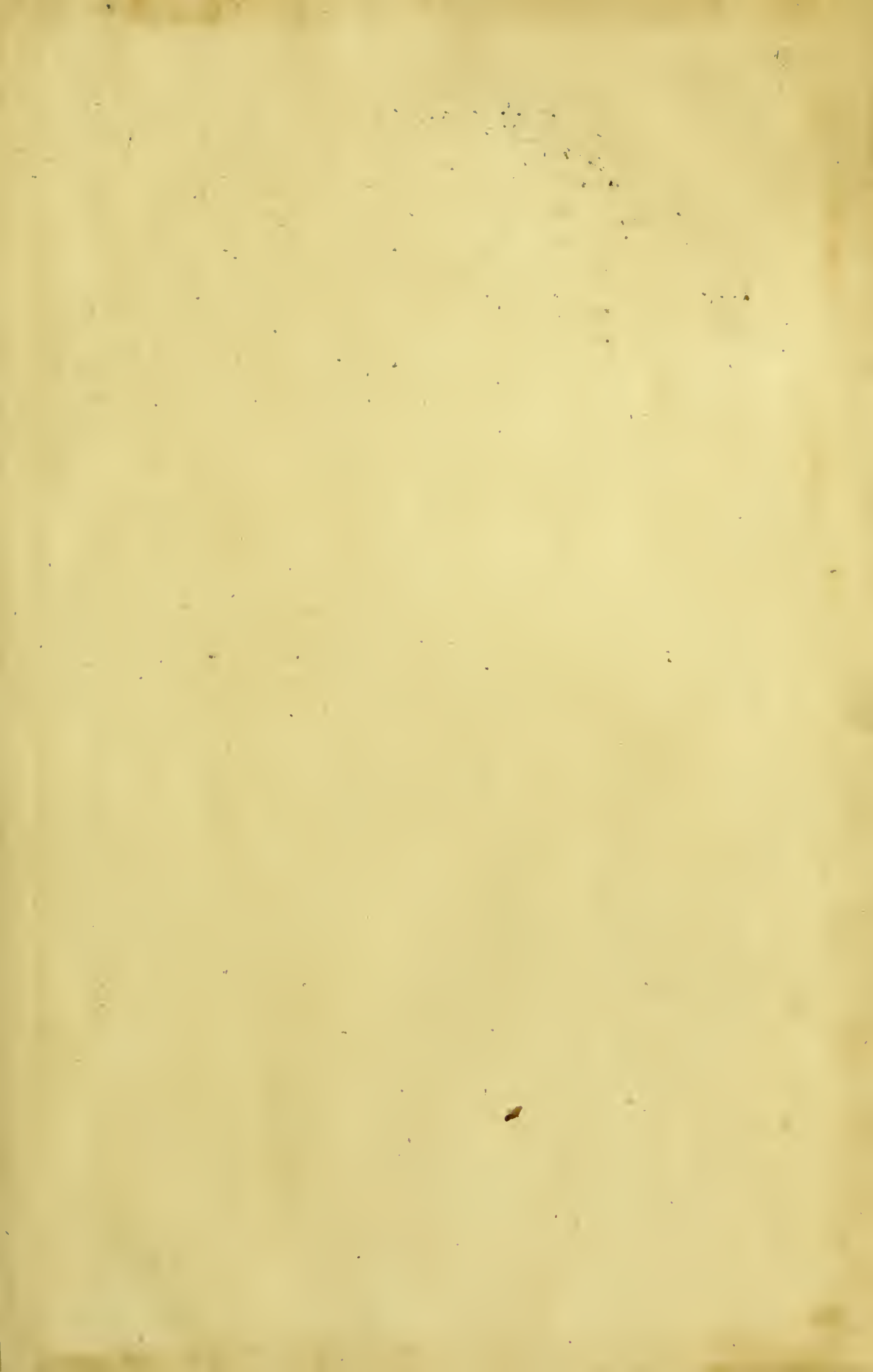
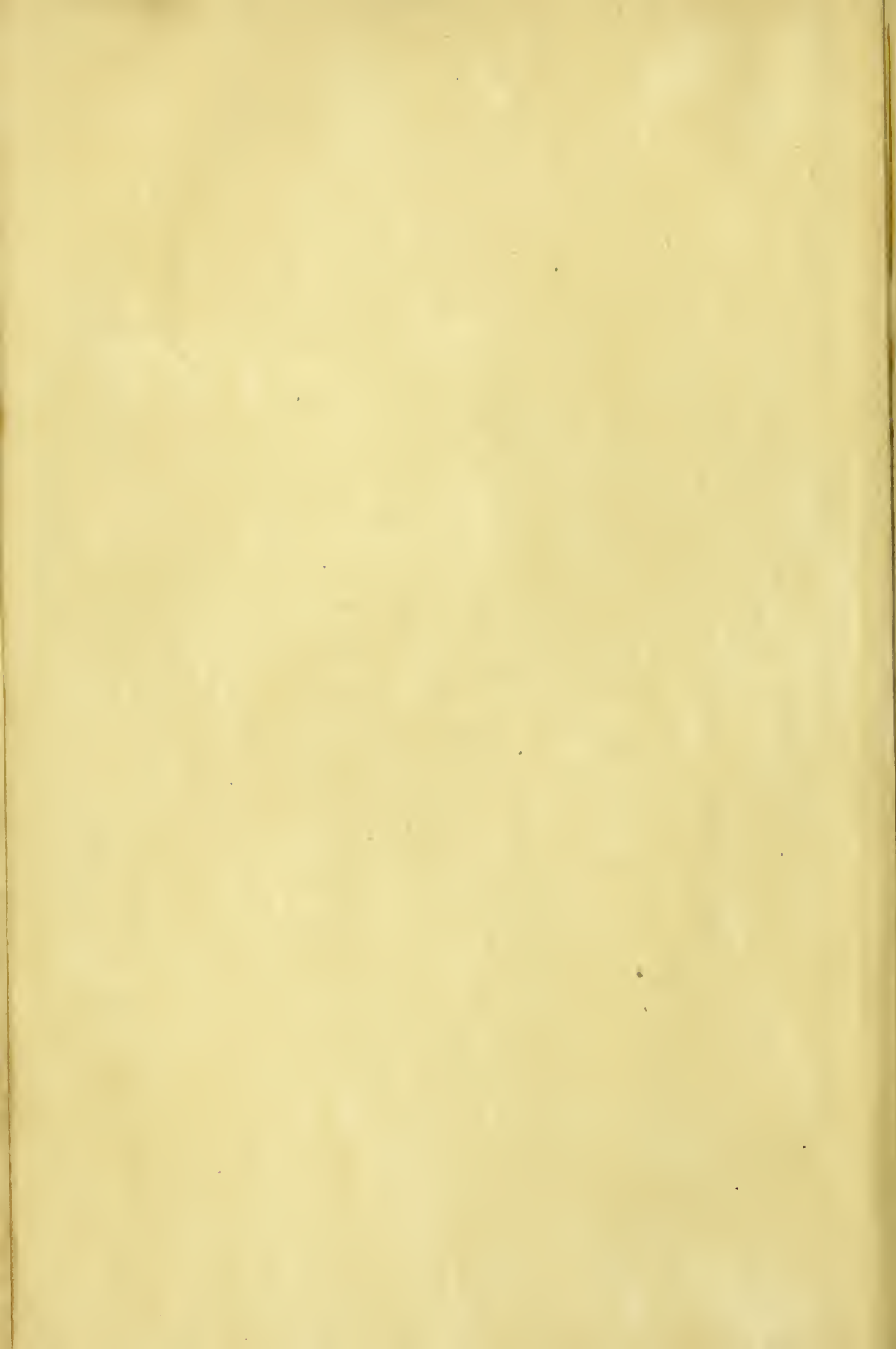


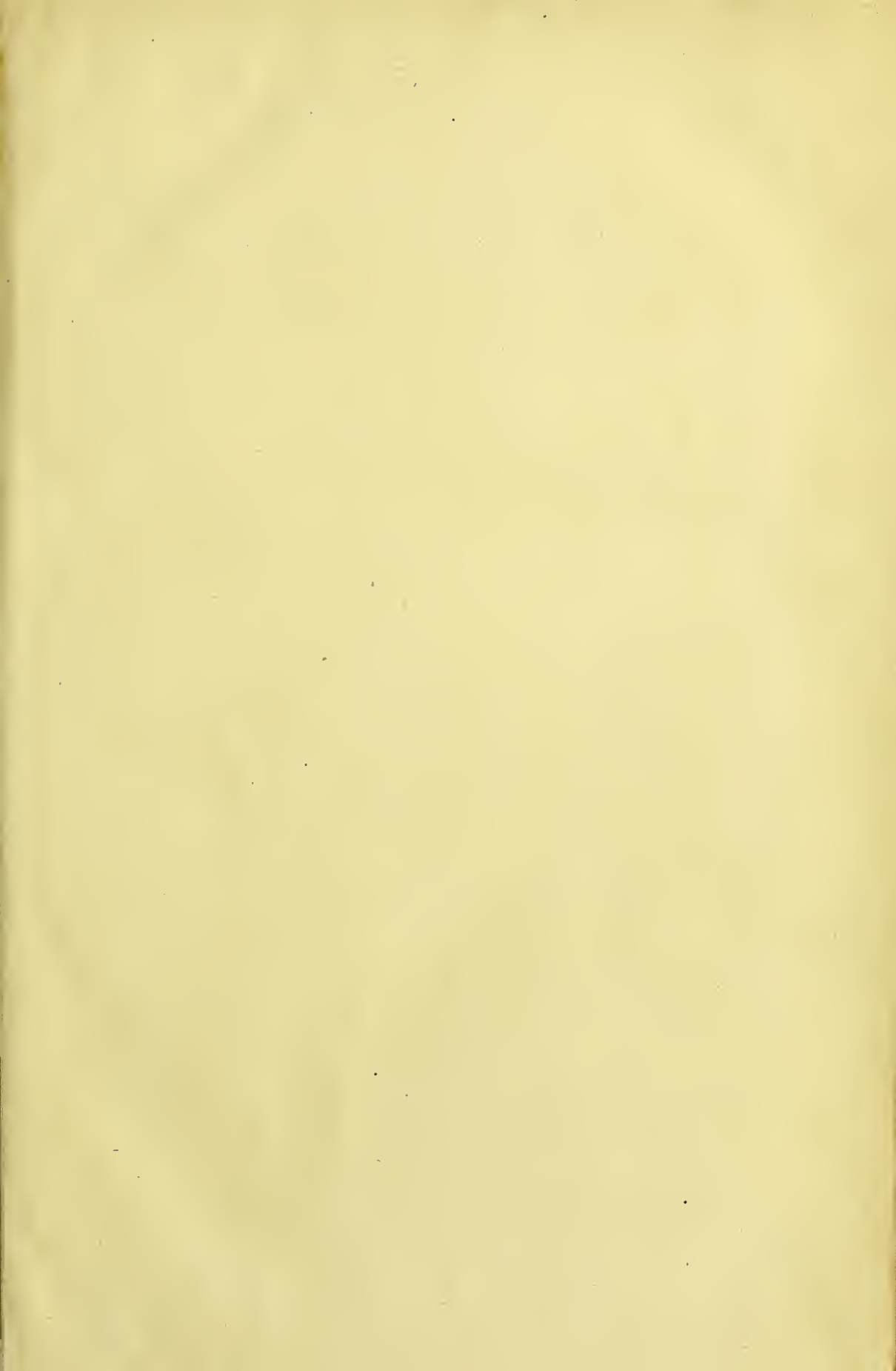


Oct 8. 18.

R32284









Digitized by the Internet Archive
in 2015

<https://archive.org/details/b21713807>

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

DE CHIRURGIE, DE PHARMACIE,
DES SCIENCES ACCESSOIRES ET DE L'ART VÉTÉRINAIRE

DE

P.-H. NYSTEN.

DIXIÈME ÉDITION ENTIÈREMENT REFONDUE

PAR

É. LITTRÉ,

De l'Institut de France, de la Société d'histoire naturelle de Halle,
de la Société de biologie de Paris,
de la Société médicale d'Atbènes, etc., etc.

CH. ROBIN,

Docteur en médecine et Docteur ès sciences naturelles, Professeur
agrégé à la Faculté de médecine de Paris,
Membre des Sociétés de biologie, anatomique, etc.

OUVRAGE AUGMENTÉ DE LA SYNONYMIE

GRECQUE, LATINE, ALLEMANDE, ANGLAISE, ESPAGNOLE ET ITALIENNE.

ET SUIVI D'UN

GLOSSAIRE DE CES DIVERSES LANGUES.

←—————→
Illustré de 500 figures intercalées dans le texte.
←—————→

A PARIS,

CHEZ J.-B. BAILLIÈRE,

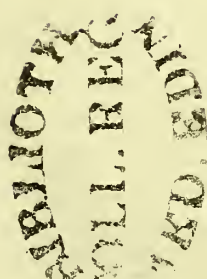
LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE,
RUE HAUTEFEUILLE, 49.

A LONDRES, CHEZ H. BAILLIÈRE, 219, REGENT STREET.

A NEW-YORK, CHEZ H. BAILLIÈRE, 290, BROADWAY.

A MADRID, CHEZ C. BAILLY-BAILLIÈRE, CALLE DEL PRINCIPE, 11.

1855



SIGNES BOTANIKUES ET ZOOLOGIQUES.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ⊙ Plante annuelle en général. ① Plante monocarpieune annuelle, c'est-à-dire ne fructifiant qu'une fois. ② Plante monocarpieune, mais ne fructifiant qu'une fois et la deuxième année seulement, ou bisannuelle. ∞ Plante monocarpieune vivace, c'est-à-dire ne fleurissant qu'au bout de plusieurs années et mourant ensuite. ⌘ Plante rhizocarpieune ou à tige annuelle et racine vivace. ♂ Plante caulocarpieune ou ligneuse et fructifiant plusieurs fois avant de mourir. ♂ Sous-arbrisseau. ♂ Arbrisseau. ♂ Arbuste ou petit arbre. ♂ Arbre. ⤿ Plante grimpante en général. | <ul style="list-style-type: none"> ⤿ Grimpante à droite. ⤿ Grimpante à gauche. △ Toujours verte. ♂ Individu, fleur ou organes sexuels mâles. ♀ Individu, fleur ou organes sexuels femelles. ♂♀ Individu ou fleur hermaphrodite. Ce signe a été employé par quelques zoologistes pour désigner les abeilles et les fourmis neutres; mais c'est à tort, car il a été de tout temps choisi par les botanistes pour caractériser les fleurs hermaphrodites. ♂ ou ⊕ Individu ou fleur neutre. ∞ Organes de même espèce en nombre indéfini. ? Signe de doute sur la chose dont on écrit. ! Signe de certitude. † Indique qu'on parle d'un objet mal connu. * Après le nom d'un auteur indique qu'il a fait d'après nature la description qu'on cite. |
|--|--|

N.-B. Voyez le mot ABRÉVIATIONS, page 5.

Le Dictionnaire dont voici la *dixième édition* compte maintenant *cinquante années* d'un succès non interrompu. Publié pour la première fois en 1806 par les soins de Capuron, puis en 1810 par ceux de Capuron et de Nysten, il a été refondu entièrement en 1814 par Nysten seul, et il a conservé, depuis cette époque, le nom du savant qui avait imprimé à ce livre le cachet de sa profonde et laborieuse érudition. Les éditions suivantes, publiées en 1824, 1833, 1835, 1839, 1841 et 1845, ont été tenues constamment au courant du progrès des sciences médicales par MM. Bricheteau, O. Henri, J. Briand et Jourdan.

Ce même progrès, incessant et rapide, n'a pas permis que, pour cette édition, on se contentât d'une réimpression; et il a fallu en venir à un remaniement dont MM. E. Littré et Ch. Robin se sont chargés.

Il y a peu d'articles qui n'aient été ou rédigés de nouveau, ou complétés, ou améliorés. De même que, dans les articles de Médecine et de Chirurgie, on trouve les symptômes, la marche, le traitement de chaque maladie; on trouve aussi, dans les articles de Matière médicale, les détails nécessaires sur l'origine, le mode de préparation, les caractères distinctifs, les propriétés et les doses des médicaments. Utile aux médecins et aux pharmaciens, ce Dictionnaire sera pour eux un mémorial qui leur servira plus d'une fois dans leur pratique.

L'Histoire naturelle, dans ses relations soit avec la Pathologie, soit avec la Pharmacie, soit avec la Physiologie, a reçu d'amples développements.

L'Hygiène publique et la Salubrité, qui attirent de plus en plus l'attention générale, n'ont pas été omises.

Une place a été faite aux facultés morales et intellectuelles, cette part si importante de la physiologie cérébrale, et à quelques renseignements sur l'histoire de la Médecine et sur la Pathologie historique.

Plusieurs articles omis dans les éditions antérieures, et même dans la plupart des dictionnaires, sont dus aux recherches originales des auteurs. Quelques mots nouveaux ont été créés lorsque des faits ou des objets nouveaux également, qui ne pouvaient être passés sous silence, l'ont exigé.

C'est surtout dans ce qui regarde la Pathologie des animaux domestiques que les articles relatifs à l'Art vétérinaire ont été augmentés. Il n'est personne maintenant qui ne voie la liaison étroite entre la médecine humaine et celle des animaux.

Il faut peu d'années à la Chimie, du moins en ce qui concerne les substances organiques, pour renouveler des portions considérables de son système. Les rapports qu'elle entretient avec l'ensemble des connaissances biologiques et médicales obligent à suivre de près ces renouvellements.

Indépendamment de la refonte générale à laquelle MM. Littré et Robin ont ainsi soumis l'œuvre de leurs devanciers, trois points ont appelé leur attention : la lexicographie, le système et les notions nouvelles.

La langue médicale, qui, dans sa composition première, est presque toute grecque, n'a cessé, suivant les besoins d'un néologisme inévitable, de recourir à cette source. Mais, en

bien des circonstances, ce néologisme s'est fourvoyé, tantôt formant des mots qui violent les lois de l'analogie, tantôt adoptant une orthographe incorrecte. Tout corriger serait impossible, surtout en une première tentative; car l'usage, même vicieux, par cela seul qu'il est l'usage, impose de grands ménagements. Toutefois des corrections ont été introduites; des analogies étymologiques ou grammaticales ont été rétablies (1); et cet essai, s'il a quelque succès, pourra servir à aller plus loin dans cette voie. Le bon langage et l'orthographe correcte sont, en tout état de cause, d'utiles auxiliaires de l'instruction et de la pensée.

Dans un Dictionnaire, qui, assujetti à l'ordre alphabétique, ne procède que par fragments isolés, il est difficile, mais fort important d'avoir une philosophie qui, par un lien secret, réunisse les parties éparses. Grâce à la notion qui, de la Pathologie fait un cas particulier de la Biologie; grâce à la notion d'un ordre encore plus élevé, qui, rangeant les sciences abstraites suivant une hiérarchie ascendante de complication (Mathématique, Astronomie, Physique, Chimie, Biologie et Histoire ou Science sociale), donne l'enchaînement du savoir humain, il a été possible d'établir une unité réelle et profonde dans l'œuvre entière, et d'éviter le double écueil soit d'admettre implicitement des principes qui émanent de systèmes différents et se contredisent, soit de renoncer misérablement à toute idée générale, à toute doctrine supérieure.

L'Anatomie générale, normale et morbide, la Physiologie générale et la Pathologie générale, se sont enrichies, dans ces dernières années, de notions nombreuses et importantes qui, en raison de leur nouveauté, sont encore peu répandues. C'est pour cela qu'une place considérable leur a été accordée. C'est pour cela aussi qu'on n'a pas oublié, dans cette révision, le Microscope et ses applications; fécondes et pourtant controversées, elles ont dû être l'objet d'une critique judicieuse.

L'ouvrage est suivi de six Glossaires, latin, grec, allemand, anglais, espagnol et italien. Ils contiennent les mots principaux de la langue médicale, dans chacun de ces idiomes.

De la sorte, ce Dictionnaire est devenu volumineux; toutefois un caractère fondu exprès, un format un peu plus grand et des combinaisons typographiques particulières, laissent encore très portative cette *dixième édition*.

De nombreuses figures gravées avec exactitude, et intercalées dans le texte, augmentent l'utilité de cet ouvrage, particulièrement destiné aux élèves, et en même temps favorablement accueilli par tous les hommes curieux de connaître l'organisation vivante et les maladies qui l'affligent.

Ces courtes indications ne seraient pas complètes si elles ne se terminaient par des remerciements à MM. les docteurs Boudin, Bourguignon, Duchenne (de Boulogne), et Ségond, si connus par d'excellents travaux, et qui ont bien voulu donner des articles, le premier sur l'hygiène et la climatologie, le second sur la gale, le troisième sur l'électricité, et le dernier sur la phonation.

(1) La nomenclature de M. le professeur Piorry a été admise pour la commodité des élèves qui peuvent avoir à répondre là-dessus; mais la responsabilité en est laissée à l'auteur.

RAPPORT DES POIDS ET MESURES ANCIENS ET NOUVEAUX.

Les *poids* et *mesures* usités en France à l'époque de 1789 étaient la *livre poids de marc* et la *pinte*. La livre poids de marc avait conservé depuis longtemps une valeur invariable, au moyen d'un étalon nommé *poids de Charlemagne* ; mais la pinte avait subi plusieurs variations, et ne contenait plus que 30 onces 3 gros 38 grains. En 1790, l'Assemblée constituante ramena toutes les mesures de longueur, de capacité, de poids, à un système unique ; elle prit pour unité première et linéaire la *dix-millionième* partie du quart du méridien terrestre. Cette unité, qu'on appela *mètre*, égale 3 pieds 11 lignes 296 millièmes. Elle fut divisée en 10 parties nommées *décimètres* (3 pouces 8 lignes 33 centièmes), celles-ci en 10 autres nommées *centimètres* (4 lignes 43 centièmes), et ces dernières en 10 parties nommées *millimètres* (44 centièmes de ligne).

Pour former l'unité de capacité, on prit un vase cubique ayant 1 décimètre de côté. Cette unité fut appelée *litre* : elle contient 2 livres 5 gros 35 grains d'eau distillée prise à son maximum de densité, c'est-à-dire à $+ 4^{\circ}$ centigrades. La millièmiè partie de cette quantité (répondant à 18 grains 0,83) devint l'unité de poids, sous le nom de *gramme*. Ainsi :

| | | | |
|---------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| 1 litre d'eau | = 1000 grammes ou 1 kilogramme d'eau | = 2 livres 5 gros 35 grains | } poids } de marc. |
| 1/10 ^e de lit. d'eau | = 100 grammes ou 1 hectogramme | = 3 onces 2 gros 11 grains | |
| Par conséquent | 1 livre poids de marc (ou 2 mares) | = 489 ^{gr} ,506 | |
| | 1 marc ou 8 onces | = 244 ^{gr} ,753 | |

Enfin (en 1812) un arrêté ministériel simplifia les rapports de la livre avec le poids décimal, en autorisant la fabrication de *livres* de 500 grammes et leur division par demi-livres, quarts de livre, onces, gros, grains, à l'instar de la livre poids de marc ; et plus tard il fut ordonné aux pharmaciens de ne plus se servir d'autre livre que celle de 500 grammes, qui reçut le nom de *livre métrique*.

Rapport de la livre métrique et de ses divisions avec les poids décimaux.

| | | | |
|----------------|-----------|---|--------------|
| 1 livre ou | 16 onces | = | 500 grammes. |
| 1/2 livre ou | 8 onces | = | 250 |
| 1 quarteron ou | 4 onces | = | 125 |
| 1 once ou | 8 gros | = | 31,25 |
| 1/2 once ou | 4 gros | = | 15,60 |
| 1 gros ou | 72 grains | = | 3,90 |
| 2 scrupules ou | 48 grains | = | 2,60 |
| 1/2 gros ou | 36 grains | = | 1,95 |
| 1 scrupule ou | 24 grains | = | 1,30 |
| | 1 grain | = | 0,054 |

Rapport des poids décimaux avec la livre métrique.

| | liv. | onc. | gros. | grains. |
|-----------------------------------|------|------|-------|---------|
| 1 kilogr. ou 1000 gramm. | = | 2 | » | » |
| 1 hectog. ou 100 — | = | » | 3 | 1 43,20 |
| 1 décagr. ou 10 — | = | » | » | 2 40,32 |
| 1 gramme | = | » | » | » 18,43 |
| 1 décigr. ou 0 ^{gr} ,1 | = | » | » | » 1,84 |
| 1 centigr. ou 0 ^{gr} ,01 | = | » | » | » 0,184 |

Mais il est rare qu'en thérapeutique ou en pharmacie, on ait besoin de chercher le rapport exact et rigoureux de la livre métrique au poids décimal ; le plus souvent on peut se contenter d'un rapport approximatif, qui ne diffère du rapport exact que par une fraction de grain infiniment petite. On établit alors les rapports suivants :

| | | |
|---------------------------------|---|--|
| 1 grain | = | 0 ^{gr} ,05 (5/100 ^{es} de gramme ou 5 centigram.). |
| 2 grains | = | 0 ^{gr} ,1 (1/10 ^e de gramme ou 1 décigramme). |
| 18 grains | = | 1 gramme. |
| 1/2 gros ou 36 grains | = | 2 ld. |
| 1 gros ou 72 grains | = | 4 ld. |
| 1 once | = | 32 ld. |
| 4 onces | = | 125 ld. |
| 1/2 livre ou 8 onces | = | 250 ld. |
| 1 livre | = | 500 ld. |
| 2 livres | = | 1000 grammes (1 kilogramme). |

Multipliez le poids du kilogramme par 0,4895, vous aurez celui de la livre.

Multipliez le poids de la livre par 2,0429, vous aurez celui du kilogramme.

| | |
|--|--|
| Le kilogramme ou le poids d'un décimètre cube d'eau distillée, considérée au maximum de densité, à $+ 4^{\circ}$ centigr., et dans le vide. = 18827,15 grains. | La livre = 9216 grains. |
| | Donc, livre = 0,489505846 kilog. |
| | Et kilogramme. = 2,042876302 livres. |

Mesures de capacité pour les liquides.

La bouteille ordinaire est en moyenne de 3/4 de litre. La pinte, réduite comme elle l'était, lors de l'établissement des mesures décimales, à 30 onces 3 gros 38 grains, équivalait à un peu

moins de 1 litre (à 0,931); mais aujourd'hui on ne fait plus de différence entre la pinte et le litre :

| | | |
|---|---|--|
| Le litre ou la pinte. | = | 1000 grammes (1 kilogramme) d'eau distillée. |
| Le demi-litre, chopine ou setier. | = | 500 grammes (ou 1 livre métrique). |
| Le quart de litre ou demi-setier. | = | 250 grammes (ou 8 onces). |
| Le cinquième de litre ou canon. | = | 200 grammes (ou 6 onces 1/3). |
| Le dixième de litre ou petit canon. | = | 100 grammes (ou 3 onces 1/5). |
| Le huitième de litre ou poisson. | = | 125 grammes (ou 4 onces). |
| Le seizième de litre ou demi-poisson. | = | 62,5 (62 grammes et demi ou 2 onces). |

Le muid (251 litr. 37 centil.) était de 36 veltes, et la velte de 7 pintes 1/2, soit 6 litr. 98 centil.

Le boisseau de Paris, variant peu dans le reste de la France, vaut 13 litres; il est remplacé par le *décalitre* (10 litres) ou le *double décalitre* (20 litres). Le poids moyen de l'*hectolitre* (100 litres) de froment est de 75 kilogrammes.

| | |
|--|----|
| Dans les formules, la livre (16 onces) est indiquée par le signe | lb |
| l'once (8 gros) | oz |
| le gros (72 grains). | g |
| le scrupule (24 grains) | ʒ |
| le grain | gr |

Rapport précis du litre à la pinte.

| | |
|---|--------------|
| La pinte équivaut à. | 0,931 litre. |
| La bouteille de Sèvres ou de Paris. | 0,750 |
| La chopine ou setier | 0,466 |
| Le 1/2 setier. | 0,233 |
| Le poisson | 0,116 |
| La roquille. | 0,029 |

Réduction des toises, pieds, pouces, en mètres et fractions décimales du mètre.

| Toise. | Mètres. | Pieds. | Mètre. | Pouc. | Mètre. |
|--------|---------|--------|---------|-------|---------|
| 1 | 1,94904 | 1 | 0,32484 | 1 | 0,02707 |
| 2 | 3,89807 | 2 | 0,64968 | 2 | 0,05414 |
| 3 | 5,84711 | 3 | 0,97452 | 3 | 0,08121 |
| 4 | 7,79615 | 4 | 1,29936 | 4 | 0,10828 |
| 5 | 9,74518 | 5 | 1,62420 | 5 | 0,13535 |

Réduction des toises, pieds, pouces, en millimètres.

| Toise. | Pieds. | Pouc. | Millim. |
|------------------------------------|---------|-------|---------|
| 1 | 1,94904 | 1 | 26,340 |
| La ligne de Vienne vaut. | | | 2,195 |
| 1/100 ^e id. id. | | | 0,022 |
| Le pouce du Rhin vaut. | | | 26,148 |
| La ligne du Rhin vaut. | | | 2,179 |
| 1/10 ^e id. id. | | | 0,218 |

Réduction des lignes en millimètres. Réduction des millimètres en lignes.

| Lig. | Millim. | Lig. | Millim. | Mil. | Lignes. | Mil. | Lignes. |
|------|---------|------|---------|------|---------|------|---------|
| 1 | 2,236 | 6 | 13,535 | 1 | 0,445 | 6 | 2,660 |
| 2 | 4,512 | 7 | 15,791 | 2 | 0,887 | 7 | 3,103 |
| 3 | 6,767 | 8 | 18,047 | 3 | 1,330 | 8 | 3,546 |
| 4 | 9,023 | 9 | 20,302 | 4 | 1,773 | 9 | 3,990 |
| 5 | 11,279 | 10 | 22,558 | 5 | 2,216 | 10 | 4,433 |

Réduction des toises carrées et cubes en mètres carrés et cubes. Réduction des pieds carrés et cubes en mètres carrés et cubes.

| Tois car. | Mètres carrés. | Tois cub. | Mètres cubés. | Pieds car. | Mètres carrés. | Pieds cub. | Mètres cubés. |
|-----------|----------------|-----------|---------------|------------|----------------|------------|---------------|
| 1 | 3,7987 | 1 | 7,4039 | 1 | 0,1055 | 1 | 0,03428 |
| 2 | 7,5975 | 2 | 14,8078 | 2 | 0,2110 | 2 | 0,06855 |
| 3 | 11,3962 | 3 | 22,2117 | 3 | 0,3166 | 3 | 0,10283 |
| 4 | 15,1950 | 4 | 29,6156 | 4 | 0,4221 | 4 | 0,13711 |
| 5 | 18,9937 | 5 | 37,0195 | 5 | 0,5276 | 5 | 0,17139 |

Réduction des pouces cubes en centimètres cubes. Réduction des lignes cubes en millimètres cubes.

| Pouces cub. | Centimèt. cubes. | Lignes cub. | Millim. cubes. |
|-------------|------------------|-------------|----------------|
| 1 | 19,836 | 1 | 11,479 |
| 10 | 198,364 | 10 | 114,794 |

Mesures de capacité.

| ANGLAISES. | FRANÇAISES. |
|--------------------------------|---------------------|
| Pint (1/8 de gallon). | 0,56793 litre. |
| Quart (1/4 de gallon). | 1,13586 litre. |
| Gallon impérial | 4,54345 litres. |
| Peck (2 gallons) | 9,08691 litres. |
| Bushel (8 gallons) | 36,34766 litres. |
| Sack (3 bushels) | 1,09043 hectolitre. |

POIDS ANGLAIS. TROY. FRANÇAIS.

| | |
|---|-------------------|
| Grain (24 ^e de pennyweight). | 0,0647 gramme. |
| Pennyweight (20 ^e d'once) | 1,5545 gramme. |
| Once (12 ^e de livre troy) | 31,0913 grammes. |
| Livre troy impériale. | 373,0936 grammes. |

ANGLAIS. AVOIRDUPOIS. FRANÇAIS.

| | |
|--|---------------------|
| Drachm (16 ^e d'once) | 1,7712 gramme. |
| Once (16 ^e de la livre) | 28,3384 grammes. |
| Livre avoirdupois impériale | 453,4148 grammes. |
| Quintal (112 livres) | 50,782 kilogram. |
| Ton (20 quintaux) | 1015,649 kilogramm. |

FRANÇAIS. ANGLAIS.

| | |
|---------------------|-------------------------|
| Gramme | 15,438 grains troy. |
| | 0,643 pennyweight. |
| | 0,032 once troy. |
| Kilogramme. | 2,680 livres troy. |
| | 2,205 liv. avoirdupois. |

Mesures de longueur.

| ANGLAISES. | FRANÇAISES. |
|---------------------------------------|--------------------|
| Une ligne | 2,1166 millimètr. |
| Pouce (1/12 du yard) | 2,5399 centimètr. |
| Pied (1/3 du yard) | 30,4794 centimètr. |
| Yard impérial | 91,4383 centimètr. |
| Fathom (2 yards) | 1,8287 mètre. |
| Pole ou perch (5 1/2 yards) | 5,0291 mètres. |
| Furlong (220 yards) | 201,1643 mètres. |
| Mile (1760 yards) | 1609,3149 mètres. |

DICTIONNAIRE

DE

MÉDECINE, DE CHIRURGIE,

DE PHARMACIE, ET DES SCIENCES QUI S'Y RAPPORTENT.

A

A ou **AA**. V. ABRÉVIATIONS.

ABAISSEMENT, s. m. [*depressio*]. Action d'abaisser, ou état d'une chose abaissée : *abaissement du diaphragme, de la mâchoire inférieure, du baromètre, de la température*. — On emploie ce mot pour désigner l'une des manières d'opérer la cataracte, la méthode dite *par abaissement* [all. *Depression*, angl. *couching*]. — Quelquefois on dit *abaissement de la matrice*, pour exprimer la descente de cet organe dans le vagin.

ABAISSEUR, adj. pris subst. [*depressor*]. Nom donné à des muscles qui abaissent certaines parties du corps.

Abaisseur de l'angle des lèvres. V. TRIANGULAIRE des lèvres.

Abaisseur de l'angle du nez. V. MYRTIFORME.

Abaisseur de l'épiglotte. Faisceau charnu qui, de chaque côté, s'étend des cartilages aryténoïde et thyroïde au bord de l'épiglotte, qu'il abaisse sur l'entrée du larynx.

Abaisseur de la langue ou de l'hyoïde. V. STERNO-HYOÏDIEN.

Abaisseur du larynx. V. STERNO-THYROÏDIEN.

Abaisseur de la lèvre inférieure. V. CARRÉ du menton.

Abaisseur de la mâchoire inférieure. V. DIGASTRIQUE.

Abaisseur de l'œil. V. DROIT inférieur de l'œil.

Abaisseur externe de la tête, portion du sterno-cléido-mastoïdien qui s'insère à la clavicule.

Abaisseur interne de la tête, portion du même muscle qui s'attache au sternum.

Abaisseur de la vessie, faisceau musculaire qui, du pubis ou de la prostate, s'étend sur la surface antérieure de la vessie.

Abaisseur de la langue, instrument de forme variée, destiné à abaisser et à maintenir la langue lorsqu'on veut mettre à découvert le fond de la bouche.

ABAJOUE, s. f. [*sacculus buccalis*, all. *Hangebacke*, *Backentasche*, esp. *abajones*]. Poche située de chaque côté de la bouche, entre les joues et les mâchoires, chez certains mammifères quadrumanes, chiroptères et rongeurs, qui y mettent leurs aliments en réserve pendant quelques instants. Elle s'emplit quand les masséters sont relâchés, et se vide par leur contraction.

ABANO. Sources d'eaux sulfureuses chaudes (65°) à Abano, petite ville près de Padoue. L'eau, une fois refroidie, a perdu tout goût hépatique, et ne dégage

plus de gaz sulfhydrique quand on la chauffe. L'eau et les boues de ces sources, très célèbres en Italie, sont employées contre les maladies de la peau, les affections goutteuses et syphilitiques.

ABAPTISTA, sous-entendu *terebella*, ou **ABAPTISTON**, sous-entendu *trepanum*, s. m. [*ἀβάπτιστον*, de *α* priv. et *βάπτισεν*, plonger]. Trépan avec une pointe éouique, et qui par conséquent ne peut s'enfoncer profondément.

ABARTICULATION, s. f., synonyme inusité de *diarthrose*. V. ce mot.

ABATAGE, s. m. [all. *Niederwerfen*, *Schlachten*]. Mise à mort des grands animaux domestiques, soit parce qu'ils sont vieux ou inétables, soit par précaution sanitaire, quand ils sont atteints ou suspects d'une maladie contagieuse. On a recommandé, dans les épizooties très graves, de tuer les animaux sans effusion de sang et dans le lieu même où l'enfouissement doit être fait. — Action de renverser et de fixer les grands animaux sur un lit de paille, quand ils doivent subir des opérations chirurgicales.

ABATARDISSEMENT, s. m. [all. *Entartung*]. Détérioration quelconque qu'une race animale ou végétale éprouve dans son type, dans l'ensemble de ses formes et de ses aptitudes.

ABATTEMENT, s. m. [*virium defectio*, all. *Niedergeschlagenheit*]. Terme dont on se sert pour exprimer une lésion fonctionnelle dont les conditions organiques nous échappent, et qui a pour symptôme une diminution notable et soudaine des phénomènes vitaux dépendant de l'action nerveuse, les mouvements, les sensations, l'entendement, les affections, les instincts. La diminution peut ne porter que sur quelques uns de ces phénomènes, ou les intéresser tous à la fois; elle peut aussi ne frapper que ceux d'un certain ordre, comme la faculté de se mouvoir, ou l'intelligence, ou les facultés affectives. Tout ce qui, au physique et au moral, exerce une influence brusque, très vive, trop prolongée, ou délétère, sur l'appareil cérébro-spinal, diminue plus ou moins sensiblement et rapidement les phénomènes de l'action du système nerveux.

ABATTOIR, s. m. [all. *Schlachthaus*, esp. *matadero*]. Lieu destiné à l'abatage des animaux, tels que bœufs, veaux, moutons, etc., qui servent à la nourriture de l'homme. Ce sont des pavillons dont chacun contient plusieurs tueries pourvues d'échaudoirs et de fontaines. Ces pavillons sont renfermés dans une seule enceinte, qui a en outre des étables et des greniers à peaux

et à fourrages, ainsi que des logements et une fonderie de suif. Les abattoirs sont placés hors du mur d'enceinte des villes. Ils permettent de surveiller la qualité des animaux qui y entrent et des viandes qui en sortent ; d'empêcher l'altération de l'air des villes par la putréfaction du sang et autres matières qui séjournent toujours dans les boucheries particulières ; d'éloigner des yeux du public les opérations sanglantes de l'abatage, et de le préserver des accidents causés par les animaux furieux qui s'échappent quelquefois.

ABATTRE, v. a. [all. *Schlachten*]. Employé pour indiquer la mise à exécution de l'abatage (V. ce mot), de l'enlèvement de la *sueur* chez les animaux, d'une portion du *sabot*, des *cornes*, des *onglons* de ruminants, de tout le *cuir* sur un animal tué.

ABATTRE (S'), v. pron. Se dit d'un animal qui tombe tout à fait ou seulement sur les deux genoux.

ABBÉCOURT. Source ferrugineuse près de Paris, commune d'Orgeval, qui tire son nom de l'ancienne abbaye d'Abbécourt.

ABBEVILLE (EAUX D'). Source acidule et contenant du fer, département de la Somme.

ABCÉDER, v. n. Se dit d'une tumeur qui se termine par un abcès : *tumeur abcédée*.

ABCÈS, s. m. [*abscessus*, d'*abscedere*, s'éloigner, s'écarter ; ἀποστρέφω, all. *Geschwür*, *Eitergeschwür*, angl. *abscess*, *imposthume*, it. *ascesso*, esp. *abceso*]. Amas de pus dans une cavité accidentelle dont la formation est due à la production de ce liquide au milieu des tissus. Ce caractère distingue les abcès des *épanchements* purulents qui ont lieu dans les cavités normales du corps. Le pus des abcès n'est point en contact immédiat avec les tissus eux-mêmes, car ce serait alors une *infiltration* purulente : il en est séparé par une couche molle, de nouvelle formation, irrégulièrement villeuse à sa face interne, se confondant en dehors avec les tissus voisins. Elle est composée de matière amorphe granuleuse, d'éléments fibro-plastiques peu abondants, et quelquefois de fibres du tissu cellulaire. Beaucoup d'auteurs ont appelé cette couche *membrane muqueuse de formation nouvelle*, mais elle n'a aucun des caractères de structure des muqueuses. Les *kystes* purulents diffèrent des abcès en ce que la membrane qui tapisse le foyer a plus d'épaisseur et de permanence. Un abcès est toujours la conséquence d'une inflammation. Celle-ci a parcouru ses périodes avec rapidité ou avec lenteur, dans le lieu même qui recèle le pus, ou dans une région éloignée : de là les dénominations d'*abcès chauds* ou *aigus*, *froids* ou *chroniques*, et *par congestion*. On appelle encore *abcès* des amas d'urine, de matière stercorale, etc., hors des voies qui leur sont destinées ; mais le nom de *dépôts*, qu'on emploie souvent comme synonyme, conviendrait mieux à ces collections, du moins jusqu'au moment où elles ont provoqué la manifestation de phénomènes inflammatoires. — Le signe le plus positif de la présence d'un abcès est une tumeur, au contenu de laquelle on peut communiquer un mouvement désigné sous le nom de *fluctuation*. (V. ce mot). Mais ce signe n'est perceptible que quand la collection purulente soulève la surface du corps et devient accessible au toucher ; si elle occupe une région profonde, si elle est couverte par des parties dures ou très épaisses, on est réduit aux conjectures tirées des changements survenus dans l'état général du sujet et dans l'exercice des fonctions de l'organe atteint. — Les abcès disparaissent rarement par résorption de leur contenu ; il est rare aussi qu'un

kyste, se développant autour du pus, l'isole en quelque sorte. Le plus souvent ce liquide se rapproche peu à peu de la surface, et se fraye une ouverture par laquelle il s'échappe peu à peu au dehors, à mesure que s'opère la rétraction des parois du foyer, qui finissent par s'unir ensemble au moyen d'une espèce de cicatrice, dont le temps efface même la trace. — Les indications générales sont de débarrasser la partie du pus qu'elle contient, de favoriser l'agglutination des parois du foyer, et, si le pus provient d'une source éloignée, de combattre la maladie qui l'a produit. On parvient rarement à déterminer la résorption de ce liquide ; les méthodes perturbatrice et révulsive étant alors plus nuisibles qu'utiles, le mieux est de continuer à combattre l'inflammation, qui persiste toujours plus ou moins. L'ouverture d'un abcès aigu peut être hâtée ou différée, en raison d'une foule de circonstances ; celle d'un abcès froid peut généralement être retardée jusqu'à ce que la tumeur devienne gênante. Quant aux abcès par congestion, il est prudent, tout en combattant la lésion qui est la source du pus, de les ouvrir avant qu'ils aient acquis une grande étendue et causé des désordres considérables. Une incision proportionnée à la profondeur de la collection convient dans les abcès chauds, en laissant ensuite à la nature le soin d'expulser le contenu, et se bornant à des pansements à plat, avec des topiques émollients. Dans les abcès froids, une injection stimulante tiède, après la sortie du pus, est souvent utile, et parfois il est bon de recourir à la potasse caustique, au lieu du bistouri. Dans les abcès par congestion, la meilleure méthode est celle des ponctions successives, à chacune desquelles on laisse sortir une certaine quantité de pus ; après quoi on affronte bien les lèvres de la petite plaie, et on les couvre d'un emplâtre agglutinatif. Les ouvertures pratiquées aux abcès avec l'instrument tranchant ont en général plus de tendance à guérir que celles qui ont été opérées par la nature. Si le foyer se compose de plusieurs clapiers, on pratique des contre-ouvertures, quand la situation et une compression graduée ne suffisent pas. Quelquefois l'abcès refuse de se cicatriser, et se convertit en ulcères, ce qui tient à la présence d'un corps étranger, à la dénudation excessive de la peau, à l'adhérence des parois avec des parties peu mobiles, à la maigreur du sujet, ou au mauvais état de sa constitution. V. BUBON et PHAGÉDÉNIQUE.

ABDOMEN, s. m. [*abdomen*, d'*abdere*, cacher ; γαστήρ, all. *der Unterleib*, angl. *the belly*, it. *addomine*, esp. *abdomen*]. La plus grande des trois cavités splanchniques, ainsi appelée, soit parce qu'elle renferme et dérobe à la vue les principaux viscères, soit parce que l'abdomen est habituellement recouvert et caché. L'abdomen est aussi appelé *ventre* ou *bas-ventre*, *venter infimus*. Il est borné supérieurement par le diaphragme, inférieurement par le bassin, en arrière par les vertèbres lombaires, sur les côtés et antérieurement par plusieurs plans musculaires. On y distingue trois régions antérieures, de haut en bas : les régions épigastrique, ombilicale et hypogastrique. Chacune de ces régions est elle-même divisée en trois, une moyenne et deux latérales. Ainsi la région épigastrique comprend l'épigastre et les hypocondres ; la région ombilicale comprend l'ombilic et les flancs ; la région hypogastrique, enfin, l'hypogastre et les fosses iliaques. Aucune de ces régions n'a de limites bien déterminées. Cependant on suppose communément une ligne horizontale (Fig. 1) AA s'étendant d'un côté à l'autre de la base de la poi-

trine à la hauteur des fausses côtes, une autre ligne horizontale BB se portant de l'une à l'autre crête iliaque, et deux lignes verticales CC partant, de chaque côté, de l'épine iliaque antérieure, coupant à angles droits les lignes horizontales, et s'élevant jusqu'à la

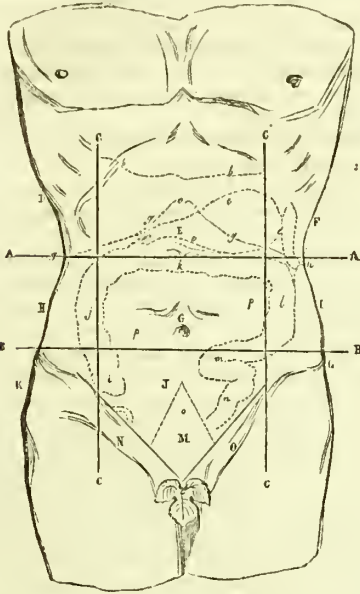


Fig. 1.

partie correspondante du thorax. Dans la figure 1, E indique la région supérieure moyenne ou épigastre ; D, F, les régions supérieures latérales ou hypocondres ; G, la région ombilicale ; H, I, les flancs ; J, la région moyenne inférieure ou hypogastre ; K, L, les régions iliaques. A la partie inférieure de l'hypogastre est le pubis M, et sur les côtés de cette même région sont les aines ou régions inguinales. Dans cette même figure, la ligne bb indique la limite entre la poitrine et l'abdomen, dans le point correspondant au muscle diaphragme ; e, la place de l'appendice sternal, et les lignes gg le lieu où viennent aboutir les cartilages de prolongement des côtes inférieures ; e, e, e, la situation de l'estomac ; f, la région occupée par le pylore ; h, la rate ; i, l'intestin caecum ; j, le côlon ascendant ; k, le côlon transverse ; l, le côlon descendant ; m, l'S du côlon ; n, le commencement du rectum ; o, la région occupée par la vessie ; p, p, toute la portion de la cavité abdominale où sont logées les circonvolutions de l'intestin grêle. — HIST. NAT. La disposition de l'abdomen est la même chez tous les mammifères que dans l'espèce humaine ; mais on l'y appelle plus ordinairement *ventre*. Il n'y a point d'abdomen proprement dit chez les oiseaux et les reptiles, dont la poitrine est confondue avec le ventre, par l'absence du diaphragme ; chez les poissons, qui n'ont pas de poitrine, l'abdomen est la partie inférieure et molle du corps qui renferme les organes de la digestion et de la génération. On nomme *abdomen*, dans les animaux articulés, la portion du tronc qui fait suite au thorax, et qui ne porte pas d'organes locomoteurs, mais des appendices particuliers ayant des usages qui varient souvent d'un ordre à l'autre.

ABDOMINAL, adj. [*abdominalis*]. Qui appartient ou se rapporte à l'abdomen. — *Anneau abdominal*,

V. *ANNEAU inguinal*. — *Aorte abdominale*, portion de l'aorte descendante, située au-dessous du diaphragme. — *Aponévrose abdominale*, réunion des aponévroses des muscles obliques et transverses du bas-ventre, qui forme la ligne blanche et la gaine des muscles droits. — *Cavité abdominale*, V. *ABDOMEN*. — *Côtes abdominales*, les cinq dernières paires de côtes. — *Hernie abdominale*, V. *ÉVENTRATION*. — *Membres abdominaux*, ceux qui tiennent au bassin, et que, pour cette raison, on nomme aussi *pelviens*, dénomination préférable à celle de *membres inférieurs*, qui n'est applicable qu'à l'homme et ne convient pas aux autres animaux vertébrés. — *Muscles abdominaux*, plans musculéux qui entrent dans la composition des parois de l'abdomen, et qui sont formés, de chaque côté de la ligne médiane, par cinq muscles, le grand oblique, le petit oblique, le transverse, le droit et le pyramidal, représentant trois couches superposées. — *Nerfs abdominaux*, branches antérieures des nerfs intercostaux ; situés depuis le huitième jusqu'au douzième espace intercostal, ils se distribuent aux muscles du bas-ventre. — *Organes ou viscères abdominaux*, tous ceux qui sont contenus dans l'abdomen. — *Veine cave abdominale*, la veine cave inférieure. — *Vertèbres abdominales*, les vertèbres lombaires.

ABDOMINAUX, s. m. pl. [*abdominales*]. Poissons malacoptérygiens qui ont les nageoires ventrales sous l'abdomen, derrière les pectorales. — Insectes coléoptères pentamères de la famille des carabiques, qui se distinguent par la prédominance de l'abdomen sur le thorax ou corselet. (Latreille.)

ABDOMINOSCOPIE, s. f. [mot hybride, du latin *abdomen*, et du grec *αεζειν*, examiner]. Examen de l'abdomen qui se fait à l'aide du palper et de la percussiou sur le doigt ou sur le plessimètre.

ABDUCTEUR, adj. pris subst. [*abducens, abductor*, all. *abziehend*]. Nom donné à certains muscles qui produisent le mouvement d'*abduction*. — *Nerf abducteur*, la sixième paire de nerfs cérébraux, qui se distribue en entier au muscle droit externe de l'œil.

Abducteur de l'aile du nez. V. *ÉLÉVATEUR commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure*.

Abducteur du doigt indicateur, premier interosseux externe de la main, selon Riolaq.

Abducteur du petit doigt (pisi-phalangien, Ch.) ; il s'étend de l'os pisiforme au côté cubital de la première phalange.

Abducteur de l'œil. V. *DROIT externe de l'œil*.

Abducteur de l'oreille, portion de l'auriculaire postérieur.

Abducteur du gros orteil (métatarsosous-phalangien du premier orteil, Ch.) ; il s'étend des os du métatarsien au côté péronier de la première phalange.

Abducteur du petit orteil (calcaneo-sous-phalangien du cinquième orteil, Ch.) ; il s'étend du calcanéum au côté externe de la première phalange.

Abducteur court du pouce (carpo-sus-phalangien du pouce, Ch.) ; il s'étend du ligament annulaire du carpe au côté radial de la première phalange.

Abducteur long du pouce (cubito-sus-métacarpien du pouce, Ch.) ; il s'étend du bord externe du cubitus au côté radial du premier os métacarpien.

ABDUCTION, s. f. [*abductio*, esp. *abduccion*]. Mouvement qui écarte un membre ou une partie quelconque du plan moyen qu'on suppose partager le corps longitudinalement en deux moitiés semblables ou symétriques. Quant à la main et au pied, beaucoup

d'anatomistes y ont admis une ligne médiane particulière, et ont appelé *abduction* le mouvement par lequel les autres doigts s'écartent de celui du milieu ; mais Desault et ceux qui ont écrit depuis lui supposent que les pieds sont parallèles, les bras pendants le long du tronc et les paumes des mains tournées en devant ; et ils ont appelé *abduction* le mouvement par lequel un doigt quelconque est éloigné du plan médian général du corps. Il résulte de là que, pour le gros orteil et le suivant, pour le petit doigt et le doigt annulaire, ce que Gavart, Bichat, Boyer et Cloquet nomment *abduction*, les anciens auteurs l'appellent *adduction*, et *vice versa*.

ABEILLE, s. f. [de *apicula*, diminutif de *apis* ; $\mu\lambda\iota\sigma\sigma\alpha$, all. *Biene*, angl. *bee*, it. *ape*, esp. *abeja*]. Genre d'insectes hyménoptères ayant pour type l'abeille domestique (*Apis mellifica*), à laquelle nous devons le miel et la cire. (V. ces mots). Les femelles et les neutres sont armés d'un aiguillon long d'environ deux lignes. Cet aiguillon est composé de deux dards accolés l'un à l'autre, mobiles dans l'intérieur d'une espèce de fourreau, laissant entre eux inférieurement une étroite rainure, et se terminant chacun par quinze ou seize petites dentelures crochues qui forment par leur réunion une sorte de flèche. Ces dards sont renfermés dans un étui long d'environ une ligne, entouré à sa base de neuf écailles cartilagineuses ou cornées, pourvues de muscles, dont huit paraissent destinées à porter au dehors la pointe de l'instrument, et dont la neuvième a pour fonction d'en opérer la rétraction. Ce n'est pas seulement par sa piqure mécanique que l'aiguillon de l'abeille cause quelquefois des accidents graves ; il est aussi le conducteur d'un venin sécrété dans deux vésicules placées sur les côtés du canal intestinal.

(Fig. 2.) A. Abdomen ouvert d'une abeille, considérablement grossi, avec l'aiguillon non sorti, et entouré à sa base de ses écailles cartilagineuses. B. *aa*, conduits où s'opère la sécrétion du venin ; *r*, réservoir du venin ; *g*, gaine immédiate de l'aiguillon ; *dd*, les deux racines des dards, qui sont assemblées dans leur gaine à languette et à coulisse ; *mm*,

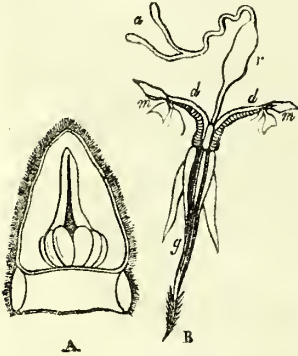


Fig. 2.

muscles sur lesquels s'implantent les racines des dards. — La douleur que cause la piqure de cet aiguillon est le plus ordinairement suivie du développement d'une petite tumeur ronde, dure et circonscrite, et de rougeur érysipléteuse. Ces symptômes disparaissent presque toujours au bout de peu d'instant ; cependant, s'il y a eu plusieurs piqures, ou si une piqure unique a rencontré un filet nerveux, il peut se développer une inflammation très intense. La première indication est d'extraire l'aiguillon, que l'insecte a presque toujours laissé dans la plaie, s'il a été chassé brusquement ; mais il faut commencer par couper avec des ciseaux la petite vésicule qui est restée attachée à la base de cet aiguillon, et qui contient encore du venin. Sans cette précaution, en saisissant l'aiguillon on comprimerait la

vésicule, et l'on ferait couler le venin dans la plaie. Après l'extraction de l'aiguillon, on fait sur la plaie des fomentations avec l'eau à la glace ou l'oxycrat, ou mieux encore avec l'extrait de Saturne ou l'ammoniaque liquide. A défaut d'autres substances, on emploie avec succès une dissolution de sel commun. Dans le cas de vives douleurs, il faut recourir aux narcotiques. Les mêmes moyens conviennent, en général, contre toutes les piqures des insectes de nos climats.

ABELMOSCH, s. m. [du mot *habb-el-mosk*, dont les Arabes se servent pour désigner la *graine d'ambrette*]. V. AMBRETTE.

ABEPITHYMIA. Mot mal formé par Lobstein, path. anat., au lieu de *anépithymie*.

ABERRATION, s. f. [*aberratio*, d'*aberrare*, s'écarter ; all. *Abweichung*, *Abirring*]. Dérangement, irrégularité dans l'état habituel, l'aspect, la structure, l'action d'un organe ou l'exercice d'une faculté : *aberration des sens, du jugement*. — *Aberration des fluides*, transport d'un liquide, du sang surtout, vers un organe autre que celui où il se porte ordinairement, comme lorsqu'une hémorrhagie nasale ou pulmonaire remplace les règles. — *Aberration de réfrangibilité*, diffusion du foyer des rayons lumineux concentrés par un verre biconvexe, qui dépend de ce que, les rayons diversement colorés n'ayant pas la même réfrangibilité, la lentille ne peut pas les concentrer tous dans le prolongement de son axe. — *Aberration de sphéricité*, autre genre de diffusion du foyer des rayons lumineux concentrés par un verre biconvexe, qui tient à ce que la figure des lentilles ne permet qu'aux rayons très voisins de l'axe de concourir sensiblement en un point commun, tous les autres, qui éprouvent une réfraction plus forte, coupant l'axe en deçà de ce point ; d'où il suit que le foyer, au lieu de représenter un point, est réellement un espace d'une certaine étendue, et que l'image principale, celle qui se produit à l'endroit où se réunissent le plus de rayons, est comme obscurcie par une multitude d'autres images qui rendent la vision confuse.

ABIÉTATE, s. m. [esp. *abetato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison des bases avec l'acide abiétique. Ces composés, incristallisables, se présentent, soit en flocons blancs, soit en masses gélatineuses, ou friables et opaques.

ABIÉTINE, s. f. [de *abies*, sapin ; all. et angl. *Abietin*, esp. *abetina*]. Nom donné par Caillot à une substance cristallisable qu'il a trouvée dans les térébenthines de Strasbourg, du Canada et des Vosges, où elle est accompagnée d'une huile volatile, d'un peu d'acide succinique, d'une résine neutre insoluble dans l'alcool (sous-résine), et d'une résine soluble acide, qu'il appelle *acide abiétique*. L'abiétine a la forme d'aiguilles, de pyramides plus ou moins allongées, qui se groupent en rosaces, en étoiles, en sphères creuses, etc. Elle est inodore, très facilement fusible en résine, presque incolore, transparente à chaud, opaque par le refroidissement, sans action sur les couleurs végétales. Insoluble dans l'eau, elle se dissout dans l'alcool à 36°, dans l'éther, l'acide acétique, le naphte, et cristallise par l'évaporation des dissolvants. On l'obtient en distillant la térébenthine, reprenant le résidu par l'alcool froid, et évaporant à siccité. On traite le reste par deux fois son poids de carbonate de potasse dissous dans l'eau. Après une ébullition convenable, il se forme une masse savonneuse qui, délayée dans 25 à 30 parties d'eau, laisse déposer sur les parois des vases la substance cristalline.

ABIÉTINÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des conifères. Le genre *Abies*, ou sapin, en est le type.

ABIRRITATION, s. f. [d'*ab* privatif, et *irritatio*, irritation]. Ce mot signifie rigoureusement absence ou défaut d'irritation; cependant Broussais s'en est servi pour désigner l'état opposé à l'irritation, la diminution des phénomènes vitaux : en ce sens, il serait alors synonyme de faiblesse, d'asthénie, etc.

ABLACTATION, s. f. [*ablaectatio*, d'*ablaectare* (a lacte *removere*); ἀπογαλινατισμός, all. *die Entwöhnung*, angl. *the weaning*]. Sevrer, cesser d'allaiter. Ce mot signifie proprement *sevrage*; mais il a été employé aussi pour exprimer la cessation de la lactation, considérée par rapport à la mère, le mot *sevrage* s'appliquant plus particulièrement à l'enfant qu'on cesse d'allaiter.

ABLATION, s. f. [*ablatio*, d'*ablatum*, supin d'*aufferre* (*ferre ab*), ôter, enlever; ἀποτίσις, all. *Abnahme*]. Action d'emporter, de retrancher ou d'extraire du corps une partie quelconque. L'*ablation* est un des trois genres d'*excès*. (V. ce mot). On dit l'*ablation* d'un membre, soit en totalité, soit en partie; l'*ablation* d'un organe ou d'une portion d'organe; mais on se sert plus particulièrement de cette expression lorsqu'il s'agit d'une tumeur, d'une exostose, etc.

ABLE ou **ABLETTE**, s. f. Nom vulgaire du *Cyprinus alburnus*, L., aussi appelé *poisson blanc*.

ABLUAUT. V. **ABSTERGENT**.

ABLUTION, s. f. [*ablutio*, ἀπολύσις]. V. **LOTION**.

ABOI ou **ABOIEMENT**, s. m. [all. *Bellen*, *Gebelle*, angl. *barking*, it. *abbaiamento*, esp. *ladrido*]. Cri du chien. Dans la rage, il est modifié d'une façon caractéristique. Il ne s'opère plus par le rapprochement subit des mâchoires; la gueule reste béante lorsqu'il se produit; il provient du fond de la gorge et se convertit en une sorte de hurlement saccadé en trois temps, en trois notes plus aiguës que l'aboiement ordinaire et d'un timbre tout spécial.

ABOMASUM ou **ABOMASUS**, s. m. [*ab*, après, et *omasum*, panse]. Synonyme inusité de la *caillette* ou quatrième estomac des ruminants, situé sur le *sac droit de la panse*.

ABORTIF, **IVE**, adj. [*abortivus*]. Né avant le temps. — *Fœtus abortif*, ou avorton [ἀποσφαιρημα], celui qui est né avant d'avoir acquis le développement nécessaire pour pouvoir vivre, avant l'époque où il est réputé viable. — En botanique, on dit *étamine abortive*, celle qui n'a pas d'anthère, ou n'en a qu'une ébauchée ou indéhiscente; *fleur abortive*, celle qui tombe sans laisser aucune trace de fécondation, etc. — On appelle *abortifs* (adj. pris subst.) [ἐκθροισιν, φάρμακον χηρσιον, all. *abtreibend*] certaines substances auxquelles on attribue la propriété de provoquer l'avortement : ce sont le plus ordinairement de violents emménagogues ou des drastiques.

ABOUCHEMENT, s. m. Ce mot, synonyme d'*anastomose*, exprime l'union, la jonction de deux vaisseaux.

ABOUTIR, v. n. [all. *aufbrechen*]. Proprement venir à bout, finir, se terminer, et, par extension, venir à suppuration, *suppurare*.

ABRACADABRA [peut-être d'*abraxas*, nom mystique de la Divinité chez l'hérésiarque Basilide]. Un papier sur lequel ce nom était écrit formait, d'après Serenus Sammonicus, un amulette efficace contre la fièvre hémittérée et la fièvre quarte. On l'écrivait en retranchant à chaque ligne deux lettres.

ABRANCHES, s. m. pl. [*a* privatif, βραχμα, bran-

chie]. Ordre d'annélides sans branchies, contenant la famille des lombrics et celle des hirudinées.

ABRASION, s. f. [*abrasio*, de *ab*, et *radere*, racler, désunir en raclant]. Séparation par petits fragments de l'épithélium qui recouvre les membranes muqueuses. Ce mot s'applique plus particulièrement à la membrane muqueuse intestinale, dont l'irritation donne lieu à des déjections alvines mêlées de petites portions membraniformes vulgairement appelées *raclures de boyaux*. — On a aussi appelé *abrasion* l'action de gratter la surface des os cariés, de la cornée ulcérée, et celle d'enlever le tartre des dents.

ABRE, s. m. [ἀβρός, délicat]. Plante légumineuse appelée aussi *liane à réglisse* (*Abrus precatorius*, L.), des feuilles de laquelle on retire un extrait qui, à la Guadeloupe, remplace celui de réglisse. Les graines se mangent comme les haricots ou autres légumes secs dans l'Inde et l'Égypte.

ABREUVEMENT, s. m. [all. *Tränken*]. Action d'abreuver les animaux domestiques, qui exige certaines précautions, comme celles de *couper* l'eau avec du son ou de la farine, ou de la faire tiédir quand les animaux sont eu sucur. On donne l'avoine plutôt après l'abreuvement qu'avant. On risque d'amener des ruptures d'organes abdominaux ou la *pousse*, si l'on fait courir l'animal aussitôt après l'abreuvement.

ABRÉVIATIONS usitées dans les prescriptions de médicaments :

A, *aa* ou *ana*, placé à côté d'une accolade qui embrasse l'indication de plusieurs substances, signifie *de chacune de ces substances*.

Add. (*adde* ou *addatur*), ajoutez.

B. a. (*balneum arenae*), bain de sable.

B. m. (*balneum mariae*), bain-marie.

B. v. (*balneum vaporis*), bain de vapeur.

Colat. (*colatura*), colature.

Cochleat. (*cochleatim*), par cuillerées.

Cog. (*coque* ou *coquatur*), faites cuire.

Cyath. (*eyathus*), tasse ou verre.

Dec. (*decoctio*), décoction.

F. s. a. (*fac* ou *fiat secundum artem*), faites selon l'art.

Gutt. ou *gt.* (*gutta*), goutte.

Inf. (*infundatur*), qu'on fasse infuser.

M. (*misce*), mêlez.

Man. (*manipulus*), poignée.

N° 1, *N° 2*, etc., exprime le nombre. Ainsi on dit : *Jaunes d'œufs N° 2*; ce qui signifie *deux jaunes d'œufs*.

P. æ. ou *p. e.* (*partes æquales*), parties égales.

Pul. (*pulvis*), poudre.

Pug. (*pugillus*), pincée.

Q. p. (*quantum placet*), à volonté.

Q. s. (*quantum satis*), quantité suffisante.

R., au commencement d'une formule, signifie *recipe*, prenez. On emploie souvent, au lieu d'un *R*, un *P*, ou ce signe \mathcal{R} .

S. a. (*secundum artem*), selon l'art.

T., au bas d'une formule, signifie qu'il faut que le pharmacien transcrive au bas de l'étiquette du médicament la manière dont il doit être administré.

lb., livre, ou 16 onces (500 grammes).

$\bar{\text{3}}$, once, ou 8 gros (32 grammes).

3 , gros, ou 72 grains (4 grammes).

ʒ , scrupule, ou 24 grains (12 décigrammes).

Gr., grain (5 centigrammes).

♁ signifie *demi* . Ainsi $\frac{3}{2}$ ♁ signifie *demi-once* ; $\frac{3}{2}$ ij ♁ signifie *deux onces et demi* , etc.

Abréviations usitées en botanique :

⊙ signifie *plante annuelle* .

♂ *bisannuelle* .

♃ *vivace* .

♄ *ligneuse* .

On écrit 3-*fide*, 4-*fide*, pour *trifide* , *quadrifide* , etc.

0, placé après le nom d'un organe, en indique la non-existence. Ainsi : *calice 0* signifie *point de calice* .

Abréviations usitées en chimie :

On se sert souvent aujourd'hui de lettres initiales pour indiquer la nature et la composition chimique de certains corps. Ainsi l'on dit : *Na* , *Ka* , *Cu* , *Arg* , pour désigner le sodium (natrium), le potassium (kalium), le cuivre, l'argent. — Quelquefois ces lettres initiales sont surmontées de certains signes, ou bien de chiffres placés comme les exposants dans les formules algébriques. Ainsi *Na* signifie protoxyde de sodium, *Ka* protoxyde de potassium, *Cu* deutoxyde de cuivre, *KaS* le sulfate de potasse, *HHO* l'eau.

Abréviations usitées en zoologie :

♂ signifie *mâle* .

♀ *femelle* .

ABRICOT, s. m. [*armeniacum* , $\alpha\rho\alpha\upsilon\alpha\upsilon\alpha\upsilon$, all. *Apri-cose* , angl. *apricot* , it. *albercocca* , esp. *albericoque* : le français vient de l'espagnol ; l'espagnol, de l'arabe *al ber-kok* , de l'article arabe *al* et du grec $\alpha\rho\alpha\upsilon\alpha\upsilon\alpha\upsilon$, qui vient du latin *præcocia* , fruits précoces]. Fruit du *Prunus armeniaca* , L., dont la chair est sucrée et pulpeuse, et dont le noyau renferme une amande amère, susceptible de produire, sous l'influence de l'eau, une huile volatile pesante, semblable à celle des semences de l' *Amygdalus amara* , et qui peut aussi se transformer en partie en acide cyanhydrique. Il découle de l'abricotier une gomme solide, translucide, ordinairement rougeâtre, à peine soluble dans l'eau, qui est une des espèces de *gommes du pays* .

ABROTONE, synonyme d' *aurone* . V. ce mot.

ABRUPTION, s. f. [*abruptio* , de *ab* et *rumpere* , rompre]. Fracture transversale d'un os, avec des fragments qui sont rugueux.

ABSCISION ou **ABSCISSION**, s. f. Synonyme d' *excision* [$\alpha\beta\kappa\omicron\pi\tau\iota$]. V. ce mot.

ABSINTHE, s. f. [*absinthium* , $\alpha\beta\sigma\iota\theta\iota\sigma\upsilon$, all. *Wurm-tod* , l'ermuth, angl. *wormwood* , it. *assenzio* , esp. *ajenjo*]. L' *absinthe commune* ou *grande absinthe* (aluine), *Artemisia absinthium* , L., est tonique et vermifuge. On emploie les feuilles et les sommités sèches en infusion (16 gram. par kil. d'eau), ou en décoction 32 à 64 gram. pour 500 gram. de liquide), ou en poudre (130 à 260 gram.). Infusées dans du vin blanc (32 gram. pour un litre de vin), avec addition d'alcool, (32 gram.), elles constituent le *vin d'absinthe* (*absinthites*) des anciens. On emploie aussi quelquefois la teinture alcoolique, le sirop et l'huile volatile d'absinthe. La teinture alcoolique est la *liqueur* connue sur nos tables sous le nom d' *absinthe* ou d' *absinthe suisse* . — La *petite absinthe* (*Artemisia pontica* , L.), et l' *absinthe maritime* (*A. maritima*), ont les mêmes propriétés, mais sont moins énergiques.

ABSINTHÉ, adj. [*absinthiatus*]. Qui contient de l'absinthe.

ABSINTHINE, s. f. Principe amer de l'absinthe ; blanc, cristallisable probablement, soluble dans l'alcool.

ABSOLU, adj. Se dit quelquefois, en chimie, de l'alcool qui ne contient pas d'eau.

ABSORBANT, adj. et s. [*absorbens* , de la préposition *ab* , de, et de *sorbere* , boire ; qui boit, qui pompe]. — En chirurgie, on appelle *absorbants* des substances molles, spongieuses, propres à s'imbiber des liquides épanchés, comme la charpie, l'amadou, l'agaric, etc. — *Médicaments absorbants* , ou simplement *absorbants* , substances que l'on croit propres à absorber les acides développés dans les voies digestives : tels sont en général les carbonates calcaires, la magnésie, etc. ; telles sont aussi la *poudre absorbante* du Codex, que l'on prépare en triturant ensemble parties égales de magnésie pure et de sucre blanc ; et les *tablettes absorbantes* ou de *magnésie* , composées de : magnésie (32 gram.) ; sucre blanc (128 gram.), et q. s. de gomme adragante réduite en mucilage avec l'eau de fleurs d'oranger. — *Système absorbant* . Bichat a donné ce nom à l'ensemble des vaisseaux et des glandes lymphatiques ou système lymphatique. Il le faisait naître de toutes les parties du corps dont ils rapportaient les fluides, même de parties où il n'y en a pas ; cela tient à ce que, ne connaissant pas la propriété physique d'endosmose, commune à tous les tissus, il était forcé d'imaginer un système pour se rendre compte des phénomènes d'absorption qu'il avait observés dans toutes les parties de l'organisme.

ABSORPTION, s. f. [*absorptio* , all. *Einsaugung* , it. *assorbione* , esp. *absorcion*]. Phénomène qui consiste dans l'attraction et la condensation d'un liquide élastique ou d'un liquide par un corps solide ou liquide. — En physiologie, on donne ce nom à une propriété des tissus, par laquelle pénètrent dans leur substance des molécules extérieures qui, suivant leur nature, sont assimilées à cette substance, l'entretienement, l'augmentent ou l'altèrent. C'est une propriété caractérisée par ce fait, que la plupart des éléments, et, par suite, des tissus, se laissent pénétrer et traverser par des substances liquides qu'ils modifient, chemin faisant, en leur enlevant ou leur ajoutant quelques uns de leurs principes, par le double mouvement nutritif de combinaison et de décombinaison. Les exemples de ce fait élémentaire s'accomplissant, indépendamment des autres, sur un seul élément anatomique, sont difficiles à rencontrer. Mais on en peut déduire l'existence de ce qui se passe quand un liquide pénètre des tissus formés d'une ou de deux espèces d'éléments (comme les *séreuses*). D'autres exemples nous sont offerts par les liquides intestinaux, dont une partie pénètre dans les chylifères, et pourtant sont très différents du chyme, par les capillaires des muscles qui empruntent à ce tissu la créatine, la créatinine, et ne lui enlèvent pas de chlorure de potassium, ou du moins ne lui en enlèvent que fort peu. On a admis deux espèces d'absorptions : l' *absorption externe* ou de *composition* , qui puise hors des organes les matériaux destinés à leur recomposition ; et l' *absorption interne* ou de *décomposition* , qui retire des organes les matériaux destinés à être excrétés et remplacés. Par *absorption externe* , on n'entend pas seulement celle qui se fait à la surface externe du corps de l'animal, mais aussi celle qui s'accomplit sur les membranes muqueuses des voies digestives et respiratoires. De là encore la distinction de l'absorption externe en *cutanée* , *intestinale* ou *digestive* , *pulmonaire* ou *respiratoire* . L'absorption n'est point une fonction, c'est-à-dire un acte accompli par un appareil seulement, c'est une propriété de tous les tissus ; mais elle est plus ou moins développée dans chacun d'eux. Elle a pour condition physique d'existence la propriété d'endosmose ou d'imbibition dont jouissent tous les tissus, mais elle ne doit

pas être confondue avec elle. Elle diffère de l'endosmose physique en ce que la substance qui pénètre molécule à molécule dans un tissu est modifiée, chemin faisant, par ce tissu qui lui emprunte ou lui cède quelques principes, suivant la nature des propriétés chimiques de l'humour et des siennes propres; d'où il résulte que le liquide absorbé est au delà du tissu absorbant autre qu'il n'était en deçà. Selon que les propriétés chimiques des tissus seront de telle ou telle nature, qu'ils seront plus ou moins vasculaires, ils absorberont plus ou moins vite ou quelquefois n'absorberont pas une même substance: c'est en ce sens que l'école de Bichat a raison contre l'école qui nie toute espèce de *choix* de la part des tissus à l'égard des composés qu'ils absorbent. C'est ainsi que l'épithélium et le mucus de la muqueuse digestive ne laissent pas absorber le *curare*, tandis que celui des bronches l'absorbe. Des composés divers placés successivement sur un même tissu pourront être absorbés plus ou moins vite selon les propriétés chimiques dont ils jouissent, et passer au delà de ce tissu ou bien rester fixés chimiquement aux substances organiques de ses éléments anatomiques. Ce fait nous rend compte de l'accumulation de certains poisons dans certains organes de préférence aux autres, de même que le précédent nous explique comment il se fait que chez les mammifères les substances grasses émulsionnées sont absorbées surtout par les chylifères et peu par les veines, tandis qu'un fait à peu près inverse s'observe pour les substances salines. L'absorption est une propriété de tous les éléments anatomiques, et, par suite, de tous les tissus, mais il n'y a pas de vaisseaux (ou *conduits absorbants*) spécialement chargés d'absorber; il n'y a pas non plus de *poros* ou *orifices* absorbants. Les éléments anatomiquement creux comme les parois des capillaires, sont entièrement homogènes et sans orifices, aussi bien que les cellules épithéliales, les fibres de divers tissus, etc., que les substances sont obligées de traverser d'abord pour arriver aux capillaires. L'absorption faite, les substances peuvent être transportées du lieu où elle se passe dans un autre, ou ne pas l'être, selon la disposition des tissus; lorsque le transport a lieu, c'est un des phénomènes de la fonction de circulation consentif à l'absorption, mais ce fait n'est point un acte faisant partie de celui d'absorption. V. NUTRITION, PÉNÉTRATION et SÉCRÉTIONS.

Absorption externe ou de composition. V. ASSIMILATION et DIGESTION.

Absorption intestinale ou digestive. V. DIGESTION.

Absorption pulmonaire ou respiratoire. V. RESPIRATION.

Absorption interne ou de décomposition, moléculaire, nutritive, organique ou interstitielle, synonymes de *désassimilation*. V. ce mot.

Absorption lymphatique. V. ABSORPTION et LYMPHATIQUES.

Absorption pathologique. V. RESORPTION.

Absorption récrémentielle. V. DIGESTION.

Absorption veineuse. V. ABSORPTION et VEINES.

ABSTÈME, adj. [*abstemius*, de *abs*, qui indique privation, et de *temetum*, vin pur; *ἄστυες*, angl. *abstemious*, esp. *abstemio*]. Qui s'abstient de vin, et en général de toute liqueur alcoolique.

ABSTERGENT, adj. pris subst. [*abstergens*, de *abstergere*, nettoyer; all. *reinigend*, angl. *abstersive*]. On appelait ainsi anciennement les remèdes qu'on employait pour enlever les matières visqueuses ou putrides

des surfaces organiques auxquelles elles adhèrent. Ce terme est synonyme d'*abluant*; cependant celui-ci était particulièrement employé pour désigner des substances qui agissent surtout par leurs particules aqueuses, tandis qu'on donnait spécialement le nom d'*abstergents* à des médicaments qu'on supposait agir par un principe savonneux. On sait aujourd'hui que ces médicaments ne font qu'exciter les tissus sur lesquels on les applique. On ne se sert plus maintenant des expressions *abluant* et *abstergent*; mais on emploie encore en chirurgie celle de *détersif*, qui ne diffère d'*abstergent* qu'en ce que l'acceptation en est bornée aux applications extérieures qui se font sur des parties suppurantes.

ABSTERSION, s. f. [*abstersio*]. Ellet immédiat des remèdes abstergents.

ABSTINENCE, s. f. [*abstinentia*, de *abstinere*, s'abstenir, qui lui-même vient de *tener*, tenir, et *abs*, de, comme si l'on disait *se passer de*]. Ce terme signifie en général privation volontaire; ainsi on dit: *abstinence des plaisirs*, *abstinence des boissons*, etc.; mais il est particulièrement employé pour indiquer la privation de certains aliments. On emploie aussi quelquefois *abstinence* comme synonyme de *dîte*.

ABSTRACTIF, adj. [*abstractivus*, de *ab*, de, et *trahere*, tirer]. Les anciens donnaient ce nom aux produits qu'ils retiraient des plantes par la distillation.

ABSTRACTION. V. ESPRIT d'abstraction.

ABSUS, s. m. (*Cassia absus*). Espèce de petite casse. Les Égyptiens pulvérisent les graines de cette plante avec une égale quantité de sucre, et mettent un peu de cette préparation sous les paupières au commencement de leur ophthalmie.

ABULIE, s. f. [de *α priv.*, et *βούλεσθαι*, vouloir]. Absence de volonté; espèce de folie où ce symptôme est dominant.

ACACIA, s. m. [de *ἀκκία*, nom de la gomme et de l'arbre qui la fournit; de *ἀκκία*, bonté, innocence (dit, soit par antiphrase, à cause des épines qui l'arment, soit à cause de la gomme qu'il fournit); de *α priv.* et *κκίς*, mauvais]. En exprimant les gousses pilées du *Mimosa nilotica*, et évaporant le produit jusqu'à consistance d'extrait, on obtient le *suc d'acacia* (*Acacia vera*). Cette substance, qu'on trouve dans le commerce sous la forme de petits pains orbiculaires, est d'un brun noirâtre, sans odeur, d'une saveur astringente et amère. Comme elle est fort rare aujourd'hui, on l'a remplacée par le *suc d'acacia indigène* (*Acacia nostras*), tiré du fruit non encore mûr du prunellier, (*Prunus spinosa*). Suivant Guibourt, l'acacia vrai, traité par l'alcool, donne un acide libre très énergique, du tannin analogue à celui de la noix de galle, et un sel calcaire très abondant. L'acacia indigène est un peu soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool; il laisse une matière ayant l'apparence de l'albumine coagulée.

ACAJOU, s. m. [angl. *cashew nut*]. On employait jadis en médecine, sous le nom de *noix d'acajou*, un fruit réniforme, lisse, coriace, et d'un brun grisâtre, sous l'enveloppe coriace duquel se trouvent des alvéoles pleins d'un suc huileux, noir, âcre et caustique. Ces alvéoles sont bornés intérieurement par une seconde enveloppe coriace, renfermant une amande blanche, huileuse, douce, bonne à manger et de saveur agréable. Ce fruit est fourni par l'*Anacardium occidentale*, grand arbre de la famille des *térébinthacées*. D'après l'analyse faite par Vicra de Matos, la noix d'acajou contient beaucoup d'acide gallique, du tannin,

une matière extractiforme, un principe colorant vert, et une substance gomme-résineuse. Cette résine, qu'on obtient en traitant le péricarpe par l'alcool, distillant et lavant le produit pour le priver d'acide gallique et de tannin, est fluide à 15° et congelable à + 10°; elle est soluble dans l'alcool, l'éther, les acides fixes et volatils, et les alcalis caustiques. Ses propriétés vésicantes l'ont fait proposer comme un puissant révulsif: on enduit la peau avec cette résine, et on la recouvre d'un emplâtre de poix de Bourgogne; au bout d'un quart d'heure on pansé la plaie avec une pommade composée de cérat et de cette même résine, ou de parties égales de cette résine, de cire et d'axonge.

ACALÉPHE, s. m. [de ἀκαλίφρα, ortie; all. *Seeneseln*]. Classe d'animaux rayonnés, à corps mou, pourvus d'organes digestifs, sans anus, envoyant partout des conduits non distincts de la masse du corps. Quelques uns sont dits *Orties de mer*, parce qu'au toucher ils produisent une sensation analogue à celle de l'ortie.

ACAMPSIE, s. f. [de α priv. et κάμπτεω, fléchir]. Impossibilité de fléchir une articulation.

ACANTHACÉES, s. f. pl. [de ἀκανθα, épine]. Famille de plantes dicotylédones qui a pour caractères: Calice monosépale à 4 ou 5 divisions régulières ou irrégulières, toujours persistant; corolle monopétale, irrégulière, ordinairement bilabée, staminifère, hypogyne et caduque; étamines didynes, dont deux avortent souvent; ovaire libre, biloculaire, dont chaque loge renferme deux ou plusieurs graines, environné à sa base d'un disque ou bourrelet glanduleux; style simple, terminé par un stigmate bilobé. Le fruit est une capsule à deux loges, quelquefois monosperme par avortement, s'ouvrant avec élasticité en deux valves, qui emportent avec elles la moitié de la cloison; les graines sont attachées à des podospermes filiformes saillants.

ACANTHE, s. f. (*Acanthus mollis*, L.) [ἀκανθός]. Plante de la famille des acanthacées, dont toutes les parties sont émollientes. On a spécialement employé la décoction de ses feuilles en lavements.

ACANTHOBLE, s. m. [*Acanthobalus*, de ἀκανθα, épine, et de βάλω, jeter dehors; all. *Grætenzange*]. Paul d'Égine a donné ce nom à un instrument de chirurgie en forme de pince à disséquer, mais dont les mors, plus longs, plus droits et plus grêles, se correspondaient et s'engrenaient dans une plus grande étendue. Cet instrument servait à l'extraction des petits corps étrangers, etc. — Fabrice d'Aquapendente a décrit sous le même nom deux longues pinces, l'une coudée et l'autre courbée en demi-cercle, boutonnées à leur extrémité, propres à extraire les corps étrangers engagés dans le pharynx ou dans toute autre cavité.

ACARDIE, s. f. [de α priv. et καρδία, cœur]. Absence du cœur. L'absence congénitale du cœur, chez un sujet d'ailleurs bien conformé, est une chose inadmissible, quoique quelques auteurs l'aient supposée possible.

ACARDIOHÉMIE, s. f. Défaut de sang dans le cœur. (Piorry.)

ACARDIONERVIE, s. f. On a appelé ainsi le défaut d'action nerveuse du cœur, qui se reconnaît à ce que l'on cesse d'entendre les bruits de cet organe.

ACARDIOTROPHIE, s. f. Atrophie du cœur, ou diminution de son volume.

ACARE, s. m. [de ἀκαρι, sorte de petits insectes, all. *Krätzmilbe*, esp. *acaros*]. Genre d'animaux arti-

culés, de la classe des arachnides, famille des acarides, dont un genre, appelé *Sarcoptes* par Latreille, renferme les petits cirons qu'on trouve dans les vésicules de la gale, tant chez l'homme (*Sarcoptes scabiei*, Latreille) que chez le cheval (*Sarcoptes equi*, Hering). (*Acarus scabiei*, Degeer; il a été appelé à tort *Sarcoptes hominis* dans les autres éditions de cet ouvrage, et par divers auteurs *Acarus humanus subcutaneus*, Linné.) L'existence de l'acare de la gale est incontestée aujourd'hui. Nous en donnons (Fig. 3, 4) la représentation,

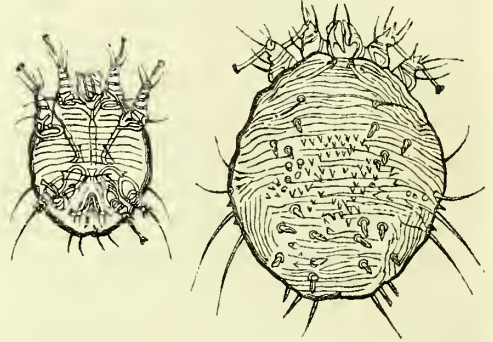


Fig. 3.

Fig. 4.

d'après Bourguignon, vu sous les faces abdominale (Fig. 3) et dorsale (Fig. 4). Cet animal, blanc à la vue simple, est marqué de quelques points d'un brun rougeâtre. Il a un quart à un demi-millimètre de diamètre; abdomen terminé par deux grandes soies, ayant antérieurement près d'elles deux paires de soies plus petites; corps mamelonné au-dessus avec des lignes en arc de cercle à son pourtour (Fig. 4).

La figure 5, que nous donnons comme terme de comparaison, représente le ciron du fromage et de la farine, qui, sur la foi de Galès, a passé pendant longtemps pour le véritable acare de la gale.

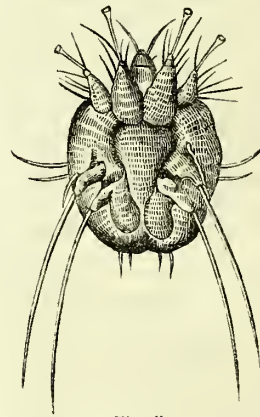


Fig. 5.

Acare des follicules (*Acarus folliculorum*, Simon; *Simonea folliculorum*, Gervais; *Entozoon*, Wilson; *Demodex*, R. Owen). Acarien qui se trouve: 1° dans l'orifice des glandes sébacées du nez, mêlé à la matière sébacée, surtout quand elle est accumulée

sous forme de petites tannes; 2° dans les follicules du duvet du nez, surtout dans ceux qui sont distendus par accumulation de cellules épithéliales et de gouttes grasses; 3° dans les follicules des poils proprement dits, de la face surtout. On les trouve sur presque tous les individus (si ce n'est les très jeunes enfants), même chez ceux qui prennent les plus grands soins de propreté. Animal gris blanc, demi-transparent. Corps un peu aplati, long de 1 à 3 dixièmes de millimètre, composé d'un céphalothorax et d'un abdomen. Tête formée de deux palpes latéraux avec un suçoir entre deux; le dernier article des deux palpes est pourvu de

petites dentelures; au-dessus du sucoir est un organe ou labre triangulaire, formé de deux soies accolées. Thorax portant quatre paires de pattes courtes coniques, formées de trois articles seulement, dont le dernier porte trois crochets: un long et deux plus courts. Dans le premier âge, il n'y a que trois paires de pattes, la quatrième vient lorsque l'animal a atteint à peu près sa grandeur normale. Il y a trois variétés de cet animal, s'observant souvent sur le même homme. Première variété: céphalothorax égal au tiers de la longueur de l'abdomen, mou, terminé par une extrémité arrondie et marqué de fins plis transversaux; deuxième variété: céphalothorax aussi long que l'abdomen ou à peu près; troisième variété: abdomen plus court, terminé en pointe, céphalothorax plus large.

ACARIDES, s. f. pl. Famille d'arachnides trachéennes ayant la bouche en sucoir, dont l'acarus de la gale est le type.

ACARUS. V. ACARE.

ACATAPOSE, s. f. [*acataposis*, de α privatif et $\alpha\kappa\tau\alpha\pi\sigma\iota\varsigma$, déglutition]. Impossibilité d'avaler.

ACATASTIQUE, adj. [$\acute{\alpha}\kappa\alpha\tau\acute{\alpha}\sigma\tau\alpha\tau\omicron\varsigma$, de α priv. et $\alpha\kappa\tau\acute{\alpha}\sigma\tau\alpha\iota\varsigma$, constance]. Autrefois on donnait ce nom aux fièvres dont les périodes n'ont rien de constant; on l'appliquait aussi aux urines qui changent à chaque instant d'aspect.

ACATHARSIE, s. f. [$\acute{\alpha}\kappa\alpha\theta\alpha\rho\sigma\iota\alpha$, α priv. et $\kappa\alpha\theta\acute{\alpha}\rho\iota\epsilon\iota\nu$, purifier]. Impureté d'humeurs.

ACAULE, adj. [*acaulis*, de α priv. et $\kappa\alpha\upsilon\lambda\acute{o}\varsigma$, tige]. Se dit en botanique, des plantes qui n'ont pas de tige, ou dont la tige est peu apparente, à cause de sa brièveté.

ACAWERIA, s. m. (*Ophioxylum serpentinum*, L., de la famille des apocynées). Arbuste de Ceylan, dont la racine amère s'emploie contre les morsures des animaux venimeux.

ACCABLEMENT, s. m. [*virium oppressio*, it. *oppressione*, *aggravamento*]. Terme qui désigne une diminution des forces morales et physiques un peu plus prononcée que celle qui a lieu dans l'*abattement*. V. ce mot.

ACCÉLÉRATEUR, adj. [all. *beschleunigend*, esp. *acelerador*]. On appelle *force accélératrice*, en physique, celle qui, continuant à agir sur un corps mobile, après son départ, exerce ainsi une impression qui le sollicite sans cesse et lui communique à chaque instant une nouvelle vitesse. — *Accélérateur de l'urine*, V. BULBO-CERVEUX.

ACCÉLÉRATION, s. f. [*acceleratio*, augmentation de vitesse]. Ce mot exprime, en physiologie et en pathologie, la vitesse plus grande avec laquelle s'accomplissent et se répètent certains actes de la vie: le pouls et la respiration sont *accélérés* lorsque, dans un temps donné, le nombre des pulsations artérielles et des mouvements respiratoires est plus considérable qu'à l'ordinaire.

ACCÈS, s. m. [*accessio*, de *accedere*, *cedere ad*, s'approcher; $\pi\alpha\rho\epsilon\zeta\upsilon\sigma\mu\acute{o}\varsigma$, all. *Anfall*, it. *accesso*, esp. *acceso*]. Ensemble de symptômes qui cessent et reviennent à des intervalles plus ou moins éloignés. C'est à tort que l'on a souvent confondu les mots *accès* et *paroxysme* ou *exacerbation*: ces deux dernières expressions indiquent, non le retour d'une maladie intermittente, mais l'accroissement, le redoublement des symptômes continus d'une maladie. On doit donc dire un *accès* de fièvre intermittente, un *paroxysme* de fièvre continue ou rémittente. L'*accès* de fièvre inter-

mittente se compose de trois temps ou *stades*: le froid, la chaleur, la sueur. L'*accès complet* est celui qui présente ces trois stades; l'*accès est incomplet* si un ou deux de ces stades viennent à manquer. L'intervalle qui sépare les accès est l'*apyrexie* ou l'*intermission*. Les trois temps ou stades n'existent point dans les accès des névroses. Les accès forment, par leur réapparition successive, une seule et même maladie.

ACCESSOIRE, adj. [it. *accessorio*]. Qui s'ajoute, auxiliaire. — *Accessoire du sacro-lombaire*, muscle confondu actuellement avec le sacro-lombaire. — *Accessoire du long fléchisseur commun* des orteils, muscle situé à la partie supérieure de la plante du pied. — *Nerf accessoire de Willis*, V. SPINAL. — *Glande accessoire de la parotide*. Haller a donné ce nom à une petite glande qui accompagne le canal parotidien et qui n'est qu'une portion de cette glande. — *Sciences accessoires*, celles qui, sans faire partie intégrante de la médecine, sont cependant indispensables à son étude régulière et complète. On donne souvent à tort ce nom aux sciences qui en sont la base, telles que l'*anatomie* et la *physiologie*.

ACCIDENT, s. m. [*accidens*, de *accidere*, arriver, survenir; $\sigma\upsilon\lambda\lambda\epsilon\tau\eta\kappa\omicron\varsigma$, it. *accidente*]. Dans l'acception la plus étendue, ce mot s'applique à tout événement fâcheux et fortuit: une chute est un *accident*. On appelle proprement *accidents* d'une maladie, ou *symptômes accidentels*, les symptômes qui tendent à la rendre plus grave, comme une hémorrhagie, des convulsions, etc., lorsque toutefois ces symptômes ne lui sont point essentiels. Néanmoins on comprend encore généralement sous le nom d'*accidents*, de *symptômes accidentels*, tous les phénomènes qui surviennent dans le cours d'une maladie, soit que leur apparition ajoute ou non à sa gravité: dans ce sens, *accident* est synonyme d'*épiphénomène*, qui doit être employé de préférence.

ACCIDENTEL, adj. Se dit des *symptômes* qui surviennent dans le cours d'une maladie sans connexion nécessaire avec elle; des *tissus* qui se développent à la suite d'un travail morbide. Ex.: les *brides* de tissu cellulaire qui unissent la plèvre costale à la pulmonaire, etc.

ACCLIMATATION, s. f. ou **ACCLIMATEMENT**, s. m. Modification plus ou moins profonde produite dans l'organisme par un séjour prolongé dans un climat qui diffère notablement de celui que l'on a jusqu'alors habité. Il y a une différence entre *acclimatation* et *naturalisation*. *Acclimatation* se dit à la fois des individus et des espèces; *naturalisation* ne se dit que des espèces.

ACCOMPAGNEMENT, s. m. On appelle *accompagnements de la cataracte* une matière blanchâtre et visqueuse qu'on observe quelquefois autour du cristallin opaque. Des portions de la membrane cristalline devenue opaque peuvent aussi former des *accompagnements* de la cataracte, dont le déplacement est nécessaire au succès de l'opération.

ACCORD, s. m. Employé pour désigner la liaison étroite et régulière des moyens employés par le cavalier pour obtenir de l'ensemble et de l'harmonie dans tous les mouvements du cheval.

ACCOUCHEMENT, s. m. [*partus*, $\tau\acute{\epsilon}\kappa\omicron\varsigma$, all. *Niederkunft*, *Gebären*, it. *puerperio*, esp. *parto*: de *accubare*, se mettre au lit; *accoucher*, dans l'ancien français, ne signifiait que mettre au lit]. Expulsion spontanée ou extraction du fœtus à terme ou au moins viable, et de ses annexes, hors du sein de sa mère. Ce mot exprime donc tantôt la fonction naturelle de l'enfantement, ou la *parturition*, tantôt l'action d'accou-

cher une femme, de lui administrer, pendant le travail, les secours que son état demande, action soumise à des principes dont l'ensemble constitue l'art obstétrical ou l'obstétrique.—L'époque de l'accouchement à terme varie entre 260 et 280 jours depuis la conception. On dit l'accouchement *tardif* quand il dépasse ce dernier terme, et *prématuré* quand il a lieu avant le 260^e jour, mais après le 180^e, car, plus tôt, il prend le nom d'*avortement*.—Les auteurs attachent à divers accouchements des épithètes sur la valeur desquelles ils ne s'accordent pas, ce qui nous engage à reproduire la définition même de chacun d'eux. *Accouchements artificiels*, ceux qui obligent de recourir à la main seule ou armée d'instruments (Millot); ceux dans lesquels l'art est obligé d'intervenir d'une manière plus ou moins active (Moreau).—*Accouchements contre nature*, ceux dans lesquels il se présente toute autre partie que la tête (Denman), ou que la tête et les fesses (Lamotte); ceux qui exigent le concours de la main de l'accoucheur (Baudelocque), de la main ou d'un instrument (Gardien); ceux qui exigent de tirer l'enfant par les pieds, ou de délivrer le corps avant la tête (Smellie); ceux dans lesquels il y a nécessité de pratiquer une route artificielle à l'enfant (Millot); ceux qui exigent l'application d'instruments divisants sur le fœtus, sur la mère, ou sur tous deux à la fois (Flamant).—*Accouchements irréguliers*, ceux qui réclament l'intervention de l'art, ne durassent-ils pas plus d'une demi-heure (Denmann).—*Accouchements laborieux*, ceux qui, malgré la position avantageuse de l'enfant, exigent quelques secours de l'art (Lamotte); ceux qui se prolongent au delà de vingt-quatre heures (Denman); ceux qui réclament l'emploi des instruments (Baudelocque).—*Accouchements mixtes*, ceux que la nature ne peut point, en général, terminer par ses seules forces, mais qui rentrent dans son domaine lorsqu'on a remédié à la complication qui les rendait impossibles (Gardien).—*Accouchements naturels* ou spon-

terminent par les seuls efforts de la nature (Baudelocque, Denman, Gardien, Naegele, Moreau); ceux qui s'opèrent par la seule force des organes de la mère, ou dans lesquels la nature développe assez de ressources pour les terminer, lors même que quelques circonstances les rendent longs et difficiles (Flamant).—*Accouchements non naturels*, ceux qui exigent l'application de la main seule ou armée d'instruments propres à favoriser l'extraction du fœtus, sans intéresser l'intégrité de ses parties, ni celle des parties de la mère (Flamant).—*Accouchements vicieux*, ceux qui exigent l'intervention de l'art (Naegele).—Les phénomènes de l'accouchement peuvent être rapportés à quatre temps. 1^{er} temps (Fig. 6): Signes précurseurs: deux ou trois jours avant l'accouchement, écoulement muqueux, gonflement des parties génitales externes, douleurs faibles, courtes et intermittentes, connues sous le nom de *mouches*, dans les lombes et l'abdomen. 2^e temps

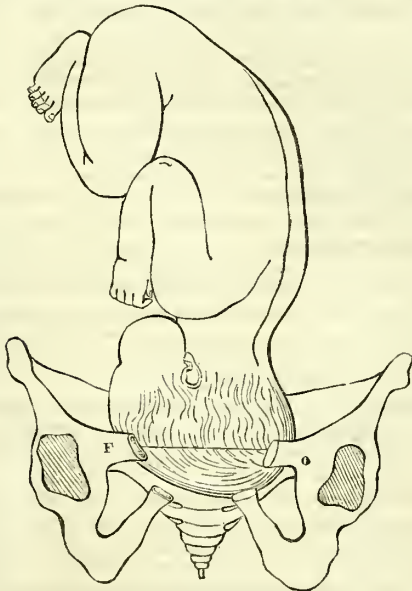
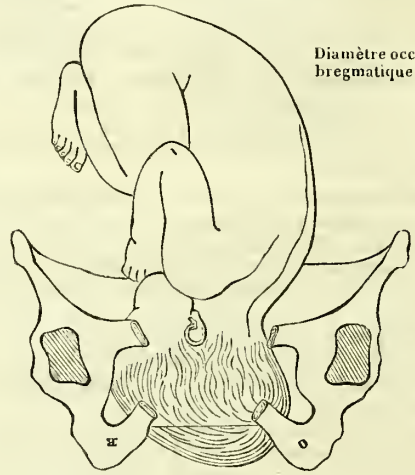


Fig. 6. — Diamètre occipital, OF.

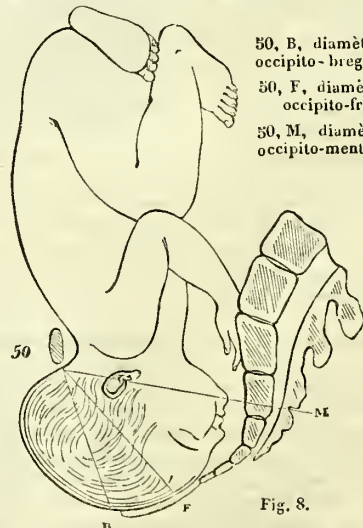
tanés, ceux qui se font d'eux-mêmes, le fœtus présentant la tête ou les fesses (Lamotte); ceux qui se



Diamètre occipito-bregmatique, OB.

Fig. 7.

(Fig. 7): Douleurs particulières, dites *expulsives*, qui, de la région lombaire, se propagent vers la matrice;



50, B, diamètre sous-occipito-bregmatique.
50, F, diamètre sous-occipito-frontal.
50, M, diamètre sous-occipito-mentonnier.

Fig. 8.

tension et dilatation du col et de l'orifice de cet organe; saillie dans le vagin des enveloppes du fœtus, qui for-

ment ce qu'on appelle la *poche des eaux*; rupture de cette poche. 3^e temps : Contraction de la matrice et des muscles abdominaux; douleurs plus aiguës; la tête du fœtus s'engage dans le bassin; l'occiput, situé le plus ordinairement au-dessus de la cavité cotyloïde gauche, vient se placer derrière l'arcade pubienne. 4^e temps (Fig. 8) : Après quelques instants de repos, les contractions recommencent; la tête se présente à la vulve; distension extraordinaire; douleurs conquisantes; la tête franchit enfin la vulve, et le reste du corps est facilement dégagé (Fig. 9); mais il tient



Fig. 9.
50, F, sous occipital déjà
sorti du pubis.

encore à la mère par le cordon ombilical, dont on fait la ligature et la section. — Haller avait fixé la durée du travail de l'accouchement à 100 minutes. Ce délai est trop court. Moreau l'évalue, terme moyen, dans les villes, à cinq ou six heures; mais, si l'on n'a égard qu'aux primipares, il faut lui donner une durée de huit à dix heures. — L'enfant se présente ordinairement par la tête, l'occiput dirigé en avant et la face en arrière. Sur 21,723 accouchements, on en a compté 20,698 par le vertex, 103 par la face, 80 $\frac{1}{4}$ par l'extrémité pelvienne, et 118 par les épaules. Les accouchements par l'extrémité pelvienne sont beaucoup plus dangereux que ceux par la tête : 20,567 de ceux-ci n'ont donné que 635 morts; 88 par la face, 3 seulement; et 790 par l'extrémité pelvienne, 101. — On a, dans ces derniers temps, appelé *accouchement prématuré artificiel*, celui que l'homme de l'art provoque à dessin, dans le huitième mois de la grossesse, chez les femmes dont la conformation du bassin ne permettrait pas la naissance d'un enfant à terme vivant, et qui a pour but de soustraire la femme aux dangers des opérations obstétricales, tout en laissant l'espoir de sauver son fruit (Chailly). Ce n'est qu'à la fin du septième mois qu'on peut songer à provoquer l'accouchement prématuré; et quand c'est à cause d'un vice de conformation, il faut que le bassin offre 9 centimètres et $\frac{1}{2}$ au plus, et 6 centimètres et $\frac{1}{2}$ au moins dans son plus petit diamètre. Les procédés que l'on emploie sont de deux sortes: les moyens qui agissent sur l'ensemble de l'économie, et qui excitent secondairement les contractions utérines (saignées générales, bains, seigle ergoté, etc.); et ceux qui exercent une action mécanique et directe sur l'utérus (frictions exercées sur le fond et sur le col de la matrice, décollement du segment inférieur de l'œuf, perforation des membranes, introduction d'un corps étranger dans l'intérieur du col, tamponnement du vagin). Ces derniers sont les seuls sur lesquels on puisse compter.

ACCOUCHEUR, s. m. [*adjutor partus, obstetricans*]. Celui qui exerce l'art des accouchements : *médecin* ou *chirurgien accoucheur*.

ACCOUCHEUSE, s. f. [*obstetrix, μαῖα, μαιεύτρια*, all. *Hebamme*, it. *levatrice*]. Femme qui pratique des accouchements. On dit plus souvent : *sage-femme*.

ACCOUPLEMENT, s. m. [*copulatio, συνδύσις*, all. *Paarung, Begattung*, it. *copitura, monta*]. Rapprochement du mâle et de la femelle pour accomplir l'acte de la génération.

ACCRÉMENTITIEL, adj. [*d'accrementum, accreis-*

sement]. Burdach nomme *génération accrémentitelle* celle qui consiste en ce qu'une partie organique, brisant les liens qui l'unissaient à l'individu par lequel elle a été formée, et avec lequel elle ne faisait primordialement qu'un, se développe en un nouvel individu distinct et tout à fait semblable à celui d'où elle procède. Ce cas a lieu dans beaucoup de végétaux et d'animaux inférieurs.

ACCRÉMENTITION (GÉNÉRATION PAR), s. f. Phénomène caractérisé par la naissance d'éléments anatomiques entre ceux qui existent déjà et semblables à eux, à l'aide et aux dépens d'un blastème qu'ils ont fourni ou fournissent peu à peu: d'où accroissement des tissus. Je dis à l'aide et aux dépens du blastème qu'ils fournissent; car, bien que ce soient les capillaires qui donnent principalement ce blastème, les éléments entre lesquels ils rampent contribuent à en modifier la nature de la manière qui sera indiquée plus tard. — La génération accrémentitelle s'observe pendant toute la durée du développement de chaque être végétal ou animal dans tous les tissus, qui augmentent ainsi de volume à la fois: 1^o par multiplication du nombre des éléments, et 2^o par amplification, ou propre ou de substitution, de ceux qui sont primitivement nés. Sur les végétaux on l'observe lors de la formation de chaque couche nouvelle entre l'aubier et le liber, c'est-à-dire dans le mésoderme, lors de la formation de chaque bourgeon adventif ou autre, à l'extrémité des racines, etc. Ce sont, comme on voit, les éléments des tissus constituants qui naissent ainsi, et non ceux des produits. Toutefois c'est à ce mode de génération que se rattache la naissance de l'ovule dans la nuelle des phanérogames, des sporanges de certaines cryptogames, et de l'ovule mâle dans les anthères et anthéridies. A l'état morbide, chez les animaux, le mode de formation est le même dans un très grand nombre de circonstances; mais avec cette particularité que les éléments qui naissent dans un tissu complexe, au lieu d'être de telle ou telle espèce déterminée, sont toujours semblables aux plus simples de ceux qui concourent à former ce tissu. Ainsi, le blastème étant épanché pathologiquement dans le tissu musculaire, ce n'est pas la fibre musculaire, le plus complexe de tous les éléments de ce tissu, qui se formera, mais seulement les fibres du tissu cellulaire ou les éléments fibroplastiques. De la sorte, la propriété qu'ont les éléments anatomiques de déterminer autour d'eux la production d'éléments semblables à eux ne se manifeste que dans certaines conditions déterminées, les conditions normales, et disparaît ou ne persiste que pour les éléments les plus simples dans les conditions anormales. Aussi ne voit-on que pour les tissus les plus simples, comme les os et le tissu fibreux, se reformer, après lésion, des éléments semblables à celui qui, dans ces tissus, est caractéristique et fondamental. A ce mode de génération se rattachent la naissance des éléments des fausses membranes, des végétations morbides, des tumeurs blanches, etc., celle des éléments des tumeurs homéomorphes. Dans ce mode de génération se manifestent deux influences particulières qui le rendent plus complexe que les précédents. L'une vient des éléments préexistants; l'autre tient à la nature du blastème. On observe, en effet, que chaque élément entraîne la formation, dans son voisinage, d'éléments semblables à lui. Cela est très manifeste surtout dans les plantes où l'on voit des cellules qui, naissant entre un faisceau de vaisseaux rayés, sont rayées du

côté des vaisseaux, et non rayées là où elles touchent le tissu cellulaire ordinaire. Chez les animaux, le blastème épanché dans le tissu cellulaire donne naissance à des fibres de ce tissu et à des éléments fibro-plastiques qui s'y trouvent aussi. Entre les bouts d'un nerf coupé, d'un os rompu, c'est un phénomène analogue qu'on observe. Cette influence, spécifique du reste, est limitée; elle ne va pas au delà d'une étendue déterminée, car pour les nerfs, les os, etc., si les deux bouts sont trop écartés, il se produit bien un peu d'os ou de nerf, mais dans le reste de l'intervalle c'est du tissu cellulaire. Il faut observer que plus le tissu de la partie dans laquelle a lieu la production d'éléments nouveaux est complexe, moins la production nouvelle ressemble aux éléments normaux. Ainsi le tissu cellulaire, la substance osseuse simple, les fibres musculaires lisses, se régénèrent très facilement. Mais les nerfs se régénèrent dans une étendue beaucoup moindre et plus lentement; les faisceaux striés des muscles ne se régénèrent pas; il en est de même des parenchymes, comme le poumon, les glandes, qui sont composés de vaisseaux, de tubes propres, d'épithélium, etc., et ont par conséquent une organisation très complexe. — Lorsque le tissu est altéré, on voit naturellement aussi son influence varier d'une manière proportionnelle, et donner lieu à la génération de produits très variés.

ACCRESCENT, adj. [*accrescens*, de *ad*, vers, et *crecere*, croître]. Se dit, en botanique, des parties de la fleur, autres que l'ovaire, qui prennent de l'accroissement après la fécondation.

ACCRETION, s. f. [*accretio*, de *crecere*, croître]. Action de croître, de se développer. On emploie plus ordinairement le mot *accroissement*, qui indique tout à la fois l'action de croître et le résultat de cette action. Suivant quelques auteurs, *accretion* exprime spécialement le mode d'accroissement par juxtaposition.

ACCROISSEMENT, s. m. [*accretio*, *incrementum*, all. *Wachsthum*, it. *accrescimento*]. Augmentation de la masse d'un corps par l'agglomération de nouvelles molécules constituantes. V. ACCRÈMENTION. L'accroissement se fait par *juxtaposition* ou par *intussusception*: dans le premier cas, les nouvelles molécules s'appliquent à la surface externe des anciennes couches, qui leur servent de noyau et n'éprouvent aucun changement dans leur forme et leur manière d'être; dans le second, les molécules qui doivent servir à l'accroissement dans l'intérieur des corps y subissent une élaboration particulière, sont mises en mouvement dans les canaux ou les cellules dont ces corps sont composés, s'assimilent enfin à eux, et en augmentent la masse du dedans au dehors. Le premier mode d'accroissement est celui des corps inorganiques; il ne suit que les lois de l'attraction, en sorte que les corps bruts augmentent toujours de masse tant qu'ils sont placés dans des circonstances favorables. Le second, particulier aux corps organisés, nécessite l'exercice de la vie: aussi n'a-t-il qu'une durée limitée, et varie-t-il continuellement.

ACCULEMENT, s. m. Mouvement précipité de marche en arrière du cheval, la croupe contractée et l'enclature tendue.

ACCULER, v. a. Acculer un cheval, l'amener à l'acculement.

ACCULER (S'), v. p. Se dit d'un cheval qui, après avoir reculé contre un obstacle, y reste appuyé, ou de celui qui, manié par les voltes, recule en marchant de côté, les hanches avant les épaules.

ACÉPHALE, adj. et s. [*acephalus*, de α priv., et de *κεφαλή*, tête, sans tête; all. *Kopflös*]. — En histoire naturelle, les *acéphales* constituent un ordre de la classe des mollusques, comprenant les espèces qui n'ont réellement pas de tête, et dont la bouche est cachée sous le manteau: telles sont les huîtres, les moules, etc. — En anatomie pathologique, on appelle *acéphales* les fœtus qui naissent privés d'une portion de la tête ou de la tête entière, et quelquefois, en outre, du cou, et d'une portion plus ou moins considérable du tronc. De là la distinction des *acéphales* en *incomplets*, chez lesquels on retrouve encore les os de la base du crâne et quelques vestiges de la base de l'encéphale; et *complets*, chez lesquels la tête manque entièrement. — Isid. Geoffroy Saint-Hilaire donne le nom d'*acéphales* à ceux des monstres acéphaliens chez lesquels on remarque seulement l'absence de la tête et des organes qui manquent d'ordinaire avec elle: les membres supérieurs sont conservés, ou au moins l'un d'eux, et la forme générale du corps, quoique s'écartant toujours de la symétrie et des proportions normales, n'est jamais complètement irrégulière; il existe même presque toujours des vertèbres cervicales, et souvent aussi quelques rudiments des os de la tête, cachés sous la peau.

ACÉPHALHÉMIE, s. f. Défaut de sang vers l'encéphale. (Piorry.)

ACÉPHALIE, s. f. État d'un embryon ou d'un fœtus privé de tête, et souvent aussi d'une portion de la partie supérieure du tronc. Lorsqu'il existe quelques vestiges de la base de l'encéphale ou du crâne, Chaussier, Tiedemann, Béclard et Mckel donnent à ce vice de conformation le nom d'*anencéphalie*.

ACÉPHALIENS, adj. pris subst. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire appelle ainsi une famille de monstres totalement privés de tête, ou n'en ayant tout au plus que de simples vestiges, appréciables seulement par l'analyse anatomique, et trop faibles pour produire une saillie sensible à l'extrémité supérieure du tronc, en sorte que les organes des sens ne sont pas même ébauchés.

ACÉPHALOBRACHE, adj. [*acephalobrachius*, de $\beta\rho\chi\acute{\alpha}\omega\nu$, bras]. Nom donné aux fœtus privés de tête et de bras.

ACÉPHALOBRACHIE, s. f. [*acephalobrachia*]. Monstruosité caractérisée par l'absence de la tête et des bras.

ACÉPHALOCARDE, adj. [*acephalocardius*, de $\kappa\alpha\rho\delta\acute{\iota}\zeta$, cœur]. Se dit d'un fœtus acéphale privé de cœur.

ACÉPHALOCARDIE, s. f. [*acephalocardia*]. Monstruosité caractérisée par l'absence de la tête et du cœur.

ACÉPHALOCHIRE, adj. [*acephalochirus*, de $\chi\epsilon\iota\rho$, main]. Se dit d'un fœtus qui n'a ni tête ni mains.

ACÉPHALOCYSTE, s. f. [*acephalocystis*, de α priv., *κεφαλή*, tête, et *κύστις*, vessie; all. *Acephalocyst*, *Wasserblase*, esp. *acfalocisto*]. Nom donné par Laënnec à des corps qu'il regardait comme des vésicules sans tête ni organes visibles, et qui ne sont formés que d'une vessie membraneuse pleine de fluide: ce sont les *hydatides* de la plupart des auteurs anciens (V. ce mot). Les acéphalocystes se présentent sous la forme de vésicules ovoïdes ou arrondies, du volume d'un grain de chènevis jusqu'à celui de la tête d'un fœtus à terme. Leurs parois sont minces, homogènes, sans fibres, ordinairement incolores, quelquefois grisâtres, verdâtres, ou d'une teinte laiteuse. Leur cavité est pleine d'un liquide limpide, analogue à de l'eau chargée d'un peu d'albumine. Elles offrent souvent dans leurs parois

des épaississements en forme de choux-fleurs, qui ont été admis à tort comme étant des acéphalocystes naissantes, lesquelles, après avoir atteint un degré suffisant de développement, se détacheraient de leur mère, tomberaient dans la cavité intérieure, et y prendraient de l'aceroissement. Quelques acéphalocystes sont parsemés intérieurement de granulations transparentes, d'autres présentent de petits bourgeons irréguliers; de là la distinction de trois espèces d'acéphalocystes : *Acéphalocystis ovoidea*, *A. granulosa*, *A. surculigera*. On a aussi décrit un acéphalocyste ramense, *A. ramosa*, ou môle hydatique de l'utérus (*V. MÔLE*). On a rencontré des acéphalocystes dans presque toutes les parties du corps humain; elles se développent particulièrement dans le tissu même des organes, plus rarement dans les cavités naturelles. — *Hydatide* (*V. ce mot*) est actuellement synonyme d'*acéphalocyste*, et *vice versa*. La vessie, ou kyste mou, tremblotant, demi-transparent, est un produit hétéromorphe de l'économie, sans communication vasculaire avec les tissus, et enfermé généralement dans un kyste fibreux (kyste adventif); mais ce n'est pas un animal. Le tissu de la vésicule acéphalocystique est une substance homogène finement granuleuse, sans fibres ni cellules; les bourgeons qu'on observe quelquefois à la face interne, et dont il vient d'être question, offrent la même structure. Les acéphalocystes ou hydatides peuvent être *fertiles* ou *stériles*, c'est-à-dire contenir des animaux, les échinocoques, ou n'en pas contenir. Les *hydatides stériles* ne sont composées que d'une seule membrane, celle qui vient d'être décrite. Les *acéphalocystes*, ou *hydatides fertiles*, contiennent la même membrane, plus unedeuxième, découverte par Ch. Robin, la *membrane fertile*; transparente, fort mince, continue ou discontinue, tapissant la face interne de la précédente ou flottant dans son liquide; formée d'une substance homogène très granuleuse, et contenant de grosses gouttes d'huile dans son épaisseur. C'est à la face interne de la tunique fertile que naissent, en continuité de substance avec elle, les échinocoques, isolés ou par faisceaux, qui, adhérent, pédiculés ou non, finissent par se détacher, et ensuite tomber dans le liquide de l'hydatide où ils flottent librement.

ACÉPHALOGASTRE, adj. et s. m. [*acéphalogaster*, de $\alpha\zeta\sigma\tau\epsilon\rho\varsigma$, ventre]. Fœtus privé de la tête et de la partie supérieure du ventre.

ACÉPHALOGASTRIE, s. f. [*acéphalogastría*]. Monstruosité caractérisée par l'absence de la tête et du tronc, jusques et y compris la partie supérieure de l'abdomen.

ACÉPHALOPODE, adj. [*acéphalopodus*, de $\pi\epsilon\delta\upsilon\varsigma$, pied]. Fœtus privé de la tête et des pieds.

ACÉPHALOPODIE, s. f. [*acéphalopodia*]. Monstruosité caractérisée par l'absence de la tête et des pieds.

ACÉPHALORACHIE, s. f. [*acéphalorachia*, de $\rho\acute{\alpha}\chi\iota\varsigma$, rachis]. Monstruosité qui consiste dans l'absence de la tête et de la colonne vertébrale.

ACÉPHALOSTOME, adj. [*acéphalostomus*, de $\sigma\tau\acute{\omicron}\mu\alpha$, bouche]. Épithète donnée aux fœtus acéphales à la partie supérieure desquels on trouve une ouverture semblable à une bouche.

ACÉPHALOTHORACIE, s. f. [*acéphalothoracia*, de $\theta\acute{\omicron}\rho\acute{\alpha}\chi\iota\varsigma$, poitrine]. Monstruosité qui a pour caractère l'absence de la tête et de la poitrine.

ACÉPHALOTHORE, adj. [*acéphalothorus*]. Se dit d'un fœtus qui n'a ni tête ni poitrine.

ACERBE, adj. [*acerbus*, de *acer*, âcre; $\sigma\tau\epsilon\rho\upsilon\phi\omicron\varsigma$, esp. *acerbo*]. Se dit des substances qui déterminent sur

l'organe du goût une certaine astringence mêlée d'amertume et d'acidité.

ACERBITÉ, s. f. Qualité des substances qui, comme les fruits non mûrs, ont une saveur acerbe. L'acerbité tient ordinairement à la présence d'une certaine quantité de tannin et d'acide gallique.

ACERDÈSE, s. m. Sesquioxyde de manganèse hydraté, minéral très commun, d'un gris de fer, plus dur que la chaux carbonatée, donnant une poudre brune, employé dans la fabrication du chlore et des chlorures d'oxydes.

ACÉRÉ, adj. [de *acus*, aiguille; all. *nädel*, forme]. Pointu comme une aiguille : les feuilles du pin sont *acérées*.

ACÉRINÉES ou **ACÉRACÉES**, s. f. pl. Famille de plantes de la classe des hypopétales, qui a pour caractères : Fleurs hermaphrodites ou unisexuées; calice à 5 divisions ou entiers; corolle à 5 pétales; étamines en nombre double des pétales, insérées sur un disque hypogyne occupant tout le fond de la fleur; ovaire didyme et comprimé, à 2 loges, contenant chacune 2 ovules attachés à l'angle interne; style simple, quelquefois très court; 2 stigmates. Fruit composé de deux samares indéhiscentes, prolongées en aile d'un côté; embryon des graines roulé en spirale.

ACESCENCE, s. f. [*acescentia*, de *acescere*, s'aigrir; all. *Sauerlichkeit*]. Disposition à s'aigrir, à devenir légèrement acide.

ACÉTABULE, s. m. [*acetabulum*, sorte de vase; de *acetum*, vinaigre, $\alpha\zeta\tau\upsilon\mu\alpha$, mesure contenant 0^h4, 27]. Les anatomistes appelaient autrefois *acetabules* les cavités articulaires profondes qu'on nomme aujourd'hui *cavités cotyloïdes*. Ils donnaient aussi le nom d'*acetabules*, ou *cotyloïdes*, à des enfoncements qui se voient à l'intérieur de la matrice, chez les chèvres, brebis, etc.

ACÉTAL, s. m. Combinaison d'hydrate d'oxyde d'acétyle ou aldéhyde et d'oxyde d'éthyle ou éther (C⁸H¹⁰O³).

ACÉTATE, s. m. [*acetas*, d'*acetum*, vinaigre; all. *essigsaures Salz*, esp. *acetato*]. Nom générique des sels formés par l'union, en proportions définies, de l'acide acétique avec les bases salifiables. Ces composés n'existent qu'à l'état neutre et à l'état de sels basiques (sous-sels). Ils sont généralement plus ou moins solubles dans l'eau et l'alcool, et décomposés par l'acide sulfurique, qui en dégage une odeur d'acide acétique très facile à reconnaître. Exposés à l'action de la chaleur, ils donnent, soit leur acide en totalité et leur base ou sou métal (comme l'acétate d'argent), soit une partie seulement de cet acide, puis des gaz hydrocarbonés, oxycarbonés, et un produit étheré particulier appelé *esprit pyro-acétique* (exemple, les acétates de cuivre, de plomb), soit enfin les produits ordinaires de la décomposition des matières végétales, tels que l'acide carbonique, l'eau, l'hydrogène carboné, l'oxyde de carbone, l'huile empyreumatique, quelques traces d'acide acétique, et leur base réduite à l'état de carbonate (tels sont les acétates de potasse, de baryte, de chaux, etc.). Ils s'obtiennent, soit par l'action de l'acide acétique sur les oxydes ou leurs carbonates, soit par double décomposition. Comme, parmi les oxydes d'un métal, il y en a souvent deux ou trois qui peuvent s'unir à l'acide acétique et former autant d'acétates particuliers, on est convenu de leur donner différentes dénominations : celle de *proto-acétates*, si le sel neutre est composé d'acide combiné avec un proto ou un deutoxyde, et d'*acétates bibasique*,

tribasique, s'il résulte de l'union de l'acide avec un excès double ou triple de la base contenue dans les sels neutres.

Acétate d'alumine. On ne l'emploie que dans la teinture, comme mordant. Il se prépare directement ou par double décomposition de l'acétate de plomb et du sulfate d'alumine. Celui des arts est obtenu avec l'alun, et renferme une certaine quantité d'acétate de potasse ou d'acétate d'ammoniaque, qui n'ont aucune action désavantageuse pour les usages auxquels on le destine. L'acétate d'alumine est toujours acide, incristallisable, décomposable par l'action de la chaleur. Il possède, surtout lorsqu'il est impur, et que la solution est aussi neutre que possible, la propriété de se troubler quand on le chauffe, et de reprendre sa transparence en refroidissant.

Acétate d'ammoniaque. Il s'obtient en saturant par le carbonate d'ammoniaque l'acide acétique pur à 3° de l'aréomètre des sels de Baumé. Ce sel est alors liquide et incolore, mais il devient jaunâtre avec le temps; il a une saveur âcre, brûlante, et une odeur piquante. Il est très volatil, et perd une partie de sa base par l'action de la chaleur et par l'exposition à l'air. Quand on laisse refroidir lentement une solution saturée d'acétate d'ammoniaque faite à chaud dans un vase bien bouché, le sel cristallise en longues aiguilles très hygrométriques. On l'obtient encore plus facilement solide, en mêlant parties égales d'acétate de potasse ou de chaux sec et de sel ammoniac, et distillant dans une cornue: l'acétate d'ammoniaque formé passe dans le récipient, et s'y concrète. L'acétate d'ammoniaque liquide est un produit presque incolore, dont la densité est de 1,056. On l'a employé comme stimulant, particulièrement dans les fièvres adynamiques. Masuyer assure que 20 à 25 gouttes dans un verre d'eau sucrée dissipent l'ivresse en quelques minutes. En pharmacie, on prépare l'acétate d'ammoniaque toujours sous forme de liquide incolore, d'une saveur salée, et désigné souvent sous le nom d'esprit de Mindererus; mais celui-ci constituait un médicament réellement différent, que l'on préparait autrefois avec le dernier produit de la distillation du vinaigre et du sel volatil de corne de cerf. Aujourd'hui le Codex confond l'esprit de Mindererus avec l'acétate d'ammoniaque liquide.

Acétate d'argent. Ce sel cristallise en aiguilles nacrées, légères, exigeant 100 parties d'eau froide pour se dissoudre. Il se décompose en totalité par la chaleur, et laisse dégager l'acide, sans esprit pyro-acétique.

Acétate de baryte. Ce sel n'existe pas dans la nature; on le fait avec le carbonate, et plus ordinairement avec le sulfhydrate de baryte et l'acide acétique. Il cristallise à 15° en prismes qui s'effleurissent à l'air sans perdre leur forme; sa saveur est âcre et vénéneuse. Il se dissout dans 1,75 d'eau froide et dans 1,03 d'eau bouillante.

Acétate de chaux (terre foliée calcaire, acétate calcique). On le prépare avec la chaux et l'acide acétique, ou mieux avec le carbonate calcaire; il cristallise en aiguilles soyeuses, satinées, très solubles dans l'eau, hygrométriques même, moins solubles dans l'alcool, inaltérables à l'air sec. Séché à 100°, il devient pulvérulent, blanc et anhydre. Il se rencontre naturellement dans le règne organique, surtout dans la séve de quelques végétaux. L'acétate de chaux est aujourd'hui assez usité dans les arts, mais employé rare-

ment en médecine; cependant on l'a recommandé, à la dose de 13 à 39 décigrammes, contre les engorgements scrofuleux.

Acétates de cuivre. Le deutoxyde de cuivre se combine, en plusieurs proportions, avec l'acide acétique, et forme un acétate neutre et plusieurs sels basiques (bi, tri, sesqui et surbasiques). L'acétate neutre et l'acétate bibasique sont seuls employés. — 1° *L'acétate neutre de cuivre* (acétate cuivrique), connu communément sous les noms de *verdet cristallisé*, de *cristaux de Vénus*, etc., s'obtient en grand, dans les arts, en traitant le vert-de-gris (acétate bibasique) par le vinaigre distillé, à l'aide de la chaleur, évaporant le liquide en sirop, et le laissant cristalliser. Ce sel affecte la forme de rhomboïdes volumineux, d'un vert foncé, efflorescents; il est très soluble dans l'eau; il se décompose par la chaleur, et fournit, entre autres produits, de l'acide acétique et de l'esprit pyro-acétique. Chauffé à l'air, il brûle avec une flamme verte. — 2° *Acétate bibasique de cuivre* (verdet ou vert-de-gris du commerce, sous-acétate de cuivre de quelques auteurs, acétate de cuivre brut). On le prépare en grand, dans le midi de la France, en exposant des lames de cuivre au contact du marc de raisin en fermentation, et détachant ensuite avec de l'eau ou un peu de vinaigre les eroïtes qui se sont formées, puis les pétrissant avec du vin. Ce sel renferme souvent quelques corps étrangers; il est tantôt bleu, tantôt vert, caractères qu'il doit à des proportions d'eau différentes ou à des mélanges d'autres acétates basiques. Il ne faut pas confondre le vert-de-gris du commerce avec l'oxyde carbonaté qui se forme sur le cuivre exposé à l'air humide ou au contact de l'eau, et qu'on nomme aussi vulgairement *vert-de-gris (arugo)*. — L'acétate neutre et l'acétate bibasique sont des poisons très actifs; aussi ne les emploie-t-on guère que dans les arts. Cependant on en a fait usage contre les ulcères cancéreux. L'acétate bibasique entre dans l'onguent divin, l'onguent égyptiac, le baume vert de Metz, l'onguent basilicum vert de la Pharmacopée de Londres.

Acétate de cuivre et d'ammoniaque (acétate de cuivre ammoniacal, acétate d'ammoniaque et de deutoxyde de cuivre). On l'obtient en traitant par l'ammoniaque une dissolution d'acétate de cuivre, et laissant évaporer spontanément jusqu'à cristallisation. Il fait partie de divers collyres résolutifs.

Acétate de fer. Il résulte de l'action de l'acide acétique sur le fer, et n'est guère employé que dans la teinture. Il portait autrefois le nom d'*extrait de mars*, de *vinaigre martial* ou *chalybé*; il entrait dans un oxymel vanté par Fuller comme fondant et résolutif, dans la teinture de Zwelfer, dans l'éther acétique ferré de Klaproth, etc.

Acétates de mercure. On connaît deux combinaisons de l'acide acétique avec le mercure. — 1° *Le proto-acétate de mercure*, appelé aussi *terre foliée mercurielle*, est en lames nacrées, argentées, très peu solubles dans l'eau froide, d'un aspect gras au toucher, noircissant par l'action de la lumière. Mis en ébullition dans l'eau, il laisse précipiter une petite quantité de mercure à l'état de poudre noire, et forme un peu de deuto-acétate; la portion non altérée se dissout et cristallise par le refroidissement. Pour préparer ce sel, suivant le Codex, on dissout du nitrate de mercure dans trois ou quatre fois son poids d'eau légèrement acidulée; on fait, d'une autre part, une dissolution

d'acétate de soude marquant 15° à l'aréomètre ; on verse peu à peu ce dernier soluté dans le premier, jusqu'à ce qu'il ne se forme plus de précipité ; on met un léger excès d'acétate ; on réunit le précipité, qu'on lave avec un peu d'eau distillée froide, et qu'on met égoutter et sécher à l'abri de la lumière. On l'obtient également en dissolvant à chaud le protoxyde de mercure dans l'acide acétique à 4°. Après filtration et refroidissement, on trouve l'acétate mercurieux en lames argentines beaucoup plus belles que par le procédé précédent. — 2° Le *deuto-acétate de mercure* est beaucoup plus soluble. On l'obtient en faisant agir l'acide acétique à 4° sur le deutoxyde de mercure ; par la concentration, le deuto-acétate cristallise en lames micacées. Lorsqu'on pousse assez loin l'évaporation, il se prend en masses blanches, et se tuméfie en figurant une espèce de champignon, comme l'alun calciné. Cet acétate laisse précipiter du deutoxyde rouge par l'action de l'alcool, de l'éther, des alcalis et de la chaleur. Ses cristaux sont très friables, et d'un aspect plus terne que ceux du proto-acétate. Le proto et le deuto-acétates ont été employés l'un et l'autre comme antisiphilitiques. Ils entrent (ou du moins le proto-acétate) dans la composition des dragées de Keyser.

Acétate de morphine. Ce sel, souvent employé en thérapeutique, cristallise en aiguilles soyeuses très solubles dans l'eau et dans l'alcool ; il se décompose en grande partie par la dessiccation, et n'est plus alors qu'un mélange de morphine et d'acétate non décomposé, comme cela arrive à celui qu'on prépare habituellement pour l'usage médical. On obtient l'acétate de morphine en réduisant la morphine en poudre fine, que l'on délaie dans un peu d'eau chaude, et sur laquelle on verse suffisante quantité d'acide acétique pour la dissoudre ; on évapore, à une douce chaleur, jusqu'à siccité ; on pulvérise la masse restante avec un pilon de verre légèrement chauffé, et l'on conserve la poudre dans un flacon bien sec et bien bouché. Il faut, lorsqu'on fait entrer ce sel dans une potion, le dissoudre à l'aide de quelques gouttes d'acide acétique. Il peut remplacer l'extrait d'opium.

Acétates de plomb. Le protoxyde de plomb produit, avec l'acide acétique, quatre combinaisons distinctes. Nous citerons : l'acétate neutre, l'acétate tribasique et l'acétate sèplombique. — 1° *L'acétate neutre* (sel ou sucre de Saturne, acétate plombique) s'obtient en traitant la litharge par l'acide acétique, évaporant la solution bouillante jusqu'à 62 ou 68°, et laissant cristalliser. Ses cristaux sont des prismes quadrilatères, aplatis, solubles dans l'eau et l'alcool, d'une saveur d'abord sucrée, puis astringente ; ils sont efflorescents, et perdent leur eau de cristallisation, soit dans le vide, soit par l'action d'une chaleur convenable. Ce sel, exposé à 56° centigr., entre en fusion ; il se solidifie à 100° centigr., après avoir perdu seulement l'eau qu'il contenait ; chauffé à 280° centigr., il se fond de nouveau, et ne se décompose qu'à 656° centigr., en laissant dégager de l'acide acétique et de l'éther pyroacétique, et donnant un résidu d'acétate tribasique. L'acétate neutre de plomb est vénéneux ; néanmoins on l'administre pour diminuer les sueurs colliquatives des phthisiques, et contre certaines diarrhées ou écoulements trop abondants. La dose est de 5 à 10 centigr. par jour, dans une potion de 128 à 192 gram. faite avec l'eau distillée : on augmente successivement la proportion du sel jusqu'à 40 à 50 centigr. On emploie souvent

à l'extérieur, dans la première période des brûlures, un mélange d'acétate de plomb dissous et d'eau de chaux. — 2° *L'acétate tribasique* (sous-acétate de plomb, extrait de Saturne) est préparé en faisant bouillir dans 9 parties d'eau distillée 1 partie de litharge en poudre avec 3 parties d'acétate neutre de plomb, jusqu'à ce que la litharge soit dissoute et que la liqueur marque 30° à l'aréomètre. Le sous-acétate de plomb verdit le sirop de violettes, et précipite par l'acide carbonique et l'alcool. Évaporé à siccité dans un vase distillatoire, il cristallise en une masse blanche. — 3° *L'acétate sèplombique* se forme en ajoutant au précédent une certaine quantité de litharge, ou en le précipitant par l'ammoniaque.

Acétate de potasse (terre foliée végétale, acétate potassique). Ce sel se rencontre dans la sève de certains végétaux, dans quelques eaux minérales, etc. Il est très soluble dans l'eau et l'alcool, et attire fortement l'humidité de l'air ; il peut cristalliser en filets aiguillés ou en lames nacrées lorsqu'il a été fondu. On l'obtient en versant peu à peu du carbonate de potasse dans de l'acide acétique à 3 ou 4°, jusqu'à saturation exacte, filtrant et faisant évaporer à siccité. Pour l'avoir très blanc, il faut le fondre dans une bassine d'argent, dans un creuset ou dans un vase d'argent, et le laisser refroidir. Quand il est froid, on le dissout dans l'eau ; on sature par un peu d'acide acétique la portion décomposée ; on filtre et l'on évapore. Rangé parmi les diurétiques et les fondants, l'acétate de potasse est employé dans certains engorgements du bas-ventre, dans les hydropisies, dans certains icères, etc. La dose est de 16, 24 ou 32 grammes par jour, dans une décoction quelconque.

Acétate de quinine. Sel peu soluble dans l'eau froide, qui cristallise en aiguilles soyeuses. Pour le préparer, on délaie dans 3 parties d'eau 1 partie de quinine réduite en poudre ; on élève la température, sans cependant la porter au point où la quinine entrerait en fusion, et l'on verse ensuite de l'acide acétique en quantité suffisante pour dissoudre l'alcali et rendre la liqueur très légèrement acide ; on filtre la solution bouillante, et on la dépose dans un lieu frais, où elle cristallise.

Acétate de soude (terre foliée minérale, acétate sodique). Ce sel cristallise en prismes rhomboïdaux obliques, solubles dans l'eau, moins solubles dans l'alcool, d'une saveur piquante et amère, inaltérables à l'air et à l'humidité. Il s'obtient en grand, pour la fabrication de l'acide pyroligneux, en mettant l'acétate de chaux en contact avec le sulfate de soude. Comme il contient toujours une certaine quantité de goudron, résultant de la carbonisation du bois, on lui fait subir une sorte de calcination, qui porte le nom de *fritte*, et qui détruit cette matière. Il est ensuite purifié par l'eau, et soumis à des cristallisations convenables, avant de subir la transformation en acide acétique. Il y en a dans la sève de quelques végétaux et dans les excréments de vache et de cheval.

ACÉTE, s. m. Nom ancien des acétates.

ACÉTEUX, adj. Qui produit le vinaigre, qui en a le goût. — *Acide acéteur*, nom donné au vinaigre distillé, que l'on regardait comme un acide moins oxygéné que l'acide acétique, mais qui seulement est moins concentré.

ACÉTIFICATION, s. f. [*acetificatio*]. Transformation de certaines substances en acide acétique. Cette transformation a lieu quelquefois directement par des

réactifs peu connus, sous l'influence desquelles la gomme dissoute passe à l'état d'acide acétique, ou par la combustion de l'alcool au moyen de l'éponge de platine, ou par une sorte d'oxygénation, lorsque le liquide est mis en contact avec l'acide chlorique; mais c'est particulièrement dans l'acte de la *fermentation acide* qu'elle s'opère. Les phénomènes chimiques qui se passent alors ne sont pas encore tous bien connus: cependant on admet que l'alcool entre dans un état particulier, qu'il devient *aldéhyde* (V. ce mot), et qu'alors cette substance, par sa tendance à s'oxygéner, se change en acide acétique.

ACÉTIQUE, adj. [*aceticus*, esp. *acético*]. Qui a rapport au vinaigre. — *Acide acétique*, V. ACIDE acétique). — *Fermentation acétique*, celle qui donne lieu à la formation du vinaigre.

ACÉTITE, s. m. Nom des sels formés par l'acide acéteux, quand on le croyait différent de l'acide acétique autrement que par le degré de concentration.

ACÉTOLAT, s. m. Nom donné par Béral aux médicaments liquides qui résultent de la distillation du vinaigre sur une ou plusieurs substances végétales aromatiques, et qui sont formés de vinaigre et d'huiles essentielles ou autres principes volatils.

ACÉTOLATURE, s. f. Béral appelle ainsi les teintures qui résultent de l'action du vinaigre sur une seule ou sur plusieurs substances végétales susceptibles de céder à ce menstrue des principes médicamenteux plus ou moins compliqués. Les acétolatures fournissent des extraits par la concentration, indépendamment des principes qui constituent le vinaigre.

ACÉTOLÉ, s. m. Nom donné par Béral à tout médicament formé de vinaigre distillé et de principes médicamenteux qui y sont unis en totalité par solution directe.

ACÉTOLIQUE, adj. pris subst. Béral donne ce nom générique à tous les médicaments qui consistent en vinaigre chargé de principes médicamenteux. Cette classe comprend les acétolats, les acétolatures et les acétolés.

ACÉTOLOTIF, s. m. Sous ce nom, Béral désigne les vinaigres chargés de principes médicamenteux que leur composition spéciale ou l'énergie de leur action fait réserver exclusivement pour être employés à l'extérieur.

ACÉTOMEL, s. m. Béral nomme ainsi le sirop simple de vinaigre à base de miel.

ACÉTOMELLÉ, s. m. Nom donné par Béral aux médicaments qu'on obtient en mêlant de l'acétomel ensuite le mélange jusqu'à la consistance de sirop.

ACÉTONE, s. f. Nom donné aujourd'hui à l'*esprit pyro-acétique*, liquide inflammable, incolore, limpide, d'une saveur âcre et brûlante, et dont la densité est égale à 0,792, quand il a été bien rectifié sur du chlorure de calcium. On l'obtient lorsqu'on distille les acétates acales de chaux, de baryte, etc., préalablement bien desséchés. Dans cette opération, l'acide acétique se transforme en partie en acide carbonique, qui reste uni à la base, et en *acétone*, qui se volatilise.

ACÉTOSELLE, s. f., diminutif de *acetosa*, petite oseille.

ACÉTYLE, s. m. Nom donné par M. Liebig au radical hypothétique (C⁴H³) de l'acide acétique, de l'aldéhyde, etc.

ACHAÏNE. V. AKÈNE.

ACHALYBHÉMIE, s. f. Diminution du fer dans le sang, chlorose. (Piorry.)

ACHE, s. f. (persil ou céleri des marais), *Apium graveolens*, L. (pentaud. digyu., L.; ombellifères, J.). — Toutes les parties de cette plante sont aromatiques, d'une saveur piquante, un peu âcre et amère. La semence est une des quatre semences chaudes majeures, et la racine une des cinq racines apéritives majeures des anciens. Cette racine s'emploie encore quelquefois comme diurétique, à la dose de 16 à 32 grammes en infusion dans 1 kilogr. d'eau. Elle entre dans le sirop des cinq racines, le sirop de chicorée composé, etc.

Ache d'eau. V. BERLE.

ACHÉRIE. V. ACHIRIE, l' du grec devenant *i* en latin et en français.

ACHEMINÉ, adj. Se dit d'un cheval qui a des dispositions au travail ou à être dressé.

ACHEVÉ, adj. Se dit d'un cheval dont le dressage est complet. *Commencé*, *acheminé* et *achevé*, indiquent les trois états successifs du dressage.

ACHILLE (TENDON D') s. m. [all. *die Achilles-Sehne*, angl. *the tendon of Achilles*]. Tendon commun des muscles jumeaux de la jambe et soléaire. Ce tendon, qui commence au quart inférieur de la jambe, est d'abord aplati; il se rétrécit peu à peu et s'arrondit en descendant vers le calcanéum, à toute la tubérosité duquel il s'attache, la partie supérieure exceptée. On en a pratiqué la section pour remédier à l'extension du pied dans des cas de *varus* et de pied équin. On le divise, sans léser les téguments qui le couvrent, en enfouissant au-devant de lui, à quelques pouces du talon, un bistouri recourbé très étroit et à tranchant convexe; puis on maintient les deux bouts rapprochés, et au bout de cinq ou six jours on étend graduellement la substance qui les unit, jusqu'à ce que le pied soit ramené dans la flexion. L'opération a été plusieurs fois couronnée de succès.

ACHILLÉE, s. f. [de Ἀχιλλεύς, Achille, qui avait reçu de Chiron la connaissance des propriétés des plantes]. L'un des noms de la *millefeuille*. V. ce mot.

ACHIRIE, s. f. [de *α* priv. et *χίρ*, main]. Absence des mains.

ACHLYS, s. m. [de ἀχλὺς, brouillard]. Les Grecs appelaient ainsi le nuage ou l'obscurcissement de la cornée, quelles qu'en fussent les causes.

ACHOLIE, s. f. [de *α* priv. et *χολή*, bile: absence de la bile]. Quelques écrivains ont donné ce nom au choléra asiatique, dans lequel la sécrétion de la bile paraît suspendue.

ACHORES, s. m. pl. [ἀχόρες]. Chez les Grecs, c'était le nom d'une éruption à la tête et à la face, composée de nombreux petits ulcères fournissant un liquide semblable au miel. Les modernes ont donné à cette maladie le nom de *teigne muqueuse*. Les vétérinaires appelaient ainsi autrefois les ulcérations superficielles de la peau des poulains à la sortie des pâturages.

ACHORION (Link et Remak), s. m. Genre de champignons voisins du genre *Oidium*, de la tribu des oïdiés, division des arthrosporées. Espèce unique, l'*Achorion de la teigne*. « Orbiculare, flavum, coriaceum, cuti humanæ præsertim capitis insidens. Mycelium molle, pelucidum, floccosum, floccis tenuissimis, non articulis, ramosissimis, in stromate granuloso plerumque affixis. Receptaculum floccis crassioribus et cellulis elongatis formatum, subramosis distincte articulatis, articulis inequalibus, irregularibus, in sporidio abem-

» tibis. Sporidia rotunda ovaliavel irregularia, in uno
» vel pluribus lateribus germinantia. Oidio affinis.»

Achorion Schœnleinii Reuak. [Synonymie : *Oidium Schœnleinii*, Lebert; *mycoderme de la teigne*, Gruby; *porriophyte et cryptogame de la teigne faveuse*, Gruby; *champignon de la teigne scrofuluse*, Vogel; *champignon de la teigne faveuse (Porriofavosa et scutulata)*, Bazin.] Caractères du genre : Habite surtout la peau de la tête de l'homme, et accidentellement celle de toute autre partie du corps. Quant aux points précis où se trouve le champignon, ils sont au nombre de deux. Ce sont : 1° Le *follicule pileux*. Dans la profondeur du follicule pileux, contre le poil, mais habituellement en dehors de la couche unique de cellules d'épiderme qui lui donnent l'aspect réticulé en travers, se trouve adhérent le végétal. Ce sont des spores seulement qu'on y rencontre et des filaments qu'elles forment en s'articulant bout à bout. 2° On trouve le végétal dans des dépressions de la surface de la peau, réuni en amas, et formant ce qu'on appelle le godet, ou *favus*. C'est seulement dans les *favi* ou dans leurs débris qu'on rencontre toutes les parties constituant anatomiquement le végétal, *mycélium*, *réceptacles* ou *tubes sporophores* et *spores*. V. FAVEUX et FAVUS.

ACHROMATIQUE, adj. [*achromaticus*, de α priv. et $\chi\rho\omega\mu\alpha$, couleur]. Se dit, en physique, d'une lunette qui fait voir les objets nettement terminés et sans aucune frange de couleurs empruntées.

ACHROMATISME, s. m. [*achromatismus*]. Destruction des couleurs étrangères qu'on aperçoit dans l'image d'un objet quand on le regarde à travers un prisme ou un verre lentilleux. Cette destruction s'obtient en superposant deux corps d'une faculté dispersive différente. Elle ne peut jamais être complète, parce que nul corps ne jouit d'une même faculté dispersive pour tous les rayons colorés.

ACHROMATOPSIE, s. f. [de α priv., $\chi\rho\omega\mu\alpha$, couleur, et $\psi\iota\varsigma$, vue]. Lésion de la vue, qui consiste dans l'impuissance de distinguer les couleurs. Cette affection rare n'a encore été vue que partielle, c'est-à-dire bornée à l'impossibilité temporaire ou permanente de percevoir une ou plusieurs des couleurs du spectre.

ACHROMODERMIE, s. f. Décoloration de la peau. (Piorry.)

ACHROMOTRICHOMIE, s. f. Décoloration des cheveux. (Piorry.)

ACHRONIZOÏQUE, adj. [de α priv. et $\chi\rho\nu\nu\iota\zeta\epsilon\nu$, durer]. Chéreau a proposé d'appeler ainsi les médicaments qu'on ne peut conserver longtemps sans qu'ils s'altèrent, et de substituer ce mot à celui de *magistral*.

ACHRYSTALLIAPHANIE, s. f. Cataracte cristalline et capsulaire. (Piorry.)

ACICULAIRE, adj. [*acicularis*, d'*acus*, aiguille]. Se dit, en botanique, des feuilles allongées, menues, roides et piquantes.

ACICULÉ, adj. [*aciculatus*, d'*acus*, aiguille]. Se dit, en botanique, d'une graine dont la surface est marquée de raies fines, qui semblent avoir été faites avec la pointe d'une aiguille.

ACIDE, s. m. [*acidum*, $\acute{\epsilon}\xi\upsilon$, it. et esp. *acido*, all. *Säure*, angl. *acid*, d' $\acute{\alpha}\kappa\iota\varsigma$, pointe]. On a successivement appelé *acides* : 1° tous les composés qui ont une saveur aigre et qui rougissent le tournesol ; 2° les seuls corps oxydés qui réunissent ces deux propriétés ; 3° ceux qui possèdent la dernière au moins ; 4° ceux qui, n'ayant

ni l'une ni l'autre, sont susceptibles de saturer les bases ; 5° ceux qui, n'ayant aucune de ces propriétés, et ne contenant pas non plus d'oxygène, détruisent au moins les bases dans les qualités qui les constituent telles, mais en commençant la plupart du temps par les décomposer. D'où il résulte qu'on ne saurait donner une définition générale du mot *acide*, du moins chimiquement parlant ; car, dans le langage vulgaire, cette expression entraîne toujours l'idée d'une saveur plus ou moins analogue à celle du vinaigre. La propriété de jouer le rôle d'acide ne tient ni à la substance à laquelle on est obligé de l'attribuer pour s'entendre, ni à la manière dont la combinaison s'effectue : elle indique seulement un état contraire à la propriété d'être base, c'est-à-dire, comme cette dernière, une chose purement relative. Beaucoup de corps appelés *acides* ne manifestent cette propriété qu'à l'égard de certaines bases, et quelques uns même jouent le rôle tantôt de base et tantôt d'acide, suivant les substances avec lesquelles on les met en contact. Les acides sont distingués en minéraux et en organiques. On les appelle *oxacides* ou *hydracides*, suivant que le corps qu'on en considère comme le radical est uni à de l'oxygène ou à de l'hydrogène. Ceux qui sont composés de deux corps simples, sans hydrogène ni oxygène, ont reçu un nom formé par la réunion de ceux de leurs principes constituants. Ceux enfin qui contiennent plus de trois éléments reçoivent en général un nom tiré soit des substances qui les fournissent ou avec lesquelles on les prépare, soit de quelqu'une de leurs propriétés. Les acides dits organiques sont très nombreux ; plusieurs n'ont pas été assez examinés pour qu'on soit bien certain de leur existence réelle, et beaucoup d'autres n'ont aucune importance. On donne le nom particulier d'*acides gras* à ceux qui sont fournis par les matières grasses, directement ou à l'aide de réactions particulières, sous l'influence de la chaleur, de l'air, de certains oxydes ou d'autres acides.

Acide acétoux. On a donné ce nom au vinaigre distillé, que l'on considérait comme un acide particulier moins oxygéné que l'acétique. Aujourd'hui on sait qu'il ne diffère de ce dernier que par un degré moindre de concentration.

Acide acétique. Il se forme soit dans la fermentation acide de l'alcool, du vin, de la bière, soit pendant la décomposition, par le feu, d'un grand nombre de matières, surtout végétales. On lui donne, dans ce dernier cas, le nom d'*acide pyroligneux*. Pour l'usage de la médecine, on l'obtient en chauffant l'acétate de cuivre dans une cornue de grès ; on recueille les produits qui se condensent, et on les distille de nouveau dans une cornue de grès. L'acide acétique est un liquide incolore, diaphane, très volatil, d'une odeur forte et pénétrante, qui doit marquer 10° à 11° à l'aréomètre de Baumé. Lorsqu'on le prépare ainsi, il contient presque toujours une certaine quantité d'acétone. Quand on l'obtient par la décomposition de l'acétate de plomb anhydre au moyen de l'acide sulfurique, il peut cristalliser, à 8° au-dessous de zéro, en lames entrelacées, irrégulières ; se volatilise à 100°, et, une fois chauffé, s'enflamme, comme l'alcool, à l'approche d'un corps en ignition. L'acide acétique ne peut être employé à l'intérieur, mais il peut servir extérieurement à former des vésicatoires : pour cela on en humecte un morceau de taffetas, qu'on applique sur la peau.

Acide achilléique. On le retire de la *millefeuille* ; il cristallise en prismes incolores, se dissout dans 2 par-

ties d'eau à 10° ; il est sans odeur, et bout à 80°.

Acide aérien. V. ACIDE carbonique.

Acide allantoinique, Acide amnique ou amniotique.

V. ALLANTOÏNE, dont ces mots sont synonymes.

Acide ammonifellique ($C^{50}H^{36}O^{10}, 4HO)^2, AzH^3$. Ce corps acide se rencontre dans la bile abandonnée à l'air pendant un mois. Ce n'est par conséquent pas un principe immédiat.

Acide amylique. Même corps que l'*acide delphinique* (V. ce mot), mais obtenu par action des corps oxydants sur l'alcool amylique.

Acide angélique ($C^{10}H^8O^4$). Acide cristallisé, blanc, fusible à 45°, volatil et distillant sans altération à 190°, qu'on retire de la racine d'angélique en même temps que l'acide valérianique et l'acide acétique, à ce qu'il paraît.

Acide antimoniaux ou deutoxyde d'antimoine. On l'obtient en traitant l'antimoine par l'acide azotique et calcinant fortement le résidu. Il est blanc, pulvérulent, et acquiert, quand on le chauffe, une teinte jaune, qu'il perd par le refroidissement. On le disait jadis sudorifique, et on l'employait (dose, 1 scrupule à 1 gros) dans les scrofules et les maladies de peau répercutées. Il n'est ni émétique ni purgatif.

Acide antimonique ou peroxyde d'antimoine. On le prépare avec l'antimoine et l'eau régale, en évaporant à siccité, et chauffant le résidu à une température qui ne doit pas aller jusqu'au rouge. Il est pulvérulent, d'un jaune paille, insipide et insoluble dans l'eau.

Acide arsénieux ou oxyde blanc d'arsenic. Rare dans la nature, il se produit pendant le grillage de certains minéraux arsénifères. Il est d'un blanc de lait, opaque ou translucide et opalin, cristallisable en octaèdres réguliers, et volatilisable au feu, en répandant une odeur d'ail. Dissous dans l'eau, il précipite en jaune par l'acide sulfhydrique, et le précipité est soluble dans l'ammoniaque. Il fait la base de diverses poudres et pâtes escharotiques, telles que celles de Rousselot et du frère Côme.

Acide arsénique. Il s'obtient en chauffant l'acide arsénieux avec un mélange d'acides azotique et chlorhydrique, et évaporant à siccité, à une température assez élevée. Cet acide est très avide d'eau et cristallise difficilement. Sa solution aqueuse n'est pas décomposée par l'acide sulfhydrique, et précipite en rouge briqueté par le nitrate d'argent.

Acide azoteux. Formé de 2 volumes d'azote et de 3 d'oxygène, il se produit quand on met le deutoxyde d'azote en contact avec l'oxygène. C'est un gaz persistant, qui provoque la toux, et que le froid condense en un liquide vert très volatil.

Acide azotique. On le trouve dans la nature, combiné avec diverses bases. Il se forme sans cesse au milieu des habitations de l'homme et des animaux ; il se produit aussi à la surface de la terre dans certains pays, et dans l'air par les temps d'orage, mais sa formation paraît exiger la présence d'une base, avec laquelle il s'unit sur-le-champ. On l'extrait du salpêtre, en distillant ce sel avec de l'argile ou de l'acide sulfurique. C'est un liquide blanc, très caustique, exhalant à l'air des vapeurs blanches, d'une odeur désagréable et suffocante. Il jaunit toutes les substances animales et végétales, et répand à l'air un gaz rutilant. Exposé au soleil, il donne de l'oxygène, jaunit, et se convertit en acide azoteux. Il est composé de 2 volumes 1/2 d'oxygène et de 1 volume 1/2 d'azote. Ses vapeurs,

dégagées de l'azotate de potasse par l'acide sulfurique, sont un très bon moyen de désinfection.

Acide azotique alcoolisé. V. ESPRIT de nitre dulcifié.

Acide baldrannique, même corps que l'*acide delphinique* (V. ce mot), mais obtenu par oxydation des graisses à l'aide de l'acide nitrique fumant ou par putréfaction des matières azotées. Il existe des sels de cet acide dans les plantes, et peut-être dans le corps de l'homme, mais il n'y est pas à l'état de liberté ; ce n'est donc pas un principe immédiat.

Acide benzoïque. Il existe dans tous les véritables baumes (V. ce mot), et se forme aussi par l'action de l'air sur certains principes de quelques huiles volatiles. On l'obtient en chauffant du benjoin, et recueillant le produit volatil, qui se condense en aiguilles soyeuses ; ou en faisant bouillir cette substance avec de l'eau et de la chaux, filtrant la liqueur bouillante, la décomposant, après refroidissement, par l'acide chlorhydrique, recueillant le dépôt blanc et le sublimant. Cet acide est en aiguilles soyeuses, quelquefois nacrées ou satinées, d'une saveur acerbe et un peu âcre, peu solubles dans l'eau froide, et solubles dans l'alcool. On le prescrit dans les catarrhes pulmonaires chroniques, particulièrement chez les vieillards, à la dose de quelques centigrammes jusqu'à 1,50 gram., seul, avec du sucre, ou associé à diverses substances, comme dans les pilules de Morton.

Acide benzo-urique. V. ACIDE hippurique.

Acide bézoardique. Cette substance a été trouvée par Woehler dans des concrétions intestinales des ruminants (bézoards végétaux), mais il a reconnu depuis que ce n'est autre chose que l'*acide ellagique* découvert par M. Braconnot dans l'infusion de noix de galle longtemps exposée à l'air. On peut donc considérer cette substance comme résultant de l'altération de l'acide tannique des matières végétales formant en partie les bézoards dont il est question. Ce terme a aussi été employé comme synonyme d'*acide urique*.

Acide bilique. Liebig désignait sous ce nom le corps qui depuis a été décrit sous celui d'*acide choléique* par Demarcay ; c'est-à-dire un mélange d'acide choléique ($C^{52}H^{42}NO^{11}, HO$) et d'acide choléique ($C^{52}H^{43}NS_2O^{14}$). Ce corps, n'étant pas défini, est rejeté ainsi que les noms qui le désignaient.

Acide boracique. V. ACIDE borique.

Acide borique. On l'obtient en versant de l'acide sulfurique à 66° dans une solution chaude de borax : il se précipite par le refroidissement en écailles nacrées, d'un aspect gras, peu solubles dans l'eau, volatiles à la faveur des vapeurs aqueuses, et fixes lorsque l'acide est sec. Dissous dans l'alcool, il colore en vert la flamme de ce corps. On l'employait jadis comme calmant, sous le nom de *sél sédatif de Homberg*.

Acide bromhydrique. Combinaison de brome et d'hydrogène, qui se présente sous la forme d'un gaz incolore, pesant, répandant des vapeurs blanches à l'air, et très solubles dans l'eau. On l'obtient en mêlant sous l'eau du brome et du phosphore, puis distillant et recueillant le gaz dans l'eau, quand on veut avoir l'acide à l'état liquide.

Acide bromique. On se le procure en décomposant le bromate de baryte par l'acide sulfurique. Il est liquide et incristallisable. La chaleur le décompose en brome et en oxygène.

Acide butyrique. Découvert par Chevreul, il se produit par l'action des alcalis et des matières azotées sur la butyrine, d'où le rancissement du beurre. Il est

liquide à 9°, très volatil, soluble dans l'eau et l'alcool, ayant l'odeur du beurre rance.

Acide butyroléique, butyrélaïque ou oléobutyrique ($C^{31}H^{60}O^4 + H^2O$ ou $C^{34}H^{30}O^4, HO$). C'est un acide qui serait analogue à l'acide oléique, mais qui ne donne pas d'acide sébacique par distillation comme celui-ci, lequel a de plus pour formule $C^{36}H^{33}O^3 + HO$. On le retire du beurre par saponification. Il provient de la décomposition d'un principe appelé *butyroléine*, analogue à l'oléine et considéré jusqu'à présent comme de l'oléine, mais en différant par ce fait que l'acide qu'on en retire ne donne pas d'acide sébacique par distillation.

Acide camphorique. Produit de la distillation plusieurs fois répétée de l'acide azotique sur le camphre. Cet acide, peu soluble dans l'eau froide, cristallise en barbes de plumes opaques et blanchâtres. Il a une saveur légèrement amère, et analogue à celle du safran. On l'a préconisé contre les dartres.

Acide caprique. Il se forme, selon Chevreul, ainsi que l'*acide caproïque*, dans la graisse de bouc et dans le beurre, par l'effet de la saponification.

Acide carbonique. On l'obtient en versant sur du marbre concassé ou sur de la craie réduite en bouillie de l'acide chlorhydrique liquide, étendu de deux ou trois fois son poids d'eau. C'est un gaz plus pesant, presque du double, que l'air atmosphérique, dont il forme un centième. Il rougit la teinture de tournesol, précipite l'eau de chaux, éteint les bougies allumées et asphyxie les animaux. Soluble dans l'eau, il lui donne une saveur aigrelette. C'est à lui que certaines liqueurs fermentées doivent la propriété de mousser fortement. On le trouve dans la nature, remplissant des grottes où l'on ne peut pénétrer sans danger. C'est un produit constant de la combustion, de la respiration, etc. Sa dissolution aqueuse est connue sous le nom d'*eau acidulée gazeuse*.

Acide cérébrique, [*cire cérébrale*, Gmelin ; *graisse cérébrale, pulvérolente ou myélocone* (de *μυελος*, moelle et *κόνη*, poussière), Kûln ; *stéarine cérébrale pulvérolente*, Berzelius ; *cérébrote*, Couerbe ; *cérébrine* de Gobley]. L'acide cérébrique est un corps mal déterminé qu'on retire du cerveau. Il est blanc, formant, quand il se dépose, des grains d'apparence cristalline par suite de leur aspect brillant, mais qui sont amorphes et grenus sous le microscope. Il se dissout dans l'alcool bouillant, comme ferait de l'amidon ; il se gonfle dans l'eau sans s'y dissoudre.

Acide cétyle ou éthaique. Lorsqu'on traite la cétine par la potasse ou la baryte, quand on la saponifie, en un mot, on obtient, d'une part de l'éthai, et de l'autre de l'*acide éthaique*. C'est un corps solide, incolore, inodore, insipide, plus léger que l'eau, qui, lorsqu'il est fondu, se solidifie de 55° à 60°, et se prend alors en fines aiguilles, groupées et irradiées. Il est insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et l'éther bouillants.

Acide chloreux. Corps gazeux, soluble dans l'eau, d'une odeur analogue à celle du chlore, qui possède une action désoxygénante des plus puissantes. Son caractère le plus spécial est de décomposer instantanément l'acide oxalique, qu'il transforme en acide carbonique.

Acide chlorhydrique. Hydracide composé de volumes égaux d'hydrogène et de chlore. On l'obtient en traitant le sel marin par l'acide sulfurique, qui le dégage sous la forme d'un gaz plus pesant que l'air, d'odeur vive et suffocante, qui éteint les bougies, en verdissant les

bords de la flamme, et tue les animaux. Au contact de l'air, il se change en une épaisse fumée blanche. Très soluble dans l'eau, il donne un liquide incolore, plus lourd que l'eau pure, et qui fume fortement à l'air. A l'état de concentration, c'est un poison corrosif violent. On l'emploie, à la dose de 4 à 6 gram. dans une pinte d'eau édulcorée, pour faire une limonade qui est regardée comme moins astringente que celle des autres acides minéraux. On l'a préconisé à l'extérieur dans une foule de cas, comme stimulant. On en met 64 à 130 gram. dans les bains de pieds, pour les rendre plus réversifs.

Acide chlorhydrique alcoolisé. V. ESPRIT de sel dulcifié.

Acide chlorique. On l'obtient en traitant le chlorate de potasse par l'acide fluosilicique, et évaporant convenablement. Il est liquide et jaune verdâtre. Mis en contact avec l'alcool, il s'enflamme, en produisant de l'acide acétique. Un papier imprégné de cet acide brûle aussitôt.

Acide chlorique oxygéné. V. ACIDE oxychlorique.

Acide chloro-nitreux. V. EAU régale.

Acide chloroxycarbonique. On se le procure en exposant au soleil un mélange de volumes égaux de chlore et de gaz oxyde de carbone. Il est incolore, a une odeur suffocante, et éteint subitement les corps en combustion.

Acide cholalique ($C^{48}H^{39}O^9, 6HO$), (*acide cholique* Demarçay). Strecker l'obtient en traitant l'acide cholique par la potasse bouillante pendant un temps prolongé. Il se forme en même temps du sucre de gélatine. Il est soluble dans l'alcool et l'éther et y cristallise en tétraèdres et octaèdres à base carrée, d'un éclat vitreux. Ce n'est pas un principe immédiat. D'autres auteurs lui donnent la formule $C^{48}H^{39}O^9 + HO$.

Acide cholanique. Produit de décomposition de la bile.

Acide choléique. Ce nom a été donné à deux corps différents : 1° A un mélange de deux acides retirés du choléate de soude découvert par Demarçay. Ce n'est pas l'acide choléique qui est un principe immédiat, comme l'indiquent la plupart des chimistes, mais bien le choléate de soude. L'acide choléique de Demarçay est un mélange d'un acide ayant pour formule $C^{52}H^{42}O^{11}, HO$, et d'un autre qui a conservé le nom d'acide choléique, dont la formule est $C^{52}H^{45}NS^{2}O^{14}$. V. ACIDE bilique. 2° Le nom d'*acide choléique* est conservé maintenant au corps ayant la formule précédente $C^{52}H^{45}NS^{2}O^{14}$. C'est lui que Lehmann appelle *acide tauro-cholique*. Berzelius considérait l'acide choléique de Demarçay comme un produit de métamorphose de la biline, formé : 1° d'acide bilifellique ; 2° d'*acide bilicholinique*.

Acide cholestérique. Produit de l'acide azotique sur la cholestérine ; il cristallise en aiguilles blanches, entre en fusion à 58°, se dissout à peine dans l'eau, mais est très soluble dans l'alcool, l'éther et les huiles volatiles.

Acide cholinique. Ce nom désigne dans les ouvrages de chimie deux corps différents : 1° Cet acide a été obtenu par Berzelius en même temps et par les mêmes procédés que l'acide fellinique, c'est-à-dire en traitant par l'acide chlorhydrique la bile fraîche ou non. Il a les mêmes propriétés que celui-ci et n'en diffère que par 2 équivalents d'eau de moins ($C^{50}H^{36}O^6, 2HO$). 2° M. Dumas appelle *acide cholinique* le corps appelé *acide cholique* (*Cholsäure*) par Theyer et Schlosser (V. ACIDE cholique). Ce corps a pour formule $C^{42}H^{66}O^9$ à l'état hydraté. Il recommande de ne pas le confondre

avec l'acide cholinique de Berzelius. On l'obtient en décomposant l'acide choléique par les bases alcalines, les sels de plomb, etc. Il se dégage de l'ammoniaque. Ce n'est pas un principe immédiat.

Acide cholique. Il a été décrit sous ce nom plusieurs corps différents. 1° Gmelin décrit sous ce nom un corps indéterminé, mélangé de diverses substances. 2° Demarçay a donné ce nom au corps appelé depuis *acide cholalique*, $C^{42}H^{39}O^9 + HO$; et d'après M. Dumas, le corps $C^{42}H^{66}O^9$, dit *acide cholinique*, serait le même que l'acide cholique de Demarçay, ainsi que l'acide cholique (*Cholsaüre*) de Theyer et Schlosser. 3° Mülder donne ce nom à un corps qui s'obtient en chauffant pendant vingt-quatre à trent-six heures avec la potasse étendue, le précipité qu'on obtient par l'éther de la solution alcoolique de bile. C'est donc un produit de décomposition. Sa formule est $C^{50}H^{36}O^9,5HO$. Lehmann lui donne pour formule $C^{48}H^{39}O^9,HO$. 4° Nous venons de voir que Theyer et Schlosser donnent le nom d'*acide cholique* (*Cholsaüre*) à un corps appelé *cholinique* par M. Dumas, et dont, quoi qu'il en soit, la formule est $C^{42}H^{66}O^9$. 5° Enfin, Strecker et Gorup-Besanez donnent ce nom à l'acide qu'on obtient en décomposant par un acide, qui prend la soude, le principe immédiat appelé *cholète de soude* ou *glycocholète de soude* ($C^{52}H^{2}NO^{11},HO$). C'est l'acide glycocholique de Lehmann. Ce n'est pas un principe immédiat, puisqu'on ne l'obtient qu'en enlevant la soude à un sel qu'on obtient cristallisé directement de la bile.

Acide choloïdique. On désigne sous ce nom deux corps différents par leurs formules: 1° L'un est un acide qu'on obtient en traitant l'acide choléique ou le cholète de soude par l'acide sulfurique ou par l'acide chlorhydrique, dans l'eau bouillante. Si l'on prolonge trop longtemps l'action, il finit par se transformer en dyslysine et glycocole. Il est solide, blanc, inodore; insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool, peu dans l'éther. Sa formule est $C^{48}H^{39}O^9$. Ce n'est pas un principe immédiat, puisqu'on l'obtient par décomposition d'un principe immédiat, le cholète de soude. 2° Theyer et Schlosser donnent la formule $C^{60}H^{100}O^{11}$ à un corps jaunâtre, solide, amer, facile à pulvériser, que M. Dumas pense être l'analogue de la *résine biliaire* de Gmelin. On l'obtient en traitant 1 partie de bile par 5 ou 6 parties d'acide chlorhydrique.

Acide chromique. Découvert par Vauquelin, il existe, combiné avec l'oxyde de plomb, dans le plomb rouge de Sibérie. On l'obtient en traitant le bichromate de potasse par l'acide fluo-silicique, et évaporant à siccité dans un vase de platine. Le résidu, étendu d'eau, donne l'acide chromique, qui est d'un brun noir, rouge de rubis quand on y ajoute de l'eau; il peut cristalliser en petites aiguilles.

Acide citric. On le trouve, libre ou combiné, dans un grand nombre de productions végétales, notamment les citrons, les groseilles, etc. Pour l'obtenir, on sature le suc de ces fruits par le carbonate de chaux, puis on décompose le citrate calcaire par une quantité d'acide sulfurique double en poids de la craie employée. Il cristallise en prisme à quatre pans, terminés par des sommets dièdres. Sa saveur est forte, presque caustique, et ne devient agréable que quand on le dissout dans une certaine quantité d'eau. Il forme avec l'oxyde de plomb un sel soluble dans l'ammoniaque, qui peut servir à le caractériser. Il est rafraîchissant, antiseptique, diurétique. On en prépare un sirop, une limonade sèche.

Acide crayeux. V. ACIDE carbonique.

Acide crotonique. V. ACIDE jatrophique.

Acide cyanhydrique. Produit de la combinaison de l'hydrogène avec le cyanogène. Il est liquide, incolore, très volatil, d'une odeur forte, analogue à celle des amandes amères. Il se manifeste dans plusieurs produits de substances végétales, telles que l'eau distillée de laurier-cerise; et s'il n'y préexiste pas, du moins ses éléments s'y trouvent et peuvent se grouper aisément pour lui donner naissance. Il est aussi un des produits ordinaires de la décomposition, au feu, des substances azotées. Pour l'obtenir, on décompose par l'acide chlorhydrique le cyanure de mercure cristallisé, et après avoir privé d'eau le produit, à l'aide du chlorure de calcium, on le condense par un refroidissement artificiel. Anhydre, c'est un des plus violents poisons qu'on connaisse; étendu de six fois son volume ou huit fois et demi son poids d'eau, il constitue l'*acide cyanhydrique médicinal*, dont la pesanteur spécifique doit être de 0,980 à 0,984, et qui contient alors, par gramme, 0,19 d'acide anhydre. Cet acide se donne par gouttes (quatre, huit, douze et plus par jour), étendu dans un verre d'un liquide édulcoré, qu'on fait prendre par cuillerées. En général, c'est un sédatif dangereux.

Acide cyanique. On l'obtient par la dissolution de l'acide cyanurique, sous la forme d'un liquide très piquant, caustique, in cristallisable. Si on le fait passer en vapeur sur de la glace, et que la température dépasse zéro, il se produit du bicarbonate d'ammoniaque, un acide isomère avec le cyanique, qu'on nomme *paracyanique*, et une cristallisation de cyanate d'ammoniaque hydraté ou d'urée.

Acide cyanoferrique. Combinaison d'acide cyanhydrique et de cyanure de fer, qui fait la base du bleu de Prusse. C'est un corps fixe, cristallisable, non vénéneux, qui agit sur les sels de fer peroxydés, en y formant aussitôt un précipité bleu foncé.

Acide cyanurique. Il résulte de la distillation de l'urée sèche. Cette opération donne lieu à un dégagement de cyanate d'ammoniaque qui, en s'hydratant, régénère de l'urée, et à un produit blanc, épais, peu soluble à froid dans l'eau, qui est l'acide cyanurique. Dissous dans l'eau bouillante, cet acide cristallise, par le refroidissement, en prismes rhomboïdaux.

Acide damalique. Stædeler donne ce nom à un acide qu'il retire des urines d'homme et de vache, et qui forme une des couches huileuses qu'on obtient en extrayant l'acide damalorique.

Acide damalorique. Stædeler a donné ce nom à un acide qu'il extrait de l'urine de vache et de celle d'homme; celle-ci en renferme moins. Sa composition est $C^{14}O^{12}O^4$. C'est un acide voisin de l'acide œnanthylrique; il renferme seulement 2 atomes d'oxygène de moins. Il est volatil et forme des sels avec la baryte.

Acide delphinique. Trouvé par Chevreul dans l'huile de dauphin traitée par la potasse; il existe aussi à l'état de liberté ou de sel, dans la plante appelée *Viburnum Opulus*. Il a une couleur citrine, une forte odeur aromatique, une saveur acide et très piquante.

Acide érythrique. C'est une matière acide que Brugnatelli obtint en traitant l'urine par l'acide nitrique. Prout le considère comme une combinaison d'acide nitrique et de son acide purpurique. Il est très douteux que ce corps existe comme composé chimique réel.

Acide éthalique. V. ACIDE cétlylique.

Acide eugénique. Synonyme d'eugénine. V. ce mot.

Acide euranthique ou *purrique* (*pyrrhéique*) ($C^{20}H^{30}O^{11}$). Corps peu soluble dans l'eau froide, d'avantage dans l'eau bouillante, qui le laisse cristalliser en longues aiguilles jaunes; il se dissout dans l'alcool et l'éther. Il forme des combinaisons jaunes avec les alcalis et beaucoup d'oxydes métalliques. Le *jaune indien*, appelé aussi *purree* (*purrhée*), est essentiellement composé de *purrate* (*purrhéate*) de magnésie. L'acide chauffé au delà de 100° , se décompose en *purron* (*purrhéon*) ($C^{13}H^{10}O^4$). Les uns considèrent le jaune indien comme une concrétion intestinale de vache ou de chameau. Suivant d'autres, il proviendrait d'un suc végétal acide, saturé de magnésie.

Acide fellanique. Cet acide, d'après Berzelius, se formerait dans la bile putréfiée en même temps que le fellinique ($C^{70}H^{260}O^6, 3HO$).

Acide fellique ou *fellinique* ($C^{50}H^{360}O^6, 4HO$). Cet acide a été obtenu par Berzelius en traitant la bile, fraîche ou non, par l'acide chlorhydrique. Il se produit avant qu'apparaisse la dyslysine. Ce n'est pas un principe immédiat.

Acide fluoborique. Combinaison de fluor et de bore qu'on prépare en chauffant un mélange de fluaté de chaux, de borax et d'acide sulfurique concentré. C'est un gaz incolore, très soluble dans l'eau, et qui, à l'air, répand d'épaisses vapeurs blanches.

Acide fluorhydrique. Découvert par Schéele, il tire son nom du spath fluor, d'où on l'obtient en distillant ce sel, dans une cornue de plomb, avec de l'acide sulfurique concentré. Il est gazeux, d'une odeur forte et suffocante. En se dissolvant dans l'eau, il fait entendre le même bruit qu'un fer rouge qu'on plongerait dans ce liquide. Il éteint les bougies allumées et tue les animaux. Il attaque le verre, propriété qu'on a mise à profit pour graver sur cette substance.

Acide fluorique. V. ACIDE fluorhydrique.

Acide fluorique silicé. V. ACIDE fluosilicique.

Acide fluosilicique. On l'obtient en traitant par l'acide sulfurique un mélange de sable et de spath fluor. Le gaz qui se dégage est incolore. Cet acide forme avec la potasse un sel presque insoluble, ce qui en fait un réactif précieux.

Acide formique. Il existe tout formé dans les fourmis, qui en fournissent moitié de leur poids. Pour l'obtenir, on distille ces insectes avec le double d'eau, jusqu'à ce que le produit devienne un peu empyreumatique; on sature ce produit par le carbonate de potasse, on évapore, et l'on traite la poudre blanche par l'acide sulfurique à la distillation. L'acide est un liquide incolore, d'une odeur piquante, rappelant celle des fourmis irritées. Il fait la base du vinaigre dit de *magnanimité*, qu'on employait autrefois en médecine.

Acide fulminique. Base des poudres fulminantes qu'on prépare avec l'argent, le mercure, l'or, l'acide azotique et l'alcool. Cet acide se rapproche des acides cyanéux et cyanique par sa composition, et s'en éloigne par ses propriétés.

Acide fumarique. Même corps que l'acide paramaléique (V. ACIDE maléique), avec lequel il a d'abord été confondu, et ainsi nommé parce que le paramaléate de chaux est un des principes de la fumeterre (*Fumaria officinalis*, L.).

Acide galique. Découvert par Schéele. Il existe dans la noix de galle, où cependant Pelouze présume qu'il ne préexiste pas, le regardant comme un produit

de l'oxygénation du tannin. On l'obtient en exposant à l'air une infusion de noix de galle; la liqueur se couvre de moisissures, qui, traitées par l'eau, le laissent précipiter en cristaux par le refroidissement. En général, cet acide est soluble dans l'alcool, moins dans l'eau, cristallisable et d'une saveur styptique. Avec les sels de fer au maximum, il donne une belle couleur bleue foncée.

Acide glycocholique. Synonyme de l'acide cholique de Strecker ayant pour formule $C^{52}H^{42}O^{11}N, HO$. V. ACIDE cholique et GLYCOCHOLATE de soude.

Acide hématique. Treviranus décrit sous ce nom une matière qu'on obtient en faisant rougir du charbon de sang avec de la soude, et traitant ensuite le tout par l'alcool. Il cristallise par évaporation en cristaux jaunes.

Acide hippurique. Liebig donne ce nom à l'acide de plusieurs sels particuliers de l'urine des mammifères herbivores, et même de l'homme, qu'on avait jusqu'alors regardé comme de l'acide benzoïque, dont il diffère par la présence de l'azote parmi ses éléments. ($C^{18}H^{10}O^5Az, HO$.)

Acide hircique. Acide formé par l'action des oxydes métalliques sur les graisses de boue et de mouton.

Acide humique. Il se produit par l'influence des alcalis sur les débris végétaux, et n'y préexiste pas tout formé. L'humine, sous l'influence des alcalis, se transforme en acide humique, de même que la pectine, dans les mêmes circonstances, passe à l'état d'acide pectique. C'est un corps mal défini, d'une composition variable suivant son origine, et qui ne doit être considéré que comme un produit de transition.

Acide hydriodique. V. ACIDE iodhydrique.

Acide hydrobromique. V. ACIDE bromhydrique.

Acide hydrochlorique. V. ACIDE chlorhydrique.

Acide hydrochloronitrique. V. EAU régale.

Acide hydrocyanique. V. ACIDE cyanhydrique.

Acide hydrocyanoferrique. V. ACIDE cyanoferrique.

Acide hydrosélénique. V. ACIDE sélénhydrique.

Acide hydrosulfocyanique. V. ACIDE sulfocyanhydrique.

Acide hydrosulfurique. V. ACIDE sulfhydrique.

Acide hypermanganique. Composé qui fait la base du caméléon minéral.

Acide hypo-azotique. Liquide rouge à la température ordinaire, jaune à -10° , presque incolore à -20° , qu'on obtient en distillant l'azotate de plomb sec, et recueillant le produit dans un bain réfrigérant, ou en mettant le deutoxyde d'azote en contact avec une solution alcaline. Il se décompose par l'eau, passe du rouge au jaune, au vert, et dégage du deutoxyde d'azote.

Acide hypochloreux. V. ACIDE chlloreux.

Acide hyponitrique. V. ACIDE hypo-azotique.

Acide hypophosphoreux. On l'obtient en traitant le phosphore de barium par l'eau, décomposant par l'acide sulfurique le sel qui se produit, et évaporant la liqueur. Il est cristallisable, et donne des sels très solubles.

Acide hyposulfureux. On ne le connaît qu'à l'état de combinaison avec les bases.

Acide hyposulfurique. Liquide incolore, inodore, qu'on obtient en faisant arriver du gaz sulfureux sur du peroxyde de manganèse, et décomposant par l'acide sulfurique le sel qui se produit.

Acide igasurique. On a appelé ainsi l'acide qui, dans les strychnos, est uni à la strychnine.

Acide inosique ($C^{10}H^6N^2O^{10} + HO$). Ce corps, découvert par Liebig, est considéré comme un principe immédiat par beaucoup de chimistes (Lehmann, Gorup-Besanez, etc.), mais c'est l'inosate de potasse qui est un *principe immédiat*, et non l'acide qu'on en retire. V. INOSATE de potasse.

Acide iodhydrique. Combinaison d'hydrogène et d'iode. C'est un gaz incolore, très pesant, d'odeur piquante, qui répand des fumées blanches à l'air, et se dissout dans l'eau. On l'obtient en traitant le phosphore d'iode par une très petite quantité d'eau. On se le procure liquide en traitant l'iodure d'antimoine par l'eau, et distillant, ou en faisant passer un courant d'acide sulfhydrique dans un mélange d'iode et d'eau, et concentrant ensuite la liqueur à l'abri de l'air.

Acide iodique. Blanc, cristallisable, décomposable par la chaleur, il s'obtient en traitant par l'alcool le chlorure d'iode cristallisé, d'où il se précipite sous forme de poudre.

Acide jatrophique. Acide qui existe, en partie libre et en partie combiné, dans l'huile de pignon d'Inde. Il porte aussi le nom d'*acide crotonique*.

Acide kinique. Il existe dans les écorces de quinquina combiné avec la chaux et les alcaloïdes. Cristallisé, blanc, soluble dans l'eau et l'alcool, acide sans amertume, il s'obtient en faisant bouillir le quinquina dans de l'eau aiguisée d'acide sulfurique, traitant à chaud la solution par un excès d'hydrate de plomb, filtrant, décomposant par la chaux, filtrant de nouveau, évaporant, décomposant le résidu par l'acide oxalique, et faisant cristalliser.

Acide kinovique. Insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, cristallisable, et voisin de l'acide delphinique par ses propriétés; il a été découvert dans l'écorce de *Kina nova*.

Acide lactique. Découvert par Schëele dans le petit-lait aigri. Il existe à l'état de liberté dans un grand nombre de matières animales, dans les produits de la fermentation acides d'une foule de substances végétales, dans l'infusion de riz aigri, dans le jus de betterave, dans l'eau sure des amidonniers, dans la choucroute, dans les haricots bouillis et tournés à l'aigre. Il est liquide, et ne cristallise pas, même dans le vide. Chauffé avec précaution dans un tube, il s'épaissit, puis se sublime en un corps blanc, cristallisable en lames dans l'alcool bouillant. On l'emploie en limonade et en pastilles.

Acide lithofellique ou *lithofellinique*. Il se rencontre dans les *bézoards orientaux*, concrétions intestinales des ruminants, calculs qui sont probablement d'origine biliaire, et dans certaines concrétions de la vésicule du fiel ($C^{40}H^{36}O^7, HO$). On l'extrait des calculs en dissolvant ceux-ci dans l'alcool, et pour cela il faut les traiter plusieurs fois par ce liquide. Il cristallise en très petits prismes, transparents, hexaédriques, courts, à face terminale droite. Ils sont durs, faciles à pulvériser, insolubles dans l'eau, solubles en grande quantité dans l'alcool chaud (dans 6 parties à chaud et 30 à froid), quoique avec beaucoup de lenteur, et tout aussi lents à cristalliser dans cette dissolution. Celle-ci a une réaction acide. Il est peu soluble dans l'éther.

Acide maléique. Produit de la distillation de l'acide malique; il cristallise en prismes. Lorsqu'on le tient à une chaleur de 140 à 150° centigr., il se change en *acide paramaléique*, qui forme un précipité abondant

avec les sels d'argent, tandis que l'acide maléique n'en donne pas.

Acide malique. Cet acide, découvert par Schëele, existe dans presque tous les fruits, surtout les pommes, prunes, prunelles, baies d'épine-vinette et de sureau. On peut le préparer artificiellement en traitant le sucre par trois fois son poids d'acide azotique à 25° B. Il cristallise en mamelons blancs, déliquescents, d'une saveur forte. Il forme avec le plomb un sel soluble à chaud et cristallisable.

Acide margarique [$\mu\acute{\alpha}\rho\gamma\alpha\rho\omicron\varsigma$, *margarita*, perle : il cristallise en groupes ou mamelons perliformes, opaques, réunis les uns aux autres]. (Synonymie : *margarine*, Chevreul, 1813; *acide margarique*, Chevreul, 1816.) Il existe dans la coque du Levant et le gras des cadavres, combiné avec des bases. L'acide margarique se trouve dans le sang et dans la bile à l'état libre, comme acide isolé et non combiné avec des bases. L'acide margarique ($C^{34}H^{33}O^3, HO$) cristallisé forme des agrégats ou mamelons blancs brillants, résultant de l'accumulation des différentes masses cristallines, pressées les unes contre les autres. Il fond à 56°; il se décompose facilement par la chaleur, et ne peut jamais être distillé, même dans le vide, sans se décomposer au moins en partie. L'acide margarique est plus léger que l'eau, inodore, sans saveur; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool bouillant, très soluble dans l'éther. Il rougit faiblement, lorsqu'il est en dissolution dans l'alcool, le papier bleu de tournesol. L'acide margarique décompose, au moyen d'une chaleur douce, les carbonates, en prenant la place de l'acide carbonique, et forme avec la plupart des bases des sels insolubles. Les margarates alcalins sont seuls solubles dans l'eau; il existe aussi des combinaisons acides d'acide margarique avec les alcalis. On l'obtient habituellement par décomposition de la margarine.

Acide margaritique. Acide solide, cristallisable en paillettes nacrées, plus soluble à chaud qu'à froid dans l'alcool, fusible à 130° centigr., qui résulte de la saponification de l'huile de ricin.

Acide marin. V. ACIDE chlorhydrique.

Acide marin déphlogistiqué. V. CHLORE.

Acide méconique. Découvert dans l'opium par Serturner. Il est en longues aiguilles, en lames carrées, ou en ramifications formées d'octaèdres fort allongés. Très soluble dans l'eau et l'alcool, il fait prendre à la dissolution du sulfate de cuivre une belle teinte vert d'émeraude, et à celle de fer peroxydé une couleur cramoisie.

Acide mélanique. Prout a donné ce nom à une substance acide non cristallisable, noire, précipitant par le chlorure de barium le nitrate d'argent, etc., et qui colorait une urine qui passa au noir peu après avoir été rendue.

Acide mésoxalique. Il s'obtient avec de l'urée, et à l'état de combinaison avec la baryte, lorsqu'on fait bouillir la dissolution d'alloxanate de baryte. Cristallisable, fort acide et très soluble, il donne par l'azotate d'argent, quand il est saturé d'alcali, un précipité jaunâtre qui, à une douce chaleur, se réduit en argent, avec dégagement violent d'acide carbonique.

Acide métacétonique (*acide propionique*, *acide acéto-butyrrique*). C'est un liquide huileux, incolore, qui se prend en masse cristalline à une basse température, bout à 140°, et donne une odeur analogue à celle de la choucroute. Il ne se dissout pas complètement

dans l'eau et y forme des gouttes huileuses. Sa formule est $C_6H_5O_3,HO$. Il se forme pendant la décomposition d'un grand nombre de matières végétales, par l'action de la potasse hydratée sur le sucre, la gomme, etc., pendant la fermentation des corps azotés en présence de l'acétate de chaux.

Acide molybdeux. C'est l'oxyde bleu de molybdène.

Acide molybdique. Découvert par Schèele. Il est solide, d'un blanc gris, peu sapide, inodore, peu soluble. On le trouve dans la nature, combiné avec l'oxyde de plomb. Il s'obtient en traitant le sulfure de molybdène par l'acide azotique.

Acide morique ou *moroxylique.* Klaproth l'a découvert dans des concrétions calcaires qu'on trouve, en petits grains d'un brun jaunâtre ou noirâtre, sur l'écorce du mûrier blanc. Il cristallise en petits prismes ou en aiguilles très fines. L'eau et l'alcool le dissolvent.

Acide mucique. On l'obtient en traitant la gomme, la manne grasse ou le sucre de lait, par l'acide azotique. Il est solide, blanc, pulvérulent, peu acide, décomposable par le feu, inaltérable à l'air; soluble dans l'alcool et peu soluble dans l'eau.

Acide muriatique. V. ACIDE chlorhydrique.

Acide myronique oxygéné. V. CHLORE.

Acide mycomélinique. Acide jaune, terreux, peu soluble dans l'eau froide, qu'on obtient, à l'état de sel, en dissolvant l'alloxane dans l'ammoniaque.

Acide myronique. Acide du myronate de potasse, sel cristallisable qui est un des principes de la moutarde. Cet acide, en se décomposant, donne naissance à l'essence de moutarde, acre, volatile, qui est le principe actif des sinapismes. Il se décompose sous l'influence de la myrosine, variété d'albumine végétale qui accompagne le myronate de potasse dans la graine de moutarde.

Acide nitreux. V. ACIDE azoteux.

Acide nitrique. V. ACIDE azotique.

Acide nitro-hippurique. On sait que l'acide benzoïque se transforme en acide hippurique pendant son passage dans l'économie, ce qui s'explique en admettant que l'acide benzoïque rencontre dans l'économie les éléments du glycocole, avec lequel il se conjugue en éliminant de l'eau. Le même fait a lieu en prenant de l'acide nitro-benzoïque; on obtient alors dans les urines des nitro-hippurates dont on retire l'acide nitro-hippurique $C^{18}H^8Az^2O^{20}=C^{18}(H^8AzO^4)AzO^{16}$.

Acide nitro-muriatique. V. EAU régale.

Acide oléique. Produit de la saponification et de la distillation des corps gras, ou de la formation du gras des cadavres. Il est liquide à la température ordinaire, solide et cristallisable à 7° centigr. au-dessous de zéro, d'une odeur et d'une saveur très acres.

Acide oléo-phosphorique. Corps qui n'a jamais été obtenu tout à fait exempt d'acide cérébrique, de cholestérine et d'oléine cérébrale. Il est ordinairement coloré en jaune. Il est de consistance visqueuse, insoluble dans l'eau, et se gonfle un peu dans l'eau bouillante. Il se combine avec les bases et constitue une matière qui a toutes les propriétés qu'on retire du cerveau à l'aide de l'éther; d'où l'on est porté à croire que, si ce corps existe réellement, c'est à l'état d'oléo-phosphate qu'il se trouve dans le cerveau.

Acide oxalique. Découvert par Bergmann dans le sel d'oseille, il existe dans beaucoup d'autres substances, les *Rumex*, les lichens, les rhubarbes et les pois chiches, etc., soit libre, soit en combinaison. Il est le résultat de la calcination de la potasse avec des

matières végétales, de l'action de l'acide azotique sur le sucre, la fécule, etc. Il cristallise en longs prismes carrés, incolores, transparents, solubles dans l'eau, plus à chaud qu'à froid, et solubles dans l'alcool. Il forme avec la chaux un sel insoluble. On l'emploie sous forme de pastilles, ou sous celle de limonade. Pris par mégarde pour du sulfate de magnésie, à la dose de 16 gram. à 32 gram., il a produit la mort en quelques minutes.

Acide oxychlorique. On l'obtient en traitant l'oxychlorate de potasse par l'acide fluosilicique, et distillant. Il cristallise avec difficulté, est très avide d'eau, et n'enflamme pas le papier; mais si l'on approche un corps en ignition, il lui donne la propriété de scintiller vivement.

Acide paraphosphorique. C'est l'acide phosphorique qui a subi l'action d'une forte chaleur, et acquis ainsi, sans changer de nature, des propriétés qu'il n'avait pas auparavant, comme celle de précipiter les sels d'argent en blanc, et de précipiter l'albumine dans les premiers temps de sa dissolution.

Acide paratartrique. Extrait du tartre du vin; il a beaucoup de ressemblance avec l'acide tartrique, quant à sa composition élémentaire; mais il en diffère par ses propriétés. Il est en prismes ou rhombes obliques, fortement acides.

Acide pectique. Connue pendant longtemps sous le nom de *gelée végétale*; c'est lui qui donne au suc des fruits la propriété de se prendre en gelée. A l'état hydraté, il a l'aspect gélatineux; il ressemble à un vernis ou à une gomme. Il donne avec la soude, la potasse et l'ammoniaque, des sels solubles, dont on peut le précipiter en gelée par les acides, ou en pectates gélatineux, au moyen d'une solution de chlorure de calcium. On a proposé d'utiliser cette propriété pour faire des gelées végétales.

Acide perchlorique. V. ACIDE oxychlorique.

Acide pernitreux. V. ACIDE hypo-azotique.

Acide phocénique. V. ACIDE delphinique.

Acide phosphatique. Mélange d'acides phosphoreux et phosphorique.

Acide phosphoreux. On l'obtient aqueux en décomposant par l'eau le protochlorure de phosphore anhydre, et en chauffant lentement le phosphore dans un vase où l'air n'ait qu'un léger accès; il est entraîné sous la forme d'une fumée, qui se condense en poudre blanche.

Acide phosphorique. On le trouve, à l'état de combinaison, dans plusieurs substances minérales, les cendres des végétaux, les humeurs, les organes, les os et plusieurs concrétions morbides des animaux. On l'obtient en brûlant le phosphore dans un vase rempli d'air; il est alors sous forme de flocons blancs, qui absorbent promptement l'humidité de l'atmosphère, et se liquéfient. On se le procure aussi en traitant le phosphore par l'acide azotique, chauffant et évaporant le produit en sirop; le sirop est ensuite étendu d'eau, pour l'usage médical, jusqu'à ce qu'il marque 45° au pèse-acide, ce qui correspond à 1,454 de densité. Liquide, l'acide est très pesant, sans odeur, d'une saveur très piquante, fusible en un verre transparent et déliquescence.

Acide pimarique. Principe se déposant en masses tuberculeuses par union intime de solides cristallins; très soluble dans l'éther, et seulement dans 10 parties d'alcool. Uni à l'essence de térébenthine et à l'acide silvique, il forme les résines des conifères.

Acide pinique. Acide résineux qui se forme par

union de l'acide silvique à l'oxygène de l'air, et qu'on retire de la colophane qu'il concourt à constituer avec les acides silvique et pinarique. Ces deux derniers existent seuls tout formés dans la térébenthine naturelle, et non l'acide pinique, comme on le croyait, puisqu'il se forme par oxydation de l'acide silvique; d'où Lœwig a proposé de remplacer le nom de *pinique* par celui d'*oxysilvique*.

Acide pneumique [πνεῦμα, respiration; πνεύμων, poumon]. Principe immédiat cristallisable, qui se trouve dans le poumon des mammifères. C'est dans la substance organisée du parenchyme de cet organe qu'il est situé, et non dans le sang qui en parcourt les vaisseaux. On le trouve pendant toute la durée de la vie, chez les jeunes sujets comme chez l'adulte et les vieillards. La quantité contenue dans ces organes n'a pu être calculée; on peut dire approximativement que chaque poumon en renferme quelques centigrammes. Certaines conditions morbides semblent déterminer une augmentation de sa quantité plutôt qu'une diminution; il conserve dans l'économie la réaction acide qui lui est propre. C'est à lui que le parenchyme pulmonaire, dont il concourt à constituer la substance, doit la propriété de rougir le tournesol.

Acide polygalique. Principe âcre du *Polygala Senega*, L., blanc, pulvérulent, inodore, peu sapide d'abord, très âcre ensuite, sternutatoire; peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool froid, plus dans l'alcool chaud dont il se précipite par le refroidissement. Il neutralise les bases acidifiables et rougit le tournesol. L'éther ne le dissout pas.

Acide prussique. V. ACIDE cyanhydrique.

Acide purpurique (*urexane*, *acide urique sur-oxygéné*). Ce corps, ainsi que les sels qu'il forme, décrit par Prout, puis étudié par Vauquelin, qui proposa de l'appeler *acide urique sur-oxygéné*, et par M. Lassaigne, n'est pas un principe immédiat; c'est à tort que quelques auteurs en ont parlé en traitant des principes de l'urine ou des dépôts et calculs urinaires.

Acides pyrogénés. On peut donner ce nom à beaucoup d'acides produits par l'action du feu. Dans le nombre, il s'en trouve qui résultent de modifications apportées par la chaleur à des acides déjà formés. Parmi ces derniers se rangent les *acides pyrocitrique*, *pyrogallique*, *pyrokinique*, *pyromalique*, *pyromucique*, *pyrotartrique*, etc.

Acide pyroliqueur. Acide acétique la plupart du temps uni à un peu d'huile empyreumatique et de goudron.

Acide pyrhréique [de πύρρος, roux; on écrit à tort *pyrréique*]. V. ACIDE euranthique.

Acide racémique. V. ACIDE paratartrique.

Acide ricinique. Corps âcre, solide, cristallisable, volatil, insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et l'éther, fusible à 22° centigr., qui résulte de la saponification de l'huile de ricin.

Acide rosacique. Synonyme d'*urrosacine*. V. ce mot.

Acide saccharin. V. ACIDE oxalique.

Acide sacchactique. V. ACIDE mucique.

Acide sébacique. Produit de la distillation du suif. On l'obtient en traitant par l'eau chaude les matières volatilisées dans cette opération, précipitant la liqueur par l'acétate de plomb, et décomposant le précipité par l'acide sulfurique. Il cristallise en aiguilles ou lames nacrées. L'eau, à chaud surtout, et l'alcool, le dissolvent.

Acide sélénieux. Il s'obtient en faisant dissoudre le

sélénnium dans l'eau régale. Il est cristallisable et soluble tant dans l'eau que dans l'alcool.

Acide sélénhydrique. Gaz très délétère, qu'on se procure en versant de l'acide chlorhydrique étendu d'eau sur un séléniure.

Acide sélénique. Liquide incolore, de consistance huileuse, qui précipite la baryte de ses dissolutions, comme l'acide sulfurique, mais qui diffère de celui-ci en ce qu'il dégage du chlore quand on le fait bouillir avec l'acide chlorhydrique.

Acide silvique. Principe cristallisant en feuillets prismatiques rhomboïdaux, soluble dans l'alcool et les huiles, qui, uni à l'essence de térébenthine et à l'acide pinarique, forme les résines des conifères.

Acide sorbique. V. ACIDE malique.

Acide stannique. Le deutoxyde d'étain, qui joue le rôle d'acide dans certaines combinaisons.

Acide stéarique. Produit constant de la saponification des corps gras, du suif surtout; il accompagne aussi les produits de la distillation de ces corps. C'est une substance solide, cristallisable, soluble dans l'alcool chaud, insoluble dans l'eau, qu'elle surnage, fusible à 70° centigr., et volatilisable, sans altération, quand on la chauffe dans le vide.

Acide subérique. On l'obtient en traitant le liège par l'acide azotique. Il est blanc, pulvérulent, peu sapide, volatil, soluble dans l'eau et beaucoup plus soluble dans l'alcool.

Acide succinique. On le retire du succin, en chauffant cette substance dans des vaisseaux clos; il se sublime et s'attache à la cornue sous la forme de petites aiguilles. Sa saveur est âcre et chaude. Peu soluble dans l'eau, il se réduit en fumée odorante sur les charbons allumés. On l'a employé comme antispasmodique et diaphorétique.

Acide sulphydrique. Combinaison d'hydrogène et de soufre, très répandue dans la nature, qui est un résultat de la décomposition d'un grand nombre de substances, et qui, à l'état de dissolution, constitue les eaux minérales sulfureuses. C'est un gaz insoluble, d'une odeur fétide d'œufs pourris, très soluble dans l'eau. Il tue instantanément les animaux, même lorsqu'il se trouve mêlé avec plusieurs volumes d'air atmosphérique. Il est la cause la plus ordinaire de l'asphyxie produite par les exhalaisons des fosses d'aisances.

Acide sulfureux. Il existe dans la nature, à la proximité des volcans, et se produit quand on traite l'acide sulfurique par certaines substances métalliques ou organiques, ou quand on brûle le soufre dans l'air. Il est gazeux, incolore, d'une odeur suffocante, très soluble dans l'eau; il éteint les corps en ignition, et détruit plutôt qu'il ne rougit les couleurs bleues végétales. Un froid de 18 à 20° centigr. le condense en un liquide incolore. A l'état gazeux, il sert pour blanchir la soie et enlever les taches des fruits sur le linge. On l'emploie en fumigations dans les maladies cutanées. Sa dissolution aqueuse saturée marque 17° à l'aréomètre de Baumé.

Acide sulfurique. Acide liquide, blanc, inodore, de consistance oléagineuse, qui, dans son plus grand état de concentration, conserve encore le cinquième de son poids d'eau. Il se congèle à 10° ou 12° de froid. Il absorbe vivement l'humidité de l'atmosphère. C'est un poison violent, qui désorganise sur-le-champ toutes les matières animales et végétales. La nature l'offre rarement pur, mais il y est très répandu à l'état de combinaison. On l'obtient en grand en chauffant sur

une plaque de fonte un mélange de 8 parties de soufre et 1 de nitre, dans une grande chambre tapissée partie de plomb et dont le sol est couvert d'eau. Celui du commerce marque 66° à l'aréomètre de Baumé. Pour le purifier, on en distille environ les deux tiers. On l'emploie en médecine sous forme de limonade.

Acide sulfurique alcoolisé. V. EAU de Rabel.

Acide tartareux. V. ACIDE tartrique.

Acide tartrique. On le rencontre dans beaucoup de fruits acides, le raisin surtout : il fait la base du tartre, où il est combiné avec de la potasse ; on l'extrait en traitant ce sel par la craie, puis le produit par l'acide sulfurique, évaporant, et laissant cristalliser la liqueur. Il donne des prismes hexagones terminés par des sommets obliques. L'eau et l'alcool le dissolvent. On peut en préparer des limonades. Uni au sirop de sucre, il forme le *sirop tartrique*.

Acide taurocholique (C⁵²H⁴⁵NS²⁰4). Synonyme, dans Lehmann, de l'*acide choléique* de Strecker, ayant pour formule C⁵H⁴⁵NS²⁰14 et retiré par décomposition du choléate de soude, l'un des principes immédiats de la bile. V. CHOLÉATE de soude et ACIDE choléique.

Acide titanique. On le rencontre quelquefois dans la nature à l'état cristallisé, et on le connaît alors sous le nom de *rutile*.

Acide tungstique. Il existe dans la nature, combiné tant avec la chaux qu'avec les oxydes de fer et de manganèse. Il est solide, et insoluble dans l'eau.

Acide ulmique. On a appelé ainsi l'*ulmine*. V. ce mot.

Acide ureux. V. XANTHINE.

Acide urique. Découvert en 1776 par Schècle, qui l'appela *acide lithique*, parce qu'il le croyait la base de tous les calculs urinaires, cet acide existe dans l'urine de l'homme et des mammifères carnivores. On l'a trouvé dans certaines concrétions arthritiques, combiné avec la soude, et dans les liquides vomis après la rétention d'urine. Il constitue la partie blanche des excréments des oiseaux et des serpents. Il se précipite, dans certains cas, presque pur de l'urine humaine, par le refroidissement, sous la forme d'un dépôt pulvérulent rose pâle ou rouge brun, qui s'attache fortement aux vases. Pur, il est pulvérulent, blanc, inodore, insipide, très peu soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool et l'éther, soluble, sans décomposition, dans l'acide sulfurique concentré. A la distillation, il donne de l'acide cyanhydrique, avec un sublimé composé d'urée et d'acide cyanurique. Mêlé dans de l'eau, avec du suroxyde de plomb, il donne naissance à de l'urée, de l'allantoïne, de l'acide oxalique et de l'acide carbonique. L'acide azotique, en agissant sur lui, produit, d'après Liebig et Wochler, plusieurs substances nouvelles, dont les principales sont l'*alloxane* et l'*alloxantine*. La plupart des urates sont très peu solubles dans l'eau, puisqu'ils en exigent près de 500 parties ; mais ils le sont davantage dans un excès d'alcali.

Acide uro-benzoïque. V. ACIDE hippurique.

Acide valérianique, valérique ou valéritique, même corps que l'*acide delphinique* (V. ce mot), qu'on retire aussi de la *Valeriana officinalis*, L.

Acide vitriolique. V. ACIDE sulfurique.

Acide xanthoprotéique (acide jaune, Fourcroy et Vauquelin). Ce corps n'est pas un principe immédiat. C'est un des produits non cristallisables de la décomposition des substances organiques azotées par l'action de l'acide nitrique. Il se présente avec une couleur qui varie d'un jaune très beau jusqu'au rouge orange. Il est insoluble dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther. Il ne

se dissout qu'en très petite quantité dans l'eau bouillante.

Acide zunique. Synonyme ancien de l'ACIDE lactique.

ACIDIFIABLE, adj. [all. *Säuerungsfähig*]. Une substance est dite acidifiable quand, étant placée dans des circonstances convenables, elle est susceptible de se convertir en acide.

ACIDIFIANT, adj. [de *acidum*, acide, *feri*, devenir]. Qui fait passer à l'état acide. Il y a peu d'années encore, on donnait cette épithète à plusieurs principes qu'on supposait être la source ou la cause des propriétés acides que leurs combinaisons avec certains autres principes manifestent en quelques circonstances. Elle ne fut d'abord accordée qu'à l'oxygène, que l'on considéra comme le seul principe acidifiant, parce que tous les acides analysés jusqu'alors en contenaient, et qu'on avait observé que tous les corps combustibles, en s'oxygénant, finissent par s'acidifier. On l'étendit ensuite à l'hydrogène, puis au sélénium et au tellure. Enfin on reconnut qu'il n'est pas possible d'admettre de principe *acidifiant* ; que, lorsque deux ou plusieurs corps donnent naissance à un acide, en se combinant ensemble, chacun d'eux contribue pour sa part à la production du nouveau corps.

ACIDIFICATION, s. f. [all. *Säuerung*]. Conversion en acide, passage à l'état d'acide.

ACIDIFIÉ, adj. Qui est converti en acide.

ACIDIMÉTRIE, s. f. [acide ; μέτρον, mesure]. Nom donné au procédé de dosage par volumes, qui permet d'évaluer la quantité d'acide libre ou de sel acide renfermé dans une substance quelconque. La saturation des bases par les acides sert de point d'arrêt dans ce procédé qui s'exécute au moyen d'une liqueur alcaline normale ou titrée, c'est-à-dire de l'eau contenant en solution un poids déterminé de carbonate alcalin (carbonate de potasse ou de soude), ou mieux d'alcali pur (potasse ou soude). La liqueur est ensuite étendue de manière à occuper un volume déterminé. Le point d'arrêt est accusé par la production ou la destruction d'une matière colorante (teinture ou papier de tournesol).

ACIDITÉ, s. f. [*acor*, *aciditas*, all. *Säure*, angl. *acidity*]. Dans le langage vulgaire, ce nom indique la qualité d'une substance qui est douée d'une saveur aigre et piquante. En chimie, il exprime aujourd'hui celle de détruire les propriétés caractéristiques des bases dans les composés qui en sont doués.

ACIDULE, adj. [*acidulus*, diminutif d'*acide*, all. *süerlich*]. Qui est faiblement acide : *eaux acidules, sels acidules, fruits acidules*. On appelle, en alimentation, *plantes acidules*, celles qui ont une saveur un peu aigre qu'elles doivent à des sels solubles de potasse et notamment à l'oxalate. En pharmacologie, les *substances acidules* constituent des médicaments tempérants et rafraîchissants qui sont d'un usage fréquent en thérapeutique. Ce mot a aussi été employé substantivement pour désigner une combinaison d'un acide avec une certaine quantité d'alcali, qui, sans le neutraliser tout à fait, diminue son acidité : ainsi on a appelé *acidule oxalique* l'oxalate acide de potasse.

ACIDULÉ, adj. [*acidulatus*]. Qui a acquis des propriétés légèrement acides ou une saveur aigrelette, par l'addition ou la manifestation d'un acide.

ACIDUM PINGUE. Nom donné par Mayer à un principe qui, suivant lui, se dégageait du feu pendant la calcination de la chaux, et se combinait avec elle. Il le regardait comme la source de la causticité.

ACIER, s. m. [*chalybs*, γχαλύψ, all. *Stahl*, angl. *steel*, it. *acciaio*, esp. *acero*] (sous-carbure de fer). Combinaison de carbone avec le fer. L'acier contient depuis 1 millième jusqu'à 20 millièmes de son poids de carbone : le meilleur en contient 7 à 8 millièmes. On trempe l'acier en le plongeant subitement dans l'eau ou dans tout autre liquide froid, après l'avoir fortement chauffé : il devient alors plus élastique, plus dur, moins pesant, fragile ; si on le chauffe de nouveau fortement, et qu'on le laisse refroidir lentement, il se *détrcmpe* et revient à son premier état. En combinant avec l'acier plusieurs métaux, tels que le rhodium, l'argent, le chrome, l'aluminium, etc., on lui a communiqué des propriétés particulières, et il a pu être *damassé*, comme le *woolz*, qui nous vient de Bombay. — On prescrit comme tonique la *limaille d'acier* de préférence à celle de fer, parce que celle-ci contient souvent des parcelles de cuivre, qui peuvent être nuisibles. On fait avec l'acier une pommade excitante connue sous le nom de *baume d'acier*.

ACIÉRATION, s. f. [*chalybeatio*]. Opération par laquelle se produit l'acier ; formation elle-même de ce composé.

ACIÉRÉ, adj. Épithète qu'on donne au fer quand il a été converti en acier. On dit aussi quelquefois *aciéreux*.

ACIÉSIE. Mauvais mot. V. ACYÉSIE.

ACINACIFORME, adj. [*acinaciformis*, de *acinaces*, sabre, et *forma*, forme]. Qui a la forme d'un sabre : beaucoup de légumineuses ont les feuilles *acinaciformes*.

ACINE, s. m. [*acinus*, de ἀκνός, grain de raisin]. On a donné ce nom à toutes les petites baies transparentes, succulentes, uniloculaires, à graines dures ou osseuses, telles que les groseilles, les raisins, etc. — En anatomie, on a appelé *acini*, dans les glandes dites conglomérées ou en grappes : 1° Les extrémités en cul-de-sac des conduits sécréteurs. Malpighi, qui les a délinés ainsi, décrit et figure les *acini* comme de petits corpuscules appendus à des conduits excréteurs. Depuis lors, le microscope a fait voir que chaque corpuscule ou *acinus* est, non point la terminaison en cul-de-sac d'autant de branches des conduits excréteurs, mais est formé par un certain nombre de culs-de-sac (5 à 50 environ selon les glandes). Ces culs-de-sac se réunissent tous dans une branche du conduit auquel ils sont appendus, et comme ils sont entourés d'une couche de tissu cellulaire où se ramifient les vaisseaux, leur ensemble a l'aspect d'un petit grain ; mais leur épithélium et leur paroi diffèrent de ceux du conduit excréteur. L'*acinus* n'est donc pas un cul-de-sac ou extrémité close de conduit excréteur, comme le croyait Malpighi, mais la réunion de plusieurs culs-de-sac microscopiques sécréteurs, différant du conduit excréteur par leur structure. 2° Les vésicules closes des glandes sans conduits excréteurs ou vasculaires sanguins. 3° On a, mais à tort, donné ce nom aux cellules des véritables *acini*, ou grains glanduleux du foie.

ACINÉSIE, s. f. [*acinesia*, de α priv. et κνέιν, mouvoir]. Intervalle qui sépare la systole de la diastole, à chaque pulsation.

ACINI. V. ACINE.

ACINIFORME, adj. [*aciniformis*, *acinosus*, de *acinus*, raisin]. Qui a la forme ou l'apparence d'un grain de raisin : *tunique aciniforme*. Ingrassias appelait ainsi l'*uvéé*.

ACLEITROGARDIE, s. f. Perforation de la cloison du cœur, cyanose. (Piorry.)

ACMASTIQUE, adj. [*acmasticus*, de ἀκμή, vigueur]. Les anciens donnaient cette épithète à toute maladie qui augmente graduellement d'intensité jusqu'à un certain point, et décroît ensuite dans la même proportion.

ACMÉ, s. f. C'est ainsi qu'on devrait dire, au lieu de *acné*. V. ACNÉ.

ACMELLA, s. f. (*Spilanthus Acmella*, L. ; syn. gén. polyg. égale, L. ; synanthérées, J.). Plante de l'Inde et de l'Amérique méridionale, d'une saveur aérée et poivrée lorsqu'elle est fraîche. Ses propriétés sont analogues à celles de la pyrèthre.

ACNÉ, s. f. [ἀκνή est une faute de copiste dans Aëtius, pour ἀκμή, efflorescence]. Cette faute a pris place dans la langue médicale ; cependant les médecins devraient dorénavant la bannir et dire *acmé*. Ce mot a été employé par Sauvages pour désigner une variété de la couperose ; Willan et Bateman ont réuni sous ce nom la couperose, la dartre pustuleuse miliaire et la dartre pustuleuse disséminée d'Alibert. Rayer l'a restreint à la dartre pustuleuse disséminée ; il définit l'acné : Une inflammation chronique des follicules sébacés, caractérisée par des pustules isolées, acuminées, développées le plus ordinairement sur les régions scapulaires et sternales, suivies, après leur dessiccation, de taches violacées, d'indurations tuberculeuses, ou de petites cicatrices, et presque toujours entremêlées de tannes et d'élevures folliculeuses.

ACOLOGIE ou **AKOLOGIE**, s. f. [de ἀκός, remède, et λόγος, discours]. C'est la matière médicale.

ACONIT, s. m. [*aconitum*, all. *Eisenhut*, angl. *aconite*, *monkshood*, *wolf's bane*]. Genre de plantes (renonculacées, J. ; polyand. trigyn., L.) dont toutes

les espèces sont vénéneuses. — L'*aconit napel* ou le *napel* (*Aconitum Napellus*, L.), ainsi appelé parce que sa racine ressemble à celle du navet (*Napus*) (Fig. 10), a cependant été employé en médecine, et l'on se sert encore de son



Fig. 10.

extrait à l'intérieur, à la dose d'abord de 3 centigr., qu'on élève progressivement jusqu'à 1 gram. et plus. On l'a employé contre les rhumatismes et les névralgies chroniques, les affections arthritiques et la syphilis. On l'a prescrit avec quelque succès dans les cas de paralysie à la suite d'apoplexie et pour combattre l'hémiprosopie. L'*aconit* augmente la sécrétion urinaire. Ses jeunes pousses ont été prises quelquefois pour du céleri, et ont déterminé l'empoisonnement. — La racine de l'*anthore*,

Aconitum Anthora, L. (aconit salulaire), regardée autrefois comme le contre-poison du *thora*, espèce de renouëne, est aussi dangereuse que celle des autres aconits.

ACONITINE, s. f. Principe alcalin végétal indiqué par Brandes dans l'*Aconitum Napellus*. On l'a trouvé aussi dans l'*Aconitum lycoctonum*. Il est probable qu'il est le principe actif des aconits. L'aconitine est solide, blanche, pulvérulente, très fusible en résine, âcre, amère, non volatile; elle se combine avec les acides, et donne des sels à peine cristallisables. Elle est très vénéneuse.

ACONITINE (ACIDE). Synonyme d'ACIDE *équisé-tique*. V. ce mot.

ACOPE, adj. [*acopus*, de α priv. et $\acute{\alpha}\rho\omicron\sigma\varsigma$, lassitude]. Les Grecs donnaient ce nom à des médicaments auxquels ils attribuaient la propriété de faire cesser la lassitude.

ACORE, ACORUS CALAMUS, ACORUS VERUS. V. CANNE aromatique.

ACOROÏDÉES ou **ACORACÉES**, s. f. pl. Tribu de la famille des aroidées dont l'*Acorus* est le type.

ACOSMIE, s. f. [*acosmia*, de α priv. et $\acute{\alpha}\rho\omicron\sigma\varsigma$, ordre: désordre]. Dérangement des jours critiques.

ACOTYLÉDONÉ, adj. [de α priv. et $\kappa\omicron\tau\alpha\lambda\acute{\omicron}\nu\delta\omicron\nu$, eotylédon, sans cotylédon, all. *samenlappenlos*]. Les plantes *acotylédonées*, ou simplement les *acotylédonées* (s. f. pl.), c'est-à-dire celles qui sont dépourvues de cotylédons, forment, dans la méthode de Jussieu, la première des trois grandes divisions du règne végétal I, celle qui renferme les algues, les mousses, les lichens, les champignons, etc. Non seulement elles sont dépourvues de cotylédons, comme leur nom l'indique, mais elles n'ont ni embryon ni fleurs; toutefois elles ont les organes sexuels proprement dits. Cette classe correspond à la *cryptogamie* de Linné.

ACOTYLÉDONIE, s. f. Première classe de la méthode naturelle de Jussieu. V. ACOTYLÉDONÉ.

ACOMÈTRE, s. m. Instrument imaginé par Itard pour mesurer l'étendue de l'ouïe chez l'homme.

ACOUSMATE, s. m. [*ἀκουσμα*, audition]. Bruit imaginaire.

ACOUSTICO-MALLÉEN. Nom donné au muscle externe du marteau, qui s'attache à la paroi supérieure du conduit auditif externe et au col du marteau. Il manque souvent.

ACOUSTIQUE, s. f. [de $\acute{\alpha}\kappa\omicron\upsilon\omega$, j'entends]. Partie de la physique qui traite des lois suivant lesquelles le son se produit et se transmet à nos organes. — Pris adjectivement, ce mot s'applique à diverses parties de l'organe de l'ouïe: *conduit acoustique* (V. CONDUIT auditif); *nerf acoustique* (V. AUDITIF). — On nommait autrefois *remèdes acoustiques* ceux qu'on croyait propres à guérir la surdité. — On appelle encore *cornets acoustiques* des instruments dont les personnes qui ont l'ouïe dure se servent pour entendre. V. CORNET acoustique.

ACQUETTA [mot italien, diminutif de *acqua*, eau]. (*Acqua toffana*, *acqua della Toffana*, *acquetta di Napoli*.) Poison célèbre préparé par une femme nommée Toffana. C'était une solution concentrée d'arsenic.

ACQUI. Ville du Piémont, à six lieues de Gênes, possède des eaux salines thermales dont la température presque constante est de 95°.

ACQUIS, E, adj. [*adventitius*]. Épithète donnée aux maladies qui surviennent après la naissance et sans disposition héréditaire ni organique.

ACRANIE, s. f. [*acrania*]. Absence totale ou partielle du crâne.

ACRASIE, s. f. [*acrasia*, de α priv. et $\kappa\rho\acute{\alpha}\sigma\iota\varsigma$, modération]. Toute espèce d'intempérance.

ACRATIE, s. f. [*acratia*, α priv. et $\kappa\rho\acute{\alpha}\tau\omicron\varsigma$, force: débililé]. Ce mot et le précédent ont souvent été pris l'un pour l'autre.

ÂCRE, adj. [*acer*, de $\acute{\alpha}\kappa\iota\varsigma$, pointe, piquant]. *Sarcour acre*, saveur particulière qui se fait sentir au fond de la gorge, où elle occasionne un picotement désagréable, joint à une certaine astriction. Une substance est *acre* lorsque, raflée ou contuse, elle exhale une vapeur subtile qui excite le prurit dans les narines, le larmolement et parfois l'éternement, et qu'elle imprime sur la langue la saveur *acre*. On compte parmi les substances âcres un grand nombre de médicaments: tels sont la scille, le pyrèthre, l'arnica, le cresson, le raifort, etc. Employées à l'intérieur, elles agissent comme diurétiques, antiscorbutiques, toniques; extérieurement, comme excitants ou irritants. — En pathologie, on appelle *chaleur acre* celle qui est accompagnée d'un sentiment d'ardeur et de picotement. — Les médecins humoristes employaient le mot *acre* substantivement; ils appelaient *âcres* certains principes qu'ils supposaient exercer dans l'économie une action irritante particulière. Dénaturant complètement la signification de ce mot, ils admettaient des âcres chimiques et des âcres mécaniques: les premiers étaient les substances acerbés, les seconds toutes les poudres insolubles, celles des métaux, des cristaux, etc. C'est d'après les mêmes vues théoriques qu'on a supposé l'*âcreté du sang*. V. ACRIMONIE.

ACRIDOPHAGES, s. m. pl. [*ἀκρίς*, sauterelles, et $\varphi\alpha\gamma\acute{\epsilon}\iota\nu$, manger]. Se dit de populations qui mangent des sauterelles. *Acridophagie* a été improprement appliqué à des ulcères où naissent des insectes ailés.

ACRIMONIE, s. f. [*acrimonia*, synonyme d'*âcreté*]. Altération particulière que l'on supposait se développer dans les humeurs du corps humain sous l'influence de certaines substances introduites dans l'économie, et qu'on regardait comme la cause de certaines maladies.

ACRINIE, s. f. [de α priv. et $\kappa\rho\acute{\iota}\nu\alpha\iota$, séparer]. Absence ou diminution de sécrétion.

ACRISIE, s. f. [de α priv. et $\kappa\rho\acute{\iota}\sigma\iota\varsigma$, crise]. Ce mot, qui signifie proprement la solution d'une maladie sans phénomènes critiques apparents, a été détourné de son sens étymologique, et appliqué aux crises de mauvaise nature, puis, par quelques modernes, à la période d'irritation des maladies pendant laquelle l'intensité des symptômes indique que la crise ne peut avoir lieu. C'est dans ce dernier sens que l'on emploie aussi l'adjectif *acritique*: *pouls acritique*.

ACROBYSTITE, et non **ACROBUSTITE**, s. f. [de $\acute{\alpha}\kappa\rho\upsilon\sigma\tau\iota\alpha$, prépuce]. On a proposé ce nom pour désigner l'inflammation du prépuce. Vatel a donné ce nom à l'irritation du fourreau chez les animaux domestiques.

ACROCHORDON, s. m. [*acrochordon*, $\acute{\alpha}\kappa\rho\chi\omicron\rho\rho\delta\omicron\nu$, de $\acute{\alpha}\kappa\rho\sigma$, extrémité, élévation, et $\chi\omicron\rho\rho\delta\acute{\iota}$, corde]. On a décrit sous ce nom des productions organiques des paupières, dures, grêles, surtout vers leur extrémité adhérente, auxquelles on a trouvé quelque ressemblance, soit par leur forme, soit par leur mobilité, avec un bout de corde. Ce sont sans doute de petits tubercules pédiculés, tels que certaines verrues ou poireaux, *pensiles verruæ*. Willan et Bateman ont considéré ces petites productions organiques comme

analogues à celles qu'ils décrivent sous les noms d'*acné* et d'*ionthos*.

ACRODYNIE, s. f. [*acrodynia*, de *ἄκρον*, extrémité, et de *ἔδονα*, douleur]. Affection épidémique qui a régné à Paris en 1828 et 1829, et dont le symptôme le plus remarquable était des fourmillements et des douleurs plus ou moins vives aux mains et aux pieds, particulièrement dans ces dernières parties, avec altération de la sensibilité et de la motilité, trouble plus ou moins grand des fonctions digestives, irritation plus ou moins vive de la conjonctive et de tout l'appareil cutané, et insomnie opiniâtre, mais le plus ordinairement sans fièvre notable. Cette affection, dont la durée était très variable, mais toujours assez longue, ne présente pas moins d'incertitude quant aux causes qui l'ont produite que quant à son véritable caractère et au traitement qui doit lui être opposé. Cependant on l'a rapprochée, avec quelque raison, ce semble, de la pellagre de l'Italie et du mal de rose de l'Espagne.

ACROGÈNE, s. m. [de *ἄκρον*, sommet, et d'un radical employé seulement en composition, *γενεζ*, engendré]. Mot employé d'abord par Lindley pour désigner les acotylédonnées qui croissent surtout par le sommet. On l'emploie aujourd'hui adjectivement pour dire d'un corps reproducteur (des cryptogames en particulier), qu'il croît au sommet d'une cellule qui lui sert de support ou de base, etc.

ACROLÉINE, s. f. [de *ἄκρον*, extrême, et *oleum*, huile]. $C_6H_{10}O_2$. Produit qu'on obtient par la distillation des graisses à feu nu. Il est remarquable par son odeur d'une acreté extrême, qui est légèrement éthérée quand ce corps est fort étendu, et par son action énergique sur l'appareil lacrymal, dont il excite la sécrétion. Il se dissout bien dans l'éther et dans l'eau, et absorbe l'oxygène de l'air très rapidement.

ACROMIAL, ALE, adj. [*acromialis*]. Qui appartient à l'acromion. — *Artère acromiale*, une des branches de l'axillaire. — *Veine acromiale* : elle correspond à l'artère.

ACROMIO-CORACOÏDIEN, adj. On donne ce nom à un ligament tendu transversalement entre les apophyses coracoïde et acromion, de manière à compléter l'espèce de voûte qu'elles forment au-dessus de la tête de l'humérus.

ACROMION, s. m. [*acromium*, de *ἄκρον*, sommet, et *ἔμος*, épaule]. Apophyse considérable qui termine l'épine de l'omoplate en haut et en dehors, s'articule avec l'extrémité externe de la clavicule, et donne attache aux muscles trapèze et deltoïde.

ACROMPHALE, s. m. [de *ἄκρον*, extrémité, et *ὄμφαλος*, nombril]. Extrémité du cordon ombilical qui reste attachée au fœtus après la naissance.

ACROPOSTHIE, s. f. [de *ἄκρον*, extrémité, et *πύσθη*, prépuce]. Extrémité du prépuce.

ACROPOSTHITE. Synonyme d'*acrobystite*. V. ce mot.

ACROSARQUE, s. m. [de *ἄκρον*, sommet, et *σάρξ*, chair, pulpe]. Desvaux appelle ainsi toute baie provenant d'un ovaire infère, et à laquelle le calice reste soudé.

ACROTÉRIASME, s. m. [*acroteriasmus*, de *ἄκρον*, *τετρακέτευ*, mutiler]. Amputation d'un membre.

ACROTHYMION, s. m. [de *ἄκρον*, élevé, et *θύμιον*, verrue]. Les anciens appelaient ainsi de petites tumeurs verruqueuses, dures, rugueuses à leur sommet, s'excoriant facilement et donnant une certaine quantité de sang.

ACTA, s. m. pl. Mot latin, employé quelquefois par les auteurs qui ont traité de la matière de l'hygiène, comme synonyme de *gesta*.

ACTÉE DES ALPES. (*Actæa spicata*, L.; herbe Saint-Christophe). Plante renouclacée, très âcre, dont la racine est souvent substituée à celle de l'ellébore noir.

ACTIF, adj. [*activus*, de *agere*, faire, agir]. Qui agit avec force. — *Traitement actif*, *remède actif*, celui dont l'effet est prompt et énergique. — *Organes actifs* de la locomotion, ceux qui déterminent les mouvements par leur action (les muscles). — *Sensations actives*, celles qui sont perçues lorsque l'attention dirige l'organe d'un sens vers l'objet dont on veut recevoir l'impression, lorsqu'on regarde, qu'on écoute, qu'on flaire, qu'on palpe, qu'on goûte. — Buisson a nommé *vie active* ce que Bichat avait appelé *vie animale*, *vie de relation*. — En pathologie, on appelle *hémorragies actives*, celles qui proviennent d'un surcroît d'énergie dans les organes qui en sont le siège. On a nommé *anévrismes actifs* du cœur ceux qui résultent de l'hypertrophie de cet organe.

ACTINENCHYME, s. m. Variété de tissu utriculaire des plantes, caractérisée par la forme étoilée des utricules composantes. Ex. : feuilles de *Nymphaea*, etc.

ACTINIE, s. f. [de *ἄκτιν*, rayon]. Genre type des actiniaires, famille de polypes charnus composant les animaux appelés ordinairement *Anémones* ou *Orties de mer*.

ACTION, s. f. [*actio*, de *agere*, *actum*, agir]. Manière dont une cause agit. D'après cette définition, *action* et *acte* diffèrent essentiellement : l'*acte* est le produit ou le résultat de l'*action*. On distingue : 1° les *actions chimiques*, qui ont lieu entre les molécules des corps, et ont pour effet leur séparation, leur rapprochement ou leur combinaison; 2° les *actions physiques*, qui ne sont autre chose que le mouvement résultant du choc, de l'impulsion, ou de certaines attractions s'exerçant à des distances plus ou moins éloignées : telle est l'action de l'aimant, de la pesanteur, etc.; 3° les *actions physiologiques*, qui se passent dans les êtres organisés, et caractérisent la vie, comme l'action des muscles, celle de l'estomac, etc. Lorsque plusieurs actions combinées concourent au même but, elles prennent le nom de *fonctions*. En même temps qu'un corps de la nature agit sur un autre pour le modifier, celui-ci agit à son tour sur le premier; c'est ce qui constitue la *réaction*. Tous les changements ne sont que des *actions* et des *réactions*.

ACTON. Village à 7 kilomètres et demi de Londres, près duquel est une source d'eaux salines purgatives analogue à celles d'Epsom.

ACTUEL, adj. [*actualis*, de *ago*, j'agis, qui agit avec énergie]. Qui agit réellement. — *Cautére actuel*, fer rongé au feu dont on se sert pour cautériser une tumeur, une plaie, etc.; il brûle *réellement*, ce qui le distingue du cautère *potentiel*.

ACUITÉ, s. f. Se dit du son, en physique, pour exprimer le caractère qui le constitue à l'état aigu.

ACUMINÉ, adj. [*acuminatus*, de *acumen*, pointe; all. *zugespitzt*]. Pointu, rétréci, allongé et terminé en pointe : *feuilles acuminées*.

ACUPUNCTURE, s. f. [de *acus*, aiguille, et *pungere*, piquer; esp. *acupuntura*]. Piqure faite avec une aiguille. On ne donne le nom d'*acupuncture*, qu'à l'introduction volontaire et plus ou moins méthodique d'une ou de plusieurs aiguilles dans les

tissus vivants. L'*acupuncture* a été quelquefois un mode d'infanticide, soit qu'une aiguille longue et déliée ait été introduite par l'une des fontanelles pour atteindre le cerveau, soit qu'elle ait été dirigée sur quelques autres organes non moins essentiels, tels que le cœur, la moelle épinière, etc. — L'*acupuncture* est aussi une opération chirurgicale en usage à la Chine et au Japon, et qui consiste à introduire une aiguille à une profondeur déterminée, soit dans une partie malade, soit dans une partie que l'on présume avoir des rapports avec celle qui est le siège de la maladie. On se sert, à cet effet, d'une aiguille d'or ou d'argent, de 10 à 15 centimètres de long, que l'on enfonce, soit par ponction, soit par rotation entre les doigts, soit en la frappant légèrement avec un petit maillet destiné à cet usage. Les Chinois et les Japonais pratiquent l'*acupuncture* dans presque toutes les maladies, et même comme prophylactique. Ce moyen curatif était oublié en Europe, lorsque Dujardin et Vicq d'Azyr, et plus récemment Berlioz et Jules Cloquet, en firent mention de nouveau.

ACUTANGULÉ, adj. [*acute-angulatus*]. Se dit, en botanique, de toute partie qui a des angles aigus ou saillants.

ACUTÉNACLE, s. un. [*acus*, aiguille, et *tenaculum*, ce qui sert à tenir, porter]. Synonyme inusité de *porte-aiguille*. V. ce mot.

ACYANOBLEPSIE, s. f. [*acyanoblepsis*, de α priv., $\kappa\alpha\upsilon\sigma\acute{\iota}\varsigma$, bleu, et $\beta\lambda\acute{\epsilon}\psi\iota\varsigma$, vue]. Lésion de la vue caractérisée par l'impuissance de distinguer la couleur bleue.

ACYÉSIE, s. f. [α priv., et $\kappa\upsilon\epsilon\acute{\iota}\nu$, concevoir]. Synonyme de stérilité.

ACYSTINERVIE, s. f. [de α priv., $\kappa\acute{\upsilon}\sigma\tau\iota\varsigma$, vessie, et $\nu\epsilon\acute{\upsilon}\rho\omicron\nu$, nerf]. Paralyse de la vessie.

ACYSTURO-NERVIE, s. f. Paralyse de la vessie. (Piorry.)

ACYSTURO-TROPHIE, s. f. Atrophie de la vessie. (Piorry.)

ADAMIQUE, adj. Nom donné par Bory Saint-Vincent à une race d'homme primitive, qu'il supposait originaire d'Abyssinie.

ADANSONIA DIGITATA, de Adanson, botaniste du XVIII^e siècle, le baobab. L'écorce pulvérisée, les feuilles et les fruits, sont employés par les nègres ; ils sont mucilagineux, et on leur attribue de la vertu contre les fièvres.

ADDÉPHAGIE ou **ADÉPHAGIE**, s. f. [de $\acute{\alpha}\delta\eta\nu$ ou $\acute{\alpha}\delta\delta\eta\nu$, beaucoup, et $\varphi\alpha\gamma\acute{\epsilon}\nu$, manger]. Voracité.

ADDUCTEUR, adj. [*adductor*]. Qui opère l'*adduction* (V. ce mot). Plusieurs muscles ont été ainsi nommés à raison de leur usage.

Adducteurs de la cuisse. Ils sont au nombre de trois : le *court* (sous-pubio-fémoral, Ch.), le *grand* (ischio-fémoral, Ch.), et le *long* (pubio-fémoral), qui, partant le second de l'ischion, et les deux autres du pubis, s'étendent jusqu'à la ligne âpre du fémur.

Adducteur du petit doigt, nommé aussi *opposant du petit doigt* (carpo-sus-phalangien du petit doigt, Ch.) : il s'étend du crochet de l'os crochu au cinquième os du métacarpe.

Adducteur de l'œil. V. DROIT interne de l'œil.

Adducteur du gros orteil (métatarso-sous-phalangien du gros orteil, Ch.). Il s'étend de deux ou trois os du métatarse au côté péronier de la première phalange.

Adducteur du pouce (métacarpo-phalangien du

pouce, Ch.). Il s'étend du troisième os métacarpien au côté cubital de la première phalange.

ADDUCTION, s. f. [*adductio*, de *adducere* (*ducere ad*), amener]. Mouvement qui rapproche de l'axe du corps une partie qui en avait été écartée. S'il s'agit de la main ou du pied, voyez, pour bien comprendre le sens de ce mot, l'article ABDUCTION.

ADÉLIPARIE, s. f. [de $\acute{\alpha}\delta\eta\nu$, beaucoup, et $\lambda\iota\pi\alpha\rho\acute{\iota}\varsigma$, gras]. Inutile et mauvais synonyme de polysarcie ; il a été forgé par Alibert.

ADELPHIE, adj. [de $\acute{\alpha}\delta\eta\nu$, frère : *étaminesadelphes*; all. *bündelige Staubfäden*]. Celles qui sont réunies par leurs filets, de manière que plusieurs anthères n'ont qu'un seul support.

ADELPHIE, s. f. Réunion des étamines par leurs filets, de manière que plusieurs anthères n'ont qu'un seul support.

ADÉMONIE, s. f. [de $\acute{\alpha}\delta\eta\nu$, esprit]. Ahattement d'esprit, accablement.

ADÉNALGIE, s. f. [*adenalgia*, de $\acute{\alpha}\delta\eta\nu$, glande, et $\acute{\alpha}\lambda\gamma\epsilon\acute{\iota}\nu$, souffrir]. Douleur qui a son siège dans une glande.

ADÉNIÉS, **ADÉNOPATHIES** ANGI-BROMIQUES. Maladies des glandes annexées au tube digestif. (Piorry.)

ADÉNITE, s. f. [*adenitis*, de $\acute{\alpha}\delta\eta\nu$, glande ; all. *Drüsenentzündung*]. Inflammation d'une glande. On se sert de ce mot pour désigner surtout l'inflammation des ganglions lymphatiques.

Adénite cervicale syphilitique. Le gonflement des ganglions cervicaux, signalé avec insistance par M. Ricord, est l'un des meilleurs signes par lesquels on puisse découvrir une vérole à peine née ou une vérole partout éteinte et dont il ne reste plus que cette trace, présage trop peu fréquemment menteur de récidives ultérieures.

ADÉNOCHIRAPSOLOGIE, s. f. [de $\acute{\alpha}\delta\eta\nu$, glande, $\chi\epsilon\iota\rho\alpha\psi\iota\varsigma$, imposition des mains, et $\lambda\acute{\omicron}\gamma\omicron\varsigma$, discours]. Titre d'un ouvrage publié, en 1684, par Browne, médecin de Charles II, sur le pouvoir attribué aux rois d'Angleterre de guérir les scrofules par l'apposition de leur main.

ADÉNODERMIES SYPHILITIQUES ou SYPHISIQUES. Affections syphilitiques des glandes de la peau. (Piorry.)

ADÉNOGRAPHIE, s. f. [de $\acute{\alpha}\delta\eta\nu$, glande, et $\gamma\rho\acute{\alpha}\varphi\epsilon\acute{\iota}\nu$, décrire]. Description des glandes.

ADÉNOÏDE, adj. [*adenoides*, de $\acute{\alpha}\delta\eta\nu$, glande, et $\epsilon\acute{\iota}\delta\omicron\varsigma$, forme]. Qui a la forme d'une glande. — On a donné le nom de *corpora adenoïdea* aux mélanoses, à cause de leur structure en apparence glandulaire.

ADÉNOLOGIE, s. f. [de $\acute{\alpha}\delta\eta\nu$, glande, et $\lambda\acute{\omicron}\gamma\omicron\varsigma$, discours]. Traité des glandes.

ADÉNO-MÉNINGÉE (FIÈVRE), adj. f. [de $\acute{\alpha}\delta\eta\nu$, glande, et $\mu\acute{\iota}\nu\eta\nu\gamma\acute{\epsilon}\varsigma$, membrane]. C'est le nom que Pinel a donné à la fièvre communément appelée *muqueuse* ou *pituiteuse*, parce qu'elle lui a paru avoir son siège dans la membrane intestinale, et spécialement dans ses cryptes muqueux. C'est souvent une des formes de la dothiéntérie.

ADÉNONCOSE, s. f. [de $\acute{\alpha}\delta\eta\nu$, glande, et $\omicron\gamma\omega\sigma\iota\varsigma$, tumeur]. Tuméfaction des glandes.

ADÉNO-NERVEUSE (FIÈVRE), adj. f. [de $\acute{\alpha}\delta\eta\nu$, glande, et $\nu\epsilon\acute{\upsilon}\rho\omicron\nu$, nerf]. Nom que Pinel a donné à la peste du Levant, à cause des symptômes nerveux et de l'engorgement des glandes dont elle est accompagnée.

ADÉNO-PHARYNGIEN, adj. [de $\acute{\alpha}\delta\eta\nu$, glande, et

φάρυγγ, pharynx]. Qui appartient au pharynx et à la glande thyroïde. Winslow appelle *muscle adéno-pharyngien* un petit faisceau de fibres musculaires qui se rencontre quelquefois de chaque côté de la glande thyroïde ; il fait partie du constricteur inférieur.

ADÉNO-PHARYNGITE, s. f. Inflammation des amygdales et de l'arrière-gorge.

ADÉNOPHTHALMIE, s. f. [de ἀδὴν, glande, et ὀφθαλμὸς, œil]. Inflammation des glandes de Meibomius.

ADÉNOCLÉROSE, s. f. [de ἀδὴν, glande, et σκληρὸς, dur]. Swédiaur appelait ainsi l'induration non squirrueuse des glandes.

ADÉNOSES, s. f. pl. Non donné par Alibert aux maladies chroniques des glandes.

ADÉNOSYNCHITONITE, s. f. [de ἀδὴν, glande, et συγχιτών, mot qui n'est pas grec, de σύν, avec, et χιτών, tunique, pour dire la conjonctive]. On a proposé ce nom pour désigner l'ophtalmie des nouveau-nés, dans laquelle il y a inflammation simultanée des glandes de Meibomius et de la conjonctive.

ADÉNOTOMIE, s. f. [de ἀδὴν, glande, et τέμνειν, couper]. Dissection des glandes.

ADÉPHAGIE. V. ADDÉPHAGIE.

ADERMONERVIE, s. f. Paralysie, perte de la sensibilité de la peau.

ADERMOTROPHIE, s. f. Amincissement, atrophie de la peau.

ADHÉRENCE, s. f. [*adherentia*, de *adhærere* (*lærere ad*), être attaché ; all. *Verwachsenssyn*, *Verwachsung*, esp. *adherencia*]. En physique, union intime de deux corps par leurs surfaces, en vertu de l'attraction qu'ils exercent réciproquement l'un sur l'autre. En botanique, soudure de parties qui, originellement, sont distinctes. — En pathologie, on donne ce nom à l'union de certaines parties qui, dans l'état naturel, doivent être séparées : tels sont les bords des ouvertures naturelles, les viscères intérieurs, les membranes qui revêtent les cavités, les conduits excréteurs, etc. Les adhérences sont toujours le résultat d'un mode d'inflammation qu'on a appelée *adhésive*. Les unes donnent lieu à des accidents plus ou moins graves ; d'autres, au contraire, constituent une transformation salutaire, que l'art cherche quelquefois à développer, et qui met fin à des désordres organiques.

ADHÉRENT, adj. [*adherens*]. Se dit d'une partie quelconque d'un animal ou d'un végétal qui s'est réunie d'une manière plus ou moins intime avec les parties environnantes.

ADHÉSIF, **IVE**, adj. [*adherens*]. Qui adhère : *emplâtre adhésif*, celui qui adhère à la peau ; *inflammation adhésive*, celle qui opère l'adhésion des parties divisées.

ADHÉSION, s. f. [*adhesio*]. Force en vertu de laquelle s'opère le phénomène de l'adhérence ; tendance de deux corps à s'attacher l'un à l'autre ; union plus ou moins intime que sont susceptibles de contracter entre eux les corps solides mis en contact le plus exact possible par des faces planes et bien polies.

ADIANTE, s. f. (*Adiantum*, L.) ; [de α privatif et διαίνειν, mouiller, c'est-à-dire *non mouillé* ; all. *Krutfarn*]. Genre de plantes (fougères, J.) ainsi appelées parce que leur feuillage, lisse et comme vernissé, ne conserve pas l'humidité. Deux espèces sont employées en médecine. V. CAPILLAIRE.

ADIAPHANIE PÉRICHRYSAITIQUE, **AGHRYSSALLO-DIAPHANIE**, s. f. Cataracte membranaceuse et cristalline. (Piorry.)

ADIAPHORÈSE, s. f. [α priv. et διαφύρησις, diaphorèse]. Suppression de la transpiration.

ADIAPNEUSTIE, s. f. [de α priv. et διαπνεΐν, transpirer]. Suppression de la transpiration.

ADIARRHÉE, s. f. [*adiarrhœa*, de α priv. et διαρρῆειν, couler]. Suppression ou rétention d'une évacuation quelconque.

ADIATHÉSIQUE, adj. [α priv. et διάθεσις, li. *adiatesico*]. Dans le système du *contra-stimulisme*, les maladies adiathésiques sont celles qui sont nées sans diathèse antécédente.

ADIPEUX, adj. [*adiposus*, de *adeps*, graisse ; all. *fettartig*, *fetticht*, angl. *adipose*, it. et esp. *adiposo*]. Le tissu cellulaire a été longtemps appelé *tissu adipeux*, parce qu'on croyait que c'était dans ses aréoles que la graisse se trouvait immédiatement contenue. On sait aujourd'hui que la graisse est renfermée dans de petites vésicules particulières formant le *tissu adipeux*, tout à fait distinct du *tissu cellulaire*. — Les *vésicules adipeuses*, en général arrondies, ne sont visibles qu'au microscope, et ont de 6 centièmes à 8 centièmes de millimètre de diamètre ; leurs parois, extrêmement minces et transparentes, laissent apercevoir la couleur jaunâtre de la graisse. Les vésicules adipeuses sont agglomérées en grains plus volumineux, qui eux-mêmes forment, par leur réunion, de petites masses de 1 à 6 millimètres de diamètre, sur lesquelles se jettent les capillaires venant du *tissu cellulaire*, et se subdivisant autour des vésicules qui sont les éléments anatomiques caractéristiques du tissu. Le tissu adipeux constitue sous la peau le *pannicule graisseux* (membrane adipeuse). Il est en masses irrégulières autour des reins et dans l'épaisseur des joues, en petites masses pédiculées dans l'épiploon ; il fait ordinairement la vingtième partie du poids du corps ; mais cette proportion est très variable. Les *vésicules adipeuses* apparaissent sous la forme d'amas de gouttes d'huiles fort petites dans le tissu cellulaire de l'embryon. Lorsque ces amas ont atteint le volume de 3 à

5 centièmes de millimètre, une mince membrane azotée naît autour de chaque amas ; alors est formé l'élément anatomique vésicule adipeuse. Le phénomène est le même chez l'adulte. On a

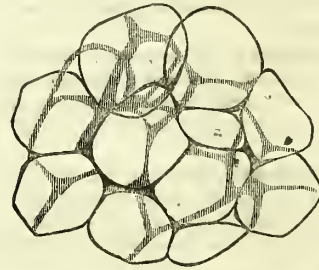


Fig. 11.

la moelle des os (qui, suivant les cas, a ou n'a pas de vésicules adipeuses) avec le tissu adipeux. (Fig. 11). Vésicules prenant la forme polyédrique en raison de leur pression réciproque ; 300 diamètres. Vésicules adipeuses isolées (Fig. 12) prises sur un sujet émacié, et telles qu'elles se présentent souvent dans les parties enflammées, dans les tumeurs, etc. Les cristaux irradiés, vus de face et de côté, qu'elles offrent, sont des cristaux de margarine qui se sépare de l'oléine, laquelle reste liquide. Sur deux d'entre elles un liquide incolore est interposé entre la membrane azotée excessive-



Fig. 12.

ment mince (0^{mm},0001) et le contenu graisseux, ce qui s'observe dans les mêmes circonstances, etc. Jamais, ni dans les commencements de leur évolution, ni dans des conditions morbides, cette tunique azolée mince ne renferme de noyaux de cellule. C'est par erreur que nombre d'auteurs répètent qu'il en existe. — On a improprement appelé *ligament adipeux* un repli de la membrane synoviale de l'articulation du genou, qui se porte du ligament rotulien vers la cavité comprise entre les condyles du fémur.

ADIPOCIRE, s. f. [de *adeps*, grasse, et *cera*, cire; all. *Fettwachs*]. Fourcroy avait réuni sous cette dénomination trois substances qu'il croyait identiques, mais qui diffèrent essentiellement : la matière grasse des calculs biliaires (V. CHOLESTÉRIINE), le blanc de baleine (V. CÉTINE), et le gras des cadavres, qui est un savon (V. GRAS des cadavres).

ADIPSIE, s. f. [*adipsia*, de α priv. et $\delta\iota\psi$, soif]. Absence de la soif.

ADJUVANT, adj. et s. [*adjuvans*, de *adjuvare*, aider; all. *beihelfend*, esp. *adyuvante*]. Médicament qu'on fait entrer dans une formule pour seconder l'action de celui qu'on regarde comme plus énergique.

ADMINICULE, s. m. [*adminiculum*, aide]. Ce qui facilite le bon effet d'un remède.

ADNÉ, adj. [*adnatus*, de *natus*, né, et *ad*, à, sur]. Qui est immédiatement attaché à une chose, et paraît faire corps avec elle. — La conjonctive est ordinairement désignée en latin sous le nom de *tunica adnata*.

ADOLESCENCE, s. f. [*adolescencia*, de *adolescere*, croître, grandir; all. *Jünglingsalter*, it. *adolescenza*]. Age qui succède à l'enfance et qui s'étend depuis les premiers signes de la puberté jusqu'à l'époque où le corps a acquis toute sa perfection physique.

ADONIDE ou **ADONIS**, s. f. [$\alpha\delta\omega\nu\iota\varsigma$, à cause de la couleur de ses teintes, dues, suivant la mythologie, au sang d'Adonis]. Genre de la famille des renonculacées, dont les espèces sont toutes âcres, vénéneuses, et ont été conseillées comme épispastiques. L'*Adonide autumnalis* est l'espèce la plus commune; elle est connue sous le nom vulgaire de *goutte-de-sang*.

ADOUCISSANT, adj. et s. [*demulcens*, all. *mildernd*]. On appelait anciennement *adoucisants* des médicaments auxquels on attribuait la propriété de corriger les âcretés qu'on supposait dans les humeurs. Aujourd'hui on donne ce nom aux médicaments mucilagineux ou mucoso-sucrés qu'on emploie dans la première période des phlegmasies, surtout des catarrhes, et dans tous les cas d'irritation, soit locale, soit générale. Les principaux adoucissants sont les liquides émulsifs, le lait, les plantes mucilagineuses.

ADRAGANT (GOMME) [de $\tau\rho\alpha\gamma\acute{\alpha}\nu\theta\alpha\varsigma$, *Astragalus tragacantha*, de $\tau\rho\acute{\alpha}\gamma\epsilon\varsigma$, bouc, et $\acute{\alpha}\lambda\lambda\theta\alpha$, épine; all. *Tragant*]. Gomme qui sort spontanément, en filets ou bandelettes tortillées, des tiges et des rameaux de plusieurs *Astragalus*, et particulièrement des *A. verus*, *A. gummifer* et *A. creticus* (Fig. 13). Elle est en morceaux allongés, quelquefois aplatis, d'autres fois filiformes et irrégulièrement tordus, ou en grumeaux. Elle est mate, blanche ou légèrement jaunâtre, inodore, insipide. Suivant Bucholz, sur 100 parties de cette gomme pulvérisée, 57 seulement se dissolvent dans l'eau froide,

et il reste 43 parties d'une substance gélatineuse qui a reçu le nom d'*adraganthine*. La gomme adragant contient, sous le même volume, 25 fois plus de principe gommeux que la gomme arabique : 5 à 6 grammes suffisent pour faire un mucilage avec 500 grammes d'eau. On ne l'emploie guère que dans les loochs, et comme intermède dans la fabrication des pilules.



Fig. 13.

ADRAGANTHINE, s. f. [all. *Tragantstoff*]. Nom donné par Desvaux au principe immédiat de la gomme adragant. C'est une substance d'un blanc sale, insoluble dans l'eau froide, qui la gonfle, en formant une gelée épaisse, soluble dans l'eau chaude, qui l'altère et la rend ensuite soluble dans l'eau froide. Traitée par l'acide azotique, elle donne de l'acide mucique en abondance; ce caractère la distingue de la bassorine, qui donne beaucoup plus d'acide oxalique. Ce principe existe également dans la *gomme du pays*, qui exsude de presque tous nos arbres à noyau.

ADULTE, adj. [*adultus*, de *adolescere*, se fortifier; fortifié, formé]. *Age adulte*, celui qui succède à l'adolescence et précède la vieillesse. On le nomme encore *âge mûr*, *âge viril*, *virilité*. — *Adulte* se prend aussi substantivement, et signifie alors celui qui est dans l'âge adulte.

ADULTÉRATION, s. f. [*adulteratio*, de *adulterare*, falsifier; all. *Verfälschung*]. Synonyme de *sophistication*.

ADUSTE, adj. [*adustus*, de *adurere*, brûler; all. *verbrannt*]. On donnait autrefois cette épithète au sang et aux humeurs du corps humain dans certaines maladies; la sécheresse de la constitution, la chaleur, la soif, la couleur noire du sang tiré des veines, le peu de sérosité qui s'en séparait, étaient les indices de cet état prétendu du sang.

ADUSTION, s. f. [*adustio*]. Cautérisation d'une partie du corps à l'aide du feu.

ADVENTICE, adj. [*adventitus*]. Se dit d'une maladie qui ne tient pas à la constitution.

ADVENTIF, adj. Se dit, en botanique, des bour-

geous produits par le développement de germes latents, et qui n'ont pas, comme les autres, de place déterminée, en sorte qu'ils naissent souvent sur des organes qui n'ont pas continué d'en porter.

ADYNAMIE, s. f. [*adynamia*, de α privatif, et $\delta\upsilon\alpha\mu\iota\varsigma$, force]. Vogel a employé ce mot, synonyme d'*asthénie* et de *prostration*, en l'appliquant, comme terme générique, à toutes les maladies qui lui ont paru consister principalement dans la diminution ou l'abolition complète de l'énergie des fonctions, des mouvements volontaires et des sensations, et en l'employant en même temps pour désigner l'état de faiblesse extrême qui ne permet plus aux malades de se mouvoir. — Cullen appelait *adynamie* la diminution ou l'affaiblissement des mouvements involontaires ou des fonctions : il n'embrassait pas sous cette dénomination, comme l'avait fait Vogel, la diminution ou l'abolition des sensations, ni celle des mouvements volontaires; mais il y comprenait de plus que lui l'affaiblissement des mouvements involontaires. — Pinel n'entendait par *adynamie* que l'extrême faiblesse musculaire qui accompagne certaines maladies appelées par lui *fièvres adynamiques*. — Enfin quelques auteurs appliquent le nom d'*adynamie* à l'état de stupeur et de faiblesse générale et profonde qui accompagne la gangrène, etc. — Selon Broussais, les médecins qui ont regardé l'adynamie comme la chose principale dans certaines maladies, comme la maladie elle-même, et qui, par suite de cette idée, ont cherché des moyens thérapeutiques dans les substances toniques et stimulantes, ont pris, le plus souvent, un symptôme pour une maladie, et n'ont fait qu'aggraver le mal. D'après lui l'adynamie n'est presque jamais essentielle; elle est presque toujours le symptôme d'une inflammation intérieure; elle est d'autant plus considérable que l'inflammation est plus intense, et le meilleur moyen de la faire cesser est de combattre par le traitement antiphlogistique la phlegmasie de laquelle elle dépend.

ADYNAMIQUE, adj. [*adynamicus*], qui est caractérisé par l'adynamie : *état adynamique*, *fièvre adynamique*.

ÆDOËITE, s. f. [*ædœitis*, de $\alpha\iota\delta\omicron\iota\alpha$, les parties génitales]. Inflammation des parties génitales.

ÆDOËOBLENNORRHIÉE, s. f. [*de ædœia*, parties génitales, et *blennorrhœe*]. Écoulement muqueux par les parties génitales.

ÆDOËODYNIE, s. f. [*de ædœia*, les parties génitales, et $\delta\upsilon\lambda\upsilon\eta$, douleur]. Douleur ressentie dans les organes génitaux.

ÆDOËOGRAPHIE, s. f. [*de ædœia*, les parties génitales, et $\gamma\rho\acute{\alpha}\varphi\epsilon\iota\nu$, décrire]. Description des organes génitaux.

ÆDOËOLOGIE, s. f. [*de ædœia*, les parties génitales, et $\lambda\omicron\gamma\omicron\varsigma$, discours]. Traité sur les organes génitaux.

ÆDOËMYCODERMITE, s. f. [*de ædœia*, les parties génitales, $\mu\upsilon\kappa\omicron\varsigma$, mucus, et $\delta\epsilon\rho\mu\alpha$, membrane]. Inflammation de la membrane muqueuse de l'appareil génito-urinaire.

ÆDOËOPSOPHIE, s. f. [*de ædœia*, parties génitales, et $\psi\upsilon\sigma\omicron\varsigma$, bruit]. Émission bruyante de gaz par l'urètre chez l'homme, et par le vagin chez la femme. Meckel a publié en 1795 un ouvrage sous ce titre.

ÆDOËOSCOPIE, s. f. [*de ædœia*, les parties génitales, et $\sigma\alpha\upsilon\pi\epsilon\iota\nu$, contempler]. Exploration des parties génitales.

ÆDOËOTOMIE, s. f. [*de ædœia*, les parties géni-

tales, et $\tau\epsilon\mu\upsilon\epsilon\iota\nu$, couper]. Anatomie des organes génitaux.

ÆGAGRE, s. m. [*de αἴξ*, chèvre, et $\gamma\gamma\rho\upsilon\varsigma$, sauvage; *Capra ægagrus*, Gmelin]. Paraît être l'une des souches de certaines variétés de nos chèvres domestiques, dont elle a la taille et les allures. Gris roussâtre en dessus, avec une ligne dorsale noire et la queue noire; tête noire, rousse sur les côtés; cornes arquées en arrière, sans retour sur les côtés chez le mâle; cornes petites chez la femelle. Habite par troupes le Caucase, le Thibet, l'Arménie, la Perse. C'est le *pasen* des Persans. Le *bézoard oriental* résineux se trouve dans ses intestins.

ÆGAGROPILE, **ÆGILOPS**, **ÆGOPHONIE**. V. **ÆGAGROPILE**, **ÆGILOPS**, **ÆGOPHONIE**.

ÆGIS, s. f. [$\alpha\iota\gamma\iota\varsigma$, peau de chèvre ou égide]. Tache blanche sur la corne.

ÆGYPTIAC. V. **ONGUENT ægyptiac**.

AÉRAGE, s. m., **AÉRATION**, s. f. [*de aer*, air; all. *Auslüftung*]. Synonymes de *ventilation*.

AÉRÉLATÉROMÈTRE. V. **ÉLATÉROMÈTRE**.

AÉRENDOCARDIE, s. f. Présence de l'air dans l'endocardie ou la membrane interne du cœur. (Piorry.)

AÉRENTÉRECTASIE. V. **ENTÉRAÉRECTASIE**.

AÉRETHMIE, s. f. Infiltration d'air dans le tissu cellulaire, emphysème. (Piorry.)

AÉRETHIMOPNEUMONIE, s. f. Emphysème sous-pulmonaire proprement dit. (Piorry.)

AÉRIHÉMOTOXIE, s. f. [*de ἀήρ*, air, $\alpha\iota\mu\alpha$, sang, et $\tau\omicron\zeta\iota\zeta\omicron\nu$, poison]. On a proposé ce mot pour désigner l'espèce d'empoisonnement qui résulte de l'introduction de l'air dans les veines.

AÉRIEN, adj. [*aerius*, *aereus*]. Qui a rapport à l'air. *Météores aériens* : ce sont la pluie, la neige, etc. (V. **MÉTÉORE**). *Voies aériennes* ou *conduits aériens*. — On donne ce nom à l'ensemble des conduits qui renferment l'air dans les poumons : ce sont le larynx, la trachée-artère, les bronches et leurs ramifications, enfin les cellules pulmonaires. On a proposé de les appeler *voies aërières*. — Les conduits *aërières* des insectes portent le nom de *trachées*.

AÉRIFICATION, s. f. [*de aer*, air, et *facere*, faire]. Opération par laquelle on fait passer à l'état gazeux une matière solide ou liquide.

AÉRIFORME, adj. [*aeriformis*, de *aer*, air, et *forma*, forme; all. *luftförmig*]. Qui ressemble à l'air. Tous les gaz sont des fluides *aëriiformes*, parce qu'ils ont la transparence et l'élasticité de l'air atmosphérique; plusieurs même avaient été appelés *airs* avant la nouvelle nomenclature chimique.

AÉROCYSTES, s. f. [*de ἀήρ*, air, et de $\kappa\upsilon\sigma\tau\iota\varsigma$, vessie]. Nom donné à des vésicules des frondes de quelques *Fucus*, qui, souvent volumineuses et remplies de gaz, permettent à celles-ci de se soutenir entre deux eaux ou à la surface de l'eau.

AÉRODERMECTASIE, s. f. [*de ἀήρ*, air, $\delta\epsilon\rho\mu\alpha$, peau, $\acute{\epsilon}\tau\alpha\tau\iota\varsigma$, distension]. Distension des téguments par des gaz.

AÉRODIAPHANOMÈTRE. V. **DIAPHANOMÈTRE**.

AÉRODYNAMIQUE, s. f. Partie de la physique qui traite des lois présidant aux mouvements des fluides élastiques, ou de celles qui règlent la pression qu'exerce l'air extérieur.

AÉROGRAPHIE, s. f. [*de ἀήρ*, air, et $\gamma\rho\acute{\alpha}\varphi\epsilon\iota\nu$, décrire]. Description de l'air.

AÉROHYDROPATHIE, s. f. [*de ἀήρ*, air, $\upsilon\delta\omega\rho$, eau,

et πῶθος, affection]. Ce mot, qui littéralement voudrait dire maladie causée par l'air et l'eau, a été employé pour désigner une méthode de traitement des maladies dans laquelle l'air et l'eau sont les principaux moyens curatifs dont on se sert.

ÆROLITHE, s. m. [de ἀήρ, air, et λίθος, pierre]. Pierre tombée du ciel. V. BOLIDE.

ÆROLOGIE, s. f. [de ἀήρ, air, et λόγος, discours]. Partie de la physique qui traite de l'air et de ses propriétés.

ÆROMÈTRE, s. m. [de ἀήρ, air, et μέτρον, mesure]. Instrument qui fait connaître la densité ou la raréfaction de l'air.

ÆROMÉTRIE, s. f. Partie de la physique qui traite de la densité et de l'expansibilité de l'air, ou des gaz en général, et des moyens de les mesurer.

ÆROPÉRICARDIE, s. f. Son tympanique qui se manifeste dans la région du thorax correspondante au péricarde. (Piorry.)

ÆROPHOBIE, s. f. [de ἀήρ, air, et φόβος, peur : horreur de l'air]. Symptôme assez fréquent de la rage, quelquefois aussi de l'hystérie et d'autres affections nerveuses. Les *ærophobes* ne peuvent pas supporter l'action, sur la peau, de l'air en mouvement.

ÆROPHYTES, s. f. pl. [ἀήρ, air, et φυτόν, plante]. Nom proposé pour les plantes qui vivent habituellement dans l'air, par opposition à celles qui vivent dans l'eau, ou hydrophytes.

ÆROPLEURIE. V. PNEUMOTHORAX.

ÆRO-PNEUMONASIES, **ÆRO-PNEUMONECTASIES**. Dilatation des vésicules pulmonaires par de l'air. (Piorry.)

ÆRO-RACHIE, s. f. Accumulation de gaz dans le rachis.

ÆROSTATIQUE, s. f. [de ἀήρ, et statique]. Partie de la physique qui recherche les lois de l'équilibre de l'air et de tous les fluides expansibles.

ÆSCULINE ou **ÆSCULINE**, s. f. Nom donné par Canzonieri à une matière alcaline non azotée, presque insoluble, susceptible de former avec l'acide sulfurique un sel cristallisant en aiguilles soyeuses. Il l'a retirée des fruits et de l'écorce du marronnier d'Inde (*Æsculus Hippocastanum*). Ce principe est légèrement amer, soluble dans 12 parties d'eau bouillante, plus soluble dans l'alcool, dont il se dépose par évaporation en groupes formés de petites aiguilles. Il a été appelé aussi *ænalochrome* et *polychrome*.

ÆSPING, s. m. L'un des noms de la vipère rouge (*Vipera aspic s. prester*, L.). Répandue en Suède, en Allemagne, en Suisse, dans les Pyrénées. Elle se distingue par l'absence d'écusson sur le vertex, qui porte au contraire de très petites écailles imbriquées. C'est à tort que cette espèce est indiquée comme le *Coluber chersæa* de Linné.

ÆTHÉOGAMIE, s. f. [de α privatif, ἔθος, habitude, et γάμος, nocce]. Palisot de Beauvois avait proposé de substituer ce mot à celui de *cryptogamie* ; les cryptogames seraient alors appelés *æthéogames*.

ÆTHIOPS. V. ÈTHIOPS.

ÆTHIOSCOPE, s. m. [de αἰθρία, sérénité et fraîcheur de l'air, et de σκοπεῖν, explorer]. Instrument propre à mesurer la chaleur qui rayonne de la surface de la terre vers les espaces célestes. C'est une sorte de thermoscope placé au foyer d'un miroir creux tourné vers le ciel, et couvert d'une plaque métallique, qu'on enlève quand on veut observer de combien descend l'acide sulfurique coloré que contient l'instrument.

ÆTHIUSE, s. f. [ἄθουσα, de αἶθον, brûler, à cause de l'aéreté des ombellifères, auxquelles les anciens donnaient ce nom ; all. *Gleisse*]. Genre de plantes ombellifères (peutandrie digynie, L.), dont deux espèces ont été employées en médecine. 1° *L'æthuse fétide* (faux persil, petite ciguë, ciguë des jardins ; *Æthusa Cynapium*, L.), plante vénéneuse, croît souvent dans les jardins, avec le cerfeuil, dont il faut avoir soin de la distinguer (V. CERFEUIL). 2° *L'æthuse meum* (*Æthusa Meum*, L. ; meum, *Meum athamanticum*). La racine de cette plante, assez grosse, rameuse, brune en dedans, est d'une saveur âcre. Sa propriété excitante, qui lui est commune avec les autres ombellifères aromatiques, la faisait passer autrefois pour stomachique, diurétique, emménagogue.

ÆTITE (pierre d'aigle) s. f. [*ætités*, de αἴτις, aigle ; all. *Adlerstein*]. Oxyde de fer hydraté naturel géodique, ainsi appelé parce qu'on en trouve, disait-on, dans l'aile des aigles. On lui supposait des vertus merveilleuses : c'est du tritoxyle de fer.

AFFADISSEMENT, s. m. [all. *Eckel*]. Altération particulière du sens du goût, caractérisée par un affaiblissement et une langueur notables de l'appétit et des forces digestives.

AFFAIBLISSEMENT, s. m. [*debilitatio*, all. *Entkräftung*]. Diminution des forces. *Affaiblissement* indique la faiblesse qui arrive, qui survient.

AFFAISSEMENT, s. m. [*depressio, collapsus*]. Se dit de la chute des forces (V. ABATTEMENT). On dit aussi *l'affaissement* d'une tumeur, *l'affaissement* de la cornée, etc.

AFFECTIF, **IVE**, adj. [esp. *afectivo*]. *Facultés affectives*, celles qui comprennent le moral de l'homme, sentiments, penchants, passions, par opposition aux facultés intellectuelles. *Phénomènes affectifs*, ceux qui dépendent de ces facultés. (V. ÂME et INSTINCTS.)

AFFECTION, s. f. [*affection*, πῶθος, πάθημα, esp. *afeccion*]. Manière dont l'âme ou le corps est affecté. — On nomme *affections de l'âme* (*affectus animi*), non seulement les diverses passions, comme l'amour, la jalousie, la haine, mais encore tout état de l'âme accompagné d'un sentiment agréable ou pénible, comme le plaisir, la crainte, la tristesse, etc. Gall et d'autres physiologistes pensent que le mot *affection* ne doit s'employer que dans ce dernier sens. — Le mot *affection* est très souvent employé comme synonyme de *maladie* ; on dit une *affection* aiguë, chronique, nerveuse, vénérienne, une *affection* catarrhale, etc., pour une *maladie* aiguë, chronique, nerveuse, une *maladie* vénérienne, une *maladie* catarrhale, etc. On a proposé de ne pas regarder ces deux mots comme synonymes, et de considérer le mot *affection* comme une expression générique, dont la maladie ne représenterait qu'un point de vue spécial. Il signifierait alors toute condition contre nature de l'organisme, et comprendrait comme espèces, outre les maladies, les monstruosité, les difformités acquises, les vices de conformation, les infirmités, etc., qui ne constituent pas toujours, à beaucoup près, des maladies proprement dites.

AFFÉRENT, **ENTE**, adj. [*afferens*, de *afferre* (*ferre ad*), apporter]. On appelle *vaisseau afférents* les vaisseaux lymphatiques qui arrivent aux ganglions situés sur leur trajet, et y apportent, pour ainsi dire, les liquides absorbés. Par opposition, on appelle ces mêmes vaisseaux *efférents*, lorsqu'on les considère à leur sortie des ganglions : ainsi les vaisseaux lymphatiques sont

tour à tour *efférents* à l'égard des ganglions d'où ils sortent, et *afférents* à l'égard des ganglions suivants.

AFFINITÉ, s. f. [*affinitas*, all. *Wahlverwandschaft*, angl. *affinity*, it. *affinità*, esp. *afinidad*]. Liaison, convenance. En chimie, on appelle *affinité* la force en vertu de laquelle des molécules de différente nature se combinent ou tendent à se combiner : c'est ce que quelques auteurs ont nommé *affinité de composition*, donnant le nom d'*affinité d'agrégation* à celle qui a lieu entre des molécules homogènes ; mais celle-ci n'est autre chose que la *cohésion*. — Le mot *affinité* est souvent employé comme synonyme de *ressemblance*. En botanique et en zoologie, il se dit des rapports organiques qui existent entre les êtres vivants, et dont l'intensité ou le nombre détermine les groupes dans lesquels on doit les réunir.

AFFLUX, s. m. [*affluxus*, all. *Zuströmen*, it. *afflusso*]. Arrivée d'une quantité surabondante, et plus grande qu'à l'état naturel, de liquides dans une partie quelconque du corps.

AFFOURRAGER, v. a. Action de donner du fourrage aux bestiaux. Pour les bêtes à laine, on dit plus particulièrement *affourer*.

AFFRANCHIR, AFFRANCHISSEMENT. V. CHÂTRER.

AFFUSION, s. f. [*affusio*, de *affundere* (*fundere ad*), verser sur ; all. *Begießung*, esp. *afusion*]. Moyen thérapeutique qui consiste à verser en nappe, et seulement de quelques pouces de hauteur, une certaine quantité d'eau sur une partie quelconque du corps. L'affusion diffère de la *douche*, en ce que, dans celle-ci, l'eau est versée d'un lieu plus élevé. Les *affusions* se font ordinairement avec l'eau froide, c'est-à-dire de 12° à 18° centigr. ; néanmoins la température du liquide doit être subordonnée à la chaleur du corps ; et en général l'eau peut être d'autant plus froide et l'opération plus prolongée, que la température du corps est plus élevée. Or l'affusion de 12° à 18° centigr. suppose que le corps a une température normale de 40° centigr. La durée de l'affusion varie depuis 2 minutes jusqu'à 12 ou 15, selon la chaleur de la peau, la force du pouls, et le degré de réaction qu'a éprouvé le malade après les premières affusions, ce moyen n'étant convenable qu'autant que la réaction se fait promptement. Les affusions sont employées pour modérer la chaleur fébrile, et surtout pour calmer des symptômes nerveux et opérer une révulsion salutaire.

AGACEMENT, s. m. [*ἀγασμός*, all. *Stumpfwirder* ; on traduit ce mot par *hebetudo*, mais il n'y a pas de mot latin qui y corresponde exactement]. — *Agacement des dents*, mode particulier d'irritation des dents, causé par l'usage d'aliments acides, et particulièrement de ceux qui contiennent de l'acide oxalique, tels que l'oseille, la groseille, etc. Le meilleur moyen à employer est de neutraliser le principe acide par le carbonate de chaux, ou, plus simplement, de faire usage de fromage qui contienne des principes alcalins. — *Agacement des nerfs*, sensation désagréable qu'éprouvent les sens à l'occasion de tout excitant capable d'accroître la susceptibilité et de rompre en quelque sorte l'harmonie du système nerveux.

AGALACTE, adj. [de *α* privatif, et *γάλα*, lait]. Qui n'a pas de lait, en parlant d'une femme ; qui n'a pas tété ou qui ne tette pas, en parlant d'un enfant.

AGALACTIE ou **AGALAXIE**, s. f. [*agalactia*, de *α* privatif, et *γάλα*, lait]. Absence du lait dans les mamelles, chez les nouvelles accouchées ou les nourrices.

AGALLOCHE. V. ALOËS (bois d').

AGALUGIN, s. m. Synonyme d'*agalloche*.

AGAMIE, s. f. [*agamia*, de *α* privatif, et de *γάμος*, noces, mariage ; all. *Geschlechtslosigkeit*]. Nom substitué par Necker à celui de *cryptogamie*, pour désigner la classe dans laquelle sont rangées toutes les plantes qui n'ont pas d'organes sexuels. Les plantes *agames* doivent former une sous-division de la classe des *cryptogames*. On doit réserver ce dernier nom aux plantes dont la fructification n'est que cachée, et appeler *agames* celles qui, étant ou paraissant dépourvues de fructification, se reproduisent au moyen de propagules (ex. : quelques champignons et algues).

AGARIC, s. m. [*agaricus*, *ἀγαρικόν*, all. *Blatterschwamm*, angl. *agaric*, esp. *agarico*]. On donne ce nom à plusieurs champignons, dont quelques uns appartiennent au genre *bolet* (*cryptog.*, L. ; champign. J.), caractérisés par un grand nombre de trous sous le chapeau. On trouve, parmi les agarics, des champignons recherchés comme comestibles (le champignon de couches, le mousseron, l'orange, la morille) ; on en trouve aussi de très vénéneux (la fausse orange). Deux agarics sont employés en médecine : 1° l'*agaric blanc*, ou *bolet du mélèze* (*Boletus laricis*, L.). Il est arrondi, attaché par un de ses côtés sur le tronc du mélèze, blanc intérieurement, recouvert supérieurement d'une pellicule ou croûte lisse, annelée alternativement en blanc, en jaune et en brun. Pour les usages de la pharmacie, on le sépare de sa croûte, on le blanchit au soleil, et on le bat avec des marteaux de bois. Il est inodore, d'une saveur d'abord douceâtre, puis amère et nauséabonde : c'est un violent purgatif drastique (dose : 5 à 25 centigram.) ; il est aussi émétique : on ne l'emploie plus guère qu'en médecine vétérinaire. 2° L'*agaric de chêne*, ou *bolet amadouier* (*Boletus igniarius*, L.), est sessile, orbiculaire, aplati, mou intérieurement, recouvert d'une couche corticale noirâtre et coriace, blanc sur sa face inférieure et sur ses bords, d'une odeur de moisi et d'une saveur amère lorsqu'il est récent. On le récolte en août et septembre, on le dépouille de sa couche corticale, on le fait dessécher, et on le coupe par tranches, que l'on bat avec un maillet de bois pour les rendre douces et souples. Ainsi préparé, c'est l'*agaric* des chirurgiens, que l'on emploie comme hémostatique ; il agit en s'adaptant exactement à l'orifice des vaisseaux, absorbant la partie la plus fluide du sang, et favorisant ainsi la formation d'un caillot.

AGASTRONERVIE, s. f. [de *α* privatif, *γαστήρ*, estomac, et *νεῦρον*, nerf]. Défaut d'action nerveuse de l'estomac. (Piorry.)

AGATE, s. f. [*achates*, *ἀχάτης*, all. *Achat*]. Variété de quartz ou cristal de roche ; c'est de la silice à peu près pure, à cassure terne et cireuse, de couleurs variées après le poli.

AGAVE, s. f. [lat. *agave*, *ἀγανός*, admirable]. Genre de la famille des amaryllidées, plantes vivaces ayant le port des aloès, mais propres à l'Amérique du Sud. Une espèce, l'*Agave americana*, s'est naturalisée sur les côtes de la Méditerranée ; on l'appelle *pitte* ou *aloès*. L'*Agave cubaensis*, *Maguey*, ou *Pulque* des Américains, croît à Cuba et au Mexique ; on en retire une liqueur sucrée qui fermente et prend la saveur du cidre (*vin de pulque*) ; la racine est substituée à celle de salsepareille ; les faisceaux de fibres des feuilles de ces espèces servent à faire des cordes.

ÂGE, s. m. [*atas*, ἡλικία, all. *Alter*, angl. *age*, it. *età*, esp. *edad*]. Temps qui s'est écoulé depuis la naissance; période d'un certain nombre d'années. Les divers âges sont caractérisés par les mutations successives qu'éprouve l'organisation pendant le laps de temps qui s'écoule depuis la naissance jusqu'à la mort naturelle. Chacune de ces périodes de la vie offre des caractères particuliers, qui diffèrent elles-mêmes de ce qu'elles sont à d'autres époques: dans l'enfance, on voit prédominer les maladies de la tête; dans la jeunesse, celles de la poitrine; dans l'âge mûr, celles de l'abdomen; enfin, dans la vieillesse, ce sont les affections de la tête et de l'hypogastre. L'âge influe pareillement sur le choix des moyens curatifs, sur la méthode de traitement qu'on doit adopter, et sur les doses des médicaments qu'on administre. — La connaissance de l'âge est d'une grande importance dans l'achat des animaux domestiques. L'âge du cheval se reconnaît par l'examen des dents (40 à 44 dents), qui, dans les premières années, donnent des indices exacts, et, plus tard, des données assez justes, quoique moins positives. Le poulain à sa naissance ne porte aucune incisive; vers six jours, il prend les pinces; de trente à quarante jours, les moyennes, et de six à huit mois, les coins. Vers dix mois, la cavité ou germe de fève a disparu dans les pinces; deux mois après dans les moyennes; de dix-huit mois à deux ans dans les coins. Les pinces sont remplacées de deux ans et demi à trois ans, les moyennes de trois ans et demi à quatre ans, et les coins de quatre ans et demi à cinq ans. Les crochets, qui n'existent que chez le mâle, sont moins réguliers dans leur éruption, qui varie de trois à quatre ans. A six ans, les pinces sont rasées, les moyennes commencent à raser, et le bord antérieur des coins, arrivé au niveau des autres dents, a commencé à user. A sept ans, le rasement des pinces et des moyennes a augmenté, le bord postérieur du coin a commencé à user, et souvent une échancrure s'est formée aux coins de la mâchoire supérieure. A huit ans, le rasement est complet dans toutes les incisives de la mâchoire inférieure; le cul-de-sac interne de la dent commence à apparaître sous forme de bande jaunâtre, entre le bord antérieur de la dent et l'émail central, qui persiste encore malgré l'oblitération de sa cavité. A neuf ans, les pinces s'arrondissent, et leur émail central se rapproche du bord postérieur. A dix ans, les pinces sont bien arrondies, les moyennes s'arrondissent. A onze ans, les moyennes sont complètement arrondies; les coins commencent à s'arrondir; l'émail central des pinces est très petit. A douze ans, les coins sont arrondis, et l'émail central des trois paires d'incisives a disparu ou est près de disparaître. De douze à treize ans, la forme arrondie se prononce de plus en plus. A quatorze ans, les pinces commencent à devenir triangulaires. A quinze ans, la forme triangulaire est plus marquée dans les pinces et commence à se montrer dans les moyennes. A seize ans, les coins commencent aussi à prendre cette forme. De dix-sept à dix-huit ans, la forme triangulaire se complète de plus en plus. A dix-neuf ans, les pinces s'aplatissent d'un côté à l'autre, et cette forme arrive successivement dans les autres dents, qui présentent toutes l'aplatissement latéral à vingt-deux ans. Au delà de cet âge, les indices, qui étaient devenus de moins en moins exacts à mesure que l'âge avançait, manquent complètement de certitude. Plusieurs circonstances peuvent rendre l'appréciation de l'âge difficile

ou impossible (V. BÉGU, FAUX BÉGU, MAL DENTÉ). — L'âge du bœuf (36 dents) se reconnaît aux dents et aux cornes. Ces dernières offrent à leur base des anneaux en cercles que l'on compte ehacon pour une année, eomplant pour trois ans le bout de la corne qui les dépasse. Quant aux dents, les incisives caduques, dont l'éruption commence avant la naissance, sont toutes sorties à un mois, mais ne complètent leur *ron*d que vers six mois, à eause de la lenteur de l'éruption des coins; leur rasement, qui commence à un an, est toujours fini de dix-huit à vingt mois. A cette époque, les pinces sont remplacées; les premières moyennes les sont de deux ans et demi à trois ans; les secondes moyennes de trois ans et demi à quatre ans, et les coins de quatre ans et demi à cinq ans. Ces derniers arrivent vers six ans au niveau des autres dents, et la mâchoire est alors *au ron*d, quoique les pinces aient déjà rasé d'une manière notable. Vers sept ans, les premières moyennes ont rasé complètement. A huit ans, le rasement des secondes moyennes est achevé, et les pinces sont nivelées. A neuf ans, les coins ont rasé; la table des pinces et des premières moyennes commence à se creuser. A dix ans, l'étoile dentaire, formée par le cul-de-sac intérieur de la dent, se montre sur les pinces et les premières moyennes, et les coins, complètement nivelés, mettent la mâchoire *au ras*. A onze ans, l'étoile dentaire existe sur toutes les dents qui commencent à paraître écartées les unes des autres. A douze ans, l'étoile dentaire, d'abord carrée, s'arrondit, et l'écartement augmente. A treize ans et au-dessus, les dents achèvent de perdre leur partie évasée, et l'animal ne présente plus que des chicots très écartés et noirâtres ou jaunâtres. Des anomalies se font aussi remarquer dans la mâchoire du bœuf. Les principales sont relatives à l'éruption des remplaçantes, qui se fait plus promptement dans certaines races, et surtout chez les animaux fortement nourris dans leur jeunesse. — Les dents du mouton (32 dents) suivent à peu près, dans leur éruption, la même marche que celles du bœuf; seulement il y a environ une différence d'un an en moins chez les bêtes ovines. L'arcade dentaire de l'agneau arrive *au ron*d vers trois mois. Vers quinze mois, les pinces caduques sont remplacées, et l'agneau devient antonais. Vers deux ans, e'est le tour des premières moyennes; à trois ans viennent les secondes moyennes, et à quatre ans les coins; à cinq ans, ces derniers ont complété leur éruption, et les pinces ont complètement rasé; les autres dents éprouvent ensuite le rasement sans qu'on puisse en tirer des indices certains. — Dans le ehien (42 dents), le remplacement des caduques commence vers trois mois pour se terminer à six ou huit. A un an, les incisives, très fraîches, n'ont subi aucune usure; à deux ans, les pinces inférieures ont rasé; à trois ans les moyennes; à quatre ans les pinces supérieures; à cinq ans les moyennes supérieures et les coins inférieurs. On ne peut plus ensuite se régler que sur la fraîcheur des dents, qui varie beaucoup suivant le genre de nourriture de l'animal. (*Dict. de méd. et de chirurg. vétérinaires.*)

AGÉDOÏTE, s. f. Principe cristallin retiré de la réglisse par Robiquet, dont on a reconnu l'identité avec l'*asparagine*. V. ee mot.

AGÉNÉSIE, s. f. [*agenesis*, de α privatif et γενεσις, génération]. Impossibilité d'engendrer, impuissance. — Quelques auteurs ont désigné par le mot *agénésie* l'absence d'un ou de plusieurs organes chez le fœtus.

Dans cette acception, l'absence du cœur, chez les acéphales, est une *agénésie* de cet organe.

AGÉNOSOME, s. m. [de α privatif, γεννώω, j'engendre, et σώμα, corps]. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire donne ce nom aux monstres appelés *agènes* par son père, monstres qui offrent une éventration latérale ou médiane occupant principalement la portion inférieure de l'abdomen, et dont les organes génito-urinaires n'existent pas, ou sont réduits à de simples rudiments.

AGENT, s. m. [de *agere*, agir, faire]. Tout corps qui peut avoir une influence ou déterminer un effet quelconque est un *agent*; de là des *agents* hygiéniques, morbifiques, thérapeutiques, pharmacéutiques, etc. — En chimie, ce mot est quelquefois employé comme synonyme de *réactif*.

AGÉRASIE, s. f. [*agerasia*, de α privatif et γήρας, vieillesse]. Absence de vieillesse. Vieillesse verte et vigoureuse, exempte des infirmités ordinaires à cet âge.

AGEUSTIE, s. f. [*ageustia*, de α privatif et γεύσις, goût]. Absence de goût; diminution ou abolition de la faculté de percevoir les saveurs.

AGGLOMÉRÉ, ÉE, adj. [*agglomeratus*, all. *geknaüelt*]. Employé en botanique pour désigner des organes entassés ou rapprochés en masse compacte, qu'ils soient ou non adhérents ensemble.

AGGLUTINATIF, IVE, ou **AGGLUTINANT, ANTE**, adj. et s. m. [*agglutinans*, de *agglutinare*, coller; dérivé de *gluten*, colle; all. *anklebind*]. On appelait autrefois *remèdes agglutinants* ceux auxquels on supposait la propriété de recoller les parties divisées. On appelle aujourd'hui *agglutinants*, ou mieux *agglutinatifs*, les substances emplastiques qui adhèrent fortement à la peau: tels sont le diachylon gommé, l'emplâtre d'André de la Croix, le taffetas d'Angleterre. On nomme *bandelettes agglutinatives* de petites bandes de toile forte, coupées à droit fil, et enduites de diachylon ou de toute autre substance analogue: on les emploie pour tenir rapprochés les bords d'une plaie, ou pour maintenir appliquées plusieurs pièces d'appareil, un vésicatoire, etc.

AGGLUTINATION, s. f. [*agglutinatio*]. Recollement de parties contiguës accidentellement divisées: c'est la première période de l'adhésion des plaies. Recollement d'abord purement physique, produit par une lymphe coagulable, qui se dépose entre les tissus divisés, dont elle exsude, s'organise ensuite comme eux, et devient leur moyen d'union.

AGGLUTINÉ, ÉE, adj. [*agglutinus, adglutinus*, all. *zusammengeleimt*]. Employé en botanique pour désigner des organes collés comme avec de la glu, de manière à pouvoir être détachés sans déchirure.

AGGRAVÉE, S, ou **AGGRAVEMENT, S**, m. Maladie du pied du chien qui consiste en une inflammation du réseau vasculaire situé au-dessous de l'épiderme épais et dur dont les tubercules plantaires sont recouverts à leur surface d'appui. On a aussi observé chez les pores surmenés des aggravées que l'on guérit en conduisant à l'eau les animaux malades, ou en enveloppant les pieds affectés de cataplasmes argileux ou astringents.

AGISSANT, ANTE, adj. [*agens fortiter*, all. *thätig*]. On appelle *médecine agissante* une méthode de traitement d'après laquelle on emploie des remèdes très actifs.

AGITATION, s. f. [*agitatio*, de *agitare*, fréquenter d'*agere*, all. *Aufgeregtheit*, esp. *agitacion*]. Mouvement irrégulier et continu. On dit qu'un malade a de

l'agitation, qu'il est *agité*, quand il éprouve un malaise qui le fait changer continuellement de position. *L'agitation morale* est une sorte d'inquiétude de l'esprit.

AGLOSSIE, s. f. [*aglossia*, de α privatif et γλῶσσα, langue]. Absence ou privation de la langue.

AGLOSSOSTOMATOGRAPHIE, s. f. [de α privatif, γλῶσσα, langue, στόμα, bouche, et γράφω, je décris]. Description d'une bouche sans langue; titre d'une *Dissertation* de Roland, chirurgien de Saumur.

AGNELAGE, AGNÉLEMENT, s. m. Mise bas des bêtes à laine.

AGNUS-CASTUS, s. m. [*Vitex Agnus-castus*, L.; gattilier commun; ἄγνος, de ἀγνός, chaste; all. *Keuschlammstrauch*]. Arbrisseau (verbénacées, J.; didynam. angiosp., L.) dont les feuilles sont digitées et les fleurs en longs épis d'un blanc violet (emblème de la chasteté chez les anciens). Toutes les parties de cette plante, et particulièrement ses semences, ont été réputées antiaphrodisiaques; cependant leur odeur forte et aromatique et leur saveur chaude, un peu âcre, indiquent plutôt une vertu stimulante.

AGOMPHOSE, s. f. [de α privatif et γόμφωσις, lien, jonction]. État des dents lorsqu'elles sont vacillantes dans leurs alvéoles.

AGONIE, s. f. [*agonia*, de ἀγών, combat; all. *Todeskampf*, angl. *agony*]. État dans lequel le malade lutte contre la mort. L'agonie, dont la durée est plus ou moins longue, est caractérisée par une altération profonde dans la physionomie, l'abolition progressive du sentiment et du mouvement, l'aphonie, la sécheresse ou la lividité de la langue et des lèvres, le gargouillement des liquides dans l'œsophage, le râle, la petitesse et l'intermittence du pouls, le froid des extrémités, qui s'étend graduellement au tronc. Cet état n'a lieu que dans les maladies où la vie s'éteint par degrés.

AGONISTIQUE, s. f. [ἀγών, combat]. Art des athlètes dans l'antiquité par lesquels ils apprenaient à paraître dans les jeux publics de la Grèce. L'agonistique n'était qu'une application particulière de la gymnastique.

AGOUTI, s. m. Genre de rongeurs à queue courte, pieds postérieurs pourvus de trois doigts seulement, clavicules imparfaites.

AGRAFE DE VALENTIN. Espèce de pince à branches parallèles, employée par Valentin dans l'opération du bec-de-lièvre, pour opérer le rapprochement des bords de la plaie.

AGRÉGAT, s. m. [*aggregatum*, de *aggregare*, agréger]. Masse produite par la réunion de plusieurs substances diverses qui ont été agglutinées ensemble à l'époque de leur formation.

AGRÉGATIF, IVE, adj. [de *aggregare*, agréger]. Qui rapproche, qui réunit. *Pilules agrégatives*, ainsi appelées parce qu'on pensait qu'elles rapprochaient, qu'elles réunissaient les propriétés d'un grand nombre de médicaments, et qu'elles en pouvaient tenir lieu: c'est comme si l'on disait *pilules polychrestes*.

AGRÉGATION, s. f. [*aggregatio*]. Assemblage de parties sans liaison; propriété par laquelle les molécules des corps sont assez attirées et rapprochées les unes des autres pour adhérer plus ou moins fortement entre elles, et opposer un obstacle plus ou moins grand à leur séparation.

AGRÉGÉ, ÉE, adj. [*aggregatus*]. Se dit, en général, de tout corps dont les molécules sont adhérentes les unes aux autres. — *Fleurs agrégées*, celles qui, simplement

et distinctement pédicellées, naissent plusieurs ensemble d'un même point de la tige, ou sont réunies de manière à paraître n'en former qu'une seule, mais alors ont leurs antères distinctes, ce qui les distingue des fleurs anthères. — *Fruits agrégés*, ceux qui proviennent de plusieurs ovaires appartenant à des fleurs distinctes.

AGRÉMIE, s. f. Altération du sang en rapport avec la goutte. (Piorry.)

AGRIE, s. f. Goutte. (Piorry.)

AGRIOTHYMIE, s. f. [de ἀγριος, sauvage, et θυμός, le moral]. Mot formé par Sauvages pour désigner la folie furieuse.

AGRIPAUME, s. f. [*Leonurus Cardiaca*, L.; didyn. gymnosperm., L.; labiées, J.]. Plante réputée tonique et sudorifique.

AGRIPPA, s. m. Signifie en latin un enfant qui vient par les pieds.

AGROSTOGRAPHIE, s. f. [de ἀγροστος, graminé et γραφειν, décrire]. Partie de la botanique descriptive qui a pour objet l'étude des graminées; par extension, ouvrage qui traite de cette famille de plantes.

AGRYPNIE, s. f. [*agrypnia*, ἀγρυπνία, de α privatif et ύπνος, sommeil; all. *Schlaflosigkeit*]. Insomnie.

AGRYPNOCOMA, s. m. [*agrypnocoma*, de ἀγρυπνιος, sans sommeil, et κόμα, assoupissement]. Insomnie jointe à une grande envie de dormir.

AGYNAIRE, adj. [de α privatif et γυνή, femme]. De Candolle nomme ainsi les fleurs formées par les tépales floraux et les étamines transformées, et dans lesquelles le pistil manque.

AGYNIQUE, adj. [de α privatif et γυνή, femme]. On dit que l'insertion des étamines est *agynique* quand ces organes n'ont pas d'adhérence avec l'ovaire.

AHOUI, s. m. Nom de deux plantes de la famille des apocynées, qui sont l'*A. des Antilles* (*Thevetia nerifolia*, J.) et l'*A. du Brésil* (*Th. Ahouai*, J.). Ce sont des arbres assez grands dont le suc laiteux est très vénéneux. Le fruit est une drupe presque sèche, dont le noyau osseux, à quatre loges monospermes, contient des amandes qui sont un poison énergique et rapide.

AÏ, s. m. Crépitation douloureuse des tendons. Nom donné par M. Velpeau à un gonflement accompagné d'une érépitation particulière, et siégeant dans les coulisses fibro-synoviales des tendons en général, et le plus souvent dans le trajet des tendons radiaux externes du long abducteur et du court extenseur du pouce. *Aï* est le nom donné dans la Gascogne par les paysans à cette maladie. Elle survient à la suite d'une violence extérieure ou d'efforts fatigants. La tuméfaction, la douleur, la chaleur, la crépitation même, une fois commencées, augmentent généralement pendant quatre à six ou huit jours. Si aucune imprudence n'est commise, le mal se maintient au même degré jusqu'au douzième ou quinzième jour, après quoi il prend la voie de la résolution. Traitement : repos, immobilité des membres; applications émollientes d'abord, résolutive ensuite; compression modérée à l'aide d'un bandage roulé.

AIDES, s. m. pl. Ceux qui aident le chirurgien dans ses opérations. Le chirurgien vétérinaire a également besoin d'aides qui contiennent, assujettissent l'animal malade, ou qui l'assistent dans ses opérations.

AIGE, s. f. Forme incorrecte pour *ægis*. V. ce mot.

‡ **AIGRE**, adj. [all. *sauer*, angl. *sour*, it. *agro*, esp. *agrio*]. Terme vague dont on se sert pour désigner ce qui exerce une impression désagréable,

soit sur l'organe du goût, en l'affectant à la manière des acides (*savour aigre*, *liquide aigre*); soit sur celui de l'odorat, en produisant le même effet sur lui (*odeur aigre*); soit sur celui de l'ouïe, en faisant naître la sensation d'un son perçant (*voix aigre*, *son aigre*). — *Aigre* se dit aussi de ce qui manque de liant, soit au moral (*esprit aigre*, *caractère aigre*), soit au physique : c'est en ce dernier sens qu'on appelle *aigres* les métaux qu'on ne peut forger, parce qu'ils se brisent sous le choc du marteau.

AIGRE-DOUX, **OUCÉ**, adj. [*dulcamarus*]. Qui tient de l'acide et du doux ou fade.

AIGRELET, **ETTE**, adj. [*acidulus*]. Un peu aigre. — *Savour aigrette*, telle que celle d'une eau qui contient du gaz acide carbonique.

AIGREMOINE, s. f. [*Agrimonia Eupatoria*, L.; dodéc. digyn., L.; rosacées, J.; all. *Odermennig*]. Plante un peu amère et astringente, employée spécialement pour faire des gargarismes détersifs.

AIGRETTE, s. f. [*pappus*, all. *Federchen*, angl. *a tuft*, it. *pennachino*]. Petite touffe de filaments simples ou plumoux qui couronne les graines de certaines plantes, particulièrement dans la famille des synanthérées. L'aigrette est ou sessile, ou pédicellée; elle est ou soyeuse, ou paléacée, ou écailleuse, etc.; et de ces modifications résultent des caractères importants pour la distinction des genres.

AIGREUR, s. f. [*acor*, all. *Säure*, angl. *sourness*, it. *agrezza*, esp. *agruza*]. Qualité de ce qui est aigre, au physique, et surtout au moral. — On nomme *aigreurs*, en pathologie, certains rapports acides qui sont le résultat d'une mauvaise digestion.

AIGU, **UÉ**, adj. [*acutus*, pointu, all. *hitzig*, angl. *acute*, it. *acuto*, esp. *agudo*]. En médecine, on appelle *maladies aiguës* celles qui ont une certaine gravité et qui parcourent promptement leurs périodes. On les divisait autrefois en *subaiguës*, celles dont la durée est de vingt et un à quarante jours; *aiguës* proprement dites, celles qui durent quatorze jours; *sub-très-aiguës*, celles qui en durent sept; *très-aiguës* ou *sur-aiguës*, celles qui se terminent en deux, trois ou quatre jours. On donnait le nom de *chroniques* à celles qui se prolongent au delà du quarantième jour. Mais cette distinction scolastique ne saurait être rigoureusement admise dans la pratique; car, par exemple, une fièvre intermittente tierce est toujours une maladie aiguë, même après vingt-cinq ou trente accès; une affection tuberculeuse est, dès son début, une maladie chronique, bien qu'elle puisse quelquefois se terminer avant le quarantième. C'est donc plus particulièrement de la nature et de l'intensité des symptômes que l'on doit déduire la distinction des maladies en *aiguës* et *chroniques*. — On appelle *douleur aiguë* une douleur très vive et semblable à celle qui résulterait d'une plaie faite avec un instrument piquant.

AIGUAYER, v. a. [de l'anc. fr. *aigue*, eau]. Aiguayer un cheval, c'est le faire entrer dans l'eau jusqu'au ventre, et l'y promener pour le laver et le rafraîchir.

AIGUE-PERSE. Petite ville à trois lieues de Riom (Puy-de-Dôme), où se trouve une eau minérale acidule et froide peu employée.

AIGUES-CAUDES. Eaux minérales sulfureuses, à 10 kilomètres de Bonnes (Basses-Pyrénées). Il y a cinq sources, dont quatre thermales de 23°, 27°, 33°, 34° et 35°.

AIGUILLE, s. f. [*acus*, ῥαπίς, βελόνη, all. *Nadel*,

angl. *needle*, it. *ago*, esp. *aguja*]. En chirurgie, on a donné ce nom à un grand nombre d'instruments de formes différentes, mais consistant tous en une verge ou tige métallique destinée à être introduite dans les parties molles, soit pour y conduire une ligature ou une mèche, soit pour y séjourner elle-même plus ou moins longtemps pendant que s'opèrent le rapprochement et la réunion des parties divisées. L'or, l'argent, le platine, sont employés à la confection des aiguilles lorsqu'elles demandent de la flexibilité ; on emploie l'acier lorsqu'on veut leur donner de la roideur et les rendre acérées. Elles sont ou droites ou courbes, cylindriques, plates ou triangulaires ; leur tête présente le plus ordinairement une ouverture appelée *œil* ou *chas* ; quelquefois cependant cette tête est arrondie ou échancrée. Quelques unes sont fixés sur un manche.

Aiguille à acupuncture. V. ACUPUNCTURE.

Aiguille à appareil. Aiguille à coudre ordinaire.

Aiguille à bec-de-lièvre. Instrument employé, dans l'opération du bec-de-lièvre, pour pratiquer la suture entortillée (V. SUTURE). Ambroise Paré se servait d'aiguilles d'acier anguleuses, ayant un chas dont on ne voit pas l'utilité. J.-L. Petit employait des aiguilles d'or ou d'argent, présentant à chaque extrémité une tête renflée ; il les introduisait à l'aide d'une sorte de lardoire terminée par une pointe à deux tranchants, et dont l'autre extrémité avait une fente dans laquelle il engageait l'aiguille. On a aussi fait usage d'aiguilles dont la pointe pouvait être détachée de la tige après l'introduction de l'instrument. Aujourd'hui on emploie des aiguilles longues d'un pouce et demi, dont une extrémité, aplatie en fer de lance, est pointue et tranchante sur ses bords, et dont l'autre extrémité est arrondie et sans tête ; leur tige est d'or, d'argent ou de platine, et la pointe est d'acier. Néanmoins quelques chirurgiens donnent la préférence à de longues épingles d'Allemagne, de cuivre étamé, dont ils ont soin d'aiguiser la pointe. M. Charrière a imaginé des aiguilles d'acier terminées en fer de lance, et renfermées dans des gaines d'argent : après l'introduction de l'instrument, on retire la tige d'acier, et la gaine reste pour supporter les fils de suture.

Aiguille à cataracte. Instrument pour opérer la dépression, l'abaissement du cristallin. Toutes les aiguilles à abaissement se composent d'un manche et d'une tige. Autrefois on se servait d'une aiguille droite, conique et déliée, d'acier, d'argent ou d'or, que l'on vissait, au moment d'en faire usage, sur un manche à pans qui lui servait aussi d'étui. Aujourd'hui on se sert encore, surtout en Allemagne, de l'aiguille droite de Beer, consistant en une tige d'acier conique, de 27 à 40 millimètres de longueur, qui, diminuant graduellement de volume à partir du manche, se termine en s'aplatissant, et prend la forme d'un fer de lance rhomboïdal à pointe aiguë et à bords tranchants, d'une ligne environ de longueur. Le manche est taillé à pans, et présente un point blanc correspondant à l'une des faces du fer de la lance, afin que, l'aiguille étant introduite dans l'œil, on puisse toujours savoir de quel côté ses plats se trouvent dirigés. Les aiguilles de Siebold, de Schmidt, de Græfe (Fig. 14), de Himly, sont droites et terminées en fer de lance comme celle de Beer. Les aiguilles courbes de Hey, de Scarpa, de Dupuytren, sont généralement préférées aux aiguilles droites. Celle de Hey a environ 27 millim. de longueur ; elle est conique ; son extrémité,

aplatie dans une longueur d'environ 3 à 4 millim., est recourbée, et se termine par un tranchant semi-circulaire, affilé comme celui d'une lancette. L'aiguille de Scarpa a une tige un peu plus longue que celle de Hey ; elle se termine, en se recourbant, par une pointe fort aiguë, prismatique et triangulaire, dont les bords latéraux sont plus tranchants que l'arête qui correspond à sa concavité. L'aiguille de Dupuytren présente la même courbure que celle de Scarpa ; mais elle n'a pas d'arête, et elle est plus large, de sorte qu'elle est aplatie et très acérée. Cette aiguille est la plus employée en France. L'aiguille de Langenbeck est aiguë, prismatique, triangulaire et recourbée comme celle de Scarpa ; celle de Walter est aplatie, recourbée et tranchante sur ses bords, comme celle de Dupuytren.



Fig. 14.

pour recevoir une mèche ou une bandelette de linge, et d'une gaine d'argent aplatie, plus courte que la lame, dont elle est destinée à couvrir la pointe, tandis qu'elle chemine au milieu des parties qu'elle doit respecter.

Aiguille à fistule. Tige d'argent, longue de 20 centimètres, aplatie et flexible, d'environ 5 millimètres de largeur vers sa tête, et diminuant insensiblement jusqu'à la pointe. La tête présente une ouverture de 1 centimètre de longueur, destinée à porter une mèche jusque dans la fistule, et une rainure se prolonge sur une des faces de l'instrument, jusque près de la pointe, pour servir à conduire au besoin un bistouri dans les trajets fistuleux.

Aiguille à inoculation. Lame d'acier, étroite, mince, terminée par une pointe acérée en fer de lance, et présentant sur une de ses faces une rainure destinée à recevoir la matière qu'on veut inoculer. Quelques unes de ces aiguilles sont fixées sur un manche ; la plupart sont montées sur un chas, comme la lame d'une lancette.

Aiguille à ligature. Les aiguilles employées pour la ligature des vaisseaux sont toutes des aiguilles courbes, dont la longueur et le degré de courbure varient suivant l'épaisseur des parties molles qu'elles doivent traverser, soit qu'on ait à faire la ligature médiate d'artères béantes à la surface d'une plaie, soit qu'on ait à passer des ligatures sous une artère mise à nu dans l'opération de l'anévrisme. Celle de J.-L. Petit était plate, à bords émoussés, et percée de deux trous pour passer le fil et le faire ressortir du même côté. Celle de Desault était une tige élastique percée d'une fente pour l'introduction des fils, et renfermée dans une gaine d'argent, recourbée en demi-cercle vers son extrémité inférieure. L'aiguille de Deschamps se compose d'un manche droit, aplati, de 3 pouces et demi de longueur, et d'une tige arrondie, longue de 4 pouces et demi, fixée à angle droit sur le manche. L'extrémité de cette tige se recourbe en un demi-cercle de 1 centimètre de rayon ; elle s'élargit et s'aplatit insensiblement vers la pointe, qui est obtuse, et qui a 5 millim. de largeur ; à peu de distance de cette pointe

est l'ouverture dans laquelle la ligature doit être engagée. Elle est employée pour la ligature des artères profondes. Sabatier en revendique l'invention en faveur de Paupe, son élève; mais elle avait été décrite et représentée auparavant par Casamajor. Pour les pédicules très épais, M. Vidal a imaginé l'*aiguille à lance* (Fig. 15), et pour la ligature directe des artères comprises dans une plaie, l'*aiguille* de la Fig. 16.

Aiguille à séton. C'est une lame d'acier, à deux tranchants dans la moitié environ de sa longueur, terminée par une pointe acérée, un peu plus large dans son milieu qu'à ses deux extrémités, et percée vers sa tête d'un chas quadrilatère. On l'emploie pour, d'un seul coup, pratiquer la plaie et introduire la mèche.

Lorsque la plaie est déjà établie, l'aiguille à séton n'est qu'un stylet d'argent, mousse par un bout et percé par l'autre d'une ouverture où l'on engage la mèche.

Aiguille à suture. Pour la suture entortillée, c'est l'aiguille à bec-de-lièvre; pour la suture à points passés et à surjet, c'est l'aiguille à coudre ordinaire. Pour la suture des tendons, Maynard et Bienaise inventèrent des aiguilles

formant un demi-cercle vers la pointe et droites vers le talon; leur corps est arrondi dans la partie convexe, et présente un tranchant dans la partie concave; le talon est plat et percé comme dans les aiguilles ordinaires (Fig. 17).

AIGILLON, s. m. [*aculeus*, all. *Stachel*, angl. *a sting*, it. *aguglione*, esp. *aguñon*]. Espèce de dard piquant et rétractile par lequel se termine le dernier anneau de l'abdomen chez quelques insectes. — Production dure et pointue que présentent certaines plantes, comme la rose, beaucoup de solanées, etc. L'*aiguillon* diffère de l'*épine* en ce qu'il naît seulement de l'épiderme, dont on le détache très facilement, tandis que l'*épine* est un prolongement de la partie ligneuse. — Sous le nom d'*aiguillon*, Vicq d'Azur a traité de la cause prochaine et déterminante de l'inflammation; cette expression n'est autre chose que la traduction du mot *spina*, que Van Helmont avait employé, par une sorte de métaphore, pour mieux expliquer sa théorie de l'inflammation.

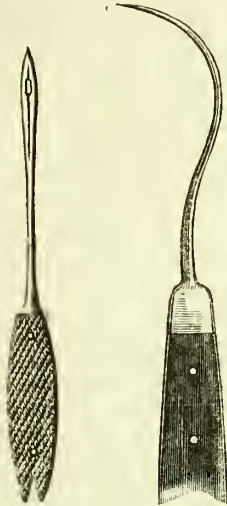


Fig. 15.

Fig. 16.

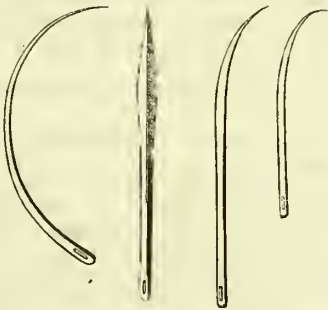


Fig. 17.

AIL, s. m. [*allium*, ἀζύριον, all. *Lauch*, angl. *garlick*, it. *aglio*, esp. *ajo*]. Genre de plantes (hexand. monog., L.; asphodélées, J.) dont plusieurs espèces sont employées comme assaisonnement: l'*Allium Cepa*, l'oignon; l'*Allium Porrum*, le poireau; l'*Allium Schoenoprasum*, la civette; l'*Allium sativum*, l'ail cultivé; l'*Allium Scorodoprasum*, le romcambale; l'*Allium ascalonicum*, l'échalote. Les bulbes de ces trois dernières espèces ont entre eux beaucoup d'analogie; cependant celui de l'échalote est d'une saveur plus douce et d'une odeur moins désagréable que les deux autres. Le bulbe de l'*Allium sativum* est celui qu'on connaît spécialement sous le nom d'*ail*, dans l'usage tant économique que médical. C'est un stimulant très actif. Appliqué sur la peau, il détermine d'abord la rubéfaction, puis une vésication suivie d'ulcérations. On le fait quelquefois entrer dans des cataplasmes maturatifs et des sinapismes, pour les rendre plus excitants. A l'intérieur, il est employé comme vermifuge, infusé dans du lait.

AILE, s. f. [*ala*, πτερυξ, all. *Flugel*, angl. *wing*, it. et esp. *ala*]. On donne ce nom, en botanique, aux deux pétales latéraux des fleurs papilionacées, et à de minces appendices, membraneux ou foliacés, qui garnissent une partie quelconque de certains végétaux. — En zoologie, le mot *aile* désigne le plus généralement les organes de locomotion dans l'air, organes qui tantôt procurent à l'animal la faculté de voler réellement, comme le bras des oiseaux, la main des chauves-souris, et les membranes articulées sur le dos de la plupart des insectes hexapodes; tantôt n'agissent que comme des espèces de parachutes, en retardant la chute du corps, comme les expansions cutanées de quelques mammifères et d'une espèce de reptile saurien, et les nageoires pectorales prolongées des poissons volants; tantôt enfin, tout à fait semblables aux ailes des oiseaux, ne peuvent cependant, comme chez l'autruche, servir au vol, à cause de leur brièveté, et n'ont d'autre usage alors que de rendre la course plus rapide. — En anatomie, on donne le nom d'*ailes* à certaines parties similaires situées de chaque côté d'un organe impair et symétrique. C'est ainsi qu'on dit les *ailes du nez*, les *grandes et petites ailes de l'os sphénoïde*, etc.

AILÉ, ÉE, adj. [*alatus*, qui a des ailes]. En botanique, on appelle *tige ailée*, *pétioles ailés*, ceux qui sont garnis d'une expansion marginale de même nature que les folioles; *capsules ailées*, celles qui sont pourvues d'appendices membraneux, comme dans l'éprouve, le frêne, etc. — On dit quelquefois, en séméiotique, *omoplates ailées*, pour indiquer les saillies que ces os forment chez les personnes qui ont le corps lièze et luet et la poitrine étroite, et qui sont disposées à la phthisie pulmonaire.

AILERON, s. m. [*extrema ala*, ou *pinnula*, diminutif d'*aile*]. Bouquet de trois à cinq petites plumes roides qui sont implantées sur le pouce de la main des oiseaux. — Quelques anatomistes ont donné le nom d'*ailerons de la matrice* aux replis que présente le bord libre des ligaments larges de cet organe.

AIMANT, s. m. [*magnes*, μαγνης, vulgairement *Pierre d'aimant* (*lapis heraclius*, *lapis sideritis*, *lapis nauticus*), all. *Magnet*, angl. *magnet*, *load-stone*, it. *calamita*, esp. *iman*]. Mine de fer oxydulé, remarquable par plusieurs propriétés, dont les principales sont les suivantes: 1° L'aimant attire le fer, et communique, par le contact ou le frottement prolongé, les propriétés magnétiques à ce métal, qui prend alors le nom d'*aimant artificiel*. 2° Lorsqu'un aimant, soit na-

tuel, soit artificiel, est suspendu librement, l'une de ses extrémités se dirige constamment vers le nord, et l'autre vers le sud. La première a été appelée *pôle nord*, et la seconde *pôle sud*. 3° Dans l'hémisphère boréal, le pôle nord de l'aimant suspendu s'incline au-dessous du niveau naturel; et dans l'hémisphère austral, le pôle sud éprouve la même inclinaison. 4° Dans deux aimants, les pôles analogues se repoussent, et les pôles opposés s'attirent mutuellement. — On s'est servi quelquefois de l'aimant pour extraire de l'œil ou d'une plaie des particules ferrugineuses qui s'y étaient engagées. On a même proposé d'y recourir pour l'extraction des pièces de fer qui auraient été introduites accidentellement dans la vessie. On a employé l'aimant isolé ou des armatures magnétiques, disposées de manière que le courant traversât la partie malade, contre des douleurs, des dyspnées. Les effets en ont été jusqu'à présent tellement incertains et inexacts, qu'il est impossible de savoir si aucun effet réel est produit.

AINE, s. f. [*inguen*, βροχόν, all. *Leiste*, angl. *groin*, it. *anguinaia*, esp. *ingl*]. On dit souvent *pli de l'aine*. Enfoncement oblique qui sépare l'abdomen de la cuisse : ce n'est, à proprement parler, qu'une ligne qui s'étend depuis l'épine antérieure et supérieure de l'os des îles jusqu'à la partie moyenne de la branche horizontale du pubis. Dans un sens plus étendu, le mot *aine* désigne tout l'espace triangulaire compris entre le bord inférieur de l'aponévrose abdominale et les muscles couturier et premier adducteur : c'est la région inguinale, l'espace inguinal proprement dit.

AIR, s. m. [*aer*, ἀήρ, all. *Luft*, angl. *air*, it. *aere*, esp. *aire*]. Fluide invisible, transparent, sans odeur ni saveur, pesant, compressible, élastique, qui forme autour de la terre une couche d'environ 15 à 16 lieues de hauteur. Ce fluide est composé de 0,79 d'azote, de 0,21 d'oxygène, et d'une quantité de gaz acide carbonique variable suivant les saisons de l'année; il contient aussi une certaine quantité d'eau dissoute, de l'électricité, du calorique, de la lumière et des parcelles de substances étrangères. Le rapport entre le poids de l'air et celui de l'eau distillée, à 0° R., pression de 76 centimètres, est comme 1 à 176. Si l'on prend la température à + 10, la proportion est :: 1 : 811. Le pouce cub d'air pèse environ 2 centigr. 50 et le pied cube 44^{sr}. 15. L'air est nécessaire pour la respiration, et agit sur l'homme par chacune de ses propriétés physiques et chimiques. Il s'introduit dans les voies digestives, et est absorbé en certaine quantité par la peau. — Les anciens donnaient le nom d'*airs* à tous les fluides aëriiformes que l'on appelle aujourd'hui *gaz* : de là le nom d'*air atmosphérique*, que l'on donne souvent à l'air proprement dit.

Air confiné [all. *eingeschlossene Luft*, angl. *confined air*]. Désigne, par opposition à *air libre*, l'air des enceintes dans lesquelles séjournent des êtres vivants, et qui se trouve, par conséquent, plus ou moins vicié. C'est à cette viciation de l'air qu'on oppose la *ventilation* (V. ce mot). L'air des enceintes closes peut être altéré par la respiration et les sécrétions des êtres vivants qui les habitent, et aussi par la combustion des corps servant au chauffage ou à l'éclairage. D'après Herbst, un homme adulte et de taille ordinaire aspire et expire alternativement, en santé, 540 à 675 millim. cubes d'air dans la respiration calme. Dans l'expiration forcée, cette quantité s'élève à un minimum de 2360 millim. cubes. L'homme adulte expire par heure environ 21 litres d'acide carbonique à zéro, représen-

tant 11^{sr}, 3 de carbone. Voici, d'après diverses expériences, les quantités de carbone contenues dans l'acide carbonique expiré en une heure par divers animaux : cheval, 187 grammes; taureau, 146; chèvre, 29; chien, 10. L'air expiré par l'homme renferme en moyenne 4 parties d'acide carbonique sur 100 parties d'air. D'autre part, la muqueuse pulmonaire, les fosses nasales et la bouche, exhale une quantité de vapeur d'eau estimée à une demi-livre par Sanctorius, et à 15 onces par Seguin. L'air est encore vicié par les produits de la transpiration cutanée et par les gaz qui s'échappent de l'estomac et du rectum. Quant à l'éclairage, voici le nombre de litres d'acide carbonique produits par heure : bec d'huile, 15 livres; bec de gaz d'huile distillée, 42; bec de gaz de houille, 128. Enfin la combustion de 1 kilogramme exige les nombres ci-après de mètres cubes d'air froid : bois sec, 6,75; bois ordinaire, 5,40; charbon, 16,4; tourbe à 0,20 d'eau, 9,02; houille moyenne, 18,1; coke à 0,15 de cendres, 15. — Indépendamment des produits de la combustion, il est des agents bien autrement dangereux, quoique moins accessibles aux investigations de la chimie, qui peuvent vicié l'atmosphère. Tels sont, par exemple, les *miasmes* (V. ce mot) dont l'absorption détermine souvent les accidents les plus graves. C'est à leur influence qu'il est permis d'attribuer le développement et la multiplication d'une foule de maladies dans les grandes agglomérations d'hommes, maladies parmi lesquelles il suffit de citer la variole, le typhus, la pourriture d'hôpital, la morve, etc. Pour remédier au mal, on a proposé des minima de capacité à affecter à chaque personne; en d'autres termes, on a *rationné la place*. Toutefois ce n'est point la place qu'il s'agit de rationner, mais bien la quantité d'air pur dont l'être vivant a besoin dans un temps donné (V. le mot VENTILATION).

Air déphlogistiqué, air du feu, air vital. V. OXYGÈNE.

Air inflammable. V. HYDROGÈNE.

AIRAIN, s. m. [*aes*, χαλκός, all. *Ersz*, angl. *brass*, it. *rame*, esp. *alambre*]. Alliage de cuivre et d'étain, jaune rougeâtre, plus dur, plus sonore, plus fusible que le cuivre. En ajoutant 1 à 2 centièmes de fer, l'alliage a plus de force et de résistance : c'est le métal des canons. L'alliage de 22 parties d'étain avec 78 de cuivre constitue le *métal des cloches*, blanc grisâtre et plus fusible. Ces divers alliages sont aujourd'hui connus indistinctement sous le nom de *bronze*.

AIRELLE, s. f. [*Vaccinium*, all. *Heidelbeere*]. Genre de plantes de la famille des éricacées ou bruyères (octand. monogyn., L.). Les fruits du *Vaccinium Myrtillus*, que l'on rencontre partout dans les bois, et que l'on nomme spécialement *airelles*, sont de petites baies de la grosseur des merises, noires, violacées, aigrettes. Les baies de l'*airelle ponctuée* (*Vaccinium Vitis idaea*), et de la *canneberge* (*Vaccinium Oxycoccus*) sont aussi d'une agréable acidité et rafraîchissantes. Souvent les feuilles de l'*airelle ponctuée* sont mêlées dans le commerce avec celles de la busserole, qui ont beaucoup plus d'astringence.

AIRIGNE. V. ÉRIGNE.

AISSELLE, s. f. [*ala*, *axilla*, μασχαλάς, all. *Achselhöhle*, angl. *arm-pit*, it. *ascella*, esp. *sobaco*]. Cavité qui se trouve au-dessous de la jonction du bras avec l'épaule : on l'appelle communément *creux de l'aisselle*. Le bord antérieur de l'aisselle est formé par la saillie des muscles grand et petit pectoral, et

son bord postérieur par les muscles grand dorsal et grand rond. Au fond se trouve une couche épaisse de tissu cellulaire et adipeux, de nombreux ganglions lymphatiques, l'artère et la veine axillaires, et le plexus brachial. La peau de l'aisselle est fine, garnie de poils chez l'adulte, et abondamment pourvue de follicules enroulés qui sécrètent une matière *alkaline* très odorante, assez active pour décolorer les vêtements et en altérer le tissu. Les anciens donnaient aux aisselles, à cause de cette excretion, le nom de *cordis emunctoria*. — En botanique, l'aisselle d'une feuille ou d'un pédoncule est l'angle que forme cette feuille ou ce pédoncule sur la tige qui les porte. En art vétérinaire, l'aisselle s'appelle *ars*.

AIX (Bouches-du-Rhône). Ville qui possède des eaux salines chaudes, dont la température varie de 45° à 63°.

AIX. Petite ville de Savoie, à 8 kilom. de Chambéry, qui possède des eaux sulfureuses et thermales.

AIX-LA-CHAPELLE. Ville à 48 kilomètres de Cologne, renommée par ses eaux sulfureuses et thermales, dont la source principale marque plus de 57° au thermomètre centigrade.

AKCÉTHIENE, s. f. Produit de décomposition de l'acétone par l'action du soufre et de l'ammoniaque. C'est un corps qui cristallise en rhomboïde, fond à 150° en un liquide clair, jaune de soufre; il brunit et se distille à une température plus élevée. Il est sans saveur, se dissout mal dans l'eau, mieux dans l'éther, l'alcool et surtout dans l'acétone.

AKÈNE, s. m. [de α privatif et $\chi\acute{\alpha}\nu\epsilon\upsilon\upsilon$, s'ouvrir]. Nom donné par Richard à un fruit monosperme, ordinairement sec, dont le péricarpe est distinct du tégument propre de la graine, comme dans les synanthérées. Il y a des *diakènes* (aspérules, caille-lait), des *triakènes* (capucine), des *tétrakènes* (labiées, borraginées), et des *pentakènes* ou *polyakènes* (araliacées, simaroubées).

AKÉRATODIAPHANIES, s. f. pl. Taies de l'œil. (Piorry.)

AKNÉMIE, s. f. [de α priv. et $\kappa\acute{\nu}\mu\mu\alpha$, jambe]. Absence des jambes.

AKOLOGIE. V. ACOLOGIE.

ALAIS (Gard). Ville située au pied des Cévennes, 45 kil. N.-O. de Nîmes; près de laquelle sont deux sources (*fontaines de Daniel*) d'eau ferrugineuse sulfatée.

ALAISE. V. ALÈZE.

ALALIE, s. f. [*alalia*, de α privatif et $\lambda\alpha\lambda\acute{\epsilon}\iota\upsilon$, parler]. Privation de la parole, mutisme.

ALAMBIC, s. m. [de la particule arabe *al*, le, et $\acute{\alpha}\lambda\epsilon\iota\acute{\epsilon}$, pot, marmite; all. *Destillirblase*, angl. *alambic*, it. *limbiccio*, esp. *alambique*]. On appelle ainsi l'appareil au moyen duquel se fait la distillation. La forme de l'*alambic*, le nombre des pièces qui le composent et leurs proportions varient beaucoup; mais, pour l'usage habituel de la pharmacie, il peut être réduit aux pièces représentées ci-dessous. A, la *cucurbite*; B, le *seau* ou *bain-marie*, C, le *chapiteau*; D, le *serpentin* ou *réfrigérant*, F, le *réceptif*. La *cucurbite*, ou *chaudière* de cuivre étamé, est la pièce qui reçoit l'action immédiate du feu; elle a la forme d'un cône tronqué et renversé A, surmonté d'une partie renflée et arrondie *aa*, qui repose sur les fourneaux XX, et terminé supérieurement par un collet *bb*, d'un diamètre un peu plus petit que le fond de la chaudière; *c* est une douille qui sert au besoin à introduire du liquide; *dd* sont les anses.

— Le *bain-marie* B est un vase cylindrique, d'étain ou de cuivre étamé, pouvant entrer dans la cucurbite A, et la fermer exactement au moyen de son collet *m*, qui s'appuie sur le collet *bb*. — Le *chapiteau* C peut

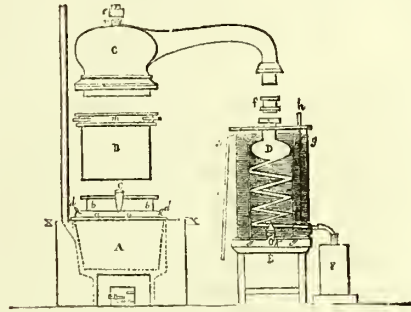


Fig. 18.

s'appliquer également sur la cucurbite ou sur le bain-marie, dont on a eu le soin de faire les ouvertures égales. Il est muni d'un large tuyau recourbé, destiné à conduire les vapeurs dans le serpentin. *n* est une ouverture fermée pendant l'opération avec un bouchon à vis *e*; elle sert à introduire, au besoin, de nouveau liquide dans le bain-marie, sans démonter l'alambic. — Le *serpentin* D est un long tuyau d'étain renfermé dans un seau de cuivre ou de bois rempli d'eau froide. Il reçoit du bec du chapiteau les vapeurs produites par la distillation, et sa partie inférieure verse dans le réceptif F la liqueur condensée. *gg* sont les montants d'étain qui soutiennent et fixent l'hélice du serpentin dans le seau. *h* est un tuyau vertical ouvert aux deux bouts, et évasé supérieurement en entonnoir. Ce tuyau sert à renouveler l'eau du réfrigérant; on y verse de l'eau froide; ce liquide descend jusqu'au fond du seau, soulève l'eau chaude, et la force à sortir par le tuyau de trop-plein *i*. Le robinet *k* sert à vider complètement le seau du serpentin. — Lorsque la distillation peut se faire à feu nu, on met la liqueur à distiller dans la cucurbite; on supprime le bain-marie; le chapiteau est placé immédiatement dans la cucurbite, et son bec entre immédiatement aussi dans le col du serpentin. — Si, au lieu d'opérer à feu nu, on veut opérer au bain-marie, on ne met que de l'eau dans la cucurbite, on y introduit le bain-marie, et c'est dans celui-ci qu'on met la liqueur à distiller; on applique alors le chapiteau sur le bain-marie, et l'on adapte entre le bec du chapiteau et le collet du serpentin le haut du tuyau *f*, pour compenser la hauteur du collet et du bain-marie, et n'être pas obligé de hausser le serpentin.

ALANGE, à trois lieues de Mérida, province de Bada-joz (Espagne). Eau acidule, gazeuse, acide carbonique, chlorhydrate de magnésium, sulfate de soude; bonne dans les rhumatismes, les cachexies et les affections vénériennes.

ALANTINE, s. f. Trommsdorff avait donné ce nom au principe végétal appelé depuis *inuline*.

ALATERNE. V. NÉRPRUN.

ALBAN (SAINT-). Hameau situé sur la rive gauche de la Loire, à 9 kilomètres de Roanne (Loire), où se trouvent trois sources d'eaux acidules salines.

ALBARAS. Nom arabe de la lèpre des Grecs ou lèpre tuberculeuse.

ALBÂTRE, s. m. [*alabastrum*, $\acute{\alpha}\lambda\beta\alpha\sigma\tau\epsilon\upsilon\upsilon$]. Les minéralogistes désignent par ce nom deux espèces de

pierres tendres, blanches, demi-transparentes : l'une, l'*albatre gypseux*, ou *alabastrite* de quelques auteurs, est la chaux sulfatée compacte ; l'autre, l'*albatre calcare*, est la chaux carbonatée compacte. Cette dernière seule a été employée en médecine comme absorbante ; elle entraînait aussi dans l'onguent d'albatre, *unguentum alabastrinum*, employé pour ramollir certaines tumeurs.

ALBINISME, s. m. [de *albus*, blanc, all. *Leucäthiopie*, angl. *albinism*, esp. *albinismo*]. Anomalie congénitale d'organisation qui consiste dans la diminution ou même l'absence totale du pigment destiné à colorer la peau d'une race quelconque, humaine ou animale. On a aussi donné à cet état les noms de *kakerlakisme*, *leucéthiopie*, *leucopathie*, *leucose*. Pendant longtemps on a cru que les nègres seuls en offraient des exemples ; de là le nom de *nègres blancs* donné aux *albinos*. On pensait que ceux-ci constituaient une race distincte. Aujourd'hui on sait que l'albinisme est le résultat d'une modification purement individuelle et accidentelle, dont il y a des exemples dans toutes les races humaines et dans presque tous les climats ; qu'il se montre aussi chez divers animaux appartenant à des classes très différentes, comme mammifères, oiseaux, poissons, etc. L'albinisme peut être total ou partiel ; dans ce dernier cas, il produit, chez la race noire, ce qu'on appelle les nègres *pies*. Il peut aussi être incomplet, c'est-à-dire ne consister qu'en une simple diminution du pigment. Les *albinos*, qu'on appelle aussi *bedas*, *kakerlaques* et *dondos*, ont la peau d'un blanc fade, comparable, en cela, au lait, au papier ou au linge ; les cheveux et les poils blancs ou sans couleur, et d'une mollesse particulière ; l'iris d'un rose pâle, et la pupille d'un rouge prononcé, comme dans les yeux des lapins blancs. Ils supportent avec peine les rayons du soleil, ce qui leur a fait donner le nom d'*héliophobes*. On a prétendu que leurs facultés intellectuelles étaient très faibles ; la meilleure histoire que nous possédions de l'albinisme chez l'homme a pourtant été écrite par un albinos, Sachs, qui, en 1812, a parfaitement décrit l'état dont lui et sa sœur étaient atteints. — *Albinisme des plantes*. État maladif d'une plante dont les parties, ordinairement vertes, sont blanchies par suite de résorption de la matière colorante. On l'obtient en faisant végéter une plante en un lieu obscur ; il se produit quelquefois sur une plante ou une branche cultivée en plein air.

ALBINOS. V. ALBINISME.

ALBIONIENS, adj. Savigny a donné le nom d'*Hirudinées albioniennes* à celles qui ont le corps composé d'anneaux distincts, la ventouse orale unilabée, séparée du corps par un fort étranglement, et le sang rouge. Cette division comprend les genres *Branchellion*, *Pondbelle* (*Ponto-bdella*) et *Piscicole*, dont les espèces sont parasites des poissons.

ALBIPERLE, s. f. Moretti a donné ce nom à une matière qui existait, unie à l'adipocire, dans un calcul trouvé chez une femme dans l'épaisseur des parois abdominales ; c'est sans doute de la margarine ou de l'acide margarique.

ALBIGINÉ, ÉE, adj. [*albugineus*, de *albus*, blanc]. Ce mot désigne des tissus, des humeurs ou des membranes dont la couleur est parfaitement blanche. On appelle *tunique albuginée de l'œil* la sclérotique. On nomme aussi *tunique albuginée* la membrane fibreuse, forte et résistante, qui enveloppe immédiatement le testicule. — *Fibre albuginée*, nom donné par Chaus-

sier à l'un des quatre genres de fibres élémentaires qu'il admettait. Ce ne sont que les faisceaux des fibres du tissu cellulaire qui constituent les tendons, les ligaments articulaires et les aponévroses : de là le nom de *membranes albugineuses* donné par ce professeur aux membranes fibreuses. Gerdy a appelé *tissus albuginés*, ou *tissus blancs*, les tissus aponévrotique, fibreux proprement dit, celui du derme, des sécrucses, le tissu cellulaire sous-cutané et interstiel ; ce sont tous les tissus qui ont pour élément anatomique fondamental la fibre dite du *tissu cellulaire* ou *lamineuse*, et, pour élément accessoire, des fibres élastiques généralement peu nombreuses, tous les tissus qui se réduisent en colle par coction dans l'eau. — *Albuginés* (*rétraction des tissus*). Gerdy a donné ce nom au raccourcissement, avec durcissement ou induration, de ces tissus, qui, suivant la forme et la longueur des organes qu'ils constituaient, prennent la disposition de cordes tendues et roides, adhérentes ou non aux parties voisines, de masses arrondies, ovoïdes, etc., avec ou sans prolongements irradiés ; déterminant soit le ratatinement des tissus voisins différents, soit le rapprochement permanent de deux os voisins par flexion forcée de leur articulation intermédiaire, et par suite l'état de relâchement des muscles fléchisseurs et de tension continue des extenseurs. La rétraction s'observe dans les aponévroses de l'avant-bras à la suite de plaie ; dans celle de la paume de la main ou de la plante du pied et dans le tissu cellulaire de ces régions, soit à la suite de plaie, de l'irritation continue causée par des callosités chez les manœuvres, ou à la suite de frottements ou dépressions mécaniques répétées ; dans les ligaments articulaires, les aponévroses et le tissu cellulaire voisins à la suite d'arthrites, d'ulcères anciens des parties voisines, de phlegmons diffus ; dans les poumons, la rate ou à la surface des intestins, autour des points qui ont été enflammés avec ou sans production de fausses membranes ; dans le tissu cellulaire sous-muqueux de l'œsophage, de la bouche, dans celui de la peau ou sous-cutané des paupières, des lèvres, des narines, du conduit auditif externe, à la suite d'inflammation de la muqueuse ou du tégument externe de ces régions. Cette rétraction a lieu sans qu'il y ait cicatrice du tissu qui se rétracte, et ne doit pas être confondue avec celle des cicatrices. (V. ce mot et NODULE.) La rétraction ne cause pas de douleur, mais déforme les organes voisins du tissu rétracté, et en gêne ou annule l'action, d'où des troubles plus ou moins graves dans la fonction de l'appareil dont ils font partie. L'extension continue, quand elle est possible, les émollients et les antiphlogistiques, ont seuls réussi ; mais l'action en est lente et quelquefois infructueuse.

ALBUGINEUX, EUSE, adj. [*albuginosus*]. Expression générique employée par Chaussier pour désigner les parties formées par la prétendue fibre albuginée.

ALBUGINITE, s. f. Quelques auteurs ont ainsi appelé la phlegmasie aiguë ou chronique du tissu albuginé ou fibreux, c'est-à-dire des aponévroses, des tendons, des membranes, des gaines, des capsules fibreuses, etc. La goutte, le rhumatisme, sont, selon ces auteurs, des espèces du genre *albuginite*.

ALBUGO, s. m. [de *albus*, blanc ; en grec, ἀλβύνη]. Mot latin conservé en français pour désigner une tache blanche qui dépend du dépôt de lincs granulations moléculaires grasses dans le tissu de la cornée transparente. L'albugo diffère du *nuage* ou *nubécule*, en ce

qu'il est plus opaque ; et du *leucoma*, en ce que celui-ci succède à une plaie de la cornée, et offre toujours une dépression sensible, une couleur lisse et luisante qui tranche fortement avec celle de la cornée transparente.

ALBUM GRÆCUM. Mots latins par lesquels on a désigné la partie blanche des excréments du chien, séparée et séchée. Cette substance, formée en grande partie du *phosphate calcaire* provenant des os dont les chiens se nourrissent, est tout à fait inerte.

ALBUMEN, s. m. [de *albus*, blanc, τὸ λευκὸν τοῦ ὄσῳ, all. *Eiweiss*]. Mot latin employé quelquefois en français pour désigner le blanc d'œuf. — Gærtner a donné le nom d'*albumen* à la substance qui environne l'embryon dans quelques graines, telles que celles du froment, etc. C'est le *périsperme* de Jussieu, l'*endosperme* de Richard.

ALBUMINATE DE SOUDE. Mélange de carbonate de soude et d'albumine, décrit comme principe immédiat du sang et d'autres liquides, mais à tort et d'après de mauvaises analyses : c'est un nom à rejeter, ainsi que tous les albuminates.

ALBUMINE, s. f. [*albumen*, de *albus*, blanc, all. *Eiweissstoff*]. (*Lympe animale coagulable*, Rouelle, 1771-1776 ; *matière ou lympe coagulable du sérum*, Sénac, 1749, et Hunter, 1793 ; *deuxième espèce de gelée animale*, ou *matière albumineuse ou albumen animal*, Fourcroy ; *albumine*, Fourcroy, 1792.) Principe immédiat des animaux et des végétaux. On connaît deux espèces d'albumine dans l'économie animale : la première est celle qu'on trouve dans le sérum du sang, de la lympe et du chyle, ainsi que dans quelques liquides sécrétés, normaux ou pathologiques ; l'autre se rencontre dans les œufs des oiseaux surtout, où elle forme une couche particulière enveloppant le jaune. L'albumine existe aussi dans un grand nombre de végétaux ; mais cette albumine végétale offre des caractères très variés, et qui n'ont pas encore été suffisamment déterminés. Dans le blanc d'œuf, l'albumine est un liquide transparent, légèrement verdâtre, inodore et presque insipide. Réduite en poudre par une dessiccation lente, elle forme une masse jaunâtre, brillante, cassante, transparente, qui se dissout complètement dans l'eau froide. Chauffée à plus de 60°, elle se coagule, et devient insoluble, sans cependant avoir changé de composition. Elle se dissout dans les acides très étendus ; un excès d'acide la précipite, et les acides concentrés la redissolvent, en la décomposant. Les alcalis concentrés la coagulent ; étendus, ils l'empêchent d'être coagulée par la chaleur. Elle se combine, tant avec les acides, jouant alors le rôle de base, qu'avec les bases jouant alors le rôle d'acide : ces dernières combinaisons ont été appelées *albuminates*. Le seul caractère qui la distingue de la fibrine liquide, c'est que celle-ci se coagule spontanément. D'après Mitscherlich, elle se combine avec les sels, notamment ceux de cuivre et de mercure, et forme ainsi des composés qui ont à peine de l'action sur l'économie, ce qui la rend précieuse dans un grand nombre d'empoisonnements. Des blancs d'œufs, délayés dans l'eau ou battus avec ce liquide, sont donc le contre-poison le plus efficace lorsque les accidents ont été produits par quelque une de ces substances délétères, et particulièrement par le sublimé corrosif ; mais il faut l'administrer dès le début et en grandes proportions. Lassaigue a reconnu que le sublimé formait avec l'albumine une combinaison insoluble, ou à peine soluble, que peut dissoudre le chlorure de sodium.

Ce composé est sans doute aussi celui qui a lieu dans la préparation des *biscuits mercuriels* d'Ollivier, où l'analyse a annoncé l'existence d'un produit différent du mercure doux. La propriété qu'a l'albumine de se coaguler par la chaleur est mise à profit pour la clarification de divers liquides : les substances que ces liquides tiennent ou suspension se trouvent rassemblées et enveloppées à mesure que la coagulation a lieu, et on les sépare ainsi facilement du liquide sur lequel on opère. On s'en sert aussi à froid, par un mécanisme analogue, pour clarifier les vins, les vinaigres, etc.

Albumine cérébrale ou du cerveau. V. NEURINE.

Albumine coagulée ou modifiée des cheveux, du sabot, des cornes et des ongles. V. KÉRATINE.

Albumine des globules du sang. V. GLOBULINE.

Albumine du pus. V. PYINE.

Albumine du suc pancréatique. V. PANCRÉATINE.

Albumine salivaire. V. PTYALINE.

ALBUMINÉ, ÉE, adj. [*albuminatus*]. Se dit, en botanique, d'une graine qui est pourvue d'*albumen*.

ALBUMINEUX, EUSE, adj. [*albuminosus*]. Contenant de l'albumine.

ALBUMININE, s. f. V. OŒIN.

ALBUMINOÏDE, adj. et s. On désigne sous le nom de *matières albuminoïdes* un groupe de corps azotés neutres, inéristallisables, décomposables au feu, putrescibles, assimilables, et par conséquent nutritifs : telles sont l'albumine, la caséine et la fibrine, et leurs analogues dans le règne végétal ; la vitelline, spéciale aux animaux ; la glutine, l'émulsine et la légumine, spéciales aux végétaux.

ALBUMINOSE, s. f. (*Caséine de l'intestin grêle*, Tiedeman et Gmelin ; *matière gélatiniforme de l'intestin*, Prévost et Morin ; *caséine du sang*, Dumas et Cahours, etc.) On donne le nom d'*albuminose* à une substance organique liquide que ne coagule pas la chaleur, les acides ne la coagulent que d'une manière incomplète, et un excès d'acide dissout le précipité. Elle se trouve dans le chyme provenant de la digestion des matières azotées et dans le sang. V. aussi BIOXYPROTÉINE.

ALBUMINURIE, s. f. On a donné ce nom à la *maladie de Bright*, parce que les urines contiennent alors de l'albumine ; mais il ne vaut rien, parce qu'il existe beaucoup d'autres affections dans lesquelles l'urine contient de l'albumine, temporairement ou continuellement, et parce que, dans cette maladie, l'urine a subi en même temps d'autres altérations non moins importantes. On a distingué dans ces derniers temps l'*albuminurie* : 1° En *albuminurie par desquamation* ; elle s'observe dans la scarlatine, le choléra, l'érysipèle. L'urine, coagulable à des degrés divers, contient beaucoup de lamelles d'épithélium. 2° En *albuminurie inflammatoire* ; elle marche avec les hydropisies par suite de scarlatine. 3° En *albuminurie critique* ; elle s'observe dans la pneumonie et le typhus. L'urine devient tout à coup foncée en couleur et bourbeuse, chargée d'urates amorphes qui se déposent bientôt par leur densité plus considérable. Débarrassée, par une première application de la chaleur, de l'urate d'ammoniaque, elle donne ensuite, par la chaleur et par l'acide nitrique, la réaction caractéristique de l'albumine. L'*albuminurie* se complique souvent d'*amaurose* (*amaurose albuminurique*). Cet accident est assez fréquent pour entrer dans la catégorie des symptômes de l'*albuminurie*.

ALCAHEST, s. m. Mot inventé par Paracelse pour désigner une liqueur qui, suivant lui, était propre à guérir toute sorte d'engorgements. — Van Helmont nommait ainsi un dissolvant universel, capable de ramener tous les corps de la nature à leur première vie.

Alcahest de Glauber. Liqueur épaisse que l'on obtient en faisant détoner sur les charbons ardents du nitrate de potasse, ce qui le transforme en sous-carbonate de potasse.

Alcahest de Respour. Mélange de potasse et d'oxyde de zinc.

ALCALESCENCE, s. f. [*alcalescentia*]. Mouvement par lequel une liqueur devient alcaline ; état des substances animales et végétales dans lesquelles il s'est formé spontanément de l'ammoniaque. Les humoristes désignaient ainsi une disposition, qu'ils supposaient dans les humeurs des corps, à éprouver la fermentation alcaline et putride : *alcalescence des humeurs*.

ALCALESCENT, **ENTE**, adj. [*alcalescens*]. Se dit d'une substance dans laquelle les propriétés alcalines commencent à se développer, ou même prédominent déjà. Tous les corps qui contiennent du gaz azote (l'un des principes de l'ammoniaque) peuvent devenir *alcalescents* ; toutes les substances animales, et un assez grand nombre de végétaux, sont dans ce cas.

ALCALI, s. m. [de l'article arabe *al*, et du mot, également arabe, *kali*, par lequel on désigne la *Salsola Soda*, L., plante marine d'où l'on retire la soude, l'un des principaux alcalis ; all. *Alkali*, angl., it. et esp. *alcali*]. Longtemps on a regardé comme un des caractères distinctifs des alcalis leur solubilité dans l'eau froide et leur savoir âcre, urineuse et caustique ; on les considérait aussi comme des corps indécomposés, et par conséquent tout à fait distincts des oxydes ; mais aujourd'hui il est reconnu que beaucoup d'entre eux n'ont qu'une saveur amère, nullement caustique, et se dissolvent à peine dans l'eau à la température ordinaire ; que les alcalis sont des corps composés, soit d'un métal et d'oxygène (la potasse, la soude, la lithine, la baryte, la strontiane, la chaux, la magnésie), soit d'hydrogène et d'azote (ammoniaque), soit d'hydrogène et de carbone, ou d'oxygène, d'hydrogène, d'azote et de carbone : ces derniers ont été nommés *alcalis végétaux*, ou *alcaloïdes*, pour les distinguer des huit premiers alcalis, appelés *alcalis minéraux*. Les *alcalis* proprement dits sont regardés, un seul excepté, comme de véritables oxydes, dont l'affinité pour les acides est beaucoup plus grande que celle des terres et des anciens oxydes métalliques. On leur assigne pour caractères distinctifs de verdîr le sirop de violette, de rougir la couleur jaune de curcuma, de ramener au bleu les couleurs bleues végétales rougies par les acides, de former avec les acides des combinaisons connues sous le nom de *sels*. Les alcalis sont solides ou liquides ; presque tous sont vénéneux ; beaucoup sont très caustiques. Quelques uns sont administrés à l'intérieur, ordinairement à l'état de *sels*. Les boissons acidulées, et particulièrement l'eau vinaigrée donnée en abondance, sont les moyens les plus efficaces de neutraliser les alcalis minéraux, dans les cas d'empoisonnement.

Alcali aéré. Bergmann, qui donnait à l'acide carbonique le nom d'*acide aérien*, appelait *alcali aéré* la combinaison d'un alcali avec cet acide. De là le nom d'*alcali volatil aéré* qu'il donnait à l'ammoniaque ; celui d'*alcali végétal aéré* donné au sous-carbonate de

potasse ; celui d'*alcali minéral aéré* donné au sous-carbonate de soude.

Alcali caustique. On appelle ainsi tout alcali pur, tout alcali entièrement privé d'acide carbonique. En se combinant avec les alcalis, cet acide leur fait perdre en effet leur causticité, et l'on a alors ce que Black appelait les *alcalis doux*.

Alcali déliquescent. On appelait ainsi autrefois la potasse, pour la distinguer de la soude. En effet, le premier de ces alcalis tombe en *deliquium*, et devient entièrement liquide, en absorbant l'humidité de l'air, tandis que la soude ne passe d'abord qu'à l'état de bouillie par son exposition à l'air, s'effleurit, et se couvre ensuite de petits cristaux de carbonate de soude.

Alcali du nitre. Ancien nom de la potasse retirée du nitre, soit en chauffant fortement ce sel, et en décomposant complètement son acide, soit en le faisant détoner avec du charbon.

Alcali du tartre. On appelait ainsi l'alcali obtenu par la combinaison et la calcination du tartre avec du charbon : c'est de la potasse pure combinée avec une certaine quantité d'acide carbonique.

Alcali effervescent. On appelait ainsi anciennement tout alcali carbonaté, en raison de l'effervescence que ces substances font avec les acides.

Alcali fixe. A l'époque où l'on n'admettait que trois alcalis, on nommait *alcalis fixes* la potasse et la soude, par opposition au nom d'*alcali volatil* donné à l'ammoniaque.

Alcali marin. Ancien nom de la soude, qui fait la base du sel marin.

Alcali minéral. Ancien nom de la soude, parce que le chlorure de sodium, dont elle fait la base, est très répandu dans le règne minéral.

Alcali phlogistique. On donnait autrefois ce nom au chlorure de potassium, parce qu'on supposait que le phlogistique se combinait avec la potasse et la saturait.

Alcali végétal. Ancien nom de la potasse, qui se trouve en grande quantité dans les végétaux.

Alcali volatil. V. AMMONIAQUE.

Alcali volatil concret. On appelait ainsi autrefois le sous-carbonate d'ammoniaque solide, pour le distinguer de l'*alcali volatil fluor* ou *liquide*, qui est l'ammoniaque liquide, c'est-à-dire dissoute dans l'eau.

ALCALIFIANT, **ANTE**, adj. [*alcalificiens*]. Quelques chimistes ont pensé que l'azote était le principe *alcalifiant*, comme l'oxygène est le principe acidifiant ; opinion erronée, puisque beaucoup d'alcalis ne contiennent pas d'azote.

ALCALIGÈNE. V. ALCALIFIANT.

ALCALIMÈTRE, s. m. [*alcalimetrum*, de *alcali*, et μέτρον, mesure]. Instrument propre à mesurer la quantité réelle d'alcali que contient une soude ou une potasse du commerce, d'après celle d'acide sulfurique qu'il faut employer pour saturer une quantité donnée de l'une ou de l'autre de ces substances. L'instrument est gradué de telle sorte qu'on reconnait exactement la quantité d'acide que peut saturer l'alcali, et l'acide est titré de manière que chaque mesure ajoutée représente des centièmes du poids de la soude ou de la potasse. Cet instrument a été imaginé par Descroizilles en 1804 ; mais il a éprouvé depuis diverses modifications.

ALCALIMÉTRIE, s. f. Nom donné aux procédés de dosage à l'aide desquels on détermine la proportion du volume d'alcali contenu dans un liquide, dans les

soude et potasse du commerce en particulier. V. **ALCALIMÈTRE**.

ALCALIN, INE, adj. [*alkalinus*]. Qui contient un alcali à nu. La bile est une *humeur alcaline*, parce qu'elle contient de la soude, qui n'y est pas neutralisée.

ALCALINITÉ, s. f. [*alkalinitas*]. Propriété de ce qui est alcalin.

ALCALINULE, adj. Épithète donnée à tout sel dans lequel la quantité d'alcali, relativement à celle d'acide, dépasse le terme qui constitue l'état neutre, sans toutefois s'éloigner beaucoup de la limite qui répond à la saturation.

ALCALISATION, s. f. [*alkalisatio*]. Action d'alcaliser.

ALCALISER, v. a. Dégager d'un sel neutre, par l'action du feu, la partie acide qui y était contenue, de manière qu'il ne reste plus que la partie alcaline : souvent il faut joindre à l'action du feu celle de la vapeur de l'eau.

ALCALOÏDE, s. m. [de *alkali*, et εἶδος, ressemblance]. On nomme ainsi certains corps qu'on extrait des végétaux, et qu'on regarde comme des alcalis, parce qu'ils neutralisent les acides. Le nombre de ceux qu'on admet aujourd'hui est considérable ; nous citerons, entre autres, l'atropine, la belladone, la brucine, la buxine, la chélérythrine, la chélonine, la chlorophylline, la cissampéline ou pélusine, la delphine, l'émétine, la glaucine, la glaucopierine, l'hédérine, la hyoscyamine, la jamaïcine, la jervine, la morphine, la narcotine, la quinine, la solanine, la strychnine, la surinamine, la théine, la véraline, etc. — Les alcaloïdes sont, en général, blancs, pulvérulents, cristallisables, solubles dans l'alcool, peu solubles dans l'eau, ordinairement âpres et amers, composés d'hydrogène, d'oxygène, de carbone et d'azote. On peut se les procurer presque tous en traitant à chaud, par l'alcool acidulé, les matières végétales qui les renferment, ajoutant dans la liqueur alcoolique un excès de chaux, et quelquefois un peu d'acétate de plomb, chauffant l'alcool sur le dépôt, filtrant bouillant, et distillant. Le résidu de l'opération, repris à saturation exacte par un acide très étendu d'eau, et filtré, donne un liquide d'où il est facile de précipiter l'alcaloïde par l'ammoniaque. Cet alcaloïde est ensuite dissous convenablement dans l'alcool bouillant, et cristallisé par évaporation spontanée. — Plusieurs alcaloïdes ont sur l'économie animale une action très prononcée ; et comme ils représentent souvent les propriétés générales ou spéciales des substances d'où on les a extraits, ils offrent de grands avantages à la thérapeutique, puisque le médecin est toujours sûr, en les employant, de la substance qu'il administre, et qu'il peut la doser à son gré, ce qui n'a pas lieu avec les poudres ou extraits des végétaux, dont la qualité peut varier par la culture, par la préparation du médicament, etc. — Beaucoup d'alcaloïdes sont vénéneux, et souvent il est difficile d'en retrouver des traces après la mort ; cependant on a maintenant quelques moyens d'investigation plus précis pour isoler les alcaloïdes introduits dans le canal alimentaire, et pour les reconnaître au bout de quelque temps, lorsqu'ils n'ont pas été décomposés. — Outre les alcaloïdes précédents, qui sont les alcaloïdes naturels non volatils, on distingue encore les *alcaloïdes naturels volatils*, qui sont la nicotine et la cicutine ou conicine, et les *alcaloïdes artificiels*, tous volatils, qui sont la quinoïne obtenue par action de la potasse sur la quinine, l'aniline, l'éthyliaque, la méthyliaque, l'amyliaque et

la butyriaque, corps très voisins de l'ammoniaque, et qu'on a considérés comme formés par la réunion d'un équivalent d'ammoniaque avec un d'hydrogène carboné. La nicotine et la conicine offrent une composition analogue. (V. ces mots.)

Alcaloïdes azotés ou animaux. Syn. : *Bases organiques animales*, Gouap-Besancz ; *combinaisons ammoniacales copulées*, Berzelius.) Principes immédiats des animaux qui sont des composés neutres (créatine, allantoiné), ou jouant le rôle de base près de quelques acides (urée, créatinine), brûlant avec peu de flamme, en donnant des produits épreumatiques azotés ou ammoniacaux sans laisser de résidu minéral. Tous sont des corps de composition élémentaire quaternaire ou même quinquennaire (cystine).

ALCALOÏMÉTRIE, s. f. Sous ce nom, M. Ossian Henry a désigné un ensemble de procédés analogues à ceux de l'alcalimétrie, propres à apprécier exactement les quantités d'alcaloïdes contenus dans certains végétaux. On précipite le liquide contenant l'alcaloïde par une solution titrée de tannin pur ou liqueur alcaloïmétrique, aussi exempte que possible d'acide gallique. Cette liqueur est contenue dans une burette dont chaque degré renferme une quantité connue de tannin correspondant à une certaine proportion de l'alcaloïde à évaluer, proportion qui a été préalablement déterminée, et par laquelle il suffit, pour compléter l'essai, de multiplier le nombre des degrés de la burette employés pour opérer la précipitation complète de l'alcaloïde.

ALCANA, s. m. On donne ce nom à diverses espèces de plantes : 1° au henné (*Lawsonia inermis*, L.), nommé aussi *athenna*, et, par corruption, *alcanna* ; 2° à une espèce de *Filaria* (*Phyllirea*, L.) ; 3° à l'orcanette (*Anchusa tinctoria*, L.). Cette identité de noms est probablement due à un même emploi du suc retiré de la racine du henné et de l'orcanette, pour teindre les deus et les ongles, usage auquel ces plantes sont employées par quelques peuples du Levant.

ALCANTUD, province de Cuenca (Espagne). Eau acidule, gazeuse, bonne contre les obstructions, les affections nerveuses, les douleurs d'estomac, les ophthalmies.

ALCARAZ, province de Salamanque (Espagne). Eau sulfureuse, employée contre les céphalalgies, la débilité d'estomac, la chlorose.

ALCARRAZA, s. m. On appelle ainsi, en Espagne, des vases de terre très poreuse destinés à rafraîchir l'eau en été. Ces vases se placent à l'ombre, dans un endroit exposé à un courant d'air : l'eau qui suinte à travers leurs parois s'évapore à la surface, et cette évaporation se fait en partie aux dépens du calorique interposé dans le liquide intérieur, qui, perdant ainsi plus de chaleur qu'il n'en reçoit du dehors, parvient en peu de temps à un degré sensible de refroidissement.

ALCARSINE, s. f. L'un des noms de la *liqueur fumante de Cadet*, appelée actuellement *oxyde de cacodyle*. Corps remarquable par sa propriété de prendre feu au contact de l'air (C₁₂H₆AsO).

ALCÉE, s. f. [*Alcea*]. Genre de plantes de la monadelph. polyand., L. ; malvacées, J., dont une espèce, l'*Alcea rosea* (rose trémière ou passe-rose), est émolliente, comme la guimauve.

ALCHIMIE, s. f. [*alchemia* ; de *al*, art. arabe, et de χημεία, chimie ; angl. *alchemy*, it. *alchimia*, esp. *alquimia*]. Pendant longtemps, les mots *chimie* et *alchimie* ont été regardés comme synonymes ; mais ensuite ce der-

nier nom a été réservé à l'art mystérieux des chimistes du VII^e au XVI^e siècle, qui n'étaient occupés qu'à chercher les moyens de faire de l'or et de découvrir un remède universel. Harris l'a définie : *Ars sine arte, cujus principium est mentiri, medium laborare, et finis mendicare*. L'alchimie a été aussi nommée *science* ou *philosophie hermétique*, de Hermès ou Mercure, qu'on disait en être l'inventeur. Les alchimistes se donnaient le nom d'*adeptes* ou de *philosophes*; celui de *souffleurs* leur a été donné par dérision, parce qu'ils étaient continuellement occupés à souffler leurs fourneaux. Ils croyaient à la *transmutation des métaux*, ondul sur cette idée la possibilité de faire de l'or, et appelant cette opération le *grand œuvre* ou la *Pierre philosophale*; l'or était le *roi*; son dissolvant, le *bain du roi* ou l'*eau régale*. Pourtant l'alchimie a été la préparation de la vraie chimie, et, scientifiquement, distingue le moyen âge de l'antiquité.

ALCHIMILLE, s. f. [*ped-de-lion*, *Alchemilla*]. Genre de plantes de la tétrandr. monogyn., L.; rosacées, J. Les sommités d'une seule espèce, l'*Alchemilla vulgaris*, ont été employées, à l'extérieur, comme légèrement astringentes, vulnéraires et détersives.

ALCHORNINE, s. f. Principe très amer retiré de l'*Hedwigia virgilioides*, famille des térébinthacées.

ALCOOL, s. m. [*alcohol*, mot arabe qui signifie ce qui est très subtil, et par lequel on désignait proprement une poudre impalpable; all. *Alkohol*, ang. *alcohol*]. Il faut distinguer de l'alcool ou esprit-de-vin, l'alcool considéré au point de vue de la nomenclature chimique. On a donné le nom générique d'*alcools* à une classe de composés neutres formés de carbone, d'hydrogène et d'oxygène, dont les fonctions chimiques sont semblables à celles de l'alcool de vin et les éléments semblablement disposés. On a ensuite donné le nom d'*alcool* à l'esprit-de-vin parfaitement pur. L'alcool est un liquide inflammable, plus léger que l'eau, d'une saveur âcre et chaude, incolore, transparent, d'une pesanteur spécifique égale à 0° quand il est privé d'eau, d'une odeur piquante et aromatique. Il est le produit de la distillation du vin. Il varie pour la force suivant le temps qu'a duré la distillation et l'activité avec laquelle on l'a poussée. Le plus fort est celui qui passe le premier. L'alcool que l'on a distillé une seconde fois au bain-marie est appelé *alcool rectifié*. L'alcool le plus fort, le plus concentré, le plus rectifié, est le plus léger. On en calcule les degrés de concentration au moyen de l'aréomètre : l'alcool pur marque 42° à 43° à l'aréomètre de Baumé. L'alcool ou esprit-de-vin du commerce est affaibli par plus ou moins d'eau, et ne marque communément que 30° à 36° : il porte le nom de *trois-six*, parce que, mêlé à environ son poids d'eau, il constitue l'*eau-de-vie* commune, dont 6 parties ne représentent par conséquent que 3 parties de cet alcool. L'eau-de-vie n'est donc que l'alcool affaibli et ne marquant plus que 16° à 22°. — Chauffé avec le contact de l'air, l'alcool s'enflamme et se transforme en eau et en acide carbonique; avec les acides oxalique, benzoïque, sulfurique, azotique, phosphorique, etc., il donne naissance à des liquides connus sous le nom d'*éthers*. Il est employé comme dissolvant dans un très grand nombre d'opérations chimiques. Toutes les matières végétales qui contiennent du sucre donnent, par la fermentation, des liqueurs vineuses qui fournissent de l'alcool par la distillation : de là les expressions *alcool de vin*, *alcool de cerise*, etc. On en prépare aussi avec le produit de la fécule transformée en matière sucrée,

et il porte alors le nom d'*eau-de-vie* ou *alcool de fécule*.

ALCOOLAT, s. m. On donne ce nom à tout médicament liquide qui résulte de la distillation de l'alcool sur une ou plusieurs substances aromatiques, végétales ou animales. Ces produits, composés d'alcool et d'huiles essentielles ou autres principes volatilisables, sont incolores et entièrement volatils. On les prépare tantôt avec l'alcool rectifié, tantôt avec l'alcool chargé d'une plus ou moins grande quantité d'eau. Ils sont simples ou composés. Autrefois on les nommait *esprits*.

ALCOOLATURE, s. f. Béral appelle ainsi des médicaments liquides qu'on obtient en faisant macérer avec l'alcool des substances organiques susceptibles de céder quelques parties extractives à ce menstrue. Les alcoolatures fournissent des extraits par la concentration, ce qui les distingue des alcoolats. Elles sont simples ou composées, selon qu'elles résultent de l'action de l'alcool sur une seule substance ou sur plusieurs. Elles correspondent par conséquent aux anciennes *teintures alcooliques* et à une partie des *alcoolés* de la plupart des pharmacies modernes, c'est-à-dire à ceux qu'on prépare par macération ou digestion. On les divise en *alcoolatures proprement dites* et *alcoolatures hydraalcooliques* ou *hydraalcoolatures*, selon que l'alcool employé à leur préparation marque plus ou moins de 30°. Elles prennent l'épithète d'*ammoniacales* quand l'ammoniaque en fait partie.

ALCOOLÉ, s. m. On a proposé d'appeler ainsi tous les composés alcooliques chargés de principes médicamenteux, qui ont été préparés par solution, macération ou digestion. Béral restreint ce nom aux médicaments liquides formés d'alcool rectifié ou plus ou moins aqueux, et de principes médicamenteux qui s'y sont unis en totalité, par solution directe ou par simple mélange. D'après cette distinction, un alcoolé résulte, soit du mélange de l'alcool avec d'autres liquides, soit de la dissolution, dans ce menstrue, d'un corps simple, d'un acide, d'un sel ou d'un produit immédiat des animaux et des végétaux. Aucun alcoolé ne donne d'extrait par la concentration. On les distingue en acides, alcalins, résineux et oléoliques, selon la nature des corps qui sont unis à l'alcool.

ALCOOLIQUE, adj. [*alcoholicus*, qui contient de l'alcool]. — *Liqueurs alcooliques*, le vin, l'eau-de-vie et toutes les liqueurs de table. — *Médicaments alcooliques*. Sous ce nom, Béral a désigné tous ceux qui sont constitués par de l'alcool rectifié, ou plus ou moins mêlé d'eau, qui tient en dissolution une substance quelconque, minérale, végétale ou animale. Cette classe comprend trois genres, les alcoolats, les alcoolatures et les alcoolés, qui diffèrent par leur mode de préparation. — *Alcoolique (intoxication) chronique*. (V. ALCOOLISME); — *aiguë* (V. DELIRIUM TREMENS).

ALCOOLISATION, s. f. Développement dans un liquide des propriétés qui caractérisent l'alcool.

ALCOOLISÉ, ÉE, adj. Se dit d'un liquide qui contient de l'alcool, ou dans lequel il s'en est développé.

ALCOOLISME, s. m. [*alcoholismus*, all. *Alkohols-Krankheit*]. Magnus Huss a fait connaître sous le nom d'*alcoolisme chronique* (*alc. chronicus*) une affection différente du *delirium tremens* qui s'observe surtout dans les pays froids, où les travaux pénibles exigent l'emploi des boissons alcooliques de la part des ouvriers, ce qui en conduit beaucoup à en abuser. Que l'abus soit poussé jusqu'à l'enivrement, ou seulement

à six ou huit verres par jour sans enivrement, au bout de huit ou dix ans l'appétit est troublé, le malade mange peu et boit de plus en plus ; puis viennent des tremblements de main et un peu d'affaiblissement des forces, un peu d'hésitation de la langue le matin surtout, et même du bégaiement, des mouches ou taches volantes devant les yeux. Le sommeil devient plus tard agité ; il survient des fourmillements des membres inférieurs et des crampes ; le fourmillement devient permanent, et remonte au tronc et aux membres supérieurs ; les jambes vacillent ; la débilité musculaire gagne tout le corps ; la sensibilité s'émeousse de plus en plus, et il survient de fréquents vertiges, de l'hébètement, de l'abrutissement, et quelquefois des hallucinations, des terreurs soudaines surtout le soir ; les pupilles se dilatent, la rétine devient moins sensible à la lumière. Des vomituritions acides succèdent à des douleurs gastralgiques, ainsi qu'un dégoût marqué pour les aliments et une tension douloureuse de l'épigastre ; l'amaigrissement, l'état terreux de la peau, des secousses convulsives des membres, des attaques d'épilepsie même surviennent. Enfin l'œdème et le délire généralement calme précèdent la mort, lorsque la cessation des boissons alcooliques, une bonne nourriture, les antispasmodiques, la noix vomique, et l'huile empyreumatique de pomme de terre (*fermentoleum solani*) à la dose de 5 à 10 centigrammes, prise cinq ou six fois par jour en potion ou en pilules, ne viennent interrompre la marche du mal ; ce que ces soins conduisent assez facilement à obtenir. Souvent l'aleoolisme fait survenir une grave complication, la maladie de Bright, et amoindrit les forces génératrices. A l'autopsie, on trouve le foie gras, de la sérosité dans les cavités cérébrales et séreuses, de la rein pâle et diverses lésions peu caractéristiques. Les antécédents, l'absence d'accidents apoplectiformes, distinguent cette affection de la *paralyse générale progressive* qui lui ressemble beaucoup, surtout dans le principe. De plus, le paralytique, avant que les conceptions délirantes surviennent, pèche par excès d'activité, alternant avec un engourdissement absolu, plutôt que par hébètement permanent ou à peu près ; la raison est plus désordonnée qu'impuissante, et ce désordre masque en grande partie un affaiblissement réel qui devient bientôt évident par comparaison avec l'état intellectuel antérieur au début du mal.

ALCOOLOMÈTRE, s. m. [*alcolometrum*; de *alcool*, et μέτρον, mesure]. Pèse-liqueur employé pour déterminer par la pesanture ce qu'un liquide contient d'alcool absolu. Les divers *alcolomètres* sont analogues pour la forme à l'aréomètre de Baumé ; mais ils varient par les principes sur lesquels est fondée leur graduation. L'*alcolomètre centésimal*, que l'on doit à Gay-Lussac, est généralement employé aujourd'hui. Son échelle est divisée en 100° inégaux en longueur, dont le 0 correspond à l'eau pure et le nombre 100 à l'alcool absolu. Chaque degré intermédiaire exprime en centièmes la quantité d'alcool absolu renfermée dans la liqueur essayée : ainsi, lorsque l'instrument s'enfonce dans un liquide alcoolique jusqu'à 40° (par exemple), on doit en conclure que ce liquide contient sur 100 parties, 60 parties d'eau et 40 d'alcool pur. Cet instrument a été gradué pour la température de 15° therm. centigr. ; il faut donc avoir soin d'amener à cette température les liquides qu'on veut éprouver.

ALCOOLOTIF, s. m. Béral nomme ainsi tout mé-

dicament alcoolique, simple ou composé, préparé par solution, macération ou digestion, qu'on emploie principalement à l'extérieur.

ALCOOMEL, s. m. Béral donne ce nom à un excipient pharmaceutique formé de 1 partie d'alcool et de 3 parties de miel.

ALCOOMELLÉ, s. m. Béral appelle ainsi tout liquide sirupeux résultant de l'union de 3 parties de miel avec 1 partie d'une alcoolature hydrolique quelconque.

ALCORNOUQUE, s. f. Écorce préconisée depuis quelques années comme tonique et astringente. Suivant Poudoux, qui l'a fait connaître en 1821, elle provient d'un arbre voisin des guttiers, qui croît abondamment dans l'Amérique espagnole. A la Martinique, on la regarde comme très efficace dans le traitement de la phthisie : on en prescrit la poudre (2 grammes à 8) ; et l'infusion dans le vin (30 grammes à 60 par pint), dont on prend 2 ou 3 cuillerées par jour.

ALCYON (*Nids d'*). L'alcyon est la salangane ou l'hirondelle de rivage de la Cochinchine, de Brisson (*Hirundo esculenta*, L.). Les nids de l'alcyon sont construits avec une matière gélatineuse que les cryptes du jabot de cet oiseau sécrètent au temps de la ponte. Ils sont employés, à la Chine, comme aliment.

ALCYONAIRES ou **ALCYONIENS**, s. m. pl. et adj. L'un des ordres de polypes à huit tentacules foliacés, corps allongés, agrégés, formant un polypier solide. Ex. : le *Corail rouge*.

ALDÉHYDE, s. m. [Mot formé de *al*, abréviation de *alcool*, de la particule *de*, qui indique absence ou privation, et de *hyde*, abréviation du mot *hydrogène*.] Nom donné à un composé organique découvert par Döbereiner, et appelé d'abord *éther oxygéné, acétal*, puis considéré par Liebig comme de l'*alcool déshydrogéné*, d'après sa composition élémentaire. L'aldéhyde est incolore, très inflammable, d'une odeur éthérée pénétrante ; il bout à 21° ; est miscible à l'eau, à l'alcool et à l'éther, et donne, à la flamme de l'éponge de platine, un *acide aldéhydique*, qui est l'*acide lampique*. L'aldéhyde est très avide d'oxygène, et se change aussitôt en acide acétique ; de là le nom d'*acétal*. Cette substance joue un rôle important dans la fermentation acéteuse. Ceci est l'*aldéhyde acétique*. Mais, en nomenclature chimique, on donne le nom d'*aldéhydes* à une classe de composés neutres qui ont la propriété de se transformer directement en acides monobasiques par la fixation de 2 équivalents d'oxygène (C⁴H⁴O²).

ALDERNEY (RACE). Race de vaches laitières, élevées dans les îles anglaises de la Manche, et transportées en Angleterre autour des grandes villes. Elles fournissent le meilleur lait.

ALE, s. f. Sorte de bière anglaise.

ALECTOR, s. m. [de ἀλεκτορ, coq]. Nom d'un genre d'oiseaux gallinacés, voisin des dindons, des paons, etc.

ALEMBROTH. Les alchimistes ont nommé *sel alembroth*, ou *sel de la sagesse*, le produit que l'on obtient en sublimant ensemble du deutochlorure de mercure et du chlorure ammonique. Soubeiran a reconnu que ce mode de préparation ne donne qu'un mélange variable de sublimé et de chlorure ammonique, et qu'il vaut mieux mêler dans l'eau parties égales de sel ammoniac et de deutochlorure de mercure, puis concentrer à différents degrés jusqu'à ce qu'on obtienne dans les eaux mères des cristaux blancs, rhomboïdaux, prismatiques, comprimés. Ces cristaux sont transparents, prennent de l'opacité par la chaleur, et sont

très solubles. Soubeiran les considère comme formés de 4 atomes de chlorure ammonique et de 1 atome de protochlorure de mercure. Ce sel double soluble diffère d'un autre sel blanc insoluble produit par l'action de l'ammoniaque sur le sublimé corrosif. C'est un stimulant très actif.

ALÉNÉ, ÉE, adj. Synonyme de *subulé*, qui est plus en usage.

ALEXÉTÈRE, et non **ALEXITÈRE** [de ἀλεξήτριος, secourable : τὸ ἀλεξήτριον, sous-entendu φάρμακον, le médicament secourable.]. Préservatif, antidote, contre-poison.

ALEXIPHARMAQUE, adj. et subst. [*alexipharmacus*, de ἀλέξειν, repousser, et φάρμακον, venin, poison; synonyme d'*antidote*; all. *giftwidrig*]. Les alexipharmques des anciens étaient des toniques, des excitants, des sudorifiques.

ALEXIPYRÉTIQUE, adj. [*alexipyreticus*, de ἀλέξειν, repousser, et πυρετός, fièvre]. Synonyme de *fébrifuge*.

ALEZAN, ANE, adj. (all. *Fuchsroth*, angl. *a sorrel horse*, it. *sauro*, esp. *alazan*). Couleur élémentaire des robes chez les animaux domestiques (chevaux et bœufs surtout), variant du jaune au rouge-cerise et au brun marron. On distingue l'*A. proprement dit* et l'*A. à crinière blonde*. Robe *alezane*, poil *alezan*. On dit aussi substantivement : un *alezan*, une *alezane*.

ALÈZE, ALÈSE ou **ALAISE**, s. f. [all. *Untertuch*]. Linge d'une certaine étendue dont on se sert pour garnir le lit des malades, afin de le garantir du sang, du pus, de l'urine, etc. On faisait autrefois les alèzes d'un seul lé de toile, d'où l'on prétend que ce nom est dérivé. Un drap ordinaire, plié en plusieurs doubles, est préférable : ce drap prend également alors le nom d'*alèze*.

ALGALIE, s. f. [all. *Harnblasensonde*, esp. *algalia*]. Cemat, d'origine arabe, et qu'on rend en latin par *cather*, n'en est pas tout à fait synonyme, du moins dans le langage actuel. On entend effectivement par *algalie* une sonde creuse destinée à être introduite dans la vessie par le méat urinaire, pour évacuer l'urine ou pour explorer cet organe : *algalie* est par conséquent synonyme de *sonde*; tandis qu'on appelle particulièrement *cathéter* l'espèce de sonde solide et cannelée dont on se sert pour faire l'opération de la taille.

ALGAZELLE, s. f. Antilope à longues cornes courbes (*Antilope gazella*, L., ou *A. leucoryx*, Licht.). Habite la Nubie et le Sénégal. On pense que c'est l'*Oryx* des anciens.

ALGAROTH (POUDRE D'). Ainsi appelée du nom de *Victor Algarotti*, médecin de Vérone. C'est un oxychlorure d'antimoine. On l'obtient en traitant le chlorure d'antimoine par l'eau distillée. On l'a aussi appelée *mercure de vie*. Elle est émétique, purgative et diaphorétique.

ALGEDO, s. m. [d'ἀλγέω, je souffre]. Coekburne a appelé ainsi des douleurs vives à l'anus, aux testicules et à la vessie, qui succèdent quelquefois à la suppression brusque de la blennorrhagie.

ALGIDE, adj. [*algidus*, qui glace]. Torti a nommé *fièvre algide* une espèce de fièvre intermittente pernicieuse, dans laquelle le commencement de l'accès est marqué par un froid glacial, qui se prolonge pendant la plus grande partie de sa durée. La fièvre algide a été souvent vue en Algérie. On dit la *période algide* du choléra, à cause du refroidissement qui s'y remarque.

ALGUES, s. f. pl. [*algæ*, φύκος, all. *Alge*, angl. *sea-weed*, it. et esp. *alga*]. Classe de plantes acotylé-

done, entièrement composée de végétaux d'une structure très simple, et vivant pour la plupart dans l'eau. « *Plantæ aquaticæ, acotyledoneæ, guttatim submu-* » *cosæ, granuloseæ, floccosæ, gelatinosæ, membrana-* » *cææ vel coriaceæ; filamentosæ, vel tandem frondosæ* » *seu foliosæ; olivaceæ, purpureæ, virides, leu-* » *cophææ, albicantes vel raro achromaticæ; cellu-* » *lares; cellulis minutissimis isolatis, vel filamen-* » *tose-articulatis, vel floccosæ aut in filis eum mucō* » *aggregatis, vel tubulosæ et continuæ, vel articulatis* » *prosenchymaticis, vel parenchymaticis formatæ; »* *sporidia nulla in minimis unicellularibus, holo-vel* » *partim gonimicis, aut in pericarpis inclusa, aut su-* » *perficie inspersa foventes; quædam dioicæ: 1. Spori-* » *dia cellula unica immota vel ciliis mobilia (zoo-* » *spora). 2. Spermatozoïda numerosa, quæ ex cellula* » *unica in antheridiis inclusa dein libera nascun-* » *tur. »* Les genres de cette classe sont divisés en trois ordres : 1. *A. isocarpées*, formées d'entricules vivant librement ou en colonies dans une gangue granuleuse ou gélatineuse. 2. *A. filamenteuses*, formées d'une seule cellule allongée ou de plusieurs articulées bout à bout. 3. *A. à fronde*, la plupart marines (*thalassiphycées*), divisées elles-mêmes en *Fucacées* ou *Phycées*, qui ont les organes mâles et femelles sur le même individu, et en *Floridées*, dont les organes mâles et femelles sont portés par des individus séparés. Dans les deux premiers ordres se trouvent plusieurs plantes parasites. Chez l'homme et les mammifères, ce sont sur les muqueuses : les *Cryptococcus cerevisiæ*, Kützing (intestin); *Cr. guttulatus*, Ch. R. (lapin); *Merismopædia ventriculi*, Ch. R. (sarcine de l'estomac); *Leptothrix buccalis*, Ch. R.; Oscillaire? de l'intestin, Farre; *Leptomitus urophilus*, Mont. (vessie); *Leptomitus?* de Hannover, Ch. R. (pharynx et œsophage); *Leptomitus?* de l'épiderme; *Leptomitus?* de l'utérus; *Leptomitus?* du mucus utérin; *Leptomitus?* de l'œil. — Chez les BATRACIENS, sur la peau : *Saprolegnia ferax*, Kützing. — Les POISSONS, sur la peau : les *Zygnema cruciatum*, Agardh; *Chatophora (Tremella) meteorica*, Ehrenberg; *Saprolegnia ferax*, Kützing; *Trichotrachyna dermale* (E. Germain de Saint-Pierre); Conferve du poisson doré (Bennett); Algue de l'épinoche (Manicus). — Dans l'intestin des INSECTES : *Moulinia Chrysomelæ*, Ch. R.; *M. Cetonia*, Ch. R.; *M. Gyrim*, Ch. R.; *Leptothrix insectorum*, Ch. R. — GENRE *Eccrina*, Leidy (sur les *Polydesmus*); *E. longa*, Leidy; *E. moniliformis*, Leidy; *Cladophyllum comatum*, Leidy (sur les *Polydesmus* et *Passalus*); *Arthromitus cristatus*, Leidy (sur les *Polydesmus* et *Passalus*); *Corynocladus radiatus*, Leidy (sur le *Passalus cornutus*). — MYRIAPODES, dans l'intestin : *Enterobryus elegans*, Leidy; *E. spiralis*, Leidy; *E. attenuatus*, Leidy; *E. huli terrestris*, Ch. R. — MOLLUSQUES : dans la vésicule à long col (*Algue indéterminée*, Lebert); les œufs, *Saprolegnia ferax*, Kützing. — Un grand nombre d'espèces de cette classe sont alimentaires, comme, par exemple, les *Ulves*. La plupart des *Ceramium* et des *Varecs* ou *Fucus* sont anthelminthiques, particulièrement le *Fucus helminthocorton* : la *mousse de Corse* n'est qu'un mélange de ces plantes. Enfin, c'est de différentes espèces de varecs que l'on extrait l'iode. Cette classe ne contient pas de plantes vénéneuses.

ALHAGI, s. m. [*Hedysarum Alhagi*, L.; diadelph. décand., L.; légumineuses, J.]. Sous-arbrisseau épineux qui croît dans la Perse et l'Arabie. Ses branches

et ses feuilles se couvrent, pendant les chaleurs de l'été, d'une espèce de manne, d'abord liquide, qui se condense en petits grains. Cette manne est purgative, mais beaucoup moins que celle de Calabre.

ALHAMA. A sept lieues de Grenade (Espagne). Eau sulfureuse, temp. 35°: acide sulfhydrique, chlorhydrate de soude. Bonne dans les affections rhumatismales et goutteuses.

ALHAMA DE ARAGON. A cinq lieues de Calatayud (Espagne). Eau acide: acide carbonique, chlorhydrate de magnésium et de soude, sulfates de chaux et de fer. Employée contre l'asthme, la paralysie, l'hydropisie, les affections des voies urinaires, les suppressions menstruelles, les affections cutanées, la goutte.

ALHAMILLA ou **ALMERIA.** A deux lieues d'Almeria (Espagne). Eau acide, temp. 42°: sulfate de magnésium, chlorhydrates de soude et de magnésium. Bonne contre les rhumatismes, les affections cutanées, les ophthalmies rebelles et la syphilis constitutionnelle.

ALIHANDAL. V. **COLOQUINTE.**

ALIBILE, adj. [*alibilis*, de *alere*, nourrir; all. *nahrt*]. Propre à la nutrition. Quelques auteurs n'entendent par *substance alibile* que la portion du chyme destinée à notre nutrition, à notre alimentation, celle qui se convertit en notre propre substance. *Substance alibile* diffère alors essentiellement de *substance alimentaire*; car les substances alimentaires, ou les aliments, contiennent, outre la partie nutritive ou *alibile*, une substance *non alibile* ou excrémentitielle.

ALIBOUFIER, s. m. [*Styrax*, L.; décand. monogyn., L.; plaqueminiens, J.; all. *Storaxbaum*, esp. *estoraque*]. Deux espèces de ce genre intéressent la médecine: 1° le *Styrax officinal*, arbre de la Syrie, qui fournit le styrax ou *storax* calamite; 2° le *Styrax benzoin*, arbre de Sumatra, de Java, etc., qui fournit le benjoin.

ALIGUA. A quatre lieues de Guadix, dans la province de Grenade (Espagne). Source saline: acide carbonique, sulfate de magnésium, sulfate de chaux. Bonne pour les hémiplegies, les tremblements, les rhumatismes et les affections cutanées.

ALIÉNATION, s. f. [*mentis alienatio*, de *alienus*, étranger; all. *Geisteszerrüttung*, esp. *alienacion*]. *Aliénation d'esprit*, égarement d'esprit, folie. Pinel a employé *aliénation mentale*, ou simplement *aliénation*, comme terme générique destiné à exprimer le caractère commun des diverses espèces de folie.

ALIÉNÉ, ÉE, adj. Qui est dans un état d'aliénation.

ALIÉNISTE, s. m. Médecin de fous.

ALIMENT, s. m. [*alimentum*, τροφή, σίτικόν; de *alere*, nourrir; all. *Nahrungsmittel*, angl. *aliment*, it. et esp. *alimento*]. Le mot *aliment* est un terme générique qui sert à désigner toutes les matières, quelle qu'en soit la nature, qui servent habituellement ou sont susceptibles de servir à la nutrition. La nutrition se compose de deux actes élémentaires simultanés, l'assimilation et la désassimilation (V. ces mots). Or on constate que, parmi les aliments, les uns servent surtout à l'assimilation et réparent les pertes que cause la désassimilation, tandis que les autres favorisent ou régulent cette dernière. Comme il est d'expérience que nul principe ne peut faire partie de la substance organisée au delà d'un certain temps (qui n'est encore précisé pour aucun principe) sans devenir nuisible, les corps qui ne font que favoriser l'assimilation ne sont pas moins des aliments. Ce sont eux surtout qu'on a appelés *aliments respiratoires* ou *combustibles*,

croyant que la désassimilation était un acte de combustion, tandis qu'on sait qu'elle a lieu par une succession d'actes chimiques indirects ou de contact dits *catalyse dédoublantes* (V. ce mot). Ceux au contraire qui servent à l'assimilation sont appelés *réparateurs* ou *plastiques*. Ce sont: l'eau, qui sert aussi de véhicule, et les carbonates, sulfates, phosphates, chlorures calcaires, alcalins, de fer et de manganèse; ce sont surtout les substances coagulables ou organiques (V. ce mot), d'origine animale et d'origine végétale. Les aliments désassimilateurs (ou respiratoires; il aurait fallu ajouter, pour être complet, urinatoires) sont l'eau et quelques sels solubles qui servent de véhicule, des chlorures alcalins surtout, les féculents et les gommes, à ce qu'il paraît?, et spécialement les sucres, les corps gras huileux ou solides, certaines huiles essentielles, divers principes neutres cristallisables d'origine végétale (théine ou caféine, etc.), des sels et des acides d'origine végétale (tartrates, malates, acide citrique, etc.), et enfin des principes définis volatils, la plupart produits artificiellement par l'homme, le vin, l'eau-de-vie pure ou associée à des essences. Le rôle des aliments de ce dernier groupe n'a pu être compris que lorsqu'on a su que les uns facilitent la désassimilation (c'est-à-dire la production de principes cristallisables solubles ou volatils, à l'aide et aux dépens des principes coagulables qui ont été assimilés), tandis que les autres régulent la désassimilation. C'est-à-dire qu'ils la diminuent, la ralentissent et mettent les principes coagulables assimilés en état de servir plus longtemps sans être renouvelés: tels sont la caféine, l'eau-de-vie, le vin et quelques principes analogues. Les aliments de ce groupe sont nombreux en espèces, mais leur masse est toujours bien moindre que celle des aliments du premier groupe, ou réparateurs. L'eau et les sels qu'elle tient en dissolution ont quelquefois été rejetés du nombre des aliments, mais c'est lorsqu'on ne savait pas encore que la substance organisée (V. ce mot) est composée constamment de principes essentiels de trois ordres dont l'un est représenté par les corps d'origine minérale. Les aliments (du deuxième groupe) se distinguent des médicaments, quelques uns par la proportion seulement dans laquelle ils sont communément employés (caféine, tartrates, etc.); d'autres en ce qu'ils n'ont pas, comme les principes analogues appelés médicaments, une action spéciale sur tel ou tel tissu dont ils modifient les propriétés, et, par suite, l'action des organes qu'ils forment. Les aliments se distinguent des poisons en ce qu'ils n'ont pas d'action énergique sur les tissus en troublant ou détruisant la sensibilité, la contractilité ou la nutrition, ou même en altérant la texture. La neutralité et l'absence de propriétés chimiques très saillantes font distinguer quelques aliments des poisons avant l'expérience directe, mais beaucoup de poisons, surtout d'origine végétale et même minérale (comme les arsénics), exigent l'expérience pour être distingués des aliments. Au point de vue des besoins qu'ils satisfont, les aliments ont été divisés en: 1° *Boissons*. Elles étanchent la soif, et réparent surtout les pertes d'eau évaporée et urinée. Toutes les boissons sont des aliments liquides, mais tous les aliments liquides ne sont pas des boissons (ex.: les huiles); il y a des *boissons naturelles* (eaux) et *artificielles* (vin, bière) auxquelles on rattache, en raison de leur état fluide, divers liquides servant bien plus à satisfaire des *besoins artificiels* ou à favoriser la digestion (eau-de-vie, café, etc.) qu'à

apaiser la soif. 2° *Condiments* ou *assaisonnements*, qui excitent et favorisent les sécrétions salivaires et gastrique, et satisfont ainsi au besoin naturel ou artificiel d'une digestion prompte ou plus complète. Ce sont des aliments solides ou liquides, mais à saveur très prononcée, acide, alcaline, spéciale; ils sont *naturels* (sel marin, acide citrique, sels d'origine végétale, huiles essentielles du poivre, des labiées, des oignons, etc.) ou *artificiels* (acide acétique, essence de la moutarde, etc.). 3° *Aliments proprement dits*. Ce sont surtout les principes d'origine végétale ou animale qui ne sont coagulables ou incristallisables, ni volatils, sans décomposition, et accessoirement les graisses, les sucres, les phosphates. D'après leur origine, on distingue les aliments en *végétaux* et en *animaux*. V. ALIMENTATION. — *Aliments azotés*: ce sont les substances organiques contenant de l'azote; comme elles prédominent chez les animaux, ces expressions sont souvent synonymes d'*aliments animaux*. — *Aliments carbonés* ou *hydrogénés*: les sucres, les féculs, les graisses. — *Aliments féculents, farineux, amylicés*: les farines de céréales, les légumes secs, les pommes de terre, etc. — *Aliments mucilagineux* ou *aqueux*: légumes frais, fruits charnus, pulpeux, sucrés, acidules. — *Aliments oléagineux*: beurres, graisses, huiles fixes. — *Aliments albumineux*: œufs, cervelles, huîtres, moules. — *Aliments fibreux*: chair musculaire. — *Aliments gélatineux*: tissus cellulaire, fibreux, aponévroses, cartilages.

ALIMENTAIRE, adj. [*alimentarius*]. Qui a rapport aux aliments. — *Substances alimentaires*. V. ALIMENT. — *Bot alimentaire*. V. BOL. — *Canal ou conduit alimentaire*. V. DIGESTIF (appareil). — *Régime alimentaire*. V. ALIMENTATION.

ALIMENTATION, s. f. [*alimentatio*]. Mot nouvellement introduit par quelques auteurs pour exprimer l'action de nourrir: *substituer un mode d'alimentation à un autre*. On l'emploie surtout au lieu des mots *régime* et *diète alimentaire*, pour indiquer la nature, la qualité et la quantité d'aliments employés. On dit *alimentation animale, alimentation végétale*, selon que les aliments d'un individu sont empruntés surtout à l'un ou à l'autre règne, comme on dit une *nourriture animale, végétale, suffisante, insuffisante*, etc. Par les mots *alimentation insuffisante*, on désigne que la quantité d'aliments digérés et absorbés, puis assimilés, n'est pas proportionnelle à la quantité des principes désassimilés et expulsés chez l'adulte ou le vieillard, n'est pas en rapport avec ce premier fait, et ne satisfait pas aux conditions de développement chez les jeunes sujets. L'alimentation peut devenir insuffisante: 1° par diminution de la quantité des aliments ingérés d'une manière absolue ou relative à l'âge, au sexe, à la saison, au climat, à la profession, à l'état morbide ou de retour à la santé; 2° par modification dans la qualité des substances, la quantité ingérée restant la même. L'alimentation insuffisante amène un affaiblissement général, favorise les affections diathésiques, l'infiltration œdémateuse et les hydropisies des séreuses; elle diminue le nombre des naissances et la durée moyenne de la vie en élevant le chiffre de la mortalité.

ALIMENTEUX, adj. Qui nourrit, qui sert d'aliment.

ALIPTIQUE, s. f. [*aliptrice*, de *ἀλιπτειν*, oindre, all. *Salbekunst*]. Partie de l'ancienne médecine qui traitait des onctions considérées comme un moyen d'entretenir la santé. V. IATRALEPTIQUE.

ALISEDÀ. Province de Jaen (Espagne). Eau ferrugineuse: carbonates de fer, de magnésic, de chaux, chlorhydrate de magnésic. Bonne pour les flatuosités, les vomissements, les diarrhées, les cachexies, l'ictère.

ALISIER, s. m. [*Cratægus*, L.; isocandr. digyn., L.; rosacées, J.; all. *Els*, angl. *lote-tree*, it. *loto*, esp. *almer*]. Les fruits du *Cratægus Aria*, ou alisier blanc (*alouche, alouchier*), de la grosseur d'une petite poire, sont un peu astringents. Ils ont été quelquefois employés contre la diarrhée.

ALISMA, s. m. [*Alisma Plantago*]. Jolie plante vivace (hexandr. polygyn., L.), que l'on reconnaît, sur le bord des étangs, à ses feuilles cordiformes, semblables à celles du plantain, et à sa grande panicule de petites fleurs rosées. Sa racine a été préconisée comme spécifique contre la rage.

ALISMACÉES, s. f. pl. [*alismaceae*]. Famille de plantes à feuilles alternes et engainantes, à fleurs hermaphrodites, rarement unisexuées, en épis, en panicule ou en serotule.

ALIZARINE, s. f. [de *alizari*, nom commercial de la racine de garance]. Principe colorant que Robiquet et Collin ont retiré de la garance, en lui faisant subir divers traitements. C'est une matière colorante d'un jaune rougeâtre, volatile, cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, et qui est accompagnée d'une autre substance colorante dite *purpurine*. Elles reproduisent l'une et l'autre, avec l'alun et les corps employés à la teinture, les plus belles nuances de la garance.

ALIZIER. V. ALISIER.

ALK.. Pour les mots commençant ainsi, et qui manquent, V. ALC...

ALKÉRENGE ou **COQUERET**, s. m. [*Physalis Alkekegi*, L.]. Plante vivace (pentand. monogyn., L.; solanées, J.) dont les baies, arrondies, d'un rouge foncé, renfermées dans un calice vésiculeux très large et rougeâtre, sont acidules, légèrement rafraîchissantes et diurétiques. Il faut les séparer du calice, qui est amer, et par conséquent tonique. Ces baies sont peu usitées de nos jours; elles entrent encore cependant dans le sirop dit de *chicorée*.

ALKERMÈS, s. m. [de la particule arabe *al*, et de *kermès*]. Confections *alkermès* de Mésué: électuaire excitant très composé, qui contient des *grains* de kermès (*Coccus ilicis*, L.).

ALLAITEMENT, s. m. [*lactatio*, all. *Säugen*, angl. *suckling*, it. *allatamento*]. Action de nourrir un enfant avec du lait. On distingue: l'*allaitement maternel*; l'*allaitement étranger*, c'est-à-dire par une autre femme que la mère; l'*allaitement artificiel*, c'est-à-dire au moyen du lait de vache ou autre, donné à l'enfant à l'aide d'un vase ou de quelque instrument approprié à cet usage; et l'*allaitement animal* par une femelle de quelque animal domestique, particulièrement par une chèvre. — *Allaitement mixte*, emploi simultané de l'allaitement maternel ou étranger, et de l'allaitement artificiel. — *Allaitement par adoption* se dit en vétérinaire, quand le jeune paise à des mamelles étrangères et non à celles de sa mère.

ALLANTOÏDE, s. f. [*allantois*, ἀλλαντοειδής, de ἀλλας, saucisse, et εἶδος, forme, all. *Wursthaitchen*]. Organe fort important du fœtus. Il ne dure pas au delà des deux premiers mois de la gestation. L'allantoïde sort de l'extrémité inférieure de l'embryon. Pendant que la vésicule ombilicale s'isole de l'intestin, on voit naître à l'extrémité postérieure de ce même intestin une petite vésicule d'abord ronde, puis piriforme. recevant

de nombreux vaisseaux (*allantoïdiens*) : c'est l'*allantoïde*. Elle reçoit deux artères qui semblent alors les bifurcations de l'aorte inférieure, et plus tard ne sont que deux branches des artères iliaques ; elle a, sui-

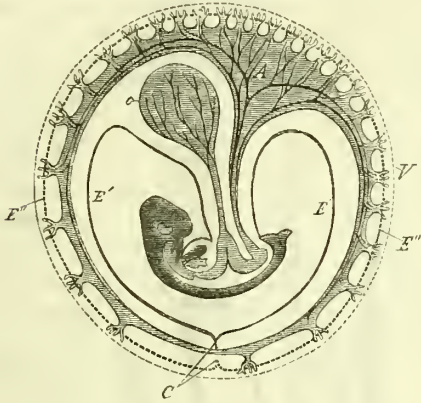


Fig. 19.

vant les espèces, une ou deux veines gagnant le vestibule du cœur, en traversant le foie. Ces divers vaisseaux seront plus tard les vaisseaux ombilicaux ou placentaires. La formation de l'ombilic cutané, fermant les parois ventrales, divise biclôt l'allantoïde (Fig. 19) en deux portions, l'une interne, l'autre externe, séparées par une partie moyenne. La portion interne formera la *vessie urinaire*; la partie moyenne, l'*outraque*; la partie externe reçoit alors seule le nom d'*allantoïde* (A, V) et contient dans sa cavité le *liquide allantoïdien*. Elle s'accroît rapidement, gagne l'enveloppe extérieure de l'œuf (chorion E'''), s'applique à sa face interne tout entière, et ses vaisseaux se prolongent dans la cavité que présentent les villosités choriales, ou peut-être le chorion s'atrophie-t-il, une fois l'allantoïde appliquée à sa surface interne. Ce serait alors sur l'allantoïde, et en continuité de substance avec elle, que se développeraient les villosités (vasculaires par elles-mêmes dans ce cas) dites *villosités choriales* (V). Ce sont ces villosités qui, plus tard, s'hypertrophient en certains points pendant qu'elles s'atrophient ailleurs, forment le placenta, dont le tissu est constitué par les ramifications entrecroisées de ces villosités vasculaires. Une fois le placenta ainsi formé, les vaisseaux allantoïdiens prennent le nom de *vaisseaux placentaires* ou *ombilicaux*. Ce sont ces villosités dépourvues de vaisseaux, et dilatées par un liquide d'espace en espace, qui forment ce qu'on appelle les *môles hydatiformes* de l'utérus, ou *hydropisie des villosités choriales* (Ch. Robin). — En même temps que la vessie se développe, la communication avec l'intestin s'efface, et il se produit un canal excréteur qui doit devenir l'urètre. Ainsi l'allantoïde sert de conducteur aux vaisseaux qui, de l'embryon, vont gagner la mère, établir ainsi une liaison organique entre les deux êtres, et changer totalement le mode de nutrition vitelline qu'avait eu jusqu'alors le fœtus. Chez les ruminants et le porc, l'allantoïde constitue un long boyau placé entre le chorion et l'amnios, qui a une partie moyenne continue à l'outraque et deux branches ; il y a quelquefois de petites *allantoïdes supplémentaires*.

ALLANTOÏDIEN, ENNE, adj. Se dit du liquide con-

tenu dans la cavité de l'allantoïde ; il est incolore d'abord, puis roussâtre dans les fœtus approchant du terme. C'est un produit de sécrétion excrémentiel, comme l'urine le sera plus tard. On dit aussi *allantoïque*.

ALLANTOÏNE, s. f. Substance neutre (prise d'abord pour un acide) qui existe dans le liquide allantoïque de la vache, par l'évaporation duquel on l'obtient. Elle affecte la forme de cristaux limpides, brillants, durs, à quatre pans, insipides, inodores, qui n'ont aucune réaction ni acide ni alcaline. Elle est douze ou quatorze fois plus soluble dans l'eau froide que dans l'eau chaude. Les alcalis caustiques la transforment en ammoniacque et en acide oxalique (C⁴H³Az²O³).

ALLANTOTOXICON, s. m. [de ἀλλὰζ, saucisse, boudin, et τοξικόν, poison]. Poison qui se développe dans les boudins, les saucisses, et en général dans la charcuterie, et qui cause de très graves accidents, et souvent la mort. V. CHARCUTERIE.

ALLÉGER, ALLÉGÉRIR, v. a. Alléger un cheval consiste, de la part du cavalier, à porter son corps en arrière, rapprocher les jambes et tendre les rênes, afin que le cheval, *allégé*, entame plus librement le terrain.

ALLELUIA, s. m. [*Oxalis Acetosella*, L.; oxalide, surelle, pain de coucou]. Ainsi appelé parce qu'il fleurit vers le temps de la fête d'alleluia. Plante herbacée fort analogue à l'oseille, dont elle peut tenir lieu. Elle contient une grande quantité d'*oxalate acide de potasse*, sel qu'on retire surtout de cette plante.

ALLENTHÈSE, s. f. [*allenthesis*, de ἀλλας, étranger, et ἔθισις, introduction]. Nom donné par Walther à la pénétration ou à la présence de corps étrangers dans l'organisme.

ALLIACÉ, ÉE, adj. [*alliaceus*]. Qui a rapport à l'ail, qui tient de l'ail : *plante alliacée*, *odeur alliacée*.

ALLIAGE, s. m. [*comnubium metallicum*, all. *Gemisch*, angl. *alloy*, esp. *aleacion*]. Union de deux ou d'un plus grand nombre de métaux opérée par la fusion. Le fer-blanc, le bronze, sont des *alliages*.

ALLIAIRE, s. f. [*Erysimum Alliaria*, L.; tétrady-nam. siliq., L.; crucifères, J.]. Plante bisannuelle, qui tire son nom de l'odeur d'ail qui la distingue. Elle est regardée comme diurétique et antiscorbutique.

ALLOËTIQUE, adj. [de ἀλλοίω, je change]. Épithète donnée jadis aux substances qu'on croyait propres à changer la composition du sang, à purifier ce liquide.

ALLONGE, s. f. Mode de claudication du cheval, suite d'écart violent des membres postérieurs en arrière ou en abduction forcée, suite de glissement sur le pavé. Elle est supposée due à une lésion des ligaments de l'articulation coxo-fémorale ou des muscles de la hanche voisins. — *Allonge* (techn.), instrument de verre, ordinairement de la forme d'un fuseau, qu'on adapte au col d'une cornue ou d'un ballon, dans certaines opérations chimiques.

ALLOPATHIE, s. f. [*allopathia*, de ἀλλος, autre, et πάθος, maladie]. Suivant Hahnemann, méthode de traitement dans laquelle on fait usage de médicaments dont l'action sur l'homme sain produit des phénomènes morbides autres que ceux qu'on observe chez le malade. De ce mot sont dérivés : *allopathe*, *allopathique*, *allopathiser*, *allopathiquement*.

ALLOTRIOPHAGIE, s. f. [*allotriophagia*, de ἀλλότριος, étranger, insolite, et φάγειν, manger]. Dépravation de l'appétit qui porte à manger des substances non alimentaires. Vogel a donné ce nom au *pica*.

ALLOTROPIE, s. f. [*ἄλλοις*, autre, et *τρόπος*, manière d'être]. Quelques corps simples peuvent se présenter sous des états différents, et jouir de propriétés chimiques et physiques très distinctes. Cette circonstance particulière, analogue à l'isomérisie dans les corps composés, et que quelques auteurs avaient désignée sous ce dernier nom, a été dite par Berzelius *allotropie*, *état allotropique*. Le carbone, sous la forme de charbon ou de diamant, offre un exemple frappant d'allotropie.

ALLOXANE, s. f. Substance qu'on obtient par l'action de l'acide azotique sur l'acide urique. Très soluble dans l'eau, elle donne de gros cristaux brillants, transparents et efflorescents. Sa saveur est acidule et salée, désagréable. ($C^8H^4Az^2O^{10}$.)

ALLOXANTHINE, s. f. L'un des produits de l'action de l'acide nitrique sur l'acide urique. Elle cristallise en prismes incolores. Comme l'alloxane, elle rougit la teinture de tournesol, mais l'une et l'autre ne possèdent aucun autre des caractères des acides. A 150° , les cristaux perdent 3 atomes d'eau, et se colorent en rouge au contact de la vapeur d'ammoniacque. Elle se dissout à peine dans l'eau chaude. ($C^8H^5Az^2O^{10}$.)

ALLURE, s. f. [all. *Gang*]. Manière dont un animal, un cheval surtout, exécute les divers mouvements progressifs qui le transportent d'un lieu à un autre.

ALLYLE, s. m. Radical hypothétique (C^6H^5) des composés d'origine organique réels dont est formée l'essence d'ail rectifiée : l'un appelé *oxyde d'allyle* (C^6H^5O) ; l'autre appelé *monosulfure d'allyle* (C^6H^5S). Celui-ci fait les deux tiers du mélange ; il est liquide, incolore, plus léger que l'eau ; il possède une forte odeur d'ail, et forme des sels avec les oxydes d'argent, de mercure, etc.

ALMAGRO. A quatre lieues de Ciudad-Real (Espagne). Eau acidule, bonne dans les débilités d'estomac, les cachexies, les œdèmes.

ALMEIDA DE SAYAGO. A sept lieues de Zamora (Espagne). Eau sulfureuse employée contre l'hydroisie, la paralysie, le rhumatisme, les affections des reins.

ALMERIA. Ville d'Espagne, en Andalousie. A 4 kilomètres $1/2$ sont des sources d'eaux acidules gazeuses (52°).

ALOËS, s. m. [*aloe*, *ἄλζα*, all. *Aloesart*, angl. *aloe*]. Substance extracto-résineuse que l'on retire des feuilles épaisses et charnues de plusieurs aloès, genre de plantes de la famille des asphodèles. Il en existe trois espèces dans le commerce : 1° L'aloès socotrin (*aloe soccotrina*), qui est le meilleur (Fig. 20), nous venait autrefois de Socotora, île située près des côtes d'Arabie, d'où il a tiré son nom. On l'apporte maintenant du cap de Bonne-Espérance et de la Jamaïque. Il est en masses d'un brun foncé, d'une cassure résineuse et brillante, rouge et translucide sur les bords ; réduit en poudre, il est d'un jaune doré ou safrané ; sa saveur est amère et un peu aromatique ; son odeur un peu balsamique et tout à fait particulière. Il se dissout en totalité dans l'alcool et dans l'eau bouillante. On trouve depuis quelque temps dans le commerce un aloès très pur, parfaitement jaune et transparent, qui ne diffère pas du socotrin : on l'appelle *aloès en calebasse*, *aloès lucide*, *alo sdu Cap* ou *des Barbades*. 2° L'aloès hépatique (*aloe hepatica*) : il est moins pur, et tire son nom de sa couleur, analogue à celle du foie ; sa cas-

sure est terne et opaque ; sa poudre d'un jaune rougâtre ; son odeur forte et désagréable. 3° L'aloès caballin (*aloe caballina*, de *caballus*, cheval) : c'est le moins estimé. Il est presque noir, et contient beaucoup de matières étrangères ; son odeur et sa saveur sont beaucoup plus fortes et plus désagréables. On retire ces trois espèces des *Aloe soccotrina* (Fig. 20), *spicata* et *vulgaris* ; leurs différences proviennent sans doute des procédés suivis pour leur extraction et leur évapora-



Fig. 20.

tion. Le socotrin s'obtient en incisant universalement les feuilles ; l'hépatique en est retiré par la pression ; le caballin, en broyant les débris des feuilles : ce dernier n'est employé que dans la médecine vétérinaire. Tous sont formés d'une matière résinoïde, âcre, amère et échauffante. Le socotrin en contient environ un quart de son poids ; l'hépatique en contient, dit-on, un tiers, avec une féculé ; celle-ci est plus abondante encore dans le caballin. L'aloès est tonique, purgatif drastique, suivant les doses : comme tonique, 5 centigrammes à 20 en poudre ; comme purgatif, 30 centigrammes à 1^{gr}, 40. Il peut provoquer les hémorrhoides et la menstruation. Guibourt a fait connaître deux autres aloès. Le premier, appelé *aloès socotrin vrai*, est envoyé de Bombay. Il a une surface luisante, claire, une odeur agréable qui se rapproche de la myrrhe. Sa couleur est rouge jaunâtre, avec un reflet pourpre. Il est dur, cassant, et se ramollit entre les doigts comme de la cire. Sa poudre est jaune d'or. Le deuxième, apporté aussi de Bombay, est l'hépatique vrai. Cet aloès a la couleur opaque du foie ; il coule comme la poix, quoiqu'il paraisse très dur ; son odeur est analogue à celle du précédent. — En dissolvant au bain-marie de l'aloès socotrin dans l'eau bouillante, et évaporant ensuite jusqu'à siccité, on a l'*extrait d'aloès*.

ALOËTINE, s. f. Nom donné par Edm. Robiquet au suc d'aloès purifié.

ALOËTIQUE, adj. et s. [*aloeticus*]. Qui contient de l'aloès : *pilules aloétiques*.

ALOGOTROPHIE, s. f. [de *ἄλογος*, disproportionné,

et τροφή, nutrition]. Irrégularité dans la nutrition, qui donne un accroissement anormal à certaines parties, en même temps qu'elle en altère la forme.

ALOÏNÉES, s. f. Nom d'une tribu de la famille des liliacées, à feuilles charnues, racines fibreuses; elle renferme les genres *Aloe* et *Yucca*.

ALOPÉCIE, s. f. [*alopecia*, de ἀλόπηξις, renard, parce que le renard est sujet à une maladie qui lui fait tomber les poils; all. *Fuchsrainde*, angl. *alopecia*, *the fox evil*, it. et esp. *alopecia*]. On donne le nom d'*alopécie* à la chute des poils et des cheveux, qu'elle soit accidentelle ou prématurée, sénile, partielle ou totale; on a même désigné sous le nom d'*alopécie* l'absence naturelle et congénitale de ces productions pileuses sur les parties qui en sont ordinairement pourvues. Néanmoins on désigne plus particulièrement sous le nom d'*alopécie* la chute des cheveux déterminée par l'inflammation érythémateuse que peut produire un cosmétique irritant ou quelque autre cause externe. D'autres fois elle paraît dépendre d'une maladie des bulbes pileux, sans aucune lésion superficielle.

Alopécie idiopathique. V. MICROSPORON.

ALOCHE, **ALOUCHER**. V. ALISIER.

ALPACA, s. m. [*Auchenia paco*]. Espèce de ruminant sans cornes de l'Amérique du Sud, dont le poil laineux, long et d'une grande finesse, est très recherché pour étoffes.

ALPHÉNIC. V. PÉNIDE.

ALPHITÉDON, s. m. [ἀλπιτέδον, en forme de farine d'orge]. Fracture du crâne dans laquelle les os sont tellement écrasés, qu'ils sont comme réduits en farine.

ALPHITOMORPHA [de ἀλίτιον, farine d'orge, et μορφή, forme]. Végétaux parasites des plantes en général.

ALPHONSIN, s. m. [*alphonsinum*]. Instrument de chirurgie, espèce de tire-balle, ainsi appelé du prénom de son inventeur, Alphonse Ferri (en 1552). Il est composé de trois branches élastiques renfermées dans une canule, qui, en jouant sur elles, les rapproche ou leur permet de s'écarter.

ALPHOS, s. m. [*alphus*, de ἀλφός, blanc (*lepra alphas*, *lepra leuce*, *vittiligo alba*, *albaras* d'Avicenne), it. et esp. *alfo*]. On distinguait deux degrés de cette affection: l'*alphos* proprement dit, qui se borne à l'épiderme, et la *leucé*, qui s'étend jusqu'au derme. On admettait aussi une variété de l'*alphos* que l'on appelait *melas* (*lepra melas*), à cause de la couleur grise-noirâtre des écailles: elle paraît produite par la complication de la lèpre avec le scorbut. L'affection de la peau, appelée au moyen âge *morphée blanche*, paraît aussi devoir être rapportée à l'*alphos* proprement dit. De la sorte, l'*alphos* paraît renfermer deux affections très distinctes: l'une qui peut être le psoriasis (V. ce mot); et l'autre qui se confond avec la lèpre du moyen âge, la lèpre tuberculeuse, l'éléphantiasis des Grecs. V. ÉLÉPHANTIASIS et LÈPRE.

ALQUIFOUX, s. m. Nom commercial du minerai de plomb sulfuré.

ALTÉRANT, **ANTE**, adj. [*siticulosus*, esp. *alterante*]. Qui cause la soif.

ALTÉRANT, adj. pris subst. [de *alterare*, changer, all. *alterierend*, angl. *alterative*, it. et esp. *alterante*]. On a appelé *altérants* les médicaments qui changent, d'une manière insensible et sans provoquer d'évacuations, l'état des solides et des liquides. Dans ce sens, les relâchants, les toniques, les excitants et les cal-

ants sont des *altérants*; mais cette expression a été spécialement appliquée à des stimulants donnés à doses trop petites pour produire des effets immédiats apparents: tels sont beaucoup de médicaments qu'on administre dans les maladies chroniques des viscères abdominaux et du système lymphatique.

ALTÉRATION, s. f. [*alteratio*, de *alter*, autre; all. *Veränderung*, it. *alterazione*, esp. *alteracion*]. On entend par cette expression un changement quelconque dans la nature, la forme, les qualités et propriétés d'un corps, d'un tissu, d'une substance simple ou composée. Le plus ordinairement ce mot exprime un changement en mal: *altération des traits de la face*, *altération d'un médicament*. — Quelquefois il indique seulement le changement de nature et de propriétés: l'*altération des aliments* dans l'estomac est une condition nécessaire à leur transformation en chyme et ensuite en chyle. — On entend aussi par *altération* une soif accompagnée de sécheresse de la langue et du gosier. *Altérer*, dans le sens de donner la soif, n'est pas autre que le mot *altérer*, changer: c'est un changement en général que l'usage a fini par prendre pour un changement particulier.

ALTERNE, adj. [*alternus*, dérivé de *alter*, autre; all. *abwechselnd*, angl. *alternate*, it. et esp. *alternos*]. Disposé alternativement de deux côtés. — *Feuilles alternes*, feuilles situées d'un et d'autre côté d'un axe, mais non sur le même plan, en sorte qu'elles ne sont ni opposées ni verticillées: telles sont celles du rosier, du tilleul, etc.

ALTHEA, s. m. [*althæa*, ἀλθεῖα, de ἄλθειν, guérir]. Nom latin de la *guimauve* (V. ce mot), que l'on emploie souvent au lieu du nom français. *Onguent d'althæa*. V. ONGUENT.

ALTHÉINE, s. f. [all. et angl. *Althein*, it. *altheina*, esp. *altheino*]. Matière découverte en 1826 par Bacon dans la racine de guimauve (*Althæa officinalis*, L.). Elle a été considérée par lui comme combinée avec l'acide malique, et formant un *malate acide d'althéine*. Plisson a reconnu que c'est un mélange de malate de magnésie et d'une substance cristallisable identique avec l'*asparagine*.

ALTIMÉTRIE, s. f. V. HYPOMÉTRIE.

ALTRUISME, s. m. [de *autrui*]. Terme employé pour désigner l'état mental opposé à celui qui a reçu le nom d'*égoïsme*. En physiologie, ce terme désigne un ensemble de *penchants* ou d'*instincts* (V. ce mot) qui ont reçu aussi le nom d'*instincts sympathiques*, tels que l'attachement ou l'amitié, la vénération, la bonté. Ces *penchants altruistes* dirigent l'entendement et la conduite, non plus d'après des motifs purement individuels, mais d'après des sentiments que suggèrent les choses ou les êtres du dehors. Ce sont eux qui nous conduisent à subordonner notre existence, nos actions à celle d'*autrui*, et à les accomplir pour *autrui* autant ou plus que pour soi. Ils ont pour conséquence de stimuler notre activité et de la mettre en harmonie avec celle des autres, ce qui l'empêche d'être stérile. Ces penchants existent non seulement chez l'homme, mais dans beaucoup d'espèces animales, ainsi que Gall l'a démontré physiologiquement. Ils sont la source de l'état de domesticité et de sociabilité (V. ce mot) de plusieurs d'entre elles, chez les ruminants en particulier, bien plus que l'instinct de conservation ou de nutrition et que l'impossibilité de fuir, de se défendre, etc. L'existence et le grand développement de ces penchants n'indique point chez

l'homme et les animaux un état de faiblesse des autres fonctions intellectuelles, et il coïncide au contraire souvent avec une activité cérébrale très élevée.

ALTRUISTE, adj. Qui a rapport à l'*altruisme*. V. ce mot.

ALUDEL, s. m. [all. *Sublimirgefäss*]. Espèce de chapiteau de terre, sans fond et conique, de manière qu'on peut en emboîter plusieurs l'un dans l'autre, et former ainsi un tuyau plus ou moins long. On s'en sert pour la sublimation du soufre.

ALUINE, s. f. Synonyme d'*absinthe*.

ALUMINE, s. f. [*alumina*, all. *Alaunerde*, angl. *alumine*, it. *allumina*, esp. *alumine*, de *alumen*, *alun*]. Guyton-Morveau a, le premier, donné ce nom à une base salifiable retirée de l'alun, longtemps confondue avec la chaux et la silice. Elle est formée de 46,7 d'oxygène, et de 53,3 d'un métal appelé *aluminium* : c'est l'*oxyde d'aluminium*. Dans son état de pureté, elle est blanche, douce au tact, infusible, insipide, adhérente à la langue; elle forme une pâte avec l'eau, mais elle est presque insoluble dans ce liquide. Cette terre n'est point employée en médecine dans son état de pureté, mais elle entre dans la composition de l'alun et des terres bolaires et sigillée. Elle existe en grande quantité dans les diverses argiles.

ALUMINEUX, EUSE, adj. [*aluminosus*]. Qui contient de l'alumine : *sels alumineux, terres alumineuses*.

ALUMINITE, s. f. (*Websterite*). Alumine sulfatée et hydratée, qu'on trouve dans les terrains où git la craie.

ALUMINIUM, s. m. Métal qui fait la base de l'alumine. Il est en poudre noirâtre, ne décompose l'eau qu'à chaud (à 100° cent.), et s'oxyde à l'air par la chaleur.

ALUN, s. m. [*alumen*, *σπογγία*, all. *Alaun*, angl. *alum*, it. *allume*, esp. *alumbre*]. (*Sulfate acide d'alumine et de potasse ou d'ammoniaque, vitriol d'argile, vitriol d'alumine, alumine vitriolée*.) Ce sel, dont la forme cristalline primitive est l'octaèdre régulier, a une saveur astringente; il est transparent, incolore, légèrement efflorescent, peu soluble dans l'eau froide; l'eau chaude en dissout un peu moins que son propre poids. On le rencontre rarement dans la nature à l'état de pureté. Celui dont l'aspect est jaunâtre et onctueux a été nommé *beurre de montagne*. Ce qu'on appelle, dans les pharmacies, *sel halotie de Scopoli* a été regardé comme de l'alun capillaire mêlé de chaux sulfatée et de fer; mais Klaproth assure qu'il ne contient ni chaux ni alumine, et que c'est un mélange de fer et de magnésie sulfatée. L'alun le plus pur se trouve ordinairement en efflorescences plus ou moins épaisses, qui ont la forme de filaments soyeux parallèles, que l'on a quelquefois confondus avec l'amiante flexible : c'est ce qu'on appelle communément *alun de plume*. L'alun du commerce s'extrait des mines qui le contiennent tout formé, ou de schistes alumineux qui sont composés d'alumine, de soufre et de fer, ou bien il est fabriqué de toutes pièces. Lorsque les mines d'alun le contiennent tout formé, on se contente de lessiver et de faire cristalliser : c'est ainsi qu'on extrait l'alun en Italie, à la sulfatère de Pouzzoles, et à la Tolfa, à quatorze lieues de Rome. Pour obtenir l'alun des schistes, qui n'en contiennent que les principaux éléments, on les expose à l'air pour les faire effleurir, on les calcine pour faire passer un maximum d'oxydation le sulfate de fer formé par l'efflorescence, et le rendre par là insoluble; on lessive, on ajoute de la potasse, et l'on

fait cristalliser. On distingue dans le commerce plusieurs variétés d'alun, en raison des pays où il a été extrait : 1° *l'alun de Roche*, du nom de la ville de Roche, en Syrie, suivant Bergmann : il est en masses transparentes et à cassure vitreuse; 2° *l'alun de Rome* : on le prépare à Civita-Vecchia avec les mines de la Tolfa; il est en petits morceaux cubiques et couverts d'une efflorescence farineuse rose, due à un peu d'oxyde de fer; 3° *l'alun du Levant*, qui est en fragments irréguliers également couverts d'une efflorescence rougeâtre; 4° *l'alun d'Angleterre*, qui est en gros morceaux blanchâtres, dont la cassure a l'aspect gras; 5° *l'alun de Liège*, qui est le plus impur, en raison de la quantité de sulfate de fer qu'il contient. On donnait autrefois une préférence exclusive à l'alun de Rome, à cause de sa pureté; mais aujourd'hui nos fabriques font d'excellents aluns avec les plus ferrugineux. — Pour faire l'alun de toutes pièces, il suffit de soumettre de l'argile à l'action de l'acide sulfurique, et d'ajouter un peu de potasse ou d'ammomaque; on lessive ensuite, et l'on fait cristalliser. Chauffé, l'alun fond dans son eau de cristallisation, et donne une masse transparente qui constitue *l'alun de Roche*; à une température élevée, il se boursoufle, perd son eau, devient opaque : c'est alors *l'alun calciné*. Chauffé au rouge avec du charbon très divisé, il fournit le *pyrophore* (V. ce mot). — L'alun cristallisé est astringent; on ne l'emploie guère qu'à l'extérieur. L'alun calciné et réduit en poudre est employé comme dessiccatif et escharotique.

ALUNATION, s. f. Formation de l'alun, soit naturelle, soit artificielle.

ALUNIÈRE, s. f. Fabrique d'alun et lieux d'où l'on retire l'alun naturel.

ALUNITE, s. f. *Alumine sous-sulfatée alcaline* de Haüy, qui se trouve dans beaucoup de terrains volcaniques anciens et modernes, au milieu des trachytes et des ponces, à Tolfa, Piombino, en Amérique, etc.

ALUNOGÈNE, s. m. Alumine trisulfatée hydratée, de saveur acerbe, qu'on trouve dans les solfatares de Pouzzoles et de la Guadeloupe.

ALVÉOLAIRE, adj. [*alveolaris*]. Qui est relatif aux alvéoles des dents. — *Arcades alvéolaires*. V. ALVÉOLE. — *Artère et veine alvéolaires*, branche des artère et veine maxillaires internes. — *Nerfs alvéolaires* ou dentaires postérieurs, rameaux du nerf maxillaire supérieur.

ALVÉOLE, s. m. [*alveolus*, diminutif d'*alveus*, loge, all. *Zahnhöhle*, angl. *sockets of the teeth*, it. et esp. *alveolo*]. C'est le nom qu'on donne aux petites cellules formées par les abeilles avec la cire. Par analogie, on appelle *alvéoles*, en anatomie, les cavités dans lesquelles les racines des dents se trouvent comme enchâssées. Leur grandeur et leur figure sont déterminées par celles des dents qu'ils logent. Ils sont percés, à leur fond, de trous par lesquels passent les vaisseaux et nerfs dentaires, et tapissés intérieurement par un prolongement de la gencive, qui se continue ensuite dans la cavité de la dent.

ALVÉOLÉ, ÉE, adj. [*alveolatus*]. Qui est creusé de fossettes comparables aux alvéoles des gâteaux d'abeilles.

ALVÉOLO-LABIAL. V. BUCCINATEUR.

ALVÉOLO-NASAL. V. ABAISSEUR de l'aile du nez.

ALVIN, INE, adj. [*alvinus*, de *alvus*, bas-ventre, angl. *alvine*]. Qui a rapport au bas-ventre ou qui en sort : *évacuations alvines*.

ALYMPHIE, s. f. [de *a priv.*, et *lymphā*, lymphé]. Manque de lymphé.

ALYXIE, s. f. [*Alyxia stellata*, Rœm. et Sch.; *A. aromatica*, Rein.; *A. aromatica*]. Plante de la famille des apocynacées dont l'écorce mouillée ressemble à la cannelle blanche, a une odeur de mélilot agréable, une saveur aromatique amère. Elle est employée à Batavia contre les fièvres perniciosuses. La plante, appelée aussi *pulassari*, croît dans les îles de la Malaisie et de l'Océanie.

AMADOU, s. m. [*igniariun*, all. *Zündschwamm*, *Zunder*, esp. *yasca*]. Agaric de chène que l'on a fait macérer dans une eau chargée d'azotate ou de chlorate de potasse, puis sécher à l'air. Il peut être substitué à l'agaric pour arrêter les écoulements de sang légers. L'agaric des chirurgiens n'en diffère qu'en ce qu'il n'a pas été trempé dans la solution de salpêtre.

AMAIGRISSEMENT, s. m. [*extenuatio*, all. *Abmagerung*, angl. *a growing lean*, it. *smagrimento*]. État du corps ou d'une partie du corps qui devient maigre. L'amaigrissement diffère de la *maigreur*, qui indique l'état de ce qui est maigre, soit qu'il ait été précédé ou non d'un état opposé, c'est-à-dire de l'embouppoint. Il précède l'émaciation, comme la maigreur précède le marasme.

AMALGAMATION, s. f. Opération métallurgique qui consiste à extraire l'or et l'argent de leurs gangues par le moyen du mercure.

AMALGAME, s. m. [*amalgama*, all. *Verquickung*, angl. *amalgam*, it. et esp. *amalgama*]. Alliage du mercure avec un autre métal.

AMAND (SAINT-) ou **SAINT-AMAND-LES-EAUX** (France), département du Nord, à 31 kil. E.-N.-E. de Douai. Sources renommées d'eaux et de boues ferrugineuses carbonatées (25°), recommandées pour les affections chroniques des organes digestifs, du foie, et pour les rhumatismes, les contractures, etc.

AMANDE, s. f. [*amygdalum*, ἀμυγδαλον, all. *Mandel*, angl. *almond*, it. *mandola*, esp. *almendra*]. On appelle communément *amande*

toute graine renfermée dans un noyau; mais les botanistes distinguent dans la graine l'*épisperme* ou tégument propre, et l'*amande* proprement dite: l'*amande* est donc, dans le langage botanique, ce qui est contenu dans l'*épisperme*. V. ÉPISPERME et

GRAINE. — On appelle aussi *amandes* les fruits de l'amandier (*Amygdalus communis*, L.), arbre de la famille des rosacées, J., icosandr. mono-



Fig. 21.

gyn., L. (Fig. 21), dont on distingue deux variétés principales, l'une à fruits doux, l'autre à fruits amers. — Les *amandes douces* du commerce nous viennent des côtes d'Afrique et de la Provence. Elles doivent être sèches, entières, blanches et cassantes. Elles contiennent en poids : huile grasse, jaunâtre et très douce, 0,54; albumine, 0,24; sucre, 0,06; gomme, 0,03; eau, 0,03; pellicules extérieures, 0,05; parties fibreuses, 0,05; et un peu d'acide acétique. — Les *amandes amères* ont une composition analogue, mais une saveur forte d'acide cyanhydrique. Distillées avec de l'eau, elles donnent un produit laiteux d'une très forte odeur d'acide cyanhydrique, qui en contient effectivement, et qui laisse déposer une huile âcre et vénéneuse, semblable à celle du laurier-cerise. Lorsqu'on les broie et les exprime sans eau, elles fournissent une huile fixe aussi douce et aussi inodore que celle des amandes douces; elles ne dégagent non plus aucune odeur lorsqu'on les chauffe sans eau jusqu'à la température de l'eau bouillante. V. AMYGDALINE. — Les *amandes douces* sont employées comme adoucissantes, sous forme d'émulsion, de sirop, de looch. — L'*huile d'amandes douces*, souvent employée comme adoucissante et laxative, est obtenue en réduisant les amandes avec leur pellicule en poudre grossière au moyen d'un moulin à bras, mettant la poudre dans des sacs de toile, la soumettant à l'action d'une forte presse, et filtrant ensuite au papier. Le marc laissé à la presse est la *pâte d'amandes*, employée comme cosmétique.

AMANDÉ, s. m. [all. *Mandelmilch*]. Synonyme inusité d'*émulsion* ou *lait d'amandes*.

AMANDINE, s. f. V. LÉGUMINE.

AMANITE, s. f. [*amanita*, ἀμανίτις, de ἀμνός, montagne de la Cilicie où l'on en trouvait beaucoup; all. *Blätterschwamm*]. Nom donné à tous les champignons du genre *Agaricus* de Linné qui sont pourvus d'une volva avant leur entier développement. Parmi les espèces de ce genre, plusieurs sont vénéneuses, et quelques unes très recherchées comme aliment ou condiment; les unes et les autres diffèrent peu. C'est à ce genre qu'appartiennent les agarics bulbeux et printanier, les oranges vraie et fausse, etc. V. ORANGE.

AMANTINE, s. f. Non donné par Letellier au principe vénéneux de l'orange (*amanita*), principe combiné dans les champignons avec le fungate de potasse. A très petite dose, c'est un poison narcotique violent.

AMANTHINE, s. f. Substance toxique, brune, non cristallisable, sans goût ni odeur, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, qu'on retire des *Agaricus muscarius*, *mucosus*, et autres.

AMARANTACÉES ou **AMARANTÉES**, s. f. pl. [*amarantaceæ*, de *a priv.*, et *μαρζάνειον*, se faner]. Famille de plantes dicotylédones apétales, qui a pour caractères : Calice coloré, divisé profondément, accompagné d'écaillés; trois ou cinq étamines, distinctes ou réunies par les filets; ovaire supère, terminé par un ou trois styles; capsule polysperme, s'ouvrant circulairement ou perpendiculairement en plusieurs valves; embryon recourbé autour d'un endosperme farineux. Feuilles alternes ou opposées, quelquefois accompagnées de stipules. Fleurs petites, souvent hermaphrodites ou unisexuées, en épis, en panicules ou en capitules. Tige ordinairement herbacée.

AMARINE, s. f. [*d'amarus*, amer; all. *Bitterstoff*]. Alcaloïde découvert par M. Laurent en faisant agir l'ammoniaque sur l'essence d'amandes amères. Berze-

plus a proposé de remplacer ce nom par celui de *icramine*.

AMARINITE ou **AMARINE**, s. f. Nom sous lequel Desvaux a proposé de réunir plusieurs principes immédiats des végétaux, tous plus ou moins amers : on n'a sur ces principes que des données encore très peu certaines.

AMARONE, s. f. Corps obtenu par décomposition du nitrobenzoyl, cristallisable, incolore, insoluble dans l'eau, peu dans l'éther. (AzC³²H¹⁴.)

AMARYLLIDÉES ou **AMARYLLIDACÉES**, s. f. pl. Famille des végétaux monocotylés, à ovaire infère, séparée des *Narcissés*, J. Fleurs grandes, solitaires, en ombelle simple, enveloppées d'abord dans une spathe scarieuse. Quelques unes renferment un principe purgatif (*narcissés*) contenu dans les bulbes.

AMARYTHINE, s. f. *Amer d'érythrine*, corps obtenu par action de l'eau ou de l'air sur l'*Érythrine* des lichens (*Parmelia* et autres) (V. ÉRYTHRINE). Saveur amère, soluble dans l'eau et l'alcool, non dans l'éther. (C²²H¹³O¹⁴.)

AMASATINE, s. f. L'un des corps que l'on obtient indirectement par action de l'ammoniaque sur l'*isatine*. C'est un corps pulvérulent d'un beau jaune. On l'a aussi appelé *isatamide*, *isamamide*. (C³²Az⁴H¹⁵O⁷.)

AMAUROSE, s. f. [*amaurosis*, de ἀμαυρόω, j'obscurcis (goutte sereine, cataracte noire); all. *derschwarze Staar*, it. *amaurosi*, esp. *gota serena*]. Affaiblissement ou perte totale de la vue qui survient sans qu'il existe aucun obstacle à l'arrivée des rayons lumineux au fond de l'œil, soit que cet affaiblissement ou cette perte de la vue dépende uniquement d'une lésion de la rétine (*amaurose idiopathique*), soit qu'elle résulte uniquement d'une altération du nerf optique ou de la partie du cerveau chargée de recevoir les perceptions lumineuses (*amaurose symptomatique*), soit même qu'elle dépende de lésions d'organes tout à fait étrangers à l'appareil de la vision (*amaurose sympathique*). Les symptômes les plus ordinaires de l'amaurose sont des troubles variés de la vision et l'immobilité presque constante de l'iris, la pupille restant ordinairement noire, et par conséquent le cristallin et le corps vitré conservant leur transparence. Il n'est pas rare cependant que la pupille présente une teinte blanchâtre, ou jaunâtre, ou verdâtre, quelquefois marbrée et comme nébuleuse; parfois aussi l'œil, examiné dans l'obscurité, jette un reflet brillant analogue à celui que produit le *tapis* chez certains animaux. De là l'espèce d'amaurose désignée par Beer sous le nom d'*œil de chat*. — Le traitement de l'amaurose varie nécessairement autant que les causes nombreuses qui peuvent la produire : cette affection dépendant, en un très grand nombre de cas, d'une sorte d'anesthésie ou de paralysie de la rétine ou du nerf optique, on prescrit les collyres excitants, l'exposition de l'œil à la vapeur du baume de Fioraventi, les lotions et les douches avec les eaux sulfureuses ou ferrugineuses, l'application de moxas et de vésicatoires sur le trajet des nerfs qui sortent de l'orbite. Lorsque l'amaurose s'accompagne de symptômes de congestion ou d'affection cérébrale, les pédicules sinapisés et les saignées du pied, puis les applications de sangsues derrière les oreilles, un séton à la nuque, des moxas aux tempes, la cautérisation du sinciput avec la pommade ammoniacale de Gondret, et les dérivatifs de toute espèce sont plus particulièrement indiqués.

AMAUROTIQUE, adj. [*amauroticus*]. Qui a rapport

à l'amaurose : *amblyopie amaurotique*. V. AMBLYOPIE.

AMBER-HAPPI. On a donné ce nom à un électuaire dans la composition duquel on faisait entrer du muse, du cachou, de l'opium, et qui était fort usité à Constantinople, où on le regardait comme un calmant doux.

AMBI, s. m. [*ambe*, du grec ἀμβρα, qui signifie proprement *rebord*; all. *Hebstock*]. Nom donné par les Grecs à une machine qui leur servait à réduire la luxation de l'humérus. Elle était composée de deux pièces de bois : l'une verticale, fixe, soutenue par un pied; l'autre, horizontale et mobile. Celle-ci était réunie par une de ses extrémités au sommet de la première au moyen d'une charnière. Lorsqu'on s'en servait, la pièce verticale était parallèle au corps du blessé; l'angle d'union des deux pièces se trouvait sous son aisselle; le bras était fixé par des lacs sur la pièce horizontale, qui formait angle droit avec l'autre, et qui servait de levier. En abaissant alors ce levier, on opérerait à la fois l'extension, la contre-extension et la réduction de l'os. Cette machine présentait de très grands inconvénients, qui ont fait renoncer à son usage, malgré les modifications avantageuses qu'y avait faites J.-L. Petit.

AMBIANT, ANTE, adj. [*ambiens*, de *ambire*, entourer; esp. *ambiente*]. Air *ambiant*, celui dans lequel un corps est plongé, avec lequel il est en contact par toute ou presque toute sa surface.

AMBIDEXTRE, adj. [*ambidexter*, de *ambo*, deux, et *dextera*, la main droite; comme si l'on disait *qui a deux mains droites*; ἀμφιδέξιος, esp. *ambidestro*]. Celui qui se sert indifféremment des deux mains.

AMBIOPIE, s. f. Mot hybride et mauvais pour *diplopie*. V. ce mot.

AMBLE, s. m. [*tolutaris incessus*, all. *Passganq*, angl. *amble*, it. *ambio*, portante, esp. *amble*, portante]. Allure dans laquelle le cheval lève ensemble les deux jambes du même côté, alternativement avec celles du côté opposé.

AMBLOTIQUE, adj. [*ambloticus*, de ἀμβλωσις, avortement]. Synonyme d'*abortif*.

AMBLYOPIE, s. f. [*amblyopia*, ἀμβλωπία, de ἀμβλύς, émoussé, obtus, et de ὄψ, œil]. Affaiblissement de la vue. L'*amblyopie* est le commencement de l'amaurose : de là le nom d'*amblyopie amaurotique* donné par quelques auteurs à l'affaiblissement du sens de la vue.

AMBRE, s. m. [*ambarum*, du mot arabe *amb'r*, qui a la même signification; all. et angl. *Amber*, it. *ambra*, esp. *ambar*]. Ce nom a été donné à deux substances très différentes. L'*ambre jaune* est le *succin* (V. ce mot). L'*ambre gris*, *ambre* proprement dit, est une matière concrète, ayant la consistance de la cire et une couleur cendrée, parsemée de taches jaunes et noires, répandant une odeur particulière très forte, que beaucoup de personnes trouvent suave. Cette substance se présente en masses irrégulières, arrondies, qu'on trouve flottant sur la mer, aux environs de Madagascar, du Comandel, des Moluques et, du Japon. L'*ambre* contient un principe animal analogue à la cholestérine, mais plus fusible qu'elle, auquel Pelletier et Caventon ont donné le nom d'*ambréine* (V. ce mot). La nature et l'origine de l'*ambre gris* ont donné lieu à une foule d'hypothèses. On le regarde aujourd'hui comme une excréation morbide du cachalot, analogue aux calculs biliaires humains. On lui attribuait jadis des pro-

piétés excitantes très prononcées : aussi entrain-il dans une foule de poudres, d'électuaires, etc., réputés aphrodisiaques. — *Ambre blanc de Cayenne* et *ambre blanc du Brésil* (Rio-Janciro), ou *animé tendre du Brésil en sorte*. Nom de deux variétés de résines animées.

AMBRÉINE, s. f. [all. *Amberfett*, angl. *ambrein*, it. *ambreina*, esp. *ambreino*]. Matière particulière, placée au nombre des principes immédiats des animaux par Pelletier et Caventou. — Cette substance, très voisine de la cholestérine, blanche, sans saveur, inodore, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool, n'est ni azotée ni saponifiable, et donne par l'acide azotique un acide particulier (acide ambréique) analogue à l'acide cholestérique.

AMBRETTE, s. f. [all. *der Abelmosch*, angl. *the target-leaved hibiscus*]. On appelle ambrette les semences de l'*Hibiscus Abelmoschus*, L. (ketmie musquée, graine de muse, herbe à la poudre de Chypre). Ces semences, qui ont une odeur ambrée, servent, dans le Levant, pour faire la poudre connue sous le nom de *poudre de Chypre*, qu'on emploie comme parfum.

AMBROISIE, s. f. [de ἀμβροσία, aliment immortel, de ἀμβροσιος, immortel, de α privatif, et βροσιος, mortel]. *A. du Mexique* ou *thé du Mexique*. Nom d'une plante de la famille des chénopodées (*Chenopodium ambrosioides*, L.), à odeur forte et agréable, saveur âcre et aromatique, employée en infusion comme tonique digestif, et ses fruits comme anthelminthiques.

AMBULACRE, s. m. [*ambulacrum*, de *ambulare*, se promener]. En botanique, se dit d'un lieu planté d'arbres en rangées régulières. En anatomie comparée, on donne ce nom aux rangées régulières de saillies cylindriques ou manelonées, rétractiles, que porte la face inférieure du corps des échinodermes, et qui servent à leur locomotion directement ou par l'intermédiaire des cirrhes qu'ils portent.

AMBULANCE, s. f. [de *ambulare*, voyager, se transporter d'un lieu dans un autre; all. *Feldlazareth*, angl. *ambulance*, it. *ambulanza*]. On appelle ainsi tout établissement hospitalier temporaire, formé près des corps ou des divisions d'armée, pour en suivre les mouvements, et destiné à assurer les premiers secours aux blessés et aux autres malades. Le personnel de l'ambulance d'une division d'infanterie se compose de 1 médecin-major, 1 aide-major, 4 sous-aides, 3 pharmaciens, 5 officiers d'administration, 3 infirmiers-majors et 17 infirmiers. Le matériel de cette ambulance forme le chargement d'un caisson léger, de 3 caissons ordinaires, et de 1 caisson-magasin. Les ambulances n'emploient que des demi-fouritures. On ajoute un dixième de fournitures complètes pour les blessés et les officiers. Au moment du combat, la section active d'ambulance se subdivise en *ambulance volante* et en *dépôt d'ambulance*. *L'ambulance volante* porte des secours partout où ils sont nécessaires; les blessés sont dirigés sur le *dépôt d'ambulance*, établi dans un endroit abrité et ayant de l'eau dans son voisinage. Un drapeau rouge est placé sur le point culminant. (Voyez le *Règlement du 1^{er} avril 1831 sur les hôpitaux militaires*.)

AMBULANT, ANTE, adj. [*ambulans*, it. et esp. *ambulante*]. Qui n'est pas fixe. On appelle *hôpitaux ambulants* de petits hôpitaux provisoires que l'on établit à la suite d'une armée ou d'un corps d'armée pour recevoir immédiatement tous les militaires blessés ou malades jusqu'à ce qu'on puisse les diriger

sur un *hôpital sédentaire*, ou les faire rentrer à leurs corps si leur blessure ou leur maladie est peu grave. — *Érysipèle ambulante*, celui qui s'étend de proche en proche, qui quitte peu à peu une partie en se manifestant sur une autre qui lui est contiguë. — *Vésicatoire ambulante*, ceux qu'on applique successivement sur différentes parties du corps.

AMBULATION, s. f. [*ambulatio*]. L'action de se promener, promenade.

AMBULATOIRE, adj. [*ambulatorius*]. On donne cette épithète aux mouvements que les animaux exécutent sur des corps solides, comme point d'appui, et qui ont lieu le plus souvent par le moyen de pattes, quelquefois aussi à l'aide d'organes spéciaux.

AMBUSTION, s. f. [*ambustio*, de la particule inséparable *amb*, autour, et du verbe *urere*, brûler]. Synonyme d'*ustion* ou *cautérisation*.

ÂME, s. f. [*anima*, ψυχή, all. *Seele*, angl. *soul*, it. *anima*, esp. *alma*]. Terme qui, en biologie, exprime, considéré anatomiquement, l'ensemble des fonctions du cerveau et de la moelle épinière, et, considéré physiologiquement, l'ensemble des fonctions de la sensibilité, c'est-à-dire la perception, tant des objets extérieurs que des sensations intérieures; la somme des besoins, des penchants qui servent à la conservation de l'individu et de l'espèce, et aux rapports avec les autres êtres; les aptitudes qui constituent l'imagination, le langage, l'expression; les facultés qui forment l'entendement; la volonté; et enfin le pouvoir de mettre en jeu le système musculaire, et d'agir par là sur le monde extérieur. V. PSYCHOLOGIE ET PHRÉNOLOGIE. — *Ame de la plume*, tissu mou, spongieux, formé de petites cellules incolores pleines d'air, qui remplit l'intérieur de la gaine desséchée lorsque la plume a pris tout son accroissement.

AMÉLIDE, s. f. V. AMMÉLIDE.

AMÉLINE, s. f. V. AMMÉLINE.

AMÉNIÉ, s. f. [de α privatif, et μῆν, mois]. Mot proposé par Flamant comme synonyme d'*aménorrhée*.

AMÉNOMANIE, s. f. [de *amœnus*, agréable, et μῆν, manie]. Mot barbare, étant mi-latin et mi-grec. Rush a désigné sous ce nom, par opposition à *tristimanie*, la variété de la mélancolie caractérisée par un délire partiel, avec excitation de l'imagination, ou avec une passion exaltée et gaie.

AMÉNORRHÉE, s. f. [*amenorrhœa*, de α privatif, μῆν, mois, et ῥέειν, couler]. *Aménorrhée* signifie proprement *absence du flux menstruel* chez une femme en âge d'être réglée; et ce mot s'applique particulièrement à la suppression de la menstruation, par suite d'un état de faiblesse générale de la femme ou de l'inertie de l'utérus. Néanmoins on comprend souvent sous le nom d'*aménorrhée* toute absence du flux menstruel, de quelque cause qu'elle dépende (hors l'état de grossesse), soit qu'il y ait seulement absence d'excrétion du sang des règles, et que ce sang, exhalé par l'utérus, se trouve retenu dans l'organe par une cause quelconque; soit que l'exhalation elle-même n'ait point lieu, qu'il y ait absence complète du fluide menstruel.

AMENTACÉES, s. f. pl. [*amentaceæ*, d'*amentum*, chaton]. Ordre de la quinzième classe de la méthode de Jussieu dont on a formé les familles des saliciniées, des myricées, des cupulifères et des celtidées.

AMER, ÈRE, adj. [*amarus*, πικρός, all. et angl. *bitter*, it. *amaro*, esp. *amargo*]. Qui a de l'amertume. On appelle quelquefois *amer* (s. m.), la vésicule du fiel du

bœuf ou d'autres animaux. — On donne le nom d'*amers* (s. m. pl.), à cause de leur savoir, à un grand nombre de substances médicamenteuses végétales qui appartiennent à la classe des toniques. Dans les unes, le principe amer paraît pur, et uni seulement à un extractif féculent, qui en est inséparable : tels sont la gentiane, la petite centaurée, le tréfle d'eau, la fune-terre, l'année, le quassia, le simarouba, la chicorée et le pissenlit. Dans d'autres, le principe amer est uni à un aromate : telles sont la camomille, l'absinthe, la plupart des labiées, etc. — Les feuilles sèches de germandrée, les sommités fleuries de petite centaurée et celles d'absinthe, mêlées à parties égales en poids, constituent les *espèces amères* du Codex.

Amer de Welter. Premier nom de l'acide carbazoïque ou nitropicrique.

AMÉTROHÉMIE, s. f. [de α privatif, $\mu\acute{\alpha}\tau\eta\varsigma$, matrice, et $\alpha\iota\mu\alpha$, sang]. Aménorrhée.

AMIANTAGÉ, ÉE, adj. [*amiantaceus*]. Qui a quelque ressemblance avec l'amiante. *Teigne amiantacée.* V. TEIGNE.

AMIANTE, s. m. [de α priv., et $\mu\alpha\iota\upsilon\epsilon\upsilon\tau$, gâter]. Substance minérale naturelle (silicate de magnésique), se présentant sous forme de masses divisibles en filaments nacrés, à reflet blanchâtre particulier, soyeux, infusibles, incombustibles, dont on se sert pour faire des mèches pour lampes à alcool. Imbibée d'acide sulfurique, elle sert à dessécher les gaz dans les analyses des composés d'origine organique.

AMIDALIQUE, adj. [de *amidon*]. Nom donné en pharmacie aux préparations dans lesquelles entre l'amidon.

AMIDES, s. f. pl. M. Dumas a compris sous cette dénomination une série de produits organiques dont la composition élémentaire représente un sel ammoniacal moins 1 atome d'eau ou de ses éléments ; de telle sorte que, sous certaines influences, ces matières, reprenant cette eau, passent à l'état de sel à base d'ammoniaque. Ainsi l'urée égale 2 atomes de carbonate d'ammoniaque moins 1 atome d'eau ; savoir : $C^2O^2Az^2H^6 - H^2O$. L'oxamide égale 1 atome d'oxalate d'ammoniaque moins 1 atome d'eau, ou $C^4O^2Az^2H^4$. La benzamide égale 1 atome de benzoate d'ammoniaque moins 1 atome d'eau, ou $C^{28}H^{10}O^3Az^2, H^6 - H^2O - C^{28}H^{14}O^2Az^2$. L'asparumide (asparagine) égale 1 atome d'aspartate d'ammoniaque moins 1 atome d'eau, ou $C^{16}H^{10}O^{13}Az^2, Az^2H^6$. Ces substances sont sapides et susceptibles de cristalliser. Elles sont volatiles (comme l'oxamide et la benzamide), ou fixes et décomposables par la chaleur (comme les deux autres). En présence de l'eau à une haute température, ou des bases, des acides, et même de quelques sels, elles s'approprient l'atome d'eau (ou ses éléments) qui manque, et deviennent sels ammoniacaux, c'est-à-dire oxalate, carbonate, benzoate et aspartate d'ammoniaque.

AMIDIN, s. m. [esp. *amidina*]. Guériu a donné le nom d'*amidin soluble* à la matière soluble qu'on dit constituer la partie interne de chaque grain d'amidon, et le nom d'*amidin tégumentaire* à la partie dure extérieure. V. AMIDON.

AMIDINE ou **AMIDONE**, s. f. [all. et angl. *Amidin*, it. *amidina*, esp. *amidino*]. Substance opaque ou demi-transparente, blanche ou d'un blanc jaunâtre, insipide, inodore, soluble en toutes proportions dans l'alcool à 60° cent., insoluble dans l'alcool à froid. Elle ne forme pas gelée avec l'eau ; elle bleuit par l'iode. L'amidine se forme lorsqu'on abandonne à

lui-même l'empois d'amidon à la température de l'atmosphère. Elle pourrait bien n'être qu'une partie de l'amidon échappée à la décomposition spontanée de l'empois.

AMIBOLIQUE, adj. Béral appelle *médicaments amiboliques* ceux qui doivent leur existence et leurs propriétés générales à la présence de l'amidon, ou à celle de quelque autre fécule, comme les *pâtes*, les *colles* et les *bouillies*. V. ces mots.

AMIDON, s. m. [*amylum*, $\alpha\mu\acute{\iota}\lambda\omicron\nu$, de α privatif, et $\mu\acute{\alpha}\lambda\lambda$, meule ; all. *Stärke*, *Stärke-mehl*, angl. *starch*, it. *amido*, esp. *almidon*]. Substance blanche, sèche, pulvérulente, inaltérable à l'air, insipide, insoluble dans l'eau froide, mais très soluble dans l'eau bouillante, avec laquelle elle forme une gelée par le refroidissement. Sa propriété la plus remarquable est d'être colorée en bleu par la dissolution alcoolique d'iode, teinte bleue qui varie en intensité suivant leurs proportions relatives. — L'amidon se trouve dans les utricules du tissu de toutes les graines céréales, dans les tiges de plusieurs palmiers, dans la racine de la bryone, dans celle des *arum*, dans les pommes de terre, les bulbes d'orchis, les marrons, les châtaignes, etc. Chacun des grains qui le constituent est composé d'une couche extérieure, inaltérable par l'eau froide, et d'une partie interne plus molle et soluble. Il fait la base de beaucoup d'aliments végétaux. L'amidon du commerce est préparé avec la farine gâtée, l'orge ou le froment grossièrement moulus, que l'on fait d'abord fermenter avec une certaine quantité d'eau, pour en séparer le gluten ; on passe ensuite, et on laisse reposer ; l'amidon se précipite le premier, en vertu de sa pesanteur spécifique plus grande ; on lave le dépôt, on passe de nouveau, on laisse précipiter, on décante l'eau, et l'on fait sécher le plus promptement possible. La pâte d'amidon se divise, par la dessiccation, en prismes quadrangulaires irréguliers, mais semblables entre eux, qui ont fait donner à l'amidon entier le nom d'*amidon en aiguilles*. Dans les plantes où l'amidon n'est point uni au gluten, on l'obtient par de simples lotions, sans fermentation préalable. — En médecine, on emploie l'amidon sous forme de lavement (16 à 32 grammes dans 1 litre d'eau, qu'on fait bouillir pour le dissoudre). V. FÉCULE.

AMIDONNÉ, ÉE, adj. V. BANDAGE de *Seutin*.

AMILAMIDE, s. f. Corps cristallisable jaune orange, produit indirect de décomposition de l'acide indigotique ($C^{14}H^6Az^2O^8$).

AMILÈNE, s. f. Nom donné par Cahours à un corps oléagineux, incolore, d'une odeur particulière, qu'on obtient en distillant l'huile empyreumatique de pomme de terre avec de l'acide phosphorique anhydre ($C^{10}H^{10}$). Löwig l'appelle *amilyle*.

AMMÉLIDE, s. f. Substance particulière qui se produit quand on dissout dans l'acide sulfurique le *mélan*, la *mélanine*, l'*amméline*. V. MÉLAN. L'alcool la précipite en flocons blancs, épais, qui, lavés à l'eau et séchés, donnent une poudre blanche, insipide, cristallisable dans les acides, et convertie par la potasse à chaud en cyanate alcalin et en ammoniaque ($C^6H^4Az^4O^4$).

AMMÉLINE, s. f. Substance d'un blanc éclatant, insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, mais soluble par les alcalis caustiques, que Liebig a obtenue en traitant le *mélan* (V. ce mot) par l'acide chlorhydrique. L'amméline forme avec les acides de véritables sels. On peut la considérer comme un alcaloïde artificiel ($C^6H^3Az^5O^2$).

AMMI, s. m. [*ammi majus*; pentandr. digyn., L.; umbellif., J.; all. *Amney*, it. *ammi*]. Plante dont les semences sont menues, verdâtres, striées, oblongues, terminées par deux pointes. Elles ont une saveur un peu amère, une odeur faible, mais agréable, et sont rangées parmi les carminatifs. L'*ammi majus* est l'*ammi verum*, *ammi vulgare* des officines. L'*ammi* de Candie (*Sison ammi*, L., *ammi reterum* des officines) est beaucoup plus rare, et n'a pas plus de propriétés.

AMMOLINE, s. f. [formé des premières syllabes d'*ammoniolum* et d'*oleum*, huile]. L'une des quatre bases salifiables huileuses trouvées dans l'huile animale de Dippel.

AMMONIAC, AQUE, adj. Le chlorure ammoniacal a reçu le nom de *sel ammoniac*, parce qu'on le préparait autrefois dans la Libye, près du temple de Jupiter Ammon. — *Gaz ammoniac*. V. AMMONIAQUE.

AMMONIACAL, ALE, adj. [*ammoniacalis*]. Qui est formé par l'ammoniaque : *vapeur ammoniacale*, *sel ammoniacal*, etc.

AMMONIACÉ, ÉE, adj. [*ammoniacens*]. Qui contient de l'ammoniaque.

AMMONIACO-MAGNÉSIE, adj. Qui contient de l'ammoniaque et de la magnésie.

AMMONIACO-MERCURIEL, adj. Qui contient de l'ammoniaque et du mercure.

AMMONIAQUE (GOMME) [*ἄμμωνιακόν*, all. *Ammoniak*, angl. *ammoniac*, *gum-ammoniac*, it. *ammoniaco* ou *armaniaco*, esp. *goma ammoniaco*]. Gomme résine produite par une plante de la Libye et de la Perse, le *Dorema ammoniacum*, Don. (*Diserneston gummiferum*, J. et Sp.; *Heracleum gummiferum*, Willdenow; *Ferula persica* ? Olivier; *Ferula hooshee* ? Lindley). Fort peu soluble dans l'eau, elle l'est davantage dans l'alcool rectifié et dans le vinaigre bouillant; mais son meilleur dissolvant est l'alcool à 22°. On la trouve dans le commerce : 1° en larmes détachées, blanches et opaques inférieurement, blanches également à l'extérieur, mais devenant jaunes avec le temps; d'une odeur forte particulière, d'une saveur amère, âcre et nauséuse; 2° en masses jaunâtres, parsemées de larmes blanches, et d'une odeur plus forte que la précédente. Celle qui est en larmes détachées est la plus pure; on l'emploie à l'intérieur comme excitant, et pour faciliter l'expectoration, à la suite des catarrhes pulmonaires chroniques. La dose est de 20 à 60 centigrammes, suspendus dans une potion à l'aide d'un jaune d'œuf, ou en pilules. L'une et l'autre servent pour la préparation d'emplâtres fondants.

AMMONIAQUE, s. f. [*ammoniaca*, all. *Ammoniak*, angl. *ammoniac*, esp. *amoniaco*]. (*Alcali volatil* de *sel ammoniac*, d'*urine*, de *corne de cerf*; *alcali volatil*, *alcali volatil fluor*, *alcali caustique*; mêlé au carbonate d'ammoniaque, c'était l'*alcali urinaire* ou *animal*, le *sel volatil du sang*, de la *vipère*, le *sel urinaire volatil* des anciens; *hydrogène azoté*, *hydrure d'azote*, *amidure* et *ammonure d'hydrogène*.) Alcali ainsi appelé parce qu'on le retire du sel ammoniac. On ne trouve l'ammoniaque qu'en combinaison avec les acides, dans l'urine de l'homme et des animaux, dans les excréments des chameaux, dans quelques mines d'alun. Elle se produit lorsque l'on expose certaines substances à l'air, ou qu'on les oxyde par le concours de l'eau ou de l'air. On la rencontre dans les volcans, dans certains oxydes hydratés, et notamment dans celui de fer.

Enfin, c'est un des produits constants de la décomposition putride ou pyrogénée des matières organiques azotées, seules ou unies aux alcalis. Elle accompagne ordinairement les acides carbonique, acétique, cyanhydrique, etc., qui se forment en même temps. On ne peut l'obtenir pure que sous la forme de gaz. Le gaz ammoniac (gaz ammoniacal, ammoniaque gazeuse) est incolore, très âcre, très caustique, coercible en un liquide par un froid de 40° cent. Il a une odeur vive et piquante; il provoque les larmes, verdit fortement le sirop de violette, et éteint les bougies allumées, après avoir d'abord agrandi le disque de la flamme, phénomène dû à la combustion de l'hydrogène du gaz par l'oxygène de l'air. En comparant l'analogie qui existe entre les propriétés alcalines de l'ammoniaque et celles de la potasse ou de la soude, Davy avait pensé que l'ammoniaque pouvait être aussi un oxyde métallique, dont il désignait le radical sous le nom d'*ammonium*. Quoique l'on n'ait pu isoler ce corps, quelques considérations ont porté Berzelius à en admettre l'existence (V. AMMONIUM). Les principes constituants de l'ammoniaque sont 1 d'azote et 3 d'hydrogène en volume. — Ce n'est jamais qu'en dissolution dans l'eau qu'on emploie le gaz ammoniac; il constitue alors l'*ammoniaque liquide*: l'eau en absorbe plusieurs fois son volume, augmente de volume et diminue de densité. L'ammoniaque liquide, exposée à — 40° cent., se fige comme du beurre, et peut cristalliser en aiguilles soyeuses. Elle a la même odeur et la même saveur qu'à l'état gazeux; elle jouit des propriétés communes à tous les alcalis, et est, en outre, très volatile: de là son nom d'*alcali volatil* (alcali fluor, esprit de sel ammoniac). Sa force, pour l'usage médical, doit être de 22° Baumé. Étendue d'eau, elle est administrée à l'intérieur comme stimulant diffusible (5 à 6 gouttes dans une potion de 150 à 180 grammes convenablement édulcorée, ou simplement dans un verre d'eau sucrée). Concentrée, elle est très caustique et vénéneuse: l'eau vinaigrée est le meilleur moyen à opposer à l'empoisonnement causé par l'ammoniaque ou par un sel ammoniacal. — *Ammoniaques composées*. V. ALCALOÏDES ARTIFICIELS.

AMMONIATE, s. m. V. AMMONIURE.

AMMONITE, s. f. [de *Ammon*, angl. *snake-stone*]. Nom d'un genre de mollusques céphalopodes, fossiles, appelés *cornes d'Ammon*, à cause de la ressemblance de la volute de leur coquille avec des cornes de bélier.

AMMONIUM, s. m. On a donné ce nom à un radical hypothétique composé, que quelques chimistes considèrent comme formant la base de l'ammoniaque. Ce corps n'a pu être isolé: on ne l'a vu qu'à l'état d'amalgame avec le mercure, après avoir exposé le métal et le sel ammoniac à l'action d'un courant électrique. L'état particulier de l'amalgame, gris plombé, métallique, plus léger que l'eau, solide, cristallisable en cubes, ou seulement d'une consistance butyreuse, le dégagement d'hydrogène qu'il donne en se convertissant en alcali, sa ressemblance avec les amalgames de potassium et de sodium, ainsi que d'autres considérations, ont conduit Berzelius à admettre l'existence de ce radical. On regarderait alors l'*ammonium* comme formé d'hydrogène et de nitrium (radical de l'azote); et l'ammoniaque résulterait d'une certaine quantité d'oxygène combinée avec ce radical composé.

AMMONIURE, s. m. [angl. *ammoniare*, it. *ammoniuro*, esp. *amoniuro*]. Davy a proposé ce nom pour désigner un composé d'ammoniaque et

d'un oxyde métallique. Il existe plusieurs composés dans cette catégorie : ceux, par exemple, de cuivre, de nickel, d'argent, d'or, de mercure, de platine, etc. On les obtient, soit par l'action directe de l'ammoniaque sur les oxydes hydratés, soit par la précipitation de leurs sels au moyen de ce composé. Quelques uns, comme les quatre derniers, détonent avec violence, par l'action d'un choc, du feu, ou quelquefois par un léger contact ; propriété qui paraît due à leur facile décomposition et à l'eau, ainsi qu'au gaz ammoniac, qui entrent subitement en expansion. Ils ne doivent pas être confondus avec les *fulminates* (V. ce mot).

AMNÉSIE, s. f. [*amnesia*, de α priv., et $\mu\eta\sigma\iota\varsigma$, mémoire, all. *Gedächtnisschwäche*, angl. *forgetfulness*, it. et esp. *amnesia*]. Diminution notable ou perte totale de la mémoire.

AMNIOS, s. m. [*amnium*, $\acute{\alpha}\mu\eta\iota\upsilon\upsilon\upsilon$, all. *Schafhäutchen*, angl. *amnion*, it. *annio*, esp. *amnios*]. La plus interne des membranes qui enveloppent le fœtus (Fig. 22, d¹, et Fig. 19, E). Cette membrane est mince, entière-

contient, vers le col de l'utérus, et forme ce qu'on appelle la *poche des eaux*. — *Liqueur* ou *liquide de l'amnios*, nom donné quelquefois, en botanique, à la portion ou liquide du *sac embryonnaire* ou *ovule* proprement dit des plantes, qui reste autour de l'embryon végétal après que celui-ci s'est formé ; il passe presque aussitôt à l'état de tissu cellulaire très délicat qui se résorbe, ou augmente de quantité pour former l'*albumen* (V. ce mot). C'est de là qu'on a été conduit à appeler *sac de l'amnios*, chez les plantes, le *sac embryonnaire* ou *ovule* proprement dit.

AMNIQUE ou **AMNIOTIQUE**, adj. Qui a rapport à l'amnios ou à ses eaux. — *Acide amnique*. V. ACIDE *allantoïque*.

AMOMACÉES, s. f. pl. [*amomaceæ*]. Famille de plantes monocotylédones, vivaces, à une ou deux étamines fertiles seulement, à une seule anthère uniloculaire, ou soudées et formant une seule anthère biloculaire. Les genres *Amomum*, *Curcuma*, *Zingiber*, etc., rentrent dans cette famille.

AMOME, s. m. [*amomum*, $\acute{\alpha}\mu\omicron\upsilon\mu\upsilon\upsilon$].

Genre de plantes (monandr. monogyn., L.; balisiers, J.) auquel appartiennent le *gingembre*, les *cardamomes*, la *graine de paradis*, le *zérumbeth*. V. ces mots.

AMOMÉES, s. f. pl. [*amomeæ*]. Famille de plantes monocotylédones qui ont 6 étamines épigynes, et un périanthe à 6 divisions. Des 6 étamines, 5 sont stériles : deux de celles-ci sont représentées par le tubercule bilobé qui est à la base du style ; les trois autres, converties en appendices pétaloïdes, sont représentées par les trois divisions les plus intérieures du calice.

AMORPHE, adj. [$\acute{\alpha}\mu\omicron\rho\phi\omicron\varsigma$, de α privatif et $\mu\omicron\rho\phi\omicron\varsigma$, forme, figure ; all. *formlos*, angl. *amorphous*, it. et esp. *amorfo*]. Qui n'a pas de forme déterminée. — *Substances* ou *matières amorphes*, nom commun donné à plusieurs espèces d'éléments anatomiques ; tous sont de la matière organisée qui entre comme élément accessoire dans la constitution de divers tissus normaux et morbides, à côté des fibres et des cellules, etc. ; mais ils n'ont aucune forme particulière autre que celle des interstices qu'ils remplissent, d'où le nom qui leur est donné. Ces éléments se distin-

guent en plusieurs espèces d'après leur composition immédiate, leurs réactions, et le plus ou moins de granulations moléculaires qui les accompagnent. Il y a une espèce de matière amorphe fort abondante dans la substance grise de l'encéphale et de la moelle rachidienne ; une autre dans la moelle des os ; une autre très granuleuse, abondante dans le tissu tuberculeux ; une autre dans le cancer ; les tumeurs fibro-plastiques, cellulofibreuses, hypertrophiques des glandes qui ont l'aspect *colloïde* (V. ce mot), et les tumeurs colloïdes proprement dites, doivent leur aspect gélatiniforme, chacune à une espèce différente de matière amorphe. Il y a des espèces de matières amorphes qui sont normalement disposées en couches membraniformes ou tubuleuses, telle est celle de la capsule du cristallin, des parois des tubes de diverses glandes, etc. — *Fœtus amorphe*. V. ANIDIEN.

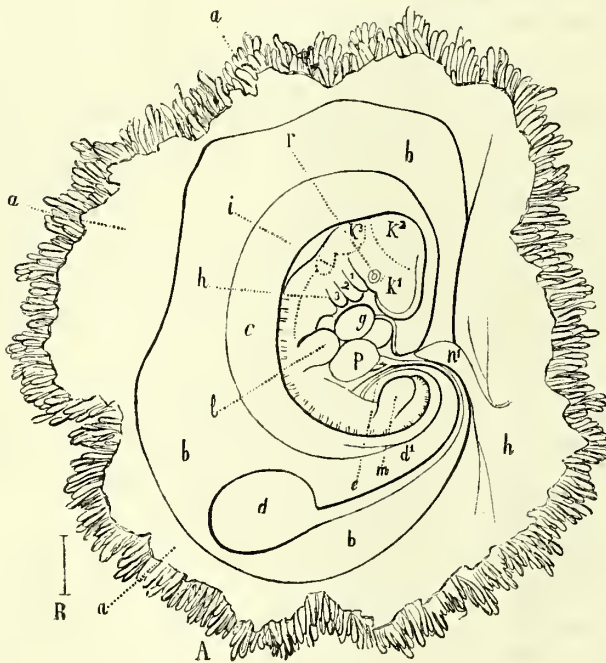


Fig. 22.

ment formée de cellules épithéliales, diaphane, et unie au chorion par sa face externe. Sa face interne, lisse et polie, n'est séparée du fœtus que par un liquide peu albumineux (c), et que l'on appelle *eau de l'amnios*. Ce liquide est limpide, jaunâtre ou blanchâtre, d'une odeur fade, d'une saveur légèrement salée. Il environne l'embryon dès l'instant de son développement, et s'accumule pendant la durée de la gestation. Il est peu probable que ce liquide soit exhalé par l'amnios, membrane purement épithéliale ; il est certain que pendant la gestation l'urine du fœtus est versée dans la cavité de l'amnios, car ce liquide en contient les principes, tels que la créatine, le sucre du foie à partir du sixième mois, etc. Il préserve l'utérus de l'action immédiate du fœtus, et réciproquement ; dans l'accouchement, il est poussé, avec les membranes qui le

AMORPHIE, s. f. [*amorphia*]. Absence de forme déterminée; difformité; désordre dans la conformation.

AMOUILLE, s. f. Nom vulgaire du premier lait fourni par une vache qui vient de vêler. V. COLOSTRUM.

AMOUR, s. m. [*amor*, ἔρως, all. *Liebe*, angl. *love*, it. *amore*, esp. *amor*]. En physiologie, ce mot désigne un ensemble complexe de phénomènes cérébraux dans lequel prédominent, suivant les sexes, suivant les âges et selon les conditions physiologiques des individus, soit l'instinct sexuel, soit l'instinct maternel; et accessoirement ceux d'orgueil et de vanité. Ils deviennent eux-mêmes le point de départ d'actes intellectuels et d'actions nombreuses, variant suivant les individus, les conditions sociales, etc., qui rendent très complexe cet ensemble de phénomènes, et qui souvent alors sont la source d'aberrations nombreuses que l'hygiéniste, le médecin légiste et le législateur même sont appelés à prévenir ou à interpréter, afin de savoir si elles ont été accomplies dans des conditions normales ou d'aliénation mentale. Chez la plupart des mammifères et même quelquefois chez l'homme, l'instinct de destruction entre en jeu en même temps que le penchant sexuel, et cet ensemble de phénomènes porte, appliqué à eux, le nom de *rut* (V. ce mot). Chez les oiseaux, c'est l'instinct constructeur qui se trouve stimulé. — *Amour de la progéniture* (Gall). V. INSTINCT.

AMOYO-INAMOVIBLE (BANDAGE), adj. V. BANDAGE de Seutin.

AMPÉLIDÉES, s. f. pl. [*ampelidæ*, de ἀμπέλις, vigne]. Famille de plantes dicotylédones, polypétales, hypogynes, comprenant des arbrustes ou arbrisseaux volubiles, sarmenteux, et munis de vrilles opposées aux feuilles. Celles-ci sont alternes, pétioles, simples ou digitées, garnies de deux stipules à leur base. Les fleurs sont en grappes, opposées aux feuilles. Calice très court, souvent entier, et presque plan; corolle à 5 pétales; étamines, au nombre de 5, dressées, libres et opposées aux pétales; ovaire appliqué sur un disque hypogyne, annulaire et lobé dans son contour: il est à 2 loges, contenant chacune 2 ovules dressés; style épais et très court; stigmate à peine bilobé. Baie globuleuse contenant 1 à 4 graines dressées (Vigne).

AMPÉLINE, s. f. Huile qu'on retire des matières huileuses obtenues par distillation des schistes bitumineux.

AMPIÉMÉRINE, s. f. [de ἀμπιέμερις, de ἀμπί, autour, et ἡμέρα, jour]. Fièvre quotidienne rémittente.

AMPHIARTHROSE, s. f. [*amphiarthrosis*, de ἀμφί, qui, dans les composés, signifie de part et d'autre, et ἄρθρωσις, articulation]. Winslow a désigné, le premier, par ce mot, une espèce d'articulation qui tient de la diarthrose quant à la mobilité, et de la synarthrose quant au mode de connexion: telle est celle des corps des vertèbres entre eux. L'*amphiarthrose* consiste alors dans l'union intime de deux surfaces articulaires par un corps intermédiaire fibro-cartilagineux simple et élastique. Néanmoins on a aussi donné ce nom aux articulations serrées, comme celles du carpe. Walther a distingué deux genres d'*amphiarthrose*, sous les noms de *diarthrose synarthrodiale* (par exemple l'articulation carpienne), et de *synarthrose diarthrodiale* (amphiarthrose de Winslow). Loschge a réuni sans distinction ces deux genres

d'articulation sous le nom d'*amphiarthrose*. Sæmmering adopte le sens donné à ce mot par Winslow; mais il distingue deux espèces d'*amphiarthrose*, la symphyse et la synchondrose. On voit, d'après cela, que le sens précis de ce mot est difficile à déterminer.

AMPHIBIE, adj. et s. m. [*amphibius*, de ἀμφί, de part et d'autre, et βίος, vie; all. *beideblig*, angl. *amphibious*, it. et esp. *anfibia*]. — *Animaux amphibies*, ceux qui fréquentent l'eau pour y chercher leur nourriture ou pour d'autres motifs (hippopotame); ceux qui se tiennent habituellement dans les lieux humides (beaucoup de reptiles); ceux qui, pouvant plonger longtemps, se tiennent le plus souvent, ou toujours, sur ou dans l'eau, quoiqu'ils aient besoin de respirer l'air de temps en temps, et ne puissent jamais respirer que ce fluide (phoques); ceux qui respirent l'eau à certaines époques de leur vie et l'air à certaines autres (grenouilles); enfin, ceux qui respirent à la fois l'air et l'eau (protées). Ces derniers sont les seuls auxquels le nom d'*amphibies* soit rigoureusement applicable. — *Plantes amphibies*, celles qui croissent indifféremment dans l'eau ou hors de l'eau.

AMPHIBLESTROÏDE, adj. [de ἀμφιβλαστρον, filet, et εἶδος, apparence]. On a appelé la rétine *membrane amphiblestroïde* (*membrana retiformis*), parce qu'elle a la forme d'un filet à pêcher.

AMPHIBLESTROÏDITE, s. f. Inflammation de la rétine.

AMPHIBLESTROÏDOMALACIE, s. f. Ramollissement de la rétine.

AMPHICARPIE, s. f. Fruit formé d'un gynophore charnu parsemé d'akènes à sa surface. La *fraise* en est le type.

AMPHIDE, adj. [de ἀμφί, de part et d'autre]. Berzelius donne cette épithète aux sels qui résultent de la combinaison d'un oxyacide avec un oxybase, d'un sulfide avec un sulfure, d'un sélényde avec un séléniure, d'un telluride avec un tellurure, parce qu'ils sont dus à la combinaison de composés produits par des corps amphigènes.

AMPHIDERME, s. m. [*amphidermis*, de ἀμφί, autour, et δέρμα, derme]. Synonyme de *cuticule* de l'épiderme des plantes. V. CUTICULE.

AMPHIGAME, adj. [*amphigamus*, de ἀμφί, des deux côtés, et γάμος, mariage]. S'est dit en botanique pour *agame* et *cryptogame* (V. ces mots). Ces plantes ont été nommées ainsi, lorsque, leur fructification n'étant pas connue, on croyait qu'elles pouvaient être des deux sexes.

AMPHIGÈNE, s. m. [de ἀμφί, de part et d'autre, et γεννώω, j'engendre]. Nom par lequel Berzelius désigne des corps capables, en se combinant avec les métaux, de donner des composés électro-positifs et électro-négatifs (bases et acides). Il les appelle aussi *acido-basigènes*, ou simplement *basigènes*, et il comprend sous cette dénomination l'*oxygène*, le *soufre*, le *sélénium* et le *tellure*.

AMPHIMÉRINE. Fausse formation au lieu d'*amphémérine*. V. ce mot.

AMPHISARQUE, s. m. [*amphisarca*, de ἀμφί, autour, et σάρξ, chair]. On a donné ce nom à certains fruits secs, indéhiscents, multiloculaires, ligneux à l'intérieur, pulpeux à l'extérieur, tels que celui du baobab.

AMPHISBÈNE, s. m. (de ἀμφίς, dans les deux sens, et βρῖνεν, aller). Serpents non venimeux, dont la tête n'est pas distincte du corps, et la queue obtuse est

aussi grosse au bout que la tête, ce qui leur permet de cheminer aussi bien dans un sens que dans l'autre ; d'où le nom de *doubles-marcheurs*. Les anciens croyaient qu'ils avaient deux têtes.

AMPHISMILE, s. f. [*amphisma*, de ἀμφί, de part et d'autre, et σμίλα, scalpel]. Scalpel à deux tranchants.

AMPHISTOME, s. m. [de ἀμφί, des deux côtés, et στόμα, bouche]. Nom donné par Rudolphi à un genre de vers intestinaux de l'ordre des trématodes, à cause de la disposition des pores ou suçoirs.

AMPHITHÉÂTRE, s. m. [*amphitheatrum*, de ἀμφί, autour, et θεῶσθαι, regarder]. Lieu où un professeur donne ses leçons et fait ses démonstrations, ainsi appelé parce qu'ordinairement les auditeurs sont placés sur des gradins demi-circulaires. Par extension, on a donné ce nom aux salles de dissection. Les amphithéâtres de dissection sont la source d'émanations fétides, et il est important de les assainir autant que possible. On a fait depuis quelques années de nombreuses tentatives pour prévenir le développement de la putréfaction chez les sujets destinés aux dissections. Tous ces sujets sont, peu après leur translation dans les amphithéâtres, injectés avec le *sulfite de soude* (V. ce mot) : les sujets entiers, par la carotide, où l'on pousse 4 kilogr. de liquide ; les sujets ouverts, par les artères sous-clavières, iliaques et carotides. Le liquide injecté, transsudant à travers les parois des vaisseaux, ne tarde pas à imbibber tous les tissus, et, au bout de quelques heures, on peut injecter au suif les sujets destinés à l'étude de l'angiologie. Chez les sujets ainsi préparés, à mesure que l'on découvre les tissus, on les trouve fermes et doués de toutes leurs apparences normales ; cependant ces parties disséquées ne tardent pas à s'altérer au contact de l'air. Aussi tous les matins, les sujets sont visités, et, à l'aide d'une éponge, on imprègne légèrement de chlorure de zinc les préparations anciennes, dont la putréfaction est à craindre ; les tissus les plus avancés perdent, sous l'impression de ce réactif énergique, toute odeur et toute putrescibilité. Grâce à ces soins, les cadavres peuvent se conserver de quinze à trente, et même quarante jours, sans qu'on en éprouve la moindre incommodité. Ce procédé est dû à M. Suequet, qui, pour empêcher l'action de la liqueur sur les instruments de dissection, donne le précepte suivant : lorsque les solutions de sulfite de soude marquant 24° à 25° Baumé ont été rendues neutres, au lieu d'y ajouter de l'oxyde terreux, on les fait séjourner pendant quarante-huit heures sur de la limaille de fer. Il se fait une petite proportion de sulfite de zinc, et les solutions désinfectantes perdent toute leur action sur les instruments.

AMPHITROPE, adj. [*amphitropus*, de ἀμφί, des deux côtés, et τροπέω, tourner]. *Embryon amphitrope*, celui qui est tellement couché, que ses deux bouts se dirigent vers le hile (comme dans les caryophyllées, les crucifères).

AMPHODIPLOPIE, s. f. [de ἀμφω, deux, διπλός, double, et ὄψ, vue]. Vice de la vision qui fait voir les objets doubles des deux yeux.

AMPHORE, s. f. [*amphora*, ἀμφωρεός]. Nom donné par quelques botanistes à la partie inférieure du fruit appelé *pyrïde* ou *boîte à savonnette*.

AMPHORIQUE (RÉSONNANCE), adj. Son stéthoscopique qui est une variété du tintement métallique.

AMPLECTIF, IVE, adj. [*amplectivus*, de *amplecti*, embrasser]. On dit que les rudiments des feuilles non

encore développées sont *amplectifs*, quand ces feuilles sont plissées longitudinalement, et ont leurs deux bords pliés et serrés dans une autre feuille, qui elle-même est pliée de la même manière.

AMPLEXATILE, adj. [*amplexatilis*]. Se dit, en botanique, de la radicule, quand elle enveloppe le reste de l'embryon.

AMPLEXICAULE, adj. [*amplexicaulis*, de *amplecti*, embrasser, et *caulis*, tige]. Qui embrasse la tige : *feuilles amplexicaules*, *petioles amplexicaules*, etc.

AMPOULE, s. f. [*ampulla*, all. *Wasserblase*, angl. *ampulla*, it. et esp. *ampolla*]. Ce mot est synonyme de *cloche* ou *phlyctène*. On appelle ainsi une petite tumeur formée par de la sérosité épanchée entre le derme et l'épiderme. On donne plus particulièrement le nom d'*ampoules* aux petites tumeurs de cette nature qui viennent aux pieds, à l'occasion de marches forcées ou de l'usage de chaussures neuves ou trop étroites, et à celles qui surviennent aux mains par l'effet de travaux rudes ou de froissements réitérés. Il faut avoir soin de piquer ces ampoules à leur partie la plus déclive, pour donner issue à la sérosité, et de les recouvrir ensuite de compresses trempées dans une liqueur résolutive ; mais il faut se garder d'enlever l'épiderme, à moins que la sérosité, trop longtemps contenue, ne soit devenue ichoreuse et fétide. Quand l'ampoule est le résultat d'une pression violente et subite, d'un coup, par exemple, la sérosité épanchée est mêlée de sang, l'ampoule est violacée ou noirâtre : on la nomme alors vulgairement *pinçon*. — En anatomie, *ampoule* est le nom du renflement que chacun des canaux semi-circulaires de l'oreille interne présente à l'une de ses extrémités.

AMPUTATION, s. f. [*amputatio*, d'*amputare*, couper, ἀπυκνῶν, all. et angl. *Amputation*, it. *amputazione*, esp. *amputacion*]. Opération par laquelle on sépare du corps, avec l'instrument tranchant, un membre, une portion d'un membre, ou une partie saillante, telle que la mamelle, le pénis, etc. Le mot *amputation*, employé seul, s'entend toujours du retranchement d'un membre. Les amputations se pratiquent, ou dans la continuité des membres, ou dans leur contiguïté, c'est-à-dire dans les articulations : en ce dernier cas, l'opération prend le nom d'*amputation dans l'article*. Que l'opération se fasse dans la continuité des os ou dans leur contiguïté, le chirurgien peut choisir, pour la division des parties molles, entre trois modes opératoires ; de là la distinction des *amputations circulaires*, à *lambeaux*, et *obliques*. — 1° Autrefois on pratiquait l'amputation *circulaire* en coupant les chairs d'un seul trait, perpendiculairement à l'os ; mais ce mode de division des parties molles avait l'inconvénient de produire la dénudation de l'os et la couïcité du moignon, par la rétraction plus ou moins grande des chairs et des téguments : aussi J.-L. Petit, Cheselden, Louis, Valentin, Alençon, B. Bell, etc., ont-ils imaginé divers procédés pour ne couper les parties molles qu'en deux ou trois temps, eu égard au degré de contractilité des tissus incisés, et de manière que la plaie représente un cône creux, au fond duquel se trouve l'extrémité de l'os. Pour arriver à ce but, il est de principe, dans les amputations circulaires, de couper d'abord la peau circulairement, de la relever d'environ deux travers de doigt, puis de couper les chairs à une hauteur de plus en plus grande à mesure qu'elles sont plus voisines de l'os, et de scier ce der-

nier plus haut encore que les chairs les plus profondes.

— 2° L'amputation à un seul lambeau a été pratiquée d'abord par Lowdham, chirurgien d'Oxford, en 1679 ; mais Verduin, d'Amsterdam, en 1696, et Sabourin, de Genève, en 1702, en renouvelèrent la pratique. Malgré les modifications avantageuses faites par Garengot, Lafaye, O'Halloran, chirurgien irlandais, etc., on l'a presque généralement abandonnée. Ravaton et Vermalle proposent chacun, en 1739, un nouveau procédé par lequel ils conservaient deux lambeaux. Pour pratiquer l'amputation à lambeaux, on plonge, comme Vermalle, l'instrument tranchant à travers les chairs près du point où l'on veut scier l'os, là où doit être la base des lambeaux ; et, le membre étant traversé de part en part, on taille de haut en bas, sans retirer l'instrument, un lambeau conique à son extrémité. On fait ensuite un semblable lambeau de l'autre côté de l'os. — 3° Les amputations obliques, appelées par Scoutetten amputations ovalaires, à raison de la forme de leur surface, sont en quelque sorte une transition des amputations circulaires aux amputations à lambeaux ; elles ont pour caractère essentiel la section des parties molles sur un plan oblique ou en bec de flûte. — De quelque manière que les parties molles aient été divisées, il reste ensuite à scier l'os ou les os ; puis, l'amputation étant terminée, il faut lier les artères et procéder au pansement, qui diffère suivant que l'on a en vue l'adhésion primitive ou secondaire des bords de la plaie. — L'appareil à amputation doit se composer des instruments nécessaires pour l'opération, et de tout ce qui peut être utile pour les ligatures et le pansement. Toutes les pièces doivent être rangées dans l'ordre où elles deviendront nécessaires : c'est dans cet ordre que nous les énumérerons. — Pour l'opération : 1° un tourniquet, un garrot, ou simplement une pelote, suivant la manière dont on veut suspendre le cours du sang ; 2° plusieurs couteaux droits, de diverses longueurs, à un ou à deux tranchants ; 3° une couple de bistouris, l'un droit, l'autre convexe sur le tranchant ; 4° une scie à amputation, plus ou moins forte, suivant le cas, mais toujours avec lames de rechange ; 5° des tenailles incisives, pour le cas où il y aurait quelque esquille à retrancher ; 6° une compresse de toile forte, fendue en deux ou trois chefs (selon que l'on doit scier un ou deux os), et destinée à faire l'office de rétracteur des chairs pendant l'application de la scie. — Pour la ligature des vaisseaux et le pansement : 1° des pinces à disséquer, un ténaculum, des aiguilles courbes garnies de fils cirés, des ligatures de divers grosseurs ; 2° des fils de nature diverse et de grosseurs différentes ; 3° des bandelettes de diachylon gommé, de différentes largeurs et longueur ; 4° de la charpie disposée en bourdonnets et en plumasseaux ; 5° des compresses carrées et longues, fines et nombreuses ; 6° plusieurs bandes roulées à un globe, longues de 6 à 7 mètres et larges de trois travers de doigt ; 7° de petits linges fins, enduits de cérat, pour placer les extrémités des fils à ligature ; 8° enfin des éponges fines, de l'eau tiède, du vinaigre, des ciseaux, des épingles, et un réchaud pour faire chauffer les bandelettes agglutinatives.

AMULETTE, s. m. [*amuletum*, de *amoliri*, éloigner, *περίσπρον*, *φωλακτίριον*, all. et angl. *Amulet*, it. et esp. *amuleto*]. Image, figure ou substance quelconque que l'on porte sur soi dans l'intention de se préserver d'un danger ou d'une maladie.

AMYDOLÉ, ÉE, adj. Se dit des médicaments préparés par extraction et contenant des fécules. (Chéreau.)

AMYÉLONERVIE, s. f. [de *α* priv., *μυελός*, moelle, et *νεύρον*, nerf]. Défaüt d'action, paralysie de la moelle épinière.

AMYÉLOTROPHIE, s. f. [de *α* priv., *μυελός*, moelle, et *τροφή*, nourriture]. Atrophie de la moelle épinière.

AMYGDALÉ, s. f. [de *ἀμυγδάλια*, amande, all. *Mandel*, *Tonsille*, angl. *tonsil*, it. *gavigne*, *amigdale*, esp. *amígdalas*, *agallas*]. On nomme *amygdales* (glandes amygdales, tonsilles, *tonsillæ*) deux amas de follicules muqueux, ovoïdes, d'un rouge grisâtre, de la longueur de 6 à 8 lignes, situés de chaque côté entre les piliers du voile du palais, et formés par un tissu d'apparence pulpeuse. Leur face interne, saillante dans l'isthme du gosier, est recouverte par la membrane muqueuse, et présente les orifices d'une douzaine de cellules d'où la pression fait suinter un mucus transparent et visqueux destiné à faciliter la déglutition en lubrifiant l'isthme du gosier.

AMYGDALIN, adj. [*amygdalinus*]. Qui est fait avec des amandes : *looch amygdalin*, *savon amygdalin*.

AMYGDALINE, s. f. Robiquet et Boutron-Charlard ont donné ce nom à une substance qu'ils ont découverte dans les amandes amères. Cette matière est blanche, cristallisable, d'une saveur d'abord sucrée, suivie d'amertume, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau ; elle ne peut être volatilisée. L'acide azotique la convertit en acide benzoïque. Elle paraît contribuer à la production de l'huile volatile, sous l'influence de l'eau ; car, lorsqu'on soustrait aux amandes cette matière, elles ne fournissent plus aucune trace d'huile volatile. D'après Liebig et Woehler, elle donne instantanément, à 20° cent., en présence de l'albumine des amandes (principe qu'ils nomment *émulsine*), une certaine quantité d'acide cyanhydrique, d'huile volatile d'amandes amères, de sucre, d'acide formique et d'eau. Cette transformation n'a pas lieu avec d'autres albumines végétales. En traitant l'amygdaline par la baryte, il se forme un acide particulier, difficilement cristallisable quand il est isolé, soluble dans l'eau et l'alcool, et donnant à la distillation, après avoir été mêlé à l'acide sulfurique, une certaine quantité d'acide formique et d'huile volatile d'amandes amères. — De la réaction de l'émulsine sur l'amygdaline, en présence de l'eau, Liebig et Woehler ont déduit un médicament qu'ils présentent comme pouvant remplacer l'eau distillée de laurier-cerise, souvent si infidèle et si variable dans sa composition. On obtiendrait ce médicament extemporanément en faisant 32 grammes d'émulsion avec 8 grammes d'amandes douces, et suffisante quantité d'eau et de sucre, et dissolvant dans cette colature 85 centigrammes d'amygdaline ; dans ce mélange, la proportion d'acide cyanhydrique et d'huile volatile est tout à fait la même que dans l'*aqua amygdalarum* de la Pharmacopée prussienne ; tandis que dans 32 grammes des eaux distillées fraîches de laurier-cerise et d'amandes amères, il y a environ 8 centigrammes d'acide cyanhydrique.

AMYGDALITE, s. f. [*amygdalitis*, all. *Mandelbräune*, angl. *tonsillitis*, it. *amigdalite*]. Inflammation des amygdales ou tonsilles, appelée aussi *angine tonsillaire*, *esquinancie*. Elle est le plus souvent produite par les refroidissements subits, par les variations

de température. Les premiers symptômes sont la difficulté d'avaler et la sensation d'un corps étranger dans l'arrière-bouche; bientôt surviennent des frissons, de la chaleur, de la dyspnée, l'expuition souvent très pénible de matières filantes; en déprimant la base de la langue, on voit les amygdales tuméfiées dépasser les piliers du voile du palais. Le plus ordinairement les symptômes augmentent d'intensité pendant trois ou quatre jours, et diminuent ensuite sous l'influence d'un traitement antiphlogistique actif. On prescrit les boissons délayantes et mucilagineuses, les cataplasmes émollients autour du cou, et les vapens de même nature dirigées vers l'arrière-bouche. On applique des sangsues au cou, mais en ayant soin, dès qu'elles ont cessé de saigner, de faire prendre un pédiluve irritant, et d'insister sur les moyens dérivatifs les plus énergiques. Souvent la saignée générale est nécessaire.

AMYGDALOÏDE, adj. Qui ressemble à une amande; qui est parsemé de corps blancs ressemblant aux amandes. Ex.: *benjoin amygdaloïde*.

AMYLACÉ, ÉE, adj. [*amylaceus*, de *amylum*, amidon, all. *stärkmehlartig*, angl. *amylaceous*]. Qui est de la nature de l'amidon (V. ce mot); qui renferme de l'amidon. Ex.: céréales, pommes de terre, etc. V. ALIMENT.

AMYLE, s. m. Radical hypothétique (C¹⁰H¹¹) d'une série de composés dont l'oxyde hydraté est l'huile de pomme de terre ou alcool amylique.

AMYLIAQUE, s. f. [*amylamine*, *amylamide* ou *amylammoniaque*]. Alcaloïde artificiel (C¹⁰H¹⁰AzH³) qu'on obtient par action de la potasse sur l'éther que donne l'huile de pomme de terre, ou alcool amylique, avec l'acide cyanique (éther amylicanique). C'est un liquide incolore, d'odeur très ammoniacale, très soluble dans l'eau, offrant presque toutes les réactions de l'ammoniaque, mais dissolvant moins facilement l'azotate d'argent.

AMYLOÏDE, s. f. Substance voisine de l'amidon, que Schleiden et Vogel ont extraite des semences de l'*Hymenaea Courbaril*, du *Tamarindus indica*, et de quelques autres plantes.

AMYOSTHÉNIE, s. f. Cessation de la contraction musculaire. *Amyosthénie cysturique*, paralysie de la vessie. (Piorry.)

AMYRINE, s. f. [all. *Amyrin*]. Matière cristallisée, blanche, insoluble dans l'eau, et à peine soluble dans l'alcool froid, que Bonastre a découverte dans la résine élém., et qu'il range parmi les sous-résines.

AMYRIS. V. BAUMIER.

ANA [ἀνά]. Mot grec qui, dans les formules, signifie *autant de l'un que de l'autre*. On écrit par abréviation *aā* ou *ā*. Ex.: opium et camphre, *aā* 3 centigrammes.

ANABÈNE, et non **ANABAINÉ**, s. f. [*ἀναβένειν*, monter]. Nom de genre de certaines algues filamenteuses formant des masses muqueuses qu'on trouve nageant à la surface de quelques eaux thermales et décrites sous les noms de *plombièreine* et *barégine*.

ANABATIQUE, adj. [*ἀναβατικός*, de *ἀναβαίνειν*, monter]. V. ACMASTIQUE.

ANABROCHISME, s. m. [*anabrochismus*, de *ἀνά*, avec, à travers, et *βρόχος*, nœud, lacet; it. *anabrochismo*, esp. *anabroquismo*]. Opération imaginée autrefois pour remédier au renversement des cils contre le globe de l'œil. Elle consistait à traverser, avec une aiguille enfilée d'un cheveu en double, la partie extérieure de la paupière; à engager dans

l'anse de ce cheveu le cil qui, par sa direction vicieuse, irritait le globe de l'œil; à le ramener sur la partie extérieure de la paupière, et à l'y fixer par un petit emplâtre agglutinatif. On entendait aussi par là l'arrachement de deux ou trois cils à l'aide d'un fil.

ANABROSE, s. f. [*anabrosis*, ἀνάβρωσις, de ἀναβρώσω, je ronge]. Corrosion, exulcération superficielle.

ANABROTIQUE, adj. et s. m. [*anabroticus*, ἀναβρωτικός]. Il se disait jadis des substances qui corrodent, qui rongent les surfaces avec² lesquelles on les met en contact.

ANACARDE, s. f., et **ANACARDIER**, s. m. [de ἀνά, selon, et καρδία, cœur; all. *Elephantentaus*, angl. *cashew-nut tree*, it. *anacardio* et *anacardo*, esp. *anacardos*]. *Anacardium*, genre de plantes de la famille des térébinthacées, J. On confond souvent l'acajou, *Anacardium occidentale* (V. ACAJOU), avec l'anacardier vrai, *Anacardium orientale* ou *Anacardium longifolium*, *Semecarpus Anacardium* de Linné fils. C'est le fruit de ce dernier qu'on désigne dans le commerce sous le nom d'*anacarde orientale*, et que l'on confond aussi quelquefois avec la noix d'acajou. L'anacarde a la forme d'un cœur, comme son nom l'indique; elle est d'un beau noir. Sa disposition intérieure et ses propriétés sont les mêmes que celles de la noix d'acajou. V. ACAJOU.

ANACATHARSIE, s. f. [*anacatharsis*, de ἀνά, en haut, et καθάρειν, purger]. Expectoration d'une matière quelconque.

ANACATHARTIQUE, adj. et s. m. [*anacatharticus*, ἀνακαθαρτικός]. Qui excite l'expectoration. V. EXPECTORANT.

ANACOLUPPA. Nom malabare d'une plante rampante que l'on rapporte au *Zapania nodiflora*, Lamk, et dont le suc passe dans le pays pour être un antidote de la morsure d'un serpent du genre *Naja*.

ANADOSE, s. f. [*anadosis*, ἀνάδοσις, de ἀνά, distributivement, et δίδωμι, je donne]. Distribution des principes nutritifs dans les différents vaisseaux.

ANADROME, s. f. [*anadrome*, ἀναδρομή, de ἀνά, en haut, et δρόμος, course]. Transport d'une humeur des parties inférieures vers les supérieures.

ANÉMIE, **ANÆSTHÉSIE**, V. ANÉMIE, ANESTHÉSIE.

ANÆROÏDE (BAROMÈTRE), adj. [de ἀ priv., et ἀέρ, air]. Nom donné à un appareil récemment construit pour remplir l'office de baromètre. Il consiste en une boîte plate circulaire, profonde d'environ un quart de pouce, faite de quelque métal blanc, et ayant les faces supérieure et inférieure marquées de rugosités concentriques. Cette boîte, étant vidée d'air à l'aide d'un tube court qu'on rend imperméable à l'air en le soudant, constitue un ressort qui est affecté par chaque variation de la pression atmosphérique; les rugosités à la surface augmentent l'élasticité.

ANAGALLIS, s. m. V. MOURON.

ANAGYRE, s. f. [*Anagyris foetida*, L.; bois puant; all. *Stinkbaum*]. Arbrisseau de la famille des légumineuses, dont les feuilles sont purgatives, mais employées seulement dans le midi de la France.

ANAL, **ALE**, adj. [*analisis*]. Qui a rapport à l'anus.

ANALDIE, s. f. [*analdia*, de α privatif, et ἀλδειν, croître]. Défaut de nutrition. Selon Triller, on a employé ce mot comme synonyme de *marasme*. — *Arnaldie* est un mot bas latin recueilli par Ducange, et dont la signification est incertaine; il doit disparaître des dictionnaires de médecine.

ANALEPSIE, s. f. [*analepsis*, de ἀνά, derechef, et λαμβάνειν, prendre]. Rétablissement des forces après une maladie.

ANALEPTIQUE, adj. et s. m. [*analepticus*, ἀναλεπτικός, all. *stärkend*, angl. *analeptic*, it. *analctico*, esp. *analeptico*]. Tout ce qui tend à rétablir les forces des convalescents. Les fécales, les bouillons, les gelées animales sont des *aliments analeptiques*. La classe des toniques fournit les *médicaments analeptiques*.

ANALGÉSIE ou **ANALGIE**, s. f. [de α privatif, et ἄλγος, douleur]. Absence de douleur, indolence.

ANALOGUE, adj. et s. [de ἀνάλογος, de ἀνά, selon, et λόγος, la raison, la règle; all. *analog*, angl. *analogous*, it. et esp. *analogo*].—*Théorie des analogues*. G. Saint-Hilaire a donné le nom d'*analogues* à des organes qui, sans avoir la même forme, les mêmes proportions dans les divers animaux, offrent les mêmes connexions avec les organes voisins, reçoivent des vaisseaux et des nerfs également analogues par leur origine aortique, etc., rachidienne ou encéphalique, sont constitués par les mêmes tissus ou au moins par des tissus différents, mais se succédant pendant les phases du développement, comme l'os au cartilage. Les nerfs et les vaisseaux guident facilement dans l'établissement des analogies, parce que, n'étant pas interrompus, on peut facilement les suivre et remonter aux organes principaux par leur volume, etc., dont l'analogie dans les diverses classes n'est mise en doute par personne, tels que le cœur, l'aorte, le cerveau, la moelle, etc. Il y a également analogie entre les autres organes, mais leur discontinuité avec simple *contiguïté*, au lieu de la *continuité* des éléments de leur tissu d'une extrémité du corps à l'autre, est la source de grandes variations de forme et de volume qui ont fait nier puérilement leurs analogies. Mais l'observation a montré que là où les *connexions* est les mêmes, il y a identité ou analogie de tissu et de nature élémentaire. Ce fait général ou *principe des connexions* conduit pour les muscles, les os, les ligaments, les glandes, etc., à déterminer de proche en proche leurs analogies (en partant de ceux qui se ressemblent, sans laisser de doute, d'un animal à l'autre, comme le crâne, etc.) avec autant de certitude qu'on en a pour ceux qui sont continus. La *contiguïté* fait pour ceux qui sont *discontinus* ce que fait la *continuité* pour ceux qui ne sont *pas interrompus* dans toute leur longueur. Partant de là, on a reconnu certaines *analogies réelles* (qui ont été niées parce qu'on s'est à tort servi du mot *identité*), non seulement entre les pièces du crâne et du rachis d'un animal à l'autre, mais du rachis et du crâne, et de certains organes de la moitié supérieure avec la moitié inférieure du corps. Le principe des analogies de constitution (*théorie des analogues*), là où il y a analogie de connexion, a conduit au principe des *affinités électives* ou de *soi pour soi*, caractérisé par ce fait, que, dans toutes les monstruosités par accolement, ce sont toujours les parties *analogues* par leurs *connexions* qui s'unissent ensemble : le côté gauche avec le côté gauche, l'os des îles avec l'os des îles, et non avec un autre os; ce qu'on indique en disant qu'il y a *union similitaire des parties homologues*. Le principe des analogies de connexion a conduit à reconnaître aussi celui du *balancement des organes*, caractérisé par ce fait, que toutes les fois qu'au milieu d'organes connexes l'un d'entre eux a acquis un grand développement, les autres restent avec des dimensions rudimentaires et une forme modifiée en conséquence, ou réciproquement lorsqu'on examine

les organes de quelque autre animal. Ce fait méconnu a souvent conduit à donner des noms différents à des organes réellement analogues. La théorie des analogues est un résultat de l'application du procédé intellectuel de comparaison à l'étude des *organes*. (V. ce mot.) Mais un fait resté inaperçu doit être signalé : c'est que l'analogie des organes est dominée par les analogies de la composition élémentaire des tissus et de leur texture. Ainsi, par exemple, la théorie des analogues s'applique à tous les animaux vertébrés et invertébrés, lorsqu'il s'agit du système des parties formées par le tissu nerveux et par les parenchymes testiculaire et ovarien; elle est vraie dans tous les vertébrés pour les parties des systèmes osseux et cartilagineux; elle est vraie dans tous les articulés pour les parties formées par le tissu de leur squelette, ou *chitonéal*; mais, ce tissu différant de l'osseux, il n'y a plus d'analogie ou il n'y a que des analogies fort éloignées entre les parties du système osseux et celles du squelette des articulés.

ANALYSE, s. f. [*analysis*, de ἀνά, distributivement, et λῶω, je dissons, je résous; all. *Zerlegung*, *Zersetzung*, angl. *analysis*, it. *analisi*, esp. *analysis*]. Action de ramener une chose à ses éléments.—*Analyse chimique*, décomposition d'un composé au moyen de réactifs appropriés, et séparation de ses principes constituants. En chimie, on arrive à la séparation des principes d'un composé par des moyens directs ou indirects; tantôt c'est en isolant les éléments tels qu'ils existent dans les composés; tantôt c'est en les présentant sous d'autres états, par des équivalents qui permettent néanmoins de bien les apprécier.—*Analyse qualitative*, celle qui détermine le nombre et la nature ou qualité des parties d'un composé, sans s'occuper de leur quantité.—*Analyse quantitative*, celle dans laquelle on détermine le poids et le volume absolu ou proportionnels des parties obtenues par l'analyse qualitative.—*Analyse immédiate*, celle qui sépare les parties dont un corps complexe est composé. Ex.: séparation d'un sel en son acide et sa base ou ses bases, isolement successif des principes immédiats de la substance organisée végétale et animale.—*Analyse élémentaire*, celle dans laquelle on ne s'occupe que du poids et de la nature des éléments chimiques ou corps simples. On a quelquefois, mais à tort, distingué l'analyse chimique en *minérale* et en *organique*, suivant l'origine des composés qu'on analyse; mais la méthode reste la même, les instruments seuls varient.—*Analyse anatomique*, ou mieux *organique*, c'est-à-dire des corps organisés, séparation les unes des autres des parties constituantes d'un corps organisé (V. ANATOMIE). Les moyens qu'elle emploie sont en rapport avec la nature simple ou complexe de ces divers ordres de parties. En *anatomie descriptive*, les moyens sont principalement mécaniques, et constituent ce qu'on appelle la *disssection* (V. ce mot). En *anatomie générale*, les moyens, procédés et instruments d'analyse anatomique sont surtout *physiques* dans l'étude des *systèmes*, des *tissus* et des *humeurs* (emploi du microscope, *disssection microscopique*, *microscopie*, *micrographie*) (V. ANATOMIE); les agents chimiques leur viennent en aide. Mais, dans l'analyse du *serum* des humeurs et des éléments anatomiques, les instruments et les agents de séparation sont surtout chimiques, en raison du mode d'union molécule à molécule des principes immédiats pour constituer la substance organisée des éléments anatomiques et des sérums : c'est le mode dit *analyse immédiate* qu'on emploie. Au contraire

les moyens et agents étaient surtout physiques et mécaniques, lorsqu'il s'agissait des ordres de parties telles que tissus, systèmes et organes, formés par la simple juxtaposition et enchevêtrement purement physique des éléments anatomiques et des humeurs, ou formés seulement, comme celles-ci, par la suspension d'éléments anatomiques dans un sérum. C'est la nécessité d'employer des moyens chimiques pour faire l'analyse anatomique des sérums et des éléments anatomiques (laquelle est toujours immédiate et conduit à la connaissance des principes immédiats) qui a fait à tort croire que cette partie de l'anatomie était une division de la chimie, qui fut alors appelée du nom de *chimie animale*, *chimie végétale*, *chimie physiologique*, *chimie anatomique*, *chimie pathologique*, *zoochimie*, *chimie microscopique*, *microchimie*, etc. — Les philosophes entendent par *analyse* l'opération au moyen de laquelle l'esprit sépare en différents groupes des objets ou qualités qui se trouvent réunis : c'est dans ce sens que l'on dit faire l'*analyse des symptômes d'une maladie compliquée*. — *Esprit d'analyse*. V. ESPRIT.

ANAMNÉSTIQUE, adj. [*anamnesticus*, ἀναμνηστικός, de ἀνά, derchef, et μνήσις, souvenir]. Qui rappelle le souvenir. *Signes anamnétiques* ou commémoratifs, signes à l'aide desquels on découvre ce qui a précédé. — On a aussi appelé *anamnétiques*, des remèdes qu'on supposait propres à rendre la mémoire.

ANANAS, s. m. [*Bromelia Ananas*, angl. *pine-apple*, it. *ananasso*, esp. *ananas*]. Plante de l'Inde et de l'Amérique méridionale, qui produit le fruit délicieux et rafraîchissant appelé aussi *ananas*. Ce fruit, formé par la réunion et l'adhérence mutuelle d'un certain nombre de baies, est de la grosseur des deux poings; il a la forme d'un cône de pin, une belle couleur jaune doré, une saveur sucrée, suave et parfumée. On donne aussi le nom d'*ananas* à une fraise très parfumée.

ANAPHONÈSE, s. f. [*anaphonesis*, de ἀνά, en haut, et φωνή, voix]. Exercice ou éclats de la voix; action de crier. En thérapeutique, emploi des exercices vocaux pour fortifier les poumons et les voies respiratoires.

ANAPHRODISIAQUE. V. ANTIAPHRODISIAQUE.

ANAPHRODISIE, s. f. [*anaphrodisia*, de α privatif, et Αφροδίτη, Vénus; all. *Impotenz*]. Ce mot signifie seulement absence des désirs vénériens, diminution ou abolition de la sensibilité génitale; il n'a pas un sens aussi étendu que le mot *impuissance*.

ANAPHRODITE, s. m. Celui qui n'éprouve pas de désirs vénériens, et qui se trouve par conséquent *actuellement* inapte à exercer le coït.

ANAPHRODITIQUE, adj. [*anaphroditicus*]. Se dit d'un corps organisé qui se développe sans le concours de sexes, c'est-à-dire qui n'est pas le produit d'une génération proprement dite.

ANAPLASTIE, s. f. [*anaplastice*, de ἀναπλασσειν, refaire]. Art de rétablir la forme normale des parties mutilées. On emploie plus généralement le mot *anoplastie*, qui n'a pourtant pas le même sens.

ANAPLÉROSE, s. f. [*anaplerosis*, de ἀναπληρωσις, je remplis, je complète]. Synonyme de *protèse*.

ANAPLÉROTIQUE, adj. et s. m. [*anapleroticus*]. On a appelé ainsi des médicaments que l'on supposait propres à déterminer la reproduction des chairs, et à faciliter la cicatrisation des plaies avec perte de substance. V. INCARNATIF.

ANARRHIQUE, s. m. [*anarrhichas*, de ἀναρρήσι-γασθρι, aller en haut]. Nom de genre du poisson appelé aussi *loup de mer*, *chal marin* (*A. lupus*, L.), de l'Islande et des mers du Nord, long quelquefois de 6 à 7 pieds, dont le foie sert à faire l'*huile de poisson* employée en médecine. V. HUILE, MORUE.

ANASARQUE, s. f. [*anasarca*, de ἀνά, autour, et de σαρκίς, chair; all. *Hautwassersucht*, it. *anasarca*]. Intumescence générale, ou du moins très étendue du corps et des membres, produite par de la sérosité infiltrée dans le tissu cellulaire. C'est proprement l'hydropisie générale de ce tissu. Lorsque cette hydropisie n'est que partielle, elle constitue l'*œdème*. Il faut distinguer l'anasarque essentielle ou primitive de celle qui n'est que symptomatique. Celle-ci dépend souvent d'une lésion organique du cœur, du poulmon, du foie, etc., et ne survient ordinairement que dans la dernière période des maladies. L'anasarque primitive est ou active ou passive : la première est causée par une exhalation surabondante; la seconde, par la diminution de l'absorption. L'anasarque athénique est le plus souvent chronique; elle commence presque toujours par les extrémités inférieures, d'où elle s'étend peu à peu à toute l'économie; quelquefois cependant elle se manifeste d'abord par la bouffissure de la face ou de quelque autre partie du corps. La peau est pâle, d'un blanc laiteux, froide, et conserve l'impression du doigt; le pouls est petit, mou et lent. Dans l'anasarque sthénique, au contraire, la peau est rosée ou de couleur naturelle, elle n'est point froide, et l'impression du doigt disparaît tout de suite; le pouls est dur, plein, fort. L'anasarque aiguë guérit souvent, mais l'anasarque chronique ou symptomatique est rarement curable. — L'anasarque a été désignée, chez le cheval, par les noms de *charbon blanc*, de *mal de tête*, de *contagion*, de *diastashénie*.

ANASPADIAS, s. m. [de ἀνά, en haut, et σπάω, je divise]. Ouverture par vice de conformation de l'urètre à la face supérieure de la verge.

ANASTALTIQUE, s. m. [*anastalticus*, de ἀνά, sur, et στελλαιεν, serrer]. Styptique ou astringent énergique.

ANASTOMOSE, s. f. [*anastomosis*, de ἀνά, avec, ensemble, et στήμις, bouche; all. *Zusammenmündung*, it. *anastomosi*]. Abouchement, communication entre deux vaisseaux. Lorsqu'on croyait que les nerfs étaient des canaux où circulait un fluide nerveux, on a aussi donné à leurs communications le nom d'*anastomoses*; mais il y a erreur, car les embranchements qu'ils présentent sont dus uniquement à la disposition ramescente des faisceaux de leurs éléments anatomiques ou tubes nerveux, lesquels ne s'unissent jamais dans tout le cours de leur trajet.

ANASTOMOTIQUE, adj. [*anastomoticus*]. Qui a rapport aux anastomoses. *Rameaux anastomotiques*, ceux qui établissent une communication entre deux vaisseaux.

ANATOMIE, s. f. [*anatome*, ἀνατομή, de ἀνά, distributivement, et τομή, section; all. *Zergliederung*, angl. *anatomy*, it. *anatomia*, *notomia*, esp. *anatomía*]. Le mot *anatomie* signifie proprement *dissection*, mais on a donné ce nom à l'étude, à la connaissance du nombre, des formes, de la situation, de la structure, en un mot de tous les caractères apparents des corps organisés. L'anatomie est donc la science qui a pour sujet les corps organisés considérés en tant qu'aptés à agir, à l'état de repos, et pour objet ou but la connaissance de leur organisation ou consti-

tion. Cette connaissance pouvant se réduire à la notion d'un certain nombre de faits généraux ou lois, on dit quelquefois qu'elle a pour but la connaissance des lois de l'organisation. La première chose à faire en anatomie est donc d'envisager le corps à étudier, considéré dans son ensemble comme un tout, d'en poursuivre tous les caractères successivement (*somatologie*). Or, en tant que corps, l'homme, ainsi que les autres êtres végétaux et animaux, a, en premier lieu, les caractères que présentent tous les corps quelconques. Ainsi il a des caractères d'*ordre mathématique*, savoir, une situation, des dimensions, une forme, une durée. Il a de plus des caractères d'*ordre physique* : tels sont sa consistance, son élasticité, poids, densité, hygrométrie, odeur, saveur, température, couleur, propriétés électriques. Puis il a des caractères d'*ordre chimique*, qui comprennent : 1° l'étude de l'action chimique des agents physiques sur lui, action toujours décomposante ; 2° les actions chimiques des corps simples ou composés qui sont des actions de combinaison ; 3° l'étude des actions précédentes conduit à reconnaître le corps comme un composé de principes immédiats, qui sont, les uns des composés chimiques définis cristallisables, les autres des substances organiques non cristallisables ; 4° enfin, de la connaissance de ces principes immédiats, on peut déduire la composition médiate ou élémentaire du corps. Enfin, il a des caractères qui n'appartiennent à aucun des corps du règne minéral, sans analogues avec eux, caractères qui sont essentiellement propres aux êtres organisés, qui ne sont ni physiques ni chimiques, et qui, en raison de cela, ont mérité un nom particulier, différent des précédents. La dénomination adoptée est celle de caractères d'*ordre organique*. Ces caractères, pour le corps pris dans son ensemble, consistent en ce qu'il se divise en parties extérieures ou superficielles, et parties intérieures, profondes ou internes. Les parties extérieures sont la tête, supportée par le cou, qui repose sur le tronc, auquel sont attachés les membres, et qui est terminée par la queue. C'est à l'étude des parties externes qu'on donne le nom de *morphologie*, anatomie externe, ou morphologique, ou des formes. Les parties intérieures sont les appareils qui se subdivisent en organes, lesquels se groupent en systèmes, divisibles en tissus et en humeurs, lesquels sont susceptibles d'être ramenés à un certain nombre d'éléments anatomiques et de principes immédiats. C'est au tout, formé par la réunion de ces diverses parties, qu'on donne le nom d'*organisme* ; car l'énumération précédente pourrait être faite en sens inverse, du simple au composé, des éléments anatomiques aux parties extérieures et au corps tout entier, ou organisme. Chacune des parties extérieures du corps, et chacune de celles qui rentrent dans les cinq groupes de parties internes, doivent être étudiées successivement aux points de vue indiqués plus haut, car elles présentent des caractères des mêmes ordres que l'organisme lui-même, soit mathématiques, physiques, etc. Il y a dans chaque organisme autant de caractères d'ordre organique qu'il y a d'ordres de parties distinctes qui le constituent ; chacune emporte le sien avec elle. Chacun des caractères propres à l'une des parties plus simples se trouve dans celle qui, plus compliquée, est au-dessus, et il s'en trouve un au moins de plus qui repose sur les précédents. — Plusieurs des parties extérieures du corps peuvent manquer ou n'être que rudimentaires, comme la queue

chez l'homme et le chimpanzé, les membres chez les ophiidiens, le cou chez les crustacés et arachnides, la tête chez les mollusques acéphales, les rayonnés. Enfin chez les spongiaires et beaucoup d'infusoires, le corps n'est plus subdivisible en parties extérieures. Cette division est applicable aux végétaux comme aux animaux ; leur analyse anatomique extérieure y démontre des parties externes, tiges, branches, et autres appendices, correspondant à ceux des animaux, mais recevant des noms différents qui sont en rapport avec leurs usages, etc. Plusieurs des parties intérieures du corps peuvent aussi manquer ou n'être que rudimentaires ; il y a des animaux et végétaux représentés par un seul élément anatomique, n'ayant par conséquent ni tissus ni systèmes, etc. (*Spharella nivalis*, Ehr.; *Astasia sanguinea*, Ehr.; *Monas*, *Amibes*, etc.) ; d'autres sont formés, au moins pendant un certain temps de leur vie, par plusieurs éléments réunis en tissus, sans organes ni appareils (*Spathidies*, *Trémelles*, etc.).

L'anatomie prend différents noms, suivant qu'il s'agit de l'étude d'un être organisé considéré comme appartenant à une espèce ou à une classe d'êtres : ainsi on appelle *andrologie*, ou *anthropotomie*, l'anatomie de l'homme ; *zootomie*, celle des autres espèces du règne animal ; *anatomie vétérinaire*, celle des animaux domestiques. Le mot *anatomie*, employé seul, s'entend particulièrement des parties des êtres organisés dans l'état de santé.

L'*anatomie générale* est cette partie de l'anatomie qui a pour sujet les espèces de parties du corps qui, une fois observées dans une région de l'économie, sont connues pour toutes les autres, et qui a pour but la connaissance de leur organisation. Ces parties sont : 1° les parties simples ou élémentaires (*uérologie*), tant principes immédiats (*stoechiologie*) qu'éléments anatomiques (*élémentologie*) ; 2° les tissus (*histologie*) et les humeurs (*hygrologie*) ; 3° les systèmes (*homœomérologie*).

L'*anatomie descriptive* est cette partie de l'anatomie qui a pour sujet les espèces de parties du corps dont l'examen doit être fait spécialement dans toutes les régions de l'économie où elles existent, et qui a pour but la connaissance de leur mode de connexion et de leur constitution. Ces parties sont : 1° les organes (*organologie*, *organographie*, *anatomie descriptive* des auteurs classiques) ; 2° les appareils. L'anatomie descriptive a été divisée en *squelettologie*, qui comprend l'*ostéologie* et la *syndesmologie* ; et en *sarcologie*, qui se subdivise en *myologie*, *névrologie*, *angiologie*, *adénologie*, *splanchnologie* et *dermologie*.

L'*anatomie pathologique* est celle qui s'occupe des altérations que peuvent éprouver les organes ou leurs tissus.

L'*anatomie chirurgicale et médicale* est l'application de toutes les notions d'anatomie, soit normale, soit pathologique, à l'étude des maladies dites chirurgicales et organiques ou internes, considérées dans leurs causes, leurs symptômes et leur thérapeutique.

L'*anatomie topographique*, ou *anatomie des régions*, est l'étude de toutes les parties que l'on rencontre dans telle ou telle région considérée de la superficie au centre ; l'étude de la position respective des muscles, nerfs, vaisseaux, os, etc., qui se présentent successivement sous le scalpel de l'opérateur : de manière qu'un instrument tranchant ou acéré devant traverser, dans une direction déterminée, tel ou tel point de l'écono-

mie, on sache d'avance, et avec précision, quelles sont les parties que l'on rencontrera.

L'anatomie comparée est l'étude comparative de chaque partie des êtres par rapport aux modifications de leur structure dans les diverses classes d'animaux et de végétaux.

L'anatomie artificielle est l'art de modeler et de représenter avec la cire ou le carton les différents organes ou les différentes parties du corps humain dans l'état sain ou dans l'état de maladie. V. CLASTIQUE.

Anatomie microscopique. Pour l'étude des appareils, organes et systèmes, l'analyse anatomique prend le nom de *dissection*; car il s'agit en effet de séparer, de disséquer les parties, afin de pouvoir en constater la situation, l'étendue, la forme, la consistance, la couleur, etc. Dans l'examen des tissus et des humeurs, c'est encore à l'aide de la dissection qu'on parvient à les isoler. Mais les changements, sous l'influence de l'action chimique, des agents physiques et des réactifs divers, prenant déjà de l'importance, ainsi que l'étude des impressions tactiles, de l'odeur, de la saveur, on ajoute, à l'inspection que permet de faire la dissection proprement dite, l'emploi de moyens divers : comme la filtration, pour séparer les éléments en suspension dans le sérum; la coagulation, la coction, la dessiccation; l'action de l'électricité, des acides, des alcalis, etc. Pour l'étude des éléments anatomiques et des principes immédiats, ce sont bien encore les mêmes moyens; seulement, par leur petit volume ou leur petite quantité, les parties devenant invisibles à l'œil nu, il faut entre le corps étudié et l'œil interposer le microscope ou la loupe. L'emploi de ces instruments étant assez long et compliqué à côté des moyens de dissection devenus familiers avec le temps, beaucoup d'auteurs ont été trompés par ce fait, et ont considéré comme base des divisions scientifiques non plus le but et le sujet des études, mais le moyen employé pour atteindre ce but (V. ANALYSE); d'où l'on voit que l'expression *anatomie microscopique* doit être rejetée.

Anatomie végétale et *anatomie animale*, étude de l'anatomie des plantes et des animaux.

ANATOMISTE, s. m. [*anatomicus*, all. *Zergliederer*, angl. *anatomist*, it. et esp. *anatomico*]. Celui qui cultive l'anatomie.

ANATRIPSILOGIE, s. f. [de ἀνὰτριψις, friction, et λόγος, discours, traité]. Traité sur les frictions.

ANATROPE, adj. [de ἀνὰ, re, et τρέπειν, tourner]. Se dit de l'ovule végétal qui est réfléchi. L'ovule peut éprouver diverses courbures en raison de l'inégalité du développement de ses parties. L'ovule peut éprouver un développement excessif au niveau du hile; dans ce cas, ce point d'insertion du pédoncule (funicule ou podosperme) peut occuper toute la longueur de l'ovule, et plus tard de la graine lors de la maturité. Ce développement du hile produit sur un des côtés de l'ovule et de la graine la saillie longitudinale appelée *raphé*. L'extrémité supérieure du raphé est la *chalaze* (ou *hile interne*). L'ovule ainsi modifié dans sa forme, etc., est dit *anatrophe* ou *réfléchi*, parce qu'on suppose qu'il se réfléchit ou s'incline sur son funicule allongé et se soude avec lui. Il n'y a pas flexion de l'ovule sur son support, mais développement plus grand de l'ovule au niveau du hile dans quelques espèces que dans les autres.

ANAZOTURIE, s. f. [de α privatif, azote, et οὔρον, urine]. Affection dans laquelle l'urine étant rendue

en quantité régulière, on trouve une diminution notable, ou même la disparition complète de l'urée.

ANCHE, s. f. [all. *Mundstück*, angl. *reed*, it. *linguetta*, esp. *estrangul*]. Languette mobile qui ouvre et ferme alternativement le passage de l'air dans un tuyau, où on le fait vibrer. La glotte remplit les fonctions d'anche dans le larynx, qui est un véritable instrument à vent.

ANCHILOPS, s. m. [*anchilops*, ἀγκίλωψ, de ἀγκί, proche, et ὤψ, œil]. Petite tumeur située vers le grand angle de l'œil, au-devant ou à côté du sac lacrymal, et non dans ce sac, ce qui distingue l'*anchilops* de la *tumeur lacrymale*. Souvent l'*anchilops* venant à s'ouvrir, il y succède un petit ulcère arrondi, qu'on appelle *agilops* (V. ce mot). L'*anchilops* est inflammatoire ou enkysté. L'*anchilops inflammatoire* est un petit phlegmon ou un furoncle qui cède à un traitement antiphlogistique. L'*anchilops enkysté* reste fort longtemps stationnaire; il faut enlever le kyste, ou le fendre dans sa partie antérieure, et favoriser le resserrement et les adhérences de ses parois.

ANCHOUIS, s. m. [all. *Anschove*, angl. *anchovy*, it. *acciuga*, esp. *anchoa*]. Petit poisson du genre *Clupea* (*Clupea encrasicolus*, L.; *Engraulis encrasicolus*, Cuv.), commun dans la Méditerranée. Salé avec soin, il devient stimulant et passe pour aphrodisiaque.

ANCHUSINE, s. f. Matière d'aspect résineux, qui se dissout dans l'alcool qu'elle colore en rouge carmin, qu'on retire de l'*Anchusa tinctoria*, L.

ANGIPITÉ, ÉE, adj. [*anceps*, all. *zweischneidig*]. Se dit, en botanique, de toute partie de plantes qui est comprimée sur ses deux faces, et qui a deux bords tranchants.

ANCOEUR. V. AVANT-CŒUR.

ANGOLIE, s. f. [*Aquilegia*, L.; polyandr. pentagyn., L.; renonculeacées, J.; all. *Aglei*, angl. *columbine*, it. *aquilegia*]. Genre de plantes dont l'espèce vulgaire, *Aquilegia vulgaris*, L., qu'on rencontre communément en été dans les bois, était autrefois en grande réputation, sous le nom de *gant de Notre-Dame*, comme antiscorbutique, apéritive et diurétique.

ANCONAGRE, s. f. [*anconagra*, de ἀγκών, coude, et ἄγρα, proie, capture]. Douleur arthritique à l'articulation du coude.

ANCONÉ, adj. ets. m. [*anconeus*, de ἀγκών, olécrâne, all. *Knorrenmuskel*]. Ce nom a été donné aux muscles qui s'attachent à l'olécrâne. Winslow en distingue quatre : le grand *anconé*, l'externe, l'interne et le petit. Les trois premiers ne sont réellement que les divisions du muscle appelé aujourd'hui *triceps brachial*. Le dernier seul a retenu le nom d'*anconé* (épicondylo-cubital, Ch.); situé à la partie postérieure, supérieure de l'avant-bras, il s'étend de la tubérosité externe de l'humérus au tiers supérieur et au bord postérieur du cubitus.

ANGYROÏDE, adj. V. CORACOÏDE.

ANDASSU, ANDA-ÇU, ANDA DE PISON, s. m. (*Anda Gomesii*, A. Juss.). Grand arbre de la famille des euphorbiacées, dont l'écorce jetée dans l'eau sert à enivrer les poissons; dont le fruit, gros comme le poing, a un noyau volumineux, de deux loges, contenant chacune une amande employée en électuaire purgatif au Brésil; on en retire une huile qui purge comme celle de ricin.

ANDELYS (LES). Ville de France, département de

l'Èbre. Dans le voisinage se trouve une source ferrugineuse.

ANDERS, s. m. pl. Nom donné dans la haute Auvergne à une maladie eutanée légère qui survient chez les veaux, et qu'on attribue à une alimentation insuffisante.

ANDERSH (GANGLION D'). V. GANGLION et GLOSSOPHARYNGIEN.

ANDIRA. V. ANGELIN.

ANDRALOGOMÈLE, s. m. [de ἀνὴρ, gén., ἀνδρός, homme, ἀλογος, privé de raison, et πλον, qui signifie toute espèce d'animaux domestiques]. Nom donné par Malacarne à des monstres chez lesquels il supposait l'existence simultanée d'un corps d'homme et des membres d'une brute.

ANDRANATOMIE ou **ANDROTOMIE**, s. f. [*andranatomie* ou *androtome*, de ἀνὴρ, ἀνδρός, homme, et ανατομή, anatomie]. Anatomie de l'homme.

ANDROCÉE, s. m. Mot mal formé, par imitation de *gynécée*. Mais *gynécée*, venant de γυναικείον, a le z par le génitif γυναικίς, tandis que les dérivés de ἀνὴρ, ἀνδρός, ne peuvent avoir de z, pour former *androcée*: il faut dire *androcée*. V. ce mot.

ANDROECIE, s. f. [*androcia*, de ἀνὴρ, ἀνδρός, mâle, et οἰκία, demeure]. Ensemble des étamines, soit que cet ensemble se compose d'un seul ou de plusieurs verticilles, d'une seule étamine ou de plusieurs faisceaux d'étamines. Ce mot est pour les organes mâles ce que les mots *calice* et *corolle* sont pour les enveloppes.

ANDROGYNAIRE, adj. [de ἀνὴρ, gén. ἀνδρός, homme, et γυνή, femme]. De Candolle appelle *fleurs androgynaires* les fleurs doubles qui sont devenues telles par la transformation des deux sortes d'organes sexuels, sans que les téguments soient altérés.

ANDROGYNE, adj. et s. m. [ἀνδρογύνος, all. *Manweib*, it. et esp. *androgino*]. Individu chez lequel les organes des deux sexes sont réunis : *androgynie* est, par conséquent, synonyme d'*hermaphrodite*. — Les botanistes appellent *plantes androgynes* celles qui, étant *monoïques*, portent des fleurs mâles et des fleurs femelles sur un même pédoncule.

ANDROMANIE, s. f. [*andromania*; de ἀνὴρ, gén. ἀνδρός, homme, et μανία, fureur, folie]. Synonyme de *nymphomanie*.

ANDROMÈDE, s. f. Nom de genre de plantes voisines des bruyères, famille des éricacées, dont une espèce (*Andromeda polyfolia*, L.), narcotico-âcre, est très dangereuse pour les moutons. Elle croît en Laponie.

ANDROPHORE, s. m. [de ἀνὴρ, gén. ἀνδρός, mâle, et φέρω, je porte]. Nom donné par Mirbel au support des anthères lorsque les étamines sont réunies. L'androphore n'est autre chose que les filets staminaux soudés ensemble. Si tous les filets sont réunis en un seul *androphore*, les étamines sont dites *monadelphes*; elles sont *diadelphes*, si les étamines sont soudées en deux faisceaux; etc.

ANDROSÈME ou **TOUTE-SAINE**, s. m. [*Androsæmum officinale*, angl. *all-heal* ou *St.-Peter's wort*]. Plante de la famille des hypéricinées, voisine du millepertuis, et employée comme lui. V. MILLEPERTUIS.

ANDROSTYLUM, s. m. Organe aussi appelé *gynostème* (*gynostemium*) ou *colonne*, formé par les étamines soudées avec le style, de manière que les anthères sont tout à côté du stigmate. Ex.: les orchidées.

ANDROTOMIE. V. ANDRANATOMIE.

ANDRUM. Espèce d'éléphantiasis du scrotum endémique dans l'Asie méridionale.

ANE, s. m. [*asinus*, ἄνος, all. *Esel*, angl. *ass*, it. *asino*, esp. *asno*, du sanscrit *asva*, cheval, *Équus asinus*]. L'âne appartient au genre cheval; on le croit originaire de l'Asie ou de l'Afrique, du moins le trouve-t-on à l'état sauvage dans les déserts de la Syrie, au voisinage du golfe Persique et dans la Tartarie. L'âne sauvage est aussi appelé *onagre* d'après les anciens; sa peau préparée se nomme *chagrîn*. L'âne domestique est éminemment propre au service du bât, et peut être employé au trait. Ses membres sont très forts, son pied est fin; il ne manque pas d'intelligence. Dans l'Asie et dans quelques contrées de l'Europe, il est même employé au service de la selle, concurremment avec le cheval et la mule. Sa longévité est remarquable. Il peut travailler depuis l'âge de dix-huit mois à deux ans jusqu'à vingt-cinq ou trente ans. L'ânesse porte, comme le jument, environ trois cent cinquante jours; elle est unipare. Elle commence à devenir propre à la reproduction dès l'âge de trois ou quatre ans, et elle continue jusqu'à celui de dix ou douze ans, et même au delà. — Le lait d'ânesse est employé en médecine comme nourriture adoucesante, particulièrement dans les affections de poitrine. V. LAIT.

ANÉANTISSEMENT, s. m.. V. ABATEMENT.

ANÉLECTRIQUE, adj. [de α priv., et ἤλεκτρον, succin]. Épithète donnée aux corps conducteurs de l'électricité, non qu'on ne puisse développer en eux la propriété électrique, mais seulement parce qu'ils la perdent au moment même où elle est produite.

ANÉMASE, s. f. V. ANÉMIE ÉPIDÉMIQUE.

ANÉMIE, s. f. [*anæmia*, de α priv., et αἷμα, sang; all. *Blutmangel*, angl. *anæmy*, it. et esp. *anemia*]. État opposé à la pléthore, qui consiste, non pas, comme le mot l'indique, en une diminution absolue de la masse du sang, mais en un abaissement des globules de ce liquide à un nombre proportionnel plus ou moins inférieur à leur nombre normal. Suivant Andral et Garvarret, la moyenne normale des globules est de 127 sur 1,000. L'abaissement de ce nombre à 113, et même au-dessous, n'est pas incompatible avec l'état de santé, quoiqu'il se lie souvent à des troubles morbides, et particulièrement aux commencement de la chlorose. C'est le chiffre 80 qu'on doit regarder comme la limite où le vice du sang commence à être décidément morbide par lui-même. Le mal est plus grand encore si les globules tombent à 60 ou à 50, et ce dernier chiffre est celui qu'on a coutume de rencontrer dans la chlorose confirmée. L'eau augmente dans le sang à proportion que les globules y diminuent; les autres principes constituants ne subissent, en général, aucune variation pathologique pendant cette interversion des rapports naturels entre les quantités d'eau et de globules; leur proportion se maintient dans les limites normales de 75 à 94. Les symptômes essentiels de l'anémie sont la décoloration et l'affaiblissement. Quand elle est portée à un haut degré, il y a pâleur extrême de la peau et des surfaces muqueuses visibles, et toutes les fonctions sont plus ou moins troublées. — L'anémie essentielle réclame l'emploi des ferrugineux, des amers, des toniques de la nature du quinquina, et un régime analeptique. — *Anémie* ou *maladie des mineurs*. Cette maladie a régné épidémiquement parmi les ouvriers des mines de Schemnitz, dans la Hongrie, en 1777, et depuis 1785 jusqu'en 1792, et en France, parmi les ouvriers d'Anzin, de Fresnes et Vieux-Condé,

près de Valenciennes, en 1803. Invasion marquée par des coliques violentes, gêne dans la respiration, palpitation, prostration des forces, météorisme du ventre, déjections vertes et noires; cet état dure dix à douze jours et plus. Alors les douleurs abdominales se calment, le pouls reste faible, concentré, accéléré; la peau se décolore et prend une teinte jaunâtre; la marche est pénible, le visage bouffi; sueurs habituelles, dépérissement lent et progressif, émaciation; enfin, les premiers symptômes se renouvellent avec douleurs de tête; défaillances fréquentes, intolérance de la lumière et du son, diarrhée et mort. La peau est décolorée, les veines sont invisibles. Cette maladie est chronique et dure souvent un grand nombre de mois. Les martiaux ont été ce qui a réussi le mieux. On a aussi donné le nom d'*anémasé* à cette affection.

ANÉMOMÈTRE, s. m. [de *ἀνεμος*, vent, *ὠκός*, rapide, et *μέτρον*, mesure]. V. ANÉMOMÈTRE.

ANÉMOGRAPHIE, s. f. [de *ἀνεμος*, vent, et *γράφω*, décrire]. Description des vents.

ANÉMOMÈTRE, s. m. [de *ἀνεμος*, vent, et *μέτρον*, mesure, all. *Windmesser*]. Instrument au moyen duquel on mesure la vitesse de l'air ou l'intensité du vent, soit pendant les temps ordinaires, soit pendant les ouragans. On a proposé, dans ce but, divers appareils, parmi lesquels on distingue surtout celui de Wolff, celui de Bouguer, celui de Poléni et celui d'Ons-en-Brai.

ANÉMONE, s. f. [*anemone*, *ἀνεμώνη*, de *ἀνεμος*, vent, parce que sa fleur ne s'ouvre que par le vent, selon Pline; all. *Windblume*, angl. *anemony*, it. *anemone*, *anemolo*, esp. *anemona*]. Genre de plantes de la polyandr. polygyn., L.; renonculacées, J., dont plusieurs espèces, âpres et caustiques, ont été employées autrefois en médecine, et sont aujourd'hui abandonnées. Telles sont : 1° l'*Anemone Pulsatilla*, L. (pulsatille, zoque-lourde), qui a été recommandée comme cathartique, apéritive, fébrifuge; 2° l'*Anemone pratensis*, L., ou *Pulsatilla nigricans*, dont l'extrait a été employé par Stoerck contre l'amaurose et les taches de la cornée; 3° l'*Anemone nemorosa*, préconisée par Chomel comme détersive contre la teigne; 4° l'*Anemone hepatica*, qui a été employée contre les obstructions du foie, et dont l'eau distillée est recommandée par Simon Pauli pour enlever les taches de rousseur. — *Anémones de mer*, synonyme d'*actinies*.

ANÉMONINE, s. f. [all. *Anemonin*]. Matière âcre, de nature encore peu connue, que l'on retire de l'*Anemone pratensis* et de l'*Anemone Pulsatilla*, et qui paraît être le principe actif des anémones. Elle avait été entrevue d'abord par Heyer, puis par Stoerck, par Jacquin, et, en 1814, par Robert. Elle n'est soluble qu'à chaud dans l'eau ou l'alcool, et elle s'en précipite par le refroidissement. C'est la même substance que Schwartz a trouvée dans l'*Anemone nemorosa*, et qu'il a décrite sous le nom d'*acide anémoinique*.

ANÉMOSCOPE, s. m. [de *ἀνεμος*, vent, et *σκοπεῖν*, regarder]. Instrument qui fait connaître la direction des vents.

ANENCÉPHALE, adj. et subst. [de *α* priv., et de *ἐγκέφαλος*, encéphale, cerveau]. Qui manque de cerveau. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire appelle ainsi des monstres privés de cerveau et de moelle épinière, chez lesquels le crâne est ouvert dans toute son étendue en haut et en arrière, le canal vertébral étant converti en une large gouttière sans profondeur.

ANENCÉPHALIE, s. f. État des monstres anencéphales. V. ACÉPHALIE.

ANENCÉPHALIENS, et s. m. pl. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire à une classe de monstres qui sont privés de tête. Cette classe comprend les *acéphales* et les *déencéphales*. V. ces mots.

ANENCÉPHALIQUE, adj. Qui a rapport à l'anencéphalie.

ANENCÉPHALOHÉMIE, s. f. [de *α* priv., *ἐγκέφαλος*, encéphale, et *αἷμα*, sang]. Défaut du sang vers le cerveau, syncope.

ANENCÉPHALONEURIE ou **ANENCÉPHALONERVIE**, s. f. [de *α* priv., *ἐγκέφαλος*, encéphale, et *νεῦρον*, nerf]. Défaut d'action nerveuse de l'encéphale.

ANENCÉPHALOTROPHIE, s. f. [de *α* priv., *ἐγκέφαλος*, encéphale, et *τροφή*, nourriture]. Diminution de volume du cerveau.

ANENTÉRONERVIES SATURNINE. Paralyse de l'intestin causée par le plomb. (Piorry.)

ANÉPISCHÈSE, s. f. [*anepischesis*, de *α* priv., et *ἐπίσχω*, j'arrête]. Incontinence, paralysie d'un sphincter.

ANÉPITHYMIE, s. f. [*anepithymia*, de *α* priv., et *ἐπιθυμία*, désir]. Perte des désirs, des appétits, comme de la faim, de la soif, de l'appétit vénérien, etc.

ANERVISMIE. Abolition de l'action sensoriale et motrice des nerfs, paralysie. (Piorry.)

ANESTHÉSIE, s. f. [*anæsthesia*, de *α* priv. et *αἴσθησις*, sensibilité; all. *Unempfindlichkeit*, angl. *insensibility*, it. *anestesia*]. Privation générale ou partielle de la faculté de sentir. On entend par *anesthésie* toute privation ou affaiblissement de la sensibilité en général, ou de la sensibilité d'un organe en particulier, produite soit par une maladie, soit par des agents anesthésiques. V. CHLOROFORME, ÉTHÉRISME.

ANESTHÉSIQUE, adj. Qui appartient à l'*anesthésie*; qui produit l'anesthésie. On donne ce nom à diverses substances dont la propriété est d'éteindre momentanément la sensibilité. On a utilisé cette propriété pour supprimer la douleur dans les opérations chirurgicales. Les substances de ce genre sont l'éther, le chloroforme, et diverses autres substances volatiles, l'aldéhyde, l'huile de naphte artificielle, etc. Les anciens avaient aussi des préparations anesthésiques dont la mandragore paraît avoir été l'élément principal. — *Méthode anesthésique*. V. ÉTHÉRISATION.

ANETH, s. m. [*ἀνεθον*, all. *Dill*]. Genre de plantes de la famille des ombellifères (pentandr. digyn., L.), dont deux espèces sont employées en médecine : 1° l'*aneth odorant*, vulgairement *aneth* ou *aneth puant* (*Anethum graveolens*), dont le fruit, composé de deux petites semences acéolées, brunâtre, ovale, un peu convexe d'un côté, et bordé tout autour d'une membrane qui double son diamètre, a une odeur forte et une saveur chaude et aromatique, et a été rangé parmi les carminatifs; 2° le *fenouil* (*Anethum Foeniculum*). V. FENOUIL.

ANÉTIQUE, adj. et s. [*aneticus*, *ἀνετικός*, de *ἀνίμι*, je relâche]. Ce mot a été employé comme synonyme de *rémittent*.

ANÉVRAXÉMIE. Défaut de sang dans l'axe nerveux. (Piorry.)

ANÉVRAXOGÉNÉSIE. Défaut congénital d'axe nerveux. (Piorry.)

ANÉVRAXOTROPHIE. Atrophie de l'axe nerveux. (Piorry.)

ANÉVRIE ou **ANEURIE**, s. f. [*aneuria*, de *α* priv., et *νεῦρον*, nerf]. Défaut d'action nerveuse, paralysie.

ANÉVRISME, s. m. Il vaut mieux écrire ANÉVRYSMÉ.

ANÉVROHÉMIE, s. f. [de α priv., $\nu\epsilon\dot{\rho}\rho\omicron\upsilon$, nerf, et $\alpha\dot{\iota}\nu\alpha$, sang]. Défaut de sang dans les nerfs.

ANÉVROMMESTHÉSIE. Amaurose. (Piorry.)

ANÉVROSTHÉSIE. Cessation de l'action sensoriale des nerfs. (Piorry.)

ANÉVRYSMAL, **ALE**, ou **ANÉVRYSMATIQUE**, adj. Qui a rapport à l'anévrysme : *tumeur anévrysmale* (V. ANÉVRYSMÉ); *sac* ou *kyste anévrysmal*, espèce de poche formée par la dilatation des tuniques artérielles, et dans laquelle se trouve contenu le sang qui constitue la tumeur anévrysmale.

ANÉVRYSMÉ, s. m. [*aneurysma*, $\acute{\alpha}\nu\epsilon\acute{\rho}\rho\omicron\sigma\mu\alpha$, de $\acute{\alpha}\nu\epsilon\acute{\rho}\rho\omicron\upsilon$, dilater, distendre; all. *Pulsadergeschwulst*, angl. *aneurism*, it. et esp. *aneurisma*]. Ou appelle proprement *anévrysme* une tumeur produite sur le trajet d'une artère par la dilatation des membranes (*anévrysme vrai*); mais on a étendu ce nom aux tumeurs formées par le sang épanché hors d'une artère (*anévrysme faux*) et aux dilatations du cœur. On a divisé les anévrysmes en *traumatiques* et en *spontanés*, selon qu'ils sont ou non la suite d'une blessure. Les anévrysmes spontanés sont *vrais* ou *mixtes*. Les *anévrysmes vrais* sont ceux dans lesquels toutes les tuniques artérielles, également dilatées, concourent à former les parois de la tumeur sanguine. On appelle *anévrysmes mixtes* ceux qui résultent de la dilatation d'une ou de deux de ces tuniques, avec division ou rupture de l'autre ou des deux autres : on les nomme *mixtes externes*, si c'est la tunique externe ou cellulaire qui est dilatée; *mixtes internes*, si c'est la tunique interne qui forme le sac anévrysmal saillant à travers la division des deux autres. Les anévrysmes traumatiques se divisent en *faux primitifs*, *faux consécutifs*, *varices anévrysmales* et *anévrysmes variqueux*. L'*anévrysme faux primitif* (anévrysme faux non circonscrit, anévrysme diffus, tumeur hémorrhagique non circonscrite) est une tumeur irrégulière, quelquefois très étendue, formée par l'épanchement et l'infiltration du sang dans le tissu cellulaire, à la suite de la blessure d'une artère. L'*anévrysme faux circonscrit* (anévrysme faux enkysté ou saciforme, tumeur hémorrhagique circonscrite) est une tumeur circonscrite par des parois celluluses communiquant avec une artère par une ouverture étroite, arrondie ou ovale, de peu d'étendue, produite par une blessure plus ou moins ancienne. On appelle *varice anévrysmale* une tumeur qui survient à la suite de la double lésion d'une artère et d'une veine correspondante, lorsque, par une sorte d'anastomose contre nature, le sang, passant de l'artère dans la veine, distend les parois de ce dernier vaisseau. Hunter l'a décrite sous le nom d'*anévrysme par anastomose*, et beaucoup d'auteurs sous celui d'*anévrysme variqueux*; mais aujourd'hui on appelle *anévrysme variqueux* l'anévrysme faux consécutif qui se forme quelquefois entre une varice anévrysmale et une artère blessée, si l'artère et la veine ne sont pas intimement unies, et si l'obliquité de la blessure de la veine empêche le sang artériel d'y pénétrer avec facilité; et l'on nomme *anévrysme par anastomose* (anévrysme par érosion, anévrysme de Pott, anévrysme des plus petites artères) les tumeurs sanguines plus connues sous le nom de *tumeurs érectiles*. — On a aussi distingué les anévrysmes, par rapport à leur siège, en *externes* et en *internes*. Ceux-ci se développent dans les artères des cavités splanchniques, et leur position les rend, pour la plupart, inaccessibles aux moyens chirurgi-

caux. Les premiers, au contraire, sont ainsi appelés parce que leur siège permet l'emploi de ces moyens. — Les médecins combattent les anévrysmes internes par le traitement débilitant (méthode de Valsalva et d'Albertini), qui consiste en saignées répétées et en une diète tellement sévère, que le malade ne prend d'aliments qu'autant qu'il en faut pour soutenir sa vie; mais, pour les anévrysmes externes, l'oblitération de l'artère est le moyen de guérison. On obtient quelquefois cette oblitération par une compression méthodique longtemps continuée, exercée, selon les circonstances, soit sur la tumeur elle-même, soit au-dessus de la tumeur, de manière à arrêter le cours du sang; mais on est le plus souvent obligé de recourir à la ligature de l'artère. Celle-ci se pratique par divers procédés, qui se rapportent à deux méthodes principales: la *méthode ancienne* ou ordinaire, qui consiste à ouvrir le sac anévrysmal après avoir suspendu le cours du sang, et à lier l'artère au-dessus et au-dessous; et la *méthode d'Anel* ou de *Hunter*, qui consiste à lier l'artère au-dessus de la tumeur sans toucher à celle-ci. Une troisième méthode, dite de *Brasdo*, consiste au contraire à lier l'artère au-dessous de la tumeur anévrysmale, dans l'intention que le sang, en se coagulant, produise la solidification de la tumeur, et oblitére du côté du cœur une portion du canal artériel, jusqu'à l'endroit d'où part la branche collatérale immédiatement supérieure. Tout récemment, le docteur Pravaz a proposé d'injecter, dans l'intérieur du sac, à l'aide d'une canule, du perchlore de fer. Cette substance y coagule le sang.

Anévrysme par rupture, synonyme d'*anévrysme mixte*. — *Anévrysme hernieux*, synonyme d'*anévrysme interne*. — *Anévrysme disséquant*, variété d'*anévrysme externe*, dans laquelle le sang, au lieu de soulever la tunique externe en un point, la décolle dans une grande étendue de la membrane moyenne. — *Anévrysme artérioso-veineux*, nom commun de deux variétés, la *varice anévrysmale* et l'*anévrysme variqueux*.

Anévrysme cirsoïde, dilatation cirsoïde ou varice artérielle. Dilatation avec allongement d'une ou de plusieurs artères du bras, etc., qui, repliées en circonvolutions sur elles-mêmes, forment une tumeur plus ou moins étendue et pourvue de battements.

Anévrysmes du cœur. On les divise en *actifs* et en *passifs*. Les premiers sont improprement nommés *anévrysmes*, puisqu'ils consistent le plus ordinairement en un épaississement des parois de cet organe, qui en rétrécit les cavités au lieu de les dilater: la dénomination d'*hypertrophie* indique beaucoup mieux la nature de cette affection, qui coïncide avec une augmentation de la force contractile du cœur (d'où la dénomination d'*anévrysme actif*, donnée par Corvisart). Quant aux *anévrysmes passifs*, ils présentent, au contraire, un amincissement des parois du cœur, d'où résulte l'agrandissement de ses cavités et l'affaiblissement de ses fonctions.

ANFRAGTUOSITÉ, s. f. [*anfractus*, détour, circuit]. Il ne se dit que des enfoncements sinueux qui séparent les circonvolutions du cerveau.

ANGÉOGRAPHIE, **ANGÉOLOGIE**, etc. V. ANGIOGRAPHIE, ANGIOLOGIE, etc.

ANGÉLICATE, s. m. V. ANGÉLICINE.

ANGÉLICINE, s. f. Substance cristallisable qu'on retire avec l'*angélicite de potasse*, de la racine d'*Angelica archangelica*; d'abord sans goût, elle prend bientôt une saveur brûlante.

ANGELIN, s. m. Nom employé au Brésil pour désigner les semences de plusieurs plantes de la famille des légumineuses, genre *Andira*. Elles sont anthelminthiques (*A. rosea*, Benth., *anthelmintica*, *vermifuga*, etc.). Les fruits sont ovoïdes, charnus d'abord, puis secs et ligneux, contenant une seule graine amylacée pourvu d'un principe âcre, d'où leur propriété anthelminthique. — *Angelin* de la Guyane. V. Bois. — *Angelinco*. Fruit de l'*Andira stipulacaea*, Benth., qui, entier, ressemble à la noix de coco ou noyau osseux de certains palmiers (*Diplothemium maritimum*).

ANGÉLIQUE, s. f. [*Angelica archangelica*, L.; pentandr. digyn., L.; ombellif., J.; all. *Engelwurzel*, angl. *lungwort*, it. et esp. *angelica*]. Plante dont la racine nous est apportée sèche de la Bohême, des Alpes et des Pyrénées. Elle est grise à l'extérieur, rameuse et très ridée, blanchâtre intérieurement, d'une odeur forte et agréable, d'un saveur amère, musquée, âcre et persistante. Elle s'altère facilement; elle passe pour être stomachique, diaphorétique, emménagogue. On l'administre en poudre (2 gram. à 32) ou en infusion (8 gram. pour 500 gram. d'eau). On prépare avec les tiges fraîches, confites dans le sucre cuit, une conserve qui jouit des mêmes propriétés.

ANGIAIRAPHROSIE. Écume dans les conduits aériens. (Piorry.)

ANGIAIRASIE, **ANGIAIRECTASIE**. Dilatation des conduits aériens. (Piorry.)

ANGIAIREMPHRAXIE. Obstruction des conduits aériens. (Piorry.)

ANGIAIRHYDRIE. Asphyxie par submersion. (Piorry.)

ANGIAIRIE, **ANGIAIROPATHIE**. Maladie des conduits aériens. (Piorry.)

ANGIAIRITE. Inflammation des conduits aériens. — *Angiairite blen-plastique*, angine pseudo-membraneuse. (Piorry.)

ANGIAIROGARCINIE. Cancer des conduits aériens. (Piorry.)

ANGIAIROGLASIE. Rupture des conduits aériens. (Piorry.)

ANGIAIROPHYMBIE. Tubercules des conduits aériens. (Piorry.)

ANGIAIROSTÉE. Ossification du tube aérien. (Piorry.)

ANGIAIROSTÉNIE, **ANGIAIROSTÉNOSIE**. Rétrécissement des conduits aériens. (Piorry.)

ANGIAIROSYPHOSIE, **ANGIAIROSYPHILIDE**. Affection syphilitique des conduits aériens. (Piorry.)

ANGIAIROTOMIE. Incision des voies aériennes. (Piorry.)

ANGIAIROTRAUMIE, **ANGIAIROTRAUMATIE**. Blessure des voies aériennes. (Piorry.)

ANGIAIRRIÈRE PYOÏDIQUE ou **PYOÏDANGIAIRRHÉE**. Catarrhe chronique puriforme. (Piorry.)

ANGIAIRRHÉMIE, **ANGIAIRRHAGIE**, **HÉMO-ANGIAIRRHAGIE**. Hémoptisie. (Piorry.)

ANGIBROMASIE. Dilatation du tube digestif. (Piorry.)

ANGIBROMELCIE. Ulcération du tube digestif. (Piorry.)

ANGIBROMEMPHRAXIE. Obstruction du tube digestif. (Piorry.)

ANGIBROMELMINTHIE. Vers contenus dans le tube digestif. (Piorry.)

ANGIBROMÉMIE, **ANGIBROMOHÉMIE**. Congestion sanguine du tube digestif. (Piorry.)

ANGIBROMIE, **ANGIBROMOPATHIE**. Maladie du tube digestif. (Piorry.)

ANGIBROMITE. Inflammation du tube digestif. (Piorry.)

ANGIBROMOCARCINIE. Cancer du tube digestif. (Piorry.)

ANGIBROMOCLASIE. Rupture du tube digestif. (Piorry.)

ANGIBROMOMALAXIE. Ramollissement du tube digestif. (Piorry.)

ANGIBROMONÉCROSIE. Gangrène du tube digestif. (Piorry.)

ANGIBROMORRHÉMIE, **ANGIBROMORRHAGIE**. Hémorrhagie du tube digestif. (Piorry.)

ANGIBROMOSCLÉROSE. Induration du tube digestif. (Piorry.)

ANGIBROMOSTÉNIE, **ANGIBROMOSTÉNOSIE**. Rétrécissement du tube digestif. (Piorry.)

ANGIBROMOTRAUMIE, **ANGIBROMOTRAUMATIE**. Blessure du tube digestif. (Piorry.)

ANGIBROMOZOOTIE. Animaux contenus dans le tube digestif. (Piorry.)

ANGICA, s. m. Nom du bois de l'*Acacia angico*, Martius, qui, ainsi que celui de quelques plantes voisines de la tribu des mimosées, est employé en ébénisterie. On l'appelle aussi *inzica*. L'écorce est employée comme astringente. L'arbre croît au Brésil, où on le nomme *angico*.

ANGICHOLASIE ou **ANGICHOLEGTASIE**. Dilatation des vaisseaux biliaires. (Piorry.)

ANGICHOLIE, **ANGICHOLOPATHIE**. Maladie des vaisseaux biliaires. (Piorry.)

ANGICHOLITE. Inflammation des conduits biliaires. (Piorry.)

ANGICHOLOLITHE. Calcul dans les voies biliaires. (Piorry.)

ANGICHOLORRHÉMIE, **ANGICHOLORRHAGIE**. Hémorrhagie des voies biliaires. (Piorry.)

ANGICHOLOSTÉNIE, **ANGICHOLOSTÉNOSIE**. Rétrécissement des voies biliaires. (Piorry.)

ANGIECTASIE, s. f. [*angiectasis*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et ἔκτασις, dilatation, extension]. Mot proposé par Graefe pour désigner toutes les dilatactions des vaisseaux et celles du cœur, organe central de la circulation. Les *angiectasies* se subdivisent en : *cardiectésie* (dilatation du cœur), *artéiectasie* (dilatation des artères), *phlébectasie* (dilatation des veines), *lymphangiectasie* (dilatation des vaisseaux lymphatiques), et *télangiectasie* (dilatation des vaisseaux capillaires). — *Angiectasie* ne peut jamais signifier, comme on l'a voulu naguère, la dilatation des petits vaisseaux, les tumeurs érectiles.

ANGITE, et non **ANGÉITE**, s. f. [d'ἀγγεῖον, vaisseau, et de la désinence *ite*, commune à toutes les dénominations des phlegmasies]. Inflammation des vaisseaux en général. Comme chaque ordre de vaisseaux porte un nom particulier, de même l'inflammation de chacun d'eux a reçu une dénomination spéciale : l'inflammation des veines est appelée *phlébite*; celle des artères, *artérite*, etc.; et le mot *angite* n'est qu'une dénomination générique. Réemment, par un abus de mots et par de fausses idées sur l'inflammation, on a voulu faire *angite* synonyme d'inflammation.

ANGINE, s. f. [*angina*, de *angere*, suffoquer, étrangler; all. *Braine*, angl. *sore throat*, it. *angina*, *scheranzia*, esp. *angina*]. Les Grecs appelaient

αγγίγι, παρααγγίγι, συνάγγι et παρασυνάγγι, les diverses espèces d'angine ; mais les commentateurs ne s'accordent point sur le sens particulier de chacun de ces mots. Les Latins ont appelé *angine* toute maladie dans laquelle il y a lésion de la déglutition et de la respiration, ensemble ou séparément, pourvu que la cause de cette lésion ait son siège au-dessus de l'estomac et des poumons. On appelle encore communément *angine* toute affection inflammatoire plus ou moins intense de l'arrière-bouche, du pharynx, du larynx ou de la trachée-artère ; et de là la distinction de l'angine en deux espèces principales : celle qui a son siège dans les voies alimentaires, caractérisée par la gêne de la déglutition, et celle qui affecte les voies respiratoires, dont le symptôme principal est la difficulté de respirer. La première espèce d'angine est l'*angine gutturale* : elle consiste dans l'inflammation de la membrane muqueuse qui revêt l'isthme du gosier, le voile du palais, ses piliers, les amygdales, la luette, etc. Elle se subdivise, suivant la partie spécialement affectée, en *angine tonsillaire*, qui n'occupe que les amygdales et le voile du palais ; *angine pharyngée*, qui se borne aux parois du pharynx ; et *angine œsophagienne*, caractérisée par une douleur plus ou moins vive dans le trajet que parcourt l'œsophage, depuis le milieu du cou jusqu'au milieu de la neuvième vertèbre dorsale. — L'angine qui a son siège dans les voies de la respiration se subdivise en *laryngée* et en *trachéale*, selon qu'elle affecte la membrane muqueuse qui revêt les cartilages du larynx et l'intérieur de la glotte, ou celle de la trachée-artère. Le *croup* n'est qu'une variété de l'angine trachéale, variété que quelques auteurs ont désignée sous le nom d'*angine membraneuse, polypeuse, striduleuse*, etc. V. *CROUP*. — On a appelé *angine laryngée, œdémateuse* ou *œdème de la glotte*, le gonflement œdémateux de la membrane muqueuse qui tapise l'ouverture supérieure du larynx par l'infiltration séreuse ou purulente du tissu cellulaire sous-jacent. — Les auteurs ont désigné sous le nom d'*angine maligne, d'angine gangréneuse, de mal de gorge gangréneux*, une espèce d'angine qui se présente d'abord sous l'apparence d'une angine pharyngienne peu intense, mais qui bientôt après est caractérisée par le développement de taches irrégulières, d'un blanc jaunâtre ou grisâtre, et d'un aspect lardacé, qui souvent s'étendent rapidement sur les amygdales, sur les côtés du pharynx et sur le voile du palais. Ces taches ne sont pas, comme on le croyait autrefois, des ulcères gangréneux de la gorge, mais bien des plaques membraneuses, de fausses membranes ; et ce sont des lambeaux de ces fausses membranes, rejetés par les malades, que l'on prenait pour des eschares. De là le nom d'*angine membraneuse* ou *couenneuse*, que Guersant a donné à cette affection, désignée par Bretonneau sous celui de *diphthérie* (V. ce dernier mot). — *Angine de poitrine*, ou *sternalgie*, névrose des organes de la respiration dont les principaux symptômes sont : une constriction douloureuse, avec angoisse, de la poitrine, qui revient par accès, une douleur spasmodique à l'un des bras, la gêne de la respiration sans oppression, sans palpitation ni inégalité du pouls.

ANGINEUX, EUSE, adj. [*anginosus*, all. *bräunear-tig*]. Qui a rapport à l'angine ; qui est accompagné d'angine.

ANGIOPARPE, s. m. [*angiocarpus*, de ἀγγείον, vase, réceptacle, et καρπός, fruit]. Mirbel nomme

ainsi tout fruit recouvert d'un organe étranger : tels sont les fruits des conifères.

ANGIOPARPIEN, adj. Mirbel donne ce nom à tout végétal phanérogame qui porte des fruits *angiocarpes*.

ANGIODIASTASE, s. f. [*angiodiastasis*, de ἀγγείον, vaisseau, et διάστασις, dilatation]. Dilatation des vaisseaux.

ANGIOGALIE, ANGIOGALOPATHIE. Maladie de l'appareil sécréteur du lait. (Piorry.)

ANGIOGÉNIE, s. f. [*angiogenia*, de ἀγγείον, vaisseau, et γένεσις, génération]. Formation ou développement des vaisseaux.

ANGIOGRAPHIE, s. f. [*angiographia*, de ἀγγείον, vaisseau, et γράφειν, décrire]. Description des vaisseaux.

ANGIOHÉMIE, s. f. [de ἀγγείον, vaisseau, et αἷμα, sang]. Congestion sanguine.

ANGIOÏTIS, s. f. [de ἀγγείον, vaisseau]. Inflammation des vaisseaux.

ANGIOLEUCÉCTASIE, ANGIOLEUCASIE. Dilatation des vaisseaux lymphatiques. (Piorry.)

ANGIOLEUCÉMPHRAXIE. Obstruction des vaisseaux lymphatiques. (Piorry.)

ANGIOLEUCIE, ANGIOLEUCOPATHIE. Maladie des vaisseaux lymphatiques. (Piorry.)

ANGIOLEUCITE, s. f. [de ἀγγείον, vaisseau, λευκόν, blanc, et de la terminaison *ite*, commune à toutes les dénominations des phlegmasies ; all. *Lymphgefässentzündung*, esp. *angioleucitis*]. Inflammation des vaisseaux lymphatiques. Cette affection est caractérisée par l'augmentation de volume de ces vaisseaux, qui deviennent bosselés, inégaux, douloureux à la pression, par l'épaississement, la rougeur et la friabilité de leurs parois, par la formation de pus à leur surface interne, quelquefois par celle de dépôts plastiques qui en obstruent la cavité. Elle est presque toujours consécutive soit à des contusions, soit à des blessures, soit à des piqûres faites avec des instruments imprégnés de matières âcres ou virulentes. V. aussi *PHLEGMASIA ALBA DOLENS*.

ANGIOLEUCOCARCINIE. Cancer des vaisseaux lymphatiques. (Piorry.)

ANGIOLEUCOLITHIE. Concrétion dans les vaisseaux lymphatiques. (Piorry.)

ANGIOLEUCOPHYMIE. Tuberculisation des vaisseaux lymphatiques. (Piorry.)

ANGIOLEUCOSCLÉROSE. Induration des vaisseaux lymphatiques. (Piorry.)

ANGIOLEUCOSTÉIE. Ossification des vaisseaux lymphatiques. (Piorry.)

ANGIOLEUCOSTÉNIE, ANGIOLUCOSTÉNOSIE. Rétrécissement des vaisseaux lymphatiques. (Piorry.)

ANGIOLEUCOTROPHIE ANORMALE. Production anormale dans les vaisseaux lymphatiques. (Piorry.)

ANGIOLOGIE, et non **ANGÉIOLOGIE**, s. f. [*angiologia*, de ἀγγείον, vaisseau, et λόγος, discours ; all. *Gefäßbeschreibung*, angl. *angiology*, it. et esp. *angiologia*]. Partie de l'anatomie qui traite des vaisseaux. Elle comprend l'*artériologie*, ou description des artères ; la *phlébologie*, ou description des veines ; et l'*angiohydrologie*, ou description des vaisseaux lymphatiques.

ANGIOLYMPHITE, s. f. Inflammation des vaisseaux lymphatiques.

ANGIONOSE. V. *ANGIOSE*.

ANGIOPATHIE, s. f. [*angiopathia*, de ἀγγείον, vaisseau, et πάθος, affection]. Maladie des vaisseaux.

ANGIOPLANIE, s. f. [*angioplania*, de ἀγγείον,

vaisseau, et *πλάτν*, erreur]. Anomalie dans la structure et la distribution des vaisseaux.

ANGIOPLÉROSE, s. f. [*angioplerosis*, de *ἀγγεῖον*, vaisseau, et *πλήρωσις*, réplétion]. Réplétion des vaisseaux, congestion sanguine.

ANGIOPYRIE, s. f. [de *ἀγγεῖον*, vaisseau, et *πῦρ*, fièvre]. Alibert nommait ainsi la fièvre inflammatoire.

ANGIORRHAGIE, s. f. [*angiorrhagia*, de *ἀγγεῖον*, vaisseau, et l'inusité *ῥαγία*, éruption, de *ῥάγνυμι*, je romps, je coule]. Hémorrhagie active. On a entendu par là, dans ces derniers temps, l'écoulement de sang par les capillaires.

ANGIORRHÉE, s. f. [de *ἀγγεῖον*, vaisseau, et *ῥέειν*, couler]. Hémorrhagie passive ; ou, autrement, écoulement des fluides blancs par les capillaires, suivant quelques modernes.

ANGIOSES, s. f. Nom donné par Alibert à une famille comprenant toutes les maladies qui ont pour siège le système vasculaire sanguin.

ANGIOSPERME, adj. [*angiospermus*]. Qui appartient à l'*angiospermie*.

ANGIOSPERME. Appareil génital de l'homme.

ANGIOSPERMEMPHRAXIE. Obstruction des conduits spermatiques. (Piorry.)

ANGIOSPERMIE, s. f. [*angiospermia*, de *ἀγγεῖον*, vase, et *σπέρμα*, semence]. Nom donné, dans le système de Linné, à un ordre de plantes didynames qui ont leurs graines revêtues d'un péricarpe distinct.

ANGIOSPERMIE, ou **ANGIOSPERMOPATHIE**. Maladie de l'appareil génital de l'homme. (Piorry.)

ANGIOSPERMITE. Inflammation de l'appareil génital de l'homme ; inflammation des conduits spermatiques. (Piorry.)

ANGIOSPERMOCARCINIE. Cancer de l'appareil génital de l'homme. (Piorry.)

ANGIOSPERMOCÉLIE. Tumeur de l'appareil génital de l'homme. (Piorry.)

ANGIOSPERMOPHYMIE. Tubercule de l'appareil génital de l'homme. (Piorry.)

ANGIOSPERMOSTÉNIE, **ANGIOSPERMOSTÉNOSE**. Rétrécissement des conduits spermatiques. (Piorry.)

ANGIOSPORE, adj. [*angiosporus*, de *ἀγγεῖον*, vase, réceptacle, et *σπέρμα*, semence]. On donne cette épithète à tout champignon dont les sporules sont enveloppées dans un péricarpe.

ANGIOSTEGNOTIQUE, adj. [*angiostegnoticus*, de *ἀγγεῖον*, vaisseau, et *στεγνόν*, resserré]. Qui détermine le resserrement des vaisseaux.

ANGIOSTÉNOSE, s. f. [*angiostenosis*]. Resserrement des vaisseaux.

ANGIOSTROPHE, s. f. [*angiostrophie*, de *ἀγγεῖον*, vaisseau, et *στρεφίς*, torsion]. On a proposé ce mot pour désigner la torsion des artères, employée comme moyen d'arrêter les grandes hémorrhagies.

ANGIOTÉLECTASIE. V. TÉLANGIECTASIE.

ANGIOTÉNIQUE, et non **ANGÉIOTÉNIQUE**, adj. [de *ἀγγεῖον*, vaisseau, et *τένω*, tendre ; all. *Entzündungsfeber*, angl. *angiotenic*]. Pinel a nommé *fièvre angioténique* la fièvre communément appelée *inflammatoire*, parce qu'il l'attribuait à une irritation essentielle du système vasculaire, caractérisée par la plénitude, l'irritation et la tension des vaisseaux.

ANGIOTOMIE, et non **ANGÉIOTOMIE**, s. f. [*angiomi*, de *ἀγγεῖον*, vaisseau, et *τομή*, section ; angl. *angiotomy*]. Dissection des vaisseaux.

ANGIOVE. Appareil génital de la femme. (Piorry.)
ANGIOVELCIE, ou **ANGIOVELGOSIE**. Ulcération de l'appareil génital de la femme. (Piorry.)

ANGIOVÉMIE. Congestion sanguine de l'appareil génital de la femme. (Piorry.)

ANGIOVIE, **ANGIOVOPATHIE**. Maladie de l'appareil génital de la femme. (Piorry.)

ANGIOVITE SIMPLE. Inflammation simple de l'appareil génital de la femme. (Piorry.)

ANGIOVOCARCINIE. Cancer de l'appareil génital de la femme. (Piorry.)

ANGIOVOCÉLIE. Tumeur de l'appareil génital de la femme. (Piorry.)

ANGIOVONÉCROSIE. Gangrène de l'appareil génital de la femme. (Piorry.)

ANGIOVOPHYMIE. Tubercule de l'appareil génital de la femme. (Piorry.)

ANGIOVOPYIE. Suppuration de l'angiove. (Piorry.)

ANGIOVOPYITE. Abscess, suppuration de l'appareil génital de la femme. (Piorry.)

ANGIOVORRHÉE. Leucorrhée, fleurs blanches ; écoulement de liquides blancs par l'appareil génital de la femme. (Piorry.)

ANGIOVORRHÉMIE, **ANGIOVORRHAGIE**. Hémorrhagie de l'appareil génital de la femme. (Piorry.)

ANGIOVORRHÉMISME, **ANGIOVORRHAGISME**. Menstruation normale. (Piorry.)

ANGIOVOZOOTIE. Entozoaire de l'appareil génital de la femme. (Piorry.)

ANGIURASIE, **ANGIURECTASIE**. Dilatation des voies urinaires. (Piorry.)

ANGIURÉMIE. Congestion sanguine des voies urinaires. (Piorry.)

ANGIUREMPHRAXIE. Obstruction des voies urinaires. (Piorry.)

ANGIURIE, **ANGIUROPATHIE**. Maladie des voies urinaires. (Piorry.)

ANGIURITE. Inflammation des voies urinaires. (Piorry.)

ANGIURITOPYITE. Suppuration des voies urinaires ayant une inflammation pour cause. (Piorry.)

ANGIUROMALAXIE. Ramollissement des voies urinaires. (Piorry.)

ANGIURONÉGROSIE. Gangrène des voies urinaires. (Piorry.)

ANGIUROSTÉNIE, **ANGIUROSTÉNOSE**. Rétrécissement des voies urinaires. (Piorry.)

ANGIUROTRAUMIE, **ANGIUROTRAUMATIE**. Blessure des voies urinaires. (Piorry.)

ANGIUROTYPHIE. Perforation des voies urinaires. (Piorry.)

ANGIURRHÉMIE, **ANGIURRHAGIE ANOMÉMIQUE**. Hémorrhagie des voies urinaires due à un état anormal du sang. (Piorry.)

ANGLAIS, adj. *Cheval anglais ; jument anglaise*. Race de chevaux d'extraction orientale améliorée, grâce à l'industrie de l'homme, par le choix des reproducteurs et les soins assidus donnés aux produits. Ils sont supérieurs à tous les autres chevaux du monde, même aux chevaux arabes. Toutes les dispositions anatomiques sont modifiées en faveur de la vitesse, mais aux dépens de la force et de la solidité.

ANGLAISER, v. a. [all. *englisiren*, *stumpfschwänzen*]. Expression employée en hippiatrice pour désigner cette opération inventée par les maquignons anglais, qui consiste à enlever les muscles abaisseurs de la queue.

ANGLE, s. m. [*angulus*, all. *Winkel*, angl. *angle*, it. *angolo*, esp. *angulo*]. Coincidence de deux lignes ;

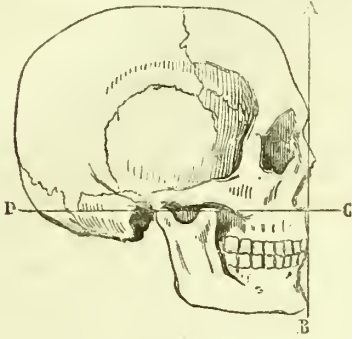


Fig. 23.

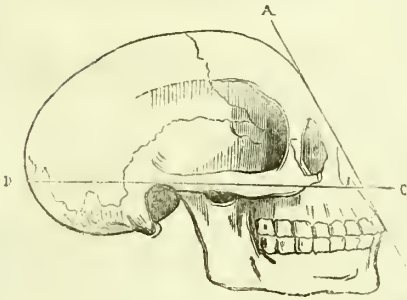


Fig. 24.

ouverture ou degré d'écartement de deux lignes qui se rencontrent. En anatomie, on donne le nom d'*angles* à diverses parties qui offrent effectivement des angles plus ou moins réguliers : tels sont l'*angle des lèvres*, ou la commissure formée, de chaque côté de la bouche, par la jonction de la lèvre supérieure avec l'inférieure ; les *angles de l'œil*, ou les *canthus*, distingués en *interne* et en *externe*, et formés

également par la jonction des paupières ; l'*angle interne* est aussi nommé le *grand angle*. — *Angles de la mâchoire*, angles que les branches de l'os maxillaire inférieur forment avec le corps de cet os. — *Angle du pubis*, angle formé par la jonction des os pubis, au sommet de l'arcade pubienne. — *Angles tubaires* de l'utérus, les deux angles latéraux supérieurs de cet organe considéré à l'extérieur.

En botanique, on distingue les *angles internes des loges du fruit*, des *loges de l'ovaire* : c'est celui qui correspond à la suture des deux bords de chaque carpelle ; dans les fruits composés il est au centre du fruit. Les cordons placentaires ou trophospermiqnes, qui portent les ovules ou les graines, occupent ordinairement cet angle. — *Angle de divergence*, celui qui résulte de l'écartement existant entre deux feuilles qui se suivent dans une spirale

ou un verticille de feuilles. (V. PHYLLOTAXIE.) *Angle facial* [all. *Gesichtswinkel*]. Angle que l'on suppose formé par la rencontre de deux lignes droites, dont l'une, perpendiculaire (Fig. 23, AB), passerait par le point le plus saillant du front et l'épine maxillaire antérieure, et l'autre, tirée horizontalement, (CD) passerait à la hauteur du conduit auditif externe et de cette même épine maxillaire.

L'angle facial est plus ou moins ouvert, en raison non pas précisément de la plus ou moins grande capacité du crâne, de manière qu'il puisse, comme on l'a prétendu, donner jusqu'à un certain point la mesure de l'intelligence ; mais bien en raison du plus ou moins de saillie des mâchoires, qui entraîne une apparente dépression proportionnelle du front. L'angle facial est rarement tout à fait droit (de 90°), comme on le voit en la Fig. 23 ; mais il approche beaucoup de l'angle droit chez certains individus, et il est communément de 80° chez les Européens ; il n'est plus que de 70° chez les nègres (Fig. 24). Il varie de 65° à 30° dans les diverses espèces de singes, et il s'éloigne de plus en plus de l'angle droit à mesure que l'on descend dans l'échelle des êtres. Ainsi il est de 11° chez le cheval (Fig. 25, CBA) et le porc ; de 16° à 17° chez le bœuf ; de 25° à 26° chez le mouton et la chèvre ; de 26° à 30° chez le chien ; de 35° et même de 36° chez le chat (Fig. 26, CBA).

Angle visuel. Angle que sous-tendent les rayons

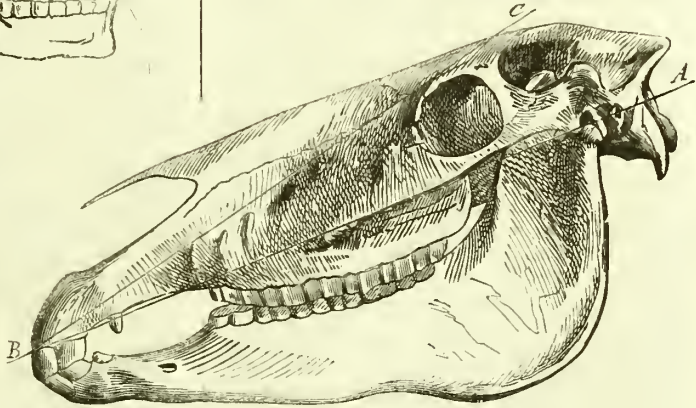


Fig. 25.

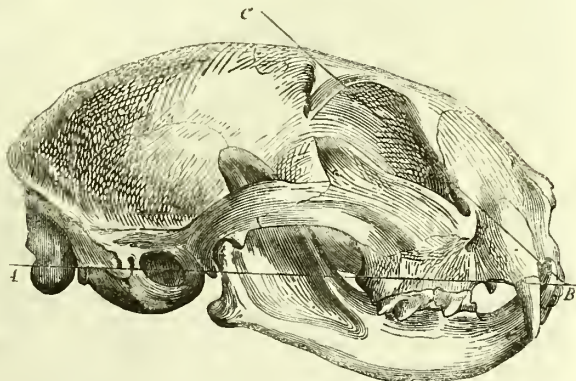


Fig. 26.

extrêmes qu'un objet envoie à l'œil. Cet angle décide de la grandeur apparente ou réelle des corps, et l'ou-

verture qu'il a dépend des dimensions des objets et de la distance qui les sépare de l'œil.

ANGOISSE, s. f. [*angor*, de *angere*, presser; all. *Beengung*, angl. *anguish*, it. *angoscia*, esp. *congoja*]. Sentiment de resserrement à la région épigastrique, accompagné d'une grande difficulté de respirer et d'une tristesse excessive : c'est le dernier degré de l'*anxiété*.

ANGONE, s. f. (*angone*, *præfocatio faucium*). Sentiment de constriction du larynx, avec crainte de suffocation. C'est un symptôme fréquent de l'hystérie et de quelques autres affections nerveuses.

ANGORA (CHÈVRE). Race propre à l'Asie Mineure, élevée pour son long poil soyeux et son lait. — *Lapin angora*, race à longs poils et soyeux utilisés dans la chapellerie. — *Chat angora*, race à longs poils soyeux.

ANGREG, s. m. (altération du nom indigène *angrek*). Genre de plantes orchidées de Madagascar et de Bourbon (*Angrecum*), dont les feuilles forment le *taham* ou *thé de l'île Bourbon*.

ANGUILLE, s. f. [*Muræna Anguilla*, L.; all. *Aal*, angl. *eel*, it. *anguilla*, esp. *anguila*]. Poisson malaeoptérygien apode, commun dans les eaux douces et à l'embouchure des rivières des climats tempérés. Chair sapide, un peu indigeste. La peau est employée par les femmes pour nouer les cheveux. — *Anguille électrique*. V. ÉLECTRIQUE. — *Anguille de mer*. V. CONGRE et MONTÉE.

ANGULAIRE, adj. [*angularis*; de *angulus*, angle, angl. et esp. *angular*]. Qui appartient à un angle. — *Dents angulaires* ou *canines*, celles qui correspondent à l'angle des lèvres. — *Apophyses angulaires* ou *orbitaires* du coronal, ce sont celles qui répondent aux angles des yeux. — *Artères et veines angulaires*. On a donné ce nom : 1° à la terminaison de l'artère faciale et à la veine qui l'accompagne, parce qu'elles passent à la racine du nez, près du grand angle de l'œil; 2° aux artères et veines maxillaires inférieures, parce qu'elles passent sous l'angle de la mâchoire inférieure. — *Nerf angulaire*, fillet nerveux fourni par le maxillaire inférieur, et qui passe près du grand angle de l'œil. — *Angulaire de l'omoplate*, muscle (trachélo-scapulaire, Ch.) qui s'étend de l'angle de l'omoplate aux apophyses transverses des premières vertèbres cervicales.

ANGULÉ, ÉE, adj. [*angulatus*, all. *winklig*, *eckig*, angl. *angulate*, esp. *angulado*]. Se dit, en botanique, de toute partie qui offre des angles en nombre déterminé. Ce mot n'est guère en usage que dans les composés *triangulé*, *quadrangulé*, etc. : on se sert ordinairement de l'adjectif *anguleux* pour désigner les parties des plantes qui ont un nombre d'angles indéterminé ou que l'on n'exprime point.

ANGUSTURE, s. f. On trouve dans le commerce, sous le nom d'*angusture*, deux écorces très différentes. — *L'angusture vraie* (*cortex angusture veræ*), qui vient du *Bonplandia trifoliata*. Elle est en morceaux plats, longs de 6 à 10 pouces, de 1 à 2 lignes d'épaisseur, plus minces sur les bords, un peu roulés en gouttière. Sous un épiderme mince et lisse, quelquefois cependant un peu raboteux, d'un gris blanc ou jaunâtre, se trouve l'écorce proprement dite, qui est, intérieurement, d'un jaune fauve, souvent rosé. Sa cassure est d'un brun jaunâtre, nette et résineuse. La saveur de l'angusture vraie est amère, aromatique, et laisse à l'extrémité de la langue un sentiment d'âcreté. On l'administre en poudre par doses de 60 à 75 centigram., répétées quatre et cinq fois par jour; en infusion

(16 gram. dans 500 gram. d'eau bouillante), ou en décoction, même proportion. — La *fausse angusture* (*cortex pseudo-angusturæ*) est au contraire un poison très actif. Fort souvent elle se trouve mélangée dans le commerce avec l'angusture vraie; mais elle est beaucoup plus épaisse qu'elle, compacte, pesante et racornie par la dessiccation. Sa substance intérieure est grise; son épiderme a ordinairement une couleur de rouille; elle est d'ailleurs inodore, et sa saveur, plus amère que celle de l'angusture vraie, persiste longtemps au palais, sans laisser d'âcreté à l'extrémité de la langue. Sa poudre est d'un blanc légèrement jaunâtre, au lieu que celle de l'autre ressemble à la poudre de rubarbe. On ignore de quel arbre elle provient; car il est aujourd'hui reconnu que c'est à tort qu'on l'avait attribuée au *Brucea antidysenterica*, ou au *Strychnos colubrina*. L'analyse chimique y a démontré la présence d'un aleali végétal que l'on a appelé *brucine*, parce que l'on croyait alors que cette écorce venait du *Brucea*.

ANGUSTURINE, s. f. V. BRUCINE.

ANHALTINES (EAUX) [de *Anhalt*, ville]. Certains esprits distillés et aromatiques auxquels on attribuait des propriétés analeptiques.

ANHÉLATION, s. f. [*anhelatio*, all. *Keuchen*, angl. *anhelation*, esp. *anhelacion*]. Respiration courte et fréquente, essoufflement. Quelques auteurs ont employé ce mot comme synonyme d'*asthme*.

ANHÉLEUX, EUSE, adj. [*anhelosus*, *anhelans*, all. *keuchend*, esp. *anheloso*]. La respiration est dite *anhéleuse*, lorsqu'elle est à la fois fréquente et laborieuse.

ANHÉMASE, s. f. (de α priv., et *ἄμα*, sang). Gellé a donné le nom d'*anhémase épizootique* à une maladie qui se montra dans le département des Deux-Sèvres; et lit périr un grand nombre de mulets dès les premiers jours de leur naissance. Presque toujours mortelle, cette affection, caractérisée par l'abattement, par la petitesse et la fréquence du pouls, la respiration fréquente, et par les excréments secs et noirs, durait de six à vingt-quatre heures. A l'autopsie, le sang était d'une couleur rose très pâle, séreux, dépourvu de fibrine et toujours liquide.

ANHÉMATOSIE. Défaut d'hématose du sang. (Piorry.)

ANHINGAS, s. m. Nom d'un genre d'oiseaux palmipèdes totipalmes (*Plotus* ou *Plautus*, de Linné), voisin des pélicans.

ANHISTE, adj. [*anhistus*, de α priv., et *ἵστος*, tissu; angl. *anhistus*]. Qui n'a pas de texture déterminée.

ANHIDRE, adj. [de α privatif, et *ἕδωρ*, eau; all. *wasserloss*, angl. *anhydrous*]. Qui ne contient pas d'eau. En chimie, on donne l'épithète d'*anhidre* à un sel, à un acide, à un corps quelconque, qui ne contient pas d'eau étrangère à sa composition intime : tels sont les sels auxquels on a enlevé leur eau de cristallisation, les acides très concentrés, etc.

ANHIDRÉMIE. Perte de l'eau du sang, chez les cholériques ou chez d'autres malades. (Piorry.)

ANHIDROMÉLIE. s. f. [de α priv., *ἕδωρ*, eau, et *μυελός*, la moelle]. Défaut de liquide dans la cavité rachidienne, absence du liquide céphalo-rachidien.

ANIDES. V. ANIDIENS.

ANIDIENS, s. m. pl. [de α priv., et *ἴδιος*, forme]. Sous ce nom, Isid. Geoffroy Saint-Hilaire a établi une famille de monstres caractérisés par une organisation très simple, à peine ébauchée, et tellement éloignée du type normal de l'espèce, que c'est parmi les ani-

maux des classes les plus inférieures qu'il faut lui chercher des analogues.

ANILINE, s. f. Alcaloïde artificiel (C¹²H⁷Az), aussi appelé *benzidam*, *kyanol* ou *cyanol*, et *crystalline*, qu'on obtient en faisant agir le bisulfhydrate d'ammoniaque sur la nitrobenzine. Corps liquide, incolore, d'odeur vineuse agréable; il bout à 182°. Le chlore, le brome et l'iode peuvent se substituer à un ou plusieurs équivalents d'hydrogène, et donnent les *anilines chlorées*, *bromées*, et *iodées*, à un ou plusieurs équivalents de ces corps; elle se rencontrerait aussi dans le *pipérin* et dans l'huile obtenue par distillation des os et autres matières animales.

ANIMAL, **ALE**, adj. [*animalis*, all. *thierisch*, *animalisch*, angl. *animal*, it. *animale*]. Qui a rapport ou qui appartient aux animaux. — *Régne animal*, ensemble des êtres connus sous le nom d'*animaux*. — *Chimie animale*, celle qui s'occupe de l'analyse des parties du corps et des produits des animaux. — *Magnétisme animal*. V. MAGNÉTISME. — *Vie animale*. V. ANIMALITÉ, FONCTION et VIE.

ANIMAL, s. m. [*animal*, de *anima*, vie; all. *Thier*, angl. *animal*, it. *animale*, esp. *animal*]. On donne le nom d'*animal* à tout organisme (V. CORPS, SUBSTANCES et MATIÈRES ORGANISÉES), dont les parties constituantes essentielles sont formées d'éléments anatomiques ayant pour principes immédiats fondamentaux des substances organiques azotées. — Les éléments anatomiques (V. ÉLÉMENT) des animaux sont : soit des substances homogènes amorphes demi-solides et finement granuleuses (et il est des animaux qui sont formés par elles seulement); soit des fibres pleines, des tubes non cloisonnés et des *cellules* le plus souvent sans cavité distincte de la paroi, éléments dits *figurés* qui entrent dans la constitution de la plupart des animaux. — Le fait d'être un *organisme* (V. ce mot) distingue suffisamment l'animal des corps bruts; le fait d'avoir pour parties constituantes essentielles des *substances organiques azotées* le distingue facilement des végétaux, quelque simples que soient l'animal et le végétal. Dès que des êtres les plus simples on passe aux plus complexes, la définition précédente reste vraie; mais la distinction de l'animal et de la plante devient des plus faciles: en effet, on distingue dans le premier, outre les parties constituantes essentielles dont il a été question dans cette définition, d'autres parties appelées des *produits*, tels que les *coquilles*, *carapaces*, *spicules*, *écailles*, *poils*, *plumes*, *ongles*, *becs*, etc... Or la *structure* de ces produits s'éloigne beaucoup de celle des végétaux. Bien que certains produits aient dans quelques mollusques: 1° soit la cellulose pour principe immédiat fondamental, et non des substances azotées; 2° soit des sels calcaires ou siliceux chez quelques radiaires, leur structure éloigne tellement ces animaux des végétaux, qu'il n'est pas possible un moment de les confondre. Il est surtout erroné de se fonder sur cette présence de la cellulose dans quelques produits, pour dire qu'il n'y a pas de caractère qui sépare les plantes des animaux. En effet, cette distinction entre les *produits* et les *constituants*, ou parties essentielles, n'existe pas dans les plantes les plus simples, et ne se montre qu'à l'état d'ébauche comparativement aux animaux dans les espèces les plus élevées en complication. De plus, ordinairement les êtres chez lesquels se rencontrent des *produits*, ou parties protectrices formées de cellulose, possèdent déjà une cavité digestive, des nerfs distincts, etc., qui ne permettent

plus de rapprochement anatomique ou au moins de confusion ni avec les plantes, ni avec les corps bruts. Il n'est pas fait mention du tube digestif dans cette définition des animaux, parce qu'il n'existe pas dans tous les animaux; tels sont : les *spongiaires*, les *vibrioniens*, les *monadiens*, et les larves de beaucoup d'invertébrés aquatiques. C'est parce qu'on ne connaissait pas d'une manière encore assez exacte la structure des *éléments anatomiques* et leurs autres caractères, ainsi que les *principes immédiats*, surtout les substances organiques, que l'on a cru jusqu'à présent que la présence d'un tube digestif pouvait seule faire distinguer les animaux des végétaux et seule rendre compte de leur nutrition. C'est la même raison qui a fait dire jusqu'à présent partout, et dans les précédentes éditions de ce Dictionnaire, qu'on ne saurait donner du mot *animal* une définition susceptible d'embrasser tous les êtres auxquels on l'applique. Or la définition précédente embrasse tous les caractères rigoureusement communs à l'ensemble des animaux, et ne renferme que ceux qui s'appliquent à eux seuls. — Si au lieu de prendre l'animal au point de vue anatomique, c'est-à-dire à l'état de repos ou de mort, on l'envisage en action, c'est-à-dire au point de vue physiologique, au point de vue des actes qu'il accomplit, on le définit ainsi : Organisme qui se nourrit, se développe, se reproduit et qui en même temps est sensible et se contracte. — C'est, *qui se contracte*, et non qui se transporte d'un lieu à un autre, qu'il faut dire; car beaucoup d'animaux se contractent sans se mouvoir, et beaucoup de plantes, telles que diverses diatomées, se transportent d'un lieu à un autre sans se contracter. Il faut ajouter aussi que les êtres les plus simples, comme les infusoires et les rhizopodes, en se contractant, modifient leur forme de diverses manières et la reprennent ensuite sans changer de place. Ces modifications de forme sont un des caractères les plus tranchés qui servent à distinguer les animaux des plantes et des spermatozoïdes qui se transportent d'un lieu à un autre. Dans le cas où il s'agit d'êtres pourvus d'un test de forme invariable, cette propriété de se contracter ne s'observe pas moins, mais seulement sur les appendices des parties essentielles de l'animal. Du reste, la structure des tests suffirait déjà à elle seule pour distinguer ces animaux des plantes infusoires ou microscopiques (V. VÉGÉTAL). Dans la pratique, la distinction anatomique entre divers infusoires et certains spermatozoïdes peut quelquefois être difficile; mais en suivant les phases de leur vie, on voit bientôt que les spermatozoïdes meurent au bout de quelque temps sans croître davantage à partir du moment où ils sont arrivés au degré de développement qui leur permet de se mouvoir, et surtout sans se reproduire par segmentation, scission directe, etc., comme le font les infusoires, ni par des ovules.

ANIMALCULE, s. m. [*animalculum*, all. *Thierchen*, angl. *animalcule*, it. *animaculo*, esp. *animallilo*]. Animal si petit, qu'il n'est visible qu'au microscope. Tous les liquides qui tiennent en suspension des matières animales ou végétales renferment des animalcules ou infusoires (V. ce mot). — *Animalcules spermatisques*, appelés aussi *filaments spermatisques*, *spermatozoaires*, *spermatozoïdes* ou *spermatozoïdes*. Ce sont des corps filiformes, librement mobiles, qui fourmillent dans le sperme de presque tous les animaux connus. Ceux de l'homme (Fig. 27) se composent d'une partie plus large et un peu aplatie, qu'on nomme *tête*,

corps ou disque (Fig. 27, *b*), et d'un long appendice cylindrique (*d*), appelé queue, plus étroit que la tête; la queue va en s'amincissant toujours, et se termine par une pointe extrêmement fine. Leur longueur totale est de

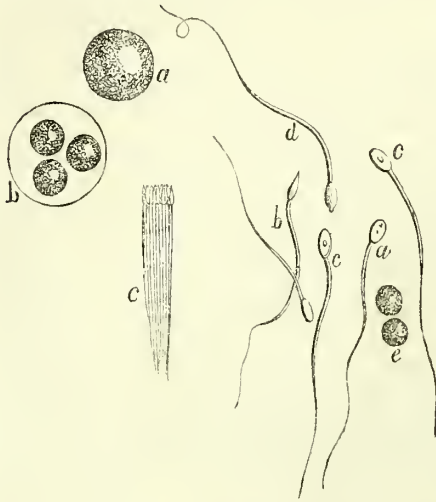


Fig. 27.

5 centièmes de millimètre; la tête a 0^{mm},005 de long, 0^{mm},003 de large, et 0^{mm},001 à 0^{mm},002 d'épaisseur. Ces corpuscules ne commencent à se mouvoir que quand le sperme est devenu liquide; alors ils exécutent des mouvements assez vifs, à l'aide de leur queue, qu'ils font onduler. Leur force est assez considérable, car ils écartent aisément de leur chemin des cristaux calcaires dix fois plus gros qu'eux. Henle, qui a mesuré leur vitesse, a reconnu que ceux qui, abstraction faite des excursions en zigzag, se portaient directement d'un point à un autre, ne parcouraient qu'un espace de 0,080 de ligne en trois secondes, de sorte qu'il leur aurait fallu sept minutes et demie pour parcourir un pouce. On en a trouvé, après l'accouplement, dans le vagin, dans la matrice, dans les trompes de Fallope, et quelquefois jusqu'à la surface de l'ovaire. — *Animalcules fécondateurs des cryptogames, animalcules spermiques des algues, fougères, etc.; anthérozoïdes, phytozoaires, corpuscules des anthéridies, corpuscules ou filaments mobiles des algues, hépatiques, etc.* Tels sont les noms qui ont été donnés aux spermatozoïdes des cryptogames par divers spécialistes, faute d'avoir reconnu leur analogie avec les mêmes corps des animaux. Toutes les plantes acotylédones ou cryptogames, moins les champignons, les lichens (?) et les algues les plus simples, ont des organes femelles et des organes mâles distincts. Ces derniers ont tous pour corpuscules fécondateurs des spermatozoïdes mobiles, tandis que dans les plantes cotylédones les corpuscules correspondants sont les granules du pollen, toujours immobiles. Les spermatozoïdes des acotylédones sont tantôt ovoïdes, tantôt fusiformes, et d'autres fois sous forme d'un filament ou d'un étroit ruban d'égales dimensions dans toute sa longueur ou plus élargi à une extrémité qu'à l'autre. Les spermatozoïdes allongés sont souvent roulés en demi-cercle ou en hélice à tours écartés suivant leur longueur; ces derniers portent habituellement plusieurs cils, correspondant

à ce qu'on appelle la queue des spermatozoïdes animaux; ce sont les mouvements rapides de ces cils qui sont cause de leur locomotion. Les spermatozoïdes globuleux, ovoïdes ou fusiformes, et plus rarement les spermatozoïdes allongés, portent 2 ou 4 queues ou cils insérés sur un même point et tous dirigés en avant; ou insérés à une certaine distance l'un de l'autre et alors l'un dirigé en avant, l'autre en arrière. Ils sont incolores, vus par transparence, et verdâtres quand ils sont accumulés en grande masse. Ils sont plus lourds que l'eau douce et l'eau de mer, car ils tombent au fond du vase dès qu'ils sont morts. Ils sont entièrement formés de substance azotée et deviennent roides et bruns par la teinture d'iode. Leur corps est une masse homogène quelquefois portant une ou deux granulations brunes ou rouges dans son épaisseur. — Le mode de développement des spermatozoïdes montre quelle est la nature de ces corps. Dans les organes génitaux mâles des plantes et des animaux se produit un ovule mâle (Fig. 27, *a*) de la même manière que naît l'ovule femelle dans l'ovaire; leur structure est analogue, il n'y a de différence que dans le volume, dans la coloration et dans l'épaisseur de la membrane vitelline. Arrivé à un certain degré de maturité, le vitellus de l'ovule mâle se segmente spontanément, comme le fait le vitellus de l'ovule femelle après la fécondation (*b*). Les sphères de fractionnement deviennent des *cellules embryonnaires mâles* de la même manière que se développent les cellules qui doivent constituer l'embryon dans l'ovule femelle. Seulement les cellules embryonnaires mâles, une fois nées, au lieu de se souder ensemble, de devenir cohérentes, comme les cellules embryonnaires femelles qui constituent ainsi l'embryon; restent distinctes les unes des autres; de plus, on voit leur forme changer peu à peu, et un point saillant qui s'allonge vient constituer leur cil ou queue chez les animaux, pendant que la masse de la cellule, diminuant de volume, en constitue la tête. On ne sait pas encore bien comment naissent les cils dans les spermatozoïdes des cryptogames. Chez beaucoup de végétaux et quelques animaux, ce n'est pas toute la cellule embryonnaire mâle qui devient spermatozoïde, c'est dans sa cavité que se forme celui-ci, qui en sort par rupture de l'enveloppe cellulaire. — On voit d'après ce qui précède qu'on doit définir les spermatozoïdes: des corpuscules ou éléments anatomiques spéciaux, isolés, dérivant des cellules embryonnaires mâles par métamorphose de celles-ci. Quant à la queue ou aux cils vibratiles de ces éléments anatomiques mâles et à la motilité dont ils sont doués, ils ne sont pas plus étonnants ici que les cils analogues qu'on observe sur les cellules d'épithélium de beaucoup de muqueuses. Ces mouvements ne suffisent pas pour faire dire que les spermatozoïdes sont des animaux, pas plus qu'on ne peut dire qu'une cellule d'épithélium vibratile, entraînée pendant quelques heures par ses cils, est un animal. Les uns et les autres sont des parties constituantes spéciales ou éléments anatomiques des animaux. Les grains de pollen se produisent d'une manière analogue aux spermatozoïdes; toute la sphère de segmentation devient grain de pollen par une métamorphose qui consiste en la production d'une enveloppe extérieure de cellulose; ils sont les analogues des spermatozoïdes. Les grains de pollen transmettent par endosmose à l'ovule femelle une partie de leur liquide par l'intermédiaire du boyau pollinique; les spermatozoïdes sont aussi la seule partie

fécondante du sperme et des organes mâles des algues, mais seulement par liquéfaction à la surface de l'ovule mâle, et par pénétration endosmotique de leur substance liquéfiée dans cet ovule femelle. C'est là ce qui caractérise la fécondation; et alors commencée ou se continue dans le vitellus femelle le phénomène de la segmentation qui avait été entièrement spontané dans le vitellus de l'ovule mâle. L'ovule mâle est ce qu'on a appelé longtemps, *cellule ou vésicule mère des spermatozoïdes ou des grains de pollen*. La segmentation de son contenu, ou vitellus mâle, est *progressive* dans certaines espèces, c'est-à-dire qu'elle se fait de la surface vers le centre; d'autres fois elle est simultanée, c'est-à-dire que le vitellus se divise dans toute sa masse à la fois en 2, puis 4, 8, etc., sphères de fractionnement. La segmentation offre également ces variétés dans l'ovule femelle. Si l'ovule est très allongé, elle se fait progressivement d'un bout vers l'autre. V. COINDE et ERROT.

ANIMALCULISME, s. m. [all. *Sanenthiersystem*]. Système physiologique dans lequel on suppose que l'embryon animal est produit par les animalcules spermaticques.

ANIMALCULOVISME, s. m. Système physiologique dans lequel on suppose que l'embryon animal est produit par le concours des animalcules spermaticques et de l'œuf.

ANIMALISATION, s. f. [*animalisatio*, all. *Animalisirung*, esp. *animalizacion*]. Changement de nature qu'éprouvent les aliments végétaux, et qui les rend propres à concourir à l'entretien et à la réparation des corps animaux. Quelques auteurs entendent par *animalisation* le résultat de l'action élaboratrice qui donne aux aliments, de quelque nature qu'ils soient, le caractère d'animalité propre à l'individu qui s'en nourrit, et confondent ainsi l'animalisation avec l'assimilation.

ANIMALITÉ, s. f. [*animalitas*, all. *Thierheit*, it. *animalità*, esp. *animalidad*]. Ensemble des qualités ou facultés qui sont les attributs des êtres composant le règne animal. L'*animalité* est un des trois ordres d'actes dont l'ensemble porte en physiologie le nom de *résultats généraux* (V. RÉSULTAT), et dont chacun offre à examiner par conséquent plusieurs phénomènes fondamentaux, ou lois qu'on peut résumer ainsi qu'il suit. La vitalité (V. ce mot) présente trois degrés assujettis chacun à trois lois : I. VÉGÉTALITÉ. 1^{re} loi : *Nutrition* ou *vie* proprement dite, ou loi de nutrition, d'où chaleur et peut-être électricité. 2^e loi : *Développement*, d'où les âges et la mort. 3^e loi : *Reproduction*, d'où hérédité. — II. ANIMALITÉ. 1^{re} loi : *Loi d'exercice* (l'observation montre que par cela seul qu'un appareil animal existe, il a besoin de s'exercer, sans que la cause première en soit déterminable), d'où influence sur les êtres extérieurs. 2^e loi : *Loi d'intermittence d'activité*, d'où habitude et imitation. 3^e loi : *Loi de perfectionnement*, résultat des deux autres, d'où progrès. — III. SOCIALITÉ. 1^{re} loi : *Loi des trois états*, théologique ou fictif; métaphysique ou des entités; positif ou réel. 2^e loi : *Loi de classement* ou de coordination. 3^e loi : *Loi d'activité pratique*, résultat complémentaire des deux autres lois. — L'être végétal est caractérisé physiologiquement par la *végétalité seule* ou 1^{er} degré de vie; il n'a que ses trois lois. L'être animal est caractérisé par la *végétalité*, plus l'*animalité*, ou 2^e degré de vie, reposant sur le précédent; il en a les trois lois, plus les trois qui lui sont propres. L'être social est caractérisé par la *socialité* ou 3^e degré de vie, qui repose immédiatement sur le précédent, comme celui-ci sur

le premier; il est doué de trois degrés de vitalité et assujetti aux trois lois de chacun d'eux.

ANIMATION, s. f. [*animatio*, de *anima*, âme; all. *Beseelung*, *Belebung*]. Manifestation des actes qui caractérisent l'animalité. *Parler, se mouvoir avec animation*, etc. *Animation exagérée, morbide, délirante, maniaque*, etc. — Première manifestation de l'animalité, c'est-à-dire de l'exercice des muscles et de la sensibilité chez l'embryon, que l'on a supposée être due à la réunion de l'âme au corps (V. ANIMISME); mais qui n'est que la manifestation des propriétés d'ordre vital dont l'essence est inconnue (V. PROPRIÉTÉ), ayant lieu dès que la génération des éléments anatomiques auxquels elles sont inhérentes est achevée.

ANIMAUX DOMESTIQUES. V. DOMESTICATION.

ANIMÉ, s. f. (ou résine copale du Brésil) [all. *Flussharz*]. Nom donné à une résine d'un jaune de soufre et très odorante, qui découle d'incisions faites au trou de l'*Hymenaea Courbaril*, L., arbre de la famille des légumineuses cassiées. Elle est en fragments jaunâtres, demi-transparents, d'une odeur suave; elle ressemble à la résine copale, mais elle en diffère par sa grande solubilité dans l'alcool.

ANIMINE, s. f. L'une des quatre bases salifiables huileuses trouvées par M. Unverdorben dans l'huile animale de Dippel.

ANIMISME, s. m. [all. *Animismus*, esp. *animismo*]. Doctrine physiologico-médicale qui, pour expliquer chaque phénomène de la vie et chaque maladie, fait intervenir dans les corps organisés, considérés comme inertes, l'*âme* pour principe d'action, pour cause première; telle a été la doctrine soutenue par Stahl. Stahl, repoussant les lumières que peuvent fournir la physique, la chimie, l'anatomie, etc., fait consister uniquement la physiologie dans l'étude des phénomènes vitaux, considérés en eux-mêmes et indépendamment de la texture des organes, et des actions chimiques et physiques qui s'y passent. C'est l'être immatériel supposé, appelé *âme* par Stahl, qui est la cause de l'activité du corps organisé, qui veille à sa réparation, à sa conservation, qui préside à tous les actes de la nutrition, des sécrétions, des sensations, etc.; et, la mission de l'âme étant de maintenir l'intégrité des fonctions que tendent à troubler les causes morbifiques, c'est de la lutte qui s'établit entre l'effort des unes et la résistance de l'autre que naissent les phénomènes morbides; c'est aussi par le développement des mouvements toniques que s'exprime la réaction de l'âme. Une telle conception a été déterminée par les aberrations où conduisait la chimie alors régnaute. Il importait de restituer à l'organisme ses droits méconnus, et d'expulser les usurpations grossières d'une mauvaise physique et d'une mauvaise chimie. Naturellement, Stahl dépassa le but, et, appartenant à des idées spiritualistes, il donna à l'âme des théologiens et des métaphysiciens l'autonomie. Les travaux subséquents ont résolu la difficulté alors insoluble; établissant qu'en effet les corps organisés ont des propriétés organiques ou vitales qui leur sont propres (sans quoi la biologie se confondrait avec la chimie ou la physique), mais que ces propriétés sont subordonnées elles-mêmes à l'exercice de toutes les propriétés chimiques et physiques, qui, étant plus générales, interviennent dans toutes les fonctions des corps vivants.

ANIMISTE, s. m. [esp. *animista*]. On appelle ainsi ceux qui, à l'exemple de Stahl, rapportent à l'âme tous les phénomènes de l'économie animale.

ANIRIDIE, s. f. [*aniridia*]. Absence de l'iris; anomalie dont quelques auteurs ont parlé, mais dont on ne connaît pas encore d'exemple bien constaté.

ANIS, s. m. [all. *Anis*, angl. *anise*, it. *anice*, esp. *anis*]. Semence du *Pimpinella Anisum*, L.; plante ombellifère herbacée (pentandr. digyn., L.). L'*anis*, ou *anis vert*, est verdâtre, recourbé, strié, d'une saveur piquante, légèrement sucrée. Il en vient beaucoup de Tours; mais celui de Malte et d'Alicante est le plus estimé. Le péricarpe renferme en abondance une huile volatile très odorante, qu'on peut obtenir par la distillation, et qui se concrète à + 12° Réaumur, et une huile grasse, verte, soluble dans l'alcool. L'*anis* est très stimulant; on le range parmi les carminatifs. Il détermine un sentiment de chaleur et d'excitation bien prononcée dans l'estomac, à la dose de 1,30 à 2 grammes; et son emploi peut être favorable quand les coliques et les flatulences dépendent d'un état de faiblesse du canal intestinal, ou qu'elles sont dues à la présence de substances indigestes dans les voies alimentaires: il serait nuisible en toute autre circonstance. L'*anis* s'administre ordinairement en infusion théiforme à la dose de 4 gram. à 8 par pinte d'eau, mais il en faudrait le double pour avoir un effet marqué. On l'emploie souvent pour masquer la saveur des purgatifs. L'huile essentielle est trop active pour être employée seule; on en ajoute seulement quelques gouttes pour aromatiser certaines préparations.

ANIS ÉTOILÉ [*anisum stellatum*]. On appelle ainsi le fruit d'un grand arbre de la Chine et de la Tartarie, *Illicium anisatum*, L., de la famille des magnoliacées. Ce fruit est composé de 6 à 12 capsules épaisses, dures, ligneuses, disposées en forme d'étoile, et contenant chacune une semence ovale, rougeâtre, dans laquelle se trouve une amande blanchâtre et huileuse. L'*anis étoilé* a une odeur agréable qu'il doit à la présence de l'acide benzoïque et d'une huile volatile particulière. V. BADIANTIQUE.

ANISHYDRAMIDE ou **ANISYLIMIDAMIDE**, s. m. Corps cristallin qu'on obtient par action de l'ammoniaque liquide sur l'acide anisylique (C⁴⁸H²⁴⁰6Az²).

ANISOÏNE, s. f. Corps cristallisable volatil, qui est un des produits de décomposition du camphre d'*anis* (C³⁰H²⁴O⁴).

ANISOL ou **DRACOL**, s. m. Produit de décomposition de l'hydrate d'acide anisique distillé en présence d'un excès de baryte; c'est un corps fluide, incolore, d'odeur aromatique (C¹⁴H⁸O²).

ANISOSTÉMONE, adj. [de *ἄνισος*, inégal, et *στῆμων*, chose dressée]. Se dit des étamines dont le nombre est différent de celui des pétales.

ANISOTOME, adj. [*anisotomus*, de *ἄνισος*, inégal, et *τομή*, section]. Se dit, en botanique, des corolles ou calice dont les divisions sont inégales.

ANISYLE ou **DRACONYLE**, s. m. Radical hypothétique de l'acide anisique, *draconylique*, ou *draconique* (C¹⁶H⁷ + O³ = acide anisique).

ANKYLOBLÉPHARON ou **ANCYLOBLÉPHARON**, s. m. [de *ἄγκυλον*, frein, et *βλεφαρον*, paupière, all. *Ankyloblepharon*, esp. *anquiloblepharon*]. On donne ce nom à l'union contre nature, soit congénitale, soit accidentelle, du bord libre des deux paupières, et quelquefois aussi à l'adhérence des paupières avec le globe de l'œil; mais le nom de *symblépharon* convient mieux à cette dernière adhérence.

ANKYLOCHILIE, et non **ANKYLOCHEILIE**, s. f.

[*anicylochilion*, de *ἄγκυλον*, frein, et *χειλος*, lèvre]. Union accidentelle des lèvres.

ANKYLOCOLPE, s. m. [*anicylocolpus*, de *ἄγκυλον*, frein, et *κόλπος*, vagin]. Atésie du vagin.

ANKYLOCORE, s. f. [*anicylocore*, de *ἄγκυλον*, frein, et *κόρη*, pupille]. Oblitération de la pupille.

ANKYLOGLOSSE ou **ANCYLOGLOSSE**, s. m. [*anicyloglossum*, de *ἄγκυλον*, frein, et *γλῶσσοσ*, langue, esp. *anquiloglossa*]. Adhérence de la langue, soit avec la face postérieure des gencives, soit avec la paroi inférieure de la bouche: dans ce dernier cas, l'adhérence est causée le plus ordinairement par le filet ou frein trop prolongé vers l'extrémité de la langue, ou n'ayant pas assez de laxité.

ANKYLOMÈLE ou **ANCYLOMÈLE**, s. f. [de *ἄγκυλον*, courbé, et *μέλη*, sonde]. Sonde recourbée.

ANKYLOMÉRISME, s. m. [*anicylomerismus*, de *ἄγκυλον*, frein, et *μέρος*, partie]. Adhérence contre nature d'une partie quelconque.

ANKYLORRHINIE, s. f. [*anicylorrhinia*, de *ἄγκυλον*, frein, et *ῥίη*, nez]. Coalition des parois des narines.

ANKYLOSE, s. f. [*ankylosis*, *ἄγκυλωσις*, all. *Gelenverwachsung*, angl. *ankylosis*, it. *anchilosi*, esp. *anquilois*]. Diminution ou impossibilité absolue des mouvements d'une articulation naturellement mobile. L'ankylose est *vraie* ou *fausse*: elle est *vraie*, lorsqu'il y a soudure des extrémités articulaires entre elles; elle est *fausse*, lorsqu'elle résulte d'une adhérence des feuillets de la membrane synoviale, ou d'une simple sécheresse de cette membrane, ou de la rigidité des faisceaux ligamenteux et des muscles qui avoisinent cette articulation. L'ankylose, vraie ou fausse, suppose toujours que le membre est resté longtemps immobile.—*Ankylose intracapsulaire*, celle qui reconnaît pour cause des changements survenus dans l'articulation même; elle est *membraneuse* ou *osseuse*, suivant la nature des adhérences établies entre les surfaces articulaires.—*Ankylose extracapsulaire*, ankylose produite par des altérations survenues en dehors de l'articulation (rétraction des ligaments et aponévroses, V. ALBUGINE, et dépôts autour de l'articulation, etc.). C'est à peu près la seule dont le traitement soit quelquefois couronné de succès.

ANKYLOTIE, s. f. [*ankylotia*, de *ἄγκυλον*, frein, et *ὄτις*, gén. *ωτίς*, oreille]. Coalition des parois du conduit auditif.

ANKYLOTOME ou **ANCYLOTOME**, s. m. [de *ἄγκυλον*, courbé, et *τομή*, section]. Toute espèce de couteau courbe. Scultet désignait spécialement sous ce nom l'instrument avec lequel on faisait, de son temps, la section du frein de la langue.

ANKYROÏDE ou **ANCYROÏDE**, de *ἄγκυρον*, crochet, et *εἶδος*, forme]. En forme de crochet. Adjectif employé comme synonyme de *coracoïde*. V. ce mot.

ANNEAU, s. m. [*annulus*, all. et angl. *Ring*, it. *anello*, esp. *anillo*]. Les anatomistes donnent le nom d'*anneaux* à des ouvertures naturelles, circulaires ou ob rondes, que présentent des parois musculaires ou aponévrotiques, et qui, le plus souvent, servent au passage de quelque vaisseau ou conduit: tels sont l'*anneau ombilical*, l'*anneau inguinal* ou *sus-pubien*, l'*anneau diaphragmatique*, etc. V. OMBILICAL, INGUINAL, etc. — *Anneau ciliaire*. V. CERCLE ciliaire. — Gimbernat appelle *anneau crural* le canal crural. Hey lui donne le nom d'*anneau fémoral*. V. CANAL crural. — *Anneau du champignon*. Débris du bord infléchi du chapeau (appelé *voûte*), déchiré en raison de la crois-

sance rapide de la partie charnue du chapeau, et resté autour du pédicule. — *Anneau élastique*. Anneau crénelé qui constitue le bord circulaire des sporanges de fougères, qui, se détendant avec force, détermine la rupture du sporange et la dissémination des spores.

ANNELÉ, ÉE, adj. [*annulatus*, all. *ringelig*, esp. *anillado*]. Se dit des parties de plantes qui ont un anneau ou collet. — On dit aussi de certains reptiles qu'ils sont *annelés*, lorsque leur corps présente des raies circulaires d'une couleur différente de celle des parties voisines.

ANNELÉS (ANIMAUX) [*annulata*, all. *geringelt*, angl. *annulates*]. Animaux invertébrés pairs, et articulés ou annelés extérieurement. Ils constituent le premier des quatre embranchements en lesquels se subdivise la grande division des invertébrés de Lamarck (*Annélés*, *Mollusques*, *Radiaires* et *Spongiaires*). Cet embranchement se divise en deux sections ou sous-embranchements : 1° Les *Articulés*, dont les membres sont pourvus de véritables articulations, et souvent aussi le corps ; 2° les *Vers* (Lamarck), dont le corps est simplement annelé et les membres non articulés ou nuls.

ANNÉLIDES, s. m. pl. [all. *Ringelwürmer*]. Les *annélides*, ou vers à sang rouge, forment la première classe de la subdivision des *Vers* (V. ce mot et ANNELÉS). Ils ont le corps mou, allongé, partagé par des plis transverses en un nombre souvent considérable d'anneaux ; point de membres articulés, point de métamorphoses. Les uns ont, pour se mouvoir, des soies ou faisceaux de poils roides (les *chétopodes*) ; les autres, n'ayant aucun appendice (les *apodes*), rampent en contractant et en allongeant successivement les diverses parties de leur corps. Leur bouche est tantôt un simple tube protractile, muni quelquefois de mâchoires et de tentacules, tantôt un disque élargi qui fait l'office de ventouse, et qui aide en même temps à la progression. C'est à cette classe qu'appartiennent les *vers de terre* et les *sangsues*.

ANNEXE, s. f. [*appendix*, all. *Anhang*, angl. *annex*, it. *annesso*, esp. *anexo*]. Tout ce qui dépend d'un organe principal. Ainsi les *annexes* de l'utérus sont les *trompes*, les *ovaires*, les *ligaments*, etc.

ANNUEL, ELLE, adj. [*annuus*, all. *jährig*, angl. *annual*, it. *annuale*, esp. *anual*]. *Plantes annuelles*, celles qui ne vivent qu'un an. On les désigne par ce signe ☉. — *Maladies annuelles*, celles qui se manifestent chaque année à la même époque.

ANNULAIRE, adj. [*annularis*, de *annulus*, anneau, all. *ringförmig*, angl. *annular*]. En forme d'anneau ou qui en remplit les fonctions. — *Cartilage annulaire*. V. CRICOÏDE. — *Protubérance annulaire*. V. PONT DE VAROLE. — *Ligaments annulaires*. On donne ce nom à plusieurs bandelettes fibreuses qui servent à maintenir et à diriger les tendons dans le voisinage des articulations carpiennes et tarsiennes. — *Ligament annulaire du radius*, bandelette fibrocartilagineuse qui forme avec la cavité sigmoïde du cubitus une espèce d'anneau dans lequel tourne la tête du radius. — *Doigt annulaire*, quatrième doigt de la main, ainsi appelé parce que c'est à ce doigt que l'on met les anneaux ou bagues.

ANO-CAVERNEUX. V. BULBO-CAVERNEUX.

ANOCELIADÉLPHIE, adj. et s. m. [de *ἀνοκελιὰ*, le haut du corps, et *ἀδελφός*, frère]. Nom donné par Giehl aux monstres cœliadelphes (V. ce mot), caractérisés par la soudure de deux corps par la partie supérieure du tronc.

ANODE, s. m. [de *ἀνός*, en haut, et *ἑδος*, voie]. Nom donné par Faraday à cette partie de la surface d'un corps décomposant que pénètre le courant électrique ; la partie touchant immédiatement le pôle positif.

ANODIN ou **ANODYN**, adj. et s. m. [*anodynus*, de α privatif, et *ἔδων*, douleur ; all. *schmerzstillend*, angl. *anodyne*, it. et esp. *anodino*]. Tout ce qui calme ou fait cesser la douleur. V. CALMANT. — *Cataplasme anodin* du Codex, cataplasme préparé avec les farines émoulinées (120 grammes) et une décoction de têtes de pavot (30 grammes) et de feuilles fraîches de jusquiame noire (60 grammes).

ANODYNIE, s. f. [all. *Schmerzlosigkeit*]. Absence de douleur.

ANOLIS, s. m. Le reptile saurien appelé *petit anolis des Antilles* (*Anolis bullaris*, L.) a été employé comme sudorifique et antivénérien, pourvu qu'il fût mangé cru.

ANOMAL, ALE, adj. [*anomalus*, *ἀνώμαλος*, de α privatif, et *νόμος*, loi, règle ; all. *unregelmässig*, angl. *anomalous*, it. et esp. *anomalo*]. Qui est irrégulier ou contraire à l'ordre naturel. — *Glandes anomales*, nom donné par Lieutaud aux glandes sans conduits vasculaires, la thyroïde, le thymus, etc. — Albinus a décrit sous le nom de *muscle anomal de la mâchoire supérieure*, un petit muscle que l'on trouve constamment au-dessous de l'élévateur commun de la lèvre supérieure et de l'aile du nez, et qui a cela de particulier que ses deux points d'attache sont immobiles. — *Fièvres anomales*, *éruptions anomales*, celles qui n'ont aucun caractère particulier, qu'on ne peut rapporter à aucune espèce connue ; ou bien celles dont les périodes ne suivent pas la marche ordinaire. — *Fleurs anomales*. On appelle ainsi, dans la classification de Tournefort, celles qui sont formées de pétales irréguliers, et que l'on n'a pu ranger dans aucune des autres classes.

ANOMALIE, s. f. [*anomalia*, *ἀνωμαλία*, all. *Unregelmässigkeit*, angl. *anomaly*, esp. *anomalía*]. Irrégularité, état contraire à l'ordre naturel. Ce mot, qu'on rend aussi en latin par *abnormalitas*, est employé aujourd'hui pour désigner toute particularité organique que présente un individu comparé à la grande majorité des individus de son espèce, de son âge, de son sexe. En ce sens, il est synonyme de *déviation organique*, de *déviation du type spécifique*.

ANOMANGIAIRONERVIE. Névrose du conduit aérien. (Piorry.)

ANOMÉMIE, ANOMOHÉMIE. Altération du sang. (Piorry.)

ANOMOCARDIOSTHÉNIE, DYSCARDIOSTHÉNIE. Palpitations, contractions anomales ou inégales du cœur. (Piorry.)

ANOMOCÉPHALE, s. m. [de α privatif, *νόμος*, règle, et *κεφαλή*, tête]. Nom générique sous lequel Geoffroy Saint-Hilaire père comprend tous les êtres dont la tête offre quelque difformité.

ANOMOGANGLIOTROPHIE. Productions anomales développées dans les ganglions. (Piorry.)

ANOMONERVIE ANGIOROMIQUE. Névrose du tube digestif. — *Anomonervie angioturique*, *anomangiuronervie*, névrose des voies urinaires. (Piorry.)

ANOMONÉVROSTHÉNIE. Perversion de l'action des nerfs. (Piorry.)

ANOMOPSYCHIMIE. Anomalie dans l'action de l'intelligence, folie. — *Anomopsychimie galénique*, délire des femmes en couches. (Piorry.)

ANOMORPHIE CYSTURIQUE. Forme anormale de la vessie. — *Anomorphie hépatique*, forme anormale du foie. — *Anomorphie néphrique*, forme anormale des reins. — *Anomorphie prostatique*, forme anormale de la prostate. (Piorry.)

ANOMOSIALORRHÉE. Sécrétion anormale de la salive. (Piorry.)

ANOMOSPLÉNOTOPIE. Déplacement de la rate. (Piorry.)

ANOMOTOPIE NÉPHRIQUE. Déplacement des reins. — *Anomotopie hépatique*, modifications dans la place qu'occupe le foie. (Piorry.)

ANONACÉES, s. f. pl. [*anonaceæ*]. Famille de plantes de la classe des dicotylédones polypétales hypogynes de Jussieu. Ce sont des arbres ou arbrisseaux à feuilles alternes, simples, sans stipules ; à fleurs ordinairement axillaires, quelquefois terminales. Calice persistant, à 3 divisions ; corolle à 6 pétales, sur deux rangs ; étamines fort nombreuses, à anthères presque sessiles ; carpelles uniloculaires, réunis en grand nombre au centre de la fleur, distincts ou soudés entre eux ; ovules attachés à la suture interne, ordinairement sur deux rangées longitudinales ; graines pourvues d'un endosperme charnu, sillonné profondément. L'une d'elles (*Uvaria odorata*, Lamarck) croît aux Moluques. Ses fleurs, à odeur suave, entrent, avec l'huile de coco, de curcuma et diverses fleurs, dans une pommade liquide (*borbori* ou *boribori*) qui sert à frictionner le corps dans la saison des fièvres, et qu'on imite ou transporte en Europe sous le nom d'*huile de Macassar*.

ANONYME, adj. [*anonymus*, ἀνώνυμος, de α privatif et ὄνομα, nom ; all. *ungenannt*, angl. *anonymous*, esp. *anonimo*]. Qui n'a pas de nom. Les anatomistes avaient donné cette épithète à plusieurs objets qui n'avaient pas encore reçu un nom. — *Trou anonyme*, l'orifice externe de l'aqueduc de Fallope, l'hiatus de Fallope, ou trou stylo-mastôïdien. — *Cartilage anonyme*, c'est le cricoïde. — *Artère ou tronc anonyme*, celle des branches de la crosse de l'aorte (tronc brachio-céphalique) qui se divise en carotide et sous-clavière droites. — *Os anonyme* ou *innominé*, l'os des îles. — *Lobe anonyme du foie*, le lobe antérieur ou carré de cette glande.

ANO-PÉRINÉAL, ALE, adj. Qui intéresse l'anus et le périnée.

ANOPIHTHALMIE, s. f. [*anophthalmia*, de α privatif, et ὀφθαλμός, œil]. Absence de l'œil.

ANOPHTHALMORHÉMIE, s. f. [de α privatif, ὀφθαλμός, œil, et αἷμα, sang]. Défaut de sang dans l'œil, faiblesse de la circulation dans cet organe.

ANOPLOTHÉRIUM, s. m. [de α priv., ἔπλον, arme, et θηρίον, animal]. Nom de genre d'animaux fossiles des terrains tertiaires, des sédiments supérieurs ou thalassiques des environs de Paris, etc. Ce sont des *pachydermes* voisins des ruminants par un pied fourchu, et des carnassiers par trois espèces de dents, mais qui sont placées, comme on le voit chez les primates seuls, en série continue, sans espace vide ou barre.

ANOPOLOURES, s. m. pl. [de α priv., ἔπλον, arme, et ὄρσζ, queue]. Nom de l'un des ordres de la classe des insectes ; ils sont aptères, ont une bouche disposée pour la succion et ne subissent aucune métamorphose. On appelle aussi cet ordre : *ordre des insectes parasites*. Le genre type est le genre *Pou*. V. ce mot.

ANOPIE, s. f. [*anopia*, de α privatif, et ὄψ, œil]. Privation de la vue, cécité. — [De ἄνω, en haut, et

ὄψ, œil]. Strabisme dans lequel l'œil est tourné vers le haut (*strabismus supernus*).

ANOPTICONERVIE, s. f. [de α privatif, ὀπτικός, qui sert à la vue, et νεῦρον, nerf]. Mauvais mot qu'on a proposé de substituer à celui d'*amaurose*.

ANORCHIDE, adj. et s. m. [de α privatif, et ὄρχις, testicule]. Qui n'a pas de testicules.

ANOREXIE, s. f. [*anorexia*, de α privatif, et ὄρεξις, appétit ; all. *Appetitlosigkeit*, angl. *anorexy*, it. *anorexia*, esp. *desgana*]. Absence d'appétit qu'il ne faut pas confondre avec le dégoût. V. ce mot.

ANORGANOGRAPHIE et **ANORGANOLOGIE**, s. f. [de α privatif, ὄργανον, organe, et γραφή, description, ou λόγος, discours]. Description des corps inorganiques, ou discours sur les corps inorganiques.

ANORMAL, ALE, adj. [*anormis*, de ab, hors, et norma, règle ; all. *abnorm*, esp. *anormal*]. Ce mot est souvent employé comme synonyme d'*anomal*, et il est en effet difficile d'établir entre eux une distinction bien précise. *Anomal* est synonyme d'*irrégulier*, et *anormal* est plutôt synonyme de *dérégulé*. De ces deux adjectifs, le premier signifie, sans règle, sans régularité, inconstant, variable ; et le second signifie, qui est contre les règles.

ANOSMIE, **ANOSPHRÉSIE**, s. f. [*anosmia*, *anosphresia*, de α priv., et σμή, odeur, ou σφρησις, odorat ; all. *Geruchlosigkeit*]. Diminution ou perte complète de l'odorat.

ANOTTO, s. m. L'anotto, aussi appelé *jaune d'Orléans*, *bixine* et *rocou*, est la matière résineuse colorante du *Bixa orellana*, de la famille des bixinées ou bixacées, séparée de celle des filiacées. Chevreur a montré que c'est un mélange de deux principes colorants : 1° *Lorelline*, corps blanc ou jaunâtre, cristallisable, qui devient très jaune à l'air ; 2° *Porelléine*, qui n'est peut-être qu'un produit de décomposition de l'orelline par l'air et l'ammoniaque : c'est un corps non cristallisable, rouge brun.

ANOXÉMIE, **HYPOXÉMIE**. Défaut d'oxygénation du sang, asphyxie proprement dite. (Piorry.)

ANSE, s. f. [*ansa*]. On donne ce nom, par comparaison, à tout ce qui est recourbé comme l'anse d'un vase : on dit une *anse d'intestin*, une *anse nerveuse*, une *anse de fil*, etc.

ANSÉRINE, s. f. [*chenopodium*, all. *Gänsefuss*]. Genre de plantes (pentandr. digyn., L. ; famille des chénopodées, J.) dont plusieurs espèces sont quelquefois employées : 1° *l'ansérine vermifuge* (*Chenopodium anthelminticum*, L.), dont le nom indique la propriété ; 2° le *bon-Henri* (*Ch. bonus Henricus*, L.), dont on mange les feuilles comme celles de l'épinard ; 3° le *thé du Mexique*, ou *ambrosie du Mexique* (*Ch. ambrosioides*, L.), préconisé comme stomacalique, sudorifique et emménagogue ; 4° le *botrys* (*Ch. Botrys*, L.) ; et 5° la *vulvaire*, ou *ansérine fétide* (*Ch. Vulvaria*, L.), qui sont réputés antispasmodiques. V. aussi **POTENTILLE**.

ANSÉRINE, adj. f. [de *anser*, oie]. *Peau ansérine* (all. *Gänsehaut*), ce qu'on appelle vulgairement *chair de poule*.

ANTACIDE. V. **ANTIACIDE**.

ANTAGONISME, s. m. [de ἀντί, contre, ἀγωνίζεσθαι, agir, faire effort, all. *Antagonismus*, angl. *antagonism*, it. et esp. *antagonismo*]. Résistance que s'opposent deux puissances contraires. — *Antagonisme* des maladies, condition qui fait que, dans un même pays, certaines maladies sont exclusives d'autres. C'est ainsi qu'on a dit que, dans les contrées marécageuses, les fièvres paludéennes excluaient la phthisie.

Indépendamment de ce dernier fait, qui ne paraît pas se vérifier, l'étude de l'antagonisme des maladies mérite de l'attention.

ANTAGONISTE, adj. et s. m. [angl. *antagonist*, esp. *antagonista*]. Se dit de toute puissance qui est en opposition avec une autre : ainsi on dit d'un muscle qu'il est *antagoniste* d'un autre muscle, c'est-à-dire qu'il tend à communiquer à la partie à laquelle il s'attache un mouvement opposé à celui que produit l'autre muscle. Quelquefois deux muscles sont *antagonistes* dans l'exécution de certains mouvements, et agissent cependant de concert pour la production d'un autre mouvement : dans ce dernier cas, ils sont *congénères*. Ainsi, pour la rotation de la tête, le sterno-mastoïdien d'un côté est *antagoniste* de celui du côté opposé ; mais ces deux muscles deviennent *congénères* par la flexion de la tête en avant.

ANTALGIQUE, adj. et s. m. [antalgicus, de ἀντι, contre, et ἄλγος, douleur]. Synonyme d'anodin.

ANTIPIRODISIAQUE, **ANTARTHRIQUE**, etc. V. ANTIPIRODISIAQUE, ANTIARTHRIQUE, etc.

ANTIFLEXION, s. f. *Antiflexion de l'utérus*. Le fond de l'utérus vient en avant, sans que l'orifice utérin soit de beaucoup porté en arrière.

ANTÉMÉDIAIRE, adj. [antemediarius]. Mirbel appelle *pétales antémédiaires* ceux qui sont opposés aux sépales du calice.

ANTENOIS, OISE, adj. et s. [de *ante*, avant, et *anus*, année]. Nom que prend l'agneau ou l'agnelle au moment où les pinces cadauques sont remplacées, c'est-à-dire à douze ou quinze mois. Ils portent ce nom jusqu'au vingt-cinquième ou trentième mois, où, étant pleinement aptes à la procréation, ils prennent le nom de *bélier* ou de *brebis*.

ANTENNE, s. f. [antenna, de ante, devant ; all. *Fühlhorn*, angl. *feelers*, esp. *antena*]. On appelle ainsi, probablement parce qu'on a supposé qu'ils servaient, comme les antennes d'un vaisseau, à diriger le vol des insectes, certains appendices articulés et mobiles que ces animaux portent à la partie antérieure et supérieure de la tête, et dont la forme varie beaucoup. Les antennes sont certainement des organes de toucher. Les zoologistes pensent qu'elles peuvent aussi servir à l'odorat, ou même à quelque sens dont nous n'avons pas l'idée.

ANTENNULE, s. f. [antennula ; diminutif d'*antenne*, all. *Fühlspitze*]. Quelques entomologistes donnent ce nom à deux filets articulés, semblables à de petites antennes, que présente la lèvre inférieure d'un grand nombre d'insectes ; d'autres les nomment *palpes*.

ANTÉPHALTIQUE, adj. et s. [antephalcticus, de ἀντι, contre, et ἐπιἀλγος, cauchemar]. Mot employé par Fréd. Hoffmann pour désigner les remèdes employés contre le cauchemar.

ANTÉRIEUR, EURE, adj. [anterior, anticus, all. *vorder*, esp. *anterior*]. Situé devant. Plusieurs muscles ont été ainsi appelés à cause de leur position relative : *Muscle antérieur du nez*, ou pyramidal ; *muscle antérieur de l'oreille*, ou auriculaire antérieur ; *muscle antérieur de la luette*, ou glosso-staphylin ; *muscle antérieur du marteau*, ou sphéno-malléen.

ANTÉVERSION, s. f. [anteversio, de ante, en devant, et *vertere*, tourner ; all. *Umbeugung nach vorn*]. Inclinaison du fond de l'utérus en avant, dans l'excavation du bassin, de manière que cet organe vient s'appuyer par son fond sur la vessie et par son col sur le bas du rectum, et que le doigt introduit dans le vagin

rencontre la face antérieure de la matrice. Les moyens thérapeutiques consistent dans le décubitus prolongé et l'emploi des bandages ou ceintures abdominales, et des antiphlogistiques locaux (bains et injections adoucisantes), pour combattre la métrite chronique, cause ordinaire de ce déplacement.

ANTHÈLE, s. f. Inflorescence en *cyme anormale* ou *fausse panicule*, des *Juncus*, des *Luzula* et de quelques *cyperacées*.

ANTHÉLITRAGIEN, adj. [antheletrageus]. Qui a rapport à l'anthélix et au tragus.

ANTHÉLIX, s. m. [anthelex, de ἀντι, contre, opposé, et ἑλίξ, l'hélix]. Eminence du pavillon de l'oreille qui s'étend depuis la conque jusqu'à la rainure de l'hélix, et qui est située au-devant de celui-ci.

ANTHELMINTHIQUE, adj. et s. m. [antheleminthicus, de ἀντι, contre, et ἕλμινξ, ver]. Synonyme de *vermifuge* (V. ce mot). On écrit souvent *antheleminique*.

ANTHÉMIS, s. f. V. CAMOMILLE et PYRÈTHRE.

ANTHÉMIUM, s. m. [de ἀνθημα, floraison]. Synonyme d'*inflorescence*.

ANTHÉRAL, ALE, adj. [antheralis]. Qui appartient aux anthères.

ANTHÈRE, s. f. [anthera, de ἀνθηρός, fleuri, qui lui-même vient de ἄθος, fleur ; all. *Staubbeutel*, angl. *anther*, it. et esp. *anthera*]. Partie supérieure de l'*étamine* (V. ce mot), ainsi nommée parce qu'elle ne devient apparente que quand la fleur est épanouie. L'*anthère*, partie essentielle de la fleur, celle qui renferme le pollen ou poussière fécondante, est le plus ordinairement formée de deux *loges* ou petites poches membraneuses, adossées immédiatement l'une à l'autre par un de leurs côtés, ou réunies par un corps intermédiaire particulier, appelé *connectif*. Chacune de ces loges est le plus souvent partagée intérieurement en deux parties par une cloison longitudinale, et s'ouvre à l'époque de la fécondation pour laisser sortir le pollen ; quelquefois aussi l'anthère, au lieu d'être biloculaire, est uniloculaire ou quadriloculaire. On appelle *face* de l'anthère le côté qui présente des sillons longitudinaux correspondant à chaque loge, et indiquant le lieu où elles doivent s'ouvrir ; le côté opposé, celui par lequel l'anthère s'attache au filet, est le *dos* de l'anthère. Celle-ci est communément fixée au sommet du filet staminal, soit par sa base (*anthère basifixe*), soit par la partie moyenne de son dos (*anthère médifixe*), soit par son sommet (*anthère apifixe*). Tantôt la face de l'anthère est tournée vers le centre de la fleur (*anthère introrse*), tantôt elle regarde la circonférence de la fleur (*anthère extrorse*). Chaque loge de l'anthère, considérée anatomiquement, présente une membrane extérieure, qui est un prolongement de l'épiderme général, et qu'on a appelée *exothèque* (de ἔξω, au dehors, et *θήκη*, enveloppe) ; au dedans de cette membrane se trouve une couche de cellules fibreuses, formant ce qu'on a nommé l'*endothèque* (de ἔνδον, au dedans, et *θήκη*), et dont les fibres, très élastiques, ont pour principale fonction de rompre la suture de la loge et de disperser le pollen lors de la fécondation.

ANTHÉRIDIE, s. f. [diminutif formé d'*anthère*, petite anthère]. Organe mâle de tous les cryptogames (moins les algues les plus simples, les champignons et les lichens, dont les *spermogonies* ne sont peut-être, du reste, que des *anthéridies*). Tantôt il se développe sur la plante adulte (algues, rhizocarpees, etc.), tantôt sur le *prothallium* ou *proembryon* (hépatiques, mousses, fougères, équisétacées, etc.),

qui, provenant de la germination des spores, donne naissance ensuite aux *archéogones*, d'où naît après la fécondation les individus qui doivent porter les spores. L'antheridie précède l'apparition des archéogones, et c'est dans sa cavité, aux dépens de son contenu, que naissent des cellules dont chacune produit un *spermatozoïde* des cryptogames; ceux-ci, devenus libres par rupture ou liquéfaction de la cellule, s'échappent par rupture de l'*antheridie*. Cet organe est généralement ovoïde ou sphérique, à paroi transparente et homogène. Quelquefois, comme dans les ulves, il est représenté par certaines cellules du parenchyme, sans changement de la forme ordinaire. Son volume et sa situation varient selon les ordres de plantes; il peut ou non être protégé d'une enveloppe de tissu cellulaire ou de filaments paraphysaires.

ANTHÈSE, s. f. [*anthesis*, de *ἀνθισσι*, floraison; all. *das Blüthen*]. Temps où les parties de la fleur sont dans leur parfait développement; ensemble des phénomènes qui accompagnent l'épanouissement des fleurs.

ANTHOXYANE, s. f. [de *ἄνθος*, fleur, et *χρῶμα*, bleu]. Principe colorant bleu des plantes. Il est encore peu étudié.

ANTHODE, s. m. [*anthodium*, de *ἄνθος*, fleur]. Synonyme de *calathide*, de *céphalanthie*, ou capitule de fleurs dans la famille des composées ou synanthérées.

ANTHOFLES ou **ANTHOPHYLLES**. Nom ancien des fruits du giroflier (clous de girofle), appelés d'abord par les botanistes *anthophyllus*.

ANTHOLOGIE, s. f. [*anthologia*, de *ἄνθος*, fleur, et *λόγος*, discours; all. *Blumenlehre*]. Traité des fleurs. On a aussi donné le nom d'*anthologie* (de *ἄνθος*, fleur, et *λέγειν*, choisir) à certains ouvrages contenant un recueil ou choix d'articles remarquables sur tel ou tel sujet.

ANTHOPHORE, s. m. [*anthophorus*, de *ἄνθος*, fleur, et *φορέω*, je porte; all. *Blüthentragend*, esp. *antoforo*]. Nom donné par de Candolle à un prolongement du réceptacle qui part du fond du calice et porte les pétales, les étamines et le pistil.

ANTHOPHORE, s. m. [*anthophorium*]. Synonyme d'*androstylium*. V. ce mot.

ANTHORE, s. m. V. **ACONT.**

ANTHOS, s. m. Nom que portent, dans les officines, les fleurs du romarin.

ANTHOXANTHINE, s. f. [de *ἄνθος*, fleur, et *ξανθός*, jaune]. Principe colorant jaune des plantes, peu connu.

ANTHRACÈNE, **ANTHRACINE** ou **PARANAPHTALINE**, s. f. Produit voisin de la naphthaline, qu'on retire avec elle par distillation des houilles, mais qui bout à 300° au lieu de 180° (C³⁰H¹²).

ANTHRACÉNUSE, **ANTHRACIDOXYDE** ou **PARANAPHTALÈSE**, s. f. Produit obtenu indirectement par action de l'acide nitrique sur l'anthracène. Elle est volatile, cristallisable, incolore, sans goût ni saveur, soluble dans l'acide sulfurique, dont l'eau la précipite (C³⁰H⁷O⁵ ou C³⁰H⁸O⁵).

ANTHRACIDES, s. m. pl. Nom donné par Ampère à une famille de corps simples comprenant le carbone et l'hydrogène.

ANTHRACITE, s. m. [de *ἀνθράκιτις*, qui ressemble à du charbon]. Carbone presque entièrement privé de principes volatils pyrogénés, dont on peut reconnaître comme dans la houille (dont les caractères précédents le distinguent) l'origine végétale. On le trouve dans les terrains de transition, au milieu des roches schisteuses et arénacées, au-dessous des houilles, ou formant des veines au milieu des couches de celle-ci. L'an-

thracite est noir, lamelleux, à feuillettes ondulées, durs, ne tachant pas les doigts, marquant à peine le papier, et conduit assez bien l'électricité.

ANTHRACOKALI, s. m. [de *ἄνθράκις*, *ἄνθράκις*, charbon, et *kali*, nom de la potasse]. Nom donné à un carbure de potassium qu'on a vivement recommandé contre les dartres. Il est préparé en faisant bouillir 160 gram. de charbon de terre porphyrisé dans 224 gram. d'une dissolution de potasse pure, desséchant le tout, et réduisant le résidu en poudre. La dose est de 5 centigr. à 1 décigr. Ce médicament provoque, dit-on, d'abondantes sueurs.

ANTHRACOSE, s. f. [*ἀνθράκωσις*, de *ἀνθράκις*, transformer en charbon]. Suivant l'auteur de l'*Introduction à la médecine*, attribuée à Galien, c'est un ulcère escharotique avec fluxion et gonflement, parfois épi-phénomène de fièvre, survenant sur tout le corps et quelquefois à l'œil.

ANTHRACOSIS, s. f. (Synonymie : *Fausse mélanose du poumon*, *pseudo-mélanose pulmonaire*, *matière noire des poumons*, Guillot; *anthracosis*, Stratton; *mélanose*, Bayle, Laënnec, Melsens, etc., et *charbon pulmonaire*.) On donne ce nom à une matière essentiellement caractérisée par sa couleur noire résistante au chlore et aux acides minéraux, ainsi que par quelques autres particularités que nous signalerons plus loin, qui existe dans les poumons et les ganglions bronchiques de l'homme adulte, particulièrement des vieillards, et de quelques animaux domestiques (chien). Elle n'existe pas dans le poumon des chevaux. L'analyse chimique a reconnu à cette substance tous les caractères du charbon. Le charbon distribué dans la substance des éléments du tissu pulmonaire ou dans leurs interstices constitue un véritable corps étranger disposé sous forme de granulations extrêmement fines, et ne devenant lésion, ne causant des symptômes morbides qu'après accumulation considérable. Dans le principe, la matière noire est déposée seule. Le dépôt n'est accompagné d'aucune autre modification de la substance organisée que la disparition de portions des fibres du tissu cellulaire surtout. Les terminaisons bronchiques et les vaisseaux sanguins sont à l'état normal. Il n'y a pas trace d'épanchement sanguin. Chez d'autres individus généralement plus âgés, le charbon forme des amas, pouvant être constatés par le toucher et la vue; là les bronches et vaisseaux sont remplacés par la masse charbonneuse plutôt qu'oblitérés par compression. Les petites bronches arrivent jusqu'à ces amas et s'arrêtent là brusquement; plus loin leurs ramifications plus petites ont disparu. On trouve ainsi de petits îlots, devenus impropres à la respiration, séparés par des parties saines ou parsemées de granulations noires, mais perméables à l'air. C'est dans les régions supérieures des organes respiratoires que ces îlots imperméables au sang se rencontrent, principalement dans la vieillesse. Dans les ganglions lymphatiques, ce n'est pas non plus uniformément qu'a lieu la distribution de la matière noire; on voit toujours çà et là des parties de la substance du ganglion qui sont saines, ou devenues grisâtres seulement à côté d'îlots noirs, plus ou moins volumineux et compactes. Chez les individus très âgés, chez les sujets qui présentent des amas considérables de cette matière, ceux-ci sont plus compactes: tantôt ils sont résistants, émoussent le scalpel; d'autres fois ils sont assez friables. Malgré la coloration noire, uniforme, plus ou moins foncée de ces masses, il faut se garder de croire qu'elles soient entièrement formées

de matière charbonneuse. L'étude de leur structure intime fait reconnaître qu'à cette matière noire, et aux fibres des tissus cellulaire et élastique, se sont ajoutées des granulations calcaires et graisseuses. Le charbon pulmonaire vient du dehors, soit des poussières par le poumon, soit même quelquefois par le tube digestif, lorsqu'on en introduit dans les aliments. Il arrive au poumon par *pénétration*. V. ce mot.

ANTHRAX, s. m. [*anthrax*, ἀνθραξ, all. *Carbunkel*, angl. *anthrax*, esp. *anthrax*]. Tumeur inflammatoire affectant le tissu cellulaire sous-cutané, et se terminant toujours par gangrène. Les auteurs ont distingué deux espèces d'anthrax. 1° L'*anthrax bénin* est une tumeur inflammatoire circonscrite, très dure, très douloureuse, d'un rouge foncé, avec chaleur brûlante, qui, dans l'espace de quelques jours, acquiert plusieurs pouces de diamètre, et devient saillante au-dessus du niveau de la peau. Cette espèce d'anthrax consiste dans l'inflammation de *plusieurs* des prolongements que le tissu cellulaire sous-cutané envoie dans les aréoles fibreuses du derme, pour accompagner les vaisseaux et les nerfs qui se portent de la face profonde à la face superficielle de celui-ci. Elle ne diffère du furoncle qu'en ce que ce dernier est le résultat de l'inflammation d'un *seul* de ces prolongements. Comme le furoncle, l'anthrax bénin se termine par la formation et la chute d'un *bourbillon* formé aux dépens du tissu cellulaire enflammé, qui s'est mortifié. Le traitement de l'anthrax bénin, dès son début, consiste d'abord dans l'application d'un grand nombre de sangsues et de cataplasmes émollients, et ensuite dans le débridement de la tumeur au moyen d'incisions cruciales plus ou moins multipliées. Pendant les premiers jours après l'opération, on expulse par des pressions méthodiques le pus et les bourbillons détachés, et l'on panse avec des plumasseaux de charpie enduits d'onguent détersif, par-dessus lesquels on place un cataplasme émollient. Lorsque la plaie est bien détergée, on la panse comme une plaie simple. Ordinairement des symptômes d'irritation gastro-intestinale nécessitent en même temps un traitement approprié. — 2° *Anthrax malin* ou *pestilentiel*. Tumeur dure et circonscrite, extrêmement douloureuse, avec tension et chaleur brûlante dans le tissu cellulaire sous-cutané, et rougeur livide de la peau, au centre de laquelle il s'élève bientôt une ou plusieurs phlyctènes, qui crèvent et se convertissent en une eschare ou croûte noirâtre gangréneuse ; de là le nom de *charbon*, *carbunculus*. La mortification s'étend rapidement et amène une mort prompte, si l'on ne se hâte d'arrêter les progrès du mal. Le charbon est le plus souvent contracté par contagion ; aussi l'observe-t-on particulièrement sur des individus qui ont touché sans précaution des animaux atteints de maladies charbonneuses, chez les bouchers, les équarrisseurs, les tanneurs, les laveurs de laine, etc. On a prétendu que des insectes qui avaient sucé le cadavre d'animaux morts de cette maladie pouvaient la transmettre aux individus sur lesquels ils venaient se poser. Le charbon peut résulter aussi de l'usage d'aliments septiques. Presque toujours, et dans ce dernier cas surtout, son invasion est précédée d'abattement, de prostration des forces. Dès que le caractère de la tumeur est reconnu, il faut inciser les eschares, enlever les parties frappées de gangrène, et cautériser, soit avec un fer rouge, soit avec le chlorure d'antimoine, soit avec les acides sulfurique ou chlorhydrique. On applique ensuite des

antiseptiques, tels que le quinquina, les chlorures désinfectants, etc. ; et après la chute de l'eschare, on panse la plaie comme toute plaie simple. Le traitement interne varie selon la gravité des phénomènes inflammatoires. S'ils sont intenses, on pratique une saignée, et l'on tire ensuite un grand avantage de l'emploi alternatif de vomitifs et de purgatifs réitérés. Dans le cas contraire (s'il y a prostration), le quinquina en substance donné toutes les trois ou quatre heures, les toniques alternant avec les vomitifs et les éméto-cathartiques, sont la base du traitement. Le charbon est assez commun chez les animaux domestiques, et il présente les mêmes caractères chez eux que chez l'homme. Il paraît résulter de l'action d'un virus transmissible par contagion, et présente de même tout à la fois les symptômes d'une décomposition gangréneuse et d'une congestion inflammatoire. Il réclame de même une prompte cautérisation. Quelquefois ces tumeurs se forment à l'intérieur : la maladie est alors appelée *fièvre charbonneuse*. Elle est ordinairement épizootique.

ANTHROPOCHIMIE, s. f. [*anthropochemia*, de ἀνθρωπος, homme, et χημία, chimie]. Nom donné par quelques chimistes à cette partie de l'anatomie qui a pour objet l'analyse des humeurs et aussi des tissus de son organisme. V. ANALYSE.

ANTHROPOFORME, adj. [de ἀνθρωπος, homme, et forma, forme]. Mot hybride auquel on doit substituer celui d'*anthropomorphe*.

ANTHROPOGÉNIE, s. f. [*anthropogenesis*, de ἀνθρωπος, homme, et γένεσις, génération]. Ensemble ou théorie des phénomènes de la génération, considérés dans l'espèce humaine.

ANTHROPOGRAPHIE, s. f. [*anthropographia*, de ἀνθρωπος, homme, et γραφή, description]. Description anatomique de l'homme. C'est le titre d'un ouvrage de Riolan.

ANTHROPOLOGIE, s. f. [*anthropologia*, de ἀνθρωπος, homme, et λόγος, discours ; all. *Anthropologie*, esp. *antropología*]. Ce mot a d'abord été employé pour désigner l'histoire naturelle de l'homme, son anatomie ou sa physiologie particulière. Platner l'a ensuite employé pour désigner la psychologie ou la science qui traite de l'intelligence humaine, des facultés qui distinguent particulièrement l'homme des autres animaux. Burdach entend par *anthropologie* l'ensemble des connaissances anatomiques, chimiques, physiologiques, relatives à l'homme ; et il admet néanmoins que l'on peut restreindre ce mot aux connaissances relatives à l'intelligence humaine. En lui conservant le sens que lui assigne son étymologie, et en donnant à l'idée qu'il exprime toute l'étendue qui convient, c'est la science de l'homme, soit qu'on le considère comme un *individu*, dans sa structure, dans sa composition et dans ses phénomènes physiologiques et intellectuels, soit qu'on l'étudie comme une *espèce* présentant plusieurs races, vivant en société, et se perfectionnant par la civilisation. De ce côté, l'anthropologie, ou l'histoire naturelle du genre humain, n'a de limite que son histoire civile ou morale, dont on doit la regarder comme le véritable fondement.

ANTHROPOMAGNÉTISME, s. m. [de ἀνθρωπος, homme, et μαγνησις, aimant]. Nom donné par Spindler au magnétisme animal, considéré du point de vue des rapports intimes qui existent entre l'homme et tous les autres corps de la nature.

ANTHROPOMÉTRIE, s. f. [de ἀνθρωπος, homme, et μέτρον, mesure]. Mesure du corps humain. Étude

du corps humain, considéré par rapport aux dimensions et aux proportions de ses diverses parties, dans toutes les variétés de race, d'âge, de sexe, etc.

ANTHROPOMORPHOLOGIE, s. f. [*anthropomorphologia*, de *άνθρωπος*, homme, et *μορφή*, forme, et *λόγος*, description]. Traité de la forme des diverses parties du corps de l'homme. Synonyme d'*anatomie descriptive*.

ANTHROPONOMIE, s. f. [*anthroponomia*, de *άνθρωπος*, homme, et *νόμος*, loi]. Connaissance des lois particulières qui président à l'exercice des fonctions du corps humain, des lois qui régissent l'économie animale.

ANTHROPOPHAGE, s. m. [*άνθρωποφάγος*, de *άνθρωπος* homme, et *φαγών*, manger; all. *Menschenfresser*, *Anthrophag*, angl. *man-eater*, it. et esp. *antropofago*]. Celui qui mange de la chair humaine. L'homme naît carnivore, ses besoins le portent à manger de la chair; d'où l'habitude, chez les peuples non civilisés, de manger celle de leurs ennemis, habitude qui se rencontre surtout dans les contrées où les grands animaux sont naturellement rares, comme dans les petites îles de la Malaisie, etc., dans lesquelles, par conséquent, les besoins de l'homme comme carnivore ne sont pas habituellement satisfaits. Il s'y joint quelquefois des pratiques religieuses ou politiques, qui l'ordonnent, et plus souvent il en est qui la défendent, surtout dans les peuplades nombreuses. Chez les peuples civilisés, des cas individuels d'anthropophagie s'observent comme penchant plus ou moins irrésistible qui caractérise, par rapport aux autres individus, un genre d'aliénation mentale.

ANTHROPOPHAGIE, s. f. [*άνθρωποφαγία*, de *άνθρωπος*, homme, et *φαγών*, manger]. Action de manger de la chair humaine. Penchant de certains individus ou de certaines peuplades à manger de la chair humaine.

ANTHROPOSOMATOLOGIE, s. f. [*anthroposomatologia*, de *άνθρωπος*, homme, *σώμα*, corps, et *λόγος*, discours]. Description anatomique du corps humain.

ANTHROPOSOPHIE, s. f. [*anthroposophia*, de *άνθρωπος*, homme, et *σοφία*, connaissance]. Science ou connaissance de l'homme considéré par rapport à ses facultés intellectuelles.

ANTHROPOTOMIE, s. f. [*anthropotomia*, de *άνθρωπος*, homme, et *τομή*, section]. Dissection du corps humain.

ANTHURUS, s. m. Nom inusité donné à l'inflorescence fasciculée des amarantacées et chénopodées.

ANTHYDROPIQUE, adj. et s. m. [*anthydropicus*]. Se dit des moyens employés contre l'hydropisie.

ANTHYPNOTIQUE, adj. et s. m. [*anthypticus*, de *άντι*, contre, et *υπνος*, sommeil]. Épithète donnée aux moyens propres à combattre le sommeil.

ANTHYPOCHONDRIQUE, adj. et s. m. [*anthyphochondriacus*]. Qui sert contre l'hyponchondrie.

ANTHYSTÉRIQUE, adj. et s. m. [*anthystericus*]. Qui sert contre l'hystérie.

ANTI [de *άντι*, contre]. La préposition *anti*, placée devant un adjectif tiré du nom d'une maladie, désigne des médicaments appropriés au traitement de cette maladie : ainsi on appelle *antisymphilitiques* tous les moyens thérapeutiques que l'on emploie contre la syphilis. Souvent, lorsque l'adjectif qui suit la préposition *anti* commence par une voyelle ou une h muette, on supprime la voyelle *i* : ainsi on dit indifféremment, *antiacide* ou *atacide*, etc.

ANTIACIDE. V. ABSORBANT.

ANTIADITE, s. f. [*antiaditis*, de *άντιάδεις*, les amygdales]. Inflammation des amygdales ; terme préférable à *amygdalite*.

ANTIALCALIN, adj. et s. m. Ce qui est propre à corriger l'alcalinité morbide des humeurs : ce sont les acides étendus et les sels acides.

ANTIAPHRODISIAQUE, adj. et s. m. [*antiaphrodisiacus*]. On appelle ainsi les substances auxquelles on attribue une vertu contraire à celle des *aphrodisiaques* (V. ce mot), c'est-à-dire qui passent pour amortir les désirs vénériens, comme le camphre, le nénéphar, etc. Les débilitants généraux, l'abstinence ou un régime peu substantiel, les bains tièdes, les exercices du corps, et, au besoin, des saignées abondantes, sont les seuls véritables *antiaphrodisiaques*.

ANTIARINE, s. f. Principe actif de l'*upas antiar*. Il cristallise en feuilles d'un blanc d'argent. Il est neutre, sans odeur, soluble dans les acides faibles et les alcalis, mais seulement dans 251 parties d'eau et 70 parties d'alcool.

ANTIARTHRITIQUE, adj. ets. m. [all. *gichtwidrig*]. Remède propre à combattre la goutte.

ANTIAR VÉNÉNEUX. V. UPAS ANTIAR.

ANTIASTHMATIQUE, adj. Qui combat l'asthme.

ANTIBALLOMÈNE, adj. [*άντιβάλλομενον*, mis à la place de]. Synonyme de *succédané*.

ANTIBRACHIAL, ALE, adj. [*antibrachialis*, de *antibrachium*, l'avant-bras]. Qui a rapport à l'avant-bras.

ANTICACHECTIQUE, adj. et s. m. Remède contre la cachexie.

ANTICANCÉREUX, EUSE, adj. et s. m. [*anticancerous*, all. *krebswidrig*, angl. *anticancerous*]. On a donné cette épithète aux médicaments et aux topiques employés contre le cancer ; ce sont particulièrement des préparations arsenicales. Tels sont le *cataplasme anticancéreux de Suédois*, préparé avec : acide arsénieux, 16 gram. ; camphre, 32 gram. ; vinaigre, 500 gram. ; suc de carotte, 1 kilog. ; poudre de ciguë, q. s. ; — le *liniment anticancéreux* du même, fait avec acide arsénieux, 5 centigr. à un décigr., et huile d'olive, 32 gram. Tels étaient aussi les *remèdes anticancéreux* de Davidson, de Guy, de Chenet.

ANTICARCINOMATEUX, adj. et s. m. [*anticarcinomaticus*]. Synonyme d'*anticancéreux*.

ANTICARDIAQUE, s. m. [de *άντι*, en avant, et *καρδιά*, cœur]. Le creux à la partie inférieure de la poitrine, appelé vulgairement le *creux de l'estomac*.

ANTICARIEUX, adj. et s. m. [*anticariosis*]. Qui est bon contre la carie.

ANTICATARRHAL, ALE, adj. et s. m. [*anticatarrheus*, *anticatarrhoicus*]. Qui sert contre le catarrhe.

ANTICAUSTIQUE, adj. et s. m. [*anticausticus*]. Qui sert à combattre l'action ou les effets des caustiques.

ANTICHRIR, s. m. [*άντιχίρις*, de *άντι*, contre, et *χίρις*, la main]. Le pouce.

ANTICHOLÉRIQUE, adj. et s. m. [*anticholericus*]. Qui est propre à combattre le choléra.

ANTICIPANT, ANTE, adj. [all. *vorgreifend*, angl. *anticipating*]. Se dit des phénomènes périodiques qui se reproduisent à des intervalles progressivement plus courts. Une fièvre anticipe quand l'accès, au lieu de revenir à la même heure, revient plus tôt.

ANTICOLIQUE, adj. et s. m. [*anticolicus*]. Qui sert contre la colique.

ANTICOPOSCOPE, s. m. [*anticoposcopium*, de *άντικοπή*, résonance, et *σκοπεῖν*, examiner]. On a proposé ce mot pour remplacer celui de *plessimètre*.

En effet, l'instrument ainsi nommé sert, non pas à mesurer le coup, comme l'indique le terme de plessimètre, mais à produire un son de la nature duquel on tire des conclusions utiles au diagnostic.

ANTIGRITIQUE, adj. [*antieriticus*]. Se dit des phénomènes qui contrarient la manifestation des crises, ou des moyens qui, appliqués mal à propos, empêchent celles-ci de se prononcer.

ANTIDARTREUX, BUSE, adj. et s. m. [all. *flechtenwidrig*]. Qui combat les dartres.

ANTIARRHÉIQUE, adj. Qui combat la diarrhée.

ANTIDINIQUE, adj. et s. m. [de ἀντι, contre, et δίνω, vertige]. Qui est propre à combattre le vertige.

ANTIDOTE, s. m. [*antidotus, antidotum*, de ἀντι, contre, et δότες, donné; all. *Gegenmittel*, angl. *antidote*]. Galien appelait *antidote* tous les remèdes donnés à l'intérieur; de là le mot *antidotaire*, employé jadis comme synonyme de *dispensaire* ou *pharmacopée*. Aujourd'hui *antidote* est seulement synonyme de contre-poison. — L'antidote est une substance non toxique, capable de neutraliser les propriétés toxiques d'autres corps. Les antidotes peuvent se diviser : en ceux qui annulent complètement les qualités délétères des poisons; ceux qui en diminuent notablement les effets nuisibles. A la première division appartiennent : contre l'acide arsénieux, le peroxyde de fer hydraté, la magnésie faiblement calcinée et délayée dans l'eau; contre les sels de cuivre, le carbonate de soude; contre le sublimé corrosif, contre les sels de cuivre, contre les sels de plomb, le protosulfure de fer hydraté; contre les composés d'antimoine, contre les alcalis organiques, contre les préparations d'opium, le tannin, les décoctions de quinquina ou de noix de galle, ou, à leur défaut, de bois, de racines et d'écorces astringentes; contre les sels solubles de plomb ou de baryte, les sulfates de magnésie, de potasse ou de soude; contre les sels d'argent, une solution de sel marin; contre les préparations de chrome, les carbonates alcalins en solution, qui neutralisent l'acide chromique; contre les acides, la magnésie calcinée; contre l'acide oxalique, la chaux en suspension dans l'eau; contre les alcalis, l'eau vinaigrée; contre les sulfures alcalins, le foie de soufre, l'acétate de zinc; contre l'acide sulfhydrique, le chlore; contre l'acide cyanhydrique, l'eau chlorée (MM. T. et H. Smith ont proposé, dans le cas d'empoisonnement par l'acide cyanhydrique médicinal très dilué, un mélange, en solution, de sulfate de protoxyde de fer, de sulfate de peroxyde, et d'un excès de carbonate de potasse ou de soude; cet antidote peut aussi convenir dans les empoisonnements par les eaux distillées de laurier-cerise et d'amandes amères; en outre, le chlore employé concurremment avec le sulfate de fer paraît produire de bons effets); contre les combinaisons cyaniques ou métalliques, un mélange de sulfure de fer, de protoxyde de fer hydraté et de magnésie tenus en suspension dans l'eau; ce mélange convient également contre l'acide cyanhydrique. A la seconde division appartiennent : contre le sublimé corrosif, l'albumine, le jaune d'œuf; contre les sels de cuivre, l'eau albumineuse sucrée; contre les sels de plomb, l'eau albumineuse; contre les sels de zinc, de fer, d'étain, de bismuth, les boissons albumineuses et mucilagineuses; le lait contre le chlore en solution; contre les hypochlorites, l'eau albumineuse. (*Dictionnaire raisonné des dénominations chimiques*, 1853.)

ANTIDYSSENTÉRIQUE, adj. et s. m. Contre la dys-

sentérie. Longtemps on a décoré de ce nom des médicaments astringents, qui étaient presque toujours plus nuisibles qu'utiles. Les véritables *antidyssentériques* sont les mucilagineux, sous toutes les formes, et les préparations opiacées. La *mixture antidyssentérique* de la Pharmacopée de Wurtemberg était composée de : émétique, 5 centigr.; gomme arabique, 5gr, 20; sirop de têtes de pavot, 32 gram.; eau de camomille, 198 gram. On a employé avec succès les injections d'iode. V. IODÉ.

ANTIÉMÉTIQUE ou **ANTÉMÉTIQUE**, adj. et s. m. Remède qui calme les vomissements excessifs. *Potion antiémétique de Rivière*. V. POTION.

ANTIÉPHALTIQUE, adj. [de ἐπιπάλτης, eacheumar]. Qui combat le cauchemar.

ANTIÉPILEPTIQUE, adj. et s. m. [*antiepilepticus*]. Qui sert à combattre l'épilepsie.

ANTIFARCINEUX, adj. et s. m. Médicaments employés contre le farcin.

ANTIFÉBRILE, adj. et s. m. [*antifebrilis*]. Synonyme peu usité de *fébrifuge*.

ANTIGALACTIQUE. V. ANTILAITEUX.

ANTIHECTIQUE, adj. et s. m. Remède contre la fièvre hectique. — *Antihectique de Potérius*. C'est l'oxyde blanc d'antimoine.

ANTIHÉMORRHAGIQUE, adj. et s. m. Qui combat l'hémorrhagie.

ANTHERPÉTIQUE, adj. ets. m. [de ἀντι, contre, et ἔρπης, dartre]. Ce qui est propre à guérir les dartres. Remèdes contre les *dartres* et autres affections cutanées attribuées autrefois à un prétendu *virus* ou *principe herpétique*; c'étaient le soufre, ses composés, la patience, la fumeterre, etc.

ANTHYDROPIQUE, adj. Qui combat l'hydropisie.

ANTHYPNOTIQUE, adj. [de ὑπνω, sommeil]. Qui combat le sommeil.

ANTHYSTÉRIQUE ou **ANTHYSTÉRIQUE**, adj. et s. m. Qui convient contre l'*hystérie*. On emploie comme tels les plus puissants antispasmodiques, l'assa fetida, les gommés-résines fétides, etc. — *Potion antihystérique*. Mêlez ensemble : sirop d'armoïse composé, 32 gram., et teinture de castoréum, 2 gram.; ajoutez ensuite : eau distillée de valériane et eau de fleur d'oranger, à 64 gram.; puis éther sulfurique, 2 gram., et bouchez exactement.

ANTILAITEUX, EUSE, adj. et s. m. On a donné ce nom à des médicaments auxquels on supposait la propriété de diminuer la sécrétion du lait, et à ceux qu'on employait contre les maladies dites *laiteuses*, c'est-à-dire causées par la rétrocession du lait. On ne connaît aucune substance qui tende directement à diminuer la sécrétion du lait sans affecter primitivement les glandes mammaires, ou agir d'abord sur d'autres organes. La propriété *antilaiteuse* de la menthe, prise à l'intérieur ou appliquée comme topique, celle de l'alatene, de la pervenche (l'infusion des feuilles), de la racine de canne de Provence (en décoction), sont tout à fait hypothétiques. Les substances alcalines, appliquées sur les seins, ont bien la propriété d'exciter une activité locale plus grande, et par suite la résorption des fluides et du lait; mais ces moyens sont dangereux, et doivent être sévèrement proscrits dans le plus grand nombre de cas. Les purgatifs, les diurétiques, les sudorifiques, les bains, en provoquant des sécrétions abondantes, tendent à diminuer secondairement la sécrétion laiteuse; de légères infusions de bourrache, de fleurs de mauve, de violette, de coquelicot, bues un peu chaudes,

remplissent le plus souvent cette indication. Tel est aussi le mode d'action de beaucoup de remèdes plus ou moins renommés. Le remède *antilaiteux* de Weisse n'est qu'un apozème purgatif et légèrement diaphorétique, composé d'infusions de plantes sudorifiques, de follicules de séné et de sulfate de potasse.

ANTILÉTHARGIQUE, adj. et s. m. [*antilethargicus*]. Qui est propre à combattre la léthargie.

ANTILITHIQUE, adj. [de *λίθος*, pierre]. Qui combat la formation des calculs ou qui les dissout.

ANTIOLOBE, s. m. [de *ἀντί*, contre, opposé, et *λόβος*, lobe; all. *Gegenlappchen*]. Nom donné par quelques auteurs à l'émence tragus de l'oreille externe.

ANTIOEMIQUE, adj. et s. m. [de *ἀντί*, contre, et *λαίμαξ*, peste]. Qui sert contre la peste.

ANTILOPE, s. f. [de *ἀνθρώπος*, animal inconnu, dont le nom a été appliqué par les modernes à l'*antilope* : on le tire de *ἄνθος*, fleur, et *ὄψ*, regard, à cause de l'œil qui est dans cet animal d'une grande beauté ; mais cette dérivation n'est appuyée ni par le sens ni surtout par la forme du mot]. Genre de ruminants à cornes creuses non caduques, chez lesquels la protubérance de l'os frontal qui supporte les cornes est solide, sans cavité centrale proprement dite. La *Gazelle*, le *Chamois*, le *Bubale* des anciens (*Ant. bubalis*, L.), appartiennent à ce genre.

ANTILYSSE, adj. [de *ἀντί*, contre, et *λύσσω*, rage]. Qui sert contre la rage.

ANTIMÉPHITIQUE, adj. et s. m. [*antimephiticus*]. Qui sert à combattre les émanations méphitiques.

ANTIMOINE, s. m. [*antimonium*, *stibium*, all. *Antimonium*, *Spießglanz*, *stibium*, angl. *antimony*, it. et esp. *antimonio*]. On a supposé à tort que le nom de ce métal venait de l'action énergique et funeste qu'il aurait eue sur des moines qui en étudiaient les propriétés. C'est un métal d'un blanc bleuâtre, brillant, cassant et pulvérisable, d'une texture lamelleuse ou grenue, très oxydable par la chaleur ou l'acide azotique. Frotté entre les doigts, il leur communique une odeur sensible. Sa pesanteur spécifique est de 6,70. Dans le commerce, l'antimoine est en pains orbiculaires, dont la surface présente une sorte de cristallisation que l'on compare, pour la forme, aux feuilles de fougère. L'antimoine existe : 1° à l'état natif, au Hartz, en Suède, au Mexique, et en France près de Grenoble ; il est alors uni à l'argent, ou à l'arsenic, au cobalt, etc. ; 2° combiné avec le soufre, à l'état d'oxyde et à l'état d'oxysulfure. L'*antimoine natif* ou *antimoine cru*, est le sulfure de ce métal. — L'antimoine pur, ou le *régule d'antimoine*, était administré autrefois sous la forme de *pilules dites perpétuelles*, parce que les malades les rendaient telles qu'ils les avaient prises ; pilules inertes ou qui n'avaient quelque action qu'à raison de l'oxyde formé sur leur surface par le contact de l'air. On faisait aussi avec le régule des tasses dans lesquelles on laissait séjourner du vin blanc, qu'on administrait ensuite comme émétique et purgatif. Ce *vin antimoné* n'agissait, comme les pilules, que par l'oxyde d'antimoine qui se formait par le contact de l'air, et qui, dans ce cas, était dissous par l'acide contenu dans le vin. Le *vin antimoné* est préparé aujourd'hui avec l'*émétique* (V. ce mot). Le régule d'antimoine du commerce contenant, terme moyen, 1/56° d'arsenic, l'antimoine pur, destiné aux usages thérapeutiques, doit être obtenu par le pharmacien lui-même, et non pris dans le commerce, comme le permettent à tort quelques pharmacopées. Les préparations antimoniales sont

nombreuses : quelques unes ont une action constante et énergique (ex. : l'émétique) ; mais la plupart sont aujourd'hui presque inusitées, à cause de l'incertitude de leur composition et de leurs effets.

Antimoine diaphorétique. Deux préparations antimoniales ont été désignées sous ce nom. En projetant dans un creuset chauffé au rouge parties égales d'antimoine métallique et d'azotate de potasse pulvérisés, on obtient une masse composée d'antimoine et de beaucoup de potasse : c'est l'*antimoine diaphorétique non lavé* (sorte d'antimoniate de potasse). En traitant cette masse par l'eau, le liquide dissout l'excès de potasse et une partie de l'acide antimonique combiné ; il reste une poudre blanche (surantimoniate de potasse), qui est l'*antimoine diaphorétique lavé*. On administrait autrefois l'antimoine diaphorétique (lavé ou non lavé) à la dose de 1 gram. à 1^{gr}.30 dans une potion de 160 à 190 gram., que l'on faisait prendre trois ou quatre fois dans la journée, dans le but d'exciter la transpiration cutanée. On le regardait aussi comme fondant et apéritif, surtout lorsqu'il était uni à des extraits amers. On préparait aussi autrefois l'antimoine diaphorétique en mettant le feu avec un charbon rouge à un mélange de 3 parties d'azotate de potasse et une de sulfure d'antimoine : il constituait alors le *fondant de Rotrou*, et, lavé, c'était la *chaux d'antimoine, chlorure, muriate ou beurre d'antimoine*. — *Protochlorure d'antimoine*, solide, blanc, demi-transparent, très caustique, fusible à 100°. Il a un aspect gras particulier, d'où l'un de ses noms (*beurre d'antimoine*). Il attire lentement l'humidité de l'air et se résout en liqueur, et à cet état on l'emploie en chirurgie comme caustique contre le *charbon* (V. ce mot et ANTHRAX), etc. ; poison corrosif violent. — *Oxychlorure* ou *oxydochlorure d'antimoine* (V. ALGAROTH). — *Oxydosulfures* ou *oxysulfures d'antimoine*, combinaison de sulfure et d'oxyde d'antimoine, poudre jaunâtre insoluble qu'on retrouve dans le *kermès*, le *verre d'antimoine*, le *foie d'antimoine*, la *rubine d'antimoine*, le *crocus metallorum* (V. ces mots et SOUFRE DORÉ d'antimoine). — *Sulphydrate d'antimoine*. V. KERMÈS.

ANTIMONIAL, ALE, adj. [*antimonialis*]. Qui est fait avec l'antimoine : *préparations antimoniales*.

ANTIMONATE, s. m. Sel formé par la combinaison de l'acide antimonique avec une base.

ANTIMONIAUX, s. m. pl. Médicaments dont le principe actif est l'antimoine. V. ANTIMOINE, ÉMÉTIQUE.

ANTIMONIÉ, ÉE, et ANTIMONIFÈRE, adj. [*stibiatu*]. Qui contient de l'antimoine.

ANTIMONIEUX, adj. [*antimoniosus*]. On appelle *acide antimonieux* un des oxydes d'antimoine qui peut former des sels avec les bases, et qui a une couleur blanche tant à l'état de pureté qu'à celui d'hydrate.

ANTIMONIQUE, adj. [*antimonicus*]. On nomme *acide antimonique* un oxyde d'antimoine qui produit des sels avec les bases, et qui est jaune à l'état de pureté, mais blanc à celui d'hydrate.

ANTIMONITE, s. m. Sel résultant de la combinaison de l'acide antimonieux avec une base. Ces sels sont difficiles à distinguer des antimonates : les uns et les autres sont précipités par un acide, et le précipité devient rouge orangé par l'acide sulfhydrique. Traités à chaud par la crème de tartre, puis par l'acide chlorhydrique, ils laissent précipiter l'antimoine en poudre noire par l'action d'une tige de fer poli plongée dans la liqueur.

ANTIMONIUERS, s. m. pl. Alliages d'antimoine.

ANTIMONYLE, s. m. Radical hypothétique (SbO) admis pour expliquer la constitution des composés d'antimoine. Le *protoxyde d'antimoine* est l'*oxyde d'antimonyle* ($SbO_3 = SbO_2 + O$).

ANTIMORVEUX, adj. Ce qui combat la morve. Jusqu'à présent aucun moyen ne mérite ce nom.

ANTINÉPHRÉTIQUE, adj. et s. m. [*antinephriticus*]. Qui convient contre la colique néphrétique.

ANTI-DONTALGIQUE, adj. et s. m. [*antiodontalgicus*]. Qui est propre à combattre les maux de dents.

ANTI-ORGASTIQUE, adj. et s. m. [*antiorgasticus*]. Qui convient contre l'état d'excitation ou d'orgasme. Synonyme de *calmant* ou *sédatif*.

ANTI-PARALYTIQUE, adj. et s. m. [*antiparalyticus*]. Qui sert contre la paralysie.

ANTI-PATHIE, s. f. [*ἀντί*, contre, et *πάθος*, affection]. Dégoût et horreur à la présence de certains objets. — *Antipathie sensible*, antipathie excitée par le moyen des sens externes; *antipathie insensible*, antipathie qui n'est pas excitée par les propriétés apparentes des objets.

ANTI-PÉDICULEUX, EUSE, adj. et s. m. [*antipediculosus, antiphthiriacus*]. Se dit des substances propres à faire périr les poux ou *pediculi*.

ANTI-PÉRIODIQUE, adj. et s. m. Qui combat les maladies périodiques.

ANTI-PÉRISTALTIQUE, adj. [*antiperistalticus*]. On nomme *mouvement antipéristaltique* de l'estomac ou des intestins, le mouvement de contraction de ces organes de bas en haut, de manière que les matières qu'ils contiennent se trouvent reportées en sens inverse de leur cours habituel, qui est déterminé par les mouvements normaux ou péristaltiques.

ANTI-PESTILENTIEL, ELLE, adj. et s. m. Qui convient contre la peste.

ANTI-PHARMAQUE, s. m. [de *φάρμακον*, poison]. Contre-poison.

ANTI-PHLOGISTIQUE, adj. et s. m. [*antiphlogisticus, de ἀντί*, contre, et *φλόξ*, *φλογος*, flamme]. Propre à combattre l'inflammation : *régime, traitement antiphlogistique*. Le traitement *antiphlogistique* consiste dans l'emploi des saignées, générales ou locales, des boissons aqueuses, amylacées, mucilagineuses ou acides, selon les circonstances, des bains tièdes, des applications émollientes, et de l'abstinence plus ou moins complète des aliments. — La chimie pneumatique, c'est-à-dire la théorie créée par Lavoisier, a été appelée aussi *chimie antiphlogistique*, parce qu'elle a renversé la doctrine du phlogistique, dont Stahl avait été l'inventeur.

ANTI-PHTHISIQUE, adj. Qui convient contre la phthisie.

ANTI-PHYSÉTIQUE, adj. [de *ἀντί*, contre et *φυσία*, ventricule]. Ce terme sert à désigner les substances propres à combattre les flatuosités, ou *carmimatifs*.

ANTI-PHYSIQUE, adj. [de *ἀντί*, contre, et *φύσις*, nature]. Qui est contre la nature.

ANTI-PLEURÉTIQUE, adj. et s. m. [*antipleureticus*]. Contre la pleurésie.

ANTI-PODAGRIQUE, adj. et s. m. [de *ἀντί*, contre, et *πυδᾶγρα*, la goutte]. Synonyme d'*antiarthritique*, d'*antigoutteux*.

ANTI-PROSTATES. V. GLANDES DE COWPER.

ANTI-PSORIQUE, adj. et s. m. [*antipsoricus*]. Qui convient contre la gale.

ANTI-PUTRIDE, adj. et s. m. Synon. d'*antiseptique*.

ANTI-PIYIQUE, adj. [*antipyicus*]. Qui est propre à

combattre la suppuration, à la prévenir, à la diminuer quand elle est trop abondante, à la corriger lorsqu'elle est de mauvaise nature.

ANTI-PYROTIQUE, adj. [*antipyroticus*]. Qui est propre à combattre ou le *pyrosis*, affection de l'estomac, ou les effets des brûlures.

ANTI-RHUMATISMALE, ALE, adj. [*antirheumaticus*]. Qui sert contre le rhumatisme.

ANTI-RRHININE, s. f. Matière colorante jaune que M. Riegela retirée des fleurs de l'*Antirrhinum Linaria*.

ANTI-SCORBUTIQUE, adj. et s. m. [*antiscorbuticus*]. Qui sert contre le scorbut. Les racines du raifort, les feuilles du cochléaria, du cresson, et un grand nombre de plantes crucifères, sont désignées comme antiscorbutiques. Les *sucs antiscorbutiques* sont obtenus, selon le Codex, par expression de parties égales de feuilles de cochléaria, de cresson et de trèfle d'eau. On prépare le *vin antiscorbutique* en mettant macérer pendant huit jours dans une bouteille de vin blanc : racine fraîche de raifort sauvage coupée menu, 32 gram. ; feuilles fraîches de cochléaria, de trèfle d'eau et graines de moutarde noire contuses, àà 16 gram. ; sel ammoniac, 8 gram., et alcoolat de cochléaria, 16 gram. ; passant avec expression et filtrant. Les feuilles fraîches de cochléaria, de trèfle d'eau, de cresson de fontaine, la racine de raifort sauvage, les oranges amères et la cannelle entrent, avec le vin blanc et le sucre, dans la composition du *sirop antiscorbutique*.

ANTI-SCROFULEUX, EUSE, adj. [*antiscrophulosus*]. Qui sert contre les scrofules. — *Pilules antiscrofuleuses*, pilules composées de : scammonée et sulfure de mercure noir, àà 64 gram. ; oxyde d'antimoine blanc, cloportes préparés et savon amygdalin, àà 12 gram. ; avec sirop des cinq racines, 160 gram. : le tout divisible en pilules de 2 décigr. — *Élixir antiscrofuleux* (Codex) : racine de gentiane, 32 gram. ; carbonate d'ammoniaque, 8 gram. ; alcool à 56° cent., 1 kilogram. ; après huit jours de macération, passez avec expression et filtrez. Si l'on remplace le carbonate d'ammoniaque par 10 gram. de carbonate de soude, on a l'*élixir antiscrofuleux de Peyrilhe*.

ANTI-SEPTIQUE, adj. et s. m. [*antisepticus, de ἀντί*, contre, et *σῆψις*, putréfaction ; all. *antiseptisch*, angl. *antiseptic*, it. *antisettico*, esp. *antiseptico*]. Qui prévient la putréfaction dans les maladies. Les *antiseptiques* sont pris parmi des acides, des astringents, des toniques, des stimulants. La *potion antiseptique* contient : serpenteaire de Virginie, 8 gram. ; sirop de quinquina, 32 gram. ; teinture alcoolique de quinquina, 8 gram. ; camphre, 6 décigr. ; acétate d'ammoniaque liquide, 32 gram. Le *cataplasma antiseptique* se prépare avec : farine d'orge, 192 gram. ; eau, 500 gram. ; écorce du Pérou en poudre, 32 gram. ; on ajoute ensuite, camphre en poudre, 4 gram. — On donne aussi le nom d'*antiseptiques* aux substances qui préviennent la putréfaction. Pour les substances végétales : le tannin, la créosote, le sel marin, l'arsénite de cuivre, le sublimé corrosif, le sulfate de fer, une solution d'iode aiguisée d'acide chlorhydrique, l'huile de goudron, l'huile de lin siccatif, enfin l'acide pyroligneux et des pyrolignites mélangés de chlorures, introduits par l'aspiration vitale en des bois récemment abattus selon le procédé de Boucherie. Pour la conservation des matières animales : l'alcool, le sublimé corrosif ; des solutions d'acétate et de chlorure d'aluminium, d'acétate et de sulfate d'alumine saturées d'acide arsénieux d'après Gannal ; le sulfite de soude et le chlorure de zinc, d'après Sucquet,

Le charbon végétal, le sucre, les saccharates et surtout le saccharate de chaux ont aussi des propriétés antiseptiques très énergiques.

ANTISIALAGOGUE, adj. et s. m. [*antisialagogus*]. Qui sert à combattre la salivation. *Antisialique* vaudrait mieux.

ANTISPASMODIQUE, adj. et s. m. [*antispasmodicus*, all. *Krampfstillend*]. Qui sert contre les spasmes. On a employé à ce titre les gommés-résines fétides, le camphre et toutes les plantes qui, comme les sauges, les menthes, les mélisses, etc., contiennent du camphre. Les eaux distillées de lis, de muguet, de fleur d'oranger, les éthers et les teintures éthérées, sont dits aussi antispasmodiques. La *potion antispasmodique* du Codex contient : sirop de fleur d'oranger, 32 gram. ; eau distillée de fleurs de tilleul, et eau de fleur d'oranger, à 6½ gram. ; éther sulfurique, 2 gram. Les affections spasmodiques n'étant souvent que les symptômes d'une irritation plus ou moins intense des centres et des cordons nerveux, les antispasmodiques doivent souvent être pris dans la classe des antiphlogistiques.

ANTISPASTIQUE, adj. et s. m. [*antispasticus*]. Synonyme d'*antispasmodique*.

ANTISUDORAL, ALE, adj. Épithète donnée aux substances qui ont la propriété de modérer la production de la sueur, comme les préparations de plomb, et, à ce qu'il paraît, l'agaric blanc administré à doses faibles.

ANTISYPHILITIQUE, adj. cts. m. [*antisymphiliticus*, all. *antisymphilitisch*]. Qui sert contre la *sypphilis*. — *Bois et plantes antisymphilitiques*, le gaïac, la squine, le sassafras, la salsepareille, et beaucoup d'autres sudorifiques. Ils sont la base des médicaments dits *antisymphilitiques*, tels que *rob, sirops, extraits*.

ANTITHÉNAR, s. m. [de ἀντί, opposé, et θέναρ, le théнар, all. *Gegenklopfler*]. Portion de la main qui s'étend depuis la base du petit doigt jusqu'au poignet. — *Muscle antithénar du pouce*, portion du court fléchisseur de ce doigt. — *Muscle antithénar du gros orteil*, portion de l'abducteur oblique de cet orteil.

ANTITRAGIEN, adj. et s. m. [*antitrageus*]. Qui appartient à l'*antitragus*.

ANTITRAGUS, s. m. [all. *Gegenbock*]. Eminence conique du pavillon de l'oreille, qui est située en face et un peu au-dessous du tragus.

ANTITROPE, adj. [*antitropus*, de ἀντί, opposé, et τρέπειν, tourner ; all. *verkehrtliegend*]. — *Embryon antitrope*, les botanistes nomment ainsi l'embryon qui a une direction contraire à celle de la graine, c'est-à-dire dont l'extrémité cotylédonaire correspond au hile.

ANTITYPIQUE, adj. et s. m. Synonyme de *fébrifuge*. On emploie surtout ce mot en parlant des moyens propres à combattre les maladies qui affectent un certain type régulier.

ANTIVÉNÉRIEN, ENNE, adj. [*antivenereus*, angl. *antivenereal*]. Qui sert contre la maladie vénérienne.

ANTIVERMINEUX, EUSE, adj. Qui sert contre les vers.

ANTIZYMIQUE, adj. [de ζύμα, levain]. Qui s'oppose à la fermentation.

ANTRE, s. m. [*antrum*, all. *Höhle*, it. et esp. *antro*]. Nom donné à certaines cavités des os. — *Antre d'Highmore*. V. SINUS MAXILLAIRE. — *Antre mastoïdien*. V. MASTOÏDIEN. — *Antre buccineux*. V. LABYRINTHE. — *Antre ethmoïdal ou olfactif*, cellules de l'ethmoïde.

ANURIE, s. f. [de α priv., et ούρον, urine]. Suppression de la sécrétion urinaire.

ANUROCRINIE. Suppression de la sécrétion urinaire. (Piorry.)

ANURORRHÉE. Défaut d'écoulement d'urine. (Piorry.)

ANUS, s. m. [ἀνάβηξ, πρωκτός, all. *After*, angl. *anus*, it. et esp. *ano*]. Mot latin conservé en français pour désigner l'orifice du rectum. Cet orifice, très extensible, situé à un pouce environ au-devant du coccyx, est environné d'un tissu cellulaire graisseux abondant ; son pourtour, que l'on appelle *marque de l'anus*, présente des plis ou rides formées par la contraction d'un muscle circulaire nommé *sphincter de l'anus*, qui est en partie soumis à l'empire de la volonté, et qui fronce l'orifice anal et le ferme de manière à empêcher la sortie des matières contenues dans l'intestin. V. EXCRÉTION. Quelques auteurs ont décrit ce muscle sous le nom de *sphincter externe*, admettant l'existence d'un *sphincter interne* au-dessus de l'orifice du rectum ; mais ce dernier muscle n'est autre chose que les fibres circulaires de l'intestin, plus nombreuses et plus pressées à son extrémité, de manière à faire un relief assez considérable. — On a aussi appelé *anus* l'orifice antérieur de l'aqueduc de Sylvius, entre les couches des nerfs optiques.

L'*anus* est *contre nature*, lorsque, au lieu de se trouver à l'endroit où il est ordinairement, il s'ouvre, soit à l'ombilic, soit dans le vagin, dans la vessie ou

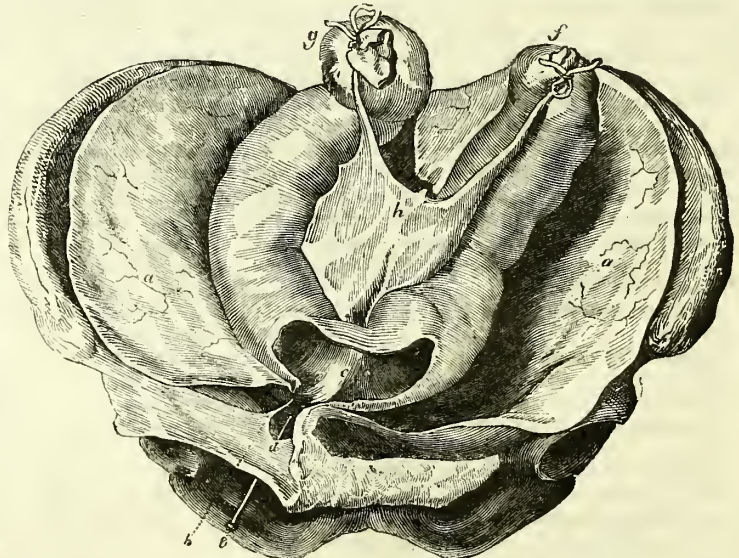


Fig. 28.

dans toute autre région. Un *anus contre nature accidentel* se forme quelquefois à la suite des plaies pénétrantes de l'abdomen, lorsque, l'intestin ayant été percé ou divisé, son bout supérieur a contracté adhérence avec les lèvres de la plaie des parois abdominales. — La Fi-

gure 28, empruntée à Searpa, représente une portion de l'iléon qui a été comprise dans une hernie étranglée, s'est gangrenée, puis ouverte après être devenue adhérente; elle a formé un *anus contre nature* (c, d, e). On a enlevé tous les viscères et laissé le péritoine (a a) qui tapisse les fosses iliaques, et le mésentère qui correspond à l'intestin, lequel a été ouvert en avant pour montrer l'*anus contre nature* (c, d, e). b indique l'endroit où le péritoine vient former l'*entonnoir membraneux* ou *infundibulum*, sorte de canal établi entre le trou de l'intestin et celui des parois abdominales, canal plus ou moins long, suivant que l'intestin est fixé plus ou moins près des parois du ventre; c est le point de jonction des deux bouts d'intestin, dont l'un est *supérieur* ou *stomacal*, l'autre *inférieur*, ou du côté du rectum; celui-ci s'atrophie, se rétrécit, faute de matières qui le traversent. Vis-à-vis la perte de substance et entre ses deux bouts, est le *promontoire* ou *éperon* (c), saillie anguleuse placée de champ, produite par l'adossement, sous un angle plus ou moins aigu, de la portion d'intestin épargnée par la gangrène: il manque quelquefois; d indique l'ouverture intérieure du conduit qui, commençant à l'intestin et à l'*infundibulum*, va s'ouvrir à l'extérieur, e. De chaque côté de d, on voit le péritoine formant l'entonnoir; f est le bout *supérieur* de l'intestin; g, le bout *inférieur*; h est la portion de mésentère qui correspond aux deux bouts d'intestin. — *Anus artificiel*, ouverture faite par l'art pour suppléer à l'*anus naturel*, lorsqu'il y a imperforation du rectum ou absence de cet intestin. — Quelquefois aussi les chirurgiens établissent un *anus contre nature artificiel* dans certaines lésions graves de l'extrémité inférieure du canal intestinal. Pour pratiquer cette opération, ils font aux téguments abdominaux, au flanc gauche, ou vis-à-vis de la fosse iliaque (selon le siège de la lésion), une incision plus ou moins étendue; les muscles sont successivement divisés; le péritoine, mis à nu, est également ouvert; la portion d'intestin qu'on se propose d'insérer est attirée au dehors à l'aide du doigt, et maintenue en rapport avec la plaie au moyen d'un fil passé à travers le mésentère, et dont les deux extrémités sont fixées sur les téguments voisins à l'aide d'un emplâtre agglutinatif. L'intestin ayant été ensuite ouvert et débarrassé des matières qu'il contient, le pansement est fait avec de la charpie, des compresses et un bandage de corps peu serré.

ANUTERRHÉMISME, ANUTERRHAGISME. Cessation normale de la menstruation. — *Anuterrhémisme*, cessation anormale de la menstruation. (Piorry.)

ANXIÉTÉ, s. f. [*anxietas*, ἀνξια, all. *Beklemmung*, angl. *anxiety*, it. *ansietà*, esp. *ansiedad*]. État de trouble et d'agitation, avec sentiment de gêne et de resserrement à la région précordiale. *Inquiétude*, *anxiété* et *angoisse*, sont trois degrés du même état.

AORTANOMOTROPHIE. Altération dans la nutrition de l'aorte. (Piorry.)

AORTARTIE, s. f. [*aortartia*, de ἀορτή, aorte, et ἀραια, rétrécir]. Diminution du calibre normal de l'aorte. Mot mauvais et hybride.

AORTASIE, AORTECTASIE. Dilatation de l'aorte, anévrysme aortique. (Piorry.)

AORTE, s. f. [*aorta*, *arteria magna*, ἀορτή, all. *die grosse Schlagader*, *Aorta*, angl. *aorta*, it. et esp. *aorta*]. Principale artère du corps humain. Elle naît du ventricule gauche du cœur, ou plutôt ses fibres et membrane celluleuse sont fixées solidement à une

espèce d'anneau tendineux qui borde l'ouverture aortique de ce ventricule; la membrane interne est seule commune au cœur et à l'artère. L'aorte se dirige d'abord en haut et à droite (*aorte ascendante*); puis elle se recourbe de droite à gauche et d'avant en arrière, passe obliquement au-devant de la colonne vertébrale, et se recourbe de nouveau (*erosse de l'aorte*) de haut en bas sur le côté gauche de cette colonne, le long de laquelle elle descend ensuite verticalement (*aorte descendante*), pour sortir de la poitrine (avec la veine azygos et le canal thoracique) par l'ouverture aponévrotique que présente l'écartement des piliers du diaphragme. L'aorte descendante prend successivement le nom d'*aorte pectorale* et d'*aorte abdominale* pendant son trajet dans la poitrine et dans l'abdomen. Arrivée dans cette dernière cavité, elle descend jusqu'au-devant de la quatrième ou cinquième vertèbre lombaire, où elle se termine par les deux iliaques primitives. Les artères qui naissent de l'aorte supérieure sont: l'innominée, la carotide et la sous-clavière gauches; et inférieurement: les diaphragmatiques inférieures, le tronc cœliaque, les mésentériques, les lombaires, etc. C'est par l'aorte que le sang rouge part du cœur pour se répandre dans toutes les parties du corps. Valsalva a donné le nom de *petits sinus de l'aorte* à trois petites dilatactions qu'elle présente près de son origine, et qui répondent aux trois valvules sigmoïdes; une dilatation plus considérable, vers la convexité de la crosse, est appelée *grand sinus aortique*.

Chez les animaux domestiques, le tronc commun qui sort du ventricule gauche, et sert d'origine à toutes les artères, n'a pas reçu de nom propre. Ce sont les divisions de ce tronc qui portent les noms d'*aorte antérieure* et *aorte postérieure*. La première fournit quelques artères collatérales et se divise en deux troncs (fournis par la crosse aortique chez l'homme); ce sont: 1° le *brachial droit* ou *brachio-céphalique*, qui fournit les carotides et au membre antérieur droit; 2° le *brachial gauche*. L'*aorte postérieure* fournit l'*aorte thoracique*, qui est *abdominale* au delà du diaphragme et fournit les mêmes branches que chez l'homme. Chez les oiseaux, l'aorte ne diffère pas essentiellement de celle des mammifères. Celle des crocodiliens a deux croses: la *gauche* naît du *ventricule droit*; la *droite* naît du *ventricule gauche*. Ces deux croses se réunissent pour former l'aorte proprement dite. Il en est de même chez les serpents, mais ici les deux ventricules communiquent par des trous de leur cloison. Chez les tortues, la crosse gauche naît d'un ventricule unique, la droite vient du même ventricule et donne l'artère qui porte le sang à la tête. Ces deux croses ne se réunissent pas directement, mais une grosse branche établit anastomose entre elles deux. Chez les lézards, deux troncs naissent du ventricule commun et se bifurquent, ce qui fait quatre branches, dont les deux gauches vont s'unir chacune à l'une des deux droites, ce qui fait deux *aortes* s'unissant ensuite en *une seule aorte abdominale*. Chez les poissons, l'aorte est formée par réunion des veines branchiales.

AORTECTASIE, s. f. [ἀορτή, aorte, et ἐκτασις, dilatation]. Dilatation ou anévrysme de l'aorte.

AORTELCIE, AORTELCOSIE. Ulcération de l'aorte. (Piorry.)

AORTÉVRYSMIE, s. m. [*aorteurysma*, de ἀορτή, aorte, et ὑψύς, dilaté]. Anévrysme de l'aorte.

AORTIE, AORTOPATHIE. Maladie de l'aorte. (Piorry.)

AORTIQUE, adj. [*aorticus*]. Qui appartient ou qui a rapport à l'aorte. — *Courbure aortique*, c'est la crosse de l'aorte. — *Ouverture aortique* du diaphragme. V. DIAPHRAGME. — *Sinus aortique*. V. AORTE. — *Système aortique*, ensemble des artères fournies par l'aorte. — *Valvules aortiques*, ce sont les valvules sigmoïdes ou semi-lunaires. — *Ventricule aortique*, c'est le ventricule gauche du cœur.

AORTITE, s. f. [*aortitis*, all. *Aortitis*]. Inflammation qui affecte la tunique externe de l'aorte, la seule qui soit vasculaire. A l'époque où l'on croyait toutes les tuniques vasculaires, on a avancé que la tunique interne de l'aorte était la plus sujette à l'inflammation ; mais on a reconnu que la rougeur prise pour signe d'inflammation était un phénomène de teinture de la tunique interne par la matière colorante du sang, et que les prétendues fausses membranes étaient des couches fibreuses minces. Ces faits s'appliquent également à ce qu'on a dit des lésions caractéristiques de l'artérite.

AORTOCLASIE. Rupture de l'aorte. — *Aortoelasie kystoïde*, dilatation de l'aorte avec kyste, anévrysme vrai. (Piorry.)

AORTOLITHIE. Incrustations de l'aorte. (Piorry.)

AORTOMALAXIE. Ramollissement de l'aorte. (Piorry.)

AORTOSCLÉRIE, AORTOSCLÉROSE. Induration de l'aorte. (Piorry.)

AORTOSTÉIE. Ossification de l'aorte. (Piorry.)

AORTOSTÉNIE, AORTOSTÉNOSIE. Rétrécissement de l'aorte. (Piorry.)

AORTOTRAUMIE, AORTOTRAUMATIE. Blessure de l'aorte. (Piorry.)

APALACHINE, s. f. Arbrisseau qui croît sur les monts Apalaches, dans l'Amérique septentrionale, et que l'on rapporte aujourd'hui au genre du *Houx*, sous le nom d'*Ilex vomitoria*, parce que l'infusion de ses feuilles est, dit-on, employée comme vomitive.

APANTHROPIE, s. f. [*apanthropia*, de ἀπό, loin, et ἀνθρώπος, homme]. Désir de la solitude.

APATHIE, s. f. [*apathia*, ἀπάθεια, de α priv., et πάθος, passion ; all. *Apathie*, angl. *apathy*, it. et esp. *apatia*]. État d'engourdissement des facultés morales, dans lequel on est comme insensible à la peine ou au plaisir, et où l'on éprouve une sorte de paresse à se mouvoir.

APELLE, s. m. [de *Apella*, nom propre d'un juif chez les auteurs latins et transporté aux circoncis]. On a désigné sous ce nom ceux dont le prépuce, rétracté ou excisé, ne peut recouvrir entièrement le gland, comme chez les individus circoncis.

APEPSIE, s. f. [*apepsia*, ἀπεψία, de α priv., et de πέψις, coction, digestion]. Proprement mauvaise digestion. Quelques auteurs emploient ce mot comme synonyme de *dyspepsie*.

APERCEPTION, s. f. [all. *Anschauung*]. Opération de l'esprit quand il se considère comme le sujet qui perçoit ou sent une impression quelconque.

APÉRISPERMÉ, ÉE, adj. Se dit, en botanique, d'une graine qui est privée de périsperme.

APÉRITIF, IVE, adj. et s. m. [*aperitivus*, *aperiens*, de *aperire*, ouvrir ; all. *auflösend*, angl. *aperient*, it. et esp. *aperitivo*]. Qui ouvre le passage, qui rétablit la liberté dans les voies biliaires, urinaires, etc. On a rangé parmi les *apéritifs* les sels purgatifs employés à petites doses. On a décoré du nom d'*apéritifs majeurs*, les racines d'ache, de fenouil, de persil, d'asperge, de petit houx ; on a appelé *apéritifs mineurs*, les racines de capillaire, de chicendont, de chardon roulant, d'arrête-

bœuf et de fraiser. On a encore regardé comme *apéritifs*, des substances toniques amères (la seorsonère, le pissenlit, la chicorée et autres plantes de la même famille), et divers ferrugineux (les oxydes et sels de fer, et les eaux minérales ferrugineuses). On a ainsi réuni sous un nom commun des substances très différentes par leur manière d'agir, les unes laxatives, les autres diurétiques, d'autres même excitantes.

APÉTALE, adj. [*apetalus*, de α priv., et de πέταλον, pétale ; angl. *apetalous*]. Se dit, en botanique, d'une plante qui n'a point de pétales, et par conséquent point de corolle.

APÉTALES, s. f. pl. Nom donné à un groupe de plantes dicotylédones composé de celles qui manquent de pétales. Il comprend les *apétales proprement dites* : 1° amentacées, 2° non amentacées (polygonées, urticées, euphorbiacées, buxinées, mûriers, figuiers, etc.) ; et les *apétales gymnospermes*, ou simplement *gymnospermes* (conifères et cycadées).

APEX, s. m. Nom de l'étamine dans Tournefort. Il est actuellement employé comme synonyme de *sommet*.

APHANIPTÈRES, s. m. pl. [ἀφανίτης, invisible, et πτερον, aile]. Ordre d'insectes : Corps et tête comprimés sur les côtés ; deux antennes à quatre articles ; bouche en suçoir formée de trois soies entre deux lames articulées, dont la base est couverte de deux écailles. Le suçoir est entre les hanches des pattes antérieures. Les hanches des six pattes sont fort développées, ce qui fait paraître celles-ci formées de quatre divisions. Le genre *Puce* est le type de cet ordre.

APHÉRESE, s. f. [*apharesis*, de ἀπό, de, et de αἶρεῖν, ôter ; all. *Wegnahme, Ablösung*]. Action de retrancher ; partie de la chirurgie qui traite des opérations dans lesquelles on retranche du corps une partie quelconque. Ce mot est opposé à *prothèse*.

APHIDIENS, s. m. pl. [de *apis*, type de la famille ; all. *Blattlaus*, angl. *plantlouse*, it. *mescherino*, esp. *pulgon*]. Famille d'insectes hémiptères, à antennes filiformes plus longues que la tête ; tarsi à deux articles seulement. Elle renferme les genres *Psylle* et *Pueeron*.

APHONIE, s. f. [*aphonia*, ἀφωνία, de α priv., et φωνή, son, voix ; all. *Stimmlosigkeit*, angl. *speechlessness*]. Privation de la voix. L'aphonie diffère de la *mutité*, qui est la privation de la parole. Dans celle-ci, la voix se fait entendre, mais elle n'est pas articulée ; dans l'aphonie, au contraire, le malade ne peut produire aucun son. L'aphonie diffère aussi de l'*extinction de voir*, dans laquelle des sons, même articulés, mais extrêmement faibles, se font entendre. L'aphonie survenue par suite de l'impression du froid n'a ordinairement rien de grave ; mais celle qui a été causée par une émotion vive, et en général celle qui se manifeste sans lésion appréciable de l'appareil vocal, résiste souvent au traitement le mieux dirigé.

APHORISME, s. m. [*aphorismus*, ἀφορισμός, de ἀφορίζεω, définir ; all. *Lehrspruch*]. Sentence qui définit nettement un objet quelconque, ou qui expose en peu de mots ce qu'il importe de connaître de cet objet.

APHORISMES. Titre d'un ouvrage d'Hippocrate, qui est formé de sentences détachées et où, en général, un grand sens est renfermé en peu de paroles.

APHORISTIQUE, adj. [*aphoristicus*]. Qui tient de l'*aphorisme*. V. ce mot.

APHRODISIAQUE, adj. et s. m. [*aphrodisiaeus*, de Ἀφροδίτη, Vénus, déesse de la volupté ; angl. *aphrodisiac*]. Ce qui porte aux plaisirs de l'amour. Les substances auxquelles on a donné le nom d'*aphrodisiaques* sont

presque toutes des stimulants, ou plutôt des irritants, dont les effets sont la plupart du temps pernicieux. Les cantharides, le phosphore, sont les aphrodisiaques les plus puissants et aussi les plus dangereux. On regarde encore comme aphrodisiaques les aromates, les gommes odorantes, les baumes, les résines, les huiles essentielles, le musc, l'opium uni aux aromates, le safran, etc.

APHRODISIOGRAPHIE, s. f. [de Ἀφροδίτη, Vénus, et γραφή, description]. Ce mot, qui, conformément à l'étymologie, devrait signifier la description des plaisirs de l'amour, a été employé par quelques auteurs dans le sens de *description de la maladie vénérienne*.

APHRODITE, s. f. [de Ἀφροδίτη, Vénus]. Nom de genre d'annélides dorsibranches dont une espèce de France, l'*Aphrodita aculeata*, L., est remarquable par deux rangs de larges écailles membrancuses recouvrant les branchies, et cachées dans des filaments ayant l'aspect de l'étope qui naissent sur les côtés du corps et entre lesquels sortent de fortes épines et des faisceaux de soies brillantes qui reflètent des teintes irisées très brillantes.

APHTHE, s. m. [*aphthæ*, ἀφθῆ, de ἀπτείν, brûler; all. *Aphthen*, angl. *aphtha*]. On a désigné sous ce nom tantôt de petites ulcérations blanchâtres qui se développent sur la membrane muqueuse de la bouche et du tube digestif, tantôt une sorte d'érythème de la membrane muqueuse de la bouche et de quelques autres parties revêtues comme elle d'un épithélium. Quelques auteurs refusent le nom d'*aphthes* à toutes ces petites phlegmasies de la bouche qui se présentent sous la forme de plaques plus ou moins larges, ou de surfaces ulcérées ou non ulcérées, et ne considèrent comme *aphthes* que les éruptions qui commencent par de petites vésicules transparentes, arrondies, blanches, ou d'un gris de perle, au-dessous et autour desquelles se développe, dès le lendemain, et souvent le jour même de leur apparition, un bourrelet gris ou blanc, dur à sa base, qui leur donne l'apparence de petites pustules; le second ou le troisième jour, les vésicules laissent écouler un liquide transparent, et sont remplacées par de petites ulcérations, qui durent plus ou moins longtemps, et se cicatrisent sans laisser aucune trace. Les aphthes sont *discrets* ou *confluents*; c'est dans ce dernier cas surtout que la maladie se propage au pharynx et aux voies digestives, et qu'il existe une fièvre plus ou moins vive. Les aphthes, dans leur état de simplicité, sont une indisposition légère, qui cède très promptement à la diète, aux boissons adoucissantes et relâchantes (eau d'orge, eau de veau, petit-lait, etc.) Dans l'aphthe confluent, il faut insister d'abord sur les collutoires adoucissants et calmants (décoctions de guimauve, de laitue, coupées avec du lait). Si les ulcérations sont très douloureuses, on les touche avec du mucilage de coing, soit pur, soit avec addition d'un peu de laudanum; dès qu'elles ont cessé de l'être, il faut remplacer les émoullients et les narcotiques par les astringents et les excitants, employés avec ménagement: les boissons acidulées sont les plus convenables dans les aphthes confluents, en ayant soin de les remplacer vers la fin par les toniques. — Chez les nouveau-nés, ce qu'on nomme vulgairement *muguet* ou *millet* a un caractère particulier et des symptômes spéciaux (V. MUGUET), mais diffère des aphthes.

APHTHEUX, EUSE, adj. [*aphthosus*]. Qui tient aux aphthes: *éruption aphtheuse, angine aphtheuse*. —

Maladie ou fièvre aphtheuse, chez les animaux, maladie éruptive et contagieuse, caractérisée par le développement d'aphthes sur la membrane buccale, sur les trayons, l'origine des onglons. Elle attaque plus particulièrement l'espèce bovine. Elle est généralement épizootique.

APHYLLE, adj. [*aphyllus*, de α priv., et φύλλον, feuille; all. *blätterlos*]. Se dit, en botanique, d'une plante qui n'a pas de feuilles.

APICULÉ, ÉE, adj. [*apiculatus*, de *apex*, pointe]. Indique, en botanique, un organe terminé au sommet en pointe courte et aiguë.

APICULUM, s. m. Pointe terminale d'un organe.

APHINE, s. f. [de *apium*, persil]. Substance découverte dans le persil par Braconnot. Elle est sous forme d'une poudre d'un blanc jaunâtre.

APLEURIE, s. f. [*apleuria*, de α priv., et πλεύρα, plèvre]. Absence des plèvres.

APLOMB, s. m. Se dit, en physiologie, de la répartition régulière du poids du corps sur les membres et de la direction la plus favorable de ceux-ci considérés comme supports pour le soutien du tronc et l'exécution des mouvements du corps.

APNÉE, s. f. [*apnoea*, de α priv., et πνέω, respirer]. Défaut de respiration, suspension de la respiration. On a proposé de substituer ce mot à celui d'*asphyxie*, comme beaucoup plus exact.

APNEUMIE, s. f. [*apneumia*, de α priv., et πνεύμων, poumon]. Monstruosité caractérisée par l'absence des poumons.

APNEUMONERVIE, s. f. [*apneumoneuria*, de α priv., πνεύμων, poumon, et νεύρον, nerf]. Défaut d'action nerveuse du poumon.

APOGÉNOSE, s. f. [*apocensis*, de ἀπό, hors, et ζέωσις, évacuation]. Ce mot signifie *évacuation partielle*, selon quelques auteurs, par opposition à *cénose*, qui signifie *évacuation générale*.

APOGOPE, s. f. [*apocope*, de ἀπό, de, et κόπτειν, couper]. Blessure avec perte de substance, et plus particulièrement, fracture dans laquelle une portion de l'os a été enlevée.

APOGRÉNIQUE, adj. [*apocrenicus*, de ἀπό, de, et ζήνη, fontaine; all. *apocrensaire*, angl. *apocrenic acid*]. Nom donné par Berzelius à un acide organique nitrogéné qu'il a retiré de certaines eaux minérales.

APOGYN, s. m. [*apocynum*, de ἀπό, marquant éloignement, et κύων, chien, la plante étant regardée comme vénéneuse pour les chiens]. Nom d'un genre de plantes de la famille des apocynées, composé d'herbes vivaces de l'Amérique et de l'Asie boréales. Les racines des *Apocynum androsamifolium* et *A. cannabinum*, sont employées comme vomitif à la dose de 1 à 2 gram. en Amérique.

APOGYNE ou **APOCYMINE**, s. f. Principe actif extrait par M. J. Griscom de la racine d'*Apocynum cannabinum*.

APOCYNÉES, s. f. pl. [*apocynæa*, de ἀπό, loin, et κύων, chien]. Famille de plantes de la classe des dicotylédones monopétales hypogynes, J., qui a pour caractères: Feuilles simples et opposées, entières. Fleurs axillaires ou terminales, solitaires ou diversement réunies; calice monosépale, étalé ou tubuleux, à 5 divisions; corolle monopétale régulière; 5 étamines, tantôt libres, tantôt réunies; anthères biloculaires, renfermant un pollen pulvérulent (si les étamines sont libres), ou un pollen en masse solide (si les étamines sont réunies); deux ovaires libres, sur un disque hypo-

gyne, soudés ensemble par leur côté interne ou par leur sommet, et offrant chacun une loge renfermant un grand nombre d'ovules placés à la suture interne; deux styles, quelquefois soudés, et un stigmate plus ou moins discoïde. Le fruit est un follicule simple ou double, rarement charnu et indéhiscant. Graines attachées à un trophosperme sutural, nues ou aigrettées; embryon droit, dans un endosperme charnu ou corné.

APODACRYTIQUE, adj. et s. m. [de ἀπό, sans, et δάκρυ, larmes]. Ce qui est propre à arrêter l'écoulement des larmes.

APODE, adj. [apodes, de α priv., et πούς, ποδός, pied]. Sans pieds. — *Apodes*, s. m. pl. En histoire naturelle, on donne ce nom aux poissons qui n'ont pas de nageoires ventrales.

APODIE, s. f. [apodia, de α priv., et πούς, ποδός, pied]. Monstruosité caractérisée par l'absence des pieds.

APOGALACTISME, s. m. [ἀπογαλακτίζειν, sevrer, de ἀπό, marquant séparation, et γάλα, lait]. Sevrage.

APOLINOSE, s. f. [apolinosis, ἀπολίνωσις, formé de λίνον, lin]. Action de lier avec un fil de lin. On donnait autrefois le nom d'*apolinose* à un des modes opératoires de la fistule à l'anus, qui consistait à introduire par le trajet fistuleux un fil que l'on ramenait ensuite en dehors en le retenant par l'anus, de manière à comprimer dans l'anse toutes les parties situées entre l'anus et les deux orifices de la fistule : les deux extrémités du fil étaient alors nouées, ou plutôt engagées dans un serre-nœud, de manière à opérer sur les parties comprises dans l'anse une certaine constriction. En ayant soin de resserrer la ligature, à mesure que les tissus cédaient, on finissait par en faire la section complète; et, la cicatrisation s'opérant aussi à mesure, la fistule se trouvait cicatrisée lorsque la ligature tombait. Foubert substitua un fil de plomb au fil ordinaire ou au cordonnet. Ce procédé est aujourd'hui abandonné à cause des douleurs longues et souvent insupportables qu'il détermine, et du peu de certitude du succès.

APOMORPHOSE, s. f. [de ἀπό, hors, et μορφή, forme]. Gerhardt donne ce nom à un genre particulier de métamorphose organique très fréquent, où une substance, en se fixant sur une autre, en soustrait quelque chose. Ainsiles agents oxygénants, en se portant sur l'hydrogène ou sur le carbone d'une matière organique, forment de l'eau ou de l'acide carbonique. Le chlore, le brome, les chlorures, les bromures, enlèvent de l'hydrogène pour former de l'acide chlorhydrique, bromhydrique.

APOMYTTOSE, s. f. [apomyttosis, de ἀπό, de, hors, et μύπτειν, se mouvoir]. Sauvages a décrit sous ce nom une sorte de spasme qui consiste dans un tremblement de la tête, avec respiration sonore et agitation du tronc, et qui a pour but d'expulser quelque mucosité des narines, ou d'écarter de la peau quelque chose qui l'irrite; phénomène qui a du rapport avec l'éternement, dont il diffère cependant par la respiration comme stertoreuse.

APONÉVROGRAPHIE, s. f. [aponeurographia, de ἀπονεύρωσις, aponevrose, et γράφω, description]. Description des aponevroses.

APONÉVROLOGIE, s. f. [aponeurologia, de ἀπονεύρωσις, aponevrose, et λόγος, discours]. Traité des aponevroses.

APONÉVROSE, s. f. [aponeurosis, ἀπονεύρωσις, de ἀπό, de, et νεύρον, nerf, parce que les anciens, qui appelaient νεύρον toutes les parties blanches, les regardaient comme des expansions nerveuses; all. *Aponeurose*]. Les aponevroses sont des membranes blan-

ches, luisantes, très résistantes. Elles sont formées de faisceaux entrecroisés; ceux-ci sont constitués : 1° de fibres du tissu cellulaire volumineuses et serrées (fibres ou faisceaux fibreux des auteurs); 2° de fibres du tissu jaune élastique accompagnant ces faisceaux de tissu cellulaire, fibres élastiques plus abondantes dans les aponevroses d'enveloppe que dans les autres: quelquefois elles l'emportent en quantité sur le tissu cellulaire et forment elles-mêmes des faisceaux; alors les aponevroses sont jaunes, ce qui se voit surtout chez les grands mammifères; 3° de capillaires peu abondants, à mailles anguleuses, larges, peu serrées, suivant le mode d'entrecroisement des faisceaux. Les unes, dites *aponevroses partielles*, se continuent avec les fibres musculaires; ce sont des tendons de forme aplatie (V. TENDON). On les nomme *aponevroses d'insertion*, si elles sont à l'extrémité des muscles (ex.: les grand et petit obliques de l'abdomen), qu'elles fixent alors aux os; ou *aponevroses d'intersection*, si elles interrompent la continuité du muscle (ex.: le muscle droit abdominal), et se continuent des deux côtés avec des fibres musculaires. Les autres, dites *aponevroses générales* ou *aponevroses d'enveloppe*, ont la forme des membres, dont elles recouvrent et maintiennent les muscles; leur face interne, en contact avec ces derniers, envoie entre eux des prolongements membraneux qui donnent aussi insertion à leurs fibres; l'externe est recouverte par la peau; leurs extrémités s'attachent au périoste.

APONÉVROTIQUE, adj. [aponeuroticus]. Qui a rapport aux aponevroses, ou qui est de la nature des aponevroses: *tissu aponevrotique*, *fibres aponevrotiques*. — *Muscle aponevrotique* ou *du fascia lata*. V. FASCIA LATA.

APONÉVROTOME, s. m. Instrument particulier qui sert à diviser l'aponevrose abdominale dans la cystotomie sus-pubienne.

APONÉVROTOMIE, s. f. [aponeurotomia, de ἀπονεύρωσις, aponevrose, et τμήν, section]. Dissection des parties aponevrotiques.

APOPHLEGMATISANT, s. m. [de ἀπό, de, hors, et φλέγμα, phlegme, pituite; angl. *apophlegmatic*]. Les anciens désignaient par ce nom les substances qui provoquent la sécrétion des membranes muqueuses des narines et de la bouche, ainsi que celle des glandes salivaires, et par *apophlegmatisme*, cette sécrétion provoquée.

APOPHTHORE, adj. [de ἀποφθείρειν, détruire]. Se dit des substances qui provoquent l'avortement.

APOPHYSE, s. f. [apophysis, de ἀπό, de, et φύσις, naître, croître, comme si l'on disait *excroissance*; all. *Fortsatz*, angl. *apophysis*]. On appelle *apophyses* les éminences naturelles des os, lorsque ces éminences sont allongées et très saillantes. Elles ont reçu différents noms, qui expriment leur forme: *apophyse styloïde*, *apophyse coracoïde*, etc.; ou bien elles portent le nom de quelque anatomiste, comme l'*apophyse d'Ingrassias*, nom donné aux petites ailes du sphénoïde. Mais, les os se développant toujours par plusieurs points d'ossification, qui finissent par se réunir, la plupart des éminences osseuses qui ont reçu le nom d'*apophyses* ne sont d'abord que contiguës à l'os; et, dans ce cas, tant qu'il reste entre elles et le corps de l'os une partie qui n'est encore que cartilagineuse, elles sont appelées *épiphyes*. — En botanique, renflement qui existe à la base de l'urne dans certains genres de mousses.

APHYSE, ÉE, adj. [*apophysatus*]. Muni d'une apophyse.

APOPLECTIQUE, adj. *apoplecticus*, angl. *apoplectic*, it. et esp. *apoplectico*. Qui a rapport à l'apoplexie : *sommeil apoplectique, état apoplectique*. On avait appelé anciennement *veines apoplectiques* les veines jugulaires. — Quelquefois ce mot a été employé substantivement en parlant d'individus frappés d'apoplexie : un *apoplectique*. — Parfois aussi on l'a fait, mal à propos, synonyme d'*antiapoplectique*; c'est dans ce sens qu'on a dit *médicaments apoplectiques*. — *Constitution apoplectique*. On dit que la constitution est *apoplectique* chez les individus pléthoriques, replets, à cou court, à figure habituellement congestionnée, à tête volumineuse, bien que l'hémorrhagie cérébrale se présente souvent chez les personnes offrant toute autre constitution.

APOPLEXIE, s. f. [*apoplexia*, de ἀποπλήσσω, je frappe de stupeur; all. *Schlagfluss, Schlag*, angl. *apoplexy*, it. *apoplessia*, esp. *apoplegia*]. Le mot *apoplexie* pourrait, à la rigueur, signifier toute maladie grave qui frappe subitement, *morbus attonitus, sideratio*; mais on a particulièrement appelé *apoplexie*, une maladie caractérisée par une paralysie soudaine, spontanée, plus ou moins complète, plus ou moins étendue, plus ou moins durable, du sentiment et du mouvement; paralysie produite, dans le plus grand nombre de cas, par un épanchement de sang dans les membranes cérébrales, dans les ventricules du cerveau, ou dans la substance même de l'encéphale. Quelquefois, au lieu de sang, c'est une sérosité plus ou moins abondante que l'on trouve dans l'arachnoïde ou dans les ventricules cérébraux (*apoplexie séreuse* ou *pituiteuse*); parfois aussi on ne reconnaît aucune lésion matérielle appréciable (*apoplexie nerveuse* de quelques auteurs). De là les diverses formes sous lesquelles se présente l'apoplexie, et que l'on peut rapporter à trois principales : — 1° Le malade tombe privé de sentiment et de mouvement; la face est ordinairement injectée, la respiration stertoreuse, le pouls plein, sans fréquence. Quelquefois il y a des convulsions; la stupeur cesse au bout de quelques instants ou persiste pendant plusieurs jours. (V. COUP DE SANG.) Le malade succombe ou se rétablit sans conserver aucune trace notable de son attaque, ou le coma laisse après lui une hémiplegie, ou la perte de la parole ou de la vue, état qui peut être persistant ou passager. — 2° D'autres fois le malade éprouve une céphalalgie violente et subite; il tombe dans un état voisin de la syncope; la face est pâle, le pouls faible, le corps froid; les idées deviennent incohérentes, le coma survient : l'hémiplegie est plus rare dans les cas de cette espèce. — 3° D'autres fois enfin le malade est subitement paralysé d'une moitié du corps, et perd la parole : cet état persiste à des degrés divers pendant un temps plus ou moins long. — Aujourd'hui on semble s'accorder à ne donner le nom d'*apoplexie* qu'à l'hémorrhagie encéphalique ou rachidienne, c'est-à-dire à l'infiltration et à l'extravasation du sang dans le tissu du centre cérébro-spinal. — *Apoplexie méningée*, affection constituée par un épanchement de sang dans la cavité de l'arachnoïde, dans les ventricules du cerveau ou dans le tissu cellulaire sous-arachnoïdien, observée à tous les âges, mais notamment chez les enfants d'un à deux ans, et chez les aliénés dans la démence paralytique. — Le traitement des différentes espèces d'apoplexies, tant que leur diagnostic sera aussi incertain qu'il l'est, ne présentera pas d'autres indications que

celles que fournit l'apoplexie avec épanchement sanguin : seulement on insisterait moins sur les émissions sanguines, et l'on agirait davantage sur la peau et sur le canal digestif, si l'on soupçonnait avoir affaire à l'apoplexie dite *séreuse* ou à l'apoplexie sans lésion matérielle. En général, la saignée de la jugulaire ou des saignées répétées au bras du côté sain, sont le moyen le plus efficace à opposer à l'apoplexie. On fait, en outre, usage de sangsues à la nuque, de compresses trempées dans l'eau très froide, ou de glace appliquée sur la tête, de pédiluves très chauds; et lorsqu'on a obtenu une amélioration notable, on insiste sur les lavements laxatifs ou purgatifs, sur la diète, les boissons délayantes, et le repos le plus absolu. — Par analogie avec la lésion qui caractérise le plus ordinairement l'apoplexie cérébrale, on a appelé *apoplexie* toute affection qui présente pour caractère essentiel la formation brusque et spontanée d'un foyer sanguin dans un organe quelconque, et notamment dans le poumon. C'est ainsi qu'on a décrit une *apoplexie pulmonaire*, une *apoplexie du cœur*, une *apoplexie musculaire*, une *apoplexie du foie*, de la rate, de l'utérus, etc. — *Apoplexie des nouveau-nés*, état de mort apparente dans lequel peut se trouver un enfant au moment de la naissance, lorsqu'une cause quelconque a entravé la circulation et occasionné une stase dans les vaisseaux cérébraux; de là une rougeur universelle, et surtout le boursoufflement et la couleur violette de la face. On doit alors laisser écouler par le cordon ombilical une petite quantité de sang, soit en une seule fois, soit à plusieurs reprises. — *Apoplexie de la rate*. V. MALADIE DU SANG. — *Apoplexie foudroyante*, celle qui détermine la mort en trois, quatre ou vingt-quatre heures. Autrefois on donnait ce nom à presque tous les cas de mort subite, en particulier à ceux dus à la rupture d'un anévrysme, etc. — *Apoplexies traumatique, phlegmoneuse, suppurative, hydrocéphalique, fébrile, épileptique, hystérique, narcotique, méphitique, suffocante*. Noms donnés aux états soporeux ou comateux qui surviennent à certaines périodes ou accidentellement pendant les maladies inflammatoires, l'hydrocéphalie, etc. — *Apoplexie idiopathique*, celle qu'on supposait survenue sans cause intérieure. — *Apoplexies sympathique, métastatique, vermineuse, arthritique, etc.*, celles que l'on supposait dues à la suppression de quelque excrétion normale, à des vers dans l'intestin, etc. — *Apoplexie sanguine* (*A. vera seu exquisita*), celle qui est due à un épanchement sanguin, la seule qui actuellement reçoive le nom d'*apoplexie* ou *hémorrhagie cérébrale interstitielle*.

APORRHÉTINE, mieux que **APORÉTINE**, s. f. [de ἀπό, et ῥητιν, rétime]. L'une des trois résines isolées de la racine de rhubarbe, par MM. Dœpping et Schlossberger.

APOSÉPÉDINE, s. f. [de ἀποσίπεισθαι, se pourrir]. Nom donné par Braconnot à l'oxyde caséique qui se forme pendant la putréfaction de la caséine, et que Mulder a prouvé être de la leucine impure. V. LEUCINE.

APOSEPSIE, s. f. [de ἀποσίπεισθαι, se corrompre]. Fermentation putride.

APOSITIE, s. f. [*apositia*, ἀποσιτία, de ἀπό, loin, et σίτος, aliment; esp. *aposicia*]. Répugnance pour les aliments.

APOSITIQUE, adj. [*apositicus*, ἀποσιτικός]. Qui ôte l'appétit.

APOSKÉPARNISMOS, s. m. [*apospkarnismus*, de ἀπό, indiquant ablation, et σκέπαρον, douleur]. Plaie

oblique du crâne, faite par un instrument tranchant qui a agi en dédolant, et dans laquelle une pièce d'os a été entièrement détachée.

APOSTÈME, s. m. [*apostema*, ἀπόστημα, de ἀφίστημι, je divise, j'écarte]. Ce mot, aujourd'hui peu usité, a été longtemps employé comme synonyme d'*abcès*; on a dit aussi *apostume*. Quelques auteurs ont compris sous le nom d'*apostème* toutes les espèces de tumeurs humorales.

APOSTOLÉ, s. m. Nom générique donné aux extraits par Chéreau.

APOSYRME, s. m. [ἀπόσυρμα, de ἀποσύρειν, raler]. Ulcération superficielle de la peau.

APOTHÉCIE, s. f., ou **APOTHÉCION**, s. m. [*apothecia*, *apothecium*, all. *Fruchtlager der Lichenen*]. Corps fructifère femelle des lichens. Selon sa forme, il a reçu les noms synonymiques suivants, qui tendent à être abandonnés : *Pelta* (bouclier), *scutella*, *patellula*, *cephalodium*, *trica* (gyrome), *tuberculum*, *lirella*, *globulus*, *pididium*, *cistula*, *orbiculus*, *orbillus*, *stroma* et *sphaerula*. L'apothécie se compose d'un *réceptacle* ou *exicipulum* (quelquefois aussi appelé *sporange*) ; il peut être discoïde, ovoïde, linéaire simple ou rameux. Dans le réceptacle se trouve le *noyau fructifère* (*nucleus* ou *thalamium*), composé d'une masse de cellules allongées simples ou rameuses (nommées *thèques avortées* ou *paraphyses*), entre lesquelles se trouvent les véritables *thèques*, ou *sporangies*, verticales, cylindroïdes ou en masse, contenant les spores ou sporidies globuleuses, ellipsoïdes ou fusiformes.

APOTHÈME, s. m. [de ἀποτίθειν, déposer, all. *Apothema*]. Nom donné par Berzelius à un précipité brun qui se forme peu à peu dans les dissolutions des extraits végétaux, et qu'on avait appelé *extractif oxydé*.

APOTHÉRAPIE, s. f. [de ἀποθεράπειν, all. *Nachcur*]. Chez les anciens, terminaison de la cure par des bains et autres soins.

APOTHERMON, s. m. [de ἀποθερμῶν]. Boisson excitante qu'on donnait chez les anciens après le bain, les exercices, etc.

APOTHÈSE, s. f. [*apothesis*, ἀπόθεσις, de ἀποτίθειν, déposer]. Position qu'il convient de donner à un membre fracturé, après que la fracture a été réduite et maintenue par un bandage.

APOTHÉCAIRE, s. m. [all. *Apotheker*, angl. *apothecary*, it. *speziale*, esp. *boticario*]. V. PHARMACIEN.

APOTHÉCAIRERIE, s. f. [*apotheca*, de ἀποθήκη, serre, lieu de réserve]. Boutique dans laquelle on vend les substances médicinales. Le mot *officine* est plus usité.

APOZÈME, s. m. [*apozema*, ἀποζέμα, de ἀποζέειν, faire bouillir; all. *Absud*, angl. *apozema*]. Décoction ou infusion aqueuse d'une ou de plusieurs substances végétales, à laquelle on ajoute divers autres médicaments simples ou composés, tels que des sels, des sirops, des électuaires, des teintures, des extraits. On prépare des *apozèmes purgatifs*, *fébrifuges*, *antiscorbutiques*, etc. La tisane royale, la décoction blanche, sont des *apozèmes*. L'apozème est toujours très composé ou très chargé de principes végétaux, ce qui le distingue de la décoction simple; aussi ne sert-il jamais, comme la tisane, de boisson habituelle.

APPAREIL, s. m. [*apparatus*, de *parare*, préparer; all. *Apparat*, angl. *apparatus*]. En chirurgie, on appelle *appareil* l'assemblage méthodique de tous les instruments et objets nécessaires pour pratiquer

une opération ou faire un pansement. Par extension, on a donné le nom d'*appareil* (*capsa chirurgica*) au plateau à compartiments sur lequel sont placées les diverses pièces d'appareil nécessaires pour les pansements, telles que bandes, compresses, bandelettes agglutinatives, fils cirés, attelles, fanons, coussins, lacs, plumasseaux, gâteaux de charpie, bourdonnets, tentes, mèches, sétons, etc. — On a aussi nommé *appareils* les divers procédés pour l'opération de la *cystotomie* (V. ce mot). — On appelle *appareil anti-asphyctique* la boîte dans laquelle sont disposés tous les instruments ou médicaments nécessaires pour donner des secours aux asphyxiés. — En anatomie, on donne le nom d'*appareils* à des subdivisions très complexes du corps, constituant un tout coordonné, et se subdivisant à leur tour en parties plus simples de diverses natures, appelées *organes*; ou *vice versa*, un appareil est un assemblage d'organes divers qui, par leur disposition réciproque et leur agencement, constituent un tout coordonné dont l'action a un résultat unique (Bichat). C'est ce résultat qu'en physiologie on nomme une *fonction*; de là vient qu'on dit souvent qu'un *appareil* est l'ensemble des organes qui concourent à une même fonction. Les appareils sont, de toutes les parties intérieures, celles qui, par leur réunion, constituent le plus immédiatement l'organisme (*appareils digestifs, urinaire, respiratoire, circulatoire, sexuels mâle et femelle, des sens, de la locomotion, de la phonation, encéphalique ou de la pensée*). — Un *système* comprend toutes les parties qui sont formées d'un tissu semblable; un *appareil* comprend toujours des organes de nature très différente. Chaque appareil accomplit une *fonction*, mais n'en accomplit qu'une; tandis que chaque *organe* a ordinairement plusieurs *usages* (V. ces mots). Il n'est pas d'appareil qui n'accomplisse une fonction; et il n'y a pas de fonction sans appareil. On a pourtant admis de la manière la plus irrationnelle des fonctions sans appareils, qui ne sont autres que des propriétés des éléments anatomiques ou des tissus. En voici l'énumération : 1° La *nutrition* : c'est une propriété de tous les éléments anatomiques, et, par suite, de tous les tissus, sur laquelle reposent toutes les autres propriétés et sans laquelle les corps vivants ne seraient pas (V. NUTRITION). 2° La *sécrétion* : c'est une propriété de tissu qui appartient à la plupart d'entre eux, et spécialement aux parenchymes. Elle varie dans chacun d'eux selon sa *texture* et les éléments qui le constituent; mais les organes qui sécrètent les liquides spéciaux ne sont pas en relation les uns avec les autres, de manière à former un appareil ayant pour résultat de son activité l'accomplissement d'une fonction; ils sont seulement annexés à tous les autres appareils; ils concourent à les former tous, et leur fournissent chacun quelque principe spécial. Les tissus non parenchymateux ni glandulaires qui sécrètent sont les tissus séreux et muqueux, lors même qu'ils sont dépourvus de glande : par exemple, comme la muqueuse de la vessie, qui n'a pas de glandes et sécrète pourtant du mucus. Il en est de même de la muqueuse pulmonaire profonde ou des bronches. 3° L'*absorption* n'est également qu'une propriété de tissu, qui varie dans chacun d'eux, comme la *sécrétion*, suivant sa texture, et surtout suivant la quantité des vaisseaux qui emportent les principes absorbés au fur et à mesure de leur pénétration. Elle repose sur le fait physique élémentaire d'*endosmose*, comme la *sécrétion* sur celui d'*exosmose*,

modifiés l'un et l'autre par le double fait chimique continu de combinaison et de décombinaison qui caractérise la nutrition, propriété vitale ou élémentaire fondamentale. Il en est, à plus forte raison, de même de l'*exhalation*, mot qui ne s'applique qu'au simple fait physique d'évaporation, à la surface des tissus, des substances volatiles. Ne serait-ce pas oublier les notions scientifiques les plus élémentaires qui établissent la relation de cause à effet, de conditions d'action à l'acte lui-même, que d'admettre encore l'existence de *fonctions sans appareils*? Qui ou quoi donc les exécute? *Fonction* vient de *fungi*, s'acquitter de. Or, qui est-ce qui s'acquitte de ces fonctions-là? où est l'ensemble d'organes reliés entre eux de manière à former un tout, dont l'action a un résultat unique? Est-ce que tous les tissus sans exception ne jouissent pas des propriétés énoncées tout à l'heure? Comment ne pas reconnaître que, si tous les éléments et les tissus ne jouissaient de la propriété d'*endosmose*, d'où *absorption*, de celle d'*exosmose*, d'où *sécrétion*, et ne se *combinaient* ni ne se *décombinaient incessamment* avec ce qui entre et ce qui sort, d'où *nutrition*, comment ne pas reconnaître, dis-je, qu'ils n'existeraient pas? Ce n'est pas là une chose qu'ils soient chargés d'accomplir, puisque ce sont précisément les faits qui caractérisent leur existence. C'est là ce qui les fait dire vivants, et sans cela même ils ne pourraient s'acquitter de rien, rien exécuter, ni respirer, ni sentir, ni se contracter, etc. Les fonctions, au contraire, sont un résultat de la mise en action, par les éléments qui en jouissent, de ces propriétés irréductibles, de nature intime inabordable. Chacune manifeste au dehors l'accomplissement d'un de ces actes primordiaux et se rattache spécialement à l'un d'eux. — En chimie, on appelle aussi *appareil* un assemblage de vaisseaux ou d'ustensiles pour une opération chimique.

APPAREIL DE MARSH. On désigne sous ce nom un appareil aujourd'hui très employé dans les recherches médico-légales relatives aux empoisonnements. Cet appareil est fondé sur la propriété dont jouit l'hydrogène, à l'état naissant, de former avec l'arsenic une combinaison gazeuse, susceptible de se décomposer par la chaleur, et de donner pour produit de l'arsenic métallique ou de l'acide arsénieux, suivant les circonstances dans lesquelles on opère. Celui qui proposa

que l'on connaît; les résultats qu'il donne sont aussi nets qu'infaillibles.

Cet appareil consiste dans un flacon à col droit et à large ouverture que ferme un bouchon percé de deux trous. Par l'un des trous descend, jusqu'au fond du flacon, un tube droit, de 1 centimètre de diamètre; l'autre reçoit un tube de plus petit diamètre et recourbé à angle droit. Ce second tube s'engage dans un autre plus large, long d'environ 3 décimètres, et rempli d'amiante. Un tube de verre, de 2 à 3 millimètres de diamètre intérieur, est adapté à l'autre extrémité du tube rempli d'amiante. Ce tube, qui doit avoir plusieurs décimètres de longueur, est effilé à son extrémité, et enveloppé d'une feuille de clinquant, sur une longueur d'environ 1 décimètre. Le tube de dégagement est terminé en biseau à l'extrémité qui plonge dans le flacon, et il porte une petite boule en un point quelconque de la branche verticale. On introduit dans le flacon quelques lames de zinc, une couche d'eau pour fermer l'ouverture du tube de sûreté, et de l'acide sulfurique. Le gaz hydrogène qui se dégage chasse l'air du flacon. On porte au rouge le tube dans la partie qui est enveloppée de clinquant, au moyen de charbons placés sur une grille; un petit écran empêche le tube de s'échauffer à une distance trop grande de la partie entourée de charbons. On introduit ensuite le liquide suspect par le tube ouvert, à l'aide d'un entonnoir effilé, de manière à le faire descendre le long des parois du tube, afin d'éviter que l'air ne soit entraîné dans le flacon. Si le dégagement du gaz se ralentit après l'introduction de la liqueur, on ajoute un peu d'acide sulfurique. D'ailleurs on fait marcher l'opération avec lenteur, et d'une manière aussi régulière que possible. Si le gaz renferme de l'arsenic, celui-ci vient se déposer, sous forme d'anneau, en avant de la partie chauffée du tube. On peut mettre le feu au gaz qui sort de l'appareil, et essayer de recueillir les taches sur une assiette de porcelaine; on en obtient effectivement quelquefois lorsqu'on ne chauffe pas assez, ou quand on ne chauffe pas une partie assez longue du tube, ou lorsque celui-ci est trop large. On peut aussi recourber le tube et en faire plonger l'extrémité dans une dissolution d'azotate d'argent, pour condenser au besoin les dernières portions d'arsenic. L'arsenic étant déposé dans le tube sous forme d'anneau, il est facile

de l'en extraire, et de constater toutes les propriétés physiques et chimiques qui le caractérisent. Car on a reconnu que plusieurs métaux, tels que l'antimoine, le fer, le zinc, le plomb, pouvaient, comme l'arsenic, fournir avec l'appareil de Marsh des taches susceptibles d'être confondues avec les taches arsenicales. Il faut donc, quand la tache est produite, la soumettre aux épreuves nécessaires.

Appareil de Woulf. Appareil composé d'un certain nombre de flacons munis de tubes de sûreté, et communiquant entre eux et avec une cornue, un ballon ou un matras, par le moyen de tubes intermédiaires: il sert pour saturer les liquides de gaz.

APPAREILLEMENT ou APPATRONNEMENT, s. m. Choix raisonné, selon le but qu'on se propose, de deux animaux domestiques reproducteurs de même race ou de race différente, qu'on associe entre eux par l'acte de la génération. Celle-ci est dite *en dedans*, si les parents sont de même race; elle est *croisée*, si les parents sont

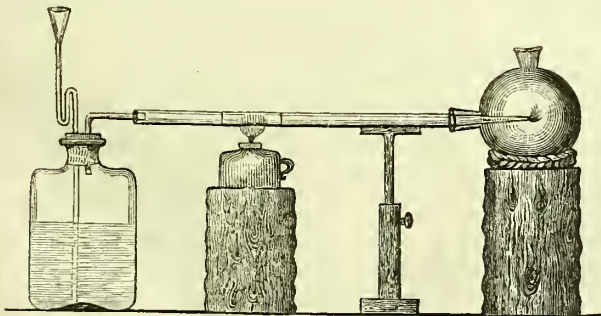


Fig. 29.

l'Anglais James Marsh avait de graves inconvénients; aussi l'a-t-on modifié de plusieurs manières différentes. Nous donnons (Fig. 29) l'appareil indiqué par l'Académie des sciences: c'est, dans l'état actuel de la science, le plus strictement rigoureux de tous ceux

de race différente. On dirige l'appareillement de manière que les qualités des parents se complètent ou s'ajoutent dans le produit, et que les vices se corrigent.

APPAUVRI, IE, adj. [*effectus, depauperatus*, devenu pauvre]. Les humoristes se servent de cette expression pour désigner une humeur qui a perdu, du moins en partie, ses principes constitutifs : ils disent que *le sang est appauvri*, quand il est pâle et sans consistance, qu'il contient moins de globules ; ils appellent, au contraire, *sang riche*, celui qui a une couleur vermeille et qui se coagule facilement.

APPAUVRISSMENT, s. m. Détérioration des caractères et des qualités d'une race domestique.

APPENDICE, s. m. [*appendix*, de *ad* et *pendere*, pendre, tenir à ; all. *Anhang*, angl. *appendix*]. Partie adhérente ou continue à un corps, auquel elle est comme surajoutée : tels sont l'*appendice xiphoïde* ou *sternal*, l'*appendice vermiculaire*, *vermiforme* ou *cœcal*, les *appendices épiploïques*, etc. (V. ces mots). — En botanique, on donne le nom d'*appendices* aux prolongements de la fleur ou de la feuille qui accompagnent le pédoncule ou le pétiole. — En histoire naturelle, on appelle *appendices* toutes les parties ajoutées symétriquement sur les côtés du trou d'un animal quelconque. Par exemple, chaque anneau du corps d'un artériel peut avoir trois sortes d'*appendices* : appendices pour la locomotion (*pièdes* ou *mâchoires*), appendices pour la respiration (*branchies* ou *trachées*), appendices pour la sensibilité (*yeux*, *antennes* ou *cirrhes tentaculaires*). Souvent c'est du nombre et de la disposition de ces appendices que sont tirés les caractères des genres ou des espèces.

APPENDICULAIRE, adj. De la nature des appendices ou qui appartient à un appendice. — *Organes appendiculaires*, se dit, en botanique, des *feuilles*, *écailles*, *bractées*, *sépales*, *pétales*, *étamines* et *carpelles*.

APPENDICULE, s. m. [*appendicula*, diminutif d'*appendice*, all. *Lappchen*]. Petit appendice.

APPENDICULÉ, ÉE, adj. [*appendiculatus*]. Garni d'un ou de plusieurs appendices.

APPERT (PROCÉDÉ D') pour la conservation des substances alimentaires. Il consiste à les mettre dans des vases hermétiquement bouchés ou boîtes cylindriques de fer-blanc, fermées à la soudure, et exposées, dans un bain-marie, à la chaleur de l'eau bouillante pendant un temps convenable. Ce procédé repose sur l'élimination de l'oxygène libre qui pourrait commencer la décomposition de ces matières.

APPÉTENCE, s. f. [*appetentia*, de *appetere*, désirer ; all. *Gelüst*, *Naturtrieb*, angl. *appetence*, it. *appetenza*, esp. *apetencia*]. Désir, modification inappréciable de l'organisme, qui nous porte vers tel ou tel objet propre à satisfaire un besoin naturel.

APPÉTIT, s. m. [*appetitus*, de *appetere*, désirer ; all. *Appetit*, angl. *appetite*, it. *appetito*, esp. *apetito*]. Sentiment intérieur qui avertit du besoin d'exercer certaines fonctions, particulièrement celles de la génération et de la digestion. Le premier se nomme *appétit vénérien* ; le second est l'*appétit* proprement dit, le désir instinctif de prendre des aliments solides. Si ce désir des aliments, occasionné par un besoin réel, est porté à un certain degré, il prend le nom de *faim*. *Appétit* et *faim*, quoique souvent synonymes, offrent encore d'autres différences. La *faim* est essentiellement l'expression du besoin ; elle ne peut être ni provoquée ni excitée, comme l'*appétit*. Celui-ci se prononce pour tel aliment de

préférence à un autre : la *faim* appète également toute espèce d'aliment pour lequel on n'a pas de répugnance. En mangeant, on apaise toujours la *faim*, tandis qu'on donne quelquefois lieu à l'*appétit* de se développer.

APPLICATA. Ce mot, qui signifie *choses appliquées*, a été transporté du latin dans notre langue pour désigner, parmi les choses qui font la matière de l'hygiène, celles qui sont appliquées à la surface du corps, comme les vêtements, les cosmétiques, les bains, etc.

APPOSITION (GÉNÉRATION PAR). Mode de production (V. ce mot) caractérisé par la naissance, à la surface de tissus déjà existants (à l'aide et aux dépens du blastème qu'ils fournissent), d'éléments anatomiques qui diffèrent de ceux qui les constituent eux-mêmes. On dit aussi comme synonyme, *génération par sécréméntation*. Ce n'est pas entre les éléments qui fournissent les matériaux d'accroissement que naissent eux-mêmes, mais à la surface du tissu qu'ils constituent. Il y a ainsi apposition des nouveaux formés les uns aux autres et contre ceux qui sont formés avant eux, et non pas interposition à ces derniers, comme dans le cas de *génération acrémentitielle* proprement dite. Comme les éléments les plus anciennement nés tombent ou sont classés par les suivants, le nom de *génération sécréméntitielle* se trouve exactement appliqué. Les conditions sont donc toutes différentes de celles des autres générations ; aussi les éléments produits diffèrent de ceux qui leur ont fourni les matériaux ayant servi à leur production. Ce mode de production des éléments s'observe à la surface de la peau, des séreuses, de toutes les surfaces glandulaires et des muqueuses ; les éléments qui naissent sont des cellules d'épithélium, des éléments pigmentaires dans la ehoréide, etc., et des ovules mâles et femelles dans les vésicules et tubes ovariens et testiculaires. Ce sont, en un mot, les éléments des *produits* qui se forment de la sorte, et non ceux des *constituants* (V. ces mots). Chez les plantes, ce mode de production s'observe à peu près à la surface de tout l'organisme, sauf les cas où manque l'épiderme sur certains organes, comme les feuilles aquatiques, etc. A peu d'exceptions près, tous les éléments qui naissent ainsi sont des cellules, ou presque tous commencent du moins par être des cellules pendant un certain temps, et ils subissent plus tard des changements ou métamorphoses plus ou moins considérables pendant leur développement. Les ovules mâle et femelle sont dans ce cas. INTERPOSITION.

APPRIMÉ, ÉE, adj. [*apressus*]. Se dit, en botanique, des poils lorsqu'ils sont couchés et appliqués sur l'organe qui les porte.

APPROXIMATION, s. f. [*approximatio*, de *ad*, vers, et *proximus*, proche, esp. *aproximacion*, action d'approcher]. Bttmüller donne le nom d'*approximation* à une prétendue méthode de guérir les maladies en les faisant passer de l'homme dans un animal ou un végétal, à l'aide du contact immédiat.

APPU, s. m. [*fulcrum*, soutien, all. *Stütze*, angl. *prop*, it. *appoggio*, esp. *apoyo*]. — *Point d'appui*, point fixe sur lequel se meut un levier.

ÂPRE, adj. [*asper*, all. *rauh*, angl. *rough*, it. *aspro*, esp. *aspero*]. Se dit, au physique, de ce qui cause une impression désagréable, soit sur le goût (*fruit âpre*, *saveur âpre*), soit sur le toucher, par la vivacité de son action (*feu âpre*), ou par les inégalités de surface, dernière acception où le mot est synonyme

de rude (*tige âpre*, en botanique, celle qui présente des aspérités produites par les poils durs dont elle est couverte); au moral, de ce qui est violent, aigre, désagréable (*caractère âpre*). — En anatomie, on appelle *lique âpre* : une saillie longitudinale de la face postérieure du fémur, qui donne attache aux muscles nombreux des régions crurales internes et postérieure, et au triceps fémoral, ainsi qu'au tendon supérieur des jumeaux de la jambe.

ÂPRETÉ, s. f. [all. *Rauhigkeit*]. Qualité de ce qui est âpre. Il ne se dit que de ce qui est âpre au goût : *âpreté* d'un fruit; *aspérité* se dit de ce qui est âpre au toucher.

APROSOPHIE, s. f. [*aprosopia*, de α priv., et $\pi\rho\sigma\omicron\mu\pi\omicron\nu$, visage; all. *Gesichtslosigkeit*]. Monstruosité qui consiste en l'absence de la face.

APROSTATOTROPHIE, Atrophie de la prostate. (Piorry.)

APSYCHIE, s. f. [*apsychia*, de α priv., et de $\psi\chi\eta$, âme, vie; all. *Bewusstlosigkeit*, esp. *apsiqua*]. Syncope.

APSYCHISME. Absence de manifestation d'intelligence, idiotisme. (Piorry.)

APTÈRE, adj. ets. m. [*apterus*, de α priv., et $\pi\tau\epsilon\rho\nu$, aile; all. *ungefugelt*]. Sans ailes. Il se dit des insectes qui n'ont point d'ailes, et, en botanique, de certaines graines.

APTITUDE, s. f. [all. *Anlage*, angl. *aptness*]. Disposition naturelle d'un animal ou d'une race pour un usage déterminé : telle est la disposition à prendre facilement la graisse, à donner beaucoup de lait, à courir très vite, etc. Les aptitudes sont innées ou d'origine; puis, une fois créées, elles sont transmissibles par l'hérédité. Les aptitudes prononcées s'excluent presque toujours : le bœuf qui a de la disposition à engraisser joune et vite est mauvais travailleur; les races de travail s'engraissent presque toujours mal, etc.

APYRE, adj. [*apyrus*, de α priv., et $\pi\upsilon\rho$, feu; all. *feuerfest*; angl. *apryous*, it. et esp. *apirò*]. Se dit de toute substance qui est inaltérable et surtout infusible au feu, quelque élevée que soit la température à l'action de laquelle on la soumet.

APYRÉTIQUE, adj. [*apyreticus*, de α priv., et $\pi\upsilon\rho\tau\epsilon\rho\varsigma$, fièvre; all. *feberfrei*, angl. *apyretic*, it. et esp. *apiretico*]. Qui n'est point accompagné de fièvre.

APYREXIE, s. f. [*apyrexia*, angl. *apyrexia*, it. *apiressia*]. Absence de fièvre; l'état dans lequel se trouve le malade dans l'intervalle des accès de fièvres intermittentes : la durée de l'apyrexie dépend par conséquent du type de ces fièvres.

APYRINE, s. f. Substance découverte par M. Bixio dans les noyaux d'une espèce de *cocotier* (*Cocos latifolia*).

AQUATILE, adj. [*aquatilis*, de *aqua*, eau]. Qui vit dans l'eau : *plante aquatile*.

AQUATIQUE, adj. [*aquaticus*, de *aqua*, eau; all. *wasserlebend*, it. *acquatico*, esp. *acuatico*]. Qui est plus souvent dans l'eau ou sous l'eau : *oiseaux aquatiques*, *terrain aquatique*, *plantes aquatiques*.

AQUEDUC, s. m. [*aqueductus*, angl. *aqueduct*, it. *acquidotto*, esp. *acueducto*]. Mot employé figurément par les anatomistes pour désigner certains conduits.

Aqueduc de Fallope (canal spirôïde de l'os temporal, Ch.). Conduit long et étroit creusé dans l'épaisseur du rocher, s'ouvrant d'une part au fond du conduit au-

ditif interne, remontant en dehors et en arrière jusqu'à la partie supérieure du rocher, où il est percé par l'hélicis de Fallope, se dirigeant ensuite tout à fait en arrière sur la caisse du tympan, pour redescendre dans les parois internes de cette cavité, et aller se terminer au trou stylo-mastoïdien. Ce conduit, qui loge le nerf facial, est percé de plusieurs petites ouvertures, et donne naissance à un petit canal qui transmet la corde du tympan.

Aqueduc du limaçon. Conduit très étroit qui va de la rampe du limaçon au bord postérieur du rocher.

Aqueduc de Sylvius (canal intermédiaire des ventricules, Ch.). Conduit creusé obliquement dans l'épaisseur de la protubérance cérébrale, commençant sous la commissure postérieure, et faisant communiquer le ventricule moyen du cerveau avec le ventricule du cervelet.

Aqueduc du vestibule. Ce conduit, découvert, ainsi que celui du limaçon, par Cotugno, commence dans le vestibule, très près de l'orifice des deux canaux demi-circulaires, et vient s'ouvrir à la face postérieure du rocher.

AQUEUX, EUSE, adj. [*aquosus*, all. *wässrig*, angl. *aqueous*, it. *acquoso*, esp. *acuoso*]. Qui contient beaucoup d'eau, ou qui en est formé : *fruits aqueux*, *météores aqueux* (V. MÉTÉORE); *humeur aqueuse* de l'œil. V. ŒIL.

AQUIFOLIACÉES, s. f. pl. [*aquifoliaceæ*]. Famille de plantes (de la classe des diclines irrégulières) à laquelle le houx (*Her. aquifolium*) a donné son nom, et qui a pour caractères : Calice à 4 ou 6 sépales petits et imbriqués; même nombre de pétales à la corolle, soudés par leur base, et formant ainsi une corolle monopétale à divisions profondes et hypogynes; étamines alternes avec les lobes de la corolle, et insérées à sa base; ovaire libre, épais, tronqué, à 2 ou 6 loges, contenant chacune un ovule pendant du sommet de la loge, et porté sur un podosperme eupuliforme; stigmatte sessile et lobé. Fruit charnu, contenant de 2 à 6 nœcles indéchirants, ligneux ou fibreux, monospermes.

AQUILA ALBA. Ancien nom du protochlorure de mercure, ou *calomel*.

AQUILAIRE, s. f. [*aquilaria*]. Nom de genre de la plante qui fournit le *bois d'aigle* (V. BOIS), famille des aquilariacées, plantes dicotylédones dielines.

ARABES (MÉDECINE DES). Histoire : Vers le VIII^e et IX^e siècles de l'ère chrétienne, les Arabes, ayant fondé un grand et florissant empire, prirent goût aux sciences des Grecs, dont ils traduisirent un grand nombre de livres. De là naquit la médecine des Arabes. Alors l'empire grec ne produisait plus rien que des compilations, qui allaient toujours en devenant plus sèches et plus écourtées; il en était de même des peuples latins. Les Arabes, sans renouveler, il est vrai, la médecine, reprurent les grands travaux, publièrent des livres considérables, des encyclopédies importantes. Au fond, ils suivirent toujours Galien; cependant ils y introduisirent des notions prises à la médecine indienne (V. ce mot); ils firent aussi de nouvelles observations, de nouvelles descriptions, et enrichirent la pharmacie. En somme, ils méritèrent, pendant la torpeur médicale du moyen âge, de tenir le sceptre, et la postérité doit reconnaître les services rendus par eux.

ARABINE, s. f. [all. *Arabin*]. M. Chevreul a donné ce nom à la partie, soluble dans l'eau, de la gomme

arabique et de la gomme du Sénégal, des gommés de Bassora et adragante, de la gomme de cerisier, du mucilage des graines de lin.

ARABISTES, s. m. pl. Histoire de la médecine : On donne le nom d'*arabistes* aux médecins occidentaux qui se firent les disciples de la médecine arabe. Vers le XI^e siècle de l'ère chrétienne, les livres arabes commencèrent à être traduits en latin ; bientôt ils se répandirent dans tout l'Occident, et remplacèrent les traductions latines de quelques livres grecs qui, jusqu'alors, avaient servi à l'enseignement. La médecine arabe devint, dès lors, celle des peuples latins jusqu'à la renaissance, époque où la médecine grecque, puisée aux sources, la remplaça.

ARACÉES, s. f. pl. V. ARÔIDÉES.

ARACHIDE, s. f. [*Arachis hypogæa*, all. *Erdeichel*]. Plante légumineuse, papilionacée (diadelph. décand., L.), dont les fruits contiennent 1, 2 ou 3 graines rougeâtres, vulgairement nommées *pistaches de terre*, parce qu'après la fécondation le jeune ovaire s'enfonce en terre, s'y développe, et y mûrit. Ces graines fournissent, par la pression, une huile blanche, limpide, de saveur agréable, et qui peut remplacer l'huile d'olive.

ARACHNIDES, s. m. pl. [de *ἀράχνη*, araignée, all. *Arachniden*]. Deuxième classe des annelés articulés, comprenant tous les animaux qui ont huit pattes à l'état adulte, dépourvus d'ailes et d'antennes, subissant, chez les petites espèces des derniers groupes, des demi-métamorphoses qui consistent en l'addition d'une quatrième paire de pattes aux trois qui d'abord existaient seules. (*Araignées, faucheurs, scorpions, acares*, etc.)

ARACHNITIS, s. f. [*arachnitis*, all. *Arachnoiditis*, angl. *arachnitis*, it. *aracnite*, *aracnoidite*, esp. *aracnitis*, *aracnoiditis*]. Inflammation de l'arachnoïde.

ARACHNOÏDE, s. f. [*arachnois*, *meninx media*, Sœmm., de *ἀράχνη*, toile d'araignée, et *ἴδιον*, ressemblance ; all. *Spinnenwebenhaut*, angl. *arachnoid*, it. *aracnoide*, esp. *aracnoidea*, *aracnoïdes* ; lame externe de la *méninge* de Chaussier]. On appelle *arachnoïde*, à cause de sa ténuité, une des trois membranes qui servent d'enveloppe à l'encéphale. Cette membrane, intermédiaire à la dure-mère et à la pie-mère, appartient à la classe des séreuses (V. SÉREUSE) ; elle a, vu son office, un parcours assez compliqué. Intimement unie à la dure-mère dans une grande partie de son trajet, elle tapisse, comme elle, les parois intérieures du crâne et du canal vertébral, et s'en sépare seulement au niveau des trous, dans lesquels la dure-mère s'enfonce, tandis que l'arachnoïde se replie du côté du cerveau. Ces deux membranes sont également séparées au niveau de la selle turcique, où la glande pituitaire se trouve logée dans leur intervalle. Pour la description de l'arachnoïde, on la suppose communément divisée en deux portions, l'une extérieure, l'autre intérieure. — L'*arachnoïde extérieure* revêt la convexité des hémisphères, sans pénétrer dans les anfractuosités, tapisse ensuite leur surface interne et le corps calleux, en formant des gaines aux veines ; elle couvre les lobes antérieurs du cerveau, et passe de l'un à l'autre en bas, sans pénétrer dans la scissure qui les sépare. Après avoir recouvert de même les lobes postérieurs, ainsi que la protubérance et le cervelet, et s'être réfléchi sur les veines des sinus, elle tapisse toute la base de l'encéphale, en formant aux nerfs, aux artères et aux veines, des enveloppes qui se réfléchissent sur la dure-mère ; elle se pro-

longe dans le canal vertébral, autour de la moelle, fournit une gaine conique à chacun des nerfs vertébraux, et forme à l'extrémité de ce canal un cul-de-sac d'où elle se réfléchit sur la dure-mère. — L'*arachnoïde intérieure*, continue à la précédente, pénètre dans le ventricule moyen par une ouverture très étroite placée vers l'origine de la toile choroïdienne, entre le corps calleux et les tubercules quadrijumeaux ; elle tapisse le ventricule moyen, la toile choroïdienne, les ventricules latéraux et celui du cervelet, où elle s'enfonce par l'aqueduc de Sylvius.

ARACHNOÏDIEN, ENNE, adj. Qui a rapport à l'arachnoïde. — *Liquide arachnoïdien*. Liquide placé entre la pie-mère et le feuillet viscéral de l'arachnoïde, mais non dans la cavité de celle-ci. On dit que l'arachnoïde a pour usage : 1^o d'isoler le centre nerveux de ses enveloppes fibreuse et osseuse, et de lui assurer ainsi une indépendance favorable à l'exercice de ses fonctions ; 2^o de maintenir à sa surface le liquide céphalo-rachidien, dans lequel il est plongé comme le fœtus est plongé dans les eaux de l'amnios. Le *liquide céphalo-rachidien*, ou *liquide sous-arachnoïdien*, serait sécrété, selon M. Cruveilhier, par le feuillet viscéral de l'arachnoïde, et, selon Haller, M. Magendie et M. Longet, par la pie-mère. Il présente une saveur salée. Sa nature est alcaline. Soumis à l'analyse par M. Lassaing, il a offert la composition suivante pour 100 parties :

| | |
|---|--------|
| Eau | 98,564 |
| Albumine | 0,088 |
| Chlorures de sodium et de potassium | 0,801 |
| Osmazone (V. ce mot) | 0,474 |
| Matière animale et phosphate de chaux libre | 0,036 |
| Carbonate de soude et phosphate de chaux | 0,017 |

Sa quantité, qui s'élève à 60 gram. environ, varie selon l'état de santé et de maladie, selon les individus et selon les âges. Son usage est de combler, d'une part, les espaces anfractueux qui existent entre les diverses parties de l'encéphale ; de l'autre, le vide variable qui résulte de la différence établie entre le volume de l'axe cérébro-spinal et la capacité de ses enveloppes osseuse et fibreuse. Si, à l'exemple de M. Magendie, on adapte au feuillet viscéral de l'arachnoïde d'un mammifère un tube rempli d'eau colorée et communiquant avec la sérosité céphalo-rachidienne, on voit le liquide coloré descendre dans le tube à chaque inspiration, et monter, au contraire, à chaque expiration. Dans le premier cas, c'est-à-dire au moment de la dilatation du thorax, le sang veineux affluant de toutes parts, et particulièrement du centre nerveux vers le cœur, sa quantité diminue à la surface et dans la profondeur de la masse nerveuse centrale, et ainsi le vide que la sérosité céphalo-rachidienne est destinée à remplir augmente : or, cette sérosité se disséminant sur un plus large espace, sa pression diminue, et l'abaissement du liquide contenu dans le tube devient la conséquence nécessaire de cette diminution. Au moment où le thorax se resserre, un phénomène inverse s'accomplit : le sang reflue vers le centre nerveux, l'espace réservé à la sérosité céphalo-rachidienne diminue, la pression qu'elle supporte s'accroît, et, sous l'influence de cet excès de pression, le liquide s'élève dans le tube. Une tumeur humorale existe-t-elle vers la partie inférieure et postérieure du rachis, si elle s'affaisse au moment de l'inspiration, et se soulève pendant l'expiration, la toux, les cris, les efforts, etc., cette tumeur ne peut

être qu'une collection de sérosité céphalo-rachidienne qui a franchi les limites du canal vertébral à la suite d'un arrêt de développement, en repoussant l'arachnoïde, la dure-mère et les léguments. Lorsqu'à la suite d'une fracture du crâne un fragment déchire la dure-mère et le feuillet d'arachnoïde qui la tapisse, puis le feuillet viscéral de cette membrane, le liquide s'écoule. On a observé le fait : 1° A la voûte du crâne, de la Motte et Hofling; 2° dans la région olfactive, plusieurs chirurgiens, et particulièrement M. Robert, qui a constaté à l'autopsie la déchirure de la tige pituitaire coïncidant avec une fracture du corps du sphénoïde, en sorte que le liquide tombait directement, soit de son confluent antérieur, soit des ventricules, dans le sinus sphénoïdal, et de là dans les fosses nasales; 3° dans la région auriculaire: c'est dans cette dernière qu'il s'est montré le plus souvent. Ce siège de prédilection s'explique facilement par l'extrême fréquence des fractures du rocher qui occupent ordinairement la partie moyenne de celui-ci, et intéressent par conséquent le conduit auditif interne, dans lequel le feuillet viscéral de l'arachnoïde envoie un prolongement.

ARACHNOÏDITE, subst. f. Inflammation de l'arachnoïde.

ARACK, s. m. Nom d'une liqueur spiritueuse usitée dans l'Inde et extraite du riz. On la fait aussi avec du sucre et du jus de noix de coco qui fermentent ensemble, souvent aussi avec le jus qui exsude d'incisions pratiquées au cocotier, et qui est nommé *toddy*. Il est employé comme les autres spiritueux, mais paraît d'une nature plus échauffante.

ARAGONCHINI. Nom, à Cayenne, de l'*Icica Araconchini*, Aublet, qu'on suppose fournir une variété de résine *alouchi*.

ARAIGNÉE, s. f. [*aranea*, all. *Spinne*, angl. *spider*, it. *ragno*, esp. *araña*]. On a donné le nom d'*araignées* à des animaux articulés de l'ordre des arachnides pulmonaires. Elles se distinguent, au premier coup d'œil, des crustacés et des insectes, en ce qu'elles n'ont point d'antennes; toutes ont sous le ventre des ouvertures qui conduisent à des organes respiratoires lamelleux; toutes ont un cœur et des vaisseaux, 6 à 8 yeux lisses, 2 mandibules avec des palpes en crochets, 8 pieds, la tête réunie au corselet, l'abdomen ovale et sans queue; sous l'extrémité supérieure du crochet mobile des mandibules est une petite ouverture pour la sortie d'un venin; et sous l'abdomen, près de l'anus, sont de petits mamelons percés d'un grand nombre de trous d'où l'animal tire des fils d'une extrême ténuité, dont la matière est contenue dans des réservoirs intérieurs. Dans les pays chauds, le venin de quelques araignées détermine des accidents. — La toile de l'araignée domestique est employée pour arrêter de petites hémorrhagies capillaires; elle n'a, comme l'agaric, qu'une action mécanique. Cette toile aussi a été préconisée, en pilules, contre les



Fig. 30.

fièvres intermittentes. Mais il importe d'avertir que ce médicament tend à exalter l'activité des gros intestins, et en particulier du rectum; aussi doit-on l'administrer avec prudence. On ne doit non plus le prescrire que dans les fièvres intermittentes rebelles qui ont résisté aux autres traitements. Ce traitement, employé pour la première fois en Angleterre par Underwood, et en France par Joffe, est très populaire en Espagne.

ARALIACÉES, s. f. pl. [*araliaceae*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales épigynes, qui ne diffèrent des ombellifères qu'en ce qu'elles ont les semences enfermées dans un péricarpe, au lieu que les ombellifères les ont nues.

ARANÉEUX, EUSE, adj. [*araneosus*]. Se dit, en botanique de poils fins et longs lâchement entrecroisés, et dont l'ensemble simule plus ou moins des poils d'araignée. Le *Cirsium eriophorum* en porte entre les écailles de l'involucre, etc. *Arachnoïdeus* se dit des plantes qui présentent des poils aranéux.

ARANJUEZ. A sept lieues de Madrid. Source saline, sulfate de soude. Purgative et diurétique.

ARBITRE (LIBRE), s. m. En médecine légale et en physiologie, on donne le nom de *libre arbitre* à ce mode de la pensée ou activité cérébrale, commun à toutes les facultés de l'âme (V. ÂME), qui a pour résultat la volonté d'accomplir telle ou telle action, d'exprimer telle ou telle idée utile ou nuisible à soi ou aux autres. Toutes les fois qu'un homme sain et normalement organisé a voulu et fait, ou dit une chose, il aurait pu en vouloir une autre, non pas sans motif, ce qui serait absurde, mais d'après l'activité prépondérante de telle ou telle de ses facultés ou fonctions cérébrales autre que celle qui l'a emporté. Cet homme est dit jouir de son libre arbitre, de sa liberté morale et intellectuelle. Souvent il est des conditions organiques individuelles, morbides ou de naissance, dans lesquelles l'homme n'est pas le maître d'empêcher que l'un de ses organes n'agisse avec violence; dans ce cas, il n'est plus libre de vouloir telle ou telle chose, le penchant est involontaire. Cet homme est dit ne pas jouir de son libre arbitre, ou de sa liberté morale. C'est là ce que le médecin légiste est appelé souvent à constater dans les accusations de meurtre, d'incendie, de viol, etc., et il ne le peut faire que d'après ses connaissances sur la physiologie du cerveau; car les instincts, les jugements et les déterminations de l'homme et des animaux sont soumis à des lois régulières, susceptibles de certaines variations de la connaissance desquelles découle l'application des soins moraux ou des peines, etc. En métaphysique, on définit le libre arbitre: une faculté de l'âme qui se détermine à une chose plutôt qu'à une autre; personification de l'activité cérébrale qui est vicieuse, étant contraire à la physiologie.

ARBORESCENT, ENTE, adj. [*arborescens*, de *arbor*, arb., all. *baumartig*]. Se dit d'une plante à tige ligneuse, dont la hauteur approche de celle d'un arbre.

ARBORISATION, s. f. [*arborisatio*, esp. *arborisation*]. Agrégation de cristaux représentant une espèce de petit arbre, une touffe étendue à la surface des corps, et y formant, soit une pellicule assez épaisse, soit un mince enduit, qui ne se distingue que par sa couleur; dessin figurant des arbrisseaux que présente la coupe de certaines pierres, et qui est dû à des infiltrations de fer ou de manganèse entre les feuillettes de celle-ci, ou à des substances enveloppées après coup par une matière consolidée autour d'elles. — Les vaisseaux capillaires développés par l'effet d'une in-

flammation apparaissent très souvent sous la forme d'arborisation.

ARBOUSIER, s. m. [*arbutus*, all. *Bärentraube*, angl. *bear's whortleberry*, it. *corbezzolo*, esp. *madroño*]. Genre de plantes de la décand. monogyn., L.; éricinées, J. Les feuilles de l'*Arbutus Uva ursi* (raisin d'ours) ont beaucoup de ressemblance avec celle du buis : de là le nom de *busserole*, qu'on donne souvent à cette plante. Elles ont passé pour diurétiques. On les emploie en infusion ou en décoction (8 gram. dans 500 gram. d'eau), ou en poudre (2 à 4 gram.).

ARBRE, s. m. [*arbor*, δένδρον, all. *Baum*, angl. *tree*, it. *albero*, esp. *arbol*]. On appelle arbres les végétaux ligneux et vivaces dont la tige est épaisse, élevée d'au moins trois fois la hauteur d'un homme, non ramifiée à sa partie inférieure, couronnée de branches, de rameaux et de feuilles à son sommet.

Arbre de Diane. Amalgame d'argent (*Diane* étant, dans le langage des alchimistes, le surnom de l'argent) qui se dépose en petites aiguilles prismatiques groupées de manière à représenter un arbrisseau.

Arbre de fer ou de *Mars*. Végétation métallique qui se forme lorsqu'on met un fragment d'un sel dans la liqueur des cailloux (solution de silicate et de carbonate de potasse).

Arbre de Jupiter. Nom donné à la végétation métallique qu'on obtient en précipitant l'étain par le zinc.

Arbre de Saturne. Cristallisation que l'on produit avec une lame de zinc plongée dans l'acétate de plomb.

Arbre de vie (*arbor vite*), disposition que présentent les prolongements de la substance médullaire dans les lobes du cervelet, et qui est telle que, lorsqu'on coupe verticalement un de ces lobes, on a une image assez exacte des belles ramifications végétales.

Arbre de vie ou *lyre* de la cavité du col de l'utérus et du vagin. Saillie verticale des parois antérieure et postérieure de la cavité du col, saillie de laquelle partent, sous des angles plus ou moins aigus, un certain nombre de colonnes plus petites ou rugosités en forme de feuilletés ou de nervures saillantes. On a aussi donné quelquefois ce nom aux plis ou rugosités transversales qui partent du raphé median des faces antérieure et postérieure du vagin, surtout près de l'orifice inférieur, et sont plus développées à la face antérieure qu'à l'autre. On les nomme plus souvent *colonnes du vagin*.

Arbre à pain ou *Jaquier*. Nom des *Artocarpus incisa* (*Rima* des naturels) et *integrifolia* (*Jaca*), dont le fruit pulpeux amylicé pèse, dans la deuxième espèce, jusqu'à 30 ou 40 kilogr., se eat et se mange comme du pain dans les îles de l'Océanie. La première espèce est préférée, parce qu'elle n'a pas d'odeur comme la deuxième; on la cultive actuellement aux Antilles.

Arbre à la vache. Nom du *Galactodendron utile* de la Colombie, et, comme les précédents, de la famille des artocarpées. Son liquide, blanc, se boit comme du lait.

Arbre aveuglant. Nom de l'*Excoecaria Agallocha*, de la famille des euphorbiacées, dont le suc acre et lacteux cause des ophthalmies dangereuses s'il tombe sur la conjonctive.

Arbre à suif de la Chine, naturalisé dans la Caroline du Sud (*Croton sebiferum*, L.). Les semences, indépendamment de l'huile qu'elles contiennent à l'intérieur, sont couvertes d'une substance scabée blanche, qu'on exploite pour la fabrication des chandelles.

Arbre à l'huile du Japon (*Elaeococca racemosa*, A.J.), de la famille des euphorbiacées, dont le fruit, ordinai-

rement à quatre loges, renferme autant de graines dont l'huile est employée pour l'éclairage.

Arbre au corail. Nom donné à deux plantes de la famille des légumineuses : 1° *Erythrina corallodendron* des Antilles, a des graines arrondies, plus grosses que des pois, lisses, d'un rouge vif, avec une tache noire; 2° *Condorin* ou *Adenantha pavonina*, L., a des graines lenticulaires rouges, sans tache, du poids de 212 milligrammes, assez constant pour qu'elles servent d'unité de poids dans l'Inde pour peser l'or et les pierres précieuses. Il ne faut pas confondre ces plantes avec une autre de la même famille, le *Pterocarpus Draco*, L., qui fournit le bois de corail des ébénistes.

ARRISSÉAU ou **ARBUSCULE**, s. m. [*frutex*]. Plante dont la tige ligneuse se ramifie dès sa base et s'élève peu.

ARBUSTE, s. m. [*fruticulus*, esp. *arbusto*]. Plante dont la tige ligneuse n'atteint pas trois fois la hauteur du corps d'un homme, et se ramifie près de sa base.

ARBUTINE, s. f. Principe neutre indifférent, cristallisable, de l'*Arbutus Uva ursi*, L. Il se dissout facilement dans l'eau et dans l'alcool, peu dans l'éther.

ARC, s. m. [*arcus*, all. *Bogen*, angl. *bow*, it. et esp. *arco*]. Portion quelconque d'une ligne courbe, mais plus particulièrement de la circonférence du cercle. Dans les expériences sur le galvanisme, on nomme *arc animal* la suite des parties d'un animal comprises entre les deux extrémités de la pile; et *arc excitateur* celui qui est formé par les métaux ou autres substances qui en tiennent lieu.

Arc du colon. Portion moyenne du colon, appelée aussi colon transverse.

Arc-en-ciel. Météore lumineux consistant en un ou plusieurs arcs concentriques formés de bandes colorées, qui a lieu quand le soleil, ou quelquefois la pleine lune, darde ses rayons sur un nuage près de se résoudre en pluie, et que l'observateur se trouve placé devant ce nuage, le dos tourné à l'astre éclairant.

Arc sénile. Altération qui paraît consister en un dépôt de granulations graisseuses dans une partie de la cornée. On assure que l'arc sénile offre toujours sur l'un et l'autre œil une même étendue, un même développement. On a prétendu aussi que cet état de la cornée coïncidait avec une transformation graisseuse du cœur; mais cela n'a pas été confirmé.

ARCADE, s. f. [de *arcus*, arc, all. *Bogen*, *Arcade*, esp. *arcada*]. Partie courbée en arc. — *Arcades alvéolaires*, sorte d'arcs formés par la série des alvéoles et des dents, sur le bord libre des os maxillaires. — *Arcade anastomotique*, la ligne courbe formée quelquefois par deux vaisseaux à l'endroit de leur anastomose; ainsi les vaisseaux du mésentère s'anastomosent par arcade. — *Arcade crurale*. V. CRURAL. — *Arcades orbitaires*, rebords saillants des voûtes orbitaires. — *Arcades palmaires*. Elles sont formées par les veines et artères radiales et cubitales. — *Arcades plantaires*. Elles sont formées par les veines et artères plantaires. — *Arcades sourcilières*, saillies de la face frontale de l'os coronal qui correspondent aux sourcils, et donnent attache aux muscles sourciliers. — *Arcades temporales* ou *zygomatiques*. Elles sont formées par l'union de l'apophyse de l'os malaire avec l'apophyse zygomatique du temporal.

ARCANE, s. m. [*arcenum*, all. *Geheimniß*, *Arcanum*, angl. *arcanum*, *nostrum*, it. et esp. *arcano*]. On donne ce nom aux remèdes secrets.

Arcane corallin. Dutoxyde de mercure obtenu en décomposant par le feu l'azotate de mercure cristallisé.

ARGANSON, s. m. Galipot liquéfié dans des chaudrons, filtré et coulé dans des moules creusés au milieu du sable, pour lui donner la forme de pain. On le nomme aussi *broi sec* et *colophane*. Il n'est employé que dans la préparation des onguents et des emplâtres.

ARGANUM DUPLICATUM. Nom donné jadis au sulfate de potasse.

ARCEAU, s. m. [*arculus*, all. *Schutzbogen*]. Demi-cercle de bois mince, semblable à la moitié de ce que nous nommons communément un *cerceau*, qu'on place sous les couvertures du lit d'un blessé, pour préserver de leur contact et de leur poids les parties malades.

ARCHÉE, s. m. [*archeus*, de ἀρχή, principe, commencement, esp. *argueo*]. Mot inventé par Basile Valentin, et adopté ensuite par Paracelse et Van Helmont, pour désigner un être imaginaire qui leur servait à expliquer les divers phénomènes de l'économie vivante. L'*archée*, d'après Van Helmont, est un principe immatériel, existant dans la semence avant sa fécondation, et présidant à tous les phénomènes que présente le corps organisé. Suivant lui, ce principe n'est pas le même que l'âme intelligente; cependant il lui suppose de l'intelligence, et même à un très haut degré. Outre cet *archée* principal, dont il place le siège à l'orifice supérieur de l'estomac, il en admet plusieurs autres secondaires, chargés d'exécuter ses ordres.

ARCHÉGONE, s. m. [*archegonium*, pistilli l'ovum]. Nom proposé par Bischoff pour désigner le premier état du sporange. L'archégone serait à ce dernier ce que l'ovaire des phanérogames est au fruit, ou l'ovule à la graine. Ce mot est actuellement employé pour désigner : 1° Le sporange des mousses et des hépatiques pendant la période qui correspond à celle de floraison dans les autres plantes. Ici l'archégone se compose d'une membrane interne de tissu cellulaire transparent (*epigonium*), ouvert en haut, enveloppant un sac intérieur rougeâtre, sans ouverture (*endogonium*). Après la période de floraison, la base de l'*endogonium* s'allonge en un *pedicelle* grêle (*pedicellus*, *pedunculus*, *thecophora*, *seta*), qui soulève l'*endogonium* lui-même au-dessus de son premier niveau, en déchirant l'*epigonium*. Celui-ci se brise près de son sommet chez les *hépatiques*, et se trouve réduit à une gaine membraneuse (*ocrea*), qui reste vers la base du *pedicelle*. Chez les mousses il se déchire circulairement à sa base même, et se trouve soulevé par l'*endogonium* (devenu capsule ou *urne*, *urna*), qui est recouvert comme d'un capuchon ou *coiffe* (*calyptra*). 2° On donne encore ce nom à un organe du *proembryon* ou *prothallium* (V. ces mots), qui provient de la germination des spores des fougères, mousses, marchantia, équisétacées. Cet organe est constitué par une grande cellule (à parois propres, très mince, disparaissant bientôt), et par une couche de tissu cellulaire se prolongeant en saillie canaliculée, à plusieurs mamelons cellulux autour de l'orifice du canal. Ce conduit sert probablement à la pénétration des spermatozoïdes de ce même *prothallium* ou de ses voisins, jusqu'à la cavité ou cellule de l'archégone. Cette cavité, pleine d'un contenu granuleux, donne naissance par segmentation aux cellules embryonnaires, qui forment l'embryon définitif, lequel se développe avec la forme de fougère, de mousse, etc., pendant que la masse du *prothallium* se détruit peu à peu.

ARCHÉOLOGIE, s. f. [*archeologia*, de ἀρχή, principe, et λόγος, discours]. Traité dogmatique des principes fondamentaux de la science de l'homme.

ARCHENA. A quatre lieues de Murcie (Espagne). Eau sulfureuse, 12° R. : acide carbonique, acide sulphydrique, chlorhydrate de soude. Bonne dans les affections du système cérébro-spinal, dans celles du canal digestif et des organes génitaux qui proviennent de débilité, dans celles de la peau et des reins.

ARCHET, s. m. [all. *Wippe*]. Outil à l'usage des tourneurs. On se sert d'un archet, en lithotritie, pour mettre la fige du trilabe en action, lorsqu'on est obligé de recourir à la perforation du calcul.

ARCHIATRE, s. m. [*archiater*, de ἀρχή, premier, et ἰατρική, médecin; all. *Oberarzt*, angl. *archiater*, it. *archiatro*]. On n'est point d'accord sur la signification originale de ce mot, qui n'est plus en usage. Les uns pensent, avec Mercuriali, qu'il signifie *médecin d'un prince, d'un roi, d'un empereur*, etc.; les autres, avec C. Hoffmann, l'appliquent à tout médecin qui, par sa place, se trouve élevé au-dessus de ses collègues, comme l'est, par exemple, un doyen. Il paraît, néanmoins, que la première opinion a prévalu.

ARCHILE, s. m. L'un des noms de l'orseille. V. ce mot.

ARCHINGEAY. Village à 12 kilom. de Saint-Jean-d'Angely (Charente-inférieure), possédant une source minérale ferrugineuse froide.

ARCHOPTOSE, s. f. [*archoptosis*, de ἀρχή, le rectum, et πτῶσις, chute]. Chute du rectum.

ARCTATION, s. f. [de *arctare*, resserrer]. Rétrécissement d'une ouverture naturelle ou d'un canal.

ARCTURE, s. f. [*arctura*]. Mot proposé par Linné pour désigner l'état pathologique produit par un ongle recourbé et entrant dans les chairs.

ARCUTION, s. f. [*arcuatio*, all. *Krümmung*]. Courbure des os chez les enfants devenant rachitiques.

ARQUEIL. Village à une lieue de Paris, dont l'eau alimente quelques fontaines de la capitale. Cette eau ne vaut pas celle de la Seine, et se rapproche par sa composition de l'eau des puits. Elle contient principalement du sulfate et du carbonate de chaux tenus en dissolution par l'acide carbonique. Ce dernier sel est en si grande quantité, qu'il forme dans les conduits d'abondantes incrustations.

ARDALES ou **GARRATRAGA**. A sept lieues de Malaga (Espagne). Eau sulfureuse : acide carbonique; acide sulphydrique; chlorhydrate de magnésie. Bonne contre la leucorrhée, l'aménorrhée, l'hypochondrie.

ARDENT, **ENTE**, adj. [de *ardere*, brûler, all. *brennen*, angl. *ardent*, *burning*, it. *ardente*, esp. *ardiente*]. Qui brûle, qui cause une vive sensation de chaleur.

ARDEUR, s. f. [all. *Hitze*, *Brennen*, angl. *burning*, it. *ardore*, esp. *ardor*]. Sentiment d'une chaleur vive. — *Ardeur d'urine*, sentiment de chaleur ardente que l'on éprouve, dans certaines maladies, au col de la vessie ou dans le canal de l'urètre, lors de l'émission de l'urine. — *Ardeur d'estomac*. V. PYROSIS.

AREC, s. m. [*Areca*, L., all. *Arcepalme*]. Genre de plantes de la famille des palmiers, dont une espèce a été nommée par Linné *Areca Catechu*, parce qu'il croyait, d'après les écrits des voyageurs, que c'était de cet arbre qu'on tirait le cachou. L'*Areca Catechu* fournit un fruit dont l'amande, semblable à une noix muscade, est très astringente et employée dans la

composition du *bétel*. Une autre espèce de ce genre, le chou-palmiste (*Areca oleracea*, L.), a son stipe terminé par un bourgeon central d'une saveur analogue à celle de notre artichaut, qui sert d'aliment dans le pays où elle croît.

ARÉFACTION, s. f. [*arefactio*, de *arefacere*, sécher; all. *Dörren*, esp. *arefacción*]. Dessiccation qu'on fait subir aux médicaments qu'on veut réduire en poudre.

ARÉNATION, s. f. [*arenatio*, de *arena*, sable, all. *Sandbad*, esp. *arenacion*]. Opération qui consiste à couvrir de sable échaud une partie du corps ou tout le corps d'un malade. L'*arénation* n'est guère employée aujourd'hui que pour entretenir la chaleur d'un membre dont on a lié l'artère principale. On met le sable chaud dans des sachets qu'on maintient en contact exact avec le membre, et qu'on renouvelle dès que leur chaleur n'est plus suffisante.

ARÉNICOLE, s. m. [*arenicola*, de *arena*, sable, *colere*, habiter]. Nom d'un genre d'annélides dorsibranches, dont une espèce, l'*arénicole des pêcheurs* (*A. marina*, L., Lamk), longue de 30 centimètres, vit dans le sable et sert d'appât à la pêche en mer.

ARENOSILLO. A une lieue de Montoro (Espagne). Eau sulfureuse, bonne dans les affections cutanées, les viles ulcères, les flux passifs.

ARÉOLE, s. f. [*areola*, dim. de *area*, aire, angl. *areola*, esp. *areola*]. Les anatomistes entendent par *aréoles* ou *vacuoles*, les petits espaces que laissent entre eux les faisceaux de fibres, les lamelles ou les vaisseaux dans certains tissus (os) et dans quelques organes. Les aréoles peuvent être remplies soit par des substances solides (*moelle* dans le tissu spongieux des os), soit par des liquides (tissu cellulaire oedématisé). Dans ce dernier cas, les aréoles ne préexistent pas à la production du liquide, contrairement à ce qu'admettent encore beaucoup de pathologistes. Elles sont formées par écartement des fibres ou faisceaux de fibres, à mesure de la production du liquide morbide. Les prétendues aréoles, ou petits espaces laissés entre les fibres des tissus, admises autrefois, étaient supposées remplies par une vapeur séreuse, etc. — *Aréole du mamelon*, cercle qui entoure le mamelon. — *Aréole inflammatoire*, cercle plus ou moins étendu qui entoure le point enflammé.

ARÉOLÉ, ÉE, adj. [*areolatus*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui est marquée d'inégalités ou de rides peu sensibles.

ARÉOMÈTRE, s. m. [*areometrum*, de ἀράξ, léger, poreux, peu dense, et de μέτρον, mesure, all. et angl. *areometer*, esp. *areometro*]. On donne le nom d'*aréomètre* à des instruments destinés à faire connaître la densité des liquides. Leur construction est fondée sur ce principe de physique, que, lorsqu'un corps plonge dans un liquide et surnage en partie, le poids de volume de liquide déplacé est égal à celui du corps entier. Les aréomètres sont, en général, des tiges cylindriques de verre ou de métal, terminées inférieurement par des renflements lestés avec du plomb ou du mercure, pour que l'instrument soit maintenu dans une position verticale. Quand on les plonge dans un liquide, il surnage une portion plus ou moins grande de leur tige, suivant le degré de densité du liquide. Les principaux aréomètres sont : l'aréomètre à poids (Fig. 31), l'aréomètre à tige graduée (Fig. 32), celui de Baumé (Fig. 33 et 34), et celui de Cartier.

1° *Aréomètre à poids*, dit de *Fahrenheit* (Fig. 31).

Il consiste en un tube AB d'un à deux pouces de diamètre, soudé inférieurement avec une boule creuse C, et surmonté d'une tige AD du diamètre d'une demi-ligne, terminée supérieurement par un plateau D destiné à recevoir des poids. Cet instrument peut être de fer-blanc, de cuivre très mince ou de verre. Son poids total doit être exactement déterminé et gravé dessus; ce poids doit être tel que, plongé dans le liquide le plus léger (l'éther rectifié), l'instrument s'y enfonce jusque vers le milieu de sa tige, au trait *a*: c'est à ce trait que l'instrument doit être affleuré dans chaque expérience. Selon que le liquide essayé est plus ou moins dense, qu'il a plus ou moins de pesanteur spécifique, il faut ajouter sur le plateau plus ou moins de poids pour que l'instrument plonge jusqu'au trait *a*: ces poids additionnels réunis au poids de l'instrument représentent (d'après le principe ci-dessus) le poids du volume de liquide déplacé; et comme ce liquide est constant dans chaque expérience, on a toutes les données nécessaires pour connaître les densités. Soient 50 gr. le poids de l'instrument, s'il faut ajouter sur le plateau 20 gr. pour que l'instrument, plongé dans l'eau distillée, soit affleuré au point *a*, et s'il ne faut que 10 gr. pour que cet instrument soit affleuré au même point dans une eau-de-vie, ou en conelura que le poids du volume d'eau déplacé est au poids du même volume d'eau-de-vie comme 50 + 20 est à 50 + 10, ou comme 70 est à 60, ou comme 1000 est à 857,10: donc la pesanteur spécifique de l'eau est à celle de cette eau-de-vie comme 1000 est à 857,10. On calculerait de même la pesanteur de tout liquide plus léger que l'eau.

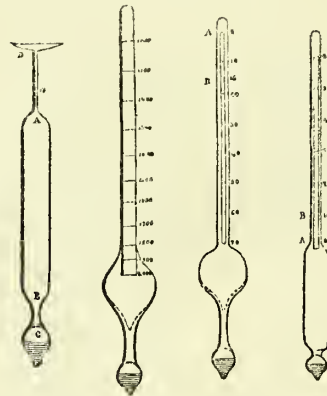


Fig. 51. Fig. 52. Fig. 53. Fig. 54.

2° *Aréomètre à tige graduée* (Fig. 32). Il est de verre. Il diffère de l'aréomètre à poids en ce que c'est le poids de celui-ci qui varie (puisqu'on y ajoute plus ou moins), le volume du liquide déplacé restant le même; tandis que, pour l'aréomètre gradué, le poids de l'instrument reste le même: c'est le volume du liquide déplacé qui varie, car l'instrument s'enfonce davantage si ce liquide est moins dense; il surnage plus, si le liquide est pesant. Supposons que dans l'eau distillée le niveau du liquide soit au trait 1000: en plongeant l'instrument dans un liquide d'une densité double, il s'élevera au-dessus de sa surface jusqu'à ce que le volume de la partie plongée soit diminué de moitié, et alors il y aura encore équilibre entre le poids de l'instrument et celui du liquide déplacé; en marquant à ce point le nombre 2000, on saura que tous les

liquides qui affleureront le même point auront une pesanteur spécifique double de celle de l'eau. En plongeant l'instrument dans des liquides d'une pesanteur déterminée intermédiaire entre 1000 et 2000, on aura les degrés 1100, 1200, 1300, 1400, séparés par des distances qui diminueront successivement de haut en bas. Ces degrés une fois marqués sur la tige, l'instrument, plongé dans un liquide quelconque, indiquera, en s'affleurant à tel ou tel degré, quelle est la pesanteur de ce liquide comparativement à celle de l'eau.

3° L'*aréomètre de Baumé* consiste, comme le précèdent, en un tube de verre cylindrique, terminé inférieurement par un renflement et par une boule lestée de mercure. Mais sa construction diffère selon qu'il est destiné pour des liquides *plus denses* que l'eau (pèse-sel, pèse-acide, pèse-sirop), ou pour des liquides *plus légères* (pèse-liqueur, pèse-esprit, pèse-alcool, pèse-éther). Le *pèse-acide* (Fig. 33) est lesté de manière à enfoncer dans l'eau distillée jusqu'en A, où est le zéro de l'échelle; plongé dans un mélange de 85 parties d'eau et de 15 de sel pur, l'instrument surnage jusqu'au point B, qui forme le 15° degré; on divise cet intervalle en 15 parties, et l'on reporte la même graduation sur le reste du tube, en comptant de haut en bas. — Le *pèse-esprit* (Fig. 34) est lesté de manière à n'enfoncer que jusqu'à A dans un liquide composé de 10 parties de sel en solution dans 90 d'eau; plongé dans l'eau distillée, il s'enfonce davantage et s'affleure au point B qui forme le 10° degré. L'espace entre A et B est divisé en 10 parties, et cette graduation est reportée de bas en haut sur le reste de la tige.

L'*aréomètre de Baumé* est le seul qu'on emploie pour les liquides plus pesants que l'eau. Pour les liquides plus légères que l'eau, on se sert ou de celui de Baumé, ou plutôt de celui de Cartier, qui en diffère fort peu; mais, ce dernier étant aujourd'hui considéré comme l'*aréomètre légal*, nous indiquons ici leur concordance, et nous plaçons en regard de chaque degré la densité correspondante des liquides.

| BAUMÉ. | CARTIER. | DENSITÉ. | BAUMÉ. | CARTIER. | DENSITÉ. |
|--------|----------|----------|--------|----------|----------|
| 10 | 10,00 | 1,000 | 30 | 28,38 | 0,878 |
| 11 | 10,92 | 0,993 | 31 | 29,29 | 0,872 |
| 12 | 11,84 | 0,986 | 32 | 30,31 | 0,867 |
| 13 | 12,76 | 0,979 | 33 | 31,43 | 0,862 |
| 14 | 13,67 | 0,973 | 34 | 32,04 | 0,857 |
| 15 | 14,59 | 0,966 | 35 | 32,96 | 0,852 |
| 16 | 15,51 | 0,960 | 36 | 33,88 | 0,847 |
| 17 | 16,43 | 0,953 | 37 | 34,80 | 0,842 |
| 18 | 17,35 | 0,947 | 38 | 35,72 | 0,837 |
| 19 | 18,26 | 0,941 | 39 | 36,63 | 0,832 |
| 20 | 19,18 | 0,935 | 40 | 37,55 | 0,827 |
| 21 | 20,10 | 0,929 | 41 | 38,46 | 0,823 |
| 22 | 21,02 | 0,923 | 42 | 39,40 | 0,818 |
| 23 | 21,94 | 0,917 | 43 | 40,31 | 0,813 |
| 24 | 22,85 | 0,911 | 44 | 41,22 | 0,809 |
| 25 | 23,77 | 0,905 | 45 | 42,44 | 0,804 |
| 26 | 24,69 | 0,900 | 46 | 43,06 | 0,800 |
| 27 | 25,61 | 0,894 | 47 | 43,98 | 0,795 |
| 28 | 26,53 | 0,889 | 48 | 44,90 | 0,791 |
| 29 | 27,44 | 0,883 | | | |

On doit à Gay-Lussac un *aréomètre* qui s'applique exclusivement à l'alcool, et que l'on connaît sous le nom d'*alcoomètre centésimal*, parce que l'échelle en est divisée en 100 degrés qui expriment en centièmes la quantité d'alcool absolu que contient la liqueur essayée. Le zéro correspond à l'eau pure et le nombre 100 à l'alcool absolu. Lorsque l'instrument s'enfonce dans une liqueur alcoolique jusqu'à 40 (par exemple),

on en conclut que le liquide contient, sur 100 parties, 40 parties d'alcool pur et 60 d'eau. Cet instrument a été calculé à une température de 15° cent., et il faut avoir soin d'amener à cette température les liqueurs qu'on veut éprouver. Nous indiquons ici le rapport de l'*alcoomètre centésimal* avec le *pèse-liqueur de Cartier*:

| CENTÉSIMAL. | CARTIER. | CENTÉSIMAL. | CARTIER. |
|-------------|----------|-------------|----------|
| 10 | 0,2 | 28 | 74,0 |
| 11 | 5,1 | 29 | 76,3 |
| 12 | 11,2 | 30 | 78,4 |
| 13 | 18,2 | 31 | 80,5 |
| 14 | 25,2 | 32 | 82,6 |
| 15 | 31,6 | 33 | 84,4 |
| 16 | 36,9 | 34 | 86,2 |
| 17 | 41,5 | 35 | 88,0 |
| 18 | 45,5 | 36 | 89,6 |
| 19 | 49,4 | 37 | 91,2 |
| 20 | 52,5 | 38 | 92,7 |
| 21 | 55,6 | 39 | 94,1 |
| 22 | 58,7 | 40 | 95,4 |
| 23 | 61,5 | 41 | 96,6 |
| 24 | 64,2 | 42 | 97,7 |
| 25 | 66,9 | 43 | 98,8 |
| 26 | 69,4 | 44 | 99,8 |
| 27 | 71,8 | | |

ARÉOTIQUE, adj. [*areoticus*, de ἀραιός, rare, peu dense]. Qui a la propriété de raréfier. On donnait autrefois cette épithète à des substances médicamenteuses auxquelles on supposait la propriété de raréfier les humeurs.

ARÊTE, s. f. [all. *Grüte*, esp. *arista*]. En histoire naturelle, on donne vulgairement le nom d'*arêtes* aux diverses pièces qui composent le squelette des poissons: leur colonne vertébrale, armée de longues apophyses épineuses, est la *grande arête*; leurs côtes nombreuses, soudées avec les apophyses transverses, sont les *arêtes* proprement dites; mais on comprend aussi sous cette dénomination les *rayons*, petites pièces osseuses, longues et grêles, soutenant les nageoires, et les stylets allongés qui, chez certains poissons, partent des vertèbres et des côtes, et supportent les chairs. — En botanique, on appelle *arête* le filet grêle, sec et plus ou moins roide, qui naît des paillettes florales des graminées. — En anatomie, on nomme *arête* une élévation oblongue que la bandelette demi-circulaire forme à une ligne de l'ouverture de Monro, dans le cerveau. — Les vétérinaires appellent *arêtes* ou *queues de rat* des croûtes dures, écailleuses, qui viennent aux jambes des chevaux et s'étendent ordinairement depuis le jarret jusqu'au boulet, soit avec écoulement de matières purulentes, soit sans écoulement.

ARGALI. L'*Ovis ammon*, L., est appelé *argali* de Sibérie. Il habite les montagnes de toute l'Asie et a la grandeur du daim; son poil d'été est ras, celui d'hiver est épais, mais dur.

ARGÉMA ou **ARGÉMON**, s. m. [*ἀργεμα*, ἀργεμον, de ἀργός, blanc]. Ulcère de la corneé arrondi et superficiel qui commence par une phlyctène presque transparente, dont la rupture laisse une excavation transparente aussi, qu'on n'aperçoit bien qu'en regardant l'œil un peu de côté.

ARGÉMONE, s. f. [*Argemone*]. Genre de plantes de la famille des papavéracées, dont une espèce, l'*argémone du Mexique* (*Argemone mexicana*, L., pavot épineux du Mexique, chardon béni des Antilles, figue infernale) contient un suc jaune et âcre, analogue à celui de la chélidoine. Ses graines sont purgatives.

ARGENT, s. m. [*argentum*, ἀργυρος, de ἀργός, blanc; all. *Silber*, angl. *silver*, it. *argento*, esp. *plata*]. Métal très malléable et qui s'oxyde difficilement lorsqu'il est pur; il est d'un blanc terne, mou, peu résistant, d'une pesanteur spécifique de 10,47: il acquiert de l'éclat, de la dureté, de la solidité, par son alliage avec le cuivre en petite proportion. Nous n'avons en France que deux mines d'argent: celle d'Allemont (Isère), et celle de Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin).

Argent fulminant ou *ammoniaque d'argent* (*deuto-ammoniate d'argent*). Produit brunâtre, insoluble dans l'eau et soluble dans l'ammoniaque, que Berthollet a obtenu par la digestion de l'oxyde d'argent avec l'ammoniaque, et qui a la propriété de faire explosion au moindre frottement.

Argent vif ou *vif-argent*. Le mercure était autrefois appelé ainsi, à cause de sa ressemblance avec l'argent, et de la vie que sa fluidité semble lui donner.

Argent corné ou *tune cornée d'argent*. C'est le chlorure d'argent, qui, chauffé, se fond, et par refroidissement se prend en masse cornée. Il devient noir violet à la lumière. — *Nitrate d'argent* V. AZOTATE.

ARGENTÉ, ÉE, adj. [*argenteus*]. Se dit, en botanique, des feuilles couvertes de poils soyeux, blancs, et apprimés.

ARGENTINE, s. f. (*Potentilla Anserina*, L.). Plante de la famille des rosacées, semblable au fraisier, dont elle diffère cependant par ses fruits seés portés sur un réceptacle non charnu; elle a des feuilles pennées couvertes d'un duvet blanc et soyeux; elles-ci sont légèrement astringentes.

ARGENTONA. A trois quarts de lieue de Malaro (Espagne). Eau acidule: acide carbonique, sulfate de magnésie, chlorhydrate de magnésie, carbonate de fer. Très recommandée dans les affections calculeuses; bonne aussi dans les dyspepsies et les obstructions abdominales.

ARGILE, s. f. [*argilla*, de ἀργός, blanc; all. *Thon*, angl. *argil*, it. *argilla*, esp. *arcilla*]. Terre blanchâtre, douce au toucher, composée principalement de silice et d'alumine, mais contenant souvent du carbonate de chaux et souvent aussi colorée par de l'oxyde de fer. On l'appelle communément *glaise*. Les terres argileuses ont été employées autrefois en médecine, mais elles sont abandonnées comme inertes.

ARGONAUTE, s. m. [*argonauta*]. Mollusque céphalopode à huit pieds, dont la paire la plus voisine du dos se dilate à son extrémité en une large membrane. Il a le corps enveloppé dans une mince coquille, cannelée symétriquement et roulée en spirale, dont le dernier tour est très grand. Le corps ne pénètre pas jusqu'au fond de la coquille, et n'y est fixé que par contact. C'est le *Nautilo* ou *Pompile* des anciens. L'espèce dont la coquille nous arrive est l'*A. Argo*, Favanne.

ARGUEL, s. m. [*Cynanchum Argel*, Delle; *Solenostemma Argel*, Hayn.]. Arbrisseau de la famille des asclépiadées dont les feuilles lancolées, plus épaisses que celles du *séné*, plus amères et nauséuses, sont quelquefois mêlées à celles de ce produit, ainsi que son fruit, qui est un *follicule* (et non une *gousse* ou *legume*) conique, blanchâtre, contenant un grand nombre de semences à aigrette.

ARGYRIDES, s. m. pl. Nom donné par Ampère à une famille de corps simples qui comprend le bismuth, le mercure, l'argent et le plomb.

ARGYROPÉE, s. f. [de ἀργυρός, argent, et πεινῶν,

faire, all. *Silbemacherkunst*]. Art prétendu de faire de de l'argent; synonyme d'*alchimie*.

ARHIZE. V. ARRHIZE.

ARICINE, s. f. Nom donné par Pelletier et Corriol à une base organique qu'ils ont découverte dans une écorce de quinquina venant d'Arica (Pérou). Elle est blanche, cristalline, transparente, plutôt acerbé qu'amère, soluble dans l'alcool et l'éther, fusible, mais non volatile. Son caractère principal est de former avec l'acide sulfurique un sel neutre incristallisable, en masse gélatineuse, et de prendre avec l'acide azotique une teinte verte des plus intenses. Elle a été aussi appelée *cusconine* et *chimovatine*.

ARIDE, adj. [*aridus*, all. *dürr*, angl. *dry*, it. et esp. *arido*]. Se dit de la surface ou de la poussière d'un corps, quand elle présente une certaine aridité au doigt qui passe dessus. — En botanique, on emploie quelquefois ce mot comme synonyme de *sec*.

ARIDITÉ, s. f. [*ariditas*, all. *Dürre*, angl. *aridity*, *dryness*, it. *aridità*, esp. *aridez*]. Sécheresse extrême: *aridité de la langue*.

ARIDURE, s. f. [*aridura*, de *aridus*, aride, sec; all. *Darrsucht*]. Synonyme d'*atrophie*.

ARILLE, s. m. [*arillus*, all. *Samenmantel*]. Expansion caronculaire, capsulaire ou sacculaire, le plus souvent succulente et membraneuse, que le funicule produit autour de certaines graines, qui les enveloppe toujours d'une manière incomplète, et qui n'y adhère que par le hile.

ARILLÉ, ÉE, adj. [*arillatus*]. Épithète donnée aux graines qui sont revêtues d'un arille.

ARILLODE, s. m. Nom donné, ainsi que celui de *faux arilles*, à des arilles qui naissent, non du funicule ou podosperme (*arillus funiculicus seu podospermicus*), mais du testa, au pourtour du micropyle (*arillus exostomicus*), pourtour ou orifice externe appelé *exostome*: tel est le cas du *macis* de la *noix muscade*; ils sont formés de tissu cellulaire, quelquefois disposé en aigrette (aselépiadées, *Epitobium*). On a appelé *strophioles* ou *aroneules* les arilles qui naissent du *raphé* (*arillus raphicus*), comme dans les *Corydalis*; il en est qui proviennent du testa (*A. testicus*), comme chez les *Luzula multiflora*, *vernalis*, etc. Il en est qui viennent de la chalaze (*A. chalazicus*).

ARION, s. m. [all. *Arion*]. Nom d'un genre de mollusques gastéropodes pulmonés terrestres, à quatre tentacules, sans coquille apparente, rangé autrefois dans le genre *Limace*. Le type est la *Limace rouge*, *Limax* ou *Arion rufus*.

ARISTÉ, ÉE, adj. [*aristatus*, de *arista*, arête; all. *gegrannt*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui est munie d'un appendice en forme d'arête.

ARISTÉROCARDIOTROPIE. Déviation du cœur à gauche. (Piorry.)

ARISTOLOGHE, s. f. [*aristolochia*, de ἀριστος, très bon, et λοχίς, lochies; all. *Osterluzci*, esp. *aristolochia*]. Genre de plantes (gynand. hexandr., L.; aristolochées, J.) ainsi appelé parce que les anciens attribuaient aux espèces qu'ils connaissaient la propriété de favoriser l'écoulement des lochies et des règles. Les racines de plusieurs espèces d'aristoloches sont employées en médecine: 1° Celle de l'*aristoloché ronde* (*aristolochia rotunda*, L.) nous est apportée du Languedoc et de la Provence; elle est tubéreuse, assez grosse, pesante, mamelonnée et grise à sa surface, jaunâtre intérieurement, d'une saveur amère, d'une odeur désagréable. 2° Celle de l'*aristoloché longue* (*Aristolo-*

chia longa, L.) ne diffère de la précédente que par sa forme ; elle est cylindrique et quelquefois longue d'un pied. 3° Celle de l'*Aristolochie climacite* (*Aristolochia lemaitis*, L.) est composée de quelques fibres brunes fort longues de la grosseur d'un plume d'oie, serpentant de tous côtés, et de quelques radicules ; son odeur est plus forte, sa saveur âcre, amère et désagréable. 4° Celles de l'*Aristolochie menue* (*Aristolochia Pistorchia*, L., *Aristolochia tenuis* de beaucoup d'auteurs) sont libereuses et petites, comme l'indique ce dernier nom. Ces racines sont employées comme toniques ; on les regarde aussi comme emménagogues. 5° *Aristolochie serpentinaire*. V. SERPENTINAIRE de Virginie.

ARISTOLOCHIÉES, s. f. pl. [*aristolochiæ*]. Famille de plantes dicotylédones apétales à étamines épigynes, J., qui a pour caractères : Calice régulier à 3 divisions valvaires, ou irrégulier, tubuleux et à languettes ; 10 à 12 étamines épigynes, libres ou soudées avec le style ou le stigmate, de manière à former un mamelon ou sommet de l'ovaire ; une capsule ou une baie à 3 ou 6 loges contenant chacune beaucoup de graines.

ARISTOLOCHIQUE, adj. et s. [*aristolochicus*]. Propre à faire couler les lochies et les règles. V. EMÉNAGOGUE.

ARMADILLE, s. m. [*Armadillo officinalis*]. Crustacé peu différent du cloporte (V. ce mot) dont on faisait autrefois usage en médecine sous le nom de *cloporte préparé*, et qui venait particulièrement d'Italie. On le croyait aussi diurétique.

ARMATURE, s. f. [de *armatura*, armure, all. *Armatur*]. On donne ce nom, en physique, aux plaques métalliques qui font partie de condensateurs, et notamment de la bouteille de Leyde.

ARMÉE (BORGIE). V. BORGIE.

ARMOISE, s. f. [*Artemisia*, L., ἀρtemisiáz, all. *Beifuss*, angl. *mugwort*, it. *artemisia*, esp. *artemisa*]. Genre de plantes de la syngén. superfl. L., synanthérées, J., dont plusieurs espèces sont toniques et emménagogues. — Les sommités de l'*armoise vulgaire* (*Artemisia vulgaris*) s'emploient en poudre (2 gram. à 4 gram.), en infusion (8 gram. à 16 gram. par litre d'eau), en macération dans du vin blanc (32 gram. dans un litre). Son eau distillée sert comme véhicule de potions emménagogues. On prépare un *sirop d'armoise* avec sommités 64 grammes, eau bouillante 5 hectogr., et sucre 1 kilogr., par solution en vases clos et à la chaleur du bain-marie. On prépare aussi un *sirop d'armoise composé*, dans lequel les sommités fleuries et fraîches d'armoise (192 gram.) sont associées à celles de polioit, de cataire, de sabine (53 192 gram.), à celles de marjolaine, d'hysope, de matricaire, de rue, de basilic (53 112 gram.), aux racines fraîches d'aunée, de livèche, de fenouil (53 16 gram.), à l'anis et à la cannelle (53 36 gram.), avec miel blanc 1000 gram. et sucre 2500 gram. La racine de l'armoise a été préconisée comme anti-épileptique. — L'*Artemisia Absinthium* et l'*A. pontica* sont la *grande* et la *petite absinthe* ; l'*A. Abrotanum* est l'*awone* ; l'*A. Dracunculus*, l'*estragon* ; les *A. rupestris* et *A. umbelliformis* sont le *génépi* des habitants des Alpes et des Pyrénées. Les semences de l'*A. contra* et de l'*A. judaica* constituent le *semen-contra* des pharmaciens, qui est employé comme vermifuge. C'est avec les feuilles desséchées de l'*Artemisia chinensis* que les Chinois préparent leur *moxa*.

ARMURE, s. f. [*armatura*]. Assemblage de lames de fer doux qu'on associe aux aimants naturels, et qui,

soumis continuellement à l'action des pôles auxquels elles sont appliquées, exercent sur eux une réaction capable non seulement de conserver la vertu magnétique, que le temps affaiblit quand on les abandonne à eux-mêmes, mais encore d'augmenter en eux cette vertu, qu'ils ne manifestent communément qu'à un degré médiocre quand on les tire du sein de la terre.

ARNALDIE. V. ANALDIE.

ARNEDILLO. A cinq lieues de Calahorra, province de Logrono (Espagne). Source saline : chlorhydrate de soude, sulfate de soude, sulfate de chaux. Purgative et diurétique ; bonne pour les rhumatismes anciens, les coliques, les leucorrhées, la stérilité, la paralysie, les obstructions du foie, les affections des reins.

ARNICA, s. f. [*Arnica*, L., *Parmica montana*, Willd. : *ptarmica* vient de πταίρω, j'éternue, l'odeur de l'arnica provoquant l'éternement, ce qui a fait employer ses feuilles au lieu de tabac, sous le nom de *tabac des Fosges* ; all. *Wolverlei*]. L'*Arnica montana* est une plante de la syngénésie polyg. superfl. L. ;



Fig. 55.

synanthérées, J., commune sur les montagnes d'Europe. Sa racine est brune à l'extérieur, blanchâtre à l'intérieur, menue, très fibreuse, d'une odeur forte et âcre, d'une saveur âcre, aromatique, non désagréable. On lui substitue quelquefois, dans le commerce, la racine d'*aunée* (*Inula dysenterica*), que l'on a même appelée *arnica de Suède* ; mais la racine d'aunée est ronde, jaune brunâtre, d'une saveur mucilagineuse amère, d'une odeur beaucoup plus faible. Les fleurs d'arnica sont aussi très souvent mêlées de fleurs d'aunée ; mais elles se reconnaissent à leurs demi-fleurs d'un jaune doré, aux semences noires, couronnées d'une aigrette gris de lin qu'elles renferment toujours, à leur odeur forte et stérutatoire. — Cette plante a été préconisée comme stimulante et éminemment fébrifuge (Stahl l'appelait le *quinquina des pauvres*), et quelquefois aussi comme une panacée contre tous les accidents des chutes (*panacea lapsorum*). La dose est de 8 gram. de fleurs en infusion dans 500 gram. d'eau, à prendre dans la journée ; 25 à 30 centigr. de la racine en poudre, dans les vingt-quatre heures ; ou bien 8 gram. de cette racine en décoction : les feuilles sont employées à la même dose que les racines.

ARNICINE, s. f. Nom donné à la résine amère, jaune brunâtre, ayant l'odeur de l'arnica, extraite par MM. Chevallier et Lassaing des fleurs de l'*Arnica montana*.

AROÏDÉES ou **ARACÉES**, s. f. pl. [*aroidæ*]. Famille de plantes monocotylédones, à étamines hypogynes, à racine ordinairement tubéreuse ; à feuilles souvent toutes radicales, ou alternes sur la tige ; fleurs en spathe, ordinairement environnées d'une spathe, unisexuées, monoïques, sans enveloppes florales, ou hermaphrodites, et entourées d'un calice à 4, 5 ou 6 divisions ; ovaire en général uniloculaire ; stigmate

sessile ou porté sur un style court; une baie ou rarement une capsule quelquefois monosperme par avortement.

AROMATE, s. m. [*aroma*, ἄρωμα, parfum, all. *Gewürz*, angl. *aromatics*, it. *aromato*, esp. *aromas*]. On donne le nom d'*aromates* à beaucoup de substances odoriférantes, tirées spécialement des végétaux, comme la cannelle, le poivre, le gingembre, et qu'on emploie dans les assaisonnements, dans les parfums, etc.

AROMATIQUE, adj. [*aromaticus*, angl. *aromatic*]. Qui tient de l'aromate : odeur *aromatique*, substances *aromatiques*. Les substances aromatiques, presque toutes tirées du règne végétal, doivent leur odeur suave à des huiles essentielles, ou quelquefois aux acides benzoïque et cinnamique. Leur saveur est ordinairement piquante, caude et quelquefois amère. Elles sont excitantes et antispasmodiques.

AROMATISER, v. a. Ajouter à une tisane, à une potion, etc., une substance aromatique pour en masquer la saveur ou pour la rendre plus agréable : on emploie très souvent à cet effet l'eau de fleur d'orange.

AROME, s. m. [*aroma*, de ἄρωμα, parfum, all. *Gewürzstoff*, esp. *aroma*]. On appelle *arome* le principe odorant d'un grand nombre de substances végétales : c'est l'*esprit recteur* de Boerhaave. L'odeur des substances aromatiques, leur *arome*, réside le plus ordinairement dans un corps entièrement volatil (l'huile volatile) qu'elles contiennent tout formé; mais quelquefois il résulte (comme dans le tabac, les amandes amères) de leurs principes inodores qui se dédoublent en composés odorants. Dans l'état actuel de nos connaissances sur l'arome, on peut dire que les causes plus ou moins complexes des odeurs paraissent résider parmi les composés étheriformes, les acides volatils, diverses substances entraînées par les vapeurs aqueuses ou ammoniacales, et plus généralement parmi les huiles essentielles.

ARQUÉ, adj. On dit qu'un cheval est *arqué* lorsqu'il fléchit les genoux dans le repos : défaut qui peut venir de la conformation primitive, mais qui, le plus ordinairement, est l'effet de trop grandes fatigues.

ARQUEBUSADE, s. f. Coup d'arquebuse (ancienne arme à feu). — *Plaies d'arquebusade*, ancien nom des plaies faites par une arme à feu. — *Eau d'arquebusade* (all. *Schusswasser*), infusion ou macération des plantes vulnéraires, fort usitée dans le peuple.

ARRACACHE, s. f. Nom indigène de l'*Arracacea xanthorrhiza*, plante ombellifère, vivace, de l'Amérique du Sud, cultivée à cause de ses tubercules comestibles.

ARRACHEMENT, s. m. (*avulsio*, *evulsio*, esp. *arrancamiento*). Action d'arracher, d'enlever avec effort : *placé par arrachement*. L'*arrachement* est aussi une opération de chirurgie à laquelle on a recours pour extraire une dent, enlever un polype, etc., et une opération de chirurgie vétérinaire : l'*arrachement* de l'ongle dans plusieurs maladies du pied, la castration par arrachement, etc.

ARRAK. V. ARACK et RAK.

ARRÊT, s. m. [*remora*, all. *Bruchhalter*]. Instrument de chirurgie qui sert à arrêter ou à assujettir certaines parties. — *Arrêt de développement*. Le développement d'un ou de plusieurs éléments peut ne pas atteindre les limites ordinaires : arrivé à un certain degré, le développement cesse, l'*assimilation* ne l'emporte plus sur la *désassimilation*; il y a égalité entre ces deux actes élémentaires, égalité qui peut durer

plus ou moins longtemps. Dans ce cas on dit qu'il y a *arrêt de développement*. C'est là un fait *anormal*, dit *spontané* ou *téatologique* : beaucoup de cellules végétales et animales, des épithéliums ou autres, des ovules ainsi que des fibres ou des organes, chez le fœtus surtout, en offrent des exemples.

ARRÊTE-BOEUF, s. m. [*Ononis spinosa*, L., all. *Hauhechel*]. Diadelph. décand., L.; légumineuse papilionacée, J. Plante ainsi appelée à cause de la résistance que ses racines opposent au soc de la charrue. Sa racine est diurétique. C'est une des cinq racines apéritives mineures des anciens.

ARRHIZE, adj. [de *α* priv. et ῥίζα, racine, all. *wurzellos*]. Qui est dépourvu de racine et par conséquent de véritable embryon. Tels sont les champignons, les mousses.

ARRHYTHME, adj. [*arrhythmus*, de *α* priv., et ῥυθμός, rythme]. Synonyme d'*irrégulier*. Il se dit spécialement du pouls.

ARRIÈRE-BOUCHE, s. f. [*os posterum*]. Synonyme de *pharynx*.

ARRIÈRE-FAIX, s. m. [*secundæ, secundinæ* (on dit aussi en français *secondines*), all. *Nachgebur*t]. Ce qui reste dans la matrice après l'expulsion du fœtus, savoir, le placenta et les membranes, qui ordinairement ne sont chassés qu'après le fœtus lui-même. Ce sont donc les restes du *faix* ou *fardeau* dont la femme était chargée pendant sa grossesse. Synonyme de *délivre*.

ARRIÈRE-NARINES, s. f. pl. [*postremæ narces*]. On appelle ainsi les ouvertures postérieures des cavités nasales, qui établissent une communication entre ces cavités et le pharynx. Elles sont bornées en haut par le corps du sphénoïde; en bas par l'os du palais et la base ou voile du palais; en dehors par l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde : elles sont séparées l'une de l'autre par une cloison dont le vomer forme la partie osseuse.

ARROCHE, s. f. [*Atriplex*, L., all. *Melde*, esp. *armuelle*]. Genre de plantes de la polyg. monoéc., L., dont une espèce, l'*arroche des jardins* (bonne-dame, belle-dame, *Atriplex hortensis*, L.), se mange avec l'oseille, dont elle adoucit l'acidité. Elle est rafraîchissante et un peu laxative. — *Arroche puante*. V. VULVAIRE.

ARROW-ROOT, s. m. Fécule extraite du rhizome des *Maranta indica* et *arundinacea*, L., plante monocotylédone de la famille des marantacées, originaire des Indes orientales, cultivée maintenant à la Jamaïque. Il paraît que les racines ou plutôt les tiges souterraines de plusieurs amomées fournissent aussi de l'*arrow-root*. Cette fécule est blanche; ses particules sont moins fines que celles de l'amidon et plus éclatantes; elle donne à l'eau moins de consistance que l'amidon. Ses propriétés sont les mêmes que celles des autres féculs; elle paraît cependant convenir mieux que quelques autres dans certains cas d'irritation du canal intestinal.

ARS, s. m. [all. *Bug*]. Les vétérinaires nomment ainsi le pli qui se remarque à la réunion de la poitrine et du membre antérieur du cheval, endroit où l'on pratique quelquefois la saignée.

ARSÉNIATE, s. m. [*arsenias*]. Sel formé par la combinaison de l'acide arsénique avec une base quelconque. Tous les arsénates sont décomposés, à une haute température, par le charbon, qui s'empare de l'oxygène, de l'acide arsénique, et met l'arsenic à nu. L'azotate d'argent versé dans une dissolution d'un

arséniate y fait naître un précipité rouge-brique, composé d'acide arsénique et d'oxyde d'argent. L'acide chlorhydrique ne trouble pas ces dissolutions, tandis qu'il précipite en blanc celles des arsénites. Les arsénites sont ou neutres, ou avec excès d'acide (surarsénites), ou avec excès de base (sous-arsénites). Les arsénites acides, ou surarsénites, contiennent deux fois autant d'acide que les neutres pour la même quantité de base : ils doivent donc être appelés *biarsénites*. Les sous-arsénites, au contraire, contiennent une fois et demie autant de base : ils doivent être appelés *arsénites sesquibasiques*.

Arséniate d'ammoniaque. On l'obtient en versant un léger excès d'ammoniaque liquide dans une dissolution d'acide arsénique concentré, jusqu'à ce qu'on voie paraître un précipité. Par l'évaporation spontanée, l'arséniate neutre cristallise en gros prismes obliques, qui, à l'air, s'effleurent et deviennent un sel acide. — Pour avoir le biarséniate, il faut saturer d'acide la combinaison neutre, et laisser cristalliser spontanément. — Le sous-sel est peu soluble. — Ces différentes combinaisons sont très vénéneuses. — L'arséniate d'ammoniaque a été conseillé comme excitant, à l'intérieur, dans le traitement des dartres : on se sert d'une solution dont 32 gram. contiennent 5 centigr. du sel, et dont la dose est de 15^r,30 à 4 gram. par jour.

Arséniate acide ou surarséniate de potasse (sel neutre arsenical de Macquer). On l'obtient en chauffant au rouge un mélange, à parties égales, de deutoxyde d'arsenic ou d'azotate de potasse, dissolvant le résidu dans l'eau, et faisant évaporer la liqueur. Ce sel cristallise en octaèdres à base carrée, inaltérables à l'air. Il a été employé en pilules contenant de 0^{gr},0035 à 0^{gr},007 d'arséniate et quantité suffisante de mie de pain.

Arséniate neutre de soude. Sel très soluble dans l'eau, cristallisable en prismes hexaèdres réguliers, efflorescents, que l'on obtient en versant dans une dissolution d'acide arsénique une dissolution de soude jusqu'à saturation, et évaporant la liqueur. L'arséniate neutre de soude est très vénéneux ; néanmoins il a été administré, dans les fièvres intermittentes, à la dose d'un huitième de grain, deux ou trois fois par jour. — *Le surarséniate de soude* est déliquescet et incristallisable. — *La liqueur de Pearson* est une solution d'arséniate de soude cristallisé 1 gram., eau distillée 550 gram. Elle est moins active et moins dangereuse que la solution de Fowler. On peut la donner à la dose de 20 gouttes par jour, dans un verre d'eau sucrée. — Cet arséniate fait aussi la base de la *solution de Heineke* : arséniate, 0^{gr},30 ; eau de menthe, 6½ gram. ; eau de cannelle vineuse, 48 gram. ; teinture d'opium, 4 gram.

ARSENIC, s. m. (*arsenicum*, ἀρσενικόν, de ἀρσέν, mâle ; all. *Arsenik*, angl. *arsenic*, it. et esp. *arsénico*). Le régule d'arsenic est un corps solide, gris d'acier, brillant lorsque sa cassure est récente, fragile, d'une texture grenue, quelquefois un peu écailleuse. Frotté entre les mains, il leur donne une odeur sensible ; chauffé, il se volatilise, en répandant une odeur d'ail. Exposé à l'air, il se ternit et devient noir ; à la chaleur, il donne, à l'air également, un sublimé blanc, soluble dans l'eau chaude, et formant, par le sulfide hydrique, un précipité jaune que l'ammoniaque dissout facilement. Il n'a point de saveur. Sa pesanteur est de 5,959. On le trouve, soit à l'état natif, soit à l'état d'oxyde, à l'état d'arséniate, ou combiné avec le soufre et d'autres métaux. *L'arsenic métallique*, *arsenic*

noir, ou *régule d'arsenic*, porte dans le commerce le nom de *mort-aux-mouches* : il ne fournit aucun médicament.

ARSENICAL, adj. [*arsenicalis*]. Qui est formé par l'arsenic, qui contient de l'arsenic. Une foule de préparations *arsenicales* ont été employées contre les nœuds cutanés et les autres maladies de la peau ; quelques unes ont été et sont encore aujourd'hui employées comme fébrifuges. Les *arsenicaux* agissent, en effet, d'une manière efficace comme antipériodiques dans les fièvres intermittentes et autres affections paludéennes récentes ou anciennes, même lorsque le sulfate de quinine n'a plus aucune action. C'est surtout l'acide arsénieux qui est employé à la dose de 5 centigr. par jour en dissolution ; on l'administre à doses fractionnées ; on augmente ou l'on diminue selon la tolérance de l'estomac.

ARSENIE, **ARSENIFÈRE** ou **ARSENIQUE**, adj. [*arseniatus*]. Qui contient de l'arsenic : *gaz hydrogène arsénie*.

ARSENIEUX. V. ACIDE arsénieux.

ARSENIQUE. V. ACIDE arsénique.

ARSENITE, s. m. [*arsenitis*]. Combinaison de l'acide arsénieux avec une base quelconque. Les arsénites de potasse, de soude et d'ammoniaque sont solubles dans l'eau, d'où ils sont précipités : en vert, par les sels de cuivre ; en jaune, par l'azotate d'argent ; en blanc, par les sels de chaux. L'acide sulfhydrique n'y fait un précipité jaune que par l'addition d'un acide. Dissous dans beaucoup d'eau et mêlé avec une certaine quantité d'alcool de mélisse, l'arsénite de potasse constitue la *liqueur arsenicale* de Fowler, que l'on a prescrite dans les fièvres intermittentes. La recette indiquée consiste à faire bouillir dans un vase de verre : acide arsénieux pulvérisé et carbonate de potasse, à 5 gram., dans eau distillée 500 gram. Quand la dissolution est opérée, on ajoute : alcoolat de mélisse composé, 16 gram., et assez d'eau pure pour que le liquide total pèse 500 gram. La solution contient alors 1/100^e d'acide arsénieux.

ARSENIORE, s. m. Combinaison d'arsenic avec un autre corps simple.

Arsenioire d'hydrogène. Combinaison de l'arsenic avec l'hydrogène. On connaît deux de ces composés, qu'on appelle vulgairement *hydrure d'arsenic* et *hydrogène arsénique* : ils sont très vénéneux ; le premier est solide et brunâtre ; le deuxième, gaz incolore, brûle avec une odeur alliécée, et laisse déposer l'arsenic en une couche noire.

ART SACRÉ. Nom donné aux doctrines et pratiques des philosophes hermétiques qui cherchaient la pierre philosophale. Il est synonyme d'*alchimie*, et paraît avoir pris naissance en Égypte et dans les écoles alexandrines.

ARTEIJO. À une lieue et demie de la Corogne (Espagne). Eau sulfureuse, bonne dans les scrofules, la goutte, les fluxions.

ARTÉRASIE, **ARTÉRECTASIE**. Dilatation des artères. (Piorry).

ARTÈRE, s. f. [*arteria*, all. *Pulsader*, *Schlagader*, angl. *artery*, it. et esp. *arteria*]. Les Grecs nommaient ἀρτηρία le tronc commun des conduits aériens, que nous appelons la *trachée*, la *trachée-artère* : aussi les auteurs font-ils dériver ce mot de ἀήρ, air, et τηρεῖν, conserver, comme si l'on disait *où se conserve l'air*. Les modernes donnent le nom d'*artères* aux vaisseaux destinés à porter le sang, soit du cœur aux poumons,

soit du cœur à toutes les parties du corps. Il y a en conséquence deux systèmes d'artères : l'un tire son origine du ventricule droit, et porte aux poumons du sang noir, c'est l'artère pulmonaire; l'autre est l'aorte (nommée aussi grande artère) et ses nombreuses divisions, qui reçoivent du ventricule gauche le sang rouge ou artériel, et vont le distribuer dans tous les organes. Les parois artérielles sont en général d'une couleur jaune grisâtre et deviennent plus ou moins rouges dans les artères d'un petit calibre. Elles sont composées de trois tuniques superposées. L'externe, seule vasculaire, fibro-celluleuse, se confond en partie avec le tissu cellulaire voisin. La moyenne (tunique artérielle) est la membrane propre, élastique ou fragile des artères. Elle est constituée : 1^o par des fibres élastiques jaunâtres, souvent ramifiées et anastomosées, formant ainsi un réseau dont les mailles ont leur grand diamètre perpendiculaire à celui du vaisseau; 2^o par une substance homogène ou finement granuleuse, élastique et fragile, à brisure nette comme celle du verre, se divisant facilement en lamelles perforées d'espace en espace, d'où le nom de substance fenêtrée qui lui a été donné : elle est mélangée aux fibres élastiques; 3^o par des fibres musculaires de la vie organique qu'on rencontre surtout vers la face interne de cette tunique et dans les artères plus petites que les carotides et les iliaques primitives seulement. C'est cette tunique élastique qui est seule le siège du dépôt des gouttes graisseuses qui, prenant la place des fibres, constituent les plaques jaunâtres séniles des artères, les concrétions athéromateuses et les dépôts mélicériques. Ces dépôts ne sont que les concrétions ramollies et dans lesquelles une partie de la cholestérine est passée à l'état cristallin. C'est elle aussi qui est le siège des dépôts calcaires dits ossifications artérielles, mais qui n'ont de l'os que la consistance et nul autre caractère. La tunique interne, ou tunique commune du système vasculaire à sang rouge de Bichat, tapisse elle-même l'endocarde; elle est extrêmement mince, complètement dépourvue de vaisseaux comme la précédente. Elle a été appelée séreuse des artères par quelques auteurs, et membrane nerveuse par Haller et Morgagni. Elle a été considérée comme formée de deux feuillettes par quelques anatomistes qui, en la détachant, détachaient aussi une portion de la précédente. Elle est respectée par les altérations qui atteignent la tunique moyenne.

ARTÉRIOPATOSITÉ, ARTÉRIOPATOSITÉ-NOSIE. Rétrécissement des artères du foie. (Piorry.)

ARTÉRIALISATION DU SANG. Transformation du sang veineux en sang artériel, dans son passage à travers le poumon.

ARTÉRIQUE, adj. et s. m. [de ἀρτηρίαζός, de ἀρτηρία, trachée-artère]. Se disait autrefois de médicaments divers qu'on croyait propres à combattre les maladies de la trachée.

ARTÈRE, ARTÉRIOPATHIE. Maladie des artères. (Piorry.)

ARTÉRIECTASIE, s. f. [de ἀρτηρία, artère, et ἐκτασις, dilatation]. Dilatation morbide des artères.

ARTÉRIEL, ELLE, adj. [arteriosus]. Qui a rapport aux artères. — *Canal artériel*, tronc vasculaire qui n'existe que chez le fœtus, et par lequel l'artère pulmonaire, après avoir fourni deux petites branches aux poumons, se termine dans l'aorte près de sa croise, et concourt ainsi à former l'aorte descendante. Ce vaisseau est très riche en fibres musculaires de la vie organique; lors de la naissance, il se con-

vertit en une sorte de ligament arrondi, qu'on a aussi quelquefois nommé *ligament artériel*. — *Sang artériel*, sang rouge, ainsi dit parce qu'il est charrié par les artères; cependant les veines pulmonaires contiennent aussi du sang rouge : de là le nom de *veines artérielles* sous lequel on les a quelquefois désignées. — *Système artériel*. Ensemble des artères considérées depuis leur origine au cœur jusqu'à leur terminaison dans les divers organes.

ARTÉRIOGRAPHIE, s. f. [arteriographia, de ἀρτηρία, artère, et γραφή, description]. Description des artères.

ARTÉRIOLE, s. f. [arteriola]. Petite artère.

ARTÉRIOLOGIE, s. f. [arteriologia, de ἀρτηρία, artère, et λόγος, discours]. Traité des artères.

ARTÉRIO-PHLEBOTOMIE, s. f. Saignée capillaire par les mouchettes, les scarifications, etc.

ARTÉRIOSTÉNOSE, s. f. [arteriostenosis, de ἀρτηρία, artère, et στενός, resserré]. Resserrement ou oblitération des artères.

ARTÉRIOTOMIE, s. f. [arteriotomia, de ἀρτηρία, artère, et τομή, section; angl. arteriotomy]. Ce mot signifie, selon quelques auteurs, *disssection des artères*, mais plus ordinairement on entend par *artériotomie* une opération chirurgicale qui consiste à ouvrir une artère pour en tirer du sang. Cette opération se pratique seulement sur les artères temporales superficielles et auriculaires postérieures, à cause de leur position superficielle, et parce qu'il est facile d'arrêter ensuite le sang, les os du crâne servant de points d'appui pour la compression. La tête du malade étant penchée de côté, et fixée sur la poitrine d'un aide, le chirurgien cherche avec le doigt indicateur la situation de l'artère, qu'il reconnaît à ses pulsations; il marque avec l'ongle le lieu où il doit inciser, à un pouce environ au-dessus de l'arcade zygomatique. Il comprime et fixe avec le pouce l'artère au-dessous de l'endroit indiqué, et avec un petit bistouri on une grande lancette, tenue entre le pouce et le doigt indicateur de la main droite, il ouvre l'artère en travers, en faisant une incision de trois à quatre lignes. Lorsque le sang, qui sort avec force et par saccades, s'est écoulé en quantité suffisante, on l'arrête en comprimant l'artère avec le doigt au-dessous de l'ouverture; on rapproche les bords de la petite plaie, et on la recouvre d'une compresse graduée pyramidale, dont le sommet doit répondre à l'ouverture du vaisseau, et que l'on maintient avec un bandage circulaire un peu serré, arrêté par une épingle. Si cette compression ne suffit pas, on a recours au *noeud d'embauteur*. V. ce mot.

ARTÉRITE, s. f. [arteritis]. Inflammation des artères. Cette phlegmasie, encore peu connue, quoique assez fréquente, est bornée ordinairement à la membrane externe ou celluleuse, seule vasculaire (V. AORTITE), et dépend, soit d'une lésion de l'artère, soit du voisinage d'une partie enflammée. Les symptômes de l'artérite sont : l'augmentation de la force des battements artériels, et un sentiment de chaleur et de malaise dans la partie qu'occupe l'artère enflammée.

ARTHANITA, s. m. Nom ancien du *Cyclamen europeum* (V. ce mot), et qu'on a conservé à un onguent dans lequel entre cette plante. L'onguent d'arthanita, en frictions sur l'abdomen, était employé comme purgatif par les anciens; mais l'inconstance de son action l'a fait presque généralement abandonner.

ARTHANITINE, s. f. Synonyme de *cyclamine*.

Substance cristalline, blanche, trouvée par Saladin dans la racine du *Cyclamen europæum*.

ARTHRALGIE, s. f. [*arthralgia*, de ἄρθρον, articulation, et ἄλγος, douleur]. Douleur dans les articulations; névralgie articulaire.

ARTHRÉMIE, s. f. [de ἄρθρον, articulation, et ἄρτηρ, sang]. Congestion sanguine dans une articulation.

ARTHRIE, ARTHROPATHIE. Maladie des articulations. (Piorry.)

ARTHRITE, s. f. [*arthritis*, de ἄρθρον, articulation, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie; all. *Gelenkentzündung*, angl. *arthritis*, esp. *artritis*]. Inflammation articulaire. Quelques auteurs comprennent sous la dénomination d'*arthrite*, l'arthrite traumatique ou par lésion externe, le rhumatisme articulaire et la goutte, maladies qui affectent, en effet, les mêmes tissus, qui peuvent être produites par les mêmes causes, et dont les symptômes et le traitement ont beaucoup d'analogie. Néanmoins ces maladies présentent des différences assez importantes pour être isolées l'une de l'autre : aussi réserve-t-on aujourd'hui le nom d'*arthrite* à l'arthrite traumatique, c'est-à-dire à l'inflammation simple des tissus fibreux et séreux articulaires, produite uniquement par une violence extérieure, telle qu'un coup, une chute, une plaie, une distension, etc. Le *rhumatisme articulaire* se développe, au contraire, sous l'influence de doubles causes, de causes externes et de causes internes. Ainsi l'immersion d'un membre dans l'eau froide qui supprime la transpiration, l'action d'un topique qui fait disparaître brusquement une dartre ou un érysipèle, la suppression des règles ou d'une hémorrhagie habituelle quelconque, etc., sont des causes fréquentes de rhumatisme articulaire. D'un autre côté, la *goutte* apparaît le plus souvent brusquement, sans causes occasionnelles, sous l'influence prolongée d'un régime trop substantiel, d'une nourriture trop abondante. — Ces trois maladies ont pour symptômes communs la douleur, le gonflement et la chaleur de l'articulation malade, la difficulté des mouvements, quelquefois une éoloration rosée de la peau, et toujours une chaleur fébrile plus ou moins vive. Mais l'arthrite est toujours bornée à l'articulation sur laquelle la cause a agi. Le rhumatisme articulaire et la goutte occupent, soit à la fois, soit successivement, plusieurs articulations. L'arthrite, étant accidentelle et résultant d'une cause locale, ne peut être sujette à récidive; elle est nécessairement fixe, continue, régulière. Dans le rhumatisme articulaire, il paraît qu'outre l'inflammation articulaire, il y a une altération quelconque du sang, ou un trouble dans la circulation (comme l'indique la coïncidence fréquente de cette maladie avec les lésions du cœur); de là son excessive mobilité : dans la goutte, il y a, selon toute apparence, surcharge de matériaux nutritifs dans les os, surcroît de vitalité dans les tissus fibreux et séreux. Le traitement antiphlogistique est applicable à ces trois formes de phlegmasie; mais il est simplement local (sangues, topiques émollients ou résolutifs) pour l'arthrite. Contre le rhumatisme, au contraire, les moyens généraux, les saignées générales, les sudorifiques, un régime adoucissant, sont efficaces; quelques applications de sangues peuvent être utiles, mais les topiques sont le plus souvent nuisibles; l'émétique à haute dose procure souvent la guérison (par sa propriété contractiliste, disent les Italiens), ainsi que le quinquina et

la véraltrine. Un régime sévère très longtemps prolongé peut seul, à la longue, amener la guérison de la goutte, qui néanmoins est le plus souvent incurable. — *Arthrie sous-diarthrodiale*. Nom donné aux tumeurs blanches dans lesquelles la moelle osseuse enflammée a donné naissance à des bourgeons charnus interposés à l'os et au cartilage articulaire soulevant celui-ci; on les croyait provenir d'une couche de tissu cellulaire passant entre l'os et le cartilage, couche qui n'existe pas; les bourgeons soulèvent quelquefois la couche mince compacte de l'os avec le cartilage qui lui adhère, ainsi que l'a montré Richet.

ARTHRITIQUE, adj. [*arthriticus*, de ἄρθρον, articulation; all. *arthritisch*, *gichtisch*, angl. *arthritic*, it. *artetico*]. Qui a rapport aux articulations : *douleurs arthritiques*, douleurs de goutte; *remèdes arthritiques*, remèdes contre la goutte.

ARTHROCECE, s. f. [de ἄρθρον, jointure, articulation, et *κεκε*, mauvais]. Ce mot n'a pas de sens bien déterminé : on a appelé ainsi tantôt des ulcères fongueux des articulations, tantôt l'ostéosarcome, plus souvent la carie des surfaces articulaires. Rust donne ce nom aux inflammations des surfaces articulaires des os, à l'ostéite articulaire, et il admet autant d'espèces que d'articulations particulières : de là les dénominations de *spondylarthrocece*, si la maladie a son siège aux surfaces articulaires des vertèbres; *clavarthrocece*, si c'est dans l'articulation de la clavicule et du sternum; *scapulo-artthrocece*, dans l'articulation huméro-cubitale; *olécranoarthrocece*, dans celle du coude; *chiroarthrocece*, au poignet; *coxarthrocece*, dans l'articulation de la hanche; *gonarthrocece*, dans le genou; *podarthrocece*, aux pieds.

ARTHRODIE, s. f. [*arthrodia*, de ἄρθρον, articulation, esp. *artrodia*]. Articulation qui résulte du concours de la saillie peu prononcée d'un os avec une cavité osseuse peu profonde, comme l'articulation temporo-maxillaire.

ARTHRODYNIE, s. f. [*arthrodynia*, de ἄρθρον, articulation, et ἰδύνη, douleur]. Douleur vague et indéterminée des articulations, sans chaleur ni gonflement. Cullen a donné ce nom aux rhumatismes chroniques.

ARTROHYDRINE, s. f. [de ἄρθρον, articulation, et ἰδωρ, eau. V. *SYNOVINE*].

ARTHROKAKOLOGIE ou **ARTHROCACOLOGIE**, s. f. Nom du traité des tumeurs blanches et autres maladies articulaires, publié par Rust en 1817. V. *ARTHROCECE*.

ARTHRONALGIE. V. *ARTHRALGIE*.

ARTHROPYOSE, s. f. [*arthropyosis*, de ἄρθρον, articulation, et πυσις, pus]. Abscess des articulations. Cullen a décrit sous ce nom une maladie des articulations qui paraît être la tumeur blanche.

ARTICHAUT, s. m. [*cynara*, all. *Artischoke*, angl. *artichoke*, it. *artichocco*, esp. *alcachofa*]. Genre de plantes de la syngén. polygam. égale, L.; synanthérées, J. Dans l'état sauvage, l'artichaut a le port de nos chardons : c'est par la culture que les différentes parties de cette plante acquièrent un développement considérable. Les capitules des fleurs de l'artichaut commun (*Cynara Scolymus*, L.), coupés avant leur épanouissement, donnent un aliment agréable et de facile digestion; on en mange le réceptacle charnu (phoranthe), et la base des folioles de l'involucre. On attribuait autrefois à sa racine des propriétés diurétiques.

ARTICLE, s. m. [*articulus*, jointure, all. *Gelenk*,

esp. *articulo*]. On a appelé *articles* les articulations mobiles ; de là l'expression d'amputation dans l'*article*. V. AMPUTATION. — En histoire naturelle, on donne ce nom, dans les animaux articulés, les insectes surtout, à différentes pièces mobiles les unes sur les autres, qui, par leur réunion, constituent les antennes, les palpes et les tarsi. — Certaines algues et certains fruits des papilionacées, qui sont formés de plusieurs parties superposées avec un étranglement ou resserrement au niveau de la jonction, sont dits *constitués de plusieurs articles*.

ARTICULAIRE, adj. [*articularis*]. Qui appartient à quelque articulation. — *Artères et veines articulaires*. Elles naissent des artères et veine poplitée, et appartiennent à l'articulation du genou. — *Capsules articulaires*, ligaments capsulaires qui environnent certaines articulations. Quelques auteurs ont donné ce nom aux membranes synoviales. — *Facettes articulaires, apophyses articulaires*, celles au moyen desquelles des os sont articulés entre eux : telles sont les apophyses articulaires des vertèbres. — En botanique, *feuilles articulaires*, celles qui naissent des nœuds ou articulations de la tige ou de ses ramifications.

ARTICULATION, s. f. [*articulatio*, et mieux, *articulus*, ἀρθρον, jointure, all. *Gelenk*, angl. *articulation*, esp. *articulacion*]. Assemblage et mode de connexion de deux ou de plusieurs pièces osseuses, qu'elles soient ou non mobiles l'une sur l'autre. Les articulations sont mobiles (*diarthroses*), immobiles (*synarthroses*), ou mixtes (*amphiarthroses*). Bichat distinguait les articulations mobiles, ou diarthroses, en articulations à surfaces continues et articulations à surfaces contiguës : il donnait au premier de ces deux modes d'articulation le nom de *diarthrose de continuité* (c'est l'amphiarthrose), et au second celui de *diarthrose de contiguïté* (c'est la diarthrose proprement dite). L'amphiarthrose est caractérisée par la présence d'une substance intermédiaire attachée aux surfaces osseuses, et jouissant d'une certaine flexibilité qui permet à l'articulation de légers mouvements. La *diarthrose* proprement dite comprend : 1° l'*énarthrose*, ou articulation d'une tête saillante avec une cavité profonde ; elle est *étendue*, si l'articulation jouit de tous les mouvements ; *bornée*, si elle jouit seulement des mouvements d'opposition vague et de circumduction ; 2° le *ginglyme*, qui n'a de mouvement qu'en deux sens opposés, et que l'on divise en *ginglyme latéral* (articulation trochoïde), qui ne jouit que du mouvement de rotation (telle est l'articulation de l'arc antérieur de l'atlas avec l'apophyse odontoïde), et en *ginglyme angulaire* (articulation à charnière), qui n'a qu'un mouvement d'opposition borné (telle est l'articulation du coude) ; 3° l'*arthrodie*, qui présente une saillie moins prononcée et une cavité moins profonde que dans l'énarthrose (articulation maxillo-temporale) ; 4° l'*articulation serrée* ou *diarthrose planiforme* de quelques auteurs, qui a lieu au moyen de surfaces planes ou presque planes (telles que celles des os du carpe). Quant aux articulations immobiles (*synarthroses*), on distingue : 1° la *suture*, qui a lieu au moyen d'engrenures plus ou moins prononcées (*engrenure*), ou d'une surface taillée en biseau pour recouvrir l'os voisin (*suture écailleuse*) ; 2° l'*harmonie*, ou simple juxtaposition des surfaces ; 3° la *gomphose*, ou implantation d'une éminence osseuse dans une cavité profonde (telle est celle des dents dans les alvéoles) ; enfin, 4° la *schindylèse*, ou articulation au moyen d'une lame osseuse reçue dans une rainure

d'un autre os (telle est celle du vomer avec le sphénoïde). L'ensemble des moyens d'union des os est ce qu'on nomme *symphyse*. On distingue plusieurs espèces de symphyses, suivant que l'union a lieu au moyen de cartilages (*synchondrose*), de muscles (*sysarcose*), de membranes (*synnévrose*), ou de ligaments (*syndesmose*). On a aussi donné le nom de *symphyse* en particulier à certaines articulations ligamenteuses : *symphyse du pubis, symphyse sacro-iliaque*.

Articulation accidentelle, articulation contre nature, pseudarthrose, fausse articulation, celle qui s'établit soit entre les deux fragments d'une fracture non consolidée, soit entre l'extrémité d'un os luxé non réduit, et la partie non articulaire de l'os voisin, avec laquelle elle est venue se mettre en contact. Dans le premier cas, l'*articulation* est dite *surnuméraire* ; les fragments ne tiennent quelquefois l'un à l'autre que par des liens fibreux ; d'autres fois leurs extrémités s'arrondissent, s'encroûtent de cartilages, et sont revêtues d'une capsule fibreuse, ou même le fragment inférieur se creuse dans le supérieur une cavité articulaire. Dans le second cas, c'est une *articulation supplémentaire* : l'os luxé se creuse une nouvelle cavité, qu'entoure un bourrelet d'abord cartilagineux, puis osseux, et que revêt un périoste fibro-cartilagineux.

ARTICULÉ, ÉE, adj. [*articulatus*]. Pourvu d'articulations : *os articulés, tiges articulées*. On appelle la parole *voix articulée*. — En hist. natur., les animaux articulés forment la première division des invertébrés annelés (V. ANNELES), et l'une des quatre grandes divisions du règne animal ; ils comprennent tous ceux qui ont un squelette extérieur disposé sous la forme d'anneaux qui entourent le corps en s'articulant les uns avec les autres. Ils se subdivisent en cinq classes : les *Arachnides*, les *Insectes*, les *Myriapodes*, les *Crustacés*, les *Cirrhépodes* ou *Cirrhopodes*. V. VERS.

ARTIFICIEL, ELLE, adj. [*fictitius*, all. *künstlich*, angl. *artificial*, esp. *artificial*]. En histoire naturelle, on nomme *caractères artificiels* ceux qui sont énoncés dans la vue seulement de faire distinguer les êtres naturels les uns des autres, et qu'on emprunte indifféremment à telle ou telle de leurs parties, pourvu qu'elle soit bien apparente. — Une *méthode artificielle* est celle qui, pour ses divisions correspondantes, emploie des caractères divers, choisis indifféremment dans tous les organes, suivant le besoin ou la commodité, et sans nul égard aux rapports naturels qui peuvent exister entre les êtres. — *Systèmes artificiels*, ceux qui, en botanique, ont été imaginés dans le seul but de faire trouver aisément le nom des espèces, sans qu'il soit besoin à celui qui les crée, et à ceux qui en font usage, de connaître l'organisation approfondie des plantes. Ils sont fondés sur des considérations relatives à un seul organe ou à un petit nombre d'organes. Tel est le *système sexuel* de Linné.

ARTOCARPE, s. m. [de ἀρτος, pain, et κερπος, fruit]. V. ARBRE à pain.

ARUM, s. m. [Arum, L., esp. *aro*]. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille naturelle des aroïdées, et dont plusieurs espèces, notamment l'*Arum esculentum* (chou caraïbe, L.), fournissent des fécules nutritives. L'*arum tacheté* (gouet, pied-de-veau, *Arum maculatum*, L.) croît abondamment dans les environs de Paris. Sa racine est ovoïde, garnie par le bas de quelques fibres, brunâtre à l'extérieur, blanche en dedans ; sa saveur, d'abord douce, est bientôt très caustique. Mais son principe âcre se perd très promptement.

ment par la dessiccation ; on lui enlève facilement aussi par des lavages, et elle peut devenir alors, à raison de la grande quantité de fécule qu'elle contient, un aliment précieus et sans danger. La racine de *Arum* a été recommandée comme fébrifuge et comme névrisse dans les affections asthmatiques et dans les cachexies séreuses. Appliquée à l'état frais sur la peau, elle produit la rubéfaction et la vésication. Les accidents qu'elle peut déterminer l'ont fait abandonner. — *Arum serpentinaire*. V. SERPENTAIRE.

ARY-ARYTÉNOÏDIEN, adj. et s. m. [*ary-aryténoides*]. Nom donné par Morgagni et Santorini au muscle aryténoïdien transversal, qui s'attache aux deux cartilages aryténoïdes.

ARYTÉNO-ÉPIGLOTTIQUE ou **ARY-ÉPIGLOTTIQUE**, adj. [*aryténio-epiglotticus*]. Winslow a décrit sous le nom de *muscle aryténo-épiglottique* des faisceaux musculaires qui vont du cartilage aryténoïde à l'épiglotte : ils font partie de l'aryténoïdien des auteurs modernes.

ARYTÉNOÏDE, adj. et s. m. [*aryténoides*, de ἀρύττινα, entonnoir, et εἶδος, forme]. On appelle *aryténoïdes* deux petits cartilages situés en haut et en arrière du larynx, au-dessus du cartilage cricoïde. Ils ont la forme d'une pyramide triangulaire un peu contournée sur elle-même. Ils se correspondent par leur face interne, et sont unis entre eux par le muscle aryténoïdien, qui s'étend de l'un à l'autre, et par la membrane muqueuse qui les tapisse. Le sommet des aryténoïdes, mince et recourbé en arrière et en dedans, est formé d'un petit appendice cartilagineux ovale, que l'on appelle *tête du cartilage aryténoïde* ou *petit cartilage aryténoïde*. — *Glandes aryténoïdes* ou *glandes aryténoïdiennes*, petits corps d'aspect glanduleux, blanchâtres, situés au-devant des cartilages de ce nom, dans un repli de la membrane muqueuse. Ils sont formés de tissu adipeux seulement.

ARYTÉNOÏDIEN, adj. et s. m. [*aryténoides*]. Qui appartient aux cartilages aryténoïdes : *muscles aryténoïdiens*. Winslow en distingue trois : un *transversal*, qui est, dit-il, le *vrai aryténoïdien*, et les deux *aryténoïdiens croisés*, qu'il appelle aussi *crico-aryténoïdiens supérieurs*. Les anatomistes de nos jours regardent ces trois muscles comme ne formant qu'un seul muscle impair et quadrilatère, qu'ils nomment *aryténoïdien*.

ARYTHME. V. ARRHYTHME.

ARZEL, s. m. Les hippocrates appellent ainsi le cheval qui a les pieds de derrière blancs, avec le chanfrein blanc.

ASA, qu'on écrit à tort **ASSA**, s. f., [all. *Asant*, esp. *asa fetida*]. — L'*Asa dulcis* est le benjoin. — L'*Asa fetida* est une gomme-résine fétide qu'on obtient par des incisions faites à la tige et au collet de la racine du *Ferula Asa fetida*, plante ombellifère. Elle est en masses assez considérables, brunes-rougêtres, parsemées de larmes blanches un peu transparentes ; elle a une odeur alliacée, forte et fétide, une saveur amère, âcre et repoussante. Elle est composée de : résine, 65 ; bassorine, 11 ; gomme, 19 ; huile volatile, 3. L'*asa fetida* se dissout facilement dans le vinaigre, l'alcool faible et le jaune d'œuf. L'eau, sans la dissoudre, la tient en suspension pendant quelque temps. Son odeur et sa saveur désagréables empêchent ordinairement de l'administrer en solution. On la prescrit plutôt en pilules recouvertes d'une feuille d'argent (65 centigr. à 130 centigr. et même plus, à prendre dans la journée) ; ou sous forme de teinture alcoolique, qu'on prépare en

faisant macérer pendant quinze jours 1 partie d'*asa fetida* dans 4 d'alcool à 86° cent., et filtrant. On l'emploie aussi en lavement (4 gram. à 8 gram. dissous préalablement dans un jaune d'œuf).

ASAPHIE, s. f. [*ἀσάφεια*, de α priv., et σαφής, clair]. Vice de la prononciation qui fait articuler indistinctement les mots.

ASARET, s. m. V. CABARET.

ASARINE, s. f. Substance cristalline retirée de la racine de l'*Asarum europæum* (C²⁰H¹³O⁵).

ASARITE, s. f. Corps cristallisant en fines aiguilles qu'on retire de l'*Asarum*, en même temps que le précédent, et que quelques auteurs considèrent comme n'en différant pas. Il est sans goût ni odeur.

ASBESTE, s. m. [de ἀσβεστος, de α priv., et σβέννυμι, j'éteins ; all. *Asbest*, it. et esp. *asbesto*]. Synonyme d'*amiante*. V. ce mot.

ASBOLINE, s. f. Huile azotée fixe, isolée de la suie (*ἀσβόλινα*) par Braconnot, au moyen de l'éther sulfurique, qui la dissout. C'est elle qui fait la base des mélanges où la suie entre comme médicament.

ASBOLIQUE, adj. [de ἀσβόλινα, suie]. On a donné le nom de *carcinome asbolique du scrotum* au cancer des ramoneurs. V. ce mot.

ASCARIDE, s. m. [*ascaris*, de ἀσκαρίζειν, sautiller, remuer ; all. *Ascaride*, angl. *ascaris*, esp. *ascaride*].

Genre d'entozoaires caractérisés par leur corps long, cylindrique, sillonné d'une rainure de chaque côté, et aminci aux deux bouts, et par leur bouche garnie de

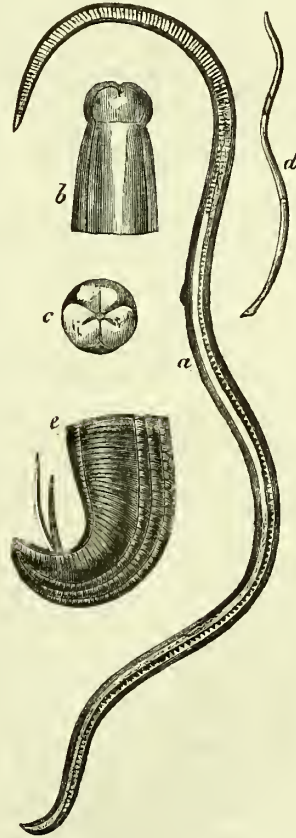


Fig. 56.

a est l'*A. LOMBRICOÏDE FEMELLE* de l'homme ; b est son extrémité antérieure grossie, vue de côté ; c, la même vue de face, montrant la bouche au centre, entourée de trois mamelons ayant chacun un sillon qui empîète sur leur angle interne ; e est l'extrémité postérieure grossie, et d un individu mâle grandeur naturelle.

trois papilles charnues, entre lesquelles elle se présente quelquefois sous la forme d'un petit tube. On en trouve deux espèces chez l'homme : 1° l'*ascaride lombricoïde* (verre lombric, *Ascaris lombricoïdes*, L. *Asc. gigas*, Gœze, *Fusaria lombricoïdes*, Landerer), dont la lon-

gueur moyenne est de 6 à 8 pouces, séjourne ordinairement dans l'intestin grêle; 2° l'*Ascaris alata*, Bellingham, dans l'intestin grêle, chez les Irlandais. Le semen-contra (30 centigr. à 1 gr., en poudre) et les infusions d'absinthe conviennent particulièrement pour combattre les ascariides lombricoïdes et vermiculaires. Des lotions faites à l'anus avec l'infusion d'absinthe, ou mieux encore une onction ou deux avec l'onguent mercuriel, font cesser les démangeaisons insupportables que causent les ascariides vermiculaires. — *Ascaride vermiculaire*. V. OXYURE.

ASCARIDIASIS, s. f. Affection vermineuse.

ASCENDANT, ANTE, adj. [*ascendens*, de *ascendere*, monter; all. *aufsteigend*, esp. *ascendente*]. Dont la direction est plus ou moins verticale, ou qui est censé prendre naissance dans une partie inférieure: *aorte ascendante* (V. AORTE); *côlon ascendant*, portion lombaire droite du côlon; *veine cave ascendante ou inférieure*, celle qui rapporte au cœur le sang des parties inférieures; *douches ascendantes*, douches que l'on dirige de bas en haut. — En botanique, tous les organes, tiges ou autres parties qui sont coulés à la base, puis redressés, sont dits ascendants; les ovules qui naissent un peu au-dessus de la base de la loge de l'ovaire qui les renferme, et sont dirigés vers le sommet de cette loge, sont dits ascendants.

ASCHISTODACTYLIE, s. f. [de *a* priv., *σχιστός*, divisé, et *δάκτυλος*, doigt]. Monstruosité qui consiste dans la non-division des doigts ou des orteils.

ASCIGÈRE, adj. Mot hybride et mauvais. V. ASCIPHORE.

ASCIPHORE, adj. [*asciphorus*, de *ἀσχος*, outre, et *φέρειν*, porter]. Se dit des cryptogames qui portent des sacs sporifères, autrement dits *sporangies*. V. ce mot.

ASCITE, s. f. [*ascitis*, *ἀσцитης*, de *ἀσχος*, outre; all. *Bruchwassersucht*, angl. *ascites*, esp. *ascitis*]. Hydrophisie abdominale, amas de sérosité dans la cavité du péricône. On dit quelquefois *hydrophisie ascite*. Cette affection consiste, comme toutes les hydrophisies, en un défaut d'équilibre entre l'exhalation et l'absorption de la sérosité abdominale. Souvent l'accumulation de la sérosité est l'effet d'un obstacle à l'absorption, soit que cet obstacle existe dans le tronc ou dans les branches principales de la veine porte, soit qu'il existe dans les radicules veineuses elles-mêmes: le liquide est exhalé dans les proportions normales, mais il se trouve arrêté dans son cours (*hydrophisies passives*). Souvent aussi il y a un accroissement réel de l'action sécrétoire du péricône, et partant afflux anormal du sang dans les capillaires artériels de cette membrane (*hydrophisies actives*). Le signe caractéristique de l'ascite est une tuméfaction du bas-ventre égale et régulière, quand le malade est debout ou couché sur le dos; dans toute autre position, le liquide, cédant à son propre poids, distend le côté sur lequel le malade est couché. Il y a fluctuation manifeste; plus tard, gonflement des extrémités inférieures et du scrotum, urine rare et rouge, soit intense, dyspnée, amaigrissement. — Le traitement de l'ascite est à peu près le même que celui des autres hydrophisies: on a particulièrement recours aux diurétiques, associés aux autres médicaments que réclament les cas particuliers. La *paracentèse*, ou *ponction*, n'est le plus ordinairement qu'un moyen palliatif.

ASCITIQUE, adj. [*asciticus*]. Qui est affecté d'ascite; qui a rapport à l'ascite.

ASCLÉPIADE, s. f. V. DOPTE-VEININ.

ASCLÉPIADÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales. Herbes, arbustes ou arbrisseaux sarmenteux lactescents; leur suc contient une variété de caoutchouc; les racines de plusieurs espèces sont émétiques. Les principaux genres sont les *Asclepias* et *Vincetoxicum*. V. DOPTE-VEININ.

ASCLÉPIADINE ou **ASCLÉPINE**, s. f. [all. *Asclepiadin*]. Substance particulière retirée de la racine de l'asclépiade (*Asclepias gigantea*).

ASCLÉPIION, s. m. [de *ἀσκληπιέων*, temple d'Esculape]. Les temples d'Esculape étaient des lieux où les malades venaient chercher des secours. Ces temples étaient ordinairement situés en des lieux très salubres. Les prêtres avaient quelques connaissances médicales, et ils faisaient suivre un traitement. Les malades, très fréquemment, déposaient dans le temple une espèce d'ex-voto où leur cas et le traitement étaient relatés.

ASHBY-DE-LA-ZOUCH. Petite ville du comté de Leicester, en Angleterre. Elle a des sources d'eaux salines qui contiennent du chlorure de sodium, une quantité considérable de chlorure de calcium, des bromures de sodium et de magnésium. On les emploie à l'intérieur, principalement contre les maladies serofuleuses.

ASIALIE, s. f. [*asialia*, de *a* priv., et *σίχλον*, salive]. Déficit de salive.

ASIALORRHÉE. Diminution dans la sécrétion de la salive. (Piorry.)

ASITIE, s. f. [*asitia*, de *a* priv., et *σίτον*, aliment]. Abstinence forcée.

ASKÉLIE, s. f. [*askelia*, de *a* priv., et *σκέλος*, jambe]. Monstruosité caractérisée par l'absence des jambes.

ASKOSE, s. f. [*ἀσχος*, outre]. Nom proposé pour désigner le fruit des cyperacées, de quelques polygonées et chénopodées; fruit monosperme indéhiscent, dont le péricarpe est distinct du tégument propre de la graine, et peut en être séparé. Ce terme n'est pas adopté; car ce fruit ne se distingue de l'akène qu'en ce qu'il est supère et que la base du calice n'entre pas dans la constitution de ses parois. Il en est de même du mot *askosaire*, proposé pour désigner le tétrakène de la famille des labiées, etc.

ASMONICH, s. m. [*Cinchona rosea*, R. et P., *Lasionema rosea*, Don.]. Grand arbre de la famille des rubiacées, dont l'écorce est très astringente, peu amère.

ASODE, adj. [de *ἄστυ*, dégoût]. Galien donnait ce nom aux fièvres accompagnées d'un grand malaise et d'anxiété, avec nausées. Gendrin a réuni sous le nom de *fièvres asodes* ou *assodes*, ou de dyspepsies pyrétiques, toutes les maladies appelées fièvres gastriques, bilieuses, pituiteuses, muqueuses, stomacales, intestinales, mésentériques, colériques.

ASPALASOMIE, s. m. [*aspalasmus*, de *ἀσπάζω*, taupé, et *σώμα*, corps]. Nom donné par Geoffroy Saint-Hilaire à un genre de monstres ayant pour caractères une éventration latérale ou médiane, occupant principalement la portion inférieure de l'abdomen, et chez lesquels l'appareil génital et le rectum s'ouvrent au dehors, comme chez la taupé, par trois orifices distincts.

ASPARAGINE, s. f. [all. et angl. *Asparagin*]. Principe immédiat cristallisable (aussi appelé *agédoite*, *althéine*, *malate acide d'althéine* et *asparamide*) trouvé dans le suc de l'asperge par Vauquelin et Robiquet, et qui existe aussi dans la pomme de terre et les racines

de guimauve (où il a reçu le nom d'*althéine*) et de grande consoude. L'asparagine est en prismes rhomboïdaux transparents, incolores, très durs, d'une saveur fraîche et nauséabonde. Elle n'est ni acide, ni alcaline, peu soluble dans l'eau froide, plus à chaud; insoluble dans l'alcool; elle ne précipite par aucun réactif. Traitée par les acides et les oxydes métalliques, elle peut se transformer en *acide aspartique*. On l'obtient en traitant par l'eau tiède la racine de guimauve, passant et évaporant *promptement* en sirop. Il se produit, dans le résidu, des cristaux ou une matière pulvérulente qui est l'asparagine, et que l'on purifie par de nouvelles cristallisations dans l'eau. Elle ne communique aucune odeur aux urines. — *Asparagine biliaire*. V. TAURINE.

ASPARAGINÉES, s. f. [*asparagineæ*]. Famille des plantes monocotylédones à étamines périgynes, à laquelle l'asperge (*asparagus*) a donné son nom. Elle a pour caractères : Fleurs hermaphrodites ou unisexuées; calice souvent coloré et pétaloïde, à 6 ou 8 divisions, autant d'étamines attachées à la base des divisions; ovaire libre, trilobulaire, rarement à une loge; style simple surmonté d'un stigmate trilobé, ou bien triparti et portant trois stigmates; capsule trilobulaire ou baie globuleuse.

ASPERGE, s. f. [*Asparagus officinalis*, L.; alexandr. monogyn., L.; all. *Spargel*, angl. *asparagus*, it. *asparago*, esp. *esparrago*]. Asparaginées, J. 2. Sa racine, composée d'un paquet de radicules de la grosseur d'une plume, fort longues, adhérentes à une souche commune, est une des cinq racines apéritives majeures (32 gram. à 64 gram. par pinte d'eau). Les jeunes pousses ou turions de l'asperge sont un aliment sain; elles communiquent à l'urine une odeur particulière, désagréable. On en prépare un sirop connu sous le nom de *sirop de pointes d'asperges*, en dissolvant simplement au bain-marie 2 parties de sucre blanc dans une de suc dépuré de pointes d'asperges.

ASPERIFOLIÉES, s. f. pl. Nom linnéen de la famille des borraginées.

ASPERMATISME, s. m. [*aspermatisms*, de α priv., et $\sigma\pi\acute{\epsilon}\rho\mu\alpha$, sperme]. Impossibilité ou difficulté d'évacuer le sperme; reflux de la liqueur séminale de l'urètre dans la vessie, pendant l'orgasme éjaculateur.

ASPERMIE, s. f. Stérilité chez l'homme. (Piorry.)

ASPERULE, s. f. [all. *Waldmeister*]. Genre de plantes de la famille des rubiacées, J.; tétrandr. monogyn., L. *L'asperule odorante*, ou muguet des bois (*Asperula odorata*, L.), est légèrement astringente et tonique. L'infusion de *l'Asperula cyananthea* (herbe à l'esquinancie) a été employée en gargarismes contre l'esquinancie, ainsi que son nom l'indique. *L'Asperula tinctoria*, L., fournit une couleur analogue à celle de la garance.

ASPHALTE, s. m. (*bitume solide*, *bi'ume de Judée*) [all. *Asphalt*, esp. *asfalto*]. Bitume solide, sec, friable, inflammable, presque inodore à froid, répandant en brûlant une odeur empyreumatique, acquérant par le frottement l'électricité résineuse. On le trouve particulièrement à la surface du lac Asphaltite ou mer Morte, en Judée. Il fournit à la distillation une huile d'un blanc clair, regardée comme antispasmodique, et encore employée en Allemagne.

ASPHALTÈNE, s. m. Corps solide noir, à cassure conchoïde, formant la partie principale de certains bitumes (C⁴⁰H²⁰O⁶).

☿ **ASPHALTIAS**, s. f. [*asphaltias*, ἀσφαλτίας, de

ἀσφαλίζω, fortifier]. Nom donné à la cinquième vertèbre lombaire, parce qu'elle soutient toutes les autres vertèbres.

ASPHODÈLE, s. m. [*asphodelus*, ἀσφύδελος, all. *Asphodille*]. Plante de la famille des liliacées. Le bulbe de l'*asphodèle* (*Asphodelus ramosus*, L.) a été employé contre la gale.

ASPHODÉLÉES, s. f. pl. Tribu des liliacées, comprenant le genre *Asphodèle*. Jussieu en avait fait une famille.

ASPHYXIE, s. f. [*asphyxia*, ἀσφυξία, de α priv., et $\sigma\phi\acute{\upsilon}\xi\epsilon$, pouls : proprement, *privation* ou *absence du pouls*; all. *Asphyxie*, angl. *asphyxy*, it. *asfissia*, esp. *asfisia*]. Longtemps, en effet, ce mot a été employé dans le sens que nous donnons au mot *syncope*; mais aujourd'hui on appelle *asphyxie* la suspension des phénomènes de la respiration, et, par suite, celle des fonctions cérébrales, de la circulation et de toutes les autres fonctions. On a distingué plusieurs variétés d'asphyxie : 1° *Asphyxie par submersion*, celle des noyés, qui ne périssent, en effet, que parce que la respiration ne peut plus avoir lieu dans le liquide où ils sont plongés. 2° *Asphyxie par strangulation* ou *par suffocation*. Elle s'effectue lorsqu'une cause externe ou interne s'oppose au libre accès de l'air, soit qu'une tumeur ou une fausse membrane, comme dans le croup, ou une constriction extérieure, comme dans le supplice de la corde, déterminent l'occlusion des voies respiratoires. 3° *Asphyxie par des gaz non respirables* (gaz azote, hydrogène, acide carbonique, protoxyde d'azote, oxyde de carbone). Ces gaz font périr, parce qu'ils sont impropres à entretenir la respiration, mais non en agissant comme délétères. 4° *Asphyxie par des gaz délétères*. C'est à cette espèce d'asphyxie que se rapporte celle qui a lieu dans les fosses d'aisances (V. PLOMB). Les asphyxies par les gaz délétères sont de véritables empoisonnements, et les phénomènes varient nécessairement suivant la nature du gaz et l'intensité de son action. Dans toutes les autres espèces d'asphyxie, la mort est le résultat de la non-conversion du sang veineux en sang artériel.

Asphyxie des nouveau-nés. État de mort apparente et imminente, dû souvent à l'extrême faiblesse de l'enfant chez qui la respiration, nécessaire à son nouveau mode de vie, ne s'établit point convenablement. Cet état s'observe particulièrement chez les enfants grêles, ou qui ont perdu beaucoup de sang pendant le travail de l'accouchement. L'enfant est pâle, décoloré, ses chairs sont flasques; dans l'apoplexie, sa peau est colorée, sa face est gonflée, bleuâtre, livide, la poitrine est gorgée de sang et comme ecchymosée; souvent il existe au vertex une tumeur molle. Il faut différer de couper le cordon ombilical de l'enfant *asphyxié*, relever sa tête et la laisser à l'air, envelopper le reste du corps d'une couverture chaude, introduire dans la bouche ou les narines le doigt ou la barbe d'une plume pour les vider des mucosités qui les obstrueraient. Si ces moyens ne sont pas suffisants, on insuffle de l'air dans les poumons, soit de bouche à bouche, soit plutôt avec le tube laryngien, soit avec un soufflet dont on adapte le tuyau à une sonde introduite par une des narines; on frictionne tout le corps, et surtout le dos et la plante des pieds, avec des linges chauds; on administre un petit lavement contenant quelques grains de sel.

ASPIG, s. m. [*aspis*, ἄσπις, all. *Otter*, angl. *aspic*, it. *aspide*, esp. *aspid*]. L'aspic des anciens est l'haje

(*Vipera Hajé*). En Europe, on donne ce nom parmi le peuple à une espèce de vipère (*V. AESPING*). — On désigne quelquefois sous le nom d'*aspic* (mot formé par corruption de *spica*) [all. *Spicke*] une espèce de lavande (*Lavandula Spica*, L.), d'où l'on retire une huile volatile connue sous le nom d'*huile d'aspic*.

ASPIRATION, s. f. [*aspiratio*, all. *Einathmen*, esp. *aspiracion*]. Action d'aspirer l'air (*ad spirare*). Synonyme d'*inspiration*.

ASPLENIUM, s. m. [de *α* priv., et *σπλήν*, rate, all. *Milzkraut*]. Genre de fougères dont l'espèce *Asplenium Ruta muraria*, vulgairement rue des murailles, a été employée comme légèrement astringente.

ASSA. V. ASA.

ASSAINISSEMENT, s. m. V. DÉSINFECTION ET DESÈCHEMENT.

ASSAISONNEMENT, s. m. V. CONDIMENT.

ASSAMARE, s. f. [de *assare*, rôtir ; et *amarus*, amer]. Nom donné par M. de Reichenbach à la substance particulière qui communique, suivant lui, la saveur amère que le pain, le malt, le sucre, le café, etc., acquièrent par un grillage plus ou moins prolongé.

ASSATION, s. f. [*assatio*, de *assare*, rôtir, all. *Braten*]. Coction des aliments ou des médicaments dans leurs propres sucs, sans addition d'aucune liqueur.

ASSIMILABLE, adj. Qui est susceptible d'assimilation.

ASSIMILATEUR, **TRICE**, adj. Qui assimile : *faculté assimilatrice*.

ASSIMILATION, s. f. [*assimilatio*, ἐξομοίωσις, de *assimilare*, rendre semblable, all. et angl. *Assimilation*, it. *assimilazione*]. Action commune à tous les êtres organisés, et en vertu de laquelle ils transforment en leur propre substance les matières dont ils se nourrissent. Cette action suppose une série de modifications préparatoires subies par les substances alibiles, c'est-à-dire l'insalivation, la digestion stomacale, l'absorption et la chyfication. Ce n'est qu'alors, en effet, que les organes reçoivent les matériaux *assimilables*. L'assimilation n'est qu'un des actes de la *nutrition*. Ainsi le mot ASSIMILATION désigne d'une manière générale le *phénomène par lequel une espèce de corps qui a pénétré moléculairement dans l'organisme par une voie quelconque s'UNIT ET DEVIENT SEMBLABLE aux espèces qui constituent la substance de celui-ci et participe aux actes qu'elle accomplit*. 1° Certains principes tels que l'oxygène, l'hydrogène, l'azote, l'eau, le chlorure de sodium, le chlorure de potassium, le chlorhydrate d'ammoniaque très probablement, le carbonate de chaux, le carbonate de magnésie, le carbonate de potasse, le carbonate de soude, le sulfate de potasse, le sulfate de soude, le sulfate de chaux, le phosphate neutre de soude, le phosphate acide de soude, le phosphate de potasse, le phosphate de magnésie, le phosphate acide de chaux, le phosphate basique de chaux ou des os, restent généralement dans l'organisme ce qu'ils étaient au dehors. Quelques uns ne restent pas à l'état liquide, mais se combinent à la substance du corps et passent à l'état solide. Tels sont les phosphate et carbonate de chaux qui se fixent à l'ostéine pour former la substance des os, etc.; mais pour cela ils ne cessent pas d'être ce qu'ils étaient. L'*assimilation* des principes immédiats de ce premier groupe est caractérisée, suivant qu'ils sont liquides ou solides, par un simple mélange ou dissolution de ces principes dans ceux qui existent déjà; chez d'autres, on observe un plus

haut degré d'intensité du phénomène, c'est la fixation des sels de chaux et de quelques uns de magnésie ou de soude, etc., aux substances organiques. Cette fixation présente un assez haut degré d'intensité; il y a union directe du sel aux substances organiques: celle-ci est analogue au fond à la combinaison que nous obtenons à l'aide des sels de mercure, de zinc, d'alumine, etc., d'une part, et des substances azotées, comme l'albumine, la fibrine, etc., d'autre part; elle est certainement moins fixe, ce qui tient à la nature différente des sels, mais c'est l'union de ce genre la plus fixe qu'on trouve dans l'économie. Ainsi l'assimilation des principes immédiats d'origine minérale est au fond un phénomène chimique direct des plus simples, de ceux qui sont connus sous le nom de *dissolution*, et quelquefois de ceux, plus fixes, qui constituent de véritables combinaisons. Mais, ayant lieu entre un composé défini et une substance organique, cela suffit pour donner à celles-ci un cachet particulier que n'ont pas les combinaisons entre deux corps cristallisables. Ce mode d'assimilation est commun aux plantes et aux animaux. 2° Chez les végétaux, et peut-être chez quelques animaux les plus simples, on trouve en outre un *mode d'assimilation* plus élevé, c'est celui dont l'accomplissement a pour résultat la formation des *substances organiques* à l'aide des matériaux fournis par les principes, puisés directement dans les milieux minéraux. La formation d'un corps nouveau nous montre qu'il s'agit ici, comme plus haut, d'un phénomène chimique; seulement c'est un phénomène d'ordre indirect et non pas l'union directe d'un corps à un autre: c'est une *catalyse combinante*. 3° Enfin, chez les animaux plus élevés, il y a des principes immédiats dont la formation a lieu dans l'organisme par assimilation. Ces principes sont: l'albumine, la fibrine, la caséine, l'albuminose, la globuline, la pancréatine, la kératine, la musculine, l'élasticine, l'ostéine, la cartilagineine, l'hématosine, la biliverdine, la mélanine et l'urosacine. Ces principes immédiats, dont la formation a lieu ainsi dans l'organisme par assimilation, sont chez les animaux (et quelques végétaux élevés) tous des principes dont les matériaux venant du dehors ont déjà vécu. Le mode de formation s'effectue de la manière suivante. Les substances alimentaires végétales ou animales éprouvent pendant la digestion une modification isomérique qui en a changé les modes de coagulabilité et de solubilité; ces matériaux, qui sont des substances organiques, quelquefois modifiées par la coction, passent dans le sang à l'état d'albumine, de fibrine et d'albuminose. Ce sont là trois substances presque identiques au point de vue de l'analyse élémentaire, mais non de l'analyse anatomique. Elles fournissent à leur tour des matériaux à toutes les substances qui constituent la partie fondamentale des solides, comme l'ostéine, la musculine, la kératine, etc.; celles-ci leur sont à peu près identiques quant aux proportions des éléments, mais en diffèrent par leurs propriétés. Cette formation de musculine, etc., nous ne pouvons pas l'obtenir artificiellement hors de l'organisme vivant, même avec les substances qui nous servent d'aliments. Sans parler des conditions de température, de dissolution, etc., ce n'est qu'en présence, au contact de substances semblables (chez l'adulte) ou analogues (chez l'embryon) que cette formation a lieu. Ainsi, d'une part, la formation de ces substances montre qu'il se passe là un phénomène moléculaire, et, par suite, chimique au fond;

d'autre part, la nécessité de la présence d'un corps semblable ou très analogue à celui qui se forme montre que c'est un phénomène chimique indirect ou de contact ; et enfin le corps formé ne diffère des matériaux qui ont servi à sa formation que par ses propriétés, et non essentiellement par sa nature chimique élémentaire, fait qui nous montre qu'il se passe là simplement une catalyse isomérique.

ASSION, s. m. Nom donné par Faraday à la partie d'un corps décomposé par la pile qui passe à l'anode ou au pôle positif ; c'est le corps électro-négatif : ainsi, dans la décomposition de l'eau par la pile, l'assion est l'oxygène.

ASSOCIATION DES MÉDICAMENTS. On appelle ainsi le mélange méthodique et raisonné des substances médicamenteuses simples pour en faire des médicaments composés. Il donne la faculté d'augmenter ou de diminuer l'activité des substances médicinales, d'obtenir des effets multiples, d'en produire d'intermédiaires, de mixtes, qu'un seul médicament ne saurait déterminer.

ASSOCIÉS (MOUVEMENTS). Mouvements consensuels, mouvements qui, sans notre connaissance, accompagnent les efforts volontaires.

ASSODE, adj. V. ASODE.

ASSOUPISSANT, adj. V. NARCOTIQUE.

ASSOUPISSEMENT, s. m. [*sopor*]. État voisin du sommeil, et dans lequel les fonctions de relation sont complètement suspendues ou ne s'exercent qu'imparfaitement. La *somnolence*, le *cataphora*, le *carus* ou le *coma*, la *léthargie*, sont autant de degrés de l'assoupissement.

ASTÉRIE, s. f. [*asterias*, ἀστὴρ, astre]. Nom d'un genre d'invertébrés radiaires échinodermes, aussi appelés *étoiles de mer*, en raison de la division de leur corps, en général, au nombre de cinq. Leur frai, appelé *qual*, cause, dit-on, un gonflement avec démangeaison douloureuse de la peau. On lui a attribué, mais à tort l'action venimeuse des *moules* sur quelques personnes.

ASTERNAL, ALE, adj. [de α priv., et *sternum*, le sternum]. *Côtes asternales*, celles qui ne s'articulent point avec le sternum.

ASTERNE, s. f. [*asternia*]. Monstruosité qui consiste dans l'absence du sternum.

ASTHÉNIE, s. f. [*asthenia*, de α priv., et σθένος, force, all. *Asthenie*, it. et esp. *astenia*]. Manque de force, débilité, faiblesse. Selon la doctrine dite *physiologique*, l'*asthénie* est une diminution générale ou partielle de l'action organique, diminution qui survient souvent sous l'influence des causes excitantes : c'est ainsi que le cerveau, trop excité par les travaux intellectuels, tombe quelquefois dans une véritable asthénie, etc. Il en est de même de presque toutes les asthénies locales ou partielles. L'*asthénie* générale est l'effet naturel de l'âge chez les vieillards ; elle est produite, à toute époque de la vie, par les excès vénériens ou par toute évacuation excessive. Dans le système de Brown, l'*asthénie* était l'abaissement de l'excitabilité au-dessous du degré qui est la condition de la santé.

ASTHÉNIQUE, adj. Qui tient de l'*asthénie* : *maladies asthéniques*.

ASTHÉNOPYRE, s. f. [de πῦρ, fièvre]. Fièvre avec asthénie.

ASTHMATIQUE, adj. [*asthmaticus*, all. *engbrüstig*]. Qui est affecté d'asthme.

ASTHME, s. m. [*asthma*, ἀσθμα, de α o, j'aspire ; all. *Engbrüstigkeit*, angl. *asthma*, esp. *asma*]. Respi-

ration difficile, essoufflement. Le mot *asthme* est depuis longtemps, dans le langage vulgaire, le nom banal de toutes les espèces de dyspnées ; et les auteurs eux-mêmes ont confondu et confondent encore, sous cette dénomination, des maladies très différentes. L'*asthme* véritable est une névrose de l'appareil respiratoire, le plus ordinairement périodique, revenant par accès, que séparent des intervalles plus ou moins longs. Quelquefois subits, d'autres fois annoncés par des flatuosités, des bâillements, une gêne dans la poitrine, une toux sèche, une urine abondante, aqueuse et limpide, les accès reviennent le plus ordinairement le soir ou pendant la nuit. Au moment de l'invasion, le malade, brusquement réveillé par un sentiment d'oppression, ne peut supporter une position horizontale, et aspire l'air de toutes ses forces ; la respiration est précipitée, haletante, entrecoupée, bruyante ; la toux est pénible et suffocante ; la figure est altérée, pâle et fatiguée, ou au contraire gonflée et livide. Au bout d'un temps très variable, les accidents se calment, la toux s'humecte, l'expectoration s'établit, et souvent une urine colorée et sédimenteuse annonce la fin du paroxysme. Le premier soin doit être d'éloigner tout ce qui pourrait empêcher le libre accès de l'air. Les saignées générales sont souvent utiles, mais seulement chez les individus pléthoriques ; il faut insister particulièrement sur les dérivatifs (cataplasmes sinapisés aux pieds ou aux jambes, manulaves chauds). A l'intérieur, on prescrit les antispasmodiques, les narcotiques (surtout la jusquiame ou la belladone), l'eau distillée de laurier-cerise, etc. — L'asthme est souvent confondu avec une lésion organique du cœur, et il est souvent, en effet, symptomatique d'une maladie de cet organe. — La maladie décrite par Millar sous le nom d'*asthme aigu des enfants*, est regardée par quelques auteurs comme le croup, et, selon d'autres, un véritable asthme nerveux. — Kopp a désigné sous le nom d'*asthme thymique* une espèce de dyspnée qu'il attribuait à l'hypertrophie du thymus.

ASTOME, adj. [*astomus*, de α priv., et στόμα, bouche, all. *mundlos*]. Qui n'a point de bouche.

ASTRAGALE, s. m. [*astragalus*, de ἀστράγαλος, qui signifie un dé ; all. *Sprungbein*, esp. *astragalo*]. Os court, ainsi appelé à cause de sa forme à peu près cuboïde ; il est situé à la partie supérieure et moyenne du tarse, où il s'articule avec les os de la jambe, de manière que sa portion moyenne est enclavée entre les deux malléoles. On appelle *tête de l'astragale* la facette qui s'étend de la face antérieure de cet os à l'inférieure.

ASTRAGALE, s. m. Genre de plantes de la diadelph. décandr., L., légumineuses, J., dont quelques espèces fournissent la gomme adragant. (V. ADRAGANT.) La racine de l'astragale sans tige (*Astragalus exscapus*, L.) a été préconisée comme sudorifique, et employée dans le traitement de la syphilis et de la gale.

ASTRICTION, s. f. [*astrictio*, all. *Zusammenziehung*, it. *astrizione*, esp. *astricción*]. Effet produit par une substance astringente.

ASTRINGENCE, s. f. Qualité de ce qui est astringent.

ASTRINGENT, ENTE, adj. et s. m. [*astringens*, de *astringere*, resserrer, στύζειν, all. *zusammenziehend*, angl. *astrigent*, it. et esp. *astringente*]. On donne le nom d'*astringents* à une classe de médicaments qui ont la propriété de déterminer une sorte de crispation dans les parties avec lesquelles on les met en contact, et de

diminuer ou arrêter une évacuation quelconque en resserrant les orifices par lesquels elle s'opère. Les astringents employés à l'extérieur sont plus particulièrement appelés *styptiques*. Les substances astringentes sont, ou des acides très étendus, ou des sels (tels que l'acétate de plomb, le sulfate de potasse et d'alumine); ou bien elles doivent leur propriété à l'acide gallique et au tannin qu'elles contiennent (tels sont la noix de galle, le cachou, la gomme kino, les racines de tormentille, de fraiser, le brou de noix, les coings, etc.). Les espèces *astringentes* du Codex sont les racines sèches de bistorte et de tormentille, et l'écorce de grenadier (parties égales en poids).

ASTROBOLISME, s. m. [de ἄστρον, astre, et βάλ-λην, lancer]. 1° Paralysie soudaine attribuée à une influence des astres; 2° coup de soleil.

ASTRUM DUPLICATUM. Nom d'un arcane stomachique, composé d'antimoine, de corail, d'ambre et de musc.

ASYNERGIE, s. f. [de α priv., et *synergie*]. Défaut de synergie.

ASYSTOLIE, s. f. [de α priv., et συστολή, systole]. Nom donné par M. Beau à une seconde période des maladies du cœur, dans laquelle la systole est incomplète, ou du moins ne suffit plus à débarrasser le cœur de tout le sang qui y afflue.

ATARAXIE, s. f. [*ataraxia*, de α priv., et de ταραχή, émotion; all. *Seelenruhe*, it. *atarassia*]. Tranquillité morale, état paisible de l'âme.

ATAVISME, s. m. [de *atavus*, aïeul, angl. *atavism*]. En botanique, tendance des hybrides à retourner à leur type primitif. En physiologie, ressemblance avec les aïeux. Cette ressemblance se retrouve, et dans les formes, et dans les aptitudes. Les espèces chevaline et bovine donnent souvent des exemples d'atavisme.

ATAXIE, s. f. [*ataxia*, de α priv., et de τάζει, ordre; it. *atassia*, esp. *ataxia*]. Désordre, irrégularité. Hippocrate appelait ainsi tout état morbide, tout désordre de l'organisme. Galien désignait particulièrement par cette expression l'irrégularité du pouls. Sydenham attribuait les affections nerveuses à l'ataxie des esprits animaux, *ataxia spirituum*. Pinel a employé ce mot pour exprimer un ensemble de phénomènes nerveux remarquables par l'irrégularité de la marche et la gravité des maladies auxquelles ils sont liés, et qui indiquent toujours une affection cérébrale plus ou moins grave, primitive ou secondaire. Les principaux phénomènes ataxiques sont l'affaiblissement, l'abolition ou la perversion des fonctions des sens, une mobilité extrême et convulsive, ou une immobilité absolue des muscles de la face, l'affaiblissement ou l'exaltation instantanée de la force musculaire, des soubresauts, une roideur tétanique, l'aphonie, des paralysies partielles, l'insomnie ou un sommeil agité, la somnolence, la stupeur, etc.

ATAXIQUE, adj. [*atactus*, it. *atassico*]. Hippocrate emploie le mot ἄτακτος en parlant de tout symptôme qui offre quelque chose d'irrégulier, et particulièrement de la fièvre dont les accès ne suivent aucun type déterminé. Pinel avait établi, dans sa *Nosographie*, sous le nom de *fièvre ataxique*, *febris atacta* de Selle, un ordre de la classe des fièvres auquel il assignait pour caractères essentiels les phénomènes énumérés ci-dessus au mot ATAXIE.

ATAKO-ADYNAMIQUE, adj. Fièvre où se combinent l'ataxie et l'adynamie.

ATEGNIE, s. f. [*atecniā*, ἀτεχνία, de α privatif et τέκνον, enfant]. Impuissance.

ATÉLECTASIE, s. f. [*atelectasis*, de ἀτελής, incomplet, ἔκτασις, extension]. Défaut d'extension, de dilatation. On donne le nom d'*atélectasie des poumons* à la distension incomplète de ces organes, cause fréquente de l'asphyxie des nouveau-nés.

ATÉLIE, s. f. [de ἀτελής, incomplet]. Monstruosité caractérisée par le défaut de quelques membres.

ATHAMANTINE, s. f. Nom donné par Berzelius à la matière cristallisable extraite par M. Winckler de la racine et de la graine d'*Athamanta oreoselinum*. (C²⁴H¹⁵⁰7.)

ATHANOR, s. m. Fourneau chimique disposé de manière qu'une chaleur douce et égale puisse y être maintenue très longtemps. Raymond Lulle est le premier où l'on trouve ce mot, disant qu'il signifie *feu immortel*.

ATHERMANE ou **ATHERMIQUE**, adj. [de α privatif et θερμ, chaleur]. Se dit des corps qui ont la propriété d'arrêter les rayons de calorique qui tombent sur leur surface.

ATHÉROME, s. m. [*atheroma*, ἀθήρωμα, de ἀθήρα, bouillie; all. *Breigeschwulst*, esp. *ateroma*]. Espèce de loupe *enkystée*, oblongue, élastique, formée par une matière blanchâtre qui ressemble quelquefois à un pus épais, et dont la consistance surpasse toujours celle du fluide mélicérique. Souvent l'athérome est confondu sous le nom générique de *loupes* avec le lipôme, le stéatome, etc., qui sont cependant essentiellement distincts. Il affecte spécialement le cuir chevelu, et les anciens lui donnaient le nom de *taupe*, de *tortue*, selon sa forme. La substance de l'athérome n'est autre chose que la matière sébacée fournie par la glande dilatée qui forme le kyste de la tumeur. Elle est formée : 1° de cellules épithéliales pavimentées, larges, pâles, quelquefois excavées, quelquefois parsemées de granulations graisseuses; 2° de granulations ou gouttes graisseuses libres; 3° de granulations de carbonates calcaires et magnésiens, souvent très abondants; 4° quelquefois on trouve en même temps des cristaux de cholestérine.

ATHÉROMATEUX, **EUSE**, adj. Qui ressemble à l'athérome ou en a la nature.

ATHLÈTE, s. m. [ἀθλητής, de ἀθλος, combat]. Ceux dont l'unique occupation était, dans l'antiquité, les exercices corporels, afin de pouvoir remporter le prix dans les jeux publics. Les athlètes étaient soumis à un régime rigoureux destiné à développer le genre de force dont ils avaient besoin pour la lutte, le pugilat, le saut, la course, etc. Ce régime ressemblait beaucoup à l'entraînement auquel on soumet, en Angleterre, les boxeurs et les chevaux de course.

ATHLÉTIQUE, adj. [*athleticus*]. Se dit du tempérament dans lequel il y a prédominance du système musculaire. Il est caractérisé par une petite tête, des cheveux courts, le cou large et court, les épaules carrées, la poitrine développée, les membres grêles, les muscles fortement dessinés. La force est le seul mérite des individus doués de ce tempérament, et les maladies qui les affectent sont, en général, inflammatoires.

ATLAS, s. m. [*atlas*, ἄτλας, all. *Atlas*, angl. *atlas*, it. *atlante*, esp. *atlas*]. Nom donné à la première vertèbre du cou, parce qu'elle supporte la tête, comme la Fable suppose qu'Atlas supporte la sphère céleste. Chaussier l'appelait *atloïde*. Cette vertèbre, qui ne ressemble nullement aux autres, est une sorte d'anneau irrégulier, partagé par un ligament en deux parties, dont l'antérieure reçoit l'apophyse odontoïde de l'axis,

et la postérieure donne passage à la moelle vertébrale.

ATLODYME, s. m. [*atlodymus*, de ἀτλός, et δῆμος, d'où, par contraction arbitraire, *dyme*, pris pour désigner tout monstre simple inférieurement et double supérieurement]. Nom donné par Isidore Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres qui, avec un seul corps, ont deux têtes séparées, mais contiguës, et portées sur un cou unique.

ATLOÏDE, s. f. V. **ATLAS**.

ATLOÏDO-AXOÏDIEN, ENNE, adj. [*atloïdo-axoïdien*]. Qui a rapport aux vertèbres atloïde (atlas) et axis. — *Articulation atloïdo-axoïdienne*, articulation résultant de la jonction de l'apophyse odontoïde à l'arc antérieur de l'atlas au moyen du ligament transverse, et de celle de l'atlas avec l'axis par des facettes articulaires qu'unissent aussi deux ligaments, l'un antérieur, l'autre postérieur. C'est cette articulation dont la luxation peut être produite par le mouvement de rotation forcée de la tête.

ATLOÏDO-OCCIPITAL, ALE, adj. [*atloïdo-occipitalis*]. Qui a rapport à l'atloïde et à l'occipital. — *Articulation atloïdo-occipitale*. Elle est formée par les condyles occipitaux et les facettes articulaires supérieures de l'atlas. — *Muscle atloïdo-occipital*. V. **DROIT postérieur de la tête (petit)**.

ATLOÏDO-SOUS-MASTOÏDIEN, adj. et s. m. l'. **OBLIQUE supérieur de la tête**.

ATLOÏDO-SOUS-OCCIPITAL, adj. et s. m. V. **DROIT latéral de la tête**.

ATMIDIATRICE, s. f. [*atmidiatrice*, de ἀτμίς, ἀτμίδης, vapeur, et ἰατρική, médecine]. Méthode thérapeutique consistant particulièrement dans l'emploi des vapeurs ou des gaz en bains ou en fumigations.

ATOMÈTRE ou **ATMIDOMÈTRE**, s. m. [*de ἀτμίς, et ἀτμίς, vapeur, et μέτρον, mesure, all. Atometer*]. Instrument employé à mesurer la rapidité de l'évaporation de l'eau sur la surface de la terre, dans une étendue donnée.

ATMOSPHÈRE, s. f. [*atmosphæra*, de ἀτμίς, vapeur, et σφῆρα, sphère, comme si l'on disait *sphère de vapeur*; all. *Luftkreis*, angl. *atmosphere*, it. et esp. *atmosfera*]. Couche de corps gazeux qui entoure de toutes parts la surface du globe terrestre dans une étendue d'environ vingt lieues, et qui est formée presque exclusivement d'air et de vapeur d'eau. Il s'y trouve aussi du fluide électrique, et l'on annonce de l'hydrogène dans les parties supérieures : cependant l'analyse de l'air pris par Gay-Lussac à des hauteurs très variées n'a pas présenté de différence sensible. Mais si le rapport entre l'oxygène et l'azote est presque constamment le même dans tous les points de l'atmosphère (V. **AIR**), il n'en est pas de même de la proportion d'eau en vapeur : elle varie beaucoup, suivant la température et l'état de la surface du globe. La quantité d'acide carbonique varie également suivant les saisons et par d'autres causes. L'atmosphère pèse à la surface de la terre, qui l'emporte avec elle dans ses mouvements diurnes et annuels. Chaque pied carré de cette surface supporte, à 76 centimètres d'élévation du mercure dans le baromètre, un poids de 2,216 livres 2/3 qui, à chaque ligne d'élévation ou d'abaissement dans le baromètre, change d'à peu près 6 9/10. D'après ces données, on évalue à plus de 33,000 livres le poids que porte la surface moyenne du corps humain, que l'on suppose être de 15 pieds carrés ; et cette pression n'est jamais sensiblement augmentée ou diminuée sans qu'il en résulte quelque trouble dans les fonctions vitales chez l'homme et les animaux.

ATMOSPHÉRIQUE, adj. [*atmosphæricus*]. Qui appartient à l'atmosphère : *air, météore, phénomène atmosphérique*.

ATMOSPHÉROLOGIE, s. f. Traité de l'air atmosphérique considéré en masse.

ATOCIE, s. f. [*atocia*, de α privatif, et τήσις, accouchement]. Synonyme de stérilité chez la femme.

ATOME, s. m. [*atomus*, de α privatif et τμήσις, section ; all. *Atom*, angl. *atom*, it. et esp. *átomo*]. Tous les corps sont susceptibles d'être divisés en particules très ténues que l'on désigne sous le nom de *molécules*, mais il est une limite au delà de laquelle la division ne peut plus s'effectuer ; cependant toutes les inductions physiques et chimiques se réunissent pour faire penser que cette limite n'est pas la dernière : aussi suppose-t-on aujourd'hui les corps permanents, de dimension sensible, comme composés de particules disjointes, ayant, dans leur petitesse inappréciable, des configurations ainsi que des propriétés attachées à leur individualité actuelle. Ce sont ces particules qu'on est convenu d'appeler *atomes*. On suppose aux atomes, ou la forme primitive du corps auquel ils appartiennent, ou, suivant quelques chimistes, la forme sphéroïdale. On les dit indivisibles, impénétrables ; *simples*, quand ils sont homogènes dans leur nature ; *composés*, quand ils résultent de l'union d'un plus ou moins grand nombre d'atomes hétérogènes, ainsi que cela a lieu dans les acides, les sels, les matières végétales, animales, etc. Les atomes, en s'unissant pour donner naissance aux matières complexes, organiques et inorganiques, suivent des lois fixes qui font la base de la *théorie corpusculaire* ou des *proportions chimiques*. Plusieurs chimistes, tels que Wenzel, Richter, Dalton, Proust, etc., avaient depuis longtemps entrevu que les combinaisons, dans les corps, étaient régies par des lois invariables. Depuis cette époque, les travaux de Gay-Lussac sur la composition des gaz, qui s'unissent toujours dans des rapports simples ou multiples, ont encore conduit à étendre les mêmes lois aux composés solides ou liquides. Aujourd'hui ces principes, développés par Berzelius, et partout adoptés, servent de base à la chimie, et lui ont donné un caractère philosophique qu'elle n'avait pas jusqu'alors. — Les atomes, en s'unissant entre eux pour former les atomes complexes du premier, du deuxième, du troisième, du quatrième ordre, etc., se combinent toujours dans des rapports simples, et tels que, dans un composé, le nombre des uns est toujours un multiple ou un sous-multiple du nombre d'un de ces atomes. Ainsi, dans les composés du soufre avec l'oxygène, le rapport de ce dernier corps au premier est comme 1 à 1, 1 à 2, 1 à 2 1/2, 1 à 3 ; et alors, le soufre étant représenté par 1 atome, on aura pour le principe oxygénant 2 atomes, 2 1/2, etc. ; ou plutôt, comme les atomes sont indivisibles, on aura, pour 2 atomes de soufre, 2, 4, 5, 6 atomes d'oxygène. — Dans la nature organique, les rapports sont quelquefois très étendus. Ainsi, pour le sucre, on obtient : carbone, 12 ; hydrogène, 23 ; oxygène, 11. — On représente la composition des corps à l'aide de signes abrégatifs. Ainsi les atomes simples, *élémentaires*, sont annoncés par la lettre initiale du corps auquel ils appartiennent : C indique le carbone, K le potassium (kalium), Cl le chlore, H l'hydrogène, O l'oxygène, etc. Les atomes composés sont indiqués par ces initiales suivies de celles d'autres atomes élémentaires : ainsi C + O, C + 2O, Cl + H, annoncent l'oxyde de carbone, l'acide carbonique, l'acide chlorhydrique. On

rend ces formules plus simples en représentant l'oxygène par des points qui surmontent la lettre initiale de l'autre corps élémentaire : l'oxyde de carbone est alors représenté par \dot{C} , et l'acide carbonique par \ddot{C} . Quelquefois aussi on se sert de chiffres placés comme exposants : ainsi KS^2 indique la composition du bisulfate de potassium, de même que $K + 2S$ annonce un composé de 1 atome de métal et 2 atomes de soufre. — Pour les combinaisons plus compliquées, les formules les font également reconnaître : par exemple, le sulfate de potasse est indiqué par $K \dot{S}$, le sulfate de potasse et d'alumine cristallisé par $K \dot{S} + 2 \dot{A}lS^3 + 2 \dot{H}^2$. Les acides végétaux sont représentés par une lettre surmontée d'un trait ou par leurs éléments : ainsi \bar{A} , \bar{T} , \bar{C} , annoncent les *acides acétique, tartrique, citrique*; ou bien on les formule de la manière suivante : le premier, $H^6C^4H^3$; le deuxième, $H^4C^4O^5$; le troisième, $H^4C^4O^4$, etc. A l'aide de ces moyens représentatifs, on peut facilement concevoir et expliquer le jeu des éléments et les transformations variées si communes qui résultent des réactions que subit la nature organique. — Pour les *gaz permanents*, l'expression *atome* équivaut à celle de volume, car le volume d'un composé gazeux résultant de l'union de deux gaz est toujours dans un rapport simple avec les volumes des composants, d'où l'on pense que les *gaz contiennent sous le même volume le même nombre d'atomes*, et l'on suppose que *tous les atomes sont à égale distance les uns des autres*. Si les volumes n'ont pas la même densité, c'est que l'atome de chacun de ces corps n'a pas le même poids. — On comprend que les atomes n'ont jamais été vus et ne pourront jamais l'être. Il ne faut pas croire à leur existence comme à quelque chose de réel et d'objectif. Ce n'est pas autre chose qu'un artifice logique à l'aide duquel on enchaîne les faits. Mais, à ce titre, la conception atomistique mérite toute l'attention des savants.

ATOMIQUE, adj. [*atomicus*]. Les quantités suivant lesquelles les diverses substances se réunissent étant entre elles dans une proportion fort exacte, on peut assigner à chacune de ces substances un poids déterminé, qui a été appelé *poids atomique*. Ce poids exprime la proportion dans laquelle elle se combine avec une quantité déterminée d'une autre substance. Comme il est purement relatif, on prend pour unité le poids d'un corps quelconque, à partir duquel on calcule tous les autres, soit celui de l'hydrogène, parce qu'il est le plus faible, soit celui de l'oxygène, parce que ce corps est celui de tous qui contracte le plus de combinaisons.

ATOMISME, s. m. [*Atomismus*, it. *atomismo*]. Système philosophique dans lequel on explique la formation de l'univers par le moyen des atomes. Ce système, purement hypothétique, n'a rien de commun avec la théorie atomistique des chimistes et des physiologistes modernes.

ATOMISTE, s. m. [*Atomist*]. Partisan des doctrines de l'atomisme.

ATOMISTIQUE, adj. Épithète donnée à une théorie qui considère les corps comme formés de particules matérielles infiniment petites eu égard à nos sens, et dont les formes, ainsi que les propriétés particulières, constituent la nature chimique de chaque corps.

ATOMOGYNIE, s. f. [*atomogynia*, de *ἄτομος*, indivisible, et *γυνή*, femme]. Richard remplace par ce mot celui d'*angiospermie*, par lequel Linné dési-

gnait la réunion des plantes labiées à fruit capsulaire.

ATONIE, s. f. [*atonía*, de *α* privatif, et *τόνος*, ton, ressort; all. *Atonie*, angl. *atony*, it. et esp. *atonía*]. Défaut de ton, faiblesse d'un organe contractile. *Atonie* diffère d'*asthénie* : *atonie* exprime un état de relâchement des tissus; *asthénie*, l'affaiblissement de leurs fonctions. — *Atonie nutritive*. Nom donné par Dupuyren à l'*atrophie*. V. ce mot.

ATONIQUE, adj. [*atonicus*]. Qui tient à l'atonie. *Ulcère atonique*, celui où les actions vitales sont languissantes. Schwilgué admettait des médicaments *atoniques*, qui produisent une diminution de l'état d'excitation.

ATRABILAIRE, adj. [*atrabiliaris*, *μελάγχρολιος*, all. *atrabilarisch*, angl. *atrabiliary*, it. *atrabilare*, esp. *atrabiliar*]. Qui a rapport à l'atrabile. Ce mot est, d'après son étymologie, exactement synonyme de *mélancolique*. On attribuait à l'atrabile les affections tristes, les accès d'hypochondrie des individus dits *atrabilaires*. — *Capsules atrabilaires*. On a donné ce nom aux capsules surrénales, auxquelles on attribuait la formation de l'atrabile : de là le nom d'*artères* et de *veines atrabilaires* donné aux artères et aux veines surrénales.

ATRABILE, s. f. [*atrabilis*, de *atra*, noire, et *bilis*, bile, bile noire, *μελάγχρολιος*]. Les anciens appelaient ainsi une humeur épaisse, noire, âcre, qu'ils supposaient sécrétée par les capsules surrénales. L'existence de cette humeur est imaginaire; ce qu'on a dit de l'atrabile ne peut s'entendre que de la bile elle-même, qui offre quelquefois dans les maladies une couleur très foncée, et peut acquérir une qualité irritante dont on a exagéré l'influence.

ATRAIMENTAIRE, adj. [de *atramentum*, atrament, encre]. Qui a l'aspect et la saveur de l'encre.

ATRÉSIE, s. f. [*atresia*, de *α* priv., et *τρῆσις*, trou]. Occlusion des ouvertures naturelles. Synonyme d'*imperforation*.

ATRÉTÉLYTRIE, s. f. [*atretelytria*, de *ἄτρητος*, imperforé, et *ἔλυτρον*, vagin]. Imperforation du vagin.

ATRÉTÉRIE, s. f. [*atretenteria*, de *ἄτρητος*, imperforé, et *ἔντερον*, intestin]. Imperforation de quelque partie du tube intestinal.

ATRÉTOBLÉPHARIE, s. f. [*atretoblepharia*, de *ἄτρητος*, imperforé, et *βλέφαρον*, paupière]. Non-séparation ou accolement des paupières.

ATRÉTOGYSIE, s. f. [*atretocysia*, de *ἄτρητος*, imperforé, et *κύστις*, anus]. Imperforation de l'anus.

ATRÉTOCYSTIE, s. f. [*atretocystia*, de *ἄτρητος*, imperforé, et *κύστις*, vessie]. Imperforation de la vessie.

ATRÉTOGASTRIE, s. f. [*atretogastría*, de *ἄτρητος*, imperforé, et *γαστήρ*, estomac]. Imperforation de l'estomac.

ATRÉTOLÉMIE, s. f. [*atretolemia*, de *ἄτρητος*, imperforé, et *λίμνος*, gosier]. Imperforation de la partie supérieure des voies digestives, le pharynx et l'œsophage.

ATRÉTOMÉTRIE, s. f. [*atretometria*, de *ἄτρητος*, imperforé, et *μήτρας*, matrice]. Imperforation de la matrice.

ATRÉTOPSIE, s. f. [*atretopsia*, de *ἄτρητος*, et *ὄψ*, œil]. Imperforation de la pupille.

ATRÉTORHINIE, s. f. [*atretorhinia*, de *ἄτρητος*, imperforé, et *ῥίς*, nez]. Imperforation du nez.

ATRÉTOSTOMIE, s. f. [*atretostomia*, de *ἄτρητος*, imperforé, et *στόμαχ*, bouche]. Imperforation de la bouche.

ATRÉTURÉTHRIE, s. f. [*atreturethria*, de *ἄτρητος*, imperforé, et *ὄρηθρα*, urèthre]. Imperforation de l'urèthre.

ATRICHOMIE. Chute des poils. (Piorry.)

ATRIPLICÉES, s. f. pl. V. CHENOPODIÉES.

ATROPA. V. BELLADONE.

ATROPE, adj. [de *a* priv., et *τρέπειν*, tourner]. Se dit de l'ovule droit, c'est-à-dire dont le microscope occupe l'extrémité diamétralement opposée au hile. On dit plus souvent *homotrope* et *orthotrope*. V. ces mots.

ATROPHIE, s. f. [*atrophia*, de *a* priv., et *τροφῆ*, nourriture; all. *Darrsucht*, angl. *atrophy*, esp. *atrofia*]. Le développement des éléments achevé, ou avant qu'il le soit, il peut se faire que plusieurs, un seul ou tous, décroissent sensiblement, qu'ils diminuent, que l'acte de désassimilation l'emporte sur celui d'assimilation; il peut se faire, en un mot, qu'ils présentent le phénomène inverse du développement. Cette propriété des éléments anatomiques a reçu le nom d'*atrophie* ou de *résorption*. La propriété de *s'atrophier* ou de *se résorber* rentre aussi, suivant les conditions où on l'observe, dans les cas *anormaux* ou *téatologiques* et dans les cas *morbides* ou *pathologiques*. On en trouve des exemples normaux dans la *résorption* des éléments des appareils transitoires, comme celui de Wolff, dans la *résorption* des vésicules adipeuses au fur et à mesure des progrès de l'âge, etc. On l'observe *téatologiquement* dans les cas où des ovules de plantes en voie de développement sont comprimés par d'autres, qui les font avorter et non seulement se dessécher, mais se résorber en partie. A l'état morbide, l'amaigrissement par *résorption* des vésicules adipeuses est un exemple d'*atrophie* des éléments. Par l'*atrophie* arrive la fin ou mort des éléments, puisque le corps organisé disparaît. Ainsi les propriétés secondaires de *s'atrophier*, de *s'hypertrophier*, se rattachent immédiatement à la propriété de développement, et ce n'est que par son intermédiaire, ce n'est que médiatement qu'elles sont liées à la nutrition; celle-ci en est simplement une condition d'existence, comme elle en est une de la propriété de se développer et de toutes les autres propriétés. Il arrive souvent dans les éléments, tissus, etc., ainsi que nous l'avons dit, que l'*atrophie* ou *résorption* est complète, ce qui est la fin (ou mort) la plus naturelle qu'on puisse concevoir. Elle ne s'observe que sur les éléments anatomiques ou sur un tissu, et jamais pour l'organisme total, même lorsque, ayant déjà toutes ses parties formées, il n'est pas entièrement développé; mais l'embryon *s'atrophie* ou se *résorbe* quelquefois en entier. La *mort naturelle* de l'organisme est presque constamment caractérisée par un ensemble d'*atrophies* ou d'*hypertrophies* de certains éléments, de certains tissus qui amènent des troubles et la cessation des actes mécanico-physiques des systèmes, organes et appareils. La *mort accidentelle*, ou résulte d'une cessation brusque de fonctions, ou elle a lieu d'une manière *plus* ou *moins* analogue à la mort naturelle, par suite d'*hypertrophies* ou *atrophies* partielles ou générales, quelquefois par suite de *productions nouvelles hétéromorphes*. On donne aussi le nom d'*atrophie* au défaut de nutrition, amaigrissement extrême ou diminution notable dans le volume et la masse d'un organe quelconque. Toute cause qui empêche ou ralentit l'abord du sang dans un organe en détermine l'*atrophie*: ainsi l'*atrophie partielle* est le résultat ordinaire de la compression, du défaut d'exercice, de la diminution ou de la suspension de l'influence nerveuse; l'*atrophie générale* est produite par les maladies des organes respiratoires ou des viscères essentiels à la vie; on la désigne sous le nom de *consomption*, de *phthisie*, etc.

Atrophie mésentérique. V. CARREAU.

Atrophie musculaire progressive, paralysie musculaire atrophique, atrophie musculaire primitive ou idiopathique, atrophie musculaire avec transformation graisseuse. On a décrit sous ces différents noms une affection dont le système musculaire entier ou par partie est le siège. Après des contractions tremblotantes, fibrillaires, involontaires des muscles, survient un affaiblissement notable; souvent ils se contractent encore volontairement, et pourtant ils ont cessé d'être influencés par l'électricité. Les muscles diminuent de volume, mais cette diminution n'est d'abord pas en rapport avec l'affaiblissement des forces. Peu à peu, soit qu'il y ait douleur, soit pendant les tremblotements, soit que ceux-ci n'aient pas lieu, la station verticale devient impossible, et, lorsque l'application de l'électricité à tous les muscles successivement n'a pas amené la guérison, la mort est survenue par suite d'impossibilité de mâcher et d'avalier les aliments, et parce que la respiration ne peut plus se faire. L'altération est caractérisée par une teinte jaune rosé pâle des muscles avec diminution de moitié aux 9/10^{es} du volume de leurs faisceaux striés. Ils deviennent en même temps granuleux, et la plupart des granulations sont grisâtres, quelques unes graisseuses, puis beaucoup de faisceaux disparaissent complètement. A cette atrophie ne succède pas le remplacement des faisceaux par des séries de vésicules adipeuses, comme cela a lieu dans les cas de paralysie des nerfs moteurs avec *substitution graisseuse* des muscles. On a à tort confondu cette dernière altération avec l'*atrophie musculaire progressive*, qui est une maladie complètement différente. Celle-ci ne survient pas à la suite de lésion des nerfs moteurs comme l'autre; elle reconnaît pour cause l'action répétée trop continue, sans intervalles suffisants de repos des centres nerveux, ou des muscles qui *s'atrophie*, soit dans une partie du corps, soit partout. Les fonctions des centres nerveux restent intactes jusqu'au moment de la mort. V. PARALYSIE musculaire atrophique.

ATROPINE, s. f. [*atropium*, all. *Atropin*, esp. *atropina*]. Nom donné par Brandes à un principe immédiat qu'il a retiré de la belladone (*Atropa Belladonna*). Ce principe, cristallisable en aiguilles d'un blanc brillant, soluble dans l'alcool bouillant, insoluble dans l'eau et dans l'éther sulfurique, donne, d'après ce chimiste, des sels avec les acides; il a été regardé par lui comme un alcaloïde. On l'obtient en traitant par l'alcool chaud à 90° centés. la racine de belladone sèche et pulvérisée, exprimant, filtrant la liqueur alcoolique, et la mettant pendant vingt-quatre heures en contact avec l'hydrate de chaux; on sépare par le filtre le dépôt, on acidule très légèrement le liquide avec de l'acide sulfurique; puis, après avoir filtré, on distille la moitié, on étend d'eau, et l'on ajoute en deux fois du carbonate de potasse dans la solution. La première addition précipite la résine; la seconde, l'*atropine* sous forme blanche et gélatineuse. L'*atropine* est très vénéneuse, et dilate fortement la pupille.

ATTACHEMENT, s. m. [all. *Zuneigung*, angl. *attachment*, it. *attaccamento*, esp. *afición*]. Sous ce nom et celui d'*amitié*, Gall décrit une fonction cérébrale dont l'appareil serait placé près de celui de l'*amour de la progéniture*. Il a fait connaître les phénomènes de l'accomplissement de cette fonction et ceux qui se manifestent lorsqu'elle est peu développée. Cet instinct (V. ce mot) se montre tant chez les animaux que chez

l'homme, et offre chez eux de grandes diversités d'un individu à l'autre et d'une espèce à l'autre. L'attachement ou amitié, d'après lui, n'est point un sentiment fondé uniquement sur les calculs de l'intérêt ou sur des rapports dans la manière de penser et de sentir; mais il a pour point de départ une faculté ou fonction fondamentale. L'attachement, puis plus tard l'amour de la progéniture, seraient le point de départ, la cause du mariage, et non exclusivement les institutions sociales, qu'ine sont venues que le formuler et le régler. Cet instinct concourt avec celui de vénération, de bonté et avec les penchants égoïstes, au résultat physiologique qui porte le nom de *sociabilité*.

ATTANCOURT. Village du département de la Haute-Marne, à 2 kilomètres de Vassy. Il se trouve dans les environs une source ferrugineuse.

ATTAQUE, s. f. [*insultus*, esp. *ataque*]. Invasion ordinairement subite d'une maladie périodique, telle que la goutte, le rhumatisme; ou d'une affection qui, sans être périodique, est sujette à des retours plus ou moins fréquents: telle est l'apoplexie. V. ACCÈS. — On appelle vulgairement *attaques de nerfs* des spasmes accompagnés ou non de mouvements violents ou convulsifs, de cris ou de pleurs, attaques qu'on observe particulièrement chez les femmes et les individus très irritables.

ATTEINTE, s. f. [*petitio*, *ictus*]. Blessure que se fait un cheval à la partie interne du boulet, soit avec un de ses fers, soit de toute autre manière. Lorsque la blessure pénètre au-dessous de la corne, on l'appelle *atteinte encornée*; s'il n'existe qu'une contusion sans solution de continuité, on la nomme *atteinte sourde*.

ATTELLE ou **ÉCLISSE**, s. f. [*assula*, *ferula*]. Mot dérivé, selon du Cange, de *astula*, qui, dans la basse latinité, signifiait un *copeau* (all. *Schiene*, angl. *splinters*). — On appelle *attelles* des lames de bois flexibles, mais résistantes, plus ou moins longues, que l'on applique, garnies de linge, le long d'un membre fracturé, pour le maintenir dans l'immobilité et prévenir le déplacement des fragments. On a fait aussi des attelles d'écorce d'arbre, de fer-blanc, de baleine, de cuir, etc. On emploie encore, dans certains cas, des attelles faites avec un carton fort épais, que l'on mouille avant de les appliquer, et qui se moulent alors sur le membre, auquel on les fixe par un bandage roulé. Les attelles sont ou simples (Fig. 37), ou creusées de mor-

Fig. 37.

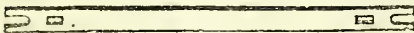


Fig. 38.

taises et d'échancrures (Fig. 38) dans lesquelles sont introduits les laes destinés à exercer l'extension et la contre-extension.

ATTENTION, s. f. [*attentio*, ad, vers, et *tendere*, tendre, se porter; all. *Aufmerksamkeit*, angl. *attention*, it. *attenzione*, esp. *atencion*]. L'attention est un phénomène physiologique complexe, bien étudié par Gall, un résultat de l'activité de plusieurs des fonctions cérébrales élémentaires, auquel, en un mot, concourent à la fois généralement un ou plusieurs instincts et une ou plusieurs facultés intellectuelles (V. RÉSULTAT). Les hommes et les animaux sont doués d'instincts et de facultés plus ou

moins énergiques d'un individu à l'autre, et d'une espèce à l'autre. Il existe une relation intime entre les viscères des fonctions de la vie organique ou végétative et les parties du cerveau qui président aux instincts; or, selon la nature des besoins suscités par l'état des viscères réagissant sur le cerveau, l'animal établit à l'aide de ses facultés intellectuelles et des *appareils de la vie animale* qui leur correspondent, des rapports déterminés entre lui et le monde extérieur. L'ensemble des actes cérébraux qui précèdent l'*action* de ces *appareils* (l'ensemble des actes intellectuels proprement dits en particulier) caractérise le phénomène cérébral appelé *attention*. Plus l'instinct, le penchant sont énergiques, plus est énergique l'action des facultés intellectuelles; plus est intime, *profond*, le rapport entre l'intelligence et l'objet extérieur, plus est grande ou profonde l'attention. Le renard affamé évente le lièvre, le faucon dans les airs entrevoit l'alouette, ils deviennent *attentifs*. L'attention peut aussi avoir pour point de départ l'activité d'une fonction intellectuelle en particulier; l'esprit d'analyse ou de synthèse conduit le philosophe à une idée belle, l'artiste à une idée heureuse: toutes les autres facultés entrant aussitôt en rapport avec la précédente, l'homme se trouve dans l'acte d'attention. Suivant le degré de développement des instincts ou des facultés intellectuelles, le résultat appelé attention sera plus ou moins grand. Le chevreuil et le pigeon regardent sans attention le serpent et la grenouille, objets de l'attention du serpent et de la cigogne. L'enfant fixe son attention sur les jouets, la femme sur les enfants et la parure; les hommes, selon leurs dispositions individuelles, sur les femmes, les produits de l'art, les phénomènes naturels; le musicien est indifférent à ce qui absorbe l'attention du médecin. L'attention est un résultat de l'activité des facultés innées, mais n'est rien moins que la *source*, la *cause*, le *principe générateur* de ces facultés. Une pareille idée n'est qu'un résultat de la manie de vouloir faire dériver d'un seul principe tous les phénomènes de la vie animale, sans prendre pour point de départ une base objective fournie par l'étude anatomique préalable des organes qui accomplissent les actes. D'autres ont dit: « L'attention est l'activité en exercice, concentrant toute son énergie et toute sa force pour arriver à la connaissance d'un fait interne ou externe; mais elle n'est pas l'activité tout entière, car l'attention n'a lieu que lorsque l'activité se concentre, se contient, se domine et se règle elle-même. » Cette définition n'est, au fond, comme les précédentes, que la personnification du phénomène qu'on étudie, supposé agir sur lui-même comme un être indépendant, personnification ontologique qui devient inévitable lorsqu'on ne part pas d'une base objective dans l'étude des phénomènes physiologiques. En effet, pour les auteurs de cette définition, *l'activité est la faculté en vertu de laquelle l'âme* (principe indépendant) *a l'initiative de ses actes, est cause et libre; l'activité est cette faculté qui constitue le moi*. Elle est cause des opérations de l'âme, et se subdivise en plusieurs causes partielles qui sont autant de formes ou modes de l'activité: *l'attention* est un de ces modes; la *mémoire*, *l'imagination*, etc., en sont d'autres. Cette série de suppositions vagues, et variant avec chaque auteur qui les fait, tient à ce que les phénomènes du cerveau agissant ne sont pas subordonnés, dans leur interprétation, à ceux du corps, et ceux-ci à ceux du monde extérieur. V. DYNAMIQUE.

ATTÉNUANT, adj. ets. m. [*attenuans*, de *attenuare*,

atténuer, diminuer ; all. *verdünnend*, angl. *attenuant*, it. *attenuante*, esp. *atenuante*. On appelait autrefois *atténuants* des médicaments auxquels on supposait la propriété de rendre les humeurs plus ténues, moins épaisses.

ATTÉNUATION, s. f. [*attenuatio*, λέπτυνσις]. Emploi de la diététique de manière à produire l'amaigrissement régulier. Les anciens pratiquaient beaucoup cet art, qui consistait à combiner un régime alimentaire atténuant avec des purgatifs, des sudorifiques et un exercice réglé. Il y aurait lieu de le mettre en usage en beaucoup de cas où l'on veut diminuer l'embonpoint.

ATTÉNUÉ, ÉE, adj. [*attenuatus*, λεπτεπιμενός]. Se dit des organes insensiblement rétrécis ou amincis.

ATTITUDE, s. f. [*situs corporis*, angl. *attitude*]. Situation durable du corps, position qu'il conserve pendant un certain laps de temps.

ATTRACTIF, IVE, adj. ct. s. [*attractivus*, *atrahens*, de *ad trahere*, tirer vers, qui attire ; all. *attractorisch*, esp. *atractivo*]. On appelle particulièrement *attractifs* les vésicants et les suppuratifs, parce que l'irritation qu'ils déterminent attire les fluides vers le lieu où ils sont appliqués.

ATTRACTION, s. f. [*tractio*, même étym. ; all. *Attraktionskraft*, angl. *attraction*, it. *attrazione*, esp. *atraccion*]. Tendance que les corps célestes paraissent avoir à s'attirer les uns les autres en raison directe des masses et inverse du carré des distances, sans qu'il existe en eux ou autour d'eux rien de sensible à quoi on puisse les rapporter. C'est en ce sens seulement que Newton a employé le mot *attraction*, et qu'il faut toujours le prendre ; c'est-à-dire qu'il exprime un fait et non une cause. Outre cette attraction céleste, qu'on nomme aussi *gravitation*, et qui, transportée sur le globe terrestre, produit le phénomène de la pesanteur, on en admet une autre, la *cohésion*, qui sollicite les molécules du corps à adhérer entre elles, tendance mutuelle apparente, qui n'a lieu qu'à des distances infiniment petites, et qui cesse quand l'œil peut saisir le moindre intervalle entre les corps qui s'attirent. Considérée au point de vue chimique, cette dernière prend le nom d'*attraction chimique* ; on l'appelle aussi *affinité* ou *attraction de composition*.

ATTRITION, s. f. [de *atritio*, de *terere*, *tritum*, broyer ; all. *Zerschmetterung*, angl. *attrition*, it. *attrizione*, esp. *atricion*]. Broiement, frottement ou écorchure superficielle résultant d'un frottement. On a aussi appelé *attrition* le plus haut degré de la contusion, l'écrasement d'une partie quelconque.

ATYPIQUE, adj. [*atypicus*, de α priv., et *τύπος*, type ; all. *atypisch*, angl. *atypic*]. On donne ce nom aux maladies périodiques, et surtout aux fièvres intermittentes, dont les accès reviennent sans aucune régularité.

AUBÉPINE, s. f. [de *alba spina*, blanche épine ; all. *Hagedorn*, angl. *hawthorn*, it. *biancospino*, esp. *espina blanca*, *Mespilus Oxyacantha*, L.]. Arbuste du genre néslier, dont les baies sont astringentes.

AUBÈRE et non **AUBERT**, s. m. et adj. [all. *falb*]. Genre de robe dans lequel le corps est recouvert d'un mélange de poils rouges et de poils blancs, la crinière et la queue étant de même couleur ou de nuance plus claire. La proportion relative des poils blancs et des poils rouges, et de plus la teinte plus ou moins foncée de ces derniers, ont fait distinguer plusieurs espèces, qui sont : l'aubère clair, l'aubère ordinaire, et l'aubère foncé ou vineux.

AUBERGINE, s. f. [all. *Eierpflanze*]. Nom vulgaire

de la morelle mélongène (*Solanum melongena*). La culture en est très répandue dans tout le midi de l'Europe, et en France même, pour l'alimentation de l'homme.

AUBE-VIGNE, s. f. V. CLÉMATITE VIOIRNE.

AUBIER, s. m. [*alburnum*, all. *Splint*, *Weissholz*, angl. *blea*, *bleack*, it. *alburno*, esp. *albura*]. On appelle *aubier* ou *faux bois*, dans les arbres et arbrisseaux dicotélydonés, les couches ligneuses les plus extérieures, celles qui touchent le liber. Ce n'est point un organe différent du bois ; c'est du bois, mais encore jeune, et qui ne diffère des couches situées au-dessous qu'en ce que ses fibres sont moins fortes, moins serrées, et d'une teinte plus claire. C'est un bois imparfait dont, chaque année, la couche la plus intérieure devient bois.

AUBIN, s. m. Allure défectueuse du cheval, résultant de l'âge ou de la fatigue, dans laquelle il galope encore du devant, mais ne peut que trotter du train de derrière.

AUBRAC (RACE D'). Nom d'une race de bœufs.

AUDINAC. Village du département de l'Ariège, près de Saint-Girons. Deux sources minérales, à 21 ou 22° ; propriétés laxatives.

AUDITIF, IVE, adj. [*auditivus*, de *auditus*, l'ouïe, angl. *auditory*, esp. *auditivo*]. Qui a rapport à l'ouïe. — *Bulbe auditif*, espèce de poche membranuse, pleine d'un liquide clair et albumineux, à la surface de laquelle s'épanouit le nerf auditif, autour de laquelle se groupent l'appareil des canaux semi-circulaires et l'appareil du limaçon, et qui fait la base de la partie sensitive de l'oreille. — *Conduits auditifs*. Il y en a deux, l'externe et l'interne. Le *conduit auditif externe*, ou conduit auriculaire, commence au fond de la conque. Long de 10 à 12 lignes, et courbé dans sa longueur, il aboutit à la caisse du tympan, dont il est séparé par la membrane du même nom. Le *conduit auditif interne*, ou conduit labyrinthique, est creusé dans l'épaisseur du rocher ; son orifice se remarque à la face postérieure de cette apophyse ; de là il se dirige en avant et en dehors, et se termine par une sorte de cul-de-sac percé de plusieurs trous, dont l'un, plus grand, et placé à sa partie supérieure, est l'orifice de l'aqueduc de Fallope ou canal spiroïde, et les autres communiquent avec le labyrinthe. — *Trous auditifs*. Ils sont aussi au nombre de deux, l'un *externe* et l'autre *interne* : ce sont les orifices des conduits dont on vient de parler. — *Nerf auditif*. On a d'abord donné ce nom aux nerfs facial et labyrinthique réunis sous la dénomination de *nerf de la septième paire* ; puis on a appelé *nerf auditif* le nerf labyrinthique seulement. Le nerf auditif, appelé aussi *nerf acoustique*, naît, en arrière, de l'extrémité latérale du ventricule du cervelet, et, en devant, de la partie antérieure des prolongements de la protubérance cérébrale. Il s'introduit avec le nerf facial dans le conduit auditif interne, au fond duquel il se divise en deux branches, l'une pour le limaçon, l'autre pour le vestibule et les canaux demi-circulaires. — *Artères et veines auditives*, vaisseaux qui pénètrent dans les conduits auditifs, et sont, comme ces conduits, distingués en *externes* et en *internes*. L'artère auditive externe (tympanique, Ch.) est fournie par la styloïdienne, branche de la carotide externe ; l'externe est un rameau de la basilaire. Les veines auditives se rendent aux jugulaires interne et externe.

AUDITION, s. f. [*auditio*, de *audire*, entendre ; all. *Gehör*, angl. *audition*, it. *udito*, esp. *audicion*]. Ac-

tion d'entendre ; sensation qui nous fait percevoir les sons. On peut distinguer l'audition proprement dite ou purement passive, qui consiste à *entendre* les sons qui viennent frapper l'oreille ; et l'audition active, qui a lieu lorsqu'on *écoute*. On nomme cette dernière *auscultation*. V. OÛÏE.

AUGE, s. f. Espace compris entre les deux gnaehes, c'est-à-dire entre les deux branches de la mâchoire inférieure chez le cheval.

AUGMENT, s. m. [*augmentum*, de *augere*, augmenter ; all. *Zunehmen*, angl. *increase*, it. et esp. *aumento*]. Première période ou période d'accroissement des maladies.

AUGNATHE, s. m. [*agnathus*, de $\alpha\gamma\theta$, qui indique un redoublement, et $\gamma\alpha\theta\epsilon\varsigma$, mâchoire]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont une tête accessoire presque réduite à une mâchoire inférieure attachée à celle de la tête principale.

AULACOSTOME, s. f. [de $\alpha\lambda\lambda\alpha\zeta$, sillon, et $\sigma\acute{\omicron}\mu\alpha$, bouche ; *Aulacostoma gulo* ; *Hæmopsis nigra*, Savigny ; *Hirudo vorax*, Johnston]. Hirudinée, commune en France, d'un brun noir foncé ou d'un noir olivâtre uniforme, velouté, marqué çà et là de points noirs peu apparents. Le ventre est olivâtre, quelquefois cendré ou jaunâtre, plus clair que le dos, ordinairement sans taches. Ventouse anale petite. Elles avalent les lombrics, les larves aquatiques avec voracité ; mais elles ne peuvent attaquer la peau de l'homme. Longueur, 6 à 9 centimètres.

AULASTOME. Mot mal fait. V. AULACOSTOME.

AUMAILLES, adj. et s. f. pl. [*almalia*, basse latinité, de *animalia*, plur. de *animal*]. Se dit des animaux qu'on nourrit pour l'engrais.

AUMAÏE. Ville du département de la Seine-Inférieure ; trois sources minérales ferrugineuses.

AUNE ou **AULNE**, s. m. [*Betula Alnus*, L. ; espèce du genre. *Bouleau*, all. *Erlenbaum*, angl. *alder tree*, it. *alno*, esp. *aliso*]. Arbre indigène dont l'écorce est astringente et tonique. — On appelle aussi vulgairement *aune noir* la bourdaine, (*Rhamnus Frangula*, L.) V. BOURDAINE.

AUNÉE ou **AULNÉE**, s. f. [*Inula Helenium*, L. ; *Inula campana*, all. *Alant*, it. *inula*, esp. *inola*]. Plante de la syngén. polyg. superflue, L. ; corymbif., J., dont la racine (*radix helenii* des pharmaciens), grosse, irrégulièrement conique, charnue, rougeâtre à l'extérieur, blanchâtre en dedans, a une forte odeur aromatique, une saveur un peu âcre, amère et camphrée. Thomson en a retiré un principe immédiat particulier qu'il appelle *inuline* (V. ce mot). Elle est employée comme stimulante, emménagogue et diaphorétique. On l'administre en poudre (75 à 125 centigr.), en infusion (32 gram. pour un litre d'eau) ; on prescrit aussi sa teinture alcoolique, son extrait (30 à 60 centigr.), etc. A l'extérieur, sa décoction concentrée, et sa poudre incorporée dans une pommade, ont été employées avec avantage dans le traitement des maladies cutanées. — *L'aunée antidyssentérique* (*Inula antidyssenterica*), autre espèce du même genre, a été préconisée contre la dyssenterie.

AURA, s. f. Mot latin qui signifie souffle, vapeur subtile. Van Helmont nommait le principe vital *aura vitalis* ; d'autres ont appelé *aura seminalis* une vapeur subtile, volatile, qu'ils supposaient exister dans le fluide spermatique, et dans laquelle ils pensaient que résidait la propriété fécondante de cette liqueur. — On exprime encore par le mot *aura* la sensation d'une

sorte de vapeur qui semble partir du tronc ou des membres et s'élever vers la tête, avant l'invasion des attaques d'épilepsie et d'hystérie : de là les expressions *aura épileptique*, *aura hystérique*.

AURADE ou **AURADINE**, s. f. [esp. *auradino*]. Matière découverte par Plisson dans l'huile volatile de fleur d'oranger mise en contact avec l'alcool. Elle est blanche, cristallisable, et soluble dans l'éther ; fusible à 55°, elle prend l'aspect de la cire. Elle pèse 0,913, et se volatilise par la chaleur. L'alcool bouillant la dissout, et la laisse cristalliser en écailles par le refroidissement. (C⁸³, 76H¹⁵, 08O¹, 16).

AURANTIACÉES ou **AURANTIÉES**, s. f. pl. [*aurantiacea* ou *aurantie*]. Famille naturelle de la classe des dicotylédones polypétales hypogynes, à laquelle l'oranger (*Aurantium*) a donné son nom. On les a aussi appelées *hespéridées*. Elle a pour caractères : Fleurs odorantes généralement terminales ; calice monosépale persistant, à 3 ou 5 divisions ; corolle à 3 ou 5 pétales ; étamines en nombre égal, ou double, ou multiple de celui des pétales, insérées sous un disque hypogyne ; ovaire globuleux, pluriloculaire ; style toujours simple, terminé par un stigmaté discoïde. Fruit charnu, divisé intérieurement par des cloisons membraneuses ; extérieurement, le péricarpe est épais, indéhiscet, et rempli de vésicules pleines d'huile volatile.

AURANTIINE, s. f. Synonyme d'*hespéridine*.

AURATE, s. m. [all. *goldsaueres Salz*, angl. *aurate*, it. et esp. *aurato*]. Sel dans lequel le peroxyde d'or joue le rôle d'acide (acide aurique).

AURÉOLE, s. f. [*aureola*, du latin *aura* ; esp. *auréola*]. Qui signifie proprement le cercle lumineux que les peintres placent autour de la tête de certains personnages. Chaussier pensait que le mot *auréole* devait être substitué à *aréole*, lorsqu'il est question d'un cercle coloré : *auréole du mamelon*, *auréole vaccinale*, etc. V. ARÉOLE.

AURICULAIRE, s. adj. [*auricularis*, de *auricula*, pavillon de l'oreille ; angl. *auricular*, esp. *auricular*]. Qui appartient à l'oreille ; principalement à l'oreille externe et au pavillon de l'oreille. — *Doigt auriculaire*, petit doigt ou cinquième doigt de la main, ainsi nommé parce que sa petitesse le rend plus propre que les autres à être introduit, du moins en partie, dans le conduit auditif externe. — *Muscles auriculaires*. Ils sont au nombre de trois, distingués en *antérieur* (zygomato-auriculaire, Ch.), en *postérieur* (mastôido-auriculaire, Ch.), et en *supérieur* (temporo-auriculaire, Ch.). — *Artères et veines auriculaires*. Les *artères auriculaires antérieures*, dont le nombre est indéterminé et qui se distribuent au conduit auditif et au pavillon de l'oreille, sont fournies par la temporale. *L'auriculaire postérieure*, beaucoup plus considérable, naît immédiatement de la partie postérieure de la carotide externe, dans l'épaisseur de la parotide, monte entre le conduit et l'apophyse mastoïde, fournit l'artère stylo-mastoïdienne, et se partage, au bas du pavillon de l'oreille, en deux branches, qui se distribuent aux muscles voisins. Les veines correspondantes se déchargent dans la temporale et la jugulaire externe. — *Conduit auriculaire*, nom donné par Chaussier au conduit auditif externe. — On désigne aussi par le mot *auriculaire* ce qui a rapport aux oreillettes du cœur : on appelle *appendice auriculaire* une espèce de prolongement qui s'élève de la partie supérieure de cha-

que oreillette. (Le nom d'*oreillette* provient de la forme de cet appendice.)

AURIGULE, s. f. [*auricula*, diminutif d'*auris*, oreille; all. *Ohrläppchen*, esp. *auricula*]. On appelle ainsi l'oreille externe ou pavillon de l'oreille (V. PAVILLON de l'oreille). — Les botanistes appellent *auricules* de petits appendices arrondis qu'on observe à la base des pétales, étamines, feuilles ou pétioles de certaines plantes; de là l'expression *feuilles auriculées*, *pétioles auriculés*.

AURICULO-VENTRICULAIRE, adj. [*auriculo-ventricularis*]. — *Orifices auriculo-ventriculaires*, ceux qui établissent la communication entre les oreillettes et les ventricules du cœur. — *Valvules auriculo-ventriculaires*. On désigne quelquefois sous ce nom la valvule mitrale et les valvules tricuspides, parce qu'elles sont situées : la mitrale, à l'ouverture de communication du ventricule avec l'oreillette gauche; les tricuspides, à l'ouverture par laquelle communiquent le ventricule droit et l'oreillette droite.

AURIFIQUE, adj. et s. [*aurificus*, de *aurum*, or, et de *feri*, être fait; all. *goldmachend*, esp. *aurifico*]. *Teinture aurifique*, *élixir aurifique* ou *aurifique minéral*, solution de kermès minéral dans l'alcool, ainsi nommée sans doute parce que sa couleur approche de celle de l'or.

AURIGINEUX, EUSE, adj. [*auriginosus*, de couleur d'or; esp. *aurigoso*]. *Fièvre aurigineuse*, nom donné par Vogel à l'ictère.

AURINE, s. f. Principe colorant jaune d'or, cristallisable, trouvé par Chevreul dans le *bois de sable*. Il est accompagné par un principe cristallisable rouge.

AURISCALPE, s. m. [de *auris*, oreille, et *scalpere*, gratter; all. *Ohrlöffel*]. Curette pour l'oreille.

AUROCHS, s. m. [*Bos urus*, all. *Aurochs*, de *Au*, campagne, et *Ochs*, bœuf]. Espèce de bœuf qui est le plus grand mammifère d'Europe; jambes hautes, cornes petites, queue longue, crinière laineuse. Le mâle répand une forte odeur de muse. L'aurochs a une paire de côtes de plus que les autres bœufs et une vertèbre lombaire de moins.

AURONE, s. f. [all. *Feldbeifuss*, angl. *southwood*, it. *abrotano*, esp. *aurona*]. L'aurone mâle est l'*Artemisia Abrotanum*, L. Elle a une odeur agréable de citron, ce qui lui a fait donner le nom de *citronnelle*. Elle jouit des mêmes propriétés que l'absinthe et l'armoise, mais à un moindre degré. L'aurone femelle est la *santoline*. V. ce mot.

AUSCULTATION, s. f. [*auscultatio*, de *auscultare*, écouter; all. et angl. *Auscultation*, esp. *auscultacion*]. Action d'écouter, de prêter l'oreille. Buisson, qui a introduit ce mot dans le langage médical, l'a défini *la volonté présente dans l'audition*. Laënnec a fait un heureux emploi de l'*auscultation* pour apprécier la nature des différents bruits qui se font entendre dans la poitrine, et en tirer des conclusions pour le diagnostic et le traitement des maladies des poumons et du cœur. On se sert, pour pratiquer l'*auscultation*, d'un instrument cylindrique, de bois, appelé *stéthoscope* (V. ce mot), dont une des extrémités est appliquée successivement sur divers points des parois thoraciques, et l'autre contre l'oreille de l'observateur; de là le nom d'*auscultation médiate* donné par Laënnec à cette méthode d'exploration, pour la distinguer de l'*auscultation immédiate*, qui consiste dans l'application de l'oreille contre les parois de la poitrine du malade que l'on veut *ausculter*. L'*auscultation* sert aussi à appré-

cier le souffle placentaire qui est un signe de grossesse ou de tumeur dans le ventre, les battements du cœur du fœtus, qui sont un signe que l'enfant est en vie, enfin le souffle dans les artères le long du sternum, les carotides, etc., qui est un signe, ou de chlorose, ou d'anévrysmes ou d'insuffisance des valvules du cœur.

AUSTÈRE, adj. [*austerus*, ἀστυρός, all. *herb*, it. et esp. *austero*]. On a appelé *saveur austère* le plus haut degré de l'acribité.

AUSTRAL, ALE, adj. [*australis*, all. *südlich*, angl. *southern*, it. *australe*, esp. *austral*]. Qui est situé au midi, c'est-à-dire pour nous au delà de l'équateur. — *Magnétisme austral*, celui qui domine dans l'hémisphère méridional de la terre.

AUTARCIE, s. f. [*autarcia*, de αὐτός, soi-même, et ἀρκεῖν, suffire]. Bien-être, contentement de son état.

AUTÉE, s. f. Expression tombée hors d'usage, employée jadis pour exprimer la plithisie pulmonaire dans l'espèce bovine.

AUTÉMÉSIE, s. f. [*autemesia*, de αὐτός, spontané, et ἐμεσις, vomissement]. Vomissement idiopathique. Alibert a nommé ainsi un genre de la famille des gastroses.

AUTEUIL. Village près de Paris, qui possède une source d'eau ferrugineuse employée depuis quelques années dans la chlorose, les dyspepsies.

AUTOCARPIEN, ENNE, adj. [*autocarpianus*, de αὐτός, seul, et καρπός, fruit]. Se dit, en botanique, du fruit, quand, l'ovaire se développant sans contracter aucune adhérence avec les parties environnantes, le fruit ne se trouve modifié par aucune addition de parties.

AUTOCHTHONE, adj. [de αὐτός, même, et χθών, terre; all. *Urbewohner*]. Synonyme d'aborigène, d'indigène.

AUTOCLAVE, s. m. V. DIGESTEUR DE PAPIN.

AUTOCRATIE, s. f. [de αὐτός, soi-même, et de κράτης, force, puissance; all. *Autocratie*, esp. *autocracia*]. Puissance indépendante. — *Autocratie de la nature*. C'est, suivant Stahl, l'empire qu'exerce la nature ou le principe vital sur le cours et la durée des maladies.

AUTOGÈNE, adj. [de αὐτός, propre, et γενής, engendré]. Nom donné par Owen, dans les *Homologies*, aux parties qui se développent ordinairement de centres distincts et indépendants.

AUTOLABE, s. m. [*autolabis*, de αὐτός, soi-même, et λαβίς, pince]. On a donné ce nom à des pinces qui se ferment d'elles-mêmes au moyen de l'élasticité de leurs branches.

AUTOMATIQUE, adj. [*automaticus*, de αὐτόματις, spontané; all. *automatisch*, angl. *automatic*, it. *automatico*]. Épithète donnée aux mouvements qui s'exécutent sans qu'on y fasse attention, sans que la volonté y participe.

AUTOMNAL, ALE, adj. Qui a lieu en automne : *fièvre automnale*.

AUTOMNE, s. m. [*autumnus*, φθινόπωρον, all. *Herbst*, angl. *autumn*, it. *autunno*, esp. *otoño*]. Saison de l'année qui s'étend du jour où le soleil atteint l'équateur à celui où il arrive au tropique, c'est-à-dire, dans notre hémisphère, du 22 septembre au 21 ou 22 décembre. — *Automne de la vie*, l'âge qui précède la vieillesse.

AUTOPIHONIE, s. f. [*autophonia*, de αὐτός, soi-même, et φωνή, voix]. Phénomène qui a lieu quand celui qui ausculte un individu venant à parler à haute voix, il en résulte, de la part du thorax sur lequel l'oreille est accolée, un retentissement dont la force varie

suivant les sujets inscultés, et tantôt si léger qu'il peut aisément passer inaperçu, tantôt si bruyant qu'il attire nécessairement l'attention.

AUTOPLASTIE, s. f. [de *αὐτός*, soi-même, et *πλασσειν* ou *πλάττειν*, faire, imiter; angl. *autoplasty*, esp. *autoplastia*]. Ce mot devrait signifier l'art ou l'action de faire ou d'imiter *soi-même* un objet quelconque; mais il a été employé récemment pour exprimer un mode de prothèse chirurgicale qui consiste à remplacer une partie détruite, en prenant sur le malade lui-même les matériaux nécessaires pour cette réparation. La *rhinoplastie*, ou l'opération par laquelle on fait à un individu privé du nez par un accident quelconque un nouveau nez au moyen d'un lambeau de peau détaché de son propre front, est un exemple d'*autoplastie*. L'*autoplastie* a trois méthodes : celle de Celse, qui consiste à réparer la perte de substance aux dépens des téguments disséqués et tirés par différents procédés; l'indienne, qui consiste à tailler dans le voisinage un lambeau pédiculé que l'on met en place en tordant le pédicule; l'italienne, qui consiste à prendre le lambeau dans une région distante, par exemple au bras, pour le mettre à la face.

AUTOPHONIQUE, adj. Qui a rapport à l'autophonie.

AUTOPSIE, s. f. [*autopsia*, de *αὐτός*, soi-même, et *ὄψις*, vue; all. *Leichenöffnung*, angl. *autopsy*, esp. *autopsia*]. Inspection, examen attentif que l'on fait soi-même. — *Autopsie cadavérique*, examen de toutes les parties d'un cadavre, et, par extension, description de l'état de ces différentes parties. L'autopsie est pratiquée, ou dans le but de reconnaître les altérations morbides, ou bien, en médecine légale, pour déterminer quelle a été la cause de la mort. Dans le premier cas, guidé par la connaissance des symptômes observés pendant la maladie à laquelle l'individu a succombé, on peut se borner à l'ouverture de telle ou telle cavité splanchnique, ou à l'examen spécial de telle ou telle partie; mais, dans ce cas même, les médecins ou chirurgiens ne peuvent procéder à l'ouverture du corps que du consentement de la famille, et après en avoir prévenu l'officier de police (art. 5 et 6 de l'ordonnance de police du 14 messidor an XI); et il ne peut y être procédé sur la réquisition même des particuliers, qu'après la vérification légale du décès, et en présence de l'officier de santé chargé de constater ledit décès. (Arrêté du préfet de la Seine, 24 décembre 1821.) — Dans les cas de médecine légale, l'*autopsie* cadavérique ne doit être faite qu'après qu'un procès-verbal constatant la *levée* du cadavre, c'est-à-dire l'état extérieur et toutes les circonstances accessoires, a été adressé au procureur du roi; c'est à lui qu'il appartient de juger si l'autopsie est nécessaire, de désigner des hommes de l'art pour la faire, et de donner à ce sujet les réquisitions convenables. Ce n'est que dans des cas urgents, notamment si le procureur du roi demeure trop loin (comme dans beaucoup de cantons ruraux), ou lorsque la putréfaction est trop avancée, que l'officier de police peut autoriser à procéder tout de suite à l'autopsie. (Décision du garde des sceaux, 23 octobre 1824.) Les médecins ou chirurgiens commis pour une autopsie doivent recevoir du procureur du roi ou du juge d'instruction l'ordonnance qui les commet, et ne peuvent procéder qu'après avoir prêté serment. Dans toute autopsie qui peut donner lieu à une action judiciaire, il est indispensable d'ouvrir toutes les cavités, et de constater scrupuleusement l'état de chaque organe.

AUTOSITAIRE, adj. pris subst. [*δ'αὐτοσίτες*, qui se procure soi-même sa nourriture]. M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire nomme ainsi les monstres doubles ou composés de deux individus qui offrent le même degré de développement, et contribuent tous deux à la vie commune.

AUTOSITE, adj. pris subst. Nom donné par M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres simples qui sont capables de vivre et de se nourrir par le jeu de leurs propres organes, qui par conséquent peuvent subsister plus ou moins longtemps hors du sein de leur mère.

AUTOUR, s. m. [all. *Habicht*, angl. *goss-hawk*, it. *astore*, esp. *azor*]. Nom d'un genre d'oiseaux rapaces diurnes voisins des milans. — *Écorce d'autour*, nom d'une écorce originaire de l'Inde, ressemblant à la cannelle, mais sans odeur ni saveur, et plus épaisse : elle sert à la teinture en rouge. On ne sait quel arbre la fournit.

AUXILIAIRE, adj. [*auxiliaris*, de *auxilium*, secours; angl. *auxiliary*, esp. *auxiliar*]. Qui aide : *médicament auxiliaire*. V. ADJUVANT.

AUXOMÈTRE, s. m. [*auxometrum*, de *αὐξήν*, augmentation, et *μέτρον*, mesure]. Instrument dont on se sert pour mesurer la force grossissante d'un appareil optique.

AVA, s. m. Nom du *Piper methysticum*, Forster, des îles de la Société, dont la racine sert à la préparation d'une boisson enivrante.

AVAILLES ou **ABSAC**. Bourg du département de la Vienne. Sources salines froides renfermées dans trois bassins, dont l'un contient des boues noires, fétides, qu'on emploie en topique. Ces eaux sont diurétiques et laxatives.

AVALÉ, ÉE, adj. Descendu, abaissé. — *Croupe avalée*, croupe qui va en s'abaissant de la partie antérieure à la partie postérieure, défaut commun dans certaines races. *Ventre avalé*, ventre volumineux tendant à s'abaisser. Cette conformation indique un cheval peu propre aux allures rapides.

AVALURE, s. f. (du vieux mot *avaler*, qui signifie aller en descendant; all. *Hufwulst*). On appelle *avalure*, en hippatrique, l'accroissement apparent et accidentel de la corne dans une partie seulement ou dans toute l'étendue de la muraille. Cet accroissement commence à l'endroit où le sabot s'unit à la peau, et se projette de haut en bas, en poussant l'ancienne corne jusqu'au bord inférieur de la paroi. Effet naturel du renouvellement de l'ongle, il est constamment marqué par des irrégularités, des bourrelets, qui finissent par disparaître à mesure que l'avalure marche de la couronne vers l'extrémité inférieure du pied. On dit qu'un cheval fait *pied neuf* ou *quartier neuf*, suivant que l'avalure est générale ou n'intéresse qu'un des quartiers.

AVANT-BOUCHE, s. f. [all. *Vordermund*]. Partie de la bouche qui s'étend des lèvres jusqu'aux dents.

AVANT-BRAS, s. m. [*pars inferior brachii*; *cubitus* de quelques auteurs; all. *Vorderarm*, it. *cubito*, esp. *antebrazo*]. Partie du membre supérieur ou thoracique comprise entre le bras et la main. On compte à l'avant-bras deux os (le *radius*, qui est le plus externe, et le *cubitus*), et 20 muscles, savoir : 5 dans la région antibrachiale antérieure et superficielle (grand pronateur, grand et petit palmaires, cubital antérieur, fléchisseur superficiel des doigts); 3 dans la région antibrachiale antérieure et profonde (fléchisseur profond des doigts, grand fléchisseur du pouce, petit pronateur); 4 dans la région antibrachiale postérieure et superficielle (ex-

tenseur commun, extenseur du petit doigt, cubital postérieur, anconé); 4 dans la région antibrachiale antérieure et profonde (grand abducteur du pouce, grand et petit extenseur du pouce, extenseur de l'index); 4 dans la région radiale (grand et petit supinateur, 1^{er} et 2^e radial).

AVANT-CŒUR ou **ANTICŒUR**, s. m. Toute tumeur qui naît au poitrail du cheval, et plus généralement tumeur charbonneuse qui occupe la pointe du sternum. Cette tumeur s'observe chez les chevaux qui ont le poitrail chargé, c'est-à-dire la partie antérieure du sternum saillante, et qu'on emploie au trait. Elle devient dangereuse quand le sternum est attaqué; car cet os, très spongieux, se carie aisément. — On a quelquefois appelé *avant-cœur* le creux de l'estomac.

AVANT-MAIN, s. m. [all. *Vorhand*, it. *incollatura*]. En hippatrique, on appelle *avant-main* toute la partie antérieure du cheval, celle qui est en avant du cavalier.

AVANT-PIED, **AVANT-POIGNET**, s. m. Synonyme de *métatars* et de *métacarpe*. V. ces mots.

AVAOUSSÉ ou **AVAUX**, s. m. Nom vulgaire du chêne à kermès (*Quercus coccifera*, L.).

AVELANÈDE, s. m. Nom vulgaire des glands comestibles du *Quercus agrifolia*, L.

AVELINE. s. f. Synonyme de *noisette*, fruit du *Corylus avellana*, L.

AVÈNE. Village à 31 kilom. de Lodève (Hérault), possédant une source d'eaux salines thermales, 28°, 7.

AVET, s. m. [de *abies*, sapin]. L'un des noms vulgaires du sapin argenté, commun ou vrai sapin (V. ce mot), *Abies pectinata*, DC., *Pinus picea*, L.

AVEUGLE, adj. et s. m. [all. et angl. *blind*, it. *cieco*, esp. *ciego*]. Qui est privé de la vue, ou qui n'en a jamais joui.

AVICULE ou **ARONDE**, s. f. Nom en français du genre de mollusques acéphales ostracés dimyaires qui renferme l'animal fournissant les deux substances connues, l'une sous le nom de *nacre* de *perle*, et l'autre sous celui de *perles*. L'animal de l'*avicule*, ou *aronde perlère* (*Avicula margaritifera*, Brug., *Pinctada margaritifera*, Lamk), a le corps très petit par rapport à la coquille, et le muscle adducteur antérieur est fort mince. Elle est remarquable par l'épaisseur de la substance intérieure, blanche, brillante, feuilletée ou *nacre*. Les *perles* sont des corps de même nature que la *nacre*, formés par hypersécrétion de celle-ci dans les points où un grain de sable ou une lésion de la coquille irrite le *manteau*; ce sont des couches concentriques ou globuleuses de *nacre*. L'animal habite la mer Rouge, le golfe Persique, le détroit de Manaar et les côtes du Japon. L'*avicule*, ou *aronde oiseau* ou *hirondelle* (*Avicula hirundo*, L.) de la Méditerranée, produit aussi de la *nacre* et des *perles*. V. PERLES.

AVILA, s. f. Nom du fruit de la *Fevillea cordifolia*, Poirét, ou *nandihobe des Antilles*, plante de la famille des cucurbitacées. Le fruit, aussi appelé *noix de serpent*, a 11 ou 12 centimètres de diamètre, un épicarpe mince, 3 loges petites contenant chacune 2 graines seulement, et l'intérieur de ce fruit est charnu, plein. Chaque graine a 5 ou 6 centimètres de diamètre; l'amande en est plate, jaunâtre, huileuse, amère, fortement purgative; l'huile qu'on en retire abondamment a les mêmes propriétés, et s'emploie aussi pour l'éclairage. La semence, broyée dans l'eau, est employée contre la morsure de serpents venimeux et l'empoisonnement par le mancenillier. C'est une

substance des plus utiles de la matière médicale en Amérique.

AVIVES, s. f. pl. [all. *Feifeln*, esp. *aviva*]. Nom que les vétérinaires donnent à la glande parotéide du cheval et à l'engorgement dont elle peut être affectée. Cette affection a été ainsi appelée de *aqua viva*, parce qu'on croyait que les chevaux la contractaient en buvant des eaux vives. — *Battre les avives*, opération barbare des empiriques, qui consistait à contondre la parotide malade, afin d'en obtenir la guérison.

AVOCATIER, s. m. [all. *Avogadobaum*; *Laurus persea*, Jacquin]. Arbre de l'Amérique du Sud, dont le fruit (*poire d'avocat* ou *d'avocatier*, *avocate* dans la langue caraïbe), qui a la forme d'une très grosse poire, est employé comme aliment, et réputé antidyssentérique.

AVOINE, s. f. [*Avena sativa*, L., βζύμος, all. *Hafer*, angl. *oat*, it. *vena*, esp. *avena*]. Genre de la famille des graminées, J., triandr. digyn., L. ☉. Ses semences, dépouillées de leur enveloppe et grossièrement concassées, portent le nom de *gruau* (*grutellum*). La decoction, préparée en faisant bouillir pendant une heure 32 gram. de gruau dans deux litres d'eau, s'emploie comme adoucissante. La farine de l'avoine contient, selon Vogel : fécule, 59; albumine, 4,30; gomme, 2,50; sucre et principe amer, 8,23; huile grasse soluble dans l'alcool bouillant, 2; matière fibreuse, quantité variable. Davy y a trouvé en outre 6 pour 100 de gluten. Selon Chevallier, la fécule d'avoine est très analogue à celle de l'arrow-root. Le péri-carpe, ou tégument qui recouvre la graine, contient un principe aromatique qui rappelle un peu l'odeur de la vanille.

AVOIRA ou **AOUARA**, s. m. Nom du palmier *avoira* (*Elæis guineensis*, Jacquin). Grand palmier fournissant deux huiles différentes qui sont extraites séparément : 1° l'une des parois du fruit, qui est une sorte de drupe, dont le sarcocarpe est fibreux et huileux, c'est l'*huile de palme* (V. HUILE); 2° l'autre est retirée de l'amande contenue dans un noyau très dur; elle est blanche, solide, et sert aux mêmes usages que le beurre, mais n'est pas importée en Europe.

AVORTEMENT, s. m. [*abortus*, de *aboriri*, avorter, naître avant le temps; all. *Fehlgebären*, angl. *miscarriage*, it. et esp. *aborto*]. Expulsion du fœtus avant qu'il soit viable. L'*avortement* diffère par conséquent de l'*accouchement prématuré*, qui est l'expulsion, avant le terme de la grossesse, d'un fœtus viable; *avortement* n'est pas non plus synonyme de *fausse couche*, puisque l'on comprend sous cette dénomination vulgaire, non seulement tout accouchement avant le terme, mais aussi l'expulsion d'un faux germe, d'une môle, etc. Quelques uns ont appelé *avortement voulu* celui qui a lieu avant le 20^e jour de la grossesse; *embryonnaire*, celui qui a lieu entre le 20^e et le 90^e; *fœtal*, celui qui survient entre le 3^e et le 6^e mois. — L'*avortement* est naturel, accidentel ou provoqué : *naturel*, il peut tenir, ou à un état particulier de l'utérus, ou à un état de faiblesse générale et de mauvaise santé habituelle, ou, au contraire, à une constitution pléthorique; *accidentel*, il peut résulter d'exercices forcés, de secousses subites, d'émotions vives; *provoqué*, il peut avoir été déterminé par des coups ou des violences quelconques, par l'action d'un moyen mécanique sur l'utérus, sur le fœtus ou sur ses enveloppes, ou bien encore par l'abus de moyens communément employés comme thérapeutiques (saignées, purgatifs, emménagogues). L'article 317,

Cod. pén., prononce la peine des travaux forcés à temps contre tout homme de l'art qui aura provoqué l'avortement en indiquant ou administrant des moyens abortifs. — En botanique, le mot *avortement* est synonyme d'*atrophie* (V. ce mot), ou d'arrêt de développement. Ce mot s'emploie surtout dans le sens tératologique. Il y a pourtant des avortements normaux, comme dans les espèces du *G. Erodium*, où, sur 10 étamines, 5 ne présentent qu'un filet, parce que l'anthère disparaît au lieu de se remplir de pollen.

AVORTON, s. m. [*abortivus*, all. *Abgänbling*]. Qui est né avant d'être viable.

AVULSION, s. f. [*avulsio*, d'*avellere*, arracher]. Synonyme d'*arrachement*.

AX. Ville du département de l'Ariège. On y trouve 53 sources d'eaux sulfureuses, température de 45°, 5 à 75°, 5.

AXE, s. m. [*axis*, all. *Achse*, angl. *axis*, it. *asse*, esp. *eje*]. Ligne droite, réelle ou imaginaire, qui passe ou qui est censée passer par le centre d'un corps auquel elle sert comme d'essieu. — *Axe de l'œil*, ligne qui est censée traverser l'œil depuis le centre de la cornée jusqu'au centre de la sclérotique. C'est cette ligne, prolongée en avant de l'œil, qu'on nomme *axe visuel*, *axe optique*. — En botanique, organe central des végétaux, duquel naissent les appendices. La tige est un axe tantôt simple, tantôt ramifié, long ou court. Le pédoncule ou le rameau qui supporte les fleurs est un axe. — *Axe défini*, celui dont le bourgeon terminal donne naissance à un pédoncule ou pédicelle floral, et alors la plante ne s'élève que par développement des bourgeons latéraux, constituant autant de rameaux qui ne grandissent aussi qu'en produisant d'autres bourgeons latéraux. Ex. : toutes les plantes à feuilles opposées bifurquées dichotomiquement. — *Axe indéfini*, celui dont le bourgeon terminal donne naissance à un *rameau* terminé lui-même par un bourgeon qui, plus tard, donnera naissance à un nouveau rameau, et ainsi de suite, tandis que les pédoncules naissent de l'aisselle des feuilles latérales du rameau.

AXILLE, adj. [*axillis*]. Qui forme l'axe : terme de botanique indiquant ce qui tient lieu d'axe.

AXILLAIRE, adj. [*axillaris*, de *axilla*, aisselle; all. *axillar*, angl. *axillary*, esp. *axilar*]. Qui appartient à l'aisselle. — *Artère axillaire*. Elle fait suite à la sous-clavière, et s'étend depuis le passage de ce tronc entre les muscles scalènes jusqu'à l'insertion du grand pectoral, où elle prend le nom d'*artère brachiale*. Elle fournit six branches principales (artères acromiale, thoraciques supérieure et inférieure, scapulaire inférieure, circonflexes antérieure et postérieure). — *Veine axillaire*. Elle correspond à l'artère de même nom, au-devant de laquelle elle est située; elle fait suite aux veines brachiales, et prend, à sa terminaison, le nom de veine *sous-clavière*. — *Nerf axillaire* ou *circonflexe* (scapulo-huméral, Ch.). Il naît de la partie postérieure du plexus brachial, particulièrement des deux dernières paires cervicales et de la première dorsale; il se divise en deux branches qui se perdent dans le deltoïde. — *Glandes axillaires*. On donne ce nom aux nombreux ganglions lymphatiques logés dans le creux de l'aisselle, auxquels aboutissent les vaisseaux lymphatiques du membre supérieur. Ils forment un plexus d'où partent trois ou quatre troncs qui entourent la veine axillaire jusqu'à son entrée dans la poitrine. Là ils s'ouvrent (au côté gauche) dans la veine sous-clavière et dans le canal thoracique; ou bien (au côté

droit) ils se réunissent en un gros tronc (*grande veine lymphatique droite*) qui s'ouvre dans l'angle de réunion des veines jugulaire interne et sous-clavière droite. — En botanique, on appelle *feuilles* ou *fleurs axillaires* celles qui ont leur insertion dans l'angle que forment le rameau et la tige, ou la feuille et le rameau.

AXIS, s. m. [mot latin formé du grec ἄξων, axe, essieu]. On appelle *axis* la seconde vertèbre du cou, parce que son apophyse odontoïde, logée entre l'arc antérieur de l'atlas et le ligament transverse, sert en quelque sorte de pivot aux mouvements de la tête. Chaussier l'appelait *axoïde* (de ἄξων, axe, et ἔιδος, forme).

AXIS, s. m. Nom d'une espèce de cerf (*Cervus Axis*) de l'Inde, marqué de taches blanches dont le bois ne porte qu'un andouiller à la base de la perche et un deuxième vers l'extrémité, bois qu'on a employé en médecine comme celui du cerf.

AXOÏDO-ATLOÏDIEN, **ENNE**, adj. [*axoïdo-atloïdeus*]. Qui a rapport à l'axis et à l'atloïde : *articulation axoïdo-atloïdienne*. — *Muscle axoïdo-atloïdien*. V. **OBLIQUE inférieure** ou **grand OBLIQUE de la tête**.

AXOÏDO-OCCIPITAL, adj. et s. m. V. **Grand DROIT postérieure de la tête**.

AXONGE, s. f. [*axungia*, *adeps suillus*, ἀξόγγις, all. *Schmalz*, angl. *axunge*, it. *ugna*, esp. *mantesa*, *unto*]. Mot formé, dit-on, du latin *axium unguen*, signifiant graisse pour les essieux. L'axonge est la graisse de porc préparée. Cette graisse se trouve en abondance sous la peau de l'animal, particulièrement vers la région des reins; mais elle est mêlée de portions de membranes et de tissu cellulaire. Pour la purifier, on la lave en la malaxant dans l'eau; on la fond au bain-marie; on la passe, et on la tient quelque temps fondue, à la chaleur du même bain. Dans cet état, l'axonge est un corps gras, blanc, mou et demi-transparent, quand il n'y a pas d'eau interposée. Si, au contraire, elle contient de l'eau, elle est opaque et très blanche, mais elle s'altère beaucoup plus facilement. La saveur de l'axonge doit être douce et sans aucune âcreté, son odeur fade et presque nulle. Elle entre dans la composition de beaucoup de pommades et d'onguents. V. **GRAISSE**.

AYA-PANA, s. f. Plante du Brésil, *Eupatorium Aya-pana*, dont les feuilles et les racines sont aromatiques et légèrement stimulantes.

AZADRINE, s. f. Substance alcaline trouvée par M. Piddington dans le *Melia Azedarach*; elle a été proposée comme un succédané de la quinine.

AZE, s. Âne ou ânesse.

AZÉDRACH, s. m. [lilas des Indes, *Melia Azedarach*, L.]. Arbrisseau originaire d'Asie, et naturalisé en Espagne, dont les racines sont vermifuges.

AZÉROLIER, s. m. Nom français du *Crataegus azarolus*, L., de la famille des rosacées pomacées, dont les fruits se mangent dans le midi; ils sont acidulés ou acerbes, ce qui est dû à la présence de l'acide malique ou de malates acides.

AZOBENZILE, s. m. Corps cristallisable obtenu par action de l'ammoniaque sur une solution de benzile ($\text{AzC}_2\text{H}_5\text{O}$).

AZOBENZOÏDE, s. m. Corps qu'on peut obtenir en masse cristalline après qu'il a été fondu; il se forme par action prolongée de l'ammoniaque sur l'huile jaune retirée de l'émulsion d'amandes douces ($\text{Az}^5\text{C}^8\text{H}^3$).

AZOBENZOÏDINE, s. f. Corps isomérique avec le précédent, obtenu d'une manière analogue, mais soluble dans l'éther au lieu d'être insoluble, et cristallisant en prismes à base rectangulaire.

AZOBEŒOÏLE, s. m. Corps obtenu par l'action de l'ammoniaque sur l'huile d'amandes douces ; c'est une poudre blanche, brillante, formée de prismes ou de lamelles qui sont irrégulières ($Az^2C^{42}H^{15}$).

AZOBEŒOÏLIDE, s. m. Corps isomérique avec les précédents, mais insoluble dans l'alcool, presque insoluble dans l'éther, et cristallisant en lamelles rhomboïdales.

AZOCARBIDE, s. m. Nom donné par Guibourt aux cyanides. — *Azocarbide hydrique*, l'acide cyanhydrique.

AZOCARBIQUE, adj. Guibourt a donné ce nom aux composés ternaires qui ont l'azotide carbonique, ou cyanogène, pour élément électro-négatif : *azocarbique* est, par conséquent, synonyme de *cyanique*.

AZOCARBOYLE, s. m. Nom d'un groupe de composés chimiques qui comprendraient le *cyane* ou *cyanogène*, et le *mellane* ou *mellone* (Lorwig). V. ces mots.

AZOCARBURE, s. m. Nom donné par Guibourt aux cyanures.

AZOCH, **AZOCK**, **AZOTH**. Mots barbares par lesquels les alchimistes désignaient le mercure et quelques unes de ses combinaisons.

AZOÉRYTHRINE, s. f. M. Robert Kane a donné ce nom à l'une des substances qui, suivant lui, constituent l'orseille du commerce.

AZOLITMINE, s. f. Nom donné par M. R. Kane à l'une des matières colorantes du tournesol (*Litmus*).

AZOMARIQUE (ACIDE). Corps obtenu par action de l'acide nitrique sur l'acide pimérique. Il est jaune, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, non cristallisable, mais il forme des sels avec les alcalis ($2HO + O^{20}H^{90}2, AzO^4$).

AZOODYNAMIE, s. f. [*azoodynamia*, de α privatif, ζωή, vie, et δύναμις, force]. Mot inventé par Gilibert pour exprimer la privation ou la diminution des forces vitales : il signifie la même chose qu'*adynamie*.

AZOSULFATE ou **NITROSULFATE**, s. m. Sels formés par l'acide azo ou *nitrosulfurique* ($AzSO^4$) ; on les obtient par action du bioxyde d'azote sur les sulfites alcalins.

AZOSULFPIGRAMYLE, s. m. (*sulphhydrate, hydrosulfure* ou *hydrosulfate d'azobenzéole*). Corps obtenu par action de l'acide sulfhydrique et du sulfhydrate d'ammoniaque sur l'huile d'amandes douces. Il est cristallisable, sans goût, presque insoluble dans l'éther ($Az^4C^{84}H^{36}S^6$).

AZOTATE, s. m. [*nitras*, all. *stickstoffsaures Salz*, esp. *azotato*]. Nom générique des combinaisons de l'acide azotique avec les bases salifiables. Ces sels ont tous une saveur fraîche ; ils sont très solubles ; ils activent la combustion des charbons allumés sur lesquels on les jette (c'est ce qu'on appelle *fuser sur les charbons ardents*) ; ils donnent, à l'air, des vapeurs rouges d'acide azoteux, lorsqu'on les traite par un mélange de cuivre et d'acide sulfurique : ce qui les distingue des chlorates et de quelques iodates, qui, comme eux, brûlent rapidement le charbon. Si on les mêle à l'acide chlorhydrique et à de l'or métallique, le métal se dissout par la chaleur, et la liqueur devient jaune. On les appelle aussi *nitrates*.

Azotate d'ammoniaque (*nitre ammoniacal, nitre détonant*). Il s'obtient par la saturation du sous-carbonate d'ammoniaque au moyen de l'acide azotique. Cet azotate cristallise en prismes allongés, flexibles, se décompose en principes, lorsqu'on l'expose à la chaleur

dans des vaisseaux clos, et donne un gaz particulier appelé par les chimistes *gaz protoxyde d'azote*.

Azotate d'argent (*cristaux de lune, nitre lunaire*). On le fait en dissolvant l'argent métallique dans l'acide azotique pur. Ce sel cristallise en belles lames, d'une saveur amère, styptique et caustique ; il n'attire point l'humidité de l'air. Sa dissolution aqueuse est transparente, et colore la peau en violet : il s'y forme un précipité de sulfure d'argent noir par l'acide sulfhydrique et les sulfhydrates ; un précipité de chlorure d'argent blanc, caillebotté, par l'acide chlorhydrique et les chlorures, etc. L'azotate d'argent cristallisé non fondu a été préconisé contre l'épilepsie, et en injections contre le catarrhe vésical et la blennorrhagie. Privé de son eau de cristallisation par la fusion, et coulé dans une lingotière cylindrique, il constitue la *Pierre infernale*, cathérétique fort usité.

Azotate de baryte (*nitre barotique*). On le fait en décomposant le sous-carbonate de baryte ou le sulfure de baryum par l'acide azotique : il n'est d'usage qu'en chimie pour se procurer la baryte pure. Comme tous les sels solubles de baryte, c'est un poison violent.

Azotate de bismuth. On le fait en traitant le bismuth, à l'état métallique, avec l'acide azotique à 28° centigr., et faisant chauffer. Il cristallise par le refroidissement. Si l'on traite ce sel par l'eau, il se partage en deux portions. L'une prend à l'autre une partie de son acide, et se dissout dans le liquide : c'est un *azotate de bismuth* avec excès d'acide. L'autre, qui contient alors un excès d'oxyde, se précipite sous forme de poudre très blanche, qu'on connaissait anciennement sous le nom de *magistère de bismuth, blanc de fard* : c'est un *sous-acétate de bismuth*. Ce sel se donne dans les digestions pénibles, les coliques, la débilité d'estomac, les gastralgies, et à l'extérieur, contre les ophthalmies, les ulcères, etc. Une dose élevée est recommandée par MM. Trousseau et Pidoux, qui en donnent de 90 à 180 centigrammes par jour.

Azotate de chaux (*nitre calcaire, eau mère du salpêtre*). Ce sel se rencontre, de même que l'azotate de potasse, et en plus grande quantité, dans les plâtras des vieilles habitations. Comme il est, en conséquence, très abondant dans la lessive de ces plâtras, on le décompose, pour augmenter la quantité de nitre, en versant dans cette liqueur de la lessive de cendres ou de potasse. Autrefois le dépôt qu'on obtenait de sa décomposition au moyen de la potasse du commerce était employé en médecine sous le nom de *magistère salpêtrée*. Ce n'est autre chose qu'un mélange de sous-carbonate de chaux et de sous-carbonate de magnésie. L'azotate de chaux est très déliquescent, et cependant cristallisable. Il a une saveur élaude et âcre.

Azotate de cuivre. On le prépare directement en traitant de la limaille de cuivre par l'acide azotique ; il cristallise en prismes flexibles, accolés les uns aux autres, et d'un beau bleu. On pourrait employer ce sel comme escharotique. Il est très vénéneux.

Azotate de fer. Il y en a deux : le *deuto* et le *trito-azotate*. Le premier se fait en mettant un excès de limaille de fer dans l'acide azotique faible et laissant agir le mélange à froid. Il est jaune verdâtre, absorbe rapidement l'oxygène de l'air, et passe à l'état de sous-trito-azotate insoluble. Ce sel, liquide, précipite en vert par les alcalis caustiques. En le faisant bouillir quelque temps, on obtient l'azotate au maximum d'oxydation, qui est ordinairement liquide, et qui précipite en rouge par les alcalis caustiques. Le *trito-azotate acide*,

ou azotate au maximum, est employé pour faire la *teinture alcaline de Stahl*. On l'obtient, soit en laissant pendant longtemps dans un flacon bouché un mélange de deutoxyde de fer et d'acide azotique (il est alors cristallisé, très acide et incolore), soit en versant de l'acide azotique concentré sur du fer (il est alors jaune).

Azotate de magnésie (nitre magnésien). On rencontre ce sel dans quelques eaux naturelles, et quelquefois dans les eaux salpêtrées; mais on le fait ordinairement en saturant l'acide azotique par du sous-carbonate de magnésie. Il est très déliquescent, et cristallise difficilement; il a une saveur amère; il n'est pas employé en médecine.

Azotate de mercure. Il en existe deux, le *proto-azotate* (azotate au minimum) et le *deuto-azotate* (azotate au maximum). 1° Le *proto-azotate acide* est obtenu en faisant bouillir dans une fiole ou un matras, pendant environ une demi-heure, de l'acide azotique étendu de quatre ou cinq fois son poids d'eau, sur un excès de mercure: la dissolution laisse déposer, par le refroidissement, des cristaux prismatiques, blancs, très âcres et très styptiques, qui sont le proto-azotate pur. Ces cristaux, broyés et mis en contact avec l'eau, se décomposent et se transforment en sel très acide de mercure qui reste dans la liqueur, et en sous-*proto-azotate* insoluble, qui se précipite en poudre jaune verdâtre. Ce proto-sel de mercure sert ordinairement à préparer le sirop de Bellet. C'est en versant goutte à goutte, dans une dissolution de ce proto-azotate de mercure, de l'ammoniaque étendue, qu'on obtient le *mercure soluble d'Hahnemann*. Le *proto-azotate très acide* est liquide, incolore, styptique; on le nommait anciennement *eau mercurielle, renède du capucin ou du duc d'Antin*. Il est caustique. 2° *Deuto-azotate acide*. Pour l'obtenir, on fait bouillir de l'acide azotique sur du mercure; mais on met un excès d'acide, et on l'emploie moins affaibli. Il est en aiguilles cristallines, dont plusieurs sont jaunâtres; il a une saveur plus insupportable encore que celle du proto-nitrate. Il rougit le tournesol. Broyé et mis en contact avec l'eau, il se décompose et fournit un *deutosel très acide*, qui reste en dissolution, et précipite en jaunissant par un excès de potasse, de soude ou de chaux, et en blanc par l'ammoniaque, et un *sous-deuto-azotate insoluble*, qui se précipite sous forme d'une poudre jaune appelée autrefois *turbith nitreux*. Tous ces azotates de mercure sont vénéneux, même à petites doses. C'est en calcinant ces sels qu'on fait le *précipité rouge*, et en chauffant le deuto-azotate acide avec l'axonge qu'on fait la *pomade citrine*.

Azotate de potasse (nitre, sel de nitre, salpêtre). Ce sel se forme naturellement à la surface des murs humides et du sol, dans les lieux habités par l'homme et les animaux. On le trouve en conséquence dans les plafonds des vieilles maisons et des étables, et dans les terres des caves. C'est par l'évaporation des lessives de ces substances qu'on l'obtient pour le besoin des arts et de la médecine. Il se rencontre aussi à la surface du sol (surtout dans l'Inde, l'Espagne, etc.), où il forme une efflorescence; on l'enlève alors avec des espèces de balais, et il porte le nom de *nitre de houssage*. Il est blanc, inodore, d'une saveur fraîche, piquante, légèrement amère; il cristallise en prismes cannelés à six pans; il est très soluble dans l'eau chaude, et beaucoup moins dans l'eau froide. Il présente de la manière la plus marquée la propriété de fuser sur les charbons ardents, et donne, par l'ac-

tion du feu en vaisseaux clos, un mélange de gaz oxygène, de deutoxyde d'azote et de gaz azote. Il fait la base de la poudre à canon, et est employé en médecine comme stimulant, et surtout comme diurétique, à la dose de 90 centigram. jusqu'à 4 gram., dans un véhicule liquide.

Azotate de soude (nitre cubique, nitre rhomboïdal). On le fait en saturant l'acide azotique par du sous-carbonate de soude. Il cristallise en prismes rhomboïdaux, incolores, légèrement déliquescents, et présente à peu près les mêmes propriétés chimiques que l'azotate de potasse. On l'a rencontré au Mexique, à l'état natif, en banes assez considérables.

Azotate d'urée. La propriété qu'a l'urée de donner un précipité insoluble ou à peine soluble avec les acides azotique et oxalique est souvent mise à profit pour abrégier la recherche de ce principe dans l'urine ou d'autres liquides. Le liquide, étant préalablement débarrassé de l'albumine ou de la bile lorsqu'il en contient, est évaporé de manière à perdre la moitié de son eau et traité par l'acide. Il suffit même de prendre une seule goutte de liquide, urinaire ou autre, et de laisser l'eau s'évaporer en partie, puis d'ajouter une goutte d'acide que l'on place à côté de la première. En étudiant le phénomène au microscope à un grossissement de 200 à 250 diamètres, on voit se former des cristaux et des groupes de lamelles qui ont toujours une disposition très caractéristique. Si l'on prend une goutte de solution aqueuse d'urée pure et de l'acide nitrique, on voit se former des lamelles rhomboïdales et d'autres rectangulaires, soit isolées, soit groupées, et dont les angles sont souvent tronqués également ou non; si la goutte est volumineuse, il s'y forme des prismes rectangulaires droits et d'autres rhomboïdaux droits. Les lames peuvent être très minces, ou au contraire avoir une épaisseur très notable. Toutes présentent des stries parallèles, soit aux arêtes principales, soit à celles des tronçatures; quelquefois il y a deux ou trois sortes de lamelles superposées.

AZOTE, s. m. [*azotum*, de α privatif, et $\zeta\omega\gamma$, vie, qui prive de la vie, qui est impropre à entretenir la vie; all. *Stickstoff*, angl. *azote*, it. *azoto*, esp. *azoe*]. Le gaz azote, dont on doit les premières notions à Rutherford, en 1772, a été reconnu par Lavoisier, l'année suivante; il a reçu d'abord les noms de *mophette*, *septon*, *air phlogistique*, *air vicié*, *nitrogène*, *alcaligène*, etc.; il n'a pu encore être décomposé, et il est considéré, par conséquent, comme un corps simple. Berzelius le regarde toutefois comme un composé d'oxygène et d'un radical (nitrium). Il est incolore, transparent, élastique, un peu plus léger que l'air (sa pesanteur spécifique est de 0,976). Il forme les $\frac{4}{5}$ es de l'air atmosphérique; mais lorsque la proportion en est considérablement augmentée, et qu'il ne se trouve plus combiné avec une suffisante proportion d'oxygène (comme dans l'air des fosses d'aisances), il éteint les corps en combustion et asphyxie les animaux. L'azote est insoluble dans l'eau, et ne rougit pas les couleurs bleues végétales; il fait partie de presque toutes les substances animales et végétales; par sa combinaison à l'oxygène, en quatre proportions différentes, il constitue les protoxyde et deutoxyde d'azote, et les acides appelés *azoteux* et *azotique*.

AZOTÉ, ÉE, adj. Qui contient de l'azote.

AZOTÉNESE, s. f. Baumes avait établi sous ce nom une classe de maladies qu'il attribuait à la prédominance de l'azote sur les autres principes élémentaires

de l'économie. Il rangeait dans cette classe le scorbut, la gangrène, le cancer, etc.

AZOTEUX, AZOTIQUE, adj. Qui est formé par l'azote. On a substitué ces dénominations à celle de *nitreux* et *nitrique*. L'acide nitrique est donc appelé aujourd'hui *acide azotique*, l'acide nitreux *acide azoteux*; et de là le nom d'*azotates* pour les composés salins formés par le premier de ces acides, et celui d'*azotites* pour ceux auxquels le second donne lieu.

AZOTIDE, s. m. Guibourt a donné ce nom aux combinaisons binaires qui ont l'azote pour principe électro-négatif. *Azotide carbonique*, le cyanogène.

AZOTITE, s. m. Nom générique des sels formés d'une base et d'acide azoteux. Ils sont encore désignés sous ceux de *nitrites*, d'*hyppo-azotites*, ou *hyponitrites*. Ils donnent, par l'acide sulfurique, des vapeurs rutilantes; ils sont en général basiques.

AZOTURE, s. m. Combinaison d'azote et d'un autre corps simple.

AZOTURIE, s. f. [de *azote*, et *ουρον*, urine]. État anormal ou morbide dans lequel l'urine contient beaucoup plus d'urée que dans l'état normal.

AZTÉQUE, adj. Nom d'une race humaine du Mexique, dont les individus vus en Europe sont remarquables par le petit volume de la tête, la saillie du nez, un front et une mâchoire inférieure très fuyants, deux enfoncements au-dessus des orbites et la brièveté du pouce.

AZULMINE, s. f., et **AZULMIQUE**. V. **ULMINE**.

AZYGOS, adj. et s. f. [*azygos*, de α privatif, et *ζυγος*, pair; all. *die ungepaarte Blutader*, esp. *azigos*]. Impair. Galien a donné ce nom à une veine qui est située sur le côté droit et antérieur de la portion thoracique du rachis, et qui établit une communication entre la veine cave supérieure et l'inférieure. Cette veine naît de la veine cave supérieure immédiatement au-dessus de la bronche droite, pénètre dans l'abdomen en traversant les piliers du diaphragme, et va s'ouvrir dans la veine cave inférieure, ou quelquefois dans une des veines lombaires. A la hauteur de la septième côte, la veine azygos reçoit une branche considérable que l'on appelle veine *demi-azygos*: celle-ci, ouverte inférieurement dans la veine rénale gauche ou la première veine lombaire, monte sur le côté gauche des vertèbres, derrière l'aorte et l'œsophage, parallèlement à l'azygos, jusqu'à sa jonction avec cette dernière. Chaussier appelait l'azygos *veine prelambo-thoracique*, et la demi-azygos *petite prelambo-thoracique*. — Morgagni considérait les deux palato-staphylins comme ne formant qu'un seul muscle, qu'il appelait *muscle azygos* de la luette.

AZYME, adj. [de α privatif, et *ζυμη*, levain, all. *Oblate*]. Vulgairement pain à chanter, oublie. Le pain azyme est employé pour masquer la saveur désagréable de certaines substances médicamenteuses.

B

BABEURRE, s. m. [all. *Buttermilch*, angl. *butter-milk*, it. *siero*]. V. **LAIT DE BEURRE**.

BABICHE ou **BABICHON**, s. m. Nom d'une sous-variété de petits chiens dits *chiens d'appartement*.

BABINES ou **BABOUINES**, s. f. pl. Nom vulgaire des lèvres chez les singes, les chiens, les ruminants, etc.

BABIROUSSA ou **BABIRUSSA**, s. m. [*babi*, cochon,

roussa, cerf, dans la langue malaie]. Animal aussi appelé *cochon-cerf*, mammifère pachyderme du genre *Sus* (*Sus babirussa*, L.), long de 1 mètre, haut de 0^m,75, différant du cochon par ses défenses supérieures qui percent la peau du museau, et se recourbent en haut sur le front. Peau rude, plissée, peu velue. Animal facile à apprivoiser, à domestiquer, et surtout à engraisser. Il habite les parties tempérées et marécageuses des Indes orientales.

BABLAH, s. m. Nom indien, adopté dans le commerce, des gousses de l'*Acacia arabica*, qui contiennent beaucoup d'acide gallique, du tannin et de la gomme. Elles servent au tannage et à la teinture, et elles l'emportent, à poids égal, sur la noix de galle.

BACCAIRE, s. m. Nom proposé, mais qui n'est pas adopté, pour désigner un fruit formé d'un certain nombre de baies monospermes implantées sur un gynophore accru.

BACCIEN, adj. [*baccatus*, de *bacca*, baie]. Mirbel nomme *bacciens* tous les fruits simples, succulents, contenant plusieurs graines séparées, quelquefois renfermées dans les nucules.

BACCIFÈRE, adj. [*baccifer*, de *bacca*, baie, et *ferre*, porter; angl. *bacciferous*]. Qui produit des baies.

BACCIFORME, adj. [*bacciformis*, all. *beerförmig*]. Qui a la forme d'une baie.

BACILE, s. m. [*crithnum*]. Genre de plantes dont une espèce, le *Crithnum maritimum* (passe-pierre, perce-pierre, fenouil marin), a été regardée comme apéritive et diurétique.

BADAMIER, s. m. [*Terminalia*, L.]. Genre de plantes exotiques, de la polygamie monoécie, L., de la famille des élagnées, J. — Le badamier de Malabar (*Terminalia catappa*, L.) donne des amandes émulsives très agréables à manger, et qui fournissent par l'expression une huile douce analogue à celle d'olive. Le badamier benjoin (*Terminalia benzoïn*) est un arbrisseau des Indes orientales, ainsi appelé parce que, selon quelques auteurs, il fournit le *benjoin* (V. ce mot). Le badamier au vernis (*Terminalia vernix*) fournit la résine avec laquelle les Chinois préparent le vernis que l'on connaît sous le nom de *laque*.

BADÉ ou **BADEN**. Il existe trois villes de ce nom, qui leur a été donné parce qu'on y prend des bains d'eaux minérales. La plus renommée est à six lieues de Vienne, en Autriche: eaux sulfureuses et salines, 31° à 35°; la seconde, en Suisse: dix-huit sources d'eaux salines thermales, 41° à 52°, employées principalement en bains; la troisième, en Souabe. Cette dernière possède des eaux thermales essentiellement sulfureuses, car les matières salines n'y dépassent pas 15 centigram. par litre; 45° à 65°.

BADIANE, s. f. V. **ANIS ÉTOILÉ**.

BADIANIQUE, adj. Acide obtenu par l'action oxydante d'un mélange de chromate de potasse, d'acide sulfurique et d'eau, sur les huiles d'*anis* et de *fenouil*. Il est cristallisable, très acide, soluble dans l'eau.

BAF, s. m. Mot inventé pour le prétendu produit du taureau et de la jument.

BAGNE, s. m. [angl. *bagnio*, it. *bagno*, esp. *presidios*]. Établissement maritime où sont détenus les condamnés aux travaux forcés. Il résulte d'une statistique donnée par M. Chassinat, sur 118,119 hommes ou femmes, forçats ou condamnés dans les maisons de force ou de correction, que, les chances de mort annuelle étant égales à 1 dans la vie en liberté, elles sont égales à 3.84 pour les forçats dans les bagnes, à

5,09 pour les hommes, et 3,59 pour les femmes dans les maisons centrales.

BAGNÈRES-ADOUR ou **BAGNÈRES-DE-BIGORRE**. Petite ville à quatre lieues de Tarbes (Hautes-Pyrénées), possède plus de trente sources d'eaux minérales, dont la température varie de 23° à 50° centigr. et plus. Toutes ces sources sont sulfureuses, à l'exception de deux.

BAGNÈRES-DE-LUCHON. Petite ville au pied des Pyrénées (Haute-Garonne), possède des eaux minérales sulfureuses dont la température varie de 23° à 56° cent.

BAGNÈRES-SAINT-FÉLIX. Département du Lot, sources ferrugineuses froides.

BAGNIGGE-WELLS. Source minérale saline près de Londres.

BAGNOLES. Village à sept lieues d'Alençon (Orne), a des eaux salines, 25° à 27°.

BAGNOLS. Village à deux lieues de Mende (Lozère), a des eaux sulfureuses salines dont la température est de 41° à 42° centigr.

BAGUENAUDIER, s. m. [*Colutea*, L.]. Genre de plantes de la diadelph. déeandr., L.; légumineuses, J. Les feuilles du *Colutea arborescens* sont purgatives (60 gram. infusées dans eau 1 kilogr.) ; on les mélange souvent avec celles du séné d'Orient. Leurs vertus purgatives ont valu au baguenaudier les noms de *séné d'Europe*, *faux séné*, *séné vésiculaire*.

BAI, IE, s. et adj. [all. *rothbraun*, it. *baio*]. Robe caractérisée par la couleur rouge des poils qui recouvrent le corps, les crins et les extrémités des membres étant de couleur noire. Variétés : *bai fauve*, *bai clair*, *bai cerise*, *bai foncé*, *bai châtain*, *bai marron*, *bai brun*.

BAIE, s. f. [*bacca*, *κόκκος*, all. *Beere*, angl. *berry*, it. *bacca*, esp. *baya*]. On appelle *baies*, en botanique, les fruits charnus dépourvus de noyau, et dont les graines sont placées au milieu de la pulpe : tels sont les raisins, les groseilles. Cependant on donne aussi, par extension, le nom de *baies* à des fruits dont les graines sont contenues dans des loges, tels que ceux des morelles, de la belladone, etc.

BAIGNOIRE, s. f. [*labrum*, *solium*, *piscina*, all. *Badewanne*, angl. *bathing-tub*, it. *bagno*, esp. *baño*]. Cuve dans laquelle on prend des bains. — *Baignoire oculaire* ou *gondole*, petit vase destiné à baigner l'œil.

BAÏLLEMENT, s. m. [*oscitatio*, all. *Gähnen*, angl. *yawning*, it. *stadigtamento*, esp. *bostezo*]. Inspiration grande, forte et longue, indépendante de la volonté, avec écartement plus ou moins considérable des mâchoires, et suivie d'une expiration prolongée. Le bâillement paraît avoir pour effet d'introduire une plus grande quantité d'air dans le poumon, et de la proportionner à la quantité de sang qui a besoin d'être revivifiée : aussi a-t-il lieu toutes les fois qu'une cause quelconque, telle que l'envie de dormir, la faim, l'ennui, tend à diminuer la quantité de l'air ou à accumuler le sang dans le cœur ou le poumon.

BAÏLLON, s. m. [*speculum oris*, all. *Knebel*, angl. *gag*, it. *mordacchia*, esp. *mordaza*]. Morceau de liège ou de bois, tampon de linge ou de charpie, que l'on met entre les dents molaires de l'une et de l'autre mâchoire, pour tenir la bouche ouverte pendant que l'on y pratique une opération.

Baillon dentaire. Plaque de métal, ordinairement d'or ou de platine, que l'on fixe avec des fils sur une dent molaire lorsque l'on veut ramener en avant une ou plusieurs dents incisives ou canines qui se dirigent trop en arrière. Cette petite plaque quadrilatère, qui doit rester longtemps appliquée, et qui gêne fort peu

la mastication, a pour effet de tenir les mâchoires un peu écartées, et d'éviter que les dents déviées ne continuent d'être poussées dans leur direction vicieuse par la rencontre des dents de l'autre mâchoire.

BAIN, s. m. [*balneum*, *βάλνεϊον*, all. *Bad*, angl. *bath*, it. *bagno*, esp. *baño*]. Séjour plus ou moins prolongé du corps ou d'une partie du corps dans un liquide. Les bains se divisent, suivant que le corps y est plongé en totalité ou en partie, en *bains entiers* et en *bains partiels*, qui sont ou des *demi-bains* ou des *bains de siège*, ou des *pédiluves* (V. ce mot), ou des *maniluvres*, etc. Le liquide est ordinairement de l'eau. Cette eau peut être courante ou stagnante ; elle peut ne rien contenir d'étranger, ou tenir en dissolution des substances minérales, mucilagineuses, aromatiques, etc. : de là les bains d'eau simple et ceux d'eaux minérales, les bains mucilagineux, aromatiques, etc. Les anciens faisaient aussi des bains avec du lait, avec de l'huile ; on en prépare de nos jours avec l'eau dans laquelle on a fait cuire des *issues* de bêtes à cornes, et qu'on peut regarder comme une dissolution de gélatine mêlée d'un peu de graisse : ces bains sont appelés vulgairement *bains de tripes*. La matière du bain est souvent de l'eau en vapeur, quelquefois du sable, du marc de raisin, du marc d'olives ; et alors on se sert des dénominations *bains de vapeurs* ou *étuves humides*, *bain de sable*, *bain de marc de raisin*, *bain de marc d'olives*, pour désigner ces sortes de bains. On fait aussi quelquefois des bains avec des boues de certaines eaux minérales, espèces de limons imprégnés des matières que les eaux contiennent. Par rapport à la température, on distingue les bains *très froids*, *froids*, *tempérés*, *chauds*. Les bains sont *très froids* lorsque leur température est moindre de + 10° R. (12° à 13° centigr.). Ils peuvent agir comme toniques chez des sujets peu irritables ; mais, en général, ils sont dangereux. Les bains sont *froids* lorsque leur température est de 10° à 15° R. (12° à 18° centigr.) ; ils sont *frais* lorsqu'elle est de 15° à 20° R. (18° à 25° centigr.) ; les uns et les autres agissent comme toniques. Le bain *tempéré*, de 20° à 25° R. (25° à 30° centigr.), n'est ni tonique ni débilitant, mais essentiellement hygiénique. Le bain *chaud*, de 25° à 30° R. (30° à 38° centigr.), augmente la transpiration, et détermine une excitation générale, bientôt suivie d'une faiblesse d'autant plus grande que la température est plus élevée. Les effets toniques des bains de mer diffèrent peu de ceux des bains d'eau ordinaire à la température de 15° à 20° R. (18° à 25° centigr.). — *Bain de vapeurs*. En Russie, en Turquie, on prend communément les bains de vapeurs dans des chambres fortement chauffées au moyen de tuyaux qui pareourent leurs parois, et portent la chaleur partout (étuves sèches), ou bien on fait arriver dans ces étuves des vapeurs d'eau en ébullition (étuves humides). On a tenté d'importer en France l'usage de ces étuves ; mais on a préféré, avec raison, des appareils particuliers dans lesquels le corps est exposé à l'action des vapeurs, excepté la face, qui est libre au dehors de l'appareil, de manière à respirer l'air extérieur et à introduire dans les poumons un air pur et frais. Un des appareils les plus commodes et les plus convenables consiste en un sphéroïde de cuivre auquel s'adaptent des tuyaux conducteurs terminés par une extrémité en arrosoir (s'il s'agit d'un *bain de vapeurs*), ou par une extrémité d'une forme particulière (s'il s'agit de *douches locales*), une sorte de corbeille d'osier, et une toile imperméable destinée à former autour du corps du malade une chambrette

dans laquelle il se trouve environné jusqu'au cou d'une atmosphère de vapeurs. Cet appareil, très facile à transporter, est disposé de la manière suivante : Un fourneau allumé est placé dans la cheminée de l'appartement ; le sphéroïde, contenant le fluide qu'on veut vaporiser, est placé sur le fourneau, et l'on y ajuste l'extrémité du tuyau conducteur. Le malade est assis sur une chaise qui est posée sur une toile cirée, et il est entouré de toutes parts de la corbeille d'osier recouverte immédiatement d'une toile imperméable, par-dessus laquelle on place une couverture de laine. Si le malade ne peut se tenir assis, il est couché sur un lit de sangle garni de son matelas, de toiles imperméables, etc. (comme il vient d'être dit pour la chaise). Tous les objets étant ainsi disposés, on introduit dans la chambrette l'extrémité du tuyau, et en un instant le malade est environné de vapeurs dont on augmente et diminue à volonté le dégagement au moyen d'un robinet situé près du sphéroïde, selon que l'on veut augmenter ou diminuer la température éprouvée par le malade. Après ce bain, dont la durée est de vingt-cinq à quarante minutes, le malade est enveloppé dans une couverture de laine, et il y reste plusieurs heures pour compléter les effets du bain et éviter tout refroidissement brusque. — *Bain électrique*, état d'un individu placé sur un isoloir, et communiquant, au moyen d'une tige métallique, avec le conducteur principal de la machine électrique, pendant que celle-ci est en action. Le bain électrique a été employé comme excitant général de toutes les fonctions. — En chimie, on se sert de l'expression *bain* en y ajoutant un autre mot qui en caractérise l'espèce, pour désigner un vase que l'on place sur un fourneau évaporatoire, et qui contient une substance quelconque, dans laquelle on plonge le vaisseau où est la matière que l'on veut évaporer ou distiller. Lorsque la substance dans laquelle on plonge ce dernier vaisseau est de l'eau, le vase contenant ce liquide s'appelle *bain-marie* (*balneum Mariæ*), expression qui s'est introduite par corruption, suivant Fourcroy, au lieu de celle de *bain de mer*, qui est la primitive et la véritable (*balneum maris*). Le même vase, lorsqu'il contient du sable, constitue le *bain de sable* ; enfin on l'appelle *bain de vapeurs*, lorsqu'il contient de l'eau en vapeurs.

BAINS. Bourg à trois lieues de Plombières (Vosges), possède des eaux minérales salines dont la température est de 32° à 36° centigr.

BAINS, près d'Arles, à 32 kilomètres de Perpignan (Pyrénées-Orientales). Sources sulfureuses thermales, 43°, 25 à 61°, 25.

BAJOUÉ, s. f. [all. *Schweinskümbacken*]. Dans le cochon, la partie qui s'étend de l'œil aux mâchoires : c'est un terme de charcuterie.

BALANE, s. m. [de ἑλάνας, gland ; all. *Meerelchel*]. Nom du principal genre d'animaux articulés de la classe des cirrhipèdes (cirrhopodes ou cirrhipédiens), considérés à tort par Linné, Cuvier, etc., comme des mollusques. Chez l'adulte, les membres seuls restent articulés, et le corps perd ses anneaux pour s'envelopper d'une coquille à 6 valves articulées, avec ou sans support calcaire, et d'un opercule à 4 valves triangulaires, dont 2 plus petites. Cette disposition et leur forme les ont fait appeler du nom de *gland de mer* par les anciens, qui en recherchaient certaines espèces comme alimentaires. Le *Balanus tintinnabulum* se mange en Grèce et au Brésil comme les écrevisses, dont il a le goût. Une petite espèce (*Lepas balanus*, L.) est commune sur les côtes d'Europe. Il y en a de parasites

des baleines. — *Balane* est aussi un nom qui a été employé, mais n'est pas adopté, pour désigner le fruit appelé *gland* dans la famille des cupulifères. V. GLAND.

BALANCE, s. f. [all. *Wage*, angl. *scales*, it. *bilancia*, esp. *balanza*]. Instrument qui sert à déterminer le poids des corps. Les balances varient de forme, mais elles sont ordinairement composées d'un fléau mobile sur un axe très sensible, et portant à ses deux extrémités des plateaux où l'on place d'une part la substance à peser, de l'autre les poids, qui en indiquent la pesanteur lorsque l'équilibre est établi. — On appelle *balance hydrostatique* celle qui permet de peser les corps d'abord dans l'air, puis dans l'eau, pour déterminer leur pesanteur spécifique.

BALANCEMENT FONCTIONNEL. Rapport inverse existant entre l'énergie ou l'activité de deux ou de plusieurs fonctions. C'est ainsi que la dépuration urinaire supplée au défaut d'action de la peau, et réciproquement. — En histoire naturelle : *Balancement organique*, sorte d'antagonisme ou de compensation qui s'établit entre les atrophies et les excès de développement dans les anomalies. V. ANALOGUE.

BALANIDE, s. m. [de ἑλάνας, gland]. Nom proposé pour désigner les fruits formés de 2 ou 3 glands contenus dans un involucre épineux (châtaignier, hêtre).

BALANITE, s. f. [*balanitis*, de βάλανος, gland, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie ; all. *Eichelentzündung*, esp. *balanitis*]. Inflammation de la membrane muqueuse qui revêt le gland et la face interne du prépuce. Elle est ordinairement accompagnée d'un suintement mucoso-purulent, ce qui lui a fait donner le nom de *blennorrhagie* ou *blennorrhée du gland*. La balanite peut être causée par le séjour à la base du gland de la matière sébacée que sécrètent les glandes de cette partie ; mais le plus souvent elle est produite par une cause externe, des frottements violents pendant le coït, l'acte de la masturbation, le contact du fluide leucorrhéique ou du sang menstruel. Un écoulement mucoso-purulent, de la chaleur, de la démangeaison, et souvent une phimosis ou un paraphimosis en sont les symptômes ; des lotions ou des bains locaux avec l'eau de guimauve, des injections de même nature entre le prépuce et le gland, suffisent le plus souvent pour la guérir.

BALANOPHORÉES, s. f. pl. [*balanophorea*, de βάλανος, gland, et φέρω, porter]. Famille de plantes monocotylédones à étamines épigynes, qui comprend des végétaux parasites dont la tige, aphyllé, est chargée d'écaïlles ou nue. Fleurs monoïques, en épis ovoïdes ; calice à 3 divisions profondes ; 3 étamines, rarement plus, soudées par les anthères et par les filets ; ovaire infère, uniloculaire, 1 ou 2 styles filiformes, et autant de stigmates simples. Le fruit est un caryopse globuleux ombiliqué. La graine contient un embryon globuleux placé dans une fossette superficielle d'un très gros endosperme charnu.

BALANORRHAGIE, s. f. [*balanorrhagia*, de βάλανος, gland, et de ῥέγωμι, je sors avec force]. Écoulement muqueux ayant son siège au gland.

BALARUC. Bourg à quatre lieues de Montpellier (Hérault), possède des eaux minérales salines dont la température est de 47° centigr. Elles contiennent du chlorure de sodium et du chlorure de magnésium, avec quelques sels de chaux et des traces de fer.

BALAUSTE, s. f. [esp. *balaustia*]. Les anciens appelaient βάλανόστειον. *balaustium*, la fleur du gren-

dier sauvage, et le nom de *balanstes* (*balaustia officinarum*) est employé dans les anciens traités de matière médicale. — Aujourd'hui on donne le nom de *balanste* (*balansta*) à tout fruit charnu pluriloculaire, polysperme, qui provient d'un ovaire infère, et est couronné par les dents du calice, comme celui du grenadier.

BALBUTIEMENT, s. m. [*balbuties*, all. *Stammeln*, angl. *stammering*, it. *baluzio*, esp. *balbucencia*]. Vice de la parole qui est hésitante, entrecoupée et peu distincte.

BALDRIANE (HUILE DE). V. BORNÉEENNE.

BALE ou **BÂLE**, s. f. Plusieurs auteurs écrivent ainsi ce que d'autres désignent par *Balle*. V. ce mot.

BALEINE, s. f. [*balæna*, cete, ζῆτις, all. *Wallfisch*, angl. *whale*, it. *balena*, esp. *ballena*]. Genre de mammifères cétacés caractérisé par l'absence de dents, qui sont remplacées par une substance élastique, solide, flexible, garnissant sous forme de lames plus ou moins étendues toute la voûte du palais. Ces lames, que l'on appelle *fanons*, et communément *baleines*, sont au nombre de six à sept cents chez chaque individu; elles sont placées comme des dents de peigne, et forment une sorte de claie ou de tamis, à travers lequel l'eau, engloutie dans l'immense gueule de l'animal, s'échappe sans pouvoir entraîner avec elle les petits animaux qu'elle contenait, et qui deviennent ainsi la proie de la baleine. — Ce n'est point la baleine, mais le cachalot, qui fournit la substance connue sous le nom de *sperma ceti* ou *blanc de baleine*.

BALIBABULAH, s. m. Nom des gousses de l'*Acacia de Farnèse*, appelées aussi *graines de cassier* ou de *cassie* (*Acacia farnesiana*, Willdenow; *Mimosa farnesiana*, L.). L'arbre a 5 mètres de hauteur environ. Il est cultivé à l'île Maurice et dans le midi de l'Europe, où ses fleurs, d'odeur musquée agréable, sont employées par les parfumeurs sous le nom de *fleurs de cassie*.

BALISIERS, s. m. pl. V. DRIMYRRHIZÉES.

BALLE, s. f. [all. *Balg*, angl. *chaff*, it. *loppa*]. La confusion qui règne parmi les noms donnés aux enveloppes florales des graminées est telle qu'il serait difficile de définir exactement la *balle*. Quelques auteurs, en faisant ce mot synonyme de *glume*, ont désigné ainsi l'espèce d'involuteur situé à la base de l'épillet, et renfermant une ou plusieurs fleurs; c'est le *calice* de Linné; *glume extérieure*, *glume calicinale* d'autres auteurs; *lépiscène* de Richard. Selon d'autres, *balle* est synonyme de *glumelle*, et indique une espèce de périgone, de nature et de structure analogues à la glume, mais propre à chaque fleur, et situé autour des organes sexuels; c'est ce que Linné nommait *corolle*; d'autres, *glume intérieure*, *périgone*, *stragule*, *glumelle*. Enfin plusieurs donnent le nom de *balle* à la réunion de toutes les écailles ou paillettes qui environnent ou renferment les organes sexuels de chaque fleur graminée; telle est la *balle* d'avoine. V. GLUME, GLUMELLE, et GRAMINÉES.

BALLOON, s. m. [*ampulla*, all. *Ballon*, angl. *balloon*, esp. *recipiente*]. Dans les laboratoires de chimie, on appelle ainsi un vase de verre, de forme sphérique, muni d'une ou de plusieurs ouvertures, dont chacune a un col cylindrique ou conique. On emploie les ballons

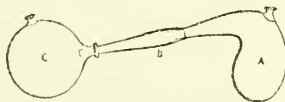


Fig. 59.

comme récipients, lorsqu'on distille à la cornue. A, cornue; B, allonge destinée à éloigner le récipient du fourneau sur lequel sera placée la cornue; C, ballon servant de récipient.

BALLONNEMENT, s. m. [*tympanitis*, all. *Aufblähung*]. Distension considérable du ventre par des gaz accumulés dans les intestins; c'est un symptôme des phlegmasies abdominales et de certaines affections nerveuses, particulièrement de l'hystérie.

BALLOTTE, s. f. [*ballotta*]. Genre de plantes auquel appartient le *marrube noir* (βῆλα, ἄνη de Dioscoride et de Plin.) V. MARRUBE.

BALLOTTEMENT, s. m. [all. *Ballottement*]. Action de pousser en divers sens; mouvement communiqué au corps qui est ainsi poussé. Le *ballottement*, c'est-à-dire les mouvements que l'on communique au fœtus dans le sein de la mère, en pressant l'utérus de bas en haut au moyen du doigt indicateur introduit dans le vagin, est regardé comme un des indices les moins équivoques de la grossesse. On sent, en effet, que le fœtus, d'abord soulevé au moment où le doigt appuie vivement contre la paroi utérine, retombe ensuite par son propre poids. Ce mouvement a également lieu, que le fœtus soit vivant ou mort; il se manifeste à peu près à la même époque que les doubles battements du cœur.

BALNÉOGRAPHIE, **BALNÉOLOGIE**, **BALNÉOTECHNIE**, s. f. Traités des bains.

BALSAMIER, s. m. V. BAUMIER.

BALSAMIFLUÛES, s. f. pl. Section de la famille des amentacées contenant le genre *Liquidambar*.

BALSAMINACÉES ou **BALSAMINÉES**, s. f. pl. Tribu de la famille des géraniées, dont on a fait une famille à part; elle ne renferme que le genre *Balsamina* ou *Impatiens*.

BALSAMINE, s. f. [all. *Balsamine*, esp. *balsamina*]. Genre de plantes herbacées (syngénésie monogamie, L.; géraniées, J.). La *balsamine des jardins* (*Impatiens balsamina*, L.) a passé pour être vulnérable et détersive. La *balsamine des bois* (*Impatiens noli me tangere*) est âcre et vénéneuse.

BALSAMIQUE, adj. [*balsamicus*, de *balsamum*, baume; all. *balsamisch*, angl. *balsamic*, esp. *balsamico*]. Qui tient de la nature des baumes, ou qui leur doit ses propriétés.

BALSAMITE, s. f. [*Balsamita*, all. *Franenminze*]. Genre de plantes synanthérées, ainsi nommées à cause de leur odeur balsamique. La *balsamite odorante* (*Balsamita suaveolens*, menthe-coq, herbe au coq, coq des jardins, grand baume) est une plante vivace dont les sommités fleuries sont regardées comme toniques, antispasmodiques et vermifuges.

BALSAMOBENDRON, s. m. [de βάλσαμον, baume, δένδρον, arbre]. Genre de la famille des térébinthacées, dont une espèce, le *B. opobalsamum*, produit le *baume de la Mecque* ou de Judée. V. BAUME.

BALZAN, adj. [esp. *calzado*]. Se dit du cheval pourvu de balzanes.

BALZANE, s. f. Tache blanche circulaire, entourant, en forme de ceinture, une partie plus ou moins large de l'extrémité des membres chez le cheval. Les balzanes sont d'un grand secours pour l'établissement du signalment.

BAMBOU, s. m. Graminée gigantesque de l'Inde (*Bambusa arundinacea*, Retz.), contenant assez souvent dans l'intérieur de ses articulations des concrétions blanches appelées *tabaxir* ou *tabasceer*, formées

de silicate de potasse et de chaux (silice, 70; potasse et chaux, 30).

BAMIA ou **GOMBO**, s. m. Nom indigène de l'*Abelmoschus esculentus*, Medik, ou *Hibiscus esculentus*, L. Plante malvacée de l'Asie, Afrique et Amérique méridionale, dont les fruits verts sont mangés en nature, ou cuits, ou dont on retire un mucilage abondant à l'aide de l'eau bouillante, pour donner de la consistance aux aliments et médicaments liquides.

BANANIER, s. m. [*Musa*, L., esp. *banano*]. Genre de plantes de la polygamie monœcïe, L. Le bananier commun (*Musa paradisiaca*) a une tige surmontée d'un long et large feuillage, et de trois ou quatre régimes renfermant chacun une cinquantaine de baies succulentes. Ces baies (bananes) ressemblent assez à de petits concombres, et la pulpe qu'elles renferment est un aliment sain et agréable dans toutes les régions intertropicales. — Le figuier-bananier (*Musa sapientium*) a des fruits plus petits, mais plus nombreux, plus sucrés, et dont la saveur se rapproche de celle de nos figues, comme son nom l'indique.

BANC D'HIPPOCRATE [*scammum hippocraticum*, all. *hippokratische Bank*, esp. *banco de Hipocrate*]. Machine inventée par Hippocrate pour la réduction des luxations et des fractures de la cuisse. C'était une sorte de lit, à la tête et aux pieds duquel était placé un cylindre de bois qui tournait sur son axe à l'aide d'une

roue dont les bandes et les compresses forment la partie essentielle; on comprend encore sous cette dénomination les appareils plus ou moins compliqués qu'on emploie pour le traitement des fractures, et dans lesquels entrent des lacs, des attelles, etc. On a même étendu le nom de *bandages* à de véritables machines, telles que les *brayers* ou bandages herniaires (V. BRAYER), le garrot, le tourniquet, etc. (V. ces mots). — Les bandages qui ne servent qu'à maintenir en place les pièces d'un pansement sont appelés *bandages simples*, *bandages contentifs*; ils sont encore dits *contentifs*, s'ils servent à maintenir une hernie ou une luxation réduite. On nomme *bandages incarnatifs*, ou mieux *bandages unissants*, ceux qui ont pour effet de rapprocher, de mettre en contact des surfaces divisées; *divulsifs*, ceux qui tiennent écartées des parties dont il importe d'empêcher la réunion ou l'adhésion; *expulsifs*, ceux qui expriment le pus qui tend à séjourner au fond d'une plaie; *compressifs*, ceux qui arrêtent une hémorragie en comprimant le vaisseau ouvert, et ceux qui servent à exercer une compression méthodique autour d'un membre enorgorgé. Certains bandages sont appliqués pour soutenir une partie malade et éviter les tiraillements que causerait sa propre pesanteur: tels sont les suspensoirs, les écharpes. — Un bandage est *égal* ou *circulaire*, si les tours de bande se recouvrent exactement; *inégal*, s'ils ne se recouvrent qu'en partie et irrégulièrement; *ram-*

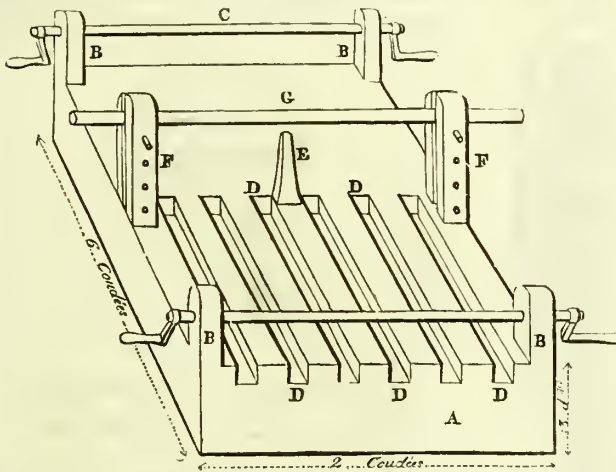


Fig. 40.

A, madrier long de six coudées, large de deux, et épais de douze doigts, et non de treize, comme le porte fautiveusement la figure.

BBB, jambes des treuils, lesquelles sont courtes.

CC, axes des treuils.

DD, fosses profondes de trois doigts, larges de trois, écartées les unes des autres de quatre.

E, petit pilier enfoncé au milieu de la machine dans une excavation quadrangulaire.

FF, piliers d'un pied de large.

G, traverse posée sur les deux piliers FF, et qu'on peut mettre à des hauteurs diverses à l'aide des trous dont les piliers sont percés.

manuelle. Un lac était fortement attaché, d'un bout autour du bassin du blessé, et de l'autre au cylindre placé à la tête du lit; un second lac était placé au-dessus des malléoles et aboutissait à l'autre cylindre. Deux aides faisaient alors tourner les cylindres, et opéraient ainsi l'extension et la contre-extension, tandis que le chirurgien faisait la coaptation.

BANDAGE, s. m. [all. *Verband*, angl. *bandage*, it. *fasciatura*, esp. *venda*]. On appelle ainsi tout appa-

reil dont les bandes et les compresses forment la partie essentielle; on comprend encore sous cette dénomination les appareils plus ou moins compliqués qu'on emploie pour le traitement des fractures, et dans lesquels entrent des lacs, des attelles, etc. On a même étendu le nom de *bandages* à de véritables machines, telles que les *brayers* ou bandages herniaires (V. BRAYER), le garrot, le tourniquet, etc. (V. ces mots). — Les bandages qui ne servent qu'à maintenir en place les pièces d'un pansement sont appelés *bandages simples*, *bandages contentifs*; ils sont encore dits *contentifs*, s'ils servent à maintenir une hernie ou une luxation réduite. On nomme *bandages incarnatifs*, ou mieux *bandages unissants*, ceux qui ont pour effet de rapprocher, de mettre en contact des surfaces divisées; *divulsifs*, ceux qui tiennent écartées des parties dont il importe d'empêcher la réunion ou l'adhésion; *expulsifs*, ceux qui expriment le pus qui tend à séjourner au fond d'une plaie; *compressifs*, ceux qui arrêtent une hémorragie en comprimant le vaisseau ouvert, et ceux qui servent à exercer une compression méthodique autour d'un membre enorgorgé. Certains bandages sont appliqués pour soutenir une partie malade et éviter les tiraillements que causerait sa propre pesanteur: tels sont les suspensoirs, les écharpes. — Un bandage est *égal* ou *circulaire*, si les tours de bande se recouvrent exactement; *inégal*, s'ils ne se recouvrent qu'en partie et irrégulièrement; *ram-*

bandage à 18 chefs. Il est fait avec trois pièces de linge assez longues pour faire un tour et demi au-

tour du membre, et assez larges pour égaler la longueur du membre jusqu'au-dessus de l'os fracturé. On place ces trois pièces de linge l'une sur l'autre, on les plie en travers et on les coud ensemble suivant la longueur du pli, puis on les coupe chacune de chaque côté jusqu'à un pouce environ de la couture médiane, ce qui donne 18 chefs, 9 de chaque côté. Ce bandage est placé sous le membre; après avoir disposé les compresses, la charpie, etc., on lève d'abord les chefs du milieu, que

On couche sur le membre en les entrecroisant avec ceux du côté opposé; on applique de même successivement les chefs inférieurs, puis les supérieurs.

Bandage de corps. Ce bandage convient lorsqu'il s'agit de maintenir un topique quelconque sur la poi-

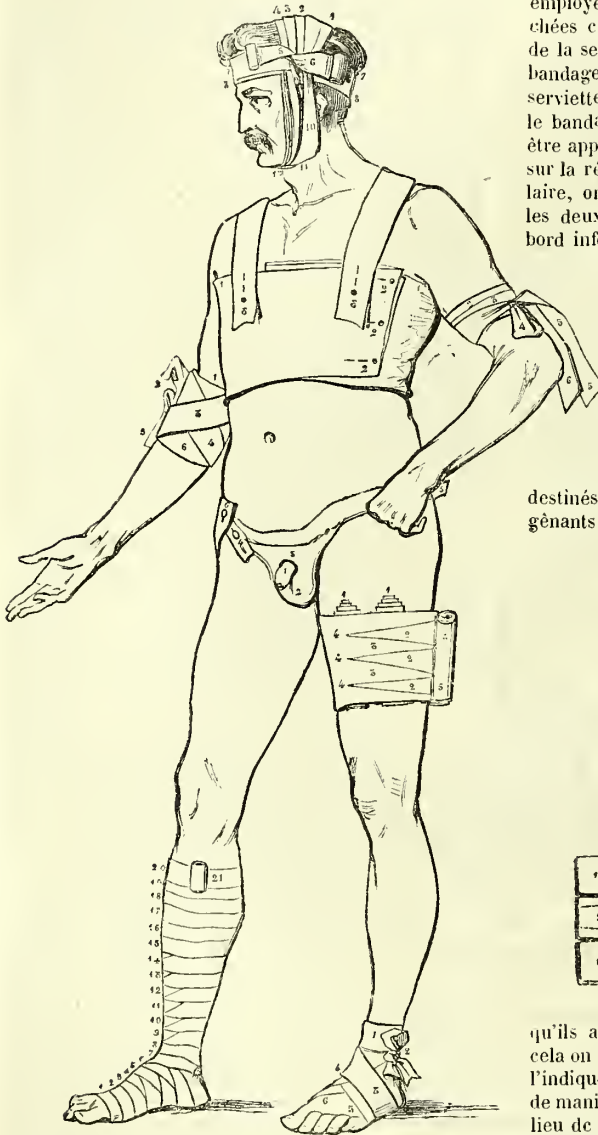


Fig. 41.

trine, l'abdomen ou les lombes, ou d'exercer une compression sur une de ces parties. On le fait avec une serviette pliée une ou deux fois dans le sens de sa longueur, et placée autour du corps de manière que ses extrémités, ramenées de chaque côté, se croisent en devant, où on les fixe l'une sur l'autre avec des épingles. Si ce bandage est appliqué sur la poitrine ou la région supérieure de l'abdomen, on y adapte, pour éviter qu'il ne glisse de haut en bas, un *scapulaire*, espèce de bretelles que l'on fait avec une longue bande,

large de deux ou trois travers de doigt, dont le milieu est attaché ou cousu en arrière sur le bord supérieur de la serviette, et dont les extrémités, passant chacune par-dessus l'une des épaules, sont fixées en devant sur la partie supérieure du bandage. On peut aussi, au lieu de faire le scapulaire avec une seule bande, employer deux bandes plus courtes, cousues ou attachées chacune séparément sur la partie postérieure de la serviette. (V. Fig. 41, sur la poitrine : 1,1, le bandage de corps ; 2,2,2, épingles qui attachent la serviette ; 3,3, extrémités du scapulaire attachées sur le bandage de corps.) — Si le bandage de corps doit être appliqué sur la partie inférieure de l'abdomen et sur la région lombaire, au lieu d'y adapter un scapulaire, on y adapte des *sous-cuisses* : c'est-à-dire que les deux courtes bandes sont cousues en arrière au bord inférieur de la serviette, et viennent d'arrière en avant, en passant de chaque côté dans le pli de l'aîne, s'attacher au bas de la serviette.

Bandage des pauvres ou de Galien, appelé aussi *fronde de la tête*. On le fait ordinairement avec une serviette longue de 1^m,20 (une aune), et large de 0^m,30, divisée à chaque extrémité en trois chefs égaux, comme dans la Figure 42.

Mais les chefs du milieu (2,2) étant destinés à être noués sous le menton, ils sont moins gênants si l'on diminue leur ampleur de manière



Fig. 42.

qu'ils aient la forme d'un triangle tronqué. Pour cela on retranche une partie de leur largeur, comme l'indique la ligne ponctuée. On pose la pièce de linge de manière que le milieu du plein corresponde au milieu de la tête, que les deux chefs moyens (2,2) pendent à droite et à gauche sur les oreilles, que deux autres chefs (1,1) pendent sur la figure, et les deux derniers (3,3) derrière la tête. On noue sous le menton, comme dans la figure ci-dessus, les deux chefs du milieu (2,2); ou bien (surtout si l'on a conservé les chefs égaux), on les croise sous le menton, et on les relève de chaque côté pour aller les attacher avec des épingles vers les tempes. On conduit les chefs antérieurs (1,1) à l'occiput, on les recouvre l'un par l'autre, et on les assujettit par les chefs postérieurs (3,3), qu'on amène sur le front; et là, les recouvrant l'un par l'autre, on attache avec des épingles le plus superficiel.

Bandage de Pott. Il ne diffère de celui de Scultet (V. ci-après) qu'en ce que toutes les bandelettes sont cousues ensemble dans leur milieu.

Bandage roulé ou compressif. On le fait avec une bande roulée à un globe, et le plus souvent sur le membre inférieur, pour comprimer des varices ou des ulcères atoniques, ou dans le cas d'œdème; on se sert alors d'une bande de 6 à 7 mètres, large de trois travers de doigt. On commence par faire, à l'extrémité inférieure du membre, près des orteils, deux ou trois circulaires, pour assujettir le chef de la bande, puis on recouvre successivement tout le membre par des doloires et des renversés, de manière que la compression soit bien égale. (V. la Figure 41, jambe droite: 1, 2, 3, etc., les premiers tours de bande; 9, 10, 11, 12, etc., les doloires et les renversés; 21, le reste du globe de la bande, que l'on épuise en faisant quelques circulaires.)

Bandages pour la saignée. La saignée du bras nécessite deux bandages. 1° Il faut d'abord exercer une constriction au-dessus du pli du bras, pour arrêter la circulation veineuse et faire gonfler la veine. A cet effet, on prend une bande de 1^m,20 (une aune), large de deux ou trois travers de doigt, pliée en deux dans toute sa longueur, et roulée à un seul globe. On applique ce globe à trois ou quatre travers de doigt au-dessus du pli du coude (V. la Figure 41 placée à la page 136, bras gauche), en ayant soin de laisser pendre au-dessous du bras un bout de bande d'environ 9 à 10 pouces (6); on déroule le globe en le dirigeant de dehors en dedans et d'avant en arrière; on fait ainsi deux circulaires l'un sur l'autre (1, 2); puis, revenu au côté externe du bras (3), on replie en anse le bout terminal (5) de la bande, et l'on en forme avec l'autre bout une rosette simple (4), que l'on pourra, après la saignée faite, détacher facilement, en tirant sur ce chef terminal. — 2° Après la saignée du bras, la ligature circulaire étant ôtée, un bandage en huit de chiffre est nécessaire pour maintenir la compresse placée sur la veine ouverte (V. la figure placée à la page 136, bras droit). On le fait avec une bande longue d'environ 2 mètres, large de deux travers de doigt et roulée à un seul globe. On laisse pendre, en dehors et au-dessus du coude, un bout d'environ 0^m,20 (7 à 8 pouces); de là le globe est porté obliquement en bas et en dedans jusqu'au-dessous du coude, en passant sur la compresse appliquée au pli du bras; on fait un circulaire autour de l'avant-bras, on revient en dehors, et au-dessous du coude, puis on remonte obliquement en dedans, en croisant le premier jet; on fait un circulaire sur le bras, et l'on continue de faire des jets obliques en huit de chiffre (3, 4), assujettis en haut et en bas par des circulaires (1, 6); on termine en nouant en dehors du bras les deux chefs de la bande (2, 5).

Bandage de Scultet ou à bandes séparées. Il est composé de bandelettes larges de deux ou trois travers de doigt, assez longues pour faire au moins une fois et demie le tour du membre, assez nombreuses pour couvrir toute la longueur, tout en se recouvrant de bas en haut les unes les autres dans au moins la moitié de leur largeur. Toutes ces bandes étant disposées d'avance sur une grande pièce de linge, dans l'ordre où elles doivent être appliquées, cette pièce est placée sous le membre malade, et les bandes sont relevées successivement et étendues autour du membre, en commençant par l'inférieure. S'il s'agit du pansement d'une fracture, on ajoute à l'appareil des attelles, des sachets de balle d'avoine, des lacs, etc.

Bandage de Seutin. L'objet que ce bandage atteint est: 1° de comprimer circulairement, au lieu d'exercer une compression latérale comme dans la méthode ordinaire, par les attelles, ou dans celle de Larrey; 2° de permettre les mouvements généraux tout en conservant les fragments osseux dans un rapport immuable; 3° d'être à la fois amovible et inamovible, de manière à permettre l'examen du membre fracturé quand on le veut et sans déranger les fragments. Les appareils dont il faut se munir sont: 1° des bandes roulées ou des bandelettes de Scultet; 2° de la onate, de l'amadou, des étoupes; 3° de la colle d'amidon ou d'empois; on se sert aussi de dextérine; 4° d'un pinceau qui sert à étendre la colle d'amidon sur les bandes; 5° des attelles de carton en nombre suffisant pour entourer le membre; 6° un ruban de fil de la largeur d'un travers de doigt, d'une résistance suffisante et d'une longueur telle qu'il dépasse de quelques pouces chaque extrémité du bandage qu'on se propose de faire, ou les portions de celles-ci qui devront plus tard être divisées. Ce cordon, appelé *compressimètre*, est destiné à être appliqué immédiatement sur le membre, au-dessous des bandes, afin que l'on puisse constamment s'assurer du degré de compression exercé par l'appareil; 7° des ciseaux forts servant à faire la section du bandage. La Figure 43 représente l'appareil complet; une fenêtre *a* ouverte pour le pansement de la plaie, et des courroies qui assurent l'immobilité en tenant les valves rapprochées et lixant les attelles de carton. On ne pratique ordinairement la section du bandage que du deuxième au quatrième jour, alors que l'appareil a acquis toute sa solidité, et l'on obtient de la sorte une coque bivalve qui permet d'examiner le membre.

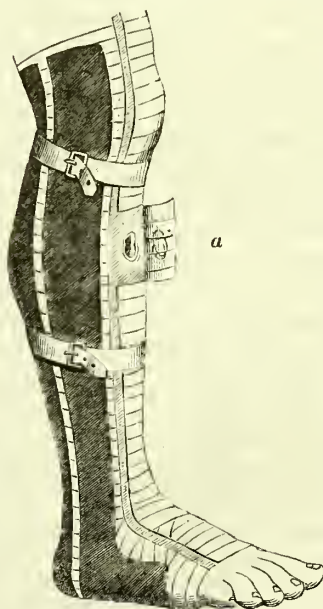


Fig. 45.

en deux bandes de longueur et de largeur variables, dont l'une (1) est cousue sur l'autre (2) à angle droit. Le T est double (Fig. 44, *b*) lorsque deux bandes (2,2) sont ainsi cousues à angle droit sur une troisième (1). Souvent, pour le pansement des brûlures de la main, on emploie un T *perforé* (Fig. 44, *e*), c'est-à-dire dont la bande perpendiculaire, très large, est percée de trous (3,3,3,3), pour donner passage aux doigts et éviter ainsi qu'ils ne soient en contact et qu'il ne s'établisse entre eux des adhérences.

Bandage unissant. On l'emploie pour opérer le rap-

roies qui assurent l'immobilité en tenant les valves rapprochées et lixant les attelles de carton. On ne pratique ordinairement la section du bandage que du deuxième au quatrième jour, alors que l'appareil a acquis toute sa solidité, et l'on obtient de la sorte une coque bivalve qui permet d'examiner le membre.

Bandage en T. Il est ainsi appelé parce qu'il a la forme de cette lettre.

Le T simple (Fig. 44, *a*, p. 138) consiste

prochement des surfaces trop profondément divisées pour que les agglutinatifs puissent suffire. Si la plaie est longitudinale, ou plutôt parallèle à la longueur du corps, il suffit d'une bande perforée dans un point de sa longueur (V. BANDE), et divisée en plusieurs chefs à

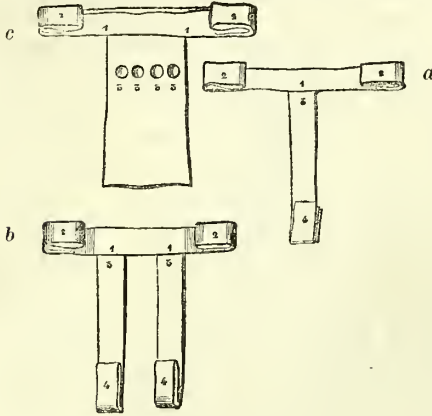


Fig. 44.

l'une de ses extrémités. Si la plaie est transversale, il faut deux bandes, l'une perforée, l'autre divisée, et deux longues bandes pour faire autour du membre un bandage roulé. Il faut, en outre, dans l'un et l'autre cas, des compresses graduées. — Pour le *bandage unissant des plaies en long*, on prend une bande dont la largeur dépasse un peu la longueur de la plaie; on fend son extrémité en plusieurs chefs, de manière qu'ils n'aient chacun qu'à peu près deux travers de doigt de largeur, et que leur longueur puisse entourer les $\frac{3}{4}$ ou les $\frac{4}{5}$ es du membre auquel le bandage est destiné. On fait à cette même bande, à une distance des chefs égale à leur longueur, autant de fentes ou de boutonnières qu'il y a de chefs. La bande étant ainsi préparée, on applique sur la face du membre opposée à la plaie la partie de la bande intermédiaire aux boutonnières et aux chefs; on amène ces derniers vers les bords de la plaie, et après avoir placé les compresses graduées, on engage chaque chef dans la boutonnière correspondante, de manière que l'entrecroisement ait lieu au-devant de la plaie; en tirant ensuite la bande et les chefs en sens opposé, on agit sur les compresses graduées et l'on rapproche les bords de la division; on couche alors les chefs sur le membre, et on les fixe par des circulaires faits avec le reste de la bande, que l'on attache avec des épingles. (V. la Figure 41 placée page 136, cuisse gauche : 1,1, compresses graduées; 2,2,2, les chefs de la bande engagés dans les boutonnières 4,4,4, et s'entrecroisant avec les pleins 3,3,3 qui séparent les boutonnières; 5 le reste de la bande.) — Le *bandage unissant des plaies transversales* se fait d'après les mêmes principes : On prend deux bandes de toile forte, de la largeur de la plaie et aussi longues que le membre; on en fend une jusqu'à la moitié de sa longueur en autant de chefs qu'elle a de pouces de largeur; on pratique vers le milieu de la longueur de l'autre autant de boutonnières que l'on a fait de chefs. Ces deux bandes sont placées longitudinalement sur le membre, de manière que les chefs et les boutonnières soient au niveau de la plaie. Chacune est assujettie au moyen d'une longue bande roulée, avec laquelle on fait des circulaires jusqu'à peu de distance

des bords de la division; puis, après avoir placé le long de ces bords des compresses graduées prismatiques, on engage les chefs dans les boutonnières et l'on tire les unes et les autres en sens opposé; les extrémités des deux bandes sont ensuite assujetties au-dessus et au-dessous de la blessure avec le reste des bandes roulées, qui se croisent au niveau de la plaie.

BANDAGISTE, s. m. (all. *Bandagist*). Celui qui s'occupe de la confection des bandages, et plus spécialement des bandages herniaires ou *brayers*. V. ee mot.

BANDE, s. f. [*fascia*, all. *Binde*, angl. *band*, it. *fascia*, esp. *faja*]. On appelle, en général, *bande* tout ce qui est mince, étroit, allongé : c'est ainsi que l'on dit, en anatomie, *bande aponévrotique*, *bande ligamenteuse*; mais le mot latin *fascia* est plus usité. — En chirurgie, les *bandes* dont on se sert pour faire les pansements sont ordinairement de toile à demi usée, coupée de droit fil, et autant que possible sans ourlet ni couture. Les bandes de calicot ou de tissu de coton peuvent remplacer sans inconvénient les bandes de fil; elles sont seulement moins solides et se salissent davantage. Les extrémités d'une bande sont communément appelées *chefs*; et si ces extrémités, ou l'une des deux, sont fendues dans le sens de leur longueur, les lanières résultant de cette division sont autant de *chefs*: ainsi l'extrémité de la bande représentée ci-dessous est à *trois chefs*. Toute l'étendue de la bande comprise entre ses extrémités est le *plein*. Si ce plein est percé d'ouvertures ou de boutonnières (Fig. C), la bande est dite *perforée*. Lorsqu'une bande est roulée d'un bout à l'autre en un seul cylindre, on dit qu'elle est *roulée à un globe* (Fig. A); alors son extrémité, ou chef libre (2), étant la première que l'on applique lorsqu'on fait un bandage, est désignée sous la dénomination de *chef initial*; et l'extrémité qui se trouve au centre du cylindre, ne devant être appliquée que la dernière, est le *chef terminal*. Lorsqu'une bande est roulée en un cylindre par chacune de ses extrémités, la bande est dite *roulée à deux globes* (Fig. B). (Fig. 43, A, bande à un globe : 1, le globe; 2, le chef. — Fig. B, bande à deux globes : 1,1 les globes; 2, le plein. — Fig. C, bande perforée roulée à un globe; 1, le globe; 2, le plein; 3, son extrémité à trois chefs; 4, les fentes ou boutonnières.)

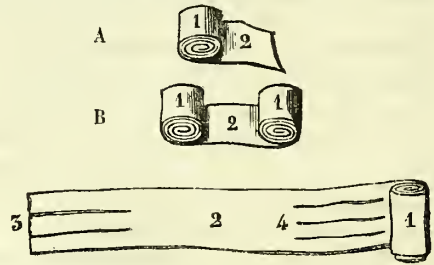


Fig. 43.

Pour rouler une bande, on commence par en plier un bout (environ un pied) plusieurs fois sur lui-même, pour en former une sorte d'axe solide. On saisit ce petit rouleau par ses deux bouts, entre le pouce et l'indicateur de la main gauche; on prend entre la base du pouce et de l'index de la main droite le plein de la bande pendant au-devant du cylindre, on saisit en même temps le rouleau lui-même entre les trois derniers doigts qui l'embrassent en dessous et la paume de cette main qui l'embrasse en dessus. On lui commu-

nique alors un mouvement de rotation de droite à gauche et de haut en bas avec la main droite, entre les deux extrémités du pouce et de l'indicateur de la gauche, en sorte que la bande, attirée et entraînée, s'enroule autour du rouleau primitif comme sur un pivot. Il faut avoir soin que les tours soient aussi serrés que possible.

BANDE. Province d'Orense (Espagne). Eau sulfureuse, bonne contre les affections cutanées, les obstructions, l'hystérie, les flux blancs.

BANDEAU, s. m. [all. *Stirnbinde*]. Bandage circulaire destiné à maintenir appliqué un topique quelconque sur le front, les yeux, les tempes, ou la région occipitale, ou simplement à garantir les yeux malades de l'impression de la lumière. On le fait avec un morceau de toile d'environ 1^m,20 plié en quatre dans le sens de sa longueur, ou simplement avec une bande de 2^m,50 à 3 mètres. Dans l'un et dans l'autre cas, les bouts sont fixés avec des épingles sur l'une ou sur l'autre tempe.

BANDELETTE, s. f. [*fasciola*, bande très étroite, all. *Bündchen*]. — *Bandelettes agglutinatives*, bandelettes ainsi appelées parce que le diachylon dont leur surface est enduite les fait adhérer fortement à la peau de la partie sur laquelle elles sont appliquées, soit pour tenir rapprochés les bords d'une solution de continuité, soit pour maintenir un topique quelconque. La longueur et la largeur de ces bandelettes varient suivant l'usage qu'on veut en faire; mais, pour le pansement des plaies, leur largeur n'est guère que d'un travers de doigt: quelquefois leurs extrémités sont plus larges que leur partie moyenne, afin de leur donner une plus grande force d'adhésion. Au moment de les appliquer, on les chauffe pour ramollir la substance emplastique et la rendre plus collante. — Les anatomistes appellent *bandelette demi-circulaire* (*taenia semicircularis*), un cordon médullaire situé entre le corps strié et la couche optique, à la partie supérieure de chaque ventricule latéral du cerveau: *bandelette du corps strié* (*taenia corporis striati*), un autre situé au fond de la corne antérieure de chaque ventricule; *bandelette cornée* (*stria cornea*), un autre encore qui réunit les fibres de la partie antérieure de la voûte avec celles de la couronne radiante; *bandelette grise* (*taenia grisea*), une strie linéaire grise, qu'on aperçoit dans la masse médullaire du corps strié, au-dessous du noyau lenticulaire. — *Bandelette des nerfs optiques*. La bandelette des nerfs optiques est un faisceau de fibres blanches qui, après avoir pris naissance à la surface des corps genouillés, dépendance de la couche optique, contourne la partie externe des pédoncules cérébraux, dont il croise obliquement la direction pour se porter en avant et en dedans, et s'entrecroiser sur la ligne médiane avec celle du côté opposé. D'abord aplaties à leur point de départ, ces bandelettes s'épaississent peu à peu et finissent par devenir cylindriques au voisinage de leur entrecroisement, qui constitue le chiasma des nerfs optiques. — *Bandelette primitive des tubes nerveux* (*fibres nerveuses primitives*), fibre axe ou *cylinder axis* des tubes nerveux. Noms donnés à une portion solide du contenu des tubes nerveux, cylindrique ou un peu aplatie, plus dense que la portion liquide visqueuse proprement dite. Elle occupe le centre de tous ou presque tous les tubes nerveux du cerveau, de la moelle et des nerfs périphériques. On peut la durcir et la rendre élastique par l'action de l'alcool, etc. Elle est ordinairement d'un blanc pâle, homogène, très rarement striée ou granuleuse, ce qui la distingue du contenu fluide visqueux interposé

entre elle et la paroi du tube. — *Bandelettes résinifères* (*vittæ*). Nom des canaux résinifères qui parcourent longitudinalement le péricarpe du fruit des ombellifères.

BANG, s. m. Nom donné au chanvre indien (*Cannabis indica*) séché pour l'usage des fumeurs; on l'appelle aussi *ganja* ou *gunjah*.

BANOS. Province de Caeceres (Espagne). Eau sulfureuse employée en bains contre la paralysie, les affections nerveuses, les douleurs arthritiques, les affections cutanées, les toux rebelles.

BAOBAB, s. m. [*Adansonia digitata*, L.]. Arbre d'Afrique, de la monadelphie polyandr., L., famille des malvacées, J. C'est le plus grand des végétaux connus. Son fruit, appelé *pain-de-siège*, de la grosseur d'une petite citrouille, contient une pulpe aigrelette, sucrée et rafraîchissante. C'est la substance charnue et friable de ce fruit que l'on apportait autrefois en Europe sous le nom de *terre de Lemnos*, substance végétale qu'il ne faut pas confondre avec la terre sigillée bolaire qui porte le même nom.

BAQUET MAGNÉTIQUE. Baquet plein d'eau que Mesmer employait pour les pratiques du magnétisme.

BAR. A neuf lieues de Clermont (Puy-de-Dôme), au-dessous de Beaulieu, possède des eaux minérales acides et un peu purgatives.

BARAQUETTE, s. f. Razous a décrit sous ce nom l'épidémie catarrhale qui a régné en 1761. V. INFLENZA.

BARBADES (JAMBE DES). Maladie endémique aux îles des Barbades et dans les Indes orientales, caractérisée par une énorme distension du tissu cellulaire de la jambe. Synonyme, *éléphantiasis des Arabes*.

BARBARÉE, s. f. [*barbarea*]. Genre de plantes crucifères dont l'une, la *Barbarea vulgaris* (herbe Sainte-Barbe, herbe aux charpentiers, julienne jaune, et rondotte), a des feuilles alimentaires et des racines légèrement détensives, peu employées.

BARBATIMÃO (ÉCORCE DE). Nom donné au Brésil aux écorces astringentes de plusieurs espèces de *Mimosa* et *Acacia*.

BARBAZAN. Village à 8 kilomètres de Saint-Gaudens (Haute-Garonne). Source saline thermale purgative, 19°.

BARBE, s. f. [*barba*, πώγων, γένειον, all. *Bart*, angl. *beard*, it. et esp. *barba*]. Ensemble des poils qui recouvrent le menton, une partie des joues et la lèvre supérieure de l'homme, lorsqu'il a atteint l'âge de puberté. — En botanique, on donne ce nom aux prolongements filiformes et pointus des écailles ou paillettes des graminées. — En terme de vétérinaire, nom donné chez le cheval, en extérieur, au point de réunion des deux branches du maxillaire inférieur, qui, dans ce point, ne sont recouvertes que par la peau. C'est sur la barbe que s'appuie la gourmette du mors. — *Barbe-de-capucin*, variété étiolée du *Cichorium endivia*. V. CHICORÉE.

BARBE (CHEVAL). Cheval de sang oriental des contrées africaines, du Maroc surtout, souvent confondu avec l'arabe, dont il se distingue par sa tête plus fine à chanfrein convexe.

BARBEAU, s. m. [*Cyprinus barbatus*, L., all. *Barbe*, angl. *barbel*, it. *barbio*, esp. *barbo*]. Poisson de rivière dont la chair est estimée, mais dont les œufs causent parfois, et surtout au printemps, des vomissements et des superpurgations.

BARBERIE (LA). A une demi-lieue de Nantes, possède des eaux minérales salines et gazeuses.

BARBET, ETE, s. [all. *Pudel*]. Chien à longs poils frisés comme la laine des moutons, et généralement de couleur blanche ou noire.

BARBIERS. Affection paralytique des tropiques, commençant dans les jambes, mais suivie de perte de la voix, d'émaciation et d'adynamie. Elle a été confondue avec le bérubéri.

BARBILLONS, s. m. pl. Replis de la membrane muqueuse de la bouche situés sous la langue du cheval, et dont l'usage est de se prêter aux divers mouvements de cet organe. Ces replis, placés de chaque côté du frein de la langue, forment une sorte de mamelon servant de pavillon à l'orifice extérieur de la glande maxillaire. Les empiriques les coupent, parce qu'ils prétendent qu'ils empêchent les chevaux de boire.

BARBOTAN. A une demi-lieue de Casauban (Gers), possède des eaux minérales qui renferment un peu d'acide sulfhydrique, des bicarbonates terreux, des sulfates de soude et de chaux, des chlorures de sodium et de magnésium, de la silice, du fer et de la barégine.

BARBOTINE, s. f. V. SANTOLINE.

BARBOUQUET, s. m. V. BOUQUET.

BARDANE, s. f. [glouteron, *Arctium lappa*, L., *Bardana officinarum*, all. *Klette*, angl. *burdock*, it. et esp. *bardana*]. Plante indigène de la syngén. polyg. égale, L., synanthérées, J. Sa racine, allongée, de la grosseur du pouce, noirâtre en dehors, blanche en dedans, d'une saveur douceâtre, un peu amère, d'une odeur agréable, est réputée sudorifique (32 à 128 gram. en décoction dans 1 litre d'eau). Ses feuilles, contuses et appliquées comme topiques, passent pour raviver les ulcères atoniques; on les a aussi préconisées contre la teigne: de là le nom d'*herbe aux teigneux* donné à la bardane. Cette plante renferme beaucoup d'*inuline*.

BARDOT et non pas **BARDEAU**, s. m. Produit de l'accouplement du cheval et de l'ânesse. La conformation est peu régulière: il a une petite taille, la tête longue, l'encolure mince, la croupe et le dos étroits.

BARÈGES. Village à six lieues de Tarbes (Hautes-Pyrénées), possède des eaux minérales sulfureuses dont la température varie de 20° à 40° centigr.

BARÉGINE, s. f. [all. *Baregin*, esp. *baregina*]. Matière trouvée par Longchamp dans les eaux sulfureuses de Barèges. Fontan en admet deux espèces, l'une vraie, l'autre fautive: la première est en gelée inodore et inaltérable; la deuxième, sulfureuse, blanche, noire ou brune, en filanites membraneux ou penniformes. Le fait est que l'une et l'autre sont des *conferves* (V. GLAIRINE) et sont azotées. Cette substance porte aussi les noms de *glairine* et de *zoogène*.

BARILLE, s. f. Nom vulgaire du *Salsola Soda*. V. SODE.

BARITE. V. BARYTE.

BAROMÈTRE, s. m. [*barometrum*, de βάρω, poids, μέτρον, long. μέτρον, mesure]. Instrument inventé par Stein, et destiné à faire connaître tout à la fois le poids et la longueur de l'enfant nouveau-né. Il consiste en un ressort d'acier plié en Y, dont une des branches est mobile sur une portion de cadran de laiton divisée en quinze parties, qui marquent autant de livres. A la partie inférieure de ce peson est suspendu un plateau de balance, de toile cirée et d'une forme allongée, sur la longueur duquel est peinte une échelle destinée à mesurer l'enfant lorsqu'il y est posé.

BAROMÈTRE, s. m. [*barometrum*, de βάρω, poids, et μέτρον, mesure: mot à mot, *mesure de pesanteur*; all.

Barometer, angl. *barometer*, it. et esp. *barometro*]. Instrument qui indique la pression ou le poids de l'air atmosphérique, et par conséquent les variations qui surviennent dans la pesanteur de l'atmosphère. Le plus simple consiste en un tube de verre bien calibré, d'au moins 0^m,82 (30 pouces) de longueur, fermé par un bout. On remplit entièrement ce tube de mercure desséché et privé d'air, on le bouche avec le doigt, et on le renverse verticalement dans une cuvette pleine de mercure. Aussitôt que le doigt est retiré, on voit la colonne de mercure s'abaisser, laisser un vide à la partie supérieure du tube (*vide barométrique* ou de *Torricelli*, ou *chambre barométrique*), et se soutenir, après plusieurs oscillations, à une hauteur d'environ 76 centimètres (28 pouces), hauteur qui est déterminée par la pression que l'air atmosphérique exerce sur la surface du liquide de la cuvette. Lorsque quelque circonstance augmente ou diminue cette pression, la colonne de mercure (colonne barométrique) éprouve une élévation ou un abaissement proportionnel, une petite portion de mercure passant de la cuvette dans le tube, ou refluant du tube dans la cuvette. Pour mieux reconnaître ces variations, on adapte l'instrument à une plaque verticale de bois ou de métal, sur laquelle sont marqués des pouces ou des centimètres, à partir du niveau constant de la cuvette. On y adapte de plus un vernier, si on le destine à des observations qui demandent une grande précision. La hauteur moyenne du baromètre, à Paris, à la température de 12,5 centigr., est de 28 pouces ou 76 centimètres; et ses variations sont entre 26 pouces 6 lignes et 28 pouces 4 lignes (0^m,75 à 0^m,776). L'observation a constaté que, dans nos climats, lorsque le baromètre descend, le temps se dispose à la pluie; qu'il tourne au contraire au beau, lorsque le mercure remonte. Cet instrument sert aussi à déterminer la hauteur des montagnes et de tous les lieux où il est permis à l'homme d'atteindre. A mesure que l'on s'élève au-dessus du niveau de la mer, on diminue d'autant la hauteur et le poids de la colonne d'air, puisqu'on a au-dessous du soi les couches inférieures de l'atmosphère: la pression devient moindre sur le mercure de la cuvette, et la colonne barométrique s'abaisse. On a constaté qu'une différence de 12^m,668 en hauteur verticale donne 0^m,002 de diminution dans la colonne de mercure. — Le *baromètre à siphon* diffère peu du *baromètre à cuvette* que nous venons de décrire. Le tube lui-même est recourbé par le bas à la lampe de l'émailleur, de manière à former deux branches, l'une de 76 centimètres (28 pouces) de hauteur, fermée comme il a été dit, l'autre plus courte et ouverte à son extrémité. On y adapte, comme au précédent, une échelle graduée. — Le *baromètre à cadran* est un baromètre à siphon attaché derrière un cadran dont l'aiguille correspond à une poulie placée au-dessus de l'orifice de la courte branche. Sur la circonférence de cette poulie est tourné un fil, dont une extrémité tient suspendu un petit poids qui pose légèrement dans le tube sur la surface du mercure, et dont l'autre extrémité tient suspendu un poids semblable, qui est libre en dehors du tube, et qui équilibre exactement le premier. Le poids intérieur descend plus ou moins dans la courte branche, suivant que le mercure monte ou descend dans la longue branche; et le fil auquel il est suspendu fait tourner la poulie, qui elle-même fait mouvoir l'aiguille. — Le *baromètre portatif* de *Gay-Lussac* est un baromètre à siphon; mais entre la longue et la courte branche, le tube n'a que 1 à

3 millimètres de diamètre, pour que l'air ne puisse pas diviser la colonne de mercure ; et la courte branche, fermée à sa partie supérieure, est percée latéralement d'une ouverture capillaire suffisante pour que la pression atmosphérique puisse s'exercer, mais trop petite pour laisser échapper le mercure lorsqu'on met le baromètre sens dessus dessous, position qu'on lui donne quand on veut le transporter d'un lieu dans un autre.

BAROMÉTRIQUE, adj. [all. *barometrisch*]. Qui a rapport au baromètre ; se dit surtout des observations météorologiques faites à l'aide de cet instrument.

BAROSCOPE, s. m. [de βάρωσ, pesanteur, et σκοπεῖν, examiner, all. *Baroscop*]. Petit instrument servant à démontrer la poussée verticale de l'air et le principe d'Archimède appliqué aux fluides élastiques. Il se compose d'un pied portant un petit fléau librement suspendu, et aux extrémités duquel sont attachées deux boules d'inégal volume, mais dont le poids est tel qu'elles se font équilibre dans l'air. Placé dans le vide, l'appareil penche du côté de la grosse boule, qui, n'étant plus soutenue par l'air, entraîne la petite, en vertu d'un léger excès de poids qui n'est plus contrebalancé, comme dans l'air, par la poussée du fluide gazeux.

BAROTE, s. f. Nom donné à la baryte par Guyton-Morveau.

BARRAS, s. m. L'un des noms du *galipot*. V. ce mot.

BARRÉ, ÉE, adj. Les accoucheurs disent que le bassin est *barré*, quand les pubis se rapprochent de l'angle sacro-vertébral, ou bien lorsque la symphyse pubienne a une longueur trop considérable, et telle que le diamètre antéro-postérieur du détroit périnéal du bassin se trouve diminué. Les anatomistes anciens donnaient le nom d'*os barrés* aux os mêmes du pubis. — On appelle *dents barrées* les dents molaires dont les racines sont recourbées de manière qu'elles comprennent entre elles une portion d'os maxillaire, et qu'on ne peut les extraire sans briser l'alvéole et arracher des fragments osseux.

BARRER LA VEINE. Terme de vétérinaire. Opération pratiquée autrefois par les maréchaux pour remédier à quelques engorgements des extrémités. Elle consistait dans l'extirpation d'une veine superficielle et la ligature des deux extrémités où l'on pratiquait la section ; opération contraire aux lois de la physiologie et abandonnée depuis longtemps. — Dans le cas de farcin, quelques empiriques ont encore l'habitude de tracer, avec le cautère, des raies de feu autour des cordes ou tumeurs farcineuses, pour en empêcher le développement : *ils barrent le farcin*. C'est une pratique absurde.

BARRES, s. f. pl. [all. *Träger*, it. *morso*, *barre*]. Intervalle qui existe de chaque côté de la mâchoire inférieure, chez le cheval, entre les dents molaires ou machelières et les incisives, et dans lequel on place le mors. — *Blessures des barres*, lésions produites, dans cette région, par un mors mal fait, par la pression de la main trop dure des cavaliers. — *Barres (intortional ou inflexional parts* de B. Clark), prolongements centripètes de la paroi du sabot ; elles commencent à l'arc-boutant, et se continuent le long du bord de l'échancrure de la sole, convergeant par leur extrémité vers le centre du sabot, et s'inclinant l'une vers l'autre par leur bord supérieur.

BARB, s. m. [all. *Seebars*, angl. *bar* ou *barb*]. Poisson acanthoptérygien, aussi appelé *loup de mer* (*Labrax lupus*, C.). L'un des meilleurs des côtes de France comme aliment.

BAR-WOOD. Nom d'une variété de *santal rouge*. V. ce mot.

BARYECOÏTE, s. f. [*barycoia*, de βαρύς, pesant, et ζῶον, j'entends ; all. *Schwerhörigkeit*]. Dureté de l'ouïe ; premier degré de surdité.

BARYPHONIE, s. f. [*baryphonia*, de βαρύς, pesant, et φωνή, voix ; all. *Lallen*]. Difficulté de parler.

BARYTE, s. f. (*barote*, *terre pesante*, *protoxyde de baryum*) [de βαρύς, pesant, all. *Baryt*, angl. *baryta*, it. *barite*, esp. *barit*]. La baryte, le plus pesant des oxydes terreux, a été découverte par Scheele en 1774. Cet oxyde est composé de 100 parties de baryum et de 11,73 d'oxygène. Il est solide, poreux, d'un blanc gris, caustique, inodore ; il verdit le sirop de violette et rougit le curcuma. Quand on l'humecte avec de l'eau, il s'échauffe, fait entendre un sifflement, et se réduit en poudre blanche. Si l'on ajoute plus d'eau, il peut cristalliser en lames, et donne alors un *hydrate de baryte*. On l'obtient en calcinant l'azotate de baryte jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus d'oxygène ni d'oxyde d'azote. La baryte est très vénéneuse.

BARYUM, s. m. [all. *Baryum*, angl. *barium*, it. et esp. *bario*]. Métal d'un blanc d'argent, un peu malléable, découvert par Davy. Traité par l'eau, il s'y précipite, et la décompose en dégageant de l'hydrogène et s'oxydant. On l'a obtenu par l'action de la pile, et amalgamé au mercure, dont on le sépare au moyen de la distillation. Ce métal, très altérable par l'air, forme avec l'oxygène un protoxyde connu sous le nom de *baryte*, et un deutoxyde qui, en se combinant avec les acides affaiblis, repasse à l'état de protoxyde et abandonne à l'eau son oxygène.

BASE, s. f. [*basis*, it. et esp. *base*]. Ce qui sert de fondement ou de soutien à quelque chose ; ce qui entre comme matière principale dans une combinaison. *Base* a le premier de ces deux sens, en anatomie, quand on dit *base du crâne*, *base d'une apophyse*, etc. ; et le second, en thérapeutique, quand on dit que telle ou telle substance est la *base* d'une formule composée. — En chimie, ce mot a servi d'abord, d'une manière vague, à désigner toute substance qui entre dans une combinaison en conservant, sinon sa nature primitive, du moins quelques unes de ses propriétés, et qui forme la partie la plus solide, la plus fixe, souvent la plus abondante ou la plus caractéristique de cette combinaison. Puis on a appelé ainsi, non seulement tout corps composé qui est susceptible de neutraliser plus ou moins complètement les propriétés des acides, mais encore toute substance simple ou composée qui acquiert les propriétés des acides en s'unissant à l'oxygène, à l'hydrogène ou à tout autre corps. Dans ce dernier sens, *base* est synonyme de *radical*, qu'on emploie plus ordinairement. Aujourd'hui on entend par *base* tout corps qui, dans une combinaison donnée, joue le rôle d'élément électro-négatif, comme il arrive à l'eau dans ses combinaisons avec l'acide sulfurique d'une part, avec les oxydes métalliques de l'autre, ou à l'oxyde de plomb avec les acides d'un côté, la potasse de l'autre. — Souvent, néanmoins, on entend par *base* toute substance qui, combinée avec un acide, forme un sel ; et alors on ajoute l'épithète de *salifiable*. — En botanique, la *base d'un organe* est le point par lequel il tient à son support, et le *sommet* l'extrémité opposée, quelles que soient la forme et la situation de l'organe. Dans les ovules et graines recourbés (crucifères), le sommet peut se rapprocher de la *base* au point de la toucher presque.

BASICITÉ, s. f. On dit qu'un corps est doué de la basicité, quand il a la propriété de jouer le rôle de base dans certaines combinaisons, ou même dans toutes.

BASIDE, s. m. Les *basides* sont de petits corps saillants à la surface du réceptacle, composés le plus souvent d'une seule cellule arrondie, ovoïde ou allongée, qui porte à son sommet une ou plusieurs cellules, ayant forme de pointes coniques (*spicules, stérigmates*), à l'extrémité desquelles se développe une spore unique et libre ou nue, c'est-à-dire non contenue dans un sporange ou thèque.

BASIDIOSPORÉS, s. m. pl. Nom donné à un ordre de champignons dont le caractère essentiel est d'avoir des *basides* pour support de leurs spores. Tels sont les agarics, les bolets et autres champignons les plus élevés dans l'ordre taxonomique.

BASIFICATION, s. f. Acte par lequel un corps passe à l'état de base. On appelle *degré de basification* d'un corps celles de ses diverses combinaisons définies avec un autre corps qui, dans les composés, jouent le rôle d'élément électro-positif.

BASIFIQUE, adj. [*basifivus*, esp. *basifijo*]. On donne, en botanique, cette épithète à l'*anthère*, quand elle est attachée par sa base au filet; au *placentaire*, quand, à l'époque de sa maturité, il ne tient qu'à la base du péricarpe.

BASIGÈNE, adj. [esp. *basigeno*]. Berzelius donne cette épithète aux corps électro-négatifs qui ne neutralisent pas les métaux, et produisent avec eux des composés électro-négatifs ou des acides, et des composés électro-positifs ou des bases, comme l'oxygène, le soufre, le sélénium et le tellure.

BASIGYNE, s. m. [*basigynium*, de *βάσις*, base, et *γυνή*, femelle]. Les botanistes ont quelquefois employé ce mot comme synonyme de *podogyne*. V. *PODOGYNE*.

BASILAIRE, adj. [*basilaris*, all. *basilar*, angl. *basilary*, it. *basilare*, esp. *basilar*]. Qui sert de base ou qui appartient à une base, et particulièrement à la base du crâne. — *Os basilare*. Quelques anatomistes ont donné ce nom au sacrum, d'autres au sphénoïde. On a appelé *vertèbre basilare* la dernière vertèbre des lombes. — *Apophyse basilare*, prolongement osseux qui forme l'angle inférieur de l'occipital, et s'articule avec le sphénoïde. — *Surface basilare*. C'est la face inférieure de l'apophyse de ce nom. — *Gouttière* ou *fosse basilare*. C'est la face supérieure de la même apophyse, ainsi nommée parce qu'elle est creusée en gouttière. — *Artère* ou *trone basilare (mésocéphalique, Ch.)*. C'est le tronc formé par l'anastomose des deux vertébrales, vers le bord postérieur de la protubérance cérébrale. Elle monte dans le sillon moyen de cette protubérance, et finit en devant dans l'intervalle qui sépare les pédoncules du cerveau; elle se partage là en deux branches, qui sont les artères cérébrales postérieures. — En botanique, on donne cette épithète à tout organe placé à la base d'une autre partie: le style est *basilaire* s'il naît de la base de l'ovaire, etc.

BASILIC, s. m. [*Ocymum basilicum*, L., all. *Basilicum*, angl. *sweet basil*, it. *basilico*, esp. *basilica*]. Plante indigène ☉ de la didynam. gynosp., L., famille des labiées, J., dont les fleurs et les feuilles sont stimulantes et antispasmodiques.

BASILIC, s. m. [*basiliscus*, *βασιλισκος*, petit rat]. Nom d'un genre de reptiles iguaniens pleurodontes, tous de l'Amérique et inoffensifs, vivant sur les arbres. Ce nom leur a été donné par Linné parce qu'ils ressemblent à la description du *basilic* des Grecs, animal

fabuleux dont le regard et le contact étaient supposés mortels.

BASILICON, s. m. [*basilicum*, de *βασιλικός* royal, all. *Königsalbe*, esp. *basilicon*]. Épithète donnée autrefois à diverses substances auxquelles on attribuait de grandes vertus. On nomme ainsi un onguent composé de poix noire, de résine de pin, de cire jaune (à 32 gram.), et d'huile d'olive (128 gram.); ce qui l'a fait appeler *tetrapharmacum* (*τέσσαρα φάρμακα*, quatre drogues). — Le *basilicum*, ou *onguent de poix et de cire* du Codex, n'en diffère que par la substitution de la colophane à la résine de pin. Il est employé pour exciter la suppuration: aussi porte-t-il quelquefois le nom d'*onguent suppuratif*. Pour le rendre plus actif, on peut ajouter 2 gram. d'oxyde de mercure rouge sur 32 gram. d'onguent: il prend alors le nom d'*onguent brun*. — L'*onguent de l'abbé Pipou* diffère peu de l'*onguent basilicum*. Il est formé de: poix noire, 500 gram; cire jaune, 444; graisse de porc, 320; et huile d'olive, 80.

BASILIQUE, adj. [*basilicus*, même étymologie; all. *Königsader*, angl. *basilic*, esp. *basilica*]. Épithète donnée par les anatomistes anciens à des veines qu'ils regardaient comme jouant un rôle important dans l'économie animale. — La *veine basilique*, une des veines sur lesquelles on pratique la saignée du bras, naît, près du pli du coude, de la réunion des veines cubitale antérieure, cubitale postérieure et médiane basilique. Elle monte le long de la partie interne du bras, au-devant du nerf cubital; elle se termine dans le creux de l'aisselle, en s'ouvrant dans la veine. Chaussier l'appelait *cubitale cutanée*. — La *veine médiane basilique* descend obliquement en dehors du tronc de la basilique, le long du tendon du biceps, et se réunit à la médiane céphalique. Les anciens, pensant que la basilique du bras droit avait des rapports avec le foie, et celle du bras gauche avec la rate, nommaient la première, *veine hépatique*, et la seconde, *veine splénique*.

BASIO-CÉRATO-GLOSSE, adj. et s. m. [*basio-cerato-glossus*, de *βάσις*, base, *κέρας*, *κέρατος*, corne, et *γλῶσσα*, langue]. Nom donné au muscle hyo-glosse, à raison de ses attaches à la corne de l'os hyoïde et à la base de la langue. Riolan et Bartholin l'ont appelé *muscle basio-glosse*.

BASIO-PHARYNGIEN, adj. et s. m. [*basio-pharyngeus*]. Nom donné par Winslow à quelques fibres de la membrane musculieuse du pharynx, qui viennent de la base de l'hyoïde, et font partie du constricteur moyen.

BASIQUE, adj. [all. *basisch*]. Se dit d'un oxyde qui peut produire des sels en se combinant avec les acides; d'un corps quelconque présentant les caractères de base; d'un sel qui contient un excès de base. Pour désigner les diverses proportions suivant lesquelles cette base peut entrer dans le sel, on se sert des mots: *basique*, *bibasique*, *tribasique*, etc., suivant qu'il y a un, deux, trois équivalents de base en combinaison. Les mêmes mots ont été appliqués aux acides contenant un ou plusieurs équivalents d'eau qui peuvent être classés par un ou plusieurs équivalents de base entrant en combinaison.

BASSET, s. m. [all. *Dachshund*, *Teckel*]. Chien de chasse à poil ras, au nez souvent fendu, et très bas sur pattes.

BASSIN, s. m. [*pelvis*, all. *Becken*, angl. *pelvis*, it. *pelvi*, esp. *bacivete*]. Canal courbe, à parois osseuses, qui termine inférieurement le tronc, auquel il sert

de base, et qui fournit un point d'appui aux membres inférieurs. Il est formé par quatre os, le sacrum et le coccyx en arrière, les os iliaques sur les côtés et en devant. Ces os sont unis ensemble par quatre symphyses, une pubienne, une sacro-coccygienne et deux sacro-iliaques, et par six ligaments de chaque côté, les grands et petits ligaments sacro-sciatiques et les membranes obturatrices. — Chez la femme adulte, on compte 0^m,257 d'une épine iliaque supérieure antérieure à l'autre ; 0^m,271 à 0^m,284 pour l'écartement de la partie la plus élevée des crêtes iliaques ; 0^m,189 du milieu d'une crête iliaque à la tubérosité sciatique du même côté ; 0^m,041 pour la largeur de la symphyse pubienne, et 0^m,014 pour son épaisseur ; 0^m,068 d'avant en arrière pour la base du sacrum, et 0^m,108 transversalement ; 0^m,025 à 0^m,027 pour la longueur du coccyx ; enfin, 0^m,189 de l'apophyse épineuse de la première vertèbre sacrée à la symphyse pubienne. — Une ligne saillante, qui commence au niveau du pubis, se prolonge sur les os coxaux et la base du sacrum, se termine à l'angle sacro-vertébral, et porte le nom de *marge du bassin*, divise celui-ci en deux portions appelées *grand et petit bassin*.

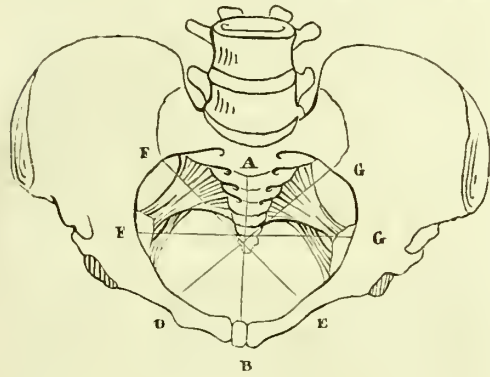


Fig. 46.

— Le *grand bassin* soutient une partie des intestins et les organes génito-urinaires. — Le *petit bassin* offre deux ouvertures et une partie moyenne : celle-ci porte le nom d'*ouverture pelvienne*, et les deux ouvertures celui de *détroits*, parce qu'elles sont plus étroites. — Le *détroit supérieur* ou *abdominal* (Fig. 46), circon-

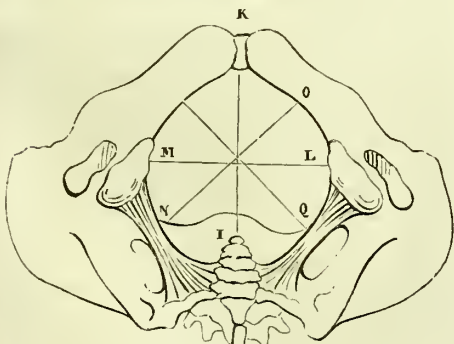


Fig. 47.

scrit par la marge du bassin, a quatre diamètres : l'*antéro-postérieur* ou *sacro-pubien* ; le *transversal* ou *bis-ischiatique*, qui s'étend du point supérieur le plus

concave d'une paroi cotyloïdienne au point correspondant de la paroi opposée ; les deux *obliques*, étendus de la symphyse sacro-iliaque d'un côté à l'éminence iliopectinée du côté opposé. Chez la femme, le premier de ces diamètres (Fig. 46, AB) a 11 centimètres, le second (GF) ordinairement 13 centimètres 1/2, le troisième (CO,EF) 12 centimètres, et la circonférence du diamètre abdominal est d'environ 37 à 38 centimètres. — Le *détroit inférieur* ou *périnéal* a également quatre diamètres (Fig. 47) : l'*antéro-postérieur* ou *coccy-pubien* (IK), qui s'étend de la pointe du coccyx au-dessous de la symphyse pubienne ; le *transversal* ou *bis-ischiatique* (LM), qui s'étend de la partie interne et postérieure d'une tubérosité sciatique à celle du côté opposé ; les deux *obliques* (NO), qui s'étendent du milieu du grand ligament sacro-sciatique d'un côté à la jonction des branches de l'ischion et du pubis du côté opposé. Ces diamètres ont 11 centimètres chez la femme ; mais le second seul est invariable ; le premier peut aller jusqu'à 13 centimètres et demi chez certaines femmes, et le troisième augmenter de quelques millimètres pendant l'accouchement. — L'*excavation pelvienne* est plus grande que les détroits, à cause de la concavité du sacrum. Du point le plus concave de cet os au milieu de la symphyse pubienne, son diamètre antéro-postérieur a 0^m,018 ou 0^m,023 de plus que celui du détroit abdominal. — Le bassin n'est point horizontal ; il forme avec l'axe du corps un angle d'environ 140 degrés. L'axe du détroit abdominal forme avec celui du corps un angle variable suivant les sujets et les attitudes, qu'on peut évaluer à 45 degrés chez l'adulte bien conformé et debout. Cet axe est représenté par une ligne qui d'un peu au-dessus de l'ombilic tomberait postérieurement au-devant de la pointe du coccyx. Celui du détroit périnéal s'étend de l'angle sacro-vertébral au centre du détroit, et il est parallèle à l'axe du corps. Ces deux axes se rencontrent au milieu de l'excavation pelvienne sous un angle très obtus en avant ; il importe d'en bien connaître la direction, car elle indique la route que le fœtus doit suivre, et qu'au besoin les instruments doivent parcourir dans l'accouchement.

BASSINE, s. f. [all. *Pfanne*]. On nomme ainsi, dans les laboratoires, les vases ou espèces de chaudières hémisphériques, à fond presque plat ou légèrement concave, destinées à évaporer ou à cuire les sirops ou autres préparations pharmaceutiques.

BASSINET DU REIN [all. *Nierenbecken*]. V. REIN.

BASSORINE, s. f. [all. *Bassorin*, esp. *basorina*].

Principe trouvé dans la gomme de Bassora, et dans les gommés-résines, le mucilage de semences de lin, le mucilage de coing, la gomme du pays, etc., d'où les noms d'*adraganthine*, *cérasine*, *prunine* qui lui ont aussi été donnés. Guérin le regarde comme différent de la *basorine* des gommés-résines. Corps solide, incolore, inodore, demi-transparent, insoluble dans l'eau, mais s'y gonflant beaucoup, n'éprouvant pas la fermentation alcoolique, et donnant, par l'acide azotique, de l'acide mucique mêlé d'un peu d'acide oxalique (C¹²H¹⁰O¹⁰). V. MUCILAGE et ARABINE.

BAS-VENTRE, s. m. V. ABDOMEN.

BÂTARDE (VACHE). Dans le système de Guénon, on désigne ainsi des vaches dont le rendement en lait diminue beaucoup au moment où elles ont conçu de nouveau. On en trouve dans chaque classe, dans chaque ordre.

BATATA DE PURGA. Nom brésilien et commercial des racines purgatives, féculentes et gommo-

résineuses de deux plantes de la famille des convolvulacées. La première est nommée *jeticuçu*, *mechoacan*, *Convolvulus mechoacanna*, Roemer et Schult., et *Piptostegia Pisonis*, Martius. La deuxième est le *Convolvulus operculatus*, Gomez, l'*Ipomœa* ou *Piptostegia operculata*, Martius.

BATATE, s. f. V. PATATE.

BATH. Ville d'Angleterre, dans le comté de Somerset, possède des eaux salines dont la température est d'environ 46° centigrades.

BÂTONNAGE, s. m. Opération pratiquée dans le cas de météorisation des ruminants. On introduit dans la bouche de la bête un bâton avec lequel on va titiller le voile du palais; ce qui détermine des éructations abondantes, et soulage très promptement les animaux.

BÂTONNET, s. m. Petit morceau de bois dense dont on se sert dans la saignée avec la flamme, pour faire pénétrer brusquement la pointe de l'instrument par un coup sec du bâtonnet. — Anatom. V. RÉTINE.

BATRACIENS, s. m. pl. [de βᾶτραχος, grenouille, all. *Batrachier*, esp. *batracios*]. Animaux vertébrés, à peau nue, à épiderme mince non écailleux, ou renfermant des écailles très petites dans l'épaisseur d'une peau molle (*ichthyobatraciens* et cécilies); membres nuls (*ophidiobatraciens*), ou au nombre de 2 à 4; respiration d'abord branchiale, puis toujours pulmonaire ou pulmonaire et branchiale à la fois. A ces caractères zoologiques ou reconnaissables à l'extérieur on peut joindre comme caractères anatomiques, qu'à l'état adulte ils ont un cœur à deux oreillettes et un seul ventricule. Pendant les premiers temps de leur vie, ils respirent à l'aide de branchies seulement et ont un cœur à une oreillette seulement et un ventricule; ils ressemblent alors aux poissons, mais n'ont pas encore d'organes génitaux, qui se développent lorsque se montrent les poumons. Rangés autrefois parmi les reptiles, dont ils constituaient le quatrième ordre, ils sont généralement considérés, avec de Blainville, comme formant, sous le nom d'*Amphibiens* ou *Batraciens*, une classe aussi distincte des reptiles que ceux-ci sont différents des oiseaux. Aux caractères distinctifs tirés de leur peau nue et de leurs métamorphoses, il faut joindre celui de l'existence d'une vésicule ombilicale, seulement pendant l'état embryonnaire, comme chez les poissons, sans vésicule allantoïdienne qui existe chez tous les autres vertébrés. Cette classe comprend quatre ordres: 1° les *Ophidiobatraciens* (Cécilies, Rhinatrèmes); 2° les *Batraciens anoures* (Grenouilles, Crapauds); 3° les *Batraciens urodèles* (Salamandres, Tritons, etc.); 4° les *Ichthyobatraciens* (Lepidosiren, Protoptère). Dans leur état transitoire, on leur donne le nom de *têtards*.

BATTEMENT, s. m. [*pulsus*, all. *Schlagen*, angl. *beating*, it. *battimento*]. On appelle ainsi les contractions et dilatations alternatives du cœur et des artères (V. POUÉS). On donne aussi le nom de *battements* aux pulsations qui se font sentir dans les parties enflammées sur le point de s'abcéder.

BATTITURES, s. f. pl. [*battiturae*]. Parcelles ou écailles métalliques qui se détachent d'un métal que l'on forge. Les battitures de fer sont du trioxyde de fer, et ont les mêmes propriétés que le fer lui-même.

BATTRE DU FLANC. Se dit d'un animal qui expire avec plus de fréquence que dans l'état normal. Cela peut être dû à la poussie ou à d'autres maladies de la poitrine et du ventre; quelquefois c'est le résultat de la fatigue seulement.

BATTUE (SOLE). V. SOLRATRE.

BAUDET, s. m. Nom particulier de l'âne mâle employé à la reproduction de l'espèce ou à la production du mulet.

BAUDRUCHE, s. f. [all. *Goldschlägerhäutchen*]. Pellicule membraneuse bien dégraissée de l'intestin de bœuf et de mouton, préparée par les parcheminiers sous le nom de *peau divine*. C'est la couche du tissu cellulaire et élastique dite *fibreuse* ou *nerveuse*, qu'on a soin de séparer des plus gros vaisseaux qui la parcourent et des traînées de tissu adipeux qui les accompagnent quelquefois. La baudruche du cœcum de mouton, conservant la forme de cet organe, a été indiquée par le docteur Condom pour la préservation du virus syphilitique et du pus blennorrhagique. En médecine, on l'emploie, recouverte de substances emplâstiques, pour garantir du contact de l'air des surfaces malades.

BAUME, s. m. [*balsamum*, all. *Balsam*, angl. *balsam*, it. et esp. *balsamo*]. Autrefois on donnait ce nom à toutes les résines liquides, et, par extension, à une foule de préparations pharmaceutiques fort différentes les unes des autres. Aujourd'hui on n'appelle plus *baumes* que les substances résineuses qui contiennent de l'acide benzoïque. Ces *baumes naturels* sont le *benjoin*, le *styrax* (V. ces mots), le *baume du Pérou* et le *baume de Tolu*. Ils ont pour caractères communs de posséder une odeur suave, d'être solubles dans l'éther et l'alcool, d'où l'eau les précipite, et de céder à l'eau leur acide benzoïque, qu'on peut également en retirer par la sublimation. Les autres baumes, ceux de copahu, du Canada et de Gilead ou de la Mecque, ne sont plus regardés comme des résines liquides ou des térébenthines. Quant aux *baumes pharmaceutiques*, ce sont des teintures alcooliques, des huiles médicinales, des onguents, etc., suivant qu'ils ont un excipient alcoolique, huileux, résineux, etc.

Baume acétique. C'est une solution de savon dans l'éther acétique, à laquelle on ajoute quelquefois du camphre (savon animal et camphre, à 10 gram.; huile volatile de thym, 30 gouttes; éther acétique, 80 gram.). Il a l'aspect et la consistance de l'opodeldoch, et est employé en frictions contre les douleurs rhumatismales.

Baume d'acier ou d'aiguilles. On fait dissoudre à chaud: limaille d'acier, 8 gram, dans acide azotique, 32 gram.; on ajoute: alcool rectifié et huile d'olive, à 32 gram.; on chauffe et l'on triture avec soin. Cette pommade est employée en frictions contre les douleurs articulaires.

Baume acoustique. Sa préparation varie suivant les pharmacopées, mais il se réduit toujours à un mélange liquide d'huiles, d'essences et de teintures. Il est formé, suivant Baumé: d'huile de rue, 16 gram.; de baume tranquille, 8 gram.; de baume de soufre térébenthiné, de teinture d'asa fœtida, d'ambre gris et de castoréum, à 10 gouttes, et d'huile pyrogénée de succin, 10 gouttes. On en imbibe un peu de coton, qu'on introduit dans l'oreille pour combattre certaines surdités.

Baume apoplectique. Préparation de consistance emplâstique, formée d'un mélange de baumes proprement dits, de substances résineuses et d'huiles essentielles. On le portait sur soi dans une petite boîte d'ivoire ou de bois pour en respirer de temps en temps l'odeur, qui est très agréable, et qui peut quelquefois agir comme antispasmodique.

Baume d'Aréens. Onguent composé de suif de mout-

ton, 128 gram.; de térébenthine pure et de résine élémi, 55 96 gram.; et de graisse de porc, 64 gram., que l'on fait fondre ensemble. On l'emploie quelquefois dans le pansement des ulcères atoniques.

Baume blanc liquide, baume blanc sec. Noms du *baume du Pérou* (V. ce mot) et du *baume liquidambar*. V. STYRAX.

Baume blanc de Sonsoate. Baume obtenu par expression des fruits d'une variété ou d'une espèce de légumineuse voisine du *Myrospermum balsamiferum*, Péron.

Baume du Caire, de la Judée, de Gilead, de la Mecque, etc. Oléo-résine, ou térébenthine plutôt que baume (car il ne contient point d'acide benzoïque ou cinnamique), qu'on obtient par incision de l'écorce du *Balsamodendron* ou *Amyris opobalsamum* et *gileadense*, Kunth., famille des térébinthacées bursacrées. Saveur aromatique amère, odeur forte d'abord, puis suave, spéciale. Il a une teinte fauve, variable suivant son ancienneté. Une goutte tombée dans l'eau remonte à la surface, et s'y étend aussitôt en une couche très mince, nébuleuse, formée de fort petites gouttes qui s'attachent aux objets de fer, comme la térébenthine, et se durcissent à l'air comme elle en peu de temps.

Baume Chiron. Il a beaucoup d'analogie avec les baumes de Geneviève et de Lucatel. Il consiste en un mélange d'huile d'olive, de cire jaune, de térébenthine, de camphre, de baume du Pérou noir, coloré au moyen de la racine d'orecette.

Baume du commandeur de Permes, ou simplement *Baume du commandeur*. C'est un alcool composé, dont l'oliban, la myrrhe, le baume de Tolu et le benjoin font la base; on y joint l'aloès, l'angélique, le millepertuis (Codex, 1837). Ce baume est stimulant; on le donne à l'intérieur, à la dose de 10 à 40 gouttes; à l'extérieur, on l'emploie comme le baume d'Arcéus.

Baume de copahu (Balsamum copaiba). On donne ce nom à une térébenthine qui découle du *Copaifera officinalis*, L., arbre du Pérou et du Mexique (décaendr. monogyn., L., légumineuses cassiées, J.). Cette térébenthine est très fluide, transparente et presque incolore quand elle est récente; elle prend ensuite de la consistance et une teinte jaune. Elle a une odeur forte, une saveur âcre, amère, très désagréable. C'est un stimulant très actif, dont l'action porte spécialement sur les membranes muqueuses. On la falsifie souvent, surtout avec la térébenthine ordinaire ou l'huile de ricin, et de là résultent des mélanges qui ne sont pas toujours faciles à reconnaître; cependant: 1° l'ébullition prolongée dans l'eau donne un résidu sec et cassant si le baume est pur, un résidu mou s'il y existe de l'huile de ricin; 2° l'ammoniaque ne trouble le baume que lorsqu'il est mêlé d'huile; 3° la magnésie très fortement calcinée donne promptement ou en quelques jours une consistance solide au baume de copahu pur. Il a été observé aussi que l'huile volatile de copahu, obtenue après la distillation, n'éprouve rien de la part du potassium, mais bouillonne avec l'iode. — On fait surtout usage du baume de copahu pour arrêter les blennorrhées; on peut aussi l'employer au début de la blennorrhagie. On l'administre en le versant sur du sucre, ou en l'étendant d'eau sucrée, de vin, ou dans une potion ou sous forme de pilules, au moyen de la magnésie calcinée, d'un mucilage ou du savon, ou en sirop. On l'étend dans l'eau de fleur d'oranger, ou on lui associe un peu d'opium lorsque, employé seul, il déterminerait des coliques ou la diarrhée. On y ajoute quelques gouttes

d'acide sulfurique, s'il cause du trouble dans la digestion: la dose varie de 40 gouttes à 8 grammes, répétée deux ou trois fois dans vingt-quatre heures. On le donne sans inconvénient à des doses beaucoup plus fortes pour produire un effet purgatif. Le moyen le plus simple et le plus avantageux d'administrer ce médicament consiste à l'unir avec de la magnésie *fortement calcinée*. Lorsqu'il est pur et d'une consistance peu fluide, il suffit de la triturer avec un seizième de son poids de magnésie pour le rendre susceptible d'être roulé en pilules; quelquefois seulement la solidification n'a lieu qu'au bout de plusieurs jours. Au contraire, si c'était le carbonate de magnésie qu'on employait pour solidifier le copahu, il faudrait une très grande quantité de ce sel, d'où résulteraient des pilules beaucoup trop volumineuses.

Baume copalme, copaline, ambre liquide. Matière liquide qu'on obtient par incision du *Liquidambar styraciflua*, L. Elle a une odeur forte et une consistance demi-liquide; mais, à zéro ou au-dessous, elle tend à cristalliser. Bonastre y a trouvé, entre autres principes: 1° une huile volatile très odorante, composée presque uniquement d'hydrogène et de carbone; 2° de l'acide benzoïque; 3° une matière cristallisable soluble dans l'eau; 4° une espèce de sous-résine analogue à la styracine.

Baume de Fioraventi. Produit de la distillation de beaucoup de substances résineuses ou aromatiques, telles que la térébenthine, la myrrhe, la résine élémi, la cannelle, le girofle, le gingembre, etc., qu'on a d'abord fait macérer pendant plusieurs jours dans l'alcool. Le premier produit de la distillation de ce mélange, fait au bain-marie, est entièrement alcoolique: c'est le *baume de Fioraventi* proprement dit, ou *baume de Fioraventi spiritueux*, qui est limpide et piquant, et a particulièrement l'odeur de térébenthine. Le second produit, qu'on obtient en enlevant le marc resté dans l'alambic, et le distillant dans une cucurbit de terre vernissée ou de fer, à un feu de cendre chaude, est une huile citrine appelée *baume de Fioraventi huileux*. Enfin, par une chaleur plus forte ou plus prolongée, on obtient une huile noirâtre et une partie aqueuse: celle-ci est rejetée comme inutile; l'huile qu'on a séparée constitue le *baume de Fioraventi noir*. Le *baume de Fioraventi spiritueux* est un stimulant très énergique; c'est le seul qu'on emploie aujourd'hui, les deux autres n'étant que le résultat d'une décomposition plus ou moins grande des substances organiques sur lesquelles agit l'alcool. On le recommande surtout en frictions contre les douleurs rhumatismales chroniques, et, dans certains cas d'amaurose ou d'ophtalmie chronique, on met en contact avec la cornée la vapeur que dégage la chaleur de la main, dans laquelle on a versé quelques gouttes de ce baume: rarement on le donne à l'intérieur.

Baume focol. V. TACAMAQUE.

Baume de Geneviève. Il est composé d'huile d'olive, 360 gram.; cire jaune, 60 gram.; poudre de santal rouge, 16 gram.; térébenthine, 120 gram., qu'on fait digérer à une douce chaleur, et auxquelles on ajoute, avant le refroidissement complet: camphre, 2 gram. Il a beaucoup d'analogie avec le baume d'Arcéus, dont il a aussi la propriété.

Baume de Gilead, de Judée, de la Mecque faux. Noms commerciaux de la térébenthine de Canada.

Baume des jardins. Nom de la *menthe baume* (*Mentha gentilis*, L.).

Baume hypnotique. Espèce de liniment préparé avec des sucres de plantes narcotiques, de l'opium, du safran, de l'huile de noix muscade, unis à un corps gras ou à l'onguent populéum. Il est employé en frictions dans les mêmes cas que le baume tranquille.

Baume hystérique. Mélange à peu près solide d'huiles essentielles et de substances résineuses fétides. Il était composé de : bitume de Judée, aloès, galbanum, laudanum, $\text{a}\tilde{\text{a}}$ 4 gram. ; asa foetida, 12 gram. ; castoréum et opium, $\text{a}\tilde{\text{a}}$ 2 gram. ; huiles volatiles de rue et de succin, $\text{a}\tilde{\text{a}}$ 10 gouttes ; huiles volatiles d'absinthe, de sabine, de pétrole, $\text{a}\tilde{\text{a}}$ 12 gouttes ; beurre de muscade, 1^{er}, 30. On battait les substances solides dans un mortier, et l'on y incorporait ensuite les huiles volatiles ; puis on formait une masse demi-solide, que l'on conservait dans une boîte d'étain, pour la faire flairer et en appliquer sur l'ombilic dans les accès hystériques.

Baume de Laborde ou de Fourcroy. Il est composé de substances résineuses, telles que l'oliban, la térébenthine, le storax, le benjoin, de plantes aromatiques, de genièvre, de thériaque, le tout infusé dans l'huile d'olive. On l'applique sur les gerçures de la peau et du sein, pour calmer les douleurs et faciliter la cicatrisation.

Baume de Lecture, de Condom ou de Vinceguère. Mélange d'huiles essentielles tenant en dissolution du camphre, du safran, du musc et de l'ambre gris. Cette mixture est un stimulant très actif ; elle provoque les sueurs. On la prend par gouttes sur du sucre ; on la porte sur soi comme aromate, ou on la brûle dans les appartements.

Baume de Lucatel. Il a beaucoup d'analogie avec le baume de Geneviève. C'est un mélange de eire, de vin, d'huile d'olive, de térébenthine et de baume du Pérou, coloré par le santal rouge. Il a été recommandé dans la phthisie pulmonaire.

Baume de Marie. Suc résineux obtenu par incision de l'écorce du *Calophyllum calaba*, Jacquin, de la famille des guttifères, et employé comme vulnéraire aux Antilles.

Baume nerval ou nervalin. Mélange de plusieurs huiles essentielles, de graisses et d'huile fixe de muscade. On le prépare, selon le Codex, avec moelle de bœuf purifiée, 120 gram. ; beurre ou huile concrète de muscade, 120 gram. ; huile volatile de romarin, 8 gram. ; camphre, 4 gram. ; baume de Tolu, 8 gram. ; alcool à 86° centésim., 16 gram. On s'en sert en frictions contre les entorses et les douleurs rhumatismales des membres.

Baume opodeldoch. V. OPODELDCH.

Baume du Pérou (*balsamum peruvianum*). Il provient du *Myroxylum periferum*, L., arbre du Pérou et du Brésil (décand. monogyn., L., légumineuses papilionacées, J.). Dans le commerce, trois variétés : 1° Le *baume du Pérou blanc* est liquide et presque transparent ; il découle d'incisions faites à l'arbre. 2° Le *roux*, qui est solide, est recueilli comme le précédent. Ces deux variétés, que l'on désigne quelquefois sous le nom de *baume en coque*, parce qu'elles nous arrivent renfermées dans des coques de coco, sont les plus pures, et ont une odeur suave : on substitue souvent au premier le liquidambar, et au second le baume de Tolu. 3° Le *noir* est beaucoup plus commun : il est ainsi appelé à cause de sa couleur brun rougeâtre foncé ; il est liquide, de consistance sirupeuse ; son odeur est forte, agréable ; sa saveur, âcre et amère. On l'obtient par la décoction de l'écorce et des racines du *myroxylum*. Le

baume du Pérou a été spécialement employé dans les catarrhes chroniques.

Baume du Samaritain. Mélange de vin et d'huile, très souvent employé par les anciens dans le traitement des plaies. Ce baume a une propriété relâchante, corrigée cependant par l'action tonique du vin. On en fait des embrocations.

Baume de Sanchez, ou baume antiarthritique. Ce baume, qui peut très bien remplacer l'opodeldoch, est composé de savon animal, d'huiles de muscade, de girofle, de menthe et d'éther acétique.

Baume de San-Salvador. L'un des noms du *baume du Pérou noir* ou *baume du Pérou du commerce*.

Baume de San-Thomé. Baume rouge orange, d'odeur forte, aromatique, peu agréable, très amer, entièrement soluble dans l'alcool, ayant l'aspect d'une térébenthine solidifiée, analogue à celle des conifères, mais d'origine inconnue ; il vient dans des noix de coco.

Baume saxon. Ce baume, dont le beurre de muscade fait la base, et qui contient plusieurs huiles aromatiques, est âcre et très odorant ; on l'emploie en frictions.

Baume de soufre. Dissolution de 1 partie de fleurs de soufre dans 4 parties d'une huile essentielle. Le *baume de soufre anisé* (*huile d'anis soufrée* du Codex) est ainsi appelé parce que c'est l'huile d'anis qui entre dans sa composition : il a une belle couleur rouge. On l'employait autrefois comme stimulant et carminatif. Il ne sert plus que pour la confection des pilules de Morton. — Le *baume de soufre térébenthiné*, c'est-à-dire préparé avec l'huile essentielle de térébenthine, était employé dans les maladies des reins et de la vessie. — Le *baume de soufre de Ruhland* était préparé avec l'huile de noix. Dans tous ces composés, il faut considérer que non seulement le soufre s'y trouve dissous, mais encore que les huiles ont éprouvé une modification particulière.

Baume de Tolu (*balsamum toluianum*). Il provient du *Toluisera balsamum*, L., qu'on range aujourd'hui dans le genre *Myrospermum*, sous le nom de *Myrospermum toluiferum*, arbre de la décand. monogyn., L., et de la famille des légumineuses papilionacées, J., qui croît dans la province de Tolu (Amérique mérid.). Ce baume est aussi appelé *baume de Carthagène* et *baume de Saint-Thomas*, selon le lieu d'où on l'exporte. Il découle d'incisions faites au tronc de l'arbre, et nous arrive dans de grandes bouteilles de terre cuite appelées *potiches*, ou quelquefois dans de petitesalebasses. Il est ordinairement solide, sec et cassant, d'une couleur fauve clair, demi-transparent, d'une odeur suave et d'une saveur douce et agréable. On le trouve quelquefois mou et coulant : sans doute qu'alors il est plus récent ; il donne moins d'acide benzoïque, et l'on peut croire que la quantité de ce corps augmente à la longue aux dépens de l'huile volatile ; c'est alors qu'il devient sec et cristallin. Il a les mêmes propriétés que le baume du Pérou, avec lequel il est presque identique, et qu'il remplace aujourd'hui dans la plupart des compositions pharmaceutiques. On en fait un sirop, qu'on emploie, à la dose de 16 à 48 grammes, dans les catarrhes pulmonaires chroniques, et une teinture alcoolique, dont la dose est de 4 à 8 grammes dans un verre d'eau sucrée. On en fait aussi des tablettes, ou bien on l'administre sous forme de pilules ou d'électuaire, à la dose de 3 à 4 décigrammes.

Baume tranquille. Infusion de plantes narcotiques

et d'un grand nombre de plantes aromatiques dans l'huile d'olive. On l'obtient, selon le Codex, en faisant cuire à un feu doux, dans huile d'olive, 3 kilogr., feuilles fraîches de belladone, de jusquiame, de nielle, de nicotiane, de pavot, de stramonium, à 128 gram.; laissant ensuite digérer pendant deux heures, passant avec expression, et versant l'huile chaude sur sommités sèches d'absinthe, de lavande, d'hysope, de marjolaine, de menthe aquatique, de menthe-coq, de millepertuis, de rue, de sauge, de thym, et fleurs sèches de surreau et romarin, à 32 gram.; laissant macérer pendant un mois au soleil et en vaisseau clos; passant, décantant, et conservant à l'abri de l'air et de la lumière. Il a une couleur verte foncée, une odeur aromatique. Il est employé en frictions.

Baume vert. Nom vulgaire de la *menthe verte*.

Baume vert de Metz ou de Feuillet. C'est une dissolution de vert-de-gris, de sulfate de zinc, de térébenthine, d'aloès, d'huiles essentielles de genièvre et de girofle, dans un mélange d'huiles d'olive, de lin et de laurier. Ce liquide, d'un beau vert, est un peu phagédénique: on l'emploie dans le traitement des plaies ou ulcères fongueux.

Baume de vie d'Hoffmann. Teinture alcoolique dans laquelle entrent les huiles volatiles de cannelle, de girofle, de macis, de succin, de citron, l'ambre gris, etc. On l'emploie comme excitant à l'intérieur et à l'extérieur.

Baume de vie de Lelièvre. V. **ÉLIXIR de longue vie**.

Baume vulnéraire. Il ne diffère du baume du Samaritain qu'en ce que l'on fait macérer dans l'huile et le vin des plantes dites vulnéraires; on y ajoute aussi de l'eau-de-vie.

BAUMIER ou **BALSAMIER**, s. m. [*Amyris*, L., ou *Balsamodendron*, Kunth.; all. *Balsambaum*, esp. *balsamero*]. Genre de plantes de l'octandr. monogyn., L., térébinthacées, J., qui a reçu ce nom parce que presque toutes ses espèces fournissent des résines improprement appelées *baumes*. Le balsamier élémifère (*Amyris elemifera*, L.), arbre de la Nouvelle-Espagne, produit la résine élémi. Le balsamier de la Mecque (baumier, *Amyris* ou *Balsamodendron opobalsamum*), arbre de l'Arabie Heureuse, donne le baume de Judée ou de la Mecque. Son fruit est désigné sous le nom de *carpobalsamum*, et son bois sous celui de *xylobalsamum*. — L'*Amyris* ou *Balsamodendron gileadense* fournit le baume de Gilead.

BAVE, s. f. [all. *Geifer*, angl. *slaver*, it. *bava*, esp. *baba*]. Liquide spumeux qui sort de la gueule des chiens épileptiques et enragés.

BAVEUX, EUSE, adj. Se dit des chairs d'une plaie qui fournissent un liquide séro-purulent, sont molles, et offrent peu de tendance à la cicatrisation.

BAZA ou **BENZALEMAY ZUJAR**. A deux lieues de Baza, province de Grenade (Espagne). Eau sulfureuse; température, 30°. Bonne dans l'aménorrhée, les douleurs arthritiques, les affections cutanées, les ulcères corrodants.

BAZAN, s. m. Sorte de chèvre originaire de Perse que l'on croit être le *Paseng* ou *Pasen*, ou chèvre sauvage. V. **ÉGAGRE**.

BDELLIENS, adj. pris subst. [de βδέλλα, sangsue]. Nom d'une section des hirudiniens, comprenant les sangsues, les aulacostomes, etc. Corps à anneaux très distincts, opaque, sang rouge; ventouse orale ou buccale bilabiée.

BDELLIUM, s. m. [*bdellium*, βδέλλιον]. Gomme-

résine de l'Arabie et des Indes orientales, produite par une plante encore inconnue. Le bdellium est en masses solides, ordinairement arrondies, rougeâtres ou verdâtres, d'une cassure terne comme celle de la eire, d'une odeur aromatique analogue à celle de la myrrhe, d'une saveur amère et âcre. Pelletier l'a trouvé formé de: résine, 59,0; gomme soluble, 9,2; bassorine ou gomme insoluble, 30,6; huile volatile, 1,2. On ne l'emploie point à l'intérieur; il fait partie du diachylon gommé et de quelques autres préparations.

BDELLOMÈTRE, s. m. [de βδέλλα, sangsue, et μέτρον, mesure; all. *Bdellometrum*, esp. *bdelometro*]. Nom donné par Sarlandière à un instrument destiné à remplacer les sangsues pour les saignées capillaires, et qui a l'avantage de faire connaître exactement la quantité de sang évacué.

Cet instrument consiste en un verre qui a la forme d'une ventouse ordinaire, surmonté d'une tubulure à laquelle on adapte

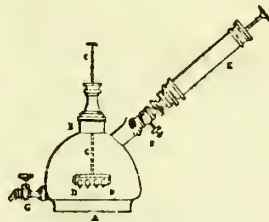


Fig. 48.

que l'on veut faire des piqûres plus ou moins profondes. A une autre tubulure de la ventouse est adaptée une pompe aspirante, pour faire le vide dans l'intérieur du vase; et à la partie inférieure de ce dernier est une troisième tubulure, à laquelle on adapte au besoin un robinet, si l'on veut faire écouler le sang amassé dans le verre, et en tirer une nouvelle quantité. Pour se servir de cet instrument, on applique exactement le verre sur la partie d'où l'on veut tirer du sang; on fait jouer le piston de la pompe, et, le vide s'opérant, la peau se tend et se boursoufle dans le corps de la ventouse. Alors, en pressant sur le bouton qui termine supérieurement la tige armée de pointes de lancette, celles-ci pénètrent dans la peau; on retire aussitôt la tige, on met en jeu de nouveau la pompe aspirante, et le sang s'épanche dans la cavité de la ventouse; un robinet placé à la partie inférieure du corps de pompe sert à donner accès à l'air, lorsque l'opération est terminée et que l'on veut désappliquer la ventouse. (Fig. 48: A, la ventouse; B, tubulure par laquelle passe la tige C, armée de pointes de lancette DD; E, la pompe; F, le robinet pour laisser rentrer l'air; G, robinet pour vider à volonté la ventouse.)

BEAU, s. m. [de *bellus*, beau; τὸ καλόν, all. *das Schöne*]. On donne le nom de *beau* à certains caractères qui, dans les formes, dans les couleurs, dans les sons, flattent agréablement l'âme humaine. La donnée de ces caractères est purement objective, et c'est en effet par des sensations que le beau est fourni; mais il trouve dans le cerveau une faculté propre à le percevoir, de sorte qu'il résulte de deux choses: l'objet extérieur et la faculté percevante. Attendu que les besoins nutritifs et sexuels occupent les parties les plus profondes de l'encéphale, qu'ensuite viennent les parties qui régissent tout le système affectif, et que les facultés intellectuelles ont leur siège dans les parties antérieures et supérieures, on doit admettre que les facultés du beau ou de

l'esthétique résident dans la région intermédiaire. La réaction des facultés intellectuelles, ou raison, sur l'esthétique engendre le goût. D'un autre côté, c'est la réaction de l'esthétique sur la partie affective qui engendre la beauté morale, et la réaction de cette même esthétique sur la raison qui engendre la beauté intellectuelle.

BEAUVAIS. Chef-lieu du département de l'Oise. Aux environs de cette ville, deux sources minérales très ferrugineuses.

BEBÉERINE, s. f. Alcaloïde découvert, en 1834, par M. Rodie, dans l'écorce d'un arbre originaire de la Guyane anglaise, appelé *Bebeeru* par les habitants, et nommé depuis *Nectandra Rodiei*, famille des Laurinées. (C⁴²H²⁰AzO¹¹, 10H₀.)

BEC, s. m. [*rostrum*, all. *Schnabel*, angl. *bill* ou *beak*, it. *becco*, esp. *pico*]. On a donné ce nom à plusieurs espèces de pinces plus ou moins longues et recourbées dont la forme a quelque ressemblance avec le bec de certains oiseaux, et qui servaient à l'extraction des dents ou à celle de corps étrangers engagés dans une cavité ou dans l'épaisseur d'une partie quelconque. Tels étaient : le *bec-de-cane* (*rostrum anatinum*), le *bec-de-corbin* (*rostrum corvinum*), le *bec-de-cygne* (*rostrum cygneum* s. *olorinum*), le *bec-de-lézard* (*rostrum lacertinum*), le *bec-de-grue* (*rostrum gruinum*), le *bec-de-perroquet* (*rostrum psittacinum*), le *bec-de-vautour* (*rostrum vulturinum*), etc. — En anatomie, on appelle *bec-de-cuiller* (*processus cochleariformis*) une lame osseuse très mince, recourbée sur elle-même, qui sépare la portion osseuse de la trompe d'Eustache du canal destiné au passage du muscle interne du marteau ; *bec du corps calleux*, la terminaison de l'inflexion antérieure du corps calleux appelée *genou*.

BEC-DE-GRUE, s. m. Nom donné par Mauriceau à un instrument employé pour l'extraction des mûles : c'est une espèce de pince très allongée, dont les deux branches sont garnies de dents vers leur extrémité.

BEC-DE-LIÈVRE, s. m. [*labium leporinum*, all. *Hasenscharte*, angl. *hare-lip*, it. *labro leporino*, esp. *labihendido*]. Différentité résultant de la division de



Fig. 49.

l'une des lèvres, et particulièrement de la supérieure. On a donné à cette difformité le nom de *bec-de-lièvre* parce que la lèvre supérieure du lièvre est fendue. Le bec-de-lièvre est souvent *naturel*, *congénital* ; d'autres fois il est accidentel et résulte d'une plaie dont les bords, n'ayant pas été mis en contact immédiat, se sont cicatrisés chacun isolément. Tantôt il est *simple*, c'est-à-dire qu'il n'y a qu'une division ; tantôt il est *double* (Fig. 49), c'est-à-dire qu'il y a deux divisions ; il est *compliqué*, lorsqu'il y a en

même temps écartement des os maxillaires supérieurs et de la voûte palatine, ou saillie des dents entre les divisions de la lèvre. Il y a, dans l'opération du bec-de-lièvre, deux indications à remplir : aviver avec les ciseaux ou le bistouri les bords de la division, puis maintenir en contact immédiat ces bords saignants, pour leur faire contracter adhérence l'un avec l'autre. On parvient à ce dernier résultat au moyen d'aiguilles courbes que l'on enfonce d'avant en arrière dans la portion gauche de la lèvre, près du bord avivé, et que l'on fait ressortir d'arrière en avant à travers la portion droite. Deux ou trois aiguilles sont placées ainsi l'une au-dessus de l'autre, et l'on tourne autour un fil euré, de manière à pratiquer ce qu'on appelle une *suture entortillée*. On applique ensuite des bandelettes agglutinatives ou un bandage emmâillant, qui ramène en avant les parties molles et concourt à empêcher la déchirure des bords de la plaie.

BEGCABUNGA. V. VÉRONIQUE.

BÉCHIQUE, adj. et s. m. [*bechicus*, de βήξ, génitif βήξος, toux ; it. et esp. *bechico*]. Que l'on emploie contre la toux. La toux, n'étant qu'un symptôme de plusieurs maladies d'un caractère très différent, ne peut être combattue dans tous les cas par les mêmes moyens : de là des *béchiques adoucissantes*, *excitantes*, *incisifs*, *calmants*, etc. Néanmoins on a plus particulièrement donné ce nom aux adoucissants et aux calmants. Les *fleurs béchiques* sont celles de mauve ou de guimauve, d'immortelle, de pas-d'âne et de coquelicot (parties égales en poids). Les *fruits béchiques* sont les dattes débarrassées de leurs noyaux, les jujubes, les figues sèches, les raisins secs.

BÉCHORTHOPNÉE, s. f. [de βήξ, génitif βήξος, toux, εἰς, droit, et πνεῖν, respirer]. On a proposé ce nom pour désigner la toux convulsive, la coqueluche.

BÉCONGUILLE ou **BÉCONQUILLE**, s. f. Nom d'une racine apportée de l'Amérique du Sud, et ayant des propriétés analogues à celles de l'ipécacuanha.

BÉDÉGAR, s. m. [*spongia cynobasti*, *fungus rosaceus*, esp. *bedegar*]. Excroissance qui se développe sur diverses espèces de rosiers, notamment sur l'églantier, et qui est produite par la piqûre d'un insecte (*Cynips rosa*). Cette excroissance est spongieuse, particulièrement due à des poils ou filaments flexueux formés de cellules végétales placées bout à bout (V. GALLES), et remplie intérieurement de cavités où sont logées les larves des cynips. Elle est légèrement astringente.

BÉGALEMENT, s. m. [*linguae hesitatio*, all. *Stottern*, angl. *stammering*, it. *il balbettare*, esp. *tartamudez*]. Embarras plus ou moins grand dans la parole ; hésitation, répétition saccadée, suspension pénible, et même empêchement complet de la faculté d'articuler, soit toutes les syllabes, soit quelques syllabes en particulier. La cause du bégalement est encore inconnue ; évidemment, il ne dépend pas toujours d'un vice de conformation de la langue ; aussi l'a-t-on attribué, tantôt à un état de faiblesse, à une anesthésie des muscles qui servent à l'articulation, tantôt à un état nerveux et spasmodique. L'incertitude est à peu près la même quant aux moyens curatifs ; cependant madame Leigh, de New-York, ayant remarqué qu'au moment où les bègues s'efforcent d'articuler un mot, leur langue reste abaissée derrière les dents inférieures, et qu'au moment où ils parviennent à surmonter la difficulté, elle s'élève et se rapproche du palais, a déduit de

cette observation une méthode curative, importée en Europe par Malbouche, et consistant particulièrement dans la manière d'exercer la langue. Quand existe cette position déclive de la langue, les efforts que font les bégues n'aboutissent souvent qu'à l'appliquer trop contre le palais et à la porter ensuite en avant : c'est ce que Malbouche appelle *bégaïement en avant*. D'autres fois la langue n'est pas portée en avant, elle reste en haut, mais ses mouvements ne coïncident pas avec la production du son vocal ; et alors sont répétées des syllabes incomplètement prononcées. Dans une troisième espèce de bégaïement, qui est la plus fréquente, la difficulté est dans les mouvements de rétraction de la langue, et par conséquent dans la prononciation des lettres qui exigent cette rétraction, particulièrement du *k*, du *p* et du *t*. Malbouche admet encore quelques autres espèces de bégaïement, qu'il combat toutes, et souvent avec succès, par un système d'exercices de la langue, des lèvres et des autres organes de la parole, modifié suivant la nature particulière du bégaïement. Colombat (de l'Isère) et Serre (d'Alais) ont également réussi par des méthodes plus ou moins analogues à celle de Malbouche. En définitive, tout moyen qui entrave les mouvements tumultueux des organes de la parole, qui les assujettit à une certaine régularité, peut, avec de la constance et une volonté ferme, corriger et faire cesser le bégaïement. Le bégaïement provient en effet d'un trouble habituel, originel ou accidentel, de la partie du cerveau qui préside à la motricité, soit de la langue seule, soit de la langue et des muscles de la face, comme on le voit chez beaucoup de bégues qui offrent en même temps un *tic* ou sorte de chorée de divers muscles du visage. Aussi toute émotion assez vive pour agir sur les facultés intellectuelles, y compris celle d'expression, augmente ou diminue le bégaïement suivant les cas, ou même rend bégues momentanément les sujets qui ne le sont pas, fait assez commun sur les hommes dont le système cérébral est très impressionnable. C'est faute de connaissances physiologiques et pour n'avoir pris en considération que la disposition anatomique d'une partie de l'appareil de la phonation, comme la bouche et la langue, sans tenir compte de la faculté cérébrale correspondante ou d'expression, que quelques chirurgiens ont introduit et appuyé de leur autorité des opérations condamnées aussi bien par l'expérience que par la théorie. Ce sont : 1° section horizontale de la racine de la langue ; 2° section sous-muqueuse transversale de la racine de la langue avec conservation de la muqueuse ; 3° section horizontale de la racine de la langue avec excision d'une pièce triangulaire dans toute sa largeur ; 4° excision d'une pièce prismatique triangulaire comprenant toute ou partie de la pointe de la langue (Dieffenbach, Velpeau) ; 5° section sous-muqueuse des muscles génio-glosses, de leur aponévrose latérale et de la membrane fibreuse de la langue à leur insertion sur la mâchoire près des apophyses géni (Bonnet). Ces opérations regrettables ont plusieurs fois causé la mort des patients et ont eu toujours un succès immédiat, c'est-à-dire cessation du bégaïement, comme celui qui est amené par une émotion morale ou un grand effort de la volonté. Mais la guérison n'a jamais plus duré que l'impression causée par l'opération, et a disparu à mesure qu'a cessé l'effet moral de l'espérance d'une guérison radicale.

BÉGU, UÉ, adj. Se dit d'un cheval qui conserve la cavité externe de la dent incisive plus longtemps que de

coutume. — On appelle *faux bégue* le cheval chez lequel la cheville d'émail qui fait suite au cornet dentaire persiste au delà du terme ordinaire. L'inspection de la forme des dents doit faire éviter l'erreur sur l'âge.

BEHEN, s. m. [all. *Behen*]. On donnait ce nom autrefois à deux racines différentes. L'une, qu'on appelait *behen blanc*, était blanchâtre, d'une saveur austère, d'une odeur aromatique ; on l'attribuait au *Centaurea behen*, plante du mont Liban. L'autre, le *behen rouge*, était apportée du Levant, sous la forme de tranches rougeâtres. Toutes deux sont aromatiques. Le *behen blanc* était regardé comme vermifuge et antispasmodique ; le *behen rouge* comme tonique et astringent. Ces deux racines ne se trouvent plus dans le commerce.

BEJAR Y MONTEMAYOR. Province de Salamanque (Espagne). Eau sulfureuse bonne contre les affections nerveuses, la danse de Saint-Guy, l'épilepsie, l'hystérisme, les calculs, la chlorose, le rachitisme, les affections cutanées.

BELA-AYÉ ou **BELAHÉ**, s. m. Nom d'une écorce d'origine inconnue, dite *amère de Madagascar*, où elle est employée comme antidyssentérique. Elle paraît être de la famille des rubiacées.

BELLADONE, s. f. [*Atropa*, L., all. *Belladonna*, angl. *the deadly nightshade*, esp. *belladona*]. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, L., solanées, J., dont deux espèces, vivaces et indigènes, se distinguent par leurs propriétés calmantes et narcotiques, savoir : la *belladone commune* (belle-dame), *Atropa belladonna*, et la *belladone sans tige* ou *mandragore* (*V. ce mot*), *Atropa mandragora*. La racine de la belladone commune (Fig. 50) est rameuse, jaune brunâtre à l'extérieur, blanchâtre en dedans, d'une odeur vireuse. Sa tige est haute de 1 mètre à 1 m,30. Ses feuilles sont



Fig. 50.

alternes, grandes, ovales-aiguës, entières, d'un vert foncé. Ses fleurs sont d'une couleur pourpre obscure. Ses fruits, d'une saveur douceâtre nullement désagréable, sont charnus, d'abord verts, puis rougeâtres et presque noirs, à peu près de la grosseur d'une cerise. Toutes les parties de cette plante sont un poison narco-

tico-âtre très actif. Ses fruits sont particulièrement dangereux à cause des méprises funestes qui peuvent résulter de leur ressemblance avec l'espèce de cerises appelées *guignes*. Administrée avec prudence, la belladone est un des narcotiques les plus précieux dont on puisse faire usage pour combattre les toux opiniâtres, particulièrement la coqueluche. On emploie surtout la poudre de la racine ou des feuilles, à des doses d'abord très petites, que l'on augmente progressivement (depuis 0^{gr},013 jusqu'à 0,05 dans les vingt-quatre heures, sous forme de pilules). On prépare un extrait avec le suc épaissi des feuilles et des baies, et on le donne à dose moitié moindre que la poudre. Une goutte d'une dissolution de cet extrait dans l'eau ou du suc lui-même, appliquée sur l'œil, a la propriété de produire une paralysie momentanée de l'iris, pendant laquelle la pupille se dilate singulièrement. On prépare aussi avec cet extrait un *sirop de belladone*, dont la dose est de 16 à 32 gram. L'oxyde de zinc a été proposé comme antidote dans les cas d'empoisonnement causé par cette plante ou par quelqu'une de ses préparations. On a aussi recommandé la *belladone* dans l'aliénation mentale, et l'on cite des cas de guérison.

BELLADONINE, s. f. Substance alcaline cristallisable, extraite par M. Lübeckind des feuilles et des tiges de la belladone. C'est son principe actif.

BELLE-DAME, s. f. Nom donné à plusieurs plantes, entre autres à l'*arroche* et à la *belladone*.

BELLE-DE-JOUR, s. f. Nom vulgaire du *Convulvulus tricolor*, L.

BELLE-DE-NUIT, s. f. Nom vulgaire du *nyctage faux jalap* (*Mirabilis jalapa*, L.).

BELLÈME. Petite ville du département de l'Orne. Deux sources ferrugineuses.

BELLON, s. m. On a donné ce nom à une maladie caractérisée par la plupart des symptômes de la colique métallique, et qui est endémique dans les endroits où l'on travaille les mines de plomb.

BELLOTE, s. f. Nom du fruit du chêne à gland doux (*Quercus ballota*, L.).

BELLUS. A onze lieues de Valence (Espagne). Source saline : chlorhydrate de soude et de magnésie ; proto-sulfates de magnésie et de soude. Purgative et diurétique ; employée contre les dyspepsies, les affections vermineuses, les hémorrhoides, les calculs rénaux, les mauvaises menstruations, les affections cutanées.

BÉLONOÏDES, adj. [de βέλων, aiguille, et εἶδος, forme], ou **BÉLOÏDES** [de βέλος, flèche, et εἶδος, forme]. Nom des apophyses styloïdes des os temporal et cubitus.

BEN, s. m. [all. *Behenuss*, angl. *ben-nut*, esp. *nuez de ben*]. La noix de ben (βάλανος μυρεψική, *balanus myrepsica*, nux. *ben*, *glans unguentaria*) est le fruit du *Moringa aptera*, Gaertner, famille des légumineuses césalpiniées ou cassiées. Elle ressemble assez à nos noisettes, et contient une amande qui donne, par l'expression, une huile grasse, inodore, transparente, purgative, appelée *huile de ben*. Cette huile se sépare en deux parties, l'une solide, et l'autre liquide, très difficilement congelable, qu'on emploie aussi pour extraire les huiles essentielles des fleurs dont on ne peut rien retirer par la distillation, telles que celles du jasmin et de la jonquille.

BÉNIGNITÉ, s. f. En médecine, ce mot exprime l'état d'une maladie dont la guérison est facile à obtenir.

BENJOÏN, s. m. [*benzoin*, *asa dulcis*, *benzoe*, *benzoinum*, *balsamum benevivum*, all. *Benzoe*, angl. *benzoin*, it. *belzuino*, esp. *benjuí*]. Baume qui découle d'incisions faites au tronc du *Styrax benzoin*, qui croît à Sumatra, à Java et dans le royaume de Siam. Ce baume, d'abord liquide et blanchâtre, se colore en rouge brunâtre par le contact de l'air, et se solidifie en masses plus ou moins volumineuses. On en trouve dans le commerce deux variétés : 1° le *benjoïn amygdaloïde*, qui est en larmes ovoïdes, blanchâtres, agglomérées dans une pâte plus brune ; 2° le *benjoïn en sorte*, qui est moins pur et d'une teinte brunâtre presque uniforme. Il vient en outre de Santa-Fé, en Colombie, une sorte de benjoïn de qualité inférieure, en masses d'un rouge terne, uniformes, non larmeuses, d'une odeur et d'une saveur faibles, qui tiennent autant du styrax que du benjoïn. Le benjoïn, d'une odeur suave, d'une saveur aromatique, un peu acide et âcre, d'une cassure nette, luisante et comme vitreuse, est friable. C'est un stimulant, qu'on emploie surtout pour exciter la muqueuse bronchique. On prépare un sirop de benjoïn, dont la dose est de 32 à 64 grammes ; et une teinture alcoolique que l'on donne en potion. Dans certains cas on fait respirer aux malades les vapeurs blanches qui se dégagent du benjoïn projeté sur des charbons ardents. La teinture alcoolique, versée goutte à goutte dans de l'eau, forme un liquide blanc et opaque, nommé *lait virginal*, et employé comme cosmétique.

BENJOÏNE, s. f. Nom donné par Desvaux à l'huile essentielle qui se trouve en très petite quantité dans le benjoïn.

BEN MAGNUM ou *noisette purgative*. C'est le fruit du *Jatropha multifida*, L., famille des euphorbiacées.

BENOÏTE, s. f. [*Geum urbanum*, L., all. *Benedietenkraut*, it. *herba benedetta*, esp. *carioflata*]. Plante herbacée (isocandr. polygyn., L., rosacées, J.) dont la racine, de la grosseur d'une plume à écrire, brun rougeâtre, d'une saveur astringente, un peu amère et aromatique, a une odeur analogue à celle du girofle ; de là son nom de *radix earyophyllata*. On l'emploie comme tonique, astringente et fébrifuge ; on l'a même proposée comme succédané du quinquina. — La racine de la *Benoite aquatique* (*Geum rivale*, L.) a les mêmes propriétés.

BENZAMIDE, s. f. [all. *Benzamide*]. Cette substance est un des corps qui appartiennent à la classe des *amides* de Dumas ; elle représente dans sa composition les éléments du benzoate d'ammoniaque, moins 1 atome d'eau (C²⁸H¹⁹O³ + AZ²H⁶ — H²O). Elle est solide, blanche, cristallisable ; elle entre en ébullition à 120° ; elle donne par la distillation un liquide qui a de l'analogie avec l'huile volatile d'amandes amères ; elle est inflammable et brûle avec une flamme fuligineuse. L'eau bouillante la dissout très bien ; les acides et les alcalis la changent en acide benzoïque et en ammoniaque. On l'obtient en traitant le chlorure de benzoyle par le gaz ammoniaque et lavant à l'eau froide la masse cristalline ; la partie insoluble est la *benzamide*.

BENZAMILE, s. m. Produit de distillation de l'huile d'amandes amères avec la potasse, obtenu par Laurent (C²⁸H¹⁰AzO²). Il est cristallisable.

BENZANILIDE, s. f. Substance homologue de la benzamide. Elle est cristallisable, insoluble dans l'eau ; appelée aussi *anilide benzoïque*. On l'obtient par action du chlorure de benzoïde sur l'aniline. (C²⁶H¹¹AzO².)

BENZHYDRAMIDE, s. m. Corps isomérique avec l'*hydrobenzamide*, l'un des produits obtenus par ac-

tion de l'ammoniaque sur l'huile d'amandes amères. Il est cristallisable. ($C^{12}H^{18}Az^2$.)

BENZIDAME. V. ANILINE.

BENZIDINE, s. f. Produit de décomposition de l'*azobenzide* ($C^{12}H^5Az$) à l'aide de l'acide sulfhydrique. Il est d'une saveur amère alcaline, cristallisable, soluble dans l'éther. ($C^{12}H^6Az$.)

BENZILAME, s. m. Produit de l'action de l'ammoniaque sur le *benzile*, et l'on obtient en même temps le *benzylimide* (V. ce mot). Il cristallise en prismes. Il est soluble dans l'éther et l'alcool. ($C^{28}H^9Az$.)

BENZILE ou **BENZYLE**, s. m. ($C^{14}H^5O^2$.) Composé obtenu par Laurent en faisant agir le chlore sur la benzoline fondue.

BENZILIMIDE, s. m. Corps obtenu en même temps que le *benzilame* (V. ce mot). Il cristallise en aiguilles réunies en faisceaux. ($C^{28}H^{11}AzO^2$.)

BENZIMIDE, s. f. Nom donné par Laurent à une matière blanche qu'il a trouvée dans quelques essences d'amandes amères du commerce non privées d'acide cyanhydrique ($C^{28}H^{11}AzO^4$). Cette substance a été aussi appelée par quelques chimistes *bibenzamide*.

BENZINE, s. f. Quadricarbure d'hydrogène, découvert parmi les produits de la décomposition au feu du benzoate de chaux. Il se forme avec le carbonate calcaire, la benzone, et de la naphthaline. Il est limpide, incolore, d'une odeur aromatique, cristallisable à quelques degrés au-dessous de zéro. Sa composition est représentée par H^3C^6 . La benzine a été aussi appelée *benzène*, *benzole*, *phène*, *bicarbone* ou *quadricarbure d'hydrogène*.

BENZOATE, s. m. [*benzoas*]. Nom générique des sels qui résultent de la combinaison de l'acide benzoïque avec une base. Aucun des benzoates n'est employé en médecine. Leur caractère chimique est, lorsqu'ils sont solubles, de laisser précipiter leur acide par les acides sulfurique et chlorhydrique. Ils donnent avec les dissolutions salines de fer peroxydé un précipité rouge-brûlé, et rien avec celles de manganèse : aussi avait-on proposé d'employer les benzoates d'ammoniaque et de soude à la séparation de ces deux métaux.

BENZOËNE, s. m. (Synonym. : *tolène*, *dracyle*, *rétinaphte*, *toluène*, *toluine*, *toluol*.) Liquide incolore, d'une odeur analogue à celle de la benzine, découvert par Delille dans les produits de la distillation sèche du baume de Tolu. ($C^{14}H^8$.)

BENZOÏNAME, s. m. Produit de décomposition du la benzoin par l'ammoniaque. Il cristallise en aiguilles et se dissout bien dans l'alcool acidulé par l'acide chlorhydrique. ($C^{56}H^{24}O^2Az^2$.)

BENZOÏNAMIDE, s. m. Corps qui se forme pendant l'action prolongée de l'ammoniaque sur la benzoin. Il cristallise en aiguilles et peut être distillé sans décomposition. ($C^{81}H^{96}Az^4$.)

BENZOÏNE, s. f. [all. *Benzoin*]. Substance isomérique avec l'huile d'amandes amères pure ; concrète, cristallisable, fusible à 120° , volatile, etc. Elle se produit quand on laisse cette huile en contact avec une dissolution de potasse caustique, à l'aide de l'action de l'air. ($C^{14}H^6O^2$.)

BENZOÏQUE, adj. V. ACIDE benzoïque.

BENZOLINE, s. f. Alcaloïde découvert par Fownes, et reconnu identique avec l'amarine de Laurent.

BENZOLONE, s. m. Produit de décomposition de l'*hydrobenzamide*, cristallisable, insoluble dans l'eau et l'alcool, distillant en partie sans se décomposer. ($C^{14}H^4O$.)

BENZONE, s. f. Substance huileuse, plus légère que l'eau, cristallisable à quelques degrés au-dessous de zéro, fusible à 82° , et donnant alors de la naphthaline, de la benzine et de la benzoin. C'est un des produits de la distillation du benzoate de chaux ($C^{13}H^5O$). Elle est appelée aussi *carbobenzide*.

BENZONITRILE, s. m. Produit de décomposition du benzoate d'ammoniaque par la chaleur. C'est un liquide clair, incolore, d'une odeur d'amandes amères. Il se mêle en toutes proportions à l'alcool et à l'éther ; il bout à 191° ; il brûle avec une flamme brillante. ($C^{14}H^5Az$.)

BENZOSTILBINE, s. m. Corps obtenu comme le *benzolone* (V. ce mot). Corps cristallisable, peu soluble dans l'alcool, qui se sublime à une haute température, en partie sans se décomposer. ($C^{31}H^{11}O^3$.)

BENZOSULFATE, s. m. Genre de sels formé par l'acide *benzosulfurique*, lequel s'obtient en dissolvant la benzine dans l'acide sulfurique. On a appelé ces sels *sulfobenzidates*, *sulfobenzinates* et *hyposulfobenzidates*.

BENZOYLAZOTIDE ou **NITROBENZOÏLE**, s. m. Produit de décomposition de l'essence d'amandes amères par l'ammoniaque hydratée. C'est une poudre cristalline soluble dans 400 parties d'alcool bouillant. ($C^{14}H^5Az$.)

BENZOÏLE, s. m. [all. *Benzoil*]. Nom donné par Liebig et Wöhler à un radical ternaire qui fait la base de l'huile d'amandes amères rectifiée et bien exempté d'azote. Sa composition serait $C^{28}H^{16}O^2$. Il se comporte avec les corps simples comme un radical simple ou binaire : ainsi il s'unit à l'oxygène, au soufre, au chlore, à l'iode, au brome, au cyanogène, et en suivant les lois ordinaires. Avec l'oxygène, il donne l'acide benzoïque anhydre ($C^{28}H^{10}O^2 + O$) ; avec l'hydrogène, il fournit l'*hydrure de benzoïle* ou *acide benzoïlique*, ou huile d'amandes amères ($C^{28}H^{10}O^2 + H^2$) ; l'huile volatile de laurier-cerise est dans le même cas ; avec le chlore, le brome, l'iode, il donne les chlorure, bromure, iodure de benzoïle, représentés par $C^{28}H^{10}O^2 + Cl^2$, ou Br^2 , ou I^2 , composés inusités, et dont la préparation ne peut s'obtenir pour tous d'une manière identique.—Par suite de la découverte de ce radical dans l'huile d'amandes amères, on a présumé qu'il existait, dans d'autres essences, des radicaux, sinon semblables, du moins analogues.

BERBÉRIDACÉES ou **BERBÉRIDÉES**, s. f. pl. [*berberidea*]. Famille de plantes comprenant des herbes ou arbrisseaux à feuilles alternes, simples ou composées, accompagnées à leur base de stipules souvent persistantes et épineuses. Fleurs ordinairement jaunes, en épis ou en grappes ; calice ordinairement de 4 à 6 sépales, écailleux extérieurement ; autant de pétales, toujours opposés aux sépales ; autant d'étamines, toujours opposées aux pétales, et dont les antières sont à deux loges, s'ouvrant chacune par une sorte de valve ou de panneau (caractères essentiels de la famille) ; ovaire uniloculaire, contenant 2 à 12 ovules dressés ou attachés latéralement sur la paroi interne ; style quelquefois latéral, court, épais ou nul. Fruit sec ou charnu, uniloculaire et indéhiscents. Graines contenant, sous un tégument propre, un endosperme charnu ou corné. Le type est l'*épine-vinette* ou *Berberis vulgaris*, L.

BERBÉRINE, s. f. [all. *Berberin*]. Matière que Buchner et Herberger ont isolée de la racine du *Berberis vulgaris*, sous forme d'une poudre jaune, très légère, en prismes soyeux aiguillés, d'une saveur

amère, peu solubles dans l'alcool et dans l'eau à froid, mais beaucoup à chaud. Ses solutions se prennent en masse aiguillée par le refroidissement. Les alcalis donnent à la berbérine une couleur brune ; les acides la précipitent de sa solution aqueuse en petits cristaux, l'acide sulfurique la change en acide ulmique, et l'acide azotique en acide oxalique. (C⁴²H²⁰AzO¹¹.)

BERCE, s. f. [*Heracleum spondylium*, L., pentandrie digyn., L., ombellifères, J.; all. *Bärenklau*, angl. *cow-parsnip*, it. *sfondilio*, esp. *esfondilio*]. Plante vivace, un peu aromatique et âcre. En Russie, on en retire, par la fermentation, une liqueur alcoolique très enivrante.

BÉRENGELITE, s. f. Substance résineuse fossile de Saint-Jean de Berengela (Amérique du Sud), d'odeur résineuse, saveur amère, soluble dans les alcalis étendus, l'alcool et l'éther. (C⁶⁰H¹⁰⁰O⁷.)

BERGAMILÈNE, s. m. L'un des noms du camphre liquide de bergamote.

BERGAMOTE, s. f. V. ORANGER.

BERGAPTÈNE, s. m. Stéaroptène cristallisé que dépose à la longue l'essence de bergamote.

BÉRIBÉRI, s. m. [angl. *beriberi*, de *beri*, mot cingalais qui signifie *faiblesse*, et, répété, *grande faiblesse*]. Maladie particulière au Malabar et à l'île de Ceylan. Quelques auteurs pensent que c'est une espèce de rhumatisme chronique, de myélite ou de lumbago; d'autres la rapprochent de la chorée ou danse de Saint-Guy; d'autres enfin, considérant que cette maladie est caractérisée par un abattement général, des lassitudes spontanées, l'engourdissement des membres, en un mot par un trouble général de la sensibilité et de la motilité, lui trouvent quelque analogie avec une des formes qu'a présentées chez nous l'acrodynie. Les dictionnaires la définissent : affection hydropique aiguë et accompagnée de débilité musculaire et de spasmes.

BERLE, s. f. [*Sium angustifolium*, L., all. *Merk*, angl. *smallage*, it. *sio*, esp. *berra*]. Plante de la pentandrie digyn., L., ombellifères, J., qu'on a regardée comme antiscorbutique, emménagogue et diurétique.

BERLUE, s. f. [*suffusio oculoꝝ*, angl. *dazzled eyes*, it. *bagliore*]. Lésion de la vue, dans laquelle on croit voir des objets que l'on n'a pas réellement devant les yeux, tels que des insectes qui semblent voler dans l'air, des toiles d'araignée, etc. Rien de plus variable que les phénomènes de la berlue, qui, pour cette raison, ont été nommés *imaginationes*. C'est souvent un premier degré de l'amaurose; d'autres fois c'est un symptôme précurseur de l'apoplexie.

BERTUA. Province de la Catalogne (Espagne). Eau sulfureuse, employée dans le rhumatisme, la paralysie, les affections cutanées, l'hystérisme.

BÉRYLLIUM, s. m. V. GLUCYNUM.

BESICLES, s. f. pl. V. LUNETTES.

BESOIN, s. m. [all. *Bedürfnis*, angl. *want*, it. *bisogno*]. On entend ordinairement par *besoin*, le sentiment pénible que fait éprouver la privation des objets servant à réparer les pertes faites par l'économie : tels sont les *besoins de manger, de boire*, etc. Mais, en physiologie, l'acception du mot *besoin* doit être étendue à toute sensation interne ou externe qui avertit les animaux de la nécessité, soit d'exécuter certains actes, soit de se procurer certaines choses indispensables à l'entretien de la vie, à la reproduction, ou que l'usage et une longue habitude ont rendues nécessaires.

BESSE. Petite ville du département de Puy-de-Dôme. Source d'eaux acidules froides.

BÉTAILLE. Village du département de la Corrèze. Source d'eaux salines froides, exhalant une odeur d'hydrogène sulfuré.

BÊTE (LA), s. f. Nom vulgaire de la clavelée dans certaines contrées.

BÉTEL, s. m. Préparation masticoire, tonique et astringente, en usage dans les régions équatoriales, et qui est composée de feuilles du *Piper betel*, de tabac, de chaux vive, et du fruit de l'*Areca catechu*, L.

BÉTOINE, s. f. [*Betonica officinalis*, L., didyn. gymnosperm., L., labiées, J.; all. *Betonie*, angl. *betony*, it. *betonica*, esp. *betonica*]. Plante indigène dont la racine est éméétique et purgative à la dose de 2 grammes à 4 grammes dans 190 à 250 grammes d'un véhicule convenable, et dont les feuilles sont sternutatoires. On employait autrefois un *emplâtre de betoine* dans le traitement des plaies de tête.

Bétoine de montagne. Nom vulgaire de l'*arnica* (*Arnica montana*, L.).

BÉTON, s. m. [*protogala*]. Lait trouble et épais contenu dans les mamelles au moment de l'accouchement.

BETTE, s. f. [all. *Mangold*, angl. *beet*, it. *bietola*, esp. *acelga*]. Genre de plantes de la pentandrie digyn., L., famille des arroches, J., dont une espèce, la *bette ordinaire* (*Beta vulgaris*), plante herbacée, renferme trois variétés principales qui sont alimentaires : 1° la *poirée*, dont on mange les feuilles mêlées à celles de l'oseille, et que l'on emploie pour préparer des cataplasmes émollients et pour panser les vésicatoires; 2° la *cardé poirée*, dont on ne mange que la côte ou nervure médiane des feuilles; 3° la *betterave* [all. *Runkelrübe*], dont la racine, charnue, conoïde, très grosse, fournit un aliment agréable et nourrissant, à raison de la matière sucrée qu'elle contient, et avec laquelle on est parvenu à faire un sucre identique avec celui de canne.

BETTERAVE, s. f. V. BETTE.

BÉTULACÉES ou **BÉTULINÉES**, s. f. pl. [*betulinae*, de *betula*, bouleau]. Famille de plantes appartenant à la diclinie de la méthode de Jussieu. Cette famille, qui ne comprend que les genres *Aune* et *Bouleau*, diffère des salicinées par son ovaire à 2 loges monospermes, ses fruits indéhiscents et ses graines dépourvues des longs poils qui recouvrent celles des salicinées. Elle diffère aussi de celle des myricinées, qui ont leur ovaire uniloculaire et leur ovule dressé.

BÉTULINE, s. f. [all. *Betulin*, angl. *betulina*]. Principe blanc analogue aux corps gras et cristallisable, annoncé dans l'écorce du bouleau (*Betula alba*, L.), et que l'on avait considéré à tort comme de l'acide benzoïque. (C⁶⁰H¹³³O³.)

BEURRE, s. m. [*butyrum*, βούτυρον, de βούτος, vache, et de τυρός, fromage; all. et angl. *Butter*, it. *butiro*, esp. *manteqa*]. L'un des principes constitutifs du lait de vache et de quelques autres quadrupèdes mammifères, comme la brebis, la chèvre, etc. Pour l'obtenir, il suffit d'agiter ou de battre la crème, qu'on a laissée se séparer spontanément. Le beurre est d'une consistance plus ou moins solide, d'un blanc jaunâtre, d'une saveur douce. Il est composé de trois corps gras, l'élaïne, la margarine, et un peu de butyrique. Dans le beurre le plus frais, il y a déjà un peu d'acide butyrique, qui lui donne son odeur spéciale, et il y a presque toujours aussi quelques traces d'acide caprique et d'acide caproïque. Il contient en outre, tant qu'il n'a pas été fondu, une certaine quantité de lait de beurre, qui est

un mélange des différents sels du lait, de matière caséuse, d'un peu de beurre, et d'acides lactique, butyrique et acétique. Ces substances existent en différentes proportions dans les beurres des divers animaux, et de là la différence que ces beurres présentent dans leur consistance, leur couleur, leur odeur et leur saveur même. Le beurre devient âcre et irritant à mesure qu'il rancit. Cette propriété qu'il a de se rancir facilement à l'air est due surtout aux parties séreuses et caséuses qu'il contient : aussi se conserve-t-il assez longtemps lorsqu'on l'en a débarrassé par des lavages répétés ou par la fusion à une douce chaleur. A mesure qu'il s'altère, il s'y produit des acides oléique et margarique, la proportion des acides butyrique, caprique et caproïque augmente ; il s'y développe une matière colorante jaune, deux matières solubles dans l'eau, dont une est acide, et un principe volatil non acide. C'est à ce dernier principe et aux acides volatils que le beurre rance doit son odeur. — On a donné le nom de *beurres*, par extension, à quelques substances grasses végétales qui se rapprochent du beurre de vache par leurs propriétés : *beurre de cacao*, *beurre de muscade*, etc. V. CACAO, MUSCADE, etc. — Dans l'ancienne chimie, on appelait *beurres* quelques chlorures, à cause de leur consistance et de leur aspect butyrique : *beurre d'antimoine*, *d'arsenic*, *de bismuth*, *d'étain*, *de zinc*. V. CHLORURE d'antimoine, d'arsenic, etc.

Beurre de cacao. Huile grasse, concrète, qu'on obtient en broyant les amandes de cacao, dépouillées de leur écorce et de leur germe, les soumettant à la presse ou à l'ébullition dans l'eau, et fondant à une douce chaleur la partie huileuse, qui passe à travers l'étoffe ou se rassemble en écume à la surface du liquide. Le beurre de cacao est d'un jaune pâle, d'une saveur douce et agréable, et fusible à 50° centigr. Il entre dans des potions et des pilules ; on en fait aussi des suppositoires, des pomades, etc.

Beurre de cire. Composé d'acides margarique et oléique, de myricine et de cérine, obtenu par la distillation de la cire, et employé autrefois comme résolutif.

Beurre de coco. Graisse blanche suave et de consistance onctueuse, renfermée dans les noix de cocotier.

Beurre de Galam, *de Shea*, *de Bambouc*, ou de *Bambarra*. Corps gras, blanc, concret, onctueux, d'une saveur et d'une odeur analogues à celles du beurre de cacao, et qui provient du *Bassia Parkii*, DC.

Beurre de Ghée ou de *Ghi*. Matière grasse solide, extraite des amandes de la graine de *Bassia butyrica*, famille des sapotées. Elle est utilisée comme aliment et en médecine dans l'Inde.

Beurre de Mahwah ou *Mahdouca*. Matière grasse, saponifiable, extraite d'un arbre de la famille des sapotées qui croît sur la côte de Coromandel et au Bengale.

Beurre de Mango. Matière grasse retirée par M. Avenquin des poires du mangotier (*Mangifera indica*), arbre de la famille des térébinthacées.

Beurre de palme. Huile végétale de la consistance du beurre, qu'on retire d'un arbre qui croît dans le pays de Bambouc (Afrique), et que l'on croit être l'*Elais guineensis*, L.

BEVILACONA. V. HYDROCOTYLE.

BÉVUE, s. f. V. DIPLOPIE.

BÉZOARD, s. m. [*tapis bezoardicus*, all. *Bezoarstein*, angl. *bezoar*, it. *belzuar*, esp. *bezoard*]. On a donné ce nom aux concrétions calculeuses qui se forment dans l'estomac, les intestins et les voies urinaires des quadrupèdes. On en distinguait deux espèces : le

bezoard oriental, que l'on trouve dans le quatrième estomac de la gazelle des Indes (*Antilope cervicapra*) et de l'*ægagre* (V. ce mot) ; et le *bezoard occidental*, qui se trouve dans le quatrième estomac de la chèvre sauvage du Péron, l'isard ou chamois. Ces bezoards, surtout le premier, étaient regardés comme alexipharmques. Les grandes vertus qu'on leur supposait les ayant rendus très précieux, on composa des bezoards factices avec des yeux d'écrevisse, des pinces de crabe, broyés et mêlés avec le musc, l'ambregis, etc. Enfin on appela *bezoards* toutes les substances auxquelles on crut reconnaître les vertus attribuées aux bezoards. Aujourd'hui les bezoards naturels sont abandonnés comme inutiles, et l'on ne cherche plus à les imiter par l'art. — Les calculs urinaires de l'homme ont aussi été préconisés comme alexipharmques, sous le nom de *bezoards humains*. On a appelé *bezoards d'Allemagne* les *égagropiles* (V. ce mot), et *bezoard minéral* le deutoxyde d'antimoine.

Bezoard factice, ou *Pierre de Goa*. Corps destinés à être substitués aux vrais bezoards, et fabriqués à Goa avec une argile plastique mêlée d'espèces cordiales et même de poudre de vrais bezoards. Ils sont ovales ou ronds, gris à l'intérieur, noirs au dehors et luisants ou recouverts d'une feuille d'or.

Bezoard fauve, *ellagique* et *noir rayonné*. Concrétion intestinale venant de la Perse, appelée *Pierre de Malaca*, *de porc* ou *de porc-épic*, d'après son origine supposée plutôt que connue. Il se compose de beaucoup d'*acide ellagique* ou *bezoardique* (V. ce mot), d'une matière jaune soupçonnée être un acide particulier (*acide lutéo-gallique* de Guibourt) et de matière résineuse brune qu'enlève complètement l'alcool.

Bezoard lithofellique ou *résineux vert*. Noms du *bezoard oriental*. V. ce mot, et ACIDE lithofellique ou lithofellinique.

BÉZOARDIQUE, adj. Qui a rapport au bezoard ou qui en a les propriétés. V. ACIDE *bezoardique*, etc.

BIATOMIQUE, adj. Se dit, en chimie, d'un corps qui, ayant la même composition qu'un autre, renferme, sous un même volume, un nombre double d'atomes simples.

BIBASIQUE, adj. Épithète donnée aux oxydes qui contiennent deux fois autant de base que les mêmes sels à l'état neutre, et aux sels haloïdes qui résultent de la combinaison du sel neutre avec 2 atomes de l'oxyde du même radical : *carbonate bicivrique*, *sulfate biferrique*.

BIBERON, s. m. [de *bibere*, boire, all. *Saugfläschchen*, angl. *sucking bottle*, it. *zampilletto*, esp. *biberon*]. On appelle *biberons*, des vases de porcelaine, de verre ou de métal, d'un col ou d'un tube plus ou moins allongé et recourbé, avec lesquels on fait boire les malades qu'une cause quelconque empêche de boire avec un verre ordinaire. — On donne aussi ce nom aux petits appareils employés dans l'allaitement artificiel, pour remplacer le sein maternel. Le plus ordinairement c'est une fiole bouchée avec un morceau d'éponge fine recouvert d'un linge fixé autour du goulot ; mais, pour peu qu'on néglige de les changer, le lait s'y aigrit. Pour parer à cet inconvénient, on substitue souvent à l'éponge et au linge un *bout de sein* ou mamelon artificiel fait avec la gomme élastique (*biberons de Salmers*), ou avec une tétine de vache préparée (*biberons de madame Breton*). Ces derniers biberons consistent en un flacon de cristal percé à sa partie moyenne d'un trou capable d'admettre une forte

épinglé, et destiné à permettre l'entrée de l'air. Le bouchon, également de cristal, présente une saillie conoïde creusée d'une double rainure sur laquelle est fixé le pis de vache préparé; il est en outre percé dans sa longueur d'un étroit canal par lequel arrive le lait, dont on rend l'écoulement plus ou moins facile, en laissant libre ou en bouchant avec le doigt le trou indiqué ci-dessus.

BIBROMANILINE, s. f. Produit de distillation de la bibromisatine avec la potasse et l'eau. Elle cristallise en prismes; elle fond en une substance huileuse foncée, à 60°. (C¹²H⁶AzBr².)

BIBROMISATINE, s. f. Produit de l'action du brome pur sur l'isatine; il est d'un jaune orange plus brillant que la bichlorisatine. (C¹⁶H³AzO⁴Br².)

BIBROMISATYDE, s. f. Corps obtenu par action du brome sur l'isatyde. (C¹⁶H⁴O⁴Br².)

BIGAMPHORIMIDE, s. f. Produit obtenu par action de la chaleur sur le camphorate d'ammoniaque neutre ou acide anhydre. C'est un corps cristallin incolore. (C²⁰H¹⁵O⁴Az.)

BICEPS, adj. et s. m. [de *bis*, deux, et *caput*, tête]. Qui a deux têtes. Nom de deux muscles qui ont chacun deux attaches à leur partie supérieure: 1° Le *biceps brachial* (scapulo-radial, Ch.) est situé verticalement à la partie antérieure du bras, et s'étend du contour de la cavité glénoïde et du sommet de l'apophyse coracoïde à la tubérosité bicipitale du radius. 2° Le *biceps crural* (ischio-fémoro-péronier, Ch.) est situé verticalement à la partie postérieure de la cuisse, et s'étend de la tubérosité de l'ischion, et d'une grande portion de la lèvre externe de la ligne âpre du fémur, au sommet du péroné. Les muscles biceps agissent comme fléchisseurs.

BICHLORINDINE, s. f. V. CHLORINDINE.

BICHLORISAMIDE, s. f. Corps qui se forme pendant l'évaporation du *bichlorisatine d'ammoniaque*. Il est jaune et pulvérulent. (AzH², C¹⁶H²AzO²Cl².)

BICHLORISATINE, s. f. Corps obtenu en même temps que la *chlorisatine* (V. ce mot). Il cristallise en aiguilles brillantes rouge-auré; il est très soluble dans l'eau et l'alcool. (C¹⁶H²O⁴AzCl².)

BICHLORISATYDE, s. f. Corps obtenu par action du sulfate d'ammoniaque sur la *chlorisatine*. La chaleur le décompose en *bichlorisatine*, *bichlorindine* et eau. (C¹⁶H⁴O⁴AzCl².)

BICIPITAL, ALE, adj. [*bicipitalis*]. Qui a rapport au muscle biceps. — *Gouttière* ou *coulisse bicipitale*, enfoncement longitudinal situé à l'extrémité supérieure de la surface interne de l'humérus, entre les deux tubérosités de cet os: elle loge le tendon de la longue portion du biceps. — *Tubérosité bicipitale*, apophyse située près de l'extrémité supérieure du radius, au-dessous du col de cet os. Elle donne attache au tendon inférieur du biceps.

BICOLORINE, s. f. [all. *Bicolorin*]. (C¹⁶H⁹O¹⁰.) Poudre blanche, insoluble dans l'alcool et dans l'éther, extraite par Trommsdorff de l'écorce du marronnier d'Inde et qui, d'après lui, est la cause des phénomènes de dichroïsme que présentent les infusions de l'écorce de marronnier d'Inde et d'autres végétaux.

BICONJUGUÉ, ÉE, adj. [*biconjugatus*]. Épithète donnée aux feuilles dont le pétiole commun se divise en rameaux chargés chacun de deux folioles.

BICUSPIDÉ, ÉE, adj. [*bicuspidatus*]. Se dit des feuilles et des autres parties végétales fendues au sommet, de manière à être terminées par deux pointes

divergentes et dressées. — Chaussier appelait *dents bicuspides* les petites molaires de la seconde dentition.

BIDENTÉ, ÉE, adj. [*bidentatus*]. Qui a deux dents. Se dit, en botanique, du calice dont le bord ou limbe a deux dents.

BIDIGITIPPENNÉ, ÉE, adj. [*bidigitatopinnatus*]. Les feuilles de plusieurs *Mimosa* sont *bidigitipennées*, c'est-à-dire composées d'un pétiole commun qui porte à son sommet deux feuilles pennées.

BIÈRE, s. f. [*cerevisia*, all. *Beer*, angl. *beer*, it. *birra*, esp. *cerveza*]. Boisson fermentée faite avec le houblon et les graines céréales, particulièrement avec l'orge. On mouille l'orge, et on la laisse germer, pour y développer le principe sucré; on la soumet à une température de 60°, pour arrêter la germination et lui donner de l'amertume et de la couleur; on sépare alors les germes par le frottement: le grain, ainsi desséché, prend le nom de *malt*. On le moule grossièrement pour former la *drèche*, que l'on fait ensuite bouillir dans l'eau. On ajoute le houblon au liquide fermentescible qui résulte de cette ébullition; on le concentre par l'évaporation, puis on le fait refroidir promptement jusqu'à 12° centigr. Mêlée alors d'un peu de levûre, la liqueur fermente, s'agite, écume, et constitue au bout de quelques jours, après avoir été collée convenablement, une boisson salubre, nutritive, qui excite légèrement les organes digestifs et la sécrétion urinaire. Elle contient, outre l'alcool, un peu de matière sucrée, de l'acide acétique, un extrait amer et aromatique, de la fécule, et une matière végétale animale très abondante. Les bières varient singulièrement selon le degré de concentration du moût, selon le degré de torréfaction, selon la proportion du houblon ou de la substance aromatique et amère qu'on lui a substituée: de là la distinction des *bières faibles* et des *bières fortes*. A Paris, on fabrique particulièrement trois espèces de bières: 1° la *petite bière*, faite avec des moûts peu chargés, s'aigrit facilement, et est en général une mauvaise boisson; 2° la *bière double*, plus concentrée, colorée par une torréfaction plus avancée du grain (souvent aussi par du caramel), claire, d'un jaune doré et légèrement mousseuse, constituée, lorsqu'elle est suffisamment houblonnée, une boisson excellente: dans un grand nombre de maladies, on l'emploie avec avantage au lieu de tisane; 3° la *bière blanche* ne diffère de la précédente que par le soin que l'on a eu d'empêcher la coloration du malt: c'est à cette classe de bières qu'appartiennent plusieurs *aïles (ale)* des Anglais. Les bières fortes, le *porter* des Anglais, les bières flamandes, le *faro* de Bruxelles, diffèrent des précédentes par la concentration du moût, qui les rend beaucoup plus alcooliques. On ajoute souvent à la bière des substances amères, telles que la racine de gentiane, de buis, etc.; mais ces additions la rendent moins agréable et souvent malsaine. Pour reconnaître la qualité de la bière, on se sert d'un procédé dû à M. Fuchs, de Munich, et connu sous le nom d'*essai halimétrique*. L'eau de 0° à 32° R. dissout 36 pour 100 de sel marin; les éléments extractifs de la drèche et du houblon cèdent toute leur eau au sel; et l'alcool seul en conserve quelques parties. Des expériences ont permis d'estimer ces quantités d'eau, et le docteur Steinhell, de Munich, a publié une table qui indique ces quantités. L'analyse halimétrique se décompose en deux expériences. Par la première, on arrive à évaluer la quantité d'eau et de partie extractive; par la seconde, on analyse cette dernière. En ajoutant à

ce procédé l'examen des propriétés physiques de la bière, on arrive à un résultat satisfaisant. Le poids spécifique varie généralement entre 1,01 et 1,03. Voici quelques chiffres sur la composition de la bière obtenus par la méthode halimétrique : Pour 1000 parties de bière à 12° 1/2 R., *nouvelle bière forte de Munich*, poids spécifique, 1,022 ; eau, 840,84 ; alcool, 88,17 ; extrait, 69,19 ; acide carbonique, 1,8. — *Bière de table de Maier*, poids spécifique, 1,013 ; eau, 881,67 ; alcool, 74,02 ; extrait, 42,31 ; acide carbonique, 1,8. — *Bière blanche*, poids spécifique, 1,01 ; eau, 890,28 ; alcool, 71,35 ; extrait, 36,47 ; acide carbonique, 1,9. (V. VIN.) — On rend la bière médicamenteuse en la chargeant des principes de certaines substances, telles que du quinquina, des bourgeons de sapin, des feuilles de petite centaurée, des plantes antiscorbutiques, etc. Ces composés prennent alors le nom de *bières médicinales* ou de *brutolés*. On les prépare en faisant simplement macérer dans la bière les substances médicamenteuses. Ainsi la *bière de quinquina* se fait en mettant macérer pendant quatre jours dans un litre de bière nouvelle 32 grammes de quinquina qu'on a d'abord imbibé avec 32 grammes d'alcool rectifié. La *bière antiscorbutique*, ou *sapinette*, se fait, suivant le Codex, avec : feuilles récentes de cochlearia et bourgeons secs de sapin, à 32 gram., et racines incisées de raifort sauvage, 64 gram., macérées pendant quatre jours dans bière récente, 2 kilogr.

BIF, s. m. Prétendu métis provenant de l'alliance du taureau et de l'ânesse.

BIFÉMORO-CALCANIEN. V. JUMEAUX de la jambe.

BIFÈRE, adj. [de *bis*, deux fois, et *ferre*, porter]. Épithète donnée aux plantes qui portent deux fois, chaque année, des fleurs et des fruits.

BIFIDE, adj. [*bifidus*, de *bis*, deux fois, et *findere*, fendre]. Se dit, en botanique, d'une partie qui est divisée longitudinalement, environ jusqu'à moitié, ou moins profondément, en deux portions séparées par un angle rentrant aigu.

BIFLEXE, adj. [*biflexus*, de *bis*, deux fois, et *flexus*, fléchi]. *Canal ou sinus biflexe*, petit organe en forme de poche repliée sur elle-même, situé entre les deux doigts du mouton et sécrétant une humeur sébacée épaisse. On le rencontre encore quelquefois, mais rarement, chez la chèvre. V. FOURCHET.

BIFLORE, adj. [*biflorus*, de *bis*, deux fois, et *flos*, fleur]. Se dit, en botanique, d'un pédoncule qui porte deux fleurs, ou d'une plante qui produit plusieurs fleurs distinctes deux à deux.

BIGÉMINÉ, ÉE, adj. [*bigeminatus*, de *bis*, deux fois, et *geminatus*, doublé]. Se dit, en botanique, des fleurs qui croissent au nombre de quatre, deux à deux, sur un pédoncule commun.

BIGLE, adj. Vieux mot synonyme de *louche*.

BIGNONIACÉES ou **BIGNONIÉES**, s. f. pl. Famille de plantes de la classe des dicotylédones monopétales hypogynes, J., qui a pour caractères. Calice divisé ; corolle presque toujours irrégulière, à 4 ou 5 lobes ; 5 étamines, dont une presque toujours stérile ; ovaire simple ; un style, stigmaté simple ou bilobé. Le fruit est une capsule sèche, unie ou biloculaire, bivalve, ou une sorte de drupe sec, à une ou plusieurs loges.

BIJUGUÉ, ÉE, adj. [*bijugatus*, de *bis*, deux, et *jugum*, joug]. Se dit des feuilles pennées dont le pétiole commun porte deux paires de folioles.

BILABIÉ, ÉE, adj. [*bilabialis*, de *bis*, deux, et *labium*, lèvre]. Se dit des fleurs dont les folioles du calice

ou les pétales de la corolle sont disposés comme deux lèvres : telle est la corolle de la sauge.

BILAMELLÉ, ÉE, adj. [*bilamellatus*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui est composée de deux petites lames : le stigmaté de la gratiolo est *bilamellé*.

BILATE, s. m. V. CHOLÉATE.

BILATÉRAL, ALE, adj. [*bilateralis*]. Se dit, en botanique, des feuilles placées sur deux côtés opposés.

BILAZAI. Village du département des Deux-Sèvres, trois sources minérales salines. L'une d'elles, 23° à 25°, qui répand une odeur d'hydrogène sulfuré, n'est qu'accidentellement sulfureuse, les matières organiques provenant d'un lavoir contigu amenant la métamorphose des sulfates en sulfures.

BILE, s. f. [*bilis*, γαλξ, all. *Galle*, angl. *bile*, it. *bile*, esp. *bilis*]. Matière animale particulière, liquide, amère, jaunâtre ou verdâtre, savonneuse, dont la sécrétion se fait dans le foie, et qui se rend immédiatement dans le duodénum sous le nom de *bile hépatique*, ou séjourne d'abord dans la vésicule du fiel, d'où elle coule ensuite, sous le nom de *bile cystique*, dans le duodénum, pour servir à la digestion. La *bile de bœuf* doit aux sels de soude qu'elle renferme la propriété de dissoudre les matières grasses. On l'emploie en pharmacie pour préparer l'*extract de fiel*, que l'on administre comme tonique et apéritif. La bile est alcaline chez les herbivores et les omnivores pendant la digestion, mais acide pendant les intervalles ; elle est toujours acide chez les carnivores (Bernard). Les principes qu'elle renferme (V. PRINCIPE IMMÉDIAT) sont, pour 100 : — 1^{re} classe : eau, 875 ; sels d'origine minérale (phosphates, chlorures), 10 ; — 2^{me} classe : cholate et choléate de soude (V. ces mots et HYOCHOLÉATE), 110 ; cholestérine à l'état normal, 0,10 ; et autres principes gras, des traces ; — 3^{me} classe : le reste est formé de *mucosine biliaire* et de *biliverdine* (V. ces mots). C'est à tort que Rouelle et quelques chimistes, après lui, ont dit que la bile était un savon, car il n'y a que des traces de sels à acide gras dans cette humeur.

BILIAIRE, adj. [*biliaris*, angl. *biliary*, it. *biliare*, esp. *biliar*]. Qui a rapport à la bile. On appelle *appareil biliaire*, *organes ou voies biliaires*, l'ensemble des parties qui concourent à la sécrétion et à l'excrétion de la bile, savoir, le foie, les radicules du conduit hépatique, la vésicule biliaire, le conduit cystique, enliu le conduit cholédoque, qui est la continuation des conduits hépatique et cystique réunis. — *Vésicule biliaire*, ou *vésicule du fiel* (*cystis fellea*). Réservoir membraneux piriforme, logé dans un enfoncement superficiel de la face inférieure du lobe droit du foie. Recouverte à l'extérieur par le péritoine, elle est revêtue intérieurement par une membrane muqueuse unie au péritoine au moyen d'une tunique celluleuse, dense et serrée. Elle reçoit par le canal hépatique une partie de la bile sécrétée par le foie, pendant l'état de vacuité de l'estomac. Ce fluide acquiert, par son séjour dans ce réservoir, des qualités plus actives, et est ensuite versé dans le duodénum par les canaux cystique et cholédoque, au moment du passage des substances alimentaires.

BILIEUX, EUSE, adj. [*biliosus*, all. *gallig*, angl. *bilious*, esp. *bilioso*]. Qui abonde en bile, ou qui est causé par la bile : *teint bilieux*, *tempérament bilieux*. — *Maladies bilieuses*, affections que l'on attribuait à la surabondance ou à l'altération des qualités de la bile. — *Fièvre bilieuse*, ensemble de symptômes que l'on regarde maintenant comme résultant de l'inflammation de la membrane muqueuse de l'estomac et du duodénum ou de

l'hépatite. — *Fièvre bilieuse des pays chauds*. C'est une fièvre rémittente avec coloration jaune de la peau, et tension des hypocondres, vomissements bilieux, etc. — *Tempérament bilieux*, celui dans lequel le système biliaire prédomine sur le lymphatique. Il a pour caractères : des formes peu arrondies et rudes, des muscles prononcés, une charpente forte, le corps agile, une coloration extérieure foncée, les cheveux noirs, le visage sec, la physionomie hardie, les yeux étincelants, une grande facilité de conception et une imagination vive.

BILIFULVINE, s. f. [de *bilis*, bile, et *fulvus*, jaune fauve]. Berzelius a donné ce nom à une matière jaune qu'il a trouvée dans la bile de bœuf. C'est un sel acide double de soude et de chaux avec un acide insoluble dans l'eau et l'alcool, qu'il appelle *acide bilifulvique*. On ne sait si elle existe normalement dans la bile, ou si c'est un produit de métamorphose d'un de ses principes. Virehow a trouvé dans le foie et la vésicule du fiel d'un individu mort de cancer de cet organe, et dans des cas de rétention de la bile et de catarrhe chronique de la vésicule du fiel, des cristaux particuliers d'un jaune rouge et en forme d'aiguilles allongées, qu'il considère comme identiques avec la *bilifulvine* de Berzelius. Ces cristaux sont isolés ou liés par une substance muqueuse ; leur longueur est de 0^{mm},011 à 0^{mm},025 au moins, pendant que leur épaisseur est à peine mesurable. En se réunissant, ils forment des groupes quelquefois fasciculés ou arrondis. Ils se dissolvent rapidement dans les alcalis caustiques ; la solution est incolore.

BILINE, s. f. [de *bilis*, bile]. Substance particulière que Berzelius considérait comme l'élément principal de la bile. V. CHOLATE et CHOLÉATE.

BILIPHÉINE, s. f. V. BILIVERDINE.

BILIVERDINE, s. f. [de *bilis*, bile, et *viridis*, vert]. (Synonymie : *Vert de la bile* ; *matière colorante de la bile* ; *matière jaune de la bile*, Thenard ; *biliverdine* et *cholépyrrhine* (de $\chi\lambda\lambda\acute{\iota}$, bile, et $\pi\upsilon\acute{\rho}\rho\acute{\varsigma}$, orangé) Berzelius ; *biliphéine* de Simon très probablement.) Substance organique essentiellement caractérisée par sa couleur verte variable entre les teintes jaune verdâtre et vert foncé tirant sur le brun rouge, suivant les conditions de fluidité ou de concentration dans lesquelles elle se trouve. Ce principe immédiat se rencontre normalement dans la bile, dans les parties du tube digestif où elle coule, dans beaucoup de calculs biliaires, et dans le placenta des chiennes, lors des dernières périodes de la grossesse. Il imbibe particulièrement les villosités des deux bords circulaires de cet organe. Il y en a aussi, à l'état normal, des traces dans le sérum sanguin. On peut, en certaines conditions morbides, le rencontrer assez abondamment dans le sérum du sang, et consécutivement dans la plupart des parties de l'économie, et quelquefois dans le pus, qu'il bleuit. Berzelius propose de rejeter le nom de *biliverdine* pour le remplacer par celui de *cholépyrrhine*, car la première, suivant lui, serait identique avec la *chlorophylle* des plantes. Mais cette identité n'est pas réelle. De plus, Berzelius, pour admettre l'existence de deux corps (*biliverdine* et *cholépyrrhine*) là où il n'y en a qu'un, semble ne s'être laissé guider que sur les différences de couleur que présente la matière colorante de la bile suivant les conditions de solidité ou de dissolution dans lesquelles on l'observe. Aussi on a adopté la première des deux dénominations qu'il a créées, sans admettre le changement de nom qu'il a proposé.

BILLIN (Bohême). Eaux salines gazeuses, acidules,

d'une température constante de 9°,5, et légèrement mousseuses.

BILOBÉ, ÉE, adj. [*bilobus*, *bilobatus*, de *bis*, deux fois, et *lobus*, lobe]. Dont les deux divisions sont séparées par un sinus obtus, ou plus ou moins arrondi à son fond. *Bilobé* a été employé quelquefois comme synonyme de *dicotylédoné*.

BILOCULAIRE, adj. [*bilocularis*, de *bis*, deux fois, et *locus*, lieu, place]. Se dit, en botanique, des fruits qui ont deux loges : *capsules biloculaires*.

BIMANES, s. m. pl. [de *bis*, deux fois, et *manus*, main ; all. *zweihändig*, angl. *bimana*, esp. *bimano*]. Ordre de la classe des mammifères, qui a pour caractères d'avoir les membres onguiculés, deux mains à pouces opposables, et les trois sortes de dents (incisives, canines et molaires). Cette famille ne comprend que l'homme. Les bimanes sont considérés aussi comme une famille de l'ordre des *Primates*, dont les singes constituent l'autre famille.

BINAIRE, adj. [*binarius*, de *bis*, deux ; angl. *binary*, esp. *binario*]. On donne cette épithète, en chimie, aux composés de deux corps simples. Le cinabre, composé de soufre et de mercure, est un composé binaire.

BINÉ, ÉE, adj. V. GÉMINÉ.

BINITROBENZIDE ou **NITROBENZIDE**, s. m. Corps obtenu par Deville en faisant agir à chaud 5 à 6 parties d'acide nitrique fumant sur 1 partie de benzène. Il cristallise en lamelles et en prismes. (C⁶H²AzO⁴.)

BINITROTOLINE ou **NITROTOLINE**, s. f. Corps obtenu par action prolongée de l'acide nitrique chaud sur la *toline*. Il cristallise en prismes aciculaires (C¹⁴H¹⁶2AzO⁴.)

BINOCLE, s. m. [de *bis*, deux fois, et *oculus*, œil ; all. *Zweihänder*, it. *binocolo*]. Instrument d'optique analogue aux besicles, et au moyen duquel on voit un objet avec les deux yeux en même temps, ce qui le distingue de la simple lorgnette. — On donne, en chirurgie, le nom de *binocle* à un bandage roulé, aussi appelé *diophtalme*, destiné à maintenir un appareil sur les deux yeux, et qui représente un \sphericalangle , dont les croisés se trouvent en arrière sur l'occiput, et en avant sur la racine du nez et sur le front. On le fait avec une bande d'environ 8 à 10 aunes de longueur et large de trois travers de doigt, roulée à deux globes un peu inégaux. On applique d'abord le plein de la bande sur le front ; les deux cylindres, conduits horizontalement à la nuque, y sont croisés ; puis, ramenés sous les apophyses mastoïdes, ils remontent obliquement sur chaque joue pour revenir sur les yeux et le front, où on les croise de nouveau pour regagner la nuque en passant sur les pariétaux. Un tour horizontal affermit ce premier jet, et les globes, revenus à la nuque, recommencent le même trajet. On achève le bandage par un ou deux tours horizontaux. — Ce bandage se fait aussi avec une bande roulée à un seul globe, de même longueur et de même largeur que ci-dessus. Le jet de la bande est porté à la nuque et fixé par deux circulaires ; au troisième tour, la bande est conduite de la nuque sous l'apophyse mastoïde gauche, puis en remontant obliquement sur la joue et l'œil correspondant, ensuite sur le pariétal droit et jusqu'à la nuque. Un circulaire affermit ce premier tour, et la bande, revenue à la nuque, est portée ensuite sur le pariétal gauche, l'œil droit et la joue droite, sous l'apophyse mastoïde correspondante et la nuque, d'où part un second tour horizontal. On continue jus-

qu'à ce que les deux yeux soient complètement couverts, et l'on termine par un ou deux circulaires.

BIOCHIMIE, s. f. [de βίος, vie, et χημία]. Chimie organique V. ANALYSE anatomique.

BIODYNAMIQUE, s. f. [de βίος, vie, et δυναμική]. Théorie de l'activité vitale.

BIO-LA-GARDE. Village du département du Lot. Eaux salines gazeuses, contenant des traces de soufre et 0,01 d'acide sulfhydrique par litre.

BIOLOGIE, s. f. [biologia, de βίος, vie, et λόγος, discours; all. *Biologie*, angl. *biology*, it. et esp. *biología*]. On donne ce nom à la science qui a pour sujet les corps organisés, et pour but ou objet d'arriver, par la connaissance des lois de l'organisation, à connaître les lois des actes que ces êtres manifestent, et réciproquement. Le terme *biologie* a quelquefois, mais à tort, été pris dans un sens plus restreint, comme synonyme à peu près du terme *physiologie*, ou devant désigner seulement l'étude des actes que manifestent les corps organisés. — En biologie, on envisage les êtres organisés sous deux faces distinctes : 1° *statiquement*, c'est-à-dire comme aptes à agir; et 2° *dynamiquement*, c'est-à-dire comme agissants. A la considération *statique* appartiennent : 1° l'*Anatomie*, qui étudie l'organisation des êtres, et dont le principal moyen d'investigation intellectuel est la comparaison; 2° la *biotaxie*, qui étudie les lois de l'arrangement des êtres en groupes naturels, d'après la conformité de leur organisation, se traduisant au dehors par des modifications correspondantes des organes extérieurs; 3° la *science des milieux*. Toute idée d'être organisé vivant est impossible, si l'on ne prend en considération l'idée d'un milieu. Ainsi l'idée d'être vivant et celle de milieu (air, eau, lumière, chaleur, etc.) sont inséparables. On ne peut concevoir non plus une modification de l'un sans que survienne une modification de l'autre par une réaction inévitable. Aussi l'étude de l'influence du milieu sur l'être organisé vivant, et celle de l'influence de l'être sur le milieu, sont-elles liées l'une à l'autre. C'est sur cette science qu'est en grande partie fondé l'art de conserver la santé, l'*hygiène*, et cependant elle n'a, depuis de Blainville, jamais été envisagée méthodiquement; aussi les matières qu'elle doit comprendre sont-elles éparées dans les livres, tandis qu'elles ne devraient y figurer qu'à titre d'emprunt à la science mère, où le plus souvent même il n'en est pas question. Au point de vue *dynamique*, la biologie comprend : 4° la *physiologie*, qui a pour but spécial la connaissance des lois d'après lesquelles s'opèrent les actes des êtres vivants; 5° les actions réciproques du milieu sur l'être vivant, et de celui-ci sur le premier, point par lequel la biologie touche particulièrement à la science des sociétés.

BIORGANOGRAPHIE. Étude des lésions organiques pendant la vie. (Piorry.)

BIOTAXIE, s. f. [de βίος, vie, et τάξις, arrangement, all. *Biotaxie*]. L'une des branches de la biologie. La *biotaxie*, ou *taxonomie*, est une science qui a pour sujet les êtres organisés considérés à l'état *statique* (en tant qu'aptés à agir), et pour objet ou but la *coordination hiérarchique de tous les organismes connus en une série générale destinée ensuite à servir de base indispensable à l'ensemble des spéculations biologiques*.

La biotaxie est *zoologique* ou *botanique*, suivant qu'elle étudie les animaux ou les plantes (V. ZOOLOGIE, BOTANIQUE *descriptives*, et CLASSIFICATIONS). La biotaxie repose sur l'anatomie; elle la suppose connue au moins quant aux faits les plus généraux. La

biotaxie s'appuie plus particulièrement sur la connaissance des parties extérieures du corps, ou *anatomie extérieure* ou *morphologique*. La physiologie s'appuie, au contraire, en particulier sur l'*anatomie intérieure*, ou anatomie proprement dite. De même qu'à toute disposition de structure ou anatomique d'un organe ou d'un appareil, se trouve liée, d'une manière immédiate et fatale, une action physiologique correspondante; de même, au point de vue anatomique, s'observe une corrélation constante entre les parties extérieures et les parties intérieures du végétal ou de l'animal. C'est cette corrélation entre ces deux ordres de parties, fait fourni par les études anatomiques, qui est la condition d'existence de la biotaxie, qui la rend possible, qui en est la base. Cette corrélation est telle, que la disposition anatomique des parties internes se traduit au dehors par la disposition des parties externes, et réciproquement, quant aux faits d'organisation vraiment fondamentaux. On peut donc, à l'aide des particularités, des modifications de l'une, saisir et juger les particularités, les modifications de l'autre. En un mot, puisque l'ensemble de l'organisation interne se traduit au dehors par l'ensemble des organes extérieurs, étant donné un être vivant connu anatomiquement, on peut conclure de son organisation profonde à celle d'un animal non disséqué qui lui ressemble extérieurement; on est donc porté analogiquement à placer celui-ci à côté du premier: d'où la formation des groupes naturels. La connaissance de ceux-ci coordonne et résume, de la manière la plus synthétique et la plus naturelle qu'on puisse concevoir, l'ensemble des notions anatomiques, tant celles qui sont relatives aux parties extérieures que celles qui se rapportent aux cinq ordres de parties profondes. La formation des groupes naturels consiste à saisir, entre des espèces plus ou moins nombreuses, un tel ensemble de caractères analogues et essentiels, que, malgré leurs différences caractéristiques, les êtres appartenant à une même catégorie quelconque soient toujours, en réalité, plus semblables entre eux qu'à aucun des êtres d'un autre groupe. La *biotaxie* se divise en *générale* et en *spéciale* ou *descriptive*. La première, s'appuyant sur l'anatomie, examine quelles sont les lois de la corrélation entre les parties profondes et les parties extérieures, lois qui permettent de mettre à profit celles-ci pour classer sûrement les êtres. S'appuyant sur la science des milieux, elle traite, d'autre part, des limites de variations des parties extérieures, surtout selon les conditions dans lesquelles se trouve placé l'animal ou la plante. Elle traite en outre des notions d'ESPÈCE, de GENRE, etc. (V. ces mots), et enfin des méthodes de classement ou classifications zoologiques et botaniques. La *biotaxie spéciale* ou *descriptive* comprend l'exposé des caractères des embranchements, classes, ordres, tribus, familles, genres et espèces, en suivant la méthode de classification adoptée, naturelle ou artificielle.

BIOTIQUE, adj. *Principe biotique*, nom donné au principe vital. Principe hypothétique imaginé pour rendre compte des actes qu'on observe sur les corps organisés et non dans les corps bruts, et que les uns comparent à la lumière, d'autres au fluide électrique, ou que d'autres croient d'une nature particulière.

BIOXYDE D'HYDROGÈNE, s. m. (HO²). Eau oxygénée. Composé remarquable découvert en 1818 par Thénard. Le bioxyde d'hydrogène est un liquide incolore, de consistance sirupeuse, inodore, de saveur piquante, blanchissant la langue et l'épiderme, et pesant 1,45.

BIOXYPROTÉINE, s. f. Produit d'altération des substances organiques, qu'on appelle aussi *bioxyde* ou *deutoxyde de protéine*. Il ne cristallise pas. Quand on a dissous les cheveux dans une dissolution de potasse concentrée, il se précipite de la protéine par addition d'une petite quantité d'acide acétique. Si ensuite on ajoute une grande quantité d'acide acétique, il se précipite de la dissolution la bioxyprotéine. D'après Mulder, l'*épidermose* n'est que de la bioxyprotéine. La portion de fibrine du sang coagulé que dissout l'eau acidulée d'acide chlorhydrique, portion appelée *albumineuse* par Bouchardat, précipitée par l'ammoniaque, absorbe l'oxygène de l'air et devient bioxyprotéine. (C⁴⁰H³¹Az⁴⁰O¹⁴.)

BIPARIÉTAL, **ALE**, adj. [*biparietalis*]. Qui a rapport aux deux parietaux. *Diamètre bipariétal*, diamètre transversal de la tête, qui s'étend d'une bosse pariétale à l'autre.

BIPARTI, **IE**, adj. [*bipartitus*]. Se dit des feuilles divisées de manière que la scissure excède manifestement le milieu de leur longueur et s'avance plus ou moins près de la base. Cette profondeur de la division distingue les feuilles *biparties* de celles qui ne sont que *bifides*.

BIPARTIBLE, adj. [*bipartibilis*]. Susceptible de se partager spontanément en deux parties. L'ovaire des apocyns est *bipartible*; les valves des capsules sont souvent *bipartibles*.

BIPÈDE, adj. et s. m. [*bipes*, all. *zweifüssig*, angl. *biped*, it. et esp. *bipede*]. Qui a deux pieds.

BIPINNATIFIDE, adj. [*bipinnatifidus*]. Se dit des feuilles pinnatifides dont les lobes ou lanières sont elles-mêmes pinnatifides.

BIPINNÉ, **ÉE**, adj. [*bipinnatus*]. Se dit des feuilles dont le pétiole commun porte latéralement des pétioles secondaires qui portent les folioles.

BIPOLARITÉ, s. f. [de *bis*, deux fois, et *polus*, pôle]. État d'un corps électrique ou magnétique qui manifeste deux pôles doués d'une vertu contraire.

BIRNENSHOFF (Argovie), en Suisse. Eaux salines purgatives à 250 grammes.

BISANNUEL, **ELLE**, adj. [*biennis*, all. *zweijährig*, angl. *biennial*, esp. *bisanuo*]. Se dit des plantes qui vivent environ deux ans. La première année, ces plantes ne poussent que des feuilles sans tige; elles donnent naissance, la seconde année, à une tige qui porte des fleurs et des fruits. Ces plantes sont communément désignées par le signe ②.

BISCHE, s. f., ou **BIEGO**, s. m. Dysenterie maligne des Indes occidentales.

BISCUIT, s. m. [all. *Zwieback*, angl. *biscuit*, it. *biscotto*, esp. *biscocho*]. Pâtisserie faite avec des œufs, de la farine et du sucre, et ordinairement aromatisée. On y incorpore quelquefois des substances médicamenteuses actives, des vermifuges, des sels mercuriels, etc., pour les faire prendre plus facilement aux enfants ou à certains malades. — Les *biscuits vermifuges* sont préparés avec : farine de froment, 32 gram.; sucre, 96 gram.; œufs n° 4, dont on fait une pâte à laquelle on ajoute : semen-contra en poudre, 12 gram., et résine de jalap, 15r,30. On en fait vingt-quatre biscuits, qui contiennent chacun 1 gramme de semen-contra et 10 centigram. de jalap. On en donne aux enfants la moitié d'un ou un entier, selon leur âge. — Quelquefois, comme dans les *biscuits anti-syphilitiques* d'Ollivier, le sublimé corrosif paraît être transformé en un composé mercuriel particulier différent du mercure doux. — Le *biscuit de mer* est une espèce de pain non levé, ou très peu levé, et plutôt desséché à l'étuve que cuit, en galette mince, très dure,

contenant, sous le même volume, trois ou quatre fois plus de parties nutritives que le pain frais.

BISEL, s. m. [esp. *bisal*]. On appelle ainsi un sel contenant deux fois autant d'acide que le sel neutre.

BISEXE ou **BISEXUÉ**, **ÉE**, adj. [*bisexuinus*]. Qui réunit les deux sexes. V. HERMAPHRODITE.

BISMUTH, s. m. [*bismuthum* ou *wismuthum*, all. *Wismuth*, angl. *bismuth*, it. *bismutte*, esp. *bismuto*]. Métal que l'on trouve : 1° à l'état natif, uni avec un peu d'arsenic, en Saxe, en Bohême, en Souabe, en Suède, et en France dans les mines de Bretagne, et à la vallée d'Ossau dans les Pyrénées; 2° à l'état d'oxyde; 3° combiné avec le soufre et l'arsenic. Il est blanc et présente un reflet rougeâtre; il se réduit sous le marteau en fragments lamelleux. Il est d'une pesanteur spécifique de 9,82 à 9,88, se fond à une température d'environ 247° therm. centigr., et cristallise, par un refroidissement lent, en cubes disposés de manière à imiter une pyramide quadrangulaire renversée.

BISON, s. m. [*Bos americanus*, all. *Buckelochs*, angl. *bison*, it. *bissonte*, esp. *bisonte*]. Bœuf à bosse dorsale, poil laineux très long à la tête, au cou et aux épaules, et ras au train postérieur. Il porte une touffe au menton, une excroissance adipeuse au garrot. Il vit en troupes au Missouri. Peau, poil et cornes très recherchés; chair bonne. V. BŒUF.

BISTORTE, s. f. [*Polygonum bistorta*, esp. *bistorta*]. Plante de la famille des polygonées, J., dont les racines sont contournées en forme d'S; de là le nom de *bistorte*, c'est-à-dire, deux fois tordue.

BISTORTIER ou **BISTOTIER**, s. m. Espèce de pilon de bois à long manche dont on se sert, en pharmacie, pour mêler les substances molles et préparer les électuaires.

BISTOURI, s. m. [*scalpellus*, all. *Bistouri*, angl. *bistoury*, esp. *bisturi*]. Instrument de chirurgie dont le nom vient, suivant Huet, de la ville de *Pistori*, où était autrefois la meilleure fabrique de ce genre d'instruments, appelés *pistoriensis gladii*. Les bistouris ont la forme de petits couteaux, et sont composés de deux parties principales, la lame et le manche, appelé plus ordinairement la *châsse*. La lame a le plus souvent 2 pouces et demi à 3 pouces de longueur; elle est articulée d'une manière mobile sur la châsse, qui se compose de deux jumelles d'écaïlle, d'ivoire, de corne, ou d'une autre substance analogue, entre lesquelles la lame se trouve placée lorsque le bistouri est fermé. Ces jumelles, jointes entre elles, près de leur extrémité libre, par un clou rivé, sont jointes de même, à l'autre extrémité, par un clou rivé qui traverse la *talon* de la lame, et lui sert de pivot. Le talon se prolonge en arrière et se termine par un bouton lenticulaire, qui dépasse le manche quand l'instrument est fermé, et qui vient appuyer sur la partie postérieure des deux jumelles quand l'instrument est ouvert. Ces bistouris, dits à *lame flottante*, méritent la préférence dans le plus grand nombre de cas : ils ont l'avantage de pouvoir être nettoyés avec facilité, en introduisant un linge entre les deux jumelles; et ils sont beaucoup plus commodes que les bistouris à *lame fixe* ou *dormante*, c'est-à-dire qui ne se ferment pas : ceux-ci sont de véritables couteaux, ou du moins des scalpels. — Plusieurs moyens ont été proposés pour maintenir la lame fixe lorsqu'une fois elle est ouverte, et empêcher qu'elle ne se referme; mais quelque ingénieux que soient ceux qu'ont imaginés Percy, Larrey, Récamier, etc., on s'en tient presque généralement aux simples *bistouris à ressort*, c'est-à-dire le long du manche desquels règne on arrière,

comme dans les couteaux de poche, un ressort élastique terminé par une saillie quadrilatère qui s'engrène dans une échancrure correspondante située sur le prolongement postérieur du talon de la lame, de manière que celle-ci ne peut plus se fermer sans qu'on la dégage en soulevant le ressort. Tantôt les bistouris sont *droits*, tantôt ils sont *courbes* (c'est-à-dire que leur *tranchant* est *convexe* ou *concave*). Souvent aussi ils sont *boutonnés*, c'est-à-dire que leur pointe est terminée par un bouton olivaire, pour éviter qu'elle ne blesse des parties qu'il faut ménager. Les bistouris convexes ou concaves sont en même temps presque toujours *boutonnés* : tels sont les bistouris de Pott, de Cooper, de Scarpa, de Dupuytren, pour le débridement des hernies. Celui de Cooper était *concave* comme celui de Pott ; mais il en différait en ce que toute la partie de la lame qui n'agit pas dans l'opération était mousse, que le tranchant n'avait guère qu'une étendue d'un ponce. Celui de Scarpa était *convexe* au lieu d'être concave comme celui de Pott ; celui de Dupuytren, *convexe* comme celui de Scarpa, n'est tranchant, comme celui de Cooper, que dans une portion peu étendue de la lame. Le *bistouri à la lime* est un bistouri droit, à lame triangulaire, boutonnée à sa pointe et fixée sur un manche à pans : son tranchant, fait avec une lime, ne pouvait couper que des parties tendues ; aussi servait-il à débrider les plaies. Le *bistouri aiguillé* ne diffère du bistouri droit qu'en ce que sa lame, très mince et très acérée, ne fait que des ponctions ou piqûres très étroites : il sert particulièrement pour explorer la nature de tumeurs dont le diagnostic laisse quelque incertitude. On a appelé *bistouri royal* celui dont on s'est servi pour opérer Louis XIV de la fistule à l'anus (la lame est étroite, courbe, à tranchant concave, terminée par un stylet boutonné) ; *bistouri gastrique*, un instrument très compliqué inventé par Morand pour dilater les plaies du bas-ventre. Le *bistouri herniaire*, *bistouri caehé* ou *attrape-tourdaud de Bienaise*, est un bistouri courbe dont la lame est cachée dans une canule d'où on la fait sortir à volonté en pressant sur un ressort : il servait pour le débridement des plaies abdominales et l'opération de la taille. *Bistouri de doigt de Rœderer*, instrument analogue à l'*anneau-scalpel de Simpson*, consistant de même en une lame pointue, montée sur un anneau, et employée autrefois pour perforer le crâne du fœtus dans le sein de sa mère, lorsque l'accouchement était reconnu impossible.

BISTOURNAGE, s. m. [all. *Wallachen*]. Procédé de castration qui consiste à produire l'atrophie des testicules, en renversant ces organes dans les bourses, et en les faisant tourner deux ou trois fois autour du cordon. Le mot *bistournage* indique par son étymologie deux torsions ; la pratique prouve qu'il est prudent de faire trois tours pour tous les animaux. On emploie ce procédé surtout pour les ruminants. Dans quelques contrées, on châtre les bœufs par le bistournage. Cette opération peut être appliquée au cheval, mais avec quelques difficultés.

BISUCCINAMIDE, s. m. Corps obtenu par action du gaz ammoniac sur l'acide succinique, assez soluble dans l'eau, difficilement dans l'alcool et l'éther ; il cristallise. (C⁸H⁵O⁴Az.)

BISULCE, adj. [*bisulcus*, de *bis*, deux fois, et *sulcus*, fente]. Se dit, en zoologie, des quadrupèdes à pied fourchu, comme le bœuf.

BITERNÉ, ÉE, adj. [*biter-natus*]. Se dit, en botanique, des feuilles dont le pétiole commun se partage en trois

pétioles secondaires, dont chacun porte trois folioles.

BIT-NOBEN. Nom donné à une préparation faite par les Indous. C'est une substance blanche, saline, appelée dans le pays *padanoon*, *soucherloon*, et populairement, *khala mimuc*, c'est-à-dire, sel noir. On l'emploie depuis longtemps dans l'Inde pour fortifier la digestion, comme un spécifique dans les obstructions du foie et de la rate, et en somme dans toutes les affections chroniques de l'homme et des animaux.

BITUME, s. m. [*bitumen*, all. *Bitumen*, *Erdharz*, angl. *bitumen*, it. *bitume*, esp. *betun*]. On donne ce nom à des matières combustibles que l'on trouve dans le sein de la terre. Les bitumes sont solides, mous ou liquides ; friables lorsqu'ils sont solides, s'électrisant alors par frottement comme les résines, se liquéfiant par la chaleur ; ils brûlent, quel que soit leur état, en répandant une fumée épaisse très odorante. On en distingue plusieurs variétés : 1° le *naphte*, qui est liquide et transparent ; 2° le *pétrole*, qui est moins liquide que le naphte, et qui donne à la distillation un liquide semblable à ce dernier ; 3° le *malthe*, qui est noirâtre et d'une consistance visqueuse ; 4° l'*asphalte* ou *bitume de Judée* ; 5° le *pissasphalte*. Quelques auteurs rangent aussi parmi les bitumes le succin ou ambre jaune. Tous les bitumes sont amers et stimulants.

BITUMINEUX, EUSE, adj. [*bituminosus*, all. *erd-pechartig*, angl. *bituminous*, esp. *bituminoso*]. Qui tient du bitume : le jayet, la houille, sont des substances bitumineuses.

BITUMINISATION, s. f. [de *bitumen*, bitume]. Quelques chimistes se sont servis de cette expression pour indiquer la transformation des substances organiques en matière bitumineuse.

BIVALVE, adj. [*bivalvus*, all. *zweiklappig*]. Composé de deux valves : *capsule bivalve*, *coquille bivalve*.

BIVALVULÉ, ÉE, adj. [*bivalvulatus*]. *Anthère bivalvulée*, celle qui a deux pores formés par des valvules qui s'ouvrent au moment de l'anthèse.

BIXACÉES, s. f. Nom d'une petite famille de plantes voisine des tiliacées, dont elle a été séparée. Ovaire à placentation pariétale ; plantes ligneuses de l'Amérique et de l'île Maurice (*V. ANOTTO* et *ROCOU*). Quelques auteurs la réunissent aux flacourtiacées.

BIXÉINE, s. f. Matière colorante qui, suivant M. Preisser, est contenue toute formée dans le rocou (*Bixa orellana*), et provient de l'action de l'air et de l'ammoniaque sur la bixine.

BIXINE, s. f. Matière incolore et cristallisable qui jouerait, d'après M. Preisser, le même rôle par rapport à la bixéine du rocou que l'orcine par rapport à l'orcéine de l'orseille.

BLACK-DROP, s. m. Les Anglais donnent le nom de *black-drop* (goutte noire) à un médicament dont l'opium est la base. Pelletier a proposé de l'imiter avec une solution de suc de réglisse dans l'eau et une quantité déterminée d'acétate de morphine.

BLAFARD, ARDE, adj. [*pallidus*, *pallidulus*, all. *bleifarben*]. Qui est d'une couleur pâle, qui a perdu sa couleur naturelle : *teint blafard*, *chairs blafardes*.

BLANC, s. m. *V. MALADIES des végétaux.*

BLANC D'ARGENT, s. m. On donne ce nom, dans le commerce, au plus beau *blanc de plomb* (sous-carbonate de plomb).

BLANC DE BALEINE, s. m. [*sperma ceti*, all. *Wallrath*, angl. *cetaceum*, it. *bianco di baleno*, esp. *celebro de ballena*]. Substance solide, blanche, onctueuse, qui ne provient pas de la baleine, ce que

son nom semble indiquer, mais qu'on trouve dans diverses espèces de cachalots, notamment le *Physeter macrocephalus*, d'où on la retire par expression. Le blanc de balcine est formé de cétine et d'huile de balcine (celle-ci est constituée surtout par l'oléine). Autrefois on l'employait dans les affections catarrhales. — Ce corps se trouve dans les cavités cloisonnées (par des cartilages) que présentent les os du crâne, et qui sont interposées entre la surface encéphalique et la surface extérieure des os de la tête chez les *Physeter macrocephalus*, *Tursio microps* et *orthodon*, ainsi que chez le *Delphinus edentulus*. Ce sont surtout l'occipital et la partie postérieure du maxillaire supérieur qui présentent ces loges. La cétine, en se solidifiant par refroidissement, prend l'état cristallin. On passe l'huile, on exprime la graisse cristalline qui reste ; on la traite par une faible dissolution de potasse caustique pour dissoudre l'huile restée adhérente, on la lave avec de l'eau, et on la fond dans l'eau bouillante. On la met en pains, qu'on trouve dans le commerce. Ils sont blancs, demi-transparents, cassants, à cassure cristalline et lamelleuse. Ils produisent sous le doigt l'impression du savon dur. Ils fondent à 44°,68. C'est là le *blanc de baleine*, ou *sperma ceti*. Ce corps est composé d'huile qu'il a retenue et de cétine. Il faut bien savoir que les termes *cétine* et *blanc de baleine* ne sont pas absolument synonymes. Le premier désigne un principe immédiat pur, un composé défini ; le second désigne un corps constitué par le premier, plus de l'huile formée principalement d'oléine. C'est du blanc de baleine fusible à 44°,68 qu'on retire la cétine fusible à 49°.

BLANC D'ESPAGNE, BLANC DE MEUDON, s. m. Sous-carbonate de chaux pulvérisé, réduit en pâte au moyen de l'eau, et moulé sous forme de pains ovoïdes ou cylindriques. C'est un absorbant, comme tous les carbonates calcaires.

BLANC DE FARD, s. m. [esp. *blanco de afeitè*]. Ancien nom du sous-azotate de bismuth, que l'on précipite en ajoutant de l'eau à la dissolution du bismuth dans l'acide azotique. Son nom indique l'usage qu'on en fait comme cosmétique. Il a l'inconvénient de noircir très promptement sous l'influence des exhalaisons sulfurées.

BLANC DES GRAINES, s. m. Dénomination sous laquelle Wahlenberg désigne l'albumine végétale contenue dans les graines oléagineuses (amandes, noix, fèves, etc.), et dont certaines propriétés sont modifiées par la présence, soit des acides, soit de tout autre principe, charriés avec elle dans le tissu des plantes.

BLANC DE L'OEIL, s. m. Nom vulgaire de la portion sous-conjonctivale de la *scérotique*. V. ce mot.

BLANC D'OEUF, s. m. V. OEUF.

BLANC DE PLOMB, s. m. V. CARBONATE de plomb.

BLANC DE ZINC, s. m. V. OXYDE de zinc.

BLANCHET, s. m. [all. *Seihetuch*]. Morceau d'étoffe de laine blanche à travers lequel on filtre les sirops et autres liquides d'une certaine densité.

BLANCHININE ou **BLANQUININE**, s. f. V. CINCHONATINE.

BLANCHIR, v. a. S'emploie pour exprimer une cure palliative qui ne fait que masquer les symptômes, par exemple, de la syphilis chez l'homme, de la morve chronique chez le cheval.

BLANC-MANGER, s. m. [all. *Blanc-manger*, esp. *blanco-manjar* ou *manjar-blanco*]. On a donné ce

nom, à cause de sa couleur, à une gelée animale combinée avec une émulsion d'amandes douces, sucrée et aromatisée avec de l'eau de fleur d'oranger et de l'huile essentielle de citron. Cette préparation est un aliment agréable, qu'on prescrit quelquefois dans les maladies chroniques et les convalescences. Pour l'obtenir, on chauffe avec de l'eau bouillante un mortier de marbre et son pilon ; on y met : amandes douces écorcées, 32 gram. ; sucre, 16 gram., et eau de fleur d'oranger, 4 gram. ; et l'on en forme promptement une pâte fine, que l'on délaie, à la manière d'une émulsion, avec 250 grammes de gelée de corne de cerf qui vient d'être préparée et encore bouillante. On passe à travers une étamine, au-dessus d'un vase contenant : alcoolat de citron, 12 gouttes ; on exprime, et l'on plonge le vase dans l'eau froide, ou mieux dans un mélange réfrigérant. Le plus ordinairement on substitue à la gelée de corne de cerf celle d'os de bœuf.

BLANC-RAISIN ou **BLANC-RHASIS**, s. m. V. OXYGENT *blanc de Rhazès*.

BLASTE, s. m. [*βλαστός*, germe, all. *Keim*, it. et esp. *blasto*]. On a appelé *blaste* la partie d'un embryon macrorhize susceptible de se développer par la germination. Ainsi, dans les graminées, le *blaste* est la partie externe de l'embryon formée de la tigelle et de la gemmule renfermées dans le cotylédon, constituant une sorte de gaine ou d'éctui qui les enveloppe de toutes parts. Sous le *blaste* est un corps charnu, épais, en général discoïde, appliqué sur l'endosperme, et nommé *hypoblaste*. Enfin on appelle *épiblaste* un appendice antérieur du *blaste*, qui semble en être un prolongement, et qui le recouvre quelquefois en partie.

BLASTÈME, s. m. [*blastema*]. Nom donné par Mirbel à l'embryon végétal, abstraction faite des cotylédons. Le blastème comprend la radicule, la gemmule et la tigelle. — En anatomie générale, on appelle *blastème* ou *cytoblastème* (*κύτος*, cavité, cellule, *βλαστός*, germe), toute substance liquide ou demi-liquide épanchée entre les éléments anatomiques d'un tissu ou à sa surface. Chez l'adulte, le blastème provient des vaisseaux du tissu où on le trouve ; chez l'embryon encore sans vaisseaux, il est exsudé par les cellules qu'il constitue ou résulte de la liquéfaction de celles-ci. Chez les végétaux, il est exsudé par les cellules qu'il écarte les unes des autres là où vont naître les bourgeons nouveaux, etc. Dans le blastème prennent ou peuvent prendre naissance des éléments anatomiques (c'est de là que lui vient son nom) normaux ou morbides (granulations moléculaires, fibres, tubes, cellules, etc.). Ce qu'on nomme lymphie plastique est le type des blastèmes accidentels ou pathologiques. Les blastèmes versés dans les parties enflammées deviennent très vite demi-solides ou solides. Les blastèmes se présentent, sous le microscope, à l'état de substance amorphe liquide ou demi-liquide, granuleuse, interposée entre les fibres ou les cellules, ou mélangée à ceux de ces éléments qui naissent presque au fur et à mesure de son exsudation ou sécrétion. Il y a autant d'espèces diverses de blastèmes (c'est-à-dire différents par leur composition immédiate) que de conditions dans lesquelles ils sont versés.

BLASTOCARDIE, s. f. [*blastocardia*, de *βλαστός*, germe, et *καρδίς*, cœur]. Wagner donne ce nom, ou celui de *corculum germinis*, à la tache germinative, paree qu'elle est, à proprement parler, le noyau de l'ovule.

BLASTOCARPE, adj. [*blastocarpus*, de *βλαστός*, germe, et *καρπίς*, fruit]. Se dit de graines qui germent

et commencent à se développer avant d'être sorties du péricarpe.

BLASTODERME, s. m. [*blastoderma*, de βλαστός, germe, et δέρμα, peau; all. *Hautkeim*]. L'un des noms de la *membrane prolifère*.

BLASTOPHORE, s. m. [*blastophorus*, de βλαστός, germe, φέρω, je porte; all. *Keinträger*]. Richard père a donné ce nom à la partie de l'embryon macrorhize qui soutient le blasto. V. **HYPOBLASTE**.

BLÉ, s. m. Nom du froment ordinaire (*Triticum æstivum*, et *hibernum*, L., *Triticum sativum*, Lamk.). — *Blé de Turquie*, *blé d'Inde*. V. **MAÏS**. — *Blé cornu*, nom vulgaire de l'ergot. V. **ERGOT**. — *Blé noir*, synonyme de *sarrasin*.

BLÉCHROPYRE, s. f. [*blechropyrus*, de βλαχρός, lent, et πύρ, feu]. On a donné ce nom à la fièvre lente nerveuse.

BLEIME, s. f. [all. *Steingalle*, angl. *corn*]. Irritation de la chair du pied des quadrupèdes monodactyles, due à une contusion de la sole des talons, et quelquefois de celle des quartiers, par la marche sur des terrains durs ou caillouteux, par des cailloux logés entre le fer et la corne, ou par une mauvaise ferrure. Cette irritation finit par déterminer de la douleur et une suppuration, qui, négligée, amène des désordres plus ou moins graves. — La bleime se voit aussi dans l'espèce bovine, et on la divise en *bleime foulée* et *bleime suppurée*.

BLENCYSTORRHÉE. Écoulement de mucosités venant de la vessie, catarrhe de la vessie. (Piorry.)

BLÉNDE, s. f. [all. *Blende*, esp. *blendo*]. Nom du sulfure de zinc, dans les arts et la minéralogie.

BLENGASTRIE. Affection muqueuse de l'estomac. (Piorry.)

BLENNADÉNITE, s. f. [*blennadenitis*, de βλένω, mucus, et ἀδέν, glande]. Inflammation des follicules muqueux.

BLENNANGIAIRRHÉE. Écoulement de mucosités dans les conduits aériens; catarrhe muqueux. (Piorry.)

BLENNANGIBROMORRHÉE. Écoulement de mucosités par la membrane muqueuse du tube digestif. (Piorry.)

BLENNANGIURRHÉE. Écoulement de mucosités par les voies urinaires. (Piorry.)

BLENNÉLYTRIE, s. f. [*blennelytria*, de βλένω, mucus, et ἔλυτρον, vagin]. Nom donné par Alibert au catarrhe vaginal.

BLENNENTÉRIE, s. f. [*blennenteria*, de βλένω, mucus, et ἔντερον, intestin]. Nom donné par Alibert à la diarrhée.

BLENNISTHIE, s. f. [*blennisthnia*, de βλένω, mucus, et ἰσθμός, le pharynx]. Nom donné par Alibert au catarrhe de l'arrière-gorge.

BLENNOCYSTITE, s. f. [*blennocystitis*, de βλένω, mucus, et κύστις, vessie]. Catarrhe vésical chronique.

BLENNOGÈNE, adj. [*blennogenus*, de βλένω, mucus, et γένεσις, génération]. Breschet nommait *appareil blennogène* des organes qu'il supposait destinés à former les diverses productions muqueuses ou épidermiques de la peau. Ce prétendu appareil n'existe pas.

BLENNOMÉTRITE, s. f. [*blennometritis*, de βλένω, mucus, et μέτρον, matrice]. Catarrhe utérin.

BLENNOPHTHALMIE, s. f. [*blennophthalmia*, all. *Augentripper*, esp. *blenofalmia*]. Dénomination générique des diverses inflammations de l'œil qui ont pour siège la conjonctive palpébrale ou oculaire, et pour caractère spécial l'exhalation, à la surface de cette

membrane, d'un fluide mucoso-purulent plus ou moins abondant; telles sont l'ophthalmie catarrhale, celle des nouveau-nés, l'ophthalmie d'Égypte et l'ophthalmie blennorrhagique.

BLENNOPYRIE, s. f. [*blennopyria*, de βλένω, mucus, et πυρρός, fièvre]. Nom sous lequel Alibert a réuni les maladies appelées fièvres gastrique, mésentérique, adéno-méningée, etc.

BLENNORRHAGIE, s. f. [*blennorrhagia*, de βλένω, mucus, et ῥίγγωμι, je romps, je chasse dehors; all. *Tripper*, angl. *gonorrhœa*, esp. *blenorragia*]. Le mot *blennorrhagie*, qui signifie simplement *écoulement de mucosités*, pourrait désigner toutes les sécrétions morbides des membranes muqueuses en général, qu'elles soient ou non le siège d'une inflammation; mais il a été introduit dans le langage nosographique par Swédiaur pour désigner l'inflammation de l'urèthre et du prépuce chez l'homme, de l'urèthre et du vagin chez la femme, avec écoulement mucoso-purulent. Lorsque cet écoulement existe sans symptômes inflammatoires, ou qu'il persiste après la cessation de ces symptômes, la maladie prend le nom de *blennorrhée*: de manière que ces deux expressions, *blennorrhagie* et *blennorrhée*, remplacent celle de *gonorrhée*, nom que les anciens avaient donné à cet écoulement, parce qu'ils le croyaient entretenu par une évacuation de sperme. Toute cause d'irritation de la membrane muqueuse génito-urinaire peut déterminer la blennorrhagie; mais cette maladie résulte plus ordinairement d'une contagion syphilitique. Elle se manifeste en général du deuxième au huitième jour, rarement plus tôt, mais quelquefois beaucoup plus tard. Elle débute par un sentiment de chatouillement et de constriction au bout de la verge. Cette excitation, qui n'a d'abord rien de pénible, devient, vers le deuxième ou troisième jour, une cuisson très incommode. Les bords de l'ouverture du méat urinaire sont collés par une mucosité qui suinte de l'intérieur du canal; il y a besoin fréquent d'uriner, et l'expulsion des urines est accompagnée d'une douleur vive et quelquefois brûlante, qui a fait donner à la blennorrhagie le nom vulgaire de *chaudepisse*; il survient, surtout pendant la nuit, de fréquentes érections, d'autant plus douloureuses que le gland et le prépuce sont tuméfiés. Du sixième au huitième jour, à peu près, l'écoulement devient plus abondant, s'épaissit, est opaque comme du lait, puis se colore en jaune ou vert. Les phénomènes inflammatoires persistent jusqu'au douzième, quinzième ou vingtième jour, puis ils décroissent; l'écoulement diminue, prend une teinte jaune, puis blanche, devient plus lié, plus visqueux, et disparaît enfin, le plus ordinairement vers le trentième ou le quarantième jour. Le traitement de cette affection consiste d'abord dans l'emploi abondant des délayants et des mucilagineux, la diète plus ou moins sévère, l'usage des bains entiers ou des bains de siège et des cataplasmes émollients, et quelquefois l'application de sangsues au périnée. Il est indispensable, si le malade ne garde pas le lit, qu'il porte constamment un suspensoir bien fait. Le cubèbe à la dose de 30 à 40 grammes par jour, ou 3 ou 4 prises; le *copahu* (V. BAUME) en capsules ou en potions, amènent une modification des muqueuses et, à ce qu'il paraît, de l'urine très favorable à la muqueuse. Ce sont des agents d'une grande efficacité; la diarrhée qu'ils produisent doit seulement en faire diminuer la dose sans en contre-indiquer l'emploi. Ils causent, sur quelques sujets, de vives douleurs des reins, mais rarement; elles sont sans dan-

ger et disparaissent dès qu'on cesse l'emploi de ces remèdes. Lorsque l'écoulement, arrivé à l'état chronique, leur résiste, des injections avec 5 ou 25 et même 50 centigrammes de nitrate d'argent pour 30 grammes d'eau distillée; avec 1 gramme de tannin pour 100 ou 200 grammes d'eau; avec 10 à 20 gouttes d'alcool pour la même quantité d'eau; avec 5 grammes d'acétate de plomb ou de sulfate de zinc pour cette quantité de liquide, agissent efficacement dans l'espace de six à huit jours. On a accusé, mais à tort, les injections d'amener des rétrécissements (V. ÉPIDYMYTE). La blennorrhagie dont il vient d'être question, ou non syphilitique, non virulente, est une maladie vénérienne, mais non syphilitique, c'est-à-dire que son pus inoculé ne détermine pas de chancre et qu'elle n'amène pas les accidents secondaires et tertiaires de la vérole.

Blennorrhagie syphilitique ou **virulente**. On a donné ce nom : 1° à la blennorrhagie compliquant la présence d'un chancre dans l'urèthre, et par suite pouvant transmettre des chancres et être suivie des accidents de la syphilis; 2° à celle qui est donnée en même temps que des chancres placés hors de l'urèthre par un individu atteint d'accidents primitifs de la vérole, dont par conséquent le mucus des parties génitales était imprégné de virus syphilitique. V. VAGINITE.

Blennorrhagie herpétique, scorbutique, arthritique ou **goutteuse, rhumatique** ou **catarrhale**, celles que l'on croyait causées par l'état général supposé herpétique, etc.

Blennorrhagie du gland. V. BALANITE.

BLENNORRHAGIQUE, adj. [*bleunorrhagicus*]. Qui a rapport à la blennorrhagie. — **Ophthalmie blennorrhagique**, conjonctivite produite par transport ou inoculation d'un peu de pus de la blennorrhagie de l'urèthre ou du vagin sur la conjonctive. — **Virus blennorrhagique**. On a sous ce nom désigné les mucus uréthral et vaginal, ou le pus de ces parties ayant, par suite de modifications particulières, acquis la propriété de déterminer au voisinage d'une autre muqueuse du même individu, ou chez un autre individu par simple contact ou inoculation, une inflammation analogue à celle dont est affectée la muqueuse qui les fournit. En effet, tous les mucus ou tous les pus de l'urèthre et du vagin ne sont pas susceptibles de déterminer la blennorrhagie ou l'ophtalmie purulente; c'est pourquoi on distingue, sous le nom de **virus blennorrhagique**, de **virus locaux** ou de pus infectés de virus blennorrhagique, ceux qui peuvent par contact causer ces affections. Ce fait rend compte de l'existence des blennorrhagies très probablement contagieuses observées chez les anciens et au moyen âge avant la grande épidémie de syphilis au XVI^e siècle. — **Arthrite blennorrhagique**. Inflammation aiguë ou subaiguë des articulations qui survient fréquemment pendant le cours d'une blennorrhagie, sans cause locale connue, ni état général manifeste qui en rende compte. V. ARTHRITE.

BLENNORRHÉE, s. f. [*bleunorrhœa*, de βλένω, mucus, et ῥέω, couler; esp. *bleunorea*]. D'après son étymologie, cette dénomination pourrait s'appliquer à toute espèce d'écoulement chronique qui a lieu par une surface muqueuse; mais on a borné son acception aux écoulements mucoso-purulents qui ont lieu par la membrane génito-urinaire, sans phénomènes inflammatoires. V. BLENNORRHAGIE.

BLENNORRHINIE, s. f. [*bleunorrhinia*, de βλένω, mucus, et ῥίη, nez]. Nom donné par Alibert au coryza.

BLENNOSE, s. f. [*blennosis*, de βλένω, mucus].

Sous ce nom générique, Alibert a réuni tous les catarrhes ou affections des membranes muqueuses.

BLENNOSTASE, s. f. [*blennostasis*, de βλένω, mucus, et στάσις, repos]. Suppression d'un écoulement muqueux.

BLENNOTHORAX, s. m. [*blennothorax*, de Ελένω, mucus, et θώραξ, le thorax]. Le catarrhe pulmonaire, suivant Alibert.

BLENNOTORRHÉE, s. f. [*blennotorrhœa*, de Ελένω, mucus, ὄζις, ὠτίς, oreille, et ῥέω, couler]. Nom donné par Alibert au catarrhe de l'oreille.

BLENNURÉTHRIE, s. f. [*blennurethria*, de Ελένω, mucus, et ὑρῆθρις, l'urèthre]. Alibert nomme ainsi la blennorrhagie.

BLENNURÉTHRORRHÉE. Écoulement de mucosités par l'urèthre. (Piorry.)

BLENNURIE, s. f. [*bleunuria*, de Ελένω, mucus, et ὕρον, urine]. Nom donné par Alibert au catarrhe vésical, tant aigu que chronique.

BLENNRHINORRHÉE. Catarrhe nasal. (Piorry.)

BLÉPHARITE, s. f. [*blepharitis*, de βλέφαρον, paupière, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie; all. *Augenliedeventzündung*, angl. *blepharitis*, esp. *blefaritis*]. Inflammation des paupières, soit qu'elle occupe le corps de la paupière, la totalité de son tissu, soit (ce qui est plus fréquent) qu'elle n'affecte que le bord libre des paupières et les follicules pileux et muqueux dont il est garni. — L'inflammation du corps des paupières à l'état aigu est caractérisée par une tuméfaction plus ou moins considérable et comme translucide des téguments des paupières, avec tension, chaleur, douleur pulsative. Souvent une sécrétion abondante des larmes et l'exsudation d'une sorte de lymphé plastique précèdent la résolution. Des topiques émollients, des pédiluves sinapisés, des boissons délayantes et une diète sévère, suffisent si l'inflammation est peu intense; quelquefois il faut recourir aux saignées, ou mieux aux applications de sangsues près de la tempe ou à la partie supérieure des joues, et non pas sur les paupières mêmes. Dès que l'inflammation diminue, il faut remplacer peu à peu les émollients par les résolutifs, pour prévenir ou dissiper la tuméfaction oedémateuse et l'excessif relâchement des paupières que laisse souvent cette maladie. (Sichel.) — **Blépharite ciliaire**, ou **sclérophthalmie** (*blépharite lymphatique* ou *serofuleuse*; *ophtalmie sèche, glanduleuse, ciliaire*; *teigne, galle ou gratelle des paupières; inflammation tarsienne; syeosis, tylosis, selérosis, madarosis*). Elle offre deux variétés : 1° la *blépharite ciliaire proprement dite*, dans laquelle la sécrétion catarrhale des paupières et des glandes pileuses des cils se sèche à la base de ceux-ci, rougit la peau, détermine son ulcération et peu à peu la chute des cils; 2° la *blépharite dite glanduleuse*, ou inflammation du bord ciliaire et des follicules connus sous le nom de *glandes de Meibomius*. Elle est beaucoup plus commune, surtout à l'état chronique. Ces follicules sécrètent alors une matière jaunâtre, épaisse, qui agglutine les cils et colle les paupières. Si l'inflammation est plus intense, les rebords des paupières et la conjonctive palpébrale sont rouges et tuméfiés; l'humeur sécrétée, plus âcre, détruit les cils, s'épanche sur la joue, et détermine des excoriations accompagnées d'ardeur et de cuisson. C'est cette variété de la maladie qu'on a appelée *lippitude, psorophthalmie, teigne des paupières*. Les bases du traitement diffèrent peu de celles du traitement de la blépharite simple; mais c'est surtout dans ce cas que les moyens

thérapeutiques doivent être modifiés, et qu'il faut associer à propos aux émoullients les résolutifs et quelquefois les toniques, ou même les astringents, suivant la constitution du malade et la cause présumée de la maladie.

BLÉPHARO-BLENNORRHÉE, s. f. Mot à mot *blennorrhée des paupières*, ou écoulement de mucosités purulentes de la surface de la conjonctive palpébrale. On a décrit sous ce nom l'ophtalmie purulente des nouveau-nés.

BLÉPHAROGOSE, s. f. [de *βλέφαρον*, paupière, et *ἄλωσις*, gonflement]. Tumeur des paupières.

BLÉPHAROPHIMOSIS, s. m. [de *βλέφαρον*, paupière, et *φίμωσις*, ligature]. Ammon donne ce nom à la diminution congénitale de la fente palpébrale.

BLÉPHAROPHTHALMIE, s. f. [*blepharophthalmia*, de *βλέφαρον*, paupière, et *ὀφθαλμός*, œil]. Inflammation simultanée des paupières et de la conjonctive.

BLÉPHAROPHYME, s. f. [*blepharophyma*, de *βλέφαρον*, paupière, et *φύμα*, tumeur]. Tumeur aux paupières.

BLÉPHAROPLASTIE, s. f. [*blepharoplastia*, de *βλέφαρον*, paupière, et *πλάσσειν*, former]. Art de former une paupière nouvelle avec la peau voisine de l'œil, quand la paupière naturelle a été détruite en tout ou en partie.

BLÉPHAROPLÉGIE, s. f. [*blepharoplegia*, de *βλέφαρον*, paupière, et *πλῆσσειν*, frapper]. Paralyse des paupières, de la supérieure surtout. V. **BLÉPHAROPTOSE**.

BLÉPHAROPTOSE, s. f. [*blepharoptosis*, de *βλέφαρον*, paupière, et de *πτῶσις*, chute]. Relâchement ou chute de la paupière supérieure, qui reste abaissée au-devant du globe de l'œil, soit à cause d'un état d'œdème et d'engorgement passif du tissu cellulaire sous-cutané de la paupière, soit par suite de la paralysie du muscle releveur de cette paupière. Cette dernière espèce de blépharoptose serait mieux nommée *blépharoptégie*, attendu qu'elle est, le plus souvent, le résultat d'une congestion cérébrale apoplectique. Le traitement de la blépharoptose par atonic consiste évidemment dans l'emploi des topiques résolutifs et astringents; quelquefois il faut en venir à la résection d'une portion des téguments trop lâches.

BLÉPHAROSPASME, s. m. [de *βλέφαρον*, paupière, et *σπασμός*, spasme; all. *Augenliederkrampf*]. Spasme des paupières, divisé en *tonique*, où les yeux restent convulsivement fermés pendant sa durée, et *clonique*, dans lequel ils s'ouvrent et se ferment continuellement avec une grande rapidité.

BLÉPHAROSTÉNOSE, s. f. [*blepharostenosis*, de *βλέφαρον*, paupière, et *στενός*, étroit]. Nom donné par Ammon à la diminution accidentelle de la fente palpébrale.

BLÉPHAROXyste, s. m. [de *blepharoxystum*, *βλέφαρον*, paupière, et *ξύστηρ*, grattoir]. Paul d'Égine donne ce nom à un instrument dont on se servait pour enlever les callosités développées à la face interne des paupières.

BLÉSITÉ, s. f. [*bläsitas*, de *blæsus*, bègue; all. *Lispeln*]. Vice de prononciation qui consiste à substituer une consonne douce à une plus dure, comme le *z* à l'*s*, le *d* au *t*, l'*s* au *g*: lorsque, par exemple, on prononce *zerbe*, *zeval*, au lieu de *gerbe*, *cheval*.

BLESSISSEMENT ou **BLÉTISSEMENT**, s. m. [all. *Mollwerden*]. Modification particulière que subit le parenchyme de certains fruits charnus, et qui paraît consister tantôt en un phénomène de simple maturation, tantôt en un véritable commencement de décomposition. Le fruit est alors dit *blet*. Certains fruits,

comme les nèlles et les sorbes, ne peuvent être mangés qu'après avoir subi ce changement.

BLESSURE, s. f. [*vulnus*, *læsio*, *πρῶμα*, all. *Wunde*, angl. *wound*, it. *ferita*, esp. *herida*]. Toute espèce de lésion locale produite instantanément par une violence extérieure. Le mot *blessure* n'est donc pas tout à fait synonyme de *plaie* (V. ce mot). Les plaies proprement dites sont bien des blessures; mais on appelle aussi *blessures* les contusions, les luxations, les entorses, les hernies, les fractures, lors même qu'il n'y a aucune solution de continuité apparente. Aussi les mots latins *vulnus* et *læsio* ne rendent-ils qu'imparfaitement l'idée de *blessure*: le premier est trop restreint, et le second trop général.—En médecine légale, on distinguait autrefois les blessures, à raison des suites qu'elles avaient, en *mortelles* et en *non mortelles*. On subdivisait les premières en: 1° *blessures nécessairement mortelles* (*læsiones absolute lethales*), c'est-à-dire si graves, que la mort en est évidemment la suite; 2° *blessures accidentellement mortelles* (*læsiones per accidens lethales*), ou qui n'occasionnent la mort que par le concours d'une disposition particulière de l'individu blessé ou d'une circonstance quelconque qui donne à la blessure une gravité qu'elle n'a pas ordinairement; 3° *blessures mortelles par elles-mêmes* (*læsiones per se lethales*), c'est-à-dire qui doivent amener la mort, mais uniquement parce qu'aucun secours n'est administré à propos.—Les peines infligées par la loi aux auteurs de blessures sont proportionnées à l'intention qu'ils ont eue et à la gravité des lésions. L'auteur de blessures faites volontairement, et qui entraîne une maladie de plus de 20 jours, est puni de réclusion (C. pén., art. 309), ou au moins d'une année d'emprisonnement (loi de 1832). Si elles ont été faites avec préméditation, la peine est celle des travaux forcés à temps (art. 310). Si la maladie n'a pas été de plus de 20 jours, l'auteur de *blessures volontaires* est puni d'un emprisonnement de 6 jours à 2 ans et d'une amende de 16 à 200 fr. ou de l'une de ces deux peines seulement; et s'il y a eu préméditation ou guet-apens, l'emprisonnement est de 2 à 5 ans, et l'amende de 50 à 500 fr. (art. 311). Lorsque les *blessures* ont été *involontaires*, leur auteur est puni d'un emprisonnement de 6 jours à 2 mois et d'une amende de 16 à 100 fr. (art. 320). La loi détermine, en outre, des cas où l'auteur de blessures doit être puni plus rigoureusement à raison de la qualité des personnes blessées, ou des circonstances du crime ou délit; elle détermine également certains cas où les blessures sont réputées excusables. Mais, indépendamment des peines ci-dessus, l'auteur de blessures est condamné à des dommages-intérêts fondés sur la gravité et les suites des lésions, et le plus ordinairement d'après les rapports de médecins ou de chirurgiens.—On dit vulgairement qu'une femme enceinte *s'est blessée*, lorsqu'elle a éprouvé quelque accident qu'on suppose avoir été funeste à l'embryon; et de là, par extension, on donne quelquefois, mais improprement, le nom de *blessure* à la ménorrhagie qui survient pendant la grossesse.

BLETTE, s. f. [*Blitum*, all. *kleiner Amaranth*, angl. *blite*, *strawberry-spinage*, it. *bietola*, esp. *bledo*]. Genre de chénopodées appelé aussi *rolette*, comprenant des herbes annuelles dont le type est le *Blitum capitatum*, ou *épinard fraise*, qui, ainsi que quelques autres (*Bl. virgatum*, *petiolare*, *chénopodioides*, *maritimum*), est cultivé comme alimentaire. Dans quelques pays on donne ce nom à une variété de *carde* ou *poi-*

rée, plante de la même famille, du genre *Betta* (*V. ce mot*), ou *Betta cyclo*, L., qu'on nomme plus souvent *carde poirée*, et dont on mange les pétioles.

BLEU DE NERPRUN, s. m. Matière colorante d'un bleu violet qui se trouve dans les baies du nerprun (*Rhamnus catharticus*). Elle verdit par les alcalis et par l'alun.

BLEU DE PRUSSE ou **DE BERLIN**, s. m. [all. *Berlinerblau*]. Nom qu'on donnait au cyanure de fer avant d'en connaître la composition, tant à cause de sa couleur que parce qu'on le préparait exclusivement à Berlin. C'est le *prussiate de fer*, *cyanoferrure de fer*, *cyanure double de fer hydraté*, *cyanure ferros-ferrique*.

BLEU EN LIQUEUR, **BLEU DE COMPOSITION**, **BLEU DE SAXE**, s. m. C'est une solution de l partie d'indigo dans 8 d'acide sulfurique. D'un fréquent usage dans la teinture et le blanchiment, le bleu en liqueur est souvent aussi employé comme poison : les symptômes et le traitement sont les mêmes que dans l'empoisonnement par l'acide sulfurique.

BLEUE (MALADIE). *V. CYANOSE*.

BLEUET ou **BLUET**, s. m. [*Centaurea cyanus*, L., all. *Kornblume*, angl. *blue bottle*, it. *foraliso*, esp. *coronilla*]. Plante annuelle de la famille des synanthérées, dont la fleur est un peu amère et légèrement astringente. Son eau distillée a été préconisée contre les ophthalmies ; elle entre encore dans quelques collyres résolutifs.

BOA, s. m. Serpent non venimeux du genre *Couleuvre* (*Coluber* ou *Boa constrictor*, L.), tel que l'a limité Duméril. Il n'est dangereux que par sa grande taille et sa force ; il atteint 10 à 13 mètres de longueur. Il ne se trouve que dans la Guyane, la Caroline, le Brésil, jamais dans l'ancien continent, dont les grands serpents sont du genre *Python*. Le boa est aussi appelé *serpent empereur* et *devin*, parce qu'on croyait à tort qu'il était employé par les divinateurs.

BOA-TAM-PAIJANG, s. m. Nom du fruit d'un arbre d'espèce inconnue, probablement de la famille des sapindacées, croissant dans l'Inde, et employé dans la dysenterie et la diarrhée. Il est mucilagineux et faiblement astringent.

BOCCO, **BUGCO** ou **BUCHU**, s. m. Nom commercial des feuilles de plusieurs espèces de plantes du genre *Diosma*, famille des rutacées, surtout du *Diosma crenata*, L. (*Barosma crenata*, Willdenow). Leur odeur est très forte, analogue à celle de la rue ou de l'urine de chat ; leur goût est aromatique, chaud et âcre. Elles sont employées comme toniques, stimulantes et surtout comme diurétiques et diaphorétiques.

BOEUF, s. m. [*bos*, βovς, all. *Ochse*, angl. *ox*, it. *bue*, esp. *buey*]. Ce mot désigne généralement le *taureau châté*. En histoire naturelle, il désigne un genre d'animaux ruminants dont : le *taureau* est le mâle entier ; la *vache*, la femelle qui a porté ; la *génisse*, celle qui n'a pas vêlé, et le *veau* et la *vèle*, les petits. Ce sont des ruminants à cornes creuses, dont les supports osseux, au lieu d'être solides comme dans les antilopes, sont creusés à leur base de cellules qui communiquent avec les sinus frontaux ; sternum avec pièce antérieure à articulation mobile, trous intervertébraux doubles ; corps trapu, membres courts et robustes, à pieds fourchus ; cou garni en dessous d'une peau lâche (*fanon*) ; muqueuse large et épaisse, nu sur la plupart, velu, au moins en partie, sur deux ou trois espèces. L'absence de *sinus biflexe interdigital* les distingue des genres *Oris* et *Capra*. — Les bœufs se séparent en deux

divisions : A. Ceux qui ont treize paires de côtes, partagés en deux sections : a. *Taureaux* ou *Bœufs* proprement dits, qui ont la langue rude, à papilles cornées ; b. *Buffles arni* ou *arna*, qui ont la langue douce. — B. Ceux qui ont quatorze ou quinze paires de côtes, partagés aussi en deux sections : c. *Bonases*, qui ont une bosse dorsale ; d. *Yacks* ou *yaks*, qui ont une queue de cheval et pas de bosse. — Les espèces sont : a. 1° *Bœuf commun* (*Bos taurus*, L.), variétés : *petit bœuf sauvage d'Écosse* ; *zébu*, qu'on croit un produit de croisement d'espèces ; *bœuf à fesses blanches*, de Java. 2° *Gour* (*Bos gaurus*, ou *Bibos concavifrons*). 3° *Gayal* (*Bos gavæus* ou *frontalis*), variétés : *gayal domestique*, *gobah gayal* ou *gayal des plaines*, au Thibet ; *jungly-gau*, qu'on eroit un croisement du gayal et du taureau. 4° *Bos bengiger*, à Java. — b. 5° *Buffle commun* (*Bos bubalus*). 6° *Arna* ou *arni*, à cornes en croissant, d'Asie, comme le buffle sauvage, tous deux souches de races domestiques, dont une est l'arni chinois ou indien. 7° *Arni* ou *arna géant*, du Bengale, très rare. 8° *Buffle du Cap* ou de *Cafrerie* (*Bos cafer*), qui se rapproche des antilopes. 9° *Brachyceros* (*Bos brachyceros*, Gray). — c. 10° *Aurochs* (*Bos urus*). 11° *Bison* (*Bos americanus*). Dans ces deux espèces, ou *Bonases*, la présence de la bosse tient à l'énorme développement des apophyses épineuses des premières vertèbres dorsales, qui, au lieu d'être sous-évanées et de former crête comme chez le *gour* et le *gayal*, qui les ont aussi grandes, sont pourvues de deux masses grasses et charnues latérales, dont le volume est encore exagéré par la masse des poils de cette région. — d. 12° Le *Yac*, *yak* ou *yack*, *vache grognante de Tartarie* ou *buffle à queue de cheval* (*Bos grunicus*), qui vit près des neiges éternelles et a le muqueuse velu.

BOEUF MUSQUÉ. Animal retiré du genre *Bœuf* pour en former un nouveau, *Ovibos* [*ovis*, mouton, et *bos*, bœuf]. L'espèce connue, *Ovibos moschatus*, de Blainville, vit en troupes dans l'Amérique septentrionale, manque de muqueuse, a un poil long et un autre ras. Il ressemble plus au mouton qu'au bœuf et répand une forte odeur de musc.

BOIS, s. m. [*lignum*, ξύλον, all. *Holz*, angl. *wood*, it. *legno*, esp. *leño*]. On donne ordinairement ce nom à la substance compacte, dure et solide, qui compose la racine, la tige et les branches des arbres et des arbrisseaux. Mais les botanistes appellent particulièrement *bois* la partie du tronc des végétaux dicotylédones qui est ligneuse et placée sous l'aubier (*V. AUBIER*). Au centre du bois se trouve la moelle, *medulla*. Le bois est composé de faisceaux de fibres ligneuses ou *clostres*, disposés dans le sens de la longueur de la tige ou des branches, fibres creuses au centre, mais dont les parois sont plus épaisses que dans l'aubier et incrustées de *xylogène* (*V. ce mot*). Ces faisceaux sont composés en outre de vaisseaux rayés ou ponctués, accompagnés de laticifères dans les monocotylédones. Dans ces dernières, ils sont dispersés isolément dans la masse ou gangue de tissu cellulaire, mais plus serrés à la périphérie qu'au centre. Dans les dicotylédones, ils sont généralement en couches concentriques, et toujours séparés çà et là par des lames de tissu cellulaire, lames qui sont les rayons médullaires. Le bois de certaines plantes est recueilli pour servir à la thérapeutique. Ces bois doivent être coupés avant le développement des bourgeons ou après la chute des feuilles. On les choisit sains et entiers, et l'on en sépare l'écorce, le liber et l'aubier. — *Bois des plantes*. *V. LIGNEUX*.

Bois d'aloès. On désigne sous ce nom trois espèces de bois qui sont souvent substituées l'une à l'autre, et dont il est impossible d'indiquer les différences et l'origine, tant on trouve dans les auteurs d'incertitude et de contradictions. 1° Le *bois d'aloès* proprement dit (*lignum aloes*, agalloche cambac, cambuc, calam-bac, calambouc) est pesant, résineux, d'une couleur foncée veinée de blanc, d'une saveur amère et résineuse, d'une odeur faible, qui devient aromatique et agréable par la chaleur. 2° Le *bois d'aigle* (*lignum aquilinum*) est plus commun; il n'a qu'une faible odeur, même lorsqu'on le chauffe; il est plus jaunâtre et sans amertume. 3° Le *bois d'aspalath* (*lignum aspalathi*) est d'un rouge foncé et marbré. On faisait autrefois avec le bois d'aloès des fumigations que l'on regardait comme toniques.

Bois amer. V. QUASSIA.

Bois de Brésil ou de Fernambouc (brésillet). Il provient du *Cæsalpinia echinata*, Lamk, arbre du Brésil, de la famille des légumineuses, J. Ce bois, qui a été regardé comme astringent, n'est plus employé que pour teindre en rouge pourpre.

Bois de Campêche. V. CAMPÊCHE.

Bois de couleuvre. Bois ainsi appelé parce qu'il passait pour spécifique contre la morsure des serpents: c'est le *Strychnos colubrina*, L. (pentandr. monogyne, L., apocynées, J.). Boerhaave l'a préconisé comme fébrifuge et anthelminthique.

Bois de fer du commerce, appelé aussi *bois de boco* et *de coco*. Bois dur, très compacte, blanc à l'extérieur, brun mêlé de vert jaunâtre à l'intérieur; on y observe aussi, en petite quantité, de petites lignes tremblées; l'aubier est jaune. Il provient du *Bocoa proueansis*, Aublet, de la famille des légumineuses.

Bois gentil. V. DAPHNÉ et GAROU.

Bois des Moluques (*lignum pavanæ* ou *molucense*), qui provient du *Croton tiglium*, est émétique et purgatif.

Bois néphrétique. On ignore encore de quel végétal il provient. Il est rougeâtre et dur à l'intérieur, blanchâtre extérieurement, recouvert d'une écorce légère et crevasée; sa saveur est légèrement piquante. On l'employait autrefois dans les maladies des voies urinaires.

Bois de palissandre ou de Sainte-Lucie. Il provient du Brésil, de l'Inde orientale et de l'Afrique; le meilleur est de Rio-Janeiro. Il est fourni par diverses espèces du genre *Dalbergia*, plante légumineuse papilionacée. Il varie du noisetle clair au pourpre foncé ou au noirâtre. Il a une odeur claire, douce et agréable; il est imprégné d'une matière résineuse et odorante qui brûle avec éclat.

Bois de panacoco ou bois de fer d'Aublet. Il provient d'un des arbres les plus grands et les plus gros de la Guyane, le *Robinia panacoco*, Aublet, de la famille des légumineuses papilionacées. Le tronc est rougeâtre, très dur, très compacte; l'aubier est blanc.

Bois de Rhodes ou de rose des Canaries (bois de Chypre, *rhodium lignum*). Il provient du *Convolvulus seoparius*, L. Ce bois, d'une odeur de rose et d'une couleur rouge, est employé dans les poudres sternutatoires et les parfums.

Bois de rose du Brésil. C'est le vrai bois de rose des ébénistes, *tulip-wood* des Anglais, fourni par un arbre de la famille des légumineuses. Il est rose pâle, veiné de rouge plus foncé, très pesant, d'une odeur de rose faible augmentant sous la râpe.

Bois saint. V. GAÏAC.

Bois sudorifique. Ces mots désignent collectivement le gaïac, le sassafras, la squin et la salsepareille, qu'on prescrit quelquefois ensemble.

Bois de Vouacapoua, ou *bois angelin*, de la Guyane, quelquefois appelé *bois de perdriz*, parce que, scié obliquement, il offre des hachures analogues à celles des plumes de perdrix. Il provient de l'*Andira racemosa*, Lamk, plante légumineuse.

BOIS, s. m. [all. *Geveih*, esp. *astas*]. Nom donné aux cornes rameuses et caduques des animaux du genre *Cerf*. Le bois, lorsqu'il commence à pousser, ne présente qu'une tige simple et droite appelée *dague*; plus tard, cette tige prend le nom de *merrain*, et donne naissance à des branches latérales arrondies (*andouillers*) ou aplatis (*empaumures*), suivant les espèces. Les rugosités du bois portent le nom de *perlures*; le bourrelet de son point d'union avec l'apophyse frontale s'appelle *meule*, et les grains irréguliers qui forment la meule sont nommés *pierrures*. Le bois manque dans les femelles, excepté dans l'espèce du renne; il tombe tous les ans, et est recouvert, pendant son accroissement, d'une peau tendre, velue et très sensible.

BOISSON, s. f. [*potus*, all. *Trank*, angl. *drink*, it. *bevanda*, esp. *bebida*]. On appelle ainsi tout aliment liquide qu'on introduit dans les voies digestives pour étancher la soif, favoriser la digestion des aliments, réparer la perte des liquides qui s'échappent incessamment de l'organisme, ou enfin modifier l'état des organes. — *Boissons aqueuses*: eau, limonades, émulsions, petit-lait. Elles réparent surtout les pertes d'eau et de sels. — *Boissons fermentées*: vin, bière, cidre, etc. — *Boissons alcooliques*: eaux-de-vie, rhum, arack, kirsch, liqueurs formées d'eau-de-vie et d'huiles essentielles. — *Boissons aromatiques*: café, thé, tilleul, etc. Elles modifient l'état des organes, favorisent ou ralentissent les sécrétions salivaire et gastrique, augmentent ou diminuent le mouvement de décomposition désassimilatrice. V. ALIMENT.

BOITERIE, s. f. Synonyme de *claudication*, en médecine vétérinaire. On en distingue trois degrés: la *feinte*, ou boiterie à peine sensible; la *boiterie basse*, qui est la plus apparente; et la *marche à trois jambes*, dans laquelle l'animal ne peut porter à terre le membre malade.

BOÏTIER, s. m. [*capsula unguentaria*]. On appelait autrefois ainsi la boîte à compartiments qui sert, dans les hôpitaux, à contenir les bandes, les compresses, la charpie, les onguents, etc.

BOL, s. m. [*bolus*, de βῶλος, morceau, bouchée; all. et angl. *Bolus*, it. et esp. *bolo*]. On donne le nom de *bol*, en pharmacie, à une portion d'électuaire officinal ou magistral, d'un poids déterminé, que l'on avale en une fois, après l'avoir roulée dans une poudre inerte, ou enveloppée d'un morceau de pain azyme. On donne quelquefois aux bols une forme ovoïde, qui en rend la déglutition plus facile. Le bol diffère de la pilule par une consistance plus molle. — *Bol alimentaire*. Masse arrondie que forme l'aliment soumis à la mastication et imprégné de salive, au moment où il est rassemblé sur la partie supérieure de la langue pour être porté dans le pharynx par la déglutition.

Bols ou *terres bolaires*, *terres sigillées*. Les anciens désignaient sous ces noms des terres argileuses qu'ils employaient comme absorbantes, antiputrides, alexipharmiques. Ils leur donnaient des formes particulières et leur imprimaient un cachet (de là le nom de *terres*

sigillées) : tels étaient la terre de Lemnos (V. TERRE), le bol d'Arménie, etc. — Le bol d'Arménie, ou bol oriental (*bolus orientalis*), était une argile ocreuse rouge (couleur due à de l'oxyde de fer), grasse au toucher, tonique et astringente. On l'a depuis longtemps remplacée en France par une argile, ou bol du pays (bol de France, *bolus nostras*), que l'on trouve surtout aux environs de Blois et de Saumur. Cette terre est compacte, pesante, douce au toucher. Quelquefois on la lave à la carrière même, et on la met en petits pains ronds empreints d'un cachet; néanmoins il faut la purifier en la pulvérisant, passant au tamis de crin, délayant dans beaucoup d'eau, laissant déposer, et filtrant à travers un tamis de soie. La liqueur laisse déposer le bol sous forme d'une poudre très fine, que l'on sépare par la décantation, et que l'on fait sécher après l'avoir mise en trochisques. Ce bol, dit d'Arménie, est un peu astringent.

Bolus ad quartanam. Composition fébrifuge très célèbre, dans laquelle on fait entrer du quinquina, de l'émétique et du carbonate de potasse. Il paraît que, dans cette composition, les principes actifs du quinquina réagissent sur ceux du tartrate soluble antimonia. Le *bolus ad quartanam* est particulièrement employé contre les fièvres quartes opiniâtres.

BOLAIRE, adj. [*bolaris*, all. *Bolaverde*]. Terres bolaires. V. BOL.

BOLET, s. m. [all. *Locherpiltz*]. Genre de la famille des champignons (cryptogames, L.), caractérisé par un chapeau garni en dessous de tubes perpendiculaires rapprochés ou soudés entre eux. C'est le genre *Agaricus* des anciens, et ce nom lui est resté pour les espèces officinales. Les espèces du genre *Bolet* se partagent en deux groupes. 1° Les uns ont un pédicule central : tel est le bolet comestible (*Boletus edulis*, Bulliard), auquel on donne aussi les noms de *cépe*, *girolle*, *bruguet*, *porchin*, etc. Il est d'une teinte jaune grisâtre; son pédicule, épais et charnu, renflé à sa base et comme réticulé, haut de 0m,108 à 0m,135, soutient un chapeau convexe, épais, charnu, large de 0m,108 à 0m,135, un peu brun. Ses tubes, d'abord blancs, prennent une teinte jaunâtre; sa chair est blanche et ne change pas de couleur quand on la casse. 2° D'autres espèces, plus ou moins dures et subéreuses, servent à préparer l'agaric des chirurgiens; c'est une de ces espèces qui constitue l'agaric du mélèze.

BOLETIQUE, adj. [*boleticus*]. Qui a rapport aux bolets, qui provient des bolets. Se dit d'un acide cristallisable qu'on retire du *bolétate de potasse* existant dans le bolet faux *amadouvier* (*Boletus pseudo-igniarius*).

BOLIDE, s. m. [de *βολις*, *βολιδος*, trait, projectile]. On donne ce nom, ou celui d'*aérolithes*, à des météores qui tombent du sein de l'espace sur la terre avec une grande vitesse, et qui, au moment de leur chute, ont une température assez élevée pour paraître lumineux. Ce sont des masses cavernieuses, revêtues d'une matière vitreuse; leur pesanteur spécifique est d'environ 3,6, et leur composition chimique d'environ 50 de silice, 25 de fer presque entièrement oxydé, 5,5 de manganèse, 4,5 de soufre, 2,5 de nickel métallique, 1,5 de manganèse oxydé, 1,5 de chrome, avec des traces de cobalt. Les faits paraissent prouver que les bolides sont des corpuscules disséminés dans les espaces interplanétaires.

BOLORÉTINE, s. f. Substance résineuse qui se trouve dans les feuilles fraîches ou tombées des conifères, dans le bois des sapins fossiles et dans cer-

taines tourbes. Elle ne cristallise pas et fond à 75°. (C⁴⁰H³²+3 à 6HO.)

BOMBACÉES, s. f. pl. Nom d'une tribu des malvacées dont quelques uns font une famille ne comprenant que des arbres parmi lesquels se trouve le baobab.

BOMBIQUE ou **BOMBYCIQUE**, adj. [all. *Seidenwurmsäure*, angl. *bombic*]. Nom donné à l'acide dont Chaussier signala l'existence dans le liquide que contient la chrysalide du ver à soie.

BOMBYX, s. m. [de *βόμυξ*, ver à soie]. Nom du genre de l'insecte lépidoptère nocturne, dont la chenille est connue sous le nom de *ver à soie*, *magnian*, *magnan* ou *magniaux*. Vers le dixième jour de leur quatrième âge, ils filent, à l'aide d'un appareil particulier qui s'ouvre à leur lèvres inférieure par deux trous, un seul fil composé de deux *brins* soudés, lequel a plus de 1,000 mètres de long et qu'ils enroulent au fur et à mesure pour faire le cocon dans lequel ils passent à l'état de chrysalides. Le cocon dévidé donne la soie. Les cocons dont on laisse éclore la chrysalide donnent le papillon dont les œufs, appelés *graine de vers à soie*, produisent ces chenilles en éclosant. 900 grammes de cocons donnent 30 grammes d'œufs.

BON, s. m. [*bonum*, τὸ ἀγαθόν, all. *das Gute*]. Le bon, dans son acception la plus générale, est tout ce qui est favorable à l'homme, et comprend dès lors deux ordres de satisfactions : celles qui dépendent des besoins divers servant à la conservation de l'individu et de l'espèce, et celles qui dépendent de sa partie affective. Ces deux catégories de phénomènes se superposent dans l'ordre anatomique; car les plus particulières appartiennent manifestement aux portions inférieures du cerveau; et les affections, quoique moins bien déterminées, reposent, d'après toutes les présomptions, dans la région moyenne de l'encéphale. Mais, à ce point, et considéré seulement dans son siège anatomique et dans ses impulsions propres, le bon n'est pas encore le bon moral, tel qu'il constitue une part si importante de la civilisation et une si précieuse acquisition pour l'individu. Il ne commence à prendre ce caractère que quand la raison réagit sur lui. Alors, introduisant ses règles abstraites et ses déterminations impartiales, la raison règle, modifie, et pèse incessamment du côté des penchants altruistes (V. ALTRUISME) contre les penchants égoïstes; c'est cette intervention incessante de la raison qui fait que la morale est progressive. V. BEAU et VRAI.

BONAR. A six lieues de Léon (Espagne). Eau ferrugineuse, bonne contre les fièvres intermittentes, les flux, les coliques.

BONASE, s. m. V. BOËUF.

BON-HENRI, s. m. V. ANSÉRINE.

BONNE-DAME, s. f. V. ARROCHE.

BONNES ou **EUX-BONNES**. Village à sept lieues de Pau (Basses-Pyrénées), qui possède des eaux minérales dont la composition est fort analogue à celle des eaux de Barèges. Cinq sources thermales sulfureuses, 31°, 60 à 33°, 20 centigr.

BONNET, s. m. On donne ce nom au second estomac des animaux ruminants.

BONNET D'HIPPOCRATE [all. *Hippocratesmütze*]. Bandage qu'on appelle aussi *bonnet à deux globes* ou *capeline de tête*. V. CAPELINE.

BONTÉ, s. f. [all. *Güte*, angl. *goodness*, it. *bontà*, esp. *bondad*]. Sans ce nom et ceux de *bienveillance*, *douceur* et *sympathie*, Gall a fait connaître un senti-

ment naturel de l'homme et des animaux qui, appartenant au groupe des facultés instinctives morales (l'ALTRUISME et BON), siège, suivant lui, vers la portion médiane de la partie supérieure du cerveau. Ce groupe est en rapport en avant avec les facultés intellectuelles (l'ESPRIT); et de leur activité, mise en jeu par les facultés morales, résultent les pensées ou idées innées dites de conscience, de sens moral, du juste et de l'injuste. Ce sentiment de bonté est le lien de la société humaine. C'est lui qui porte les hommes à prendre des mesures pour soulager l'indigence et la misère, et qui institue ces vastes établissements hospitaliers où le pauvre trouve un asile. Quand ce besoin est peu développé, l'homme devient méchant, cruel, et si le pouvoir tombe entre ses mains, il n'est pas d'atrocités dont il ne se rende coupable. On accuse les enfants d'être cruels parce que naturellement ils se plaisent à tourmenter les animaux que des personnes insensibles sacrifient à leur amusement; mais ils n'ont pas l'idée des souffrances qu'ils causent, les instincts d'ordre élevé étant encore peu développés alors, et ils sont poussés par une grande activité de l'esprit d'investigation, de l'esprit de comparaison, très développés à cet âge. Il y a une grande différence chez les animaux tant d'individu à individu dans une même espèce que d'espèce à espèce, relativement à la bonté. Ce fait est d'observation chez tous ceux qui vivent avec les animaux domestiques, et chez les gardiens de ménageries; il est certain aussi qu'ils n'offrent pas une douceur passive et que plusieurs sont dominés par cet instinct dans leurs actions.

BORACITE, s. f. (*sous-borate de magnésie, magnésie boratée*), [all. *Würfelsäure*]. Substance vitreuse qu'on trouve dans les carrières de plâtre en cristaux cubiques, acquérant par la chaleur 8 pôles électriques, 4 positifs, 4 négatifs, ce qui la fait rechercher des physiciens.

BORATE, s. m. [*boras*, all. *borarsaures Salz*, angl. *borate*]. On désigne par ce nom les sels formés par la combinaison de l'acide borique avec les bases salifiables. Les borates sont généralement fusibles en une sorte de verre. Traités par l'acide sulfurique, ils laissent déposer, si la liqueur est concentrée, des cristaux lamelleux d'acide borique. Si l'on évapore à siccité la liqueur acide, et qu'on mette le résidu en contact avec l'alcool, celui-ci acquiert la propriété de brûler avec une flamme verte. Dans les borates neutres, la quantité d'acide est à l'oxygène de l'oxyde comme 100 : 12, 27.

Borate de mercure. On le prépare en traitant une solution de proto-azotate de mercure par le borate de soude; il représente une poudre blanche, insoluble, que la lumière noircit promptement. Pour l'administrer plus facilement, on le fait entrer dans quelques préparations, telles que le chocolat.

Borate de soude [*borax*, *tinkal*, *chrysoeolle*, all. *Borax*, esp. *borraj* ou *borrar*]. On trouve ce sel au Pérou, à Ceylan, dans des lacs de l'Inde, en Transylvanie, en basse Saxe. Autrefois on le retirait de plusieurs lacs du Thibet, où il paraissait se former par suite de l'évaporation naturelle de l'eau; il était soumis à plusieurs purifications pour les usages des arts et de la médecine, afin de lui enlever une matière savonneuse qui s'y trouvait mêlée. Aujourd'hui on le prépare de toutes pièces en saturant, au moyen du carbonate sodique, l'acide borique qui existe dissous dans l'eau des lacs de Castel-Nuovo, de Montecerboli et de Cher-

chiajo, en Toscane. Il est alors plus pur. Sa saveur est amère, urineuse. Il s'effleurit à l'air, verdit le sirop de violette, et fond sur les charbons en se boursoufflant beaucoup. Calciné, il absorbe l'acide sulfureux. La proportion d'eau qu'il renferme est, ou de 47, ou de 30 pour 100; et cette quantité influe beaucoup sur sa cristallisation et sur les avantages de son emploi dans certaines applications. Ainsi, dans le premier cas, il cristallise en prismes à six pans; et dans le deuxième, il se présente en octaèdres. Il est alors plus dur, non efflorescent, et plus convenable à beaucoup d'arts. L'état de la température dans lequel s'opère la cristallisation contribue à ce dernier changement de forme et de nature qui, ordinairement, a lieu à 30 ou 32° centigr. Dans les arts, le borax du commerce sert pour la soudure, et s'oppose en même temps à l'oxydation des surfaces qu'on veut unir, ou bien il s'empare des oxydes qui pourraient s'y trouver. En médecine, il a été recommandé comme fondant et emménagogue: on l'emploie avec partie égale de miel en collyroires, dans les aphtes et le muguet.

BORBORI ou **BORI-BORI**. l'. ANONACÉES.

BORBORYGME, s. m. [*borborygmus*, de *βορβορυγμός*, murmure; all. *Poltern*, angl. *rumbling in the bowels*, it. *gorgoglio*]. Bruit sourd qui se fait entendre dans l'abdomen par suite du déplacement des gaz contenus dans le canal intestinal, au milieu de matières liquides. Vulgairement on le nomme *gargouillement*.

BORGET ou **BORCETTE** (EAUX DE) (Prusse rhénane). Ne sont séparées de celles d'Aix-la-Chapelle que par une prairie, et ont à peu près la même composition et les mêmes vertus.

BORÉ, s. m. [all. *Boron*, *Boracium*, angl. *borium*, *boracium*, it. et esp. *boro*]. Nom donné à un corps simple découvert en 1809 par Thenard et Gay-Lussac, et dont la combinaison avec l'oxygène constitue l'acide borique. Le bore est solide, pulvérulent, friable, insipide, inodore, verdâtre. Il n'est pas conducteur de l'électricité; il n'éprouve aucun changement de la part de l'eau bouillante et des acides, si ce n'est de l'acide azotique, qui le transforme en acide borique. Une forte chaleur dans le vide le racornit sans changer sa nature; mais, au contact de l'oxygène, il brûle avec étincelles, et donne de l'acide borique.

BORÉAL, ALE, adj. [*borealis*, all. *nördlich*, angl. *northern*, it. *boreale*, esp. *boreal*]. Qui a rapport au nord, qui se trouve au nord de la ligne équinoxiale. — *Aurore boréale*, phénomène lumineux qui s'observe dans l'un et dans l'autre hémisphère, vers les pôles, et dont on a donné plusieurs explications dont aucune n'est complètement satisfaisante.

BORGNE, s. m. Nom vulgaire de l'Ornet (*anguis fragilis*, L.), reptile saurien apode qui passe à tort pour venimeux.

BORGNE, adj. [*coecus*, *unoculus*, *luseus*, all. *einäugig*, it. *monoculo*, esp. *tuerto*]. Qui n'a qu'un œil ou qui ne voit que d'un œil. — En anatomie, on a aussi appliqué ce mot figurément à certains conduits qui n'ont qu'un seul orifice. *Trou borgne* ou *épineux*, situé à la face cérébrale de l'os frontal, sur la ligne médiane, à l'extrémité inférieure de la crête coronale; enfoncement par lequel se termine en arrière le sillon superficiel que présente la face supérieure de la langue, où s'ouvrent des conduits excréteurs, et d'où partent deux lignes qui se dirigent chacune en devant et en dehors. — En chirurgie, on donne le nom de *fistules borgnes*

aux fistules à l'anus, lorsqu'il n'y a pas communication de l'intestin avec l'extérieur, lorsque la fistule n'a qu'un seul orifice. De là des *fistules borgnes externes*, s'ouvrant uniquement au dehors et se terminant profondément en cul-de-sac; et des *fistules borgnes internes*, dont l'orifice s'ouvre dans l'intestin et dont le fond est dans l'épaisseur des parties molles.

BORIQUE, adj. V. ACIDE borique.

BORNÉENNE, s. m. Huile incolore, plus légère que l'eau, volatile, sans résidu, formant la partie liquide du camphre de Bornéo (C¹⁰H⁸). Elle se trouve aussi dans la racine de valériane officinale, ou *balldriane*, avec des valériانات; d'où les noms d'*essence de balldriane* et *acide balldrianique*. V. ces mots.

BORNÉOL, s. m. Synonyme de *camphre solide de Bornéo*, s'extrait du *Dryobalanops camphora*. (C¹⁰H⁹O.)

BOROSILICATE, s. m. Combinaison d'un borate et d'un silicate. Les borosilicates sont *naturels* (*tourmaline, axinite*), ou *artificiels* (*B. de potasse et de chaux, de potasse et de plomb, de potasse et de zinc, de potasse et de baryte, de soude et de zinc*). Quelques uns de ceux-ci sont la base de certains verres d'optique.

BORRAGINÉES, s. f. pl. [*borraginæ*]. Famille naturelle de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, à feuilles alternes, et en général hérissées de poils rudes, qui a pour caractères : Fleurs en épis unilatéraux, roulés en crosse à leur sommet, souvent réunis en une sorte de panicule; calice monosépale, régulier, persistant, à 5 lobes; corolle, id., 5 étamines insérées au haut du tube de la corolle; ovaire profondément quadrilobé, à 4 loges monospermes, déprimé à son centre, d'où naît un style terminé par un stigmate bilobé. Fruit composé de 4 carpelles monospermes, quelquefois soudé en un fruit sec ou charnu, à 2 ou 4 loges, ou bien uniloculaire par avortement. Les borraginées, en général mucilagineuses et émollientes, sont la plupart diurétiques, à raison de l'azotate de potasse qu'elles contiennent.

BORURE, s. m. Combinaison du bore avec un corps simple autre que l'oxygène : *borure de fer, de platine, de potassium*.

BOSSE, s. f. [all. *Buckel*, angl. *lump*, it. *gobba*, esp. *giba*]. En pathologie, on appelle vulgairement *bosse* (*gibbus, gibba, tuber*) une saillie résultant d'une déformation de la colonne vertébrale, des côtes ou du sternum (V. GIBBOSITÉ). — On appelle aussi vulgairement *bosses* les petites tumeurs qui surviennent à la suite des contusions, lorsqu'un os se trouve presque immédiatement sous-jacent aux téguments dans la région sur laquelle le coup a porté. Ces sortes de tumeurs sont formées par le sang infiltré ou épanché dans le tissu cellulaire sous-cutané, et sont promptement dissipées par la compression, les résolutifs, etc. — En anatomie, on appelle *bosses* les éminences arrondies, larges et lisses, que l'on voit à la surface des os plats : telles sont les *bosses frontales*, la *bosse pariétale*, et la *bosse ou protubérance occipitale*, situées sur les os dont elles portent le nom.

BOTANIQUE, s. f. [*botanica*, de βότανον, herbe; all. *Botanik*, angl. *botany*, it. et esp. *botánica*]. Science qui a pour objet la connaissance des végétaux, de leurs caractères, de leurs différences et de leur classification méthodique. V. BIOLOGIE et BIOTAXIE.

BOTANISTE, s. m. [*botanicus*, all. *Botaniker*, angl. *botanist*, it. et esp. *botánico*]. Celui qui cultive la botanique.

BOTANOLOGIE, s. f. [*botanologia*, de βότανον, herbe, et λόγος, discours]. Traité de botanique.

BOTHOR. Mot arabe signifiant : vésicules, pustules, aphthes.

BOTHRIOCÉPHALE, s. m. [de βέθριον, petite fosse, et κεφαλή, tête; all. *Grubenkopfwurm*]. Genre de tænioides, deuxième tribu de l'ordre des cestoides, caractérisé par une tête sans crochets avec des fossettes latérales au lieu de ventouses et un corps très long, très déprimé, composé d'un grand nombre d'anneaux. Le *bothriocéphale large* ou de l'homme (*B. latus*, Bremser) a une tête allongée avec deux fossettes en forme de fente; les autres espèces ont une tête presque tétragone avec de véritables fossettes. Corps long, rubané; tête allongée, pas de cou bien marqué; articles larges, quadrilatères et non étroits, allongés comme chez le tænia; ouvertures génitales au milieu de la face inférieure des articles, et non au bord comme chez le tænia. Largeur, 12 à 15 millim.; longueur, 7 mètres et plus ou moins. L'ovaire, contenu dans chaque anneau ou zoonite (V. CESTOÏDE), est un long tube très

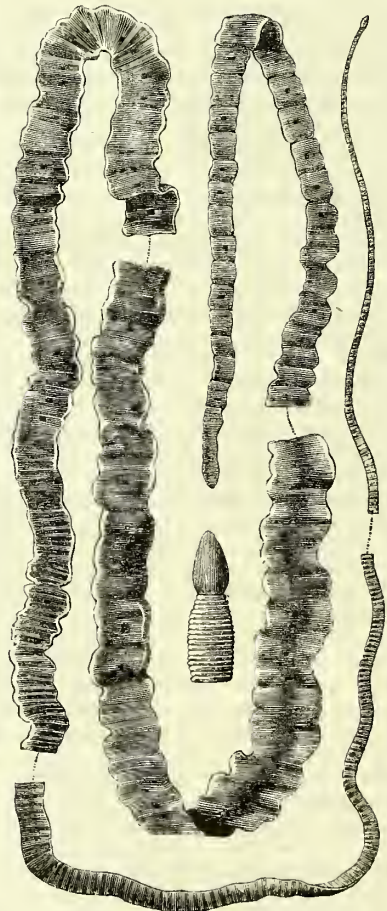


Fig. 51.

replié et contourné. Chez les autres espèces, c'est un tube court presque en forme de capsule. L'orifice génital mâle de chaque anneau se voit exactement sur la ligne médiane du corps (Fig. 51); le pénis est saillant au

dehors. L'orifice de l'oviducte est situé aussi sur le milieu, un peu en arrière, car chaque anneau est androgyne. Chez le tænia, c'est sur le côté des anneaux que se voient ces orifices. La couleur de l'animal est le blanc jaunâtre ou grisâtre; la portion moyenne des anneaux bien développés est roussâtre en raison de la teinte des ovaires qui se voit par transparence. Cet helminthe habite, comme le *Tænia solium*, l'intestin grêle de l'homme, mais il ne se rencontre pas dans les pays où l'on trouve le tænia. En Suisse, en Pologne et en Russie, on trouve le bothriocéphale, et non le tænia. C'est l'inverse pour la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre. On ne s'en débarrasse pas en changeant de pays. On l'expulse par les mêmes moyens que l'on emploie contre le tænia (V. COUSSO, FOUGÈRE MALE et GRENADIER). Sous l'influence des vermifuges, l'animal est souvent rompu en plusieurs fragments ou en deux, et la tête seule n'est pas rendue. Elle reste probablement fixée à la muqueuse intestinale.

BOTHRION, s. m. [*βόθριον*, de *βόθρος*, fosse, cavité]. Petit ulcère de la corncé analogue à l'argémone, et commençant de même par une phlyctène presque transparente, qui se rompt au bout de quelques jours et laisse une excavation qu'on ne distingue qu'en regardant l'œil un peu de côté. C'est cette excavation qui caractérise l'argémone, si elle est superficielle, et le bothrion, si elle est plus profonde. Celui-ci a souvent la forme d'une larme dont la pointe se prolongerait du côté de la sclérotique. L'injection vasculaire disparaît peu à peu, ainsi que le larmolement et la photophobie, avant que l'ulcération ait fait des progrès sensibles vers la guérison; souvent même elle reste sous forme de cicatrice indélébile, et constitue ce que l'on a appelé l'*encavure*.

BOTRYS, s. m. V. ANSÉRINE.

BOTTINE, s. f. Pièce de cuir ordinairement fixée au fer du cheval et destinée à maintenir des applications médicamenteuses, ou à préserver de contacts douloureux les parties en voie de guérison.

BOUC, s. m. [*capre*, τράγος, all. *Bock*, angl. *he-goat*, it. *becco*, esp. *cabron*]. Mâle de la chèvre. La forte odeur d'acide hircique de sa chair ne le rend propre qu'à la reproduction.

BOUCAGE, s. m. [*pimpinella*, all. *Bibernell*]. Genre de plantes de la pentandrie digyn., L., famille des ombellifères, J., dont trois espèces intéressent la médecine. 1° Le *bouillage anis* (*Pimpinella anisum*) est plus généralement connu sous le nom d'*anis*. 2° La racine du *bouillage mineur*, ou *petit bouillage* (*Pimpinella saxifraga*), est allongée, blanche, d'une odeur peu agréable, qui rappelle celle du bouc (de là le nom de *bouillage*), d'une saveur âcre et aromatique. Elle a été administrée comme stimulante et diurétique. On dit l'avoir employée avec succès contre la gravelle; ce qui l'a fait appeler *petite saxifrage*. Ses semences sont aromatiques et excitantes, comme celles de la plupart des ombellifères. 3° Le *bouillage majeur* (*Pimpinella magna*) a les mêmes propriétés.

BOUCANAGE, s. m. Dessiccation des viandes, du poisson, des légumes, etc., à la fumée d'un foyer. Les aliments boucanés se conservent longtemps.

BOUCHE, s. f. [*os*, στόμαχ, all. *Mund*, angl. *mouth*, it. *bocca*, esp. *boca*]. Tantôt ce mot signifie l'ensemble de la cavité située à la partie inférieure de la face, et dans laquelle se trouve logée la langue; tantôt on n'appelle *bouche* que l'orifice extérieur de cette

cavité. La bouche, selon la première de ces acceptations, est une cavité circonscrite en haut par la voûte palatine, en bas par la langue, en avant par les lèvres, en arrière par le voile du palais et le pharynx, et sur les côtés par les joues. On lui attribue souvent les dépravations qu'éprouve le goût dans les maladies; de là les expressions : *bouche mauvaise*, *bouche amère*, *bouche pâteuse*, etc. — *Bouches veineuses*, *bouches absorbantes*. A l'époque où l'on ne connaissait pas encore la propriété physique d'endosmose dont jouit la substance organisée (comme les corps bruts, mais à un degré plus élevé), et ses variations suivant la nature des diverses matières mises en présence d'une membrane, on avait supposé, sous le nom précédent, des orifices aux capillaires veineux et lymphatiques, pour se rendre compte, soit de l'absorption en général, soit de l'absorption d'une matière à l'exclusion d'une autre. Ces orifices n'existent pas.

BOUCLE, s. f. Maladie du cochon et du bœuf, caractérisée par une espèce de vésicule qui se développe dans l'intérieur de la bouche, et qui y porte la gangrène.

BOUCLEMENT, s. m. V. INFIBULATION.

BOUCLIER, s. m. [*pelta*]. Nom donné à l'*apothécie* (V. ce mot) des lichens du genre *Peltigera*.

BOUES MINÉRALES, s. f. pl. [*balnea canosa*, all. *Schlammbrüder*]. Limons que l'on trouve près des sources de quelques eaux minérales, et qui, imprégnés des matières contenues dans ces eaux, jouissent par conséquent de propriétés analogues à celles des eaux elles-mêmes. On y rencontre souvent des sulfhydrates provenant de la réaction des matières organiques sur les sulfates existant dans la partie liquide ou dans la vase; et ces sels ont souvent une action avantageuse sur l'économie animale. Il est encore quelques boues minérales dont on fait usage : telles sont celles de Saint-Amand (Nord), d'Availles, etc.

BOUFFÉE, s. f. Sorte d'accès des maladies épizootiques pendant lesquels un plus grand nombre d'animaux sont frappés. La clavelée, par exemple, attaque les moutons par *bouffées*.

BOUFFÉE DE CHALEUR, s. f. Sensation de chaleur à la face survenant rapidement et disparaissant de même ou peu à peu : elle est généralement due à un mouvement congestif du sang vers la tête, soit pendant une digestion difficile, soit au début de la période de sueur d'un accès de fièvre, ou lorsque l'air respiré est confiné.

BOUFFISSURE, s. f. [*tumefactio mollis*, all. *Aufgedunseheit*]. Intumescence molle et sans rougeur, plus ou moins étendue, formée par de la sérosité infiltrée dans le tissu cellulaire sous-cutané.

BOUGIE, s. f. [*candelula*, all. *Bougie*, angl. *bougie*, esp. *candelilla*]. Instrument qu'on introduit dans l'urèthre, soit pour le dilater, soit pour porter un caustique sur quelque point de sa surface. On ne se sert plus aujourd'hui des *bougies médicamenteuses*, celles dans la composition desquelles entrent des substances diverses, en général irritantes ou cathartiques, qu'on incorpore avec une masse emplastique. La plupart de celles qui ont joui d'une grande célébrité sont tombées dans l'oubli dès que leur composition a été connue. On n'emploie plus que des bougies simples dont la composition et la forme varient. — Au premier point de vue, on distingue les bougies en *molles* et en *rigides*. — Les *bougies molles* sont de cire, de matière emplastique ou de gomme élastique. Les *bougies de cire* sont faites avec une bandelette de linge fin et serré qu'on trempe dans de la cire fondue, et

qu'on roule entre deux corps polis. La plupart du temps elles sont pleines; cependant on peut les rendre creuses, en roulant la bandelette sur une petite sonde flexible: elles portent alors le nom de *bougies-sondes*. Les *bougies emplastiques*, pour la préparation desquelles on substitue à la cire un mélange de diachylon, de cire et d'huile d'olive, sont peu usitées; elles n'ont pas, comme les précédentes, l'avantage de prendre et de conserver l'empreinte des rétrécissements du canal. Les *bougies dites de gomme élastique* sont faites avec l'huile de lin rapprochée par une longue ébullition sur un feu doux, et rendue siccativante au moyen de la litharge, après quoi on y ajoute du succin, de l'huile de térébenthine et du caoutchouc. Elles sont tantôt *pleines*, tantôt *creuses*; dans ce dernier cas, elles diffèrent des sondes du même genre en ce qu'elles n'ont pas d'yeux, et que leur extrémité a une forme conique dans l'étendue de 1 ou 2 pouces. — Les *bougies rigides* sont de métal, de baleine, d'ivoire ou de corde à boyau. Les *bougies métalliques* ne sont plus guère usitées qu'en Angleterre et en Amérique; elles fatiguent beaucoup l'urèthre. Les *bougies de baleine* sont totalement abandonnées aujourd'hui. Les *bougies de corde à boyau* sont souvent difficiles à introduire; elles exposent à faire de fausses routes; elles produisent, en se gonflant, une dilatation inégale et douloureuse; on a de la peine à les retirer, et ce n'est même pas toujours sans déchirer l'urèthre qu'on y parvient. Les *bougies d'ivoire ramolli*, préférables à celles de corde à boyau, sont plus difficiles à introduire, et causent plus de douleur que les bougies de cire et même de gomme élastique. — Par rapport à la forme, on distingue les bougies en *coniques*, *cylindriques* et *fusiformes*. Les *bougies coniques*, qui diminuent uniformément et progressivement de volume depuis un bout jusqu'à l'autre, sont nuisibles, en ce qu'elles agissent principalement sur la partie de l'urèthre qui n'a pas besoin d'être dilatée. Les *bougies cylindriques* sont celles dont on se sert le plus souvent; elles sont cylindriques jusqu'à un pouce environ de l'extrémité vésicale, et là diminuent peu à peu de volume, puis se terminent par un bout lisse et arrondi. Les *bougies fusiformes* ou à ventre, préconisées par Ducamp, offrent un renflement dont l'étendue et la situation doivent varier suivant la longueur et le siège du rétrécissement. On ne s'en sert plus. — La longueur des bougies doit être de 0^m, 162; leur volume varie depuis un demi-millimètre jusqu'à 9 millimètres; elles sont généralement graduées par numéros, de demi-millimètre en demi-millimètre. — Les bougies molles sont le meilleur moyen à employer contre les rétrécissements de l'urèthre; elles causent peu de douleurs, s'accoutument très bien aux courbures du canal, ne l'irritent ni par leur présence ni par leur séjour, et instruisent, par les empreintes qu'elles rapportent, de l'épaisseur et de la longueur des points rétrécis, ainsi que du degré de resserrement dont ils sont affectés; elles permettent d'opérer avec lenteur et gradation une dilatation qui peu à peu change et modifie le mode de vitalité des parties, et mettent le malade à l'abri des fausses routes, des rétentions d'urine et des crevasses de l'urèthre, qu'entraînent si souvent les violences exercées par la sonde ou les caustiques. Dans les cas ordinaires, le traitement se réduit à l'introduction journalière de bougies dont le volume croît depuis 1 millimètre jusqu'à 8 millimètres, que l'on gradue de manière à exercer une dilatation régulière, méthodique et progressive, et

qu'on laisse séjourner, suivant les circonstances, depuis deux à trois minutes jusqu'à une demi-heure. C'est la méthode qu'emploie Civiale, et qu'il a désignée sous le nom de *dilatation temporaire*. — *Bougie armée*. Sous ce nom, Hume désignait une bougie emplastique assez volumineuse pour remplir le canal sans y être serrée, et au bout de laquelle on enchâsse solidement un morceau d'azotate d'argent, dont on ne laisse à découvert que l'extrémité. On introduit cette bougie jusqu'au rétrécissement, contre lequel on la maintient appliquée pendant une minute. Ce procédé, modification de celui de Hunter, a tous les inconvénients de la cautérisation d'avant en arrière (V. CAUTÉRISATION). — *Bougie cautérisante*. Civiale a employé souvent, pour cautériser l'urèthre, un procédé renouvelé de celui des anciens, et qui consiste à prendre une bougie de cire proportionnée au diamètre du point rétréci, à la rouler sur de l'azotate d'argent en poudre, dans l'étendue d'un pouce, près de son extrémité; à la frotter ensuite avec un linge, pour enlever la portion de poudre qui ne s'est pas incorporée avec la cire; à l'introduire au moyen d'un conducteur, pour garantir les parties antérieures du canal, et à la glisser dans la coarctation dont on a préalablement constaté la formation et l'étendue par l'emploi des bougies simples: on ne laisse sortir, de la portion imprégnée du caustique, que la longueur rigoureusement nécessaire pour atteindre le point malade. Ce procédé convient toutes les fois qu'il faut pratiquer une cautérisation circulaire sur une surface étendue, comme dans certains rétrécissements longs et indurés, qui résistent à la dilatation, ou dans certains états morbides ayant leur siège, soit à la partie profonde de l'urèthre, soit au col vésical. Chaque application ne doit pas durer au delà d'une à deux minutes. On peut supprimer le conducteur, en ayant soin d'enduire la bougie d'un corps gras et de l'introduire avec promptitude.

BOUILLE, s. f. [all. *Brei*, angl. *pap*, it. *farinata*, esp. *papilla*]. Sorte d'aliment qu'on prépare en délayant dans du lait un mélange de sucre et de fécule ou de farine, et soumettant le tout à l'action d'une chaleur convenable pour opérer le gonflement de la substance amylicée et son union avec le menstruc.

BOUILLON, s. m. [*juseutum*, all. *Bouillon*, angl. *broth*, it. *brodo*]. Aliment liquide que l'on prépare en faisant bouillir dans de l'eau des substances animales, et le plus ordinairement de la chair de bœuf. Aussitôt que la température de l'eau s'est suffisamment élevée, l'hématosine et une partie de l'albumine se coagulent et viennent nager à la surface du liquide sous forme d'écume, qu'on enlève facilement. Sous l'influence de l'action prolongée de l'eau et de la chaleur, la portion d'albumine restée dans l'intérieur de la viande abandonne une matière soluble azotée; le tissu cellulaire se dissout en partie; une partie de la graisse (élaïne et stéarine) se fond, et vient nager à la surface du liquide, ainsi qu'une matière grasse particulière qui constitue presque entièrement la pulpe des nerfs. Outre ces substances, le bouillon contient de la créatine, les nombreuses matières extractives et odorantes et les divers sels naturels de la viande, le sel marin employé comme assaisonnement, et les principes aromatiques que lui ont fournis les légumes ajoutés. Le bouillon préparé avec la chair de bœuf est très nourrissant. Ceux qu'on retire des viandes blanches provenant d'animaux jeunes, tels que le veau, ou d'espèces animales à chair peu sapide, telles que le pou-

let, sont plutôt adoucissants et rafraîchissants que nutritifs. — Le *bouillon d'os*, préparé suivant le procédé de Darcet, en traitant les os par l'acide chlorhydrique, pour en dissoudre les matières terreuses, lavant ensuite la gélatine qui reste, et la faisant cuire avec très peu de viande, a été employé en place de bouillon ordinaire dans les grands établissements publics, et en particulier dans les hôpitaux. Darcet a également proposé d'employer à la préparation du bouillon les solutions gélatineuses qu'on obtient par l'action de la vapeur d'eau sur des os de bœuf. On sait aujourd'hui qu'il n'est pas nourrissant (V. GÉLATINE). — *Bouillon sec*. V. TABLETTES DE BOUILLON.

Bouillons médicinaux. Bouillons préparés pour un but thérapeutique, et dans lesquels on fait entrer des substances médicamenteuses : tels sont les bouillons de rouelle de veau, de mou de veau, de poulet, d'écrevisses, de tortue, de grenouilles, que l'on prépare au moyen de la coction prolongée pendant deux heures, à une douce chaleur, dans un vase couvert (128 gram. de substance animale par litre d'eau). Tel est aussi le bouillon de colimaçons, que l'on prépare de la même manière, et dans les mêmes proportions, après avoir retiré les limaçons de leurs coquilles, rejeté leurs intestins et lavé leur chair à l'eau tiède. Lorsque ce bouillon est fait, on y met infuser pendant un quart d'heure 8 gram. de capillaire du Canada, et l'on passe. — *Bouillon pectoral*, bouillon préparé avec moitié d'un poulet maigre; raisins de caisse, 1 poignée; amandes douces concassées, n° 12 à 20; salep, une cuillerée; dattes et jububes, ã n° 8; cerfeuil; eau, 1 litre. — *Bouillon aux herbes*. On désigne vulgairement sous ce nom une boisson laxative que l'on prépare en faisant bouillir dans de l'eau, à un feu doux, de l'osille, de la poirée et du cerfeuil, auxquels on ajoute très peu de sel et de beurre.

BOUILLON-BLANG, s. m. [*Verbascum thapsus*, L., all. *gemeines Wollkraut*, angl. *mullein, cow's lungwort*, it. *tassobarbasso*, esp. *gordolobo*]. Plante bisannuelle très commune (pentandr. monogyn., L., famille des scrophulariées, J.), dont les fleurs sont employées comme pectorales et béchiques, et les feuilles comme émollientes.

BOUILLONNEMENT, s. m. V. ÉBULLITION.

BOULEAU, s. m. [*Betula*, L., all. *Birke*, angl. *birch*, it. *betulla*, esp. *abudul*]. Genre de plantes (monœcie tétraedr., L., amentacées, J.) dont l'espèce *Betula alba* présente une écorce astringente et amère, qui a été employée comme fébrifuge (V. AUNE). Le *bouleau blanc* (*Betula alba*) contient au printemps une sève abondante, d'une saveur douce, sucrée et légèrement aigrelette, avec laquelle on prépare, dans le Nord, un liquen alcoolique au moyen de la fermentation.

BOULEDOGUE, s. m. [all. *Bullenbeisser*, angl. *bull-dog*]. Race de chiens trapus, à mâchoires prédominantes, temporaux volumineux dans une profonde fosse temporale, ce qui rend petite la boîte du crâne. Ce sont les plus carnassiers des chiens, et sont meilleurs pour le combat que pour la garde.

BOULES DE MARS, s. f. pl. [*globuli martiales*, all. *Eisenkugel*]. On donne ce nom à de petites boules faites particulièrement avec le tartrate de potasse et de fer, mais dont la préparation est assez compliquée. On fait, avec 12 parties d'eau et 2 d'espèces vulnérables, une décoction que l'on passe et qu'on verse sur 12 parties de linaille de fer. On fait évaporer à siccité, et l'on pulvérise le résidu. On fait ensuite une nouvelle

décoction avec 3 parties d'espèces vulnérables et 18 d'eau; on la met dans une bassine, avec la linaille préparée comme il vient d'être dit, et 12 parties de tartre rouge en poudre; on évapore en consistance de pâte ferme, qu'on abandonne ensuite à elle-même pendant un mois. On fait alors une troisième décoction de 5 parties d'espèces vulnérables dans 33 d'eau; et, après avoir réduit en poudre fine la pâte ci-dessus, on en mêle 25 parties avec autant de tartre rouge en poudre; on les met dans une bassine avec la décoction, on évapore jusqu'à ce que la pâte devienne sèche et friable par le refroidissement; on la roule, encore chaude, en boules du poids de 30 à 60 grammes, qu'on enduit d'une couche d'huile, et qu'on fait sécher à une douce chaleur. En agitant pendant quelques instants une de ces boules dans de l'eau, on a un liquide d'un brun rougeâtre, connu vulgairement sous le nom d'*eau de boule*, et que l'on emploie comme topique à la suite des coups, des chutes, des entorses. — Les boules de Mars ont été aussi appelées *boules de Nancy*, parce qu'on en tirait beaucoup de cette ville.

BOULET, s. m. [all. *Köthe*]. Nom que les hippocrates donnent à l'articulation du canon avec le paturon, sans doute parce que cette articulation forme, chez les chevaux fins, une éminence plus ou moins arrondie.

BOULETÉ, ÉE, ou **BOUTÉ, ÉE**, adj. [all. *überköthel*]. On dit qu'un cheval est *bouleté* ou *bouté*, quand, le tendon du muscle perforant venant à se raccourcir, le boulet, fortement porté en avant, ne permet plus l'appui que sur la pince. Cette défectuosité porte aussi le nom de *picé bot*. On cherche quelquefois à y remédier par la section du tendon, opération qui avait été pratiquée sur le cheval avant qu'on l'essayât sur l'homme. V. TENOLOGIE.

BOULIMIE, s. f. [*bulimia, bulimus, Βούλιμος*, de *βου*, particule augmentative, et *λιμός*, faim; all. *Heiss-hunger*]. Anomalie de la digestion qui consiste dans une faim excessive, dans un besoin de prendre une quantité d'aliments beaucoup plus grande qu'à l'ordinaire.

BOULOGNE-SUR-MER (département du Pas-de-Calais). Source ferrugineuse acidule froide; s'administre en boisson.

BOULON (LE). Village des Pyrénées-Orientales. Petites sources ferrugineuses.

BOUQUET ANATOMIQUE DE RIOLAN, s. m. Nom donné par les anatomistes à l'ensemble des muscles et des ligaments qui s'attachent à l'apophyse styloïde du temporal.

BOUQUET ou **NOIR-MUSEAU**, s. m. Espèce de darter qui affecte ordinairement le museau des brebis, et qui s'étend quelquefois jusqu'aux tempes, au-dessous de l'oreille. On l'appelle aussi, suivant les pays, *bouquin, bique, barbouquet, faux-museau, charbon, faux-nez, poëre, verveine, feu sacré*, etc. On la traite ordinairement par l'onguent soufré (fleur de soufre, 1 partie; graisse, 2 parties). M. Gasparin prétend qu'elle guérit complètement par une seule application d'huile de cade.

BOUQUETIN, s. m. [*Capra ibex*, L., all. *Steinbock*, angl. *wildgoat*, it. *stambecco*, esp. *cabro silvestre*]. Mammifère du genre des chèvres, dont le sang, séché au soleil et conservé sous forme de pains renfermés dans des vessies, était employé autrefois comme spécifique contre la pleurésie, la dysenterie, les luxations, etc., et avait reçu, à cause de ses prétendues propriétés, le nom de *manus Dei*.

BOUQUIN, s. m. V. BOUQUET.

BOURBILLON, s. m. [de *bourbe*, à cause de l'ap-

parence; *ventriculus furunculi*, all. *Eiterpfropf*, it. *marcia*. Corps filamenteux, blanchâtre et tenace, qui existe au centre des furoncles. On l'a regardé longtemps comme du tissu cellulaire frappé d'une sorte de gangrène. Ascherson dit qu'il se compose des fibrilles que la fibrine coagulée du sang produit, et de globules de pus.

BOURBON-LANCY. Petite ville à sept lieues E. de Moulins (Saône-et-Loire); possède deux sources d'eaux alcalines: l'une thermale, à 28° centigr., l'autre froide.

BOURBON-L'ARCHAMBAULT. Petite ville à six lieues O. de Moulins (Allier); possède des eaux minérales chaudes, très riches en chlorure de sodium, et contenant aussi beaucoup de sulfate de chaux, avec du bromure de potassium.

BOURBONNE-LES-BAINS. Petite ville à sept lieues de Langres (Haute-Marne); possède des eaux minérales.

BOURBOULE (LA), près du Mont-Dor (Puy-de-Dôme). Sources thermales acidules gazeuses et alcalines (52°), se prenant en boissons, bains et douches.

BOURDAINE, BOURGÈNE, s. f. V. NERPRUN.

BOURDON, s. m. [all. *Drohne*, angl. *drone*, it. *peccione*, fucco, esp. *zangano*]. Vrais bourdons, ou bourdons proprement dits: ce sont des hyménoptères apiaires volumineux, très velus, vivant dans des galeries souterraines, en sociétés peu nombreuses, composées de mâles, de femelles et d'ouvrières (*Bombus lapidarius*, *hortorum*, *terrestris*). Leur piqûre offre les mêmes dangers et réclame les mêmes soins que celle de l'abeille. — *Faux bourdon*, mâle de l'abeille; il y en a 600 à 800 pour 20,000 à 30,000 ouvrières dans une ruche, et une seule femelle.

BOURDONNEMENT, s. m. [all. *Summen*, angl. *tingling*, it. *buccinamento degli orecchi*, esp. *zum-bido*]. Bruit que font certains insectes, et particulièrement les bourdons, quand ils volent. Il arrive quelquefois qu'on croit entendre un semblable bruit, quoiqu'il n'existe pas; c'est cette hallucination qui a été appelée *bourdonnement d'oreille*. Ce bourdonnement illusoire dépend, soit du battement des artères, soit de l'introduction de l'air par le conduit auditif rétréci, ou par la trompe d'Eustache embarrassée de mucosités, soit enfin d'une disposition particulière du nerf acoustique. Itard donne le nom de *bourdonnement faux* à cette dernière espèce, par opposition aux deux premières, qu'il nomme *bourdonnements vrais*, parce qu'ils peuvent s'expliquer par les lois de l'acoustique. — *Bourdonnement amphorique*, son donné par l'auscultation de la poitrine, et ressemblant au bourdonnement d'une abeille enfermée dans un vase.

BOURDONNET, s. m. [*pulvillus*, all. *Wicke*, *Bourdonnet*]. Petit rouleau de charpie ovoïde ou sphéroïde, du volume d'une noix, que l'on fait en roulant la charpie entre les mains, et dont on se sert pour absterger le pus ou combler les inégalités de la surface d'une plaie. Quand les bourdonnets doivent être introduits profondément, on les lie par le milieu avec un fil qu'on laisse pendre au dehors, afin de retirer le bourdonnet plus facilement. Les *boulettes* de charpie ne diffèrent des bourdonnets que par leur volume moindre.

BOURGEON, s. m. [*gemma*, all. *Knospe*, angl. *bud*, it. *gemma*, esp. *yema*]. En botanique, on appelle *bourgeons* de petits corps ovoïdes, coniques ou arrondis, de nature et d'aspect très variés, naissant sur les branches des arbres et des arbustes, aux aisselles des feuilles ou à l'extrémité des rameaux. Ils sont le plus souvent formés d'écaillés superposées et imbriquées, couverts à l'extérieur, dans certains arbres, d'un enduit visqueux

et résineux, et garnis à l'intérieur d'un tissu tomenteux destiné à garantir des rigueurs du froid les organes qu'il renferme: de là le nom d'*hibernacle* que Linné avait substitué au mot *bourgeon*. Au centre est un petit *axe* verdâtre couvert de feuilles rudimentaires. Les bourgeons commencent à paraître à l'époque où la végétation est le plus active; ils portent alors le nom d'*yeux*. Ils s'accroissent un peu en automne, et constituent les *boutons*, qui restent stationnaires pendant l'hiver. Ils se dilatent au printemps, et leurs écaillés s'écartent pour donner passage aux organes qu'elles protégeaient: c'est alors qu'ils reçoivent plus particulièrement le nom de *bourgeons*. — En pathologie, on appelle *bourgeons charnus* (bourgeons celluloux et vasculaires) des granulations coniques et rougeâtres qui se développent à la surface des plaies suppurantes et en déterminent la cicatrisation. Les bourgeons se forment d'autant plus vite qu'un tissu est plus celluleux et vasculaire; d'abord larges, mous et peu saillants, ils constituent bientôt par leur réunion une sorte de membrane pourvue de vaisseaux sanguins. On a dit à tort qu'ils étaient munis de nerfs et contractiles. Ils sont composés: 1° d'une grande proportion de matière amorphe granuleuse; 2° de fibrilles du tissu cellulaire de nouvelle formation entrecroisées; 3° d'éléments fibro-plastiques à noyaux assez gros et pâles; 4° de capillaires. Ils augmentent de volume par production de nouveaux éléments s'ajoutant à ceux de même espèce dans toute l'épaisseur de leur masse, et non point seulement dans leur profondeur. Rudiments du tissu des cicatrices, ils sont couverts de pus à leur surface et peu à peu de quelques cellules épithéliales, qui bientôt, l'emportant en quantité sur le pus, forment une pellicule mince et blanchâtre d'épiderme continue avec celui de la peau. On dit alors qu'il y a *cicatrisation*. En même temps que se forme cette pellicule épidermique, les bourgeons s'affaissent, ce qui est dû à la disparition par résorption molécule à molécule, lente mais énergique, de la matière amorphe, et par suite au rapprochement des éléments ayant forme de fibres, etc.; c'est ce qui détermine la rétraction et le resserrement des bords de la plaie, et a fait croire à la contractilité des bourgeons charnus. La résorption, continuant après la cicatrisation, détermine la rétraction de la cicatrice. A l'époque où se forme la pellicule épithéliale, il naît des fibres élastiques et quelquefois des nerfs qu'on trouve dans la cicatrice, et qui s'ajoutent aux éléments des bourgeons charnus signalés plus haut (V. CICA-TRICE). — On appelle vulgairement *bourgeons* les boutons tuberculeux qui viennent au visage de certaines personnes, que l'on dit alors être *bourgeonnées*. V. COUPEROSE.

BOURGEONNEMENT, s. m. V. PROPAGULE.

BOURRACHE, s. f. [*Borragia officinalis*, L., all. *Borasch*, angl. *borage*, it. *borragine*, esp. *borraja*]. Plante annuelle de la pentandrie monogynie, L., qui a donné son nom à la famille des borraginées, J. Sa tige est cylindrique, épaisse, charnue, succulente. Ses feuilles sont ovales, sinueuses, couvertes d'aspérités et de poils qui les rendent rudes au toucher. Ses fleurs, ordinairement d'un bleu d'azur, sont en longs épis roulés au sommet des ramifications. La bourrache est employée comme diaphorétique et diurétique, propriété qu'elle doit à l'azotate de potasse qu'elle contient. On donne l'infusion des fleurs (4 gram. ou 8 gram., dans eau 1 kilogr.), comme celles de mauve ou de violette.

BOURRELET, s. m. (vétér.). *Cutidure* de Bracy-

Clark. Partie renflée de la peau de l'extrémité inférieure du membre, au point où commence le sabot. Ce renflement, principal organe sécréteur de la corne de la paroi, est logé dans une cavité particulière de celle-ci, que l'on appelle *biseau* ou *cavité cutigérale*. — En anatomie, on nomme *bourrelet du corps calleux* (*splenium corporis callosi*) l'inflexion postérieure de ce corps, qui s'unit aux piliers postérieurs de la voûte, entre lesquels et lui se trouve la *lyre* (*V. ce mot*), ou *corps psalloïde*. Conjointement avec la partie la plus postérieure du corps calleux, le bourrelet fournit au lobe inférieur du cerveau un faisceau de fibres, le *tapis* (*V. ce mot*), et au lobe postérieur un autre faisceau appelé *grande pince*. *V. ce mot*.

BOURSE, s. f. [all. *Schleimbeutel*, angl. *purse*, it. *borsa*, esp. *bolsa*]. On appelle *bourses muqueuses*, de petits sacs membraneux, blancs, minces, demi-transparents, humectés intérieurement d'un liquide onctueux, qui sont de la nature des membranes séreuses ou des synoviales, et servent à faciliter les mouvements de certaines parties. — *Bourses muqueuses* ou *synoviales des tendons*, petites capsules membraneuses annexées aux tendons partout où ceux-ci éprouvent des frottements. Les unes sont vésiculaires, arrondies, et tiennent d'une part au tendon, de l'autre à la partie sur laquelle il glisse; d'autres sont vaginales, et forment d'une part une sorte de gaine autour du tendon, tandis que de l'autre elles tapissent un canal ligamenteux, où il est renfermé. L'hydropisie des bourses synoviales donne lieu à de petites tumeurs circonscrites, que l'on appelle communément *ganglions*, et qui contiennent un liquide jaune rougeâtre, assez semblable à de la gelée de groseilles, dont on favorise la résorption en écrasant la tumeur, et faisant ainsi épancher le liquide dans le tissu cellulaire environnant. Les synoviales tendineuses peuvent, sous l'influence de causes peu connues, présenter une altération qui leur est propre, dite à *grains de riz* ou *hydatiformes*. Elles s'épaississent, et, généralement, quelques parties de la face interne sont chagrinées, présentant de véritables franges dont quelques unes sont allongées et pédiculées, et toujours réunies en groupe à extrémités renflées et sous forme de petits grains ovales aplatis, etc., blancs ou grisâtres. On trouve de plus de ces petits grains libres dans le liquide de la synoviale; ils se sont détachés des franges par suite des tiraillements dus aux mouvements; souvent les pressions répétées font apparaître une petite cavité à leur centre. Ces grains riziformes ont été pris pour des hydatides par Dupuytren, mais à tort. Michon et Robin en ont fait connaître la structure: elle est la même pour le tissu et les parois, lesquelles renferment seulement plus de tissu cellulaire; les éléments sont de la matière amorphe abondante, granuleuse, parsemée de noyaux fibre-plastiques et de quelques fibres fusiformes ainsi que de quelques fibres de tissu cellulaire. La présence de ces corps donne lieu à une tumeur qui gêne les mouvements, cause quelquefois des douleurs névralgiques, et, au toucher, produit une sensation de crépitation particulière due au frottement des *grains riziformes* ou *hordéiformes*. La tumeur doit être ponctionnée et traitée par l'injection iodée, si elle se vide bien et a des parois peu épaissies; sinon, on est forcé d'en venir à l'incision, à l'ablation des franges, opération grave, même en usant de l'irrigation continue préventive de l'inflammation. — *Bourses muqueuses* ou *synoviales sous-cutanées, accidentelles* ou *des saillies osseuses*. Petites poches à face

interne lisse, à paroi plus ou moins épaisse formée de tissu cellulaire, à cavité humectée d'un liquide séreux analogue à de la synovie, mais moins visqueux. Elles se développent sur les points où la peau, recouvrant immédiatement l'os, se prête à un glissement fréquent, ou est exposée, dans certaines professions, à des frottements ou pressions habituelles (rotule, olécrâne, trochanter, omoplate, malléoles, etc.). Elles sont assez souvent le siège d'inflammation (*V. HYGROMA*) et d'épanchements sanguins. — *Bourses*. On donne vulgairement le nom de *bourses* au scrotum (*V. ce mot*). — En chirurgie, on appelle *bourses* des bandages en forme de poche, qui sont destinés à contenir une partie malade. Quand la bourse soutient en même temps cette partie, et empêche les tiraillements qu'occasionnerait son volume ou son poids, elle prend le nom de *suspensoire*. *V. ce mot*.

BOURSOUFLEUR, s. f. *V. BOUFFISURE*, EMPHYÈME.

BOUT DE SEIN, s. m. [all. *künstliche Brustwarze*]. Instrument de caoutchouc ou d'ivoire ramolli, destiné à former le bout du sein chez les nouvelles accouchées, ou à préserver le mamelon malade.

BOUTE-EN-TRAIN, s. m. (vétér.) [all. *Probirhengst*]. Se dit particulièrement du mâle placé au voisinage des femelles, à l'effet de les mettre en chaleur et de les disposer à l'accouplement.

BOUTEILLE, s. f. Tumeur molle, froide et fluctuante, qui se développe dans le tissu cellulaire de l'auge, chez les moutons atteints de la maladie dite *cachexie aqueuse*. On la nomme aussi *bourse*. *V. CYSTICERQUE*.

BOUTEILLE DE LEYDE [all. *Leydenerflasche*]. Appareil électrique ainsi appelé parce que c'est à Leyde qu'il a été découvert en 1746 par Musschenbroeck. C'est un boeal de verre recouvert d'une feuille d'étain jusqu'à une certaine hauteur, contenant des feuilles de cuivre, et fermé par un bouchon de liège traversé par une tige métallique recourbée en crochet, dont l'extrémité supérieure, externe, se termine en boule, et dont l'autre extrémité, intérieure, est en contact avec le cuivre contenu dans le vase. Pour charger la bouteille de Leyde, on la met en communication avec le sol, et on la tient ordinairement dans la main, en même temps qu'on fait toucher la boule au conducteur d'une machine électrique. On la retire quand l'électromètre à cadran indique que l'intensité est arrivée au maximum. Si l'on touche alors la boule avec un doigt de l'autre main, on est frappé dans les deux bras, et surtout dans les articulations, d'une commotion qui se transmet avec une si inconcevable vitesse, que toutes les personnes qui se tiennent par la main la ressentent au même instant. — D'après l'observation que la bouteille de Leyde a d'autant plus de puissance qu'elle a une surface plus étendue, on a construit les *batteries électriques*, appareils composés d'un certain nombre de bouteilles (qu'on appelle alors *jarres*) réunies dans une boîte de bois dont l'intérieur est couvert d'une feuille d'étain, en sorte que toutes les surfaces extérieures communiquent entre elles; tous les crochets des bouteilles sont en outre réunis par une ou plusieurs tiges métalliques.

BOUTOIR, s. m. [all. *Rüssel*, angl. *snout*, esp. *hocico*]. Nom vulgaire du nez prolongé, tronqué au bout et mobile, du cochon, dans l'intérieur duquel se trouve un osselet, appelé *os du boudoir*, qui lui donne de la solidité et le rend propre à fouiller la terre. — En médecine vétérinaire, on appelle ainsi l'instrument dont se servent les maréchaux pour couper la corne du pied des chevaux.

BOUTON, s. m. [all. *Knospe*, angl. *bud*, it. *bottonè*, esp. *botón*]. En botanique, on appelle *bouton* le bourgeon qui commence à se former (V. **BOURGEON**). On nomme aussi *bouton* (*alabastrum*, L.) une fleur non épanouie. On appelle *bouton radical* ou *caïeu* le petit bulbe qui naît à l'aisselle des écailles extérieures d'une racine bulbeuse. — En pathologie, on désigne vulgairement sous le nom de *boutons* [all. *Blatter*, angl. *pimple*] de petites élevures cutanées, isolées, arrondies, à peine douloureuses, se dissipant spontanément par une desquamation furfuracée; mais on confond souvent sous la même dénomination la *papule*, qui est solide, la *pustule*, qui renferme du pus, et la *vésicule*, qui contient une humeur séreuse. — En chirurgie, on donne le nom de *bouton* à un instrument consistant en une tige d'acier longue de 18 à 21 centimètres, garnie sur sa longueur d'une crête, et terminée à une de ses extrémités par un bout olivaire. Cet instrument sert, dans l'opération de la taille, de sonde et de conducteur des tenettes. Son autre extrémité, en forme de curcette, sert pour s'assurer, après l'extraction de la pierre, s'il n'en reste pas quelques fragments.

Bouton d'Alep. Maladie cutanée dont les habitants d'Alep, de Bagdad et de beaucoup d'autres villes de Syrie sont affectés une seule fois dans la vie, sans distinction d'âge, de sexe, de condition. Les étrangers qui ont résidé momentanément dans une de ces villes en sont également atteints tôt ou tard, et souvent même fort longtemps après avoir quitté la contrée. Le bouton d'Alep est un tubercule plus ou moins volumineux, intéressant toute l'épaisseur du derme, et commençant par une saillie lenticulaire, qui s'accroît insensiblement pendant quatre ou cinq mois. Alors surviennent des douleurs très vives, et la suppuration commence : il se forme une croûte humide et blanchâtre, qui ensuite se détache ou se gerce, et se reforme plusieurs fois. L'ulcération varie d'étendue (de quelques millimètres jusqu'à 8 centimètres), et cette période dure cinq à six mois; enfin arrivent la dessiccation et la formation d'une cicatrice indélébile et le plus souvent difforme. Tantôt il n'existe ainsi qu'un seul bouton, qu'on appelle alors *bouton mâle*; tantôt il en existe un certain nombre de volumineux, autour desquels sont groupés d'autres plus petits : cette dernière variété du bouton d'Alep est désignée sous le nom de *bouton femelle*. Aucun traitement n'a jusqu'à ce jour influé d'une manière notable sur la durée ou la marche de cette maladie : aussi se borne-t-on à de simples applications émollientes et à garantir du contact de l'air la partie malade. Du reste, cette maladie, si bornée dans sa forme, puisqu'elle consiste le plus souvent en un seul bouton, si bornée aussi géographiquement, puisqu'on ne l'observe qu'en Syrie, ne paraît pas offrir de danger.

Bouton de feu. Cautére actuel dont l'extrémité caustérisante se termine en forme d'olive.

BOUTON-D'OR, s. m. Nom de la *renoncule aère* (*Ranunculus acris*, L.), commune dans les prés; fruit terminé par une pointe roide. Elle partage les propriétés des *renoncules*. V. ce mot.

BOUTONNIÈRE, s. f. Incision longue et étroite qu'on pratique au pénin ou sur le pénis, pour retirer un calcul engagé dans l'urèthre ou pour ouvrir un abcès urinaire.

BOUTURE, s. f. [*talea*, all. *Steckreis*, angl. *slip*, it. *barbatella*, *talea*, esp. *estaca*]. Petite branche d'un

arbre ou d'une plante vivace que l'on coupe et que l'on plante en terre en ayant soin de n'endommager ni l'écorce ni les yeux, pour qu'elle prenne racine.

BOUVERIE, s. f. (vétérin.) [all. *Oehsenstall*]. Habitation généralement destinée aux bœufs. Le mot *étable*, souvent employé comme synonyme de *bouverie*, a une signification plus générale.

BOX-BERRY. Nom de la *Gaulthiera procumbens*, L., famille des éricacées, aussi appelée *mountain-tea* et *partridge-berry*, employée au Canada et à la Virginie en infusion théiforme, à cause de son odeur agréable quand elle est desséchée. Cette odeur est due à une essence appelée à tort *essence de Winter-green*, plus pesante que l'eau, bouillant à 224°, et dont la composition est C¹⁶H⁸O⁶.

BOYAU, s. m. [all. *Darm*, angl. *gut*, it. *budello*, esp. *tripa*]. Mot populaire synonyme d'*intestin*. — *Boyau pollinique* (*tubus pollinicus*). Lorsqu'un grain de pollen est déposé sur le *stigma* d'une fleur, il arrive qu'en un ou plusieurs points de la membrane externe, selon les espèces, s'opère une rupture ou se détache un opercule par lequel la membrane interne ou *endhymémène* se fait jour sous forme d'un long tube ou *boyau*, mince, extrêmement pâle, rempli de *fovilla*. Celui-ci pénètre entre les cellules de la surface du *stigma*, puis dans le tissu conducteur du style; il arrive dans la cavité de l'ovaire, et, en pénétrant dans celle-ci, rencontre le micropyle de l'ovule végétal, traverse cet orifice, et, arrivé au sommet du nucelle, s'applique contre le *sae embryonnaire* ou *ovule femelle* proprement dit, auquel il cède par endosmose une partie de son liquide, ce qui caractérise la fécondation. On ne sait au juste combien de jours ou d'heures met le boyau pollinique pour parcourir cet espace. Le grain de pollen est déjà desséché que le boyau s'allonge encore, ce qui fait croire qu'il s'allonge en se nourrissant à l'aide des liquides du tissu qu'il traverse. Le boyau se dessèche après la fécondation et se résorbe ou reste pincé par le micropyle. Quelquefois plusieurs pénètrent dans un micropyle; il en est qui, arrivés à l'ovaire, pénètrent à côté de l'ovule et séchent sans servir à rien.

BOYAU VIOLET, s. m. (vétérin.). Nom du typhus contagieux des animaux domestiques de certaines contrées, sans doute à cause de l'aspect du boyau ou intestin à l'autopsie.

BOYNES (Saint-Domingue). Eaux sulfureuses thermales, 49° à 52°.

BRACHIAL, ALE, adj. et s. [*braehialis*, *brachievus*, de *braehium*, bras; angl. *brachial*, esp. *braquial*]. Qui appartient au bras. — *Muscle brachial antérieur* (huméro-cubital, Ch.). Situé profondément à la partie antérieure inférieure du bras, au-devant de l'articulation du coude, il s'attache en haut au bord antérieur et aux faces interne et externe de l'humérus, et inférieurement à l'apophyse coronoïde du cubitus. — *Muscle brachial postérieur*. V. **TRICES**. — *Artère brachiale*. V. **HUMÉRAL**. — *Aponévrose brachiale*. Aponévrose formée particulièrement par des expansions des tendons des grand dorsal, grand pectoral et deltoïde, et qui enveloppe complètement les muscles du bras. — *Plexus brachial*. Plexus nerveux formé par l'entrelacement des branches antérieures des quatre dernières paires cervicales et de la première dorsale : il s'étend depuis la partie latérale inférieure du cou jusque dans le creux de l'aisselle. Il fournit des branches thoraciques, les nerfs sus et sous-scapulaire, et les nerfs *brachiaux*,

qui sont au nombre de six : l'axillaire, le cutané, le musculo-cutané, le radial, le cubital et le médian.

BRACHIO-CÉPHALIQUE, adj. et s. [*brachio-cephalicus*, esp. *braquiocéfálico*]. Nom donné au tronc artériel qui naît de la partie antérieure et droite de la crosse de l'aorte, et qui se divise, à un pouce de son origine, en carotides primitive et sous-clavière droites. Ce tronc est aussi appelé *artère innommée*.

BRACHIO-CUBITAL, adj. et s. m. [*brachio-cubitalis*]. Nom donné au ligament latéral interne de l'articulation huméro-cubitale.

BRACHIOPODES, s. m. pl. [de βραχίων, bras, et πούς, pied]. Nom de la cinquième classe des mollusques proprement dits. Pas de tête ; manteau servant à la respiration ; pied représenté par deux bras charnus, spiraux, rétractiles ; sont fixés aux rochers par les coquilles. Genres : *Lingule*, *Térébratules*, *Orbicules*.

BRACHIO-RADIAL, adj. et s. m. [*brachio-radialis*]. Nom donné au ligament latéral externe de l'articulation huméro-cubitale.

BRACHIOTOMIE, s. f. [de βραχίων, bras, et τέμνειν, couper]. Amputation du bras.

BRACHYCÉPHALE, adj. et subst. [de βραχυς, court, et κεφαλή, tête]. Retzius a donné ce nom aux races d'hommes dont la boîte crânienne, vue d'en haut, présente la forme d'un œuf, mais plus courte ou tronquée et arrondie en arrière ; sa plus grande longueur ne dépasse pas sa plus grande largeur (qui est en arrière) de plus d'un huitième, tandis qu'elle la dépasse d'un quart dans les *dolichocéphales* (V. ce mot). Dans les brachycéphales, la longueur est à la plus grande largeur comme 8 : 7 ; dans les dolichocéphales, elle est comme 9 : 7. Chez les brachycéphales, au lieu d'être ronde, la tête paraît carrée, à coins arrondis, l'extrémité antérieure plus petite que la postérieure. Ils se subdivisent en *orthognathes*, c'est-à-dire, dont le rebord alvéolaire et les dents des mâchoires supérieure et inférieure sont peu obliques en avant, et en *prognathes*, dont l'os maxillaire supérieur et les dents correspondantes se portent obliquement en avant et en bas, tandis que le bord du maxillaire inférieur prend beaucoup de hauteur et s'étale en une lame courbe, oblique en avant et en haut, qui porte les dents incisives inférieures dans cette même direction au niveau des supérieures : de là vient la forme de museau offerte par la figure. 1° Les *Brachycéphales orthognathes* sont : les Lapons, Slaves, Russes, Polonais, Avares, Hongrois, Turcs, Tschudes ou Finnois, pour l'Europe ; Samoyèdes, lakoutes, *Tschudes*, *Avares*, *Tures d'Asie*, Afghans et Perses pour l'Asie ; Tagalernes et Manilles, pour les mers du Sud : il n'y en a pas en Afrique ; Astœkers (Aztèques ?) et Mexicains ? pour l'Amérique septentrionale ; Chincas et Péruviens ? pour l'Amérique méridionale. 2° *Brachycéphales prognathes* (il n'y en a pas en Europe ni en Afrique) : Tartares, Mongols, Kalmouks et Malais, en Asie ; Otâitiens, Papous, Malais, dans les mers du Sud ; Natchez, Czeckz, Scmioles, Euhées, Iowaïs, dans l'Amérique septentrionale ; Charruas, Puelches, Araucanes, Nouveaux-Péruviens, Incas, pour l'Amérique méridionale. V. HOMME.

BRACHYPNÉE, s. f. [*brachypnea*, de βραχυς, court, et πνοή, haleine, respiration ; esp. *braquipnea*]. Respiration courte et lente.

BRACHYPOTE, adj. et s. [*parum bibulus*, de βραχυς, peu, et πότης, buveur]. Qui boit peu.

BRACHYURES, s. m. pl. [de βραχυς, court, et ὄρα, queue]. Nom de la première section des crusta-

cés décapodes, caractérisés par leur forme orbiculaire, aplatie, la carapace grande, tête petite et la queue très petite, recourbée en dessous, ordinairement immobile. Genres : *Crabe*, *Maïa*, *Gécarcin*.

BRACTÉAL, **ALE**, adj. [*bractealis*]. Qui concerne les bractées. *Feuilles bractéales*, celles qui avoisinent le plus les bractées et en ont quelques caractères.

BRACTÉE, s. f. [*bractea*, all. *Nebenblatt*, angl. *bract*]. On appelle ainsi de petites feuilles distinctes des autres par leur forme, leur consistance, leur couleur, qui sont placées au point d'insertion des fleurs, et qui les recouvrent avant leur développement. C'est à tort qu'on leur donne souvent le nom de *feuilles florales*, car les feuilles florales proprement dites diffèrent peu des autres feuilles de la même plante ; elles sont seulement plus petites et plus rapprochées des fleurs.

BRACTÉIFÈRE ou **BRACTÉTÉ**, **ÉE**, adj. [*bracteifer*, *bracteatus*]. Qui porte une ou plusieurs bractées, ou en est accompagné.

BRACTÉIFORME, adj. [*bracteiformis*]. En forme de bractée.

BRACTÉOLE, s. f. [*bracteola*]. Petite bractée.

BRADYFIBRINE, s. f. [de βραδύς, lent]. Polli donne le nom de *bradyfibrine* à la fibrine qui, augmentée dans le summum de l'inflammation, résiste davantage à la coagulation ; l'augmentation de quantité et la lenteur à se coaguler étant, suivant lui, deux faits assez généralement corrélatifs. Il appelle *parafibrine* une fibrine formée dans des conditions morbides caractérisées par une raréfaction moléculaire hypothétique. Ce serait un des modes selon lesquels la fibrine peut exister par le fait de l'inflammation. Cette raréfaction hypothétique, la fibrine la communiquerait au sang, de telle sorte que la fibrine, bien que plus dense que le sérum quand elle est coagulée, ferait que le sang dans lequel elle est dissoute serait moins dense que le sérum lui-même après extraction de la fibrine. Il est connu qu'un corps solide plus lourd qu'un liquide rend celui-ci plus dense quand il s'y est dissous ; or, la fibrine coagulée, plus dense que le sérum, pourrait pourtant, dit-il, sous l'influence d'une phlogose intense, diminuer la densité de ce fluide, en sorte que le sérum dans lequel elle se trouve serait spécifiquement plus léger que le sérum privé de cette fibrine.

BRADYPEPSIE, s. f., et non **BRADYSPEPSIE** [*bradypepsia*, de βραδύς, lent, et πέψις, coction]. Digestion lente et difficile.

BRADYSPERMATISME, s. m. [*brady spermatis mus*, de βραδύς, lent, et σπέρμα, sperme]. Émission lente et difficile du sperme.

BRADYURIE, s. f. [de βραδύς, lent, et ὀρεῖν, uriner]. Pissement douloureux et fréquent.

BRAI, s. m. [all. *Theer*]. On a donné le nom de *brai sec* à l'arcanson, et celui de *brai liquide* au goudron. — *Brai gras naturel*, sorte de bitume retiré de l'asphalte. — *Brai gras artificiel*, mélange de goudron, de brai sec et de poix grasse.

BRAISE, s. f. [all. *Kohlenglut*, it. *bragia*, esp. *brasa*]. Beaucoup de personnes croient qu'on peut, sans inconvénient, brûler de la braise dans une chambre complètement fermée, et que les vapeurs du charbon sont seules nuisibles ; c'est une erreur. C'est aussi une erreur de croire qu'un morceau de fer placé sur le brasier en détruit les mauvais effets, ou que, pour éviter tout danger, il suffit de quitter la chambre aussitôt que la braise est allumée et de n'y rentrer qu'après que la braise est éteinte. C'est enfin une erreur de

croire qu'on empêche la braise de produire des vapeurs malfaisantes en la couvrant de cendres.

BRANCHE, s. m. [*ramus*, all. *Ast*, angl. *branch*, it. et esp. *ramo*]. Les branches sont les divisions du tronc des arbres. Les anatomistes emploient ce mot figurément en parlant des divisions des vaisseaux et des nerfs. Les *branches* sont les divisions principales; les *rameaux* sont les divisions des branches; les *ramuscules*, les divisions des rameaux. On dit aussi les *branches du pubis*, les *branches* ou les *racines de la verge*, etc., pour désigner les prolongements qui se distinguent du corps d'un os ou d'un organe quelconque par un volume moindre et une direction différente.

BRANCHE-URSINE ou **BRANCURSINE**, s. f. V. ACANTHE.

BRANCHIAL, ALE, adj. [*branchialis*, esp. *branchial*]. Qui a rapport aux branchies. — *Appareil branchial*. V. BRANCHIES.

BRANCHIES, s. f. pl. [*branchiæ*, ἑρζήγυζ, all. *Kieme*, angl. *gill*, it. *branchie*, esp. *branquias*]. On donne le nom de *branchies* aux organes respiratoires de tous les animaux qui vivent dans l'eau et qui puisent dans ce liquide l'air nécessaire à l'entretien de leur vie. Chez les poissons, les branchies sont des organes en forme de peignes, sur lesquels se ramifient les vaisseaux sanguins. Entre chacun de ces feuillettes est un passage libre pour l'eau, qui, aussitôt qu'elle est avalée, vient se tamiser entre des filaments qui composent les feuillettes, et ressort par les ouvertures extérieures appelées *ouïes*. Beaucoup de mollusques respirent aussi par des branchies, mais qui sont tantôt renfermées dans l'intérieur du corps, tantôt extérieures et saillantes, sous forme de feuillettes imbriquées, de panaches, de franges, de houppes, etc. Les crustacés et les annélides ont aussi des branchies. Pendant les premiers temps de leur existence, les grenouilles ont des branchies en panaches attachées extérieurement aux côtés du cou.

BRANCHIPODES, s. m. pl. [de ἑρζήγυζ, branchies, et πῶς, pied]. Nom d'un ordre de crustacés dont les pattes nombruses portent les branchies. On les appelle aussi *Phyllopoles*. Genres : *Branchippe*, *Apus*, *Limnadia*.

BRAQUE (CHIEN), s. m. [all. *Bracke*, angl. *brack*, it. *bracco*, esp. *braco*]. Race propre à la chasse, ayant le poil ras et les oreilles pendantes. Cette race a pour variétés le *chien courant* et le *basset*.

BRAS, s. m. [*brachium*, ἑρζήγιον, all. et angl. *Arm*, it. *braccio*, esp. *brazo*]. On comprend communément sous cette dénomination tout le membre supérieur ou thoracique; mais les anatomistes n'appellent *bras* que la portion de ce membre qui s'étend depuis l'épaule jusqu'au coude : le reste du membre jusqu'au poignet s'appelle *avant-bras*. Le bras n'a qu'un seul os, appelé *humérus*. Il n'a que quatre muscles propres (les coraco-brachial, biceps et triceps brachial, et brachial antérieur); mais, en outre, un grand nombre de muscles du thorax, de la partie postérieure du tronc, de l'épaule et de l'avant-bras, viennent s'attacher aux tubérosités supérieures ou inférieures de l'humérus ou à la coulisse bicapitale. Il reçoit une artère principale (brachiale) et six nerfs importants (le brachial cutané interne, le brachial cutané externe, le médian, le radial, le cubital et l'axillaire), et uneaponévrose commune sert d'enveloppe générale. Considéré extérieurement, le bras présente, vers le milieu de sa face antérieure, une saillie due au muscle biceps. Au-dessous du tiers supérieur de sa face externe est un enfonce-

ment qui répond à l'insertion du tendon du deltoïde, et où l'on place ordinairement les cautères; la veine céphalique forme une ligne saillante le long de cette face du bras; on voit à sa face interne une autre ligne saillante formée par la basilique. — *Bras de la moelle allongée*. V. MOELLE ALLONGÉE.

BRASILÉINE ou **BRESILÉINE**, s. f. Corps qui se forme par oxydation de la brasiline, découvert par Chevreul. Ses cristaux sont orangés et colorent les dissolutions en rouge (*brasiline colorée*). (C³⁶H¹⁴O¹⁴.)

BRASILINE ou **BRESILINE**, s. f. Substance cristalline incolore à froid (*brasiline incolore*), mais dont la solution à chaud prend une coloration rouge cramoisi; elle a été découverte par Chevreul dans les bois de Fernambouc (*Cæsalpinia echinata*) et du Brésil (*C. sapon, cristata* et *vesicaria*). (C³⁶H¹⁴O¹².)

BRAYER, s. m. [*bracherium*, *bracheriolum*, de *bracæ* ou *bracææ*, braies ou caleçons; angl. *truss*, it. *brachiere*, esp. *braquero*]. Bandage herniaire ainsi appelé parce qu'on le porte sous les *braies* (du Cange). On désigne sous ce nom les bandages employés pour maintenir réduites les hernies inguinales ou crurales. Ces bandages consistaient d'abord en une simple couture de lisière, avec une pelote maintenue par une courroie. On se sert aujourd'hui de bandages élastiques, qui ont l'avantage d'opposer plus de résistance à la hernie, tout en se prêtant aux mouvements des membres inférieures et des parois abdominales. Ils consistent : 1° en un ressort d'acier, long, étroit, très élastique, garni de bourre ou d'une substance molle quelconque, recouvert d'une peau de chamois, courbée de manière à embrasser exactement le contour de la hanche du côté où existe la hernie, et se prolongeant en arrière au delà de l'épine dorsale, où il se continue avec une sorte de courroie qui vient, en passant sur la hanche opposée, s'attacher, au moyen de trous dont elle est percée, à un crochet placé au-devant de la pelote; 2° en une pelote formée d'un écusson de tôle rivé à l'extrémité du ressort, et bien enveloppé de bourre ou de crin, le tout recouvert de peau de chamois. Près de la jonction de la pelote avec le ressort, celui-ci est ordinairement moins large et plus tordu que dans le reste de son étendue : c'est cette partie qu'on appelle le *col du bandage*. Ordinairement la pelote est convexe sur la face qui est en contact avec le corps, pour appuyer plus fortement sur l'ouverture par laquelle les intestins tendent à s'échapper. Cependant, dans les cas de hernies irréductibles, on est obligé de substituer à cette pelote convexe une pelote creuse destinée à loger la hernie, de manière à s'opposer seulement à ce qu'elle acquière plus de volume : ces bandages prennent alors le nom de *brayers à cuiller*. On se sert aussi alors de *brayers* dits à *raquette*, dans lesquels, au lieu de pelote, il n'y a qu'un cercle d'acier, à l'intérieur duquel est cousu un morceau de toile recouvert de peau de chamois. Le brayer, quel qu'il soit, a presque toujours besoin d'être maintenu en place par un *sous-cuisse*, espèce de bande de peau ou de futaine attachée à la partie postérieure du ressort, passant sous la cuisse du côté malade, et venant s'attacher au crochet de la pelote. — Pour contenir à la fois deux hernies, on se sert souvent d'un *bandage double*, c'est-à-dire d'un bandage formé d'un seul ressort, comme le bandage simple, mais terminé antérieurement par deux pelotes disposées de manière à s'appliquer chacune sur l'un des anneaux inguinaux, et séparées en conséquence par un intervalle dans lequel se place le pénis. Mais ce bandage double présente de

nombreux inconvénients; il est avantageusement remplacé par deux bandages courts appelés *demi-corps*, qui se réunissent en arrière par une courroie et une boucle, et en devant par une courroie qui passe d'une pelote à l'autre.

La Figure A représente un brayer ordinaire pour une hernie du côté gauche. 1, le ressort; 2, le col; 3, la courroie de prolongement du ressort, terminée par

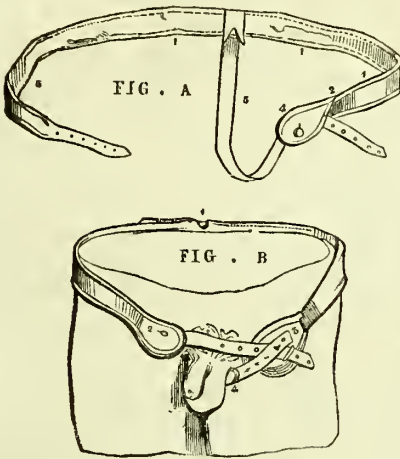


Fig. 52.

une lanière de cuir percée de trous; 4, la pelote, recouverte d'un morceau de peau qu'on déboutonne et qu'on retire à volonté, pour accrocher sur la pelote l'extrémité du sous-cuisse 5, et la lanière de la courroie 3.

La Figure B représente deux demi-corps, ou brayer double, tels qu'ils doivent être appliqués. Ils sont réunis en arrière, 1, au moyen d'une courroie et d'une boucle; au côté droit, la pelote 2 est supposée appliquée sur une hernie inguinale; au côté gauche, la pelote 3 est censée destinée à contenir une hernie crurale. Dans ce cas, le bandage a un col plus court, parce que l'ouverture crurale est en dehors de l'anneau inguinal; il descend davantage, et est à peu près parallèle au pli de l'aîne; aussi se déplace-t-il facilement, et est-il nécessaire de le maintenir par le sous-cuisse 4, qui est attaché sur la pelote 3, ainsi que la courroie venant de la pelote 2. — Les *bandages rénixi-grades* de Lafond sont également des brayers circulaires: ils entourent les onze douzièmes et demi de la circonférence du bassin, c'est-à-dire que, si le corps a 86 centimètres de circonférence, le cercle métallique a près de 86 centimètres. Deux ressorts supplémentaires, adaptés à la surface externe du ressort principal, et ayant une épaisseur inégale dans les divers points de leur longueur, glissent à volonté l'un sur l'autre, de manière qu'on peut porter leurs points les plus épais aux endroits où l'on sent que le bandage a besoin de plus de force. — On fait encore des bandages assez compliqués, appelés *bandages omniformes*, dont la pelote renferme sept plaques juxtaposées, mobiles séparément, à l'aide d'autant de vis, sur une plaque commune, de manière à faire proéminer à volonté telle ou telle partie de cette pelote contre le point par lequel la hernie tend à s'échapper. Une brisure donne, en outre, à la pelote ainsi ajustée, la facilité de s'élever

ou de s'alaisser selon les mouvements du malade; une articulation à noix, placée au collet du bandage, laisse la faculté de changer à volonté l'angle de sa portion renflée, et de la fixer à tous les degrés d'inclinaison d'avant en arrière, ou de dedans en dehors, que semble réclamer la disposition des parties.

BRAYERA ANTHELMINTHICA, Kunth. V. Coussou.
BREAKBONE [angl. *break*, briser, et *bone*, os]. V. DENGUE.

BRÉANE, s. f. Nom donné par M. F. Scribe à l'une des trois résines dont se compose, d'après lui, la résine *icica*. La bréane, identique avec la résine de l'arbre à brai, cristallise par petites aiguilles étoilées.

BRÉCHET, s. m. Nom vulgaire de l'appendice xiphôide du sternum, et quelquefois du sternum lui-même. En anatomie, le mot *bréchet* désigne une apophyse aplatie, en forme de lame quadrilatère, située longitudinalement sur la ligne médiane antérieure du sternum des oiseaux et des chéiroptères, où elle sert à l'insertion des muscles pectoraux. Elle est d'autant plus développée que les muscles servant à la locomotion aérienne sont plus développés. Le bréchet existe aussi chez la taupe, dont les pectoraux sont énormes et servent activement au fouissage.

BRÉDISSURE, s. f. [*trismus capistratus*]. Impossibilité d'écarter les mâchoires par l'adhérence de la partie interne des joues avec les gencives, à la suite d'ulcérations de ces parties.

BREDOUILLEMENT, s. m. [*oris titubantia*, all. *Stottern*, angl. *stuttering*, it. *borbottamento*, esp. *balbucencia*]. Prononciation précipitée, et par cela même peu distincte.

BREGMA, s. m. [βρέγμα, de βρέγω, humecter, à cause de la fontanelle qui s'y trouve; all. *Scheitel*, angl., it. et esp. *bregma*]. Sommet de la tête; région occupée par la grande fontanelle.

BRÉHAIGNE, adj. Stérile. Nom donné à la jument qui portait des crochets, à cause qu'on la croyait stérile.

BRÉHER, v. n. Terme de maréchalerie, qui signifie enfoncer des clous dans le sabot du cheval, en les faisant passer par les trous du fer. *Bréher gras*, enfoncer le clou trop en dedans, trop près de la partie sensible. *Bréher en musique*, enfoncer les clous plus haut les uns que les autres.

BRÉINE, s. f. Nom donné par M. Baup à la substance particulière qu'il a retirée de la résine de l'arbre à brai. La bréine cristallise en prismes rhomboïdaux.

BRÉSILÉINE, s. f. V. BRASILÉINE.

BRÉSILINE, s. f. V. BRASILINE.

BRÉSILLET, s. m. V. Bois de Brésil.

BRETAUDER, v. a. Expression ancienne: couper les oreilles à un cheval.

BRIDE, s. f. [*frenulum*, *retinaculum*, esp. *brida*]. On a donné le nom de *brides* aux filaments membraneux que l'on trouve souvent dans le foyer des abcès ou dans les plaies profondes, et qui s'opposent à la sortie du pus, ou établissent des adhérences vicieuses. On donne aussi ce nom aux filaments de tissu cellulaire et vasculaires qui s'étendent dans la cavité des séreuses, d'un organe à l'autre, à la suite d'une inflammation de ces membranes. V. NÉO-MEMBRANE et PSEUDO-MEMBRANE.

BRIGHT (MALADIE DE). Ainsi nommée du médecin anglais qui la décrit le premier. V. MALADIE.

BRIQUE, s. f. Les briques pulvérisées et la terre de brique ont été employées, avec du lard, pour faire

une pommade dont on se servait contre des affections cutanées.

BRIQUEBEC. Village du département de la Manche. Source ferrugineuse acidule.

BRISE-COQUE, s. m. Instrument à deux branches et à gaine, imaginé par Heurteloup pour briser la coque de la pierre vésicale, après l'évidement de celle-ci par son mandrin à virgule.

BRISE-PIERRE, s. m. On appelait ainsi des tenettes armées de dents, qui servaient autrefois, dans l'opération de la cystotomie, pour morceler les pierres que leur volume empêchait de faire sortir par la plaie. Civiale et Amussat ont donné le même nom à deux instruments à gaine et à deux branches, agissant par glissement et par pression, et destinés à écraser les petits calculs vésicaux ou les fragments de pierre. Ils différaient par le mécanisme extérieur, qui est un pignon dans celui de Civiale, et un encliquetage dans celui d'Amussat. Le premier est abandonné, après avoir servi quelque temps. Le second, qui s'est brisé dans le premier essai qu'on en a fait, est abandonné aussi.

BRISTOL. Ville du comté de Somerset (Angleterre). Sources salines acidules (23°).

BROCHER, v. a. Terme de maréchalerie : enfoncer à coups de brochoir les clous à travers les trous du fer et de la corne, pour fixer le fer du cheval ou celui du bœuf.

BROCHET, s. m. [*Esox lucius*, L., all. *Hecht*, angl. *pike*, it. *luccio*, esp. *sollo*]. Poisson du genre *Esox*, dont la chair, blanche et ferme, est d'une digestion facile, mais dont les œufs ont souvent une action purgative analogue à celle des œufs de barbeau.

BROIEMENT, s. m. *Broiement de la pierre.* V. LITHOTRIE.

BROMACIDE, s. m. Composé contenant du brome et jouant le rôle d'acide.

BROMAGASTRIE. Obstruction saburrale de l'estomac. (Piorry.)

BROMAL, s. m. Liquide oléagineux, incolore, d'une saveur caustique et d'une odeur pénétrante, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Densité, 3,34. On l'obtient par action du brome sur l'alcool. (C⁴HBr³O².)

BROMALDÉHYDE, s. m. [*brométhéroïde, bromo-paracétyle simple*]. Corps gazeux à la température ordinaire, obtenu par action d'une solution de potasse sur la brométhérine (C⁴H³Br); on a aussi le *sur-brométhéroïde* ou *bromo-paracétyle triple* (C⁴H³Br³), liquide incolore obtenu par action du brome sur le bromaldéhyde.

BROMAMYLE, s. m. Liquide incolore, d'odeur piquante, obtenu en distillant l'alcool amylique avec le brome et le phosphore. (C¹⁰H¹⁴Br.)

BROMANILINE, s. f. Corps cristallisable obtenu en chauffant la bromisatine avec une solution de potasse (AzH², C¹²H⁴Br). On a aussi la *bibromaniline*, qui contient Br².

BROMANILOÏDE, s. f. [*tribromaniline*]. Corps obtenu par action du brome sur l'aniline, cristallisable, fondant à 117° et distillant à 300°. (AzH², C¹²H³Br³.)

BROMANISOL, s. m. Corps obtenu par action du brome sur le camphre d'anis; il est cristallisable et se décompose à 100°. (C²⁰H³⁰Br³.)

BROMATE, s. m. [all. *bromsaures Salz*, angl. *bromate*, esp. *bromato*]. Nom générique des sels qui résultent de la combinaison de l'acide bromique avec les bases salifiables. Ils ont quelque analogie avec les chlorates par leur propriété de fuser sur les charbons, en déga-

geant de l'oxygène. Presque tous sont solubles. Le chlore en dégage du brome, ainsi que l'acide sulfurique, par l'action de la chaleur surtout. Ils précipitent en blanc les sels d'argent; mais le précipité ne noircit pas à la lumière.

BROMATOLOGIE, s. f. [*bromatología*, de βρωμα, ερωματος, aliment, et λόγος, discours; esp. *bromatología*]. Traité des aliments.

BROME, s. m. [*bromum*, de ερωμας, mauvaise odeur; all. *Brom*, *Muride*, *Murine*, angl. *brome*, it et esp. *bromo*]. Corps simple, découvert en 1826 par Balard, dans l'eau mère de plusieurs salines, et trouvé depuis dans les eaux de la mer, dans quelques eaux minérales, etc. Cette substance, appelée d'abord *muride*, est liquide à la température ordinaire, d'un rouge noirâtre en masse, d'un rouge hyacinthe en couche mince. Le brome pèse 2,966. Exposé à un froid de — 22° à — 23° centigr., il se congèle, devient dur, cassant, d'un gris de plomb. Chauffé à + 47° centigr., il produit un gaz rutilant, d'odeur suffocante, désagréable. Il est peu soluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool et l'éther; avec le premier de ces véhicules, il ne tarde pas à donner lieu à une réaction et à produire de nouveaux composés. Il se combine avec beaucoup de corps, tels que l'oxygène, l'hydrogène, le soufre, le phosphore, le chlore, etc., et avec beaucoup de métaux: il produit alors des *bromures*. On l'obtient en traitant les eaux mères des salines par un courant de chlore, et les agitant ensuite avec l'éther sulfurique. Ce menstrue dissout le brome; on l'agite avec la potasse; on concentre, et le sel obtenu est traité par l'acide sulfurique et le peroxyde de manganèse: le gaz rutilant qui se produit donne par la condensation le brome en un liquide brun rouge. — On a essayé sans succès le brome contre les tumeurs scrofuleuses et les goîtres.

BROMÉLIACÉES ou **BROMÉLIÈRES,** s. f. pl. [*bromeliaceae*, *bromelia*]. Famille de plantes monocotylédones à pétales périgynes, à laquelle appartient l'*ananas* (*Bromelia*). Elle a pour caractères: un périgone tubuleux, libre ou adhérent par sa base à l'ovaire, à 6 divisions irrégulières, dont 3 externes caliciformes, et 3 internes colorées; 6 étamines insérées au calice; un ovaire simple, un style. Le fruit est une baie ou une capsule; souvent les baies se soudent, et donnent au fruit, comme dans l'ananas, l'apparence d'un cône de pin.

BROMÉTHÈRE, s. m. Produit de décomposition de l'oxyde d'éthyle par le brome. (C⁴H⁴O³Br³.)

BROMÉTHÉRINE, s. f. [*bromelayle*, *bromocarbure d'hydrogène*]. Liquide étheré obtenu par action du brome ajouté peu à peu au gaz oléifiant. (C²H²Br.)

BROMÉTHYLE, s. m. Synonyme d'*éther bromhydrique*.

BROMHYDRIQUE, adj. *Gaz bromhydrique.* V. ACIDE *bromhydrique*.

BROMIBASE, s. f. Composé binaire du brome qui se comporte comme une base.

BROMIDES, s. m. pl. Bromures électro-négatifs se comportant comme des acides: *bromide silicique* (bromure de silicium); *bromide hydrique* (acide bromhydrique, V. ce mot).

BROMISATINE, s. f. Corps obtenu par action du brome sur l'isatine et sur le bleu d'indigo. (C¹⁶H⁴AzO⁴Br.)

BROMOBENZIDE, s. f. Corps obtenu par distillation de la bromobenzine sur la potasse hydratée. (C¹²H³Br³.)

BROMOBENZINE, s. f. Corps solide qui se forme.

par action du soleil sur une solution de brome dans la benzine. ($C^6H^3Br^3$.)

BROMOENZOÏNE, s. f. Corps brunâtre d'un goût piquant, de formule inconnue encore.

BROMOENZOÏQUE, adj. *Acide bromobenzoïque*, corps obtenu par action du brome sur le benzoate d'argent; il forme des sels solubles. ($C^2H^9BrO^2$, $2HO$.)

BROMOENZOÏLE, s. m. [*oxybromobenzoïle*, *acide bromobenzoïlique*]. Produit résultant de l'action du brome sur l'essence d'amandes amères. Il a une odeur aromatique, se dissout dans l'alcool et l'éther; il est cristallisable. ($C^4H^5O^2Br$.)

BROMOGINNAMINE, s. f. [*bromostyrol*]. Le brome, ajouté goutte à goutte à la cinnamie ou styrol, donne lieu à la formation d'un corps cristallin, soluble dans l'alcool et l'éther, d'odeur analogue à celle de l'essence de citron, mais qui fait pleurer les yeux. ($C^6H^8Br^2$.)

BROMOCUMINOL, s. m. [*oxybromocuminyle*]. Corps résultant de la combinaison du brome avec le cuminol: c'est un liquide oléagineux, pesant. ($C^20H^{11}O^2Br$.)

BROMOXYANE, s. m. [*cyanobromide*]. Corps obtenu par décomposition de l'acide cyanhydrique ou du cyanure d'argent par le brome. Il est cristallisable, soluble dans l'eau et l'alcool. (C^2AzBr .)

BROMOFORME, s. m. [*brométhéride*, *bromoformyle triple*, esp. *bromoforme*] (C^2HB^3). Liqueur oléagineuse, inflammable, que la potasse transforme en chlorure de potassium et en formiate de potasse. Cette substance fait partie d'une section de composés organiques dont les éléments représentent ceux de l'acide formique, moins l'oxygène, qui serait remplacé par une quantité équivalente ou le double d'atomes de chlore, d'iode ou de brome. Ces composés sont produits par l'action de l'alcool sur les chlorures ou bromures d'oxydes (hypochlorites, hypobromites de chaux, etc.), et par la distillation du mélange. Les *chloro*, *bromo* et *iodoformes* existent dans les produits volatils.

BROMOGRAPHIE, s. f. [*bromographia*, de $\beta\rho\omega\mu\alpha$, aliment, et $\gamma\rho\alpha\gamma\eta$, description]. Description des aliments.

BROMOHELICINE, s. f. Corps obtenu en traitant l'hélicine par le brome jusqu'à ce qu'elle n'en absorbe plus. Ce corps est gélatiniforme et ne cristallise pas. ($C^26H^{13}O^{14}Br$, plus 2 équiv. d'eau.)

BROMONAPHTALÈNE, s. f. Corps obtenu en traitant à chaud la naphthaline par le brome, jusqu'à ce qu'il ne se produise plus d'acide bromhydrique. Il est cristallisable, insoluble dans l'eau. ($C^{20}H^6Br^2$.)

BROMONAPHTALIDE, s. f. Corps liquide obtenu en même temps que la bromonaphthalène. ($C^{20}H^7Br$.)

BROMOPICRAMYLE, s. m. Corps obtenu par sur-saturation du picramyle par le brome. Il est en poudre cristalline. (C^4H^6Br .)

BROMOPICRILE, s. m. Corps d'aspect résineux, transparent, qui se forme par action du brome sur la picrile. ($C^84H^{27}O^8Az^2Br^2$.)

BROMOSEL, s. m. Nom donné aux bromures doubles: *bromo-platinates*, bromures doubles de platine; etc.

BROMOSPIROYLE, s. m. [*acide bromospiroylique*]. Corps obtenu par addition d'une solution aqueuse de brome à une solution aqueuse d'acide salicylique jusqu'à ce que la couleur du brome ne disparaisse plus. C'est un corps cristallisable. ($C^4H^3O^3Br^2$, HO .)

BROMOTÉRÉBÈNE, s. m. Corps qui se produit en même temps que de l'acide bromhydrique pendant l'action du brome sur le térébène. ($C^{10}H^6Br^2$.)

BROMOTHIONESSAL, s. m. [*bromothionessile*].

Corps insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, qui bout à une haute température, et se prend en lames rhomboïdales par le refroidissement. On l'obtient par action du brome sur le thionessal. ($C^26H^7SBr^2$.)

BROMURE, s. m. [all: *Brommetall*, angl. *bromide* ou *bromuret*, it. et esp. *bromuro*]. Composé résultant de la combinaison du brome avec un corps simple métallique ou non métallique. Plusieurs bromures sont solubles dans l'eau; on peut les considérer alors comme des bromhydrates ou comme des bromures dissous. Ils sont isomorphes avec les chlorures. Traités par le chlore, ils dégagent du brome; si on les fond avec le sulfate de potasse, il se forme un mélange de gaz sulfureux et de brome facile à reconnaître; versés dans un sel d'argent soluble, ils donnent un précipité cailleboté un peu jaunâtre. Si, ce dépôt étant recueilli, on l'agite avec du chlore, on peut, au moyen de l'éther sulfurique ajouté ensuite, séparer très bien le brome.

Bromure de baryum. Ce sel peut être obtenu en traitant une solution de bromure de fer par le sulfhydrate de baryte, filtrant et faisant évaporer à siccité, à l'abri de l'air autant que possible. Il est susceptible de cristalliser.

Bromure de cyanogène. Ce corps a été découvert par Sérullas, en exposant dans un flacon un mélange de cyanure de mercure et de brome, puis distillant à une douce chaleur. Condensé, il cristallise en aiguilles ou en cubes; il est piquant comme l'iode de cyanogène, mais il est bien plus volatil, car il se gazéifie entièrement à $+15^\circ$ centigr. Celui d'iode ne cristallise qu'à 100° centigr., et le chlorure de cyanogène est gazeux à 0° .

Bromure de fer. Le brome peut donner avec ce métal un proto et un perbromure, qu'on prépare facilement en traitant le brome dans l'eau par la limaille de fer, filtrant et faisant évaporer sans ou avec le contact de l'air. — Le *protobromure* est d'un blanc sale; dissous dans l'eau, il donne par la potasse un dépôt blanc. — Le *perbromure* est rouge, en partie soluble, s'il n'est pas allié, et donne par les alcalis un précipité rouge briqueté. — Magendie a proposé l'emploi du bromure de fer comme astringent énergique, dans l'hypertrophie du cœur: Bromure de fer pulvérisé et gomme arabique, ââ 60 centigram.; conserve de roses, 90 centigram.; pour 24 pilules, à prendre 2 le matin et 2 le soir.

Bromure de mercure. Il en existe deux, tous deux volatils. 1° Le *protobromure* est insoluble dans l'eau, blanc, cristallisable en aiguilles quand on condense la vapeur. Il noircit par la lumière et par les alcalis. On l'obtient en précipitant une solution de proto-azotate de mercure par un bromure soluble, puis recueillant le dépôt, et le sublimate convenablement. 2° Le *deutobromure* est très soluble dans l'eau et l'alcool, cristallisable en aiguilles, très volatil, très vénéneux; il précipite en jaune par la potasse et la soude. On l'obtient soit en chauffant un mélange de deutosulfate de mercure et de bromure de potassium, soit en faisant chauffer dans l'eau le mercure avec le brome, puis faisant évaporer la liqueur à cristallisation. — Le bromure de mercure a été conseillé dans la syphilis.

Bromure de potassium. On prépare ce sel en décomposant une solution de bromure de fer par le carbonate de potasse, filtrant et concentrant à calcination. En faisant redissoudre dans l'eau le résidu, on l'obtient, par l'évaporation, en cristaux cubiques, salés, un peu amers, décrépitant au feu, solubles dans l'eau et dans l'alcool.

Bromure de sodium. On se procure ce composé par

le même procédé que pour le précédent, seulement en remplaçant le carbonate de potasse par celui de soude. Il est en cristaux feuilletés, un peu altérables à l'air; il est salé, amer.

BRONCHAPHROSIE. Écume dans les bronches. (Piorry.)

BRONCHECTASIE, s. f. [*bronchectasia*, de *βρογχος*, bronche, et *έκτασις*, dilatation]. Dilatation des bronches.

BRONCHELÇIE, BRONCHELÇOSIE. Ulcération des bronches. (Piorry.)

BRONCHEMPHAXIE. Obstruction des bronches. (Piorry.)

BRONCHES, s. f. pl. [*bronchia*, *βρογχια*, plur. irrég. de *βρογχος*, gorge ou gosier; all. *Bronchien*, angl. *bronchia*, it. *bronchi*, esp. *bronquios*]. Les auteurs anciens appelaient *bronche* (*bronchus*) toute la trachée-artère avec ses divisions, et ils donnaient à celles-ci en particulier le nom de *bronchia*. Aujourd'hui on appelle *bronches* les divisions de la trachée-artère, c'est-à-dire les deux conduits membraneux pourvus d'anneaux incomplets, cartilagineux, qui, à partir de sa bifurcation, s'introduisent chacun dans l'un des poumons. On dit généralement qu'ils se divisent et se subdivisent indéfiniment, et forment par leur terminaison les culs-de-sac qui constituent le parenchyme pulmonaire; mais il importe de savoir qu'après un certain nombre de subdivisions, les bronches, arrivées à n'avoir plus qu'un demi-millimètre de diamètre environ, cessent d'avoir des portions d'anneaux cartilagineux; elles cessent aussi d'avoir une muqueuse séparable de la paroi bronchique proprement dite; elles cessent en outre d'avoir un épithélium cylindrique à cils vibratiles; elles perdent, en un mot, les caractères des bronches, qui sont les caractères indiqués plus haut. Les conduits pulmonaires qui leur font suite, appelés *dernières ramifications bronchiques*, continuent à se subdiviser, et se terminent en *culs-de-sac* arrondis ou ovoïdes, non renflés ou à peine renflés, appelés à tort *cellules bronchiques* ou *pulmonaires*, qui ont, à l'époque de la naissance, 5 à 8 centièmes de millimètre de large environ. Ces conduits n'ont point la structure des bronches, mais une structure propre qui caractérise le parenchyme pulmonaire. Ils sont limités par des faisceaux rapprochés et anastomosés de fibres élastiques, anastomosées elles-mêmes et mêlées de fibres du tissu cellulaire, d'éléments fibro-plastiques et de vaisseaux. Ces derniers forment à la face interne des conduits (qui présente de légers plis saillants en dedans) un réseau différent de celui des bronches. Ce réseau est à capillaires assez larges, se touchant ou à peu près, de manière à laisser des intervalles libres ou mailles presque nulles ou plus étroites que le diamètre du capillaire. Il rampe sur le tissu même de la paroi des conduits pulmonaires, sans qu'il y ait de muqueuse séparable du parenchyme élastique; il n'est séparé de la cavité des conduits que par une couche d'épithélium pavimenteux à gros noyaux, qui commence où cesse l'épithélium cylindrique des bronches. Ainsi les conduits pulmonaires où s'accomplit l'hématose ont une structure différente de celle des bronches qui portent l'air nécessaire à la respiration.

BRONCHIAL, adj. V. BRONCHIQUE.

BRONCHIACTIE, s. f. [*bronchiactia*, de *bronchia*, les bronches, et *arctare*, resserrer]. Rétrécissement des bronches.

BRONCHIQUE, adj. [*bronchialis*, *bronchicus*, angl. *bronchial*, it. *bronchiale*, esp. *bronquial*]. Qui a rap-

port aux bronches. — *Cellules bronchiques*. Nom donné aux culs-de-sac qui terminent les dernières ramifications des conduits pulmonaires faisant suite aux bronches, et dans lesquels se passent les phénomènes de la respiration. — *Glandes bronchiques*. Glandes ou ganglions lymphatiques très nombreux, ovoïdes, mollasses, rougeâtres chez les enfants, puis successivement bruns, noirâtres ou noirs, placés au-devant de la bifurcation de la trachée, autour des bronches, et même dans les poumons; leurs fonctions sont encore inconnues. — *Artères bronchiques*. Il y en a deux, une pour chacun des poumons. Elles naissent de l'aorte thoracique, et accompagnent les bronches et leurs ramifications. — *Veines bronchiques*. Elles naissent des dernières divisions des artères de même nom, et se rendent: à droite, à la veine azygos; à gauche, à l'intercostale supérieure. — *Plexus bronchique*. Plexus formé par le nerf de la huitième paire, après sa communication avec le grand sympathique. Les nerfs de ce plexus se répandent sur la paroi postérieure des bronches, ou accompagnent les artères bronchiales. — *Muqueuse bronchique*. V. BRONCHES.

BRONCHITE, s. f. [*bronchitis*, de *bronchia*, les bronches, et de la désinence *ite*, commune à toutes les dénominations de phlegmasies; all. *Lungencatarrh*, angl. *bronchitis*, esp. *bronquitis*]. La bronchite, appelée plus communément jusqu'à ce jour *catarrhe pulmonaire*, est l'inflammation de la membrane muqueuse des bronches. L'impression du froid en est la cause la plus ordinaire; mais souvent aussi elle survient sans cause externe appréciable. La bronchite légère (vulgairement *rhume*) mérite à peine le nom de maladie. La bronchite intense offre dans son cours trois périodes distinctes: 1° vive chaleur de poitrine, toux fréquente et sèche, matière expectorée sans consistance, oppression très forte, peau sèche, pouls souvent dur; 2° peau humide, crachats plus consistants; 3° chaleur de poitrine et dyspnée nulle, toux rare, crachats opaques, quelquefois même puriformes, peau humide, absence de mouvement fébrile. La durée de la bronchite aiguë est de deux à six semaines; mais quelquefois elle passe à l'état chronique. Le traitement de la bronchite peu intense consiste particulièrement dans l'usage des boissons adoucissantes dites *pectorales*, telles que l'infusion de fleurs de violettes, de mauve, de bouillon-blanc, la solution de gomme arabique, les décoctions de dattes, de jujubes, d'orge, édulcorées avec le sucre, le miel, le sirop de guimauve. On emploie quelquefois avec succès les diaphorétiques. Dans la bronchite intense, il faut recourir aux antiphlogistiques. Si elle se prolonge au delà de la deuxième ou troisième semaine, sans qu'il y ait chaleur de poitrine ni dureté de pouls, on substitue aux boissons mucilagineuses les infusions aromatiques de lierre terrestre, d'hysopé, etc. Alors aussi on obtient de bons effets des topiques rubéfiants ou vésicants appliqués sur la poitrine. — La *bronchite capillaire* se distingue par de l'oppression, toux fréquente, expectoration de mucosités filantes ou jaunâtres, râles sibilants, muqueux, et surtout râles sous-crépitants, sonorité conservée ou même exagérée. — La *bronchite pseudo-membraneuse* se distingue par l'expectation de lambeaux membraneux; elle est toujours liée aux angines croupales.

BRONCHOCARCINIE. Cancer des bronches. (Piorry.)

BRONCHOCÈLE, s. f. [*bronchocoele*, de *βρογχος*, gorge, trachée-artère, et *κίλη*, hernie, tumeur; all.

Kropf, angl. *bronchocoele*, esp. *broncocoele*]. C'est, dans la stricte signification du mot, une hernie de la gorge; aussi l'a-t-on rendu en latin par *hernia gutturalis*. On conçoit que la tunique interne de la trachée-artère puisse s'insinuer à travers une crevasse de la tunique externe, et former tumeur à la partie antérieure du cou; mais l'existence d'une semblable hernie n'est pas encore démontrée, et le nom de *bronchocèle* a été donné indifféremment, même par les Grecs, à toute tumeur volumineuse de la gorge. — Quelques auteurs ont appelé *bronchocèle* le *goitre*.

BRONCHOPHONIE, s. f. [*bronchophonia*, de *βρογχος*, gosier, bronches, et *φωνή*, voix; angl. *bronchophony*, esp. *broncofonia*]. Laënnec a appelé ainsi la résonnance de la voix dans les divisions bronchiques explorées au moyen du stéthoscope. A l'état sain, cette résonnance est ordinairement obscure dans les gros troncs bronchiques; elle est à peu près nulle dans les divisions bronchiques répandues au sein du tissu pulmonaire, attendu que ce tissu et les parois bronchiques sont fort mauvais conducteurs du son, et que d'ailleurs, le diamètre des ramifications étant très petit, le son qui s'y forme doit être plus aigu et plus faible que dans les gros troncs. Mais si, par une cause quelconque, telle que la pulmonie, un engorgement hémoptoïque étendu, l'accumulation d'un grand nombre de tubercules, le tissu pulmonaire est devenu plus dense, ou bien si les rameaux bronchiques d'un petit calibre se sont dilatés, il peut arriver que la résonnance devienne sensible dans les petits rameaux bronchiques, et augmente beaucoup dans les grosses bronches: c'est ce phénomène que Laënnec a appelé *bronchophonie accidentelle*, phénomène qui dénote par conséquent, ou une induration du tissu pulmonaire, ou une dilatation des bronches, ou ces deux états pathologiques à la fois. C'est dans l'espace interscapulaire et les fosses sous-épineuses des omoplates, dans le creux de l'aisselle et sous les clavicules, qu'on l'entend le plus fréquemment.

BRONCHOPHYMIE. Tubercules des bronches. (Piorry.)

BRONCHOPLASTIE, s. f. [de *βρογχος*, trachée, et *πλάσσειν*, former]. Opération qui a pour but de combler les pertes de substance du tube aérien, et de guérir les fistules qui en résultent.

BRONCHO-PNEUMONIE, s. f. Forme de l'inflammation des poumons, qui commence dans la membrane bronchique et gagne le tissu pulmonaire.

BRONCHORRHAGIE, s. f. [*bronchorrhagia*, *βρογχος*, bronche, et *ῥήγναι*, couler avec force]. Hémorragie par les bronches.

BRONCHORRHÉE, s. f. [*bronchorrhœa*, de *βρογχος*, gosier, bronche, et *ῥέειν*, couler; all. *Schleimfluss*, esp. *broncorrea*]. On a décrit sous ce nom l'affection vulgairement appelée *pituite*, *flux muqueux*, affection caractérisée par l'évacuation d'une quantité considérable d'un liquide incolore, filant, transparent, écumeux en partie, semblable à du blanc d'œuf délayé dans l'eau, et sans mélange de crachats épais. La bronchorrhée paraît n'avoir rien d'inflammatoire, et consister uniquement en une irritation sécrétoire de la membrane muqueuse des bronches. Tantôt elle est primitive, tantôt elle succède à une bronchite chronique dont tous les caractères inflammatoires se sont graduellement effacés, et dont il n'est resté qu'une sorte d'habitude de sécrétion. On distingue deux espèces de bronchorrhée: 1° La *bronchorrhée aiguë*, catarrhe piteux aigu de Laënnec, survient tout à coup, et s'accompagne de

prime abord de symptômes très intenses. Le malade est pris d'une dyspnée extrême; il sent distinctement que la poitrine s'est tout à coup remplie de liquide; il éprouve une suffocation imminente: ordinairement tous les accidents se dissipent après une évacuation copieuse, et ne reparaisent plus, ou ne reviennent qu'à des époques plus ou moins éloignées. 2° La *bronchorrhée chronique* (catarrhe piteux chronique de Laënnec) se développe ordinairement à la suite de plusieurs bronchites. Le malade conserve, après chaque attaque de cette phlegmasie, l'habitude d'une expectoration de plus en plus abondante; peu à peu la matière expectorée perd de sa consistance et de son opacité, et prend les caractères indiqués ci-dessus; l'expectoration s'établit d'une manière intermittente et à peu près régulière, et le plus souvent deux accès ont lieu dans les vingt-quatre heures, l'un au réveil, l'autre le soir, et la quantité du liquide rejeté est quelquefois de 1 kilogramme ou 1 kilogramme et demi en chaque accès: dans les intervalles, les malades jouissent en apparence d'une bonne santé. La bronchorrhée aiguë réclame l'emploi des vomitifs, l'application des sinapismes aux extrémités inférieures: les saignées produisent un soulagement immédiat, lorsque l'âge et la constitution permettent d'y recourir. La bronchorrhée chronique est souvent incurable: les vomitifs répétés, les balsamiques, la vapeur du goudron dirigée vers les bronches, les ventouses sèches, ou des vésicatoires volants sur la poitrine, un exutoire au bras, les décoctions ou les extraits de quinquina ou de rataubia, et les pilules savonneuses, font la base du traitement.

BRONCHORRHÉMIE, **BRONCHORRHAGIE**. Hémorragie des bronches. (Piorry.)

BRONCHOSTÉNIE, **BRONCHOSTÉNOSIE**. Rétrécissement des bronches. (Piorry.)

BRONCHOSYPHISIE, **BRONCHOSYPHILIDIE**. Affection syphilitique des bronches. (Piorry.)

BRONCHOTOMIE, s. m. [*bronchotomus*, de *βρογχος*, gorge, et *τομή*, section; all. *Bronchotom*, esp. *branco-tomo*]. Espèce de trocart aplati, large d'environ 7 millimètres, long de 27 millimètres, composé d'une canule d'argent dans laquelle est logée une lame forte, tranchante sur ses deux bords près de sa pointe, et qui dépasse la canule. Bauchot, inventeur de cet instrument pour pratiquer la bronchotomie, assujettissait d'abord la trachée-artère au moyen d'un croissant d'acier qui servait de conducteur à son bronchotome, puis il perceait à la fois les parties molles et le canal aérien.

BRONCHOTOMIE, s. f. [*bronchotomia*, même étymologie; angl. *bronchotomy*, it. et esp. *branco-tomia*]. Opération de chirurgie qui consiste à pratiquer une ouverture plus ou moins grande soit à la trachée-artère (trachéotomie), soit au larynx (laryngotomie), soit à ces deux canaux en même temps (trachéo-laryngotomie), pour extraire un corps étranger ou extirper une tumeur, ou seulement pour donner accès à l'air dans les poumons. L'opérateur fait à la peau une incision longue de trois travers de doigt, coupe successivement les feuillettes superficiel et profond de l'aponévrose cervicale, écarte les muscles, et met à nu la partie antérieure du canal aérien. S'il s'agit seulement de donner accès à l'air extérieur, il suffit de pratiquer une incision transversale entre deux pièces cartilagineuses de ce canal; s'il s'agit d'en extraire un corps étranger, il faut commencer par cette incision transversale, glisser dans ce canal une sonde cannelée recourbée dans le sens de sa cannelure, et glisser sur cette sonde le bistouri, avec lequel on coupe perpendiculairement un certain nombre

de pièces cartilagineuses, selon le volume du corps à extraire. Dans la *trachéotomie*, ce sont les quatre ou cinq premiers anneaux de la trachée-artère qui sont incisés verticalement; dans la *laryngo-trachéotomie*, ce sont seulement les deux anneaux supérieurs de la trachée et le cartilage cricoïde; dans la *laryngotomie*, on incise le cartilage thyroïde sur la ligne médiane.

BRONZE, s. m. [all. *Erz*, angl. *bronze*, it. *bronzo*, esp. *bronce*]. Alliage de cuivre et d'étain.

BROU, s. m. [*viride nucis putamen*, all. *Nusschale*, it. *mallo*]. Enveloppe verte de la noix. Par extension, on a donné ce nom à tout sarcocarpe plutôt coriace que charnu, tel que celui de l'amandier, etc. — L'extrait de brou de noix est employé, à la dose de quelques centigrammes, comme stomachique et antihelmintique. Le brou de noix est la base de la tisane antivénéérienne et antidartreuse de Pollini.

BROUILLARD, s. m. [*nebula*, all. *Nebel*, angl. *mist*, it. *nebbia*, esp. *niebla*]. Anas d'eau à l'état de vapeur vésiculaire, qui flotte dans l'atmosphère, très près de terre, et trouble la transparence de l'air.

BROUSSE ou **PRUSE**. Ville de l'Anatolie (Turquie d'Asie). Sept sources d'eaux thermales, les unes alcalines acidules (43°), les autres sulfureuses alcalines (81°).

BROUT (MAL DE). Maladie atteignant les animaux qui mangent le brou, c'est-à-dire les jeunes pousses des arbres à l'époque du printemps.

BROWNIEN, adj. *Mouvement brownien* ou *moléculaire*. Nom donné à une agitation plus ou moins vive que présentent dans les liquides placés sous le microscope toutes les granulations moléculaires qui ont 1^e millième de millimètre ou au-dessous, et même 2 à 3 millièmes de millimètre, lorsque ce sont des granules graisseux ou pigmentaires. Ce nom a été donné d'après celui de Robert Brown, botaniste, qui le premier montra que les pierres, les métaux, le charbon même, traités par les acides et la chaleur, présentent cette agitation, et que par conséquent le mouvement des grains de la fovilla du pollen n'indiquait point que ce fussent des animaux. Quelle que soit la nature du liquide, dès l'instant où il est susceptible de couler, le mouvement s'y observe, la chaleur l'active. Les granulations peuvent se déplacer de quatre ou cinq fois leur diamètre dans un sens, puis dans l'autre, sans qu'il y ait progression. Lorsqu'il se manifeste dans un élément ayant forme de cellule, il montre qu'il y a paroi et cavité distinctes (V. CELLULES). Il importe de savoir que les globules blancs du sang et les infusoires, en se décomposant, laissent échapper des granulations moléculaires offrant un mouvement brownien avec sautellement des plus intenses.

BROWNSME, s. m. Doctrine médicale de Brown, médecin, né en Écosse en 1735 ou 1736, et mort à Londres en 1788. Brown attribuait à une propriété, qu'il nommait *incitabilité*, tous les phénomènes de l'économie animale, soit en l'état de santé, soit en l'état de maladie. Dans son système, toutes les choses capables d'agir sur le corps vivant, et de déterminer l'exercice de ses facultés, sont des *puissances incitantes*. L'*incitation* est le résultat de l'action de ces puissances sur l'*incitabilité*; c'est la vie elle-même tout entière; car si l'*incitation* cesse, la mort s'ensuit; si elle est seulement portée en deçà ou au delà des bornes naturelles, la santé est compromise. Celle-ci résulte du parfait accord de l'action des puissances incitantes avec la somme d'*incitabilité* répandue dans

l'économie. Si l'*incitation* est trop forte ou trop faible, il y a dans le premier cas épuisement de l'*incitabilité*; dans le second cas, accumulation de l'*incitabilité* dans les organes. De là deux classes de maladies, qui embrassent toutes les infirmités humaines: les maladies par excès d'*incitation* (*maladies sthéniques*), et celles par défaut d'*incitation* (*maladies asthéniques*): Dès lors, toutes les maladies ne diffèrent que par le degré d'*incitation*, et tout le traitement consiste à augmenter ou à diminuer l'action des puissances incitantes, à rétablir l'équilibre entre l'*incitation* et l'*incitabilité*. Brown étant venu à admettre que les maladies par défaut d'*incitation* sont à beaucoup près les plus fréquentes, sa thérapeutique faisait un emploi habituel des toniques et des excitants. V. INCITABILITÉ.

BRUGÉE, s. f. [*brucea*]. Genre de plantes de la famille des térébinthacées xanthoxylées. On a cru pendant longtemps que c'était d'une espèce de ce genre (le *Brucea antidysenterica*) que provenait la fausse angusture.

BRUCINE, s. f. [*angusturine*, *canimarine*, all. *Brucin*, angl. *brucia*, esp. *brucina*]. Base salifiable organique (C⁴⁴H²⁵Az²N⁷), découverte par Caventou dans l'angusture fausse. Cette dénomination pourrait induire en erreur, puisqu'il est aujourd'hui reconnu que la fausse angusture ne provient pas du *Brucea antidysenterica*, mais d'un genre voisin des strychnos: aussi Henri et Guibourt ont-ils proposé de substituer le nom de *pseudangustine* à celui de *brucine*. Ce principe existe dans la noix vomique et la fève de Saint-Ignace, conjointement avec la strychnine. Les caractères principaux de la brucine sont d'être blanche, pulvérulente, cristallisable, très facilement fusible en résine. Elle ramène au bleu le tournesol rougi, se combine avec les acides, qu'elle sature en produisant des sels en cristaux distincts. Elle prend, par l'acide azotique, une teinte rouge de sang, et une couleur violette par le protochlorure d'étain. L'alcool à 18° la dissout, ce qui donne le moyen de la séparer de la strychnine; enfin elle forme avec l'acide oxalique un sel peu soluble dans l'alcool à 0°. On obtient aujourd'hui la brucine lorsque l'on extrait la strychnine de la noix vomique. On traite le mélange des deux alcaloïdes par l'alcool à 15° ou à 18°, on évapore, et l'on sature la matière résinoïde par un acide; lorsque la cristallisation a eu lieu, on purifie le sel, et on le décompose ensuite à froid par l'ammoniaque, après l'avoir fait dissoudre: la brucine se précipite en hydrate gélatineux blanc, qu'il faut sécher à l'air libre. Une température de 30° centigr., et même moins, suffit pour la fondre en résine. La brucine, quoique moins active que la strychnine, est néanmoins un poison violent.

BRUGOURT. Village du Calvados. Source ferrugineuse acidule, dite *fontaine de Dive*.

BRUIT, s. m. [all. *Geräusch*, angl. *bruit*]. Sensation que produit dans l'organe de l'ouïe toute émotion ou agitation de l'air qui n'est point à proprement parler sonore, c'est-à-dire appréciable. Il y a *bruit* quand l'oreille éprouve un mélange de sensations différentes produites par une succession de petits coups irréguliers, ou quand elle éprouve la sensation d'un mélange confus de sons ayant entre eux des rapports suivis, mais se succédant avec trop de rapidité pour qu'il soit possible de les distinguer. — *Bruit respiratoire*. Sorte de souffle ou de murmure particulier qu'à chaque inspiration d'un sujet bien portant on entend lorsqu'on applique l'oreille, nue ou armée d'un stéthoscope, sur un

point quelconque de l'étendue dans laquelle les parois thoraciques sont en contact avec les poumons. Ce bruit, qu'on appelle aussi *bruit d'expansion pulmonaire*, ou *respiration vésiculaire*, résulte de la pénétration libre de l'air dans les bronches et leurs ramifications jusqu'aux cellules pulmonaires. Les parties où on le perçoit le plus aisément sont le creux de l'aisselle, l'espace situé entre la clavicule et le bord de l'entonnoir du trapèze, l'intervalle compris entre la clavicule et le sein, et celui qui se trouve entre le rachis et le bord interne de l'omoplate. — *Bruits du cœur*. Dans l'état normal, le cœur fait entendre, à chaque battement, deux bruits. L'un, appelé *premier* ou *inférieur*, a son maximum d'intensité dans les environs du cinquième espace intercostal gauche, assez près du sternum. L'autre, appelé *second* ou *supérieur*, a son maximum d'intensité 8 ou 10 centimètres au-dessus de l'autre et un peu à sa droite derrière le sternum, vers le milieu de sa hauteur. Il y a un silence marqué après le 2^e bruit. Le 1^{er} bruit répond à la diastole ventriculaire ; il est précédé de la contraction des oreillettes, suivi instantanément de la contraction ventriculaire et du pouls artériel : ces actes se suivent avec tant de rapidité, vus sur les animaux et à l'auscultation, qu'ils semblent n'en former qu'un. Le 2^e bruit répond à la diastole des oreillettes : elles étaient resserrées, et le sang, accumulé dans les veines caves et les distendant, se précipite brusquement dans les oreillettes, dès qu'elles se relâchent, d'où le bruit ; et pendant le silence qui équivaut à un *soupir* de mesure à 3 temps (les deux bruits valent chacun *unenoire*), le sang continue à couler lentement dans les oreillettes, lesquelles, se contractant de nouveau, l'ont réparaitre le 1^{er} bruit. Le 1^{er} bruit (la diastole et le soulèvement de la pointe du cœur et des parois thoraciques) est dû à ce que le sang chassé par les oreillettes distend les ventricules rapidement, et cette distension, arrivée à son degré extrême, se trouve brusquement arrêtée par la limite de capacité des ventricules. C'est cet arrêt brusque qui cause le bruit, comme dans le cas où, un liquide coulant rapidement dans un tube, si l'on ferme brusquement un robinet dans son milieu, il y a bruit par arrêt brusque du liquide qui était doué de mouvement, bien qu'il n'y ait pas contre le robinet de choc analogue à un coup de poing : c'est cet arrêt brusque qui cause la sensation du choc (senti à travers la paroi thoracique) vers la pointe du cœur soulevée pendant la distension. Le 2^e bruit est dû à un mécanisme analogue. Les deux bruits sont égaux en durée, parce que le moment de *distension extrême* où les *oreillettes* sont comme surprises par la précipitation subite du sang est analogue au même phénomène qui se passe dans les ventricules, et de même durée, bien que la *diastole ventriculaire* soit plus longue à se faire. Au moment de la distension brusque des oreillettes, les ventricules étant encore resserrés, les oreillettes n'en jouent pas moins dans ce court instant le rôle de poches closes arrivant à un degré extrême de distension, parce que les orifices auriculo-ventriculaires aussi sont resserrés alors. Pour les orifices artériels des ventricules, la colonne de sang qui pèse sur les valves sigmoïdes fait aussi des ventricules une poche close de ce côté-là, et arrivant à un degré extrême de distension, sans qu'il y ait fuite par ces orifices avant resserrement actif de la poche, qui se bouche alors du côté opposé. On entend dans quelques circonstances un ou deux bruits accessoires appelés *auriculo-métalliques* ou *cliquetis métalliques*, qui

correspondent tous deux au 1^{er} bruit. On ne les entend pas lorsque les battements du cœur sont tranquilles, Pour les bruits anormaux, V. ANÉVRYSME, AUSCULTATION, CŒUR, etc. — *Bruit placentaire*. Nom donné par Kergaradec à un bruit simple qu'on entend, chez les femmes enceintes, depuis le quatrième ou cinquième mois de la grossesse jusqu'à la fin de la gestation, et qu'il rapporte au placenta, hypothèse d'après laquelle on l'a appelé aussi *souffle utérin*, tandis que d'autres le font dépendre du sang coulant dans les artères comprimées.

BRÛLE-QUEUE, s. m. [all. *Schwanzglühweisen*]. Cautére actuel en forme d'anneau, dont les maréchaux se servent pour arrêter l'hémorrhagie après l'amputation de la queue des chevaux.

BRÛLURE, s. f. [*usio, ambustio, adustio, ὄζσις*, all. *Brandwunde*, angl. *burn*, it. *abbruciamiento*, esp. *quemazon*]. Lésion plus ou moins grave produite sur une partie vivante par l'action plus ou moins prolongée du feu ou d'un corps fortement chauffé. Dupuytren admettait six degrés de cette lésion, d'après la profondeur des altérations éprouvées par les tissus : 1^o inflammation superficielle de la peau sans phlyctènes ; 2^o inflammation avec phlyctènes ; 3^o désorganisation d'une partie du corps papillaire de la peau ; 4^o escharification complète du derme ; 5^o combustion des tissus jusqu'aux os ; 6^o carbonisation de tout un membre. — Dans le traitement des brûlures simples du premier degré et dans celles du second degré qui ne sont pas accompagnées de dénudation de l'épiderme, le froid produit constamment d'excellents effets : on plonge la partie malade dans l'eau froide, qu'on a soin de renouveler à mesure qu'elle s'échauffe. Lorsque l'immersion est impraticable, on applique des compresses d'abord imbibées d'eau froide, qui sont ensuite mesamment arrosées avec de l'eau blanche. On a conseillé quelquefois d'exposer la partie malade à une vive chaleur, de l'approcher autant que possible d'un foyer ardent ; mais ce procédé est excessivement douloureux et d'une utilité fort douteuse. L'éther, l'alcool, l'eau de Cologne, et tous les liquides volatils qui enlèvent à la partie malade une grande quantité de calorique pour se vaporiser, ont été employés avec succès. Cependant ils ont quelquefois de graves inconvénients ; les topiques résolutifs et légèrement répercutifs doivent être préférés, mais il faut en faire usage dès le principe : pour peu que l'on ait tardé, c'est aux émoullients qu'il faut immédiatement recourir. — Dans les brûlures du second et du troisième degré, des applications de sangsues sur les parties enflammées elles-mêmes ont réussi quand l'irritation locale était très vive et très tenace. Lorsqu'il y a des phlyctènes, il faut les piquer avec une aiguille ou la pointe d'une lancette, pour donner issue à la sérosité qu'elles renferment ; mais il faut éviter autant que possible d'enlever l'épiderme qui les forme. Si cependant cet épiderme s'est enlevé, la partie dénudée sera recouverte d'un linge fin, très légèrement enduit de cérat, et recouvert lui-même de compresses imbibées et continuellement arrosées avec l'eau blanche. Lorsque la suppuration s'établit, on doit continuer les pansements avec le cérat et les compresses trempées dans un liquide résolutif jusqu'à ce que la phlogose soit entièrement calmée. Si une brûlure a été accompagnée de stupeur profonde, il est presque inutile de s'occuper de la brûlure elle-même dans les premiers instants : c'est la stupeur qu'il faut d'abord combattre par des frictions excitantes sur les parties saines, des odeurs

volatiles et étherées, des boissons légèrement stimulantes et antispasmodiques. — De larges cataplasmes émollients appliqués sur les brûlures des quatrième et cinquième degrés produisent une détente salutaire et favorisent l'établissement de la suppuration. Lorsque les plaies sont à découvert, il faut les panser immédiatement avec un morceau de linge fin demi-usé, fenêtré convenablement, et enduit de cérat simple ou opiacé, ou aiguisé d'acétate de plomb, selon qu'il existe encore de la douleur, ou que les parties, déjà relâchées, fournissent une suppuration trop abondante. Ce linge est recouvert de charpie brute en quantité suffisante pour absorber la suppuration. Des compresses et un bandage convenable maintiennent tout l'appareil. — Les brûlures au sixième degré nécessitent l'amputation. — Les brûlures, même superficielles, quand elles occupent une grande partie du corps, sont toujours un accident grave et qui met la vie en danger. — Les agriculteurs et les jardiniers désignent sous le nom de *brûlure* plusieurs maladies des plantes dont les causes et les effets sont différents. La *brûlure* consiste tantôt en un dessèchement de l'écorce des arbres, qui se soulève et se fendille sous l'influence des rayons brûlants du soleil ou par l'action destructive de l'eau congelée; tantôt en une altération rapide des bourgeons et des jeunes pousses, qui deviennent presque subitement noirs sous l'influence de la chaleur, du froid ou d'un vent desséchant.

BRUTOLÉ, s. m. *V. BRYTOLÉ*.

BRUYÈRE, s. f. [*Erica*, all. *Heide*, angl. *heath*, it. *crica*, esp. *brozo*]. Genre de plantes dicotylédones monopétales périgynes, octand. monogyn., L., dont une espèce, l'*Eri'a vulgaris*, employée autrefois comme diurétique et lithontriptique, a donné son nom à la famille des bruyères ou éricinées.

BRYOÏDINE, s. f. [de *ερύων*, mousse, et *είδος*, apparence]. Substance découverte dans la résine de l'*Arbala Brea* par Baup.

BRYOLOGIE, s. f. [*bryologia*, de *ερύων*, mousse, et *λογία*, traité]. Partie de la botanique qui traite de la classe des muscinées: *Mousses* et *Hépatiques*. *V. ces mots*.

BRYONE, s. f. [*navet du diable*, *navet galant*, *vigne blanche*, *couleuvrée*, all. *Zaunrübe*]. *Bryonia dioica*, L., monoéc. syngén., L., eucurbitacées, J. La racine de la bryone est volumineuse, fusiforme, charnue, succulente, d'un blanc jaunâtre en dedans, marquée extérieurement de stries circulaires, d'une saveur âcre; elle est presque entièrement formée d'une fécula amyliacée très fine et très blanche, unie à un principe âcre et irritant qui se perd en partie par la dessiccation, et dont la racine peut être tout à fait débarrassée par la torréfaction: elle fournit ensuite un aliment aussi sain qu'abondant. La racine de bryone a été préconisée, à l'intérieur, comme succédané de l'ipécaeuania et du jalap; aussi l'emploie-t-on particulièrement comme purgatif drastique. (Racine, 32 gram., infusée pendant 2½ heures dans vin blanc 250 gram.; ou bien, poudre de la racine desséchée, 15r, 50 à 15r, 80). La racine fraîche, appliquée sur la peau, agit comme un sinapisme. A trop forte dose, la bryone agit à la manière des poisons végétaux âcres.

Bryone d'Amérique. *V. MÉCHOACAN*.

BRYONINE, s. f. [all. *Bryonin*]. Substance que l'on trouve dans le suc obtenu par expression de la racine fraîche de bryone. Elle est roussâtre, demi-solide, soluble dans l'alcool faible et dans l'eau, d'une saveur

très âcre. Décomposée par la chaleur, elle fournit quelques produits azotés; traitée par l'acide sulfurique non étendu, elle prend une teinte d'un vert qui passe au bleu; par l'acide azotique, elle prend une couleur jaune doré. La *bryonine* reste en solution dans le liquide, après la séparation de la fécula de la bryone; et, après l'évaporation, on l'isole au moyen de l'alcool chaud.

BRYTOLATURE, s. f. Nom donné par Béral aux médicaments liquides produits par l'action de la bière sur des substances végétales, feuilles, fleurs ou racines, qu'on fait macérer ou digérer dans ce menstrue, auquel elles cèdent divers principes. Ces sortes de teintures, appelées aussi *bières médicamenteuses*, sont susceptibles de fournir des extraits par la concentration.

BRYTOLÉ, s. m. Béral donne ce nom aux médicaments liquides formés de bière et de principes médicamenteux qui sont unis en totalité à ce menstrue par solution directe. On les obtient en faisant dissoudre dans la bière, soit un sel, soit quelque'un des principes immédiats des végétaux.

BRYTOLIQUE, adj. Qui contient de la bière. — *Médicaments brytologiques*. Béral appelle ainsi les médicaments qui consistent en bière chargée de principes médicamenteux divers. La plupart sont préparés par solution ou par macération; quelquefois cependant les substances médicamenteuses qu'ils contiennent sont associées à la bière avant que celle-ci subisse la fermentation.

BUBALE, s. m. *V. ANTILOPE*.

BUBON, s. m. [*bubo*, βουβων, all. *Drüsengeschwulst*, angl. *bubo*, it. *bubbone*, esp. *bubon*]. Ce nom a d'abord été donné aux tumeurs des glandes inguinales (de βουβων, aine); puis on l'a appliqué aux engorgements glandulaires des aisselles, du cou, etc. On en distinguait quatre espèces: 1° le *bubon sympathique*, déterminé par l'irritation qui, d'une partie enflammée ou ulcérée, s'est propagée jusqu'aux glandes lymphatiques, en suivant le trajet des vaisseaux absorbants (il disparaît ordinairement avec la cause qui l'a fait naître); 2° le *bubon pestilentiel*, *V. PESTE*; 3° le *bubon scrofuleux*, *V. SCROFULES*; 4° le *bubon syphilitique*, qui est *consécutif* ou *constitutionnel*. Les *consécutifs* ne se manifestent qu'après l'apparition de chancres ou d'une blennorrhagie; les *constitutionnels* se déclarent au bout d'un temps plus ou moins long, par suite d'une infection ancienne négligée et devenue constitutionnelle. Les *consécutifs* ont presque toujours leur siège aux aines; les *constitutionnels* viennent presque indifféremment aux aisselles, au cou ou aux aines. On appelle *bubons abdominaux* ceux qui sont placés au-dessus du pli de la cuisse; *bubons cruraux*, ceux qui sont situés beaucoup au-dessous; *bubons pubiens*, ceux qui se développent très près du pubis. Quelquefois le *bubon* est *composé* ou *multiple*, c'est-à-dire qu'il est formé de petites tumeurs, ayant chacune pour base une glande tuméfiée. — Le mot *bubon* a conservé encore aujourd'hui une signification assez variable. Il tend à disparaître du langage scientifique. On ne l'applique plus guère qu'aux engorgements glandulaires de la peste, et alors ils peuvent siéger *partout*, ou à ceux de la *syphilis*, surtout ceux qui suppurent, siégeant dans l'aine. Toutes les affections diathésiques peuvent donner naissance à des engorgements glandulaires: *tubercules*, *cancers*, *scrofules*, *syphilis*, etc. Ce sont alors des engorgements glandulaires *secondaires*. Toutes les irritations de la peau ou des muqueuses peuvent produire des engorgements *primatifs* dans les

glandes voisines (*bubons sympathiques*). Lorsque cette cause irritante, au lieu d'être *mécanique, physique, chimique, est organique*, comme un *virus*, le phénomène est complexe; car le virus irrite *directement* ou *sympathiquement* la glande. Dans le premier cas, le virus est plus ou moins localisé dans la glande, et s'il survient une suppuration, on a un *bubon infectant* (cas fréquent en syphilis). Dans le second cas, c'est une irritation de voisinage, qui appartient presque toujours aux trois premiers ordres de causes. Enfin, consécutivement à une infection du sang, à une diathèse, surviendra une troisième espèce de *glandes*, dont la cause chemine du dedans au dehors, comme les premiers du dehors au dedans, produisant des engorgements d'un pronostic généralement plus grave, parce qu'elles accusent un état morbide constitutionnel. Lorsque le virus déposé ne détermine pas d'accidents généraux, cela tient, ou à ce qu'il n'a pas été absorbé, ou à ce qu'il a été neutralisé dans l'organisme. Le *bubon d'emblée* est une hypothèse qui sert à masquer l'ignorance de la cause.

BUBONOCÈLE, s. m. [*bubonocèle*, *Ευζωνοκίλη*, de *ζωνών*, aine, et *κίλη*, hernie; all. *Leistenbruch*]. Hernie inguinale bornée à l'aine.

BUBULINE, s. f. [*bubulus*, provenant du bœuf]. Produit d'altération, ou mélange de principes azotés, non cristallisable, qu'on retire des bouses de vache à l'aide de l'alcool; nommé ainsi par Morin et Berzelius.

BUCCAL, ALE, adj. [*buccalis*, de *bucca*, la bouche, ou plutôt la partie interne et moyenne de la joue; angl. *buccal*, esp. *bucal*]. Qui appartient à la bouche, et particulièrement à la face interne des joues. — *Membrane buccale*, membrane muqueuse qui tapisse l'intérieur de la bouche. — *Glandes buccales* ou *glandes molaires*, follicules muqueux situés à la partie interne de la joue, dans l'épaisseur de la membrane buccale, au niveau des dents molaires, et s'ouvrant par des orifices communs à la surface de la membrane muqueuse. — *Artère buccale* (sus-maxillaire, Ch.), rameau de la maxillaire interne, fourni quelquefois par la temporale profonde antérieure ou par l'alvéolaire, branche de la maxillaire interne. — *Nerf buccal* ou *buccinateur* (bucco-labial, Ch.), rameau du maxillaire inférieur qui se distribue dans la joue, particulièrement dans le muscle buccinateur.

BUCCINATEUR, adj. et s. m. [*buccinator*, de *buccina*, trompette; all. *Backenmuskel*, esp. *bucnador*]. Le muscle buccinateur (alvéolo-labial, Ch.), situé dans l'épaisseur de la joue, s'étend de la partie postérieure des deux arcades alvéolaires à la commissure des lèvres. Lorsque les lèvres sont rapprochées, il applique les joues contre les arcades dentaires, soit pour faciliter la mastication, soit pour pousser l'air hors de la bouche, comme dans l'action de jouer d'un instrument à vent.

BUCCINATO-PHARYNGIEN, **ENNE**, adj. Ou nomme *aponévrose buccinato-pharyngienne*, ou *ptérygo-maxillaire*, une bandelette fibreuse étendue du sommet de l'apophyse ptérygoïde interne à la ligne myloïdienne de l'os maxillaire inférieur.

BUCCO-LABIAL, ALE, adj. [*buceo-labialis*, de *bucca*, joue, et *labia*, lèvres]. Qui appartient à la joue et aux lèvres.

BUÉNINE, s. f. Substance particulière extraite par Buchner de l'écorce du *Buena hexandra*.

BUFFLE, s. m. [*Bos bubalus*, all. *Büffel*, angl. *buffalo*, it. et esp. *bufalo*]. Espèce du genre *Bœuf* (*V. ce mot*), docile, robuste, facile à conduire au moyen de l'anneau nasal; fort comme deux bœufs; chair assez

bonne. Il vit dans les contrées pauvres et marécageuses; il est domestiqué en Lombardie et en Afrique. On en connaît six variétés.

BUGLE, s. f. [*Ajuga*, all. *Günsel*, it. *bugola*]. Genre de plantes (didynam. gymnosperm., L., labiées, J.) dont l'espèce *Ajuga reptans* (*bugle rampante*) est légèrement astringente, et entre dans toutes les espèces *vulnérables*.

BUGLOSSE ou **BUGLOSE**, s. f. [*Anchusa*, it. *buglossa*, esp. *buglosa*]. Genre de plantes (pentandr. monogyn., L., borraginées, J.) dont l'espèce *Anchusa officinalis* a les mêmes propriétés que la bourrache, à laquelle on peut la substituer.

BUGRANE, s. f. *V. ARRÊTE-BŒUF*.

BUIS, s. m. [*Buxus sempervirens*, all. *Buchs*, angl. *box*, it. *bosso*, esp. *box*]. Arbrisseau (monoécie tétrandrie, L., euphorbiacées, J.) dont les feuilles sont purgatives, le bois et la racine sudorifiques.

Buis piquant. *V. FRAGON*.

BUJUTO (Sicile). Eaux salines, froides, un peu âcres, purgatives.

BULBE, s. m. [*bulbus*, angl. *bulb*, it. et esp. *bulbo*]. On appelle ainsi, en anatomie, un renflement arrondi, hémisphérique, ovoïde, etc., saillant dans la cavité des follicules pileux et dentaires, en général vers leur fond. Le bulbe est formé d'une substance homogène fondamentale, finement granuleuse et parsemée de petits noyaux sphériques et ovoïdes dans laquelle se ramifient des vaisseaux et des nerfs pour les bulbes dentaires, des capillaires seulement pour les bulbes pileux. De la surface des bulbes ou de leur épaisseur part la base du poil qui lui adhère par l'intermédiaire d'une couche unique de cellules épithéliales : *bulbe d'un poil*, *bulbe d'une dent*. — *Bulbe de l'œil*, le globe de l'œil. *Bulbe de l'urèthre*, renflement par lequel commence la partie spongieuse de l'urèthre. *Bulbe du vagin*, renflement érectile placé des deux côtés de l'entrée du vagin. *Bulbe de la moelle épinière*, *bulbe rachidien*, portion renflée de la moelle contenue dans le crâne.

— En botanique, *bulbe* (s. f. selon l'Académie, all. *Zwiebel*) désigne : 1° des renflements tuberculeux que la tige de plusieurs plantes présente au-dessus du collet (*bulbes solides*), et qui sont recouverts par la base élargie des pétioles, par exemple dans la fumeterre bulbeuse, le glayeur, le colchique, le safran; 2° des tiges souterraines très courtes, réduites à un simple plateau, d'où naissent en dessous des racines, en dessus des écailles ou des feuilles rudimentaires qui, en se recouvrant les unes les autres, forment un corps ovoïde ou arrondi, et dont les extérieures sont, ou des écailles charnues (*bulbes à écailles*), rétrécies à la base, comme dans le lis, ou des tuniques membraneuses comme des pétioles engageants, emboîtées les unes dans les autres (*bulbes à tuniques*), ex. : dans l'oignon, et parfois soudées ensemble de manière à représenter un corps compacte, ex. : le colchique. Ces dernières parties, celles qui surmontent le plateau, méritent seules le nom de *bulbe*; elles constituent un vrai bourgeon terminal, situé au sommet d'une tige souterraine extrêmement courte (*plateau*), et qui se développe sous terre ou rez de terre. Les botanistes nomment encore *bulbe* le renflement du pédicule de certains champignons, qui, pour cette raison, ont été appelés *bulbeur*. Les bulbes se reproduisent directement par des bourgeons séparables ou caducs nommés *cayeux* (*V. ce mot*), naissant à la base des écailles.

BULBEUX, EUSE, adj. [*bulbosus*]. Qui est pourvu d'un bulbe, ou qui forme bulbe : *plante bulbeuse*.

BULBIFÈRE, adj. Qui porte des bulbes, ou plutôt des bulbillés, sur un point quelconque de sa surface.

BULBILLE, s. m. [*bulbillus*]. On donne ce nom à de petits tubercules bulbiformes séparables de la plante mère, et susceptibles de produire des individus nouveaux, qui se développent soit entre les pédoncules d'une ombelle des fleurs (*Allium vineale*), soit à l'aisselle des feuilles où ils sont enveloppés d'écaillés (*Allium viviparum*, *Lilium bulbiferum*), sur le revers des frondes de certaines fougères, dans les sinus des crénelures des feuilles de quelques plantes, etc. Chez les dicotylédones, on a nommé *bulbillés* les petits bourgeons souterrains bulbeux du *Saxifraga granulata*, les bourgeons caducs bulbiformes du *Dentaria bulbifera*, les corps reproducteurs ovoïdes de l'aisselle des feuilles du *Fieura ranunculoides*.

BULBILLIFÈRE, adj. [*bulbilliferus*]. Se dit d'une plante qui produit des bulbillés dans une quelconque de ses parties.

BULBO-CAVERNEUX, adj. et s. m. [*bulbo-cavernosus*]. Qui appartient au bulbe de l'urètre et au corps caverneux. Ce nom a été donné à un muscle appartenant exclusivement à l'homme (bulbo-urétral, Ch.), et qui, chez la femme, est remplacé par le constricteur du vagin. Il est situé au périnée, au-dessous et de chaque côté de l'urètre, et a pour fonction d'accélérer l'éjaculation de l'urine et du sperme : de là son nom de *muscle accélérateur*.

BULBO-URÉTHRAL. V. **BULBO-CAVERNEUX**.

BULLE, s. f. [*bulła*, all. *Blase*]. On appelle *bulles* des soulèvements de l'épiderme formés par l'accumulation d'un liquide séreux ou séro-purulent, dont l'apparition est précédée d'une rougeur érythémateuse plus ou moins vive, mais qui surviennent quelquefois presque instantanément. Ces bulles s'ouvrent plus ou moins promptement, et sont remplacées par des croûtes, sous lesquelles se forme un nouvel épiderme, qui conserve longtemps une teinte particulière; quelquefois aussi il se produit des ulcérations plus ou moins superficielles. Le rupia et le pemphigus (que l'on a appelé *maladie bulleuse* ou *fièvre bulleuse*, lorsqu'il est accompagné de mouvement fébrile) constituent deux espèces de ce genre de maladies.

BULLÉ, ÉE, adj. [*bullatus*]. Se dit des feuilles dont la face supérieure est comme ridée par quantité de petites éminences obtuses qui forment autant de cavités à la face inférieure. Ex. : les feuilles de la sauge officinale.

BULLEUX, EUSE, adj. V. **BULLE**.

BUPHTHALMIE, s. f. [*buphthalmia*, de βουϛ, bœuf, et ὀφθαλμός, œil; œil débœuf; all. *Ochsenauge*, esp. *buphthalmia*]. Augmentation du volume de l'œil. On a, en général, exprimé par ce mot le premier degré de l'hydrophtalmie. Quelquefois cependant on a ainsi appelé une maladie caractérisée par la turgescence du corps vitré, qui distend l'œil et pousse en avant le cristallin et l'iris.

BUPLÈVRE, s. m. [*Buplevrum*, L., all. *Haasenhrt*]. Genre de plantes (pentandr. digyn., L., ombellifères, J.) dont l'espèce *Buplevrum rotundifolium* (*buplèvre perce-feuille*) a été recommandée comme astringente.

BURSÉRINE, s. f. [all. *Burserin*]. Bonastre a donné ce nom à une sous-résine blanche, pulvérulente, non phosphorescente, qu'il a isolée du baume du *sucrier des montagnes* (*Bursera gummiifera*, L.); résine qui n'est nullement balsamique, et qui diffère de celle

dite *gomme chibou*. Il attribue le baume du sucrier à l'*Hedwigia balsamifera*.

BURSIKULE, s. m. [*bursiculula*]. Petite poche ou bourse creusée au-dessous des loges de l'*anthère* des orchidées et qui renferme l'extrémité gluante (rétinacle) des masses polliniques. Il peut y avoir deux bursicules (*Orchis*), un seul (*Aceras*), ou pas (*platanthera*).

BUSIGARGUES (Héault). Eaux froides, ferrugineuses et légèrement alcalines.

BUSKO, près de Cracovie (Pologne). Sources salines acidules, froides, contenant de l'hydrogène sulfuré, de l'acide carbonique, de l'oxygène, de l'azote et un grand nombre de substances salines.

BUSOT, entre Rellen, Alicante et Jijona, à une heure de la Méditerranée (Espagne). Eau saline, tempér. 33° R. : sulfate de chaux et de magnésie, muriate de magnésie. Se prend généralement en bains.

BUSSANG. Village du département des Vosges, qui possède des eaux minérales ferrugineuses froides.

BUSSEROLE, s. f. V. **ARBOUSIER**.

BUSSIARES. Village de l'Aisne. Eaux salines gazeuses.

BUTUA. Synonyme de *pareira*. V. ce mot.

BUTYRACÉ, ÉE, adj. V. **BUTYREUX**.

BUTYRAL, s. m. [*hydrate d'oxyde de butyryle*]. Corps obtenu en même temps que la butyrene et de la même manière. Il est liquide, incolore, très mobile, soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles, et à peine dans l'eau. Il s'oxyde à l'air et forme de l'acide butyrique. ($C^8H^{10}O^2$.)

BUTYRATE, s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide butyrique avec les bases.

BUTYREUX, EUSE, adj. [*butyrosus*]. Qui a la consistance ou l'apparence du beurre.

BUTYRIACQUE, s. f. Alcaloïde artificiel aussi appelé *pétinine*, *butylamide*, *butylamine*, *butylammoniaque*. C'est un produit de la distillation des matières animales. Liquide incolore d'odeur ammoniacale pénétrante, formant avec les acides des sels bien définis. ($C^8H^{11}Az$.)

BUTYRINE, s. f. [all. *Butyrin*, esp. *butirina*]. Substance découverte dans le beurre par Chevreul, en 1819. Elle est fluide à la température ordinaire, et ne se congèle qu'à 0°. Son odeur est celle du beurre qui a été chauffé. Elle se dissout dans l'alcool, surtout bouillant. Traitée par les alcalis, elle fournit, outre les acides gras ordinaires et la glycérine, les acides butyrique, caprique et caproïque.

BUTYRIQUE, adj. V. **ACIDE BUTYRIQUE**.

BUTYROLÉINE ou **BUTYRÉLAÏNE**, s. f. Bromeis a donné ce nom à un principe particulier du beurre, qui tiendrait dans ce produit la place que tient l'oléine dans les autres graisses.

BUTYRONITRIQUE, adj. *Acide butyronitrique*, liquide huileux jaune obtenu par action de l'acide nitrique sur la butyrene; il est sucré, aromatique, et forme des sels avec les bases, appelés *butyronitrates*. ($C^7H^6AzO^5 + 2HO$.)

BUTYRONE, s. f. Liquide éthéré, limpide comme de l'eau, très coulant, d'une odeur agréable, soluble dans l'alcool et l'éther, qu'on obtient en distillant le butyrate de baryte. (C^7H^7O .)

BUTYRONYLE, s. m. Radical hypothétique admis par Lœwig, dont la butyrene (*oxyde de butyronyle*) serait dérivée. (C^7H^7 .)

BUTYRYLE, s. m. Radical hypothétique admis par Lœwig, dont le butyral, l'acide butyrique (*acide butyrique*, Lœwig), seraient dérivés. (C^8H^7 .)

BUXINE, s. f. [all. *Buxin*]. Substance obtenue par Faure en analysant l'écorce de la racine de buis. Elle est pulvérulente et rousse; elle provoque l'éternement; elle est amère, sans âcreté. L'alcool la dissout, ainsi que l'eau bouillante. Elle ramène au bleu le tournesol rougi, se dissout dans les acides, et en est précipitée par l'ammoniaque. Elle donne un sulfate et un acétate incristallisables très amers.

BUNTON. Village près de Derby (Angleterre). Eaux thermales, 27° à 29°; salines, acidules.

BYSSAGÉ, ÉE, adj. [*byssaceus*]. En forme de byssus; couvert ou formé de poils longs et soyeux.

BYTTNÉRIACÉES, s. f. pl. [*byttneriaceæ*]. Famille de plantes que Jussieu avait rangées parmi les malvacées, et qui en diffèrent particulièrement par leurs anthères à deux loges, et leurs graines en général munies d'un endosperme charnu.

C

C. C. Abréviation qui, dans quelques auteurs anciens, signifie *cornu cervi* (corne de cerf).

CAAPEBA, s. m. Nom du *Cissampelos glaberrima*, St-Hil., confondu par Linné avec le *C. pareira*, L. (V. PAREIRA). Le *Cissampelos caapeba*, L., des Antilles (famille des ménispermées), a une racine employée comme celle de *pareira*.

CABALE, s. f. [*cabala, cabbala, cabalia, kabala, gaballa*, all. *Cabbala*, esp. *cabala*]. Mot dérivé de l'hébreu, et qui signifie *doctrine révélée*. Les auteurs du seizième et du dix-septième siècle distinguaient la *cabale judaïque* ou *théologique*, et la *cabale médicale*. C'était, suivant eux, une science occulte qu'on possédait comme par inspiration, et qui ne pouvait induire en erreur.

CABALISTE, s. m. [all. *Cabalist*]. Instruit dans la cabale.

CABALISTIQUE, adj. [*cabalisticus*]. Qui a rapport à la cabale : *art cabalistique*.

CABALLIN, adj. [de *caballus*, cheval]. *Aloës caballin*, espèce d'aloës qui n'est employée qu'en médecine vétérinaire.

CABARET, s. m. [*asaret, nard sauvage, Asarum europæum*, L.]. Plante herbacée (décandr. monogyu., L., aristoloches, J.) du midi de la France, que l'on a appelée *oreille d'homme* ou *oreillette*, à cause de la forme de ses feuilles. Sa racine est une petite souche horizontale, d'un blanc grisâtre, de la grosseur d'une plume à écrire, d'où partent des fibrilles grêles et rameuses; elle a une odeur forte et désagréable, une saveur âcre, nauséabonde et poivrée. — De toutes nos plantes indigènes, l'asaret est celle qui remplace le mieux l'ipéca-cuanha, lorsqu'elle est fraîche. On emploie la poudre de la racine ou des feuilles (16 décigram. à 2 gram. dans 300 gram. d'un liquide quelconque). Elle est aussi usitée comme sternutatoire. V. ASARINE.

CABELIAU, s. m. Nom vulgaire de la *morue*. V. ce mot.

CABIAI, s. m. [*cochon d'Inde, cobaye, Cavia cobaya*, L.]. Vertébré mammifère rongeur de petite taille, connu surtout à l'état domestique.

CABUREIBA. Nom indigène de l'arbre qui produit le *baume du Pérou brun*. V. BAUME.

CACAO, s. m. [*semina cacao*, all. *Cacao*, esp. *cacao*]. Graine du cacaoyer, *Theobroma cacao*, L. (de θεός, dieu, et ἔσθλα, aliment : aliment des dieux). Cet

arbre (monadelph. pentandr., L., byttneriacées, Ad. Brongniart), dont les feuilles sont ovales, acuminées, entières, et les fleurs d'un rose vif, a des fruits ovoïdes, allongés, marqués de côtes bosselées, d'un jaune doré ou pourpre, à 5 loges, dans chacune desquelles se trouvent 8 à 10 graines subréunies, de la grosseur d'une fève, revêtues d'un arille charnu. Fraîches, les graines de cacao sont âpres et amères. A l'époque de la récolte, on les met en tas, ou on les enterre pour qu'elles fermentent et que l'arille se sépare; puis on les fait sécher au soleil. Ainsi préparé, le cacao a une odeur et une saveur agréables, et ne rancit jamais, quoiqu'il contienne une grande quantité d'une huile grasse concrète, connue sous le nom d'*huile* ou de *beurre de cacao* (V. ce mot). — Le cacao nous est apporté du Pérou et de la Nouvelle-Espagne (*cacao caraqué* ou de *Caracas*) ou de quelques unes des Antilles, de Saint-Domingue, de la Martinique, etc. (*cacao des Iles*). Le premier, qui est le plus estimé, est presque rond, brun grisâtre extérieurement; il a presque toujours été enfoncé en terre (*cacao terre*). Le second, plus petit, comprimé, est couvert d'une enveloppe papyracée rouge, sous laquelle se trouve une amande plus brune, plus huileuse et plus rapide que celle de l'autre espèce. Le cacao sert particulièrement à la préparation du chocolat.

CACCAGOGUE, adj. [*caccagogus, κάκκω, excrément, et ἄγειν, pousser*]. Qui provoque les selles, selon James.

CACHALOT, s. m. [*Physeter macrocephalus*, L., all. *Pottwall*, angl. *cachalot*, esp. *cachalote*]. Mammifère cétacé dont les dimensions égalent celles de la baleine, mais qui en diffère particulièrement en ce que sa mâchoire inférieure, étroite et allongée, est garnie, de chaque côté, d'une rangée de dents cylindriques ou coniques, et la supérieure présente une série de cavités dans lesquelles se logent les dents lorsque la bouche est fermée. Sa tête est énorme et renflée en avant. Tout le dessus de la face et du crâne a la forme d'un vaste bassin ovalaire, dont les bords s'élèvent en arrière à 6 pieds au-dessus du crâne, et s'abaissent graduellement en avant, et dont les parois sont formées principalement par un prolongement des os maxillaires qui va rejoindre une crête verticale de l'occipital. Une espèce de cloison fibro-cartilagineuse divise cette grande cavité en deux étages ou deux chambres, remplis l'une et l'autre d'une espèce d'huile qui se fige par le refroidissement, et qui est connue dans le commerce sous le nom de *sperma ceti* ou de *blanc de baleine*, en chimie sous celui de *cétine* (V. ces mots). — On a pensé que l'*ambre gris* (V. AMBRE) se trouvait dans les intestins du cachalot.

CACHECTIQUE, adj. [*cachecticus, καχεκτικός*]. Qui est attaqué de cachexie, qui tient de la cachexie.

CACHEXIE, s. f. [*cachexia, καχεξία, de κακός, mauvais, et ἔξις, disposition, habitude du corps*; all. *Cachexie*, angl. *cachexia*, esp. *caquexia*]. État dans lequel toute l'habitude du corps est manifestement altérée. — Ce mot n'a jamais eu de sens bien précis. Plusieurs nosologistes, et particulièrement Sauvages et Cullen, ont réuni en une même classe, sous le nom de *cachexies*, les consommations, les hydropisies, diverses affections cutanées, etc., confondant ainsi des états morbides qui n'ont aucune analogie. — On ne se sert plus guère aujourd'hui du mot *cachexie* que pour exprimer une altération profonde de la nutrition caractérisée par la bouffissure et l'infiltration, un teint jauné

ou plombé, un sang trop séreux, et la langueur de toutes les fonctions ; état que l'on observe surtout après de longues maladies ou à la fin de certaines affections parvenues à un haut degré d'intensité, principalement dans le scorbut, le cancer et la syphilis : aussi distingué-t-on une *cachexie scorbutique*, une *cachexie cancéreuse*, une *cachexie vénérienne*, *paludéenne*, *saturine*, etc. On a quelquefois confondu la *cachexie* et la *diathèse* (V. ce mot). — *Cachexie aqueuse* ou *pourriture*, maladie très grave, qui sévit épizootiquement sur les bêtes à laine, et à laquelle l'espèce bovine est également sujette.

CACHOU, s. m. [*cate*, *catechu*, all. *Cachou*, *Catechu*, angl. *catechu*, it. *cacoïn*]. Extrait préparé avec le bois et les gousses fraîches du *Mimosa catechu* (légumineuses mimosées). Le *cachou de Bombay* est en petits pains carrés, d'un brun rougeâtre, pesant 90 à 120 grammes, d'une cassure terne et souvent marbrée, d'une saveur astringente et amère, suivie d'un goût un peu sucré. Celui du *Bengale* est en pains de 30 à 60 grammes, ronds et aplatis, à cassure luisante, d'une saveur seulement astringente et amère. Une troisième espèce (*cachou en masses*) est en morceaux de 90 à 120 grammes, provenant de pains plus volumineux, d'un rouge brun foncé uniforme, luisant, d'une saveur astringente et amère, suivie d'un arrière-goût agréable. — Le cachou contenant toujours des matières étrangères, il faut, pour l'usage pharmaceutique, le pulvériser, dissoudre la poudre dans quatre fois son poids d'eau chaude, et évaporer la liqueur jusqu'à siccité au bain-marie : le résidu porte le nom d'*extrait de cachou*. — En raison de la grande quantité de tannin qu'il contient, le cachou est astringent et tonique. On prépare avec 1 partie d'extrait de cachou et 4 parties de sucre pulvérisé, mêlées avec du mucilage de gomme adragant, des *tablettes ou pastilles simples de cachou*, du poids d'environ 60 centigrammes. Si l'on y ajoute quelques gouttes d'une teinture d'ambre ou autre, on a les *tablettes ou pastilles de cachou odorantes*. — Le cachou était autrefois appelé *terra japonica*, parce qu'on le regardait comme une terre que l'on croyait venir du Japon.

CACHUNDÉ, s. m. Sorte de pastille composée de terre boalaire, de succin, de musc, d'ambre gris, de bois d'aloes, de santal rouge et citrin, de jonc odorant, de galanga, de cannelle, de rhubarbe, de myrobolans, et de quelques pierres précieuses inertes, que les Indous emploient comme masticatoire pour parfumer l'haleine.

CACIS, s. m. V. GROSEILLIER noir.

CACOCOLIE, s. f. [*cacocholia*, de *κακός*, mauvais, et *χολή*, bile ; esp. *cacocolia*]. Dépravation de la bile.

CACOCHYLIE, s. f. [*cacochylia*, de *κακός*, mauvais, et *χυλός*, chyle ; esp. *cacoquilia*]. Chylification dépravée.

CACOCYME, adj. [*cacochymus*, de *κακός*, mauvais, et *χυμός*, suc, humeur]. Qui est affecté de la cacochymie, qui tient à la cacochymie : *homme cacochyme*, *état cacochyme*.

CACOCYMIIE, s. f. [*cacochymia*, esp. *cacoquimia*]. Altération, dépravation des humeurs en général. C'est, d'après les humoristes, la cause immédiate de la *cachexie* (V. ce mot). Souvent ces deux mots sont employés comme synonymes.

CACODYLE. V. KAKODYLE.

CACOTHIE, adj. [*cacoethes*, de *κακός*, mauvais, et *θης*, caractère, nature ; esp. *cacoete*]. Qui est de mauvaise nature ; *ulcère cacothie*.

CACOGÉNÈSE, s. f. [*cacogenesis*, de *κακός*, mauvais, et *γένεσις*, génération, production]. Ce mot a été pris par les uns dans le sens de déviation organique ou monstruosité, et employé par d'autres pour exprimer la formation d'un tissu pathologique quelconque, du squirre, par exemple.

CACOPATHIE, s. f. [*caecopathia*, de *κακός*, mauvais, et *πάθος*, affection, maladie]. Maladie de mauvais caractère.

CACOPLASTIQUE, adj. [de *κακός*, mal, et *πλαστικός*, former]. Défavorable aux forces plastiques. Opposé à *euplastique*. V. ce mot.

CACOPRAGIE, s. f. [*caecopragia*, de *κακός*, mauvais, et *πράττειν*, agir]. Altération des fonctions nutritives.

CACOSITIE, s. f. [*cacositia*, de *κακός*, mauvais, et *σιτίον*, aliment]. Dégoût, aversion des aliments.

CACOSPHYXIE, s. f. [*cacosphyxia*, de *κακός*, mauvais, et *σφύξις*, pouls]. Mauvais état du pouls.

CACOSTOME, adj. [*ab ore fetens*, de *κακός*, mauvais, et *στόμα*, bouche]. Qui a la bouche mauvaise, qui a l'haleine fétide.

CACOTHANASIE, s. f. [de *κακός*, mauvais, et *θάνατος*, mort]. On a appelé ainsi l'habitude de certains médecins qui épuisent tous les moyens pharmaceutiques, même les plus énergiques, alors qu'il n'y a pas la moindre probabilité de sauver le malade, le tourmentant ainsi dans ses derniers moments, et lui rendant la mort plus pénible.

CACOTHÉLINE, s. f. Base organique découverte par Laurent, se produisant à froid par l'action de l'acide azotique concentré sur la brucine. (C⁴²H²²AzO²⁰.)

CACOTHYMIIE, s. f. [*cacothymia*, de *κακός*, mauvais, et *θυμός*, esprit ; esp. *cacotimia*]. Trouble des facultés intellectuelles.

CACOTROPHIE, s. f. [*caecotrophia*, de *κακός*, mauvais, et *τροφή*, nutrition ; esp. *cacotrofia*]. Altération des fonctions nutritives.

CACTÉES ou **NOPALÉES**, s. f. pl. [*cactæa*, esp. *cactæas*]. Famille des plantes dicotylédones monopétales périgynes. Leurs tiges sont ou cylindriques, rameuses, cannelées, anguleuses, ou composées de pièces articulées, qui ont été considérées comme des feuilles. Celles-ci manquent ordinairement, et sont remplacées par des épines enfaixes. Les fleurs sont en général solitaires, et placées à l'aisselle d'un de ces faisceaux d'épines. Calice monosépale, adhérent à l'ovaire infère ; pétales disposés en plusieurs rangs ; étamines nombreuses, à filets capillaires ; ovaire uniloculaire, contenant beaucoup d'ovules attachés à des trophospermes pariétaux dont le nombre varie ; style simple, portant des stigmates rayonnés. Fruit charnu, ombiliqué à son sommet.

CACTIER, s. m. [*Cactus*, L., all. *Fackeldistel*]. Genre de plantes de l'icosandrie monogyn., L., qui a donné son nom à la famille des cactées. Deux espèces de ce genre sont remarquables : 1° la *raquette* ou *figuier d'Inde* (*Cactus opuntia*, L.), dont le fruit, de la forme des figues et d'une saveur douceâtre, est rafraîchissant, et colore en rouge l'urine de ceux qui en mangent ; 2° le *nopal* (*Cactus coccinellifer*, L.), sur lequel vit l'insecte nommé *cochenille*.

CADATIN, s. m. Matière colorante rouge que Vogel a retirée des fleurs du *Cactus speciosus*, en les épuisant par l'alcool.

CADAVÉREUX, **EUSE**, adj. [*cadaverosus*, *νεκρώδης*, angl. *cadaverous*, it. *cadaveroso*, esp. *cadaverico*]. Qui tient du cadavre : *odeur cadavéreuse*, *face cadavéreuse*.

CADAVÉRIQUE, adj. [*cadavericus*]. Qui est relatif au cadavre : *autopsie cadavérique*.

CADAVRE, s. m. [*cadaver*, πρῶμα, de *cadere*, tomber, comme le mot grec πρῶμα vient de πρῶ, je tombe; all. *Leichnam*, angl. *corpse*, it. *cadavere*, esp. *cadaver*]. Corps organisé privé de vie. On n'emploie presque jamais ce mot qu'en parlant d'un animal mort, et on le réserve généralement pour désigner l'homme qui a cessé de vivre, les cadavres des autres animaux portant le nom vulgaire de *charognes*. — Lorsqu'un cadavre est trouvé sur la voie publique, ou partout ailleurs, avec des signes d'une mort certaine, manifestée par un commencement de putréfaction, il doit en être donné avis sur-le-champ au commissaire de police (si c'est à Paris), et au maire dans les communes rurales, ou à tout autre officier de police judiciaire (maires, adjoints, juges de paix, officiers de gendarmerie), qui se transportent aussitôt sur les lieux, et requièrent l'assistance d'un homme de l'art. Celui-ci n'a d'abord qu'à faire la *levée* du cadavre, c'est-à-dire à constater l'état extérieur du corps de défit et toutes les circonstances y relatives, et à faire transporter et déposer le cadavre en lieu sûr, sous la garde de l'autorité judiciaire. L'*autopsie* est une seconde opération qui n'a lieu, sauf les cas d'urgence, qu'à la réquisition du procureur impérial.

CADE, s. m. Nom du *genévrier oxycède* (*Juniperus oxycedrus*, L., famille des conifères), dont le bois, brûlé dans un fourneau sans courant d'air, comme pour le goudron, donne un liquide huileux, inflammable, d'une odeur résineuse empyreumatique très forte, d'une saveur âcre presque caustique, appelée *huile de cade*. On l'emploie contre les ulcères des chevaux et la gale des moutons. L'huile de goudron de pin et celle des goudrons de houille, de composition différente, de propriétés inférieures, lui sont souvent substituées.

CADÉAC. Village des Hautes-Pyrénées. Sources sulfureuses froides. L'une d'elles est remarquable par son aspect lactescent dû à une précipitation de soufre par l'action de l'air.

CADMIÉ, s. f. [*cadmia*, all. *Ofenbruch*, esp. *cadmia*]. Suie métallique qui s'attache aux parois des vaisseaux de fusion, suivant Dioscoride. On a depuis appelé *cadmie naturelle* ou *fossile* un minéral qui contient du zinc, du fer, quelquefois de l'arsenic, souvent aussi du bismuth, de l'argent et du cobalt, et *cadmie artificielle* ou *des fourneaux (tutie)* l'oxyde de zinc sublimé. La *cadmie d'arsenic* était l'oxyde blanc pulvérulent qui se forme à la surface des masses de l'acide arsénieux du commerce.

CADMIUM, s. m. [all. *Cadmium*, esp. *cadmio*]. Découvert en 1818 par Hermann et Stromeyer, dans une mine d'oxyde jaune de zinc. Il est solide, blanc comme l'étain, inodore, insipide, très brillant, ductile et malléable. Sa pesanteur est de 8,640 à 16,5° centigr., et de 8,694 quand il a été martelé. Le cadmium est très fusible; il bout à une température peu supérieure à celle d'ébullition du mercure. Chauffé à l'air libre, il s'enflamme, et brûle avec une fumée jaune brunâtre; son oxyde est jaune rougeâtre, quelquefois brun; l'hydrate est soluble dans l'ammoniaque, mais nullement dans le carbonate ammonique, ce qui permet de le séparer du cuivre et du zinc. L'oxyde se combine avec quelques acides, et donne des combinaisons salines cristallisables, dont le caractère (quand elles sont en dissolution dans l'eau) est de former par les sulphydrates

un dépôt jaune de sulfure de cadmium, tandis que les sels de zinc fournissent un précipité blanc.

CADRE DU TYMPAN ou **TYMPANAL**, s. m. Portion de l'os temporal qui, chez l'homme, supporte la membrane du tympan. C'est l'os du carré des oiseaux, et le préopercule des poissons.

CADUC, **UQUE**, adj. [*caducus*, de *cadere*, tomber, qui tombe, qui n'a pas de force : *âge caduc*, *homme caduc*, *voix caduque*; ou bien qui est de mauvais aloi : *santé caduque*; all. *hinfällig*, angl. *decaying*, it. *caduco*, esp. *caduco*]. On a appelé l'épilepsie *mal caduc* [angl. *the falling sickness*], parce que ceux qui en sont atteints tombent subitement. — En botanique, *caduc* veut dire périssable, qui dure peu. On donne ce nom aux parties qui ne persistent pas pendant le développement des organes dans la composition desquels elles entraient d'abord : *calice caduc*, *style caduc*, *stipules caduques*.

CADUCITÉ, s. f. [*caducitas*, all. *Hinfälligkeit*, esp. *caducidad*]. État de ce qui est caduc : vieillesse débile, période de la vie humaine qui s'étend de la soixante-dixième à la quatre-vingtième année, et qui précède la décrépitude.

CADUQUE, s. f. [all. *die Hunter'sche Haut*]. Sous ce nom, ou sous celui de *membrane caduque*, on désigne une membrane molle, indistinctement fibreuse, à mailles de grandeur diverse, comme réticulée, dont l'une des surfaces est lisse et l'autre tomenteuse. Hunter, à qui l'on en doit la première des-

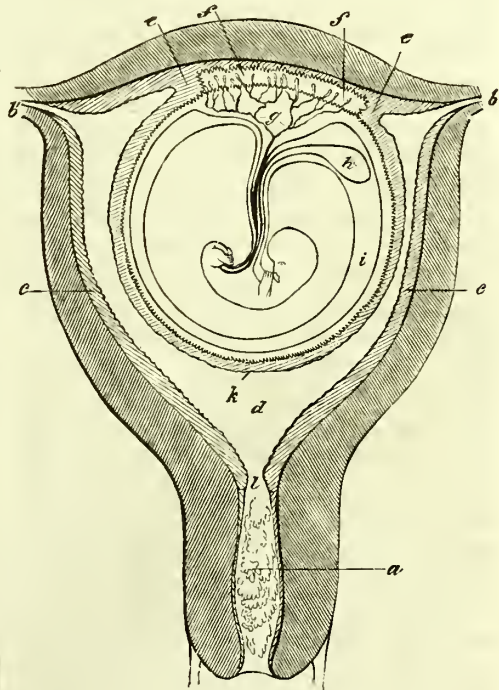


Fig. 55.

cription exacte, l'a appelée *caduque*, parce qu'elle est expulsée du corps à chaque grossesse. Elle possède de petits vaisseaux sanguins, faciles à voir et même à injecter, dont l'existence a été niée à tort par quelques modernes, qui lui ont donné en conséquence le nom de *membrane anhiste*. Ses deux faces, opposées dans

l'utérus, sont lisses et sont d'abord séparées l'une de l'autre par un liquide appelé *hydropérione* ; mais elles ne tardent pas à s'unir et à se confondre ensemble. Suivant une ancienne hypothèse, la caduque serait une fausse membrane produite par une exsudation plastique de la muqueuse utérine. D'après cette hypothèse, quand l'œuf franchit l'ouverture utérine de la trompe, il repousse devant lui, comme une sorte de doigt de gant, la caduque, qui lui fournit ainsi une enveloppe : à ce point de vue, la portion de membrane qui tapisse la matrice (Fig. 53, *c*, *c*) est appelée *caduque vraie, externe ou utérine* (*decidua vera, externa, seu uterina*), et celle qui circonscrit l'œuf (*e*, *k*, *e*), *caduque interne, ovulaire ou réfléchie* (*decidua serotina, seu interna*). Suivant les autres, à son arrivée dans la matrice, l'ovule est sur-le-champ emprisonné par la membrane muqueuse développée du viscère, sans qu'il ait rien à repousser mécaniquement devant lui. Coste, puis Robin, ont démontré, en effet, anatomiquement et physiologiquement, que la caduque n'est autre chose que la muqueuse utérine développée, hypertrophiée normalement comme tous les autres organes de l'appareil sexuel femelle lors de la fécondation, et devenue *caduque* par suite des modifications qu'elle subit à mesure du développement de l'œuf humain. Dès son arrivée dans la cavité utérine par l'orifice de la trompe, l'ovule est emprisonné entre les plis que la muqueuse forme en augmentant d'épaisseur et d'étendue en tous sens. La muqueuse englobe bientôt totalement l'ovule, et se ferme à sa partie supérieure ou tournée vers la cavité de l'utérus, par un mécanisme encore peu connu. Cette partie qui enveloppe l'ovule est pourvue de glandes folliculaires comme le reste de la muqueuse ; elle s'hypertrophie comme celle-ci pendant quelque temps, et constitue ce qu'on a nommé la *caduque réfléchie*. Dès que les villosités placentaires ont commencé à se développer de manière à former un gâteau, elle devient peu à peu moins vasculaire et s'amincit par la distension que lui fait éprouver l'œuf qui grandit, jusqu'à ce que sa surface, devenant contiguë à la face interne de la portion de muqueuse caduque adhérente à l'utérus, se soude à elle plus par contact immédiat que réellement par connexion organique. On appelle *caduque utéro-placentaire, interutéro-placentaire ou secondaire*, la portion de muqueuse utérine (de *e* en *e*) comprise entre l'œuf et la portion de l'utérus contre laquelle il est appliqué, portion dans laquelle les vaisseaux se développent beaucoup. Les veines y forment de vastes sinus appelés *lacs sanguins*, dans lesquels plongent les villosités (*g*, *f*, *f*) du placenta (*V.* ce mot) ; ce qui a fait dire qu'elle concourt à constituer cet organe. Le développement des sinus fait presque disparaître le tissu propre, mais il en reste toujours une couche distincte du placenta, adhérente au tissu même de l'utérus (de *e* en *e*), d'où viennent les sinus. La muqueuse du col de l'utérus ne devient jamais caduque (*l*). Ses glandes seules s'hypertrophient à l'époque de la grossesse, et sécrètent une masse demi-solide, transparente, homogène, très tenace, appelée *bouchon gélatineux* (*a*), qui oblitère exactement la cavité du col de l'utérus. — Dans la figure ci-contre (Fig. 53), *a* indique le *bouchon gélatineux* du col de l'utérus ; *b*, *b*, l'origine des trompes où se termine la muqueuse caduque qui s'avance à 6 ou 8 millimètres de profondeur dans leur cavité ; *c* est la *caduque vraie*, ou muqueuse tapissant le corps de l'utérus ; *d*, cavité de l'utérus contenant primitivement

un peu de liquide (*hydropérione*) ; de *e* en *e*, s'étend entre l'utérus et le placenta (*g*, *f*, *f*) la portion de muqueuse contre laquelle est appliqué l'œuf, et dans laquelle s'enfoncent les villosités placentaires (*utéro-placentaire*) ; *h*, vésicule ombilicale ; *i*, intervalle qui sépare l'*amnios* en dedans, le *chorion* en dehors, intervalle qui disparaît bientôt par union de l'*amnios* à ce dernier ; *k*, portion de la muqueuse enveloppant l'œuf, ou *caduque réfléchie*, qui occupe l'espace *e*, *k*, *e* ; *l* est le point de jonction de la muqueuse du corps, qui est *caduque*, avec celle du col, qu'elle n'est pas. — La *muqueuse du corps*, qui est ainsi *caduque normalement*, sortant avec le fœtus, l'est aussi pathologiquement. Beaucoup d'auteurs ont vu que, dans certains cas, à la suite d'accidents de dysménorrhée ou d'écoulement de sang irrégulier par le vagin, écoulement ayant commencé environ à l'époque habituelle des règles, les femmes rendaient une membrane conservant la forme de la cavité utérine ou à peu près. Cette expulsion termine les accidents. Il existe des observations assez nombreuses de fausses couches caractérisées par l'expulsion d'une pareille membrane, expulsion souvent presque subite. Quand la conception datait de deux à trois semaines, on n'a rien trouvé ou l'on n'a trouvé que des débris dans la cavité de la membrane. Sans doute l'œuf, encore délicat et petit, était rompu, ou, n'étant pas encore fixé par les villosités du chorion, était tombé. On a reconnu que cette membrane expulsée est la muqueuse utérine arrivée à l'état de gonflement par l'érection qui lui est propre aux époques menstruelles et de conception, et détachée par déchirure avant l'époque régulière. La mollesse de la membrane pendant l'état de gonflement et la facilité avec laquelle, sur les utérus de femmes mortes à cette époque, on sépare cette muqueuse, font concevoir que cette exfoliation morbide de l'organe muqueux tout entier doit être aisée. *V.* une observation de cette expulsion dans le livre hippocratique *De la nature de l'enfant*, § XIII.

CÆCAL, **ALE**, adj. [*cæcalis*, it. *ciecale*]. Qui appartient au cæcum. — *Appendice cæcal* ou *vermiforme*, petit tube de la grosseur d'un tuyau de plume, long de 54 millimètres à 108, cylindrique, flexueux, qui existe au côté du cæcum, et dont on ignore l'usage.

CÆCITE. Inflammation du cæcum. (Piorry.)

CÆCUM, s. m. [*intesticum cæcum*, de *cæcus*, aveugle ; all. *Blinddarm*, angl. *the blind gut*, it. *cieco*, esp. *ciego*]. On donne ce nom à la première portion du *gros intestin*, parce qu'elle se prolonge inférieurement sous forme d'un cul-de-sac. Le cæcum vient à la suite de l'intestin grêle ; il remplit presque en entier la fosse iliaque droite, et se continue avec le colon ascendant sans que l'on puisse leur assigner de ligne de démarcation. — La surface externe de cet intestin présente des bosselures volumineuses, interrompues par des enfoncements longitudinaux ; elle est surmontée d'appendices graisseux formés par des replis du péritoine. La surface interne présente des saillies longitudinales et des enfoncements qui répondent aux dépressions et aux bosselures de la surface externe. A la partie inférieure de cette surface interne, on voit à droite l'orifice de l'*appendice cæcal* (*V.* CÆCAL), à gauche l'orifice de l'iléon, et la valvule iléo-cæcale (*V.* ILÉO-CÆCAL).

CÆSALPINIÉES, s. f. pl. Synonyme de *cassiées*. Nom d'une des grandes tribus de la famille des légumineuses.

CAFÉ, s. m. [*coffea*, all. *Kaffee*, angl. *coffee*, it.

café, esp. *café*. Graine du *café* (*Coffea arabica*, L.), arbrisseau de la pentandrie monogynie, L., rubiacées, J., originaire de l'Arabie et naturalisé dans les îles de l'Amérique. Le fruit de cette plante est une baie rouge, de la grosseur d'une petite cerise, divisée en deux loges qui renferment chacune une graine aplatie, marquée sur une de ses faces d'un sillon longitudinal, et convexe de l'autre. C'est l'infusion de ces semences mondées, torréfiées et pulvérisées, qui constitue la boisson agréable et tonique à laquelle nous donnons aussi le nom de *café*. On en distingue plusieurs espèces, que l'on désigne par les noms du pays d'où elles proviennent, et qui présentent chacune quelques différences dans leurs principes constituants. On trouve dans toutes un acide qui, suivant Cadet de Cassicourt, est de l'acide gallique, et que Payssé avait appelé *acide caféique*, le regardant comme un acide particulier; on y rencontre aussi une substance végétale particulière appelée *cafféine*. C'est la torréfaction qui donne au café son arôme suave; elle y développe à la fois du tannin et une huile empyreumatique amère et aromatique à laquelle il doit ses propriétés éminemment excitantes. Il y a, suivant M. Girardin, peu de substances végétales aussi riches en fer que le café. On a appelé *fleurs de café* les enveloppes ou coques du café: on en prépare une infusion connue sous le nom de *café à la sultane*. L'infusion du café non torréfié a une teinte jaunâtre qui l'a fait appeler *café citrin*. Le café non torréfié, en poudre, en décoction ou en extrait, a été substitué au quinquina dans le traitement de fièvres intermittentes opiniâtres. — On a décoré du nom de *café français* diverses graines ou autres parties de végétaux indigènes que l'on a essayées tour à tour comme succédanées du café. Telles sont particulièrement les graines de *Astragalus beticus*, du *Cicer arietinum* (pois chiche), de *Arachis hypogea*, du *Galium aparine*, etc.



Fig. 54.

CAFÉINE, s. f. [all. *Kaffein*, angl. *caffein*, esp. *cafféino*]. Principe cristallisable découvert en 1821, par Pelletier et Robiquet dans le café, par Ondry dans les feuilles du *thé*, d'où le nom de *théine*, qui lui est aussi donné, et par Th. Martius dans le *Guarana*, médicament précieux des Brésiliens préparé avec les graines de *Paullinia sorbilis*, de la famille des sapotées (C⁸H⁵Az²O²). La caféine est blanche, en aiguilles soyeuses, volatile, soluble dans l'alcool et dans l'eau, nullement alcaline, mais se dissolvant dans les acides, et pouvant y cristalliser. Elle ne précipite ni par l'acétate ni par le sous-acétate de plomb. Après l'urée, c'est le principe d'origine organique le plus azoté.

CAFÉIQUE ou **CAFIQUE**, adj. V. CAFÉ.

CAFÉTANNIQUE (ACIDE). Synonyme : *tannin de café*. Espèce de tannin accompagnant l'acide caféique.

CAGNEUX, **EUSE**, adj. [de l'it. *cagna*, chienne, parce que cet animal, et surtout le basset, est naturellement cagneux; all. *hundsheinig*]. Mauvaise conformation par laquelle le genou est en dedans et le pied écarté en dehors. Il se dit aussi de l'cheval dont les membres, dans leur partie inférieure, sont tournés en dedans. Le cheval est cagneux du devant ou du derrière, du genou, du jarret ou du pied; chez lui, le défaut opposé est appelé *panard*.

CAIEPUT. V. CAJEPUT.

CAÏEU, s. m. V. CAVEU.

CAÏL-GÉDRIN. Principe amer fébrifuge contenu dans l'écorce du *Srietenia senegalensis*, grand arbre dont le bois porte dans le commerce le nom d'*acajou du Sénégal* ou *caïl-cédra*.

CAÏLE (LA). Village de Savoie. Eaux sulfureuses froides contenant de la glairine et des filaments verticillés qui paraissent semblables à la sulfuraire de Fontan.

CAÏLLÉ, **ÉE**, ou **CAÏLEBOTTÉ**, **ÉE**, adj. [*coactus*, *coagulatus*, all. *geronnen*]. Se dit d'un liquide qui, en se décomposant, forme une masse plus ou moins consistante : *sang caillé* (V. CAÏLOT, SANG), *lait caillé*. On dit aussi substantivement : *le caillé*, en parlant du lait coagulé.

CAÏLE-LAIT ou **GAILLET**, s. m. [*Galium*, all. *Labkraut*, angl. *lady's bedstraw*, it. *gaglio*, esp. *galio*]. Genre de plantes de la tétrandrie monogynie, L., famille des rubiacées, J. L'espèce dite *caïlle-lait jaune* (*Galium verum*, L.), très commune en France, a été employée comme astringente et antispasmodique. Elle n'a pas la propriété de faire caïller le lait qu'indique son nom.

CAÏLETTE, s. f. [*abomasum*, all. *Labmagen*, angl. *reanet bag*]. Quatrième estomac des animaux ruminants, ainsi nommé parce que le liquide acide dont est humectée sa surface interne a la propriété de faire caïller le lait; aussi l'emploie-t-on sous le nom de *présure* (*coagulum*).

CAÏLOT, s. m. [*grumus*, all. *Blutkuchen*]. Masse molle formée par la fibrine et les globules du sang lors de la coagulation de ce liquide. On appelle *caillot de sang* une petite masse de sang caillé.

CAÏNCA, s. m. On donne le nom de *caïnca* à l'écorce de la racine du *Chiococca racemosa*, L., et du *Chiococca anguifuga*, Martius, plantes du Brésil, de la famille des rubiacées. Cette écorce est assez lisse, cassante, amère et nauséabonde, épaisse de 3 à 4 millimètres. Pelletier et Caventou y ont découvert un acide appelé *caïnrique*. On la dit vomitive, purgative, diurétique et diaphorétique.

CAÏNCINE, s. f. [*acide caïnrique* des auteurs]. Corps cristallisable retiré de la racine de caïnca. Il est cristallisable, sans odeur, de saveur très amère; il est plus soluble dans l'eau que dans l'alcool et dans l'éther; il rougit le tournesol, mais ne donne pas de combinaisons cristallisables avec les bases. (C⁸H⁷O⁴.)

CAÏSSE, s. f. [all. *Trommelhöhle*, esp. *caja*]. Fallope a appelé *caisse du tambour* la cavité du tympan qui renferme les osselets de l'ouïe, parce qu'on l'a comparée à un tambour ou caisse militaire, à raison de la disposition de la membrane sur laquelle viennent frapper les sons.

CAJEPUT, s. m. [all. *Cajeputöl*, angl. *cajeput oil*, esp. *caieput*]. Huile volatile fournie par la distillation des feuilles et des rameaux d'un arbuste des îles

Moluques, le *Melaleuca cajuputi*, Roxburgh, famille des myrtacées. Elle a une odeur pénétrante vive, qui a quelque analogie avec celle d'un mélange de térébenthine, de camphre, de menthe poivrée et de roses ; elle est entièrement soluble dans l'alcool et l'éther sulfurique. Sa pesanteur spécifique, à 12° centigr., varie de 0,914 à 0,919. Elle contient ordinairement du cuivre, qui la verdit, et qui provient des vases dans lesquels la plante a été distillée : on enlève ce métal par une rectification convenable. — L'huile de cajuput a été employée contre le choléra : à l'extérieur, soit pure, soit mêlée à une huile fixe ou à une liqueur alcoolique ; à l'intérieur, en potions, ou par gouttes sur du sucre ou dans une tisane chaude. On l'a préconisée aussi, seule ou unie au quinquina, contre les fièvres intermittentes pernicieuses.

CAL, s. m. [*callus, callum*, all. *Knochenarbe*, angl. *callus*, it. et esp. *callo*]. Cicatrice des os à la suite d'une fracture. D'après les observations de Miescher, il y a d'abord épanchement de sérosité rougeâtre dans le tissu cellulaire sous-cutané, et de sang entre les muscles voisins des deux bouts de la fracture, qui sont dénués de leur périoste ; la moelle est noirâtre dans l'étendue de quelques millimètres. Peu à peu les parties molles se décolorent, le tissu cellulaire se gonfle et se condense, les muscles s'unissent entre eux et avec le périoste : il en résulte une masse solide homogène, rougeâtre et élastique ; la moelle se raffermie et blanchit ; il en naît une substance rougeâtre et demi-transparente qui fait corps avec la paroi du tube médullaire, et finit par se confondre avec les tissus ambiants. Cette substance est fibroïde, striée, ou même divisible en fibre parsemée de gouttes d'huile ; elle est bientôt remplacée par du cartilage naissant, qui offre distinctement des cavités, soit sphériques, soit ovoïdes. Ce cartilage adhère bientôt intimement aux deux bouts de l'os : d'une part, aux trabécules osseuses du canal médullaire, de l'autre aux parois de celui-ci dans une profondeur variable ; plus tard, enfin, il adhère aux tissus mous engorgés avoisinant la fracture. Il en est cependant en général plus ou moins nettement séparé par une couche de tissu cellulaire de nouvelle formation, dont les bords se continuent avec le périoste, et les faces adhèrent, l'interne au cartilage en voie de formation, et l'externe aux tissus engorgés dont il est difficile de le séparer avant quelques semaines. C'est le cartilage qui préexiste au cal osseux. Sa structure est celle du cartilage ordinaire ; il n'y a de différence que dans le volume et la forme de ses cavités, qui, dans des points très rapprochés, peuvent offrir de 15 à 40 millièmes de millimètre, une forme arrondie, polyédrique ou ovale, allongée, aplatie. Généralement elles renferment un corpuscule (amas de granulations jaunâtres) sphérique, polyédrique, triangulaire ; pourtant on trouve plus de cavités qui en sont dépourvues qu'à l'état normal. Assez souvent ces cavités, surtout celles qui avoisinent les points osseux déjà formés, sont disposées en séries longitudinales (V. CHONDROÏDE), et la substance fondamentale ou gangue, interposée entre elles, est fibroïde, peu abondante, en sorte que les cavités sont très rapprochées l'une de l'autre. C'est dans ce cartilage, qui est peu vasculaire, que se montrent, au plus tôt vers le septième jour, les points osseux d'aspect rougeâtre, grenus, étoilés, qui s'étendent de plus en plus. Ils prennent la place du cal cartilagineux qui s'ossifie par *substitution* (V. ce mot, et ENVAHISSEMENT, OSTÉOGÉNIE

et OSTÉOPLASTE), et l'os présente transitoirement l'état dit *spongioïde* (V. ce mot) avant d'offrir les caractères de l'os proprement dit. A la surface des extrémités de la masse cartilagineuse enfoncée dans le canal médullaire, et à la surface des trabécules osseuses voisines (qui s'ossifient, se multiplient et finissent par oblitérer le canal médullaire), on trouve une couche mince de cartilage de la première variété (V. CARTILAGE), c'est-à-dire à cavités petites et sans corpuscules. Ce cartilage s'ossifie comme dans les parties où il existe à l'état normal par *envahissement* (V. ce mot) ; c'est-à-dire qu'à mesure que dans ces parties naît une mince couche de substance cartilagineuse, à mesure aussi cette dernière s'ossifie, est envahie graduellement par la substance osseuse, caractérisée par ses *ostéoplastes* (V. ce mot), et là elle n'offre jamais l'état dit *spongioïde*. La variété de cartilage dont il vient d'être question s'observe aussi à la surface du cal cartilagineux qui touche aux parties molles, et cette couche superficielle peut être suivie sans discontinuité jusque sous le périoste qui entoure le voisinage de l'os rompu. Elle forme là une couche qui s'étend quelquefois à plusieurs centimètres en remontant vers les extrémités articulaires de l'os brisé ; elle peut être assez épaisse pour être vue à l'œil nu, et s'amincit insensiblement, ou bien elle est mince presque autant qu'à l'état normal chez les jeunes sujets dont les os longs augmentent encore d'épaisseur. Alors le microscope en montre seul l'existence, et il faut la rechercher soit à la surface du périoste qu'on a détaché, soit à celle de l'os mis à nu. Là et à la surface extérieure du cal cartilagineux avec lequel elle se continue insensiblement, cette variété de cartilage offre une assez grande mollesse. Ceci tient à ce que ce cartilage se présente sous l'aspect de petits prolongements anastomosés, ou mieux d'une masse creusée de petits canaux anastomosés en tous sens, et parcourus par du tissu cellulaire lâche dont les fibres se perdent dans le périoste et par des capillaires nombreux. C'est la présence de ces canaux qui donne à ce cartilage sa mollesse ; c'est sa présence, à lui, qui a fait croire que la surface de l'os rompu reprenait l'état cartilagineux ou se ramollissait, ce qui n'a jamais lieu. Cette couche cartilagineuse s'ossifie par *envahissement*, et non plus par *substitution*, comme le cal cartilagineux existant entre les bouts rompus eux-mêmes. Ces minces couches cartilagineuses, envahissant les tissus voisins ou la place occupée par les liquides épanchés à la suite de la fracture, continuent à se former à la surface de celles qui s'ossifient graduellement, et lui donnent bientôt ainsi un aspect irrégulier ; quelquefois même elles produisent sur le cal ou *callus* des prolongements ou stalactites osseuses. Mais, à la longue, celles-ci se résorbent, et les parties tendent de plus en plus à revenir à la forme normale de l'os, dont la surface devient souvent, avec le temps, aussi lisse que s'il n'y avait pas eu fracture, et dont le périoste, d'abord plus épais et plus rugueux, reprend peu à peu le même aspect que partout. Ainsi ce n'est pas du périoste, mais de l'os lui-même que part la formation du cal : celle-ci est toujours précédée de la formation d'un véritable cartilage ; l'ossification s'accomplit soit d'une manière uniforme, soit par des points isolés et radiants ; enfin il n'y a pas, du moins dans le sens que Dupuytren attachait à ce mot, de *cal provisoire* destiné à s'effacer plus tard. On voit aussi, par ce qui précède, que la formation du cal est une vraie cicat-

trisation du tissu osseux, représentant dans son mode de reproduction la naissance des os chez l'embryon. Aussi n'a-t-elle pu naturellement être connue d'une manière intime et réelle que lorsqu'on a su comment dans le fœtus naissent les ostéoplastes au sein du cartilage, et par suite le tissu osseux. V. OSTÉOGÉNIE et OSTÉOPLASTE.

CALABA, s. m. Nom du *Calophyllum calaba*, Jacquin, ou *Galba des Antilles*, de la famille des guttifères, dont l'écorce fournit le *baume Marie*. V. BAUME.

CALAGÉRI, s. m. Nom des graines du *Vernonia anthelmintica*, Willdenow, plante de la famille des dipsacées, employées comme anthelminthiques dans l'Inde. On les appelle aussi *Kalie-zeerie* (Ainslie).

CALAGIRAH, s. m. Nom des graines du *Nigella indica*, Roxburg, famille des renonellacées, appelées aussi *Kala-jira* (Ainslie). Virey les a confondues avec celles de *calagéri*; mais elles sont noires, de la grosseur d'une puce, et non longues de 5 millimètres et brunes comme ces dernières.

CALAGUALA, s. f. Racine d'une fougère, le *Polypodium calaguala*, Ruiz, encore peu connue, qui vient de l'Amérique, particulièrement du Pérou. C'est une souche rougeâtre, allongée, grosse comme le petit doigt, d'une odeur faible, d'un saveur douce, légèrement amère. Elle présente des mamelons tronqués, qui sont la base des feuilles. On l'a regardée comme sudorifique.

CALAMBAC, CALAMBOUG, s. m. V. Bois *d'aloès*.

CALAMBRE, s. f. Mot espagnol par lequel on désigne, à Almaden, les ouvriers atteints de tremblements mercuriels avec convulsions et douleurs. V. MERCURIELLE (*Maladie*).

CALAMÉDON, s. m. [*calamedon*, de $\kappa\lambda\lambda\alpha\rho\sigma$, étalumeau, flûte]. Fracture oblique ou en bec de flûte.

CALAMENT, s. m. [*calamintha*, de $\kappa\lambda\lambda\acute{\iota}\varsigma$, bon, et $\rho\acute{\iota}\nu\theta\alpha$, menthe, c'est-à-dire, bonne menthe; esp. *calamintha*]. On distingue : 1° le *calament ordinaire* (*Melissa calamintha*, L.); 2° le *petit calament* (*Melissa nepeta*, L.). Ces deux plantes sont souvent confondues chez les herboristes, et même dans les pharmacies, avec le *Clinopodium vulgare*; mais on peut reconnaître le *Clinopodium* aux collerettes rameuses qui entourent ses fleurs disposées en verticilles.

CALAMINAIRE, adj. [*calaminaris*]. Qui appartient à la calamine.

CALAMINE, s. f. [*calamina*, all. *Galmci*, esp. *calamina*]. On appelait autrefois *calamine*, ou *Pierre calaminaire*, l'oxyde de zinc carbonaté hydraté natif, qu'on ne regardait pas alors comme une substance métallique.

CALAMUS AROMATICUS. V. CANNE *aromatique*.

CALAMUS SCRIPTORIUS, s. m. Fossette angulaire située sur la partie antérieure du quatrième ventricule du cerveau, qu'on a appelée ainsi à cause de sa ressemblance avec le bec d'une plume taillée pour écrire.

CALATHIDE, s. f. [*calathis*, de $\kappa\lambda\lambda\acute{\iota}\theta\eta$, corbeille]. Nom donné par Mirbel à un mode d'inflorescence dans lequel le sommet du pédoncule s'élargit en un plateau chargé de fleurs sessiles et entourées d'un involucre, comme dans les synanthérées.

CALCAIRE, adj. [*calcaris*, de *calx*, chaux, qui contient de la chaux; all. *kalkhaltig*, angl. *calcareous*, it. et esp. *calcareo*]. On appelle *carbonate calcaire*, *terre ou pierre calcaire*, le sous-carbonate de chaux. On nomme plus particulièrement *substances calcaires* tous les sels à base de chaux. — En géologie, *calcaire* se prend substantivement pour désigner toutes les roches qui sont essentiellement composées de carbonate cal-

caire à l'état, soit cristallin, soit sédimentaire, et l'on distingue : 1° le *calcaire primitif*, qui est le marbre, d'un grain égal, ne portant aucune empreinte de corps organisés, et dont les couches sont inclinées et très irrégulières; 2° le *calcaire ancien* ou de *transition*, carbonate de chaux d'un tissu compacte, disposé par couches épaisses, horizontales et régulières, et ne contenant que peu de corps marins; 3° enfin le *calcaire coquillier*, ainsi nommé parce qu'il contient beaucoup de coquilles.

CALCANÉO-ASTRAGALIEN, ENNE, adj. On a appelé *articulation calcanéostragalienne* la double articulation de la face supérieure du calcanéum avec la face inférieure de l'astragale, au moyen des deux facettes que présente chacune de ces os. Les trois ligaments dits *ligaments calcanéostragaliens*, qui maintiennent les rapports de ces os, sont distingués en *supérieur*, en *postérieur* et en *externe*.

CALCANÉO-CUBOÏDIEN, ENNE, adj. L'articulation *calcaneo-cuboïdienne*, qui unit les faces antérieure du calcanéum et postérieure du cuboïde, est maintenue par deux ligaments, appelés ligaments *calcaneo-cuboïdiens*, et distingués en *supérieur* et en *inférieur*. Ce dernier est composé de deux plans de fibres, l'un superficiel, l'autre profond.

CALCANÉO-SCAPHOÏDIEN, ENNE, adj. L'articulation *calcaneo-scaphoïdienne*, c'est-à-dire celle du calcanéum avec le scaphoïde (qui ne sont pas contigus), a lieu au moyen de deux ligaments, l'un inférieur, l'autre externe.

CALCANÉO-SOUS-PHALANGIEN, adj. et s. m. V. ABDUCTEUR *du gros orteil* et ABDUCTEUR *du petit orteil*.

CALCANÉO-SOUS-PHALANGIEN COMMUN, adj. et s. m. V. EXTENSEUR *court commun des orteils*.

CALCANÉO-SUS-PHALANGETTIEN COMMUN, adj. et s. m. V. EXTENSEUR *court commun des orteils*.

CALCANÉUM, s. m. [*calcaneum*, *calcaneus*, *calcar*, de *calx*, talon; $\pi\tau\acute{\epsilon}\rho\upsilon\nu\alpha$, all. *Fersenknochen*, esp. *cal, caneo*]. Os court, situé à la partie postérieure et inférieure du pied, faisant partie du tarse. Il est articulé en haut et un peu en devant avec l'astragale, en devant aussi avec le cuboïde; sa face postérieure donne attache au tendon d'Achille, l'inférieure présente en arrière deux petites tubérosités où s'attachent les muscles superficiels de la plante du pied. — *Petite apophyse* ou *apophyse latérale du calcanéum*. Saillie de la face supérieure de cet os, sur laquelle est pratiquée la portion postérieure de la cavité qui reçoit l'astragale. — *Grande apophyse* ou *apophyse antérieure du calcanéum*. Saillie qui correspond d'une part au cuboïde, et qui, d'une autre part, forme la partie antérieure de la facette destinée à recevoir l'os astragale. — *Voûte du calcanéum*. On donne ce nom à la face interne de cet os.

CALCÉPONGE. V. ÉPONGE.

CALCIDES, s. m. pl. Nom donné par Ampère à un genre de corps simples qui renferme le baryum, le strontium, le calcium et le magnésium.

CALCIFÈRE, adj. On a donné cette épithète aux canalicules qui émanent des vides dont le microscope indique la présence dans les os, et que l'on a crus à tort pleins de sels calcaires disposés sous la forme d'un précipité pulvérulent. V. OSTÉOGÉNIE et OSTÉOPLASTE.

CALCINATION, s. f. [*calcinatio*, de *calx*, chaux; all. et angl. *Calcination*, it. *calcinazione*, esp. *calcination*]. Autrefois on appelait ainsi la réduction des pierres calcaires en chaux par l'action d'un feu violent. Aujourd'hui on donne également ce nom à l'opération dans laquelle on soumet à une chaleur très élevée

une substance intusible, mais sensiblement altérable par rapport, soit à son mode d'agrégation, soit surtout à sa composition chimique. — La *calcination* des métaux et celle des carbonates calcaires présentent cette différence, que les pierres calcaires perdent leur acide carbonique, au lieu que les métaux se combinent presque toujours avec l'oxygène. Les oxydes métalliques obtenus de cette manière se nommaient autrefois *chaux métalliques*.

CALCITRAPIQUE, adj. Colignon a donné le nom d'*acide calcitrapique* à un corps très amer, incristallisable, non volatil, rougissant le tournesol, très soluble dans l'alcool, peu dans l'eau chaude, se combinant avec les bases, mais sans donner de sels cristallisables. Il l'a retiré de la *centaurée* (l' ce mot), qui joint de propriétés fébrifuges incontestables; il n'y aurait pas d'*alcaloïde* dans cette plante. Il est douteux que le corps précédent soit pur.

CALCIUM, s. m. [esp. *calcio*]. Métal qui, par sa combinaison avec l'oxygène, constitue la chaux. Il a été découvert en 1807 par Seebeck. Il est d'un blanc d'argent, plus pesant que l'eau, et s'enflamme facilement à l'air, en produisant de la chaux. Traité par l'eau, il la décompose, en donnant de l'hydrogène et passant à l'état d'oxyde.

CALCOÏDIEN, **ENNE**, adj. [*calcoideus*]. Fallope a appelé *ossicula calcoïdea* les trois os du tarse qu'on nomme aujourd'hui *canéiformes*.

CALCUL, s. m. [*calculus*, all. *Stein*, angl. *calculus*, stone, it. *calcolo*, esp. *calculo*]. On donne en général ce nom aux concrétions qui se forment accidentellement dans le corps des animaux: cependant on a voulu distinguer les *calculs des concrétions*, en réservant le premier mot pour désigner les corps étrangers inorganiques qui se développent dans les canaux et réservoirs tapissés par une membrane muqueuse, et le second pour ceux qui se produisent dans les autres voies ou dans l'épaisseur des organes. Il se rencontre des calculs dans les articulations, les voies biliaires, les intestins, les poumons, la prostate, les vésicules séminales, les voies salivaires, les organes génito-urinaires, etc. — *Calculs arthritiques*. Ils sont généralement composés d'acide urique et d'urate de soude. — *Calculs biliaires*. On les distingue en *cystiques*, *hépatiques* et *hépato-cystiques*, suivant qu'ils ont leur siège dans la vésicule biliaire, le foie ou le canal cholédoque. La plupart du temps ils sont formés de cholestérine unie aux matières colorantes de la bile. — *Calculs intestinaux*. Rares chez l'homme, ils sont assez communs chez les animaux, où ils portent le nom de *bézoards*. Ceux de l'homme sont généralement des calculs biliaires qui ont abandonné le lieu de leur formation; on en a cependant trouvé qui renfermaient du phosphate calcaire. — *Calculs prostatiques*. Ils paraissent être surtout formés de phosphate et de carbonate calcaires. Leur volume varie depuis celui d'une tête d'épingle jusqu'à celui d'une noisette. Ils sont souvent réunis plusieurs ensemble dans des espèces de kystes creusés au milieu du tissu de la glande, dont les conduits excréteurs en renferment parfois aussi. — *Calculs pulmonaires*. Ceux qu'on a analysés étaient, ainsi que les salivaires, composés de phosphate et de carbonate de chaux. — *Calculs des vésicules séminales et des voies lacrymales*. On les connaît peu, et jusqu'à présent ils n'ont pas été analysés. — *Calculs urinaires*, les plus importants et les plus communs de tous. On les distingue en *rénaux*, *urétériques*, *vésicaux* et *uréthraux*, suivant

le siège qu'ils occupent. Les substances que l'analyse y a fait découvrir sont: l'acide urique, les urates d'ammoniac, de potasse, de soude et de chaux, l'oxyde xanthique, la cystine, le phosphate de chaux, le phosphate ammoniac-magnésien, les carbonates de chaux et de

inagnésie, l'oxalate calcaire, la silice, et une matière animale qui varie à l'infini, eu égard à la quantité, à la densité, etc. De ces substances, les plus communes sont l'acide urique et l'oxalate de chaux, après quoi viennent les phosphates et la cystine. Les calculs urinaires qu'il importe surtout de connaître au point de vue thérapeutique sont, d'une part, ceux des reins, et,

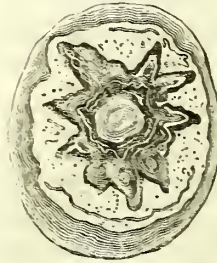


Fig. 55.

d'autre part, ceux de la vessie et de l'urètre: les premiers, parce qu'ils sont l'objet d'un traitement médical (F. GRAVELLE); les seconds, parce qu'ils sont l'objet d'un traitement chirurgical. La grosseur des calculs vésicaux, d'un grand intérêt pour le praticien, varie depuis les plus petites granulations qui sortent avec l'urine, sous la forme de sable, jusqu'à des masses énormes dont le poids s'élève à plusieurs kilogrammes, puisqu'on en cite une qui pesait jusqu'à 3 kilogrammes 900 grammes. Ils ne sont pas toujours solitaires; quand ils sont multiples, le plus ordinairement on n'en trouve que deux ou trois. Mais on rapporte des cas où leur nombre s'élevait à plusieurs centaines: la vessie de Buffon en contenait cinquante-cinq, de forme triangulaire et du volume de gros pois. En général ovoïdes, ils peuvent cependant affecter les formes les plus bizarres. La plupart sont ternes, quoique lisses; mais certains semblent comme vernis, et sont aussi doux au toucher que l'ivoire. Il y en a qui offrent des aspérités, des tubercules, des épines simples ou rameuses, et qu'on désigne sous le nom de *miraux* ou moriformes. Leur dureté présente des différences infinies, depuis une mollesse voisine de la fluidité jusqu'à une consistance égale ou même supérieure à celle du marbre. Très souvent ils se développent autour d'un corps étranger, qui en constitue le *noyau* (Fig. 55). Ce noyau peut être un gravier descendu des reins, du mucus, un caillot de sang, une aiguille, une épingle, une balle de fusil, un fragment d'os, une portion de sonde ou de bougie, un morceau de bois, un fétu de paille, une petite masse de charpie, un tuyau de pipe, un tube de verre, un haricot, un pois, des poils, une plume, un caillou, etc. Quant aux calculs uréthraux, tous ceux qui dépassent 11 à 14 millim. de diamètre ne peuvent sortir du canal qu'à la faveur d'une incision, ou d'une ouverture qu'eux-mêmes se fraient. En séjourant dans l'urètre, ils peuvent y acquérir des dimensions énormes, et devenir la cause de lésions considérables. — A différentes reprises, on a tenté de détruire les calculs vésicaux au moyen de fondants appelés *lithontriptiques* (V. ce mot); mais jamais aucun succès constaté n'a justifié les espérances qu'on avait conçues à cet égard. Naguère encore la *cystotomie* était la seule ressource efficace pour débarrasser les malades des calculs vésicaux. Aujourd'hui la *lithotritie* dispense le plus souvent de cette terrible opération. Aux articles CYSTOTOMIE et LITHOTRITIE, nous dirons quels sont les cas dans lesquels l'une ou l'autre de ces méthodes doit être appliquée.

CALCULEUX, EUSE, adj. [*calculosus*, esp. *calculoso*]. Qui a rapport aux calculs : *concrétion calculieuse*. — *Affection calculieuse*. On entend par là l'ensemble des troubles fonctionnels et des lésions organiques qui résultent du séjour d'un calcul dans les reins, les uretères, la vessie, l'urètre et les tissus voisins. Ces lésions, aussi nombreuses que variées, sont exposées avec le plus grand soin dans l'ouvrage que Civiale a publié en 1838. — *Calculieux* se prend quelquefois substantivement pour désigner un malade atteint de calcul vésical.

CALCULIFRAGE, adj. [*calculifragus*, de *calculus*, calcul, et *frangere*, briser]. Synonyme peu usité de *lithontriptique*. V. ce mot.

CALDANIGLIA, près d'Ajaccio (Corse). Sources sulfureuses thermales (40°), au nombre de cinq.

CALDAS DE BOHI. Dans la province de Lérida (Espagne). Eau sulfureuse ; température, 36°, 34° et 25°. Bonne dans les affections arthritiques, herpétiques et rhumatismales.

CALDAS DE GUNTIS. Dans la province de Pontevedra (Espagne). Eau sulfureuse ; les six principales sources ont 46°, 44°, 35°, 29°, 27° et 26°. Bonnes dans les douleurs arthritiques, les paralysies, les maladies cutanées, les obstructions abdominales, le scorbut, les scrofules.

CALDAS DE ESTRACH ou **CALDETAS**. A une lieue et demie de Mataro, province de Barcelone. Eau saline, température 32° à 33° R. : sulfate de chaux, chlorhydrate de soude. Employée contre les maladies nerveuses, les paralysies, les rhumatismes, la sciatique, les tumeurs arthritiques.

CALDAS DE MALAVELLA. A trois lieues de Gironne (Espagne). Eau saline, se prend en bains et en boisson. Employée contre la sciatique, les roideurs des membres, les affections cutanées, les obstructions viscérales, les hydropisies.

CALDAS DE MONTBUY. A quatre lieues de Barcelone. Sources salines, dont l'une est chaude à 55° ou 56° : acide carbonique, chlorhydrate de soude, sulfate de soude. Employée contre les rhumatismes chroniques, les affections traumatiques, les vieilles entorses. Elle produit souvent des éruptions cutanées et des furoncles ; à l'intérieur, il est à craindre qu'elle ne provoque des irritations gastro-intestinales.

CALDAS DE OVIEDO. A une lieue de Oviedo (Espagne). Eau ferrugineuse ; température, 30° à 34°. Employée dans les affections intestinales par débilité.

CALDAS DE REYES. Dans la province de Pontevedra (Espagne). Eau sulfureuse ; température, 39° dans une des sources. Recommandée dans les affections cutanées, les affections des reins, la chlorose.

CALDAS DE TUY. A une lieue de Tuy (Espagne). Eau sulfureuse, 37° R. Bonne dans la paralysie, les névralgies, les affections vénériennes, les rhumatismes.

CALEBASSE, s. f. Nom du fruit de plusieurs espèces de cucurbitacées, mais en particulier du *baobab*, dont on fait un sirop antidyssentérique, usité surtout aux Antilles.

CALEBASSIER, s. m. Nom vulgaire du *Cucurbita lagenaria*, l.

CALÉFACTION, s. f. [*calefactio*, de *calor*, chaleur, et *facere*, faire ; all. *Wärmung*, angl. *calefaction*, heating, it. *calefazione*, esp. *calefacion*]. Action de faire chauffer.

CALÉDOPHONE, s. m. Instrument que Wheatstone a imaginé pour rendre visibles à l'œil les vibrations nécessaires à la production des sons.

CALENDULE, s. f. V. *SOUCL*.

CALENDULINE, s. f. Nom donné au mucilage du souci (*Calendula officinalis*, L.).

CALENTURE, s. f. [*calentura*, de *calere*, avoir chaud ; all. *hitziges Fieber*, it. et esp. *calentura*]. *Calentura* signifie *fièvre* en espagnol. En français, on appelle *calenture* une espèce de délire furieux auquel les navigateurs sont sujets sous la zone torride : c'est une affection cérébrale caractérisée particulièrement par le désir de se jeter dans la mer.

CALICARPIDE, s. m. Nom proposé pour désigner des fruits composés de plusieurs akènes durs et cornés enfermés dans le calice accru et devenu charnu (*Rosa*, *Calycanthus*, *Monimia*).

CALICE, s. m. [*calix*, du grec *κάλυξ*, bouton de fleur, et plus particulièrement ce qui enveloppe la fleur ; all. *Kelch*, angl. *calix*, it. *calice*, esp. *caliz*]. Le *calice* est l'enveloppe la plus extérieure des parties de la fructification dans les fleurs qui ont un périanthe double. Tournefort et Linné nommaient aussi *calice* le périanthe simple, lorsqu'il est de couleur verte et peu apparent ; mais ils donnaient au périanthe simple le nom de *corolle*, quand il était coloré et très apparent. Jussieu a nommé *calice* tout périanthe simple, quelles que soient sa couleur, sa consistance, sa forme. Pourtant l'étude du développement et l'anatomie montrent que ce périanthe prétendu simple se compose réellement de 2 verticilles distincts dont l'extérieur n'est autre chose qu'un calice souvent coloré ou pétaloïde, mais un peu différemment du verticille interne ou corolle. Ainsi, au lieu de dire : périanthe à 6 divisions pétaloïdes, on doit réellement dire : calice à 3 sépales pétaloïdes, corolle à 3 pétales. Le *calice commun* est celui qui appartient à plusieurs fleurs ; il est appelée avec raison actuellement un involucre ; le *calice propre* est celui qui n'appartient qu'à une seule. Le calice est *monosépale*, s'il n'est formé que d'une seule pièce (comme dans toutes les labiées) ; il est *polysépale*, quand il est formé d'un certain nombre de pièces distinctes qu'on peut isoler les unes des autres sans aucune déchirure (ex. : celui de la giroflée). De Candolle propose de substituer au mot *monosépale* celui de *gamosépale*. En effet, le calice monosépale n'est pas formé d'un seul sépale, comme ce mot l'indique, mais de plusieurs unis et soudés ensemble (V. SÉPALE). On distingue, dans la plupart des calices, le *tube* ou la partie inférieure, ordinairement allongée et rétrécie ; le *limbe*, ou la partie supérieure plus ou moins étalée ; et la *gorge*, ou la liguë qui sépare le tube du limbe. Le calice se développe sous forme d'autant de petits mamelons de tissu cellulaire dans lesquels les faisceaux vasculaires pénètrent de bas en haut. Le calice monophylle ou monosépale apparaît non point comme autant de mamelons qui se soudent, mais sous forme d'un bourrelet circulaire qui a autant de mamelons que plus tard le calice a de lobes. Les calices irréguliers sont réguliers en naissant, et plus tard les mamelons rudiments de lobes se développent inégalement. Dans les monocotylédones, le verticille extérieur ou calice se développe le premier, comme le calice des dicotylédones ; puis ensuite se développe le verticille interne ou corollaire. — En anatomie, on nomme *calices* ou *entonnoirs* (*infundibula*) de petits conduits membraneux, au nombre de six à douze, dont chacun embrasse, par une de ses extrémités, un ou plusieurs des mamelons glanduleux du rein, et aboutit par l'autre au bassin, dans lequel il transmet l'urine.

CALIGÉ, ÉE, adj. [*calycatus*]. Environné d'un calice : fleur *calicée*.

CALIGÉRAGÉES ou **CALIGÉRÉES**, s. f. pl. Plantes aussi appelées *boopidées* (Cassini), formant une famille voisine des *synanthérées*.

CALICIFLORE, s. m. et adj. [*calyciflorus*]. Nom donné par de Candolle aux dicotylédones dialipétales, à corolle périgyne ou à pétales insérés sur le tube du calice, par opposition aux *thalamiflores* ou à pétales libres insérés sur le réceptacle, et aux *corolliflores* ou à pétales soudés entre eux insérés sur le tube du calice (corolle gamopétale périgyne).

CALICIFORME, adj. [*calyciformis*]. En forme de calice.

CALICINAL, ALE, adj. [*calycinus*]. Qui a rapport au calice, qui appartient au calice : *folioles calicinales*.

CALICULE, s. m. [*calyculus*, petit calice]. Les botanistes nomment ainsi tantôt un calice très petit, tantôt un calice accessoire placé en dehors du vrai calice, ou une rangée de petites bractées placées à la base d'un involucre.

CALICULÉ, ÉE, adj. [*calyculatus*]. Pourvu d'un calicule : calice *caliculé*, aigrette *caliculée*.

CALIFORMINE, s. f. Substance non cristallisable, amère, d'un jaune d'or, retirée, à l'aide de l'eau, de l'écorce du *China californica*, par Winckler.

CALIGO, s. m. V. ACHLYS.

CALISAYA, s. m. Espèce de quinquina jaune qui croît dans la province de Calisaya, au Pérou. V. QUINQUINA.

CALLEUX, EUSE, adj. [*callosus*, de *callus*, callosité, durillon; all. *schwiele*, angl. *callous*, it. et esp. *calloso*]. Qui est dur, résistant. *Ulcère calleux*, celui dont les bords sont épais et durs. — En anatomie, on nomme *corps calleux* (*mésolobe*, *grande commissure cérébrale*) une longue et large bande médullaire blanche qui réunit les deux hémisphères du cerveau. On y distingue d'avant en arrière le *genou* (V. ce mot), la partie moyenne et le *bouret* (V. ce mot). La partie moyenne s'étend au-dessous de la cloison et de la voûte; elle s'épanouit latéralement, en rayonnant, dans les hémisphères. Sa face supérieure offre une ligne appelée *raphé externe*, et l'inférieure une autre qu'on appelle *raphé interne*.

CALLICHROME, s. m. [de *κόλλος*, beauté, et *χρῶμα*, couleur]. Nom de genre d'insectes coléoptères tétramères longicornes, dont une espèce non vésicante, le *Callichrome musqué*, privée de ses antennes, est substituée ou mêlée aux cantharides. Il en diffère par un thorax presque aussi large que l'abdomen, des élytres coniques plus larges en avant qu'à l'autre extrémité, et une odeur de rose très marquée.

CALLIPÉDIE, s. f. [*callipædia*, de *κόλλος*, beauté, et *παῖς*, *παιδῆς*, enfant]. Art de procréer de beaux enfants. C'est le titre d'un poème latin publié en 1655 par Cl. Quillet.

CALLISTHÉNIE, s. f. [*callisthenia*, de *κόλλος*, beauté, et *θῆσις*, force]. Nom donné par Clias à l'exposé des procédés de somascétique qui conviennent dans l'éducation physique des jeunes filles, et des moyens efficaces pour corriger les déviations de la colonne vertébrale occasionnées par une action irrégulière des muscles.

CALLOSITÉ, s. f. [*callositas*, *τύλωσις*, *πῶρις*, de *callum* ou *callus*, dureté, durillon; all. *Schwiele*, angl. *callosity*, it. *callosità*, esp. *callosidad*]. On appelle en général *callosité* toute induration accidentelle dans les

parties molles, comme à la plante des pieds, par suite de la compression des chaussures et chez ceux qui marchent pieds nus, ou à la paume des mains par l'effet de travaux rudes. — On appelle aussi *callosités* les indurations que l'on observe au bord des ulcères anciens ou autour des trajets fistuleux.

CALMANT, ANTE, adj. et s. m. [*sedans*, all. *beruhigend*, esp. *calmante*]. Qui calme, qui adoucit. Ce mot est employé le plus ordinairement comme synonyme de *sélatif* : ainsi on appelle *calmans* tous les médicaments adoucissants ou parégoriques, anodins, antispasmodiques et narcotiques.

CALMAR, s. m. (*Loligo vulgaris*, Lamk, *Sepia loligo*, L.). Mollusque céphalopode commun dans nos mers, à corps allongé en forme de *cornet*, à tête entourée de 10 tentacules, dont deux plus grands, dont la chair est employée comme appât à la pêche. Plusieurs petites espèces de *calmars* sont recherchées comme aliment.

CALOMEL, CALOMÉLAS, s. m. [*calomelas*, *aquila alba*, all. *Calomel*, angl. *calomel*, it. *calomelano*, esp. *calomelanos*]. Ce nom, qui, dans l'origine, désignait le protochlorure de mercure après qu'il avait subi six sublimations, est généralement employé aujourd'hui comme synonyme de *mercure doux*, et pour désigner ce protochlorure sans acception de son mode de préparation.

CALORICITÉ, s. f. [*caloricitis*, de *calor*, chaleur; all. *Caloricität*, angl. *caloricity*, it. *caloricità*, esp. *caloricitad*]. Chausser désignait sous ce nom la faculté qu'ont les corps vivants de développer une certaine quantité de calorique qui les met en état de conserver dans tous les temps et dans toutes leurs parties une température à peu près égale.

CALORIE, s. f. On donne ce nom à la quantité de chaleur nécessaire pour élever de 1° centigr. la température de 1 kilogramme d'eau. C'est l'unité conventionnelle dont on se sert en calorimétrie.

CALORIFICATION, s. f. [*calorificatio*, all. *Calorification*, esp. *calorificacion*]. Mot par lequel Bichat a exprimé le dégagement de calorique qui s'opère dans l'économie animale, et qu'il considérait comme une fonction subordonnée à l'exercice de toutes les autres. Les recherches modernes ont confirmé l'exactitude de cette interprétation. La production de chaleur est en effet un *résultat* de l'accomplissement de toutes les autres fonctions; seulement la calorification n'est pas une fonction : cet acte est accompli sans qu'il y ait un appareil propre qui soit plutôt qu'un autre chargé de l'exécuter; il est de l'ordre des actes de l'économie appelés *résultats* (V. ce mot). C'est pour s'être servi du mot *fonction* (V. ce mot) que Bichat a été mal compris, et que ses successeurs, contrairement à lui, ont envisagé la calorification à l'égal de la digestion, de la respiration ou de toute autre fonction. Mais la chaleur animale n'est ni le produit de la respiration, ni celui de la circulation, ni de toute autre fonction; elle est un résultat de tous les actes de composition assimilatrice et de décomposition désassimilatrice qui se passent dans tout l'organisme. Elle se produit dans ce mouvement de composition et de décomposition qui constitue le travail de la nutrition. Bien qu'il s'en produise pendant la contraction musculaire, bien que le frottement ou autres actes physiques qui se passent pendant le jeu des organes et des appareils en dégagent, cette quantité n'est pas comparable à celle qui est produite par les actes de composition et de décomposition signalés plus haut. Et

c'est là où ils sont les plus nombreux (foie, rein, etc.), que se dégage la plus grande quantité de calorique, distribué ensuite dans l'économie par le sang qui s'en est chargé dans les organes. *Il est très probable que la chaleur animale est produite presque entièrement par les réactions chimiques* qui se passent dans l'économie ; mais le phénomène est trop complexe pour qu'on puisse le calculer d'après la quantité d'oxygène absorbé.

CALORIFIQUE, adj. [*calorificus*]. Qui chauffe : *rayons calorifiques*.

CALORIMÈTRE, s. m. [*calorimetrum*, de *calor*, chaleur, et de *μέτρον*, mesure ; all. *Wärmemesser*, angl. *calorimeter*, esp. *calorimetro*]. Instrument propre à mesurer la quantité de calorique spécifique que contient un corps. Le calorimètre inventé par Lavoisier et Laplace est composé de trois cavités circulaires et concentriques. La plus intérieure est formée par un grillage de fer dans lequel on place le corps que l'on veut éprouver. La seconde, qui l'entoure immédiatement, doit recevoir de la glace pilée, qui se trouve ainsi en contact avec le corps : au fond de cette cavité est pratiquée une ouverture par laquelle s'écoule au dehors l'eau que forme la glace en se fondant. La troisième cavité, qui est la plus extérieure, est destinée à recevoir aussi de la glace, afin que le calorique des corps extérieurs n'ait aucune action sur celle qui est contenue dans la deuxième cavité : ainsi l'air qui s'introduit dans le calorimètre arrive dans la seconde cavité à la température de 0°, puisqu'il a pris la température de la glace extérieure. D'après le principe qu'un poids déterminé de glace à 0° exige pour se fondre la quantité de chaleur qu'abandonne un pareil poids d'eau chauffée à 75° centigr., en se refroidissant jusqu'à 0°, si l'on porte à 75° centigr. des corps différents et de même poids, et qu'on les place successivement dans l'espèce de cage qui constitue la cavité centrale de l'instrument, les quantités de glace fondues, comparées à celles que fond une même masse d'eau prise à la même température, représenteront les chaleurs spécifiques. Si le corps est liquide ou soluble, on ne peut le placer immédiatement dans le grillage, mais on le met dans un vase dont on a éprouvé auparavant la capacité pour le calorique, et l'on soustrait de la glace fondue la quantité que l'on sait l'avoir été par le vase. — D'autres calorimètres ont été proposés par Rumfort et Tillotson. — On donne aussi ce nom à un instrument imaginé par Montgolfier, et perfectionné par May, qui sert à déterminer la quantité de chaleur produite, dans un temps donné, par diverses substances combustibles.

CALORIMÉTRIE, s. f. Partie de la physique qui a pour objet la mesure du calorique libre.

CALORIMOTEUR, s. m. [all. *Calorimotor*]. Appareil électrique, imaginé par Hare, qui est ainsi appelé à cause de la propriété qu'il a de produire, par sa décharge, des températures très élevées et tous les phénomènes qui en dépendent.

CALORINÈSES, s. f. pl. [de *calor*, chaleur]. Maladies dans lesquelles les phénomènes dominants proviennent, selon Baumes, d'une augmentation ou d'une diminution du principe de la chaleur animale.

CALORIQUE, s. m. [*caloricum*, all. *Wärmestoff*, angl. *caloric*, it. et esp. *calorico*]. Cause inconnue de la sensation de la chaleur. Selon les uns, c'est un fluide impondérable. Selon les autres, c'est un mouvement vibratoire qui agite les molécules de tous les corps, dont la vitesse est accélérée suivant les circonstances,

et qui se communique à distance par l'intermédiaire de l'éther ; les vibrations qui affectent les molécules d'un corps excitent dans celui-ci des ondulations analogues à celles que les corps sonores font naître dans l'air, et qui, susceptibles de se propager suivant toutes les directions, produisent les changements de température auxquels sont dus le trouble et le rétablissement de l'équilibre thermométrique entre les corps placés dans la sphère de ces ondulations. Suivant d'autres, enfin, qui n'admettent ni fluide ni éther non démontrés, le calorique est une propriété de la matière qui se fait sentir à distance comme la gravitation. — *Calorique libre*, *calorique rayonnant*, celui qui se dégage d'un corps quelconque. Il a la propriété de se réfléchir à la surface des corps blancs, opaques et polis, en faisant l'angle de réflexion égal à celui d'incidence ; et son intensité est en raison inverse du carré de la distance. — *Calorique combiné*, celui que l'on suppose retenu dans les corps par la force d'affinité ou d'attraction. Certains physiciens, supposant qu'il n'est qu'interposé entre les molécules des corps, lui ont donné le nom de *calorique latent* ; et ils ont appelé, par opposition, *calorique sensible* le calorique rayonnant. — *Calorique spécifique*. On devrait appeler ainsi la quantité absolue de calorique que renferme chaque corps ; mais, dans l'impossibilité où l'on est, jusqu'à présent, de déterminer, on appelle *calorique spécifique* la quantité relative de calorique que divers corps prennent pour s'élever, sous le même poids, d'un nombre égal de degrés. Suivant qu'un corps en absorbe plus ou moins qu'un autre corps, on dit qu'il a *plus* ou *moins* de capacité pour le calorique.

CALOTTE, s. f. [*pileolus*, esp. *calota*]. Emplâtre agglutinatif dont on recouvrait autrefois toute la tête d'un teigneux après l'avoir rasée, et qu'on enlevait ensuite avec force afin d'arracher les bulbes des cheveux. — *Calotte du crâne*, partie supérieure de cette cavité. — *Calotte aponeurotique*, aponeurose des muscles occipito-frontaux. — On nomme aussi *calotte* ou *coiffe* (*tegumentum*), la partie supérieure et interne de la masse de chaque pédoncule cérébral.

CALUS, s. m. [*calus*]. Ce mot, devenu populaire, répond aux mots *cal* et *callosité*, qui sont plus usités. V. ces mots.

CALVITIE, s. f. [*calvities*, *calvitium*, all. *Kahlheit*, angl. *baldness*, it. *calvezza*]. Etat de celui qui est chauve, absence des cheveux. — *Calvitie des paupières*, absence des cils ou poils qui bordent les paupières.

CALYBION, s. m. [de *καλύπτω*, couvrir, envelopper]. Nom donné par Mirbel aux fruits formés d'un ou plusieurs glands contenus en entier ou en partie dans une cupule, comme ceux du chêne.

CALYPTRE, ÉE, adj. [*calyptatus*, de *calyptra*, coiffe]. Épithète donnée par les botanistes à la racine, quand elle est munie d'une sorte de coiffe à son extrémité inférieure, comme celle de la lentille d'eau.

CAMAGNOC, s. m. Nom indigène du *manioc doux*, *aiipi* ou *juca dulce* (*Manihot aiipi*, Pohl), de la famille des euphorbiacées, dont les racines féculentes ne renferment pas d'acide cyanhydrique, et sont mangées crues sans inconvénient par les animaux, et cuites à l'eau par les Américains. V. MANIOC.

CAMARE, s. f. Fruit membraneux composé de deux valves soudées ensemble, et renfermant une ou plusieurs graines attachées à l'angle interne.

CAMARÈS (Aveyron). Deux sources d'eaux acidules froides, pétillantes et mousseuses.

CAMBIVM, s. m. [all. *Bildungssaft*, it. *cambio*]. Mot latin qui signifie *change* ou *échange*, et dont les botanistes se servent pour désigner une matière plus ou moins fluide qu'on trouve dans les plantes ligneuses, entre le liber et l'aubier. Suivant l'opinion générale, admise depuis Grew et Duhamel, le *cambium* est formé par la sève descendante, mélangée à une partie des sucs propres des végétaux; d'abord clair et limpide, il s'épaissit peu à peu, prend de la consistance, et fournit les matériaux d'une nouvelle couche d'aubier. Schacht appelle les cellules de la couche interne de l'écorce, ou endoderme, *cellules du cambium*, de l'*anneau de la couche d'épaississement*, de l'*anneau cambial* (*annulus cambialis*). Pour beaucoup d'auteurs, M. de Mirbel entre autres, le *cambium* n'est que le liquide granuleux contenu dans ces cellules mêmes; *cambium* est ici synonyme de *protoplasma* ou *plasma* (V. ce mot). C'est à tort que quelques auteurs admettent avec M. de Mirbel que les granulations du liquide de ces cellules (*cambium granuleux*) s'accumulent en mamelons (*cambium globulo-celluleux*) qui finissent par donner naissance directement aux cellules (*cambium celluleux*). C'est de cette expression qu'on en est venu à appliquer le mot *cambium* aux cellules du liber d'une part, et de l'aubier de l'autre, qui le contiennent. Pour Grew et Malpighi, le *cambium* est un liquide. Duhamel dit que ce liquide mucilagineux est organisé, ne sachant au juste ce qui caractérise anatomiquement la substance organisée. Beaucoup d'auteurs se sont élevés à tort contre cette expression, *organisé*, appliquée à un liquide. Enfin M. de Mirbel considère le *cambium* comme une matière mucilagineuse comparable à une solution de gomme arabique: « Je ne saurais dire si elle est ou n'est pas organisée; mais ce que je crois fermement, dit-il, c'est que d'elle provient toute organisation. » Ce fait est vrai; mais seulement M. de Mirbel a cru à tort que cette provenance a lieu directement à l'aide du contenu globuleux, tandis que le liquide appelé *cambium* ne sert à la nutrition et au développement des cellules que molécule à molécule.

CAMBO. Bourg à trois lieues de Bayonne (Basses-Pyrénées), qui possède deux sources d'eaux minérales, les unes sulfureuses, les autres ferrugineuses.

CAMBOGIA [de *Camboge*, roy. d'Asie]. Genre de plantes de la famille des guttifères, donnant un suc jaune pâle gomme-résineux, qui, en se concrétant, fournit une substance analogue à la *gomme-gutte*, mais devenant plastique à la chaleur de la main.

CAMBON. Hameau du Cantal. Eaux alcalines analoges pour les propriétés à celles de Vichy.

CAMBOUIS, s. m. Vieux oing, et, par analogie, matière sébacée qui s'accumule souvent en quantité considérable à l'intérieur du fourreau du cheval.

CAMELÉE, s. f. [*Cneorum tricoccon*, L., triandr. monogyn., L., euphorbiacées, J.]. Petit arbrisseau du midi de l'Europe, regardé à tort comme un purgatif drastique, sans doute parce qu'on le confondait avec le garou.

CAMELÉON MINÉRAL, s. m. [all. *mineralisches Chamileon*]. Le composé auquel on a donné ce nom, parce qu'il prend différentes nuances, suivant qu'on le traite par l'eau, les acides, etc., est le permanganate de potasse. Il cristallise en aiguilles d'un beau pourpre; dissous dans l'eau, il lui donne une teinte plus ou moins

intense; et traité par la potasse, il passe au vert, au bleu-indigo, au violet, etc., propriété qui sert à faire reconnaître le manganèse et ses oxydes.

CAMELINE, s. f. [*Myagrum sativum*, L., tétrady-namie silicul., L., crucifères, J.]; all. *Kameline*. Plante dont les semences fournissent une huile grasse qui jouit des mêmes propriétés que les autres huiles de la même nature.

CAMELLIA, s. m. Nom d'un genre de plantes de la famille des théacées ou ternstrœmiaées, remarquables par la beauté de leurs fleurs (*Camellia japonica*, L.). Les fleurs du *Camellia sesanqua* sont employées en Chine pour donner à diverses sortes de thés leur odeur suave.

CAMISOLE, s. f. [*inducula*, all. *Zwangsjacke*, esp. *camisola*]. On appelle *camisole*, ou *gilet de force*, un vêtement qui ressemble à un gilet à manches, excepté qu'il se ferme par derrière, et que les manches, prolongées au delà des mains, sont réunies et sans ouvertures. On s'en sert pour contenir les aliénés.

CAMOMILLE, s. f. [*Anthemis*, L., all. *Kamille*, angl. *camomile*, it. *camomilla*, esp. *manzanilla*]. Genre de plantes (syngén. polygam. superfl., L., radiées, J.) dont trois espèces sont employées en médecine: — 1° La *camomille romaine* (*Anthemis nobilis*, L., *chamœmelum* des pharm.), plante vivace dont les capitules, situés au sommet des ramifications, offrent à leur circonférence des demi-fleurons blancs et étalés, à leur centre des fleurons jaunes très courts et très serrés. Souvent les capitules de la *camomille romaine* cultivée sont tout à fait blancs, par le changement des fleurons du centre en demi-fleurons. Ces fleurs ont une odeur aromatique forte, mais agréable; une saveur chaude, un peu âcre et amère. Leur infusion théiforme (10 à 12 têtes par pinte d'eau) est tonique, fébrifuge, diaphorétique. — 2° La *camomille puante* ou *maroute* (*Anthemis cotula*, L.) est succédané de la précédente. — 3° L'*Anthemis pyrethrum* est la *pyréthre* (V. ce mot). — La *camomille ordinaire* (*Chamomilla nostras*) est une plante annuelle qui appartient au genre *Matricaria* (*Matricaria chamomilla*, L.), dont toutes les parties, et spécialement les fleurs, sont amères, mais d'une odeur moins agréable que celle de la *camomille romaine*; elle présente les mêmes propriétés, mais à un moindre degré.

CAMPAGNE. Village du département de l'Aude, qui possède des eaux minérales acidules et salines.

CAMPANE, s. f. [esp. *campana*]. Tumeur arrondie qui se développe au jarret du cheval.

CAMPANIFORME, adj. [*campaniformis*, de *campana*, cloche, et *forma*, forme]. Se dit, en botanique, d'une corolle qui, n'ayant pas de tube et s'évasant insensiblement, comme celle du liseron des haies, a la forme d'une petite cloche.

CAMPANULACÉES ou **CAMPANULÉES**, s. f. pl. [*campanulaceæ*, *campanuleæ*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales périgynes, qui a pour caractères: Fleurs réunies en épis, en thyrses ou en capitules; calice monosépale persistant, découpé, faisant corps avec l'ovaire; corolle monopétale, régulière ou irrégulière, dont le limbe est partagé en autant de lobes qu'il y a de divisions au calice; ordinairement cinq étamines, attachées un peu au-dessous de la corolle, alternant avec ses divisions; anthères libres ou réunies en tube; ovaire infère ou à moitié infère; style simple, terminé par un stigmate lobé; une capsule à deux loges ou plus. Graines très petites, renfermant

dans un endosperme charnu un embryon axile et dressé. Feuilles alternes, lactescentes.

CAMPANULÉ, ÉE, adj. V. CAMPANIFORME.

CAMPÊCHE (BOIS DE) [*lignum campechianum*, angl. *campachywood*]. Il provient de l'*Hæmatoxylum campechianum*, L., grand arbre de la baie de Campêche, au Mexique (décand., monogyn., L., légumineuses cassiées, J.). Il est apporté en grosses bûches, d'un brun noirâtre extérieurement, d'un rouge foncé à l'intérieur, d'une odeur agréable. Il fournit, par l'ébullition, une couleur rouge que les acides rendent plus vive, et que les alcalis changent en bleu violet. Chevreul a isolé le principe colorant de ce bois, et l'a appelé *hématine*. La décoction du campêche (bois concassé 32 gram., dans eau 500 gram., que l'on réduit d'un tiers) a été employée comme astringente.

CAMPHAMIDE ou **CAMPHORAMIDE**, s. f. Amide de l'acide camphorique obtenue en faisant passer un courant de gaz ammoniac dans une solution alcoolique d'acide camphorique anhydre.

CAMPHÉRAMIQUE (ACIDE). Nom donné par Laurent au camphorate acide anhydre d'ammoniaque. C'est un corps cristallisable. (C²⁰H¹⁷O⁶Az.)

CAMPHINE, s. f. Carburé d'hydrogène liquide obtenu par distillation d'un mélange d'iode et de camphre.

CAMPHOCRÉOSOTE, s. f. Huile oxygénée qu'on obtient en même temps que la camphine.

CAMPHOGÈNE, s. m. [de *camphora*, camphre, et γένεσις, production; all. *Camphogen*]. Nom donné par Dumas à un bicarbonate d'hydrogène isolé par Oppermann, qu'on a aussi appelé *camphène*, *camphilène*, *dadyle*, et *cymène*, parce qu'il existe tout formé dans l'essence de *cumin*. Ce corps, liquide à la température ordinaire, incolore et d'une odeur assez forte, entre en ébullition à 156° centigr. Il produit l'huile essentielle de térébenthine, ou *térébène*, avec 1/2 volume de vapeur d'eau, le camphre artificiel avec 1 volume d'acide chlorhydrique, et le camphre ordinaire avec 1/2 volume d'oxygène. (C²⁰H¹⁴.)

CAMPHOLÈNE, s. m. Carburé d'hydrogène liquide produit en distillant l'acide camphorique sur l'acide phosphorique anhydre. (C¹⁸H¹⁶.)

CAMPHOLÉULE, s. f. Béral donne ce nom à tout médicament produit par la solution de 1 partie de camphre dans 3 parties d'une huile volatile quelconque.

CAMPHOLIQUE, adj. Nom d'un acide obtenu en faisant passer des vapeurs de camphre sur un mélange de potasse et de chaux porté à la température de 300° à 400°; il est solide, fusible. (C²⁰H¹⁸O⁴.)

CAMPHOLONE, s. f. Liquide huileux obtenu par la distillation sèche du campholate de chaux, par une réaction semblable à celle qui donne l'acétone, la benzène, etc. (C¹⁹H¹⁷O.)

CAMPHORATE, s. m. [*camphoras*, all. *Camphersaures Salz*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide camphorique avec une base.

CAMPHORE, s. m. Synonyme de *stéaroptène*, pour Lœwig. V. ce mot et **CAMPBRE**.

CAMPHORIQUE, adj. Qui a rapport au camphre. — *Acide camphorique* [all. *Camphersäure*]. V. **ACIDE CAMPHORIQUE**.

CAMPHOVINIQUE, adj. [*camphorate acide d'éther*, *camphorate acide d'oxyde d'éthyle*]. Nom d'un acide que l'acide camphorique donne avec l'alcool mêlé à l'acide sulfurique ou chlorhydrique. (C²⁴H²⁰O⁸.)

CAMPBRE, s. m. [*camphora*, du persan *khafur*; all. *Campher*, angl. *camphor*, it. *canfora*, esp. *al-*

canfor]. Substance particulière qui constitue un des matériaux immédiats des végétaux. On la rencontre dans plusieurs lauriers, dans un grand nombre de labiées, dans quelques ombellifères, etc.; mais on la retire surtout en grand, au moyen de la distillation, des différentes parties du *Laurus camphora*, L., arbre de la Chine et du Japon. Le camphre arrive en Europe à l'état brut et sous forme de poudre grise. On le raffine en le sublimant dans des matras avec de la chaux vive. Ainsi purifié, il est blanc, transparent, d'une pesanteur spécifique de 9,887, gras au toucher, ductile, cristallin, d'une saveur amère, chaude et piquante, et d'une odeur particulière assez désagréable. Il est très volatil, très combustible; il brûle avec une flamme blanche. Il est peu soluble dans l'eau; soluble dans l'alcool, dans les acides sulfurique, azotique, chlorhydrique, et surtout dans l'acide acétique, dans les huiles grasses et volatiles, et dans le jaune d'œuf. Il donne, par la distillation avec l'acide azotique, un acide particulier nommé *acide camphorique*. Le camphre que l'on retire des plantes labiées diffère de celui que donne le *Laurus camphora*: il ne se dissout pas dans l'acide azotique, et par conséquent il ne peut pas former avec lui d'acide camphorique. — Le camphre est très employé comme antispasmodique, stimulant diffusible, diaphorétique et antiseptique. À l'intérieur, la dose varie de 25 à 30 centigram. jusqu'à 1gr,30, 4 ou 8 gram. dans les vingt-quatre heures, mais en la fractionnant avec soin: à trop forte dose, c'est un violent poison. On l'administre quelquefois sous forme de pilules ou dans des potions; dans ce dernier cas, on le délaie à l'aide d'un peu de jaune d'œuf. Mais le plus ordinairement on emploie l'eau camphrée, l'eau éthérée camphrée, ou l'éther camphré. — Dans ces derniers temps on a recommandé, sous diverses formes, le camphre comme un préservatif universel, d'après l'idée que toutes les maladies tiennent à des parasites infusoires qu'il détruit. Il n'est pas besoin de faire remarquer à des médecins que toutes les maladies ne proviennent pas d'infusoires parasites, et qu'il n'est point de panacée universelle. On a prescrit surtout contre les toux opiniâtres les *cigarettes de camphre*, ou tuyaux de plume, d'ivoire, de paille, dans lesquels on introduit des grumeaux de camphre dont on aspire la vapeur à froid, et contre la migraine, la poudre de camphre en guise de tabac à priser. Ces derniers moyens ont rendu quelquefois des services. — Beaucoup de chimistes désignent sous le nom générique de *camphres* ou *stéaroptènes* un groupe d'huiles essentielles qui se rattachent d'une manière plus ou moins étroite au camphre ordinaire pris comme type. — On a nommé *camphre artificiel* (*chlorhydrate d'essence de térébenthine*, de *camphène*, de *térébène*), la combinaison cristalline, analogue au camphre, trouvée par Kindt en faisant réagir le gaz acide chlorhydrique sur la térébenthine. (C²⁰H¹⁶, HCl.)

CAMPBRÉ, ÉE, adj. [*camphoratus*]. Qui a rapport au camphre, qui contient du camphre: *odeur camphrée*, *potion camphrée*.

CAMPBRÉE, s. f. [*Camphorosma monspeliaca*, all. *Campherkraut*]. Plante de la tétrandrie monogynie, L., arroches, J. Ses feuilles, froissées, exhalent une odeur de camphre que la culture leur fait perdre. La camphrée est regardée comme diurétique et sudorifique, mais peu usitée.

CAMPBRIER, s. m. V. LAURIER.

CAMPBRONE, s. m. Produit volatil obtenu en fai-

saut passer du camphre en vapeur sur de la chaux chauffée au rouge. Il est sous la forme d'une huile légère, d'une odeur forte qui ne rappelle en rien le camphre, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, et il bout à 75° centigr. (C²⁰H²²O.)

CAMPHYLIQUE, adj. Synonyme de *campborique*.

CAMPOTROPE, adj. [*campotropus*, de $\kappa\alpha\mu\pi\tau\acute{o}\varsigma$, incléchi, et $\tau\rho\acute{\epsilon}\pi\alpha\iota\nu$, tourner]. Qualification donnée à l'ovule végétal plié.

CAMPYLOTROPE, adj. [*campyotropus*, de $\kappa\alpha\mu\pi\acute{o}\lambda\omicron\varsigma$, courbé, et $\tau\rho\acute{\epsilon}\pi\alpha\iota\nu$, tourner]. Qualification de l'ovule végétal courbé.

CANAL, s. m. [*canalis*, all. *Kanal*, angl. *canal*, it. *canale*, esp. *canal*]. Conduit ou cavité étroite et allongée qui donne passage soit à un liquide, soit à un organe quelconque. — *Canal de Bichat*. Repli de l'arachnoïde situé au-dessus des tubercules quadrijumeaux, au-dessous du bourrelet du corps calleux, et par lequel cette membrane pénètre dans le ventricule moyen du cerveau. — *Canal de Ferrein*. Gouttière triangulaire que Ferrein supposait résulter du rapprochement du bord libre des paupières, appliqué contre le globe de l'œil, et qu'il croyait propre à diriger les larmes vers les points lacrymaux durant le sommeil, gouttière qui n'existe pas. — *Canal de Petit*. V. GUDRONNÉ. — *Canal de Rivinus*, conduit excréteur de la troisième glande salivaire ou sublinguale. — *Canal de Sténon*, conduit excréteur de la glande parotide. — *Canal de Warthon*, conduit excréteur de la glande sous-maxillaire. — *Canal de Wirsung*, conduit excréteur du pancréas. — *Canal crural*, *canal inguinal*. V. CRURAL, INGUINAL. — En vétérinaire : *Canal*, espace inférieur compris entre les deux branches du maxillaire et au milieu duquel se trouve la langue. La région extérieure qui correspond au canal se nomme *auge*. — *Canaux demi-circulaires*. Nom donné à trois conduits creusés dans l'intérieur de la portion pierreuse du temporal, dont deux sont verticaux, l'un inférieur, l'autre postérieur et le troisième horizontal ; ils s'ouvrent dans le vestibule par cinq orifices seulement, l'un de ces orifices étant commun à deux d'entre eux. — *Canaux demi-circulaires membraneux*. Conduits membraneux logés dans les précédents et en reproduisant la forme. Ils renferment un liquide (*endolymphé*) et sont séparés des canaux osseux par un peu d'autre liquide. Leur paroi est une substance homogène transparente, comme celle de la capsule du cristallin, mais plus mince, plus résistante, striée dans le sens de leur longueur. La face interne de l'ampoule de chacun d'eux, ainsi que la portion voisine du canal, est tapissée d'une poussière formée de petits cristaux rhomboédriques, un peu ovoïdes, de carbonate de chaux. — *Canal digestif*. V. DIGESTIF. — *Canal intestinal*. Portion de l'appareil digestif qui s'étend de l'estomac à l'anus. — *Canal déférent*. V. DÉFÉRENT. — *Canal spirôïde du temporal*. Nom donné par Chaussier à l'aqueduc de Fallope. — *Canal médullaire des os*. Cavité des os longs pleine de tissu médullaire. (V. MÉDULLAIRE). — *Canal médullaire des plantes*. Cavité qui occupe le centre de la tige des plantes dicotylédones ; elle est cylindrique dans les plantes à feuilles alternes, ovale ou anguleuse dans celles à feuilles opposées. L'*œtui médullaire* est la couche la plus interne du bois dont les faisceaux fibro-vasculaires ont des trachées pour vaisseaux. — *Canal résinifère*. Lacunes du tissu cellulaire du bois des conifères pleines de résine. On

a aussi donné ce nom aux *bandelettes résinifères*. V. BANDELETTE.

CANALICULÉ, ÉE, adj. [*canaliculatus*]. Se dit, en botanique, de toute partie qui est creusée longitudinalement en gouttière, sans former un angle perpendiculaire.

CANANGA, s. m. L'un des noms de l'*Uvaria odorata*, Lamk. V. ANONACÉES.

CANARD, s. m. [*Anas boschas*, all. *Ente*, angl. *duck*, it. *anitra*, esp. *anade*]. Oiseau palmipède lamellirostre vivant à l'état sauvage et domestique, recherché pour sa chair. Les variétés en sont assez nombreuses, et donnent des métis avec le *canard musqué* (*Anas moschatus*) d'Amérique, appelé à tort *canard de Barbarie*.

CANCAME, s. m. Le *cancame* ou *cancamium* de Dioscoride est une matière résineuse que Amatus Lusitanus (Jean Rodriguez de Castellblanco) pensait être une variété de la résine *animum* ou *animé*. V. ce mot.

CANCER, s. m. [*cancer*, $\kappa\alpha\kappa\acute{\alpha}\nu\omicron\varsigma$, all. *Krebs*, angl. *cancer*, it. *cancro*, esp. *cancer*]. Mot qui, en latin comme en grec, signifie un crabe, une écrevisse, soit que l'on ait comparé aux pattes d'un crabe les veines dilatées et tous les vaisseaux engorgés qui s'écartent en rayonnant autour d'une tumeur cancéreuse, soit parce qu'on a cru anciennement qu'un animal dévorait les parties malades. On confond encore souvent sous la dénomination de *cancer* plusieurs maladies essentiellement différentes quant à l'anatomie. Ce sont, d'après Ch. Robin : 1° les tumeurs épithéliales ou épidermiques ; 2° plusieurs variétés de tumeurs hypertrophiques des glandes ; 3° une ou deux variétés de tumeurs fibro-plastiques ; 4° les tumeurs dites *colloïdes* ou *gélatiniformes*, d'après leur aspect, soit à trame glandulaire, soit à trame de tissu cellulaire, ou ayant pour base les éléments fibro-plastiques ; 5° les tumeurs des os ayant les *ostéoplaques* (V. ce mot) pour élément anatomique fondamental. D'après Ch. Robin, on donne le nom d'*élément anatomique cancéreux* ou du *cancer* (*cellule* et *noyau cancéreux*) à une espèce d'élément anatomique caractérisée par son état de *cellules* ou de *noyaux* (V. ces mots) différents des espèces de cellules que l'on rencontre dans les tissus normaux, par une forme beaucoup plus variable, des cellules mêmes par un volume plus considérable de leur noyau et souvent de leur nucléole, qui est plus jaune et plus brillant ; élément qui offre en outre des granulations plus abondantes et autrement distribuées que dans les cellules normales, d'où résulte pour lui un aspect spécial que n'offre aucun des éléments normaux de l'économie. Cette espèce d'élément offre six variétés que l'on trouve souvent réunies ensemble au nombre de deux, trois ou quatre au moins, dont la sixième toutefois est rare. Ce sont : 1° Les *noyaux cancéreux* : ils sont ovoïdes, quelquefois sphériques, de forme et de volume bien moins variables que celui des cellules ; plus nombreux (Fig. 56, 1,1) que les autres variétés dans le cancer du testicule et du cerveau, etc. 2° Les *cellules types*, variété dans laquelle on fait rentrer les cellules les plus régulières (2,2). 3° Les *cellules en raquettes*, ou *cellule caudate*, cellules qui diffèrent des autres par un ou plusieurs prolongements, ou queues, plus courts ou plus longs que leur propre largeur (Fig. 56, 3,3). 4° Les *cellules fusiformes* (*cellula fusiformes*), généralement grandes, à un ou à plusieurs noyaux, plus fréquentes dans les os,

dans le périoste que dans le cancer des autres organes (Fig. 56, 4, 4). 5° Les *cellules excavées*, dont les excavations, quand il y en a plus d'une, renferment soit des amas granuleux, soit de petits corpuscules sphériques particuliers, soit même une autre cellule ou des noyaux (d'où le nom de *cellules concentriques* ou *cellules mères* qu'elles ont reçu quelquefois). La Fig. 56, 5

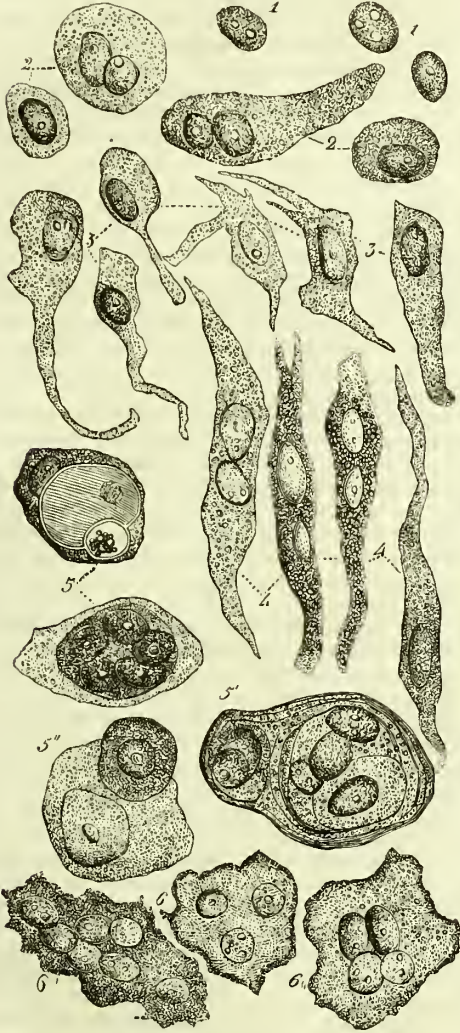


Fig. 56.

représente en haut une cellule dont une des excavations, petite et transparente, renferme des granulations grasses; l'autre excavation, plus grande, renferme un seul corpuscule sphérique : ceux-ci, attaquables par l'acide acétique, sont quelquefois très nombreux. Cette excavation a refoulé le noyau sur le côté de la cellule. En bas de 5 se voit une cellule dont la cavité contient quatre noyaux. 5° offre deux cavités (*cellule mère*) dont une renferme une petite cellule, et l'autre deux cellules et des noyaux. 5° est une cellule qui englobe à moitié une plus petite cellule; elle renferme un noyau énorme (presque aussi grand que la petite cellule), avec un gros nucléole. En général, le noyau

des éléments cancéreux est de 0^{mm},012 pour les plus petits; 0^{mm},015 à 0^{mm},018 en moyenne, mais pouvant atteindre le double ou à peu près : tel est celui de 5°. On peut, d'après cela, juger le volume des cellules. 6° Les *plaques* ou *lamelles à noyaux multiples*, amas de blastème demi-solide abondant au sein du tissu cancéreux, de forme et de volume très variables, souvent considérables, contenant beaucoup de noyaux (Fig. 56, 6, 6, 6), variété la plus rare. — Toutes les fois que des cellules cancéreuses existent quelque part, elles sont accompagnées de noyaux libres, plus ou moins nombreux qu'elles. Il n'est pas de tumeur cancéreuse dans laquelle on ne trouve plusieurs cellules à deux ou à plusieurs noyaux. Souvent, dans les tumeurs molles surtout, on trouve des cellules plus ou moins parsemées de granulations grasses (Fig. 56, 4), masquant quelquefois le ou les noyaux en partie ou en totalité. — On donne le nom de *tumeurs cancéreuses*, de *tissu cancéreux*, à tout tissu qui renferme au nombre de ses éléments les *cellules* et *noyaux* hétéromorphes appelés *cancéreux*. Tout tissu qui les présente est dit cancéreux, car la nature d'un tissu se détermine d'après celle de ses *éléments anatomiques*; tout tissu qui ne les renferme pas n'est pas du cancer, quels que soient du reste ses caractères extérieurs. Le tissu cancéreux contient toujours des éléments accessoires qui, assez souvent, forment ensemble une part de la tumeur plus considérable que celle qui est représentée par les cellules et noyaux cancéreux caractéristiques de la nature du produit morbide. Ce sont : 1° matière amorphe (*blastème*), granuleuse, dure ou diffluite, interposée entre les autres éléments; 2° ordinairement des granulations grasses souvent en quantité assez notable pour qu'elles aient été appelées par Lebert *élément gras du cancer*, et quelquefois elles sont accompagnées de courtes aiguilles ou bâtonnets de stéarine cristallisée; 3° des fibres de tissu cellulaire plus ou moins abondantes; 4° quelquefois des éléments fibroplastiques, noyaux libres et libres fusiformes; 5° des vaisseaux *artériels* et *veineux*, surtout à l'état de capillaires, ayant la structure ordinaire, si ce n'est que leurs parois offrent souvent des granulations grasses dans leur épaisseur. Lorsque les capillaires se développent outre mesure dans toute la masse du cancer, ou dans une partie, avec ou sans caillots provenant d'épanchements, on a ce qu'on appelle le *fungus cancéreux*, ou *cancer fongueux*, *hématoïde*, etc., d'un rouge noirâtre, etc., qui n'est qu'un accident de texture. 6° Dans la peau, l'œil et quelques autres parties, le tissu cancéreux s'accompagne accidentellement, dans une partie ou la totalité de sa masse, de *granulations pigmentaires* ou *mélaniques*, noires, brunes ou rougeâtres, interposées entre les autres éléments, ou déposées dans l'épaisseur même des cellules cancéreuses; leur quantité est quelquefois assez grande pour que le noyau soit masqué et la cellule colorée en brun noirâtre : lorsque ce *pigmentum* existe, c'est un cas accidentel qui peut se renouveler dans toutes les variétés du cancer, mais n'en constitue pas une, pas plus que l'état fongueux. C'est à tort qu'on a parlé de la *mélanose* (V. ce mot) comme constituant une variété particulière du cancer sous le nom de *cancer mélané* ou *mélanique*, équivalente aux variétés squirreuses et encéphaloïde (V. ces mots). Celles-ci sont en effet (dans l'espèce) les deux seules variétés de tissus offrant, comme éléments constitutifs, les cellules et noyaux cancéreux; il faut encore y joindre cependant,

d'après beaucoup d'auteurs, la variété *colloïde* : mais, d'après Robin, cette variété, si tant est qu'elle existe, est fort rare, et l'on a pris pour elle des tumeurs *gélatiniformes* à trame de tissus cellulaire, glandulaire ou fibro-plastique (V. AMORPHE et COLLOÏDE). — Les caractères physiques du cancer peuvent varier beaucoup (V. ENCÉPHALOÏDE et SQUIRRE). Le caractère le plus constant est de laisser écouler à la pression un *suc* crémeux particulier, dit *suc cancéreux* (V. SUC), qui ne manque guère que dans quelques tumeurs rares de variété *squirreuse*, surtout quand les cellules de la quatrième variété, ou *fusiformes*, prédominent. On a décrit sous le nom de *cancer* tant de tumeurs qui n'en sont pas, qu'il est impossible, dans les descriptions existantes, de reconnaître les symptômes qui appartiennent à celles qui ont pour élément la cellule cancéreuse. A cet égard, le travail de nos prédécesseurs est à refaire, en partant de la connaissance de l'élément cancéreux constaté à chaque opération et en observant avec soin les phénomènes qui accompagnent sa présence dans l'économie ; sauf ensuite à voir si cet élément hétéromorphe partage ou non quelques propriétés avec les éléments normaux qui, comme lui, appartiennent au groupe des cellules. Mais c'est par un vice de méthode inconcevable à notre époque, et surtout faute de savoir ce que sont, 1° les éléments anatomiques et les tissus d'une part, 2° les propriétés ou actes qui s'y rattachent d'autre part, que divers auteurs s'appuient sur quelques analogies de propriétés de ces différentes espèces (celle de récidiver après l'ablation, par exemple), pour nier : *a.* les uns la différence qui existe entre les tissus cancéreux et épithélial morbide (V. CANCROÏDE) ; *b.* les autres, la validité des résultats fournis par l'anatomie générale concernant la distinction des espèces d'éléments qui entrent dans la composition des tumeurs. Il importe de savoir que les auteurs dont il s'agit comptent parmi ceux qui n'ont jamais étudié les éléments anatomiques d'une part, ou de l'autre ceux qui, les connaissant, croient à la possibilité de la *métamorphose* directe sur place d'une espèce en une autre, d'une cellule en une autre cellule, d'une cellule en une fibre, etc. C'est cette confusion de choses diverses sous une même dénomination qui a conduit à proposer de supprimer le mot *cancer*. — Le cancer se substitue à tous les tissus au sein desquels il se développe, s'étend progressivement, et (lorsqu'il a été enlevé) il se reproduit, dans tous les cas, en vertu de la cause inconnue générale (V. DIATHÈSE) qui a présidé à sa génération primitive. Tous les tissus, excepté l'épiderme, les poils, et peut-être les cartilages, peuvent être le siège de cette lésion ; mais les mamelles, l'utérus, les testicules, sont les organes où on l'observe le plus souvent. — Dans l'ignorance où l'on est de la cause du cancer, la plupart des auteurs admettent une *diathèse cancéreuse*, c'est-à-dire l'existence d'un vice général de l'économie, qui vient se manifester en offrant les conditions nécessaires à la génération d'éléments anatomiques spéciaux et prendre corps dans telle ou telle partie. Rien de plus incertain non plus que les symptômes généraux du cancer ; et l'on est réduit à prendre pour phénomènes caractéristiques de cette affection, son développement progressif, la tendance qu'ont les glandes voisines à se tuméfier, l'incurabilité presque constante de la maladie, la propriété qu'elle a de reproduire cette altération profonde de l'organisation que l'on a appelée *cachexie cancéreuse*, altération qui se manifeste par l'air de souffrance et la pâleur

extrême du malade, et l'état de la peau, qui est froide et sèche comme du parchemin. — Le cancer n'est pas regardé comme contagieux, mais il peut être héréditaire. Il est au-dessus des ressources de l'art : la multitude des moyens employés contre cette maladie atteste que la thérapeutique est souvent impuissante. L'aconit et la ciguë n'agissent le plus ordinairement, ainsi que la jusquiame et la belladone, que comme narcotiques ; l'arsenic et l'iode n'ont pas été employés avec plus de succès. On a préconisé le traitement antiphlogistique, les émissions sanguines locales secondées par des topiques émollients et une alimentation peu substantielle. Lorsque les tumeurs cancéreuses sont accessibles aux moyens chirurgicaux, on a tenté récemment de les traiter, dès le principe, par la compression. Le plus ordinairement la cautérisation par une préparation arsenicale (la pâte arsenicale, le caustique du frère Côme, etc.), ou l'ablation par l'instrument tranchant, sont les seuls moyens réellement efficaces ; et, bien que le mal repullule le plus souvent, l'opération doit être faite toutes les fois que la maladie n'est point évidemment constitutionnelle, puisqu'il y a quelque chance, non d'une guérison radicale, mais d'un atteroiement plus ou moins prolongé. — *Cancer mélané*. Quelques auteurs désignent sous ce nom, soit des tumeurs formées par la mélanose, soit des affections cancéreuses accompagnées de mélanose : mais, dans le premier cas, les tumeurs ne sont nullement cancéreuses ; dans le second, la mélanose n'est qu'un accident de la maladie. — *Cancer des ramoneurs*. Tumeur épithéliale du scrotum observée en Angleterre chez les ramoneurs. Elle débute par une sorte de verrue qui reste quelquefois stationnaire pendant plusieurs mois, ou même plusieurs années, puis s'ulcère, et fournit une matière ichoreuse qui excorie les tissus voisins et les désorganise rapidement. Cette maladie paraît causée par le séjour de la suie dans les plis du scrotum : aussi donne-t-on vulgairement à la verrue par laquelle elle commence le nom de *sootwart* (poireau de la suie). L'ablation de la partie qui en est le siège paraît être le seul moyen de guérison. Cette maladie est jusqu'à présent à peu près inconnue en France.

CANCÉREUX, EUSE, adj. [*cancerosus*, all. *krebsartig*, it. *canceroso*]. Qui est relatif au cancer, qui tient du cancer. On dit aussi substantivement : un *cancéreux*, pour désigner un individu affecté de cancer. — *Vice cancéreux* ou *diathèse cancéreuse*, disposition particulière de certains individus à être affectés de cancer. — *Cachexie cancéreuse*, altération profonde de toute l'économie, par suite du développement d'une affection cancéreuse.

CANCROÏDE, s. m. [*cancrois*, de *cancer*, et *εἶδος*, forme]. Nom donné par Alibert à une variété de *kéloïde* (V. ce mot). — Depuis les travaux de Lebert, on comprend, sous le nom de *cancroïdes*, toutes les tumeurs (autres fois confondues avec le cancer, mais qui n'en sont pas), affectant la peau ou les muqueuses, et qui, une fois ulcérées, envahissent progressivement les tissus, tant en largeur qu'en profondeur. Tous les prétendus ulcères cancéreux à bords renversés et taillés à pic reposent sur des productions morbides de cette nature. Les tumeurs qui offrent les caractères communs que nous venons de signaler sont diverses. Ce sont : 1° des *glandes cutanées* ou *muqueuses hypertrophiques*, hypertrophie portant sur l'épithélium, dont les éléments se multiplient outre mesure en même temps qu'ils augmentent un peu de volume ; 2° des *tumeurs épider-*

miques papillaires ou papilliformes, c'est-à-dire dans lesquelles il y a hypertrophie considérable des papilles, et, en même temps, de l'épithélium qui les recouvre, épithélium qui envahit l'interstice des fibres des tissus sur lesquels il repose; 3° des tumeurs dans lesquelles il y a à la fois l'altération précédente et hypertrophie simple et fibro-plastique du derme, tumeurs appelées, en certaines parties, des *esthiomènes*. Ce sont ces deux dernières espèces de tumeurs, les tumeurs épidermiques, papilliformes, surtout, qui constituent ce qu'on appelait *noli metangere* (V. ce mot). Ces tumeurs récidivent quelquefois, car, en les enlevant, on n'enlève pas les organes normaux voisins, qui, ayant été une fois le point de départ du mal, en sont de nouveau atteints après une première, une deuxième, etc., ablation. Comme elles envahissent aussi les ganglions lymphatiques (organes pourvus d'épithélium) les plus voisins, on s'est longtemps appuyé sur ces deux faits pour les confondre avec le cancer, dont elles diffèrent pourtant essentiellement, non seulement par leurs éléments qui sont ceux de l'épithélium, mais encore par leur marche; aussi l'expression *cancéroïde* est-elle attaquable en ce qu'elle laisse supposer quelque analogie entre les éléments du cancer et ceux de l'épithélium, qui constituent pourtant deux espèces aussi distinctes que les fibres musculaires d'une part, et les fibres élastiques de l'autre. Les uns et les autres de ces éléments appartiennent au groupe des cellules, comme les unes et les autres de ces dernières au groupe des éléments ayant forme de fibres; aussi l'expression *cancer épidermique* est-elle un non-sens: c'est comme si l'on disait *muscle qui est nerf*. Les tumeurs épithéliales s'observent aussi dans les muqueuses, surtout celles qui sont pourvues de glandes. En les examinant au microscope, on peut reconnaître non-seulement qu'il s'est produit de l'épithélium dans la cavité des glandes, mais que l'épithélium hypertrophié a déterminé l'atrophie de la paroi propre de ces organes, et alors la formation de cellules d'épithélium a lieu en dehors de la glande dans le tissu ambiant, entre ses éléments: c'est ce qu'on appelle *infiltration des tissus par l'épithélium*. Les éléments du tissu s'atrophient, d'où la friabilité des produits morbides dans lesquels l'épithélium est devenu plus abondant que les autres éléments; d'où aussi la rapide exfoliation de ce tissu quand il est ulcéré. Cette ulcération gagne ainsi rapidement dans la profondeur; car, une fois la formation d'épithélium commencée en dehors des glandes, elle gagne facilement tous les tissus voisins au fur et à mesure de l'exfoliation de la surface.

CANDÉ, Village du département de la Vienne. Eaux ferrugineuses acidules froides.

CANDI, adj. [de *candidus*, blanc; all. *candirt*, angl. *candy*, it. *candito*, esp. *candé*]. Se dit du sucre cristallisé. — On dit d'une substance qu'elle est *au candi*, quand sa surface est couverte de cristaux de sucre. Beaucoup de substances chargées de sucre se candissent d'elles-mêmes au bout d'un certain laps de temps. On en candit exprès quelques unes, par exemple des feuilles et des écorces préalablement confites, de la gomme, de la pâte de jujube, etc.

CANDISATION, s. f. [esp. *candizacion*]. Opération par laquelle on obtient le sucre candi et les substances candies.

CANDISSOIRE, s. f. Vase de forme particulière dans lequel se fait l'opération de candir les substances qu'on veut couvrir d'une couche de sucre cristallisé.

CANÉFIGIER, s. m. Nom français de l'arbre de la famille des légumineuses cassiées qui fournit la casse (*Cassia fistula*, L., *Cathartocarpus fistula*, Persoon, et *Bactrylobium fistula*, Willdenow).

CANELLO, s. m. Nom commercial d'une écorce à odeur de cannelle camphrée faible, qui paraît provenir du *Drimys ehilensis*, DC., famille des renouclacées.

CANEPIN, s. m. [all. *feinstes Schaftleder*]. Épiderme de peau d'agneau ou de chevreau préparé par les mégissiers, et dont on se sert pour éprouver les lancettes. Une lancette est en bon état lorsque sa pointe, posée sur un morceau de canepin que l'on tient tendu, y pénètre sans craquement et sans secousse, et l'incise doucement et régulièrement, sans qu'il soit besoin d'appuyer, et par le propre poids de l'instrument.

CANICULE, s. f. [*canicula*, diminutif de *canis*, chien; all. *Hundstern*, esp. *canicula*]. La plus brillante des étoiles fixes, aussi nommée *Sirius* (Σείρις), et *étoile du Chien*, parce qu'elle fait partie de la constellation du grand Chien. Les anciens lui attribuaient une grande influence sur l'économie animale. On appelle aussi *canicule*, ou *jours caniculaires*, le temps durant lequel le soleil se lève avec cette étoile (du 24 juillet au 23 août), temps le plus chaud de l'année, surtout au début; car, vers la fin, la chaleur a déjà sensiblement diminué.

CANIMARINE, s. f. Synonymie de *brucine*. V. ce mot.

CANIN, IVE, adj. [*caninus*, de *canis*, chien; esp. *canino*]. Qui tient du chien, qui a quelque rapport avec le chien. — *Dents canines* (angulaires, conoïdes ou aïllères), celles qui sont placées entre les molaires et les incisives. — *Faim canine*. V. BOULIMIE. — *Fosse canine*, dépression de la face externe de l'os maxillaire supérieure, un peu au-dessus de la dent canine. — *Muscle canin* ou *élevateur de l'angle des lèvres* (petit sus-maxillo-labial, Ch.), muscle qui a son origine dans la fosse canine, et va se terminer à la commissure des lèvres. — *Ris canin*, *sardonique* ou *moqueur*, espèce de rire produit principalement par la contraction du muscle canin, surtout d'un seul côté. Peut-être aussi ces expressions, comme celle de *spasme cynique*, doivent-elles leur origine à la ressemblance qu'on a trouvée entre cette espèce de rire et certains mouvements de la lèvre supérieure du chien.

CANIRAM, s. m. Nom ancien, d'après Rheede, de l'arbre de l'Inde qui fournit la noix vomique (*Strychnos nuxvomica*, L.), famille des loganiacées. Le *Strychnos minor*, Blume, est le *Tsjeru-katu-valli-caniram*, dont les graines, presque sans amertume, sont dans une pulpe amère. Le *Strychnos eolubrina*, L., est le *Modira-caniram* de Rheede, dont les graines, grosses comme la noix vomique, mais d'une couleur vert bleuâtre foncé, sont mêlées quelquefois à celle-ci dans le commerce.

CANITIE, s. f. [*canities*, de *canus*, blanc; all. *Grauerden*, it. *canizie*, *canutezza*, esp. *canicie*]. Couleur blanche ou grise des poils, et surtout des cheveux.

CANNABINE, s. f. Nom donné à la résine brune, très-résineuse, du haschisch (*Cannabis indica*).

CANNABINÉES, s. f. pl. Nom proposé pour désigner une famille séparée des urticées, et qui comprendrait les genres chanvre (*Cannabis*) et houblon (*Humulus*).

CANNACÉES, s. f. pl. Nom d'une tribu de la fa-

mille des amomacées ou amomées (*V.* ce mot), comprenant les genres balisier (*Canna*), arrow-root (*Marranta*), etc., plantes ayant toutes une étamine simple uniloculaire.

CANNAMELLE, s. f. [de *canna*, canne, et *mel*, miel]. Nom vulgaire de la canne à sucre.

CANNE, s. f. [*canne aromatique*, *roseau aromatique*, all. *Rohr*, angl. *cane*, it. *canna*, esp. *caña*]. Nom donné jadis à une tige ou racine qui n'existe plus aujourd'hui dans le commerce, et qui provenait du *Calamus aromaticus*, L.; ou, suivant Guibourt, du *Gentiana chyraita*. On y substitue la racine d'*acore vrai* (*Acorus verus* ou *calamus*, L.), famille des aracées, qui est grosse comme le doigt, spongieuse, brunâtre à l'extérieur, rosée à l'intérieur, d'une odeur agréable, d'une saveur aromatique et piquante.

Canne de Provence, ou *roscau à quenouilles* (*Arundo donax*, L., famille des graminées). On emploie, à titre de diaphorétique, chez les femmes en couches, sa racine, qui, dans le commerce, est toujours en morceaux ou tranches séchées, dures, subéreuses, d'une saveur fade, légèrement sucrée, inodore.

Canne à sucre (*Saccharum officinarum*, famille des graminées). A des tiges cylindriques, noueuses, hautes de 2 à 3 mètres et plus, remplies intérieurement d'une substance spongieuse, dont le suc sert à la fabrication du sucre (*V.* SUCRE). Originaire de l'Inde, elle a été naturalisée en Amérique et aux Antilles.

CANNEBERGE, s. f. *V.* AIRELLE.

CANNELÉ, ÉE, adj. [*striatus*]. Qui est marqué de cannelures, c'est-à-dire de côtes et de sillons alternatifs. — *Corps cannelés* ou *striés* (grands ganglions supérieurs du cerveau, Gall), éminences piriformes, larges en devant, rétrécies en arrière, qui font partie du plancher des ventricules latéraux du cerveau. — *Sonde cannelée*. *V.* SONDE.

CANNELACÉES, s. f. pl. Nom proposé, mais non adopté, pour désigner une famille démembrée des guttifères, qui comprendrait le genre *Cannella*, dont le type est la *Cannella alba*, Murray, ou *cannelier blanc*, fournissant la *cannelle blanche*. *V.* ce mot.

CANNELLE, s. f. [*cortex cinnamoni*, all. *Zimmt*, esp. *canela*]. Écorce, dépouillée de son épiderme, du *Laurus cinnamomum*, arbre (ennéandri. monogyn., L., lauriné, J.) originaire des contrées orientales de l'Asie, mais que l'on cultive particulièrement dans l'île de Ceylan, d'où nous vient la meilleure cannelle. Cette écorce, qui provient des branches de trois à quatre ans, est en morceaux longs d'environ 33 centimètres, durs, cassants et roulés. On en distingue trois espèces : 1° Celle de Ceylan, la plus fine, est mince, légère, d'une couleur fauve claire, d'une odeur suave, d'une saveur aromatique, agréable, piquante et légèrement sucrée. La *cannelle mate* est une variété plus commune de cette cannelle, recueillie sur des branches plus grosses; elle est en morceaux plats, larges de 3 centimètres, d'un jaune rougeâtre. 2° La *cannelle de Cayenne*, la plus estimée après celle de Ceylan, est plus pâle et plus épaisse. 3° La *cannelle de Chine* est en morceaux courts et épais, rougeâtres, d'une odeur plus forte, d'une saveur moins agréable. On administre la cannelle en poudre, 1^{gr}, 30 à 4 gram. ou 8 gram.; en infusion, 4 gram. à 8 gram., dans eau 1 kilogram.; sous forme d'eau distillée, 32 gram. à 64 gram.; ou de teinture, 4 gram. à 8 gram. dans une potion. — On en obtient par la distillation une huile volatile dans laquelle, par analogie avec l'essence d'amandes amères,

on suppose l'existence d'un radical appelé *cinnamyle*, qui la produirait en s'unissant à 2 atomes d'hydrogène, et qui, en se combinant avec 1 atome d'oxygène, formerait l'*acide cinnantique anhydre*.

Cannelle blanche. Écorce qui a été souvent confondue avec l'*écorce de Winter*, et que Swartz a reconnu appartenir à un végétal différent, qu'il a décrit sous le nom de *Cannella alba*. Elle est en plaques roulées, longues de 13 à 16 centimètres, sur 5 à 7 millimètres d'épaisseur, d'une couleur de chair légèrement cendrée, blanchâtre à l'intérieur, d'une saveur piquante, aromatique, amère. Elle jouit des mêmes propriétés que la cannelle ordinaire, mais à un moindre degré; elle est ordinairement mêlée ou substituée à l'*écorce de Winter*.

Cannelle de Cochinchine, *cannelle de Malabar*. Écorce du *Laurus cassia*. *V.* LAURIER.

Cannelle giroflée. Écorce qui a une odeur analogue à celle de la muscade et du girofle; elle est d'un brun foncé, mince, roulée, disposée en fascicules comme la cannelle de Ceylan. Elle provient du myrte cannelle (*Myrtus caryophyllata*, L.).

CANNELLIER, s. m. Arbre qui fournit la *cannelle*. *V.* ce mot et CONILLACÉES.

CANNELURE, s. f. [*sulcus*, petit canal, all. *Rinne*, *Furche*]. Sillon longitudinal destiné le plus souvent à servir de guide à un instrument tranchant.

CANON, s. m. [all. *Röhre*]. Os de la jambe du cheval, qui répond, dans les membres antérieurs, au métacarpe, et dans les postérieurs au métatarse du squelette humain. Cet os unique est situé immédiatement au-dessous du genou ou du jarret et au-dessus du patellon.

CANONIERS, adj. pl. Nom donné par Lafosse aux deux muscles lombrieux supérieurs.

CANTERBURY (Angleterre). Source minérale, fortement imprégnée de fer, de soufre et d'acide carbonique.

CANTHARIDE, s. f. [*cantharis*, all. *Kantheride*, angl. *spanish fly*, it. et esp. *cantarida*]. Insecte coléoptère hétéronère, de la famille des trachéliides, tribu des cantharidiens ou vésicants (*Lytta vesicatoria*, Fabricius), dont la longueur est de 18 à 24 millimètres.

Ses élytres sont longs, flexibles et d'un vert doré très brillant; ses antennes sont simples et noires. (La Figure 57 représente la cantharide une fois plus grosse qu'elle n'est réellement.) Ce sont les tissus de l'abdomen, et non ceux des élytres, qui renferment le principe actif vésicant des cantharides. Sur treize genres que renferme la tribu des cantharidiens ou vésicants, neuf renferment des espèces épispastiques, et nul insecte en dehors de cette tribu ne possède cette propriété. Voici l'énumération de ces espèces : 1° *Cerocoma Schaefferii*, Geoffroy (midi de l'Europe). 2° *Ilycleus Bilbergii*, Latr., ou *Dices Bilbergii*, Dejean, ou *Mylabris Bilbergii*, Schønher (Espagne), et *Ilycleus Argus* (Sénégal). 3° *Mylabris variabilis*, Dejean (France) (Fig. 58); *M. eichorii*, Dejean (Chine); *M. Dioscoridis*, A. Richard (Grèce); *M. cyanescens*, Illiger (France); *M. Sidæ*, Fabr., ou *pustulata*, Olivier (Chine); *M. pustulata*, de Bilberg



Fig. 57.

(Indes orientales); *M. flexuosa*, Olivier (France); *M. octopunctata*. 4° *Aenas segetum*, Olivier (nord de l'Afrique); *Aenas syriacus*, Latr., ou *Lytta syriaca*, Fabr. (Europe méridionale). 5° *Meloe variegatus*, Leach



Fig. 58.



Fig. 59.

(France); *M. tuccia*, Rossi (France); *M. maidis*, L. (France); *M. proscarabæus*, L. (France) (Fig. 59). 6° *Tetraonyx tigrigidennis*, Dejean (Brésil); *T. quadrilineata*, Dejean, ou *Aenas variabilis*, Brugh. (Brésil). 7° *Decatoma lunata*, Fabr. (cap de Bonne-Espérance). 8° *Lydus flavipennis*, Dejean (Europe); *L. algericus*, Fabr. 9° *Cantharis vesicatoria*, Geoff., *Meloe vesicatorius*, L., ou *Lytta vesicatoria*, Fabr., ou *Mouche d'Espagne* (mihi de l'Europe). Toutes les autres espèces du genre *Cantharis*, Geoffroy, sont vésicantes; elles sont nombreuses et habitent le Brésil, le Sénégal, l'Amérique du Nord, la Grèce, etc. On recueille les cantharides en juin et en juillet sur les frênes, les lilas et les troënes, autour desquels elles répandent une odeur vive et désagréable. On les met sur un tamis de crin, qu'on expose aux vapeurs du vinaigre en ébullition ou de l'ammoniaque; on les fait sécher au soleil, et on les conserve dans des boeaus bien bouchés. Sans cette précaution, elles sont bientôt détruites en grande partie par des anthrènes, dermestes, ptinus et des mites. Elles se recouvrent alors d'une poussière grise. Ainsi *vermoulues*, elles ont perdu de leurs propriétés, et sont quelquefois presque inertes. — La cantharide est un agent thérapeutique énergique et un violent poison. Réduite en poudre, elle entre dans la plupart des préparations vésicantes extemporanées et officinales. C'est elle qui fait la base des pommades épispastiques. Elle exerce une forte action sur les organes urinaires et génitaux. Sous la forme de teinture alcoolique, c'est un des plus puissants stimulants du système dermoïde.

CANTHARIDINE, s. f. [all. *Kantheridin*, angl. *cantharidin*, it. *cantaridina*, esp. *cantaridino*]. Principe immédiat auquel les cantharides doivent leur propriété épispastique. C'est une substance blanche, en petites lames micacées, volatile, insoluble dans l'eau, soluble dans les huiles, l'éther et l'alcool bouillant, d'où elle se dépose par le refroidissement. Pour l'obtenir, on traite la poudre de cantharides par l'alcool à 32° centigr.; le marc exprimé est soumis à l'action de l'alcool à 40° centigr. bouillant, et le résidu de la distillation, traité par l'alcool froid, puis par l'éther sulfurique, donne une matière qu'il faut en dernier lieu, après refroidissement, faire cristalliser dans l'alcool à 30° centigr. bouillant. (C¹⁰H⁶⁰O⁴.)

CANTHOPLASTIE, s. f. [de *κάνθος*, l'angle de l'œil, et *πλασσειν*, former, figurer]. Opération qu'Ammon propose dans les cas où les paupières ne sont pas suffisamment fendues, par suite soit d'un accident, soit d'un arrêt de développement, et qui consiste à pratiquer

une incision à l'un des angles de l'œil, puis à y fixer une portion de conjonctive au moyen de la suture.

CANTHUS, s. m. [*canthus*, *κάνθος*, coin ou angle de l'œil, all. *Augenwinkel*]. Commissure des paupières. Le *grand canthus*, ou *canthus* proprement dit, est la commissure interne, celle qui répond au nez; et le *petit canthus* est la commissure externe. — On a aussi appelé *canthus* l'angle d'une cruche ou d'un vase quelconque par lequel on fait couler le liquide qu'il renferme; d'où est venu le mot *décantier*.

CANULE, s. f. [*canula*, de *canna*, roseau; all. *Röhre*]. Tube plus ou moins long, d'un diamètre variable, solide ou flexible, droit ou courbe, ouvert à ses deux extrémités, de fer, de plomb, d'argent, de caoutchouc, etc., dont on se sert dans beaucoup d'opérations chirurgicales.

CAO-KEN ou **TSAO-KEN**. Nom du *cardamome rond* de la Chine. V. **CARDAMOME**.

CAOUTCHÈNE, s. m. Carbone d'hydrogène liquide qu'on obtient par la distillation sèche du caoutchouc. Il bout à + 14°.

CAOUTCHINE, s. f. Carbone d'hydrogène liquide obtenu entre 140° et 200° dans la distillation sèche du caoutchouc; il bout à 171°. (C²⁰H¹⁶.)

CAOUTCHOUC, s. m. [all. *Cautschuc*, angl. *caoutchouc*]. Vulgairement *gomme élastique*. Suc coagulé de l'*Hevea guianensis*, Aublet, arbre de la monocée monadelph., L., famille des euphorbiacées tithymales, J. Cette substance est également fournie par d'autres plantes, telles que le figuier d'Inde, l'urécôle élastique, le jacquier, etc. On l'obtient en pratiquant des incisions sur les végétaux qui la contiennent. On reçoit sur un moule piriforme, fait avec de la terre, le suc blanc laiteux qui découle, et l'on en forme une couche que l'on dessèche à la fumée. On applique ainsi successivement plusieurs couches de ce suc; puis on brise le moule, dont on retire les fragments par une ouverture étroite. Ainsi préparé, le caoutchouc se trouve dans le commerce sous forme de petites bouteilles; il est assez semblable à du cuir, d'une couleur brune ou rousse, solide, tenace et d'une grande élasticité, sans odeur, sans saveur, inaltérable à l'air, insoluble dans l'eau, s'y laissant un peu ramollir lorsqu'elle est bouillante. Ces propriétés l'ont fait employer utilement dans la fabrication de divers instruments de chirurgie, comme sondes, canules, etc.; mais ces instruments se font aujourd'hui presque généralement avec de l'huile de lin lithargyrée et épaissie, dont on enduit certains tissus. On est parvenu à dissoudre facilement le caoutchouc, soit avec de l'éther sulfurique, soit avec une liqueur analogue au naphte ou au pétrole, et, à l'aide de cette solution, on rend les étoffes imperméables à l'humidité.

Caoutchouc minéral. Substance hydrocarbonée appelée aussi *bitume élastique* ou *élatérite*, ayant une élasticité analogue à celle du caoutchouc, mais se salissant en effaçant le crayon sur le papier. Elle est plus légère que l'eau et se fond facilement. On la trouve dans des mines de plomb d'Odin (Derbyshire), de houille de South-Bury (Massachusetts), et de Montrelais, près d'Angers.

Caoutchouc vulcanisé, vulcanisé ou soufré. Sorte de combinaison du caoutchouc avec le soufre, préparée avec le sulfure de carbone et le chlorure de soufre, trouvée par Hancock. Ce caoutchouc conserve son élasticité à toutes les températures; il est inattaquable par les dissolvants ordinaires du caoutchouc, et résiste

à la compression. Il a reçu de nombreux emplois dans les arts et dans la fabrication des instruments de chirurgie.

CAPACITÉ, s. f. [*capacitas*, all. *Capacität*, angl. *capacity*, it. *capacità*, esp. *capacidad*]. Étendue ou volume d'une chose qui en contient ou peut en contenir une autre ; par extension, le contenu lui-même, ou le volume de l'espace qu'un corps occupe ; et au figuré, étendue, portée de l'esprit, étendue des connaissances théoriques. — *Capacité pour le calorique*, disposition particulière de chaque corps à prendre plus ou moins de calorique pour élever sa température. — *Capacité de saturation*. On emploie ce terme, en parlant d'un acide, pour désigner le nombre exprimant la quantité d'oxygène qui se trouve dans la quantité de base quelconque nécessaire pour le saturer, ou la quantité d'oxygène qu'il faut dans cette base pour qu'elle puisse donner naissance à un sel parfaitement neutre.

CAPBÈRA ou **CAPVERA**. Village des Hautes-Pyrénées. Eaux salines thermales, 24°.

CAPELET ou **PASSE-CAMPAGNE**, s. m. [all. *Stollbeule*]. Tumeur mobile, le plus souvent indolente, et de la grosseur d'une pomme d'api, qui croît sur la pointe du jarret du cheval. C'est une espèce de loupe qui se développe dans le tissu de la peau ; d'autres le considèrent comme un *hygroma*.

CAPELINE, s. f. [*capistrum*, de *caput*, tête ; esp. *capelina*]. On donne le nom de *capelines*, ou de *bandages récurrents*, à un genre de bandages qui, par leur disposition, forment une sorte de coiffe ou de bonnet.

Capeline des amputations ou *bandage récurrent des moignons*. On peut faire ce bandage de deux manières. Si l'on se sert d'une bande roulée à un seul globe, on place le chef initial de cette bande (plus ou moins longue, selon le volume du moignon) sur la circonférence du membre, à deux ou trois doigts au-dessus de la plaie ; on fait plusieurs circulaires, puis on renverse la bande et le globe ; on place le pouce ou les doigts de la main gauche sur le renversé pour le maintenir, on dirige le globe de manière à passer transversalement sur la partie inférieure du moignon, garni d'abord des pièces de pansement nécessaires ; on fait encore un renversé et un circulaire et demi ou deux, puis on recommence un second jet récurrent semblable au premier ; on l'assujettit de même par deux circulaires, et l'on continue ainsi jusqu'à ce que le moignon soit entièrement recouvert. On fait alors des spiraux de bas en haut, et l'on termine par un circulaire oblique du cou et de l'aisselle, si le pansement se fait au bras, ou par un circulaire du bassin, si c'est sur la jambe. Quand on se sert d'une bande roulée à deux globes, on fait d'abord avec le plein de la bande deux circulaires au-dessus de la plaie ; puis, les deux globes se rencontrant sur un des côtés du membre, on les entrecroise, et l'on fait des circulaires et des renversés, comme pour la capeline de la tête, de manière que le moignon soit bien recouvert par les jets récurrents ; on termine le bandage comme il a été dit ci-dessus.

Capeline de la clavicule. On faisait autrefois, pour les fractures de l'acromion, de l'épine de l'omoplate et de la clavicule, un bandage qui est aujourd'hui inusité.

Capeline de la tête ou *bonnet d'Hippocrate*. On la fait avec une bande de 6 à 8 mètres de longueur, large de trois travers de doigt, et roulée à deux globes à peu près égaux. On applique sur le front le plein (12) in-

termédiaire au deux globes ; on dirige ceux-ci vers la nuque, en passant de chaque côté au-dessus de l'oreille ; on les entrecroise, et on les ramène sur le front par le même chemin ; on fait passer l'un des deux par-dessus l'autre, comme pour continuer un circulaire ;



Fig. 60.

on renverse de bas en haut (10) celui qui est dessous (que nous appellerons *globe récurrent*), et on le conduit jusqu'à la nuque, en passant obliquement sur l'un des pariétaux (sur le gauche, par exemple), et sur le bord supérieur des circulaires horizontaux qu'on vient de faire. En même temps on continue, avec l'autre globe, un circulaire jusqu'à la nuque ; on le fait passer par-dessus le jet récurrent, afin de le fixer ; puis, renversant encore de bas en haut (9) le globe récurrent, on le ramène sur le front, en passant avec les mêmes précautions sur le pariétal opposé (le droit). L'autre globe, suivant toujours le contour de la tête, est ramené aussi à son point de départ primitif ; on le fait passer encore par-dessus le nouveau jet ; on renverse de bas en haut le globe récurrent (8), pour le reporter à la nuque, l'y assujettir par un nouveau circulaire, et le ramener encore d'arrière en avant (6). On continue ainsi, en recouvrant alternativement une portion du côté droit et une portion du côté gauche de la tête, et ayant soin que chaque jet de bande (3, 2, 2) recouvre la moitié de la largeur du jet de dessous, de manière que le dernier jet (1, 7) se trouve appliqué sur la suture sagittale : alors on achève d'épuiser les deux globes en faisant des circulaires horizontaux.

CAPHOPICRIFE, s. f. [de *καφός*, exhalaison, et *πιρρής*, amer]. Nom donné par Desvaux au principe jaune de la rhubarbe (*amer de rhubarbe*, *rhubarbarin*, *rhubarbarine*). Cette substance est jaune-brunâtre, d'une saveur âpre et amère, très peu soluble dans l'eau froide, davantage dans l'eau chaude, soluble dans l'alcool et l'éther ; elle colore en rouge les solutions alcalines, et précipite la plupart des dissolutions métalliques.

CAPILLAGÉ, ÉE, adj. [*capillaceus*]. Synonyme de *capillaire*, en botanique.

CAPILLAIRE, adj. [*capillaris*, *capillaceus*, de *capillus*, cheveu ; all. *haarförmig*, angl. *capillary*, it. *capillare*, esp. *capilar*]. Qui a la ténuité d'un cheveu. — En botanique, on nomme *feuilles* ou *racines capillaires* celles qui sont fort allongées et extrêmement ténues. — En physique, on appelle *phénomènes capillaires* ceux que l'on observe quand on plonge dans un vase contenant un liquide l'extrémité d'un tube *capillaire*, c'est-à-dire dont le diamètre ne dépasse pas 1 millimètre. Alors, en effet, si le liquide est de nature à mouiller les parois du tube (comme l'eau), il s'élève dans le tube au-dessus du niveau qu'il a dans le vase, et s'y maintient ; si, au contraire, le liquide n'est point de nature à mouiller les parois du tube, il s'abaisse au-dessous du niveau du liquide contenu dans le vase. De plus, dans le premier cas, la surface du liquide dans le tube présente une courbure concave (ménisque concave) ; dans le second, cette surface est convexe (ménisque convexe). Ce double phénomène ne dépend pas de la pression atmosphérique, puisqu'il a

également lieu dans le vide ; il dépend de l'affinité du liquide pour le tube et de l'attraction des molécules du liquide les unes pour les autres. — En anatomie, on a appelé *vaisseau capillaires*, en raison de leur extrême ténuité, les dernières ramifications vasculaires que le sang traverse pour se rendre des artères dans les veines, et où les branches produisent ensemble un réseau uniforme, dont les mailles sont à peu près également grandes et semblablement délimitées. Les vaisseaux capillaires les plus grêles ont encore assez de largeur pour laisser passer les corpuscules du sang à la suite les uns des autres. Les mailles de leurs réseaux deviennent d'autant plus petites, proportion gardée, que la consommation du sang est plus considérable. On en distingue trois variétés différant par leur volume et leur structure : 1^{re} *Variété*. Capillaires larges de 0,007 de millimètre (diamètre du globule sanguin) à 0,030 de millimètre. Ils sont transparents, droits ou flexueux, incolores, à bords nets qui s'écartent peu à peu à mesure que le conduit s'élargit. Ce qui les caractérise essentiellement après leur diamètre, c'est l'existence d'une seule tunique ou paroi épaisse de 0,001 de millimètre ou 2 au plus. Cette épaisseur, défalquée de chaque côté du conduit, réduit sa cavité à 0,005 de millimètre pour les plus petits, diamètre moindre que celui des globules sanguins, aussi s'allongent-ils un peu pour traverser ces conduits. La tunique est formée d'une substance homogène sans fibres ni stries, et surtout sans trous, fissures ni éraillures, ce qui exclut la possibilité des hémorrhagies par exsudation. Dans cette substance se voient des noyaux qui en font partie, ovoïdes, à grand diamètre dirigé parallèlement à l'axe du vaisseau. — 2^e *Variété*. Capillaires larges de 0,030 à 0,070 de millim., et pourvus d'une double paroi. La plus interne n'est qu'une continuation de celle qui constitue seule les capillaires de la première variété. Elle est appliquée et soudée à la face interne de l'extérieure, qui s'en distingue par des noyaux plus allongés et plus étroits que ceux de l'autre tunique, et dont le grand diamètre est disposé perpendiculairement à l'axe du vaisseau, et par suite aux noyaux de la tunique interne. La présence de cette tunique porte l'épaisseur de tout le vaisseau capillaire à 0,002 ou 0,004 de millimètre. — 3^e *Variété*. Capillaires larges de 0,060 à 0,140 de millimètre, offrant les deux tuniques précédentes soudées ensemble, mais distinctes par la direction opposée de leurs noyaux, et pourvus d'une troisième tunique formée de fibrilles du tissu cellulaire longitudinales, parallèles, onduleuses. Elle a une épaisseur, à elle seule, de 0,012 à 0,020 de millimètre. Ces capillaires commencent à devenir visibles à l'œil nu, et les plus gros sont distincts comme *artérioles* et comme *veinules* par leur distribution. Ils établissent la transition graduelle des capillaires à ces deux ordres de vaisseaux. La membrane interne ou à noyaux longitudinaux cor-

respond à la tunique interne des artères ou des veines ; celle à noyaux transverses à la tunique élastique des artères, aux tuniques moyennes des veines ; la tunique externe des capillaires de troisième variété correspond à la tunique adventive des gros vaisseaux. Les capillaires peuvent offrir deux groupes principaux de lésions : 1^o *Altération graisseuse ou athéromateuse*, caractérisée par un dépôt de granulations graisseuses, isolées, ou plus souvent accumulées en amas irréguliers ou en chapelets, plus épais que la paroi qu'ils occupent, surtout dans les capillaires de première variété, et alors faisant saillie dedans ou au dehors de leur cavité. C'est l'altération qui affaiblit les capillaires chez les apoplectiques et cause la rupture des vaisseaux. On la retrouve à un moindre degré dans beaucoup de tumeurs cancéreuses ou non, et comme altération sénile chez tous les sujets âgés et même assez jeunes, mais alors sur un petit nombre de conduits. 2^o *Dilatation générale et uniforme (ectasie simple)*, ou *inégal* (*ectasie variqueuse*), ou en *ampoule (ectasie ampullaire)*. Cette dernière altération est la plus fréquente : il y a formation d'une sorte d'ampoule occupant toute la périphérie du vaisseau ou un point seul de la circonférence. Ces lésions se voient dans les fausses membranes, les tissus atteints d'inflammation chronique, les tumeurs, etc. Le système des vaisseaux capillaires est la partie de l'appareil de la circulation dans laquelle a lieu l'échange des matériaux, soit avec les organes, soit aussi (dans les pommus) avec les milieux ambiants. — En pathologie, on nomme *fracture capillaire* celle qui n'est suivie d'aucun écartement des parties osseuses, et qui ne se manifeste, lorsque l'os est à découvert, que par un trait ou une ligne extrêmement fine.



Fig. 61.

CAPILLAIRE, s. m. [*esp. capilera*]. On désigne sous ce nom, dans les pharmacies, le feuillage de plu-

sieurs espèces de fougères : 1° *Capillaire commun* ou *noir* (*Asplenium adiantum nigrum*, L.). Ses folioles, presque cunéiformes, portent les organes de la fructification sur leur face inférieure. Il est à peine aromatique et peu usité. 2° *Capillaire du Canada* (*Adiantum pedatum*, L.). Il est d'un brun foncé; ses pétioles sont longs d'environ 33 centimètres, et terminés par huit ou dix rameaux divergents, dont les folioles, en forme de trapèze, sont minces et ont la fructification sur leur bord externe. 3° *Capillaire de Montpellier* (*Adiantum capillus Veneris*, L.) (Fig. 61). Ses pétioles sont plus courts et ramifiés latéralement; ses folioles sont presque cunéiformes, et portent la fructification des deux côtés. — Le *capillaire* des pharmaciens n'est le plus souvent qu'un mélange de ces deux dernières espèces. Il a une odeur aromatique faible, mais agréable; une saveur un peu styptique et amère. On l'emploie en infusion (16 gram. dans 1 kilogr. d'eau). On prépare le *sirop de capillaire* en mettant infuser 128 gram. de feuilles de capillaire dans 1 kilogr. et demi d'eau bouillante, où l'on fait ensuite dissoudre 2 kilogr. de sucre; faisant cuire en consistance de sirop, que l'on verse sur 6½ gram. de feuilles de capillaire mondées, laissant infuser, et aromatisant avec l'eau de fleur d'oranger.

CAPILLAMENT, s. m. [*capillamentum*, de *capillus*, cheveu]. Petite fibre très ténue, filamenteuse.

CAPILLARITÉ, s. f. [*capillaritas*, de *capillus*, cheveu; all. *Capillarität*, it. *capillarità*, esp. *capillaridad*]. État de ce qui a la ténuité d'un cheveu. Les physiiciens désignent ainsi la force de laquelle dépendent les phénomènes capillaires.

CAPISTRATION, s. f. [*capistratio*, de *capistrare*, museler]. Nom donné par quelques auteurs au *phimosis*. V. ce mot.

CAPISTRE, s. m. V. CHEVESTRE.

CAPITÉ, ÉE, adj. [*capitatus*]. En forme de tête. Se dit des feuilles ou fleurs rassemblées en glomérule; des poils terminés chacun à leur extrémité par une tête arrondie (*pili capitati*), généralement pleine d'huile essentielle: *stigmates capités*, ou en forme de tête arrondie.

CAPITEUX, EUSE, adj. [de *caput*, tête; all. *be-rauschend*, angl. *heady*, esp. *capitoso*]. Se dit des vins qui sont riches en principes spiritueux, qui enivrent facilement.

CAPITILUVE, s. m. [*capituluvium*, de *caput*, la tête, et *lavare*, laver]. Bain de tête, lotion sur la tête.

CAPITULE, s. m. [*capitulum*, diminutif de *caput*, tête; esp. *capitulo*]. Petite tête. On appelle *capitule* (calathide, *anthodium*) la disposition des fleurs dites autrefois *fleurs composées*. Le capitule est formé d'un plus ou moins grand nombre de petites fleurs réunies sur un réceptacle commun, et entourées d'un involucre, qu'on désignait autrefois sous le nom de *calice commun*. Ce réceptacle, plus renflé et plus large que le sommet du pédoncule, dont il est néanmoins la terminaison, porte le nom de *phoranthé*. Ainsi, dans l'artichaut, les feuilles dont on mange la base appartiennent à l'involucre; la partie inférieure, large et charnue, est le phoranthé; les fleurs sont au centre des folioles de l'involucre, et forment ce qu'on appelle la *bourre* ou le *foin*.

CAPITULÉ, ÉE, adj. [*capitulatus*]. Se dit des fleurs rassemblées en *capitule* ou en tête, et de tout corps grêle dont une des extrémités est subitement rendue en forme de tête: *stigmata capitulé*, etc.

CAPNOMOR, s. m. L'un des produits de la distillation du goudron.

CAPOCK, s. m. Nom indigène d'un arbre des Moluques, de la famille des malvées bombacées (*Eriophorus Javana*, Rumph., *Bombax pentandrum*, L., *Ceiba pentandra*, Gaertner, *Eriodendron anfractuosum*, DC.), dont les graines sont entourées d'un duvet soyeux trop court pour être filé, mais pouvant remplacer l'éderdon.

CAPOTE, s. f. Espèce de bandage de toile mâté-lassé avec lequel on recouvre la tête d'un cheval qu'on avait assujétié pour une opération. La capote fumigatoire consiste dans un long conduit de toile fixé au nez de l'animal auquel on veut donner une fumigation.

CAPPARIDÉES, s. f. pl. [*capparidæ*, de *capparis*, câprier]. Famille de plantes dicotylédones polypétales, à étamines hypogynes, à laquelle le câprier a donné son nom. Ses caractères sont: Calice à 4 sépales caducs, rarement soudés par leur base; une corolle à 4 ou 5 pétales; étamines définies ou indéfinies; ovaire simple, souvent élevé sur un support, à la base duquel sont insérées les étamines et les pétales. Le fruit est une silique plus ou moins allongée et bivalve; ou une baie uniloculaire, polysperme, contenant des graines ordinairement réniformes, dont l'embryon est un peu recourbé et dépourvu d'endosperme.

CAPRÉOLAIRE, adj. [*capreolaris*, de *capreolus*, vrille de la vigne]. Quelques auteurs ont appelé *rais-seaux capréolaires* les artères et veines spermatiques, à cause de leurs sinuosités.

CÂPRIER, s. m. [*Capparis spinosa*, L., all. *Kaperrausch*, angl. *caperbush*, it. *cappero*, esp. *alcaparro*]. Sous-arbrisseau de la polyandrie monogynic, L., capparidées, J., qui croît dans le midi de la France. Les jeunes boutons de fleurs, confits dans le vinaigre, portent le nom de *câpres*, et servent d'assaisonnement. L'écorce de la racine, que l'on trouve dans le commerce en plaques roulées, grises ou violacées, ridées transversalement en dehors, d'une saveur âcre, amère et piquante, est une des cinq racines apéritives mineures des anciens.

CAPRIFOLIACÉES, s. f. pl. [*caprifoliaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales, à étamines épigynes, à laquelle le chèvrefeuille (*caprifolium*) a donné son nom. Elle a pour caractères: Fleurs axillaires, solitaires ou gémées, en partie soudées par leur calice; calice monosépale, à 5 dents, adhérent inférieurement avec l'ovaire, qui est infère; corolle monopétale, presque toujours irrégulière; 5 étamines alternant avec les divisions de la corolle; ovaire ayant de 1 à 5 loges; style simple terminé par un stigmate très petit. Fruit quelquefois géminé, charnu, à une ou plusieurs loges quelquefois osseuses, et renfermant chacune une ou plusieurs graines. Celles-ci ont un tégument propre et un endosperme charnu contenant un embryon axile qui a la même direction que la graine.

CAPRINE, CAPROÏNE, CAPRONINE, CAPRYLINE, s. f. Matières grasses neutres considérées par quelques chimistes comme combinaisons, avec la glycérine, des acides caprique, caproïque, capronique et caprylique, qui existent dans le beurre. Cette hypothèse repose sur ce que par la saponification on dédouble ces principes neutres en ces acides et en glycérine, mais on ne peut refaire les principes neutres avec les acides et la glycérine. Ces corps neutres sont des principes immédiats

du lait, mais non les acides et la glycérine qu'on en retire par décomposition saponifiante.

CAPRYLINE, s. f. et **CAPRYLIQUE**, adj. Synonymes de *caprine* et de *caprique*.

CAPRIQUE, **CAPROÏQUE**, adj. V. **ACIDE caprique**.

CAPRISANT, adj. [*caprizans*, sautillant, de *capra*, chèvre: it. *caprizante*]. Epithète donnée au poulx, quand il est interrompu au milieu de sa diastole, et qu'il l'achève ensuite avec précipitation.

CAPRONYLE, s. m. Radical hypothétique (C¹²H¹¹) qui, uni à l'oxygène, donnerait l'acide *capronique*. V. **CAPRINE**.

CAPRYLE, s. m. Radical hypothétique (C¹⁶H¹⁵) qui, uni à l'oxygène, donnerait l'acide *caprique*. V. ce mot.

CAPSICINE, s. f. Matière résineuse molle et âcre, trouvée par Braconnet dans le piment (*Capsicum annuum*).

CAPSULAIRE, adj. [*capsularis*, all. *kapselig*, angl. *capsular*, it. *capsulare*, esp. *capsular*]. Quia rapport a quelqu'une des parties que l'on nomme *capsules* (V. ce mot). — **Ligaments capsulaires**. Ce sont ceux qui forment les capsules des articulations. — **Artères ou veines capsulaires** ou **surrenales**. Vaisseaux ainsi nommés, parce qu'ils appartiennent aux capsules surrenales. Les artères viennent des diaphragmatiques inférieures. De l'aorte et des rénales; les veines se rendent aux veines diaphragmatiques, à la veine cave inférieure et aux veines du rein. — En botanique, on appelle *capsulaires* les fruits secs qui s'ouvrent d'eux-mêmes par un certain nombre de pièces, ou par des trous dont divers points de leur surface viennent à se perforer.

CAPSULE, s. f. [*capsula*, dim. de *capsa*, boîte, petite boîte: all. *Kapsel*, angl. *capsule*, it. et esp. *capsula*]. Nom donné à différents objets qui ont plus ou moins d'analogie avec une boîte. — Les botanistes sont peu d'accord sur la signification du mot *capsule*. En général, cependant, on entend par là un fruit simple, sec et polysperme, qui s'ouvre par des trous, par des fentes, ou par la séparation, soit totale, soit seulement partielle, de pièces distinctes les unes des autres. — En chimie, on nomme *capsule* un vase arrondi en forme de calotte, dont on se sert pour faire évaporer un liquide. — En anatomie, le nom de *capsule* a été donné à des parties très différentes. **Capsules articulaires**. Appareils ligamenteux qui environnent certaines articulations, telles que celles de l'épaule et de la hanche. On les nomme aussi *capsules fibreuses*, *ligaments capsulaires*. — **Capsule de Glisson**. Sorte de membrane décrite par Glisson, et qui n'est autre chose qu'un tissu cellulaire très dense qui environne dans le foie les ramifications de la veine porte. — **Capsule du cœur**. C'est ainsi que Paracelse appelaient le péricarde (V. ce mot). — **Capsules séminales**. Baribolin a nommé ainsi l'extrémité des conduits déférents, qui est sensiblement renflée au voisinage des vésicules séminales. D'autres auteurs appellent *capsules séminales* les vésicules séminales elles-mêmes. — **Capsules surrenales** ou **capsules atrabilaires**, **reins succenturiacaux**, etc. Petits corps aplatis, triangulaires, situés dans l'abdomen, au-dessus des reins, qu'ils recouvrent en manière de casque. Ils renferment une cavité à parois épaisses, formées de petites granulations rassemblées en lobules. Cette cavité contient une humeur brune, rougeâtre ou jaunâtre, qu'on a cru être l'atrabile des anciens. — On appelle aussi *capsule* l'un des faisceaux principaux que la partie moyenne du corps calleux envoie de chaque

côté dans les hémisphères du cerveau. — **Capsule cristalline**. V. **CRISTALLIN**. — En pharmacie: **Capsules gélatineuses**, petits tubes faits de gélatine, dans lesquels on enferme les substances de goût désagréable, qui de la sorte peuvent être avalées sans qu'on les sente.

CAPSULITE, s. f. Altération de la capsule du cristallin, caractérisée par un trouble léger, puis de plus en plus apparent dans le champ de la pupille. Elle coïncide le plus souvent avec l'iritis. La moitié postérieure de la capsule est seule vasculaire, et encore seulement pendant une partie de la vie; aussi les phénomènes dits de la *capsulite* sont dus non à une inflammation, mais à un trouble dans la nutrition de la capsule survenu par suite de l'inflammation de l'iris et des *procès ciliaires* fournissant les matériaux de la fausse membrane qui se forme entre l'iris et la capsule.

CAPUCHON, s. m. [*cucullus*, all. *Kappe*, it. *capuccio*]. En botanique, on donne ce nom à des pétales et quelquefois à des sépales concaves et en forme de casque ou de capuchon. Link appelle *capuchon* (*stylostegium*) un évasement particulier des filets des étamines qui, dans les asclépiades, sont soudés et recouvrent l'ovaire comme un capuchon. — **Capuchon céphalique**, **capuchon caudal**. Lorsque dans l'ovule la portion centrale du feuillet séreux du blastoderme s'organise en embryon, sa portion périphérique se soulève en se dirigeant du côté du dos, qu'il recouvre de plus en plus circulairement tout autour du rudiment d'embryon. Ce repli, circulaire ou à peu près, est surtout marqué aux extrémités caudale et céphalique de l'embryon (bien qu'il existe aussi sur les côtés). C'est à ces deux portions les plus marquées de ce repli qu'on donne les noms de *capuchon caudal* (Fig. 19. E) et *capuchon céphalique* (E). Ces portions du repli circulaire cessent de porter ces noms lorsque celui-ci s'est resserré de plus en plus vers le dos de l'embryon jusqu'à former l'ombilic amniotique, puis jusqu'à oblitération complète C, parce qu'alors l'*amnios* est formé. Baer a donné, d'autre part, le nom de *capuchon céphalique* au repli de la membrane intermédiaire du blastoderme ou formatrice de Reichert, qui, en avant de l'embryon, se réfléchit de haut en bas, puis d'avant en arrière, de manière à former une sorte de bonnet ouvert en bas ou en arrière, lequel est destiné à se convertir en cavité viscérale (ou digestive et respiratoire) de la tête, du cou et du thorax.

CAPUCHONNÉ, ÈE, adj. [*cucullatus*]. En forme de capuchon.

CAPUCINE, s. f. [*Tropzolum*, L., all. *Capuzinerkresse*, esp. *capuchina*]. Plante de l'octandrie monogynie, L., tropéolées, J., dont deux espèces, la *capucine à feuilles larges* (*Tropzolum majus*), et celle à *petites feuilles* (*Tropzolum minus*), originaires du Pérou, ont été recommandées comme diurétiques et antiscorbutiques. On ne s'en sert qu'à titre d'assaisonnement.

CAPUT MORTUUM, s. m. [all. *Rückstand*]. Mot latin dont les anciens chimistes se sont servis pour désigner le résidu de certaines opérations.

CAQUESANGUE, s. f. [de l'italien *caca-sanguis*: *cacare*, aller à la selle, et *sanguis*, sang]. Synonyme de *dyssenterie*.

CARABE, s. m. [*carabus*, all. *Laufkäfer*, esp. *carabo*]. Genre d'insectes coléoptères dont plusieurs espèces ont été considérées à tort comme douées de propriétés épispastiques (V. **CANTHARIDE**). Quelques auteurs ont regardé le *Carabe ferrugineux*, L., qui est commun aux environs de Paris, comme antidotaux-

gique : il suffirait, dit-on, d'écraser un de ces insectes entre les doigts, et d'en frictionner la dent malade.

CARABÉ, s. m. *V. SUCCIN*.

CARACARAGAL, s. m. Espèce de teigne observée sur les Américains, et qui n'est pas bien décrite jusqu'à présent.

CARACOLER, v. n. [all. *caracoliren*, it. *caracollo*]. Terme de manège. Exécuter ou faire exécuter une succession de demi-tours à droite et à gauche, avec ou sans changement de main, mais sans suivre de piste.

CARACTÈRE, s. m. [*character*, γαρκτήρ, all. *Erkennungszeichen*, it. *carattere*, esp. *caracter*]. Empreinte, marque. Les naturalistes et les nosologistes entendent par *caractères* les traits les plus saillants, les plus propres à faire reconnaître une classe, un genre ou une espèce. — On dit aussi d'une maladie qu'elle a un *caractère bénin*, un *caractère plus ou moins fâcheux*, un *caractère de malignité*; qu'elle est d'un *mauvais caractère*. — On nomme aussi *caractères chimiques, pharmaceutiques*, etc., des signes abrégés dont on est convenu de se servir dans ces sciences (*V. ABRÉVIATIONS*). — En anatomie, on donne le nom de *caractères* aux manières d'être de différents ordres que présentent, non seulement les espèces de corps organisés, considérés à l'état de repos ou statique, en tant qu'aptes à agir, mais encore leurs parties, telles que les espèces d'appareils, les espèces d'organes, de tissus, d'éléments anatomiques, et de principes immédiats; caractères qui permettent de les distinguer les uns des autres (*V. ANATOMIE*). — En physiologie, les êtres étant considérés à l'état actif ou dynamique, on se sert plus particulièrement du terme *propriétés* (*V. ce mot*), en opposition avec l'expression *caractères*, pour désigner les actes de différents ordres se rattachant aux dispositions statiques d'ordres correspondants. — En physiologie, on donne aussi le nom de *caractères* aux facultés cérébrales qui ont pour résultat la réalisation de ce que le sentiment nous a conduits à vouloir et l'esprit à concevoir. C'est par suite de l'inégal développement entre le caractère d'une part, le sentiment et l'esprit de l'autre, que souvent on est amené à reconnaître qu'il y a chez l'homme un abîme entre la conception et l'exécution. Il est très commun d'observer chez l'homme un grand développement des instincts qui nous font désirer une chose, des facultés intellectuelles qui font concevoir le plan le plus élevé de ce qui devrait être fait, avec absence de *courage* pour entreprendre, de *prudence* pour exécuter, et de *fermeté* pour accomplir. Il n'y a jamais eu de succès pratique sans un suffisant concours de ces trois qualités. Chacun de ces attributs est en lui-même aussi indépendant des sentiments qui donnent l'impulsion que de l'esprit, quoique son efficacité dépende beaucoup de tous deux. Son exercice direct est essentiellement aveugle et non moins disposé à assister les mauvais instincts que les bons, sous l'impulsion de la volonté qu'ils déterminent. Aussi beaucoup d'animaux nous surpassent en énergie, en circonspection ou en persévérance, et peut-être même pour l'ensemble de ces qualités, sans toutefois les utiliser autant que le permet notre supériorité intellectuelle et affective. La partie du cerveau dont ces facultés sont l'attribut serait la partie inférieure moyenne et antérieure en rapport surtout avec les nerfs des appareils de locomotion et d'expression. Le mot *caractère* est souvent aussi employé en physiologie pour désigner la manière d'être habi-

tuelle de l'ensemble des facultés cérébrales chez les différents individus, qui se résume (si l'on peut ainsi dire) en quelque sorte toujours par l'accomplissement des actes. C'est à ce point de vue que le médecin est appelé souvent à constater l'influence du physique sur le moral, de l'état normal ou morbide des viscères sur le *caractère*; c'est-à-dire sur les instincts avec lesquels ils sont en relation, et de là sur les manifestations extérieures auxquelles ils conduisent, d'une manière différente suivant les individus, et même d'une manière variable chez un même individu suivant les variations de cet état. — En biotaxie, on donne le nom de *subordination des caractères* à deux choses différentes habituellement confondues : 1° Au corollaire de la loi de corrélation intime entre la structure des organes internes et la disposition des parties extérieures (*V. BIOTAXIE*), qui est tel que : une modification d'un appareil fondamental, très important pour l'existence d'un être, entraîne à sa suite un certain nombre de modifications des appareils moins importants, sans que pour cela ces changements secondaires réagissent à leur tour sur les appareils plus indispensables à l'existence dans la généralité des êtres. C'est ainsi qu'une modification d'un appareil fondamental de la vie de nutrition, le digestif, par exemple, entraîne celle de l'appareil de la génération; mais la réciproque n'est pas constante. (*Voy.*, pour se rendre compte de cette loi, la classification des *FONCTIONS* à ce mot, et *APPAREILS*, ceux-ci étant classés comme les fonctions.) Cette subordination des modifications d'un appareil à celles des autres, et par suite de l'ordre à mettre dans le *choix des caractères qu'elles fournissent*, pour le classement des plantes et des animaux, se retrouve dans les modifications tératologiques chez les monstres comme dans la série des espèces normales. Non seulement toute modification tranchée d'un appareil profond se traduit à l'extérieur par des particularités correspondantes, mais en général les changements tératologiques du tube digestif ou des organes de la vie de nutrition des plantes (adultes ou embryonnaires) entraînent dans ceux dont l'existence est moins générale. 2° On donne encore le nom de *subordination des caractères* à une règle de biotaxie qui consiste à attribuer dans la formation des groupes (classes, ordres, genres et espèces) une valeur d'autant plus grande *aux caractères, que les modifications organiques qui les fournissent* portent sur des appareils plus importants, sur des organes plus nécessaires de ces appareils, et *vice versa*. Elle consiste à peser et non à compter les caractères; car, d'après la loi précédente, que font reconnaître l'expérience et l'observation, ils ont une valeur très différente selon l'appareil qui les fournit, de telle sorte que celui qui est donné par un appareil des plus importants, ou caractère de premier ordre, équivaut à plusieurs du second; car les modifications qu'il subit lui-même priment les modifications correspondantes, mais moins tranchées, moins caractéristiques, que subissent les appareils secondaires, lesquels, au contraire, peuvent être modifiés quelquefois d'une autre manière sans entraîner de changements dans les appareils plus nécessaires qu'eux.

CARAGNE, s. f. [all. *Carannagummi*, esp. *caranna*]. Substance gomme-résineuse que l'on attribue à un arbre de la famille des térébinthacées, originaire de la Colombie. Elle nous vient en morceaux de la grosseur d'une noix, d'un vert noirâtre à l'extérieur, d'une teinte plus pâle et comme marbrée en dedans.

CARAMEL, s. m. [*saccharum percoctum*, angl. *caramel*, esp. *caramelo*]. Sucre soumis à l'action du feu, en partie décomposé, déliquescent, d'une couleur foncée, d'une odeur forte, agréable et empyreumatique.

CARAPA, s. m. Nom d'un arbre de la Guyane (*Carapa guyanensis*), dont l'écorce amère et fébrifuge renferme un alcaloïde spécial. Ses graines donnent une huile amère employée en Amérique pour l'éclairage et pour friction à l'effet de se préserver de la piqûre des insectes. Le *Carapa touloucouma*, Guillem., ou *Carapa guineensis*, aussi de la famille des méliacées, venant de la Sénégambie, a des graines dont l'huile est, comme la précédente, importée à Marseille pour fabriquer du savon.

CARAPACE, s. f. [all. *Rückenschild*, angl. *carapace*]. Test osseux qui recouvre le corps des reptiles chéloniens [de *χελών*, tortue]. C'est le bouclier supérieur ou dorsal de ces animaux (le bouclier inférieur porte le nom de *plastron*). La carapace est formée d'un grand nombre de plaques osseuses unies ensemble par des sutures; c'est une portion de leur squelette, où l'on retrouve encore les pièces constitutives du squelette des autres vertébrés, sauf des modifications de forme et de volume. Les pièces qui occupent la ligne médiane sont des dépendances des vertèbres; celles qui sont à droite et à gauche de cette ligne sont de larges côtes articulées l'une avec l'autre dans toute leur longueur; et les pièces marginales sont évidemment les portions sternaies de ces côtes; quelques unes même s'appuient sur le bord du plastron, qui n'est lui-même qu'un sternum modifié. Cette portion du squelette, devenue superficielle au lieu d'être logée au milieu des parties molles, n'est recouverte, ainsi que le plastron, que par la peau, ordinairement à épiderme écailléux, de l'animal.

CARAPINE, s. f. [all. *Carapin*]. Substance blanche, nacrée, très amère, contenue dans l'écorce et dans l'huile du *Carapa guyanensis*.

CARATE ou **CARATÉE**, s. f. Maladie cutanée, particulière à la Nouvelle-Grenade, et vue surtout à Santa-Fé. Il n'y a pas des observations suffisantes pour établir les signes distinctifs de cette affection. Elle consiste en taches tantôt couleur de café, tantôt d'un roux cramoisi, tantôt d'un bleu livide. On dit que les mercuriaux ont été employés avec succès.

CARBALLINO Y PARTOVIA. Province d'Orense (Espagne). Eau sulfureuse, 22°, bonne dans les affections des reins, la leucorrhée, l'hépatite chronique.

CARBALLO. A cinq lices de la Corogne (Espagne). Eau sulfureuse; quatre sources ont 24°, 25°, 29° et 30° R. Bonnes pour donner du ton au système digestif.

CARBAMIDE, s. f. Produit de décomposition de l'acide chlorocarbonique (gaz phosgène) par l'ammoniaque.

CARBANILIDE, s. f. Anilide produite en faisant agir le gaz chlorocarbonique sur l'aniline (Hoffmann); elle correspond à la carbamide. (C¹²H⁶Az, Co.)

CARBAZOTATE, s. m. [all. *kohlenstickstoffsaures Salz*]. Nom générique des sels qui résultent de l'union de l'acide *carbazotique* avec les bases. Ces sels sont presque tous jaunes, solubles dans l'eau et cristallisables. Ils fondent d'abord sur le feu, puis détonent fortement. On les appelle aussi *nitropicrates*, du nom de l'acide *nitropicrique* substitué à celui de *carbazotique*.

CARBOBENZIDE, s. f. V. BENZONE.

CARBOLIQUE, adj. Nom donné à l'un des acides découverts par Runge dans l'huile de goudron de houille. V. PHÉNIQUE.

CARBONATE, s. m. [all. *kohlensaures Salz*, angl. *carbonate*, it. et esp. *carbonato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide carbonique avec les bases. Leur caractère est de dégager, par l'action de presque tous les acides, un gaz incolore, rougissant le tournesol, précipitant les eaux de chaux, de baryte, etc., et éteignant les corps en ignition; ce dégagement se fait quelquefois avec une effervescence assez vive. Chauffés fortement avec du charbon, les carbonates produisent de l'oxyde de carbone. L'acide carbonique s'unit en un grand nombre de proportions définies avec les bases: il donne des sels bibasiques ou sesquibasiques, des sels neutres (carbonates), et des sels acides à plusieurs degrés. Ainsi, par exemple, ou a des *bicarbonates* et des *sesquicarbonates*, c'est-à-dire des sels contenant le double ou une fois et demie autant d'acide que les sels neutres. Dans ceux-ci, la proportion d'acide est à l'oxygène de la base comme 2,765 : 1; et dans les autres : 5,530 : 1, ou : 2,417 : 1. On reconnaît les carbonates *neutres* et *basiques* solubles à ce qu'ils précipitent les sels de magnésie, de baryte et de chaux. Les *bicarbonates* et les *sesquicarbonates* ne donnent pas à froid de précipité avec les premiers, et, avec les sels suivants, ils forment un dépôt, en dégagant une certaine quantité d'acide carbonique sous forme d'effervescence. Plusieurs sont employés pour les usages de la médecine et de la pharmacie, et un grand nombre servent dans les arts.

Carbonate d'ammoniaque (*carbonate ammonique*). L'ammoniaque forme avec l'acide carbonique trois combinaisons définies: un *bicarbonate*, un *sesquicarbonate*, et un *carbonate* neutre. Le *sesquicarbonate* (*alcali volatil concret*, *craie ammoniacale*, *sel ammoniacal crayeur*, *sous-carbonate d'ammoniaque*) est à peu près le seul qu'on emploie. Il se forme quand on chauffe convenablement un mélange de parties égales de chlorure ammonique et de carbonate de chaux: le produit volatil, condensé, est, ou en masses blanches translucides, d'un aspect aiguillé cristallin, ou en feuilles de fougère; sa saveur est âcre, piquante, urineuse; son odeur vive, ammoniacale. Exposé à l'air, il perd peu à peu sa base, et devient opaque et acide; il faut donc le conserver dans des vases bien bouchés. Il se volatilise très facilement, et se dissout dans 2 parties d'eau froide, et dans moins de parties égales d'eau chaude. — Il entre dans les *gouttes céphaliques anglaises*, dans l'*eau de corne de cerf composée*, etc. Renfermé dans de petits flacons, on le vend sous le nom de *sel volatil d'Angleterre*, et on le fait respirer dans les cas de synopes, d'attaques hystériques, etc. Son action est la même que celle de l'ammoniaque. Lorsqu'on l'emploie intérieurement, on le prescrit en solution à la dose de 2 à 4 grammes, dans un liquide approprié, mais qui doit être froid, vu la décomposition facile et la grande volatilité de ce sel.

Carbonate de baryte. La baryte se combine en plusieurs proportions avec l'acide carbonique. Le carbonate neutre existe dans la nature, où il porte le nom de *withérite*. On le prépare ordinairement par double décomposition. Il est alors blanc, à peine soluble dans l'eau, indécomposable par la chaleur.

Carbonate de chaux (*marbre*, *craie*, *Pierre calcaire*, *spath calcaire*, *terre calcaire effervescente*, *carbonate calcique*). Ce sel est très répandu dans la nature: il

forme des masses considérables, des terrains entiers; on le trouve tantôt amorphe, tantôt en cristaux variés, soit seul, soit associé à d'autres substances, comme la silice, les oxydes de fer ou de manganèse, le carbonate de magnésie, etc. Il est tenu en dissolution par l'acide carbonique dans un grand nombre d'eaux minérales ou économiques. Il existe dans quelques végétaux, dans les eaux et dans certaines humeurs sécrétées des hommes et des animaux, ainsi que dans quelques concrétions morbides, dans les enveloppes des mollusques, des crustacés, des radiaires et des nombreux polypiers. Les concrétions appelées improprement *yeux d'écrevisse*, les écailles d'huîtres, les coquilles d'œufs, ne sont que du carbonate de chaux pur ou mêlé de matière animale. Il est aussi le résultat de la calcination de certaines substances. Le carbonate de chaux est blanc, à peine soluble dans l'eau; calciné très fortement au contact de l'air, il perd son acide et devient caustique; il est soluble dans l'eau chargée d'acide carbonique, et peut alors être considéré comme un *bicarbonate* calcique. On l'emploie quelquefois comme absorbant. Pour l'avoir pur, on peut le préparer en traitant l'eau de chaux par l'acide carbonique, puis faisant évaporer à siccité, ou mieux précipitant le chlorure de calcium pur par le carbonate de soude, et lavant bien le dépôt.

Carbonate de cuivre (*carbonate cuivrique*, *deuto-carbonate de cuivre*). On le rencontre dans la nature, en masses vertes ou bleues cristallisées, amorphes ou concrétionnées. Le premier, appelé *cuivre azuré*, *bleu de montagne*, contient plus d'acide carbonique que la variété verte, qui renferme plus d'eau et colore certaines pierres, comme les turquoises. Ce sel est susceptible d'un beau poli: on lui donne le nom de *malachite*. En décomposant le deutosulfate de cuivre par le carbonate de soude, il se précipite un sel basique bleuâtre, qui, lavé et séché, devient vert. Ce sel est vénéneux; il se forme spontanément à la surface des vases de cuivre, et constitue le *vert-de-gris* naturel, qu'il ne faut pas confondre avec le *vert-de-gris artificiel*, formé d'acétate de cuivre.

Carbonate de fer. La nature offre la combinaison du protoxyde de fer avec l'acide carbonique en très grande quantité, soit en dissolution par l'acide carbonique dans les eaux, soit en masses cristallisées, que l'on exploite sous le nom de *fer spatulique*, pour en extraire le métal. En laissant le fer exposé à l'air humide ou à la rosée, on obtient une poudre rouge qui porte le nom de *safran de Mars apéritif*, et qui n'est en grande partie formée que de peroxyde de fer. On prépare aussi, par la réaction du sulfate de fer et du carbonate de soude, un composé qui devient rouge à l'air, et qui porte le nom de *safran de Mars astringent*. C'est une substance qui, d'abord blanchâtre et formée de protocarbonate de fer, a perdu une très grande partie de l'acide carbonique, et s'est transformée en *tritoxyde de fer hydraté*, mêlé à des quantités variables de protocarbonate du même métal. — Le safran de Mars apéritif et le safran de Mars astringent sont employés comme toniques.

Carbonate de magnésie. La combinaison de l'acide carbonique avec la magnésie existe en plusieurs proportions. On a, par exemple, un *bicarbonate*, qui est toujours à l'état liquide, et qui se rencontre surtout dans les eaux minérales; et un *carbonate neutre*, qui peut cristalliser en petites aiguilles groupées formant des rosaces, à peine solubles dans l'eau, décomposables

par la chaleur et réductibles à leur base. On l'obtient en faisant évaporer convenablement une solution de bicarbonate. Enfin, il est une troisième combinaison plus usitée, et connue sous les noms de *sous-carbonate de magnésie*, de *magnésie blanche*. Elle se prépare dans les arts, surtout en Angleterre, en précipitant le sulfate de magnésie par un carbonate alcalin. Dans cette précipitation faite à froid, il se forme toujours une certaine quantité de bicarbonate de soude, et il se précipite de la magnésie à l'état d'hydrate. Le dépôt, après une ébullition convenable, est une combinaison de *carbonate neutre* et d'*hydrate magnésiques*. On en fait des pains carrés, très légers, très blancs, insolubles dans l'eau, formant avec l'acide sulfurique un sel cristallisable en prismes très solubles. — Ce composé sert comme absorbant, et, dans les cas d'empoisonnement par les acides, pour les saturer.

Carbonate de plomb. Ce sel se rencontre dans la nature en cristaux blancs. On l'obtient en précipitant du sous-acétate de plomb liquide au moyen d'un courant de gaz acide carbonique, ou en exposant des lames de plomb à l'action réunie de l'air et de la vapeur du vinaigre; dans ce dernier cas, il est en plaques de quelques lignes d'épaisseur, dures, très pesantes, d'un blanc légèrement grisâtre: on le nomme alors plus spécialement *blanc de plomb*. On ne l'appelle *céruse* que lorsqu'il a la forme de pains. Dans tous les cas, il noircit par l'acide sulfhydrique, et se dissout avec effervescence dans les acides acétique et azotique. Pour l'usage pharmaceutique, il ne faut employer que le blanc de plomb, attendu que la *céruse* contient presque toujours de la craie. — Le carbonate de plomb entre dans la préparation de l'*onguent blanc de Rhazès*.

Carbonate de potasse. On compte trois combinaisons définies entre la potasse et l'acide carbonique: le *bicarbonate*, le *sesquicarbonate*, et le *carbonate neutre*. Le bicarbonate s'obtient en faisant passer un excès d'acide carbonique dans une solution (concentrée à 25° centésim.) de carbonate de potasse. Il se dépose d'abord de la silice, qui forme un précipité gélatineux blanc, qu'on sépare par le filtre; puis, lorsque la liqueur a été bien chargée d'acide carbonique, il s'y forme une croûte cristalline; et, après une légère concentration, le liquide cristallise en lames rhomboïdales très belles. Ce sel est en cristaux inaltérables à l'air, solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool à 35° centésim.; il perd facilement, par la chaleur, une partie de son acide et devient carbonate; il précipite les sels de chaux et de baryte en dégagant de l'acide carbonique, et point à froid ceux de magnésie. Lorsqu'on le fait bouillir, il reste le *sesquicarbonate*, qui cristallise, attire l'humidité, et ne précipite pas à froid les sels magnésiens. Enfin, le *carbonate neutre*, sel très employé dans les arts, est le résultat de l'incinération de beaucoup de substances végétales: lessivé, rapproché et fondu, le produit porte les noms de *potasse perlasse*, *potasse d'Amérique*, etc. (V. ces mots). On l'appelle *sel essentiel d'absinthe*, quand il a été préparé par l'incinération de l'absinthe. On obtient le carbonate de potasse en purifiant la potasse perlasse; on a alors en premier lieu, après évaporation, ce qui porte le nom de *sel de tartre*, d'*huile de tartre par défaillance*. On obtient aussi le carbonate par l'incinération d'un mélange de nitre et de charbon mis en déflagration: le sel qui reste après la lixiviation était nommé *nitre fixé*; il est mêlé presque toujours d'hypo-azotite. Enfin, par la calcination du tartre mêlé au charbon, on ob-

tient le *sel de tartre* proprement dit, qui est un carbonate assez pur. Le carbonate de potasse est un sel âcre, caustique, très soluble dans l'eau, attirant l'humidité de l'air. Chauffé fortement, il ne perd pas son acide carbonique; il cristallise en plaques rhomboïdales; mêlé avec du charbon, et exposé à une température très élevée, il fournit du potassium, et donne de l'oxyde de carbone. — Il entre dans des teintures alcooliques, et on l'emploie dans les engorgements des viscéres abdominaux.

Carbonate de soude. La soude se combine en trois proportions avec l'acide carbonique. 1° Le *bicarbonate* s'obtient en exposant le carbonate neutre cristallisé à un contact prolongé avec l'acide carbonique sous une certaine pression, puis exprimant le produit. Ce qui reste solide alors est le bisel. Il est susceptible de cristalliser en aiguilles, ne s'altère point à l'air, se transforme, par une forte chaleur, en carbonate neutre, ne précipite pas les sels de magnésie à froid. Il existe en dissolution dans un grand nombre d'eaux minérales, telles que celles de Vichy, de Nèris, du Mont-Dor, de Saint-Nectaire, etc., etc. Il fait la base des *tablettes digestives* de Darcey, de la potion antiémétique, de la limonade sèche. 2° En le chauffant convenablement, on arrive au *sesquicarbonate*, qui est plus soluble, et qui se trouve aussi dans la liqueur obtenue par l'expression, dans la préparation du précédent. Il existe dans la nature, et c'est lui que l'on retire en Égypte, sous le nom de *natron*, par l'évaporation spontanée de l'eau de certains lacs. 3° Le *carbonate neutre* est le résultat de l'incinération de beaucoup de végétaux qui croissent sur les bords de la mer. Ce produit porte le nom de *soude*. Il contient différentes substances étrangères. On le purifie en le traitant par l'eau, et le faisant cristalliser. On obtient, aujourd'hui surtout, pour les besoins des arts, pour la savonnerie, la verrerie, etc., le même sel de toutes pièces, en chauffant fortement dans des fours un mélange de craie, de charbon et de sulfate de soude, puis traitant par l'eau. Le résultat porte le nom de *sel de soude*, *soude desséchée*. Le carbonate purifié est en cristaux volumineux, rhomboïdaux; il s'effleurit facilement à l'air, et est soluble dans 2 parties d'eau froide. Cristallisé, il renferme une grande quantité d'eau, seul principe qui s'en dégage par la chaleur. Sa saveur est âcre et urineuse. — Il entre dans plusieurs préparations pharmaceutiques, et sert à former différents sels à base de soude, ainsi qu'à fournir la soude caustique.

Carbonate de strontiane. Ce sel se trouve dans la nature, où il a un aspect gras, paraît formé d'aiguilles serrées, et porte le nom de *strontianite*. Il est à peine soluble dans l'eau. L'acide carbonique en excès peut le dissoudre, et par évaporation il cristallise. Chauffé fortement, il n'éprouve pas d'altération.

Carbonate de zinc. En précipitant par le carbonate de soude le sulfate de zinc, on obtient un carbonate mêlé d'hydrate de zinc. Le carbonate de zinc neutre, que l'on trouve dans la nature, porte, comme l'oxyde, le nom de *calamine*; il est employé à l'exploitation du métal.

CARBONCLAIRE (MALADIE). V. CHARBON.

CARBONE, s. m. [*carbo*, *carbonium*, all. *Kohlenstoff*, angl. *carbon*, it. *carbonio*, esp. *carbono*]. Principe combustible abondamment répandu dans la nature, et formant dans le sein de la terre des masses plus ou moins considérables. C'est un élément chimique de beaucoup des principes constituants des

êtres organisés, d'où on l'extrait à l'état de charbon. Il est insipide, inodore, très mauvais conducteur du calorique, et absorbe en brûlant deux fois et demie environ son poids d'oxygène pour se convertir

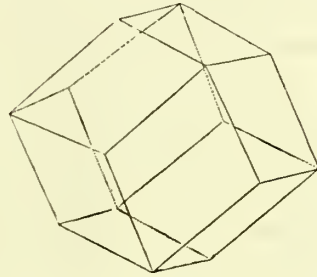


Fig. 62.

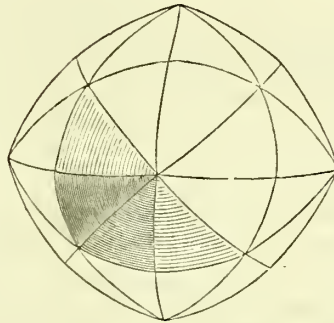


Fig. 63.

en acide carbonique. Le diamant est le carbone pur. Il est alors le plus dur des corps connus et les raie tous sans être rayé par eux. Il joint d'un éclat très vif, dit *adamantin*; il est cristallisé en cube, cubo-octaèdre, dodécaèdre rhomboïdal (Fig. 62), ou en solide à 48 faces triangulaires arrondies dérivant de l'octaèdre (Fig. 63). Le charbon de bois, le charbon animal, l'anthracite, la plombagine,

sont du carbone associé à d'autres principes plus ou moins abondants.

CARBONÉ, ÉE, adj. [*carbonatus*]. Qui contient du carbone. On dit plutôt *carburé*.

CARBONEUX, adj. V. CARBONITE.

CARBONIDES, s. m. pl. Dulong, d'après plusieurs hypothèses ingénieuses, avait considéré l'acide oxalique comme un hydracide formé d'hydrogène et d'un radical composé d'oxygène et de carbone; plusieurs oxalates, tels que ceux de zinc et de plomb, exposés à une certaine température, seraient alors réduits au métal uni au radical, et ils prendraient le nom de *carbonides*.

CARBONIQUE, adj. [all. *Kohlensäure*, angl. *carbonic*, it. et esp. *carbonico*]. V. ACIDE carbonique.

CARBONISATION, s. f. [*carbonisatio*]. Transformation d'une matière végétale ou animale en charbon.

CARBONISER, v. a. Réduire en charbon.

CARBONITE, s. m. En considérant, ainsi qu'on le fait généralement aujourd'hui, l'acide *oxalique* comme un oxacide du carbone, qui serait intermédiaire entre l'oxyde de carbone et l'acide carbonique, on peut l'appeler *acide carboneux*; les composés salins qu'il forme seraient alors désignés sous le nom de *carbonites*.

CARBONYLE, s. m. Radical hypothétique qui, combiné avec l'oxygène, donnerait les *acides oxalique, croconique*, etc.

CARBOVINATES, s. m. pl. Sels encore peu connus, représentant en leur composition l'union d'une base avec un acide analogue à l'acide sulfovinique, mais

dans lequel l'acide carbonique remplace l'acide sulfurique.

CARBURE, s. m. [*carburetum*, angl. *carburet*, it. et esp. *carburo*]. Nom générique des composés auxquels le carbone donne naissance en s'unissant aux métalloïdes et aux métaux. Les carbures sont le résultat de la combinaison directe d'un métal ou métalloïde avec le carbone, ou de la décomposition des sels métalliques à base d'acide ou d'élément électro-négatif.

Carbure d'hydrogène. Le carbone, en se combinant avec l'hydrogène, donne un grand nombre de carbures qui diffèrent par leur composition et leurs propriétés. Les uns sont gazeux : le protocarbure, le bicarbure, le gaz oléfiant, le méthylène ; d'autres sont liquides : la glycérine, le camphène, la citrine, la benzine, l'euphonia, etc. ; d'autres enfin sont solides : la paraffine, la naphthaline, etc.

Carbure de soufre ou *sulfide carbonique*. Liquide limpide, jaunâtre, très volatil, d'une odeur infecte, qui se produit en faisant passer la vapeur du soufre sur du carbone élevé à une haute température. On lui a donné aussi le nom d'*acide hydroxanthique*. Il se comporte comme acide envers certains sulfures, et produit avec eux les sulfoles, que Berzelius nomme *sulfocarbonates*.

CARBURÉ, ÉE, adj. Qui contient du carbone. Synonyme de *carboné*.

CARCÉROLAIRE, adj. [*carcerularis*]. Qui tient du carcérule, analogue au carcérule : *fruit carcérulaire*. V. **CARCÉRULE**.

CARCÉRULE, s. m. [*carcerulus*, diminutif de *carcer*, prison]. Mirbel désigne sous ce nom tout fruit sec pluriloculaire, polysperme et indéchiscent, comme celui du tilleul.

CARCHÉSIEN, adj. [*carchesius*, de *καρχήσιον*, le haut d'un mât de vaisseau]. Oribase donne cette épithète à une espèce de lacs employé de son temps pour la réduction des fractures ; il était ainsi appelé parce qu'il se faisait comme le nœud qui attache la voile au-dessus de la hune d'un vaisseau.

CARCINÉMIE, CARCINOHÉMIE. Cachexie cancéreuse. (Piorry.)

CARCINOCELIE UTÉRIQUE. Tumeur cancéreuse de l'utérus. (Piorry.)

CARCINOMATEUX, EUSE, adj. [*carcinodes*]. Qui est de la nature du carcinome.

CARCINOME, s. m. [*carcinoma*, *καρκίνωμα*, de *καρκίνος*, cancer ; all. *Krebs*, angl. *carcinoma*, it. et esp. *carcinoma*]. Rien de plus incertain que la signification de ce mot : les uns l'ont employé comme synonyme de *cancer*, et l'ont appliqué au cancer commençant ; d'autres ont désigné sous ce nom le cancer parvenu à sa dernière période. Plus souvent encore on l'a employé comme synonyme de *squierre*. Enfin on a confondu sous ce nom toutes les productions accidentelles qui n'ont point d'analogues dans l'économie : aussi ce mot n'est-il plus guère usité aujourd'hui. — En vétérinaire : *Carcinome du tissu réticulaire du pied*, nom proposé par Vatel pour désigner le crapaud et le piftin.

CARCINOPÉRITOINE. Cancer du péritoine. (Piorry.)

CARCINOPLÉURIE. Cancer de la plèvre. (Piorry.)

CARDAMINE, s. f. [*Cardamine pratensis*, L.]. Petite plante crucifère (tétradyn. siliq., L.) à feuilles pinnées, à fleurs d'un violet pâle, grandes, en épis à l'extrémité de la tige, qui croît en abondance dans les

prairies humides, et qui jouit des mêmes propriétés que le cresson de fontaine, mais à un moindre degré.

CARDAMOME, s. m. [*fructus cardamomi*]. On donne ce nom aux fruits de plusieurs espèces du genre *Amome*, en particulier à celui de l'*Amomum cardamomum*, L., famille des amomées ; peut-être même les trois espèces de cardamome connues en droguerie ne sont-elles que des variétés de ce dernier fruit. 1° Le *grand cardamome* est triangulaire, aminci à ses extrémités, de 17 à 40 millimètres de longueur, fauve brunâtre, comme terreux ; il est strié longitudinalement, et contient des graines rougeâtres rangées longitudinalement dans un péricarpe trilobulaire. 2° Le *moyen cardamome* est moins long, presque globuleux, gros comme une cerise, d'un fauve clair ; ses graines sont brunes et pelotonnées. 3° Le *petit cardamome* n'a que 7 à 14 millimètres de longueur ; il ressemble du reste absolument au grand. Ses graines ont une saveur beaucoup plus aromatique et plus âcre que celles des deux autres espèces ; aussi est-il préféré comme stimulant.

CARDÈRE, s. f. V. **CHARDON**.

CARDEUR, s. m. Ouvrier employé au cardage, opération que l'on fait subir à certaines matières filamenteuses afin de les rendre propres à être filées, ou même simplement afin d'en extraire les corps étrangers, de les faire gonfler, et de leur donner de l'élasticité. Des maladies cruelles, disent les auteurs de la *Topographie de Nîmes*, affligent les *bourretaires*, ou cardeurs de filoselle. Tous sont exposés à l'affaiblissement et à l'œdème des parties inférieures, aux douleurs obtuses des bras, des épaules et du thorax ; plusieurs sont sujets aux affections les plus douloureuses des yeux ; le plus grand nombre est menacé de toux longues et fatigantes, de l'asthme, du crachement de sang et de la phthisie tuberculeuse. Il faut ajouter à cela des maladies cutanées, dues au contact irritant des substances qui remplissent l'atmosphère des ateliers de cardage et qui s'attachent à la peau et aux vêtements des ouvriers. Plusieurs médecins, exerçant en des localités où l'industrie du cardage occupe beaucoup de bras, traient le portrait suivant de l'ouvrier cardeur : « Teint pâle, étioilé, blafard, plutôt bouffi que gras ; yeux rouges ; petite toux presque continue : aussi l'ouvrier le plus habile et le plus intrépide est-il forcé de discontinuer son métier à quarante-huit ou cinquante ans. » L'industrie du cardage réclame donc impérieusement l'invention et l'application de machines, afin de soustraire les ouvriers à ces mauvaises influences, contre lesquelles on n'a que des précautions souvent négligées et d'ailleurs insuffisantes.

CARDIA, s. m. [all. *der obere Magenmund*, angl. *cardia*]. Mot latin dérivé du grec *καρδία*, et par lequel on désigne exclusivement aujourd'hui l'orifice supérieur de l'estomac ; autrefois il signifiait aussi le cœur.

CARDIAGRAPHE. V. **CARDIOGRAPHIE**.

CARDIAGRE. V. **CARDIALGIE**.

CARDIAIRE, adj. [*cardiarius*, de *καρδία*, cœur]. Qui est relatif au cœur, qui se trouve dans le cœur.

CARDIALGIE, s. f. [*cardialgia*, de *καρδία*, le cardia, et *ἄλγος*, douleur ; *cardiaca passio*, *cardiognus*, all. *Magenkrampf*]. Douleur très vive qui se fait sentir à l'épigastre, vers l'orifice supérieur de l'estomac. On a substitué à cette dénomination celle de *gastralgie*. V. ce mot.

CARDIALOGIE. V. **CARDIOLOGIE**.

CARDIANASTROPHE, s. f. [de *καρδία*, le cœur,

ἀνά, en sens contraire, στρέφειν, tourner]. Mot employé par Hoffmann pour désigner la transposition du cœur, placé à droite, et non à gauche, dans la poitrine.

CARDIAQUE, adj. [*cardiacus*, de καρδιά, le cœur, ou l'orifice supérieur de l'estomac; angl. *cardiac*, it. et esp. *cardiaco*]. Qui appartient au cœur, ou bien qui a rapport au cardia. — *Artères cardiaques* ou *coronaires du cœur*. On donne ce nom à deux artères fournies par l'aorte près de son origine, immédiatement au-dessus du bord des valvules sigmoïdes. Elles sont distinguées en *cardiaque antérieure* et en *cardiaque postérieure*, d'après la face du cœur sur laquelle elles se distribuent. — *Passion cardiaque*, dénomination ancienne à laquelle on a substitué celle de *cardialgie*, et plus récemment encore celle de *gastralgie* (V. ce mot). — *Nerfs cardiaques*. On en compte ordinairement trois de chaque côté, un *supérieur*, un *moyen* et un *inférieur*, qui sont fournis par les ganglions cervicaux correspondants; mais le plus souvent il n'y en a que deux du côté gauche, le supérieur, et le moyen, qui tire son origine des deux derniers ganglions cervicaux. Scarpa nomme le nerf cardiaque supérieur, *cardiaque superficiel*; le moyen, *cardiaque profond* ou *grand cardiaque*; et l'inférieur, *petit cardiaque*. Il y a encore des *filets cardiaques* qui sont fournis par les nerfs vagues ou pneumogastriques, et qui se confondent avec les précédents. — *Orifice cardiaque de l'estomac*. V. **CARDIA** et **ESTOMAC**. — *Plexus cardiaque*. Entrelacement nerveux formé par les différents nerfs dont il vient d'être parlé, et qui se trouve placé derrière la crosse de l'aorte, près de l'origine de cette artère. — *Veines cardiaques* ou *veines coronaires du cœur*. On en distingue deux *postérieures*, l'une grande, l'autre petite; les *antérieures* sont en nombre variable; toutes s'ouvrent dans l'oreillette droite par un seul orifice. — *Maladie cardiaque* (*morbis cardiacus*), maladie qui a régné dans l'antiquité, et qui est aujourd'hui éteinte. Elle était caractérisée par une sueur profuse, des palpitations, des défaillances. Elle était très dangereuse. La maladie moderne à laquelle elle ressemble le plus est la suette miliaire, surtout dans la forme grave que les historiens de la médecine signalent lors des grandes épidémies de suette miliaire, aux **XV^e** et **XVI^e** siècles.

CARDIAQUE, s. f. V. **AGRIPAUME**.

CARDIARCTIE, s. f. [mot hybride et mauvais, de καρδιά, cœur et *arctare*, resserrer]. Resserrement du cœur ou de ses orifices.

CARDIASIE, **CARDIECTASIE**. Dilatation du cœur, des ventricules, des oreillettes. (Piorry.)

CARDIATOMIE. V. **CARDIOTOMIE**.

CARDIE, **CARDIOPATHIE**. Maladie du cœur. (Piorry.)

CARDIECTASIE, s. f. [de καρδιά, cœur, et ἐκτετασις, dilatation]. Dilatation partielle ou totale du cœur, ou ampliation de ses orifices.

CARDIELCIE, **CARDIELCOSIE**. Ulcération du cœur. (Piorry.)

CARDIEMPHRAXIE. Obstruction dans le cœur. (Piorry.)

CARDIENCÉPHALOÏDIE. Encéphaloïde du cœur. (Piorry.)

CARDIETHMOLIPOSIE. Dépôt de graisse dans le tissu cellulaire du cœur. (Piorry.)

CARDINALE, s. f. V. **LOBÉLIE**.

CARDINALES (HUMEURS). Sang, pituite, bile jaune, bile noire, tels étaient les quatre éléments qui, dans la doctrine des hippocratiques, et ensuite de Galien, constituaient, par leur juste tempérament, la santé, et, par leur dyscrasie, la maladie.

CARDIOCARCINIE. Cancer du cœur. (Piorry.)

CARDIOCÈLE, s. f. [*cardiocele*, de καρδιά, cœur, et κήλη, hernie]. Hernie du cœur.

CARDIOCÉLIE. Tumeur dans le cœur. (Piorry.)

CARDIOCLASIE. Rupture du cœur. (Piorry.)

CARDIO-CRISTAUX, s. m. pl. Cristaux blanchâtres que Gluge, en 1837, a trouvés dans la substance du cœur.

CARDIOGME, s. m. [*cardiogmus*, καρδιωγμός]. Synonyme de *cardialgie*. V. ce mot.

CARDIOGRAPHIE, s. f. [*cardiographia*, de καρδιά, cœur, et γραφή, description]. Description du cœur.

CARDIOHYDATIDIE. Hydatides développées dans le cœur. (Piorry.)

CARDIOLITHIE. Incrustation du cœur. (Piorry.)

CARDIOLOGIE, s. f. [*cardiologia*, de καρδιά, cœur, et λόγος, discours]. Traité sur le cœur.

CARDIOMALAXIE, **CARDIOMYOMALAXIE**. Ramollissement des fibres musculaires du cœur. (Piorry.)

CARDIOMÉLANOSIE. Mélanose du cœur. (Piorry.)

CARDIOMYOLIPOSIE. Transformation des fibres musculaires du cœur en graisse. (Piorry.)

CARDIONÉCROSIE. Gangrène du cœur. (Piorry.)

CARDIOPALMIE, s. f. [de καρδιά, cœur, et πάλλω, battement]. Palpitations du cœur.

CARDIOPATHIE, s. f. [*cardiopathia*, de καρδιά, cœur, et πάθος, maladie]. Souffrance ou maladie du cœur, considérée d'une manière générale.

CARDIOPHYMIE. Tubercules du cœur. (Piorry.)

CARDIORRHEXIE, s. f. [*cardiorrhexis*, de καρδιά, cœur, et ῥήξις, déchirement]. Déchirure du cœur. La cardiorrhexie a été souvent observée soit spontanément, soit à la suite d'efforts. On a trouvé, à l'autopsie, rupture des colonnes charnues des valvules mitrales, de la valvule tricuspide, lésion des valvules aortiques. Les symptômes de ces lésions valvulaires qui surviennent pendant les efforts violents sont une douleur soudaine à la région précordiale, laquelle s'étend du sternum à l'épine dorsale, et qui quelquefois s'accompagne de syncope, de dyspnée, d'oppression, de palpitation. A ces signes s'ajoutent les signes physiques de l'obstruction simple ou accompagnée de régurgitation à l'orifice aortique ou de régurgitation aux orifices auriculaires. Après les symptômes propres à la déchirure on observe ceux de l'inflammation consécutive qui disparaissent pour ne laisser subsister que les signes physiques dus à la lésion vasculaire. Contre ces lésions, qui laissent souvent vivre longtemps les malades, on recommande les déplétions locales légères, les médicaments altérants doux, et les diurétiques; après les premiers moyens palliatifs, viendront les toniques associés à une diète nutritive et stimulante.

CARDIOSCIRRHOSE. Squirrhe du cœur. (Piorry.)

CARDIOSCLÉROSE. Induration du cœur. (Piorry.)

CARDIOSTÉIE. Ossification du cœur. (Piorry.)

CARDIOSTÉNIE, **CARDIOSTÉNOSIE**. Rétrécissement des ouvertures du cœur. (Piorry.)

CARDIOTOMIE, s. f. [*cardiotomia*, de καρδιά, cœur, et τομή, section]. Dissection du cœur.

CARDIOTRAUMIE, **CARDIOTRAUMATIE**. Blessure du cœur. (Piorry.)

CARDIOZOOTIE. Entozoaires dans le cœur. (Piorry.)

CARDITE, s. f. [*carditis*, de καρδία, cœur, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie; all. *Herzentzündung*, angl. *carditis*, it. *cardite*, esp. *carditis*]. Inflammation du cœur. Longtemps on a donné ce nom à l'inflammation du cœur en général, sans distinguer si elle occupait le feuillet séreux (péricarde) qui revêt la surface extérieure de cet organe, ou la membrane qui tapisse ses cavités, ou la substance musculaire intermédiaire à ces deux membranes. Cependant ces trois tissus sont susceptibles de s'enflammer isolément, et d'assez bonne heure on a distingué, sous le nom de *péricardite*, l'inflammation de la membrane séreuse; mais ce n'est que dans ces derniers temps qu'on a décrit séparément sous le nom d'*endocardite* (de ἔνδον, au dedans, et καρδία, cœur, cardite interne) l'inflammation de la membrane qui revêt les cavités du cœur et se réfléchit sur les valvules et sur les zones tendineuses dont sont bordés les orifices de cet organe. D'après cette distinction, proposée par Bouillaud, et généralement adoptée aujourd'hui, le nom de *cardite* ne doit plus être donné qu'à l'inflammation du tissu musculaire du cœur. Au reste, ces deux dernières inflammations, quelquefois isolées, sont le plus souvent simultanées, ou l'une d'elles est bientôt suivie de l'autre. Elles peuvent être produites par l'abus des boissons spiritueuses, par l'action de certains poisons, et notamment de l'arsenic, par les exercices immodérés, par les mêmes influences atmosphériques que la pneumonie ou la pleurésie, etc. Leurs symptômes généraux sont la dyspnée, les palpitations, la fréquence et l'irrégularité du pouls, une vive douleur précordiale, les lithymies, le sentiment d'une extrême faiblesse. L'auscultation de la poitrine fournit alors des données qui font souvent distinguer l'une de l'autre la péricardite, l'endocardite et la cardite proprement dite. La sonorité de la poitrine, les bruits de râpe, de souffle, de frottement, éclairent le diagnostic. Le traitement de ces phlegmasies consiste presque uniquement dans les saignées générales et locales.

CARDITIQUE, adj. [*carditicus*, de καρδία, cœur, esp. *cardítico*]. Qui a rapport au cœur. *Fièvre carditique*, variété de l'intermittente pernicieuse, dans laquelle le malade éprouve des palpitations violentes et un sentiment d'érosion qui détermine la syncope.

CARDON, s. m. Nom vulgaire du *Cynara cardunculus*, L., espèce d'artichaut dont les pétioles des feuilles, larges et épais, sont employés comme aliment, après avoir été étiolés.

CARDO-PÉRICARDITE, s. f. Inflammation du cœur et du péricarde.

CARDUAGÉES, s. f. pl. V. CYNAROCÉPHALES.

CARÉBARIE, s. f. [*carebaria*, de κράν, tête, et βάρος, poids]. Pesanteur de tête.

CARÉNAL, adj. [*carinalis*]. Qui appartient à la carène.

CARÈNE, s. f. [*carina*, *scaphium*]. On donne ce nom, en botanique, au pétale inférieur des fleurs papilionacées, parce que sa forme a quelque analogie avec celle de la carène d'un vaisseau.

CARÉNÉ, adj. [*carinatus*]. Pourvu d'une carène.

CARET, s. m. Tortue des côtes de l'Amérique, du Mexique, des côtes de la Guinée et de la mer des Indes (*Testudo imbricata*, L., *Chelonia imbricata*, Brongniart), dont la chair est malsaine, mais les œufs très recherchés. Elle fournit la plus belle

écaille. Elle pèse rarement plus de 200 kilogrammes.

CAREX, s. m. [all. *Riedgras*]. Genre de plantes appelé communément *laiche*. La racine de la *laiche des sables* (*Carex arenaria*, L.), plante cypéracée, employée comme sudorifique, propriété qui lui a fait donner le nom de *salsepareille d'Allemagne*.

CARIE, s. f. [*caries*, all. *Beinfrass*, angl. *caries*, it. *carie*, esp. *caries*]. La carie, confondue de toute antiquité avec beaucoup d'autres altérations du système osseux, et particulièrement avec la nécrose, a d'abord été distinguée de cette dernière sous la dénomination de *carie humide*, jusqu'à l'époque où Louis démontra les différences qui existent entre ces deux maladies, et substitua à la dénomination de *carie sèche* celle de *nécrose*, pour désigner la mortification d'une portion d'os. Dans la *carie*, la portion d'os malade continue de vivre; il ne s'en opère pas une séparation bien circonscrite; elle suppure, elle sert de base à des végétations de mauvaise nature, et tend à s'accroître. Dans la *nécrose*, au contraire, la partie malade est morte, et il s'opère dans les parties voisines un travail éliminatoire d'où doivent résulter la délimitation exacte du mal et la guérison. Cependant quelques auteurs ont persisté à considérer ces deux altérations comme identiques et comme ne différant que par leur siège, l'une (la carie) attaquant le tissu spongieux, l'autre le tissu compacte des os : de là, disent-ils, des séquestres petits et nombreux dans le premier cas, et de larges pièces mortifiées dans le second. D'autres regardent avec beaucoup plus de raison la carie comme un mode de terminaison de l'ostéite. Quand l'ostéite vient à se terminer ainsi, aux caractères principaux de l'état inflammatoire (injection rouge et ramollissement du tissu osseux) succèdent immédiatement ceux de la carie. Si l'affection est superficielle, le périoste devient fongueux et suppure, la surface osseuse correspondante est rugueuse, et se creuse de cavités semblables à des érosions superficielles. Si l'affection a commencé dans l'épaisseur du tissu osseux, ce tissu se ramollit de plus en plus, et prend une teinte jaunâtre ou brunâtre; le centre duramollissement est infiltré d'un pus sanieux, d'un ichor gris sale qui a une odeur rance et fétide; l'os devient friable, comme poreux, et il s'y forme des anfractuosités que séparent des lamelles osseuses verrouillées, entremêlées de fongosités rouge grisâtre, mollasses et saignantes. Ramollissement de la partie malade, transformation de la matière animale du tissu osseux en matière grasse, suppuration avec friabilité et destruction de ce tissu, accompagnée de rougeur et de ramollissement des couches environnantes, de conservation de la sensibilité et de facilité à verser du sang : tels sont donc les caractères essentiels de la carie. — Cette affection peut guérir spontanément, un mouvement organique venant à échanger le caractère de la suppuration; mais bien plus ordinairement elle exige les secours de l'art. Si elle est superficielle, il faut ouvrir largement les foyers où s'amasse le pus, afin de découvrir le point carié. On essaie alors (s'il n'y a plus aucune irritation) les bains et les douches d'eaux alcalines, ferrugineuses, hydrosulfureuses, iodurées, les pansements avec la charpie imbibée d'huiles essentielles de térébenthine, de myrrhe, d'aloès. S'ils sont inefficaces, on a recours à la cautérisation avec le cautère actuel, qui transforme la carie en une nécrose. Enfin, lorsque l'os est tellement carié que tout traitement est impossible, il reste à faire la résection de la portion malade ou l'amputa-

tion, dernière ressource que l'on n'a pas même, si la carie a son siège au tronc. — En botanique : *Carie*, maladie des graines céréales dans laquelle la farine est remplacée par une poussière grasse, noire ou olivâtre, d'une odeur désagréable, et qui n'est autre chose que la substance d'un champignon du genre *Uredo*, de l'*Uredo caries*. Le pain que donne un blé carié est gris et a une saveur sensiblement âcre et amère. — *Carie des arbres*. Elle consiste en une altération progressive de la substance ligneuse des arbres, suivie de ramollissement. Elle commence, tantôt par le tronc, tantôt par l'extrémité des plus jeunes rameaux. L'humidité, les entamures, l'ététement, sont les causes les plus fréquentes et les plus probables de la carie.

CARIÉ, ÉE, adj. [*carie excusus*]. Affecté de carie : os carié, dent cariée.

CARIEUX, EUSE, adj. [*cariosus*, esp. *carioso*]. Qui a rapport à la carie : ulcère carieux, ulcère entretenu par la carie d'un os.

CARIOPE. Fausse orthographe pour *caryopse*.

CARLAO. Sources sulfureuses thermales en Portugal.

CARLINE, s. f. [*Carlina vulgaris*, L., all. *Eberwurz*]. Plante bisannuelle de la syngén. polygam. égale, L., famille des synanthérées, J., dont la racine, allongée, brunâtre en dehors, blanche intérieurement, d'une saveur amère et un peu nauséabonde, a été employée comme sudorifique. La *Carlina caulescens* (carline noire, caméléon noir) et la *Carlina acaulis* (caméléon blanc, carline blanche) ont les mêmes propriétés.

CARLSBAD. Petite ville de la Bohême, très célèbre par ses eaux salines et alcalines, dont la température est de 50° à 60° centigr.

CARMÉINE, s. f. V. CARMINE.

CARMENTINE, s. f. [*Justicia pectoralis*]. Plante de la famille des acanthacées (diandr. monogyn., L.), réputée béchique et pectorale. On en a fait un sirop connu sous le nom de sirop de Charpentier.

CARMINATIF, IVE, adj. ets. m. [*carminans*, *carminativus*, de *carminare*, proprement : peigner la laine, et par suite nettoyer, dissiper ; all. *Ülhungtreibend*, angl. *carminative*, it. et esp. *carminativo*]. On appelle ainsi les médicaments qui ont la propriété d'expulser les vents contenus dans le conduit intestinal. Ces médicaments sont pris parmi les substances toniques et aromatiques, telles que la mélisse, la sauge, et la plupart des labiées. Les graines d'anis, de fenouil, de coriandre, de carvi (parties égales de chaque), constituent les espèces *carminatives*.

CARMINE, s. f. [all. *Carminstoff*]. Nom donné à la matière colorante rouge de la cochenille, matière découverte par Pelletier et Caventou. On la trouve également dans le kermès, et l'on a proposé de l'appeler *coccine*. John l'a nommée *cochenilline*. Elle est d'un rouge pourpre éclatant, fusible à + 50° centigr., soluble dans l'eau, insoluble dans l'éther, inaltérable par l'air et la lumière. Les acides la dissolvent et en ont la couleur, qui devient écarlate. Lœwig appelle *carméine* le principe rouge du *carmin* ou de la *cochenille* (C³²H²⁶O²⁰Az). Il nomme *carmine* ou *carmine incolore* un autre principe (C³²H²⁶O¹⁸Az) qui se trouve dans toutes les espèces du genre *Coccus*, et en particulier dans la *cochenille* (*Coccus cacti*, L.). Cette carmine cristallise en aiguilles incolores ; sa saveur est nauséuse, très désagréable ; elle se dissout plus facilement dans l'eau et l'alcool que dans l'éther. Sa dissolution à froid se colore lentement en rouge au

contact de l'air ; mais à chaud elle se colore rapidement en rouge vif, et par refroidissement il se dépose de la *carméine* en flocons.

CARNASSIER, adj. et s. m. V. CARNIVORE.

CARNIFICATION, s. f. [*carnificatio*, de *caro*, chair, et de *feri*, devenir ; angl. *carnification*, it. *carnificazione*, esp. *carnificacion*]. Transformation de certains tissus en une substance qui présente quelque ressemblance avec la chair ou le tissu musculaire. — *Carnification des poumons*, état dans lequel une portion plus ou moins considérable du tissu pulmonaire, endurcie et compacte, se rapproche de la consistance et de la couleur du foie, ce qui a fait nommer aussi cette dégénérescence, *hépatisation*.

CARNIFIÉ, ÉE, adj. [*in carnem conversus*, it. *carnificato*, esp. *carnificado*]. Changé en chair. V. CARNIFICATION.

CARNIVORE, adj. et s. m. [*carnivorus*, de *caro*, chair, et de *vorare*, dévorer, manger ; all. *reissend*, *fleischfressend*, angl. *carnivorous*, it. et esp. *carnivoro*]. Qui se nourrit de chair. Il ne faut pas confondre ce mot avec *carnassier* : tous les animaux *carnivores* ne sont pas de la famille des *carnassiers*, qui se nourrissent de chairs *crues*.

CARNIVORITÉ, s. f. Condition d'un animal que son organisation appelle à vivre exclusivement de matières animales.

CARNOSITÉ, s. f. [*carnositas*, all. *Fleischauswuchs*, angl. *carnosity*, it. *carnosità*, esp. *carnosidad*]. On appelle ainsi des espèces de végétations qu'on rencontre quelquefois dans l'urèthre, dont elles occupent toujours la partie fixe. L'existence de ces productions morbides, révoquée en doute par quelques auteurs, a été nombre de fois constatée par les ouvertures de cadavres, et attestée par les meilleurs observateurs. On les reconnaît quelquefois aux empreintes que rapportent les bougies introduites dans le canal, empreintes fort différentes de celles qui résulteraient d'un calcul.

CAROBA. Nom indigène des feuilles des *Jacaranda caroba*, *subrhombica* et *copaia* (*Bignonia copaia*, Aublet), de la famille des bignoniacées, employées au Brésil comme antisiphilitiques ; elles contiennent beaucoup d'un principe amer, âcre et astringent.

CARONCULE, s. f. [*caruncula*, diminutif de *caro*, chair ; all. *Wärzchen*, it. et esp. *caruncula*]. — *Caroncule lacrymale*. Petit corps rougeâtre qui est situé à l'angle interne de l'œil, et formé par un amas de follicules muqueux recouverts par un pli de la conjonctive appelé *membrane cignotante*. La mucosité que produisent ces cryptes paraît destinée à lubrifier les points lacrymaux. Quelques auteurs pensent que la caroncule fait l'office d'une digue qui arrête les larmes vers l'angle interne, et les force à passer dans le canal lacrymal. — *Caroncules myrtiformes*. Petits tubercules rougeâtres, plus ou moins fermes, de forme variable, en nombre indéterminé (2 à 5), situés à l'orifice du vagin, et formés par la membrane muqueuse de ce conduit. On les regarde comme les débris de la membrane hymen déchirée lors du premier coït ; cependant quelques auteurs pensent que leur existence est indépendante de cette membrane. — *Caroncules papillaires*. Petits mamelons que présente le tissu des reins, et qui versent l'urine dans les calices. — *Caroncule de l'urèthre*. V. VERUMONTANUM. — En botanique, on donne le nom de *caroncule*

à un renflement de la surface de certaines graines qui entoure le hile, comme le haricot.

CARONGULEUX, EUSE, adj. [*carunculatus*]. Qui a rapport aux earoneules, ou plutôt aux earnosités.

CAROTIDE, s. f. [*carotis*, *καροτις*, de *καρος*, assoupissement; all. *Kopfpulsader*, angl. *carotid*, it. *carotide*, esp. *carotida*]. Nom que les anciens ont donné aux artères qui portent le sang aux différentes parties de la tête, parce qu'ils les regardaient comme le siège de l'assoupissement. — Les artères carotides proprement dites, ou *carotides primitives*, sont, l'une droite, l'autre gauche. La droite naît de l'artère innominée, tronc artériel qui lui est commun avec la sous-clavière, et qui tire son origine de l'aorte; la gauche est fournie directement par l'aorte. Elles montent le long des parties antérieures et latérales du cou, et, au niveau du bord supérieur du cartilage thyroïde, elles se partagent chacune en *carotide externe* et *carotide interne*. La *carotide externe* s'étend du haut du larynx jusqu'au col du condyle de l'os maxillaire inférieur, et fournit en avant la thyroïdienne supérieure, la faciale et la linguale; en arrière, l'occipitale et l'auriculaire; en dedans, la pharyngienne inférieure; elle se divise, à sa terminaison, en artères temporale et maxillaire interne. La *carotide interne* monte le long de la colonne vertébrale, entre dans le crâne par le canal carotidien, fournit l'ophthalmique, et se divise en artères communicantes, ehorôidienne et cérébrale.

CAROTIDIEN, adj. [*carotiæus*, esp. *carotideo*]. Qui a rapport aux carotides. — *Conduit carotidien*, conduit qui est creusé dans l'épaisseur du rocher, et qui donne passage à l'artère carotide interne. — *Trous carotidiens interne et externe*, orifices du conduit précédent. L'externe se voit sur la face inférieure du rocher, et l'interne au sommet de cette apophyse.

CAROTIQUE, adj. [*caroticus*, *καροτικός*, de *καρος*, assoupissement; it. *carotico*]. Qui a rapport au carus. *Sommeil ou assoupissement carotique*, sommeil morbide et très profond. — Ce mot a aussi été employé comme synonyme de *carotidien*.

CAROTTE, s. f. [*Daucus carotta*, L., all. *Möhre*, angl. *carrot*, it. *carota*]. Plante ombellifère (pentandr. digyn., L.), potagère et indigène, dont la racine est pivotante, charnue, douce, sucrée, légèrement aromatique. C'est un de nos légumes les plus agréables et les plus salubres; comme médicament, elle est émolliente. A l'état sauvage, sa racine, et surtout ses semences, ont une odeur aromatique et une saveur chaude un peu âcre: aussi sont-elles un peu stimulantes. — La carotte convient parfaitement aux animaux domestiques, au cheval en convalescence, aux vaches laitières, et aux bêtes d'engrais. 250 en poids égalent 100 de foin.

CAROTTINE, s. f. [all. *Carotin*, angl. *carotin*, it. et esp. *carotina*]. Principe colorant de la racine du *Daucus carotta*. On l'obtient en traitant la pulpe desséchée de carotte par l'éther, pour enlever la matière grasse; on traite le résidu par l'ammoniaque, et l'on reprend par l'éther alcoolisé, qui, par l'évaporation, laisse déposer la carottine. Elle est solide, en petits cristaux orangés, inodores, insipides. Elle est polymère de l'essence de térébenthine. (C²⁰H¹⁶.)

CAROUB, s. m. On nomme *caroub de Judée* une galle du térébinthe (*Pistacia terebinthus*, L.) produite à l'extrémité de ses rameaux par suite de la piqûre d'un puceron (*Aphis pistaciae*, L.). Elle est en forme

de corne aplatie, longue, creuse, à paroi compacte, chargée d'un suc résineux qui exsude par places à l'extérieur ou à l'intérieur, et possède des propriétés et une saveur astringentes, aromatiques.

CAROUBIER, s. m. [*Ceratonia siliqua*, L., all. *Johannisbrodbaum*]. Arbre de la polygamie triécie, L., famille des légumineuses, J., qui croît en Orient et dans le midi de l'Europe. Ses fruits, que l'on appelle *caroubes* ou *carouges* (*siliqua dulces*, Pharm.), sont de longues gousses, épaisses, aplaties, un peu arquées, charnues, contenant plusieurs graines lisses. Leur chair est douce, sucrée, nourrissante. Séchées sur des claies, elles sont employées dans les mêmes cas que les jujubes.

CAROUGE, s. m. V. CAROUBIER.

CARPADELE, s. m. [*carpadelium*, de *καρπός*, fruit, et *ἀδύλος*, ouvert]. Desvoux désigne sous ce nom des fruits indéhiscentes et pluriloculaires, qui se composent d'un péricarpe sec et à loges distinctes monospermes. Ex.: les fruits des ombellifères.

CARPE, s. f. V. CYPRIN.

CARPE, s. m. [*carpus*, de *καρπός*, poignet; all. *Handwurzel*, angl. *wrist*, it. et esp. *carpo*]. Partie du membre pectoral comprise entre l'avant-bras et la main. Les os qui entrent dans sa composition sont un nombre de huit, la plupart très petits, et placés sur deux rangées. Les os de la rangée supérieure sont, de dehors en dedans: le scaphoïde, le semi-lunaire, le pyramidal et le pisiforme; ceux de l'inférieure: le trapèze, le trapézoïde, le grand os et l'unciforme.

CARPELLE, s. m. [*carpellum*, et *carpidium*, de *καρπός*, fruit]. De Candolle nomme ainsi chacun des organes élémentaires, libres ou adhérents ensemble, dont la réunion donne naissance au pistil, et dont chacun a été regardé comme une petite feuille pliée en deux sur elle-même. On donne aussi ce nom à chacun des fruits partiels qui proviennent d'une seule fleur ou d'un seul pistil, dans un fruit composé.

CARPHOLOGIE, s. f. [*carphologia*, de *καρφός*, flocon, et *λέγω*, ramasser; all. *Flockenlesen*, angl. *carphologia*, it. et esp. *carfologia*]. Agitation automatique et continuelle des mains et des doigts qui semblent chercher à saisir de petits objets, soit dans l'air, soit sur les draps et les couvertures du lit. Cette dernière variété de la carphologie est communément appelée *crocidisme*. La carphologie survient particulièrement dans les maladies aiguës où le système nerveux est profondément affecté, et elle indique un danger imminent.

CARPIEN, ENNE, adj. [*carpæus*, *carpianus*, qui appartient au carpe]. Os carpien. V. CARPE. — *Articulations carpiennes*. On distingue: 1° celles des os de la première rangée du carpe; 2° celles des os de la seconde rangée; 3° celles des deux rangées entre elles.

CARPOBALSAMUM, s. m. [de *καρπός*, fruit, et *βάλσαμον*, baume; all. *Balsamkörner*]. Nom du fruit de l'*Amyris opobalsamum* (baumier de la Mecque). Ce fruit, de la grosseur d'un petit pois, allongé à ses deux extrémités, d'un rouge brunâtre, est stimulant.

CARPOCHORIZE, CARPOMÉRIZE et CARPOPLÈSE. Mots inusités, proposés pour désigner: 1° les fruits multiples ou séparés; 2° les fruits partagés; 3° les fruits agrégés.

CARPOLOGIE, s. f. [*carphologia*, de *καρπός*, fruit, et *λέγω*, discours; all. *Fruchtlehre*, it. *carphologia*]. Les botanistes nomment ainsi l'étude du fruit considéré dans son ensemble et ses détails. — Quelques

médecins ont confondu ce mot avec celui de *carphologie*.

CARPO-MÉTACARPIEN du *petit doigt*. V. **OPPOSANT** du *petit doigt*. — *Carpo-métacarpien* du *pouce*. V. **OPPOSANT** du *pouce*.

CARPO-PÉDAL (SPASME). Affection spasmodique de la poitrine et du larynx, avec toux croupale et convulsions, spécialement des pouces et des orteils, qui se fléchissent pendant quelque temps. Il survient chez des enfants de trois à neuf mois, et est probablement lié à la dentition ou à une irritation spinale. Il se dissipe souvent avec rapidité par l'administration de bains chauds, de purgatifs carminatifs, de l'incision des genives et de doux narcotiques. Une contre-irritation est très utile.

CARPO-PHALANGIEN du *pouce*. V. **FLÉCHISSEUR** court du *pouce*. — *Carpo-phalangien* du *cinquième doigt*. V. **ADDUCTEUR** du *petit doigt*.

CARPOPHORE, s. m. [*carpophorum*, de καρπός, fruit, et φέρειν, porter]. On appelle ainsi, sur le fruit mûr, l'organe que l'on désigne sous le nom de *gynophore* chez l'ovaire. C'est un prolongement de l'axe de la fleur qui élève la base de l'ovaire ou du fruit au-dessus du niveau de l'insertion des autres verticilles de la fleur.

CARPO-SUS-PHALANGIEN. V. **ADDUCTEUR** court du *pouce*.

CARRAGEEN ou **CARAGAHEEN**, s. m. [*mousse perlée, mousse d'Islande*]. Algue (*Fucus crispus*, L., *Chondrus polymorphus*, Lamk) fournissant à l'eau un mucilage employé en médecine comme émollient et analeptique. Il contient une petite quantité d'iode. On le prescrit sous forme de tisane, tablette, sirop, gelée.

CARRATRACA, près Malaga (Espagne). Sources salines gazeuses, 19°, contenant beaucoup d'hydrogène sulfuré. On ne les prend qu'en bains.

CARRÉ, **ÉE**, adj. et subst. m. [*quadratus*, all. *viereckig*]. Qui a quatre côtés égaux et quatre angles droits. — Ce nom a été donné à plusieurs muscles, à cause de leur figure, qui se rapproche de celle du carré. *Carré de la lèvre inférieure* ou *abaisseur de la lèvre inférieure* (portion du mento-labial, Ch.), qui s'attache à la ligne oblique externe du maxillaire inférieur, et se perd dans la lèvre inférieure. — *Carré pronateur* (cubito-radial, Ch.). V. **PRONATEUR**. — *Carré lombaire* (ilio-costal, Ch.), qui fait partie de la paroi postérieure de l'abdomen, et s'attache inférieurement à la partie moyenne et postérieure de la crête iliaque et au ligament ilio-lombaire, supérieurement au bord inférieur de la dernière fausse côte, et en dedans au sommet des apophyses transverses des quatre premières vertèbres lombaires. — *Carré crural* (ischio-sous-trochantérien, Ch.). Situé à la partie postérieure et supérieure de la cuisse, qu'il meut sur le bassin, ce muscle est fixé en dedans à la tubérosité de l'ischion, en dehors à la partie inférieure du bord postérieur du grand trochanter. — *Carré du pied*. V. **PÉDIEUX**.

CARREAU, s. m. [*chartre, atrophie mésentérique, tubercules mésentériques, scrofules mésentériques, rachialgie mésentérique, physconie mésentérique, entéro-mésentérique, tabes mesenterica*, all. *Darr-sucht*]. Affection des ganglions mésentériques, avec tuméfaction et dureté du ventre, amaigrissement et trouble général des fonctions nutritives. Les auteurs ont évidemment confondu sous le nom de *carreau* deux affections tout à fait distinctes : l'entérite avec engorgement inflammatoire des ganglions du mésentère,

et la dégénérescence tuberculeuse de ces ganglions. C'est à cette dernière affection que doivent être réservées les diverses dénominations ci-dessus et celle de *carreau*. Elle se manifeste particulièrement chez les enfants nés avec la diathèse scrofuleuse ou tuberculeuse, chez ceux qui sont sevrés trop tôt et nourris d'aliments indigestes. Quelques auteurs pensent qu'elle est toujours précédée d'une entérite, et la combattent, dans le principe, par le régime adoucissant, les cataplasmes et bains émollients, et même les évacuations sanguines locales. Ce n'est, selon eux, que lorsque la tuberculisation est commencée, ce dont on est averti par l'insuccès du traitement antiphlogistique, bien plus peut-être que par les signes diagnostiques, qu'il faut employer un régime analeptique et tonique, des amers, des frictions sèches, l'insolation. D'autres praticiens recourent dès le début à ce dernier mode de médication : les ferrugineux, les savonneux, seuls ou combinés avec les amers, ont été souvent utiles.

CARRÉSINES (VACHES). Huitième classe des vaches laitières dans le système de Guénon. Elle se distingue par un écusson en gravure coupé *carrément* en haut, et dont l'étendue et la hauteur vont en diminuant à mesure que l'on descend du premier ordre au dernier. Chaque ordre présente en outre des particularités indiquant les différences de faculté lactifère. Dans les carrésines, la quantité de lait est, pour le premier ordre, selon la taille, 10 litres, 9 litres et 6 litres par jour, et pour le huitième, 3 litres, 2 litres et 1 litre. Les vaches de la huitième classe sont les dernières comme laitières.

CAROSIO. Village de la province de Novi (Piémont). Deux sources sulfureuses.

CARTERON, **CARTERONNE**, s. Homme ou femme provenant de l'union d'un blanc avec une mulâtresse, ou d'un mulâtre avec une blanche.

CARTHAME, s. m. [*Carthamus tinctorius*, L., all. *Saftor*, it. et esp. *cartamo*]. Plante herbacée annuelle de la syngon. polygam. égale, L., famille des synanthérées, dont les pétales sont connus dans le commerce sous le nom de *safran bâtard*, et les graines sous celui de *graines de perroquet*. Les fleurs fournissent deux principes colorants : l'un jaune, soluble dans l'eau ; l'autre pulvérulent, soluble dans l'alcool et les alcalis, employé pour les teintures en rose, en rouge-cerise et en rouge ponceau. Ce dernier a été appelé *carthamine* et *acide carthamique* par quelques auteurs. Les fleurs du carthame entrent dans la préparation du *sard* ou *rouge de toilette*, appelé aussi quelquefois *vermillon d'Espagne*. Les graines ont été employées comme purgatives.

CARTIAMINE, s. f. [angl. *carthaminé*]. Matière colorante rouge, trouvée dans les fleurs du carthame.

CARTILAGE, s. m. [*cartilago*, γένδρος, all. *Knorpel*, angl. *cartilage*, it. *cartilagine*, esp. *cartilago*]. On donne ce nom à un tissu solide du corps qui, malgré sa dureté, jouit d'un assez haut degré d'élasticité et de flexibilité. La couleur en varie du blanc opalin au blanc jaunâtre. Lorsqu'on les fait bouillir avec de l'eau, les cartilages se dissolvent en entier, et se convertissent en une substance appelée *chondrine* (V. ce mot). Suivant que la masse qui les constitue est homogène ou fibreuse, on les distingue en *cartilages vrais* et en *fibro-cartilages* (V. ce mot). Parmi les cartilages vrais, on range la poulie de l'œil, les cartilages du nez et de tout l'appareil respiratoire, à l'exception de ceux de Santorini, des cunéiformes et de l'épiglotte ; les carti-

lages des ligaments hyothyroïdiens latéraux, les cartilages costaux, l'appendice xiphoïde du sternum, et les cartilages articulaires, à l'exception du revêtement cartilagineux de la cavité glénoïde et de la tête de la mâchoire inférieure. On distingue plus exactement aujourd'hui les cartilages en quatre variétés, d'après leur structure, qui est caractérisée par une *substance homogène, solide, creusée de cavités contenant un liquide clair, des corpuscules ou des cellules*. — 1^{re} Variété (Fig. 64, B, a). Cartilages formés d'une substance homogène creusée de cavités larges de 1 à 2 centièmes de millimètre, sans corpuscules ni cellules. Ex. : cartilages d'ossification des os du crâne du fœtus et couches d'accroissement des os. — 2^e Variété. Substance homogène creusée de cavités étroites et allongées, aiguës à leur extrémité, contenant seulement des *corpuscules* ou amas de granulations. Ex. : cartilages d'ossification du fœtus autres que ceux du crâne; vers le sixième mois, il en est qui passent peu à peu à la variété suivante. — 3^e Variété, ou *cartilages vrais*. Substance homogène creusée de cavités souvent très grandes, contenant une (A, d, c) ou plusieurs *cellules* (de 2 à 20 ou à peu près) pressées les unes contre les autres, offrant un noyau sphérique (A, d) quand il ne s'est pas résorbé sous l'influence des gouttes d'huile qui souvent se déposent dans ces cellules en grande quantité, avec les progrès de l'âge ou pathologiquement. — 4^e Variété, ou *fibro-cartilages*. Ils se distinguent des précédents en ce que la substance fondamentale, au lieu d'être homogène, est fibroïde, sans cependant se subdiviser en fibres isolées. La troisième variété passe facilement à l'état de fibro-cartilages. Dans la Figure 64, C et D représentent des cartilages du rayon branchial d'un poisson (*Cyprinus erythrophthalmus*), dont les cavités, quoique très grandes, ne renferment pas de corpuscules ni de cellules, fait qui se rencontre accidentellement chez l'homme dans les 3^e et 4^e variétés, surtout dans les *enchondromes*. C'est cette disposition qui a fait comparer quelquefois les cartilages au tissu des végétaux, comparaison erronée en tous points. Beaucoup d'auteurs désignent, à tort, sous le nom de

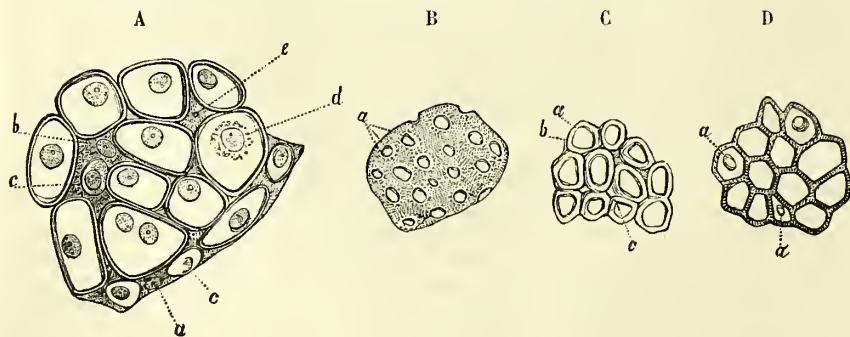


Fig. 64.

cellules du cartilage, à la fois la cavité et sa cellule (comme dans Fig. 64, A), ou ses cellules, quand il y en a plusieurs, confondant ainsi deux choses différentes (comme le montrent B, C, D comparés à A). Par *corpuscules du cartilage*, quelques auteurs désignent la cavité et sa ou ses cellules, sans les distinguer, et non point les véritables *corpuscules* ou amas de granules (tels que a, a de la Fig. 64, D), comme en montre la 2^e variété, et quelquefois, accidentellement, la 3^e et

la 4^e. La plupart des cartilages manquent de vaisseaux. La surface libre de ceux qui sont indépendants est revêtue d'une membrane à laquelle on donne le nom de *périchondre* (V. ce mot), et qui seule reçoit des vaisseaux. L'absence des vaisseaux fait qu'ils ne sont sujets à aucune des maladies dépendantes des anomalies de la circulation, qu'ils ne peuvent ni s'enflammer ni s'hypertrophier; ils ne s'atrophient non plus qu'avec peine, et seulement lorsque le sang cesse d'affluer dans les parties dont les vaisseaux amènent les matériaux nécessaires à leur nutrition. Mais ils s'usent facilement par le frottement trop répété et avec trop de force dans les articulations. Il n'y a qu'un seul cas où des vaisseaux sanguins se forment dans la substance des cartilages, c'est quand ceux-ci passent à l'état d'os; aussi observe-t-on ce phénomène d'une manière régulière dans les cartilages d'ossification; dans d'autres, le thyroïde et les costaux, par exemple, il a lieu fréquemment par les progrès de l'âge. Certains cartilages, ceux surtout des articulations, ne s'ossifient que difficilement, et il paraît que l'*ankylose* (V. ce mot) est toujours précédée de la destruction des revêtements cartilagineux des surfaces articulaires. — *Cartilage d'ossification*. On donne ce nom, chez le fœtus et l'enfant, aux cartilages que les progrès du développement doivent convertir peu à peu en tissu osseux. — *Cartilages accidentels* (V. ENCHONDROME). On a donné le nom de cartilages accidentels à beaucoup de productions morbides qui ne sont pas des cartilages. Telles sont beaucoup de fausses membranes de la plèvre ou du péritoine, et des portions de tumeurs fibreuses constituées par des faisceaux de fibres que réunit une matière amorphe granuleuse d'une grande consistance, matière qui souvent donne au tissu l'apparence homogénéité du cartilage. Cette sorte de production fibreuse s'incruste facilement de sels calcaires, de carbonates surtout, comme tous les tissus peu vasculaires, ce qui a fait croire à leur ossification; mais les portions incrustées n'offrent nullement les éléments caractéristiques du tissu osseux ni sa composition immédiate. Contrairement à ce qu'on croyait, le cartilage peut se cicatriser lorsque les fragments ne sont pas trop écartés. Dans le cas contraire, ils se réunissent par l'intermédiaire de tissu fibreux. — Les cartilages articulaires modèrent la compression à laquelle les surfaces osseuses seraient soumises sans eux. Ceux qui unissent des os, en faisant corps avec eux, forment des connexions très solides, bien qu'un peu compressibles et extensibles. Les autres cartilages servent de soutien à des parties molles, sans mettre obstacle à certains mouvements qui peuvent être déterminés soit par des muscles, soit par une pression extérieure.

CARTILAGÉINE, s. f. Substance donnant de la chondrine, matière qui se transforme en chondrine, principe

ou substance organique fondamentale du cartilage. Elle constitue un principe immédiat, différant de celui qui existe dans les os et de ceux qu'on trouve dans d'autres parties du corps. Par l'ébullition dans l'eau, elle se décompose, devient soluble, mais la solution ne se prend pas en gelée par le refroidissement, ce qui la distingue de l'ostéine ou substance des os. Le produit de la décomposition de la cartilagine par l'eau a été appelé *chondrine*.

CARTILAGINEUX, EUSE, adj. [*cartilaginosus*, angl. *cartilaginous*]. Qui a rapport aux cartilages, ou qui en est formé : *poisson cartilagineux*. V. CHONDROPTÉRYGIENS.

CARTILAGINIFICATION, s. f. Conversion en cartilage d'un tissu qui n'a point normalement ce caractère.

CARUS, s. m. [mot conservé en français, du grec *καρῦς*, assoupissement profond]. Le carus est le dernier degré du coma ; il est caractérisé par l'insensibilité à l'action des plus forts stimulants. V. ASSOUPISSEMENT.

CARVACROL ou **CAMPHOCRÉOSOTE**, s. m. Corps qui se forme avec d'autres produits par action de la potasse hydratée, de l'iode ou de l'acide phosphorique hydraté sur les essences de thuya, de cumin, et sur le camphre. Liquide épais, incolore, ayant l'odeur de la créosote et possédant beaucoup de ses propriétés. Il bout à 232°. (C²⁷H¹⁸O².)

CARVALHAL (Portugal). Source sulfureuse.

CARVÈNE, s. m. Essence de carvi (*Carum carvi*, L.). Corps d'odeur et de goût faible d'essence d'anis, et bouillant à 173°. (C¹⁰H⁸.)

CARVI, s. m. [*Carum carvi*, L., all. *Kümmel*, angl. *caraway*]. Plante ombellifère (pentandr. digyn., L.) dont la racine, fusiforme, allongée, de la grosseur du ponce, blanche, aromatique, analogue à celle du panais, devient comestible par la culture, et dont les fruits, vulgairement nommés *graines de carvi*, brunâtres, d'une odeur forte et aromatique, sont stimulants, carminatifs et analogues à l'anis. C'est une des quatre semences chaudes majeures.

CARYOCOSTIN, adj. et s. m. [*caryocostinus*, de *caryo*, abrégé pour *καρυόφυλλον*, girofle, et *κόστος*, costus]. — *Électuaire caryocostin*, électuaire dans la composition duquel entrent le costus et le girofle.

CARYONE, s. m. [de *καρυόν*, noix]. Mot inusité, proposé pour désigner le fruit appelé *noix*.

CARYOPHYLLÉES, s. f. plur. [*caryophylleæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes, ainsi nommée parce que l'œillet (*Caryophyllus*) en est le type. Cette famille appartient à la classe des dicotylédones polypétales à étamines hypogynes. Elle a pour caractères : Feuilles simples, opposées ou verticillées. Fleurs hermaphrodites, terminales ou axillaires ; calice composé de 4 à 5 sépales distincts, ou soudés en un tube cylindrique ou vésiculeux, simplement denté à son sommet ; corolle (elle manque rarement) à 4 ou 5 pétales terminés par un onglet, souvent très prolongés ; étamines en nombre égal ou double des pétales (dans ce dernier cas, 5 sont alternes avec les pétales, 5 leur sont opposées et se soulent inférieurement avec les onglets) : toutes sont insérées à un disque hypogyne qui supporte l'ovaire. Celui-ci a de 1 à 5 loges ; les ovules, nombreux, sont attachés à un trophosperme central ou à l'angle interne de chaque loge ; 2 à 5 styles (rarement un seul), terminés chacun par un stigmaté tubulé. Une capsule, rarement une baie, ayant 1 à 5 loges polyspermes. Les graines, tantôt planes et membra-

neuses, tantôt arrondies, contiennent un embryon recourbé et comme roulé autour d'un endosperme farineux.

CARYOPHYLLINE, s. f. [it. *cariofillina*, esp. *cariofillino*]. Matière cristalline trouvée dans l'essence de girofle. Elle est en petits cristaux aiguillés, volatils, insolubles dans l'eau, fusibles et un peu dissolubles par la potasse. Dumas l'a trouvée isomère avec le camphre.

CARYOPSE, et non **CARIOPSE**, s. m. [de *καρυόν*, noix, et *ψῆς*, apparence]. Richard a désigné sous ce nom un fruit sec, indéhiscents, monosperme, où le péricarpe est adhérent avec la graine, par exemple dans les graminées.

CAS RARES. On nomme ainsi tout ce qui, en anatomie, en physiologie et en pathologie, présente quelque chose d'extraordinaire.

CAS RÉDHIBITOIRES [de *redhibere*, rendre]. On donne ce nom aux maladies ou défauts dont l'existence est une cause de nullité pour la vente d'un animal domestique.

CASALE. Eau saline purgative du Piémont.

CASARES. A sept lieues de Gibraltar (Espagne). Eau sulfureuse, bonne pour les affections cutanées, les affections nerveuses et la paralysie.

CASCA D'ANTA. Nom donné : 1° à une écorce très amère du Brésil, attribuée au genre *Rauwolfia*, de la famille des apocynées ; 2° et à l'écorce de *tapir*, produite au Brésil par un *Drimys*, plante de la famille des magnoliacées.

CASCARILLE, s. f. [all. *Cascarillrinde*, it. *cascariglia*, esp. *cascarilla*]. Mot d'origine espagnole qui signifie *petite écorce*. On appelle ainsi l'écorce du *Clusia eluteria*, L. (*Croton eluteria*, Sw.), arbre qui croît particulièrement à Eleuthère, l'une des Antilles, d'où le nom latin de *cortex eleutheranus* donné à la cascarille. Cette écorce est en petites plaques roulées de 1 à 2 lignes d'épaisseur, grisâtres extérieurement et souvent fendillées, d'un rouge ferrugineux à l'intérieur, d'une cassure résineuse, d'une saveur amère, un peu âcre, très aromatique, donnant à l'analyse de la résine, une huile volatile verte et suave, un principe amer et du mucilage. La cascarille est tonique et astringente ; elle a été employée comme fébrifuge, particulièrement en poudre, soit seule (à la dose de 8 à 16 grammes en plusieurs prises), soit associée au quinquina.

CASCARILLINE, s. f. Principe amer de l'écorce de cascarille.

CASCATI, s. m. Nom du *cachou de Pégu*. Il est aussi appelé *kaskati* et *cashuttie*.

CASÉATE, s. m. [all. *küsesaures Salz*, it. et esp. *caseato*]. Proust donna le nom d'*acide caséique* à un acide trouvé dans les produits de putréfaction du fromage ou du caséum et du gluten ; on a reconnu que c'est de l'*acide lactique* (V. ce mot) ; on avait donné, par suite, le nom de *caséates* aux sels qu'il formait, qui sont des *lactates*. V. ce mot.

CASÉÉUX, EUSE, adj. [*casearius*, de *caseus*, fromage ; it. et esp. *caseoso*]. Qui est de la nature du fromage. — *Oxyde casééux*, nom donné par Proust à la substance qui se produit pendant la putréfaction de la caséine, et que Braconnot a appelée *aposépédine* (V. ce mot). — *Matière casééuse*. V. CASÉINE.

CASÉIFORME, adj. [*caseiformis*, all. *käseförmig*]. Qui ressemble à du fromage ; *précipité caséiforme*.

CASÉINE, s. f., ou **CASÉUM**, s. m. [*matière casééuse*, Geoffroy ; *caseum*, Berzelius ; *caséine*, *galactine* ou *tyrine*, Huenefeld ; all. *Käsestoff*, angl. *casein*,

it. *caseina*). On donne le nom de *caséine* à une substance organique naturellement liquide dans l'économie, coagulable par les acides acétique, lactique et autres, par la présure sèche ou liquide, neutre ou acide, par le sulfate de magnésie en excès, mais non par la chaleur. L'existence de la caséine n'a réellement été démontrée que dans le lait. Elle n'existe pas, par conséquent, à tous les âges de la vie, ni dans tous les sexes, sauf les cas accidentels dans lesquels on a vu du lait sécrété par des mamelles de mâles anormalement développées au lieu d'être atrophiées. La quantité de caséine du lait de femme peut varier entre 20 et 40 pour 1,000, suivant les périodes de la lactation. Elle est d'autant plus grande qu'on est plus loin de l'accouchement. Sèche, la caséine est d'un jaune ambré, facile à réduire en poudre; elle attire l'humidité de l'air, et se redissout, mais plus difficilement, dans l'eau; l'alcool la dissout plus à chaud qu'à froid. La pellicule qui se forme quand on évapore le lait est de la caséine un peu modifiée et coagulée. C'est elle qui, mêlée avec du beurre, constitue le fromage. Pendant sa putréfaction, il se produit une leucine impure, qu'on a appelée *apospépine*. — *Caséine de la salive*. V. **PTYALINE**. — *Caséine de l'intestin grêle et du sang*. V. **ALBUMINOSE**.

CASÉIQUE, adj. V. **CASÉATE**.

CASOAR, s. m. [*Casuarius*]. Nom d'un oiseau échassier brévipenne, à ailes plus courtes que celles des autres. On le dit quelquefois pourvu de poils, mais ce sont des plumes dont la tige ne porte que des barbes rudimentaires.

CASQUE, s. m. [*Cassis, galea*, all. *Helm*]. Nom donné à la lèvre supérieure de la corolle des aconits et des labiées, parce qu'elle a la forme d'un casque.

CASSAVE, s. f. [all. *Cassaba*, it. *cassavi*, esp. *casabé*]. Espèce de pain ou de gâteau fait avec la fécule de manioc.

CASSE, s. f. [all. *Cassie*, it. *cassia*]. Pulpe des fruits du canéfier (*Cassia fistula*, L.), arbre de la décandrie monogynie, L., légumineuses cassiées, J., dont les gousses nous viennent particulièrement des Antilles, sous le nom de *casse en bâtons*, *casse des boutiques* (Fig. 65.) Elles sont cylindriques, longues d'un pied et plus, rugueuses, d'un brun foncé à l'extérieur, partagées intérieurement par des cloisons horizontales en un grand nombre de loges, dont chacune renferme une graine ovoïde, aplatie, lisse, dure, entourée d'une pulpe brune rougeâtre et aigrette. La pulpe de casse, séparée des graines et passée à travers un tamis de crin, constitue la *casse mondée*. Celle-ci, dissoute dans l'eau commune froide, passée à la chausse et évaporée sur un feu doux jusqu'à consistance d'extrait, donne l'*extrait de casse*. On prépare la *casse cuite*, ou *consève de casse*, en faisant évaporer en consistance d'extrait mou un mélange de 16 parties d'extrait de casse, de 12 de sirop de violette et de 3 de sucre, que l'on aromatise, après refroidissement, avec l'eau de fleur d'oranger. La casse est un laxatif très doux. On prescrit 64 grammes de *casse mondée* dans 500 grammes d'eau ou de petit-lait, à prendre en une ou deux heures; ou 64 à 96 grammes de *casse cuite*, à prendre par cuillerées. Quelquefois on donne 32 à 48 grammes d'*extrait de casse*, que l'on prend le soir en se couchant, attendu qu'il n'agit que longtemps après l'ingestion.

Casse en bois (*cassia lignea, xylocassia*). Nom officinal de l'écorce du *Laurus cassia*, qui ressemble à une vraie cannelle pour la couleur et la forme. Cepen-

dant elle est plus grosse, ce qui l'a fait appeler *grosse cannelle*. Quelquefois même elle est en très gros morceaux non roulés, et on la nomme alors *cannelle plate*. Presque dépourvue de saveur, elle a une odeur beau-



Fig. 65.

coup plus faible que la cannelle, à laquelle on la substitue quelquefois.

CASSEAUX, s. m. pl. [de *casser*]. Cylindre de bois résistant, divisé, selon son axe, en deux moitiés exactement semblables et souvent creusées, dans leur partie plane, d'une rigole longitudinale pour y placer des substances caustiques. Les casseaux servent à exercer une forte et durable compression. Ils sont employés sur les animaux pour la castration et pour la cure de l'omphalocèle.

CASSE-LUNETTE, s. m. Nom vulgaire de plantes recommandées dans les maladies des yeux : bluet (*Centaurea cyanus*, L.) et euphrase (*Euphrasia officinalis*, L.).

CASSIA. Écorce du *Laurus cassia*. V. **CANNELLE**.

CASSIAN (SAINT-). Bourg de Toscane. Cinq sources principales salines, gazeuses, thermales (37° à 45°).

CASSIE, s. f., ou **CASSIER**, s. m. Nom de l'*Acacia farnesiana*, Willdenow. V. **BALIBABULAI**.

CASSIÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses. Fleurs sous-papilionacées ou presque régulières; corolle et étamines périgynes; 10 étamines plus ou moins libres.

CASSIÈNE, s. f. Principe de la casse (*Cassia fistula*).

CASSINASCIO. Dans la province d'Acqui (Piémont). Source sulfureuse.

CASSION, s. m. Nom donné par Faraday à la partie d'un corps décomposé par la pile qui passe à la cathode (pôle négatif); c'est donc le corps électro-positif.

CASSIS, s. m. Nom vulgaire de la plante, des fruits (et de la liqueur qu'ils servent à préparer) d'une espèce de groseillier à fruits noirs (*Ribes nigrum*, L.).

CASSITÉRIDES, s. m. pl. [de *κασσίτερος*, étain]. Nom donné par Ampère à un genre de corps simples, comprenant : l'antimoine, l'étain, le zinc et le cadmium.

CASSONADE, s. f. V. SUCRE.

CASSURE, s. f. Aspect que présente une substance quelconque qui a été cassée : *cassure vitreuse*, *résineuse*, etc.

CASTAÑAR DE IBOR ou **FUENTE DEL ORO**. Province de Caceres (Espagne). Eau ferrugineuse, apéritive, tonique, emménagogue; mais elle doit être employée avec précaution, en raison du cuivre qu'elle contient.

CASTEL DORIA (Sardaigne). Source thermalesaline.

CASTEL-JALOUX. Village du Lot-et-Garonne. Eau minérale très ferrugineuse.

CASTELLAMARE. Ville près de Naples. Trois sources minérales : l'une gazeuse, saline; l'autre sulfuro-ferrugineuse; la troisième acidule.

CASTELLETO - ADORNO ou **CASTELLETO D'ORBA**. Près d'Acqui (Piémont). Eaux minérales sulfureuses.

CASTELNUOVO D'ASTI. Province d'Asti. Source sulfureuse et saline, 42°.

CASTERA-VERDUZAN ou **CASTERA-VIVENT**. Village près d'Auch (Gers). Deux sources minérales : l'une sulfureuse, 25°; l'autre ferrugineuse.

CASTIGLIONE. Province de Turin (Piémont). Source sulfureuse.

CASTILNUEVO. A une lieue de Molina (Espagne). Eau sulfureuse bonne pour les affections cutanées.

CASTINE, s. f. Matière cristalline, amère, qu'on obtient en traitant les semences du gattilier (*Vitex agnus castus*).

CASTLE-LEOD (Écosse), dans le Ross-shire. Source sulfureuse, bonne pour les affections cutanées et les vieux ulcères.

CASTORÉUM, s. m. [all. *Bibergeil*, it. *castorio*, *castoro*, esp. *castoreo*]. Matière animale sécrétée par des glandes placées sous la peau de l'abdomen du castor (de la femelle comme du mâle), entre l'origine de la queue et la partie postérieure des cuisses (Fig. 66). Ces glandes la versent en deux espèces de vessies piriformes dans les parois desquelles elles sont placées (*h, h'*); elles sont accolées l'une à l'autre, à parois minces, sillonnées à l'extérieur et comme loculées intérieurement, placées au-dessus du cloaque. Elles s'ouvrent dans le fourreau ou prépuce de la verge (*i*), derrière les glandes anales (*e, e'*), prépuce dont l'orifice cloacal *g* est au-dessous de l'anus (*c*) et des orifices des glandes anales grosses (*d, d'*) et petites (*f, f'*). *a* est la queue; *l*, la verge; *m*, la prostate; *n*, les glandes de Cooper; *pp*, les vésicules séminales; *q*, les canaux déferents; *r*, les testicules; *v*, la vessie. Le *castoréum* frais est jaune, sirupeux, fétide. Ce sont les deux poches (*h, h'*) encore unies par leur conduit excréteur commun, ainsi que les représente ci-contre la Figure 67, que l'on trouve dans le commerce sous le nom de *castoréum*; mais on doit ne donner ce nom qu'à la substance résinoïde qu'elles contiennent. Le *castoréum* est d'un brun rougeâtre à l'extérieur, fauve ou jaunâtre à l'intérieur, où se voient des cloisons blanchâtres incomplètes; il est sec, d'une odeur plus ou moins forte, pénétrante et fétide, d'une saveur âcre et amère, susceptible de se ramollir dans la bouche et d'adhérer aux dents. Il est souvent sophistiqué; mais alors on ne trouve pas ordinairement de cloisons membraneuses dans les poches.

Il est composé de *castorine* (V. ce mot), d'une huile volatile, de résine, d'albumine, de mucus, d'osmazôme, de carbonate d'ammoniaque, de divers sels de potasse, de soude ou de chaux, et en particulier de benzoates. Il est spécialement recommandé dans l'hystérie et

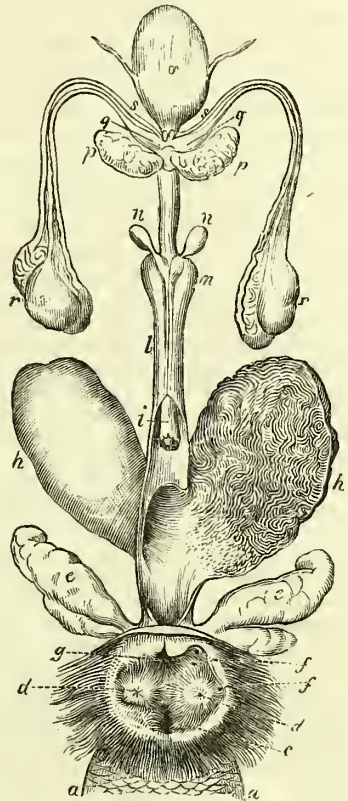


Fig. 66.

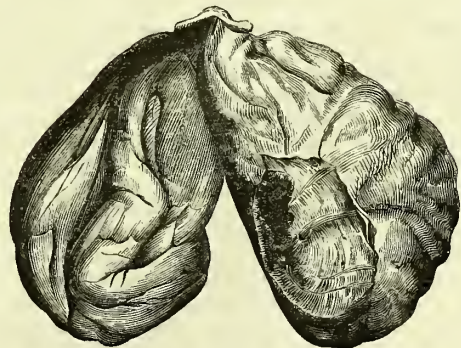


Fig. 67.

l'hypochondrie. On l'administre le plus ordinairement en suspension dans un véhicule aqueux ou sous forme de teinture alcoolique (50 centigr. à 1^{re}, 50 à la fois dans une potion, qu'on peut répéter dans la journée; 30 à 60 gouttes par jour de la teinture alcoolique ou étherée). Le castor (*Castor fiber*, L.) est un mammifère rongeur vivant au bord des fleuves d'Europe et surtout du Canada et de la Sibérie.

CASTORINE, s. f. [all. *Castorin*, angl. *castorine*,

it. et esp. *castorina*]. Principe encore peu connu que Bizio a isolé du castoréum. Ce principe, cristallisable en prismes entrelacés en faisceaux, très combustible et ayant l'odeur du camphre, est soluble dans l'alcool chaud, dans l'éther sulfurique et dans l'eau; plusieurs acides (par ex., l'acide acétique) le dissolvent aussi, et il cristallise par évaporation spontanée. On l'obtient en traitant par l'alcool bouillant le castoréum divisé, et filtrant: la castorine se dépose par refroidissement.

CASTRAT, s. m. [*castratus*, all. *Castrat*, it. *castrato*]. Qui a subi l'opération de la castration.

CASTRATION, s. f. [*castratio*, all. *Castration*, angl. *castration*, it. *castrazione*, esp. *castracion*]. Ce mot signifie extirpation des deux testicules; mais souvent aussi les chirurgiens appellent *castration* l'ablation d'un seul de ces organes: de là la distinction de la castration en *complète* et en *incomplète*.—Le crime de castration, c'est-à-dire le cas où, par vengeance, par jalousie, ou pour toute autre cause, un individu aurait été privé des attributs de la virilité, a été prévu par le Code pénal, art. 316. Il prononce contre l'auteur du crime la peine des travaux forcés à perpétuité; et même, au cas de mort de la victime dans les quarante jours, la peine de mort, à moins que l'attentat n'ait été provoqué par un outrage violent à la pudeur (art. 325). Par *castration*, le législateur n'a pas seulement entendu l'ablation des testicules: l'amputation d'un organe quelconque nécessaire à la génération constitue le crime de castration. Le crime existe du moment que les organes génitaux ont été en totalité ou en partie l'objet d'une amputation ou de blessures volontaires tendant à leur amputation.— Chez les animaux, la castration se pratique de diverses manières, suivant les espèces et suivant l'âge des individus.

1° *Castration par simple excision du cordon testiculaire*. On ne la pratique que chez les très jeunes sujets.

2° *Castration par le feu*. Elle consiste à inciser le scrotum, isoler le cordon, le serrer avec des pinces de manière à intercepter la circulation, en faire la section entre les pinces et le testicule, et en cautériser l'extrémité.

3° *Castration par arrachement*. On met les testicules à découvert, on fait la section du canal déférent, et l'on tord ensuite le cordon en tirant assez fortement pour séparer le testicule.

4° *Castration par ratissage ou raclément*. Elle consiste à mettre le cordon à nu, à le tordre et le racler jusqu'à sa destruction complète.

5° *Castration par ligature*. Tantôt c'est le scrotum lui-même qu'on lie d'une manière très serrée, et qu'on laisse tomber par mortification, ou qu'on ampute au bout de quelques jours; tantôt on ne lie que le cordon mis à nu; tantôt on ne comprend dans la ligature que les artères testiculaires seulement; tantôt enfin on traverse le scrotum d'outre en outre avec une grosse aiguille, que l'on repasse ensuite dans les mêmes trous, en ayant soin de comprendre le cordon dans l'anse de la ligature, à laquelle on fait ensuite un nœud très serré.

6° *Castration par casseaux*. Elle consiste à inciser les enveloppes du testicule, à tirer sur le cordon pour l'allonger, et à l'enfermer ensuite dans un *casseau*, sorte de billot de bois fait en fendait dans toute sa longueur un rameau de 27 à 34 millimètres de diamètre, et de 135 à 162 millimètres de longueur. Le cordon étant une fois placé longitudinalement entre les deux pièces de ce billot, elles sont liées à chaque bout de manière que la compression intercepte la circulation.— *Castration des femelles*. La castration des femelles a pour but d'exercer une influence sur la sécré-

tion du lait, de faciliter l'engraissement ou d'empêcher l'acte de la reproduction. On pratique cette opération sur la vache, la truie, la chienne et la chatte, quelquefois sur la brebis.— *Castration de la vache*. Pour faire cette opération, il faut ouvrir le flanc gauche, introduire la main dans le péritoine, saisir les ovaires et les extirper.— *Castration de la truie*. Elle se fait de six semaines à six mois. On pratique l'incision de manière à pénétrer dans le péritoine par le flanc gauche, au-dessous de l'angle de la hanche, et l'on va chercher avec l'index, dans la région sous-lombaire, les cornes de la matrice et les ovaires pour extirper ces derniers.— *Castration des chiennes et des chattes*. On la pratique comme dans la truie.— *Castration des brebis*. Elle est faite à l'âge de cinq à six semaines, d'après le même procédé que pour la truie.— *Castration des volailles*. On châtre les coqs à l'âge de trois mois, en faisant une incision sur le milieu du flanc, en arrière du sternum; on introduit l'index dans le ventre pour détacher les testicules situés dans la région sous-lombaire; ensuite on réunit les bords de la plaie par suture. Pour châtrer les poules, on extrait les ovaires comme les testicules chez le coq.— *Castration des poissons*. Elle n'a pas donné des résultats positifs pour l'engraissement.— En botanique, on nomme *castration*, par analogie, l'opération par laquelle on ôte à une plante la faculté de féconder ses graines, en lui enlevant les organes de l'un ou de l'autre sexe avant que la fécondation ait eu lieu.

GASTROCARO. Sur la route de Florence à Forli (Toscane). Sources salines iodo-bromiques, beaucoup vantées tant pour l'usage interne qu'en bains.

CATACAUSIS, s. f. [de *κατακαίειν*, brûler]. Nom donné par le docteur Young à la combustion humaine spontanée, dite aussi, en raison de la cause supposée, *catacausis ebriosa*.

CATACLYSME, s. m. [de *κατακλύειν*, inonder]. Le mot grec *κατάκλυσμα* est employé par Hippocrate comme synonyme de *κλύστρον*, clystère. Quelques auteurs ont désigné par le mot *cataclysm* le bain de douche.

CATACoustIQUE, s. f. [de *κατά*, contre, et *ακουστική*]. Branche de la physique qui a pour objet les sons réfléchis ou les effets des échos.

CADIOPTRIQUE, adj. [de *κατά*, contre, et *διωπτική*]. Épithète donnée à certains instruments d'optique qui réunissent les effets combinés de la réflexion et de la réfraction.

CATAGLOSSE, s. m. [*cataglossum*, de *κατά*, en bas, et *γλῶσση*, langue]. Instrument propre à abaisser la langue. Synonyme de *speculum oris*.

CATAGMATIQUE, adj. [*catagmaticus*, de *κατά*, fracture]. Propre à favoriser la consolidation des fractures.

CATAIRE, s. f. [*herbe aux chats*, *Nepeta cataria*, L., all. *Katzenminze*, it. *cataria*]. Plante (didynam. gymnosperm., L., labiées, J.) d'une odeur aromatique forte, mais peu agréable, qui attire les chats. Elle passe pour emménagogue et carminative.

CATAIRE, adj. *Frémissement cataire*, frémissement semblable au murmure du chat, et qu'on entend par l'auscultation dans certaines affections du cœur.

CATALEPSIE, s. f. [*catalepsia*, *catalepsis*, *κατάληψις*, de *κατά*, surprendre, saisir, etc.; all. *Starrsucht*, angl. *catalepsia*, it. *catalessia*, esp. *catalepsia*]. Affection intermittente, et le plus souvent apyrétique, caractérisée par la perte instantanée du sentiment et de l'entendement, par une roideur comme tétanique, géné-

rale ou partielle, du système musculaire, et par l'aptitude qu'ont les membres, et même le tronc, à conserver pendant toute la durée de l'attaque les attitudes qu'ils avaient au commencement, ou celles qu'on parvient à leur faire prendre. Dans cet état, toutes les fonctions de la vie intérieure continuent de s'exercer. Cette affection, rare, s'observe chez des individus nerveux et mélancoliques. Les attaques reviennent à des époques ordinairement irrégulières, comme celles d'hystérie ou d'épilepsie.

CATALEPTIQUE, adj. et s. [*catalepticus*]. Qui est attaqué de catalepsie : *individu cataleptique* ; ou qui a rapport à la catalepsie : *stupéur cataleptique*.

CATALPA, s. m. Nom de plantes amères de la famille des bignoniacées, non usitées, dont une espèce (*Catalpa bignonioides*, Walt., *Bignonia catalpa*, L.) est acclimatée comme plante d'ornement, et l'autre, dite *chêne noir d'Amérique* (*C. longissima*, Sims, *Bignonia longissima*, Jacquin), a un bois qui n'est pas attaqué par les vers, et recherché aux Antilles pour la construction des vaisseaux.

CATALYSE, s. f. [*catalysis*, de *καταλύειν*, dissoudre, angl. *catalysis*, it. *catalisi*, esp. *catalisa*]. Berzelius a introduit ce mot pour désigner le phénomène qui a lieu quand un corps met en jeu, par sa seule présence et sans y participer chimiquement, certaines affinités qui, sans lui, resteraient inactives. Ainsi, certains oxydes chassent l'oxygène de l'eau oxygénée sans rien perdre ni acquérir de ce principe : ainsi, le platine très divisé transforme l'alcool en acide acétique, par absorption de l'oxygène atmosphérique, sans subir lui-même aucun changement ; ainsi, la conversion de l'amidon en sucre de raisin s'effectue par la présence de la diastase et de l'acide sulfurique étendu. Berzelius admettait l'action d'une force particulière, qu'il appelait *catalytique* (V. ce mot). Mitscherlich comprend tous les phénomènes de ce genre sous le nom d'*effets de contact*, attendu que les corps sollicitants n'agissent pas par affinité, mais par le seul fait de leur présence. Les phénomènes de fermentation, de putréfaction, sont des phénomènes de catalyse. La catalyse a aussi été appelée *catalytie*.

CATALYTIQUE, adj. Qui a rapport à la catalyse. Il y a trois ordres de phénomènes chimiques ou moléculaires, dits *indirects*, de *contact*, ou *catalytiques*, parce que, pour avoir lieu, ils exigent, comme condition d'accomplissement, la présence d'un corps qui ne prend ni ne cède rien. Ce sont : 1° les *catalyses*, phénomènes de contact ou catalytiques proprement dits, qui ont pour résultat des combinaisons et plus souvent un dédoublement ; 2° les *fermentations*, phénomènes qui ont aussi pour résultat un dédoublement, mais avec production de chaleur et dégagement de gaz (*fervere*, bouillonner) ; 3° les *putréfactions*, qui présentent les deux ordres de phénomènes ci-dessus, et dans lesquelles les produits gazeux sont fétides (*putrem facere*). Dans chacun de ces groupes d'actes, il y en a qui sont types ; mais dans chacun aussi il s'en trouve qui lient l'un d'eux à l'autre dans l'ordre d'énumération qui précède. Chacun d'eux est manifesté par des espèces de corps qui présentent quelque particularité dans leur constitution moléculaire. 1° Les putréfactions ne se passent que dans les substances organiques, ou corps coagulables, et ne cristallisent pas. 2° Les fermentations sont manifestées par des composés cristallisables d'origine organique. 3° Les catalyses que nous déterminons arti-

ciellement se passent dans des composés cristallisables d'origine organique, généralement plus simples que les précédents, ou dans ceux qu'on obtient en décomposant ces derniers, ou quelquefois même elles ont lieu entre corps d'origine minérale : presque tous les phénomènes dits de *combustion lente* sont des actes chimiques indirects. Les actes chimiques qui se passent naturellement dans l'économie vivante sont presque tous des actes chimiques indirects ou de contact, de l'ordre des catalyses, mais différents de ceux qui s'opèrent dans nos laboratoires, en raison de la différence de complexité des conditions d'accomplissement. Ces actes sont lents, graduels, d'une intensité et d'une brusquerie moindres que les combustions ou autres actes chimiques qu'on a cru reconnaître dans l'économie. Dans un organisme mort (et dans quelques cas morbides), ce sont des fermentations et des putréfactions qui ont lieu. V. NUTRITION.

CATAPASME, s. m. [*catapsma*, *κατάπασμα*, de *κατά*, sur, et *πάσσειν*, saupoudrer]. Médicaments pulvérulents dont les anciens saupoudraient le corps ou quelques unes de ses parties.

CATAPHORA, s. m. [*cataphora*, de *κατά*, en bas, et *φέρειν*, porter : tomber d'en haut]. Assoupissement sans fièvre ni délire, que l'on interrompt facilement à l'aide des excitants, mais, qui se renouvelle dès qu'on en cesse l'usage.

CATAPLASME, s. m. (l's se prononce) [*cataplasma*, de *καταπλάσσειν*, enduire, appliquer dessus ; all. *Breiumschlag*, angl. *poultice*, it. et esp. *cataplasma*]. On nomme ainsi des topiques de la consistance d'une bouillie épaisse, que l'on compose de pulpes, de poudres, ou de farines cuites soit avec de l'eau pure, soit avec des décoctions de plantes, ou avec du lait ; souvent, au moment de les appliquer, on y ajoute quelques substances médicamenteuses, qui augmentent ou modifient leur action. Les cataplasmes préparés avec une substance émoulliente quelconque sont appliqués chauds ; on y ajoute souvent un peu d'huile ou une graisse fraîche quelconque : moyennant cette précaution, ils se refroidissent moins vite, et, lorsqu'on les enlève, la partie qu'ils couvraient est moins désagréablement affectée par le froid que l'air produit en absorbant l'humidité. Les cataplasmes préparés avec une substance dont le principe actif est plus ou moins volatil, notamment avec la *graine de moutarde* (V. SIXAPISME), doivent être employés crus et froids, ou presque froids. — *Cataplasme émoullient*. Il est fait avec farines émoullientes (de lin, de seigle et d'orge), 120 grammes, et eau commune, q s. — *Cataplasme de féculé*. On le fait avec 60 grammes de féculé de pomme de terre délayée dans 60 à 90 grammes d'eau froide, et versée dans 500 grammes d'eau commune chauffée jusqu'au moment d'entrer en ébullition ; on ne laisse la féculé jeter qu'un ou deux bouillons. — *Cataplasme maturatif*. Il est préparé avec les farines résolutes (de fenugrec, de fève, d'orobe et de lupin) euites dans une décoction de guimauve ; et lorsqu'il est encore chaud, on y délaie de l'onguent basilicum (30 gram. pour 120 gram. de farines). — *Cataplasme anticancéreux de Swédiaur*. Il est fait avec : arsenie blanc, 16 gram. ; camphre, 32 gram. ; vinaigre, 500 gram. ; suc de carotte, 64 gram. ; poudre de ciguë, q. s.

CATAPTOSE, s. f. [*cataptosis*, de *καταπίπτειν*, tomber]. Chute soudaine du corps sur le sol, lors d'une attaque d'épilepsie ou d'apoplexie.

CATARACTE, s. f. [*cataracta*, de *καταρράκτης*,

qui se précipite, chute d'eau, de $\alpha\alpha\alpha\alpha\alpha\alpha\alpha\alpha$, se précipiter : à cause que la cataracte était supposée due à la chute d'une humeur sur les yeux; all. *Staar*, angl. *cataract*, it. *cateratta*, esp. *catarata*]. La cataracte consiste dans l'opacité du cristallin (*cataracte lenticulaire* ou *cristalline*), ou de sa membrane (*cataracte capsulaire* ou *membraneuse* qui existe réellement, bien qu'elle ait été niée, mais elle est rare), ou de l'humeur de Morgagni (*cataracte interstitielle*, *cataracte laiteuse*), opacité qui empêche les rayons lumineux de parvenir jusqu'à la rétine, et qui cause ainsi la perte de la vue. — *Cataracte branlante*, celle dans laquelle le cristallin vacille derrière la pupille. — *Cataracte noire*, celle dans laquelle le cristallin a pris une couleur brune plus ou moins foncée. — *Cataracte à trois branches*, celle qui consiste en trois lignes blanches, opaques, droites, assez larges, partant de la circonférence du cristallin, venant se joindre à son centre, et partageant ce corps en trois parties égales. — *Cataracte fausse*. On a donné ce nom à quelques lésions qui déterminent de l'opacité, non dans le cristallin, dans sa capsule, ni dans l'humeur de Morgagni, mais aux environs du cristallin, dans l'axe des rayons visuels. Beer en admet quatre espèces : l'*albumineuse*, produite par une membrane accidentelle placée derrière l'iris; la *purulente*, résultant d'un hypopyon; la *sanguinolente* et la *dendritique*, produites souvent par une commotion violente de l'œil, qui a détaché le pigment qui revêt la face postérieure de l'iris, d'où résulte une sorte d'*arborescence*. — *Cataracte hyaloïde*, celle qu'on suppose due à l'opacité des couches antérieures du corps vitré. — *Cataracte secondaire*, opacité qui apparaît à la place du cristallin, après l'opération de la cataracte. — Les causes les plus ordinaires de la cataracte sont un travail habituel qui nécessite que les yeux soient fixés sur des objets très petits ou éclairés d'une lumière trop vive, l'insolation, l'action prolongée des vapeurs irritantes, un coup sur le globe de l'œil; elle est quelquefois symptomatique d'une affection scrofuleuse; souvent aussi elle survient sans cause appréciable. Sa marche est ordinairement lente : le malade croit d'abord apercevoir un nuage léger; peu à peu le voile qui obscurcit la vue devient plus épais, et l'on commence à découvrir derrière la pupille une légère opacité, qui augmente insensiblement et finit par être complète. La pupille présente alors, au lieu de sa couleur noire, une tache blanche, jaunâtre, grise ou verdâtre, tantôt uniforme, tantôt inégale; le cristallin est entouré d'un cercle noirâtre; sa surface est convexe et placée à quelque distance derrière la pupille; l'iris est ordinairement plus dilaté, et le cristallin plus découvert que dans un œil sain. — Une opération chirurgicale peut seule alors rétablir la vision, et on la fait suivant trois méthodes principales : par *abaissement*, par *extraction*, ou par *broiement*. 1° La *méthode par abaissement* consiste à déplacer simplement le cristallin avec une aiguille introduite à travers la sclérotique, et à l'enfoncer dans la partie inférieure du corps vitré, où il ne peut plus gêner la vision. On a employé pour cette opération diverses aiguilles droites ou courbes (l'*AIGUILLES à cataracte*). On plonge l'instrument

au côté externe de l'œil, à 2 millimètres au-dessous de son diamètre transversal (pour éviter l'artère ciliaire longue), et à 3 millimètres en arrière de l'union de la sclérotique avec la cornée (pour éviter le procès ciliaire). On le dirige ensuite à la partie supérieure du cristallin; puis, après avoir déchiré le feuillet antérieur

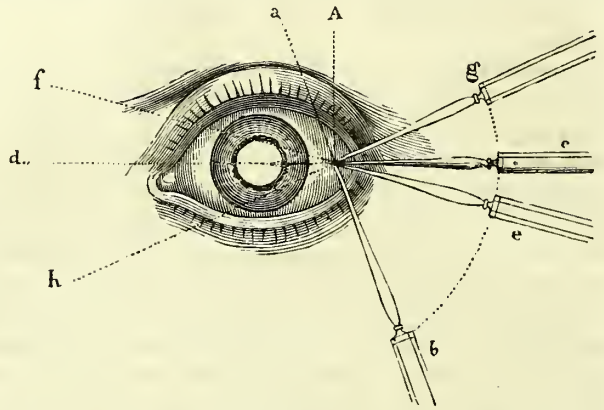


Fig. 68.

de la capsule, on déprime le cristallin, comme il vient d'être dit, et on le maintient abaissé pendant quelques instants pour que le corps vitré vienne se placer au-devant de ce corps; on retire ensuite l'aiguille. La pointe, qui a pénétré d'abord au point *a* (Fig. 68), suivant la ligne *ab*, se trouve au commencement de l'opération au-devant du cristallin, suivant la ligne *cd*; puis par une série de mouvements de bascule sur le point *a*, après avoir incisé la capsule, elle se trouve en haut du cristallin, suivant la ligne *ef*; enfin, élevant le manche de l'instrument en haut, en avant et en dehors, suivant la ligne *gh*, la pointe abaisse le cristallin en bas, en dehors et en arrière dans le corps vitré. 2° La *méthode par extraction* consiste à inciser la cornée transparente et à extraire par la petite plaie le cristallin et sa membrane. Pour faire l'incision de la cornée, on se sert de couteaux de petites dimensions, auxquels on donne le nom de *kératotomes*; on s'est aussi servi d'instruments plus compliqués, qui en même temps tenaient l'œil immobile (V. KÉRATOTOME et OPTHALMOSTAT). On plonge le kératotome à la partie

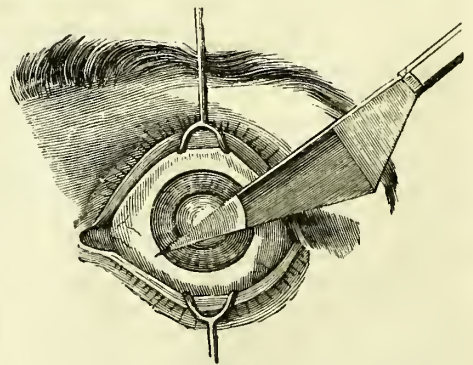


Fig. 69.

supérieure externe de la cornée transparente, à un demi-millimètre de la sclérotique, et on le dirige de

manière que la pointe de l'instrument ressorte au-dessous de l'extrémité interne du diamètre transversal de la cornée, et que le tranchant de l'instrument incise toute la circonférence inférieure de cette membrane, de l'angle externe à l'angle interne (Fig. 69). Après un moment de repos, on procède à l'incision de la capsule cristalline, avec une aiguille ou avec le *kystotome* de Lafaye (V. ce mot); on l'introduit au-dessous du lambeau de la cornée, et sa pointe est conduite, à travers la pupille, jusqu'au feuillet antérieur de la capsule, qu'elle divise. Après que l'instrument a été retiré, le cristallin vient le plus souvent de lui-même faire saillie entre les bords de la pupille, d'où on le retire avec l'aiguille ou la pointe du couteau. Assez souvent la pupille reste embarrassée par des muosités opaques, ou par des débris de la capsule (*accompagnements de la cataracte*) : on les rassemble et on les extrait avec une curette, une pince fine ou l'aiguille à cataracte. 3^e Le broiement consiste à diviser en tous sens la partie antérieure de la capsule du cristallin et le cristallin lui-même, soit en parvenant jusqu'à cet organe à travers la sclérotique, comme quand on pratique l'abaissement, soit en traversant la cornée transparente et plongeant l'instrument à travers la pupille. Dans le premier cas, c'est la *méthode de broiement* proprement dite, qui ne diffère de l'abaissement qu'en ce que l'aiguille, parvenue au cristallin, le divise *en place*, par des mouvements alternatifs en haut, en bas, en avant, en arrière, et en dissémine les parties dans le corps vitré et dans la chambre antérieure. Dans le second cas, c'est la *kératonyxis* (V. ce mot), qui ne diffère du mode opératoire précédent qu'en ce que c'est à travers la cornée que l'instrument est introduit. — Après l'abaissement, la petite plaie se cicatrise dans l'espace de quelques heures : le cristallin, déprimé, reste fixé dans le lieu où il a été placé, ou bien il est dissous par les humeurs de l'œil et absorbé. La vue est immédiatement rétablie; mais il survient une légère inflammation qui la rend moins nette les jours suivants, et ce n'est qu'après une ou deux semaines que les malades doivent faire un libre usage de leur œil. Après l'extraction, la plaie de la cornée se cicatrise, et cette membrane recouvre, dans l'espace de douze à quinze jours, la tension nécessaire pour donner passage aux rayons lumineux. Après le broiement, la résorption du cristallin devant se faire dans la place même qu'il occupait, ce n'est guère avant un mois que les malades commencent à voir. Chacune de ces méthodes d'opérer la cataracte peut offrir quelques avantages, selon les cas particuliers; mais les chirurgiens ne s'accordent point sur la préférence à donner à l'abaissement ou à l'extraction, dans les circonstances ordinaires.

CATARACTÉ, ÉE, adj. [*cataracta vitiatu*]. Se dit d'un œil ou d'un individu affecté de cataracte.

CATARRHAL, ALE, adj. [*catarrhalis*, all. *catarrhalisch*, it. *catarrale*, esp. *catarral*]. Qui est relatif au catarrhe : *toux catarrhale*, *fièvre catarrhale*, etc.

CATARRHE, s. m. [*catarrhus*, *καταρροή*, de *κατα*, en bas, et de *ῥέω*, je coule; proprement, *écoulement*; all. *Katarrh*, *Schleimfluss*, angl. *catarrh*, it. et esp. *catarro*]. Les anciens regardaient les *catarrhes* comme les effets d'un flux d'humeurs qui, de la tête, tombaient sur les membranes muqueuses. Ce nom a été donné à toute inflammation aiguë ou chronique des membranes muqueuses, avec augmentation de la sécrétion habituelle de ces membranes, et par extension,

à toutes les inflammations de ce système, qu'elles soient ou non accompagnées d'un accroissement de la sécrétion : de là les *catarrhes pulmonaire*, *de l'oreille*, *intestinal*, *vésical*, *sec*, *suffocant*, etc. Les simples irritations sécrétatoires des membranes muqueuses se trouvaient comprises sous cette dénomination, puisque le principal caractère des *catarrhes*, celui qui en constitue l'essence, consiste précisément dans l'accroissement de la sécrétion muqueuse, symptôme que les hyperdiacrisies présentent au plus haut degré : ainsi les maladies que l'on désigne maintenant par les noms de *blennorrhée*, *otorrhée*, *gonorrhée*, et autres terminés par la désinence *rhée*, appartenaient toutes à la classe des catarrhes. Aujourd'hui c'est à ces hyperdiacrisies que l'on réserve exclusivement le nom de *catarrhes*. Les inflammations des membranes muqueuses ont presque toutes reçu des dénominations formées du nom particulier de la membrane affectée, auquel on ajoute la désinence *ite* : de là les noms de *bronchite*, *otite*, *laryngite*, *cystite*, etc. — *Catarrhe guttural*, *catarrhe laryngien*. V. LARYNGITE. — *Catarrhe intestinal*. V. ENTÉRITE, DIARRHÉE. — *Catarrhe nasal*. V. RHINITE ou CORYZA. — *Catarrhe de l'oreille*. V. OTITE, OTORRHÉE. — *Catarrhe pharyngien*. V. PHARYNGITE. — *Catarrhe pulmonaire*. V. BRONCHITE. — *Catarrhe suffocant*, variété du catarrhe pulmonaire ou de l'asthme. — *Catarrhe uréthral*, *catarrhe vaginal*. V. BLENNORRHÉE. — *Catarrhe vésical*. V. CYSTITTE.

CATARRHÉTIQUE, adj. [*catarrheticus*, de *καταρροή*, briser, dissoudre]. Qui brise, qui dissout. On désignait ainsi autrefois des liquides auxquels on supposait une force dissolvante.

CATARRHEUX, EUSE, adj. [*catarrhosus*, *catarrho obnoxius*, esp. *catarroso*]. Sujet au catarrhe. Quelques auteurs ont aussi employé ce mot comme synonyme de *catarrhal* : *symptômes catarrheux*.

CATARTISME, s. m. [*catartismus*, de *καταρτίζειν*, réparer, remplacer]. Réduction d'un os luxé.

CATASTALTIQUE, adj. [*catastalticus*, de *καταστέλλειν*, resserrer]. Synonyme d'*astrigent* ou *styptique*.

CATÉ, s. m. Garcias donne ce nom à tout suc astringent retiré par décoction de fruits, racines ou écorces, et épaissi, qui, étant mâché avec du bétel et de l'arec, colore la salive en rouge. Dans les Indes, on écriit *khaath* (d'autres disent *catsjoe*). Les arbres qui les fournissent sont des acacias, entre autres l'*Acacia catechu* (légumineuses mimosées), et l'*Areca catechu*, grand palmier de l'Inde, de Ceylan et des Moluques. V. AREC et CACHOU.

CATÉCHINE, s. f. [*naucleïne*, *acide cachoniquique*, *cachutique*, *tanninégénique*, *tanningique*, *catéchucique*, *catéchutique*, ou *catécique*]. (C¹⁵H⁵O⁵.) Substance retirée du cachou, blanche, inodore, grenue, cristallisée, d'une saveur astringente et douceâtre; elle colore en vert les sels de protoxyde de fer, comme le tannin de caehou. C'est un acide extrêmement faible.

CATHARSIE, s. f. [*catharsis*, *καθαρσις*, de *καθαρίζειν*, purger, purgation]. Quelquefois ce mot exprime toute évacuation naturelle ou artificielle par une voie quelconque.

CATHARTINE, s. f. [de *καθαρσις*, purgation; all. *Cathartin*, angl. *cathartine*, it. *catartina*, esp. *catartino*]. Substance incristallisable, d'un jaune rougeâtre, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, d'une saveur âcre et nauséabonde, isolée du séné, dont elle est le principe actif, par Lassaigue et Feneulle. On l'obtient en décom-

posant par l'acétate de plomb le produit de la décoction du séné; on enlève le plomb par l'hydrogène sulfuré; la liqueur, évaporée, est séparée de plusieurs sels et traitée par l'alcool à 38° centigr., puis concentrée convenablement.

CATHARTIQUE, adj. [*catharticus*, de *καθαρσις*, purgation; all. *cathartisch*, angl. *cathartic*]. On désigne sous ce nom tantôt les purgatifs en général, tantôt des purgatifs plus forts que les laxatifs et les minoratifs, mais moins actifs que les drastiques: tels sont les sels purgatifs. La *poudre cathartique* est un mélange de 1 partie de poudre de jalap avec 1 partie de scammonée d'Alep et 2 de tartrate acidule de potasse.

CATHÉMÉRINE (FIÈVRE). [de *κατά*, pendant, et de *ήμερος*, jour; it. *catamerino*]. Synonyme d'*amphémérine*. V. ce mot.

CATHÉRÈSE, s. f. [*catharesis*, de *καθαρίζω*, soustraire, abattre, renverser; it. *cateresi*, esp. *cateresia*]. Épuisement indépendant de toute évacuation artificielle, telle que la saignée ou la purgation.

CATHÉRÉTIQUE, adj. et s. m. [*cathareticus*, de *καθαρίζω*, détruire, retrancher; all. *ätzen*, it. et esp. *cateretico*]. On donne ce nom à des caustiques faibles, ou employés en petite quantité, de manière que leur effet se borne à produire une vive irritation et la formation d'une eschare très superficielle. On se sert particulièrement des cathérétiques pour détruire les chairs mollasses de certains ulcères, pour aviver les plaies indolentes, ou réprimer les bourgeons qui se forment à la surface des plaies, ou pour déterminer dans les kystes une inflammation adhésive, etc. L'azotate d'argent (pierre infernale) est le cathérétique le plus actif. L'alun calciné, les acides minéraux affaiblis, etc., sont des *cathérétiques*.

CATHÉTER, s. m. [*catheter*, *καθετήρ*, de *καθίζω*, plonger; all. *Katheter*, angl. *catheter*, it. *catetere*, esp. *cateter*]. Les anciens donnaient ce nom à toute espèce de sonde ou d'instrument explorateur destiné à parcourir un canal quelconque. L'usage a ensuite restreint cette dénomination aux sondes de toute nature destinées à être introduites dans la vessie, et telle est encore la signification donnée au mot *cathéter* par les chirurgiens anglais; mais, en France, il est ordinairement consacré à désigner une sonde cannelée qu'on introduit par l'urèthre dans la vessie, avant de pratiquer l'opération de la taille périnéale, pour que sa cannelure serve de guide au lithotome ou au bistouri avec lequel on incisera la prostate et le col de la vessie. Le *cathéter* est une tige d'acier longue de 27 à 34 centimètres, d'une grosseur variable suivant le diamètre que présente l'urèthre, droite, pleine et cylindrique dans la moitié environ de sa longueur, et présentant dans l'autre moitié une courbure qui forme un peu plus d'un tiers de cercle, et qui cesse vers l'extrémité libre. Cette extrémité (le bec) a, dans l'espace de 3 à

Fig. 70.

6 centimètres, une direction droite. Quelquefois, pour augmenter la saillie de la convexité de la courbure, on imprime à la partie droite de l'instrument une légère flexion en sens opposé, ce qui la rapproche de la forme d'une S. La partie recourbée présente, dans toute son étendue, du

côté de la convexité, une cannelure large, carrée à son fond, parfaitement polie, qui se termine, près du bec, par un cul-de-sac dont le rebord avance légèrement sur la partie la plus profonde. L'extrémité supérieure de l'instrument est surmontée d'un anneau, ou mieux d'une plaque dont les faces sont tournées dans le sens de la courbure de l'instrument (Fig. 70).

CATHÉTÉRISME, s. m. [*catheterismus*, all. *Katheterismus*, angl. *catheterism*, it. et esp. *cateterismo*]. Opération qui consiste à introduire un cathéter, une sonde, une bougie ou un instrument lithotriteur, dans la vessie, pour évacuer l'urine, dilater l'urèthre, explorer l'intérieur de la vessie, ou servir de conducteur à des instruments tranchants dans l'opération de la taille. La manière de s'y prendre varie chez l'homme et chez la femme, dans le cas de liberté de l'urèthre et dans celui de rétrécissements uréthraux, suivant enfin qu'on emploie un instrument droit ou courbe. — *Cathétérisme ordinaire chez l'homme, l'urèthre étant libre*. Le malade peut être couché sur un lit, ou debout, appuyé contre un meuble et les cuisses un peu écartées, ou placé en travers sur le bord du lit, les jambes légèrement fléchies et écartées, les pieds reposant sur des chaises. Le chirurgien se place, dans le premier cas, debout, à droite ou à gauche du sujet, peu importe; dans le second, assis devant lui; dans le troisième, debout entre ses jambes. Cette dernière position est préférable toutes les fois qu'on s'attend à rencontrer des obstacles. On graisse la sonde, on la réchauffe, et on la saisit de la main droite, entre le pouce, l'indicateur et le médius, le pavillon appuyé sur la paume de la main. De l'autre main, on prend la verge entre le petit doigt et l'annulaire, ou celui-ci et le médius; on découvre le gland, et l'on exerce une légère traction sur le membre, afin d'étendre la membrane muqueuse de l'urèthre. Alors on introduit la sonde dans l'orifice du canal, en ayant soin que la partie qui reste au dehors soit inclinée sur l'une des deux cuisses, en proportion de la courbure de l'instrument, afin que le bec n'aille pas labourer le côté de l'urèthre correspondant à cette courbure. On pousse avec lenteur, et, lorsqu'on sent que le bec glisse au-devant de l'arcade pubienne, on ramène le pavillon vers l'axe du corps; puis, dès qu'il correspond exactement à la ligne blanche, on le relève, également avec lenteur. Toute traction sur la verge doit cesser en ce moment. A mesure que le pavillon de la sonde s'écarte des parois abdominales, le bec s'engage sous l'arcade. Ce n'est qu'au moment où ce bec parcourt l'angle de la symphyse qu'il faut changer la direction du pavillon, pour le ramener à la ligne horizontale; si on le relève trop tôt, le bec va butter contre la symphyse; dans le cas contraire, il pousse devant lui un repli de la paroi inférieure de l'urèthre, qui l'empêche d'avancer. A ces deux difficultés du cathétérisme, il faut ajouter celles qui naissent des variations que présentent et la hauteur de l'arcade pubienne et le ligament triangulaire de la verge. On franchit aisément la courbure de l'urèthre, et l'on pénètre tout de suite dans la vessie sans la moindre difficulté, pourvu que la prostate soit à l'état normal. Il est une autre manière de sonder, qui ne varie d'ailleurs qu'en regard au premier temps de l'opération, et qui porte le nom de *tour de maître* (V. ce mot). Les sondes de gomme élastique s'introduisent de la même manière, toujours en procédant avec lenteur, en n'éloignant la main qui tient l'instrument, de la paroi antérieure de l'abdomen vers la direction des cuisses, qu'au moment bien précis où le bec dépasse l'angle antérieur de l'ar-

cade pubienne, et en lui faisant contourner cet angle lentement, sans secousses, afin qu'il ne s'écarte point de la direction du canal. — *Cathétérisme ordinaire chez l'homme, dans le cas d'un ou de plusieurs rétrécissements.* Sans changer essentiellement, le procédé opératoire doit être ici modifié. Il ne suffit plus de pousser dans la direction du canal, puisque les rétrécissements n'en occupent pas toujours la circonférence entière, qu'ils affectent des formes diverses, et qu'ils peuvent altérer diversement celle de la portion du conduit dont ils diminuent plus ou moins le calibre. Ici on n'a aucun moyen d'agir avec précision, car les sensations que l'instrument transmet à la main sont en général si vagues, qu'elles ne sauraient servir de guide : l'obscurité redouble surtout quand il existe plusieurs rétrécissements, et qu'après en avoir traversé un, la sonde s'engage dans un autre : l'instrument, serré par le premier obstacle, et même par le second, ne fournit plus aucun indice d'après lequel on puisse se diriger. Les sensations que le malade éprouve n'éclaircissent pas davantage, car, une fois introduite dans le rétrécissement, la sonde n'excite pas de douleurs vives ; et qu'elle suive la vraie direction, ou qu'elle s'en écarte en faisant fausse route, ces douleurs ne varient pas d'une manière notable. Le toucher et les explorations locales ne fournissent pas de renseignements précis : si parfois le doigt, porté sur le périnée ou dans le rectum, apprend que la sonde a suivi une fausse direction, il se borne à établir un fait accompli, l'existence d'une fausse route ; mais il est presque toujours impuissant pour constater ce qu'on aurait le plus d'intérêt à savoir, c'est-à-dire pour indiquer le moment précis où l'extrémité de la sonde s'écarte de la bonne voie. En pareil cas, si la rétention d'urine n'est pas poussée trop loin, il vaut mieux recourir aux bougies qu'à la sonde : on les introduit de la même manière que celle-ci, et avec les mêmes précautions, sans trop de lenteur toutefois, pour qu'elles ne se ramollissent pas, par les mouvements de rotation et de vrille, en poussant d'une manière graduée, et soutenue et sans secousses. Une fois l'obstacle franchi, la bougie arrive assez aisément dans la vessie ; cependant il faut la pousser, et l'on éprouve toujours un peu de résistance, surtout jusqu'à ce que toute la partie conique ait dépassé la coarctation. Quelquefois cependant la bougie ne pénètre pas ; elle se courbe, se pelotonne. On peut alors en prendre une plus grosse, et la maintenir contre l'obstacle pendant quelques minutes, après quoi une petite parvient à s'insinuer ; mais il serait dangereux de laisser une bougie dure fortement appliquée contre l'obstacle pendant des jours entiers, et plus encore de recourir à des poids ou à des ressorts pour la pousser d'une manière continue. Agir de la sorte serait pratiquer une sorte de cathétérisme forcé, et s'exposer à toutes les suites fâcheuses que ce dernier peut entraîner. Un pareil cas ne peut guère se présenter que quand il y a un rétrécissement long, épais et dur. Le mieux alors est de prendre un bougie conique de gomme élastique et un peu roide : après s'être assuré que son extrémité fine est engagée dans le rétrécissement, et qu'elle ne butte pas contre les parois du canal, ce qu'il est toujours facile de constater à la difficulté qu'on éprouve quand on essaie de la retirer, on exerce une pression graduée et progressive en tirant sur la verge autant qu'on le peut sans provoquer de douleurs, et l'on continue au besoin cette pression pendant une ou plusieurs heures. Au reste, ce sont là des cas délicats dans lesquels nul précepte ne peut remplacer l'habileté que

donne une longue habitude : la pratique du cathétérisme est une des opérations la plus souvent désastreuses entre des mains inexpérimentées. — *Cathétérisme forcé.* C'est dans le cas de rétention complète d'urine par suite de rétrécissements urétraux qu'on l'a consacré. Il consiste à pousser avec une certaine force, et en lui communiquant des mouvements de vrille, une sonde dont parfois le bec est plus ou moins pointu. Dupuytren l'a condamné, et il affirmait que sur dix individus chez lesquels on le mettait en pratique, la moitié éprouvaient des déchirures de l'urèthre, des tuméfactions de la verge, des infiltrations d'urine, et que souvent même la mort en était le résultat. Le procédé qu'emploie Civiale est bien préférable. Il consiste à introduire lentement une sonde à petite courbure, ayant au moins une ligne de diamètre, et arrondie à son extrémité. Parvenu à l'obstacle, on maintient l'extrémité de l'instrument appliquée pendant quelques instants contre sa partie antérieure, mais en n'exerçant qu'une pression égale, fort légère, et en tirant simultanément sur la verge. Au bout de quelques moments, on abandonne le pénis, et souvent on trouve le bec engagé, retenu même dans l'obstacle. Alors on tire de nouveau la verge, et l'on continue de presser sur la sonde, en la dirigeant de manière que sa partie courbée soit constamment dans l'axe du canal. On suspend encore pendant quelques minutes, puis on recommence, après avoir constaté que la sonde continue d'être serrée par le rétrécissement. Un moment arrive où celui-ci est franchi. Un doigt introduit dans le rectum fait connaître que la sonde chemine dans la partie membraneuse du canal : on continue de pousser suivant la même direction, et l'on cesse toute traction sur la verge ; mais quand le bec arrive à la portion de l'urèthre qu'enbrasse la prostate, il faut abaisser la main un peu plus, afin que la sonde n'aille pas labourer la face inférieure. On conçoit que cette description sommaire du procédé opératoire comporte une foule de modifications rendues nécessaires par chaque cas particulier. — *Cathétérisme rectiligne,* celui qu'on pratique avec une sonde droite. Il n'y a aucun avantage à se servir des sondes droites pour pratiquer le cathétérisme, qu'elles rendent un peu plus difficile dans le cas de liberté du canal, et impossible dans celui de rétrécissement. L'introduction d'instruments droits n'est réellement applicable que dans les cas où l'on se propose de mettre en usage l'un des procédés de la lithotritie (V. ce mot). — *Cathétérisme chez la femme.* On se sert d'une algale ou d'une sonde longue seulement de 16 à 21 centimètres, et à peine recourbée à son extrémité. La malade étant couchée, comme il a été dit, sur le bord gauche de son lit, le chirurgien écarte les grandes et petites lèvres de la vulve avec les doigts de la main gauche, puis il reconnaît avec l'indicateur de la même main l'orifice de l'urèthre, dans lequel il engage l'extrémité de l'instrument, dont la concavité est tournée vers la symphyse. À l'aide de légers mouvements de rotation, il pénètre facilement jusque dans la vessie. — Par extension, on donne le nom de *cathétérisme* à des opérations qui consistent à pratiquer l'exploration de certains conduits avec une soude ou un cathéter : *cathétérisme des voies lacrymales, de la trompe d'Eustache, du sinus maxillaire, de la trachée, de l'œsophage, et de la cavité utérine.*

CATHOLICUM ou **CATHOLICON**, s. m. [*caatholicum*, de καθολικός, universel ; it. *catolico*, esp. *catolicon*]. On donne ce nom à un électuaire de Séné et de

rhubarbe composée, préparé de la manière suivante. On prend : racine de polypode, 256 gram., et de chicorée, 64 gram.; feuilles d'aigremoine et de scolopendre, à 128 gram.; on en fait un sirop avec sucre, 1kg,048 que l'on fait cuire à 34° centigr. bouillant. On y délaie ensuite : extrait de casse, pulpe de tamarin, poudre de rhubarbe et de séné, à 128 gram.; poudre de semences de violette, 64 gram.; de fenouil et de racine de réglisse, à 32 gram. C'est un purgatif doux, dont la dose est de 16 à 60 grammes. Il contient par 32 grammes environ 1^{er},30 de rhubarbe, autant de séné, autant d'extrait de casse et de tamarin.

CATHOLIQUE, adj. [*catholicus*, de καθολικός, général, universel]. On appelait autrefois *fourneau catholique* celui qui servait à toutes sortes d'opérations. *Humeurs catholiques*, celles qui sont répandues dans toutes les parties du corps. *Remèdes catholiques*, ceux qui conviennent dans toutes les maladies.

CATOGATHARTIQUE, adj. [*catocatharticus*, de κάτω, par bas, et καθάρειν, purger]. Qui purge par les selles.

CATOCHÉ, **CATOCHUS**, s. m. [κάτοχος, de κατέχειν, retenir; it. *catoco*, esp. *catoche*]. Synonyme de *coma vigil*, selon les uns; de *catapsie*, selon d'autres.

CATOCOENADELPHIE, adj. et s. m. [de κάτω, par en bas, κοινός, commun, et ἀδελφός, frère]. Nom donné par Gurtl aux monstres cœnaadelphes (V. ce mot) dont les deux corps sont unis par l'extrémité inférieure.

CATODE, s. m. Nom du pôle positif de la pile. V. ANODE.

CATOMISME, s. m. [κατομισμός, de κατὰ, en bas, et ὤμος, épaule]. Moyen employé par les chirurgiens grecs pour réduire la luxation de l'humérus. L'opérateur mettait son épaule sous l'aisselle du bras luxé, et enlevait le patient de terre, de sorte que le poids du corps opérât la réduction.

CATOPTRIQUE, s. f. [*catoptrica*, de κάτοπτρον, miroir, dérivé de κάτα, en sens contraire, et ἔπειραμι, je vois; all. *Catoptrik*, esp. *catoptrica*]. Partie de la physique qui traite de la lumière réfléchie, de la direction que suit la lumière lorsqu'elle rencontre une surface polie.

CATOPTRIQUE, adj. Examen catoptrique de l'œil. Quand une lumière est tenue devant un œil sain ou devant un œil affecté d'amaurose, trois images sont vues : la première, de la cornée; les deux autres, des surfaces antérieure et postérieure du cristallin. Mais si l'un de ces organes est devenu opaque, l'image correspondante est obscurcie ou complètement absente. Ce mode d'examen est employé dans le diagnostic de la cataracte.

CATOTÉRIQUE, adj. [*catotericus*, κάτωτερικός, de κάτωτερος, inférieur : qui fait couler par bas]. Purgatif.

CATULOTIQUE, adj. [*catuloticus*, κατυλωτικός, de κατυλώω, cicatriser]. Cicatriseur; all. *Alpdrücken*, propre à faire disparaître les cicatrices.

CAUCHEMAR, s. m. [*nocturna oppressio, incubus, ephialtes, onirodynia, επιβλή, ἐπιβλήτης, πνευματικόν, asthma nocturne* de quelques auteurs; all. *Alpdrücken*, angl. *nightmare*, it. *incubo*, esp. *pesadilla*]. Sentiment d'un poids incommode sur la région épigastrique, pendant le sommeil, avec impossibilité de se mouvoir, de parler, de respirer; état qui finit par un réveil en sursaut, après anxiété extrême. Le cauchemar est souvent l'effet d'une digestion difficile, d'une position pénible du corps; d'autres fois il survient à la suite d'affec-

tions morales tristes, d'une grande contention d'esprit, de toute émotion qui a exalté la sensibilité cérébrale. On attribuait autrefois ce sentiment de suffocation à des esprits dont on était obsédé : on appelait *incubes*, les esprits masculins (de *in*, sur, dans, et de *cubare*, coucher); *succubes*, les esprits féminins (de *sub*, sous, et de *cubare*). Le cauchemar n'exige aucun traitement particulier.

CAUDATION, s. f. [*caudatio*, it. *caudazione*, esp. *caudacion*]. Allongement extraordinaire du clitoris.

CAUDEX, s. m. [all. *Stock*, it. *caudice*]. Mot latin qui veut dire tronc d'arbre, souche, et que quelques botanistes ont conservé en français avec la signification que Linné lui a donnée, c'est-à-dire comme servant à désigner toute la partie d'une plante qui n'est point ramifiée. On distingue alors le *caudex ascendant*, qui est la tige ou le tronc proprement dit, et le *caudex descendant*, qui est le pivot d'où se détachent les racines.

CAULÉDON, adj. indécl. [*cauledon*, de καυλήδον, à l'instar d'une tige, et καυλός, tige]. *Fracture caulédon*, fracture en travers et sans éclats, avec écartement des fragments.

CAULESCENT, ENTE, adj. [*caulescens*, de *caulis*, tige; all. *gestengell*]. *Plante caulescente*, celle qui s'élève en tige : c'est l'opposé d'*acaule*.

CAULINAIRE, adj. [*caulinus*, de *caulis*, tige; all. *stielständig*]. Qui appartient à la tige, qui en naît immédiatement. *Feuilles caulinaires*, celles qui sont situées sur la tige.

CAULOCARPIEN, IENNE, adj. (de καυλός, tige, et καρπός, fruit). Épithète donnée par de Candolle aux végétaux dont la tige persiste et porte fruit plusieurs fois.

CAUSE, s. f. [*causa*, αιτία, αίτιον, ce qui produit un effet; all. *Ursache*, angl. *cause*, it. et esp. *causa*]. Les causes des maladies ont été distinguées : 1° en *internes* et en *externes*, les unes existant au dedans du corps antérieurement à la maladie, les autres provenant des agents extérieurs; 2° en causes *prochaines* ou *continentes*, c'est-à-dire constituant la maladie; et causes *éloignées*, celles qui mettent le corps dans une disposition propre à contracter une maladie; 3° en causes *prédisposantes* ou *prœgumènes*, et causes *occasionnelles*, *excitantes* ou *procatartiques*. Les premières ne sont autre chose que les causes éloignées elles-mêmes, inhérentes au corps, et les secondes sont celles qui déterminent la maladie chez le sujet qui y est déjà prédisposé par les précédentes. — D'autres ont distingué des causes *essentielles*, c'est-à-dire propres par elles-mêmes à produire telle ou telle maladie; et des causes *accidentelles*, c'est-à-dire qui n'agissent que dans certaines conditions données : ces dernières paraissent être les mêmes que les causes occasionnelles. Selle a admis des causes *matérielles*, qui sont communes à un genre, à un ordre ou à une classe de maladies; et des causes *formelles*, ou, si l'on veut, *spécifiques*, qui déterminent la forme ou l'espèce de maladie, virus, venins, etc. — De toutes ces distinctions, on n'a retenu que celle de causes *prédisposantes* et causes *occasionnelles*, encore cette distinction est-elle souvent bien difficile à établir. On a proposé aussi de distinguer les causes en *physiques*, *chimiques*, *mécaniques* et *physiologiques*. Enfin on a établi autant d'ordres de causes qu'il y a d'appareils organiques ou d'ordres de fonctions dans l'économie, et autant d'espèces de modificateurs organiques qu'il

existe d'éléments nécessaires à l'accomplissement de telle ou telle fonction. Ainsi, passant successivement en revue chaque appareil, on admet des *causes organiques*, qui dérivent de conditions anatomiques, physiologiques ou pathologiques; et des *causes critiques*, physiques, mécaniques, chimiques, etc. V. MALADIE.

CAUSTICITÉ, s. f. [*causticitas*, all. *Causticität*, angl. *causticity*, it. *caustic ità*, esp. *causticidad*]. Impression que font sur l'organe du goût les corps nommés *caustiques*; ou, plus généralement, propriété inhérente à certains corps qui, en se combinant avec la substance des parties sur lesquelles on les applique, altèrent le tissu de celles-ci, et en détruisent la texture.

CAUSTIQUE, adj. et s. m. [*causticus*, ζαυστικός, de ζαίω, je brûle : qui brûle, qui désorganise les substances animales; all. *ätzend*, *Ätzmittel*, angl. *caustic*, it. et esp. *caustico*]. On donne cette épithète, en chimie, aux alcalis, lorsque, dégagés de toute combinaison avec d'autres corps, ils manifestent pleinement l'action destructive qu'ils ont la puissance d'exercer sur les matières organiques. — En médecine, on appelle *caustiques* des corps qui, mis en contact avec une partie animale et à une température peu élevée, en altèrent et détruisent l'organisation. Ils agissent à la manière du feu, d'où vient leur nom. Les plus actifs produisent des eschares, et sont nommés *escharotiques*; d'autres n'ont qu'une action plus faible, et sont connus sous le nom de *cathérétiques*. Les uns et les autres, mais ces derniers surtout, sont encore appelés *corrosifs*. Quelques écrivains regardent mal à propos les mots *caustique* et *cautère* comme synonymes. V. CAUTÈRE. — Les caustiques les plus communément employés sont : la pierre à cautère ou potasse caustique, le beurre d'antimoine ou chlorure d'antimoine, l'ammoniaque concentrée à l'état liquide, ou incorporée (comme dans la *pomme ammoniacale* de Gondret) dans du suif ou du beurre de cacao, les acides minéraux, la pierre infernale ou azotate d'argent fondu, le sublimé corrosif ou deutoclilorure de mercure, et quelques préparations arsenicales. Plusieurs de ces substances agissent comme escharotique ou comme cathérétique, selon leur degré de concentration et le mode d'emploi. — *Caustique perpétuel* de Lémery. V. AZOTATE D'ARGENT FONDU. — *Caustique de frère Côme*. V. PÂTE ARSENICALE. — *Caustique de Vienné*. On désigne sous ce nom un caustique composé de 7 parties de chaux vive très caustique et de 5 de potasse pure, qu'on triture ensemble bien exactement, et que l'on conserve à l'abri de l'air dans un flacon très sec. Cette préparation est employée pour établir les exutoires appelés *cautères*. On prend une partie de la poudre, que l'on délaie avec une très petite quantité d'alcool, pour former une pâte; on étend une suffisante quantité de celle-ci entre deux morceaux de sparadrap, dont l'inférieur est percé d'un trou de la grandeur du cautère qu'il s'agit d'établir; le supérieur le recouvre complètement. Au bout d'un quart d'heure, le cautère est formé. On s'en sert aussi pour détruire des cancroïdes et quelques tumeurs.

CAUSTIQUE, s. f. En physique, on nomme *caustique par réflexion*, ou *catacaustique*, le plan engendré par l'ensemble des points de rencontre des rayons réfléchis sur une surface courbe et s'entre-croquant ailleurs qu'au foyer de la surface courbe. Les intersections forment un plan ou surface qu'on peut rendre visible avec un peu

de poussière ou en y promenant une bande de papier. Ce plan, étant coupé par un autre normal au miroir, donne deux courbes adossées qu'on nomme les *caustiques*. — *Caustique par réfraction*, plan engendré de la même manière par des rayons réfractés. Quelques dictionnaires donnent à tort le mot *caustique* employé en physique comme masculin.

CAUSUS, s. m. [ζαυσος, de ζαίω, je brûle; all. *Brennfieber*]. Mot dont Hippocrate s'est servi pour désigner une espèce de fièvre caractérisée par une chaleur et une soif excessives. Les modernes ont nommé cette maladie *fièvre ardente*, et Pinel la regardait comme une complication de la fièvre bilieuse avec la fièvre inflammatoire. Suivant Broussais, le *causus*, ou la fièvre ardente, n'est qu'une gastrite très intense accompagnée de symptômes bilieux, ou une gastro-hépatite, très commune en été chez les sujets d'un tempérament irritable. Ces déterminations erronées ont été rectifiées depuis qu'on connaît mieux la pathologie d'Hippocrate. Le *causus* de ce médecin est une fièvre rémittente avec affection gastrique, fièvre qui est commune dans les pays chauds.

CAUTÈRE, s. m. [*cauterium*, *cauter*, de ζαίω, je brûle; all. *Brennmittel*, angl. *cautery*, it. et esp. *cauterio*]. Agent dont on se sert pour désorganiser une portion plus ou moins étendue et plus ou moins profonde des tissus organiques, et la convertir en *eschare*. On distingue le *cautère actuel*, ainsi appelé parce qu'il brûle immédiatement : c'est un instrument de fer (*ferrum candens*), ou de tout autre métal, qu'on fait rougir au feu, et qu'on applique sur une partie du corps, qu'il désorganise en lui cédant du calorique; et les *cautères potentiels*, ou substances *caustiques*, qui désorganisent les tissus en vertu de leurs propriétés chimiques. — L'acier est préférable à tous les autres métaux pour la fabrication des *cautères actuels*, en raison de sa grande capacité pour le calorique, de la facilité avec laquelle il le cède, de celle avec laquelle on peut lui conserver sa trempe en le plongeant dans l'eau pendant qu'il est encore chaud, et enfin de la facilité qu'il a de prendre des teintes différentes à divers degrés de température. — Les cautères actuels sont ordinairement composés de trois parties : le manche, la tige et l'extrémité cautérisante. Le manche A, de bois

d'ébène, de corne ou d'ivoire, est taillé à pans, long d'environ 9 centimètres, crené et garni de cuivre à l'extrémité, dans laquelle entre le bout de la tige, qui s'y trouve solidement fixée par une vis de pression. Cette tige B, d'environ 20 centimètres de longueur, est recourbée près de son extrémité, de manière que la portion destinée à cautériser forme avec le corps de la tige un angle

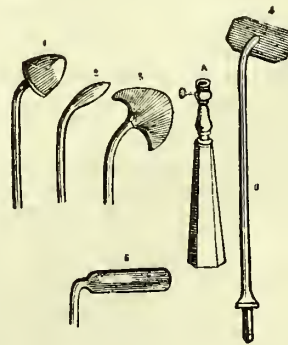


Fig. 71.
1, le cautère conique; 2, l'ivoire; 3, le cautère en roseau; 4, l'octogone; 5, le cautère en cuivre.

de 80° à 90° centigr. Ces instruments ne variant que quant à la forme de leur partie cautérisante, un seul manche suffit, et l'on y adapte, selon la circon-

stance, tel ou tel cautère. Les plus usités sont : le *cautère conique* ou *pointe de feu*, dont la tige se termine par un cône tronqué dont l'axe est de 27 millimètres, et dont la base en a 17 de diamètre; le *cautère olivaire*, ou *bouton de feu*, terminé par un renflement en forme d'olive; le *cautère eutellaire*, ou en *rondache*, appelé aussi *couteau de feu*; l'*octogone*, ou le *nummulaire*, nommé quelquefois *plaque de feu*; le *cautère en roseau*, terminé par un cylindre rectiligne de 3 à 6 centimètres de longueur sur 15 de diamètre, et destiné à la cautérisation des parties situées profondément. Le *cautère annulaire* ou *circulaire* (couronne de feu) est un disque épais, excavé à son centre, que l'on emploie pour la cautérisation sincipitale. Ces corps métalliques cautérisent plus ou moins profondément, suivant qu'on les fait plus ou moins rougir par l'action du feu : de là la distinction du *rouge obscur*, du *rouge-cerise* et du *rouge blanc* ou *incandescence*.

CAUTÈRE, s. m. [*fonticulus*, all. *Fontanell*, angl. *cautery*, *issuë*]. Petit ulcère artificiel, arrondi, que l'on ouvre dans les parties où abonde le tissu cellulaire, particulièrement à la région supérieure du bras, dans l'enfoncement qui correspond à l'insertion du deltoïde; ou à la cuisse, à trois travers de doigt au-dessus du condyle interne du fémur, un peu au-devant du tendon du grand adducteur; ou à la jambe, à la partie supérieure interne, au-dessous de l'expansion aponévrotique connue sous le nom de *patte-d'oie*. Souvent on établit le cautère avec un instrument tranchant, en faisant à la peau, après l'avoir soulevée de manière à former un pli, une incision de 14 à 18 millimètres de longueur, qui pénètre jusqu'au tissu cellulaire sous-cutané. On place dans la petite plaie une boulette de charpie qu'on soutient au moyen d'une compresse et de quelques tours de bande, jusqu'à ce que la suppuration soit établie, c'est-à-dire pendant quatre ou cinq jours. Au bout de ce temps, on panse le cautère avec un *pois*. D'autres fois on établit le cautère avec la pierre à cautère ou potasse caustique : on en met un morceau arrondi, de 3 millimètres de diamètre, dans une ouverture de même forme, pratiquée au centre d'un emplâtre de diachylon gommé; on applique cet emplâtre sur la peau, et l'on recouvre le tout d'un second emplâtre de diachylon non fenêtré. Le lendemain, on panse avec l'onguent de la mère ou le basilicum étendu sur un linge, ou mieux avec des cataplasmes émollients; et quelque temps après, quand l'eschare s'est détachée, on entretient l'ulcère au moyen de pois à cautère (V. *Pois*), que l'on renouvelle chaque jour.

CAUTÉRÉTIQUE, adj. [*cautereticus*, *pyroticus*]. Synonyme de *caustique*.

CAUTERETS, Bourg à 28 kilomètres de Barèges (Hautes-Pyrénées), qui possède des eaux minérales sulfureuses dont la température s'élève de 30° à 48° ou 50° centigr.

CAUTÉRISATION, s. f. [*cauterisatio*, *caustica adustio*, all. *Cauterisation*, angl. *cauterisation*, it. *cauterizzazione*, esp. *cauterizacion*]. Action de cautériser, de détruire un tissu vivant, sain ou malade, dans des vues hygiéniques ou thérapeutiques. On distingue : 1° La *cautérisation inhérente*, qui consiste à appliquer le cautère vivement et avec une certaine force, de manière à désorganiser profondément. La *cautérisation napolitaine* est une variété de la cautérisation inhérente : elle consiste à inciser la peau qui recouvre une articulation malade et à cautériser les tissus sous-jacents. On emploie ce moyen avec

avantage contre les anciennes claudications chez le cheval. 2° La *cautérisation transeurrente*, qui consiste à promener légèrement le bord du cautère eutellaire ou la pointe tronquée du cautère conique, de manière à ne pas désorganiser toute l'épaisseur du derme. 3° La *cautérisation par pointes*, qui consiste à appliquer sur la peau, de distance en distance, la pointe incandescente du cautère conique, avec assez de force pour cautériser toute l'épaisseur du derme. 4° La *cautérisation lente* au moyen du *moxa* (V. ce mot). 5° La *cautérisation objective*, qui consiste à présenter, à quelque distance de la partie malade, un fer rouge ou un charbon ardent.

CAVE, adj. [all. *Hohlader*, it. et esp. *cava*]. On donne ce nom, sans doute à cause de leur diamètre considérable, à deux veines qui rapportent au cœur le sang de toutes les parties du corps, et qu'on distingue en *supérieure* et en *inférieure*. La *veine cave supérieure* ou *thoracique*, aussi appelée *veine cave descendante*, est formée par la réunion des deux sous-clavières, au niveau du cartilage de la première côte droite; elle reçoit successivement, avant d'aboutir à la partie supérieure de l'oreillette droite, où elle s'ouvre, la thyroïdienne inférieure, la mammaire interne droite, la diaphragmatique supérieure, l'azygos, etc. — La *veine cave inférieure* ou *abdominale*, qu'on nomme aussi *veine cave ascendante*, naît de la réunion des deux iliaques primitives, au niveau de la quatrième ou cinquième vertèbre lombaire; remonte le long de la partie latérale droite du rachis, à droite de l'aorte; traverse l'aponévrose du diaphragme, entre le grand et le petit lobe du foie; reçoit dans ce trajet la sacrée moyenne, les lombaires, la spermatique droite, les hépatiques et les diaphragmatiques inférieures, et s'ouvre à la partie postérieure inférieure de l'oreillette droite. V. *PORTE*.

CAVERNE, s. f. [angl. *cavern*, it. *caverna*]. On appelle ainsi les excavations ulcéreuses qui restent dans le poulmon, etc., après l'évacuation complète de la matière tuberculeuse ramollie, ou du pus d'un abcès.

CAVERNEUX, **EUSE**, adj. [*cavernosus*, all. *höhlig*, angl. *cavernous*, it. et esp. *cavernoso*]. Qui renferme de petites cavités, de petites cavernes, ou bien qui est d'un tissu vasculaire spongieux. — *Corps caverneux*. On nomme ainsi un corps irrégulièrement cylindrique, formant à peu près les deux tiers du volume de la verge, et séparé dans toute sa longueur par une cloison verticale incomplète. Sa partie inférieure est creusée d'un sillon qui loge l'urèthre, auquel il est uni par un tissu cellulaire assez serré; sa face supérieure présente un sillon pour les artères et veines dorsales de la verge; son extrémité antérieure forme un cône tronqué uni à la base du gland; son extrémité postérieure est divisée en deux racines, qui se fixent chacune à la lèvre interne de la branche de l'ischion et du pubis. Les parois du corps caverneux sont formées d'une membrane fibreuse très forte, de la face interne de laquelle partent, en se dirigeant vers l'intérieur, de forts prolongements fibreux d'un blanc brillant, des lamelles minces et des filaments cylindriques, contractant ensemble de nombreuses anastomoses, et dont chacune renferme intérieurement un vaisseau sanguin. Ces lamelles et ces filaments limitent des espaces cellulaires qui communiquent tous les uns avec les autres. Ce qui caractérise surtout ce tissu, c'est que les artères et les veines n'y communiquent point ensemble par des réseaux capillaires aussi fins que dans d'autres parties, et que le passage des premières aux secondes

a lieu d'une manière subite, les dernières ramifications des artères, que leur volume rend encore visibles pour la plupart, s'abouchant tout à coup avec les origines très larges des veines. Müller divise ces artères en deux ordres : les unes forment des réseaux dans les lamelles, à la nutrition desquelles elles servent; les autres, qu'il nomme *héliçines* (V. ce mot), se contournent, et sont destinées, suivant lui, à rendre possible le phénomène de l'érection. — *Ganglion cavernueux*. Petit ganglion nerveux, d'un gris rougeâtre, situé dans le sinus cavernueux, au côté externe de la carotide interne, donnant des filets aux nerfs moteur, externe et ophthalmique, et communiquant avec les filets ascendants du ganglion cervical supérieur. — *Respiration cavernueuse*. Bruit que l'inspiration et l'expiration déterminent dans une excavation formée au milieu du tissu pulmonaire, soit par des tubercules ramollis, soit par l'effet de la gangrène ou d'un abcès péricapneumonique. — *Sinus cavernueux*. On nomme ainsi deux canaux veineux, l'un droit, l'autre gauche, très larges, assez courts, logés dans deux gouttières de la face cérébrale du sphénoïde (*gouttières cavernueuses*), entre deux lames de la dure-mère. Chaque sinus cavernueux commence au-dessous de l'apophyse clinôïde postérieure, aboutit à l'espace qui sépare le sommet du rocher de la lame quadrilatère du sphénoïde, et s'ouvre en cet endroit dans les sinus pétreux supérieur et inférieur. Le sinus cavernueux renferme l'artère carotide interne et le nerf moteur oculaire externe, qui sont séparés du sang par la membrane interne des veines : il est formé par deux lames, dont une, interne, tapisse la surface osseuse, et l'autre, externe, contient dans son épaisseur les nerfs moteurs commun, pathétique et ophthalmique. Les deux sinus cavernueux communiquent l'un avec l'autre par une petite veine, au-dessous du corps pituitaire.

CAVIAR, s. m. Aliment composé d'œufs de *grand esturgeon* (*Accipenser huso*, L.) pressés et salés, très recherchés dans le Nord.

CAVITÉ, s. f. [*cavum*, *caritas*, all. *Höhle*, angl. *cavity*, it. *cavità*, esp. *cavidad*]. Se dit, en anatomie, de tout ce qui est creux. — *Cavités splanchniques*, ce sont celles qui renferment les viscères; elles sont au nombre de trois : le crâne, le thorax et l'abdomen. — On dit aussi : la *cavité pelvienne*, ou le bassin; les *cavités ou fosses nasales*; la *cavité gutturale*, ou le pharynx; les *cavités orbitaires*, ou les orbites. — Les cavités des os ont reçu différents noms, suivant leurs formes : tels sont ceux de *sillon*, *gouttière*, *coulisse*, *fosse*, *cellule*, *trou*, *conduit*, *rainure*, etc. D'autres fois, leur forme est indiquée par l'adjectif ajouté au mot *cavité* : *cavité cotyloïde*, *cavité glénoïde*, etc.

CAYENNE (Guyane française). On y trouve la fontaine de Baduel, dont l'eau est ferrugineuse et s'administre en boisson dans les convalescences pénibles et les digestions lentes.

CAYEU ou **CAÏEU**, s. m. [*bulbulus*]. Petit bulbe que produit un autre bulbe, qui remplace celui-ci, et qui naît, ou dans sa substance même (safran), ou à côté (tulipe), ou au-dessus (glaiéul), ou au-dessous. Les cayeux sont les bourgeons axillaires des bulbes, attachés à la tige par un filet mince, qui se brise aisément et souvent de lui-même. Ils peuvent se développer après avoir été séparés du bulbe qui leur a donné naissance, et reproduire la plante.

GAYLA (LE). Village près d'Aubin (Aveyron) : trois sources ferrugineuses.

GÉANOTHE, s. m. [*Ceanothus americanus*]. Plante de la famille des rhamnées, aussi appelée *thé de Jersey*, dont la racine en décoction est employée dans diverses affections vénériennes. Le *C. cœruleus* est fébrifuge.

GÉBOCÉPHALE, s. m. [de *κῆβος*, espèce de singe, et *κεφαλή*, tête]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres qui ont les deux yeux très rapprochés, mais distincts, et dont l'appareil nasal est atrophié, sans que ses rudiments figurent une trompe au-dessus des orbites.

GÉCITÉ, s. f. [*cæcitas*, all. *Blindheit*, angl. *blindness*, it. *cecità*, esp. *ceguedad*]. État d'une personne aveugle; privation de la vue. La cécité ne constitue pas une maladie; elle est le résultat de divers états pathologiques des yeux, qui s'opposent à l'entrée des rayons lumineux, ou qui privent la rétine de la faculté d'en recevoir l'impression.

GEDMA, s. m. [*cedma*, *κέδαμα*]. Endolorissement chronique d'une articulation.

CÉDRAT ou **CÉDRATIER**, s. m. [*Citrus cedra*, Galesio, all. *Cedra*, it. *cedrato*]. Arbre de la famille des aurantiacées, originaire de Perse et de Médie (*Citrus medica*, L.), aussi appelé *citronnier des Juifs*. 30 ou 40 étamines; fleurs quelquefois polygames; pétiole court non ailé; fruits volumineux, oblongs, namelonnés, pouvant peser jusqu'à 8 ou 10 kilogrammes. La partie jaune superficielle est le *zeste*, qui donne une essence très suave. La partie blanche intérieure de l'écorce est la partie la plus abondante; elle est employée comme aliment à l'état de confitures. La partie charnue est peu abondante, à suc acide non usité. C'est ce fruit qu'on appelle *cédrat*, *pomme de Perse* et *de Médie*.

CÉDRE, s. m. [*cedrus*, *κέδρος*, all. *Ceder*, angl. *cedar*, it. et esp. *cedro*]. Nom d'un genre d'arbres conifères, dont le plus connu, très grand, est le *cédre du Liban* (*Larix cedrus*, L.). — *Cédre rouge* ou *cédre de Virginie*, nom du *genévrier de Virginie* (*Juniperus virginiana*, L.), dont l'aubier est blanc, le duramen rouge violacé, odorant, léger, à grain fin. Il porte dans le commerce le nom de *bois de cédre*, et sert à faire les stéthoscopes et les crayons.

CÉDREL, s. m. Nom de genre d'un arbre d'Amérique, famille des cédralacées, dont, dans une espèce, le *cédril odorant* (*Cedrela odorata*, L.), le fruit et l'écorce ont une odeur fétide et alliécée passant dans la chair des animaux qui en mangent. Le bois est poreux, amer, odorant comme le *bois de cédre* quand il est sec, et inattaquable par les insectes.

CÉDRÉLAGÉES ou **CÉDRÉLÉES**, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, séparée des méliacées.

CÉDRÈNE, s. m. Carburé d'hydrogène liquide qui se rencontre naturellement dans l'essence de cédre. (C³²H²⁴.)

CÉDRINE, s. f. Principe cristallisable retiré par Lewis des semences de *cédrin*, dont c'est probablement le principe actif; cristallisable en aiguilles, soluble dans l'eau bouillante et l'alcool, neutre, plus amer que la strychnine.

CÉDRIRÈTE, s. m. [de *cedrium*, eau acide obtenue dans la distillation du goudron, et *rete*, filet]. Substance provenant de la distillation du goudron de bois de hêtre. Le cédrirète cristallise en aiguilles rouges,

déliées et inflammables, qui, s'entrelaçant, forment une espèce de filet.

CÉDRON, s. m. Nom indigène des semences du *Simaba cedron*, Planchon, de la famille des simaroubées, croissant à la Nouvelle-Grenade, où il atteint 6 mètres de haut. Des cinq carpelles de l'ovaire, un seul se développe en un fruit volumineux, drupacé, ovoïde, tronqué au sommet; endocarpe corné; graine unique, volumineuse; épisperme membraneux; chalaze apparente; colylédons grands, blancs, charnus. On les emploie à la dose de 5 centigrammes, en poudre délayée dans l'eau-de-vie pour les eas de morsure des serpents, de fièvre intermittente et d'hydrophobie. A dose élevée, c'est un poison violent. L'éther en retire une matière grasse, neutre, cristalline, insoluble dans l'alcool froid. Le résidu, traité par l'alcool, donne la *cédrine*.

CEINTURE, s. f. [*cingulum*, all. *Gürtel*]. Bande d'étoffe, de peau ou de cuir, destinée à entourer et à serrer plus ou moins fortement la partie inférieure du tronc. — *Ceinture de Hilden* (*cingulum Hildani*), ceinture de cuir dont on se servait autrefois pour la réduction des luxations et des fractures des membres, soit thoraciques, soit abdominaux. — On a aussi traduit par *ceinture* le mot *zona*. C'est dans ce sens qu'on dit *ceinture érysipélateuse*, *ceinture dartreuse*. V. **ZONA**. — *Ceintures hypogastriques*, ceintures faites de différentes manières, et servant à soutenir l'utérus quand il s'abaisse ou dévie.

CÉLASTRAGÉES ou **CÉLASTRINÉES**, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, séparée des rhamnées (V. ce mot), et embrassant les aquifoliacées (V. ce mot).

CÉLATION, s. f. [de *celare*, caeler; all. *Verheimlichung*, it. *celamento*, esp. *celacion*]. L'action de celer, de caeler. Se dit, en médecine légale, en parlant de la grossesse : *celation de grossesse*.

CÉLERI, s. m. [all. *Celeri*, angl. *celery*, it. *appio*, esp. *apio*]. Variété de l'*Apium graveolens*, L., plante ombellifère qui a perdu son acréte par la culture, et dont on mange les tiges non développées et les supports étiolés des feuilles. On lui attribue une propriété légèrement stimulante.

CÉLIAQUE, adj. V. **COELIAQUE**.

CELLULAIRE, adj. [*cellularis*, angl. *cellulary*, it. *cellulare*, esp. *celular*]. Qui est composé de cellules. On a appelé *tissu cellulaire*, *arçolaire*, *lamineux*, *cribleux*, *reticulé*, *muqueux*, et, dans ces derniers temps, *coalescent*, *conjonctif* ou *unissant*, celui qui, sur presque tous les points de l'économie, remplit les vides entre les tissus d'une importance physiologique plus grande, et qui, à la surface du corps et de ses cavités, ainsi qu'au pourtour des organes, se condense en membranes enveloppantes. Ce nom lui vient de ce qu'on y développe artificiellement des cavités ou cellules par insufflation d'air, mais nul n'est plus mal choisi, car ce tissu ne renferme pas de cellules comme élément constituant. Celui de *tissu lamineux* est le meilleur, car les derniers éléments de ce tissu sont des filaments longs, aplatis, minces, grêles, mous et hyalins, lisses, peu élastiques, fasciculés. (Fig. 72, a, i; b et c sont des fibres de tissu élastique qui accompagnent les fibres laminenses a, V. **ÉLASTIQUE**.) Ils décrivent des ondulations, souvent fort régulières, qui donnent à toutes les parties formées du tissu cellulaire l'apparence rubanée, ou celle d'être striées. En masse, et à l'œil nu, ces fibres ont une couleur blanche.

Par la dessiccation, le tissu lamineux devient une substance jaunâtre, cassante, translucide, qui se ramollit de nouveau dans l'eau; l'ébullition finit par le transformer en colle. Celui qui remplit les interstices irréguliers des organes, ou des portions d'organes, est le



Fig. 72.

tissu lamineux proprement dit, dont les faisceaux s'accroissent de manière à produire de minces lamelles, qui, à leur tour, forment des espaces cellulaires communiquant ensemble par de larges ouvertures. Il est généralement plus riche en vaisseaux que les organes qu'il enveloppe, et c'est proprement lui qui supporte les réseaux de ces vaisseaux. Quant au tissu lamineux qui affecte des formes spéciales, au lieu d'être amorphe comme le précédent, il y en a deux variétés : l'une, non susceptible de se contracter sous l'influence de certains stimulants, comprend les tendons, les ligaments, les disques ligamenteux des articulations, les membranes fibreuses, la tunique dite *nerveuse* des viscères creux, les membranes séreuses, la pie-mère, la choroïde; l'autre variété, qui possède la propriété de se contracter quand on l'irrite, forme la peau, le darto, le tissu des corps caverneux de la verge, et le tissu contractile des fibres longitudinales et annulaires des veines et des vaisseaux lymphatiques. Le tissu cellulaire est, après l'épiderme, le tissu qui se régénère le plus aisément. Quand une perte de substance l'intéresse seul, elle se répare presque complètement, et la cicatrice ne diffère de la forme normale que parce qu'elle se compose de faisceaux solidement unis ensemble et entrecroisés; lorsque d'autres tissus sont détruits conjointement avec lui, et qu'ils ont moins d'aptitude à se régénérer, c'est lui qui seul forme la cicatrice. Il se produit aussi pathologiquement avec une grande facilité, donnant lieu à des polypes, à des tumeurs fibreuses, à des pseudo-membranes, à des indurations, à des hypertrophies. — *Théorie ou hypothèse cellulaire*. On a, pendant quelque temps, donné ce nom à une hypothèse d'après laquelle tous les éléments anatomiques qui composent les tissus des animaux adultes (fibres, tu-

les, etc.) dériveraient directement, par simple changement de forme ou par soudure, des *cellules*, qui primitivement constituent l'embryon, comme cela a lieu dans les plantes. Mais on a reconnu que, sous cette seule dénomination, se trouvaient confondus trois faits distincts qui sont les suivants. — *a.* On donne le nom de *théorie cellulaire* à ce fait général, que tous les êtres végétaux et animaux dérivent d'éléments anatomiques ayant l'état de *cellule*. Tous les êtres qui naissent d'un œuf commencent par être entièrement composés de cellules qui se forment par segmentation du vitellus, et desquelles dérivent les autres éléments anatomiques, tant ceux qui sont sous forme de *cellules modifiées* quant à quelques uns de leurs caractères, que ceux ayant forme de fibres, tubes, etc. Ces cellules sont appelées *cellules* ou *éléments embryonnaires* ou *transitoires*, parce qu'elles n'ont qu'une existence temporaire; elles sont remplacées par les *éléments définitifs* ou *permanents*. — *b.* On donne le nom de *théorie de la métamorphose* des cellules à ce fait que tous les éléments anatomiques des végétaux (cellules du tissu cellulaire, fibres et vaisseaux de divers ordres), et tous les éléments des *produits* chez les animaux, dérivent directement des cellules embryonnaires par *métamorphose*, c'est-à-dire par changement de forme, volume, consistance, etc., de celles-ci (V. MÉTAMORPHOSE). — *c.* On donne le nom de *théorie de la substitution* à ce fait, que chez les animaux tous les éléments *constituants* se forment par *substitution* de ces éléments aux cellules embryonnaires ou transitoires qui disparaissent. Il y a remplacement d'une partie des cellules embryonnaires qui se dissolvent, par des éléments définitifs qui, naissant de toutes pièces, sont dus à une génération nouvelle spontanée, à l'aide du blastème résultant de cette liquéfaction. Il y a ainsi *substitution* d'éléments permanents, définitifs, à des cellules embryonnaires, éléments transitoires qui disparaissent par liquéfaction et résorption. Cette manière d'après laquelle certains éléments définitifs dérivent des cellules embryonnaires est bien plus complexe, bien moins directe que la métamorphose. Ce mode de génération, la *substitution*, est propre aux animaux seulement, et encore uniquement aux éléments de leurs *tissus constituants* ou des *constituants*; ces éléments ont, comme on sait, pour la plupart, l'état de fibres, de tubes, de matières homogènes, et très rarement celui de cellules. C'est l'inverse pour les *produits*. (V. SUBSTITUTION.) Ainsi qu'on vient de le voir, ces trois ordres de faits s'enchaînent l'un et l'autre, sont liés intimement, et décroissent en généralité. D'abord, la *théorie cellulaire* est un fait général commun à tous les êtres vivants; puis la *théorie de la métamorphose* s'applique à la formation de tous les éléments définitifs des végétaux et à ceux des *produits* seulement chez les animaux. Enfin, la *théorie de la substitution* ne s'applique qu'à la formation des éléments anatomiques des *tissus constituants* animaux, c'est-à-dire aux éléments qui, en général, outre les propriétés végétales, jouissent des propriétés animales. — *Tissu cellulaire des plantes* (*contextus cellularis*), celui qui est formé par des *éléments* ou *cellules des végétaux de premier type*. V. CELLULE végétale. — *Végétaux cellulaires* (*plante cellulares*). V. CELLULE végétale, premier et deuxième type. — *Cloisons cellulaires* (*septa cellularia*) ou *fausses cloisons* (*septa spuria*). Expansions du tissu cellulaire de l'endocarpe de certains fruits, formées seulement de tissu cellulaire, le partageant en plusieurs cavités, mais qui ne renferment pas de faisceaux libro-vascu-

laire, comme les cloisons dites formées par adossement des carpellules et séparant les loges du fruit.

CELLULAIRE (EMPRISONNEMENT). On donne ce nom à une sorte de pénitencier où les condamnés sont retenus en des cellules complètement solitaires. Le but de cet isolement a été de soustraire les détenus au contact les uns des autres, contact qui est si délétère et qui s'oppose tant à leur moralisation, et de les soumettre à un régime qui les brisât. Cette expérience, qui est en voie d'épreuve et de discussion, n'est pas encore parvenue à son terme; mais ce qui paraît résulter de cette expérimentation qui met les hommes dans une situation si exceptionnelle, et leur crée ainsi un milieu tout différent du milieu ordinaire, c'est qu'elle prédispose à la folie, et surtout au suicide.

CELLULE, s. f. [*cellula*, dimin. de *cella*, loge : petite loge, petite cavité; all. *Zelle*, angl. *cell*, *cellule*, it. *celletta*, esp. *cellilla*]. On nomme *cellules* les interstices ou petits vides que présentent les mailles du tissu spongieux des os longs, l'intérieur des sinus et du corps caverneux — On donne le nom de *cellules* à des éléments anatomiques des plantes et des animaux, sphéroïdaux, polyédriques ou aplatis, dont les dimensions, généralement égales en tout sens ou à peu près, varient entre 5 millièmes de millimètre et 1 dixième, grandeur qu'elles atteignent ou dépassent rarement, et constitués par une *masse fondamentale* creuse ou pleine, granuleuse ou homogène, et pourvue souvent d'un ou plusieurs *noyaux* (V. ce mot), avec ou sans *nucléole* dans le noyau. — Dans les plantes, tous les éléments anatomiques sont des *cellules*, dont les caractères seront traités ci-après. Chez les animaux il n'en est point ainsi : les *cellules* constituent un groupe d'éléments anatomiques au milieu de plusieurs autres. Chez eux, les éléments anatomiques qu'on appelle *cellules* sont de petits corps polyédriques ou sphéroïdaux, dont la masse fondamentale est en général pourvue d'un noyau avec ou sans nucléole, et qu'on peut rencontrer tant chez l'embryon que sur le fœtus et l'adulte. Contrairement à ce que prétendent beaucoup d'auteurs, et à ce qu'indique le nom général de *cellule*, ils sont loin de présenter tous une *paroi* et une *cavité* avec *contenu*. Le nom de *cellule*, tiré du règne végétal, où il y a en effet ces trois choses bien distinctes, doit néanmoins être conservé dans le règne animal, où ordinairement la cellule est formée de deux choses principales : 1° de la *masse de cellule*, ou masse cellulaire, d'égale densité au centre comme à la périphérie; 2° d'un *noyau*. Ce nom doit être conservé parce que les caractères généraux des véritables cellules s'y retrouvent, savoir : une masse polyédrique limitée dans son volume, avec des granulations au dedans, souvent la forme, et très habituellement le noyau. Chez presque tous les vertébrés il n'y a de cellules avec *poroi* et *cavité* distinctes que pendant la période embryonnaire proprement dite, où le nouvel être n'est encore formé que de cellules. Chez le fœtus et l'adulte, quand l'animal a en outre déjà des éléments sous forme de *fibres*, *tubes*, etc., les cellules (normales et morbides) ne présentent plus *paroi* et *cavité* distinctes : ces deux choses ont pris une égale densité. Il n'y a que dans certaines glandes que l'on trouve la *paroi*, la *cavité* et son contenu bien distincts l'un de l'autre. Ce fait est plus général dans les invertébrés (où il est à peu près la règle) que chez les vertébrés. Dans le groupe des éléments anatomiques offrant les caractères des cellules, on compte

un assez grand nombre d'espèces (V. CANCER, ÉPITHÉLIAL, FIBRO-PLASTIQUE, MÉDULLAIRE, PUS, etc.) distinctes à la fois par leur volume, leurs réactions chimiques, et surtout par leur structure (volume et forme du noyau et de son nucléole, abondance et distribution des granulations moléculaires situées entre le noyau et la périclérie de la masse cellulaire). Il importe de savoir qu'il est des espèces d'éléments du groupe des cellules qui normalement sont dépourvues de noyau; on leur applique plus particulièrement le nom de *vésicules* (vésicules adipeuses). Quant aux espèces dont le noyau est partie constituante normale, il peut pourtant manquer, et cela dans deux ordres différents de conditions: 1° tantôt la masse de la cellule naît seule, sans *noyau*, fait dont on trouve des exemples dans toutes les espèces de cellules; de telle sorte que sur quelques dizaines de cellules quelconques placées dans le champ du microscope, il en est toujours une ou deux, etc., qui manquent de noyau à côté de toutes les autres qui le possèdent; 2° tantôt le noyau a existé, mais il a disparu; il s'est résorbé, soit par suite des phases du développement (cellules épithéliales cutanées et des tumeurs de cet ordre), soit par suite du dépôt de gouttes d'huile dans la masse de la cellule (cellules de l'épithélium hépatique, cellules des cavités des cartilages). Ces éléments n'en sont pas moins des cellules, rattachées comme variétés à l'espèce dont elles ont tous les caractères, moins la présence du noyau. On observe de plus un fait inverse: presque toujours avec des cellules pourvues de noyau, on trouve ou l'on voit naître des noyaux seuls, sans masse cellulaire autour d'eux; c'est ce qu'on appelle des *noyaux libres*. Comme ils sont tout à fait semblables aux *noyaux inclus* dans les cellules complètes qu'ils accompagnent, ils se rattachent naturellement, en tant que variété, à l'espèce dont ils ont tous les caractères, moins la masse fondamentale enveloppante. Toutes les espèces de cellules offrent partout où elles se rencontrent quelques individus de la variété *noyaux libres*, soit dans l'état normal, soit dans les produits morbides. C'est ce que montrent les épithéliums, les cellules médullaires des os, les éléments fibro-plastiques, les cellules du cancer, etc. On ne sait pas encore si un noyau primitivement inclus dans une cellule peut devenir libre par suite de destruction de celle-ci dans des conditions normales ou morbides; mais les cellules des invertébrés ou du fœtus des vertébrés qui ont paroi et cavité distinctes, ainsi que les cellules sans cavité de certains tubes glandulaires (salivaires, pancréatiques), peuvent être rompues ou écrasées de manière à rendre libre le noyau. — Les cellules animales étaient autrefois appelées *cellules élémentaires*, *primitives*, à *noyau* et *globule*, ou *vésicule organique*, lorsqu'on croyait que tous les autres éléments (fibres, etc.), dérivait nécessairement et directement d'une cellule métamorphosée (V. MÉTAMORPHOSE ET SUBSTITUTION). — *Cellule embryonnaire*. V. CELLULAIRE. — Les cellules végétales sont des corps extrêmement petits et variables dans leur forme, immédiatement juxtaposés les uns aux autres ou libres, généralement creux, clos de toutes parts, représentant ainsi des utricules ou *cellules* dont le contenu est variable et la paroi formée d'une ou de plusieurs substances organiques analogues à la cellulose. Les éléments anatomiques animaux se distinguent de ceux des végétaux en ce qu'ils sont formés de substances organiques azotées, le plus sou-

vent sans cavité, lors même qu'ils ont la *forme dite de cellule*. Lorsqu'ils ont cavité distincte et paroi de cellulose, comme on le voit exceptionnellement dans la tunique protectrice des mollusques tuniciers, les utricules ne sont pas immédiatement juxtaposés: car dans l'épaisseur de la substance qui sépare les cavités prises pour des cellules se trouvent inclus des noyaux ou corpuscules spéciaux. Tout élément anatomique végétal se compose d'une *paroi* limitant une *cavité* remplie d'un *contenu* très varié. C'est l'existence constante d'une cavité circonscrite par une paroi généralement close de toutes parts qui fait employer souvent l'expression *cellule végétale* comme synonyme d'*élément anatomique végétal*, bien que quelques éléments, comme certains vaisseaux à leur état de complet développement, soient formés de plusieurs cellules superposées avec résorption complète ou incomplète des parois formant cloison au point de contact. Il faut donc savoir que ces expressions ne sont synonymes que d'une manière relative. La *paroi* ou *enveloppe* est toujours bien distincte du *contenu*. D'abord, souvent on voit deux lignes parallèles qui limitent l'épaisseur de la paroi; en outre, on peut rompre celle-ci, alors le contenu s'échappe et la cavité se vide. A la paroi adhère un corps partielier, le *noyau*, qui en fait partie au moins pendant quelque temps; car, dans beaucoup de cellules, son existence n'est que temporaire; dans le noyau existent un ou deux *nucléoles*. Ainsi, *paroi* et *cavité*, ou *contenant* et *contenu*, voilà autant de choses distinctes qu'on peut observer dans les éléments anatomiques végétaux. La paroi est formée de cellulose unie à quelques sels, ou à de la subérine, ou à du xylogène, ou bien à de la subérine presque pure avec des sels et un peu de cellulose. Cette paroi porte le nom de *paroi de cellulose*, parce que ce principe s'y trouve à peu près constamment. Le plus souvent (mais encore y a-t-il quelques exceptions) elle est tapissée d'une seconde membrane ou couche formée de substances organiques azotées demi-solides. C'est l'*utricule azotée*, *primordiale* ou *primitive*. A celle-ci se trouvent annexés quelquefois un ou deux (rarement six à huit) petits corps sphériques ou ovoïdes de même nature qu'elle: c'est ce qu'on appelle le *noyau*, *nucleus* ou *cytoblaste*; celui-ci renferme ou non un ou deux très petits corpuscules, appelés *nucléoles* (*nucleolus*) qui manquent quelquefois. Ainsi, dans tout élément anatomique végétal il faut, à l'égard de l'enveloppe, étudier la *paroi de cellulose* et l'*utricule azotée*, laquelle à son tour possède ou non un *noyau*. Le *contenu* (appelé quelquefois *endochrome*) est solide, liquide ou gazeux. Le contenu solide est formé de grains de *fécule* pressés les uns contre les autres dans les interstices desquels se trouvent, ou des gouttes d'huile (*Cyperus esculentus*, L.), ou un liquide avec ou sans granulations moléculaires (*Solanum tuberosum*, L., *Helianthus tuberosus*, L.). Le contenu liquide est quelquefois huileux et homogène (*huiles essentielles* des arantiacées), ou aqueux avec ou, assez rarement, sans granulations moléculaires azotées, grains de fécule, de chlorophylle ou gouttes huileuses ou résineuses en suspension. Le contenu gazeux est formé d'acide carbonique, d'oxygène, quelquefois d'azote, etc. Tous les éléments anatomiques végétaux sont des cellules dans le sens propre de ce mot. Cependant, lorsqu'on veut en étudier tous les caractères, on reconnaît bientôt qu'ils se séparent en groupes très différents. Ce sont

des types d'une même espèce plutôt que des espèces distinctes; ces types présentent eux-mêmes des variétés. Les individus de ces types ne se transforment pas en individus d'un autre type : c'est ainsi que d'une cellule quelconque on ne verra pas provenir un laticifère, une trachée ou même une fibre ligneuse, ni surtout un filament de mycélium ou une cellule ramifiée des algues, etc. Les principaux types de cellules végétales sont les suivants. — PREMIER TYPE : *Cellules proprement dites*. Éléments sphériques, ovoïdes, cylindriques, polyédriques, aplatis ou étoilés, à peu près d'égaux dimensions en tous sens, quelle que soit l'épaisseur des parois, ou ayant une longueur égale à trois ou quatre fois la largeur, mais avec coïncidence de parois minces, et à peu près égale adhérence aux éléments voisins dans tous les sens. C'est à ce type que se rattachent les individus des espèces végétales qui ne sont représentés que par un seul élément anatomique libre et isolé, ayant une existence indépendante (diatomées, palmellées). Il offre plusieurs variétés, telles que les *cellules épidermiques*, *cellules ponctuées*, *cellules rayées*, etc., *cellules du suber* ou *liège*, de l'*endoderme* (*eambium* de quelques auteurs). — DEUXIÈME TYPE : *Cellules filamenteuses*. Éléments cylindriques, rarement prismatiques par compression réciproque, dans lesquels un diamètre étroit coïncide avec une longueur généralement au moins huit ou dix fois et jusqu'à cinquante fois plus grande, et de parois minces, assez souvent des ramifications et une adhérence plus grande par leurs extrémités contiguës que par la périphérie, lorsque toutefois elles ne sont pas libres. Ce type est représenté par les cellules des filaments de mycélium de tous les cryptogames, souvent par une partie des tissus de leur stipe, etc., ou la totalité de celui-ci dans les espèces simplement filamenteuses. C'est à ce type plutôt qu'aux cellules pileuses et fibreuses que se rattachent les filaments qui accompagnent la graine de certaines salicinées, etc. Les plantes dites *cellulaires* ne renferment que des éléments appartenant aux deux types précédents. — TROISIÈME TYPE : *Cellules fibreuses ou fibres végétales*. Éléments superposés bout à bout, cylindriques, à diamètre généralement étroit et longueur considérable, avec des parois épaisses (ou assez minces quand elles sont jeunes et d'une longueur seulement cinq ou six fois plus grande que la largeur, mais pourtant relativement plus épaisses et plus longues que les cellules du tissu cellulaire ambiant), adhérant généralement bien plus ensemble par leurs extrémités que par leur circonférence. Ce type est représenté par des cellules qui, superposées bout à bout, ou empiétant l'une sur l'autre à l'aide des extrémités coniques (*elostres*), forment les fibres ligneuses du bois et celles du liber. Elles offrent plusieurs variétés : *cellules libériennes*, très larges, à parois épaisses et homogènes; *cellules ponctuées*, *cellules rayées*, etc. — QUATRIÈME TYPE : *Cellules vasculaires*. Éléments superposés ou articulés bout à bout, à parois minces, soit absolument, soit par rapport au diamètre; plus souvent cylindriques que polyédriques; étroits et à extrémités conoïdes, empiétant l'un sur l'autre; ou bien larges et à extrémités aplaties, exactement superposés, généralement (mais non absolument) beaucoup plus longs que larges. Les éléments de ce type sont représentés par les cellules qui, superposées ou articulées bout à bout, forment les vaisseaux des plantes dites *vasculaires*. Ils offrent plusieurs variétés :

cellules vasculaires à filament spiral, ou *trachées*; *cellules vasculaires ponctuées*, ou *vaisseaux ponctués*; *cellules vasculaires laticifères*, ou *vaisseaux laticifères*, parois généralement minces, homogènes, translucides, s'affaissant sur elles-mêmes. Aux *cellules trachéales* se rattachent celles des *vaisseaux réticulés*, et à la variété des *cellules vasculaires ponctuées* se rattachent celles des *vaisseaux rayés* et *scarififormes*.

CELLULEUX, EUSE, adj. [*cellulosus*, it. *celluloso*, esp. *celuloso*]. Abondant en cellules. On nomme *substance celluleuse*, ou *tissu celluleux des os*, celui qui, dans son organisation, présente un amas de cellules ou de petites loges séparées par des espèces de cloisons fort minces. Ce genre de texture se remarque dans la partie moyenne et centrale des os longs.

CELLULOSE, s. f. Principe caractérisé par sa solubilité dans l'acide sulfurique concentré, et son insolubilité dans la potasse caustique. Dans plusieurs cas, elle est colorée en bleu par la dissolution d'iode dans le chlorure de zinc; l'iode et l'acide sulfurique développent cette couleur encore plus facilement. Ces derniers caractères sont de ceux qui peuvent varier : il y a en effet des variétés de cellulose que ni l'iode-chlorure de zinc, ni l'iode et l'acide sulfurique ne colorent (cellulose des cellules des moisissures). La potasse la gonfle un peu. La cellulose peut passer et passe dans les plantes, en certaines conditions de végétation, d'une part à l'état de féculose ou de corps isomères, ou d'autre part à l'état de xylogène et de subérine, par *catalyse*. La cellulose forme la partie fondamentale de la *paroi primaire* des cellules végétales et de leurs couches d'accroissement. La paroi de toutes les jeunes cellules est formée de cellulose seulement. (C¹²H¹⁰O¹⁰.)

Cellulose animale. Il existe de la cellulose dans l'enveloppe du corps des mollusques tuniciers (*aseidies*). A différentes reprises, quelques auteurs ont tenté de faire admettre son existence dans les tissus des animaux supérieurs, lorsqu'ils rencontraient quelques parties ne donnant pas sous le microscope les réactions propres aux substances azotées. Schlossberger admet de la *cellulose animale* dans les muscles, outre la fibrine, l'albumine, etc. L'existence de ce composé dans les tissus des vertébrés et des articulés n'est encore démontrée par aucun fait probant. Virchow considère comme analogues à la cellulose, des corpuscules décrits par Valentin dans le corps strié au-dessous de la bandelette cornée, dans la moelle allongée et quelques autres parties du système encéphalo-rachidien. Ce dernier les appelle *corps amyloïdes*, parce qu'ils ont la forme et le volume des grains de féculose (0^{mm},015 à 0^{mm},030); ils sont incolores, à bords nets, homogènes ou striés circulairement. L'iode seul les jaunit légèrement avec un faible reflet verdâtre; l'acide sulfurique, ajouté ensuite, leur donne une teinte, non pas bleue, mais violacée, qui se manifeste aussi quand l'*acide acétique* a agi pendant longtemps avant d'ajouter l'iode; la potasse, ajoutée ensuite, les décolore, puis les dissout; l'acide sulfurique, ajouté avant l'iode, les gonfle et les dissout.

CÉLOSOME, s. m. [de *κέλε*, hernie, et *σώμα*, corps]. Nom donné par ls. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres chez lesquels il existe une éventration latérale ou médiane, avec fissure, atrophie, ou même manque total du sternum et déplacement herniaire du cœur.

CÉLOSOMIEN, adj. Par cette épithète, ls. Geoffroy Saint-Hilaire désigne les monstres chez lesquels on

observe une éventration plus ou moins étendue, et toujours compliquée de diverses anomalies des membres, des organes géuito-urinaires, ou même du tronc dans son ensemble.

CÉMENT, s. m. [*cementum*, all. *Cäment*, angl. *cement*]. Matière diverse dont on entoure un corps métallique pour le soumettre à la cémentation. — En anatomie, on appelle *cément* une substance, non différente du tissu osseux, qui recouvrant la racine des dents, va en s'amincissant à mesure qu'elle se rapproche de la couronne. V. DENT.

CÉMENTATION, s. f. [*cämentatio*, all. *Cämentation*, angl. *cementation*, it. *cementazione*, esp. *cementación*]. Opération qui consiste à stratifier un métal avec une matière convenable, et à soumettre le tout à une haute température, afin de combiner les deux corps. Ainsi l'*acier de cémentation* se fait en plaçant alternativement, dans un fourneau carré, plusieurs couches de charbon et des barres de fer forgées, et chauffant ensuite au rouge blanc.

CENDRE, s. f. [*cinis*, ζίνις, all. *Asche*, angl. *ashes*, it. *cenere*, esp. *ceniza*]. Résidu de la combustion de la plupart des matières organiques. La cendre de bois contient de la silice, de l'alumine, des oxydes de fer et de manganèse, des carbonates et des phosphates de potasse, de soude, de chaux, de magnésie, des sulfates de potasse et de soude, des chlorures, etc.

Cendre bleue. Oxyde de cuivre précipité de la dissolution du sulfate de ce métal par la chaux, et retenant de l'eau qui lui donne une couleur bleue : c'est un composé d'hydrate de cuivre, de chaux et de sulfate calcaire.

Cendre gravelée (*cinis clavellatus*). C'est proprement la cendre des vrilles de la vigne, ou la cendre de sarment. Mais on donne plus particulièrement ce nom au produit de l'incinération du tartre brut ou lie de vin desséchée : c'est un mélange de sous-carbonate de potasse et d'un peu de sulfate de potasse, de sous-carbonate de chaux, d'oxydes de fer et de manganèse, de silice, d'alumine et de charbon.

CENDRÉ, ÉE, adj. [*cinereus*]. De cendre. *Couleur cendrée*, couleur d'un gris pâle et un peu bleuâtre. C'est parce qu'elle présente cette couleur que la substance corticale du cerveau a été nommée par quelques auteurs *substance cendrée*. — *Cors cendré*. V. RHOMBOÏDE.

CÉNÉSTHÉSIE, s. f. [*cænesthesis*, de ζενής, commun, et αἴσθησις, faculté de sentir ; all. *Gemeingefühl*]. Nom donné par Reil à l'espèce de sentiment vague que nous avons de notre être, indépendamment du concours des sens, et dont quelques physiologistes ont voulu faire un sixième sens. C'est la sensibilité générale.

CÉNOBION, s. m. [*cænobium*, de ζενής, commun, et ἔτις, vie : vie en commun]. Mirbel appelle *cénobions* des fruits dont les loges sont tellement écartées les unes des autres, qu'elles semblent autant de fruits séparés, mais qui sont toutes articulées sur un gynobase plus ou moins dilaté, et qui est la base d'un style unique.

CÉNOSE, s. f. [*cenosis*, ζένωσις, de ζενής, vide]. Évacuation, déplétion. Les anciens désignaient ainsi une évacuation qui diminue à la fois toutes les humeurs du corps, comme la saignée. C'est l'opposé de *pléthore*.

CÉNOTIQUE, adj. [*cenoticus*]. Synonyme inusité de *drastique*.

CENTAURÉE, s. f. [*Centaurea*, L., all. *Tausendgulden*, angl. *centaury*, it. *centaurea*, esp. *centaura*]. Genre de plantes, syn. polygam. frustranée, L., synau-

thérées, J., très nombreux en espèces. 1° La *grande centaurée* (*Centaurea centaurium*, L.) a une seule racine amère, tonique et sudorifique. 2° La *jacée* (*Centaurea jacea*, L.) a aussi une racine amère et légèrement astringente, qui entraînait autrefois dans la préparation des gargarismes détersifs. 3° L'eau distillée des fleurs du *bluet* ou *barbeau* (*Centaurea cyanus*, L.) entre dans des collyres résolutifs, qui ne doivent sans doute leur efficacité qu'à l'addition du sulfate de zinc ou de l'acétat de plomb liquide. 4° La *chausse-trape*, ou *chardon étoilé* (*Centaurea calcitrapa*, L.), dont les parties sont amères, a été priconisée comme succédané du quinquina. On administre surtout, contre les fièvres intermittentes, du vin chargé des principes fébrifuges de cette plante (vin blanc, 1,500 gram., dans lequel on fait bouillir deux poignées de fleurs). On en donne 180 à 240 grammes avant et au moment du paroxysme. Sa racine passe pour diurétique ; on l'a longtemps employée contre les maladies des reins, la gravelle, la colique néphrétique : elle faisait la base du *remède de Basville*. 5° Le *chardon béat* (*Centaurea benedicta*, L.) a les mêmes propriétés que la chausse-trape. — La *petite centaurée* (*Centaureum minus*) est le *Gentiana* ou *Chironia centaurium*, L. Cette plante appartient aux gentianées ; elle est très commune dans les bois et reconnaissable à ses feuilles opposées, sessiles, ovales-oblongues, et à ses fleurs d'une belle couleur rose et en corymbe. C'est le meilleur fébrifuge indigène après la grande gentiane. On emploie ses sommités fleuries en décoction (16 gram. à 32 gram. dans 500 gram. d'eau), et son extrait (2 gram. à 4 gram.).

CENTAURINE, s. f. Matière extractive, brune, retirée de l'*Erythrea centaurium*.

CENTINODE, s. f. V. RENOÛÉE.

CENTRAL, ALE, adj. [*centralis*, angl. *central*, it. *centrale*, esp. *central*]. Qui appartient au centre, qui est placé au centre. *Artère centrale de la rétine* : fournie par l'ophtalmique, elle occupe le centre du nerf optique et la rétine. — En botanique, on appelle *embryon central* celui qui est placé au milieu du périsperme ; *périsperme central*, celui qui est enveloppé par l'embryon ; *placenta central*, celui qui occupe le centre du péricarpe.

CENTRE, s. m. [*centrum*, ζέντρον, all. *Mittelpunkt*, *Centrum*, angl. *centre*, it. et esp. *centro*]. Point qui occupe le milieu d'une figure ou d'un corps, qui est également éloigné de tous les points de la circonférence du cercle. — *Centre épigastrique*. Ganglions et plexus nerveux situés à l'épigastre, et où semblent aboutir, comme à un centre, les impressions reçues dans diverses parties du corps. — *Centres nerveux*. Endroit d'où plusieurs nerfs tirent leur origine. Le cerveau, la moelle épinière, les ganglions, sont des centres nerveux. — *Centre ovale de Vieussens*. Substance blanche qui occupe le milieu de chaque hémisphère, et qu'on voit, après avoir pratiqué une section horizontale, un peu au-dessus des ventricules latéraux. — *Centre phrénique*, ou *centre aponévrotique du diaphragme*. On donne ce nom à l'aponévrose forte et trilobée qui occupe la partie postérieure et moyenne du diaphragme. — En physique, on appelle *centre de gravité*, le point d'un corps par lequel passe constamment la résultante des forces parallèles, dans les diverses positions qu'on lui fait prendre successivement par rapport à la direction de ces forces. — *Centre optique*. Point situé dans l'intérieur d'une lentille et sur l'axe principal, qui jouit de la propriété de laisser sui-

vre, lors de leur sortie de la lentille, aux rayons lumineux qui la traversent, leur direction primitive ou une direction parallèle.

CENTRIFUGE (FORCE). On appelle ainsi la force qui tend à éloigner les corps du centre de la courbe qu'ils parcourent. Dans les corps organisés, elle produit des effets variables : elle tend à déterminer la chute hors du cercle, et les animaux s'en préservent en penchant instinctivement leur corps en dedans ; elle produit une perturbation dans la distribution des fluides nutritifs, et détermine des accidents du côté du cerveau ; enfin elle change la direction de la radicule et de la tigelle des grains, quand on les fait germer sur une roue qui tourne. — *Inflorescence centrifuge* (définie ou terminée), celle dans laquelle l'épanouissement des fleurs commence par le centre pour s'étendre successivement jusqu'à la circonférence de l'ensemble de la plante. On dit, par opposition, *inflorescence centripète* (indéfinie ou indéterminée), celle dans laquelle l'épanouissement marche de la circonférence au centre, ou, ce qui revient au même, de la base vers le sommet.

CENTRIPÈTE (INFLORESCENCE). V. CENTRIFUGE.

CÈNURE. V. CŒNURE.

CÈPE, s. m. Nom d'un champignon comestible du genre *Bolet*. V. ce mot.

CÉPHALAGRAPHE. Mot mal formé. V. CÉPHALOGRAPHIE.

CÉPHALAGRE, s. f. [*cephalagra*, de κεφαλή, tête, et ἄγρα, proie, capture]. Douleur arthritique à la tête.

CÉPHALALGIE, s. f. [*cephalgia*, κεφαλιαλγία, de κεφαλή, tête, et ἄλγος, douleur]. Douleur de tête. On désigne sous ce nom toute espèce de douleur qui occupe une région quelconque ou toute l'étendue du crâne : la carebarie, la céphalée, l'hémicranie ou migraine, le clou hystérique, etc., sont autant d'espèces de céphalalgies.

CÉPHALOLOGIE. Mot mal formé. V. CÉPHALOLOGIE.

CÉPHALANTHE, s. m. [*cephalanthium*, de κεφαλή, tête, et ἄνθος, fleur]. Nom donné à l'assemblage des fleurons qui forment les fleurs dites composées. C'est la calathide de Mirbel, le capitule de la plupart des botanistes.

CÉPHALARTIQUE, adj. et s. m. [*cephalarticus*, de κεφαλή, tête, et ἄρτιζεν, rendre sain]. Qui fait du bien à la tête. Les anciens appelaient ainsi des purgatifs qu'ils croyaient propres à débarrasser la tête des humeurs morbifiques.

CÉPHALÉE, s. f. [*cephalæa*, κεφαλια, de κεφαλή, tête]. Mal de tête violent et opiniâtre, quelquefois périodique : céphalalgie chronique, soit continue, soit intermittente. La céphalée intermittente est ordinairement apyrétique ; quelquefois cependant elle a tous les caractères d'une fièvre intermittente simple ou pernicieuse. La céphalée n'affecte quelquefois qu'un seul côté, comme dans l'hémicranie ou migraine.

CÉPHALÉMATOME, s. m. [*cephalæmatoma*, de κεφαλή, tête, et ἄνωπτον, ensanglanter ; *ecephymoma*, *cephalophyma capitis*, *tumor sanguineus seu thrombus neo-natorum*, *abscessus capitis sanguineus*, all. *Blutgeschwulst* ou *Kopfgeschwulst der Neugeborenen*, esp. *cefalematom*]. Nom donné par Naegelc à une tumeur circonscrite, indolente et fluctuante, qu'on observe quelquefois à la tête des enfants nouveau-nés. Cette tumeur, due à du sang épanché sous la péricrâne, n'influe en rien sur la couleur des téguments, qui n'y adhèrent non plus jamais. Elle a son siège ordinaire au pariétal, toujours plus près de son bord supérieur que de l'infé-

rieur, et plus souvent à droite qu'à gauche ; cependant elle peut exister des deux côtés à la fois. On l'a vue aussi à la portion squameuse du temporal et à l'occipital. Son volume varie beaucoup, depuis une faible noisette jusqu'à des dimensions de 108 centimètres en long sur 81 centimètres de large. Toujours elle offre au pourtour une sorte d'anneau dur et irrégulier, d'où résulte l'apparence d'une perforation à l'os. Il paraît que l'os est toujours sain quand on ouvre la tumeur, mais que, si celle-ci persiste longtemps, il peut être en partie résorbé, et même quelquefois frappé de carie. Quand la tumeur ne semble pas disposée à disparaître d'elle-même, le mieux est de l'ouvrir par une simple ponction de 9 ou 11 millimètres : s'il s'ensuivait une hémorragie, la compression suffirait pour l'arrêter. La cautérisation paraît être moins bonne que ce moyen, et peut même offrir des dangers. — On distingue trois variétés de céphalématomes : 1° le *céphalématome sous-aponévrotique*, le plus rare, qui siège dans le tissu cellulaire interposé à l'aponévrose crânienne et au péricrâne ; 2° le *céphalématome sous-péricrânien*, le plus fréquent, siège entre les os (surtout le pariétal droit) et le péricrâne décollé, circonscrit par un rebord dur causé dans le principe par un engorgement des tissus, par la limite du décollement, et plus tard par la production d'un bourrelet osseux ; 3° le *céphalématome sus-méningien*, ou épanchement de sang à la face interne des os, entre eux et la dure-mère décollée.

CÉPHALIADÉ, s. m. Mot employé pour *céphalopage*. V. ce mot.

CÉPHALIONITE. Inflammation du cervelet. (Piorry.)

CÉPHALIONORRHÉMIE. Hémorragie du cervelet. (Piorry.)

CÉPHALIQUE, adj. [*cephalicus*, de κεφαλή, tête ; angl. *cephalic*, it. et esp. *cefalico*]. Qui a rapport à la tête. — *Artère céphalique*, Ch. C'est la carotide primitive. — *Veine céphalique*. Chaussier donnait ce nom à la jugulaire interne ; mais on appelle communément *veine céphalique* une veine superficielle de la face antérieure et externe du bras, qui est formée, au pli du coude, par la réunion de la médiane céphalique, de la radiale superficielle et de quelques autres branches veineuses. Le tronc de la céphalique, résultant de cette jonction, monte le long du bord externe du biceps, et va s'ouvrir dans la veine axillaire, au-dessous ou quelquefois au-dessus de la clavicule. C'est une des veines sur lesquelles on pratique la saignée. Le nom de *céphalique* lui a été donné par les anciens, qui pensaient qu'elle avait quelquel rapport avec la tête, et que c'était cette veine qu'il fallait saigner pour calmer la céphalalgie. — *Remèdes céphaliques*. Remèdes qui sont propres à guérir les maladies de la tête regardées comme nerveuses : ce sont des antispasmodiques. Quelques auteurs réservent ce nom aux substances agissant par l'olfaction, aux émanations odorantes qui ont une action sur le cerveau.

CÉPHALITE, s. f. [*cephalitis*, de κεφαλή, tête, avec la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie]. Ce mot, qui signifie *inflammation de la tête*, sans indication de l'organe qui en est le siège, est inusité.

CÉPHALOCYSTES, s. m. pl. [de κεφαλή, tête, et κύστις, vessie]. Nom donné autrefois aux entozoaires de l'ordre des cestoides (V. ce mot) de la troisième tribu, ou cystiques. Ces vers se divisaient en monocéphalocystes, ou cysticerques, et en polycéphalocystes, qui comprenaient les genres *Polycéphale* ou *Cœnure* et

Échinocoque (V. ces mots). Ce mot n'est plus usité, parce que dans les cœures et les échinocoques, ce qu'on prenait pour la tête est la partie principale de l'animal.

CÉPHALODE, s. m. [*cephalodium*, de *κεφαλή*, tête, et *εἶδος*, forme]. Réceptacle orbiculaire et convexe de certains lichens.

CÉPHALOGRAPHIE, s. f. [*cephalographia*, de *κεφαλή*, tête, et *γραφία*, description]. Description anatomique de la tête.

CÉPHALOÏDE, adj. [*cephaloides*, de *κεφαλή*, tête, et *εἶδος*, forme]. En forme de tête : se dit des fleurs réunies en capitules.

CÉPHALOLOGIE, s. f. [de *κεφαλή*, tête, et *λόγος*, discours]. Dissertation anatomique sur la tête.

CÉPHALOME, s. m. Nom donné par quelques auteurs au cancer médullaire ou encéphaloïde.

CÉPHALOMÈLE, s. m. [de *κεφαλή*, tête, et *μῆλος*, membre]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres dont l'anomalie est caractérisée par l'insertion d'un ou deux membres accessoires sur la tête.

CÉPHALOMÈTRE, s. m. [*cephalometrum*, de *κεφαλή*, tête, et *μέτρον*, mesure; angl. *cephalometer*, it. et esp. *cefalometro*]. Instrument employé par Stein pour mesurer les diamètres de la tête de l'enfant nouveau-né. C'est une sorte de compas d'épaisseur composé de deux branches d'acier réunies par une charnière, d'abord parallèles, puis s'écartant l'une de l'autre en décrivant chacune une courbe de 6 pouces d'ouverture au centre de l'instrument, se rapprochant et se touchant par leur extrémité libre, que termine un bouton lenticulaire. Au point où la portion droite se réunit à la portion courbe est un rapporteur demi-circulaire fixé à l'une des branches et gradué par pouces et lignes. Lorsqu'on mesure l'un des diamètres de la tête, les branches de l'instrument sont plus ou moins écartées, et les boutons lenticulaires sont appliqués sur deux points opposés : alors le degré d'écartement de la partie droite, indiqué exactement par le rapporteur, fait connaître l'écartement des boutons, et conséquemment l'étendue du diamètre mesuré.

— On a essayé de faire du forceps lui-même une sorte de *céphalomètre*, qui indiquerait le volume de la tête d'un enfant encore retenu dans les détroits du bassin : pour cela, on a adapté à l'une des branches de cet instrument une lame métallique ou un rapporteur gradué, qui, faisant connaître le degré d'écartement des manches, indique celui des cuillers appliquées sur la tête de l'enfant : tel est le forceps de Stein, celui de Tenance, de Coutouly, de Delpech, de Barbette, etc. La vis du forceps d'Aitken, etc., faisait également l'office de rapporteur. On regarde généralement comme trop incertaines les indications fournies par ces instruments.

CÉPHALOPAGE, s. m. [de *κεφαλή*, tête, et *παγίς*, uni]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres qui se composent de deux individus à ombilics distincts, ayant leurs têtes réunies par les sommets en sens inverse.

CÉPHALO-PHARYNGIEN, ENNE, adj. [*cephalo-pharyngeus*, qui appartient à la tête, *κεφαλή*, et au pharynx, *φάρυγξ*]. *Muscle céphalo-pharyngien*, portion du muscle constricteur supérieur du pharynx qui s'insère supérieurement à la face inférieure de l'apophyse basilaire. — *Aponévrose céphalo-pharyngienne*, aponévrose mince, couverte antérieurement par la membrane muqueuse, attachée à l'apophyse basilaire, et

fournissant des points d'insertion à une portion du muscle constricteur.

CÉPHALOPODES, s. m. pl. [*cephalopodes*, de *κεφαλή*, tête, et *ποῦς, ποδός*, pied; all. *Kopffüssler*, *Cephalopoden*, angl. *cephalopoda*, esp. *cefalopodos*]. Ordre de la classe des mollusques, contenant des animaux dont les organes ou *tentacules* (garnis de ventouses), qui servent à la préhension, mais non à la locomotion, s'insèrent sur la tête, autour de la bouche. Le corps proprement dit est contenu dans une *bourse* ou manteau contractile, énergique, qui sert à la locomotion. Celle-ci résulte de la projection d'une certaine quantité d'eau dont l'animal remplit préalablement sa bourse, et qu'il chasse par une contraction vigoureuse de celle-ci, à travers l'étroit orifice de son *entonnoir*. L'eau, comprimée de toutes parts, fait en quelque sorte explosion par l'entonnoir, tandis que, par suite de sa pression sur tous les autres points, elle détermine un mouvement de l'animal dans une direction opposée à

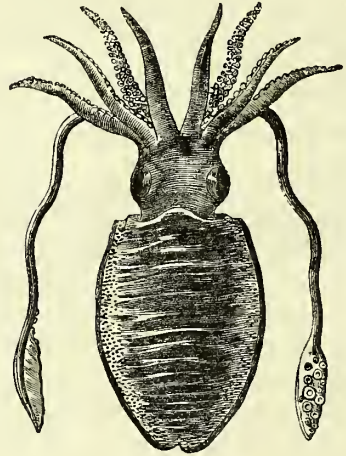


Fig. 75.

celle de sa projection. Quand le sommet de l'entonnoir ouvert en avant correspond à l'axe de l'animal, la locomotion a lieu à reculons : c'est le cas ordinaire. Elle a lieu en avant, lorsque le céphalopode recourbe l'entonnoir de manière à diriger son orifice en arrière. Elle a lieu, de plus, en haut ou en bas, à droite ou à gauche, quand il dirige l'orifice en sens opposé à celui où il veut aller. En résumé, cette locomotion a lieu d'après le mécanisme du recul du fusil. Dans ces mouvements, les tentacules (Fig. 73) sont resserrés, rapprochés en faisceau et immobiles. Ce sont des animaux marins.

CÉPHALO-RACHIDIEN, ENNE, adj. Qui a rapport à la tête et au rachis. — *Enveloppes* ou *membranes céphalo-rachidiennes*. V. ARACHNOÏDE, DURE-MÈRE, et PIE-MÈRE. — *Liquide céphalo-rachidien*. V. ARACHNOÏDIEN.

CÉPHALORRHÉMIE. Hémorrhagie du cerveau. (Piorry.)

CÉPHALOTE, s. f. [de *κεφαλή*, tête]. Matière grasseuse jaune, élastique, tenace, insoluble dans l'alcool, soluble dans l'éther, admise par Couerbe dans le cerveau ; elle serait azotée, phosphorée et sulfurée. C'est un mélange de principes gras et azotés. Elle a aussi été appelée *circ cérébrale* et *cérencéphalote*.

CÉPHALOTOMIE, s. f. [*cephalotomia*, de *κεφαλή*,

tête, et $\tau\epsilon\pi\lambda\acute{\iota}$, section; all. *Kephalotomie*, angl. *cephalotomy*, esp. *cefalotomía*. Les accoucheurs nomment ainsi, ou *craniotomie*, une opération à laquelle on a recours quand la tête ne peut traverser la filière du bassin, parce que, son volume n'ayant d'ailleurs rien d'insolite, les voies qu'elle devrait parcourir ne sont pas assez amples pour la laisser passer. Cette opération consiste à morceler la tête. On l'exécute à l'aide de divers instruments, dont les principaux sont la lance de Mauriceau, les ciseaux de Smellie, le *terebellum* de Dugès. Si l'on a fait choix des ciseaux, on les fait glisser sur la face palmaire de la main gauche, préalablement introduite dans le vagin; on les pousse jusqu'à ce qu'ils aient pénétré dans l'intérieur du crâne; on en écarte les branches, et on les promène en différents sens pour diviser l'encéphale; ensuite on vide le crâne avec une curette, et on abandonne l'expulsion de la tête aux efforts de la nature, ou on l'opère soit avec la main, soit avec les crochets ou le forceps. Quelquefois il est utile de refouler les os en dedans, ou de les extraire pièce à pièce, en ménageant la peau, qui protège les organes de la mère contre les aspérités de ceux qu'on a été obligé de laisser.

CÉPHALOTRIBE, s. m. [de $\kappa\epsilon\phi\alpha\lambda\acute{\iota}$, tête, et $\tau\epsilon\pi\acute{\iota}\omega$, je broie]. Instrument inventé par Baudelocque neveu pour réduire la tête du fœtus à un moindre volume en la broyant. C'est une espèce de forceps à cuillers étroites, pleines, fortes, et qu'on peut serrer à volonté au moyen d'une vis de rappel mise en jeu par un levier puissant. Le volume de cet instrument porte à douter que, quand les petits diamètres du bassin sont réduits à 2 pouces, son emploi soit moins dangereux que l'opération césarienne ou le morcellement de l'enfant (Fig. 74).

CÉRACÉ, ÉE, adj. [*ceraceus*]. Se dit des masses de pollen solide d'orchidées, qui ont la consistance et l'aspect de la cire.

CÉRAÏNE, s. f. [de *cera*, cire; all. *Cerain*]. Corps isomérique avec la cérine, obtenu en traitant celle-ci par une solution alcaline; elle en diffère en ce que l'alcool et l'eau chaude ne la dissolvent pas. L'alcool bouillant n'en dissout qu'une très petite quantité qui se prend en masse gélatineuse par refroidissement.

CÉRAMIÉES, s. f. pl. Nom d'une tribu des algues (Agardh).

CÉRAMIUM, s. m. Ancien genre de la famille des fucacées, qui désignait quelques espèces, mal détermi-

nées, se trouvant dans la mousse de Corse. V. ce mot.

CÉRASINE, s. f. [de *cerasus*, cerise; all. *Cerasin*, it. et esp. *cerasina*]. Nom donné à l'*adraganthine*, isomérique avec l'arabine. V. BASSORINE.

CÉRAT, s. m. [*ceratum*, de $\kappa\epsilon\tau\acute{\iota}\varsigma$, cire; all. *Wachsalbe*, angl. *cerate*, it. *cerotto*, esp. *cerato*]. On appelle ainsi des médicaments externes plus ou moins mous qui ont pour base la cire et l'huile. Les *cérats* diffèrent donc des *pommades*, en ce que celles-ci contiennent des graisses, et des *onguents*, en ce que ceux-ci contiennent des substances résineuses. — Le *cérat simple* est composé de 3 parties d'huile d'amandes douces et de 1 partie de cire blanche pure, que l'on expose à une douce chaleur au bain-marie, jusqu'à ce que la cire soit complètement fondue, et qu'on laisse ensuite se figer. En augmentant la proportion de la cire, et en ajoutant de l'orcanette, on a un *cérat rouge* et ferme, que l'on passe pendant qu'il est liquide, et qui, aromatisé avec une huile essentielle, constitue la *pommade pour les lèvres*. — Le *cérat blanc*, ou *cérat de Galien*, est composé de 1 partie de cire blanche que l'on fait dissoudre dans 4 parties d'huile d'amandes douces, en ayant soin de remuer continuellement, et ajoutant ensuite peu à peu, pendant le refroidissement, 3 parties d'eau pure ou d'eau de rose. On verse alors le mélange dans un mortier de marbre échauffé, et l'on triture jusqu'à refroidissement complet. On fait de même un *cérat* avec la cire jaune. — Le *cérat à la rose* (pommade pour les lèvres) se fait en liquéfiant : cire blanche, 32 grammes dans huile d'amandes douces, 64 grammes; ajoutant : racine d'orcanette, 4 grammes; laissant digérer jusqu'à ce que la pommade ait une couleur rouge assez vive, passant et exprimant; laissant refroidir lentement, séparant le dépôt, faisant liquéfier de nouveau, et ajoutant, quand la pommade est à demi refroidie, six gouttes d'essence de roses. — On prépare des *cérats composés* en incorporant dans le *cérat* de Galien des substances médicamenteuses appropriées à l'effet qu'on veut produire. En ajoutant au *cérat* de Galien du sous-acétate de plomb liquide, dans la proportion de 4 grammes sur 32, on a le *cérat de Goulard*, qui est astringent. — On prépare un *cérat soufré* en incorporant par trituration dans 7 parties de *cérat* de Galien 2 parties de soufre, ajoutant 1 partie d'huile d'amandes douces, et triturant de nouveau. — En ajoutant 32 grammes de *cérat* à 4 grammes de carbonate d'ammoniaque, et mêlant très exactement, on a le *cérat ammoniacal* dit de *Réchour*. — En incorporant dans 8 parties de *cérat simple* 1 partie d'extrait alcoolique de quinquina dissous dans une petite quantité d'alcool, on a le *cérat de quinquina*, que l'on emploie pour le pansement des ulcérations gangréneuses superficielles ou des plaies des vésicatoires, dans les maladies adynamiques. — Les *cérats* se rancissent très promptement, et ont alors une action irritante opposée à celle des *cérats* frais.

CÉRATITE. V. KÉRATITE.

CÉRATOCÈLE. V. KÉRATOCÈLE.

CÉRATO-GLOSSE, **CÉRATO-PHARYNGIEN**, etc. V. KÉRATO-GLOSSE, KÉRATO-PHARYNGIEN, etc.

CÉRATONYXIS. V. KÉRATONYXIS.

CÉRATOTOME. V. KÉRATOTOME.

CÉRATOTOMIE. V. KÉRATOTOMIE.

CERCADO DEL COLMENAR Y LA SIMA. A six lieues de Madrid. Eau sulfureuse, recommandée dans les éruptions cutanées, les fluxions, les leucorrhées, les obstructions du foie, les cystites, les leucopilegmiasies.

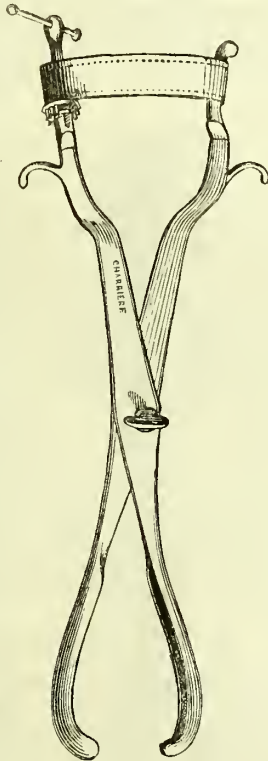


Fig. 74.

CERCLE, s. m. Se dit, dans les solipèdes, des renforcements circulaires qu'on voit se dessiner sur la paroi du sabot. Ils ne forment relief qu'à la superficie du sabot. Quoique les sabots puissent se cercler dans des conditions physiologiques, cependant le cercle indique aussi l'existence de mouvements fluxionnaires. Les pieds souffrants sont presque toujours cerclés.

CERCOSE, s. f. [*cercosis*, de $\kappa\epsilon\rho\kappa\iota\varsigma$, queue]. Allongement excessif du clitoris, selon quelques auteurs; polype utérin proéminent hors du vagin, selon d'autres.

CÉRÉALE, adj. f. [*cerealis*, de *Cérés*, déesse des moissons; all. *Brodtkorn*, it. *cereale*]. Graines céréales. Ce sont celles des plantes graminées qui servent de nourriture à l'homme, comme le froment, le seigle, l'orge.

CÉRÉBELLEUX, EUSE, adj. [*cerebellus*, de *cerebellum*, le cervelet; angl. *cerebellous*, it. *cerebelloso*]. Qui appartient au cervelet. Il y a trois artères cérébelleuses, dont deux inférieures: la grande (inférieure du cervelet), qui naît de la fin de la cérébrale postérieure ou vertébrale; la petite, dont l'existence n'est pas constante, et qui vient de la mésocéphalique ou basilaire; la troisième, appelée *cérébelleuse supérieure* (supérieure du cervelet), est également une branche de la mésocéphalique. — Les veines cérébelleuses sont distinguées en supérieures et en inférieures: les premières forment deux ou trois troncs qui vont s'ouvrir dans le sinus droit, vers sa partie moyenne; les secondes, également au nombre de deux ou trois, s'ouvrent dans les sinus latéraux.

CÉRÉBRAL, ALE, adj. [*cerebralis*, de *cerebrum*, cerveau; angl. *cerebral*, it. *cerebrale*, esp. *cerebral*]. Qui appartient au cerveau ou à l'encéphale. — Artères cérébrales. Il y en a trois de chaque côté: l'antérieure, ou l'artère du corps calleux, et la moyenne, sont les branches par lesquelles se termine en devant la carotide interne; la cérébrale postérieure, ou l'artère postérieure et inférieure du cerveau, est fournie par la vertébrale. — Ners cérébraux. On en compte douze de chaque côté: l'olfactif, l'optique, le moteur oculaire commun, le pathétique, le trijumeau, le moteur oculaire externe, le facial, l'auditif, le glosso-pharyngien, le pneumogastrique, le spinal et l'hypoglosse. Ils sont appelés ners cérébraux ou crâniens, parce qu'ils naissent du cerveau, de la protubérance cérébrale et de l'origine de la moelle vertébrale. — Membranes cérébrales. V. MÉNINGES. — Protubérance cérébrale. V. PONT DE VAROLE. — En pathologie, on appelle affections cérébrales toutes celles qui ont ou paraissent avoir leur siège dans le cerveau, l'apoplexie, l'épilepsie, etc. Pinel avait donné le nom de fièvre cérébrale à une variété de la fièvre ataxique, et plusieurs auteurs l'ont appliqué à des variétés de la fièvre typhoïde dans lesquelles le cerveau ne présente cependant aucune altération organique. Enfin on a souvent attribué cette dénomination à des méningites, et même à des entérites accompagnées de symptômes cérébraux très prononcés.

CÉRÉBRATE, s. m. V. CÉRÉBRIQUE.

CÉRÉBRIE, s. f. [*cerebria*, de *cerebrum*, cerveau]. On a proposé ce nom comme synonyme d'aliénation mentale, de manie.

CÉRÉBRIFORME, adj. [*cerebriformis*, de *cerebrum*, cerveau, et *forma*, forme; it. *cerebriforme*]. Qui a la forme ou l'apparence du cerveau. V. ENCEPHALOÏDE.

CÉRÉBRINE, s. f. [de *cerebrum*, cerveau]. Ce nom

a été donné: 1° par Küln à la stéarine cérébrale lamelleuse, qui n'est autre chose que de la cholestérine; 2° par Lassaigue à la substance blanche graisseuse phosphorée du cerveau, décrite par Vauquelin, il en a trouvé dans un sérum laiteux provenant de sang d'ânesse: c'est à elle qu'était due la coloration blanchâtre, et c'est la même substance qui a été rencontrée par Chevreul et Zanarelli dans le sang; 3° par Gobley à l'acide cérébrique de Fremy.

CÉRÉBRIQUE (ACIDE). Nom donné par Fremy à la matière blanche du cerveau découverte par Vauquelin. C'est un corps blanc d'aspect extérieur cristallin, mais pourtant amorphe; il se gonfle dans l'eau sans s'y dissoudre; il fond à peu près à la température où il se décompose. Fremy donne le nom de *cérébrate de soude* ou de *chaux* à une combinaison de l'acide cérébrique et de soude ou de chaux. La matière appelée par Gobley *matière cérébrique*, ou *cérébrine*, serait un corps voisin de la cérébrate de Couerbe et de l'acide cérébrique de Fremy. Elle est solide, incolore, inodore, insipide. C'est un corps neutre qui rougit le tournesol en retenant un peu de l'acide qui sert à la préparer. Elle fond entre 160° et 155°. Au-dessus elle brunit et se décompose en donnant des produits ammoniacaux. Elle ne se dissout, comme l'acide cérébrique, que dans l'alcool. Tous ces corps sont des mélanges de principes mal déterminés.

CÉRÉBRITE, s. f. [all. *Gehirneutzündung*, esp. *cerebritis*]. Inflammation du cerveau.

CÉRÉBRO-OLÉINE, s. f. Huile liquide, jaune, qui n'est probablement que de l'oléine accompagnant l'acide oléophosphorique, une des substances grasses de la matière cérébrale. (Fremy.)

CÉRÉBRO-RACHIDIEN, adj. V. CÉRÉBRO-SPINAL.

CÉRÉBRO-SPINAL, adj. Qui a rapport au cerveau et à la moelle épinière. — *Axe cérébro-spinal*, l'ensemble du cerveau et de la moelle épinière. — La Fig. 75 représente l'axe cérébro-spinal vu par sa face antérieure; les ners sont coupés à peu de distance de leur origine.

c', cerveau; *l'*, lobe antérieur de l'hémisphère gauche du cerveau; *l''*, lobe moyen; *l'''*, lobe postérieur, presque entièrement caché par le cervelet; *c''*, cervelet; *m'*, moelle allongée, *m''*, moelle épinière. — 1, ners de la première paire (olfactifs); 2, ners de la deuxième paire (optiques); 3, ners de la troisième paire, qui naissent derrière l'entrecroisement des ners optiques, au-devant du pont de Varole et au-dessus des

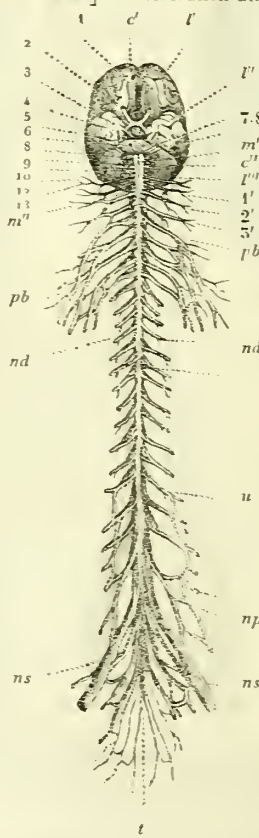


Fig. 75.

pédoncules du cerveau; 4, nerfs de la quatrième paire; 5, nerfs de la cinquième paire (trifaciaux); 6, nerfs de la sixième paire, couchés sur le pont de Varole; 7, nerfs de la septième paire (faciaux); 8, nerfs de la huitième paire (acoustiques); 9, nerfs de la neuvième paire (glosso-pharyngiens); 10, nerfs de la dixième paire (pneumogastriques); 11 et 12, nerfs des onzième et douzième paires; 13, nerfs de la treizième paire (sous-occipitaux).—1', 2', 3', les trois premières paires des nerfs cervicaux; *pb*, plexus brachial formé par les nerfs cervicaux; *nd*, une des paires de nerfs de la région dorsale de la moelle épinière; *nl*, une des paires de nerfs de la région lombaire; *np*, nerfs lombaires et sacrés formant les plexus d'où naissent les nerfs des membres inférieurs; *ns*, grands nerfs sciatiques se rendant aux membres inférieurs; *t*, terminaison de la moelle, portion désignée sous le nom de *queue de cheval*. — *Liquide cérébro-spinal*. V. ARACHNOÏDIEN.

CÉRÉBROTE, s. f. [de *cerebrum*, cerveau]. Nom donné par Couerbe à l'une des quatre graisses particulières de la substance cérébrale, *myélocone* de Kühn. Substance solide, blanche, pulvérisable, soluble dans l'alcool bouillant, à peine à froid, insoluble dans l'éther, non saponifiable par les oxydes alcalins; elle renferme du soufre et du phosphore, outre le carbone, l'oxygène, l'hydrogène et l'azote. V. CÉRÉBRIQUE.

CÉRÉLÉON, s. m. [*cereclawum*, de *κερός*, cire, et *ελαιον*, huile]. Mélange de cire et d'huile qui ne diffère du cérat qu'en ce que la cire y entre en plus grande proportion.

CÉRÉNCÉPHALOTE, s. f. [de *κερός*, cire, et *εγκεφαλον*, encéphale]. Synonyme de *céphalote*.

CERF, s. m. [*cervus*, *ελκρος*, all. *Hirsch*, angl. *stag*, hart, it. *cervo*, esp. *cervo*]. Nom de genre d'un ruminant à cornes pleines ou osseuses et caduques, rondes, ramifiées. Une espèce, le *cerf commun* (*Cervus elaphus*, L.), dont le mâle seul a des cornes et des canines à la mâchoire supérieure, fournit la corne de cerf du commerce: 1° en *cornichons* ou extrémités des andouillers; 2° *râpée*, naturellement grise, souvent falsifiée sans inconvénients par des os râpés; celle qu'on donne sous le nom de *blanche* est de l'os râpé, sans trace de corne de cerf (V. BOIS et CORNE). On employait autrefois la graisse et la moelle de cerf qu'on remplace par celles de bœuf. — L'os de cœur de cerf a été employé dans les maladies du cœur, mais est sans action. C'est un os qui existe chez beaucoup de ruminants et de pachydermes, dans la cloison des ventricules, près de l'origine de l'aorte; il est précédé d'un fibrocartilage qui s'ossifie tard. C'est à tort qu'on a dit que l'os de cœur de cerf n'était autre chose qu'une concrétion sémelle de l'aorte.

CERF (MAL DE). Nom vulgaire donné au tétanos, à cause de la rigidité de l'encolure.

CERFEUIL, s. m. [*cerefolium*, *chærophyllum*, *Scandix cerefolium*, L., all. *Kerbel*, angl. *chervil*, it. *cerfoglio*, *cerfuglio*, esp. *perifolio*]. Plante potagère (pentandr. digyn., L., ombellifères, J.) dont la saveur aromatique est due à une huile essentielle. Le cerfeuil entre dans un grand nombre d'assaisonnements et dans la préparation du bouillon aux herbes; sa décoction est souvent employée comme résolutive et pour calmer les douleurs hémorrhoidales. Le suc exprimé de ses feuilles a été employé comme diurétique, soit seul, soit étendu dans du vin blanc. — *Cerfeuil musqué* (*Scandix odorata*, L.), plante analogue à la précédente, mais dont toutes les parties sont plus grandes,

et dont l'odeur rappelle celle de l'anis: elle jouit à peu près des mêmes propriétés.

CÉRIDES, s. m. pl. Nom donné par Ampère à une famille de corps simples qui comprend le manganèse et le cérium.

CÉRINE, s. f. [all. *Cerin*, it. et esp. *cerina*]. Matière trouvée par John dans la cire d'abeille (V. CÉRAÏNE et MYRICINE). Elle est solide, fusible à 62° cent., soluble dans l'alcool et l'éther bouillant. Traitée par la potasse, elle se transforme en acide gras sans glycérine; par certains acides et par l'action de la chaleur, elle donne aussi de l'acide margarique. (C³⁴H³⁴O².)

CÉRINIQUE (ACIDE). Produit par l'action de la potasse bouillante sur la cérine.

CÉRION, s. m. [*cerio*, de *κερίον*, cellule]. Mirbel nomme *cérion* les fruits des graminées. C'est le *carryopse* de Richard.

CÉRIQUE (ACIDE). Se forme en faisant agir l'acide nitrique sur la cire des abeilles, ou en traitant la cire du Japon par une solution alcoolique étendue de potasse.

CÉRISE, s. f. [all. *Kirsche*, angl. *cherry*, it. *ciriegia*, esp. *cerezas*]. Fruit du *cerisier* (V. ce mot). — On nomme *cerises*, en médecine vétérinaire, de petites excroissances charnues, hémisphériques, qui s'élèvent de la surface des plaies de la sole de chair du cheval, et que leur couleur, ordinairement rouge, et leur forme arrondie, ont fait comparer au fruit dont elles portent le nom.

CÉRISIER, s. m. [*Prunus cerasus*, L., all. *Kirschbaum*, it. *ciriegio*, esp. *cerezo*]. Arbre originaire de l'Asie Mineure (icosandr. monogyn., L., rosacées, J.), dont l'écorce a été préconisée comme succédané du quinquina, et dont les fruits sont un aliment sain, acidule, rafraîchissant et laxatif. L'infusion des pédoncules ou queues de cerises, qui sont amères et légèrement astringentes, passe pour diurétique. Les merises, les guignes et les bigarreaux ne proviennent pas de variétés particulières du cerisier proprement dit (*Prunus cerasus*), mais de différentes variétés du merisier (*Prunus avium*, L.). C'est de la merise et de son noyau que l'on retire, par la distillation, le *kirschenwasser*.

CÉRIUM, s. m. [all. *Cerium*, it. *cerio*, esp. *cerium*]. Nom donné par Hisinger et Berzelius à un métal qu'ils ont découvert en 1804 dans la *cérite*, mine composée d'oxyde de cérium, de silice et d'oxyde de fer. Il est blanc grisâtre, presque infusible, un peu volatil, très cassant; il absorbe l'oxygène à une température élevée, et devient blanc.

CERNÉ, ÉE, adj. Se dit des yeux quand les paupières (et surtout l'inférieure) sont entourées d'une teinte bleuâtre.

CERNIN (SAINT-). Petite ville de l'Aveyron. Source minérale froide, ayant un goût ferrugineux.

CÉROËNE, CÉROÛÈNE ou CIROUËNE, s. m. [de *κερός*, cire, et *είνος*, vin]. On appelle ainsi un emplâtre regardé comme résolutif et fondant. L'*emplâtre céroène* est préparé, selon le Codex, en liquéfiant d'abord 96 parties de poix noire, puis 384 de poix de Bourgogne, 120 de cire jaune et 40 de suif, passant avec expression à travers une toile, et incorporant à la masse emplastique à demi refroidie 104 parties de bol d'Arménie préparé, 5 de myrrite et 5 d'encens réduit en poudre, et 5 de minium porphyrisé.

CÉROLÉINE, s. f. Une des quatre substances qui constituent la cire des abeilles; fusible à 28°, 5.

CÉROMEL, s. m. [esp. *ceromiél*]. Mélange d'une

partie de cire et de 2 parties de miel qu'on employait autrefois au pansement des plaies et des ulcères.

CÉROSIE ou **CÉROSINE**, s. f. Nom donné par Avequin à la substance cireuse blanchâtre qui recouvre les canues à suere, et particulièrement les variétés violettes. (C⁴⁸H⁴⁸O².)

CÉROSIQUE ou **CÉROSINIQUE** (ACIDE). Produit de l'oxydation de la cérosie, traitée par la chaux potassée. (C⁴⁸H⁴⁸O³.)

CÉROXYLINE, s. f. [all. *Ceroxylin*]. Nom donné par Bonastre à une sous-résine cristallisable trouvée dans la résine du *Ceroxydon audicola*. Elle diffère de l'amyriue.

CÉRUMEN, s. m. [*cerumen*, de *cera*, cire; all. *Ohrschmalz*, angl. *cerumen*, it. *cerume*, esp. *cerumen*]. Humeur onctueuse, épaisse, analogue à la cire, qui s'amasse dans le conduit auditif externe. Cette humeur, sécrétée par des follicules glomérulés et enroulés, est formée, suivant Vauquelin, d'un mucus albumineux, d'une huile épaisse semblable à la résine de la bile, d'une matière colorante, de soude et de sous-phosphate de chaux. Le cérumen lubrifie le conduit auditif, entretient la souplesse de la membrane qui le tapisse, s'oppose à l'introduction des corpuscules qui

est relatif au cérumen; *glandes cérumineuses*, *humeur cérumineuse*. V. CÉRUMEN.

CÉRUSE, s. f. [*blanc de céruse*, *blanc de plomb*, *cerussa*]. V. CARBONATE DE PLOMB.

CERVEAU, s. m. [*cerebrum*, all. *Gehirn*, angl. *brain*, it. *cervello*, *cerebro*, esp. *cerebro*]. Souvent on appelle *cerveau* tout l'encéphale, toute la masse contenue dans l'intérieur du crâne; d'autres fois on donne particulièrement le nom de *cerveau* à une portion considérable de cette masse qui occupe toute la partie supérieure et antérieure de la cavité crânienne, et l'on appelle *cervelet* la portion postérieure et inférieure. Le *cerveau* proprement dit s'étend du front aux fosses occipitales supérieures; il s'appuie en devant sur les voûtes orbitaires; en arrière, sur les fosses moyennes de la base du crâne; postérieurement, sur la tente du cervelet. La face supérieure de cet organe est divisée, par une scissure médiane profonde (scissure interlobaire, Ch.), en deux moitiés, appelées *hémisphères cérébraux*, qui sont réunies à leur base par le *corps calleux*. Elle présente à sa surface un grand nombre d'éminences flexueuses, arrondies, ondulées, appelées *circonvolutions cérébrales* (*gyri*), séparées par des sillons sinueux auxquels

on donne le nom d'*anfractuosités*. La face inférieure offre d'avant en arrière, sur la ligne médiane (Fig. 76) : A, la continuation de la grande scissure verticale médiane ou interlobaire; B, le chiasma des nerfs optiques; C, une substance grisâtre quadrilatère, appelée *tubercule cendré*; D, l'origine de la tige pituitaire; E, les tubercules pisi-formes ou mamillaires; F, l'espace perforé moyen; G, le pont de Varole; H, le bulbe rachidien. Sur les côtés : I, les circonvolutions longitudinales limitées en dehors par des anfractuosités qui reçoivent les nerfs olfactifs (1^{re} paire) KK; LL, la face excavée des deux *lobules* ou *lobes frontaux*; M, la racine interne du nerf olfactif; N, la racine externe de ce nerf; O, le nerf optique (2^e paire); P, l'extrémité anté-

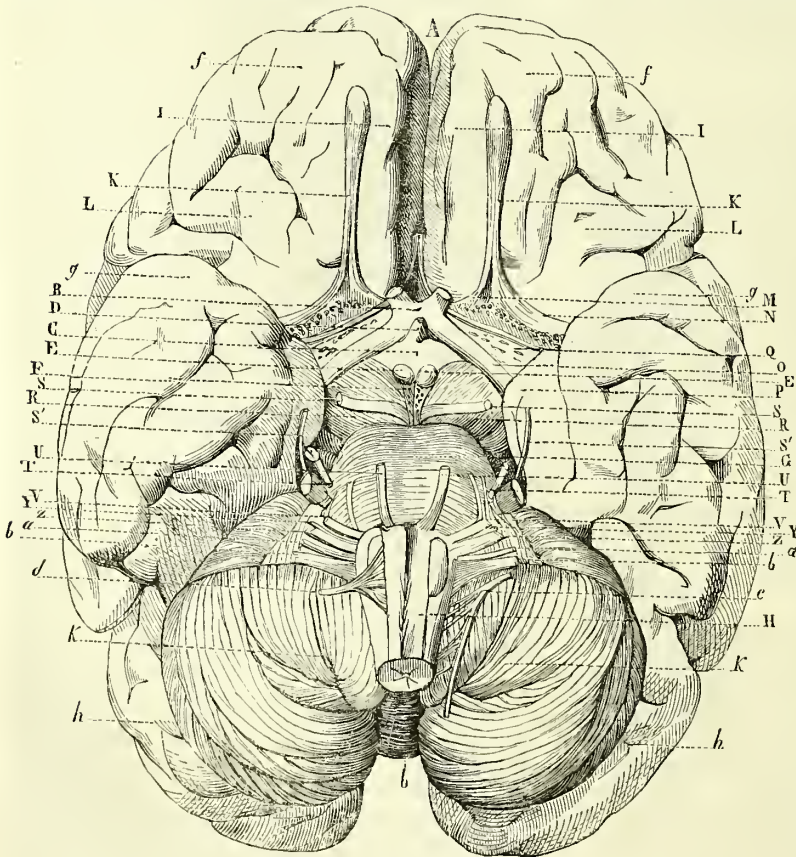


Fig. 76.

voltige dans l'atmosphère, et repousse, par son agilité, les insectes qui pourraient s'y loger.

CÉRUMINEUX, **EUSE**, adj. [angl. *ceruminous*]. Qui

est relatif à la circonvolution de l'hippocampe; Q, l'espace perforé latéral; RR, les pédoncules cérébraux; SS, les nerfs oculo-moteurs communs (3^e paire); S'S',

les nerfs pathétiques (4^e paire); TT, grosse et petite racine du trijumeau ou trifacial (5^e paire); UU, les nerfs oculo-moteurs externes ou pathétiques (6^e paire); V, le nerf facial et sa racine sensitive, ou accessoire de Wrisberg Y (7^e paire); Z, le nerf acoustique (8^e paire); a, le nerf glosso-pharyngien (9^e paire); b, le pneumo-gastrique (10^e paire); c, le nerf spinal ou accessoire de Willis (11^e paire); d, le nerf hypoglosse (12^e paire); ff, les deux lobules frontaux, ou lobes antérieurs; gg, les deux lobes sphénoïdaux, ou lobes moyens, séparés des antérieurs par la scissure de Sylvius; kk, les deux lobes latéraux du cervelet, séparés des lobes moyens du cerveau par une dépression répondant au bord supérieur du rocher; l, sur la ligne médiane, enfin, une portion du lobe moyen du cervelet. Dans son intérieur, le cerveau présente sur la ligne médiane le corps calleux, la cloison des ventricules ou *septum lucidum*, la voûte à trois piliers, la glande pinéale et le ventricule moyen; latéralement, les ventricules latéraux, dans lesquels on rencontre les corps striés, les couches optiques, la bandelette demi-circulaire, les corps frangés, les cornes d'Ammon. Le cerveau est contenu dans une triple enveloppe membraneuse, formée par la dure-mère, l'arachnoïde et la pie-mère (V. MÉNINGES). On y distingue deux substances : la *médullaire* et la *corticale*. La première est blanche; elle est parsemée de ramuscules vasculaires. La seconde est grisâtre, plus molle; elle est située particulièrement à la surface de l'organe. Le cerveau reçoit de nombreux vaisseaux artériels, fournis par la carotide interne et la vertébrale; ses veines aboutissent aux sinus de la dure-mère. Il est l'organe de la pensée, des sentiments moraux et des facultés intellectuelles, et, selon Gall, chacune de ses parties est le siège d'une faculté particulière (V. CRANIOLOGIE). La substance du cerveau se compose des éléments anatomiques suivants : — a. *Substance grisée du cerveau et de la moelle*: 1^o Beaucoup de matière amorphe (V. AMORPHE); 2^o des *myéloblastes* (V. ce mot) plus abondants et distribués par couches plus ou moins serrées dans les circonvolutions du cervelet, etc.; 3^o des tubes nerveux minces, et des corpuscules ganglionnaires dont partent les tubes; 4^o des vaisseaux capillaires. — b. *Substance blanche*: 1^o Des tubes nerveux larges, surtout; 2^o peu de matière amorphe; 3^o des vaisseaux capillaires. Les principes immédiats retirés de la substance cérébrale sont mal déterminés, et l'on ne sait encore auxquels des éléments précédents rattacher telle ou telle de leurs espèces. Ce sont : — 1^{re} Classe. De l'eau; des sels: chlorure et carbonate de soude et de potasse, des phosphates et carbonate de chaux. — 2^e Classe. De la cholestérine en quantité, de l'oléine (V. CÉRÉBRO-OLÉINE), une matière grasse phosphorée (c'est elle qui, suivant le degré de pureté, a donné lieu d'indiquer l'*acide oléophosphorique*, la *lécythine*, et autres mélanges). Il existe certainement d'autres principes de cette classe dans le cerveau, mais ils ne sont pas déterminés. — 3^e Classe. Neurine ou albumine cérébrale (c'est ce principe qui, mêlé à quelques uns des précédents, a donné lieu d'indiquer la *cérébrote*, la *céphalote*, et autres mélanges). Il existe probablement d'autres principes de cette classe dans le cerveau; mais c'est à peine déjà si le précédent est bien connu.

CERVELET, s. m. [*cerebellum*, diminutif de cerveau et de *cerëbrum*; all. *das kleine Gehirn*, angl. *the little brain*, it. *cervelletto*, esp. *cerebelo*]. Le cervelet est situé dans les fosses occipitales inférieures,

immédiatement au-dessous du cerveau, dont le sèpare un repli de la dure-mère appelé *tente du cervelet*. Cet organe est symétrique et régulier, continu en devant avec le cerveau et la moelle vertébrale, au moyen de la protubérance cérébrale, et partagé par une rainure en deux lobes ou hémisphères parfaitement semblables et placés sur un plan horizontal. Sa surface extérieure présente une série concentrique de lames épaisses, séparées par des sillons dans lesquels s'introduit la pie-mère, et sur lesquelles passe l'arachnoïde. La face supérieure du cervelet est recouverte par le repli de la dure-mère indiqué ci-dessus. Sa face inférieure offre, dans son milieu, un enfoncement destiné à loger l'origine de la moelle épinière. Ses parties latérales présentent une surface convexe, arrondie, où l'on distingue plusieurs saillies concentriques en rapport avec les fosses occipitales inférieures. En avant, le cervelet offre un enfoncement qui embrasse la protubérance cérébrale; en arrière, on voit un autre enfoncement qui comprend la faux du cervelet. A l'intérieur, on remarque le quatrième ventricule, dont les parois sont formées par le cervelet, la protubérance cérébrale et la moelle vertébrale. En coupant verticalement les lobes du cervelet, on voit une disposition particulière des substances médullaire et corticale; elles sont entremêlées de manière à représenter des espèces de ramifications auxquelles on a donné le nom d'*arbre de vie*. Les artères du cervelet sont fournies par l'artère basilaire; ses veines vont aboutir dans les sinus de la dure-mère. Le cervelet est au cerveau comme 1 est à 8 ou 9 (en poids). Même composition anatomique que le cerveau.

CERVELLE, s. f. Mot par lequel on désigne vulgairement le cerveau, l'organe encéphalique.

CERVICAL, ALE, adj. [*cervicalis*, de *cervix*, la nuque, la partie postérieure du cou; angl. *cervical*, it. *cervicale*, esp. *cervical*]. Se dit de tout ce qui appartient à cette région. — *Artères cervicales*. Elles sont au nombre de quatre : 1^o l'*ascendante*, fournie par la thyroïdienne inférieure; 2^o la *transverse* (cervico-scapulaire, Ch.; scapulaire postérieure), qui naît de la sous-clavière; 3^o la *superficielle*, qui est une branche de la transverse; et 4^o la *postérieure* ou *profonde* (trachélocervicale, Ch.), qui naît de la partie postérieure et profonde de la sous-clavière, derrière le muscle sealéne inférieur. — *Ganglions cervicaux*. On pourrait donner ce nom aux ganglions lymphatiques situés sur les côtés et vers la région postérieure du cou, et nommés improprement *glandes cervicales*; mais on l'a réservé aux trois ganglions que forme dans cette région le nerf grand sympathique : ils sont distingués en *supérieur*, en *moyen* et en *inférieur*. Le *supérieur* est sous la base du crâne, au-dessus et en arrière de l'angle de la mâchoire inférieure, et s'étend de l'orifice inférieur du canal carotidien à la 3^e vertèbre cervicale. Le *moyen* est au niveau de la 5^e ou 6^e vertèbre, vers la courbure de l'artère thyroïdienne inférieure. L'*inférieur* est placé derrière l'artère vertébrale, entre l'apophyse transverse de la 7^e vertèbre et le col de la première côte. — *Ligament cervical superficiel*, ou *sur-épineux cervical*. Cordon ligamenteux à fibres serrées, très longues, qui s'étend de la protubérance occipitale externe à l'apophyse épineuse de la 7^e vertèbre cervicale. Il est très fort et très apparent chez les quadrupèdes. Quelques auteurs donnent encore ce nom à un ligament qui va de l'apophyse basilaire à l'arc antérieur de la 1^{re} vertèbre, et ils distinguent celui-ci du précédent par l'épithète

d'*antérieur*, l'autre étant, selon eux, le *ligament cervical postérieur*, ou *sus-épineux cervical*. — *Nerfs cervicaux*. Ils sont au nombre de huit de chaque côté, sortent par les trous de conjugaison des vertèbres cervicales, et forment ainsi les huit *paires cervicales*, qui sont les premières que donne la moelle épinière. La première paire constitue les *nerfs sous-occipitaux* de plusieurs anatomistes, qui ne comptent que *sept* paires cervicales : dans ce cas, la seconde paire cervicale est regardée comme la première, et ainsi de suite. — *Plexus cervical*. Réseau nerveux formé, sur la partie latérale du cou, entre le muscle scapulaire postérieur et le bord postérieur du sterno-mastoïdien, par la réunion des branches antérieures des 2^e, 3^e et 4^e nerfs cervicaux, en dehors des 2^e, 3^e et 4^e trous de conjugaison et des apophyses transverses correspondantes. — *Veines cervicales*. Elles ont à peu près la même disposition que les artères cervicales, et s'ouvrent dans les veines jugulaire externe et vertébrale. — *Vertèbres cervicales*. Elles sont au nombre de sept, dont la première porte le nom d'*atlas*, et la seconde celui d'*axis* (V. ce mot). On appelle quelquefois la septième vertèbre, *vertèbre proéminente*, à cause de la longueur de son apophyse épineuse.

CERVICO-BRACHIAL, **ALE**, adj. [*cervico-brachialis*]. Épithète donnée aux névralgies qui ont leur siège dans une partie de l'étendue du plexus brachial et des racines postérieures des dernières paires cervicales.

CERVICO-MASTOÏDIEN, adj. [*cervico-mastoideus*]. Qui appartient à la partie postérieure du cou (*cervix*) et à l'apophyse mastoïde. — *Muscle cervico-mastoïdien* (V. SPLENIUS de la tête). Il s'attache d'une part à l'occipital et à la région mastoïdienne du temporal, de l'autre aux apophyses épineuses des cinq premières vertèbres dorsales et de la septième cervicale.

CERVICO-OCCIPITAL, **ALE**, adj. [*cervico-occipitalis*]. On donne cette épithète aux névralgies qui envahissent les nerfs occipitaux et cervicaux superficiels.

CERVICO-SCAPULAIRE, adj. [*cervico-scapularis*, de *cervix*, la région postérieure du cou, et *scapulum*, l'épaule]. On a donné ce nom à l'*artère* et à la *veine cervicales transverses*. V. CERVICAL.

CÉSARIENNE (OPÉRATION) [*partus cesareus*, *caesarea sectio*, de *caedere*, couper; all. *Kaiserschnitt*, angl. *caesarian operation*, it. *parto cesareo*, esp. *operacion cesarea*]. Incision pratiquée aux parois de l'abdomen et à celles de l'utérus pour extraire le fœtus. Les Romains donnaient le surnom de *caesones*, *caesares*, aux individus venus au monde par cette opération, qui n'avait jamais été pratiquée que sur les femmes mortes enceintes, lorsqu'en 1581 Roussel osa le premier soutenir qu'il y avait possibilité de l'exécuter sur le vivant. Elle est indiquée quand la femme meurt dans les derniers temps de la grossesse, ou à une époque postérieure au terme de la viabilité du fœtus; sur le vivant, elle l'est par les vices de conformation du bassin, ou la présence de tumeurs qui rétrécissent les voies naturelles au point de rendre la délivrance par les forceps impossible, et la mutilation du fœtus présumé mort plus dangereuse pour la mère que ne le serait l'opération elle-même. A moins d'accidents (hémorragie, convulsions) qui obligent d'accélérer la délivrance, il n'y faut jamais recourir avant le terme révolu de la grossesse, avant même que le travail soit arrivé à son plus haut point d'intensité. Quatre méthodes principales sont connues pour l'exécuter : 1^o Celle de Levret, qui consiste à inciser les parois abdominales parallèlement au

bord externe de l'un des muscles droits, à égale distance de ce muscle et d'une ligne tirée de la troisième fausse côte à l'épine supérieure de l'os des îles ; 2^o celle de Mauriceau, dans laquelle l'incision porte sur la ligne blanche ; 3^o celle de Laverjat, dans laquelle on fait une incision transversale depuis le bord externe du muscle droit jusqu'au niveau de l'épine iliaque antérieure et supérieure ; 4^o celle qui consiste à inciser parallèlement au ligament de Poupert, depuis l'épine du pubis jusqu'au delà de l'épine iliaque antérieure et supérieure, à refouler le péritoine de la fosse iliaque jusque dans la cavité pelvienne, à ouvrir la partie supérieure du vagin, et à mettre l'orifice de la matrice en rapport avec la plaie du ventre, pour abandonner ensuite l'accouchement à la nature, ou aider celle-ci, soit avec la main, soit avec les forceps. La seconde est celle que préfèrent la plupart des praticiens. Il faut d'abord ramener la matrice au centre de la cavité abdominale, et l'y faire maintenir par deux aides appliquant leurs mains sur les flancs de la femme. On pratique ensuite une incision de 13 à 16 centimètres, qui s'étend parallèlement à la ligne blanche, depuis l'ombilic jusqu'à 6 centimètres du pubis, et qui n'intéresse que la peau; on divise ensuite les plans aponévrotiques, couche par couche, jusqu'au péritoine; on pratique à cette membrane une petite ouverture, dans laquelle on plonge le doigt indicateur gauche, dont la face palmaire, garnie d'un bistouri boutonné, sert à agrandir l'incision, et à lui donner les mêmes dimensions qu'à celle de la peau. La matrice étant à découvert, on y pratique une incision longitudinale qui n'intéresse qu'à peu près la moitié de l'épaisseur de ses parois, puis on divise le reste jusqu'à ce qu'on arrive au placenta ou aux membranes de l'œuf; on refoule ces parties avec le petit doigt, et, à l'aide d'un bistouri boutonné, on fend la paroi interne de bas en haut. Une fois les membranes à nu, on les rompt, et l'on procède à l'extraction du fœtus, pour laquelle on s'y prend de la manière qu'on juge la plus convenable, selon les circonstances; après quoi, on culève le placenta et les membranes. On passe deux doigts dans le col interne, à travers la plaie, et deux autres dans le vagin, à travers la vulve, pour s'assurer que les communications sont libres, et l'on procède au pansement, en pratiquant deux ou trois points de suture enchevillée, appliquant ensuite des bandelettes agglutinatives, puis terminant par un gâteau de charpie, des compresses et un bandage de corps médiocrement serré.

GESPITEUX, **EUSE**, adj. [*cespitosus*, de *cespes*, gazon]. Se dit, en botanique, des feuilles ou des rameaux qui croissent en touffes serrées sur un rhizome ou sur la base de tiges vivaces détruites annuellement.

GESTOÏDE, adj. et s. m. [de *cestos*, festonné, qui ressemble à un feston; all. *Bandwürmer*, angl. *cestoidean*]. Vers *cestoïdes*, ordre d'animaux de la classe des helminthes, caractérisés par un corps mou, tantôt cylindrique et seulement plissé annulairement (*esticerques*), au moins dans une partie de sa longueur, tantôt aplati et divisé en articles très distincts et facilement séparables (*tania*); tête à 2 ou 4 ventouses, avec des crochets caducs en avant, soit disposés sur deux rangées, soit par paires. Les *cestoïdes* se divisent en trois tribus : 1^o *Rhynchobothriens*, pourvus de 4 (ou 2 trompes rétractiles hérissées de crochets; corps annelé : ne se trouvent que chez les poissons. 2^o *Tanioides*, corps en longue bandelette ou formé d'articles nombreux; tête pourvue

de crochets, à une seule ou sans trompe rétractile (V. BOTRIOCÉPHALE et TÆXIA); organes génitaux, mâle et femelle, réunis dans chaque article et reproduits d'une manière identique dans chacun d'eux. Ils n'ont pas de bouche ouverte en avant ni sur les côtés, ni de tube digestif ouvert au dehors; ils offrent longitudinalement de chaque côté du corps deux tubes parallèles, ne s'ouvrant pas au dehors, avec une branche d'anastomose dans chaque anneau ou zoonite. Ces tubes manquent sur quelques genres. Quelques uns ont une bandelette nerveuse, transversale à la tête et renflée aux deux extrémités; il en part en avant des filets allant à la base des ventouses ou à une sorte de ganglion qui s'y trouve; en arrière s'en détachent deux filets longitudinaux, s'étendant plus ou moins loin dans la longueur du corps. 3° *Vésiculaires*, corps appendu à une vésicule et en continuité de substance avec elle, soit à sa face interne (*échinocoques*), soit à sa face externe (*cysticerques* et *cœnures*), mais rétractile et ordinairement rentré dans sa cavité; tête rétractile elle-même dans la cavité du corps, pourvue de 4 ventouses et d'une double couronne de 32 crochets à la base d'une trompe rudimentaire. On a dit à tort que ces êtres étaient des monstruosité de *tenias* (et qu'on pouvait les voir se développer en espèces différentes en les portant d'un animal dans un autre), parce qu'ils manquent d'organes génitaux; c'est qu'on ignorait encore qu'ils naissent par *gemination* (V. ce mot, ÉCHINOCOQUE et NÉOMÉLIE), sur un *stolon prolifère* (V. ce mot) commun, représenté par la vésicule; d'où vient la présence de plusieurs corps sur une seule vésicule (*échinocoques*, *cœnures*).

GESTONA ou **GUESALAGA**. Province de Saint-Sébastien (Espagne). Eau saline, température 28° à 30° : chlorhydrates de soude et de chaux; sulfates de soude et de chaux. Employée contre les catarrhes chroniques, les congestions lymphatiques, les lombries, en bains et en boissons.

CÉTACÉS, s. m. pl. [de $\alpha\tau\tau\alpha\varsigma$, baleine, all. *Ceten*, *Cetaceen*, angl. *cetacea*, it. *cetacei*, esp. *cetaceos*]. Ordre de mammifères auquel appartient les baleines, les cachalots, les dauphins. La structure des cétacés en fait des animaux essentiellement aquatiques : leurs membres antérieurs sont remplacés par des nageoires, les membres postérieurs manquent, mais leur corps s'allonge en une queue épaisse que termine encore une large nageoire. Cet ordre se compose de deux familles caractérisées par la position des narines : 1° les *Cétacés herbivores*, dont les narines s'ouvrent à l'extrémité du muscau; 2° les *Cétacés ordinaires* ou *souffleurs*, dont les narines sont percées à la partie postérieure de la tête. Les premiers paissent l'herbe comme les ruminants, dont les rapproche aussi la conformation de leur estomac : les relations de voyages les désignent souvent sous les noms de *bœufs*, de *vaches*, ou de *veaux marins*. Les longs poils qui entourent leur nulle, et qui de loin peuvent être pris pour une chevelure, la partie antérieure de leur corps, qu'ils tiennent souvent élevée hors de l'eau, ainsi que les mamelles placées sur leur poitrine, et de plus l'adresse avec laquelle ils portent leurs petits à l'aide de leurs nageoires antérieures, leur donnent quelque apparence de forme humaine. Les seconds (les *souffleurs*) ont les mamelles placées près de l'anus. Ils se nourrissent de poissons, qu'ils engloutissent dans leur gueule avec de grandes masses d'eau. Celle-ci, expulsée ensuite à travers les fosses nasales, est lancée par l'ouverture

étroite des narines (*event*), et forme un jet dont la hauteur est quelquefois de près de 13 mètres : c'est à cette dernière famille qu'appartiennent : la *baleine*, le *cachalot*, le *dauphin*, le *marsouin*, etc.

CÉTÈNE ou **CÉTÉNYLE**, s. f. Produit liquide, oléagineux, incolore, qu'on obtient en distillant l'éthyl avec l'acide phosphorique anhydre. C'est un bicarbonate d'hydrogène qui bout à 273° centigr., et distille sans altération. (C³²H³².)

CÉTÉRACH, s. m. [doradoille, *Asplenium ceterach* ou *Ceterach officinarum*, all. *Milzkraut*, angl. *spleenwort*, it. *ectracea*, esp. *doradilla*]. Plante cryptogame (famille des fougères) dont les feuilles, légèrement amères et mucilagineuses, ont été préconisées comme pectorales.

CÉTINE, s. f. [*sperma celi*, blanc de baleine, adipocire de quelques auteurs, *éthérate d'oxyde de cétyle*, *cétylate d'oxyde de cétyle*; *cetina*, de *cete*, ou $\alpha\tau\tau\alpha\varsigma$, baleine; all. *Cetin*, it. *cetina*]. Chevreul a donné ce nom à un principe immédiat, gras (C⁶⁴H⁶⁴O⁴), qui constitue presque seul le blanc de baleine (V. ce mot). Il est blanc, doux au toucher, en lames brillantes, cassantes, insipides. On l'obtient en traitant le blanc de baleine par l'alcool bouillant, qui dissout la cétine et la laisse déposer par le refroidissement. En traitant la cétine par les alcalis, Chevreul a obtenu un acide qu'il regarda d'abord comme particulier et nomma *acide cétique*; mais il a reconnu depuis que c'était de l'acide margarique uni à une matière grasse; il a vu en outre qu'il ne se forme pas alors de glycérine (principe doux des huiles), mais un composé particulier, cristallisable, fusible à 38° centigr., et volatil, qu'il a nommé *éthyl*. V. ce mot.

CÉTINIQUE, adj. V. ACIDE cétique.

CÉTOINE, s. f. [*cetonia*, all. *Metallkäfer*]. Nom d'un genre de coléoptères pentamères lamellicornes, dont une espèce, la *cétaine dorée* (*Cetonia aurata*, L.), est souvent mêlée par fraude aux cantharides, dont sa forme ramassée et ovalaire la rend facile à distinguer.

CÉTRARINE, s. f. [*cestrarin*, amer du lièchen, *acide cétrarique*]. (C³⁴H¹⁶O¹⁵.) Matière amère trouvée par Berzelius dans le lièchen d'Islande (*Cetraria islandica*, *stricta* et *pulmonacea*). Elle est blanche, amère, pulvérisable, ou quelquefois comme mamelonnée, sans indices de cristallisation, légère, insoluble dans l'eau froide et les huiles essentielles, mais dissoute par l'alcool à chaud et par les éthers sulfurique et acétique. Elle fond un peu à 125° centigr., puis brunit et s'altère si l'on élève la température. Elle prend à chaud par l'acide chlorhydrique une couleur bleue très belle. La cétrarine paraît s'unir aux alcalis, mais elle passe facilement alors à l'état d'ulmine. Elle colore en rouge les sels de fer, et en vert ceux de cuivre. — *Bleu de cétrarine*. Corps de couleur bleue obtenu par action de l'acide chlorhydrique sur la cétrarine au contact de l'air.

CÉTYLATE D'OXYDE D'ÉTHYLE. V. ÉTHYL.

CÉTYLE, s. m. Radical composé hypothétique, admis par Liebig. Combiné avec 1 d'oxygène, il constituerait l'oxyde de cétyle, ou *éthyl*, qui, en s'unissant aux acides margarique et oléique, forme la cétine. Quelques auteurs écrivent *céthyle*.

CÉTYLIQUE, adj. V. ACIDE cétique.

CÉVADILLE, s. f. [*sabadilla*, fruit du *Veratrum sabadilla*, polygam. monœc., L., colchicacées, J.; all. *Sabadillgermer*]. Ses fruits sont des capsules

allongées, réunies par trois dans une même fleur, minces, rougeâtres, renfermant chacune deux ou trois graines oblongues, noirâtres, anguleuses et tronquées à leur sommet. Pelletier et Caventou y ont trouvé un principe particulier qu'ils ont appelé *vérvatrine* (V. ce mot), et un acide odorant et volatil qu'ils ont nommé *acide cévadique*. La cévadille doit à la vérvatrine qu'elle contient son acreté violente. C'est un médicament dangereux qu'on emploie à l'extérieur pour détruire la vermine, mais qui peut déterminer des accidents graves.

CÉVADIQUE, adj. Nom d'un acide appelé aussi *sabadillique*, obtenu par saponification de l'huile contenue dans la cévadille. Il est blanc, cristallisé en aiguilles nacrées, volatil, faiblement odorant, fusible à 20°, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

CHABIN, s. m. Nom donné dans quelques îles de l'Amérique au produit du bouc et de la brebis.

CHAGACA ou **CHACHACA**, s. m. Nom d'une *Drimys*, famille des renouclacées, dont l'écorce, dite aussi *écorce de palo piquante*, est aromatique, stimulante, d'une odeur douce, de saveur astringente, aromatique, devenant brûlante.

CHACAL, s. m. [*Canis aureus*, L., all. *Shakal*, *Goldwolf*, angl. *jackal*, *golden wolf*, esp. *chacal*]. Animal de la taille du renard, mais plus haut sur jambes, gris jaunâtre en dessus, blanchâtre en dessous, jambes fauves; il vit en troupes, répand une odeur désagréable. On écrit aussi *jackal* ou *schaackal*.

CHACARILLE, s. f. Synonyme de *cascarille*. V. ce mot.

CHÆROPHYLLINE, s. f. Produit obtenu par Polstorff, en distillant, avec une solution étendue de potasse, les graines du *Chærophyllum bulbosum*.

CHAFF, s. m. Nom anglais donné au mélange, à parties égales, de paille et de foin coupés. Quelquefois le *chaff* n'est que du foin coupé. On le prépare ainsi pour les chevaux soumis à l'entraînement.

CHAILLETIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, composée d'arbres ou d'arbustes exotiques à fleurs axillaires, ayant le pédoncule souvent soudé au pétiole. Voisines des térébinthacées; elle a pour type le genre *Chaillatia*.

CHAÎNE, s. f. Mesure de corde, ou faite d'anneaux métalliques, pour prendre la taille des animaux domestiques. Elle est infidèle; on préfère la mesure dite *potence*.

CHAIR, s. f. [*caro*, σαρξ, all. *Fleisch*, angl. *flesh*, it. et esp. *carne*]. Dans le sens le plus étendu, ce mot s'applique à toutes les parties molles des animaux: c'est dans ce sens qu'on dit une *excroissance de chair*. Mais il s'entend plus particulièrement de la partie rouge des muscles, qu'on nomme aussi *chair musculaire*, ou bien de l'apparence extérieure du corps, comme lorsqu'on dit: des *chairs molles*, la *couleur de chair*, etc. — On appelle *chair de poule* l'aspect que présente la peau lorsque l'impression du froid y détermine des aspérités dues à la saillie des bulles des poils, ce qui la fait ressembler à la peau d'une poule plumée. — On nomme aussi *chair* le parenchyme, la partie succulente de certains fruits: c'est le *sarcocarpe*. — En pathologie, on appelle *chairs* une substance molle qui se voit dans les solutions de continuité et qui est formée par les bourgeons vasculaires. — Hygiène: Il ne paraît pas que la chair des animaux malades, cuite et employée en aliment, soit malfaisante. Des chevaux morveux, des bœufs atteints de maladies épidémiques, ont été mangés sans qu'il en résultât des inconvénients. La cuisinon

et la digestion suffisent pour décomposer les principes nuisibles et en détruire ainsi tous les effets. On a proposé de faire servir à la nourriture et à l'engraissement des pores la chair du cheval, et en particulier celle des chevaux abattus à Montfaucon. C'est ainsi que sont nourris les pores d'Alfort; ils mangent indistinctement tous les cadavres d'animaux et toutes les lésions organiques de ces cadavres à l'état de crudité. Cette pratique n'a aucun inconvénient; la viande qui en résulte est bonne et salubre. Ces faits sont importants au point de vue de la physiologie et de l'hygiène.

CHALASIE, s. f. [*chalasis*, χηλασις, de χηλασις, je relâche: relâchement]. Wenzel donne ce nom à la séparation (partielle) de la cornée d'avec la sclérotique; ce qui peut arriver, non seulement par une plaie, mais aussi par l'hyppopyon survenu à la suite d'une ophthalmie aiguë. On écrit aussi *chalazie*, ce qui est vicieux.

CHALASTIQUE, adj. [*chalasticus*]. Synonyme inusité de *relâchant*, *émollient*.

CHALAZE, s. f. [*chalaza*, de χηλαζα, grêle; angl. *chalaza*, it. *calaza*, esp. *chalaza*]. Caertner a appelé ainsi le point qui répond, sur la tunique interne d'une graine, à l'insertion du cordon ombilical (*podosperme* ou *funicule*): c'est l'*ombilic interne* de quelques botanistes [all. *Keimfleck*]. — On nomme *chalazes* [*tractus albuminosi*, all. *Hahnentritt*, die beiden *Eigelbänderchen*] deux cordons qui maintiennent le jaune suspendu dans l'œuf d'oiseau. Ce sont deux prolongements de la membrane chalazifère qui vont s'attacher à la couche extérieure de l'œuf, et que le mouvement de celui-ci dans l'oviducte fait tourner en spirale sur eux-mêmes. V. CHALAZION.

CHALAZIFÈRE, adj. On donne le nom de *membrane chalazifère* à une membrane privée de vaisseaux que la première couche du blanc de l'œuf d'oiseau produit en se condensant et s'appliquant sur la surface du jaune.

CHALAZION, s. m. [*chalaza*, *chalazosis*, *grando*, χηλαζα, χηλαζισις, χηλαζισις, all. *Hagelkorn*, angl. *hailstone*]. Tumeur, aussi appelée *chalaze*, *grêle* ou *grêlon*, du bord libre des paupières, de la grosseur d'un grain de millet ou d'un haricot, transparente ou rougeâtre, rosée, peu ou point mobile, indolente. Elle est constituée tantôt par des éléments fibro-plastiques, ou plus souvent par des corpuscules sphériques de 0^{mm},005, propres à beaucoup de produits inflammatoires. Le chalazion est plus fréquent à la paupière supérieure qu'à l'inférieure; il est unique ou multiple. Lorsqu'il ne disparaît pas spontanément, l'ablation avec les ciseaux courbes ou les cautérisations avec le nitrate d'argent (souvent inefficaces) sont les seuls moyens à employer.

CHALAZONÉPHRITE, s. f. [de χηλαζα, grêle, et νεφριτις, néphrite]. On a proposé ce mot pour désigner la maladie de Bright, par allusion aux granulations dont le rein se remplit dans cette maladie.

CHALDETTE (LA). Ilameau à deux lieues de Chaudes-Aigues (Lozère), qui possède des eaux minérales salines dont la température est de 30° à 36° centigr.

CHALEUR, s. f. [*calor*, θερμη, all. *Wärme*, angl. *heat*, it. *calore*, esp. *calor*]. Ce mot, qui implique ordinairement l'idée vague et confuse d'une cause, n'exprime en réalité que la sensation éprouvée par nous lorsque nos organes enlèvent du calorique aux corps dont la température est supérieure à la nôtre, et, par extension, celle qu'il pourrait produire sur des organes

plus résistants, ou même sur des corps non organisés. — Dans le langage vulgaire, *chaleur* [all. *Brunst*, angl. *rut*, it. *frega*, esp. *brama*] est souvent employé comme synonyme de *rut*, en parlant des animaux domestiques surtout : on dit qu'ils *sont en chaleur*, lorsque le besoin de l'accouplement se fait sentir chez eux.

Chaleur animale. On appelle ainsi la température propre à chaque espèce d'animal. Chez l'homme, cette chaleur a été longtemps évaluée à 32° R. (40° centigr.); on sait aujourd'hui que dans les parties internes accessibles à nos moyens d'exploration (la bouche et le rectum), elle est de 29°, 20 à 29°, 60 R. (36°, 50 à 37° centigr.). Elle varie en raison d'une foule de circonstances. Un peu plus forte le matin que le soir, et dans certaines maladies que dans l'état de santé, elle est un peu plus faible chez le nouveau-né que chez l'adulte, pendant le sommeil que durant la veille, chez les individus atteints de cyanose et de choléra; elle n'est pas la même dans les diverses parties du corps, diminue du centre à la périphérie, et est moins forte, par exemple, dans le sang de la veine porte que dans celui des veines hépatiques, de l'artère du rein que dans celui des veines rénales (1° à 1/2° de différence), dans celui du ventricule gauche que dans le droit (1/2°), et Mayer a trouvé jusqu'à 2° de différence entre le sang de la jugulaire et celui de la carotide. Chez les cétaqués et quelques mammifères, elle est en moyenne de 40° centigr., degré qu'elle atteint chez l'homme dans quelques cas de fièvre. Chez les oiseaux, elle ne dépasse pas 42° centigr. Chez les reptiles batraciens, poissons et invertébrés, elle suit la température du milieu où ils se trouvent, mais reste un peu au-dessus (1/2° à 2° ou 3° environ, suivant les espèces) si la température est basse, et un peu au-dessous si elle est très élevée. Les plantes présentent le même fait dans les limites de quelques dixièmes de degré. On a émis un grand nombre d'hypothèses sur la production de la chaleur animale. Lavoisier, Laplace, et, à leur exemple, les chimistes, l'ont considérée comme le résultat de la combinaison de l'oxygène atmosphérique avec le carbone et l'hydrogène du sang: les partisans de cette hypothèse ont seulement discuté, sans pouvoir la résoudre, la question de savoir si le dégagement de chaleur avait lieu tout entier dans le poumon, ou s'il s'opérait dans les diverses régions de l'économie, l'oxygène de l'air étant absorbé par le sang veineux dans le poumon, et ne se combinant que peu à peu avec le carbone et l'oxygène de ce liquide, qui ne ferait alors que se décharger dans les voies respiratoires de l'acide carbonique et de l'eau qu'il contient tout formés et qui s'y sont développés peu à peu. On a reconnu depuis lors que la chaleur animale est produite non par tel ou tel acte fonctionnel, mais qu'elle est le résultat des divers actes de combinaison assimilatrice et de décombinaison désassimilatrice qui caractérisent la nutrition, laquelle est une propriété de tous les tissus. La chaleur est donc produite partout; mais de même que les actes nutritifs sont ordinairement d'autant plus actifs dans un tissu que le sang y est plus abondant, de même aussi il y a plus de chaleur produite dans les tissus très vasculaires. C'est ainsi que le sang qui sort du foie et du rein est plus chaud que celui qui sort du poumon, parce que, sans laisser passer à l'état gazeux une partie de ses principes dans les premiers, comme il le fait dans le poumon, le sang y arrive abondamment et y opère un échange de matériaux, de liquides à solides, et vice versa, plus abondant qu'ailleurs.

C'est parce que la fonction de respiration accomplit d'une manière spéciale l'expulsion par échange endomotique des principes gazeux produits pendant la nutrition (comme le rein le fait pour les principes liquides et les solides en dissolution), et parce que ces principes gazeux sont surtout de l'acide carbonique, que vient remplacer l'oxygène, que : 1° on s'en est pris au poumon pour y chercher une explication du phénomène; 2° qu'on a supposé une combustion là où se passent nombre d'actes chimiques dont pas un n'est une combustion (V. ce mot, CALORIFICATION et CATALYTIQUE). — En pathologie, on distingue la *chaleur interne*, la sensation exagérée en plus ou en moins par le malade, et non en rapport toujours avec la température réelle, et la *chaleur extérieure*, qui se fait sentir à ceux qui le touchent. On dit que la *chaleur* est *habitueuse*, lorsqu'elle est accompagnée de moiteur, et semblable à celle que l'on éprouve sur le bain; qu'elle est *sèche*, si la peau n'a plus sa souplesse ordinaire; qu'elle est *âcre* et *moedicante*, si elle produit sur la main une sensation incommode, une sorte de picotement désagréable. On appelle *chaleur nerveuse*, *chaleur erratique*, une chaleur qui vient par bouffées alternant avec des frissons vagues, et qui passe rapidement d'un lieu à un autre; *chaleur hectique*, une chaleur brûlante et sèche, sensible et pour le malade et pour le médecin, chaleur qui occupe principalement la paume des mains, la plante des pieds et les pommettes, et qui est accompagnée de fièvre lente. On nomme *chaleur septique* une chaleur qui produit sur la main une sensation piquante analogue à celle de la chaleur âcre, mais plus douce et plus uniforme, avec faiblesse et fréquence du pouls, etc.

CHALLES. Localité près de Chambéry (Savoie). Source d'eau sulfureuse froide, 12°.

CHALUMEAU, s. m. [all. *Löthrohr*]. Tube de laiton dont les chimistes se servent pour diriger, au moyen d'un courant d'air, la flamme d'une lampe ou d'une chandelle sur une substance qu'ils veulent décomposer par la voie sèche. Ce tube a environ un huitième de pouce à son embouchure, et son diamètre, à l'extrémité voisine de la flamme, n'exécède guère celui d'une épingle. On souffle avec la bouche appliquée à l'extrémité la plus large, ou bien une vessie est adaptée au tube, et l'on en chasse l'air par la compression. La substance que l'on veut décomposer, et qui ne doit être que d'un très petit volume, est placée dans un charbon creusé, ou du moins elle est entourée de charbon, à moins qu'elle ne soit de nature à se combiner avec ce corps, auquel cas on se sert d'une cuiller de métal, et préférentiellement de platine.

CHALYBÉ, ÉE, adj. [*chalybeatus*, de *chalybs*, fer, acier; all. *stahlhaltig*, angl. *chalybeate*, it. *calibeato*, esp. *calibeado*]. Qui contient de l'acier ou du fer. — *Vin chalybé*. On le prépare en faisant macérer 30 gram. de limaille de fer pur dans une bouteille de vin blanc, que l'on passe ensuite. C'est un tonique et un emménagogue.

CHAMÉDRYS, CHAMÉPITYS. V. GERMANDRÉE.

CHAMELAUCIÉES, s. f. pl. Nom d'une tribu de la famille des myrtacées.

CHAMARRAS, s. m. V. GERMANDRÉE d'eau.

CHAMBON. Village du Puy-de-Dôme. Source minérale ferrugineuse froide et chargée d'un sel analogue au sel d'Epsom.

CHAMBRE, s. f. [*camera*, du grec *καμάρα*, voûte; all. *Augenkammer*, angl. *chamber*, it. *camera*,

esp. *camara*]. Ou appelle *chambre antérieure* de l'œil, l'espace compris entre la cornée et la partie antérieure de l'iris; *chambre postérieure*, l'espace compris entre la partie postérieure de l'iris et la face antérieure du cristallin. Ces deux chambres sont remplies par l'humour aqueuse, et elles communiquent ensemble par la pupille.

CHAMEAU, s. m. [*camelus*, *زأفران*, all. *Kamel*, angl. *camel*, it. *camello*, esp. *camello*]. Genre de ruminants sans cornes, formant avec les lamas la famille des caméliens. Ils ont des sabots rudimentaires, et les doigts réunis en dessous par une peau à épiderme épais et calleux formant une large semelle. On n'en trouve de sauvages que dans le désert de Shamo, sur les confins de la Chine; tous les autres sont réduits à l'état de domesticité. On en connaît deux espèces: 1° le *chameau* proprement dit (*chameau à deux bosses* ou *bactrien*, *Camelus bactrianus*, L.), originaire du centre de l'Asie, moins fort que le suivant; 2° le *dromadaire* (*chameau arabe*, *chameau à une bosse*, *Camelus dromedarius*, L.), qui de l'Arabie s'est répandu en Syrie, Perse, nord de l'Afrique, etc. Il est plus rapide à la course que le cheval et porte 300 à 400 kilogrammes. Leur chair vaut celle du bœuf, le lait celui de la vache. On les tond tous les ans; le poil sert à faire des étoffes, et les cordes. La peau s'emploie comme celle du bœuf.

CHAMOIS ou **ISARD**, s. m. [*Antilope rupicapra*, L., all. *Gemse*]. Ruminant à cornes creuses, de la taille d'une grande chèvre, à pelage brun, dont la peau et la chair sont recherchées.

CHAMPIGNONS, s. m. pl. [*fungi*, all. *Schwamm*, angl. *mushroom*, it. *fungo*, esp. *seta*, *hongo*]. Classe de plantes cryptogames (aeotylédones, J.) qui renferme une infinité de genres et d'espèces aussi variées dans leurs formes que dans leur organisation. Ce sont des plantes terrestres, pulvérulentes, floconneuses, filamenteuses ou parenchymateuses, charnues ou coriaces, incolores, blanches, noires, jaunes, fauves, brunes, olivâtres, orangées ou rouges. Tantôt elles sont représentées par une seule cellule très petite, dont plusieurs individus vivent, en quelque sorte, en colonie ou isolément; ou bien ce sont des filaments constitués par plusieurs cellules articulées, accompagnés souvent de *mycélium*, c'est-à-dire d'autres filaments formés d'une seule cellule allongée, souvent ramifiée. Tantôt ce sont des corps sphéroïdaux cylindriques, coniques ou ramifiés, charnus ou subéreux, composés: 1° d'un *chapeau*, ordinairement convexe, garni, sur sa face inférieure, de lames perpendiculaires rayonnantes, de tubes, de pores, etc.; 2° d'un *stipe* ou *pédicule* central ou latéral, présentant près de son sommet une membrane circulaire qui s'étend jusqu'au pourtour du chapeau, et qui finit par se déchirer, ne laissant autour du stipe que des débris frangés qu'on désigne sous le nom de *collier* ou d'*anneau*. Ces derniers champignons sont quelquefois reconverts avant leur développement par une sorte de bourse complète ou incomplète appelée *volva*. Les organes reproducteurs des champignons, auxquels on a donné le nom de *spores*, *sporidies*, *sporules*, se présentent ordinairement sous forme d'une poussière très fine, dont les grains sont tantôt nus, tantôt renfermés dans de petites capsules membranées (*thèques* ou *sporangies*), formant quelquefois par leur réunion une membrane (*hyménium*) étendue à la surface du champignon (V. COHIBES, SPERMOGONES, et les mots ci-dessus). Les champignons se

divisent en cinq ordres: 1° *Arthrosporés*, représentés par une seule utricule ou cellule, libre ou agglomérée avec ses semblables, ou par des utricules articulées en chapelet (V. ACHORIUM, MICROSPORUM, etc.). 2° *Trichosporés*, formés de cellules filamenteuses, articulées bout à bout, à spores nues, isolées ou accumulées au sommet des filaments ou des rameaux (V. MUSCARDINE, etc.). 3° *Climosporés*, coriaces ou charnus; sur un réceptacle charnu, cornu ou mucilagineux (V. ERGOT DE SEIGLE, PUCCINIE, etc.). 4° *Thécosporés*, coriaces ou charnus; spores dans des thèques ou sporanges à la surface du réceptacle ou dans son épaisseur (les *truffes* ou *tuber*, etc.). 5° *Basidiosporés*, coriaces ou charnus, spores sur des *basides* (V. ce mot) à la surface du réceptacle ou dans son épaisseur (*agarics*, *bolets*, *oranges*, etc.). L'analyse anatomique démontre l'existence, dans les champignons, d'une grande quantité de substances organiques azotées. On y trouve aussi une substance particulière inerte, à laquelle on a donné le nom de *fungine* (V. ce mot); leur *principe délétère* est l'*amanitine*, trouvée d'abord dans le genre *Amanite*. Cette substance est soluble dans l'eau; insoluble dans l'éther, incristallisable; elle n'est affaiblie ni par la dessiccation ni par l'ébullition; elle n'est ni décomposée ni précipitée par les acides, les alcalis faibles, l'acétate de plomb, ou l'infusion de noix de galle. Elle n'a ni odeur ni saveur; elle résiste à une température supérieure à celle de l'eau bouillante, et forme avec les acides des sels cristallisables. — Il n'existe pas de caractères auxquels on puisse infailliblement reconnaître les champignons comestibles. Il faut rejeter tous ceux qui ont une odeur fétide, une saveur âcre, amère ou acide; ceux dont la chair est coriace et subéreuse, ou dont la chair, molle et aqueuse, change de couleur quand on les casse; ceux qui croissent dans les lieux souterrains ou humides, sur les débris de substances animales ou végétales en putréfaction. Le plus sage serait sans doute de s'en abstenir complètement, puisque les espèces même reconnues alimentaires peuvent acquérir, dans certaines circonstances, des qualités malfaisantes. Au moins devrait-on ne faire usage que du champignon de couche (*Agaricus campestris*, L., *Agaricus edulis*, Bull.), communément désigné sous le nom générique de *champignon*, et le seul qui soit permis de débiter à Paris. Ce champignon est d'un blanc brunâtre; son pédicule est toujours plein, non renflé, haut d'un à deux pouces, et pourvu d'un collier; son chapeau, convexe, lisse, glabre, est garni, sur sa face inférieure, de feuillets rosés; il est facile d'enlever la pellicule coriace qui recouvre sa face supérieure. On peut, au premier abord, confondre avec ce champignon comestible, l'*orange ciguë* (*Agaricus bulbosus*, *Agaricus vernus*): et cette méprise cause, chaque année, de nombreux empoisonnements. Cependant l'*orange ciguë* diffère en ce que, lorsqu'elle commence à croître, au lieu d'un simple collier, étendu du bord du chapeau à la partie supérieure du pédicule, elle a un volva complet, qui l'enveloppe depuis la racine jusque pardessus le chapeau; en ce que son pédicule est bulbeux et fistuleux, et que les lames de son chapeau sont tout à fait blanches; enfin, et surtout, en ce que la peau qui recouvre la face supérieure du chapeau y est intimement adhérente. Parmi les autres espèces le plus ordinairement employées à titre de comestibles, celles qui méritent le plus de confiance sont le *mousseron* et le *faux mousseron*, l'*agaric du houx*,

l'orange vraie, la morille, la chanterelle, et quelques bolets (V. ces mots). Il paraîtrait que beaucoup de champignons vénéneux cessent d'être malfaisants lorsqu'on a le soin de les faire bouillir ou seulement de les laisser tremper quelque temps dans de l'eau vinaigrée, ou de les assaisonner avec du jus de citron. Dans les empoisonnements par les champignons, il faut recourir aux émétiques et aux éméto-cathartiques, puis aux boissons adoucissantes. L'éther, à haute dose, produit aussi de bons effets. Quelques auteurs recommandent les boissons acidulées pour neutraliser la matière vénéneuse des champignons; d'autres les proserivent, parce qu'elles dissoudraient les principes vénéneux et ne feraient qu'accroître le mal. Le tannin, associé à un peu de soude ou de savon, pourrait probablement être employé avec avantage. — Les seuls champignons dont la vente soit tolérée à Paris sont : les champignons de couche (*Agaricus edulis*), cultivés en grand par des champignonnistes, dans les carrières des environs de Paris; la morille comestible (*Phallus esculentus*) et la chanterelle (*Agaricus cantharellus*), qui tous les deux croissent dans les bois. Les accidents dus à l'usage des champignons nuisibles par leur nature ou leur ancienneté sont extraordinairement rares aujourd'hui à Paris. L'inspecteur chargé de l'examen des champignons visite tous les matins ces végétaux exposés sur le carreau des halles; il visite aussi les marchés du centre; et il est rare de rencontrer des champignons développés ou trop vicieux, parce que les marchands savent qu'en faisant de grandes provisions, ils s'exposent à les voir détruire. — Les champignons qui vivent en parasites sur les animaux sont : Chez l'homme et les mammifères : les *Trichophyton tonsurans*, Malmsten, cuir chevelu; *T. sporuloides*? Ch. R.; *T. ulcerum*? Ch. R., peau ulcérée; *Microsporion Audouini*, Gruby, follicules pileux; *M. mentagrophytes*, Ch. R., racines des poils; *M. furfur*, Ch. R., peau; *Mucor mucedo*, Linné, dans une caverne de gaugrène pulmonaire; *Achorion Schænleinii*, Remack, cuir chevelu et follicules pileux; *Aspergilli species*? Pacini et Mayer, conduit auditif; *Puccinia favi*, Ardsten, sur des favus; *Oidium albicans*, Ch. R., muguet; champignon du poulmon, Bennett; champignon dans l'écoulement nasal de la morve. — Sur les oiseaux, dans l'appareil respiratoire : les *Aspergillus candidus*, Micheli, sacs aériens et poulmons; *A. glaucus*, Fries; *A. nigrescens*, Ch. R.; *A. du Strix nyctea*, J. Müller et Retzius; moisissure des poulmons du geai, Mayer. Dans les œufs, les *Dactylium oogenum*, Montagne; *Sporotrichum (Nematogonum) bruneum*, Schenck. — Chez les reptiles, dans les œufs, *mycelium* d'espèce indéterminée. — Chez les insectes : *A. sur les élytres ou au niveau des articulations*, *Botrytis Bassiana*, Bals., Mont.; *Sporendonema muscæ*, Fries; *Laboulbenia Rougetii*, Ch. R. et Mont., sur des *Brachinus*; *L. Guerinii*, Ch. R., sur des *Giretes sericeus*, Lab. et Ch. R.; *Stilbum Buquetii*, M. et Ch. R., sur des insectes. *B.* Sur les chenilles et les chrysalides, dans les tissus des vers à soie, etc., *Botrytis Bassiana*, Balsamo, Montagne (V. MUSCARDINE). Genre *Sphaeria*, Illaller, section *Cordyceps*, Fries; *Sphaeria militaris*, Ehrenberg, sur les chenilles; *S. sphaerocephala*, Kl.; *S. entomorrhiza*, Dickson, sur les chenilles et des insectes; *S. sobolifera*, Hill, sur les nymphes de cigale; *S. sinensis*, Berkeley, sur des chenilles; *S. Robertsii*, Hooker, sur la chenille de l'*Hepialus virescens*; *S. Tay-*

lori, Berkeley, sur des chenilles; *S. Gunnii*, Berkeley, sur des chenilles; *Keutrosporium microcephalum*, Wallroth, sur des larves d'insectes; *K. mitratum*, Wallr., sur des larves d'insectes; *Isaria Eleuteratorum*, Nees, sur des carabes (coléoptères); *I. floccosa*, Fries, sur des chenilles et chrysalides de *Bombyx*; *I. strigosa*, Fries, sur des chrysalides de *Noctua*; *I. arachnophila*, Dittmar, sur des araignées; *I. leprosa*, Fries, sur des chrysalides de *Noctua*; *I. tartarica*, Wallr., sur une araignée; *I. crassa*, Persoon, sur des chrysalides mortes; *I. sphecochila*, Dittmar, sur des frelons morts; *I. exoleta*, Fries, sur des chenilles; *I. avaneorum*, Schweiniz, sur des araignées; *I. sphyngum*, Schweiniz, sur des *Bombyx*; *I. gigantea*, Montagne, sur des mygales. — Champignon de la teigne. V. ACHORION et FAVUS. — Champignon de la teigne décalvante ou achromateuse, du vitiligo et du porrijo decalvans. V. MICROSPORION. — Champignon du pityriasis. V. MICROSPORION. — Champignon de la teigne tondante, porrijo scutulata. V. TRICHOPHYTON. — Champignon de la mentagre. V. MICROSPORION. — Champignon de Malte. Nom commercial du *Cynomorium coccineum*, dont le stipe, desséché et privé de ses écailles, contourné, ridé, brun, terminé par un chaton non développé, est substitué en fraude à la racine de *calaguala*. Il a une saveur astringente acide. Linné le recommande comme utile contre les hémorrhagies, la dysenterie. C'est une plante monocotylédone (rangée à tort parmi les acotylées), de la famille des balanophorées (V. ce mot), tribu des cynomoriées. Elle vit en parasite sur les racines de plusieurs arbres et arbrisseaux du littoral de la Méditerranée. La tige est chargée d'écailles sans feuilles, terminée par un chaton écarlate, formé de fleurs mâles monandres uniloculaires; ovaire uniloculaire, monosperme; graine à péricarpe sec, endosperme gros, charnu, embryon très petit, superficiel. — En pathologie, on désigne quelquefois sous le nom de champignons des excroissances molles et fongueuses (V. FONGUS). — Les vétérinaires donnent ce nom à un engorgement qui survient quelquefois, après la castration, à l'extrémité inférieure du cordon testiculaire, et qui se transforme en une substance fongueuse, blanchâtre, dure, de texture serrée. — Champignon philosophique. On a donné autrefois ce nom au charbon volumineux et spongieux résultant de l'inflammation des huiles siccatives par un mélange d'acide nitrique et sulfurique.

CHANGRE, s. m. [*ulcusculum cancrorum*, all. *Schanker*, angl. *chancre*]. On a donné le nom de *chancres* à de petits ulcères qui ont de la tendance à s'étendre et à ronger les parties environnantes, comme les ulcérations cancéreuses, et particulièrement à ceux qui sont occasionnés par une eause vénérienne. — Les chancres vénériens ou ulcères syphilitiques sont distingués, comme les autres accidents de même nature, en *primitifs* et en *consécutifs*, suivant qu'ils se manifestent presque aussitôt après un commerce impur, ou seulement au bout d'un temps plus ou moins long. Les chancres *primitifs* surviennent toujours à l'endroit sur lequel a eu lieu le contact. Ils paraissent le plus ordinairement du troisième au sixième jour, quelquefois cependant beaucoup plus tard. Les *consécutifs* se manifestent plus ou moins loin du siège de l'infection, et seulement quelques semaines ou quelques mois après la guérison des symptômes primitifs. Les chancres débutent par de petites taches rouges, inflammatoires et prurigineuses, dont le centre s'élève rapidement,

devient blanchâtre, vésiculaire, transparent, et laisse échapper une sérosité roussâtre ou purulente; ils se creusent à leur sommet; leurs bords se durcissent, se taillent à pic; leur surface est grisâtre et fournit une matière purulente, visqueuse, fétide, et assez abondante. On pense d'abord les chancres avec un peu de charpie fine trempée dans le vin aromatique ou recouverte de cérat frais; lorsque l'inflammation est dissipée, on enduit la charpie de pommade napolitaine mêlée avec partie égale de cérat, et l'on administre quelques mercuriaux à l'intérieur. — *Chancres indurés*. Se dit des chancres à la base desquels s'est formée une induration ou épaississement qui survient à partir du deuxième septénaire. Robin et Marchal ont montré que l'induration est due à la production d'éléments fibro-plastiques. C'est le signe spécifique de la syphilis confirmée; on l'appelle aussi *chancres huntériens*, du nom de l'auteur qui l'a le premier bien étudié. Le pus fourni par le chancre primitif inoculé donne lieu à une pustule virulente et à un nouveau chancre qui se termine du premier au quatrième septénaire. C'est le seul moyen de distinguer les accidents syphilitiques des accidents vénériens, et, d'après Ricord, les accidents primitifs de la vérole des accidents secondaires; mais l'inoculation de ceux-ci donne pourtant lieu à des lésions particulières syphilitiques, différentes toutefois des accidents primitifs. — *Chancres phagédénique* ou *serpigneux*. On donne ce nom à un ulcère qui a pour point de départ un chancre ou un bubon syphilitique ouvert, et qui s'étend en largeur surtout et en profondeur, se guérit d'un côté et empiète de l'autre. Ce chancre donne lieu souvent à un large ulcère, qui résiste à tous les moyens employés pour amener la cicatrisation, souvent pendant plusieurs mois et même plusieurs années. Au bout de ce temps, la cicatrice se fait, soit vite, soit lentement, et la santé se rétablit. Ces ulcères n'altèrent pas autrement la santé que toute surface suppurante. — *Chancres des enfants*. V. APHTHES. — Les vétérinaires donnent le nom de *chancres* aux ulcérations qui se forment sur la membrane muqueuse des narines du cheval affecté de la morve. Ils appellent *chancres de la langue*, ou *glossanthrax*, ou *chancre volant*, le charbon, lorsqu'il a son siège sur cet organe. — En botanique: *Chancre des arbres*, maladie des arbres, consistant dans la formation d'espèces d'ulcères qui détruisent de proche en proche les couches corticales et ligneuses. On voit se former entre l'écorce et l'aubier un dépôt de cambium qui s'altère bientôt, et finit par mettre à nu une sorte de plaie ulcéreuse.

CHANGREUX, EUSE, adj. [*canerosus, carcinodes*]. Qui est de la nature du chancre ou du cancer.

CHANFREIN, s. m. [it. *frontale*]. Partie antérieure de la tête du cheval, qui s'étend depuis les yeux jusqu'aux naseaux.

CHANTERELLE, s. f. [*Merulius cantharellus*, all. *Kantherele, Eierschwamm*]. Champignon comestible, appelé aussi *girole*, *jaunelet*, *chevette*. Il est d'un jaune pâle; ses lamelles, anastomosées et irrégulières, sont placées à la partie inférieure d'un chapeau oblique et ombiliqué, et descendent jusqu'à la moitié du pédicule.

CHANTRIGNÉ. Bourg de la Mayenne. Source froide très chargée de fer.

CHANVRE, s. m. [*Cannabis sativa*, L., all. *Hanf*, angl. *hemp*, it. *canapa*, esp. *cañamo*]. Plante originaire de la Perse et de l'Inde (diocèse pentandrie, L.,

urticées, J.), dont toutes les parties exhalent une odeur forte et enivrante. La graine, connue sous le nom de *chênevis*, renferme une amande blanche qui contient une grande quantité d'huile grasse. V. BANG et HASCHISCH.

CHAPEAU, s. m. [*pileum*, all. *Hut*]. On donne ce nom à la partie supérieure d'un champignon, quand elle a un certain diamètre, et qu'elle dépasse sensiblement la partie inférieure, nommée *pédicule* ou *stipe*.

CHAPELET, s. m. Terme de chirurgie: engorgement ganglionnaire disposé comme un chaplet. — Terme de vétérinaire: suros placés les uns à la suite des autres. — *Farcin en chapelet*, variété du farcin dans laquelle les boutons sont placés sur une même ligne et plus ou moins séparés. — Chirurgie vétérinaire: appareil composé d'une douzaine de bâtons longs de 40 à 50 centimètres et de morceaux de bois ovoïdes, traversés par deux cordes. Ce collier empêche le cheval de se mordre sur une partie du corps où l'on a fait quelque pansement.

CHAPELLE-GODEFROY (LA). Localité près de Nogent (Aube). Deux sources d'eaux ferrugineuses acides, d'une saveur styptique.

CHAPETONNADE, s. f. [*vomitus rabiosus*]. Vomissement accompagné de délire furieux qui attaque les Européens dans les pays chauds.

CHAPITEAU, s. m. [*capitulum*, all. *Helm*, it. *antenitorio*, esp. *capitol*]. Partie supérieure d'un alambic (V. ce mot). — *Chapiteau à queue*, instrument en forme de pipe à fumer, que Mesnard a décrit, et qui est destiné à dégorgier, au moyen de la succion, les seins des nouvelles accouchées.

CHAPONNAGE, s. m. [all. *Kapauen*]. Castration de la volaille. La tête de l'animal étant placée sous son aile, on fait éprouver à son corps plusieurs tours de fronde rapides, de manière à étourdir l'animal et à le rendre insensible. On pratique une incision oblique d'avant en arrière et de dedans en dehors, de 2 à 3 centimètres, dans le flanc gauche; on introduit le doigt indicateur, on détache les testicules ou les ovaïres avec l'ongle du doigt, et on les ramène en dehors. On coud ensuite les parois abdominales.

CHARA, et **CHARACÉES**, s. f. pl. Classe de plantes acotylédones, aquatiques, à rameaux verticillés, à tiges articulées, creuses, cloisonnées. Le liquide qui remplit chaque chambre ou cavité séparée par les cloisons est doué d'un mouvement particulier de gyration qui suit la direction des grains de chlorophylle rangés en séries obliques à leur face interne. Les organes de génération sont séparés sur un seul ou deux individus. Les organes mâles renferment des spermatozoïdes (V. ANIMALCULES). Cette classe de plantes remarquables ne renferme que le genre *Chara*; les espèces *aspera*, *hispida*, *fatida* et *fragilis*, sont communes en France.

CHARANÇON, s. m. Nom commun de tous les insectes de la famille des curculionides, de l'ordre des coléoptères tétramères.

CHARBON, s. m. [*carbo*, all. *Kohl*, angl. *charcoal*, it. *carbone*, esp. *carbon*]. Produit de la combustion incomplète des plantes ligneuses. Le charbon est formé presque en entier de carbone, uni seulement à un peu d'eau que la calcination peut lui enlever, à un peu d'hydrogène qu'il retient obstinément, et à quelques sels propres au végétal dont il provient. Lorsqu'il

commence à brûler, exposé au contact de l'air, il donne du gaz acide carbonique et du gaz hydrogène carboné; il ne fournit que de l'acide carbonique lorsqu'il est bien enflammé. C'est par conséquent le mélange de ces deux gaz qui cause la mort dans les asphyxies par le charbon, et le gaz acide carbonique seul dans les asphyxies par la braise des boulangers. Le charbon jouit de la propriété de purifier certains liquides, et de décolorer un grand nombre de substances: d'une part, en absorbant et solidifiant les gaz putrides; de l'autre, en décomposant les matières colorantes. C'est en vertu de cette double propriété que les eaux putréfiées perdent leur odeur et deviennent potables en passant à travers un filtre de charbon, comme dans les fontaines épuratoires de Smith et Ducommun; que la viande faisandée perd son mauvais goût lorsqu'on la fait bouillir avec une certaine quantité de charbon, etc. On le purifie et on le prépare pour les usages de la médecine en le faisant bouillir dans de l'eau chargée de 1/32^e d'acide chlorhydrique, lavant, séchant, calcinant fortement et porphyrisant le résidu, qui doit être ensuite conservé dans des vases bien clos, pour éviter qu'il absorbe l'humidité et les gaz atmosphériques. Le charbon est antiseptique. Réduit en poudre, il constitue un bon dentifrice. On l'a administré intérieurement, sous le nom de *magnésie noire*, pour neutraliser les flatuosités intestinales. — Le charbon de bois, le charbon pulvérisé, le noir de fumée, le charbon de terre, peuvent devenir le siège de combustions, et, par suite, d'incendies spontanés. Ces phénomènes ont été l'objet d'un travail fort complet par M. Chevallier, et, récemment, M. Janvier a présenté à l'Académie des sciences un mémoire ayant pour titre: *Sur les accidents spontanés du feu dans les mines de houille*, et contenant des détails sur les accidents d'incendie qui se déclarent dans les masses de houille composant l'approvisionnement des bateaux à vapeur. — Le *charbon animal* résulte de la décomposition des substances animales par le calorique, dans des vases clos. Il le conserve, comme le charbon de bois, la forme des matières brûlées lorsque celles-ci sont dures (les os); mais les matières molles se boursoufflent considérablement et donnent un charbon spongieux, très léger et luisant. Il est composé de carbone, de phosphate et de carbonate de chaux, outre une petite quantité de sulfures alcalins. Il a un brillant métallique, brûle plus difficilement que le charbon végétal, et possède à un plus haut degré que lui la propriété de décolorer les acides végétaux, les sirops, les dissolutions salines, etc., propriété qu'il doit à sa grande divisibilité. Il agit sur ces liquides en absorbant leur matière colorante, qui n'est nullement altérée dans son action sur eux, puisqu'on peut la faire reparaître avec toutes ses propriétés, par un dissolvant convenable. Les sulfures, le phosphate et le carbonate qu'il contient, concourent peu à cette décoloration, si ce n'est quelquefois en saturant des acides qui pourraient gêner l'action du charbon. — En pathologie, on donne le nom de *charbon* à l'anthrax malin [all. *Karunkel*]. V. ANTHRAX. — En botanique: *Charbon*, maladie des graminées et surtout du froment, due au développement, sur le rachis, sur le pédicelle et à la place du grain, d'un petit champignon du genre *Uredo* (*Uredo carbo*). Le *charbon* ressemble beaucoup à la carie; cependant les effets en sont moins funestes. On doit proscrire de la ration des animaux les fourrages atteints de charbon. — *Charbon blanc*, nom donné à

l'anasarque chez le cheval. — *Charbon pulmonaire*. V. ANTHRACOSIS.

CHARBONNEUX, EUSE, adj. Qui tient de la nature du charbon. *Fièvre charbonneuse, typhus charbonneux*. V. TYPHUS.

CHARBONNIÈRES. Village à une lieue et demie de Lyon, où se trouve une source d'eau ferrugineuse chargée d'acide carbonique.

CHARCUTERIE, s. f. [de *char*, ancien français pour *chair*, et *cuit*; all. *Wurstmacherei*, esp. *locinería*]. Les viandes de charcuterie sont sujettes à éprouver une altération spontanée fort peu connue dans sa nature, et qui peut déterminer des accidents très graves et même mortels. C'est surtout en Allemagne, où l'on fait un grand usage de viandes fumées, que des exemples de ce genre ont été observés. M. Kerner en a recueilli 135 dans le Wurtemberg, de 1793 à 1822, parmi lesquels 84 morts. Le boudin, le fromage de cochon, et les pâtés de viande (veau et jambon), paraissent particulièrement sujets à cette sorte d'altération; cependant toutes les préparations de charcuterie peuvent également l'éprouver. Les viandes autres que le cochon et que les viandes fumées peuvent aussi, dans quelques circonstances, s'altérer de la même manière. On a cherché, surtout en Allemagne, à séparer le principe toxique qui se développe dans les viandes ainsi altérées; mais la plupart des résultats présentés par les expérimentateurs méritent peu de confiance. C'est ainsi que Emmert a supposé qu'il se formait, de toutes pièces, de l'acide hydrocyanique dans les boudins fumés; Berres, de l'acide pyroligneux. Kerner attribue les accidents observés à un acide gras; plus tard, à une matière alcaline combinée avec un acide; Büchner, à un corps gras altéré qu'il nomme *acide gras des boudins*. M. Paladin a avancé que l'acide qui se forme dans les corps gras rances est l'acide oxyacétique.

CHARDON, s. m. [*carduus*, all. *Distel*, angl. *thistle*, it. et esp. *cardo*]. Genre de plantes, syngénésie polygamie égale, L., synanthérées, J., dont une espèce, le *chardon-Marie* (*Carduus marianus*, L.), a été employée comme sudorifique. Un grand nombre de plantes appartenant à des familles différentes sont connues communément sous le nom de *chardon*. Telles sont: 1^o le *chardon béni*, espèce du genre centauree (*Centaurea benedicta*), employée comme amère, tonique et sudorifique; 2^o le *chardon étoilé*, ou *chasse-trape* (V. CENTAURÉE); 3^o le *chardon Roland*, ou mieux *chardon roulant*, qui est le panicaut commun (*Eryngium campestre*, L.), plante indigène dont la racine, légèrement aromatique, a été préconisée comme diurétique, apéritive, emménagogue; 4^o le *chardon hémorrhoidal* (*Serratula arvensis*), auquel on attribuait la propriété de préserver des hémorrhoides, parce qu'on supposait quelque analogie entre les fics hémorrhoidales et les tumeurs rougeâtres que détermine sur cette plante la piqûre de certains insectes.

CHARGE, s. f. [all. *Pferdeplaster*]. Topique quelconque que l'on applique à un animal malade.

CHARGÉ D'ÉPAULES, DE GANACHE. Termes dont on se sert pour indiquer qu'un cheval a ces régions trop fortes, trop développées.

CHARLOTTENBRUNN (Silésie). Sources froides, ferrugineuses, acides, peu riches en principes minéralisateurs.

CHARLOTTENBURG (Prusse). Eaux minérales froides.

CHARNU, UE, adj. [*carneus*, de *caro*, chair;

all. *fleischig*, angl. *fleshy*, it. et esp. *carroso*]. Qui est de chair, ou qui ressemble à la chair. En anatomie, on nomme *partie charnue* d'un muscle celle qui est formée de fibres rouges; et ces fibres elles-mêmes sont appelées *fibres charnues*, par opposition aux fibres blanches qui forment les aponévroses et les tendons. — *Colonnes charnues du cœur*. V. CŒUR. — *Pannicule charnu*. V. PANNICULE. — En botanique, un *fruit charnu* est celui dont le sarcocarpe a une certaine épaisseur, et dont la substance est ferme et en même temps succulente. Les *feuilles charnues* sont celles qui sont épaisses et remplies de suc.

CHARPENTE, s. f. *Charpente osseuse* se dit pour squelette.

CHARPIE, s. f. [*linteum carptum*, all. *Charpie*, angl. *lint*, it. *filaccia*, esp. *hilas*]. Fils provenant de morceaux de toile de 8 à 10 centimètres de longueur et d'autant de largeur, que l'on a effilés. La charpie est employée au pansement des plaies. Elle doit être blanche, légère, douce au toucher, souple et élastique. Elle a pour effet tantôt d'empêcher le contact de l'air et des corps étrangers, tantôt de remplir une plaie et de prévenir la trop prompte cicatrisation de ses bords; quelquefois de dilater une ouverture ou un conduit rétréci. On la fait ordinairement avec du linge à demi usé, parce qu'elle est alors plus molle et plus souple; mais c'est une erreur de croire qu'elle absorbe mieux que celle qui est faite avec le linge neuf les liquides stagnants à la surface des plaies. Il faut avoir soin de n'employer, pour faire la charpie, que du linge blanc de lessive, qui ne soit ni empesé ni coloré en bleu par l'indigo. — *Charpie râpée*. Sorte de duvet qu'on obtient en usant le linge et le *rapant*, pour ainsi dire, avec le tranchant d'un couteau. Elle est moins absorbante et plus irritante que la charpie ordinaire, qui est généralement préférable. — Le coton, qu'on a longtemps considéré comme un corps irritant nuisible à la cicatrisation, n'a pas plus d'inconvénient que la charpie râpée, et peut être employé à défaut de charpie; quelques personnes même lui donnent la préférence. Cependant il absorbe moins le pus, parce que ses fibres, n'étant pas creuses, comme celles de la charpie ordinaire, n'exercent pas d'action capillaire sur les liquides. — On a proposé d'employer de l'étope. Choisie avec soin, coupée en morceaux longs de 16 centimètres, blanchie au chlore et convenablement cardée, elle devient fine, molle, soyeuse, absorbante; elle a à peu près les avantages de la charpie, et elle est moins chère: néanmoins elle n'est guère employée jusqu'à ce jour que par les vétérinaires. Les chirurgiens du Nord se servent, à l'imitation des Anglais, d'une sorte de tissu de lin ou de chanvre, tomenteux comme la ouate sur une de ses faces, et gommé sur l'autre, ou tomenteux sur l'une et l'autre face. Ce tissu est disposé en pièces roulées comme nos sparadraps, et l'on en coupe des morceaux de la grandeur nécessaire. — On fait avec la charpie des *bourdonnets*, des *gâteaux*, des *mèches*, des *plumasseaux*, des *tentes*. V. ces mots.

CHARTRE, s. f. Nom vulgaire du carreau ou atrophie mésentérique. Ce mot est synonyme aussi d'*étisie*, de *consomption*.

CHARTREUX (POUDRE DES). Kermès minéral.

CHAS, s. m. [*acus foramen*, all. *Oehr*, angl. *eye*, it. *crana*, esp. *ojo*]. Le trou d'une aiguille.

CHASSE, s. f. [all. *Heft*]. Sorte de manche composé de deux lames mobiles réunies seulement vers la

partie qui tient à la lame de l'instrument: telle est la *chasse* d'une lancette.

CHASSIE, s. f. [*lema*, *lippa*, *lippitudo*, *glama*, *gramia*; en grec, *λίμν*, *λίμνα*; all. *Augenbutler*, angl. *blearedness*, it. *eispa*, esp. *lagaña*]. Humeur onctueuse et jaunâtre sécrétée sur le bord de chaque paupière par les glandes de Meibomius.

CHAT, s. m. [*felis*, *αἰλουρος*, all. *Katze*, angl. *cat*, it. *gatto*, esp. *gato*]. Vertébré mammifère digitigrade du genre *Felis*. 30 dents, 5 doigts en avant, 4 en arrière, phalange onguéale rétractile, langue et gland de la verge hérissés de papilles cornées. L'espèce principale, qui a pour type le *chat sauvage* (*Felis catus*, L.), a par mélange avec d'autres espèces, le *chat ganté* de l'Égypte entre autres (*Felis maniculata*, Ruppel et Temminck), fourni plusieurs races, qui sont: 1° le *chat domestique* (*F. catus domesticus*, L.); 2° le *chat des chartroux* (*F. catus caruleus*, L.); 3° le *chat d'Espagne* (*F. catus hispanicus*, L.); 4° le *chat d'Angora* (*F. catus angorensis*, L.); 5° le *chat rouge de Tobolsk*; 6° le *chat de Chine*, à oreilles pendantes; 7° le *chat malais*, sans queue ou à queue noueuse.

CHÂTAIGNE, s. f. [all. *Warze*, *Kastanie*]. Petite plaque de corne située, chez le cheval, à la partie inférieure et interne de l'avant-bras, et, aux membres postérieurs, à la partie supérieure et interne du canon. Cette production épidermique est d'autant moins développée que la peau est plus fine. Sur l'âne, la châtaigne se trouve aux avant-bras seulement; dans le mulet, les châtaignes postérieures sont fort petites.

CHÂTAIGNIER, s. m. [all. *Kastanienbaum*, angl. *chestnut-tree*, it. *castagno*, esp. *castaño*]. *Fagus castanea*, L., ou *Castanea vesca* (monœcie polyandrie, L., amentacées, J.). Arbre dont les fruits sont entourés d'une enveloppe verte, épineuse, renfermant un fruit sec d'une couleur brune foncée, dans l'intérieur duquel sont contenues une ou plusieurs amandes blanches composées de fécule, d'un peu de gluten et d'une matière sucrée abondante. Ces amandes, revêtues du péri-sperme, sont connues sous le nom de *châtaignes*. Une variété du *Fagus castanea*, améliorée par la culture, donne les grosses châtaignes uniloculaires appelées *marrons*. — *Châtaignier du Brésil* (*Juvia* ou *Touka*), nom du *Bertholletia excelsa*, Humboldt, grand arbre de la famille des myrtacées, dont le fruit sphérique peut dépasser 10 ou 12 centimètres de diamètre. Il est à quatre loges; les graines ont 3 à 4 centimètres de long; leur amande blanche, ainsi que l'huile qu'on en retire, est alimentaire.

CHÂTEAU-GONTIER (département de la Mayenne). Source ferrugineuse froide. Elle est arsenicale.

CHÂTEAULIN (Finistère). Source froide, ferrugineuse, indiquée comme très efficace contre les obstructions, la chlorose, etc.

CHÂTEAUNEUF. Village à quatre lieues de Riom (Puy-de-Dôme), qui possède des eaux minérales sulfureuses et alcalines. La température de ces eaux varie de 12° à 37° centigr., selon les sources, qui sont au nombre de douze ou treize.

CHÂTEAU-THIERRY. Ville de l'Aisne. Deux sources ferrugineuses froides.

CHATELDON. Petite ville du Puy-de-Dôme. Possède des eaux minérales froides et acidules.

CHATELGUYON. Village près de Riom (Puy-de-Dôme). Possède des eaux acidules dont la température est de 30° centigr.

CHATENOIS, près de Schelestadt (Bas-Rhin).

Sources d'eaux minérales froides; elles sont salines, iodo-bromurées, sensiblement ferrugineuses et sensiblement arsenicales.

CHATON, s. m. [*amentum, catulus, iulus*, all. *Kätzchen*]. Assemblage de fleurs unisexuées, composées d'une écaille qui leur tient lieu en quelque sorte de périanthe, et insérées sur un axe ou pédoncule commun simple, articulé à sa base, et se détachant en entier après la floraison. Telles sont les fleurs mâles du noyer et du noisetier, les fleurs mâles et les fleurs femelles des saules, etc. Le chaton diffère de l'épi, dont les fleurs sont hermaphrodites et l'axe permanent; il diffère du spadice par l'absence de la spathe.

CHATONNEMENT, s. m. [*incarceratio*]. On nomme chatonnement du placenta la rétention du placenta dans une espèce de poche formée par la contraction irrégulière des fibres de la matrice après la sortie du fœtus. — On dit des calculs vésicaux, qu'ils sont enclatoués ou enkystés, lorsqu'ils sont engagés dans l'orifice inférieur de l'urètre, ou contenus dans des cellules vésicales, ou entourés des embranchements d'une production fongueuse.

CHÂTRURE, s. f. CASTRATION.

CHADEFOND. Bourg de Maine-et-Loire. Eaux minérales.

CHAQUE-MALADIE, s. f. Maladie qui régna épidémiquement à Metz en 1438 et 1439, et dans laquelle il y avait fièvre ardente et délire frénétique. Il est possible que ce soit une méningite épidémique.

CHAUDEPISSE, s. f. F. BLENNORRAGIE.

CHAUDÉS-AIGUES (Cantal). Possède des eaux minérales salines, dont la température est de 80° centigrades.

CHAUFFAGE, s. m. [all. *Heizung*, angl. *warming*]. On peut définir le chauffage, l'art de tirer le meilleur parti possible d'un combustible pour l'élévation de la température des enceintes closes, au degré exigé pour garantir les êtres organisés, et spécialement l'homme, contre l'influence du froid. Dans les hôpitaux, la température doit être entretenue de jour et de nuit à 15° centigrades, lorsque l'air n'est que peu ou n'est pas renouvelé; cette température peut être portée à 18° et 20°, lorsque la ventilation est abondante. On distingue plusieurs méthodes de chauffage. Le chauffage direct consiste à brûler un combustible dans un vase: tel est, par exemple, le *brazero* espagnol. Le chauffage par rayonnement, au moyen de cheminées, est le plus agréable, et peut-être le plus sain; mais il a l'inconvénient de n'utiliser que 6 pour 100 de la chaleur totale produite par le bois, et 13 pour 100 de celle que produit la houille. Le chauffage par les poêles est un des plus économiques; son inconvénient est de dessécher l'air et de ne point s'accompagner du renouvellement de ce fluide. Une troisième méthode consiste à chauffer par introduction d'air chaud. L'air est chauffé tantôt par des surfaces métalliques directement exposées au feu, tantôt au moyen d'un système de tubes renfermant de l'eau chaude ou de la vapeur d'eau. Ces trois modes portent le nom de chauffage par calorifères, chauffage par circulation d'eau chaude, chauffage par la vapeur. Les calorifères présentent l'inconvénient d'introduire dans les appartements de l'air brûlé par des surfaces métalliques surchauffées. Jusqu'ici le système qui a le mieux résolu le problème est le chauffage par circulation d'eau chaude. En effet, en introduisant dans les salles des quantités très considérables d'air neuf, ce système se trouve dispensé d'en surélever la

température, comme le font les procédés fondés sur l'introduction de faibles quantités d'air. — La période de chauffage varie suivant les latitudes et les localités; à Paris, elle s'étend du 1^{er} octobre au 1^{er} mai. V. VENTILATION.

CHAUFFOIR, s. m. [*linteum excalefactorium*, all. *Wärm Tuch*]. Pièce de linge qu'on fait chauffer pour réchauffer un malade, ou pour garnir une femme en couches.

CHAULAGE, s. m. [de *chaux*]. On désigne sous ce nom deux opérations fort distinctes: l'une consiste à soumettre à l'action de la chaux vive, pulvérisée, ou dissoute dans l'eau, les grains des céréales que l'on veut préserver ou débarrasser de la carie, du charbon; l'autre consiste à répandre sur les terres, pour en augmenter la fertilité, de la chaux réduite en poudre, seule ou mélangée. Le chaulage des grains s'opère souvent avec le sulfate de cuivre (1½ litres d'eau par hectolitre, et 4,50 de sulfate de cuivre), ou avec l'acide arsénieux (pour 20 hectol. on prend: acide arsénieux, 500 gram.; alun, 1000 gram.; chaux, 10 kilogr.). Ces procédés ont amené des accidents. Les semailles ont souvent présenté des phénomènes d'intoxication arsenicale, surtout lorsque le blé avait eu le temps de se sécher après l'opération, et la préparation arsenicale de se convertir en poussière. Des accidents plus graves ont encore été observés chez des personnes qui avaient fait usage de blé, ainsi préparé ou enfermé en des sacs imprégnés de matière arsenicale. Le sulfate de cuivre, quoique moins dangereux que l'arsenic, n'en doit pas moins être proscrire sévèrement. Le procédé de Dombasles est sans inconvénient: Dissoudre du sulfate de soude dans de l'eau, 8 kilogrammes par hectolitre; faire l'opération la veille de la semaille.

CHAUME, s. m. [*culmus*, all. *Haln*, angl. *stubble*, it. *stoppia*, esp. *rastrajo*]. On appelle ainsi toute tige cylindrique, simple, ou rarement ramifiée, le plus souvent fistuleuse, offrant de distance en distance des nœuds d'où partent des feuilles alternes et engainantes: c'est la tige des graminées.

CHAUMEIX (Le). Près Boussac (Creuse). Eaux ferrugineuses froides, contenant le fer à l'état de carbonate, et laissant déposer des boues noires ferrugineuses; elles sont arsenicales.

CHAUSSE, s. f. [*chausse d'Hippocrate*, ou *manche d'Hippocrate, manica*, all. *Filtrirsack*]. Sorte de sac d'étoffe de laine, de forme conique, que l'on emploie à filtrer certaines liqueurs trop denses pour passer au filtre de papier. Son ouverture est évasée et attachée autour d'un cercle de fer suspendu en l'air; son fond se termine en pointe; une corde, fixée intérieurement à cette pointe, sert à élever le fond lorsque le dépôt qui s'est formé arrête la filtration, et, par ce moyen, le liquide encore contenu dans la chausse se trouve en contact avec des surfaces non couvertes de dépôt, et la filtration recommence.

CHAUSSE-TRAPE, s. f. V. CENTAURÉE.

CHAUVE-SOURIS, s. f. F. CHIROPTÈRE.

CHAUX, s. f. [*calx*, all. *Kalk*, angl. *lime*, it. *calce*, esp. *cal*]. Protoxyde de calcium, alcali qu'on obtient en calcinant les carbonates calcaires naturels. Privée d'eau, la chaux porte le nom de *chaux vive*. Elle est alors solide, d'un blanc grisâtre, âcre et caustique; exposée à l'air, elle en absorbe l'humidité, augmente de volume, et se transforme en carbonate mêlé d'hydrate. Si l'on verse de l'eau goutte à goutte sur la chaux vive, le liquide est d'abord absorbé rapidement, puis

le mélange s'échauffe jusqu'à 300° centigr., laisse dégager des vapeurs, paraît rouge si l'on opère dans l'obscurité, se fendille, blanchit et se réduit en poudre. A cet état, on dit que la chaux est *délicée* ou *éteinte* : c'est l'*hydrate de chaux* ou *chaux hydratée*. L'eau tenant en suspension de la chaux, de manière à faire une bouillie blanche claire, porte le nom de *lait de chaux*; à l'air, elle se couvre d'une croûte ou pellicule blanche appelée autrefois *crème de chaux*, qui est du carbonate de cette base. — Autrefois on appelait *chaux métalliques* tous les oxydes métalliques, de couleur plus ou moins blanche, obtenus en exposant les métaux à l'action du feu.

CHAVES. Province de Trason-Montes (Portugal). Source thermale, 61°, 2, gazeuses et salino-alkalines.

CHAYA, s. m. Nom indigène et commercial de la racine d'*Achirantes lanata*, Roxburg, ou *Acerva lanata*, J., famille des amarantacées. Donnée quelquefois pour le *chaya-vair* et l'*ipécacuanha blanc*, elle n'a aucune propriété particulière et n'est que mucilagineuse et salée. — *Chaya-vair*, nom commercial de la racine de l'*Oldenlandia umbellata*, famille des rubiacées hédyotidées de l'Inde et du Coromandel, dont la poudre, épuisée par l'eau froide, donne ensuite à l'eau bouillante une teinte rougeâtre devenant foncée par les alcalis. Cette propriété est due à l'alizarine qu'elle contient, mais en proportion trois fois plus petite que la garance.

CHEF, s. m. [all. *Zipfel*, *Kopf*]. Le bout d'une bande, d'une compresse.

CHEILALGIE, s. f. V. CHILALGIE. La diphtongue et du grec se rend régulièrement par *ïi*.

CHEILOCE, s. f. V. CHILOCE.

CHEILOPLASTIE, s. f. V. CHILOPLASTIE.

CHEIRARTHROCE, s. f. V. CHIRARTHROCE.

CHEIROPTÈRES, s. m. pl. V. CHIROPTÈRES.

CHÉLÉRYTHINE, s. f. L'un des deux alcalis trouvés par Probst et Poplex, dans les racines et la graine non mûre de la grande chélidoine, et dans la racine de *Glaucium luteum*. Selon Schiel, cette base est identique avec la sanguinarine.

CHÉLIDOINE, s. f. [*Chelidonium*, L., all. *Schöllkraut*, angl. *celandine*, esp. *celidonia*]. Genre de plantes de la polyandrie monogynie, L., papavéracées, J. La grande chélidoine, vulgairement nommée *éclairé* (*Chelidonium majus*, L.), qui croît dans les murailles et les décombres, contient un suc jaunâtre, caustique, très amer, d'une odeur désagréable, qu'on range parmi les poisons irritants, et qui néanmoins a été préconisé contre l'ictère, les hydropisies, les serofules et les fièvres intermittentes. Lassaigue et Chevallier ont trouvé ce suc composé d'une matière résineuse amère, jaune très foncé, d'une matière gomme-résineuse jaune orangé, amère et nauséabonde, de quelques sels, et d'albumine, composition analogue à celle de la gomme-gutte. Il a été employé aussi pour détruire les verrues, communément appelées *poireaux*. L'eau distillée de la plante a été regardée longtemps comme spécifique contre les maladies des yeux. Ce nom de chélidoine lui vient même, dit-on, de *χελιδών*, hirondelle, parce que les anciens croyaient que cet oiseau se servait de cette herbe pour fertiliser la vue de ses petits. — La petite chélidoine est le *Ranunculus ficaria*. V. RENONCULE.

CHÉLIDONINE, s. f. [all. *Chelidonin*]. L'un des deux alcaloïdes trouvés dans les racines de la grande chélidoine.

CHÉLIDONIQUE, adj. Nom d'un acide cristallisable

trouvé par Probst dans les feuilles et dans les racines de la grande chélidoine.

CHÉLIDOXANTHINE, s. f. Matière colorante jaune et amère extraite des feuilles et des fleurs du *Chelidonium majus*.

CHÉLOÏDE. V. KÉLOÏDE.

CHÉLONIENS, s. m. pl. [de *χελών*, tortue]. Ordre premier de la classe des reptiles, auquel la tortue a donné son nom. Cet ordre renferme les reptiles quadrupèdes à queue rudimentaire pourvus d'une carapace.

CHELTEMHAM. Ville d'Angleterre, au comté de Gloucester, qui possède trois sources d'eaux minérales sulfureuses, ferrugineuses et purement salines.

CHÉMIATRIE, s. f. V. CHIMIATRIE.

CHEMIN DE SAINT-JACQUES (MONTRER LE) [angl. *to point*]. Se dit du cheval qui, étant au repos, porte l'un des membres antérieurs très en avant de la ligne d'aplomb, de façon que l'appui se fait sur la pince, et que le talon ne repose pas sur le sol. Cette attitude est l'indice de souffrance dans les parties postérieures des membres.

CHÉMOSIS, s. m. [*chemosis*, *χίμωσις*, de *χίμη*, trou; it. *chemosi*]. Ophthalmie accompagnée d'un afflux si considérable dans le tissu cellulaire sous-muqueux, que la conjonctive forme un bourrelet très élevé, rouge, circulaire, et que la cornée paraît comme au fond d'un trou. Le chémosis n'est pas le plus haut degré de l'inflammation de la conjonctive; c'est un simple accident qui se présente aussi bien dans une inflammation légère que dans une très intense, et qui manque souvent dans celle-ci.

CHÊNE, s. m. [*Quercus*, L., all. *Eiche*, angl. *oak*, it. *quercia*, esp. *encina*]. Monœc. polyandr., L., fam. des cupulifères. Genre très nombreux en espèces, qui toutes sont des arbrisseaux ou des arbres plus ou moins élevés. — *Chêne rouvre* (*Quercus robur*, L.). Son écorce et ses fruits (les glands) doivent au tannin qu'ils contiennent leur saveur astringente. L'écorce, réduite en poudre, porte le nom de *tan*, et sert à la préparation des cuirs. On emploie quelquefois cette poudre dans le pansement des ulcères atoniques; elle est aussi réputée vermifuge. Mélangée à la camomille romaine et à la racine de gentiane, l'écorce de chêne a été employée dans le traitement des fièvres intermittentes, sous le nom de *quinquina français*. — Le *chêne à galles* (*Quercus infectoria*, Oliv.) produit des noix de galle d'Alep (V. GALLE). — C'est sur le *Quercus coccifera*, L., que l'on trouve le kermès végétal (V. KERMÈS). — L'écorce extérieure du *Quercus suber*, L., qui croît dans le midi de la France et en Espagne, constitue le liège. — L'écorce du *quercitron* (*Quercus tinctoria*) et celle du *vétani* (*Quercus agrifolia*) sont employées pour les teintures. — Les glands de l'*ycuse* ou *chênevert* (*Quercus ilex*), ceux du *Quercus ballota*, du *chêne blanc*, du *pinus*, etc., contiennent une amande douce et bonne à manger.

CHÊNEVIS, s. m. V. CHANVRE.

CHENILLE, s. f. [*eruca*, all. *Raupe*, angl. *caterpillar*, it. *cruca*, esp. *oruga*]. On donne ce nom aux larves des insectes lépidoptères.

CHÉNOPODÉES ou **CHÉNOPODIACÉES,** s. f. pl. [*chenopodeæ*]. Famille de plantes dicotylédones apétales, à étamines périgynes, appelée aussi *atriplécées*, qui a pour caractères : Fleurs petites, quelquefois unisexuées, soit en grappes, soit groupées à l'aisselle des feuilles; calice monosépale, à 3, 4 ou 5 lobes

plus ou moins profonds, persistants, 4 ou 5 étamines insérées à la base du calice ou sous l'ovaire, et opposées aux lobes du calice; ovaire libre, multiloculaire, monosperme, contenant un seul ovule dressé; style rarement simple, à 2, 3 ou 4 divisions, terminées chacune par un stigmate subulé. Le fruit est un akène ou une petite baie; l'embryon, cylindrique et grêle, est ordinairement recourbé sur un endosperme farineux, ou roulé en spirale (*Epinard*, *Salsola*, etc.).

CHERBOURG. Ville du département de la Manche. Sources minérales, ferrugineuses, froides.

CHERMÈS. V. KERMÈS.

CHERVI, s. m. [*Sium sisarum*, L.]. Plante indigène ombellifère (peut-être digny., L.), dont la racine, d'une saveur douce et aromatique, a été recommandée dans l'hémoptysie et l'hématurie.

CHEVAL, s. m. [*equus*, ἵππος, all. *Pferd*, angl. *horse*, it. *cavallo*, esp. *caballo*]. Mammifère monogastrique et monodactyle, qui a donné son nom au genre *Cheval*, genre composé de six espèces (le *cheval*, l'*âne*, le *zèbre*, le *dziggetai*, le *couagga* et le *dauw* ou *onagga*), et formant à lui seul une famille de l'ordre des pachydermes, celle des *solipèdes*, caractérisée par un seul doigt apparent, et un seul sabot à chaque pied. Le cheval porte à chaque mâchoire six incisives suivies, de chaque côté, d'une canine très petite, qui manque ordinairement chez les juments. En arrière

pendant à la main; mais le bras est accolé au thorax; l'avant-bras est la première portion du membre qui soit libre et dégagée. Formé d'un seul os, il s'articule inférieurement avec les os carpiens, dont les deux rangées constituent le *genou*. Au-dessus des os carpiens, un os unique, le *canon*, tient lieu du métacarpe; mais ce doigt unique doit être considéré comme résultant de la soudure de deux doigts semblables à ceux des ruminants; et de plus, un stylet, placé le long de sa partie externe, est le rudiment d'un doigt latéral. Le paturon représente la première phalange, l'os de la couronne la deuxième, et la troisième, plus évasée, est enveloppée par le sabot. Les membres postérieurs présentent une conformation analogue: le jarret répond au tarse; un astragale, un calcaneum, deux os plats et deux ou trois os irréguliers forment, comme chez l'homme, une articulation à charnière très compliquée; au-dessous est le canon, ensuite les trois phalanges, disposées comme au membre antérieur. — Dans le *tirage* (Fig. 77, CB), la résultante générale de l'impulsion dérive de la combinaison de la ligne d'action AB des extrémités postérieures, de celle des extrémités antérieures EB, avec la ligne de gravitation. — Le cheval vit environ trente ans; l'époque de sa puberté arrive à deux ans ou deux ans et demi. La durée de la gestation est de onze mois. C'est par l'état de ses dents que l'on juge de l'âge du cheval. Le poulain naît avec deux molaires



Fig. 77.

des canines est une série de six molaires, à couronne carrée, marquée de quatre croissants formés par des lames d'émail qui s'y enfoncent. Entre les canines et les molaires, au niveau de l'angle des lèvres, est un grand espace vide, qu'on appelle les *barres*, où se place le mors avec lequel l'homme est parvenu à dompter cet animal. Essentiellement herbivore, le cheval a un estomac petit et simple; mais il a un énorme cæcum, où paraît s'achever la digestion des aliments. Ses membres antérieurs se composent du bras, de l'avant-bras et du pied antérieur, corres-

de chaque côté et à chaque mâchoire; peu de jours après paraissent les deux incisives antérieures (les *pinces*), puis une troisième molaire; à trois mois et demi ou quatre mois, sortent les deux incisives moyennes, et entre six mois et demi et huit mois les incisives latérales (les *coins*), ainsi qu'une quatrième molaire: alors la première dentition est complète. Jusqu'à trois ans, il n'y a point d'autres changements que ceux qui résultent de l'usure des incisives: par suite de cette usure, la tache noire (vulgairement le *germe de fève*) que présente la fossette de leur surface

terminale, disparaît peu à peu. Les pinces *rasent* (c'est-à-dire que cette fossette s'efface) de treize à seize mois ; les incisives moyennes, de seize à vingt ; et les coins, de vingt à vingt-quatre. Peu de temps après commence la seconde dentition. Aux dents de lait, qui sont courtes, blanches, rétrécies près de la gencive, succèdent des dents plus larges et sans rétrécissement. Les pinces tombent et sont remplacées à deux ans et demi ou trois ans ; les incisives moyennes un an après, en même temps que se montrent pour la première fois les canines inférieures (*crochets*). De quatre ans et demi à cinq ans, les coins se renouvellent, les canines supérieures paraissent, ainsi que la cinquième molaire. Ces incisives de remplacement présentent, comme celles de lait, au centre de leur *table* ou surface terminale, une tache noire, indice de l'âge : les pinces de la mâchoire inférieure *rasent* de cinq à six ans ; les incisives moyennes, l'année suivante ; les

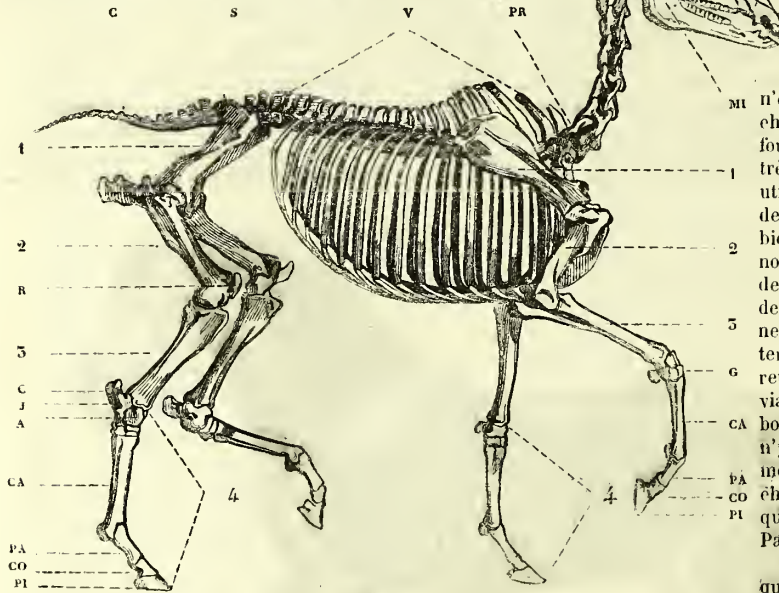


Fig. 78.

coins, de sept à huit ans. L'usure des incisives supérieures se fait dans le même ordre, mais retarde environ d'une année ; après ces changements, on n'a plus de signe certain de l'âge du cheval ; il ne *marque* plus, il est *hors d'âge*. Le cheval est l'*Equus caballus*, L.

La Figure 78 représente : O, l'occipital ; F, le frontal ; N, le nasal ; MS, le maxillaire supérieur ; IM, l'intermaxillaire ; MI, le maxillaire inférieur ; — AT, l'atlas ou l'atloïde ; AX, l'axis ou l'axoïde ; PR, la dernière vertèbre cervicale, dite vertèbre proéminente. — V, vertèbres dorsales et lombaires ; S, le sacrum ; C, le coevox ou les vertèbres caudales.

Membre antérieur. 1, le *scapulum* ou omoplate ; 2, l'os du bras ou humérus, appliqué contre le thorax et le sternum ; 3, l'os de l'avant-bras ou cubitus ; 4, le *ped antérieur*, qui correspond à la main de l'homme et se subdivise en cinq parties : G, le genou, formé de six à sept petits os, dits *os carpiens* ; CA, le canon, qui répond au métacarpe de l'homme, et qui est formé d'un os principal (os du canon) et de deux péronés ; PA, le paturon, correspondant au premier phalangien de l'homme ; CO, la couronne, qui corres-

pond au deuxième phalangien, et PI, le *ped* proprement dit, composé du troisième phalangien et d'un sésamoïde.

Membre postérieur. 1, l'os coxal ; 2, l'os de la cuisse ou le fémur ; 3, l'os de la jambe ou tibia, portant un péroné à sa face externe, et surmonté d'une rotule R ; 4, le *ped postérieur*, qui correspond au pied de l'homme et se subdivise comme l'antérieur en cinq parties : le jarret, J (A, l'astragale, vulgairement *poulie* ; C, le calcanéum) ; le canon, CA ; le paturon, PA ; la couronne, CO, et le pied proprement dit, PI.

CHEVAL (CHAIR DE). La chair de cheval peut fournir un aliment sain, nourrissant, et dont l'usage ne saurait

entraîner aucun inconvénient pour la santé. Le prix des chevaux est, outre des préjugés répandus, mais mal fondés, un obstacle à l'introduction de cet aliment. Mais il

n'en est pas de même des chevaux équarris ; ceux-là fournissent une viande à très bon marché, qui a été utilisée pour la nourriture des porcs. L'essai a très bien réussi. Les porcs nourris avec de la viande de cheval ne changent pas de caractère, et ne deviennent pas, comme on l'a prétendu, féroces et dangereux pour les enfants ; la viande qui en résulte est bonne et salubre ; enfin, il n'y a point de meilleur moyen pour détruire les chantiers d'équarrissage qui infectent les abords de Paris.

CHEVAL (unité dynamique). On donne ce nom, dans l'industrie, à une unité

conventionnelle dont on se sert pour évaluer la force motrice des machines à vapeur. Elle équivaut à une force capable d'élever un poids de 75 kilogrammes à la hauteur d'un mètre dans l'unité de temps ou seconde.

CHEVAL NOIR (race d'Angleterre). Cheval de gros trait, d'une stature énorme, que l'on trouve dans les plaines du Lincolnshire et de Strafford. Il correspond au boulonnais par la masse et la taille ; il le dépasse même, mais il n'en a pas les qualités.

CHEVAUCHANT, ANTE, adj. Se dit, en botanique, des feuilles ployées en gouttière, qui s'emboîtent réciproquement les unes dans les autres.

CHEVAUCHEMENT, s. m. [*superpositio*, all. *Uebergreifen*]. On appelle ainsi le déplacement des fragments d'un os fracturé, lorsque, au lieu d'être bont à bout, ils sont parallèles l'un à l'autre dans une plus ou moins grande étendue.

CHEVELU, UE, adj. [*capillatus*, pourvu de cheveux ; all. *behaart*, angl. *hairy*, it. *capelluto*, esp. *cabelludo*]. Le *cuir chevelu* est la partie de la peau au-dessous de laquelle sont implantés les cheveux et qui

est traversée par eux. — En botanique, on nomme *racine chevelue* (*radix capillamentosa*) celle qui est divisée en un grand nombre de ramifications, qu'on a comparées, à cause de leur ténuité, à des cheveux. D'autres fois ce mot signifie pourvu d'une chevelure (*comosus*) (V. CHEVELURE). Il se prend aussi substantivement : on dit le *cheveu d'une racine*.

CHEVELURE, s. f. [*capillitium*, *casaries*, ζέφυ., all. *Kopshaar*, it. *capellatura*, *chioma*, esp. *cabel-lera*]. Assemblage des cheveux qui couvrent la tête. — En botanique, on appelle *chevelure* (*coma*) une espèce d'aigrette formée par un faisceau de poils longs et mous qui couronne certaines graines, et qui est inhérent à la tunique propre.

CHEVÊTRE ou **CHEVÊTRE**, s. m. [*capistrum*, all. *Halfterbinde*, angl. *chevaster*]. Bandage que l'on emploie pour maintenir réduites les fractures et les luxations de l'os maxillaire inférieur. On distingue le *chevêtre simple* et le *double*. — Le *simple* s'exécute avec une bande de 6 mètres, large de trois travers de doigt. On fait d'abord deux tours autour de la tête; on ramène la bande de la nuque sous l'oreille du côté opposé à la fracture; on la passe sous le menton, sur l'angle de la mâchoire du côté fracturé, et sur le bord postérieur de sa branche, le long duquel on a eu le soin de placer une compresse épaisse; on remonte sur la tête, et l'on recommence de même trois tours verticaux qui forment des doloires; puis on porte deux ou trois fois la bande de la nuque au menton, dont on recouvre ainsi la partie antérieure; on fait un dernier tour vertical, et l'on finit par quelques tours autour du crâne. — Le *chevêtre double*, que l'on emploie quand il y a fracture du col des deux condyles, et qui convient aussi dans les mêmes cas que le précédent, se fait avec une bande de 9 mètres roulée à deux globes. On applique le plein sur le front, et l'on dirige les globes vers la nuque; on les entrecroise pour les ramener au-dessous des oreilles et du menton, et pour assujettir les compresses épaisses placées le long du bord postérieur des branches maxillaires; on les change de main pour faire un ou deux tours verticaux; on redescend ensuite de la partie supérieure du front à la nuque, et de la nuque sous le menton. Au quatrième tour, on embrasse le menton, pour faire la mentonnière avec l'un des globes, tandis qu'avec l'autre on assujettit sous le menton le bord inférieur de la bande; enfin on termine par plusieurs circulaires autour de la tête.

CHEVEU, s. m. [*capillus*, ζέφυ., all. *Haar*, angl. *hair*, it. *capello*, esp. *cabello*]. Production pileuse particulière à la partie de la peau qui recouvre le crâne dans l'espèce humaine. V. POIL.

CHEVILLE DU PIED, s. f. V. MALLÉOLE.

CHEVIOT, s. m. Nom d'une race de moutons originaire des montagnes de ce nom, en Grande-Bretagne, dépourvue de cornes dans les deux sexes.

CHÈVRE, s. f. [*Capra hircus*, L., all. *Ziege*, angl. *she-goat*, it. *capra*, esp. *cabra*]. Quadrupède ruminant dont on a vanté autrefois les cornes contre l'épilepsie, le sang desséché comme apéritif, le suif comme relâchant, la fiente comme détersive. Le lait de chèvre, fort analogue au lait de vache, en diffère cependant par un peu plus de consistance, une légère odeur de boue, un caséum plus abondant et plus visqueux, une crème moins chargée de beurre. Ce beurre est solide et blanc; le sérum contient du sucre de lait et du chlorure de calcium. En général, le lait de chè-

vre ne convient aux enfants que plusieurs mois après la naissance; et pour les nouveaux-nés, on recommande de le couper avec du petit-lait préparé sans acide.

CHEVREAU, s. m. [all. *Zicklein*, angl. *kid*, it. *capretto*, esp. *cabrito*]. Nom des petits, mâle et femelle, de la chèvre. La chair, dans les deux premiers mois, vaut celle de l'agneau.

CHÈVREFEUILLE, s. m. [all. *Geisblatt*, angl. *honey-suckle*, it. *caprifoglio*, esp. *madreselva*]. Plante indigène (pentandr. monogyn., L., caprifoliacées, J.) dont les feuilles ont été recommandées en décoction dans le traitement de l'asthme, du catarrhe pulmonaire, etc. On prépare un sirop pectoral avec les fleurs du *chèvrefeuille des bois* (*Lonicera periclymenum*, L.), dont l'odeur est agréable, la saveur légèrement amère et mucilagineuse; on les administre aussi en infusion. On pourrait encore faire usage du *chèvrefeuille des jardins* (*Lonicera caprifolium*, L.).

CHEVREUIL, s. m. [*Cervus capreolus*, L., all. *Roh*, angl. *roe-buck*, it. *cavriolo*]. Espèce de cerf commune en Europe, à bois court, cylindrique, ne portant qu'un andouiller; la femelle met bas deux petits.

CHEVRINE, s. f. [all. *Ziegerin*]. Luenefeld appelle ainsi une substance albumineuse blanche, muqueuse, non fibreuse, qu'on obtient, d'après Schübler, du petit-lait séparé du caséum. C'est probablement l'albumine même du lait.

CHEVROTAIN, s. m. V. Musc.

CHEVROTANT, ANTE, adj. [*tremulus*, all. *mec-kerud*]. Tremblotant : voir *chevrotante*.

CHIA, s. m. Nom indigène des graines d'une espèce de sauge du Mexique, très petites, s'entourant, dans l'eau, d'une masse mucilagineuse qui se dissout par la chaleur, et qui donne une boisson adoucissante, sans fadeur ni goût désagréable, employée en médecine, mais sans action notable.

CHIANGIANO. Bourg dans le Siennois (Toscane). Eaux salines gazeuses, thermales, très renommées. Deux sources : l'une, Acqua di Santa-Agnesse, 37°, 5, employée surtout en bains, douches, etc.; l'autre, Acqua-Santa, 31°, 2, en boisson.

CHIASMA, s. m. [*χίσμα*, entrecroisement]. On donne ce nom à l'entrecroisement des nerfs optiques, large carré situé sur le corps du sphénoïde, dans lequel se croisent les fibres primitives internes et profondes des deux nerfs, les externes et superficielles ne se croisant pas.

CHIASTRE, s. m. V. KLASTRE.

CHIBOU, s. m. [*resina chibou*]. Résine jaune, transparente, aromatique, qui découle du *Bursera gummi-fera* (térébinthacées burséracées), arbre des Antilles, et se dessèche à l'air libre.

CHICA, s. m. Nom d'une bignoniacée sarmenteuse (*Bignonia chica*, Humboldt) de l'Amérique, des feuilles de laquelle on retire par le procédé qui sert à l'extraction de l'indigo une matière rouge pulvérulente, insoluble dans l'eau, appelée *krajuru*. Elle pourrait être appliquée à la teinture; les naturels s'en servent pour se peindre le visage et le corps.

CHICLANA DE LA FRONTERA. Bourg près de Cadix (Espagne). Eaux sulfureuses.

CHICORACÉES, s. f. pl. [*chicoraceæ*]. Famille de plantes de la classe des dicotylédones monopétales à corolle épigyne et anthères réunies, désignées autrefois sous le nom de *semi-flosculeuses*, parce que toutes les petites fleurs d'un même capitule sont des demi-fleurs. Cette famille n'est plus admise par les bota-

nistes, qui réunissent toutes les plantes à fleurs composées sous le nom de *synanthérées*. V. ce mot.

CHICORÉE, s. f. [*Chicorium*, L., all. *Wegwarte*, *Cichorie*, angl. *succory*, it. *cicoria*, esp. *chicoria*]. Genre de plantes de la syngénésie polygam. égale, L., famille des synanthérées, J., dont deux espèces sont très usitées : 1° *Chicorée sauvage* (*Chicorium intybus*, L.). Ses feuilles, que l'on mange en salade, sont aussi employées en infusion, comme toniques apéritives. Sa racine, desséchée, torréfiée et réduite en poudre, est regardée comme le meilleur succédané du café. C'est cette espèce de chicorée qui, cultivée dans un lieu obscur, s'étiôle, s'allonge, prend une couleur jaune blanchâtre, et porte alors le nom de *barbe-de-capucin*. On prépare le *sirop de chicorée composé* avec racine de rhubarbe et racine sèche de chicorée. Ce sirop, que l'on administre aux enfants comme purgatif, doit sa propriété à la rhubarbe qu'il contient, et non à la chicorée, comme son nom semblerait l'annoncer : aussi est-il souvent appelé aujourd'hui *sirop de rhubarbe composé*. Sa dose est de 8 grammes à 30 grammes. Il contient, par 32 grammes, les principes solubles de 15^g, 20 de rhubarbe. — 2° *Chicorée endive*, ou *chicorée des jardins* (*Chicorium endivia*, L.). Elle est alimentaire, et fournit une variété connue sous le nom de *chicorée frisée*, et une autre sous celui de *scarole*.

CHICOT, s. m. Fragment de dent resté dans l'alvéole après destruction de la totalité ou d'une partie de la couronne par rupture ou par carie. Les chicots peuvent être conservés lorsqu'ils ne sont pas le point de départ de nouvelles fluxions, car ils empêchent pour un temps assez long l'affaïssement des gencives, la résorption du bord alvéolaire de la mâchoire, et servent même à la mastication. Mais peu à peu la racine dentaire se résorbant, le chicot s'ébranle ou s'incline d'un côté ou de l'autre; sa mobilité devient le point de départ de tiraillements assez douloureux quelquefois, pour gêner la mastication. Il faut alors les enlever avec le davier courbe. — Vétérin. V. *Clou de rue*.

CHICOTIN, s. m. [all. *Bittersaft*]. Poudre ou suc amer de la coloquinte, dont les nourrices se frottent le mamelon quand elles veulent sevrer les enfants.

CHIEN, s. m. [*canis*, ζών, all. *Hund*, angl. *dog*, it. *cane*, esp. *perro*]. Genre d'animaux mammifères, carnassiers, carnivores, digitigrades; à deux dents tuberculeuses en haut et en bas; cinq doigts en avant, quatre en arrière et un cinquième rudimentaire; oreilles moyennes, langue douce, pupille circulaire. Le loup et le chacal appartiennent à ce genre, mais le renard est le type d'un genre différent. Les Chiens proprement dits ou domestiques (*Canis familiaris*, L.) semblent provenir du mélange de plusieurs espèces, qui, d'après Jacquinet et autres, semblent être : 1° le chien de la Nouvelle-Hollande; 2° le chien de l'Himalaya; 3° le chien de Sumatra; 4° le chien de la Nouvelle-Irlande; 5° le chien des Esquimaux. Il en est résulté trois races comprenant plusieurs variétés : A. Les *mâtins*, de grande taille et forts, mâchoire moyenne ou allongée, comprenant : les mâtins, les chiens danois et les lévriers. B. Les *familiers*, à cerveau plus gros, d'où renflement des temporaux et du crâne en arrière, mâchoires moyennes, taille variée et variable, système musculaire faible ou moyen; ils comprennent : les chiens de berger à queue horizontale ou pendante; les chiens-loups à oreilles et pieds sans poil, les épagneuls, les braques, les chiens courants, les bassets à jambe torse et droite, les barbeta, les terre-neuviens à

poils longs, queue grosse et pieds palmés, les Saint-Bernard et analogues (chien des Pyrénées). C. Les *dogues*, à mâchoire et museau courts, lèvres grosses, comprenant : les dogues forte race ou bull-dog, les dogues proprement dits ou de boucher, les doguins, les carlins et roquets. — Chez tous ces chiens la copulation est prolongée, l'éjaculation se faisant lentement par absence de vésicules séminales; verge grêle, gland volumineux, allongé, pointu, renflé en arrière (d'où la fixation du mâle à la femelle dont le sphincter du vagin se contracte derrière ce renflement), os dans la verge. Durée de la gestation, 63 jours; petits de 2 à 14, ayant les paupières closes jusqu'au 12^e ou 14^e jour. Le chien est adulte à deux ans et vit douze ans en moyenne, vingt ans au plus. C'est un des puissants auxiliaires de l'homme en société.

CHIEN DE MER, s. m. Nom vulgaire de la *grande rousette*, poisson ehondroptérygien plagiostome squallide (*Scyllium canicula*), dont la peau est employée en ébénisterie sous le nom de *peau de chagrin*.

CHIENDENT, s. m. [all. *Hundszahn*, angl. *dog's grass*, it. *gramigna*, esp. *grama*]. On connaît sous le nom de *chiendent* (*gramen* des pharm.) la racine de deux plantes de la famille des graminées, dont l'une, beaucoup plus commune, est le *Triticum repens*, et l'autre le *Panicum dactylon*, L. On recueille les racines du chiendent ordinaire (*Triticum repens*, L.); on les lave, ou les bat pour enlever l'épiderme; on les met sécher, puis on en forme des bottes, qu'il faut renoueler souvent, parce qu'elles se mangent facilement aux vers. On emploie ces racines en décoction comme apéritives et diurétiques. Le *Panicum dactylon*, moins usité, a les mêmes propriétés; on le désigne assez souvent sous le nom de *pied-de-poule*.

CHIFFONNÉ, ÉE, adj. [*corrugatus*, *corrugativus*]. Pétales à préfloraison chiffonnée, se dit des pétales irrégulièrement plissés en tout sens dans le bouton; tels sont ceux du grenadier (*Punica granatum*, L.). Cet état est dû à un accroissement rapide de pétales étroitement embrassés par le calice.

CHILALGIE, s. f. [de χιλιας, lèvre, et ἀλγειν, souffrir]. Douleur aux lèvres.

CHILOCACE, s. f. [de χιλιας, lèvre, et κακός, mauvais]. Gonflement, endurissement et rubéfaction légère des lèvres. Maladie fréquente chez les enfants en Angleterre.

CHILON, s. m. [*chilon*, de χιλιας, lèvre]. Nom que Vogel a donné à la tuméfaction inflammatoire des lèvres.

CHILOPLASTIE, s. f. [de χιλιας, lèvre, et πλάσσειν, former]. Opération par laquelle on restaure plus ou moins complètement l'une ou l'autre lèvre.

CHIMIATRE, s. m. [*chymiatre*, de χημία, chimie, et ιατρος, médecin; it. *chimiastro*]. Médecin chimiste.

CHIMIATRIE, s. f. [all. *Chemiatrie*, it. *chimiatria*]. On a appelé *chimiatrie*, ou *chimisme*, la théorie accréditée surtout en Allemagne, pendant le moyen âge, par Paracelse, Van Helmont, François de le Boë (dit Sylvius), etc., qui prétendaient expliquer tous les phénomènes de l'économie animale, tant dans l'état de santé que dans l'état de maladie, par les principes de la chimie, fort peu avancée elle-même à cette époque, et qui ne voyaient dans ces phénomènes que fermentations, distillations, effervescences des humeurs, etc. — On a aussi appelé *chimiatrie* l'abus des préparations chimiques ou pharmaceutiques dans le traitement des

maladies ; ce mot est alors synonyme de *polypharmacie*.

CHIMIE, s. f. [de χημ, fondre, ou χυμός, suc ; all. *Chemie*, angl. *chemistry*, it. *chimica*, esp. *quemia*]. La chimie a été appelée autrefois *science hermétique*, parce qu'on en attribuait les premiers préceptes à *Hermès* ou *Mercure* ; on l'a appelée *chrysoptée*, *argyroptée*, *alchimie* ou *chimie* par excellence, lorsqu'on ne cherchait dans cette science que le moyen de changer les métaux en or (χηρσοτης) ou en argent (αργυροτης) ; on l'a nommée aussi *art spagyrique* (de σπαζω, je sépare, et ἀγειρω, je réunis), parce qu'elle s'occupe de l'analyse et de la recomposition des corps. La chimie est la science dans laquelle on étudie les lois de la composition des espèces de corps cristallisables ou volatils, naturels ou artificiels, et celles des phénomènes de combinaison ou de décomposition résultant de leur action moléculaire les uns sur les autres. La chimie philosophique ou générale s'occupe des faits généraux, des lois générales déduites de ces faits, des opérations (analyse et synthèse) qui conduisent à la connaissance intime des corps. Elle envisage les conditions dans lesquelles les phénomènes moléculaires peuvent avoir lieu et qui sont nécessaires pour qu'ils aient lieu ; il faut ensuite étudier ces actions moléculaires elles-mêmes ou manifestations des propriétés chimiques des corps. Dans le premier cas, on étudie les corps en tant qu'aptes à agir, au point de vue statique ; dans le second, on les étudie en action, agissant, c'est-à-dire au point de vue dynamique. Il y a donc une *statique chimique* (chimie statique) et une *dynamique chimique* (chimie dynamique) ; comme il y a une *biologie statique* (anatomie et biotaxie) et une *biologie dynamique* (physiologie). La première étudie les corps successivement dans le vide, et dans l'air ou autres milieux : A. Les conditions d'activité moléculaire ou chimique qui résultent de l'action des agents physiques sur eux, savoir : a. l'influence des changements de température ; b. celle de l'électricité ; c. de la lumière, pression, etc. B. Les conditions d'activité moléculaire ou chimique résultant du contact des corps entre eux, savoir : a. action des dissolvants, ou *théorie des dissolutions* (V. DISSOLUTION) ; b. action chimique des corps simples ; c. des corps composés ; d'où l'on arrive à connaître : d. les lois de leur constitution chimique, ou théorie des combinaisons, savoir : 1° loi du dualisme (V. ce mot), ou des combinaisons binaires ; 2° loi des combinaisons en rapports déterminés ou définis (théorie des proportions définies) ; 3° théorie ou lois des combinaisons (V. ce mot) en poids équivalents, ou théorie des équivalents ; 4° théorie ou lois des combinaisons en volumes déterminés (théorie atomique) (V. ATOME et ISOMÉRIE). En second lieu, AU POINT DE VUE DYNAMIQUE, les phénomènes ou actes chimiques à étudier sont de deux classes : A. Phénomènes chimiques directs ou proprement dits (V. COMBINAISON, etc.). B. Phénomènes chimiques indirects ou de contact, dits *catalytiques* (V. ce mot). La chimie spéciale étudie ensuite sur chaque espèce de corps défini simple ou composé (V. ESPÈCE) les caractères et les propriétés particulières à chacune d'elles, se rattachant aux lois examinées en chimie générale. — Les mots *chimie minérale* ou *inorganique*, et *chimie organique*, n'indiquent plus des subdivisions de cette science, comme à l'époque où, faute de la connaissance des lois de la constitution des composés (V. ce mot), on était forcé de les classer d'après leur origine naturelle ou artificielle, minérale, animale ou

végétale. Il n'existe pas deux sortes de chimies : toute chimie est naturellement inorganique, homogène, c'est-à-dire que toujours elle fait l'étude de corps bruts, non vivants, non organisés. Il faut, avec Dumas, renvoyer essentiellement à l'anatomie et à la physiologie l'étude des substances organiques, telles que la fibrine, l'albumine, la cellulose, l'amidon, etc., qui étaient jusqu'à présent étudiées en chimie. Ces substances n'intéressent le chimiste que comme matière première de ses opérations. Il en est de ces matières comme des minerais dont on se sert pour extraire les composés définis qu'ils renferment ou qu'on peut créer avec leurs éléments. La chimie minérale et la chimie dite organique se confondent en une seule science qu'on ne peut pas scinder en deux divisions même superficielles. « En effet, est-ce bien sérieusement que l'on peut dire que le cyanogène et l'hydrogène bicarboné, qui résultent toujours et uniquement de la modification de corps organisés, sont pourtant des produits dépendants de la chimie minérale, tandis que l'acide oxalique, l'alcool, l'éther, l'acide sulfovinique, l'urée, seraient des matières organiques ? Je cherche la différence qui sépare ces corps et ne puis la voir. » (Dumas.) — Les termes *chimie pharmacologique*, *manufacturière* ou *industrielle*, *économique*, *hygiénique*, *légale* ou *judiciaire*, etc., n'indiquent pas non plus des subdivisions de la chimie, mais l'application des instruments et des lois chimiques au perfectionnement de tel ou tel art. Il en est de même, quant à l'anatomie, à la physiologie et à la pathologie, des termes *chimie anatomique*, *physiologique*, *médicale*, *microscopique*, *animale*, *végétale*, etc. (V. ANALYSE et ANATOMIE.)

CHIMISME, s. m. [all. *Chemismus*]. Se dit de l'abus de la chimie dans ses applications à la physiologie ou à la pathologie.

CHIN. Pour les mots commençant ainsi qui manquent, V. KIX et QUIN.

CHINOIS, s. m. Petites oranges grosses comme une noix. Ce ne sont point, comme on le croit communément, des oranges ordinaires cueillies ou tombées avant maturité ; les chinois sont produits par un oranger particulier qui porte le nom de *bigaradier chinois* (*Citrus vulgaris chinensis*, Risso). Ces petites oranges sont confites, et, auparavant, pelées. L'huile essentielle qui se volatilise durant cette opération cause aux ouvrières diverses incommodités : céphalalgie, névralgie de la face, suffocation, oppression thoracique, malaise fréquent à l'estomac, pyrosis, enflure et rougeur des mains. On voit que ce métier est loin d'être complètement inoffensif pour la santé ; cependant on n'a point, jusqu'à présent, observé de cas de mort.

CHINOLÉINE ou **CHINOLINE**, s. f. [*leucole*, *leucoline*]. Base liquide existant dans l'huile de goudron, et se formant, par ébullition, de la quinine, cinchonine ou strychnine dans la potasse hydratée. C'est une huile incolore, d'une odeur particulière, se rapprochant de celle de l'essence d'amandes amères, d'un goût fort amer et brûlant, volatil, ne bouillant qu'à 239°. (AzC¹⁹H⁹).

CHINONE ou **CHINOYLE**, s. m. Corps obtenu par action de l'acide sulfurique et du peroxyde de manganèse sur l'acide quinique ; il est cristallisable, volatil, soluble dans l'eau bouillante. Sa vapeur fait couler les larmes et laisse une arrière-odeur comme le chlore et l'iode. (C²⁵H⁸O⁸.) Avec l'ammoniaque il donne le *chinonamide*, corps cristallisable de couleur verte (2 AzH² + C²⁵H⁸O⁸). Sa solution, traitée par la potasse caustique,

détermine une vive réaction dans laquelle l'oxygène de l'air est absorbé et donne lieu à la formation d'un acide de couleur noire (*acide chinonique*, $\text{HO}, \text{C}^{25}\text{H}^{30}\text{O}^{12}$).

CHINOVIQUE, adj. V. ACIDE *kinovique* ($\text{C}^{38}\text{H}^{30}\text{O}^{19}$). Aussi appelé *principe amer de kina nova*, et *amer chinovique*.

CHIOCCINE, CHIOCCOCINE, s. f. Substance pulvérulente, d'un gris clair, découverte par Brandes dans le *Chiococca racemosa*. D'après Van Santen, ce n'est autre chose que l'émétine.

CHIQUE, s. f. [*Pulex penetrans*, L., all. *Sandfloh*, angl. *chigoe*]. Petit insecte aptère de l'Amérique méridionale, appartenant au genre *Puce*. La femelle s'introduit sous la peau des talons et sous les ongles des pieds, et y acquiert bientôt le volume d'un pois par le gonflement d'un sac membraneux qu'elle a sous le ventre et qui renferme ses œufs. Il peut en résulter des ulcères dangereux, si l'on n'en fait promptement l'extraction.

CHIRAGRE, s. f. [*chiragra*, de $\chi\epsilon\iota\rho$, main, et $\alpha\gamma\alpha$, capture]. Goutte fixée aux mains.

CHIRARTHROGACE, s. f. [de $\chi\epsilon\iota\rho$, main, $\alpha\rho\theta\rho\nu$, articulation, et $\kappa\alpha\kappa\alpha\varsigma$, mauvais]. Nom donné par Rust à l'inflammation de l'articulation du poignet.

CHIRAYTA, s. m. Nom indigène d'une plante de l'Inde, de la famille des gentianées (*Ophelia chirayta*, Grisebach; *Agathotes chirayta*, Don; *Gentiana chirayta*, Roxburg), très amère, employée avec succès comme fébrifuge et contre l'atonie des voies digestives.

CHIROMANIE, s. f. Synonyme d'*onanisme*.

CHIRONIEN, adj. [*chironius*, all. *chironisches Geschwür*]. Les anciens appelaient *ulcères chironiens* des ulcères invétérés, à bords durs et calleux, d'une guérison difficile. Ce mot est dérivé de $\chi\epsilon\iota\rho\nu$, mauvais, malin, ou, selon quelques auteurs, de $\chi\epsilon\iota\rho\nu$, Chiron, parce qu'on supposait que la guérison de ces ulcères exigeait une habileté égale à celle de ce célèbre centaure.

CHIROPODALOGIE, s. f. [de $\chi\epsilon\iota\rho$, main, $\pi\omicron\delta\varsigma$, $\pi\omicron\delta\varsigma$, pied, et $\alpha\lambda\omicron\gamma\omicron\varsigma$, déraisonnable, absurde]. Sous ce titre, qui ne répond nullement au sujet, Low a publié, en 1783, un traité des cors aux pieds.

CHIROPTÈRES, s. m. pl. [*chiropteri*, de $\chi\epsilon\iota\rho$, main, et $\pi\tau\epsilon\rho\nu$, aile]. Ordre de mammifères dont les membres antérieurs ont leurs os très allongés et réunis par une membrane (d'où la faculté de voler comme les oiseaux), et qui ont les dents aiguës des carnassiers. Telle est la *chauve-souris*.

CHIRURGICAL, ALE, adj. [*chirurgicus*]. Qui a rapport à la chirurgie.

CHIRURGIE, s. f. [*chirurgia*, $\chi\epsilon\iota\rho\nu\rho\nu\gamma\iota\alpha$, de $\chi\epsilon\iota\rho$, main, et $\epsilon\rho\gamma\omicron\nu$, travail : travail de la main ; all. *Wundartznei*, angl. *surgery*, it. *chirurgia*, esp. *cirurgia*]. Partie de l'art de guérir qui s'occupe des maladies externes, de leur traitement, et particulièrement des procédés manuels qui servent à leur guérison. — On appelle *petite chirurgie*, ou *chirurgie ministrante*, celle qui, sur l'ordonnance d'un praticien, fait une saignée, applique des ventouses, pose un séton, et exécute d'autres menues opérations. — *Chirurgie plastique*, chirurgie qui traite de la restauration des parties.

CHIRURGIEN, s. m. [*chirurgus*, $\chi\epsilon\iota\rho\nu\rho\nu\gamma\iota\varsigma$, all. *Wundarzt*, angl. *surgeon*, it. *chirurgo*, esp. *cirujano*]. Celui qui exerce la chirurgie.

CHIRURGIQUE, adj. [*chirurgicus*]. Synonyme de *chirurgical*, qui est plus usité.

CHITINE, s. f. [de $\chi\iota\tau\omicron\nu$, tunique ; all. *Chitin*, angl. *chitine*]. Nom donné par Odier à une substance organique particulière qu'il a trouvée dans les élytres de la cantharide, et qui existe dans l'enveloppe de tous les articulés. Cette substance, non cristallisée, insoluble dans l'eau et les alcalis, soluble dans les acides sulfurique et azotique, se charbonnant sans changer de forme, paraît former le quart du poids de l'élytre, où elle est unie à une matière extractive soluble dans l'eau, à une huile colorée, à une substance animale brune et à de l'albumine. ($\text{C}^{17}\text{H}^{14}\text{O}^{11}\text{Az}$.)

CHLOASMA, s. m. [$\chi\lambda\omicron\alpha\sigma\mu\alpha$, de $\chi\lambda\omicron\alpha\zeta\epsilon\iota\nu$, pâlir, verdîr]. Nom sous lequel on a désigné les taches hépatiques.

CHLORACÉTAMIDE, s. f. Amide obtenue par action de l'ammoniaque sur les éthers perchloracétique et perchloroformique ; cristallisable, sucrée, fusible à 130° ; très soluble dans l'eau et l'alcool, peu dans l'eau. ($\text{C}^4\text{Cl}^3\text{AzH}^2\text{O}^2$.) Digérée dans l'ammoniaque, elle donne du *chloracétate* de cette base ; dans le chlore humide, elle donne un nouveau corps : l'*acide chloracétique*.

CHLORACÉTIQUE (ACIDE). Acide très analogue à l'acide acétique dans ses propriétés et ses sels. Obtenu par l'action du chlore et de la lumière solaire sur l'acide acétique pur. ($\text{C}^4\text{Cl}^3\text{O}^3, \text{HO}$.)

CHLORACÉTYLE, s. m. Radical hypothétique (C^4Cl^3) analogue à l'acétyle, avec l'hydrogène remplacé par le chlore.

CHLORACIDES, s. m. pl. Nom donné aux acides dans lesquels le chlore joue le rôle de principe acidifiant.

CHLORAL, s. m. Mot formé des syllabes *chlor* et *al*, pour indiquer un composé de *chlore* et d'*alcool*. C'est le produit de la réaction du chlore sec en très grand excès sur l'alcool. Il est liquide, incolore, gras au toucher ; il tache le papier comme les huiles, mais d'une manière qui ne persiste pas. Sa densité est de 1,502. Il bout à 94° centigr. et se volatilise. Sa vapeur est caustique, attaque la peau et provoque le larmoiement. L'eau le dissout, puis le décompose en un précipité blanc dit *chloral insoluble*. ($\text{C}^4\text{Cl}^3\text{O}, \text{HO}$.)

CHLORALDÉHYDE, s. m. [*oxychloroaxyle*]. Liquide incolore rougissant le tournesol, formant des taches blanches sur la langue comme une brûlure. ($\text{C}^4\text{O}^2\text{Cl}^4$.)

CHLORALDÉHYDÈNE, s. m. V. CHLORÉTHÉROÏDE.

CHLORALIDE, s. m. Corps obtenu par action de l'acide sulfurique sur le chloral insoluble ; cristallisable, vitreux, inodore, insipide dans l'eau, insoluble dans l'alcool et l'éther ; fond à 112°, distille à 200° ; brûle avec flamme claire à base verte. ($\text{C}^{16}\text{H}^2\text{Cl}^6\text{O}^6$.)

CHLORALLYLE, s. m. Radical hypothétique qui serait formé de 1 équivalent de chlore et de 1 équivalent d'*allyle*. V. ce mot.

CHLORAL MÉSITIQUE, s. m. Liquide insoluble, d'une odeur pénétrante, insupportable, obtenu en faisant passer un courant de chlore sec dans l'acétone ou *alcool mésitique* ; il bout à 126°, provoque des ampoules sur la peau. ($\text{C}^6\text{H}^4\text{Cl}^2\text{O}^2$.)

CHLORAMIDE, s. m. *Chloramide de mercure* (ou *précipité blanc, muriate ou chlorure ammoniac-mercurel insoluble, oxychlorure ammoniacal de mercure*). Nom donné au sel *alembroth insoluble*, supposé formé d'amidure et de bichlorure de mercure ($\text{AzH}^2, \text{Hg} + \text{ClHg}$). V. ALEMBROTH. — *Chloramide de platine* (base de Gros, *amide chloroplatineux*). Composé formant la base du sel *nitrique* découvert par J. Gros en faisant agir l'acide nitrique sur le chlorure de pla-

une ammoniacal ou *sel vert de Magnus* : $\text{PtCl}_2 \cdot 2(\text{AzH}_3)\text{O}$. Il forme avec les acides des sels cristallisables dans lesquels les réactifs ne décèlent ni le chlore ni le platine.

CHLORAMIDÉ, adj. Acide résultant de la combinaison d'un acide chloré avec l'ammoniaque, et dans lequel l'équivalent de cet alcali joue le même rôle que l'eau dans les acides hydratés (Laurent).

CHLORAMILÈNE, s. m. *Acétate de chloramilène (acétate d'oxychlorovaléryle)*. Corps obtenu par décomposition de l'acétate d'éther amylique à l'aide du chlore. C'est un liquide incolore, mobile, qui jaunit à 150° , et se décompose totalement à la distillation. ($\text{C}^{14}\text{H}^{10}\text{O}^4\text{Cl}^2$.)

CHLORAMYLE, s. m. Corps obtenu par distillation de l'alcool amylique avec le chlorure de phosphore. Liquide incolore, d'odeur aromatique agréable, insoluble dans l'eau. ($\text{C}^{10}\text{H}^{11}\text{Cl}$.)

CHLORANILAME, s. m. [*acide chloranilamidique hydraté*]. Acide copulé obtenu par action de l'acide chlorhydrique sur une solution ammoniacale de chloranile. Il est cristallisable; ses solutions alcoolique et aqueuse sont d'un rouge violet très riche quand il est chaud. ($\text{C}^{12}\text{H}^3\text{AzCl}^2\text{O}^6$.)

CHLORANILAMIDE, s. m. Corps obtenu comme le chloranile; couleur rouge foncé cramoisi, cristallisable, volatil. ($\text{AzH}^2, \text{C}^6\text{ClO}^2$.) — *Acide chloranilamique*. V. CHLORANILAME.

CHLORANILAMMON, s. m. [*chloranilamidate d'ammoniaque*]. Corps obtenu par action de la chaleur sur le chloranile dissous dans la solution aqueuse d'ammoniaque. Corps cristallin, soluble dans l'eau avec couleur pourpre, dont les acides ne le précipitent pas si la solution est étendue. ($\text{Az}^2\text{C}^{12}\text{Cl}^2\text{O}^6$.)

CHLORANILE, s. m. Produit neutre de l'action du chlore sur la chlorisatine. Il se présente sous forme d'écaillés d'or volatilisables; soluble dans l'alcool chaud. Dans une faible solution de potasse, il forme un fluide d'un pourpre foncé, qui dépose des cristaux d'un pourpre foncé, contenant de l'acide chloranilique et de la potasse. Cet acide forme des cristaux écarlates ou jaunes, selon qu'il renferme ou non de l'eau. Une solution d'ammoniaque dissout le chloranile, et forme un liquide d'un rouge de sang, qui dépose du chloranilammon. Ce sel, dissous et traité avec de l'acide chlorhydrique, cède des aiguilles noires de chloranilame.

CHLORANILINE, s. f. Corps obtenu par action de la chaleur sur la chlorisatine en présence de la potasse. Elle cristallise en octaèdres; soluble même dans les huiles, non dans l'eau. Elle fond à 65° en un beau liquide jaune. ($\text{C}^{12}\text{H}^6\text{ClO}$.)

CHLORANISIQUE (ACIDE) [*acide chloranisilique ou chlorodragonique*]. Obtenu par action du chlore gazeux sur la poudre d'acide anisique. Cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool chaud et l'éther. Il distille sans décomposition au-dessus de 176° . ($\text{C}^{16}\text{H}^7\text{ClO}^6$.)

CHLORANISOL, s. m. Corps obtenu par action des composés du chlore sur le camphre d'auis. C'est un liquide sirupeux, incolore à chaud, décomposé par distillation. ($\text{C}^{20}\text{H}^{90}\text{Cl}^3$.)

CHLORANTHIE, s. f. [*chloranthia, γλωσσός, verdâtre, ζῆθος, fleur*]. État tératologique dans lequel les organes floraux (sépales, pétales, étamines et carpelles) revêtent la couleur verte, la consistance, et même quelquefois la forme des feuilles. Elle se ren-

contre surtout sur quelques plantes cultivées, et quelquefois à l'état sauvage.

CHLORANTHRACÉNÈSE, s. m. [*chloranthracide*]. Chlore extrait, à l'aide de l'éther, du produit obtenu par action du chlore sur l'anthracine. Il est jaune, cristallise en lamelles. ($\text{C}^{30}\text{H}^{10}\text{Cl}^2$.)

CHLORARSINE. V. KAKODYLE.

CHLORATE, s. m. [*chloras*, all. *chlorsaures Salz*, angl. *chlorite*, it. et esp. *chlorato*]. Nom générique des sels, appelés autrefois *murates suroxygénés*, qui résultent de la combinaison de l'acide chlorhydrique avec les bases. Ces sels sont tous décomposables par le feu en gaz oxygène et en chlorure métallique, ou en gaz oxygène, en chlorure métallique et en une portion d'oxychlorate. Quelques-uns, particulièrement celui de potasse, mêlés avec des substances avides d'oxygène, telles que le charbon, le soufre, le phosphore, forment des *poudres fulminantes*, c'est-à-dire qui s'enflamment et détonent par le choc. Tous, excepté celui de protoxyde de mercure, sont solubles dans l'eau.

Chlorate de potasse. On l'obtient en saturant de chlore gazeux une dissolution concentrée (de 30° à 36° B.) de carbonate de potasse (on emploie de préférence la potasse d'Amérique) : il se forme alors, entre autres produits, du chlorate qui cristallise au fond du vase. On le dissout de nouveau dans deux fois son poids d'eau bouillante, et il se dépose par le refroidissement. Ce sel a la forme de lames rhomboïdales, fragiles, brillantes, d'une belle couleur blanche, d'une saveur fraîche, piquante, un peu acerbe. Il est soluble dans 18 parties d'eau à 15° centigr., et dans 2 1/2 d'eau bouillante. On a proposé de l'employer dans le traitement des maladies vénériennes. — On doit à Sérullas la découverte de plusieurs chlorates à base d'alcalis végétaux, qui sont remarquables par la beauté de leurs formes cristallines : tels que ceux de morphine, de quinine, de cinchonine, de strychnine et de brucine; ils sont en prismes aiguillés ou en rhomboédres réguliers transparents. Tous sont solubles dans l'alcool, plus ou moins dans l'eau, et se décomposent par la chaleur avec explosion.

CHLORAUROIQUE, adj. Quelques chimistes appellent *acide chloraurique* le perchlorure d'or, parce qu'il forme, avec les alcalis, des chlorures doubles dits alors *chloraurates*.

CHLORAZOLITMINE, s. f. Corps jaune obtenu par action du chlore sur l'azolitimine. Il se dissout dans les alcalis, dont les acides le précipitent sans altération. ($\text{C}^{18}\text{H}^{10}\text{O}^{10}\text{AzCl}$.)

CHLORAZOTEUX (ACIDE) [*acide chloronitreux*]. Nom donné par Edm. Davy à l'acide gazeux, d'un jaune rougeâtre pâle, qu'il regardait comme le principe actif de l'eau régale. Il est composé de volumes égaux de chlore et de gaz nitreux.

CHLORAZOTIQUE (ACIDE) [*acide chloronitrique*]. Produit de l'eau régale, très instable, isolé par Baudrimont en chauffant à 36° un mélange d'acide chlorhydrique (4 parties) et d'acide azotique (5 parties). C'est un gaz rouge jaunâtre, d'une densité 2,49.

CHLORE, s. m. [*chlorum*, all. *Chlor*, *Chlorine*, angl. *chlorine*, it. et esp. *cloro*]. Davy a d'abord appelé *chlorine*, et ensuite *chlore*, l'acide muriatique oxygéné, que l'on croyait composé d'oxygène et d'acide muriatique, et qui est regardé, dans la nouvelle théorie chimique, comme un corps simple. Le chlore, décrit d'abord par Scheele, qui l'a découvert en 1774, sous le nom d'*acide marin déphlogistiqué*, n'existe jamais

dans la nature qu'à l'état de chlorure ou de chlorhydrate. Isolé de ses composés, il est toujours gazeux. On l'obtient en faisant réagir sur 1 partie de peroxyde de manganèse 4 parties d'acide chlorhydrique du commerce marquant 22° centésim. — Si l'on veut l'avoir à l'état gazeux, on introduit dans un matras posé sur un bain de sable 1 partie de peroxyde de manganèse préalablement pulvérisé et lavé à froid avec de l'acide chlorhydrique étendu d'eau. On adapte au col de ce matras un bouchon percé de deux trous, qui livrent passage, l'un à un tube en S, par lequel on peut verser l'acide dans le matras, l'autre à un tube recourbé qui se rend au fond d'un flacon à trois tubulures contenant une petite couche d'eau; un tube droit qui sort de ce premier flacon se rend au fond d'un second flacon rempli d'air. L'appareil étant ainsi disposé et bien luté, on verse dans le matras, par le tube en S, un tiers environ de l'acide chlorhydrique : le gaz se dégage sous forme de vapeur verdâtre (de là son nom de *chlore*, de $\chi\lambda\omega\rho\acute{\alpha}\varsigma$, vert); on hâte le dégagement à l'aide d'une chaleur modérée, et l'on ajoute de nouvelles portions d'acide lorsqu'il se ralentit. Le gaz traverse l'eau du premier flacon, s'y débarrasse des matières étrangères qu'il pourrait contenir, et passe dans le deuxième; comme il est plus dense que l'air, il déplace celui-ci, et finit par remplir entièrement la capacité du flacon, que l'on a soin de boucher ensuite avec un bouchon de cristal et d'abriter de la lumière. — Pour avoir le *chlore liquide*, on fait suivre le matras par une série de flacons constituant l'appareil de Woulf; le premier ne contient, comme il vient d'être dit, qu'une petite couche d'eau; les suivants sont remplis d'eau distillée froide, et se saturent successivement de chlore. L'eau en dissout deux fois son volume, à la température de 20° centigr. et à la pression de 76 centimètres, c'est-à-dire environ 1/159° de son poids. — Le *chlore gazeux* a une odeur forte, piquante, acerbé, qui irrite vivement les membranes muqueuses des cavités nasales et des voies aériennes, et qui peut produire tous les symptômes d'un catarrhe. Il asphyxie promptement les animaux; il active la flamme des bougies allumées; il brûle avec flamme plusieurs corps combustibles, enflamme le gaz ammoniac, et le convertit en eau et en gaz azote. Il décolore un grand nombre de substances végétales. Lorsqu'on favorise sa condensation en entourant de glace la cloche sous laquelle on l'a reçu, il se prend en partie en cristaux lamelleux blanc verdâtre. Il se combine avec l'oxygène en plusieurs proportions, et forme des oxydes et des acides. On a essayé l'emploi du chlore gazeux contre les catarrhes pulmonaires. Des appareils ont été imaginés par Gaunal et Cottureau pour faciliter l'inspiration de ce gaz; mais ils ont l'un et l'autre l'inconvénient de causer de la gêne et de la fatigue: un dégagement lent et continu de chlore, au moyen d'un chlorure liquide placé dans la chambre du malade, qui le respire en quelque sorte à son insu, est peut-être le meilleur procédé pour l'administrer. Ce gaz a été également utile dans des cas de syncope et d'asphyxie, et surtout dans les empoisonnements par le plomb. — Le *chlore liquide* a des propriétés analogues à celles du chlore gazeux. Il repasse promptement à l'état d'acide chlorhydrique par le contact de la lumière. On l'a administré à l'intérieur, très étendu, dans certains cas de diarrhée ou de dysenterie chronique. On a dit que des lotions et des injections chlorurées, faites immédiatement après le coït avec une personne infectée de syphilis, pré-

servent de la contagion. Le chlore liquide est aussi employé avec avantage comme neutralisant, dans l'asphyxie par les gaz des fosses d'aisances: un linge fortement imbibé d'une dissolution de chlorure doit être placé sous les narines et devant la bouche de l'asphyxié.

CHLORÉLAYLE, s. m. *Chlorélayle simple* (chloréthérine, hydrogène carboné chloruré, huile du gaz oléfiant, appelée aussi *chloréther*, V. ce mot). Corps obtenu comme il est dit au mot *chloréthéral*; liquide, d'odeur éthérée, d'un goût sucré aromatique, un peu soluble dans l'eau, beaucoup dans l'alcool, distillant sans décomposition. (C^2H^2Cl .) — *Chlorélayle double* (éther chlorhydrique monochloruré). Corps obtenu par action du chlore gazeux sur le chlorométhyle; c'est un liquide bouillant à 35°, S. ($C^2H^2Cl^2$.)

CHLORÉRYTHROLITMINE, s. f. Corps obtenu par action du gaz chloré sur l'érythrolitmine délayée dans l'eau. ($C^5^2H^4O^19Cl$.)

CHLORÉTHÉR CHLORURÉ, s. m. Nom de l'éther chlorhydrique chloruré par substitution de chlore à une portion de l'hydrogène; il est triple ($C^2H^2Cl^4$), quadruple (C^2HCl^5), ou quintuple ($C^2H^2Cl^6$) (*carbure de chlore* (C^4Cl^6), selon que l'éther chlorhydrique est tri, quadri ou quintichloruré. V. **CHLORÉLAYLE**.)

CHLORÉTHÉRAL, s. m. Corps (aussi appelé *oxychlorélayle simple*) obtenu par action du chlore humide sur le gaz oléfiant, ou *élayle* et *éthérine*. Liquide clair, d'odeur éthérée, brûlant avec une flamme verte (C^4H^4OCl), décomposé par l'eau et les alcalis, d'où résulte du *chlorélayle* (V. ce mot). L'éther méthylique monochloruré (C^2H^2OCl) a reçu de Lœwig le nom d'*oxychlorélayle double*.

CHLORÉTHÉROÏDE, s. m. Synonyme de *chloroforme* (Mitscherlich) et de *chloréthéroïde*.

CHLORÉTHÉROÏDE, s. m. [*chloroparacétyle simple*, *chloréthéride* et *chloraldéhydène*]. Corps obtenu par action d'une solution alcoolique de potasse sur le chlorélayle simple, jusqu'à ce qu'il ne se précipite plus de chlorure de potassium. C'est un gaz incolore, soluble dans l'alcool et l'éther, non dans l'eau. (C^4H^3Cl .)

CHLORÉTHYLE, s. m. Synonyme de *éther chlorhydrique*.

CHLORÉUX, adj. V. **ACIDE chloréux**.

CHLORÉLÉNINE, s. f. ($C^2H^{13}O^3Cl + HCl$.) Corps obtenu par action du chlore sur l'héléénine à chaud: c'est une poudre insoluble dans l'eau.

CHLORHYDRATE, s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide chlorhydrique avec les bases. Ce nom de *chlorhydrate* est substitué aujourd'hui à celui d'*hydrochlorate*, d'après la théorie chimique qui attribue aux corps simples la faculté de déterminer la propriété acide, le nom du principe acidifiant devant toujours former le commencement du nom de l'acide.

CHLORHYDRIQUE, adj. Dénomination substituée à celle d'*hydrochlorique*. — *Acide chlorhydrique*. V. ce mot.

CHLORHYDROCHINONE, s. f. ($C^25H^{10}O^8Cl^2$.) Corps obtenu par action de l'acide chlorhydrique sur la chinone; cristallisable, incolore, volatil sans décomposition.

CHLORIBASE, s. f. Nom donné par Hare aux composés binaires du chlore qui se comportent comme des bases.

CHLORIDE, s. m. Berzelius désigne sous ce nom

les combinaisons électro-négatives du chlore avec les corps métalliques et métalloïdes, qui se comportent à la manière des acides. Il les distingue des *chlorures*, qui offrent, au contraire, des rapports avec les oxydes ou les bases. Ainsi il appelle le protochlorure d'antimoine, *chlorure antimonique*, et le deutochlorure, *chlorure antimonique*; l'acide chlorhydrique est le *chloride hydrique*. — Ampère a formé, sous le nom de *chlorides*, une famille de corps simples, comprenant : le chlore, le fluor, le brome, l'iode et le sélénium.

CHLORINDINE, s. f. Poudre violette insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, soluble en jaune dans la potasse. (C¹⁶H⁵O³AzCl.)

CHLORINDOPTÈNE, s. f. Substance volatile cristalline, produite par l'action du chlore sur l'indigo. Chauffée avec de la potasse et distillée, elle cède de l'acide *chlorindatmique* et de l'acide *chlorindopténique*. Celui-ci, séparé de la potasse, est un corps blanc, floconneux, d'une odeur désagréable. Il est identique avec l'acide *chlorophénique* de Laurent.

CHLORINE, s. f. Davy avait d'abord appelé ainsi le chlore.

CHLORIQUE, adj. V. ACIDE chlorique.

CHLORISAMIDE, s. f. (C³²H¹⁴O⁸Az⁴Cl².) Corps obtenu comme l'acide chlorisatinique, en employant l'ammoniaque (V. CHLORISATINE). Poudre jaune, soluble dans les acides concentrés avec une couleur violette; chauffée avec la potasse étendue, elle donne l'acide *chlorisamique*, d'un rouge vif, en cristaux hexagones microscopiques. (AzH², Az²C³²H¹⁰O⁸Cl².)

CHLORISATIDE, s. f. (C¹⁶H⁵O⁴AzCl.) Poudre blanche insoluble dans l'eau, obtenue par action de l'ammoniaque sur la chlorisatine. On peut en obtenir un acide *chlorisatidique*. (C¹⁶H⁶O⁵AzCl.)

CHLORISATIMIDE, s. f. [*inachlorisatine*]. Corps obtenu par action de l'ammoniaque sur une solution de chlorisatine dans l'alcool absolu; cristallisant en lamelles jaunes; insoluble dans l'éther, peu dans l'alcool. (C¹⁶H⁵O²Az²Cl.) — *Chlorisatimide-chlorisatine*. Corps obtenu comme le précédent, mais par ébullition prolongée. (C³²H⁶O⁶Az³Cl².)

CHLORISATINE, s. f. (C¹⁶H⁴O⁴AzCl.) Corps obtenu par action du chlore sur l'isatine et l'indigo; jaunorange, cristallisable; sans odeur, amer, neutre; presque insoluble dans l'eau chaude; au contact des alcalis, elle forme un acide *chlorisatinique* (C¹⁶H⁷O⁵AzCl) qui ne peut être séparé de ces bases sans décomposition. Le sulfure d'ammonium forme la *chlorisatide*, qui se résout par la chaleur en *chlorindine*. La *bichlorisatine* subit les mêmes changements.

CHLORITE ou **HYPOCHLORITE**, s. m. [all. *chlorigsaures Salz*, it. et esp. *clorite*]. On donne ce nom à des composés appelés aussi *chlorures d'oxydes*, et qu'on est généralement disposé à considérer aujourd'hui comme les combinaisons des bases avec l'acide chlorureux : tels sont les chlorures de soude, de chaux, de potasse, etc. Ces sels sont solides ou liquides; ils ont une odeur de chlore qui devient plus intense par l'action de l'air et des acides même très étendus d'eau. Ils sont très solubles dans l'eau. Par l'action de la chaleur ou des acides, ils sont susceptibles de produire un gaz jaune, irritant, que l'on reconnaît facilement par le chlore.

Chlorite ou *chlorure de chaux* (*poudre de Tennant et Knox*). Il est pulvérulent, un peu jaunâtre, d'une odeur de chlore, ou plutôt d'oxyde de chlore; il est so-

luble dans l'eau. On l'obtient en faisant arriver du chlore au milieu de vases, de tonneaux ou de chambres, qui contiennent de la chaux hydratée, jusqu'à ce que celle-ci prenne une teinte un peu jaunâtre et une odeur très caractérisée. Pour l'employer comme désinfectant, à des lavages, à des arrosements, on le fait dissoudre dans l'eau, et on le filtre. Les proportions les plus ordinaires pour faire cette *eau chlorurée* sont tantôt de 32 grammes de chlorure sec à 98° centésim., et de 1000 grammes de liquide, tantôt de 1/10^e de chlorite. Le *degré* indique la proportion plus ou moins grande du principe chlorureux contenu dans le composé : un degré équivaut à 1 litre, et par conséquent 98° signifient que 1 kilogramme de ce chlorure de chaux contient 98 litres de chlore. C'est du degré que dépend la bonté du *chlorite* ou chlorure de chaux : on l'évalue par les moyens indiqués au mot CHLOROMÈTRE. — Le chlorure de chaux a été employé contre les scrofules, soit à l'intérieur, en potion; soit à l'extérieur, sous forme de cérat chloruré, dans le cas d'ulcères. Sa dissolution est également utile contre les blennorrhées, les leucorrhées, et l'ophtalmie purulente. Elle peut servir en lotions, pour guérir la gale.

Chlorite de magnésie (*chlorure de magnésie*). Il s'obtient comme celui de chaux; il est, comme lui, très soluble, et n'a été employé que rarement et pour le blanchiment d'étoffes délicates.

Chlorite de potasse ou *chlorure de potasse*. Il est employé dans les arts sous le nom d'*eau de Javelle* (qui doit sa nuance rosée à un peu de manganèse); mais il pourrait être pris pour succédané de ceux de chaux ou de soude.

Chlorite ou *chlorure de soude* (*liqueur de Labarraque*). Il ne diffère de celui de potasse que par la base; il a les mêmes propriétés, et peut servir aux mêmes usages. On le prépare en faisant passer du chlore dans une solution de carbonate de soude marquant 12° B., jusqu'à ce que la liqueur obtenue décolore 18 volumes de *liqueur d'épreuve d'indigo* analogue à celle de *Descroizilles*. Étendu d'eau, il désinfecte parfaitement. On l'emploie en arrosement; on s'en sert pour laver des matières putrides. On en fait usage en lotions, à titre d'excitant, dans le pansement de certaines plaies; et, pour cet usage, il est préférable au chlorure de chaux, qui érispe les tissus sur lesquels on l'applique; mais il ne peut être conservé longtemps sans altération; au lieu que le chlorure de chaux sec peut être expédié en tonneaux dans les pays les plus éloignés.

CHLOROBENZIDE, s. f. Produit de décomposition de la chlorobenzine par la chaleur. C'est un liquide huileux qui bout à 210°. (C¹²H³Cl³.)

CHLOROBENZINE, s. f. Corps obtenu par action du chlore gazeux sur la benzine sous l'influence de la lumière solaire. Cristallisable, peu soluble dans l'alcool et dans l'eau. (C⁶H³Cl³.)

CHLOROBENZOÈNE, s. m. V. CHLOROTOLIDE.

CHLOROBENZOÏQUE (ACIDE). On l'obtient par action du chlore sur le benzoyle. Il est très amer, peut être sublimé, se dépose, cristallisé, des solutions alcooliques et éthérées. Il se combine avec les bases. On peut en obtenir composés de HO + C¹⁴H⁴O³Cl, ou Cl², ou Cl³.

CHLOROBENZOYLE, s. m. [*oxychlorobenzoyle* ou *acide chlorobenzoylique*]. Corps obtenu par action du chlore gazeux sur l'essence d'amandes amères jusqu'à ce qu'il ne se produise plus d'acide chlorhydrique. C'est un liquide clair, brûlant avec une flamme verte

brillante, d'une odeur particulière, agissant sur la sécrétion des larmes. (C¹⁴H⁵O²Cl.)

CHLOROBORIQUE (ACIDE) [*chlorure de bore*]. Gaz acide incolore, d'odeur piquante, fumant à l'air, éteignant les corps en combustion. (BCl⁶.)

CHLOROBROMANILINE, s. f. [*chlorobibromaniline*]. Corps cristallin obtenu par action du brome sur la chloraniline jusqu'à ce qu'il ne se forme plus d'acide bromhydrique. (C¹²H⁴Br²AzCl.)

CHLOROBROMOSTILBYLE, s. m. Corps cristallisable obtenu par action directe du brome sur le chlorostilbyle simple. (C²³H¹¹Br²Cl.)

CHLOROBROMOXATYLE, s. m. Corps obtenu par action du brome sur le chloroxatyle simple. Il est cristallisable, se décompose à 200°. (C²Cl³Br.)

CHLOROBUTYRIQUE (ACIDE) [*acide chlorobutyrique* ou *butyrique bichlorure*]. On l'obtient par l'action du chlore sur l'acide butyrique. Liquide incolore, presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, se décomposant en partie par la distillation. (C⁸H⁸O⁴Cl².)

CHLOROBUTYRONE, s. m. Corps obtenu par la distillation du butyrone avec le chlorure de phosphore. Liquide incolore, d'odeur pénétrante spéciale, plus léger que l'eau. (C¹⁴H¹³Cl.)

CHLOROCAMPHÈNE, s. m. Corps obtenu par action du chlore sur le chlorhydrate d'essence de térébenthine; il ressemble à ce dernier corps, mais son pouvoir rotatoire = 0°. (C¹⁰H⁹Cl².)

CHLOROCAMPHINE, s. f. Corps obtenu par action du chlore gazeux sur la camphine. C'est un liquide huileux, jaunâtre, d'une odeur assez agréable. (C¹⁸H¹³Cl³.)

CHLOROCARBONIQUE ou **CHLOROXYCARBONIQUE** (ACIDE) [*gaz phosgène*]. Gaz incolore, piquant, formé en exposant des volumes égaux d'oxyde de carbone et de chlore à la lumière solaire (CO + Cl). Dissous dans l'eau, il se décompose, et forme avec l'alcool absolu un liquide huileux, bouillant à 200°, et appelé *éther chlorocarbonique*.

CHLOROCARBOXALIQUE, adj. Synonyme de *chloracétique*.

CHLOROCARVÈNE, s. m. Corps obtenu par action du chlore sur l'essence de cumin (*carvène*). Corps demi-liquide, jaunâtre, d'odeur assez agréable; il est décomposable lorsqu'on élève sa température.

CHLOROCÉTHYLE, s. m. Corps qui se forme après mélange de l'éthyl et du chlorure de phosphore. C'est un liquide huileux volatil. (C³²H³³Cl.)

CHLOROCHINONE, s. m. Corps obtenu par action lente du gaz chloré sur le chinone; cristallisable, d'odeur particulière et pénétrante, neutre; peu soluble dans l'eau, beaucoup dans l'alcool. (C²⁵H²⁰O⁸Cl⁶.)

CHLOROCINNOLE, s. m. Corps obtenu par décomposition de l'acide cinnamique (V. ce mot) par le chlore; il est blanc, se sublime et se prend en aiguilles. (C⁸H¹⁴O²Cl⁴.)

CHLOROCUMINOL, s. m. [*oxychlorocuminyle*]. Corps obtenu par action du gaz chloré sur l'essence de cumin anhydre. Liquide jaunâtre, plus lourd que l'eau, odeur pénétrante. (C²⁰H¹⁴O²Cl.)

CHLOROXYANE, s. m. *Chlorocyane simple* (*cyano-chloride*). Corps qui se forme par combinaison du chlore *humide* avec le cyanogène; il est gazeux, fait sécréter les larmes; à - 18°, il se prend en aiguilles transparentes qui fondent à - 15° et bouillent à

- 12°; il est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. (C²AzCl.) — *Chlorocyane double* (C²AzCl²). Il s'obtient par action du chlore gazeux au soleil sur une solution concentrée de cyanure de mercure. C'est un liquide huileux, lourd, brûlant avec une flamme rouge, agissant fortement sur les glandes lacrymales. — *Chlorocyane solide* (*parachlorocyane*, *métachlorocyane*). S'obtient par action au soleil du gaz chlore sur l'acide cyanhydrique anhydre; cristallisable, odeur faible; fond à 140°, distille à 190°. (C⁶Az³Cl³.)

CHLOROXYANILIDE, s. m. Corps obtenu par action du chlorocyane solide sur l'aniline. [2 (AzCl¹²H⁶) + AzC⁶Cl.]

CHLOROCYANIQUE, adj. On a donné le nom d'*acide chlorocyanique* au cyanure de chlore.

CHLORODITÉTRYLE, s. m. Corps obtenu par action du chlore gazeux sur le gaz ditétryle. Liquide étheré, incolore, d'un goût aromatique. (C⁴H⁴Cl.)

CHLOROFORME, s. m. [angl. *chloroform*, esp. *cloroforme*]. Substance liquide, incolore, oléagineuse, aromatique, obtenue en traitant l'alcool par les chlorures d'oxydes, particulièrement par celui de chaux. Cette substance fait partie du groupe de corps dont la composition élémentaire représente l'*acide formique*, dans lequel l'oxygène serait remplacé par le double d'atomes de *chlore*: de là cette dénomination de *chloroforme* (abrégié de *formique*). — Le docteur Simpson a fait connaître les effets puissants du chloroforme, considéré comme agent anesthésique. Depuis lors, cette substance a été beaucoup employée en cette qualité par les chirurgiens. On s'en sert comme de l'éther, en plaçant sous les narines du patient le chloroforme dont les vapeurs sont aspirées. — Des accidents sont arrivés, des malades ont succombé sans qu'on pût accuser d'imprudence les chirurgiens. La règle doit être de n'appliquer les anesthésiques qu'à des malades qui l'exigent, et encore de s'abstenir quand le malade est porteur de quelque lésion interne, telle qu'une affection de cœur, un asthme, etc. 5 grammes ou environ 100 gouttes de chloroforme sur une éponge, sur un mouchoir en cône, sur un tampon de coton, suffisent ordinairement pour amener l'insensibilité. Il faut suivre de très près les effets du chloroforme: si le pouls faiblit, si la respiration se ralentit, on retire l'anesthésique; et si des accidents se déclarent, on a recours aux stimulants les plus énergiques, et, en particulier, à la respiration artificielle. On se sert du chloroforme en topique contre les douleurs et les névralgies. Le chloroforme a été employé en inhalations contre le tétanos. Il l'a aussi été contre la pneumonie aiguë. Le docteur Varrentrapp, qui a essayé ce moyen sur 23 malades, assure n'en avoir perdu qu'un seul. Il imbibaient de chloroforme un petit tampon de coton de la grosseur d'un ou deux doigts, que l'on enveloppait ensuite dans une pièce de coton de la largeur de la main et de l'épaisseur du doigt, et l'on tenait cette espèce de pelote plus ou moins rapprochée du nez du malade. L'inhalation durait dix à quinze minutes; le minimum des inhalations fut de six dans les vingt-quatre heures; le nombre moyen, de huit à douze. Assez souvent, dans le début, les malades éprouvent des vertiges, un peu de narcotisme, du malaise; ces accidents disparaissent dès qu'on éloigne le tampon; peu à peu les malades s'habituent aux inhalations et en éprouvent même du bien-être.

CHLOROFORMYLE, s. m. *Chloroformyle triple* (C²HCl³). Synonyme de *chloroforme* (V. ce mot), de

chloréthérée ou de superchloride de formyle. — Oxyde de chloroformyle (C^2HCl^2O). Éther méthylique bichloruré et oxychloroformé, obtenu par action du chlore gazeux sur l'éther méthylique. C'est un liquide léger faisant pleurer les yeux.

CHLOROGÉNIQUE (ACIDE) [*acide caféinique*, Rochleder]. Se trouve dans les grains de café à l'état de chlorogénate ou caféinate double de caféine et de potasse ($2HO + C^{16}H^{17}O^6$). Le sel double est cristallisable; la chaleur en chasse la caféine, qui se sublime. Il est insoluble dans l'alcool absolu, soluble dans l'alcool étendu. Dissous dans l'eau, ajoutant de l'acide sulfurique, puis de la poudre de marbre, le sulfate de potasse se sépare, et le chlorogénate de caféine reste dans le liquide et peut être enlevé par l'alcool.

CHLOROHÉLICINE, s. f. ($C^{26}H^{50}Cl$). Corps obtenu par action du chlore gazeux sur un mélange d'eau et d'hélicine; blanc, cristallisé, sans odeur, amer; presque insoluble dans l'eau chaude.

CHLOROHÉMATINE et **XANTHOHÉMATINE**, s. f. Noms donnés à des produits d'altération différemment colorés qu'on obtient, le premier par l'action des alcalis, le dernier par celle de l'acide nitrique sur l'hémaphœine et sur l'hématine. (V. BILVERDINE.)

CHLOROÏDES, s. m. pl. Sous ce nom, Despretz admet une famille de corps simples, qui comprend: le chlore, le fluor, le brome et l'iode.

CHLORO-IODIQUE, adj. On a donné le nom d'*acide chloro-iodique* à l'iodure de chlore.

CHLORO-iodoformyle, s. m. (C^2HCl^2). Corps obtenu par distillation du chlorure de phosphore avec l'iodoformyle.

CHLORO-iodure, s. m. Nom générique de sels doubles formés par la combinaison des chlorures avec certains iodures, et dans lesquels les premiers paraissent remplir les fonctions d'élément électro-négatif.

CHLOROKAKODYLE, ou **CHLOROCACODYLE**. V. KAKODYLE.

CHLOROMA, s. m. [de $\chi\lambda\omicron\rho\acute{\alpha}\varsigma$, vert]. Nom donné par King à un tissu morbide verdâtre, ayant son siège principalement dans les os du crâne et de la face, sous forme de tumeurs nombreuses saillantes à la surface des os, qui sont irrégulièrement détruits partout où siège le produit morbide. King rapporte ce tissu au tissu fibreux dans les premières périodes de son développement, et pourtant il le considère comme hétéromorphe, ce qui est une erreur. Ce mot, du reste, ne doit pas rester et ne désigne rien de spécial; car on sait que le cancer des os du crâne en particulier offre souvent une teinte verdâtre plus ou moins foncée, qui est une des phases d'altération de l'hématosine du sang épanché ou stagnant dans les capillaires oblitérés du cancer.

CHLOROMENTHÈNE, s. m. ($C^{20}H^{17}Cl$). Corps obtenu par distillation du camphre de menthe avec le chlorure de phosphore; jaune pâle, soluble dans l'essence de térébenthine, plus léger que l'eau; colore l'acide sulfurique en rouge de sang; bout à 204° en se décomposant.

CHLOROMÉSITYLE, s. m. [*chloride de mésityle*, *œnicloridic*]. Corps obtenu par action de l'acide chlorhydrique gazeux, ou du chlorure de phosphore sur l'acétone. (C^6H^5Cl .)

CHLOROMÉSITYLIDE, s. m. [*chloroptéyle*]. Corps cristallisable obtenu par action du chlore sur le

mésitylène; incolore, volatile sans altération à une haute température. (C^6H^5Cl .)

CHLOROMÉTHYLE, s. m. [*chlorhydrate de méthylène*]. Corps obtenu pendant la distillation d'une partie d'esprit de bois, 1 de sel marin et 3 d'acide sulfurique hydraté. Gaz incolore, d'odeur éthérée, un peu soluble dans l'eau. (C^2H^3Cl .)

CHLOROMÈTRE, s. m. [dénomination formée du mot *chlore*, et de $\mu\acute{\epsilon}\tau\tau\epsilon\upsilon\sigma$, mesure; all. *Chlormesser*, esp. *clorometro*]. On donne ce nom à des appareils ou moyens à l'aide desquels on peut déterminer la proportion de chlore contenue dans une liqueur ou combinée à l'état d'hypochlorite. Ces moyens (appelés *chlorométric*), assez nombreux, consistent, en général, dans l'emploi de certaines liqueurs d'épreuve propres à faire connaître la force décolorante, et par conséquent la quantité réelle de chlore que possède la substance éprouvée. On s'est servi, à cet effet, de solutions d'amidon dans l'iodure de potassium, ou de chlorure de manganèse, ou de proto-azotate de mercure, qui donnent des colorations plus ou moins intenses, ou des précipités plus ou moins abondants. Le plus ordinairement, pour apprécier la valeur d'un chlorure, on compare son pouvoir décolorant avec celui du chlore pur, s'exerçant sur une dissolution d'indigo dans l'acide sulfurique et l'eau; et cette dissolution, que l'on désigne communément sous la dénomination de *liqueur d'épreuve*, doit avoir un degré de concentration tel que $1/10^\circ$ de volume de chlore en décolore exactement 1 volume. Chaque volume de cette liqueur qui est décoloré constitue 1° centésim. *chlorométric*. Or, une dissolution de chlorure d'oxyde étant donnée, il suffit, pour connaître sa valeur chlorométric, de déterminer combien 1 volume de ce chlorure décolore de liqueur d'épreuve. Soient 10 mesures: le chlorure aura 10° centésim., ou bien chaque volume contiendra un volume égal au sien de chlore. Soient 5 mesures: le chlorure aura 5° centésim., il contiendra la moitié de son volume de chlore. — Gay-Lussac a indiqué un autre chloromètre dépendant de la réaction du chlore ou de l'acide hypochloreux des sels sur l'acide arsénieux, qu'il transforme en acide arsénique. La solution d'acide arsénieux étant colorée par une petite quantité d'indigo, aussitôt que cet acide est complètement devenu acide arsénique, la teinte bleue disparaît; moins la quantité d'hypochlorite ajoutée est considérable, plus ce composé est riche en chlore. C'est le seul procédé adopté actuellement.

CHLOROMICHMYLIQUE (ACIDE). L'urine étant privée en grande partie de son urée par l'acide nitrique et soumise à la distillation, le produit renferme les *acides nitrochloromichmylique* et *chloromichmylique*. Celui-ci est cristallisable, soluble dans l'eau bouillante dont il se dépose par refroidissement, dans l'alcool et dans l'éther. ($HO + C^{14}H^{40}Cl$.)

CHLORONAPHTALIDES, s. f. pl. Nom commun des corps suivants. — *Chloronaphtalase*. Liquide clair, huileux, obtenu par distillation de la chloronaphtaline double sur la solution de potasse; l'acide sulfurique ne la décompose pas. ($C^{20}H^{17}Cl$.) — *Chloronaphtalèse* (*chlorure de dékahexyle* de Berzelius). Corps retiré du liquide huileux fourni par la distillation de la chloronaphtaline triple; cristallisable, sans goût ni odeur; fond à 44° , et se prend en masse fibreuse par le refroidissement. ($C^{20}H^{16}Cl^2$.) — *Chloronaphtalide trichlorurée* (*perchlorure de naphthaline*, *superchloride de dékahexyle*, Berzelius). Corps obtenu par action du chlore, à la température ordinaire, sur le précédent; cristalli-

sable, à peine soluble dans l'alcool, pas dans l'eau. ($C^{20}H^6Cl^6$.) — *Chloronaphtalide sezechlorurée* (*perchloronaphtalèse*). Corps obtenu comme le précédent; cristallisable aussi en prismes; de mêmes propriétés mais, fondant à 141°, et non à 41°. ($C^{20}H^6Cl^{10}$.) — *Chloronaphtalèse* (*chloride de dékaptyle*, Berzelius). Corps obtenu par action du chlore sur la chloronaphtaline double, sous l'influence de la chaleur et du soleil; incolore, fondant à 75°; il se prend en feuillets rectangulaires par refroidissement; il distille sans décomposition à 200°. ($C^{20}H^5Cl^3$.) — *Chloronaphtalose*. Corps obtenu en traitant un des précédents par le chlore à chaud aussi longtemps qu'il se dégage de l'acide chlorhydrique; cristallisable en aiguilles à 4 ou 6 pans, qui distillent sans altération à 126°. ($C^{20}H^4Cl^4$.)

CHLORONAPHTALINE, s. f. *Chloronaphtaline double* (*chlorhydrate de chloronaphtalose*). Corps obtenu par addition de gaz chlore sur la naphthaline, jusqu'à ce qu'elle se transforme en liquide huileux, dont commence à se séparer un corps solide. Liquide huileux plus lourd que l'eau, qui ne le dissout pas. ($C^{20}H^8Cl^2$.) — *Chloronaphtaline quadruple* (*chlorhydrate de chloronaphtalèse*). Corps obtenu par addition de chlore sur la naphthaline, jusqu'à saturation à 60°; cristallisable, fondant à 160°. ($C^{20}H^8Cl^4$.) Chauffé avec l'acide nitrique jusqu'à ce que se forme une matière huileuse, on en retire par l'éther l'acide *chloronaphtalinique* en poudre jaune.

CHLOROPHÉNLIQUE (ACIDE) [*acide chlorospiroylique hydraté*]. Obtenu par action du chlore sur le spirol (*acide carbolique*). On en connaît deux: l'un est $HO + C^{12}H^3OCl^2$; le second, ou *acide chlorindopténique* ($HO + C^{12}H^3OCl^3$), s'obtient aussi avec l'aniline et l'indigo. Le premier est huileux, volatil sans décomposition; le deuxième, cristallisable en prismes par refroidissement, après avoir fondu à 44°.

CHLOROPHYLLE, s. f. [de $\chi\lambda\omega\rho\gamma\lambda\lambda\alpha\varsigma$, vert, et $\phi\acute{\upsilon}\lambda\lambda\alpha\varsigma$, feuille; all. et angl. *Chlorophyll*, it. *clorofilla*, esp. *clorofila*]. Nom donné par Pelletier et Caventou à la matière verte des feuilles. Elle se présente dans les cellules des plantes à l'état de granulations vertes, variant de volume depuis 1 jusqu'à 5 millièmes de millimètre, homogènes, quelquefois réunies en amas. Ces granulations sont formées seulement par le principe immédiat appelé *chlorophylle* dont suit la description, par des principes gras, solides, cristallisables (stéarine, etc.), et par une certaine quantité de substances azotées albuminoïdes. La *chlorophylle*, principe immédiat, renferme de l'oxygène, de l'hydrogène, de l'azote, du carbone et du fer. On l'obtient en lavant à grande eau le marc exprimé des feuilles, et le traitant à froid par l'alcool concentré; la liqueur, filtrée et évaporée au bain-marie, fournit un produit vert qui, étant dépouillé par l'eau chaude d'une matière brune qu'il contient, présente la chlorophylle dans l'état de pureté. Elle est d'un vert très foncé, d'un aspect résineux, presque insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau chaude, très soluble dans l'alcool, l'éther, l'acide sulfurique concentré et les huiles fixes. L'action de la chaleur la ramollit d'abord, puis la décompose; les dissolutions alcalines la dissolvent sans l'altérer; elle forme avec l'alumine et plusieurs autres bases des laques verdâtres. Elle existe dans toutes les parties vertes des végétaux. C'est elle qui colore l'emplâtre de ciguë, l'onguent populeum, etc.

CHLOROPICRAMYLE, s. m. [*chlorure de stilbène*]. Corps obtenu par action du gaz chlore sur le picramyle; cristallisable, presque insoluble dans l'alcool. ($C^{14}H^6Cl$.)

CHLOROPIKRILE ou **CHLOROPIGRILE**, s. m. Produit de décomposition du picril à chaud par l'acide chlorhydrique naissant. ($C^{84}H^{27}O^8Az^2Cl^3$.)

CHLOROPROTÉIQUE (ACIDE). Corps blanc, presque insoluble, formé par l'action du chlore (*chlorite de protéine*) sur la solution de protéine. (Mülder.)

CHLORORCÉINE, s. f. Corps obtenu en faisant arriver le gaz chlore dans une solution ammoniacale d'orcéine; brun jaune, soluble dans l'ammoniaque. ($C^{18}H^{10}O^8AzCl^2$.)

CHLOROSALICINE, s. f. Nom commun à plusieurs corps obtenus par action du chlore sur la salicine. — 1° *Chlorosaligénine* ($C^{26}H^{17}O^{14}Cl$), corps cristallisable contenant 4 atomes d'eau chassés à 100°. — 2° *Bichlorosalicine* ou *bichlorosaligénine* ($C^{26}H^{16}O^{14}Cl^3$), corps cristallisable contenant 2 atomes d'eau qu'il perd à 100°. — 3° *Perchlorosalicine* ou *perchlorosaligénine* ($C^{26}H^{15}O^{14}Cl^3$), poudre cristalline, amère, sans odeur.

CHLOROSALICYLE, s. m. [*acide chlorospiroylique*]. Produit de l'action du chlore sur l'acide spiroylique; cristallisable, volatil, d'odeur agréable d'amandes amères. ($C^{14}H^9O^4Cl$.)

CHLOROSALICYLIQUE (ACIDE). Synonyme de *chlorure de salicyle* ou de *spiroyle*. Acide cristallisable obtenu en faisant passer du chlore sec dans de l'acide salicieux anhydre.

CHLOROSAMIDE, s. m. [*chlorospiroylimidamide*]. Corps obtenu par action du chlore sur l'acide salicylique (*spiroylique*); cristallise en écailles; les acides étendus et les alcalis le décomposent en *acide chlorospiroylique* et ammoniaque. ($C^{42}H^{15}O^6Az^2Cl^3$.)

CHLOROSE, s. f. [*chlorosis*, de $\chi\lambda\omega\rho\gamma\lambda\lambda\alpha\varsigma$, vert, où qui tire sur le vert; all. *Bleichsucht*, angl. *chlorosis*, it. *clorosi*, esp. *clorosis*]. On donne le nom de *chlorose* à une maladie qui affecte spécialement les jeunes filles non réglées, et qu'on désigne sous les noms de: *febris amatoria*, *alba*, *chloro-anémie*, *pallidus morbus*, *fædus virginum color*, *icteritia alba*, *icterus albus*, *morbus virginæus*, *cachexia virginum*, vulgairement *pâles couleurs*, parce qu'elle est caractérisée par la pâleur excessive, la teinte jaunâtre ou verdâtre de la peau, la flaccidité des chairs, la blancheur de la conjonctive, l'anorexie, la dyspepsie, le pica ou le malacia, des nausées, la petitesse et la fréquence du pouls, des palpitations, la gêne de la respiration, des lassitudes spontanées, la tristesse, etc. Un phénomène remarquable dans cette maladie, c'est que le stéthoscope, appliqué au-dessus de la partie interne des clavicules, dans le point correspondant à la carotide, fait entendre tantôt un bruit de soufflet très fort, tantôt un roucoulement ou une vibration musicale, tantôt un bruit particulier semblable à celui du jouet d'enfant connu vulgairement sous le nom de *diable*. Dans la chlorose, il y a diminution de la quantité des globules du sang par rapport à la quantité du liquide dans lequel ils nagent (mais pour un même poids ces globules contiennent autant de fer qu'à l'état normal); le même fait s'observe dans l'*anémie*, d'où quelques auteurs confondent à tort ces deux affections, en s'appuyant en outre sur quelques autres caractères. Il en est résulté du vague dans l'étude de la *chlorose chez l'homme*, qui se rencontre quelquefois, et l'*anémie* (V. ce mot). Il faut conseiller les vêtements de laine sur la peau, les frictions sèches et aromatiques, un régime tonique, les exercices du corps, etc., et il est bon d'y joindre les amers et les ferrugineux. Si la maladie est ancienne, il faut diriger les excitants vers

l'utérus, et employer les éménagogues ferrugineux ou aloétiques. De toutes les préparations ferrugineuses, celles qui réussissent le mieux sont l'oxyde noir (éthiops martial) et le sous-carbonate de fer (safran de Mars apéritif), donnés depuis la dose de 40 à 50 centigrammes jusqu'à 2 ou 4 grammes, deux ou trois fois par jour, en poudre ou en pilules, seuls ou associés au quinquina, au safran ou à la cannelle. Bland, de Beaucœur, prescrit : Sulfate de fer et sous-carbonate de potasse réduits en poudre très fine et mêlés exactement, à 16 gram., dont on fait 48 pilules avec suffisante quantité de mucilage de gomme adragant. Il en fait prendre, pendant trois jours, 1 le matin et 1 le soir ; les trois jours suivants, 1 de plus dans l'après-midi ; puis, pendant trois autres jours, 2 le matin et 2 le soir ; il augmente ainsi tous les trois jours ; le seizième jour et les suivants, on en prend 4 le matin, 2 l'après-midi, et 2 le soir. Les avantages de ce mode d'administration ont été généralement constatés.

CHLOROSEL, s. m. Nom donné aux chlorures doubles.

CHLOROSPIROYLIQUE, adj. Nom donné à plusieurs corps : 1° *Acide monochlorosalicylique* ($C^{14}H^{10}ClHO$), obtenu par action du chlore sur un excès d'acide spiroylique. — 2° *Acide bichlorosalicylique* ($C^{14}H^{10}Cl_2HO$), obtenu par action du chlore en excès sur l'acide spiroylique ; cristallisable.

CHLOROSTILBASE, s. m. Nom de corps obtenus par action de la solution alcoolique de potasse sur le chloropiramide : 1° *Chlorostilbyle simple*, corps huileux ($C^{28}H^{14}Cl$). — 2° *Chlorostilbyle triple*, corps cristallisable ($C^{28}H^{14}Cl_3$). Le premier donne avec le brome le *chlorobromostilbyle* ($C^{28}H^{14}ClBr_2$) ; cristallisable.

CHLOROSTYROL, s. m. Produit de l'action du gaz chlore au soleil sur le cinnamène (*styrol*). C'est un liquide épais. ($C^{16}H^8Cl_2$.)

CHLOROSULFOCHINOÏNE, s. m. Nom de deux corps, l'un brun, l'autre rouge orange ($C^{25}H^{16}O^8S^4Cl$), obtenus par action du chlore sur le sulphydrochinoïne.

CHLOROSULFURIQUE, adj. On a donné le nom d'*acide chlorosulfurique* au chlorure de soufre. (SO^2Cl .)

CHLOROTÉRÉBÈNE, s. m. ($C^{10}H^6Cl_2$.) Produit de l'action du chlore sur l'essence de térébenthine (*térébène*). Liquide dépourvu de pouvoir rotatoire.

CHLOROTIQUE, adj. [*chloroticus*, all. *bleich-süchtig*, angl. *chlorotic*, it. et esp. *clorotico*]. Qui a rapport à la chlorose ; qui est affecté de la chlorose.

CHLOROTOLIDES, s. m. pl. Nom commun des corps suivants : 1° *Benzoène monochloruré* ($C^{14}H^7Cl_2$), liquide bouillant sans décomposition à 170°. — 2° *Hydrochlorate de chlorobenzoène* ($C^{14}H^7Cl_3$), liquide qui donne de l'acide chlorhydrique par ébullition. — 3° *Chlorhydrate double trichloruré de benzoène* ($C^{14}H^4Cl_3$), corps cristallisable. — 4° *Chlorhydrate triple trichloruré de benzoène* ($C^{14}H^6Cl^8$), cristallisable, semblable à l'acide benzoïque. — 5° *Benzoène serchloruré* ($C^{14}H^2Cl^6$), cristallisable, fusible sans décomposition.

CHLOROXALAMIDE, s. m. [*chloroéthamide*, *chloroxaméthane*]. Corps obtenu par action de l'ammoniaque sur le chloroxaléthère ; soluble dans l'alcool, l'éther, l'eau chaude ; cristallisable ; saveur douce, puis amère ; fond à 143°, mais se sublime déjà à une basse température. ($C^8H^{20}Cl^5Az$.)

CHLOROXALÉTHÈRE, s. m. ($C^6Cl^3O^4$.) Corps obtenu par action du gaz chlore au soleil, et à l'aide de la chaleur, sur l'éther oxalique. Cristallisable, incolore, neu-

tre, sans goût ni odeur. Après quelque temps, il devient blanc de lait ; il fond à 144°.

CHLOROXALIQUE (ACIDE) [*acide chloroxaloolique*]. Obtenu par action de l'alcool sur le chloroxaléthère. Liquide huileux, incolore ; son hydrate cristallise en aiguilles ; soluble en toutes proportions dans l'eau, l'alcool et l'éther. ($C^8Cl^5O^7$.)

CHLOROXATYLE, s. m. Nom commun de plusieurs corps obtenus par décomposition des substances organiques à l'aide du chlore. — Le *chloroxatyle simple* (C^2Cl) est solide, cristallisable, et sublime de 130° à 200°. — Le *chloroxatyle double* (C^2Cl^2) est liquide, bout à 122°. — Le *chloroxatyle triple* (C^2Cl^3) s'obtient par action du chlore sur le précédent au soleil. — Le *chloroxatyle quadruple* (C^2Cl^4), liquide, incolore, aromatique, bouillant à 78°.

CHLOROXÉTHASE, s. m. (C^4Cl^3O .) Corps de saveur douce, d'odeur agréable de *Spiræa ulmaria*, bouillant à 210°.

CHLOROXYCARBONIQUE, adj. V. ACIDE *chloroxy-carbonique*.

CHLORURE, s. m. [*chloruretum*, all. *Chlorur*, angl. *chloruret*, it. et esp. *cloruro*]. On donne le nom de *chlorures* aux combinaisons du chlore avec les corps simples. En se combinant avec les corps simples autres que l'oxygène, le chlore remplit avec chacun d'eux le rôle d'élément électro-négatif, et ses combinaisons correspondent aux diverses combinaisons de l'oxygène avec les corps simples ; c'est-à-dire que chaque proportion d'oxygène dans un oxyde est remplacée par une proportion double de chlore dans le chlorure correspondant. On distingue les *chlorures non métalliques*, tels que ceux de carbone, de bore, de phosphore, de soufre, d'iode, de brome, de silicium et d'azote ; et les *chlorures métalliques*, longtemps connus sous le nom de *murates* ou d'*hydrochlorates*. On obtient les chlorures, soit directement par l'action du chlore sur les métaux, ou de l'acide chlorhydrique sur les oxydes, et en évaporant ensuite, soit par double décomposition. Tous les chlorures, excepté le deutochlorure d'étain, sont solides à la température ordinaire ; tous sont solubles dans l'eau, excepté celui d'argent et le protochlorure de mercure. Les dissolutions aqueuses des chlorures, traitées par la solution d'azotate d'argent, fournissent un précipité blanc, cailleboté, lourd, insoluble dans l'eau et dans l'acide azotique, soluble dans l'ammoniaque, noircissant à la lumière : c'est du chlorure d'argent. — Les chlorures métalliques sont considérés par Berzelius comme des sels *haloïdes*. Presque tous se dissolvent dans l'eau : le liquide les contient à l'état de simple solution et sans qu'ils aient changé de nature, suivant les uns ; tandis que, selon d'autres, ils passent alors à l'état de chlorhydrates, l'eau se décomposant, et le sel dissous étant une combinaison d'acide chlorhydrique avec l'oxyde métallique. — On appelle *chlorures doubles* des combinaisons formées par certains chlorures, qui s'unissent deux à deux en proportions définies, et de telle manière que l'un est électro-négatif par rapport à l'autre : telles sont les combinaisons que forment les chlorures d'or et de sodium, d'argent et de potassium, d'étain et de potassium, d'antimoine et de potassium, etc. — Quelques chlorures forment aussi des sels doubles en s'unissant à des iodures, à des bromures, à des chromates.

Chlorure ammoniac (*sel ammoniac*, *muriate* ou *hydrochlorate d'ammoniaque*). Son nom vient, dit-on,

de ce qu'on le préparait autrefois en Libye, près du temple de Jupiter Ammon. On l'obtenait par la sublimation de la suie des cheminées de ce pays, où l'on ne brûlait pour tout combustible que de la fiente de chameaux desséchée au soleil. Tout le sel ammoniac du commerce se prépare aujourd'hui en Europe avec le sous-carbonate d'ammoniaque obtenu par la distillation des matières animales. On traite ce sous-carbonate par le sulfate de chaux : il en résulte un sulfate d'ammoniaque soluble, que l'on décompose par le sel commun ; il se forme un mélange de chlorure ammoniac et de sulfate de soude qu'on évapore pour séparer le sulfate au moyen de la cristallisation ; puis on sublime pour obtenir le sel ammoniac. Ce sel est blanc, extrêmement piquant, soluble dans un peu moins de 3 parties d'eau à 15° centigr., et dans une bien moindre quantité d'eau bouillante ; il cristallise en longues aiguilles qui se groupent sous forme de barbes de plume, et qui paraissent être des pyramides hexaèdres. — Le chlorure ammoniac a passé pour fébrifuge.

Chlorure d'antimoine (muriate, hydrochlorate ou chlorhydrate d'antimoine). Le chlore forme avec l'antimoine trois combinaisons distinctes, qui correspondent, pour la composition, aux oxydes du métal. Une seule, le *protochlorure*, sert en médecine. On obtient ce sel en distillant un mélange de sublimé corrosif et de sulfure d'antimoine métallique, ou en dissolvant 1 partie de sulfure d'antimoine dans 3 parties d'acide chlorhydrique, évaporant le liquide jusqu'à ce qu'elle se prenne en masse par le refroidissement, distillant ce résidu, liquéfiant le produit au bain-marie, et le coulant dans de petits flacons longs et étroits. Pour obtenir le protochlorure liquide, il suffit de le laisser exposé à l'air, dont il absorbe l'humidité sans rien laisser précipiter. Ainsi liquéfié, il porte le nom de *beurre d'antimoine*. C'est un liquide dense, grasieux, blanc, demi-transparent, excessivement caustique, susceptible de cristalliser en prismes tétraédres lorsqu'on le fait fondre et qu'on le laisse refroidir lentement. Il se volatilise si on le chauffe au delà de 100° centigr. ; l'humidité le jaunit et le convertit en un liquide oléagineux. — On l'emploie particulièrement pour cautériser les plaies produites par la morsure des animaux enragés. Les eschares qu'il détermine sont blanchâtres, plus sèches, plus dures, plus exactement circonscrites que celles qui sont produites par la pierre à cautère. On le porte dans la plaie au moyen d'un petit pinceau de linge, et on y laisse même un bourdonnet de charpie imprégné de ce liquide. Avant de l'appliquer, il faut étancher soigneusement le sang, dont le contact le décomposerait promptement.

Chlorure d'argent. Sel blanc, insoluble dans l'eau et les acides, soluble dans l'ammoniaque, noircissant par la lumière, donnant de l'argent métallique par l'action de l'hydrogène. On l'obtient en versant une solution de chlorure dans un sel d'argent soluble : sa formation est le moyen le plus sûr de reconnaître dans un liquide la présence du chlore ou de l'acide chlorhydrique libre ou combiné.

Chlorure d'azote. Composé liquide, volatil, très dangereux à cause de la facilité avec laquelle il détonc. On l'obtient en exposant des solutions de chlorhydrate d'ammoniaque au contact du chlore gazeux. Il est comme oléagineux, et se précipite au fond des vases.

Chlorure de baryum (muriate ou hydrochlorate de baryte, terre pesante salée, sel marin barotique). Il

s'obtient en traitant par l'acide chlorhydrique le sulfure hydrogéné de baryte provenant de la décomposition de 5 parties de sulfate de baryte par 1 partie de charbon. Il est vénéneux, styptique, et très soluble. — On l'a employé contre les affections scrofuleuses, à la dose de 5 à 15 centigrammes par jour, en plusieurs fois, dans un liquide mucilagineux.

Chlorure de calcium (muriate ou hydrochlorate de chaux desséché, chlorure calcique). On l'obtient en traitant la chaux par l'acide chlorhydrique, puis évaporant, soit à cristallisation, soit à siccité, et faisant éprouver au sel la fusion ignée. Il cristallise en prismes très solubles dans l'eau et dans l'alcool ; il est très déliquescent, d'une saveur âcre et chaude. Fondu, il devient lumineux dans l'obscurité. — Il est d'un usage fréquent, soit pour dessécher les gaz, soit pour produire des froids artificiels : dans ce dernier cas, on le mêle avec de la neige ou de la glace pilée.

Chlorure de chaux (chlorure d'oxyde de calcium).
V. CHLORITE de chaux.

Chlorures de cuivre. On en connaît au moins deux, peu usités l'un et l'autre. Le *protochlorure (chlorure cuivreux, muriate ou chlorhydrate au minimum)* est solide, en petits cristaux blancs, grenus, fusibles en un liquide brun. Dissous dans l'ammoniaque, il est incolore et bleuit à l'air. — Le *deutochlorure (muriate au maximum, chlorure cuivrique)* est en parallépipèdes rectangulaires, ou en petites aiguilles vertes, fusibles en une masse brune. Il est très soluble dans l'eau et dans l'alcool. On obtient ces corps par l'action de l'acide chlorhydrique sur le deutoxyde de cuivre. Tous deux sont très vénéneux.

Chlorures de cyanogène. Il en existe deux. Le *protochlorure (chloride cyanéux)*, gazeux à la température ordinaire, liquide à 12 ou 15° centigr., solide à 18°, cristallise en aiguilles. Il est très caustique et très vénéneux. On l'obtient en faisant agir le chlore gazeux sur le cyanure de mercure. — Le *deutochlorure (chloride cyanique)* contient deux fois autant de chlore que le précédent. Il s'obtient par l'action de l'acide cyanhydrique et du chlore sec, sous l'influence de la lumière. Il est solide, blanc, d'une odeur de souris. Il décompose l'eau, qui le transforme en acides chlorhydrique et cyanurique.

Chlorures d'étain. Le chlore se combine en deux proportions avec l'étain. Le *protochlorure (muriate au minimum, chlorure stanneux)*, employé dans les arts, est en aiguilles prismatiques, blanches, fusibles en une masse grise et brillante. Il se décompose dans l'eau en une poudre blanche d'oxychlorure : il désoxyde un grand nombre de corps. — Le *deutochlorure (chlorure stannique, liqueur fumante de Libavius)* est un sel liquide à la température ordinaire, répandant des fumées blanches à l'air, très volatil, soluble dans l'eau et cristallisable. On le prépare en mêlant 1 partie d'étain avec 4 de sublimé corrosif, puis distillant convenablement. — Le protochlorure a été employé en médecine, et il paraît être vermifuge ; mais c'est un poison trop actif pour qu'on ne doive pas le bannir de la thérapeutique.

Chlorures de fer. Le fer forme avec le chlore plusieurs combinaisons. Le *protochlorure (chlorure ferreux, muriate de fer oxydulé)* s'obtient en traitant le métal par l'acide chlorhydrique, et évaporant la dissolution, soit jusqu'à cristallisation, soit à siccité, sans le contact de l'air. Il est en masses grisâtres, susceptible de donner de petits cristaux verdâtres, un peu volatil, en paillettes vertes. L'eau, l'alcool et l'éther le dissol-

vent. Il donne à l'eau une teinte verte, et précipite en blanc par la potasse; le précipité passe du vert au rouge en s'oxygénant. S'il est mêlé de deutochlorure, il donne à l'eau une teinte jaune rougeâtre plus ou moins foncée : c'est le chlorure de fer médicinaal. — Le *tritochlorure* ou *perchlorure* (*chlorure ferrique, hydrochlorate de peroxyde de fer*) est susceptible de cristalliser en aiguilles rouges, très soluble dans l'eau, et un peu volatil; il précipite en rouge par la potasse, et prend une teinte cramoisie avec l'acide méconique et les sulfocyanures, une teinte bleue avec les sels de morphine concentrés. Exposé à l'air dans l'eau, il laisse précipiter un oxytrichlorure ocracé. Le docteur Pravaz a conseillé d'injecter dans les saes anévrysmaux, à l'aide d'une canule et d'un trocart, cette substance qui coagule le sang et détermine ainsi la guérison de l'anévrysmé. Pour cette opération, qui a réussi également dans le traitement des varices sans causer d'accidents lorsqu'on a pénétré dans le vaisseau, le sel doit être préparé ainsi (Soubeiran) : Dissoudre à chaud dans un matras de l'hydrate d'oxyde de fer en excès, par rapport à l'acide chlorhydrique employé; filtrer le liquide, verser dans une capsule de porcelaine; évaporer en grande partie à feu doux; la liqueur concentrée, achever l'évaporation au bain-marie, sur un alambic qui entraîne au loin la vapeur d'eau qui ne doit pas circuler autour de la capsule; on évapore jusqu'à ce que le liquide ne donne plus de vapeur et qu'une goutte se fige sur une assiette par refroidissement. Le sel ainsi obtenu ne contient plus d'acide; il est ensuite dissous dans l'eau distillée, de manière qu'on ait une solution à 15° de l'aréomètre de Baumé, qui est suffisante pour coaguler énergiquement à la quantité de 30 gouttes, 8 à 10 centimètres cubes de sang. A 30°, la solution coagule moins vite et cause des accidents inflammatoires. Au-dessous de 15°, elle serait trop faible. Il faut conserver le sel en dissolution, car à l'état sec il s'altère facilement. M. Al. Thierry s'est servi autrement du *perchlorure de fer*, l'appliquant de l'extérieur à l'intérieur, au lieu que dans le procédé ordinaire on l'applique, l'injectant dans les vaisseaux, de l'intérieur à l'extérieur : il enlève l'épiderme à l'aide d'un vésicatoire, et, vingt-quatre heures après, il étend le *perchlorure* (à 33° de densité), sur la partie. Il a employé avec succès ce procédé sur des ulcères variqueux, sur des *noli me tangere* et sur des tumeurs érectiles. On l'emploie utilement aussi contre les hémorrhagies des tumeurs ulcérées de l'utérus, etc.

Chlorure d'hydrogène bicarboné. V. LIQUEUR des Hollandais.

Chlorures d'iode. Il en existe deux, suivant Sérullas, l'un liquide, l'autre solide, cristallisable, rouge orangé. Ce dernier, traité par l'eau, donne des acides chlorhydrique et iodique : celui-ci peut être précipité en poudre blanche par l'alcool. D'après Soubeiran, il n'y a qu'un seul *chlorure* ou *chloride d'iode*, contenant, pour 1 proportion d'iode, 3 de chlore. On l'obtient en faisant agir le chlore sur l'iode sec, ou sur ce corps délayé dans 1 partie d'eau.

Chlorure de magnésie. V. CHLORITE de magnésie.

Chlorure de magnésium (muriate ou hydrochlorate de magnésie, chlorure magnésique). Ce composé existe en solution dans beaucoup d'eaux minérales. On le prépare en dissolvant du carbonate de magnésie dans de l'acide chlorhydrique, de manière à neutraliser entièrement l'acide, filtrant et évaporant. Il ne sert qu'à

la préparation des eaux minérales factices. Il est amer, très soluble et déliquescant. Quand on l'évapore, il perd son acide et passe en partie à l'état de magnésie.

Chlorures de manganèse. Il en existe trois différents. Le plus usité est le *protochlorure* (*chlorure manganoux*), qui sert dans les arts. On le prépare en traitant à chaud le peroxyde de manganèse par l'acide chlorhydrique : c'est le résidu de la préparation du chlore. Il est cristallisable en prismes roses, efflorescents, soluble dans l'eau et dans l'alcool, à la flamme duquel il donne une couleur rouge.

Chlorures de mercure. On distingue deux chlorures de mercure : le *protochlorure* (*mercure doux, muriate ou hydrochlorate de mercure au minimum d'oxydation*), et le *deutochlorure* (*sublimé corrosif, muriate sur-oxygéné de mercure, hydrochlorate de mercure au maximum d'oxydation*). — Le *protochlorure de mercure* (*chlorure mercuroux*) est obtenu *par précipitation* ou *par sublimation*, ou *préparé à la vapeur*. Le *protochlorure par précipitation* s'obtient en dissolvant, par simple réaction spontanée, du mercure dans de l'acide azotique, et précipitant ensuite le mercure en versant dans la dissolution de l'acide chlorhydrique en léger excès, laissant déposer, passant et lavant le dépôt à plusieurs reprises. Ainsi préparé, il est très blanc (c'est le *précipité blanc* de Charas, de Zwelfer, mais non celui de Lemery); il jouit de propriétés plus actives que celui qui a été préparé par sublimation, ce qu'il doit à son extrême division. Le *protochlorure par sublimation* se prépare en triturant 4 parties de sublimé corrosif avec 3 de mercure pur, humectant peu à peu, pour en faire une masse avec laquelle on mêle le mercure jusqu'à extinction totale; on fait ensuite sécher cette masse à une chaleur douce, on la divise, on l'introduit dans un matras placé sur un bain de sable, et on la sublime plusieurs fois de suite. Le mercure doux ainsi préparé était appelé autrefois *calomélas* (après 6 sublimations), *panacée mercurielle* (après 9); il avait aussi reçu les noms d'*aquila alba*, de *sublimé doux*. Pour obtenir le *protochlorure préparé à la vapeur*, d'après la méthode de Josias Jewel modifiée par Henry fils, on introduit dans une cornue de grès, lutée avec soin, du mercure doux en fragments; on place cette cornue dans un fourneau à réverbère, et l'on adapte à son col un ballon de verre à trois ouvertures, dont deux latérales, l'autre inférieure plongeant dans un flacon à moitié plein d'eau distillée, qui sert de récipient, et d'où l'air et la vapeur en excès se dégagent par un tube. On fait arriver par l'une des ouvertures latérales (l'autre est adaptée à la cornue contenant le mercure) le col d'une cornue de verre renfermant de l'eau. Tout étant bien luté, on chauffe l'eau pour avoir dans le ballon une atmosphère de vapeur, puis on chauffe la cornue de grès, et bientôt le protochlorure arrive en vapeur dans le ballon, et se condense sur ses parois sous forme de neige. Quand les vapeurs cessent, on laisse refroidir; on recueille sur un filtre la poudre blanche qui s'est précipitée, on la lave, on la fait sécher, et on la passe au tamis de soie. Le protochlorure de mercure est solide, blanc, insipide, insoluble dans l'eau; chauffé, il se volatilise et cristallise en prismes tétraèdres, terminés par des pyramides à quatre faces. Par le contact de la lumière, il finit par jaunir et noircir. — Il est employé à l'intérieur comme fondant, purgatif, vermifuge (5 à 10 centigr., plusieurs fois dans les vingt-quatre heures); à l'extérieur, on l'applique sur les ulcères vénériens indolents. — Le *deutochlorure de mercure* (*chlorure mercurique*)

est le produit de la sublimation d'un mélange intime de mercure sec et non lavé, et de chlorure de sodium décrépité. Il n'est utile d'ajouter du peroxyde de manganèse que quand le sulfate employé n'est pas au maximum d'oxydation. Le sublimé est ordinairement en masses blanches, compactes, demi-transparentes sur leurs bords; on l'obtient aussi cristallisé en aiguilles, en cubes, en prismes quadrangulaires; sa saveur est extrêmement âcre et caustique; il est plus volatil que le protochlorure; il devient opaque et pulvérulent à l'air. Il est soluble dans 11 parties d'eau froide et dans 2 d'eau bouillante. — On donne le sublimé à l'intérieur: la dose, pour les adultes, est d'abord de 7 milligrammes à 13 dans un véhicule mucilagineux, et au bout de quelques jours de 13 milligr. le matin et autant le soir. On fait dissoudre 70 à 75 centigr. de sublimé dans 1 kilogr. d'eau distillée, dont chaque cuillerée (qui contient ainsi 13 milligr.) est étendue chaque fois dans une tisane mucilagineuse. On l'administre aussi en pilules, uni à la gomme, à la farine, à la mie de pain. On ne peut dépasser 25 milligrammes sans danger. Ce sel est un poison très actif, contre lequel on a proposé l'emploi de l'albumine. On pensait jusqu'à présent que cette substance agissait en convertissant le deutochlorure en protosel insoluble et alors à peine actif: Lassaigue a prouvé qu'elle se combine avec le sublimé lui-même, en faisant une combinaison très peu soluble, dont le sel marin peut cependant augmenter la solubilité.

Chlorures d'or. Le chlore fournit avec l'or deux chlorures. Le *protochlorure* (*chlorure auroreux*) est jaunâtre, à peine soluble, et provient de la dessiccation du *perchlorure* ou *chlorure aurique* (muriate d'or). Celui-ci, plus connu, est le résultat du traitement de l'or par l'eau régale, et de l'évaporation en cristaux. Il est d'un jaune orangé, très soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, cristallisant en lames ou en prismes rougeâtres orangés. Dissous, il est réduit en totalité à l'état métallique, ou seulement en partie, sous l'influence de beaucoup de corps désoxygénants, tels que le protochlorure d'étain, le protosulfure de fer, etc. — On l'a employé comme antisiphilitique.

Chlorure d'or et de sodium. Ce composé cristallise en longues aiguilles quadrilatères, non hygrométriques, solubles dans l'eau. On le prépare en faisant cristalliser un mélange de 1 partie de sel marin et de 4 parties d'or dissous dans l'eau régale. Henry et Guibourt préfèrent donner ce sel à l'état de simple mélange: pour cela, ils font évaporer à siccité parties égales de sel marin pur et de chlorure d'or: on sait alors que l'ensemble représente la moitié de son poids du dernier chlorure. — Le chlorure d'or et de sodium est usité dans le traitement de la syphilis: ordinairement on le mélange avec du lycopode ou de la poudre d'iris épuisés par l'alcool, et divisés en petites prises qui ne contiennent que 3 ou 2 milligrammes de ce sel; ou bien on le donne en solution, dont on ajoute une très petite quantité dans la tisane du malade; on l'incorpore aussi dans un sirop.

Chlorures de phosphore. Il en existe deux, qu'on obtient directement. Le protochlorure est liquide, volatil, et donne, par l'action de l'eau, de l'acide phosphoreux; le deutochlorure est solide, volatil, et donne de l'acide phosphorique.

Chlorure de plomb. Sel un peu soluble dans l'eau, cristallisable en aiguilles soyeuses, fusible, assez volatil, et d'une saveur styptique sucrée. L'alcool en dissout une petite quantité.

Chlorure de potasse. V. CHLORITE de potasse.

Chlorure de potassium (*muriate* ou *hydrochlorate de potasse desséché*). On l'obtient en dissolvant du carbonate de potasse dans suffisante quantité d'eau, passant la liqueur, la saturant par l'acide chlorhydrique très pur, l'évaporant et la laissant cristalliser. On peut aussi l'obtenir par la décomposition réciproque du sulfate ou du tartrate de potasse et du muriate de chaux. Il est solide, blanc, amer, cristallisable en prismes à quatre pans, fusible, soluble dans 3 parties d'eau froide et dans 2 d'eau bouillante. — Il est excitant et purgatif.

Chlorure de sodium (*sel marin purifié, hydrochlorate de soude*). C'est un des corps les plus répandus dans la nature. On le trouve en dissolution dans l'eau de la mer, ou à l'état solide sous forme de couches ou de bancs très considérables: on l'appelle dans ce dernier état, *sel gemme*. La seule mine de sel que la France possède est située près de Vic (Meurthe); mais il existe des sources d'eau salée à Salins et à Montmorot (Ardenne); à Château-Salins, Dieuze et Moyenvic (Meurthe); à Salins (Basses-Pyrénées). C'est par l'évaporation des eaux de ces sources dans des bâtiments de graduation, ou par l'évaporation des eaux de la mer dans les marais salants, qu'on obtient le *sel* pour les usages domestiques. Extrait de l'eau de la mer, il cristallise en cubes de petit volume, gris, et retenant une assez grande quantité de matière argileuse grasse. On peut le purifier en le calcinant, le faisant redissoudre dans l'eau, filtrant et évaporant; on a alors le *sel blanc*. On retire aussi du sel des mines de sel gemme. Pour l'usage pharmaceutique, on prépare le chlorure de sodium en dissolvant du sel marin du commerce dans l'eau, et versant ensuite goutte à goutte dans cette dissolution un peu de carbonate de soude dissous: on filtre, on évapore la solution, on lave les cristaux à l'eau froide et on les fait sécher à l'air. Ce chlorure doit être incolore, soluble dans 3 parties d'eau à la température ordinaire: sa solution ne doit précipiter ni par le carbonate de soude, ni par l'eau de baryte. — Il est employé en médecine comme excitant et purgatif.

Chlorure de soude. V. CHLORITE de soude.

Chlorure de soufre. Composé liquide, rouge, très volatil, d'une odeur vive et piquante.

Chlorure de zinc (*muriate* ou *hydrochlorate de zinc*). On l'obtient en dissolvant dans suffisante quantité d'acide chlorhydrique 20 parties de zinc en grenailles, ajoutant 1 partie d'acide azotique, évaporant à siccité, reprenant par l'eau, laissant en contact à froid pendant vingt-quatre heures, filtrant et évaporant de nouveau à siccité. — Il est très caustique, et l'on assure qu'il forme une eschare dure et coriace, suivie d'une cicatrisation plus prompte qu'après l'emploi d'un autre caustique; il entre dans la pâte de Canquoin. A l'intérieur, on l'a vanté comme antispasmodique (quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée).

CHANOÏDE, adj. [de *χάνον*, entonnoir, et *εἶδος*, forme]. Nom donné au muscle droit postérieur de l'œil, à cause de sa forme en entonnoir, recevant le globe de l'œil dans sa partie évacuée.

CHOC, s. m. [*collisus*, all. *Stoss*, angl. *collision*, it. *urto*, esp. *choque*]. Action qu'un corps mis en mouvement exerce, en vertu de sa masse et de sa vitesse acquise, sur les corps qu'il rencontre et qui s'opposent à son déplacement.

CHOCOLAT, s. m. [*chocolata*, all. *Chocolade*, angl. *chocolate*, it. *cioccolata*, esp. *chocolate*]. Pâte alimen-

taire préparée avec des amandes de cacao, du sucre, et souvent quelques aromates. On écrase avec un rouleau de bois les amandes torréfiées à la manière du café, on les dépouille de leur enveloppe au moyen d'un crible; on les pile dans un mortier de fer chauffé, et on les réduit en pâte grossière, qu'on laisse refroidir sur un marbre, et qu'on broie ensuite avec un cylindre de fer, sur une pierre échauffée par de la braise placée au-dessous. On mêle dans une bassine chaude cette pâte avec la quantité de sucre nécessaire; on la broie de nouveau, et on la dispose dans des moules de fer-blanc. Le chocolat ainsi préparé a reçu le nom de *chocolat de santé*. Les proportions ordinaires sont : 2 kilogr. de cacao caraque, 500 gram. de cacao des Iles, et 4 kilogr. 500 gram. de sucre. C'est un aliment que beaucoup d'estomacs digèrent difficilement. — Le *chocolat à la vanille*, qui contient 90 gram. de vanille et 60 de cannelle sur 10 kilogr. de chocolat ordinaire, doit à ces substances aromatiques une propriété légèrement excitante, qui le rend d'une digestion plus facile. — On prépare aussi des chocolats médicamenteux par l'addition de certaines substances appropriées aux médications que l'on veut produire; on y incorpore du salep, de l'arrow-root, de la gelée de lichen, du fer ou quelque'un de ses composés, etc.

CHOROMYCES, s. m. [*χόρος*, cochon, et *μύκης*, champignon]. Champignons des sables d'Afrique, voisins des truffes dont ils ont la délicatesse.

CHOLAGOGUE, adj. [*cholagogus*, de *χολή*, bile, et *ἄγω*, je chasse; it. *colagogo*]. Épithète donnée aux purgatifs qui agissent spécialement sur l'appareil biliaire.

CHOLANIQUE, adj. V. ACIDE *cholanique*.

CHOLATE ou **GLYCOCHOLATE DE SOUDE**, s. m. [Synonymie : Ce n'est pas le *cholate de soude*, Tiedemann et Gmelin, 1825; *bile cristallisée*, Platner, Verdeil, 1847; *cholate de soude*, Strecker, 1828; *glychocholate de soude*, Lehmann, 1850]. Le corps qu'on a appelé *biline* (Berzelius, Mülder) n'est qu'un mélange de ce sel et du *taurocholate de soude* (V. CHOLÉATE)]. Ce principe immédiat n'a encore été trouvé que dans la bile de bœuf. Il n'existe pas dans celle du porc. On ne sait en quelle quantité il se trouve dans la bile, mais il entre pour une part notable dans la masse de ses matières salines. Il est dans la bile à l'état liquide par dissolution directe. Le cholate de soude (NaO, C⁵²H⁴²NO¹¹) cristallise en aiguilles groupées autour d'un centre; elles forment des masses demi-sphériques d'un blanc éclatant. Ces cristaux s'altèrent immédiatement à l'air, étant très hygrométriques; ils fondent à la chaleur et brûlent avec une flamme très charbonneuse; le cholate de soude a un goût amer analogue à celui de la bile; il est inodore; il se dissout très facilement dans l'eau et l'alcool, mais il est complètement insoluble dans l'éther. Une dissolution de cholate de soude dans l'eau est précipitée par l'acétate de plomb; il se forme un cholate de plomb insoluble dans l'eau; l'azotate d'argent forme, dans des solutions même peu concentrées de cholate de soude, un précipité gélatineux qui peut se redissoudre par la chaleur et cristallise alors peu à peu par le refroidissement.

CHOLÉATE DE SOUDE, s. m. [Synonymie : *Choléate de soude*, Demarçay, 1838; *biline*, Berzelius, 1841, et Mülder, 1847; *bilate de soude*, Liebig, 1843; *taurocholate de soude*, Lehmann, 1850]. Ce principe a été trouvé, comme le cholate, dans la bile de tous les mammifères, sauf le porc. Son existence n'a pas été constatée ailleurs que dans l'humeur bi-

liaire. Le choléate est le plus abondant des principes de la bile après l'eau; mais on ne sait en quelle proportion il existe. Il est dans la bile à l'état liquide par dissolution directe dans l'eau. Ayant la propriété de dissoudre les graisses, il est probable qu'il a une grande part à la dissolution de celles qui constituent la bile. Le choléate de soude ne cristallise pas, il est solide, blanc; il attire l'humidité de l'air, sans toutefois se liquéfier; il a un goût douceâtre avec un arrière-goût amer; il fond à la chaleur, et brûle avec une flamme charbonneuse. Le choléate de soude est soluble dans l'eau et l'alcool, mais complètement insoluble dans l'éther. Il est sans action sur les réactifs colorés. Les acides et l'acide carbonique ne décomposent pas ce sel; l'acétate de plomb basique précipite, d'une solution de choléate de soude, du choléate de plomb. A l'état de pureté, ce sel ne se décompose ni par l'évaporation, ni par un long séjour, à l'état de solution, dans l'eau; mais la présence d'une petite quantité d'une substance animale azotée lui fait subir une altération sensible; la solution de la substance altérée peut alors être précipitée par les acides.

CHOLÉCHROÏNE, s. f. [de *χολή*, bile, et *χρόω*, je teins]. Nom donné par Lassaigne à la matière résineuse verte de la bile (Thenard). C'est un mélange de corps gras et de *biliverdine*. V. ce mot.

CHOLÉCYSTE, s. f. [*cholecystis*, de *χολή*, bile, et *κύστις*, vessie]. Nom donné à la vésicule biliaire.

CHOLÉCYSTECTASIE, s. f. [de *χολή*, bile, *κύστις*, vessie, et *ἔκτασις*, dilatation]. Distension, tuméfaction de la vésicule biliaire.

CHOLÉCYSTITÉ, s. f. [*cholecystitis*, de *χολή*, bile, et *κύστις*, vessie]. Inflammation de la vésicule biliaire, maladie dont le diagnostic est difficile, et dont les principaux symptômes sont une douleur vive au bord des fausses côtes droites, augmentant par la pression, la respiration et le décubitus sur le dos. V. HÉPATITE.

CHOLÉDOCIARCTIE, s. f. Rétrécissement, oblitération du canal cholédoque.

CHOLÉDOCITE, s. f. Nom bizarre pour lequel on a désigné l'inflammation du canal cholédoque, qui, d'ailleurs, peut être plutôt soupçonnée que reconnue pendant la vie.

CHOLÉDOQUE, adj. [*choledochus*, *χοληδόχος*, de *χολή*, bile, et *δοχος*, qui contient, qui reçoit; angl. *Gallengang*, angl. *the biliary duct*, it. *coledoco*]. Conduit ou canal cholédoque. Conduit long d'environ 8 centimètres, formé par la réunion des conduits hépatique et cystique. Il est situé au-devant de la veine porte et au-dessous de l'artère hépatique; entre les deux feuillets de l'épiploon gastro-hépatique; il va s'ouvrir dans le duodénum, vers la partie postérieure de sa seconde courbure, et y verse la bile.

CHOLÉINE, s. f. Hünefeld donne ce nom à un produit d'altération qui serait, suivant lui, un corps colorant non azoté, de nature grasse, propre à la bile.

CHOLÉIQUE, adj. V. ACIDE *choléique*.

CHOLÉLITHE, s. f. [*cholelithus*, de *χολή*, bile, et *λίθος*, pierre; angl. *gall-stone*, it. *coletto*]. Calcul biliaire.

CHOLÉLITHIASE, s. f. [de *χολή*, bile, et *λίθιασις*, lithiase]. Formation de cholélithes.

CHOLENTÉRIE. Obstruction biliaire des intestins. (Piorry.)

CHOLÉPOËSE ou **CHOLOPOËSE**, et non **CHOLÉPOÏÈSE**, s. f. [*cholepoesis*, de *χολή*, bile, et *ποιών*, faire]. Sécrétion abondante de la bile.

CHOLÉPOËTIQUE ou **CHOLOPOËTIQUE**, et non

CHOLÉPOÏÉTIQUE, adj. Qui a la propriété d'exciter la sécrétion de la bile.

CHOLÉPYRE, s. f. [*cholepyra*, de *χολή*, bile, et *πύρ*, fièvre]. Fièvre bilieuse.

CHOLÉPYRRHINE, s. f. [de *χολή*, bile, et *πυρρῶς*, rouge]. Nom donné par Berzelius à la matière colorante de la bile proprement dite. V. BILVERDINE.

CHOLÉRA, s. m. [*cholera*, *χολέρα*, gouttière, à cause que les évacuations coulent comme par une gouttière, et non de *χολή*, bile, et *ἄνω*, couler, ce à quoi la formation du mot s'oppose ; all. *Cholera*, *Brechrühr*, angl. *cholera*, it. *colera-morbo*, esp. *colera*]. Maladie aiguë, rapide dans sa marche, très douloureuse et très grave, dont les symptômes les plus apparents consistent en des vomissements nombreux et des selles répétées de matière bilieuse. Le choléra sporadique et le choléra épidémique ou asiatique, qui a exercé ses ravages en Europe de 1830 à 1833, présentent des différences tranchées. — Le *choléra sporadique* se manifeste surtout pendant les chaleurs de l'été, sous l'influence de l'abus des vins doux et nouveaux, des acides forts, des fruits acerbes, des boissons très froides, ou des fruits et des aliments mucilagineux-sucrés. Il est caractérisé par des vomissements répétés d'aliments à demi digérés et de matière verte, puis d'une substance plus foncée, verdâtre, brune ou noirâtre, par des déjections alvines fréquentes et de même nature, par une douleur vive, déchirante et brûlante dans tout le canal intestinal, avec refroidissement et contractions spasmodiques des membres, et des défaillances. Dans le choléra léger, des boissons abondantes, mucilagineuses, et des lavements adoucissants suffisent quelquefois. Si les accidents persistent, on a recours au laudanum ou à l'extrait gommeux d'opium, par doses fractionnées, aux bains tièdes prolongés, aux fomentations émollientes et narcotiques sur l'abdomen. On a donné aussi de l'eau pure, froide, à petites doses fréquemment répétées. On cherche à rappeler la chaleur vers les extrémités par des frictions sèches aromatiques ou par l'application de briques chaudes. — Le *choléra asiatique* a d'autres caractères. Le plus souvent il se manifeste, dès l'invasion, des vomissements et des évacuations alvines aqueuses, blanchâtres, semblables à une eau de riz mêlée de flocons albumineux ; l'urine est supprimée ; un cercle violacé et brunâtre entoure les orbites ; il existe un désordre tout particulier dans le regard ; le pouls est insensible ; les artères sont vides de sang ; l'oppression est extrême ; les membres sont tourmentés de crampes violentes ; la peau, complètement froide, prend une teinte livide et bleuâtre, et il semble que la vie soit éteinte à la périphérie. A l'autopsie, on trouve le sang privé d'une grande partie de son sérum, et très souvent une éruption dans les intestins. Il arrive aussi, quand le malade échappe à la période algide, qu'il se développe une fièvre à phénomènes typhoïdes et ataxiques. Cette fièvre est très dangereuse et emporte un bon nombre de ceux qui sont entrés dans la période de réchauffement. Les essais thérapeutiques, quelque variés qu'ils aient été, n'ont pas fourni de moyen sur lequel on pût compter. Il faut avoir recours à la médecine des symptômes, réchauffer le malade et le raviver autant que possible. C'est encore à la médecine des symptômes qu'on est réduit dans la fièvre congestive qui survient. Le choléra s'est montré en 1817 à Jessore, dans l'Inde ; de là il s'est avancé vers l'Occident, et aujourd'hui, décembre 1833, il est à sa troisième apparition à Paris.

Les deux premières (1832 et 1849), quoique ayant marché différemment, ont enlevé, à peu de chose près, le même nombre de malades. Dans les premiers temps on a essayé de lui opposer les quarantaines et les cordons sanitaires ; mais ces mesures n'ont eu aucun succès ; il est donc sûr qu'il se propage par la voie miasmatique. Mais, en dessous de cette voie, il y en a une autre qui paraît être la contagion ; c'est du moins ce qui résulte de l'observation, maintenant très multipliée, des petites localités où il s'est montré : là on a vu trop souvent le choléra n'atteindre que ceux qui avaient soigné un cholérique venu d'un foyer, pour qu'on n'admette pas la contagiosité ; contagiosité peu intense sans doute, et, dans tous les cas, subordonnée à la propagation miasmatique. Une remarque que les faits viennent justifier, c'est que les agglomérations d'hommes ont le pouvoir de l'attirer : ainsi il s'attache de préférence aux casernes, aux hôpitaux, aux navires chargés de passagers, aux rues à population entassée. Cela explique, en partie du moins, pourquoi les classes pauvres souffrent plus que les classes riches dans les invasions cholériques. Les mesures sanitaires qui tendent à introduire la propreté et l'aération dans les villes et les demeures particulières sont sans doute utiles, mais elles le sont d'une manière générale, et sans qu'on puisse leur attribuer rien de spécial pour le choléra. Comme on ne sait rien sur ce qui donne le choléra, il en résulte, quant au régime alimentaire, qu'il n'y a pas lieu de changer celui qu'on suit, pourvu qu'il soit bon. La seule mesure qui ait une grande efficacité, c'est celle que vient de prendre l'administration anglaise, à savoir, de poursuivre, à l'aide de visites domiciliaires de chaque jour, la diarrhée. En effet, il est d'observation qu'en temps de choléra, les dérangements intestinaux sont extrêmement fréquents, et que, dans l'immense majorité des cas, le choléra vient, non pas d'une manière foudroyante, mais précédé d'une diarrhée qui dure plus ou moins de temps. L'expérience paraît aussi avoir démontré qu'en combattant cette diarrhée, on prévient l'explosion de beaucoup de cas de choléra.

CHOLÉRINE, s. f. [all. *Cholérine*]. On a désigné sous ce nom une espèce de grippe et d'affection catarrhale des intestins qui régna épidémiquement en 1831 à Paris. — On donne aussi le nom de *cholérine* à une diarrhée qui est très commune en temps de choléra, et qu'il est toujours important de supprimer. V. *CHOLERA*.

CHOLÉRIQUE, adj. et s. m. [*cholericus*, *χολερίκος*, de *χολέρα*, it. *colerico*]. Qui a rapport au choléra, ou qui est atteint de choléra (V. ce mot). — *Refroidissement cholérique*. Abaissement de la température dans la période algide du choléra, qui peut être de 10°. La température remonte un peu dans les instants qui précèdent la mort. (Doyère.)

CHOLÉRIQUE, adj. [du lat. *cholera*, bile, qui vient par une fausse interprétation, de *χολέρα*, choléra]. Synonyme de bilieux : *tempérament cholérique*.

CHOLERRHAGIE, s. f. [de *χολή*, bile, et *ῥῆξις*, éruption]. Nom donné par Alibert au choléra-morbus.

CHOLESTÉATOME, s. m. [*cholesteatoma*, de *χολή*, bile, et *στάσις*, *στάσις*, suif, matière grasse]. Nom donné par Müller à des lipomes formés de couches superposées, et, la plupart du temps, concentriques, qui sont dues elles-mêmes à l'adossement de vésicules adipocuses, et entre lesquelles se trouve un dépôt d'une substance grasse naçrée, composée de cholestérine et de stéarine.

CHOLESTÉRATE, s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide cholestérique avec les bases.

CHOLESTÉRINE, et non **CHOLESTÉARINE**, s. f. [*Cholesterina*, de $\chi\omega\lambda\acute{\alpha}$, bile, et de $\sigma\tau\epsilon\rho\epsilon\acute{\iota}\varsigma$, solide; all. *Cholesterin*, angl. *cholesterine*, it. et esp. *colesterina*]. Nom donné par Chevreul à la substance cristallisée des calculs biliaires humains, décrite par Fourcroy sous le nom d'*adipecire*. Elle a quelques propriétés des corps gras, tels que la cétine, mais elle en diffère essentiellement en ce qu'elle n'est pas saponifiée par les alcalis. On trouve aussi de la cholestérine dans le muse, dans quelques champignons, dans le jaune d'œuf, dans plusieurs fluides de sécrétions, dans certaines concrétions cérébrales, dans le tissu cancéreux, etc. Celle des calculs biliaires est en écailles blanches, brillantes, inodores, insipides, rhomboidales, fusibles à 137° centigr., insolubles dans l'eau, solubles dans l'éther et l'alcool, se convertissant par l'acide azotique en acide cholestérique.

CHOLIHÉMIE, s. f. [de $\chi\omega\lambda\acute{\alpha}$, bile, et $\alpha\acute{\iota}\mu\alpha$, sang]. Altération du sang par la bile; ictere. (Piorry.)

CHOLIHÉPATHORRHÉE. Écoulement abondant de bile par le foie. (Piorry.)

CHOLINIQUE, adj. V. ACIDE cholinique.

CHOLIQUE, adj. V. ACIDE cholique.

CHOLOGASTRIE. Souffrance de l'estomac par la bile. (Piorry.)

CHOLOÏDIQUE, adj. [de $\chi\omega\lambda\epsilon\acute{\iota}\delta\acute{\iota}\kappa\acute{\iota}$, ressemblant à la bile]. V. ACIDE choloidique.

CHONDRIE, s. f. [de $\chi\acute{\omicron}\nu\delta\rho\epsilon\varsigma$, cartilage; angl. *chondrin*]. Substance qu'on obtient en faisant bouillir la cornée, les cartilages permanents, ou les os avant l'ossification. Elle se dissout dans l'eau, mais il en faut 1 partie pour faire prendre en gelée 20 parties de cette dernière. L'alun la précipite en grands flocons blancs. Elle donne des combinaisons insolubles avec tous les acides. Ce n'est pas un principe immédiat.

CHONDRIE, s. f. [*chondritis*, de $\chi\acute{\omicron}\nu\delta\rho\epsilon\varsigma$, cartilage, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie; all. *Knorpelentzündung*]. Inflammation supposée des cartilages.

CHONDROGLOSSE, adj. et s. m. [*chondroglossus*, de $\chi\acute{\omicron}\nu\delta\rho\epsilon\varsigma$, cartilage, et $\gamma\acute{\iota}\nu\sigma\sigma\alpha$, la langue]. *Muscle chondroglosse*. C'est une portion de l'hyoglosse. V. ce mot.

CHONDROGRAPHIE, s. f. [*chondrographia*, de $\chi\acute{\omicron}\nu\delta\rho\epsilon\varsigma$, cartilage, et $\gamma\rho\alpha\gamma\acute{\alpha}$, description]. Description des cartilages.

CHONDROÏDE, adj. [de $\chi\acute{\omicron}\nu\delta\rho\epsilon\varsigma$, cartilage, et $\epsilon\acute{\iota}\delta\epsilon\varsigma$, forme]. *Tumeur chondroïde*, tissu fibreux morbide ayant par sa texture une grande ressemblance avec le tissu cartilagineux, sans être formée de ce tissu. — Broca appelle *tissu chondroïde normal* le tissu cartilagineux épiphysaire modifié au voisinage de l'os en voie de formation, et *couche chondroïde normale* la zone bleuâtre et molle, épaisse de 1 à 2 millimètres, qui permet de reconnaître à l'œil nu la présence de ce tissu. La particularité de structure qui caractérise ce cartilage est l'arrangement des cavités du cartilage en séries régulières très élégantes, parallèles ou un peu obliques, par rapport au grand diamètre des os longs; elles sont comme bifurquées ou embranchées quelquefois l'une sur l'autre. Tantôt ce sont réellement plusieurs petites cavités étroites très rapprochées l'une de l'autre, mais séparées par une mince cloison, qui forment ces séries; tantôt, et cela s'ob-

serve surtout chez divers animaux (chevreuil, etc.), ce sont réellement de longues cavités ou boyaux qui renferment une série de cellules ou corpuscules comprimés l'un contre l'autre. Quelle que soit celle de ces deux dispositions particulières que l'on observe, la distribution des séries reste la même, et chacune d'elles est séparée des autres par une faible épaisseur de substance fondamentale du cartilage. C'est la multiplication ou l'agrandissement des cavités disposées en séries sous forme de cylindres ou boyaux qui diminue la quantité de substance ou gangue du cartilage et donne moins de consistance à la portion de ce tissu qui offre cette modification qu'aux autres. La portion de gangue intermédiaire aux séries ou boyaux est tout à fait amorphe avant la naissance; elle devient striée, fibroïde, parallèlement aux séries avec les progrès de l'âge. Il importe de savoir que ce n'est pas seulement dans les cartilages épiphysaires que l'on observe cette disposition, mais que toute portion de cartilage en voie d'ossification la présente, soit sur les os longs, soit sur les os courts. Seulement les séries sont bien plus longues sur les os longs, surtout chez le fœtus, avant qu'il y ait un point d'ossification dans l'épiphyse. Bien que plus courtes dans les os courts, elles ne sont pas moins manifestes que dans les os longs; la teinte bleuâtre n'est visible qu'autant que les séries se continuent dans une grande longueur (1 à 2 millim.). On a dit, très à tort, que cette portion bleuâtre du cartilage ressemble au cartilage, mais n'est plus du cartilage; il n'y a de différence que dans la grandeur ou dans la disposition et dans le nombre de ses cavités caractéristiques. Lorsqu'on pousse la préparation et qu'on s'approche de la diaphyse, on voit survenir brusquement une seconde modification. Les sels calcaires, récemment déposés dans la base cartilagineuse, produisent une opacité considérable, et donnent lieu à une apparence qui rappelle celle de l'os. On croit donc, au premier abord, qu'il s'agit déjà du tissu spongieux de la diaphyse; mais, en y regardant de plus près, on ne tarde pas à reconnaître que les éléments du cartilage existent encore au milieu des dépôts calcaires, et que les ostéoplastes caractéristiques du tissu osseux manquent d'une manière complète. Il s'agit donc d'un état particulier transitoire du cartilage qui ressemble au tissu spongieux, mais qui en diffère par la présence de corpuscules du cartilage au milieu des traînées du dépôt calcaire. Enfin, il suffit de faire cheminer la préparation d'une quantité minime pour voir paraître le tissu spongieux proprement dit. De telle sorte que, dans l'ossification par substitution, qui constitue principalement l'accroissement des os en longueur, la matière organisée, d'abord cartilagineuse, devient successivement chondroïde, puis spongieuse, avant de passer définitivement à l'état osseux. L'état dit chondroïde est d'autant plus prononcé à l'extrémité des os longs que l'accroissement s'y fait plus vite à ce moment. — *Éponge fine*. On donne ce nom au *tissu spongieux* dans les os rachitiques. Ruz a dit que, dans le rachitisme, l'*éponge fine* existait aux extrémités et à la surface des os longs dans le sens de leur longueur. Mais le tissu spongieux fin de cette surface est différent et se produit autrement (V. ENVAHISSEMENT). Il n'y a de *tissu spongieux rachitique* que là où il y a ossification par substitution (V. ce mot), où un cartilage précède l'os. Dans le rachitisme, au lieu d'être transitoire, l'état spongieux devient permanent. Cependant l'état chondroïde, légèrement altéré, continue à se

produire dans le cartilage épiphysaire, et à engendrer de nouvelles quantités de tissu spongioïde. Celui-ci s'entasse à l'extrémité de la diaphyse, et constitue bientôt une couche dont l'épaisseur est proportionnelle à l'accroissement que l'os a subi depuis le début de la maladie. Telle est l'origine de la *couche spongioïde rachitique* qu'on trouve à l'extrémité de la diaphyse des os longs, et de la *couche chondroïde rachitique* qui la surmonte. Cette dernière couche, dans certains cas de rachitisme, est très épaisse et ne diffère du cartilage normal que par sa couleur et sa consistance. Les lésions du rachitisme sont donc la conséquence d'une modification du développement du tissu osseux. La période dite de réparation n'est pas une période nouvelle, ou plutôt le travail réparateur n'est pas un travail spécial; c'est la reprise pure et simple du travail d'ossification que le rachitisme avait interrompu: on voit alors le tissu spongioïde, enfin pourvu des sels calcaires qu'une nutrition insuffisante lui avait jusqu'alors refusés, devenir tissu osseux véritable et rendre à l'os sa solidité.

CHONDROLOGIE, s. f. [*chondrologia*, de *χόνδρος*, cartilage, et *λόγος*, discours]. Traité sur les cartilages.

CHONDROPTÉRYGIENS, adj. et s. m. pl. [*chondropterygii*, de *χόνδρος*, cartilage, et *πτέρυγιον*, petite aile; all. *Knorpelflosser*, angl. *cartilage finned*]. Nom donné autrefois à tous les poissons dont le squelette est cartilagineux, tels que les *Ganoïdes chondrostéens* (esturgeons), les *Placoides sélaciens* ou *Plagiostomes* (raies, squales, chimères), et les *Cyclostomes* (ammocètes, lamproies).

CHONDROTOMIE, s. f. [*chondrotomia*, de *χόνδρος*, cartilage, et *τομή*, section]. Dissection ou section des cartilages.

CHORANCHES. Petite ville de l'Isère. Eaux minérales qui contiennent des quantités variables de chaux, de soufre et de gaz hydrogène.

CHORDA DORSALIS [de *chorda*, corde, et *dorsum*, dos]. Nom donné par Baer à une petite languette gélatiniforme, formée de grandes cellules hyalines sans noyaux, placée sous la moelle épinière de l'embryon. Elle occupe l'axe du corps des vertébrés qui n'existent pas encore, sans en être le rudiment; il en reste dans les vertébrés biconcaves des poissons. En français, on dit *corde dorsale*.

CHORDAPSE, s. m. [*chordapsus*, *χόνδραψος*, de *χόνδρος*, intestin]. V. HÉUS.

CHORÉE, s. f. [*chorea*, *chorcomania*, *scelotyrbé*, de *χορεύω*, danse; all. *Veitstanz*, angl. *chorea*, it. et esp. *corea*]. Maladie qui consiste dans des mouvements continuels, irréguliers et involontaires, d'un certain nombre des organes mus par le système locomoteur volontaire. On l'a encore appelée *danse de Saint-Guy*, du nom d'une chapelle près d'Ulm en Sonabe, dédiée à saint Guy, parce que là, vers la fin du xv^e siècle, les habitants venaient implorer contre elle l'intervention du saint. Cette maladie, qui attaque surtout les jeunes filles, est souvent occasionnée par des émotions vives, et coïncide fréquemment avec une menstruation difficile. Elle peut encore être l'effet d'une commotion cérébrale, d'une surexcitation des fonctions du cerveau. Les bains froids souvent répétés, les affusions d'eau froide sur la tête, un exercice régulier, l'usage des antispasmodiques et particulièrement de la valériane, quelquefois l'emploi alternatif de petites saignées générales et locales, et des purgatifs, de la strychnine, ont été suivis de succès; mais, en général, la chorée résiste à tous les moyens thérapeutiques. — La chorée, à

diverses époques du moyen âge, a régné d'une manière épidémique. Il y en eut, dans le xiv^e siècle, à la suite de la *peste noire*, une épidémie très étendue, et souvent les magistrats ordonnaient la peine du fouet contre les individus qui étaient saisis de cette affection. Plus tard, en 1418, le mal de Saint-Guy envahissant Strasbourg, des précautions publiques furent prises pour en régulariser, en quelque sorte, l'expression tumultueuse. Comme on avait cru remarquer que la musique venait en aide aux danseurs, des joueurs d'instruments et de cornemuse avaient été commandés pour accompagner les bandes qui parcouraient la ville. Les parents et amis, suivant les malades durant leurs accès, devaient les préserver d'accidents; et, dans le cas où cette sollicitude ferait défaut, le conseil de la ville avait commis des surveillants qui les accompagnaient, pour les garantir de toute insulte, et aussi pour maintenir une espèce d'ordre parmi eux. « En 1463, à Metz, ce fut une merveilleuse chose, dit un chroniqueur, que dans la ville et en plusieurs lieux, beaucoup dansaient du mal de Saint-Jean; le plus grand nombre étaient des jeunes gens et des femmes; ils dansaient tant et si longuement, qu'ils n'en pouvaient plus et tombaient à terre quasi comme morts. Il en vint beaucoup à Metz, mais on les fit mener hors, avec défense de rentrer dans la ville. » V. TARENTISME et TIGRETIER.

CHORÉMANIE, s. f. Synonyme de *chorée*.

CHORION, s. m. [*chorion*, *χόνιον*, all. *Lederhaut*, angl. *chorion*, it. et esp. *corio*]. Enveloppe extérieure de l'œuf utérin. Il existe trois espèces de chorions se succédant avec remplacement de l'un, qui se résorbe sous l'influence du développement de l'autre, qui se substitue ainsi à lui. — 1^{er} *chorion*. Durée de peu de jours, formé par des végétations dont se couvre la membrane vitelline à son arrivée dans l'utérus; il n'y a pas encore de vaisseaux; mais par endomose elles apportent de l'utérus des matériaux au vitellus qui se segmente. — 2^e *chorion*. Formé par le feuillet externe du blastoderme composé de cellules embryonnaires provenues de la segmentation; ce feuillet, repoussé peu à peu contre la membrane vitelline par un liquide qui s'accumule entre l'amnios et lui, double celle-ci, laquelle, se résorbant, devient à son tour enveloppe extérieure de l'œuf ou chorion. Il n'y a pas encore de vaisseaux dans ce dernier. — 3^e *chorion*. Formé par l'allantoïde (V. ce mot) qui, appliquée à la face interne du chorion précédent, se couvre de villosités (V. Fig. 19, V); celles-ci poussent devant elles le feuillet externe du blastoderme (2^e chorion), en déterminent l'atrophie, et l'allantoïde finit ainsi par devenir membrane externe de l'œuf qui persiste jusqu'à la fin de la gestation. Ces villosités choriales sont d'abord toutes vasculaires, et restent ainsi chez divers animaux, chez l'homme, etc. Une partie s'atrophie, reste comme filaments non vasculaires à la surface de la membrane choriale ou chorion qui les porte, et les autres, se développant beaucoup, forment le placenta. La substance du chorion et de ses villosités (V. PLACENTA) est une matière homogène amorphe, parsemée de noyaux ovoïdes, tantôt très rapprochés, tantôt épars, généralement pâles, quelquefois masqués par les granulations grises ou graisseuses de la substance amorphe qui sont abondantes. C'est un élément anatomique spécial, inattaquable par l'acide acétique. — On donne aussi le nom de *chorion* à la trame des muqueuses, et, dans la peau, au derme (V. ce mot). — Malpighi appelait *chorion* le muelle de l'ovule végétal avant la fécondation.

CHORIONITE PÉRIASIQUE, PÉRIECTASIQUE. Érysipèle extensif du chorion. (Piorry.)

CHORIONITIS, s. f. Syn. : *Sclérosténose cutanée* [de *chorion*, élément libreux de la peau]. Affection rare de la peau qui paraît consister essentiellement en une inflammation lente, chronique, du chorion. Elle a pour caractères l'induration et le rétrécissement de la peau, sans hypertrophie, accompagnés, à un certain degré de la maladie, d'une coloration rouge brun. La peau éprouve une rétraction, et le tiraillement dont elle est le siège se révèle par des lignes blanches, qui sont de véritables crevasses. Cet état de la peau rend les articulations roides et difficilement mobiles. On paraît avoir obtenu quelques avantages de l'emploi des altérants ou fondants (bains alcalins, iodure de potassium). Cette maladie est chronique, apyrétique, non contagieuse, tendant à envahir la généralité des téguments, et très rebelle aux remèdes.

CHORIONTOPYTE. Clou, furoncle du chorion. (Piorry.)

CHORISE, s. f. [de *χωρίζω*, séparer]. Multiplication ou dédoublement de certaines parties dû à la formation d'organes surnuméraires. La *chorise* est partielle ou générale. Elle peut se montrer sur les organes appendiculaires, tels que les feuilles, elle est dite alors *simple*; ou sur les individus élémentaires, et elle prend le nom de *prolifération*. V. ce mot.

CHORISTOSPORÉES, s. f. pl. Nom donné à un ordre d'algues dont les spores immobiles sont développées quatre à quatre dans des cellules spéciales du tissu de la plante, et souvent aussi enfermées dans des conceptacles. Telles sont les *corallines* (V. ce mot), etc.

CHOROÏDE, adj. et s. f. [*choroïdes*, de *χόρω*, le chorion, et de *εἶδος*, forme, ressemblance; all. *Gefäßhaut*, angl. *choroïde*, it. *coroïde*, esp. *coroïdea*]. — La *membrane choroïde*, ou simplement la *choroïde*, est une membrane très mince qui tapisse la partie postérieure de l'œil, où elle est située entre la sclérotique et la rétine. Elle offre en arrière une ouverture pour le passage du nerf optique; en avant, elle se termine vers la grande circonférence de l'iris, où elle se continue avec le cercle et les procès ciliaires. Elle est composée d'une multitude de ramifications artérielles et veineuses unies par un tissu cellulaire très fin, par des granules, des cellules et des lamelles pigmentaires, et on lui attribue pour fonction d'absorber les rayons lumineux qui ne servent pas à la vision. — *Plexus choroïdes*. On nomme ainsi deux replis membraneux et vasculaires que forme la pie-mère dans les ventricules latéraux, le long des bords de la voûte à trois piliers et des corps frangés. Ils sont continus, en dedans et en avant, avec la *toile choroïdienne* (V. CHOROÏDIEN), et se terminent à l'extrémité des ventricules, où ils communiquent avec la pie-mère extérieure.

CHOROÏDIEN, ENNE, adj. [*choroïdeus*]. Qui a rapport aux plexus choroïdes. — *Toile choroïdienne*. Prolongement membraneux triangulaire formé par la pie-mère dans le troisième ventricule. Elle tapisse la face intérieure de la voûte à trois piliers, présente en bas et en arrière l'orifice du canal arachnoïdien, et se continue avec les plexus choroïdes. — *Artère choroïdienne*. Elle naît de la carotide interne, au-dessus de la communicante de Willis; se porte, en arrière et en dehors, vers le prolongement antérieur de la protubérance cérébrale, près duquel elle pénètre dans le ventricule latéral, pour aller se perdre dans le plexus choroïde.

— *Veines choroïdiennes* ou de *Galien*. Ce sont deux veines qui rampent dans la toile choroïdienne, et qui reçoivent presque toutes celles des ventricules latéraux, de la partie supérieure du cervelet, de la glande pinéale et des tubercules quadrijumeaux; elles s'ouvrent dans le sinus droit. — *Sinus choroïdien*. C'est le sinus longitudinal supérieur.

CHOROÏDITE, s. f. [all. *Entzündung der Gefäßhaut*]. Inflammation de la choroïde.

CHOSE, s. f. [du latin *causa*, pris pour *res*; all. *Ding*, angl. *thing*, it. et esp. *cosa*]. On distinguait autrefois en médecine trois sortes de *choses* : 1° Les *choses naturelles* (*res naturales*, ou *secundum naturam*), c'est-à-dire celles qui, par leur réunion, étaient censées constituer la nature de l'homme, savoir : les éléments, les tempéraments, les humeurs, les esprits, les parties similaires et les fonctions. 2° Les *choses non naturelles* (*res non naturales*), ou celles qui, lorsqu'on en fait un usage convenable, entretiennent la vie et la santé, et qui, au contraire, la détruisent lorsqu'on en fait abus : ce sont l'air, les aliments, le mouvement et le repos, le sommeil et la veille, les humeurs retenues ou évacuées; les passions de l'âme : c'était la *matière de l'hygiène*. 3° Les *choses contre nature* (*res contra naturam*), c'est-à-dire qui tendent à détruire la nature de l'homme : les maladies et tout ce qui y a rapport. Ces distinctions ne sont plus admises aujourd'hui.

CHOU, s. m. [*Brassica*, all. *Kohl*, angl. *cabbage*, it. *cavolo*, esp. *col*]. Genre de plantes de la famille des crucifères, très nombreux en espèces, dont les principales ne sont guère employées que comme aliment. Le chou ordinaire, ou *chou potager* (*Brassica oleracea*, L.), offre un très grand nombre de variétés dont on mange les feuilles : tels sont particulièrement le *chou frisé* ou de *Milan*, et le *chou-pomme* ou *cabus*, dont les feuilles forment une pomme pleine, serrée, quelquefois d'un volume très considérable : c'est avec cette dernière espèce de chou que l'on prépare la choucroute (*Sauerkraut*). L'espèce de chou cabus appelée *chou rouge* est la seule qui soit encore employée en médecine. Ce chou a été longtemps préconisé contre les inflammations chroniques des poumons. On prépare le *sirop de chou rouge* avec : suc dépuré de chou rouge, 500 grammes, et sucre 1 kilogramme. La tige du *chou-rave* (*Brassica oleracea gongyloides*) présente à sa base un renflement charnu dont la saveur participe du chou et du navet. Le *chou-fleur* (*Brassica oleracea botrytis*) et le *chou brocoli* (*Brassica botrytis cymosa*) prennent un accroissement particulier, et portent des boutons de fleurs avortées réunis en masses serrées et compactes : ce sont ces masses de boutons qui forment un aliment d'une digestion facile.

CHOUAN, s. m. Nom des sommités de l'*Atanasis tamariscifolia*, L. (*Halogetum tamariscifolium*, Meyer), plante chénopodée voisine des soudes. Cette substance ressemble au *semen-contra*, mais sans odeur et salée. Elle était employée, avec l'écorce d'*autour* (V. ce mot), à la préparation du carmin.

CHOUCROUTE, s. f. [de l'all. *sauer*, aigre, et *Kraut*, herbe]. Chou cabus blanc haché qu'on fait fermenter dans la saumure. Il se forme de l'acide lactique dans cette fermentation. C'est un aliment particulier aux Allemands et aux peuples septentrionaux.

CHOU-FLEUR, s. m. Sorte de végétation formant

une masse plus ou moins considérable de petites productions charnues, libres par leur extrémité, et dont la base se réunit à un pédoncule commun, de manière à représenter assez bien un *chou-fleur* (V. CHOU). C'est un symptôme d'affection syphilitique déjà ancienne.

CHRIST (SAINT-). Village près de Péronne (Somme). Eaux ferrugineuses froides.

CHRISTOPHE (SAINT-). Une des Antilles. Dans la partie nord-ouest est une montagne très élevée, le mont Misère, sur le versant duquel il y a plusieurs sources d'eaux thermales.

CHROÏCOLYTE, s. m. [de $\chi\rho\omicron\iota\zeta\epsilon\iota\nu$, colorer, et $\lambda\omega\rho\omicron\varsigma$, soluble]. Nom générique donné par Ampère à une classe de corps simples comprenant les métaux qui forment, avec les acides incolores, des dissolutions colorées.

CHROMATE, s. m. [*chromas*, all. *chromsaures Salz*, it. et esp. *cromato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide chromique avec les bases salifiables. Les chromates, et particulièrement celui de plomb, sont fort usités dans les arts. Ce dernier sel a aussi été employé pour colorer des *bonbons* en jaune, et il a occasionné des coliques saturnines. — On fait depuis peu des moxas avec du papier joseph enduit d'une dissolution de chromate de potasse (1 partie de ce sel dans 16 d'eau). Ce papier, roulé en cylindre serré, brûle facilement et avec une chaleur vive, l'acide chromique abandonnant de l'oxygène à la matière organique. Le bichromate de potasse est signalé comme hâtant la cicatrisation des ulcères dans les mêmes cas que l'iode.

CHROMATOGENÈNE, adj. [de $\chi\rho\omicron\omega\mu\alpha$, couleur, et $\gamma\epsilon\nu\nu\alpha\iota$, engendrer; angl. *chromatogenous*]. Nom donné par Breschet à de prétendues glandes qu'il supposait élargies de sécréter le pigment ou matière colorante de la peau. Ces glandes n'existent pas. La coloration est due à la production de *mélanine* par le derme même, substance organique colorante (V. MÉLANINE) qui est dans l'épaisseur de la couche des cellules de l'épiderme voisine du derme, et même dans celle qui est dite *couche de Malpighi*.

CHROME, s. m. [*chromum*, de $\chi\rho\omicron\omega\mu\alpha$, couleur; all. *Chrom*, *Chromium*, angl. *chromium*, it. *cromio*, esp. *cromo*]. Métal ainsi nommé parce qu'il forme des combinaisons colorées avec la plupart des corps. Il est acidifiable, et a été découvert pour la première fois en 1797, par Vauquelin, à l'état d'acide, dans le plomb rouge de Sibérie, ensuite à l'état d'oxyde dans les aigues-marines, les bérils, les émeraudes, dont il est le principe colorant. Il est d'un blanc tirant sur le gris, très fragile, très difficilement fusible. Ses dissolutions dans les acides sont toutes vertes. A l'état d'oxyde, il est vert; à l'état d'acide, il est rouge.

CHROMIDE, s. m. Nom générique donné par Ampère à une famille de corps simples qui comprend : le colombium, le molybdène, le vanadium, le chrome et le tungstène.

CHROMIQUE, adj. V. ACIDE *chromique* [it. *cromico*].

CHROMISME, s. m. Mot employé en tératologie végétale pour désigner l'anomalie qui consiste en un excès de coloration, et qui est l'inverse de l'*albinisme*. Ex. : variétés jaune, rouge ou marbrée des graines de haricot; fleurons rouges de la pâquerette (*Bettis perennis*, L.); variétés jaune et rouge de la betterave.

CHROMITE, s. m. [de $\chi\rho\omicron\omega\mu\alpha$, couleur; it. *cromite*]. Delens a proposé de réunir sous cette dénomi-

nation générique les principes immédiats qui ne sont ni acides ni alcalins, et qui sont doués de couleurs dont les acides augmentent l'éclat, et dont les alcalis accroissent l'intensité. Ce sont les principes colorants animaux et végétaux.

CHROMOCYANOGÈNE, s. m. [*chromocyane*]. Radical hypothétique ($C^{12}Az^6Cr^2$ ou $C^6Az^3Cr^2$) correspondant au ferrocyanogène, mais avec du chrome au lieu de fer; il sert à représenter l'*acide chromocyanhydrique* qui existe réellement, $H^3 + (C^6Az^3Cr^2)C^6Az^3$, et les *chromocyanures* ou *chromocyanides* de potasse, etc., $K^3 + (C^6Az^3Cr^2)C^6Az^3$.

CHROMOPISIE, s. f. [de $\chi\rho\omicron\omega\mu\alpha$, couleur, et $\delta\pi\tau\tau\sigma\theta\upsilon\iota$, voir]. V. DYSCHROMATOPSIE.

CHROMULE, s. f. [de $\chi\rho\omicron\omega\mu\alpha$, couleur]. De Candolle a proposé ce mot en place de *chlorophylle*.

CHRONICITÉ, s. f. [de $\chi\rho\omicron\nu\omicron\varsigma$, temps; esp. *crónicidat*]. État des maladies chroniques.

CHRONIQUE, adj. [*chronicus*, all. *chronisch*, angl. *cronic*, it. et esp. *cronico*]. Se dit des maladies qui parcourent lentement leurs périodes : c'est l'opposé d'*aigu*.

CHRONIZOÏQUE, adj. [de $\chi\rho\omicron\nu\iota\zeta\epsilon\iota\nu$, durcir]. Chéreau a proposé de substituer cette expression à celle de *officinal*, pour désigner tout médicament susceptible d'être conservé plus ou moins longtemps, et que l'on doit trouver tout préparé dans les officines.

CHRONOGYNÉE, s. f. [*chronogynea*, de $\chi\rho\omicron\nu\omicron\varsigma$, temps, période, et de $\gamma\upsilon\nu\acute{\alpha}$, femme]. Synonyme de *règles*, menstruation.

CHRONOLOGIE MÉDICALE. De même qu'il y a une *géographie médicale* (V. ce mot), il y a aussi une *chronologie médicale*. Ainsi la *maladie cardiaque* de l'antiquité (V. ce mot) paraît ne plus exister. La lèpre tuberculeuse, et épidémique dans l'Occident durant le moyen âge, y a complètement cessé. La peste à bubon a été à peu près aussi fréquente en France, en Angleterre, en Allemagne, durant le xv^e siècle, le xvi^e et une partie du xvii^e, qu'elle l'est présentement en Égypte et en Syrie. Le choléra asiatique a fait tout récemment son apparition parmi nous. La *variolo* ne semble pas avoir été connue de l'antiquité, et la première mention en est faite dans le vi^e siècle de l'ère chrétienne. L'étude des épidémies est beaucoup trop peu connue pour qu'on puisse reconnaître s'il y a une liaison, et quelle liaison, entre la civilisation des sociétés et les épidémies qui y naissent.

CHRYSSALIDE, s. f. [*chrysalis*, de $\chi\rho\upsilon\sigma\acute{\alpha}\varsigma$, or; all. *Chrysalide*, *Puppe*, angl. *chrysalis*, it. *aurelia*, *crisaliide*, esp. *crisaliida*]. On donne ce nom à la *nymphé* des lépidoptères, à la forme que prennent ces insectes pour passer de l'état de chenilles à celui de papillons.

CHRYSSALLOMALAXIE, s. f. Cataracte laiteuse. (Piorry.)

CHRYSSALLOMÉLANIE. Cataracte noire. (Piorry.)

CHRYSSAMINIQUE ou **CHRYSSAMMINIQUE** (ACIDE) [de $\chi\rho\upsilon\sigma\acute{\alpha}\varsigma$, or, et $\acute{\alpha}\mu\mu\omicron\varsigma$, sable]. *Acide chryssaminique hydraté* (*polychromique*, *aloëtique*, ou *amer d'aloès artificiel*). Corps obtenu en même temps que l'acide nitropikrinique, par action de l'acide nitrique sur l'aloès ($HO + C^{17}HO^4, 2AzO^4$). Il est d'un jaune verdâtre, cristallin lamelleux, à peine soluble dans l'eau, et pourtant la colorant en rouge; très amer; soluble dans les acides minéraux, l'alcool et l'éther.

CHRYSANLIQUE (ACIDE) [de $\chi\rho\upsilon\sigma\acute{\alpha}\varsigma$, et *anil*]. Produit par l'action des alcalis sur l'indigo bleu

des corps gras, de diverses térébenthines, du copal et de la houille.

CHRYSÈNE, s. m. Carbone d'hydrogène pulvérisé, jaune insipide, inodore, fusible de 230° à 235°, volatil à une température plus élevée; s'obtient par distillation sèche du succin, des corps gras, térébenthines et bitumes. (C³⁶H¹².)

CHRYSIDE, s. f. [*chrysis*, de *χρυσός*, or; it. *criside*]. Genre d'insectes hyménoptères d'une belle couleur rouge-bleue brillante, nommé vulgairement *guêpe dorée*. Quelques espèces sont indiquées à tort comme douées de propriétés analogues à celles des cantharides. — *Chrysidés*, s. m. pl. Ampère a désigné sous ce nom une famille de corps simples qui comprend : le rhodium, l'iridium, l'or, le platine et le palladium.

CHRYSOCOLLE, s. f. [de *χρυσός*, or, et *κόλλη*, colle; angl. *goldsolder*, it. *crisocola*, esp. *crisocola*]. Nom donné, dans les arts, au borax dont on se sert pour souder les métaux.

CHRYSOHAMINE, s. f. Produit de l'action de l'acide nitrique sur la solution aqueuse de sulfate d'hamaline; jaune d'or; formant un sulfate peu soluble dans l'eau.

CHRYSOPÉE, s. f. [*chrysopa*, de *χρυσός*, or, et *πτερον*, faire; all. *Goldmacherkunst*, it. *erisoepa*, esp. *crisopeya*]. Art de faire de l'or; alchimie.

CHRYSOPHANE, s. f. [acide *chrysoptanique*, *rhubarbarique*, *rhubarbarin*, *rhéine*, *parietine*]. (C¹⁹H¹⁰O⁴.) V. RHÉINE.

CHRYSOPHANIQUE (ACIDE) [de *χρυσός*, or, et *φάνη*, briller]. Trouvé dans le *Lichen parietinus*, par Rochleder et Heldt. Il cristallise en aiguilles groupées en étoiles d'un jaune d'or.

CHRYSORHAMINE, s. f. [*rhamméine*]. Corps retiré par Pêther des fruits encore verts de *Rhamnus tinctoria*. Jaune d'or, cristallisable, presque insoluble dans l'eau chaude; elle ne réagit pas acide. (C²³H¹¹O¹¹.)

CHRYSULÉE, s. f. [de *χρυσός*, or, et *ύλιξεν*, purifier]. Nom ancien de l'eau régale, qui a la propriété de dissoudre l'or.

CHURRUS ou **CHERRIS**, s. m. Nom en Perse de la résine du chauvre indien (*Cannabis indica*), pétrie en petites boules, molle, possédant à un très haut degré les propriétés enivrantes de la plante.

CHUTE, s. f. On dit, en médecine, la *chute des cheveux* (*defluvium capillorum*) [all. *Ausfallen*]; la *chute d'une escarre* (*eschare solutio*), etc. On entend par *chute de la luette*, de la *matrice*, du *rectum*, etc. [all. *Vorfall*], le relâchement de ces divers organes. En ce dernier sens, le mot *chute* est rendu en latin par *prolapsus*, qui est même fort souvent employé en français.

CHYAZIQUE, adj. [all. *chyzic*, it. *chiazico*]. Ce mot, formé des lettres *c-hy-az*, initiales de carbone, hydrogène et azote, avait été proposé pour désigner l'acide cyanhydrique, par Porrett, qui donnait aussi le nom de *chyzique sulfuré* à l'acide sulfocyanhydrique.

CHYLAIRE, adj. [*chylaris*, esp. *quilar*]. Qui est relatif au chyle. On dit plutôt *chyteux*.

CHYLE, s. m. [*chylus*, de *χολός*, suc; all. *Milchsaft*, *Chylus*, angl. *chyle*, it. *chilo*, esp. *quilo*]. Le mot grec *χολός* signifie proprement tout fluide extrait des plantes ou des animaux; il a été employé par Hippocrate pour désigner une tisane qui est une décoction d'orge. Galien a le premier désigné sous le nom de *χολός* le fluide qui est séparé des aliments pendant l'acte de la digestion, et que les vaisseaux dits

chylifères pompent à la surface de l'intestin grêle, et portent dans le sang pour servir à sa formation (V. CRYLIFICATION). Le chyle, tel que le reçoivent les vaisseaux chylifères, est un liquide blanc, opaque, ayant à peu près l'aspect du lait, une saveur salée et alcaline et une odeur particulière; il est peu coagulable, mais il le devient davantage et prend une teinte rosée au delà des ganglions mésentériques; enfin, dans le canal thoracique, et près d'arriver dans la masse du sang, il est manifestement coagulable. Il semble qu'il n'ait plus besoin que d'être soumis à l'acte respiratoire pour devenir du sang parfait; aussi a-t-il, du côté chimique, beaucoup d'analogie avec le sang, puisque, abandonné à lui-même, il se partage en sérum albumineux et en caillot fibrineux. Il diffère cependant en ce qu'il contient les matières grasses absorbées dans l'intestin et qui s'y trouvent à l'état d'émulsion, sous forme de très petites gouttelettes ayant au plus un millième de millimètre. Il contient en outre une petite quantité de *globulins* semblables à ceux de la lymphe et du sang, c'est-à-dire sphériques, larges de 0^{mm},005, insolubles dans l'eau et finement granuleux.

CHYLEUX, **EUSE**, adj. [*chylous*, angl. *chylous*, esp. *quiloso*]. Qui appartient au chyle, qui a de l'analogie avec le chyle. On dit un *fluide chyteur* pour désigner une humeur qui ressemble au chyle. — *Vaisseaux chyteurs*, ou mieux *vaisseaux chylifères*. V. CHYLIFÈRE.

CHYLIFÈRE, adj. [*chylifer*, de *chylus*, chyle, et *ferre*, porter; qui porte le chyle; all. *Milchgefäße*, it. *chilifero*, esp. *quififero*]. On appelle *vaisseaux chylifères*, ou *veines lactées*, les vaisseaux lymphatiques des intestins, ceux qui s'emparent du chyle pendant l'acte de la digestion et le conduisent au canal thoracique. Bien qu'ils diffèrent, par leurs usages, des autres vaisseaux lymphatiques, ils leur ressemblent entièrement quant à l'organisation et à la disposition anatomique. Les vaisseaux chylifères, entrevus en 1621 par Aselli, qui n'en connut pas les fonctions, sont très nombreux dans l'intestin grêle, et rares dans le gros

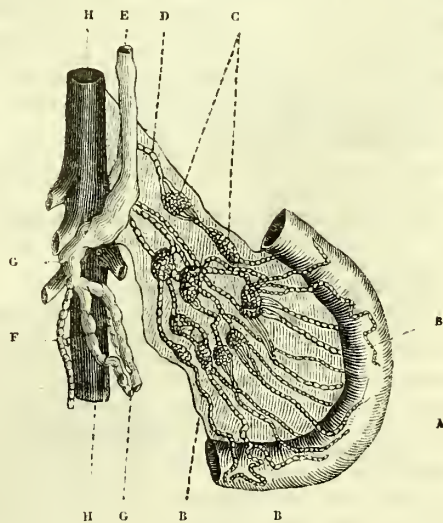


Fig. 79.

intestin. A la sortie de l'intestin grêle, ils sont logés dans l'épaisseur du mésentère, entre les deux feuillets du péritoine qui le constituent. Ils aboutissent d'abord

aux nombreux ganglions lymphatiques (*glandes* ou mieux *ganglions mésentériques*) qu'ils rencontrent à 27 millimètres du bord adhérent de l'intestin; interrompus ainsi de distance en distance par des ganglions semblables, ils vont se terminer par plusieurs troncs dans la partie lombaire du canal thoracique, près de l'ouverture aortique du diaphragme, à l'eudroit où le canal présente la dilatation connue sous le nom de *réservoir de Pecquet*. Ainsi formé par la réunion de cinq ou six grosses branches, ce canal va verser le chyle dans l'artère sous-clavière gauche (Fig. 79). — A, portion d'intestin grêle; BB, radicules des vaisseaux chylifères; C, ganglions mésentériques; D, vaisseaux chylifères à leur sortie de ces ganglions; E, canal thoracique; F, réservoir de Pecquet; GG, vaisseaux lymphatiques des extrémités inférieures se rendant au canal thoracique; HH, artère aorte, le long de laquelle ce canal remonte pour gagner la veine sous-clavière.

CHYLIFICATION, s. f. [*chylificatio*, de *chylus*, chyle, et *facere*, faire; all. et angl. *Chylification*, it. *chilificazione*, esp. *quilificacion*]. On désigne par ce mot tantôt l'élaboration qu'éprouve le chyme dans l'intestin grêle, particulièrement par l'influence de la bile et du suc pancréatique, élaboration qui rend ce chyme apte à fournir le *chyle*; tantôt l'action absorbante que les vaisseaux chylifères exercent sur le chyme à la surface des intestins, et qui a pour résultat la formation et la circulation du chyle. Dans ce dernier sens, *chylification* est synonyme de *chylose*. On ne saurait indiquer le point précis où s'effectue l'action organique d'où résulte la formation du chyle, ni quelle est précisément la disposition des premières radicules des vaisseaux chylifères; on ne saurait même affirmer si ces radicules s'ouvrent à la surface des intestins et y pompent immédiatement le chyle, ou si ce fluide est absorbé par les parois intestinales et transmis par elles aux premiers vaisseaux chylifères. L'absorption chyleuse commence à la fin du duodénum, continue dans toute la longueur du jejunum, et cesse à la fin de l'iléon. D'après les expériences de Magendie, la quantité de chyle versée dans la circulation est au moins de 180 grammes par heure pendant les deux ou trois heures que dure la chylification; mais, hors le temps de la digestion, il n'y a que très peu de chyle, et, après vingt-quatre heures d'abstinence, les vaisseaux chylifères ne contiennent plus que de la lymphe.

CHYLOPOËSE, et non **CHYLOPOIËSE**, s. f. [*chylipoësis*, de *χυλός*, suc, chyle, et *ποιεῖν*, faire]. Synonyme de *chylification*.

CHYLOPÔTIQUE, et non **CHYLOPOIËTIQUE**, adj. [*chylipoëticus*]. Qui donne beaucoup de chyle, qui contribue à la chylification.

CHYLOSE, s. f. V. CHYLIFICATION.

CHYME, s. m. [*chymus*, de *χυμός*, suc; all. *Chymus*, angl. *chyme*, it. *chimo*, esp. *quimo*]. Bouillie plus ou moins homogène, visqueuse au toucher, d'une couleur grisâtre, d'un blanc sale ou brunâtre, d'une saveur douceâtre ou acide, d'une odeur fade et nauséabonde, formée par la masse alimentaire lorsqu'elle a subi dans l'estomac un premier degré d'élaboration. Le chyme se rencontre dans l'estomac, le duodénum et le commencement du jejunum. A mesure qu'il continue son trajet dans l'intestin grêle, il se déponille, par suite de l'absorption intestinale, des principes propres à la formation du *chyle*; et, arrivé dans les gros intestins, il se change de plus en plus en une masse excrémentielle qui, à l'extrémité des voies di-

gestives, constitue les *matières stercorales*: de là les différences notables que présente le chyme, suivant le lieu du canal alimentaire où on l'examine.

CHYMIFICATION, s. f. [*chymificatio*, esp. *quimificacion*]. Conversion des substances alimentaires en chyme, digestion stomacale.

CHYMOSE, s. f. V. PEPSEINE.

CHYNLEN, s. m. Nom d'une racine qui paraît appartenir à l'*Ophioxylum serpentinum*, L., famille des apocynées. Elle a reçu aussi les noms de *racine de mangouste*, parce que cet animal, dit-on, en mange avant d'attaquer les serpents ou après leur morsure, ce qui a conduit à l'employer comme antidote universel. On s'en sert dans l'Inde et en Chine contre les fièvres, les coliques, et contre les vomissements, bien qu'elle soit émétique chez certains individus. C'est une souche un peu renflée, annelée ou ondulée, avec de courtes pointes épineuses, terminée par un prolongement cylindrique radiculaire vers l'extrémité opposée aux pétioles des feuilles. Elle est aussi appelée: *choulin*, *chouline*, *chuline*, *souline*, *racine d'or*, *racine jaune*, *racine amère de la Chine*, *racine de mungo*, *foli des Chinois*, *raiz de mungo* et *bois de couleur*.

CIBATION, s. f. [*cibatio*, de *cibare*, nourrir; it. *cibazione*]. Opération chimique par laquelle on donne à une substance plus de consistance et de solidité.

CIBOULE, s. f. [all. *Zipolle*, angl. *scallion*, it. *cipolletta*, esp. *cebollota*]. Nom vulgaire de l'*ail fistuleux* (*Allium fistulosum*).

CIBOULETTE, s. f. [all. *Schmittlauch*, angl. *chives*, it. *cipollina*, esp. *cebolino*]. Nom vulgaire de la *civette* (*Allium schoenoprasum*, L.).

CICATRICE, s. f. [*cicatrix*, *κύκλις*, all. *Narbe*, angl. *scar*, it. *cicatrice*, esp. *cicatriz*]. Tissu qui réunit les solutions de continuité des divers systèmes organiques animaux ou végétaux. On appelle *cal* la cicatrice des os (V. CAL). La *cicatrice* résulte du dépôt, entre les lèvres ou à la surface de la plaie, d'une lymphe plastique qui se condense, s'organise et devient fibro-celluleuse. La marche de la cicatrisation diffère nécessairement suivant que la plaie est avec perte de substance et qu'il y a suppuration, ou qu'au contraire les bords d'une plaie faite par un instrument tranchant sont réunis immédiatement; néanmoins, au fond, son mode de formation est le même. Dans le premier cas, une plaie simple, qui vient d'être faite, cesse bientôt de fournir du sang; il se fait pendant quelques heures un suintement séro-sanguinolent; puis la surface de la plaie devient sèche, irrégulière, d'un rouge blafard; il suinte de nouveau un fluide séreux, sanguinolent, un peu visqueux, qui devient ensuite peu consistant, jaunâtre, crémoux: c'est du pus. La plaie se couvre de granulations couiques et rouges (V. BOURGEONS *charnus*); ses bords, tuméfiés par l'inflammation, se dégorgent et s'affaissent, et leur contour se rapproche du centre de la plaie, qui diminue ainsi d'étendue. Bientôt, au lieu de pus, une couche blanchâtre, très mince, de lymphe coagulable se concrète de la circonférence au centre; elle acquiert une véritable organisation; elle est pourvue abondamment de vaisseaux sanguins rampant dans une matière amorphe finement granuleuse, sorte de *blastème* demi-solide dans lequel se voient aussi des fibrilles de tissu cellulaire écartées, entrecroisées, peu ondulées et des éléments fibro-plastiques; elle s'étend par zones concentriques, et quand elle a atteint le centre, la *cicatrice* est formée, mais faible et facile à déchirer. Quand la plaie suppurante est très étendue ou irrégu-

lière, la cicatrisation est moins régulière aussi, et il se forme sur les bourgeons charnus comme des îlots de pellicule blanchâtre, qui se réunissent peu à peu les uns aux autres et avec la pellicule de la circonférence. Les cicatrices récentes sont plus ou moins rouges, molles, bleuâtres; elles sont quelquefois le siège de douleurs, lors des changements atmosphériques; peu à peu elles deviennent plus sèches et d'un blanc plus ou moins mat. Lorsque les bords d'une plaie ont été réunis immédiatement, la cicatrice n'est que linéaire; mais il y a de même exsudation plastique de lymphes coagulable, et développement vasculaire consécutive. — En botanique, on nomme *cicatrice* la marque plus ou moins apparente que toute partie articulée d'un végétal, une feuille surtout, laisse, après sa chute, sur l'organe qui la portait.

CICATRIGULE, s. f. [*cicatricula*, all. *Narbchen*, angl. *cicatricule*, it. *cicatrice*]. Petite cicatrice; marque blanchâtre, souvent linéaire, que l'on observe sur les membranes sereuses ou muqueuses, ou sur la peau, après des solutions de continuité très peu étendues ou des éruptions exanthématiques. — On nomme aussi *cicatrice* une tache blanche que l'on voit sur le sommet du jaune, lorsque l'on casse un œuf fécondé, et qui contient le rudiment de l'oiseau: c'est le *blastoderme* de Pauder. — Les botanistes nomment *cicatrice* le tron que le funicule laisse sur la graine des végétaux après que celle-ci s'en est détachée.

CICATRISANT, adj. et s. m. [*cicatrissans*, all. *vernarbend*, it. *cicatrizzante*, esp. *cicatrizzante*]. On a donné ce nom à des topiques auxquels on supposait la propriété de hâter ou de favoriser la cicatrisation des plaies. Il est évident qu'il n'y a pas de *cicatrissants* proprement dits, et que les moyens à employer pour accélérer la cicatrisation doivent varier suivant la nature et l'état de la plaie.

CICATRISATION, s. f. [*cicatrissatio*, all. *Vernarbung*, it. *cicatrizzazione*, esp. *cicatrizzazione*]. Formation d'une cicatrice; phénomènes qui ont lieu à la surface d'une plaie en voie de guérison. V. **CICATRICE**.

CICÉROLE, s. f. [de *cicer*, pois chiche]. Nom vulgaire des pois chiches tête de bœuf.

CICUTAIRE, s. f. *Cicutaire aquatique* (*Cicuta virosa*, L., *Cicutaria aquatica*, Lamk). V. **CIGUÉ** *virreuse*.

CICUTIN, s. m., ou **CICUTINE**, s. f. [de *cicuta*, ciguë; angl. *cicutine*, it. *cicutina*]. Nom donné par Geisecke et Geiger à un alcaloïde particulier dit aussi *conicine*. V. ce mot.

CIDRE, s. m. [*pomaceum*, all. et angl. *Cider*, it. *sidro*, esp. *sidra*, probablement de *σίκερα*, qui signifie toute espèce de liqueur fermentée autre que le vin]. Boisson faite avec le jus des pommes, et aussi quelquefois avec celui des poires ou même des fruits du cornier. Les cidres récents, les gros cidres sucrés et mousseux, se digèrent mal; ils peuvent causer des coliques, des diarrhées, et même la dysenterie. Les cidres *parés* sont excitants et causent l'ivresse; ils sont moins agréables, mais plus salubres: rien ne prouve que ce soit une mauvaise boisson. V. **VIN**.

CIERGE, s. m. [*cactus*]. Synonyme de *cactier*. V. ce mot.

CIGALE, s. f. [*cicada*, *τρίτλιξ*, all. *Singcicade*, angl. *cicada*, it. *cicala*, esp. *cigarra*]. Genre d'insectes hémiptères, homoptères, cicadaires, à trois yeux lisses, six articles aux antennes, dont les mâles seuls portent de chaque côté de la base de l'abdomen un organe spécial à l'aide duquel ils produisent un bruit parti-

culier, par tension et relâchement alternatifs d'une membrane sèche. Une espèce, la *cigale de l'orne* (*Cicada orni*), vit sur l'ornier ou frêne à la manne (V. ce mot), et en fait exsuder ce suc par piqûre de l'écorce. On a dit à tort que c'est ainsi qu'était obtenue la manne du commerce. La cigale commune est la *Cicada plebeia*.

CIGARE MÉDICINAL, s. m. On roule en forme de cigare des plantes sèches naturelles, qui sont pourvues de substances médicamenteuses en poudre ou en dissolution; on bien on renferme ces substances dans des cigarettes de papier; ou bien enfin on les met dans des tuyaux de plume ou d'ivoire, et l'on aspire sans avoir recours à la combustion. Les substances ainsi employées sont volatiles: par exemple, cigarettes camphrées. On fait des cigarettes avec les feuilles de belladone seules ou arrosées d'extrait d'opium (cigares opiacées); avec les feuilles de digitale, de jusquiame, de stramonium, contre l'asthme et la phthisie. On emploie aussi quelquefois les cigarettes arsenicales de Boudin, faites avec du papier imprégné d'une solution aqueuse d'acide arsénieux (0gr,01) ou d'arséniate de soude, et séché.

CIGUÉ, s. f. [*cicuta*, *κόνηδος*, all. *Schierling*, angl. *hemlock*, it. et esp. *cicuta*]. On confond vulgairement

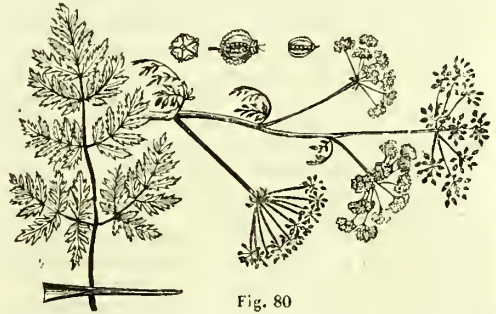


Fig. 80

sous ce nom trois plantes ombellifères qu'il importe de distinguer. 1° La *ciguë virreuse* (*ciguë d'eau*, *cicutaire*



Fig. 81.

aquatique, *Cicuta virosa*, L.), que quelques écrivains ont confondue avec le *Phellandrium aquaticum*, à une racine épaisse et charnue, creusée intérieurement de

cavités irrégulières pleines d'un sucre âcre et laiteux. Sa tige, haute de 65 centim. à 1 mètre, porte des feuilles composées, grandes, tripennées, à pétioles creux, à folioles étroites et allongées, et à dents de scie aiguës. C'est un poison narcotico-âcre encore plus actif que les autres ciguës. Sa racine a été prise quelquefois pour celle du panais; elle en diffère par son suc jaune et âcre. — 2° La *ciguë* proprement dite, ou *grande ciguë*, *ciguë commune*, *ciguë des anciens*, *ciguë de Soerate*, *ciguë officinale*, la seule qui doit être employée par les pharmaciens (*Conium maculatum*, L.), est une plante indigène, dont la tige, cylindrique, rameuse, de 1 à 2 mètres de haut, est creuse et marquée extérieurement de taches rougeâtres (Fig. 81). Elle croît dans les lieux incultes. Il faut bien la distinguer du persil, avec lequel on pourrait la confondre quand elle commence à croître. Les taches de sa tige, ses feuilles d'un vert plus foncé, ses involucre polyphylles et courts, ses graines presque sphériques et marquées de stries crénelées, son odeur vireuse, fournissent des caractères distinctifs: le persil a, au contraire, une odeur et une couleur verte agréables, des graines ovales et à stries non crénelées, des involucre très petits et monophylles. La grande ciguë est un poison d'autant plus actif qu'elle croît dans un climat plus chaud; ses effets toxiques paraissent dus à un alcaloïde particulier qu'on a appelé *coniine*. Elle est assez fréquemment employée à titre de médicament: classée parmi les narcotiques, elle agit comme sédative du système nerveux; elle provoque le sommeil, la transpiration cutanée, la sécrétion urinaire; elle a une action particulière sur le système lymphatique. On l'emploie, mais sans effet, particulièrement contre les engorgements squirreux, les cancers, les scrofules. On en a obtenu de bons effets contre la phthisie commençante, contre la coqueluche, etc. En général, les extraits de ciguë se donnent d'abord à la dose de 1 décigramme en pilules, et l'on répète cette dose deux ou trois fois par jour, en l'augmentant successivement jusqu'à 4 ou 8 grammes dans les 24 heures. On fait aussi usage de la racine et des feuilles, soit en cataplasmes, soit à l'intérieur. — 3° La *petite ciguë*, ou *ciguë des jardins* (*Ethusa cynapium*, L.), diffère des autres en ce que sa racine ne contient pas de suc, et que ses semences sont globuleuses, à stries lisses (Fig. 80). Son activité, plus grande que celle de la ciguë ordinaire, en fait un agent thérapeutique puissant, mais dangereux. Elle a été quelquefois confondue avec le persil: de là son nom de *faux persil*; à part l'odeur, il est peut-être difficile de l'en distinguer lorsqu'elle n'est pas en fleur. Les fleurs de l'éthuse sont très blanches; celles du persil sont jaune verdâtre. La tige de l'éthuse est presque lisse et glauque; celle du persil est cannelée et verte. Les feuilles de la première sont trois fois divisées, à folioles nombreuses, étroites, aiguës; celles du persil ne sont que deux fois divisées, à folioles plus larges, divisées en 3 lobes. D'ailleurs l'odeur du persil est aromatique, celle de l'éthuse vireuse est nauséabonde. — 4° La *ciguë aquatique* (*Phellandrium aquaticum*, L.) croît dans l'eau. Sa tige est grosse, cylindrique, striée, creuse, ramifiée vers la partie supérieure. Ses feuilles sont très grandes, décomposées en un nombre prodigieux de folioles glabres et d'un vert foncé. Son odeur a quelque analogie avec celle du cerfeuil. Cette plante vénéneuse a été préconisée contre la phthisie pulmonaire.

CIL, s. m. [*cilium*, all. *Wimper*, angl. *cilia*, it. *ciglio*, esp. *ceja*]. On appelle ainsi les poils longs et roides qui bordent les paupières. — *Cils vibratiles*. Filaments très fins, hyalins, très transparents, homogènes, en forme de *cils* d'une extrême petitesse (0^m,005 à 0,050), dressés sur toute la surface ou une partie seulement de certains éléments anatomiques (*cellules épithéliales*, *spermatozoïdes*) de quelques animaux invertébrés, de quelques embryons des animaux et de quelques algues (*zoosporées*). De même que les fibre musculaires, chacune homogène en soi, se contractent par elles-mêmes sans que le contact d'un nerf soit nécessaire, de même les cils vibratiles, se contractant par eux-mêmes, se meuvent d'un *mouvement vibratile* très vil, continu. Le fait a lieu sans que des nerfs arrivent aux parties qui en possèdent, et même pendant vingt-quatre ou soixante heures hors de l'animal, lorsqu'on tient les éléments anatomiques ou les fragments d'êtres qui les portent dans des conditions de liquide et de température convenables, ce qui a fait prendre quelquefois des cellules détachées pour des animaux. L'application locale des narcotiques et de beaucoup de principes végétaux actifs sur les muscles ne modifie ni n'arrête ce mouvement, dans lequel il n'y a pas raccourcissement de tout le cil, mais inclinaisons ou courbures alternatives, soit par torsion de la base de l'organe, soit par raccourcissement borné à l'un des bords, puis ensuite à l'autre. On distingue deux sortes de cils, d'après les parties où les êtres qui les portent: 1° *Cils vibratiles* proprement

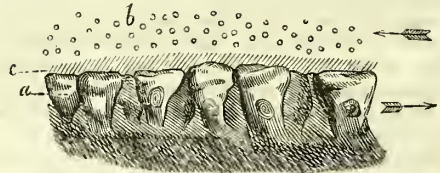


Fig. 82.

dits (Fig. 82: Portion de muqueuse portant des cellules épithéliales *a* dont les cils *c* sont inclinés de gauche à droite, et les corpuscules *b*, suspendus dans le liquide, marchent au contraire de gauche à droite) ou *des éléments anatomiques*. On les trouve: *a*. chez les animaux à sang chaud, sur les cellules d'épithélium cylindrique seulement; *b*. chez les autres animaux, en outre sur les sphériques, les pavimenteuses et même sur des épithéliums nucléaires; *c*. ceux des spermatozoïdes des algues (à 2 ou 4 cils), des cryptogames vasculaires et des mousses (à cils nombreux), ne diffèrent pas essen-

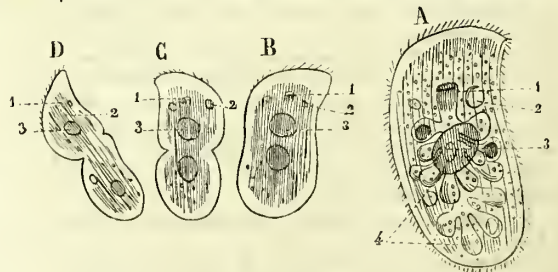


Fig. 85.

tiellement des cils vibratiles précédents. Ce fait appuie la comparaison de la *queue* des spermatozoïdes (*V. ANIMALCULE*) avec des cils. 2° *Organes ou filaments vibratiles* situés sur la surface du corps des animaux sans

être sur des cellules, mais bien en continuité de substance avec la matière homogène, granuleuse ou non, de la surface de ces organismes, dont quelques uns, il est vrai, ne sont guère plus compliqués que des cellules (*a.*) infusoires (Fig. 83 : *Chitodon uncinatus*, infusoire à divers degrés de développement, offrant des cils soit tout autour du corps *A*, soit sur une partie *B*, *C*, *D*), mais dont les autres (*b.* planariées, lentacules des mollusques bryozoaires) ont une organisation plus complexe ; *c.* on en trouve encore sur les embryons de quelques algues (*V.* ZOOSPORE). — Les botanistes donnent le même nom à des poils d'une certaine longueur qui naissent sur le bord d'une surface et dans le même plan qu'elle, sans faire partie de l'une ou de l'autre face.

CILIAIRE, adj. [*ciliaris*, angl. *ciliary*, it. *ciliare*, esp. *ciliar*]. Qui appartient aux cils : c'est dans ce sens qu'on dit le *bord ciliaire* des paupières. Mais cette épithète a aussi été appliquée à diverses parties qui entrent dans la structure de l'œil, à cause de la ressemblance que présente l'une d'elles (les procès ciliaires) avec les cils. — *Corps ciliaire*. Anneau qui entoure le cristallin en manière de couronne, derrière l'iris et le cercle ciliaire. Il ressemble au disque d'une fleur radiée, et résulte de la réunion des *procès ciliaires*, replis saillants de la choroïde placés les uns à côté des autres, au nombre de soixante à quatre-vingts; logés dans des enfoncements de la partie antérieure du corps vitré, et formant des rayons convergents derrière l'iris. — *Couronne ciliaire*. Nom donné par Camper au canal godronné. — *Ligament ou cercle ciliaire*. Espèce d'anneau grisâtre, de consistance pulpeuse, situé entre la choroïde, l'iris et la sclérotique. Il reçoit les dernières ramifications des *nerfs ciliaires*, et en envoie d'autres derrière l'iris, ce qui l'a fait comparer à un ganglion nerveux. — *Nerfs ciliaires* ou *iriens*. Ces nerfs, au nombre de douze à quinze, tirent leur origine du nerf nasal, et spécialement de la partie antérieure du ganglion ophthalmique, se réunissent en deux faisceaux qui se rendent autour du nerf optique, et percent la sclérotique près de l'entrée de ce nerf dans l'œil. Ils vont se perdre dans le cercle ciliaire. — *Artères ciliaires*. Elles sont fournies par l'ophthalmique, au-dessus du nerf optique. On distingue les *ciliaires courtes* ou *postérieures*, ou *uvéales*, au nombre de trente à quarante, qui se distribuent aux procès ciliaires; les *ciliaires longues* ou *iriennes*, au nombre de deux, qui, par les anastomoses de leurs rameaux, forment trois cercles artériels à la face antérieure de l'iris; les *ciliaires antérieures*, dont le nombre est variable, qui percent la sclérotique à quelques lignes de sa réunion avec la cornée, et se distribuent principalement à l'iris. — Les *veines ciliaires* se rendent dans la veine ophthalmique; elles sont si flexueuses, qu'on les a appelées *vasa vorticosa*. — Riolan a nommé *muscle ciliaire* l'orbiculaire des paupières.

CILIE, ÉE, adj. [*ciliatus*]. Dont le bord est garni de cils.

CILLEMENT, s. m. [all. *Blinzeln*]. Synonyme de *clignotement*.

CILLER, v. n., ou **SE CILLER**. On dit qu'un cheval commence à ciller, lorsque des poils blancs se montrent vers l'arcade orbitaire ou les tempes : c'est un signe de vieillesse avancée.

CILLOSE, s. f. [*cillosis*]. Nom donné par Vogel au tremblement continu de la paupière supérieure.

CIME, s. f. *V.* Cyme.

CIMETIÈRE, s. m. [de *κοιμητήριον*, lieu de som-

meil, de repos, de *κοιμίζω*, je dors; angl. *Kirchhof*, angl. *church-yard*, it. *cimiterio*, esp. *cimiterio*]. Terrain où l'on inhume les corps des morts. Ces lieux, à cause du grand nombre de cadavres qui s'y accumulent à la longue, exigent de grandes précautions, qui n'étaient pas prises jadis, puisqu'on enterrait au sein des villes et jusque dans les églises. Aujourd'hui les cimetières sont établis à la distance de 18 à 20 toises de l'enceinte des villes, et l'on défend d'élever des habitations tout auprès. Les fosses doivent avoir de 1^m,50 à 2 mètres de profondeur, sur 8 décimètres de largeur, et être distantes l'une de l'autre de 3 à 4 décimètres sur les côtés. Bien que la destruction des cadavres soit, en général, accomplie, à moins de circonstances toutes spéciales, au bout de deux ans, cependant, pour plus de sécurité, les règlements administratifs ne permettent pas que les emplacements dans lesquels ont eu lieu des inhumations, ou tranchées, puissent être repris avant la fin de la cinquième année, à compter du jour de la dernière inhumation. C'est également dans des vues d'intérêt public que les articles 8 et 9 du décret du 23 prairial exigent que les cimetières qui viennent à être fermés ne servent à aucun usage, au moins pendant dix ans. Ils peuvent être ensuite affermés, mais pour n'être qu'ensemencés et plantés, sans qu'on puisse faire aucune fouille ni fondement pour construction, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

CIMMOLE, s. m. [*oxyde de cinnamyle*, Læwig; *hydrocinnamyle*, essence de cinnamyle]. Composé qui se trouve souvent en grande quantité dans l'essence de cannelle du commerce et du *Laurus cassia*, à côté des principes résineux; liquide, incolore, d'odeur agréable d'écorce de cannelle. (C¹⁸H⁸⁰O².) Il absorbe l'oxygène de l'air et forme de l'acide cinnamique.

CIMMYLE, s. m. (C¹⁸H⁷.) Radical hypothétique de l'acide cinnomique.

CIMOLÉE (TERRE) [*cimolia terra*, *κιωλίτζ γῆ*, all. *Cimolüt*]. Espèce d'argile ainsi nommée de *Cimolis*, l'une des Cyclades, aujourd'hui l'Argentine, d'où on la tirait. Elle passait pour astringente et résolutive. La *boue des couteliers*, que l'on emploie quelquefois comme résolutive et contre la brûlure du premier au troisième degré, a été désignée aussi sous le nom de *terre cimolée*.

CINABRE, s. m. *V.* CINNABRE.

CINCHONÉTINE, s. f. Produit de décomposition du sulfate de cinchonine par le peroxyde de fer, sur lequel on ajoute de l'acide sulfurique étendu goutte à goutte; amorphe, amer; violet à la lumière réfléchie, rouge jaune à la lumière transmise; soluble dans l'eau et l'alcool qu'elle colore en rouge, insoluble dans l'éther.

CINCHONINE, s. f. [*cinchonina*, all. *Cinchonin*, angl. *cinchonin*, it. *cinchonina*]. (C²⁰H¹²AzO.) Alcaloïde que l'on trouve dans beaucoup d'espèces de quinquinas, et surtout dans le gris (*Cinchona officinalis*), combiné avec l'acide quinique et avec des matières colorantes. On l'obtient en décomposant par la chaux en excès les décoctions acides de quinquina gris, et traitant ensuite par l'alcool bouillant le magma calcaire lavé et exprimé. L'alcool distillé donne la cinchonine en cristaux : on la purifie par de nouvelles cristallisations dans l'alcool et avec le charbon animal. Elle est en aiguilles prismatiques déliées, ou en plaques blanches, translucides, d'une saveur amère particulière. Exposée à l'air, elle paraît en absorber peu à peu l'acide carbonique. Elle est soluble dans 250 fois son poids d'eau bouillante; ses dissolutions dans les huiles fixes et volatiles, et dans l'alcool

bouillant, sont très amères et ramènent au bleu le papier de tournesol rougi par les acides ; elle est volatile ; l'éther sulfurique n'en dissout que très peu. Combinée avec les acides, elle produit plusieurs sels cristallisables. On ne l'emploie plus en médecine.

CINCHOVATINE, s. f. Syn. d'*aricine*. (C²⁰H¹²O³Az.) V. ce mot.

CINCLISE, s. f. [*cinclisis*, *κίγκλισις*]. Agitation ; mouvement fréquent et peu étendu. Hippocrate s'est servi de cette expression en parlant du mouvement précipité de la poitrine. Des auteurs l'ont employée comme synonyme de *clignotement*.

CINÉRATION, s. f. [*cineratio*, de *cinis*, cendre]. Action de brûler, de réduire en cendres. Synonyme d'*incinération*, qui est seul usité.

CINNABRE, s. m. [*cinnabaris*, all. *Zinnober*, angl. *cinnabar*, it. *cinabro*, esp. *cinabrio*]. Pline et Galien appelaient ainsi le minium ou oxyde de plomb rouge. On donne aujourd'hui ce nom au sulfure rouge de mercure (V. SULFURE de mercure). On nomme *cinnabre d'antimoine* le sulfure rouge de mercure provenant de la décomposition du deutochlorure de mercure par le sulfure d'antimoine.

CINNAMÉINE, s. f. [it. *cinnamina*]. Produit oléagineux provenant de la distillation du baume du Pérou avec une solution de potasse eaustique. (C⁵⁴H²⁶⁰O⁸.)

CINNAMÈNE, s. m. [*styrol*, essence de *storaç*, *cinnamine* et *cinnamol*]. Carbone d'hydrogène liquide, incolore, obtenu par l'action de la baryte eaustique en excès sur l'acide cinnamique. (C¹⁶H⁸.)

CINNAMIQUE (ACIDE) [*acide cannellique*]. Se dépose sous forme de cristaux dans l'huile de cannelle exposée à l'air. On l'a retrouvé aussi dans le baume de Tolu et dans le baume du Pérou liquide. (C¹⁸H⁷⁰O³.)

CINNAMOME, s. m. [*cinnamomum*]. Nom donné autrefois à une substance aromatique que quelques auteurs disent être la myrrhe, d'autres la cannelle.

CINNAMOMINE, s. f. Huile incolore, assez volatile, obtenue par Simon en distillant l'acide cinnamique avec trois fois son poids de chaux éteinte.

CINNAMYLE, s. m. Nom sous lequel on désigne le radical hypothétique du cinnole. (C¹⁸H⁸.)

CIONITE, s. f. [*cionitis*, de *κίον*, luette]. Inflammation de la luette.

CIONORRAPHIE. V. STAPHYLORRAPHIE.

CIONOTOME, s. m. [*cionotomus*, de *κίον*, luette, et *τομή*, section]. Ciseaux coudés qui servent à pratiquer la résection de la luette.

CIPIA ou **MOUSSACHE**, s. m. Nom indigène de la fécule pure de manioc, lavée et séchée à l'air. Séchée sur des plaques échaudées, elle se euit en partie, s'agglomère en grumeaux durs et irréguliers qui sont le *tapioca*.

CIRCÉE, s. f. [*Circœa lutetiana*]. Petite plante vivace (diandr. monogyn., L., onagrariées, J.) employée autrefois comme résolutive, sous le nom d'*herbe de Saint-Etienne*, d'*herbe aux sorciers*, etc.

CIRCINAL, **ALE**, ou **CIRCINÉ**, **ÉE**, adj. [*circinalis*, *circinatus*]. Qui est roulé sur soi-même, en forme de crosse.

CIRCONCISION, s. f. [*circumcisio*, de *circum*, autour, et *cœdere*, couper ; all. *Beschneidung*, angl. *circumcision*, it. *circuncisione*, esp. *circuncision*]. Opération qui consiste à retrancher circulairement une portion du prépuce chez les enfants nouveau-nés ; coutume qui paraît avoir eu pour but, chez les Égyptiens,

les Hébreux et les musulmans, d'empêcher l'accumulation de la matière sébacée sécrétée à la base du gland. On pratique sur les filles, dans certaines contrées de l'Afrique, une opération analogue, consistant à exciser une portion des petites lèvres de la vulve, qui prennent quelquefois, dans ces climats, un accroissement démesuré. La circoncision est en certains cas une opération chirurgicale nécessitée par des affections du pénis.

CIRCONFLEXE, adj. [*circumflexus*, de *circum*, autour, et *flexus*, fléchi : courbé circulairement ; all. *umgebogen*, angl. *circumflex*, it. *circunflesso*, esp. *circunflejo*]. Le *nerf circonflexe* (scapulo-huméral, Ch.) est le même que l'*axillaire* (V. ce mot). — *Artères* et *veines circonflexes*. On distingue : 1° au bras, les *circonflexes antérieure* et *postérieure* (scapulo-humérales, Ch.), qui naissent de l'axillaire, tantôt séparément, tantôt par un tronc commun, et se perdent dans le deltoïde ; 2° à la cuisse, les *circonflexes externe* et *interne* (sous-trochantériennes, Ch.), fournies par la profonde de la cuisse ou musculaire profonde. Chaussier a appelé *artère* et *veine circonflexes de l'ilium* les artère et veine iliaques antérieures. V. ILIAQUE.

CIRCONSCRIT, **ITE**, adj. [*circumscriptus*, de *circum*, autour, et *scriptus*, écrit, tracé ; all. *umgränzt*, it. *circoscritto*, esp. *circunscrito*]. Limité, borné. On nomme *tumeurs circonscrites* celles dont les limites sont bien prononcées, par opposition à celles qui sont *diffuses*, c'est-à-dire qui s'étendent sans qu'on puisse en distinguer facilement les limites.

CIRCONSPÉCTION, s. f. [all. *Behutsamkeit*, *Vorsicht*, *Vorsichtigkeit*, angl. *circumspection*, it. *circospezione*, esp. *circospeccion*]. Sous le nom de *circospection* et de *prévoyance*, Gall a placé, dans la physiologie cérébrale, comme primitive une faculté de l'homme et des animaux, plus ou moins développée selon les sujets, surtout dans les espèces sociales, et jouant chez l'homme un grand rôle comme condition d'existence de chaque individu. V. CARACTÈRE.

CIRCONVOLUTION, s. f. [*gyrus*, de *circumvolvere*, s'entortiller autour ; it. *circunvoluzione*, esp. *circunvolucion*]. On nomme *circonvolutions* les contours que décrivent les intestins renfermés dans l'abdomen. On donne également ce nom aux saillies sinuées de la surface du cerveau, parce qu'elles ressemblent aux circonvolutions intestinales. Les *circonvolutions* qui se pressent en si grand nombre à la surface du cerveau simulent des replis assez analogues à ceux qui se formeraient sur la périphérie d'une sphère creuse qu'on voudrait renfermer dans une autre sphère de plus petit diamètre. Épais, arrondis et plus ou moins allongés, ces replis serpentent à la superficie des hémisphères à la manière de saillies cylindroïdes, dont la direction et l'agencement réciproque semblent au premier coup d'œil soumis à une force aveugle, bien qu'ils soient assujettis dans leur disposition la plus générale à une loi uniforme et constante. Nulles dans les poissons, les reptiles et les oiseaux, nulles aussi dans quelques mammifères, et très rudimentaires chez la plupart des rongeurs et des édentés, les circonvolutions cérébrales arrivent à des proportions assez remarquables dans les carnassiers, plus remarquables encore dans les ruminants et les solipèdes, et atteignent leurs plus grandes dimensions chez les singes, l'éléphant, et surtout chez l'homme, qui, en cela, domine immensément tout l'embranchement des vertébrés. Le volume, le nombre, la longueur et les communications ou anas-

tomoses des circonvolutions sont généralement en rapport avec le degré de développement du cerveau. Lorsqu'on divise une circonvolution dans toute son épaisseur, on constate qu'elle est formée à l'intérieur par un noyau de substance blanche qui reproduit sa forme sous de moindres dimensions, et à l'extérieur par une lame de couleur grisâtre qui passe sans interruption d'une circonvolution à la circonvolution voisine, en tapissant non seulement les parois, mais la partie profonde de chaque anfractuosité. La structure de ces deux parties n'est pas la même. V. CÉRÉBRAL.

CIRCULAIRE, adj. [*circularis*, de *circulus*, un cercle; all. *kreisförmig*, it. *circolare*, esp. *circular*]. Qui décrit un cercle : *amputation circulaire* (V. AMPUTATION). — On dit aussi substantivement : un *circulaire*, en parlant de l'espèce de cercle que décrit une bande autour d'une partie quelconque, lorsqu'elle fait complètement le tour de cette partie, de manière que le globe de la bande se trouve ramené à son point de départ.

CIRCULATION, s. f. [*circulatio*, de *circulus*, cercle; all. *Kreislauf*, angl. *circulation*, it. *circolazione*, esp. *circulacion*]. On donne le nom de *circulation* à une fonction caractérisée par le transport, dans l'appareil vasculaire, du sang et de la lymphe, quelle qu'en soit la direction, distribuant dans tous les organes les principes absorbés durant la *digestion* et l'*inspiration*, et se chargeant en même temps de ceux qui, devenus impropres à la nutrition, sont rejetés pendant l'*expiration* et dans l'*urination* (V. ces mots). La circulation, ainsi qu'on le voit, sert particulièrement d'intermédiaire entre les diverses fonctions de la vie organique (V. PORTE), au nombre desquelles elle compte, les liant à leur tour à celles de la vie animale. C'est là un résultat fondamental de l'accomplissement de cette fonction, et, qu'il y ait ou non un ou plusieurs centres de circulation venant compliquer l'acte général, le résultat reste au fond le même. Il importe de signaler qu'on a généralement mal envisagé ce résultat, entraîné et trompé qu'on a été par la considération trop exclusive du jeu du cœur par rapport au poulmon, ou du jeu des autres centres quand ils existent, sans prendre suffisamment en considération les relations de cette fonction avec les autres. En effet, l'appareil, et par suite la fonction, manquent où manquent les appareils de la vie animale, et l'animalité, comme chez les plantes, manque même où ces appareils et l'animalité sont peu prononcés, comme on le voit chez les embryons ou les larves de divers invertébrés, et aussi chez quelques rayonnés et infusoires. La circulation a pour condition fondamentale d'existence, ainsi que le montrent la production ou l'introduction de gaz dans les vaisseaux, la propriété physique d'incompressibilité des liquides, et elle satisfait à la condition de renouvellement des matériaux qui ont servi ou doivent servir indispensablement pour que la nutrition ait lieu. C'est la plus élevée en complication de toutes les fonctions de la vie organique chez les êtres qui la possèdent, et ceux-là seuls qui la possèdent ont une organisation complexe. Avec l'*urination* (V. ce mot), elle est la première qui disparaît, lorsqu'en partant de l'homme on descend aux êtres plus simples. La circulation est un mouvement successif et pour ainsi dire circulaire du sang, qui est poussé par le cœur dans les artères et rapporté à cet organe par les veines, pour en repartir de nouveau. Projeté dans l'aorte par les contractions du ventricule gauche, le sang, d'un rouge éclatant et chargé de principes nu-

trifs, parcourt rapidement toutes les divisions et subdivisions du système artériel, et arrive ainsi dans le système capillaire général, où il fournit les matériaux de l'assimilation, et reçoit ceux de la désassimilation. Les vaisseaux capillaires, intermédiaires entre les dernières ramifications des artères et des radicules les plus ténues des veines, le transmettent, ainsi dépouillé de sa qualité vivifiante et converti en sang noir, au système veineux, dont les divisions, diminuant successivement de nombre, viennent toutes aboutir aux veines caves, et porter dans l'oreillette droite du cœur, non seulement le sang, mais encore la lymphe et le chyle réparateur versé par le canal thoracique dans la sous-clavière gauche, et dans la droite par la grande veine lymphatique droite. De l'oreillette droite, le sang passe dans le ventricule correspondant, dont la contraction le projette par l'artère pulmonaire dans le système capillaire des poulmons, où il est revivifié par l'acte de la respiration, qui lui rend la couleur rouge caractéristique du sang artériel. Dans cet état, il est rapporté au cœur par la veine pulmonaire; l'oreillette gauche, qui le reçoit, le transmet à son ventricule, qui se contracte pour le chasser de nouveau par l'aorte, et lui fait ainsi recommencer sans cesse le trajet qu'il a déjà parcouru. — Par *circulation générale*, on entend l'ensemble des mouvements circulatoires, la circulation du sang dans toute l'économie. On a décrit dans tous les traités de *physiologie* publiés jusqu'à ce jour une *grande* et une *petite* circulation. Hiffelsheim a montré qu'il n'y a physiologiquement, en fait, qu'un *circuit* composé de deux *segments*. La solution de tous les problèmes d'*hémodynamique* devra être poursuivie avec ce point de vue nouveau. Tous les phénomènes se passent dans le cercle circulatoire, comme dans une série de tubes continus, non interrompus, toujours remplis d'un liquide. Ces tubes constituent autant de *cercles* dont la somme fait le circuit entier. — On doit à Guillaume Harvey (en 1619) les premières connaissances exactes sur la circulation, entrevue auparavant par Servet. Mais, aujourd'hui même, les physiologistes ne sont point d'accord sur la part qu'ont, dans cette importante fonction, les quatre parties de l'appareil circulatoire (cœur, artères, système capillaire, veines). Le cœur en est, sans contredit, l'agent principal; mais les artères jouent un rôle de première importance par leur élasticité. A ces deux puissances ajoutons la contractilité des capillaires, celle des veines, favorisée par leurs valvules, les mouvements respiratoires. La circulation du sang n'est point un courant uniforme; elle se fait avec une rapidité très variable suivant les différents points du trajet; mais, il ne faut pas l'oublier, elle n'est jamais absolument interrompue. Hiffelsheim fait observer que le ventricule ne se vide que très peu. Après l'occlusion des valvules auriculo-ventriculaires par le sang, celui-ci s'échappe par les artères. Malgré la contraction du ventricule, bientôt les valvules *ne sont plus fermées, le sang diminuant*; dès lors irruption d'en haut. La rapidité dans les différents points dépend de conditions les plus souvent locales; de plus, il y a des trajets en retour: porte rénale, veine porte (V. PORTE). On a cherché à apprécier la rapidité de la circulation. Hiffelsheim a montré que l'on a confondu ce qui est physique avec ce qui est organique dans cette question. Le problème physique est double; il y a à étudier: 1° La *durée*, c'est-à-dire le temps que met une molécule de sang partant d'un point pour y revenir, après avoir traversé le *cercle mathématique* de la circulation, ou

cercle moyen entre le plus grand et le plus petit. D'après lui, la durée moyenne est de 2 minutes 16 secondes. 2° La *ritesse*. Celle-là suppose connu l'espace parcouru. Quelques uns seulement l'ont mesuré, et encore partiellement; les autres ont fait des recherches sur des *durées* partielles. — La circulation s'opère, chez le fœtus, autrement que chez l'adulte (V. FŒTUS). — Tous les animaux n'ont pas une véritable circulation (*Infusoires*, *Spongiaires*). Chez certains annélides, l'appareil circulatoire ne consiste qu'en vaisseaux dont les uns recueillent le sang dans l'organe de la respiration où il se forme, et le distribuent à toutes les parties du corps, tandis que les autres le ramènent de celles-ci à l'organe respiratoire. Ailleurs, il existe en outre un agent d'impulsion, qui est un muscle creux, appelé *cœur*. Ici encore les diversités sont nombreuses: les insectes ont un cœur nommé *vaisseau dorsal*, qui par une de ses extrémités pousse le liquide nourricier dans un système vasculaire très simple, d'où il revient à l'autre extrémité de ce même organe. Les crustacés et les arachnides ont un cœur aortique sans cœur pulmonaire. Chez les céphalopodes, il y a deux cœurs pulmonaires ou branchiaux, séparés l'un de l'autre, et dans l'intervalle desquels se trouve un cœur aortique, de sorte qu'il existe réellement ici deux cercles artériels et veineux, un pour chaque côté du corps, dont le point de convergence est au cœur aortique. Les autres mollusques n'ont qu'un cœur pulmonaire sans cœur aortique. Chez les poissons, il y a un cœur branchial volumineux et puissant; ils sont privés de cœur aortique, et le sang ne circule dans leur corps que par l'impulsion reçue du muscle qui l'a poussé d'abord dans les branchies. Chez les reptiles écailleux, le cœur se compose de deux oreillettes, l'une pour le sang veineux du corps, l'autre pour le sang artérialisé des poumons, et d'un seul ventricule, qui distribue le sang aux poumons et au reste du corps. Le cœur des reptiles à peau nue n'a qu'une seule oreillette et un seul ventricule, et préside aux deux circulations à la fois. Dans cette classe donc, le cœur est à la fois aortique et pulmonaire, quoique simple. Enfin, chez les oiseaux et les mammifères, comme chez l'homme, il existe un cœur double, un organe qu'on peut regarder comme formé de deux cœurs adossés, l'un pulmonaire, l'autre aortique.

CIRCULATOIRE, adj. [*circulatorius*, it. *circulatorio*]. Qui a rapport à la circulation. *Appareil circulatoire*, ensemble des organes qui servent à la circulation.

CIRCUMDUCTION, s. f. [*circumductio*, de *circumducere*, conduire autour; all. *Kreisbewegung*, angl. *circumduction*, it. *circonduzione*, esp. *circunducción*]. Mouvement dans lequel un membre ou un os décrit en quelque sorte un cône dont le sommet est dans l'articulation supérieure, et la base dans l'inférieure.

CIRCUMFUSA, s. m. pl. [all. *Circumfusa*, esp. *circunfusa*]. Mot emprunté du latin, qui signifie *choses environnantes*: c'est le nom que Hallé donnait à une classe des *choses* qui font la matière de l'hygiène, comprenant l'atmosphère, les climats, les habitations, en un mot tout ce qui agit habituellement sur l'homme par une influence extérieure et générale.

CIRE, s. f. [*cera*, all. *Wachs*, angl. *wax*, it. et esp. *cera*]. Substance produite par les abeilles, et avec laquelle ces insectes composent les alvéoles où elles déposent leur provision de miel et élèvent leur progéniture. La cire est un produit de sécrétion de follicules glandulaires placés sur les côtés des anneaux

du ventre; les abeilles en détachent les fragments réguliers, moulés en quelque sorte au moment de leur production et entassés ensuite régulièrement par ces animaux. On a cru à tort qu'elle était produite à l'aide du pollen des fleurs; celui-ci ne sert qu'à l'alimentation, comme le sucre. La cire, telle qu'on l'obtient en faisant fondre dans l'eau le marc provenant de l'expression des gâteaux de miel, est une matière solide, jaunâtre, opaque, insipide, inodore, dure et cassante à une basse température, molle et ductile à 40° ou 45° centigr., fusible à environ 68°, se transformant, à 100°, en un liquide transparent, oléagineux, plus léger que l'eau distillée. Exposée à l'air en lames minces, et humectée souvent avec de l'eau, elle perd sa couleur jaune et se transforme en *cire blanche*; on peut aussi la traiter par le chlore libre ou le chlorure de chaux. La cire est insoluble dans l'eau, entièrement soluble dans l'absence de térébenthine; l'alcool bouillant en dissout peu, 0,02 de son poids; les huiles fixes et les corps gras s'unissent avec elle en toute proportion; elle forme avec les alcalis des composés savonneux employés dans les arts sous le nom d'*encaustiques*. La cire est composée de quatre principes: la *cérine*, la *cérolène*, la *céraïne* et la *myricine*. Elle donne, par la distillation, des acides gras; et, par la saponification, les mêmes corps sans glycéric. — La cire fait la base du cérat et de plusieurs composés emplâtriques. — *Cire vierge*. Nom vulgaire de la cire blanche et pure. — *Emplâtre de cire*. Emplâtre composé de: 5 parties de cire jaune, autant de suif de mouton, et 1 partie de poix blanche, qu'on fait liquéfier sur un feu doux et qu'on passe à travers un linge. — *Emplâtre de cire verte* (emplâtre d'acétate de cuivre). Il est composé de: 4 parties de cire jaune, 2 de poix blanche, 1 de térébenthine, et 1 de soufre-acétate de cuivre. — *Cire végétale* ou *céroxylène*. Substance qui a quelque analogie avec la cire des abeilles, et qu'on obtient en exprimant les feuilles de certains végétaux (tels que le *Myrica cerifera*, le *Ceroxylon andicola*, etc.), traitant le marc par l'eau et l'alcool froid, puis le résidu par l'ammoniaque, et précipitant la cire par la saturation de l'alcali au moyen d'un acide. — *Cire de palme* (*cera de palma*). Matière cireuse, dure, poreuse, friable, formée d'une résine et de *céroxylène* (V. ce mot), qui est exsudée par les feuilles et le tronc du *Ceroxylon andicola*, Humboldt, grand palmier des Andes péruviennes. — *Cire de Curnauba*. Matière cireuse, analogue à la cire d'abeille, fournie par un palmier, le *Corypha cerifera*, Martius, du Brésil; elle est blanc jaunâtre, sèche, cassante, à cassure lisse. — *Cire de myrica* ou *cire végétale*. Matière jaune ou verdâtre, fournie par le *Myrica sebifera*, famille des myricées: on obtient la *jaune* en lavant les baies à l'eau bouillante; la *verte* en faisant bouillir les fruits réduits en pulpe; elle sert à falsifier la cire d'abeille, mais elle fond à 43°; elle contient de la myricine et de la cérine. — *Cire des Audaquies*. Matière produite par un petit insecte mellipare qui la dépose sur une seule espèce d'arbre des plateaux de l'Orénoque supérieur, en petits fragments de 100 à 250 grammes; elle contient 50 parties de palmitine, 45 de cérolène, et 5 d'huile. — *Cire de la Chine*, produite par le *Rhus succedaneum*, cristallisable, nacré, fusible à 82° (C⁷²H⁷²O⁴). — *Cire du Japon*. V. PALMITINE. — *Cire de la canne à sucre*. V. CÉROSIE. — *Cire minérale*. Substance composée en grande partie de paraffine qu'on trouve dans le voisinage de la houille, et dont on fait des bougies.

CIROËNE. V. CÉROËNE.

CIRRHÉ ou **CIRRE**, s. m. [*cirrus*, all. *Ranke*, angl. *tendrill*, it. *cirro*]. Les botanistes appellent ainsi des appendices filiformes, simples ou rameux, diversément tortillés ou roulés, au moyen desquels certaines plantes s'attachent aux corps voisins. On les nomme aussi *vrilles* ou *maîns*.—En zoologie, on donne ce nom : 1° à certaines plumes placées autour des narines des oiseaux, manquant de barbules complètement ou à peu près : c'est plutôt *cil* qu'il faudrait dire d'après l'aspect et la structure ; 2° aux tentacules labiaux ou barbillois de quelques poissons ; 3° chez les annélides, à des appendices mous, lisses ou moniliformes, pairs, au nombre de deux ; un inférieur, un supérieur de chaque côté, à chaque anneau : ceux de l'avant-dernier anneau, quand ils prennent un grand allongement, sont des *styles* ; ceux des anneaux céphaliques constituent les *cirrhes tentaculaires* ou *antennes* ; il ne faut pas confondre les cirrhes avec les faisceaux de soies ; 4° à de petits appendices cylindriques, en lanières ou filamenteux, des bords du manteau de divers mollusques ; 5° aux organes érectiles, rétractiles, musculaires et vasculaires, servant à la locomotion des échinodermes (*Cirrhodermaires*, de Blainville), caractère le plus général de cette classe. On a à tort appelé *cirrhes* les membres des balanes. V. ce mot.

CIRRHÉ, ÉE, ou **CIRRHIFORME**, adj. [*cirrhatus*]. Qui affecte la forme ou remplit les fonctions de cirrhes : *feuille, pétiole cirrhés*.

CIRRHEUX, EUSE, adj. [*cirrhosus*]. Terminé en véritable cirrhe : tel est le pétiole de la gesse.

CIRRHIFÈRE, adj. [*cirrhiferus*, de *cirrus*, cirrhe, et *ferre*, porter]. Qui porte des cirrhes ou vrilles.

CIRRHIPÈDES ou **CIRRHOPODES**, s. m. pl. Cinquième classe des annelés articulés, comprenant les *Balanes* et les *Anatifes*. V. ARTICULÉ et BALANE.

CIRRHOSE, s. f. [de *κίρρῖς*, roux ; all. et angl. *Cirrhosis*, it. *cirrosi*, esp. *cirrosis*]. Nom donné par Laënnec à des granulations d'un jaune roux que l'on rencontre quelquefois dans le foie, et qu'il regardait comme un *tissu accidentel* créé de toutes pièces dans cet organe, et comme une des causes les plus communes de l'ascite. Il pensait que la cirrhose peut aussi se développer dans d'autres organes, et que, comme toutes les productions morbifiques, elle a son état de crudité et son état de ramollissement. La cirrhose n'est pas un tissu accidentel ; elle est caractérisée par l'atrophie des capillaires qui forment les réseaux spéciaux des acini ou lobules du foie ; vaisseaux qui sont surtout des ramifications de la veine porte : d'où obstacle mécanique à la circulation dans cet organe et ascite ; d'où la disparition de l'aspect rouge du foie (atrophie de la prétendue substance rouge des auteurs). En même temps que ce fait, on en constate d'autres dont le précédent n'est peut-être que la conséquence : 1° Existence, surtout dans les parties grises, d'une grande quantité de matière amorphe granuleuse, fibroïde et quelquefois accompagnée de véritables faisceaux de fibres du tissu cellulaire n'existant pas à l'état normal, et aussi d'éléments fibro-plastiques plus nombreux qu'à l'ordinaire. 2° Diminution de volume d'un certain nombre des cellules de l'épithélium propre du foie avec resserrement des conduits sécréteurs et des excréteurs qui leur font suite ; souvent ceux-ci sont remplis de biliverdine jaune orange, plus ou moins foncée ou brunâtre, et impure, granuleuse ; en même temps les cellules épithéliales sont remplies de petites gouttes huileuses

verdâtres, bien différentes par le volume et l'aspect de celles du foie gras, accompagnées aussi de granulations irrégulières de biliverdine roussâtre ou jaune orange. C'est à ces dispositions que sont dues les taches jaune roussâtre dites *hypertrophie de la substance jaune*. Constipation ; selles blanchâtres, par diminution ou absence de sécrétion biliaire ; digestions lentes, pénibles ; foie plus petit à la percussion qu'à l'état normal ; ascite survenant sans œdème ni troubles du côté du cœur, bien qu'il puisse y avoir coïncidence comme complication. Affection incurable jusqu'à présent.

CIRSOCÈLE, s. m. et f. [*circoscele*, de *κίρρῖς*, varice, et *κύμα*, tumeur ; all. *Krampfaderbruch*, angl. *circoscele*, it. et esp. *circoscele*]. Tumeur variqueuse. La plupart des auteurs comprennent sous la dénomination de *varicocèle* la dilatation variqueuse des veines du scrotum et celle des veines spermaticques ; néanmoins quelques-uns ont réservé pour cette dernière le nom de *circocèle*. Ordinairement l'affection est légère ; soutenir le scrotum par un bandage et prévenir la constipation est tout ce qu'il faut. Quand les vaisseaux sont très engorgés, on applique des saignées, et ensuite on a recours aux lotions astringentes sur le cordon et le scrotum. Quand le mal est invétéré, des chirurgiens recommandent d'enlever une portion notable de la peau lâche du scrotum, de manière à en condenser le tissu, et cela est une cure radicale.

CIRSOÏDE, adj. V. ANÉVRYSME.

CIRSOMPHALE, s. m. [*circosomphalus*, de *κίρρῖς*, varice, et *ὄμφαλος*, nombril]. Tumeur formée par la dilatation variqueuse des veines qui avoisinent l'ombilic.

CIRSOPHTALMIE, s. f. [*circosphthalmia*, de *κίρρῖς*, varice, et *ὄφθαλμος*, œil]. Ophthalmie variqueuse. Nom donné à l'ophtalmie portée à un haut degré, et dans laquelle les vaisseaux de la conjonctive, très injectés, présentent une sorte d'engorgement variqueux.

CIRSOTOMIE, s. f. [de *κίρρῖς*, varice, et *τομή*, section]. Extirpation des varices.

CISEAU, s. m. [all. *Meissel*, angl. *chisel*, it. *scarpello*, esp. *cincel*]. Le *ciseau*, en chirurgie, est un instrument qui ne diffère pas de l'outil dont se servent beaucoup d'artisans : il consiste en une tige d'acier aplatie, tranchante à l'une de ses extrémités. On s'en sert dans les préparations d'anatomie et pour certaines opérations chirurgicales dans lesquelles des parties osseuses doivent être retranchées.

CISEAUX, s. m. pl. [*forfiles*, all. *Schere*, angl. *scissors*, it. *cesoie*, esp. *tijeras*]. Instrument aussi connu que le précédent, se composant de deux lames croisées et mobiles sur un axe. On donne le nom de *branches* à la partie qui s'étend depuis les anneaux jusqu'à l'axe ou pivot ; celui de *lames* à la partie coupante, et celui d'*entablure* à l'endroit où se trouve le pivot. La face interne de chaque lame, celle par laquelle ces lames sont en contact, a été nommée le *plane*. Les ciseaux étant fermés, les deux planes ne s'appliquent pas dans toute la longueur, chaque lame présente un peu de concavité du côté du plane ; cette légère courbure de la lame est ce qu'on nomme l'*envoiture* : c'est un des points les plus importants dans les ciseaux, qu'ils aient une envoiture convenable. La force, la forme, la grandeur des ciseaux varient à l'infini. Les ciseaux sont dits *droits* (Fig. 86) ou *courbes*, selon la direction de leurs lames ; on nomme *ciseaux coudés* ceux dont les lames font un angle plus ou moins obtus avec les branches au delà de l'entablure ; ils sont

coudés sur le plat (Fig. 84) ou *sur le tranchant* (Fig. 85). On nomme *ciseaux à cuillers* des ciseaux à lames courbes sur le plat. Les ciseaux servent à couper les parties

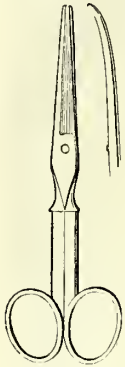


Fig. 84.

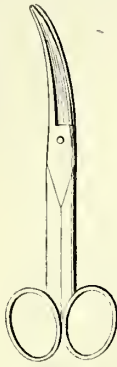


Fig. 85.

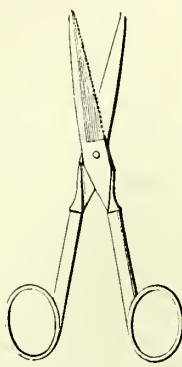


Fig. 86.

molles, lâches, isolées, qu'il serait difficile de tendre et d'inciser avec le bistouri; on les emploie pour l'opération du bec-de-lièvre, l'excision de la luette, la section du filet de la langue et du prépuce, pour couper les tendons, les aponévroses, les intestins sphacelés, les verrues, les chairs fongueuses, etc.

CISSAMPÉLINE, s. f. [*pélosine*]. Alcaloïde extrait par Wiggers des racines de *Cissampelos parvira*.

CISTAGÉES, CISTINÉES ou **CISTÉES**, s. f. pl. [*cistee*]. Famille de plantes de la classe des dicotylédones polypétales à étamines hypogynes, qui a pour caractères : Calice à 3 ou 5 divisions profondes; une corolle pentapétale; des étamines indéfinies; un ovaire globuleux, rarement uniloculaire, plus souvent à 5 ou 10 loges; un style; un stigmaté; une capsule polysperme, multivalve. Tiges ligneuses ou herbacées. Feuilles alternes ou opposées, avec ou sans stipules, souvent persistantes. Fleurs en grappes simples, roulées en volute avant leur épanouissement, ou disposées en corymbe; un embryon courbé ou roulé en spirale, et entouré d'un endosperme charnu. — Le *ciste* de Crète fournit la substance gomme-résineuse connue sous le nom de *ladanum*; le *Cistus ladanifer*, le *Cistus ledon*, et le *Cistus laurifolius*, donnent une substance analogue.

CITERNE, s. f. [*cisterna*, de *κίστη*, coffre, réservoir; all. *Milchsaftbehälter*, angl. *cistern*, it. et esp. *cisterna*]. Les anatomistes ont donné autrefois le nom de *citerne* à certaines parties du corps qui servent de réservoir à quelques humeurs: telle est la *citerne lombaire* ou *réservoir de Pecquet*, dilatation que présente le canal thoracique à son origine, dans la région lombaire.

CITRAGONIQUE (ACIDE) [*acid cicitribique* ou *para-itaconique*]. Corps obtenu par distillation de l'acide citrique; liquide, tombant au fond de l'eau; sans odeur ni odeur, de saveur acide très aigre; bout à 212°. (C⁵H²O³). Au contact de l'eau, il en prend 1 équivalent, et forme un hydrate solide, cristallisé, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

CITRATE, s. m. [*citras*, de *citrus*, citron; all. *Citronsaures Salz*, angl. *citrate*, it. et esp. *cittrato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide citrique avec les bases. Ils sont décomposables par la chaleur en produits analogues à ceux des tartrates, dont ils se rapprochent à plusieurs égards.

Ils sont solubles ou insolubles. Parmi ces derniers, ceux de soude, de potasse et d'ammoniaque perdent une partie de leur solubilité par un excès d'acide citrique, et celui de plomb se dissout dans l'ammoniaque.

CITRÈNE, s. f. Matière cristalline qu'on a isolée des composés chlorés traités par la potasse, de l'huile volatile de citron, de l'essence de citron, et qui est isomère avec le camphène, mais dont la capacité de saturation est double. C'est le nom actuel de l'essence de citron (C²⁰H¹⁶), qui est liquide, polarise à droite et bout à 17°. (Regnault.)

CITRICIQUE (ACIDE) [*acid pyro-aconique*, *itaconique*, *para-pyrocitronique* ou *-citrique*]. Corps obtenu par distillation de l'acide citrique. Il est isomère avec l'acide citraconique; on ne peut l'avoir anhydre (C⁵H²O³); avec 1 équivalent d'eau il est cristallisable, soluble dans l'eau et l'alcool, mais insoluble dans l'éther.

CITRILÈNE, s. f. Carbure d'hydrogène liquide, obtenu en décomposant le camphre liquide du citron par la chaux, isomère avec le térébenthène et l'essence de citron; il ne dévie pas le plan de polarisation. (C²⁰H¹⁶.)

CITRIN, INE, adj. [*citrinus*]. De couleur de citron. — *Onguent citrin*. V. ONGUENT.

CITRIQUE, adj. [angl. *citric*, it. *citrico*]. V. ACIDE citrique. — *Limnade citrique*. V. LIMONADE.

CITRONNELLE, s. f. Surnom de l'aurone et de la mélisse officinale.

CITRONNIER, s. m. [*Citrus*, all. *Citronenbaum*, angl. *lemon-tree*]. Genre de la famille des aurantiacées, J. (polyandrie icosandrie, L.), qui renferme deux espèces principales, l'oranger (*Citrus aurantium*, L.), et le citronnier proprement dit, ou de Médie (*Citrus medica*). Le citronnier se subdivise en trois sous-espèces principales: le limon ou citron (*Citrus limonium*), dont le fruit est oblong, à écorce unie assez mince, à pulpe très acide; le cédrat (V. ce mot); la bergamote (*Citrus bergamia*), à fruit globuleux, petit, à écorce ferme, à pulpe douce. Le citronnier est un arbre originaire de la Médie, naturalisé dans le midi de l'Europe. — Le suc du citron est très acide: étendu d'eau et édulcoré avec du sucre ou du sirop, il constitue la limonade (V. ce mot). — On obtient par la distillation de 6 parties en poids d'alcool à 80° centésim. sur 1 partie d'écorce fraîche de citron, l'esprit ou alcoolat de citron. On prépare de même les alcoolats d'écorces d'orange, de cédrat, de bergamote. — On fait un sirop d'écorces de citron et un oléo-sucre de citron. On obtient cet oléo-sucre en frottant sur les écorces mêmes des morceaux de sucre, que l'on triture après les avoir ainsi imbibés de l'huile essentielle que ces écorces contiennent. — On fait aussi un sirop de suc de citron avec 4 parties en poids de suc de citron frais, clarifié et filtré, et 3 de sucre blanc, que l'on aromatise de même.

CITRONYLE ou **CITRYLE**, s. m. On a désigné sous ce nom le radical de l'essence de citron, qui n'est jusqu'à présent admis que par analogie. L'hydrure serait l'essence de citron; et il se formerait par l'acide chlorhydrique un chlorhydrate cristallin de citronyle; d'autres font ce mot synonyme de citrilène.

CITROUILLE, s. f. [all. *Augurienkürbiss*, angl. *pumpkin*, it. *citriuollo*, esp. *calabaza*]. Nom de certaines variétés de la courge (*Cucurbita pepo*, *Cucurbita citrullus*), dont les semences sont regardées comme adoucissantes, et constituent une des quatre semences froides majeures des anciens.

CITTA. V. PICA.

CITTARA. Ile d'Ischia, sur la côte d'Italie. Source saline thermale, 37°, 5.

CIVETTE. s. f. [all. *Zibet*, angl. *civetta*, esp. *civeta*]. Substance onctueuse, d'une forte odeur de musc, sécrétée par des glandes situées au-dessous de l'anus de la civette ou *chat musqué* (*Viverra civetta*, L.), mammifère carnassier, carnivore. Elle s'amasse en une espèce de poche autour de laquelle les glandes sont situées, et d'où on l'extrait au moyen d'une sorte de cuiller. La civette est réputée antispasmodique, comme le musc.

CIVETTE. s. f. Nom d'une espèce d'ail. V. ce mot.

CIVILLINA. Près de Vicence (Italie). Source saline ferrugineuse, remarquable par la quantité de persulfate de fer qu'elle contient.

CIVITA-VEGCHIA (Romagne). Sources salines chaudes et froides.

CLAIR, AIRE, adj. [*limpidus, pellucidus*, all. *hell*, angl. *clear*, it. *chiaro*, esp. *claro*]. Transparent, limpide : c'est l'opposé de *trouble*. Un liquide est *clair*, quelle que soit sa couleur, lorsqu'il ne tient en suspension aucun corps solide qui en trouble la transparence. — Un œuf *clair* est celui qui a été pondu par une femelle d'oiseau non fécondée.

CLAIRVOYANCE. s. f. État dans lequel les magnétiseurs prétendent que le magnésité voit des objets qui, autrement, ne pourraient être vus.

CLAPIER. s. m. [*latibulum*]. Foyer purulent plus ou moins profondément situé, d'où le pus s'écoule difficilement.

CLARIFICATION. s. f. [*clarificatio*, de *clarus*, clair, et *facere*, faire ; all. *Abklärung*, angl. *clarification*, it. *chiarificazione*, esp. *clarificación*]. Opération qui consiste à séparer d'un liquide les particules solides qui s'y trouvent suspendues, et qui en troublent la transparence. On parvient à ce but par la *dépuration*, la *décantation*, la *despumatation*, la *colature* et la *filtration* (V. ces mots). Mais la plupart de ces procédés ne séparent que les particules les plus grossières, et ne sont que les préliminaires de la *clarification* proprement dite. Celle-ci ne s'opère complètement que par la coagulation, au moyen du blanc d'œuf, du sang de bœuf, de la gélatine ou des acides, et souvent à l'aide de la chaleur. — Le *blanc d'œuf*, formé presque exclusivement d'albumine animale, est battu avec une certaine quantité d'eau ; le liquide écumeux qui en résulte, versé dans la liqueur à clarifier, enveloppe les matières qui s'y trouvent suspendues et se précipite avec elles. Si la liqueur est bouillante, l'albumine se coagule, entraînant entre ses parties les impuretés de la liqueur et l'air que l'agitation y a introduit ; il se forme du tout une écume légère, qui surnage et qu'on enlève : c'est ainsi que se clarifient les sirops. — Le *sang de bœuf* agit comme le blanc d'œuf : souvent on l'associe à la poudre de charbon animal, qui décolore la liqueur, en même temps que l'albumine du sang la clarifie. — La *gélatine* n'est guère employée que pour coller les vins blancs. On dissout de l'ichthyocolle dans un peu d'eau ou de vin, et on l'ajoute au liquide. L'effet est le même que celui du blanc d'œuf. — Lorsque, au contraire, c'est de l'albumine végétale ou animale, du gluten ou de la matière caséuse, qui troublent une liqueur, ces substances ayant la propriété de former avec les acides des composés insolubles, il suffit d'y ajouter une petite quantité d'un acide ; la matière animale se coagule et la liqueur s'éclaircit.

C'est ainsi qu'on clarifie les sucs d'herbes, le petit-lait, etc.

CLASSE. s. f. [*classis*, all. *Classe*, angl. *class*, it. *classe*, esp. *clase*]. Assemblage ou collection d'un grand nombre d'individus ou d'objets quelconques. On donne ce nom aux groupes généraux en lesquels se subdivisent les embranchements et qui sont formés par la réunion des *ordres*, comme ceux-ci le sont par celle des *familles*, composées de *genres*, qui eux-mêmes sont un assemblage d'*espèces*.

CLASSIFICATION. s. f. [*classificatio*, de *classis*, classe, et *facio*, je fais ; all. *Classification*, it. *classificazione*, esp. *clasificación*]. Distribution méthodique ou systématique d'une collection d'êtres, d'objets, de choses, de quelque nature qu'ils soient, en classes, ordres, genres, espèces et variétés. La classification des êtres naturels est l'objet des *methodes* ou des *systèmes* des naturalistes ; la classification des maladies constitue proprement la *nosologie*. Les classifications sont nécessaires pour l'étude. V. BIOTAXIE et ARTIFICIEL.

CLASTIQUE (ANATOMIE) [de *κλάω*, je brise]. Pièces artificielles d'anatomie qui peuvent se démonter de manière à montrer les parties sous-jacentes.

CLATHRACÉS. s. m. pl. [de *κλάθρον*, cloison]. Nom d'une famille de champignons thécasporés, contenant les *clathres*, les *phallus*, etc.

CLAUDICATION. s. f. [*claudicatio*, de *claudicare*, boiter ; *γώλωσις*, all. *Hinken*, angl. *lameness*, it. *claudicazione*, esp. *claudicación*]. L'action de boiter : effet du raccourcissement ou de l'allongement d'un des membres inférieurs ; ou de l'ankylose de quelque une des articulations qui leur appartient ; ou simplement de la douleur qui a son siège dans l'un d'eux, et qui en gêne les mouvements. — Les vétérinaires désignent la claudication sous le nom de *boiterie*. V. ce mot.

CLAVAIRE. s. f. [*clavaria*, all. *Keulenschwamm*]. Genre de champignons dont les diverses espèces sont formées d'une substance charnue ou tubéreuse, et ordinairement en forme de masse (*clavis*). Toutes les grandes clavaires à chair tendre sont comestibles, mais particulièrement la *clavaire coralloïde*, que l'on connaît vulgairement sous les noms de *mainotte*, *menotte*, *cheveline*, *barbe-de-bouc*, etc.

CLAVALIER. s. m. L'écorce de *clavaliere jaune* ou *épineux jaune* des Antilles (*Xanthoxylum clava Herculis*, L., ou *Xanthoxylum caribum*, Lamk), famille des rutacées xanthoxylées, est fébrifuge, tinctoriale en jaune, mais peu usitée. Son principe amer et colorant est la *xanthopierite*.

CLAVEAU. s. m., ou **CLAVELÉE.** s. f. [all. *Schafblattern*, angl. *scab*, *rot*, it. *fuoco di Santo Antonio*, esp. *morriña*]. Maladie éruptive et contagieuse propre aux bêtes à laine, et qui paraît avoir beaucoup d'analogie avec la petite vérole. Ces deux mots (dérivés de *clavus*, clou) sont généralement employés comme synonymes ; cependant on a proposé de leur donner à chacun un sens précis : d'appeler *clavelée* la maladie elle-même, et *claveau*, le virus renfermé dans les pustules qui la caractérisent ; virus qui, étant inoculé, peut la transmettre à d'autres individus. La *clavelée*, aussi appelée *picote*, *rougeole*, *gravelade*, *petite vérole*, est caractérisée par des boutons qui se montrent aux ars antérieurs et postérieurs, à la surface interne des avant-bras et des cuisses, autour de la bouche et des yeux. La marche, les complications

et la terminaison de la maladie sont absolument les mêmes que celles de la variole de l'homme; comme celle-ci, elle ne sévit qu'une seule fois sur le même individu, et elle est éminemment contagieuse. L'analogie avait porté à croire que la vaccine pourrait en préserver les moutons: les expériences ont démontré que cette conjecture était mal fondée; mais l'*inoculation* (V. CLAVELISATION) a mieux réussi.

CLAVELISATION, s. f. Inoculation de la clavelée. La clavelisation a été préconisée par un grand nombre de vétérinaires et d'agriculteurs. On en obtient des avantages incontestables; elle donne rarement une éruption maligne; elle est peu dangereuse; elle limite à cinq ou six semaines la durée de l'affection, tandis que la clavelée naturelle dure de trois à quatre mois dans un troupeau; elle met à l'abri d'une seconde clavelée. On peut claveliser à toutes les époques de l'année; à moins que l'on ne redoute la maladie régnante, le printemps et l'automne sont les saisons les plus favorables; le froid humide est nuisible et prédispose à des accidents. Le choix du virus ou claveau importe beaucoup. Pour le recueillir, on incise, du sixième au seizième jour, longitudinalement la pustule, et, quand le sang a cessé de couler, on reçoit dans des tubes capillaires la sérosité qui succède. C'est cette sérosité qui est virulente. On pratique généralement la clavelisation à la face inférieure de la queue. Deux piqûres suffisent; on les fait avec la lancette. On a conseillé aussi de claveliser par les voies digestives: on donne aux moutons à inoculer une provende de son à laquelle on ajoute un résidu formé par la pulvérisation des croûtes recueillies sur les animaux infectés, auquel on ajoute du sel imprégné du sang des bêtes claveleuses; ce moyen n'a pas encore été sanctionné par l'expérience.

CLAVICULAIRE, adj. [*clavicularis*]. Qui a rapport à la clavicule.

CLAVICULE, s. f. [*clavicula*, diminutif de *clavis*, clef; all. *Schlüsselbein*, angl. *clavicle*, it. *clavi ota*, esp. *clavicula*]. Os qui sert d'arc-boutant à l'épaule, et que l'on a ainsi appelé parce qu'on l'a comparé à la clef d'une voûte; ou, selon Spigel, p. rec. que sa forme est la même que celle des verrous des anciens. La clavicule est courbée en S et placée transversalement à la partie supérieure du thorax; elle s'articule, par l'une de ses extrémités, avec le sternum, par l'autre avec l'apophyse acromion de l'omoplate. Elle donne attache en haut au muscle sterno-clido-mastoïdien, en bas au sous-clavier, en avant au grand pectoral et au deltoïde, en arrière au trapèze.

CLAVICULÉ, ÉE, adj. [*claviculatus*]. Pourvu de clavicules: *animaux claviculés*.

CLAVIFORME, adj. [*claviformis*, de *clavis*, massue, et *forma*, forme]. Qui ressemble à une massue. Se dit, en botanique, des parties qui vont en augmentant de volume depuis leur point d'insertion jusqu'au point opposé.

CLAVI-STERNAL, adj. [*clavi-sternalis*]. Qui a rapport à la clavicule et au sternum. Bécard appelé *os cavi-sternal* la première pièce du sternum.

CLEF, s. f. [all. *Schlüssel*, angl. *key*, it. *chiave*, esp. *uave*]. On appelle *clef du trépan* un petit instrument d'acier employé pour démonter la pyramide et la séparer de la couronne du trépan. — *Clef de forceps*, autre petit instrument qui sert à démonter et à remonter le forceps. — *Clef de Garengot*. Instrument dont on se sert pour faire l'extraction des dents, et dont Garengot passe pour être l'inventeur, ou qu'il a du moins

perfectionné, s'il est vrai que cet instrument soit d'origine anglaise. La clef de Garengot se compose d'une tige longue de 11 à 13 centimètres (Fig. 87), montée, à l'une de ses extrémités, sur un manche transversal, et

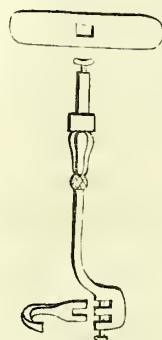


Fig. 87.

supportant, à l'autre, un renflement quadrilatère, aplati sur deux de ses faces, arrondi à son bord libre, lisse et poli dans toutes ses parties. Une mortaise, creusée près de l'extrémité de la tige, correspond au milieu du renflement ou panneton de la clef, et reçoit un crochet courbe, demi-circulaire, plus ou moins ouvert selon le volume de la dent à extraire. La *clef à noir* est plus solide que celle à *pivot*, dont la construction est, du reste, tout à fait analogue. Le malade, étant placé convenablement, le chirurgien garnit de linge le panneton de la clef, afin de presser moins durement sur le bord alvéolaire. Il saisit l'instrument avec la main droite, et applique le crochet, à l'aide des doigts de la main gauche, sur le côté interne de la dent malade, le plus près possible de la gencive. Le panneton de l'instrument porte alors contre la face externe de ce rebord, vers laquelle le chirurgien, par un mouvement gradué de bascule, renverse la dent malade. Lorsque celle-ci n'est que luxée, on achève de l'extraire en la saisissant avec une pince. La clef de Garengot est l'instrument le plus convenable pour l'extraction des dents à plusieurs racines. — On a appelé *clefs du crâne* (*claves calvariae*) les petits os enclavés dans les sutures des os plats qui forment cette voûte; ils sont plus connus sous le nom d'*os wormiens*.

CLÉISAGRE, s. f. V. CLISAGRE.

CLÉMATITE, s. f. [*Clematis*, L., all. *Waldrebe*, it. *clematide*, esp. *clematida*]. Genre de plantes (polyandr. polygyn., L., renonculacées, J.) dont les espèces *Clematis recta* (*Flammula Jovis* des officines, *clématite droite*), *Clematis flammula* (*flammule*), et *Clematis vitalba* (*aube-vigne*, *viorne*, *vigne blanche*), ont une extrême acreté. On pratiquait autrefois, pour le traitement de la gale, des frictions avec de l'huile dans laquelle on avait fait macérer des feuilles de clématite; mais ce moyen a été abandonné à cause de l'inflammation de la peau qui peut en résulter. C'est avec les feuilles pilées du *Clematis vitalba* que les mendiants se font maître des ulcères aux jambes pour exciter la commisération publique: de là son nom d'*herbe aux gueurs*.

CLERMONT-FERRAND. Ville du Puy-de-Dôme qui possède des eaux minérales acidules et incrustantes.

CLIDARTHROCAQUE, et non **CLÉIDARTHROCAQUE**, s. f. [de *κλίειν*, clavicule, *ἄρθρον*, articulation, et *κακός*, mauvais]. Rust a donné ce nom à l'inflammation des surfaces osseuses de l'articulation sterno-claviculaire.

CLIDO-COSTAL, et non **CLÉIDO-COSTAL**, adj. [*clido-costalis*]. On a donné quelquefois ce nom au ligament costo-claviculaire; mot d'ailleurs mauvais, car il est hybride.

CLIDO-SCAPULAIRE, et non **CLÉIDO-SCAPULAIRE**, adj. [*clido-scapularis*]. Qui a rapport au scapulum ou omoplate et à la clavicule. Mot hybride et mauvais. V. SCAPULO-CLAVICULAIRE.

CLIGNEMENT, s. m. [*conviventia*, all. *Blinzeln*, angl. *winking*, it. *Pamicare*, esp. *guiñada*]. Mouve-

ment par lequel on rapproche les paupières l'une de l'autre, de manière à ne laisser que très peu d'interstice entre elles, soit pour se garantir l'œil d'une trop vive lumière, soit pour apercevoir plus facilement des objets éloignés.

CLIGNOTANT, ANTE, adj. [all. *Blinzelhaut*]. On donne le nom de *membrane clignotante* à une membrane demi-transparente qui, chez les oiseaux, se trouve placée verticalement à l'angle interne de l'œil, entre le globe oculaire et les paupières, et que l'animal tire à volonté comme un rideau pour se garantir de l'impression de la lumière. C'est en quelque sorte une troisième paupière. On en trouve des rudiments chez les mammifères quadrupèdes, et particulièrement chez le cheval, où elle est soutenue par un fibro-cartilage.

CLIGNOTEMENT, s. m. [*nictatio*]. Clignement prompt et répété : mouvement involontaire par lequel les paupières se referment et s'ouvrent continuellement et avec rapidité. Quelquefois ce n'est qu'une succession rapide de frémissements ou tremblements incommodes du muscle orbiculaire des paupières.

CLIMAT, s. m. [*clima*, de *κλίμα*, région; all. *Klima*, angl. *climate*, it. et esp. *clima*]. Un *climat* est proprement l'espace compris, sur la mappemonde et les cartes géographiques, entre deux cercles parallèles à l'équateur terrestre; mais, par extension, on a appelé *climat* une étendue de pays dans laquelle la température et les autres conditions de l'atmosphère sont partout à peu près identiques, ou même la réunion de toutes les conditions, autres que la texture organique, d'où la vie dépend, et qui exercent sur elle une influence sensible. — On divise les climats en : 1° *Chauds* (de l'équateur au 30° ou 35° degré de latitude), variant en température moyenne de 20° à 27°, 50 centigr. (maximum, 48°; minimum, 12°). Ils comprennent les régions dites intertropicales : une grande partie de l'Afrique et ses îles, l'Asie méridionale, une grande partie des îles de l'Océanie, la partie de l'Amérique entre la Californie et la Plata septentrionale. Les différences de température, peu considérables dans le jour, le sont beaucoup la nuit (de 15° à 20°), à cause du rayonnement nocturne sous un ciel sans nuage : ce qui rend les nuits dangereuses. — 2° *Climats froids* (du pôle au 50° ou 55° degré de latitude), dont la température moyenne est au-dessous de 0° à + 10° centigr. au plus. Le point le plus froid du globe n'est pas au pôle, où il est, en moyenne, de — 16° centigr., mais au nord du détroit de Behring, au 80° degré de latitude, où la moyenne est de — 23° centigr. La limite des habitations humaines est du 70° au 78° degré de latitude, où la moyenne est de — 7° à — 8°, mais le froid y atteint — 57° centigr., et au fort d'un été très court (juin et juillet), il monte à 15°, 20°, et 30° ou 34° centigr. : nord de l'Écosse, Daüemark, Suède, Norvège, Islande, Russie moyenne et du Nord, Finlande, Laponie, Nouvelle-Zemble, Spitzberg, Sibérie, Kamtschatka, haut plateau d'Asie, (même au-dessous du 50° de latitude), Canada (au-dessous du 50° de latitude), Nouvelle-Bretagne, Groënland. — 3° *Climats tempérés* (du 30° ou 35° degré au 50° ou 55° degré de latitude), dont la température moyenne est de 10° à 15° centigr. : Europe centrale et méridionale, ses îles; Asie, de la Méditerranée et de la mer Noire au Japon; la plus grande partie des États-Unis dans l'Amérique du Nord; portion du Chili, de la Plata, de la Patagonie, dans l'Amérique du Sud, seuls pays où les quatre saisons soient ordinairement tranchées.

Moyenne de l'hiver, + 3° centigr; de l'été, 19°, 9; du printemps, 10°, 7, et de l'automne, 11°, 8.

CLIMATÉRIQUE, adj. [*climatericus*, de *κλίμα*, *κλίμα*, de *κλίμα*, échelon, de *κλίμαξ*, échelle, degré; all. *Stufenjahr*, angl. *climacteric*, it. et esp. *climaterico*]. Mot qui signifie proprement *par échelons, par degrés*, et par lequel on a désigné certaines périodes de la vie qu'on regardait comme critiques. Les *années climatériques* étaient, suivant les uns, toutes celles de la vie de l'homme qui sont des multiples du nombre sept; d'autres n'ont donné ce nom qu'aux années qui résultent de la multiplication de sept par un nombre impair; il en est qui n'ont admis que trois *climatériques*; quelques uns enfin ont étendu ce nom aux multiples de neuf; mais tous ont reconnu pour *climatérique* la soixante-troisième année, qu'on a nommée la *grande climatérique*, parce que soixante-trois est le produit de sept multiplié par neuf. Les uns et les autres pensaient que la période de trois, ou de sept, ou de neuf, qu'ils avaient adoptée, était nécessaire pour l'entier renouvellement des parties constituantes du corps, de manière qu'il ne restât plus dans l'économie aucune des parties dont elle était formée auparavant. Toute cette théorie se lie à la doctrine des nombres de Pythagore. — *Maladie climatérique*. Terme employé pour désigner un changement survenant sans cause connue à une période avancée de la vie, et par lequel le patient perd ses chairs et ses forces avant de se plaindre ni d'anorexie ni de dyspepsie. Cela s'opère si graduellement, que le malade s'aperçoit à peine de l'altération de sa santé jusqu'au point où l'appétit fait défaut, où le sommeil manque, et le peu qu'il y en a ne restaure pas; la face s'amaigrit ou se boursoufle, la langue est blanche, le pouls devient plus fréquent; il y a douleur dans la tête et dans la poitrine; les jambes enflent, mais on n'observe ni diminution dans la quantité de l'urine, ni autre altération sensible dans l'action des viscères abdominaux, si ce n'est que les intestins sont plus paresseux que d'habitude. C'est une affection complètement distincte d'une désorganisation intérieure : ce qui le prouve, c'est que souvent le malade se rétablit. — On dit quelquefois : *constitution climatérique* d'une contrée; locution vicieuse, puisque *climatérique* ne vient pas de *climat*.

CLIMATOLOGIE, s. f. [*climatologia*, de *κλίμα*, région, climat, et *λόγος*, discours]. Traité ou description des influences exercées sur l'économie par les agents répandus dans l'atmosphère (air, lumière, électricité), par la nature du sol, sa latitude, etc. Ce mot a été pris quelquefois dans le sens de *météorologie*.

CLIMANTHE, s. m. [*clivanthium*, de *κλίμα*, lit, et *ἄθος*, fleur]. Nom donné au pédoncule quand il s'élargit à son sommet en un plateau chargé de fleurs sessiles, comme celui des synanthérées.

CLINIQUE, adj. [*clivicus*, de *κλίμα*, lit; all. *clivisch*, angl. *clinical*, it. et esp. *clinico*]. — *Médecine clinique*, celle qui s'occupe du traitement des maladies considérées individuellement. — *Leçon clinique*, celle qui est donnée dans un hôpital près du lit des malades. — *Caractères cliniques*. L'absence de notions de physiologie, ou le manque de méthode dans l'application de cette science à la pathologie conduit à donner ce nom à un certain nombre de caractères que présentent, sur le malade, les tissus morbides ou tumeurs, et aux propriétés qu'ils manifestent sur le vivant (symptômes appartenant en propre aux tumeurs et marche). Cette expression désigne, en un mot, dans la physiologie patholo-

gique, l'ensemble des actes d'ordre organique (l. PROPRIÉTÉ) qui se rattachent à chaque espèce de produit morbide, comme en physiologie normale le mot de *propriété* désigne l'ensemble des actes accomplis par chaque espèce de tissu sain. Tous les éléments anatomiques ont la propriété de se nourrir, de se développer et de se reproduire, mais à des degrés divers selon chaque espèce de tissu. Faute de savoir que les propriétés des tissus morbides se rattachent à telle ou telle espèce d'élément, comme la sensibilité à tel tube nerveux, la contractilité à telle fibre, mais à des degrés différents, selon la nature de ces fibres, beaucoup ont classé les tumeurs d'après les actes ou propriétés (caractères cliniques) qu'elles manifestent, sans rattacher ceux-ci à une base anatomique. Il en résulte : 1° Qu'ils ont involontairement conclu de l'analogie des propriétés à leur identité et à celle des tissus qui les manifestent ; comme qui conclurait de la contractilité de la vessie et d'un muscle à l'identité des fibres lisses et des fibres striées, ou du tissu des muscles de la vie organique et de celui de la vie animale ; 2° qu'ils tiennent pour identiques et confondent sous un seul nom des tissus différents dont ils ne connaissent pas les éléments caractéristiques ; 3° que, le manque de connaissance des éléments anatomiques ne les guidant pas dans l'examen des actes morbides ou symptômes, ils considèrent comme ayant les mêmes propriétés (*caractères cliniques*) des tumeurs de diverses espèces, qui, à cet égard, offrent pourtant des différences tranchées dans leur nutrition et leur développement, etc. De là leur prétention à trouver un désaccord entre les *caractères cliniques* que manifeste une tumeur et les résultats fournis par l'anatomie générale, qui indique une *diversité d'espèce* là où il y a, à la vérité, nutrition et développement, mais avec *diversité correspondant* aux différences anatomiques.

CLINIQUE, s. f. Institution dans laquelle les élèves apprennent l'art de guérir les maladies au lit même des malades. On dit, en ce sens, la *clinique* de l'Hôtel-Dieu, de la Charité, etc.

CLINOÏDE, s. m. [*clinodium*]. Le *clinode* est un corps analogue aux basides, mais composé de cellules très petites, allongées, simples ou rameuses. Chaque clinode porte une spore nue à son extrémité ; il se présente sous forme de filaments plus ou moins longs, continus ou cloisonnés, naissant des cellules qui constituent le parenchyme du réceptacle.

CLINOÏDE, adj. [*clinoides*, de *κλίω*, lit, et *εἶδος*, forme : qui a de la ressemblance avec un lit]. *Apophyses clinoides*. On appelle ainsi quatre apophyses (deux antérieures et deux postérieures) que présente la face supérieure du corps de l'os sphénoïde, et qui laissent entre elles un espace quadrilatère ayant à peu près la forme d'un lit.

CLISAGRE, et non **CLÉISAGRE**, s. f. [de *κλίω*, clavicle, et *ἄγκυρα*, prise]. Goutte fixée sur l'articulation sternoclaviculaire.

CLISOMÈTRE, s. m. [*clisometrum*, de *κλίω*, pente, inclinaison, et *μέτρον*, mesure]. Instrument destiné à mesurer le degré d'inclinaison du bassin, et à déterminer dans quel rapport l'axe de cette cavité se trouve avec celui du corps. Cet instrument, proposé par Stein, est très compliqué et inusité.

CLITORIDIEN, ENNE, adj. Qui a rapport au clitoris. *Artère clitoridienne*, branche supérieure de la honteuse interne — *Nerf clitoridien*, rameau du nerf honteux.

CLITORIS, s. m. [*clitoris*, *κλειτορίς*, all. *Kitzler*, angl. *clitoris*, it. *clitoride*, esp. *clitoris*]. Petit tubercule allongé, susceptible d'érection, situé à la partie supérieure de la vulve ; sa structure est analogue à celle du pénis. Son extrémité libre, cachée entre les grandes lèvres, représente une espèce de gland arrondi et imperforé, entouré d'un repli de la membrane muqueuse analogue au prépuce. Il est formé par un corps caverneux de même structure que celui de la verge, et l'allongement démesuré qu'il peut présenter a quelquefois donné lieu à des méprises sur le véritable sexe de certains individus.

CLITORISME, s. m. Mot qu'on a imaginé pour désigner l'abus que les femmes font quelquefois de leur sexe, lorsqu'elles ont un clitoris volumineux.

CLOAQUE, s. m. [*cloaca*, all. *Kloake*, angl. *cloaca*, it. et esp. *cloaca*]. Poche que forme l'extrémité du canal intestinal chez les oiseaux et les reptiles, et dans laquelle s'ouvrent les uretères. Le cloaque sert ainsi de réservoir aux urines et aux excréments, qui s'y mélangent au moment de l'excrétion, mais n'y séjournent pas ; c'est aussi dans le cloaque qu'aboutissent et s'ouvrent les oviductes.

CLOCHE, s. f. [*campana*]. Vase de verre qui a la forme d'une cloche ou plutôt d'un cylindre, dont la partie supérieure est bombée, et qui sert de récipient. — *Cloche* se prend, dans le langage populaire, comme synonyme d'*ampoule*, pour désigner une tumeur formée par l'épiderme soulevé, et remplie de sérosité (V. AMPOULE). — *Cloche* est aussi un des noms vulgaires de la cachexie aqueuse des bêtes à laine.

CLOISON, s. f. [*septum*, all. *Scheidewand*]. Nom donné en anatomie à diverses parties qui servent à diviser en deux une cavité, ou à séparer une cavité d'une autre. Telles sont : la *cloison des oreillettes* et celle des *ventricules du cœur* ; la *cloison des sinus frontaux* et celle des *sinus sphénoïdaux*, formées par des lames osseuses aplaties sur leurs deux faces, et situées sur la ligne médiane ; la *cloison des fosses nasales*, formée par le vomer, la lame perpendiculaire de l'ethmoïde et le cartilage triangulaire, et tapissée par la pituitaire ; la *cloison recto-vaginale*, qui résulte de l'adossement de la face postérieure du vagin avec la face antérieure du rectum ; la *cloison fibro-celluleuse du canal crural*, qui bouche l'orifice supérieur de ce canal, soutient le péritoine, et s'oppose à la formation des hernies fémorales ; la *cloison des ventricules cérébraux*, appelée aussi *septum lucidum* et *cloison transparente*, qui est formée de deux lames adossées l'une à l'autre sur la ligne médiane, et interceptant entre elles un espace triangulaire dans lequel on trouve une très petite quantité de liquide séreux. Cet espace, qui a été désigné sous les noms de *premier ventricule* par Wenzel, de *cinquième ventricule* par Cuvier, de *sinus du septum médian* par Chaussier, est plus généralement connu aujourd'hui sous la dénomination de *ventricule de la cloison* et de *fosse de Sylvius*, remplie d'un fluide séreux, et tapissée, suivant les frères Wenzel, par une membrane particulière. Le voile du palais, le diaphragme, le médiastin, la tente du cervelet et tous les replis de la dure-mère, etc., peuvent être considérés comme autant de *cloisons*. — En botanique, on nomme *cloison* (*dissepimentum*) toute lame verticale qui sépare les unes des autres les loges d'un péricarpe : les *cloisons* sont formées par deux prolongements lamelleux de l'endocarpe, adossés l'un à l'autre et réunis ensemble par un prolongement, ordinairement mince, du sarcocarpe ; toutes

celles qui ne sont pas formées ainsi sont de fausses cloisons, comme celles du pavot.

CLOISONNEMENT, s. m. *Anomalie par cloisonnement*. Présence, dans un organe creux médian, d'une cloison continue aux parois partageant en deux moitiés la cavité, soit dans toute son étendue, soit dans une partie seulement. Les deux portions de la cavité sont généralement égales. Ces anomalies sont plus rares que celles par disjonction. La vessie, le vagin et l'utérus en ont seuls présenté des exemples. Le cloisonnement de l'utérus est plus rare que sa duplicité; il coïncide habituellement avec celui du vagin, et ce dernier, bien qu'existant quelquefois seul, est souvent accompagné de duplicité ou de cloisonnement utérins. Ces faits sont normaux chez plusieurs marsupiaux. Que la cloison du vagin soit verticale ou oblique, un seul canal sert ordinairement au côté.

CLONIQUE, adj. [*clonicus*, de *κλονος*, agitation, désordre; all. *clonisch*, angl. *clonic*, it. *clonico*]. *Spasme clonique*, mouvement tumultueux, irrégulier, indépendant de la volonté.

CLONISME, s. m. [*clonismus*]. Baumes a compris sous cette dénomination les maladies qu'on rapportait autrefois au spasme clonique, c'est-à-dire les convulsions proprement dites.

CLOPÉE, s. f. On nomme ainsi un engorgement des genoux du mouton, qui s'accompagne d'une chaleur et d'une douleur considérables.

CLOPÉMANIE, s. f. [de *κλοπή*, vol, et *μανία*, manie]. Penchant irrésistible à commettre des vols.

CLOPIN, s. m. V. PIÉTIN.

CLOPORTE, s. m. [*Oniscus asellus*, L., *Oniscus murarius*, all. *Kellerassel*, angl. *wood-louse*, it. *porcellino terrestre*, esp. *cloportó*].

Crustacé isopode, dont les yeux sont sessiles et le thorax composé de sept anneaux portant sept paires de pattes ambulatoires (Fig. 88); les lamelles qui terminent les fausses pattes abdominales font l'office de branchies, et des lames fixées à la

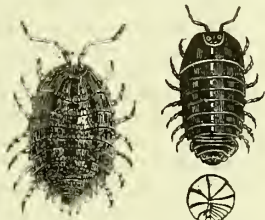


Fig. 88.

Fig. 89.

base des pattes thoraciques forment sous le thorax une sorte de poche où sont logés les œufs et même les petits. Le cloporte était réputé autrefois fondant et diurétique. — Les *cloportes* du commerce viennent surtout d'Italie; ce ne sont pas des cloportes proprement dits, mais des *armadilles* (*Oniscus armadillo*, L., *Armadillo officinalis*, Duméril), dont le corps est poli, brillant, bien convexe, susceptible de se rouler en boule dès qu'on les touche (Fig. 89), et ayant les appendices de la partie postérieure du corps à peine distincts.

CLOSTRE, s. m. [*clostrum*, de *κλύειν*, filer]. Nom donné par Dutrochet à des cellules fusiformes qui entrent dans la composition du bois et des couches corticales. V. CELLULE.

CLOU, s. m. [*clavus*, all. *Nagel*, angl. *nail*, it. *chiodo*, esp. *clavo*]. Nom vulgaire du *faroucle* (V. ce mot). — Quelques auteurs ont désigné sous le nom de *clou* le staphylôme. — *Clou hystérique*. Douleur vive, bornée à un point très circonscrit de la tête, ordinairement au *vertex*, et qui affecte particulièrement les femmes sujettes aux accès hystériques : elles la com-

parent à la douleur que produirait un clou enfoncé dans cette partie. — En botanique, on appelle quelquefois *clous* les boutons non développés des fleurs de certaines plantes : ainsi les *clous de girofle* (*caryophylli*) [all. *Gewürznelgelein*, esp. *clavo de especia*] sont les boutons du giroflier cueillis avant le développement des fleurs.

CLOU DE RUE, s. m. Nom que les vétérinaires donnent à la maladie locale qui survient chez les chevaux ou autres gros bestiaux, lorsqu'un clou ou tout autre corps étranger a pénétré dans la sole de corne, dans la sole charnue, et quelquefois jusqu'à l'os du pied. Un clou bien aîlé, qui n'a pas pénétré jusqu'à l'os ou jusqu'au tendon, et que l'on arrache aussitôt, n'occasionne aucune lésion, et n'exige aucun autre soin. Mais lorsqu'un clou a produit une piqûre contuse, et qu'il entretient la claudication, tantôt il suffit de pratiquer une ouverture infundibuliforme jusqu'au fond de la piqûre; tantôt il faut enlever la corne désunie et amputer les chairs contuses ou désorganisées; quelquefois il faut dessoler et enlever ensuite les parties altérées; ou bien enfin, après la dessolure, il faut extirper en totalité ou en partie le coussinet plantaire.

CLOUS FUMANTS, s. m. pl. Préparation officinale composée de matières solides : benjoin, 16; baume de Tolu, 4; santal citrin, 4; labdanum, 1; charbon léger, 48; nitrate de potasse, 2; gomme adragant, 1; gomme arabique, 2; eau de cannelle, 12, pulvérisées et converties en masses.

CLUNÉSIE, s. f. [*clunesia*, de *clunes*, les fesses]. Vogel désignait sous ce nom le phlegmon de la fesse.

CLUPE ou **CLUPÉACÉS**, s. m. pl. [*clupe*]. Famille de poissons malacoptérygiens composée des *harengs*, *sardines* et *anchois*.

CLUSIACÉES, s. f. pl. V. GUTTIFÈRES.

CLYSOIR, s. m. [de *κλύειν*, laver; all. *Klystierschlauch*]. Espèce de tube ou de tuyau d'environ 1 mètre de long, fait avec un tissu imperméable, terminé d'un bout par une canule, et évasé en entonnoir à l'autre extrémité. On a proposé de substituer cet instrument aux seringues ordinaires. L'eau, versée par la partie évasée, s'écoule par son propre poids, ou par une compression exercée progressivement de haut en bas.

CLYSOPOMPE, s. m. Instrument analogue au clysoir, mais avec annexion d'une petite pompe agissant à jet continu.

CLYSTÈRE, s. m. [*clyster*, *clysterium*, *clyisma*, *clysmus*, *enema*, *κλύστέρις*, de *κλύειν*, laver; all. *Klystier*, angl. *clyster*, it. *clistero*, *clistere*, esp. *clister*]. Lavement. Injection d'un liquide faite par l'anus dans les gros intestins au moyen d'une seringue. Le liquide, ainsi injecté, pénètre jusqu'à la valvule iléo-cæcale, lubrifie la muqueuse intestinale, est absorbé en plus ou moins grande quantité, et produit des effets variés selon la nature du fluide ou des substances employées à sa préparation.

CNICIN, s. m., ou **CNICINE**, s. f. Principe amer cristallisable extrait en 1837, par Ad. Nativelle, des feuilles du chardon béni (*Cnicus benedictus*); il a été retrouvé dans toutes les plantes amères de la nombreuse tribu des cynarocéphales.

CNIDE (ÉCOLE DE). Nom d'une école médicale qui fut antérieure à Hippocrate, et de son temps. Hippocrate lui-même dirigea contre elle des critiques, ou du moins contre un livre qui en émanait (les *Sentences cnidiennes*), livre qui en était dès lors à la deuxième édition, et qui n'est pas parvenu jusqu'à nous. Hippo-

crate reproche aux cnidiens de subdiviser beaucoup trop les maladies, et de n'employer que trop peu de remèdes, leur thérapeutique se bornant, dit-il, au lait et aux purgatifs. Il se trouve des livres cnidiens dans la Collection hippocratique, et nous y pouvons reconnaître les points sur lesquels portait la critique d'Hippocrate; mais aussi on doit dire que les cnidiens ont connu le bruit de frottement dans la pleurésie, ont trépané la côte dans les épanchements thoraciques, et ont ouvert le rein dans la néphrite suppurée.

CNIDOSE, s. f. [*cnidosis*, *κνίδωσις*, de *κνίδη*, ortie]. L'un des noms de l'*urticaire*. V. ce mot.

COAGULABLE, adj. [all. *gerinnbar*, angl. *coagulable*, it. *coagulabile*]. On dit *coagulables*, ou doués de *coagulabilité*, les corps qui ont, comme caractère, le pouvoir, dans certaines conditions données, de passer brusquement de l'état liquide à l'état demi-solide, ou de l'état demi-solide à l'état solide. La coagulation, comme la coction, n'a rien de comparable aux laits de solidification qu'on observe dans les corps bruts; sa production par addition d'un acide ou par la chaleur, etc., la sépare complètement de la cristallisation, et les conditions qui favorisent le plus cette dernière, comme l'évaporation dans le vide ou à une basse température, sont précisément celles qui n'amènent pas la coagulation.

COAGULANT, ANTE, adj. [*coagulans*]. Qui coagule, qui épaissit, qui a la propriété de faire cailler le lait, de coaguler le sang, etc. On admettait autrefois des *remèdes* et des *poisons coagulants*, parce qu'on supposait que les substances introduites dans l'économie vivante agissent sur les humeurs comme elles le feraient hors du corps.

COAGULATION, s. f. [*coagulatio*, all. *Gerinnung*, angl. *coagulation*, it. *coagulazione*, esp. *coagulation*]. Conversion d'un liquide en une masse molle et tremblante. La *coagulation est le fait du passage d'une substance non cristallisable, naturellement liquide ou demi-liquide, à l'état demi-solide ou solide*. Ce n'est pas, comme on a l'habitude de la considérer, le retour d'une substance dissoute à son état solide primitif. Les substances organiques seules se coagulent en passant de l'état liquide à l'état solide; seules, elles ne présentent aucune forme constante lorsqu'elles se solidifient. La propriété de se dessécher et de se coaguler est liée aux corps qui sont de composition chimique non définie, comme la propriété de cristalliser est inhérente aux composés définis. C'est à la présence d'une *substance organique* (V. ce mot) coagulable que certaines humeurs doivent la faculté de se solidifier, qui les fait dire *liquides coagulables* sous l'influence de certains agents. Il y a des liquides coagulables spontanément: tels sont la fibrine de la lymphe et du sang; d'autres exigent l'emploi de la chaleur: tels sont le blanc d'œuf, et tous ceux qui contiennent de l'albumine; d'autres exigent la présence d'un acide ou d'un autre corps étranger: tels sont les substances du lait, de la bile, etc.

COAGULÉ, ÉE, adj. [*coagulatus*]. Qui a subi la coagulation.

COAGULUM, s. m. [all. et angl. *Coagulum*, it. et esp. *coagulo*]. Mot latin qui signifie *présure*, substance employée pour faire cailler le lait. En le transportant dans notre langue, on en a altéré la signification; on appelle *coagulum* la partie *caillée* ou *coagulée* d'un fluide susceptible de se coaguler, le *caillot*.

COALESCENCE, s. f. [*coalescentia*, de *cum*, avec, et *alere*, nourrir; all. *Verwachsen*, it. *coalescenza*,

esp. *coalescencia*]. Union ou adhérence de parties auparavant séparées, comme on l'observe dans la guérison des plaies simples ou dans les adhésions contre nature.

COALITION, s. f. [*coalitio*, it. *coalizione*, esp. *coalición*]. Synonyme de *coalescence*, suivant les uns; indiquant, suivant les autres, l'action de plusieurs parties organiques qui reçoivent une même nutrition.

COAPTATION, s. f. [*coaptatio*, de *aptare*, ajuster, accommoder, et *cum*, avec; all. *Coaptation*, it. *coaptazione*, esp. *coaptacion*]. Action d'adapter l'une à l'autre les deux extrémités d'un os fracturé, ou de remettre à sa place un os luxé.

COARCTATION, s. f. [*coarctatio*, de *coarctare*, rétrécir]. Rétrécissement d'une cavité, d'un conduit: *coarctation de l'urèthre*, etc.

COARCTOTOMIE, s. f. [de *coarctare*, rétrécir, et *τομή*, section]. Mot hybride employé pour désigner la méthode d'uréthrotomie dans laquelle on se borne à la section simple d'un rétrécissement: elle ne suffit pas pour dilater l'urèthre. Il faut, avec un uréthrotome convenable, inciser largement la muqueuse jusqu'au tissu cellulaire sous-cutané; puis, soir et matin, on introduit dans le canal des sondes qui empêchent la réunion immédiate, et laissent à une cicatrice intermédiaire aux deux bords de la plaie le temps de se constituer; l'urèthre sera élargi de toute l'étendue de cette cicatrice. C'est ce qui constitue le mode de traitement de Reybard.

COATLI, s. m. Nom indigène d'un grand arbrisseau de la famille des légumineuses, aussi appelé *Hapalez patli*, qui fournit le bois *néphrétique*. Celui-ci a une saveur faiblement astringente, colore l'eau en jaune d'or, qui devient foncée. Son nom lui vient de ce qu'on l'a employé contre la néphrite et la cystite.

COBALT, s. m. [*cobaltum*, all. *Kobalt*, angl. *cobalt*, it. et esp. *cobalto*]. Métal cassant et oxydable, grenu, fin, d'un blanc rosé, difficile à fondre, usité dans les arts, notamment pour préparer le *bleu d'azur*, qui est un mélange de protoxyde de cobalt et de silice. Dès le xv^e siècle, on employait la mine de cobalt pour colorer le verre; mais ce n'est que depuis 1733 que Brandt a fixé l'attention sur ce métal. Les mines qui le fournissent contiennent toujours une certaine quantité d'arsenic. Ce qu'on appelle *poudre de cobalt*, vulgairement *poudre aux monches*, est de l'arsenic natif.

COBALTIQUE, adj. Qui a rapport au cobalt: *oxyde, sel, sulfure cobaltique*.

COEHAM (Angleterre). Sources salines.

COBOLT ou **KOBOLT**, s. m. [*mort aux-mouches, poudre aux mouches*]. Dénomination usitée dans le commerce et donnée à l'arsenic métallique réduit en poudre, qui a éprouvé un commencement d'oxydation par son exposition à l'air.

COCA, s. f. Nom indigène de l'*Erythroxylum coca*, Lamarck. Arbrisseau originaire du Pérou, famille des érythroxylées, à 10 étamines monadelphes en bas, ovaire supère à 3 loges, dont deux avortent, d'où un fruit drupacé, rouge, oblong, monosperme. Les feuilles, longues de 4 centimètres, larges de 27 millimètres, sont l'objet d'un commerce considérable. Mâchées en petite quantité par les courriers, les voyageurs, les ouvriers mineurs, elles permettent de rester un et deux jours sans prendre d'aliments solides ou liquides; elles calment la faim et la soif, soutiennent les forces. Mâchées en plus grande quantité, elles agissent comme le vin; mêlées au tabac et mâchées, elles ont un effet analogue à celui du hâschisch.

COCCAIRE, s. m. Nom inusité proposé pour désigner un fruit composé de plusieurs coques partagées à maturité (*capucine*, *fraxinelle*).

COCCINE, s. f. V. CARMINE.

COCCINELLE, s. f. [*coccinella*, de *κόκκος*, graine d'écarlate; all. *Blattläuscher*]. Genre d'insectes coléoptères, ainsi appelé probablement à cause de la couleur rouge des élytres de plusieurs de ses espèces. Quelques coccinelles ont été recommandées comme antidontalgiques, particulièrement la coccinelle à sept points (*Coccinella septempunctata*), et celle à deux points (*Coccinella bipunctata*). Ces insectes, connus vulgairement sous le nom de *bêtes à Dieu*, replient leurs pieds contre leur corps lorsqu'on les saisit, et font sortir par les jointures de leurs cuisses, avec leurs jambes, une humeur jaunâtre d'odeur désagréable.

COCCOGNIDIQUE (ACIDE). Trouvé par Gobel dans les grains du *Daphne gnidium*.

COCCYGÉPHALE, adj. et s. m. [*coccycephalus*, de *κόκκος*, coccyx, et *κεφαλή*, tête]. Nom donné par Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres acéphales chez lesquels les os de la sommité du corps ont la forme d'un coccyx.

COCCYGIEN, ENNE, adj. [*coccygeus*]. Qui appartient au coccyx. — *Muscle coccygien*. V. ISCHIO-COCCYGIEN. — *Ligaments coccygiens*. V. SACRO-COCCYGIEN. — *Artère coccygienne*. C'est une branche de l'artère ischiatique.

COCCYGIO-ANAL, adj. [*coccygio-analis*]. Qui appartient au coccyx et à l'anus. — *Muscle coccygio-anal*. V. SPHINCTER de l'anus.

COCCYX, s. m. [*coccyx*, en grec *κόκκος*, qui proprement signifie *coucou*; all. *Steißbein*, angl. *coccyx*, it. *coccige*, esp. *coxis*]. Nom donné à un petit os situé à la partie inférieure et postérieure du bassin, à cause de la ressemblance qu'on a cru lui trouver avec le bec du coucou. Placé à l'extrémité de la colonne vertébrale, au-dessous du sacrum, il est composé de quatre ou cinq pièces analogues aux vertèbres, et que quelques auteurs ont regardés comme autant d'os séparés (*ossa coccygis*, Sæmm.). Il est destiné à soutenir et à protéger la partie inférieure du rectum, et donne attache aux ligaments sacro-sciatiques, aux muscles grands fessiers, ischio-coccygiens, releveur et sphincter de l'anus. De sa partie postérieure et supérieure s'élèvent deux éminences tuberculeuses qui, unies par un ligament à deux autres éminences du sacrum, laissent entre elles une ouverture ovale où se termine le canal sacré.

COCHÉ, ÉE, adj. On donne le nom de *pilules cochées* à certaines pilules officinales qui purgent fortement.

COCHENILLE, s. f. [*coccus*, all. *Cochenille*, angl. *cochineal*, it. *cocciniglia*, esp. *cochinilla*]. Insecte hémiptère, famille des gallinsectes, qui fournit le principe colorant avec lequel on fabrique les plus belles teintures écarlates. Ces insectes, dont la femelle est aptère (Fig. 91), sont caractérisés par leurs tarses composés d'un seul article distinct, terminé par un crochet unique. Ils sont si petits, qu'à l'état de larves on ne les voit bien qu'à l'aide d'une loupe, et qu'à l'état parfait les femelles, beaucoup plus grosses que les mâles, qui seuls sont pourvus d'ailes (Fig. 90), égalent au plus un petit pois. La *cochenille du nopal* (*Coccus cacti*, L.) est celle dont on retire la matière colorante. A l'époque de la ponte, les femelles s'accrochent aux feuilles et aux jeunes branches, et c'est alors qu'on les récolte.

La cochenille la plus estimée vient du Mexique, et se trouve dans le commerce sous forme de petits grains irréguliers, convexes d'un côté, concaves de l'autre, sur lesquels on distingue toujours les traces des an-

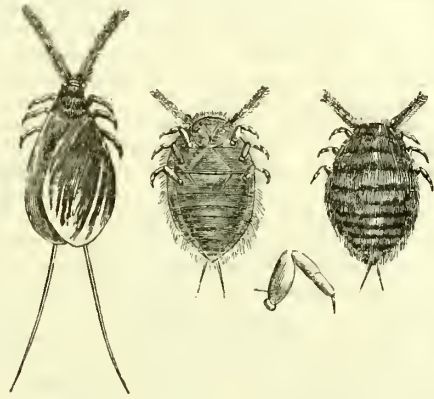


Fig. 90.

Fig. 91.

neaux. — Autrefois on employait au même usage la *cochenille de Pologne* (*Coccus polonicus*), dont la femelle, d'un brun rougeâtre, s'attache aux racines de la tormentille, du *Scleranthus perennis*, etc. — La *cochenille du chêne vert* ou *kermès* (*Coccus ilicis*), qui se trouve dans le midi de la France ou en Espagne, est beaucoup plus grosse. La femelle, d'un noir violet semé d'une poussière blanche, fournit également une teinture écarlate.

COCHENILLINE, s. f. V. CARMINE.

COCHLÉAIRE ou **COCHLÉARIEN**, ENNE, adj. [*cochlearis*, de *cochlear*, limaçon; it. *cochlearé*]. On a appelé *ouverture cochléaire*, l'ouverture de la caisse du tympan, plus connue sous le nom de *fenêtre ronde*, qui fait communiquer cette caisse avec la rampe interne du limaçon.

COCHLÉARIA, s. m. [all. *Löffelkraut*]. Genre de plantes (tétradyn. silicul., L., crucifères, J.) qui ont une saveur âcre et piquante, analogue à celle du cresson de fontaine. — Le *cochléaria officinal* (*Cochlearia officinalis*, L.) est connu vulgairement sous le nom d'*herbe aux cuillers*, à cause de la forme de ses feuilles, dont les radicales sont pétiolées, arrondies, subréiformes, un peu concaves, lisses et luisantes, et les caulinaires sessiles et cordiformes. C'est un antiscorbutique; on administre quelquefois le *suc exprimé* de ses feuilles. Le *sirup de cochléaria* est préparé avec 500 grammes de sue des feuilles fraîches de cochléaria et 1 kilogramme de sucre, que l'on fait dissoudre au bain-marie dans un vase clos. L'*alcool de cochléaria* est le produit de la distillation de 2 parties d'alcool à 86° centésim. sur 2 parties de feuilles fraîches de cette plante. — Le *cochléaria de Bretagne* (*cran* ou *cranson de Bretagne*, *Cochlearia armoracia*, L.) a une racine pivotante, blanchâtre, de la grosseur du bras, que l'on emploie sous le nom de *raifort sauvage*. Sa saveur est âcre et piquante, son odeur très pénétrante. Appliquée sur la peau, elle agit comme rubéfiante. On obtient l'*alcoolat antiscorbutique*, ou *alcoolat de cochléaria composé*, appelé autrefois *esprit ardent de cochléaria*, par la distillation au bain-marie de 9 parties d'alcool sur 8 de feuilles fraîches de cochléaria (*Cochlearia officinalis*), et 1 partie de racine de raifort sauvage (*Cochlearia armoracia*) fraîche et coupée menu.

COCHLÉE, s. f. [*cochlea*, de $\kappa\acute{o}\chi\lambda\eta\varsigma$, limaçonn]. On donne quelquefois ce nom au limaçon de l'oreille interne.

COCHON, s. m. [*sus*, 3^e, all. *Schwein*, angl. *hog*, *pig*, it. *porco*, esp. *puerco*]. Genre de vertébrés mammifères, pachydermes, ongulogrades, de la famille des suidés ; 4 doigts partout ; groin moyen, mâchoières moyennes ; corps couvert de poils longs ; incisives, $\frac{2}{2}$; canines, $\frac{1}{2}$; molaires, $\frac{7}{7}$; yeux petits, à pupille ronde ; queue petite, mince. Les espèces sont : 1° Le *sanglier* à l'état sauvage, *porc*, *pourceau* ou *cochon* à l'état domestique par toute la terre à peu près (*Sus scropha*, L.) : le sanglier est l'origine de toutes les races domestiques ; 2° le *cochon de Siam*, et 3° le *cochon de la Chine*, considérés à tort comme variétés du précédent, parce qu'ils donnent avec lui des méteils féconds ; 4° probablement le *cochon des Célèbes*, considéré comme variété pour la même raison ; 5° le *cochon des Papous* (*Sus papuensis*, Lesson), sauvage, mais origine probable des races domestiques de la Polynésie ; 6° *Sus verrucosus*, de l'Indo-Chine, très grand, à callosités aux joues ; 7° *Sus vittatus*, de Java, petit, marqué de bandes blanches ; 8° *Sus larvatus*, d'Afrique, garrot élevé, train de derrière bas comme chez l'hyène, tête grosse, tubercule saillant des genives près de chaque défense supérieure (V. BABIROUSSA). Partout les cochons servent à l'alimentation ; leur chair se conserve longtemps, est très nourrissante, mais difficile à digérer. L'étalon mâle est le *verrat*, la femelle la *truie* ou *coche*, les jeunes sont dits *cochons de lait* ou *gorets*. On châtre ceux-ci, pour l'engraissement, au trentième ou quarantième jour. Un verrot suffit à vingt-cinq truies ; la portée est de dix à douze petits, et plus.

COCININE, s. f. Nom donné par Dumas à la partie grasse, solide et facilement fusible, que l'on extrait du beurre de coco.

COCINIQUE ou **COCOSTÉARIQUE** (ACIDE). Acide gras qu'on prépare en saponifiant le beurre de coco avec de la potasse, et en précipitant par un acide minéral le savon ainsi obtenu. (C²⁷H²⁷H⁴).

COCOTIER, s. m. [*Cocos nucifera*, L., all. et angl. *Cocos*, esp. *cocotero*]. Genre de la famille des palmiers, dont le fruit, appelé *coco*, très gros, enveloppé à l'extérieur d'un brou filandreux, renferme dans une coque ovale très dure une amande creuse contenant une liqueur laiteuse de saveur agréable et sucrée. La chair de l'amande est d'un blanc de neige et succulente, et sert à préparer des émulsions adoucissantes. La liqueur donne par la fermentation une sorte de vin.

COCTION, s. f. [*coctio*, de *coquere*, cuire ; $\kappa\acute{o}\kappa\tau\eta$, angl. *coction*, it. *cozione*, esp. *coccion*]. Action de cuire. On donne le nom de *coction* au changement d'état que fait subir la chaleur aux substances organiques *demi-solides*. Il y a pour cela un degré fixe de température où a lieu le phénomène, comme pour la coagulation des substances organiques liquides, au-dessus duquel, dans de certaines limites, il prend un autre caractère. La *coction* devient *cuisson* dans le cas où la température est portée jusqu'à décomposition de l'espèce par la production de certains composés empyreumatiques. Le fait de la *coction* consiste soit en un durcissement ou coagulation avec friabilité, soit en un gonflement avec ramollissement des substances organiques. *Cuisson* est employé de préférence quand il s'agit des substances alimentaires soumises à l'action du feu, et *coction* s'applique plus spéciale-

ment aux matières qu'on soumet à la même action comme objet d'expérience. Ainsi on dit que tel aliment, pour être digéré, a besoin d'avoir éprouvé un certain degré de *cuisson* ; on dit au contraire que tel tissu se racornit par la *coction*. — Le mot latin *coctio* a été employé aussi dans le même sens que le mot français *digestion*, parce que les anciens comparaient cette fonction à la cuisson des aliments. C'est par suite des mêmes théories qu'ils se sont servis du mot *coction* pour désigner le moment de la maladie qui précède le déclin des accidents, parce qu'ils ont supposé que toute maladie était due à une humeur vicieuse, qui d'abord se trouvait dans un état de *crudité*, et qui devait être changée en une matière susceptible d'être assimilée à la substance propre du corps, ou du moins en une matière moins nuisible et susceptible d'être évacuée par quelque couloir. Ils désignaient sous le nom de *pepsis* ($\pi\acute{\epsilon}\psi\iota\varsigma$, cuisson) ce travail d'assimilation, cette *coction* parfaite ; et sous celui de *pépasme* ($\pi\epsilon\pi\alpha\sigma\mu\acute{o}\varsigma$), le travail d'élimination. Ils rapportaient à la première espèce de *coction* la résolution des tumeurs inflammatoires, à la seconde la suppuration.

COCYLE ou **COCOSTÉARYLE**, s. m. Radical hypothétique (C²⁶H²⁵) de l'acide *cocylrique* ou *cocinique* (C²⁶H²⁵O³) obtenu en même temps que la glycérine, par saponification de la *cocine* ou *cocinate d'oxyde de glycile* ou *glycérine* (C²⁹H²⁷O⁴), que contient l'huile de noix de coco, en même temps que les acides caproïque et caprique.

COCYTE, s. m. [*cocyla*, de $\kappa\omicron\alpha\upsilon\tau\eta\varsigma$, pleurs, lamentation]. Linné a employé ce mot pour désigner la douleur qui résulte de l'introduction d'un venin sous la peau.

CODAGAPALE, s. m. [*codagapala*]. Écorce du *Wrightia antidysenterica*, Brown (apocynées, pentandr. digyn., L.), arbre qui croît au Malabar. Elle est en plaques un peu roulées, rugueuses à l'extérieur, rougeâtres en dedans, d'une saveur amère, âcre et légèrement astringente. On l'a préconisée contre la diarrhée.

CODDAM-PULLI. Nom donné par Rheede au *Car-capulli* de Lynschoten, arbre de la Chine, de la famille des guttifères (*Hebradendron cambogioides*, Graham, *Statagmites cambogioides*, Murray, *Garcinia morella*, Desrousseau, *Mangostiana morella*, Gaertner), qui fournit la *gomme-gutte*. V. ce mot.

CODE, s. m. [all. *Codex*, it. *codice*, esp. *codex*]. Le mot français *code* et le mot latin *codex*, qui signifient l'un et l'autre *recueil des lois*, sont employés pour désigner une collection de recettes ou de formules que l'on doit suivre pour la préparation des médicaments. Ce mot est synonyme de *dispensaire*, *antidotaire*, de *pharmacopée*. En France, on appelle simplement *Codex* le recueil des formules adoptées par la Faculté de Paris : *Codex parisiensis*.

CODÉINE, s. f. [de $\kappa\omicron\delta\delta\eta$, qui signifie la capsule du pavot ; all. *Codein*, angl. *eodeia*, *codeine*, it. et esp. *codeina*]. Alcaloïde découvert dans l'opium par Robiquet. La codéine est en cristaux prismatiques blancs, amers, solubles dans l'éther et dans l'alcool. L'eau en dissout une assez grande quantité ; et le reste se fond comme une huile, puis, traité par peu d'eau, ne tarde pas à cristalliser. La codéine est précipitée de ses dissolutions salines par la potasse, et par l'ammoniaque, qui la redissout facilement ; elle précipite abondamment par le tannin ; elle ne bleuit pas par les sels de fer peroxydés, et l'acide azotique ne la colore pas en

rouge. Elle se combine avec plusieurs acides, qu'elle sature, et avec lesquels elle forme des sels très bien cristallisés. A forte dose, elle est vénéneuse; mais à doses fractionnées, elle a la même action sédative que le pavot. Elle n'est plus employée en médecine, c'est le sulfate morphine et le sirop de morphine qu'on emploie de préférence (C³⁵H²⁹AzO⁵). 5 kilogrammes d'opium donnent environ 20 grammes de codéine. — On fait un sirop de codéine avec: sucre, 240 grammes; eau, 120 grammes, et codéine cristallisée, 15^r,20.

COECAL, adj. Fausse orthographe. V. CÆCAL.

COECUM, s. m. Fausse orthographe. V. CÆCUM.

COELIAQUE, adj. [*coeliacus*, de *κοιλία*, ventre, intestin, angl. *coeliac*]. Qui a rapport aux intestins. — *Artère coeliaque* (opistho-gastrique, Ch.). Tronc commun des artères coronaire stomacique, hépatique et splénique. Elle naît immédiatement de l'aorte abdominale, entre les piliers du diaphragme. — *Plexus coeliaque*. On donne ce nom à une diarrhée qui survient le plus souvent sans cause appréciable, et qu'on ne peut attribuer qu'à un trouble dans les fonctions de l'estomac, des intestins et du foie: les selles sont blanches, semblables à du chyle, et l'on suppose qu'en effet le chyle, n'étant pas absorbé, s'écoule par les déjections. — *Plexus coeliaque*. Entrelacement nerveux formé par le nerf grand sympathique autour du tronc coeliaque. C'est un prolongement de la partie inférieure du plexus solaire; il se divise lui-même en trois autres plexus, dits *coronaire stomacique*, *hépatique* et *splénique*; ceux-ci accompagnent les artères du même nom.

COELOMA, s. m. [*coeloma*, *κοίλωμα*, de *κοίλον*, cavité]. Espèce d'ulcère de la cornée transparente.

COENADELPHIE, adj. et s. m. [de *κοινός*, commun, et *ἀδελφός*, frère]. Sous ce nom, Gurtl désigne les monstres doubles composés de deux corps à peu près également développés, mais dont cependant l'un peut être resté à cet égard un peu en arrière de l'autre, et qui sont tellement unis ensemble, dans une plus ou moins grande étendue, qu'ils possèdent en commun un ou plusieurs organes absolument nécessaires à la vie.

COENESTHÉSIE, s. f. V. CËNESTHÉSIE.

COENOLOGIE, s. f. [*coenologia*, de *κοινός*, commun, et *λόγος*, discours]. Conférence entre plusieurs individus; consultation entre plusieurs médecins.

COENURE, s. m. [*coenurus*, de *κοίνος*, commun, et *οὐρά*, queue; all. *Hirmlaseucurm*, angl. *caenurus*, it. *cenuro*]. Genre d'helminthes cestoides caractérisé par une vésicule (Fig. 92, *hh*) commune à plusieurs corps (*gg*), terminés chacun par une tête munie de quatre ventouses (*d*) au-dessus desquelles est une double couronne de crochets (*c*), dont la présence dans le crâne des moutons détermine la maladie appelée *touraïs* (V. ce mot). La vésicule est blanche, demi-transparente, formée d'une substance homogène finement granuleuse. Chaque corps est long de 1 à 3 millimètres, épais de 1 (*g*); il est blanc, cylindrique, plissé circulairement (*e*), saillant, ou mieux pendant (*g*) à la face interne de la vésicule (*hh*), parce que l'animal se tient rentré en doigt de gant, renversé de ce côté (*becd*), au lieu de faire saillie à la surface externe de la vésicule commune. Au niveau (*b*) de l'adhérence de chaque corps à cette vésicule, celle-ci offre un petit orifice à deux lèvres (*a*) par lequel l'animal peut se déverser au dehors, ou plus souvent simplement faire saillir sa tête qui, dans le cas contraire, est renversée

jusqu'à l'extrémité libre ou pendante du corps (*cd*) dans une petite poche secondaire (*abf*) qui est une dépendance de la vésicule commune (Raynal et Robin), et qu'il remplit plus exactement que ne le montre la

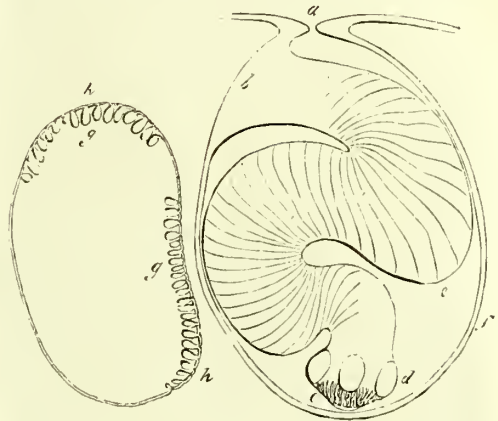


Fig. 92.

figure. Au fur et à mesure du progrès de l'âge du coenure (*Caenurus cerebralis*, Rudolphi), les parois de chaque corps se remplissent de grains ovoïdes ou sphériques, de 2 à 3 centièmes de millimètre, offrant souvent des couches concentriques, et formés de carbonate de chaux, plus d'une trame organique. On les trouve dans les mêmes conditions chez les cysticerques également.

COERCIBLE, adj. [all. *einschliessbar*, it. *coercibile*]. Se dit des gaz susceptibles d'être liquéfiés par une forte pression.

COEUR, s. m. [*cor*, *κέρξ*, *κέρξ*, *κέρξ*, all. *Herz*, angl. *heart*, it. *cuore*, esp. *corazon*]. Organe conoïde, creux et musculaire, ayant à peu près le volume du poing, chez l'adulte. Renfermé dans la poitrine, vers sa partie moyenne et un peu à gauche, logé entre les deux plèvres, et enveloppé par le péricarde, il est le principal agent de la *circulation* (V. ce mot). Il est aplati sur deux faces, dont l'une, convexe, est à la fois supérieure-antérieure et droite, et l'autre postérieure-inférieure et gauche. Ces deux faces sont creusées chacune d'un sillon longitudinal, qui partage ainsi le cœur en deux moitiés. Il est aussi séparé intérieurement en deux moitiés à peu près semblables, adossées l'une à l'autre, et partagées chacune en deux cavités appelées, l'une *ventricule*, l'autre *oreillette*. Le cœur présente donc deux *ventricules*, l'un *droit* ou *pulmonaire*, l'autre *gauche* ou *aortique*, et deux *oreillettes*, qui surmontent chacune un des ventricules, et communiquent avec lui. Toutes ces cavités sont lisses, polies et tapissées par une membrane fine, très adhérente au tissu musculaire; mais elles offrent des anfractuosités formées par des faisceaux plus ou moins saillants de ce tissu. Les *oreillettes* présentent à leur partie supérieure un petit prolongement aplati et creux, nommé *appendice auriculaire*, et une cavité principale, appelée *sinus*. Dans le sinus de l'oreillette droite s'abouchent, en haut, la veine cave supérieure; au-dessous et plus en arrière, la veine cave inférieure, qui est pourvue d'une valvule appelée *valvule d'Eustachi*; au-dessous de cette valvule est l'orifice des deux veines coronaires et des cardiaques. Dans l'oreillette gauche s'abouchent postérieurement les veines pulmonaires droites, et sur

le côté externe les veines pulmonaires gauches. La cloison qui sépare les oreillettes, et qui ne laisse entre elles aucune communication, présente inférieurement, du côté de l'oreillette droite, une dépression superficielle, appelée *fosse orale*, et dans l'oreillette gauche un petit repli semi-lunaire. Dans chaque oreillette, l'orifice auriculo-ventriculaire, c'est-à-dire l'ouverture qui établit la communication entre l'oreillette et le ventricule correspondant, est garni d'une valvule : celle de l'orifice auriculo-ventriculaire droit est appelée *valvule triglochène* ou *tricuspide* ; celle de l'orifice auriculo-ventriculaire gauche est la *valvule mitrale*. Dans la cavité des ventricules, un grand nombre de faisceaux musculaires, connus sous le nom de *colonnes charnues*, soulèvent la membrane interne, ou ne tiennent à la substance de l'organe que par leurs extrémités ; quelques uns donnent naissance à une multitude de petits tendons qui se fixent au bord de la valvule placée à l'orifice auriculo-ventriculaire correspondant. Près de cet orifice, on voit, dans le ventricule droit, l'embouchure de l'artère pulmonaire ; dans le gauche, celle de l'artère aorte. Chacune de ces artères est pourvue, à son origine, de trois valvules appelées, à cause de leur forme, *valvules sigmoïdes* ou *semi-lunaires*, dont le bord libre présente dans son milieu un petit tubercule de consistance semi-cartilagineuse, nommé *tubercule d'Aranzi* : ces valvules ont pour usage de fermer complètement l'ouverture artérielle lorsqu'elles sont abaissées.

Fig. 93. — Le cœur avec les poumons et les principaux troncs artériels et veineux.

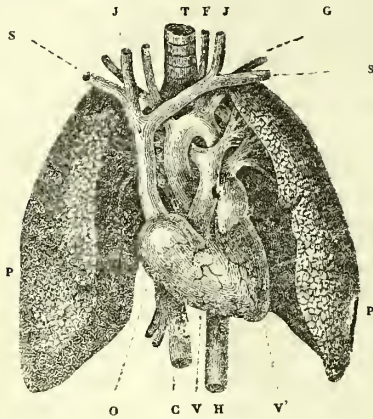


Fig. 93.

PP, les poumons ; T, la trachée-artère, près de sa division en deux bronches ; O, l'oreillette droite ; V, le ventricule droit ; V', le ventricule gauche surmonté de son oreillette ; JJ, les veines jugulaires, et SS, les veines sous-clavières, formant par leur réunion le tronc de la veine cave supérieure, qui ramène le sang de la tête et des membres thoraciques, et va s'ouvrir dans la partie postérieure de l'oreillette droite ; C, la veine cave inférieure, qui rapporte le sang des viscères et des membres abdominaux, et s'ouvre aussi dans l'oreillette droite, au-dessous de la précédente ; F, J, artère carotide et artère sous-clavière gauches, qui naissent de la crosse de l'aorte (on voit les mêmes artères du côté droit) ; H, tronc de l'aorte descendante. Entre les deux oreillettes, qui forment la partie supérieure du cœur, s'élève l'artère pulmonaire, qui naît

du ventricule droit, et qui se divise sous la crosse de l'aorte pour porter le sang veineux dans chaque poumon. Au-dessus de l'oreillette gauche sont les veines pulmonaires gauches, qui rapportent dans cette oreillette le sang revivifié par la respiration : les veines pulmonaires droites y aboutissent aussi, en passant derrière l'aorte et l'artère pulmonaire.

Fig. 94. — Le cœur vu à l'intérieur, la moitié antérieure de l'organe étant enlevée.

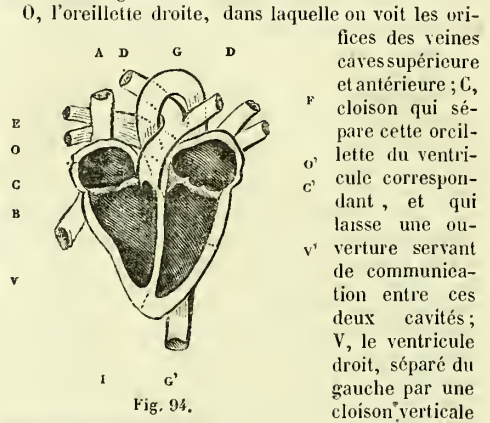


Fig. 94.

I, et présentant à sa partie supérieure l'orifice de l'artère pulmonaire ; O', l'oreillette gauche, présentant les orifices des veines pulmonaires ; C', cloison qui sépare l'oreillette gauche du ventricule correspondant, et sur laquelle existe l'ouverture de communication entre ces deux cavités ; V', le ventricule gauche, présentant supérieurement l'orifice de l'aorte ; A, veine cave supérieure ; B, veine cave inférieure ; DD, artère pulmonaire, venant du ventricule droit, et se divisant sous la crosse de l'aorte ; E, veines pulmonaires droites ; F, veines pulmonaires gauches, passant derrière la veine cave supérieure, derrière l'aorte et l'artère pulmonaire, pour aboutir à l'oreillette gauche ; G, l'aorte s'élevant du ventricule gauche et se recourbant (crosse de l'aorte) pour former l'aorte descendante G'.

Le volume du cœur présente de grandes différences suivant les individus. En général, cet organe est plus petit chez les femmes que chez les hommes. On peut évaluer sa longueur, de la base au sommet, à environ 12 centimètres dans l'état de distension modérée des cavités ; sa plus grande largeur, à 9 centimètres 1/2, et sa plus grande épaisseur à 68 millimètres. Son poids augmente non seulement jusqu'à l'époque du complet développement, mais encore jusqu'après la soixantième année, âge auquel celui de tous les autres organes a coutume de diminuer : ainsi son poids moyen est de 255 grammes de quinze à trente ans, de 285 gram. de trente à cinquante, et de plus de 300 gram. jusqu'à soixante. Ce poids moyen est à celui du corps : : 1 : 158 chez l'homme, : : 1 : 149 chez la femme. — Le nombre des battements du cœur varie suivant l'âge : on en compte 100 chez l'embryon, 140 à 180 après la naissance, 115 à 130 durant la première année, 100 à 115 pendant la deuxième, 90 à 100 durant la troisième, 85 à 90 pendant la septième, 80 à 85 à quatorze ans, 70 à 75 chez l'adulte. Des observations faites dans les hospices de vieillards ont montré qu'à cet âge le pouls, loin de se ralentir, prenait de la fréquence. Ce nombre est plus grand chez les sujets sanguins que chez les individus phlegmatiques, après

les repas et surtout après les exercices corporels, enfin chez les femmes que chez les hommes. Il croît avec l'élevation des lieux : Parrot l'a trouvé de 70 au niveau de la mer, 75 à 1,000 mètres, 82 à 1,500, 90 à 2,000, 95 à 2,500 mètres, 100 à 3,000, 110 à 4,000 mètres.

— Les deux ventricules se contractent ensemble, et les deux oreillettes aussi. Le temps compris entre la contraction des oreillettes et celle des ventricules est moindre que celui qui s'écoule entre deux contractions des ventricules. Il n'y a pas non plus une simultanéité absolue, mais une différence de quelques tierces entre chaque battement du cœur et le pouls correspondant des artères. — Chez les fœtus, les deux oreillettes sont confondues en une seule dans les premiers temps de la conception; et, quand se forme leur cloison, il reste encore une ouverture de communication, à laquelle on a donné le nom de *trou ovale* ou *trou de Botal*, parce qu'on en a attribué la découverte à Léonard Botal (en 1562), quoique Galien et Vésale en eussent parlé avant lui. Ce trou occupe la place où sera plus tard la *fosse ovale*, et ne commence à se fermer que dans le troisième mois, par le développement d'une espèce de valvule composée d'un double feuillet membraneux, et qui n'est complète qu'au sixième mois. Il ne reste alors qu'un canal oblique, qui s'oblitére lui-même peu à peu. La cloison des ventricules présente aussi, pendant les six premières semaines, une ouverture d'autant plus grande qu'on l'examine à une époque moins éloignée de la conception.

COGNASSIER ou **COIGNASSIER**, s. m. [*Pirus cydonia*, L. all., *Quitzenbaum*, angl. *quince-tree*, it. *cotogna*, esp. *membrillero*]. Arbre (icosandr. polygyn., L., rosacées, J.) dont le fruit, connu sous le nom de *coïng* (*malum cydonium*), est jaune, étonneux en dehors, d'une odeur forte, d'une saveur particulière. Les pepins ou graines de coïng contiennent une grande quantité de mucilage : aussi leur décoction sert-elle à préparer des collyres adoucissants. On fait, avec 1 kilogramme de suc de ce fruit et 1 kilogramme 750 grammes de sucre blanc, un sirop légèrement astringent, avec lequel on édulcore les boissons toniques que l'on prescrit contre les diarrhées chroniques.

COHABITATION, s. f. [*cohabitatio*, de *cum*, avec, et *habitare*, habiter; all. *Beicohnnng*, esp. *cohabitacion*]. Action de demeurer, d'habiter ensemble. — Se dit, en médecine légale, de l'acte par lequel le mariage est consommé, acte nommé aussi *copulatio* ou *coit*.

COHÉRENCE, s. f. [*coherentia*, de *cum*, avec, et *herere*, adhérer; all. *Cohärenz*, it. *coerenza*, esp. *coherencia*]. Adhérence réciproque de plusieurs corps ou des différentes parties d'un même corps.

COHÉRENT, **ENTE**, adj. [*coherens*]. Se dit, en botanique, des étamines quand elles tiennent les unes aux autres, soit par des poils, soit par une substance glutineuse.

COHÉSION, s. f. [*cohesio*, même étym.; all. *Cohesion*, angl. *cohesion*, it. *coesion*, esp. *cohesion*]. Union des parties composantes des corps durs; force avec laquelle les particules adhèrent entre elles de manière à opposer plus ou moins de résistance à leur séparation; force qui tend à réunir les atomes intégrants et de même nature d'un corps. Dans ce dernier sens, *cohésion* est synonyme d'*affinité*. *Cohésion* diffère d'*agrégation* en ce que ce dernier mot n'exprime que l'état de réunion des molécules. La *cohésion*, ou *force de cohésion* des parties d'un corps, oppose plus ou moins

de résistance à leur séparation, soit mécanique, soit chimique.

COHIBENT, adj. V. ISOLANT.

COHOBATION, s. f. [*cohobatio*, de l'arabe *cohob*, *cohoph*; all. *Rectificiren*, esp. *cohobacion*]. Distillation répétée qu'on fait en reversant sur le résidu, ou mieux sur de nouvelles substances, un liquide distillé, pour qu'il se charge davantage de leurs principes volatils.

COIFFE, s. f. [*pileus*, all. *Haube*, esp. *cofia*]. Portion des membranes fœtales que l'enfant pousse quelquefois devant lui, et qui se trouve alors sur sa tête dans l'accouchement ordinaire. Il peut en résulter des accidents graves et pour la mère et pour l'enfant; mais un préjugé vulgaire regarde cette disposition comme d'un heureux augure. De là l'expression proverbiale : *être né coiffé*. — En botanique, on nomme *coiffe* (*calyptra*) une enveloppe membraneuse, une sorte de bourse qui recouvre l'urne ou cupule des mousses, et qui se rompt circulairement par son milieu; la portion inférieure de cette membrane, celle qui reste autour du pédicule de l'urne, se nomme alors la *vaginule*; tandis que la supérieure, celle qui recouvre le sommet de l'urne, retient le nom de *coiffe*.

COÏNDICANT, **ANTE**, adj. [*coindicans*, de *cum*, avec, ensemble, et *indicare*, indiquer]. On appelle *signes coïndicants* ceux qui concourent à indiquer l'emploi de tel ou tel moyen euratif.

COÏNDICATION, s. f. [*coindicatio*, all. *Mitanzzeige*]. Concours de plusieurs indications qui tendent toutes à motiver telle ou telle médication.

COING, s. m. Fruit du *cognassier*. V. ce mot.

COINS, s. m. pl. [all. *Eckzahne*]. Nom que les vétérinaires donnent aux dents incisives du cheval les plus voisines des crochets et les plus courtes. Elles sont au nombre de quatre, deux à chaque mâchoire.

COÏT, s. m. [*coitus*, all. *Beischlaf*, it. et esp. *coito*]. Union des sexes par la génération. Cette union est appelée aussi *acte vénérien*; *copulatio* n chez les animaux, *cohabitation* chez l'homme. Elle prend le nom de *monte* chez certains animaux, le cheval particulièrement. *S'accoupler* est un terme général qui s'applique aux animaux pourvus de sexes. On dit d'un quadrupède mâle qu'il *couvre* sa femelle. Cependant il y a aussi des termes propres à certaines espèces, comme *mâtinier* pour le chien, *saillir* pour le cheval et le taureau, *cocher* pour les oiseaux, le coq surtout.

COL. [abréviation de *cola*, ou de *colatura*, de *colare*, couler, filtrer]. Ce mot indique, dans une formule, que la substance doit être passée à travers un tissu de toile ou de laine pour en séparer le marc. V. COLATURE.

COL, s. m. [*collum*, *ζώνη*, all. *Hals*, angl. *neck*, it. *collo*, esp. *cuello*]. Partie du corps située entre la tête et les épaules. En ce sens, le mot *col* a vieilli, quoiqu'on s'en serve encore fréquemment en certains cas : *cou* est plus usité. — Les anatomistes donnent le nom de *col* à des parties qui sont plus minces que le reste de l'organe dont elles dépendent. — *Col de l'astragale*. Enfoncement plus marqué inférieurement que supérieurement, et qui sépare le corps de cet os de son extrémité antérieure ou de sa tête. — *Col des côtes*. Partie étroite qui se remarque entre la tête ou extrémité postérieure des côtes et l'éminence qu'on nomme leur tubérosité. — *Col ou collet des dents*. Partie des dents qui se trouve entre la couronne et la racine : elle a très peu d'étendue, et n'est marquée par aucun rétrécissement dans les dents incisives et

canines. — *Col du fémur*. Partie rétrécie et allongée, unie à angle obtus au corps du fémur, et qui soutient la tête de cet os. — *Col du grand os*. Rainure circulaire que l'on remarque au-dessous de la tête de cet os du carpe. — *Col de l'humérus*. Les anatomistes appellent ainsi le rétrécissement, large de quelques millimètres au plus, qui circonscrit la tête de l'humérus et la sépare de ses deux tubérosités; mais les chirurgiens donnent ce nom à la portion de l'humérus qui est limitée en haut par les deux tubérosités, et en bas par l'insertion des muscles grand pectoral, grand dorsal et grand rond. Il ne faut pas confondre le *col anatomique* et le *col chirurgical*. — *Col de l'os maxillaire inférieur*. Rétrécissement qu'on observe sur chaque branche de cet os, au-dessous du condyle; il donne attache en devant au muscle ptérygoïdien externe. — *Col de l'omoplate*. Rétrécissement que présente l'angle antérieur et interne de l'omoplate, derrière la cavité glénoïde; il donne attache à la capsule fibreuse de l'articulation scapulo-humérale. — *Col du péroné*. Léger rétrécissement situé au-dessous de la tête ou de l'extrémité supérieure du péroné. — *Col du radius*. Partie grêle, de la longueur d'un travers de doigt au plus, qui supporte la région articulaire de l'extrémité supérieure de cet os. — *Col de la matrice*. Canal étroit, cylindroïde, comprimé d'avant en arrière, un peu renflé à sa partie moyenne, qui est long de 23 à 27 millimètres, et qui en a 14 à 18 d'avant en arrière, et 18 à 23 transversalement. Sa partie supérieure, continue avec l'utérus, est embrassée par le vagin; l'inférieure, plus ou moins proéminente, fait saillie dans le fond de ce canal, et porte le nom de *museau de lance*. — *Col de la vessie*. Sorte de prolongement de la partie antérieure-inférieure de la vessie, représentant un goulot très court, en forme de cône tronqué, embrassé en avant par la prostate, et appuyé en arrière sur le rectum; il se continue antérieurement avec l'urèthre.

COLATURE, s. f. [*colatura*, de *colare*, couler; all. *Colatur*, it. *colatura*, esp. *coladura*]. Opération pharmaceutique qui consiste à verser un liquide sur un tissu de toile ou de laine peu serré, plutôt pour en séparer le marc que pour l'obtenir d'une transparence parfaite; elle diffère par conséquent un peu de la *filtration*.

COLCHICACÉES, s. f. pl. [*colchicaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales périgynes qui a pour caractères. Racine fibreuse ou bulbifère. Feuilles alternes et engainantes. Fleurs terminales, hermaphrodites ou unisexuées; calice coloré, à 6 divisions très profondes, 6 étamines opposées aux divisions du calice; 3 ovaires, tantôt libres, tantôt soudés de manière à représenter un ovaire trilobulaire, contenant un grand nombre d'ovules attachés à l'angle interne; un style au sommet de chaque ovaire, et un stigmate glanduleux. Fruit composé de trois carpelles distincts qui se soudent quelquefois et forment une capsule trilobulaire, mais qui se séparent de nouveau lors de la maturité, et s'ouvrent chacun par une suture placée à leur angle interne. — Les colchicacées ont généralement sur l'économie animale une action délétère, qu'elles doivent à un principe particulier appelé *vétratine* et à un acide nommé *acide cévadique*.

COLCHICINE, s. f. [it. et esp. *colchicina*]. Alcaloïde trouvé par Geiger et Hesse dans les semences de colchique. Il cristallise en aiguilles déliées et incolores; il a une saveur âpre et amère, mais il n'a pas l'âcreté de la vétratine; il n'irrite pas non plus avec autant de violence la membrane pituitaire; il se dissout un peu

dans l'eau, tandis que la vétratine y est insoluble; il se dissout aussi dans l'alcool. Cette substance a besoin d'être étudiée de nouveau.

COLCHIQUE, s. m. [*colchicum*, all. *Zeillose*, angl. *meadow-saffron*, it. et esp. *colchico*]. Genre de plantes de l'hexandrie trigyn., L., qui a donné son nom à la famille des colchicacées. Le *colchique d'automne* (*veillotte*, *tue-chien*, *safran des prés*, *Colchicum autumnale*, L.), qui fleurit dans les prés pendant les mois de septembre et d'octobre, a de grandes fleurs roses, dont le tube, haut de 19 à 21 centimètres, sort immédiatement

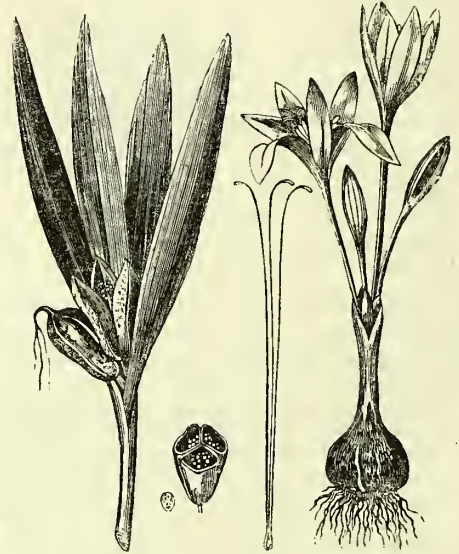


Fig. 95.

du bulbe charnu; elles s'épanouissent longtemps avant les feuilles, et ont à peu près la même forme que celles du safran: ce qui leur a fait donner le nom de *safran bâlard*. Les bulbes, irrégulièrement ovoïdes (Fig. 95), de la grosseur d'une noix, revêtus extérieurement de membranes minces et brunes, renfermant une substance compacte, charnue et blanche, d'une odeur désagréable, d'une saveur âcre et nauséabonde, sont formés d'amidon et de vétratine: c'est la seule partie de la plante qui soit employée en médecine. Le colchique agit, à petites doses, comme diurétique et succédané de la seille; à dose plus forte, c'est un purgatif drastique: il peut déterminer tous les accidents des poisons âcres. On ne doit l'administrer qu'avec circonspection, en commençant par 10 à 15 centigrammes. On l'a surtout employé contre l'hydropisie; mais il paraît avoir une action spéciale dans la goutte, et surtout dans le rhumatisme articulaire. — On fait le *vinaigre colchitique* en faisant macérer pendant quinze jours: bulbes desséchés de colchique 128 gram., dans vinaigre rouge très fort 1^{kl}, 500. En faisant cuire en consistance de sirop 500 gram. de vinaigre colchitique et 1 kilogr. de miel blanc, on a l'*oxymel colchitique*. — La *teinture de colchique* est préparée en faisant macérer pendant quinze jours 64 gram. de bulbes de colchique dans 260 gram. d'alcool à 56° centésim. — Les semences du colchique n'ont encore été employées que sous forme de vin, que l'on prépare de la même manière et d'après les mêmes proportions qu'avec les bulbes. Leur action est en effet semblable à celle des bulbes.

COLCOTHAR, s. m. [*colcothar*]. Peroxyde de fer rouge provenant de la décomposition du protosulfate de fer par le feu. On le nomme aussi *chalcite*. On l'employait autrefois comme tonique et astringent, à la même dose que l'oxyde de fer.

COLÉOCÈLE, s. f. [*colococle*, de *κολοκκος*, vagin, et *κόλη*, hernie]. Hernie vaginale.

COLÉOPTÈRES, s. m. pl. et adj. [*colopteri*, de *κολοπτέρη*, enveloppe, étui, et *πτερόν*, aile]. Ordre d'insectes dont les deux ailes supérieures, dures, épaisses, courtes (élytres), servent d'enveloppe aux inférieures, qui sont membranées et se replient en travers sans elles, dans l'état de repos. L'ordre des coléoptères se divise en quatre sections, d'après le nombre d'articles de leurs tarses : les *pentamères* (de *πέντε*, cinq, et *μέρος*, partie), cinq articles à tous les tarses ; les *hétéromères* (de *ἕτερος*, différent, et *μέρος*, partie), cinq articles aux tarses des quatre pattes antérieures, et quatre seulement aux pattes de derrière ; les *tétramères* (de *τέσσαρες*, quatre, et *μέρος*, partie), quatre articles à tous les tarses ; et les *trimères* (de *τρεῖς*, trois, et *μέρος*, partie), trois articles au plus.

COLÉOPTILE, s. f. [*coleoptila*, de *κολοῦν*, étui, et *πτερόν*, plumule, *coleoptilis*, *colcophyllum*]. Mirbel appelle ainsi un petit étui membraneux ou charnu, provenant des cotylédons, qui enveloppe quelquefois la base de la plumule.

COLÉOPTILÉ, ÉE, adj. [*colcophilatus*]. Se dit d'une plumule qui est munie d'une coléoptile, et qu'on ne peut, en conséquence, apercevoir que par la dissection.

COLÉOPTOSE, s. f. [*colcoptosis*, de *κολοῦν*, vagin, et *πτῶσις*, chute]. Chute ou prolapsus du vagin.

COLÉORRHIZE, s. f. [*colcorrhiza*, de *κολοῦν*, étui, et *ρίζα*, racine]. Mirbel donne ce nom à une espèce d'étui de tissu cellulaire, clos de toutes parts, qui enveloppe la radicule de l'embryon de certaines monocotylédones, de sorte qu'on ne peut apercevoir celle-là qu'au moyen de la dissection ou quand la racine s'est fait jour au travers de la coléorrhize.

COLÉORRHIZÉ, ÉE, adj. [*colcorrhizatus*]. Se dit d'une radicule qui est munie d'une coléorrhize.

COLÉOSTÉGNOSE, s. f. [*colcostegnosis*, de *κολοῦν*, vagin, et *στέγνωσις*, resserrement]. Rétrécissement du vagin.

COLIMAÇON, s. m. V. LIMAÇON.

COLIQUE, adj. [*colicus*, angl. *colic*, it. et esp. *colico*]. Qui appartient au colon. — *Artères coliques*. Elles sont au nombre de six, dont trois fournies par la mésentérique supérieure (*coliques droites*), et trois venant de l'inférieure (*coliques gauches*). Toutes se dirigent vers l'intestin colon, en passant entre les deux feuillettes du péritoine qui forment les mésocolons, où elles se ramifient et s'anastomosent les unes avec les autres. La première colique droite est encore appelée *colique droite supérieure* (mésocolique, Ch.) ; la seconde, *colique droite moyenne* (colique droite, Ch.) ; et la troisième, *colique droite inférieure* ou *iléocolique* (cæcale, Ch.). Des trois coliques gauches, la première, ou *supérieure*, est nommée par Chaussier *grande colique gauche* ; la seconde, ou *moyenne*, n'est pas distinguée de la précédente, parce qu'elle naît souvent d'un tronc qui lui est commun avec elle, et la troisième est appelée par cet anatomiste *petite colique gauche*. A ces artères correspondent autant de *veines*, qui vont se décharger dans la grande et la petite mésentérique.

— *Lobe colique du foie*. C'est le grand lobe de cet organe.

COLIQUE, s. f. [*colica passio*, *κολικὴ διαθεσις*, all. *Kolik*, *Darmgicht*, angl. *colic*, it. *colica*, esp. *colico*]. D'après l'étymologie, ce mot doit signifier une affection de l'intestin colon : cependant on désigne sous cette dénomination, non seulement des douleurs qui ont leur siège dans les intestins grêles, mais même celles qui affectent les autres viscères de l'abdomen. — *Colique bilieuse*. Colique que l'on attribuait à la surabondance de la bile. — *Colique convulsive*. V. *Colique spasmodique*. — *Coliques de cuivre*. La colique de cuivre passait pour une maladie fréquente et était décrite en un grand nombre d'ouvrages ; un examen attentif n'a aucunement confirmé cette opinion qui était courante. MM. Chevallier et Boys de Loury ont visité avec soin tous les établissements où le cuivre se travaille à Paris ; ils ont examiné et interrogé les fondeurs, les acheveurs, les eiseleurs, les bronziers, les lamineurs et cloutiers, qui travaillent le cuivre à froid, les fondeurs de monnaie et de médailles, les chaudronniers, les poêliers, les fabricants de capsules de guerre ; ils se sont procuré des renseignements sur les usines et les centres industriels, tels que Imphy (Nièvre) et Villedieu-les-Poêles. Parmi ces ouvriers, les uns manient le cuivre continuellement, les autres vivent au milieu d'émanations cuivreuses ; cependant ces habiles observateurs ont constaté que la colique de cuivre n'existe pas, et que les ouvriers en cuivre, quelle que soit leur spécialité, ne présentent aucun accident qui puisse être attribué à l'action d'un agent toxique particulier. Cependant il est certain que le cuivre est absorbé par les ouvriers ; leur urine contient du cuivre. — *Colique d'estomac*. Douleur qui a son siège dans l'estomac. V. **CARDIALGIE**. — *Colique flatulente, flatucuse ou ventuse*. Colique occasionnée par l'accumulation des gaz intestinaux. — *Colique hémorrhoidale*. Espèce de colique métastatique déterminée par la suppression du flux hémorrhoidal. — *Colique hépatique*. Douleur qui a son siège à la région du foie, principalement vers la vésicule du fiel, et qui est souvent occasionnée par le passage de quelque caeuil biliaire à travers les conduits cystique et cholédoque. — *Colique inflammatoire*. V. **ENTÉRIE**. — *Colique de Madrid*. Maladie dont le véritable caractère est encore peu connu, attribuée par les uns à l'usage immodéré des fruits ou des boissons glacées, ou à la mauvaise qualité des vins ; par les autres, à des oxydes de plomb, de cuivre ou d'étain, provenant des conduits où passent les eaux ; par d'autres, à la fraîcheur des nuits, qui contraste avec la chaleur diurne. Les uns la regardent comme une affection du système nerveux ganglionnaire, les autres comme une pléguemiasie de la tunique musculaire intestinale. L'opium associé aux purgatifs paraît avoir été employé avec succès. — *Colique menstruelle*. Colique qui précède ou accompagne l'évacuation menstruelle propre aux femmes, ou bien qui est due à la suppression de cette évacuation. — *Colique métallique, colique des peintres, colique saturnine*. Elle est due à l'absorption du plomb. V. **SATURNINE** (*intoxication*). Les principaux symptômes de la colique métallique sont des douleurs abdominales très aiguës, la dureté et la rétraction du ventre, les vomissements bilieux, des erampes, le pouls rare, etc. Il y a constipation opiniâtre. Au bout d'un certain temps, il survient un état paralytique des mains et des doigts. On a obtenu des succès constants par un traitement em-

pirique connu sous le nom de *traitement de l'hôpital de la Charité*, association de vomitifs, de purgatifs drastiques et de narcotiques, dont l'expérience a consacré l'efficacité. Aujourd'hui on traite cette maladie par les purgatifs associés aux opiacés. — *Colique de misère*. Nom vulgaire de l'élus, que l'on a ainsi appelé à cause des angoisses que le malade éprouve. — *Colique néphrétique*. Douleur qui a son siège dans les reins, et qui est due à l'irritation produite par quelque calcul développé dans les reins. — *Colique des peintres, colique de plomb, colique saturnine*. V. COLIQUE MÉTALLIQUE. — *Colique de Poitou*. V. COLIQUE VÉGÉTALE. — *Colique sèche*. Maladie endémique à l'île Bourbon, au Sénégal, au Gabon et sur les côtes intermédiaires, ainsi que dans l'Inde française. Elle a été confondue avec la *colique végétale* et la *colique saturnine*, dont elle est complètement indépendante. Elle a été appelée, non sans raison, *névralgie du grand sympathique* et *entéralgie*. Elle a pour caractères principaux des douleurs abdominales d'une violence inexprimable, avec constipation absolue et opiniâtre. Les douleurs reviennent par accès, pendant lesquels les malades prennent des positions en rapport avec l'intensité de la douleur et très caractéristiques, une fois qu'on les a vues. Bientôt les accès se compliquent d'accidents épileptiformes ou tétaniformes; puis survient une paralysie des membres supérieurs ou inférieurs, et bientôt la mort. La belladone à haute dose, des frictions de son extrait alcoolique, les bains, et les purgatifs, dès qu'ils sont supportés, ont eu de bons effets. Le mieux est de changer de climat aussitôt que possible. — *Colique spasmodique* ou *nerveuse*. Colique sans aucun symptôme inflammatoire, et qui paraît due à une lésion particulière des nerfs des intestins. — *Colique stercorale*. Colique qu'on attribue à la rétention des matières fécales dans les intestins; mais cette rétention elle-même est un effet qui peut dépendre de la même cause que les douleurs de colique. — *Colique utérine*. Douleur qui a son siège dans la matrice. — *Colique végétale*. La colique végétale avait été nommée par Citois, médecin de Louis XIII et du cardinal de Richelieu, *colique de Poitou (colica Pictonum)*; Huxham l'avait appelée *colique de Devonshire*, parce qu'il l'avait observée dans le comté de Devon, en Angleterre. Ces coliques sont dues, ou au plomb, ou à des boissons de mauvaise qualité. On les traite comme la *colique métallique*. — *Colique vermineuse*. Colique causée par la présence de vers dans les intestins. — En vétérinaire, le mot *coliques* ou *tranchées* est une expression générique par laquelle on désigne les douleurs des organes du ventre. Une agitation constante atteste la vivacité de la douleur; l'animal gratte le sol avec les pieds de devant, se couche et se relève avec violence; quelquefois il se roule sur la litière, en prenant des positions diverses, suivant le siège du viscère affecté. Le diagnostic est difficile à établir; le plus souvent on est réduit à faire la médecine des symptômes. On distinguera particulièrement : 1° Les *coliques rouges*, ou coliques sanguines, ou entérorrhagie. Elles procèdent d'une congestion active (quelquefois passive, par obstacle à la circulation) de la muqueuse intestinale. Les douleurs sont soudaines et atroces. Mort en quelques heures. Traitement : saignée à blanc, fût-ce même au sortir du repas, 6, 9, 11 litres de sang et plus. 2° Les *coliques stercorales*, par plénitude du cæcum, par bœzard; il y a obstacle au libre cours des matières. Traitement : briser ou détruire l'obstacle, pelote de la com-

bure pelvienne, l'expulser, purgatifs, fouille du rectum.

COLITE, s. f. [de $\kappa\omicron\lambda\iota\tau\iota\varsigma$, le *colôn*; angl. *colitis*, it. *colite*, esp. *colitis*]. Inflammation de l'intestin cælon. On a proposé, dans ces derniers temps, d'appeler de ce nom l'inflammation de tout le gros intestin, depuis le cæcum inclusivement jusques et y compris le rectum; cette dénomination exprimant exactement la nature et le siège de la maladie, et convenant à toutes ses formes et à tous ses degrés, depuis la *diarrhée* la plus simple jusqu'à la *dysenterie* la plus intense. V. ENTÉRITE ET DYSSENTERIE.

COLLAPSUS, s. m. [all. *Collapsus*, angl. *collapse*, it. *collapso*, esp. *colapso*]. Mot latin qui signifie *chute*, et que Cullen a introduit dans la langue médicale pour désigner toute diminution de l'excitabilité du cerveau par suite de laquelle cet organe cesse de remplir ses fonctions, ou ne les remplit qu'irrégulièrement. Le collapsus ne diffère de l'*adynamie* que par la promptitude avec laquelle il survient.

COLLATÉRAL, ALE, adj. [*collateralis*, de *cum*, avec, et *latus*, côté; it. *collaterale*, esp. *colateral*]. Qui accompagne, qui marche à côté. — *Artères collatérales du bras*, artères fournies par la brachiale (humérale, Ch.), et qui contribuent avec elle à porter le sang aux différentes parties du membre supérieur. On distingue : 1° la *collatérale supérieure ou externe* (grande musculaire du bras, Ch.), qui naît de la partie interne de la brachiale, s'engage entre les trois portions du biceps, et s'étend jusqu'à la partie inférieure externe du bras; 2° les *collatérales inférieures ou internes* (collatérales du coude, Ch.), qui naissent de la brachiale, près de l'articulation huméro-cubitale, et descendent à la partie supérieure de l'avant-bras. — On nomme, en général, *branches collatérales* toutes les ramifications artérielles ou veineuses qui suivent à peu près la direction du tronc d'où elles proviennent.

COLLE, s. f. [all. *Leim*, angl. *paste, glue, size*, it. *colla*, esp. *cola*]. Préparation molle et homogène dans toutes ses parties, qu'on obtient en délayant une farine dans de l'eau, soumettant le tout à la chaleur et le remuant tant qu'il reste sur le feu. Les colles, qui diffèrent des *fécules* (V. ce mot) par la nature de la substance, et des *louiilles* (V. ce mot) par celle du véhicule, sont employées quelquefois comme toniques émoulinants.

COLLE FORTE, s. f. [all. *Tischlerleim*, angl. *glue*]. Gélatine extraite des rebuts de substances animales, tels que les oreilles, les pieds, les rognures de peau. On fait macérer ces substances dans l'eau, on les nettoie, on les traite par l'eau de chaux et l'acide sulfurique pour en séparer les matières grasses, et on les soumet ensuite à l'ébullition avec une certaine quantité d'eau. La colle est faite lorsqu'une petite quantité, étendue sur une assiette, prend, en refroidissant, la consistance requise. — La *colle de Flandre* est de la colle forte tirée des jennes animaux et bien pure. — La *colle à bouche* est la colle forte la plus pure, qu'on a fait fondre avec parties égales de sucre, qu'on a coulée en plaques sur une table huilée, et qu'on a passée ensuite dans des linges chauds pour lui enlever cette huile.

COLLE DE POISSON. V. ICHTHYOCOLLE.

COLLECTEUR, adj. [*collector*]. *Poils collecteurs (pili collectores)*, poils courts et roides ou papilles qui hérissent le sommet ou divers points de la partie supérieure du style chez les synanthérées, et recueillent

le pollen quand le style, en s'allongeant, traverse le canal formé par les anthères soudées.

COLLECTION, s. f. [*collectio*, de *colligere*, recueillir, rassembler; esp. *coleccion*]. *Collection purulente*, amas de pus dans quelqu'une des cavités du corps; dépôt.— En pharmacie, on entend par *collection des drogues*, l'approvisionnement qu'on en doit faire. Pour les substances que la nature ou le commerce nous offrent dans un état tel qu'elles puissent se conserver (comme la plupart des plantes exotiques et des drogues minérales), la *collection* consiste seulement à les choisir de bonne qualité. Pour celles que nous ne trouvons pas dans cet état (comme les substances animales et végétales indigènes), la *collection* consiste non seulement dans le choix, mais aussi dans les soins propres à les conserver, c'est-à-dire l'*émonnation*, la *dessiccation*, etc.

COLLECHYME, s. m. [de *κόλλα*, colle, et *ἔγχυμα*, chose injectée]. Variété de tissu utriculaire végétal caractérisée par la grande épaisseur des parois des utricules constituantes. Exemple: le tissu des noyaux de dattes.

COLLERETTE, s. f. Involucre des ombellifères, composé de bractées verticillées sur un seul rang, qui le font ressembler à une collerette.

COLLET, s. m. [dimin. de *col*, en latin *collum*, it. *colletto*]. Rétrécissement qui à quelque analogie avec le cou. — *Collet des dents* [all. *Hals* ou *Kragen*]. Ligne dont le contour marque la séparation de la racine et de la couronne d'une dent. — En botanique, on nomme *collet* le plan situé entre la tige et les racines, où les fibres commencent d'un côté à monter et de l'autre à descendre: c'est ce qu'on a nommé aussi le *nœud vital*.

COLLÉTINE, s. f. Principe particulier existant dans la *Colletia spinosa*.

COLLÉTIQUE, adj. [*colleticus*, de *κόλλα*, colle]. Synonyme d'*agglutinatif*.

COLLIER, s. m. [*collare*, all. *Halsring*]. Les botanistes donnent ce nom à une membrane circulaire que l'on trouve sur le pédicule de certains champignons, et qui est un reste du volva. — *Collier* se dit, en pathologie, d'une éruption dartreuse qui fait le tour du cou comme un collier.

Collier de Morand. Espèce de sachet contre le goître, auquel on donnait la forme d'un collier, d'une cravate. Morand le composait de folles fleurs de tan, de chaux éteinte et de sel marin; on devait le renouveler tous les quinze jours, et en continuer l'usage pendant cinq ou six mois. Ensuite on a fait ces sachets en répandant sur une carde de coton une poudre composée de sel ammoniac, de chlorure de sodium décrepité, et d'éponge calcinée sans avoir été lavée (à 32 gram.), et recouvrant le tout avec une mousseline que l'on piquait en losanges: on appliquait sur le goître le côté de la poudre. Aujourd'hui ce collier est remplacé par les préparations d'iode, et particulièrement par une pommade faite avec l'hydriodate de potasse ioduré.

COLLIOURE (Pyrénées-Orientales). Source minérale froide, légèrement ferrugineuse. V. VIN.

COLLIQUATIF, **IVE**, adj. [*colliquativus*, de *colliquescere*, se fondre, se résoudre en eau; angl. *colliquative*]. Cette épithète a été appliquée, en pathologie, à divers flux qui épuisent promptement les malades, et qui semblent être le résultat de la liquéfaction des parties solides du corps. C'est ainsi qu'on dit: *sueur colliquative*, *dévoicement colliquatif*, etc.

COLLIQUATION, s. f. [*colliquatio*, all. *Zusammen-*

schmelzen, it. *colloquazione*, esp. *colicucion*]. Fonte, dissolution des parties solides, ou diminution de la consistance des humeurs du corps humain; fonte des parties solides accompagnée d'excrétions abondantes.

COLLISALA. Nom indigène du quinquina que nous appelons *calisaya*.

COLLODION, s. m. Nom donné par Maynard, de Boston, à une solution éthérée de coton-poudre, dont l'emploi a été proposé, en chirurgie, comme agglutinatif. C'est un fluide incolore, plus ou moins sirupeux, préparé avec; Coton-poudre, 16 gram.; éther pur, 715 gram. Étendu à plusieurs couches sur la peau, il forme, après l'évaporation de l'éther, une pellicule imperméable très adhésive, résistant à l'eau et à l'alcool. Il est employé comme adhésif, et aussi comme topique contre diverses éruptions, mais surtout contre l'érysipèle, la variole, dont il arrête le développement. Le collodion a été employé sous forme d'une forte couche étendue sur tout le pénis, même dans sa portion prostatique, contre les érections fatigantes dans la blennorrhagie.

COLLOÏDE, adj. [*colloides*, de *κόλλα*, colle, et *εἶδος*, forme]. On a donné le nom de *cancer colloïde* ou *gélatiniforme* à des productions morbides qui consistent en une trame aréolaire remplie d'une sorte de gelée peu vasculaire, sans trace de travail inflammatoire dans les parties voisines. Cette production, dont la symptomatologie est à refaire, se présente sous la forme de masses offrant partout le même degré de mollesse, et rarement susceptibles d'ulcération. Elle diffère essentiellement du cancer, puisqu'elle ne contient pas les éléments morbides constitutifs de ce dernier. L'aspect *colloïde* ou *colloïdal* s'observe dans des tumeurs de natures très diverses, dont il est une disposition particulière limitée souvent à une petite portion de la tumeur: elle est due au dépôt d'une *substance amorphe*, homogène, très transparente ou demi-transparente, tremblotante, parsemée ou non de granulations moléculaires entre les éléments anatomiques caractéristiques du tissu morbide que tient écartés ainsi cette matière amorphe. On trouve cet aspect colloïde: 1° Dans des tumeurs qui ont pour trame ou, comme on dit, pour base des fibres du tissu lamineux entrecroisées avec plus ou moins d'éléments fibro-plastiques. 2° Dans des tumeurs fibro-plastiques proprement dites, surtout dans celles qui sont formées principalement de cellules granuleuses grisâtres, dont le noyau n'est souvent bien visible qu'après action de l'acide acétique, ou de cellules principalement composées de noyaux libres: souvent alors la portion colloïde, au lieu d'avoir une teinte jaunâtre ambrée, a une teinte rosée. 3° Dans des tumeurs hypertrophiques glandulaires du gros intestin, de l'estomac, de la mamelle, du pancréas, du foie, etc. En ces cas, les culs-de-sac glandulaires sont souvent atrophiés dans une partie de leur étendue, et forment des amas interrompus, cylindriques, ou de formes diverses, composés de cellules épithéliales glandulaires accumulées, cohérentes, granuleuses; le tissu cellulaire interposé à ces culs-de-sac est atrophié, au moins en grande partie, et remplacé par la substance amorphe gélatiniforme. Celle-ci renferme fréquemment des amas de granulations graisseuses très fines, ou des *corps granuleux*, ou même des vésicules adipeuses en voie de formation ou bien développées. Certaines hypertrophies des glandes en grappes, formées surtout par hypertrophie des épithéliums, très pâles, accompagnés d'un peu ou de beaucoup de matière amorphe, ont

souvent l'aspect gélatiniforme : tel est le cas où des portions hypertrophiées font saillie dans des kystes du centre de la tumeur, portions dont quelques lobes sont quelquefois composés surtout de matière amorphe et d'éléments fibro-plastiques (*tumeurs kysteuses hydatiformes de la mamelle*, d'Astley Cooper). 4° Dans la thyroïde hypertrophiée, dont chaque vésicule close est pleine de matière amorphe, visqueuse, parsemée d'épithélium, de corps granuleux, et de corps sphéroïdaux, albuminiformes. 5° Enfin, dans certaines tumeurs provenant de la glande pituitaire ou de la parotïde, formées surtout d'épithélium nucléaire ovoïde, assez granuleux avec ou sans nucléole. Dans ces tumeurs, Ch. Robin a trouvé, le premier, des corps sphériques, oviformes, incolores, simples ou ramifiés, continus les uns aux autres, ou cylindroïdes, ou de formes bizarres, pleins ou creux, avec ou sans contenu granuleux, élastiques, ne se brisant pas à la pression, inattaquables par l'acide acétique, évidemment de formation *hétérotopique* (V. HÉTÉROTOPIE), mais de nature inconnue. Souvent ces corps sont entourés de l'épithélium nucléaire ci-dessus ou d'épithélium pavimenteux ayant des noyaux semblables à cet épithélium nucléaire; c'est surtout dans quelques uns de ces cas que ces tumeurs ont été prises pour du cancer. — Les tumeurs dont toute la masse a l'aspect *colloïde* (polypes muqueux des fosses nasales, etc.), ont pour trame des fibres du tissu cellulaire, qui quelquefois ne sont reconnaissables qu'à leur enchevêtrement, à leur forme et à leur diamètre, car leur structure homogène est détruite par une abondante quantité de granulations moléculaires qui la remplacent dans toute ou une partie de l'étendue des fibres. Entre celles-ci existent : 1° la matière amorphe, qui est principalement granuleuse dans les parties de la tumeur qui sont d'un gris rougeâtre; 2° des éléments fibro-plastiques que masquent souvent les granulations dans les parties d'un gris rougeâtre et opaque qui doivent cette teinte à ces granulations : ces éléments fibro-plastiques sont souvent eux-mêmes plus ou moins granuleux et moins réguliers qu'à l'ordinaire ou plus petits, surtout les éléments fusiformes; les cellules fibro-plastiques sont quelquefois accumulées en *noyaux* ou *tubercules* gris blanchâtre, opaques, çà et là dans la masse gélatiniforme; 3° des corps granuleux, jaunâtres, à granulations grasseuses; ils sont sphériques, ovoïdes ou irréguliers, varient de volume, entre 1 et 4 centièmes de millimètre.

COLLONÈME, s. m. [*collonema*, de $\kappa\omicron\lambda\lambda\alpha$, colle, et $\nu\acute{\iota}\mu\alpha$, tissu]. Nom donné par Müller à des tumeurs produites par un tissu extrêmement mou, d'apparence tremblotante et gélatineuse, qui se compose de rares faisceaux fibreux, et de cristaux tout particuliers, disséminés au milieu d'une masse de globules beaucoup plus gros que ceux du sang. V. COLLOÏDE (2°).

COLLUTOIRE, s. m. [*collutorium*, esp. *colutorio*]. Médicament qui diffère du *gargarisme* en ce qu'il est employé pour agir seulement sur les gencives et les parois internes des joues, et non sur la gorge.

COLLYRE, s. m. [*collyrium*, all. et angl. *Collyrium*, it. *collirio*, esp. *colirio*]. Mot dont se sont servis Hippocrate et Galien pour désigner un genre de médicaments solides, de forme allongée et cylindrique, qui étaient destinés à être introduits dans le vagin, l'anus, les oreilles, les narines, comme une espèce de trochisque. Aujourd'hui ce mot a une acception différente,

il signifie toute espèce de médicament topique appliqué sur l'œil ou plutôt sur la conjonctive. On distingue les *collyres secs*, qui consistent en des poudres que l'on insuffle dans l'œil au moyen d'un tuyau de plume; les *collyres mous*, qui sont des onguents ou pommades; et les *collyres liquides*, que l'on prépare avec des eaux distillées, des infusions ou décoctions de plantes, auxquelles on ajoute diverses substances médicamenteuses. — *Collyre d'Ammon*. Préparé avec le cyanure de zinc, la gomme arabique, l'eau de merise et le laudanum. — *Collyre de Bénédicte*. Dissolution d'extrait d'opium dans une infusion de pensée sauvage. — *Collyre de Beer*. Mélange d'extrait de Saturne, d'eau de rose et d'esprit de romarin. — *Collyre de Boerhaave*. Poudre de mercure doux, d'aloès et de sucre candi. — *Collyre de Brun*. Mélange de vin d'aloès, d'eau de rose et de teinture de safran. — *Collyre d'Erhard*. Dissolution de borax dans l'eau de sureau. — *Collyre de Fernandez*. Mélange de mercure doux, d'aloès et de camphre, avec de la térébenthine et du jaune d'œuf. — *Collyre de Fischer*. Dissolution de sulfate de zinc et de sel ammoniac dans un mélange d'eau safranée et d'alcool éamphré. — *Collyre de Gimbemat*. Solution de 5 centigr. de potasse caustique dans 30 gram. d'eau. — *Collyre de Graefe*. Solution laudanisée de sulfate de zinc dans l'eau de rose rendue mucilagineuse. — *Collyre d'Helvétius*. V. EAU DIVINE. — *Collyre de Hinly*. Dissolution de 10 à 30 centigr. de carbonate de potasse dans 30 gram. d'eau. — *Collyre de Hufeland*. Mélange de 4 gram. de teinture de pomme épineuse et de 90 gram. d'eau. — *Collyre de Jungken*. Mélange pulvérent de mercure doux, de sucre et d'opium. — *Collyre de Krimer*. Mélange d'acide chlorhydrique, de mucilage et d'eau de rose. — *Collyre de Lanfranc*. On le prépare avec 250 gram. de vin blanc, 45 gram. d'eau de plantain, autant d'eau de rose, 4 gram. de sulfure jaune d'arsenic, 2 gram. d'oxyde vert de cuivre, 75 centigr. de myrrhe et autant d'aloès. Cette mixture est improprement appelée *collyre*, puisqu'on ne peut l'appliquer sur la conjonctive qu'en l'étendant dans un véhicule. Elle sert surtout, comme escharotique, pour toucher les ulcères fongueux et indolents. — *Collyre de Newmann*. Infusion acétique d'arnica, qu'on sature avec du carbonate d'ammoniaque. — *Collyre de Plenck*. Dissolution de borax et de sucre dans l'eau de rose. — *Collyre de Richter*. Mélange de blanc d'œuf et d'eau de rose battus en écume. — *Collyre de Rust*. Mélange d'extrait de Saturne, d'eau de sureau et de teinture d'opium. — *Collyre de Saint-Jermeron*. Dissolution de sulfates de cuivre et de zinc dans une décoction de rue avec addition d'eau-de-vie camphrée. — *Collyre de Stark*. Dissolution d'acétate de plomb dans l'eau de rose. — *Collyre de Tenque*. Dissolution d'acétate de plomb et de sel ammoniac dans l'eau de rose. — *Collyre de Tunnermann*. Dissolution de 4 gram. d'acétate de plomb dans 62 gram. d'eau, à laquelle on ajoute 25^c,60 de potasse caustique liquide.

COLOBOME, s. m. [*coloboma*, de $\kappa\omicron\lambda\lambda\omicron\beta\omicron\mu$, je mutilé; all. *Colobom*]. Les oculistes modernes appellent ainsi un état anormal de l'œil qui consiste en une fissure de la paupière supérieure, de l'iris, de la choroïde ou de la rétine, par vice de première conformation.

COLOCYNTHINE, s. f. [all. et angl. *Colocynthin*, esp. *colocintino*]. Principe très amer, résinoïde, soluble dans l'eau et l'alcool, brunâtre, précipitable par

la noix de galle en flocons blancs, que Vauquelin a isolé de la coloquinte.

COLOBATE, s. m. V. TANTALATE.

COLOMBIE (EAUX MINÉRALES DE LA). Sources chaudes et légèrement sulfureuses, situées dans les provinces de Venezuela, et signalées par de Humboldt et Bonpland; sources chaudes d'Irapa; de la montagne du Brigantin et du Provisor, dans la province de Nuova-Barselona; de Mariara, 59°, dans la vallée d'Aragua; de Los Trincheros, 90°, dans la Sierra-Nevada de Merida; et Quebrada de Aguas calientes, à deux ou trois milles de Mariara et renfermant plusieurs petits bassins dont la température est de 56° à 59°.

COLOMBINE, s. f. [esp. *colombino*]. Matière trouvée dans la racine de colombo, par Wistock. Elle est très amère, en petits prismes transparents, soluble dans l'alcool plus à chaud qu'à froid, dans l'éther aussi, et à peine dans l'eau.

COLOMBIQUE, adj. V. TANTALIQUE.

COLOMBIUM, s. m. [all. et angl. *Columbium*, it. *colombio*, esp. *columbio*]. Nom donné par Hatchett à un métal qui est plus généralement connu sous celui de *tantale*. V. ce mot.

COLOMBO ou **COLOMBO**, s. m. [*colomba*, *columba*, all. *Columbopflanze*, it. et esp. *columbo*]. Racine d'une plante sarmenteuse qui croît à Ceylan, aux environs de la ville de Colombo, d'où elle est apportée en tranches orbiculaires ou en morceaux de 54 à 81 centimètres de long, couverts d'une écorce rugueuse, épaisse et verdâtre. Cette racine, jaune à l'intérieur, a une odeur aromatique un peu nauséabonde, et une saveur d'une extrême amertume. Elle provient d'une plante ménispermée, le *Menispermum palmatum*, L., ou *Cocculus palmatus*, DC. — C'est un médicament tonique et astringent. On emploie particulièrement l'infusion à froid; dans les diarrhées chroniques, on prescrit quelquefois la décoction (16 gram. dans un litre d'eau); on l'emploie aussi sous forme de poudre (75 centigr. à 1 gram.) plusieurs fois par jour. Aux États-Unis, on nomme *colombo*, et en France *faux colombo*, la racine d'une gentianée, la *Frasera l'atheri*, Michaux, peu amère, sans odeur très marquée, ne contenant pas d'amidon, et colorant l'alcool, l'éther et l'eau en jaune. Elle a été substituée quelquefois au vrai colombo, dont elle n'a ni l'astringence ni l'amertume.

COLON, s. m. [*colon*, *κόλον*, all. *Grimmdarm*, angl. *colon*, it. et esp. *colon*]. Portion du gros intestin qui s'étend depuis le *cæcum* jusqu'au *rectum*. On distingue quatre portions dans le colon: 1° le *colon lombaire droit*, ou portion ascendante, qui est placé dans la région lombaire droite, et s'étend depuis le *cæcum* jusqu'au bord des fausses côtes correspondantes; 2° le *colon transverse*, ou *arc du colon*, dirigé transversalement d'un côté à l'autre de l'abdomen, et à sa partie supérieure et antérieure; 3° le *colon lombaire gauche*, ou portion descendante, situé dans le flanc gauche; 4° enfin, le *colon iliaque*, ou l'S du colon, portion contournée en forme d'S, qui est logée dans la fosse iliaque gauche, et qui va se terminer à la partie supérieure du *rectum*.

COLONNE, s. f. [*columna*, all. *Säule*, angl. *columna*, it. *colonna*, esp. *coluna*]. Mot employé par les anatomistes pour désigner quelques parties cylindriques qui ont une certaine ressemblance avec une colonne. — *Colonne vertébrale*. Nom donné à l'ensemble des vertèbres superposées; on l'appelle aussi

épine et *rachis* (V. VERTÈBRE). — *Colonnes charnues du cœur*. Faisceaux musculaires plus ou moins nombreux que l'on observe dans les cavités du cœur, et dont on distingue trois espèces. Quelques unes de ces colonnes, plus volumineuses, sont fixées par une de leurs extrémités aux parois de l'un ou de l'autre des ventricules, et, par l'autre extrémité, au moyen d'un petit tendon, à la valvule auriculo-ventriculaire; d'autres, libres dans leur circonférence, sont unies par leurs deux extrémités aux parois du cœur; d'autres encore, très nombreuses, adhèrent à ces parois par un de leurs côtés, et sont libres partout ailleurs. — *Vessie à colonnes*. Vessie dont la membrane musculaire présente des faisceaux volumineux qui forment à l'intérieur de cet organe des saillies allongées, entrecroisées en divers sens, et séparées par des enfoncements dans lesquels se logent quelquefois des calculs. Cette disposition de la vessie se rencontre surtout chez les vieillards. — *Colonnes du rectum*. V. RECTUM. — On dit, en physique, une *colonne d'air*, une *colonne de mercure*, pour désigner une certaine quantité d'air ou de mercure d'une hauteur et d'un diamètre déterminés.

COLOPHANE, et anciennement **COLOPHONE**, s. f. [*colophonía*, all. *Geigenharz*, *Colophonium*, angl. *colophony*, it. et esp. *colofonia*]. Matière résineuse sèche, transparente, jaune ou brune, que l'on tirait autrefois de Colophon, ville d'Ionie: c'est le résidu de la distillation de la *térébenthine* (V. ce mot). Ses propriétés sont celles des résines. On l'administrait autrefois à l'intérieur pour arrêter les écoulements chroniques, et en poudre à l'extérieur contre les hémorragies capillaires; on en saupoudrait les plumasseaux de charpie; mais elle n'est plus employée que dans quelques préparations pharmaceutiques.

COLOPHÈNE, s. m. Carbone d'hydrogène liquide qui s'obtient dans la distillation de la colophane ou d'un mélange d'essence de térébenthine et d'acide sulfurique concentré. Il est dichroïque, incolore ou bleu d'indigo. (C³⁰H³².)

COLOPHILÈNE, s. m. Liquide non dichroïque, obtenu en distillant le chlorhydrate de colophène avec la baryte.

COLOPHOLIQUE ou **COLOPHONIQUE** (ACIDE). Résine acide en laquelle se transforme, par distillation, l'acide pinique.

COLOQUINTE, s. f. [*Cucumis colocynthis*, all. *Coloquinte*, angl. *colocynth*, it. et esp. *coloquintida*]. Plante (cucurbitacées, J., monœc. monadelph., L.) dont le fruit, connu aussi sous le nom de *coloquinte* (*fructus colocynthidis*), est globuleux, jaunâtre, de la grosseur d'une orange, et renferme sous une enveloppe coriace une pulpe sèche, blanchâtre, spongieuse, légère, presque inodore, d'une saveur excessivement amère et âcre, saveur due à la *colocynthine*. Cette pulpe, qui est la seule partie employée, et dont la meilleure vient d'Alep, est un violent drastique, même à petite dose: 50 à 60 centigrammes de sa poudre suffisent pour une forte purgation. A dose plus forte, c'est un poison âcre. Des frictions sur le ventre avec quelques centigrammes d'extrait dissous dans l'alcool purgent très promptement. Les *trochisques d'alhandal* ont été ainsi appelés parce qu'ils étaient préparés avec la poudre de coloquinte (en arabe, *alhandal*) et un mucilage.

COLORATION, s. f. [*coloratio*, all. *Färbung*, it. *colorazione*, esp. *coloracion*]. Dans les plantes, elle est due soit à de la *chlorophylle* (V. ce mot), soit à d'autres

principes rouges ou violets, etc., également en granules solides dans les algues; mais les colorations diverses des plantes planérogames sont dues à des substances colorées en dissolution, et non en suspension, ou à des essences, à des huiles grasses, et enfin à de l'air (*coloration blanche*) tenant dans les cellules la place des liquides. On a divisé ces couleurs en deux séries : *série xanthique* et *série cyanique*. La couleur *jaune* est le point culminant de la première, et le plus éloigné du *bleu*, point culminant de la *série cyanique*; le *vert* est intermédiaire, et a en face de lui, au même niveau, le *rouge*, à égale distance du jaune et du bleu. Le *noir* est l'exagération des teintes foncées, surtout du bleu; le *blanc* en est l'atténuation ou l'absence. L'existence du *jaune* (ou *vice versa* pour le *bleu*) et de ses dérivés s'observe à l'exclusion de l'autre chez un même végétal : c'est ainsi que les genres *Rosa*, *Dahlia*, *Primula*, *Dianthus*, appartenant à la *série xanthique*, ont pu, par la culture, donner des variétés jaunes, rouges ou blanches, et jamais bleues. Réciproquement, les fleurs bleues ne passent jamais, ou que très exceptionnellement, au jaune. — Chez les animaux, la coloration est propre aux substances organiques (épiderme, tissu élastique, etc.), ou due à des principes spéciaux (V. BILIVERDINE, HÉMATOSINE, PIGMENT ou MÉLANINE) ou à des graisses (cheveux, tissu adipeux, etc.), ou à des ellets d'*irradiation* ou interférence de la lumière réfléchie (nacre de perles, certaines plumes, tapis ou *tape um* de l'œil de divers mammifères, pourtour de l'œil des céphalopodes).

COLORECTITE SEPTICÉMIQUE. Inflammation du gros intestin résultant de l'altération du sang par des matières putrides. (Piorry.)

COLORIMÈTRE, s. m. Appareil imaginé pour déterminer le pouvoir colorant de certaines matières colorantes, garance, indigo, etc. Il est fondé sur ce fait, que deux dissolutions obtenues comparativement avec des quantités égales de la même matière colorante, dans des quantités égales d'un dissolvant, paraissent d'une nuance identique dans des tubes de même longueur.

COLOSTRATION, s. f. [*colostratio*]. Maladie des enfants nouveau-nés, qu'on supposait produite par le colostrum.

COLOSTRUM, s. m. [*colostrum*, it. *colostro*]. Premier lait d'une femme qui vient d'accoucher. Ce lait est très séreux, et paraît avoir une vertu purgative qui le rend propre à évacuer le méconium de l'enfant nouveau-né. Le colostrum contient des globules de lait dont les uns ont le volume normal et les autres, très grands, ressemblent aux gouttes d'huile ordinaire vues sous le microscope. Les globules sont souvent agglomérés en masses plus ou moins grandes par une matière visqueuse plus ou moins tenace.

Globules du colostrum. Globules sphériques, ovoïdes (Fig. 96) ou à contours un peu irréguliers, variant de volume entre 1 et 5 centièmes de millimètre, qu'on trouve plus ou moins abondamment mêlés aux globules de lait dans le colostrum, et qui apparaissent dans le lait dès que la mamelle s'enflamme ou devient le siège d'un abcès. On les trouve aussi dans les culs-de-sac glandulaires de la mamelle de quelques variétés de tumeurs mammaires. Ces corpuscules ou globules sont

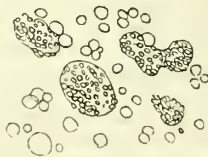


Fig. 96.

formés de granulations à centre jaune et brillant, comme les granules gras, à contour foncé; souvent il existe dans un point quelconque du corpuscule un globule laiteux entouré totalement ou en partie par les granulations précédentes. L'acide acétique les désagrège en attaquant la substance azotée qui maintient réunies les parties précédentes, et celles-ci se dissolvent alors dans l'éther. Il ne faut pas confondre les corpuscules de colostrum avec ceux qui, dits *globules granuleux de l'inflammation*, n'ont de commun avec eux que le volume, la forme quelquefois, et l'aspect granuleux.

COLPOCÈLE, s. f. [*colpocete*, de *κόλιος*, vagin, et *κόλη*, hernie]. Hernie vaginale.

COLPOPTOSE, s. f. [*de κόλιος*, vagin, et *πτῶσις*, chute]. Chute du vagin.

COLUMELLE, s. f. [*columella*, all. *Columelle*]. Axe vertical de quelques fruits, qui persiste souvent après la chute des autres parties. On appelle aussi *columelle* (*sporangidium*) le petit axe filiforme qu'on observe au centre de l'urne des mousses, et auquel les semences sont attachées. — Les anatomistes donnent le nom de *columelle* à l'axe du limaçon de l'oreille.

COLUMELLÉ, ÉE. adj. Pourvu d'une columelle.

COLZA, s. m. Nom vulgaire du *Brassica campestris oleifera*, L., dont les graines sont souvent mêlées avec celles de moutarde. Si elles sont en poudre, la fraude n'est pas reconnaissable; mais, en graines, on les reconnaît en ce qu'elles ont un goût de navet, sont ternes et non chagrinées.

COMA, s. m. [*coma*, *κόμα*, all. *Schlafsucht*, esp. *coma*]. Assoupissement plus ou moins profond dans lequel tombe le malade dès qu'il cesse d'être excité. Le coma léger diffère peu de la somnolence; le coma profond est le *carus* de quelques auteurs. C'est ordinairement le symptôme d'une congestion sanguine ou d'un épanchement dans l'intérieur du crâne. On en distingue deux variétés : le *coma vigil*, appelé aussi *subdelirium* (V. ce mot), et le *coma somnolentum*, qui consiste en un sommeil excessif, d'où il n'est partant pas impossible de tirer le malade, mais où il retombe après avoir à peine ouvert les yeux et dit quelques mots.

COMATEUX, EUSE, adj. [*comatodes*, all. *schlaf-süchtig*, angl. *comatose*, it. *cmatoso*]. Qui a rapport au coma : affection comateuse.

COMBINAISON, s. f. [*unio*, *compositio*, all. *Verbindung*, angl. *combination*, it. *combinazione*, esp. *combinacion*]. Réaction que deux ou plusieurs corps exercent l'un sur l'autre, de manière à produire un tout dont la plus petite partie renferme les composants dans la même proportion que la masse totale; union de plusieurs corps en un certain nombre de proportions, toutes déterminées et constantes, d'où résulte un composé possédant des propriétés différentes de celles de ses composants. C'est ainsi que l'acide sulfurique et la soude se combinent pour former un sel neutre, qu'on appelle *sulfate de soude*. Le résultat de l'opération porte aussi le nom de *combinaison*. — *Théorie des combinaisons.* Les combinaisons présentent trois cas distincts (V. CHIMIE) : 1° Tout corps qui peut se combiner avec un autre s'unit avec lui en quantité fixe et *définie*, sauf les particularités que présentent les dissolutions (V. ce mot). Si l'on met un excès de l'un, il n'y a pas combinaison *indéfinie*; celui-ci reste libre en conservant toutes ses propriétés. Il peut arriver que, entre ces deux corps, il n'y ait qu'une seule combinaison; mais souvent il se fait une série

de combinaisons qui naturellement ont lieu toujours en quantité fixe, c'est-à-dire *définissable*. La dernière seule pourrait être *indéfinie*, continue; mais il n'en est rien, elle est *définie* comme les autres. Les nombres de cette série de composés définis sont entre eux comme les termes 1, 2, 3, etc., ou 2, 5, 7, etc., en poids. Ainsi, 100 parties en poids de soufre se combinent avec 50 d'oxygène; 100 avec 100 d'oxygène; 100 avec 150 d'oxygène et non avec 51, 52, 1, 2, 53, ou bien 101, 102, ou tout autre nombre. On a donné le nom de *loi des combinaisons multiples en proportions définies*, ou *loi des combinaisons en rapports déterminés* (ou simplement des *combinaisons définies*), au fait général des *combinaisons binaires* en quantité pondérable ou en volume fixe et invariable. On l'appelle quelquefois *loi des proportions multiples*, ce qui est un nonsens; car, pour qu'il y ait proportion, il faut qu'il y ait *multiplicité* de combinaisons entre deux corps. Lorsqu'il n'y a qu'une seule combinaison entre deux corps, elle a lieu d'une manière fixe et définie; mais il ne peut pas être établi de proportion avec un seul terme. — 2° *Théorie des combinaisons en poids équivalents*, ou *théorie des équivalents*. On observe que, si 200 d'oxygène se combinent avec 2703 d'argent, 1713 de baryum, 791 de cuivre, etc., il faudra 400 parties de soufre pour déplacer cet oxygène, et faire un autre corps ayant des propriétés différentes, mais aussi nettes que celles de l'oxyde d'argent, etc. Ainsi, quand 2703 d'argent, 791 de cuivre, 512 de calcium, absorbent 200 d'oxygène pour faire un corps à la fois différent de l'oxygène et de l'argent, ils absorbent 400 de soufre et non 200, etc. 200 parties en poids d'oxygène *équivalent* donc à 400 d'oxygène, et réciproquement. Si l'on veut, d'autre part, 591 de cuivre suffiront pour remplacer 2703 d'argent, 512 de calcium, qui seraient combinés avec 200 d'oxygène ou 400 de soufre, 791 de cuivre *équivalent* donc à 2703 d'argent, à 512 de calcium, etc. Ainsi, on donne le nom de *loi des équivalents* à ce fait général, qu'il faut toujours une même quantité de chaque corps, variable avec chacun d'eux, pour saturer un certain poids fixe d'un autre pris pour exemple. Ce poids a été déterminé pour tous les corps relativement à 100 parties en poids de l'oxygène pris comme type; on l'appelle l'*équivalent* de ce corps, comme 106 est pris pour *équivalent* de l'oxygène. — 3° *Théorie des combinaisons en volumes déterminés*. On donne le nom de *théorie atomique* à une théorie dans laquelle, admettant que tous les corps simples, à l'état gazeux, renferment le même nombre d'*atomes* sous des volumes égaux, d'après leur égale capacité pour la chaleur sous cet état, on étudie les *rappports numériques* qui *existent* entre les *volumes* des corps combinés, tous supposés à l'état de vapeur, ou gazeux. Ces rapports sont extrêmement simples; les volumes de tous les corps combinés sont entre eux comme les nombres 1, 2, 3, 4, etc. On peut, par le calcul, déterminer le volume de la vapeur des corps qui ne sont pas volatils, ce qui a permis d'étendre cette étude à tous les corps. En prenant le poids comparatif des gaz sous un même volume, on obtient ce qu'on appelle le *poids atomique*. Ce poids est toujours la moitié ou l'égal du nombre qui exprime l'équivalent des mêmes corps. Quelques auteurs font encore les notations chimiques d'après le chiffre des volumes de vapeur, parce qu'autrefois on admettait comme démontré, que les chiffres qui expriment réellement les volumes relatifs de vapeurs combinées expriment

aussi le volume relatif des atomes de chaque corps. Ainsi, par exemple, 1 volume d'oxygène se combine avec 2 volumes d'hydrogène pour faire 1 volume d'eau en vapeur. On disait autrefois, et l'on dit encore: 1 atome d'oxygène se combine avec 2 atomes d'hydrogène pour faire 1 atome d'eau, au lieu de dire: 1 équivalent d'oxygène se combine avec 1 équivalent d'hydrogène pour faire 1 équivalent d'eau. La théorie des équivalents a prévalu sur celle des atomes, parce qu'elle exprime un fait réel, et celle des atomes un fait hypothétique seulement.

COMBLE (PIED) [all. *vollhufig*]. Nom donné au sabot dont la sole porte seule à l'appui, dépassant, par cette convexité morbide, le bord plantaire de la muraille. Le pied comble est ordinairement la conséquence de la déflectuosité congénitale dite pied plat. Il est aussi la suite fréquente de la fourbure. Le pied comble exige un fer convexe d'une ajusture proportionnée à l'intensité du mal.

COMBRÉTACÉES, s. f. pl. [*combretacea*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines pérygynes, à laquelle le genre *Combretum* a donné son nom, et qui a pour caractère essentiel un ovaire uniloculaire contenant de 2 à 4 ovules pendants du sommet de la loge, sans podosperme. Elle a été séparée des onagrariées.

COMBURANT, ANTE, adj. [*comburens*, it. *comburente*]. On appelle *principe comburant* un corps qui, en se combinant avec un autre corps, donne lieu au phénomène de la *combustion*. V. ce mot.

COMBUSTIBILITÉ, s. f. Propriété de brûler.

COMBUSTIBLE, adj. [*combustioni obnoxius*, all. *brennbar*, it. *combustibile*, esp. *combustible*]. Dans le langage vulgaire, ce mot caractérise les substances qui, en certaines circonstances, donne lieu à la production du feu. Dans la théorie chimique de Lavoisier, il servait d'épithète à tout corps susceptible de se combiner avec l'oxygène de l'air en dégageant du calorique.

COMBUSTION, s. f. [*combustio*, all. *Verbrennung*, angl. *combustion*, it. *combustione*, esp. *combustion*]. Ce mot exprimait jadis, et rend encore aujourd'hui dans le langage populaire, l'idée d'un corps qui se dissipe en produisant de la chaleur et de la lumière. On supposait alors que le feu est une matière fixée dans les corps, et dont le dégagement entraîne et dissipe peu à peu les molécules de la substance embrasée. Stahl, généralisant et systématisant cette idée, fit consister la combustion dans la séparation totale ou partielle de la matière du feu, appelée par lui *phlogistique*, d'avec les bases auxquelles elle est unie. Macquer modifia cette théorie, en supposant que la combustion tient à ce que le phlogistique est expulsé des corps par la partie la plus pure de l'air, qui en prend la place. Lavoisier, enfin, la réduisit à n'être que la combinaison des corps avec l'oxygène de l'air ambiant. Dans ces deux théories, la production du feu n'est pas considérée comme un résultat nécessaire de la combustion, puisqu'il y a des cas où celle-ci, telle qu'on l'entendait, a lieu sans feu, ce qui changeait totalement le sens généralement attaché au mot: aussi admettait-on une *combustion lente*, celle qui se fait lentement, entre une substance quelconque et l'oxygène contenu dans l'air atmosphérique, et une *combustion rapide*, ou combustion proprement dite, celle qui se fait avec dégagement de chaleur et de lumière (V. IGNITION). Aujourd'hui on nomme *combustion*, la combinaison

de deux ou de plusieurs corps qui s'accablent avec dégagement de chaleur et de lumière. — *Combustion respiratoire*. C'est surtout en faveur de l'hypothèse de la combustion comme caractérisant la respiration des animaux (V. CALORIFICATION), que l'on a créé ce détour (en fait d'interprétation des mots) consistant à voir une *combustion* partout où l'oxygène se combine, lors même qu'il n'y a pas production de feu, et, souvent même, pas de dégagement de chaleur évidente autrement que par l'emploi de moyens les plus délicats. Mais depuis qu'on sait que dans ce qu'on a nommé *combustion lente* des *substances organiques*, en même temps qu'il y a absorption et combinaison d'oxygène, les actes chimiques principaux se trouvent être des actes indirects ou *catalytiques* (V. ce mot), on en revient à rendre au mot *combustion* son acception ordinaire et historique. On en revient à appeler combustion, toute *combinaison* où deux corps produisent du feu lorsqu'ils s'unissent (oxygène et carbone, ou hydrogène, chlore et iode ou fer, soufre et potassium, sodium, manganèse, etc., peu importe), c'est-à-dire lumière et chaleur. Seulement alors, en effet, le langage ordinaire dit : ils *brûlent*. Là est le fait *objectif* auquel se rattache la notion subjective de combustion. Ce n'est donc qu'en faussant le sens du mot *combustion* qu'on est arrivé à l'employer pour désigner une succession d'actes chimiques d'une autre nature, mais qu'on ne connaissait pas encore assez nettement. Aussi, dès qu'on a trouvé ce mot à mettre à la place de celui de *respiration*, on croit avoir pénétré les actes dont il est question. Au lieu de voir ce qui est, on s'efforce de démontrer que le mot mis à la place de la réalité la désigne réellement. Mais l'expérience montre qu'il n'y a pas combustion des substances azotées ou des principes ternaires dans les animaux; on observe au contraire: 1° Que l'acide carbonique est produit (ainsi que l'eau, s'il y en a réellement de mise en liberté dans les actes de dédoublement des principes complexes) autrement que par une combinaison de l'oxygène inhalé avec le carbone de ces principes; 2° que, d'autre part, l'oxygène qui se fixe dans l'économie ne présente pas, lors de cette combinaison, les phénomènes qui ont reçu en chimie le nom de *combustion*, comme cela a lieu dans la combustion du charbon, de l'hydrogène, etc.; 3° qu'enfin, dans l'organisme, ces substances présentent des actes plus compliqués et plus multipliés que celui qu'on a appelé *combustion*, actes qui donnent lieu aussi à un dégagement de chaleur, etc.: comme font, hors de l'économie, les phénomènes de fermentation qui se rapprochent déjà plus de ceux-ci que la combustion, mais différent pourtant des catalyses dédoublantes. Entre le fait d'absorption d'oxygène et l'exhalation d'acide carbonique, il se passe une succession d'autres actes, la plupart actes chimiques par dédoublements, indirects ou de contact, dont les substances organiques, et surtout les corps gras, les sucres et analogues, sont le siège et dont un produit est l'acide carbonique (V. CATALYTIQUE). De plus, il y a décomposition directe des carbonates au fur et à mesure de la formation, ou de l'arrivée dans le sang, de divers acides; d'où formation d'acide carbonique et des sels, dont les uns sont directement rejetés au dehors (urates), ou passent dans l'économie à un autre état spécifique (pneumate de soude), ou, comme les lactates, passent en définitive, par catalyse dédoublante, à l'état de carbonates, pour être décomposés de nouveau peu à peu par les acides pneumique, lactique, etc. Ainsi on voit

encore ici que la manière dont se forment les carbonates, et surtout la manière dont l'acide carbonique devient libre, n'ont rien de la combustion. — *Combustion humaine spontanée*. Combustion ou destruction rapide du corps humain par l'effet d'un feu dont la nature et l'origine sont encore inconnues, mais que l'on croit dépendre d'un état particulier de l'organisme. Cet accident, assez rare, n'a guère été observé que chez des individus d'un âge avancé, d'un grand embonpoint, et dont les tissus étaient pour ainsi dire imprégnés d'alcool par un long abus des liqueurs spiritueuses: cependant on a des exemples bien avérés de combustion spontanée chez des individus qui ne présentaient aucune de ces conditions. Le corps brûle avec une flamme bleuâtre, que l'eau active souvent au lieu de l'éteindre. Tous les tissus, réduits en cendres, à l'exception de quelques pièces osseuses, ne laissent pour résidu qu'une matière grasse, fétide, une suie puante et pénétrante, un charbon onctueux et léger. Les uns admettent, dans les individus qui ont présenté ce phénomène, la disposition particulière de l'organisation indiquée ci dessus; mais ils croient qu'il est nécessaire, pour que la combustion ait lieu, que le corps se trouve en contact avec une lampe, une bougie ou une matière quelconque en ignition. D'autres pensent, au contraire, que la combustion peut ne dépendre que de causes internes.

COMÉDON, s. m. [*comedo*, mangeur, de *comedere*, manger; all. *Mitesser*, *Comedo*, et au pluriel *Comedonen*]. Ce mot prend au pluriel la forme latine: *comedones*; on dit aussi *comédons*. Petits cylindres vermiciformes, pâteux, blanchâtres, jaunâtres, gris noirâtre, surtout au sommet, d'aspect sébacé, qu'on fait sortir de la peau du nez, et, chez quelques personnes, de celle des joues et du front. La plupart des auteurs les disent, à tort, formés par accumulation de la matière des glandes sébacées de la peau, comme les *tannes* (V. ce mot), et par suite quelques uns les ont confondus ou les ont considérés comme le premier degré de celles-ci. Les comédons, ainsi que Simon l'a montré le premier, sont des follicules pileux du duvet modifiés accidentellement ou pathologiquement, dans lesquels s'abouchent ordinairement des glandes pileuses souvent très grosses. Ils sont formés d'une accumulation, dans le follicule, de cellules d'épithélium semblables à celles de la matière sébacée, souvent parsemées ou remplies de granulations graisseuses, et au centre de cette masse se trouvent ordinairement un ou plusieurs poils. Ceux-ci sont quelquefois au nombre de trente à quarante dans les comédons grisâtres; leur extrémité, en outre, n'est pas pointue comme dans les poils normaux, mais mousse ou arrondie. Leur accumulation et celle des cellules épithéliales déterminent une dilatation anormale du follicule pileux. C'est le sommet des poils aboutissant au niveau de l'orifice du follicule, ou des poussières formant les petits points noirs, qu'on voit au fond des dépressions cutanées ou orifices folliculaires, chez les sujets à peau grossière. Ces poils du duvet n'adhèrent plus au bulbe pileux; ils sont détachés du bulbe, sont tombés dans la cavité du follicule, et y sont restés avant d'avoir pris un développement extérieur. Quelquefois le comédon, ou cylindre ainsi formé, sort du follicule entouré de la gaine épithéliale du follicule; souvent il contient un ou plusieurs *acarus des follicules*, d'où les noms d'*Aearus epizoon*, *entozoon*, et de *Demodex comedonum*, qu'il a reçus, au lieu d'*Aearus folliculorum*, dernière

épthète qui est adoptée. L'inflammation des comédons, ou mieux de l'organe qui les renferme, a été considérée comme constituant l'*acne punctata*, *varus comedo* ou *varus verniforme* d'Alibert.

COMÉNIQUE (ACIDE). Synonyme de *paramétique* ou *métaménique*. Nom provenant de la permutation des deux premières syllabes de *méconique*. On l'obtient en faisant agir la chaleur ou des acides énergiques sur l'acide méconique. (C¹²H¹⁰O¹⁰.)

COMESTIBLE, adj. et s. m. [de *comedere*, manger; all. *essbar*, it. *commestibile*, esp. *comestible*]. Qui peut se manger (*edulis*). Pris substantivement, ce mot signifie *aliment solide* (*cibus*, *esca*). V. ALIMENT.

COMMÉLINACÉES ou **COMMÉLINÉES**, s. f. pl. [*commelineae*]. Famille de plantes monocotylédones à étamines pérygines, qui renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, dont la racine est formée de tubercules charnus, les feuilles alternes simples ou engainantes, les fleurs nues ou enveloppées d'une spathe foliacée. Elles diffèrent des joncées par leur port, par leur calice, dont les trois sépales intérieurs sont colorés, et par leur embryon turbiné.

COMMÉMORATIF, **IVE**, adj. [*commemorativus*, de *commemorare*, faire souvenir; all. *commemorativ*, it. *commemorativo*]. Qui rappelle. — *Circonstances commémoratives*. Circonstances passées, tant celles qui se devinent d'après l'observation actuelle des signes commémoratifs proprement dits, que celles qui ne se savent que par les aveux du malade, les déclarations des assistants, ou n'importe quelle autre voie, toutes les fois qu'on les envisage comme ayant une valeur plus ou moins significative dans l'établissement du diagnostic ou du pronostic. — *Signes commémoratifs*. Les traces plus ou moins évidentes du passé, les stigmates qu'il a laissés empreints sur l'économie animale, et qui sont de nature à le ressusciter, pour ainsi dire, par-devant l'esprit du médecin, malgré le silence et même les dénégations du malade, toutes les fois qu'on peut y trouver des lumières propres à éclairer le diagnostic et le pronostic de la maladie présente. C'est à tort que l'on confond souvent ensemble les *signes commémoratifs* et les *circonstances commémoratives*.

COMMINUTIF, **IVE**, adj. [*comminutivus*, de *comminuere*, briser]. *Fracture comminutive*, celle qui a lieu avec écrasement du membre, et dans laquelle les os sont réduits en un plus ou moins grand nombre de fragments.

COMMINATION, s. f. [*comminutio*]. Écrasement d'un os, qui est réduit en un grand nombre d'esquilles.

COMMISSURE, s. f. [*commissura*, *συνέσις*, it. *commissura*, esp. *comisura*]. Point où deux parties se réunissent : ainsi on appelle *commissure des paupières*, *des lèvres*, etc., les angles qu'elles forment à l'endroit de leur réunion. — La plupart des anatomistes appellent *commissures du cerveau* de petits faisceaux ou des bandelettes médullaires situées transversalement en avant et en arrière du ventricule moyen, et unissant les deux hémisphères de cet organe : l'une se nomme *commissure antérieure*, et l'autre *commissure postérieure*. Gall a étendu le nom de *commissure* à toutes les parties de l'encéphale situées sur la ligne médiane, et formées, suivant lui, par la réunion de fibres convergentes. C'est ainsi qu'il nomme le corps calleux, la *grande commissure du cerveau*.

COMMOTION, s. f. [*commotio*, all. *Erschütterung*,

angl. *concussion*, it. *commozione*]. Secousse. *Commotion électrique*, secousse produite par une décharge électrique. — En chirurgie, ébranlement, secousse communiquée à un organe par un coup ou une chute sur une partie qui en est plus ou moins éloignée : tel est l'ébranlement du cerveau par une chute sur les pieds, etc. Ce qui caractérise la *commotion* considérée comme maladie, c'est la lésion ou l'anéantissement des fonctions d'un organe, sans altération apparente de son tissu. Tantôt les parties ébranlées par la commotion deviennent, en se ranimant, le siège d'une congestion active, d'un afflux sanguin considérable, suivis d'accidents inflammatoires intenses; tantôt leurs vaisseaux se distendent et s'engorgent d'une manière passive, et sans que leurs phénomènes vitaux recouvrent leur énergie. Dans le premier cas, il se forme des suppurations abondantes, des foyers purulents considérables; au contraire, une sorte d'asphyxie locale succède à l'engorgement passif. Tant que les fonctions organiques sont suspendues, ou considérablement affaiblies, il faut relever, à l'aide des stimulants, les forces près de s'éteindre; mais dès que la réaction se manifeste, que la phlogose se développe, il faut y substituer les antiphlogistiques et les dérivatifs. La *commotion du cerveau* produit l'éblouissement, l'étourdissement, la perte du mouvement et de la voix; plus intense, elle est suivie d'assoupissement, de paralysie, d'évacuation involontaire de l'urine et des matières fécales, quelquefois même de mort immédiate.

COMMUN, **UNE**, adj. [*communis*, all. *gemein*, esp. *comun*]. Se dit, en botanique, du *pétiole* qui supporte à la fois plusieurs pétioles secondaires; du *calice* qui se compose d'un assemblage de bractées entourant un certain nombre de petites fleurs, considérées alors comme n'en faisant qu'une seule.

COMMUNICANT, **ANTE**, adj. [*conjungens*, esp. *comunicante*]. Qui communique, qui établit une communication. Deux artères, toutes deux situées dans le crâne, ont reçu le nom d'*artères communicantes* : l'une, *antérieure*, très courte, s'étend transversalement de l'une à l'autre des artères cérébrales antérieures; l'autre, *postérieure*, aussi nommée *communicante de Willis*, naît de la carotide interne et va s'ouvrir dans la cérébrale postérieure.

COMPACTÉ, s. f. [all. *Compacität*, it. *compacità*]. Qualité de ce qui est compacte.

COMPACTE, adj. [*compactus*, esp. *compacto*]. Dense, serré, dont les molécules sont très rapprochées. On nomme *substance* ou *tissu compacte des os*, la partie la plus dure, la plus solide, celle qui ne présente pas d'aréoles à l'œil nu, par opposition au *tissu spongieux*.

COMPARAISON, s. f. Ce mot désigne, en physiologie, l'une des facultés de l'entendement; souvent aussi on s'en sert vulgairement pour désigner le résultat exprimé de l'activité de cette faculté. L'activité intellectuelle est d'abord contemplative, puis méditative, puis communicative. Il existe deux modes de contemplation : l'un, essentiellement synthétique, se rapportant aux êtres, et par conséquent concret; l'autre, toujours analytique, apprécie les événements, en sorte que sa nature est abstraite. Par le premier, on acquiert des notions réelles, mais spéciales; par le second, des conceptions générales, mais plus ou moins artificielles. Cette dernière contemplation convient surtout à la science, tandis que l'autre se rapporte davantage à l'art. Quant à la *conception active* ou *méditation*, on voit qu'elle se décompose en *induction* et en *déduction*.

On médite, en effet, de deux manières très distinctes, mais également nécessaires, en posant des principes et en tirant des conséquences. D'une part on *compare*, de l'autre on coordonne. Le premier mode aboutit à la *généralisation*, et l'autre à la *systématisation*. Tout classement régulier manifeste nettement leurs différences en exigeant d'abord l'*appréciation des rapports propres à former des groupes*, et ensuite la détermination de l'ordre hiérarchique. Sous un aspect plus étendu, on doit surtout rattacher à la méditation inductive, ou par *comparaison*, l'étude des relations statiques ou de similitude, et à la méditation déductive, ou par *coordination*, celle des relations dynamiques ou de succession. L'*esprit de comparaison*, désigné par Gall sous le nom de *scg-cité comparative*, est la faculté qui nous permet de bien saisir et de bien juger les rapports des choses, des événements. Avec elle, tout devient image, *comparaison*; les savants l'emploient aussi dans leurs démonstrations pour se mettre davantage à la portée des intelligences auxquelles ils s'adressent. Elle acquiert sur les objets des idées communes à plusieurs de ces objets, ce qui conduit à la *généralisation*, résultat de l'activité de cette faculté.

COMPARATIF, IVE, adj. [*comparativus*]. On a appelé *anatomie comparative* (et à tort *anatomie comparée*), les traités de cette science dans lesquels on a décrit les organes des animaux, non pas seulement en eux-mêmes, mais en les comparant à ceux des autres espèces. Il importe de savoir que ce n'est pas là un genre spécial d'anatomie. C'est l'application à l'étude de l'anatomie de la faculté de comparaison; application dont les règles portent le nom de méthode comparative. L'esprit de la *méthode comparative* d'investigation consiste à considérer tous les cas analogues réunis, et à représenter leurs différences comme de simples modifications déterminées (dans chaque appareil ou dans chaque fonction envisagée) par l'ensemble des autres caractères propres à l'animal étudié. On poursuit ainsi cette marche jusqu'à ce qu'on ait réalisé autant que possible l'isolement de la partie essentielle de l'appareil ou de la fonction, suivant que l'étude est anatomique ou physiologique. On peut, de la sorte, rattacher sans cesse les différences secondaires à celles qui sont plus importantes, d'après des lois constamment uniformes. Toute comparaison anatomique et physiologique peut être faite sous cinq chefs principaux à l'état normal (auquel on peut joindre ensuite le point de vue pathologique). Ce sont : 1° la comparaison entre les diverses parties de chaque individu; 2° entre les sexes; 3° entre les diverses phases que présente l'ensemble de l'évolution, comprenant l'état embryonnaire et l'état de décroissance; 4° la comparaison entre les différentes races ou variétés de chaque espèce; 5° et enfin, entre tous les êtres de la hiérarchie biologique. Quant au point de vue pathologique, il est applicable successivement à l'un quelconque de ces principaux chefs. Dans le cas même où l'étude est bornée à une seule espèce d'être, nulle détermination de son espèce ou de quelqu'une de ses parties n'offre de certitude et ne peut être appliquée à d'autres sciences ou à nos besoins, si cet être ou ses parties ne sont envisagés successivement à l'état embryonnaire et à l'état sénile ou morbide, pour apprécier l'état adulte, et réciproquement pour chacun de ces autres états. C'est faute d'avoir été exécutées en suivant cette marche comparative, que les recherches exclusivement pathologiques, ou surtout les recherches exclusivement bor-

nées à l'anatomie et à la physiologie normales, se trouvent chaque jour entachées de nullité.

COMPLEXE, adj. [*complexus*]. Qui résulte de l'assemblage de plusieurs choses différentes : il est opposé à simple, de même que le mot *compliqué*.

COMPLEXION, s. f. [de *complexio*, assemblage; all. *Beschaffenheit*, angl. *complexion*, it. *complexione*, esp. *complexion*]. Réunion de toutes les conditions physiques extérieures et sensibles propres à tel ou tel individu, et constituant son état. Ce mot dit plus que *constitution*, qui est son synonyme à bien des égards; il diffère de *tempérament*, qui indique moins les conditions extérieures du corps que l'état ou la disposition des organes en santé.

COMPLEXUS, s. m. [it. *complexo*, esp. *complexo*]. On donne ce nom à deux muscles dont les fibres charnues sont comme mêlées et entrecroisées de fibres aponevrotiques et tendineuses, et dont, par conséquent, la structure est fort compliquée. — Le *grand complexus* (trachélo-occipital, Ch.) s'attache d'une part aux apophyses transverses des vertèbres cervicales, et de l'autre au-dessous de la ligne courbe supérieure de l'occipital. — Le *petit complexus* (trachélo-mastoïdien, Ch.) s'étend de ces mêmes apophyses à la surface mastoïdienne du temporal.

COMPLICATION, s. f. [de *cum*, avec, et *plicare*, plier; all. *Zusammenwicklung*, angl. *complication*, it. *complicazione*]. Concours de choses de nature différente. *Complication de maladies*, de symptômes, coexistence de deux maladies, de plusieurs symptômes. Les lois de la complication des maladies et des symptômes sont jusqu'à présent très empiriques.

COMPLIQUÉ, ÉE, adj. [angl. *complicated*]. *Maladie compliquée*, maladie où plusieurs maladies sont réunies.

COMPOSÉ, ÉE, adj. [*complexus*, all. *zusammengesetzt*, it. *composto*, esp. *compuesto*]. Qui est formé de plusieurs parties. — En botanique, on appelle *fleur composée* celle qui résulte d'un assemblage de petites fleurs réunies en un capitule, serrées dans un involucre commun, et ayant les anthères soudées; telle est la disposition des fleurs de la famille des *synanthérées*, qu'on a longtemps appelée *famille des composées*, et que l'on divisait en trois ordres : les *flosculeuses*, les *demi-flosculeuses* et les *radiées*. Les *flosculeuses* ne sont formées que de fleurons complets (*chardon, artichaut*); les *semi-flosculeuses* n'ont que des demi-fleurons (*chicorée*); les *radiées* sont formées de fleurons au centre, et de demi-fleurons à la circonférence (*reine-marguerite*). — *Feuilles composées*, celles qui sont formées de parties articulées les unes sur les autres, et susceptibles de se séparer sans déchirement à la fin de leur vie.

Composé, pris substantivement, signifie, en chimie, un corps qui résulte de la combinaison de deux ou de plusieurs autres corps, et dont on peut, par l'analyse, retirer plusieurs matières de nature différente. — *Composé défini*. Les combinaisons discontinues qui se séparent à l'état cristallin ou volatil sans décomposition, pour une température du liquide qui reste toujours la même jusqu'à ce qu'elles soient entièrement déposées ou évaporées, sont appelées *composés définis*, combinaisons en proportions définies, ou mieux en rapports déterminés. La raison de ce fait est : 1° Que les quantités en poids et même en volume, à l'état gazeux, des composants (que renferment les composés cristallisables ou volatils à une température res-

tant la même), sont toujours les mêmes; 2° que si les mêmes éléments font ensemble plusieurs composés, ces quantités constituent des termes très rapprochés et entre eux dans le rapport rationnel et commensurable très simple des proportions arithmétiques suivantes: :: 1 : 2 : 3 : 4 : 5, etc., ou :: 1 : 3 : 5 : 7, etc., mais rarement plus complexes. L'expression *combinaison en proportion définie ou déterminée* est vicieuse et tend à répandre beaucoup de confusion dans les discussions chimiques. C'est *combinaison en rapports déterminés ou définie* qu'il faudrait dire, car les termes des rapports que nous venons de citer ne donnent pas lieu à établir de *proportion* quelconque, ainsi qu'on peut le voir dans les exemples cités plus haut. Ils donnent lieu seulement à former des progressions arithmétiques dont la différence est 1 ou 2. — *Composé indéfini ou non déterminé*. On donne ce nom à des substances de composition complexe qui offrent cette particularité que leur analyse élémentaire donne un poids de leurs éléments qui n'est pas fixe, ni constamment le même (comme le sucre, l'urée, etc.), et dont pourtant tous les autres caractères principaux ne varient pas d'une manière notable. Ces corps sont les *substances coagulables* ou non *crystallisables ni volatiles sans décomposition*; ce sont, en un mot, les *substances organiques* (V. PRINCIPE et ORGANIQUE), dont, en effet, c'est le propre de varier un peu de composition, suivant les conditions dans lesquelles elles se trouvent, et dont les éléments varient constamment de quantité entre certaines limites pour une même espèce anatomiquement identique, mais prise sur des individus différents, ou sur le même être dans des conditions diverses.

COMPOSITION, s. f. [*compositio*, all. *Zusammensetzung*, it. *composizione*]. Action de composer; résultat de cette action. Proportion dans laquelle les éléments sont unis ensemble, abstraction faite de toute considération sur les propriétés de ces corps.

COMPRESSE, s. f. [*penicillus, splenium*, all. *Compresse*, angl. *compress*, it. *compressa*, esp. *compresa*]. Pièce de linge fin, à demi usé, sans ourlets ni lisières,

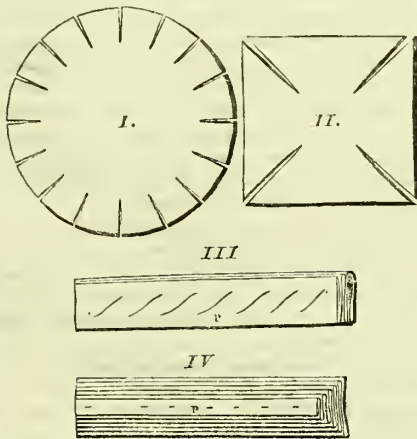


Fig. 97.

ordinairement replié plusieurs fois sur elle-même, qu'on applique sur les plaies, et qui sert à diriger convenablement la compression. On fait des compresses de formes et de grandeurs différentes, suivant les circonstances

et selon les parties sur lesquelles on les applique: il y en a de *carrées*, de *triangulaires*, de *orbiculaires*, de *prismatiques*, etc. Les compresses sont dites *fenêtrées*, quand, dans un point de leur surface, elles sont percées d'une ouverture plus ou moins grande; *découpées* (Fig. 97, I), quand leurs bords sont plus ou moins profondément divisés. On nomme *compresses en croix de Malte* (II) des compresses carrées fendues également aux quatre angles. On fait un fréquent usage de *compresses graduées* ou régulières, ou prismatiques, soit pour rapprocher par une compression méthodique les bords d'une plaie, soit pour tenir écartées des parties qui tendent à se rapprocher plus qu'il ne convient (par exemple, les os de l'avant-bras fracturés). On fait les *compresses graduées régulières* (III) avec un morceau de linge replié plusieurs fois sur lui-même, alternativement de gauche à droite et de droite à gauche, de manière que les replis aient tous une largeur égale et se recouvrent tous à peu près régulièrement. Ces replis doivent avoir deux travers de doigt de large. Les *compresses graduées prismatiques* (IV) sont celles dont les replis, de plus en plus étroits, se recouvrent de moins en moins, de manière que leur ensemble ait la forme d'un prisme triangulaire: ainsi le premier pli ayant environ deux travers de doigt de large, et les suivants se rétrécissant graduellement, le dernier n'a que quelques lignes. Des points de suture qui traversent tous les replis servent à les maintenir dans la forme voulue. On fait aussi des compresses *graduées* sur l'un des deux bords seulement, et dont les replis se recouvrent régulièrement sur l'autre bord. C'est toujours par leur pli le plus étroit que les compresses graduées sont en contact avec la peau.

COMPRESSEUR, s. m. [angl. *compressor*, it. *compressore*, esp. *compresor*]. On a donné ce nom à divers instruments destinés à comprimer des nerfs, des vaisseaux, ou un canal quelconque. — *Compresseur de Moore*. Cet instrument, imaginé pour amortir la sensibilité des parties avant de pratiquer sur elles une opération chirurgicale, consistait en un demi-cercle d'acier

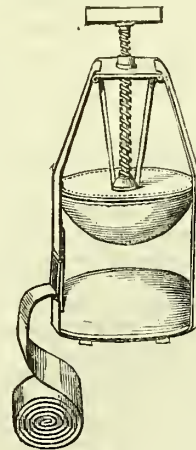


Fig. 98.

présentant à l'une de ses extrémités une pelote qui devait servir de point d'appui, et pressé à l'autre par une vis de pression supportant une autre pelote mobile que l'on appliquait sur le nerf au moyen de la vis: deux tiges de fer droites, qui en partaient et traversaient le demi-cercle de chaque côté de la vis, empêchaient la pelote de vaciller. — *Compresseur de J.-L. Petit* (Fig. 98). Convient dans tous les cas où l'on veut arrêter le cours du sang dans un tronc principal, sans empêcher la circulation collatérale. — *Compresseur de Dupuytren* (Fig. 99). C'est encore sur ces mêmes principes, ou sur ceux du tourniquet, ou quelquefois sur ceux du brayer, qu'ont été construits une foule d'autres compres-

seurs: tels sont celui de Bell, pour l'artère temporale, celui de Chabert pour les veines du cou, ceux de Schindler et de Hesselbach pour l'artère épigastrique, celui de Joachim pour les vaisseaux du pénis,

eelui de Marenheim et d'Ollivier pour l'artère sous-clavière ; ceux de Scultet, de Platner, de Heister, de Dionis, de Brambilla, de Dahl, de Leber, de

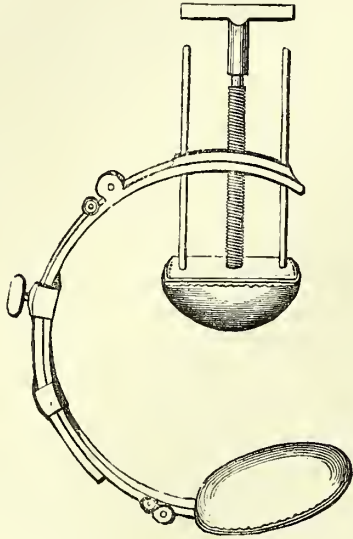


Fig. 99.

Ayrenf, etc., pour l'artère brachiale ; ceux de Langenbeck et Verdier pour l'artère iliaque externe, celui de Wegehenhausen pour l'artère crurale. Tel est aussi celui de Nuck, pour empêcher l'écoulement involontaire des urines. Il consiste en deux plaques d'acier mobiles, garnies de peau et jointes par une charnière. Le pénis étant engagé entre les deux plaques, on les rapproche, au moyen d'une éleif à tourniquet, de manière à comprimer l'urèthre.

COMPRESSIBILITÉ, s. f. [*compressibilitas*, all. *Press'arkeit*, angl. *compressibility*, it. *compressibilità*, esp. *compressibilidad*]. Propriété qu'ont certains corps de se réduire à un moindre volume par l'action d'une cause extérieure (telle que la pression ou la percussion) qui en rapproche les molécules.

COMPRESSIBLE, adj. [*compressibilis*]. Qui est susceptible de diminuer de volume par l'effet d'une cause extérieure.

COMPRESSIF, **IVE**, adj. [*compressivus*]. Qui sert à exercer une compression : *bandage compressif*. V. BANDAGE.

COMPRESSION, s. f. [*compressio*, all. *Compression*, angl. *compression*, it. *compressione*, esp. *compresión*]. Action qu'exerce sur un corps une puissance placée hors de lui, et qui tend à rapprocher ses parties constituantes ou à diminuer son volume en augmentant sa densité. — La *compression*, c'est-à-dire une pression méthodique exercée à l'aide de la main, de bandages ou d'instruments, est un moyen de thérapeutique chirurgicale fréquemment employé. On comprime un membre affecté d'œdème, de varices, d'hydropisie articulaire ; on comprime un ulcère ealleux ; on comprime l'abdomen à la suite de l'accouchement ou de certaines opérations chirurgicales. Cette compression s'exerce au moyen d'un bandage roulé, de bas lacés, de coutil ou de peau de chien, etc. La *compression modérée* a pour effet de seconder la contractilité du tissu et de diminuer peu à peu le vo-

lume des parties ; trop forte, elle en détermine l'étranglement ou l'atrophie. On emploie souvent la compression pour arrêter ou modérer le cours du sang, dans le traitement des anévrysmes ou des plaies artérielles. La *compression* est *immédiate*, lorsqu'elle est appliquée sur l'artère elle-même ; *mediate*, lorsqu'elle n'a lieu qu'à travers les téguments et les parties molles. La *compression immédiate latérale* est celle qu'on exerce perpendiculairement à l'axe d'un vaisseau, dont elle aplatit les parois. Elle diffère par conséquent de la *compression circulaire*, opérée par une ligature qui étrangle le vaisseau.

COMPRIMÉ, **ÉE**, adj. [*compressus*, all. *abgeflacht*, esp. *comprimido*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui a plus d'étendue dans le sens de sa largeur que dans celui de son épaisseur, et aussi de celle dont la coupe présente une ellipse, comme si elle avait été serrée d'un côté à l'autre.

CONARIUM, s. m. [*κωνάριον*, de *κωνος*, cône ; all. *Zirbeldrüse*, it. et esp. *conario*]. Nom sous lequel Galien désignait la glande pinéale.

CONCASSER, v. a. [du latin *conquassare*, mettre en pièces ; all. *zerstossen*]. Réduire en petits fragments des racines ou des bois, pour séparer plus facilement les principes qu'ils contiennent. La *concassation* ou *quassation* est l'opération pharmaceutique qui a pour but de réduire en fragments, à l'aide du marteau, ou en les frappant dans un mortier, les corps trop durs ou trop gros.

CONCAVE, adj. [*concauus*, all. *hohlrund*, angl. *concave*, it. et esp. *concavo*]. Se dit de toute surface dont le milieu est plus déprimé que les bords.

CONCAVO-CONCAVE, adj. Se dit des verres de lunettes qui sont concaves sur leurs deux faces.

CONCAVO-CONVEXE, adj. Qui est concave d'un côté et convexe de l'autre.

CONCENTRATION, s. f. [*concentratio*, de *cum*, avec, ensemble, *centrum*, centre ; all. et angl. *Concentration*, it. *concentrazione*, esp. *concentracion*]. L'action de rassembler vers un centre commun. — En chimie, la *concentration* est une opération qui consiste à rapprocher les molécules d'un corps, en diminuant, par l'action de la chaleur ou autrement, la proportion du liquide qui les tient dissoutes. On *concentre* un acide en faisant évaporer une partie de l'eau qui le tient en dissolution, ou en l'exposant à l'action du froid, qui en congèle la partie aqueuse ; on se sert également de ce dernier moyen pour *concentrer* l'alcool : de là les expressions d'*alcool* ou d'*acide concentré*, *très concentré*, etc. — En pathologie, on dit que le *pouls est concentré*, lorsque l'artère est peu développée sous le doigt qui la touche.

CONCEPTACLE, s. m. [*conceptaculum*, de *concipere*, contenir ; all. *Behälter*, angl. *conceptaculum*, *conceptacle*, it. *concettacolo*]. Ce mot est quelquefois employé, en botanique, comme synonyme de *follicule* ; mais il sert communément à désigner un organe particulier des champignons, arrondi ou ovale, charnu, coriace ou corné, creux, et s'ouvrant soit par rupture de sa paroi, soit par un pore terminal ; il renferme des *sporanges* ou *thèques*. Il est supporté par le *réceptacle* et s'observe surtout lorsque celui-ci est globuleux ou discoïde. Le mot *conceptacle* a été employé quelquefois comme synonyme de *thèques* ou de *sporanges* dans la description des algues, mais à tort.

CONCEPTION, s. f. [*conceptio*, *κόσις*, all. *Empfängniß*, angl. *conception*, it. *concezione*, esp. *concepcion*]. Action d'ordre organique ou vitale de laquelle

résulte, par suite du coït, et de l'arrivée des spermatozoïdes sur l'ovule, un nouvel être qui se produit dans le sein d'une femelle d'animal. — État de l'intelligence qui fait apercevoir certains rapports entre les idées et les objets auxquels elles se rapportent. Elle appartient, dans l'ordre anatomique, à la partie supérieure et antérieure du cerveau, et, dans l'ordre fonctionnel, à la raison (V. ce mot). La *conception* est bien distincte de la *perception* (V. ce mot), qui est un état du cerveau résultant d'une impression reçue par les nerfs périphériques, ou par leurs extrémités. La *conception* peut être *passive*, d'où contemplation, d'où matériaux objectifs; et *active*, d'où méditation, d'où construction subjective. La *conception passive* peut se diviser en *concrète* et en *abstraite*. La *conception active* se divise en *inductive* et en *déductive*. Chez l'homme, la *conception passive* est qualifiée de *contemplation*, et l'*active*, de *méditation*. Par l'une, l'esprit reçoit du dehors les matériaux primitifs de toutes les constructions; par l'autre il construit les combinaisons plus ou moins générales qui doivent éclairer la conduite habituelle. Malgré les préjugés qui font considérer ces facultés comme le privilège exclusif de notre race, toutes deux existent certainement à divers degrés d'infériorité dans la meilleure partie du règne animal. Car elles y sont, comme pour nous, plus ou moins nécessaires à la vie personnelle, domestique et surtout sociale, non seulement chez les carnassiers, mais aussi parmi les herbivores. Les besoins nutritifs, les rapports sexuels et les soins des petits, y suscitent journellement beaucoup d'observations et de réflexions trop méconnues.

CONCHES Hameau du Cantal. Source ferrugineuse.

CONCHITE. Inflammation du pavillon de l'oreille. (Piorry.)

CONCHO-ANTHÉLIX, s. m. [*concho-anthelix*]. Nom du muscle transverse de l'oreille qui appartient à la conque de l'oreille et à l'anthélix.

CONCHO-HÉLIX, s. m. [*concho-helix*]. Petit faisceau musculaire fixé à la conque de l'oreille et à l'hélix. On le nomme aussi *petit hélix*.

CONCHYLOGIE, s. f. [*conchyliologia*, de *κόγχη*, coquilles, et *λόγος*, discours; all. *Conchylienlehre*, *Conchyliologie*, angl. *conchyliology*, it. et esp. *conchiliologia*]. Traité ou histoire des coquilles.

CONCOCTION, s. f. [*concoctio*, de *concoquere*, cuire avec; all. *Kochung*, angl. *concoction*]. Terme appliqué, dans l'ancienne pathologie, à la maturation des humeurs, et, dans l'ancienne physiologie, au changement qu'éprouvent les aliments dans l'estomac.

CONCOLORE, adj. [*concolor*]. Mot latin français, pour dire que les deux faces d'une feuille, que deux organes, etc., sont de même couleur.

CONCOMBRE, s. m. [*Cucumis*, L., all. *Gurke*, angl. *cucumber*, it. *citriuolo*, esp. *pepino*]. Genre de plantes de la syngén. monœcie, L., cucurbitacées, J. Le *concombre ordinaire* (*Cucumis sativus*, L.) est originaire d'Orient. Ses fruits mûrs sont allongés, cylindriques, lisses et blanchâtres; ils contiennent une pulpe aqueuse et fade: c'est un aliment peu nutritif. On prépare avec le suc exprimé du concombre et l'axonge une pommade cosmétique. Les semences sont au nombre des quatre semences froides majeures; on en fait des émulsions et un sirop adoucissant. On cultive dans les jardins une variété du *Cucumis sativus* à fruits plus courts, verts et rugueux, que l'on confit dans le vinaigre, et que l'on emploie comme assaisonnement sous le nom de *cornichons*. — La *coloquinte* et le *melon* (V. ces mots)

appartiennent aussi au genre *Cucumis*. — Le *concombre sauvage* (*Ecbatium elaterium*, *Cucumis asininus* des officines), ne ressemble au concombre commun que par son feuillage, car son fruit n'a guère que l'épaisseur d'une noix et est très velu. Sa racine, très grosse, blanche, fort amère, ressemble à celle de la bryone. Son fruit donne un extrait fort employé autrefois sous le nom d'*elaterium*: c'est un violent purgatif. Le concombre sauvage entraine aussi dans l'électuaire panchymagogue, l'onguent d'arthanita, l'emplâtre diabotanium, etc.

CONCOMITANT, ANTE, adj. [*concomitans*, all. *begleitend*, angl. *concomitant*, it. et esp. *concomitante*]. Qui accompagne. *Symptômes* ou *signes concomitants*, ceux qui accompagnent les phénomènes essentiels et caractéristiques d'une maladie, et ne sont qu'accessoires.

CONCRET, ÈTE, adj. [*concretus*, de *concrecere*, se condenser, s'épaissir; all. *concret*, angl. *concrete*, it. et esp. *concreto*]. Se dit, en chimie, de substances qui ont une consistance plus ou moins solide, par opposition à celles qui sont fluides: ainsi on dit que le camphre est une *huile volatile concrète*, que l'acide benzoïque est un *acide concret*, etc.

CONCRÉTION, s. f. [*concretio*, all. *Concrement*, angl. *concretion*, it. *concrezione*, esp. *concrecion*]. Action de s'épaissir, de se solidifier; résultat de cette action. — Le plus ordinairement on appelle *concrétions*, des corps étrangers, inorganiques et solides, que l'on rencontre dans l'épaisseur des tissus après certaines inflammations chroniques, ou qui se développent, soit dans les articulations, soit dans les réservoirs des fluides excrémentiels; *concrétions arthritiques, biliaires*, etc. Par conséquent, *concrétion* est souvent synonyme de *calcul*, et se rend alors en latin par *concrementum* (V. CALCUL). Le mot *concrétion* a cependant une signification plus étendue que le mot *calcul*: ainsi on nomme *concrétions osseuses*, ou *concrétions topacées*, les ossifications accidentelles ou les dépôts de phosphate calcaire qui se forment à l'intérieur de quelques organes, notamment du foie; on ne pourrait pas leur donner le nom de *calculs*.

Concrétions calcaires de la glande pinéale. Corps existant presque constamment; sur cent individus, les frères Wenzel les ont vues manquer six fois seulement. On les observe non seulement chez les vieillards, mais chez l'adulte, chez l'enfant et même chez le fœtus. Rarement le conarium présente une concrétion unique; dans les cas de ce genre, le noyau calcaire est central, inégal et assez semblable à un grain de sel gris. La couleur de ces concrétions est d'un blanc sale chez l'enfant, et d'une teinte grise ou jaunâtre dans l'âge adulte et la vieillesse; en général, elles présentent une demi-transparence. Plaff, qui les a soumises à l'analyse, les a trouvées composées de phosphate calcaire, de carbonate de chaux, et d'une matière animale.

CONDENSABILITÉ, s. f. [*condensabilitas*, all. *Verdichtbarkeit*, it. *condensabilità*, esp. *condensabilidad*]. Propriété qu'ont les corps de pouvoir être condensés.

CONDENSABLE, adj. [all. *verdichtbar*, it. *condensabile*]. Se dit d'un corps dont les molécules sont susceptibles de se rapprocher les unes des autres, et qui peut par conséquent être réduit à un moindre volume.

CONDENSATEUR, s. m. [*densator*, all. *Condensator*, it. *condensatore*, esp. *condensator*]. Qui condense. Instrument inventé par Volta pour rendre sensibles de très petites quantités d'électricité, en les accumulant.

CONDENSATION, s. f. [*densatio*, angl. *condensation*, it. *condensazione*, esp. *condensacion*]. Action de condenser. Rapprochement des molécules d'un corps, qui a pour effet d'en augmenter la densité.

CONDENSER, v. a. [*densare*, *condensare*, all. *verdichten*, angl. *condense*, it. *condensare*, esp. *condensar*]. Rapprocher les molécules d'un corps. Le froid *condense* l'air et tous les autres corps, au lieu que la chaleur les *raréfie*. On dit que les vapeurs se *condensent*, lorsqu'elles cessent de rester en suspension, et qu'elles reprennent l'état liquide par le rapprochement de leurs molécules.

CONDIMENT, s. m. [*condimentum*, de *condire*, assaisonner; all. *Gewürz*, angl. *seasoning*, it. et esp. *condimento*]. Synonyme d'*assaisonnement*. Substance qui sert à assaisonner. V. ALIMENT.

CONBIT ou **CONFIT**, s. m. [*conditus*]. Terme de pharmacie qui désigne toute substance végétale pénétrée et recouverte de sucre cristallisé. Les tiges d'angelique, les oranges, les citrons, les cédrats, se servent sur nos tables à l'état de *condits*.

CONDUCTEUR, **TRICE**, adj. et s. m. [all. *Leiter*, angl. *conductor*, it. *conduttore*, esp. *conductor*]. On dit d'un corps qu'il est *conducteur* du *calorique* ou de l'*électricité*, quand il se laisse facilement traverser par l'un ou par l'autre de ces agents : tels sont les métaux. On appelle spécialement *conducteur* un cylindre métallique, soutenu par des colonnes de verre, qui se trouve au-devant de la machine électrique, et à la surface duquel l'électricité se rassemble. — En chirurgie, on nommait *conducteurs* deux instruments employés autrefois dans l'opération de la taille par le *grand appareil*. Ce sont des sondes d'acier droites, sur lesquelles règne une vive arête qui sert à diriger les tenettes dans la vessie. On les distinguait en *mâle* et *fenelle*, parce qu'ils étaient terminés, l'un par une languette arrondie, l'autre par une échancrure. Ces instruments ne sont plus en usage. — *Tissu conducteur*. Portion du tissu du style et du trophosperme ou placenta, remarquable par le peu d'adhérence et mollesse des utricules qui les composent, à travers lequel pénètrent les boyaux polliniques pour arriver dans la cavité de l'ovaire et aux ovules. Au-dessous de la base du style et au niveau du cordon placentaire, le tissu conducteur a reçu le nom de *cordon pistillaire*.

CONDUCTIBILITÉ, s. f. Propriété dont jouissent les corps de propager la chaleur et l'électricité dans leur masse ou à leur surface, et de les communiquer ainsi aux corps voisins.

CONDUCTION, s. f. [*conductio*]. Terme appliqué au passage du calorique d'une particule à une autre dans un même corps.

CONDUIT, s. m. [meatus, ductus, all. *Gang*, angl. *conduit*, it. *condotto*, esp. *conducto*]. Synonyme de *canal*. V. ce mot). On dit indifféremment le *canal* ou le *conduit thoracique*, les *conduits* ou les *canaux excréteurs des glandes*, les *conduits* ou les *canaux dentaires*. Mais le mot *conduit* est employé de préférence dans les cas suivants : *Conduit auditif*. V. AUDITIF. — *Conduits lacrymaux*. V. LACRYMAL. — *Conduits nourriciers des os*, petits conduits qui transmettent dans l'intérieur des os les vaisseaux destinés à leur nutrition. — *Conduit vésical* ou *ptérygoïdien*. V. VIDÉEN. — *Conduit ptérygo-palatin*. V. PTÉRYGO-PALATIN.

CONDUPLIQUÉ, **ÉE**, adj. [*conduplicatus*, de *cum*, avec, ensemble, et *duplicatus*, doublé, *conduplicatus*]. Se dit des feuilles, des cotylédons et des pétales (éten-

dard des papilionacées), pliés en double dans le sens de leur longueur.

CONDYLE, s. m. [*condylus*, κόνδυλος, all. *Knopf*, angl. *condyle*, it. et esp. *condilo*]. Eminence articulaire, arrondie en un sens et aplatie dans l'autre. Les condyles ne se rencontrent guère que dans les articulations ginglymoïdales : tels sont les *condyles de l'occipital*, éminences allongées d'avant en arrière et articulées avec l'Atlas ; les *condyles de la mâchoire*, articulés avec les cavités glénoïdes des temporaux ; les *condyles de l'extrémité inférieure du fémur*, distingués en *interne* et *externe*, etc. On a cependant appliqué aussi ce nom à des éminences non articulaires, comme les tubérosités latérales de l'extrémité inférieure de l'humérus. On s'en est même servi fort improprement pour désigner les surfaces articulaires concaves de la partie supérieure du tibia.

CONDYLIEN et **CONDYLOÏDIEN**, **ENNE**, adj. [*condyloideus*]. Qui a rapport aux condyles. *Trous condyloïdiens antérieurs* et *postérieurs*. Ce sont quatre trous de l'os occipital, dont deux sont situés en avant, et deux en arrière des condyles du même os, dans des enfoncements que l'on désigne aussi sous les noms de *fosses condyloïdiennes antérieures* et *postérieures*.

CONDYLOÏDE, adj. [*condyloïdes*]. Qui a la forme d'un condyle.

CONDYLOME, s. m. [*condyloma*, κόνδυλωμα, all. *Condylom*, angl. *condyloma*, it. et esp. *condiloma*]. Excroissance charnue, douloureuse, qui siège autour et à l'intérieur de l'anus, au périnée et aux parties génitales de l'un et de l'autre sexe. Cette tumeur consiste en une trame de tissu lamineux accompagné de matière amorphe, de beaucoup d'éléments fibro-plastiques et de vaisseaux capillaires. La surface offre des papilles hypertrophiques et déformées, s'élevant à la surface du derme, participant à l'hypertrophie qui vient d'être indiquée, et contenant, outre les éléments fibro-plastiques, des *cy'oblastions* (V. ce mot), lesquels se trouvent aussi dans les chalazions, etc. La surface est couverte d'épiderme mou, épais, contenant quelquefois des *globes épidermiques*, et souvent des globules de pus. Elle est parfois ronde et pédiculée ; mais plus souvent sa base est large et oblongue.

CÔNE, s. m. [*conus*, de κώνος, cône ; all. *Kegel*, angl. *cone*, it. et esp. *cono*]. Pyramide dont la base est un cercle. — En botanique, le *cône* (*strobilus*) est un assemblage ovoïdal d'écaillés coriaces, imbriqués en tous sens autour d'un axe commun : tel est le fruit du pin. V. CORDEAU.

CONÉINE, s. f. [all. *Conein*, esp. *conaina*]. Nom que l'on a proposé de substituer à celui de *cicutine*. V. CONICINE.

CONFECTIO, s. f. [*confectio*, de *confectus*, achevé, perfectionné ; all. *Latwerge*, angl. *confection*, it. *confezione*, esp. *confeccion*]. Préparation pharmaceutique, de consistance pulpeuse, composée de plusieurs substances en poudre, presque toujours de nature végétale, et d'une certaine quantité de sirop ou de miel. Il n'existe aucune différence essentielle entre les confectios, les électuaires, les conserves et les opiat ; on donne cependant plus particulièrement le nom de *confectios* à certains électuaires très composés qui sont maintenant presque tous inusités : telles sont la *confection d'anacarde* de Mésué ou d'Hollmann, qui contient, outre les anacardes, du girofle, du laurier, et qui est fortement irritante ; la *confection d'algermès*, dans laquelle entrent les perles du Levant ; la

confection d'hyacinthe, qui contient du safran, des terres inertes, des substances absorbantes et des substances excitantes; la *confection Hameck*, purgatif extracto-résineux énergique.

CONFERVES, s. f. pl. [*confervæ*, all. *Conferve*, esp. *confervas*]. Plantes de la classe des algues (cryptogamie, L.), composées de filaments capillaires, simples ou cloisonnés, creux, verdâtres, souvent mucilagineux, habitant surtout les eaux douces et stagnantes et les lieux très humides. V. ALGUES.

CONFLUENT, ENTE, adj. et s. m. [*confluens*, de *cum*, avec, ensemble, et de *fluere*, couler; all. *zusammenfliessend*, angl. *confluent*, it. et esp. *confluente*]. Qui coule ensemble, qui vient en foule. L'*ariole confluyente*, celle dont les pustules sont si abondantes qu'elles se touchent et se confondent (par opposition à *variéle discrète*). — Les anatomistes ont appelé *confluent des sinus de la dure-mère*, ou *pressoir d'Hérophile*, une sorte de cavité lisse, polie, irrégulière, située au-devant de la protubérance occipitale interne, et formée par la réunion des trois grands replis de la dure-mère (la faux du cerveau, la tente et la faux du cervelet). Elle présente dans son intérieur six ouvertures: supérieurement, celle du sinus longitudinal supérieur; inférieurement, celle des deux sinus occipitaux; antérieurement, celle du sinus droit; enfin, sur les côtés, les deux ouvertures par où sort le sang apporté par les quatre autres, c'est-à-dire les orifices des sinus latéraux.

CONFORMATION, s. f. [*conformatio*, de *conformare*, arranger, disposer; all. *Bildung*, it. *conformazione*, esp. *conformacion*]. Arrangement, disposition naturelle des différentes parties du corps. On appelle *vice de conformation* tout dérangement dans l'ordre, le nombre ou la disposition de ces parties.

CONFORME, adj. [*conformis*, *similis*]. Se dit, en botanique, des organes (*feuilles florales*) dont la forme est la même que celle des organes analogues (*feuilles caulinaires*).

CONFORTANT, ANTE, ou **CONFORTATIF, IVE**, adj. et s. m. [*comfortans*, *corroborans*]. Synonyme de *fortifiant*.

CONGÉLATION, s. f. [*congelatio*, *σύνκλιξις*, all. *Erfrieren*, angl. *congelation*, it. *congelazione*, esp. *congelacion*]. Réduction d'un liquide à l'état solide, par la soustraction d'une partie de son calorique latent: *congélation de l'eau*, du *mercure*, etc. — Ce mot est employé quelquefois, à tort, comme synonyme de *coagulation*: par exemple, lorsqu'on parle de la congélation d'une huile. — La congélation se dit aussi de la mortification des parties vivantes par l'effet du froid. Elle les rend insensibles, dures et exsangues. Si la congélation se prolonge ou si un traitement approprié n'a pas été appliqué, une inflammation éliminatrice se développe et la partie gelée tombe. Le moyen spécifique à opposer est de faire des frictions soutenues sur la partie gelée avec de la neige ou de l'eau à la glace; il faut surtout bien se garder de les chauffer au feu ou avec des corps chauds; ce serait éteindre inmanquablement ce qui y reste de vie. La congélation générale se manifeste par un besoin irrésistible de se livrer au repos et au sommeil; les hommes, en cet état, ne peuvent être décidés à se mouvoir que par la force, et dès qu'ils s'arrêtent, l'engourdissement passe rapidement à la mort. La congélation générale se traite comme la congélation locale, par des frictions avec la neige ou l'eau de glace, puis des moyens restaurants.

CONGÉNÈRE, adj. [*congener*, de *cum*, avec, ensemble, et *genus*, genre; it. et esp. *congenero*]. Qui est de même genre, de même espèce, qui se ressemble d'une manière quelconque. En anatomie, on appelle *muscles congénères* ceux qui concourent à produire le même effet; par opposition aux *muscles antagonistes*, qui agissent en sens contraire.

CONGÉNITAL, ALE, et non **GONGÉNIAL**, adj. [*congenitus*, de *genitus*, engendré, *cum*, avec; all. *angeboren*, angl. *congenital*, esp. *congenito*]. *Affections congénitales*, celles qui dépendent de l'organisation primitive de l'individu, qui existent au moment de sa naissance. *Congénial* est un barbarisme et doit être banni.

CONGESTIF, IVE, adj. De congestion. *Fèvre congestive*. Se dit, chez les auteurs anglais, de la fièvre rémittente d'hiver dans les pays chauds.

CONGESTION, s. f. [*congestio*, de *congerere*, amasser, accumuler; all. *Stockung*, angl. *congestion*, it. *congestione*, esp. *congestion*]. Accumulation d'un liquide dans un organe. On appelle *congestion* tout afflux du sang dans les vaisseaux d'un organe d'ailleurs sain, par suite de l'exagération de la force impulsive du centre circulatoire. La congestion suppose donc un trouble, soit permanent, soit momentanément, dans la circulation; elle peut être tout à fait indépendante de la partie qui en est le siège. Les organes les plus vasculaires, tels que le poulmon, la rate, le foie, et ceux qui reçoivent plus immédiatement l'afflux du sang, tels que le poulmon et le cerveau, sont ceux qui éprouvent le plus souvent les effets de la congestion. La *congestion* diffère essentiellement de l'*inflammation*, puisqu'un organe congestionné peut être d'ailleurs dans des conditions parfaites d'organisation et de vitalité, et ne présenter, après la mort, aucun vestige d'altération; tandis que les tissus d'un organe qui a été le siège d'une phlegmasie conservent, sur le cadavre, des caractères indélébiles de l'état inflammatoire. La *congestion* diffère aussi, par conséquent, de la *fluxion*, puisque celle-ci a pour cause nécessaire la même irritation qui préside au développement de l'inflammation, et dépend, comme cette dernière, d'une cause locale ou directe, physique, chimique, physiologique ou pathologique, exagérant la vitalité de la partie qui en est le siège. Il y a aussi une différence importante entre la *congestion* et l'*engorgement*: la *congestion* exige le libre exercice des fonctions des organes circulatoires, et même l'excès d'action de ces organes; l'*engorgement* suppose au contraire quelque obstacle au cours du sang dans le système veineux. La *congestion* étant l'effet de l'exagération des forces circulatoires, c'est cette exagération plutôt que ses effets locaux qu'il faut combattre, particulièrement par des saignées abondantes et répétées. — *Abcès par congestion*. V. ABCÈS.

CONGLOBÉ, ÉE, adj. [*conglobatus*, de *cum*, avec, ensemble, et *globus*, globe; all. *geballt*, angl. *conglobate*, it. *conglobato*, esp. *conglobado*]. Qui est amassé, assemblé en rond. On appelle *glandes conglobées*, les glandes ou ganglions lymphatiques, à cause de leur forme. — En botanique, on appelle *feuilles ou fleurs conglobées*, les feuilles ou fleurs assemblées en boule.

CONGLOMÉRÉ, ÉE, adj. [*conglomeratus*, angl. *conglomerate*, it. *conglomerato*]. Réuni en peloton. On a appelé *glandes conglomérées*, les glandes qui sont pourvues d'un conduit exécuteur (le foie, les reins, etc.).

à cause de la multitude de granulations et de vaisseaux qu'elles présentent.

CONGLUTINANT, adj. V. AGGLUTINATIF.

CONGRE, s. m. Nom de l'*anguille de mer* (*Muræna conger*, L.), propre à l'Europe, atteignant quelquefois 2 mètres, constituant un aliment d'assez bonne qualité, bien que peu savoureux et peu recherché.

CONGRÈS, s. m. [*congressus*, all. *Eheprobe*, angl. *congress*, it. *congresso*, esp. *congreso*]. Expression, synonyme de *coût*, par laquelle on désignait spécialement l'épreuve qu'ordonnait autrefois la justice pour constater, en présence de chirurgiens et de matrones, la puissance ou l'impuissance des époux qui plaidaient en nullité de mariage. Le congrès a été supprimé en 1667.

CONVICINE, s. f. [all. *Conicin*, angl. *conicine*, it. et esp. *conicina*]. Alcaloïde que l'on a appelé aussi *conine*, *conine*, *conéine* et *cicutine*. Il existe particulièrement dans la grande ciguë (*Conium maculatum*), dans ses racines, ses feuilles et surtout ses semences. A la température ordinaire, il est liquide; il a l'aspect d'une huile plus légère que l'eau, dans laquelle il se dissout pourtant en partie; il est soluble dans l'alcool, l'éther et les huiles volatiles. Il a une saveur âcre, chaude, brûlante, une forte odeur de souris. La conicine est très volatile et incristallisable; elle se combine avec les acides, et forme des sels cristallisables. Le chlorure et l'acide chlorhydrique blanchissent sa solution, mais n'en dégagent pas d'azote comme lorsqu'elle contient de l'ammoniaque. Elle est très vénéneuse. On l'obtient en distillant les semences de ciguë réduites en poudre, après avoir ajouté de la soude caustique à l'eau de la cucurbit; recueillant le produit volatil dans de l'eau acidulée par l'acide sulfurique, concentrant aux 5/6^{es}, et redistillant à deux reprises le résidu avec de la potasse caustique: la conicine vient nager en huile à la surface du produit volatil obtenu. (C¹⁶H¹⁶Az.)

CONIDIE, s. f. [*conidium*, de *κόνις*, poussière]. Terme employé par Sprengel pour désigner les gemmes ou gemmules des lichens. Fries désigne sous ce nom tous les corps reproducteurs qui ne sont pas les spores normales (V. ce mot), en sorte que cette expression embrasserait des organes très dissimilaires, et serait ainsi employée toutes les fois qu'il est impossible de préciser la nature du corps reproducteur à décrire, et l'on pourrait voir des *conidies spermatis* (V. SPERMATIE), des *conidies stylospores* (V. STYLOSPORE). Tulasne, avec raison, en a restreint l'emploi à la désignation des *cellules reproductrices* (spores de divers auteurs antérieurs) qui naissent directement du mycélium des champignons, et qui semblent surtout répondre aux gongyles des mousses et des hépatiques (V. GONGYLE). Ce sont des corps reproducteurs femelles de premier ordre, auxquels succèdent les *stylospores* (V. ce mot), puis les *spores*, nom réservé aux corps reproducteurs les plus parfaits qui naissent dans les *thèques* ou *sporanges*.

CONIFÈRES, s. f. pl. [*coniferæ*, all. *Zapfenträger*]. Qui portent des cônes (V. ce mot). Classe de la méthode naturelle de Jussieu, qui a pour caractères des fleurs unisexuées, monoïques (rarement dioïques). Les mâles se composent chacune d'une étamine. Ces fleurs sont séparées et entièrement nues, ou réunies et groupées, soit à l'aisselle, soit à la face inférieure d'écaillés dont l'ensemble constitue ordinairement une sorte de cône: dans ce dernier cas, leurs filets se soudent ordinairement, et elles deviennent monadelphes. Chaque

fleur femelle offre un péricône d'une seule pièce, souvent réduit à une simple écaïlle; un ovaire simple, double ou multiple; stigmates simples, en nombre égal à celui des ovaires, sessiles ou plus ordinairement portés sur un style. Les fleurs mâles sont disposées en chatons; les femelles sont quelquefois solitaires, mais plus ordinairement en têtes ou en cônes, recouverts d'écaïlles serrées ou imbriquées, qui tantôt deviennent ligneuses et forment un cône ou strobile, tantôt deviennent charnues et prennent une apparence bacciforme; d'autres fois c'est un caryopse solitaire placé dans une cupule charnue. Les conifères ont les feuilles persistantes, glabres, éparses, imbriquées, verticillées ou en faisceau; elles sont presque toutes résineuses: tels sont le *sapin*, le *pin*, le *melèze*, etc.

CONINE, CONIINE, s. f. V. CONICINE.

CONIOMYCÈTES ou **GYMNOMYCÈTES**, s. m. pl. [de *κόνις*, poussière, ou *γυμνός*, nu, et *μύκης*, champignon]. Nom d'une des anciennes divisions des champignons, comprenant ceux qui sont nus ou pulvérulents, tels que les *uredo*. V. CHAMPIGNONS *climospores*.

CONIQUE (ACIDE). Acide trouvé par Peschier dans la grande ciguë (*Conium maculatum*).

CONJONCTIVE, s. f. [*conjunctiva*, *tunica adnata*, all. *Bindehaut*, angl. *conjunctiva*, it. *congiuntiva*, esp. *conjuntiva*]. Membrane muqueuse ainsi appelée parce qu'elle unit le globe de l'œil aux paupières, en tapissant d'une part la surface interne de ces voiles membraneux, et de l'autre le globe de l'œil jusqu'à la circonférence de la cornée transparente, qu'elle ne recouvre pas, contrairement à ce qui a été avancé. L'épithélium seul la tapisse. La conjonctive se continue avec la membrane pituitaire par les points lacrymaux; elle forme, près de l'angle de l'œil, un repli appelé *membrane cignotante*, et porte à ce niveau la *caroncule lacrymale*, seule portion de la muqueuse conjonctivale qui a des glandes. La *conjonctive palpébrale* se compose d'un derme ou chorion très vasculaire, chargé de grosses papilles irrégulières, déjà visibles à l'œil nu, et donnant à cette membrane un aspect rugueux. Bien que presque toutes soient des *papilles vasculaires*, cette portion est plus sensible que la *conjonctive oculaire*. Celle-ci est lisse, moins sensible que la précédente, à capillaires plus gros, et formant des mailles plus larges. Lâchement unie à la sclérotique, elle adhère fortement autour de la cornée, où elle s'arrête. L'épithélium de la conjonctive est pavimenteux, à cellules dont le noyau est gros, et la masse de cellule petite, finement granuleuse; la forme en est polygonale, anguleuse, cylindrique ou *columnaire* au fond du repli oculo-palpébral.

CONJONCTIVITE, s. f. [all. *Conjunctivitis*]. Inflammation de la conjonctive. Si elle est bornée à la face interne des paupières, elle constitue la *blépharite* (V. ce mot); si elle s'étend au globe de l'œil, elle constitue l'*ophtalmie*. — *Conjonctivite blennorrhagique* et *conjonctivite des nouveaux-nés*. V. OPHTHALMIE. — *Conjonctivite franche* ou *phlegmoneuse*. Caractérisée par une injection de la membrane et par un gonflement en rapport avec l'intensité de la rougeur; sensation de lourdeur et de chaleur à l'œil et aux paupières, et de corps étranger entre celles-ci; un peu de mucus purulent s'accumule au bord des paupières. Elle peut devenir chronique, c'est-à-dire, durer quelques semaines ou quelques mois au lieu de quelques jours; alors il ne reste que l'hypersecretion de mucus et la rougeur. — *Conjonctivite pustuleuse* ou *scrofuleuse*. Rougeur de la conjonctive oculaire, plus large du côté

de la circonférence de l'œil et à sommet tourné vers la paupière, aboutissant à une pustule ou phlyctène grosse comme un grain de millet ou de chènevis, contenant un liquide jaune, puriforme. Toutes deux se traitent par les collyres à l'eau blanche ou au nitrate d'argent. La première exige quelquefois l'emploi des vésicatoires derrière les oreilles ou au cou, et les purgatifs; dans la seconde, la pustule doit être touchée avec le sulfate de cuivre ou la pierre infernale.

CONJUGAISON, s. f. [*conjugatio*, all. *Nervenpaarung*, angl. *conjugation*, it. *conjugazione*, esp. *conjugacion*]. Assemblage, accouplement. On appelle *trous de conjugaison*, les ouvertures arrondies que forment en se réunissant deux à deux les échancrures des apophyses transverses des vertèbres: ces trous donnent passage aux nerfs spinaux. — *Reproduction par conjugaison ou par copulation*. On donne ce nom à un mode de reproduction de certaines algues (*Zygnema*, *Tyndaridea*, etc.), dans lequel leurs tiges cloisonnées, placées parallèlement l'une à côté de l'autre (Fig. 100, *ab* et *cd*), envoient chacune par le côté correspondant un petit prolongement en cul-de-sac, lesquels se rencontrent (*ef*, *gh*), et la double paroi de séparation à leur point de contact se résorbe, d'où alors résulte une communication entre ces deux tubes, et leurs contenus se mélangent. C'est à ce moment que se forme, dans une des deux cellules ainsi mises en communication, une masse granuleuse (*m*, *m*), qui s'entoure d'une paroi de cellulose et constitue alors une spore; quelques auteurs croient que c'est plutôt un sporange qui naît ainsi, car on ne les a pas vus germer. Il en naît quelquefois dans des cellules non copulées (*i*). Les

diatomées (*Gomphonema*, *Coconema*, *Eunotia*, *Fragilaria*) se multiplient par *conjugaison*. Le phénomène a lieu ainsi qu'il suit. Dans les premiers temps, les surfaces concaves des frustules conjugués sont presque immédiatement appliquées l'une contre l'autre. De chacune de ces surfaces s'élèvent peu à peu deux petits mamelons, qui se rencontrent avec deux mamelons semblables émanant du frustule opposé. Ces mamelons sont l'origine de deux tubes de communications se formant par abouchement des extrémités qui se rencontrent. Une fois cet abouchement opéré, le contenu (endochrome) des deux frustules se mélange et forme d'abord deux masses irrégulières placées entre eux. Bientôt

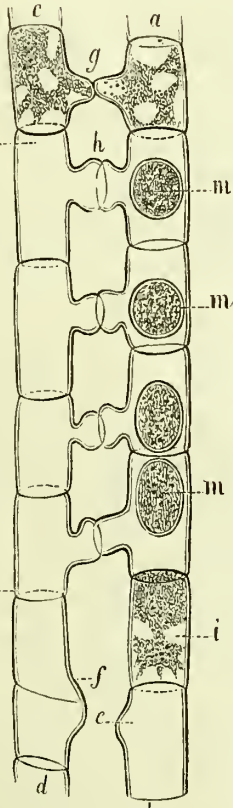


Fig. 100.

ces masses se recouvrent chacune d'une membrane lisse et cylindrique. Ce sont alors de jeunes sporanges qui s'allongent peu à peu en conservant une forme à peu près cylindrique, jusqu'à ce que leur dimension excède de beaucoup celle des frustules qui leur ont donné naissance. Lorsque enfin ces organes sont arrivés à maturité, leur surface devient striée transversalement comme celle des frustules.

CONJUGÉ, ÉE, adj. [*conjugatus*, all. *gepaart*, angl. *conjugate*, it. *conjugato*, esp. *conjugado*]. Se dit des feuilles composées dont les folioles sont disposées par paires, des deux côtés du pétiole. Elles sont *unijuguées*, *bijuguées*, etc., suivant qu'elles portent une, deux, ou un plus grand nombre de paires de folioles.

CONJUGÉ (ACIDE). Acide que l'on considère comme formé de deux ou plusieurs autres, en proportions définies. Ainsi l'acide citrique peut être considéré comme un acide conjugué, composé de 1 équivalent d'acide oxalique, de 1 équivalent d'acide acétique, et de 1 équivalent d'acide tartarique.

CONNÉ, ÉE, adj. [*connatus*, de *cum nasci*, naître ensemble; all. *verwachsen*, it. *connato*]. En botanique, on appelle *feuille connée* celle qui est réunie par sa base avec une semblable qui lui est opposée. — En pathologie, *conné* se prend quelquefois comme synonyme de *congénital*: c'est dans ce sens qu'on dit *maladies connées*.

CONNECTIF, s. m. [*connectivum*, all. *Connectivum*, it. *connettivo*, esp. *conectivo*]. Organe particulier plus ou moins visible dans un grand nombre de plantes, et qui réunit les deux loges de l'anthère. Tantôt le connectif n'est apparent qu'au dos de l'anthère (*connectif dorsal*), comme dans le lis; tantôt il l'est sur les deux faces; tantôt il est tellement développé, qu'il dépasse la longueur du filet, et s'écarte beaucoup l'une de l'autre les loges de l'anthère (*saucep*). Quelquefois c'est en longueur qu'il est développé, et il dépasse l'anthère en pointe ou en appendice barbu (*larrière*). Il est entièrement formé de tissu utriculaire sans vaisseaux.

CONNIVENT, ENTE, adj. [*connivens*, de *connivere*, qui signifie proprement: cligner, fermer à demi; all. et angl. *connivent*, it. *connivente*]. Se dit, en botanique, de certaines parties des plantes dont les divisions sont rapprochées ou tendent manifestement à se rapprocher. — En anatomie, on donne le nom de *valvules conniventes* à des replis circulaires très multipliés qu'on observe dans le canal intestinal de l'homme seul, depuis l'orifice pylorique jusqu'à son extrémité. Elles sont destinées, selon quelques physiologistes, non seulement à ralentir le cours de la masse chymeuse, mais aussi à s'enfoncer dans cette masse, à l'imprégner des fluides biliaire et pancréatique, à la mettre en contact par tous ses points avec les villosités absorbantes.

CONOÏDE, adj. [*conoideus*, *conoïdes*, de *κωνίς*, cône, et *είδος*, forme]. Qui a la forme d'un cône. — *Ligament conoïde*, ligament qui va de l'apophyse coracoïde à la clavicule. — *Dents conoïdes*, dents canines. — *Corps conoïde*, le conarium.

CONQUASSANT, ANTE, adj. [*conquassans*, de *cum*, avec, ensemble, et *quassaré*, ébranler]. On désigne sous le nom de *douleurs conquassantes* les douleurs de l'enfantement au moment de leur plus grande intensité, quand la tête est engagée dans le bassin.

CONQUE, s. f. [*concha*, *κόγχη*, angl. *concha*, it. *conca*, esp. *concha*]. Mot qui signifie proprement une

grande coquille. On appelle *conque* la cavité profonde que présente dans son milieu le pavillon de l'oreille, et dans laquelle est l'orifice du conduit auditif.

CONSANGUINITÉ, s. f. Borné à l'élève des animaux domestiques, ce mot indique le soin que l'éleveur prend d'allier ensemble les individus provenant de mêmes parents. C'est un puissant moyen pour fixer et perpétuer dans des sous-races certains caractères que l'on recherche. Les Anglais le nomment *breeding in and in*. De cette façon ont été produites, par Backwell et les deux frères Colling, les races de New-Leicester et de Durham. L'accouplement *in and in* paraît plus propre à produire des bêtes d'engrais que des bêtes de travail. Il doit être employé avec précaution et en pleine connaissance de ce qu'on veut produire, car il tend à détériorer les races.

CONSCIENCE, s. f. En physiologie, ce mot a deux acceptions : 1° Il sert à désigner ce mode de la sensibilité générale qui nous permet de juger de notre existence : c'est la *cœsthésie* (*conscience du moi* des métaphysiciens). 2° La *conscience*, dans l'acception ordinaire du mot, est un mode d'émotion ou de modification de l'ensemble des instincts altruistes (dit ordinairement *sens moral*), entraînant une activité correspondante des facultés de l'entendement ou raison. De même qu'une sensation agréable ou douloureuse n'est autre chose qu'une modification des organes des sens qui en sont le siège, plus ou moins prononcée selon leur développement (naturel ou acquis par l'éducation), de même nous jugeons telle action comme bonne ou mauvaise avec plus ou moins de délicatesse, d'énergie et de spontanéité, selon le degré de développement ou d'abaissement (naturel ou dû à l'éducation) du *sens moral* qui donne l'impulsion et des facultés intellectuelles qui la reçoivent et la pénetrent. Ou ce sont nos dispositions naturelles, ou ce sont les idées reçues de la société où nous vivons qui nous font juger une action comme bonne ou mauvaise. Dans le premier cas, c'est la *conscience naturelle* ; dans le second, c'est la *conscience d'éducation*. — *Double conscience*. Phénomène très curieux qui s'observe chez les somnambules. Ils ont deux existences dont chacune ignore l'autre. Dans la veille, ils ne se souviennent pas de ce qu'ils ont fait pendant leur sommeil somnambulique, et, pendant le somnambulisme, ils ne se souviennent pas de ce qu'ils ont fait pendant la veille, quoiqu'ils rattachent très bien ensemble tous les actes qui se passent respectivement dans chacun de ces deux états.

CONSÉCUTIF, **IVE**, adj. [*consecutivus*, de *cum*, avec, et *sequi*, suivre ; all. *nachfolgend*, angl. *consecutive*, it. et esp. *consecutivo*]. On appelle *phénomènes* ou *accidents consécutifs* d'une maladie ceux qui se développent après sa cessation, ou, selon d'autres auteurs, pendant son déclin, sans avoir de rapports directs avec elle.

CONSENSUS, s. m. [angl. *consent of parts*, it. *consenso*]. Mot latin qui signifie *consentement*, et que l'on a conservé en français pour exprimer la relation des diverses parties du corps, plus connue sous le nom de *sympathie*.

CONSERVATION, s. f. [*conservatio*, angl. *conservation*, it. *conservazione*, esp. *conservacion*]. En pharmacie, on appelle ainsi l'art d'empêcher l'altération des drogues et des médicaments, en les plaçant dans les vases, les lieux et de la manière les plus propres à éviter qu'ils perdent leurs propriétés. Il est certaines précautions à prendre pour la *conservation* des médi-

caments : ainsi il faut préserver quelques substances de l'action de la lumière, d'autres de l'humidité, de la chaleur, etc., suivant la nature des composés et des principes qui s'y trouvent. On arrive à la conservation de beaucoup de matières par la concentration, par l'évaporation de l'eau, etc. : c'est ainsi que l'on conserve certains sucs de plantes en les rapprochant, à l'aide de la chaleur, en consistance solide ou presque solide ; que l'on conserve des racines, des fruits, et même des portions d'animaux ou des animaux entiers, en les soumettant à une température plus ou moins élevée, en opérant leur *dessiccation*. V. ce mot.

CONSERVE, s. f. [*conserva*, all. et angl. *Conserve*, it. et esp. *conserva*]. Préparation pharmaceutique de consistance molle et qui cède facilement à la pression. On fait les conserves soit en mêlant une pulpe avec une quantité de sucre suffisante pour la rendre agréable au goût, et susceptible d'être conservée, soit en mêlant du sucre avec une pulpe factice produite en humectant d'eau ou de vin une poudre végétale, ou en incorporant cette même poudre dans un sirop, ou enfin en humectant certains saccharolés avec des liquides aqueux ou vineux. Les conserves ne sont en réalité que des électuaires. Elles ne renferment, en général, qu'une seule substance végétale, et par conséquent elles pourraient être appelées des électuaires simples. — *Conserves*, substances alimentaires conservées. La théorie de la conservation des substances alimentaires se déduit de la connaissance des causes de la putréfaction : soustraire les substances à l'action de la chaleur, de l'humidité et de l'oxygène. C'est sur ces données qu'est fondé un procédé nouveau de conservation des substances végétales. Une première opération consiste à *chauffer* les parties alimentaires des plantes soumises à un courant de vapeur ; elle leur fait subir une sorte de *coction sèche* qui n'en altère pas ou presque pas la couleur ; elle les empêche d'être hygrométriques pour l'air humide après dessiccation, et par suite en prévient la moisissure ou le passage à l'aigre, difficiles à éviter dans les autres procédés. On les dessèche ensuite à un courant d'air à 30°. Elles se réduisent de 80 à 90 pour 100, et peuvent être conservées ou embarquées sur mer en sacs ou en caisses sans s'altérer (Gannal, Verdeil et Dolfuss). Lorsqu'on veut les employer, on les fait tremper de vingt ou trente minutes à une ou deux heures suivant leur nature, dans de l'eau tiède, puis on les fait bouillir. Les légumes reprennent ainsi leur volume, leur apparence, et exactement leur goût primitif. La soustraction de l'électricité est aussi un moyen de conservation. M. Matteucci a placé des morceaux de viande sur des plaques de zinc, et ils se sont conservés frais pendant longtemps, tandis que d'autres, abandonnés à l'air, pourrissaient rapidement.

CONSERVES, s. f. pl. V. **LCNETTES**.

CONSISTANCE, s. f. [*consistentia*, de *cum*, avec, et *sistere*, retenir ; all. *Consistenz*, it. *consistenza*, esp. *consistencia*]. Degré de rapprochement ou de liaison des molécules d'un corps, qui fait que ce corps oppose plus ou moins de résistance à ceux qui agissent sur lui et qui tendent à le diviser. — La *consistance* est un caractère d'ordre physique des tissus normaux ou morbides. Comme dans chaque tissu il y a presque toujours un élément fondamental ou caractéristique, et plusieurs éléments accessoires, la consistance varie souvent (de même que la *coloration*, V. ce mot) selon le plus ou moins d'abondance et de dureté ou de mollesse des matières amorphes (V. **AMORPHE**) et des gra-

nulations graisseuses ou autres éléments accessoires, sans que pour cela la nature du tissu soit changée. On détermine la nature d'un tissu par la détermination des espèces d'éléments qui le composent et de leur arrangement ou texture, ce qui constitue l'étude de leurs caractères d'ordre organique. On comprend dès lors combien sont loin de donner une idée exacte de la réalité les classifications des tissus et des tumeurs qui, comme celles d'aujourd'hui, ne sont fondées que sur les caractères de consistance et de couleur; car, en fait de corps organisés, nos déterminations sont d'autant plus fautives que nous nous éloignons davantage des caractères d'ordre organique, et *vice versa* (V. ANATOMIE). En dehors de ces causes de variations de consistance dans un même tissu (auxquelles, dans les cas morbides, on doit joindre le plus ou moins de vascularité), il faut noter que la consistance des divers tissus est d'autant plus grande qu'ils sont plus exclusivement formés de fibres; et *vice versa* lorsqu'ils sont composés de cellules, à moins que celles-ci ne soient soudées comme dans l'épiderme. Aussi trouve-t-on plusieurs espèces de tumeurs formées de cellules qui ont une même consistance, une mollesse analogue à celle de l'encéphale, par exemple; mais, comme dans le groupe des cellules il en existe de plusieurs espèces bien distinctes, beaucoup de produits morbides qui ont la même consistance et la même couleur sont d'espèces fort différentes aussi. — État d'un fluide qui s'épaissit; degré de densité de ce fluide. C'est dans ce sens que l'on dit: faire bouillir une substance liquide jusqu'à consistance de sirop, d'extrait, d'électuaire.

CONSOLIDANT, AXTE, adj. et s. m. [*consolidans*, de *consolidare*, affermir; it. *consolidante*]. On désignait autrefois sous ce nom des substances médicamenteuses ou des topiques que l'on employait dans la vue de consolider la réunion des parties divisées, les cicatrices, etc.

CONSOMMÉ, s. m. [*consummatum*, ζομαζ, all. *Kraftbrühe*, angl. *jelly-broth*, esp. *consuñado*]. Bouillon succulent d'une viande très cuite, contenant une plus grande proportion de substances animales que le bouillon ordinaire, et susceptible de se prendre en gelée par le refroidissement.

CONSOMPTIF, IVE, adj. et s. m. [*consumptivus*, all. *zehrend*, it. et esp. *consuntivo*]. On désignait ainsi autrefois des substances caustiques que l'on employait pour consumer et détruire des chairs baveuses, exubérantes, fongueuses, etc.; telles étaient: la pierre à caustère, l'eau phagédénique, etc. V. CATHÉRÉTIQUE.

CONSUMPTION, s. f. [*consumptio*, de *consumere*, consumer; all. *Schwindsucht*, angl. *consumption*, it. *consumazione*, esp. *consumion*]. Diminution lente et progressive des forces et du volume de toutes les parties molles du corps. Ce phénomène appartient à toutes les maladies organiques, et particulièrement à la phthisie, dont il est un des principaux symptômes: il peut aussi être déterminé par un vice de la nutrition, ou même de la digestion, indépendant de toute lésion physique. Le mot *consumption* équivalait aux mots *amaigrissement* et *émaciation*, et exprime tous les degrés par lesquels il faut passer pour arriver de l'embonpoint au marasme.

CONSOUDE, s. f. [*Symphytum officinale*, L., *Consolida major* des officines, all. *Beinwcell*, angl. *consound*, it. *consolida*, esp. *consuelda mayor*]. Plante indigène (pentandr. monogyn., L., borraginées, J.) dont la racine est cylindrique, allongée, noire en dehors, blanche en dedans, d'une saveur douce et très

mucilagineuse. On lui attribuait une action astrigente; mais elle ne jouit de cette propriété qu'à un très faible degré; elle est essentiellement émolliente. On y a trouvé de l'asparagine. Son nom de *consoude* lui vient de ce qu'on lui supposait la vertu de réunir et de consolider les vaisseaux rompus. — *Consoude royale* ou *Consolida regalis* des officines, nom du *ped-d'alonette des champs* (*Delphinium consolida*, L.). Plante renouclacée dont les semences, très âcres, ont été employées comme celles de staphisaigre.

CONSTIPATION, s. f. [*constipatio*, de *constipare*, resserrer; all. *Hartleibigkeit*, angl. *constipation*, it. *costipazione*, esp. *constipacion*]. Difficulté d'aller à la selle; rétention des matières fécales dans le rectum. Ordinairement elle cède aux boissons rafraîchissantes et aux lavements simples; quelquefois cependant il faut avoir recours aux boissons purgatives et aux lavements de même nature; parfois même, chez les vieillards, chez les personnes qui ont fait trop usage de lavements, il faut introduire dans l'anus des suppositoires, ou mieux encore diviser et extraire avec le doigt les matières endurcies.

CONSTITUANT, ANTE, adj. Dans les divers ordres de parties qui composent l'organisme, les unes, fondamentales, le constituent essentiellement: on les appelle substantivement des *constituants*; les autres, émanant des premières, ne sont qu'accessoires quant à la masse, bien qu'indispensables, à l'accomplissement de leurs actes: ce sont les *produits* (V. ce mot). Les *éléments anatomiques*, les *tissus* et *humeurs*, et les *systèmes* se divisent en *constituants* et en *produits*. Les *éléments constituants* naissent chez l'embryon par *substitution* aux cellules embryonnaires (V. SUBSTITUTION), et ne se métamorphosent pas. Les *éléments produits* naissent par *métamorphose* des cellules embryonnaires; et, chez l'adulte, nés aux dépens du blastème que fournissent les tissus constituants, ils se métamorphosent en se développant. Les *tissus constituants* sont généralement sensibles ou contractiles, vasculaires au moins à un certain âge, ou dans quelques unes des parties similaires en lesquelles ils se subdivisent: ils fournissent les matériaux nécessaires à la production des suivants (V. TISSUS). Les *tissus produits* ne sont ni sensibles ni vasculaires. Les *constituants*, éléments ou tissus, sont directement actifs; les autres, indirectement, ne faisant que favoriser les actes et en rendre plus parfaits les résultats dans l'accomplissement des fonctions. Les bases de la distinction capitale entre les *constituants* ou *produisants* et les *produits* est établie à ce dernier mot (V. PRODUIT). On voit, d'après ce qui précède, que les tissus constituants sont: le musculaire, le nerveux, le cellulaire, l'élastique, l'adipéux, l'osseux, le cartilagineux, le tissu du derme des muqueuses, des séreuses, etc. Les *parenchymes* (V. ce mot) sont des tissus constituants, et les épithéliums qui tapissent leurs tubes (épithéliums qui sont des *produits*) leur sont simplement annexés et appliqués de manière à pouvoir se détacher comme l'épiderme cutané, sans être normalement enchevêtrés avec les fibres et les vaisseaux, ou les tubes qui forment la partie essentielle du tissu.

CONSTITUTION, s. f. [*constitutio*, καταστασις, de *stare*, se soutenir, et *cum*, avec; all. *Beschaffenheit*, angl. *constitution*, it. *costituzione*, esp. *constificacion*]. Assemblage de plusieurs parties qui forment un tout. État général de l'organisation particulière de chaque individu, d'où résultent son degré de force physique,

la régularité plus ou moins parfaite avec laquelle ses fonctions s'exécutent, la somme de résistance qu'il oppose aux causes de maladie, la dose de vitalité dont il est doué, et les chances de vie qu'il possède. Une *bonne constitution* est celle où tous les viscères, tous les systèmes, tous les appareils, également développés et doués d'une égale énergie, remplissent leurs fonctions avec aisance et activité. Le défaut d'équilibre dans leur développement et dans leur force établit la différence des *constitutions*; et de même que le défaut d'équilibre dans les humeurs établissait la diversité des *tempéraments*, et les faisait distinguer en *bilieux, sanguins*, etc. — On appelle *constitution atmosphérique*, l'état de l'atmosphère considérée relativement à son influence sur l'économie animale, et *constitution médicale*, le rapport qui existe entre les constitutions atmosphériques et les maladies régnantes.

CONSTITUTIONNEL, ELLE, adj. [all. *constitutionell*, angl. *constitutional*, it. *costituzionale*, esp. *constitucional*]. Qui tient à la constitution, soit individuelle, soit atmosphérique. Cette diversité dans la signification du mot *constitutionnel* rend équivoque l'expression de *maladie constitutionnelle*: c'est, en effet, une maladie qui dépend de la constitution de l'individu ou de l'état de l'atmosphère. L'équivoque cesse quand il s'agit d'une maladie chronique: on entend alors par *maladie constitutionnelle* celle qui semble inhérente à la constitution; celle qui, après avoir attaqué un organe, a fini par affecter tous les systèmes organiques, la constitution tout entière: *syphtis constitutionnelle*.

CONSTRICTEUR, adj. et s. m. [constrictor, de *stringere*, serrer, et *cum*, avec, ensemble; all. *Zusammenschwürer*, angl. *constrictor*, it. *costrittore*, esp. *constrictor*]. Qui resserre en agissant circulairement. — *Muscles constricteurs du pharynx*. Plans musculeux qui concourent à former les parois du pharynx; ils sont au nombre de trois, et se recouvrent partiellement de bas en haut, ce qui les a fait distinguer en *inférieur, moyen* et *supérieur*. Le *constricteur inférieur* s'étend des cartilages cricoïde et thyroïde à la partie moyenne et postérieure du pharynx, où il s'unit avec celui du côté opposé. Il répond aux crico et thyro-pharyngiens de Winslow. Le *constricteur moyen* (hyo-pharyngien et syndesmo-pharyngien, Winsl.) naît des deux cornes de l'os hyoïde et du ligament stylo-hyoïdien, et se termine à la partie moyenne et postérieure du pharynx, comme le précédent. Le *constricteur supérieur* (ptérygo-pharyngien, génio-pharyngien, mylo-pharyngien et glosso-pharyngien, Winsl.), terminé de la même manière postérieurement, a ses attaches antérieurement à l'apophyse ptérygoïde, au ligament intermaxillaire, à la ligne myloïdienne de la mâchoire inférieure et sur les côtés de la base de la langue. — *Constricteurs de la vulve ou du vagin* (*constrictores cunni*). Petits faisceaux musculaires qui, nés un peu au-dessous du clitoris, descendent sur les parties latérales du vagin, et se terminent en se confondant avec le transverse du périnée et le sphincter externe de l'anus.

CONSTRUCTION, s. f. [constrictio, it. *costrizione*, esp. *constricción*]. Synonyme de *resserrement*, qui est plus usité.

CONSULTANT, s. m. [consultus, all. *consultirender Arzt*, it. et esp. *consultante*]. Ce mot, auquel semble devoir être attaché un sens actif, est pris au contraire passivement, et signifie *celui que l'on consulte*. On appelle *médecin consultant* celui qui donne des consultations, soit verbales, soit par écrit; ou celui

qui est appelé à donner son avis sur l'état d'un malade, à conférer sur l'état de ce malade avec le médecin qui a suivi le cours de la maladie.

CONSULTATION, s. f. [consultatio, deliberatio, συμβούλευσις, all. *Gutachten*, angl. *consultation*, it. et esp. *consulta*]. Ce mot signifie l'*avis* que donne un médecin que l'on vient consulter; ou bien un *mémoire* plus ou moins étendu, contenant l'opinion d'un ou de plusieurs médecins sur l'état d'un malade, et sur les moyens de remédier à sa maladie, en réponse à un *mémoire à consulter*. On appelle aussi *consultation* une réunion de médecins auprès d'un malade pour délibérer sur les moyens de le secourir; ou bien enfin le résultat écrit de cette délibération.

CONTABESCENT, ENTE, adj. [de *contabescere*]. Qui est atteint de consommation, de marasme.

CONTACT, s. m. [contactus, de *cum*, avec, et *tangere*, toucher; all. *Berührung*, angl. *contact*, it. *contatto*, esp. *contacto*]. Attouchement, état de deux corps qui se touchent. Dans la théorie des maladies contagieuses, on distingue le *contact immédiat*, qui est l'attouchement d'un malade atteint d'une de ces maladies; et le *contact médiat*, qui est l'attouchement, non du malade lui-même, mais des objets qui l'ont touché. — *Action de contact, phénomènes de contact*. V. CATALYTIQUE.

CONTAGIEUX, EUSE, adj. [contagiosus, all. *ansteckend*, it. et esp. *contagioso*]. Qui se communique par le toucher: *maladie contagieuse*; ou qui transmet la contagion: *air contagieux, miasmes contagieux*. V. CONTAGION.

CONTAGION, s. f. [contagio, contagium, all. *Ansteckung*, angl. *contagion*, it. et esp. *contagio*]. Transmission de la maladie d'un individu à un autre par l'effet d'un contact médiat ou immédiat (V. CONTACT). On appelle *maladies contagieuses* celles qui sont susceptibles de se transmettre d'un individu malade à un individu sain, soit par le contact immédiat de la personne malade, soit par le contact de vêtements ou d'effets provenant de cette personne. Les maladies contagieuses présentent dans leur mode de transmission des différences essentielles, suivant que les principes morbifiques sont des *virus* (variole, rage, etc.), ou qu'au contraire ce sont des *miasmes* répandus dans l'atmosphère. Les premiers n'ont d'action qu'autant qu'ils sont mis, pour ainsi dire, en contact intime avec nos organes; les seconds n'ont besoin que d'être en contact avec la membrane muqueuse de l'appareil respiratoire ou le système cutané. Une *maladie contagieuse miasmique*, une fois produite par une cause locale quelconque, n'a plus besoin, pour se propager, de l'intervention des causes qui lui ont donné naissance; elle se reproduit en quelque sorte d'elle-même; elle se transmet d'individu à individu, indépendamment, jusqu'à un certain point, des conditions atmosphériques. C'est sur cette dernière circonstance qu'est fondée la distinction de la *contagion* et de l'*infection*. Une maladie transmissible par *infection* suppose, pendant son cours comme lors de son début, l'altération de l'atmosphère; les lieux d'où se dégagent les principes pathogéniques sont des foyers qui n'ont d'action que sur les individus placés dans leur sphère d'activité, et chez lesquels existe une prédisposition particulière à recevoir l'influence miasmique, une sorte d'affinité; mais ces individus, une fois atteints de la maladie, peuvent devenir eux-mêmes autant de foyers d'infection, et verser dans l'atmosphère des miasmes susceptibles de transmettre la

maladie à d'autres individus également prédisposés. Il y a bien alors une sorte de *contagion*, puisque le mal est communiqué par un individu qui en est atteint à un individu sain ; mais ce n'est pas par contact d'individu à individu, c'est en altérant l'air ambiant que le premier agit sur le second. — On a quelquefois appelé *contagion vive* la transmission par contact d'individu à individu : c'est la *contagion immédiate*. On appelle alors *contagion morte* la transmission par le contact d'effets provenant d'un malade : c'est la *contagion médiate*.

CONTAGIONNISTE, s. m. [all. *Contagionist*, it. et esp. *contagionista*]. Médecin qui soutient la contagion de la fièvre jaune et de la peste. Il se dit, surtout en vue des mesures de quarantaine, de ceux qui admettent que diverses maladies, étant susceptibles d'être importées par les navires et les marchandises, pourraient être arrêtées par les barrières et les précautions sanitaires.

CONTAGIUM, s. m. Mot latin employé pour désigner la cause connue ou inconnue d'une contagion.

CONTENTIF, adj. [*contineus*, de *continere*, retenir, contenir ; all. *Contentiv-apparat*, it. et esp. *contentivo*]. *Bandage contentif*, bandage qui sert à maintenir en place un appareil (V. **BANDAGE**). — *Appareil contentif*, appareil qui sert à maintenir rapprochés les lèvres d'une plaie, les fragments d'un os fracturé.

CONTIGUÏTÉ, s. f. *Amputation dans la contiguïté*, celle où l'on fait passer le couteau entre les os qui forment une articulation.

CONTINENCE, s. f. [*continentia*, all. *Keuschheit*, angl. *continence*, it. *continenza*]. Abstinance du coït.

CONTINENT, ENTE, adj. [*contineus*]. Ce mot, en pathologie, est à peu près synonyme de *continu*. On a nommé *cause continente*, une cause, ou réelle ou présumée, qui, ayant produit une maladie, continue d'agir et prolonge son effet pendant toute la durée de cette maladie. On a appelé *fièvre continente* celle qui conserve durant son cours le même degré d'intensité, sans aucune rémission ni exacerbation sensible.

CONTINU, UE, adj. [*continuus*]. Qui ne présente point d'interruption. *Fièvre continue*. V. **FIÈVRE**.

CONTINUITÉ, s. f. *Solution de continuité*, séparation, soit congénitale, soit accidentelle, de parties qui sont continues dans l'état normal.

CONTONDANT, ANTE, adj. [*contundens*, de *contundere*, broyer, écraser ; all. *quetschend*, esp. *contundente*]. Qui fait des contusions. On appelle *corps contondants* tous les corps ou instruments ronds, obtus et non tranchants, qui meurtrissent et déchirent les parties sans les couper ni les piquer : ils produisent des contusions et des plaies contuses.

CONTRACTILE, adj. [*contractilis*, all. *Zusammenziehbar*]. Se dit des parties organiques auxquelles le rapprochement de leurs molécules communique des mouvements plus ou moins manifestes. La fibre musculaire est *contractile*.

CONTRACTILITÉ, s. f. [*contractilitas*, all. *Zusammenziehbarkeit*, angl. *contractility*, it. *contrattilità*, esp. *contractilidad*]. Propriété vitale élémentaire, caractérisée par ce fait que, alternativement, l'élément ou la substance organisée qui en jouit se raccourcit dans un sens, et augmente de diamètre dans l'autre. On donne le nom de *contraction* à ce phénomène caractéristique pris dans son ensemble. Le fait peut avoir lieu rapidement ou lentement, pendant toute la durée de la vie de l'élément, comme on le voit pour les cils des cellules

épithéliales et les spermatozoïdes libres, ou avec des intermittences plus ou moins grandes : c'est ce que montrent les fibres musculaires de la vie animale. Plusieurs espèces d'éléments anatomiques jouissent de la contractilité : telle est la substance de la première et deuxième tunique des capillaires. Le résultat de la contractilité est la locomotion ou changement de place, soit d'une ou de plusieurs des parties de l'élément par rapport à un autre, soit de la totalité de ce corps par rapport aux objets voisins. La contractilité est *musculaire, volontaire et involontaire* (*myotilité*), *dartoïque* ou des fibres musculaires de la vie organique mêlées au tissu cellulaire, *vibratile* ou *ciliaire*, selon les espèces d'éléments anatomiques qui en sont doués. Toute propriété d'ordre organique animale a non seulement pour condition les propriétés *végétatives* telles que la nutrition, etc., mais encore une ou plusieurs propriétés d'ordre physique. La contractilité en particulier a pour condition d'existence l'*élasticité* ; elle la suppose, car la *fibre raccourcie* par la contraction *resterait telle*, si l'élasticité, propriété physique, ne la ramenait à son état primitif ; *élasticité* caractérisée par ce fait, que la matière qui en est douée manifeste aussi bien l'*extensibilité* quand elle a été raccourcie ou comprimée, que la *rétractilité* quand elle a été allongée, distendue. *Contractilité* n'est pas synonyme d'*irritabilité* ; ce mot désignant spécialement la propriété vitale élémentaire de beaucoup d'éléments. *Myotilité* désigne plus spécialement la contractilité des éléments musculaires. Toute *contractilité* n'est pas *myotilité* ; en d'autres termes, les éléments musculaires ne sont pas les seuls qui soient doués de la contractilité : exemple, les cils vibratiles des épithéliums. La contractilité est toujours *animale* ; elle appartient toujours à des éléments anatomiques des animaux, sauf peut-être pour les spermatozoïdes des algues, etc. L'expression *contractilité de tissu*, employée dans le but de distinguer une propriété physique, a été remplacée par l'expression *rétractilité*, tirée des sciences physiques. La propriété physique opposée à la rétractilité est l'*extensibilité* ; les deux réunies sur un même corps constituent l'*élasticité*. Le *racornissement* est le résultat physico-chimique de l'enlèvement ou expulsion d'un ou de plusieurs des principes constituants d'un corps organisé. Le *dessèchement* est le simple effet physique de la suppression de l'eau qui concourt à constituer la manière organisée ; il peut s'accompagner de racornissement : exemple, les cartilages. Bichat distingue une *contractilité sensible*, c'est-à-dire évidente ou apparente ; et une *contractilité insensible*, ou seulement appréciable par ses effets. La première, aussi appelée *myotilité*, était dite *volontaire* ou *involontaire*, ou, en d'autres termes, des *appareils de la vie animale* ou de ceux *de la vie organique*. Toutefois il ne faut pas attacher à cette distinction de *contractilité animale* et *contractilité organique* un sens tellement rigoureux, que l'on suppose deux forces motrices tout à fait indépendantes l'une de l'autre. La différence des phénomènes observés tient à ce que ce sont des espèces différentes d'éléments qui jouissent de la contractilité, avec des différences d'énergie d'une espèce à l'autre.

CONTRACTION, s. f. [*contractio*, all. *Zusammenziehung*, angl. *contraction*, it. *contrazione*, esp. *contraccion*]. Resserrement, rapprochement des molécules d'un corps, qui a pour résultat de diminuer le volume en augmentant la densité. — En physiologie, ce mot est généralement pris comme synonyme d'action musculaire.

CONTRACTURE, s. f. [*contractura*, de *contrahere*, resserrer; angl. *contractura*, it. *contrattura*, esp. *contractura*]. Rétraction permanente des muscles fléchisseurs, devenus peu à peu de plus en plus roides et durs, en même temps qu'ils diminuent de longueur et d'épaisseur, de manière à former des cordes inflexibles qui s'opposent à l'extension des parties. État de contraction et de rigidité auquel les muscles n'arrivent ordinairement que d'une manière lente et progressive, à la suite de rhumatismes, de névralgies, de convulsions. Suivant que tel ou tel ordre de muscles prédomine, le membre contracturé est maintenu dans une extension ou une flexion plus ou moins forte. Dans cet état maladif, le tissu musculaire forme des espèces de cordes dures qui se dessinent sous la peau. Les *contractures* sont très communes chez les individus atteints d'affections du cerveau ou de la moelle épinière.

CONTRARIA CONTRARIIS. Les contraires par les contraires. V. ÉNANTIOSE.

CONTRASTE DES COULEURS. Nom donné par Chevreul à l'ensemble des phénomènes qui surviennent par le rapprochement des couleurs; il distingue le *contraste simultané* et le *contraste successif*. Le premier consiste dans l'exhaussement ou l'altération, en diverses manières, de la nuance de deux ou d'un plus grand nombre de couleurs placées les unes auprès des autres. Deux couleurs semblables, mais différentes de nuances, mises l'une à côté de l'autre, paraissent plus dissemblables que vues isolément; deux couleurs différentes, rapprochées, changent de ton ou de nuance par suite de leur influence réciproque; lorsque les couleurs sont complémentaires, elles se renforcent réciproquement, en projetant l'une sur l'autre la nuance semblable. Le contraste successif est dû à la persistance de l'image d'un corps coloré, vu pendant longtemps, sur la rétine; il consiste à faire voir les objets teints de la couleur complémentaire de celle du corps qui avait primitivement agi sur l'œil: ainsi, quand on a longtemps contemplé un corps de couleur verte, par exemple, les objets que l'on regarde ensuite paraissent teints en rouge, qui est la couleur complémentaire du vert.

CONTRAYERVA, s. m. [*radix contrayervæ*]. Racine

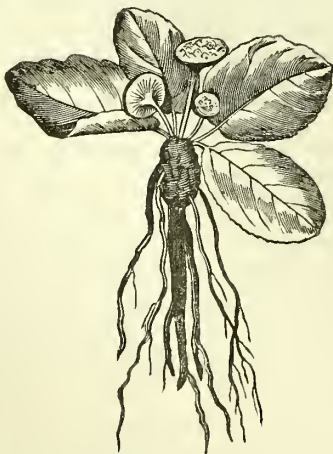


Fig. 101.

courbée, d'un brun rougeâtre en dehors, blanche en dedans, composée d'un tubercule noueux, oblong, de

3 à 6 centimètres de longueur, des côtés duquel partent des radicelles très minces. Son odeur est aromatique; sa saveur, d'abord faiblement amère, paraît ensuite âcre; elle contient beaucoup de mucilage. Elle provient de plusieurs espèces de *Dorstenia*, et particulièrement du *Dorstenia brasiliensis*, Lamk, ou *Coa-apia* de Margraff et Pison, plante de la famille des mûriers, voisine des urticées (Fig. 101). Son nom (*contrayerva*), qui signifie *herbe contre* (sous-entendu *poison*), lui vient de la propriété qu'on lui attribuait de neutraliser les venins. Elle est excitante et diaphorétique; on l'administre en poudre (à la dose de 2 gram. à 4 gram. ou 8 gram.), en infusion (racine, 4 gram., dans eau 500 gram.). On en prépare aussi un sirop et une teinture alcoolique. V. DRAKE.

CONTRE-COUP, s. m. [all. *Gegenstoss*, it. *contraccolpo*, esp. *contragolpe*]. Ébranlement qu'éprouvent certaines parties du corps, à l'occasion d'un choc reçu dans d'autres parties plus ou moins éloignées et souvent diamétralement opposées. Par extension, on a donné le nom de *contre-coup* aux effets mêmes de cet ébranlement. Le *contre-coup* a lieu toutes les fois qu'un coup, sans être assez fort pour rompre ou diviser les parties immédiatement atteintes, leur donne une secousse qu'elles transmettent à d'autres parties moins résistantes.

CONTRE-EXTENSION, s. f. [*contra-extensio*, de *contra-extendere*, étendre en sens contraire; all. *Gegenstreckung*, angl. *counter-extension*, it. *contr'estensione*, esp. *contra-estencion*]. Action opposée à l'extension, et qui consiste à retenir fixe et immobile la partie supérieure d'un membre, lorsqu'on opère la réduction d'une fracture ou d'une luxation.

CONTRE-FRACTURE, s. f. Fracture qui s'est produite à un endroit différent du point frappé.

CONTRE-INDICATION, s. f. [*contra-indicatio*, all. *Gegenzanzeige*, angl. *counter-indication*, it. *contra-indicazione*, esp. *contra-indicacion*]. Circonstance qui empêche de faire ce que semblerait d'abord exiger la nature de la maladie.

CONTRE-MARQUE, s. f. Fausse marque que les maquignons creusent avec un burin sur la table des incisives du cheval pour imiter l'orifice du cornet dentaire, vulgairement *germe de fève*, et faire paraître les animaux plus jeunes. Elle est facile à reconnaître par l'absence, autour de la cavité artificielle, du cercle d'émail qui borde l'orifice naturel du cornet interne.

CONTRE-OUVERTURE, s. f. [*incisio priori opposita*, all. *Gegenöffnung*, angl. *counter-opening*, it. *contrapertura*, esp. *contrabertura*]. Incision pratiquée dans un point plus ou moins éloigné de l'ouverture d'une plaie, lorsque celle-ci n'est pas située d'une manière favorable à l'écoulement du pus ou à l'extraction d'un corps étranger.

CONTRE-POISON, s. m. [*antidotum*, all. *Gegengift*, esp. *contra-veneno*]. Substance peu ou point nuisible à l'économie, susceptible d'être ingérée impunément ou à peu près, qui neutralise le poison dans les voies digestives de la même façon qu'elle le ferait dans un vase de laboratoire, le décompose, se combine avec lui, et le transforme en un corps inerte ou beaucoup moins dangereux.

CONTRE-STIMULISME, s. m. [it. *contro-stimulismo*]. Doctrine du *contre-stimulus*. V. ce mot.

CONTRE-STIMULISTE, s. m. Nom donné aux médecins qui adoptent les principes du contre-stimulisme.

CONTRE-STIMULUS, s. m. [de *contra*, contre, à l'opposé, et *stimulus*, aiguillon; all. *Gegenreiz*, angl. *contro-stimulus*, it. *contro-stimolo*, esp. *contro-stimulo*]. La doctrine du *contre-stimulus*, appelée aussi *rasorisme*, du nom de Rasori, son auteur, ou *contre-stimulisme*, a de l'analogie avec celle de Brown. Les médecins de l'école de Rasori admettent que la santé est le résultat de deux forces opposées, également actives, qui se contre-balaudent et s'équilibrent parfaitement: ils donnent à ces deux forces le nom de *stimulus* et de *contre-stimulus*. La *stimulation* et la *contre-stimulation* en sont le produit. Dans toute maladie, il y a excès de l'une ou de l'autre; de là deux classes seulement d'agents thérapeutiques: les *stimulants*, pour combattre l'excès du *contre-stimulus*, et les *contre-stimulants*, pour détruire l'excès du *stimulus*. Ils rangent au nombre des *stimulants*: les aliments, l'opium, les liqueurs alcooliques, les substances aromatiques. Ils admettent des *contre-stimulants indirects* (abstinence, saignée, action du froid); et des *contre-stimulants directs*, parmi lesquels ils placent une foule de substances dont l'action diffère essentiellement: les préparations antimoniales, mercurielles, ferrugineuses, les sels purgatifs alcalins, l'ipécacuanha, la scille, le colchique, la gomme-gutte, le séné, la strychnine, la belladone, etc. Ces diverses substances, que les médecins contre-stimulistes administrent en général à hautes doses, et d'après des règles que l'expérience leur a fait connaître, paraissent produire des effets différents de ceux qu'elles déterminent à doses plus faibles. Cette recherche empirique des médicaments, de leurs doses et de leur emploi, a déjà enrichi la thérapeutique de ressources précieuses, et elle forme le seul caractère véritablement utile de la doctrine rasiérienne, de même que le caractère véritablement utile de la doctrine de Broussais fut la réforme des idées concernant le rapport de la pathologie à la physiologie. Quelques-uns écrivent *contro-stimulus*, *contro-stimulant*, *contro-stimulisme*.

CONTREXEVILLE. Village à quatre lieues de Mirecourt (Vosges), qui possède des eaux minérales ferrugineuses, beaucoup employées dans les affections des voies urinaires, et particulièrement dans la gravelle.

CONTURSI (royaume de Naples). Sources chaudes et froides d'eaux sulfuro-salines.

CONTUS, USE, adj. [de *contundere*, écraser, meurtrir; all. *gequetscht*, angl. *contused*]. Meurtri, froissé. *Plaie contuse*, solution de continuité des parties molles compliquée avec la contusion.

CONTUSION, s. f. [*contusio*, all. *Quetschung*, angl. *bruise*, it. *contusione*, esp. *contusion*]. Lésion produite dans les tissus vivants par le choc des corps orbes ou à surface plus ou moins large, sans solution de continuité à la peau. Les corps contondants froissent, rompent les fibres des tissus: de là une infiltration ou un épanchement de sang, un gonflement plus ou moins considérable, une ecchymose plus ou moins étendue; de là, par conséquent, une douleur plus ou moins vive, qui est remplacée par un état d'engourdissement, d'insensibilité, de stupeur, si la contusion a été assez violente pour déterminer une forte commotion, ou une désorganisation immédiate ou profonde. A ces phénomènes succède une inflammation plus ou moins intense, qui détermine la résolution de la tumeur et la résorption du sang infiltré ou épanché, ou bien la formation d'abcès, et quelquefois la gangrène des parties contuses. L'eau froide, souvent renouvelée,

l'eau végéto-minérale, l'eau vinaigrée à laquelle on ajoute du sel commun ou quelque autre substance saline, sont les meilleurs topiques pour les contusions récentes. L'eau-de-vie camphrée et les eaux spiritueuses dites vulnéraires sont aussi très efficaces, quoiqu'elles aient une action toute différente. Les sangsues et les ventouses scarifiées conviennent spécialement dans les contusions profondes des membres ou des parois des cavités splanchniques; mais elles doivent être précédées de la saignée générale chez les sujets robustes; elles sont plus nuisibles qu'utiles lorsque la contusion est superficielle. Dès qu'il se manifeste, dans la partie contuse, de la tension, de la douleur, de la chaleur, il faut cesser l'emploi des réfrigérants et des résolutifs, et employer les topiques émollients. Quelquefois il y a en même temps contusion plus ou moins profonde et division ou dilacération des téguments; la blessure est alors une plaie contuse: telles sont les plaies d'armes à feu.

CONVALESCENCE, s. f. [*convalescentia*, all. *Genesung*, angl. *convalescence*, it. *convalescenza*, esp. *convalescencia*]. Période de transition entre la maladie qui n'existe plus et le retour parfait de la santé et des forces au degré que comporte la constitution individuelle. Le convalescent est guéri, mais encore faible; ses fonctions n'ont pas encore recouvré l'entière énergie de leur exercice régulier. En général, on n'entend par *convalescence* que l'état de langueur générale qui subsiste, dans diverses fonctions, plus ou moins longtemps après une maladie de quelque gravité. Il faut bien se garder de la confondre avec la période de déclin, ou avec l'amendement des symptômes qui se lie à la transformation d'une maladie, ou à son passage de la forme aiguë à la forme chronique.

CONVALESCENT, ENTE, adj. et s. [*convalescens*]. Celui qui est en convalescence.

CONVOLUTÉ, ÉE; adj. [*convolutus*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont roulées sur elles-mêmes ou autour d'un autre corps, de manière à former un cornet: *feuilles convolutées*.

CONVOLUTIF, IVE, adj. On appelle *feuille convolutive* celle qui est roulée sur elle-même, de sorte que l'un de ses bords représente un axe autour duquel le reste du limbe décrit une spirale.—*Préfloraison convolutive*, synonyme de *préfloraison imbriquée*.

CONVOLVULACÉES, s. f. pl. [*convolvulacæ*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines hypogynes, à laquelle le *liseron* (*Convolvulus*) a donné son nom. Les convolvulacées sont des plantes herbacées ou suffrutescentes, souvent volubiles et grimpantes, à feuilles alternes simples ou plus ou moins profondément lobées. Les fleurs sont axillaires ou terminales; le calice monosépale, persistant, à 5 divisions; la corolle monopétale, régulière, à 5 lobes plissés; 5 étamines insérées au tube de la corolle; ovaire simple et libre, porté sur un disque hypogyne, et présentant 2 à 4 loges; style simple ou double. Le fruit est une capsule dont les sutures correspondent aux cloisons. L'embryon, dont les cotylédons sont plans et chiffonnés, est roulé sur lui-même, et placé au centre d'un endosperme mou et comme mucilagineux.

CONVOLVULINE, s. f. Alcaloïde retiré par Marquart de la racine du *Convolvulus scammonia*.

CONVULSÉ, ÉE, adj. Se dit d'un muscle maintenu dans l'état de contraction par des convulsions.

CONVULSIBILITÉ, s. f. [*convulsibilitas*]. Disposition aux convulsions.

CONVULSIF, IVE, adj. [*convulsivus*, all. *Krampfhaft*, angl. *convulsive*, it. et esp. *convulsivo*]. Qui est accompagné de convulsions, ou analogue aux convulsions : *toux convulsive*. — On entend quelquefois par *convulsif* ce qui peut donner des convulsions.

CONVULSION, s. f. [*convulsio*, de *convellere*, secouer, ébranler; all. *Krampf*, angl. *convulsion*, it. *convulsione*, esp. *convulsión*]. Contraction involontaire et instantanée des muscles, assez énergique pour produire un mouvement irrégulier du tronc et des membres, avec secousses plus ou moins violentes et brusques, phénomènes qui se reproduisent à plusieurs reprises, après des intervalles plus ou moins longs de relâchement et de calme. Autrefois on distinguait les convulsions en *toniques*, celles dans lesquelles la contraction des muscles est permanente, et en *cloniques*, celles qui sont caractérisées par des mouvements alternatifs de contraction et de relâchement. Les muscles sont évidemment les organes mis en exercice dans l'acte convulsif; mais cet acte se lie nécessairement à un désordre quelconque de l'innervation. Il ne peut être que le symptôme ou la conséquence d'une lésion du système nerveux, soit directe, soit sympathique, bien que les convulsions se manifestent souvent d'une manière spontanée et indépendante de toute inflammation et de toute altération organique appréciable des solides, mais dépendant du cours ou de l'accumulation plus ou moins irrégulière du sang et de la sérosité cérébrale, ou de l'état du sang. Le traitement est nécessairement aussi variable que les causes.

CONVULSIONNAIRE, adj. et s. On a désigné sous le nom de *convulsionnaires* des individus affectés de convulsions par suite d'idées mystiques et fantastiques, comme les Ursulines de Loudon ou les malades qui allaient prier sur le tombeau du diacre Paris. Des phénomènes très singuliers d'insensibilité se manifestèrent durant cette épidémie, qui rentre dans la classe des maladies extatiques et religieuses. V. MALADIES RELIGIEUSES.

COPAHÈNE, COPAHUVÈNE, s. m. Base du camphre artificiel d'essence de copahu ou chlorhydrate de copahène, qui se forme lorsqu'on fait passer un courant de gaz acide chlorhydrique dans l'essence de copahu rectifiée; cristallisable, fusible à 77°. (C²⁰H²⁷Cl.)

COPAHIER, s. m. [*Copaifera*]. Nom de genre de l'arbre (légumineuses cassiées ou césalpiniées et non papilionacées) qui fournit le copahu. L'espèce la plus répandue est le *Copaifera officinalis*, L. Les autres sont les *C. guyanensis*, *Langsdorffii*, *coriacea*, *cordifolia*, *Sellowii*, *Martii* et *oblongifolia*. Les copahiers croissent au Brésil, à Cayenne et dans la Colombie.

COPAHIVIQUE, COPAHUIQUE ou COPAHUVIQUE (ACIDE). Nom donné à la résine cristallisable et acide du baume de copahu, qui possède, d'après Rose, la même composition que la colophane.

COPAHU, s. m. Le copahu est une *oléo-résine* ou térébenthine, et non un baume, comme semble l'indiquer le nom de *baume de copahu*. Il ne renferme en effet pas d'*acides benzéique* ni *cinnamique* dont la présence caractérise les baumes. Sa composition est : essence ou huile volatile isomérique avec celle de citron (C²⁰H¹⁹), de 32 à 47; acide copahivique, 38 à 52; résine visqueuse, 1,65 à 2,13. (V. BAUME et BLENNORRHIAGIE.) — *Camphre de copahu* (chlorhydrate solide d'essence de copahu), corps cristallisable ne jouissant

d'aucun pouvoir rotatoire, obtenu par action de l'acide chlorhydrique sec sur l'essence de copahu. (C¹⁹H¹⁹Cl.)

COPAL, s. m., ou **COPALE**, s. f. [*resina copal*]. *Copal* est un nom mexicain des résines brûlées dans les temples, qui a été donné par Monarédés à la *résine courbaril* (V. ANIMÉ), et s'est étendu à des résines d'Orient d'origine différente. — *Copal dur* (ou *résine animé dure orientale*). Il ne vient pas du Mexique, mais de Madagascar, et de là il est transporté sur divers points de l'Inde, d'où il nous arrive. Il est fourni par l'*Hymenaea verrucosa*, Lamk, légumineuse cassiée à fruit brun noirâtre vernissé par la résine. Il est : 1° en *larmes* ou *stalactites*, et est dit alors de *Madagascar*, dur, à cassure vitreuse, lisse et polie à la surface; 2° trouvé à terre, enfoui dans le sable, c'est le *copal dit de Bombay*: l'extérieur en est opaque et friable, par suite de l'action de l'humidité; 3° ce dernier, débarrassé de sa croûte extérieure impure à l'aide d'un soluté de carbonate de potasse, est dit *copal de Calcutta*: il est en morceaux jaune pâle, dur, vitreux, chagriné. Il est formé de cinq sortes de résines acides différentes par leurs réactions isomères ou voisines avec la plus abondante (C⁴⁰H³²O⁷). — *Copal tendre* ou *demi-dur*, ou *animé tendre orientale*, en larmes globuleuses quelquefois du volume du poing. Il vient d'arbres voisins de celui qui donne le copal dur. — *Copal tendre du Brésil* (V. ANIMÉ). — *Copal tendre de Nubie*. V. DAMMAR *selon* ou *friable*. — *Copale fossile* ou *résine de Highate*, substance résineuse jaune ou brune, sans acide fuminique, des argiles blanches près de Londres. — La *fausse gomme copale* (*copal de Santo de Guatemala*), qui nous est envoyée de l'Amérique septentrionale (États-Unis et Mexique), et que Lémery a appelée *faux karabé*, provient du *sumac ailé* (*Rhus copallinum*, L.), de la famille des térébinthacées. Toutes ces résines sont stimulantes; mais elles ne sont plus employées que pour les vernis.

COPALCHI, s. m. Écorce fébrifuge, qui a été considérée comme fournie par un pseudo-kina (*strychnos*); elle a donné à l'analyse une substance différente de la strychnine. Cette écorce est mince, aplatie, d'une couleur jaune ocracée, granuleuse; elle développe dans la bouche une amertume désagréable, suivie d'asthénie. — *Copalche* ou *copalchi* est aussi le nom de l'écorce d'une euphorbiacée, le *Croton pseudo-china*, Schiede, du Mexique, ou *casarille de la Trinité de Cuba*. Elle est en longs tubes droits cylindriques; saveur amère et térébinthacée; elle contient une résine âcre aromatique, un principe amer, une huile grasse concrète.

COPALINE, s. f. [*copalina*]. Principe immédiat découvert dans la résine copale. C'est une substance incolore, dure, friable, insoluble dans l'eau et l'alcool, formant avec l'éther une masse comme gélatineuse.

COPHOSE, s. f. [*cophosis*, de *κόφος*, sourd; all. *Taubheit*]. Diminution ou abolition du sens de l'ouïe. V. SURDITÉ.

COPROCRITIQUE, adj. [*coprocriticus*, de *κόπρος*, excrément, et *κρίνω*, je sépare]. Synonyme d'*eccoprotrique*. V. ce mot.

COPROSTASIE, s. f. [*coprostasis*, de *κόπρος*, excrément, et *ἵσταναι*, j'arrête]. Rétention des excréments, constipation.

COPULATION, s. f. [*copulatio*, all. *Begattung*, it. *copulazione*]. Union des sexes; synonyme de *coit*.

COO, s. m. [*gallus*, *ἀλαζγουών*, all. *Hahn*, angl. *cock*, it. et esp. *gallo*]. Genre d'oiseaux de l'ordre des

gallinacés, famille des faisans. La *poule* en est la femelle; le *poulet*, le jeune mâle; la *pillette*, la jeune femelle; les *poussins*, les petits. Pourvus de crête au moins chez le mâle, et de barbillons dans les deux sexes. Les testicules de coq, desséchés et pulvérisés, ont été employés contre l'impuissance par les anciens. — Les espèces sont : *a. Coq géant* ou *jago* (*Gallus giganteus*, Temm.), de Sumatra; domestiqué par quelques peuplades de l'Inde, il paraît la souche de notre *coq de Caux*, ou *coq russe* ou de *Padoue*. — *b. Coq Bankiva* (*G. Bankiva*, Temm.), de Java, considéré comme souche des races vivantes, dont les deux dernières sont peut-être de véritables espèces : 1° *coq domestique* (*G. domesticus*, Brisson); 2° *coq huppé* (*G. cristatus*, Brisson); 3° *coq de Turquie* (*G. pusillus*, Temminck); 4° *coq de Bantam* (*G. bantius*, Brisson); 5° *coq pattu*; 6° *coq de Camboge*; 7° *coq nain* (*G. pumilio*, Brisson), de Madagascar, aussi à pattes emplumées, auquel se rattache, comme race anormale, le *coq à cinq doigts* (*G. pentadactylos*, Brisson). — *c. Coq de Sonnerat* (*G. Sonneratii*, Temm.), de l'Inde, considéré longtemps comme source du coq domestique, dont les femelles ressemblent beaucoup à nos poules. — *d. Coq nègre* ou de *Mozambique* (*G. morio*), sauvage dans les Indes, domestiqué par divers peuples et en Allemagne. — *e. Coq laineux* ou à *duvet* (*G. japonicus*, Brisson, *lanatus*, Temminck), du Japon, de la Nouvelle-Guinée, etc., connu seulement à l'état domestique. — *f. Coq crépu* (*G. crispus*, Brisson), sauvage et domestiqué, des parties chaudes de l'Asie. — *g. Coq sans queue* (*G. ecaudatus*, Temminck), sauvage à Ceylan, domestiqué en divers pays (Virginie, etc.); manque de la dernière vertèbre coccygienne, ce qui l'a fait à tort regarder comme race anormale. Toutes les espèces domestiquées donnent des métis féconds.

COQ-DES-JARDINS, s. m. V. TANAISIE.

COQUE, s. f. [*coccum*, all. *Schale*]. On appelle *coque*, en botanique, un fruit ou une portion de fruit sec, dont la déhiscence a lieu avec élasticité, à cause d'un ressort membraneux situé à sa base. — Mirbel nomme *coques* les loges closes d'un péricarpe pluriloculaire, qui se séparent les unes des autres à la maturité, qu'elles soient déhiscences ou indéhiscences. — Candolle désigne ainsi les carpelles qui ne présentent que la suture ventrale ou séminifère, et qui ne diffèrent du *follicule* du même auteur qu'en ce qu'ils s'ouvrent avec élasticité.

COQUE DU LEVANT, s. f. [all. *Kokkelskörner*]. On connaît sous ce nom les drupes desséchées de l'*Anarhata cocculus*, Arnott et Wight (*Cocculus suberosus*, DC., *Menispermum cocculus*, L.), de la famille des ménispermacées, arbuste sarmenteux du Malabar et des Moluques. Ces fruits, qui viennent des Grandes-Indes, sont ovoïdes, globuleux, de la grosseur d'une merise, convexes d'un côté, anguleux du côté opposé, glabres et ridés. La graine contenue dans le péricarpe est huileuse, blanchâtre et très amère; ses propriétés vénéneuses paraissent dues à la picrotoxine, qui s'y trouve unie avec un acide dit *ménispermique*. On s'en est souvent servi pour enivrer le poisson dans les rivières et le prendre avec facilité, et l'on assurait qu'elle ne lui communiquait aucune propriété malfaisante; mais le contraire paraît aujourd'hui démontré.

COQUELICOT, s. m. [*Papaver rhœas*, L., all. *Klatschrose*, it. *papavero selvatico*, esp. *ababol*]. Espèce de pavot qui croît parmi les moissons, et dont les pétales sont employés en infusion, comme diaphoré-

tiques et légèrement calmants. Le coquelicot est une des espèces connues sous le nom vulgaire de *quatre fleurs pectorales*. Ou y a cherché vainement la morphine.

COQUELOURDE, s. f. Nom vulgaire de l'*anémone pulsatille*.

COQUELUCHE, s. f. [all. *Keichhusten*, angl. *hooping-cough*, it. *tosse asiatica*, *pertusse*, esp. *coqueluche*]. Ce nom a été donné successivement, en France, à plusieurs maladies épidémiques, et d'abord, ce semble, à une affection catarrhale qui régna sous Charles VI en 1414, suivant Mézeray, et qui était accompagnée d'un enrouement considérable. Le dictionnaire de Trévoux rapporte également à la coqueluche les épidémies de 1510, 1558 et 1577. Suivant Sauvages, la première était un véritable typhus contagieux, et la seconde une esquinancie maligne. On dit que le mot *coqueluche* vient de ce que d'abord ceux qui étaient affectés de cette maladie se couvraient d'un capuchon ou coqueluchon. Aujourd'hui on appelle *coqueluche* (en latin *pertussis*) une toux violente et convulsive, revenant par quintes, à des intervalles plus ou moins longs, et consistant en plusieurs expirations successives, suivies d'une inspiration lente, pénible et sonore. Elle attaque surtout les enfants, depuis la naissance jusqu'à la seconde dentition. Elle est souvent épidémique, et son caractère contagieux est généralement reconnu aujourd'hui. La toux revient par quintes violentes, plus fréquentes la nuit, le matin et le soir, que dans le jour, précédées d'un chatouillement incommode, d'une sensation pénible au pharynx ou à l'estomac, de dyspnée, d'une anxiété extrême. Pendant les quintes, les secousses et l'agitation sont accompagnées souvent de douleurs déchirantes dans le thorax; le pouls est accéléré et concentré, la suffocation est imminente, la face est rouge et gonflée. Après la quinte, qui se termine souvent par un vomissement glaireux, la fatigue, la pesanteur de la tête, le trouble de la respiration et de la circulation, diminuent peu à peu, et les enfants retournent à leurs jeux. La coqueluche est une maladie peu dangereuse, à moins qu'elle ne se prolonge indéfiniment. Il y a, dans le traitement, deux indications à remplir : combattre l'irritation par les antiphlogistiques, et attaquer le caractère nerveux des quintes de toux au moyen des antispasmodiques. C'est dans ce dernier but, qui est presque toujours le principal, qu'on emploie avec avantage l'extrait de jusquiame, et surtout celui de belladone; on vante aussi l'application extérieure de la pommade stibiée d'Autenrieth. De légers vomitifs, très fréquemment répétés, réussissent presque toujours. La *potion d'ipécacuanha composée* du Codex, ou *potion contre la coqueluche*, est composée de : ipécacuanha, 4 gram., et de follicules de séné, 8 gram., que l'on met infuser pendant douze heures dans eau bouillante, 192 gram., d'oxymel scillitique et de sirop d'hysope, à 32 gram., que l'on ajoute à l'infusion, après l'avoir passée. Des aspersions d'éther sur le lit ou les vêtements du malade diminuent l'intensité des accès. On a aussi recommandé le café comme propre à diminuer la fréquence et la force des quintes.

COQUERELLE, s. f. ou **COQUERET**, s. m. Sur-nom de l'*alkkenge*. V. ce mot.

COR, s. m. [*clavus*, *genurisa*, all. *Leichdorn*, angl. *wart*, it. et esp. *callo*]. Tumeur épidermique, dure et circonscrite, qui se forme au-dessus des articulations des phalanges, au côté externe de la tête du cin-

quième os métatarsien, et, à la plante du pied, aux extrémités antérieures des trois premiers métatarsiens. On rencontre aussi des cors très douloureux entre les orteils. Les cors sont ordinairement causés par la compression qu'exercent les chaussures trop étroites. Ils se composent d'une portion superficielle, sèche, en tête de clou (*clavus*), formée de plusieurs couches d'épiderme superposées et sans aucune organisation apparente; et d'une autre portion plus étroite, plus profonde, demi-transparente, s'enfonçant à travers le derme jusqu'aux tendons, aux ligaments, au périoste. Cette portion est traversée d'un prolongement papilliforme vasculaire; c'est elle qui distingue le *cor* du simple *durillon*, qui ne consiste que dans l'endurcissement des couches épidermiques. Les cors, dans les temps humides, se gonflent comme tous les corps hygométriques; ils augmentent de volume, et exercent une pression plus forte sur les parties sous-jacentes: de là les souffrances qu'ils occasionnent, souffrance qui ont leur siège, non dans la substance inerte, mais dans les parties qu'elle comprime. On se contente, le plus ordinairement, pour faire cesser cette douleur, d'enlever les couches épidermiques à des époques plus ou moins éloignées; mais les pédicules extirpent complètement les cors en crenant avec une aiguille courbe, à pointe mousse, le tubercule calleux, et pénétrant ainsi jusqu'à ses plus profondes adhérences. On a préconisé tour à tour, pour détruire les cors, des emplâtres de toute espèce, les feuilles de jubarbe ou d'éclaire, la baudruche, etc.; mais ces moyens sont généralement inefficaces: la cautérisation par les acides azotique et sulfurique, par la potasse caustique ou la pierre infernale, etc., réussit quelquefois, mais de graves accidents peuvent en résulter.—Les vétérinaires donnent le nom de *cors* à une affection de la peau qui est le résultat d'une compression forte et longtemps continuée, et qui est caractérisée par une inflammation douloureuse des parties qui environnent l'endroit contus, tandis que la peau de cet endroit est devenue insensible. Ces accidents ne peuvent arriver qu'aux parties presque immédiatement situées sur les os; et c'est particulièrement aux côtes, sous la selle, qu'on les rencontre. La portion de la peau ainsi privée de vie forme une eschare que finit par détacher la suppuration qui s'établit au pourtour. Le traitement est alors le même que celui des plaies suppurantes.

CORACO-BRACHIAL, adj. et s. m. Muscle (*coraco-huméral*, Ch.) situé à la partie supérieure interne du bras, et s'attachant d'une part au sommet de l'apophyse coracoïde, de l'autre au bord interne de l'humérus, vers sa partie moyenne. Il est ordinairement traversé par le nerf musculo-cutané, qui parcourt un trajet oblique dans son épaisseur; de là le nom de *muscle perforé* que lui avait donné Casserio.

CORACO-CLAVICULAIRE, adj. [*coraco-claviculaire*]. Nom d'un ligament, appelé aussi *omo-claviculaire*. Il est composé supérieurement de deux faisceaux: l'un, interne, fixé à la tubérosité que présente en dehors la face inférieure de la clavicule; l'autre, externe, attaché à une ligne qui, de cette même tubérosité, se porte à l'extrémité de la clavicule. Inférieurement, ces deux faisceaux s'insèrent à la partie postérieure et externe de l'apophyse coracoïde. On les décrit souvent comme formant chacun un ligament sous les noms de *ligament conoïde* et *ligament trapézoïde*.

CORACO-HUMÉRAL, adj. et s. m. On appelle *liga-*

ment coraco-huméral un ligament implanté au bord externe de l'apophyse coracoïde et à la partie antérieure de la grosse tubérosité de l'humérus. — *Muscle coraco-huméral*. V. CORACO-BRACHIAL.

CORACO-HYOÏDIEN. V. OMOPLAT-HYOÏDIEN.

CORACOÏDE, adj. [*coracoïdes*, de *κόραξ*, corbeau, et *εἶδος*, forme; it. et esp. *coracoïde*]. Nom donné par Galien, et conservé depuis, à l'apophyse qui termine en dehors le bord supérieur ou cervical de l'omoplate (V. ce mot), parce qu'elle a quelque ressemblance avec le bec du corbeau.

CORACOÏDIEN, ENNE, adj. [*coracoïdeus*]. Le *ligament coracoïdien*, ainsi appelé parce qu'il avoisine l'apophyse coracoïde, convertit en trou l'échancrure du bord supérieur de l'omoplate.

CORACO-RADIAL. V. BICEPS.

CORAIL, s. m. [*Corallium rubrum*, Lamarck, *κοράλλιον*, all. *Koralle*, angl. *coral*, it. *corallo*, esp. *coral*]. Le corail, fixé aux rochers sous-marins, sous



Fig. 102.

la forme d'arbuscules plus ou moins branchus, d'un rouge éclatant, est l'axe pierreux de certains polypes de l'ordre des alcyoniens (Fig. 102): lorsqu'on le retire de l'eau, chaque branche pierreuse est recouverte d'une espèce d'écorce charnue renfermant une multitude de petits polypes blanchâtres, à huit tentacules frangés, semblables à des fleurs plutôt qu'à des animaux. La matière calcaire sécrétée à l'intérieur se dépose sur des corps

sous-marins ou au milieu de la masse déjà formée, et constitue une tige qui s'accroît de plus en plus par l'addition de couches nouvelles.—Le corail a été préconisé comme tonique, absorbant, astringent, etc., mais l'analyse a démontré qu'il ne contient que du carbonate de chaux et un peu de gélatine; ou ne l'emploie plus que dans les poudres ou opiat dentifrices.

CORALLINE, s. f. [*Corallina officinalis*, Lamouroux, it. *corallina*, esp. *coralina*]. Plante cryptogame de la classe des algues, famille des floridées, tribu des corallinées, caractérisée par des tiges et rameaux articulés, incrustés d'une matière calcaire blanchâtre ou verdâtre, ce qui l'a fait prendre pendant longtemps pour un *polypier*. Les sporanges sont pédicellés (Fig. 103, vue au microscope), en massue, placés au sommet des articles ou à leur point de jonction; ils s'ouvrent par un pore terminal et renferment des spores allongées, piriformes, d'abord simples, puis se segmentant en quatre. On la trouve dans toutes les mers d'Europe, particulièrement dans la Méditerranée.

La coralline a l'apparence d'une végétation rameuse, homogène, d'un à deux pouces de hauteur, de couleur blanche, rougeâtre ou verdâtre, d'une saveur salée, d'une odeur marine. Elle contient de la gélatine, de l'albumine, du chlorure de sodium, du phosphate, du carbonate et du sulfate de chaux, du carbonate de magnésie, de la silice, de l'oxyde de fer et un principe colorant indéterminé. Elle a été très employée comme vermifuge, aux mêmes doses et sous les mêmes formes que la mousse de Corse, qu'on lui préfère aujourd'hui.

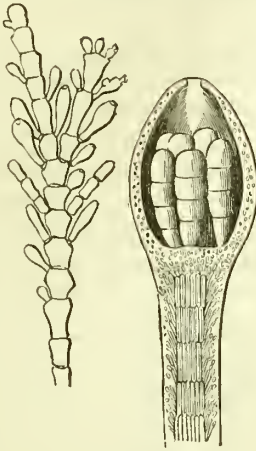


Fig. 105.

CORCOLES. Province de Guadalajara (Espagne). Eau ferrugineuse, emménagogue, tonique, apéritive, recommandée contre les vieilles affections syphilitiques.

CORDE, s. f. [*funis, funiculus*; du latin *chorda*, dérivé de *χορδή*, qui signifie *intestin*, et par suite, corde d'instrument de musique, parce que ces sortes de cordes sont faites d'intestins d'animaux; all. *Saite*, angl. *cord*, it. *corda*, esp. *cuerda*]. — *Corde du tympan* (*funiculus tympani*), rameau du nerf vidien, qui s'introduit dans la caisse du tympan par une ouverture située au-dessous de la pyramide, en sort par la scissure de Glaser, s'accroche au nerf lingual, et finit par se jeter dans le ganglion sous-maxillaire, au niveau de la glande du même nom. — *Corde dorsale*. V. *CHORDA DORSALIS*. — *Cordes vocales*, ou de *Ferrein*, les ligaments inférieurs de la glotte (V. *GLOTTE*). — *Cordes sonores*, petits conduits membraneux que contiennent les canaux demi-circulaires de l'oreille interne. — En pathologie, on donne le nom de *corde* (*chorda*) à un engorgement oblong et plus ou moins douloureux de l'urètre, qui survient souvent dans la blennorrhagie. — Vétérinaire : *Corde de farcin*, engorgement des vaisseaux lymphatiques sous-cutanés, qui ressemble à une corde.

CORDÉ, ÉE, adj. En forme de corde. On donne vulgairement le nom de *chaudepisse cordée* à la blennorrhagie dans laquelle la verge ne peut être redressée à cause de la violence de l'inflammation, qui s'oppose à l'extension de l'urètre, tandis que le corps éaverneux s'allonge comme à l'ordinaire. De cette extension inégale résulte une courbure très prononcée de la verge vers sa surface inférieure, avec sensation de déchirement dans toute la partie engorgée, et surtout au filet. — Vétérinaire : Le flanc est dit *cordé* quand le muscle ilio-abdominal ou petit oblique, très apparent, forme une espèce de corde traversant obliquement cette région. Le flanc cordé est un indice de souffrances abdominales ou le résultat de la maigreur.

CORDEAU, s. m. A l'entrée de l'aqueduc de Sylvius, en avant et en haut, existe une petite bandelette médullaire blanche, transversale, c'est le *levier* ou *poutre* (*vectis seu trabecula*), qui est séparée en deux moitiés par deux filets médullaires dirigés d'avant en

arrière, et immédiatement appliqués l'un contre l'autre dans le milieu : c'est là le *cordeau* (*amussis*, Bergmann), qui dépend de la commissure postérieure. Au milieu du couvercle de l'aqueduc apparaît un corps conique allongé, ayant son sommet dirigé en arrière, et lui-même sillonné dans le milieu. C'est le *cône* (*conus, corpus coniforme, acus, carina, seu plumula*), au devant duquel se trouvent, de chaque côté, des cordons délicats qui sont le *sistre* ou *harmonomètre* (*plumula, harmonometrum seu sistrum*, Bergmann). Celui-ci se continue avec l'organe pneumatique (*organon pneumaticum*, Bergmann), situé dans un enfoncement latéral du canal appelé *recessus cymbiformis seu conchoides*, au bord externe du sistre, depuis la poutre jusqu'à l'extrémité postérieure et inférieure de l'aqueduc.

CORDIAL, ALE, adj. et s. m. [*cordialis* ou *cardiacus*, de *cor*, cœur; angl. *cordial*, it. *cordiale*, esp. *cordial*]. On donne le nom de *cordiaux* aux médicaments qui ont la propriété d'augmenter promptement la chaleur générale du corps et l'action du cœur et de l'estomac. Ce sont des excitants et des stimulants diffusibles.

CORDIFORME, adj. [*cordatus, cordiformis*]. Qui a la forme d'un cœur : *feuilles cordiformes*. Beaucoup disent *cordé* comme synonyme de *cordiforme*.

CORDON, s. m. [dim. de *corde, funiculus*; all. *Strang*, it. *cordone*, esp. *cordón*]. On a donné ce nom, en anatomie et en botanique, à certaines parties qui ont de la ressemblance avec une petite corde. — En anatomie, on appelle : *cordons nerveux*, les principales divisions d'un nerf; *cordons ombilical*, l'ensemble de vaisseaux qui établissent une communication entre le fœtus et le placenta (V. *OMBILICAL*); *cordons spermaticque*, le faisceau vasculaire et nerveux auquel est suspendu le testicule (V. *SPERMATIQUE*). — Les botanistes donnent le nom de *cordons ombilical* au filet plus ou moins développé, plus ou moins délié, qui est fixé d'une part au placenta, et de l'autre à l'ombilic de la graine (Richard le nomme *trophosperme*, et Mirbel *funicule*). Ils appellent *cordons pistillaire* un ou plusieurs filets qui s'étendent du style aux ovules.

CORÉCLISE, s. f. [*corectisis, de κόρη, pupille, et κλείω, je ferme*]. Occlusion de la pupille.

CORRECTASE, s. f. [*corectasis*]. Dilatation de la pupille.

CORRECTOMIE, s. f. [de *κόρη, pupille, et εκτομή, excision*]. V. *IRIDECTOMIE*.

CORÉDIALYSE, s. f. V. *IRIDODIALYSE*.

CORÉDIASTASE, s. f. V. *COREDIASTOLE*.

CORÉDIASTOLE, s. f. [*corediastole, de κόρη, pupille, et διαστέλλειν, étendre*]. Dilatation de la pupille.

CORÉMORPHOSE, s. f. [*coremorphosis*]. Fabrication d'une pupille artificielle.

CORÉPARECLYSE, s. f. [*corepareclysis, de κόρη, pupille, et παράκειν, allonger*]. Méthode de pratiquer une pupille artificielle, qui consiste, dans le cas d'obscurcissement partiel de la cornée, à attirer la pupille, en l'allongeant, vers la partie de cette membrane restée transparente, et, pour la maintenir ainsi allongée, à fixer le bord de l'iris dans la plaie faite à la cornée.

CORÉPHTHISIE, s. f. [*corephthisis*]. Resserrement habituel de la pupille.

CORÉTOMÉDIALYSE, s. f. V. *IRIDOTOMÉDIALYSE*.

CORÉTOMIE, s. f. V. *IRIDOTOMIE*.

CORETTE, s. f. La *corette potagère* ou *mélochie* (*Corchorus olitorius*, L.), de la famille des tiliacées,

est une plante d'Égypte, cultivée aussi en Asie et en Amérique pour ses feuilles qui sont alimentaires.

CORIANDRE, s. f. [*coriandrum*, all. *Koriander*, angl. *coriander*, it. et esp. *coriandro*]. Genre de plantes (pentandr. digyn., L., ombellifères, J.) dont une espèce, la *coriandre commune* (*Coriandrum sativum*, L.), indigène, a été employée en médecine. Ses semences, globuleuses, grisâtres, du volume d'un grain de plomb, marquées de petites lignes terminées par un léger renflement, d'une odeur désagréable quand la plante est fraîche, deviennent, par la dessiccation, aromatiques et d'une saveur piquante et agréable : elles agissent comme stimulantes et carminatives (2 à 4 grammes en poudre ; le double en infusion).

CORIARIÉES, s. f. pl. Nom d'une famille de plantes de la décandrie pentagynie, L., voisine des malpighiacées. V. REDOUL.

CORIANINE, s. f. Matière particulière extraite des feuilles du *Coriaria myrtifolia*.

CORMIER, s. m. [*Sorbus domestica*, L., all. *Spierrlingsbaum*, angl. *sorbapple-tree*, it. *sorbo*, esp. *serbal*]. Arbre du genre *Sorbier*. Les cornes donnent par la fermentation une espèce de cidre. V. SORBIER.

CORNACHINE, adj. f. V. POUVRE *cornachine*.

CORNAGE, s. m. [all. *Keuchen*, angl. *roaring*, *whistling*, *whceezing*, esp. *cornaje*]. On appelle ainsi, ou *siffilage*, un bruit que certains animaux font entendre en respirant, et que l'on a comparé à celui que produit une corne dans laquelle on souffle. Ce n'est pas une maladie, mais un symptôme de diverses affections de l'appareil respiratoire. Souvent le cornage survient dans les catarrhes aigus, nasal ou pulmonaire, dans la gourme, etc. ; il tient encore à l'engouement des voies aériennes, et disparaît avec lui. D'autres fois, ces catarrhes étant devenus chroniques, et ayant déterminé l'induration de la membrane muqueuse affectée, l'animal, quoique bien portant en apparence, reste *cornard* toute sa vie. Quelquefois aussi le cornage tient à un corps étranger qui gêne mécaniquement la respiration, ou même à un vice de conformation.

CORNARD ou mieux **CORNEUR**, adj. On donne cette épithète, ou celle de *siffleur*, au cheval qui est atteint de cornage, qui souille bruyamment des narines, et qui a la respiration courte.

CORNE, s. f. [all. et angl. *Horn*, it. *cornio*, esp. *cuerno*]. On appelle vulgairement ainsi une substance compacte, blanchâtre ou noirâtre, terne ou luisante, dure ou molle, filamenteuse ou laminaire, qui revêt extérieurement certaines parties de certains animaux. La corne constitue les sabots, les ongles, les onglons, les griffes, les ergots, le bec, les cornes de la tête de quelques ruminants, les châtaignes du cheval, et les cornes pathologiques (V. CORNE). — En anatomie, on donne le nom de *cornes* à diverses parties plus ou moins saillantes à la surface des organes dont elles dépendent : telles sont les *cornes de l'os hyoïde* ; les *grandes* et *petites cornes du cartilage thyroïde* ; les *cornes du sacrum*, petites apophyses de la partie inférieure et postérieure de cet os ; les *cornes du coccyx*, éminences appartenant au coccyx, et qui s'articulent avec les cornes du sacrum ; les *cornes de la matrice*, ou *trompes utérines* (V. HYOÏDE, THYROÏDE, etc.). On a appelé *cornes d'Ammon*, ou *pieds d'hippocampe*, deux prolongements médullaires qui naissent, l'un à droite, l'autre à gauche, de la partie postérieure du corps calcaireux, se recourbant sur eux-mêmes, et s'enfonçant dans la partie inférieure des ventricules latéraux du cer-

veau, où ils se terminent par une extrémité renflée, surmontée de deux ou trois tubercules. — En zoologie, on appelle *cornes*, des éminences coniques et dures qui naissent sur le front des ruminants, sur le nez du rhinocéros.

CORNE DE CERF, s. f. [*cornu cervi*, indiqué dans les formules par l'abréviation *C. C.* ; angl. *hartshorn*]. On nomme *cornes de cerf* les exostoses qui poussent chaque année sur le front du cerf, et qui s'en détachent aussi chaque année. Cette substance contient beaucoup de phosphate calcaire et de gélatine. Râpée, elle sert à préparer, avec l'eau bouillante, une boisson gélative adoucissante ; calcinée, elle entre dans la décoction blanche de Sydenham. La *corne de cerf calcinée* est du phosphate de chaux qu'on obtient en calcinant jusqu'au blanc le résidu de la distillation de la corne de cerf (*cornu cervi ad albedinem ustum*). V. CERF.

CORNES (CATARRHE DES). Affection de la membrane muqueuse des sinus frontaux du bœuf, caractérisée par l'inflammation et une sécrétion abondante de mucosités. Elle a été observée dans le département de la Charente, dans la Suisse, avec le caractère enzootique. Elle se développe par l'effet des changements de température, du froid humide. Les symptômes sont analogues à ceux du coryza ; de plus, il y a chaleur des cornes, douleur quand on les percuté. Une terminaison fréquente de cette maladie est la formation d'un foyer qui remplit la base de la corne. Quand cela est ainsi, il faut trépaner la corne à sa base.

CORNÉ, ÉE, adj. [*corneus*, all. *hornig*, it. et esp. *corneo*]. Qui est de la nature de la corne, ou qui en a l'apparence. — *Tissu corné*. On a réuni sous ce nom générique les ongles, les cornes, les sabots. Le tissu de la corne et des ongles est formé de cellules épithéliales pavimenteuses régulièrement empilées, et d'autant plus fortement adhérentes ensemble que l'on est plus loin de la surface du derme qui les produit (*membrane kératogène*). Elles peuvent même constituer une substance complètement homogène, striée et granuleuse, dans la couche la plus superficielle des organes qui en sont formés, par suite de soudure complète. Pourtant la potasse sépare les unes des autres les cellules en des points où déjà elles semblaient complètement soudées. Dans la corne des grands mammifères, ce qu'on nomme les tubes cornés est la portion de corne entourant les longues papilles vasculaires à la surface de la membrane kératogène, les cellules sont appliquées par leur face parallèlement à ces papilles ; tandis que la substance cornée interposée à ces tubes qui logent les papilles est formée de cellules disposées à plat, perpendiculairement à la direction des papilles et des cellules qui leur forment tube. L'aspect strié ou fibreux de la surface des cornes et ongles est dû à des rangées de cellules soudées, saillantes au-dessus des autres suivant la direction des papilles ou des rangées de papilles vasculaires, et se déchirant plus facilement dans ce sens. La couleur noire de la corne est due à des granulations pigmentaires placées dans les cellules, ou plus souvent entre elles. La substance des poils est bien différente de celle de la corne (V. POIL). — Les anciens chimistes donnaient le nom d'*argent corné* ou de *tune cornée* au chlorure d'argent, à cause de son aspect semblable à celui de la corne.

CORNÉE, s. f. [*cornea*, all. *Hornhaut*, angl., it. et esp. *cornea*]. La plus épaisse des tuniques de l'œil, ainsi nommée parce qu'elle a quelque ressemblance avec de la corne. On distingue la *cornée opaque* (*cor-*

nea opaca), ordinairement appelée *sclérotique* (V. ce mot), et la *cornée transparente*, ou *cornée* proprement dite (*cornea pellucida*). Celle-ci est circulaire, transparente ; elle revêt le cinquième antérieur du globe de l'œil. Enchâssée dans la grande ouverture de la *sclérotique*, elle semble être un segment d'une sphère plus petite, adaptée à une plus grande ; sa face antérieure, convexe, est revêtue d'un prolongement de l'épiderme qui couvre la conjonctive. Au-dessous de ce feuillet se trouve une mince couche amorphe, puis la cornée proprement dite, qui tient intimement à la sclérotique, dont on ne peut la séparer que par violence, même après la macération. La cornée est constituée par des faisceaux de fibres analogues à celles du tissu cellulaire, anastomosés ; entre eux est une matière amorphe transparente, solide. Les prétendues lanières de la cornée sont de production artificielle. Les éléments de la cornée se gonflent dans l'eau bouillante, puis s'y dissolvent, et la dissolution a les réactions de la chondrine. Après la cornée, vient une membrane amorphe très solide, appelée *membrane vitreuse de Demours* ou de *Descemet*, couverte elle-même d'une couche d'épithélium pavimenteux. Celle-ci, ni les trois couches de la cornée ne possèdent de vaisseaux, du moins chez l'adulte ; mais, chez le fœtus, on découvre un réseau de capillaires au-dessous de l'épithélium extérieur. Des nerfs, provenant des nerfs ciliaires, ont été trouvés par Schlemm dans cette membrane, chez le bœuf.

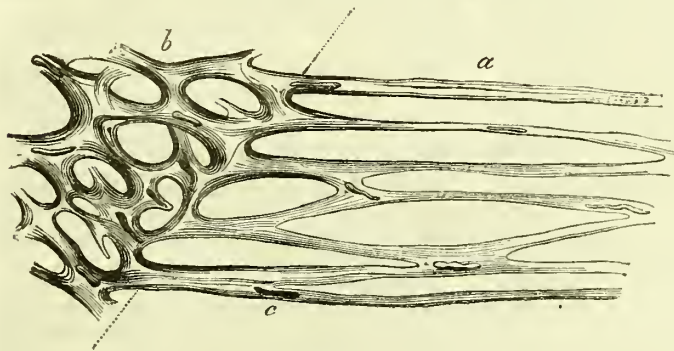


Fig. 104.

Fig. 104. — Section verticale de la sclérotique et de la cornée montrant la continuité de leur tissu. Dans la cornée (a), les espaces entre ses faisceaux sont allongés, parallèles à ses surfaces ; dans la sclérotique (b), les aréoles sont irrégulières. Des noyaux (fibro-plastiques ?) allongés (c) se montrent dispersés çà et là dans les faisceaux de fibres lamineuses.

CORNÉES, s. f. pl. Famille ou tribu de plantes dicotylédones polypétales calciflores, séparée des caprifoliacées. V. CORNOILLER.

CORNÉITE, s. f. [*corneitis*]. Inflammation de la cornée transparente. Quoiqu'on n'aperçoive pas de vaisseaux dans la cornée saine, et qu'on soit par conséquent forcé d'admettre qu'elle se nourrit par imbibition, cependant les injections en font découvrir à la suite de certaines ophthalmies, sur ses faces antérieure et postérieure, mais non dans sa substance même. Ces vaisseaux ainsi distribués sont de nouvelle formation. Quoiqu'il en soit, l'affection dite *cornéite*, aussi appelée *cératite* ou *kératite*, est *aiguë* ou *chronique* ; elle est *externe*, *interne* ou *interstitielle* ; elle peut être l'effet de coups

ou blessures ; elle peut dépendre d'un mauvais régime, d'une constitution délabrée, d'un vice scrofuleux, variolique, syphilitique, etc. Les topiques mucilagineux, et plus tard les collyres résolutifs et légèrement astringents, suffisent dans la cornéite superficielle et peu intense ; mais le plus souvent il faut recourir à la saignée, aux sangsues ou aux ventouses scarifiées, appliquées aux tempes, à la nuque ou derrière les oreilles, en même temps que l'on fait usage intérieurement de purgatifs répétés. Souvent elle s'accompagne d'inflammation de l'iris et du reste de l'œil. On emploie avec avantage un collyre composé de : extrait de belladone, 2 grammes ; laudanum de Sydenham, 10 à 30 gouttes ; eau de rose, de mélilot, de bluets ou de plantain, 120 grammes. La cornéite chronique, fréquente chez les artisans qui travaillent exposés à un feu trop vif ou à un froid humide, cède à l'emploi alternatif de la saignée, des purgatifs et des ventouses scarifiées, secondé par les topiques astringents.

CORNELLA-LA-RIVIÈRE ou **CORVEILLA-DE-LA-RIVIÈRE**. Village des Pyrénées-Orientales. Source froide, sulfureuse, appelée *Picherottes*.

CORNET, s. m. [*concha*, it. *cornetto*, esp. *corneta*]. On donne le nom de *cornets*, en anatomie, à de petites lames osseuses contournées sur elles-mêmes en forme de cornets, et situées à l'intérieur des fosses nasales. On en compte quatre de chaque côté. Deux de ces cornets sont situés sur le côté de la lame per-

pendiculaire de l'os ethmoïde, savoir : le *cornet de Morgagni*, qui est le plus élevé, et que Bichat nommait *cornet supérieur* ; et un second, situé au-dessous, appelé *cornet moyen* par le même anatomiste, et par d'autres, *cornet ethmoïdal* ou *supérieur*, par opposition avec un troisième, qui est généralement nommé *cornet inférieur*. Le *cornet inférieur*, ou *sous-ethmoïdal* (*concha inferior*, os *turbinatum*), a beaucoup plus d'étendue que les précédents ; c'est un os tout à fait distinct, qui, libre comme eux par un de ses bords, s'articule par

l'autre avec le maxillaire supérieur, l'unguis et le palatin. Il a une forme ovalaire, allongée d'avant en arrière, et se termine en pointe postérieurement. Il concourt à former le méat inférieur et le canal nasal, et à rétrécir l'entrée du sinus maxillaire. Les trois cornets sont placés au côté externe de chaque fosse nasale, et se succèdent de haut en bas. Le quatrième est situé sur le côté de la face antérieure du sphénoïde, à l'entrée des cellules sphénoïdales : on le nomme *cornet sphénoïdal*, ou *cornet de Bertin*.

CORNET ACOUSTIQUE, s. m. [*tubus acusticus*, *acusticum cornu*]. Instrument conique, très évasé à l'une de ses extrémités pour rassembler une plus grande quantité d'ondes sonores, et resserré à l'autre extrémité en un conduit étroit pour pouvoir être introduit dans le canal auditif externe. En même temps que cet instrument, destiné à remédier à la faiblesse de l'ouïe, rassemble et concentre les ondes sonores, ses parois, ébranlées par les vibrations de l'air, vibrent elles-mêmes et renforcent les sons arrivés du dehors, qui sont ainsi transmis avec une intensité plus grande à la

membrane du tympan et à l'oreille interne. Les cornets acoustiques les plus simples sont aussi les meilleurs, et doivent avoir 19 à 22 centimètres de longueur. Les petits cornets acoustiques, ou plutôt les conques auditives artificielles, inventées par Larrey pour être adaptées au pavillon de l'oreille et cachées par les cheveux, ne produisent que très peu d'effet. Les parois des cornets ordinaires ayant l'inconvénient de causer une sorte de bourdonnement lorsque les sons se succèdent trop rapidement, Itard a tenté d'y remédier en donnant à ces cornets une forme analogue à celle du conduit auditif lui-même : un pavillon évasé communie par un col étroit à une cavité qui s'ouvre dans un conduit spiroïde terminé par le tube destiné à s'adapter au méat auditif; et deux diaphragmes de baudruche, placés, l'un entre le pavillon et la cavité centrale, l'autre entre celle-ci et l'évasement spiroïde, séparent les trois parties principales du cornet.

CORNICHON, s. m. *V. CONCOMBRE*.

CORNICULÉ, ÉE, adj. [*corniculatus*]. Se dit, en botanique, des pétales des *ancolies* (*Aquilegia*), qui sont en forme de cornet.

CORNINE, s. f. Principe cristallin dont la solution réagit acide (*acide corninique*), extrait du *Cornus florida*. Ce principe est très amer.

CORNIX, s. f. [*cornelle*]. Voûte à trois piliers.

CORNOUILLER, s. m. [*Cornus mas*, L., all. *Hornstrauch*, angl. *cornel-tree*, it. *corniolo*, esp. *cornejo*]. Arbrisseau de la famille des caprifoliacées hédéracées, indigène, dont les fruits rougeâtres, de la grosseur d'une olive, et contenant un noyau, sont connus sous le nom de *cornes*, *cornouilles*; ils ont une saveur aigrelette, et on les dit astringents. L'écorce, regardée comme astringente et fébrifuge, a été proposée comme succédané du quinquina. — *Cornouiller sanguin*, *fenelle*, *sanguignon* ou *sanguine* (*Cornus sanguinea*, L.). Les graines donnent une huile employée pour l'éclairage et la fabrication du savon.

CORNU, UE, adj. Nom donné au cheval chez lequel la hanche, très prononcée, forme une forte saillie, défaut dû, soit à une conformation, soit simplement à la maigreur. — Botanique : *Blé cornu*, synonyme d'*ergot*.

CORNUE, s. f. [*cornuta*, all. *Retorte*, angl. *retort*, it. *storta*, esp. *retorta*]. Vaisseau, ordinairement de verre ou de grès, dont on se sert en chimie pour cer-

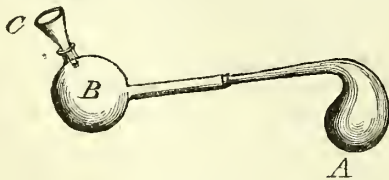


Fig. 105.

taines distillations. C'est une espèce de bouteille dont la partie renflée a la forme d'une poire, et dont le col est très recourbé latéralement, ce qui lui a fait donner aussi le nom de *retorte*. On nomme *cornue tubulée* celle dont la *voûte*, ou partie supérieure, est percée d'une ouverture que l'on ferme à volonté avec un bouchon. — A, cornue pénétrant dans le col d'un ballon tubulé B, auquel est adapté un entonnoir C.

COROLLACÉ, ÉE, adj. [*corollaceus*]. Synonyme de *pétaloïde*, c'est-à-dire semblable à une corolle ou à un pétale.

COROLLAIRE, adj. [*collaris*, angl. *corollary*]. Qui dépend de la corolle. Se dit, en botanique, d'une espèce de vrille qui est formée par un pétale ou un segment de la corolle.

COROLLE, s. f. [*corolla*, diminutif de *corona*; all. *Krone*, it. *corolla*, esp. *corola*]. D'après Linné, on doit donner ce nom à tout périanthe coloré; cependant les botanistes se sont accordés généralement à n'appeler *corolle* que l'enveloppe interne d'un périanthe double. Richard définit la *corolle*: un organe floral, laminé ou tubulé, simple ou multiple, qui, étant placé en dedans du calice, naît immédiatement en dehors du point ou de la ligne d'insertion des étamines, ou les porte attachées par leur base à sa paroi interne (*V. CALICE*). Les divisions de la corolle, lorsqu'elles sont parfaitement distinctes et séparées, portent le nom de *pétales*. La corolle est dite *monopétale* ou *gamopétale*, quand elle est indivise; *polyptétale* ou *dialypétale*, quand elle est divisée en plusieurs pétales. On distingue, dans une corolle monopétale, le *tube* ou partie inférieure de la corolle, le *limbe* ou sa partie évasée, quelquefois étalée et même réfléchie, et la *gorge*, qui est la partie intermédiaire entre le tube et le limbe. On distingue encore la corolle en *infère* et en *supère*, selon qu'elle a son origine au-dessous et au-dessus de l'ovaire. La corolle *infère* est aussi appelée *corolle hypogyne*; et celle qui est *supère*, *corolle épigyme*. Le développement de la corolle est analogue à celui du calice. *V. ce mot*.

COROLLIFÈRE, adj. [*corolliferus*]. Qui porte une corolle.

COROLLIFLORE, adj. De Candolle appelait *plantes corolliflores* les dicotylédones gamopétales hypogynes.

COROLLULE, s. f. [*corollula*, diminutif de *corolla*]. Petite corolle. On appelle aussi *corollule* la corolle de chaque fleur dans les synanthérées.

COROMÈGINE, s. f. [*coromegina*, de *κόρη*, pupille, et *μέγας*, grand]. Nom donné par Runge au principe narcotique de la belladone, à cause de la propriété qu'il a de dilater la pupille.

CORONAIRE, adj. [*coronarius*, de *corona*, couronne; all. *kranzförmig*, angl. *coronary*, it. et esp. *coronario*]. Contourné de manière à représenter une couronne. — *Artères et veines coronaires* ou *cardiaques* (*V. CARDIAQUE*). — *Artère coronaire stomachique* ou *supérieure de l'estomac* (stomo-gastrique, Ch.). C'est une des trois branches de la cœliaque; elle se dirige vers l'orifice supérieur de l'estomac, se prolonge le long de sa petite courbure, et se termine en s'anastomosant avec le rameau pylorique provenant de l'hépatique. Il y a une *veine* correspondante qui porte le même nom, et qui s'ouvre dans la veine porte abdominale. Sæmmering et quelques autres anatomistes appellent *coronaires stomachiques* les quatre artères que reçoit l'estomac (la coronaire stomachique, les deux gastro-épiplœiques et la pylorique). — On nomme *ligament coronaire du foie* un repli du péritoine qui entoure le bord postérieur du foie. — *Plexus coronaires*. On appelle ainsi, d'une part, deux plexus, distingués en antérieur et postérieur, qui sont les divisions du plexus cardiaque, et qui se ramifient sur le cœur, avec les artères de même nom; d'autre part, un plexus qui naît du plexus cœliaque et se ramifie le long de la petite courbure de l'estomac, avec l'artère coronaire stomachique. — Vétérinaire : *Os coronaire*, qualification de la deuxième phalange du cheval, encore appelé *os de la couronne*.

CORONAL, ALE, adj. [*coronalis, coronarius*, it. *coronal*, esp. *coronale*]. Qui a rapport à la couronne. Nom donné autrefois à l'os frontal, parce que c'est sur cet os que pose, en partie, la couronne des rois. (V. FRONTAL.)—*Aponévrose coronale*, aponévrose qui recouvre toute la partie supérieure du crâne, et qui est plus connue sous le nom d'aponévrose *épicrânienne* ou *occipitale*. — *Suture coronale*, celle qui unit les deux moitiés de l'os frontal au coronal, et qui s'efface par les progrès de l'âge.

CORONOÏDE, adj. [*coronoïdes*, de *κροῖον*, corneille, et *εἶδος*, forme, ressemblance; angl. *coronoid*, it. *coronoïde*]. On a appelé *apophyses coronoides*, des éminences osseuses comparées, à cause de leur forme, au bec d'une corneille. Les *apophyses coronoides* de l'os *maxillaire inférieur*, l'une droite et l'autre gauche, sont situées à l'extrémité supérieure antérieure de chacune des branches de cet os, en avant du condyle; chacune donne attache au muscle temporal correspondant. — L'*apophyse coronoides du cubitus* est située à la partie supérieure et antérieure de cet os, au-devant de la grande échancrure sigmoïde; elle se loge dans une cavité de la face antérieure et inférieure de l'humérus, lors de la flexion de l'avant-bras, de même que l'olécrâne se loge dans la fosse profonde de la face postérieure de cet os lors de l'extension du membre.

COROSSOLIER, s. m. Nom commun des *anones* ou plantes du genre *Anona* (V. ANONACÉES), originaires d'Amérique, mais répandues dans toutes les contrées chaudes du globe, et recherchées pour leurs fruits formés par soudure d'un grand nombre de baies monospermes.

COROYÈRE, s. f. V. REDOUL.

CORPS, s. m. [*corpus, σῶμα, γῶμα*; all. *Körper*, angl. *body*, it. *corpo*, esp. *cuerpo*]. On appelle *corps*, en général, tout ce qui, dans la nature, frappe nos sens par des qualités qui lui sont propres. Ainsi l'air, la terre, une pierre, un arbre, un animal, sont autant de *corps*. — Les physiciens ont distingué les *corps en solides* et en *fluides*, et ceux-ci en *liquides* et en *fluides élastiques*. — Les chimistes ont distingué tous les *corps en corps simples* et *corps composés*. Les *corps simples* sont ceux dont on n'a pu tirer, jusqu'à ce jour, qu'une seule espèce de molécules : le soufre, le phosphore, l'arsenic, tous les métaux, etc., sont des *corps simples*, qu'on appelle aussi *principes* ou *éléments*. Les *corps simples* forment, en se combinant deux à deux, ou trois à trois, ou quatre à quatre, et plus rarement cinq à cinq, les *corps composés*. Il y a très peu de substances composées, soit naturelles, soit artificielles, dans lesquelles on trouve six éléments distincts. Lors de la découverte de l'oxygène, vers la fin du siècle dernier, cet élément étant considéré comme le principe de toute combustion, les autres *corps simples* reçurent le nom de *corps combustibles* et furent divisés en *non métalliques* et *métalliques* ou *métal.* Telles furent, à quelques modifications près, les classifications des *corps simples* depuis Lavoisier. L'oxygène est aussi le point de départ de la classification systématique proposée par Berzelius, qui range tous les *corps simples* en une seule série, commençant par le plus électro-négatif (l'oxygène), et finissant par le plus électro-positif (le potassium). — En histoire naturelle, on reconnaît des *corps organisés* et des *corps bruts* ou *inorganiques*. Les termes *corps organisés* sont ceux qu'au point de vue statique, on emploie pour

désigner les êtres faisant le sujet de la biologie. En ayant égard aux phénomènes ou actes qu'ils accomplissent, en un mot, au point de vue dynamique, on se sert, pour les désigner, des termes *corps vivants* ou *animés*. On nomme *corps minéraux* ou *inorganiques*, au point de vue statique, ceux que la cosmologie ou ses subdivisions étudient. En ayant égard seulement aux actes qu'ils accomplissent, on les appelle *corps bruts* ou *inanimés*. Un *corps organisé* est tout *corps solide*, demi-solide, quelquefois liquide, provenant d'un être qui a eu ou a une existence séparée, formé par dissolution et union réciproque et complexe de principes immédiats, toujours d'ordre divers pour la nature élémentaire, la complication et la fixité de leur composition. L'être d'où proviennent ces parties est, à plus forte raison, un *corps organisé*. Les éléments anatomiques sont des *corps organisés* d'une espèce particulière; les humeurs (sang, lymphe, etc.) sont des *corps organisés* d'une autre espèce; et ainsi de suite pour les parties du *corps* de plus en plus compliquées. Le sang, considéré comme sang, c'est-à-dire formé de son liquide salin et albumino-fibrineux, de ses globules tous réunis par dissolution, mélange et suspension, est un *corps organisé* et vivant quand il est placé dans des conditions convenables, c'est-à-dire dans l'organisme. Il a, en effet, pour attribut statique, l'état de liquide par union et dissolution complexe des principes immédiats, caractéristique de l'état d'organisation. Il a, pour attribut dynamique, le double mouvement continu de composition et de décomposition, sans destruction ni changement de l'état d'organisation, double phénomène qui reçoit le nom de *vie*. Mais le sang privé de sa fibrine ou de ses globules n'est plus un *corps organisé*, en tant qu'humeur formant un tout, ni par conséquent vivant. Ce ne sont plus, d'une part, que des globules, éléments anatomiques ayant leur organisation propre; de la fibrine, substance organique formant un des principes immédiats des plus complexes par rapport à la composition chimique, et enfin du sérum, matière organique formée par le mélange de plusieurs principes. Ajoutez l'absence des gaz qui s'échappent pendant la coagulation. Un faisceau musculaire strié, une fibre lisse de l'intestin, une fibre de tissu cellulaire, sont des *corps organisés*; ils présentent les mêmes attributs anatomiques et physiologiques. Mais que d'une masse de ces fibres on enlève l'albumine ou la musculine, ou les sels des liquides qui les imbibent, ce ne seront plus des *corps organisés*, mais des substances organiques qui, réunies, forment un élément anatomique, un *corps organisé* doué de la vie, et, séparées, ne forment plus que des principes immédiats, doués seulement de propriétés physico-chimiques, lesquelles, pour être plus complexes que celles des *corps minéraux* plus simples, n'en sont pas moins de même nature. — Comme l'idée de *corps* entraîne l'idée d'un tout composé de parties, on donne le nom de *corps* à un assemblage de pièces qui ont un usage commun (V. ORGANISME). C'est ainsi qu'on dit le *corps humain*. Mais on appelle plus particulièrement *corps* ce qui forme la partie la plus considérable d'un ensemble; et, dans ce sens, le mot *corps*, en parlant de l'homme et des animaux, signifie seulement ce que les anatomistes nomment le *tronc*, c'est-à-dire la poitrine et l'abdomen réunis. De là est venu aussi le nom de *corps* appliqué à une sorte de vêtement qui couvre uniquement le tronc. — En anatomie, on a appelé

corps la partie principale de chaque os ou de chaque muscle : c'est ainsi qu'on dit le *corpus du sphénoïde*, le *corpus du fœneur*. Les anatomistes ont aussi donné ce nom aux organes ou parties d'organes dont la dénomination ne pouvait être tirée de leur forme ou de leur structure particulière : *corps calleux*, *corps cannelés*, *corps caverneux*, *corps ciliaire*, *corps dentelés*, *corps frangés*, *corps genouillés*, *corps muqueux*, *corps olivaires*, *corps pampiniformes*, *corps papillaire*, *corps psalloïde*, *corps restiformes*, *corps vitré* (V. ces mots). — *Corps d'Highmore* [*meatus seminario*]. Renflement de la tunique albuginée vers le bord supérieur du testicule ; les vaisseaux séminifères le traversent obliquement en se rendant à la tête de l'épididyme. — *Corps jaune* (*corpus luteum*). Organe transitoire des ovaires des mammifères nubiels. Après la rupture de la vésicule de de Graaf et la chute de l'ovule, la membrane interne, molle et très vasculaire de cette vésicule, déjà un peu gonflée, continue à s'hypertrophier. Si mince que son épaisseur était à peine percevable, elle devient épaisse de 1 à plusieurs millimètres. Loin que la membrane fibreuse, mince, extérieure de la vésicule revienne sur elle-même, elle est distendue par l'hypertrophie de l'intérieure ; hypertrophie qui est telle qu'en général cette tunique se plisse sur elle-même. Ces replis se touchent comme les circonvolutions du cerveau, et ont pris une coloration qui, suivant les individus ou les espèces animales, est jaune, jaune rougeâtre ou grisâtre. Il résulte de là que, suivant les phases de son évolution ascensionnelle ou rétrograde, le corps jaune se présente sous forme d'un petit organe occupant la place d'une vésicule de de Graaf (avec ou sans cavité centrale pleine de sérosité ou de sang coagulé) ; il varie de volume depuis celui d'une noisette, et même plus, jusqu'à celui d'une grosse tête d'épingle, époque de résorption rétrograde où il est devenu grisâtre ou brun noirâtre, et n'a plus l'aspect plissé. Immédiatement après la chute de l'œuf, la cavité de la vésicule se remplit d'une sérosité épaisse, gélatiniforme, colorée par un peu de sang qui disparaît à mesure que les plis de la membrane interne s'avancent vers le centre de la vésicule. Mais très souvent c'est un véritable épanchement sanguin qui a lieu, forme un caillot ayant quelquefois le volume d'une noisette, et distend la membrane interne jaune dont il empêche ou diminue le plissement. Tantôt ce caillot se décolore vite, et se résorbe peu à peu à mesure du plissement, et forme une masse grisâtre de fibrine, au centre du corps jaune, avec ou sans cavité médiane pleine de sérosité. D'autres fois, sans qu'on sache encore dans quelles conditions c'est la fibrine du caillot qui se ramollit et se résorbe, les globules rouges se décolorent peu à peu, deviennent un peu granuleux et finissent par se résorber. En même temps, cette masse, plus ou moins molle, prend une teinte lie de vin, puis d'un rouge noir, et même tout à fait noire, lors des dernières phases de résorption du corps jaune. Cette matière noire est de l'hématoidine provenant de l'hématosine altérée. Elle est, soit amorphe, soit cristallisée, et ne siège pas seulement dans la cavité du *corpus luteum*, mais se dépose en amas dans l'épaisseur et autour de la membrane interne épaissie, en voie de résorption, et dont la cavité centrale est comblée ; d'où la teinte brune ou même noire, à la lumière réfléchie, de l'espèce de petite cicatrice représentée par le corps jaune à cette période de son atrophie, atrophie qui se fait lentement dans ce cas. La couleur jaune du *corpus luteum*

en pleine évolution est due à ce que la vésicule de de Graaf renferme normalement quelques granulations grasses çà et là éparses dans la matière amorphe, entre les vaisseaux et les éléments fibro-plastiques (fibres fusiformes, noyaux libres et cellulés) qui la composent. Aussitôt après la chute de l'œuf, ces granulations grasses se multiplient ; en même temps elles prennent un plus grand volume, et forment de véritables gouttes d'huile. Elles sont plongées dans la matière amorphe transparente, finement granuleuse, de la membrane interne qui a augmenté de quantité aussi. C'est à la présence de ces gouttes d'huile que la membrane interne plissée du *corpus luteum* chez la femme doit sa coloration jaune. Les éléments fibro-plastiques paraissent relativement moins nombreux que dans la membrane interne non hypertrophiée ; ces gouttes se résorbent quand disparaît le corps jaune. On trouve aussi des gouttes pareilles, et surtout des granulations grasses, souvent polyédriques, dans le *corpus luteum* des mammifères domestiques. Mais ces granulations sont ici plus vivement colorées que chez la femme, et principalement incluses dans l'épaisseur de grandes cellules particulières à la membrane interne de la vésicule de de Graaf. Ces cellules existent aussi dans la membrane jaune du *corpus luteum* de la femme, mais elles forment une masse moindre que les gouttes d'huile libres, dans la première moitié du développement de ce corps du moins ; plus tard, ces gouttes se résorbant, les cellules deviennent relativement plus abondantes. Il y a deux sortes de corps jaunes. — *Corps jaune de la grossesse*. Coste a montré que, dans le cas où l'ovule sorti de la vésicule de de Graaf a été fécondé, le corps jaune est volumineux ; une matière amorphe, plastique, est interposée entre les grands plis de la membrane jaune ; il atteint son apogée vers le troisième mois de la grossesse ; à partir du quatrième mois, il s'atrophie, et a perdu les deux tiers de son volume lors de l'accouchement. A cette époque pourtant, il forme un tubercule encore de 7 à 8 millimètres. Au bout d'un à deux mois, ce n'est plus qu'un petit noyau dur qui persiste plus ou moins longtemps. — *Corps jaune de la menstruation*. Lorsque l'ovule n'a pas été fécondé, le corps jaune devient moins gros et décroît plus rapidement. Trente à quarante jours suffisent pour qu'il soit réduit à l'état de petit tubercule cicatriciel, formé de fibres de tissu cellulaire, d'éléments fibro-plastiques, de matière amorphe, granuleuse, avec ou sans coloration par l'hématoidine, dont il vient d'être question. L'épithélium de la vésicule de de Graaf tombe lors de la rupture de celle-ci et ne joue aucun rôle dans la production des corps jaunes. — *Corps de Wolff*. Organes découverts par l'anatomiste dont ils portent le nom. Ils manquent dans les poissons, mais Müller les a trouvés dans les batraciens. Sur l'espèce humaine ils disparaissent beaucoup plus tôt que chez les autres mammifères. Quand on examine au microscope des embryons au milieu de la grossesse, on distingue encore des traces de ces organes dans le repli du péritoine tendu entre l'ovaire et la trompe de Fallope. Chez les mammifères, ces corps ont la forme d'un haricot ; ils sont composés de petits caecums glandulaires tapissés d'épithélium, et placés en travers. Les reins et les capsules surrénales se développent derrière eux ; dans le principe ils couvrent entièrement les reins, mais à mesure que ceux-ci croissent, les corps de Wolff deviennent relativement plus petits et se portent davantage vers le bas. La Figure 106

représente : A un embryon humain long de 2 centimètres ; B, ses organes urinaires et génitaux grossis. — 1, capsule surrénale droite, intimement soudée au rein formé derrière elle ; 2, rein et uretères gauches, on a enlevé la capsule surrénale correspondante ; 3, testicule ou ovaire droit ; 4, corps de Wolff ; 5, trompe de Fallope chez la femme, canal déférent chez le mâle. Chez les oiseaux, ils apparaissent au troisième jour de l'incubation, et s'étendent depuis le cœur jusqu'à l'extrémité pos-

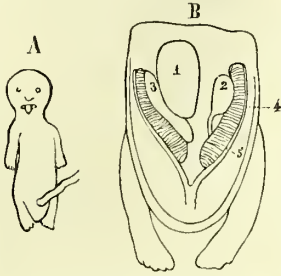


Fig. 106.

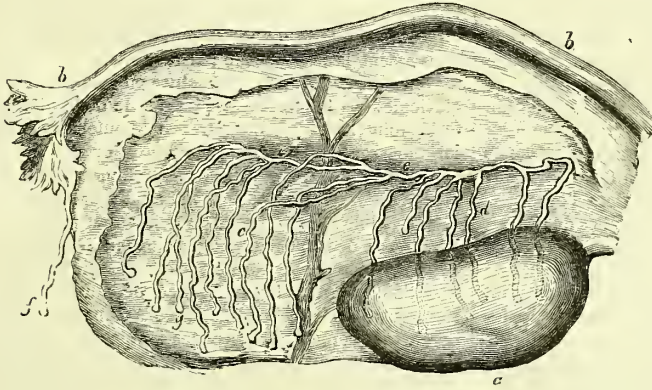


Fig. 107.

térieure ; ils consistent en un paquet de cæcums réunis par un conduit sécréteur commun. Chez les larves de grenouilles et de salamandres, où ils forment aussi un paquet de cæcums, la durée en est aussi longue que la vie des larves. Ce sont évidemment des organes sécrétoires, car ils ont des conduits excréteurs qui s'ouvrent dans le cloaque de l'embryon. Les corps de Wolff ne sont pas des reins provisoires, les reins ni les testicules ou les ovaires n'en proviennent. Ce sont des organes embryonnaires transitoires, d'existence indépendante, sécrétant un produit encore inconnu. Ces organes s'atrophient vers la fin du deuxième mois ; mais on en trouve toujours des vestiges à l'âge adulte. Ils constituent alors le *vas aberrans* du testicule (V. EPIDIDYME) chez le mâle ; le *corps* ou *organe de Rosenmüller* chez la femme (Fig. 107). Celui-ci consiste en petits canalicules rapprochés les uns des autres, conservant la structure glandulaire déjà signalée. Il est placé dans le ligament large entre l'ovaire et la trompe. Le canal excréteur chez le mâle comme chez la femme est atrophie. — La Figure 107 représente, d'après Follin, cet organe chez une femme de cinquante ans ; a, ovaire ; b, b, la trompe ; c, c, canalicules situés en dehors de l'ovaire ; d, d, canalicules qui arrivent jusqu'à hile

de l'ovaire ; e, e, point où ils convergent ; f, vésicule appendue à la trompe ; g, cul-de-sac des canalicules. — En pathologie, on appelle *corps étrangers*, tous les corps qui se sont introduits accidentellement, ou qui se sont développés dans le corps humain, mais qui ne font pas partie de son organisation, ou ont cessé d'en faire partie. Une balle lancée par une arme à feu, et qui pénètre dans le tissu de nos organes, est un *corps étranger* introduit accidentellement ; des calculs, des vers, sont des *corps étrangers* développés accidentellement ; des esquilles d'os fracturés, des séquestres d'os nécrosés, sont des *corps* qui ont fait partie de l'organisation, mais qui lui sont devenus *étrangers*. — Bayle a décrit, sous le nom de *corps fibreux*, des tumeurs arrondies, circonscrites, formées par l'agglomération de fibres juxtaposées, souvent pédiculées, quelquefois même libres, qui ont le plus souvent leur siège dans l'utérus. — En botanique, on nomme *corps cotylédonaire*, les cotylédons rapprochés et soudés de manière à ne faire qu'un seul corps (V. COTYLÉDON) ; *corps ligneux*, la partie de la tige ou de la racine des plantes dicotylédones comprise entre l'écorce et la moelle. — *Corps amylicés*. V. CELLULOSE.

CORPULENCE, s. f. [*corpulentia*, de *corpus*, corps ; all. *Corpulenz*, angl. *corpulency*, it. *corpulenza*, esp. *corpulencia*]. Se dit, suivant l'Académie, de la taille de l'homme considérée par rapport à sa grandeur et à sa grosseur. Quelques auteurs emploient ce mot comme synonyme d'obésité ou de *polysarcie*.

CORPUSCULE, s. m. [*corpusculum*, diminutif du latin *corpus* ; all. *Körperchen*, angl.

corpuscle, it. et esp. *corpusculo*]. Corps d'une extrême ténuité, et qu'on suppose indivisible. Synonyme d'atome.

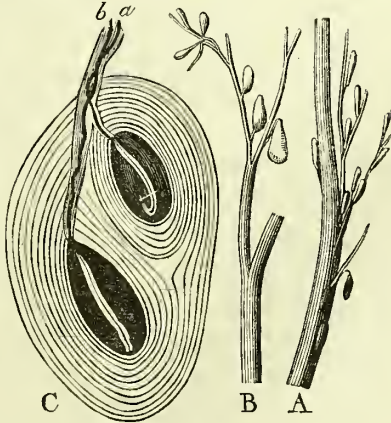


Fig. 108.

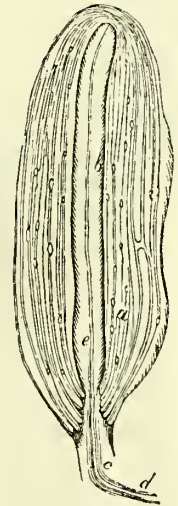


Fig. 109.

Corpuscules amylicés. V. CELLULOSE.

Corpuscules ganglionnaires. V. NERVEUX.

Corpuscules moléculaires. V. GRANULATIONS moléculaires.

Corpuscules de Pacini. Petits corps arrondis ou ovoïdes, opaques, d'un blanc nacré, du volume d'un grain de chènevis ou de millet (Fig. 108, A et B), appendus aux nerfs par un pédicule très ténu, quelquefois très court. On les trouve sur les filets nerveux collatéraux des doigts, sur les filets voisins du coude, du talon, des malléoles, de la plante du pied, sur les nerfs du grand sympathique, voisins du pancréas et du mésentère. Le pédicule est formé d'un tube nerveux (Fig. 109, cd), rarement de deux, entouré d'un névrième de tissu cellulaire, tube nerveux simple ou bifurqué (Fig. 108, ab) qui va se terminer par une extrémité conique ou un peu renflée, au delà du centre de la masse du corpuscule. Celui-ci est composé d'une série de couches ou capsules (Fig. 109, a) emboîtées les unes dans les autres, et dont la plus centrale (Fig. 109, b) est immédiatement appliquée sur le tube nerveux, et lui forme une sorte de gaine continue avec le névrième du pédicule, auquel adhèrent aussi les autres couches plus extérieures (Fig. 109, a). Ces couches sont formées d'une substance homogène fibroïde; elles sont adhérentes ensemble par simple contiguité, mais reliées entre elles sur le point opposé au pédicule par une ligne blanchâtre, trace d'adhérence par continuité de substance. *b* représente un espace clair de la capsule interne au centre duquel est un tube nerveux pâle *e*.

Corpuscules du tact (corpuscula tactus). Corpuscules particuliers, ovoïdes, ayant environ 4 à 6 centièmes de millimètre de diamètre, qu'on trouve dans l'épaisseur du sommet d'un certain nombre des papilles de la peau et de la langue. Ils sont pleins, peu transparents, à peine jaunâtres, striés en travers, mais non formés de fibres enroulées. Les papilles qui en renferment ne sont pas vasculaires ou ne reçoivent une anse vasculaire qu'à leur base; elles reçoivent de 1 à 8 ou 10 tubes nerveux allant contourner le corpuscule pour se terminer à côté de lui, à sa base ou même dans son épaisseur, par une extrémité libre. Les papilles vasculaires n'ont point de corpuscule et n'ont également point de tubes nerveux; elles sont à celles qui ont des *corpuscules du tact* comme 3 ou 30 : 1, suivant qu'il s'agit de la paume des mains, des pieds et de la langue, ou de la peau d'une autre région.

CORRECTIF, IVE, adj. et s. m. [*corrigen*s, *correctorius*, all. *Correctivmittel*, angl. *correctif*, it. *correctivo*, esp. *correctivo*]. Qui corrige. Se dit des substances que l'on ajoute à un médicament pour en adoucir ou en modifier l'action. Ainsi, dans un collyre où entre le sulfate de zinc, le mucilage de coing ou celui de gomme adragant est employé comme *correctif*.

CORROBORANT, ANTE, ou **CORROBORATIF, IVE**, adj. et s. m. [*corroborans*, de *corroborare*, fortifier; all. *stärkend*, angl. *corroborative*, it. et esp. *corroborante*]. Épithète donnée aux moyens dont l'emploi, suffisamment prolongé, est propre à augmenter d'une façon durable la force de la constitution.

CORRODANT, ANTE, adj. Synonyme de *corrosif*, qui est seul usité.

CORROSIF, IVE, adj. [*corrosivus*, all. *corrosiv*, angl. *corrosive*, it. et esp. *corrosivo*]. Qui corrode, qui ronge. On appelle *substances corrosives* celles qui, mises en contact avec les parties vivantes, les altèrent et les désorganisent peu à peu : tels sont les acides minéraux, les alcalis caustiques, le deutoclaurure de mercure, nommé pour cette raison *sublimé corrosif*, etc. Les substances qu'on nomme *corrosives* appartiennent également à la classe des *caustiques*; cepen-

dant le mot *caustique* semble indiquer un plus haut degré d'énergie et une action plus prompte.

CORROSION, s. f. [*corrosio*, δὲρζῶσις]. Action ou effet des substances corrosives.

CORRUGATEUR, adj. et s. m. [*corrugator*, de *corrugare*, plisser]. Former des rides.—On a appelé *muscle corrugateur* le muscle surcilier, parce qu'en se contractant il fait froncer le sourcil.

CORRUGATION, s. f. [*corrugatio*, all. *Runzeln*, it. *corrugazione*, esp. *corrugacion*]. Froncement, crispation de la peau. Se dit de l'effet de certains muscles qui font rider la peau, et de celui des médicaments styptiques qui, appliqués sur cet organe, en déterminent le resserrement et donnent lieu à la formation de petites rides.

CORSET, s. m. [*tunica thoracis*, all. *Corsett*, angl. *stays*, esp. *corsé*]. Partie du vêtement habituel des femmes qui enveloppe et serre exactement la poitrine. On confectionne des *corsets orthopédiques* qui ont pour objet de corriger ou de prévenir les déviations de la taille. On a aussi donné le nom de *corsets* à des espèces de bandages faits d'une ou de plusieurs pièces, qui embrassent la plus grande partie du tronc. Tel est le *corset de Brasdor*, pour la fracture ou la luxation de la clavicule. Ce bandage se compose de deux pièces de forte toile, de 16 centimètres de hauteur et 10 de largeur, revêtues de peau de mouton ou de chamois, appliquées sur les omoplates, lacées l'une à l'autre par leur bord interne, et surmontées d'épaulettes faites d'une double bande de peau de mouton ou de chamois, fortifiée en dessus par une enroule dont une extrémité est comprise dans le bord extérieur des pièces, tandis que l'autre bout, libre et percé de plusieurs trous, s'engage dans une boucle placée à l'angle supérieur du corset, de manière à tirer les épaules en arrière. Ce corset, dont on assure la solidité au moyen de demi-manches de peau lacées sur les bras, ouvertes sous les aisselles, et cousues supérieurement aux épaulettes, est en outre assujéti par deux bandes fixées à un bandage de corps, pour l'empêcher de remonter. Ce bandage est aujourd'hui inusité; il a été remplacé par ceux de Desault, de Boyer, etc.

CORTEGADA. Dans la province d'Orense (Espagne). Eau sulfureuse, 26°, bonne dans les fluxions, l'hystérisme, les affections cutanées et nerveuses, les fièvres intermittentes, la chlorose. Il y a aussi là une eau ferrugineuse, apéritive, tonique, emménagogue.

CORTICAL, ALE, adj. [*corticalis*, de *cortex*, écorce; angl. *cortical*, it. *corticale*, esp. *cortical*]. Qui appartient à l'écorce. Se dit, en anatomie, de la substance externe et grisâtre du cerveau, qui est comme l'écorce de cet organe, dont elle enveloppe la substance médullaire (*V. CERVEAU*).— Quelquefois aussi on emploie substantivement *cortical* (*indumentum corticale*) pour désigner le *cément* des dents (*V. ce mot*).— En botanique, on donne cette épithète à tout ce qui a rapport à l'écorce : *bouton* ou *bourgeon cortical*, *couches corticales*, etc.

CORTICINE, s. f. Substance découverte par Braconnot, qui paraît être commune à toutes les écorces ligneuses des végétaux. Elle a la plus grande analogie avec le rongé einchonique, qui semble en être une variété.

CORTINE, s. f. [*cortina*]. On nomme ainsi les débris du volva des champignons, lorsqu'après la rupture de cette enveloppe ils restent attachés au bord du chapeau sans tenir au pédicelle.

CORTIQUEUX, EUSE, adj. [*corticosus*]. On appelle ainsi, en botanique, les fruits durs ou coriaces extérieurement, et charnus ou pulpeux intérieurement.

CORYBANTISME, s. m. [*corybantismus*, de *κωρύβαντες*, gén. *κωρύβαντες*, corybante]. Nom donné anciennement à une espèce de frénésie dans laquelle les malades étaient tourmentés par une insomnie continue et par des visions fantastiques.

CORYCUS, s. m. [de *κώρυκος*, sac de cuir]. On donnait, dans la gymnastique ancienne, le nom de *corycus* à un sac rempli de graines de figue ou de farine pour les gens faibles, et de sable pour les gens forts, et approprié aux forces et à l'âge, quant à la grosseur. On le suspendait par une corde en haut du plafond des gymnases, de manière qu'il fût à la hauteur du nombril de celui qui s'exerçait. On le poussait avec les mains, et on le recevait, quand il revenait, avec les mains ou avec le corps. Le *corycus* passait pour rendre le corps musculéux : c'était un exercice efficace pour les épaules et pour tout le corps, et profitable à tous les viscères, à cause des coups qu'on en recevait.

CORYDALE, s. f. Nom d'un genre de plantes fumariacées, dont les espèces *corydale à racine creuse* (*Corydalis tuberosa*, DC.) et *corydale à racine solide* (*Corydalis bulbosa*, DC.) ont des racines qui pourraient être utilisées.

CORYDALINE, s. f. Principe végétal qui existe, d'après Wackenroder, dans la racine de *Corydalis bulbosa*. Cette substance est d'un blanc sale, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool; sa solution bleuit le tournesol rougi par un acide; sa saveur est presque nulle, mais devient très amère par l'action des acides.

CORYMBE, s. m. [*corymbus*, de *κώρυμβος*, sommet d'une tige; it. *corimbo*]. Disposition de fleurs ou de fruits telle que les rameaux ou pédoncules qui les portent s'élèvent à la même hauteur, quoique naissant de points différents (ex. : la *millefeuille*, la *tanaisie*). Cette dernière circonstance distingue le *corymbe* de l'*ombelle*, dont les pédicules partent tous d'un même point.

CORYMBIFÈRE, adj. [*corymbiferus*]. Qui a des fleurs disposées en corymbe. — On admettait autrefois, sous le nom de *corymbifères*, une nombreuse famille de synanthérées, comprenant des plantes dont la plupart sont amères, aromatiques, toniques et vermifuges. La camomille, l'absinthe, la matricaire, sont des *corymbifères*.

CORYZA, s. m. [all. *Schnupfen*, angl. *cold in the head*, it. *corizza*, esp. *coriza*]. Mot grec (*κωρύζα*) conservé en latin et en français pour désigner l'inflammation catarrhale de la membrane muqueuse des fosses nasales. Cette affection est appelée vulgairement *rhume de cerveau*. On lui a assigné, dans ces derniers temps, le nom de *rhinite*. Le *coryza* est quelquefois l'effet de corps irritants portés directement sur la membrane pituitaire; mais le plus ordinairement il résulte de l'impression du froid sur une partie plus ou moins éloignée, et surtout du refroidissement partiel de la tête ou des pieds. Sa marche est la même que celle des autres phlegmasies muqueuses, et le mucus excrété éprouve les mêmes changements que dans les autres catarrhes. Il dure le plus souvent de quatre à huit jours, et guérit ordinairement de lui-même : il suffit de se préserver de l'impression du froid. Quelquefois cependant des pédiluves très chauds et des vapeurs émollientes dirigées vers les fosses nasales hâtent sa disparition. — Le *coryza des nouveaux-nés* est une affection assez grave, attendu que souvent l'enfant ne peut têter sans

être menacé de suffocation, et que l'inflammation de la membrane pituitaire donne quelquefois lieu à des concrétions pseudo-membraneuses analogues à celles qu'on observe dans la diphthérie. Les fumigations émollientes ne feraient qu'augmenter le gonflement de la pituitaire : il convient mieux de recourir aux dérivatifs, de donner des lavements laxatifs et même quelques grains de calomel. S'il y a des symptômes de congestion, il est utile d'appliquer, selon l'occasion, quelques sangsues près des oreilles, ou des vésicatoires aux jambes. — Vétérinaire : Le *coryza*, chez les bêtes chevalines, se caractérise par un état général de malaise, des éternuements ou ébrouements; un écoulement abondant à lieu par les deux narines, quelquefois par une seule; il est d'abord limpide, plus tard blanc, quelquefois blanc jaunâtre, visqueux, s'attachant aux ailes du nez. — Cette maladie a plus d'intensité chez les bêtes bovines. Cruzel a observé de graves symptômes généraux et locaux : mélange de stries sanguines à la manière du jetage; ulcérations sur la membrane nasale; respiration bruyante; collection purulente dans les sinus des cornes; symptômes violents de céphalalgie; convulsions qui se terminent par la mort. Laborde a observé dans le Midi le *coryza gangréneux* du bœuf, caractérisé principalement par l'écoulement d'une matière verdâtre, corrosive, la gangrène de la peau du museau, des taches livides de la membrane du nez. — Les moutons affectés de *coryza* s'ébrouent fréquemment; ils jettent par les narines un mucus qui devient quelquefois purulent, fétide, et se mêle à des stries sanguines. On distingue le *coryza* ordinaire de celui qui est produit par des œstres, parce que, dans ce dernier cas, les mouvements de la tête sont plus désordonnés pendant l'ébrouement. Cette maladie est dite aussi *morve des moutons*. — *Coryza des porcs* ou *ronflement*. Maladie pernicieuse qui produit souvent le marasme, et pendant laquelle le nez et le groin se déforment. L'animal meurt par les hémorrhagies nasales ou par l'épuisement de ses forces. On a considéré cette maladie comme incurable.

COS (ÉCOLE DE). On donne le nom d'école de *Cos* à l'école d'où Hippocrate est sorti, et l'on prend les doctrines d'Hippocrate pour celles de l'école de *Cos*. Elles sont particulièrement caractérisées par la doctrine de la *crase*, qui est le juste tempérament des quatre humeurs fondamentales (sang, bile, atrabile, pituite); par la coction, qui, à l'aide de la chaleur naturelle, transforme les humeurs l'une dans l'autre, et, à l'aide de la chaleur morbide, amène à maturité les humeurs vicieuses; par la erise, qui élimine les humeurs cuites, et enfin par la prognose, qui, fondée sur la erase, la coction et la crise, prétend prévoir la marche des maladies, et moins des maladies aiguës : c'est à cela qu'est particulièrement destiné le beau livre d'Hippocrate, intitulé *Pronostic*. C'est cette prognose qui la distinguait, scientifiquement, de l'école de *Cnide* (V. ce mot). Du reste, son anatomie, et par conséquent sa physiologie, étaient peu avancées, ne connaissant pas la circulation, prenant le cerveau pour une glande, croyant les artères pleines d'air, et ignorant complètement les fonctions des nerfs qui étaient confondus avec les parties blanches ou tendons. Elle était habile en chirurgie, surtout pour le traitement des fractures et des luxations.

COSMÉTIQUE, s. m. et f. et adj. [du grec *κοσμητικόν*, orner, embellir; all. *cosmetisches Mittel*, angl. *cosmetic*, it. et esp. *cosmetico*]. La *cosmétique* est l'art de conserver la beauté. — On a donné le nom de *cosmétiques*

à diverses préparations dans lesquelles entrent les oxydes de plomb, de bismuth, de mercure, d'arsenic, préparations qui altèrent la peau, au lieu de l'embellir, et déterminent souvent des accidents graves.

COSSE, s. f. Synonyme vulgaire de *silique*.

COSTAL, **ALE**, adj. [*costalis*, de *costa*, côte; angl. *costal*, it. *costale*, esp. *costal*]. Qui appartient aux côtes. — *Cartilages costaux*. Cartilages dont le nombre est égal à celui des côtes (12 de chaque côté), dont ils semblent être les prolongements. Chacun d'eux naît de l'extrémité antérieure de l'un de ces os. Les sept premiers (en comptant de haut en bas) vont s'attacher au sternum; les huitième, neuvième et dixième s'articulent entre eux par leurs bords correspondants; les deux derniers sont très courts et flottants. — *Nerfs costaux*. On nomme ainsi ceux qui sortent par les trous de conjugaison de la région dorsale de la colonne vertébrale. — *Plèvre costale*. Portion de la plèvre qui revêt la face interne des côtes.

COSTO-ABDOMINAL. V. OBLIQUE externe ou grand oblique du bas-ventre.

COSTO-CLAVICULAIRE, adj. et s. m. [*costo-clavicularis*]. Qui appartient aux côtes et à la clavicule. — *Ligament costo-claviculaire*, faisceau ligamenteux, court et aplati, qui s'étend obliquement du cartilage de la première côte à la face inférieure de la clavicule. — *Muscle costo-claviculaire*. V. SOUS-CLAVIER.

COSTO-CORACOÏDIEN. V. Petit PECTORAL.

COSTO-PUBIEN. V. DROIT du bas-ventre.

COSTO-SCAPULAIRE. V. DENTELLÉ.

COSTO-STERNAL, **ALE**, adj. [*costo-sternalis*]. On appelle *articulations costo-sternales* l'articulation des vraies côtes (les sept premières) avec les cavités des cartilages des bords latéraux du sternum.

COSTO-THORACIQUE, adj. [*costo-thoracicus*]. Qui appartient aux côtes et à la paroi antérieure du thorax.

COSTO-TRACHÉLIEN, **ENNE**, adj. [*costo-trachealianus*]. Qui appartient aux côtes et aux apophyses trachéiennes (transverses) des vertèbres du cou.

COSTO-TRANSVERSAIRE, adj. [*costo-transversarius*]. On appelle *articulations costo-transversaires* celles qui ont lieu entre la tubérosité des côtes et le sommet des apophyses transverses des vertèbres dorsales. Les *ligaments costo-transversaires*, qui maintiennent les rapports de ces surfaces osseuses, sont au nombre de trois pour chaque articulation : un *postérieur*, un *moyen* et un *inférieur*. Ce dernier n'existe pas aux articulations de la première côte et de la dernière.

COSTO-VERTÉBRAL, **ALE**, adj. [*costo-vertebralis*]. Les *articulations costo-vertébrales*, c'est-à-dire celles de la tête des côtes avec les corps des vertèbres, ont pour moyens d'union un *ligament antérieur*, fixé d'une part autour de la partie antérieure de la tête de la côte, et d'autre part au corps de la vertèbre qui est au-dessus, au corps de celle qui est au-dessous, et au fibro-cartilage intermédiaire. Un *ligament inter-articulaire*, fixé au sommet de l'extrémité costale et à l'angle de la cavité du corps des vertèbres, manque dans l'articulation des première, onzième et douzième côtes.

COSTO-XIPHOÏDIEN, **ENNE**, adj. [*costo-xiphoidius*]. Le *ligament costo-xiphoidien* est un petit faisceau fibreux qui, du bord intérieur du septième cartilage costal, va s'attacher au bas de la face antérieure de l'appendice xiphoidé.

COSTUS, s. m. [*costus*, it. *costo*; *east* ou *cost* des Arabes]. On donne ce nom à plusieurs racines,

tiges ou écorces, mal déterminées, et dont l'origine est douteuse. On a eru que le *costus* était la racine du *Costus arabicus*, ou du *Costus speciosus*, Willden., arbrisseaux de la famille des drimyrhizées (monandrie monogynie, L.), qui ressemble au sureau.



Fig. 110.

On sait actuellement que c'est la racine de l'*Auklandia costus*, Faleonner, 1840; *Haplotaxis jappa*, Decaisne, 1844; *Haplotaxis* [de ἀπλότος, simple, et τὰξίς, série] *costus*? Guibourt; ou *Saussurea costus*? Guibourt, 1850 (Fig. 110). Plante synanthérée, éruduacée éynarée, des montagnes autour de la vallée de Cachemire, à 2600 ou 3000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle y a été observée par Jaquemont en 1831, par Faleonner un peu après. Sa racine est appelée *koot* dans le pays, pour lequel elle est un objet de commerce considérable d'exportation en Chine, où on l'emploie comme aphrodisiaque, vermifuge, et pour préserver la laine des larves d'insectes. Elle nous vient de l'Arabie, en tronçons irréguliers de la grosseur du pouce, gris à l'extérieur, spongieux intérieurement, et remplis d'une matière rougeâtre qui paraît résineuse. Son odeur est agréable, analogue à celle de l'iris; sa saveur amère, un peu âcre. Le *costus* était regardé autrefois comme stimulant, carminatif, emménagogue : on ne l'emploie plus que dans quelques compositions officinales, telles que la thériaque, etc. — *Costus amer*. Nom ancien d'une variété d'écorce de quinquina.

COTARNINE, s. f. Alealoïde (C²⁶H¹³AzO⁶) cristallisable, produit par action de l'acide sulfurique et du peroxyde de manganèse sur la narcotine, soluble dans l'éther et l'ammoniaque, non dans la potasse; il donne des sels très solubles.

CÔTE, s. f. [*costa*, all. *Rippe*, angl. *rib*, it. *costa*, esp. *costilla*]. On donne ce nom à vingt-quatre os (douze de chaque côté), recourbés en forme d'arcs, qui concourent à former les parois latérales de la poitrine. Placées les unes au-dessus des autres, et séparées par des intervalles que l'on appelle *espaces intercostaux*, les côtes sont distinguées par les épithètes de *première*, *seconde*, etc., en comptant de haut en bas. Les anciens anatomistes les distinguaient en *vraies côtes* (*vera costae*) et en *fausses* (*spuriae costae*); ils appelaient *vraies* les sept côtes supérieures, qui, articulées en arrière avec la colonne vertébrale, viennent

antérieurement aboutir au sternum par le moyen de leurs cartilages, et *fausses* les cinq suivantes, qui s'articulent de même en arrière avec la colonne vertébrale, mais qui n'aboutissent point au sternum. De ces cinq *fausses côtes*, trois s'unissent par leur cartilage au cartilage précédent, les deux dernières restent libres à leur extrémité; et de là le nom de *côtes flottantes* qui leur a été donné à raison de leur mobilité. A cette dénomination de *vraies* et de *fausses côtes*, les anatomistes modernes ont substitué les expressions plus exactes de *côtes sternales* et *asternales*. L'extrémité vertébrale est légèrement renflée : on l'appelle la *tête de la côte*; l'espace compris entre cette tête et la *tubérosité* arrondie que présente la face externe de la côte, est le *col*; la partie moyenne (ou le *corps*) de la côte est aplatie, convexe en dehors, concave en dedans, et présente extérieurement, en avant de la tubérosité, une ligne saillante que l'on nomme l'*angle* de la côte, et qui reçoit l'insertion du muscle sacro-lombaire. Les bords supérieur et inférieur de chaque côte donnent attache aux muscles intercostaux. — Dans le cheval, les côtes sont au nombre de 36, 18 droites et 18 gauches; elles ont une disposition analogue à celle qu'elles présentent dans l'espèce humaine, et se distinguent aussi en *côtes sternales* ou *antérieures*, au nombre de 9, et en *côtes asternales* ou *postérieures*. Dans les ruminants, il y a 13 côtes de chaque côté, 8 sternales et 9 asternales. Dans le chien et le chat, il y a de chaque côté 9 côtes sternales et seulement 4 asternales. — *Fractures des côtes*. Elles ont lieu surtout à la partie moyenne; elles sont directes ou par contre-coup; souvent compliquées de blessure de la plèvre, du poumon, d'emphysème, de pneumothorax, d'ouverture des artères intercostales, d'épanchement sanguin dans les plèvres, de pneumothorax, d'inflammation des organes thoraciques, accidents qui seuls leur donnent de la gravité. Le traitement consiste en un bandage de corps assez serré pour modérer les mouvements des côtes. — En botanique, on appelle vulgairement *côte* la nervure moyenne d'une feuille simple, ou le pétiole commun d'une feuille composée.

COTON, s. m. [*Gossypium*, all. *Baumwolle*, angl. *cotton*, it. *cotone*, esp. *algodon*]. Espèce de bourre qui entoure les graines du cotonnier (*Gossypium herbaceum*), arbre de la famille des malvacées (monadelph. polyandr., L.). — Le coton cardé est employé dans le traitement des brûlures; il apaise promptement la douleur, empêche ou arrête l'inflammation, et prévient autant que possible les difformités. Aussitôt après l'accident, s'il existe des vésicules ou phlyctènes, on en fait écouler la sérosité, puis on applique le coton par couches minces superposées, et l'on recommande au malade de s'abstenir de tout mouvement. On laisse l'appareil en place le plus longtemps possible; et si l'abondance de la suppuration oblige de le changer au bout de quelques jours, on a soin de faire ce changement avec promptitude, pour empêcher le contact de l'air. — Par analogie, les botanistes donnent le nom de *coton* (*omentum*) au duvet long, entrecroisé et crépu, qui recouvre la surface de certaines feuilles ou d'autres parties de quelques végétaux.

COTON-POUDRE, s. m. [*fulmi-coton*, *coton azotique*, *pyroxyle*, *pyroxylene*]. Produit explosif provenant de l'action de l'acide azotique monohydraté, seul ou mélangé d'acide sulfurique, sur le coton. Découvert en 1816 par Schœnbein. Il a les caractères extérieurs du coton cardé; mais au contact de l'iode et de l'acide

sulfurique, il jaunit et ne bleuit pas. Frotté dans un endroit sec, il est phosphorescent, mauvais conducteur de l'électricité. Il n'est soluble que dans l'éther, mais davantage s'il contient de l'alcool; préparé avec de l'acide azotique contenant de l'acide azoteux, il est cinq fois plus soluble (*V. COLLODION*). Il prend feu de 75° à 180°. (C²⁴H¹⁷O¹⁷, 5AzO⁵.)

COTONNEUX, *EUSE*, adj. *V. COTON*.

COTONNIER, s. m. *V. COTON*.

COTYLE, s. f. [*ζωτύλη*, *acetabulum*, all. *Gelenkhöhle*]. Quelques uns font ce mot masculin, à tort. Cavité d'un os qui reçoit la tête d'un autre os. — Mesure grecque valant 0^{lit}, 27. — En zoologie, *cotyle* [all. *Napf*], organe semblable à une cotyle, annexé aux bras des céphalopodes.

COTYLÉAL, adj. et s. [*de ζωτύλη*, *cotyle*]. Nom donné par Geoffroy Saint-Hilaire à un des os qui forment la voûte du crâne et qui sert à unir la partie fibreuse et la partie carrée du tympan.

COTYLÉDON, s. m. [*cotyledon*, de *ζωτυλιδών*, creux, cavité; all. *Saamenlappen*, angl. *seedlob*, it. *cotiledone*, esp. *cotiledon*]. Les *cotylédons*, *feuilles* ou *corps cotylédonaire*, constituent une des quatre parties essentielles de l'embryon des végétaux phanérogames, et fournissent à la jeune plante les premiers matériaux de sa nutrition, quand ils sont épais et charnus (telles sont les graines qui n'ont pas d'endosperme), tandis qu'ils sont minces et foliacés dans celles où cet organe existe. Il est des plantes dont le corps cotylédonaire n'est formé que par un seul cotylédon, dont l'embryon est *monocotylédone* (orge, avoine, lis); dans d'autres, il est formé de deux cotylédons réunis base à base : l'embryon est *dicotylédone* (haricot, fève). Dans l'embryon dicotylédone, le corps cotylédonaire présente deux corps bien distincts, attachés à la même hauteur sur la tigelle, et renfermant en eux la gemmule, qu'ils recouvrent et cachent en grande partie. Dans l'embryon monocotylédone, le corps cotylédonaire a une forme très variable; la gemmule est enfermée dans sa cavité, qui l'enveloppe de toute part. Mais quelquefois les deux cotylédons sont tellement unis et soudés ensemble (marron d'Inde), qu'il est difficile de décider si l'embryon est monocotylédone ou dicotylédone; il y a, d'un autre côté, des végétaux qui ont plusieurs subdivisions à chaque cotylédon : on en trouve jusqu'à douze dans le pin de Bordeaux (*Pinus picea*). Ces divisions profondes ont fait croire longtemps à l'existence de plusieurs cotylédons, et ont fait appeler *polycotylédones* les plantes qui sont dans ce cas, telles que les conifères. — En anatomie, on a donné le nom de *cotylédons* aux lobes nombreux qui constituent le parenchyme du placenta. Dans les animaux ruminants, la vache en particulier, ces lobes ou *cotylédons* forment autant de placentas séparés. Chacun d'eux est formé par le développement considérable d'autant de villosités du chorion. — *Cotylédons utérins*. Renflements tuberculeux et pédiculés de la muqueuse utérine des ruminants à cornes, auxquels adhèrent les cotylédons placentaires, qui, chez les animaux, sont écartés comme ceux-ci, au nombre de 85 à 180 suivant les espèces; ils varient à peine dans la même espèce. Circulaires ou ovales chez la vache et convexes, ils sont ébrilés de trous destinés à loger les rameaux des villosités des cotylédons placentaires, qui sont concaves, les embrassent et les enchatonnent. Chez la brebis et la chèvre, ils sont concaves et embrassent le cotylédon

placentaire. Ils sont permanents et persistants; on en voit des traces à l'état fœtal; ils se réduisent à un petit tubercule dans l'état de vacuité. Détruits ou arrachés, ils ne se reproduisent pas. Goubaux et Robin y ont montré l'existence des éléments de la muqueuse utérine, peu de tissu cellulaire, beaucoup de vaisseaux, de matière amorphe, et de petits noyaux avec des cellules particulières voisines des éléments fibro-plastiques, mais en différant. Ces éléments et la matière amorphe composent le suc grisâtre que la pression en fait sortir.

COTYLÉDONAIRE, adj. [*cotyledonarius*, it. *cotiledonare*]. Qui a rapport aux cotylédons. — *Corps cotylédonaire*. V. **COTYLÉDON**.

COTYLÉDONÉ, ÉE, adj. [*cotyledoneus*, it. *cotiledoneo*]. Qui est pourvu de cotylédons. C'est l'opposé d'*acotylédonné*, qui signifie qui n'a point de cotylédons.

COTYLÉPHORE, adj. [de *κωτύλον*, *cotyle*, et *φέρω*, *porter*; all. *napftragend*]. Qui porte une cotyle. Se dit des bras de quelques céphalopodes.

COTYLOÏDE, adj. [*cotylöides*, de *κωτύλον*, creux, cavité profonde, et *είδος*, forme; angl. *cotylöid*, it. *cotiloide*, esp. *cotiloideo*]. On appelle *cavité cotyloïde*, la cavité de l'os coxal dans laquelle est logée la tête du fémur. Elle forme à peu près la moitié d'une sphère de 54 millimètres de diamètre. Sa direction est oblique en dehors, en avant et en bas. Les deux tiers de sa surface sont enduits, dans l'état frais, d'un cartilage épais vers sa circonférence, plus mince au centre. Le tiers inférieur et antérieur, qui est dépourvu de ce cartilage, a un peu plus de profondeur que le reste de la cavité, et loge un paquet de tissu cellulaire graisseux. Le bord de la cavité cotyloïde présente trois échancrures, et toute sa circonférence est surmontée d'un bourrelet connu sous le nom de *ligament cotyloïdien*.

COTYLOÏDIEN, ENNE, adj. Qui appartient à la cavité cotyloïde. Le *ligament cotyloïdien* est formé de fibres unies par un tissu cellulaire très serré; il augmente considérablement la profondeur de la cavité articulaire.

COU, s. m. [*cevir*, *collum*, *κώρυξ*, *τοξύραξ*, all. *Hals*, angl. *neck*, it. *collo*, esp. *uello*]. Partie du corps comprise entre la tête et le thorax. (On n'écrit et l'on ne prononce *col* que devant une voyelle, ou quand ce mot est employé au figuré : *col de l'utérus*, *col du fémur*.) Outre les vertèbres cervicales, qui en forment la charpente osseuse, il existe, à la partie antérieure et supérieure du cou, l'os hyoïde, au-dessous duquel le cartilage thyroïde fait une saillie plus ou moins prononcée; entre cette saillie et le bord du sternum, on sent profondément le cartilage cricoïde et la trachée-artère. La face postérieure du cou, à laquelle on donne le nom de *nuque*, et que les auteurs latins ont plus particulièrement désignée par le mot de *cevir*, présente dans son milieu un enfoncement qui s'efface lorsque la tête est fortement fléchie en avant, et qui est borné sur les côtés par deux saillies que forment les muscles extenseurs de la tête. Les muscles qu'on observe à sa partie antérieure sont au nombre de 20 de chaque côté de la ligne médiane; pour en faciliter l'étude, on distingue six régions différentes : 1° Dans la région cervicale superficielle se trouvent les muscles peaucier et sterno-mastoïdien; 2° dans la région hyoïdienne supérieure, les muscles digastrique, stylo, mylo et génio-hyoïdien; 3° dans la région hyoïdienne inférieure, les omo, sterno et thyro-hyoïdiens et le sterno-thyroïdien;

4° dans la région pharyngienne, les muscles constricteurs inférieur, moyen et supérieur, et le stylo-pharyngien; 5° dans la région cervicale profonde, le grand et le petit droit antérieur de la tête, et le long du cou; 6° dans la région cervicale profonde, les scalènes antérieur et postérieur et le droit latéral. Outre ces muscles, on rencontre aussi antérieurement les appareils musculaires du larynx et du pharynx. Ceux de la partie postérieure se prolongent presque tous au dos : le plus superficiel est le trapèze; viennent ensuite le splénius, l'angulaire, le sacro-lombaire, le transversaire, le petit et le grand complexus, enfin le transversaire épineux, les intertransversaires postérieurs, les droits postérieurs et obliques de la tête, et, immédiatement sur les vertèbres, les interépineux. De gros troncs artériels et veineux passent entre les muscles de la partie antérieure du cou, au milieu d'un tissu cellulaire abondant, de nerfs et de nombreux ganglions lymphatiques : ces troncs sont la carotide primitive, ses deux divisions, et la veine jugulaire interne, les portions sous-clavière et axillaire du tronc brachial, avec les veines correspondantes, et superficiellement la jugulaire externe.

COUAGGA, s. m. [*Equus quaccha*, cheval du Cap]. Espèce du genre cheval originaire d'Afrique, à raies gris roussâtre en travers de la tête, crinière courte et droite, haut de 1^m, 10; il peut être domestiqué. Son nom lui vient de son cri.

COUAQUE, s. f. V. CASSAVE.

COUCHE ou **COUCHES**, s. f. [du verbe *coucher*; all. *Wochenbett*, angl. *lying in*, *child-bed*, it. *puerperio*, esp. *parto*]. Ce mot exprime tantôt l'accouchement, l'enfantement (*puerperium*), comme lorsqu'on dit : une *première couche*, une *fausse couche*, etc.; tantôt le temps pendant lequel une femme demeure au lit à cause de l'enfantement (*tempus puerperii*), comme lorsqu'on dit d'une femme qu'elle est en *couches*. Les lochies sont vulgairement appelées *suites de couches*. — *Couches ethmoïdales* ou *olfactives*. On a donné ce nom aux *corps cannelés*. V. CANNELÉ. — *Couches optiques*. V. OPTIQUE. — *Couches corticales* (*strata corticalia*). V. ÉCORCE. — *Couches ligneuses* (*strata lignea*). V. BOIS et TIGE.

COUCHE, ÉE, adj. [*prostratus*, *proeumbens*, *humis fusus*, *supinatus*, all. *anfliegend*]. Se dit, en botanique, d'une plante qui étale ses rameaux sur la terre, sans que ceux-ci y envoient de racines.

COUCHER, s. m. [*decubitus*, all. *Liegen*]. Position d'une personne étendue horizontalement. On distingue le *coucher en supination*, ou sur le dos (*supinitus vel resupinus*), le *coucher en pronation*, ou sur le ventre (*supinitus pronus*), et le *coucher sur l'un ou l'autre côté*.

COUCHER (SE) EN VACHE. On dit que le cheval se *couche en vache*, lorsque, dans le *decubitus sternal*, les talons de ses sabots et les extrémités des branches du fer viennent heurter et contondre la peau du sommet du coude, d'où résulte la formation d'une tumeur particulière désignée sous le nom d'*éponge*.

COUDE, s. m. [all. *Ellbogen*, angl. *elbow*, it. *gomito*, esp. *codo*]. Angle saillant formé par l'apophyse olécrane à la partie postérieure de l'articulation du bras avec l'avant-bras. Cette articulation, appelée *articulation du coude* ou *articulation huméro-cubitale*, est un *ginglyme angulaire*; la petite tête de l'extrémité de l'humérus est reçue dans la cavité de l'extrémité supérieure du radius; le côté interne du bord de cette

cavité est reçu dans l'enfoncement qui sépare la petite tête de la poulie; le bord externe de cette poulie est reçu dans la partie externe de la grande cavité sigmoïde du cubitus, son bord interne dans le côté interne de cette cavité, et l'échancrure intermédiaire à ces deux bords reçoit la ligne saillante de la cavité sigmoïde. Quatre ligaments, un antérieur, un postérieur, un interne et un externe, assurent la solidité de l'articulation; des cartilages encroûtent les os, et une membrane synoviale tapisse son intérieur. Ses mouvements d'extension et de flexion, les seuls que permette la disposition des surfaces, sont bornés, le premier par la rencontre de l'apophyse coronoïde du cubitus avec le fond de la cavité de l'humérus destinée à le recevoir; le second, par le contact de l'olécrane avec le fond de la cavité olécranienne. On désigne communément sous le nom de *pli du coude* la partie antérieure de l'articulation, celle où a lieu la flexion de l'avant-bras. Dans le milieu du pli du coude, on sent le tendon du biceps à travers les téguments, surtout pendant la flexion. Sur la saillie que forment les muscles à la partie supérieure et interne de l'avant-bras, on observe les deux veines cubitales et superficielles, qui se dessinent à travers les téguments; sur la saillie musculaire du côté externe, on voit la veine radiale superficielle; entre cette saillie et le tendon du biceps, la médiane céphalique; en dedans de ce tendon, le trajet oblique de la médiane basilique; entre celle-ci et le tendon, on sent les battements de l'artère brachiale. C'est entre cette artère et la saillie musculaire interne que se trouve le nerf médian. Cette disposition peut cependant présenter quelques différences, dont il importe de s'assurer avant de pratiquer l'opération de la saignée.

COU-DE-PIED, s. m. [all. *Fussbiege*, angl. *instep*, it. *collo del piede*, esp. *garganta*]. Partie la plus élevée du pied, ou plutôt partie antérieure de son articulation avec la jambe. C'est à tort, dit l'Académie, qu'on écrit *coude-pied*.

COUDE-PIED. V. COU-DE-PIED.

COUDRIER, s. m. [*Corylus avellana*, L., all. *Haselstrauch*]. Nom de l'arbrisseau de la famille des cupulifères, dont le fruit porte le nom de *noisette*. Les fleurs apparaissent à la fin de l'hiver avant les feuilles, les mâles en longs chatons, et les femelles en petits chatons ovoïdes couverts d'écaillés imbriquées.

COUENNE, s. f. On appelle proprement ainsi la peau épaisse et dure du porc (*suilla cutis*). Le nom de *couenne* a été quelquefois employé pour désigner certaines taches congénitales ou altérations locales de la peau auxquelles on trouvait quelque ressemblance avec la couenne du porc. (V. ENVIE.) — En pathologie, on appelle : *couenne inflammatoire*, *couenne pleurétique* [*corium phlogisticum*, *crusta pleurctica*, all. *Speckhaut*, angl. *buffy coat*, it. *cotenne*, esp. *costra inflamatoria*], une concrétion d'un blanc jaunâtre, plus ou moins épaisse, comme membraneuse, qui se forme à la surface du caillot, lorsqu'on laisse reposer dans un vase le sang provenant d'une saignée, dans les maladies inflammatoires en général, et surtout dans les phlegmasies de la plèvre ou du poumon. Cette couenne commence à se former dès que le sang s'épaissit; d'abord molle, visqueuse, et en filaments plus ou moins longs, elle constitue peu à peu une pellicule dense et élastique, un peu diaphane et adhérente au cruor, qu'elle recouvre. Ce n'est autre chose que de la fibrine coagulée après dépôt des globules rouges. La fibrine se

coagulant, dans les maladies inflammatoires, plus tard après issue du sang que dans d'autres conditions, les corpuscules colorés du sang s'abaissent avant la coagulation, de sorte qu'une couche plus ou moins épaisse de fibrine se coagule à la surface, sans en emprisonner aucun, et constitue ainsi ce qu'on appelle la *couenne*. V. BRADYFIBRINE et FIBRINE.

COUI, s. m. [*Crescentia cujete*, L.]. Arbre de la famille des bignoniacées, des Antilles et de l'Amérique. Fruit gros, à écorce dure, verte, ligneuse et servant à faire des ustensiles, rempli d'une pulpe blanche, aigrelette, employée comme remède populaire, et dont on fait un sirop dit *sirop de calebasse*. C'est le *calebassier* proprement dit.

COULANT, s. m. [*Flagellum, viticula, stolo*]. Nom que les botanistes donnent à un jet qui, de distance en distance, pousse des feuilles et des racines, et qui, dans les intervalles, en est totalement dépourvu; exemple, le *fraisier*. C'est le *sarmentum* de Link; le *viticule* de Tournefort.

COULEN, s. m. [*culen, cullen*]. Nom du *Psoralea glandulosa*, L., plante légumineuse papilionacée du Chili. L'infusion de ses feuilles à faible dose est stomachique; à haute dose, elle est purgative et vermifuge; celle des racines est employée comme vomitive. On a cru longtemps que cette plante fournissait l'*herbe* ou *thé du Paraguay*. V. HOUX et PSORALIER.

COULEUR, s. f. [*color, γῶμαζ*, all. *Farbe*, angl. *colour*, it. *colore*, esp. *color*]. Impression que la lumière réfléchie par la surface des corps fait sur l'organe de la vue. Les couleurs, ainsi que l'a démontré Newton, sont le produit de la décomposition de la lumière. Le prisme, instrument de cette décomposition, montre, en effet, que chaque rayon lumineux contient sept rayons secondaires diversement colorés, qui se présentent invariablement, selon leur degré de réfrangibilité, dans l'ordre suivant : le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo et le violet (ce dernier est le plus réfrangible). Mais ces couleurs ne sont pas nettement terminées : ainsi le rouge empiète sur l'orangé, celui-ci sur le jaune, et ainsi de suite; de sorte qu'outre les sept couleurs principales on a une infinité de nuances intermédiaires. Ces couleurs ont reçu le nom de *couleurs primitives*, parce que toutes les autres résultent de la combinaison d'un certain nombre d'entre elles. Les rayons colorés ont chacun des propriétés distinctes, et chacun communique des quantités différentes de chaleur : ainsi le rouge est plus chaud que le violet, dans la proportion de 8 à 1, selon les uns, ou même dans celle de 16 à 1, selon d'autres. Les corps n'ont pas par eux-mêmes de couleur particulière : ils doivent celles que nous leur voyons à la propriété qu'a leur surface de réfléchir quelques uns des rayons colorés et d'absorber les autres : un corps est rouge, par exemple, lorsqu'il réfléchit le rayon rouge ; un corps est blanc, lorsqu'il réfléchit tous les rayons ; il est noir, au contraire, lorsqu'il les absorbe tous. — *Pâtes couleurs*. V. CHLOROSE.

COULEURE, s. f. [*coluber*, all. *Natter*]. On a désigné sous ce nom un nombre considérable de serpents dépourvus de glandes à venin et de crochets mobiles venimeux, et dont les plaques du dessous de la queue sont divisées en deux ou rangées par paires. On a attribué aux couleuvres la faculté de teter les chèvres et autres ruminants, fait encore admis par Buffon, ce que la disposition anatomique de leur bouche et de leur langue rend impossible ; mais ces animaux inof-

fensifs recherchent volontiers les étables en raison de leur température. Les anciens attribuaient la même faculté aux serpents, qu'ils nommaient *boas*. C'étaient des animaux autres que ceux d'Amérique, appelés *boas* par Linné. Ceux-ci forment le groupe des *Boaëides* de Duméril (et non des *couleuvres*, comme il est dit à tort à l'article *Boa*), comprenant les *Boa constrictor*, L., *Boa divinitoqua*, Duméril, *Boa imperator*, Daudin, et *Boa chevalier*, Eydoux. Les couleuvres les plus communes en France ne se trouvent plus appartenir au genre *Couleuvre* tel qu'il est conservé par Duméril. Les principales sont : *Couleuvre* ou *tropidonote à collier* (*Coluber natrix*, L. (Fig. 112), *Tropidonotus natrix*, Duméril). — *Couleuvre vipérine* ou *tropidonote vipérin* (*Coluber viperinus*, Latreille, *T. viperinus*, Duméril.).



Fig. 111.



Fig. 112.

Elle ressemble à la vipère, mais est plus mince ; tête plus petite, moins distincte du cou (Fig. 111) ; queue plus continue avec le corps et plus longue ; tête à larges écailles, pupille circulaire. — *Couleuvre* ou *coronelle bordelaise* (*Coluber girundica*, Latreille, *Coronella girundica*). — *Couleuvre* ou *coronelle lisse* (*Coluber levis*, ou *austriacus*, Schlegel, *Coronella levis*), de couleur rousse comme l'*aspéring*, mais pas de taches sur le corps. — *Couleuvre* ou *zamenis verte et jaune* (*Coluber atro-virens*, Schl., *Zamenis viridiflavus*). — *Couleuvre d'Esculape* (*Coluber Aesculapii*, Shaw, *Erythrolampis Aesculapii*, Wagler, ou *Coronella vetusta*, Schlegel), du midi de la France, etc. — *Couleuvre à quatre raies* (*Coluber quadrilineatus*, Lacépède, *Coluber elaphis*, Shaw, *Ablabis quadrilineata*), du midi de l'Europe, atteint 2 mètres. — *Psammophis* ou *couleuvre de Montpellier* (*Coluber* ou *Psammophis mopsaleanus* ou *lascertinus*), la seule, avec la vipérine, qui cherche à mordre.

COULEUVRÉE, s. f. V. BRYONE.

COULISSE, s. f. [all. *Fuge*]. On appelle ainsi, en anatomie, des rainures profondes de la surface des os, qui ne diffèrent des *gouttières* qu'en ce qu'elles sont tapissées d'un périoste lisse ou d'une membrane synoviale, pour faciliter le glissement des tendons qu'elles reçoivent : telles sont les *coulisses des malléoles*, la *coulisse bicipitale*, etc.

COULOIR, s. m. [ductus, colatorium, all. *Ausführungsgang*, angl. *colatorium*, it. *colatojo*, esp. *coladero*]. On nommait ainsi autrefois les canaux ou conduits par lesquels sont rejetées au dehors toutes

les humeurs excrémentielles du corps animal. Les orifices des glandes sudoripares et sébacées, les voies lacrymales, biliaires, urinaires, etc., étaient considérés comme des *couloirs naturels* ; les ulcères, les exutoires, étaient des *couloirs accidentels* ou *artificiels*. Les partisans de la pathologie humorale considéraient les *couloirs*, en général, comme des émonctoires par lesquels l'économie se débarrasse des matières morbifiques.

COUMARINE, s. f. [all. et angl. *Coumarin*]. Principe cristallisable en aiguilles ou en prismes, volatil, fusible, d'une odeur aromatique, qui existe dans la *fève tonka*, fruit du *Coumarouna odorata*, et y forme ordinairement des cristaux entre les lobes de l'amande. On l'isole facilement au moyen de l'alcool bouillant et par la distillation. Elle existe aussi dans les fleurs de *mélilot*, dans l'*aspérule odorante* et le *faham*, auxquels elle donne leur odeur (C¹⁰H⁸O²). Elle a aussi été appelée *stéaroptène* ou *campbre de tonka*, et *acide coumaryltigique* (Lœwig).

COUMARIQUE ou **COUMARINIQUE** (ACIDE). (C¹⁸H¹⁶O⁶.) Cristallisable, donnant des sels, et résultant de l'action de la potasse caustique sur la coumarine.

COUMAROU, s. m. [*Dipterix odorata*, Willdenow, ou *Coumarouna odorata*, Aublet]. Arbre de la famille des légumineuses papilionacées, dont le bois, très dur, porte à Cayenne, à tort, le nom de *bois de gaïac* ; le fruit ressemble pour la forme à celui de l'amandier et renferme une semence dite *fève tonka*.

COUMARYLE, s. m. Radical hypothétique de la coumarine et de l'acide coumarique.

COUP, s. m. [ictus, πῆγμα, all. *Schlag*, angl. *stroke*, it. *colpo*, esp. *golpe*]. Effet produit par un corps qui en frappe un autre ; résultat du choc de deux corps. — *Coup de feu*. Plaie produite par une arme à feu. — *Coup de sang*. On désigne communément sous ce nom les attaques d'apoplexie ; cependant quelques auteurs n'appellent *coup de sang* que les congestions momentanées du sang vers la tête, qui s'annoncent, il est vrai, par les mêmes symptômes que l'apoplexie, tels que les étourdissements, une légère perte de connaissance, une lésion plus ou moins profonde des sens, mais qui sont promptement suivies du retour à l'état naturel, et ne produisent point de paralysie durable. On a aussi désigné sous le nom de *coups de sang* des congestions sanguines dans divers organes, tels que le poumon, la peau, etc. (V. APOPLEXIE). — *Coup de soleil* (*ictus solis*). Effet produit, sur une partie quelconque d'un être vivant, animal ou végétal, par l'action d'un soleil ardent. Chez l'homme, l'effet du coup de soleil, lorsqu'il porte seulement sur un membre ou sur une partie du tronc, est une espèce d'érysiplé ; mais quand il frappe sur la tête, il en résulte quelquefois une affection cérébrale intense (*carus ab insolatione*, Sauvages). Cette affection doit être combattue par la saignée et par tous les moyens antiphlogistiques. — *Coup de fouet* (vétérin.). Interruption des mouvements d'expiration, qui est un des signes caractéristiques de la *pousse* (V. ce mot). — *Coup de chaleur* (vétérin.). Congestion sanguine, brusque, rapide, du poumon, quelquefois de l'intestin et plus rarement de l'encéphale, arrivant communément sur les chevaux de trait rapide, pendant le travail et au temps des chaleurs. Être pris de chaleur, se dit surtout du cheval frappé d'apoplexie pulmonaire, compliquée ordinairement de phénomènes de suffocation et d'asphyxie. Une

large saignée peut seule sauver le cheval atteint d'un coup de chaleur.

COUPELLATION, s. f. [all. *Capelliren*, angl. *cupellation*, it. *coppellazione*, esp. *copelacion*]. Opération de chimie par laquelle on sépare l'argent des autres métaux avec lesquels il est uni, excepté de l'or. Elle consiste à faire fondre dans une coupelle, avec du plomb, l'argent qu'on veut essayer : le plomb s'oxyde, et entraîne, en passant à travers les parois de la coupelle, les métaux étrangers qui se sont aussi oxydés. C'est par cette opération que, dans les Monnaies, on examine le titre de l'argent. On la pratique dans un fourneau particulier appelé *fourneau de coupelle*.

COUPELLE, s. f. [dimin. de *coupe*, *cupella*, *catellus cinereus*, etc.; all. *Capelle*, angl. *cupel*, it. *coppella*, esp. *copela*]. Petit vase fait avec des os calcinés, réduits en poudre, puis délayés dans de l'eau, et dont on se sert pour la coupellation.

COUPE-QUEUE, s. m. [all. *Schuanzmesser*]. En vétérinaire, instrument de chirurgie composé de deux branches : l'une mâle, qui porte un tranchant demi-circulaire ; l'autre femelle, qui est creusée d'une cavité correspondante. Cet instrument est exclusivement employé à l'amputation de la queue des grands animaux.

COUPER, v. a. Ajouter à un liquide un autre liquide, et particulièrement de l'eau : *couper le lait* ; *du lait coupé*.

COUPER (SE). En terme de manège, se dit des chevaux qui s'entre-heurtent les jambes, ou qui, avec l'un des fers, se blessent le boulet de l'autre pied.

COUPEROSE, s. f. [*Cuperosa* (quasi *cupri rosa*), de *cuprum*, cuivre, et *ros*, rosée ; all. *Vitriol*, angl. *copperas*, it. *copparosa*, esp. *caparrosa*]. Ce nom a d'abord été donné au deutosulfate de cuivre (*chalcanthum*), aussi appelé *couperose bleue* ; ensuite au deutosulfate de fer (*sutorium atramentum*), nommé encore *couperose verte* ; puis au protosulfate de zinc, qui est la *couperose blanche*. — En pathologie, on a nommé *couperose* ou *goutte rose* (*gutta rosea*, *gutta rosacea*), une inflammation chronique et non contagieuse des glandes cutanées, caractérisée par des pustules peu étendues, séparées, environnées d'une auréole rosée, à base plus ou moins dure, ayant ordinairement leur siège sur le nez, les joues, le front. Willan et Bateman l'ont appelée *acne*, et en ont distingué quatre espèces, sous les noms de *acne simplex*, *acne punctata*, *acne rosacea*, *acne indurata*. Dans sa forme la plus simple, en effet, la couperose n'est constituée que par quelques boutons rouges déterminant un léger fourmillement, et se convertissant en pustules que recouvre, après l'écoulement d'une goutte de liquide séro-purulent, une petite croûte très mince (*acne simplex*). D'autres fois elle est caractérisée par des points noirs et saillants, produits évidemment par le fluide sébacé retenu et accumulé dans les follicules, accumulation d'où résultent l'inflammation des cavités folliculaires et la formation de petites pustules proéminentes (*acne punctata*). D'autres fois encore les pustules sont nombreuses, rapprochées, volumineuses, violacées, indolentes, et ne suppurent que longtemps après leur formation (*acne indurata*) ; ou bien, rassemblées en groupe, elles forment une sorte de tumeur inflammatoire, et laissent après elle une dépression et une teinte livide. L'*acne rosacea*, celle qu'on connaît vulgairement sous le nom de *couperose*, semble particulière à l'âge adulte ; elle commence par quelques points rouges sur le nez et les joues, qui sont le siège d'une

sorte de chaleur et de tension après le repas, et surtout après les écarts de régime. Ces points s'étendent, se réunissent, se convertissent en pustules : celles-ci, se multipliant, se succédant sans cesse, déterminent une irritation permanente du système capillaire cutané, et par suite le gonflement de la peau, laquelle reste d'un rouge violacé. La couperose résiste le plus souvent à toutes les méthodes curatives. Le régime habituel des personnes atteintes de cette affection doit consister en viandes blanches, en légumes frais, aqueux et fondants ; elles doivent éviter la fatigue de corps et d'esprit, les lieux où règne une température trop élevée, etc.

COURANT, s. m. *Courant électrique*. Si l'on réunit par un fil de métal, dit *fil*, les deux pôles d'une pile (Fig. 113), et que l'on place au-dessus de ce fil une aiguille aimantée (*a*) librement suspendue et parallèlement à sa direction, aussitôt elle se dévie d'autant plus que la pile est plus forte. 1° La force quelconque qui agit sur l'aiguille aimantée émane également de toutes les parties d'un CIRCUIT VOLTAÏQUE, mot qui désigne l'ensemble de la pile (*b*) et celui des conduc-

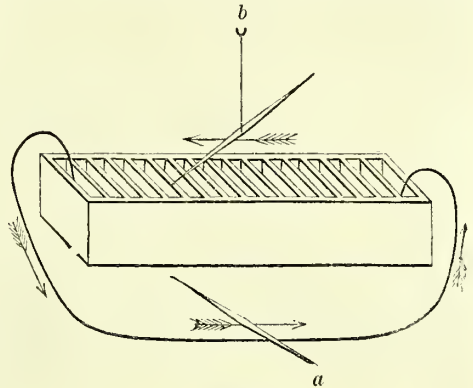


Fig. 113.

teurs qui réunissent ses pôles (*a*). 2° Si de l'eau parcourait un tel circuit, le courant *a* aurait une direction opposée à *b* : cette comparaison a fait nommer *courant électrique* la force quelconque qui naît dans tout le circuit des deux pôles d'une pile par un conducteur. Le *courant électrique* est donc la représentation idéale de l'état actif ou dynamique continu de l'électricité. On admet de convention que ce courant supposé a un sens, qu'il part du pôle positif et aboutit au négatif en passant par le conducteur, et revient au pôle positif en traversant la pile. Rien ne prouve que ce sens soit le véritable ou existe ; c'est une manière de se représenter le point d'un conducteur par où arrivent l'électricité positive d'une part, la négative de l'autre.

COURBARIL, s. m. *Bois de courbaril*. C'est le cœur du bois de l'*Hymenaea courbaril*, L., d'un rouge brun uniforme, peu employé, légumineuse cassée dont l'écorce et celle des rameaux laissent écouler une résine jaune difficile à dissoudre, dite *animé occidentale* ou *copal tendre*, et qu'on distingue avec peine du *copal dur* (V. ANIMÉ et COPAL). Il croît au Mexique, au Brésil et aux Antilles. Le bois du Brésil dit de *courbaril*, très employé en ébénisterie, est du *gonzala-alvès*, produit par l'*Astronium fraxinifolium*, de la famille des térébinthacées.

COURBATURE, s. f. [*acerba lassitudo*, all. *Steifigkeit*]. Indisposition caractérisée par une sensation de

brusement ou de contusion des muscles des membres, l'abattement des forces et une extrême lassitude. Lorsqu'elle vient à la suite de travaux pénibles, le repos absolu et les bains la dissipent promptement. Dans le cas contraire, elle n'est qu'un symptôme de quelque affection plus ou moins grave. — *Vieille courbature*, synonyme de *phthisie pulmonaire* chez le cheval.

COURBE, s. f. [*in suffragine tumor*, all. *Spath*, angl. *curb*]. Nom que les vétérinaires ont donné à une tumeur osseuse oblongue, située en dedans du jarret, sur l'extrémité inférieure et interne du tibia, et gênant souvent le mouvement de l'articulation. Elle est produite le plus communément par un effort, un coup, une chute, un exercice trop grand, etc. Au début, on pourrait la confondre avec un phlegmon, et il n'y a aucun inconvénient à y appliquer un traitement analogue; devenue indolente et chronique, elle nécessite l'application du feu.

COURBÉ, ÉE, adj. [*curbus*]. *Ovule et embryon courbés*. V. AMPHITROPE et CAMPYLOTROPE (non CAMPULITROPE).

COURBELIGNES (VACHES). Troisième classe des vaches laitières dans le système de Guénon. Elle se distingue à son écusson ou gravure, qui, après avoir embrassé les mamelles et les parties internes des cuisses, s'étend de bas en haut vers la vulve et se termine par une pointe plus ou moins mousse, en formant deux courbes rentrantes. Les courbelignes donnent pour le premier ordre, selon la taille, 18 litres, 15 litres et 12 litres par jour; pour le troisième ordre, 3 litres et 2 litres.

COURSE, s. f. [*cucurbita*, all. *Kürbiss*, angl. *gourd*, it. *zucca*, esp. *calabaza*]. Genre de la famille des cucurbitacées (monœcie monadelph., L.), qui ne diffère de celui des concombres que par ses semences entourées d'un bourrelet très marqué. C'est à ce genre qu'appartiennent la *calabasse*, fruit du *Cucurbita lagenaria*, la *citrouille* (*Cucurbita pepo*), le *potiron* (*Pepo macrocarpus*), la *pastèque* ou *melon d'eau* (*Cucurbita citrullus*).

COURONNE, s. f. [*corona*, all. *Krone*, angl. *crown*, it. et esp. *corona*]. Se dit, en anatomie, de ce qui a une forme circulaire. La *couronne des dents* est la partie des dents qui se trouve hors des gencives et qui est revêtue d'émail. La *couronne du gland* est le bourrelet presque circulaire que l'on voit extérieurement à la base du gland, sous le prépuce, et qui est interrompu par l'insertion du frein. La *couronne radiante* (*radiatio medullaris cerebri*) est l'épanouissement des fibres médullaires des pédoncules cérébraux dans les lobes des hémisphères du cerveau. — En chirurgie, on appelle *couronnes du trépan*, des espèces de petits cylindres d'acier, de 41 millimètres environ de hauteur, de 18 à 27 millimètres de diamètre, légèrement coniques, dont l'extrémité la plus étroite est dentelée, et forme une sorte de scie parfaitement circulaire; l'autre extrémité est fermée par une plaque d'où s'élève, en dehors, une tige au moyen de laquelle on la fixe à l'arbre destiné à la mouvoir, et d'où s'abaisse, en dedans, la *pyramide*, tige d'acier quadrangulaire, aiguë, amovible, dont la pointe dépasse un peu le niveau de la scie, au centre de laquelle elle est placée. Cette pointe sert à fixer l'instrument à l'endroit qui doit être perforé. — En pathologie, on appelle *couronne de Vénus*, ou *chapelet*, des pustules sèches ou suppurantes, rouges, brunes à leur base, que l'on observe souvent sur le front des individus affectés de

syphilis invétérée. — Les vétérinaires donnent le nom de *couronne* à la partie du pied du cheval qui correspond à la deuxième phalange des orteils de l'homme. La *couronne* est située entre le paturon et le pied, à l'endroit où le poil joint et couvre le haut du sabot; elle est formée d'un seul os, qui porte le nom d'*os de la couronne* ou de *second phalangien*, os court, presque carré, qui s'articule par sa face supérieure avec l'os du paturon ou premier phalangien, et par l'inférieure avec les os du pied. — En botanique, on donne le nom de *couronne* à l'aréolion, en cercle, des écailles ou lamelles qui naissent de la face interne du sommet de l'onglet des pétales dans certaines corolles (*Lychnis*, *laurier-rose*).

COURONNÉ, ÉE, adj. [*coronatus*]. Se dit, en botanique, de tout fruit qui, provenant d'un ovaire infère, conserve à son sommet une partie ou la totalité du limbe du calice. — On dit, en hippiatrice, qu'un cheval est *couronné*, quand il a, à l'un des genoux ou à chaque genou, une place circulaire dépouillée de poils; ce qui suppose qu'il a tombé, qu'il s'est abattu. Quelquefois cependant le cheval se *couronne* en se heurtant le genou contre l'auge ou la muraille.

COURONNEMENT, s. m. Expression dont on se sert quelquefois pour désigner la position de la tête du fœtus, au moment où, après la rupture des membranes, elle vient se présenter à l'orifice de la matrice, dont le contour lui forme une espèce de couronne. On dit alors que la *tête est au couronnement*.

COURS DE VENTRE. V. DIARRHÉE.

COURS-SAINT-GERVAIS (EAUX DE). Dans l'Hérault. Sources minérales ferrugineuses acidules.

COURSE, s. f. [all. *Lauf*, angl. *running*, it. *corso*, esp. *carrera*]. Genre de locomotion qui consiste à se porter en avant par une suite de sauts plus ou moins rapides. La course diffère de la marche, en ce que le moment pendant lequel les deux jambes posent sur le sol, dans cette dernière, y est remplacé par un moment durant lequel aucune des deux jambes ne touche la terre. Le corps n'est pas toujours soutenu, et périodiquement il se détache du sol, pour flotter en l'air pendant un court espace de temps. On distingue deux sortes de course : celle dans laquelle le corps s'élève très peu par le mouvement sautillant, et se projette presque en ligne horizontale, ou la *course* proprement dite; et celle dans laquelle le corps est lancé beaucoup plus haut à chaque saut, ou le *trotter*. Cette seconde manière de courir est peu avantageuse pour avancer rapidement : aussi ne l'emploie-t-on que quand on veut se fatiguer moins, on avoir la faculté de toucher du pied, en courant, des points déterminés du sol qui sont trop distants les uns des autres pour qu'on puisse les atteindre en marchant.

COURSON, s. m. Nouvelle pousse produite par le tronc ou la tige d'une plante.

COURT, **COURTE**, adj. [*brevis*, all. *kurz*, angl. *short*, it. et esp. *corto*]. Mot employé, en anatomie, pour désigner certains muscles, certains os, etc. *Os courts*, os dont toutes les dimensions sont peu considérables et à peu près égales. — *Vaisseaux courts* (spléno-gastriques, Ch.), artères et veines qui s'étendent de la rate au grand cul-de-sac de l'estomac. — *Muscles courts*. On distingue : 1° le *court abducteur du pouce*; 2° le *court abducteur du gros orteil*; 3° le *court extenseur du pouce*; 4° le *court extenseur commun des orteils*; 5° le *court fléchisseur du pouce*; 6° le *court fléchisseur des doigts*; 7° le *court fléchisseur du gros orteil*;

8° le court flechisseur commun des orteils; 9° le court péronier latéral; 10° le court supinateur. V. ABDUCTEUR, EXTENSEUR, etc.

COURTAUDER ou **COUTAUDER**, v. a. [de *curtare*, écourter]. Couper la queue d'un cheval.

COURT D'HALEINE. Se dit d'un cheval atteint de dyspnée, d'asthme.

COURTE HALEINE. Expression employée vulgairement comme synonyme de *dyspnée* ou d'*asthme*.

COURT-JOINTÉ, **ÉE**, adj. On dit qu'un cheval est *court-jointé*, quand il a le paturon court.

COURTOMER. Près Bagnoles (Orne). Source ferrugineuse.

COURY, s. m. Nom donné par Heyne au *cachou* en boule fourni par l'*Areca catechu* (V. AREC et CATÉ), tandis que les autres cachous (V. ce mot) sont produits par la *Mimosa* ou *Acacia catechu*, Willdenow.

COUSIN, s. m. [*Culex*, all. *Mücke*, it. *zanzara*, esp. *zancudo*]. Genre d'insectes diptères, dont plusieurs espèces sont communes dans nos climats, particulièrement le *Culex pipiens*. Les cousins ont une trompe longue, filiforme, cornée, renfermant un suçoir composé de cinq soies fines et dentelées, avec lesquelles ils font des piqûres et introduisent sous la peau une liqueur aère déterminant de petites élevures accompagnées de chaleur et d'une vive démangeaison. Ce sont les femelles seulement qui importunent ainsi par leurs piqûres. L'eau salée, le vinaigre, l'extrait de Saturne, l'eau de guinauve, dissipent promptement l'irritation produite par les piqûres des cousins, si l'on a soin de ne pas se gratter.

COUSSIN ou **COUSSINET**, s. m. [*pulvillus*, *pulvinar*, all. *Küssen*, angl. *cushion*, it. *cuscino*, esp. *cojín*]. Pièce d'appareil faite avec du vieux linge piqué, ou avec de la peau de mouton ou de charnois rembourrée de coton, de laine, de erin ou d'étoupe. La forme, les dimensions, la consistance des coussinets varient suivant l'usage auquel on les destine. On appelle aussi *coussinets* de petits sacs de toile étroits et longs (8 centimètres de largeur au plus), remplis, aux deux tiers ou aux trois quarts, de balle d'avoine, que l'on emploie, dans le pansement des fractures, pour garantir le membre de la pression des attelles. Les *coussinets* sont aussi appelés des *remplissages*, parce qu'ils se moulent exactement sur les saillies et les creux du membre, de manière que la pression de l'attelle se trouve répartie uniformément. — Les vétérinaires désignent sous le nom de *coussinet oculaire* un amas de tissu cellulaire graisseux qui entoure la face postérieure de l'œil, s'y attache, s'interpose entre ses muscles, et se trouve contenu dans la gaine fibreuse de cet organe. Cette substance adipeuse semble faire partie du corps élignotant, dont elle facilite les mouvements. Ils nomment aussi *coussinet plantaire* la partie du dessous du pied des monodactyles qui compose la *fourchette* molle ou de chair.

COUSSO, **CUSSO** ou **COSSO**, s. m. Nom abyssinien du *Brajeria anthelminthica*, Kunth, arbre de la famille des rosacées, tribu des agrimoniées; dioïque. Fleurs mâles ou hermaphrodites, ayant un petit calice à 5 divisions; calice turbiné à 5 divisions, 5 pétales très petits, lancéolés, blancs; 15 à 20 étamines en dehors d'un disque annulaire; au dedans se voient 2 carpelles uniloculaires monospermes, à style velu, stigmaté épais. Fleurs femelles à calice plus grand que le calice et placé à une certaine distance de lui; corolle nulle; 15 à 20 étamines rudimentaires et stériles; 2 carpelles

semblables à ceux des fleurs hermaphrodites. Les fleurs de cet arbre, qui est haut de 5 à 6 mètres, sont un des vermicifuges les plus énergiques qu'on connaisse, surtout contre le *tania*, qui est très commun en Abyssinie; aussi sont-elles répandues actuellement dans le commerce en Europe. On réduit en poudre 15 grammes de fleurs, on laisse macérer la poudre dans un demi-litre d'eau froide qu'on avale en 2 ou 3 verres de suite; avant deux heures les premières selles se montrent, et vers la quatrième le ver est rejeté en masse globuleuse.

COUTANCES. Ville de la Manche. Deux sources minérales ferrugineuses froides, appelées *Fontaines du parc*, qui contiennent un peu de fer, du carbonate de soude, du sulfate de chaux.

COUTEAU, s. m. [*culter*, *cutellus*, all. *Messer*, angl. *knife*, it. *coltello*, esp. *cuchillo*]. Instrument tranchant dont on se sert, en chirurgie, pour diviser les parties molles, et qui ne diffère du bistouri que parce qu'il est ordinairement plus grand et que sa lame est toujours fixée à demeure sur le manche. — Les *cou-teaux à amputation* sont ceux qui ont les plus grandes dimensions. Leur lame a de 11 à 24 centimètres de long, selon le volume du membre à amputer: elle est montée, au moyen d'une longue et forte soie, sur un manche taillé à pans, pour qu'il ne vacille point dans la main de l'opérateur. On se sert le plus ordinairement de couteaux à lame droite et à un seul tranchant; quelquefois néanmoins on emploie des couteaux à deux tranchants, appelés *couteaux interosseux*, parce qu'ils servent particulièrement pour pratiquer les amputations dans les articulations, et pour diviser les chairs des espaces interosseux dans les amputations de la jambe ou de l'avant-bras. Les *couteaux interosseux* ont une lame longue, étroite, très pointue, munie de chaque côté, dans son milieu, d'une arête de laquelle partent les plans inclinés qui vont former les deux tranchants; quelquefois l'un des bords n'est tranchant que jusqu'à moitié de la lame. Le *couteau désarticulateur* de Larrey est une espèce de couteau interosseux qui n'a que 81 millimètres de longueur, et qui, par sa brièveté, donne à l'opérateur le moyen de pénétrer plus sûrement dans les articulations. — *Couteau à cataracte*. Les couteaux à cataracte de Richter, de Wenzel, de Ward, destinés à opérer la section de la cornée transparente, sont faits de manière à remplir exactement la petite plaie, et à s'opposer ainsi à l'écoulement de l'humeur aqueuse jusqu'à ce que cette section soit achevée. La lame des couteaux de Wenzel et de Ward ressemble à celle d'une lancette très étroite, émoussée dans les cinq sixièmes postérieurs de l'un de ses bords; la lame de celui de Richter est pyramidale, tranchante dans toute la longueur de son bord inférieur, et émoussée aussi dans les cinq sixièmes du supérieur. — *Couteau de Cheselden*. Couteau à lame fixe sur le manche, convexe sur le tranchant, concave sur le dos, avec lequel Cheselden incisait le périmé dans l'opération de la taille. — *Couteau lenticulaire*. Couteau dont on se sert dans la trépanation, pour détruire les inégalités que la couronne du trépan a laissées au voisinage des bords de l'ouverture faite à l'os. Son nom lui vient de ce que son tranchant (qui a environ 27 millimètres de longueur) se termine par un bouton lenticulaire de 7 à 9 millimètres de diamètre, très arrondi extérieurement, et évidé à l'intérieur. — *Couteau lithotome*. Nom donné par Foubert à un grand couteau dont la lame, étroite, longue de 12 centimètres, était tranchante dans toute sa longueur, et faisait avec son

manche un angle obtus : il s'en servait pour la taille latérale. — *Couteau pour la rescision des amygdales.* Couteau inventé par Caqué pour la rescision des amygdales engorgées. La lame, longue de 9 centimètres, courbée sur sa longueur, émoussée à son extrémité, fait avec le manche un angle très prononcé, de manière que la main ne masque pas les parties sur lesquelles on opère — *Couteau en serpette.* Sorte de couteau à lame forte et recourbée en serpette, avec lequel Desault ouvrait les parois du sinus maxillaire. — En vétérinaire : *Couteau de chaleur* [angl. *scraper*]. Latte de bois arrondie à ses extrémités et polie sur ses bords, dont on se sert pour racler la surface de la peau du cheval et abattre la sueur dont elle est couverte après un exercice forcé. — *Couteau anglais* [angl. *drawing-knife*]. Instrument dont les maréchaux anglais se servent pour rogner la corne des sabots ; il remplace le boutoir des ouvriers français.

COUTURE, s. f. [*sutura, cicatrix, esp. costuron*]. On désigne vulgairement sous ce nom certaines cicatrices saillantes, allongées, plus ou moins difformes.

COUTURIER, s. m. [*musculus sartorius, all. Schneidermuskel*]. On appelle ainsi un muscle (*ilio-pré-tibial*, Ch.) qui s'attache, d'une part à l'épine iliaque antérieure supérieure, et de l'autre à la partie supérieure antérieure et interne du tibia. Il fléchit la jambe sur la cuisse, et la cuisse sur le bassin, et porte le membre inférieur dans l'abduction. Ce sont les deux couturiers qui, en se contractant simultanément lorsqu'on est assis, font croiser les jambes, et leur donnent la position que prennent ordinairement les tailleurs ; d'où le nom qui leur a été donné.

COUVRE-CHEF, s. m. [*fasciatio cucullata, all. Hauhe*]. Bandage pour la tête, ainsi appelé parce que ses circonvolutions recouvrent la tête. On distingue le *grand* et le *petit couvre-chef*. — Le *grand couvre-chef*, ou *serviette en carré*, est une sorte de coiffe que l'on fait avec une serviette ou une pièce de linge d'environ 1 mètre de long et d'une largeur un peu moindre, pliée dans le sens de sa longueur, de façon qu'un de ses grands bords dépasse l'autre de trois ou quatre travers de doigt dans toute sa longueur. On pose cette serviette sur la tête, de manière que son milieu corresponde au vertex, que les extrémités pendent de chaque côté, que les deux bords ou lisières soient en devant, et que celui qui dépasse l'autre soit sous ce dernier (Fig. 114). On a ainsi en devant, de chaque côté, deux angles



Fig. 114.

simples superposés, mais inégalement avancés, pendants sur la joue ; et postérieurement, aussi de chaque côté, un angle double formé par la plicature du linge, et pendant au-devant de l'oreille. On noue sous le menton (4) les deux angles du bord supérieur (le moins avancé), en embrassant les angles du bord inférieur ; on renverse ceux-ci (2, 2) en arrière, en passant par-dessus ceux qu'on vient de nouer, et l'on va les fixer à la nuque avec des épingle, après avoir eu soin de tirer en avant et en bas, de chaque côté, les deux angles postérieurs (5) ; ceux-ci sont ensuite relevés sur les côtés de la tête, où on les attache avec des

épingle, ou bien engagés sous la mâchoire inférieure, entre elle et le nœud fait avec les angles antérieurs inférieurs. Cet angle 5 est représenté (3,3) engagé de cette manière au côté droit.

Le *petit couvre-chef*, ou *mouchoir en triangle*, mérite à peine une description. Communément, le mouchoir, plié en triangle, est posé de manière que le grand bord soit en devant, l'angle droit derrière, et les angles aigus pendants sur les côtés. Le grand bord est conduit en arrière, de chaque côté, jusqu'à la nuque ; là ses deux bouts sont entrecroisés par-dessus l'angle postérieur, et ramenés sur le front, où ils sont noués ou attachés avec des épingle. — Afin d'éviter la gêne que cause au malade l'entrecroisement des bouts du mouchoir sur la région occipitale, il vaut mieux faire ce bandage en sens inverse, c'est-à-dire mettre le grand bord en arrière de la tête et le grand angle sur le front.

COWPOX, s. m. [all. *Kuhpocken*]. Mot anglais composé de deux autres, *cow*, vache, et *pox*, vérole, ou plutôt variole : petite vérole des vaches. Nom donné, en Angleterre, à une éruption qui se manifeste sur les trayons des vaches, et qui contient le virus vaccin, si précieux par sa propriété antivariolique. — Le développement du *cowpox* a été attribué à l'inoculation de la matière qui suinte, dans certains cas, des jambes des chevaux (V. EAUX AUX JAMBES), matière que les individus qui traitent les vaches après avoir pansé les chevaux atteints de cette affection leur communiquent par le contact de la sérosité restée sur leurs mains. L'éruption qui en résulte a, comme toutes les maladies éruptives, des périodes distinctes ; mais elle ne présente aucun danger. Les expériences nombreuses tentées à l'effet d'éclaircir cette question fournissent des résultats contradictoires. Des essais faits à l'hospice de la Charité de Lyon prouveraient que la matière des eaux aux jambes ne peut produire la vaccine. Il est probable que l'expérience finira par donner raison à cette dernière opinion. — La matière contenue dans les pustules du *cowpox* parvenues à leur maturité se répand sur les doigts des filles chargées du soin de traire les vaches, leur communique la même affection, et les préserve ainsi de la petite vérole. Cette propriété antivariolique du virus recueilli sur le pis de la vache a été découverte par Jenner. V. VACCINE.

COXAGRE, s. f. [mot hybride, de *coxa*, hanche, et *ἀγρῶν*, proie ; all. *Hüftgicht*]. Douleur rhumatismale fixée à la hanche.

COXAL, ALE, adj. [*coxalis, de coxa, la hanche ; it. coxale, esp. coxal*]. Qui appartient à la hanche. — *Os coxal*. V. ILIAQUE.

COXALGIE, s. f. [*coxalgia, mot hybride, de coxa, le haut de la cuisse, la hanche, et ἀγρῶν, douleur ; all. das freivillige Hinken, Hüftweh, it. et esp. coxalgia*]. Douleur ou maladie de la hanche. On a appelé *coxalgie* (mal de hanche, *morbus coxae, morbus coxarius*) une affection complexe de l'articulation coxo-fémorale, dont les caractères anatomiques et physiologiques se rapprochent beaucoup de ceux des tumeurs blanches des autres articulations. Cette maladie a reçu aussi les noms de *coxarthrocace*, de *hanche scrofuleuse*, parce qu'elle dépend, dans un bon nombre de cas, d'un vice scrofuleux ; et celui de *luxation spontanée* ou de *luxation consécutive* du fémur, parce que le déplacement survient le plus ordinairement sans cause externe, et consécutivement à une maladie des surfaces articulaires. Si souvent la

coxalgie est le résultat d'une affection générale, et le plus ordinairement des scrofules, dans beaucoup de cas aussi elle est due aux causes internes et externes qui peuvent produire l'inflammation. Elle débute ordinairement par une douleur dans la hanche, d'abord sourde et profonde, quelquefois même intermittente et erratique, puis fixe et vive, se propageant surtout au genou. Cette douleur, la claudication et l'allongement du membre, sont les trois principaux phénomènes de la première période. A l'allongement succède un raccourcissement plus ou moins considérable, avec tous les signes de la luxation en dehors et en haut : le grand trochanter est porté en haut et en avant, le pied et le genou sont tournés en dedans ; ou bien, au contraire, le grand trochanter est entraîné en haut par les muscles fessiers, le genou et le pied sont tournés en dehors, des abcès se forment dans l'articulation et dans son voisinage ; le malade succombe souvent, et dans tous les cas il reste une claudication irrémédiable. Cependant les moyens orthopédiques ont parfois réussi à la diminuer, surtout dans les luxations congénitales ou de première enfance. Le traitement exige le repos le plus absolu, les antiphlogistiques, et particulièrement les sangsues ; puis les révulsifs, en général les vésicatoires. Ces moyens, activement employés au début, réussissent le plus souvent. Mais quand la tête de l'os est déplacée, il ne s'agit plus que de sauver la vie du malade, et alors on se comporte suivant les accidents qui surviennent.

COXARTHROGAGE, s. f. [*coxarthrocacia*, mot hybride, de *coxa*, cuisse, hanche, *ἄρθρον*, articulation, et *κακός*, mauvais]. Rust a décrit sous ce nom la luxation consécutive du fémur (V. COXALGIE), qu'il regarde comme commençant presque toujours par une affection de la tête du fémur, par une inflammation de sa membrane médullaire, suivie d'une carie profonde, qui s'étend du centre à la circonférence.

COXO-FÉMORAL, ALE, adj. [*coxo-femoralis*]. Qui a rapport à l'os coxal et au fémur. L'*articulation coxo-fémorale* est formée par l'enclavement de la tête du fémur dans la cavité cotyloïde de l'os coxal. Ses moyens d'union consistent en un *ligament articulaire*, conoïde, très fort, qui s'attache d'une part au pourtour de la cavité cotyloïde, et de l'autre au col du fémur ; un second *ligament rond* ou *interarticulaire*, qui se porte de l'échancrure inférieure de la cavité cotyloïde à l'enfoncement raboteux du sommet de la tête du fémur ; enfin un *ligament cotyloïdien*, sorte de bourrelet cartilagineux très épais, qui garnit le rebord de la cavité cotyloïde, et convertit en trou l'échancrure inférieure qu'elle présente.

CRABE, s. m. [*carabus*, *κράβη*, all. *Krabbe*, angl. *crab*, it. *granchio*, esp. *cangrejo*]. On appelle vulgairement *crabe* un petit crustacé presque sphérique et assez mou, qui se loge dans l'intérieur de la coquille des moules et de quelques mollusques bivalves. Les naturalistes lui donnent le nom de *pinnothère*. Il n'est nullement vénéneux, et c'est à tort qu'on lui attribue les accidents que produisent quelquefois les moules. — On a aussi appelé *crabes*, à cause de leur forme, des excroissances blanchâtres et purulentes qui surviennent quelquefois à la plante des pieds chez les individus qui ont été affectés du pian.

CRACHAT, s. m. [*sputum*, all. *Auswurf*, angl. *spittle*, *spudum*, it. *sputo*, esp. *escupidura*]. Matière évacuée par la bouche après les efforts de l'expectoration ; ainsi les liquides expulsés par le vomissement

et ceux qui s'écoulent par la salivation ne sont point compris dans les *crachats*. Les *crachats* sont le produit d'une sécrétion surabondante qui a son siège dans les glandes muqueuses des bronches, de la trachée, du larynx, du pharynx et de l'isthme du gosier ; sécrétion qui n'est pas incompatible avec l'état de santé, quoique, dans l'ordre naturel, la mucosité, qui forme le plus ordinairement les crachats, ne doit être produite que dans la proportion nécessaire pour lubrifier le pharynx et les voies aériennes. Les crachats sont *sanguinolents*, quand à la mucosité se trouve jointe une certaine quantité de sang ; *sanglants*, quand ils sont formés par du sang pur ou presque pur ; *striés*, lorsque le sang est répandu par filets dans la matière muqueuse ; *rouillés*, quand il est fondu avec cette matière, et lui donne une teinte brunâtre qui ressemble à celle de la rouille ordinaire (oxyde de fer) ; *érugineux*, quand leur couleur ressemble à celle de la rouille du cuivre (carbonate de cuivre), ou tire sur le vert ; *bilieux*, quand ils semblent contenir de la bile, c'est-à-dire quand ils sont jaunes ou verts ; *porracés*, quand ils sont d'un vert de poireau.

CRACHEMENT, s. m. [*expuitio*, *excreatio*, all. *Auspeyen*, angl. *spitting*, it. *sputare*, esp. *salivacion*]. L'action de cracher, c'est-à-dire de chasser de la bouche une matière quelconque qui y est contenue. Si cette matière vient de la bouche seulement, comme la salive, c'est l'*expuition* ; si elle vient de l'arrière-bouche, et qu'elle soit expulsée avec un bruit particulier produit par le passage de l'air entre la base de la langue et le voile du palais rapprochés l'un de l'autre, c'est l'*exsécration* ; enfin, si elle vient du poulmon ou de la trachée-artère, et que son expulsion soit précédée de toux, c'est l'*expectoration*. — *Crachement de sang*. V. HÉMOPTYSIE.

CRACHOTEMENT, s. m. [*sputatio*, all. *Auspucken*]. Action de crachoter, de cracher souvent ; fréquente expuition d'une petite quantité de salive.

CRAIE, s. f. [all. *Kreide*, angl. *chalk*, it. *creta*, esp. *greda*]. Nom d'une variété de carbonate calcaire. V. CARBONATE DE CHAUX. — *Craie de Briançon*. V. TALC.

CRAMPE, s. f. [*spasmus*, all. *Krampf*, angl. *cramp*, it. *granchio*, esp. *calambre*]. Contraction involontaire, spasmodique et douloureuse de certains muscles, particulièrement de ceux de la partie postérieure de la jambe. Les crampes de la jambe surviennent surtout la nuit, et cessent presque instantanément dès qu'on appuie fortement le pied sur le sol, la jambe étant étendue sur la cuisse, de manière à empêcher les contractions du muscle convulsé. La crampe résulte souvent d'une fausse position, ou de la compression directe d'une artère principale, d'un muscle ou d'un nerf, bien plus souvent que d'une surexcitation du cerveau. Quelquefois les crampes sont sympathiques, comme dans la colique de plomb et le choléra-morbus. — *Crampe nerveuse de l'estomac*, ou simplement *crampe d'estomac*, douleur vive qui a son siège dans les parois de ce viscère, et qui paraît due à la contraction spasmodique de sa tunique musculaire (V. GASTRALGIE). — *Crampe de poitrine*, constriction douloureuse du thorax, que l'on appelle aussi *angine de poitrine*. — Les accoucheurs appellent *crampes*, des douleurs que les femmes en couches ressentent souvent dans les membres abdominaux, lorsque la tête de l'enfant, s'engageant au détroit abdominal, parcourt l'excavation pelvienne, et traverse les parties génitales externes. Celles qui se font sentir à la partie supérieure et interne des

cuisses dépendent de la compression des nerfs obturateurs, et cessent dès que la tête a franchi le détroit abdominal. Celles qui occupent la partie inférieure des membres, et quelquefois toute leur longueur, sont plus vives, et tiennent à la compression des plexus sacrés par la tête plongée dans le bassin. — *Crampe des écrivains* [all. *Schreibekrampf*]. Sous ce nom, les médecins allemands ont décrit une affection constatée récemment, et consistant en une inaptitude de certains muscles des doigts de la main, le pouce, l'indicateur, à se contracter régulièrement pour retenir et diriger une plume, pour appuyer sur les touches d'un piano, etc., pendant que les muscles de la main et de l'avant-bras conservent leur aptitude et leur force pour tout effort plus énergique. Cette affection, ordinairement permanente, vient quelquefois par accès. Aucun moyen n'a réussi; la fénotomie n'y a pas eu de succès.

GRAMPON, s. m. [*fulcrum*, all. *Klammer*]. On appelle ainsi, en botanique, tout appendice de la tige qui sert à l'accrocher aux corps voisins, sans être roulé en spirale comme la vrille, et sans pomper de la nourriture comme les racines. La tige du lierre est pourvue de *crampons*.

GRAN, s. m. V. COCHLÉARIA.

CRÂNE, s. m. [*cranium*, *calvaria*, *κεφαλή*, all. *Schädel*, angl. *skull*, it. *cranio*, esp. *craneo*]. Assemblage des os qui renferment le cerveau et le garantissent comme un casque. Le crâne forme les parties supérieure et postérieure de la tête. Sa partie supérieure, arrondie et courbée régulièrement, est la *voûte*; sa partie inférieure, plate et irrégulière, est la *base*. Il se compose de huit os : le *frontal*, les deux *pariétaux*, les deux *temporaux*, l'*occipital*, l'*ethmoïde* et le *sphénoïde*. Le frontal occupe la partie antérieure; les pariétaux forment la partie supérieure et une grande partie des parois latérales; les temporaux, placés à la partie antérieure inférieure des pariétaux, concourent à former les parois latérales et la base; l'occipital complète la voûte, au-dessous et en arrière des pariétaux, et constitue une partie de la base, en s'enclavant, par sa portion dite *basilaire*, entre les temporaux, et venant rejoindre le corps du sphénoïde; celui-ci est, par sa partie antérieure et par ses ailes, en rapport avec le frontal et l'ethmoïde; enfin, ce dernier os remplit le vide que les deux frontaux laissent inférieurement entre eux. Outre ces huit os principaux, il y en a quelques uns surnuméraires, connus sous le nom d'*os wormiens*. Le périoste qui revêt la surface externe des os du crâne prend le nom de *péricrâne*; la dure-mère leur tient lieu de périoste interne; et les intervalles membraneux qui les séparent les uns des autres, tant que l'ossification demeure incomplète, sont formés par l'adossement de ces deux membranes (V. FONTANELLE). — Dans les animaux mammifères, le crâne est composé du même nombre de pièces que chez l'homme; mais sa forme varie en raison de la forme générale de leur tête.

CRANIEN, ENNE, adj. [it. *cranico*]. Qui a rapport au crâne : *cavité crânienne*, *nerfs crâniens*, etc.

CRANIO-ABDOMINAL, ALE, adj. *Tempérament cranio-abdominal*, celui où prédominent l'influence du cerveau et celle des viscères abdominaux.

CRANIOLOGIE, s. f. [*craniologia*, de *κεφαλή*, crâne, et *λόγος*, discours, description; all. *Schädellehre*, *Craniologie*, angl. *craniology*, it. *craniologia*, esp. *craneologia*]. On dit aussi *cranioscopie* [de *κεφαλή*, crâne, et *σκόπειν*, examiner]. Ces deux mots, introduits

par Gall, signifient la *description* ou l'*examen* des divers points de la surface extérieure du crâne, dans le but d'en déduire la connaissance des dispositions intellectuelles et affectives de l'individu soumis à cette investigation. Le crâne étant exactement moulé sur la masse cérébrale, chaque portion de sa surface présente des dimensions plus ou moins grandes, un développement plus ou moins considérable, suivant que la portion correspondante du cerveau est elle-même plus ou moins développée. Or, le cerveau étant le siège des facultés intellectuelles et affectives, si les individus chez lesquels *telle* portion du crâne est largement développée ou forme un relief bien prononcé, se font remarquer par une même faculté, par un même talent, une même vertu ou un même vice, on conclut de là que la portion du cerveau sous-jacente à cette partie du crâne est le siège de cette faculté, de ce talent, de cette vertu ou de ce vice, qu'elle en est l'*organe spécial*. C'est par cette hypothèse que Gall a été conduit à regarder le cerveau comme une agrégation de parties dont chacune est l'instrument ou l'organe d'une faculté particulière. Il a distingué dans le cerveau vingt-sept organes particuliers, ayant chacun une place déterminée, mais susceptibles d'occuper une surface plus ou moins large, de faire plus ou moins de saillie. Car il s'en faut bien que l'on trouve sur les crânes des circonscriptifs aussi limités que sur les têtes que nous présentons ici, et que l'on compte (comme on le croit vulgairement) autant de bosses que d'organes; mais la vue et le toucher reconnaissent facilement un développement, une dilatation de la tête dans l'endroit où est situé l'organe d'une faculté prédominante. Chacun de ces organes représente un cône renversé dont le sommet est à la moelle allongée et la base à la surface du cerveau; plus cette base est large, plus la faculté à laquelle il préside a de puissance et d'énergie. — Outre les vingt-sept organes décrits par Gall, Spurzheim, son disciple et son collaborateur, en a admis plusieurs autres, et aujourd'hui encore les phrénologistes sont loin de s'accorder sur leur nombre et leurs dénominations; mais tous s'accordent à placer dans la portion antérieure du cerveau les organes des facultés intellectuelles; dans la portion postérieure, ceux des facultés animales; dans la portion intermédiaire, au-dessus de l'oreille, ceux des facultés morales.

Sur les deux têtes dont nous donnons ci-après la figure, les vingt-sept organes supposés par Gall sont indiqués par des chiffres, dans l'ordre où il les a présentés; ceux qui ont été admis plus tard sont indiqués par les lettres A, B, C, etc. (Fig. 115).

1. L'organe de la *faculté génératrice* a pour siège le cervelet, et est indiqué à la surface du crâne par deux saillies arrondies, l'une à droite, l'autre à gauche de la ligne médiane, au-dessous de la ligne courbe occipitale. — 2. L'organe de la *philogéniture* (de l'amour paternel et maternel) correspond à la protubérance occipitale. — 3. L'organe de la *docilité* et de l'*éducabilité*, auxquelles se lie la *mémoire des choses*, est situé un peu au-dessus de la racine du nez. Spurzheim a appelé cette faculté *éventualité*. — 4. L'organe de la *cosmognose*, ou de la *connaissance* et de la *mémoire des lieux*, répond à la partie interne des sinus frontaux, et est indiqué extérieurement par le renflement que présente le bord interne du sourcil, en dehors de l'organe de l'éducabilité. — 5. L'organe de la *prospognose* ou de la *mémoire des personnes*, appelé aussi *organe de la configuration*, est près de l'angle interne

de l'orbite, et son volume est indiqué par la distance plus ou moins grande qui existe entre les deux yeux. — 6. L'organe de la *connaissance des couleurs*, ou de la *chromatique*, occupe la partie moyenne du sourcil,

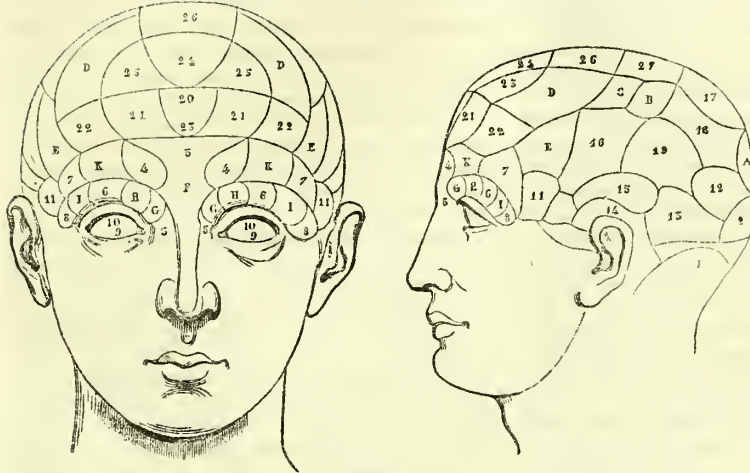


Fig. 115.

et s'élève un peu sur le front. — 7. L'organe de la *musique* est au-dessus et en arrière du précédent, au-dessus du tiers interne de l'arcade orbitaire. — 8. L'organe des *nombre*s, du *calcul* ou des *mathématiques*, est situé à l'angle externe de l'orbite. — 9. L'organe de l'*onomasophie*, ou de la *science des mots* (la *mémoire* proprement dite), est à la base du lobe antérieur du cerveau, et porte sur la partie frontale du fond de l'orbite : lorsqu'il est très développé, l'œil est gros et saillant, et l'individu a la faculté de retenir facilement les mots, les noms, ce qui ne suppose pas toujours celle d'en connaître la valeur logique ou grammaticale. — 10. L'organe de la *glossomathie*, ou de l'*esprit des langues*, porte aussi sur l'orbite, un peu au-dessus du précédent : c'est l'apanage ordinaire du grammairien et du philologue. — 11. L'organe de l'*industrie* et de l'*adresse mécanique* forme une saillie arrondie à la base latérale de l'os frontal, vers les tempes, derrière les organes de la musique et des calculs. On l'a appelé aussi *organe de la constructivité*. — 12. L'organe de l'*amitié* ou de l'*affectionnabilité* est vers le milieu du bord postérieur du pariétal, plus haut que celui de la philogéniture : cette faculté porte à s'attacher à tous les objets animés ou inanimés ; de là la nostalgie. — 13. L'organe de la *rixe*, ou de la *combativité*, a son siège au-dessus de l'oreille, vers l'angle mastoïdien du temporal. — 14. L'organe de la *cruauté*, ou de la *destructivité*, très prononcé chez tous les animaux carnassiers, fait saillie à la partie postérieure supérieure de la surface écaillée du temporal, au-dessus de l'oreille. — 15. L'organe de la *ruste* est au-dessus et un peu au-devant du précédent. On l'a appelé *organe de la secretivité*, à cause du soin avec lequel les individus chez qui cet organe est développé cachent leurs sentiments et leurs pensées : allié aux sentiments moraux, cette faculté constitue la discrétion, la prudence ; dans le cas contraire, elle dégénère en duplicité, hypocrisie, fourberie, etc. — 16. L'organe du *vol* est au-devant et au-dessus de celui de la ruste : on a substitué avec raison à cette dénomination celle d'*acquisivité*, puisque la faculté résultant de cet

organe ne produit pas seulement la tendance à s'emparer du bien d'autrui, mais en général la tendance à acquérir et à posséder. Cette faculté donne l'idée de la propriété ; exagérée, elle

produit la cupidité, etc. — 17. L'organe de la *fierté*, est derrière le sommet de la tête, près de l'angle résultant de la réunion des deux pariétaux. Développée modérément, cette faculté donne la confiance en ses propres forces, le sentiment de sa dignité ; exagérée, elle devient présomption, arrogance, orgueil, etc. — 18. L'organe de l'*ambition* et de la *vanité*, ou de l'*approbativité*, est voisin du précédent, près de l'angle postérieur supérieur du pariétal. Réduite à de justes proportions et jointe

aux sentiments moraux, cette faculté donne le désir de plaire et d'acquérir l'estime générale. — 19. L'organe de la *circonspection* répond aux bosses pariétales et fait bomber la tête latéralement : trop prononcée, cette faculté produit le doute, l'irrésolution. — 20. L'organe de la *sagacité comparative*, ou de l'*esprit d'analogie*, est à la partie moyenne et antérieure du frontal, au-dessus de celui de la docilité. — 21. L'organe de la *pénétration métaphysique* se confond en partie avec le précédent ; il est situé à son côté externe, et, lorsqu'il est très développé, il forme deux protubérances qui donnent au front une forme hémisphérique particulière. Cette faculté a été appelée aussi *causalité*. Trop développée, elle dispose aux idées spéculatives, aux occupations abstraites, à la vie solitaire. — 22. L'organe du *bel esprit*, de l'*esprit de causticité* et de saillies, est à la partie latérale externe du précédent et augmente la largeur des bosses frontales. — 23. L'organe de l'*observation inductive* résulte de la réunion des trois précédents : il donne à l'homme le temps de mûrir ses observations et de les faire fructifier en en déduisant toutes les conséquences. — 24. L'organe de la *douceur* et de la *bonhomie*, ou de la *bienveillance*, est au-dessus de l'organe de la sagacité, presque à l'extrémité de la suture frontale. — 25. L'organe de la *pantomime*, de la *mimique*, de l'*imitation*, est au côté externe de celui de la douceur. Cette faculté donne le pouvoir de l'imitation en général ; elle imprime à la physionomie une extrême mobilité ; elle porte à joindre, dans la conversation, les gestes aux paroles. — 26. L'organe de la *vénération*, ou de la *théosophie*, est situé au sommet de la tête, à l'endroit où l'angle saillant du frontal s'articule avec l'angle rentrant formé par les pariétaux. Cette faculté produit le sentiment du respect et de la soumission à l'égard des personnes d'un rang ou d'un mérite supérieur ; elle dispose à la piété filiale, aux idées religieuses. Si l'organe est trop prononcé, il en résulte humilité ou superstition. — 27. L'organe de la *persévérance* et de la *fermeté* occupe le sommet de la tête, à la partie postérieure et la plus élevée des pariétaux.

Organes admis par les phrénologistes, depuis Gall.

A. Organe de la *concentrativité* ou de l'*habitativité* : immédiatement au-dessous de la philogéniture, et au-dessous de l'estime de soi-même. Par *eonecentrativité*, on entend la faculté qu'ont certains individus de concentrer toutes leurs pensées, de manière que rien ne puisse les distraire de l'objet dont ils s'occupent. On rattache à cette faculté, sous le nom d'*habitativité*, cette espèce d'instinct naturel qui attache l'homme à tel pays, à telle habitation, à telle manière de vivre : aussi cet organe est-il continu à celui de l'affectionnativité. — B. Organe de la *conscienceiosité*. — C. Organe de l'*espérance*. — D. Organe de la *merveilleosité*. Tous trois au-dessus de la bosse pariétale, immédiatement au-dessous des organes de la vénération et de la persévérance. La *conscienceiosité* produit le sentiment du devoir, du juste, de l'injuste. L'*espérance* (si elle est trop prononcée) dispose à la crédulité, aux spéculations folles et inconsidérées : aussi cet organe est-il voisin de celui de la *merveilleosité*, faculté d'où résulte la tendance à croire aux inspirations, aux apparitions, à tous les événements surnaturels ; et de celui de l'*idéalité* (E), qui est le sentiment de l'excellence et de la perfectibilité, et qui conduit souvent à l'exagération, à l'enthousiasme. — F. L'organe de l'*individualité*, placé à la racine du nez, donne plus ou moins de largeur à l'espace qui sépare les deux sourcils. De cette faculté résulte l'aptitude à étudier les objets comme individus ; elle porte à l'observation et aux sciences qui consistent, comme l'histoire naturelle, dans la connaissance d'êtres spécifiques. — G. Organe de l'*étendue*. — H. Organe de la *pesanteur* et de la *résistance*. Organes situés vers l'angle interne de l'orbite, entre l'organe de la configuration et celui de la connaissance des couleurs. Du premier résulte la faculté qu'ont certains individus de mesurer d'un coup d'œil une distance, une étendue quelconque, de juger une perspective, etc. ; du second, la faculté d'apprécier exactement le poids d'un corps, l'aptitude à juger de la *puissance* et de la *résistance* en mécanique. — I. De l'organe de l'*ordre*, placé près de l'angle externe de l'orbite, à côté de l'organe du calcul, proviendrait cette attention, ce soin qu'ont certains individus de ranger chaque objet dans la place qu'il doit occuper. — K. De l'organe du *temps*, situé au-dessus de la partie moyenne de l'arcade orbitaire, entre l'organe de la localité et celui de la connaissance des tons ou de la musique, dépendraient toutes les notions relatives au temps et à la durée, la connaissance et le souvenir des dates, la connaissance du rythme musical, et la faculté d'observer exactement la mesure en jouant d'un instrument, faculté essentiellement distincte et indépendante de la connaissance des tons.

CRANIOMANCIE, s. f. [de *κρᾶνιον*, crâne, et *μαντις*, divination]. Art de deviner les dispositions morales d'un individu d'après l'inspection de sa tête ou de son crâne. Ce nom a été donné au système de Gall par ses détracteurs.

CRANIOMÈTRE, s. m. [*cranionetrum*, de *κρᾶνιον*, crâne, et *μέτρον*, mesure ; esp. *erancometro*]. Espèce de compas d'épaisseur avec lequel on mesure les diamètres du crâne.

CRANIOSCOPIE, s. f. [angl. *cranioscopy*]. V. CRANIOLOGIE.

CRANIOTABES, s. [de *eranium*, crâne, et *tabes*, ramollissement]. M. Elsässer (*Arch. génér. de méd.*, mars 1845, p. 346) décrit ainsi cette maladie, dont il a fait mention le premier, et qui est particulière aux

enfants : « Le crâne est mou et se coupe facilement ; les os ont perdu leur structure compacte, sont plus mous, plus volumineux, plus flexibles et semblables à du tissu spongieux ; ils n'ont plus l'aspect lisse et la texture fibreuse ; ils sont poreux et rudes au toucher. A la partie postérieure du crâne, on observe divers points au niveau desquels le tissu osseux est très aminci, très raréfié, et peut même manquer complètement. Ces points correspondent le plus souvent aux os pariétaux ou à l'os occipital, ou même au voisinage de la suture lambdoïde. Les os du crâne sont alors flexibles et élastiques comme du parchemin ; et, lorsqu'on couche l'enfant sur un corps dur, le crâne se déprime de quelques lignes. »

CRANIO-THORACIQUE, adj. *Tempérament cranio-thoracique*, celui où prédominent l'influence du cerveau et celle de la poitrine.

CRANIOTOME, s. m. Nom générique donné aux instruments avec lesquels on pratique la *céphalotomie*. V. ce mot.

CRANIOTOMIE, s. f. [*craniotomia*, de *κρᾶνιον*, crâne, et *τομή*, section]. Section du crâne. On appelle ainsi l'opération par laquelle on ouvre le crâne, et l'on en divise les parois pour faciliter l'expulsion d'un fœtus mort dans la matrice. V. CÉPHALOTOMIE.

CRANSAC. Bourg à trois lieues de Rhodéz (Aveyron), possède des eaux minérales ferrugineuses froides.

CRANSON, s. m. V. COCHLÉARIA.

CRAPAUD, s. m. [*bufo*, *Rana bufo*, L., all. *Kröte*, angl. *toad*, it. *rospo*, esp. *sapo*]. Reptile batracien qui a les pattes beaucoup plus courtes que celles des grenouilles, et dont le corps est ventru et couvert de glandes soulevant la peau en forme de tubercules d'où suinte une humeur visqueuse ; une lueur âcre est également sécrétée par une grosse glande saillante et comme criblée de pores, qu'il a de chaque côté du cou. Quand il est surpris, il lance par l'anus une urine irritante. Alors aussi il enfle son corps de manière à le rendre dur et élastique, et fait suinter de sa peau une humeur blanche jaunâtre, qui agit à la manière des venins quand on l'inocule aux petits animaux, et détermine une vive cuisson de la conjonctive. Quelques auteurs ont prétendu que les fruits, les légumes, ou les végétaux quelconques qui ont été imprégnés de ces fluides du crapaud pouvaient causer des symptômes morbides plus ou moins graves ; des faits nombreux semblent démontrer que cette assertion n'est pas fondée, et que le crapaud n'est pas venimeux ainsi. Les propriétés médicinales qu'on lui a longtemps attribuées sont imaginaires. — En pathologie vétérinaire, on donne le nom de *crapaud* [angl. *thrush*, *canker*] à une maladie du sabot regardée par quelques auteurs comme de nature cancéreuse. Elle est caractérisée par le suintement d'une humeur fétide sur les côtés de la fourchette, par le boursoufflement et la mollesse de la corne de ces parties, et surtout par des végétations cornées en forme de filaments qui paraissent se développer dans sa substance. La maladie gagne le talon, et sépare la corne de la sole de celle de la muraille, qui paraît saine extérieurement ; elle s'étend ainsi de proche en proche, et, quand elle a fait de grands progrès, les filaments cornés poussent des racines qui s'implantent dans les parties tendineuses, passent à travers, et s'étendent jusque dans l'os du pied. Dès le début de la maladie, il faut enlever avec le bistouri toute la corne détachée, toute celle qui végète par filaments, et, autant que possible, jusqu'à la racine

de ces filaments. Lorsque la suppuration est établie, il faut détruire, à l'aide de plumasseaux de charpie recouverts d'onguent égyptiac, les bourgeons de mauvais aspect qui se forment souvent à la surface de la plaie, et panser les autres avec de l'étopée sèche, jusqu'à ce que toutes les chairs fongueuses soient détruites. La guérison est toujours très longue.

CRAPAUDINE, s. f. Les vétérinaires nomment ainsi une crevasse que le cheval se fait aux pieds, par les atteintes qu'il se donne sur la couronne avec les éponges de ses fers. — *Crapaudine humorale*. Ulcération située au devant du paturon, directement au-dessus de la couronne, et provenant le plus souvent de cause interne. Elle se manifeste par une espèce de gale d'un pouce de diamètre, par la chute du poil, et par un écoulement de matière fétide, si âcre, qu'elle finit par provoquer la séparation de l'ongle et du sabot. Cette maladie, de même nature que les eaux aux jambes, exige le même traitement.

CRAQUEMENT (BRUIT DE), ou *bruit de cuir neuf*. Bruit produit par le frottement du périarde, quand il est devenu inégal et raboteux par quelque altération.

CRASE, s. f. [*crasis*, κρᾶσις, de κρᾶννυμι, je mêle : mélange ; all. *Mischung*, angl. *mixture*, it. *crasi*]. *Crase du sang, des humeurs*, mélange des parties constitutives des liquides de l'économie animale ; ou, dans un sens plus étendu, synonyme de *constitution*.

CRASSAMENTUM, s. m. Mot latin qui signifie *lic, dépôt*. Il a été employé quelquefois pour désigner la partie coagulable du sang.

CRASSULACÉES, s. f. pl. [*crassulaceæ*]. Famille de plantes qui tire son nom du genre *Crassula*, mot formé de *crassus*, épais, parce que les plantes qui composent cette famille ont les feuilles, les tiges, et en général toutes les parties herbaeées épaisses et charnues. Les crassulacées, connues aussi sous le nom de *joubarbes*, ont un calice profondément divisé en un grand nombre de segments ; des pétales nombreux, réguliers, distincts ou soudés en une corolle monopétale, et présentant quelquefois des couleurs très vives ; les étamines nombreuses ; 3 à 12 pistils distincts au fond de la fleur, quelquefois davantage. Les fruits sont des capsules uniloculaires, polyspermes, s'ouvrant par une suture longitudinale interne. L'embryon est plus ou moins recourbé autour d'un endosperme farineux.

CRATÉGINE, s. f. Matière cristallisable extraite par Leroy de l'écorce de l'alisier (*Crataegus oxyacantha*).

CRATÉRIFORME, adj. [*erateriformis*, de *erater*, coupe, et *forma*, forme]. En forme de tasse hémisphérique.

CRAVATE, s. f. Pièce d'étoffe triangulaire qui, dans le système de Mayor, remplace les bandes. Il l'emploie surtout pour réunir les plaies en long des membres. Le milieu de la cravate est posé en travers ; les chefs sont ramenés et enroulés sur les compresses graduées disposées aux bords de la plaie. — En vétérinaire : *Cravates œsophagiennes*, bandes charnues disposées en cravates autour de l'orifice œsophagien de l'estomac du cheval.

CRAVEGGIA. Commune de Val Vogezzo, près d'Osola (Sardaigne). Sources thermales contenant du sulfate et de l'acétate de soude, du sulfate et du carbonate de chaux, et un peu de gaz hydrogène sulfuré.

GRAVEIRO DATERRA (giraffe indigène). Nom des boutons du *Calyptroites aromatica*, Aug. Saint-Hilaire, et des jeunes fruits de l'*Eugenia pseudo-caryo-*

phyllus, DC., famille des myrtacées, employés au Brésil comme le giraffe.

GRAYEUX, EUSE, adj. [all. *kveidiq*, angl. *creta-ceous*]. Qui contient de la craie : *sol crayeux*. — *Acide crayeux*. On appelait autrefois ainsi l'acide carbonique.

CRÉASOTE, s. f. V. CRÉOSOTE.

CRÉATINE, s. f. [de κρέας, chair ; all. *Creatin*, esp. *creatina*]. Matière inodore, insipide, cristallisant en prismes quadrangulaires transparents, peu soluble dans l'eau et l'alcool, très soluble dans les acides, et qui, d'après Chevreul et Wœhler, se sépare de l'extrait alcoolique de viande. Elle existe dans le tissu musculaire de la vie animale. C'est le seul tissu dans lequel on l'a trouvée. Il y en a dans le sang ; elle existe aussi dans l'urine et dans l'eau de l'amnios. La créatine (C⁸H⁹Az³O⁴) et la créatinine sont des principes immédiats résultant de la décomposition désassimilée des substances organiques du tissu musculaire (V. DÉASSIMILATION), et en cela se rapprochent de l'urée.

CRÉATININE, s. f. La *créatinine* est un principe immédiat qui existe dans les muscles avec la créatine et dans le sang. Il en existe dans l'urine, et Seherer eût en avoir trouvé dans l'eau de l'amnios. Ce corps cristallise en prismes ; ces cristaux sont incolores, brillants (C⁸H⁷Az³O²), sans eau de cristallisation. La créatinine a une saveur caustique ; elle est inodore, inaltérable à l'air ; elle se dissout dans 11,5 parties d'eau d'une température moyenne, plus facilement encore dans l'eau bouillante ; 100 parties d'alcool ordinaire froid dissolvent environ 1 partie de créatinine ; dans l'alcool bouillant, elle se dissout en quantité telle que par le refroidissement elle se dépose en masses cristallines ; elle est aussi un peu soluble dans l'éther. La créatinine bleuit le papier rouge de tournesol, et un cristal de cette substance déposé sur du papier humide de eureau y forme une tache brune ; c'est une base énergique, qui chasse même l'ammoniaque de ses sels. Elle forme, dans une solution par trop diluée d'azotate d'argent, une masse cristallisée en aiguilles qui se dissout à l'ébullition et reparait par le refroidissement. Avec l'azotate de mercure, une solution de créatinine donne un précipité floconneux qui devient bientôt cristallin ; avec le chlorure de zinc, elle donne un précipité grenu cristallin. Lorsqu'on laisse de l'urine exposée à l'air pendant deux ou trois semaines, on ne retrouve, dans cette urine en putréfaction, plus trace de créatine, mais, à la place, une grande quantité de créatinine ; la créatine peut donc ainsi se transformer en créatinine : pour cela, elle n'a qu'à abandonner 2 atomes d'eau, et la composition de ces deux corps devient identique.

CRÉMASTER, adj. et s. m. [*eremaster*, de κρεμάω, je suspends ; all. *Hodenmuskel*, it. *eremastere*, esp. *eremaster*]. Le *gubernaculum testis*, ou *eremaster* (*museulus testis* de Hunter), est un muscle formé de fibres musculaires striées de la vie animale (Ch. Robin). Chez tous les animaux qui ont le testicule dans l'abdomen et peuvent le faire sortir à volonté en tout temps ou seulement à l'époque du rut, le crémaster est un muscle qui toute la vie conserve la disposition qu'il a chez le fœtus de l'homme et des autres animaux ayant les testicules extérieurs. C'est chez ces derniers un véritable *musculus testis*, étendu du pli de l'aîne à l'extrémité inférieure du testicule placé dans l'abdomen et passant au travers du canal inguinal ; il est celluleux au centre, et se retourne sur lui-même, se déverse dès que le testicule est arrivé à l'entrée du canal

inguinal pour tomber dans le scrotum (beaucoup de rongeurs, la plupart des insectivores). Après le rut, en se contractant, il remonte jusque dans le canal inguinal le testicule, qui a diminué de volume. Ce muscle manque chez les animaux dont les testicules restent toute la vie dans l'abdomen, comme l'éléphant, le daim, les cétacés, le phoque, etc. Chez l'homme et autres animaux, lorsque le testicule est extérieur pendant la vie extra-utérine, le crémaster est disposé comme il l'est temporairement chez les rongeurs insectivores, c'est-à-dire de haut en bas, du pli de l'aîne au testicule. C'est un crémaster qu'est due la possibilité, surtout chez les jeunes gens, d'élever plus ou moins le testicule quand on toussu ou quand on fait un effort. Le *gubernaculum*, ou *musculus testis*, présente à étudier chez le fœtus deux portions distinctes par leur situation, quoique continues : l'une est placée dans l'abdomen, étendue du testicule, où elle se termine en arcade (Rouget), à l'orifice supérieur du canal inguinal, l'autre la continue à partir de ce point, traverse le canal inguinal qu'elle remplit, pour se terminer en trois faisceaux : l'un, externe, va en dehors à l'arcade crurale ; le deuxième, ou interne, plus large, se perd au-devant de la partie externe du pubis ; le troisième, ou médian, plus gros, plus large que les autres, continue la direction du muscle, et se perd en bas dans le tissu cellulaire du scrotum, en s'aminuissant peu à peu ; il est très vasculaire, ses vaisseaux lui arrivent de bas en haut. Celui-ci est formé de tissu cellulaire lâche au centre, entouré d'une épaisse couche de tissu musculaire de la vie animale. Ainsi le *crémaster*, ou *gubernaculum testis*, n'est pas une dépendance des muscles abdominaux ; c'est un véritable muscle du testicule, chargé d'attirer chez le fœtus humain, et chez le fœtus d'autres mammifères, cette glande de l'abdomen dans le canal inguinal. Arrivé là, l'organe achève de descendre dans le scrotum, soit par pression des viscères, soit par son propre poids, et le muscle se déverse comme une poche musculaire, qu'il représente réellement, surtout chez les rongeurs et insectivores, mais dont le centre est rempli de tissu cellulaire lâche. Il forme alors une des enveloppes rougeâtres du testicule et du cordon testiculaire.

CRÈME, s. f. [*cremor*, all. *Rahm*, angl. *cream*, it. et esp. *crema*]. Matière épaisse, onctueuse, d'un blanc jaunâtre, agréable au goût, qui s'élève à la surface du lait abandonné à lui-même ; elle est composée de beaucoup de beurre et d'une certaine quantité de sérum et de matière caséuse. C'est un aliment très nourrissant et adoucissant, mais indigeste. — Par analogie avec la consistance ou la saveur de la crème du lait, on a donné le nom de *crèmes* à diverses préparations alimentaires que l'on prescrit souvent aux malades dans les convalescences : telles sont les *crèmes de pain*, de *riz*, etc., espèces de bouillies faites avec ces substances cuites dans l'eau ou le lait, édulcorées et aromatisées. — On appelle aussi *crèmes* des préparations qu'on obtient en mêlant du jaune d'œuf et du sucre avec du lait préalablement chauffé à 60° centigr., et soumettant ensuite le mélange à l'action de l'eau bouillante, qui le transforme en une masse de consistance molle. — Les chimistes désignaient autrefois sous le nom de *crèmes* les substances qui se réunissent à la surface de certaines dissolutions.

Crème de chaux. Carbonate de chaux qui s'amasse sous forme de pellicule à la surface de l'eau de chaux exposée au contact de l'air, dont elle attire l'acide carbonique.

Crème de tartre. Surtartrate ou tartrate acidule de potasse contenant 7 à 8 centièmes de tartrate de chaux. On l'obtient en faisant fondre dans l'eau bouillante le tartre qui se forme sur la paroi interne des tonneaux ; on fait cristalliser, et l'on redissout les cristaux dans de l'eau bouillante avec laquelle on a délayé 0,04 ou 0,05 d'une terre argileuse. Celle-ci s'empare de la matière colorante et la précipite. On passe la liqueur, on l'évapore à pellicule, et on la laisse cristalliser. Les cristaux, séchés, sont la *crème de tartre*.

CRÉMOGARPE, s. m. [*cremocarpium*, de *κρεμαῖσθαι*, être suspendu, et *καρπός*, fruit]. Mirbel nomme ainsi un fruit qui fait corps avec le calice, et se divise en deux coques indéhiscentes, monospermes, restant quelque temps suspendues, par leur sommet, à un axe central grêle.

CRÉMOMÈTRE, s. m. [de *cremor*, crème, et *μέτρον*, mesure]. Petit instrument de verre imaginé en Angleterre par Bank, et servant à déterminer la proportion de la matière grasse contenue dans le lait. Il consiste généralement en une éprouvette à pied de la contenance de 2 décilitres, portant une division en demi-décilitres, marquée par des traits circulaires, et une échelle de 50 degrés, dont le zéro est placé à la partie supérieure, au niveau du dernier trait circulaire. L'instrument étant plein de lait jusqu'au zéro, on l'abandonne pendant vingt-quatre heures dans un lieu dont la température soit de 12° à 15°. La crème monte peu à peu ; et, lorsque l'épaisseur en est stationnaire, on lit le nombre de degrés qu'elle occupe : la proportion de crème indiquée par l'instrument donne la richesse du lait ; celui qui ne marque pas de 12° à 15° doit être considéré comme de mauvaise qualité, ou comme ayant été écrémé.

CREMOR. Mot latin employé en médecine pour désigner les dépôts gras ou autres, d'apparence crémeuse, qui s'élèvent quelquefois à la surface de certaines urines morbides, de celles surtout des habitants des pays chauds ou des malades qui en viennent.

CRÈNE, ÉE, ou **CRÉNELÉ, ÉE**, adj. [*crenatus*]. Se dit, en botanique, des parties pourvues de *crénélures*. V. ce mot.

CRÉNELURE, s. f. [*crena*, *crenatura*, all. *Kerbzahn*, *Zacke*, angl. *indenting*, it. *merlatura*, esp. *almenage*]. Division qui a la forme d'une dent ou plutôt d'un angle obtus, et qui n'est inclinée ni vers le sommet ni vers la base de la partie à laquelle elle appartient. — En anatomie, on nomme *crénélures* (*denticuli*) les petites dents qu'on remarque sur le bord des os plats du crâne, et qui servent à leur articulation.

CRÉNIQUE (ACIDE) [de *κρένη*, source ; all. *Quell-säure*, angl. *erenie*, it. *crenico*]. Découvert par Berzelius dans plusieurs sources ferrugineuses de Suède, et depuis dans différentes autres sources. Masse jaune, transparente, amorphe, inodore, d'une saveur âcre et acide, puis astringente, rougissant le tournesol, très soluble dans l'eau et l'alcool. (C¹⁴H¹⁶AzO¹².)

CRÉNULÉ, ÉE, adj. [*crenulatus*]. Qui a des crénélures petites et nombreuses.

CRÉOSOTE ou **CRÉASOTE, KRÉOSOTE**, s. f. [*creosota*, de *κρέας*, chair, viande, et *σώζειν*, conserver : qui a la propriété de conserver les substances animales ; all. *Creosol*, angl. *creasote*, it. *creosota* ou *creosoto*, esp. *ereosoto*]. On donne ce nom à une huile volatile pyrogénée, liquide, un peu grasse au toucher, incolore, mais se colorant en brun ambré par le contact prolongé de l'air et de la lumière. C'est une des

substances particulières dont Reichenbach a reconnu l'existence parmi les produits de la distillation du *goudron* (V. ce mot). Sa saveur est âcre, brûlante et des plus caustiques; son odeur, un peu aromatique, est pénétrante, désagréable, et rappelle celle de la fumée de certains bois. Elle est fluide à -27° centigrades; elle bout à $+200^{\circ}$, sans se décomposer, et se volatilise. Elle donne, en brûlant, une flamme fuligineuse. L'alcool, l'éther, les acides, les huiles, le naphte, le sulfure de carbone, la dissolvent. Il s'en dissout aussi 1 partie dans 400 d'eau, et la crésote retient 1/10^e de son poids de ce liquide. La crésote dissout beaucoup de sels et de corps simples (l'iode, le soufre), puis des oxydes alcalins. Elle coagule l'albumine et possède la propriété de *conserver très longtemps les substances animales*. C'est à elle, selon Reichenbach, que la fumée doit son action sur les viandes exposées à son contact: malheureusement l'odeur forte et persistante de la crésote ne permet pas de tirer parti de cette propriété. On a cherché à l'utiliser comme agent thérapeutique, particulièrement pour combattre et arrêter la carie et la gangrène, et l'on a beaucoup exagéré les succès obtenus. Aujourd'hui elle n'est guère employée que contre la carie des dents; souvent, en effet, elle fait cesser instantanément la douleur. V. MORPHINE et NÉURALGIE.

CRÉPITANT, ANTE, adj. [all. *crepitierend*, angl. *crepitant*, it. et esp. *crepitante*]. Laënnec a appelé *râle crépitant* le bruit que fait entendre la respiration, dans la pneumonie au premier degré et dans l'œdème du poulmon, à cause de l'analogie qui existe entre ce bruit et celui qu'on produit en pressant entre les doigts un poulmon dont les cellules contiennent de l'air.

CRÉPITATION, s. f. [*crepitatio*, de *crepitare*, craquer, pétiller; all. *Crepitation*, angl. *crepitation*, it. *crepitazione*, esp. *crepitacion*]. Bruit réitéré d'une flamme qui pétille, ou de certains sels projetés sur le feu. On se sert plutôt, dans ce dernier cas, du mot *décrépitation*. — En chirurgie, on exprime par le mot *crépitation* le bruit que produisent les fragments d'un os, lorsque l'on imprime quelques mouvements à un membre fracturé. La crépitation peut n'être pas sensible à l'oreille, et cependant être reconnue par le toucher, le chirurgien appliquant les mains sur la partie malade, et la comprimant de manière à produire un frottement des deux fragments osseux. — On appelle aussi *crépitation* le bruit que produit l'air ou un gaz quelconque dans les cellules pulmonaires, ou dans les aréoles du tissu cellulaire des parties emphysemateuses, lorsque l'on comprime ces parties.

CRÉPU, UE, adj. [all. *kraus*, angl. *crisp*, it. et esp. *crispo*]. Se dit des feuilles dont le bord est très ondulé et chargé de petites rides très rapprochées; se dit aussi des cheveux très frisés naturellement, comme ceux des nègres.

CRESSION, s. m. [all. *Kresse*, angl. *cruss*, it. *cruscione*, esp. *berro*]. On a donné le nom de *creSSION* à plusieurs plantes qui sont presque toutes de la famille des crucifères, mais de genres différents. — Le *creSSION de fontaine* (*Sisymbrium nasturtium*, L.), qui croît au bord des ruisseaux, a les tiges rampantes, des folioles arrondies, inégales, très glabres, et une saveur piquante particulière; il entre dans la composition des sucs, du vin et du sirop antiscorbutique (V. ANTISCORBUTIQUE). — *CreSSION des prés*, ou *creSSION élégant*. V. CARDAMINE. — Le *creSSION alénois* (*creSSION des jardins*, *nasitor*, *creSSION cultivé*, *passerage cultivée*,

Lepidium sativum, L.) a une odeur plus aromatique, une saveur plus âcre, des feuilles minces, oblongues, découpées profondément; il est aussi antiscorbutique. Son surnom d'*alénois* vient, selon quelques auteurs, d'*alerc*, nourrir, parce qu'il sert d'assaisonnement. — *CreSSION sauvage*, c'est le *Cochlearia coronopus*. — Le *creSSION de Para* (*Spilanthus oleracea*) est une plante du Pérou qui appartient à famille des synanthérées; ses feuilles ont une saveur extrêmement âcre, due à une huile volatile qui fait la base du remède odontalgique que l'on vend sous le nom de *paraguay-Roua*. — *CreSSION d'Inde*. V. CAPUCINE.

CRÊTE, s. f. [*crista*, all. *Kamm*, angl. *crest*, it. et esp. *cresta*]. On donne proprement ce nom à la *caronculécharnue* qui s'élève sur la tête du coq. — Par analogie de forme, on a appelé *crêtes*, en anatomie, des saillies osseuses étroites et allongées: telles sont la *crête de l'os des îles* ou *crête iliaque*, qui forme le bord supérieur de l'os ilion; la *crête du tibia*, qui est formée par le bord antérieur de cet os; et la *crête de l'os ethmoïde*, appelée aussi *apophyse cristagalli* (V. ce mot). — En pathologie, on a appelé *crêtes de coq*, des excroissances aplaties, tenant à la peau par un de leurs bords, qui est ordinairement assez épais, tandis que le bord libre, beaucoup plus mince, est irrégulièrement découpé ou couvert de poireaux qui donnent à ces masses charnues l'aspect de crêtes de coq. Elles ont leur siège le plus ordinaire à l'anus, quelquefois aussi entre les grandes lèvres et les cuisses, au périnée ou à la vulve. (V. CONDYLOME). — *Crête uréthrale*. V. VERU MONTANUM.

CRÉTIN, s. m. [all. *Kreidling*, *Cretin*, angl. *cretin*, it. *cretino*, esp. *cretin*]. On appelle *crétins*, des individus de l'espèce humaine disgraciés de la nature, et de l'idiotisme le plus complet, qui ont une taille de moins de cinq pieds, la tête petite, aplatie aux régions temporales, le nez épaté, la mâchoire béante et laissant écouler la salive, la langue épaisse et pendante, les paupières très grosses, les chairs flasques, la peau flétrie, ridée, jaunâtre ou pâle; les sens, excepté la vue, très obtus; un goître plus ou moins volumineux, et les organes de la génération très développés. Les crétins sont indolents, apathiques, d'une malpropreté dégoûtante, très lascifs et adonnés à la masturbation; mais tous ne présentent pas à un égal degré cet état de dégradation physique et morale.

CRÉTINISME, s. m. [all. *Cretinismus*, angl. *cretinism*, it. et esp. *cretinismo*]. Maladie endémique dans les vallées basses, profondes et étroites du Valais, la vallée d'Aoste, la Maurienne, une partie de la Suisse, des Pyrénées, du Tyrol, etc. Le crétinisme, qui est souvent héréditaire, paraît tenir particulièrement à l'habitation dans ces vallées profondes et humides. On l'a aussi attribué à la mauvaise qualité de certaines eaux dont les habitants font leur boisson habituelle; mais les causes en sont encore peu connues et mal déterminées. Des recherches récentes ont attribué aux terrains magnésiens un rôle dans la distribution géographique du goître, qui est lié souvent au crétinisme (Grange); d'autres investigations ont imputé à l'absence de l'iode ces deux affections (Chatin). (V. GOÎTRE.) Mais ces hypothèses, appuyées sur des données presque exclusivement chimiques, sont infirmées par les observations dans lesquelles les médecins ont tenu compte de l'état de l'atmosphère, de la nature des aliments, des habitations et autres conditions physiologiques d'existence.

CREUSET, s. m. [*crucibulum*, *calibulus fusorius*, all. *Tiegel*, angl. *crucible*, it. *crogiuolo*, esp. *crisol*]. Vaisseau de terre ou de métal, de forme et de grandeur variables, mais ordinairement rétréci vers son fond, destiné à être mis au milieu du feu, pour obtenir la fusion des corps très réfractaires. Les creusets de terre tendre, dits *creusets de Paris*, sont les moins bons (Fig. 116, n° 1). Ceux de Hesse (n° 2) sont les plus

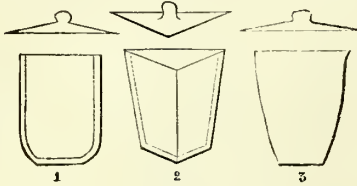


Fig. 116.

estimés ; mais, depuis plusieurs années, on en fabrique en France, surtout à Sarreguemines, qui peuvent servir à presque toutes les opérations. Le creuset d'argent (n° 3) est remplacé actuellement par les creusets de platine, de même forme, qui sont infusibles au feu de nos meilleurs fourneaux ; mais l'eau régale, la potasse, la soude, la lithine, le soufre, le phosphore, l'arsenic métallique, le mélange de silice et de charbon, les rendent rugueux et cassants.

CREUX, s. m. [*cavum*, all. *Höhle*, angl. *cavity*, it. *cavo*, esp. *cavidad*]. Nom qu'on donne vulgairement à plusieurs parties du corps offrant une dépression plus ou moins considérable : le *creux* ou la *paume de la main* (en latin *vola*) ; le *creux de l'aisselle*, le *creux de l'estomac*, ou l'épigastre, etc.

CREUZAT. Montagne voisine du mont Cenis, d'où sort une source minérale froide salino-ferrugineuse.

CREVASSE, s. f. [all. *Riss*]. Les mots *crevasse*, *gerçure* et *fissure*, sont souvent employés comme synonymes, pour désigner de petites fentes longitudinales plus ou moins douloureuses : telles sont les *crevasses* ou *gerçures* qu'un froid vif et sec détermine aux lèvres ou à la face dorsale de la main, et qui se dissipent ordinairement dès que les parties sont abritées du froid, ou bien à l'aide d'onctions avec l'huile d'amandes douces ou un corps gras adoucissant. Telles sont aussi les *crevasses* qui se font quelquefois aux tumeurs hémorrhoidales, lorsque les excréments, violemment pressés au passage, causent de petites déchirures de la membrane muqueuse. Ces dernières, communément appelées *fissures à l'anus*, étant renouvelées et entretenues par le contact fréquent des matières excrémentitielles, deviennent le siège d'une irritation vive suivie d'ulcérations qui nécessitent souvent des incisions au pourtour de l'anus. Il se fait aussi des *crevasses* à l'urèthre, à la vessie, à l'utérus, aux tumeurs anévrysmales, etc. Mais en général les crevasses qui surviennent aux parois des organes creux, des canaux excréteurs ou des gros vaisseaux, par l'effet d'une trop grande distension, reçoivent plutôt le nom de *ruptures*. — Les vétérinaires appellent *crevasses* [angl. *cratches*], des fentes qui surviennent au pli du paturon et au boulet, chez les chevaux et les bêtes asines ; elles y causent un dépôt d'une humeur âcre qui ronge la partie et fait gercer la peau. Ces crevasses sont souvent suivies des *eaux aux jambes*. Des lotions et des bains émollients doivent être employés dans le principe : plus tard, les lotions

doivent être astringentes ; souvent il faut recourir aux vésicatoires.

GREVETTE, s. f. Nom vulgaire de plusieurs espèces de crustacés décapodes macroures, communs sur les côtes d'Europe, et recherchés comme aliments. Ce sont la *crevette* proprement dite, ou la *salicoque* (*Palæmon squilla*, Fabricius), et le *bouquet* ou *porte-scie* (*Palæmon serratus*, Fabricius). Un autre crustacé très petit, le *Bopyrus palæmonis*, vit en parasite sur leurs branchies, et s'y trouve souvent sous forme d'une petite plaque brune. — *Crevette d'eau douce* ou *des ruisseaux*, *puce d'eau*. Nom vulgaire d'un très petit crustacé amphipode commun dans nos ruisseaux (*Gammarus fluvialilis*).

CRIBLÉ, ÉE, ou **CRIBLEUX, EUSE**, adj. [*cribratus*, *cribrosus*, de *cribrum*, erible ; it. *cribroso*, esp. *cribosos*]. Qui est percé de trous comme un erible. On donne le nom de *lame criblée* ou *cribleuse* à la portion horizontale de l'os ethmoïde, parce qu'elle est percée d'un grand nombre de trous, par lesquels passent les rameaux du nerf olfactif. On a quelquefois appelé *os cribleux* l'os ethmoïde lui-même, et *tissu cribleux* le tissu cellulaire.

CRIBRATION, s. f. [*cribratio*, all. *Durchsieben*, it. *cribrazione*, esp. *cribracion*]. Se dit, en pharmacie, de l'opération par laquelle on sépare les parties menues ou fines de certains médicaments d'avec les parties plus grossières ; opération pour laquelle on emploie un *crible* (*cribrum*) ou tamis percé de trous plus ou moins grands.

CRIBRIFORME, adj. [*cribriformis*, de *cribrum*, erible, et *forma*, forme ; angl. *cribriform*]. On a appelé quelquefois *os cribriforme* l'os ethmoïde.

CRICO-ARYTÉNOÏDIEN, ENNE, adj. et s. m. [*cricoarytenoideus*]. On désigne sous le nom de *crico-aryténoidiens* plusieurs muscles qui s'attachent aux cartilages cricoïde et aryténoides. On distingue : 1° le *crico-aryténoidien postérieur*, étendu de la ligne saillante qui existe sur le milieu de la face postérieure du cartilage cricoïde à la partie externe et postérieure de la base du cartilage aryténoides ; 2° le *crico-aryténoidien latéral*, qui va de la partie latérale du bord supérieur du cartilage cricoïde à la partie externe et antérieure de la base du cartilage aryténoides. Winslow admettait en outre un *crico-aryténoidien supérieur* : ce dernier fait partie de l'*aryténoidien* des anatomistes modernes.

CRICOÏDE, adj. et s. m. [*cricoides*, *cricoides*, de *κρίκος*, anneau, et *είδης*, forme ; angl. *cricoid*, it. *cricòide*]. Qui a la forme d'un anneau. Fabricius d'Aquapendente l'a appelé *cartilage innominé*, quoique le nom de *cricoïde* lui eût été donné par Galien et par Oribase. Le cartilage cricoïde est situé à la partie inférieure du larynx, où il forme une espèce d'anneau, qui a beaucoup plus d'étendue verticale à la partie postérieure qu'à l'antérieure. Sa surface intérieure est tapissée par la membrane muqueuse du larynx. Sa circonférence supérieure s'articule en arrière avec les cartilages aryténoides ; en avant, elle donne attache à la membrane crico-thyroïdienne. Sa circonférence inférieure est unie par une membrane fibreuse au premier anneau de la trachée-artère. Sa surface extérieure s'articule de chaque côté avec les petites cornes du cartilage thyroïde.

CRICO-PHARYNGIEN, ENNE, adj. et s. m. [*cricopharyngæus*]. Qui appartient au cartilage cricoïde et au pharynx. Winslow a appelé *muscle crico-pharyngien* un faisceau musculaire qui fait partie du constricteur inférieur du pharynx.

CRICO-THYROÏDIEN, ENNE, adj. et s. m. [*crico-thyroïdeus*]. Qui appartient à la fois aux cartilages cricoïde et thyroïde. Le *muscle crico-thyroïdien* est un petit faisceau charnu triangulaire, qui, de la partie antérieure et inférieure de la surface externe du cartilage cricoïde, se porte à la partie latérale du bord inférieur du thyroïde et au bord antérieur de la petite corne. Il a pour usage de tendre les ligaments de la glotte, en éloignant le cartilage thyroïde des aryténoïdes. — On appelle *membrane crico-thyroïdienne* une membrane de nature fibreuse qui s'étend du bord supérieur du cartilage cricoïde au bord inférieur du thyroïde.

CRIMÉE (MAL DE). Sorte d'éléphantiasis tuberculeux qui règne, dit-on, dans la Crimée et à Astracan.

CRIN, s. m. [*crinis*, poil, all. *Haar*, it. *crinc*, esp. *crin*]. Poil rude et long qui garnit le cou et la queue des chevaux et de quelques autres animaux. V. POIL.

CRINAL, s. m. [*crinalc*]. Nom d'un instrument employé autrefois en chirurgie pour comprimer la fistule lacrymale. Il a été ainsi appelé parce que l'une de ses extrémités était garnie d'un petit coussinet de crin.

CRINIERS, s. m. pl. Ouvriers employés à travailler les crins. Ces ouvriers sont exposés à contracter des maladies charbonneuses, dues aux animaux dont les crins proviennent. M. le docteur Ibrelisle a vu, dans la même année, vingt-sept détenus appartenant aux prisons de Metz, et travaillant les crins, affectés d'anthrax ou d'éruptions furonculieuses, qui, chez quelques uns, revêtirent la forme du charbon.

CRINON, s. m. [*crino*]. Nom vulgaire de plusieurs vers nématoides. Le principal est le *sclérostome du cheval* (*Sclerostoma equinum*, Dujardin, *Strongylus equinus*, Müller, *Strongylus armatus*, Rudolphi, *Strongylus armatus minor*, Rayer), dont une variété, pourvue d'organes sexuels, se trouve dans l'intestin du cheval, et l'autre, à organes génitaux non développés, se trouve dans les anévrysmes. Cette variété, appelée *crinon tronqué* (*Crino truncatus*), est très commune dans les tuniques du testicule et dans les parois des artères de cet animal, particulièrement dans celles des anévrysmes de la mésentérique. — *Crinon* est aussi le nom des *comédons*. V. ce mot.

CRISE, s. f. [*crisis*, κρίσις, de κρίνειν, juger; all. *Krise*, angl. *crisis*, it. *crisi*, esp. *crisis*]. Changement, le plus souvent favorable, qui survient dans le cours d'une maladie, et s'annonce par quelques phénomènes particuliers, comme une excrétion abondante, une hémorrhagie considérable, des sueurs, un dépôt dans les urines, etc.

CRISPATION, s. f. [*crispatura*, de *crispare*, rider, froisser; all. *kramphafte Zusammenziehung*, angl. *crispation*]. Contraction, resserrement; contraction très faible et involontaire de certains muscles. On désigne vulgairement sous le nom de *crispations* l'état de spasme qui survient quelquefois chez les personnes nerveuses, les femmes hystériques, etc.

CRISTA-GALLI. Mots latins qui signifient *crête de coq*. On donne le nom d'*apophyse crista-galli* à l'éminence qui surmonte la surface cérébrale de la lame criblée de l'os ethmoïde, à cause de la comparaison qu'on en a faite avec une crête de coq. Elle donne attache à l'extrémité antérieure de la grande faux du cerveau.

CRISTAL, s. m. [*crystallum*, de κρύσταλλος, glace; all. *Krystall*, angl. *crystal*, it. *cristallo*, esp. *crystal*].

Autrefois on n'appelait ainsi que les produits de la cristallisation qui sont transparents comme le cristal de roche, et qu'on croyait produits par une opération semblable à celle qui détermine la formation de la glace, seul sens dans lequel les Grecs aient pris le mot *crystal* jusqu'au temps de Platon. Aujourd'hui on donne ce nom à tout solide polyédrique terminé par des facettes planes, unies, régulières, qui sont placées symétriquement les unes par rapport aux autres, et dont les inclinaisons mutuelles suivent des lois déterminables, mais non pas cependant invariables, comme on l'a cru pendant longtemps; car on sait aujourd'hui que les angles sont constants seulement pour des températures égales dans tous les points de la masse et pour des compositions identiques. — On a appelé *cristal minéral* (sel de Prunelle) l'azotate de potasse fondu dans son eau de cristallisation, coulé en plaques blanches, et mélangé d'un peu de sulfate de potasse. On l'obtient en mettant une partie de soufre sublimé dans 128 de nitre en fusion. Il est employé quelquefois à la place de l'azotate de potasse. — *Cristaux de lunc*. V. AZOTATE d'argent. — *Cristaux de tartre*. V. TARTRATE acide de potasse. — *Cristaux de Vénus*. V. ACÉTATE de cuivre. — On donne le nom de *cristal*, dans l'art de la verrerie, à un verre blanc d'une grande transparence, plus pesant que les verres ordinaires, et qui contient de l'oxyde de plomb. V. FORME et TYPE.

CRISTALLIN, INE, adj. et s. m. [*crystallinus*]. Qui a l'apparence du cristal, la transparence de la glace. — Les anatomistes appellent *cristallin* (*lens crystallina*) [all. *Krystalline*, angl. *crystalline lens*, it. *crystalino*, esp. *crystalino*] un corps lenticulaire, transparent, placé entre l'humeur aqueuse et le corps vitré, à la réunion des deux tiers postérieurs de l'œil avec son tiers antérieur. Le diamètre de cette lentille est d'environ 9 millimètres, et son épaisseur de 5, chez l'adulte; son axe correspond au centre de la pupille; sa convexité est toujours en raison inverse de la quantité de l'humeur aqueuse et de la convexité de la cornée; elle est plus marquée chez l'enfant que chez le vieillard. Un peu rougeâtre chez le fœtus, parfaitement transparent chez l'adulte, le cristallin est légèrement

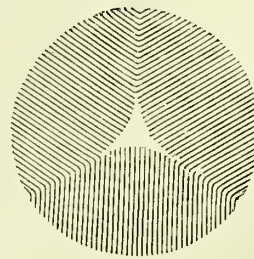


Fig. 117.

jaunâtre chez le vieillard, et cette teinte, augmentant insensiblement, finit quelquefois par détruire sa diaphanéité. Par sa face externe, il se trouve en contact immédiat avec la capsule cristalline, qu'on parvient rarement à enlever sans que quelques fragments des couches supérieures de la lentille y demeurent adhérents. Le cristallin semble se séparer aisément ou difficilement de sa capsule, suivant que ses couches extérieures adhèrent plus ou moins les unes aux autres. Chez certains animaux, et ordinairement aussi chez l'homme, une certaine quantité de liquide existe, mais seulement après la mort, en avant du cristallin. Le liquide qui s'écoule alors à l'ouverture de la capsule est nommé *humeur de Morgagni*; il doit être considéré comme étant déjà le résultat de modifications de la véritable substance cristalline. Il est composé d'un peu de sérosité et de gouttes hyalines exsudées des fibres du cristallin, formées surtout de corps so-

lubres dans l'éther (cholestérine), presque rosées, de volume variable, sphériques, si elles sont libres, polyédriques par pression réciproque, ce qui les a fait, à tort, considérer comme des cellules de la substance du cristallin. Le tissu du cristallin est constitué par des fibres particulières disposées avec une grande régularité à côté et au-dessus les unes des autres, dans toute l'épaisseur de la lentille. Ces fibres, un peu raboteuses sur les bords, s'engrènent les unes dans les autres par leurs inégalités, ce qui fait que celles d'une même couche tiennent bien plus fortement ensemble par leurs bords latéraux qu'elles n'adhèrent par leurs faces aux faces de la couche sus-jacente et de la couche sous-jacente. De là résulte qu'il est facile, surtout après l'immersion dans l'acide chlorhydrique, de diviser le cristallin en lames qui s'emboîtent les unes dans les autres, et qui sont plus serrées vers le centre. Chaque lame répète la forme de la capsule, et dans chacune d'elles les fibres se dirigent de l'extrémité antérieure de l'axe de la lentille à la postérieure, en passant sur le bord externe de cette même lentille, avec cette particularité, cependant, que les pôles de l'axe ne sont pas de simples points, mais des figures de forme et de largeur déterminées, ce qui permet aux fibres de ne pas aller en s'élargissant, en s'écartant les unes des autres, comme elles devraient le faire si elles portaient d'un seul point pour aboutir à un autre. La figure tracée sur la face antérieure du cristallin (Fig. 117) est un triangle à côtés courbes et concaves en dehors, dont l'un des angles regarde en haut, les deux autres étant situés en bas et de côté. Celle de la face postérieure est un carré dont les côtés sont profondément échancrés; elle est rarement tricorne. A partir du point où les fibres sont interrompues, la surface du cristallin se divise, sous une légère pression, en trois segments, dont chacun à son tour se subdivise aisément aussi en parties régulières. La substance du cristallin devient un peu jaunâtre chez les vieillards et opalescente après la mort : le phénomène commence au centre. Le cristallin doit naître à un prolongement digitiforme de la peau, avec l'extérieur de laquelle il communique encore, dans l'origine, comme une glande, par le moyen d'un étroit conduit excréteur. Extrait de sa capsule, il se régénère en partie, lorsque cette dernière, qui détermine sa forme, n'a pas été trop altérée : on connaît plus d'un exemple de cristallins nouveaux, qui ont été trouvés après l'opération de la cataracte par abaissement, chez l'homme; ces cristallins sont toujours annulaires, parce que la substance cristalline ne se reproduit pas à l'endroit où la capsule a été ouverte. — La *capsule du cristallin* est un sac membraneux dont la paroi antérieure se trouve à nu dans la chambre postérieure de l'œil, tandis que la postérieure est logée dans un enfoncement peu profond de la face antérieure du corps vitré, dont on parvient sans peine à la détacher par la macération. La partie postérieure est beaucoup plus mince que l'antérieure. Cette capsule, privée de vaisseaux chez l'adulte, ne peut être réduite ni en fibres ni en lames. Elle est formée d'une substance homogène, transparente, se brisant nettement comme du verre. Elle est tapissée à la face postérieure de sa moitié antérieure par une couche de cellules épithéliales, à noyaux sphériques ou ovoïdes, très régulières, très finement granuleuses. Elles peuvent devenir irrégulières, *cylindriques* (prismatiques), ou se gonfler; devenir claires, non granuleuses, et

alors elles perdent quelquefois leur noyau dans divers cas de cataracte. Robin et Desmarres ont fait connaître l'altération de la capsule propre à la *cataracte capsulaire*. C'est un dépôt de fines granulations grasses dans l'épaisseur même de la substance de la capsule, laquelle en même temps devient susceptible de se déchirer en minces lamelles étroites. — Le tissu du cristallin est composé de deux espèces de fibres, non entremêlées, mais formant au contraire des couches distinctes. Les unes, *fibres à noyaux*, sont plus superficielles; elles forment une couche de 2 à 4 dixièmes de millimètre à la surface du cristallin. Elles sont disposées parallèlement, larges de 7 à 9 millièmes de millimètre, aplaties, à bords nets, finement granuleuses à l'intérieur, et offrant d'espace en espace des noyaux sphériques ou ovoïdes, larges de 6 millièmes de millimètre, qui leur donnent un aspect caractéristique. Elles s'altèrent beaucoup dans la cataracte, perdent souvent leurs noyaux; ce sont elles qui forment la couche molle, blanchâtre, facile à détacher, de la surface de cet organe cataracté. Les autres fibres, *fibres dentelées*, forment le reste du cristallin, sa partie la plus dense; elles sont un peu plus étroites que les précédentes, et un peu plus minces, plus transparentes, plus pâles, sans granulations à l'intérieur, dans l'état normal. Leurs bords sont finement dentelés chez l'homme, d'où leur nom; profondément crénelés chez les poissons. Avec l'âge, elles deviennent finement granuleuses, et le sont beaucoup dans les cas de cataracte. V. CRYSTALLINE et SYNCHYSIS.

CRYSTALLINE, s. f. [*crystallina*, all. *Krystallbläschen*, angl. *crystallina*, it. *cristallina*, esp. *cristalina*]. On a donné ce nom à des vésicules ou phlyctènes aqueuses, molles, transparentes, réunies quelquefois en grappe, et environnées d'un cercle rouge, qui surviennent au prépuce, au gland, quelquefois au pourtour de l'anus, ou, chez les femmes, aux grandes et petites lèvres, soit par suite de l'application immédiat du virus syphilitique, soit par un froissement trop violent ou une sorte de contusion de ces organes dans l'acte vénérien.

CRYSTALLISABILITÉ, s. f. Propriété de cristalliser, d'affecter la forme cristalline.

CRYSTALLISABLE, adj. Qui a la propriété de prendre une forme cristalline.

CRYSTALLISATION, s. f. [*crystallisatio*, all. *Krystallisierung*, angl. *crystallisation*, it. *cristallizzazione*, esp. *cristalizacion*]. Phénomène par lequel certains corps prennent des formes polyédriques régulières ou symétriques, soit en passant de l'état liquide ou gazeux à l'état solide, soit en se séparant d'une dissolution ou d'un composé dont ils faisaient partie, avec assez de lenteur pour que leurs particules puissent se réunir dans le sens où elles exercent la plus grande action mutuelle. V. COAGULABLE, COAGULATION et HUMEURS.

CRYSTALLO-ÉLECTRIQUE, adj. On donne cette épithète aux phénomènes électriques que manifestent certains cristaux soumis à l'action de la chaleur, comme la tourmaline et la topaze.

CRYSTALLOGÉNIE, s. f. [*crystallogenia*]. Science qui traite de la formation des cristaux, ou de la manière dont ils se produisent. V. SYSTÈME *cristallin*.

CRYSTALLOGRAPHIE, s. f. [*crystallographia*]. Science qui apprend à décrire les cristaux avec le secours d'une langue de convention, composée de mots et de signes algébriques et géométriques.

CRISTALLOGRAPHIQUE, adj. [*crystallographicus*]. Qui a rapport à la cristallographie.

CRISTALLOÏDE, adj. [*crystalloides*]. Qui ressemble à un cristal ou à du cristal.

CRISTALLOÏDITE, s. f. Inflammation supposée du cristallin.

CRISTALLOTECHNIE, s. f. Art d'obtenir des cristaux complets avec les diverses modifications dont chacun d'eux est susceptible.

CRITIQUE, s. f. [*crithe*, κριθῆ]. Synonyme inusité d'*orgelet*. V. ce mot.

CRITIQUE, adj. [*criticus*, κρίσιμος, all. *kritisch*, angl. *critical*, it. et esp. *critico*]. Qui a rapport aux crises. Autrefois on avait cru remarquer que les phénomènes précédant ou accompagnant la terminaison de diverses maladies apparaissent certains jours plutôt que d'autres. On donne à ces jours le nom de *critiques* (*dies judicatorii*). D'après Hippocrate et Galien, le 7^e jour est le jour critique par excellence : presque toutes les crises qui ont lieu ce jour-là sont favorables. Ensuite viennent, dans l'ordre de leur efficacité, le 14^e, le 9^e, le 11^e, le 20^e ou le 21^e, le 17^e, le 5^e, le 4^e, le 3^e, le 18^e, le 27^e ou le 28^e. Le 6^e jour était surnommé, par Galien, *le tyran*, parce que les crises qui s'y opèrent sont le plus ordinairement funestes. Après lui, les plus défavorables sont le 8^e, le 10^e, le 12^e, le 16^e, le 19^e. Le 13^e n'est ni heureux ni malheureux. Les crises heureuses sont ordinairement annoncées par des signes favorables qui se montrent environ trois jours auparavant : ainsi on voit, le 4^e, si l'on peut espérer une crise le 7^e; de même le 11^e est *indicateur* du 14^e, le 17^e du 20^e. — On appelle *temps* ou *âge critique* l'époque de la vie des femmes à laquelle cesse la menstruation. L'épithète de *critique* a été donnée à cet âge, à cause des indispositions ou des maladies plus ou moins graves qui y sont fréquentes.

CROCHET, s. m. [*hamus*, *uncus*, *uncinus*, all. *Haken*, angl. *crochet*, it. *uncinetto*, esp. *garabaitillo*]. On appelle *crochet* tout instrument formé d'une tige métallique recourbée à l'une de ses extrémités; mais on donne plus particulièrement ce nom à certains instruments employés fréquemment autrefois par les accoucheurs pour extraire le fœtus. Les *crochets* sont *aigus* ou *mousses*. — Les *crochets aigus*, destinés à pénétrer dans le tissu des parties, ne doivent être appliqués que sur le fœtus mort. On en a imaginé un grand nombre, de simples et de doubles, montés sur un manche. Pendant le XVII^e et le XVIII^e siècle, Saxtorph, Aitken, Fabrice de Hilden, etc., inventèrent des crochets aigus à pointe mobile, ou garnis d'une pièce mobile appelée *défenseur*. Dans celui de Fabrice de Hilden, le défenseur forme d'abord un angle droit avec la tige; puis, en glissant le long de la tige, il se recourbe de manière que son extrémité vient répondre à la pointe du crochet. Dans le crochet de Saxtorph, une pointe mobile restait appliquée contre la tige pendant l'introduction de l'instrument, on formait ensuite l'anse du crochet au moyen d'un ressort adapté à la jonction du manche et de la tige. Le crochet d'Aitken différait très peu de celui de Saxtorph. Le crochet de Levret se composait de deux tiges d'acier: l'une, longue de 19 centimètres, sur 7 millimètres de diamètre, était aplatie en fer de lance à son extrémité, et recourbée de manière que sa pointe lui était parallèle et formait une anse de 27 millimètres d'ouverture, sur 41 millimètres de hauteur. L'autre tige, de même longueur et de même diamètre que la première, au lieu

d'être recourbée comme elle, présentait à son extrémité une espèce de gaine ou de cavité destinée à recevoir et à cacher le crochet de la tige courbée. Ces deux tiges cylindriques étaient montées chacune sur un manche d'ébène, et les deux manches étaient adaptés de manière à glisser l'un sur l'autre sans pouvoir s'écarter. Les accoucheurs imaginèrent ensuite des espèces de pincés ou de forceps à crochets et à dents : tels furent les crochets-forceps de Coutouly, de Levret, de Smellie, de Baudeloque, de Moutouly. — Le *crochet mousse*,



Fig. 118.

le seul que l'on emploie encore aujourd'hui, est composé d'une tige de fer cylindrique, légèrement conique, et longue de 13 à 16 centimètres. Son extrémité se recourbe, et forme un arc de cercle dont le sinus est assez ouvert pour embrasser facilement l'aine, l'aisselle ou le jarret. Le sommet du crochet est arrondi, olivaire et un peu renflé, et ne peut déchirer les parties sur lesquelles on l'applique. La partie inférieure de la tige est enchâssée dans un manche d'ébène taillé à pans et garni d'un petit bec qui regarde celui de l'instrument, pour qu'on reconnaisse facilement la direction de ce dernier lorsqu'il est appliqué. Mais on a rarement recourus à ce crochet : le plus ordinairement l'extrémité des manches du forceps est faite de manière à former un crochet mousse, dont la courbure est plus ou moins ouverte, et l'on n'a pas besoin d'autre instrument. — Les vétérinaires appellent *crochets*, ou *dents angulaires*, quatre dents qui, chez le cheval et les espèces de même genre, sont placées (deux à chaque mâchoire, une de chaque côté) dans l'espace interdentaire, plus près de la dent du coin que de la première molaire. Ces dents sortent à l'âge de quatre ans et demi ou cinq ans. Leur partie libre a une forme pyramidale; elle se termine en une pointe cannelée du côté interne, un peu rayée sur leur face externe; leur racine est courbée en arc. Les femelles présentent quelquefois des rudiments de crochets semblables, et l'on a donné l'épithète de *bréhaignes* aux juments chez lesquelles on rencontre cette disposition, parce qu'on les croyait peu propres à être fécondées.

CROCHU, UE, adj. [*uncinatus*, *hamatus*, all. *hakicht*, angl. *crooked*, it. *uncinato*, esp. *ganchoso*]. Courbé en crochet. On appelle *os crochu* ou *unciforme* le quatrième os de la seconde rangée du carpe, à cause de l'éminence recourbée qu'il présente en avant et en dedans, et qui donne attache au ligament annulaire antérieur du carpe; il s'articule avec le semi-lunaire, le grand os, le pyramidal, le quatrième et le cinquième métacarpien.

CROCIDISME, s. m. V. CARPROLOGIE.

CROGINE, s. f. [*polychroïte*, *jaune de safran*]. Principe jaune du safran qui n'a pas encore été obtenu pur. Masse jaune rouge foncé, facilement soluble dans l'eau et l'alcool, de goût amer.

CROCIQUE ou **CROCONIQUE (ACIDE)** [de κρόκος, safran]. Corps qui se trouve dans le produit volatil formé par action de l'oxyde de carbone sur le potassium; cristallisable, orangé, il forme avec les bases des *croconates* couleur de safran, d'où son nom. (C³⁰⁴.)

CROCUS. Nom latin du *safran* (V. ce mot). En chimie, on a désigné sous le nom de *crocus metallorum* (*safran des métaux*) le sulphydrate d'antimoine demi-vitreux.

CRODO. Chef-lieu du val d'Antigorio en Ossola. Source acidule ferrugineuse.

CROISÉ, ÉE, adj. [*cruciatus*, all. *gekreuzt*, angl. *crossed*, it. *incrociato*, esp. *cruzado*]. Se dit, en botanique, d'une partie d'un végétal, telle que la corolle, dont les divisions, au nombre de quatre, sont étalées en croix. Lorsque deux de ces parties sont sur un plan, et que les deux autres sont sur un autre plan, on les dit à *paires croisées* (*decussatae*). — En anatomie, on donne le nom de *ligaments croisés* à deux ligaments très forts, situés à la partie postérieure de l'articulation fémoro-tibiale : l'un est *antérieur*, et se porte d'un enfoncement situé au-devant de l'épine du tibia à la partie postérieure interne du condyle externe du fémur; l'autre est *postérieur*, et s'étend de la partie postérieure de l'épine du tibia à la partie antérieure externe du condyle interne, en se croisant avec le premier.

CROISEMENT, s. m. [all. *Kreuzen*, angl. *crossing*]. Accouplement de deux individus appartenant à deux espèces ou à deux races différentes. Il a pour but la création d'une race intermédiaire, ou le transport, dans une race donnée, des qualités, des aptitudes d'une autre race. L'amélioration par le croisement s'effectue presque toujours par la voie des mâles, parce que les mâles ont le privilège de transmettre plus sûrement, plus complètement que les femelles, les caractères de leur race; parce qu'un plus petit nombre d'individus peut suffire à une amélioration; parce que les mâles supportent mieux que les femelles les inconvénients de l'importation, et que les femelles indigènes communiquent aux produits plus de dispositions à l'acclimatement. Le nombre des générations successives nécessaires pour produire une transformation ne peut être fixé d'une manière absolue. Quant à la question de savoir si l'emploi des mâles de la race primitive est nécessaire au maintien d'une race créée par croisement, alors même que la transformation a été complète, elle paraît devoir être résolue par la négative, contrairement à l'opinion de Bourgelat, de Buffon, de Hartmann, etc. Le produit de deux reproducteurs de races différentes s'appelle *premier métis*; *demi-sang*, lorsque l'un des reproducteurs est de pur sang. Le produit de l'accouplement d'un premier métis avec un individu d'une des races primitives s'appelle *deuxième métis* ou *trois quarts de sang*. On dit aussi *troisième métis*, *quatrième métis*, etc. La transformation n'est jamais rigoureusement complète; il reste toujours dans le dernier produit obtenu une portion du sang de la race transformée.

CROISER (SE), v. pron. Se dit d'un cheval dont les deux bipèdes latéraux ne suivent pas la même ligne dans la marche en avant, et dont les hanches vacillent de côté et d'autre : c'est un indice de faiblesse, de fatigue excessive ou de mauvaise éducation.

CROISETTE, s. f. [*Valantia cruciata*, L.]. Plante (polygamie monœc., L., rubiacées, J.) ainsi nommée à cause de la disposition de ses feuilles. On l'a considérée comme vulnérable et astringente.

CROISSANCE, s. f. [all. *Wachsen*, angl. *growth*, it. *crescenza*, esp. *crecimiento*]. Développement pro-

gressif du corps, particulièrement en hauteur, d'où résulte la *taille* plus ou moins élevée. C'est dans les premiers temps de la vie que la croissance est le plus rapide. Après la puberté, elle devient de plus en plus lente, et elle finit par être à peine sensible.

La Figure 119 donne une idée exacte du progrès de la croissance aux divers âges; elle indique la taille moyenne d'année en année, depuis la naissance

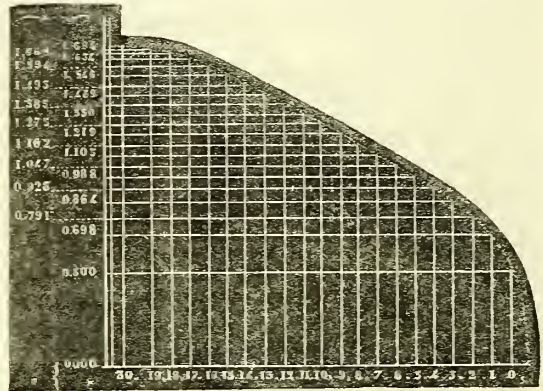


Fig. 119.

jusqu'à l'âge adulte, en supposant une population dont la taille moyenne, complètement développée, soit de 1,684 millimètres (environ 5 pieds 2 pouces). Les chiffres de la rangée inférieure indiquent l'âge; chaque ligne verticale qui part d'un de ces chiffres s'unit à angle droit avec une ligne horizontale à l'extrémité de laquelle la taille correspondante est indiquée en millimètres. Au moment de la naissance, l'enfant a, terme moyen, 490 millimètres (18 pouces); dans la première année, la croissance est d'environ 2 décimètres (7 pouces 5 lignes), c'est-à-dire d'environ 1/16^e de son accroissement total; dans la seconde année, elle est moitié moins rapide; de l'âge de 4 à 5 ans jusqu'à celui de la puberté, elle n'est, dans le même espace de temps, que d'environ 1/21^e de l'accroissement total. — Le développement du corps humain en largeur et en épaisseur est, au contraire, plus lent dans les premières années de la vie que vers l'âge de 15 à 20 ans : c'est vers 40 ans pour l'homme, et vers 30 ans pour la femme, que ce développement est le plus complet.

CROISSANT, s. m. [angl. *pumiced feet*]. Les vétérinaires donnent ce nom à une tumeur de la sole qu'on observe souvent sur les chevaux affectés de fourbure. C'est le résultat de la déviation de l'os du pied, qui, étant porté en arrière, pousse et soulève la corne. La paroi devient de plus en plus déprimée, et présente des cercles dont le nombre et la grosseur varient. Quelquefois le croissant est peu étendu et peu élevé; d'autres fois il dépasse le bord inférieur de la paroi, et déforme entièrement le dessous du pied. Dans le premier cas, il faut enlever toute la partie exubérante de la muraille; dans le second, il n'y a pas de ressource.

CROIX, s. f. [*cruz ferrea*, all. *Kreuz*, angl. *cross*, it. *croce*, esp. *cruz*]. Machine proposée par Heister pour maintenir réduites les fractures de la partie moyenne de la clavicle. C'est une sorte de T de fer, fixé à une ceinture par l'extrémité inférieure de sa partie verticale, et dont les branches transversales sont garnies de courroies qui entourent les épaules et

les tirent fortement en arrière. — *Croix de Malte*. V. COMPRESSE.

CROSSE, s. f. [*arcus*]. Nom donné, en anatomie, aux courbures artérielles qui ont la forme d'une crosse : *crosse de l'aorte* (V. AORTE). — *Préfoliation en crosse* (*folia circinalia*), feuilles dont la partie supérieure est éroulée de haut en bas le long de la nervure moyenne (*fougères*, *Drosera*).

CROTALÉ, s. m. [*crotalus*, all. *Klapperschlange*].

Serpents de l'ordre des solénglyphes (crochets cannelés et fistuleux sur l'os sus-maxillaire, quine porte pas d'autre dent), famille des crotaliens, à fossettes ou excavations creusées entre les yeux et les narines (Fig. 120), genre *Crotale*; étuis cornés, articulés, mobiles, enveloppant la dernière vertèbre caudale, et restant ainsi retenus les uns à la suite des autres, et pouvant s'y mouvoir (Fig. 120) à la volonté de l'animal avec un bruit analogue à celui des feuilles sèches. Le venin de ces animaux tue en quelques minutes; il conserve son activité presque entière sur les squelettes de têtes sèches ou chez les animaux conservés dans l'alcool (V. ECHIDNINE); aussi doit-on les manier avec précaution. De tous les remèdes conseillés contre la morsure, le seul actuellement adopté, d'après des résultats certains obtenus sur l'homme, consiste à faire tout de suite une ligature au-dessus de la morsure, et à maintenir le blessé dans l'état d'ivresse pendant douze à vingt-quatre heures à l'aide des boissons alcooliques employées aussitôt que possible après la blessure. Celle-ci doit être incisée et lavée avec l'alcool, ou cautérisée avec les caustiques liquides, si l'on peut agir quelques minutes après qu'elle a été faite. L'animal ne cherche à mordre que lorsqu'il est touché ou attaqué; il n'est agile que dans les grandes chaleurs. Toutes les espèces sont de l'Amérique du Nord: ce sont le *serpent à sonnettes* proprement dit (*Crotalus durissus*, L.); le *Crotalus horridus*, et le *Crotalus miliaris*, L.

CROTAPHITE, s. m. [*crotaphites*, de *κροταφος*, tempe; it. *crotafite*, esp. *crotafitas*]. Synonyme de *temporal*. V. ce mot.

CROTON, s. m. [*croton*, L., all., angl., it., et esp. *croton*]. Genre de plantes (monœc. monadelph., L., euphorbes, J.), dont plusieurs espèces jouissent de propriétés très actives. On a longtemps attribué au *Croton cascarilla* la *cascarille*, que l'on regarde aujourd'hui comme fournie par le *Croton eleuteria*. Le *Croton tinctorium* est le *tourne-sol* (V. ce mot). — Le *Croton tiglium* fournit le *bois des Moluques* (V. BOIS); ses graines, appelées *graines de Tilly* (V. ce mot), donnent par expression l'huile connue sous le nom d'*huile de croton*. V. ce mot.

CROTONE (ÉCOLE DE). Crotone est une ville grecque située sur la côte d'Italie, et qui fut célèbre dans la haute antiquité par une école médicale. Cette école, ainsi que celle de Cyrène, est citée par l'historien

Hérodote, et elles avaient alors plus de renommée que celles de Cos ou de Cnide (V. ces mots). Il ne nous reste rien des travaux de ces deux écoles; mais quand on prend les écrits d'Hippocrate, quand on y voit une pratique habile et assurée par une longue expérience, quand on y rencontre l'indication d'un arsenal chirurgical et une multitude de préparations pharmaceutiques, quand on l'entend citer les anciens, et présenter la médecine comme occupant un personnel nombreux, on demeure convaincu que longtemps avant lui, à Crotone et à Cyrène, et sans doute ailleurs, la médecine avait été l'objet d'une culture active.

CROTONINE, s. f. [all. *Crotonin*, it. et esp. *crotonina*]. Substance encore peu connue, peut-être alcaloïde, que Brandes dit exister dans les graines du *Croton tiglium*.

CROTONIQUÉ, adj. Nom d'un acide préparé par Pelletier et Caventou, en saponifiant avec la potasse l'*huile de croton tiglium*.

CROUP, s. m. [all. *Croup*, angl. *croup*, it. *croup*, esp. *crup*]. Mot d'origine écossaise, qu'on emploie pour désigner une espèce de laryngite caractérisée par une tendance à la formation d'une fausse membrane dans les voies aériennes, ou par la formation réelle de cette concrétion membraneuse. Le croup (*suffocatio stridula*, F. Home; *cynanche stridula*, Wahlbaum; *angina suffocatoria*, Bard; *angina trachealis*, Rush; *morbus strangulatorius*, Starr; *angina membranacea sive polyposa*, Michaelis, etc.); et, en français, *anginotrachéale*, *angine membraneuse*, etc.) a été décrit par Bretonneau sous le nom de *diphthérie trachéale*. Il est sporadique, épidémique et endémique. On l'observe particulièrement dans les lieux bas et humides, surtout dans la saison des pluies, et chez les enfants de deux à huit ans. Tantôt il débute par un état fébrile simple, marqué par des frissonnements répétés, la chaleur de la peau, la dureté et la fréquence du pouls, la bouffissure de la face, la blancheur de la langue, la tristesse et l'accablement; tantôt ce sont des symptômes catarrhaux qui se manifestent d'abord, un rhume, un coryza, un abattement insolite, avec rougeur et humidité des yeux. Ces phénomènes durent de 1 à 5 jours, et la période inflammatoire leur succède, soit instantanément, soit par degrés. Souvent une toux accompagnée d'enrouement survient tout à coup, surtout pendant la nuit; quelquefois l'enfant se réveille tourmenté par une suffocation imminente. La respiration devient bruyante, précipitée, et fait entendre, ainsi que la toux, un son particulier, que l'on a comparé à la voix d'un jeune coq, ou au bruit que l'on produit en soufflant dans un tube d'airain; le visage est alternativement rouge et pâle, la peau brûlante, le pouls fréquent, l'anxiété extrême. L'enfant éprouve une douleur vive au larynx, et semble vouloir arracher avec sa main l'obstacle qui l'empêche de respirer. La déglutition reste souvent libre; les facultés intellectuelles sont intactes. Quelques moments de repos sont bientôt suivis d'exacerbations effrayantes, pendant lesquelles la respiration, rauque, sonore et sifflante, se fait entendre au loin. La toux et le vomissement expulsent souvent des matières épaisses, filantes, mêlées de fragments membraniformes. Les exacerbations plus fréquentes, la respiration convulsive, la suppression de l'expectoration, la pâleur, l'abattement et une sueur froide, précèdent la mort de quelques instants. La durée ordinaire du croup est de quatre ou cinq jours. Après la mort, qui est une terminaison fréquente, on trouve ordinairement



Fig. 120.

rement une fausse membrane grisâtre de *fibrine coagulée*, plus ou moins étendue, qui tapisse la muqueuse des voies respiratoires, et qui a déterminé l'asphyxie en interceptant le passage de l'air ; toutefois, en beaucoup de cas, on n'a point rencontré de fausse membrane, mais seulement du gonflement et de la rougeur dans le larynx, la trachée et les bronches, circonstance qui a fait admettre un *faux croup*, un *pseudo-croup*. Mais les affections décrites sous ce nom n'étaient peut-être que des catarrhes suffoquants, que des asthmes aigus, etc., maladies qui présentent parfois, avec le croup, une similitude presque complète. Le croup exige une thérapéutique très active. L'application des sangsues au cou, recommandée lorsqu'on croyait l'affection de nature purement inflammatoire et non avec altération spéciale des humeurs, est actuellement abandonnée (V. DIPHTHÉRIE). Les vomitifs, tels que l'émétique et le sulfate de cuivre, sont employés de préférence. En même temps, si les accidents ne sont point urgents, on obtient de très bons effets des frictions mercurielles sur les parties latérales du cou ou sur les aisselles, et de l'emploi du calomel à l'intérieur, à petites doses, seulement comme laxatif. Il faut aussi insister sur les dérivatifs, tels que les pédiluves sinapisés. Souvent le vomissement (au moyen de l'émétique administré dans une forte décoction de polygala édulcorée avec du sirop d'ipécacuanha) facilite le décollement et l'expuition des fausses membranes. La trachéotomie, proscrite par un grand nombre de médecins, conseillée et faite avec succès, est une dernière ressource, mais ne doit pas être trop retardée ; car, pratiquée lorsque l'asphyxie est avancée, le malade meurt souvent des suites de celle-ci.

CROUPAL, ALE, adj. [it. *croupal*, esp. *crupal*]. Qui caractérise le croup. La *voix croupale* (celle des enfants affectés de croup) a été comparée au chant d'un jeune coq, au son que rend un tube d'airain dans lequel on souffle avec force, etc.

GROUPE, s. f. [*equi tergum*, all. *Kreuz*, angl. *buttocks*, it. *groppa*, esp. *grupa*]. Partie du cheval qui s'étend depuis la région lombaire jusqu'à l'origine de la queue : elle est formée par les trois muscles fessiers, que l'on appelle, pour cette raison, *muscles croupiens*.

CROUPION, s. m. [*uropygium*, all. *Steiss*, angl. *rump*, it. *groppone*]. Nom vulgaire de la partie inférieure et postérieure du bassin, formée par le bas du sacrum et par l'os coccyx.

CROÛTE, s. f. [*crusta*, all. *Kruste*, angl. *scab*, it. *crosta*, esp. *costra*]. On appelle vulgairement *croûtes*, de petites plaques formées sur la peau ou l'origine des membranes muqueuses par une humeur muqueuse ou purulente desséchée et solidifiée : *croûtes varioleuses*, *croûtes vaccinales*, *croûtes dartreuses*, etc. — Les croûtes sont formées de lamelles épithéliales imbriquées, de globules de pus, reconnaissables après action de l'eau, puis action de l'acide acétique ; quelquefois de globules rouges de sang accumulés, plus ou moins déformés, de granulations grasses, de matière amorphe peu ou très granuleuse. Leur coloration varie selon la prédominance de tel ou tel de ces éléments. — *Croûtes faveuses*. V. FAVEUX. — *Croûtes de lait* (*crusta lactea*, *lactumen*). Éruption exanthématique qui occupe particulièrement le cuir chevelu et le visage, chez les enfants à la mamelle.

CRU, UE, adj. [*crudus*, *ῥῦδς*, all. *roh*, angl. *raw*, *crude*, it. et esp. *crudo*]. Qui n'est pas cuit, qui n'est pas mûr, qui est vert. — *Aliments crus*, ceux qui n'ont

pas été animalisés par la digestion. — *Matières crues*, celles qui n'ont pas reçu le degré de coction nécessaire. — *Métaux crus*, ceux qui sont tels qu'ils sortent de la mine.

CRUCIAL, ALE, adj. [*crucialis*, all. *kreuzförmig*, angl. *crucial*]. Fait en croix : une *incision cruciale*.

CRUCIANELLE, s. f. V. CROISSETTE.

CRUCIFÈRES, s. f. pl. et adj. [*crucifera*, de *crux*, *crucis*, croix ; it. *crocifero*]. Plantes ainsi nommées à cause de la disposition de leurs pétales. Elles forment une famille de la classe des dicotylédones polypétales à étamines hypogynes. Leurs caractères sont : Calice à 4 sépales caducs ; corolle à 4 pétales disposés en croix, alternes avec les feuilles du calice, et insérés sous le pistil ; 6 étamines, dont deux plus courtes ; ovaire supère, surmonté d'un style ou d'un stigmate persistant. Silique ou silicule ; des graines sans périsperme. Feuilles alternes. Fleurs ordinairement disposées en grappes simples et terminales. Cette famille ne contient que des plantes herbacées ; presque toutes sont économiques ou employées en médecine comme antiscorbutiques, propriété qu'elles doivent à l'huile volatile âcre que l'on trouve dans toutes leurs parties. On y rencontre en outre beaucoup de substances organiques azotées (*plante animales* des anciens). L'âcreté du principe volatil des crucifères s'affaiblit par la culture : elle est d'ailleurs le plus ordinairement masquée par du mueilage ou de la matière sucrée, comme dans le chou, le navet, et les autres plantes alimentaires de cet ordre ; mais dans les graines de la moutarde, la racine de raifort, etc., cette âcreté est telle qu'elle a une action vésicante.

CRUCIFORME, adj. [*cruciformis*, all. *kreuzförmig*, angl. *cross-like*, it. *crocifermo*, esp. *cruciforme*]. En forme de croix. — *Corolle cruciforme*, dont les pétales, au nombre de quatre, sont opposés deux à deux en manière de croix. — *Ligaments cruciformes*, petits ligaments en forme de croix qui affermissent l'articulation des phalanges.

CRUDITÉ, s. f. [*cruditas*, all. *Rohheit*, angl. *crudity*, it. *crudità*, esp. *crudeza*]. Qualité de ce qui est cru. Se dit : 1° des aliments qui n'ont pas éprouvé l'action du feu, tels que les fruits crus, et particulièrement les fruits qui ne sont point à maturité, les salades, etc. ; 2° des matières contenues dans le canal alimentaire, et qui, n'y ayant point éprouvé une coction ou une digestion normale, donnent souvent lieu à des aigreurs, des rapports ou des flatuosités ; 3° de l'état des maladies qui n'offrent encore aucun signe de coction. V. ce mot.

CRUOR, s. m. [all., angl. et esp. *crueur*, it. *cruore*]. Matière colorante du sang (V. HÉMATINE). — On appelle plus souvent *crueur* le caillot lui-même, ou, quand il y a coagulation, la partie du caillot colorée par les globules sanguins. V. HUMEUR.

CRUORINE, s. f. Denis a donné ce nom à un produit de décomposition qu'on obtient en tenant pendant quelques minutes du cruor ou de l'albumine, mais surtout de la fibrine, dans l'eau à 80°, filtrant la liqueur, évaporant et lavant le résidu dans l'alcool chaud.

CRUORIQUE, adj. Qui appartient au cruor.

CRURAL, ALE, adj. et s. m. [*cruralis*, de *crus*, membre abdominal ; angl. *crural*, it. *crurale*, esp. *crural*]. Qui appartient à la cuisse. — *Aponévrose crurale*. V. FASCIA LATA. — *Arcade crurale*. Repli très fort et résistant que l'aponévrose abdominale pré-

sente à sa partie inférieure, et qui est fixé d'une part à l'épine iliaque antérieure supérieure, de l'autre au pubis. Ce repli a reçu le nom d'*arcade crurale*, parce qu'il convertit en un véritable trou, pour le passage de muscles, de nerfs et de vaisseaux, une échancrure du bord antérieur de l'os iliaque. L'arcade erurale est aussi nommée *ligament de Fallope* ou de *Poupart*, et l'expansion aponévrotique et triangulaire qui se détache de sa partie postérieure et interne, pour aller se fixer à la crête du pubis, et former la partie interne de l'ouverture supérieure du canal erural, a été appelée *ligament de Gimbernat*. — *Canal crural*, aussi nommé *anneau crural*, *anneau fémoral*. Il a près de 27 millimètres de longueur, et une direction à peu près verticale; il est triangulaire, plus spacieux en haut qu'en bas, moins long et plus large chez la femme que chez l'homme. Son orifice supérieur est circonscrit antérieurement par l'arcade crurale, postérieurement par la crête du pubis, au côté externe par les muscles psoas et iliaque que revêt l'aponévrose iliaque, et au côté interne par le ligament de Gimbernat. Cet orifice, recouvert par le péritoine, est fermé par une cloison plus ou moins résistante, appelée *septum crural*. Dans son trajet, le canal crural a sa paroi antérieure formée par le feuillet superficiel du *fascia lata*, la postérieure par le muscle pectiné, que recouvre le feuillet profond de l'aponévrose fémorale; et plus en dehors par les muscles psoas et iliaque; et couverts aussi par une expansion du *fascia iliaca*. Son orifice inférieur est formé par le trou de l'aponévrose *fascia lata* qui donne passage à la veine saphène. C'est par l'orifice supérieur de ce canal que se font les *hernies crurales*, qui seraient beaucoup plus fréquentes s'il n'était pas bouché par la cloison fibro-celluleuse. — *Muscle crural*. V. TRICEPS crural. — *Artère crurale*. C'est la continuation de l'iliaque externe, qui prend ce nom à son passage par l'arcade crurale. Elle se dirige obliquement en bas, en dehors et en arrière, depuis le milieu de l'arcade crurale jusqu'à l'ouverture du troisième adducteur, qu'elle traverse pour se porter au jarret, où elle prend le nom de *poplitée*. Elle fournit successivement la sous-cutanée abdominale, les honteuses externes, les musculaires superficielle et profonde. — *Plexus crural*. Réunion des branches antérieures des quatre dernières paires de nerfs lombaires et des quatre premières paires sacrées, ce qui comprend le plexus lombaire et le plexus sacré. — *Nerf crural*. Nerf provenant du plexus lombaire, et situé au côté externe du muscle psoas et de l'artère crurale; il ne s'étend, à proprement parler, que de la région lombaire à l'arcade erurale, et se divise en un grand nombre de rameaux. — *Hernie crurale*. Celle qui a lieu par l'arcade crurale.

CRUSTACÉ, ÉE, adj. [*crustaceus*, de *crusta*, croûte; all. *borkig*, esp. *crustaco*]. En forme de croûtes. On a donné cette épithète à diverses maladies de la peau dans lesquelles il se forme des croûtes à sa surface: *dartre crustacée*, *lèpre crustacée*, etc. — En botanique, on nomme *péricarpe crustacé* celui qui est mince, très fragile, et que l'eau ne peut ramollir.

CRUSTACÉS, s. m. pl. [all. *Crustaceen*, *Sealthiere*, angl. *crustacea*, esp. *crustaceos*]. En zoologie, la classe des crustacés comprend tous les animaux articulés pourvus d'un céphalo-thorax, de pieds articulés, et respirant par des branchies, comme les *crabes*, les *écrevisses*, les *cloportes*, ou par la peau (*ternées*).

CRYMODYNIE, s. f. [*crymodynia*, de *κρυμύς*,

froid, et *δύναμις*, douleur]. Nom sous lequel Baumes a désigné le rhumatisme froid ou chronique, et toutes ses modifications.

GRYMOSE, s. f. [*crymosis*, de *κρυμύς*, grand froid]. Baumes réunissait sous le nom de *crymoses* toutes les maladies causées par l'action du froid.

CRYPBORCHIS, s. f. [*crypsorchis*, *κρυβύς*, de *κρυβύς*, cacher, et *orchis*, testicule; it. *cripsorchide*, esp. *cripsorquide*]. Vice de conformation de ceux dont les testicules restent cachés dans l'abdomen.

CRYPTE, s. m. [*crypta*, de *κρυπτός*, caché; it. *critta*, esp. *cripta*]. Synonyme de *follicule* (V. ce mot). Les parties que les auteurs classiques décrivent sous ce nom ne sont que des orifices de follicules ou de glandes en grappes simples, ou *facinus* de ces glandes (V. ACINE et GLANDE), mais non un groupe distinct et réel d'organes.

CRYPTOCARYE, s. f. Écorce de *cryptocarya aromatique* (*Cryptocarya pretiosa*, Martin, *Mespilodaphne pretiosa*, Nees ab Esenbeck), fournie par une plante lauracée, à odeur de cannelle, stimulante, donnant une essence pesante analogue à celle de la cannelle.

CRYPTOCÉPHALE, s. m. [de *κρυπτός*, caché, et *κεφαλή*, tête; it. et esp. *criptocefalo*]. Nom donné par Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres dont la tête est réduite à un assemblage de pièces osseuses non apparentes au dehors.

CRYPTODIDYME, s. m. Synonyme d'*endocymien*.

CRYPTOGAME, adj. et s. m. [de *κρυπτός*, caché, et *γάμος*, mariage]. Aujourd'hui on réserve le nom de *cryptogames* aux plantes dont les organes sexuels sont peu apparents ou cachés, et l'on appelle *agames* celles dont on ne connaît pas les organes sexuels. — *Cryptogame de la teigne*. V. ACHORION. — *Cryptogame de la mentagre*. V. MICROSPORON. — *Cryptogame de la teigne décalvante* ou *achromateuse*, du *vittigo*, du *porrigo decalvans*. V. MICROSPORON. — *Cryptogame de la teigne tondante*, du *porrigo scutulata*. V. TRICHOBYTON. — *Cryptogames amphigènes*, première division comprenant quatre classes: *Algues*, *Champignons*, *Lichens* et *Characées*. Toutes sont cellulaires. — *Cryptogames acrogènes*, deuxième division comprenant sept classes: *Mousses*, *Hépatiques*, *Fougères*, *Marsiliacées*, *Equisetacées*, *Lycopodiacées* et *Isoétidées*. Les cinq dernières sont vasculaires.

CRYPTOGAMIE, s. f. [*cryptogamia*, de *κρυπτός*, caché, et *γάμος*, mariage; it. *criptogamia*, *crittogamia*, esp. *criptogamia*]. Vingt-quatrième classe du système de Linné, qui comprend les plantes dont les organes de la fructification sont cachés ou inconnus.

CRYPTONÉVRAXIE. Affection de l'axe nerveux de cause obscure. (Piorry.)

CRYSTALLINE, s. f. [*substance propre* ou *matière particulière du cristallin*, Berzelius; *krystalline* ou *kristalline*, Huenefeld; *cristalline*, *globuline* pour les auteurs qui la confondent avec le principe de ce nom]. Substance organique naturellement demi-solide, se coagulant vers 75°; soluble dans l'eau, et alors se coagulant à une température plus élevée que l'albumine, mais plus basse pourtant que celle qui précipite la globuline. Cette substance n'a été rencontrée que dans le cristallin. Il en renferme 35,90 pour 100 d'après Berzelius. V. SYNCYSIIS.

CUBA. Dans la partie occidentale de l'île de Cuba, à 160 kilomètres environ de la Havane, se trouvent trois sources d'eaux thermales, salines, sulfureuses et gazeuses (Sandiego, Madruga et Guanabacoa).

CUBÈBE, s. m. [angl. *cubebs*, it. *cubebe*, esp. *cubebas*]. Fruit du *Piper cubeba*, ou *Cubeba officinarum*, Miquel, et du *Cubeba canina*, Miquel. V. POIVRE et BLENNORRAGIE.

CUBÉBIN, s. m., ou **CUBÉBINE**, s. f. [all. et angl. *Cubebin*, it. *cubebina*]. Principe neutre du poivre cubèbe, ainsi nommé par Soubeiran et Capitaine. Il est solide, cristallisé en aiguilles, incolore, inodore, insipide, non volatil; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, l'acide acétique, et dans les huiles grasses et volatiles. L'acide sulfurique le rougit. (C³H²⁷O¹⁰.) Guibourt le croit identique avec le pipérin.

CUBITAL, **ALE**, adj. et s. m. [*cubitalis*, *umaris*, it. *cubital*, esp. *cubitale*]. Qui appartient au *cubitus*, ou à la partie interne de l'avant-bras où se trouve cet os. — *Os cubital*, troisième os de la première rangée du carpe, plus connu sous le nom de *pyramidal*. — *Muscles cubitaux*. Le *cubital antérieur* ou *interne* (cubito-carpien, Ch.) s'attache supérieurement à la tubérosité humérale interne, au côté interne de l'olécrane, et au bord postérieur du cubitus; inférieurement, par un tendon, à l'os pisiforme. Le *cubital postérieur* ou *externe* (cubito-sus-métacarpien, Ch.) s'attache supérieurement à la tubérosité humérale externe; il naît aussi du bord postérieur du cubitus, de l'aponévrose de l'avant-bras et d'une cloison aponévrotique qui le sépare de l'extenseur du petit doigt. Son extrémité inférieure s'attache à la partie supérieure du cinquième métacarpien. Le premier, situé à la partie antérieure et interne de l'avant-bras, est un fléchisseur de la main; le second, situé à la partie postérieure et interne, est un extenseur de la main; tous deux la portent un peu en dedans. — *Artère cubitale*, l'une des deux divisions du tronc brachial. De l'espace triangulaire situé au-dessous du pli du coude, elle gagne la face antérieure du cubitus, le long de laquelle elle descend, passe sur le ligament annulaire antérieur, et va former l'arcade palmaire superficielle. — Les *récurrentes cubitales* (récurrentes de l'épitrachée, Ch.) naissent de la précédente, près de son origine, remontent l'une devant et l'autre derrière la tubérosité humérale interne, et s'anastomosent avec les collatérales. — Outre les veines qui correspondent à ces trois artères, il y a les veines *cubitales superficielles*, ou *cubitales cutanées*, au nombre de deux, qui viennent se rendre dans la basilique. Cette dernière a été nommée *cubitale cutanée* par Chaussier. — *Nerf cubital* (cubito-digital, Ch.). Fourni spécialement par la huitième paire cervicale et la première dorsale, il descend le long de la partie interne du bras, passe, au coude, entre la tubérosité interne de l'humérus et de l'olécrane, descend le long de la partie interne et antérieure de l'avant-bras, et se divise, près du poignet, en deux branches pour la partie interne de la paume et du dos de la main et les deux ou trois derniers doigts. — Chez les animaux, l'avant-bras n'étant formé que d'un seul os, le cubitus, l'artère brachiale se partage en *cubitale antérieure* et *cubitale postérieure*. La première descend le long de la face antérieure du cubitus jusqu'au genou, où elle se ramifie et forme l'arcade *cubitale*; la seconde règne au bord interne de la face postérieure de l'os, et de sa bifurcation naissent les *latérales du canon*, qui s'anastomosent entre elles, et forment l'arcade *sésamoïdienne*.

CUBITO-CARPIEN. V. CUBITAL.

CUBITO-CUTANÉ, adj. et s. m. Chaussier appelait *cubito-cutané* le nerf cutané interne.

CUBITO-DIGITAL. V. CUBITAL.

CUBITO-MÉTACARPIEN, adj. et s. m. Les vétérinaires appellent *cubito-métacarpien oblique* un petit muscle situé obliquement à la partie inférieure de l'avant-bras. Né de la partie moyenne et externe du cubitus, il s'attache inférieurement à la tête du péroné. On l'a aussi appelé *extenseur oblique du canon* (Bourgelat); il répond à l'adducteur du pouce de l'homme.

CUBITO-PALMAIRE, adj. et s. m. Nom donné à la portion de l'artère cubitale qui se distribue dans la paume de la main.

CUBITO-PHALANGETTIEN. V. FLÉCHISSEUR profond.

CUBITO-PHALANGIEN, adj. et s. m. Nom donné par les vétérinaires à un muscle fléchisseur situé dans la région postérieure de l'avant-bras (muscle profond ou perforant, Bourgelat). Il s'attache d'une part à l'épicondyle de l'humérus, à la face postérieure et moyenne du cubitus, et au bord postérieur de l'olécrane; de l'autre, au rebord circulaire de la face inférieure de l'os du pied. — On a appelé *cubito-préphalangien* (extenseur oblique du pied, Bourgelat) l'extenseur qui lui est opposé. Il se prolonge de l'extrémité du cubitus à la partie antérieure du paturon.

CUBITO-RADIAL, **ALE**, adj. et s. m. Chaussier donnait ce nom au muscle *carré pronateur*. — *Articulations cubito-radiales*. La supérieure est formée par la petite cavité sigmoïde du cubitus et le côté interne de la circonférence de la tête du radius; l'inférieure l'est par la tête du cubitus, reçue dans une fossette concave de la partie inférieure interne du radius.

CUBITO-SUS-MÉTACARPIEN, adj. et s. m. [*cubito-supra-métacarpianus*]. Qui va du cubitus à la partie supérieure du carpe. Chaussier appelait *cubito-sus-métacarpien* le muscle *cubital externe*, et *cubito-sus-métacarpien du pouce* le muscle *long abducteur du pouce*.

CUBITO-SUS-PALMAIRE, adj. [*cubito-supra-palmaris*]. Qui appartient au cubitus et à la face sus-palmaire ou au dos de la main. Chaussier appelait ainsi une *artère* fournie par la cubitale un peu au-dessus du poignet, et la *veine* correspondante.

CUBITO-SUS-PHALANGETTIEN, adj. et s. m. [*cubito-supra-phalangettianus*]. Qui s'étend du cubitus à la partie supérieure des troisième phalanges. Nom que Chaussier donnait à deux muscles, dont l'un, celui de l'index, est l'*extenseur propre de l'indicateur*; et l'autre, celui du pouce, le *long extenseur du pouce*.

CUBITO-SUS-PHALANGIEN, adj. et s. m. [*cubito-supra-phalangianus*]. Qui appartient au cubitus et à la partie supérieure d'une phalange: c'est le *muscle court extenseur du pouce*.

CUBITUS, s. m. [mot qui, en latin comme en grec, signifie le *coude*, mais que Celse a employé le premier pour désigner celui des deux os de l'avant-bras qui, dans la flexion, forme la saillie que nous appelons *coude*; all. *Ellbogenknochen*, *Cubitus*, angl. *cubitus*, *fore-arm*, it. et esp. *cubito*]. Le *cubitus*, aussi appelé par les auteurs latins *ulna*, occupe la partie interne de l'avant-bras. Son extrémité supérieure est surmontée postérieurement par l'apophyse olécrane, et en avant par l'apophyse coronéide: on appelle *grande échancrure sigmoïde* l'excavation profonde qui sépare ces deux éminences; sur le côté, cette extrémité s'articule avec la tête du radius, au moyen de la petite cavité sigmoïde. L'extrémité inférieure de cet os, ou

sa tête, beaucoup moins grosse que la supérieure, s'articule sur le côté avec le radius; elle présente une surface qui correspond à un fibro-cartilage par lequel l'os est séparé du pyramidal, et une apophyse styloïde. — Dans beaucoup de mammifères, un seul os forme la partie solide de l'avant-bras, et répond au radius de l'homme; souvent néanmoins cet os unique est désigné sous le nom de *cubitus*. Il s'articule avec l'os du bras par son extrémité supérieure, où l'on observe l'éminence olécrane, partie supérieure d'un appendice qui répond au cubitus de l'homme, et dont la soudure avec l'os principal laisse des traces sensibles d'une séparation primitive. Cette soudure n'a d'ailleurs pas lieu dans toute l'étendue de la pièce osseuse: il reste supérieurement un intervalle ou un grand trou, qui concourt à la formation de l'arcade cubitale. Dans les didactyles, l'olécrane constitue un péroné parfait, et se prolonge jusqu'aux os du genou; dans les tétradactyles, il existe un radius et un cubitus bien distincts.

CUBOÏDE, adj. et s. m. [*cubiformis*, *cuboideus*, de *κύβος*, cube, et *εἶδος*, forme; all. *Würfelbein*, angl. *cuboid*, it. *cuboide*, esp. *cuboïdes*]. Qui a la forme d'un cube. Nom donné à un os court et cubique, situé à la partie antérieure et supérieure du tarse, s'articulant en arrière avec le calcanéum, en devant avec les deux derniers os du métatarse, et en dedans avec le troisième os cunéiforme, quelquefois aussi avec le scaphoïde. Sa face supérieure répond au dos du pied; l'inférieure est creusée d'une coulisse oblique, pour le tendon du long péronier latéral. — Le cuboïde est soudé avec le scaphoïde chez les ruminants.

CUCULLAIRE, adj. [*cucullaris*, de *cucullus*, capuchon; all. *Kappenmuskel*, esp. *cucular*]. Qui a la forme d'un capuchon. Nom que quelques anatomistes ont donné au muscle *trapèze* (V. ce mot), à cause de sa ressemblance avec le capuchon d'un moine, lorsqu'on le considère avec son congénère.

CUCULLIFORME, adj. [*cuculliformis*, de *cucullus*, cornet, capuchon; all. *Kapfenförmig*, esp. *cuculiforme*]. Qui a la forme d'un cornet ou d'un capuchon.

CUCUPHE, s. m. (calotte céphalique) [*cucupha*, *cucullus*, *pileus* vel *sacculus cephalicus*, all. *Krättersäckchen*, it. et esp. *cucufa*]. Un appelait ainsi autrefois une espèce de bonnet à double fond, contenant entre ses deux fonds un mélange de poudres aromatiques ayant pour excipient du coton, piqué de manière que le mélange pulvérulent ne pût pas se rassembler dans un seul endroit.

CUCURBITACÉES, s. f. pl. [*cucurbitaceæ*, de *cucurbita*, courge]. Famille de la classe des dicotylédones polypétales à étamines périgynes. Ce sont de grandes plantes herbacées, souvent volubiles, couvertes de poils courts et très rudes, ayant des vrilles simples ou rameuses, qui naissent à côté des pétioles. Les fleurs sont, en général, unisexuées ou monoïques; le calice est monosépale; celui des fleurs femelles est globuleux et adhérent à l'ovaire infère; son limbe, plus ou moins campanulé et à 3 lobes, est intimement soudé avec la corolle. Celle-ci est formée de 5 pétales réunis au moyen du limbe calicinal, 5 étamines monadelphes, ou dont les filets sont réunis deux à deux, et celui de la cinquième isolé. Anthères uniloculaires, contournées sur elles-mêmes; ovaire infère couronné par un disque épigyne; style épais et court; trois stigmates. Fruit très charnu (péponide), ombiliqué à son sommet. Les graines, à l'époque de la maturité, semblent éparées au milieu d'un tissu cellulaire filamen-

teux et charnu. Beaucoup de cucurbitacées contiennent un principe résineux, âcre et purgatif: tels sont particulièrement le fruit de la coloquinte, la racine de la bryone. D'autres abondent en mucilage et en matière sucrée, comme les melons, les concombres. Les graines de cette famille de plantes sont toutes émulsives et rafraîchissantes: aussi les désigne-t-on sous le nom de *semences froides*.

CUCURBITE, s. f. [*cucurbita*, all. *Destillirblase*, angl. *cucurbit*, it. et esp. *cucurbita*]. Partie de l'alambic qui s'introduit dans le fourneau, et dans laquelle on met la matière à distiller.

CUCURBITIN, adj. et s. m. [it. et esp. *cucurbitino*]. Nom donné à *tania* (*Tania solium*), parce qu'il est composé d'anneaux qui ressemblent à des semences de courge (*cucurbita*). Les anciens croyaient que ces anneaux, qui sont souvent expulsés séparément, étaient autant de petits vers, qu'ils nommaient *cucurbitins*.

CUCURUNCHILLI. Nom de la racine de l'*Ionidium Marcutii* donné d'après l'auteur, qui l'a recommandée contre la lèpre. On la range parmi les faux ipécacuanhas de la famille des violariées (Amérique du Sud).

CULLER ou **CULLÈRE**, s. f. [*cochleare*, all. *Löffel*, angl. *spoon*, it. *cucchiajo*, esp. *cuchara*]. On donne ce nom à divers instruments de chirurgie ou à des parties d'instruments ayant une forme allongée et concave plus ou moins analogue à celle de l'instrument domestique connu sous la même dénomination: tel est le *couteau en cuiller* proposé par Fabrice de Hilden pour l'extirpation de l'œil; tels sont aussi les *ciseaux à cuillers* de Louis. On appelle encore *cuillers du forceps* la partie évasée et concave qui termine chaque branche du forceps. — *Bec de cuiller*. V. TIRE-BALLE.

CULLERÉE, s. f. [all. *Löffelvoll*, angl. *spoon-full*, esp. *cucharada*]. Quantité de substance quelconque que peut contenir une cuiller. On se sert souvent d'une cuiller pour mesurer approximativement les doses de certains médicaments liquides: une *cuillerée à café* équivaut à 3 grammes d'eau commune; une *cuillerée à bouche* équivaut à 4 cuillerées à café, et par conséquent à 20 grammes; il faut 8 cuillerées à bouche pour un verre ou une verrée.

CUIR, s. m. [*corium*, all. *Lederhaut*, angl. *leather*, it. *cuajo*, esp. *cuerdo*]. On donne ce nom à la peau épaisse et dense de certains quadrupèdes, particulièrement lorsqu'elle a été tannée. On applique aussi quelquefois cette dénomination à certaines parties de la peau humaine plus denses que les autres: c'est ainsi qu'on appelle *cuir chevelu* la peau qui recouvre le crâne et d'où naissent les cheveux. — *Bruit de cuir neuf*. V. CRAQUEMENT.

GUISSART, s. m. Instrument destiné à remplacer le membre inférieur après l'amputation de la cuisse. Il reçoit le moignon dans un cône creux surmonté, au côté externe, d'un prolongement qui s'élève jusqu'au niveau de la crête iliaque, et qu'on fixe autour du bassin par une ceinture de cuir. Sa cavité, plus ou moins profonde selon la longueur de ce moignon, est rembourrée, pour rendre la pression moins douloureuse; et le sommet du cône se termine par un support de fer ou de bois destiné à poser sur le sol par son extrémité, qui est un peu élargie pour rendre la station plus sûre.

GUISSSE, s. f. [*femur*, *μυρτζ*, all. *Schenkel*, angl. *thigh*, it. *coscia*, esp. *muslo*]. Partie du membre abdominal qui s'étend depuis le bassin jusqu'au genou. Supérieurement, elle est bornée en devant par l'aîne,

en dehors par la hanche, et en arrière par le pli de la fesse; inférieurement, elle a pour limites le genou en avant, et le jarret en arrière. Il n'y a, à la cuisse, qu'un seul os : le *fémur*. On y compte 21 muscles : 3 dans la région fessière (grand, moyen et petit fessier); 6 dans la région pelvi-trochantérienne (obturateurs interne et externe, pyramidal, jumeaux supérieur et inférieur, carré crural); 3 dans la région crurale antérieure (couturier, droit antérieur, triceps crural); 3 dans la crurale postérieure (demi-aponévrotique, demi-tendineux, biceps crural); 5 dans la crurale interne (pectiné, droit interne, grand, moyen et petit adducteur); 1 dans l'externe (tenseur de l'aponévrose crurale). — *Cuisses du cerveau*. V. CERVEAU et MOELLE. — Chez les ruminants et les solipèdes, la partie qu'on nomme vulgairement *cuisse* est, à proprement parler, la jambe, l'os de la cuisse étant très court et comme caché par les chairs, contre l'abdomen.

CUISSON, s. f. [*coctura, coctio*, all. *Koehen*, angl. *cooking*, it. *cottura*, esp. *cocedura*]. Action de cuire les aliments (V. COCTION). On appelle encore *cuisson*, ou douleur cuisante (*urens doloris sensus*), l'espèce de douleur, accompagnée de chaleur, qui est déterminée par une brûlure légère, par la piqûre des orties, par certaines affections cutanées, par le contact d'un fluide âcre sur la peau ou sur une membrane muqueuse.

CUIVRE, s. m. [*cuprum, æs* (*Venus* des alchimistes), *χαλκός*, all. *Kupfer*, angl. *copper*, it. *rame*, esp. *cobre*]. Métal solide, d'un rouge orangé, d'une pesanteur spécifique de 8,895, plus dur que l'or et l'argent, très sonore, fusible à 27° du pyromètre de Wedgwood. Il s'oxyde difficilement à la température atmosphérique, mais facilement lorsqu'on le fait rougir; il ne décompose pas l'eau, et colore en beau bleu l'ammoniaque liquide, à l'aide de l'action de l'air. Une lame de cuivre bien décapée, qu'on plonge dans une dissolution d'argent ou de mercure, se couvre d'une poudre noirâtre qui blanchit par le frottement; pour distinguer ensuite l'argent du mercure, on expose la lame à une chaleur modérée et longtemps continuée : la tache disparaît si elle est formée par le mercure; elle persiste si elle l'est par l'argent. Le cuivre sert aussi à reconnaître la présence d'un azotate dans un mélange salin; en triturant ce mélange avec une petite quantité de tournure de cuivre, et traitant ensuite par l'acide sulfurique, on voit bientôt apparaître des vapeurs rutilantes d'acide azoteux, dues à la décomposition de l'acide azotique par le métal. Plusieurs métaux forment avec le cuivre des alliages utiles. Le laiton (*cuivre jaune, similor*), d'un prix moins élevé, plus fusible, moins altérable à l'air, est formé de 0,20 à 0,40 de zinc, et de 0,80 à 0,60 de cuivre : le métal du prince Robert, le *pinchbeck*, le *tombac*, l'or de Manheim, sont des laitons faits avec des proportions différentes. Le métal des cloches est formé de 0,22 d'étain et 0,78 de cuivre. — Le cuivre métallique n'est pas employé en médecine. Le sous-deutoxycarbonate de cuivre, ou vert-de-gris naturel, entre dans quelques composés onguentacés cathartiques. Parmi les sels de cuivre, on emploie spécialement le sulfate de cuivre ammoniacal et l'acétate. Ces sels, ainsi que toutes les combinaisons dans lesquelles le cuivre est oxydé, sont des poisons corrosifs d'une grande activité. Le cuivre lui-même, quoiqu'il n'ait aucune action nuisible sur l'économie lorsqu'il est à l'état métallique, ne pourrait être introduit dans les organes digestifs sans danger, parce qu'il y serait converti promptement à l'état de lactate ou d'acétate par les acides qu'il rencontrerait dans ces organes. Dans le cas d'empoisonnement par un oxyde ou un sel de cuivre, il faut d'abord faciliter le vomissement et les évacuations alvines par des boissons aqueuses abondantes et des potions huileuses, puis donner, comme contre-poison, de l'eau albumineuse et du lait.

Cuivre ammoniacal. Ammoniaque tenant du deutoxyde de cuivre en dissolution. On l'obtient en combinant l'ammoniaque avec l'oxyde de cuivre. Il est liquide, d'un bleu foncé et d'une odeur ammoniacale. On l'a quelquefois employé en médecine.

Cuivre azuré. V. CARBONATE DE CUIVRE.

CUIVRE (OUVRIERS EN). Il résulte des recherches de MM. Chevallier et Boys de Loury, que le cuivre par lui-même, soit au moment de la fonte, soit lorsqu'il est réduit en poudre légère, est inoffensif; il en est à peu près de même lorsqu'il est allié au zinc, en quelque proportion que ce soit. Cependant il est bien certain que le cuivre est absorbé par les ouvriers. On a décrit une colique de cuivre, commune chez eux comme la colique de plomb l'est chez les ouvriers maniant des préparations plombiques. Ces recherches porteraient à croire que cette colique n'existe pas.

CUIVRÉ, ÉE, adj. [*cupræus*, all. *kupferfarbig*, angl. *copper coloured*]. Qui a la couleur rouge du cuivre. Telles sont certaines taches cutanées qu'on regarde comme un symptôme de syphilis constitutionnelle.

CULBUTE, s. f. Mouvement qu'on a supposé que faisait le fœtus dans la matrice vers la fin du septième mois de la grossesse, et par lequel sa tête se précipitait vers l'orifice de ce viscère. Ce mouvement est impossible, puisque l'axe longitudinal du fœtus a, dans les cas ordinaires, plus de longueur que les diamètres de la matrice à travers lesquels il faudrait qu'il passât.

CUL-DE-POULE, s. m. Nom que les vétérinaires ont donné aux ulcères dont les bords sont en dehors : telle est la disposition qu'on observe souvent dans le farcin. Ils appellent aussi *cul-de-poule* l'éminence ou saillie plus ou moins prononcée que la graisse forme quelquefois près de la queue des chevaux qui ont trop d'embonpoint. V. FISTULE à l'anus.

CULILAWAN ou **CULILABAN**, s. m. [*cortex culilawan*]. Écorce provenant d'une espèce de laurier des Moluques (*Laurus culilawan*, L., *Cinnamomum culilawan*, Blume, *cortex caryophylloides*, Rumphius, écorce de giroflée ou *Kulit lawang* des Malais). Les écorces qu'on trouve sous ce nom dans le commerce diffèrent souvent beaucoup. Elles sont ordinairement en morceaux presque plats, d'une à trois lignes d'épaisseur, fibreux, raclés à l'extérieur, ou recouverts d'un épiderme blanchâtre, jaunes-rougeâtres à l'intérieur, et semblables à de mauvais quinquina jaune. Elles ont une odeur de muscade et de girofle, une saveur aromatique et chaude, un peu astringente. C'est un tonique peu usité.

CULINAIRE, adj. [*culinarius*, de *culina*, cuisine]. *L'art culinaire*, l'art de préparer les aliments.

CULMIFÈRE, adj. [*culmifer*, de *culmus*, chaume, et *ferre*, porter]. Qui porte un chaume, comme le blé, le seigle, etc.

CULOT, s. m. [all. *Satz*]. Masse métallique qui se trouve au fond du creuset, après une fonte en petit qu'on a exécutée dans un laboratoire.

CULTELLAIRE (CAUTÈRE). V. CAUTÈRE.

GUMÈNE, s. m. Carbure d'hydrogène obtenu par Gerhardt et Cahours en distillant l'acide cuminique avec

un excès de baryte caustique. Le cumène (C¹⁸H¹²), traité par l'acide nitrique fumant, fournit un produit qui, soumis à l'action du sulfhydrate d'ammoniaque, donne un alcaloïde artificiel, la cumine.

CUMIN, s. m. [*Cuminum cyminum*, all. *Pfefferkümmel*, angl. *cumin*, it. *cumino*, *comino*, *cinino*, esp. *comino*]. Plante ombellifère (pentandr. digyn., L.) dont le fruit est composé de deux graines accolées, convexes d'un côté et striées. Le cumin nous vient de l'Égypte, de la Sicile, et surtout de Malte; il est plus gros et plus allongé que l'anis, plus gros que le carvi, non recourbé, d'une couleur jaune ou fauve, d'une odeur forte, d'une saveur aromatique. Les graines du cumin sont stimulantes et carminatives, mais peu usitées; elles constituent une des quatre semences chaudes majeures des anciens. Les Allemands en mettent dans leur pain pour l'aromatiser. Les vétérinaires en mêlent avec l'avoine pour exciter l'appétit des chevaux.

CUMINIQUE ou **CUMINYLIQUE** (ACIDE). Découvert par Gerhardt et Cahours, et produit par l'action de la potasse caustique sur l'essence de cumin ou sur le cuminol (essence oxygénée); on l'obtient aussi en agitant le cuminol avec un bichromate de potasse et d'acide sulfurique. (C²⁰H¹⁰O³.)

CUMINOL, s. m. [essence de cumin]. Liquide incolore ou faiblement jaunâtre, d'odeur persistante de cumin, de saveur brûlante, volatil sans décomposition. (C²⁰H¹²O⁴.)

CUMINYLE ou **CUMYLE**, s. m. Radical composé hypothétique d'une série de combinaisons dont l'hydrure est l'essence de cumin. (C²⁰H¹¹.)

CUNÉEN, **ENNE**, adj. Qui appartient aux os cunéiformes. *Articulations cunéennes*, *ligaments cunéens*, articulations et ligaments qui unissent entre eux les os cunéiformes.

CUNÉIFORME, adj. et s. m. [*cuneiformis*, de *cuneus*, coin, et *forma*, forme; all. *Keilbein*, angl. *cuneiform*, it. et esp. *cuneiforme*]. Qui a la forme d'un coin. Quelques anatomistes ont donné le nom d'os cunéiforme au sphénoïde; d'autres à l'os pyramidal ou earpe (V. SPHÉNOÏDE, PYRAMIDAL); mais on appelle ainsi aujourd'hui trois os de la seconde rangée du tarse, distingués, d'après leur ordre de position de dedans en dehors, en premier, second et troisième, ou, d'après leur volume, en grand, moyen et petit. Le premier, ou le *grand cunéiforme*, le plus interne, a sa base en bas, elle des deux autres est au contraire en haut; le second est le *petit cunéiforme*; le troisième, ou le plus externe, est le *moyen*. Ces trois os sont contigus entre eux: leur partie postérieure s'articule avec la face antérieure du scaphoïde; leur partie antérieure avec les métatarsiens correspondants; de plus, la face externe du troisième s'articule en haut et en arrière avec le cuboïde. Ils ne se développent qu'après la naissance, et n'ont chacun qu'un seul point d'ossification. — On a appelé *tubercules cunéiformes*, deux cartilages peu persistants qui occupent le sommet des aryténoïdes et l'intervalle existant entre ceux-ci et l'épiglotte. — En botanique, on donne cette épithète à toutes les parties qui s'élargissent en manière de coin: *feuilles cunéiformes*, *petales cunéiformes*.

CUNÉO-CUBOÏDIEN, **ENNE**, adj. Qui a rapport aux cunéiformes et à l'os cuboïde. *Articulation cunéo-cuboïdienne*, celle de l'os cuboïde avec le troisième cunéiforme, qui a lieu au moyen de deux facettes maintenues en rapport par deux ligaments, l'un dorsal, l'autre plantaire.

CUNÉO-SCAPHOÏDIEN, **ENNE**, adj. Qui a rapport aux os cunéiformes et à l'os scaphoïde. *Articulation cunéo-scaphoïdienne*, celle de l'os scaphoïde avec les trois cunéiformes, au moyen de trois facettes pourvues chacune d'une membrane synoviale et de deux ligaments, l'un dorsal, l'autre plantaire.

CUPRIQUE (ACIDE). Acide métallique produit par la transformation de l'oxyde de cuivre sous l'influence de la potasse chlorée.

CUPULE, s. f. [*cupula*, diminutif de *cupa*, coupe; all. *Schälchen*, it. *cupola*, esp. *cupula*]. On appelle ainsi, en botanique, un assemblage de petites bractées écailleuses, soudées entre elles par la base, formant une espèce de coupe qui entoure les fleurs et persiste autour du fruit, qu'elle enveloppe en totalité ou à la base seulement.

CUPULÉ, **ÉE**, adj. [*cupulatus*]. Qui est muni d'une cupule.

CUPULIFÈRES, s. f. pl. et adj. [*cupulifera*]. Famille de plantes, distraite des amentacées, dont le caractère essentiel consiste en ce que chaque fleur femelle est recouverte, en partie ou en totalité, par une *cupule écaillée* (V. CUPULE), et offre un ovaire infère ayant son limbe peu saillant et formant un petit rebord irrégulièrement denté. Les eupulifères sont des arbres à feuilles alternes, munies de deux stipules caduques à leur base. Leurs fleurs sont constamment unisexuées, et presque toujours monoïques. Les fleurs mâles forment des chatons cylindriques écaillés: chaque fleur offre une écaille simple, trilobée ou caliciforme, à la face supérieure de laquelle sont attachées six étamines et plus, sans indice de pistil. Les fleurs femelles sont généralement axillaires, soit solitaires, soit en capitules ou en chatons. L'ovaire est à deux loges ou plus, contenant chacune un ou deux ovules suspendus. Le fruit est constamment un *gland*, généralement uniloculaire, toujours accompagné d'une cupule, qui le recouvre quelquefois en totalité, à la manière d'un péricarpe, comme dans le châtaignier et le hêtre. La graine se compose d'un très gros embryon dépourvu d'endosperme.

CUPULIFORME, adj. [*cupuliformis*]. En forme de cupule.

CURABILITÉ, s. f. [de *cura*, cure, guérison; all. *Heilbarkeit*, it. *curabilità*, esp. *curabilidad*]. Qualité de ce qui est curable.

CURABLE, adj. [*sanabilis*, ἰάσιμος, all. *heilbar*, angl. *curable*, it. *curabile*, esp. *curable*]. Se dit des maladies susceptibles d'être guéries.

CURARE, s. m. [all. et angl. *Curari*, esp. *curare*]. Poison avec lequel les indigènes de l'Amérique méridionale empoisonnent leurs flèches. C'est, selon l'opinion la plus vraisemblable, le suc rapproché d'une espèce de strychnos. Le curare agit sur les animaux à la manière du venin de la vipère. Il est solide, noir, d'aspect résineux, soluble dans l'eau. Le *ticunas* et le *woorara* sont des substances analogues. Suivant quelques voyageurs, ces substances seraient des liquides exsudés à la surface du corps de gros erapauds exposés devant le feu par les sauvages, puis desséchés en même temps que des sucs de plantes. Bernard a reconnu qu'il tue en anéantissant toutes les propriétés des nerfs de la vie animale, mais il laisse intactes celles des nerfs de la vie organique, ce qui lui a permis d'étudier ainsi les usages du grand sympathique.

CURARINE, s. f. [all. *Curarin*, angl. *curarine*]. Alcaloïde qu'on extrait du curare. C'est une substance

jaune, cristallisable, déliquescente, très amère, qui se dessèche en vernis, et qui paraît être le principe actif du poison.

CURATIF, IVE, adj. [angl. *curative*, it. et esp. *curativo*]. Qui a rapport à la cure d'une maladie. — *Indications curatives*, ce sont celles qui font connaître le traitement à employer. — *Traitement curatif*, celui qui est employé pour obtenir la guérison, par opposition à *traitement préservatif*. On dit aussi *méthode curative*, *moyen curatif*, etc., en parlant de la méthode et des secours propres à procurer la guérison.

CURATION, s. f. [*curatio*, sanatio, θεραπεΐα, all. *Heilung*, angl. *curing*, it. *curazione*, esp. *curacion*]. Ensemble des moyens employés pour obtenir la guérison d'une maladie.

CURCUMA, s. m. [all., angl., it. et esp. *curcuma*]. Genre de plantes (monandrie monogyn., L., balisiers, J., zingibéracées) dont on a deux espèces : le *Curcuma longa* et le *C. rotunda*, qui croissent l'un et l'autre dans les Indes orientales. Ce sont les racines de ces deux plantes qu'on connaît dans le commerce sous les noms de *curcuma long* et *rond* (*radix curcumæ, terra merita*). Le *curcuma long* est un peu moins gros et moins long que le petit doigt, cylindrique, plus ou moins contourné, et quelquefois articulé ; il est recouvert d'une écorce mince, grise, chagrinée, marquée d'anneaux peu apparents ; il est intérieurement d'un jaune orangé foncé, et teint la salive en jaune ; il a une odeur de gingembre, une saveur chaude, amère et aromatique. Le *curcuma rond* est en tubercules gros comme des œufs de pigeon, qui, dans l'état naturel, se tiennent par des rejetons cylindriques ; il a une écorce grise : du reste, ses propriétés sont les mêmes que celles du long. On le trouve plus rarement dans le commerce. Le plus important des principes constituants du curcuma est sa matière colorante jaune, que les alcalis changent en rouge de sang : aussi la teinture et le papier de curcuma sont-ils un des réactifs les plus utiles en chimie. Le curcuma est stimulant et antiscorbutique.

CURCUMINE, s. f. [all. *Curcumin*, it. *curcumina*, esp. *curcumino*]. Matière colorante jaune du curcuma. Substance d'un rouge brunâtre, qui devient d'un beau jaune quand on l'étend dans un dissolvant, qui se fond au feu, et qui, insipide d'abord, développe ensuite, dans la bouche, une saveur âcre et poivrée.

CURE, s. f. [*curatio*, de *curare*, soigner ; all. *Kur*, angl. *cure*, it. *cura*, esp. *cura*]. Conformément à l'étymologie, le mot *cure* devrait s'entendre du soin que l'on donne à un malade, quelle que soit l'issue ou la terminaison de la maladie ; mais ce mot ne s'entend que du traitement heureux, de celui qui a été suivi de la guérison ; et les mots *curable* et *curabilité*, qui ont la même origine, se prennent dans le même sens. Il y a cette différence entre *cure* et *curation*, que le premier de ces mots indique un traitement achevé, et le second un traitement proposé ou actuellement employé.

CURE-DENT, s. m. [*dentiscalpium*, all. *Zahnstecher*, angl. *toothpick*, it. *stuzzicadenti*, esp. *limpiadientes*]. Instrument dont on se sert pour enlever les aliments ou les matières quelconques introduites dans les intervalles des dents : c'est ordinairement un tuyau de plume ou un morceau de corne ou d'écaille taillé en pointe, et souvent monté sur un manche plus ou moins façonné.

CURE-LANGUE, s. m. [*linguæ scalpium*, all. *Zungenkratzer*, it. *rastialingua*]. Lame d'ivoire, d'écaille,

de corne, de forme diverse, dont on se sert pour racler la langue et enlever l'enduit muqueux qui la recouvre.

CURE-OREILLE, s. m. [all. *Ohrlöffel*, angl. *ear-picker*, it. *stuzzicorecchi*]. Petite eurette qui sert à extraire du conduit auditif externe, soit du cérumen accumulé, soit divers corps étrangers qui s'y seraient introduits.

CURETTE, s. f. [*cochleare*, all. *Blasenrümer*, *Steinlöffel*, angl. *urette*, it. *cucciajo*]. Instrument de chirurgie, de 19 à 22 centimètres de longueur, composé d'un manche ordinairement de bois d'ébène taillé à pans, long d'environ 9 centimètres, et d'une tige d'acier terminée par une espèce de cuiller fort allongée, plus large à son milieu qu'aux extrémités, à bords mousses exactement polis. La curette sert à extraire les corps étrangers, et particulièrement de petits calculs de la vessie, après qu'on a fait à ce viscère une incision suffisamment étendue pour leur donner issue.

CURURU, s. m. *Cururu-ape* est le nom des fruits du *Paullinia cururu*, L., de la famille des sapindacées, dont les sauvages de la Guyane se servent pour empoisonner leurs flèches, ainsi que de ceux des *Paullinia pinnata*, L., et *australis*, Aug. Saint-Hilaire.

CURVATEUR, adj. et s. m. [*curvator*, de *curvus*, courbe ; all. *Steissbeinkrümmner*]. Qui courbe. On a appelé *muscle curvateur du coccyx* l'ischio-coccygien, qui tend à augmenter la courbure naturelle du coccyx.

CURVATIF, IVE, adj. [*curvativus*, légèrement courbe]. On nomme *feuilles curvatives* celles dont le roulement, dans le bourgeon, est à peine sensible, à cause de leur peu de largeur.

CURVINERVIÉ, ÉE, adj. [*curvinervis*, de *curvus*, courbe, et *nervus*, nervure]. On donne cette épithète aux feuilles dont les nervures sont courbes et se rapprochent vers le sommet de la feuille.

CURVISÉRIÉ, ÉE, adj. V. PHYLLOTAXIE.

CUSCONINE, s. f. V. ARGINE.

CUSCUTE, s. f. [all. *Flachsseide*, angl. *dodder*, it. *cuscuta*, esp. *cuscuta*]. Plante parasite (pentandr. digyn., L., convolvulacées, J.) dont la tige s'attache sur les herbes voisines peu de temps après sa germination, et y prend sa nourriture au moyen de suçoirs qu'elle y enfonce. La *cuscuta commune* (*Cuscuta europæa*, L.) a été employée comme apéritive et diurétique.

CUSPARIN, s. m., ou **CUSPARINE**, s. f. Principe neutre découvert par Saladin dans l'écorce de l'*angusture vraie* (*Galipea cusparia*, DC.). C'est un corps solide, cristallisé en tétraèdres, peu soluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau chaude, l'alcool, les acides et les alcalis. Il est précipité par la noix de galle.

CUSPIDÉ, ÉE, adj. [*cuspidatus*, de *cuspis*, pointe ; angl. *cuspidate*, it. *cuspidato*, esp. *cuspidado*]. Se dit, en botanique, des parties terminées par une pointe aiguë, allongée et roide. — *Dents cuspidées* ou *molaires*, les dents canines.

CUTAMBULE, adj. [*cutambululus*, de *cutis*, la peau, et *ambulare*, se promener ; it. *cutambolo*, esp. *cutambulo*]. On donne cette épithète à certains épizoaires qui rampent sur ou sous la peau, et à certaines douleurs vagues *entre cuir et chair*, selon l'expression vulgaire.

CUTANÉ, ÉE, adj. [*cutaneus*, de *cutis*, peau ; angl. *cutaneous*, it. et esp. *cutaneo*]. Qui appartient à la peau. — *Muscle cutané*. V. PEACIER. — *Nerfs cutanés*. Il y en a deux, distingués en *interne* (cubito-cutané, Ch.) et *externe* ou *musculo-cutané* (radio-cutané, Ch.). Ce sont des branches fournies par le plexus brachial.

Le *cutané interne* descend le long de la partie interne du bras, et se divise au-dessous du coude en deux branches, dont l'externe suit le bord externe du biceps et se répand sur la partie antérieure interne de l'avant-bras, tandis que l'interne accompagne la veine basilique. Le *cutané externe* se porte en dehors, perce le coraco-brachial, descend le long de la partie antérieure externe du bras, passe au milieu du pli du coude, sous la veine médiane céphalique, et descend le long du bord antérieur externe de l'avant-bras.

CUTICULE, s. f. [*cuticula*, all. *Häutchen*, angl. *cuticle*, it. *cuticola*]. L'un des noms de l'épiderme. En anatomic végétale, il faut distinguer deux choses dans ce que les auteurs classiques appellent la *cuticule*. Ce sont : 1° la *vraie cuticule*, produit sécrété par les cellules d'épiderme et les poils, qui tapisse les uns et les autres sous forme d'un mince vernis amorphe, granuleux, qu'on peut détacher par la macération, et qui emporte avec elle l'empreinte de toutes les inégalités des cellules et des poils : elle ne renferme pas de cellulose ; 2° les *couches cuticulaires*, qui sont des couches d'épaississement de la portion des parois des cellules épidermiques tournée du côté de l'atmosphère ; elles finissent par bleuir au contact de l'iode après l'action de la potasse caustique bouillante, ce qui indique la présence de la cellulose.

CUTIDURE, s. f. [de *cutis dura*]. Nom donné par Bracy-Clark au bourrelet du pied de cheval.

CYANAMÉLIDE, s. m. [*acide cyanurique insoluble, urénoxyde oxyimide*]. Corps obtenu par action prolongée de la glace fondante sur l'acide cyanurique hydraté ou de l'acide oxalique cristallisé sur le cyanure de potassium ; insoluble dans l'eau, l'alcool, les acides chlorhydrique, nitrique, et dans l'eau régale. (C²AzH³.)

CYANAMIDE, s. m. Matière peu connue, du genre des *amides*, dont la composition représente le cyanhydrate d'ammoniaque, moins les éléments de l'eau.

CYANATE, s. m. [all. *cyansaures Salz*]. Nom générique des sels formés par les combinaisons de l'acide cyanique avec les bases. Les cyanates sont identiques de composition avec les fulminates, mais bien différents quant aux propriétés.

CYANE, s. m. Synonyme de *cyanogène*.

CYANÉPHIDROSE, s. f. [*cyanephidrosis*, de *κίς*, *bleu*, *ἐπί*, préposition augmentative, et *ἰδρῶς*, je sue]. Sueur abondante, qui colore le linge en bleu.

CYANEUX (ACIDE). V. **CYANITE**.

CYANIODE, s. m. [*iodocyane simple*]. Corps obtenu par action de l'iode sur le cyanure d'argent ; cristallisable, d'odeur pénétrante ; soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. (C²AzI.)

CYANIQUE. V. **ACIDE cyanique**.

CYANITE, s. m. Nom générique de sels que produit l'acide cyanéux isomère avec l'acide fulminique (Az²C⁴O²). Les cyanites sont décomposés par l'eau ou les acides en acide carbonique et en ammoniaque. L'un d'eux, celui d'ammoniaque, est isomère avec l'urée et peut être considéré comme de l'urée artificielle.

CYANOBROMIDE et **CYANOCHLORIDE**. V. **BROMO** et **CHLORO**CYANE.

CYANOFERRE, s. m. Nom proposé par Gay-Lussac pour désigner le radical de l'acide des prussiates ferrugineux (acide ferrocyanique ou cyanoferrique), qui serait ainsi un cyanure de fer particulier.

CYANOFERRURE, s. m. [*cyanoferrate, ferrocyanate, prussiate ferrugineux, cyanure ferroso-métallique*,

cyanure double proto-cyanoferré]. Le cyanure de fer, en s'unissant à l'acide cyanhydrique, lui donne des caractères tout particuliers, et produit alors un composé regardé par quelques chimistes comme un acide nouveau (*acide ferrocyanique* ou *cyanoferrique, acide chyazique ferruré*), mais que Berzelius considère comme un cyanure double de fer et d'hydrogène (*cyanure ferroso-hydrique*), ou comme un cyanhydrate acide de fer protoxyde, dans lequel il explique l'exaltation des propriétés électro-négatives, relativement à celles de l'acide cyanhydrique libre, par la tendance du fer à former des sels doubles, ainsi qu'on le remarque pour le bitartrate et le quadroxalate de potasse, qui ont plus d'affinité pour certains oxydes que les acides tartrique ou oxalique purs. Le cyanure de protoxyde de fer se combine avec beaucoup de cyanures métalliques, et produit des sels solubles ou insolubles, rarement hydratés, dans lesquels il joue, par rapport à ces derniers cyanures, le rôle de principe électro-négatif. Il en existe un grand nombre, que l'on désignait autrefois sous le nom de *prussiates triples*, ou de *prussiates ferrugineux*, aujourd'hui sous ceux de *ferrocyanates* ou *ferrocyanures, cyanoferrates, cyanures ferroso-sodique, magnésique, barytique*, etc. Beaucoup sont insolubles et offrent des nuances qui servent à reconnaître certains métaux : ainsi, par exemple, en versant le cyanoferrate de potasse dans diverses solutions d'argent, de mercure, de plomb, de cuivre, de fer peroxyde, de molybdène, de cobalt, etc., on obtient un précipité blanc avec les trois premiers, marron ou brun rouge avec le cuivre, bleu avec le fer, brun foncé avec le molybdène, vert avec le cobalt, etc. Il n'y a qu'un petit nombre de cyanoferrates qui soient usités en médecine, ou dans les arts. Le premier est le *bleu de Prusse*, découvert, en 1710, par un fabricant de Berlin, nommé Diesbach. On le considère comme un cyanure double de fer (*cyanure ferroso-ferrique*). Il paraît en exister deux particuliers. L'un, neutre, se forme en précipitant très exactement des solutions neutres de cyanure ferroso-potassique et d'un sel de peroxyde de fer ; il est d'un bleu foncé, insoluble dans l'eau. L'autre est dit *basique* ; il se forme avec un grand excès de sel potassique, et en remplaçant le sel de peroxyde de fer par un protosel. Le précipité est blanc bleuâtre ; au contact de l'air, il passe successivement au bleu foncé. Il est soluble dans l'eau et l'alcool, mais non dans les solutions salines : aussi, dans sa préparation en grand, où l'on ajoute de l'alun pour mêler de l'alumine au bleu formé et étendre sa teinte, ne reste-t-il pas en solution. Le bleu de Prusse est soluble dans l'acide sulfurique concentré (il devient alors blanc) ; l'eau le précipite en bleu ; les corps désoxygénants le font passer à l'état de cyanure ferreux ; la chaleur le décompose, si elle est forte ; et la potasse, ainsi que d'autres bases, en séparent l'oxyde ferrique, pour faire des cyanoferrates alcalins. Le *cyanure ferreux* se combine aussi avec celui de potassium, et fournit un sel très beau appelé *prussiate ferrugineux de potasse*. Ce composé est obtenu en grand dans les arts, où il sert surtout à la teinture. Pour cela on calcine un mélange de potasse, de fer, et de matières animales, du sang surtout ; le résidu lessivé est traité par le protosulfate de fer, jusqu'à ce que le bleu de Prusse formé ne soit plus décomposé ; on évapore ensuite, et l'on fait cristalliser, en isolant d'abord le sulfate de potasse, qui cristallise en premier. Ce cyanoferrate de potasse cristallise en tables rectangulaires d'un jaune-citron,

solubles dans l'eau, précipitant en bleu les sels de fer peroxydés; une chaleur assez élevée le décompose en produits azotés, en cyanure de potassium et en quadricarbure de fer. Lorsqu'on fait passer du chlore dans ce sel d'une manière convenable, il est modifié dans ses principes, et donne, par l'évaporation, des cristaux rouge hyacinthe, très solubles, dont la propriété est de ne précipiter en bleu que les sels de fer protoxydés; ce qui dans l'analyse peut servir utilement. Ce sel nouveau est un *sesquicyanoferrate de potasse* (*cyanure ferroso-potassique*, *cyanure rouge de fer et de potassium*), ou un *sesquicyanure ferroso-potassique*, ou un *cyanure double de potassium sesquicyanoferré*. Il en existe de semblables avec la soude, la baryte, etc.

CYANOGENÈNE, s. m. [de *κύανος*, bleu, et *γεννώω*, j'engendre; *azoture de carbone*, all. *Cyanogen*, *Cyan*, angl. *cyanogen*, it. et esp. *cianogeno*]. Nom d'un gaz découvert en 1814 par Gay-Lussac, et qui est un des éléments constituants du bleu de Prusse. C'est un gaz incolore, d'une odeur pénétrante; sa pesanteur spécifique est de 1,8064; il rougit la teinture de tournesol, mais la liqueur reprend sa couleur bleue quand on la fait chauffer. Il brûle avec une flamme bleuâtre, nuancée de pourpre; l'eau en absorbe quatre fois et demie son volume, et l'alcool jusqu'à vingt-trois. L'étincelle électrique et une forte chaleur le décomposent peu à peu. On peut le condenser en un liquide incolore par un abaissement de température ou par une compression de 3 à 4 atmosphères. Il se combine avec plusieurs corps, avec l'oxygène, l'hydrogène, le soufre, les métaux et même avec les oxydés, quelquefois en donnant des produits encore peu connus. (C²Az.) On l'obtient en chauffant fortement le cyanure de mercure pur, très sec, dans des vases exactement secs aussi, et recueillant le gaz sous le mercure.

CYANOÏLE, s. m. Corps qui se forme pendant la fermentation du tourteau restant de la fabrication d'huile d'amandes et autres. On le retire par distillation. Liquide huileux, d'odeur analogue à celle de l'essence d'amandes amères, très fluide, d'un goût âcre; densité 1009; insoluble dans l'eau, brûlant avec une flamme pourpre. (C⁶⁸, 42H¹⁰, 54Az¹³, 0207, 02.)

CYANOMÈTRE, s. m. [de *κύανος*, bleu, et *μέτρον*, mesure]. Instrument inventé par de Saussure pour mesurer l'intensité de la couleur bleue du ciel.

CYANOPATHIE, s. f. V. CYANOSE.

CYANOPIHOSPHORE, s. m. Corps fulminant produit par action de 5 parties de phosphore sur 20 de cyanure de mercure. (3 C²AzPh.)

CYANOSE, s. f. [*cyanosis*, de *κύανος*, bleu; all. *Blausucht*, angl. *cyanosis*, *the blue disease*, it. *cianosi*, esp. *cianosis*]. On appelle ainsi, ou *cyanopathie*, *ictère bleu* (*morbis cereuleus*), la coloration bleue, quelquefois noirâtre ou livide, de la peau. On l'attribue généralement au mélange du sang artériel avec le sang veineux; mais le choléra prouve que la peau peut devenir bleue sans que ce mélange ait lieu, et beaucoup d'autres phénomènes plus communs attestent qu'il suffit pour cela de la stagnation du sang dans les capillaires. Quoi qu'il en soit, la cyanose peut exister avec ou sans persistance de l'orifice interauriculaire ou de l'orifice interventriculaire, qui, à son tour, peut avoir lieu sans elle. On l'a observée dans quelques cas où la disposition des gros vaisseaux à leur origine était seule anormale, et même chez des sujets parfaitement conformés, mais malades, qui n'offraient d'autre alté-

ration organique du cœur et de l'appareil respiratoire qu'une adhérence des poumons aux plèvres ou au péricarde. Elle peut donc dépendre de causes très diverses, mais encore inconnues. Chez tous les cyanotiques, on a trouvé les vaisseaux gorgés de sang d'une couleur foncée; de là une constitution scorbutique ou une grande disposition aux hémorrhagies, au refroidissement des extrémités et de la périphérie du corps. La cyanose se développe le plus souvent aussitôt après ou même dès la naissance; mais on l'a vue souvent se déclarer des semaines, des mois, une année plus tard. On peut vivre très longtemps avec elle, et jusqu'ici elle a été rebelle à la médecine.

CYANOURINE, s. f. V. CYANURINE, mot mieux fait.

CYANOXYSULFIDE, s. m. Corps obtenu par action du chlore sur l'acide sulfocyanhydrique jaune pulvérulent, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, soluble dans les alcalis étendus qu'il colore en rouge intense. (C⁴N²Az²S⁴O.)

CYANURE, s. m. [*cyanurum*, angl. *cyanuret*, it. et esp. *cianuro*]. Nom générique des combinaisons du cyanogène avec les corps simples. Les cyanures, appelés autrefois *prussiates*, sont des sels solubles ou insolubles, décomposables par la chaleur. Ils fournissent divers produits azotés, s'ils sont humides; et presque uniquement du cyanogène, s'ils sont exempts d'humidité. Dissous dans l'eau, on peut les considérer comme des solutions de cyanures; ou, si on le préfère, comme des *cyanhydrates*, des *hydrocyanates*, suivant la loi établie pour les *chlorures* et *bromures métalliques*. Ils précipitent en bleuâtre les sels de fer, et le dépôt prend une couleur plus foncée par l'action de l'air. Traités par l'acide chlorhydrique, ils dégagent de l'acide cyanhydrique facile à reconnaître.

Cyanure d'argent [all. *Cyansilber*]. Ce sel est blanc, insoluble dans l'eau. On peut l'employer pour apprécier la quantité d'acide cyanhydrique contenue dans une liqueur: 100 parties de cyanure correspondent à 20,26 de l'acide.

Cyanure de cuivre [all. *Cyankupfer*]. Ce sel, d'un blanc laiteux, insoluble, a été employé pour découvrir de petites quantités d'acide cyanhydrique.

Cyanure de fer [all. *Cyanoisen*]. On en connaît trois: le *cyanure ferreux*, d'un blanc grisâtre, qui se produit en chauffant, sans le contact de l'air, le cyanure ferroso-ammonique (cyanoferrate d'ammoniaque), jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'une masse grise; le *cyanure ferrique* et le *sesquicyanure de fer*, qui existent en combinaison avec d'autres cyanures.

Cyanure de mercure [*prussiate de mercure*, all. *Cyanoquecksilber*]. Ce sel s'obtient, soit en faisant bouillir dans l'eau un mélange de 2 parties de bleu de Prusse et de 1 partie d'oxyde rouge de mercure, jusqu'à parfaite décoloration, et évaporant la liqueur; soit en faisant passer un courant d'acide cyanhydrique dans de l'oxyde mercurique en suspension dans l'eau, puis concentrant le liquide convenablement. Il cristallise en prismes à base carrée, opaques ou transparents et sans couleur. L'alcool le dissout un peu, et l'eau beaucoup plus. Il est susceptible de s'unir avec un excès d'oxyde de mercure, et de produire un oxycyanure en plaques ou en petites lames. Il joue, par rapport à d'autres cyanures, le rôle d'élément électro-négatif, et forme alors des cyano-hydrargyrates. Il peut même entrer en combinaison avec des iodures, des chlorures et des bromures, et donner naissance à diverses combinaisons cristallisables: les cyano-hydrargyrates d'io-

dures, de chlorures et de bromures. — Le cyanure de mercure est un poison corrosif énergique ; néanmoins, il a été administré dans le traitement de la syphilis, et, à l'extérieur, contre certaines dartres.

Cyanure d'or [all. *Cyngold*]. Ce sel, proposé comme antisyphilitique, est en poudre d'un jaune-serin, insipide et inodore. Sa préparation exige beaucoup de soin. Figuier conseille de décomposer une solution de chlorure d'or (aussi neutre que possible) par le cyanure de potassium, sans mettre un excès de l'un ni de l'autre de ces sels : le dépôt, lavé avec soin, est en poudre jaunâtre, qu'il faut abriter de la lumière. — On l'emploie en frictions sur la langue, mêlé avec une poudre inerte, telle que celle d'iris préparée (1 partie de chlorure sur 3 de poudre). Il faut commencer par 0^{sr},003 seulement, et l'on ne doit faire le mélange qu'extemporanément.

Cyanure de potassium [prussiate de potasse]. Ce sel a été employé quelquefois en médecine, comme sédatif. Il est blanc, cristallisable, très soluble, fusible sans décomposition au feu, à l'abri de l'air. Exposé à l'air, en solution surtout, il s'altère promptement, et fournit du formiate et du carbonate de potasse ; de là l'incertitude qu'il présente quand il a été mal préparé. On l'obtient, soit blanc, soit mêlé de carbone et de carbure de fer, sous le nom de *cyanure de potassium charbonneux*, en exposant dans une cornue, à une forte chaleur, le ferrocyanate de potasse, sans le contact de l'air : le résidu refroidi, *miroitant, noirâtre*, présente des lames ou des masses fondues, comme vitrifiées. Comme on n'est pas toujours sûr de la quantité de cyanure de potassium réel qu'il contient, il vaut mieux faire usage du *blanc*. Pour l'obtenir, on réduit promptement en poudre le précédent ; on le traite par la moindre quantité d'eau froide qu'il est possible, et la liqueur, filtrée, incolore (si l'opération a été bien faite), est soumise à une évaporation rapide, à l'abri de l'air. On le conserve dans des vases bien fermés. — On administre ce cyanure à la dose de 0^{sr},012 à 0^{sr},025 en solution, puis on augmente cette dose progressivement : la solution doit être faite extemporanément. Cette préparation et autres ne sont plus employées.

Cyanure de zinc. Ce sel a été aussi employé quelquefois en médecine. Il est insoluble, blanc, et s'obtient en précipitant un soluté de sulfate de zinc par le cyanure de potassium pur dissous dans l'eau. On en a administré depuis 0^{sr},013 jusqu'à 0^{sr},075.

CYANURINE, s. f. [*κύανος*, bleu, et *ούρον*, urine; all. et angl. *Cyanurin*, esp. *cianurina*]. Substance azotée particulière, presque insoluble dans l'eau, trouvée par Braconnot dans l'urine bleue. Giov. Semmola a donné le même nom à une autre matière bleue non azotée qu'il a trouvée dans l'urine d'un individu affligé d'une maladie rhumatismale.

CYANURIQUE ou **CYANURÉNIQUE** (ACIDE). Nom donné par Wöhler et Liebig à l'acide découvert par Scheele dans les produits de distillation de l'acide urique, et nommé par ce chimiste *acide pyro-urique* [de *πύρ*, feu, et *urique*] pour en rappeler l'origine. Il prend naissance dans la distillation sèche de l'urée, dans l'action des acides et des bases sur le mélan, l'ammélide, la mélamine et l'amméline. (C⁶Az³H³O⁶.)

CYANYLIQUE (ACIDE). Acide voisin du cyanurique, obtenu par action de l'acide nitrique concentré chaud sur le mellane. Il cristallise en octaèdres à base carrée, est bien plus facilement soluble dans l'eau que le cyanurique, et sa capacité de saturation est double.

Dissous dans l'acide sulfurique et précipité par l'eau, il donne par ébullition de l'acide cyanurique. (C⁶H³Az³O⁶.)

CYATHIFORME, adj. [de *cyathus*, κύαθος, gobelet, et de *forma*, forme ; all. *becherförmig*, angl. *cup-shaped*, it. et esp. *ciatiforme*]. Qui a la forme d'un gobelet.

CYCADACÉES ou **CYCADÉES**, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones à cotylédons incisés (polycotylédones), apétales, composée de végétaux exotiques ayant le port de palmiers et les fleurs dioïques.

CYCLAME, s. m. [*Cyclamen*, L., all. *Erdscheibe*, *Schweinsbrod*, angl. *sowbread*, it. *ciclaminio*, pan porcino, esp. *ciclamen*, pan porcino]. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, L., lysimachiées, J. L. racine du cyclame d'Europe (*Cyclamen europæum*, L., *pain de pourceau*, *arthanita*) est sous la forme d'un pain orbiculaire aplati ; elle est brune en dehors, blanche en dedans, garnie de racicules noirâtres. Elle a une saveur âcre et caustique ; elle est fortement émétique et purgative : le danger et l'inconstance de ses effets l'ont fait rejeter de la matière médicale. Elle a donné son nom à l'*onguent d'arthanita*. V. ce mot.

CYCLAMINE, s. f. V. ARTHANITINE.

CYCLANTHACÉES, s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, comprenant des arbrisseaux volubiles, à fleurs monoïques ou polygames, disposées en spirale sur un même spadice, et formant une spirale de fleurs mâles et une autre de fleurs femelles alternantes.

CYCLE, s. m. [*cyclus*, de κύκλος, cercle ; all. *Cyclus*, angl. *cycle*, it. et esp. *ciclo*]. Période ou révolution toujours égale d'un certain nombre d'années. — Les médecins de la secte méthodique ont aussi donné ce nom à un assemblage de moyens euratifs pris principalement dans le régime et la diététique, et continués pendant un nombre de jours déterminé : ils s'en servaient particulièrement dans le traitement des maladies chroniques. Cælius Aurelianus distingue trois sortes de cycles : le *cycle résumptif*, qui a pour objet de restaurer le malade fatigué de remèdes imprudemment employés, et qui consiste uniquement dans un régime où la nourriture et les exercices, d'abord entièrement supprimés, sont ensuite graduellement augmentés pendant environ neuf jours ; 2° le *cycle métasyneritique* ou *récorporatif*, qu'on fait suivre au malade immédiatement après le précédent, et qui n'en diffère qu'en ce qu'on permet des aliments un peu moins faciles à digérer ; 3° une autre espèce de cycle auquel il ne donne point de nom particulier, et qu'on fait succéder au métasyneritique. Ce dernier dure à peu près le même nombre de jours, et consiste principalement dans la soustraction des aliments âcres et salés qui faisaient partie du cycle précédent, et dans l'administration d'un vomitif le second jour. A la suite de cette troisième espèce de cycle, on faisait reprendre les deux premiers. Cette méthode curative a été appelée *méthode ou règle cyclique*. — V. PHYLLOTAXIE.

CYCLOGÉPHALE, s. m. [de κύκλος, cercle, et κεφαλή, tête]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont deux yeux contigus ou un œil double occupant la ligne médiane, dont l'appareil nasal est atrophié, et qui n'ont pas de trompe.

CYCLOGÉPHALIEN, adj. et s. m. [de κύκλος, cercle, et κεφαλή, tête]. Sous ce nom, Is. Geoffroy Saint-Hilaire désigne une famille de monstres chez lesquels l'appareil nasal est plus ou moins atrophié, et dont les yeux, imparfaitement conformés, ou rudimentaires,

se rapprochent l'un de l'autre, ou se confondent ensemble sur la ligne médiane.

CYCLOSTOME, s. m. et adj. [*cyclostomi*, de *κύκλος*, cercle, et *στόμαχ*, bouche; all. *Saugmübler*, *Neunaugen*, angl. *cyclostomous*]. Nom de la quatrième division de la classe des poissons, caractérisée par une peau molle, sans écaille, une seule nageoire (nageoire caudale); bouche ronde, large, à bords se rapprochant en long, et pourvue de papilles ou barbillons autour; dents cornées ou nulles; appareil de succion et d'érosion au fond de la bouche; sept paires de poches branchiales communiquant en dedans avec un conduit aquifère commun, et en dehors par un trou. Cette division est partagée en deux ordres: Les *Suceurs*, à dents cornées multiples, partagés en deux familles, celle des *Lamproics* et celle des *Myxinoïdes*, contenant les *heptatremcs*, *gastrobranches* et *amnicotées*, à dents nulles ou rudimentaires. Le deuxième ordre comprend les *Branchiostomes*, représentés par une seule espèce (*Branchiostoma lubricum*), à cerveau presque nul, cœur rudimentaire, sans oreillette, globules du sang incolores. C'est le dernier des poissons.

CYCLOTOME, s. m. [*cyclotomus*, de *κύκλος*, cercle, anneau, et *τομή*, section; all. *Cyclotom*, it. et esp. *ciclotomo*]. On a donné ce nom à deux instruments inusités destinés tout à la fois à fixer le globe de l'œil et à inciser la cornée, dans l'opération de la cataracte. Ils se composent d'un anneau dans lequel on engage la partie antérieure de l'œil, et d'une lame fort tranchante qui, chassée par la détente d'un ressort, passe rapidement derrière l'anneau, et incise la cornée.

CYLINDER AXIS. V. BANDELETTE.

CYLINDRACÉ, ÉE, adj. [*cylindraceus*]. Qui approche de la forme cylindrique.

CYLINDRE, s. m. [*cylindrus*, *κύλινδρος*, all. et angl. *Cylinder*, it. et esp. *cilindro*]. Solide ayant les côtés perpendiculaires et une section circulaire. On a quelquefois donné le nom de *cylindre* au stéthoscope.

CYLINDRIQUE, adj. [*cylindricus*, all. *cylindrisch*, *walzenförmig*, angl. *cylindrical*, esp. *cilindrico*]. Qui tient du cylindre, dont la coupe transversale offre partout un cercle. — *Épithélium cylindrique* [all. *Cylinder-Epithelium*, angl. *tesselated* ou *columnar epithelium*]. *Épithélium* caractérisé par sa forme prismatique ou pyramidale, très régulière ou non, de quatre à six pans, à grosse extrémité tournée du côté de la cavité qu'il tapisse. Il est rare de voir manquer le noyau dans ces cellules; il est presque toujours ovale et souvent pourvu d'un ou deux nucléoles. Souvent au-dessous de lui, et quelquefois au-dessus, la cellule est plus étroite qu'à son niveau. Dans le premier cas, ce n'est fréquemment qu'une sorte de prolongement plus ou moins long ou très court, et plus ou moins irrégulier, qui est comme appendu au noyau. Au-dessus et au-dessous du noyau se trouvent des granulations qui sont souvent grasses (prostate, épидидyme, col de l'utérus, canal hépatique). Ces cellules peuvent se creuser d'excavations, et par suite se déformer ou se gonfler plus ou moins, soit d'une manière sénile (utérus), soit dans les kystes. L'épithélium cylindrique est chez les mammifères le seul qui porte des *cils* (V. ce mot). Il est à cils vibratiles dans les fosses nasales, la trompe d'Eustache, la cavité du tympan, le larynx, la trachée et les bronches pourvues de cartilages (V. BRONCHIQUE), le col et le corps de l'utérus, les trompes, les conduits biliaires excréteurs, la prostate. Les cils sont insérés sur la face qui regarde la cavité, et la

substance de la cellule est comme épaissie, et réfracte fortement la lumière sous l'apparence d'une ligne formée à ce niveau. A côté des cellules pourvues de cils, il en est toujours qui en manquent. L'épithélium est normalement sans cils du cardia jusqu'à l'anus. Au repli oculo-palpébral de la conjonctive et sur la cornée, au milieu des cellules pavimenteuses, s'en trouvent qui ont la forme cylindrique. Cet épithélium peut, comme tout autre, être le point de départ de tumeurs épidermiques (nez, estomac, utérus). V. CANCROÏDE et ÉPITHÉLIAL.

CYLINDROÏDE, adj. [*cylindroides*]. Qui a la forme d'un cylindre. *Protubérances cylindroïdes*, nom que Chaussier a donné aux *cornes d'Ammon*.

CYLINDROSE, s. f. [de *κύλινδρον*, rouler en cylindre]. Sorte de suture du crâne. V. SUTURE.

CYLOSOME, s. m. [de *κύλλος*, estropié, et *σῶμα*, corps]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres caractérisés par une éventration latérale occupant principalement la région inférieure de l'abdomen, et par l'absence ou le développement imparfait du membre pelvien correspondant.

CYME, s. f. [all. *Asterdolde*, angl. *cyme*, it. et esp. *cima*]. On donne vulgairement le nom de *cyme* à l'ensemble des branches qui terminent une tige nue; mais les botanistes appellent *cyme* un mode d'inflorescence consistant en ce que la tige ou le rameau principal se termine par une fleur accompagnée à sa base de deux bractées opposées, ou d'un plus grand nombre de bractées verticillées. Dans le premier cas, il naît de l'aisselle de chacune des deux bractées un rameau ou pédoncule également terminé par une fleur munie de deux bractées, d'où sortent deux autres pédoncules, et ainsi de suite; de telle sorte que l'inflorescence se compose d'une suite de bifurcations offrant toujours entre elles une fleur terminale. Dans le second cas, quand la fleur terminale a plus de deux bractées, il naît de même un rameau de l'aisselle de chacune d'elles.

CYMÈNE, s. m., ou **CYMINÉ**, s. f. [*camphone*?]. Corps qu'on retire de l'essence de cumin en même temps que le cuminol. Liquide incolore, réfractant fortement la lumière, d'odeur de citron très agréable, inaltérable à l'air, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther (C²⁰H¹⁴). Traité par l'acide nitrique, il donne l'acide *cyminique*.

CYNANCIE ou **CYNANCHE**, s. f. [*cynanche*, *κυνάγχη*, de *κύων*, chien, et *ἀγγεῖν*, étrangler]. Espèce d'angine dans laquelle les malades tirent la langue à peu près comme font les chiens haletants. V. ANGINE et ARGUEL.

CYNANTHROPIE, s. f. [*cynanthropia*, de *κύων*, chien, et *ἀνθρωπος*, homme]. Espèce de mélancolie ou de manie dans laquelle le malade s'imagine être changé en chien.

CYNAPINE, s. f. Principe trouvé par Ficinus dans l'*Aethusa cynapium*. Il est cristallisable, alcalin, donne des sulfates cristallisables.

CYNARÉES et **CYNAROCÉPHALES**, s. f. pl. [*cynarocephala*, de *κύναρα* ou *κύναρα*, sorte d'artichaut, et *κεφαλή*, tête]. Groupe de plantes qui fait partie de la famille des synanthérées, et auquel appartient l'*artichaut*, le *chardon béni*, la *chousse-trape*, le *bluet*, la *bardane*, etc. Les cynarocéphales, appelées aussi *carduacées*, sont caractérisées par des capitules composés de fleurons hermaphrodites, dont ceux de la circonférence sont quelquefois stériles, par un réceptacle muni de poils nombreux ou d'alvéoles, par un style renflé au-dessous du stigmate et garni de poils.

CYNIPS, s. m. [*cynips*]. Genre d'insectes hyméno-

ptères dont une espèce produit la noix de galle dans le Levant, d'autres espèces le bédégar des rosiers, la caprifiguration des figues, etc.

CYNIQUE, adj. [*cynicus*, de *κύων*, chien; all. *Hundskampf*, angl. *cynic* ou *canine spasm*, it. *spasmo cinico*, esp. *espasmo cinico*]. Le spasme cynique est un mouvement convulsif des muscles des joues, par lequel les lèvres, contractées, s'écartent de manière à laisser voir les dents, comme fait un chien irrité.

CYNODINE, s. f. [all. *Cynodin*, it. *cinodine*, esp. *cinodino*]. Principe cristallin, encore peu connu, que Semmola dit avoir trouvé dans la racine du gros chien-dent (*Cynodon dactylon*).

CYNOGLOSSSE, s. f. [*cynoglossum*, de *κύων*, chien, et *γλῶσσα*, langue; all. *Hundszunge*, angl. *hound's-tongue*, it. *cinoglossa*, *lingua ài cane*, esp. *cinoglossa*]. Plante ainsi appelée à cause de la forme de ses feuilles (pentandr. monogyn., L., borraginées, J.). Sa racine, qui est grosse, longue, droite, charnue, grise ou brun rougeâtre extérieurement, blanche en dedans, d'une odeur vireuse, d'une saveur fade, passe pour antispasmodique et narcotique. — Les pilules de cynoglosse doivent leur propriété au safran, au castoréum, et surtout à l'opium qu'elles contiennent. On les prépare avec : poudre d'écorce sèche de racine de cynoglosse, poudre de semences de jusquiame blanche, et extrait vineux d'opium, ã 16 gram.; myrrhe, 24 gram.; oliban, 20 gram.; safran et castoréum, ã 6 gram.; sirop d'opium, q. s. Elles contiennent le huitième de leur poids d'extrait d'opium.

CYNOREXIE, s. f. [de *κύων*, chien, et *ὄρεξις*, appétit; it. *cinoressia*, esp. *cinoresxia*]. Faim canine. Les anciens appelaient ainsi un appétit extraordinaire éprouvé par certains malades, qui, après l'avoir satisfait, rejettent les aliments qu'ils viennent de prendre. C'est le plus souvent un symptôme de la gastrique chronique.

CYNORRHODON, s. m. [*Rosa canina*, *cynorrhodon*, de *κύων*, chien, et *ῥόδον*, rose; all. *Hundsrose*, it. *cinorodo*, esp. *cinorrodon*]. Nom ancien de l'églantier ou rosier sauvage. On appelle ainsi maintenant le fruit de cet arbrisseau, qui est ovoïde, allongé, lisse, d'un rouge vif, et qui renferme une douzaine de petits osselets recouverts de poils rudes et très courts. Il est astringent. On en prépare une pulpe, en laissant macérer dans du vin blanc et pilant ensuite des cynorrhodons recueillis avant leur parfaite maturité, et dépouillés de leurs semences et de leurs poils intérieurs. Avec une partie de cette pulpe et une partie et demie de sucre cuit en consistance d'électuaire, on fait la conserve de cynorrhodon, employée contre les diarrhées chroniques, à la dose de 8 à 30 grammes.

CYNOSIALOSIE. Rage, hydrophobie, affection produite par le virus de la salive du chien. (Piorry.)

CYPÉRACÉES ou **CYPÉROÏDÉES**, s. f. pl. [*Cyperaceæ*, *cyperoideæ*]. Famille de plantes monocotylédones à étamines hypogynes, J., qui ont une tige cylindrique ou triangulaire (chaume), avec ou sans nœuds. Des feuilles engainantes, à gaine entière et non fendue, souvent garnie à son orifice d'un rebord membraneux appelé ligule. Les fleurs en épillets écaillés; chaque fleur composée d'une seule écaille, à l'aisselle de laquelle on trouve généralement trois étamines; ovaire uniloculaire et monospermé, style simple à sa base, trois stigmates filiformes et velus, anthère bifide à sa base, en pointe à son sommet. Le fruit est un akène globuleux, comprimé ou triangulaire. V. SOUCRET.

CYPHELLE, s. f. [*Cyphella*, de *κύπελος*, vase à boire; all. *Cyphella*, *Becherchen*]. Se dit, en botanique, d'une fossette orbiculaire et bordée, comme celles qu'on observe à la surface inférieure des lichens.

CYPHOSE, s. f. [*Cyphosis*, de *κύφω*, courbé; all. et angl. *Cyphosis*, it. *cifosi*]. Courbure anormale de la colonne vertébrale en arrière, c'est-à-dire dont la convexité est postérieure. La cyphose est générale ou partielle, suivant qu'elle occupe l'épine entière, ou qu'elle est bornée à une ou deux régions, même à quelques vertèbres. La cyphose partielle du dos constitue la *dos voûtée*, et la cyphose générale la *bosse* proprement dite.

CYPRÈS, s. m. [*Cupressus sempervirens*, L., *κυπρίσος*, all. *Cypresse*, angl. *cypress-tree*, it. *cipresso*, esp. *ciprés*]. Arbre conifère, à rameaux dressés contre la tige; feuilles petites, squamiformes, imbriquées sur quatre rangs. Cônes globuleux, à écailles charnues, soudées avant la maturité seulement; appelés alors *noix de cyprès*, ils sont cueillis et usités comme très astringents. Plus tard, ils perdent cette propriété quand les écailles se séparent lors de la maturité, et ils deviennent ligneux.

CYPRIN, s. m. [*Cyprinus*, *κυπρίνης*, all. *Karpfen*]. Genre de poissons osseux, malacoptérygiens abdominaux, de la famille des cyprinoides, nombreux en espèces, presque toutes alimentaires, dont la principale est la carpe (*Cyprinus carpio*, L.). La substance appelée *essence d'Orient* est la matière pigmentaire nacrée qui entoure la base des écailles de l'ablette (*Cyprinus alburnus*, L.), enlevée par lavage des écailles, conservée dans l'ammoniaque liquide, et qui sert à faire les perles fausses.

CYPSÈLE, s. f. [*Cypsela*, de *κύψελον*, corbeille, coffret]. Mirbel appelle ainsi un fruit careéculaire dont le péricarpe adhérent contient une graine dressée, sans périsperme, à radicule tournée du côté du style : tels sont les fruits des synanthérées. C'est l'akène de Richard.

CYRÈNE (ÉCOLE DE). Cyrène était une ville grecque de la Cyrénaïque, sur la côte d'Afrique, qui avait une école de médecine célèbre avant les temps hippocratiques. V. CROTONE.

CYRTOMÈTRE, s. m. [de *κύρτος*, courbe, et *μέτρον*, mesure]. Instrument destiné à mesurer les voursures ou saillies morbides que peut offrir la périphérie du corps, spécialement la région précordiale et le thorax.

CYSTALGIE, s. f. [*Cystalgia*, de *κύστις*, vessie, et *ἄλγος*, douleur; all. *Blasenschmerz*, it. et esp. *cistalgia*]. Douleur nerveuse de la vessie.

CYSTECTASIE, s. f. [de *κύστις*, vessie, et *ἐκτασις*, extension; angl. *cystectomy*]. Procédé de lithotomie, qui consiste, après avoir exécuté les différents temps de l'opération comme dans la cystotomie ordinaire, jusques et y compris l'ouverture de la portion membraneuse de l'urèthre, à retirer le cathéter, et à introduire ensuite, sur le doigt indicateur gauche, un dilateur de la prostate, qu'on fait fonctionner d'une manière lente, afin d'accroître assez les dimensions du col vésical pour qu'il puisse livrer passage au calcul. Ce procédé n'étant susceptible d'application que dans les cas de très petite pierre, avec état sain de la prostate, il est fort inférieur à la lithotritie, qui compte ses plus brillants succès dans ces deux cas précisément. D'ailleurs, la prostate n'est susceptible que d'une bien faible dilatation, et la plu-

part du temps on a produit des déchirures, quand on n'avait cru que distendre le tissu de cette glande. La cysteectasie semble donc être plutôt un pas rétrograde qu'un progrès de la chirurgie.

CYSTENCÉPHALE, adj. et s. m. [de κύστις, vessie, et ἐγκέφαλος, encéphale]. On nomme ainsi des monstres chez lesquels le cerveau, restreint dans son développement, a la forme d'une vessie mamelonnée.

CYSTHÉPATIQUE, adj. [cysthepaticus, de κύστις, vésicule, et ἥπαρ, ἥπατος, le foie]. On a donné ce nom à des conduits excréteurs de la bile qu'on croyait aller directement du foie à la vésicule biliaire.

CYSTICERQUE, s. m. [cysticercus, de κύστις, vessie, et κέρκος, queue; all. *Blasenwurm*, angl. *cysticercus*, esp. *cisticerco*]. Genre de vers intestinaux qui ont le corps presque cylindrique, et dont la tête (Fig. 121, 2), garnie de quatre suçoirs (2, e), est couronnée par deux rangs de seize crochets (2, A, et 3) allongés, et terminée par une trompe obtuse (h) cylindroïde et imperforée. Les cysticerques sont presque toujours contenus dans des kystes membranueux (*kystes adventifs*). Les cysticerques sont composés d'une première vésicule (1 et 4, a) ovoïde (*vésicule propre*) qui remplit le kyste de tissu cellulaire fourni par l'animal attaqué (*kyste adventif*). Cette vésicule

fond de cette dernière (1, f), en continuité de tissu avec elle, par un pédicule plissé. Quand il est rétracté sur lui-même (d), il remplit exactement cette poche, et sa tête (e) est en rapport avec l'orifice (4, d, b) mentionné plus haut sur la grande vésicule, lequel est commun à elle et à la petite. Aussi, dès que l'animal veut sucer le sang, il n'a qu'à redresser et à allonger la tête par cet orifice. Le kyste du tissu vasculaire ou adventif présente souvent une petite cicatrice blanche, entourée de vaisseaux, en rapport avec l'ouverture de sortie de la tête du cysticerque de l'homme et de l'ours (*Cysticercus cellulosæ*, Rud.). Follin et Robin, auxquels on doit la connaissance de ces faits, ont aussi montré que ce n'est qu'en faisant sortir de force ou naturellement le corps du cysticerque de sa vésicule propre, qu'il paraît, comme on le décrit habituellement, *terminé par une vessie pleine de liquide*; mais ce n'est pas là son état naturel. Chez les cysticerques du porc et du mouton (*Cysticercus tenuicollis*, Rudolphi), la tête n'est pas rentrée aussi profondément sur elle-même dans le corps (Fig. 122, d), qui est creux, et n'est pas lui-même rentré dans la vésicule propre (A) comme sur le précédent animal. Il en résulte que le corps ou col est toujours pendant au dehors (d) de cette vésicule, et que celle-ci peut recevoir

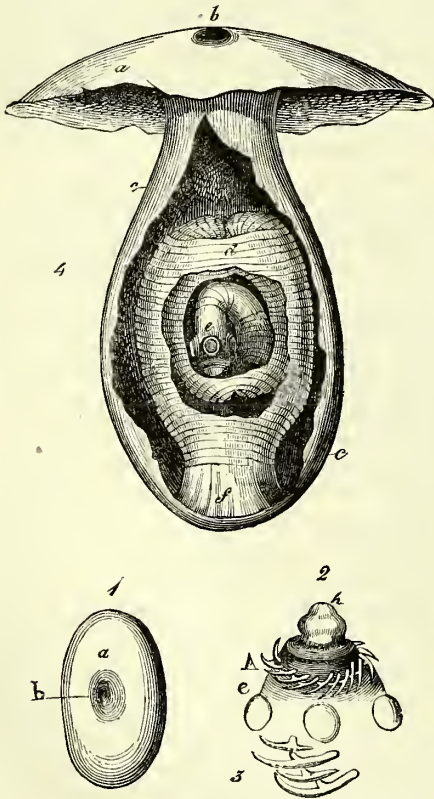


Fig. 121.

est pleine de liquide; elle présente un orifice (16, b, et 4, b) entouré de petits plis circulaires (1, a), au pourtour duquel est insérée, à sa face interne (4, c), une deuxième petite vésicule pisiforme qui plonge dans le liquide. L'animal, proprement dit, est fixé, au

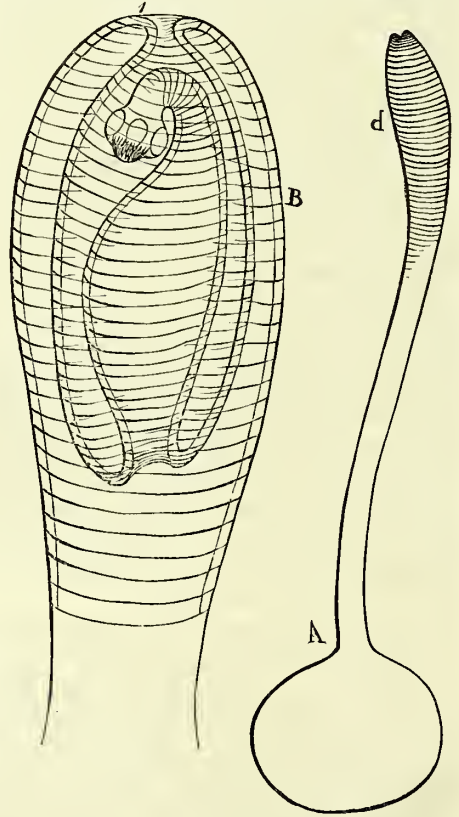


Fig. 122.

dans ces espèces le nom de vésicule caudale (A) qui lui a été donné. Ces espèces sont beaucoup plus volumineuses que chez l'homme, et, au lieu de varier de volume entre un pois et une olive, le parasite atteint celui d'une noix dans nombre de cas. Il y en a

rarement plusieurs dans une même poche. Du reste, la tête est conformée comme dans le eysticercue de l'homme, et rétractée avec invagination de la même manière (1, B). — C'est à l'unc d'elles qu'est due la maladie des porcs connue sous le nom de *ladre-rie*. Le eysticercue de l'homme et celui du mouton représentent les deux extrêmes dans la disposition du corps (*d* et *d*) de la *vésicule propre* (1, *a*; 4, *a*, et Fig. 122, A). Chez le mouton, le corps est normalement extérieur à cette vésicule (A la représente de grandeur naturelle), qui est alors *vésicule caudale*. Dans le *Cysticercus cellulosæ* et quelques espèces voisines, comme le *cysticercue du lapin* (*Cysticercus pisiformis*, Zederer), le corps est normalement rentré dans la vésicule propre par triple invagination. C'est à eela qu'est dû l'orifice (1 et 4, *b*) à la surface de la vésicule propre (*a*), ainsi que la disposition complexe (*c*, *c*, *f*, *d*) qui en résulte à la face interne de cette vésicule (qui ici n'est point *vésicule caudale*), et dans la cavité de laquelle se trouve tout le corps. Du reste, chez le mouton (Fig. 122), la tête et l'extrémité antérieure du corps (*d*) sont invaginées (1, B), d'après Reynal et Robin, comme l'est tout le corps dans les espèces précédentes. Dans la Figure 121, 3 représente quatre crochets grossis 250 fois, et disposés sur deux rangées, l'une de gros crochets, à talon plus arrondi, l'autre de petits, à talon plus aigu.

CYSTICHOLOSTÉNIE, CYSTICHOLOSTÉNOSE. Rétrécissement de la vésicule biliaire. (Piorry.)

CYSTIDE, s. m. [*cystidium*, de *κύστις*, vessie]. Sur le réceptacle, entre les sporanges, les basides et les élinodes, ou sur leurs côtés, on observe très souvent des eellules saillantes arrondies, ovales, quelquefois filiformes, simples ou rameuses, aiguës, obtuses ou renflées à leur extrémité libre. Dans les pezizes et les sphéries, on les appelle des *paraphyses*; dans les agarics, les bolets, etc., on les appelle *cystides* (on les a aussi, mais à tort, appelées des *anthéridies*, car on n'y a pas encore observé de spermatozoïdes, comme dans les anthéridies des algues). Ce sont des *organes végétatifs* accessoires de l'appareil reproducteur, mais dont les usages sont peu connus. On en rapprochera peut-être les filaments simples ou ramifiés, formés de cellules articulées, qu'on trouve sur les côtés du sporange terminal d'espèces plus simples que les sphéries; tels sont ceux qu'on observe sur quelques *clinosporés sphéronémés*.

CYSTINE, s. f. [*cystina*, de *κύστις*, vessie; all. et angl. *Cystin*, esp. *cistino*]. Nom donné par Berzelius à la substance que Wollaston avait appelée *oxyde cystique*, et pour laquelle on a proposé aussi les dénominations de *néphrine*, *uronoxyde*, *oxyde calculeux* ou *vésical* et de *scorodosmine*. On l'a trouvée eonstituant des calculs vésicaux, dont un, extrait par Civiale, avait le volume d'un œuf de poule. Certains malades en rendent sous forme de graviers. On en rencontre des concrétions dans les reins; enfin l'urine en eontient parfois des quantités variables pendant longtemps, et d'une manière continue ou avec des interruptions. Elle s'associe quelquefois à d'autres principes de l'urine pour former des calculs; mais l'urée et l'acide urique sont les substances auxquelles elle se joint le plus rarement. Ce produit anormal de la sécrétion des reins est une substance blanche, insipide, inodore, insoluble dans l'eau et l'alcool, soluble dans l'ammoniaque dont elle se dépose en belles lames hexagonales, qui répand une odeur fétide, *alliacee*, toute

particulière, quand on la projette sur des charbons ardents. (C⁶H⁶⁰4S²Az.)

CYSTIPATHIE, s. f. [*cystipathia*, de *κύστις*, vessie, et *πάθος*, affection, maladie]. Maladie de la vessie considérée d'une manière générale.

CYSTIQUE, adj. *cysticus*, angl. [*cystic*, it. et esp. *cístico*]. Qui appartient à la vésicule biliaire. — *Artère cystique*, branche de l'hépatique, qui se divise elle-même en deux rameaux. — *Bile cystique*, celle qui a séjourné dans la vésicule. — *Conduit cystique*. Canal qui s'étend du col de cette vésicule à la partie supérieure du canal cholédoque, qu'il eoncourt à former en se réunissant à l'hépatique; il donne passage tour à tour à la bile qui reflue dans la vésicule, et à celle qui coule de la vésicule dans le duodénum. — *Veines cystiques*. Elles sont au nombre de deux, et se jettent dans la veine porte abdominale. — *Vers cystiques*. V. CESTOÏDE.

CYSTIRRHAGIE, s. f. [*cystirrhagia*, de *κύστις*, vessie, et *ῥήγναι*, je romps]. Hémorrhagie de la vessie.

CYSTIRRHÉE, s. f. [*cystirrhœa*, de *κύστις*, vessie, et *ῥέειν*, couler]. Catarrhe vésical.

CYSTITE, s. f. [*cystitis*, de *κύστις*, vessie; all. *Blasenentzündung*, angl. *cystitis*, it. *cistite*, *cistitide*, esp. *cistitis*]. Inflammation de la vessie. On a voulu restreindre ce nom à l'inflammation aiguë qui affecte toute l'épaisseur des parois de la vessie, et réserver celui de *catarrhe vésical aigu* pour la phlegmasie bornée de la membrane muqueuse. Cette distinction ne peut être faite au lit du malade. — Le *catarrhe aigu*, celui qui résulte de causes accidentelles, comme un refroidissement brusque, un excès de boissons alcooliques, le cathétérisme mal exécuté, les manœuvres de la lithotritie et de la cystotomie, est généralement moins grave que celui qui tient à une exaspération du catarrhe chronique, et qui, par conséquent, se rattache aux mêmes causes que ce dernier. Les symptômes les plus saillants sont des besoins d'uriner fréquents et irrésistibles, des douleurs cuisantes pendant la sortie de l'urine, le ténesme, des épreintes, l'hypogastre douloureux à la pression, la fièvre, la soif, l'agitation, l'insomnie, des hoquets, des vomissements; si l'urine eontient des mucosités, elles sont peu abondantes, peu consistantes, peu épaisses, souvent rougeâtres. Le traitement consiste à employer les anti-phlogistiques, à écarte les causes qui peuvent exister, et surtout à prévenir le séjour de l'urine dans la vessie. Si, au début, on parvient à placer aisément une sonde, et que le malade en soit peu incommodé, les accidents pourront être fort légers, et la plupart de ceux qu'on attribue à la cystite manquer. — Le *catarrhe chronique* est un des états morbides les plus communs, dont le principal caractère, aux yeux du vulgaire, consiste dans les dépôts dont l'urine est chargée, et les sensations particulières que détermine la sortie du liquide: cependant ce n'est pas d'ordinaire une maladie essentielle, étant l'effet eonsécutif d'un grand nombre d'états morbides de l'appareil urinaire et des tissus voisins, des affections de la prostate et du col vésical, des rétrécissements de l'urètre, des calculs urinaires, des tumeurs fongueuses et autres de la vessie, du défaut ou de l'excès de force des contractions de ce viscère. L'histoire du catarrhe vésical chronique ne saurait être même ébauchée ici: Civiale l'a traitée d'une manière aussi eomplète que le permet l'état actuel de nos eonnaissances. Tout ce que nous devons dire, c'est que le point capital est de veiller à ce que l'urine ne s'amasse

point dans la vessie, à débarrasser celle-ci par l'usage de la sonde, et, au besoin, à recourir aux injections d'eau tiède ou froide pour délayer et entraîner les dépôts muqueux, puriformes ou purulents. Il va sans dire, d'ailleurs, qu'on doit en même temps combattre la cause organique ou matérielle, si elle est attaquant par les moyens dont l'art dispose.

CYSTITOME, s. m. [*cystitonus*, de *κύστις*, vessie ou capsule, et *τομή*, section; angl. *cystitom*, it. et esp. *cistitomo*]. Nom donné à divers instruments employés, les uns dans l'opération de la cataracte, pour diviser la partie antérieure de la capsule du cristallin, comme le cystitome de Lafaye; les autres dans celle de la taille, pour inciser le périnée et pénétrer jusque dans la vessie, comme le cystitome de Lecat. Les premiers sont plus généralement appelés *kystitomes*, et les seconds *cystotomes*. V. ces mots.

CYSTOCÈLE, s. f. [*cystocele*, de *κύστις*, vessie, et *κῆλη*, hernie; all. *Blasenbruch*, angl. *cystocele*, it. et esp. *cistocèle*]. Hernie de la vessie. La vessie, sinon en totalité, du moins en partie, peut s'échapper par l'anneau inguinal ou par l'arcade crurale, tant chez l'homme que chez la femme. C'est la *cystocèle inguinale*, ou *cysto-bubonocèle*, dans le premier cas, et la *cystocèle crurale*, ou *cysto-mérocèle*, dans le second. Si la vessie est accompagnée d'une anse d'intestin, ou d'une portion d'épiploon, ou des deux en même temps, il y a *cysto-entéroécèle*, *cysto-épiplocèle*, ou *cysto-entéro-épiplocèle*. L'organe peut aussi faire hernie du côté du périnée, ce qui constitue la *cystocèle périméale*, dont Pipelet a rapporté un exemple chez l'homme, mais qui est plus commune chez la femme. Enfin il arrive quelquefois, chez cette dernière, que la vessie fait hernie dans le vagin (*cystocèle vaginale*), et que même alors elle renferme des calculs, comme dans un cas rapporté par Ruysch.

CYSTODACRYSIE, CYSTODACRYECTASIE. Tumeur lacrymale. (Piorry.)

CYSTODYNIE, s. f. [*cystodynia*, de *κύστις*, vessie, et *ἰδύνη*, douleur; all. *Blasenschmerz*, it. et esp. *cistodinia*]. Douleur rhumatismale qui a son siège dans la tunique musculaire de la vessie urinaire. Selon d'autres auteurs, ce mot est synonyme de *cystalgie*.

CYSTOHÉMIE, s. f. [*cystohæmia*, de *κύστις*, vessie, et *αἷμα*, sang]. Congestion du sang à la vessie.

CYSTOÏDE, adj. [*cystoides*, de *κύστις*, vessie, et *εἶδος*, forme; esp. *cistoides*]. Rudolphi a réuni sous ce nom les vers appelés actuellement *cestoïdes* (V. ce mot). Ce terme a aussi été employé pour désigner les tumeurs (fibreuse et hypertrophies glandulaires, etc.) parsemées d'un grand nombre de kystes.

CYSTOLITHIQUE, adj. [*cystolithicus*, de *κύστις*, vessie, et *λίθος*, pierre; it. et esp. *cistolítico*]. Qui a rapport aux calculs vésicaux.

CYSTOPLASTIE, s. f. [de *κύστις*, vessie, et *πλάσσειν*, former; angl. *cystoplasty*]. Réparation de la fistule vésico-vaginale en en rafraîchissant les bords, disséquant un lambeau de la lèvres externe et l'unissant par suture aux bords.

CYSTOPLÉGIE, s. f. [*cystoplegia*, *cystoplexis*, de *κύστις*, vessie, et *πληγή* ou *πῆξις*, coup violent; it. et esp. *cistoplegia*]. Paralyse de la vessie.

CYSTOPTOSE, s. f. [*cystoptosis*, de *κύστις*, vessie, et *πτώσις*, chute; angl. *cystoptosis*, it. *cistoptosi*, esp. *cistoptosis*]. Nom donné par Vogel à un relâchement de la membrane interne de la vessie, qui occasionne le prolapsus de cette membrane à travers le col de

l'organe. On rencontre quelquefois la cystoptose chez les femmes; dans certains cas, la tumeur est formée par le sommet de la vessie ou par l'un des points de la face interne du viscère.

CYSTOPYIQUE, adj. [*cystopyicus*, de *κύστις*, vessie, et *πύον*, pus; it. et esp. *cistopyico*]. Qui tient à la suppuration de la vessie.

CYSTOSARCOME, s. m. *cystosarcoma*, de *κύστις*, vessie, et *σάρξ*, chair]. Nom donné par Müller à des tumeurs constituées en grande partie par une masse plus ou moins ferme, fibreuse et riche en vaisseaux, au milieu de laquelle on rencontre des vésicules isolées.

CYSTOSPASTIQUE, adj. [*cystospasticus*, de *κύστις*, vessie, et *σπάζω*, je resserre; angl. *cystospastic*, it. *cistospatico*, esp. *cistoespastico*]. Qui tient au spasme de la vessie.

CYSTOSPERMITE. Inflammation des vésicules spermatiques. (Piorry.)

CYSTOTHROMBOÏDE, adj. [*cystothromboides*, de *κύστις*, vessie, et *θρόμβος*, grumeau, caillot; it. *cistotromboïde*]. Qui dépend de caillots de sang retenus dans la vessie.

CYSTOTOME, s. m. [*cystotomus*, angl. *kystotom*, it. et esp. *cistotomo*]. Nom générique d'un assez grand nombre d'instruments usités dans l'opération de la taille, pour inciser la vessie. — Le *cystotome* avec lequel les Colots pratiquaient l'opération de la taille par le grand appareil, pendant les XVI^e et XVII^e siècles, était une sorte de lancette allongée et fixée sur sa échasse. Thomas (en 1727) employait pour l'appareil latéral un *cystotome caché*, qui était droit, long de 16 à 21 centim. du côté de la lame, et garni à l'extrémité de sa gaine d'une pointe d'acier aplatie, aiguë et tran-

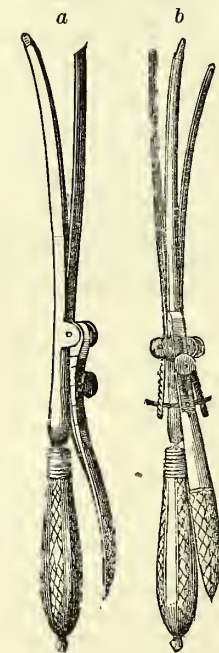


Fig. 123.

chante. — Le *cystotome de frère Côme* ou *caché* (Fig. 123, a), pour la cystotomie latéralisée, était imité du bistouri de Bienaise. Son manche, long de 13 1/2 centimètres, était taillé à pans irrégulièrement éloignés de son axe, et tournait sur un pivot central. Il était surmonté en avant par une gaine longue d'environ 19 centimètres, légèrement concave sur un de ses bords, convexe sur l'autre, et terminée à son extrémité libre par une languette mousse et aplatie. Entre la gaine et le manche s'élevait une noix pour l'articulation de la lame. Celle-ci, aussi longue que la gaine destinée à la loger, était mince, étroite, légèrement convexe sur son tranchant, et coupée à angle droit à son extrémité libre, qui devait être émoussée. Par sa base, elle se continuait avec un prolongement aplati et solide qui servait de bascule; l'union de la bascule avec la partie tranchante était large et placée dans la noix, où un clou à vis la retenait. Un ressort, étendu entre le manche et la bascule,

maintenait celle-ci relevée et l'instrument fermé, jusqu'à ce qu'une pression plus forte vint abaisser la bascule et faire par conséquent sortir la lame de sa gaine. Selon qu'on plaçait sous la baseule une partie du manche plus ou moins élevée, elle s'abaissait proportionnellement, et le degré d'écartement de la lame variait. Ces degrés d'écartement étaient représentés par les n^{os} 5, 7, 9, 11, 13, 15, qui indiquaient le nombre de lignes dont la lame s'éloignait de sa gaine vers le tiers supérieur de son extrémité libre. Au manche à facettes et mobile sur son axe on a ensuite substitué un manche fixe et à pans réguliers; mais on a placé sur la baseule un curseur qui, selon qu'on l'éloigne ou qu'on le rapproche de l'articulation de la lame, touche plus tôt ou plus tard la surface correspondante du manche, et règle ainsi le degré d'ouverture de l'instrument. Des lignes numérotées indiquent encore, selon ce système, bien préférable à l'ancien, le degré d'écartement de la lame produit par chaque point sur lequel on arrête le curseur: les n^{os} 5 et 9 conviennent pour les enfants et les adolescents; les n^{os} 11, 13, et surtout 15, pour les adultes, et pour les cas de calculs très volumineux. Après avoir incisé les parties extérieures et la partie membraneuse de l'urèthre, l'opérateur substitue au bistouri le cystotome fermé, mais apprêté pour s'ouvrir au degré convenable, suivant l'âge et la stature du sujet, et, guidant avec l'ongle de son doigt indicateur gauche la languette qui termine la gaine de l'instrument, il le fait pénétrer jusqu'à la rainure du cathéter introduit dans la vessie par l'urèthre; puis, inclinant la lame en bas et en dehors, il saisit le cystotome de la main gauche, près de la noix qui unit la baseule au manche, il prend de la main droite le manche lui-même; puis, pressant avec cette main sur la bascule, il fait écarter la lame, et retire de la plaie l'instrument ainsi ouvert, de manière qu'il incise les parties de dedans en dehors. — Le cystotome de Lecat, celui de Pouteau, de Nannoni, etc., sont tout à fait inusités et à peine connus aujourd'hui. — Le *cystotome double*, imaginé par Dupuytren pour la cystotomie bilatéralisée, est construit comme celui de frère Côme, si ce n'est que ses deux lames présentent une courbure longitudinale prononcée, et qu'en s'écartant, elles dérivent une courbure latérale, de sorte que l'instrument ouvert offre une face concave en tous sens, et une autre face convexe en tous sens aussi, résultat naturel de la rencontre des deux courbes formant une croix. Civiale a proposé de le remplacer par un autre cystotome à lames droites, dont la gaine se termine par une crête dirigée obliquement en haut, et servant à guider l'instrument dans la rainure du cathéter, les lames s'abaissant également à mesure qu'elles s'ouvrent: on retire l'instrument sans le retourner, et l'on tire horizontalement à soi, procédé plus simple, plus sûr et plus prompt (Fig. 123, b).

CYSTOTOMIE, s. f. [*cystotomia*, all. *Steinschnitt*, angl. *cystotomia*, it. et esp. *cistotomia*]. Opération appelée aussi *lithotomie* ou *taille*, dont le but est de se frayer une route à travers les tissus pour arriver jusqu'à la vessie, afin d'en extraire les calculs ou autres corps étrangers qui peuvent s'y trouver contenus. On arrive à la vessie par l'*hypogastre*, par le *périnée* ou par la face postérieure du visère, ce qui fait qu'on distingue la cystotomie en *hypogastrique* ou *sous-pubienne*, *périnéale* ou *sous-pubienne*, et *recto-vésicale* ou *vagino-vésicale*. — *Cystotomie hypogastrique*.

Imaginée par Franco vers le milieu du xvi^e siècle, préconisée ensuite par Rousset, mise en pratique longtemps après par Douglas, Middleton, Cheselden et Morand, enfin bientôt abandonnée, cette opération a été remise en honneur par les modernes. On la pratique aujourd'hui de la manière suivante. L'hypogastre étant rasé, on introduit dans la vessie une sonde ordinaire, au moyen de laquelle on injecte lentement de l'eau tiède; dès que le malade ressent un pressant besoin d'uriner, on retire l'instrument, et on le remplace par une *sonde à dard* (V. ce mot), dont, après avoir fait correspondre l'extrémité vésicale à la partie inférieure du bas-ventre, on confie le pavillon à un aide placé entre les jambes du malade. On pratique alors aux téguments abdominaux une incision qui commence à 5 1/2 ou 8 centimètres du pubis, se termine vers le milieu de cette éminence, et divise la peau, ainsi que le tissu adipeux; puis, avec la pointe du bistouri, on perce l'aponévrose abdominale à l'angle inférieur de la plaie, et l'on glisse dans cette ouverture l'aponévrotome, avec lequel on fend la membrane dans l'étendue de 30 à 50 millimètres. On saisit le pavillon de la sonde, pour faire saillir l'extrémité vésicale et la rapprocher du pubis; on embrasse cette extrémité avec le pouce et l'indicateur gauches, et l'on fait pousser par l'aide le dard, qui perce la vessie et passe entre les doigts; on glisse le long de la rainure de ce dard un bistouri droit, avec lequel on divise la face antérieure de la vessie jusques auprès du pubis; on introduit dans l'angle supérieur de la plaie le doigt indicateur droit, courbé en crochet; on fait rentrer le dard dans sa gaine et retirer la sonde; on substitue au doigt le *gorgeret suspenseur* (V. ce mot), que l'on confie à un autre aide; libre alors de ses deux mains, on introduit, le long de la gouttière du gorgeret, des tenettes avec lesquelles on charge la pierre, qu'on extrait avec lenteur et sans brusquerie. Les avantages de cette méthode sont de ne pas exiger qu'on attache le malade, de permettre qu'on soit toujours guidé par le toucher et la vue, de procurer une ouverture plus large à travers des tissus plus dilatables, où les anomalies dans la distribution des artères sont plus rares; enfin, d'offrir la facilité de diriger les tenettes avec les doigts. Mais elle a l'inconvénient d'être moins prompte, quoique plus facile et plus sûre, et d'exposer à la lésion du péritoine. Ce qui a surtout contribué à la décrier avant l'invention de la lithotritie, c'est la gravité des cas dans lesquels seuls on y avait recours, circonstance qui n'a plus lieu aujourd'hui. — *Cystotomie périnéale*. Elle peut être pratiquée sur la ligne médiane ou sur les côtés de cette ligne. A la seconde manière se rapportent la *méthode latérale* et la *méthode latéralisée*; à la première, le *grand appareil*, le *petit appareil* et la *méthode bilatérale*. 1^o La *méthode latérale*, inventée en France, vers l'an 1727, par Foubert et Thomas, consistait à laisser intacts, sur la ligne médiane, l'urèthre, la prostate et le col de la vessie, et à diviser la partie gauche de la face inférieure du corps de cet organe, le long du bord périnéal des branches de l'ischion et du pubis correspondants. Le corps carverneux gauche risquait d'être souvent entamé, on était exposé à manquer la vessie; la plaie était étroite, non dilatée; les infiltrations urineuses dans le bassin devaient être fréquentes, et l'extraction d'un calcul, même médiocre, devait présenter d'insurmontables difficultés. Cette méthode est abandonnée depuis longtemps. 2^o La *méthode latéralisée*, due à Jacques de

Beaulieu, a été soumise à des règles fixes par Cheselden et frère Côme. Elle exige que le malade soit couché sur une table, les membres inférieurs écartés, les jambes fortement ployées sur les cuisses, et celles-ci sur le ventre, les pieds attachés avec les mains, la tête et les épaules soulevées, le reste du corps sur un plan horizontal. Le périnée rasé, on introduit dans la vessie un cathéter, dont la tige doit être verticale et la plaque légèrement inclinée vers l'aîne droite. Avec un bistouri droit, tenu de la main droite comme une plume

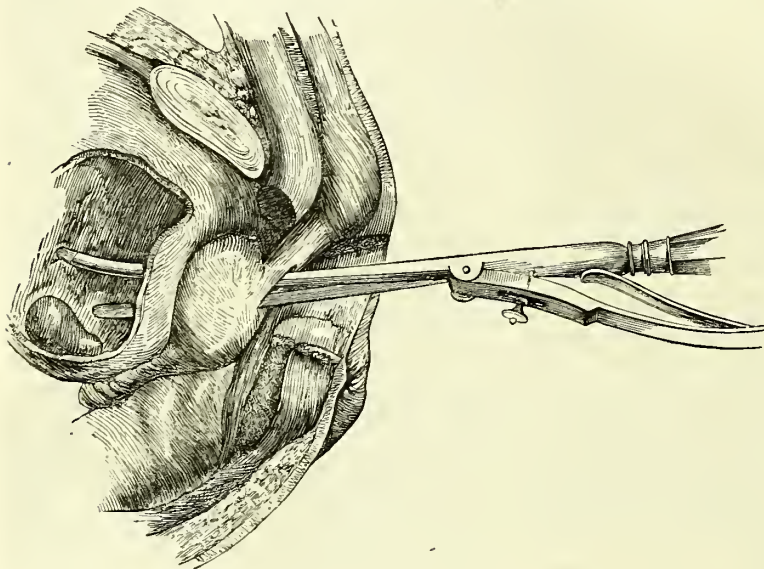


Fig. 121.

à écrire, pendant que de la main gauche on tend les téguments, on fait d'un seul trait aux téguments une incision qui commence sur le raphé à 18 ou 23 millim. au-devant de l'anus, et qu'on prolonge jusqu'au milieu de l'espace compris entre l'ouverture anale et la tubérosité de l'ischion gauche. Un second trait, de moitié plus court, divise l'aponévrose superficielle du périnée, l'entrecroisement des muscles bulbo-caverneux, sphincter externe et transverse, et l'aponévrose moyenne du périnée, jusqu'à l'urèthre, à une petite distance du prolongement bulbair. La pointe du bistouri, conduite par le bord externe du doigt indicateur gauche préalablement enfoncé dans la plaie jusqu'au cathéter, se place dans la rainure de l'instrument; on divise l'urèthre, en donnant à l'incision une étendue de 9 à 11 millimètres, et ayant soin que la pointe de l'instrument avance directement vers le col de la vessie, sans trop approcher de l'urèthre; on fend la partie membraneuse du canal en procédant de bas en haut et d'avant en arrière. La section étant terminée, l'index gauche, toujours placé dans l'angle supérieur de la plaie, appuie sur la rainure du cathéter, dans laquelle l'ongle et une partie de la pulpe du doigt se logent et servent de guide pour y insinuer l'instrument avec lequel on se propose de fendre le col de la vessie. Parmi les nombreux instruments qui ont été proposés à cet effet, on préfère, en France, le *cystotome caché* (V. ce mot). A la faveur de la rainure du cathéter, on l'introduit dans l'intérieur de la vessie: pour cela, après s'être assuré que la languette est engagée dans la rainure, on retire

le doigt de la plaie, on saisit la plaque du cathéter, et on l'abaisse de manière à en relever l'extrémité cannelée; dès qu'elle est horizontale, à partir du point sur lequel appuie la pointe du cystotome, on pousse ce dernier, qui glisse dans la cannelure, ou plutôt les deux instruments entrent ensemble dans la vessie. Quand on est arrivé dans celle-ci, on relève le cathéter, on place le cystotome de façon que sa lame soit parallèle à la plaie des téguments; on applique le pouce et l'index gauches au point d'union de la bascule au manche, on pose la main droite sur le manche, on appuie sur la bascule, préalablement disposée de manière que l'incision ait justement l'étendue voulue, et l'on tire horizontalement à soi. La Figure 124 représente une dissection du périnée, qui montre dépouillées la portion membraneuse de l'urèthre et la prostate; elle fait comprendre le temps de l'opération qui consiste à diviser la glande avec le *lithotome* ou *cystotome caché*. Une ouverture est faite à la vessie pour montrer la position de l'instrument dans cette cavité et celle du calcul. L'incision faite, on introduit dans la plaie, d'abord le doigt, pour reconnaître la disposition

des parties, puis un gorgéret mousse et des tenettes; on retire le gorgéret, on ouvre les tenettes; on cherche la pierre, on la charge, et on l'extrait après s'être assuré, par un mouvement de rotation, que les parois vésicales n'ont pas été pincées. 3° Le *petit appareil*, ou *méthode de Celse*, est ainsi appelé à cause du petit nombre d'instruments qu'il nécessite. On introduit dans l'anus les doigts indicateurs et médians gauches, on les enfonce le plus possible dans le rectum, et, combinant la pression au-dessus du pubis et les recherches par l'intestin, on amène avec les deux doigts la pierre vers le col de la vessie, en la pressant avec assez de force pour qu'elle fasse une saillie apparente sur le côté gauche du raphé. On pratique alors au périnée, sur la pierre elle-même, une incision en forme de croissant, et l'on extrait le corps étranger, soit en le poussant avec les doigts introduits dans le rectum, soit en glissant derrière lui une curette. Ce procédé n'est applicable qu'à un très petit nombre de cas. 4° Le *grand appareil*, imaginé en 1520 par Jean de Romani, doit son nom au grand nombre d'instruments employés pour le mettre en pratique. L'opérateur divisait, le long du côté gauche du raphé, depuis le scrotum jusque près de l'anus, les téguments, le tissu cellulaire, l'aponévrose périnéale inférieure, la partie postérieure de la région spongieuse, le bulbe et un peu la portion membraneuse de l'urèthre. Un cathéter, introduit préalablement dans le canal, étant alors à découvert, sa cannelure servait à guider le conducteur mâle, sur lequel on glissait en-

suite le conducteur femelle. En écartant l'un de l'autre ces conducteurs, on dilatait, ou plutôt on déchirait la portion membraneuse de l'urèthre, la prostate et le col de la vessie ; un gorgeret mousse, introduit par cette voie, servait ensuite de guide aux tenettes. Malgré les modifications importantes faites à ce procédé par divers lithotomistes pour éviter les dilacérations, presque toujours suivies de violentes inflammations, d'incontinence d'urine, de fistules urinaires, ils ne purent parer à ces inconvénients, et la taille par le grand appareil n'est plus pratiquée aujourd'hui. 5° La *taille bilatérale*, imaginée par Dupuytren, consiste à faire au périnée une incision demi-circulaire qui, commençant à droite entre l'anus et l'ischion, se termine à gauche au point correspondant, en passant à 11 millim. en avant de l'anus, à la partie antérieure duquel elle est concentrique. Le tissu cellulaire, l'aponévrose périnéale, etc., sont ainsi successivement divisés, jusqu'à ce que l'instrument arrive au cathéter et à l'urèthre. La paroi inférieure du canal est ensuite incisée longitudinalement entre le bulbe et le rectum, dans l'étendue de 9 à 11 millimètres, et l'ongle du doigt indicateur gauche conduit le cystotome jusqu'à la rainure du cathéter. On retire celui-ci ; on retourne le cystotome de manière que sa concavité, de supérieure qu'elle était, devienne inférieure, et, pressant de la main droite sur l'une ou l'autre bascule, on retire l'instrument en inclinant graduellement le manche jusqu'à ce que les lames soient sorties. A l'article CYSTOTOME, on a vu comment l'instrument de Civiale doit être retiré. L'opération se termine comme après la taille latéralisée. — *Cystotomie recto-vésicale*. Sanson avait pensé que l'on éviterait les dangers des diverses méthodes cystotomiques, en attaquant la vessie sur la ligne médiane par une incision qui, après avoir fendu le sphincter externe de l'anus, pénétrerait dans le viscère, soit par son col en divisant la prostate, soit par son bas-fond, entre le bord postérieur de cette glande et le repli recto-vésical du péritoine. De là deux procédés distincts, qui ont été mis plusieurs fois en pratique, mais qui comptent peu de partisans aujourd'hui. — *Cystotomie vagino-vésicale*. Pour la pratiquer, on introduit par l'urèthre, dans la vessie, un cathéter avec lequel on presse le bas-fond de cet organe, et on le porte vers le vagin ; on introduit ensuite dans le vagin un gorgeret de bois, avec lequel on déprime et repousse la partie postérieure de l'orifice vaginal. La cloison vagino-vésicale est alors parfaitement à découvert, et il devient facile, après avoir reconnu la rainure du cathéter, de diriger sur elle la pointe d'un bistouri droit, et d'inciser les membranes adossées des deux organes, en commençant en arrière du col, et prolongeant la section le long du bas-fond de la vessie.

CYSTURASIE, CYSTURECTASIE. Dilatation de la vessie. (Piorry.)

CYSTUREMPHRAXIE. Obstruction de la vessie. (Piorry.)

CYSTURITE. Inflammation de la vessie. (Piorry.)

CYSTUROSTÉNIE, CYSTUROSTÉNOSE. Rétrécissement de la vessie. (Piorry.)

CYSTUROTOPIE PÉRIDIDYMIQUE. Hernie inguinale de la vessie. (Piorry.)

CYTINACÉES ou **CYTINÉES**, s. f. pl. [*cytimeæ*]. Famille de plantes tirant son nom du genre *Cytinus*, et différant des aristolochiées, auxquelles on l'avait réunie, par ses graines attachées à des trophospermes pariétaux, ses fleurs unisexuées, et le nombre quaternaire ou quinaire des diverses parties de la fleur.

CYTISINE, s. f. [all. *Cytisin*, *Bohnenbaumblätter*, angl. *cytisine*, it. et esp. *citisinga*]. Substance incristallisable, d'un jaune brunâtre, amère, nauséabonde, très soluble dans l'eau et l'alcool aqueux, existant dans les graines du *Cytisus laburnum* et de l'*Arnica montana*. Elle a de l'analogie avec l'émétine : à la dose de 10 à 15 centigrammes, elle fait vomir et purge ; à dose plus forte, elle causerait des accidents.

CYTOBLASTE, et non **CYSTOBLASTE**, s. m. [de *κύτος*, cavité, et *βλαστὴς*, bourgeon, rejeton ; angl. *cytoblast*]. Nom donné autrefois au *noyau* (*V.* ce mot), lorsqu'on croyait que toute cellule commençait par l'état de nucléole, d'où dérivait le noyau, qui lui-même aurait servi de germe à la cellule. Ce mot n'est plus guère employé depuis qu'on sait que cellule et noyau naissent simultanément, et que, lorsque le noyau naît seul, il reste tel sans être le germe d'une cellule (*V.* APPPOSITION, CELLULE, GÉNÉRATION). Si quelquefois autour de lui naît une masse ou corps de cellule, il n'est pas le point de départ de celle-ci. *V.* ÉPITHÉLIUM et GLANDULAIRE.

CYTOBLASTÈME, s. m. [*κύτος*, cavité, et *βλαστῆμα*, bourgeon, production]. Matière amorphe liquide ou demi-liquide où se développent des éléments anatomiques. On lui préfère actuellement le terme *blastème* (*V.* ce mot), depuis qu'on sait que, chez l'adulte et même chez le *fœtus*, dans des liquides exsudés naissent des éléments ayant forme de fibres, etc., sans qu'ils passent préalablement par l'état de cellule.

CYTOBLASTION, s. m. [*κύτος*, cellule, masse, corps, et *βλαστῆλον*, bourgeon, production]. Espèce d'éléments anatomiques offrant deux variétés coexistantes, caractérisées : l'une par sa forme de noyaux libres, sphériques, rarement un peu ovoïdes (0^{mm},005 à 0^{mm},006, rarement plus ; quelquefois 0^{mm},004), à fines granulations de teinte obscure à l'intérieur, mais sans nucléole proprement dit ; l'autre variété, toujours bien moins abondante, offre la forme de cellule sphérique, nullement ou peu granuleuse, entourant de près un noyau semblable aux noyaux libres. Ces éléments se trouvent en très petite quantité dans l'épaisseur du tissu du derme cutané, de celui des muqueuses et des séreuses, dans le parenchyme pulmonaire. A l'état morbide, on le trouve constamment dans les productions suivantes : fongosités ou tissu vasculaire des plaques muqueuses syphilitiques en quantité variable, des condylomes, des chancres indurés ou non ; dans les tumeurs gommeuses syphilitiques, dans quelques cancers, dans beaucoup de tumeurs fibro-plastiques, de tumeurs épithéliales ; dans les plaques ou granulations grises ou jaunâtres de la pie-mère enflammée ; dans les granulations grises isolées ou confluentes, dites granulations grises tuberculeuses du poulmon, se rencontrant souvent dans l'affection dite *phthisie aiguë*, (on les a, dans ce cas, certainement pris pour des corpuscules du tubercule, bien que l'acide les rende foncés, tandis qu'il pâlit le tubercule) ; dans les granulations grises ou jaunâtres du rein de certaines formes de néphrite ; dans les productions demi-blanches ou fongueuses autour des *tumeurs blanches* ; dans les végétations, polypiformes ou non, des muqueuses, de celles de la vessie entre autres. On les trouve enfin en quantité considérable dans la substance molle, pulpeuse, grisâtre, des *chalaçons* (*V.* ce mot), qu'ils constituent presque en totalité, ainsi que dans les parois des kystes de la conjonctive. Leur forme, leur petit volume, leurs bords foncés, l'action de

l'acide acétique, les distinguent des éléments fibro-plastiques qu'ils accompagnent assez souvent d'une part, et des corpuscules du tubercule qu'ils n'accompagnent que fort rarement dans les petits tubercules déjà jaunâtres du poumon.

CYTOGÉNÉTIQUE, adj. Qui a rapport à la naissance des cellules.

CYTOÏDE, adj. Henle a donné le nom de *globules*, ou *corpuscules cytoïdes*, aux globules de pus.

D

DACRYADÉNITE, s. f. [*dacryadenitis*, de δάκρυ, larme, et ἀδέν, glande]. Inflammation de la glande lacrymale.

DACRYOÏDE, adj. [*dacryoides*, de δάκρυ, larme, et εἶδος, ressemblance]. Qui ressemble à une larme. Se dit, en botanique, d'une graine arrondie, oblongue, et légèrement pointue à l'une de ses extrémités.

DACRYOLINE, s. f. [de δάκρυ, larme]. Substance organique des larmes qui ne se coagule ni par les acides, ni par la chaleur, mais qui, par l'évaporation lente à l'air libre, se convertit, comme le mucus nasal, en une substance jaune et insoluble. Huensfeld l'appelle *lacrymine* ou *thruvine*, du mot allemand *Thraene*, larmes. Jacquin l'appelle *gluten*, Fourcroy et Vauquelin la nomment *mucus*.

DACRYOLITHE, s. m. [de δάκρυον, larme, et λίθος, pierre]. Calcul lacrymal.

DACRYOME, s. m. [*dacryoma*, de δακρυόω, je pleure]. Nom donné par Vogel à l'écoulement de larmes causé par l'oblitération des points lacrymaux.

DACRYOPÉE, adj. [*dacryopteus*, de δάκρυ, larme, et ποιέω, faire]. Qui détermine le larmolement.

DACTYLÉ, ÉE, adj. [*dactylosus*, de δάκτυλος, doigt]. Se dit d'un corps de forme oblongue, à peu près cylindrique, ou qui ressemble un peu à un doigt.

DACTYLION, s. m. [*dactylum*, de δακτύλιος, anneau]. Nom donné par Vogel à la réunion de plusieurs doigts entre eux.

DACTYLITE, s. f. [*dactylis*, de δάκτυλος, doigt]. Inflammation des doigts ou d'un doigt, panaris.

DACTYLOPTÈRE, s. m. Nom de genre des poissons acanthoptérygiens, voisins des rougets, et appelés *poissons volants*, par suite du grand développement de leurs nageoires antérieures membraneuses, qui leur permettent de se soutenir quelque temps hors de l'eau.

DADYLE, s. m. [angl. *dadyl*, esp. *dadilo*]. Synonyme de *camphogène*. V. ce mot.

DAGUE, s. f. [all. *Spieß*]. Bois du cerf après la première année, quand il commence à se former, et qu'il n'a qu'une simple tige, sans aucune branche.

DAGUERÉOTYPE, s. m. V. PHOTOGRAPHIE.

DAILLIA, s. m. Plante synanthérée corymbifère de la tribu des astéroïdées (*Dahlia variabilis*, L.), recherchée seulement comme plante d'ornement.

DAHLINE, s. f. [angl. *dalhin*, it. *dalina*]. Substance amylicée que Payen a extraite des tubercules du dahlia, et qui ne diffère pas de l'*inuline*.

DALBERGIÈS, s. f. pl. Nom d'une subdivision des légumineuses papilionacées.

DALLÉOCHINE, s. f. Produit de décomposition de la chinine par le chlore découvert par Brandes; poudre verte, granuleuse, soluble dans l'alcool, non dans

l'éther. Elle est sans odeur, amère comme la quinine. (C¹⁵H¹⁰⁰°Az.)

DALTONISME, s. m. Vice de la vue qui empêche de distinguer les couleurs. V. DYSCHROMATOPSIE.

DALUYS. Province de Nice (États sardes). Source sulfureuse froide.

DAMAN, s. m. Nom de genre de pachyderme dont une espèce (*Hyrax capensis*, Buffon), appelée aussi *blaureau des rochers* et *marmotte du Cap*, est rangée quelquefois, à tort, parmi les rongeurs, dont il a un peu l'aspect extérieur. L'*hyraceum*, ou pissat de blaureau, serait l'urine de ces animaux desséchée dans les creux des rochers, où ils ont l'habitude de pisser toujours au même endroit. Cette matière brune, dure, pesante, se ramollit entre les doigts, a une odeur analogue à celle du castoréum; elle est amère et astringente. Elle a été employée en médecine comme ce dernier corps. Les Hollandais l'appellent *pissat de blaureau*.

DAMMAR ou **DAMMARA**, s. m. Résine connue sous le nom de *résine kauri*, *kouri* ou *cowdie du pin*, d'une couleur ambrée, en morceaux de la grosseur du poing, facilement fusibles. Appelée *acide dammarique*, elle est, suivant R.-D. Thomson, composée de deux résines: l'une acide, qu'il appelle *acide dammarique*; l'autre blanche, qu'il appelle *dammarane*. Le mélange de ces deux résines (ou la résine brute), soumis à la distillation sèche, donne naissance à de l'eau et à une huile jaune d'ambre que Thomson nomme *dammarol*; distillé avec six fois son poids de chaux vive, ce mélange se convertit en une huile d'un jaune ambré que Thomson appelle *dammaron*. Elle vient de la Malaisie, fournie par les *Dammara orientalis*, *australis*, etc., de la famille des conifères.

DAMMARINE, s. f. Résine particulière extraite de la résine dammar ou dammara par Brandes et Lecanu.

DANEVERT (Suède). Sources contenant de l'acide carbonique, du carbonate et du sulfate de fer, des sulfates de soude et de chaux, et du muriate de soude.

DANSE DE SAINT-GUY. V. CHORÉE.

DAPHNÉINE ou **DAPHNINE**, s. f. [angl. *daphnine*, it. et esp. *dafnina*]. Nom donné par Thomson à un principe particulier, cristallisable, blanc, amer, fusible, soluble dans l'eau, azoté, ni acide, ni alcalin, que Vauquelin a trouvé dans l'écorce du *Daphne alpina*.

DARD, s. m. [spicula, all. *Stachel*, angl. *sting*, it. *dardo*]. Partie essentielle de l'aiguillon des insectes hyménoptères, composée de deux stylets cannelés qui, par leur adossement, forment un canal servant d'issue au venin.

DARTOS, s. m. [*dartos*, δαρτός, de δέρω, j'écorche; angl. *dartos*, it. *darto*, esp. *dartos*]. Enveloppe des testicules située au-dessous de la peau du scrotum, à laquelle elle adhère intimement. Le dartos est formé d'un tissu cellulaire dont les faisceaux affectent généralement une disposition longitudinale. Ce tissu a une teinte rougeâtre, due à l'abondance des vaisseaux sanguins et à de rares fibres musculaires de la vie organique accompagnant les faisceaux de fibres lamineuses. Ses contractions font plisser la peau du scrotum en travers, et la rendent plus dense, plus ferme. Autrefois on le croyait, à tort, de la nature des muscles striés.

DARTRE, s. f. [herpes, all. *Flechte*, it. *dartro*, esp. *dartros*]. Terme générique par lequel on a désigné beaucoup de maladies de la peau très différentes l'une de l'autre, que l'on considèrerait comme formant un genre de phlegmasies cutanées. Quelques auteurs en ont distingué sept espèces: 1° *dartre furfuracée*,

consistant en de légères exfoliations de l'épiderme ressemblant aux pellicules du son (V. LÉPRE et PITIRIASIS); 2° *dartre squameuse*, exfoliations de l'épiderme qui forment des écailles plus larges que dans l'espèce précédente (V. ECZÉMA, LICHEN); 3° *dartre crustacée*, croûtes jaunes, grises, blanchâtres ou verdâtres, de différentes formes (V. IMPETIGO); 4° *dartre rongeanle*, boutons pustuleux ou ulcères rongeanls qui fournissent un pus ichoreux et fétide, n'attaquant pas seulement la peau, mais corrodent aussi les muscles et les cartilages, et s'étendent quelquefois jusqu'aux os (V. LUPUS); 5° *dartre pustuleuse*, pustules plus ou moins volumineuses et remplacées par des taches rougeâtres (V. ACNÉ et SYCOSIS); 6° *dartre phlycténoïde*, phlyctènes ou vésicules produites par le soulèvement de l'épiderme, remplies par une sérosité ichoreuse, laissant, après leur dessiccation, des écailles rougeâtres analogues à celles qui suivent la terminaison de l'érysipèle (V. HERPÈS); 7° *dartre érythémoïde*, élevures rouges et enflammées produites par le gonflement du tissu cutané et se terminant par des exfoliations de l'épiderme analogues à celles de l'érythème. — Aujourd'hui le mot *dartre* est rejeté comme vague et ne s'appliquant à aucune affection déterminée.

DARTREUX, EUSE, adj. [all. *flechteuartig*, *herpetisch*, angl. *herpetic*, esp. *dartroso*]. Qui tient de la dartre. On dit, dans ce sens, *ophtalmie dartreuse*. Ce mot s'emploie aussi substantivement en parlant d'un individu affecté de dartres : un *dartreux*.

DATISCINE, s. f. Matière particulière extraite par Braconnot du *Datis a cannabina*.

DATTE, s. f. [*palmula*, *dactylus*, δάκτυλος, φλίτζ; all. *Dattel*, angl. *date*, it. *dattero*, esp. *datil*]. Fruit du dattier (*Phoenix dactylifera*, L.), arbre de la famille des palmiers, J. (diécie triandrie, L.). Les meilleures dattes viennent d'Afrique, par Tunis. Elles sont grosses comme le pouce, un peu moins longues et elliptiques; leur épiderme, mince, rouge jaunâtre, recouvre une chair solide, d'un goût vineux et sucré, dans laquelle on trouve une semence osseuse, oblongue, profondément sillonnée d'un côté et convexe de l'autre. Celles de Fez sont blanchâtres, petites, sèches, peu sucrées et peu estimées; celles de Provence sont très belles, mais elles ne se conservent pas. Les dattes contiennent une grande quantité de sucre, de fécule et de mucilage, auxquels elles doivent leurs propriétés nutritives et adoucissantes. C'est un des quatre fruits pectoraux : on les emploie en décoction, soit pure, soit coupée avec du lait; on en fait aussi une pâte analogue à celle de jujube.

DATURA, s. m. [*Datura*, L.]. Genre de plantes (pentandr. monogyn., L., solanées, J.) dont l'espèce (*Datura stramonium*, L. (pomme épineuse, *stramoine*), est narcotique et vénéneuse. V. STRAMONIUM.

DATURINE, s. f. [all. *Daturin*, angl. *daturine*, it. et esp. *daturina*]. Alcaloïde décoloré par Brandes dans les semences du *Datura stramonium*. Cette substance cristallise en prismes incolores, amers d'abord, puis très âcres, solubles dans l'alcool, un peu dans l'éther, mais à peine dans l'eau; elle dilate la pupille, comme l'atropine, avec laquelle elle a beaucoup d'analogie, si même elle n'est pas complètement identique, et elle forme avec certains acides des sels bien cristallisés. Elle est très vénéneuse. Lindbergson la regarde comme de la potasse mêlée avec une substance narcotique. On ne connaît pas sa formule. Celle de l'atropine est C³⁴H²³AzO⁶.

DAUCIFORME, adj. [*dauciformis*]. Se dit, en botanique, d'une racine qui a la forme de celle de la carotte (*Daucus carotta*, L.).

DAUCUS, s. m. Genre de plantes ombellifères, dont une espèce, le *daucus de Crète* (*Athamanta cretensis*, L.), est réputée carminative.

DAUPHIN, s. m. [*Delphinus delphis*, L.]. Cétacé carnivore, sans cæcum, à mâchoire mince prolongée en bec, à dents petites, coniques, uniformes, dont le tissu adipeux fournit une huile confondue avec les huiles de baleine. V. ACIDE DELPHINIQUE.

DAUPHINELLE, s. f. [*Delphinium*, L.]. Genre de plantes (polyandr. trigyn., L., renonculacées, J.) dont une espèce, *Delphinium staphisagria*, intéresse la médecine. V. STAPHISAIGRE.

DAVIER, s. m. [*denticeps*, *denticulum*, *dentalis forfex*, all. *Zahnzange*]. Espèce de pinces très fortes, droites ou recourbées, à serres courtes et garnies de dentelures, à branches solides et allongées, dont on fait souvent usage pour extraire les dents qui n'ont qu'une racine (incisives, canines, petites molaires) (Fig. 125). Les daviers présentent l'avantage de ne pas prendre de point d'appui sur les dents voisines ni sur l'os maxillaire : on saisit la dent d'avant en arrière, le plus près possible de la racine, et on la tire dans le sens de son axe, en l'ébranlant et facilitant sa sortie par de légers mouvements de rotation. Les daviers droits, à serres presque parallèles, sont préférables à ceux qui ont les mors recourbés l'un vers l'autre; ils saisissent la dent par une surface plus étendue, et risquent moins de la couper. — Vétérinaire : *Davier à bascule de Plasse*, fortes tenailles pour pratiquer l'avulsion des dents molaires du cheval.

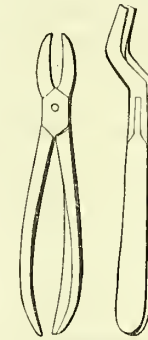


Fig. 125.

DAX. Ville à neuf lieues de Bayonne, qui possède des eaux minérales si peu abondantes en sels qu'on ne peut les regarder que comme thermales; leur température est de 51° à 64° centigr.

DÉALBATION, s. f. [*dealbatio*, blanchiment; it. *dealbazione*]. Se dit surtout en parlant des os préparés pour les besoins de l'anatomie.

DÉAMBULATION, s. f. [*deambulatio*]. Synonyme de *marche*.

DÉBILE, adj. [*debilis*, all. *schwach*, angl. *weak*, it. *debole*, esp. *debil*]. Ce terme, synonyme de *faible*, a un sens spécial en botanique, où il sert à désigner une tige trop faible pour pouvoir se tenir droite sans appui.

DÉBILITANT, ANTE, adj. et s. m. [*debilitans*, all. *schwächend*, angl. *debilitating*, it. et esp. *debilitante*]. Épithète donnée à tout ce qui tend à diminuer l'énergie des organes, et particulièrement celle des muscles, comme la diète et les antiphlogistiques.

DÉBILITÉ, s. f. [*debilitas*, all. *Entkräftung*, angl. *debility*, it. *debolezza*, esp. *debilidad*]. Diminution de l'énergie vitale; faiblesse.

DÉBORDEMENT, s. m. [*profluvium*]. Expression vulgaire servant à désigner une évacuation prompte et copieuse de quelque matière excrémentielle. On nomme *débordelement de bile* des excréments alvins abondants et liquides, qu'on suppose être principalement composés de bile.

DÉBRIDEMENT, s. m. [all. *Durchschneiden*, esp. *desbridamiento*]. Opération consistant à enlever les brides ou filaments dont la présence dans une plaie mettrait obstacle à la libre sortie du pus. On donne aussi ce nom à l'action de couper un tissu membraneux ou aponevrotique qui comprime ou étrangle les parties sous-jacentes. — Le *débridement des hernies* est un temps de l'opération qui consiste à agrandir, au moyen du bistouri ou d'un instrument tranchant qui le remplace, l'ouverture qui étreint le collet de la hernie. On distingue le *débridement simple* qui se fait par une seule incision d'une étendue appropriée à l'état de la hernie, et le *débridement multiple*, qui consiste à faire plusieurs petites incisions peu profondes.

DÉBRIS CADAVÉRIQUES. L'usage, assez généralement répandu dans les campagnes, de jeter à la voirie ou dans les rivières les cadavres des animaux morts ou abattus pour cause de maladie, est nuisible à l'agriculture et à l'industrie : il prive l'une d'un engrais excellent pour toutes sortes de cultures ; il enlève à l'autre des matières premières d'une utilité réelle. Dans les clos d'équarrissage bien organisés, le cadavre d'un cheval produit un rendement brut de 70 francs ; celui d'une vache, de 60 francs.

DÉBRÛLÉ, ÉE, adj. Ce mot était synonyme de *désoxygéné*, quand *brûlé* l'était d'*oxygéné*. V. BRÛLÉ, COMBUSTION.

DÉCAFIDE, adj. [*decafidus*]. Se dit, en botanique, d'un calice ou d'une corolle dont le limbe est partagé en dix découpures qui s'étendent au moins jusqu'à moitié de sa hauteur.

DÉCAGYNE, adj. [*decagynus*, de δέξζ, dix, et γυνή, femme]. Épithète donnée aux plantes dont les fleurs ont dix pistils.

DÉCAGYNIE, s. f. [*decagynia*]. Nom donné par Linné à un ordre de la première classe de son système, comprenant les plantes qui ont dix pistils.

DÉCALOBÉ, ÉE, adj. [*decalobatus*]. Se dit, en botanique, d'une partie dont le limbe présente dix divisions ou lobes arrondis.

DÉCANDRE, adj. [*decander*, de δέξζ, dix, et ἀνδρ, mari]. Se dit d'une plante qui a dix étamines.

DÉCANDRIE, s. f. [*decandria*]. Nom donné par Linné à la dixième classe et à un ordre de quatre autres classes comprenant des plantes qui ont dix étamines.

DÉCANTATION, s. f. [*decantatio*, all. *Abgiessen*, it. *decantazione*, esp. *decantacion*]. Opération par laquelle, après avoir laissé déposer une liqueur, on la verse doucement, en inclinant peu à peu le vase, pour séparer la partie claire, qui surnage, de celle qui s'est précipitée. L'inclinaison du vase pouvant faire également rouler le dépôt, on préfère souvent laisser sortir la liqueur claire par des trous pratiqués à différentes hauteurs dans la paroi du vase, ou l'enlever au moyen d'un siphon.

DÉCAPAGE, s. m. [all. *Beizen*]. Opération qui consiste à rendre la surface d'un métal nette et brillante, en enlevant, au moyen d'un dissolvant, ordinairement de nature acide, la couche d'oxyde qui s'y est formée et qui la ternit.

DÉCAPARTI, IE, adj. [*decapartitus*]. Se dit, en botanique, d'un organe, par exemple un calice ou une corolle, qui est divisé jusqu'à sa base en dix parties.

DÉCAPER, v. a. Pratiquer l'opération du décapage.

DÉCAPÉTALE, adj. [*decapetalus*, de δέξζ, dix, et πῆταλον, pétale]. Épithète donnée aux corolles qui se composent de dix pétales,

DÉGAPHYLLE, adj. [*decaphyllus*, de δέξζ, dix, et φύλλον, feuille]. Se dit, en botanique, d'un organe composé de dix folioles.

DÉCAPODES, s. m. pl. [de δέξζ, dix, et πους, pied]. Premier ordre des crustacés, caractérisé par cinq paires de pattes (*écrevisses, homards, crabes*).

DÉCARBONATÉ, ÉE, adj. Qui a perdu l'acide carbonique avec lequel il était combiné : *magnésie, chaux décarbonatée*.

DÉCARBURATION, s. f. Destruction de l'état de carburation d'une substance. L'acier se *décarbure*, c'est-à-dire perd une partie de son carbone, quand on l'expose à une haute température.

DÉCÈS (VÉRIFICATION DES). Les municipalités de quelques grandes villes ont tenté de suppléer à ce que la loi présentait d'insuffisant pour la constatation des décès. Elles ont institué des services de vérification de décès, et chargé des médecins spéciaux d'aller au domicile de chaque décédé constater la réalité de la mort, et consigner dans leurs feuilles de déclaration le décès, différentes observations relatives aux nom, prénoms, sexe, âge, profession du décédé ; étage ; exposition du logement ; nature de la maladie, sa durée, ses complications ; le nom du médecin qui l'avait traité, le nom du pharmacien qui avait fourni les médicaments.

DÉCHAPELLEMENT, s. m. Vieux mot par lequel Paré et Hémard ont désigné une opération qui consiste à couper et à enlever avec de fortes pinces la couronne d'une dent cariée dont on veut conserver la racine.

DÉCHAUSSÉ, ÉE, adj. Se dit des dents lorsqu'une portion de leur racine n'est plus couverte par la gencive, comme il arrive dans le scorbut, ou par l'accumulation du tartre.

DÉCHAUSSEMENT, s. m. [esp. *descarnadura*] État des dents quand elles sont déchaussées ; action de détacher du collet d'une dent qu'on veut arracher la gencive qui y est adhérente.

DÉCHAUSSOIR, s. m. [esp. *descarnador*]. Lame d'acier, épaisse et un peu recourbée, dont les dentistes se servent quelquefois pour séparer les dents des gencives avant de les arracher.

DÉCHIQUETÉ, ÉE, adj. [*laciniatus*, all. *geschlitzt*] Se dit, en botanique, des feuilles découpées dont les découpures sont elles-mêmes partagées plus ou moins profondément en segments de forme irrégulière.

DÉCHIRÉ, ÉE, adj. Se dit, en botanique, de toute partie dont les bords présentent des découpures inégales et difformes. — En anatomie, *trou déchiré*, nom donné à l'hiatus occipito-sphéno-temporal, à cause de l'irrégularité de son pourtour.

DÉCHIREMENT, s. m., ou **DÉCHIRURE**, s. f. [*dilaceratio*, all. *Riss*, it. *lacerazione*]. Solution de continuité d'un ou de plusieurs tissus, dans laquelle les bords de la division sont ordinairement inégaux et frangés. — *Déchirure de l'utérus*. Elle a lieu dans certains cas d'accouchement difficile ou de lésion préalable des parois de l'organe ; le fœtus et le sang passent dans l'abdomen ; la péritonite et la mort en sont des suites fréquentes, bien que non constantes, au moins la mort.

DÉCIDU, UE, adj. [*deciduus*, all. *abfallend*, angl. *deciduous*]. Épithète donnée, en botanique, à tout organe qui ne se détache que plus ou moins longtemps après son développement, par exemple les calices et les corolles qui tombent après la fécondation, ou les feuilles dont la chute a lieu avant la nouvelle pousse.

DÉCLIN, s. m. [all. *Abnahme*, angl. *decline*, it. *declinazione*, esp. *declinacion*]. État d'une chose qui penche vers sa fin : *déclin de l'âge*. On appelle *declin des maladies* (*morbi declinatio*) la période durant laquelle, après avoir pris leur plus haut degré d'accroissement, elles perdent peu à peu de leur violence ou de leur intensité, jusqu'à la convalescence.

DÉCLINAISON, s. f. [*declinatio*, all. *Abweichung*]. Angle que le plan vertical qui passe par l'axe du barreau aimanté fait avec le plan du méridien d'un lieu quelconque. Il n'y a que quatre points sur le globe où les pointes de l'aiguille se dirigent exactement vers les pôles; partout ailleurs la déclinaison est sensible et variable, non seulement d'un lieu à un autre, mais encore dans la même localité.

DÉCLINÉ, ÉE, adj. [*declinatus*]. Se dit, en botanique, d'un organe qui retombe en se courbant en arc, soit en vertu d'une direction naturelle, soit par faiblesse.

DÉCLIVE, adj. [*declivis*]. Qui va en pente, qui est incliné. Se dit, en chirurgie, de la partie la plus basse d'une plaie ou d'un foyer de pus.

DÉCOCTÉ, s. m. [*decoctum*, all. *Absud*, it. *decocto*, esp. *decocto*]. Produit d'une décoction.

DÉCOCTION, s. f. [*decoctio*, all. *Absieden*, it. *decozione*, esp. *decoccion*]. Opération pharmaceutique qui consiste à faire bouillir dans un liquide des substances médicamenteuses dont on veut extraire les principes solubles. On appelle aussi très souvent *décoction* le produit liquide de cette opération (V. DÉCOCTÉ). C'est une erreur de croire que les substances non aromatiques fournissent par la décoction des liquides plus chargés de principes fixes médicamenteux que ceux qu'on prépare par infusion, et que cette opération (la décoction) ne leur fasse rien perdre. L'expérience a constaté que, dans presque tous les cas, la décoction donne des produits inférieurs en qualité et en quantité à ceux de l'infusion, et quelquefois à ceux de la macération; en sorte qu'aujourd'hui la décoction paraît devoir être réservée presque exclusivement pour préparer les *décoctés* de substances animales dits *bouillons médicinaux*, et pour ceux, purement mucilagineux, qui sont destinés aux usages extérieurs. Il faut excepter toutefois de cette règle le bois de gaïac, qui fournit par décoction un extrait plus abondant et d'une odeur balsamique plus marquée que celui qui est produit par infusion.

Décoction blanche de Sydenham (*decoctum album*). On la prépare avec : corne de cerf calcinée et porphyrisée, 60 gram.; mie de pain, 180 gram.; gomme arabique concassée, 60 gram.; sucre blanc, 18 gram.; eau de fleur d'oranger, 120 gram.; eau commune, q. s. On triture dans un mortier de marbre la corne de cerf, on ajoute la mie de pain, puis la gomme; on verse sur le mélange un peu plus d'un litre d'eau, et l'on fait bouillir pendant une demi-heure dans un vase couvert; on passe, en exprimant légèrement, à travers une étamine peu serrée; on fait dissoudre le sucre, et l'on aromatise avec de l'eau de fleur d'oranger. Ces quantités doivent donner un litre de décoction blanche.

DÉCOLLATION, s. f. [*obtruncatio*, angl. *decollation*, esp. *decolazion*]. Séparation de la tête du fœtus d'avec le tronc, lorsque celui-ci reste dans la matrice.

DÉCOLLEMENT, s. m. [*deglutinatio*, all. *Ablösen*, it. *scollare*]. État d'un organe qui se trouve séparé des parties auxquelles il doit naturellement adhérer, par la destruction du tissu cellulaire qui les unissait : la peau est *décollée* (c'est-à-dire séparée

des parties sous-jacentes) par certaines brûlures, par un abcès sous-cutané, etc.—On désigne sous le nom de *décollement du placenta* le détachement de la totalité ou d'une portion du placenta d'avec la surface interne de la matrice.

DÉCOLORATION, s. f. [de *de*, sans, et *color*, couleur; all. *Entfärbung*, angl. *decoloration*, it. *scolorazione*, esp. *descoloracion*]. Opération qui a pour but d'enlever à un corps sa couleur. Cette opération est indispensable dans beaucoup de circonstances, pour séparer certaines substances des matières colorantes qui s'opposeraient à leur pureté et la plupart du temps à leur cristallisation. On se sert, ordinairement, à cet effet, du charbon animal, qui jouit de la propriété de se combiner avec plusieurs de ces matières et de les précipiter. Quelquefois on emploie des oxydes métalliques, tels que l'hydrate ou les sels de plomb, ceux d'étain, etc., ou des sulfures métalliques susceptibles de former avec les substances colorantes des composés particuliers insolubles. Enfin on se sert aussi de l'aide sulfureux, du chlore ou des chlorites, qui détruisent les couleurs elles-mêmes en agissant sur leurs principes élémentaires.

DÉCOLORIMÈTRE, s. m. [de *de*, sans, *color*, couleur, et μέτρον, mesure]. Instrument qui sert à mesurer ou la force décolorante de certaines substances, ou le degré de décoloration que les substances ont subi. On l'emploie dans la décoloration des sucres par le charbon.

DÉCOMBANT, ANTE, adj. [*decumbens*, all. *niederliegend*, angl. *decumbent*, esp. *decumbente*]. Se dit, en botanique, des tiges qui s'élèvent d'abord un peu à leur naissance, et qui retombent ensuite sur la terre par débilité.

DÉCOMBUSTION, s. f. Mot employé par Fourcroy comme synonyme de *désoxygénation*, pour désigner la séparation de l'oxygène des corps qui ont éprouvé la combustion.

DÉCOMPOSABLE, adj. [all. *zersetzbar*]. Qui est susceptible de se laisser décomposer.

DÉCOMPOSÉ, ÉE, adj. [all. *zersetzt*, it. *decomposto*, esp. *descompuesto*]. Se dit, en général, d'un corps mixte qui est réduit à ses principes. — En botanique, les feuilles sont dites *décomposées*, quand elles sont partagées en nombreuses divisions irrégulières.—On dit, au figuré, que la face est *décomposée*, quand elle a subi une grande altération dans les traits, comme on l'observe dans l'agonie et dans les maladies caractérisées par la prostration des forces.

DÉCOMPOSITION, s. f. [*decompositio*, all. *Zersetzung*, angl. *decomposition*, it. *decomposizione*, esp. *descomposicion*]. Destruction d'un corps par la séparation des éléments qui le constituaient. Beaucoup de corps organiques s'altèrent et se pourrissent dès qu'ils sont privés de la vie et sont ainsi détruits par une *décomposition spontanée* (V. CATALYSE). La *décomposition chimique* diffère de l'*analyse* en ce que celle-ci, en séparant les principes d'un composé, tend à déterminer la nature de ces principes et leurs proportions, au lieu de se borner à en détruire l'association. Quelquefois la *décomposition* de deux corps l'un par l'autre s'effectue de manière qu'ils changent réciproquement d'acides ou de bases, et que des composés nouveaux se produisent : c'est ce qu'on appelle *double décomposition*, moyen qui sert journallement à obtenir de nouveaux produits. — *Mouvement de décomposition*. Synonyme de *désassimilation*, V. ce mot.

DÉCORTICATION, s. f. [*decortatio*, de *de*, sans, et *cortex*, écorce; all. *Abschülen*, esp. *decorticacion*]. Opération pharmaceutique qui consiste à enlever l'écorce d'un arbre, ou la première enveloppe d'une racine, d'un fruit, d'une semence, ou de toute autre substance végétale.

DÉCOUPÉ, ÉE, adj. [*incisus*, all. *ausgeschnitten*]. Se dit des parties menues et foliacées des plantes, quand leur bord semble avoir été rogné en divers sens.

DÉCOUSU, UE, adj. Se dit, en termes de haras, des animaux dont les différentes parties ne sont pas régulièrement proportionnées entre elles. C'est principalement par l'excès de la longueur des membres relativement au volume du corps que ce défaut d'harmonie se manifeste. Les chevaux découus sont les produits ordinaires d'appareillements mal entendus.

DÉCOUVERT, ERTE, adj. [*detectus*, all. *entdeckt*, angl. *uncovered*]. Épithète donnée par les botanistes aux fruits qui ne sont masqués par aucun organe étranger, et qui ne contractent aucune adhérence capable de les rendre méconnaissables.

DÉCRÉPIT, ITE, adj. [*decrepitus*, all. *abgelebt*, it. *decrepito*]. Qui est dans la période de la décrépitude.

DÉCRÉPITATION, s. f. [*decrepitatio*, de *crepitus*, bruit, all. *Abknistern*, angl. *decrepitation*, it. *decrepitatione*, esp. *decrepitation*]. Petillement que certains sels font entendre quand on les jette sur des charbons ardents. Ce bruit tient, quand les sels contiennent de l'eau simplement interposée, à la vaporisation du liquide, brisant l'obstacle que les parties salines opposent à son passage. Lorsque les sels ne contiennent pas d'eau, la décrépitation est l'effet de la séparation brusque de leurs molécules, opérée par le calorique.

DÉCRÉPITUDE, s. f. [*decrepitudine*, all. *Abgelebtheit*, angl. *decrepitude*, it. *decrepitezza*, esp. *decrepitud*]. Dernier terme de la vieillesse; période de la vie humaine qui commence à quatre-vingts ans.

DÉCRÉTOIRE, adj. V. CRITIQUE.

DÉCUBITUS, s. m. [angl. *decubitus*, it. et esp. *decubito*]. Mot latin conservé en français pour exprimer l'attitude dans laquelle le corps repose lorsqu'on est couché sur un plan plus ou moins horizontal. On en distingue quatre : 1° *decubitus dorsal* ou *en supination*; 2° *decubitus latéral* ou *sur le côté* ou *le flanc*; 3° *decubitus ventral* ou *sur le ventre*; 4° *decubitus en travers* ou *à rebours du lit*, signes de délire et agitation graves. — On donne aussi ce nom à l'eschare qui se forme au sacrum et ailleurs, quand les malades restent longtemps couchés sur le dos ou sur d'autres parties, surtout dans le cours des fièvres graves.

DÉCUI, ITE, adj. Se dit d'un sirop qui a perdu son degré de cuisson, qui a subi une altération telle qu'il semble n'être pas assez cuit.

DÉCURION, s. m. [*decurio*]. Chef d'une décurie. Ce mot se trouve dans des inscriptions latines pour désigner des médecins hiérarchiques placés au-dessus d'autres médecins dans le service des grandes maisons, à Rome (*decurio medicorum*).

DÉCURRENCE, s. f. [*decurrentia*]. Partie décurren-te du limbe des feuilles *decurrentes*.

DÉCURRENT, ENTE, adj. [*decurrentis*, angl. *decurrent*, esp. *decurrente*]. Se dit, en botanique, d'une feuille dont le limbe se prolonge d'un et d'autre côté en languettes foliacées qui semblent naître de la tige elle-même.

DÉCURSIF, IVE, adj. [*decursivus*, esp. *decursivo*]. Se dit, en botanique, d'une feuille dont le pétiole est collé à la tige, sur laquelle il produit une ligne saillante.

DÉCUSSION, s. f. [*decussatio*, all. *Durchkreuzung*, angl. *decussation*, it. *decussazione*, esp. *decussacion*]. Croisement en manière d'X. Ce mot est particulièrement employé, en parlant de l'entrecroisement des nerfs optiques, qu'on appelle aussi *chiasma*.

DÉCUSSOIRE, s. m. [*decussorium*, de *decutio*, j'abats; it. *decussorio*]. Instrument de chirurgie dont les anciens se servaient après l'opération du trépan, pour déprimer la dure-mère et faciliter la sortie du pus épanché entre cette membrane et le crâne.

DÉDAIGNEUX, adj. et s. m. [*superbus*]. On a appelé ainsi le muscle droit externe de l'œil. V. DROIT.

DÉDOLATION, s. f. [*dedolatio*, de *dedolare*, tailler en doloire; all. *Horizontalschnitt*, angl. *dedolation*]. Action d'un instrument qui, porté obliquement sur une partie quelconque, en enlève une portion superficielle et y produit une plaie avec perte de substance de peu d'importance.

DÉDOLER, v. n. Couper en dédoloant. V. DÉDOLATION.

DÉDOUBLANT, ANTE, adj. *Catalyse dédoublante*. V. ISOMÉRIQUE.

DÉDOUBLEMENT, s. m. [*diremptio*]. Nom donné à la reproduction d'appendices que présentent des feuilles, des pétales et des étamines, soit latéralement, soit parallèlement à leur face. Ce nom a été adopté d'après l'hypothèse que l'organe, naissant d'abord simple, se partage en deux plus tard. Mais le phénomène n'a pas lieu ainsi; voici ce qui se passe. Pendant le développement de l'organe, lorsqu'il n'est encore que rudimentaire, on voit naître (sur les côtés ou sur une face, selon les cas), soit normalement (*dédouplements normaux*), soit accidentellement (*dédouplements tératologiques*), un mamelon de tissu cellulaire, sans qu'il y ait division de l'organe qui le porte, quel que soit le degré d'évolution auquel il arrive. Ce mamelon se développe alors plus ou moins, en influant d'une manière correspondante sur le développement de l'organe qui le porte (V. ANALOGUE et BALANCEMENT). Les feuilles accidentellement fourchues sont considérées comme résultat de la soudure de deux feuilles; or, il n'en est rien: sur le mamelon aplati du tissu cellulaire, se manifestent au sommet deux bosselures latérales limitant un sillon médian, et chacune de celles-ci se développe en une demi-feuille, qui peut avoir du reste la forme de feuille complète avec *nerveure médiane*, quand le sillon de séparation correspond à la base du limbe de la feuille normale, ou, si l'on veut, au sommet du pétiole. La formation des fleurs doubles, attribuée à un dédoublement des pétales normaux, est due à une production de mamelons de tissu cellulaire, rudiments de pétales surnuméraires, en dedans des pétales normaux rudimentaires (*dédouplement parallèle ou antérieur*), ou interposés à eux (*dédouplement latéral*). V. ISOMÉRIQUE.

DÉDUCTION, s. f. Procédé logique par lequel on tire d'un principe des conséquences enchaînées l'une à l'autre. V. LOGIQUE.

DÉFAILLANCE, s. f. [*animi defectio*, *animi deliquium*, all. *Ohnmacht*, angl. *swoon*, it. *svenimento*, esp. *desfallecimiento*]. Diminution soudaine et plus ou moins marquée de l'action du cœur qui constitue le premier degré de la syncope. — Autrefois ce mot était employé aussi comme synonyme de *déliquescence*: on

appelait *huile de tartre par défaillance* (*oleum tartari per deliquium*), un mélange de potasse et de carbonate de potasse devenu liquide par l'effet de son exposition à l'air.

DÉFAUT, s. m. [*defectus*, all. *Fehler*, angl. *defect*, it. *difetto*, esp. *defecto*]. Anomalie par défaut ou monstruosité par défaut, ou agénésie. Buffon et ses successeurs entendaient par là : 1° toutes les monstruosités dont le caractère réside dans l'absence d'une ou de plusieurs parties ; 2° les anomalies simples par diminution de nombre. On entendait, au contraire, par anomalies ou monstruosités par excès, ou hypergénésies : 1° les monstruosités dont le caractère réside dans la multiplication d'une ou de plusieurs parties ; 2° les anomalies simples par augmentation de nombre. Mais on a reconnu la nécessité de distinguer dans cette ancienne classe des monstruosités par défaut ou par excès (termes vagues et souvent pris dans un sens arbitraire) : *a.* les véritables monstruosités, et *b.* les anomalies simples par modification du nombre, ou anomalies de nombre, qui comprennent deux ordres : 1° par diminution du nombre des organes ou de leurs parties ; 2° par augmentation du nombre des organes ou de leurs parties. — Ce mot, appliqué aux animaux, exprime les vices de leur caractère, comme la rétivité, la méchanceté, ou les imperfections et les irrégularités de leurs proportions. En ce dernier sens, on emploie plus souvent *défectuosité*.

DÉFÉCATION, s. f. [*defecatio*, de *de*, hors, et *feces*, lie ; all. *Kothenleerung*, angl. *defecatio*, it. *defecazione*, esp. *defecacion*]. Action par laquelle le résidu des aliments amassé dans le rectum est rejeté hors de l'économie. Série d'opérations vitales qui ont pour but de séparer des substances capables de nourrir le corps celles qui ne sont pas susceptibles d'assimilation, et d'en procurer la sortie par l'extrémité inférieure du canal intestinal. La défécation s'effectue par la contraction du rectum, dont les parois se resserrent, en même temps qu'elles se raccourcissent, par l'abaissement du diaphragme, qui refoule de haut en bas les viscères abdominaux, et surtout par l'action des muscles larges de l'abdomen, qui, en comprimant toute la masse intestinale, parviennent à surmonter la résistance qu'opposent les sphincters de l'anus. — En chimie et en pharmacie, la *défécation* (*liquoris e fecibus purgatio*) est la séparation du sédiment qui se forme dans un liquide quelconque, spécialement dans les suc végétaux, pendant qu'on les évapore.

DÉFENDRE (SE), v. pr. Se dit, en termes d'hippiatrique, d'un cheval qui se refuse à exécuter ce qu'on exige de lui, soit en sautant, soit en reculant, et aussi d'un cheval qui se sert de ses pieds et de ses dents contre les personnes qui l'entourent et veulent le contenir.

DÉFENSES, s. f. pl. [all. *Hauzahn*, angl. *tusks*, it. *zanne*, esp. *colmillos*]. Dents prolongées hors de la bouche des animaux, et leur servant de moyen de défense ou d'attaque.

DÉFENSIF, IVE, adj. [*defensivus*]. Se dit de certains bandages, de certains emplâtres, destinés à protéger, à garantir les parties qu'on en couvre.

DÉFÉRENT, adj. [*deferens*, de *ferre*, porter, et *de*, dehors ; all. *Samengang*, it. et esp. *deferente*]. Qui porte dehors, qui décharge. On nomme canal déférent, le conduit excréteur du testicule. Ce canal naît de la queue de l'épididyme, remonte le long de la partie postérieure du cordon spermatique, qu'il concourt à former, s'en sépare au delà de l'anneau in-

guinal dans l'abdomen, descend en arrière et en dedans, sur les côtés de la vessie, et se rapproche de celui du côté opposé sous la région postérieure inférieure de cet organe. Après avoir reçu chacun le conduit excréteur de la vésicule séminale correspondante, les deux canaux déférents se réunissent ensemble, et forment ainsi le canal éjaculateur. V. ce mot, Corps de Wolf et ÉPIDIDYME.

DÉFÉRENTIEL, ELLE, adj. Artère déférentielle, artère qui accompagne le canal déférent, naît de la vésicule supérieure, fournit à la tunique vaginale et au crémaster, et s'anastomose avec une branche de la spermatique interne.

DÉFINI, IE, adj. [all. *bestimmt*, angl. *definite*, it. *definito*, esp. *definito*]. Se dit, en botanique, des étamines quand leur nombre ne dépasse pas douze, et se montre constant dans une espèce donnée. V. AXE et CENTRIFUGE.

DÉFLAGRATEUR, s. m. Appareil inventé par Hare, qui excite énergiquement la puissance électro-magnétique, et avec lequel on produit des effets surprenants de combustion et de déflagration.

DÉFLAGRATION, s. f. [*deflagratio*, all. *Abrennung*, angl. *deflagration*, it. *deflagrazione*, esp. *deflagracion*]. Phénomène qui a lieu lorsque des corps, en réagissant fortement l'un sur l'autre, produisent avec beaucoup de bruit un degré considérable de chaleur, entrent en fusion et lancent autour d'eux des parcelles embrasées.

DÉFLÉCHI, IE, adj. [all. *niedergebogen*]. Se dit, en botanique, de la tige, lorsqu'après s'être élevée à une certaine hauteur, elle retombe vers la terre en décrivant un arc.

DÉFLORATION, s. f. [*defloratio*, *devirginatio*, all. *Entjungferung*, angl. *defloration*, it. *deflorazione*, esp. *defloracion*]. Action d'enlever à une fille sa virginité. V. VIOL.

DÉFOLIATION, s. f. [*defoliatio*]. Chute des feuilles.

DÉFORMATION, s. f. [*deformatio*, all. *Misgestaltung*, angl. *deformation*, it. *deformazione*]. Altération de la forme des organes, due à une cause accidentelle et visible. L'accroissement peut atteindre son degré habituel ou non, et un élément anatomique ou un organe prendre une conformation particulière, non ordinaire ; au lieu de se faire uniformément, le développement peut avoir lieu d'une manière plus prononcée dans une des parties de l'élément ou de l'organe que dans l'autre, ou *vice versâ* : on dit alors qu'il y a *déformation*. Si donc les éléments ont la propriété de se développer, on peut en outre, dans certains cas particuliers, voir apparaître en eux celle de se *déformer*, comme ils ont celle de cesser de se développer avant d'avoir atteint leur développement complet, dans des cas également accidentels. C'est un phénomène qui rentre dans les faits anormaux, et constitue les *cas tératologiques* proprement dits, ou *déformations*. On en trouve des exemples nombreux dans tous les éléments anatomiques qui ont la forme de cellule, dans des fibres et vaisseaux des plantes, dans des fibres animales, etc., et enfin dans les organes et les appareils des plantes et des animaux.

DÉFRICHEMENT, s. m. [all. *Urbarmachung*, angl. *grubbing up*, it. *dissodare*, esp. *desmontadura*]. Opération qui a pour but de mettre en culture les bois, les bruyères, etc. Cette opération entraîne souvent à sa suite, chez ceux qui y travaillent, des fièvres intermittentes ; cela est d'autant plus manifeste que

l'on creuse plus profondément la terre, et que le sol était plus couvert de vieilles forêts.

DEFRUTUM, s. m. Nom donné autrefois au suc de raisin réduit des deux tiers par l'évaporation.

DÉGÉNÉRATION, s. f. [*degenerescentia*, all. *Ausartung*, angl. *degeneration*, it. *degenerazione*, esp. *degeneracion*]. Changement qu'éprouve un corps organisé lorsqu'il vient à passer sous l'empire d'autres circonstances, et dont le résultat est de lui enlever son caractère générique, et de lui faire acquérir des formes, des propriétés autres que celles dont il jouit sous l'influence des circonstances à lui habituelles. — En anatomie pathologique, on confond le plus souvent, sous le nom de *dégénération* proprement dites, les *productions accidentelles*. Cependant on a voulu aussi établir des distinctions à cet égard, en disant que les *dégénération*s sont des altérations d'où résulte la transformation du tissu d'un organe en une matière essentiellement morbide (comme la *dégénération cancéreuse*) ; la *transformation*, une altération par laquelle le tissu d'un organe se convertit en un autre tissu analogue à l'un des tissus organiques naturels ; et la *production accidentelle*, une substance qui se développe dans les interstices des organes sans que la texture de ceux-ci soit altérée. Les recherches modernes d'anatomie et de physiologie générale ont montré qu'il n'y a jamais *dégénérescence* d'un tissu dans le sens de *transformation* ou *métamorphose*, c'est-à-dire qu'on ne voit jamais une espèce de fibre, de tube ou de cellule, composant un tissu, perdre les caractères normaux qu'elle avait pour prendre ceux d'une autre espèce de fibres, etc., ni acquérir des caractères nouveaux pouvant la faire reconnaître comme espèce nouvelle de ce qu'elle était avant. Voici ce qui se passe : 1° Tantôt des éléments se multipliant (éléments fibro-plastiques, cellules épithéliales, etc.), et constituant bientôt une tumeur, changent un peu de forme ou de volume, mais leur structure fondamentale est conservée, et leur aspect général reste, de manière qu'on ne puisse pas reconnaître leur identité spécifique avec les éléments qui existent normalement dans le tissu de l'organe où s'est développée la tumeur ; ils n'ont pas passé d'une espèce à une autre. 2° D'autres fois ce sont quelques uns des éléments normaux principaux qui s'atrophient (faisceaux striés des muscles), tandis que les éléments accessoires (fibres du tissu cellulaire et faisceaux tendineux) deviennent plus évidents par cela même ; mais ce ne sont pas les éléments musculaires qui deviennent des fibres de tissu cellulaire, seul cas où il y aurait transformation. 3° Tantôt enfin ce sont des éléments nouveaux, soit *homœomorphes* (vésicules adipeuses, etc.), soit *hétéromorphes* (éléments du cancer, du tubercule et du pus), qui se produisent accidentellement dans un tissu ; mais alors la texture de celui-ci est toujours changée, en cela (fait important) que les éléments fondamentaux de ce tissu disparaissent, tandis que ceux qui se sont produits accidentellement se *substituent* et prennent la place de ceux qui existaient normalement. Il y a donc dans ce dernier cas, le plus important de tous, *substitution* d'un élément anatomique, et par suite d'un tissu, à un autre, mais non pas *dégénérescence* par *transformation* ou *métamorphose*. — On s'est servi du terme *dégénération* pour exprimer le passage d'une maladie à l'un de ses degrés ou à l'une de ses variétés dénotant plus de gravité, ou bien la *transformation* d'une affection en une autre affection.

Ainsi on dit que la pleurésie aiguë *dégénère* en pleurésie chronique. — Vétérinaire. On donne le nom de *dégénération*, de *dégénérescence*, d'*abâtardissement*, au résultat d'influences modificatrices qui font descendre soit les individus, soit les races, ou bien d'un état naturel, ou bien d'un état artificiel, à une condition inférieure. Le plus souvent, c'est par rapport à un état artificiel acquis grâce aux soins de l'homme, que l'on considère la *dégénération* ; la race devenant moins capable de satisfaire aux besoins pour lesquels on l'avait perfectionnée. Une race est susceptible de *dégénérer* avec d'autant plus de rapidité qu'elle est plus factice, soit relativement à l'espèce dont elle dérive, soit relativement au climat sous lequel elle est transplantée.

DÉGÉNÉRESCENCE, s. f. Synonyme de *dégénération*.

DÉGLANDER ou **ÉGLANDER**, v. a. Extirper dans la cavité glossienne les ganglions lymphatiques dont l'induration constitue les glandes de la morve ; opération autrefois très en usage, qu'on ne pratique plus aujourd'hui qu'exceptionnellement.

DÉGLUTITION, s. f. [*deglutitio*, de *deglutire*, avaler ; all. *Verschlucken*, angl. *deglutition*, *swallowing*, it. *deglutizione*, esp. *degluticion*]. Action d'avalier. Série d'actions organiques par laquelle les substances sont portées de la bouche dans l'estomac, en traversant le pharynx et l'œsophage. Le bol alimentaire, pressé entre la base de la langue, la voûte et le voile du palais, franchit l'isthme du gosier ; le voile du palais s'abaisse par l'action des glosso et pharyngo-staphylins, et pousse le bol dans le pharynx ; celui-ci, élevé et agrandi transversalement par l'action des stylo-pharyngiens et des muscles de la région hyoïdienne supérieure, le saisit et l'entraîne dans son mouvement d'abaissement, que détermine le relâchement des muscles ; en même temps le larynx s'élève et va au-devant du bol alimentaire pour accélérer son passage sur l'ouverture de la glotte, qui est exactement fermée, et sur laquelle s'abaisse l'épiglotte pressée par la base de la langue ; enfin, les constricteurs, agissant successivement de haut en bas, achèvent de pousser le bol vers l'œsophage, et les fibres circulaires de ce dernier conduit, se contractant de même de proche en proche, le font descendre jusque dans l'estomac.

DÉGORGEMENT, s. m. Phénomène inverse de l'*obstruction* et de l'*engorgement* (V. ces mots), succédant à celui-ci.

DÉGOÛT, s. m. [*cibi fastidium*, all. *Ekel*, angl. *disgust*, it. *disgusto*, esp. *desgana*]. Répugnance, aversion pour les aliments. Le dégoût ne doit pas être confondu avec l'*anorexie* ou l'*inappétence*, qui n'est qu'un défaut d'appétit sans répugnance pour les aliments.

DEGRÉ, s. m. [*gradus*, all. *Stufe*, angl. *degree*, it. et esp. *grado*]. Le degré peut être généralement défini, une *quantité de qualité*. Galien se servait de l'expression *dégré* relativement aux qualités des médicaments ; il admettait des médicaments froids, chauds, humides et secs, et quatre degrés différents dans chacune de ces qualités. La camomille était chaude et sèche au premier degré ; le baume de Judée était chaud et sec au deuxième degré ; la ciguë et l'opium étaient froids au quatrième degré, etc. — En nosographie, on emploie l'expression *dégré* pour indiquer le plus ou moins d'intensité d'une maladie. — En physique, le mot *dégré* est souvent employé pour désigner les divisions d'une me-

sure quelconque : on dit, par exemple, les *degrés du thermomètre*, les *degrés d'un cercle*, etc.

DÉGUSTATION, s. f. [*degustatio*, de *gustare*, goûter]. Action de goûter, d'apprécier par le sens du goût les qualités sapides d'une substance quelconque.

DÉHANCHÉ, ÉE, adj. Se dit du cheval chez lequel la saillie d'un des angles des hanches ou des deux à la fois est plus ou moins effacée ou abaissée, par suite de la fracture de l'angle externe de l'ilium qui sert de base à cette région.

DÉHISCENCE, s. f. [*dehiscencia*, de *dehiscere*, s'entr'ouvrir; all. *Aufspringen*, esp. *dehiscencia*]. Action par laquelle les parties distinctes d'un organe clos se séparent sans déchirure, le long de la suture d'union. Rupture déterminée et régulière qui, à une certaine époque, s'opère dans des organes clos.

DÉHISCENT, ENTE, adj. [*dehiscens*, all. *aufspringend*, angl. *dehiscant*, esp. *dehisciente*]. Se dit, en botanique, des organes clos qui s'ouvrent d'eux-mêmes à leur maturité. Tels sont tous les fruits capsulaires, savoir : le *follicule*, la *gousse*, la *silique*, la *capsule*, etc.

DÉJECTION, s. f. [all. *Aussterung*, angl. *dejection*, *discharge*, it. *dejezione*]. Ce mot est quelquefois employé comme synonyme de *défécation*, et signifie alors *excrétion* des matières fécales (V. DÉFÉCATION). Au pluriel, on appelle *déjections* ou *déjections alvines*, les matières fécales elles-mêmes.

DÉLAYANT, ANTE, adj. et s. m. [*diluens*, de *diluere*, dissoudre, délayer; all. *verdünneud*, angl. *diluent*, it. *diluente*, esp. *diluyente*]. On a donné le nom de *délayants* à tous les médicaments auxquels on attribue la propriété d'augmenter la liquidité du sang et des humeurs, en augmentant leur volume aux dépens de leur masse : telles sont toutes les boissons aqueuses prises en abondance. Les bains, les lavements sont également rangés parmi les *délayants*, que l'on prescrit, en général, pendant toute la durée des phlegmasies aiguës, et qui ont pour effets généraux de calmer la soif, la chaleur et la fièvre, et de faciliter toutes les évacuations, particulièrement celle de l'urine et la transpiration.

DÉLÉTÈRE, adj. [*δελτηριος*, de *δελω*, je nuis; all. *giftig*, angl. *deleterious*, it. et esp. *deleterio*]. Qui est vénéneux, qui attaque la santé ou la vie. — *Miasmes* et *gaz délétères*. V. MIASMES.

DÉLIGATION, s. f. [*vulnenum deligatio*, *fasciarum applicatio*, *plagarum vinetura*, *fasciatio*, *ἐπιδέσις*, all. *Verband*, it. *deligazione*, esp. *deligacion*]. La déligation des plaies embrassait anciennement l'application des appareils, des topiques et des médicaments externes, et la dénomination de *deligator plagarum* était synonyme de *medius vulnerarius*. La *déligation chirurgicale* ne consiste plus aujourd'hui que dans l'application méthodique des bandages.

DÉLIQUESCENTE, s. f. [*deliquescentia*, angl. *deliquescence*, it. *deliquescenza*, esp. *dehiscencia*]. Phénomène offert par certains corps solides qui, exposés à l'air humide, absorbent assez de vapeur aqueuse pour s'y dissoudre, après l'avoir ramené à l'état liquide.

DÉLIQUESCENT, ENTE, adj. [*deliquescens*, it. *deliquescente*, esp. *deliquescente*]. Qui attire l'humidité de l'air, et s'y résout en liqueur.

DELIQUUM, s. m. [it. *deliquio*]. État d'un corps qui, de solide, est devenu liquide, en absorbant la vapeur d'eau contenue dans l'air atmosphérique.

DÉLIRE, s. m. [*delirium*, all. et angl. *Delirium*, it. et esp. *delirio*]. Perversion de l'entendement, qui fait que le malade associe des idées incompatibles, et prend ces idées ainsi alliées pour des vérités réelles; désordre des facultés intellectuelles avec ou sans altération des facultés morales. Le délire apparaît souvent comme symptôme dans le cours de certaines maladies graves; mais il sert à en caractériser plusieurs, par exemple, la mélancolie.

DELIRIUM TREMENS [all. *Säuferwahnsinn*, it. *delirio tremante*, esp. *delirio tremulo*]. État de délire avec agitation et tremblement des membres, qui est particulier aux individus adonnés à l'usage des boissons spiritueuses. Le délire et les tremblements musculaires, revenant le plus souvent par accès, et accompagnés de la rougeur et de la chaleur de la face, caractérisent cette maladie, dont la durée varie de un à dix ou vingt jours, et que l'on combat par l'opium, dont on augmente progressivement la dose. V. ALCOOLISME.

DÉLITESCENCE, s. f. [*delitescencia*, de *delitescere*, se cacher; all. *Delitescenz*, angl. *delitescence*, it. *delitescenza*, esp. *delitescencia*]. Phénomène qui a lieu quand un cristal perd son eau de cristallisation, de sorte que ses lames se détachent et se brisent en parcelles; ou quand un corps, en absorbant de l'eau, perd son agrégation et tombe en poudre, de manière qu'il se trouve pour ainsi dire caché sous la nouvelle forme qu'il a revêtue. — En pathologie, on donne ce nom à la disparition subite d'une tumeur, d'une éruption, d'une collection purulente, avant qu'elle ait parcouru ses périodes, et sans qu'il résulte de cette disparition aucun accident, ni que la maladie se reproduise dans quelque autre partie du corps. Cette dernière circonstance distingue la *délitescence* de la *métastase*.

DÉLIVRANCE, s. f. [*partus secundarius*]. Expulsion des annexes du fœtus, c'est-à-dire de tous les organes temporaires qui lui avaient été indispensables pendant le cours de la vie intra-utérine, et dont il se sépare au moment de la naissance. La délivrance s'accomplit de la même manière et par les mêmes moyens que l'expulsion du fœtus; c'est un accouchement en petit, ou plutôt le complément de l'accouchement. Comme lui, elle peut être confiée aux seuls efforts de la nature, ou bien elle exige que l'art intervienne. De là sa distinction en *naturelle* et en *artificielle*. Les causes qui peuvent la retarder, ou même mettre dans la nécessité de l'effectuer artificiellement, sont l'inertie de la matrice, les contractions spasmodiques de son col, l'arrachement du cordon, le volume trop considérable du placenta, son enclatonnement, son adhérence trop forte, les hémorrhagies, les convulsions et les syncopes. — Quelquefois, mais à tort, on emploie le mot *délivrance* comme synonyme d'*accouchement*. — En vétérinaire, dans les familles des ruminants domestiques grands ou petits, la disposition des cotylédons placentaires retarde toujours la délivrance et nécessite souvent l'introduction de la main pour qu'elle soit effectuée complètement. Il faut introduire la main frottée d'huile jusque dans le fond de la matrice et déchatonner successivement chacun des renflements cotylédoniens de la partie du placenta fœtal qui leur est adhérente. Cette opération doit se faire du cinquième au huitième jour. Lorsqu'une partie du délivre pend hors de la vulve, il suffit d'y suspendre un poids pour en déterminer l'issue.

DÉLIVRE, s. m. [all. *Naehgeburt*]. Nom vulgaire de l'*arrière-faix*. V. ce mot et PLACENTA.

DELPHINE ou **DELPHININE**, s. f. [all. *Delphin*, angl. *delphine*, it. *delfina*, *delfinina*, esp. *delfinio*]. Alcaloïde découvert par Lassaigne et Feneulle dans la staphisaigre, dont il est le principe actif. Cette substance est pulvérulente et blanche; elle cristallise difficilement, est à peine soluble dans l'eau, et se dissout dans l'alcool et l'éther. Elle a une saveur d'abord un peu amère, puis très âcre. Elle se fond sur les charbons ardents, et y brûle en répandant une fumée blanche d'une odeur particulière. On l'obtient en traitant à chaud par l'alcool chargé d'une petite quantité d'acide sulfurique les semences pulvérisées de la staphisaigre, passant à chaud, ajoutant à la liqueur un excès de chaux, filtrant et distillant; on chauffe le résidu avec de l'eau aiguisée d'acide sulfurique, et l'on traite par l'ammoniaque. Le précipité est la delphine. Cet alcaloïde est très vénéneux. (C²⁷H¹⁹AzO².)

DELPHINIQUE, adj. V. PHOCÉNIQUE.

DELTOÏDE, adj. et s. m. [*deltoides*, de la lettre grecque Δ (delta), et εἶδος, forme; all. *Deltamuskel*, angl. *deltoid*, it. *delloide*, esp. *deltoides*]. Qui a la forme d'un delta. Nom d'un muscle ainsi appelé à cause de sa forme triangulaire. Ce muscle (sus-acromio-luméral, Ch.) s'attache, en haut, à la partie externe du bord antérieur de la clavicule, au bord inférieur de l'aeromion et à la lèvre inférieure du bord postérieur de l'épine de l'omoplate; en bas, à la partie moyenne et externe de l'humérus. — En botanique, il se dit de toute partie qui a la forme de la lettre grecque Δ.

DELTOÏDIEN, **ENNE**, adj. Qui a rapport au deltoïde. *Empreinte deltoïdienne*, rainure angulaire de la partie moyenne et interne de l'humérus où s'insère le deltoïde.

DÉMANGEAISON, s. f. Prurit léger. V. PRURIT.

DEMI EL MUIA (de l'arabe *dem*, sang, et *muia*, eau). Maladie qui règne en Égypte, et qui est regardée par les uns comme une inflammation du cerveau, par les autres comme une fièvre intermittente pernicieuse.

DÉMENCE, s. f. [*amentia*, ζωνια, all. *Wahnsinn*, angl. *fatuity*, it. *demenza*, esp. *dementia*]. Oblitération plus ou moins complète de l'intelligence, qui succède quelquefois à la manie ou à la monomanie, et qui est alors presque toujours incurable, ou qui débute d'emblée, et est alors susceptible de guérison. Elle diffère de l'idiotie en ce qu'elle est toujours accidentelle, au lieu que l'idiotie est congénitale: l'individu en démence a perdu ses facultés intellectuelles; l'idiot n'en a jamais joui.

DEMETRIUM, s. m. Nom donné par quelques chimistes au *ceriu n* (V. ce mot), et qui n'a pas été adopté.

DEMI-AMPLEXICAULE, adj. [*semi-amplexicaulis*, angl. *semi-amplexicaul*]. Se dit, en botanique, d'une feuille sessile dont la base embrasse à peu près la moitié de la tige.

DEMI-APONÉVROTIQUE. V. DEMI-MEMBRANEUX.

DEMI-AZYGOS [angl. *semi-azygos*]. V. AZYGOS.

DEMI-BAIN, s. m. [*semi-balneum*, angl. *semi-bath*, esp. *demi-baño*]. Bain dans lequel le corps ne plonge que jusqu'à l'ombilic. Lorsque le bassin seulement est dans le bain, et les extrémités inférieures hors du liquide, le demi-bain est appelé *bain de siège* ou de *fauteuil*.

DEMI-CIRCULAIRE, adj. [*semi-circularis*, angl. *semi-circular*]. Qui représente la moitié d'un cercle. — *Canaux demi-circulaires*. On nomme ainsi trois conduits de l'oreille interne découverts par Fallope et

Ingrassias, situés dans l'épaisseur du rocher, et en rapport en arrière et en bas avec les cellules mastoïdiennes, en avant avec le vestibule. Ils commencent dans cette dernière cavité par trois ouvertures différentes, et reviennent s'y terminer par deux seulement, après avoir parcouru un petit espace dans l'intérieur du rocher. On les distingue, d'après leur position, en *supérieur*, *postérieur*, et *externe* ou *horizontal*. Ils sont tapissés par un périoste très fin, et renferment chacun un petit tuyau membraneux. Chacun de ces tuyaux commence dans le vestibule par une ampoule, et revient, après avoir parcouru le canal osseux, s'implanter dans un sac commun, où aboutissent les trois ampoules. Ce sont les *canaux demi-circulaires membraneux*, tapissés, dans une assez grande partie de leur étendue, de cristaux de carbonate de chaux (V. CANAL), qui sont pourtant moins abondants que dans l'ampoule et en couche souvent discontinue.

DEMI-ÉPINEUX, adj. et s. m. [*semi-spinalis*]. On a décrit sous ce nom, comme autant de muscles particuliers, des faisceaux charnus qui appartiennent au transverse épineux.

DEMI-FLEURON, s. m. [*semi-flosculus*]. On nomme ainsi, en botanique, celles des corolles des fleurs composées dont le limbe, se prolongeant d'un seul côté, forme ce qu'on appelle une *languette* (*ligula*): tels sont tous les fleurons des demi-flosculeuses et ceux de la circonférence des radicees.

DEMI-FLEURONNÉ, **ÉE**, adj. [*semi-flosculosus*]. Se dit d'une calathide qui contient des demi-fleurons, ou d'une corolle qui a la forme d'un demi-fleuron.

DEMI-FLOSculeux, **EUSE**, adj. [*semi-flosculosus*]. Se dit d'une fleur composée qui résulte de la réunion d'un certain nombre de demi-fleurons seulement.

DEMI-INTEROSSEUX, adj. et s. m. [esp. *demi-interoseo*]. On a donné autrefois ce nom à deux muscles appartenant, l'un au pouce (court fléchisseur), et l'autre à l'index.

DEMI-MEMBRANEUX, adj. et s. m. [*semi-membranosus*, esp. *demi-membranoso*, *demi-aponévrotique*, *ischio-popliti-tibial*, Ch.]. Muscle de la partie postérieure de l'éuisse, membraneux dans son tiers supérieur, s'attachant supérieurement à la tubérosité de l'ischion, inférieurement, par un tendon partagé en trois divisions, au condyle externe du fémur, à la partie postérieure et à la partie interne de la tubérosité interne du tibia. V. CANAL et DEMI-CIRCULAIRE.

DEMI-MÉTAL, s. m. Les anciens chimistes, réservant le nom de *métaux* à ceux de ces corps qui se rapprochent par leurs propriétés de l'or et de l'argent, qu'ils regardaient comme des métaux parfaits, appelaient *demi-métaux* les substances métalliques qui sont cassantes et volatiles, comme l'arsenic, le bismuth, le cobalt, le manganèse, le nickel, l'antimoine, etc.

DEMI-NERVEUX, adj. V. TENDINEUX.

DEMI-ORBICULAIRE, adj. et s. m. Winslow, regardant le muscle orbiculaire des lèvres comme formé de deux portions distinctes, étendues chacune de l'une à l'autre commissure, donnait le nom de *muscle demi-orbiculaire* à chacune de ces portions.

DEMI-PÉTALOÏDE, adj. [*semi-petaloides*]. Se dit, en botanique, des calices dont les divisions alternes ressemblent à des pétales par leur ténuité et leur coloration, ou de ceux qui sont verts et herbacés extérieurement, colorés et pétaloïdes intérieurement.

DEMI-TENDINEUX, adj. et s. m. [*semi-tendinosus*, *ischio-pré tibial*, Ch.]. Muscle superficiel de la

partie postérieure et interne de la cuisse, s'attachant supérieurement à la partie postérieure de la tubérosité de l'ischion par un tendon aplati qui lui est commun avec le biceps, inférieurement à la partie interne et inférieure de la tubérosité interne du tibia.

DEMI-TIERCE, adj. V. HÉMITRITÉ.

DEMI-TRANSPARENCE, s. f. Propriété dont jouissent certains corps de se laisser pénétrer par les rayons lumineux, mais en trop petite quantité pour permettre qu'on aperçoive les objets à travers leur épaisseur autrement que d'une manière peu distincte.

DÉMONOMANIE, s. f. [*dæmonomania*, de *δαίμων*, démon, et *μανία*, manie; it. et esp. *demonomania*]. Variété de l'aliénation mentale, dans laquelle le malade est tourmenté de l'idée d'être possédé du démon.

DENDROLOGIE, s. f. [*dendrologia*, de *δένδρον*, arbre, et *λόγος*, discours; esp. *dendrologia*]. Nom qu'on donne à la botanique quand elle a seulement les arbres pour objet.

DENGUE. Nom donné à une fièvre épidémique ayant plusieurs symptômes de la fièvre rhumatismale, qui apparut dans les Indes occidentales et dans quelques uns des États du sud en 1827 et 1828. Elle était d'un caractère très violent, et quelquefois accompagnée d'éruptions à la peau; mais elle n'amena pas la mort. La durée de la période d'acuité était rarement de plus de trois jours. Elle fut traitée par des moyens antiphlogistiques généraux. — On lui donne aussi le nom de *fièvre brisant les os* (*breakbone*). Voyez une description de l'épidémie de cette fièvre à Savannah (Amérique), dans l'été et l'automne de 1850, par M. Arnold, dans *The Edinburgh medical and surgical journal*, octobre 1852, janvier et avril 1853.

DENSE, adj. [*densus*, all. *dicht*, angl. *thick*, it. et esp. *denso*]. Dont les parties constituantes ou les molécules sont serrées et compactes, de manière que, sous un volume donné, se trouvent contenues beaucoup de parties matérielles ou de masse.

DENSITÉ, s. f. [*densitas*, de *densus*, épais, compacte; all. *Dichtigkeit*; angl. *density*, it. *densità*, esp. *densidad*]. Qualité des corps qui dépend de la somme des parties matérielles qu'ils renferment sous un volume donné, c'est-à-dire du rapport de la masse au volume, d'où il résulte qu'à volume égal la densité est proportionnelle au poids, et qu'à poids égal elle est en raison inverse du volume. La *densité relative* de deux corps n'est autre chose que le rapport de leur poids sous un même volume. Or, le poids d'un corps peut varier d'un lieu à un autre, suivant que la colonne d'air atmosphérique exerce à sa surface une pression plus ou moins forte; il varie surtout suivant que le corps éprouve une élévation ou un abaissement de température. La variation de la pression atmosphérique, sans influence sensible sur la densité des solides ou des liquides, en a, au contraire, une très puissante sur celle des fluides élastiques; aussi a-t-on soin, dans les expériences et les analyses chimiques, de rapporter tous les résultats à 0 température et à la hauteur du baromètre 0^m,76, nombre qui exprime la pression moyenne de l'atmosphère.

I. Pour déterminer la densité des gaz, c'est l'air à 0 température et à 0^m,76 de pression, qui sert de terme de comparaison; sa densité est prise pour unité dans tous les calculs de proportion. On pèse un ballon d'une certaine capacité (8 à 10 litres), d'abord vide, puis plein d'air, et ensuite rempli du gaz dont on veut faire l'épreuve. Lorsqu'on opère sur l'air atmosphé-

rique, il n'y a pas d'autre précaution à prendre que de le dessécher et de le dépouiller de son acide carbonique. Si l'on opère sur un autre gaz, on adapte le ballon à une cloche placée sur le mercure; on fait passer le gaz, de l'appareil où il se produit, dans un tube contenant du chlorure de calcium; des tubes recourbés le conduisent sous la cloche: les robinets qui ferment la communication de la cloche avec le ballon étant alors ouverts, il pénètre jusque dans ce dernier vase, et l'on en fait arriver jusqu'à ce qu'il se trouve au même niveau, tant dans l'intérieur de la cloche qu'à l'extérieur, afin que ce gaz ne soit soumis qu'à la pression atmosphérique. Soit *p* le poids du ballon vide, et *P* le poids du ballon rempli d'air; *P*—*p* est le poids de l'air contenu. La même opération, faite avec un autre gaz, donne *P'*—*p* pour le poids de ce gaz; et comme les densités sont proportionnelles aux poids sous le même volume, on a, en prenant la densité de l'air pour unité, la proportion :

$$1 : d :: P - p : P' - p ; \text{ d'où } d = \frac{P' - p}{P - p}.$$

II. Pour déterminer la densité d'un liquide, c'est l'eau distillée, portée à 4° centigr., température de son maximum de densité, qui sert de terme de comparaison. Le poids de 1 centimètre cube de ce liquide est pris pour unité de poids, sous le nom de *gramme*. On obtient la densité d'un liquide en pesant un flacon bouché à l'émeri, d'abord vide ou ne contenant que de l'air (la grande différence qui existe entre la densité de l'air et celle d'un liquide quelconque dispense de retirer l'air du flacon), le pesant ensuite rempli d'eau, et, en troisième lieu, plein du liquide dont on veut connaître la densité.

Soit 195^{gr},178 poids d'un flacon plein d'eau, déduisant 128^{gr},595 poids de ce flacon vide, la différence 66^{gr},583 est le poids de l'eau.

Soit 181^{gr},515 le poids de ce même flacon plein d'alcool, déduisant 128^{gr},595 le poids du flacon vide,

la différence 52^{gr},920 est le poids de l'alcool. Et comme les densités sont proportionnelles aux poids sous le même volume, la densité de l'alcool est à celle de l'eau prise pour unité :: 52,920 : 66,583, ce qui donne pour densité de l'alcool 0,790. Mais comme un grand nombre de liquides sont miscibles à l'eau, et que leur densité varie nécessairement avec la quantité d'eau qu'ils contiennent, il faut, avant de les peser ainsi, déterminer leur pesanteur spécifique au moyen de l'*aréomètre*. V. ce mot.

III. Pour déterminer la densité d'un solide, il suffit de peser ce solide dans l'air et dans l'eau: le poids dans l'air, divisé par la perte dans l'eau, donne la densité rapportée à celle de ce dernier liquide. Le procédé suivant est presque exclusivement adopté dans les laboratoires: On pèse un flacon bouché à l'émeri plein d'eau distillée, et de la capacité de 1 à 2 décilitres; on note également combien pèse dans l'air le solide dont on veut connaître la densité; ce corps, introduit ensuite dans le flacon plein d'eau, en chasse nécessairement une partie du liquide. On pèse de nouveau, et en déduisant ce dernier poids des deux premiers, additionnés ensemble, on a le poids du volume d'eau déplacé: il ne reste plus qu'à diviser par le nombre ainsi obtenu le nombre qui représente le poids dans l'air.

Soit 183gr,543 le poids d'un flacon plein d'eau,
et 22gr,474 le poids d'un fragment d'argent
dans l'air,

le total est 206gr,017

Soit 203gr,872 le poids du flacon contenant
l'eau et le corps,
la différence 2gr,145 sera le poids de l'eau déplacée.
On aura donc $\frac{22 \cdot 474}{21 \cdot 445}$, ou 10,477 pour la densité de
l'argent.

DENT, s. f. [*dens*, ὀδόντος, all. *Zahn*, angl. *tooth*,
it. *dente*, esp. *diente*]. On appelle ainsi de petits os qui
garnissent le bord de chaque mâchoire. Chaque dent se
compose de deux parties : la *couronne*, qui fait saillie
au-dessus du rebord de la mâchoire, et la *racine*, qui
est enclavée dans l'alvéole. Entre les deux parties se
trouve le *collet* ou *col*, qui, bien que situé hors de l'al-
véole, est cependant couvert par la gencive. Le nombre
des dents est de 32 chez les adultes, 16 à chaque mâ-
choire. Les quatre antérieures sont appelées *incisives*
ou *cunéiformes* ; elles n'ont qu'une racine simple, com-
primée latéralement. Celle qui vient après, de chaque
côté, est la *dent canine* (conoïde, laniaire, angulaire,
cuspidée) ; sa racine est simple aussi : les deux dents
canines de la mâchoire supérieure sont vulgairement
appelées *œil-res*. Après la dent canine se trouvent, de
chaque côté de l'une et de l'autre mâchoire, les deux
petites molaires (fausses molaires, bicuspides), dont
la couronne présente deux tubercules conoïdes, et dont
la racine est plus ou moins évidemment double. Enfin
les trois *grosses molaires* (vraies molaires, multicus-
pidées), qui ont une couronne garnie de plusieurs tu-
bercules, et plusieurs racines divergentes. La dernière
des trois est appelée *dent de sagesse*, parce qu'elle ne
vient que très tard.

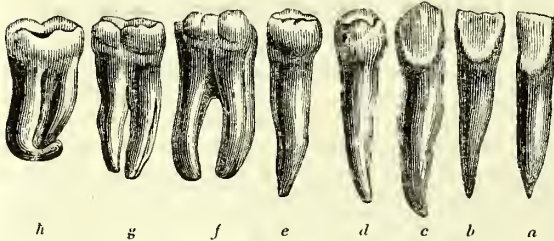


Fig. 126.

Fig. 126. — Dents d'un adulte (côté gauche de la
mâchoire) : a, première incisive ; b, seconde incisive ;
c, canine ; d et e, petites molaires ; f, g et h, grosses
molaires.

La racine et une partie de la couronne sont creusées
d'une cavité qui s'ouvre au sommet de chaque racine
par un trou. Cette cavité contient une substance
molle, riche en nerfs et en vaisseaux sanguins, qu'on
appelle *germe*, *pulpe*, *noyau* ou *bulbe* (Fig. 127, a).
La couronne se compose principalement de deux sub-
stances. L'externe, plus solide et brillante, revêt l'autre
en manière d'écorce : on la nomme *émail* (c). L'internc,
autrefois dite *os dentaire*, est l'*ivoire* ou *dentine* (d).
La racine est en grande partie formée de *dentine*, qui
se continue sans interruption avec celle de la cou-
ronne ; puis l'enduit d'émail se termine au collet de la
dent, et, sur la racine, il est remplacé par une sub-
stance prise pour une substance particulière, et par
suite appelée *cément* (b). Mais le *cément* ne diffère pas

de la substance ou élément anatomique des os. Dans
la Figure 127, les *ostéoplastes* (V. ce mot) caractéris-
tiques de cette substance sont figurés en b. La couche

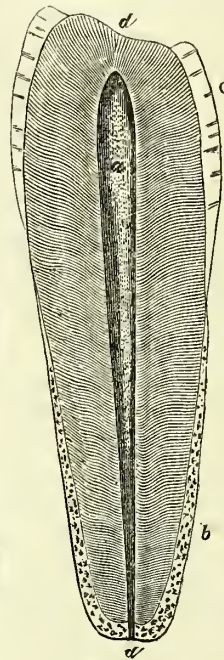


Fig. 127.

près de la surface externe de la dent ; ils sont ondu-
leux, larges de 1 à 2 millièmes de millimètre. Leurs
ramifications s'anastomosent quelquefois ou s'ou-
vrent dans des cavités triangulaires, polyédri-
ques, ou de formes diverses, qui n'existent que
près de la surface de l'ivoire. Ces tubes sont na-
turellement pleins de sérosité, sans les sels cal-
caires qu'on a cru autrefois y exister à l'état
pulvérulent. — L'*émail* (substance vitrée, ou
striée), plus pauvre que l'os dentaire en sub-
stances animales, est composé de prismes soli-
des, à quatre ou six pans, fibres prismatiques,
dont l'un des bouts repose sur l'os dentaire, et
l'autre est libre à la surface de la dent. Ces fi-
bres sont verticales sur la surface triturante,
et deviennent de plus en plus horizontales vers le
collet de la dent. — La *pulpe dentaire*, qui, à l'ex-
trémité de la racine, fait corps avec le périoste
de l'alvéole, n'est qu'enfermée dans la cavité den-
taire, d'où l'on peut la retirer sans qu'elle se dé-
chire ; aucun de ses vaisseaux ni de ses nerfs ne
passe dans la substance de la dent. — Vers le mi-
lieu du troisième mois, on découvre à l'intérieur du
rebord de la mâchoire une série de vésicules
blanchâtres, opaques, et formées d'une membrane
molle, dont chacune renferme les premiers rudiments
d'une dent. Ces vésicules sont regardées comme des
prolongements digitiformes de la peau, mais il n'en
est rien ; dans l'origine, de même que les folli-
cules pileux, elles ne communiquent pas avec la
surface extérieure de la muqueuse. Un liquide vis-
queux les remplit. Du point où les vaisseaux alvéo-
laires y pénètrent s'élève le bulbe dentaire, corps solide,
formé de noyaux granuleux, dans lequel se développent

plus tard des vaisseaux, et plus tard encore des nerfs. La surface de ce corps est couverte d'une pellicule ferme et transparente. Vis-à-vis du germe se développe l'organe producteur de l'émail, qui peu à peu devient une membrane distincte dépourvue de vaisseaux, et qui répète exactement la forme du germe. Quand ces parties molles ont atteint le terme de leur développement, l'ossification commence; la pulpe dépose, sur la couche la plus extérieure, de petites écailles osseuses qui s'étendent peu à peu vers la racine. A mesure que ces écailles augmentent d'épaisseur, de dehors en dedans, la pulpe se rapetisse, et des couches minces d'émail se déposent sur leur surface externe, où elles s'épaississent par de nouveaux dépôts extérieurs, qui continuent jusqu'à ce que la membrane qui les produit ait disparu. — On distingue les dents en *dents de lait* et *dents de remplacement* (V. DENTITION). — *Dents artificielles*. On nomme ainsi les dents que l'on substitue à celles dont on est obligé de faire l'extraction. On peut employer à cet effet des dents humaines; mais le plus ordinairement on les fait avec les dents d'hippopotame, ou avec la pâte de porcelaine, ou quelque autre composition minérale, et celles-ci ont l'avantage de ne point s'altérer. Lorsqu'il reste dans la bouche une racine douloureuse, on fait choix d'une dent de même dimension que celle à remplacer, on en scie la racine, on la fore suivant sa longueur pour y fixer l'extrémité d'un pivot d'or ou de platine, et on la met en place en faisant entrer de justesse l'autre extrémité du pivot dans la racine de la dent à remplacer, racine que l'on a préalablement taraudée: c'est ce qu'on appelle une *dent à pivot*. D'autres fois on fixe les dents artificielles aux dents voisines, au moyen de crochets ou de ligatures. On prend d'abord avec de la cire à mouler l'empreinte exacte de la brèche qu'il s'agit de remplir; sur cette empreinte on coule un moule de plâtre qui sert de type pour construire une plaque d'or ou de platine sur laquelle on fixe la dent où les dents artificielles au moyen de goupilles rivées. Deux autres plaques, soudées latéralement à celle qui porte les dents, s'adaptent à l'aide de crochets ou de fils métalliques aux dents voisines, dont elles contourment le collet postérieurement. — Depuis quelques années on a essayé de faire tenir les dents artificielles sans ligature et sans pivot: les *dents osanorès* (faites avec l'ivoire d'hippopotame) sont maintenues en place par leur cavité même, qui emboîte la gencive. On a aussi appliqué la gutta-percha aux dentiers artificiels en remplacement des plaques métalliques et des substances osseuses corruptibles. — En zoologie, le nom de *dents* ne s'applique pas seulement aux organes dérivés plus hauts implantés dans les alvéoles maxillaires; on le donne, en général, à tous les organes calcaires ou cornés qui servent à diviser les substances alimentaires, quelle que soit la situation de ces organes. Dans les animaux rayonnés, les dents sont disposées circulairement à l'entrée des voies digestives; dans les articulés et les mollusques, elles sont placées, ou à l'entrée du canal alimentaire, ou dans son intérieur, ou même dans l'estomac (crustacés décapodes); et dans ces trois classes du règne animal elles sont ordinairement cornées ou calcaires, ou elles présentent à la fois cette double composition, et presque toujours elles sont de même nature que l'enveloppe tégumentaire. Dans les vertébrés, les dents sont généralement placées à l'entrée des voies digestives, et jamais au delà du pharynx; mais dans

les poissons chondroptérygiens, elles ne tiennent qu'à la peau; dans les poissons osseux, elles sont enclavées dans les os; les reptiles, à l'exception des chéloniens, ont des dents proprement dites ou éburnées, implantées; chez les oiseaux et les chéloniens, le bec corné est dans le même rapport avec les os et avec la peau que les dents des chondroptérygiens. Parmi les mammifères, quatre genres (pangolin, fourmilier, ornithorhynque, échidné) sont dépourvus de dents; un cinquième (celui des baleines) a des dents cornées (fanons); tous les autres ont des dents éburnées, dont le nombre, la forme et la disposition fournissent de bons caractères zoologiques. — On dit que les dents sont *simples*, lorsque la substance éburnée est simplement recouverte, comme chez l'homme, par une couche d'émail qui ne pénètre pas dans son épaisseur; elles sont dites *composées*, lorsque ces deux substances, l'ivoire et l'émail, forment des espèces de replis intérieurs, de manière qu'une section transversale les coupe plusieurs fois; elles sont *demi-composées*, quand ces replis ne pénètrent qu'à une certaine profondeur, comme chez les ruminants. Il y a, de plus, dans les dents composées et demi-composées, une troisième substance extérieure aux deux autres et qui enveloppe leurs replis: on l'appelle *substance corticale*. Cette dernière substance est la même que le ciment des dents humaines, dont on lui donne aussi le nom.

DENTAIRE, adj. [*dentarius*, angl. *dental*, it. *dentario*]. Qui a rapport aux dents. *Arcades dentaires*, *cavité dentaire*, *pulpe dentaire*, *follicules dentaires* (V. DENT). — *Canaux* ou *conduits dentaires*. On donne ce nom à plusieurs canaux osseux qui livrent passage aux vaisseaux et nerfs dentaires. Ils sont situés, les uns dans l'épaisseur de l'os maxillaire supérieur, les autres dans l'inférieur. I. *Canaux dentaires* creusés dans l'os maxillaire supérieur: l'*antérieur* commence vers le milieu du canal sous-orbitaire, descend dans la paroi antérieure du sinus maxillaire, et va se terminer, en se divisant, dans les alvéoles des dents incisives et canines de la mâchoire supérieure; les *postérieurs* s'ouvrent sur la tubérosité molaire, descendent dans la paroi postérieure du sinus maxillaire, et vont, en se divisant, se rendre dans les alvéoles des dents molaires supérieures. II. On appelle communément *canal dentaire inférieur*, ou *canal maxillaire*, un canal qui commence sur la face interne de l'os maxillaire inférieur, vers la base de l'apophyse coronale, qui se continue dans l'épaisseur de l'os, et va se terminer sur sa face externe par le trou mentonnier. Mais, chez le fœtus et le jeune enfant, ce canal n'est pas unique comme chez l'adulte; par cela même qu'il doit y avoir deux dentitions, il y a deux *canaux dentaires*. Ils commencent le plus souvent, comme chez l'adulte, par un seul orifice, au fond duquel ils se divisent, et se rejoignent également près du trou mentonnier. L'inférieur se comporte à peu près comme chez l'adulte, si ce n'est qu'il est beaucoup plus rapproché du bord inférieur de l'os; le supérieur, plus large, se dirige immédiatement au-dessous des dents de lait, et il est percé, au niveau de chacune d'elles, de petits trous pour le passage de rameaux vasculaires et nerveux. Après la première dentition, ce canal s'oblitére peu à peu, et finit par laisser à peine quelques traces de son existence. — Les *nerfs dentaires* sont fournis, ceux des incisives et canines supérieures par le sous-orbitaire, branche du maxillaire supérieur, et ceux des molaires correspondantes par le tronc même de ce dernier nerf.

Les dents de la mâchoire inférieure reçoivent les leurs du nerf maxillaire inférieur. — Les *artères dentaires* de la mâchoire supérieure viennent de la sous-orbitaire et de l'alvéolaire supérieure fournies par la maxillaire interne; celles de la mâchoire inférieure sont fournies par la dentaire inférieure, branche de la maxillaire interne. — *Formule dentaire*. Disposition de chiffres employée pour indiquer, d'une manière abrégée, le nombre des dents de chaque espèce, chez les mammifères. Exemples: *Formule dentaire du cheval*: incisives, $\frac{6}{6}$; canines, $\frac{1}{1} - \frac{1}{1}$; molaires, $\frac{6}{6} - \frac{6}{6} = 40$. *Formule dentaire du genre chat*: incisives, $\frac{3}{3} - \frac{3}{3}$; canines, $\frac{1}{1} - \frac{1}{1}$; prémolaires ou bicuspidés, $\frac{0}{0} - \frac{3}{3}$; molaires, $\frac{1}{1} - \frac{2}{2} = 30$. *Formule dentaire de l'homme*: incisives, $\frac{2}{2} - \frac{2}{2}$; canines, $\frac{1}{1} - \frac{1}{1}$; prémolaires, $\frac{2}{2} - \frac{2}{2}$; molaires, $\frac{3}{3} - \frac{3}{3} = 32$.

DENTAIRE, s. f. [*Dentaria*, L., all. *Zahnwurz*]. Genre de plantes ainsi nommées parce que leur racine est dentée (tétradynamie siliqueuse, L., crucifères, J.). Trois espèces, les *Dentaria pinnata*, *Dentaria pentaphylla* et *Dentaria bulbifera*, ont été regardées comme carminatives et vulnéraires.

DENTALE, s. m. [*Dentalium*, L., all. *Meerzahn*]. Genre de mollusques cirrhoranches marins (voisins des gastéropodes), à tête pédiculée, anus terminal, à coquille univalve qu'on faisait entrer autrefois dans plusieurs compositions pharmaceutiques: c'est du carbonate calcaire avec un peu de matière gélatineuse. L'espèce la plus commune des côtes d'Asie et d'Europe est le *Dentalium elephantinum*, Martini.

DENTÉ, ÉE, adj. [*dentatus*, all. *gezahnt*, angl. *dentate*, it. *dentato*]. Qui a des dents. Se dit, en botanique, des feuilles dont les bords sont munis de petites incisions qui n'atteignent pas au delà des dernières ramifications des nervures. *Feuilles dentées en scie* (*folia serrata*), celles dont les incisions ou dents sont aiguës et inclinées au sommet.

DENTELAIRE, s. f. [*Plumbago europaea*, L., all. *Bleiwarz*]. Plante (pentandr. monogyn., L., plombaginées, J.) dont la racine est irritante, et employée pour déterminer la rubéfaction. Mâchée, elle a quelquefois calmé l'odontalgie: de là son nom de *dentelaire*. L'huile dans laquelle on a fait bouillir et broyé cette plante a été employée dans le traitement de la gale. On a proposé la racine comme succédanée de l'ipécacuanha, mais elle n'est point employée comme telle. Dulong y a découvert un principe cristallisable qu'il a nommé *plombagin*. V. ce mot.

DENTELAIRES, s. f. pl. V. PLOMBAGINÉES.

DENTELÉ, ÉE, adj. cts. m. [*dentatus*, all. *gezähnt*, it. *dentellato*]. Qui a des dents, ou plutôt qui est découpé en manière de dents. On a donné ce nom à plusieurs muscles, à cause des dentelures que présente un de leurs bords. — *Muscle grand dentelé* (costo-scapulaire, Ch.). Muscle qui s'attache en devant à la face externe des huit ou neuf premières côtes par autant de digitations, et en arrière au bord spinal de l'omoplate. — *Muscles petits dentelés postérieurs*. On les distingue en *supérieur* (dorso-costal, Ch.) et *inférieur* (lombo-costal, Ch.). Le *supérieur* s'attache par son bord interne à la partie inférieure du ligament cervical postérieur, à la dernière apophyse épineuse cervicale, et aux deux ou trois premières dorsales; par son bord externe, aux quatre côtes qui suivent la première, par autant de digitations. Il occupe les régions postérieure inférieure du cou, et supérieure du dos. L'*inférieur*, situé dans la région inférieure du dos, s'attache aux

apophyses épineuses des deux dernières vertèbres dorsales et des deux ou trois premières lombaires, et au bord inférieur des quatre dernières fausses côtes. Le premier est un inspirateur et le second un expirateur. — Le *muscle petit dentelé antérieur* est le *petit pectoral*. — *Ligament dentelé* (ligament denticulé, Ch.). Bandelette blanchâtre, transparente, très résistante, située dans le canal vertébral, sur les côtés de la moelle, entre les racines antérieures et postérieures des nerfs vertébraux, depuis le trou occipital jusqu'à l'extrémité du cordon rachidien. Cette bandelette, tapissée par l'arachnoïde, adhère par son bord interne à la membrane propre de la moelle, et présente sur son bord externe 20 ou 22 dentelures qui se fixent à la dure-mère dans les intervalles des nerfs vertébraux.

DENTEURES, s. f. pl. [*serraturæ*]. Dents fines et serrées des bords d'une feuille ou autre organe.

DENTICULÉ, ÉE, adj. [*denticulatus*, all. *gezähnt*]. Se dit, en botanique, des parties dentées dont les divisions sont très petites.

DENTIER, s. m. [all. *künstliches Gebiss*, angl. *set of teeth*]. On appelle *ratelier*, ou mieux *dentier*, *dentier simple*, une série de dents artificielles montées sur une même pièce, et disposées de manière à représenter exactement une des arcades dentaires; *dentier double*, l'assemblage de deux arcades dentaires, l'une supérieure, l'autre inférieure, unies ensemble à leurs deux extrémités au moyen de ressorts dits à *boudin*, et destinées à s'adapter aux arcades alvéolaires complètement dépourvues de dents.

DENTIFORME, adj. [*dentiformis*, de *dens*, dent, et *forma*, forme; all. *zahnförmig*]. Qui a la forme d'une dent.

DENTIFRICE, s. m. et adj. [*dentifricium*, de *dens*, dent, et *fricare*, frotter; ἰδοντιόσμηγμα, all. *Zahnmittel*, angl. *dentifrice*, it. *dentifrizio*]. On nomme ainsi des substances, ordinairement acides, salines ou terreuses, réduites en poudre, ou incorporées dans du miel, sous forme d'opiat, dont on fait usage, à l'aide d'une brosse molle, pour ôter, par le frottement, le tartre qui s'attache aux dents; on y ajoute quelque aromate pour donner à la bouche une odeur agréable, et de la cochenille pour colorer les gencives et les lèvres. En général, ces substances altèrent l'émail des dents, et le charbon ou le quinquina, réduits en poudre impalpable, sont les seuls *dentifrices* que l'on puisse employer avec avantage. — La *poudre dentifrice* du Codex est composée de: bol d'Arménie, corail dragon préparé, et os de sèche, à 32 gram.; sang-dragon, 16 gram.; cochenille, 4 gram.; crème de tartre, 48 gram.; cannelle, 8 gram.; girofle, 1 gram. 30 centig., mêlés exactement. — L'*électuaire* ou *opiat dentifrice* contient: corail rouge préparé, 16 gr.; os de sèche et cochenille, à 4 gram.; crème de tartre, 8 gram.; miel, 40 gram.; alun, 20 à 25 centig. On pulvérise chaque substance séparément sur le porphyre, puis on broie l'alun et la cochenille avec un peu d'eau; on ajoute successivement le miel et les autres poudres, on les mélange exactement par trituration, et l'on aromatise avec une huile volatile.

DENTINE, s. f. Nom donné par R. Owen à l'ivoire des dents. V. DENT.

DENTISTE, s. m. [*dentarius*, all. *Zahnarzt*, angl. *dentist*]. Chirurgien qui s'occupe spécialement des maladies des dents.

DENTITION, s. f. [*dentitio*, ἰδοντιοποιία, ἰδοντιοσις, all. *Zahnen*, angl. *dentition*, it. *dentizione*]. On

désigne par le mot *dentition* tous les phénomènes de l'accroissement et de la sortie des dents. Les germes des premières dents, ou *dents de lait*, sont visibles dans le fœtus vers la fin du second mois; ils commencent à s'ossifier de la fin du troisième à celle du sixième. La Figure 128 représente la mâchoire inférieure d'un tout jeune enfant; la paroi extérieure de l'os a été enlevée pour découvrir les follicules dentaires renfermés dans son intérieur: *a*, gencive; *b*, bord inférieur de l'os; *c*, angle maxillaire; *d*, follicules dentaires.

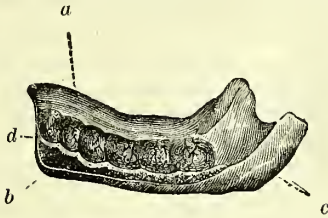


Fig. 128.

A la naissance, la couronne des incisives est formée; celle des canines n'est point achevée; les tubercules des molaires ne sont point encore réunis. Peu à peu les racines se développent; et, vers l'âge de six à dix mois, commence ce qu'on appelle communément la *première dentition*. Les deux incisives moyennes de la mâchoire inférieure percent ordinairement les premières; quinze jours ou trois semaines après, paraissent les correspondantes de la mâchoire supérieure, puis les deux incisives latérales inférieures, ensuite les supérieures. Les canines ou angulaires, d'abord celles de la mâchoire inférieure, puis celles de la supérieure (aillères), percent du douzième au quatorzième mois. Enfin, on voit sortir successivement les huit premières molaires, quatre en bas, et quatre en haut, deux de chaque côté. Ces vingt premières dents, ordinairement complètes à deux ans ou deux ans et demi, sont destinées à tomber pour être remplacées: on les appelle *dents primitives*, *dents de lait*, *dents temporaires*. A la fin de la quatrième année, ou quelquefois plus tard, il sort à chaque mâchoire deux nouvelles molaires *permanentes*, c'est-à-dire qui ne doivent pas être remplacées et qui ne sont plus tard que les premières grosses molaires. — *Seconde dentition*. Elle a lieu vers l'âge de sept ans. Les germes ou les follicules membraneux de ces secondes dents, au nombre de 32 comme ces dents elles-mêmes, sont déjà visibles chez le fœtus, à l'exception de ceux des petites molaires, qui ne paraissent qu'après la naissance. Ils sont contenus dans des alvéoles de même forme qu'eux, dont les cinq premiers communiquent par un petit orifice avec les alvéoles des dents de lait, et dont les autres sont largement ouverts sous la gencive. Leur ossification commence de trois à six mois après la naissance pour les incisives et les premières grosses molaires; à huit ou neuf mois pour les canines; vers trois ans pour les petites molaires; à trois ans et demi pour la seconde grosse molaire, vers dix ans pour la dernière dent. L'alvéole d'une nouvelle dent s'agrandissant peu à peu, la cloison qui le sépare de celui de la dent de lait correspondant s'use et disparaît; la racine de la dent de lait est également résorbée, sa couronne vacille et tombe; et toutes les premières dents sont ainsi remplacées successivement, à peu près dans le même

ordre qu'à la première dentition. De sept à neuf ans, toutes les incisives sont remplacées; vers dix ans paraît la première bicuspide, plus petite que celle qu'elle remplace; ensuite se montre la canine secondaire, puis la deuxième bicuspide, moins volumineuse aussi que la molaire de lait. De dix ans et demi à onze ans, sortent les premières grosses molaires; enfin, la sortie des dernières molaires termine, vers l'âge de dix-huit à vingt-cinq ans, le travail de la dentition.

DENTURE, s. f. [all. *Zahreihe*, it. *dentatura*]. Ordre dans lequel les dents sont rangées: une *belle denture*, etc.

DÉNUDATION, s. f. [*denudatio*, de *denudare*, mettre à nu; all. *Entblössung*, angl. *denudation*, it. *denudazione*]. État d'une partie qui est dépouillée de ses enveloppes naturelles.

DÉPART, s. m. [*separatio*, all. *Scheidung*]. Opération par laquelle on sépare certains métaux, l'or et l'argent surtout, d'autres substances métalliques, par des moyens chimiques, tels que l'emploi de l'acide azotique ou de l'eau régale.

DÉPERDITION, s. f. [*deperditio*]. V. AMAIGRISSEMENT, ATROPHIE, RÉSORPTION. — *Déperdition de substance*, plaie avec enlèvement des tissus lésés. V. ULCÉRATION, ULCÈRE.

DÉPHLEGMATION, s. f. [de *de*, hors, et de *φλέγμα*, phlegme; all. *Entwässerung*, angl. *dephlegmation*, it. *defflenmazione*]. Nouvelle distillation à laquelle on soumet une liqueur obtenue à l'aide du feu, dans la vue d'en séparer les parties les plus aqueuses qui distillent les premières. On donnait autrefois à ce produit le nom de *phlegme*. La déphlegmation s'effectue séparément du résidu de l'opération précédente, comme la rectification; mais elle en diffère en ce qu'elle a deux produits: 1° le liquide resté dans le vase distillatoire, qui devient *produit principal*; 2° le liquide distillé (le phlegme), qui est un produit secondaire et peu actif. Elle diffère de la concentration par évaporation, en ce que celle-ci s'opère sur des liquides non distillés, s'effectue à l'air libre, et n'a qu'un seul produit (le liquide non évaporé).

DÉPHLOGISTIQUÉ, ÉE, adj. [all. *dephlogistisirt*, angl. *dephlogisticated*]. Qui a perdu son phlogistique. L'air *déphlogistiqué* de l'école de Stahl était l'oxygène des chimistes modernes.

DÉPILATION, s. f. [*depilatio*, de la particule privative *de*, et *pilus*, poil; all. *Abhaaren*, angl. *depilation*]. Chute des poils.

DÉPILATOIRE, s. m. [*depilatorium*, all. *Enthaarungsmittel*, angl. *depilatory*, it. *depilatorio*]. Qui détermine la chute des poils. Les dépilatoires sont, en général, des préparations caustiques dans lesquelles on fait entrer de la chaux vive ou quelque autre substance alcaline, du sulfure d'arsenic, etc. Le *rusma* des Orientaux, qui paraît être le dépilatoire le plus efficace, est composé de: chaux, 64 gram.; orpiment, 16 gram., qu'on fait bouillir dans: lessive alcaline, 500 gram. On l'étend sur la partie, et, quelques instants après, une simple lotion avec de l'eau chaude fait tomber toutes les villosités. Il suffit même de faire avec ces deux substances (chaux et orpiment), à peu près dans les proportions ci-dessus, une poudre qu'on délaie avec un peu d'eau pure et savonneuse, et qu'on applique sous forme de pâte. L'addition d'un peu de pâte d'amandes douces rend le mélange moins corrosif; néanmoins les topiques dépilatoires, en général, peuvent altérer le tissu de la peau, ou même avoir une

action vénéuse ; et comme ils n'attaquent que les poils et non leurs bulbes, ils ne les empêchent pas de croître de nouveau. V. ÉPILATION.

DÉPLACEMENT, s. m. Nom donné (ainsi que celui d'anomalies par changement de position) au premier ordre de la classe des anomalies de disposition. Tous les organes, surtout les viscères, sont sujets à des déplacements qui se classent ainsi : 1° changement de direction ; 2° changement partiel de position ; 3° changement total de position ; 4° transposition générale ou partielle (V. INVERSION SPHÉRIQUE) ; 5° déplacements herniaires primitifs par persistance des conditions embryonnaires ou fœtales (éversion), et consécutifs (exomphale consécutif, déplacement ou ectopie consécutive du cœur). — *Déplacement de la cataracte*, synonyme d'abaissement du cristallin cataracté ou d'opération de la cataracte par abaissement. — En pharmacie, on donne le nom de *déplacement* à un procédé de lixiviation exécuté sur des matières végétales et animales, appliqué aux préparations chimiques par MM. Robiquet et Boutron-Charlard, et aux préparations pharmaceutiques par M. Boullay. Par ce procédé, les couches de liquide se déplacent mutuellement, et l'on peut successivement déplacer un liquide par un autre.

DÉPLÉTIF, IVE, adj. [*depletivus*, de *deplere*, vider ; all. *entleeren*, angl. *depletory*, it. *depletivo*]. On appelle ainsi tout moyen thérapeutique qui a pour effet de diminuer la quantité des liquides du corps : tel est le résultat de la saignée.

DÉPÔT, s. m. [de *deponere*, déposer ; all. *Niedersehlag*, angl. *deposit*, it. *deposito*]. On nomme communément ainsi les matières qui se précipitent au fond d'un vase contenant une dissolution chimique ou un liquide sécrété : tel est le *dépôt* (*sedimentum*) que forment les urines par le repos et le refroidissement. — En pathologie, *dépôt* (*abscessus*) est synonyme d'abcès [all. *Abeess*]. Cependant cette dénomination ne s'applique guère qu'aux abcès formés par des matières sorties de leurs voies naturelles, et infiltrées dans le tissu cellulaire ou épanchées dans une cavité (tels que les dépôts sanguins, stercoraux, urinaires, etc.), ou aux abcès formés par congestion, par métastase.

DÉPRAVATION, s. f. [*depravatio*, de *de*, indiquant transformation, et *pravus*, mauvais ; all. *Verderbung*]. Dépravation du goût, de l'appétit, de l'odorat, c'est-à-dire état dans lequel ces sensations se montrent avec un caractère insolite et bizarre.

DÉPRESSION, s. f. [*depressio*, de *deprimere*, enfoncer ; all. *Depression*]. Ce mot, qui, dans le langage ordinaire, signifie *enfoncement*, est employé quelquefois, en parlant de l'opération de la cataracte, comme synonyme d'abaissement.

DÉPRESSOIR, s. m. [*depressorium*, de *deprimere*, abaisser, enfoncer ; all. *Depressorium*, it. *depressorio*]. Instrument dont on se sert, après l'opération du trépan, pour abaisser la dure-mère et placer le sillon. On l'appelle aussi *ménégophylaxe*. C'est une tige de fer montée sur un manche et terminée par un large bouton.

DÉPRIMÉ, ÉE, adj. [*depressus*, all. *deprimirt*]. Se dit du pouls faible qui disparaît sous la moindre pression du doigt, et de certaines tumeurs dont le centre est aplati ou enfoncé. — En botanique, *déprimé* indique un corps globuleux qui semble avoir été aplati par pression de haut en bas.

DÉPURATIF, IVE, adj. et s. m. [*depurans*, de

depurare, purifier ; all. *blutreinigend*, angl. *depuratory*, *depurant*, it. *depurativo*]. On donne ce nom à des médicaments qui passent pour avoir la propriété d'enlever à la masse des humeurs les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels : ce sont des amers, des diurétiques, des diaphorétiques, etc.

DÉPURATION, s. f. [*depuratio*, all. *Reinigung*, angl. *depuration*, it. *depurazione*]. Action par laquelle on dégage un corps quelconque, et surtout un liquide, des matières qui en altèrent la pureté. — En pharmacie, on appelle *dépuration* la séparation spontanée qui se fait dans un liquide trouble lorsqu'on le laisse en repos dans un vase cylindrique : les particules solides se rassemblent au fond du vase, et le liquide devient clair. La *dépuration* n'est le plus souvent qu'un préliminaire de la clarification. — En pathologie, cette expression indique le travail par lequel la nature purifie l'économie animale, soit à l'aide des maladies éruptives ou d'une évacuation spontanée, soit à l'aide de médicaments.

DÉPURATOIRE, adj. [*depuratorius*]. Qui rend pur, qui sert à dépuré. On donnait cette épithète à certaines maladies qu'on croyait servir à dépuré la masse des humeurs : la variole, etc.

DÉRADELPHÉ, s. m. [de *δέρον*, cou, et *ἀδελφός*, frère : uni par le cou]. Genre de monstres doubles mono-céphales, présentant, d'après Geoffroy Saint-Hilaire, les caractères suivants : troncs séparés au-dessous de l'ombilic, réunis au-dessus ; trois ou quatre membres thoraciques ; une seule tête sans aucune partie surnuméraire à l'extérieur.

DÉRENCÉPHALE, adj. et s. m. [de *δέρον*, le cou, la nuque, et *ἐγκεφαλος*, encéphale]. Nom donné par Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont un très petit cerveau, enveloppé par les vertèbres du cou.

DÉRIVATIF, IVE, adj. et s. m. [*delectens*, all. *ableitend*, angl. *derivative*]. On appelle ainsi tous les moyens que l'art emploie pour opérer une dérivation : tels sont les vésicatoires, les sinapismes, la saignée, etc.

DÉRVATION, s. f. [*derivatio*, *deflexio*, de *derivare*, détourner ; all. *Ableitung*, angl. *derivation*, it. *derivazione*]. Action par laquelle le sang ou les humeurs sont attirés vers une partie, dans la vue de les détourner d'une autre où ils pourraient causer des accidents. La dérivation serait mieux définie : une excitation artificielle qui a pour objet de rompre la tendance des fluides à se porter vers un centre malade, où existe un foyer d'irritation. Ainsi considérée, la *dérivation* ne diffère pas de la *révulsion*.

DERMALAXIE. Ramollissement de la peau. (Piorry.)

DERMANGIOLEUCITE. Inflammation des vaisseaux lymphatiques de la peau (*erythema nodosum*). (Piorry.)

DERMAPTÈRE, s. m. Nom du deuxième ordre des insectes, caractérisé en ce que les ailes inférieures, après s'être repliées en travers, se ploient ensuite en long comme un éventail, ou manquent ; élytres ayant la consistance du cuir, repliés horizontalement, courts, très petits, se rencontrant par un bord droit. Le genre *Forficule*, ou *Peree-oreille*, est le principal. Ce nom a été donné à ces insectes, parce qu'on croyait qu'ils pénétraient dans les oreilles et y causaient des accidents, fait faux ; ils ne peuvent percer que les fruits.

DERMATALGIE, DERMALGIE, s. f. [*dermatalgia*, de *δέρμα*, la peau, et *ἄλγος*, douleur]. Douleur à la peau.

DERMATANEURIE, s. f. [*dermataneuria*, de δέρμα, la peau, α privatif, et νεύρον, nerf]. Paralyse de la peau.

DERMATHÉMIE, DERMOHÉMIE, s. f. [*dermathæmia*, de δέρμα, la peau, et αἷμα, sang]. Congestion passagère de sang à la peau.

DERMATITE, DERMITE, s. f. [*dermatitis*, de δέρμα, la peau, et de la désinence *ite*, qui indique une phlegmasie]. Inflammation de la peau.

DERMATODYNIE, s. f. [*dermatodynia*, de δέρμα, la peau, et δόνη, douleur]. Douleur à la peau.

DERMATOGRAPHIE, s. f. [*dermatographia*, de δέρμα, la peau, et γραφή, description]. Description de la peau.

DERMATOÏDE, adj. [*dermatoides*, de δέρμα, la peau, et εἶδος, forme, ressemblance]. Qui a la consistance ou l'épaisseur de la peau. V. DERMŌÏDE.

DERMATOLOGIE, s. f. [*dermatologia*, de δέρμα, la peau, et λόγος, discours; all. *Dermologie*, angl. *dermatology*]. Traité de la peau.

DERMATOPATHIE, s. f. [*dermatopathia*, de δέρμα, la peau, et πάθος, maladie]. Maladie de la peau, en général.

DERMATORRHAGIE, s. f. [*dermatorrhagia*, de δέρμα, la peau, et ῥήγνυμι, je romps]. Hémorrhagie par la peau, sueur de sang.

DERMATORRHÉE, s. f. [*dermatorrhæa*, de δέρμα, la peau, et ῥέω, couler]. Sueur plus ou moins abondante.

DERMATOSCLÉROSE, s. f. [*dermatosclerosis*, de δέρμα, la peau, et σκληρός, dur]. On a proposé d'appeler ainsi l'induration du tissu cellulaire sous-cutané.

DERMATOSE, s. f. [*dermatosis*, de δέρμα, la peau]. Maladie de la peau, en général.

DERMATOTOMIE, s. f. [*dermatotomia*, de δέρμα, la peau, et τομή, section]. Dissection de la peau.

DERME, s. m. [*derma*, *corium*, δέρμα, de δέρξεν, écorcher; all. *Lederhaut*, engl. *skin*]. Tissu qui fait le corps de la peau, et qui en forme presque toute l'épaisseur. Le *derme*, appelé aussi *chorion*, est la plus profonde des couches qui constituent l'appareil tégumentaire. Il présente l'aspect d'une membrane blanchâtre, souple, mais très résistante. On y distingue un grand nombre de faisceaux de fibres entrecroisés. Sa face interne, unie aux parties voisines par une couche de tissu cellulaire, donne attache, dans quelques points, à des fibres musculaires. Sa face externe, recouverte par l'épiderme, est parsemée d'un grand nombre de petites saillies rougeâtres (papilles), très sensibles, et formant, dans certaines parties du corps (telles que la paume des mains et l'extrémité des doigts), des séries régulières. C'est le derme de la peau de certains animaux qui, préparé par le tannage, constitue le cuir.

DERMELCIE, DERMELCOSIE. Ulcérations de la peau. (Piorry.)

DERMÉMIE. Congestion de la peau. (Piorry.)

DERMHYPERTROPHIE. Augmentation de la nutrition de la peau. (Piorry.)

DERMHYPERTROPHIE SYPHILOLOGIQUE. Pustules vénériennes primitives ou inflammatoires. (Piorry.)

DERMHYPOTROPHIE. Diminution de la nutrition de la peau. (Piorry.)

DERMIE, DERMOPATHIE. Maladie de la peau. *Dermie hippisique*, *toxhippique*, affection de la peau causée par la morve. — *Dermie nécrosigénique*, phlegmasie de la peau causant la gangrène. (Piorry.)

DERMITE. Inflammation de la peau. (Piorry.)

DERMOGARCINIE. Cancer de la peau. (Piorry.)

DERMOGÉLIE. C'est le *molluscum*. (Piorry.)

DERMOCYME ou **ENDOCYME**, s. m. V. ENDOCYMIEN.

DERMOÏDE ou **DERMATOÏDE**, adj. [de δέρμα, derme, et εἶδος, ressemblance]. Qui ressemble à la peau. Bichat a décrit le derme lui-même sous le nom de *système dermoïde*.

DERMOKÉLOÏDIE. Kéloïde de la peau. (Piorry.)

DERMOMÉLANOSIE. Mélanose de la peau. (Piorry.)

DERMONÉCROSIE. Gangrène de la peau. (Piorry.)

DERMOPELLAGRIE. Pellagre. (Piorry.)

DERMOPHLÉBITE. Inflammation des veines de la peau. (Piorry.)

DERMOPHYMIE. Tubercules de la peau. (Piorry.)

DERMORRHÉMIE. Sucur de sang, hémorrhagie de la peau, purpura. (Piorry.)

DERMOSCLÉROSE. Induration de la peau. (Piorry.)

DERMOSYPHIE, SYPHILIDERMIE. Affection syphilitique de la peau. (Piorry.)

DÉROBÉ, ÉE, adj. *Pied dérobé*, pied duquel des portions de corne ont été enlevées, soit par éclat, soit par usure, de manière à détruire par des courbes rentrantes le bord inférieur de la paroi. Le pied dérobé exige une ferrure particulière; il indique généralement une corne sèche et cassante.

DÉRODYME, s. m. [*derodymus*, de δέρν, la nuque, la partie postérieure du col, et διδυμος, double]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres qui n'ont qu'un seul corps, une seule poitrine, et dont le sternum est opposé à deux colonnes vertébrales, les membres supérieurs et inférieurs étant au nombre de deux, quelquefois avec les rudiments d'un troisième.

DÉSACCOULEMENT, s. m. Cessation de l'accouplement, séparation des deux sexes qui s'étaient unis pour l'acte de la génération.

DÉSAGRÉGATION, s. f. Séparation des parties d'un corps par l'effet d'une force qui réduit ce dernier en grains ou en poussière.

DÉSARTICULATION, s. f. Séparation des surfaces articulaires des os. Ce mot s'emploie souvent pour dire amputation dans l'artiele. Il y a trois méthodes de *désarticulation* : 1° *circulaire*, 2° *à lambeaux*, 3° *ovalaire*.

DÉSASSIMILATEUR, TRICE, adj. Qui produit un effet contraire à l'assimilation : *faculté désassimilatrice*.

DÉSASSIMILATION, s. f. *Phénomène par lequel une espèce de composé, qui fait partie constituante de la substance de l'organisme, se sépare de celle-ci pour cesser de participer aux actes qu'elle accomplit. La désassimilation est partout une décombinaison de ce qui existait pour former des composés qui n'existaient pas auparavant. Comme l'assimilation, la désassimilation est au fond un fait chimique; mais c'est également un fait chimique spécial par les conditions complexes qu'il exige, par le lieu organisé dans lequel il s'opère. Comme l'assimilation, la désassimilation est généralement un fait chimique indirect ou de contact; mais ni l'une ni l'autre n'appartiennent à un ordre unique d'actions moléculaires. Les phénomènes désassimilateurs sont : 1° quelquefois des *catalyses isomériques* (passage du glycose à l'état d'acide lactique), 2° ou plus souvent, des *catalyses avec dédoublement*, qui ont lieu. Ainsi, loin d'être partout un phénomène chimique direct, comme l'ont toujours pensé les chimistes (V. COMBUSTION et ISOMÉRIQUE), la désassimilation et*

l'assimilation ne sont phénomènes chimiques de cet ordre que dans les cas accessoires, dans les cas où il s'agit de principes d'origine minérale qui se séparent, et encore ce sont ordinairement des phénomènes de simple dissolution, et rarement des unions à proportions définies très stables. Il ne se forme généralement par assimilation que des substances organiques, principes qui ne sont pas cristallisables, dont la composition chimique n'est pas définie. Pendant la désassimilation, il se forme des principes cristallisables, soit analogues à ceux d'origine minérale, soit en différant, mais surtout de ces derniers; il ne s'en produit jamais que de ces deux groupes-là, et non de ceux qui ne sont pas cristallisables, comme l'albumine, la fibrine, etc. Examinons maintenant les cas particuliers de cette désassimilation. — 1° Le cas le plus général de formation des principes immédiats par désassimilation est celui des principes cristallisables différant de ceux d'origine minérale par leur complexité, leur peu de stabilité, et un certain cachet spécial que présentent toutes leurs propriétés. Pour se former, ils empruntent leurs matériaux à tous les principes qui ont été assimilés, c'est-à-dire à ceux des deux groupes précédents, mais surtout aux *substances organiques*. L'acte par lequel a lieu cette formation est une *catalyse avec dédoublement*. Tels sont : les lactates, l'acide urique, les urates, les hippurates, l'oxalate de chaux, le phosphate ammoniaco-magnésien, l'urée, l'allantoïdine chez le fœtus, la cystine, créatine, créatinine, le choléate de soude, le choléate de soude, l'hyocholinate de soude, la cholestérine, l'acide oléique, l'acide stéarique, l'acide margarique; des sels alcalins ayant pour acide ces derniers corps; l'oléine, la margarine, la stéarine, la phocénine, la butyrine, l'hyrcine, etc. — 2° On voit, dans les plantes, des substances organiques, comme l'amidon, etc., se désassimiler par *catalyse isomérique* en passant à l'état de *glycose*, puis probablement ensuite à l'état d'acide lactique, ou peut-être de quelque autre corps analogue. Chez les animaux, les féculés introduites dans le tube digestif passent d'abord à l'état de dextrine, puis dans le foie à l'état de glycose par *catalyse isomérique*. Au delà ils subissent la catalyse lactique, qui probablement décompose les carbonates. Le sucre de canne passe à l'état de glycose en traversant le foie (Cl. Bernard). Dans le foie, il se forme du glycose de toutes pièces pendant l'abstinence et toute la durée d'un régime purement animal. On ne sait s'il est le résultat d'une catalyse combinante ou d'un phénomène de contact avec dédoublement. Mais on sait qu'il éprouve, comme les sucres introduits du dehors, la catalyse lactique, dès qu'il arrive dans le sang des veines sus-hépatiques; en sorte qu'au delà du poumon il n'en reste que fort peu, comparativement à la quantité contenue par le liquide des veines sus-hépatiques. Quelques principes gras (stéarine, margarine, oléine), ou quelques uns qui leur sont isomères, provenant, tout formés, des aliments végétaux huileux ou des graisses animales, ne font que se mélanger à ceux qui préexistent déjà; ou, au moment où ils sont assimilés, ils éprouvent dans l'économie une catalyse isomérique, à la manière de ce qui a lieu pour les féculés et le sucre de canne. Mais, de plus, il s'en forme de toutes pièces, comme le sucre du foie. Une série de catalyses isomériques, et surtout avec dédoublement, peut conduire aux mêmes résultats définitifs que s'il y avait eu *combustion*, comme à la formation d'acide carbonique (fermentation alcool-carbonique du sucre), d'eau, etc.; mais l'acte est loin

d'être le même, de présenter la même intensité, de donner lieu aux mêmes phénomènes physiologiques. — *Désassimilation* des substances organiques vivantes et formation (par *catalyses* dans l'économie) de principes immédiats cristallisables particuliers, dits *d'origine organique*, sont tout un; d'où vient qu'on dit qu'ils se forment par *désassimilation*. — 3° Quelques principes analogues à ceux d'origine minérale se forment par désassimilation dans l'économie, empruntant aussi aux principes assimilés tous leurs matériaux. Mais ceux-là, qui sont en très petit nombre, se forment, dans quelques cas morbides, comme l'*hydrogène sulfuré*, le *sulphydrate d'ammoniaque*, etc. Ici la désassimilation est un fait chimique direct; alors les composés sont fixes, stables, analogues ou semblables, de ce côté, aux corps minéraux. Quant aux principes d'origine minérale, leur désassimilation est en général un simple fait de dissolution pour ceux qui s'étaient fixés à la substance du corps, et même quelques-uns ne font que le traverser, au moins en partie, en restant à l'état de dissolution dans les sécrétions (chlorures). Ainsi nous voyons que généralement, dans la désassimilation, les principes du premier groupe restent ce qu'ils étaient et ne font que traverser l'organisme. V. PRINCIPE IMMÉDIAT.

DESCALORINÈSES, s. f. pl. Baumes a établi sous ce nom un ordre de maladies qui dépendent, dit-il, d'une diminution de calorique.

DESCEMET (MEMBRANE DE). Membrane de l'œil, découverte par l'anatomiste Descemet, tapissant la face postérieure de la cornée. V. ce mot.

DESCENDANT, ANTE, adj. [*descendens*]. Se dit, en botanique, de la partie du végétal qui se dirige vers le centre de la terre, et qu'on nomme *caudex descendant*.

DESCENTE, s. f. Nom vulgaire des *hernies* et de l'abaissement de l'utérus (*descente de matrice*).

DÉSHYDROGÉNATION, s. f. Soustraction de l'hydrogène qui entre dans la composition d'une substance.

DÉSHYDROGÈNE, ÉE, adj. Se dit d'un corps ou d'une substance qui a perdu tout ou partie de son hydrogène.

DÉSINENCE, s. f. [*desinentia*]. S'emploie en botanique pour désigner la manière dont un organe se termine : *désinence acuminée, aiguë*, etc.

DÉSINFECTIION, s. f. [*all. Desinficiren, esp. desinfeccion*]. Action d'enlever à l'air, à un appartement, aux vêtements, aux divers tissus organiques, ou à un corps quelconque les miasmes méphitiques et dangereux dont ils peuvent être infectés. Les substances aromatiques ou odorantes, telles que le henjoin, le camphre, le vinaigre, les huiles essentielles, les vapeurs de sucre, etc., ne sont pas des *désinfectants*; elles ne font que masquer les odeurs fétides sans détruire les miasmes. Les acides azotique et chlorhydrique, les chlorures de chaux, de soude ou de potasse, ont au contraire la propriété de décomposer les miasmes putrides, soit en attaquant le foyer d'où ils se dégagent, soit lorsqu'ils sont déjà répandus dans l'atmosphère. — Les *fumigations d'acide azotique*, dites de *Smith*, se font en décomposant de l'azotate de potasse par l'acide sulfurique. On mêle, dans une capsule de porcelaine ou de terre vernissée, 60 grammes d'acide sulfurique à 66° B. et 30 grammes d'eau; on place la capsule sur des cendres chaudes; on y projette peu à peu, par pincées, 60 gram. de nitre purifié réduit en poudre, en ayant soin de n'en ajouter une nouvelle quantité que lorsque la

première a été décomposée et qu'il ne se dégage plus de vapeurs. — Les *fumigations de chlore*, appelées aussi *fumigations guytoniennes*, parce qu'elles ont été préconisées par Guyton-Morveau, se font en décomposant par l'acide sulfurique du chlorure de sodium (sel marin) et du bioxyde de manganèse. On mêle 300 à 320 grammes de sel marin, 96 grammes de bioxyde de manganèse, et 192 grammes d'eau, dans une capsule de verre ou de terre, et l'on ajoute ensuite 192 grammes d'acide sulfurique à 66° Baumé. Le chlore se dégage en vapeurs jaune verdâtre, surtout si l'on agite le mélange, ce qu'il ne faut faire qu'avec un tube de verre ou une baguette de porcelaine. La pièce que l'on veut désinfecter doit être tenue parfaitement close, au moins pendant une heure. Les doses indiquées dans les formules ci-dessus sont celles qui conviennent pour un local de 110 à 120 mètres cubes. S'il s'agit de *désinfecter* des bois de lit ou autres meubles longtemps exposés aux miasmes putrides, il faut, avant de faire ces fumigations, les lessiver avec de l'eau chlorurée, que l'on prépare en versant, sur 500 grammes de chlorure de chaux sec, 12 litres d'eau, agitant, laissant déposer, décantant la liqueur, versant de nouveau sur le résidu 8 litres d'eau, et réunissant cette seconde eau à la première. Les vapeurs azotiques et celles du chlore dégagé selon le procédé guytonien ne peuvent être employées que dans des lieux inhabités, à cause de leur action irritante sur les organes pulmonaires des individus qui les respireraient. On fait souvent usage des chlorures pour les appartements habités : on place de distance en distance des assiettes contenant une dissolution concentrée de chlorure de chaux (préparée comme ci-dessus), et on laisse le dégagement s'opérer à l'air. On peut aussi faire des arrosements avec une dissolution plus étendue (1 litre de dissolution concentrée étendu de 12 litres d'eau) ; on désinfecte de même les latrines, les plombs, et l'on proportionne toujours la quantité de chlorure à l'intensité des miasmes, au degré d'infection. S'il s'agit seulement de purifier des vêtements imprégnés de quelque odeur désagréable, on les suspend dans une armoire ou dans un lieu étroit et fermé, où l'on place deux assiettes contenant environ 60 grammes de chlorure sec ; mais s'il s'agissait de vêtements provenant d'individus atteints d'une maladie épidémique, il serait nécessaire de les passer à plusieurs reprises à l'eau chlorurée. Une haute température peut aussi désinfecter des vêtements chargés de miasmes ou d'émanations putrides, et William Henry a proposé de désinfecter des couvertures, des chemises, etc., qui avaient été en contact avec des malades contagieux, en les exposant dans un appareil chauffé à 100° centigr. ou plus. L'essence de térébenthine et analogues ont une action désinfectante et préservatrice des affections contagieuses et parasitiques qui est bien caractérisée.

DÉSIR, s. m. V. BESOIN, PENCHANT et SENTIMENT. — *Désirs des femmes grosses*. Il est aujourd'hui prouvé que les anomalies le plus spécialement attribuées à l'influence de l'imagination, telles que le bec-de-lièvre et surtout les taches mélaniques et sanguines, se retrouvent toutes chez les animaux, tandis que les monstruosités pseudocéphaliques et anencéphaliques, résultant de violences physiques ou de violentes émotions auxquelles les animaux sont peu exposés, restent exclusivement ou presque exclusivement propres aux femmes. Une affection morale brusque ou violente, ou même modérée, mais de longue durée, exerce sur la circulation de l'utérus (comme sur celle de beaucoup

d'autres viscères), et, par suite, sur le fœtus, une influence notable. Mais il est contraire aux données de l'expérience réelle de croire qu'un objet *désiré*, craint ou vu par la mère, puisse venir se peindre en quelque sorte sur le corps de l'enfant. Ce sont des taches mélaniques ou érectiles qu'interprètent des imaginations insuffisamment guidées par l'éducation et sans frein, et qu'on cherche à faire passer pour tel ou tel objet : il n'y a là qu'un préjugé absurde, et quelquefois dangereux, en ce qu'il empêche souvent de donner à temps les soins nécessaires aux taches sanguines.

DESMAN, s. m. [*rat musqué de Russie*, *Sorex* ou *Mygale moschatus*]. Mammifère insectivore, à museau ou trompe mobile, cinq doigts palmés, queue longue, écaillée, aplatie ; vit le long des rivières ; remarquable par une substance onguentacée, à odeur de musc, sécrétée par les glandes ano-sous-caudales, odeur qui se communique à la chair des poissons qui mangent cet animal.

DESMEX, EUSE, adj. [*desmosus*, de *δεσμός*, ligament]. Mot qu'on a proposé de substituer à celui de *ligamenteux*.

DESMIOGNATHE, s. m. [de *δέσμιος*, lié, et *γνάθος*, mâchoire]. Genre nouveau de monstres doubles, parasitaire, de l'ordre des polygnathiens (ls. Geoffroy Saint-Hilaire), caractérisé par une tête surnuméraire et imparfaite, qui est unie au sujet principal par des attaches musculaires et cutanées, non osseuses, sous le cou.

DESMITE, s. f. [*desmitis*, de *δεσμός*, ligament]. Inflammation des ligaments.

DESMODYNIE, s. f. [*desmodynia*, de *δεσμός*, ligament, et *δύνη*, douleur]. Douleur dans les ligaments.

DESMOGRAPHIE, s. f. [*desmographia*, de *δεσμός*, ligament, et *γράφειν*, écrire]. Description des ligaments.

DESMOLOGIE, s. f. [*desmologia*, de *δεσμός*, ligament, et *λόγος*, discours]. Traité sur les ligaments. Ce mot pourrait également signifier *traité des bandages*.

DESMOPATHIE, s. f. [*desmopathia*, de *δεσμός*, ligament, et *πάθος*, maladie]. Maladie des ligaments.

DESMOPHLOGOSE, s. f. [*desmophlogosis*, de *δεσμός*, ligament, et *φλογίζω*, enflammer]. Inflammation des ligaments.

DESMORRHÉXIE, s. f. [*desmorrhæxis*, de *δεσμός*, ligament, et *ῥήξις*, rupture]. Rupture, déchirure des ligaments.

DESMOTOMIE, s. f. [*desmotomia*, de *δεσμός*, ligament, et *τομή*, section]. Préparation anatomique des ligaments.

DÉSOSTRUAENT, ANTE, adj. et s. m. [*deoppilans*, *deoppilativus*, all. *öffnend*, angl. *deobstruent*, it. *deobstruente*, esp. *desobstruente*]. Qui est propre à dissiper les obstructions. Synonyme d'*apéritif*.

DÉSOSTRUACTION, s. f. V. DÉSOSTRUAENT.

DÉSOPILATIF, adj. V. DÉSOSTRUAENT.

DÉSOPILATION, s. f. [*deoppilatio*]. Guérison d'une obstruction. — Familièrement et au figuré, on dit *désopiler la rate*, pour faire rire, réjouir.

DÉSORGANISATION, s. f. [*desorganisatio*, esp. *desorganizacion*]. Altération profonde dans la texture d'un organe ou d'une portion d'organe, qui lui fait perdre la plupart ou la totalité de ses caractères distinctifs, et qui ne lui permet plus de remplir ses fonctions. Effet qui résulte de cette altération.

DÉSŒXYDATION, s. f. V. DÉSŒXYGÉNATION.

DÉSŒXYGÉNATION, s. f. Soustraction totale ou

partielle de l'oxygène qui entre dans la composition d'une substance. Elle a lieu particulièrement dans la réduction des oxydes métalliques.

DÉSOXYGÉNÉSÉS, s. f. pl. Baumes a établi sous ce nom un ordre de maladies qu'il regardait comme dépendant d'une diminution de la quantité d'oxygène nécessaire à l'économie.

DESPOTAT, s. m. [*miles despotatus*]. On donnait ce nom anciennement aux soldats ou infirmiers militaires chargés d'enlever les blessés du champ de bataille.

DESPUMATION, s. f. [*despumatio*, de *de*, particule privative, et *spuma*, écume; all. *Abschäumung*, angl. *despumation*, it. *despumazione*, esp. *despumacion*]. Opération par laquelle on ôte l'écume et les impuretés que l'action du feu a rassemblées à la surface d'un liquide en ébullition : par exemple, des sirops, des miels, des gelées, etc.

DESQUMATION, s. f. [*desquamatio*, de *squama*, écaille, et de la particule privative *de*; all. *Abschupfung*, it. *desquamazione*]. En pharmacie; la *desquamation* est l'opération par laquelle on enlève les *squames* ou tuniques qui recouvrent certaines racines bulbeuses. — En pathologie, la *desquamation* est l'exfoliation de l'épiderme sous forme d'écailles plus ou moins grandes. C'est la terminaison de certaines maladies éruptives, comme la rougeole, l'érysipèle; ou le caractère de quelques affections chroniques de la peau, comme la dartre squameuse, la teigne, etc.

DESSABOTÉ, ÉE, adj. Se dit d'un cheval dont le sabot a été arraché par une cause violente, ou détaché complètement par l'effet d'une maladie.

DESSICCATIF, IVE, s. m. et adj. [*exsicicans*, all. *austrocknend*]. On appelle *dessiccatifs* les topiques propres à dessécher les plaies ou ulcères, soit qu'ils agissent en absorbant le pus, ou en déterminant l'astriiction et modérant ou arrêtant la sécrétion du pus : ainsi la poudre de lycopode et la charpie sèche sont des dessiccatifs qui ne font qu'absorber le pus; la charpie imprégnée d'une liqueur styptique, la poudre de tan, etc., sont des dessiccatifs astringents.

DESSICCATION, s. f. [*desiccatio*, *exsiccatio*, all. *Austrocknung*]. Évaporation ou consommation de l'humidité superflue qui se trouve dans un corps. — La *desiccation* des substances *animales* ou *végétales* destinées à être employées à titre de médicament est l'opération pharmaceutique qui a pour but d'enlever aux substances végétales leur eau de végétation, et aux substances animales celle qui sert de véhicule aux humeurs et aux sécrétions. On y parvient, soit en renouvelant sans cesse le volume d'air qui les entoure, soit en élevant beaucoup la température d'une certaine quantité d'air. Les substances végétales très succulentes doivent être desséchées promptement : on les étend par couches peu épaisses sur des châssis garnis de toile que l'on expose à l'action du soleil, ou dans une étuve dont la température, d'abord de 25° à 30° centigr. seulement, doit ensuite être élevée à 40° ou 45°. La desiccation des plantes moins humides s'opère à une température moins élevée. Les sommités fleuries et les fleurs séparées doivent être mises en petites bottes, qu'on fait sécher à l'ombre, et qu'on enveloppe ensuite de papier. Les semences se séchent dans un lieu exposé à un libre courant d'air. Les fruits pulpeux (la figue, la prune, le cynorrhodon) se séchent à l'étuve, à une chaleur d'abord très douce, que l'on augmente peu à peu. Les racines se séchent aussi à

l'étuve : il suffit de suspendre par paquets celles qui sont ligneuses ou fibreuses; mais les tubéreuses doivent être coupées par tranches minces, dont on forme des chapelets.

DESSOLURE, s. f. Opération par laquelle on enlève la sole de corne du pied du cheval ou du bœuf. Cette opération est complète ou partielle. Autrefois la dessolure complète était fréquente. La seconde, celle qui est partielle, est seule usitée aujourd'hui; on la pratique dans le cas de piqûre du pied, de clou de rue compliqué, etc., excepté dans le cas où la sole est décollée dans toute son étendue, comme dans quelques brûlures par l'application trop prolongée du fer chaud, dans le crapaud qui a envahi toute la partie inférieure du pied. En général, dans les opérations que l'on pratique à la face inférieure du sabot, il faut se borner à enlever, avec le bontoir ou la feuille de sauge, la corne qui est séparée des parties molles. Dans le cas de clou de rue, on procède en n'enlevant du tissu de la sole que la surface qui entoure le point par lequel le corps piquant a pénétré dans les parties molles. Le pansement nécessité par les plaies de la sole consiste en un appareil composé de plumasseaux gradués maintenus par des éclisses. Dans les didactyles et les tétradactyles, on emploie quelquefois la dessolure.

DÉSUDATION, s. f. [*sudamina*]. Éruption de petits boutons semblables à des grains de millet, que l'on observe particulièrement chez les enfants, et qui est spécialement occasionnée par le défaut de propreté.

DÉSUNI, IE, adj. Manquant d'union. *Galop désuni*, galop dans lequel la piste d'un pied antérieur étant la plus avancée, celle du pied postérieur du même côté reste en arrière de la piste du pied postérieur opposé. Le galop désuni ôte au cheval toute solidité. On dit aussi dans le même sens : *cheval désuni*.

DÉSYPHYSER, v. a. [de la particule disjonctive *de*, et du mot *symphyse*]. Faire la section de la symphyse du pubis.

DÉTERSIF, IVE, ou **DÉTERTENT, ENTE**, adj. et s. m. [*detergens*, de *detergere*, nettoyer; all. *reimigend*, angl. *detergent*, it. *detersivo*, esp. *detergent*]. On a donné ce nom aux topiques propres à nettoyer les plaies et les ulcères. Ce sont, en général, des topiques stimulants, qui ravivent les surfaces suppurantes relâchées et blafardes, favorisent la séparation des matières qui les recouvrent, et déterminent dans les chairs une excitation favorable à la cicatrisation.

DÉTONATION, s. f. [*detonatio*, all. *Aufknallen*, it. *detonazione*, esp. *detonacion*]. Bruit plus ou moins violent qui se fait entendre, soit dans le cours des combinaisons ou décompositions chimiques s'accomplissant avec rapidité, soit quand un corps change brusquement d'état ou de volume, sans éprouver de changement dans sa nature. Ce bruit est dû à l'ébranlement subit de l'air par la formation ou le dégagement instantané d'un volume considérable de gaz. Tel est le bruit produit par l'explosion de la poudre à canon. Sous l'influence d'une température assez élevée, l'acide azotique de l'azotate de potasse est décomposé par le charbon et le soufre, qui lui enlèvent plus ou moins d'oxygène, le transforment en gaz deutoxyde d'azote et en gaz azote, et donnent naissance à de l'acide carbonique et à de l'acide sulfurique. Le premier de ces acides passe presque en totalité à l'état de gaz; le dernier se combine, au contraire, avec la potasse résultant de la décomposition de l'azotate; enfin, l'eau de cristallisation du nitré est

réduite en vapeur, et une portion du sulfate de potasse produit est transformée en sulfure solide par le charbon. C'est à la rapidité avec laquelle ces substances passent à l'état de gaz, et par conséquent à leur augmentation de volume, que sont dues et l'explosion et la force avec laquelle la poudre chasse les projectiles.

DÉTRITUS, s. m. Mot latin francisé, par lequel on désigne le résidu d'une substance ou d'un corps quelconque désorganisé.

DÉTROIT, s. m. [*angustia*, all. *der obere, untere Beckenring*]. On donne le nom de *détroits* à deux rétrécissements que présente la cavité pelvienne, et que l'on distingue en *supérieur* ou *abdominal*, et *inférieur* ou *périnéal*. Le *détroit supérieur* est le rétrécissement qui sépare le grand bassin du petit, et qui est formé par la marge du bassin. Le *détroit inférieur* est l'ouverture inférieure du petit bassin : sa circonférence est formée par la partie inférieure de la symphyse pubienne, la branche descendante du pubis, la branche montante et la tubérosité de l'ischion, le grand ligament sacro-sciatique et le coccyx. V. BASSIN.

DÉTRONCATION, s. f. [*detruncatio*, de la particule disjonctive *de*, et *truncus*, le tronc; all. *Detruncation*, esp. *destruncamiento*]. Séparation de la tête d'avec le tronc. La *détroncation* ou *décolation* du fœtus encore contenu dans la matrice peut être l'effet de tractions trop violentes; mais le plus ordinairement on appelle ainsi une opération que l'on pratique sur un fœtus mort dont la sortie naturelle présenterait des difficultés insurmontables. L'opérateur s'assure de la position du fœtus, à l'aide de sa main gauche introduite dans les organes génitaux; et, tenant son doigt indicateur appliqué autour du cou, il dirige sur cette partie l'extrémité de longs ciseaux, un peu courbés sur leur plat, à lames épaisses et non tranchantes, et, toujours guidé par ce doigt, il parvient, à force de petites sections répétées, à séparer complètement la tête du tronc : de légères tractions sur le tronc suffisent alors pour l'extraire. La sortie de la tête présente plus de difficulté, et il faut souvent perforer le crâne, le vider, et en disjointre les os par la compression.

DÉTUMESCENCE, s. f. [*detumescencia*, de la particule disjonctive *de*, et *tumor*, tumeur; all. *Ab-schwellen*, it. *detumescenza*, esp. *detumescencia*]. Désenflure; résolution d'une tumeur, d'un gonflement.

DEUTERGIE, s. f. [de *δέυτερος*, secondaire, et *ἔργον*, office]. Ensemble des effets secondaires, consécutifs, des médicaments.

DEUTÉRIE, s. f. [*deuteria*, de *δέυτερος*, second ou deuxième]. Nom que Vogel donne aux accidents produits par la rétention des secondines. V. ARRIÈRE-FAIX.

DEUTÉROLOGIE, s. f. [*deuterologia*, de *δέυτερος*, second, et *λόγος*, discours]. Traité sur la nature, les usages et les connexions de l'arrière-faix. Frederici a publié un ouvrage sous ce titre.

DEUTÉROPATHIE, s. f. [*deuteropathia*, de *δέυτερος*, second, et *πάθος*, affection; all. *Nachkrankheit*]. Affection secondaire; état morbide qui se développe sous l'influence d'une autre maladie, qui se montre étiologiquement lié à l'existence actuelle de quelque affection antécédente.

DEUTÉROPATHIQUE, adj. Qui a le caractère de la deutéropathie.

DEUTÉROSCOPIE, s. f. [*deuteroscopia*]. Hallucination de l'esprit, qui consiste à voir des objets non existants, des fantômes, ou plutôt ce qu'on appelle dans les montagnes d'Écosse et dans les îles du voisi-

nage, *seconde vue*. C'est un état nerveux dans lequel les patients croient voir des choses qui sont éloignées ou futures. La seconde vue rentre dans la classe générale des *extases*. V. ce mot.

DEUTO [dérivé du grec *δέυτερος*, second], *proto* [de *πρώτος*, premier], *trito* [de *τρίτος*, troisième], joints à un autre mot, indiquent les diverses proportions dans lesquelles une substance est combinée avec une autre substance : ainsi le *protoxyde de fer* est la combinaison du fer avec l'oxygène dans laquelle ce dernier principe se trouve en moindre proportion que dans toutes les autres combinaisons de même nature; le *deutoxyde de fer* est celle dans laquelle l'oxygène est en proportion plus grande que dans le *protoxyde*, et moindre que dans le *tritoxyde*. *Deutiodure*, *deutocarbonate*, *deutochlorure*, *deutonitrate*, *deutoscléniure*, *deutosulfate*, *deutosulfure*, etc.

DEUTOMÉNINGITE. Inflammation de l'arachnoïde. (Piorry.)

DEVANT, s. m. [all. *Vorderleib*]. Partie antérieure du cheval vu de face. *Cheval serré du devant*, dont les membres antérieurs sont trop rapprochés; *large du devant*, ou *trop ouvert*, disposition inverse.

DÉVELOPPEMENT, s. m. La propriété vitale ou élémentaire de DÉVELOPPEMENT, d'où *accroissement*, est caractérisée par ce fait que *tout élément anatomique qui vit, c'est-à-dire qui se nourrit, grandit en tous sens* (dans les trois dimensions, ce qu'exprime le mot *se développer*) et *a une fin, mort ou terminaison*. Le développement suppose la nutrition; il est fondé sur elle, mais il en est distinct; ce n'en est pas une conséquence, une suite, c'est un fait contingent : car on pourrait concevoir un corps qui existât indéfiniment sans se développer; qui, par exemple, se nourrirait par simple oscillation de ses matériaux, c'est-à-dire par un échange égal entre les parties qui sortent et celles qui pénètrent. La mort est également un fait contingent à la nutrition, et n'en est pas une conséquence nécessaire; car on pourra t, sans qu'il y eût là rien de choquant, concevoir un corps qui vécût indéfiniment par un échange égal entre les matériaux qui entrent et ceux qui sortent. Mais la mort est une conséquence de la propriété qu'ont les éléments de se développer; car on ne saurait concevoir un corps qui se développe indéfiniment sans enlever à la longue toute condition d'existence à lui-même et aux autres. Ainsi donc, quoique la mort soit essentiellement caractérisée par la cessation de la nutrition, ce n'est pas de cette propriété qu'elle est une suite nécessaire, mais de celle de développement. Elle est commune à tous les éléments anatomiques sans exception; mais elle est pourtant moins générale que celle-ci, car le développement peut cesser, s'arrêter, et s'arrête en effet sans qu'il y ait mort immédiate; alors la nutrition se fait pour un temps par échange égal entre les matériaux qui entrent et ceux qui sortent. A la propriété de se développer que possèdent les éléments anatomiques, et, par suite, toutes les parties du corps, tissus, organes, etc., se rattachent plusieurs propriétés secondaires qui la supposent toutes sans en être une suite nécessaire, mais qui ne sont pas aussi distinctes du développement que cette propriété l'est de la nutrition. Toutes sont des cas particuliers du développement et ne se manifestent que dans certaines conditions spéciales et plus ou moins restreintes. Les unes sont plus générales et plus simples que les autres : ce sont l'*arrêt de développement*, la *déformation*, l'*hypertrophie* et l'*atrophie*. Toutes les

espèces d'éléments, sans distinction, sont susceptibles de les présenter, mais elles ne se manifestent jamais sur tous les éléments d'une même espèce, quel que soit le corps organisé qu'on observe, la plupart offrent ordinairement le développement normal. Les autres propriétés sont la *métamorphose* et la *liquéfaction*. On ne les observe que sur certaines espèces d'éléments, sur ceux qui ont l'état de cellule, et encore toutes les cellules ne jouissent pas de la propriété de se métamorphoser, et celles qui se métamorphosent n'ont pas la propriété de se liquéfier. Au contraire, tous les éléments, sans exception et de toutes espèces, jouissent de la propriété de se nourrir, de se développer, et tous ont la propriété de naître. Presque tous les auteurs font, à tort, le mot *développement* synonyme de *génération*, *production* ou *naissance* (V. ces mots). Alors ceux, en très petit nombre, qui traitent à part des phénomènes de développement, les désignent par le mot *accroissement*. Cette faute, cause de confusions fâcheuses, doit être évitée avec soin.

DÉVIATION, s. f. [*deviatio*, de *de*, hors, et *via*, voie : hors de la voie ; all. *Ablenkung*, angl. *deviation*, it. *deviazione*, esp. *desviacion*]. Direction vicieuse que prennent certaines parties : *déviatio*n de la colonne vertébrale. — *Déviatio*n du sang, de la bile, etc., passage du sang ou de la bile dans des vaisseaux qui ne leur sont pas destinés. — Quelques auteurs ont appelé *déviations organiques* les monstruosité en général ; mais cette dénomination convient particulièrement aux déplacements ou transpositions d'organes, aux vices de direction des os.

DÉVOIEMENT, s. m. V. DIARRHÉE.

DEXIOCARDIOTOPIE. Déviation du cœur à droite. (Piorry.)

DEXTRINE, s. f. [all. *Dextrin*, angl. *dextrine*, it. *dextrina*]. Matière de nature gommeuse, en laquelle se transforment les globules d'amidon, sous l'influence des acides, des oxydes, de la diastase, etc. Elle fait tourner à droite plus que toute autre substance le plan de polarisation de la lumière, ce qui la distingue de la gomme (de là son nom, dérivé de *dextra*, la main droite). La dextrine est blanche, pulvérulente, soluble dans l'eau, et se dessèche en une sorte de vernis ; sa solution, qui a l'aspect d'une gomme, est précipitée par l'alcool en flocons blancs. L'iode ne la colore pas en bleu. L'acide sulfurique étendu et la *diastase* (V. ce mot) la changent presque entièrement en sucre de raisin, et lui donnent la propriété de fermenter. On a fait de grandes applications de la dextrine, soit comme substance à introduire dans les aliments, soit pour la transformer en une solution sucrée appelée *sirop de dextrine*, avec lequel on a cherché à remplacer les sirops de gomme, de sucre, etc. On emploie ce sirop principalement pour la préparation de la bière, et on le mêle par fraude aux sirops simples ou composés. Cette addition, qui n'a aucun danger réel, est néanmoins condamnable, en ce que les mélanges sont moins sucrés réellement que ceux qu'on prépare avec d'autre sucre, et de plus en ce qu'ils se conservent difficilement. A l'extérieur, la dextrine est employée pour consolider les appareils contentifs des fractures de l'homme et des petits animaux. Pour cela on dissout 100 parties de dextrine dans 50 parties d'eau-de-vie camphrée, et 40 parties d'eau ; le mélange sirupeux qui en résulte sert à imbiber les étoupes et les bandes de l'appareil, qui prend par la dessiccation une grande consistance.

DEXTRINÉ (BANDAGE). V. BANDAGE DE SEUTIN.

DIABÈTE ou **DIABÉTÈS**, s. m. [*diabète suéré*, *phthisurie suérée* ; *diabetes*, διαβήτης, de διαβαίνω, passer à travers ; all. *Harnruhr*, angl. *diabetes*, it. *diabete*, esp. *diabetes*]. Le diabète est une maladie caractérisée par une excretion très abondante d'urine contenant toujours une matière saccharine cristallisable, analogue au sucre de fécule, accompagnée d'une augmentation notable de l'appétit, d'une soif inextinguible, et d'un amaigrissement progressif. Cette matière sucrée, qu'on a eue pendant longtemps être identique avec le sucre de fécule ou glycose, en diffère par plusieurs caractères physiques et physiologiques, d'après de récentes expériences de Cl. Bernard, qui lui a donné le nom de *sucré du foie*. Sa quantité est variable suivant les sujets, suivant les périodes de la maladie ; ainsi, on n'en trouve quelquefois que dans la proportion d'un trentième, tandis que d'autres fois cette proportion s'élève jusqu'à un septième. Dans le diabète la salive est écumeuse, souvent alors rougissant faiblement le papier de tournesol, et, dans cet état, ce liquide altère fréquemment les dents et les gencives : le malade se plaint de sa saveur fade et douceâtre. La langue est rouge, souvent couverte d'un enduit blanchâtre, plus rarement noir ; les gencives deviennent molles et saignantes ; les dents se déchaussent et se carient ; l'haleine, qui avant ces accidents n'était que fade, devient fétide. L'appétit devient irrégulier, excessif, et va parfois jusqu'à la boulimie : ce symptôme très caractéristique peut cependant, quoique très rarement, manquer, ou du moins être peu marqué. Il y a des alternatives de faim dévorante auxquelles succède le dégoût. Des tubercules se développent dans le tissu pulmonaire, et se ramollissent très rapidement. A un degré avancé du diabète, la peau devient sèche, rugueuse, et se couvre d'éruptions de diverse nature ; presque toujours sa sensibilité diminue, et la transpiration cutanée est presque entièrement supprimée. Quelquefois il survient des gangrènes locales des membres. A l'époque où les digestions deviennent pénibles, où apparaissent les vomissements, le pouls, d'abord normal, s'accélère notablement, et l'on voit surgir tout ensemble des phénomènes fébriles. Dans les derniers temps, quand le poumon est tuberculeux, le pouls devient très faible et très fréquent. A une époque avancée de la maladie, il y a un affaiblissement marqué de la vue. On trouve souvent la dureté de l'ouïe, qui peut aller jusqu'à la surdité. Quand la terminaison funeste approche, il y a diarrhée, émaciation, faiblesse extrême ; les membres inférieurs s'infiltrent, parfois il se forme des épanchements dans le péritoine ; le méat urinaire et le prépuce deviennent rouges par suite du passage continu de l'urine. Enfin le malade succombe dans le marasme. La durée de la maladie est toujours de plusieurs mois ou de plusieurs années. — Il n'existe aucun caractère anatomo-pathologique exclusivement propre au diabète ; toutes les modifications qu'on trouve dans les organes sont plutôt le résultat des symptômes que de la nature même de la maladie. Les reins sont le plus souvent hypertrophiés, bien plus rarement atrophies. Généralement ils offrent une coloration pâle, et leur tissu est flasque et ramolli ; parfois ils sont simplement congestionnés : cependant on y a remarqué, dans quelques cas assez rares, des points de suppuration. Mais ce sont là, nous le répétons, des lésions secondaires produites par l'exagéra-

tion de la sécrétion. Après quelque temps de repos, l'urine des diabétiques se trouble, prend une teinte blanchâtre, et a l'apparence du petit-lait clarifié. Abandonnée à elle-même à la température ordinaire, elle acquiert, au bout de quelques jours, une odeur aigre, vineuse, semblable à celle du petit-lait tourné. Ceci provient de ce qu'au lieu d'être ammoniacale, l'urine est acide et dégage de l'acide carbonique produit par la fermentation. En montrant que dans le foie se forme naturellement du sucre, même pendant une alimentation azotée, Bernard a fait connaître quelle est la nature du diabète. C'est une production exagérée du sucre normal, production qu'on peut obtenir artificiellement en irritant le poumon ou le bout supérieur du pneumogastrique coupé, ou en augmentant l'action réflexe de la moelle allongée par sa piqûre, au niveau de l'origine de ce nerf, et qui s'observe chez l'homme dans quelques circonstances morbides. On trouve alors du sucre dans diverses parties du corps : c'est là ce qui caractérise physiologiquement l'affection appelée diabète sucré ; expression préférable à celle de *glycosurie*, puisqu'il y a du sucre alors aussi bien dans presque toutes les humeurs (moins la salive pure, le lait, etc.) que dans l'urine, et qu'il peut y avoir pissement de sucre sans qu'existent les symptômes de l'affection appelée *diabète*. Les conditions de cette formation exagérée de sucre sont des lésions (tubercules, etc.) du poumon, qui sont fréquentes dans les cas où se manifestent les symptômes de diabète. Ces conditions sont plus souvent aussi des lésions de la moelle allongée peu évidentes et dont la nature anatomique n'a pas encore été nettement constatée. Il est probable que ces lésions existent souvent toutes deux, soit de prime abord, soit l'une consécutivement à l'autre. On a cru longtemps que l'urée manquait dans l'urine sucrée et reparaisait lorsque diminuait le sucre, mais Rosc et Chevreul (1806 et 1815) ont montré que l'urée existe en quantité normale en même temps que le sucre. Divers traitements du diabète ont été proposés, mais ils étaient fondés sur diverses hypothèses chimiques aujourd'hui oubliées, aussi n'ont-ils offert que des insuccès. Le régime animal, qui a, dit-on, produit de bons effets dans quelques cas, est le plus souvent insuffisant. Des changements dans le genre de vie ont toujours été plus avantageux. — *Diabète avec excès d'urée*. Cette variété a été signalée par Proust, Bostock et Bell. Les accidents généraux sont moins graves ; l'irritation des voies urinaires est ordinairement très manifeste ; il y a des douleurs lombaires vives, et des envies presque continuelles d'uriner, avec sensation d'ardeur dans l'urèthre. Cette forme peut précéder le diabète sucré ou alterner avec lui. Dans cette urine, le ferment ne détermine pas la fermentation alcoolique. — *Diabète lacté* ou *chyleux*. Diabète avec matières grasses : variété très rare. Il ne faut pas confondre avec le diabète des cas où, à la vérité, l'urine contient du sucre, mais où les autres symptômes de l'affection n'existent pas. Reynoso (1852) et Johnson (1853) ont constaté que, dans l'asthme, la pleurésie, les tubercules pulmonaires, la bronchite, du sucre a été présenté par l'urine de personnes non diabétiques, mais en quantité minime. V. SUCRE.

DIABÉTIQUE, adj. et s. m. [*diabeticus*]. Qui tient du diabète, qui en est affecté.

DIABLE (BRUIT DE) [all. *Brumm-kreisel-ton*, *Heulen*, angl. *the venous hum*]. Nom donné, en raison de son analogie avec celui que produit le jouet connu

sous cette dénomination, à un bruit particulier dont l'aorte et les grosses artères du cou sont le siège dans certains cas. Son maximum de développement est au-dessus de la partie interne de la clavicule. Il indique, d'ordinaire, une diminution de densité dans le sang. Il s'entend dans les grosses artères, particulièrement les carotides, et aussi dans les grosses veines.

DIABLOTIN, s. m. [all. *Schokoladekügelchen*]. Nom donné à des pastilles réputées aphrodisiaques. Les *diablotins d'Italie* avaient pour principal ingrédient la poudre de cantharides.

DIABOTANUM, s. m. [de *διὰ*, avec, et *βιόταν*, herbe]. Médicament fait d'herbes ; emplâtre très composé, et dans lequel entraient particulièrement un grand nombre de substances végétales. On l'employait anciennement comme résolutif, maturatif et fondant.

DIABROSE, s. f. [*diabrosis*, *διαβρωσις*, de *διὰ*, à travers, et *βρωσις*, l'action de manger ; it. *diabrosi*]. Synonyme d'*érosion*.

DIABROTICUM, adj. et s. m. [*diabroticus*, *διαβρωτικός*]. On appelle ainsi toute substance qui produit l'érosion de la partie sur laquelle on l'applique : ces substances tiennent le milieu entre les escharotiques et les caustiques.

DIACANTHE, adj. [*diacanthus*, de *δις*, deux fois, et *ἄκανθα*, épine ; all. *zweidornig*]. Se dit, en botanique, d'une plante qui porte deux épines au-dessous de chaque feuille.

DIACARTHAMI [de *διὰ*, de, avec, et du latin *carthamus*, carthame]. *Tablettes diacarthami*, tablettes purgatives dans lesquelles on faisait entrer des semences de carthame, des hermodactes, du diagrède, la racine de turbit, le gingembre ; elles sont aujourd'hui inusitées.

DIACARYON, s. m. [de *διὰ*, avec, et *κάρυον*, noix]. Extrait qu'on préparait, du temps de Galien, avec des noix vertes et du miel.

DIACATHOLICON, s. m. [de *διὰ*, avec, et *καθολικός*, universel]. Purgatif universel, ancien électuaire qui se préparait avec la pulpe de casse et de tamarin, le séné, la rhubarbe, la réglisse et le fenouil doux.

DIACAUSIE, s. f. [*diacausis*, de la préposition disjonctive *διὰ*, et *καύσις*, l'action de brûler]. Chaleur excessive, échauffement.

DIACAUSTIQUE, adj. [*diacasticus*, même étymologie]. On donne ce nom aux corps qui sont caustiques par réfraction : telles sont les lentilles au moyen desquelles on rassemble les rayons solaires pour opérer la cautérisation.

DIACHAINE ou **DIAKÈNE**, s. m. [*diakenium*]. Fruits composés de deux akènes soudés. Il est synonyme de *crémocarpe* (V. ce mot.) Exemple : les ombellifères.

DIACHALASIE, s. f. [*diachalasis*, de la préposition disjonctive *διὰ*, et *χάλασις*, relâchement, écartement]. Solution de continuité dans les sutures du crâne, ou séparation des os qui le forment.

DIACHALCITÉOS, s. m. [de *διὰ*, avec, et *χάλκιτις*, chalcitis, nom que les anciens minéralogistes donnaient au colcothar]. Emplâtre qui ne diffère du diapalme qu'en ce qu'on y fait entrer du colcothar ou peroxyde de fer rouge, au lieu de sulfate de zinc.

DIACHYLON ou **DIACHYLUM**, s. m. [de *διὰ*, avec, et *χυλός*, suc : composé de sucs ; all. *Diachylonpflaster*, esp. *diaquilon*]. On donne le nom de *diachylon* à deux sortes d'emplâtres que l'on préparait autrefois avec des sucs de plantes. — Le *diachylon simple* est fait

avec décoction de racine de gleyuel et huile de mûlage, à 1 kilogram., et litharge préparée, 500 grammes. Le Codex substitue au diachylon simple l'emplâtre d'oxyde de plomb demi-vitreux, ou emplâtre simple, qui ne contient point de décoction de gleyuel, et qui est composé de parties égales, en poids, de litharge, d'axonge et d'huile d'olive. — Le *diachylon composé*, ou *diachylon gommé*, est fait avec : emplâtre simple, 1^{kg} 250, poix blanche, cire jaune et térébenthine, à 96 grammes, qu'on fait liquéfier à un feu doux ; on ajoute ensuite : gomme ammoniacque, bdellium, sagapénium et galbanum, à 32 grammes, préalablement dissous dans l'alcool à 56° centésim., et évaporés en extrait mou. Ces deux emplâtres sont regardés comme résolutifs et fondants ; on les emploie plus particulièrement comme agglutinatifs.

DIACODE, adj. [de *δίξ*, avec, et *ωοδία*, tête de pavot]. Le sirop *diacode* (sirop de pavot blanc) se prépare de la manière suivante, selon le Codex : On fait dissoudre 16 grammes d'extrait alcoolique de pavot dans 120 grammes d'eau distillée ; on filtre la liqueur, on l'ajoute à 1^{kg} 500 de sirop simple, et l'on fait bouillir en consistance de sirop. 32 grammes de sirop diacode ainsi préparé contiennent 30 centigrammes d'extrait. On prescrit fréquemment ce sirop, soit pour provoquer le sommeil, soit pour calmer une toux d'irritation ou une excitation nerveuse trop exaltée. La dose varie de 8 grammes à 16 grammes, qu'on prend le soir en une seule fois. On le fait aussi entrer dans des potions calmantes.

DIACOLOGANTHIDOS, s. m. [de *δίξ*, avec, et *κολοκύνθη*, coloquinte]. Electuaire drastique dont la coloquinte fait la base.

DIACOPE, s. f. [*diacope*, *διακπῆ*, de *δίξ*, préposition disjonctive, et *κόπτειν*, couper]. Incision faite au crâne par un instrument tranchant qui n'a point emporté la pièce.

DIACOPRÉGIE, s. f. [*diacoprægia*, de *δίξ*, avec, *κόπρος*, excrément, et *αἴξ*, chèvre]. Médicament composé de fiente de chèvre, qu'on employait anciennement dans les maladies des glandes, surtout dans celles de la rate, du foie, des parotides, etc.

DIACOUSTIQUE, s. f. [*diacoustica*, de *δίξ*, à travers, et *ἀκούειν*, entendre ; all. *Diakustik*]. Branche de la physique qui s'occupe des propriétés du son réfracté dans son passage à travers des milieux de densité différente.

DIACRANIEN, ENNE, adj. [de *δίξ*, auprès, et *κράνιον*, crâne]. On a donné le nom de *mâchoire diacranienne* à la mâchoire inférieure, parce qu'elle n'est unie au crâne que par une articulation lâche et mobile.

DIACRITIQUE, adj. [*diacriticus*]. On appelle ainsi les signes qui distinguent exactement une maladie de toutes les autres.

DIACYDONIUM, s. m. [de *δίξ*, avec, et *ωιδώνιον* (*ωἰδώνιον*), coing]. Electuaire purgatif qui avait pour excipient le rob de coing.

DIADELPHE, adj. [*diadelphus*]. Se dit, en botanique, des étamines lorsqu'elles sont réunies en deux faisceaux par leurs filets.

DIADELPHIE, s. f. [*diadelphia*, de *δίξ*, deux, et *ἀδελφός*, frère ; all. *zwei Brüderig*]. Classe du système de Linné qui renferme les plantes dont les étamines sont réunies en deux faisceaux par la base.

DIADELPHIQUE, adj. V. DIADELPHE.

DIADERMATRIE, s. f. [*diadermatría*, de *δίξ*, à travers, *δέρμα*, la peau, et *ἰατρεία*, traitement]. On a

proposé ce nom pour désigner la méthode dite *endermique*. V. ce mot.

DIADEXIE ou **DIADOCHE**, s. f. [*diadoche*, *διαδοχή*, de *διαδέχεται*, je succède]. Changement d'une maladie en une autre, qui en diffère par sa nature comme par son siège ; au lieu que, dans la métastase, il y a seulement changement dans le siège ou dans la forme de la maladie.

DIAGNOSE, s. f. [*diagnosis*, de *διάγνωσις*, discernement ; it. *diagnosi*]. Connaissance qui s'acquiert par l'observation des *signes diagnostiques*. — En histoire naturelle, on donne ce nom à une phrase descriptive substantielle et concise, renfermant les principaux caractères d'un genre, d'une espèce, etc.

DIAGNOSTIC, s. m. [*diagnosis*, de *διάγνωσις*, discernement ; all. *Diagnostik*, esp. *diagnostico*]. Partie de la médecine qui a pour objet la distinction des maladies, la connaissance des signes pathognomoniques qui sont propres à chacune d'elles. Dans un sens plus restreint, le *diagnostic* est l'opinion que se forme un médecin sur la nature d'une maladie considérée individuellement.

DIAGNOSTIQUE, adj. [*diagnosticus*]. On appelle *signes diagnostiques* ceux qui donnent le tableau de la maladie, et font en même temps connaître l'état actuel des malades. Ils se divisent : 1° en *signes caractéristiques*, qui sont inséparables de la maladie, et qui ont été aussi nommés *pathognomoniques*, *univoques*, *suffisants* ; 2° en *signes communs*, qui se rencontrent dans plusieurs maladies, et qui ont été aussi appelés *équivoques*, *insuffisants* ; 3° en *signes accidentels* ou *accidents*, phénomènes qui, quelquefois, surviennent, et d'autres fois n'arrivent pas dans une maladie : c'est à ces derniers qu'on rapporte les *épiphénomènes* et les *épigénomènes*.

DIAGOMÈTRE, s. m. [de *διάγω*, je traverse, et *μέτρον*, mesure ; all. *Diagometer*]. Instrument inventé par Rousseau, et consistant en une pile électrique sèche et à très faible tension (Fig. 129, p), qui agit sur une aiguille aimantée *m*, libre sur son pivot *k* : en passant à tra-

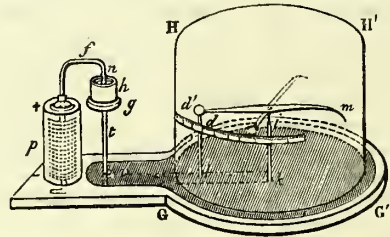


Fig. 129.

vers différents corps que l'on interpose dans le circuit (*f, n, h, g*), l'aiguille se meut plus ou moins, suivant que la substance interposée est plus ou moins conductrice. Rousseau s'est servi du *diagomètre* pour reconnaître et mesurer exactement la pureté de l'huile, ayant observé qu'à travers l'huile d'olive pure l'électricité agissait 675 fois moins sur l'aiguille qu'en traversant les autres huiles fixes, et qu'une très petite quantité d'une de ces dernières suffisait pour rendre la communication quadruple. *GHC' H'* représentent le globe de verre qui recouvre le conducteur *d d* et l'aiguille *m*.

DIAGRÈDE, s. m. [*diacrydium*, all. *Skammonium*]. Ancien nom de la scammonée, qu'on préparait alors en enfermant le suc exprimé et desséché du *Convolvulus scammonia*, L., dans un coing, et le faisant cuire sous

les eendres chaudes : on retirait ensuite la scammonée, qu'on faisait sécher. Elle était, en conséquence, associée au suc de coing : c'était du *diagrède cydonié*, que les pharmaciens ont, dans la suite, préparé en faisant épaisir et dessécher à un feu doux 2 parties de scammonée et 1 partie de suc de coing. On a fait aussi un *diagrède glycyrrhizé*, en mêlant la scammonée avec l'extrait de réglisse ; et un *diagrède sulfuré*, en exposant la scammonée à la vapeur du soufre en combustion.

DIAIRE, adj. [*diarius*, de *dies*, jour]. Synonyme d'*éphémère*.

DIALIPYRE ou **DIALEIPYRE**, s. f. [*dialipyra*, mot mal composé, de *διαλείπειν*, interrompre, et *πῦρ*, feu, fièvre]. Nom que des auteurs ont donné à la fièvre intermittente.

DIALURIQUE (ACIDE). Nom d'un acide produit dans le traitement de l'alloxanthine par l'hydrogène sulfuré. Il cristallise en longues aiguilles assez solubles dans l'eau. C⁸Az²H⁴O⁸ (alloxane moins 2 équivalents d'oxygène).

DIALYCARPELLE, adj. Se dit du gynécée, de l'ovaire ou du fruit dont les carpelles ne sont pas soudés entre eux.

DIALYPÉTALE, adj. Syn. de *polypétale*. V. ce mot.

DIALYSE, s. f. [*dialysis*, de *δια*, préposition disjonctive, et *λύειν*, dissoudre, séparer ; all. *Dialysis*]. Dissolution.

DIALYSÉPALE, adj. Lorsque les sépales ne sont point soudés entre eux par leurs bords (sépales libres entre eux), le calice est dit *dialysépale* ou *polysépale* (pavot, tilleul, etc.).

DIALYSTAMINÉ, adj. Se dit de l'androcée à étamines non soudées.

DIALYTIQUE, adj. [*dialyticus*]. Qui dépend d'une solution de continuité.

DIAMÈTRE, s. m. [*diametros*, de *δια*, à travers, et *μέτρον*, mesure ; all. *Durchmesser*, it. et esp. *diametro*]. On appelle *diamètre*, toute ligne droite qui coupe un cercle en deux parties égales ; par extension, on appelle aussi *diamètre*, toute ligne droite étendue d'une extrémité à l'autre d'une surface quelconque : *diamètres du bassin*, *diamètres des détroits du bassin*.

DIAMORUM, s. m. [de *δια*, avec, et *μέτρον*, mètre]. Nom ancien du sirop de mûres.

DIANDRE, adj. [*diander*, de *δύς*, deux, et *ἀνδρ*, mari ; all. *zweistaubfädig*, *diandrisch*]. Se dit des plantes ou des fleurs pourvues de deux étamines.

DIANDRIE, s. f. [*diandria*]. Nom, dans le système de Linné, d'une classe et de trois ordres contenant les plantes à deux étamines.

DIANDRIQUE, adj. V. DIANDRE.

DIANE, s. f. [*Diana*]. Nom que les alchimistes donnaient à l'argent.

DIANTHE ou **DIANTHUS**, adj. Synonyme de *biflore* qui n'est plus usité. — *Dianthus caryophyllus*. V. ŒILLET.

DIANTHUM ou **DIANTHON**, s. m. Nom d'un antidote décrit par Myrepsus, et mentionné dans les anciennes pharmacopées de Londres, sous le nom de *species dianthi*. C'était une poudre composée de beaucoup de substances aromatiques et excitantes.

DIANUCUM, s. m. V. DIACARYON.

DIAPALME, s. m. [*diapalma*, all. *Palmsalbe*]. Emplâtre composé de 3 parties de litharge, d'huile d'olive et d'axonge, de 4 parties d'une solution de sulfate de zinc, et de 2 de cire blanche. On le prépare, selon le Codex, avec 128 grammes d'emplâtre simple,

8 grammes de cire blanche, et 4 grammes de sulfate de zinc : on fait liquéfier l'emplâtre et la cire, on y ajoute le sulfate de zinc dissous préalablement dans un peu d'eau, et l'on tient l'emplâtre sur un feu doux, en le remuant continuellement, jusqu'à ce que toute l'eau soit dissipée. On a proposé de préparer cet emplâtre beaucoup plus promptement, par double décomposition, en traitant 1 partie de solution de savon par 1 partie d'extrait de Saturne, et ajoutant un peu d'huile à la masse fondue. Le nom de *diapalme* vient de ce qu'on y faisait entrer autrefois une décoction de feuilles de palmier, et qu'on remuait le mélange avec une spatule de bois du même arbre. Le diapalme est astringent et résolutif. En y mêlant un quart de son poids d'huile d'olive, on en fait le *cévat diapalme*.

DIAPASME, s. m. [*diapasma*, de *διαπύσσειν*, saupoudrer ; all. *Streupulver*]. Mélange pulvérulent, composé de substances sèches et aromatiques, dont on saupoudrait les vêtements pour les parfumer, et la peau pour corriger la mauvaise odeur de la sueur. On a depuis appelé *diapasma* toute espèce de poudre parfumée employée comme cosmétique.

DIAPASON, s. m. [de *δια*, à travers, et *πασών*, tous, à savoir : tous les sons]. Instrument de physique et de musique qui, appliqué vibrant au vertex, sur les dents et même le sternum, produit un son très intense, surtout quand on bouche le conduit auditif externe. Il sert à faire distinguer les surdités qui dépendent d'une lésion de l'oreille de celles qui proviennent du nerf auditif ou du cerveau.

DIAPÉDÈSE, s. f. [*diapedesis*, de *διαπερίζω*, je traverse, je passe outre ; all. *Durchschwitzung*]. Sueur sanguinolente ; transsudation du sang par les parois des vaisseaux. On entend plus particulièrement, par *diapédèse*, une hémorrhagie cutanée.

DIAPHANE, adj. [de *δια*, à travers, et *φανής*, clair ; all. *durchsichtig*, angl. *diaphanous*, it. et esp. *diáfano*]. Se dit d'un corps qui laisse passer la lumière et permet qu'on aperçoive nettement la forme des objets à travers sa substance.

DIAPHANÉITÉ, s. f. Synonyme de *transparence*.

DIAPHANOMÈTRE, s. m. [de *δια*, à travers, *φανής*, clair, et *μέτρον*, mesure]. Appareil que de Saussure a proposé pour apprécier les différences de la diaphanéité de l'atmosphère en des temps divers.

DIAPHÉNIC ou **DIAPHOENIX**, s. m. [de *δια*, avec, et *φώνιξ*, datte]. Électuaire drastique dont la pulpe de dattes fait la base, et dont les substances actives sont : la scammonée, le gingembre, le poivre noir, le macis, la cannelle, la racine de turbiti, la rue, les semences de daucus de Crète et de fenouil, et le diagrède. Il n'est plus guère employé que dans le traitement de la colique des peintres, à la dose de 8 à 16 grammes.

DIAPHORÈSE, s. f. [*diaphoresis*, *διαφώρησις*, de *διαφύσσειν*, dissiper, répandre ; all. *Hautausdünstung*, *Diaphoresis*, angl. *perspiration*, it. *diaforesi*, esp. *diaforesis*]. Transpiration plus forte que la transpiration naturelle, et moins considérable que la sueur ; ou, selon d'autres auteurs, augmentation d'activité de la peau, laquelle a pour effet de déterminer des sueurs plus ou moins abondantes. Barbier, d'Amiens, voudrait que l'on réservât ce mot pour exprimer l'état d'orgasme de la peau qui précède et accompagne quelquefois la sueur dans les maladies.

DIAPHORÉTIQUE, adj. et s. m. [*diaphoreticus*, all. *diaphoretisch*, angl. *diaphoretic*, it. et esp. *diaphoretico*]. Qui favorise la transpiration, qui excite la

diaphorèse. Les *diaphorétiques* sont proprement des sudorifiques peu énergiques ou administrés à faible dose ; néanmoins ce mot est souvent employé comme tout à fait synonyme de *sudorifique*. — On a aussi donné l'épithète de *diaphorétique* à une fièvre continue accompagnée d'une sueur continuelle aussi. — *Diaphorétique minéral, antimoine diaphorétique, antimoniale de potasse*. — *Diaphorétique jovial, antimoine diaphorétique non lavé*.

DIAPHRAGMATIQUE, adj. [*diaphragmaticus*, angl. *diaphragmatic*, it. et esp. *diaphragmatico*]. Qui appartient ou a rapport au diaphragme. — *Artères diaphragmatiques*. Elles sont au nombre de trois : la *diaphragmatique supérieure*, ou *sous-diaphragmatique*, naît de la mammaire interne au niveau du sternum, donne des rameaux au péricarde, au thymus, au médiastin, etc., et se perd dans le diaphragme ; les deux autres, appelées *diaphragmatiques inférieures*, et distinguées en *droite* et *gauche*, naissent, tantôt isolément, tantôt par un tronc commun, de la partie supérieure et antérieure de l'aorte abdominale, ou plus souvent encore de la cœliaque. — *Veines diaphragmatiques*. On en distingue quatre : la *diaphragmatique supérieure droite*, qui s'ouvre dans la veine cave supérieure ; la *supérieure gauche*, qui s'ouvre dans la sous-clavière correspondante ; et les *inférieures*, qui s'ouvrent dans la veine cave inférieure. — *Nerfs diaphragmatiques*. Chacun de ces nerfs, qui sont au nombre de deux, l'un à droite et l'autre à gauche, naît de l'extrémité du plexus cervical, descend dans la poitrine, appliqué sur le côté du péricarde, et va se distribuer au diaphragme. — *Plexus diaphragmatiques*, ou *sous-diaphragmatiques*. Il y en a de chaque côté de la colonne vertébrale ; chacun d'eux naît de la partie supérieure du plexus solaire, par un petit nombre de rameaux qui accompagnent l'artère diaphragmatique inférieure correspondante. — *Anneau diaphragmatique*. Nom donné par Chaussier à l'ouverture irrégulièrement quadrilatère par laquelle la veine cave inférieure traverse le diaphragme.

DIAPHRAGMATITE, s. f. [*diaphragmatitis*, de *diaphragma*, le diaphragme, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie ; angl. *diaphragmatitis*, it. *diaphragmatite*, esp. *diaphragmatitis*]. Inflammation du diaphragme, maladie dont l'existence a été plutôt supposée par analogie que reconnue par l'observation. On l'a aussi appelée *paraphrénésie*.

DIAPHRAGMATOCÈLE, s. f. [it. *diaphragmatocèle*]. Hernie des viscères abdominaux à travers le diaphragme. Chez le cheval, elle est formée par des ruptures, des déchirements, qui laissent passer une partie de l'intestin, de l'épiploon ; chez le bœuf, un des estomacs, l'épiploon ou le foie. Quelquefois la hernie se produit par l'ouverture qui donne passage au canal œsophagien. On observe la diaphragmatocèle après les coliques violentes. A l'état aigu, elle cause les douleurs les plus vives : le cheval se tient fréquemment acroupi ; la mort termine ses souffrances. L'état chronique ne cause pas la perte du malade ; il donne des coliques intermittentes ; on observe quelque difficulté dans la respiration.

DIAPHRAGME, s. m. [*diaphragma*, phrenes, dis-septum, septum transversum, διαφραγμα, de δια, entre, à travers, et φράγμα, cloison ; all. *Zwerchfell*, angl. *diaphragm*, it. *diaphragma*, esp. *diafragma*]. Muscle impair, aplati, à peu près circulaire, charnu dans sa circonférence, aponévrotique au centre, qui

forme une cloison entre le thorax et l'abdomen. Ses fibres naissent de l'appendice sternal, du contour cartilagineux des six dernières côtes, du *ligament cintré*, aponévrose étroite qui se porte de l'extrémité de la dernière côte à l'apophyse transverse de la première vertèbre lombaire ; enfin, tout à fait en arrière, de la base de l'apophyse transverse de la première vertèbre lombaire et du corps des trois ou quatre premières vertèbres de la même région, par autant de digitations tendineuses. Les fibres charnues provenant de ces digitations forment par leur réunion les *piliers* ou *jambes* du diaphragme, qui s'envoient mutuellement un faisceau. Les deux faisceaux de communication s'entrecroisent de manière à laisser deux ouvertures : l'une, *supérieure*, placée plus en avant et traversée par l'œsophage (ouverture œsophagienne) ; l'autre, *inférieure*, située plus en arrière et plus à gauche, qui donne passage à l'aorte, au canal thoracique et à la veine azygos (ouverture aortique). Toutes les fibres, nées ainsi de la circonférence du thorax, viennent aboutir à une aponévrose centrale, appelée *centre phrénique, centre tendineux, nerveux, aponévrotique*, que l'on a comparée à une feuille de trèfle dont les trois folioles seraient dirigées en avant, et qui, en arrière, à la place du pédicule, offrirait une échancrure. Entre les portions moyenne et droite du centre phrénique se trouve l'*anneau diaphragmatique*, pour le passage de la veine cave inférieure (V. DIAPHRAGMATIQUE). Quelques anatomistes ont appelé le centre aponévrotique la *tête* du diaphragme, et les piliers, les *pieds* ou la *queue*. En se contractant, le diaphragme s'abaisse, agrandit la cavité thoracique, et permet au poumon de se dilater : il agit par conséquent comme inspireur. Quand il se contracte avec force, il peut resserrer transversalement la base de la poitrine, et il est alors expirateur. — Le mot *diaphragme* est employé comme synonyme de *cloison*, en anatomie et en botanique : c'est ainsi que l'on a nommé *diaphragme du cervelet* la tente du cervelet ; que l'on a donné ce nom à la membrane du tympan, à la cloison des narines ; et, en botanique, à la cloison qui sépare les graines dans les fruits capsuleux.

DIAPHYSE, s. f. [*diaphysis*, de διάφυσς, interstice, division ; all. et angl. *Diaphyse*, it. *diafisi*, esp. *diafisis*]. Tout ce qui sépare deux parties ; tout ce qui est situé entre deux parties. La *diaphyse* d'un os long est son corps.

DIAPNOGÈNE, adj. [*diapnogenus*, de διαπνοή, transpiration, et γεννάειν, engendrer ; angl. *diapnogenous*]. On a appelé *appareil diapnogène* l'ensemble des glandes sudoripares. V. FOLLICULE.

DIAPNOÏC, adj. et s. m. [*diapnoicus*, de διαπνοή, transpiration ; angl. *diapnoic*, it. *diapnoico*]. On donne ce nom aux diaphorétiques les plus doux, à ceux qui n'excitent qu'une légère transpiration.

DIAPRUN, s. m. [*diaprunum*, all. *Pflaumenlatwerge*, it. et esp. *diapruno*]. Nom d'un électuaire purgatif qui avait pour excipient la pulpe des pruneaux. On en distinguait deux espèces, le *simple* et le *solutif*. Le premier était fait avec le polyode, la réglisse, les fleurs et les semences de violette, les graines d'épine-vinette, les roses rouges, le santal et le sucre, substances qu'on incorporait dans de la pulpe de pruneaux. C'était un purgatif doux, ou plutôt un laxatif, à la dose de 15 à 60 grammes. On faisait le *diaprun solutif* en ajoutant sur 190 grammes de *diaprun simple* 8 grammes de scammonée en poudre. Le plus souvent on ne le

préparait qu'extemporanément. Il était beaucoup plus purgatif que le premier (dose 8 à 30 grammes).

DIAPYÉTIQUE, adj. et s. m. [de διαπύσις, suppuration; angl. *diapyetic*]. Synonyme de *maturatif*, de *suppuratif*.

DIARRHÉE, s. f. [*diarrhœa*, de διαρρῆειν, couler de toute part; *dévoïement, cours de ventre*, all. *Durchfall*, angl. *purging, diarrhœa*, it. et esp. *diarrea*]. On confond généralement sous le nom de *diarrhée* des affections diverses qui n'ont de commun que la fréquence et la liquidité des déjections alvines. La diarrhée n'est le plus souvent qu'un symptôme de l'entérite ou d'un accroissement anormal de sécrétion de la membrane muqueuse avec ou sans coliques.

DIARRHÉIQUE, adj. [*diarrhœicus*, all. *diarrhœartig*, esp. *diarreico*]. Qui tient à la diarrhée, qui a rapport à la diarrhée : *flux diarrhéique*, etc.

DIARRHODON, s. m. [de δια, avec, et ῥόδον, rose; it. *diarrhodone*, esp. *diarrodon*]. Les anciens avaient une poudre, des trochisques, un électuaire *diarrhodon*, c'est-à-dire dans lesquels les roses rouges entraient en quantité notable. La *poudre diarrhodon* était composée de roses rouges, de santal rouge et de santal blanc, de cannelle, de terre sigillée, de bol d'Arménie et de beaucoup de substances inertes : elle était tonique et astringente.

DIARTHRODIAL, ALE, adj. [*diarthrodialis*, all. *diarthrodisch*, angl. *diarthrodial*, it. *diarthrodiale*, esp. *diarthrodial*]. Qui a rapport à la diarthrose, qui a lieu par diarthrose : *articulation diarthrodiale*. — *Cartilage diarthrodial* veut dire *cartilage articulaire*.

DIARTHROSE, s. f. [*diarthrosis*, de δια, et ἄρθρωσις, articulation; all. *Diarthrose*, angl. *diarthrosis*, it. *diartrosi*, esp. *diarthrosis*]. Articulation qui permet des mouvements en tous sens.

DIASCORDIUM, s. m. (confection de Fracastor) [all. *Scordiumlatverge*, angl. *diascordium*, it. et esp. *diascordio*]. Électuaire ainsi appelé parce que les feuilles de *scordium* entrent dans sa préparation. Il est composé de : feuilles sèches de scordium, 24 grammes ; roses rouges, racine de historte, de gentiane et de tormentille, semences d'épine-vinette, cassia lignea, cannelle, dictame de Crète, styrax calamite, galbanum, gomme arabique, 5 à 8 grammes ; gingembre, poivre long, extrait vineux d'opium, 5 à 4 grammes ; bol d'Arménie préparé, 32 grammes ; miel rosat, 500 gram., et vin d'Espagne, 128 grammes. Cet électuaire, d'une odeur et d'une saveur désagréables, est employé comme astringent et sédatif, surtout contre les diarrhées abondantes, à la dose de 2 à 4 grammes, soit délayé dans une boisson, soit enveloppé dans du pain azyme. 1 gramme de cet électuaire contient environ 0,006 d'extrait d'opium.

DIASÈBESTE, s. m. [de δια, avec, et *sebesten*, sébeste, espèce de prune]. Électuaire purgatif dont les sébastes font la base.

DIASOSTIQUE, s. f. [*diasostica*, de διασώζειν, conserver; angl. *diastostics*, it. et esp. *diastostica*]. Partie de la médecine qui a pour objet la conservation de la santé. Ce mot a été aussi employé adjectivement comme synonyme d'*hygiénique*.

DIASTASE, s. f. [*diastasis, diductio*, de διάστασις, séparation; angl. *diastase*, it. *diastasi*, esp. *diastase*]. Espèce de luxation qui consiste dans la séparation ou l'écartement de deux os qui étaient contigus. — On a donné le nom de *diastase* à une matière blanche, azotée, pulvérulente, amorphe, insoluble dans l'alcool,

soluble dans l'eau, que l'on extrait de l'orge, de l'avoine, du blé, des pommes de terre, et qui possède la propriété de faire subir à l'amidon la *catalyse dextrinique* (V. CATALYTIQUE et ISOMÉRIQUE). C'est en raison de son action énergique sur l'amidon que la diastase joue dans la vie des plantes un rôle important, en le rendant corps soluble, notamment pour la germination et pour le développement des bourgeons (V. CHYMOSINE, GASTÉRISE, PÉPSINE). — *Diastase animale* ou *salivaire*. Sous ce nom, Mialhe et Payen décrivent une matière qu'on extrait de la salive mixte, et qui est formée non seulement du mélange de plusieurs substances organiques différentes, mais de ces substances altérées à l'air. En effet, cette matière à laquelle ils attribuent spécialement la propriété de faire subir à l'amidon, ingéré comme aliment, la catalyse glycosique n'existe pas dans les salives parotidiennes et sous-maxillaires pures, puisque Lassaigne et Cl. Bernard ont reconnu que ces humeurs sont sans action sur l'amidon, tant qu'elles n'ont pas subi le contact un peu prolongé de l'air, ou n'ont pas été mélangées au liquide de la bouche qui est toujours au contact de l'air. Toute humeur, ou solide quelconque, qui a subi le contact de l'air, jouit de la même propriété que la salive mixte, dont la substance organique propre a été modifiée au contact de cet agent.

DIASTASHÉMIE, s. f. [de διάστασις, séparation, et αἷμα, sang]. Nom donné par Delafond à l'anasarque aiguë chez le cheval.

DIASTÉMATÉLYTRIE, s. f. [*diastematelytria*, de διάστημα, séparation, disjonction, et ἔλυτρον, vagin]. Sorte de déviation organique caractérisée par la scission longitudinale du vagin.

DIASTÉMATENCÉPHALIE, s. f. [*diastematencephalia*, de διάστημα, disjonction, et ἐγκέφαλος, encéphale]. Déviation organique qui consiste dans la scission du cerveau jusqu'à sa base sur la ligne médiane.

DIASTÉMATIE, s. f. [*diastematia*, de διάστημα, intervalle]. Déviation organique ayant pour caractère la présence d'une fissure ou fente sur la ligne médiane du corps.

DIASTÉMATOGAULIE, s. f. [*diastematocaulia*, de διάστημα, disjonction, et καυλός, tronc]. Scission du tronc dans le sens de sa longueur.

DIASTÉMATOCHILIE, s. f. [*diastematochilia*, de διάστημα, disjonction, et χείλος, lèvre]. Scission longitudinale des lèvres à leur partie moyenne.

DIASTÉMATOCRANIE, s. f. [*diastematocrania*, de διάστημα, disjonction, et κρανίον, crâne]. Scission du crâne sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOCYSTIE, s. f. [*diastematocystia*, de διάστημα, disjonction, et κύστις, vessie]. Scission de la vessie sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOGASTRIE, s. f. [*diastematogastria*, de διάστημα, disjonction, et γαστήρ, ventre]. Scission des parois du ventre à leur partie moyenne.

DIASTÉMATOGLOSSIE, s. f. [*diastematoglossia*, de διάστημα, disjonction, et γλῶσσα, langue]. Scission de la langue en deux moitiés.

DIASTÉMATOGNATHIE, s. f. [*diastematognathia*, de διάστημα, disjonction, et γνάθος, mâchoire]. Scission des mâchoires sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOMÉTRIE, s. f. [*diastematometria*, de διάστημα, disjonction, et μέτρα, matrice]. Scission de la matrice en deux sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOPYÉLIE, s. f. [*diastematopyelia*, de

διάσπυζα, disjonction, et *πυέλλος*, bassin]. Scission du bassin sur la ligne médiane.

DIATÉMATORRHACHIE, s. f. [*diastematorrhachia*, de *διάσπυζα*, disjonction, et *ράχις*, le rachis]. Scission longitudinale de la colonne épinière.

DIATÉMATORRHINIE, s. f. [*diastematorrhinia*, de *διάσπυζα*, disjonction, et *ῥῖν*, le nez]. Scission du nez sur la ligne médiane.

DIATÉMATOSTAPHYLIE, s. f. [*diastematostaphylia*, de *διάσπυζα*, disjonction, et *σταφύλη*, la lnette]. Scission de la lnette en long.

DIATÉMATOSTERNIE, s. f. [*diastematosternia*, de *διάσπυζα*, disjonction, et *στέρνον*, la poitrine]. Scission longitudinale du sternum.

DIATÈME, s. m. [*diastema*, de *διάσπυζα*, séparation]. Espace qui, chez le plus grand nombre des mammifères, existe entre les dents canines et les molaires : on l'appelle vulgairement *barre*.

DIATÉMENTÉRIE, s. f. [*diastementeria*, de *διάσπυζα*, séparation, et *ἔντερον*, intestin]. Scission longitudinale du canal intestinal.

DIASTOLE, s. f. [*diastole*, de *διαστέλλω*, je dilate, j'ouvre; all., angl., it. et esp. *diastole*]. Dilatation du cœur ou des artères, au moment où le sang pénètre dans leur cavité. C'est le mouvement opposé à la *systole*, par laquelle le cœur et les artères se contractent pour donner l'impulsion au sang. La *diastole* et la *systole* sont par conséquent deux mouvements successifs qui concourent aux phénomènes de la circulation. Le temps presque inappréciable qui s'écoule entre la diastole et la systole a été appelé *périsystole*. — La *diastole* est le retour à l'état normal de relâchement des fibres contractées. Le cœur ne se *vide* jamais complètement : sa capacité augmente et diminue, mais celle-ci est toujours remplie de tout le liquide qu'elle peut contenir, et elle en contient toujours parce que la contraction ne peut pas juxtaposer géométriquement toutes les parties (Hiffelsheim). La diastole des oreillettes précède celle des ventricules.

DIASTROPHIE, s. f. [*diastrophia*, de *διαστρεφῶ*, perversion, distorsion, it. et esp. *diastrofia*]. Nom qu'on donne non seulement à toute espèce de luxations, mais encore au déplacement des muscles, des tendons, des nerfs, etc.

DIATESSARON, s. m. [*diatessarum*, de *διά*, avec, et *τέσσαρες*, quatre, esp. *diatessaro*]. Électuaire composé de quatre médicaments, savoir : des racines de gentiane et d'aristoloche ronde, des baies de laurier, et de myrrhe. On incorpore le tout dans du miel et de l'extrait de genièvre. Ce médicament, qu'on appelait aussi *thériaque diatessarum*, a été recommandé contre les piqûres et morsures d'animaux venimeux. On le regardait comme emménagogue.

DIATHERMANE, adj. [de *διά*, à travers, et *θερμός*, chaud; angl. *diathermanous*]. Nom donné par Mellou aux corps laissant passer les rayons du calorique libre qui tombent à leur surface, comme les corps diaphanes se laissent traverser par la lumière. Les corps diathermanes sont aux rayons du calorique ce que les corps transparents sont à ceux de la lumière.

DIATHERMANSIE, s. f. [angl. *diathermansy*]. Faculté qu'ont certains rayons de chaleur de traverser plus facilement que d'autres un milieu donné, comme certains rayons lumineux traversent avec plus de facilité quelques milieux.

DIATHERMIQUE, adj. *Pouvoir diathermique*. Fa-

culté qu'ont les corps diathermanes de laisser passer les rayons de chaleur.

DIATHÉSATION, s. f. Nom donné par quelques médecins à la généralisation d'une affection d'abord locale, comme une suppuration locale devenant diathèse purulente : *diathésation de la syphilis*.

DIATHÈSE, s. f. [*diathesis*, *διάθεσις*, de *διατίθημι*, je dispose, je constitue; all. *Diathese*, angl. *diathesis*, it. *diatesi*, esp. *diatesis*]. Disposition générale en vertu de laquelle un individu est atteint de plusieurs affections locales de même nature. Le mot *diathèse* a été formé par les anciens pour désigner l'état général, la constitution, la disposition intime du corps variant d'un individu à l'autre aussi bien en santé qu'en maladie; il indiquait un mode particulier de santé ou de maladie. On s'en est servi aussi pour désigner la disposition intime générale déterminée peu à peu par la cause pathogénique et par l'affection. Quelques modernes lui ont donné le sens vague de prédisposition ou de susceptibilité morbide. La plupart l'emploient pour indiquer une condition inconnue qui fait que tous les tissus ou certains d'entre eux sont atteints à la fois ou successivement de telle ou telle altération (*syphilitique*, *purulente*, *cancéreuse*, etc.). L'étude anatomique des principes immédiats des tissus et des humeurs montre que ce qu'on désigne par le mot *diathèse* est une disposition intime nouvelle des tissus et des humeurs se manifestant par la production de tel ou tel ordre de produits morbides, souvent hétéromorphes. Cette disposition est due à ce que les solides ne peuvent être modifiés sans que les humeurs le soient, et réciproquement, et survient soit à la suite d'inoculation de virus (*syphilitique*), soit à la suite de suppuration sur une vaste plaie (*diathèse purulente*), soit dans des conditions encore mal connues (*diathèse cancéreuse*, *diathèse tuberculeuse*). D'autres ont défini la diathèse : *un état morbide de l'humeur sanguine manifesté par des localisations morbides dans une humeur ou un tissu particuliers*. (Hiffelsheim.) — Le sang renferme, à l'état de dissolution réciproque, tous les principes immédiats qui forment les tissus et humeurs de l'organisme. De là une solidarité complète entre ces parties et le sang, qui en représente le tout. Si un tissu est primitivement altéré, le liquide auquel il emprunte et dans lequel il rejette des principes, le sera bientôt, et *vice versa*, si l'humeur est altérée la première. On admet pour le sang des vices de qualité et de quantité. Les vices de qualité sont ceux qui portent sur la nature même des principes immédiats normaux; les vices de quantité portent sur la diminution ou l'augmentation des principes normaux ou sur l'apparition d'un principe anormal. Ce principe anormal peut être normal dans d'autres humeurs du corps (bile) et n'apparaître qu'accidentellement dans le sang. Les manifestations locales des diathèses peuvent varier quant à leur espèce, quant à leur siège; il peut y avoir : 1° localisation d'un élément hétéromorphe, cancer, tubercule; 2° localisation d'un élément homœomorphe : *a.* dans un point normal; *b.* dans un point anormal (graisse, tissu fibreux, épithélium, tissu musculaire, etc.). Les variations de proportion du sang ne sont pas des diathèses. Ce sont des *cachexies* que l'on apprendra à rattacher à des causes spécifiques dont elles expriment les effets. — Le mot *diathèse* joue un grand rôle dans la doctrine médicale italienne du *contre-stimulus*; mais les partisans de cette doctrine lui donnent un sens particu-

lier : ils appellent *diathèse* une condition malade, soit d'excès de stimulus, soit de contre-stimulus, qui survit à la cause qui l'a produite, et qui s'accroît même longtemps après que celle-ci a cessé d'agir.

DIATHÉSIQUE, adj. [de *diathèse*; it. *dialesico*]. Dans le contre-stimulisme, les maladies diathésiques sont celles qui dépendent d'une diathèse antécédente.

DIATRAGACANTHE, s. m. [*diatragacanthus*]. Poudre adoucissante composée de gommes adragant et arabique, d'amidon, de sucre, de réglisse, de semences froides majeures et de graines de pavot blanc.

DIATRITAIRE, s. m. [*diatritarius*, de *δίς*, pendant, et *τρίτος*, troisième]. On désignait par ce nom les médecins de la secte des *methodistes*, qui pensaient guérir tous les malades en les soumettant pendant trois jours à une diète rigoureuse.

DIATYPÈSE, s. f. [de *δίς*, à travers, et *τυπή*, forer]. Sorte de suture du crâne. V. SUTURE.

DICÉLYPHE, adj. [*dicelyphus*, de *δίς*, deux, et *κλυφος*, écorce; all. *doppelschalig*]. Se dit des œufs monstrueux qui ont une double coquille.

DICÉPHALE, adj. [*dicephalus*, de *δίς*, deux, et *κεφαλή*, tête; all. *zweigigflig*, it. *dicefalo*]. Se dit, en botanique, d'une capsule provenant d'un ovaire qui a deux sommets organiques. — Se dit aussi d'un monstre à deux têtes.

DICHOGAME, s. f. [*dichogamia*, de *δίς*, séparément, et *γάμος*, mariage]. Mot employé pour désigner le mode de fécondation qui a lieu chez les végétaux unisexués, lorsque les fleurs mâles et femelles ne se développent pas en même temps. On a pensé qu'alors les insectes déterminaient une fécondation artificielle, en opérant le transport du pollen.

DICHOTOMAL, **ALE**, adj. [*dichotomalis*, de *δίς*, en deux parties, et *τομή*, division; all. *gabelständig*, esp. *dicotomal*]. Le pédoncule est dit *dichotomal* quand il naît de l'angle formé par deux rameaux de la tige *dichotome*.

DICHOTOME, adj. [*dichotomus*, all. *zweiheilig*, angl. *dichotomous*, esp. *dicotomo*]. Se dit d'une tige d'abord simple, puis bifurquée en deux branches, dont chacune se bifurque de nouveau.

DICHOTOMIE, s. f. [*dichotomia*, it. *dicotomia*]. Mode de division de certaines tiges dont chaque division se subdivise en rameaux dichotomes.

DICHOÏSME, s. m. [*dichroismus*, de *δίς*, deux, et *χρῶμα*, couleur; all. *Dichroismus*, esp. *dicroismo*]. Propriété qu'ont certaines substances minérales transparentes d'offrir une couleur différente suivant qu'on les regarde par réflexion ou par réfraction, comme la tourmaline.

DICLINE, adj. [*diclinis*, de *δίς*, deux, et *κλίση*, lit; all. *diklinisch*, esp. *dictine*]. Se dit d'une plante dont les individus n'ont chacun qu'un seul sexe, chez laquelle les sexes sont répartis sur des individus différents.

DICLINIE, s. f. [*diclinia*, all. *Diclinie*]. Nom collectif sous lequel Linné embrassait toutes les plantes diclines.

DICLINISME, s. m. Séparation des deux sexes, dont chacun appartient à un individu distinct.

DICLISIE, s. f. [de *δίς*, deux, et *κλείσις*, fermeture]. Fruit simple composé de la graine soudée avec la base de la corolle enduree et persistante.

DICOQUE, adj. [*dicoccus*, de *δίς*, deux, et *κόκκος*, graine; all. *zweikörnig*]. Se dit, en botanique, d'un

fruit formé de deux coques accolées l'une à l'autre par leur côté interne.

DICOTYLÉDONE, ou **DICOTYLÉDONÉ**, **ÉE**, adj. [de *δίς*, deux, et *κοτυλήδων*, cotylédon; esp. *dicotiledon*]. Qui est pourvu de deux cotylédons : *embryon dicotylédoné*.

DICOTYLÉDONES, s. f. pl. [de *δίς*, deux, et *κοτυλήδων*, cotylédon; all. *Dicotyledonen*, angl. *dicotyledones*, it. *dicotiledone*, esp. *dicotiledoneos*]. Sous ce nom, Jussieu désignait une grande division du règne végétal, comprenant les plantes à deux cotylédons. Les plantes dicotylédones ont pour caractères extérieurs les plus généraux : Une écorce séparable du bois ou de la couche ligneuse qui la représente dans les plantes herbacées; le bois, ou couche ligneuse, formé d'une ou de plusieurs couches de faisceaux fibreo-vasculaires autour d'une partie centrale molle de tissu cellulaire, appelée *moelle*, d'où partent des lames ou rayons de tissu cellulaire analogue à celui de la moelle (*tissu médullaire*) qui divisent ces couches en segments. Quand il y a plusieurs couches concentriques, elles sont généralement distinctes, d'autres fois elles sont indistinctes, confondues, soudées (*cactées*); mais la plus interne, limitant le canal médullaire, renferme seule des trachées. Toutes offrent une continuation descendante de la tige (souche ou pivot), d'où partent des racines subdivisées à la manière des branches; toutes ont des écailles à nervures subdivisées et anastomosées, les unes plus, les autres moins. Les dicotylédones se subdivisent en trois sections, qui sont formées, la première, par les dicotylédones *apétales*; la deuxième, par les *monopétales*; la troisième, par les *polypétales*. Chacune de ces trois sections se subdivise en trois classes, fondées sur l'insertion des étamines : celles-ci sont ou *hypogynes*, c'est-à-dire insérées autour de l'ovaire et soudées avec le calice; ou *épygines*, c'est-à-dire insérées sur l'ovaire; ou a formé une dernière classe pour les plantes dicotylédones à fleurs véritablement unisexuées et diclines.

DICROTE, adj. [*dicrotus*, *bisferiens*, de *δίς*, deux fois, et *κρούς*, battement; all. *doppelklopper*, angl. *dicrotic*, it. et esp. *dicroto*]. Le pouls *dicrote* est celui qui, à certaines pulsations, semble battre deux fois, tel que le marteau qui frappe sur l'enclume rebondit et achève son coup. On nomme aussi ce pouls *rebondissant*, et on le regarde comme un signe d'hémorrhagie.

DICTAME, s. m. [all. *Diptam*, it. *dittamo*, esp. *dictamo*]. Le *dictame blanc* (*Dictamnus albus*, L.) est la *fraxinelle* (V. ce mot). — Le *dictame de Crète* (*Dictamnus creticus* des pharm., *Origanum dictamnus*, L.) est une petite plante labiée de Crète ou de Candie, dont les sommités fleuries entrent dans la thériaque, le mithridate, etc.

DICTYITE, s. f. [*dictyitis*, de *δίτυρον*, réseau]. On a proposé ce terme pour désigner l'inflammation de la rétine.

DICTYODE, adj. [*dictyodes*, de *δίτυρον*, réseau, et *εἶδος*, ressemblance; it. *dictoide*]. Qui a l'aspect d'un réseau; réticulé.

DICTYOPSIE, s. f. [de *δίτυρον*, filet, et *ὄψια*, vue]. Affection de la vue dans laquelle on aperçoit des ombres ramifiées semblables à un réseau fin ou à une toile d'araignée.

DIDACTYLE, adj. et s. m. [*didactylus*, de *δίς*, deux, et *δάκτυλος*, doigt; all. *zweifingerig*, esp. *didactilo*]. Qui n'a que deux doigts à chaque pied, comme le bœuf, le mouton, la chèvre.

DIDELPHE, adj. et s. m. [*didelphus*, de δις, deux, et δελφύς, matrice, esp. *didelfo*]. Qui a deux matrices, dont la matrice est double. — Groupe d'animaux dont les femelles présentent une poche (*marsupium*, bourse, gibecière), cutanée abdominale, soutenue par deux os (os *marsupiaux*), à la face postérieure ou supérieure de laquelle se trouvent les mamelles. Les jeunes, dépourvus de placenta, naissent incapables de mouvement, n'offrant que des membres rudimentaires, et, lors du part (prématuré relativement aux autres mammifères), ils passent de l'utérus et du vagin dans cette poche; ils s'attachent aux mamelons ou tétines; celles-ci se renflent dans leur cavité buccale plus que l'orifice de celle-ci n'est large, en sorte qu'ils peuvent rester suspendus à ces organes sans tomber. Ils achèvent là leur développement fœtal. La poche n'existant que chez les femelles, tandis que l'os existe chez les mâles et les femelles, ainsi que dans des animaux qui n'ont pas de poches (ornithorhynques, échidné), on a laissé le nom de *didelphes* à un seul genre de tous ces êtres, celui que Linné avait vu seul ou à peu près (genre *Sarigue*). Par une contradiction analogue à celle de Linné, qui était involontaire, on a donné le nom de *marsupiaux* à toute la classe, à cause des os de ce nom, bien que quelques-uns n'aient pas de poches (échidné, etc.). On a divisé la classe en *marsupiaux* proprement dits (animaux à poche) et en *monotrèmes* (animaux à os marsupiaux), sans poche, à un seul orifice pour les organes digestifs, urinaires et génitaux [de μόρος, seul, et πρήμα, pertuis]: ce sont les ornithorhynques et échidné. D'autres laissent le nom de *didelphiens* à tout le groupe, et alors le discutent en *marsupiaux* et en *monotrèmes*.

DIDYMALGIE, s. f. [*didymalgia*, de διδυμος, testicule, et άλγος, douleur; it. et esp. *didymalgia*]. Douleur des testicules.

DIDYME, adj. [*didymus*, διδυμος, double; all. *doppelt*, esp. *didimo*]. Se dit, en botanique, de ce qui est composé de deux parties ou deux lobes arrondis réunis par un point de leur périphérie.

DIDYME, s. m. [*didymium*, angl. *didym*]. Métal nouveau que Mosander a trouvé dans la cécrite; il le nomme ainsi [de διδυμος, double] pour rappeler sa ressemblance avec le lanthane et la persistance avec laquelle ses sels restent unis à ceux de ce dernier.

DIDYMENCÉPHALOÏDIE. Encéphaloïde des testicules. (Piorry.)

DIDYMITE, s. f. V. ORCHITE.

DIDYMITOPYTE. Abscess inflammatoire des testicules. (Piorry.)

DIDYMPHYMIE. Affection tuberculeuse des testicules. (Piorry.)

DIDYMPYIE. Abscess des testicules. (Piorry.)

DIDYNAME, adj. [*didynamus*, de δις, deux, et δύναμις, puissance; all. *zweimächtig*, esp. *didinámico*]. Se dit, en botanique, des étamines quand elles sont au nombre de quatre, dont deux, plus longues, semblent dominer les autres.

DIDYNAMIE, s. f. [*didynamia*, all. *Zweimächtig-keit*, esp. *didinamia*]. Classe du système de Linné qui renferme les plantes à étamines didynames.

DIDYNAMIQUE, adj. [*didynamicus*]. Se dit d'une plante ou d'une fleur à étamines didynames.

DIERENBACH. Ville de Bavière. Sources sulfureuses, ferrugineuses et salines.

DIÉRÈSE, s. f. [*diæresis*, de διαίρειν, diviser, séparer; all. *Trennung*, it. *dieresi*, esp. *dieresis*]. Division, solution de continuité; terme générique par lequel on désigne, en chirurgie, les divers procédés usités pour diviser les tissus organiques: c'est l'opposé de *synthèse*.

DIÉRÉSILE, s. f. [*diæresilis*, de διαίρειν, diviser; all. *Dieresilis*, it. *dieresile*]. Fruit capsulaire sec et régulier, formé de plusieurs loges rangées autour d'un axe et produites par les valves rentrantes.

DIÉRÉSILIEN, adj. Qui a les caractères de la diérésile.

DIÉRÉTIQUE, adj. et s. m. [*diæreticus*, esp. *diæretico*]. On appelle ainsi tous les agents mécaniques ou chimiques propres à opérer la division d'un tissu.

DIÈTE, s. f. [*diæta*, *viæta ratio*, διαίτα, angl. *diet*, it. et esp. *dieta*]. Manière de vie réglée, c'est-à-dire emploi bien ordonné et mesuré de tout ce qui est nécessaire pour conserver la vie, soit en santé, soit en maladie. La diète comprend donc ce qui a rapport à l'air, aux aliments, à l'exercice et au repos, au sommeil et à la veille, aux bains, aux substances qui doivent être évacuées ou conservées dans l'individu, et aux passions. Néanmoins ce mot, détourné de son acception primitive, est souvent employé comme synonyme d'*abstinence*, et signifie alors privation d'aliments imposée à un malade. Souvent aussi on désigne par le mot *diète* l'usage habituel de certaines substances alimentaires. C'est ainsi que l'on dit la *diète lactée*: *diète* est alors synonyme de *régime*.

DIÉTÉTIQUE, s. f. [*diætetice*, all. *Diætetik*, angl. *dietetics*, esp. *dietetica*]. Branche de la médecine qui s'occupe des règles à suivre dans l'usage des choses qui font la matière de l'hygiène. La diététique est la diète mise en principes: c'est ce qu'on appelle aujourd'hui l'hygiène. — Ce mot, pris adjectivement, est synonyme d'*hygiénique*.

DIÉTÉTISTE, s. m. [it. *dietetista*]. Nom donné à une classe de médecins qui n'employaient dans le traitement des maladies que des moyens diététiques.

DIEU-LE-FIT. Bourg à 16 kilomètres de Montélimart, possédant trois sources ferrugineuses qu'on nomme la *Saint-Louis*, la *Madeleine*, la *Galienne*.

DIFFORMITÉ, s. f. [*deformitas*, all. *Misbildung*, it. *difformità*]. Vice de la conformation extérieure du corps qui la rend contraire aux conditions de beauté propres à l'espèce. Les difformités sont congénitales ou contractées postérieurement à la naissance. L'ensemble des moyens propres à les guérir, ou du moins à les atténuer, porte le nom d'*orthopédie*.

DIFFRACTIF, IVE, adj. [de *diffingere*, briser]. Se dit de toute action dont le résultat est de produire le phénomène de la diffraction.

DIFFRACTION, s. f. [*diffraçtio*, all. *Diffraction*, it. *diffrazione*]. Phénomène qui consiste dans les inflexions que les rayons lumineux éprouvent lorsqu'en passant près des extrémités du corps ils s'écartent de leur route directe.

DIFFUS, USE, adj. [*diffusus*, angl. *diffuse*, it. *diffuso*, esp. *difuso*]. Qui est trop étalé. Se dit, en botanique, des plantes qui étalent lâchement leurs ramifications. — En pathologie, on donne cette épithète à l'*anévrisme faux primitif*. V. ANÉVRISME.

DIFFUSIBLE, adj. et s. m. [de *diffundere*, répandre; all. *flüchtig*, angl. *diffusible*, it. *diffusibile*, esp. *diffusible*]. On a donné cette épithète aux substances

qui, comme l'alcool et l'éther, excitent vivement tous les tissus d'une manière passagère, et réagissent promptement sur le cerveau. Tous les diffusibles sont odorants, inflammables et sujets à s'évaporer; à des doses trop fortes, ils irritent, déterminant, suivant leur nature, tous les symptômes de l'ivresse ou de l'empoisonnement; à des doses modérées, ils ne diffèrent des excitants que par leur action plus prompte.

DIGASTRIQUE, adj. et s. m. [de $\delta\iota\varsigma$, deux, et $\gamma\alpha\sigma\tau\rho\acute{\iota}\varsigma$, ventre : *digastricus, biventer*; all. *zweibütichig*, angl. *digastric*, it. et esp. *digastrico*]. On donne le nom de *digastriques* aux muscles qui ont deux portions charnues, deux faisceaux de fibres musculaires réunis par un tendon intermédiaire. On appelle plus particulièrement *digastrique* (mastoïdo-génien, Ch.) un muscle situé obliquement à la partie supérieure et latérale du cou. Ce muscle s'insère en arrière dans la rainure mastoïdienne du temporal, en avant près de l'apophyse géni, et son tendon moyen passe dans un anneau aponévrotique fixé à l'os hyoïde (de manière que le muscle en totalité décrit un arc). Le digastrique abaisse la mâchoire inférieure ou élève l'os hyoïde.

DIGÉNIE, s. f. [*digenia*, de $\delta\iota\varsigma$, deux, et $\gamma\acute{\nu}\epsilon\sigma\iota\varsigma$, génération; all. *Digenie*]. Génération qui s'effectue par le concours de deux sexes.

DIGESTÉ, s. m. Nom proposé par Chéreau pour désigner le produit de l'opération pharmaceutique appelée *digestion*.

DIGESTEUR, s. m. [*marmite de Papin, olla papiniana*, all. *Digerinmaschine*, angl. *digester*, it. *digestore*, esp. *digestor*]. Vase de cuivre très épais, hermétiquement fermé au moyen d'un couvercle assujéti par une forte vis de pression. Ce vase est propre à cuire promptement les viandes et à dissoudre la gélatine des os. Les *autoclaves*, qu'on a voulu introduire, il y a quelques années, dans l'économie domestique, étaient construits sur les mêmes principes. On emploie aussi quelquefois un vase analogue pour la distillation; il sert à traiter par les liquides, à l'aide d'une forte pression, les substances organiques que l'on veut dépouiller des principes qu'elles contiennent.

DIGESTIBLE, adj. [all. *verdaulich*, angl. *digestible*, esp. *digestible*]. Qui est facile à digérer.

DIGESTIF, adj. et s. m. [*digestivus*, angl. *digestive*, it. et esp. *digestivo*]. Qui a rapport à la digestion. On appelle *appareil digestif* l'ensemble des organes qui concourent à l'accomplissement de la digestion, soit d'une manière immédiate, soit en fournissant des matériaux pour l'élaboration des aliments. Chez l'homme, cet appareil comprend la bouche, le pharynx, l'œsophage, l'estomac, l'intestin grêle (duodénum, jéjunum, iléum), le gros intestin (cæcum, et colon ascendant, descendant, et transverse); et divers corps glanduleux (les glandes salivaires, les amygdales, le pancréas, le foie).

Fig. 130. — Canal digestif et organes qui concourent à la digestion. A, l'œsophage; B, l'estomac; C, le pylore, se continuant avec le duodénum; DD, l'intestin grêle, se continuant avec le cæcum E; F, l'appendice cæcal; G, le colon ascendant; H, le colon transverse; I, le colon descendant; K, le rectum; L, l'extrémité anale du rectum; M, le foie, relevé pour qu'on en voie la face inférieure; N, la vésicule biliaire, avec les conduits cystique, hépatique et cholédoque; O, le pancréas, situé derrière l'estomac; P, la rate.

L'appareil digestif ne présente pas de différences essentielles chez les mammifères monogastriques; mais,

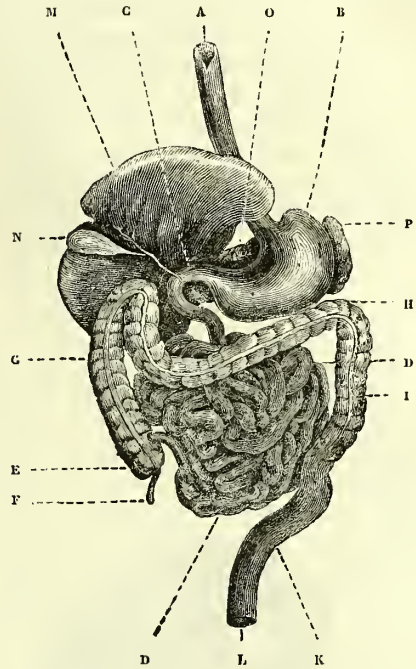


Fig. 150.

dans les ruminants, il est beaucoup plus compliqué.

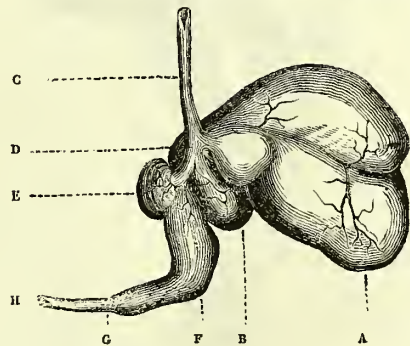


Fig. 151.

Les herbes dont ces animaux se nourrissent sont avalées sans avoir été suffisamment mâchées, et parviennent en cet état dans la *panse* ou *herbier* A (Fig. 151); elles y séjournent avant de passer dans le *bonnet* B, où elles se pelotonnent pour remonter dans l'œsophage C, dont les contractions antipéristaltiques les ramènent à la bouche. Après avoir été soumis à la rumination, les aliments, avalés de nouveau, sont conduits par une gouttière D (V. GOUTTIÈRE œsophagienne), située intérieurement vers l'extrémité inférieure de l'œsophage, dans un troisième estomac, ou *feuillet*, E; parvenus enfin dans la *caillette* F, ils s'y convertissent en chyme, et leur trajet au delà du pylore G et du duodénum H ne présente rien de particulier.

Chez les oiseaux, le principal estomac est le *gésier*,

qui est en même temps, chez les granivores, un appareil masticateur doué d'une force immense ; mais l'œsophage présente en outre supérieurement, chez un grand nombre, une poche membraneuse nommée *jabot*, et inférieurement une dilatation appelée *ventricule succenturié*, qui est très spacieuse chez les oiseaux privés de jabot. — La Figure 132 représente l'appareil digestif d'un gallinacé (la poule).

Les graines, avalées dures et entières, séjournent et se ramollissent dans le jabot A, continuent de se pénétrer d'humidité dans le ventricule succenturié B, sont triturées dans le gésier C, et arrivent dans le duodénum D, où elles sont soumises à l'action de la bile,

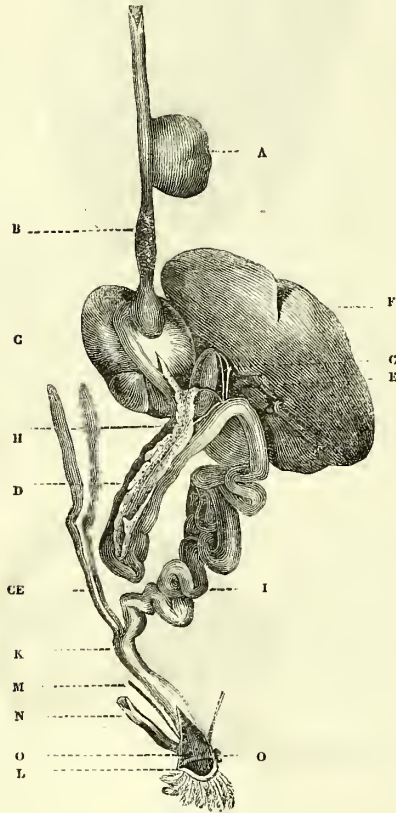


Fig. 132.

versée par les conduits biliaires E, et provenant directement du foie F ou de la vésicule du fiel G, et à celle du fluide fourni par le pancréas H. Le chyme poursuit ensuite son trajet dans l'intestin grêle I, et dans le gros intestin K, qui présente, à l'endroit de sa jonction avec le grêle, deux *cæcums* très allongés CE. Enfin le résidu de la substance alimentaire arrive dans le rectum, dont l'extrémité dilatée forme le cloaque L, où aboutissent aussi en O l'urètre M et l'oviducte N.

Le mot *digestif* [all. *digestiv*] s'applique quelquefois à certaines substances auxquelles on attribue la propriété de faciliter la digestion : les substances réputées *digestives* sont en général de légers excitants. — En pharmacie, le mot *digestif* est employé substantivement : on appelle *digestif* ou *digestif simple*, ou *digestivum*, une espèce d'onguent préparé en mêlant

ensemble 60 grammes de térébenthine et deux jaunes d'œufs frais, et ajoutant peu à peu 15 grammes d'huile de millepertuis. Cet onguent légèrement excitant est employé, étendu sur des plumasseaux de charpie ou sur de la toile fine, pour favoriser la suppuration des plaies. Avec parties égales de digestif simple et de styrax liquide, on fait le *digestif animé*; avec parties égales de digestif simple et d'onguent mercuriel, on a le *digestif mercuriel*.

DIGESTION, s. f. [*digestion*, all. *Verdauung*, it. *digestione*, esp. *digestion*]. On a donné le nom de *digestion* à une fonction caractérisée par la dissolution, la liquéfaction et l'absorption des aliments venus du dehors, avec déjection des résidus, fonction ayant pour condition d'existence la propriété physique d'endosmose dont jouissent tous les tissus, et satisfaisant à l'acte chimique d'assimilation ou de combinaison assimilatrice, lequel est un de ceux du double acte organique appelé *nutrition* (V. ASSIMILATION, NUTRITION et URINATION). C'est une fonction exclusivement départie au règne animal, par laquelle certaines substances organiques introduites dans les organes particuliers sont converties en un suc réparateur (le chyle), qui se mêle au sang, et en matières excrémentielles, qui sont rejetées au dehors. La digestion, chez l'homme, a lieu de la manière suivante. Les aliments, introduits dans la bouche, y sont soumis à l'*insalivation* et à la *mastication*; portés ensuite dans le pharynx par les mouvements combinés de la langue et des parois de la bouche, ils sont transmis par la *déglutition* à l'œsophage, qui les conduit dans l'estomac. Une heure et demie environ après l'ingestion des aliments dans cet organe, ils commencent à se convertir en chyme, et l'on croit avoir observé qu'il faut communément quatre à cinq heures pour que cette conversion soit terminée (V. GASTRIQUE). A mesure qu'elle s'opère, le chyme est poussé par les contractions des parois musculaires de l'estomac vers le pylore, qu'il franchit pour parvenir dans le duodénum, où sa présence produit une excitation qui détermine l'abord d'une plus grande quantité de bile et de fluide pancréatique. Ainsi élaborée par ces fluides, par ceux qui s'exhalent à la surface du duodénum, et par l'action même de cet intestin, la masse chymeuse, devenue apte à fournir le chyle, est poussée dans l'intestin grêle, où elle est dépouillée par les vaisseaux chylifères de principes gras, et par les veines des autres substances qui sont portées dans le torrent de la circulation. A mesure qu'en s'éloignant du duodénum il fournit à l'absorption, le chyme prend une couleur plus foncée et une consistance plus grande; modifié encore par les mucosités intestinales, il arrive au gros intestin, où il se durcit et se colore de plus en plus, et acquiert une fétidité qu'il n'avait pas jusqu'alors; enfin, parvenu au rectum, il est rejeté au dehors. — En pharmacie, on appelle *digestion* le séjour d'une substance médicinale dans un liquide propre à en extraire quelques principes à l'aide d'une température plus élevée que celle de l'atmosphère (35° à 40° centigr.). Cette opération diffère, par conséquent, de la *macération*, qui se fait à la température atmosphérique.

DIGITAL, ALE, adj. [*digitalis*, de *digitus*, doigt; angl. *digital*, it. *digitale*, esp. *digital*]. Qui appartient aux doigts, qui a quelque rapport avec les doigts. *Artères, veines, nerfs digitaux*, ceux qui se distribuent aux doigts. — *Appendices digitaux*. Appendices ou diverticules que présentent les intestins, et que l'on a ainsi appelés par analogie de forme avec les doigts

d'un gant. — *Impressions digitales*. Dépressions superficielles que présente la face interne des os du crâne et qui correspondent aux circonvolutions cérébrales; elles sont ainsi appelées parce qu'elles ont quelque ressemblance avec les enfoncements que produirait la pression de l'extrémité du doigt sur une partie molle.

DIGITALE, s. f. [all. *Fingerhut*, angl. *fox-glove*, it. *digitale*, esp. *digital*, *dedalera*]. Genre de plantes de la famille des scrofulaires, ainsi appelées parce que leur corolle ressemble plus ou moins à un doigt de gant



Fig. 135.

ou à un dé à coudre, en latin *digitale*. La *digitale pourprée* (*doigtier*, *gantelée*, *doigt de Notre-Dame*, *Digitalis purpurea*, L.) est reconnaissable à ses longs épis de grandes fleurs pourprés campaniformes, tachetées, dans l'intérieur de la corolle, de points noirs entourés d'un cercle blanchâtre. Ses feuilles sont fortement diurétiques. On en fait usage dans les hydropisies, dans les maladies du cœur ou du poumon passées à l'état chronique. On emploie le plus ordinairement les feuilles récoltées en juin et juillet, séchées avec soin et réduites en poudre. La dose de cette poudre n'est d'abord que de 10 centigram. en vingt-quatre heures; on l'augmente progressivement tous les deux jours, jusqu'à 75 ou 90 centigram. chez les adultes; elle doit être beaucoup moindre pour un enfant. On emploie également la teinture alcoolique, qu'on prépare en faisant macérer pendant quinze jours : feuilles sèches de digitale, 1 partie, dans alcool à 80° centésim., 4 parties; passant et filtrant (V. DIGITALINE). A

hante dose, la digitale est un poison narcotique. La digitaline, seul principe actif contenu dans la digitale, y est accompagnée de : 1° la digitalose, 2° le digitalin, 3° la digitalide, 4° l'acide digitalique, 5° l'acide antirrhinique, 6° l'acide digitolique, 7° l'acide tannique, 8° l'amidon (?), 9° le sucre, 10° la pectine, 11° une matière azotée albuminoïde, 12° une matière colorante orangée cristallisable, 13° de la chlorophylle, 14° une huile volatile, plus le ligneux, qui forme la trame de toutes les plantes. (Fig. 133.)

DIGITALIN, s. m. Nom donné par Kosmann à une matière cristallisée en paillettes déliées qu'il a retirée de la digitale pourprée, et qui, suivant Berzelius, est de la salicine.

DIGITALINE, s. f. [all. *Digitalin*, angl. *digitaline*, it. et esp. *digitalina*]. Principe actif de la digitale pourprée, isolé et obtenu à l'état de pureté par Homolle et Quevenne. Elle est solide, en masses d'un blanc jaunâtre et mamelonnées, ou en poudre blanche, inodore, et d'une amertume excessive; elle est neutre et dépourvue d'azote. Insoluble dans l'eau froide, peu soluble dans l'eau chaude et l'éther, elle se dissout aisément dans l'alcool. La digitaline est une des substances les plus actives : 10 centigrammes injectés dans les veines d'un chien l'ont tué en deux minutes. — *Mode d'emploi* : La *digitaline* est environ cent fois plus active que la poudre de digitale que l'on trouve généralement dans les pharmacies, de sorte que 1 milligramme de ce principe représente assez exactement 10 centigrammes de poudre de la plante. Débuter par 1 ou 2 milligrammes chaque jour, puis s'élever successivement jusqu'à 4, et plus rarement 5; ne dépasser cette dernière dose qu'avec une grande circonspection et suspendre l'usage du médicament si l'on voit survenir les signes d'intolérance observés à la suite de l'administration de la digitale.

DIGITALIQUE (ACIDE). Découvert par P. Morin dans la digitale pourprée, cristallisable en aiguilles blanches, très solubles dans l'eau et l'alcool, moins solubles dans l'éther.

DIGATION, s. f. [*digitatio*, all. et angl. *Digitation*, it. *digitazione*, esp. *digitacion*]. Les anatomistes ont donné le nom de *digitations* à des faisceaux de fibres musculaires isolés, plus ou moins nombreux, et disposés à peu près comme les doigts de la main tenus écartés, faisceaux par lesquels certains muscles prennent leurs points d'attache.

DIGITÉ, ÉE, adj. [*digitatus*, all. *fingerförmig*, angl. *digitate*, esp. *digitado*]. Se dit, en botanique, des feuilles composées de plus de trois folioles immédiatement fixées au sommet d'un pétiole commun, comme autant de digitations.

DIGITIGRADE, adj. et s. m. Seconde tribu des carnassiers carnivores dont le tarse et le métatarse, redressés dans le sens des os de la jambe, font qu'ils marchent sur les doigts seulement, et particulièrement sur la deuxième phalange; la troisième, ou unguéale, étant maintenue relevée par un ligament élastique, ce qui empêche à l'ongle de s'user. Cette tribu se subdivise en sections dont les êtres sont de moins en moins *digitigrades* à partir de la première : 1° *Chats, Lions, Tigres*, etc., *Hyènes*, etc.; 2° *Chiens, Civettes*; 3° *Martres, Loutres*.

DIGITINERVIÉ, ÉE, adj. [*digitinerviis*]. On dit aussi *palmatinervié* pour indiquer des feuilles dont les nervures partent du sommet du pétiole en divergeant, ou même en rayonnant dans tous les sens. Cette dispo-

sition donne lieu, chez les feuilles entières, aux formes *peltée orbiculaire*, *suborbiculaire*; chez les feuilles simples, aux formes *palinée*, *palmatipartite*, *palmatiséquée*; et chez les feuilles composées, à la forme *digitée*.

DIGITIPENNÉ, ÉE, adj. On dit aussi *digité-pinné*, *digitipalmé*, *conjugué-pinné* et *conjugué-palmé*, pour désigner les feuilles dont le rachis porte à son extrémité des rachis secondaires à folioles, soit pinnées, soit digitées, ce qui donne lieu aux feuilles doublement composées.

DIGITOLÉINE, s. f. Matière grasse trouvée par Kosmann dans la digitale pourprée. C'est une combinaison de glycérine avec un acide gras particulier, l'*acide digitoléique*, lequel se présente sous forme d'une huile verte, de saveur âcre, amère, d'une odeur aromatique non désagréable, très soluble dans l'alcool et l'éther.

DIGNE. Ville à sept lieues d'Embrun (Basses-Alpes), qui a des eaux sulfureuses dont la température est de 33° à 42° centigr.

DIGYNE, adj. [*digynus*, de $\delta\iota\varsigma$, deux, et $\gamma\upsilon\gamma\eta$, femme; all. *zweiweibig*]. Épithète donnée aux fleurs qui ont deux pistils distincts ou un style surmonté de deux stigmata, ou deux stigmata sessiles.

DIGYNIE, s. f. [*digynia*, all. *Zweiweibigkeit*, esp. *diginia*]. Nom d'un ordre de cinq classes du système de Linné, comprenant des plantes digynes.

DILACÉRATION, s. f. [*dilaceratio*, de *dilacerare*, déchirer; all. *Zerrei\ssung*, it. *dilacerazione*]. Division violente, séparation par une grande distension, déchirement.

DILATABILITÉ, s. f. [all. *Ausdehnbarkeit*, it. *dilatabilità*, esp. *dilatabilidad*]. Propriété qu'ont les corps de changer de volume par l'influence de la chaleur, de s'agrandir quand on les chauffe, de se resserrer lorsqu'on les refroidit, et de revenir exactement aux mêmes dimensions quand on les ramène précisément au même degré de chaud ou de froid.

DILATANT, ANTE, adj. et s. m. V. DILATEUR.

DILATEUR ou DILATATOIRE, adj. et s. m. [*dilatatorius*, all. *Erweiterer*, angl. *dilator*, it. *dilatatore*, esp. *dilatador*]. On a donné le nom de *dilatateurs* à certains muscles qui, lorsqu'ils se contractent, dilatent les cavités aux parois desquelles ils ont leurs insertions. On appelle *dilatateurs*, *dilatatoires* ou *dilatants*, certains corps ou certains instruments dont on fait usage en chirurgie, soit seulement pour entretenir libres et béants des canaux naturels, accidentels ou artificiels, soit pour les dilater et les agrandir; mais c'est à ces derniers surtout que l'on donne le nom de *dilatateurs*, et l'on en fait usage quand une ouverture ou une plaie doit livrer passage du dedans au dehors ou du dehors au dedans à un corps d'un certain volume. On emploie comme *dilatants* des corps mous, tels que des tentes, des mèches, des bandelettes effilées; ou des corps spongieux, tels que des pois secs, de petites boules d'iris ou d'orange, l'éponge préparée, les bougies de corde à boyau; ou même des corps pleins non spongieux, mais jouissant d'un certain degré de souplesse, comme les fils de plomb, les bougies élastiques, etc. On employait autrefois dans l'opération de la hernie étranglée, pour faire cesser cet étranglement et faciliter la réduction, une espèce de gorgere à deux tranchants connu sous le nom de *dilatateur de Leblanc*; mais l'instrument et le procédé sont tombés dans l'oubli.

DILATATION, s. f. [*dilatatio*, de *dilatare*, étendre, agrandir; all. *Ausdehnung*, angl. *dilatation*, it. *dilatazione*, esp. *dilatacion*]. Augmentation dans tous les sens qu'éprouvent, sans changer de constitution, les corps qui sont soumis à l'action de la chaleur. — En chirurgie, on entend par *dilatation* l'agrandissement accidentel ou contre nature d'un canal ou d'une ouverture, comme dans les anévrysmes, les varices, etc.; ou bien le procédé opératoire qui a pour but d'augmenter ou de rétablir le calibre d'un canal, d'une cavité ou d'une ouverture, ou d'entretenir libre le trajet de certaines fistules. La *dilatation* est une des principales méthodes employées dans le traitement des rétrécissements organiques de l'urèthre. On la pratique là de deux manières différentes, qui constituent, l'une la *dilatation temporaire*, l'autre la *dilatation permanente*. La *dilatation temporaire* consiste à introduire journellement des bougies molles dont le volume croît depuis 1 jusqu'à 8 millimètres, qu'on gradue de manière à produire une ampliation régulière et progressive du canal, et qui, chaque fois, séjournent depuis deux à trois minutes jusqu'à une demi-heure, après quoi on les retire. Ce procédé, recommandé surtout par Civiale, a plusieurs avantages: nul instrument ne pénètre aussi aisément que la bougie molle, ne cause moins de douleurs, ne s'accommode mieux aux courbures du canal, et ne le fatigue moins par sa présence; les bougies, rapportant des empreintes qui sont un indice permanent de ce qu'on doit faire à chaque application, permettent d'opérer la dilatation avec lenteur, avec gradation; elles mettent ainsi le malade à l'abri des suites fâcheuses qu'entraîne la violence, et lui épargnent les fausses routes, les rétentions d'urine, les crevasses de l'urèthre. La *dilatation permanente* consiste, après avoir introduit une sonde métallique, à la remplacer le lendemain, ou au plus tard le surlendemain, par une autre sonde de gomme élastique, d'un volume égal au sien, à laquelle, au bout de six ou huit jours, on en substitue une autre plus grosse, et ainsi de suite de semaine en semaine: la sonde qu'on place doit avoir 1/2 millimètre de plus que celle qu'on retire, et l'on arrive ainsi par degrés jusqu'au plus fort calibre, qui est de 8 à 9 millimètres.

DILATÉ, ÉE, adj. [*dilatatus*, all. *ausgebildet*]. Se dit, en botanique, de toute partie qui s'élargit en lame, de la base vers le sommet.

DILLÉNIACÉES, s. f. pl. [*dilleniaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines, qui a pour caractères: Calice monosépale, persistant, à 5 divisions profondes; corolle ordinairement à 5 pétales; étamines très nombreuses disposées sur plusieurs rangs; 2 à 12 carpelles ordinairement distincts, quelquefois soudés; ovaire uniloculaire, contenant deux ou plusieurs ovules attachés à l'angle interne; styles simples terminés chacun par un stigmate. Fruits distincts ou soudés, charnus ou secs et déhiscents. Cette famille est un démembrement de celle des magnoliacées.

DILUTION, s. f. [*dilutio*, de *diluere*, délayer; esp. *dilucion*]. Action de délayer une substance dans un liquide; procédé qu'on emploie ordinairement pour séparer les parties les plus ténues, qui, après l'agitation, restent les dernières en suspension, et sont enlevées par la décantation. — Le mot *dilution* a été employé par les homœopathes pour exprimer l'opération par laquelle ils atténuent la dose d'un médicament: délayant, par exemple, un grain d'un certain médica-

ment dans une certaine quantité de liquide, puis prenant un grain de cette liqueur, et la délayant ensuite dans une quantité égale au liquide employé la première fois, et ainsi de suite jusqu'à la 30^e dilution.

DIMÈRE, adj. [*dimerus*, δις, deux, et μέρος, partie]. Qui est composé de deux parties.

DIMIDIÉ, ÉE, adj. [*dimidiatus*, de *dimidium*, la moitié]. Se dit, en botanique, d'un organe qui a perdu la moitié de ce qui le constitue lorsqu'il est régulièrement conformé.

DIMINUTION, s. f. *Anomalies par diminution numérique* ou de nombre des parties. V. DÉFAUT.

DIMORPHIE, adj. [*dimorphus*, de δις, deux, et μορφή, forme]. Se dit d'une substance qui peut donner des cristaux appartenant à deux systèmes différents, ou appartenant au même système, mais avec de telles différences d'angles, qu'on ne saurait les dériver d'une forme fondamentale commune.

DIMORPHISME, s. m. [all. *Zweiggestaltigkeit*, *Dimorphismus*, angl. *dimorphism*, esp. *dimorfismo*]. Phénomène qui caractérise les substances dimorphes. Tous les cristaux ayant une composition chimique identique possèdent le même système cristallin, et l'on peut, quelles que soient les modifications de leurs formes, en se guidant sur la connaissance des lois d'après lesquelles se font ces modifications, les ramener à une même forme primitive. Réciproquement, toutes les substances qui diffèrent dans leur composition cristallisent différemment. D'où la possibilité de se guider sur la forme pour connaître la nature élémentaire; car les cristaux qui n'appartiennent pas au même système ont une composition différente. Cependant ces principes ne sont pas absolus; mais ils sont vrais dans la très grande généralité des cas. Il y a, en effet, quelques corps de même nature qui cristallisent dans deux systèmes différents (*dimorphisme*), et d'autres de nature différente cristallisant dans un même système (V. ISOMORPHISME). Le *dimorphisme* est caractérisé par la propriété, que possèdent quelques composés de nature identique, de cristalliser sous des formes appartenant à deux systèmes différents. Il est possible qu'on trouve des corps qui soient *polymorphes*, mais on n'en connaît pas encore. Les corps dimorphes connus sont au nombre de quinze, parmi lesquels deux seulement sont des principes immédiats: ce sont le *carbonate de chaux* et le *sulfate de magnésie*. Le premier cristallise dans le système rhomboédrique qui appartient au quatrième type cristallin, et dans le système à prisme droit rhomboïdal du troisième type.

DINAN. Ville à 24 kilomètres de Saint-Malo (Côtes-du-Nord). Il y a dans le voisinage une source d'eau minérale ferrugineuse dite la *Connaie*.

DINKOLD (EAUX DE). Sources d'eaux sulfureuses froides et d'eaux acidules froides situées dans le duché de Nassau.

DINOTHÉRIUM, s. m. Grand mammifère pachyderme fossile des terrains tertiaires ou des sédiments supérieurs, long de 6 mètres, intermédiaire entre les tapirs et les mastodontes, portant à la mâchoire inférieure deux énormes défenses tournées vers la terre.

DIODONÉPHALE, adj. et s. m. [de δις, deux fois, δὸντις, dent, et κεφαλή, tête]. Nom donné par Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres dont la tête porte une double rangée d'os dentaires ou de doubles mâchoires.

DIOECIE, s. f. [*diœcia*, de δις, deux, et οἰκία, maison]. Nom, dans le système de Linné, d'une classe et d'un ordre comprenant des plantes qui ont leurs fleurs unisexuées, mâles sur un individu et femelles sur un autre.

DIOÏQUE, adj. [*dioicus*, all. *zweihäusig*, angl. *dioecious*]. Se dit d'une plante dont les sexes sont séparés et portés par des individus différents.

DIONCOSE, s. f. [*dioncosis*, διογκωσις, enflure, tuméfaction, de διογκώω, je fais gonfler; all. et angl. *Dioncosis*]. Les méthodistes donnaient ce nom à la pléthore, qu'ils attribuaient à la diffusion des liquides en circulation ou à la rétention des humeurs excrémentielles: c'est l'opposé de *sympose*, qui désignait l'affaissement ou la contraction des cavités.

DIONYSIEN, ENNE, adj. et s. m. [*dionysiacus*, de Διονυσος, Bacchus; it. *dionisiaco*]. Qui porte sur les parties latérales du front des végétations cornées que l'on a comparées aux cornes avec lesquelles la Fable représente quelquefois Bacchus. Ces productions, cornées comme les ongles, sont formées de cellules épithéliales pâles, sans noyau, peu ou pas granuleuses, fortement adhérentes les unes aux autres. Elles naissent quelquefois dans des kystes sébacés et sont alors recouvertes d'une membrane mince, qui les fait paraître enkystées; mais, lorsqu'elles ont acquis plus de volume, la membrane n'embrasse que la base des végétations, dont le sommet est formé d'une humeur condensée et durcie.

DIOPHTHALME. V. BINOCLE.

DIOPTRÉ, s. m. [*διωπτρον*, de διὰ, à travers, ἔπτρουμι, je regarde; it. *diottra*]. Synonyme de *speculum*.

DIOPTRIQUE, s. f. [*dioptrica*, de διὰ, à travers, et ἔπτρουμι, je regarde; all. *Dioptrik*, angl. *dioptriks*, it. *diottrica*, esp. *dioptrica*]. Science qui traite de la lumière réfractée, des phénomènes qu'elle produit en traversant des milieux de densité différente; partie de la physique qui a pour objet l'étude des phénomènes que présente la lumière et de la déviation qu'éprouvent les rayons lumineux en traversant les corps transparents.

DIOSCORÉES, s. f. pl. [*dioscoreæ*]. Famille de plantes de la classe des monocotylédones à étamines épigynes, contenant les genres de la famille des asparaginées qui ont l'ovaire infère. Elle comprend les genres *Igname* ou *Dioscorea*, *Taminier* ou *Tammus*, etc.

DIOSMÉES, s. f. pl. Section de la famille des rutacées.

DIOSMINE, s. f. Principe très amer, brun jaunâtre, soluble dans l'eau, indiqué par Brandes dans le *Diosma crenata*.

DIPÉRIANTHÉ, adj. [*diperianthus*, de δις, deux fois, περι, autour, et ἄθος, fleur]. Fleur qui a un double périanthé, c'est-à-dire deux enveloppes florales distinctes.

DIPÉTALÉ, adj. [*dipetalus*, de δις, deux, et πῆταλον, pétale]. Qui a deux pétales.

DIPHTHÉRITE, s. f. [*diphtheritis*, de διφθέρα, membrane; all. *häutige Bräune*, angl. *diphtheritis*, it. *difterite*, esp. *difteritis*]. Bretonneau a décrit sous ce nom un genre de maladies qui ont pour caractère la tendance à la formation de fausses membranes, et que l'on peut observer sur toutes les membranes muqueuses, même sur la peau. Néanmoins la diphthérie affecte plus particulièrement la membrane muqueuse de la bouche et des gencives, celle du pharynx et celle des voies aériennes. — La *diphthérie cutanée* n'attaque jamais que les parties accidentellement dé-

poullées de leur épiderme : les piqûres de sangsues, une plaie de vésicatoire, une petite excoriation, en quelque lieu que ce soit, peuvent donner lieu à son développement. La petite plaie devient douloureuse, laisse écouler une sérosité incolore et fétide, et se recouvre bientôt d'une couenne grisâtre et molle. Les fausses membranes sont uniquement formées de fibrine présentant l'aspect fibroïde et granuleux, et renferment en même temps, soit des globules de pus et de sang, soit des cellules épithéliales de la région affectée. Les bords de la plaie, d'une teinte rouge-violette, se gonflent et deviennent proéminents; un érysipèle se manifeste autour de la partie excoriée; de la surface érysipléteuse s'élèvent des vésicules remplies d'une sérosité lactescence, sous lesquelles se forment de même des concrétions couenneuses, qui se propagent ainsi de proche en proche, et dont les couches extérieures deviennent, en se ramollissant, d'une couleur grise-noirâtre et d'une insupportable fétidité. Le traitement de la diphthérie cutanée consiste à saupoudrer les parties malades avec du calomel, ou bien avec une poudre composée de 11 parties de sucre candi et 1 de précipité rouge. On peut aussi toucher les surfaces affectées avec l'azotate d'argent, le sulfate d'argent ou l'acide chlorhydrique; mais il faut s'abstenir de toute application de révulsifs, qui pourrait occasionner le développement de la diphthérie sur les points mêmes où les révulsifs auraient été appliqués. — La *diphthérie buccale* doit être bien distinguée de la maladie décrite par Van-Swiëten sous le nom de *gangrène scorbutique des gencives*, de la *fégarite* des Espagnols, et de la *stomacace* des anciens, qui produisent la destruction des parties attaquées (V. NOMA). Quelquefois elle se propage de la bouche au pharynx et au larynx avec une très grande rapidité; mais souvent aussi elle reste fort longtemps bornée à la commissure des lèvres, à une gencive, etc. Son traitement est le même que celui de la diphthérie cutanée. — La *diphthérie pharyngienne et trachéale* a été connue jusqu'à ce jour sous les noms d'*angine couenneuse*, d'*angine maligne*, d'*angine gangréneuse*, et plus particulièrement de *croup*. V. ce mot.

DIPHYLLE, adj. [*diphyllus*, de δῖς, deux, et φύλλον, feuille; all. *zweibläterig*, angl. *diphyllous*]. Composé de deux feuilles ou de deux folioles.

DIPLOCOLOBÉES, s. f. pl. Nom d'une section de la famille des crucifères.

DIPLOCÉPHALIE, s. f. [*diplocephalia*, de διπλόος, double, et κεφαλή, tête]. Déviation organique caractérisée par la présence de deux têtes sur un même corps.

DIPLOÉ, s. m. [*meditullium*, διπλόος, de διπλόος, double; all. *Diploë*, angl. *diploe*, it. *diploe*]. On appelle antrefois *diploé* les deux tables de tissu compacte dont les os du crâne sont formés, et qui sont séparées par une substance spongieuse. Aujourd'hui on donne exclusivement ce nom à cette substance spongieuse elle-même, et au tissu de même nature que l'on trouve dans l'épaisseur des os plats en général.

DIPLOGÉNÈSE, s. f. [*diplogensis*, de διπλόος, double, et γένεσις, génération; all. *Doppelbildung*, *Diplogensis*]. Monstruosité qui consiste dans la duplication plus ou moins complète du corps entier, qui résulte de la réunion ou de la fusion de deux germes, de deux fœtus plus ou moins complètement développés.

DIPLOÏQUE, adj. [*diploicus*, all. *diploisch*, it. *diploico*]. Qui a rapport au diploé. Le diploé est appelé quelquefois *substance diploïque*.

DIPLOPIE, s. f. [*diplopia*, *visus duplicatus*, de διπλόος, double, et ὤψ, œil; all. *Doppeltsehen*, it. *diplopia*]. Vue double; lésion du sens de la vue dans laquelle deux sensations distinctes sont produites par un même objet, qui, par conséquent, semble double. Quelquefois même la perception des objets exposés aux regards se multiplie un certain nombre de fois, et cette lésion n'est pas moins désignée sous le nom de *diplopie*, *suffusio multiplicans*. Ce trouble de la vision résulte d'un dérangement dans le parallélisme des deux axes visuels, par suite duquel les images ne se peignent plus sur les deux points correspondants de chaque rétine.

DIPLOSCOMIE, s. f. [de διπλόος, double, et σῶμα, corps]. Monstruosité caractérisée par l'existence de deux corps complets, également développés, mais réunis par une ou plusieurs parties.

DIPLOSTÉMONÈ, adj. Se dit d'une fleur à étamines en nombre double des pétales.

DIPLOTÉGÈ, s. m. [*diplolegium*, de διπλόος, double, et τέγος, toit]. Fruit sec, indéhiscence, et engagé dans le calice.

DIPSACÉES, s. f. pl. [*dipsacææ*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines épigynes et à anthères distinctes. Leur tige est herbacée, leurs feuilles opposées, sans stipules, leurs fleurs en capitules accompagnés à leur base d'un involucre polyphyllé. Calice double, l'extérieur monosépale, l'intérieur adhérent avec l'ovaire et terminé par un limbe entier ou divisé; corolle monopétales, tubuleuse, à 4 ou 5 divisions inégales; étamines en nombre égal aux divisions de la corolle; ovaire infère, uniloculaire; style et stigmates simples. Le fruit est un akène couronné par le limbe calicinal et enveloppé dans le calice externe.

DIPSÉTIQUE, adj. et s. m. [*dipseticus*, de δῖψα, soif; it. *dipsetico*]. Qui altère, qui provoque la soif.

DIPSOBIOTATIQUE, s. f. [de δῖψα, soif, βίος, vie, et στασις, statique]. Statistique des inconvénients que l'abus des liqueurs fortes entraîne, en égard à la population et à la durée de la vie. Titre d'un livre publié en 1834 par Lippich. V. ALCOOLISME.

DIPSOMANIE, s. f. [de δῖψα, soif, et μανία, manie; it. *dipsomania*]. Nom donné au *delirium tremens*, appelé aussi *folie des ivrognes*. V. ALCOOLISME.

DIPTÈRE, adj. et s. m. [*dipterus*, de δῖς, deux, et πτέρον, aile; all. *zweiflügelig*, angl. *dipteros*]. Se dit, en botanique, d'une graine munie de deux ailes. — En zoologie, c'est le nom d'un ordre de la classe des insectes caractérisé par deux ailes, derrière lesquelles est un appendice appelé *balancier* ou *cuilleton*, et par une bouche organisée pour la succion seulement (ex. : les mouches, etc.).

DIPTÉROCARPÉES, s. f. pl. Famille de plantes voisines des tiliacées, renfermant de très grands arbres, habitant l'Inde et l'archipel Indien, pourvus de suc résineux. Tels sont le *camphrier de Bornéo* (*Dryobalanops camphora*); le *Dipterocarpus trinervis*, de Java, dont la résine est employée comme le copahu, et dans les onguents contre les ulcères invétérés; le *Shorea robusta* (V. DAMMAR); le *Wateria indica*, regardé à tort comme la source de la *résine animé* d'Orient, ou *copal dur*.

DIRUPTIF, IVE, adj. [de *dirumpere*, briser]. Nom donné par Duval à la carie dentaire, lorsque, du collet de la dent, elle s'étend obliquement en bas, laissant

intacte la couronne, qui, à un moment, se sépare par la rupture de la racine cariée.

DISACRYLE, s. m. Synonyme de *diasacrone*, Berzelius. Nom donné par Redtenbacher au corps floconneux que produit à la longue l'acroléine anhydre (C¹⁰H⁷O⁴).

DISCOÏDE, adj. [*diseoideus, diseiformis*]. Qui a la forme d'un disque ou d'une sphère aplatie.

DISCRET, ÉTE, adj. [*discretus*, distinct, séparé, all. *getrennt*, angl. *discrete*, it. *discreto*]. Se dit de la variole dont les pustules sont distinctes et séparées les unes des autres, par opposition à *variole confluente*.

DISCRIMEN, s. m. Mot latin qui signifie : division, séparation. Bandage pour la saignée de la veine frontale, ainsi appelé parce que les jets de la bande, passant le long de la suture sagittale, divisent la tête en deux parties égales. On le fait avec une bande longue de 4 mètres et large de deux travers de doigt. On laisse pendre sur le front, où on l'assujettit avec le pouce de la main gauche, un jet de bande de 50 centimètres; on fait avec le globe de la bande un renversé pour lui faire faire le tour de la tête; on relève alors le jet de la bande qu'on avait laissé pendre, et on l'étend le long de la suture sagittale jusqu'à la nuque, où on le fixe par un tour de bande; on le ramène en devant si sa longueur est suffisante, et l'on emploie le reste de la bande à faire des circulaires. On a remplacé généralement le *discrimen* par le bandeau.

DISCUSSIF, IVE, adj. et s. m. [*discutiens*, de *diseutere*, dissoudre, dissiper; all. *zertheilend*, angl. *diseutient*, *diseussive*, it. *diseuziente*, esp. *discussivo*]. On donnait autrefois ce nom à des topiques auxquels on supposait la vertu de dissiper les humeurs d'une tumeur ou d'un engorgement : ce sont des résolutifs.

DISJONCTION, s. f. [*disjunctio*, all. *Trennung*]. Anomalies par disjonction de parties ordinairement continues. Elles comprennent : 1° les perforations anormales, consistant dans la présence d'ouvertures qui manquaient à l'état normal; 2° divisions partielles sans isolement complet des parties d'un même organe; 3° divisions complètes ou session des parties d'un organe qui se séparent complètement, de manière à former deux organes distincts.

DISLOCATION, s. f. V. LUXATION.

DISOME, adj. et s. m. [de *δῖς*, deux, et *σῶμα*, corps]. Qui a deux corps. Monstre de la classe des diplogènes.

DISPENSARE, s. m. [*dispensatorium*, all. *Dispensatorium*, Armenapotheké, angl. *dispensary*, *dispensatory*, it. *dispensatorio*]. Ouvrage dans lequel sont consignées la description des médicaments simples ou composés qui doivent se trouver dans l'officine d'un pharmacien, et les formules des préparations officinales (V. Code). — On appelle aussi *dispensaires* des établissements de bienfaisance institués, au moyen de souscriptions philanthropiques, pour donner gratuitement des soins et des médicaments aux malades indigents qui peuvent être traités dans leur domicile. Il existe à Paris six *dispensaires*, composés chacun d'un médecin et d'un chirurgien ordinaires, d'au moins deux médecins et deux chirurgiens adjoints, d'un chirurgien dentiste, et de cinq ou six pharmaciens ayant leurs officines situées dans les quartiers desservis par ce dispensaire. Chaque souscripteur reçoit, moyennant le paiement annuel d'une somme de 30 francs, une

carte dont il peut disposer en faveur d'un malade : les médecins ou chirurgiens visitent le malade porteur de cette carte; et, sur leur ordonnance, les pharmaciens délivrent gratuitement les médicaments nécessaires. Cette même carte peut, après la guérison ou le décès d'un premier malade, être prêtée à un second, et ainsi de suite pendant tout le courant de l'année.

DISPENSATION, s. f. [*dispensatio*, de *dispensare*, distribuer, disposer; all. *Austheilung*, it. *dispensazione*]. Opération préliminaire à la composition des médicaments officinaux et magistraux, qui consiste à peser, conformément aux doses prescrites, les drogues simples dûment préparées, et à les arranger dans l'ordre où elles doivent être pulvérisées, cuites, infusées, etc.

DISPERME, adj. [*dispermus*, de *δῖς*, deux, et *σπέρμα*, graine]. Se dit, en botanique, des fruits ou loges de fruits qui contiennent deux graines.

DISPERSIF, IVE, adj. [all. *zerstreuend*]. On appelle *pouvoir dispersif* d'une substance le quotient qu'on obtient en divisant sa dispersion par son indice moyen diminué d'une moitié, et l'indice moyen de réfraction est celui qui appartient à la lumière moyenne du spectre.

DISPERSION, s. f. [all. *Zerstreuung*, angl. *dispersion*, it. *dispersione*]. Quantité dont un rayon de lumière s'élargit par l'effet de la réfraction; effet grâce auquel les diverses couleurs, dont l'assemblage produit la lumière blanche, sont débrouillées et rassemblées en plusieurs faisceaux distincts.

DISQUE, s. m. [*diseus*, *δίσκος*, all. *Scheibe*, angl. *disk*, it. et esp. *disco*]. On nomme ainsi, en botanique : 1° Toute la partie de la surface d'une feuille qui est comprise entre les bords; 2° la portion centrale d'un assemblage de fleurs constituant une ombelle; 3° la surface élargie d'un pédoncule de synanthérée, qui supporte les fleurons; 4° les fleurons du centre, dans une fleur radiée; 5° enfin, un corps charnu qui, dans beaucoup de plantes, placé sur le réceptacle, tantôt est resserré sous l'ovaire (*disque hypogyne*), tantôt le débordé un peu, ou s'étend bien avant sur la partie interne du calice (*disque pérygyne*), ou semble repousser l'insertion des étamines vers l'orifice de ce dernier (*disque épigyme*).

DISSECTION, s. f. [*dissectio*, de *dis*, particule disjonctive, et de *secare*, couper; all. *Zergliederung*, angl. *dissection*, it. *dissecazione*, esp. *diseccion*]. Opération par laquelle on divise méthodiquement et l'on met à découvert les différentes parties du corps, pour en étudier la disposition et la structure. Les dissections comprennent la préparation des os (ostéotomie), celle des ligaments (syndesmotomie), celle des muscles (myotomie), celle des viscères (splanchnotomie), celle des vaisseaux (angiotomie, qui se subdivise en dissection des artères, ou artériotomie, dissection des veines, ou phlébotomie, et dissection des vaisseaux lymphatiques), enfin celle des nerfs (névrotomie). V. ANATOMIE. La dissection, qui a pour but de rechercher les causes et le siège de l'affection à laquelle un individu a succombé, ou de constater certains délits, tels que l'empoisonnement, etc., a reçu plus particulièrement le nom d'*autopsie*. — Blessure de dissection. V. PIQÛRE ANATOMIQUE.

DISSÉMINATION, s. f. [*disseminatio*, all. *Zerstreuung*, esp. *diseminacion*]. Dispersion naturelle des graines sur la surface de la terre à l'époque de leur

maturité; manière dont les plantes répandent leurs graines lorsque celles-ci sont mûres.

DISSÉQUÉ, ÉE, adj. [*dissectus*, all. *zerschnitten*]. Sed dit, en botanique, d'une plante dont les feuilles sont très découpées.

DISSIMILAIRE, adj. [*dissimularis*, all. *ungleichartig*, it. *dissimilare*]. On donne cette épithète à la poussière d'un corps, quand sa couleur diffère sensiblement de celle de la masse.

DISSIMULÉ, ÉE, adj. V. SIMULÉ.

DISSOLUTION, s. f. [*dissolutio*, all. *Auflösung*, angl. *dissolution*, it. *dissoluzione*, esp. *disolucion*]. On donne le nom de *dissolution* au phénomène qui a pour résultat l'union moléculaire d'un liquide avec un corps solide, liquide ou gazeux, de manière à former un nouveau liquide homogène. Il est deux sortes de dissolutions : 1° les dissolutions dans lesquelles il y a combinaison du liquide dissolvant avec les autres corps; 2° les dissolutions dans lesquelles il n'y a que mélange, c'est-à-dire dissémination réciproque des molécules du dissolvant et du corps dissous. Le premier ordre est le plus général, le plus répandu : il comprend les *dissolutions* proprement dites; c'est un phénomène chimique, c'est même le plus général des phénomènes chimiques. Le second comprend un nombre plus limité de phénomènes très spéciaux; car il a lieu le plus souvent seulement entre liquides analogues, rarement entre solides et liquides : ce sont les *mélanges* proprement dits; c'est un ordre de phénomènes purement physiques. Les *dissolutions* proprement dites se passent entre des corps de nature chimique définie, de composition fixe et déterminée; l'un des agents au moins est dans ce cas. Les *mélanges* n'ont lieu qu'entre ces corps de composition chimique non définie, peu stable, variable sous les moindres influences, qui ont reçu le nom de *substances organiques*; ou bien entre des corps qui sont déjà le résultat de l'union d'un nombre illimité de proportions de divers principes, comme les huiles grasses, etc. Ainsi, dans l'étude des dissolutions, on voit qu'il faut tenir compte de la composition, en proportions déterminées ou non, des corps employés, car elle influe sur la nature des phénomènes. Quelques liquides, mais non tous, peuvent se mélanger ensemble de la même manière que les gaz (V. MÉLANGE). — On a proposé de réserver le terme de *dissolution* pour désigner le cas où le corps dissous et le corps dissolvant changent de nature, et d'appeler *solution* celui dans lequel ces deux corps n'en changent pas. — En pathologie, on se servait fréquemment autrefois des expressions *dissolution des humeurs, du sang*, pour désigner la trop grande fluidité du sang. L'expression est considérée comme fautive, en ce sens qu'on y attachait alors une idée de décomposition. Pourtant il importe de noter que cet état de fluidité est dû généralement à une altération moléculaire de la fibrine et de l'albumine du sang, altération qui se manifeste par des modifications de leur coagulabilité, quant à la rapidité, et aussi par des modifications de la *rétractilité* de la fibrine après sa coagulation, etc.

DISSOLVANT, ANTE, adj. et s. m. [*dissolvens*, all.

auflösend, angl. *dissolvent*, it. *dissolvente*, esp. *disolvente*]. Qui dissout; liquide que l'on emploie pour détruire l'agrégation des molécules d'un corps soluble. Ce mot est synonyme de *menstrue*. Les alchimistes supposaient l'existence d'un *dissolvant universel*, qu'ils appelaient *alcahest*.

DISTENSION, s. f. [*distensio*, all. *Ausdehnung*, it. *distensione*]. Tiraillement, en sens opposé, des tissus, des parties ligamenteuses d'une articulation, qui, portée à un certain degré, constitue l'*entorse*.

DISTICHIASE, s. f. [*distichiasis*, de $\delta\iota\varsigma$, deux fois, et $\sigma\tau\iota\chi\iota\varsigma$, rang, ordre; it. *distichiasi*, esp. *distiquiasis*]. Anomalie caractérisée par une rangée de cils surnuméraires dont une direction vicieuse porte la pointe sur le globe de l'œil. C'est une variété du *trichiasis*.

DISTILLATION, s. f. [*distillatio*, all. *Destillation*, angl. *distillation*, it. *distillazione*]. Opération qui consiste à séparer, au moyen du feu et dans des vaisseaux clos, les principes volatils d'un corps d'avec ses principes fixes : les premiers s'élèvent en vapeurs, qui viennent se condenser dans un ou plusieurs vases appelés *réceptifs*, tandis que les principes fixes restent dans le vase distillatoire, qui est un alambic ou une cornue. — *Distillation à l'alambic*. V. ALAMBIC. — L'appareil pour distiller à la cornue se compose au moins de trois pièces : d'une *cornue* de verre, portant un goulot par lequel on introduit dans la panse le liquide à distiller, et d'une *allonge*, qui conduit les principes volatils dans le ballon, servant de *réceptif*.

La distillation s'opère à feu nu, au bain de sable, ou au bain-marie. Pour distiller à feu nu (Fig. 154), on supporte la cornue sur deux barres de fer ou sur un triangle posé immédiatement sur le fourneau. Pour distiller au bain de sable, on place la cornue dans une chaudière de tôle contenant une couche de grès pulvérisé; on recouvre la cornue de pareil sable jusqu'à la naissance du col; on place la chaudière sur un fourneau, et l'on chauffe.

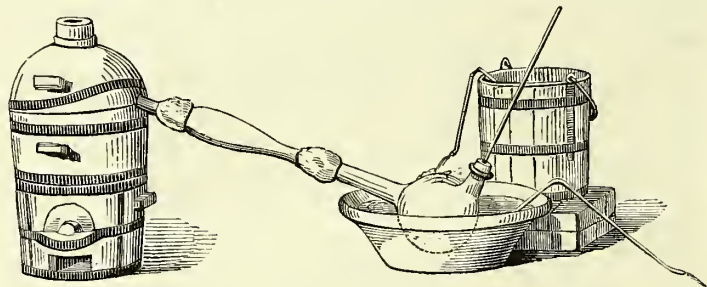


Fig. 154.

Pour distiller au bain-marie, on remplace le sable par de l'eau, et l'on fixe solidement la cornue sur un rond de fer au fond de la chaudière. La distillation prend le nom de *sublimation*, lorsque les produits obtenus sont solides, et celui de *gazéification*, si ces produits restent à l'état de gaz. Les anciens distinguaient : 1° la *distillation per ascensum*, qui se faisait dans un alambic dont le chapiteau était très élevé au-dessus de la cucurbite; 2° la *distillation per latus*, c'est-à-dire dans un appareil disposé de manière que les vapeurs parcouraient horizontalement une suite de pièces avant d'arriver au réceptif; 3° la *distillation per descensum*, qui se faisait en plaçant le feu au-dessus et autour du sommet de l'appareil distillatoire, dont toutes les pièces

étaient disposées de telle manière que la vapeur était obligée de se porter de haut en bas. Les produits extraits des mêmes substances étaient toujours identiques, quel que fût celui des trois procédés que l'on eût employé. On a recourus à la distillation, en chimie et en pharmacie : 1° pour purifier ou rectifier des substances volatiles ; 2° pour obtenir sans altération certains principes végétaux naturels, tels que les huiles essentielles ; 3° pour retirer, de substances animales ou végétales, des produits résultant de combinaisons nouvelles dues à la chaleur, comme cela a lieu pour certaines huiles animales dites *pyrogénées*, pour quelques huiles volatiles non préexistantes, pour des acides gras, etc., etc. ; 4° enfin, pour former des combinaisons simples, dont les produits volatils ne peuvent être obtenus que par la distillation.

DISTILLATOIRE, adj. [*distillatorius*, it. *distillatorio*]. Qui a rapport ou qui sert à la distillation : *appareil distillatoire*.

DISTIQUE, adj. [*distichus*, de $\delta\iota\varsigma$, deux fois, et $\sigma\tau\acute{\iota}\chi\omicron\varsigma$, rang, ordre ; all. *zweireihig*, angl. *distichous*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont rangées en deux séries disposées le long d'un axe commun, et dans le même plan, de manière qu'il y en ait une d'un côté et une de l'autre ; de celles qui sont très rapprochées et forment deux rangs bien prononcés ; de celles enfin qui, partant de deux points opposés, sont attachées sur deux rangs seulement.

DISTOME, s. m. [*distoma*, de $\delta\iota\varsigma$, deux, et $\sigma\tau\acute{\omicron}\mu\alpha$, bouche : qui a deux bouches ; all. *Leberwurm*, angl. *the liver fluke*, it. *bisciola*, esp. *distomo*]. Nom d'un genre d'entozoaires trématodes distomiens très nombreux en espèces, créé par Retzius. La forme de leur corps est très variable en raison de sa mollesse et de sa contractilité ; cependant la forme oblongue, ovale, lancéolée, aplatie, se voit chez le plus grand nombre. Ils se reconnaissent tout de suite par la présence de deux ventouses musculieuses, ordinairement discoïdales, excavées en cupule (quelquefois globuleuses), avec des fibres concentriques ou rayonnées. Une des ventouses est *antérieure* ou *buccale*, ordinairement inerte, mais cependant entourée de piquants dans quelques espèces. L'autre ventouse est ventrale, plus ou moins rapprochée de l'antérieure ; si depuis elle jusqu'à l'autre le corps s'amincit, il en résulte une sorte de cou rétréci. Cette ventouse est ordinairement sessile, mais pourtant pédonculée dans quelques espèces (podocotyle). La bouche est la ventouse antérieure que suit un bulbe œsophagien musculieux qui sert à la succion, derrière lequel l'intestin se divise en branches anastomosées en arc dans quelques espèces, et chez toutes se terminant en cul-de-sac. On observe en outre deux orifices génitaux en avant ou à côté de la ventouse ventrale, et un troisième orifice terminal postérieur donnant dans une cavité d'usage peu connue. Ces animaux sont hermaphrodites, à testicules, vésicule séminale et pénis compliqués ; à ovaire, oviducte ou utérus où se forme la coque des œufs également complexes. L'embryon est en partie développé avant la ponte. Ils ont un appareil vasculaire à circulation oscillatoire. Quelques espèces se trouvent souvent chez le mouton et quelquefois chez l'homme. V. **DOUVE**.

DITÉTRYLE, s. m. Quadricarbone d'hydrogène qu'on obtient en soumettant à une pression de 20 à 30 atmosphères le gaz qui se forme pendant la distillation des huiles grasses. Une partie du gaz forme un liquide qu'on distille à la chaleur de la main, en le

faisant se condenser dans un récipient entouré d'un mélange à -18° . (C^H4.)

DITHIONIQUE (ACIDE) [de $\delta\iota\varsigma$, deux fois, et $\theta\epsilon\acute{\iota}\omicron\nu$, soufre]. Nom donné aux acides du soufre qui renferment 2 équivalents de radical ; tels sont : l'acide hyposulfureux, S²O² ; l'acide hyposulfurique, S²O⁵.

DITRACHYCÉROS, s. m. [de $\delta\iota\varsigma$, deux, $\tau\rho\alpha\chi\upsilon\varsigma$, rude, et $\kappa\acute{\epsilon}\rho\alpha\varsigma$, corne]. Sulzer a décrit sous ce nom une espèce d'entozoaire qui, selon Bremser, était la graine d'une plante.

DITROPE, adj. [*ditropus*]. Se dit de l'ovule réfléchi, dont le funicule décrit un tour de spire venant placer l'ovule dans la position d'un ovule droit.

DIURÈSE, s. f. [*diuresis*, de $\delta\iota\acute{\upsilon}$, et $\omicron\upsilon\tau\acute{\omicron}\nu$, urine ; all. et angl. *Diuresis*, it. *diuresi*]. Excrétion abondante d'urine.

DIURÉTIQUE, adj. et s. m. [*diureticus*, all. *harn-treibend*, *diuretisch*, angl. *diuretic*, it. et esp. *diuretico*]. On donne, en général, le nom de *diurétiques* aux médicaments qui ont la propriété d'augmenter la sécrétion de l'urine. Les mucilagineux agissent comme *diurétiques*, lorsque la sécrétion urinaire a été diminuée par une cause irritante locale ou générale ; mais on appelle spécialement *diurétiques* les médicaments qui ont la propriété d'exciter l'activité sécrétoire des reins : tels sont l'azotate de potasse, les préparations scillitiques, la digitale, etc. Les racines d'asperge, de chiendent, de fraisier, de guimauve et de réglisse sont les *espèces diurétiques*. — La *poudre diurétique* du Codex (tisane sèche) est un mélange de 2 parties de gomme arabique et de sucre avec une de racine de guimauve et d'azotate de potasse. — La *potion diurétique* du Codex est préparée avec : oxymel scillitique, 16 grammes ; eau de pariétaire ou d'hysope, 96 grammes ; eau de menthe poivrée, 32 grammes ; acide azotique alcoolisé obtenu par la distillation, 2 grammes. — Le *vin diurétique amer* de la Charité est composé, selon le Codex, avec : écorces de quinquina gris, de Winter, et de citron, à 16 grammes ; racines d'asclepias et d'angélique, macis et squames de scille, à 4 grammes ; feuilles d'absinthe et de mélisse, à 8 grammes. On met le tout, réduit en poudre, dans un matras ; on ajoute baies de genièvre entières, 4 grammes ; on y verse vin blanc, 1 kilogramme ; on laisse macérer pendant quatre jours ; on passe avec expression, et l'on filtre.

DIURNE, adj. [*diurnus*, de *dies*, jour ; all. *täglich*, angl. *daily*, it. *diurno*]. Qui a lieu pendant le jour. Se dit des maladies, et particulièrement des fièvres, dont les paroxysmes reviennent pendant le jour. — En botanique, on appelle *diurnes* les fleurs qui ne durent qu'un jour et les plantes qui fleurissent le jour.

DIVARIQUÉ, ÉE, adj. [*divaricatus*, angl. *divaricate*, esp. *divaricado*]. On dit, en botanique, que les pédoncules sont *divariqués*, quand leurs ramifications s'écartent les unes des autres dans tous les sens, sans former d'angles très ouverts.

DIVELLENT, ENTE, adj. [*divellens*, de *divellere*, arracher ; all. *scheidend*]. Autrefois on disait que deux dissolutions salines mêlées ensemble se décomposaient par *affinité divellente*, c'est-à-dire parce que la somme des affinités de leurs acides respectifs pour leurs bases respectives était moindre que celle des affinités de l'acide de chacune d'elles pour la base de l'autre, en sorte que les acides semblaient s'arracher réciproquement leur base.

DIVERGENCE, s. f. [all. *Divergenz*]. Écart d'un centre commun.

DIVERGENT, ENTE, adj. [all. *divergirend*, it. *divergente*]. Qui s'écarte d'un centre commun. Terme fort usité en botanique.

DIVERTICULE, s. m. [*diverticulum*, it. et esp. *diverticulo*]. On appelle ainsi, en anatomie, tout appendice creux et en forme de cul-de-sac, comme ceux que présente quelquefois l'intestin grêle, et qui résultent de la persistance d'une portion de la vésicule ombilicale.

DIVIDIVI, s. m. Nom indigène du *Cassalpinia coriaria*, Willdenow (aussi appelé *libidibi*, *nacassol* et *ouattapana*), légumineuse cassiée de la Colombie, dont les gousses comprimées renferment une pulpe astringente et amère; toute la plante contient beaucoup de tannin.

DIVISÉ, ÉE, adj. [all. *getheilt*, it. *diviso*, esp. *dividido*]. Se dit, en botanique, de tout organe qui, bien que formé en apparence d'une seule pièce, se partage profondément en plusieurs parties qui vont jusqu'à sa base.

DIVISIBILITÉ, s. f. [*divisibilitas*, all. *Theilbarkeit*, it. *divisibilità*]. Propriété qu'ont tous les corps de pouvoir être réduits en plusieurs parties, et les parties elles-mêmes en parcelles plus petites, jusqu'à ce qu'elles échappent à nos sens et à nos instruments.

DIVISIBLE, adj. [all. *theilbar*, it. *divisibile*]. Qui est susceptible de se diviser. Les corps sont divisibles à l'infini, au moins physiquement parlant, puisqu'il ne nous est donné d'en isoler par aucun procédé les parties elles-mêmes, et de les attaquer individuellement.

DIVISIF, IVE, adj. [*dividens*, all. *theilend*, it. et esp. *divisivo*]. On appelle *bandages divisifs* ceux qui tiennent certaines parties écartées l'une de l'autre. On les emploie pour prévenir les adhérences vicieuses ou la formation de brides entre des parties suppurantes. On a donné spécialement ce nom à un bandage dont on se sert quelquefois pour tenir la tête droite, lors de plaies ou de brûlures à la partie antérieure du cou. On le fait avec une bande de 7 mètres roulée à deux globes, dont on applique le plein sur le milieu du front, de manière à fixer en cet endroit une bandelette longue de 4 mètres, placée sur le sinciput, et pendante en avant et en arrière de la tête. On dirige chaque globe vers la nuque, en passant au-dessus des oreilles; on les croise de manière que le bout postérieur de la bandelette se trouve aussi arrêté; on conduit les globes sous les aisselles, en passant par-dessus les épaules; on les croise sur le dos, on les ramène sur le front, et de là vers la nuque, d'où l'on passe une seconde fois sous les aisselles: attachant alors le chef antérieur de la bande placée sur la tête avec son chef postérieur, on maintient ainsi la tête plus ou moins renversée en arrière.

DIVISION, s. f. [*divisio*, all. *Zertheilung*, it. *divisione*, esp. *division*]. Opération par laquelle on réduit un corps solide en parties plus ou moins ténues. — En chirurgie, ce mot signifie: ou la séparation *fortuite* et *accidentelle* de parties naturellement réunies (alors il est synonyme de *solution de continuité*); ou la séparation *méthodique* de ces parties opérée par le chirurgien dans des vœussalutaires. — En botanique, *division* (*divisura*) se dit pour segment d'une feuille, lobes d'un calice, d'une corolle.

DIVULSION, s. f. [*divulsio*, de *dis*, qui exprime

séparation, et *vellere*, arracher]. Synonyme de *déclivement* ou *d'arrachement*.

DOCIMASIE, s. f. [*docimasia*, de *δοκιμαζειν*, éprouver; all. *Probirkunst*, it. et esp. *docimasia*]. Partie de la chimie analytique qui enseigne à déterminer la nature et les proportions des métaux utiles contenus dans les mélanges naturels ou artificiels, afin d'évaluer les produits qu'on peut espérer de leur exploitation en grand. — Ce mot a été adopté en médecine légale; et l'on a appelé *docimasia pulmonaire* [all. *Lungenprobe*] l'ensemble des épreuves auxquelles on soumet les poumons d'un fœtus, dans le but de constater s'il a respiré, et, par conséquent, s'il est sorti vivant du sein de sa mère, ou s'il était mort avant l'accouchement. 1° La *docimasia pulmonaire hydrostatique*, c'est-à-dire fondée sur les lois de la pesanteur de l'eau, consiste à mettre doucement les poumons, avec le cœur du fœtus, dans un vase rempli d'eau pure, assez spacieux pour que ces organes puissent flotter librement, et d'environ 33 centimètres de profondeur pour que la colonne du liquide soit proportionnée au volume et au poids des organes soumis à l'épreuve. Si ces organes tombent au fond de l'eau, c'est une preuve que les poumons ne contiennent pas d'air, qu'ils ont une grande pesanteur spécifique, qu'ils n'ont pas été distendus par l'air, que l'enfant n'a pas respiré, qu'il est mort-né; si, au contraire, ils surnaagent, c'est une preuve que la respiration a eu lieu, que l'enfant est né vivant. L'épreuve hydrostatique est, de toutes les épreuves auxquelles on soumet les poumons, celle qui mérite le plus de confiance; mais encore n'est-elle point concluante. 2° *Procédé de Plouquet par la balance*. Il consiste à peser le corps de l'enfant, puis les poumons, qui, après la respiration, ont un poids double. Le rapport serait de $\frac{2}{70}$ s'ils ont respiré, et de $\frac{1}{75}$ s'ils n'ont pas respiré. 3° *Procédé de Daniell*. Il consiste à mesurer la circonférence de la poitrine, qui est plus grande chez un enfant qui a respiré que chez un enfant mort-né. 4° *Docimasia pneumo-hépatique*. Le rapport entre le poids des poumons et celui du foie est comme 1 : 3 avant la respiration, et comme 1 : 4 après la respiration. Tous ces procédés doivent être mis en usage simultanément, car on ne peut se fier absolument à aucun en particulier.

DOCIMASTIQUE, adj. [*docimasticus*, it. *docimastico*]. Qui appartient à la docimasia.

DOCTEUR, s. m. [*doctor*, all. et angl. *Doctor*, it. *dottore*, esp. *doctor*]. *Docteur en médecine et en chirurgie*. Cette dénomination comprend les médecins et les chirurgiens qui ont acquis le droit d'exercer dans tout l'empire, en remplissant les conditions prescrites par les articles 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de la loi du 10 mars 1803, ainsi que par les ordonnances et règlements qui s'y rapportent. Ces conditions sont : 1° D'être pourvu des diplômes de bachelier ès lettres et ès sciences, témoignant de connaissances élémentaires dans la littérature grecque, l'éloquence et la poésie latine et française, la philosophie, l'histoire et la géographie, tant anciennes que modernes; 2° de témoigner de quatre années d'études assidues sur l'anatomie, la physiologie, la chimie, la physique et l'histoire naturelle médicale; la pharmacologie, l'hygiène, la pathologie chirurgicale et médicale; les opérations et appareils; la thérapeutique et les substances médicamenteuses; la médecine légale, les accouchements, les maladies des femmes en couches et des enfants nouveau-nés; 3° d'avoir, dans cinq examens sur les nombreux sujets qu'em-

brassent ces diverses sciences, répondu à la satisfaction des juges ; 4° enfin, d'avoir terminé ces épreuves par un acte inaugural, appelé *thèse*, portant sur un sujet choisi par le postulant. La capacité se démontre dans cette épreuve par l'argumentation. Le titre de docteur en chirurgie peut être acquis après celui de docteur-médecin en subissant un examen et une nouvelle thèse portant spécialement sur la chirurgie, ou *vice versa* pour le titre de docteur en médecine ajouté à celui de docteur chirurgien.

DODÉCAGYNE, adj. [*dodecagynus*, de δώδεκα, douze, et γυνή, femme ; all. *zwölfweibig*]. Se dit d'une fleur qui a douze pistils, douze styles ou douze stigmates sessiles.

DODÉCAGYNIÉ, s. f. [*dodecagynia*, all. *Zwölfweiberei*, esp. *dodecaginia*]. Nom d'un ordre d'une des classes du système de Linné, comprenant des plantes qui ont douze pistils.

DODÉCANDRE, adj. [*dodecander*, de δώδεκα, douze, et άνήρ, mari ; all. *Zwölfmänniger*]. Se dit d'une plante qui a douze étamines dans chaque fleur.

DODÉCANDRIE, s. f. [*dodecandria*, all. *Zwölfmännerei*, esp. *dodecandria*]. Nom, dans le système de Linné, d'une classe et de trois ordres comprenant des plantes qui ont douze à dix-neuf étamines.

DODÉCANDRIQUE, adj. V. DODÉCANDRE.

DODÉCAPÉTALÉ, ÉE, adj. [*dodecapetalatus*]. Se dit d'une fleur qui a douze pétales.

DODECAPHARMAGUM. V. ONGUENT des douze apôtres.

DOGMIQUE, adj. [*dogmaticus*, de δόγμα, dogme, dérivé de δεινόν, penser ; all. *Dogmatiker*, angl. *dogmatist*, esp. *dogmatico*]. Nom d'une secte ancienne de médecins, ainsi appelés parce qu'ils s'occupaient particulièrement à rechercher par le raisonnement l'essence même des maladies et leurs causes occultes, mais qui, par compensation et en vertu même de leurs idées, recommandaient l'étude de l'anatomie ; tandis que les empiriques s'en tenaient strictement à l'expérience, c'est-à-dire aux faits observés, mais, ce qui contrebalançait la rectitude de leurs opinions, repoussaient l'étude de l'anatomie.

DOGMATISME, s. m. [*dogmatismus*, all. *Dogmatismus*, it. *dogmatismo*]. Doctrine des dogmatiques.

DOIGT, s. m. [*digitus*, δάκτυλος, all. et angl. *Finger*, it. *dito*, esp. *dedo*]. On appelle *doigts* les cinq prolongements qui divisent l'extrémité de chaque main : le premier se nomme le *pouce*, le second l'*index*, le troisième le *médius* ou *doigt du milieu*, le quatrième le *doigt annulaire*, et le cinquième le *doigt auriculaire*. Chacun d'eux est formé de trois os, appelés *phalanges*, excepté le *pouce*, qui n'en a que deux. Les *doigts* du pied se nomment *orteils*.

DOIGTIER, s. m. [*digitale*, all. *Fingerling*, esp. *dedal*]. Espèce de fourreau en forme de *doigt* de gant, dont on revêt un *doigt* malade. — *Doigtier d'Asdrubati*. Petit instrument de fer à l'aide duquel on mesurait les dimensions du bassin. Placé au bout du *doigt* indicateur, il servait en quelque sorte à allonger ce *doigt* pour atteindre l'angle sacro-vertébral.

DOLABRIFORME, adj. [de *dolabra*, *doloire*, et *forma*, forme ; all. *hobelförmig*, esp. *dolabriforme*]. En forme de *doloire*. Se dit, en botanique, des feuilles charnues, presque cylindriques à leur base, plates au sommet, ayant deux bords, l'un épais et rectiligne, l'autre circulaire et tranchant : ce qui leur donne quel-

que ressemblance avec l'instrument des tonneliers appelé *doloire*.

DOLICHOCÉPHALE, adj. et s. m. [de δολιχός, allongé, et κεφαλή, tête]. Retzius a donné ce nom aux races humaines dont la boîte crânienne, vue par sa partie supérieure, est ovale, la plus grande longueur l'emportant environ d'un quart sur la plus grande largeur, ou comme 9 : 7. Contour du crâne tronqué en avant, longueur augmentée en arrière par une bosse occipitale saillante ; bosses sureilières très développées ; la plus grande largeur du crâne est le plus souvent au-dessous et un peu en avant des fosses pariétales qui, en avant du bord antérieur de l'occipital, sont peu saillantes en général ou manquent. Ils se subdivisent ainsi : 1° *Dolichocéphales orthognathes* (V. BRACHYCÉPHALE) : Suédois, Norwégiens, Danois, Germains, Scandinaves, Bretons, Irlandais, Français, pour l'Europe ; Hindous, Géorgiens, en Asie ; Nubiens, Abyssiniens, Berbères, en Afrique. 2° *Dolichocéphales prognathes* : Chinois, Japonais, pour l'Asie ; Australiens, Amboiniens, Sandwichiens, dans la mer du Sud ; Nègres, Cafres, Hottentots et Coptes, en Afrique ; Groëlandais, Esquimaux, Kolouches, Iroquois, Hurons, Ottagamis, etc., dans l'Amérique septentrionale ; Botocudes, Caraïbes, Guaranches, Aymaras, Huanches, Lyapatagons, pour l'Amérique méridionale ; point en Europe.

DOLOIRE, s. f. [*ascia*, *dolabra*, all. *Sägspanbinde*, esp. *doladera*]. On appelle *bandage en doloire* celui dont les circonvolutions vont en biaisant, de sorte que chaque tour couvre les deux tiers du précédent. Les chirurgiens lui ont donné le nom de *doloire* parce qu'il représente l'obliquité du tranchant de cet instrument.

DOMESTICATION, s. f. [de *domesticus*, qui appartient à la maison]. Action d'amener, de réduire les animaux à l'état domestique. La domestication n'est point un fait accidentel ; ce n'est pas le hasard qui a soumis au joug de l'homme les espèces domestiques qui l'entourent aujourd'hui : la domesticité découle de la sociabilité, laquelle, à son tour, est instinctive. Tous nos animaux domestiques sont sociables : le chat forme, il est vrai, une exception ; dans la réalité, ce n'est qu'une exception apparente, car le chat n'est qu'apprivoisé, il n'est pas entièrement domestique. C'est dans les animaux supérieurs, dans les grands quadrupèdes, et surtout parmi les herbivores, que l'on trouve le véritable état de domesticité. Les effets de la domestication se manifestent dans les habitudes, dans les formes, dans les aptitudes, dans le caractère des animaux. A l'état sauvage, les animaux d'une même espèce, vivant sous un même climat, se ressemblent : même pelage, même conformation, mêmes goûts, etc., tandis que la variété est le signe de la domesticité. L'établissement des races, la transmissibilité, par voie de génération, des caractères acquis, est le signe constant de la domesticité ; les animaux, même ceux qui sont susceptibles de s'apprivoiser, ne forment pas de race. Aussi verrait-on bientôt les animaux perdre leurs caractères de famille, et prendre des caractères en harmonie avec le climat, s'ils s'affranchissaient du joug de l'homme. Le nombre des espèces réduites en domesticité est peu considérable ; il ne dépasse pas quarante. On pourrait l'accroître en essayant la domestication de quelques animaux sociables qui deviendraient auxiliaires ou alimentaires. Is. Geoffroy Saint-Hilaire considère comme pouvant être tentée la domestication de l'hémione, du zèbre, du dziggetai, du tapir, de quelques kangourous de la Nouvelle-Hollande, etc.

DOMPTE-VENIN, s. m. [*Asclepias vincetoxicum*, L., all. *gemeine Schwalbenwurz*]. Plante de la pentandrie digynie, L., apocynées, J. Sa racine (*radix vincetoxici*) est composée de fibres longues, blanches, menues. Récente, elle a une odeur forte et une saveur âcre, désagréable, qu'elle perd peu à peu. Elle était autrefois regardée comme alexipharmaque; aujourd'hui elle est rangée parmi les apéritifs et les diurétiques.

DORADILLE, s. f. V. CÉTÉRACH.

DORÈME, s. m. Nom de genre de plantes ombellifères, ayant le port du panais, sécrétant une gomme-résine. Le *Dorema ammoniacum* (*Oshac* ou *Ooshac* des Perses, *Ferula hooshe*, Lindley, *Ferula persica*, Olivier, *Diserne-ton gummiferum*, Jaubert et Spach) fournit la *gomme ammoniacque*. V. ce mot et GOMME-RÉSINE.

DOREUR, s. m. L'art du doreur au mercure a plusieurs sortes d'inconvénients. Les opérations qu'il comporte sont insalubres : 1° par la volatilisation du mercure; 2° par le dégagement d'acide hyponitrique; 3° par le contact d'acides nitrique, sulfurique et cyanhydrique avec les mains des ouvriers; 4° par le contact du mercure et du nitrate acide de mercure dans les mêmes circonstances; 5° par la respiration possible de vapeurs de mercure, de vapeurs acides, de suie ou de cendres contenant des composés mercuriels. Différentes précautions ont été indiquées pour diminuer les actions insalubres auxquelles les doreurs sont exposés. L'emploi des procédés galvaniques dans la dorure met à l'abri de tous ces dangers; mais il ne s'est pas encore généralisé.

DORGALI. Chef-lieu de judicature en Sardaigne. Source ferrugineuse appelée *Bagno san Giovanni*.

DORONIC, s. m. [*doronicum*, all. *Gemswurzel*, it. et esp. *doronico*]. Genre de plantes synanthérées. Le *Doronicum pardalianches* jouit des mêmes propriétés que l'*arnica*.

DORSAL, **ALE**, adj. et s. m. [*dorsalis*, de *dorsum*, dos; angl. *dorsal*, it. *dorsale*, esp. *dorsal*]. Qui a rapport au dos. — *Muscle grand dorsal*, ou *très large du dos* (lombo-huméral, Ch.). Il s'attache en bas, par une forte aponévrose, à la crête iliaque et à la face postérieure du sacrum; en dedans, aux apophyses épineuses des vertèbres lombaires et des six ou sept dernières dorsales; en dehors, à la face externe des trois ou quatre dernières côtes. Occupant ainsi la région lombaire et la partie inférieure du dos, il passe sur l'angle inférieur de l'omoplate et la partie postérieure de l'aisselle, et va se terminer par un fort tendon au bord postérieur de la gouttière bicipitale de l'humérus. Il porte le bras en arrière et en dedans: lorsque le bras est fixé, il élève les côtes et même le tronc. — *Long dorsal* ou *long du dos*. Mince et en pointe supérieurement, il s'attache à la face postérieure du sacrum, aux apophyses transverses des vertèbres lombaires et dorsales, et au bord inférieur des sept ou huit dernières côtes. Il maintient la colonne vertébrale dans sa rectitude, et la redresse lorsque le tronc est penché en avant. — *Nerfs dorsaux*. V. SPINAL. — *Vertèbres dorsales*. V. VERTÈBRES. — On a appelé *face dorsale*, *région dorsale*, ou *dos de la main*, *du pied*, *de la verge*, *de la langue*, et la face convexe de ces parties. — L'*artère* et la *veine dorsales de la langue* sont des rameaux de l'*artère* et de la *veine linguales*; l'*artère dorsale de la verge* provient de la honteuse interne, et la *veine dorsale* s'ouvre dans les veines vésicales.

DORSET (RACE). Race ovine du Dorsetshire, autrefois très répandue en Angleterre. Elle est remarquable

par sa précocité, sa fécondité, et l'aptitude des femelles à donner du lait. Sa toison est fine, courte et frisée, comme celle du mérinos. Cette race, rustique et docile, convient pour le parage. Le dorset est généralement croisé avec le leicester et le southdown, et finira par disparaître.

DORSO-COSTAL. V. DENTELÉ.

DORSO-OCCIPITAL. V. grand COMPLEXUS.

DORSO-SCAPULAIRE. V. RHOMBOÏDE.

DORSO-SUS-ACROMIEN. V. TRAPÈZE.

DORSO-TRACHÉLIEN. V. SPLÉNIUS *du cou*.

DORSTÈNE, s. f. [*dorstenia*, de Dorsten, botaniste allemand]. Genre de plantes urticées, voisines des figuiers. V. CONTRAYERVA et DRAKE.

DOS, s. m. [*dorsum*, *ῥῶσος*, all. *Rücken*, angl. *back*, it. et esp. *dorso*]. Partie postérieure du tronc, depuis la dernière vertèbre cervicale jusqu'à la dernière lombaire. Partie supérieure du nez, de la main, du pied, de la verge. — *Dos* se dit, en botanique, de la partie élevée d'une strie, et de celle des faces d'une graine comprimée qui regarde les parois du péricarpe, de la face inférieure des feuilles.

DOSAGE, s. m. [angl. *dosage*]. Action de déterminer la dose d'un médicament ou de mettre de côté la dose prescrite. — En chimie, le *dosage* est la détermination en poids des divers composants d'une substance.

DOSE, s. f. [*præbium*, *dosis*, de *δίδομι*, je donne; all. et angl. *Dose*, it. *dosa*, esp. *dosís*]. Quantité d'un médicament, soit simple, soit composé, qui doit être administrée à un malade, et que l'on exprime par le poids ou la mesure. On donne aussi ce nom à la quantité précise de chacun des ingrédients qui doivent entrer dans un médicament composé. Le mot *dose* appartient, dans le premier cas, à l'art de formuler; dans le second, à la pharmacie. Toutes choses égales d'ailleurs, les doses doivent être d'autant moins fortes que les sujets sont moins âgés. En général, lorsque l'on indique, sans explication, à quelle dose doit être employé un médicament, cette dose est celle qui convient pour les individus de 20 à 60 ans; on la fractionne pour les individus moins âgés: on en donne un douzième aux enfants de moins de 1 an, un sixième à ceux de 1 à 3 ans, un tiers à ceux de 3 à 7 ans, moitié à ceux de 7 à 14 ans, les deux tiers à ceux de 14 à 20 ans. On augmente ou l'on diminue encore ces doses selon que les individus sont forts ou faibles, et selon les tempéraments, les habitudes, les idiosyncrasies, etc. En général aussi, les doses doivent être moins fortes pour les femmes que pour les hommes.

DOTHIÉNENTÉRIE, s. f., et non **DOTHINENTÉRIE** [*dothiënteria*, de *δοθίον*, bouton, et *εντερον*, intestin; all. *Abdominal-typhus*]. Suivant Bretonneau, ce mot désigne une maladie de tout l'organisme, avec lésion spéciale de l'intestin, ou plutôt avec lésion des follicules isolés ou agglomérés qui abondent dans le dernier tiers de l'iléon: c'est une maladie accompagnée d'éruption intestinale, et non une maladie causée par cette éruption; car on ne pourrait, sans une grande erreur, imputer les phénomènes morbides qui la constituent à la phlegmasie intestinale. D'autres ont pensé que tous les symptômes de la dothiésentérie dépendent de la lésion intestinale; que cette maladie, dont le caractère le plus remarquable est l'inflammation des glandes de Peyer et de Brunner, le boursoufflement de la membrane muqueuse en forme de plaques gaufrées, la formation de pustules crevassées ou excavées, leur ulcération plus ou moins étendue, n'est qu'une forme

de l'entérite aiguë, qui doit être désignée sous le nom d'*entérite folliculaire*. La dothiéntérie est la *fièvre entéro-mésentérique* de Petit et Serres, la *gastro-entérite* de Broussais, la *fièvre* ou *affection typhoïde* de Louis et de Chomel, rangée antérieurement par Pinel dans les fièvres dynamiques ou ataxiques. Les travaux modernes ont mis la dothiéntérie dans la classe des fièvres, à côté du typhus, de la peste, de la fièvre jaune, des fièvres intermittentes et rémittentes, et en regard des fièvres éruptives, variole, rougeole, scarlatine, suette, etc. Ces fièvres se distinguent des phlegmasies, en ce que dans celles-ci la fibre du sang est augmentée, et, dans celles-là, diminuée.

DOUBLE, adj. [*duplex*, all. *doppelt*, angl. *double*, esp. *doble*]. En botanique, on appelle *fleurs doubles*, celles dont les étamines et les pistils se sont convertis en pétales, soit naturellement, soit par la culture (V. DÉDOUBLEMENT). Ces fleurs renferment alors beaucoup plus de pétales qu'elles ne devraient en avoir; mais la fécondation ne peut plus avoir lieu. On appelle *calice double*, celui qui est entouré d'un involucre, formant en quelque sorte un second calice; *périanthe double*, celui qui est composé d'un calice et d'une corolle.

DOUBLE-QUARTE (FIÈVRE) [*febris duplex quartana*, all. *doppeltvierttägig*]. Fièvre intermittente qui se montre sous deux formes différentes : dans l'une, il y a deux accès en un jour, et apyrexie les deux jours suivants, après quoi la fièvre reparait comme la première fois; dans l'autre, qui est moins rare que la précédente, il y a un accès deux jours de suite et apyrexie le troisième; puis l'accès du quatrième jour correspond avec le premier accès, et celui du cinquième avec le second.

DOUBLE-QUOTIDIENNE (FIÈVRE). Fièvre intermittente qui a chaque jour deux accès.

DOUBLE-TIERCE (FIÈVRE) [*febris duplex tertiana*, all. *doppelttrittägig*]. Fièvre intermittente qui paraît composée de deux tierces; c'est-à-dire qu'elle présente un accès tous les jours, comme la quotidienne, dont elle diffère en ce que les accès sont moins longs, qu'ils ne reviennent pas tous les jours aux mêmes heures, et qu'ils se correspondent en tierce. La *fièvre double-tierce* diffère de la *tierce doublée* en ce que, dans celle-ci, il y a deux accès tous les deux jours et un jour d'intermission. La double-tierce est très commune, tandis que la tierce doublée est très rare.

DOUCE-AMÈRE, s. f. [*Solanum dulcamara*, L., all. *Bittersüss*, angl. *bittersweet*, *woody nightshade*, it. et esp. *dulcamara*]. Sous-arbrisseau du genre *Morelle* (pentandr. monogyn., L., solanées, J.), qui pousse des tiges grêles et sarmenteuses de 1 à 2 mètres de hauteur, d'une odeur forte et désagréable lorsqu'elles sont fraîches, inodores quand elles sont sèches, d'une saveur un peu amère, laissant un arrière-goût sucré. On emploie les jeunes rameaux, soit en décoction (16 grammes à 32 grammes dans 1 kilogr. d'eau), soit sous forme d'extrait (à la dose de 25 à 50 centigr., que l'on augmente peu à peu), contre les affections dartreuses, le rhumatisme chronique, la goutte, etc. Desfosses en a obtenu, outre la solanine, une matière particulière à laquelle il a donné le nom de *dulcamarine*; ce prétendu principe nouveau n'est sans doute que la matière sucrée et incristallisable de la réglisse, retenant une petite quantité de solanine.

DOUCHE, s. f. [all. *Douche*, angl. *douche*, *shower-bath*, it. *doecia*]. Colonne de liquide d'une hauteur et d'un diamètre déterminés qu'on dirige sur une partie du corps, à laquelle elle communique une secousse proportionnée à sa force et à la distance entre cette partie et le réservoir. Lorsque la colonne du liquide tombe verticalement, la *douche* est dite *descendante*; lorsque la colonne de liquide est dirigée horizontalement, la *douche* est *latérale*; lorsqu'elle arrive de bas en haut, la *douche* est *ascendante*. Dans les deux premiers cas le réservoir est assez élevé, et le diamètre du tuyau considérable, ce qui produit un courant rapide et volumineux, et constitue la *douche* proprement dite; dans le dernier, le réservoir peu élevé, le tuyau d'un petit diamètre, produisent une sorte d'injection que l'on dirige particulièrement dans le rectum ou le vagin, et contre le col de l'utérus. Les *douches* diffèrent des *affusions* en ce que, dans celles-ci, le liquide vient d'un point plus rapproché de la partie sur laquelle il est dirigé. Les douches déterminent un ébranlement particulier du système nerveux et une sensation profonde, dont on tire parti dans le traitement de l'aliénation mentale. C'est un moyen précieux dans la plupart des engorgements chroniques des viscères, dans les rhumatismes chroniques, la roideur des articulations, etc.

DOULAUX. Hameau situé dans la commune d'Évaux (Creuse), et possédant une source d'eau acidule ferrugineuse, qui contient des traces d'arsenic.

DOULEUR, s. f. [*dolor*, *ἄλγος*, *ἰδύρω*, all. *Schmerz*, angl. *pain*, it. *dolore*, esp. *dolor*]. Impression anormale et défavorable reçue par une partie vivante et perçue par le cerveau. L'état du cerveau qui porte le nom de douleur, est aussi causé quand les divers tissus en relation avec lui par l'intermédiaire des nerfs ont leur mode d'activité gêné ou dérangé par quelque cause que ce soit, et surtout empêché (muscles, etc.). Enfin un genre de douleur fort intense est le mode anormal d'innervation résultant : 1° de la non-satisfaction des besoins, soit qu'ils aient les appareils de la vie organique pour point de départ, ou que ce point de départ soit la partie du cerveau même qui préside aux instincts; 2° de l'impossibilité d'exercer les facultés de l'entendement et d'expression (V. ces mots), ou les facultés déterminant l'accomplissement des actes qui ont été conçus (V. CARACTÈRE). On a donné à la douleur des dénominations relatives à la partie qui en est le siège : on l'appelle *odontalgie*, lorsqu'elle affecte les dents; *otalgie*, lorsqu'elle a son siège dans l'oreille. La douleur de tête est appelée *céphalalgie*, quand elle est aiguë; *céphalée*, lorsqu'elle est chronique; *hémicranie*, quand elle n'occupe qu'un côté de la tête. La douleur des mamelles s'appelle *mastodynie*; celle de l'estomac, *cardialgie* et *gastrodynie*; celle des intestins, *colique*; celle de la rate, *splénalgie*; celle des reins, *néphralgie*.

DOUVE, s. f. [all. *Bandwurm*]. Nom vulgaire d'entozoaires du genre *Distome* (V. ce mot). — *Douve du foie* (*Distoma hepaticum*, Abilgaard, Zeder; *Fasciola hepatica*, L.). Corps blanchâtre sale, plus ou moins teint de brun, suivant l'âge; il est long de 10 à 30 millimètres, large de 4 à 13 millimètres; ovule oblong ou lancéolé, obtus, plus large et arrondi en avant, où il se prolonge en une sorte de eou conique, court; rétréci en arrière en forme de feuille; tégument parsemé d'épines et de lamelles; ventouse postérieure (V. DISTOME) à orifice triangulaire; intestin à deux

branches ramifiées. Cet entozoaire se trouve fréquemment en grande quantité dans les canaux biliaires du mouton, dans la vésicule du fiel, et accidentellement dans l'intestin. On l'a trouvé aussi chez la plupart des ruminants, l'écreuil, le lièvre, le kangourou, le cochon, et très rarement le cheval et l'âne, et enfin chez l'homme. On dit en avoir trouvé dans la veine porte de l'homme, où ils étaient arrivés sans doute par pénétration (*V. ce mot*). — *Douve* ou *distome lancéolé* (*Distoma lanceolatum*, Mehlis, *Fasciola lanceolata*, Rudolphi). Il a été très souvent pris pour le jeune du précédent, parce qu'il se trouve chez les mêmes animaux (surtout chez le chat) ordinairement mêlé avec les individus de la *douve* proprement dite. Corps demi-transparent, long de 10 millimètres au plus, large de 2 millimètres et demi à peine; plan, lancéolé, obtus en arrière, aminci en avant, mais non prolongé en forme de cou; tégument lisse; ventouse postérieure orbiculaire; intestin à deux branches simples non ramifiées, longitudinales, droites et simples.

DRACOL, s. m. *V. ANISOL*.

DRACONINE et **DRACINE**, s. f. Matières encore peu étudiées, qu'on a extraites du *sang-dragon*. *V. ce mot* et **DRAGONNIER**.

DRACONTIASE, s. f. [de δράκων, petit dragon]. Maladie fréquente en Afrique, en Asie et en Amérique, surtout parmi les esclaves, et causée par des vers qui se logent sous la peau.

DRACONTISOME, s. m. [de δράκων, dragon, et ὄνυξ, corps]. Genre de monstres unitaires de la famille des célosomiens, nommé ainsi parce qu'il présente de l'analogie avec la disposition des petits reptiles iguaniens appelés *dragons*.

DRACONYLE, s. m. Hydrogène carboné solide, blanc, obtenu par Glenard et Boudault dans la distillation du *sang-dragon*. (C¹⁴H⁷.)

DRACYLE, s. m. *V. BENZOËNE*.

DRAGÉE, s. f. [all. *Dragee*]. Les *dragées* sont des amandes douces, des graines d'anis, ou de menus fruits confits, recouverts d'un sucre dur et très blanc. On fait des *dragées vermifuges* en substituant aux amandes le semen-contra. On fait des *dragées purgatives* avec le jalap, des *dragées diurétiques* (dragées de Saint-Roch) avec les baies de genièvre, etc.

Dragées de Keyser. Pilules antisiphilitiques, composées d'acétate de mercure, de manne, d'amidon, de gomme arabique et de mucilage de gomme adragant.

DRAGEON, s. m. [*stolo*, all. *Ausläufer*]. Branche qui s'échappe en rampant du pied d'une plante ou du tronc d'un arbre, et qui prend racine à quelque distance.

DRAGON, s. m. Nom donné, dans l'ancienne hippiatricque, à la tache blanchâtre qui se dessine dans le cristallin du cheval, lorsque la cataracte commence à s'y former.

DRAGONNEAU, s. m. [*Dracunculus perlarum*, Kæmpfer, *Gordius medinensis*, L., *Filaria medinensis*, Gmelin, all. *Fadenwurm*, angl. *guineaworm*, esp. *dragoncillo*]. Ver filiforme, nématode filarien; mâle inconnu; femelle de la grosseur d'une plume de corbeau, et dont la longueur varie depuis 50 centimètres jusqu'à 4 mètres, et peut-être davantage; large de 1 millimètre à 1 millimètre et demi, un peu amincie en avant; bouche simple, arrondie; queue un peu aiguë, recourbée en crochet; œuf éclasant dans l'intérieur du

corps de la femelle, qui paraît alors vivipare. Quelques auteurs ont mis en doute son existence, prétendant qu'on avait pris pour des vers des concrétions fibrineuses retirées de veines variqueuses; de là le nom de *veines de Médine* qu'ils donnaient à cette affection. On ne doute plus aujourd'hui que ce ver n'existe réellement. On ne l'observe que dans les contrées situées sous la zone torride, et il attaque particulièrement les membres inférieurs. Placé presque toujours immédiatement sous la peau, il est le plus souvent contourné en tous sens, et ne cause qu'un prurit incommode; souvent même on ne s'aperçoit de sa présence que lorsqu'il s'ouvre un passage à travers la peau. Il détermine alors une petite tumeur, qui se convertit en une pustule. Lorsque celle-ci est ouverte, la tête du ver se montre au milieu de la matière aqueuse ou sanieuse qui s'écoule; on la saisit avec précaution, et l'on retire le ver peu à peu, en le tournant à mesure autour d'un petit rouleau de toile. Mais il est essentiel de ne point le rompre, pour éviter des douleurs vives et une suppuration opiniâtre. On s'arrête dès que l'on éprouve une résistance un peu forte; on fixe le petit rouleau aux environs de la plaie, au moyen d'un ou deux tours de bande, et l'on recommence les tractions au pansement suivant, jusqu'à la sortie complète du dragonneau.

DRAGONNIER, s. m. [*dracæna*]. Nom d'un genre d'arbres de la famille des asparaginées ou smilacées, à fleurs grandes, blanches, jaunes ou violettes, et disposées en grappes. Une espèce, le *Dracæna terminalis*, a des feuilles d'un rouge pourpre foncé. On a cru longtemps, *mais à tort*, qu'une partie du *sang-dragon* des pharmacies était fournie par le *D. draco*, L., grand arbre de l'Inde et des îles Canaries.

DRAINAGE, s. m. [angl. *to drain*, égoutter]. Opération qui consiste à extraire l'humidité des terres à l'aide de saignées plus ou moins profondes que l'on ouvre dans le sol et que l'on ferme après avoir placé à leur partie inférieure de petits canaux ou *drains* légèrement inclinés et formés ordinairement par des tuyaux de terre cuite qui sont posés bout à bout. L'eau s'égoutte incessamment par les interstices de ces canaux, qui l'emportent en un point déterminé. Les avantages sont : 1° L'approfondissement de la couche productive, résultat qui s'explique par l'abaisssement et le courant incessamment produits dans la nappe liquide souterraine, et par l'aménagement qu'effectue la circulation continue de l'eau de haut en bas; 2° l'aéragé constant du sol à travers les nombreux interstices créés et entretenus par l'égouttement régulier; 3° l'élévation de température moyenne du sol, due à une utilisation plus complète de la chaleur solaire, qui n'est plus occupée à volatiliser une partie de l'eau contenue dans le sol; 4° la facilité qu'offre le drainage à l'utilisation de l'eau amenée par les pluies sur une grande surface; 5° l'action efficace que le drainage exerce sur l'assainissement de l'air, par la quantité de vapeur aqueuse qu'il empêche de se former.

DRAKE, s. m. *Racine de drake*. Cette racine diffère du *contrayerva officinal* (*V. CONTRAYERVA*) par sa forme (Fig. 135) noueuse et tout à fait irrégulière, par sa couleur noirâtre au dehors et son manque d'odeur. C'est elle (et non le *contrayerva officinal*) qui est fournie par le *Dorstenia contrayerva*, L. (Fig. 135), et peut-être aussi par les *Dorstenia Houstoni* et les *Dorstenia drakena*, famille des morées ou mûriers.

Son nom lui vient de celui de Drake, qui, le premier, l'a rapportée du Pérou.



Fig. 155.

DRAPEAU, s. m. Nom vulgaire du *ptérygion*. — On appelle aussi *drapeau* un bandage destiné à maintenir un appareil sur le nez. V. **ÉPÉVIER**.

DRASTIQUE, adj. et s. m. [*drastivus*, du grec δραστιος, efficace, formé de δραζω, j'agis, j'opère; all. *drastisch*, angl. *drastic*, it. et esp. *drastico*]. On appelle *drastiques* les purgatifs énergiques, tels que le jalap, la bryone, la soldanelle, le nerprun, la coloquinte, l'élatérium, la gratiolo, l'ellébore, la scammonée, la gomme-gutte, l'euphorbe, divers sels métalliques.

DRÛCHE, s. f. [all. *Malz*]. Orge fermentée dont on a arrêté la germination au moyen de la chaleur, et que l'on emploie pour la préparation de la bière. On en fait usage comme antiscorbutique.

DRESSÉ, ÉE, adj. [*erectus*, all. *aufrecht*]. Se dit, en botanique, de tout ce qui est perpendiculaire au plan de sa base. *Tige dressée*, celle qui s'élève de la racine perpendiculairement à l'horizon. — *Feuille dressée*, celle dont la direction approche plus ou moins de celle de la tige ou du rameau qui la porte. — *Calice dressé*, celui dont les divisions s'élèvent peu à peu parallèlement à l'axe rationnel de la fleur.

DRIF ou **DRIFF**, s. m. Nom par lequel Van Helmont désignait un médicament analogue à la pierre de Butler, et ayant la propriété merveilleuse de combattre les maladies par une influence immatérielle.

DRIMYRRHIZÉES, s. f. pl. V. **AMOMÉES**.

DRIZE. Commune de Troinex, en Savoie. Source d'eau acidule salino-ferrugineuse.

DROGUE, s. f. [all. *Heilstoff*, angl. *drug*, it. et esp. *droga*]. On donne ce nom aux matières premières avec lesquelles les pharmaciens préparent les médicaments officinaux et magistraux. Les *drogues* sont donc les *médicaments simples*, c'est-à-dire tels qu'on les trouve dans le commerce. Ce sont des produits

immédiats ou des parties de végétaux, comme les feuilles, les fleurs, les racines, les gommés, etc.; ou des produits animaux, comme le musc, le castoréum, etc.; ou enfin des produits manufacturés, comme l'acétate de plomb, le chlorhydrate d'ammoniaque, etc. Par extension, on a vulgairement appelé *drogues* toutes les substances médicamenteuses.

DROQUIER, s. m. Collection d'échantillons de médicaments simples, rangés dans un ordre méthodique.

DROQUISTE, s. m. [*pharmacopola*, all. *Materiaлист*, esp. *droguista*]. Qui fait le commerce des drogues, qui vend les matières premières avec lesquelles les pharmaciens préparent les médicaments.

DROIT, OITE, adj. [*rectus*, all. *gerade*]. Se dit des parties dont la direction est de haut en bas, ou de bas en haut, quand le corps se trouve debout. — En botanique, *droit* diffère de *dressé*, parce qu'il indique seulement que la partie n'a aucune courbure, quelle que soit sa direction, verticale, oblique ou horizontale. L'*ovule droit* (*orthotrope*, *homotrope* ou *atrope*) est celui dont le développement a lieu d'une manière égale sur tous les points de sa périphérie, qui ne présente ni courbure ni raphé, et chez lequel l'*exostome* (qui plus tard devient *micropyle*) occupe l'extrémité de l'ovule opposée à la chalazé, laquelle se confond avec le hile (ex. : les *orties*, les *polygonées*, etc.). — Les anatomistes donnent ce nom à un grand nombre de muscles.

Droit abdominal (*sterno-pubien*, Ch.). Situé à la partie externe de l'abdomen et séparé de celui du côté opposé par la ligne blanche, il s'attache supérieurement aux cartilages des trois dernières vraies côtes, et inférieurement au pubis par un tendon dont le bord externe se continue avec le *fascia transversalis*. On y remarque trois ou quatre intersections aponévrotiques. Il fléchit l'un sur l'autre le bassin et la poitrine.

Droit antérieur de la cuisse (*iléo-rotulien*, Ch.). Il s'étend de l'épine iliaque antérieure inférieure et de la cavité cotyloïde à la rotule, et fléchit la cuisse sur le bassin, ou étend la jambe sur la cuisse.

Droit antérieur (grand) de la tête (*grand trachélo-sous-occipital*, Ch.). Étendu des apophyses transverses des 3^e, 4^e, 5^e et 6^e vertèbres cervicales à l'apophyse basilaire.

Droit antérieur (petit) de la tête (*petit trachélo-sous-occipital*, Ch.). Plus profond que le précédent, s'attache à la partie externe et latérale de l'atlas et à la surface basilaire.

Droit externe de l'œil. Étendu de la petite aile du sphénoïde à la partie externe du pourtour de la sclérotique.

Droit inférieur de l'œil. Étendu de la petite aile du sphénoïde au pourtour inférieur de la sclérotique.

Droit interne de la cuisse (*sous-pubio-prétibial*, Ch.). Il va de la branche descendante du pubis à la partie supérieure, interne et antérieure du tibia. Il agit comme fléchisseur de la jambe et adducteur de la cuisse.

Droit interne de l'œil. Étendu de la petite aile du sphénoïde à la partie interne du pourtour inférieur de la sclérotique.

Droit latéral de la tête (*atloïdo-sous-occipital*, Ch.). Il va de l'apophyse transverse de l'atlas à l'occipital, derrière la fosse jugulaire.

Droit postérieur (grand) de la tête (*aroido-occipital*, Ch.). Il s'insère au sommet de l'apophyse épi-

nense de l'axis et au-dessous de la ligne courbe inférieure de l'occipital.

Droit postérieur (petit) de la tête (atloïdo-occipital, Ch.). Situé au-dessous du précédent, il va de l'arc postérieur de l'atlas à la ligne courbe occipitale inférieure.

Droit supérieur de l'œil. Étendu de la partie supérieure et externe de la gaine du nerf optique à la partie supérieure du pourtour de la sclérotique; c'est le plus petit des quatre muscles droits de l'œil.

DROPACISME, s. m. [*dropacismus*, $\delta\rho\alpha\kappa\iota\sigma\mu\acute{o}\varsigma$]. Application d'un emplâtre de poix pour arracher les cheveux; évulsion des cheveux par le moyen de cet emplâtre. V. ÉPILATION.

DROPAX, s. m. [$\delta\rho\alpha\kappa\iota\varsigma$, all. *Pechpflaster*]. Emplâtre de poix qui sert à arracher les cheveux, et qu'on désigne vulgairement sous le nom de *calotte*.

DROSOMÈTRE, s. m. [de $\delta\rho\acute{o}\sigma\epsilon\varsigma$, rosée, et $\mu\epsilon\tau\rho\epsilon\acute{\iota}\nu$, mesurer; all. *Thaumesser*]. Instrument qu'on a proposé pour mesurer la rosée.

DRUPACÉ, ÉE, adj. [*drupaceus*, all. *steinfruchtartig*]. Se dit, en botanique, d'un péricarpe dont l'endocarpe est dur et revêtu d'une écorce séparable ou distincte, à peine charnue.

DRUPAIRE, s. m. Mot proposé (mais inusité) pour désigner un fruit drupacé à plusieurs lobes distincts provenant d'autant de loges d'un seul ovaire.

DRUPE, s. f. [*drupa*, all. *Steinfrucht*, angl. et esp. *drupa*]. Fruit charnu, indéchiscent, qui renferme un noyau formé par l'endocarpe durci, auquel s'est jointe une partie plus ou moins épaisse du sarcocarpe. Quelques auteurs font *drupe* du masculin.

DRUPÉOLE, s. f. [*drupeola*, all. *Steinfrüchtchen*]. Drupe plus petite qu'un pois.

DRUPÉOLÉ, ÉE, adj. [*drupeolatus*]. Qui a l'apparence d'une petite drupe, par sa nature succulente en dehors et ligneuse en dedans.

DRYADÉES, s. f. pl. Nom de la tribu des rosacées, contenant les *framboisiers*, *ronces*, *fraises*, *potentilles*, etc.

DUALISME, s. m. Synonyme de *théorie binaire* ou *théorie des combinaisons binaires*. Théorie chimique d'après laquelle Lavoisier d'abord, et Berzelius ensuite, supposent que, les sels étant des composés binaires formés par la combinaison d'un acide et d'une base, tout autre composé a une disposition moléculaire semblable. On donne ce nom au fait général de la combinaison deux à deux des équivalents des corps simples, d'où résulte un nouveau corps dont l'équivalent n'est plus simple; mais celui-ci, en se combinant avec un autre corps, se comporte généralement comme s'il était simple. Ainsi, d'après ce fait, il n'y aurait pas de groupes d'atomes formés de 3 ou de 4 atomes unis ensemble avec une égale intensité, mais seulement des atomes unis deux à deux, et l'équivalent du composé binaire ainsi formé s'unirait à un autre formé de la même manière. A son tour, l'équivalent de ce corps formé de 4 atomes (quelquefois appartenant à quatre corps élémentaires différents) peut se composer à l'équivalent d'un autre, composé de 2 ou 4 atomes. On voit, d'après cela, qu'il y a des *corps binaires*, *ternaires*, *quaternaires*, etc., corps élémentaires différents, mais les *combinaisons* sont *toujours binaires*, se font deux à deux; il n'y a pas de *combinaisons ternaires*, *quaternaires*, etc. L'alun ammoniacal, par exemple, est un corps un

composé quinquénaire, c'est-à-dire formé : 1° d'azote, 2° d'hydrogène, 3° d'oxygène, 4° de soufre, 5° d'aluminium. L'équivalent de ce corps renferme cinq éléments; mais leur combinaison n'est pas quinquénaire; ils ne forment pas un groupe moléculaire ou atomique homogène de cinq éléments. On démontre en effet, en chimie, qu'il est formé par la combinaison binaire du sulfate d'ammoniaque ($\text{AzH}^3, \text{H}\text{O}\text{SO}^3$) avec le sulfate d'alumine $\text{Al}^2\text{O}^3, 3\text{SO}^3$, et l'équivalent de ce sulfate double est combiné à son tour avec 24 équivalents d'eau, 24HO. Ainsi nous avons d'abord AzH^3 , première combinaison binaire, combinée *binairément* avec HO, deuxième combinaison binaire. Le corps qui en résulte est combiné à son tour binairément avec SO^3 , troisième combinaison binaire du composé; et ainsi des autres pour toute la formule, qui est ($\text{AzH}^3, \text{H}\text{O}\text{SO}^3 + \text{Al}^2\text{O}^3, 3\text{SO}^3 + 24\text{HO}$). Cette théorie rencontre ses plus grandes difficultés dans les composés organiques.

DUCTILE, adj. [*ductilis*, de *ducere*, conduire; all. *dehnbar*, angl. *ductile*, esp. *ductil*]. Qui peut s'allonger et s'étendre.

DUCTILITÉ, s. f. [*ductilitas*, all. *Dehnbarkeit*, angl. *ductility*, it. *ductilità*, esp. *ductilidad*]. Propriété qu'ont certains corps, des métaux surtout, de s'étendre par l'effet de la pression, de la percussion, de la tension, ou de la traction, et de conserver sensiblement, quand la force a cessé d'agir sur eux, la forme qu'ils ont ainsi reçue.

DULECHI ou **DULECH**, s. m. Nom donné par Paracelse au calcul formé dans le rein en vertu de prétendues combinaisons de l'urine altérée et de deux sels ou deux esprits.

DULCIFIER, v. a. [*dulcorare*, *edulcorare*, all. *versüssen*, it. *dolcificare*]. Adoucir, rendre doux, tempérer l'âcreté d'un liquide en le mêlant avec un autre liquide plus doux. On dulcifie les acides minéraux au moyen de l'alcool.

DULCOSE, s. f. Nom donné par Aug. Laurent à une matière sucrée venant de Madagascar, cristallisable en prismes rhomboïdaux obliques, insoluble dans l'alcool. Elle n'exerce pas d'action sur la lumière polarisée; elle n'éprouve pas la fermentation alcoolique. ($\text{C}^{14}\text{H}^{40}$.)

DUMASINE, s. f. Huile empyreumatique, découverte par Robert Kane, produite en même temps que l'acétone dans la distillation de l'acétate de chaux; ainsi nommée en l'honneur du chimiste français Dumas. ($\text{C}^{20}\text{H}^{160}$.)

DUODÉNAL, ALE, adj. [esp. *duodena*]. Qui appartient ou a rapport au duodénum : *artères* et *veines duodénales*.

DUODÉNITE, s. f. [*duodenitis*, all. *Zwölffingerdarm-Entzündung*, esp. *duodenitis*]. Inflammation du duodénum. Quelques auteurs ont décrit une duodénite aiguë ou chronique; mais il est très douteux que cette phlegmasie puisse exister isolément; elle se lie communément à la gastrite ou à l'entérite, et ses symptômes se confondent avec ceux de l'une ou de l'autre de ces maladies.

DUODÉNUM, s. m. [*duodenum*, *ventriculus succentriatus*, all. *Zwölffingerdarm*, it. et esp. *duodeno*]. Première portion de l'intestin grêle, ainsi appelée parce que sa longueur est d'environ douze travers de doigt. Cet intestin suit immédiatement l'estomac, et communique avec lui par le pylore. Il se dirige d'abord en arrière et à droite, vers le col de la vésicule

biliaire; puis il descend presque perpendiculairement, et répond-en arrière au corps des vertèbres lombaires et au rein droit, et en dedans au pancréas. Sa troisième portion, dirigée transversalement à gauche, se continue avec le jejunum. A l'intérieur, il présente un grand nombre de replis circulaires, appelés *valvules conniventes*, qui paraissent avoir pour fonction de retarder le cours des substances alimentaires pour leur donner le temps de s'imprégner de bile et de suc pancréatique. Les conduits cholédoque et pancréatique s'ouvrent vers l'union de la seconde et de la troisième portion de cet intestin. Le duodénum reçoit en outre le liquide des *glandes de Brunner*, petites glandes en grappe simple ou à un petit nombre d'acini, qui versent un liquide différent du suc pancréatique. La muqueuse du duodénum porte des villosités larges, aplaties, foliacées et non coniques, filiformes. C'est dans le duodénum que commence la séparation des substances nutritive et excrémentitielle.

DUPLICATEUR, s. m. [all. *Verdoppler*]. Appareil propre à colliger des quantités d'électricité trop faibles pour être appréciables à l'électromètre le plus sensible, jusqu'à ce qu'elles aient acquis assez de tension pour produire des phénomènes électriques bien manifestes.

DUPLICITÉ, s. f. [*duplicitas*]. *Duplicité par inclusion*, synonyme d'*inclusion monstrueuse*. V. ce mot.

DUR, URE, adj. [*durus*, *σκληρός*, all. *hart*, angl. *hard*, it. et esp. *duro*]. Se dit, au sens propre, d'un corps qui résiste à l'action d'un choc tendant à le briser, qui ne cède pas quand on le presse entre les doigts, qu'on ne peut entamer avec l'ongle ou l'instrument tranchant; et, au sens figuré, de ce qui blesse l'un des organes des sens par son âpreté. — *Eaux dures*, celles qui, chargées de sels calcaires, ne sont pas propres à cuire les légumes.

DURAMEN, s. m. Nom latin sous lequel Dutrochet décrit le bois parfait, ou bois proprement dit.

DURE-MÈRE, s. f. [*dura mater*, all. *dic harte Hirnhaut*, angl. *dura mater*, it. et esp. *dura madre*]. La plus extérieure des membranes du cerveau et du cordon rachidien. — La *dure-mère crânienne* tient plus ou moins à la face interne du crâne; elle est surtout fixée très solidement en haut à la région des sutures, et, vers la base du crâne, dans tous les trous d'où elle envoie des prolongements, par lesquels elle communique avec le périoste externe. Elle est composée de fibres entrelacées en sens divers, et résulte de deux lames adossées, dont l'externe sert de périoste à la face interne du crâne, l'interne étant la véritable dure-mère. Dans l'état normal, elle n'est unie ni à l'encéphale ni aux deux autres méninges. A l'intérieur, elle offre trois replis, constituant la *grande faux*, la *tente du cervicet*, et la *petite faux* (V. GLANDES de *Pacchioni*, FAUX et TENTE). — La *dure-mère spinale* commence à la région de la première vertèbre cervicale; de ses deux feuillettes, l'un se détache pour servir de périoste au canal vertébral, l'autre enveloppe la moelle épinière. Celle-ci forme un long sac qui descend jusqu'à la seconde ou troisième vertèbre sacrée. Entre ce tube et le sac arachnoïdien se trouve le *ligament dentelé*. V. DENTELÉ.

DURETÉ, s. f. [*durities*, all. *Härte*, it. *durezza*]. Résistance qu'un corps oppose à tout effort tendant à le diviser. De cette définition il suit que, quand on parle de la dureté à l'occasion d'une substance donnée, on doit toujours annoncer de quelle manière on s'y

prend pour l'éprouver, comme chercher à entamer le corps avec un instrument, à le rayer, ou à l'user avec un autre corps. — En pathologie, *durcté* signifie parfois une *tumeur dure* [all. *Verhärtung*].

DURHAM (RACE DE). Race bovine anglaise. Elle a sa souche dans une race courtes cornes du district de la Tee, et n'a pris les caractères qui la distinguent qu'après son importation dans le comté de Durham, vers 1770, par les frères Charles et Rob. Colling, de Darlington. Depuis lors elle a été importée dans tous les districts de l'Angleterre pour être substituée aux anciennes races ou servir à les améliorer. Ses caractères extérieurs sont frappants; ils indiquent aussitôt la précocité du développement, l'aptitude à prendre la graisse, peu de résistance à la fatigue et beaucoup d'exigence dans le régime. Sa taille est assez élevée; son corps, large et arrondi, présente beaucoup de profondeur; ses membres sont courts et grêles. La tête et l'encolure sont fines, les cornes petites et courtes, l'épaule et la jambe droites, la peau mince et souple, le pelage blanchâtre, brun ou pie-brun.

DURILLON, s. m. V. CALLOSITÉ et COR.

DUUMVIRAT, s. m. [de *duumvir*, nom de magistrats romains]. Sous ce nom Van Helmont désignait le principe vital, qu'il attribuait en commun au ventricule et à la rate, et qui, d'après lui, exerçait son empire sur tous les autres organes du corps.

DYENHYLE, s. m. Nom d'un groupe de composés chimiques qui comprendrait le *formyle*, l'*acétyle*, etc. (Lœwig.)

DYNAMIDE, s. m. [de *δυναμις*, force]. Nom proposé par Berzelius pour désigner collectivement le calorique, la lumière, l'électricité et le magnétisme; évitant ainsi le nom de *fluide* donné à des agents qui ne présentent aucun des attributs essentiels de la matière pondérable.

DYNAMIQUE, adj. *État dynamique*, conception introduite par de Blainville dans la biologie, à l'effet de distinguer nettement l'organisme considéré dans sa composition, de l'organisme considéré dans son activité. L'*état statique* répond à l'ensemble de l'anatomie, tandis que l'*état dynamique* répond à l'ensemble de la physiologie; représentant de la sorte à l'esprit la connexion nécessaire des deux états, l'*état dynamique* n'étant que l'*état statique* mis en action (V. BIOLOGIE). Tous les corps tant bruts qu'organisés doivent être envisagés à l'*état statique* ou de *repos* et à l'*état dynamique* ou d'*activité*; mais il importe de ne pas confondre l'activité propre aux corps bruts avec l'*activité propre* aux corps organisés, ou *vie*, dont ils jouissent en sus de l'activité propre aux corps bruts, sans que ceux-ci en soient doués. Les corps bruts sont actifs au moins moléculairement; chacun d'eux a son mode spécial d'activité. L'état d'activité ou dynamique des astres est leur mouvement autour du soleil, que partagent tous les corps qu'ils portent, même vivants. Les corps qui ne sont pas des astres sont actifs physiquement, c'est-à-dire qu'ils gravitent vers un centre, réfractent ou réfléchissent la lumière; ils sont actifs chimiquement, c'est-à-dire qu'ils se combinent avec d'autres ou sont décomposés. Le corps organisé mort lui-même est actif, mais physiquement, et, parce qu'il se décompose, moléculairement ou chimiquement. Or, ce corps organisé présente ou a présenté dans certaines conditions, outre les différents modes précédents d'activité (*activité générale*, cosmologique ou commune à lui et aux corps bruts), un mode spécial

d'activité appelé VITALITÉ (V. ce mot et ANIMALITÉ), qui leur est exclusivement propre. La vitalité ne doit pas être confondue avec l'activité des corps bruts ; et l'activité n'est pas une faculté du cerveau seulement. Tous les tissus ont leur mode d'activité, la *nutrition* ; les muscles le leur, la *contraction* ; le cerveau le sien, l'*innervation*. V. ce mot et ÂME.

DYNAMIQUE, s. f. [de *δύναμις*, force]. Partie de la physique qui traite des forces et de leurs effets : c'est la *mécanique* proprement dite ; cependant on réserve ce nom à la partie de la mécanique qui étudie les différents mouvements, celle qui traite de l'équilibre portant celui de *statique*.

DYNAMISME, s. m. [de *δύναμις*, force]. Doctrine physiologique opposée à *mécanisme*, et dans laquelle on considère les forces.

DYNAMOMÈTRE, s. m. [de *δύναμις*, force, et *μετρέειν*, mesurer ; all. *Dynamometer*]. Instrument qui sert à mesurer comparativement les forces musculaires des différents hommes. Il consiste en un ressort dont la tension, déterminée par la force qu'on emploie, fait mouvoir une aiguille sur une portion de cercle portant une échelle de kilogrammes et une de myriagrammes. Pour mesurer la force des mains, on saisit en travers les deux branches du ressort, et on les rapproche le plus possible l'une de l'autre. Cet effort fait marcher une aiguille qui indique sur l'échelle des kilogrammes la force de l'individu. Un homme de 25 à 30 ans a communément une force égale à 50 kilogrammes. Pour mesurer la force des reins, un anneau de l'instrument est fixé à une crémaillère ayant à sa partie inférieure deux branches transversales sur lesquelles l'individu qui essaie ses forces place ses pieds ; il saisit avec les deux mains un anneau placé à l'autre extrémité, et tire fortement de bas en haut. Un homme d'environ 30 ans fait ordinairement marquer à l'aiguille 130 kilogrammes ; ce qui indique le poids qu'il est en état de soulever.

DYSANGIAIRONERVIE. Névrose du conduit aérien. (Piorry.)

DYSARTHOPIE. Déplacement de l'aorte. (Piorry.)

DYSCARDIOMORPHIE. Altération dans la forme du cœur. (Piorry.)

DYSCARDIOTOPIE. Variation dans la position du cœur. (Piorry.)

DYSCATABROSE, s. f. [de *δύς*, avec peine, et *καταβρόσκειν*, manger]. Synonyme de *dysphagie*.

DYSCROMIATOPSIE, s. f. [de *δύς*, mal, *χρῶμα*, couleur, et *ὀπτίζω*, voir]. (Synonymie : *chromopsie*, *pseudochromie*, *daltonisme*, du nom du chimiste Dalton, qui était affecté de ce vice de la vue et qui l'a décrit.) Affection du sens de la vue dans laquelle certaines couleurs, ne pouvant point être appréciées, sont confondues avec celles qui restent seules perceptibles. — *Daltonisme dichromatique*, celui où l'on ne perçoit que deux couleurs, toutes les teintes claires paraissant blanches, et toutes les teintes colorées paraissant noires. — *Daltonisme chromatique*, celui où l'on distingue plus de deux couleurs, mais non toutes les nuances.

DYSCROMODERMIE. Altération dans la coloration de la peau. (Piorry.)

DYSCOELIE et non **DYSCOLLIE**, s. f. [*dyscœlia*, de *δύς*, difficilement, *κοιλία*, ventre]. Constipation.

DYSCRASIE, s. f. [*dyscrasia*, de *δύς*, difficilement, et *κράσις*, tempérament, mauvais tempérament]. Mauvaise constitution.

DYSCYNÉSIE, s. f. [*dyscynesia*, de *δύς*, difficilement, et *κινεῖν*, mouvoir]. Diminution ou abolition des mouvements volontaires.

DYSCYSTUROTOPIE. Déplacement de la vessie. (Piorry.)

DYSECÉE, s. f. [*dysecoia*, de *δύς*, difficilement, et *ακούειν*, entendre]. Dureté, faiblesse de l'ouïe. La *dysécée* est le premier degré de la surdité ; ou, selon quelques auteurs, une faiblesse native, essentielle et constante, du sens de l'ouïe.

DYSESTHÉSIE, s. f. [*dysæsthesia*, de *δύς*, difficilement, et *αἰσθάνομαι*, je sens]. Affaiblissement ou abolition de l'action des sens.

DYSHÉMORRHÉE, s. f. [*dys hæmorrhæa*, de *δύς*, avec peine, et *αἰμαρρῆναι*, rendre du sang]. Suppression du flux hémorrhoidal.

DYSHÉPATONERVIE. Dysnervie hépatique, névrose, névralgie du foie. (Piorry.)

DYSLALIE, s. f. [de *δύς*, difficilement, et *λαλεῖν*, parler]. Articulation difficile des paroles.

DYSLOCHIE, s. f. [*dyslochia*, de *δύς*, difficilement, et *λοχεῖα*, lochies]. Difficulté ou suppression de l'écoulement des lochies.

DYSLOIÉMIE. Peste d'Occident, fièvre jaune. (Piorry.)

DYSLYSINE, s. f. [de *δύς*, difficilement, et *λύειν*, dissoudre]. Matière résinoïde, difficile à dissoudre dans l'alcool bouillant, qu'on obtient dans l'analyse de la bile, et qui est encore peu connue. C'est un produit de décomposition. (C⁹H⁴⁶O⁷.)

DYSMÉNIE, s. f. V. **DYSMÉNORRHÉE**.

DYSMÉNORRHÉE, s. f. [*dysmenorrhæa*, de *δύς*, difficilement, *μήν*, menstruation, et *ρῆναι*, couler ; esp. *dysmenorrea*]. Écoulement difficile des règles ; menstruation difficile.

DYSMÉNÉSIE, s. f. [*dysmnesia*, de *δύς*, difficilement, et *μνήσις*, mémoire, esp. *dismnesia*]. Affaiblissement de la mémoire.

DYSMORPHIE ANGIÉBROMIQUE. Forme anormale du tube digestif. (Piorry.)

DYSNÉPHROTOPIE. Déplacement des reins. (Piorry.)

DYSNERVIE ANGIÉBROMIQUE. Névrose du tube digestif. (Piorry.)

DYSODIE, s. f. [*dysodia*, de la particule *δύς*, qui exprime une chose pénible ou désagréable, et *σχεῖν*, sentir]. Fétidité des matières exhalées ou sécrétées. On distingue autant d'espèces de *dysodies* qu'il y a de voies par où peuvent se dégager des émanations fétides.

DYSOPIE, s. f. [*dysopia*, de *δύς*, difficilement, et *ὄψις*, œil, vue]. Affaiblissement de la vue.

DYSCOREXIE, s. f. [*dysorexia*, de *δύς*, avec peine, et *σρεξίς*, appétit]. Inappétence.

DYSDSMIE, s. f. [*dysosmia*, de *δύς*, difficilement, et *ὄσμη*, odeur]. Affaiblissement du sens de l'odorat.

DYSPESIE, s. f. [*dyspepsia*, de *δύς*, difficilement, et *πέψις*, coction, digestion]. Difficulté de digérer, ou plutôt digestion dépravée.

DYSPHAGIE, s. f. [*dysphagia*, de *δύς*, difficilement, et *φαγεῖν*, manger]. Difficulté d'avaler, d'exercer la déglutition.

DYSPHONIE, s. f. [*disphonia*, de *δύς*, difficilement, et *φωνή*, voix]. Altération de la voix et de la parole.

DYSPHORIE, s. f. [*dysphoria*, de *δυσφορεῖν*, souffrir]. État de souffrance, d'anxiété.

DYSPHÉNOMORPHIE. Altération des formes de la rate. (Piorry.)

DYSPNÉE, s. f. [*dyspnœa*, de $\delta\upsilon\varsigma$, difficilement, et $\pi\acute{\nu}\epsilon\iota\nu$, respirer; all. *Engbrüstigkeit*]. Difficulté de respirer.

DYSPNEUMONERVIE. Altération dans l'action nerveuse du poumon. (Piorry.)

DYSPNEUMONESTHÉSIE. Trouble dans la sensibilité des poumons. (Piorry.)

DYSPSYCHISME. Trouble de l'intelligence. (Piorry.)

DYSSENTERIE ou mieux **DYSENTERIE**, s. f. [*dysenteria*, de $\delta\upsilon\varsigma$, avec peine, difficilement, et $\acute{\epsilon}\nu\tau\epsilon\rho\omicron\nu$, intestin : comme si l'on disait, *difficulté des intestins*; all. *die rothe Ruhr*, angl. *dysentery*, esp. *dysenteria*]. Phlegmasie intestinale, dont les symptômes principaux consistent dans de fréquentes évacuations de matières muqueuses ou puriformes, souvent mêlées de sang, avec tranchées et sentiment d'ardeur dans tout le trajet du colon. La dysentérie n'est pas simplement une colite intense, et elle a des caractères spéciaux d'endémicité et d'épidémicité. Elle règne surtout pendant les saisons humides et dans les lieux bas et marécageux; souvent aussi dans les prisons et dans les camps, par suite de l'usage de mauvais aliments : souvent elle y prend un caractère épidémique, et quelques auteurs l'ont même regardée comme contagieuse. Elle réclame beaucoup moins un traitement antiphlogistique qu'un traitement enseigné par l'expérience et consistant en des évacuants : calomel, ipécacuanha, sulfate de soude, etc. Les narcotiques, et particulièrement l'opium, agissent aussi avec une rare efficacité; mais il ne faut y recourir qu'après avoir obtenu une diminution notable des symptômes inflammatoires. On a aussi employé avec un grand succès, à ce qu'il paraît, le nitrate d'argent et la teinture d'iode en lavement. V. IODÉ.

DYSSPERMATISME, s. m., ou **DYSSPERMASIE**, s. f. [*dyspermasia*, de $\delta\upsilon\varsigma$, difficilement, et $\sigma\pi\acute{\epsilon}\rho\mu\alpha$, sperme]. Emission lente, difficile ou impossible, de la liqueur séminale.

DYSTHANATASIE, s. f. [de $\delta\upsilon\varsigma$, douleur, et $\acute{\omicron}\nu\acute{\alpha}\tau\omicron\varsigma$, mort]. Mort pénible et douloureuse.

DYSTHYMIE, s. f. [*dysthymia*, de la particule $\delta\upsilon\varsigma$, qui indique un malaise, et $\theta\upsilon\mu\acute{\omicron}\varsigma$, esprit]. Anxiété, tristesse, abattement de l'âme.

DYSTOCIE, s. f. [*dystocia*, de $\delta\upsilon\varsigma$, difficilement, et $\tau\acute{\omicron}\kappa\iota\varsigma$, accouchement]. Accouchement laborieux, parturition qui s'écarte des lois naturelles.

DYSTOPIE ANGIROMIQUE. Déplacement du tube digestif. (Piorry.)

DYSTROPHIE ANGIURIQUE. Anomalie de nutrition des voies urinaires. (Piorry.)

DYSURIE, s. f. [*dysuria*, de $\delta\upsilon\varsigma$, difficilement, et $\delta\upsilon\tau\epsilon\rho\omicron\nu$, urine]. Difficulté d'uriner.

DYSUTERRHÉNISME ou **DYSUTERRHAGISME**. Dyménorrhée. (Piorry.)

E

EAU, s. f. [*aqua*, $\acute{\upsilon}\delta\omega\tau$, all. *Wasser*, angl. *water*, it. *acqua*, esp. *agua*]. Liquide transparent, incolore, inodore, insipide, susceptible de mouiller et de dissoudre un grand nombre de corps, qui résulte de la combinaison de 88,91 parties d'oxygène avec 11,09 d'hydrogène. La pesanteur de l'eau sert de terme de comparaison pour déterminer celle de tous les autres corps liquides et solides : à $+ 4^{\circ}$ centigr., un centimètre d'eau distillée pèse 1 gramme. Comme tous les liquides, l'eau se dilate par l'action de la chaleur. Elle

entre en ébullition et se vaporise à $+ 100^{\circ}$ centigr. Elle se congèle et passe à l'état de glace à $- 1$ ou 2° centigr. L'eau la plus pure qu'on trouve dans la nature est celle de pluie; vient ensuite l'eau de rivière. Les eaux de puits, lorsqu'elles renferment du sulfate ou du carbonate de chaux en quantité notable, ne cuisent pas ou cuisent mal les légumes, et ne dissolvent pas le savon, mais le décomposent en une matière grumeleuse. Une eau peut décomposer le savon et cependant très bien cuire les légumes : c'est lorsque les sels qu'elle renferme sont à base de magnésie et très solubles. — En minéralogie, on donne le nom d'eau au genre de transparence et de limpidité que présentent les pierres gemmes. — En pharmacie, ce terme est employé pour désigner des composés très différents les uns des autres : tantôt de simples solutions aqueuses, ou des hydrolés; tantôt des liquides aqueux dans lesquels les principes volatils se sont unis à l'eau par distillation, c'est-à-dire des hydrolats; quelquefois des liquides alcooliques plus ou moins composés, dans lesquels les principes actifs sont unis à l'alcool par simple mixture ou solution, c'est-à-dire des alcoolés; ou dans lesquels l'union entre ces mêmes principes et l'alcool a été le résultat d'une distillation, c'est-à-dire des alcoolats.

Eau acidule ou *eau gazeuse simple*. Eau pure chargée de 5 fois son volume d'acide carbonique au moyen d'un appareil de compression. On conserve cette eau dans des bouteilles de 600 grammes, bouchées et déposées dans un lieu frais. — En mettant dans les bouteilles, avant d'y recevoir l'eau gazeuse, 60 grammes d'un sirop rafraîchissant, tel que celui de limon, on a une *limonade gazeuse* très agréable.

Eau acoustique de Ludwig. Infusion alcoolique camphrée de valériane, de lièvre, de romarin, de lavande, de baies de laurier et de castoréum, à laquelle on ajoute de l'ammoniaque liquide et de l'huile de genièvre.

Eau albumineuse. Composé de : blancs d'œufs, n^o 2; eau froide, 1 litre.

Eau alcaline gazeuse. Eau tenant en dissolution du bicarbonate de potasse (45r,40 dans 600 grammes d'eau), et chargé de 6 fois son volume de gaz acide carbonique. Elle est apéritive et excitante.

Eau d'Alibour. V. COLLYRE de Saint-Jerneron.

Eau alumineuse. Solution de sulfate d'alumine, 10 parties, dans eau 1000 : pour usage externe. — *Eau alumineuse composée*. Alun, sulfate de fer, à 30; eau bouillante, 1500 : styptique. — *Eau alumineuse de Fallope*. Alun, sublimé corrosif, à 7; eau de rose, de scordium, à 360 : employée jadis contre des ulcères sordides et vénériens.

Eau angélique. Crème de tartre, 8; manne, 60; eau, 250; suc de citron, 15. On clarifie au blanc d'œuf, et l'on fait infuser un peu d'écorce d'orange dans la liqueur. Purgatif agréable.

Eau d'Anhalt. Préparation peu différente du baume de Fioraventi, qu'on obtenait en distillant une infusion alcoolique de térébenthine, d'encens, de bois aloès, de mastic, de girofle, de muscade, de cubèbe, de cannelle, de safran, de fenouil et de baies de laurier, et qu'on employait en frictions contre la paralysie, à l'intérieur contre le vomissement et la diarrhée.

Eau anodyne de Prague. Mélange de 180 gram. d'alcool ammoniacal, de 30 grammes d'essence de safran et de 2 grammes d'huile de lavande, qui servait en frictions dans les douleurs rhumatismales.

Eau antispasmodique de Ranque. Décoction de staphisaigre, dans laquelle on dissout de l'extrait de pavot, et qu'on emploie en lotions froides.

Eau antiputride de Beaufort. Limonade minérale préparée avec l'acide sulfurique.

Eau d'Armagnac. V. *EAU de Bonferme.*

Eau d'arquebusade de Theden. Liqueur préparée en mêlant ensemble 160 gram. d'acide sulfurique concentré et 768 gram. d'alcool à 80° centésim., et ajoutant au mélange une dissolution de 384 gram. de sucre dans 160 gram. d'eau et 768 gram. de suc d'oseille, filtrée. En Allemagne, on prépare aujourd'hui cette eau, jadis très célèbre, en mêlant ensemble 1 partie d'acide sulfurique, 6 de vinaigre, autant d'alcool et 2 de miel despumé.

Eau arsenicale antipédiculaire (Clater). Acide arsénieux, 100 gram; savon vert, 2 kilogr.; eau, 15 litres. Employée contre les poux des moutons.

Eau balsamique de Jackson. Alcoolat dentifrice dans lequel entrent la pyrèthre, la graine de baume de Tolu et diverses autres substances aromatiques.

Eau de Baréges artificielle (pour bain). Solution de 64 grammes de sulfure de sodium et d'autant de carbonate de soude cristallisé et de sel commun dans 320 grammes d'eau pure. On reçoit promptement la dissolution dans une bouteille, que l'on bouche avec soin, et l'on mêle cette liqueur à l'eau du bain, au moment d'y entrer. Le bain est incolore et d'une odeur légèrement hydro-sulfurée; il diffère totalement par sa composition du bain sulfureux ordinaire préparé avec le sulfure de potassium obtenu par le soufre et la potasse.

Eau de Bellosté. Liqueur anciennement employé comme résolutif, et formé d'acide chlorhydrique, d'eau-de-vie et de safran, parties égales, avec ou sans addition d'eau.

Eau bénite de la Charité. Solution de 30 centigram. d'émétique dans 276 grammes d'eau, à prendre en deux fois, dans la colique de plomb. *L'eau bénite de Ruland* n'est autre chose que du vin antimonial.

Eau de Binelli. Eau hémostatique qui ne paraît qu'un soluté de créosote impure.

Eau blanche. Mélange d'eau et de sous-acétate de plomb liquide. Goulard mettait 8 grammes d'extrait de Saturne pour 500 grammes d'eau, et ajoutait 32 gram. d'eau-de-vie. On fait aujourd'hui cette eau avec : extrait de Saturne, 16 grammes; eau de fontaine, 960 gram., et alcool à 80° centésim., 64 grammes. L'aspect lactescent de ce mélange tient à ce qu'il se produit une petite quantité de sulfate de plomb par la double décomposition du sous-acétate de plomb et du sulfate de chaux contenu dans l'eau commune; il est à peine coloré quand on se sert d'eau distillée. L'eau blanche est un résolutif généralement employé dans le pansement des plaies, des contusions, des entorses, etc.

Eau de Bonferme (teinture aromatique, ou essence céphalique du Codex). Elle est préparée avec : muscade et girofle, à 16 grammes; cannelle et fleurs de grenadier, à 12 grammes, qu'on pulvérise et qu'on fait digérer pendant huit jours dans 276 grammes d'alcool à 85° centésim. On passe le produit en exprimant fortement, et l'on filtre.

Eau de Botot. Infusion alcoolique d'anis, de girofle et de cannelle, qu'on aromatise avec la teinture d'ambre, et qu'on emploie comme collutoire.

Eau pour la bouche (esprit de pyrèthre composé). On fait macérer pendant quinze jours dans 1 litre d'alcoolat de pyrèthre : cannelle fine, vanille, coriandre et

girofle, à 4 grammes; macis, cochenille, safran et chlorhydrate d'ammoniaque, à 90 centigrammes; et l'on ajoute : eau de fleur d'oranger, 16 grammes; huile volatile d'anis et de citron, à 90 centigrammes; huiles volatiles de lavande et de thym et alcoolé d'ambre gris, à 40 centigrammes. On mêle et l'on filtre.

Eau de boue. V. *BOULES de Mars.*

Eau de bouquet ou de toilette. Mélange d'alcoolat de miel composé ou eau de miel odorante (V. plus loin), 64 grammes; d'alcoolat de girofle, 32 grammes; d'alcoolats de lavande, d'acore aromatique, de souchet long, à 128 grammes; d'eau sans pareille, 128 gram.; d'alcoolé de jasmin, 36 grammes; d'alcoolé d'iris de Florence, 32 gram., et d'alcoolé de néroli, 20 gouttes.

Eau de Brocchieri. Liqueur hémostatique dont on ne connaît pas la formule précise, mais qu'on imite soit en mêlant : térébenthine, 500, et eau, 500, qu'on fait bouillir ensemble pendant un quart d'heure, soit en distillant de l'eau sur des branches de sapin.

Eau camphrée. On la prépare en introduisant dans une bouteille 500 grammes d'eau distillée et 4 gram. de camphre pulvérisé d'abord dans un mortier à l'aide de quelques gouttes d'alcool, et agitant plusieurs fois pendant quarante-huit heures; on filtre ensuite, et l'eau retient 18^r,35 de camphre (environ 8 centigr. par 32 grammes); car, en recueillant et séchant le camphre non dissous, on en retrouve environ 28^r,23. V. *CAMPBRE.*

Eau du cardinal de Luynes (eau antidartreuse). Eau de rose, 250; céruse, 15; sulfate d'alumine, 12; sublimé corrosif, 6; blanc d'œuf, n° 1.

Eau des Carmes. V. *EAU de mélisse.*

Eau de casse avec les grains ou *émétisée.* Casse en gousses, 60 grammes; sulfate de magnésie, 30; émétique, 0,15; eau tiède, 1000. Purgatif qui fait partie du traitement de la colique de plomb dit *de la Charité.*

Eau céleste. Liqueur bleu obtenue en versant 32 gouttes d'ammoniaque liquide dans 128 grammes d'eau distillée tenant en dissolution 20 centigrammes de sulfate de cuivre. C'est un collyre excitant et résolutif.

Eau chalybée ou ferrée. Eau dans laquelle on a été plusieurs fois un fer rouge, ou bien qui contient un peu de carbonate de fer. Elle est employée comme boisson tonique.

Eau de chaux. Pour l'obtenir, on met dans un grand bocal 1 partie de chaux hydratée, on l'agite avec 50 ou 40 fois son poids d'eau, afin de lui enlever la potasse qu'elle pourrait contenir, dans le cas où la chaux aurait été préparée au feu de bois; on laisse déposer, on décante, on rejette le liquide (*eau de chaux première*), et l'on verse sur la poudre qui reste 100 fois son poids d'eau de fontaine; on agite de temps en temps, on laisse ensuite reposer, et, au bout de quelques heures, la liqueur décantée constitue l'*eau de chaux (seconde)* propre aux usages pharmaceutiques : on la conserve dans des flacons bien bouchés. Cette eau a été préconisée par Giuli, sous forme de bain, dans le traitement des rhumatismes aigus et de la goutte; on l'a employée avec avantage pour déterger la surface des ulcères sordides. Unie à une dissolution d'acétate de plomb, elle agit comme excellent répercussif. On l'a aussi administrée (à la dose de 32 à 128 grammes jusqu'à 1 kilogramme) à l'intérieur, comme absorbante, unie au lait ou à une décoction mucilagineuse. Enfin, on avait proposé de l'employer en boisson, pour dissoudre certains calculs vésicaux, médication qui n'a pas réussi.

Eau de Clauder (eau de suie composée). Digesté de suie, 15 ; carbonate de potasse, 45 ; sel ammoniac, 5 ; dans eau distillée de sureau, 270. Contre la goutte régulière, 30 à 60 gouttes trois fois par jour.

Eau de Cologne (alcoholatum fragrans, vulgo dictum aqua coloniensis). Elle est composée d'huiles volatiles de bergamote, de citron, de cédrat (à 96 grammes), d'huiles volatiles de romarin, de fleur d'oranger, de lavande (à 48 grammes), et d'huile volatile de cannelle (12 gram.), que l'on dissout dans alcool à 85° centésim., 12 kilogrammes ; on ajoute ensuite : eau de mélisse, 1 kil, 500, et alcoolat de romarin, 1 kilogramme. Le tout est mêlé intimement, et, après huit jours de digestion, on distille jusqu'à ce qu'il ne reste dans la cucurbité que 1/5^e du mélange. Le liquide recueilli dans le récipient est l'eau dite de Cologne, que l'on peut encore aromatiser avec 500 grammes d'eau de bouquet (*V. plus haut*).—On donne souvent le nom d'*eau de Cologne* à un alcoolé qui porte aussi le nom d'*eau sans pareille*, et qui n'est qu'un mélange d'huile de citron, 32 grammes ; d'huiles de bergamote et de cédrat, à 20 grammes ; d'alcool rectifié à 85° centésim., 6 kilogrammes, et d'alcoolat de romarin, 500 gram.

Eau de constitution ou de combinaison. Eau qui maintient les éléments d'un composé, fait fonction d'acide avec certaines bases (*hydrates*), et joue le rôle de base avec quelques acides.

Eau de créosote. Créosote, 1 gramme ; eau distillée, 100 gram. Préparation hémostatique et antiputride.

Eau de cristallisation. Celle qui se trouve répandue entre les parties intégrantes de certains cristaux, qui est même une condition indispensable de l'existence de plusieurs sels, et qui, dans tous les cas, s'y rencontre en quantité déterminée telle que l'oxygène qu'elle contient est un multiple, parfois aussi un sous-multiple par un nombre entier de l'oxygène de la base.

Eau de Dardel. Imitation de l'eau de mélisse des Carmes, composée d'alcoolats de menthe et de romarin, à 384 grammes ; d'alcoolat de sauge, 288 gram. ; d'alcoolat de thym, 256 grammes, et d'eau de mélisse selon la formule de Baumé, 500 grammes.

Eau distillée. Celle qu'on obtient en distillant l'eau de pluie ou de rivière. Elle ne doit donner aucun précipité par les azotates de baryte et d'argent, l'oxalate d'ammoniaque, le sublimé corrosif, les eaux de chaux ou de baryte. — On appelle *eaux distillées*, ou *hydro-lats*, des eaux qui ont été chargées de principes volatils par la distillation. Autrefois on préparait deux espèces de ces eaux. Les unes étaient obtenues en petite quantité par la distillation au bain-marie des plantes récentes, sans addition d'eau, à moins qu'elles ne fussent pas assez succulentes : on les nommait *eaux essentielles*. Les autres, nommées proprement *eaux distillées*, étaient préparées à feu nu, avec addition d'eau ou du suc exprimé de la plante. On a cru ensuite nécessaire, pour la préparation des eaux distillées de plantes peu odorantes, de cohoher plusieurs fois de suite sur de nouvelles substances le produit de la première distillation ; mais, si les produits ainsi cohobés sont plus saturés de principes aromatiques, ils ont, d'un autre côté, l'inconvénient d'être trop altérables : aussi préfère-t-on augmenter la proportion des plantes et se contenter des premiers produits obtenus, qui sont toujours plus chargés de l'huile volatile que ceux qui les suivent. On prépare les eaux distillées dans un alambic ordinaire et à feu nu, mais on place au fond de la cucurbité une claie d'osier qui empêche la plante

de toucher le fond ; ou bien on enferme celle-ci dans un bain-marie de cuivre étamé, percé de trous et disposé de manière que l'eau en vapeur puisse le traverser librement. On râpe les bois, on concasse les racines et les écorces, on hache les feuilles des plantes dites *inodores*, pour qu'elles présentent plus de surface ; mais on ne fait qu'inciser les plantes aromatiques, pour leur garder leur principe odorant. Les eaux distillées doivent être conservées dans des flacons de verre parfaitement pleins, bouchés et goudronnés, déposés dans un lieu frais et peu éclairé ; mais, lorsque les flacons sont en vidange, il faut seulement les couvrir, car, trop bouchés, ils prennent une odeur de moisi.

Eau divine ou collyre d'Helvétius. Solution aqueuse de pierre divine. *V. PIERRE.*

Eau d'Égypte ou eau grecque. Solution d'azotate d'argent employée pour noircir les cheveux. Elle peut les détruire et attaquer même le tissu cutané.

Eau éthérée. Éther sulfurique, 10 grammes ; eau distillée, 100 grammes. Mêlez ; placez dans un vase pendant vingt-quatre heures. Antispasmodique.

Eau éthérée camphrée. Elle se prépare en dissolvant 1 partie de camphre dans 3 d'éther sulfurique, et mêlant le tout à 56 parties d'eau.

Eau ferrée. Elle se prépare en plongeant à plusieurs reprises, dans un vase rempli d'eau, un morceau de fer rougi au feu ; elle est noirâtre et renferme en suspension de l'oxyde noir et du carbonate de fer. Tonique.

Eau fondante de Trevez. Solution contenant : sulfate de soude cristallisé, 30 grammes ; acétate de potasse, 1^r, 20 ; azotate de potasse, 90 centigrammes ; émétique, 3 centigrammes ; dans eau, 1 kilogramme.

Eau forte. Acide azotique du commerce.

Eau gazeuse (eau de Seltz artificielle). Eau chargée de plusieurs fois son volume de gaz acide carbonique à l'aide de différents appareils. Dans ces appareils, le gaz est ou comprimé par la pompe aspirante et foulante, ou comprimé par lui-même. A l'aide du *gazogène* de Briet, on peut préparer de l'eau gazeuse extemporanément. Dans le compartiment inférieur du vase ne communiquant avec le supérieur que par un tube qui monte jusqu'au haut de celui-ci qui est rempli de 2 litres d'eau, on a mis 21 gram. de bicarbonate de soude et 18 gram. d'acide tartrique, ou, plus économiquement, 30 gram. de bisulfate de potasse et autant de bicarbonate de soude. Aussitôt commence à se dégager l'acide carbonique, montant dans le tube, s'accumulant en haut du réservoir supérieur et se dissolvant dans l'eau, qui se peut charger jusqu'à 5 volumes de gaz.

Eau générale. Alcoolat composé avec une foule de plantes aromatiques et des substances balsamiques et résineuses.

Eau de Gondran. Mélange de 4 grammes d'huile de pétrole et de 128 grammes d'acide chlorhydrique, qu'on ajoute à l'eau d'un bain partiel, et qu'on vante contre les rhumatismes.

Eau de goudron. Liquide odorant et acide que l'on obtient en faisant macérer le goudron dans l'eau, et ayant soin de remuer le mélange. Le Codex indique 5 parties de goudron sur 16 d'eau pluviale : de là résulte un liquide que sa saveur désagréable oblige souvent d'étendre davantage. Les meilleures proportions sont 1 partie de goudron et 10 d'eau : on jette la première eau après vingt-quatre heures de macération, et on la remplace par d'autre, qu'on laisse sur le goudron pendant un mois.

Eau de Goulard. *V. EAU blanche.*

Eau hémostatique. Plusieurs liqueurs portent ce nom : les eaux de Binelli, de Brocchieri, de Chapelain, de Hepp, de Léchelle, de Monterosi, de Pagliari, de Tisserand.

Eau de Hepp. Légère modification de l'eau hémostatique de Pagliari.

Eau impériale. Alcoolat composé avec un grand nombre de plantes aromatiques.

Eau iodée. Lugol emploie sous ce nom plusieurs solutions d'iode dans l'eau à l'aide de l'iodure de potassium. Il désigne par les nos 1, 2, 3, les solutions qui contiennent par 500 grammes d'eau 25, 34 milligrammes, 5 centigrammes d'iode non combiné avec le potassium. Ces eaux se préparent, le n° 1 avec : iodure de potassium pur, 55 milligrammes ; iode, 27 milligrammes ; le n° 2 avec : iodure, 84 milligrammes ; iode, 42 milligrammes ; le n° 3 avec : iodure, 10 milligram. ; iode, 5 centigrammes. On triture l'iode avec le sel, et l'on ajoute peu à peu 500 grammes d'eau distillée.

Eau de Javelle. Chlorite de potasse liquide qu'on obtient en faisant arriver du chlore dans de l'eau tenant en dissolution le tiers de son poids de carbonate de potasse du commerce. Elle doit sa couleur rosée à un peu d'oxyde de manganèse.

Eau de lavande ou de Smith. Mélange d'essence de lavande, 60 ; de teinture d'ambre, 30 ; d'eau de Cologne, 500 ; d'alcool, 1000. Préparation cosmétique.

Eau laxative de Vienne. Infusion de séné, de raisin de Corinthe, de racine de polyode, et de coriandre, à laquelle on ajoute de la crème de tartre et de la manne.

Eau de Léchelle (eau hygiénique de Memphis). Hydraté regardé comme hémostatique. Feuilles de noyer, chardon béni, aigremoine, eupatoire, ronces, millepertuis, marum, menthe, calament, basilic, sauge, romarin, thym, ã 500 ; fleurs de rose, soucis, arnica, ã 125 ; écorce de chêne, grenade, ã 1000 ; racine de ratanhia, gentiane, garance, ã 500 ; bourgeons de peuplier, de sapin, ã 1000.

Eau de Luce. Liquide laiteux, d'une odeur forte, d'une saveur âcre et caustique, que l'on emploie, comme stimulant du système nerveux, dans les évanouissements ; on le fait aspirer par le nez, et l'on en donne à l'intérieur quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée. On l'emploie aussi pour cautériser les morsures des animaux venimeux. On fait l'eau de Luce en mêlant dans un flacon bouché 16 grammes d'ammoniaque liquide à 22° centésim. avec 16 grammes d'eau distillée, et ajoutant 1^{re}, 20 d'une teinture obtenue par la digestion de 4 grammes de savon noir, 4 grammes de baume de la Mecque, et 16 grammes d'huile de succin rectifiée, dans 192 grammes d'alcool à 36° centésim.

Eau de magnanimité. Alcoolat qu'on obtient en faisant digérer pendant quatre jours, dans 896 grammes d'alcool à 85° centésim. : racine de zédoaire, 20 gram. ; cannelle fine, 16 grammes ; girofle et petit cardamome, ã 12 grammes ; cubèbe, 8 grammes ; distillant presque à siccité, puis ajoutant à l'alcool aromatique ainsi préparé les deux tiers de son poids de fourmis rouges, laissant macérer pendant six jours, et distillant au bain-marie jusqu'à siccité. Cet alcoolat était employé autrefois comme excitant des voies urinaires et des organes génitaux (4 à 8 grammes dans un liquide approprié) ; on l'employait aussi en frictions contre les paralysies partielles.

Eau magnésienne. Dissolution de 28 grammes de

sulfate de magnésie cristallisé, et de 36 grammes de carbonate de soude cristallisé (pour 640 grammes d'eau chargée de 6 volumes d'acide carbonique). On dissout séparément chaque sel, on mêle les dissolutions, et l'on fait bouillir jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus de gaz ; on laisse reposer, on décante, on lave et l'on égoutte le précipité, qu'on délaie ensuite dans suffisante quantité d'eau qu'on charge d'acide carbonique. On agite de temps en temps, et l'on met en bouteilles au bout de vingt-quatre heures. — En diminuant de moitié la dose des deux sels et employant la même quantité d'eau et d'acide, on a l'eau magnésienne gazeuse.

Eau marécageuse. Eau des marais, des mares, des étangs, qui est toujours chargée de matières végétales et animales en putréfaction. C'est une boisson insalubre qui peut déterminer des maladies putrides chez les animaux. On cite même des faits où, embarquée à bord de vaisseaux et servant de boisson, elle a produit des fièvres paludéennes graves. Si l'on est forcé d'en faire usage, il est indispensable de la désinfecter en la filtrant dans un tonneau contenant du gravier et du charbon de bois concassé.

Eau de mélisse. Le Codex donne pour sa préparation la formule de Baumé, qui consiste à couper 750 grammes de mélisse fraîche en fleur et 124 gram. de zeste de citron frais ; à concasser 60 grammes de cannelle fine, autant de girofle et de muscade, 30 grammes de coriandre sèche et 30 grammes d'angélique ; à faire macérer le tout pendant quatre jours dans 4 kilogrammes d'alcool à 85° centésim., et à distiller au bain-marie pour retirer toute la partie spiritueuse. Beaucoup moins compliquée que celle des Carmes, cette formule donne un produit qui jouit des mêmes propriétés. Cette eau est réputée stomachique, tonique et vulnérinaire (à l'intérieur 2 à 4 grammes dans un verre d'eau sucrée).

Eau mercurielle. Solution de proto-azotate acide de mercure, qu'on obtient en faisant dissoudre dans un matras, à une douce chaleur, 120 parties en poids de mercure purifié, dans 150 d'acide azotique à 33°, versant dans la solution 900 parties d'eau distillée, et passant au bout de quelques jours. C'est un caustique.

Eau de mer. Eau minérale remplissant le vaste bassin des mers, et formant, en outre, sur le continent, un grand nombre de sources salées. Un litre contient, en moyenne, 1 kilogramme d'eau pure et 30 à 40 grammes de matières salines fixes. Ces matières sont : chlorures de sodium, de calcium et de magnésium ; sulfates de chaux, de magnésie, de soude et de potasse ; bicarbonates de chaux et de magnésie ; iodures et bromures de sodium et de magnésium ; matières organiques provenant de la décomposition des êtres qui vivent dans la mer.

Eau mère. Résidu d'une dissolution saline qu'on a fait cristalliser, lorsque cette eau, épaissie, refuse de donner des cristaux.

Eau de Mettemberg. Solution de sublimé corrosif, 180 centigr., dans eau distillée, 320 grammes ; avec addition de teinture vulnérinaire, 60 grammes, et d'éther azotique alcoolisé, 180 centigr. Contre la gale.

Eau de miel odorant (alcoolat de miel odorant, esprit de miel). Alcoolat d'une odeur très suave, et exclusivement destiné à la toilette. Préparé avec miel, coriandre, zeste de citron, girofle, muscade, henjoïn, styrax, calamite, vanille, eaux de rose et de fleur d'oranger.

Eau minérale. On appelle ainsi, dans quelques hôpitaux, un éméto-cathartique composé d'émétique, 20 centigrammes, et sulfate de soude, 16 grammes; dissous dans eau, 90 grammes; à prendre de demi-heure en demi-heure.

Eau de Monterosi. Alcoolé antihémorrhagique préparé avec diverses plantes aromatiques et astringentes, auxquelles sont associées : poix noire, agaric blanc.

Eau d'O'Meara. Teinture dentifrice préparée avec : vétiver, 4 grammes; pyrèthre, 15 grammes; girofle, 30 centigrammes; iris, coriandre, orcanette, essence de menthe, à 60 centigr., essence de bergamote, essence de citron, à 30 centigrammes; créosote, 1^{er}, 60; alcool à 90°, 60 grammes.

Eau oxygénée (dentoxyde d'hydrogène, peroxyde d'hydrogène). V. BIOXYDE D'HYDROGÈNE. — On donnait autrefois le nom d'*eau oxygénée* à une limonade azotique employée sans succès dans le traitement des maladies syphilitiques.

Eau de Pagliari. Eau hémostatique obtenue en faisant bouillir, pendant six heures : benjoin, 8; alun, 16; dans eau, 160.

Eau panée. Pain de froment, et mieux croûte de pain, 60 grammes; eau, en quantité suffisante pour obtenir un litre en décocté.

Eau phagédénique. Solution de chlorhydrate de chaux, tenant en suspension du deutoxyde de mercure, qui lui donne une couleur jaune orangé. On l'obtient en versant 128 grammes d'eau de chaux dans une dissolution aqueuse de 40 centigrammes de sublimé. Elle est employée comme excitante dans le traitement des ulcères vénériens.

Eau potable. L'eau potable, pour être bonne, doit être limpide, tempérée en hiver, fraîche en été, inodore et d'une saveur agréable; tenir en dissolution une proportion convenable d'air, d'acide carbonique et de substances organiques; dissoudre le savon sous forme de grumeaux, et être propre à la cuisson des légumes secs. L'eau ne doit être ni fade, ni douceâtre, ni salée. — On remédie au défaut de limpidité par la *clarification* au moyen du repos ou de la *filtration*. Cette dernière s'opère par le passage de l'eau à travers des conduits assez fins pour arrêter les particules solides tenues en suspension. Il est des eaux qu'aucun procédé ne parvient à clarifier. Presque toutes les eaux potables renferment un ou plusieurs des éléments ci-après : oxygène, azote, acide carbonique, silice, alumine, oxyde de fer, bicarbonates de chaux et de magnésie, sulfate de chaux, chlorure de sodium, traces d'azotates, de chlorure de potassium, de bromures et d'iodures, matières organiques azotées et non azotées. — Il est désirable que les eaux ne renferment jamais, par litre, plus de 60 centigrammes de matières salines ou terreuses, ni plus de 1 centigramme de matière organique. Un excès de matières fixes communique à l'eau une saveur désagréable, et la rendent *crue*, *dure*. Pour rechercher les corps gazeux, on a recours à l'ébullition à vase clos. La matière organique animale se reconnaît aux sels ammoniacaux et à l'ammoniaque dégagés quand on chauffe l'eau à vase clos. La quantité d'eau à donner dans une ville a été estimée à 100 litres par jour et par individu; cette quantité doit pourvoir à l'économie domestique, aux bains et aux lavoirs, à l'arrosement public, à l'industrie. A Paris, les abonnements sont réglés sur les consommations ci-après : une personne, 20 litres; un cheval, 75 litres; une voiture à deux roues, 40 litres; une voiture à quatre

roues, 75 litres; un mètre de jardin, 75 litres et demi. — Les eaux proviennent des sources, des puits artésiens, des rivières, des puits, des citernes, des étangs. Les eaux de source ont une grande fixité de température, condition qui manque aux eaux des rivières, lesquelles varient d'ailleurs beaucoup dans leur composition annuelle, et peuvent être viciées par les industries riveraines, ainsi que par le développement des conferves. Les eaux de pluie contiennent souvent de fortes proportions de sulfates, de phosphates, d'azotates et de matières organiques, les dernières introduites par pénétration directe ou par infiltration. Les eaux de citerne sont souvent altérées par les matériaux qui servent aux constructions. Les eaux d'étang ont une grande tendance à s'échauffer et à faciliter ainsi la réaction entre les gaz oxygénés et les matières hydrogénées et carbonées. — Entre le point d'arrivée et les conduits de distribution, on établit des réservoirs destinés à l'emmagasinement des eaux pendant les intermittences périodiques ou irrégulières du service. Ces réservoirs doivent être faciles à nettoyer et à réparer, et présenter une profondeur moyenne de 3 mètres à 3^m,50. On les construit, de même que les conduits, en maçonnerie, en tôle, en zinc, en bois. — L'eau des marais, des tourbières, et, en général, les eaux stagnantes, sont impropres à la consommation; les eaux crues sont malsaines; les eaux de pluie et de fontaine ou de source sont ordinairement bonnes. Pour satisfaire aux besoins d'une population, les citernes, les pompes et les fontaines sont généralement insuffisantes, et il convient d'établir un système général de distribution d'eau indépendant des moyens particuliers d'approvisionnement de chaque habitant, et capable de fonctionner d'une manière permanente et sans intermittence. L'eau destinée à l'usage domestique doit être élevée jusqu'aux étages supérieurs. Elle doit être recueillie, autant que possible, à la source même et dans des lieux de chute pluviale. Une surface de 500 hectares donne de 17 à 18 millions d'hectolitres par an, à raison de 25 à 30 centimètres de pluie annuelle. Les tuyaux de distribution seront de préférence de fer, de forte poterie, de grès ou de verre, vernissés à l'intérieur, hermétiquement joints, constamment remplis, afin de prévenir l'oxydation et les dépôts. Les robinets seront d'étain ou de grès. Les tuyaux seront mis à l'abri de la gelée. La distribution sera combinée avec un système de conduits destiné à l'évacuation des eaux employées dans le nettoyage des égouts et le transport des résidus des villes dans les champs. Des jets d'eau à forte pression seront ménagés pour le nettoyage de la voie publique et pour les incendies.

Eau de pluie. Eau à peu près aussi pure que l'eau distillée. Celle qui tombe la première n'est pas très pure, entraînant avec elle les corpuscules qui voltigent dans l'air, les émanations de la terre, les principes ammoniacaux, etc. La pluie d'orage renferme un peu d'acide azotique libre ou combiné, d'après Liebig. Quand on recueille cette eau pour les préparations pharmaceutiques, comme cela arrive aux vétérinaires qui n'ont pas d'alambic à leur disposition, on doit la recevoir dans des vases larges et au milieu d'une pluie abondante, mais non orageuse.

Eau de puits. Cette eau est toujours chargée d'une forte proportion de substances salines, principalement de sulfate de chaux, de chlorures de calcium et de magnésium, qui la rendent dure, lourde à la digestion, peu propre à cuire les légumes, à dissoudre le savon;

ajoutez qu'elle ne contient pas d'air en dissolution, aussi est-il convenable de laisser séjourner cette eau à l'air avant de la donner à boire aux animaux, afin qu'une partie des sels calcaires se dépose, et qu'un peu d'air atmosphérique s'y dissolve.

Eau de Prague. Alcoolat préparé avec : galbanum, asa fétida, myrrhe, valériane, zédoaire, angélique, menthe, serpolet, camomille, coriandre, castoréum. Recommandée autrefois en Allemagne contre l'hystérie.

Eau de Rabel. Mélange de 3 parties d'alcool à 85° centésim., et de 1 partie d'acide sulfurique à 66° B. On verse peu à peu l'acide sur l'alcool ; on mêle, on laisse en repos pendant huit jours, et l'on décante. On l'administre comme excitante, tonique et astringente (depuis quelques gouttes jusqu'à 2 grammes dans une boisson mucilagineuse). Pure, c'est un styptique très énergique, que l'on peut employer pour arrêter les hémorrhagies.

Eau régale. Mélange d'acide chlorhydrique et azotique, dans lequel il se forme plus ou moins de chlore et d'acide azoteux, selon les proportions du mélange. On s'en sert pour dissoudre l'or et le platine. On en a essayé l'usage, dans un pédiluve, comme révulsif.

Eau de la reine de Hongrie. Nom donné à l'alcoolat de romarin.

Eau rouge de l'hôpital Saint-Louis. Solution de sublimé corrosif, 1 gramme, dans eau distillée, 500 grammes, colorée avec les pétales de coquelicot.

Eau sans pareille. V. *EAU de Cologne.*

Eau de Schultz. Eau hémostatique préparée avec : eau distillée, 250 grammes ; huile pyrogénée de tabac, 8 grammes ; huile de Dippel, 12 gouttes.

Eau seconde. Mélange de 1 partie d'eau-forte, ou acide azotique du commerce, avec environ 2 parties d'eau. L'eau seconde employée par les peintres est une solution de potasse marquant 12° B.

*Eau sédativ*e (Raspail). Ammoniaque liquide, 100 parties ; alcool camphré, 10 parties ; sel marin, 60 parties ; eau commune, 1000 parties ou 1 litre ; faites dissoudre le sel dans l'eau, et mêlez le tout à froid. Excitante et résolutive, en frictions, sur des points contus, sur les piqûres des insectes ou des reptiles ; se donne aussi à l'intérieur, étendue d'eau, comme stimulante, antiputride et alexétère.

Eau spiritueuse. Résultat de la distillation de l'alcool sur des substances végétales susceptibles de fournir des principes volatils. C'est ce que, dans la nouvelle nomenclature, on nomme un alcoolat.

Eau de soude carbonatée (soda water). Eau tenant en dissolution du bicarbonate de soude, 1 gramme, pour 640 grammes de liquide, et chargée de 5 volumes de gaz acide carbonique.

Eau styptique de Loff. Solution aqueuse de perchlorure de fer.

Eau sulfureuse. Dissolution de sulfure de sodium cristallisé, de carbonate de soude cristallisé, et de chlorure de sodium, 75 milligr. de chaque dans 640 gram. d'eau privée d'air. Le Codex indique cette eau comme destinée à remplacer toutes les eaux sulfureuses des Pyrénées, et comme pouvant être livrée indifféremment sous les noms d'*eau minérale artificielle de Baréges*, ou de *Cauterets*, de *Bagnères-de-Luchon*, de *Bonnes*, de *Saint-Sauveur*, etc.

Eau thériacale. Alcoolat de thériacale composé ; teinture préparée avec un grand nombre de plantes aromatiques associées à la thériacale. Réputée cordiale, sudorifique.

Eau de Tisserand. Eau hémostatique préparée avec sang-dragon et térébenthine des Vosges, à 100, qu'on fait digérer dans eau, 1000.

Eau végétominérale. V. *EAU blanche.*

Eau-de-vie. Alcool étendu d'eau, et marquant 16° à 22° B. (V. *ALCOOL*). On appelle particulièrement ainsi le produit de la distillation du vin ; mais un grand nombre de végétaux donnent à la distillation des liquides spiritueux analogues. L'eau-de-vie de merises est le *kirschewasser*, celle du suc de canne est le *rhum*, celle du riz est le *raek*.

Eau-de-vie allemande. On l'obtient en faisant macérer : racine de jalap, 240 grammes ; racine de turbit, 30 grammes ; scammonée d'Alep, 60 grammes ; dans eau-de-vie à 58° centésim., 3 kilogrammes. On décante au bout de quinze jours, et l'on passe avec expression. C'est un fort purgatif, qu'il ne faut employer qu'à la dose de 15 à 30 grammes dans un liquide sucré.

Eau de violette. Alcoolé d'iris de Florence, ainsi appelé à cause de son odeur de violette.

Eau de la Vrillière. Collutoire tonique que l'on obtient en mettant digérer pendant quatre jours dans 720 grammes d'alcool à 85° centésim. : feuilles pilées de cochlearia et de cresson, à 120 grammes ; canelle fine, 30 grammes, et girofle, 12 grammes, l'un et l'autre concassés ; zestes récents de citron coupés menu, 24 grammes, et roses rouges, 16 grammes ; on distille ensuite au bain-marie toute la partie spiritueuse.

Eau vulnérable. On l'obtient en distillant avec 8 kilogrammes d'eau (pour avoir 1 kilogramme de produit) des fleurs de lavande récentes, des sommités récentes de basilic, de calament, d'hysope, de marjolaine, de mélisse, de menthe poivrée, d'origan, de romarin, de sarriette, de sauge, de serpolet, de thym, d'absinthe, de tanaïsie, et de feuilles d'angélique, de fenouil et de rue (120 grammes de chaque substance). Si l'on emploie pour excipient l'alcool au lieu d'eau (6 kilogr. d'alcool à 55° centésim., et 120 grammes des substances énumérées ci-dessus), en laissant macérer pendant deux jours, et distillant au bain-marie 4 kilogrammes de liqueur spiritueuse, on a l'*eau vulnérable spiritueuse*. Si, au lieu de distiller après deux jours de macération, on laisse digérer pendant huit jours, le produit, exprimé à la presse et filtré, est l'*eau vulnérable spiritueuse par infusion*, qui a naturellement une couleur brune due à la partie extractive des plantes, mais que les pharmaciens colorent avec un peu de cochenille, et décorent du nom d'*eau rouge*. Ces deux liqueurs alcooliques sont employées à l'extérieur comme résolutives, pour les contusions sans plaie et sans inflammation notable. Prises à l'intérieur, dans les mêmes cas (une ou deux cuillerées dans un verre d'eau), elles sont plus souvent nuisibles qu'utiles, et n'ont aucune des propriétés vulnérables qu'on leur suppose.

EAUX, s. f. pl. Nom vulgaire du liquide amniotique, de celui qui entoure le fœtus dans l'œuf. On appelle *poche des eaux* la saillie que les membranes de l'œuf, détachées de la matrice et poussées par les contractions de l'organe, font à travers le col utérin dilaté. — On dit que les eaux sont *hémisphériques*, quand la poche des eaux (ce qui est le plus ordinaire) forme une saillie qui est un segment de sphère d'une plus ou moins grande dimension ; *en boudin* ou *en boyau*, quand la poche des eaux est allongée et étroite ; *plates*,

quand cette même poche fait peu de saillie ; *ovalaires*, quand elle décrit une courbe ovulaire, soit transversalement, soit d'avant en arrière.

EAUX AUX JAMBES [all. *Manke, Erdgalle*, angl. *grease*, it. *garpe, riccioli*]. (*Défluxions, eaux puantes, mauvaises eaux, fics, phymatose*, Vatel). Maladie eutanée qui a son siège au pied et à la partie inférieure de la jambe, chez le cheval, et dont le symptôme caractéristique est le suintement d'une humeur semblable à de la sanie, à travers les pores de la peau. La cause la plus ordinaire de cette maladie est l'humidité et la malpropreté des écuries ; quelquefois elle tient à la constitution de l'animal. Elle se manifeste plus souvent aux pieds de derrière qu'à ceux de devant, commence par les paturons, monte peu à peu jusqu'aux boulets, gagne insensiblement les canons, et devient presque toujours chronique. Elle s'annonce par le hérissément des poils, produit un engorgement rougeâtre de la peau et du tissu lamineux sous-cutané, et donne lieu au suintement d'une humeur d'abord séreuse et limpide, puis âcre, fétide, grisâtre ou verdâtre. Quelquefois l'engorgement devient énorme, se couvre de grappes formées de fics ou de poireaux, et finit par amener la désorganisation complète du pied. Quand les eaux sont nouvelles, la maladie cède à l'emploi des émollients dans le principe, puis aux lotions de vin chaud. Quand elle est devenue chronique, il faut recourir aux applications toniques et astringentes. Quand la maladie est constitutionnelle, elle est le plus ordinairement incurable, et sa suppression pourrait déterminer une métastase fâcheuse. Les eaux aux jambes ont été regardées comme la source du *cowpox*. V. ce mot.

EAUX-CHAUDES. Sources sulfureuses thermales (11°, 10 à 35°, 25) au nombre de six, situées dans les vallées d'Ossau, près de Bonnes, dans les Pyrénées. Administrées en bains, douches, boisson.

EAUX MINÉRALES. On appelle ainsi des eaux chargées de substances fixes ou volatiles, qui sont dues tantôt à la filtration de l'eau à travers des terrains où elle rencontre des matières salines dont elle se charge, tantôt à diverses forces électro-chimiques qui déterminent la dissolution de ces matières, en les produisant de toutes pièces. Suivant la température, on les dit *thermales* ou *froides*. Elles sont réputées froides jusqu'à 20°, et chaudes au delà de ce terme, température dont la cause a été attribuée à des actions électro-chimiques, à des décompositions souterraines, mais qui est due sans doute à la chaleur du globe. On les divise, d'après leurs propriétés caractéristiques, c'est-à-dire d'après leurs principes dominants, en *salines, acidules gazeuses, alcalines gazeuses, ferrugineuses et sulfureuses*. — Les *eaux minérales salines* ont pour caractère de laisser, après leur évaporation, une quantité notable de substances salines, et de précipiter en blanc par les sels de baryte ou par les sels d'argent solubles. Elles ont un saveur plus ou moins salée et amère ; elles sont rafraîchissantes, diurétiques ou purgatives, selon la nature et l'abondance des sels qu'elles contiennent. Les principales sont celles de Balarue, de Bagnères-de-Luchon, de Bourbonne, de Plombières, de Chaudes-Aigues, de Saint-Allyre, de Sedlitz, d'Epsom, et les eaux de la mer. — Les *eaux acidules gazeuses* ont un saveur plus ou moins aigrelette, rougissent la teinture de tournesol, et dégagent, à l'air libre ou par la chaleur, du gaz acide carbonique qui les fait souvent mousser comme le vin de Champagne. Elles forment, avec l'eau de chaux, un précipité blanc

soluble avec effervescence dans les acides. Ces eaux sont excitantes et apéritives. On les emploie surtout contre les engorgements des viscères abdominaux et les affections des voies urinaires. Telles sont les eaux de Seltz, de Seidclutz, de Carlsbad, de Pougues, de Châteldon. — Les *eaux alcalines gazeuses* ont un saveur amère, urineuse ; elles moussent légèrement, verdissent assez promptement la teinture de mauve ou de violette, précipitent en blanc les sels de chaux, mais n'agissent sur ceux de magnésie qu'à l'aide de l'ébullition. En outre, elles font effervescence quand on y verse un acide. Ces eaux sont utiles contre les aigreurs des premières voies, les scrofules, les tumeurs blanches, les ulcères atoniques, les engorgements des viscères abdominaux. Les principales sont celles de Vichy, du Mont-Dor, de Néris (Allier). — Les *eaux ferrugineuses* sont minéralisées, soit par le sulfate, soit par le carbonate acidule de fer, ou, selon quelques chimistes, par un composé particulier de chaux et d'oxyde de fer. Elles ont un saveur atramentaire plus ou moins prononcée. Exposées à l'air, elles se troublent, et laissent précipiter un dépôt ocracé. Traités par un sulfhydrate alcalin, par la teinture de noix de galle, par certains vins blancs, par les cyanoferrures de potassium jaune et rouge, elles donnent, avec les trois premiers réactifs, un précipité noir, ou une couleur d'un gris noirâtre, quelquefois seulement verdâtre ; avec les cyanoferrures, elles précipitent en bleu plus ou moins intense. Si le fer est entièrement peroxydé, la couleur bleue a lieu avec le cyanoferrure jaune (prussiate ferrugineux) ; s'il est seulement protoxydé, elle ne se produit qu'avec le rouge (sesquiferrure de potassium). Enfin on distingue les eaux martiales sulfatées d'avec celles qui sont carbonatées, en ce que les premières, soumises à l'ébullition, retiennent toujours en solution une certaine quantité de fer, tandis que les autres, filtrées, en sont entièrement dépourvues. Berzelius a reconnu aussi, dans les eaux ferrugineuses, la présence d'acides organiques particuliers (acide crénique et apocrénique), qui se rapprochent de l'ulmine, et qui, dans ces eaux, sont unis à l'oxyde de fer. Les eaux ferrugineuses sont toniques et astringentes ; elles conviennent contre l'aménorrhée, la chlorose, la leucorrhée. Les principales sont celles de Passy, de Forges, de Provins, de Spa, de Pyramont, de Contrexeville, de Bussang ; de Cransac, qui sont froides ; celles de Bourbon-Archambault, de Montferrand, qui sont très chaudes. — Les *eaux sulfureuses* ont une odeur plus ou moins prononcée d'œufs pourris ; elles précipitent en noir par les solutions de plomb, d'argent, de cuivre, en jaune par l'émétique et l'acide arsénieux ; quelquefois tout de suite avec ce dernier réactif, quelquefois seulement sous l'influence des acides ; le précipité est soluble dans l'ammoniaque. Exposées à l'air, elles perdent promptement leurs propriétés sulfureuses. Leur principe minéralisateur est l'acide sulfhydrique, libre ou plus ordinairement combiné. On a proposé de désigner celles où l'acide hydrosulfurique est libre, par le nom d'*eaux hydrosulfuriques* ; et lorsqu'il est combiné, par celui d'*eaux hydrosulfatées*. Ces dernières, très communes dans les Pyrénées-Orientales, ont pour caractères : 1° de donner lieu, à l'air, à une certaine quantité d'hyposulfite ; 2° de ne perdre par l'ébullition que très imparfaitement leur acide hydrosulfurique ; de produire, avec les sulfates de fer et le manganèse, des précipités noirs ou d'un blanc sale ; 4° de former, avec l'acide arsénieux,

un dépôt jaune, seulement par l'addition d'un acide. Les eaux hydrosulfuriques ont une odeur plus prononcée; elles perdent par l'ébullition tout leur acide, et ne précipitent nullement par les sels de fer ou de manganèse protoxydés, à moins qu'elles ne contiennent des carbonates. Au reste, ces dernières sont fort rares: presque toujours l'acide sulfhydrique n'est libre qu'en partie, et il a été éliminé ainsi par diverses causes, notamment par l'air et par l'acide carbonique. Les eaux sont alors *hydrosulfatées* - *hydrosulfuriques*. Dans celles des Pyrénées, le principe sulfureux paraît entièrement combiné avec la soude. Ces eaux contiennent toujours une matière blanche, filamenteuse, formée d'algues microscopiques (V. GLAIRINE), et que l'on a appelée *barégine*, *zoogène*, *glairine*. Anglada a reconnu, dans les mêmes localités, des eaux chargées de cette substance glaireuse, mais privées de tout principe sulfureux; les voyant sourdre dans les mêmes terrains et avec des principes presque identiques, il leur a assigné une composition primitive semblable à celle des autres eaux, et les a considérées comme des *eaux sulfureuses dégénérées*. L'iode existe aussi, à l'état de combinaison, dans plusieurs eaux sulfureuses, notamment dans celles de Castel-Nuovo, d'Asti, etc.: on peut traiter par le chlore les sels enlevés par l'alcool, et l'amidon y prend promptement une teinte bleue plus ou moins intense. Les eaux sulfureuses ont une action particulière sur les système cutané et lymphatique; elles sont utiles contre les maladies de la peau, les scrofules, des rhumatismes, les maladies articulaires. Les plus usitées sont celles d'Aix-la-Chapelle, d'Aix en Savoie, de Bade, de Baréges, de Bonnes, de Cauterets, de Bagnères-de-Luchon, de Bagnoles, de Saint-Amand, de Saint-Sauveur, qui sont chaudes, et celles d'Enghien, qui sont froides, et peut-être par cela même moins actives. Ces dernières peuvent être chauffées à 70° sans perte de leurs principes, et leur richesse sulfureuse égale la plus riche des eaux des Pyrénées. — On est parvenu à imiter parfaitement quelques eaux minérales naturelles; on peut même affirmer que certaines eaux factices sont préférables aux naturelles par la facilité que l'on a de les rendre, à volonté, plus ou moins actives, en augmentant ou diminuant les doses des substances que l'on y introduit. Les eaux sulfureuses sont les plus difficiles à imiter: depuis les travaux intéressants d'Anglada sur celles des Pyrénées-Orientales, leur composition est maintenant assez bien connue; néanmoins il y a encore quelque chose que nous ne savons pas, car les effets médicaux de celles qu'on fabrique sont loin d'être comparables à ceux que l'on obtient avec les eaux naturelles; toutefois on peut les regarder comme utiles dans plus d'un cas. C'est l'analyse qui, seule, peut guider pour la fabrication des eaux minérales factices, puisqu'elle indique les substances contenues dans les eaux naturelles, et leurs proportions. Cependant, parmi ces substances, il en est qu'il n'est pas très nécessaire d'introduire dans l'eau imitée, et que l'on pourrait négliger sans inconvénient, attendu qu'elles paraissent n'avoir aucune action sur l'économie animale: tels sont le sulfate de chaux, les phosphates calcaïque et aluminique, le fluaté de chaux, l'azote, la silice même. C'est le plus ordinairement par solution dans l'eau pure qu'on arrive à l'imitation des eaux minérales naturelles: on ajoute alors directement soit les substances salines pures et dans les proportions voulues, soit les gaz carbonique ou sulfhydrique, qu'on fait arriver dans le liquide chargé ou non de sels, et

qu'on y interpose ou qu'on y dissout à l'aide d'une forte pression exercée par une pompe foulante. Quelquefois on tient en solution certains principes à la faveur de l'acide carbonique introduit; quelquefois aussi on forme certains composés par double décomposition, en mêlant dans l'eau deux sels qui échangent leurs bases, et qui produisent un résultat analogue à celui qui existe dans l'eau naturelle. Les *eaux salines* ne sont presque que de simples solutions. Les *eaux acideuses gazeuses* sont des solutions imparfaites d'acide carbonique retenu par une certaine pression. Les *eaux alcalines gazeuses* résultent de l'addition d'un bicarbonate alcalin (ordinairement celui de soude) dans de l'eau chargée d'acide carbonique. Les *eaux ferrugineuses* sont préparées, soit avec des solutions de sulfate de fer, soit avec du protocarbonate de fer tenu en dissolution par l'acide carbonique. Ce sel peut être produit par double décomposition dans le liquide, au moyen d'un mélange déterminé de protochlorure de fer et de carbonate de soude: on évite ainsi l'action de l'air, qui décompose promptement le protocarbonate; mais on n'imité pas encore celles où le fer est à l'état de crénate et d'apocrénate. Enfin, les *eaux sulfureuses* sont le résultat d'une solution saline unie à de l'acide sulfhydrique, ou mieux une simple solution de sulphydrate de soude cristallisé dans des proportions déterminées.

ÉBEAUPIN. Source ferrugineuse située à 4 kilomètres de Nantes.

ÉBÉNACÉES, s. f. pl. [*Ebenaceæ*, *Guyanaeæ*, J.] Famille de plantes dicotylédones, monopétales, hypogynes, composées d'arbres ou arbustes, la plupart des régions tropicales. Elle a pour type le *Diospyros ebenus* qui fournit le bois d'ébène.

ÉBLANINE, s. f. (*pyroxanthine*). Substance qui se trouve dans l'acide pyroligneux brut. Elle est jaune, cristallisable, fond à 176°; insoluble dans l'eau et les alcalis, soluble dans l'alcool, l'éther et l'acide acétique concentré, et les colore en jaune foncé. (C²¹H⁹⁰O⁴.)

ÉBLOUISSEMENT, s. m. [*caligatio*]. Trouble momentané de la vue, causé soit par l'impression subite d'une trop vive lumière, soit par quelque cause interne, telle qu'une congestion cérébrale, etc.

ÉBROUEMENT, s. m. [all. *Niesen*]. Sorte d'éternement chez les animaux domestiques; phénomène qui consiste en une expiration forte et sonore, mais volontaire et sans caractère convulsif, accompagnée d'une vive secousse de la tête.

ÉBULLIOSCOPE, s. m. Nom d'appareils imaginés pour mesurer au moyen de l'ébullition la richesse alcoolique des spiritueux. Le zéro de l'échelle correspond au point d'ébullition de l'eau pure, et le 100° au point d'ébullition de l'alcool absolu; ils sont à *eadran* (Brossart et Vidal) ou à *tige droite* (Conaty).

ÉBULLITION, s. f. [*ebullitio*, all. *Aufsieden*, angl. *boiling*, it. *ebollizione*, esp. *ebullieion*]. Mouvement violent d'un liquide soumis à l'action du calorique, que produisent de grosses bulles auxquelles donnent naissance celles de ses parties inférieures qui, réduites à l'état de vapeur sur les points où s'applique plus particulièrement la chaleur, deviennent par cela même plus légères, traversent toutes les couches supérieures, et viennent crever à la surface. Tous les liquides ne bouillent pas à la même température sous la pression moyenne de l'atmosphère, et ils en exigent une plus haute ou une plus basse, suivant qu'on augmente ou qu'on diminue cette pression. Tant que celle-ci reste la même, la température d'un liquide qui a commencé

à bouillir ne change plus, et toute nouvelle quantité de calorique qu'il reçoit ne fait que hâter l'évaporation. — On donne vulgairement le nom d'*ébullitions* à des éruptions apyrétiques et de très courte durée, qui sont, pour l'ordinaire, déterminés par un régime échauffant, et quelquefois par une affection morale vive.

ÉBURNATION ou **ÉBURNIFICATION**, s. f. [de *ebur*, ivoire]. Se dit de l'encroûtement de certaines tumeurs par des phosphates et carbonates calcaires ; de l'ossification des cartilages articulaires ; du passage à un degré de compacité considérable de telle ou telle partie du tissu osseux, et, en particulier, des os qui, chez le cheval et quelquefois chez l'homme, ont frotté longtemps l'un contre l'autre, soit à la suite d'usage des cartilages, soit plus rarement après des fractures ou des luxations.

ÉBURNÉ, **ÉE**, adj. [*eburneus*, de *ebur*, ivoire, all. *elfenbeinartig*, it. et esp. *eburneo*]. Qui a la blancheur et l'apparence de l'ivoire. On appelle *cartilages éburnés* une des surfaces articulaires, lorsqu'ils sont encroûtés de phosphate de chaux. — *Substance éburnée des dents ou ivoire*. V. DENT.

ÉCAILLE, s. f. [*squama*, all. *Schuppe*]. — En zoologie, les *écailles* sont les lames aplaties et minces qui couvrent la peau de la plupart des poissons ; elles ont une structure particulière et spéciale chez les poissons osseux ou proprement dits. Chez les séléciens ou placoides (raies, requins, etc.), ce sont des grains fins ou volumineux (et alors appelés *boucles*), à pointe tournée en arrière, ayant la structure de l'ivoire des dents (V. DENT), qui sont implantés dans la peau. Chez les ganoïdes (esturgeons, polyodon, polyptère, lépisostée), ce sont des plaques osseuses adhérentes à la peau dont la face extérieure est tapissée d'une couche d'émail (V. DENT). On donne aussi le nom d'*écailles* aux subdivisions régulières que présente l'épiderme caduc, épaissi ou corné, des reptiles, des pattes des oiseaux, et de la queue de quelques mammifères. — La substance connue dans le commerce sous le nom d'*écaille* provient des grandes plaques épidermiques ou cornées qui recouvrent la carapace d'une tortue marine appelée *Chelonia imbricata* (V. CARET). — Par analogie de forme avec les écailles de poissons, on nomme *écailles*, en pathologie, les petites lamelles formées de cellules épidermiques plus ou moins nombreuses, ayant souvent perdu leur noyau par résorption, et fortement adhérentes ensemble, qui se détachent d'elles-mêmes dans certaines affections cutanées. — En botanique, on donne le nom d'*écailles* à des organes appendiculaires fort différents, qui ont de l'analogie entre eux par leur forme triangulaire, demi-ovale ou lancéolée, par leur couleur blanche, brune, etc., presque jamais verte ; par leur insertion à la tige, dans toute ou la plus grande partie de leur base qui n'est pas pédonculée ; par leur consistance coriace généralement ou charnue quelquefois ; et souvent par l'absence de stomates. Ce sont : 1° les écailles proprement dites ou des bourgeons (*hibernacula*), coriaces, couvertes d'enduit résineux ou revêtues en dedans d'une bourre cotonneuse, dans lesquelles on reconnaît une analogie de structure et de développement soit avec le limbe de la feuille (*bourgeon foliacé*), avec le pétiole élargi dépourvu de limbe (*bourgeon pétiolacé*), avec les stipules sans feuilles (*bourgeon stipulacé*), soit enfin avec des stipules accompagnées de feuilles rudimentaires (*bourgeon fulcracé*) ; 2° des organes offrant sur les rhizomes la situation des feuilles sur la tige ; 3° des feuilles rudimentaires de plantes parasites (oroban-

chées, monotropées, quelques orchidées et balanophorées) ; 4° les tuniques charnues des bulbes de beaucoup de liliacées ; 5° les bractées de l'involute des synanthérées ; 6° des lamelles coriaces souvent divisées en filaments au sommet, et à l'aisselle desquelles sur le réceptacle des synanthérées sont insérées les fleurs ; 7° les parties constitutives du *disque* (V. ce mot), quand elles sont distinctes entre elles ; 8° les paillettes scarieuses dont se compose le calice accrescent qui surmonte l'akène de quelques plantes synanthérées ; 9° des lamelles situées au-dessus de l'onglet des pétales chez quelques renoncules, etc. ; 10° Linné donnait ce nom à la *glumellule*. V. ce mot.

ÉCAILLEUX, **EUSE**, adj. [*squamosus*]. Qui est revêtu d'écailles ; qui a de l'analogie avec les écailles : *portion écaillueuse du temporal*. — *Suture écaillueuse*, suture temporo-pariétale.

ÉCARRISSAGE, s. m. [all. *Abhätten*]. Action de dépecer, pour en utiliser les diverses parties, les cadavres d'animaux dont la chair ne doit pas être consommée par l'homme. L'écarissage offre l'avantage de faire disparaître des matières que la putréfaction rendrait bientôt dangereuses, et de les transformer en produits utiles. Un clos d'écarissage est un établissement nécessaire à la salubrité et favorable à un assez grand nombre d'industries. Convenablement exploité, le cadavre d'un cheval, vendu dans les campagnes, et même dans les villes, de 5 à 10 francs, donne en moyenne 70 francs. Une vache donne 60 francs. Un clos d'écarissage bien organisé se compose en général : 1° d'un hangar pour l'abatage des chevaux vivants ; 2° de compartiments renfermant les chaudières d'ébullition, les fondeurs pour la graisse, des emplacements dallés pour recevoir les détritux ; 3° d'un service hydraulique et de vapeur ; 4° de hangars pour l'entrepôt des produits après leur séparation. La loi a, malgré les perfectionnements de la chimie, maintenu les clos d'écarissage dans la première classe des établissements insalubres. L'écarissage n'est point nuisible à ceux qui le pratiquent, aux personnes qui vivent au milieu des miasmes. Les exhalaisons qui en viennent ne sont pas non plus nuisibles à la végétation. La multiplication des rats, et par suite leur émigration dans les lieux environnants, est un danger plus réel.

ÉCART, s. m. [all. *Versprungung*]. Lésion de la région supérieure du membre thoracique du cheval, qui s'accompagne de élaudication, et qui doit son nom à ce qu'on croyait autrefois que le mode d'action de la cause consistait à écarter le membre du thorax, à opérer une sorte de disjonction subite et forcée du bras, avec extension des muscles qui fixent le membre au corps. On appelle l'écart très léger *faux écart*, et celui qui est porté au plus haut degré, *entr'ouverture*. On donne aussi le nom d'*écart* à l'entorse de l'articulation exo-fémorale. Contre l'*écart récent*, on emploie avec avantage les douches froides ou échaudes, la saignée à la veine de l'ars, les lotions émoullientes, les frictions avec les huiles essentielles. Si la boiterie est chronique, il faut avoir recours à des prescriptions plus énergiques, et surtout à l'application des révulsifs.

ECBOLIQUE, adj. et s. m. [*ecboticus*, de *êz*, hors, et *βάλειν*, jeter ; all. *austreibend*, angl. *ecbotic*]. Qui détermine l'expulsion ; synonyme d'*abortif*.

ECCATHARTIQUE, adj. [*eccatharticus*, de *êz*, hors, et *καθάρτιος*, purgatif]. Synonyme de *cathartique*.

ECCHYMOSE, s. f. [*ecchymosis*, de *êz*, hors, et *χρῶσις*, sue ; all. *Unterlaufung*, it. *ecchimosi*]. Tache

livide, noirâtre ou jaunâtre, qui résulte de l'extravasation du sang dans le tissu cellulaire, à la suite d'un coup, d'une ligature trop serrée, ou de toute autre cause apte à déterminer la rupture des vaisseaux capillaires sanguins. Des ecchymoses sous-cutanées peuvent être l'effet de la rupture partielle ou totale de certains muscles ou de tissus membraneux. Il peut se produire des ecchymoses à l'intérieur des organes, ou à la surface interne des cavités, à la suite de violences extérieures. Quelquefois aussi il s'en forme soit sur la peau, soit dans les organes et les cavités intérieures, par exhalation, comme dans les affections adynamiques, scorbutiques, etc. L'extravasation du sang et son infiltration constituent donc les caractères de l'ecchymose, quelle qu'en soit la cause.

ECCOPÉ, s. f. [ἐκκοπή]. Division faite à une partie quelconque par un instrument tranchant qui a agi dans une direction oblique à sa surface, sans occasionner une perte de substance.

ECCOPROTIQUE, adj. et s. m. [eccoproticus, de ἐκ, dehors, et κόπρος, excrément; angl. *eccoprotic*]. Synonyme de *laxatif*.

ÉCHALOTE, s. f. V. AIL.

ÉCHARDE, s. f. On appelle vulgairement ainsi les petits corps aigus ligneux ou métalliques qui s'introduisent accidentellement dans l'épaisseur de la peau.

ÉCHARPE, s. f. [all. *Schlinge*, angl. *sling*]. Espèce de bandage destiné à tenir l'avant-bras fléchi sur le bras et



Fig. 136.

appliqué contre la poitrine. L'écharpe se fait simplement avec une serviette ou un grand mouchoir plié en triangle. On passe un des angles sous l'aisselle du côté affecté, et on le ramène obliquement en arrière jusque sur l'épaule opposée, où on le fixe avec une épingle, ou en cousant quelques points. Mettant alors le bras dans la position convenable, on relève l'autre angle de l'écharpe, de manière à couvrir le membre et la poi-

trine, et on l'attache au même endroit que le premier. On termine en repliant en dedans l'angle qui correspond au coude. — L'écharpe de J.-L. Petit est plus solide et souvent préférable. On la fait de même avec une serviette en triangle, mais on commence par la placer entre la poitrine et le bras malade, de manière que l'angle droit corresponde au coude; on passe un des angles aigus sur l'épaule saine; on fait remonter l'autre sur l'avant-bras et l'épaule du côté malade, et l'on attache ces deux angles ensemble sur l'omoplate du côté sain. Alors on prend les deux angles droits, on les sépare en tirant l'externe vers la main, et l'interne en arrière du coude, de manière que l'avant-bras occupe le centre de la serviette ainsi dédoublée. On finit en rapprochant et attachant ensemble, ainsi qu'avec le corps de l'écharpe, ces deux angles, passés l'un derrière la main et l'autre derrière le bras. (Fig. 136.)

ÉCHAUBOULURE, s. f. [sudamen, all. *Hitzblüthe*]. Nom vulgaire des petites élevures rouges qui viennent quelquefois sur la peau pendant les chaleurs de l'été, et causent une vive démangeaison. — En vétérinaire : *Échauboulure*, *effervescence de sang* [angl. *rash*, *blotches*], maladie exanthématique particulière au cheval et au bœuf. Elle est caractérisée par l'éruption à la surface de la peau, dans toutes les régions du corps indistinctement, soit de petites tumeurs circulaires, aplaties à leur sommet, du volume d'une noisette ou d'une noix, isolées ou confluentes; soit de plaques irrégulières dans leur contour, souvent très étendues, séparées les unes des autres par des sillons plus ou moins longs et profonds. L'éruption de l'échauboulure est précédée d'un accès de fièvre fort léger, qui souvent passe inaperçu. Le traitement consiste dans la saignée générale, les boissons nitrées et laxatives.

ÉCHAUFFANT, ANTE, adj. et s. m. [calefaciens, all. *erhitzend*, angl. *heating*]. On donne ce nom à toutes les substances alimentaires ou médicamenteuses qui excitent l'action organique des divers systèmes de l'économie, accélèrent la circulation, et accroissent par conséquent la chaleur animale.

ÉCHAUFFEMENT, s. m. [all. *Erhitzung*, it. *riscaldamento*]. Augmentation de la chaleur dans l'économie animale, caractérisée par un sentiment d'ardeur, une disposition à suer ou des sueurs, une soif ardente, des urines fréquentes, rouges, fétides, la constipation, des ébullitions et des démanagements dans tout le corps, un teint animé, un sommeil agité, l'insomnie, des érections fréquentes. — Dans le langage vulgaire, on emploie souvent ce mot comme synonyme de *constipation*, ou quelquefois pour désigner une blennorrhagie légère. — En vétérinaire : *Échauffement de la fourchette*, maladie des parties de l'appareil kératogène qui correspondent aux lacunes de la fourchette. La sécrétion de la corne est suspendue et remplacée par le suintement continu d'une matière séro-purulente, grisâtre, d'une odeur infecte. C'est souvent le début de la *fourchette pourrie* et du *crapaud*.

ÉCHELLE, s. f. V. SUCCESSION.

ÉCHIDNINE, s. f. [ἐχιδνα, vipère]. Nom donné à la substance organique qui est le principe veinieux du venin de la vipère. Les autres principes immédiats qui l'accompagnent sont une matière colorante jaune, une substance soluble dans l'alcool, de la mucosine, une matière grasse, et des sels (sulfates et chlorures). L'échidnine est obtenue en coagulant le venin par l'alcool, lavant sur un filtre avec l'alcool qui entraîne les principes précédents moins la mucosine, lavant ensuite

goutte à goutte par l'eau qui entraîne d'abord le reste des sels, puis l'échiduiine, laissant la mucosine devenue insoluble par l'action de l'alcool. Elle a tous les caractères des substances organiques : elle est neutre, d'aspect gommeux, mais azotée, soluble dans l'eau froide, non coagulée dans l'eau à 100° ; l'alcool la précipite, mais l'eau la redissout, ce qui la distingue des autres substances organiques ; elle ressemble en cela à la ptyaline, mais s'en distingue en ce qu'elle est précipitée par le sulfate de sesquioxyde de fer, ce que ne fait pas la ptyaline. Elle empoisonne comme le venin de vipère, et, comme lui, noircit le sang et empêche la coagulation de la fibrine.

ÉCHINE, s. f. [all. *Rückgrat*, angl. *chine*, *backbone*, it. *schiena*]. L'épine du dos, le rachis, dont la face postérieure est hérissée d'apophyses épineuses.

ÉCHINOCCOQUE, s. m. [d'ἐχίνος, hérisson, et κόκκος, grain ; it. *echinococco*]. Genre d'entozoaires cestoides qu'on rencontre souvent en quantité considérable dans les *hydatides* ou *acéphalocystes* (V. ces mots). — *Caractères du genre* : Animaux contenus dans une *hydatide* ou *acéphalocyste* (Fig. 137, 1) à paroi homogène, blanche, opaline, épaisse, tremblotante (A) ; membrane d'enveloppe ou protectrice à laquelle ils n'adhèrent jamais, et dont ils ne sont pas une dépendance ; pouvant être observés : 1° Adhérents à une membrane mère ou fertile (V. ACÉPHALOCYSTE), complète (1, d), ou plus souvent incomplète (V. aussi 2, B et 4, A), à la face interne de laquelle ils sont appendus isolément (4, d), ou plus souvent réunis en amas de quatre à vingt environ dans une sorte de dédoublement vésiculiforme de cette membrane (1, b, et 2, A) ; dédoublement qui les enveloppe, et à la face interne duquel ils sont attachés (2, d) par le pédicule dont il vient d'être question. Ce dédoublement s'enfonce entre les interstices que laissent les animaux contigus, de manière à leur former des sortes de loges à sa face interne ; il est quelquefois tellement mince et transparent, qu'il n'est visible qu'après l'action coagulante de l'alcool et du sublimé. 2° Se trouvant plus souvent en amas dans cette sorte de dédoublement (2, A, dd et 1, b). Devenus libres par destruction de la membrane fertile (1, d), ces amas gris blanchâtre, ressemblant à de petits grains de sable sphéroïdaux de 1/4 à 1 millimètre de diamètre, flottent dans le liquide qui remplit la cavité (1, bd) de l'acéphalocyste. 3° Ils s'observent aussi : a. libres (3, A ; 5, 6 et 7), détachés de la membrane fertile par accident ou parce que celle-ci est détruite, totalement ou en partie ; b. ou adhérents au nombre de deux à vingt, etc., par un pédicule, à un reste de membrane fertile, grisâtre, granuleuse, duquel ils s'écartent en différents sens, comme les rayons d'un cercle ou d'une sphère (échinococque du mouton et du bœuf). Ils offrent alors aussi l'aspect de petits grains ou d'une fine poussière grisâtre qui, à l'œil nu, est quelquefois confondue avec les granulations graisseuses isolées ou agglomérées, etc., que renferment certaines acéphalocystes stériles ; et cela souvent dans un kyste qui renferme en même temps une ou plusieurs poches pourvues d'échinococques. — *Animal isolé*. Corps de forme plus ou moins régulièrement sphéroïdale (3, A), généralement un peu plus large en arrière qu'en avant (5 et 6) ; longueur de 0^{mm},2 à 0^{mm},25, quand la tête est rentrée ; 0^{mm},3 et rarement 0^{mm},4 si elle ne l'est pas ; largeur en toutes circonstances, de 0^{mm},15 à 0^{mm},18. Il se divise en *tête*, *tronc* et *pédicule*. 1. Sous

le nom de *tête*, on décrit toute la partie du corps formée par la trompe (3, b), la couronne de crochets (3, d),

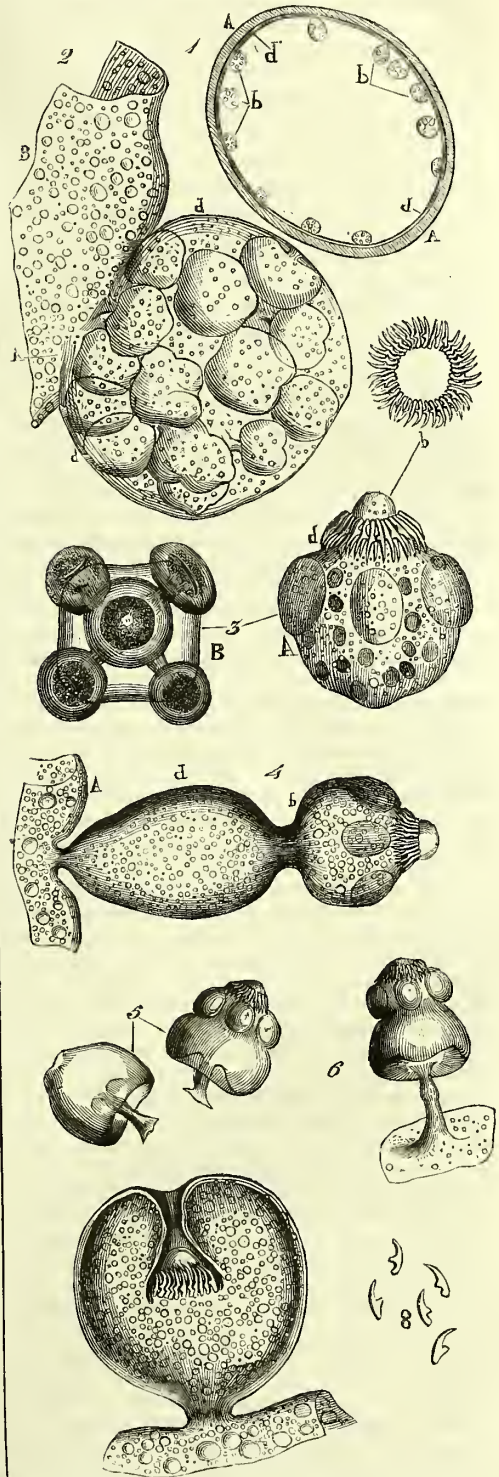


Fig. 137.

et par les ventouses (3, A, et 3, B), partie qui est rarement distincte du reste du corps, ou tronc, par un resserrement (5 et 6), mais qui est susceptible de rentrer par invagination dans celui-là (7). Alors les ventouses sont tantôt difficiles ou impossibles à voir (homme, 7), ou encore visibles assez facilement (mouton). 1° On donne le nom de *trompe* à une partie mamilliforme, plus ou moins saillante au-dessus de la couronne de crochets (3, b, et 4), claire, transparente, lorsqu'elle est vue de côté; elle est obscurément imperforée et paraît un peu granuleuse si elle est vue de face (3, B). 2° Elle est pourvue à sa base de deux rangées de *crochets* (3, b et d) qui souvent se rencontrent isolés (8); mais quelquefois, quand l'animal se détruit par putréfaction, ils peuvent rester réunis en couronne (3, b). Les crochets sont jaunâtres, d'aspect corné, à bords nets. Ceux de la rangée extérieure sont, comme chez les cysticerques, un peu plus grands que ceux de la rangée interne. Tous sont courbés en forme de faux, et offrent un talon ou point d'insertion arrondi; vers la partie moyenne de leur concavité se voit une saillie ou apophyse, quelquefois double; au delà, ils se terminent en pointe aiguë. Ces crochets sont caducs; souvent, surtout dans les kystes du foie ouverts par des moyens chirurgicaux, l'animal est détruit, putréfié, mais on retrouve alors sous le microscope les crochets, qui montrent, par leur présence ou leur absence, s'il s'agissait d'un kyste à échinocoques ou sans échinocoques. Souvent l'animal, au lieu d'avoir sa trompe saillante en avant, la tient rétractée jusque dans le milieu de la masse de son corps; alors la couronne de crochets se voit de côté vers le centre du corps, et non à son extrémité antérieure (7). Les crochets ont, dans ce cas, la pointe tournée en avant (7), au lieu de l'avoir tournée en arrière, comme on le voit lorsque la trompe est saillante au dehors (3, 4, 5 et 6). Un conduit pissé s'étend aussi depuis la trompe et les crochets jusqu'à la surface du corps de l'animal en avant. 3° Derrière la couronne de crochets se voient quatre *ventouses* ovales ou circulaires un peu saillantes en dehors, de manière à déterminer un élargissement du corps à leur niveau. Leur centre est finement granuleux, pourvu d'une fissure ou boutonnière à bords rapprochés (3, B), de laquelle, à l'état frais, se détachent des stries rayonnantes qui se rendent à la circonférence, laquelle est quelquefois elle-même striée circulairement. De plus, à chaque ventouse, un faisceau de fines fibres s'étend de la boutonnière jusqu'à la base de la ventouse (3, B). Ces dispositions ne sont visibles qu'autant que sont tombés les crochets, et qu'on n'aperçoit plus que la zone circulaire opaque sur laquelle ils s'inséraient (3, B). — II. Le *tronc* ne se distingue pas de la tête, ou à peine, lorsque celle-ci est saillante au dehors; si elle est rentrée, il peut être globuleux (7) ou en forme de cul de bouteille (5 et 6), ou ovoïde, variétés qui tiennent au degré et au mode de contraction de l'animal. Lorsque celui-ci est encore vivant, ou peu après sa mort, et que sa tête est rentrée, le corps, régulièrement ovoïde, présente des plis méridiens longitudinaux, courbes, finement dentelés, surtout en avant, plus rapprochés en avant et en arrière qu'au milieu. Ils sont dus à la contraction de la paroi du corps. Celui-ci est composé : 1° d'une enveloppe extérieure, épaisse de 0^{mm},01 environ, homogène, transparente, contractile; 2° d'une substance amorphe très granuleuse, sans traces d'organes digestifs, reproducteurs ou nerveux. Elle renferme toujours, dans

l'animal complètement développé, des corpuscules de carbonate calcaire arrondis ou ovoïdes (3, A), fonceés à la circonférence (qui quelquefois semble comme limitée par deux lignes concentriques), brillants au centre, et dissous avec effervescence par les acides. Ils laissent après eux une légère trame organique. — III. *Pédicule*. De la partie postérieure du corps qui, suivant le mode de contraction de l'animal, peut être saillante (3, A et 7), mais qui, le plus souvent, est rentrée en dedans (5 et 6), se détache un pédicule granuleux et assez foncé ou très pâle, strié en long. Il se continue, d'une part, avec la surface du tronc, point vers lequel il se brise souvent (3, A), et de l'autre avec la membrane fertile ou avec son dédoublement (2, d et 6), ou enfin avec la masse granuleuse qui en provient, et sur laquelle sont fixés plusieurs échinocoques (mouton). Quelquefois il est brisé à ce niveau (5) et reste appendu derrière le corps. Le tronc peut être resserré et froncé sur le pédicule (bien plus que ne le montrent 5 et 6), c'est alors que l'animal est nettement ovoïde. Le pédicule est susceptible de présenter de nombreuses variétés de volume et d'aspect suivant les individus : c'est ainsi que sur les jeunes qui n'ont encore jamais rentré ni leur tête par invagination, ni la partie postérieure du corps, le pédicule est distinct du tronc par un resserrement plus ou moins marqué (4, b), peu ou très renflé et granuleux, comme le tronc lui-même, ou à peu près (4, d). — *Génération et développement*. Les échinocoques ne sont autre chose qu'une des phases de l'évolution d'un helminthe par *génération alternante* ou *hétéromorphe* (V. GÉNÉRATION HÉTÉROMORPHE). Mais on ne sait pas encore quels sont les êtres ou les formes dont ils dérivent, ni si de la forme échinocoque en dérive une autre d'organisation plus ou moins compliquée. La génération des échinocoques a lieu par *gemmation* ou *bourgeoisement* qui s'opère de deux manières : 1° Le cas le plus commun est celui de la production d'un mamelon granuleux directement à la face interne de la membrane fertile (1, d); au centre de celui-ci apparaît une cavité au fond de laquelle se montre une saillie claire, arrondie, qui est l'origine de la trompe imperforée (3, B et b); puis, simultanément, on voit grossir le mamelon, s'agrandir sa cavité (dont les parois s'aminçissent), et apparaître derrière la trompe une zone claire sur laquelle naissent, de toutes pièces, les crochets, qui sont d'abord très pâles, transparents. Peu à peu, enfin, s'élèvent les ventouses et le reste du corps, dans lequel n'apparaissent les corpuscules calcaires qu'après un temps assez long et le plein développement. L'animal se trouve alors isolé dans une poche ou dédoublement provenant de la membrane fertile, et qui n'est autre chose que le reste du mamelon granuleux, au centre duquel il est né et qu'il a distendu. Mais bientôt, à la face externe de cette poche, se développe, comme à la surface de la membrane fertile, d'autres mamelons donnant naissance de la même manière chacun à un animal dont la loge propre finit par communiquer avec celle du premier, de manière à produire la disposition représentée en 2, d. 2° Il naît bientôt, soit à la face externe, soit à la face interne de l'enveloppe de ce groupe d'êtres, des bourgeons ou mamelons arrondis, puis coniques ou en massue, qui sont l'origine directe chacun d'un animal; ils sont contractiles avant que les crochets apparaissent; ceux-ci se montrent après la trompe, mais avant les ventouses (comme dans le cas 1°). La forme 4, db, est la dernière phase de développement qui précède l'invagi-

nation. Ce mode de génération est plus répandu que l'autre, et se continue lors même que les masses (2, d) sont devenues libres, ou sur les restes de membrane fertile portant plusieurs échinocoques qui s'en détachent en s'irradiant. Les échinocoques vivent vingt-quatre à soixante-douze heures après la mort de l'animal qui les portait. — *Espèces.* Les deux mieux connues sont : 1° *l'échinocoque de l'homme* (*Echinococcus hominis*, Rudolphi); 2° *l'échinocoque des ruminants* (*Echinococcus veterinorum*, Rudolphi), un peu plus gros que celui de l'homme, à paroi propre plus épaisse, se plissant fortement; ventouses un peu plus grandes; membrane fertile plus finement granuleuse (chez l'homme elle renferme plus de granulations graisseuses, 2, 4, 1, A, et 7). *L'Echinococcus simia*, Rudolphi, paraît être le même que celui de l'homme. Les Figures sont dessinées de 50 à 280 diamètres, d'après l'échinocoque de l'homme.

ÉCHINODERMES, s. m. pl. Animaux rayonnés ou radiaires à peau dure, ou pourvue de pièces calcaires; bouche pourvue de pièces masticatoires, complexes, à tentacules locomoteurs rétractiles; branchies saillantes autour de la bouche; sexes séparés. 1^{er} ordre, *Holothurides*, corps allongé, peau coriace; 2^e, *Oursins*, corps sphéroïdal; 3^e, *Astéroïdes*, corps étoilé; 4^e, *Crinoïdes*, corps à rayons branchus, squelette intérieur à pièces articulées.

ÉCHINOPHTHALMIE, s. f. [*echinophthalmia*, d'ἐχίνος, hérisson, et ὀφθαλμία, ophthalmie]. Inflammation des paupières dans laquelle les cils sont droits, hérissés.

ÉCHINORHYNQUE, s. m. [de ἐχίνος, hérisson, et ῥύγχος, bec]. Genre d'entozoaires (ne se trouvant pas chez l'homme) de l'ordre des acanthocéphales (ou à trompe rétractile sans ventouse armée de crochets), dont une espèce, *l'Echinorhynchus gigas*, a le corps lisse ou ridé en travers, allongé, cylindrique, aminci en arrière; trompe petite, presque globuleuse, avec cinq ou six rangées de crochets, mâle moitié plus petit que la femelle, en général. *L'Echinorhynque géant* est très commun chez le cochon et le sanglier; on le rencontre aussi chez le mouton. Traitement: Huile empyreumatique de Chabert, essence de térébenthine, purgatifs répétés.

ÉCHO, s. m. [*echo*, all. *Wiederhall*, *Echo*, angl. *echo*, it. *eco*]. Répétition du son réfléchi par un corps. Localité dans laquelle cette répétition se fait entendre. Pour que ce phénomène puisse être observé, il faut que l'oreille soit placée, au minimum, à 17 mètres du corps qui réfléchit le son, parce que l'expérience a démontré que cet organe ne distingue plus les sons qui ne sont pas séparés au moins par un dixième de seconde: or, dans ce laps de temps, le son parcourt 34 mètres, c'est-à-dire 17 en son initial, et 17 en son réfléchi. Donc, si l'obstacle qui réfléchit le son était à une distance moindre de 17 mètres, l'oreille confondrait le son direct et le son réfléchi; il n'y aurait plus écho, mais seulement résonnance.

ÉCHOMÈTRE, s. m. V. MÉTRONOME.

ÉCLAIR, s. m. [*fulgur*, all. *Blitz*, angl. *lightning*, it. *baleno*, esp. *relampago*]. Lueur subite, plus ou moins vive, ou presque instantanée, que répandent, dans l'espace qu'embrasse l'horizon d'un lieu, les sillonnements lumineux tracés par les masses d'électricité atmosphérique, quand elles se transportent, à travers l'air, d'un nuage à un autre, ou d'une partie à une autre d'un même nuage. On distingue: 1° *Éclairs fulminants*. Ce sont les éclairs linéaires formés par un trait de lumière

blanche ou purpurine, et parcourant en zigzag une grande étendue du ciel: ils sont les plus dangereux. 2° *Éclairs en nappe*. Ils sont très étendus, diffus et formés par une lumière qui illumine une grande partie du ciel: ce sont les plus communs et les moins à craindre, parce qu'ils se produisent entre les nuages. 3° *Éclairs sphériques*. Ils sont rares, en forme de globes de feu, et marchent lentement dans l'espace. 4° *Éclairs de chaleur*. Ceux qui paraissent à peu près dans l'horizon, et qui ne sont suivis d'aucun bruit, parce que le nuage où ils se montrent est trop éloigné pour que le son, qui se propage beaucoup moins que la lumière, se fasse entendre.

ÉCLAIRE, s. f. V. CHÉLIDOINE et FICAIRE.

ÉCLAMPSIE, s. f. [*eclampsia*, de ἐκλάμπτω, faire explosion; all. *Eclampsie*, it. *eclampsia*]. Dans l'état actuel de la science, on donne le nom d'*eclampsie* à deux affections convulsives, dont l'une s'observe dans le bas âge (V. ENFANTS), et l'autre pendant la puerpéralité. Cette dernière affection est caractérisée par une série d'accès dans lesquels presque tous les muscles de la vie de relation, souvent aussi ceux de la vie organique, sont convulsivement contractés, accès le plus ordinairement accompagnés ou suivis de l'abolition plus ou moins complète et plus ou moins prolongée des facultés sensoriales et intellectuelles. Elle se termine fréquemment par la mort. L'accès est rarement unique; en général, il y en a plusieurs se succédant tantôt à plusieurs heures d'intervalle, tantôt séparés seulement par quelques minutes. Leur durée varie entre quelques secondes et une ou deux minutes; on en a vu, dit-on, d'une demi-heure et même davantage. L'éclampsie proprement dite est un accident assez rare. D'après les relevés pris en Angleterre, il y aurait une attaque sur 485 accouchements. Elle peut se présenter dans les derniers mois de la grossesse, pendant l'accouchement ou un peu après, le plus souvent chez les primipares de tempérament lymphatico-sanguin. Dans le plus grand nombre des cas, l'urine contient de l'albumine bien avant l'apparition des convulsions; mais on a eu tort de mettre l'éclampsie sous la dépendance nécessaire de l'albuminurie. La première de ces maladies peut suivre toutes ses phases, et même se terminer par la mort, sans qu'il y ait trace d'albumine dans l'urine, et l'albumine peut ne se montrer que quand un ou plusieurs accès ont déjà eu lieu. L'albumine disparaît lorsque l'accouchement est terminé. Peu d'heures suffisent habituellement pour amener ce résultat. Si l'albuminurie des femmes enceintes est la cause essentielle de l'éclampsie, comment comprendre qu'on rencontre si fréquemment de l'albumine dans l'urine des femmes grosses, et qu'absolument, et même relativement parlant, les convulsions soient un accident fort rare? Sur 41 femmes qui étaient albuminuriques, et qui ont été observées à l'hospice de la Maternité, 7 seulement furent atteintes d'éclampsie. Pour recueillir ces 41 observations, on fut obligé d'examiner l'urine de 205 femmes enceintes prises indistinctement dans les salles de l'hôpital. Les maladies que l'on a pu confondre pendant l'accès avec l'éclampsie sont: l'hystérie, l'épilepsie, la catalepsie et le tétanos; pendant la période comateuse, l'apoplexie. a. Les convulsions de l'hystérie ne ressemblent point à celles de l'éclampsie; elles sont désordonnées et n'ont pas lieu sur place; elles sont survenues généralement sans être annoncées par rien, presque jamais il n'y a de l'écume

à la bouche. La malade a conscience de ce qui se passe autour d'elle ; elle a la sensation de la boule hystérique ; pas de coma après l'accès, dont la terminaison est indiquée par des bâillements, des sanglots et des pleurs. Dans l'hystérie, comme dans toutes les maladies qui vont suivre, il n'y a pas d'albumine dans les urines. *b.* L'épilepsie se différencie plus difficilement de l'éclampsie, surtout si l'on ne voit que le premier accès ; car l'accès de l'un ressemble tellement à l'accès de l'autre, que l'on se demande si ces deux maladies ne sont pas la manifestation, dans des circonstances diverses, d'un même état morbide. Mais plus tard il suffit de savoir que la femme est en état de grossesse, qu'elle n'avait jamais eu de convulsions auparavant, que les accès se sont répétés à de courts intervalles, que les urines enfin sont albumineuses, pour porter, presque à coup sûr, son diagnostic. *c.* Quant à la catalepsie, il est presque impossible de la confondre avec la maladie qui nous occupe. La catalepsie, en effet, présente pour caractère essentiel cette singularité particulière, que les membres conservent souvent, dans tout le temps de l'attaque, la position qu'ils avaient au début ou celle qu'on parvient à leur faire prendre pendant cet état convulsif. *d.* La conservation complète de l'intelligence et de la sensibilité, la persistance de la rigidité convulsive des muscles, distinguent le tétanos de toute autre affection. *e.* L'apoplexie peut être prise pour la période comateuse de l'éclampsie ; c'est d'ailleurs une maladie fréquente, et à laquelle les femmes enceintes sont exposées. Il importe donc de les distinguer. Dans l'apoplexie, il n'y a pas eu de convulsions antérieures, et, s'il y a paralysie, c'est ordinairement une hémiplegie. Dans l'éclampsie, la paralysie est générale ; dans l'apoplexie, la langue n'est pas mordue, il n'y a pas d'écume. Le traitement qui réussit le mieux est la saignée. Mais, pour être efficace, les saignées doivent être abondantes et ordinairement répétées plusieurs fois dans l'espace de quelques heures. Il est bien entendu, d'ailleurs, qu'il faut les mesurer sur la constitution du sujet et sur l'effet qu'elles produisent. Si une seule a suffi dans certaines circonstances, il n'en est pas ainsi habituellement. La pâleur du visage, l'infiltration partielle ou générale, la constatation de l'albuminurie, ne doivent pas faire renoncer à cette thérapeutique, que l'expérience a appris être la plus utile, même dans ces conditions. Il faut savoir que la petitesse du pouls ne contre-indique pas les saignées ; à peine la veine est-elle ouverte, qu'on voit le pouls se relever, redevenir large et plein, et ces phénomènes se reproduire après chaque émission sanguine. Le point capital, c'est de recourir de bonne heure à l'emploi de ce moyen. Il faut repousser d'une manière générale les révulsifs qui ont été vantés, surtout ceux qui n'agissent qu'à la condition de produire une douleur plus ou moins vive, ou tout au moins une sensation pénible. Souvent tout ce qui est de nature à irriter ou à impressionner désagréablement les malades a une influence marquée sur le retour des accès, et, une fois qu'on a rempli les indications fondamentales, il faut laisser la malade dans le repos le plus absolu. Le toucher lui-même ne doit être pratiqué qu'avec beaucoup de réserve. L'accouchement forcé est rarement possible.

ÉCLAMPTIQUE, et non **ÉCLAMPSIQUE**, adj. Qui a rapport à l'éclampsie. *V.* ce mot.

ÉCLAT, s. m. [*fulgor, splendor*, all. *Glanz*, angl. *brightness*, it. *splendore*]. Phénomène tenant à la viva-

cité et à l'intensité avec lesquelles la lumière frappe nos yeux, quand la surface naturellement ou accidentellement polie d'un corps la renvoie en très grande quantité dans une même direction.

ÉCLECTIQUE, adj. et s. m. [*eclecticus, ἐκλεκτικός*, de *ἐκλέγειν*, choisir]. Philosophie *éclectique*, secte *éclectique*. On a donné le nom d'*éclectiques* à des philosophes et à des médecins qui avaient adopté l'éclectisme.

ÉCLECTISME, s. m. [*de ἐκλέγειν*, choisir ; all. *Eklektik*, it. *eclettismo*, esp. *eclectismo*]. 1° Éclectisme, philosophie *éclectique*, secte de philosophes anciens, dits aussi *syncretistes*, qui essayaient de réunir dans un même système les systèmes antérieurs. 2° Secte de médecins, fondée par Agathinus, disciple du médecin Athénée, dite aussi *hectique*, parce qu'elle s'attachait à certains principes, et *épisynthétique*, parce qu'elle ajoutait ensemble différents principes. On ne connaît pas au juste quels étaient ses dogmes. 3° En ces derniers temps, philosophie qui a prétendu prendre dans tous les systèmes ce qu'ils ont de bon et en faire ainsi un système achevé. Mais qui ne voit que, pour reconnaître ce qui est bon, il faut déjà avoir une théorie ? L'*éclectisme* renferme donc nécessairement une pétition de principes. 4° A la suite de l'éclectisme moderne des métaphysiciens, certains médecins se sont dits *éclectiques*. S'il s'agit de théorie, le même blâme s'y attache aussi bien en médecine qu'en philosophie ; toutefois, si l'on n'entend par là qu'un examen impartial des résultats de l'expérience, la prétention devient moins haute et renferme un bon conseil.

ÉCLEGME, s. m. [*eclegma*, de *ἐκλέγειν*, lécher]. Nom donné autrefois à des médicaments liquides, mucilagineux, sucrés, que l'on employait particulièrement contre la pharyngite, et dont on enduisait des bâtons de réglisse pour qu'ils fussent sucés lentement et qu'ils restassent ainsi longtemps en contact avec les parties malades. On a renoncé à ces moyens, qu'on a remplacés par des loochs : de là le mot *éclegme* a été considéré comme synonyme de *looch*.

ÉCLISSE, s. f. *V.* ATTELLE.

ÉCONOMIE, s. f. [*œconomia, οἰκονομία*, d'*οἶκος*, maison, famille, et *νόμος*, règle ; all. *Ökonomie*, angl. *economy*, it. *economia*]. On entend par *économie animale* l'ensemble des lois qui régissent l'organisation des animaux et des végétaux. On a aussi employé le mot *économie* pour indiquer l'ensemble des parties qui constituent l'homme ou les animaux.

ÉCORCE, s. f. [*cortex*, all. *Rinde*, angl. *bark*, rind, it. *corteccia*, esp. *corteza*]. Enveloppe extérieure du tronc et des branches des plantes dicotylédones, composée de quatre parties distinctes : 1° *Épiderme* (*V.* ce mot, CUTICULE et STOMATES). Il se détruit bientôt sur la tige et les grosses branches, et n'est pas remplacé. 2° *Couche subéreuse*, ou *liège* (*suber*), formée de couches de cellules, partie polyédriques (liège), partie tubulaires (périderme), devenue superficielle après la chute de l'épiderme ; elle s'épaissit beaucoup, se fendille et peut tomber à son tour. 3° *Couche herbacée*, à cellules polyédriques pleines de chlorophylle ; devenue superficielle quand la précédente ne s'est pas reproduite, elle peut se détruire aussi et ne se reproduit pas. 4° *Le liber*, ou *couches corticales*. Il devient quelquefois superficiel par destruction des autres (*vign.*) : *V.* LIBER. Entre le liber et le bois existe une couche de grandes cellules pleines de cambium, c'est l'*endoderme*. Il n'y a pas dans l'écorce d'autres vaisseaux que des laticifères libériens. Chez les monocotylédones, l'écorce se

compose : 1° de l'épiderme; 2° de la couche herbacée, dans laquelle sont ordinairement épars quelques faisceaux de fibres; elle ne se détache pas du bois. Pour l'usage médicinal, les écorces doivent, en général, être récoltées au printemps et sur les jeunes branches.

Écorce du Pérou. V. QUINQUINA.

Écorce de Winter. Elle est le produit du *Wintera aromatica*, Murray, ou *Drimys Winteri*, Forster, arbre de la dodécandrie monogynie, L., de la famille des magnoliacées. Elle est en morceaux roulés, de 33 centimètres de long, de 5 à 7 millim. d'épaisseur, ordinairement raclée à sa surface, assez lisse, grise ou d'un gris rougeâtre. Sa poudre a une odeur analogue à celle de la térébenthine, et une saveur âcre et brûlante; elle ressemble à la poudre de quinquina. Elle est stimulante, et on l'a employée contre le scorbut. — *Fausse écorce de Winter*. V. CANNELLE blanche et CANNELLACÉES.

ÉCORCEMENT, s. m. Action d'enlever l'écorce des arbres. L'écorcement, pratiqué sur pied, entraîne la mort des arbres après un temps variable qui ne dépasse guère un an ou deux. On pratique cette opération : 1° pour fournir à l'industrie les matériaux du tan; 2° pour donner au tronc des arbres plus de dureté. Dans les deux cas, l'écorcement doit être fait au moment où la sève est le plus abondante.

ÉGORCHURE, s. f. [*intertrigo*]. Plaie légère de la peau ou des muqueuses, produite par un frottement violent, et caractérisée par une simple ablation de l'épiderme, et une déchirure ou ablation des papilles dans la partie correspondante. Elle est accompagnée d'un léger écoulement sanguin, ou simplement suivie d'un suintement de sérosité claire contenant ou non quelques globules sanguins, et plus tard quelques globules de pus. Elle guérit en quelques jours, en général, sans suppuration proprement dite. Mais chez quelques sujets, ou si elle n'est pas garantie du contact d'objets sales ou putréfiés, elle peut être suivie de lymphangite. V. EXCORIATION.

ÉCOULEMENT, s. m. [*fluxus*, all. *Ausfluss*, angl. *flux*, it. *flusso*]. Action de couler : écoulement des règles, de l'urine, etc. On désigne aussi sous ce nom quelques maladies dont le symptôme principal est un flux contre nature : c'est ainsi que la blennorrhagie, la blennorrhée, la leucorrhée, etc., sont comprises sous le nom générique d'*écoulements*.

ÉCOUVILLON, s. m. Bretonneau donne ce nom à deux petits instruments destinés à débarrasser la trachée-artère des mucosités et des concrétions pelliculaires qui l'obstruent après l'opération de la trachéotomie pratiquée, comme dernière ressource, dans les cas de croup. L'un n'est autre chose qu'un petit morceau d'éponge fine, attaché à l'extrémité d'une tige de baleine souple, arrondie et longue de 16 à 21 centimètres. L'autre est une espèce de petite brosse faite avec quelques brins de crin très souples et très rapprochés, disposés entre les branches d'un fil d'acier ou de laiton replié sur lui-même, de manière à former une sorte de boule. On emploie de préférence l'écouvillon d'éponge : on l'enfonce rapidement de 8, 10, 13 et même 16 centimètres, en lui faisant exécuter un mouvement de rotation, et on le retire de même; un aide exprime avec un morceau de linge l'éponge retirée, et enlève le mucus qui l'enduit; on la réintroduit immédiatement une ou deux fois, jusqu'à ce qu'on ait emporté les mucosités ou les fausses membranes qu'on entend crier dans la trachée. L'*écouvillonne-*

ment est indispensable aussitôt après l'incision de la trachée.

ÉCPHRACTIQUE, adj. et s. m. [de *ἐκπράσσειν*, déboucher]. Synonyme d'*apéritif*.

ÉCPIESME, s. m. [*ecpisma*, d'*ἐπιπίεζειν*, comprimer]. Sorte de fracture du crâne dans laquelle les esquilles, enfoncées en dedans, compriment les membranes du cerveau.

ÉCREVISSE, s. f. [all. *Krebs*, angl. *crawfish*, it. *gambro*, esp. *cangrejo*]. Crustacés décapodes macrures, dont toutes les espèces sont alimentaires. L'une d'elles, commune en Europe (*Astacus fluviatilis*, Fabricius), fournit les yeux d'écrevisse (V. YEUX), qui viennent surtout d'Asraçan. Le homard (*Astacus marinus*, Fabricius, *Homarus vulgaris*) est actuellement le type d'un autre genre très voisin.

ÉCROUELLES, s. f. pl. V. SCROFULES.

ÉCROUISSEMENT, s. m. [all. *Kalthämmern*]. Augmentation de dureté et de densité qu'on fait acquérir à plusieurs métaux ductiles, en les battant à froid pendant un laps de temps suffisant, ou en les faisant passer à travers les trous successifs de la filière, ce qui les rend aigres et cassants.

ÉCSARCOMÉ, s. m. [*ecsarcoma*, de *ἐκ*, de, hors, et *σάρξ*, chair]. Excroissance charnue.

ECTASIE, s. f. [*ectasis*, de *ἐκτασις*, dilatation]. Mot proposé par Graefe pour désigner toutes les maladies caractérisées par un état de dilatation.

ETHYMA, s. m. [d'*ἐκθύειν*, faire éruption; all. *Ecthyma*, it. et esp. *ectima*]. Willan donne ce nom à une phlegmasie des follicules sébacés caractérisée par des pustules larges, arrondies, ordinairement discrètes, à base dure et enflammée, auxquelles succède une croûte plus ou moins épaisse, qui laisse après elle une empreinte rouge plus ou moins persistante, ou plus rarement une véritable cicatrice. Dans sa forme la plus simple et la plus rare (*ecthyma aigu*), la maladie s'annonce par des douleurs lancinantes suivies de grosses élevures discrètes, rouges, conoïdes, dures, douloureuses, dont le volume varie entre celui d'une lentille et celui d'un gros pois. Leur base, d'un rouge vif et animé, s'élargit en même temps que leur sommet devient plus proéminent, et bientôt on y distingue un point purulent : les pustules ont alors l'apparence de petits furoncles, mais elles en diffèrent par l'absence de bourbillon. Lorsque la suppuration s'établit, leur sommet présente souvent un point noir, remplacé plus tard par une croûte brune, fort adhérente à la peau, dans laquelle elle est comme enchâssée. Les croûtes se détachent après un ou deux septénaires, et il ne reste que des taches d'un rouge livide, de 14 à 18 millimètres de diamètre, au centre desquelles est ordinairement une petite cicatrice. — L'*ecthyma chronique*, plus fréquent, se compose de plusieurs éruptions successives de pustules, qui ont, dès leur origine, une teinte rouge foncée, et qui suivent une marche analogue à celle de l'*ecthyma aigu*, mais plus lente. Quelquefois, chez les vieillards, elles se convertissent en petites ulcérations d'une guérison difficile. Les délayants, les bains froids, un régime doux et régulier, suffisent ordinairement contre l'*ecthyma aigu*; si cependant l'éruption est abondante et douloureuse, ou a recours à la saignée. L'*ecthyma chronique* coïncidant souvent avec une constitution détériorée et une inflammation lente de quelque viscère abdominal, la saignée convient rarement; des bains tièdes peu prolongés, des bains d'eaux minérales

salines et une alimentation saine et réparatrice font la base du traitement.

ECTILLOTIQUE, adj. et s. m. [*ectiloticus*, de ἐκτίλλειν, arracher]. Synonyme de *dépilatoire*.

ECTOPAGE, adj. et s. m. [*ectopagus*, de ἐκτός, au dehors, et παγίς, uni]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres composés de deux individus qui ont un ombilic commun, et qui sont réunis latéralement sur toute l'étendue du thorax.

ECTOPAGIE, s. f. [*ectopagia*]. Genre de monstruosité qui caractérise les ectopages.

ECTOPHYTE, s. m. et adj. V. ENTOPHYTE.

ECTOPIE, s. f. [*ectopia*, de ἐκ, hors, et τόπος, lieu; all. *Ectopie*, it. *ectopia*]. Synonyme de *luxation*, de *déplacement*. Toutes les anomalies de situation ou de rapports des organes que peuvent présenter les fœtus monstrueux constituent autant d'*ectopies*.

ECTOPOCYSTIQUE, adj. [*ectopocysticus*, de ἐκτο-πύς, qui est hors de sa place, et κύστις, vessie]. Qui tient au déplacement de la vessie.

ECTOZOAIRE, s. m. [de ἐκτός, au dehors, et ζῷον, animal, ou ζῷον, vie]. On donne le nom d'*ectozoaires* ou d'*épizoaires* aux insectes parasites qui vivent à la surface extérieure du corps de l'homme ou des autres espèces animales. V. ACARE, POUX, PUCE, etc.

ECTRODACTYLIE, s. f. Absence anormale de un ou plusieurs doigts.

ECTROMÈLE, s. m. [de ἐκτροῶω, je fais avorter, et μέλος, membre]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à un genre de monstres qui sont privés, en totalité ou à peu près, de membres, soit thoraciques, soit abdominaux.

ECTROMÉLIEN, adj. et s. m. Épithète qu'Is. Geoffroy Saint-Hilaire donne à une famille de monstres qui sont normaux et s'écartent à peine de l'ordre régulier, par la conformation de leur tête et de leur tronc, mais chez lesquels il y a avortement plus ou moins complet d'un ou plusieurs membres.

ECTROPION, s. m. [*ectropium*, *eversio palpebræ*, de ἐκτρέπω, je renverse; all. *Ectropium*, it. *ectropio*]. Éraîlement de la paupière; renversement en dehors de la paupière supérieure ou de l'inférieure, qui les empêche de recouvrir l'œil. L'ectropion est produit, ou par la rétraction de la peau cicatrisée à la suite des plaies ou des ulcères de la joue, ou par un état de maladie, un boursoufflement de la conjonctive; il faut ordinairement, dans ce dernier cas, faire la rescision d'une portion de la conjonctive, pour tenter de ramener les paupières à leur position naturelle. Dans les cas de rétraction de la peau par suite d'une cicatrisation vicieuse, on incise la cicatrice horizontalement et dans toute sa profondeur; on détache jusqu'au tissu cellulaire, pour rendre aux parties toute leur mobilité; on rapproche les paupières sur le globe de l'œil, et on les maintient dans cette position au moyen de petites compresses et d'un monocle. En même temps, on provoque par des topiques excitants appliqués sur la plaie le développement de bourgeons charnus volumineux, afin de réparer autant que possible la perte de substance de téguments et avoir une cicatrice plus large que la première.

ECTROTIQUE, adj. et s. m. [*ectroticus*, de ἐκτι-τρόσκειν, faire avorter; all. *Ectromaticum*, angl. *ectrotic*, esp. *ectrotico*]. Synonyme d'*abortif*. — On a donné le nom de *méthode ectrotique* à l'emploi de la cautérisation pour faire avorter les pustules vario- liques, le zona et l'érysipèle. Cette méthode consiste à

traverser le sommet des pustules et les ép pointer avec une épingle d'or ou d'argent chargée de pierre infernale, ou bien à cautériser les pustules en masse avec un petit pinceau trempé dans une solution d'azotate d'argent (75 à 80 centigram. pour une cuillerée et demie d'eau). La cautérisation en masse doit être rejetée. La cautérisation des pustules une à une peut être employée utilement le premier et le second jour de l'éruption; mais elle doit être bornée aux parties sur lesquelles il importe qu'il ne reste point de cicatrice, car la douleur qu'elle cause et la réaction dont elle est suivie pourraient augmenter l'intensité des symptômes cérébraux. Il résulterait de recherches récentes que cette méthode a des effets fort peu certains, si ce n'est dans l'ophtalmie qui complique la variole d'une manière si grave; que la cautérisation des pustules de la face ne prévient pas les congestions cérébrales, et n'empêche pas la formation de cicatrices difformes; qu'on possède trop peu de faits pour décider des avantages ou des inconvénients de ce mode de traitement dans le zona; enfin qu'on l'a vue souvent échouer d'une manière complète dans l'érysipèle.

ECTYLOTIQUE, adj. et s. m. [*ectyloticus*, de ἐκ, de, hors, et τύλος, cal, durillon; all. *Ectylotheum*]. Propre à consumer les callosités.

ÉGUME, s. f. *Écume de mer* ou *magnésite*, silicate de magnésie hydraté, blanc grisâtre, poreux, léger, sec au toucher, venant des calcaires compactes de l'Asie Mineure et de la Crimée; en Espagne, dans les contrées argilo-siliceuses; en France, dans les terrains tertiaires.

ÉCUSSON, s. m. Morceau de peau recouvert de quelque mélange médicamenteux, qu'on applique sur les téguments. — Guénon appelle aussi *écusson*, ou *gravure*, la surface de forme variable, ayant sa base sur les mamelles et s'élevant plus ou moins haut dans la région périnéale, distincte par la direction particulière des poils, et qui lui sert à apprécier les facultés lactifères des vaches et les qualités du taureau comme reproducteur. — C'est aussi le nom de l'*apothécie* de certains lichens.

ECZÉMA, s. m. [*ἐκζεμα*, de ἐκζέω, bouillonner, faire effervescence; all. *Eczem*, it. et esp. *eczema*]. Mot adopté par Willan et Bateman pour désigner une affection cutanée caractérisée par de petites vésicules très rapprochées les unes des autres, dont l'éruption est annoncée par un sentiment de fourmillement et de cuisson à la peau, dont la base est à peine enflammée, et qui se terminent par la résorption du fluide qu'elles contiennent, ou par des excoriations très superficielles accompagnées d'une exhalaison séreuse, à laquelle succède la desquamation de l'épiderme. Selon Rayet, la teigne muqueuse est un eczéma impétigineux du cuir chevelu et de la face: les vésicules de l'eczéma, fréquentes chez les enfants à la mamelle, répandues sur le cuir chevelu et les tempes, fournissent un fluide visqueux qui enduit et colle les cheveux, et forme, en se desséchant, des croûtes lamelleuses d'un jaune brun. Lorsque les cheveux ont été coupés et les croûtes enlevées par des cataplasmes émollients, le cuir chevelu semble quelquefois enduit d'un fluide d'apparence caséuse. Souvent, à l'aide de ces cataplasmes et de fréquentes lotions de même nature, l'inflammation diminue, et la maladie finit par se guérir sans employer d'autre moyen que les soins de propreté et un bon régime. — L'*eczéma de la face*, décrit souvent sous le nom de *croûtes laiteuses*, accompagne commu-

nément celui du cuir cheveu, ainsi que l'*eczéma des oreilles* ; ce sont souvent des éruptions salutaires, auxquelles il ne faut opposer que des soins hygiéniques.

ÉDENTÉS, s. m. pl. Huitième ou dernier ordre des mammifères monodelphes, sans os marsupiaux, à dents toutes similaires ou nulles, à corps couvert de plaques cornées disposées en bandes circulaires annulaires (*dasypodés* ou *tatous*), ou couvert de poils (*fourmiliers*), ou couvert d'écaillés imbriquées (*pangolins*). Il ne faut pas les confondre avec les *tardigrades* ou *pareseux*, qui appartiennent à un ordre tout différent.

ÉDOCÉPHALE, s. m. [de *αἰθῶλον*, les parties sexuelles, et *κεφαλή*, tête]. Nom donné par ls. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont les deux oreilles rapprochées ou réunies sous la tête, les mâchoires atrophiées, point de bouche, et au-dessus de l'œil une trompe simulant un pénis.

ÉDREDON, s. m. Petites plumes à tige grêle, à barbules longues et fines, appelées aussi *duvet* des oiseaux palmipèdes, fournies surtout par l'*eider* (*Anas mollissima*, L.), qui vit principalement en Islande. L'édrédon véritable se compose des plumes que ces oiseaux s'arrachent de la partie antérieure et inférieure du corps pour former leur nid et protéger leurs œufs et leurs petits. Les habitants le recueillent lorsque ceux-ci sont assez forts pour vivre hors du nid. Le commerce considérable qu'on en fait a conduit à défendre expressément de tuer ces oiseaux, et a introduit l'usage de ne pas saluer les vaisseaux à leur entrée dans les ports pour ne pas éloigner ces oiseaux des rivages habités.

ÉDUCATION, s. f. [*educatio*, all. *Erziehung*, angl. *breeding, education*, it. *educazione*, esp. *educacion*]. Tous les animaux supérieurs sont susceptibles d'éducation. Appliqué à l'homme, ce mot exprime l'ensemble des habiletés intellectuelles ou manuelles qui s'acquièrent, et l'ensemble des qualités morales qui se développent. Appliqué aux animaux domestiques, il désigne l'ensemble des moyens auxquels on a recours pour les rendre de bonne heure dociles à la volonté de l'homme et développer en eux les facultés de l'intelligence et celles du corps, de manière qu'ils soient le plus utilisables possible. Les procédés rudimentaires de l'éducation ne sont pas inconnus aux animaux, comme on le voit chez les chats et chez les oiseaux. Le problème de l'éducation dépend de la connaissance de la nature de l'homme et des animaux, et de la connaissance du but à atteindre. C'est pour cela que, dans les sociétés humaines, l'éducation varie d'époque sociale en époque sociale.

EDUCTUM, s. m. [de *educere*, conduire dehors]. Berzelius nomme ainsi une substance qu'on extrait d'une autre, principalement d'une matière végétale ou animale, dans laquelle elle existait toute formée, et dont on n'a fait que la séparer.

ÉDULCORATION, s. f. [*edulcoratio*, de *edulcorare*, rendre doux]. Addition d'une certaine quantité de sucre, de miel ou de sirop, à une substance dont on veut adoucir ou du moins masquer la saveur désagréable, ou bien à une substance insipide que l'on veut rendre agréable au goût.

ÉDULE, adj. [*edulis*]. Qui est susceptible d'être mangé, qui peut servir d'aliment.

EFFÉRENT, ENTE, adj. [de *efferre*, emporter]. Qui emporte. Se dit des vaisseaux qui emportent les

fluides sécrétés hors des glandes, et aussi des nerfs qui portent des impressions du centre à la périphérie.

EFFERVESCENCE, s. f. [*effervescencia*, all. *Aufbrausen*, angl. *effervescence*, it. *effervescenza*, esp. *efervescencia*]. Bouillonnement déterminé par le dégagement d'un gaz quelconque de l'intérieur d'un liquide. — Souvent l'*effervescence* tient à une diminution de la pression exercée sur un liquide. C'est ce qui a lieu lorsqu'on débouche une bouteille d'eau minérale artificielle très chargée d'acide carbonique. Le gaz était dissous dans le liquide en quantité d'autant plus grande qu'on l'avait soumis à une pression plus considérable : la pression venant à cesser, ce corps reprend son état élastique, et se dégage de tous les points de la liqueur sous la forme d'une infinité de bulles, dont l'effort est quelquefois tel qu'une partie du liquide est chassée hors du vase. Le même effet se produit quand on débouche une bouteille de bière ou de vin mousseux dans lesquels le gaz acide carbonique, provenant de la fermentation vineuse, s'est trouvé retenu. — Souvent aussi l'*effervescence* est produite par l'action de deux liquides entre eux. Tantôt alors le corps qui se dégage existait combiné dans l'un des liquides, et il ne fait que passer à l'état gazeux : c'est ainsi que l'acide carbonique se dégage lorsqu'on décompose une dissolution de carbonate de potasse par de l'acide acétique, dans la vue de faire de l'acétate de potasse ; tantôt le corps qui prend l'état aciforme n'existait ni dans l'un ni dans l'autre liquide employé, et il provient de la décomposition partielle de l'un d'eux : par exemple, lorsqu'on traite du mercure par l'acide azotique. D'autres fois le gaz tire ses éléments des deux liquides mis en contact : c'est ce qui arrive lorsqu'on mêle de l'acide azotique et de l'alcool, dans l'opération de l'éther azotique. — Souvent enfin l'*effervescence* est produite par l'action d'un liquide sur un solide, soit que le gaz provienne du solide, comme lorsqu'on décompose le carbonate de chaux par un acide, soit qu'il provienne du liquide, comme lorsqu'on dissout dans un acide un métal, tel que le mercure. V. FERMENTATION.

EFFERVESCENTE (BOISSON). On la prépare avec du bicarbonate de soude (2 grammes) dissous dans un verre d'eau, à laquelle on ajoute une cuillerée de jus de citron ou 1^{er}, 30 d'acide tartrique.

EFFEUILLE, s. f. [all. *Entblätterung*]. Action de dépouiller une plante de ses feuilles. On a eu tort de confondre ce terme avec *défoliation*. V. ce mot.

EFFLANQUÉ, ÉE, adj. Se dit du cheval dont les flancs sont creux et très retroussés. Quand cette conformation est congénitale, elle est défectueuse, parce qu'elle indique un mauvais état des organes digestifs et beaucoup d'ardeur. Ces sortes de chevaux se ruinent très vite.

EFFLORESCENCE, s. f. [*efflorescentia*, de *efflorescere*, fleurir, s'épanouir ; all. *Aufblühen*, *Verwit-terung*, angl. *efflorescence*, it. *efflorescenza*, esp. *eflorescencia*]. En chimie, conversion d'une substance solide en une matière pulvérulente par son exposition à l'air libre, soit qu'elle attire l'humidité atmosphérique et se convertisse en un hydrate pulvérulent, soit qu'elle perde une portion de son eau de cristallisation, ou enfin qu'elle se combine à la fois avec l'eau et avec l'oxygène de l'air. — On appelle quelquefois *efflorescence*, en pathologie, toute espèce d'exanthème peu élevé au-dessus du niveau de la peau.

EFFLORESCENT, ENTE, adj. [*efflorescens*, all. *verwiltet*]. Se dit des sels qui à l'air perdent toute ou partie de leur eau de cristallisation, deviennent opaques, et tombent quelquefois en poussière.

EFFLUVE, s. m. [*effluviūm*, de *effluere*, s'écouler; ἀπορροή, all. *Ausdünstungen*, angl. *effluviūm*, esp. *efluvio*]. Le mot *effluve* a été introduit dans la science par Lancisi. Il est assez généralement accepté aujourd'hui pour remplacer différents noms, tels que ceux d'*émanations*, *miasmes*, *exhalaisons* (marécageuses), qui tous nécessitent une épithète, pour ne pas donner lieu à une confusion avec d'autres produits méphitiques qui ne viennent point des marais. Les *effluves* sont des substances organiques altérées dissoutes dans la vapeur d'eau, et tenues en suspension dans l'air, principalement aux endroits marécageux; ils ont pour caractère essentiel de donner naissance à des maladies toutes spéciales, telles que les fièvres intermittentes, rémittentes, continues, la fièvre jaune, certaines cachexies, et peut-être la peste d'Égypte et le choléra-morbus asiatique, etc. Si le dégagement a lieu par l'action simultanée de l'air et de l'eau, sans décomposition apparente du corps qui le produit, l'effluve prend le nom d'*émanation*; si l'émanation est sensible à la vue par une sorte de vapeur, elle constitue l'*exhalaison*; si l'effluve exerce une action dangereuse sur l'économie animale, il prend le nom de *miasme*.

EFFLUXION, s. f. [*effluxio*, de *effluere*, s'écouler; it. *efflusione*, esp. *efluccion*]. Expulsion du produit de la conception dans les sept premiers jours de la grossesse. L'œuf, n'ayant point encore contracté d'adhérences intimes avec la matrice, est chassé sans que la femme éprouve de douleur, souvent même sans qu'elle s'aperçoive de ce qui se passe en elle.

EFFORT, s. m. [*nisus*, all. *Anstrengung*, angl. *effort*, it. *sforzò*]. Contraction musculaire plus ou moins forte qui a pour objet, soit de résister à une puissance extérieure, soit d'accomplir une fonction naturelle devenue accidentellement laborieuse: telle est l'action de repousser ou d'attirer un corps; telles sont aussi les contractions plus ou moins pénibles par lesquelles la femme cherche à déterminer la sortie du fœtus. Dans tout effort, il y a contraction énergique des muscles en rapport avec la partie du corps opposée à l'objet qui résiste. Comme, directement ou indirectement, ces muscles s'insèrent sur le tronc ou sur des parties qui lui sont attachées, les muscles de ces parties doivent trouver un point fixe sur les os du tronc (colonne vertébrale et thorax). Pour cela il se fait une grande inspiration qui dilate le thorax, repousse le diaphragme en bas, et avec lui les viscères abdominaux. Les muscles expirateurs se contractent, mais la glotte se ferme et ne permet pas à l'expiration d'avoir lieu. Le thorax est alors maintenu immobile, et sert de point fixe aux muscles qui s'insèrent à ses parties solides. Les viscères sont comprimés en haut par le diaphragme contracté et abaissé, et périphériequement par les muscles abdominaux, d'où vient qu'ils s'échappent si les parois du ventre offrent un point faible (hernie). Selon la nature de l'effort, tous les sphincters ou quelques uns seulement sont contractés. L'effort est accompagné des phénomènes physiologiques du côté de la circulation, qui suivent la suspension de la respiration. Comme cette suspension ne peut avoir lieu qu'un certain temps, l'effort n'est qu'intermittent ou est diminué d'instant à autre pour opérer une expiration et une inspiration. Aussi, même à force musculaire inégale, dans un temps

donné, celui-là produit le plus d'effet (soit à la course, soit pour soulever un poids), qui peut retenir le plus longtemps la respiration, et *vice versa*. — Le vulgaire appelle communément *effort* une douleur vive survenue dans le corps d'un muscle ou vers ses points d'attache, à l'occasion d'une violente contraction de ses fibres. On donne plus particulièrement ce nom au tiraillement douloureux qu'on éprouve dans la région lombaire, en soulevant un fardeau trop pesant. — On a aussi appelé *efforts* les hernies.

EFFUSION, s. f. [*effusio*]. Écoulement d'un liquide hors des vaisseaux ou des réservoirs qui doivent le contenir; épanchement de ce liquide dans une cavité splanchnique ou dans le tissu cellulaire avoisinant.

ÉGAGROPILE, s. m. [*egagropilus*, de ἀγάγρος, chèvre sauvage, et πῖλος, balle de laine; all. *Gemsenkugel*, *der deutsche Bezoar*, it. et esp. *egagropilo*]. On a nommé *égagropiles* des concrétions qu'on trouve quelquefois dans les voies digestives des chèvres ou des autres animaux ruminants. Ces concrétions, connues aussi sous le nom de *bezooards d'Allemagne*, paraissent formées principalement de poils que l'animal a avalés en se léchant, et que les mouvements de l'estomac ont rassemblés sous forme de boules feutrées. On y rencontre des débris de végétaux et des substances calcaires. A certaines époques où l'on a observé une grande mortalité sur des troupeaux de bêtes à laine, on a trouvé des *égagropiles* dans les estomacs d'un grand nombre de ces animaux qui avaient succombé.

ÉGAL, ALE, adj. [*æqualis*, all. *gleich*, angl. *even*, it. *eguale*]. Se dit du pouls et de la respiration, lorsque les mouvements qui les constituent sont semblables pour la force et la durée.

ÉGER ou EGRA. Ville de Bohême. Sources d'eaux ferrugineuses acidules froides (11° à 12°), ayant une saveur acidule, saline, astringente; il s'en dégage une assez grande quantité d'acide carbonique.

ÉGILOPS, s. m. [*ægilops*, ἀγίλωψ, de αἴξ, chèvre, et ὤψ, œil: œil de chèvre; parce que, dit-on, les chèvres sont sujettes à cette maladie, ou plutôt parce que l'œil qui en est affecté a l'aspect de celui des chèvres]. L'*égilops* est un petit ulcère calleux, profond, quelquefois sinueux, qui se forme dans l'angle interne des paupières, près du sac lacrymal, et qui succède à une tumeur nommée *anchilops* (V. ce mot). Il est probable que les anciens ont confondu l'*anchilops* et l'*égilops* avec la tumeur et la fistule lacrymales. Les modernes eux-mêmes n'ont pas toujours fait une distinction exacte de ces deux maladies.

ÉGLANDER, v. a. Opération qui consiste à extirper les glandes situées sous la ganache du cheval. Inutile quand il y a morve, elle est indiquée en cas d'induration simple des ganglions. Pour faire cette opération, on incise la peau qui recouvre le ganglion, et on la dissèque pour le détacher complètement; on réunit ensuite les bords de la plaie par une suture entortillée. Les accidents à craindre sont la lésion du canal excréteur de la parotide, et la piqûre de l'artère glosso-faciale, à laquelle on remédie par la ligature.

ÉGOÏSME, s. m. En physiologie, ce terme désigne un ensemble de penchants ou d'instincts (V. ces mots) dirigeant l'entendement et la conduite d'après des motifs qui sont, les uns d'intérêt direct et personnel propre à l'individu isolé, les autres d'intérêt indirect, et, sans cesser d'être personnels, se rapportant aux relations de chacun avec les autres êtres pour en tirer des satisfactions individuelles. Parmi les premiers se ran-

gent les plus énergiques de tous les instincts, tels que le nutritif ou de conservation de l'individu, ceux de conservation de l'espèce, celui de destruction ou militaire, et celui de construction ou industriel. Parmi les derniers se placent ceux d'orgueil et de vanité, qui sont personnels d'après leur source et leur but, mais sociaux dans leurs moyens de satisfaction; ce qui fait qu'ils se compliquent constamment d'actes intellectuels proprement dits qui en modifient la tendance et en masquent plus ou moins le côté individuel. Aussi très souvent les manifestations de l'instinct de conservation individuelle ou de l'intérêt propre et direct, qui constituent en effet l'égoïsme fondamental, reçoivent-elles seules le nom d'égoïsme. Cet instinct, le moins noble de tous, est en même temps le plus indispensable de tous, le plus énergique et le plus universel; il existe chez tous les animaux, dont il est la condition d'existence au point de vue de l'activité cérébrale. Mais à cet égard on voit cette activité rester plus souvent stérile et ne conduire à aucun résultat effectif, si les instincts égoïstes supérieurs, et surtout altruistes, ne viennent se joindre à lui ou même prendre peu à peu une activité prépondérante. Ses attributions sont toutes les pensées concernant ce qui intéresse immédiatement la conservation matérielle de l'individu. Mais son activité entraîne toujours celle des instincts de conservation de l'espèce, partout où les sexes sont séparés surtout, et celle des instincts égoïstes du deuxième groupe, partout où les êtres sont réunis en société. V. ALTRUISME.

ÉGOPHONIE, s. f. [*ægophonia*, de *αἴζ*, chèvre, et *φωνή*, voix; all. *Meckern*, *ægophonia*, it. et esp. *egophonia*]. Laënnec a désigné sous ce nom le mode de résonnance de la voix à travers le *stéthoscope*, lorsqu'on explore avec cet instrument la poitrine d'un individu qui a, dans l'une des plèvres, un épanchement d'une médiocre abondance. La voix qui vient frapper l'oreille à travers le cylindre, plus aiguë, plus aigre que la voix naturelle du malade, est tremblotante, saccadée comme celle d'une chèvre, s'introduit rarement dans le tube du *stéthoscope*, et ne le traverse presque jamais complètement. L'égophonie est l'effet de la résonnance naturelle de la voix dans les rameaux bronchiques, transmise à travers la couche mince et tremblotante du liquide épanché. Elle coexiste particulièrement avec la pleurésie, apparaît du premier au troisième jour, ne dure que peu de jours dans la pleurésie aiguë, persiste quelquefois pendant plusieurs mois dans la pleurésie chronique, et fournit toujours un signe favorable, puisqu'elle dénote que l'épanchement est peu considérable.

ÉGYPTEIC (ONGUENT) [all. *ägyptische Salbe*]. Préparation pharmaceutique composée de 14 parties de miel blanc, 7 de fort vinaigre, et 5 de sous-deuto-acétate de cuivre (vert-de-gris), que l'on fait chauffer ensemble dans une bassine de cuivre d'une grande capacité, jusqu'à ce que l'acétate soit fondu, et que le miel ait pris une couleur rouge et la consistance d'onguent. Cette préparation n'est employée qu'à l'extérieur, comme excitant et styptique. Elle renferme une grande quantité de cuivre réduit très divisé.

ÉJACULATEUR, adj. [*ejaculator*, de *e*, de, hors, et *jaculari*, darder; angl. *ejaculatory*, it. *ejaculatore*]. Les conduits éjaculateurs résultent de la réunion du conduit déférent avec un petit canal venant des vésicules séminales, long de 27 millimètres environ et de forme conique; ils traversent obliquement la prostate

et s'adossent l'un à l'autre au-dessous de l'urèthre, dans lequel ils s'ouvrent par deux orifices oblongs, sur les côtés de l'extrémité antérieure du *veru montanum*.

ÉJACULATION, s. f. [*ejaculatio*, all. *Ausspritzung*, it. *ejaculazione*]. Action de lancer, de darder. Se dit spécialement de l'émission du sperme.

ÉJACULATOIRE. V. ÉJACULATEUR.

ÉLABORATION, s. f. [*elaboratio*, de *laborare*, travailler; all. *Ausarbeitung*, angl. *elaboration*, it. *elaborazione*, esp. *elaboracion*]. Action physico-chimique par laquelle les êtres organisés impriment aux substances venant du dehors, et même aux matériaux puisés dans leur intérieur, des modifications qui les rendent capables de servir à l'assimilation et de participer aux actes d'ordre organique ou vital. Les aliments sont élaborés dans l'estomac avant d'être convertis en chyme; celui-ci est élaboré dans les intestins avant la séparation du chyle, etc.

ÉLÆENCÉPHOLE. V. ÉLÆENCÉPHOLE.

ÉLÆÉRINE, s. f. [de *ἔλαιον*, huile, et *εἶρον*, laine]. Principe voisin de l'oléine qu'on trouve dans la graisse ou suint qui entuit la laine de mouton. Il a été découvert par M. Chevreul.

ÉLÆÈNE, s. m. Carbone d'hydrogène qu'on obtient en distillant l'acide métolérique ou l'acide hydrolérique. (C¹⁸H¹⁸.)

ÉLÆODIQUE (ACIDE) [de *ἐλαϊώδες*, huileux]. (Synonymie : *acide oléoricinique*, *acide oléidique*, Thénard). Produit liquide de la distillation et de la saponification de l'huile de ricin.

ÉLÆOMÈTRE ou **OLÆOMÈTRE**, s. m. [de *ἔλαιον*, huile, et *μέτρον*, mesure]. Espèce d'aréomètre destiné à reconnaître la pureté des huiles grasses par leur densité; il en existe plusieurs. Celui de Copley marque zéro dans l'huile d'œillette, et 50° dans l'huile d'olive pure; les degrés intermédiaires indiquent la composition du mélange de ces deux huiles, pour lequel il est spécialement destiné.

ÉLÆIDINE, s. f. [*ἔλαιον*, huile; all. *Elaïdin*, angl. *elaïdine*]. Substance grasse, fusible à 36° centigr., soluble dans l'éther, se transformant en acide claidique par la chaleur ou par le contact des oxydes métalliques, qui se produit quand on traite l'huile d'olive par 3 parties d'acide azotique et 1 partie d'acide azoteux: la portion qui se solidifie par le refroidissement donne, après expression, un produit solide qui est l'*élaïdine*.

ÉLÆIDIQUE (ACIDE). Acide découvert par Boudet. Il se forme dans la saponification de l'élaïdine des huiles d'olive, d'amande douce, de noisette, de noix d'acajou; on l'obtient aussi en faisant agir l'acide hypo-azotique sur l'acide oléique pur. (C⁷²H⁶⁶O⁵, 2HO.)

ÉLÆIÈRE. Mot mal fait. V. ÉLÆÉRINE.

ÉLÆINE ou **OLÆINE**, s. f. [de *ἔλαιον*, huile; all. *Elaïn*, angl. *elaïn*]. Substance incolore, insipide, transparente, insoluble dans l'eau, fluide à la température ordinaire, ne se figeant qu'à 7° centigr., pesant 0,913, et pouvant se volatiliser. C'est aux diverses proportions d'*élaïne* qu'elles contiennent que les graisses doivent leur fluidité plus ou moins grande: ainsi la graisse de porc est plus fluide que la suif, parce qu'elle contient plus d'*élaïne*. Celle-ci est saponifiable par les alcalis, et se convertit alors en acide oléique et en glycérine. On l'obtient en dissolvant les graisses dans l'alcool bouillant. V. GRAS et SAPONIFICATION.

ÉLÆIQUE (ACIDE). V. OLÆIQUE.

ÉLÆIS. V. AVOIRA.

ÉLAN, s. m. [*Cervus alces*, L., *alce* des pharmaciens, all. *Elenthier*]. On attribuait autrefois des vertus importantes à diverses parties de cet animal; ses ongles surtout ont été préconisés comme antiépileptiques, d'après cette singulière croyance que l'élan est sujet à l'épilepsie, et qu'il se guérit en s'introduisant dans l'oreille l'extrémité de son pied gauche.

ÉLANGEMENT, s. m. [*lancinatio*, all. *Stich*]. Douleur vive, aiguë, analogue à celle qu'occasionnerait un coup de lance.

ÉLASTIGINE, s. f. [de *elasticus*]. C'est une substance organique, solide, jaune, transparente, insoluble dans l'eau et dans l'acide acétique, et qui est le principe constituant fondamental des éléments élastiques. V. ÉLASTIQUE.

ÉLASTICITÉ, s. f. [*elasticitas*, all. *Elasticität*, angl. *elasticity*, it. *elasticità*, esp. *elasticidad*]. Propriété qu'ont certains corps de reprendre exactement leur état primitif, sans se rompre ni se désagréger, lorsque vient à cesser la cause mécanique passagère qui altérait leur forme et leur volume. — *Elasticité du pied*. Expression employée par Bracy-Clark pour désigner la propriété qu'a, suivant lui, le pied du cheval de s'élargir, à un certain point, sous l'effort des pressions intérieures, et de revenir, quand elles cessent, à sa forme première. Cette propriété existe moins que ne l'avait supposé Bracy-Clark; elle doit être prise en considération dans la ferrure.

ÉLASTIQUE, s. f. En anatomie, on donne ce nom à une espèce d'éléments anatomiques caractérisés par : 1° leur forme de fibres tortueuses souvent minces (Fig. 72, c, p. 234), peu ou pas ramifiées et anastomosées (Fig. 72, b; fibres dartoïques ou dartoïdes, fibres de noyaux); 2° leur forme de fibres larges (*ligaments jaunes*) ou très étroites (*endocarde*, *paroi des artères*), ramifiées et anastomosées (Fig. 138) fréquemment; 3° leur forme de substance disposée en lames minces, membranueuses, striées, et réticulée, *fenêtrée* par place (*tunique moyenne des artères*). Toutes ces formes constituent autant de variétés auxquelles leur pouvoir réfringent considérable, leurs bords nets et foncés, avec un centre brillant et de teinte jaune, donnent une apparence toute particulière; auxquelles enfin leur absolue résistance à l'action de l'acide acétique, et de la plupart des autres réactifs, conserve une communauté d'aspect très évidente. Du reste, de toutes les espèces d'éléments anatomiques, c'est celle qui offre le plus de diversité de conformations extérieures d'un tissu à l'autre. Leur examen peut seul en donner une idée. Ces deux premières variétés sont indifféremment appelées *élastique fibreuse* ou *fibres élastiques*, avec ou sans anastomoses. La dernière est dite *élastique lamelleuse*, réticulée, *fenêtrée* ou non. L'*élastique fibreuse* est élément accessoire (V. ÉLÉMENT) de toutes les parties qui ont pour élément fondamental les fibres lamineuses (V. CELLULAIRE), sauf les

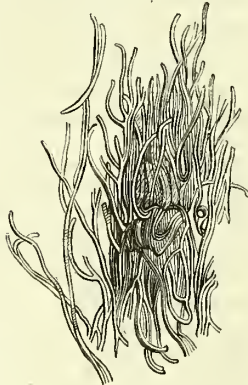


Fig. 138.

tendons. Elle abonde dans la peau et le poumon, où elle offre des dispositions remarquables. L'*élastique fibreuse ramifiée* et *anastomosée* est l'élément fondamental du *tissu élastique* ou *jaune élastique*. V. ÉLASTIQUE (*tissu*). L'*élastique lamelleuse* est élément fondamental de la tunique moyenne des artères générales et pulmonaires et des veines pulmonaires. Elle existe surtout avec la forme réticulée, comme élément accessoire (bien que fort important et souvent très abondant, mais mélangé de tissu lamineux) de la tunique à fibres circulaires des veines. Chez le fœtus, la forme fibreuse non anastomosée précède la forme anastomosée dans les ligaments jaunes, etc. L'*élastique lamelleuse* est remarquable par la netteté de sa déclivure, sa fragilité, la manière dont ses lambeaux se recourbent, et souvent par ses orifices à bords pâles (*substance fenêtrée*). Les fibres élastiques le sont aussi par la netteté de leur cassure et la courbure en arc de leurs branches rompues.

ÉLASTIQUE, adj. [*elasticus*, de *ελαστικός*, qui pousse, de *ελαύνειν*, pousser; angl. *elastic*, it. *elastico*]. Se dit de tout corps qui est à la fois flexible et susceptible de revenir à sa première forme. — En botanique, *arête élastique*, celle qui s'étend jusqu'à un certain point à mesure que la graine qu'elle renferme prend un plus grand volume, mais se déchire enfin, et se retire sur elle-même par un mouvement subit; *filet d'étamine élastique*, celui qui est susceptible de se redresser avec force, au moment de l'épanouissement, comme un ressort qu'on lâche tout à coup; *pollen élastique*, celui qui offre une masse susceptible de s'allonger quand on l'étire, et qui reprend sa forme dès qu'on l'abandonne à lui-même. — *Tissu élastique*. Tissu qui a pour élément fondamental l'*élastique fibreuse anastomosée* et l'*élastique lamelleuse*. On observe la première variété dans les ligaments jaunes des arcs postérieurs des vertèbres, au ligament phalango-phalangien rétracteur de la phalange unguéale des carnassiers; dans le ligament cervical postérieur (*ligamentum nucha*), surtout chez les quadrupèdes, vers le point d'attache des tendons fléchisseurs aux phalanges et phalanges; dans l'aile des oiseaux, etc. La deuxième variété se trouve dans la tunique moyenne des artères et dans celle des veines pulmonaires. Ici le tissu est remarquable en ce qu'il se déchire transversalement ou (selon l'habileté de l'opérateur) en spirale, ce qui correspond à la direction transversale, par rapport à la direction du vaisseau, des réticulations de l'*élastique lamelleuse*. Cette variété du tissu est tout à fait dépourvue de vaisseaux, et, comme les cartilages, se nourrit en empruntant aux tissus vasculaires avoisinants. La première variété a pour éléments accessoires des fibres élastiques, soit des fibres lamineuses, soit des capillaires; mais ceux-ci accompagnent le tissu lamineux sans pénétrer dans l'épaisseur des faisceaux constitués par les fibres élastiques. Ces faisceaux s'avancent de l'une à l'autre des subdivisions anastomotiques. Le tissu élastique est, suivant les espèces et les parties du corps, ou blanc mat, ou jaunâtre, ou jaune plus ou moins prononcé. Il est remarquable aussi par sa consistance considérable et son élasticité.

ÉLATÈRE, s. m. [*elater*]. Petits tubes qui résultent chacun d'une cellule découpée peu à peu en spirale, laquelle, se déroulant avec élasticité à l'époque de la maturité du fruit, concourt à produire l'écartement des valves de la capsule chez les hépatiques, en même temps qu'ils projettent les pores au dehors.

ÉLATÉRINE, s. f. [*it. elaterina*]. Substance amère

du concombre sauvage (*Momordica elaterium*). Elle est blanche, cristalline, très amère, insoluble dans l'eau et les alcalis, et peu soluble dans les acides; mais elle se dissout à chaud dans l'alcool, l'éther et les huiles. (C²⁰H¹⁴O⁵).

ELATÉRIUM, s. m. [all. *Eselsgurke*]. Nom pharmaceutique du *concombre sauvage* (*Momordica elaterium*, L.). Les anciens appelaient ainsi le suc du fruit de cette plante évaporé jusqu'à consistance d'extrait: c'est un purgatif drastique.

ÉLATHINE, s. f. Liquide huileux qui se retire des huiles de goudron; clair, d'un jaune brun, d'odeur très désagréable; distille à 150°; plus léger que l'eau, insoluble dans ce liquide.

ÉLAYL, s. m. [*gaz oléfiant ou étherine*]. (C²H².) Gaz qui se produit durant la distillation de beaucoup de substances organiques; incolore, sans goût ni odeur particulière, sans action sur les couleurs végétales; il brûle avec une flamme claire, très brillante; 100 grammes d'eau en prennent 15 volumes.

ÉLAYLMERCAPTAN, s. m. [*acide hydro-sulfo-élaylique, sulfhydrate d'élayle*]. Produit de l'action du chlorélayle simple sur le sulfhydrate de sulfure de potassium dissous dans l'alcool; corps très liquide, décomposable à l'air. (C²H³S².)

ELCOSE, s. f. V. HELCOSE.

ÉLÉAGNACÉES, s. f. pl. Nom d'une famille de plantes dicotylédones, apétales, périgynes, dielines ou hermaphrodites.

ÉLÉCAMPE. V. INULINE.

ELECTIF, IVE, adj. [*electivus*, all. *electiv*, it. *elettivo*, esp. *electivo*]. En chimie, on appelle *attraction élective* la force qui détermine la décomposition d'un composé binaire par un corps simple ou par un autre composé binaire, et qui, dans le premier cas, unit le corps simple avec un des principes du composé, et isole l'autre; tandis que, dans le second, chaque principe d'un des composés binaires s'unit avec l'un des principes de l'autre, de manière qu'il en résulte deux nouveaux composés binaires. Le premier mode d'attraction élective s'appelle *attraction élective simple*, et le second *attraction élective double*. — Quelques physiologistes ont appelé *sensibilité élective* celle qui établit un rapport spécial entre un organe et tel ou tel corps que la sensibilité organique semble choisir de préférence.

ÉLECTION, s. f. [*electio*, de *eligere*, choisir; all. *Auserwählung*, angl. *election*, it. *elezione*, esp. *eleccion*]. Choix que l'on fait d'un temps, d'un lieu, d'un procédé, pour administrer un médicament ou pratiquer une opération: *temps d'élection et lieu d'élection* sont opposés à *temps et lieu de nécessité*. Ainsi la plupart des chirurgiens conseillent de pratiquer l'empyème, au côté droit, entre la 3^e et la 4^e côte, et au côté gauche entre la 2^e et la 3^e: le 3^e espace intercostal du côté droit et le 2^e du côté gauche sont donc les *lieux d'élection*. Si l'existence d'un abcès très circonscrit oblige de pratiquer l'empyème dans un autre point du thorax, c'est alors le *lieu de nécessité*.

ÉLECTRICITÉ, s. f. [*electricitas*, all. *Electricität*, angl. *electricity*, it. *elettricità*, esp. *electricidad*; de ἤλεκτρον, succin ou ambre jaune sur laquelle les phénomènes électriques ont été d'abord observés]. Elle consiste dans l'attraction ou la répulsion exercée sur les corps légers par certaines substances (la cire, l'ambre, le verre, etc.), après qu'ils ont été frottés avec une peau de chat, un morceau de laine, etc. Le pen-

dule électrique sert à constater ces phénomènes: le plus simple est une petite boule de moelle de sureau suspendue par un fil fin, et qu'on voit s'écarter de l'équilibre, dès qu'on lui présente un corps électrisé. — *Théories sur l'électricité*. Si l'on approche du pendule électrique un bâton de résine frotté avec de la laine, la boule de sureau s'en approche, le touche, puis est repoussée. Mais lorsque de cette boule ainsi électrisée on approche un tube de verre frotté aussi avec de la laine, la boule se porte énergiquement vers lui. Cette expérience répétée et variée a donné lieu à l'hypothèse des deux fluides électriques, à savoir: le *fluide positif*, celui qui est développé sur le verre, et le *fluide négatif* ou résineux, produit par la résine. Tous les corps possèdent ces fluides au repos, en quantités égales, à l'état de *fluide neutre*. La loi fondamentale de cette théorie est la suivante: *les corps chargés de même électricité se repoussent; chargés d'électricité contraire, ils s'attirent*. — La nature de l'électricité développée dépend tout autant du corps frottant que du corps frotté, et la seule proposition absolue qu'on puisse émettre, c'est que *les corps frottant et le corps frotté acquièrent toujours des électricités contraires*. Franklin n'admettait qu'un seul fluide agissant par répulsion sur lui-même et par attraction sur la matière pondérable. Selon M. Peltier, l'électricité ne serait qu'une modification du fluide universel qui remplit l'espace, et les mots *positif, négatif*, n'indiqueraient que les degrés d'un même état, à partir d'un point d'équilibre sans manifestations électriques. — *Corps bons et mauvais conducteurs*. Certains corps, les métaux par exemple, ne manifestent pas d'électricité après qu'on les a frottés, mais ils laissent passer ce fluide. Ce sont des *corps bons conducteurs*. D'autres, comme la résine, le spath, le verre et presque tous les corps combustibles, ne montrent d'électricité qu'aux points frottés et ne transmettent pas celle qui est accumulée sur un bon conducteur: ce sont les *corps isolants* ou *mauvais conducteurs*. — *Réservoir commun*. Au contact d'une sphère métallique, les corps électrisés perdent d'autant mieux leur propriété électrique que la sphère est plus grosse. Le sol, composé de substances éminemment conductrices, est considéré comme une sphère de grandeur infinie sous le nom de *réservoir commun*. — *Corps isolé*. On désigne ainsi un corps séparé du réservoir commun par un corps mauvais conducteur ou isolant. — *Tension électrique*. Sur les corps bons conducteurs, l'électricité se porte à la surface où la maintient l'air mauvais conducteur, surtout lorsqu'il est sec. La tension électrique est la pression exercée en un point par l'électricité contre l'air. Elle est proportionnelle au carré de la quantité d'électricité, et diminue pour la même somme d'électricité suivant que cette électricité est répandue sur une plus grande surface. Cette tension est partout égale sur la surface d'une sphère; sur un ellipsoïde, elle augmente aux extrémités du grand axe; enfin sur les pointes elle est si forte, que le fluide électrique se dissipe dans l'air à mesure qu'on le développe. — *Électricité par influence*. Un corps électrisé décompose par influence le fluide neutre d'un corps voisin, attire à lui le fluide de nom contraire et repousse celui de même nom. Cette décomposition, venant à cesser quand on enlève le corps électrisant, est suivie d'une recomposition qui s'accompagne dans l'organisme d'une commotion et porte le nom de *choc en retour*. — *Électricité animale*. Sur les animaux on a observé que: 1° Chez les

gymnotes et les torpilles, la décharge de l'appareil électrique (V. ÉLECTRIQUE) et la direction de cette décharge dépendent de la volonté de l'animal, qui a pour organe de cette fonction le dernier lobe de son cerveau; 2° l'électricité est développée par l'organe électrique sous l'influence de la volonté; 3° toute action extérieure qui est portée sur le corps de la torpille vivante, et qui détermine la décharge, est transmise par les nerfs du point irrité au lobe électrique du cerveau; 4° toute irritation portée sur le quatrième lobe ou sur ses nerfs ne produit d'autres phénomènes que la décharge électrique; 5° le courant électrique qui agit sur le lobe ou sur les nerfs électriques ne produit pas la décharge de l'organe, et cette action du courant persiste plus longtemps que celle de tous les autres stimulants; 6° toutes les circonstances qui modifient la fonction de l'organe électrique agissent également sur la contraction musculaire. Dans l'état actuel de la science, il est impossible de donner une théorie satisfaisante des effets électriques des poissons. — Il y a chez l'homme et les autres animaux dépourvus d'appareil électrique une production d'électricité dont les phénomènes peuvent être résumés ainsi qu'il suit: 1° Les nerfs, après leur section et pendant leur vitalité, c'est-à-dire pendant tout le temps qu'ils sont aptes à exciter des contractions musculaires ou à transmettre des impressions, donnent naissance à un courant qui est sensible au galvanomètre et qui, hors du nerf, est dirigé de la surface ou de la section longitudinale à la section transversale. L'intensité de ce courant est dépendante de la position et de la distance des points par lesquels le nerf est introduit dans le circuit du galvanomètre: elle est nulle quand ces points sont symétriques par rapport à l'équateur du tronçon nerveux, considéré comme cylindre, c'est-à-dire au centre des sections transversales. 2° Les muscles de tous les animaux, pendant tout le temps qu'ils sont aptes à se contracter sous des influences quelconques, manifestent un courant analogue à celui des nerfs et soumis aux mêmes lois, tant pour la direction que pour l'intensité. Sur quoi, il faut remarquer que certains muscles, tels, par exemple, que le gastrocnémien et le triceps de la grenouille, offrent des sections transversales naturelles là où les faisceaux musculaires vont aboutir au tendon, les aponeuroses musculaires n'étant alors que des revêtements de ces sections transversales naturelles. 3° En comparant les divers muscles entre eux, on observe que le courant est d'autant plus intense que le muscle est destiné à exercer une action mécanique plus grande, soit que cette action doive être volontaire ou involontaire: ainsi, les faisceaux du cœur, qui ne sont pas soumis à l'empire de la volonté, manifestent un courant énergétique comme les muscles destinés à la vie de relation, qui sont tous faits pour obéir à la volonté; tandis que les faisceaux musculaires des intestins montrent un courant très faible, comme n'ayant à exercer que de faibles actions mécaniques. 4° Lorsqu'on observe au galvanomètre le courant produit par le muscle gastrocnémien d'une grenouille, et que, par un moyen extérieur quelconque, électrique ou non électrique, on détermine dans le muscle des contractions répétées, on voit qu'à l'instant l'intensité du courant ordinaire et naturel auquel il avait donné naissance éprouve une diminution d'intensité des plus remarquables. Il en résulte que la contraction musculaire, quelle qu'en puisse être la cause, ne s'accomplit pas sans qu'il sur-

vicine un changement considérable dans la circulation électrique intérieure. 5° Après avoir coupé, à la hauteur du bassin, l'un des nerfs sciatiques d'une grenouille entière et vivante, si on la dispose de telle sorte que, par chacune de ses extrémités inférieures, elle entre dans le circuit du galvanomètre et le ferme, aucun phénomène électrique n'apparaît. On fait absorber en haut l'azotate de strychnine, le tétanos se manifeste, et se manifeste seulement dans le membre inférieur dont le nerf n'a pas été coupé; à l'instant l'aiguille du galvanomètre accuse un courant qui est, en dehors, dirigé du membre contracté à celui qui ne l'est pas, et qui est, par conséquent, un courant direct dans le membre contracté. Dubois-Reymond a trouvé un courant qui se manifeste dans le corps humain doué de toute la plénitude de la vie, au moment où l'on contracte les muscles du bras par la puissance de la volonté. Deux expérimentateurs, Pfaff et Ahrens, au moyen d'un électromètre à feuilles d'or, ont étudié l'électricité sur l'homme et les influences qu'elle subit sous l'action des agents extérieurs. La personne sur laquelle ils opéraient se trouvait sur un isoloir; le collecteur du condensateur, vissé sur l'électromètre, fut touché par cette personne et sa plaque supérieure mise en communication avec le sol. Voici quels furent les résultats: 1° D'ordinaire l'électricité propre à l'homme en santé est positive; 2° elle dépasse rarement en intensité celle que produit avec le zinc du cuivre qui communique avec le réservoir commun; 3° les hommes irritables, d'un tempérament sanguin, ont plus d'électricité que les sujets lourds et d'un tempérament lymphatique; 4° la somme d'électricité est plus grande le soir qu'aux autres moments de la journée; 5° les boissons spiritueuses augmentent la quantité d'électricité; 6° les femmes ont, plus souvent que les hommes, une électricité négative, sans cependant qu'il y ait de règle précise à cet égard: Gardini a trouvé de l'électricité négative au temps des règles; 7° en hiver, les corps très refroidis ne montrent aucune électricité, mais celle-ci apparaît peu à peu, à mesure que les corps s'échauffent; 8° le corps tout nu et chacune de ses parties donnent lieu au même phénomène; 9° l'électricité semble se réduire à zéro pendant la durée des maladies rhumatismales, et reparaître lorsque la maladie diminue. Il n'y a pas dans l'économie d'autre production d'électricité que celle dont il vient d'être question; elle paraît être le résultat des actes chimiques d'assimilation et de désassimilation qui caractérisent la nutrition. Aucune des hypothèses faites sur la cause de ces phénomènes, autre que celle-ci, n'a pu résister à l'examen des faits.

ÉLECTRIQUE, adj. [*electricus*, all. *electricisch*, angl. *electric*, *electrical*, it. *elettrico*, esp. *electrico*]. Qui a rapport à l'électricité. — *Aigrette électrique*. Jet de lumière s'élançant d'une pointe placée sur le conducteur d'une machine en mouvement, en vertu de la facilité avec laquelle les pointes livrent passage à ce fluide. — *Atmosphère électrique*. Distance la plus longue à laquelle les corps électriques manifestent leur influence. — *Bain électrique positif*. Il s'administre en isolant le patient et en le mettant en communication avec le conducteur d'une machine. La surface du corps est ainsi électrisée et l'air ambiant est rendu par influence électro-négatif. L'électricité positive chargeant l'organisme s'accumule à la surface du derme, constitue le bain et s'échappe par tous les points épidermiques. — *Bain électro-négatif*. Il s'administre

comme il suit : Le patient, isolé, est mis en rapport avec le coussinet ou le frottoir de la machine par un conducteur en même temps qu'on fait manœuvrer le disque de verre; on décharge l'électricité vitrée à mesure qu'elle s'accumule. L'électricité négative est soustraite par les nerfs ou les muscles du patient, au lieu de l'être par le sol. Aujourd'hui ces bains sont à peu près abandonnés dans la pratique. — *Commotion électrique*. Secousse plus ou moins violente donnée à l'organisme par l'électricité et qui retentit dans les centres nerveux. Au niveau d'un tronc nerveux, elle produit d'abord une sensation locale, comme si le nerf était contus, puis un engourdissement qui s'étend jusqu'à ses dernières ramifications. — *Étincelle électrique*. Bluette qui se dégage d'un conducteur quand on lui présente une substance conductrice. Si c'est un point du corps qui est mis en présence d'un conducteur, le sujet éprouve une sensation comparable au choc d'un corps dur frappant la peau, sensation désagréable, quoique peu douloureuse. — *Fluide, force ou matière électrique*. La cause hypothétique des phénomènes de l'électricité. — *Frictions électriques*. Elles consistent à promener, à une très petite distance de la surface du corps, couverte d'une flanelle, un conducteur terminé par une boule d'un volume médiocre; tous les filaments de la flanelle se hérissent et transmettent le fluide; il en résulte un fourmillement, une douce chaleur, une légère rubéfaction, résultat qu'on obtient aussi en frictionnant à nu avec une brosse munie d'un manche isolant. — *Machine électrique*. La plus simple et la plus en usage consiste en un plateau de verre P (Fig. 139), d'un diamètre plus ou moins grand, tenu dans une position verticale au moyen d'un axe auquel une manivelle M communique à volonté un mouvement de rotation. Ce plateau est pressé entre quatre coussins de cuir cc rembourrés avec du crin et en communication avec le réservoir commun (le sol). Un cylindre conducteur C, placé horizontalement sur des supports de verre recouverts d'une couche de vernis à la gomme laque, pour rendre l'isolement plus complet, envoie de l'une de ses extrémités deux branches terminées chacune par un godet garni à l'intérieur de pointes qui se trouvent très près du plateau. Lorsque l'on met en jeu la manivelle, l'électricité est développée par le frottement que les coussins exercent sur les deux surfaces du plateau. La résineuse se répand sur les coussins et va se perdre dans le sol; la vitrée reste sur le verre et agit sur les électricités combinées des branches: elle attire l'électricité résineuse et refoule dans le conducteur la vitrée, qui devient libre, se répand sur sa surface, et s'y trouve en quantité d'autant plus grande qu'il y a eu plus de fluide décomposé. On adapte à l'électricité du conducteur un

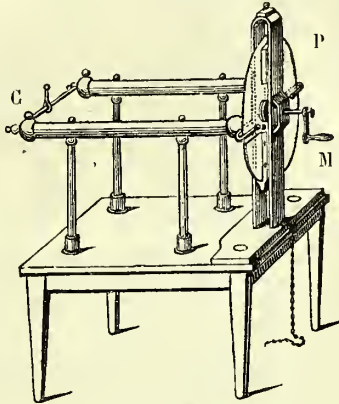


Fig. 139.

électromètre à cadran, qui indique la charge plus ou moins grande du conducteur (V. ÉLECTROMÈTRE). Il suffit, par un temps sec, de deux ou trois tours de plateau pour porter la charge au maximum. Si l'on approche du conducteur ainsi électrisé le doigt ou tout autre corps conducteur non isolé, on lui enlève son électricité sous forme d'étincelle. Les machines de Van Marum et de Nairne donnent à la fois les deux électricités. — *Tension électrique*. La force répulsive avec laquelle les molécules du fluide électrique répandu à la surface d'un corps tendent à s'écarter les unes des autres. — *Animaux électriques*. Ce sont tous des poissons, savoir : les *torpilles* (*Torpedo*, Dum., et les *raies* (*Raia*, C.), dont les premiers ont leur appareil placé sur les côtés de la tête et les autres sur les côtés de la queue (Ch. Robin); et le *Mormyrus longipinnis* de Ruppert, parmi les malacoptérygiens abdominaux de la famille des ésoques, qui porte le sien à la queue, de chaque côté; le *malaptérature électrique* (*Malapterurus electricus*), parmi les malacoptérygiens abdominaux de la famille des malaptérides, qui porte le sien sur les côtés de l'abdomen, poisson considéré pendant longtemps comme un silure sous le nom de *Silurus electricus*; mais on sait actuellement que les siluriens sont très différents des malaptérides, qu'ils appartiennent à l'ordre des ganoides, près des polyptères, des esturgeons, etc., et qu'il n'y a pas parmi eux de poisson électrique; le *gymnote électrique* (*Gymnotus electricus*, L.), de l'ordre des malacoptérygiens apodes, qui porte son appareil sur les côtés de la queue. — *Appareils électriques chez les animaux*. Les appareils électriques sont composés de petits prismes ou disques d'une substance particulière, homogène, demi-transparente (*substance et tissu électriques*, Ch. Robin), disques disposés en piles verticales dans les torpilles, et en séries longitudinales chez les autres poissons. Ils sont séparés les uns des autres par des cloisons du tissu cellulaire dans lesquelles arrivent les vaisseaux et les nerfs. Ces derniers viennent des *racines antérieures* des paires nerveuses, de celles qui correspondent aux nerfs moteurs; leurs tubes se terminent à la surface des prismes ou disques par des extrémités libres très effilées, après s'être subdivisés chacun en branches très nombreuses. Ces nerfs se distribuent à l'une des faces du disque, laquelle ne reçoit pas de vaisseaux, et les capillaires à l'autre face, qui ne reçoit pas de tubes nerveux. Ces capillaires ne se ramifient pas dans le disque, mais s'enfoncent en décrivant des flexuosités dans les excavations ou alvéoles creusés dans ces disques. L'ensemble de l'appareil est enveloppé d'une couche de tissu cellulaire, qui n'offre rien qui la distingue des enveloppes fibreuses ou celluluses des muscles, etc.

ÉLECTRISABLE, adj. Se dit de tout corps qui est susceptible d'acquérir, d'une manière quelconque, les propriétés électriques.

ÉLECTRISATION, s. f. [*electrisatio*, all. *Electrisierung*, it. *eletrizzazione*, esp. *electricacion*]. Opération qui consiste à mettre en évidence ou à exciter la propriété électrique des corps par le frottement, le contact et la chaleur ou la compression. — *Électrisation*, application de l'électricité, quelle qu'en soit la source. L'emploi de l'électricité de contact est désigné par le mot *galvanisation*. M. Duchenne (de Boulogne) propose de distinguer l'application de l'électricité d'induction par le mot *faradisation*, tiré du nom de Faraday, qui a découvert cette espèce d'électricité (V. INDUCTION).

— *Électrisation localisée*. Méthode d'électrisation créée par M. Duchenne (de Boulogne), et qui consiste à limiter la puissance électrique dans chacun des organes, sans piquer ni inciser la peau. Voici les faits principaux qui forment la base de cette méthode : Si la peau et les excitateurs sont parfaitement secs, et l'épiderme d'une grande épaisseur, comme cela s'observe chez certains sujets que leur profession expose souvent au contact de l'air, les deux courants électriques, provenant d'un appareil d'induction, se recomposent à la surface de l'épiderme, sans traverser le derme, en produisant des étincelles et une crépitation particulière, sans produire des phénomènes physiologiques. Met-on sur deux points de la peau un excitateur humide et l'autre sec, le sujet soumis à l'expérience accuse, dans le point où le dernier excitateur n'avait développé que des effets physiques, une sensation superficielle, évidemment cutanée. C'est que les électricités de nom contraire se sont recomposées dans le point de l'épiderme sec, mais après avoir traversé la peau par l'excitateur humide. Mouille-t-on très légèrement cette peau, dont l'épiderme offre une très grande épaisseur, il se produit dans les points où sont placés les excitateurs métalliques secs une sensation superficielle, comparativement plus forte que la précédente, sans étincelles ni crépitation, ni sensation de brûlure ; mais on développe des phénomènes de contractilité ou de sensibilité très variables, suivant qu'on agit sur un muscle ou sur un faisceau musculaire, sur un nerf ou sur une surface osseuse. Dans ce dernier cas, on produit une douleur vive, d'un caractère tout particulier ; aussi doit-on éviter avec soin de placer les excitateurs humides au niveau des surfaces osseuses. Duchenne (de Boulogne), s'appuyant sur ces faits fondamentaux, s'aidant de ses connaissances anatomiques et de ses appareils d'induction d'une grande précision, peut arrêter l'excitation électrique dans la peau, en y produisant une sensation graduée depuis le chatouillement jusqu'à la brûlure la plus vive, sans la désorganiser, quelque longue que soit l'application ; ou bien, traversant la peau sans l'exciter, il concentre l'action électrique dans chaque muscle, chaque faisceau musculaire, chaque nerf. Appliquée à l'étude des fonctions musculaires, cette méthode lui a permis de déterminer exactement l'action individuelle des muscles. Cette action individuelle des muscles, comparée aux phénomènes produits par leur paralysie, a conduit l'auteur à la connaissance de la part que chacun d'eux prend dans les contractions synergiques, c'est-à-dire à la connaissance de leurs fonctions. Ces recherches ont enrichi la science d'un assez grand nombre de découvertes sur les fonctions musculaires, et, entre autres, sur les fonctions des muscles qui meuvent la main et l'épaule. Cette sorte d'anatomie vivante (l'électro-physiologie musculaire) n'a pas moins profité aux progrès de la pathologie musculaire. Ainsi, la connaissance de l'état de l'irritabilité (de la contraction électro-musculaire) dans les différentes paralysies sert à établir leur diagnostic et leur pronostic, souvent difficiles, sinon impossibles, sans elle. De l'étude électro-physiologique du diaphragme est née la découverte de la paralysie et de la contracture de ce muscle. Enfin, la connaissance de l'atrophie musculaire progressive (*V. ATROPHIE*), maladie inconnue jusqu'en ces derniers temps, quoi-

que commune, est due à ces recherches électro-musculaires. L'électro-thérapie elle-même est entrée dans une nouvelle voie, et nous ne citerons, comme preuve de notre assertion, que les résultats obtenus dans les paralysies atrophiques par lésion traumatique des nerfs. Bien que ces recherches soient loin d'être terminées, ce court exposé de l'ensemble des résultats obtenus par l'électrisation localisée suffit pour constater que l'électricité médicale occupe aujourd'hui un rang élevé dans la science.

ÉLECTRO-AIMANT, s. m. Cylindre de fer doux, recourbé en fer à cheval, autour duquel est enroulé un fil de cuivre conducteur recouvert de soie. Quand un courant passe dans le conducteur, le fer a les propriétés d'un aimant ; il les perd aussitôt que le courant est interrompu.

ÉLECTRO-BIOLOGIQUE, ÉLECTRO-VITAL, adj. On désigne ainsi les phénomènes électriques qui se manifestent dans l'économie animale, par suite des actes vitaux.

ÉLECTRO-CHIMIE, s. f. [*esp. electro-química*]. Système de chimie dans lequel la théorie des phénomènes chimiques repose sur l'application connue des lois de l'électricité.

ÉLECTRO-CHIMIQUE, adj. Qui a rapport à l'électro-chimie.

ÉLECTRODE, s. m. [*de ἤλεκτρον, électricité, et de ἔδος, voie*]. Nom donné par M. Faraday aux pôles ou fils qui terminent la pile. Ce sont les points où les courants débouchent.

ÉLECTRO-DYNAMIQUE, s. f. [*angl. electro-dynamics*]. On donne ce nom à la partie de la physique qui traite de l'action réciproque des courants électriques les uns sur les autres, et de celle des courants sur les aimants. Découverte en 1820 par Ørsted, les lois géométriques en furent trouvées par Ampère, qui fut ainsi le créateur de cette partie de la science.

ÉLECTRO-GALVANIQUE, adj. Épithète dont on se sert quelquefois pour désigner le fluide électrique, lorsqu'on parle spécialement des effets de la pile voltaïque.

ÉLECTROLISER, v. a. Décomposer par la pile. (Faraday.)

ÉLECTROLYTE, s. m. [*de ἤλεκτρον, électricité, et λύω, décomposer*]. Faraday donne ce nom, ou celui de *corps électrolytique*, au corps qui subit la décomposition électro-chimique.

ÉLECTRO-MAGNÉTIQUE, adj. Qui a rapport à l'électro-magnétisme.

ÉLECTRO-MAGNÉTISME, s. m. [*angl. electro-magnetism*]. Ensemble des phénomènes magnétiques qui sont produits par l'électricité ou par l'action mutuelle de corps électrisés et d'aimants.

ÉLECTROMÈTRE, s. m. [*electrometrum, de ἤλεκτρον, électricité, et μέτρον, mesure*; all. et angl. *Electrometer, it. elettrometro, esp. electrometro*]. On nomme ainsi des instruments destinés soit à donner la mesure exacte de l'intensité, soit à faire connaître la nature de l'électricité dont un corps est chargé. Tous sont fondés sur le principe général, que les corps chargés d'une même espèce d'électricité se repoussent. L'électromètre de Volta consiste en deux pailles d'environ 8 centimètres de longueur, suspendues à une tige de cuivre par deux petits anneaux métalliques, et terminées chacune par une boule de sureau très légère ; dans celui de Bennet, ce sont deux feuilles d'or au lieu de pailles (Fig. 140) ; dans celui de Cavallo, ce sont

deux fils métalliques très fins (Fig. 141). Pour connaître de quelle électricité un corps est chargé, on donne d'avance aux petites boules une électricité connue, et, d'après le principe que l'électricité de même nom se repousse

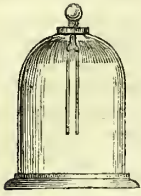


Fig. 140.

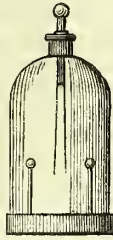


Fig. 141.

et attire celle de nom contraire, il suffit d'approcher à peu de distance de ces petites boules le corps que l'on veut éprouver, pour reconnaître la nature de son électricité. L'électromètre à cadran de Henley se compose d'une tige conductrice à laquelle est fixé un demi-cercle d'ivoire sur lequel sont tracés des divisions. Au centre de ce cercle est une petite aiguille d'ivoire terminée par une balle de surcau, et qui indique l'énergie de l'électricité par le nombre des divisions qu'elle parcourt. Cet électromètre est souvent adapté à la boule du conducteur de la machine électrique.

ÉLECTROMÉTRIS, s. f. Partie de la physique qui a pour objet la mesure de l'électricité.

ÉLECTROMÉTRIQUE, adj. Qui a rapport à l'électrométrie.

ÉLECTROMOTEUR, s. m. [de *ἤλεκτρον*, électricité, et *movere*, mouvoir, exciter; it. *electromotore*, esp. *electromotor*]. On désigne sous ce nom tout appareil propre à développer l'électricité par le simple contact de corps de différente nature. On appelle *force électromotrice* celle qui, s'exerçant entre les substances hétérogènes aux surfaces de jonction, produit la décomposition des fluides naturels, et les empêche de se combiner de nouveau ensemble.

ÉLECTRO-NÉGATIF, adj. Épithète donnée aux corps qui se portent au pôle positif de la pile voltaïque, comme l'oxygène et les acides.

ÉLECTROPHORE, s. m. [*electrophorum*, de *ἤλεκτρον*, électricité, et *φέρω*, je porte; all. *Elektrieidsträger*, angl. *electrophorus*, it. *eletroforo*, esp. *electroforo*]. Instrument très simple et très commode pour obtenir en tout temps de l'électricité, inventé par Wilck, ou, selon d'autres, par Volta. Il se compose d'un plateau de résine RR (que l'on nomme communément le *gâteau* de l'électrophore) et d'un plateau métallique (Fig. 142) M porté par un manche isolant. Pour s'en servir, on électrise d'abord le gâteau de résine en le frappant avec la peau de chat (il s'électrise résineusement). Ensuite on place sur le gâteau le plateau M, et en touchant alors ce plateau avec le doigt, ou en le faisant communiquer d'une manière quelconque avec le sol, on a une étincelle due à l'électricité résineuse, qui s'échappe repoussée par le gâteau. Si l'on interrompt la communication du plateau avec le sol, il reste chargé de l'électricité vitrée, qui ne sera pas sensible tant qu'il sera posé sur le gâteau, mais qui le deviendra si

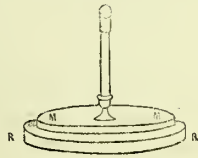


Fig. 142.

ou l'eulève; et si l'on présente le doigt, il en jaillira une vive étincelle. L'électrophore est fréquemment employé dans les laboratoires.

ÉLECTRO-PHYSIOLOGIE, s. f. Nom donné par Duchenne aux phénomènes particuliers de sensibilité et de contractilité qui sont excités et constatés par l'électricité dynamique. V. **ÉLECTRISATION**.

ELECTRO-POLAIRE, adj. Terme employé pour désigner cette condition d'un conducteur par laquelle un bout (ou surface) est négatif et l'autre positif. Cela arrive quand l'électricité est induite.

ÉLECTRO-POSITIF, adj. Épithète donnée aux corps qui se portent au pôle négatif de la pile voltaïque, comme les bases salifiables.

ÉLECTRO-PUNCTURE, s. f. [*electro-punctura*, de *electrum* ou *ἤλεκτρον*, électricité, et *pungere*, piquer; all. *Elektropunktur*, esp. *electropuntura*]. Moyen thérapeutique proposé par Sarlandière, et consistant, comme son nom l'indique, en une combinaison de l'électricité et de l'acupuncture. Après avoir placé le malade sur un isoloir, on fait pénétrer dans la partie souffrante une aiguille que l'on fait passer à travers un tube de verre pour l'isoler, et l'on fait communiquer ensuite cette aiguille avec le conducteur de la machine électrique au moyen d'un fil métallique. La secousse qui résulte de cette communication est dirigée par la pointe de l'aiguille sur toutes les parties pourvues de nerfs, et produit des effets avantageux dans certaines affections rhumatismales et nerveuses.

ÉLECTROSCOPE, s. m. V. **ÉLECTROMÈTRE**.

ÉLECTRO-VITALISME, s. m. Théorie physiologique dans laquelle les actes de l'organisme sont expliqués par l'électricité comme cause, ou du moins par un fluide vital analogue au fluide électrique ou identique avec lui. C'est une hypothèse biologique entée sur l'hypothèse physique des fluides impondérables.

ÉLECTUAIRE, s. m. [*electuarium*, d'*eligere*, choisir; all. *Latwerge*, angl. *electuary*, it. *electuario*, esp. *electuario*]. On donne ce nom à des composés pharmaceutiques principalement formés de poudres composées et de sirops à base de sucre ou de miel, dont cependant les pulpes et les extraits font souvent partie.

ÉLÉENCÉPHOLE, s. f. Nom donné par Couerbe à une substance huileuse, rougeâtre, soluble dans l'éther, l'alcool et les huiles, qu'on extrait de la matière cérébrale : c'est un mélange de corps divers.

ÉLÉMENT, s. m. [*elementum*, *στοιχείον*, all. *Urstoff*, angl. *element*, it. et esp. *elemento*]. Autrefois ce nom avait, en chimie, une signification absolue, et servait à désigner tout corps regardé comme simple. Aujourd'hui on ne l'emploie plus que dans un sens relatif, pour indiquer des corps à l'égard desquels on n'affirme pas qu'ils sont réellement simples, mais on veut dire seulement que, jusqu'à ce jour, la chimie n'a pu les réduire en plusieurs sortes de matières. Ces éléments sont divisés en *métalloïdes* et en *métaux*. V. ces mots.

1° MÉTALLOÏDES.

- | | | |
|-------------|---------------|----------------|
| 1. Arsenic. | 6. Chlore. | 11. Phosphore. |
| 2. Azote. | 7. Fluor. | 12. Sélénium. |
| 3. Bore. | 8. Hydrogène. | 13. Silicium. |
| 4. Brome. | 9. Iode. | 14. Soufre. |
| 5. Carbone. | 10. Oxygène. | 15. Tellure. |

2° MÉTAUX.

| | | |
|----------------|----------------|----------------|
| 16. Aluminium. | 32. Iridium. | 48. Rodium. |
| 17. Antimoine. | 33. Lantane. | 49. Ruthénium. |
| 18. Argent. | 34. Lithium. | 50. Sodium. |
| 19. Baryum. | 35. Magnésium. | 51. Strontium. |
| 20. Bismuth. | 36. Manganèse. | 52. Tantale. |
| 21. Cadmium. | 37. Mercure. | 53. Tellurium. |
| 22. Calcium. | 38. Molybdène. | 54. Thorium. |
| 23. Cérium. | 39. Nickel. | 55. Titane. |
| 24. Chrome. | 40. Niobium. | 56. Tungstène. |
| 25. Cobalt. | 41. Or. | 57. Uranium. |
| 26. Cuivre. | 42. Osmium. | 58. Vanadium. |
| 27. Didyme. | 43. Palladium. | 59. Yttrium. |
| 28. Erbium. | 44. Plétopium. | 60. Zinc. |
| 29. Étain. | 45. Platine. | 61. Zirconium. |
| 30. Fer. | 46. Plomb. | |
| 31. Glucinium. | 47. Potassium. | |

— En anatomie, on donne, d'une manière générale, le nom d'*éléments organiques des parties constituant les corps* aux dernières parties auxquelles on puisse, par l'analyse anatomique, c'est-à-dire sans décomposition chimique, mais par simple dédoublement successif, ramener les tissus et les humeurs; ou *vice versa*, aux corps irréductibles anatomiquement qui, par leur réunion, constituent les tissus et les humeurs, et consécutivement toutes les autres parties du corps, grâce à des dispositions nouvelles et de plus en plus compliquées. Ils se divisent en *éléments anatomiques* et *principes immédiats*. On donne le nom d'*éléments anatomiques* à de très petits corps formés de matière organisée, libres ou contigus, présentant un ensemble de caractères géométriques, physiques et chimiques spéciaux, ainsi qu'une structure sans analogue avec celle des corps bruts; caractères qui, quoique variables de l'un à l'autre entre certaines limites, leur sont pourtant tout à fait propres (fibres élastiques, tubes nerveux, cellules épithéliales, cellules des plantes, etc.). A un autre point de vue, ce sont les plus petites parties du corps auxquelles on puisse ramener les tissus par l'analyse anatomique, douées de caractères géométriques, physiques et chimiques plus variables que dans les autres corps, mais avec des particularités qui n'appartiennent qu'à elles, et une structure ou caractères d'ordre organique que ne présentent pas les corps bruts. Les éléments anatomiques animaux se distinguent de ceux des végétaux en ce qu'ils sont formés de substances organiques azotées, le plus souvent sans cloison lorsque ce sont des tubes, sans cavité lors même qu'ils ont la forme dite de cellule. C'est par leur réunion, leur enchevêtrement en nombre plus ou moins considérable, que sont constitués les tissus; à eux seulement, comme le fait remarquer Bichat, et non aux tissus proprement dits et aux organes, s'applique l'idée de vie. Leur forme de fibres, de tubes, de cellules plus ou moins compliquées, de corpuscules arrondis ou ramifiés, ou de masse homogène, molle, granuleuse, ou parsemée de divers corpuscules déterminés, leur structure, en un mot, et aussi leur mollesse, leurs réactions diverses au contact des réactifs, les distinguent de tous les êtres connus et en font des corps entièrement nouveaux, qui par conséquent ne peuvent être désignés par les termes employés pour caractériser la matière brute et méritent des noms spéciaux. V. IMMÉDIATS (*principes*) et ANATOMIE GÉNÉRALE. A la notion d'*éléments* se rattachent, comme attribut

statique, la forme, le volume et la structure de chacun d'eux, et, comme attribut dynamique, deux ordres de propriétés: 1° PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES, en corrélation immédiate avec la forme, le volume, etc.: ce sont, à l'état d'ébauche, les *propriétés de tissu*; 2° PROPRIÉTÉS VITALES (V. ce mot). Les éléments anatomiques à étudier sont: 1° TRIBU. *Éléments constitutifs*. 1° SECTION. Matières amorphes, homogènes, unissantes (intercellulaires), avec ou sans granulations (V. AMORPHE). — 2° SECTION. Éléments ayant la forme de globules, cellules, noyaux et vésicules: A. Éléments transitoires, temporaires ou cellules embryonnaires. 1. Cellules embryonnaires des ovules végétaux: a. mâles, passent par métamorphose à l'état: 1° de grains de pollen, 2° de spermatozoïdes des algues, des fougères, etc.; b. femelles, passent à l'état d'éléments définitifs par métamorphose (V. CELLULE VÉGÉTALE). 2. Cellules embryonnaires des ovules animaux: a. mâles, passent par métamorphose à l'état de spermatozoïdes; b. femelles (deux espèces au moins), passent à l'état d'éléments définitifs: 1° par substitution, 2° par métamorphose. 3. Cellules de la cicatrice. B. Cellules, vésicules et noyaux définitifs, ou des tissus constituants définitifs. 4. Cellules de la corde dorsale (transitoires ou temporaires chez les vertébrés à sang chaud et quelques reptiles); 5. globules rouges du sang; 6. globules blancs du sang, ou *leucocytes*; 7. globulins; 8. noyaux libres et cellules de la rétine et de la substance cérébrale grise, ou *myélocytes*; 9. cytotlastions; 10. corpuscules (cellules) ganglionnaires; 11. cellules médullaires (moelle des os) ou médulloelles; 12. cellules propres de la substance des disques intervertébraux; 13. plaques ou lamelles à noyaux multiples, multinucléées des os, ou myéloplaxes; 14. éléments fibro-plastiques; 15. vésicules adipeuses; 16. substance du tissu phanérifère, amorphe, granuleuse quelquefois, avec des noyaux ou fibroïde (matrice des ongles, bulbe des poils, etc.). — 3° SECTION. Éléments ayant forme de fibres pleines: 17. Fibres du tissu cellulaire ou lamineuses; 18. globes enroulés du tissu cellulaire des poissons; 19. élastique (V. ce mot); 20. fibres musculaires de la vie organique (V. FIBRE CELLULE); 21. substances contractiles sans fibres ou fibroïdes; 22. fibres musculaires lisses de la vie animale (quelques invertébrés); 23. fibrilles musculaires striées de la vie animale, réunies en faisceaux striés avec un *perimysium* à noyaux (vertébrés). — 4° SECTION. Éléments tubuleux: 24. Tubes larges des nerfs moteurs, ou sans corpuscules; 25. tubes larges des nerfs sensitifs, ou à corpuscules ganglionnaires; 26. tubes minces ou sympathiques, à corpuscules; 27. tubes minces ou sympathiques moteurs, sans corpuscules; 28. tubes des capillaires (V. ce mot); 29. bâtonnets de la rétine (ils ne sont pas creux). — 5° SECTION. Éléments formés de substances amorphes avec corpuscules ou cellules et cavités: 30. Substance des *cartilages* (V. ce mot); 31. substance des os (V. OSTÉOPLASTE); 32. substance du tissu électrique: 1° matière amorphe, 2° cellules et granulations. — 2° TRIBU. *Éléments produits ou des produits*. 1° SECTION. Homœomorphes: A. Essentiellement transitoires ou temporaires. 1. Ovules: 1° du mâle, 2° de la femelle; 2. spermatozoïdes (produits par métamorphose des cellules embryonnaires de l'ovule mâle); 3. cellules du jaune de l'œuf; 4. cellules de la face interne de la vésicule ombilicale (sauriens, etc.); 5. globules du colostrum. B. Profonds ou permanents

intérieurs. 6. Substance de la tunique commune de Bichat ou interne des vaisseaux; 7. fibres à noyaux du cristallin (tubes ?); 8. fibres dentelées sans noyaux; 9. substance de la capsule du cristallin; 10. substance des canaux demi-circulaires; 11. substance de la membrane de Demours; 12. substance amorphe du corps vitré; 13. éléments pigmentaires : 1° granulations libres, 2° amas étoilés avec ou sans noyaux, 3° cellules pigmentaires, 4° lamelles avec ou sans noyaux; 14. spicules siliceuses des éponges; 15. spicules calcaires des éponges; 16. substance des coraux; 17. substance des polyptères; 18. substance du tissu de l'enveloppe des échinodermes. C. Produits superficiels ou caducs. 19. Éléments épithéliaux : 1° pavimenteux, 2° cylindriques, 3° sphériques, 4° nucléaires; 20. substance des ongles et cornes (dérive des cellules épithéliales métamorphosées); 21. substance des poils et fanons; 22. substance des écailles de poissons; 23. substance du tissu chitonéal (cellules encroûtées de calcaire); 24. substance du tissu du fil spiral des trachées d'insectes; 25. substance du tissu ostréal (cellules encroûtées de calcaire); 26. substance de l'ivoire dentaire; 27. substance de l'écmail. — 2° SECTION. Éléments hétéromorphes ou des produits hétéromorphes : 28. globules d'exsudation ou globules granuleux de l'inflammation; 29. globules du pus; 30. éléments cancéreux; 31. globules granuleux spéciaux des cancers et des tumeurs épithéliales, etc.; 32. corpuscules du tubercule. — *Éléments accessoires*. On donne ce nom aux éléments anatomiques qui n'entrent que pour une part secondaire dans la composition des tissus. C'est en effet là un fait général que tous les tissus constitutants sont composés : 1° d'une espèce fondamentale d'éléments anatomiques, qui prédomine quant à la masse, et dont les propriétés se retrouvent parmi les plus essentielles du tissu; 2° d'une ou de plusieurs espèces d'éléments qui n'entrent que comme partie accessoire dans la composition du tissu, quant à la masse, dont l'arrangement est relatif à celui de l'espèce fondamentale, et dont les propriétés ne font que modifier d'une manière secondaire ou à peine notable celles de l'espèce fondamentale, à l'état normal du moins. Ex. : le tissu musculaire de la vie animale a pour élément fondamental les faisceaux striés; pour éléments accessoires, des fibres lamineuses, des vésicules adipeuses en séries moniformes entre les fibres, des capillaires et des tubes nerveux. Les tissus lamineux, médullaire des os, les glandes salivaires, à l'égard des vésicules adipeuses, etc., sont d'autres exemples. Qui dit accessoire ne dit pas inutile. Un fait analogue s'observe aussi dans les humeurs, quant aux principes immédiats qui les constituent, surtout quant aux substances organiques, et aussi quant aux éléments anatomiques qu'elles tiennent en suspension. Cette loi ou fait général de constitution des tissus est importante à connaître dans l'étude des produits morbides. C'est ainsi, par exemple, que la plupart des tumeurs *homœomorphes* (V. ce mot) sont dues à ce qu'un *élément accessoire* à l'état normal, venant à se multiplier outre mesure, finit par prédominer localement sur le fondamental, et devient ainsi l'élément fondamental du tissu qui est nouveau anormalement, quoique formé d'éléments normaux. En général, l'élément qui était fondamental disparaît devant l'accessoire qui pullule, mais il peut rester et devenir accessoire, de fondamental qu'il était. Les différentes espèces de substances amorphes (V. AMORPHE),

qui ne sont qu'un élément très accessoire des tissus normaux et de quelques tissus morbides, deviennent, dans certains cas, très abondantes, relativement aux autres espèces d'éléments dans des tumeurs diverses, épithéliales, tuberculeuses, cancéreuses, etc.; et dans une affection particulière de la synoviale des tendons, où le tissu séreux est remplacé par une masse demi-transparente, épaisse de 3 à 5 millimètres, grisâtre, sans que le tendon lui-même soit détruit, bien que le tissu morbide lui adhère, affection analogue ici à celle qui dans d'autres parties produit les grains riziformes (V. BOURSE). Les tumeurs qui ont pour élément essentiel des éléments *hétéromorphes* (V. ce mot) offrent constamment une ou plusieurs espèces d'*éléments normaux* comme *accessoires*, sans que pour cela la nature du produit soit changée. Les globules de pus sont assez fréquemment éléments accessoires des tumeurs cancéreuses et de diverses tumeurs épithéliales; ils se trouvent alors dans l'épaisseur du tissu même. Ce fait s'observe surtout dans les tumeurs volumineuses. Dans les parenchymes glandulaires, dans le testicule, dans la peau, dans les muqueuses, etc., les épithéliums pavimenteux ou autres sont assez souvent éléments accessoires des tumeurs cancéreuses. Les corps dits *globules granuleux d'exsudation*, etc., sont éléments accessoires d'un grand nombre de tumeurs. La connaissance de la loi des *éléments accessoires* est importante aussi en physiologie; c'est pour ne l'avoir pas connue, que souvent on confond l'*amaigrissement* caractérisé généralement par l'atrophie et résorption des éléments accessoires du tissu diminué de volume, avec l'*atrophie* proprement dite, caractérisée par la diminution de volume ou la disparition des éléments essentiels du tissu, avec ou sans remplacement par des vésicules adipeuses. V. IMMÉDIAT et TISSU.

— En physique, on nomme *éléments* les couples de plaques de zinc et de cuivre, soudées par toute leur surface, dont on se sert pour construire les piles voltaïques dites *à auge*. — En pathologie, on appelle ordinairement *éléments d'une maladie*, les divers phénomènes constants ou pathognomoniques qui la composent, et dont on peut opérer l'analyse ou la séparation à l'aide de la méthode proposée par Pinel et mise à exécution dans sa *Médecine clinique*. Les médecins de Montpellier donnent un sens différent au mot *élément*. Suivant eux, c'est une maladie simple, un groupe de symptômes particuliers, congénères, allant presque toujours ensemble, reconnaissant des causes spéciales, ayant leur invasion, leur marche et leur terminaison, attaquant indifféremment tel ou tel système, tels ou tels organes, quoique pouvant affecter exclusivement chacun d'entre eux : la *douleur*, le *spasme*, la *pléthore*, la *fluxion*, la *phlogose* ou l'*irritation*, les *états bilieux*, *adynamique*, *catarrhal*, etc., seraient autant d'*éléments*.

ÉLÉMENTAIRE, adj. [*elementarius*, qui constitue un élément; it. *elementare*, esp. *elemental*]. Par ce qu'on nommait autrefois *tissus élémentaires* il faut entendre les *éléments anatomiques* des tissus. Ces éléments, encore mal vus, mal étudiés, ou seulement soupçonnés comme devant exister, étaient appelés aussi *tissus générateurs des autres tissus*. Les tissus sont en effet formés par la réunion et l'enchevêtrement des éléments anatomiques. Pour les expressions : *cellules* et *corpuscules élémentaires*, *granulations* et *granules élémentaires*, V. CELLULE et GRANULATIONS MOLÉCULAIRES. De même, les anciens admettaient, à tort, l'existence d'une

fibres élémentaire, principe supposé identique dans tous les tissus de l'économie.

ÉLÉMI, s. m. [*elemi resina*]. Substance résineuse dont on distingue deux espèces : 1° l'*élémi oriental*, ou *vrai élémi*, qui provient, selon Trommsdorff, de l'*Amyris zeilanica*, arbre d'Éthiopie (octandrie monogynie, L., térébinthacées, J.); 2° l'*élémi bâtard* ou *occidental*, ou d'*Amérique*, qui est fourni, suivant quelques botanistes, par l'*Amyris elemifera*, L. Ce dernier est onctueux au toucher, cependant sec et solide, d'une odeur agréable, analogue à celle du fenouil, d'une saveur âcre et amère. Il renferme de l'*amyrine*. Ces deux résines entrent dans plusieurs préparations officinales.

ÉLÉOCÉRATI ou **ÉLÉOCÉRATÉ**, s. m. Synonyme de *cérat*.

ÉLÉOCÉROLÉ, s. m. Nom qu'on a proposé de donner au *cérat*. V. ce mot.

ÉLÉOLÉ, s. m. [de *έλαιον*, huile]. Nom donné à des préparations pharmaceutiques formées d'huile et de principes médicamenteux qui y ont été unis.

ÉLÉOLIQUÉ, adj. [de *έλαιον*, huile]. Se dit des médicaments qui ont pour excipient une huile quelconque.

ÉLÉOPTÈNE, s. m. [de *έλαιον*, huile, et *πυρός*, volatil]. Berzelius appelle ainsi la partie des huiles volatiles qui se concrète, et que quelques auteurs nomment *camphre*.

ÉLÉO-SACCHARUM. V. OLÉO-SACCHARUM.

ÉLÉPHANTIASIS, s. m. [*elephantia, elephantiasis, elephantismus*, de *ἐλέφας*, éléphant; all. *Elephanten-aussatz*, angl. *elephantiasis*, it. *elefantiasi*, esp. *elefantia*]. On donne ce nom à deux maladies essentiellement différentes, dont l'une est une affection tuberculeuse de la peau, et l'autre une intumescence plus ou moins informe de quelque partie du corps et surtout des jambes, intumescence à laquelle la peau est sans doute étrangère dans le début. Ces deux maladies ont été distinguées, en considération des auteurs qui en ont tracé les premières descriptions, par les dénominations d'*éléphantiasis des Grecs* et *éléphantiasis des Arabes*. — L'*éléphantiasis des Grecs* est une maladie grave de la peau, caractérisée par des tubercules plus ou moins larges, saillants, irréguliers, précédés de taches rouges ou d'une teinte fauve, et présentant plus tard une coloration bronzée. Ces petites tumeurs sont accompagnées d'un boursoufflement du tissu cellulaire sous-cutané. La face (qui est la partie le plus souvent affectée) est couverte de ces tumeurs noueuses, séparées par des rides profondes, et présente une hideuse déformation qui l'a fait comparer, pour le volume et la coloration, à celle de l'éléphant (*éléphantiasis*), ou, pour l'ensemble des traits, à celle du lion (*léontiasis*). La maladie persiste quelquefois pendant un temps fort long, et reste comme stationnaire; le plus souvent il survient des inflammations des organes vocaux, respiratoires ou digestifs, auxquelles les malades succombent. La thérapeutique de cette maladie est fort incertaine. On conseille, au début, les lotions et les fomentations excitantes; puis les bains généraux alcalins ou sulfureux, ou les bains de vapeur; en un mot, tous les moyens préconisés contre les maladies cutanées. — L'*éléphantiasis des Arabes*, appelé aussi *mal des Barbades*, paraît avoir pour caractère essentiel une intumescence plus ou moins volumineuse et plus ou moins dure de la peau et

des tissus cellulaires adipeux sous-jacents, intumescence résultant d'inflammations partielles et réitérées du derme et des vaisseaux et ganglions lymphatiques. Cette affection peut se développer sur toutes les parties du corps, mais elle attaque particulièrement les membres inférieurs. Une compression méthodique paraît être le moyen le plus utile à employer contre cette maladie, qui peut persister pendant un grand nombre d'années. — Vétérinaire. Synonyme : *Maladie rouge des bêtes à cornes*, dans quelques pays. On désigne sous ce nom, en pathologie vétérinaire, une maladie cutanée, non encore classée, particulière au gros bétail du midi de la France. Elle peut affecter le type chronique et le type aigu. Dans l'un et l'autre, il y a éruption de plaques érythémateuses; seulement dans le premier cas, sans symptômes précurseurs, et, dans le second, avec un mouvement fébrile qui précède. Puis surviennent des crevasses, des gangrènes et des ulcérations hideuses et très difficiles à guérir. Les causes de cette maladie sont très obscures.

ÉLÉPHANTIQUE, adj. [all. *elephantisch*]. Qui est affecté d'*éléphantiasis*: *jambe éléphantique*.

ÉLETTARI, s. m. Nom sous lequel Rheedé décrit le vrai *cardamome officinal* ou *petit cardamome du Malabar* (*Amomum repens*, Sonnerat, *Alpinia cardamomum*, Roxburgh, *Elettaria cardamomum*, Maton), famille des amomées ou amomacées.

ÉLEVAGE, s. m. [all. *Zucht*, angl. *breeding*]. Ensemble des opérations qui ont pour but la multiplication et l'éducation des animaux domestiques. On ne doit point entreprendre l'élevage sans avoir auparavant recherché les conditions qui peuvent le rendre le plus productif. Cette étude préliminaire comprend le choix de l'espèce et de la race la plus appropriée au climat, aux besoins de la consommation. L'élevage complet, celui dans lequel on fait naître et l'on conserve les jeunes animaux jusqu'au jour où ils peuvent être livrés au consommateur est rarement économique et lucratif, au moins en ce qui concerne les grands herbivores. Il y a presque toujours bénéfice à diviser la tâche et à la répartir entre des éleveurs différents. Les races chevalines françaises, dont l'élevage est le plus avantageux, celles du Boulonnais et du Perche, sont le produit de deux ou trois éleveurs différents. L'élevage des animaux est généralement mal compris et mal exécuté en France. Il pèche en deux points essentiels: dans le choix des reproducteurs, dans la nourriture et les soins consacrés aux produits.

ÉLÉVATEUR, adj. et s. m. [*elevator, levator*, all. *Heber*, angl. *elevator*, it. *elevatore*, esp. *elevador*]. On désigne sous le nom d'*élévateurs* les muscles qui approchent une partie quelconque de l'extrémité céphalique du tronc.

Élévateur de l'œil. V. DROIT supérieur de l'œil.

Élévateur de la paupière supérieure (orbito-palpébral, Ch.). Il s'insère en arrière à la partie supérieure de la gaine du nerf optique, et en devant le long du bord supérieur du cartilage tarse de la paupière supérieure.

Élévateur commun de la lèvre supérieure et de l'aile du nez (grand sus-maxillo-labial, Ch.). Il s'insère supérieurement à la face externe de l'apophyse montante de l'os maxillaire supérieur, au bord antérieur de la gouttière lacrymale et à la partie inférieure de la base de l'orbite, et vient se perdre dans l'aile du nez et la lèvre supérieure.

Élévateur propre de la lèvre supérieure (moyen sus-maxillo-labial, Ch.). Placé dans l'épaisseur de la joue, il s'insère supérieurement à la partie inférieure de la base de l'orbite, au-dessus du trou sous-orbitaire, et vient se terminer dans la lèvre supérieure.

ÉLÉVATION, s. f. [all. *Höhe*, it. *elevazione*, esp. *elevacion*]. Synonyme d'*altitude*. Indique toujours, en botanique, la hauteur au-dessus du niveau de la mer du lieu où croît une plante. A mesure que l'on s'élève sur les flancs d'une montagne, le nombre des espèces végétales diminue, celui des monocotylédones et surtout des acotylédones augmente. A une certaine hauteur, on retrouve les mêmes végétaux ou des végétaux analogues à ceux que l'on avait rencontrés en marchant de l'équateur vers les pôles. — En sémiologie, *élévation du poulx*, accélération. — *Élévation dans le traitement des plaies*. On donne ce nom à l'emploi d'appareils appropriés aux cas dont il s'agit, et qui ont tous pour résultat de maintenir la partie lésée, des membres en particulier, plus élevée que le reste du corps, de manière à empêcher l'afflux des liquides par la simple influence de la pesanteur sur leur cours et sur la circulation. On en retire les plus grands avantages dans les phlegmons et panaris, les plaies contuses, les écrasements et les blessures des artères.

ÉLÉVATOIRE, s. m. [*elevatorium*, *rectis elevatorius*, all. *Hebeisen*, it. *elevatorio*, esp. *elevator*]. Tige d'acier longue de 15 à 20 centimètres, dont les extrémités sont plus ou moins fortement recourbées en sens inverse, aplaties, taillées en biseau et rugueuses du côté de leur concavité: on s'en sert comme d'un levier du premier genre, pour relever les pièces d'os enfoncées vers l'intérieur du crâne, ou pour extraire la rondelle osseuse détachée par la couronne du trépan. — On avait inventé un *élévatoire triploïde*, ainsi appelé parce qu'il était supporté par trois branches sur lesquelles il prenait son point d'appui: il n'est plus employé. L'*élévatoire de J.-L. Petit* est composé d'un levier et d'un chevalet qui lui sert de point d'appui.

ÉLÈVE, s. m. Jeune animal dont l'éducation et le développement ne sont point terminés. — Subst. fém., synonyme d'*élevage*.

ÉLEVURE, s. f. [all. *Stippe*, *Knötchen*, it. *bolla*, esp. *grano*]. Synonyme d'*exanthème*.

ÉLIXATION, s. f. [*elixatio*, de *elixare*, faire bouillir dans l'eau; it. *elissazione*]. Synonyme de *décoction*, mais usité seulement pour désigner celle que l'on fait dans le but d'obtenir deux produits, l'un solide cuit, et l'autre liquide: le *pot-au-feu* des ménages est une *elixation*.

ÉLIXIR, s. m. [*elixir*, all. et angl. *Elixir*, it. *elisire*, esp. *elixir*]. Nom générique d'un assez grand nombre de préparations qui résultent du mélange de certains sirops avec des alcoolats. La plupart sont destinés à flatter le goût et l'odorat: on les colore quelquefois avec des substances exemptes de saveur désagréable. — On a aussi donné le nom d'*elixirs* à certaines préparations qui ne contiennent pas d'alcool: tels sont l'*elixir parégorique*, médicament diaphorétique et calmant, préparé avec l'acide benzoïque, le safran, l'huile essentielle d'anis, l'opium et l'ammoniaque liquide; et l'*elixir viscéral tempérant d'Hoffmann*, composé de vin de Malaga, d'infusions d'absinthe, de chardon béni, de petite centaurée, de gentiane et d'écorce d'orange, et employé comme stomacique.

Élixir antiapoplectique des Jacobins de Rouen. Il est préparé avec: cannelle fine, santal citrin, $\text{a}\tilde{\text{a}}$ 36 gram.; santal rouge, 18 gram.; anis vert et baies de genièvre, $\text{a}\tilde{\text{a}}$ 24 grammes; semences d'angélique et racine de contrayerva, $\text{a}\tilde{\text{a}}$ 15 grammes; racines de galanga, d'impératoire et de réglisse, bois d'aloès, girofle, maïs, $\text{a}\tilde{\text{a}}$ 30 grammes; alcool à 82° centésim., 3 kilogr.

Élixir antiasthmatique de Boerhaave. Il est composé d'alcool, d'anis, de camphre, d'iris, de racine d'asarum, de calamus aromatique, et de réglisse.

Élixir antigoutteux de Vilette. Il est préparé avec: quinquina gris concassé, 120 grammes; fleurs de coquelicot, 60 grammes; sassafras râpé, 30 grammes, qu'on fait digérer pendant quinze jours dans rhum, 2^{kl},500. On ajoute à la liqueur exprimée: résine de gaïac pulvérisée, 60 grammes. On fait encore digérer pendant quinze jours, et l'on ajoute un sirop fait avec: salsepareille, 120 grammes, et sucre, 2^{kl},500. La dose est de une ou deux cuillerées à bouche, une, deux ou trois fois par jour.

Élixir antilaiteux ou élixir américain de Courcelles. Il est composé avec: racine d'année, 2 kilogr.; racines d'aristoloche et de canne à sucre, $\text{a}\tilde{\text{a}}$ 1^{kl},560; racine de canne de Provence et feuilles d'avocatier, $\text{a}\tilde{\text{a}}$ 1 kilogramme; fleurs de millepertuis, 500 gram.; fleurs de sureau, 240 grammes; écorce de bois de fer, feuilles et fleurs d'orange, $\text{a}\tilde{\text{a}}$ 180 grammes; feuilles de *Croton balsamiferum*, 120 grammes; baies de genévrier, 90 grammes; fleurs de tilleul, feuilles de romarin et feuilles de *Justicia pectoralis*, $\text{a}\tilde{\text{a}}$ 60 gram.; racines d'asarum et de palmiste, $\text{a}\tilde{\text{a}}$ 30 gram.; opium, 75 gram.; calabasses, n° 2; alcool rectifié (86° centésimaux), 8 litres et demi; eau, q. s.; cendres provenant de la combustion des mêmes plantes, 750 gram.

Élixir antidontalgique de la Faudiguère. On pulvérise: bois de gaïac râpé, 24 grammes; racine de pyrèthre et muscade, $\text{a}\tilde{\text{a}}$ 8 grammes; girofle, 4 gram., qu'on fait macérer pendant six jours dans alcool à 58° centésim., 180 grammes. On passe avec expression, et l'on ajoute: huile de romarin, 20 gouttes, et huile de bergamote, 8 gouttes. Cet alcoolé fortifie les gencives; on en met une cuillerée à café dans un verre d'eau pour se rincer la bouche.

Élixir antipétilentiel de Spina. On le prépare en faisant macérer dans 720 gram. d'alcool à 86° centés.: rhubarbe, 8 gram.; gentiane et zédoaire, $\text{a}\tilde{\text{a}}$ 2 gram.; agaric, myrrhe et safran, $\text{a}\tilde{\text{a}}$ 4 grammes, le tout pulvérisé ensemble; ajoutant thériaque, 8 grammes; passant et exprimant au bout de huit jours; ajoutant aloès soccotrin, 24 grammes, et sucre dissous, 90 grammes; filtrant après huit autres jours de digestion. Cet élixir contient par once 1^{gr},20 d'aloès et 30 centigrammes de rhubarbe.

Élixir antiscrofuleux. Il est composé de: racine de gentiane, 30 grammes, et carbonate d'ammoniaque, 8 grammes; on fait digérer pendant huit jours, dans 1 kilogramme d'alcool à 54° centésim., la racine pulvérisée; on passe à travers un linge; on dissout par trituration le sel ammoniacal, et l'on filtre à travers un papier. Dose: 4 à 16 grammes pour les enfants.

Élixir antiscrofuleux de Peyrilhe. Il diffère du précédent en ce qu'il contient, au lieu du carbonate d'ammoniaque, 12 grammes de carbonate de soude. On pile ensemble la racine et le sel, on les fait digérer pendant huit jours dans l'alcool, et l'on filtre.

Élixir antiseptique d'Huxham. Il est préparé avec: quinquina rouge, 60 grammes; écorces d'oranges

amères, 45 grammes ; racine de serpentaire de Virginie, 12 grammes ; safran, 2 grammes ; cochenille, 2 gr., 40 ; le tout digéré pendant quinze jours dans eau-de-vie, 1 kilogramme. La dose est de 8 à 30 grammes.

Élixir antiseptique de Chaussier. Il est composé avec : quinquina rouge, 60 grammes ; cascarille, 45 grammes ; cannelle, 12 grammes ; safran, 2 grammes ; sucre blanc, 150 grammes ; le tout macéré pendant deux jours dans vin muscat et alcool, à 500 gram., auxquels on ajoute, après la décantation, éther sulfurique, 6 grammes.

Élixir camphré d'Hartmann. C'est l'alcool rectifié camphré (camphre, 30 grammes, dissous dans alcool à 36° centésim., 210 grammes ; coloré avec 60 centigrammes de safran).

Élixir fébrifuge de Whytt. Il a beaucoup de rapport avec l'élixir antiseptique d'Huxham.

Élixir fétide. On le prépare avec : castoréum, 16 grammes ; asa foetida, 8 grammes ; esprit ammoniacal de corne de cerf, 4 grammes ; opium sec, 2 grammes, qu'on fait macérer pendant huit jours dans alcool à 82° centésim., 120 grammes. C'est un puissant antispasmodique et antihystérique, à la dose de 30 gouttes à 4 grammes dans un véhicule.

Élixir de Garus. Teinture de safran composée, à laquelle on ajoute du sirop de capillaire, et qu'on colore avec du caramel dissous dans l'eau de fleur d'oranger.

Élixir de longue vie. On réduit en poudre : agaric blanc, gentiane, rhubarbe, zédoaire, à 4 gram., qu'on fait digérer pendant huit jours dans alcool à 56° centésim., 810 grammes ; on passe, on verse sur le marc la même quantité d'alcool ; on laisse digérer de nouveau ; on passe, on exprime le résidu ; on mêle les deux liqueurs ; on ajoute aloès succotrin, 36 grammes, et sucre pulvérisé ; on filtre encore après quatre jours de digestion. Il est employé comme stomachique, et légèrement purgatif, la dose est de 28 à 30 grammes le matin à jeun et un quart d'heure avant le dîner.

Élixir stomachique de Stoughton. Il est fait avec des sommités sèches d'absinthe et de chamædrys, racine sèche de gentiane, écorces d'oranges amères, à 24 gram. ; aloès et cascarille, à 4 grammes ; rhubarbe, 15 grammes ; que l'on fait digérer dans alcool, 1 kilogramme.

Élixir vitriolique de Mynsicht. Il est composé de : acorus calamus et galanga, à 30 grammes ; camomille romaine, sauge, absinthe, menthe crépue, à 15 gram. ; girofle, cannelle, cubèbe, muscade, gingembre, à 90 grammes ; bois d'aloès et écorce de citron, à 4 gram. ; sucre, 90 gram. ; que l'on fait macérer d'abord pendant six heures dans alcool, 32 gram., et auxquels on ajoute alors acide sulfurique, 16 gram. ; puis, après une nouvelle macération de vingt-quatre heures, alcool, 750 grammes. On laisse encore macérer pendant quatre jours, on passe avec expression, et l'on filtre.

ELLAGIQUE (ACIDE) [du mot *galla*, par renversement]. Nom donné par Braconnot à l'acide qui se précipite, en même temps que l'acide gallique, de l'infusion aqueuse de noix de galle longtemps exposée au contact de l'air. C'est une poudre grise, insoluble dans l'eau, l'éther et l'alcool, mais soluble sans altération dans la potasse et l'acide sulfurique concentré. (C⁷H³O⁷.)

ELLÉBORE, s. m. [*helleborus*, ἐλλέβορος, all.

Nieswurzel, it. *elleboro*, esp. *eleboro*]. Genre de plantes (renonculacées, J., polyandr., polygyn., L.) dont une espèce d'Europe, l'*Helleborus niger*, sert en médecine. La racine est la seule partie qu'on emploie.



Fig. 143.

Elle est par petites couches épaisses, noirâtres, blanches en dedans, d'où partent beaucoup de radicules (Fig. 143). C'est un violent drastique, un puissant diurétique. En poudre, 50 centigrammes à 1 gr., 20 ; le double en infusion ; en extrait, 60 à 75 centigrammes. — *Ellébore blanc*. V. VERATRUM.

ELLÉBORINE, s. f. Résine extraite de l'ellébore noir.

ELLÉBORISME, s. m. [*helleborismus*]. Méthode de traitement des maladies par l'ellébore. L'elléborisme faisait un des points capitaux de la thérapeutique des anciens ; il comprenait, non seulement le choix, la préparation et l'administration de l'ellébore, mais encore les précautions et remèdes préliminaires propres à en seconder l'action et à prévenir les effets pernicieux qu'il pouvait occasionner.

ÉLODE, adj. Fausse orthographe pour *hélode*. V. cc mot.

ÉLONGATION, s. f. [*elongatio*, de *elongare*, allonger, étendre ; all. *Verlängerung*, it. *elongazione*, esp. *elongacion*]. Luxation imparfaite dans laquelle les ligaments d'une articulation sont distendus et le membre allongé, sans déboîtement complet.

ELORRIO. A sept lieues de Bilbao (Espagne). Eau sulfureuse, bonne pour les affections cutanées, les catarrhes chroniques du poulmon, les fluxions et les scrofules.

ÉLUTRIATION, s. f. [*elutriatio*, de *elutriare*, verser d'un vase dans un autre]. Synonyme de *décantation*.

ÉLYTRE, s. m. [*elytrum*, de ἐλυτρον, enveloppe ; all. *Flügeldecke*, angl. *elytrum*, esp. *elitra*]. On ap-

pelle *élytres* les deux ailes supérieures des insectes coléoptères et orthoptères, parce qu'elles sont dures, épaisses, opaques, peu propres au vol, et destinées plutôt à recouvrir et à protéger la seconde paire d'ailes. Celles-ci, membranées, fines et transparentes, et toujours plus grandes que les *élytres*, se replient en travers (coléoptères) ou longitudinalement (orthoptères), pour se cacher sous cette espèce de bouclier pendant le repos. Quelquefois les *élytres*, membranés vers leur extrémité libre, sont durs et opaques par leur base; on les désigne alors sous le nom de *demi-élytres* ou *hémélytres*: de là le nom d'*hémipères* donné à un ordre d'insectes. V. CHITINE.

ÉLYTREMPIRAXIE. Obstruction du vagin. (Piorry.)

ÉLYTRHÉMIE. Congestion sanguine du vagin. (Piorry.)

ÉLYTRO-CAUSTIQUE (PINCE). V. PINCEMENT du vagin.

ÉLYTROCÈLE, s. f. [*elytrocele*, de *ἐλυτρον*, vagin, et *κλῆν*, tumeur, hernie; it. et esp. *elitrocele*]. Hernie vaginale.

ÉLYTROCLASIE. Rupture du vagin. (Piorry.)

ÉLYTROÏDE, adj. [*elytroides*, de *ἐλυτρον*, enveloppe, gaine, et *εἶδος*, ressemblance]. On appelle *membrane élytroïde*, *tunique vaginale* des testicules, un rulongement du péritoine qui accompagne le testicule, quand celui-ci franchit l'anneau inguinal pour passer dans le scrotum, et qui lui forme une enveloppe spéciale, quand le col par lequel cette expansion communiquait avec l'abdomen s'est oblitéré.

ÉLYTROÏTE ou **ÉLYTRITE,** s. f. Inflammation du vagin.

ÉLYTROPLASTIE, s. f. Opération par laquelle on répare une perte de substance dans le vagin aux dépens des parties voisines.

ÉLYTROPTOSE, s. f. [*elytrosis*, de *ἐλυτρον*, gaine, et *πτῶσις*, chute]. Renversement du vagin.

ÉLYTRORRHAGIE, s. f. [*elytrorrhagia*, de *ἐλυτρον*, gaine, et *ρεῖν*, couler]. Écoulement de sang par le vagin.

ÉLYTRORRHAPHIE, s. f. [de *ἐλυτρον*, vagin, et *ῥαφῆ*, suture]. Opération par laquelle on restaure le vagin en cas de rupture, ou par laquelle on le ferme en cas de chute de l'utérus.

ÉLYTRORRHÉE. Écoulement de liquides blancs par le vagin. (Piorry.)

ÉLYTRORRHÉMIE. Hémorrhagie du vagin. (P.)

ÉLYTROSTÉNIE, ÉLYTROSTÉNOSE. Rétrécissement du vagin. (Piorry.)

ÉLYTROTRAUMIE, ÉLYTROTRAUMATIE. Blessure du vagin. (Piorry.)

ÉLYTROTRYPIE. Perforation du vagin. (Piorry.)

ÉMACIATION, s. f. V. AMAIGRISSEMENT.

ÉMAIL, s. m. [*dentium indumentum vitreum*, all. *Schmelz*, angl. *enamel*, it. *smalto*, esp. *esmalte*]. Substance qui revêt la couronne des dents (V. DENT).—On donne aussi ce nom à un verre blanc ou diversement coloré par fusion avec du stannate de plomb.

ÉMANATION, s. f. [it. *emanazione*, esp. *emanacion*]. V. EFFLUVE.

ÉMARGINATURE, s. f. [*emarginatura*]. Se dit, en botanique, d'une échancrure terminale très superficielle d'un organe.

ÉMASCULATION, s. f. [*emasculatio*, de *masculus*, mâle, et de la particule privative *e*]. Synonyme de *castration*.

EMBARRAS GASTRIQUE, s. m. [*colluvies gastrica*, all. *gastriche Unveinigkeiten*, esp. *embarazo gastrico*]. Trouble de la digestion avec nausées, vomissement, et souvent coliques et diarrhée. Cette affection se divise en deux espèces, qui sont l'*embarras stomacal* et l'*embarras intestinal*. Le premier a pour caractères : une céphalalgie plus ou moins violente, la perte de l'appétit, l'amertume de la bouche, l'enduit jaunâtre ou blanchâtre de la langue, les nausées, la sensibilité de l'épigastre. Le second offre pour symptômes : des lassitudes spontanées, des éructations, des flatuosités, des borborygmes, la tension de l'abdomen, des douleurs vagues dans les cuisses et les jambes, et surtout aux genoux.

EMBARRURE, s. f. [all. *Schädeleindruck*]. Passage d'une esquille (dans une fracture du crâne) entre l'os sain et la dure-mère, et placement de cette esquille en travers de la direction de la fracture.—Excoriation, déchirure à la face interne d'un des membres postérieurs du cheval, lorsque cet animal, après avoir passé l'une de ses jambes par-dessus la barre de séparation, dans les écuries, se froisse et se blesse cette partie en se débattant.

EMBAUMEMENT, s. m. [all. *Einbalsamirung*, angl. *embalming*, esp. *embalsamamiento*]. Conservation des corps morts. Le moyen le plus habituel employé par les Égyptiens était de saturer chaque partie du corps avec de l'asphalte. Aujourd'hui on se sert, pour cet objet, de préparations mercurielles (deutochlorure de mercure, Chaussier), ou arsenicales, ou une solution d'acétate ou de chlorure d'alumine poussée par les artères (Gannal), ou le chlorure de zinc avec addition d'hyposulfite de soude pour empêcher la décomposition (Sucquet), procédés appréciés dans un Rapport de l'Académie de médecine du 16 mars 1847. Enfin il y a encore le liquide trouvé par M. Falconi, dont le sulfate de zinc forme la base, et sur lequel les professeurs d'anatomie et les chirurgiens de Gênes ont fait un rapport, disant : 1° Que le liquide Falconi est un moyen précieux pour conserver inaltérables les pièces anatomiques, sa transparence et son peu de volatilisation le rendant préférable à l'alcool, qui est le plus souvent employé ; 2° que ce même liquide est éminemment supérieur aux autres pour conserver les grosses pièces anatomiques ou les cadavres entiers : son inaltérabilité, même sous l'action continue du soleil et de l'air ; son emploi pour empêcher la décomposition dans les tissus mis à découvert ; sa qualité remarquable de ne pas attaquer les instruments de chirurgie, même immergés dans la solution, et son avantage de renforcer les tissus, le rendant de beaucoup préférable aux autres préparations.

EMBIRA, s. m. Nom du *Pindoriba* de Pison ou *Xylopia grandiflora*, A. Saint-Hilaire, famille des anonacées, dont le fruit sert d'épice à la Guyane et au Brésil.

EMBOÏEMENT, s. m. Mot désignant l'hypothèse sur la génération qui regarde les embryons de périodes successives comme emboîtés les uns dans les autres.

EMBOÏTURE, s. f. S'est dit pour *énarthrose*.

EMBONPOINT, s. m. [*bona corporis habitudo*, eussis, all. *Wohlbeleithheit*, esp. *gordura*]. État du corps de l'homme ou des animaux, dans lequel la quantité de graisse est proportionnée au volume et à la stature.

EMBOUCHER, v. a. Appliquer le mors dans la bouche du cheval. Choisir le mors qui convient le mieux d'après les dispositions et les organes du cheval.

EMBOUCHURE, s. f. [all. *Mundstück*, it. *imbocatura*]. Synonyme de *canon*, partie du mors.

EMBRANCHEMENT, s. m. [all. *Zweig*]. Grande division établie dans l'un des règnes de la nature. Le *règne animal* se divise en quatre embranchements, qui sont : les *vertébrés*, les *mollusques*, les *articulés*, les *radiés*. — Botanique. Le *règne végétal* est divisé en deux ou trois embranchements. De Candolle divise les plantes en *vasculaires* ou *cotylédonnées*, et en *cellulaires* ou *acotylédonnées*. Dans la méthode dite plus particulièrement naturelle, il est divisé en trois embranchements : les *acotylédonnées*, les *monocotylédonnées*, les *dicotylédonnées*.

EMBRASSANT, ANTE, adj. [amplctens]. Se dit des feuilles dont la base embrasse la circonférence du pétiole.

EMBROCCATION, s. f. [embrocatio, de ἐμβρογγίζω, arrosement ; all. *Einölung*, it. *embrocca*, esp. *embrocacion*]. Action de verser lentement et par arrosement un liquide quelconque sur une partie malade. On appelle aussi *embrocations* les liquides mêmes, et surtout les liquides huileux dont on se sert à cet effet.

EMBRYOCTONIE, s. f. [embryoctonia, *foetus trucidatio*, de ἐμβρυον, embryon, et κτείνω, meurtre]. Action de faire périr le fœtus dans la matrice.

EMBRYOGÉNIE, s. f. [de ἐμβρυον, embryon, et γεννᾶν, engendrer]. On a donné ce nom à un démembrement de l'anatomie et de la physiologie, consistant dans l'étude, faite à part, des êtres vivants et de leurs parties, êtres considérés depuis le moment de leur apparition dans l'ovule jusqu'à l'époque de la naissance, ainsi que des actes qu'ils manifestent durant leur développement. C'est l'étude de l'organisme faite suivant les âges, des phénomènes de son développement et des actes qu'il manifeste selon les diverses périodes de cette évolution, envisagés d'une manière isolée. Les connaissances de cet ordre sont actuellement assez avancées pour reprendre leur place naturelle dans l'anatomie et la physiologie, dont elles ont été retirées à la fois par vice de méthode et par le besoin de réunir à une certaine époque toutes les notions spéciales qui manquaient à cet égard. On dit souvent : *embryogénie humaine, comparée, animale, végétale*.

EMBRYOGRAPHIE, s. f. [embryographia, de ἐμβρυον, embryon, et γραφή, description]. Partie de l'anatomie qui a pour objet la description du fœtus.

EMBRYOLOGIE, s. f. [embryologia, de ἐμβρυον, embryon, et λόγος, discours]. Traité sur le fœtus.

EMBRYON, s. m. [ἐμβρυον, de ἐν, dans, et βρώων, qui croît, qui pullule ; all. et angl. *Embryo*, it. *embrione*, esp. *embrion*]. Germe fécondé et qui a déjà pris un certain développement dans le sein de la mère. La *segmentation* ou *fractionnement* (V. ce mot) amène la production de cellules qui chez les animaux se présentent et se compriment à la face interne de la membrane vitelline qu'elles tapissent, et forment ainsi elles-mêmes une membrane circonscrivant un espace central plein d'un liquide granuleux et albumineux. C'est cette membrane qui est la *membrane prolifère*, ou *blastoderme*, devant former l'embryon, ses membranes (V. ANNOS et CHORION), ses appendices (V. VILLOSITÉ et PLACENTA), ses appareils de nutrition transitoires (V. CORPS de Wolff, VÉSICULE ombilicale ou vitelline), et ce qui suit. De même que, dans l'ovule mâle

(V. ANIMALCULE), la segmentation peut avoir lieu spontanément, de même dans l'ovule femelle elle peut avoir lieu sans fécondation, spontanément aussi, et aller jusqu'à production du blastoderme, mais pas plus loin. Dans le cas de fécondation, le blastoderme formé, les cellules se condensent en un point de sa surface, qui s'obscurcit et s'appelle *tache embryonnaire*. Circulaire d'abord, elle devient bientôt elliptique (Fig. 144, a).

Quand les cellules se sont accumulées pour former la *tache*, on remarque qu'en ce point le blastoderme n'est plus simple ; les cellules, en s'accumulant, ont formé deux feuilletts : 1° *feuillet externe séreux*, ou *animal* ; 2° *feuillet interne muqueux*, ou *végétatif*, ainsi nommés parce que du premier procèdent

les téguments et organes de la vie animale, et du second l'intestin et la vésicule ombilicale ; plus tard, la séparation du blastoderme s'étend partout. Une fois la *tache* devenue ovale, elle se distingue en deux parties, l'une externe

(Fig. 145, b), obscure (*area obscura*), l'autre centrale (a), claire (*area pellucida*).

Elle change bientôt de forme, devient elliptique, puis le milieu de sa portion transparente se souève en forme de bouclier : c'est l'embryon futur. Cette partie s'allonge rapidement, et sa partie médiane se creuse d'un sillon marqué dans le feuillet séreux qui,

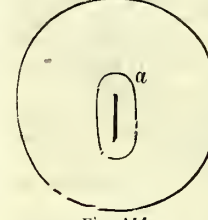


Fig. 144.

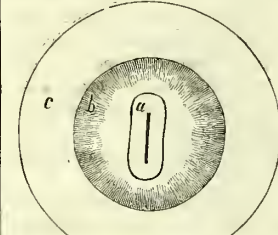


Fig. 145.

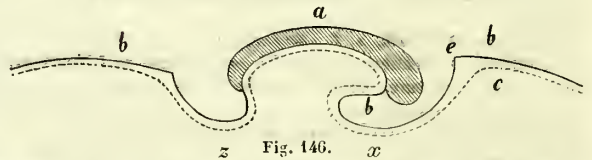


Fig. 146.

en ce point, est d'une transparence et d'une ténuité extrêmes (Fig. 145, a) : c'est la *lignée primitive* (*nota primitiva*). Les deux bords de ce sillon se prononcent d'avantage et embrassent entre eux un sinus arrondi qui est l'*extrémité céphalique*, et, du côté opposé, un espace lancéolé qui est l'*extrémité caudale* de l'embryon apparaissant. Sur les côtés de cette ligne s'élèvent deux renflements formés aux dépens du feuillet externe, ce sont les deux moitiés du dos (*lames dorsales*). Au-dessous de la ligne primitive, naît la *chorda dorsalis* (V. ce mot). Le pourtour de l'*area pellucida*, soulevé en forme de bouclier, constitue des espèces de plaques qui s'inclinent en avant, et se recourbent en avant et en bas (*lames ventrales*), pour former la paroi antérieure de l'embryon. Elles entourent les viscères qui sont au centre, comme les lames dorsales enferment le *système nerveux central*. L'embryon s'infléchit en avant et en arrière, de manière à former là un sillon et un repli du blastoderme, qui sont le *capuchon céphalique* (Fig. 146, x) et le *capuchon caudal* (z). a est l'em-

bryon; *b, b, b*, le *feuillet séreux* ou *externe*; *e*, la portion périphérique de ce feuillet qui s'élève pour produire l'*amnios* (V. ce mot et CAPUCHON), parce que, s'élevant de plus en plus, à mesure que s'enfonce l'embryon, elle ira se joindre avec le pourtour du capuchon caudal, de manière à se fermer en bourse au-dessus de *a*; *c* est le *feuillet interne* ou *muqueux*. Pendant que se passent ces phénomènes, il s'est développé, entre *c* et *b*, une couche de cellules formant le *feuillet vasculaire*, ainsi nommée parce que ses cellules forment des îlots avec des conduits interposés, lesquels sont les premiers rudiments de vaisseaux qui naissent d'abord en dehors de l'aire pellucide, dans un espace (Fig. 145, *c*) appelé pour cela *area vasculosa*. Certains tubes interposés aux îlots se développent en troue,

inférieure de l'axe, et d'où doit naître la racine; la *corps cotylédonaire*, ou l'un ou les *cotylédons* (V. ce mot) insérés sur les côtés de l'axe; la *tigelle*, portion moyenne à laquelle adhèrent les cotylédons; et la *gemmule*, extrémité supérieure de la tigelle, et rudiment de bourgeon, comme la radicule en est l'extrémité inférieure et un rudiment de racine. — *Embryon fixe* ou *embryon gemme*. Nom donné par Dupetit-Thouars aux bourgeons, et il appelle les ovules fécondés *embryons mobiles* ou *embryons graines*. — *Embryon cryptogame*. Nom donné aux spores par quelques auteurs; les spores sont plutôt des ovules que des *embryons*. V. CONIDIE.

EMBRYONNAIRE, adj. Qui a rapport à l'embryon. — *Sac embryonnaire*. L'ovule proprement dit des

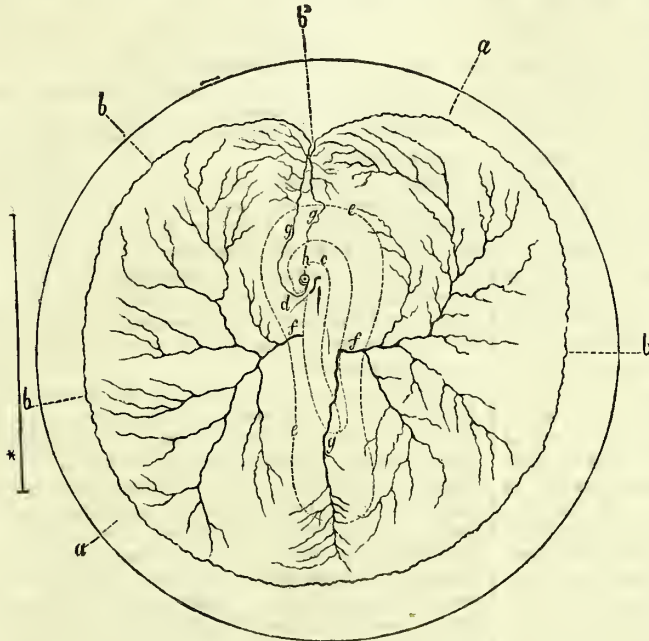


Fig. 147.

et en même temps se développe le cœur dans ce *feuillet vasculaire*. Alors commence la circulation du liquide clair ou jaunâtre que contiennent les vaisseaux, liquide sans globules pendant les premières heures de son mouvement. Dans Fig. 147, *a* est la masse du jaune ou *area vitellina*; *b*, le *sinus terminal* ou limitant l'*area vasculosa*; *b²*, l'immersion supérieure du *sinus terminal*; *c*, l'aorte; *d*, le cœur pulsatile; *f, f*, artères dont les terminaisons auraient dû être figurées jusqu'au sinus terminal où elles arrivent réellement; *g, g, g*, veines revenant du sinus; *e, e*, *area pellucida* en forme de biscuit; *h*, l'œil. Le germe prend le nom d'*embryon* dès que les formes du corps et des membres commencent à être visibles; plus tard on lui donne le nom de *fœtus* (V. ce mot). — En botanique, on appelle de même *embryon* le rudiment d'une nouvelle plante. Césalpin, qui s'en occupa le premier, en 1786, le nomma *cor seminis*; de là le mot latin *corculum*, par lequel on désigna l'*embryon* depuis Morisson jusqu'à Jussieu. Gaertner y substitua le mot *embryo*. Il est formé de l'axe ou du ou des cotylédons, le tout divisé en quatre parties essentielles: la *radicule*, extrémité

de l'organe dans lequel elle naît. Elle s'en distingue, en outre, par son contenu plus granuleux et grisâtre qui, si petite que soit cette cellule, présente déjà un aspect muqueux particulier, différant du liquide homogène ou parsemé de grains de chlorophylle que renferment les cellules du nucelle. Ainsi l'ovule (sac embryonnaire) des phanérogames commence bien par être une cellule, laquelle se métamorphose ensuite, pendant son développement, en un organe spécial qui donne naissance par sa propre substance aux premiers éléments de l'embryon; mais, dès l'origine, cette cellule a quelque chose qui la distingue des utricules du tissu cellulaire ambiant. Dans certaines plantes (crucifères, aurantiacées), il peut y avoir plusieurs ovules (sacs embryonnaires) dans un seul nucelle. Souvent ils sont allongés en tubes plus ou moins irréguliers d'inégales longueurs, à parois d'une grande diaphanéité, à contenu granuleux. — *Vésicule embryonnaire*. Avant la fécondation, le noyau que renferme quelquefois, mais rarement, le sac embryonnaire ou ovule végétal, disparaît. Avant la fécondation aussi, soit avant, soit pendant, soit après la dis-

position de l'organe dans lequel elle naît. Elle s'en distingue, en outre, par son contenu plus granuleux et grisâtre qui, si petite que soit cette cellule, présente déjà un aspect muqueux particulier, différant du liquide homogène ou parsemé de grains de chlorophylle que renferment les cellules du nucelle. Ainsi l'ovule (sac embryonnaire) des phanérogames commence bien par être une cellule, laquelle se métamorphose ensuite, pendant son développement, en un organe spécial qui donne naissance par sa propre substance aux premiers éléments de l'embryon; mais, dès l'origine, cette cellule a quelque chose qui la distingue des utricules du tissu cellulaire ambiant. Dans certaines plantes (crucifères, aurantiacées), il peut y avoir plusieurs ovules (sacs embryonnaires) dans un seul nucelle. Souvent ils sont allongés en tubes plus ou moins irréguliers d'inégales longueurs, à parois d'une grande diaphanéité, à contenu granuleux. — *Vésicule embryonnaire*. Avant la fécondation, le noyau que renferme quelquefois, mais rarement, le sac embryonnaire ou ovule végétal, disparaît. Avant la fécondation aussi, soit avant, soit pendant, soit après la dis-

parition de ce noyau, il se forme des noyaux libres, qui sont rarement moins de trois. Ces noyaux se placent principalement à l'extrémité supérieure ou *micropylaire* du sac ou ovule; il s'en place aussi ordinairement à l'extrémité opposée ou *chalazique*. La substance liquide qui maintient réunies les granulations les unes aux autres et autour du noyau devient un peu plus dense à la périphérie qu'au centre, et constitue de véritables cellules qui sont sphériques et libres. Parmi ces cellules, les trois qui, en général, se placent à l'extrémité micropylaire du sac embryonnaire ou ovule sont appelées *vésicules embryonnaires*, parce que l'une d'elles devient le point de départ de la génération des cellules qui formeront l'embryon. Avant, pendant ou après la fécondation, c'est-à-dire l'arrivée du boyau pollinique au contact du sac embryonnaire ou ovule, deux d'entre elles disparaissent, et celle qui reste forme la *vésicule préembryonnaire* proprement dite, qui sera l'origine directe de l'embryon (*vésicule germe*, *vésicule germinative* des auteurs français; *vesichetta embrionale*, Amici; *Keimbläschen*, Meyer, Schleiden; *Keimzelle*, *Keimschlauch*, Meyer; *vésicule embryonnaire*, A. de Jussieu; *Embryoblasten*, Treviranus; *eigentliche Keimzelle*, *vesicula seu cellula germinativa*, Meyer; *vésicule préembryonnaire*, Tulasné). Chez les *Cheiranthus*, etc., c'est quand la corolle commence à se flétrir que l'on découvre dans le sac embryonnaire (ovule) les premiers rudiments de la vésicule préembryonnaire; elle semble provenir d'une sorte de déduplication de la membrane du sac. En cet état, elle représente tout à fait la forme d'un verre de montre. Cette vésicule prend habituellement naissance au-dessous du point de contact du boyau pollinique, lequel détermine quelquefois une dépression plus ou moins profonde de la paroi du sac (ovule), mais sans la percer (*Digitalis purpurea*). La base d'implantation de la vésicule préembryonnaire est circulaire ou ellipsoïde, et son diamètre varie entre 8 et 12 millimètres; elle figure un petit tympan qui, par son pourtour, tient fortement au sac, dont il est partie intégrante. Au-dessous de celle-ci elle présente un long tube cylindrique, en général régulier, son accroissement se fait très vite, et il descend au centre du sac embryonnaire (ovule). Le fond de la vésicule préembryonnaire est presque constamment renflé en sphère; cette partie renflée sera essentiellement le siège de la formation de l'embryon. Le tube allongé de la vésicule, partie interposée entre le fond et le point d'adhérence, forme le *fillet suspenseur* (ou le suspenseur).

EMBRYONNÉ, ÉE, adj. Pourvu d'un ou de plusieurs embryons. Les végétaux embryonnés ont été divisés en deux grandes séries : les *endorrhizes*, correspondant aux monocotylédonnées; les *exorrhizes*, correspondant aux dicotylédonnées.

EMBRYOPÉRITONIE. Grosseuse dans le péritoine. (Piorry.)

EMBRYOSAC, s. m. V. EMBRYONNAIRE.

EMBRYOTÈGE, s. m. [de *embryo*, ou *ἐμβρυον*, embryon, et *tegere*, couvrir]. Gaertner a donné ce nom à un petit corps renflé, en forme de calotte, que l'on remarque sur certaines graines plus ou moins loin du hile, et qui se détache pendant la germination, pour donner passage à l'embryon.

EMBRYOTILASTE, s. m. [de *ἐμβρυον*, embryon, fœtus, et *λάσις*, fracture]. Instrument qui servait à rompre les os du fœtus, pour faciliter son extraction,

lorsqu'un vice de conformation rendait l'accouchement impossible.

EMBRYOTOCIE, s. f. [de *ἐμβρυον*, embryon, et *τοκεν*, enfanter]. Terme formé pour indiquer le cas où un fœtus arrive au monde avec un autre fœtus dans son sein.

EMBRYOTOMIE, s. f. [*embryotomia*, de *ἐμβρυον*, embryon, et *τομή*, section]. Division du fœtus dans le sein de sa mère, pour l'extraire par parties, lorsque la conformation du bassin s'oppose à ce qu'il sorte tout entier.

EMBRYOTROPHE, s. m. [de *ἐμβρυον*, embryon, et *τροφή*, nourriture]. Substance de laquelle se forme l'embryon des corps organisés, c'est-à-dire, l'amnios dans les plantes, le jaune et le blanc de l'œuf chez les animaux.

EMBRYULCE, s. m. [*ἐμβρυουλκος*, de *ἐμβρυον*, embryon, et *ἔλκεν*, tirer]. Sorte de crochet de fer destiné à extraire de l'utérus le fœtus mort.

EMBRYULCIE, s. f. [*embryuleia*]. Extraction du fœtus au moyen d'un instrument.

EMBRYULE, s. m. Diminutif d'*embryon*. Premiers rudiments du fœtus.

ÉMERI ou **ÉMERIL**, s. m. [*smryris*, all. *Schmergel*, angl. *emery*, esp. *esmeril*]. Composé naturel d'alumine, de silice et d'oxyde de fer, d'un gris foncé, employé sous forme de poudre pour polir les pierres, les métaux et le cristal. Les flocons destinés à contenir les substances volatiles sont *bouchés à l'émeri*, c'est-à-dire que les surfaces du bouchon et du goulot sont frottées et polies avec de l'émeri, pour que leur contact soit plus parfait.

ÉMÉTINE, s. f. [du grec *ἐμέω*, je vomis; all. *Emetin*, it. et esp. *emetina*]. Alcali végétal découvert dans l'ipécaéuanha par Pelletier (C³⁷H²⁷AzO¹⁰). Pure, l'émétine est sous forme de poudre blancheâtre, inodore, d'une saveur amère et désagréable, assez soluble dans l'eau froide, davantage dans l'eau bouillante, et très soluble dans l'aleool. C'est à elle que l'ipécaéuanha paraît devoir sa propriété vomitive. On l'obtient en mettant macérer pendant quelques heures, dans un vase bien fermé : ipécaéuanha en poudre, 30 grammes; éther sulfurique (50° à 60° centésim.), 60 grammes; triturant le produit de cette macération, le faisant macérer de nouveau, et ensuite bouillir dans l'aleool (à 80° centésim.), 120 grammes; passant, répétant l'opération avec de nouvel aleool, jusqu'à ce que la racine soit entièrement dépouillée de ses principes; mêlant les liqueurs aleoliques, évaporant jusqu'à siccité, faisant macérer l'extrait dans quantité suffisante d'eau distillée, filtrant la solution, et évaporant de nouveau. L'émétine ainsi obtenue est appelée par le Codex, *émétine médicinale*. La dose de l'émétine pure et blanche est, pour un adulte, de 10 centigram. dans 180 à 240 gram. d'eau, édulcorée, si l'on veut, avec un sirop, à prendre cette solution en deux ou trois fois. On peut également préparer un sirop et des pastilles d'émétine. La décoction de noix de galle paraît être le meilleur antidote dans le cas où de trop fortes doses d'émétine ou d'ipécaéuanha détermineraient des accidents.

ÉMÉTIQUE, adj. et s. m. [*emeticus*, all. *emetisch*, *brechenerregend*, angl. *emetie*, it. *emctico*]. Se dit de toutes les substances propres à déterminer le vomissement. On appelle particulièrement : **ÉMÉTIQUE** (s. m.), le *tartrate de potasse et d'antimoine*. — **ÉMÉTIQUE** (tartre stibié, tartre émétique, tartrate de po-

tasse antimouïé, deuto-émétique, tartrate de potasse et d'antimoine), dont on doit la connaissance à Adrien Mynsicht, est préparé, selon le Codex, en faisant bouillir pendant une demi-heure, dans une bassine d'argent ou de cuivre : 2 parties d'oxyde d'antimoine sulfuré vitreux (verre d'antimoine), réduit en poudre très fine ; 3 parties de bitartrate de potasse (crème de tartre) en poudre grossière, et 20 parties d'eau ; agitant continuellement pendant l'ébullition et remplaçant l'eau qui s'évapore ; laissant refroidir la liqueur sur place sans filtrer, enlevant les cristaux formés, et les lavant à plusieurs reprises et par décantation avec les eaux mères ; filtrant ensuite ces eaux mères, les évaporant à siccité, épuisant le résidu par l'eau bouillante, filtrant et laissant cristalliser par refroidissement ; réunissant ensuite tous les cristaux obtenus, les dissolvant de nouveau dans de l'eau bouillante, clarifiant la solution au blanc d'œuf, concentrant la liqueur à 25° centésim., et laissant cristalliser par un refroidissement lent. — L'*émétique* est le vomitif le plus communément employé pour les adultes ; la dose est, en général, de 10 à 15 centigrammes dissous dans environ 3 verres d'eau pure, à prendre à une demi-heure d'intervalle. Si, après le second verre, il survient trois ou quatre vomissements, on ne fait pas prendre le troisième. Dès les premiers efforts pour vomir, on fait boire beaucoup d'eau tiède, et l'on continue dans l'intervalle des vomissements. Pour les enfants de un à deux ans, 25 milligrammes dans 120 grammes d'eau, à prendre par cuillerée de quart d'heure en quart d'heure ; de deux à huit ans, 5 centigrammes administrés de même ; de huit à quinze ans, 75 milligrammes au plus. Souvent même chez les adultes, 5 centigrammes suffisent pour produire des vomissements abondants. — Étendu dans une grande proportion d'eau (5 à 10 centigrammes par litre), l'émétique agit comme purgatif, et on l'emploie surtout pour opérer une dérivation sur la membrane muqueuse intestinale : souvent alors on le donne dans du petit-lait ou dans une décoction de tamarin. — Si l'on veut provoquer à la fois les vomissements et les selles, on l'associe à un sel neutre purgatif, tel que le sulfate de soude (V. ÉMÉTO-CATHARTIQUE). — Dans certains états phlegmasiques, l'émétique, à doses répétées fréquemment (30 centigrammes à 3 grammes dans les vingt-quatre heures), a la propriété de déprimer et de diminuer l'état morbide (action contre-stimulante), sans qu'il y ait vomissement ni superpurgation ; après quelques doses, les vomissements cessent, et la tolérance s'établit : c'est un des moyens les plus puissants dans les cas de pneumonie et de pleuro-pneumonie, lorsque les saignées n'ont pas enrayé la pneumonie, ou lorsque tout d'abord on ne croit pas devoir recourir aux émissions sanguines. — *Vin émétique*. Vin de Malaga contenant du tartre stibié dans la proportion de 2 grammes dans 540 grammes du liquide. — *Pommade émétique* (pommade stibiée, pommade d'Autenrieth). Pommade préparée avec 5 parties (en poids) d'émétique et 15 d'axonge triturées et mêlées intimement. On l'emploie en frictions, pour déterminer une vive irritation locale caractérisée par l'éruption de pustules volumineuses analogues à celles de la variole ou de la varicelle pustuleuse.

ÉMÉTISER, v. a. [all. *mit Brechweinstein versetzen*, esp. *emetizar*]. Déterminer le vomissement au moyen de substances émétiques : *émétiser un malade*. Ce mot signifie aussi ajouter de l'émétique à une po-

tion ou à une boisson que l'on veut rendre vomitive ou éméto-cathartique : *eau émétisée*.

ÉMÉTO-CATHARTIQUE, adj. et s. m. [*emetocatharticus*, *ἔμετος*, vomissement, et *καθάρειν*, purger ; all. *Brechpurgirmittel*, it. et esp. *emeto-cathartico*]. Médicament qui excite le vomissement et les selles. On donne le plus souvent comme *éméto-cathartique* un mélange de 15 centigrammes d'émétique avec 12 grammes de sulfate de soude ou de magnésie, dissous dans 300 à 360 grammes d'eau, à prendre en trois verres, à un quart d'heure d'intervalle.

ÉMÉTOLOGIE, s. f. [*emetologia*, de *ἔμετος*, vomissement, et *λόγος*, discours]. Traité sur le vomissement et les vomitifs.

ÉMIGRATION, s. f. [de *e*, hors, et *migrare*, aller ; all. *Auswanderung*, esp. *emigracion*]. V. TRANSHUMANANCE et MIGRATION.

ÉMINENCE, s. f. Nom donné en anatomie à divers renflements. — *Éminence collatérale*, c'est l'accessoire du pied d'hippocampe. — *Éminences mamillaires* ou *pisiformes*. — *Éminences olivaires* ou *olives du bulbe rachidien*. — *Éminences portes, antérieure et postérieure*. Ce sont deux saillies de la face inférieure du foie, la première en devant, la seconde en arrière, et portant aussi le nom de *petit lobe* ou *lobe de Spiegel*. — *Éminences pyramidales* ou *médianes*. Ce sont les pyramides du bulbe rachidien. — *Éminences unciniformes* ou *vermiculaires, supérieure et inférieure*. Saillies sillonnées qui forment les parties supérieure et inférieure du lobe moyen du cerveau.

ÉMISSAIRE, s. m. [*emissarium*, de *emittere*, faire sortir ; it. *emissario*, esp. *emisario*]. Conduit, canal qui évacue une humeur quelconque. On dit plutôt *émonctoire*. — On a appelé *émissaires de Santorini* les petites branches veineuses qui, passant à travers les os du crâne, établissent une communication entre les veines intérieures et extérieures de la tête. Elles appartiennent aux sinus de la dure-mère et aux branches des jugulaires.

ÉMISSIF, IVE, adj. [it. *emissivo*]. En physique, on appelle *pouvoir émissif* la faculté qu'ont tous les corps opaques et les corps lumineux d'émettre, les premiers de la chaleur, les autres de la lumière, dans tous les sens.

ÉMISSION, s. f. [*emissio*, all. *Ablassen*, it. *emissione*, esp. *emision*]. Action par laquelle une chose est poussée au dehors : *émission de l'urine, du sperme*. — *Émissions sanguines*, saignées locales ou générales.

EMMÉNAGOGUE, adj. et s. m. [*emmenagogus*, de *ἔμμηνα*, menstrues, et *ἄγειν*, pousser ; it. *emmenagogo*, esp. *emenagogo*]. On donne ce nom à tous les moyens thérapeutiques qui provoquent les règles. Il est évident que les *emménagogues* doivent être pris, suivant les circonstances, ou dans la classe des relâchants, ou dans celle des excitants et des toniques ; mais c'est particulièrement dans cette dernière classe de médicaments, et parmi les plus actifs, que doivent être rangées les plantes réputées *emménagogues*, telles que la rue, la sabbine, l'armoise.

EMMÉNOLOGIE, s. f. [*emmenologia*, de *ἔμμηνα*, menstrues, et *λόγος*, discours]. Traité de la menstruation.

EMMIÉLURE, s. f. [all. *Honigpflaster*]. Topique onguentacé qui a le miel pour excipient, et qu'on applique sur le pied d'un cheval pour adoucir et détendre la corne.

ÉMOLLIENT, ENTE, adj. ets. m. [*emolliens*, de *emolli*, amollir ; *μολικτικός*, all. *erweichend*, angl. *emollient*, it. *emolliente*, esp. *emoliente*]. On désigne ainsi les substances médicamenteuses qui ont la propriété de relâcher, de détendre et de ramollir les parties enflammées. Les boissons délayantes et mucilagineuses sont des *émollients*. Les gommes, les huiles grasses fraîches, agissent aussi comme *émollients*. On prépare des topiques de même nature avec les décoctions de graine de lin, de guimauve et d'un grand nombre de malvacées. — Les *espèces émollientes* du Codex sont : les feuilles sèches de mauve, de guimauve, de molène, de seneçon et de pariétaire, mêlées en parties égales ; les *farines émollientes* sont celles de lin, de seigle et d'orge, aussi par parties égales. — Le *cataplasme émollient* du Codex est préparé avec farines émollientes, 120 grammes, qu'on délaie en bouillie très claire dans de l'eau commune froide, et que l'on fait chauffer en remuant continuellement jusqu'à consistance convenable.

ÉMONCTOIRE, s. m. [*emunctorium*, de *emungere*, moucher, tirer dehors ; all. *Reinigungsveg*, it. *emuntorio*, esp. *emuntorio*]. Canal, conduit, ou, en général, organe destiné à évacuer les humeurs superflues. Les reins et la vessie sont les *émonctoires* de l'urine ; les aeneis appelaient les narines l'*émonctoire* du cerveau.

ÉMONDATION, s. f. [*emundatio*, de *e*, de, hors, et *mundare*, nettoyer : action de nettoyer]. En pharmacie, l'*émondation* est l'opération par laquelle on retire de substances animales et végétales, recueillies pour l'usage médical, certaines portions qui pourraient modifier leurs propriétés, ou même y nuire. C'est ainsi que, dans quelques cas, on enlève les radicules, ou les tiges, ou les pédoncules, pour ne mettre en réserve que les racines, les feuilles ou les fleurs. Par la même opération, on retire les parties gâtées ; on débarrasse celles que l'on veut conserver de la terre ou des autres corps étrangers qui les salissent.

ÉMONDER, v. a. [angl. *to lop*, *to prune*, it. *rimondare*]. Action de nettoyer les arbres, de les débarrasser des branches mortes, des plantes parasites, des mousses, des lichens, etc.

ÉMOTION, s. f. Désigne : 1° l'accélération ou l'irrégularité de la circulation et de la respiration, déterminées par une impression pénible ou agréable ; 2° l'état actif même de la portion de l'encéphale qui préside aux instincts, ou sentiments, pénibles ou agréables, déterminés par telle ou telle impression, soit que cet état d'activité ait assez d'intensité ou non pour troubler, exagérer ou diminuer l'action que cette partie des centres nerveux exerce sur les appareils de la vie végétative avec lesquels elle est en relation.

ÉMOULEURS ou AIGUSEURS. Ouvriers qui sont employés à façonner sur la meule le tranchant de la lame, la surface ou la pointe des différents instruments métalliques. Ces ouvriers, ainsi que cela résulte des statistiques recueillies dans les fabriques d'armes et les quincailleries, sont très exposés aux affections des organes respiratoires, et succombent en grand nombre et dans un âge peu avancé à la phthisie pulmonaire. Ces affections sont dues à l'aspiration de la poussière siliceuse qui s'échappe des meules lorsqu'on aiguise à sec, ou quand on tourne les meules pour repolir leur surface usée. Le moyen le plus efficace pour y remédier est fondé sur l'emploi d'une ventilation destinée

à enlever la poussière des meules et à soustraire les ouvriers à son action.

EMPASME, s. m. [*empasma*, du verbe *ἐμπάσσω*, je répands ; all. *Streupulver*]. Poudre parfumée qu'on répand sur le corps pour absorber la sueur, ou en masquer l'odeur.

EMPÂTEMENT, s. m. [all. *teigartige Geschwulst*]. Engorgement non inflammatoire, qui conserve plus ou moins l'impression du doigt, et tient par conséquent de l'œdème.

EMPÉTRÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones diclines, propres aux régions froides ; sans usages.

EMPÊTRÉ, ÉE, adj. Se dit des animaux à membres courts, comme les phoques et tous les autres mammifères carnassiers amphibies.

EMPHRACTIQUE, adj. et s. m. [*emphracticus*, de *ἐμφράττω*, j'obstrue ; all. *verstopfend*, esp. *enfractico*]. Qui bouche les pores. Synonyme d'*emplastique*.

EMPHRAXIE, s. f. [*emphraxis*]. Synonyme d'*obstruction*.

EMPHYÈME, s. m. [*emphysema*, *ἐμφύσημα*, de *ἐμψύσθην*, souffler dedans, de *ἐν*, dans, et *ψύσα*, souffler ; all. *Emphysem*, it. et esp. *enfisema*]. Tumeur blanche, luisante, élastique, indolente, causée par l'introduction de l'air dans le tissu cellulaire. L'*emphyème* ne conserve point, comme l'œdème, l'impression du doigt. Les solutions de continuité du larynx, de la trachée, des poumons, les fractures des côtes, les plaies pénétrantes de la poitrine, sont les causes les plus fréquentes de cette affection : l'air s'introduit dans la cavité séreuse de la poitrine pendant le mouvement d'inspiration, et, comprimé, lors de l'expiration, par le poumon qui se dilate, il s'infiltré dans le tissu cellulaire des environs, et s'étend de proche en proche, à mesure qu'une nouvelle quantité d'air s'introduit de la même manière. Mais, outre ces emphyèmes traumatiques, auxquels on peut rapporter ceux qui sont déterminés artificiellement par l'insufflation, il y en a aussi de spontanés, qui sont produits par des gaz formés accidentellement dans l'intérieur même des tissus organiques. Ces gaz ne sont point de l'air, mais de l'acide carbonique, des hydrogènes carbonés et quelquefois sulfurés, de l'azote. C'est à tort qu'on les a dit sécrétés par le tissu cellulaire à la suite de violentes émotions. On a vu ces gaz se développer à la suite de putréfaction de liquides, comme du pus épanché ou en collection, ou à la suite de gangrène en quelque tissu profond ou sous-cutané. Les conditions de production des gaz sont l'humidité et la température constante du corps, qui est la plus favorable à la décomposition catalytique et à la putréfaction des substances organiques, dont le résultat est le doublement de la substance en corps gazeux d'une part, solide de l'autre. — *Emphyème du poumon*. Une forte compression, ou une contusion de la poitrine, ou une commotion violente du poumon, peuvent produire une déchirure de ce viscère sans lésion des parois thoraciques, et donner lieu à l'infiltration de l'air dans le tissu cellulaire interlobulaire, accident qui survient aussi à la suite des grands efforts de la voix ou des quintes de toux. On doit en outre à Laënnec la connaissance d'une affection particulière du poumon, qu'il a appelée *emphyème vésiculaire*. Elle consiste dans la dilatation excessive de la terminaison des canalicules pulmonaires dont quelques uns atteignent le volume d'un grain de chènevis, finissent par se

rompre, et déterminent alors à la surface du poulmon la formation de vésicules irrégulières ayant quelquefois la grosseur d'une noix. Cette espèce d'emphysème pulmonaire est souvent confondue avec l'asthme. L'emphysème du poulmon est la lésion à laquelle il faut attribuer le plus ordinairement la pousse du cheval. *V. Pousse.*

EMPIRIQUE, adj. et s. m. [*empiricus*, de *ἐμπειρία*; expérience; all. *empirisch*, angl. *empiric*, it. et esp. *empírico*]. Qui a rapport à l'empirisme. — Histoire de la médecine : Dans l'antiquité, les empiriques formaient une secte opposée aux dogmatistes (*V. ce mot*) et fondée par Philinus de Cos, disciple d'Hérophile, et par Sérapion. Excluant les spéculations auxquelles se livraient leurs adversaires, ils admettaient pour base unique de la médecine l'expérience (*ἐμπειρία*), qui avait, suivant eux, trois sources : 1° le hasard, qui fournit des faits, et la marche de la nature qu'on doit observer, ce qu'ils appelaient *autopsie*, observation, et, à défaut de l'*autopsie*, l'histoire; 2° les essais entrepris dans le dessein de connaître quelle sera l'issue; 3° l'imitation ou l'*analogisme* et aussi l'*épi-logisme*, raisonnement à l'aide duquel on conclut des phénomènes sensibles à la cause ou lésion interne. Cet empirisme, assez bien constitué comme on voit, commentait d'un autre côté la faute de repousser absolument l'anatomie et la physiologie, prétendant que ces connaissances ne servaient qu'à nourrir des spéculations oiseuses, sans fruit pour l'art médical. — Aujourd'hui *empirique* est le plus souvent pris en mauvaise part, et regardé comme synonyme de *charlatan*.

EMPIRISME, s. m. [all. *Empirie*, angl. *empirism*, it. et esp. *empirismo*]. Médecine fondée sur l'expérience. Souvent aussi le mot *empirisme* se prend en mauvaise part, pour indiquer une aveugle routine, ou bien encore comme synonyme de *charlatanisme*.

EMPLASTIQUE, et adj. s. m. [*emplasticus*, de *ἐμπλάστω*, j'enduis, j'obstrue]. Se dit des remèdes topiques qui s'attachent aux parties sur lesquelles on les applique à la manière des *emplâtres*.

EMPLÂTRE, s. m. [*emplastrum*, all. *Pflaster*, angl. *plaster*, it. *impiastro*, esp. *emplastro*]. Médicament externe, solide, glutineux, se ramollissant par la chaleur, et adhérant à la partie sur laquelle on l'applique. Parmi les emplâtres, les uns sont formés de corps gras et huileux, de résine, de cire, de poudres végétales, ou de décoctions, sans aucun oxyde métallique : on les distingue sous le nom d'*onguents emplastiques*. Les autres sont solidifiés par un oxyde de plomb : on leur donne le nom d'*emplâtres* proprement dits. Lorsque la fusion des corps gras qui entrent dans un emplâtre, au lieu d'être faite au bain-marie ou en ajoutant un peu d'eau au mélange, est faite à feu nu, le corps gras se trouve en grande partie décomposé, et le carbone colore l'emplâtre, que l'on appelle alors *emplâtre brûlé*. Pour faire usage d'un emplâtre, on le ramollit en le malaxant entre les doigts ou en le trempant dans l'eau chaude, et on l'étend sur un morceau de toile ou de peau.

Emplâtre adhésif ou résineux. On le prépare en faisant fondre ensemble, et malaxant, 5 parties d'emplâtre simple et 1 de poix blanche purifiée.

Emplâtre agglutinatif d'André de la Croix. Il contient 8 parties de poix blanche, 2 de résine élémi, 1 de térébenthine pure et 1 d'huile de laurier. On fait liquéfier le tout sur un feu doux, on passe à travers un linge, et l'on coule dans un pot.

Emplâtre calmant ou antiodontalgique. On fait liquéfier ensemble : résine jaune, 24 grammes ; résine tacamaque et élémi, à 8 grammes ; on ajoute : oliban, mastic et opium mélangés, à 4 grammes ; et camphre, aussi 4 grammes. Cet emplâtre s'applique sur les tempes on l'angle de la mâchoire, pour calmer la douleur de dents ; on peut aussi en introduire dans les dents cariées, ou en appliquer sur les gencives.

Emplâtre de Canet. Il contient : emplâtre simple, diachylon gommé, cire jaune, huile d'olive et oxyde rouge de fer (colcothar), parties égales de chaque.

Emplâtre de céruse. Il est composé de : céruse pure en poudre, 500 grammes ; huile d'olive, 1 kilogram. ; cire blanche, 90 grammes ; et eau, 1 kilogramme. On mélange dans une grande bassine la céruse et l'huile, on ajoute l'eau ; on opère comme pour l'emplâtre simple ; et quand la masse a été malaxée, on la liquéfie de nouveau avec la cire, et l'on forme des magdaléons.

Emplâtre diachylon. *V. DIACHYLON.*

Emplâtre divin. Il est composé d'emplâtre simple, cire jaune, térébenthine, galbanum, gomme ammoniaque, opopanax, bdellium, myrrhe, mastic, oliban, racine d'aristoloche, acétate de cuivre brut et pierre d'aimant porphyrisée.

Emplâtre félide ou antihystérique. On fait liquéfier sur un feu doux : galbanum en larmes, 180 grammes ; asa fetida et poix blanche, à 60 grammes ; on passe, on exprime fortement ; on ajoute : cire, 90 grammes ; et l'on fait fondre le tout ensemble. On applique cet emplâtre sur l'épigastre, contre l'hystérie, l'hypocondrie, les coliques ventueuses.

Emplâtre de Nuremberg. Il est composé de : 12 parties d'emplâtre simple, de 6 de cire jaune, de 2 d'huile d'olive, de 3 d'oxyde de plomb rouge (minimum), et de 1/4 de camphre.

Emplâtre résolutif ou des quatre fondants. Emplâtre de savon, de ciguë, de diachylon gommé, et de Vigo réformé, liquéfiés ensemble et mêlés intimement.

Emplâtre contre les ruptures. Poix noire, 240 grammes ; avec cire jaune et térébenthine, à 60 grammes ; labdanum pur, 30 grammes. On passe à travers un linge ; on ajoute : mastic, cachou, noix de cyprès et racine de grande consoude, à 30 grammes, en poudre fine ; on mélange le tout exactement. C'est l'*emplâtre du prier de Cabryan* ; seulement le cachou et une plus forte proportion des autres astringents ont remplacé la terre sigillée et le suc d'hypociste. On lui attribuait la propriété d'arrêter et même de guérir les hernies chez les très jeunes enfants.

Emplâtre simple. Il est composé de parties égales d'axonge, d'huile d'olive et de litharge, dans lesquelles on incorpore une certaine quantité d'eau. En ajoutant à 6 parties de cet emplâtre 1 partie de poix blanche, on a l'*emplâtre simple collant*.

Emplâtre vésicatoire. Il se fait avec parties égales de poix blanche, d'axonge, de cire jaune et de poudre de cantharides ; en été, on retire un quart de l'axonge, qu'on remplace par de la cire. — Le *vésicatoire anglais* du Codex est composé de parties égales d'emplâtre de cire, d'axonge de porc et de cantharides pulvérisées. On incorpore celles-ci dans les deux premières substances préalablement liquéfiées : de là le nom d'*emplâtre vésicant par incorporation*, sous lequel on a proposé de désigner cette espèce de vésicatoire, qui est préférable au vésicatoire ordinaire, en ce que les cantharides, ainsi incorporées, sont bien moins

facilement absorbées par les vaisseaux lymphatiques cutanés, et déterminent, par conséquent, beaucoup moins d'accidents.

Emplâtre de Vigo. On le prépare en faisant dissoudre ensemble : emplâtre simple, 1^{kilogr.} 256 ; ciré jaune et poix-résine, à 64 grammes ; ajoutant : gomme ammoniacque, bdellium, myrrhe, oliban, à 20 grammes, et safran, 12 grammes, le tout réduit en poudre ; triturant, d'autre part, 384 grammes de mercure, 64 grammes de térébenthine pure, et 192 grammes de styrax liquide, jusqu'à extinction du métal ; mêlant intimement ensemble l'emplâtre et le produit de cette trituration, et ajoutant enfin 8 grammes d'huile de lavande.

EMPOIS, s. m. [de *en*, et *poix* ; all. *Stärke*, angl. *starch*, it. *salda*]. Espèce de gelée ou de colle épaisse, formée par l'amidon ou la fécula, dont les grains ont été gonflés considérablement par l'action de l'eau bouillante. V. AMIDON.

EMPOISONNEMENT, s. m. [veneficium, all. *Vergiftung*, angl. *poisoning*, it. *attossicamento*, *avvelenamento*, esp. *envenamiento*]. Ce mot signifie tantôt l'ensemble des effets produits par un poison introduit dans l'économie animale, tantôt l'action d'empoisonner, de faire agir sur l'économie animale une substance vénéneuse quelconque, à dose supposée suffisante pour déterminer la mort ou altérer gravement la santé. L'article 301 du Code pénal définit l'empoisonnement : « Tout attentat à la vie d'une personne, par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées, et quelles qu'en aient été les suites. » La première indication à remplir, dans les cas d'empoisonnement, c'est l'évacuation de la substance délétère, et l'on y parvient le plus souvent en administrant immédiatement un vomitif ; on a ensuite recours aux *contre-poisons*, qui varient selon la nature du poison lui-même. — Vétérinaire. L'article 452 du Code pénal est relatif aux empoisonnements dont les animaux peuvent être l'objet : « Quiconque aura empoisonné des chevaux ou autres bêtes de voiture, de monture ou de charge, des bêtes à cornes, des moutons, chèvres ou porcs, ou des poissons dans un étang, vivier ou réservoir, sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans, et d'une amende de 16 à 300 francs. Les coupables pourront être mis, par l'arrêt ou le jugement, sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus. » — Botanique. La végétation peut être suspendue ou arrêtée par l'absorption de diverses substances. Cet effet constitue un véritable empoisonnement ; il est remarquable que la plupart des matières minérales vénéneuses pour l'homme, à faible dose, sont pour les plantes des poisons actifs. Il est probable que ces poisons n'agissent qu'après avoir été portés dans les tissus ; car l'analyse retrouve dans la trame profonde des tissus ceux qui sont sensibles aux réactifs. Une substance vénéneuse n'a pas besoin, pour exercer son action, d'être absorbée par les radicales ; du moins l'expérience prouve que la plupart des poisons produisent leur effet lorsqu'on les met en contact avec une surface vivante. Les poisons gazeux agissent comme les matières liquides : on sait combien sont nuisibles aux plantes les émanations des fabriques de produits chimiques ; pourtant l'influence délétère ne s'en fait pas également sentir à toutes les heures de la journée, elle est bien plus active pendant la nuit.

EMPORE, s. m. [*emporium*, de *ἐμποριον*, marché, dépôt]. Nom que les anciens physiologistes donnaient à un réservoir qu'ils supposaient destiné à recevoir les esprits animaux filtrés par la pulpe médullaire de toute la substance cendrée du cerveau.

EMPREINTE, s. f. [*impressio*, all. *Ansetzungsstelle*]. On nomme ainsi les inégalités des os qui donnent attache à des fibres musculaires et ligamenteuses, et qui sont, en quelque sorte, une impression du muscle ou du tendon.

EMPROSTHOMÉLOPHORE, s. m. [*emprosthomelophorus*, Gurtl]. Monstres qui seraient caractérisés par l'existence de membranes accessoires sous le cou ou le thorax (*Emprosthomelophorus tetrachirus*, Gurtl) ; établis d'après une figure d'ouvrage ancien, ils ne paraissent pas exister réellement.

EMPROSTHOTONOS, s. m. [d'*ἐμπροσθεν*, en devant, et de *τόνος*, tension ; it. *emprostotono*]. Tétanos ou contraction spasmodique dans laquelle le corps est courbé en avant.

EMPYÈME, s. m. [*empyema*, de *ἐν*, dans, et *πύον*, pus ; all. *Eiterbrust*, *Empyem*, angl. *empyema*, it. et esp. *empiema*]. On appelle *empyème* toute collection séreuse, sanguine ou purulente, dans la cavité des plèvres, ainsi que l'opération par laquelle on donne issue à ce liquide. Cette opération est appelée aussi *paracentèse du thorax* (V. ce mot). On la pratique, autant que possible, entre la quatrième et la cinquième fausse côte (en comptant de bas en haut), si la collection a son siège au côté droit ; entre la troisième et la quatrième, si c'est au côté gauche. On la pratique aussi en trépanant une côte ; le liquide évacué, on ferme exactement le pertuis. Ce procédé, qui se trouve déjà dans la Collection hippocratique, et qui a été renouvelé dans ces derniers temps, a l'avantage d'empêcher la pénétration de l'air extérieur. — Vétérinaire. L'opération de l'empyème a eu peu de succès chez les animaux. Elle a échoué, la plupart du temps, chez le cheval et chez le chien. Le lieu d'élection n'est pas le même pour tous les animaux. Sur le cheval on opère entre la sixième et la septième côte, au-dessous de la sous-cutanée du thorax ; plus en avant, on blesserait le membre antérieur appliqué contre la poitrine ; plus en arrière, on atteindrait le diaphragme et le foie.

EMPYOCÈLE, s. m. [*empyocèle*, de *ἐν*, dans, *πύον*, pus, et *κύλα*, hernie, tumeur]. Hernie purulente. On a désigné sous ce nom des abcès du scrotum, du testicule, ou de la tunique vaginale, etc.

EMPYOMPHALE, s. m. [*empyomphalos*, de *ἐν*, dans, *πύον*, pus, et *ὄμφαλος*, nombril ; all. *Eiternabel*]. Abcès à l'ombilic.

EMPYREUMATIQUE, adj. [angl. *empyreumatic*]. Qui a les qualités ou les caractères de l'empyreume : *odeur, huile, saveur empyreumatique*. — Vétérinaire : *Huile empyreumatique de Chabert*. Rectifiée avec la moitié de son poids d'essence de térébenthine, on s'en sert beaucoup pour débarrasser de vers les animaux, à la dose de 24 à 45 grammes pour les grands animaux, et 15 à 25 grammes pour les petits.

EMPYREUME, s. m. [*empyreuma*, de *ἐμπυρῶειν*, brûler ; all. *Brandgeruch*, it. et esp. *empireuma*]. Odeur particulière qu'exhalent les produits volatils qu'on obtient en distillant les matières végétales ou animales : cette odeur est due à une huile pyrogénée, qui exerce aussi une action particulière sur le sens du goût.

EMS. Village du duché de Nassau, à 8 kilomètres de

Coblentz. Eaux salines thermales (23° à 55°), d'une odeur légèrement alcaline, et d'une saveur un peu acidulée saline.

ÉMULGENT, ENTE, adj. [*emulgens*, de *emulgere*, tirer, traire; angl. *emulgent*, esp. *emulgente*]. On donne ce nom aux vaisseaux qui aboutissent aux reins : *arteres et veines emulgentes*. V. RÉNAL.

ÉMULSIF, IVE, adj. [*emulsivus*, de *emulgere*, tirer, traire]. On appelle *semences émulsives* celles qui fournissent de l'huile par expression, celles avec lesquelles on fait des *émulsions*. V. ce mot.

ÉMULSINE, s. f. [angl. *emulsin*, it. et esp. *emulsina*]. Nom donné par Liebig au principe albumineux qui existe dans les amandes, et qui, avec l'eau, forme l'*émulsion* (V. ce mot). L'*émulsine* a la propriété de contribuer à la transformation de l'amygdaline en huile volatile d'amandes amères et en acide cyanhydrique; elle joue à son égard le rôle de ferment. Elle a aussi été appelée *diastase*. Elle est extraite de l'eau de lavage du tourteau des amandes (privées d'huile fixe), en traitant par l'acétate de plomb et par l'acide acétique, pour coaguler la gomme et l'albumine végétale, puis par l'alcool, qui précipite l'*émulsine* sans lui ôter son action. Elle est alors soluble dans l'eau, mais à 60° elle se coagule et perd ses propriétés. C'est un principe bien différent de l'albumine végétale. (C₂₀H₂₅Az₂O₃₂.)

ÉMULSION, s. f. [*emulsio*, all. et angl. *Emulsion*, it. *emulsione*, esp. *emulsion*]. Médicament liquide, qui a ordinairement la couleur blanche et l'opacité du lait. Les émulsions sont composées d'eau et de principes huileux ou résineux, divisés et tenus en suspension dans ce liquide à l'aide d'un mucilage naturel ou factice. Elles se préparent en versant de l'eau sur certaines substances oléagineuses, à mesure qu'on les pile, ou sur une huile ou une résine liquide, pendant qu'on la triture avec du mucilage ou avec du jaune d'œuf. On distingue les émulsions en *huileuses* et *résineuses*. On les appelle aussi *vraies*, lorsqu'elles proviennent directement de semences huileuses ou de substances gomme-résineuses, sans autre intermédiaire que l'eau; et *fausses*, lorsqu'elles sont préparées avec des huiles ou des résines liquides tenues en suspension dans le même menstrue à l'aide d'une gomme ou de tout autre intermédiaire. On peut y associer, non seulement du sucre, mais encore diverses substances médicamenteuses, ou simplement aromatiques, soit pour les rendre plus agréables, soit pour en modifier les propriétés.

ÉMYDE ou **ÉMIDE**, s. f. [*emys*, de ἐμύς, ἐμύδης, tortue]. Nom générique des tortues d'eau douce : doigts mobiles, écartés, mais réunis par une membrane; ongles longs. — *Émyde d'Europe* ou *tortue ronde* (*Emys europæa*, Duméril, *Testudo orbicularis*, L., *Testudo europæa*, Schn.). Elle vit dans les eaux bourbeuses d'Europe, et sert d'aliment ou à faire des bouillons médicinaux : sa carapace est lisse, noirâtre, toute semée de points jaunâtres disposés en rayons. — *Émyde* ou *tortue bourbeuse* (*Emys lutaria*, Dum., *Testudo lutaria*, L.), des marais du midi de l'Europe : plaques dorsales de la carapace irrégulièrement sillonnées et faiblement ponctuées. — *Émyde* ou *tortue closc* (*Emys clausa*), de l'Amérique septentrionale.

ÉNADÉLPHIE, s. f. [de ἐν, en, et ἀδελφός, frère]. Synonyme d'*inclusion monstrueuse*.

ÉNALLOCHROME, s. f. [de ἐναλλος, différent, et χρομα, couleur]. Synonyme d'*ascutine* et de *bicolore*. V. ces mots.

ÉNANTIOPATHIQUE, adj. [de ἐνάντιος, opposé, et πάθος, maladie]. Se dit, d'après Hahnemann, d'un médicament qui guérit une maladie en agissant sur l'économie en sens précisément inverse de'elle. L'*énantiopathique* est opposée à l'*homœopathie*. V. ce mot.

ÉNANTIOSE, s. f. [de ἐναντιοσις, contrariété]. Mode de traitement qui consiste à traiter les maladies par les contraires. Cette idée, qui est fondamentale dans la médecine hippocratique, et qui s'est propagée jusqu'à nos jours, repose sur la manière d'abord mécanique et ensuite chimique dont on s'est représenté la maladie. Quand une opposition semble exister entre la maladie et la guérison, ce n'est qu'une apparence sans réalité. Ainsi la *méthode antiphlogistique*, pour prendre cet exemple, n'est pas, dans son essence, opposée aux conditions qui constituent la phlegmasie; et il n'y faut voir qu'une combinaison de moyens, suggérés par l'expérience, à l'effet de combattre l'état phlegmasique.

ÉNARTHROSE, s. f. [*enarthrosis*, de ἐν, dans, et ἄρθρωσις, articulation]. Articulation mobile formée par une éminence osseuse, arrondie, reçue dans une cavité profonde.

ENCANTHIS, s. m. [de ἐν, dans, et κωνός, l'angle de l'œil]. Tumeur formée par une augmentation de volume ou une production nouvelle dans la caroncule lacrymale. — L'*encanthis bénin*, simple tuméfaction inflammatoire de la caroncule, cède ordinairement aux émollients et aux résolutifs; ou bien aux collyres astringents, si l'inflammation a passé à l'état chronique. — L'*encanthis malin*, qui a souvent le caractère cancéreux, doit être extirpé, et la plaie doit être cautérisée avec la pâte arsenicale.

ENCAPUCHONNER, v. a. [all. *den Kopf einziehen*]. Se dit du cheval qui s'approche fortement le bas de la tête du côté du poitrail.

ENCASTELURE, s. f. [all. *Hufzwang*, angl. *the bcing hoof-bound*, it. *incastellatura*, esp. *encañata-dura*]. Resserrement du sabot des chevaux, qui a lieu vers la partie supérieure des deux quartiers, et s'étend quelquefois jusqu'au talon. L'*encastelure* est naturelle, lorsqu'elle dépend de la construction même du sabot; dans ce cas il est difficile d'y remédier. Elle est accidentelle, quand elle est le résultat d'une mauvaise forme, etc. C'est par la ferrure qu'on cherche à la guérir.

ENCAUME, s. m. [*encauma*, de ἐν, dans ou profondément, et καίω, je brûle]. Ulcère profond et rongeur de la cornée.

ENCAUSSE. Village à 4 kilomètres de Saint-Gaudens (Haute-Garonne). Eaux acidules thermales (23°, 7), que l'on boit à la dose de quatre ou cinq verres tous les matins.

ENCAVURE, s. f. V. ARGÈMA.

ENGENS, s. m. [thus, ἴξινος, all. *Weihrauch*, angl. *incense*, it. *incenso*, esp. *inciense*]. Nom vulgaire de la résine appelée, en matière médicale, *oliban*. On nomme aussi *encens* la composition que l'on brûle comme parfum : mélange d'oliban et de gommés-résines communes. — L'*encens* ou *oliban* est une gomme-résine contenant 30 pour 100 de gomme soluble dans l'eau, et le reste de résines et essence solubles dans l'alcool. On a cru à tort qu'il venait du *Juniperus lycia*, L. Une grande partie de celui du commerce est fournie par le *Boswellia serrata*, térébinthacée bursacée du Bengale. Celui de l'Arabie, de l'Abyssinie et d'Éthiopie, est fourni par un *Ba'samodendron*. — *Encens* de

Cayenne. Variété de résine tacamaque fournie par les *Icica heptaphylla* ou *guyanensis*. Aublet, de la famille des térébinthacées. — *Encens de Suède* ou de Russie. Résine d'odeur agréable qui suinte spontanément de plusieurs espèces de pins, tels que le *laricio* et autres.

ENCÉPHALE, s. m. [*encephalum*, *ἐγκέφαλος*, de *ἐν*, dans, et *κεφαλή*, tête; it. et esp. *encefalo*]. Ensemble de toutes les parties qui, chez les animaux vertébrés, sont contenues dans la cavité du crâne. V. CERVEAU et CERVELET.

ENCÉPHALIQUE, adj. [*encephalicus*]. Qui a rapport à l'encéphale.

ENCÉPHALITE, s. f. [*encephalitis*]. Ce mot signifie proprement *inflammation de l'encéphale*, et comprend, par conséquent, l'inflammation du cerveau, ou *cérébrite*, et celle du cervelet, ou *cérébellite*, phlegmasies qui étaient autrefois à peine indiquées dans les cadres nosologiques, mais que l'on décrivait confusément sous les noms de *fièvre nerveuse*, *fièvre pernicieuse*, *fièvre cérébrale*, *fièvre ataxique*, etc. — *Encéphalite exsudatoire*, hydrocéphale aiguë.

ENCÉPHALOCÈLE, s. f. [*encephalocoele*, de *ἐγκέφαλος*, cerveau, et *κῆλη*, hernie]. Hernie du cerveau. — *Encéphalocèle congénitale* ou *proprement dite*. Se présente par suite de défaut d'ossification des os du crâne au niveau des sutures et fontanelles; tumeur arrondie, molle, sans changement de couleur à la peau, peu ou point douloureuse, offrant des pulsations isochrones à celles du poulx, augmentant par les efforts. Les facultés intellectuelles sont peu altérées. Une portion du cerveau, rarement le cervelet, concourt à la former. Les enfants qui offrent cette anomalie meurent, avant l'état adulte, de méningite, d'encéphalite. Aucun traitement ne peut être tenté contre l'encéphalocèle. — *Encéphalocèle acquise*. Hernie du cerveau qui se manifeste après une perte de substance des os du crâne.

ENCÉPHALOÏDE, s. m. [de *ἐγκέφαλος*, cerveau, et *εἶδος*, ressemblance; all. *Marksarcom*, angl. *encephaloid*, it. *encefaloide*, esp. *encefaloides*]. Laënnec a appelé ainsi, ou *matière cérébriforme*, une des matières morbifiques qui forment le plus souvent les tumeurs *cancéreuses*: ce nom a été donné parce que, parvenue à son entier développement, elle ressemble à la substance médullaire d'un cerveau un peu mou, comme celui d'un enfant. Laënnec regardait l'encéphaloïde comme une production accidentelle, comme un tissu de formation nouvelle, développé de toutes pièces au sein des organes, et y jouissant d'une sorte de vie propre. Variété la plus fréquente du *cancer* (V. ce mot), l'encéphaloïde donne, en général, beaucoup de suc *cancéreux* (V. Suc). Son aspect extérieur tient à ce que, comme dans le tissu cérébral, dominent les éléments ayant forme de cellules et la matière amorphe; en sorte que là où l'on trouve analogie générale dans les espèces d'éléments, il y a aussi une certaine analogie de caractères physiques, tels que couleur et consistance. Mais, analogues seulement par l'état de cellules et le petit volume, ces éléments ne sont pas de même espèce. C'est ce qui fait que l'encéphaloïde, tout en ayant plusieurs des caractères de la substance cérébrale, ne renferme pourtant pas les mêmes espèces d'éléments; c'est ce qui fait encore que certaines tumeurs épidermiques, glandulaires ou fibro-plastiques, tout en ayant quelques analogies physiques avec l'encéphaloïde, ce qui

les a fait confondre avec lui, en diffèrent essentiellement; car les espèces de cellules ou autres éléments qui les constituent ne sont pas les cellules du cancer. Dans le cancer encéphaloïde, ce sont les noyaux et cellules *cancéreuses*, puis la matière amorphe granuleuse de ce fluide, et les granulations ou gouttelettes graisseuses, qui l'emportent sur les fibres de tissu cellulaire ou autres éléments accessoires du tissu qui a pour élément caractéristique les noyaux et cellules dites *cancéreuses*. V. SQUIRRE.

ENCHATONNEMENT, s. m. V. CHATONNEMENT.

ENCHEVÊTRURE, s. f. Excoriation ou plaie transversale plus ou moins profonde qu'un cheval se fait au pli du paturon, ou même plus haut, avec sa longe, dans laquelle il se prend lui-même un des membres postérieurs, de manière à ne pouvoir le dégager.

ENCHIFFRÈNEMENT, s. m. [all. *Stockschnupfen*, angl. *stopping in the nose*, it. *gravedine*, esp. *romadizo*]. Synonyme vulgaire de *coryza*.

ENCHONDROME, s. m. [*enchondroma*, de *ἐνχόνδρος*, cartilage]. Nom donné par Müller à des tumeurs formant des masses arrondies, non raboteuses, composées de cartilage (V. ce mot). Quelquefois la substance dite fondamentale est molle, élastique, d'autres fois elle est plus dure qu'à l'état normal. Dans une même tumeur on peut trouver: 1° des cavités ne contenant qu'un liquide; 2° des cavités contenant un ou plusieurs corpuscules granuleux ou homogènes pouvant varier beaucoup de forme, de volume ou d'aspect; 3° des cavités avec des cellules de forme et volume divers; 4° du fibro-cartilage. Cette dernière variété existe quelquefois seule, surtout dans les masses réellement cartilagineuses de certaines tumeurs fibreuses de la mamelle, du testicule, du cou, etc., ne touchant pas aux os et présentant vers leur centre ces noyaux d'*enchondrome*. Ces sortes de tumeurs se développent le plus souvent aux phalanges et aux os métacarpiens des doigts.

ENCHYME, s. m. [*ἐν*, dans, *χύω*, je verse]. Henle a montré que les corps appelés par Purkinje *grains* ou *cellules d'enchyme* des tubes sécréteurs, étaient des éléments d'*épithéliums* glandulaires. V. GLANDE.

ENCHYMOSE, s. f. [*enchymosis*, *ἐγχύμοσις*, de *ἐν*, dans, et *χυμός*, suc; all. *Enchymosis*, it. *enchimosi*, esp. *enchimosis*]. Afflux soudain du sang dans les vaisseaux cutanés de certaines parties, par l'effet d'émotions vives, comme dans la joie, la colère, etc.

ENCLAVEMENT, s. m. [*incuneatio*, all. *Einkeilung*, esp. *enclavamiento*]. On appelle ainsi un accident rare de l'accouchement où la tête, engagée à une plus ou moins grande profondeur dans la cavité pelvienne, s'y trouve serrée au point de ne pouvoir plus être poussée au delà, ni même dans aucun sens, par les seuls efforts de la nature. L'*enclavement* ne peut jamais être complet, puisqu'il n'y a pas harmonie parfaite entre la conformation des deux parties qui se touchent, et qu'il reste toujours quelques points de la circonférence de la tête qui ne sont pas en contact avec celle du détroit. Cet enclavement peut avoir lieu de deux manières, suivant le diamètre occipito-frontal ou suivant le diamètre bipariétal de la tête. Le seul signe certain est l'immobilité complète de la tête, dont un instrument quelconque ne peut parcourir plus du quart de la circonférence, étant arrêté par les points où elle touche au pourtour du bassin. Il y aurait *enclavement faux*, si, un bassin ayant moins d'étendue que de coutume, la tête étant médiocrement réduc-

tible, et les contractions utérines ayant de l'énergie, la tête, après avoir eu de la peine à franchir le détroit abdominal, finissait, à force d'être poussée, par céder et s'engager dans l'excavation pelvienne, et rencontrait un détroit périnéal, également rétréci, que la femme, déjà épuisée, n'aurait plus la force de faire franchir à la tête de l'enfant. Celle-ci alors, ne pouvant ni reculer ni avancer, pourrait cependant exécuter des mouvements autour de son axe. Dans l'enclavement *vrai*, elle est fixée par deux points opposés de sa circonférence, et les doigts ne peuvent lui communiquer aucun mouvement de latéralité; mais, si elle ne peut avancer seule, on parvient avec un peu de patience, à la refouler de bas en haut, et à faire cesser l'enclavement. Les conséquences de l'enclavement étant fort graves, il faut le prévenir, et surtout y remédier sans délai, quand il existe. L'application du forceps est alors indiquée. Si l'on avait trop tardé, on devrait se résoudre à la mutilation du fœtus; quelques uns ont pratiqué l'opération césarienne ou la symphyséotomie.

ENCLOURE, s. f. [all. *Nagelschaden*, angl. *prick*, it. *inchiodatura*, esp. *clavadura*]. Blessure faite au pied d'un cheval, lorsque le maréchal, au lieu de faire traverser la corne du pied aux clous qui doivent tenir le fer, les enfonce dans le tissu réticulaire.

ENCLUME, s. f. [*incus*, all. *Amboss*, esp. *yunque*]. L'un des osselets de l'oreille moyenne.

ENCOLURE, s. f. [de *collum*, cou; all. *Hals*, esp. *cuello*]. Nom que l'on donne au cou du cheval et des autres mammifères. Les vertèbres cervicales en forment la charpente osseuse. Le ligament cervical, large faisceau élastique attaché postérieurement aux apophyses épineuses des premières vertèbres dorsales et antérieurement à celles des six dernières cervicales, s'étend dans toute la longueur de la région supérieure de l'encolure, et envoie à la tubérosité occipitale un prolongement appelé *corde du ligament cervical*. L'encolure doit avoir une direction moyenne entre la ligne verticale et la ligne horizontale. L'encolure est *rouée*, lorsqu'elle affecte dans toute la longueur de son bord supérieur une courbe bien prononcée; on la dit *encolure de cygne*, lorsque la courbure se fait remarquer seulement vers la tête: ces deux conformations de l'encolure obligent le cheval à porter la tête verticale ou encapuchonnée. L'encolure de cerf, ou encolure *renversée*, offre, à son bord inférieure, une convexité qui en relève l'extrémité supérieure, de telle sorte que l'animal porte au vent. Un excès de développement dans ce bord supérieur de l'encolure l'entraîne de côté et constitue l'encolure *penchée*. On dit l'encolure *fausse*, lorsqu'elle ne s'unit pas d'une manière insensible avec les épaules et le poitrail; dans le cas contraire, elle est dite *bien sentie*. Les maladies de l'encolure sont la gale ou le rouyieux et le thrombus. — Dans l'espèce bovine, l'encolure porte à sa partie inférieure un repli de la peau qui a reçu le nom de *fanon*. On doit rechercher dans le taureau une encolure courte et épaisse; celle du bœuf est d'autant plus forte qu'on l'a gardé entier plus longtemps; chez la vache elle est beaucoup moins développée. On doit toujours préférer une encolure courte, la viande du cou étant de qualité inférieure.

ENCRE, s. f. [all. *Tinte*, angl. *ink*, it. *inchostro*, esp. *tinta*]. L'encre pour écrire est un *tannogallate de protoxyde de fer*, mêlé de gomme, d'indigo ou de sucre pour lui donner du brillant; à l'air, elle se convertit en *tannate de peroxyde*, d'où vient qu'elle noircit. Les *encres rouge, bleue, jaune, verte*, se

font avec le bois de campêche, le carmin, la garrance, l'indigo, l'acétate de cuivre cristallisé, l'alun, pour donner du mordant, la gomme et l'eau. — *Encre de Chine*, noir de fumée fixé avec une colle particulière et aromatisée. — *Encre d'imprimerie*, noir de fumée et huile de lin cuite.

ENDADELPHÉ, adj. et s. m. [de *ἐνδον*, au dedans, et *ἀδελφός*, frère]. Nom donné par Gurtl aux monstres doubles chez lesquels le corps parasitaire est tellement uni au tronc principal, que les deux paraissent n'en faire qu'un, que l'accessoire forme au plus une tumeur externe, dont le contenu n'offre souvent même aucune trace visible à l'extérieur.

ENDARTÉRIASIE. Anévrysme de la membrane interne de l'aorte. (Piorry.)

ENDANGIUM, s. m. [*ἐνδον*, dedans, et *ἀγγεῖον*, vaisseau]. Synonyme de *tunique interne des vaisseaux*. V. ENDOCARDE, 2°; ARTÈRE et VEINE.

ENDÉMIE, s. f. [*endemia*, de *ἐν*, dans, et *δῆμις*, peuple; all. *Landeskrankheit*]. Maladie due à une cause locale, par conséquent particulière à certaines contrées, où elle règne, soit constamment, soit à des époques fixes.

ENDÉMIQUE, adj. [*endemicus*, *endemius*, angl. *endemic*, it. *endemio*, esp. *endemico*]. Se dit des maladies qui ont le caractère de l'endémie.

ENDÉPIDERME, s. m. [*endepidermis*, de *ἐνδον*, au dedans, et *ἐπιδερμῖς*, épiderme]. Épiderme interne. Mot qu'on a proposé de substituer à celui d'*épithélium*.

ENDERMIQUE, adj. [*endemicus*, de *ἐν*, dans, et *δέρμα*, derme, peau; angl. *endermisch*, qu'il. *endermatic*, *endermic*, it. et esp. *endermico*]. Qui agit sur la peau, ou en pénétrant à travers la peau. On appelle *méthode endermique* une manière d'administrer certains médicaments qui consiste à les appliquer sur la peau, préalablement dépouillée de son épiderme, soit par le moyen de vésicatoires ordinaires, soit par tout autre procédé. Absorbée par la surface avec laquelle elle est mise en contact, la substance médicamenteuse exerce ensuite son action thérapeutique comme si elle eût été introduite primitivement dans l'appareil digestif. Cette méthode a des avantages quand des lésions de l'estomac ou du canal intestinal, ou une idiosyncrasie particulière, contre-indiquent l'usage intérieur de médicaments d'ailleurs utiles. L'épiderme étant enlevé au moyen d'un vésicatoire ou d'une pommade ammoniacale, et la plaie étant nettoyée de la pellicule fibrineuse et purulente qui se forme à sa surface, on saupoudre la région dénudée avec le médicament réduit en poudre; ou on l'incorpore dans une certaine quantité d'axonge ou de cérat, si son action irritante a besoin d'être atténuée; ou on le verse lentement et goutte à goutte, s'il est à l'état liquide.

ENDHYMÉNINE, s. f. [de *ἐνδον*, dedans, et *ὑμῆν*, membrane]. Membrane interne des grains de pollen pulvérulent. C'est l'*intine* de Fritzsche.

ENDIVE, s. f. V. CHICORÉE.

ENDOBLASTE, s. m. V. PÉRIBLASTE.

ENDOCARDE, s. m. [*endocardium*, de *ἐνδον*, en dedans, et *καρδία*, cœur; esp. *endocardio*]. Membrane qui tapisse les cavités internes du cœur et se réfléchit sur les valvules. Elle est fort mince sur les tendons des colonnes charnues et des valvules du cœur. On exagère beaucoup son analogie avec les séreuses et la tunique interne des vaisseaux. Elle se compose de dedans en dehors: 1° d'épithélium pav-

menteux continu chez le fœtus, discontinu ou nul chez l'adulte, formé d'une rangée unique de cellules; 2° d'une couche amorphe fibroïde fort mince, nulle ou presque nulle sur les tendons valvulaires (*tunique commune* de Bichat); 3° d'une couche assez épaisse dans les ventricules, fort mince dans les oreillettes, composée de fibres élastiques très étroites, à bords nets, anastomosées de manière à prendre un aspect réticulé, couche fort serrée à la face interne, mais mêlée à la face externe de tissu lamineux et adhérente à la couche charnue du cœur. C'est la seule qui soit vasculaire.

ENDOCARDITE, s. f. [*endocarditis*]. Enflammation de l'endocarde. L'endocardite se manifeste généralement dans le cours des affections rhumatismales, et surtout du rhumatisme articulaire aigu. Caractérisée par de l'oppression, des palpitations, une augmentation quelquefois notable du volume du cœur; bruit de souffle rude et râpeux au premier ou deuxième temps, limité au niveau du cœur; pouls fréquent, petit, inégal, irrégulier; quelquefois anxiété, lipothymie; mais peu de réaction extérieure. Traitement antiphlogistique. La mort est souvent causée par des caillots qui se forment au contact des parties enflammées et grossissent de plus en plus. Dans ces caillots, les globules blancs se réunissent au centre assez souvent et y sont mêlés de fibrine amorphe granuleuse: c'est ce qu'on a pris pour du pus. On attribue à l'endocardite les conerétions athéromateuses ou calcaires, etc., des valves, qui pourtant prennent peu ou pas de part à l'inflammation; altérations qui sont un résultat des modifications séniles de la nutrition de tissus peu vasculaires. V. ARTÈRE et CAPILLAIRE.

ENDOCARPE, s. m. [*endocarpium*, de *ἔνδον*, en dedans, et *καρπός*, fruit]. Membrane qui revêt la cavité intérieure du péricarpe, et dont l'épaisseur et la dureté augmentent quelquefois par des couches additionnelles qu'y dépose successivement la partie parenchymateuse.

ENDOCHORION, s. m. [de *ἔνδον*, au dedans, et *χόριον*, chorion]. Feuillet interne du chorion, 3° chorion ou feuillet allantoidien vasculaire qui tapisse le chorion, puis le remplace. V. CHORION et EXOCHORION.

ENDOCYMIEN, adj. [de *ἔνδον*, en dedans, et *κύμιον*, fœtus, produit de la génération]. Nom qu'Is. Geoffroy Saint-Hilaire donne aux monstres doubles par inclusion.

ENDOGENÈ, adj. [*endogenous*, de *ἔνδον*, en dedans, et l'insulté *γενῆς*, engendré; angl. *endogenous*]. Épithète donnée par De Candolle aux végétaux dont les vaisseaux sont comme épars dans toute la tige, et disposés de manière que les plus durs, c'est-à-dire les plus anciens, se trouvent à l'extérieur, en sorte que l'accroissement principal a lieu de dedans en dehors.

ENDOGENE, s. m. [*endogonium*]. Sac sporifère des mousses à l'époque de la floraison; recouvert par l'épigone, il constitue l'archégone (V. ce mot). A la maturité, il constitue la capsule ou urne, et l'épigone constitue la coiffe.

ENDOLYPHE, s. f. [de *ἔνδον*, au dedans, et *lymphe*, lympe, esp. *endolinfa*]. Liquide clair et albumineux qui remplit exactement toutes les parties dont se compose le labyrinthe membraneux de l'oreille interne.

ENDONÉPHRITE, s. f. [de *ἔνδον*, dedans, et *νεφρίτις*, néphrite]. Inflammation de la membrane qui tapisse le bassinet; par opposition à la *néphrite*, qui

occupe le tissu même du rein, et à la *périnéphrite*, qui occupe l'extérieur du rein.

ENDOPHÉRIDE. Synonyme inusité de *sycone*.

ENDOPLÈVRE, s. f. [*endopleura*, de *ἔνδον*, en dedans, et *πλευρά*, la plèvre]. Nom donné par De Candolle à la pellicule interne de l'épisperme.

ENDOPTILE, adj. [de *ἔνδον*, en dedans, et *πτύλον*, petite plume]. Se dit de l'embryon végétal dont la plumule est renfermée, avant la germination, dans une coléoptile.

ENDORRHIZE, adj. [*endorrhizus*, de *ἔνδον*, en dedans, et *ρίζα*, racine; esp. *endoriza*]. Épithète donnée par Richard à l'embryon végétal dont la radicule, à l'époque de la germination, ne s'allonge pas, mais donne naissance, soit latéralement, soit par le sommet, à quelques filets simples qui jouent le rôle de radicules.

ENDOSMOMÈTRE, s. m. [*endosmometrum*]. Instrument au moyen duquel on peut rendre sensibles les phénomènes de l'endosmose. C'est un réservoir sans fond, bouché inférieurement par une vessie ou par toute autre substance qu'on se propose d'étudier, et terminé supérieurement par un tube gradué.

ENDOSMOSE, s. f. [*endosmosis*, de *ἔνδον*, en dedans, et *ὄσμιος*, action de pousser; angl. et esp. *endosmose*]. Dutrochet a reconnu que, quand deux liquides hétérogènes et miscibles sont séparés par une cloison membraneuse, il s'établit à travers les conduits capillaires de cette cloison deux eourants dirigés en sens inverse, et inégaux en intensité, et que celui des deux liquides qui reçoit de son antagoniste plus qu'il ne lui donne, accroît graduellement son propre volume d'une quantité égale à l'excès de ce qu'il reçoit sur ce qu'il donne. Ses premières expériences ayant été faites de manière que le liquide qui augmentait de masse se trouvait renfermé dans une vessie, il donna d'abord le nom d'*endosmose* au courant dirigé de dehors en dedans, et celui d'*exosmose* au courant dirigé de dedans en dehors, exprimant par le premier de ces mots l'idée d'une entrée, et par le second celui d'une sortie. Aujourd'hui *endosmose* signifie le courant fort, et *exosmose* le eourant faible; de sorte que, dans cette nouvelle acception, l'endosmose peut tout aussi bien se diriger de dedans en dehors que dans le sens inverse.

ENDOSPERME, s. m. [*albumen* ou *périsperme*, *endospermum*, de *ἔνδον*, en dedans, et *σπέρμα*, semence]. Nom donné par Richard à un corps distinct de l'embryon végétal, et formant avec lui l'amande des graines de quelques plantes.

ENDOSPERMIQUE, adj. [*endospermicus*]. Se dit d'un embryon végétal accompagné d'un endosperme.

ENDOSPORE, adj. Se dit des plantes ou des organes qui portent des spores enfermées dans des sporanges ou des conceptacles.

ENDOSTOME, s. m. [*endostoma*, de *ἔνδον*, dedans, et *στόμα*, ouverture]. Contour interne (ou contigu à l'amande) du micropyle: c'est l'orifice micropylaire dont est percée l'endoplèvre (*tegmen* ou *secondine*); tandis que l'orifice externe, ou *exostome*, est le trou dont est percé le *testa*, et le tout constitue le *micropyle*.

ENDOTHÈQUE, s. f. [de *ἔνδον*, dedans, et *θήκη*, loge]. Membrane interne des loges de l'anthere.

ENDUIT, s. m. [all. *Beleg*]. Se dit, en pathologie, d'une couche de matière plus ou moins tenace qui revêt la surface de certains organes, et qui, étant pour l'ordinaire le produit altéré d'une sécrétion, présente

de nombreuses différences de couleur, de consistance, etc. : tels sont l'enduit muqueux, jaunâtre ou blanchâtre, de la langue dans les maladies qualifiées de fièvres bilieuses et muqueuses ; l'enduit fuligineux de la langue, des dents, des lèvres, dans la dothiérien-térie et les états typhoïdes.

ENDURCISSEMENT, s. m. [*induratio*, esp. *endurcimiento*]. Augmentation de la consistance, de la densité d'un corps, qui, de mou qu'il était, devient dur par le rapprochement de ses molécules. — *Endurcissement du tissu cellulaire*. V. SCLÉRÈME.

ÉNÉORÈME, s. m. [*enaeorema*, ἐναιόρημα, de ἐναιόρημα, je reste suspendu ; all. *Enäorem*, it. *eneorema*]. Matière légère et blanchâtre (mucosine) en suspension dans l'urine que l'on a laissée reposer. L'*énéorème* se tient vers le milieu ou le tiers inférieur du vase ; et on l'appelle quelquefois le *nuage inférieur*, pour le distinguer du *nuage* proprement dit, qui flotte près de la partie supérieure du liquide, au-dessous de la pellicule.

ENFANCE, s. f. [*infantia*, de la préposition *in*, mise pour la négative *non*, et du verbe *fari*, parler : comme si l'on disait l'âge où l'on ne parle pas ; all. *Kindheit*, angl. *childhood*, it. *infanzia*, esp. *infancia*]. Période qui s'étend depuis la naissance jusque vers la septième année.

ENFANT, s. m. [*infans*, all. *Kind*, angl. *child*, it. et esp. *infante*]. Se dit d'un individu de l'espèce humaine qui est dans l'âge de l'enfance. — *Convulsions des enfants* (éclampsie des enfants, *insultus epilepticus puerilis*, *epilepsia puerilis*). On donne ce nom à des convulsions sympathiques ou idiopathiques des enfants autres que l'épilepsie, qui du reste est rare à cet âge, et ne se liant à aucune altération matérielle saisissable des centres nerveux. Les convulsions les plus fréquentes sont bornées à une partie du corps, une moitié latérale, ou supérieure, ou inférieure, à la face seule, à la face et au cou, avec ou sans contracture des bras, des doigts et des poignets repliés en dedans. Sensibilité conservée, mais abolition momentanée des facultés intellectuelles ; fonctions organiques intactes ; accélération de la respiration, nulle ou à peine perceptible pendant l'accès, lequel est quelquefois précédé par quelques inspirations irrégulières, avec pâleur de la face, coloration violacée des lèvres ; fixité des yeux. Tous ces phénomènes, après avoir duré quelques secondes, se dissipent, puis les fonctions reviennent à l'état normal. Ce sont surtout ces formes qui sont dites vulgairement *convulsions internes*. Il peut n'y avoir qu'une attaque ; d'autres fois, plusieurs se succèdent à de courtes distances pendant un ou plusieurs jours ; elles ont lieu le jour plutôt que la nuit. — D'autres fois les convulsions sont générales, se montrent brusquement et sans cause, ou sont précédées d'agitation, morosité, fixité dans le regard, face colorée, insomnie ou somnolence. L'accès se manifeste par un aspect de douleur et d'effroi ; yeux ouverts ou fermés, louches, renversés, agités ; pupilles dilatées, tension ou déviation des traits ; mouvements brusques ; avant-bras en pronation forcée, doigts fléchis dans la paume de la main ; respiration embarrassée, avec ou sans cris plaintifs ; face d'abord pâle, puis livide ou bleuâtre ; perte de connaissance, sensibilité abolie ou non. Le retour de l'intelligence est quelquefois très rapide ; mais dans tous les cas, s'il y a eu plusieurs paroxysmes, les enfants restent quelque temps assoupis, affaiblis, le regard étonné ou stupide, et recou-

vrent lentement la raison. Les convulsions entraînent souvent la mort à la suite de crises fréquemment répétées, tantôt avec des symptômes de congestion cérébrale, tantôt par asphyxie. Elles atteignent souvent les enfants précoces ou vigoureux ; elles semblent être dues à quelque inégalité dans le développement du système nerveux et des autres systèmes, ce qui fait cesser l'harmonie qui doit exister entre leurs actes pour qu'ils puissent être continus. La frayeur, la colère, le chatouillement, l'air trop chaud ou trop froid, des digestions difficiles, les douleurs de la dentition, la présence des entozoaires, sont des causes déterminantes de l'apparition des accès. Les bains, les purgatifs anthelminthiques, les antispasmodiques, les révulsifs légers aux membres inférieurs, et surtout le changement de régime, l'exercice, les promenades au grand air, sont les moyens à employer contre cet état, qui est toujours grave.

ENFANTEMENT, s. m. [*parturitio*, angl. *delivery*, it. et esp. *parto*]. On appelle ainsi la parturition dans l'espèce humaine.

ENFER DE BOYLE, s. m. Matras de verre à fond plat et à col effilé, dans lequel Boyle et d'autres chimistes de son époque chauffaient du mercure pendant des mois et des années pour obtenir le *précipité per se*.

ENFLURE, s. f. [all. *Anschwellung*, it. *enfagiione*, esp. *hinchazon*]. Synonyme de *gonflement*, de *tuméfaction*. L'enflure prend le nom de *boursoufflure*, quand il n'existe pas de symptômes inflammatoires prononcés ; d'*emphysème*, quand elle est produite par l'infiltration de l'air dans le tissu cellulaire ; d'*œdème*, quand elle est due à une infiltration de sérosité dans une partie plus ou moins circonscrite ; d'*anasarque* ou de *leucophlegmatie*, quand cette infiltration affecte toute l'économie.

ENFONÇURE, s. f. Vieux mot par lequel on désignait : 1° l'articulation dite *arthrodie* ; 2° l'affaïssement des fragments du crâne dans le cas de fracture.

ENFOUISSEMENT, s. m. [all. *Eingraben*]. Action d'enfouir, d'enterrer les cadavres des animaux morts ou abattus. D'après l'arrêt du 16 juillet 1784, l'enfouissement doit avoir lieu à 100 toises (200 mètres) au moins des habitations et des chemins fréquentés, et dans des fosses ayant 10 pieds (3 mètres) de profondeur. L'article 9 de l'arrêt précité défend à toute personne de soustraire, pour en faire un usage quelconque, aucuns débris des cadavres enfouis, ainsi que la terre des fosses et tous les objets destinés à les protéger. Ces prescriptions ont en vue les animaux morts de maladies contagieuses. Dans les circonstances ordinaires, l'enfouissement à une distance plus rapprochée des habitations peut être toléré. On conçoit aussi qu'il suffit que les cadavres soient recouverts de 1 mètre à 1 m, 50 de terre.

ENGAÎNANT, ANTE, adj. [*vaginans*, all. *scheidenförmig*]. Qui enveloppe comme ferait une gaine. Se dit, en botanique, de toute partie qui embrasse la tige.

ENGAÎNÉ, ÉE, adj. [*invaginatus*]. Épithète donnée à la tige, par les botanistes, quand elle est enveloppée par la base des feuilles ou des pétioles.

ENGARROTTÉ, ÉE, adj. Blessé au garrot.

ENGASTRIMISME, ou mieux **ENGASTRIMYTHISME**, s. m. [de ἐγαστρίμιθος, de ἐν, dans, γαστήρ, ventre, et μῖθος, parole]. V. VENTRILOQUE.

ENGELURE, s. f. [*pernio*, de *gelu*, gelée ; all. *Frostbeule*, angl. *chilblain*, it. *pedignone*, esp. *sabañon*]. Gonflement inflammatoire circonscrit qui occupe par-

ticulièrement les doigts, les orteils ou le talon : espèce d'érysipèle phlegmoneux occasionné par le froid, très commun chez les enfants, chez les jeunes gens d'une faible constitution et chez les femmes ; très rare chez les gens robustes, les adultes et les vieillards. Tantôt il ne consiste qu'en un simple engorgement superficiel, avec légère rougeur et prurit incommode, surtout lorsque les parties malades sont exposées à la chaleur ; tantôt il y a engorgement profond, douleurs cuisantes, phlyctènes remplies d'une sérosité rous-sâtre ; tantôt enfin il se forme des ulcérations qui peuvent pénétrer jusqu'aux tendons et même aux os. On se préserve d'engelures en fortifiant les parties qui en sont ordinairement le siège au moyen de frictions aromatiques, de lotions avec le vin, l'eau-de-vie camphrée, l'eau salée, etc. ; et en évitant surtout de laver ces parties avec de l'eau tiède et d'y faire des applications émollientes, ou de les couvrir de vêtements qui y entretiennent de l'humidité. Tant que les engelures ne sont pas très gonflées, ces mêmes moyens peuvent être continués ; on peut aussi faire usage du baume de Fioravanti, des teintures de benjoin, de gaiac, d'eau de Cologne, d'acide chlorhydrique étendu d'eau. Lorsqu'elles deviennent très tendues et très douloureuses, on y applique de légers cataplasmes préparés avec la fleur de sureau, le mélilot pulvérisé, ou toute autre poudre résolutive humectée avec l'eau végétominérale. Les engelures ulcérées doivent être pansées avec l'onguent de styrax, le digestif animé, ou la pommade indiquée ci-dessus ; il est bon de toucher les chairs fongueuses avec la pierre infernale, et de seconder l'action de ces moyens par un bandage compressif. L'électricité et la cautérisation objective, pratiquée en approchant de la partie malade un charbon incandescent, ont été employées avec succès pour aviver ces ulcères atoniques.

ENGHIEN. Village près de Paris, qui possède des eaux sulfureuses froides.

ENGISOME, s. m. [de *en*, et *γέισμα*, crêneau]. V. **EMBARRURE**.

ENGORGÉ, ÉE. Participe passé du verbe *engorger*, qui s'emploie pour indiquer que des vaisseaux circulatoires ou des conduits glandulaires ou intestinaux renferment des matières en plus grande quantité qu'à l'ordinaire ou étrangées, formant obstacle à l'écoulement du sang, des humeurs, des aliments. Il se dit également des tissus ou d'un organe (V. **ENGOUEMENT**). — En art vétérinaire, on appelle *cheval engorgé* celui dont les jambes sont gonflées par accumulation de sang dans les vaisseaux et de liquides dans les tissus des membres. V. **ENGOUEMENT**.

ENGORGEANT, s. m. La signification de ce mot diffère suivant qu'il s'agit d'un conduit ou d'un tissu. Dans le premier cas, il indique la réplétion, distension des vaisseaux ou des conduits excréteurs et intestinaux, avec embarras à l'écoulement des matières qu'ils renferment, soit par suite d'arrivée rapide de plus de liquide qu'ils n'en peuvent contenir, soit par suite d'obstacles matériels à l'écoulement : tels que compression, corps étrangers, épaissement des matières habituellement liquides ou demi-liquides auxquelles donnent passage les conduits. — *Engorgement d'un tissu, et, par suite, d'un ou de plusieurs organes.* Augmentation de volume et souvent de consistance, avec ou sans changement de couleur et de forme, s'il s'agit d'un organe, caractérisée par la présence de matière amorphe demi-solide ou liquide qui a exsudé entre les éléments

anatomiques qu'elle tient écartés. Cette matière porte le nom de *sérosité*, d'*infiltration*, lorsqu'elle est liquide ou demi-liquide ; elle peut être claire, incolore ou demi-transparente, blanchâtre ou jaunâtre, ce qui est dû à ce qu'elle tient alors en suspension des granulations moléculaires, généralement grasses, jaunâtres à la lumière transmise, blanches à la lumière réfléchie. Cette matière peut être demi-solide : c'est ce qu'on voit surtout dans les portions de tissu devenues plus dures, qui limitent la cavité des abcès ou avoisinent les parties enflammées d'une manière aiguë ou chronique (poumon, rein, glandes, tissu cellulaire, etc.) ; elle est, dans ce cas, homogène, amorphe, incolore, grisâtre, demi-transparente, blanchâtre, rosée ou jaunâtre, plus ou moins gélatiniforme, parsemée de granulations moléculaires, azotées et grasses, abondantes, avec ou sans *globules granuleux* dits de l'*inflammation*, lesquels existent quelquefois dans la sérosité d'infiltration. Selon les conditions qui ont amené l'engorgement, il naît (surtout dans la matière amorphe) ou il ne naît pas des éléments fibro-plastiques qui, s'ajoutant à ceux qui existent normalement dans le tissu, font passer l'engorgement à l'état d'*induration chronique* ou d'*hypertrophie*. En général, l'engorgement du tissu dont un organe est formé est précédé, puis accompagné de la distension des vaisseaux sanguins et lymphatiques de cet organe. Des notions incomplètes ou fausses sur les éléments anatomiques et les tissus ont fait nier quelquefois l'engorgement, soit d'une manière absolue, soit dans les organes dépourvus de tissu cellulaire, mais à tort. V. **INDURATION**.

ENGOUEMENT, s. m. [*ingurgitatio*, *inertia ex plenitudine*]. Obstruction d'un conduit ou d'une cavité quelconque par des matières qui s'y sont accumulées. L'*engouement* d'une hernie est l'arrêt et l'accumulation des matières alimentaires et stercorales dans l'anse intestinale que contient le sac herniaire : le ventre se ballonne ; il survient des coliques, des hoquets, des nausées, et, si le mouvement péristaltique est impuissant pour faire continuer aux matières leur progression dans l'intestin, la tumeur s'enflamme et les symptômes de l'étranglement se déclarent.

ENGOURDISSEMENT, s. m. [*torpor*, all. *Erstarrung*, angl. *numbness*, it. *stupore*, esp. *entorpecimiento*]. Sorte de stupeur d'une ou de plusieurs parties du corps, caractérisée par la pesanteur de ces parties, la difficulté ou l'impossibilité de leur faire exécuter leurs mouvements habituels, un fourmillement incommode, etc. Cet état paraît tenir essentiellement à un trouble ou à une interruption partielle ou momentanée de l'action du système nerveux.

ENGRAIS, s. m. [all. *Diinger*, angl. *compost*, *manure*, it. *letame*]. Tout ce qui, déposé à la surface du sol et mêlé à la terre arable, augmente ou rétablit la fécondité, en lui fournissant les matières organiques ou minérales nécessaires à la végétation. On peut poser en principe que le meilleur engrais sera celui qui renfermera une forte proportion de matière organique azotée ; qui se décomposera plus sûrement et d'une manière graduelle dans la période de végétation ; qui contiendra enfin, en proportion convenable et sous une forme assimilable, les éléments minéraux particulièrement nécessaires à la constitution des plantes. — *Engrais normal*. Payen et Boussingault ont appelé ainsi du fumier de ferme produit par une proportion de 30 chevaux, 30 bœufs ou vaches, 12 à 20 porcs. Composition :

| | FRAIS. | DESSÉCHÉ. |
|------------------------|--------|-----------|
| Carbone. | 7,11 | 35,8 |
| Oxygène. | 5,34 | 25,8 |
| Hydrogène. | 0,87 | 4,2 |
| Azote. | 0,41 | 2,0 |
| Sels et terre. | 6,67 | 32,2 |
| Eau. | 79,30 | » » |
| | 100,00 | 100,0 |

Ce fumier leur sert de type, et, dans leurs recherches comparatives, ils fixent sa valeur ou ses effets à 100.

ENGRAISSEMENT, s. m. [all. *Mästen*, it. *ingrassamento*]. Action d'engraisser les animaux, de les soumettre à un régime qui leur fasse prendre une certaine quantité de graisse. Dans tout engraissement, on doit choisir avec soin des animaux jeunes, aptes, bien portants, bien conformés, n'ayant pas souffert; disposer d'une nourriture abondante et de bonne qualité; varier l'alimentation; enfin distribuer la nourriture avec beaucoup de régularité. L'engraissement est ordinairement précédé de l'emploi d'un régime préparatoire, d'une sorte d'*entraînement* ayant pour effet de ramollir la fibre et de la disposer à recevoir la graisse. Un animal est en chair lorsque l'accumulation de la graisse n'est pas encore apparente. En cet état, le bœuffourmit en moyenne, pour 100 kilogrammes de poids vivant, 50 à 55 kilogrammes de viande nette, 4 à 5 kilogram. de suif; il est gras lorsque l'embonpoint est très prononcé (55 à 60 kilogrammes de viande, 5 à 8 kilogr. de suif); enfin, il est fin gras quand l'embonpoint est extrême (60 à 65 kilogrammes de viande nette, 6 à 12 kilogrammes de suif).

ENGRAVÉE, s. f. Maladie des pieds des didactyles, analogue à la contusion ou foulure de la sole du cheval. On l'observe sur les bœufs qui travaillent en des terrains durs, garnis de cailloux. Symptômes: boiterie, sensibilité des pieds, rougeur de la corne. Traitement: pédiluves et cataplasmes astringents; repos. Le traitement préservatif consiste dans l'application de fers qui garantissent les onglons contre les aspérités du sol.

ENGRENURE, s. f. Se dit du mode d'union des os de la voûte du crâne à l'aide d'inégalités ou denteures qui se reçoivent réciproquement.

ÉNILÈME, mieux que **ÉNEILLÈME**, s. f. [de *év*, en, et *εἰλέιν*, rouler]. Nom donné par Dutrochet à l'une des trois membranes qu'il a décrites dans la composition de l'ovule en fécondation: c'est la membrane moyenne.

ENKYSTÉ, ÉE, adj. [*cystide obductus*, de *év*, dans, et *κύστις*, vessie; angl. *encysted*, it. *encistico*, esp. *enquistado*]. Qui est renfermé dans un kyste.

ENKYSTEMENT, s. m. Les corps venus du dehors dans l'épaisseur des tissus et qui ne peuvent se dissoudre à l'aide des humeurs animales, tels que les grains de plomb, fragments de verre, etc., restent souvent immobiles et sans danger, sauf quelquefois la gêne de certains mouvements. On les trouve alors entourés d'une couche de tissu lamineux qui s'est produit autour d'eux, couche épaisse, blanchâtre, plus ou moins dure. C'est ce qu'on nomme *enkystement des corps étrangers*. Des caillots de fibrine, diverses sortes de tumeurs peuvent s'*enkyster*, soit par production nouvelle du tissu lamineux autour d'elles, soit par compression et réduction en couche du tissu voisin, à mesure de l'augmentation de volume. — *Enkystement des tumeurs glandulaires*. V. GLANDE.

ENNÉAGYNE, adj. [*enneagynus*, de *ἐννέα*, neuf, et *γυνή*, femme; all. *neunweibrig*]. Se dit d'une plante qui a neuf pistils.

ENNÉAGYNIÉ, s. f. [*enneagynia*]. Nom d'un ordre du système de Linné, qui renferme des plantes ennéagynes.

ENNÉAGYNIQUE, adj. V. ENNÉAGYNE.

ENNÉANDRE, adj. [*enneander*, de *ἐννέα*, neuf, et *ἀνήρ*, mari; all. *neunmännrig*]. Se dit d'une plante qui a neuf étamines.

ENNÉANDRIE, s. f. [*enneandria*]. Nom d'une classe et de deux ordres du système de Linné, qui comprennent des plantes ayant neuf étamines.

ENNÉANDRIQUE, adj. V. ENNÉANDRE.

ÉNODE, adj. [*enodis*, de *e* priv., et *nodus*, nœud]. Se dit, en botanique, d'une tige qui n'a point de nœuds.

ENORMON, s. m. [*ἐνορμόν*]. Nom donné par Hippocrate à ce qui meut: le contenant, le contenu, et ce qui meut [*τὰ ἐνορμόνια*]. Il s'agit du corps vivant. Des modernes ont désigné par ce mot la force vitale.

ÉNOSTOSE, s. f. [*enostosis*, de *év*, dans, et *ὀστέον*, os]. Tumeur osseuse développée dans le canal médullaire d'un os.

ENROUEMENT, s. m. [*raucitas*, *raucedo*, all. *Heiserkeit*, angl. *hoarseness*, esp. *ronqueza*]. Altération particulière de la voix et de la toux, qui les rend sourdes et voilées.

ENROULEMENT, s. m. Certains organes se contournent normalement en spirale (vrilles des tiges sarmenteuses); d'autres organes peuvent s'enrouler accidentellement et constituer des faits tératologiques: telles sont les feuilles, par suite d'une inégalité de développement entre les deux faces.

ENS, s. m. [it. *ente*]. Mot latin qui signifie *être*, et par lequel Paracelse a désigné la puissance que certains êtres ont sur nos corps: *ens Dei*, *ens astrorum*, *ens naturale*, *ens virtutis*, *ens morborum*, etc.—On a aussi désigné anciennement par le mot *ens* diverses préparations chimiques. On a appelé *ens primum* une teinture qui devait avoir la vertu de convertir un métal en un autre. Boyle a nommé *ens Veneris*, le produit de la sublimation de 2 parties de sel ammoniac et de 1 partie de résidu de la distillation du vitriol bleu: c'est du chlorure d'ammoniac et de cuivre. Ce sel triple a été préconisé dans le rachitisme. Il est dangereux et aujourd'hui inusité. Enfin on a appelé *ens Martis*, le sel triple formé par la sublimation du chlorure d'ammoniac avec l'oxyde de fer (chlorure d'ammoniac et de fer).

ENSAL, adj. [*ensalis*, de *ensis*, épée; all. *degen-spitzförmig*, esp. *ensal*]. On donnait le nom de *cautere ensal*, à cause de sa forme, à un instrument employé pour cautériser les lèvres.

ENSELLÉ, ÉE, adj. [all. *satteltief*, it. *sellato*]. Nom donné au cheval dont le dos et les reins présentent une concavité trop marquée. Les chevaux qui vivent très vieux deviennent souvent ensellés dans leurs dernières années.

ENSEMBLE, s. m. On dit qu'un cheval a de l'ensemble lorsque ses proportions sont bonnes et régulières; que des allures, des mouvements ont de l'ensemble, lorsqu'ils sont réguliers et uniformes.

ENSIFORME, adj. [*ensiformis*, de *ensis*, épée, et *forma*, forme; all. *schwertförmig*, angl. *ensiform*, it. et esp. *ensiforme*]. Qui a la forme d'une épée. Se dit, en botanique, des feuilles quand elles sont un peu épaisses au milieu, tranchantes aux deux bords et ré-

trécies de la base au sommet, qui est aigu. — Quelques anatomistes ont appelé *cartilage ensiforme* l'appendice xiphoïde du sternum.

ENTAMER, v. n. Commencer une allure. Dans toutes les allures où les pieds se meuvent isolément, c'est toujours un pied de devant qui entame.

ENTENDEMENT, s. m. En physiologie, ce mot est souvent pris comme synonyme d'*intellect* ou *intelligence* (V. ce mot). Pourtant il sert à désigner en particulier un phénomène physiologique complexe (voyez aussi CONCEPTION) qui est un *résultat* de l'activité simultanée de plusieurs organes cérébraux, des organes surtout qui ont pour attribut : 1° l'observation concrète ou synthétique et abstraite ou analytique; 2° la méditation inductive ou comparative et déductive ou coordinatrice, abstraction faite de toute expression et surtout de toute exécution. Lorsqu'au contraire on dit *intelligence* ou *esprit*, on désigne à la fois l'action des facultés précédentes, de l'esprit de communication, et souvent même la prudence, le courage et la persévérance (V. CARACTÈRE). Gall a prouvé que l'entendement existe chez les animaux et l'homme, comme les instincts chez l'homme et les animaux, et qu'il n'est pas exact de dire que la différence entre ces êtres est que : « l'animal agit poussé par l'instinct, l'homme agit conduit par l'entendement. » Si les animaux n'agissaient que par un instinct aveugle, leur manière d'agir serait uniforme; l'expérience ne les ferait pas dévier de leur manière habituelle, l'influence des objets extérieurs ne les modifierait que mécaniquement; leurs actes se succéderaient comme ceux d'une machine qui sont soumis à un calcul mathématique. C'est en effet ce que l'on a soutenu; mais l'observation montre qu'ils ont des facultés qui leur font modifier la manifestation de leurs instincts naturels ou impulsions d'après des circonstances accidentelles. Il s'ensuit qu'il y a une dose d'entendement propre à chaque espèce, différente selon chacune d'elles, plus ou moins grande même dans chaque individu d'une espèce, aussi bien que dans chaque homme.

ENTÉRADÈNE, s. f. [de *έντερον*, intestin, et *ἀδην*, glande]. Ganglion lymphatique intestinal.

ENTÉRADÉNOGRAPHIE, s. f. [*enteradenographia*, de *έντερον*, intestin, *ἀδην*, glande, et *γραφία*, description]. Description des ganglions lymphatiques intestinaux.

ENTÉRADÉNOLOGIE, s. f. V. ENTÉRADÉNOGRAPHIE.

ENTÉRALGIE, s. f. [*enteralgia*, de *έντερον*, intestin, et *άλγος*, douleur]. Douleur qui a son siège dans les intestins.

ENTÉRANGIEMPHRAXIE, s. f. [*enterangiemphraxis*, de *έντερον*, intestin, *ἄγρω*, j'étrangle, et *ἐμφράσσω*, j'obstrue]. Obstruction du canal intestinal par étranglement.

ENTÉRARCTIE, s. f. [*enterarctia*, de *έντερον*, intestin, et *αρκταρε*, resserrer]. Rétrécissement des intestins.

ENTÉRECTASIE, s. f. [*enterectasia*, de *έντερον*, intestin, et *ἔκτασις*, dilatation]. Dilatation des intestins.

ENTÉRELÇIE, **ENTÉRELÇOSIE**. Ulcération de l'intestin. (Piorry.)

ENTÉRELÉSIE, s. f. [*entereslesia*, de *έντερον*, intestin, et *ἐλίσσειν*, tortiller]. Nom donné par Alibert à l'entortillement des intestins, au *volvulus*.

ENTÉRÉPILOCÈLE, s. f. [*enterepilocoele*, de *έντερον*, intestin, *ἐπίπλοον*, épiploon, et *κίλη*, hernie]. Hernie formée à la fois par l'intestin et l'épiploon.

ENTÉRÉPILOMPHALOGÈLE, s. f. [de *έντερον*, intestin, *ἐμφράσσω*, nombril, et *κίλη*, hernie]. Hernie ombilicale contenant une anse d'intestin et une portion d'épiploon.

ENTÉRIQUE, adj. [*entericus*]. S'est dit de ce qui appartient à l'intestin ou en dépend.

ENTÉRISCHIOGÈLE, s. f. [de *έντερον*, intestin, *ισχίον*, l'ischion, et *κίλη*, hernie]. Hernie intestinale par l'échancrure ischiatique.

ENTÉRITE, s. f. [*enteritis*, de *έντερον*, intestin, inflammation des intestins; all. *Darmentzündung*, angl. *enteritis*, it. *enterite*, esp. *enteritis*]. Phlegmasie de la membrane muqueuse du canal intestinal. L'*entérite* est une des maladies les plus graves et les plus fréquentes. Les causes principales de l'*entérite aiguë*, indépendamment des causes externes, telles que les coups, les blessures, etc., sont l'action directe de substances âcres ou vénéneuses introduites dans les voies alimentaires, l'abus des purgatifs drastiques ou des liqueurs alcooliques, les écarts de régime, ou l'usage d'aliments de mauvaise qualité. Les érysipèles étendus, les brûlures intenses, s'accompagnent quelquefois d'un état inflammatoire si prononcé de la membrane muqueuse intestinale, qu'on pourrait le croire dû à l'action de substances irritantes. A l'ouverture du corps des individus qui ont succombé à l'entérite, on observe le plus souvent deux ordres de lésions sur lesquelles quelques auteurs modernes fondent aujourd'hui la distinction de deux espèces d'entérite. L'entérite aiguë réclame un traitement antiphlogistique très actif; l'application de sangsues sur l'abdomen, répétée plusieurs fois, selon l'âge, la constitution et le tempérament du malade et l'intensité des symptômes; des lavements émollients, des cataplasmes ou des fomentations chaudes sur l'abdomen, et surtout une diète absolue, et, pour boisson, de l'eau de gomme ou une tisane mucilagineuse, à laquelle on peut substituer ensuite une légère eau de riz édulcorée. S'il y a une vive douleur, le laudanum sera employé, soit à l'extérieur, sur les cataplasmes, soit à l'intérieur, dans les lavements (15 à 20 gouttes dans un demi-lavement). Si, nonobstant ces moyens, il survient du délire et des accidents nerveux, il faut renouveler les applications de sangsues ou la saignée, appliquer de la glace sur la tête, recourir aux révulsifs énergiques. Mais dès que la fièvre et les évacuations diminuent, il faut modérer les moyens débilitants, et permettre progressivement des émulsions rendues nutritives, la décoction blanche, le gruau, les panades légères, puis les aliments farineux, et surtout n'en venir au bouillon de viande et aux viandes blanches que lorsque tous les accidents ont complètement cessé. Lorsque l'entérite tend à passer à l'état chronique, il faut remplacer le traitement antiphlogistique par l'usage des toniques plus ou moins actifs, tels que la limonade vineuse, les amers, les vins de Bordeaux et de Malaga, une alimentation un peu plus substantielle, les lavements rendus astringents par l'addition d'extrait de ratanhia. — *Entérite cholériforme*. Affection particulière à la première enfance. Les symptômes qui ont le plus de valeur pour le diagnostic, et qui permettent de distinguer l'entérite cholériforme des autres variétés d'affections abdominales aiguës, sont, après une diarrhée prodromique d'une durée variable, l'apparition de vomissements incessants, accompagnés d'une augmentation de la diarrhée qui devient séreuse, d'une soif inextinguible, d'une altération profonde des traits, d'une amaigrisse-

ment rapide, d'un refroidissement des extrémités et du nez, et d'une petitesse extrême du pouls. Dans la forme grave, cette maladie offre beaucoup de danger. Dans la forme légère, calomel, et si le calomel augmente la diarrhée, magistère de bismuth à la dose de 1 à 2 grammes dans les vingt-quatre heures pour un enfant à la mamelle. Dans la forme grave, nitrate d'argent dissous, 1 à 3 centigrammes dans 60 grammes d'eau distillée, par cuillerée à café toutes les heures; soutenir les forces par du vin pur et une alimentation légère: lait de femme ou d'ânesse, bouillon de poulet; cataplasme sinapisé sur le ventre et sur les extrémités; quelquefois même envelopper le petit malade avec un linge trempé dans une infusion de moutarde.

— *Entérite couenneuse, pseudo-membraneuse*. Cette maladie est assez fréquente dans l'espèce bovine. Les malades rendent des excréments mêlés à des débris membraneux grisâtres, et, si la guérison doit se faire, il y a expulsion d'une fausse membrane blanchâtre formant un boyau long de 1 à 5 mètres. Sur les animaux qui ont succombé, on trouve de fausses membranes adhérentes à des marbrures grisâtres, mais jamais ulcérées. On conseille de larges saignées, des breuvages mucilagineux, acidulés par la crème de tartre. Si l'adynamie se manifeste, on a recours au quinquina et à l'eau de Rabel étendue. On observe aussi l'entérite couenneuse dans le cheval, à la suite de la broncho-pneumonie suraiguë causée par la fumée des incendies. D'anciens vétérinaires lui donnaient le nom de *gras-fondure*. — *Entérite folliculeuse*, synonyme de *dothiëntérite*, de *fièvre typhoïde*, aux yeux de ceux qui regardent la fièvre typhoïde comme une phlegmasie des follicules de Peyer.

ENTÉROCARCINIE. Cancer de l'intestin. (Piorry.)

ENTÉROCÈLE, s. f. [*enterocele, hernia intestinalis*, de *έντερον*, intestin, et *κήλη*, hernie]. Hernie formée par l'intestin seul.

ENTÉRO-COLITE, s. f. [*enterocolitis*, de *έντερον*, intestin, et *κόλον*, le côlon]. Quelques auteurs ont décrit sous ce nom l'entérite, parce qu'elle a le plus souvent son siège à la fois dans une portion plus ou moins grande de l'intestin grêle et dans l'intestin côlon.

ENTÉRO-CYSTOCÈLE, s. f. [*enterocystocele*, de *έντερον*, intestin, *κύστις*, vessie, et *κήλη*, tumeur]. Hernie contenant la vessie urinaire et une anse intestinale.

ENTÉRODÈLES, s. m. pl. [de *έντερον*, intestin, et *δῆλος*, apparent]. Section des infusoires dits polygas-triques, où le canal alimentaire est terminé par une bouche et un anus.

ENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE, s. f. Hernie qui renferme à la fois l'intestin et l'épiploon.

ENTÉROGRAPHIE, s. f. [*enterographia*, de *έντερον*, intestin, et *γραφία*, description]. Description anatomique des intestins.

ENTÉROHÉMIE, s. f. [*enterohemia*, de *έντερον*, intestin, et *αίμα*, sang]. Congestion de sang au canal intestinal.

ENTÉRO-HÉMORRHAGIE, s. f. [*enterohæmorrhagia*]. Évacuation de sang par l'anus. On la distingue en *hémorrhoidale* et *non hémorrhoidale* ou *sus-rectale*, suivant que le sang exhalé provient du rectum ou des parties du canal intestinal situées au-dessus de ce dernier. La seconde est le flux de sang, le flux hépatique; la première, le flux hémorrhoidal.

ENTÉRO-HYDROCÈLE, s. f. [*enterohydrocele*, de *έντερον*, intestin, *ύδωρ*, eau, et *κήλη*, hernie]. Hernie intestinale compliquée d'hydrocèle.

ENTÉRO-HYDROMPHALE, s. f. [*enterohydromphalus*, de *έντερον*, intestin, *ύδωρ*, eau, et *υμφαλός*, nombril]. Hernie ombilicale contenant une portion d'intestin avec un amas de sérosité dans le sac herniaire.

ENTÉROLITHIE, s. f. [de *έντερον*, intestin, et *λίθος*, pierre]. Concrétion ou pierre intestinale. Ce terme embrasse toutes les concrétions qui ressemblent à des pierres, engendrées dans les intestins. Des pierres intestinales sont communes dans beaucoup des animaux inférieurs; on en trouve aussi chez l'homme, mais moins fréquemment. Elles consistent ordinairement en poils ou débris, avec carbonates et phosphates calcaires. Les sels de magnésie constituent quelquefois des calculs (carbonates, phosphate ammoniac-magnésien).

ENTÉROLOGIE, s. f. [*enterologia*, de *έντερον*, intestin, et *λόγος*, discours]. Traité des intestins.

ENTÉROMALAXIE. Ramollissement de l'intestin. (Piorry.)

ENTÉRO-MÉROCÈLE, s. f. [*enteromerocele*, de *έντερον*, intestin, *μηρός*, cuisse, et *κήλη*, tumeur, hernie]. Hernie crurale formée par l'intestin.

ENTÉRO-MÉSÉNTÉRIQUE, adj. [*enteromesentericus*, de *έντερον*, intestin, et *μεσεντέριον*, mésentère]. Qui a rapport aux intestins et au mésentère. Petit a appelé *fièvre entéro-mésentérique* une affection aiguë caractérisée par des ulcérations des intestins, avec gonflement des glandes mésentériques correspondantes. C'est la *dothiëntérite*. V. ce mot.

ENTÉRO-MÉSÉNTÉRITE, s. f. Synonyme de *carreau*.

ENTÉROMPHALE, s. f. [*enteromphalus*, de *έντερον*, intestin, et *υμφαλός*, nombril]. Hernie ombilicale formée par l'intestin seul.

ENTÉRO-PÉRISTOLE, s. f. [*enteroperistole*, de *έντερον*, intestin, *περί*, autour, et *στέλλω*, je resserre]. Étranglement des intestins, soit dans une tumeur herniaire, soit par leur passage à travers une ouverture accidentelle, etc.

ENTÉROPHLOGIE, s. f. [*enterophlogia*, de *έντερον*, intestin, et *φλέγω*, je brûle]. Inflammation des intestins.

ENTÉROPHYMIE. Carreau, tubercules de l'intestin, phthisie intestinale. (Piorry.)

ENTÉROPYRIE, s. f. [de *έντερον*, intestin, et *πύρ*, fièvre]. Nom donné par Alibert à la fièvre *entéro-mésentérique*. V. ce mot.

ENTÉORRHAPHIE, s. f. [*enterorrhaphie*, de *έντερον*, intestin, et *ραφή*, suture, couture]. Suture des intestins, opération pratiquée pour maintenir en contact les lèvres d'une plaie faite à l'intestin.

ENTÉORRHÉE, s. f. [de *έντερον*, intestin, et *ῥεῖν*, couler]. Diarrhée.

ENTÉORRHÉMIE, ENTÉORRHAGIE. Hémorrhagie de l'intestin. (Piorry.)

ENTÉRO-SARCOCÈLE, s. f. [*enterosarcocele*, de *έντερον*, intestin, *σάρξ*, chair, et *κήλη*, hernie]. Hernie intestinale compliquée de sarcocele.

ENTÉROSCHÉOCÈLE, s. f. [*enteroscheocele*, de *έντερον*, intestin, *σχέον*, le scrotum, et *κήλη*, hernie]. Hernie scrotale formée par l'intestin seul.

ENTÉROSE, s. f. [*enterosis*, de *έντερον*, intestin]. Nom sous lequel Alibert a établi un ordre de maladies

comprenant toutes celles qui ont leur siège dans les intestins.

ENTÉRO-SYPHILIDIE. Affection syphilitique de l'intestin. (Piorry.)

ENTÉROTOME, s. m. [de ἔντερον, intestin, et τομή, section]. Nom donné par J. Cloquet à des ciseaux avec lesquels on peut, dans les ouvertures de cadavres, fendre rapidement le canal intestinal dans toute sa longueur. — Dupuytren appelait *entérotome* un instrument qu'il avait imaginé pour la guérison des anus anormaux. Cet instrument (Fig. 148), destiné à saisir une grande



Fig. 148.

longueur de chaque bout de l'intestin, à rapprocher, comprimer, enflammer, et enfin diviser toute l'étendue de la double cloison dont l'adossement forme l'éperon placé derrière l'ouverture fistuleuse, se compose de deux branches latérales et d'une vis de pression à plusieurs filets. Les branches ont 18 à 19 centimètres de longueur. L'une (qu'on peut appeler la branche mâle, parce qu'elle est reçue dans l'autre) est formée d'une lame longue de 11 centimètres, large de plus de 7 millimètres, et de 1 millimètre d'épaisseur sur son tranchant. Celui-ci est ondulé, et son extrémité libre se termine par un renflement sphéroïde. A l'union de cette lame avec le manche est une mortaise de quelques lignes d'étendue, derrière laquelle est le manche lui-même, qui a 5 à 8 centimètres de longueur, et qui est fendu dans presque toute son étendue par une autre mortaise large de 9 millimètres. La branche femelle est un peu moins longue. Elle présente sur un de ses côtés une gouttière dont les bords, d'épaisseur et de largeur égales à celles de la lame de la branche mâle, sont séparés par un intervalle destiné à recevoir et à loger complètement celle-ci. Le fond de cette gouttière est creusé d'ondulations dont les saillies et les enfoncements correspondent aux enfoncements et aux saillies du bord ondulé de l'autre branche; et à son extrémité est une cavité destinée à recevoir le bouton qui termine cette dernière. A l'union de la gouttière avec le manche existe un pivot tournant, qui doit être reçu dans la mortaise de la branche mâle; enfin vient le manche lui-même, qui est percé à son extrémité d'un trou tarudé, destiné à recevoir la vis de pression. Celle-ci est longue de 4 centimètres, et terminée par une plaque ou pavillon ovale. Passée dans la longue mortaise de la branche mâle, et ensuite dans le trou de la branche femelle, elle sert à rapprocher à volonté les lames de l'instrument. — En vétérinaire, Brogniez donne le nom d'*entérotome électrique* à un instrument composé d'une tige métallique creuse, du diamètre d'une petite plume à écrire, qu'on implante d'un seul coup dans le flanc du cheval dont on veut ponctionner l'intestin. Cet entérotome a deux prolongements qui se déploient à angle droit pour le maintenir en place. Formé par la réunion de métaux de nature différente, il produit des effets électriques qui favorisent la défécation.

ENTÉROTOMIE, s. f. [*enterotomia*]. Ce mot signifie quelquefois dissection des intestins; on l'emploie aussi pour exprimer la division des parois d'une anse intestinale, dans le but d'évacuer les matières qui y sont

retenues; mais on entend le plus ordinairement par là l'opération pratiquée sur les deux bouts de l'intestin pour détruire un anus anormal et rétablir le cours naturel des matières stercorales. L'obstacle principal à la guérison des anus contre nature consistant dans la saillie que forme l'éperon résultant de l'adossement des deux portions de l'intestin accolées l'une à l'autre derrière l'ouverture fistuleuse, Dupuytren imagina de rapprocher, de comprimer, d'enflammer, et de diviser, par l'action d'un instrument particulier, cette double cloison: il inventa son *entérotome* (V. ce mot). Pour procéder à l'application de son instrument, on introduit une des branches dans un des bouts de l'intestin, en la dirigeant à l'aide du doigt indicateur placé dans l'ouverture: cette première branche est alors confiée à un aide, pendant qu'on introduit de même la seconde branche. Ensuite on les réunit et on les articule à la manière du forceps, en engageant le tenon de l'une dans la mortaise de l'autre. Par le rapprochement gradué des branches, l'intestin se trouve pincé avec plus ou moins de force,

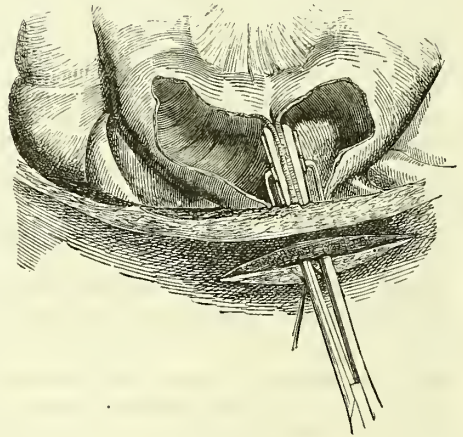


Fig. 149.

et l'on fixe l'instrument au degré nécessaire par le moyen de la vis de pression. La portion des parois intestinales ainsi entraînée par la branche mâle au fond de la gouttière de la branche femelle est frappée de mort sans être divisée immédiatement; au bout de quelques jours l'instrument devient saillant et mobile, à raison du commencement de séparation qui s'opère dans les tuniques intestinales; vers le huitième jour, il s'échappe tout à fait et tombe, entraînant avec lui une bande des parois de l'intestin. Pendant que cette séparation s'opère, il s'établit une inflammation adhésive entre les surfaces sèches en contact, et la perte de substance opérée sur la double cloison rend libre la communication entre les deux portions de l'intestin; il ne reste plus qu'à cicatrifier l'anus anormal. (Fig. 149.) — En vétérinaire, ponction de l'intestin des solipèdes dans le cas de pneumatose et dans l'indigestion compliquée par la présence de gaz. On ne la pratique pas chez les ruminants, pour lesquels la ponction du rumen est suffisante et moins dangereuse. Ordinairement on fait la ponction dans le flanc droit; l'instrument atteint l'axe du cæcum ou la courbure pelvienne du côlon.

ENTÉROTOPIE PÉRIDIDYMIQUE. Entéroécèle. (Piorry.)

ENTÉROTRYPIE. Perforation de l'intestin. (Piorry.)

ENTHLASIE, s. f. [de ἐν, dans, et θλάω, je brise; it. *entlasi*]. Fracture du crâne avec dépression d'une portion osseuse.

ENTIER, ÈRE, adj. En terme de manège, un *cheval entier* est celui qui refuse de tourner; il peut être *entier à une main* ou *aux deux mains*. — En botanique, *entier* se dit des feuilles des pétales dont la circonférence n'est ni incisée ni dentelée.

ENTITÉ, s. f. [dérivé du latin *ens*; all. *Entität*, angl. *entity*, esp. *entidad*]. Le mot *entité* est un terme technique de l'ancienne école, qui exprime l'être ou l'essence de quelque chose. On disait, par exemple, dans le langage scolastique, l'*entité* d'un individu, pour indiquer ce qui constitue essentiellement son être. Ce mot est quelquefois employé en médecine, et alors il a une acception métaphysique exprimant la qualité qui, indépendamment de la dynamique régulière du corps vivant, constituerait une maladie. V. ONTOLOGIE.

ENTOMOLOGIE, s. f. [*entomologia*, de ἔντομον, insecte, et λόγος, discours]. Partie de la zoologie qui traite des insectes.

ENTOMOZOIRE, s. m. L'embranchement des *entomozoaires* (de Blainville) répond aux *Insectes* et aux *Vers* de Linné, aux *Annelés* (V. ce mot) de de Lamarck.

ENTONNOIR, s. m. [all. *Trichter*, angl. *funnel*, it. *infundibulo*, esp. *embudo*]. En anatomie, on appelle *entonnoir* (*infundibulum*) un prolongement conique de la base du troisième ventricule du cerveau, dont la partie la plus profonde répond à la tige pituitaire, et qui était regardée par les anciens comme un canal par lequel la sérosité des ventricules du cerveau tombait dans les fosses nasales. — On appelle aussi *entonnoir* (*scyphus*) une petite cavité conique que l'on observe au sommet du noyau commun qui forme le centre du limaçon, dans l'oreille interne. — On a également nommé *entonnoirs des reins* les calices. — V. ANUS *contre nature*. — En botanique, on se sert indifféremment de l'expression *corolle* en *entonnoir* ou *corolle infundibuliforme*. V. ce dernier mot.

ENTOPHYTE, adj. et s. m. [de ἐντός, dedans, et φυτόν, plante]. Qui se développe dans le tissu des végétaux vivants. Link a donné ce nom à une sous-famille de champignons, les urédinées; genres: *Uredo*, *Oëcidium*, *Puccinia*, etc. On s'est servi du mot *entophytes* pour désigner les plantes croissant dans l'intérieur du corps des animaux, de l'intestin en particulier. Les algues du genre *Enterobryus*, par exemple, sont de véritables *entophytes*, au même titre que les ténias sont des *entozoaires*; c'est-à-dire qu'elles ne peuvent vivre que dans l'intestin. Mais ce ne sera jamais qu'une épithète applicable à un petit nombre de plantes, et jamais un nom d'ordre ou de tribu; car il y a plusieurs cryptogames parasites qui sont aussi bien *ectophytes* qu'*entophytes*: tels sont le champignon du muguet, l'algue du ferment, le *Leptothrix buccalis*, Ch. R., etc. Ce qui précède s'applique également au mot *ectophyte* (ἐκτός, dehors). On connaît quelques exemples plus ou moins exacts de plantes *ectophytes*, tels sont les *champignons de la teigne*, de l'*herpès tonsurant*, du *pityriasis*, etc., mais le cryptogame du muguet, celui de la muscardine et autres, sont *ento* et *ectophytes* tout à la fois. De plus, beaucoup des végétaux parasites des plantes sont dans ce cas. Il serait inutile de discuter la valeur des expressions suivantes, proposées pour désigner de prétendus groupes de plantes, et bonnes seulement à employer dans le dis-

cours comme épithètes ou synonymes: ce sont les mots *dermophytes* (δέρμα, peau, φυτόν, plante), *mycodermes* (μύκης, champignon, δέρμα, derme), *aphthaphytes* (ἀφθαί, aphthes, φυτόν, plante), *entomophytes* (έντομον, insecte, φυτόν, plante), *entomomycètes* (έντομον, insecte, μύκης, champignon). Le mot *épiphyte* (ἐπί, sur, φυτόν, plante) a été créé par Link pour désigner les plantes parasites d'autres plantes, et est quelquefois appliqué à l'ensemble des végétaux parasites des animaux. Il a aussi été employé par quelques auteurs pour indiquer les cryptogames croissant seulement à la surface du corps, par opposition à *entophyte* et comme synonyme d'*ectophyte*. Il a en effet ces deux significations, et c'est en cela qu'il pêche. L'expression *phyto-parasite* (φυτόν, plante, παράσιτος, parasite) n'a rien, en brièvement ni en précision, qui puisse la faire préférer à celle de *végétaux* ou *plantes parasites* (*vegetabilia parasitica*), anciennement employée. Bien que créée pour désigner les cryptogames parasites des animaux, elle s'applique également à toutes les plantes parasites des végétaux.

ENTORSE, s. f. (*distorsio*, διάστρεμμα, all. *Verrenkung*, angl. *sprain*, it. *stortilatura*, esp. *torcedura*). Tiraillement violent des parties molles et des ligaments qui environnent une articulation ginglymoïdale: il peut être porté jusqu'à la déchirure d'un des ligaments latéraux. Toujours due à l'action d'une cause qui tend à faire exécuter à l'articulation un mouvement forcé ou un mouvement auquel ne se prêtent pas la disposition des surfaces articulaires et celle des appareils ligamenteux qui les assujettissent, l'entorse est accompagnée de douleurs vives, de gonflement, d'ecchymose. Les répercussifs, tels que l'eau froide, pure, ou avec addition de 8 grammes d'acétate de plomb liquide par pinte, employés aussitôt après l'accident, s'opposent souvent au développement de l'engorgement inflammatoire; mais il faut que cette immersion de la partie malade soit continuée pendant plusieurs heures, et que l'eau soit renouvelée à mesure qu'elle s'échauffe. Quand le membre est retiré de l'eau, on l'enveloppe de compresses trempées aussi dans l'eau végéto-minérale, et que l'on mouille souvent. Il faudrait se borner à ce dernier moyen, si, au moment de l'accident, le corps était très échauffé ou en transpiration, ou bien si une constitution trop délicate ou la menstruation s'opposait à l'immersion dans l'eau froide. Si, malgré les répercussifs, il se développe une tuméfaction considérable, avec douleur et chaleur vives, il faut renoncer aux résolutifs, et recourir au traitement antiphlogistique général ou local: sangsues, cataplasmes émollients et narcotiques, repos absolu et position élevée du membre. Quand les symptômes inflammatoires ont à peu près cessé, on revient aux compresses trempées dans l'eau végéto-minérale, à laquelle il est bon d'ajouter un quart d'eau-de-vie camphrée.

ENTOZOAIRES, s. m. pl. [de ἐντός, au dedans, et ζῷον, animal; all. *Entozoen*, it. *entozoari*, esp. *entozoarios*]. Rudolphi a désigné sous ce nom les vers qui vivent dans l'intérieur du corps de l'homme ou des autres espèces animales; non seulement les *vers intestinaux*, mais aussi tous ceux que l'on trouve dans les tissus et les fluides organiques et dans quelque partie que ce soit du corps animal. Les entozoaires rencontrés jusqu'à ce jour dans le corps de l'homme sont, parmi les HELMINTHES NÉMATOÏDES (V. ce mot): 1° le

filaire de Médine (*Filaria medinensis*, G., dans le tissu cellulaire; 2° *Filaria bronchialis*, Rud., dans les ganglions bronchiques; 3° *Filaria oculi humani*, Nordmann, dans le cristallin; 4° *Trichocephalus dispar*, Rud., dans le cæcum; 5° *Spiroptera hominis*, Rud., dans la vessie urinaire; 6° le *strongle géant* (*Strongylus gigas*, R.), dans les reins; 7° l'*ascaride lombricoïde* (*Ascaris lombricoïdes*, L.), dans l'intestin grêle; 8° l'*Ascaris alata*, Bettingham, dans l'intestin grêle; 9° l'*Oxyure vermiculaire* (*Oxyuris vermicularis*, Rud.), dans le rectum; 10° *Ancylostomum duodenale*, Dulimi, dans l'intestin grêle; 11° *Trichina spiralis*, Owen, dans les muscles. Parmi les ACANTHOTHÉRIQUES: 12° *Pentastomum constrictum*, Sieb., dans l'intestin grêle et le foie, en Égypte. Parmi les TURBELLARIÉS TRÉMATODES: 13° *Tetastomum renale*, Delle Chiaje, dans le rein; 14° *Douve du foie* (*Distoma hepaticum*, Abil.), dans les conduits biliaires; 15° *Distoma lanceolatum*, Melhis, dans les mêmes régions; 16° *Distoma oculi humani*, Gesch., dans le cristallin; 17° *Distoma heterophyis*, Siebold, dans l'intestin grêle, en Égypte; 18° *Distoma hamatobium*, Billharz, dans la veine porte, en Égypte; 19° *Polystoma* (*Heerathyridium*) *pinguicola*, Zeder, dans l'ovaire; 20° *Polyst.* (*Heerathyridium*) *venarum*, Zeder, dans la veine tibiale: ces deux dernières espèces sont douteuses; 21° *Monostoma lentis*, Gescheidt, dans le cristallin. Parmi les CESTOÏDES: 22° le *bothriocéphale* (*Bothrioccephalus latus*, Bremsler), dans l'intestin grêle; 23° le *ver solitaire* ou *tenia* (*T. solium*, L.), dans l'intestin grêle; 24° *Tœnia nana*, Siebold, dans l'intestin grêle et le foie, en Égypte; 25° le *cysticercque* (*Cysticercus cellulosæ*, R., dans tous les tissus; 26° *Cysticercus visceralis*, R., espèce douteuse des viscères; 27° *Echinococcus hominis*, Rudolphi, dans les kystes du foie, de l'ovaire, etc., confondu souvent avec l'*Echinococcus veterinorum*, Rud.; il a aussi été appelé *Echinococcus polymorphus*, Diesing.

ENTRAILLES, s. f. pl. [all. *Engeweide*, angl. *entrails*, it. *viscere*, esp. *entrañas*]. Nom vulgairement donné aux viscères abdominaux.

ENTRAÎNEMENT, s. m. Mode d'éducation spécial au cheval de course, qui ne peut courir sans être entraîné. La pratique principale de l'entraînement consiste dans des courses suivies de soins qui ont pour but de débarrasser le cheval de son superflu et de lui apprendre à courir. L'emploi des purgatifs paraît indispensable au succès de l'opération. — C'est par une sorte de préparation analogue à l'entraînement qu'on dispose les boxeurs, les coureurs, à soutenir les violents efforts qu'ils doivent faire. Dans l'antiquité, le régime des athlètes n'était pas non plus sans analogie avec la pratique de l'entraînement.

ENTRAVES, s. f. pl. [de *in*, en, et *trabes*, poutre; all. *Spannstricke*]. En chirurgie vétérinaire, les entraves sont des liens usités à l'effet d'abattre les animaux et de les fixer pour les opérations.

ENTRE-FESSON, s. m. Mot par lequel le vulgaire désigne l'espèce d'inflammation érysipélateuse déterminée quelquefois, entre les fesses et à la région du périnée, par le frottement continué de ces parties pendant une longue marche.

ENTRE-NOËUD, s. m. [*internodium*]. Chez les plantes à feuilles opposées ou verticillées, on donne le nom d'*entre-nœud* à chacun des tronçons de la tige compris entre l'insertion de deux verticilles de feuilles. Chez les plantes à feuilles alternes, c'est l'intervalle qui sépare deux feuilles; chez les plantes à feuilles dis-

posées en spirales rapprochées, il n'existe, à proprement parler, pas d'entre-nœud. V. MÉRITHALLE.

ENTRE-TAILLER (S'), **ENTRE-GOUPER (S')**, v. pron. [all. *sich streifen*, esp. *rozarse*]. Se dit d'un cheval qui se frappe les membres en marchant.

ENTROPION, s. m. [*introversio palpebrarum*, de *en*, en dedans, et *τρέπω*, je tourne]. Renversement du bord libre des paupières vers le globe de l'œil; affection bornée quelquefois à la portion de ce bord qui avoisine la commissure externe.

ENTR'OUVERTURE, s. f. [all. *Schulterverrenkung*]. V. ÉCART.

ENTYPOSE, s. f. [*entyposis*, de *έντύπωσις*, empreinte]. Nom donné à la cavité glénoïde de l'omoplate, à cause de son peu de profondeur.

ÉNUCLÉATION, s. f. [*enucleatio*, de *enucleare*, ôter l'amande ou le noyau d'un fruit; all. *Ausschälung*, it. *enucleazione*, esp. *enucleacion*]. Percy a proposé ce mot pour désigner un mode particulier d'extirpation, qui consiste à faire une incision sur une tumeur, et à la faire sortir à travers la plaie, à peu près comme un noyau qu'on classe en pressant un fruit. Elle n'est praticable que pour des tumeurs circonscrites, très mobiles, entourées d'un tissu cellulaire lâche et abondant.

ÉNURÉSIE, s. f. [*enuresis*, de *έν*, en, et *ούρῆν*, uriner; all. *Enuresis*]. Écoulement involontaire d'urine, *incontinence des urines*.

ENVELOPPE, s. f. *Enveloppes florales* [*integumenta floralia*]. C'est le calice et la corolle, ou périanthe (V. ces mots). — *Enveloppes du testicule*. C'est le scrotum, le dartos et le crémaster (V. ces mots). — *Enveloppes du fœtus*. C'est le chorion et l'amnios (V. ces mots). — *Enveloppes de l'embryon des plantes et de la graine*. V. EMBRYON et GRAINE.

ENVIE, s. f. [all. *Gelüst*, *Muttermal*]. Terme vulgaire qui a plusieurs acceptions différentes. Il désigne tantôt les dépravations de l'appétit qui constituent le *pica*, et qu'on observe surtout chez les femmes enceintes; tantôt de petites portions de peau (*reduvia*) qui se détachent autour des ongles, et causent une assez vive douleur quand on les arrache; tantôt enfin des taches (*navi*) que les enfants apportent en naissant, et auxquelles on s'imagine trouver de la ressemblance avec certains objets que la mère a désirés pendant sa grossesse. Ces taches résultent quelquefois d'un excès local de la matière colorante, et peuvent être appelées *mélaniques*, à cause de leur teinte intermédiaire entre la couleur normale et le noir. Ailleurs, elles sont dues à la présence, dans une portion de la peau, d'artérioles et surtout de veinules capillaires, plus nombreuses, moins petites, ou disposées autrement que dans l'état normal, et l'on peut alors les nommer *taches sanguines*, parce qu'elles sont rouges, rosées, violacées, ou bleuâtres. V. DÉSIR et TUMEURS érectiles.

ENZOOTIE, s. f. [de *έν*, dans, et *ζῷον*, animal]. Toute maladie qui règne constamment, ou à certaines époques périodiques, sur une ou plusieurs espèces d'animaux dans une contrée. Ce mot répond à *endémie*.

ENZOOTIQUE, adj. Qui a les caractères de l'enzootie.

ÉOLIPYLE, s. m. [de *Αἴολος*, Éole, et *πύλα*, porte]. Ancien instrument de physique et de chimie consistant en une sphère creuse pourvue d'un tube à mince ouverture. On remplissait la sphère d'alcool, et, en la chauffant, la vapeur qui sortait avec force, étant enflammée, et dirigée sur un corps quelconque, causait

une grande élévation de température, à la manière du chalumeau.

ÉPACMASTIQUE, adj. *V. ACMASTIQUE.*

ÉPACRIDÉES, s. f. pl. Nom d'une famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, réunies aux éricacées.

ÉPAIS, AISSE, adj. [*crassus*]. Se dit des feuilles, etc., dont l'épaisseur est plus grande qu'à l'ordinaire. Ex. : *Sedum, Aloès.*

ÉPAISSI, IE, adj. [*incrassatus*]. Se dit du pédoncule des plantes renflées à leur extrémité.

ÉPANCHEMENT, s. m. [*effusio*, all. *Ergicssung*, angl. *effusion*]. Effusion ou extravasation d'un liquide dans quelque partie du corps qui n'est pas destinée à le contenir : tels sont les épancements de sang à la suite d'une blessure ou de la rupture d'un vaisseau. Quelquefois la matière de l'épanchement est du pus ou de la sérosité. L'épanchement de sérosité dans le thorax constitue l'*hydrothorax*, et, dans l'abdomen, l'*ascite*.

ÉPARS, ARSE, adj. [*sparsus*]. Se dit d'organes disposés sans ordre, ce qui le plus souvent n'a lieu qu'en apparence : les *feuilles éparées* sont en effet disposées en ligne spirale parfaitement régulière (*phyllotaxie*).

ÉPARVIN, s. m. [*suffrago*, all. *Spath*, angl. *spavin*, it. *spavenio*, esp. *esparavan*]. On appelle ainsi, dans le cheval, tantôt une exostose qui survient à la partie latérale interne et supérieure du canon du membre postérieur (*éparvin calleux* ou *osseux*), tantôt une flexion convulsive et précipitée du membre, au moment où il entre en action pour se mouvoir, sans qu'on aperçoive aucune grosseur (*éparvin sec*), et qui fait dire que l'animal *harpe* ou *trousse*; dans le bœuf, une tumeur qui occupe presque toute la partie latérale interne du jarret, et qui, d'abord molle, durcit avec le temps et devient comme plâtreuse.

ÉPAULE, s. f. [*scapula*, ἔπαιλα, all. *Schulter*, angl. *shoulder*, it. *spalla*, esp. *espalla*]. Partie la plus élevée du bras chez l'homme, et de la jambe de devant chez les quadrupèdes. Les os qui concourent à en former la charpente osseuse sont l'omoplate, la tête de l'humérus et la clavicule, que de forts ligaments unissent entre eux. Ses muscles sont au nombre de six : les sus et sous-épineux, grand et petit ronds, sous-scapulaire et deltoïde.

ÉPEAUTRE, s. f. [all. *Spelz*, angl. *spelt*, it. *spelta*, esp. *espelta*]. Section du genre Froment (*Triticum*), comprenant toutes les espèces dont la graine est enfermée par les enveloppes (*V. GLUME*). On en cultive trois espèces : grande épeautre (*Triticum spelta*); petite épeautre (*Triticum monococcum*), et l'épeautre ou blé amidonnier (*Triticum anyleum*).

ÉPENDYME, s. m. [*ependyma*, de ἐπι, sur, et ἐνδύμα, vêtement]. L'un des noms de la membrane des ventricules du cerveau et du canal rudimentaire de la moelle épinière. Elle est fort mince, constituée d'une substance amorphe striée ou parcourue de fibres extrêmement déliées; des capillaires assez nombreux rampent au-dessous d'elle plutôt que dans son épaisseur.

ÉPERLAN, s. m. [*Sátmo eperlanus*, L., all. *Spierring*, angl. *smelt*, esp. *éspirinque*]. Poisson de mer de l'ordre des malacoptérygiens abdominaux, constituant un aliment assez recherché.

ÉPERON, s. m. [*calcar*, all. *Sporn*, angl. *spur*, it. *sprone*, esp. *espuela*]. En anatomie, on donne ce nom à une petite saillie formée, dans l'intérieur des artères, par leur membrane interne, au niveau de cha-

cune de leurs divisions. Cet éperon saillant est placé du côté opposé au cœur, lorsque l'angle de division est aigu; il est moins marqué et placé du côté du cœur, quand cet angle est obtus; lorsque l'angle est droit, l'éperon est remplacé par une saillie circulaire égale dans toute la circonférence du vaisseau. — En botanique, on appelle *éperon* un prolongement postérieur de la base du calice ou de la corolle de certaines fleurs.

ÉPERVIER, s. m. [*accipiter*, all. *Nasenbindc*]. Bandage destiné à maintenir un appareil appliqué sur le nez. C'est une petite pièce de linge triangulaire, percée vers les angles inférieurs de deux trous correspondant aux narines. Son angle supérieur présente une échancrure dont on fronce les bords, de manière à former une sorte de poche dans laquelle le nez est logé. A cet angle supérieur est fixée une bandelette de 30 centimètres de long et d'un demi-travers de doigt de large; à la base de la pièce de linge est fixée, par le milieu de sa longueur, une autre bandelette de 3 mètres et demi de long. La bandelette de l'angle supérieur est conduite à la nuque en passant sur le sommet de la tête; les chefs de l'autre bandelette sont dirigés vers le même point en passant au-dessous des oreilles, et fixés à la première avec une épingle. Les deux bouts entrecroisés sont ramenés sur la racine du nez, croisés de nouveau, et reportés à l'occiput. On termine par un circulaire autour de la tête. Ce bandage est ainsi appelé parce qu'il imite, par les circonvolutions de ses bandes, les tours que font les attaches du bonnet de l'épervier.

ÉPHÉLIDE, s. f. [*epheleis*, de ἐπι, à cause de, et ἥλιος, soleil; all. *Sommerfleck*, it. *lentigine*]. On n'a d'abord donné ce nom qu'aux taches de rousseur attribuées à l'action des rayons solaires sur les téguments; puis on l'a étendu à d'autres de nature fort différente. — Les taches de rousseur, ou *éphélides lentiformes*, sont de très petites taches lenticulaires, non proéminentes, d'un jaune fauve, persistantes; qu'on observe plus particulièrement chez les individus à cheveux roux. Elles ne paraissent différer des taches mélaniques (*V. ENVIE*) que par leur teinte moins foncée. — Les taches hépatiques, ou *éphélides hépatiques*, sont irrégulières, indolentes ou prurigineuses, d'un jaune pâle ou brun; elles se développent sans cause appréciable, particulièrement à la nuque, à la poitrine, sur les seins, rarement à la figure, si ce n'est chez les femmes enceintes. — Les taches scorbutiques, ou *éphélides scorbutiques*, sont produites par le sang déposé dans le tissu cutané chez les individus affectés de scorbut. — Les taches ou *éphélides ignéales* se développent à la partie interne des jambes et des cuisses, chez les femmes qui font usage de chaufferettes très chaudes. *V. ÉPIDERME ET MÉLANINE.*

ÉPHÉMÈRE, adj. [*ephemerus*, de ἐπι, en, et ἡμέρα, jour; all. *Ephemär*, angl. *ephemeral*, it. *effimero*, esp. *efimero*, qui ne dure qu'un jour]. Se dit des fleurs qui s'épanouissent et se flétrissent en une même journée. — Fièvre éphémère, fièvre causée la plupart du temps par un excès de fatigue, une marche forcée, un refroidissement, etc.; elle est caractérisée par un frisson suivi de chaleur, avec lassitude. Au bout de 12, 24 ou 36 heures, d'ordinaire, il survient une sueur, un dépôt dans l'urine, et la maladie est terminée. On donne aussi à cette affection le nom de *courbature*. *V. ce mot.*

ÉPHIALTE, s. m. [*ephiattes*, de ἐπιζάλλωμι, je saute dessus]. *V. CAUCHENAR.*

ÉPHIDROSE, s. f. [*ephidrosis*, de ἐπι, sur, et ἰδρῶς, je sue]. Sueur critique incomplète, ou sueur à la partie supérieure du corps.

ÉPHIPIION, s. m. [*ephippium*, de ἐπιπῖον, selle]. Nom donné à la selle turcique, à cause de sa forme.

ÉPI, s. m. [*spica*, all. *Aehre*, angl. *ear*, it. *spiga*, esp. *espiga*]. Assemblage allongé de fleurs sessiles ou courtement pédonculées, attachées le long d'un axe commun, simple, ou non manifestement ramifié. Actuellement ce mot désigne une *inflorescence* du type indéfini, composé de fleurs rapprochées disposées le long d'un axe indéfini. Le développement et l'épanouissement des fleurs se fait de bas en haut ou de l'extérieur vers le centre représenté par le sommet de l'axe dont les fleurs sont de plus en plus petites, et qui n'en porte pas à son sommet (*Plantain*, *Typha*, *Hydro-piper*, *Persicaire*). L'épi des céréales, vulgairement pris comme type de l'épi, est scientifiquement un *épi composé* ou *panicule spiciforme*. — En chirurgie, on a donné le nom d'*épi* à un bandage qu'on désigne plus ordinairement par celui de *spica*. V. SPICA.

ÉPIALE, adj. [*ἐπίαλος*, *quercera*]. On donnait ce nom à une fièvre continue et maligne, dans laquelle le malade sentait à la fois de la chaleur et du froid.

ÉPIAN, s. m. V. PIAN.

ÉPIBLASTE, s. m. [all. *Oberkeim*, de ἐπι, sur, et βλαστός, germe]. Nom donné par Cl. Richard à un appendice unguiforme qui garnit antérieurement le blaste, vers son milieu, dans certaines graminées, le recouvre quelquefois en entier, et semble n'en être qu'un prolongement.

ÉPIBLEMA, s. m. [de ἐπι, sur, et βλάειν, jeter]. Variété d'épiderme des plantes formée de cellules aplaties, recouvrant principalement les racines, et en particulier celles qui sont pourvues de poils radiculaires, lesquels partent des cellules d'*épibléma*.

ÉPICANTHIS, s. f. [de ἐπι, sur, et κωνίς, angle de l'œil]. Maladie de l'angle interne de l'œil produite par une trop grande laxité de la peau de la face aux deux côtés de la racine du nez. Il en résulte qu'aux deux angles internes de l'œil se forment des plis cutanés qui empêchent la vision directe et produisent le strabisme. L'*épicanthis* est *congénitale* ou *acquise*, *monoculaire* ou *double*. Le traitement est chirurgical ou médical, selon la cause. Pour l'*épicanthis* congénitale, on saisit sur le dos du nez un pli vertical de peau, suffisamment large pour faire disparaître la difformité, et on le retranche avec de forts ciseaux. Le traitement de l'*épicanthis* accidentelle est principalement celui de la cause qui l'a produite.

ÉPICARDIATOPIE. Situation du cœur plus élevée que dans l'état normal. (Piorry.)

ÉPICARPE, s. m. [*epicarpium*, de ἐπι, sur, et καρπός, poignet, carpe]. On appelait ainsi autrefois des topiques qu'on appliquait sur le poignet, sur le poulx, et auxquels on supposait une action fébrifuge : c'étaient des emplâtres, des onguents, des cataplasmes, composés d'ingrédients aères et pénétrants : par exemple, d'ail, d'oignon, d'ellébore, de camphre, de thériaque, de poivre, de drogues aromatiques. — En botanique, on appelle *épicarpe* [ἐπι, sur, et καρπός, fruit; all. *Fruchtoberhaut*] l'épiderme du fruit.

ÉPICAULE, adj. [de ἐπι, sur, et καύλος, tige]. On donne ce nom aux champignons et autres parasites qui vivent sur les tiges.

ÉPICAUME, s. m. [*epicauma*, de ἐπι, sur, et καίω, je brûle]. Phlyctène sur la cornée, à laquelle succède

une tache peu foncée, qui diminue encore à la longue, ou une ulcération plus ou moins profonde.

ÉPICÉA, s. m. [*Abies excelsa*, Poir., *Pinus abies*, L.]. Arbre conifère aussi appelé *pesse* ou *faux sapin* des Alpes, Vosges et Pyrénées, à rameaux verticillés, feuilles linéaires quadrangulaires pointues; écaillés des cônes plicées, échancrées au sommet. Il donne la *poix de Bourgogne*, térébenthine épaisse et presque solide.

ÉPICÉPHALE, s. m. Genre de monstres doubles hétéraliens. V. EPICOME, dont ce terme est synonyme.

ÉPICÉRASTIQUE, adj. et s. m. [*epicerasticus*, de ἐπικεράσνυμι, je tempère]. On donnait autrefois ce nom aux substances émollientes rafraîchissantes, acidules, qu'on croyait propres à tempérer l'acrimonie des humeurs.

ÉPICHORION, s. m. [de ἐπι, sur, et χορίον, chorion]. Nom donné par Chaussier à la *membrane caduque*. V. CADUC.

ÉPICHORIONITE. Inflammation de l'épichorion : érythème. — *Epichorionite toxymytilique*, inflammation de l'épichorion produite par des moules. (Piorry.)

ÉPICLINE, adj. [de ἐπι, sur, et κλίνη, lit; all. *oberstündig*]. D'après Mirbel, les néclaires sont dits *épiclinales* lorsqu'ils sont placés sur le réceptacle de la fleur.

ÉPICOLIQUE, adj. [*epicolicus*, de ἐπι, sur, et κόλον, colon]. *Région épicolique*, portion de la surface abdominale qui répond aux différentes parties du colon.

ÉPICOME, s. m. [*epicomus*, de ἐπι, sur, et κόμη, chevelure]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont une tête accessoire, imparfaitement conformée, mais complète, insérée par son sommet sur le sommet de la tête principale.

ÉPICONDYLE, s. m. [*epicondylus*, de ἐπι, sur, et κώνδυλος, condyle; esp. *epicondilo*]. Nom donné par Chaussier à la tubérosité externe de l'extrémité cubitale de l'humérus, au-dessus de la petite tête de cet os, qu'il a appelée *condyle*.

ÉPICONDYLO-CUBITAL. V. ANCONÉ.

ÉPICONDYLO-RADIAL. V. SUPINATEUR (*court*).

ÉPICONDYLO-SUS-MÉTACARPIEN. V. RADIAL (*externe* (*second*)).

ÉPICONDYLO-SUS-PHALANGETTIEN COMMUN. V. EXTENSEUR *commun des doigts*.

ÉPICONDYLO-SUS-PHALANGETTIEN DU PETIT DOIGT. V. EXTENSEUR *propre du petit doigt*.

ÉPICOROLLIE, s. f. Groupe de plantes dicotylédonnées, monopétales, épigynes, formant, dans la méthode de Jussieu, deux classes : 1° à anthères réunies, *synanthérie*; 2° à anthères distinctes, *chorisanthérie*.

ÉPICRÂNE, adj. [*epicranium*, de ἐπι, sur, et κρανίον, crâne; it. *epicranio*, esp. *epicrane*]. Qui est situé sur le crâne. — Le muscle *épïcra*ne est l'*occipito-frontal* (V. ce mot). — L'*aponévrose épïcra*ne est celle de ce muscle.

ÉPICRÂNIEN, ENNE, adj. V. ÉPICRÂNE.

ÉPICRASE, s. f. [*epicrasis*, de ἐπικεράσνυμι, je tempère]. Les humoristes appelaient *cure par épïcra*se (*per epicrasin*), un mode de traitement par des remèdes altérants, auxquels ils supposaient la propriété de corriger peu à peu les humeurs viciées.

ÉPICRISE, s. f. [de ἐπι, sur, et κρίσις, crise]. 1° Le jugement scientifique d'une maladie par rapport à l'origine, au développement, au caractère, au traite-

ment et à l'issue; 2° phénomène isolé important qui survient après la crise, et qui la complète.

ÉPIDÉMIE, s. f. [*epidemia*, de ἐπι, sur, et δῆμος, peuple; all. *Seuche*, *Epidemie*, angl. *epidemy*, it. et esp. *epidemia*]. Maladie qui attaque en même temps et dans le même lieu un grand nombre de personnes à la fois, et qui dépend d'une cause commune et générale survenue *accidentellement* : telle est l'altération de l'air, des aliments, etc.

ÉPIDÉMIE DE PÉRINTHE. Maladie qui régna épidémiquement à Périnthe, et qui est décrite dans le sixième livre des *Epidémies d'Hippocrate*. Elle se présentait avec le caractère d'une toux, puis elle avait une intermission; ensuite elle récidivait, et s'accompagnait, dans la récidive, soit de nyctalopies, soit d'angines, soit d'impuissances paralytiques dans les membres. Quelquefois elle venait s'enter sur une fièvre préexistante, et produisait des faiblesses ou des abcès dans les membres, ainsi que des dépôts dans les oreilles. Rapprochez de cette épidémie singulière une autre épidémie singulière aussi qui a régné dans le xv^e siècle sous le nom de *tac*. V. ce mot.

ÉPIDÉMIOLOGIE, s. f. [de ἐπιδημία, épidémie, et λόγος, traité]. Recherches sur les causes et la nature des épidémies. L'épidémiologie est une part importante de l'histoire de la médecine, attendu que des maladies se sont éteintes, d'autres se sont transformées, d'autres enfin apparaissent nouvelles.

ÉPIDÉMIQUE, adj. [*epidemicus*, *epidemicus*, angl. *epidemic*]. Se dit des maladies qui attaquent en même temps beaucoup d'individus d'un même pays, et qui, dépendant d'une cause commune et générale, mais *accidentelle*, répandue dans l'air, cessent avec cette cause.

ÉPIDERME, s. m. [*epidermis*, de ἐπι, sur, et δέρμα, peau; all. *Oberhaut*, angl. *epidermis*, it. *epi-*

avec lui à former la peau. La Figure 150 représente la face profonde de l'épiderme détaché de la paume de la main, après macération; vuc à 30 diamètres. Elle montre les doubles rangées de dépression où les papilles du derme étaient logées; on y voit aussi l'épithélium qui tapisse les conduits des *follicules* (*V. ce mot*) *sudorifères* dans leur trajet à travers la peau. Beaucoup d'auteurs considèrent à tort *épiderme* comme synonyme d'*épithélium* (*V. ce mot*) : l'épiderme est formé de cellules épithéliales, mais offre des caractères de consistance, etc., ainsi que de structure, que n'offre pas l'épithélium des muqueuses, des séreuses, etc. *Épithélium* est le terme générique, *épiderme* est un terme spécifique désignant l'épithélium spécial de la peau. Pour les autres membranes, on dit simplement : *épithélium de telle muqueuse, de telle séreuse*, et l'on n'a pas créé de terme spécial pour chacune comme pour la peau, parce que les différences extérieures et de structure, étant peu considérables de l'une à l'autre, ne l'ont pas exigé. Il ne faut donc pas dire qu'il y a de l'épiderme à la surface interne des vaisseaux, ce qui entraîne une idée erronée, mais un épithélium généralement mince, qui n'a pas les caractères de l'épiderme. Celui-ci a la structure suivante; on y trouve de la profondeur à la surface : 1° Une couche unique de cellules épithéliales, polyédriques régulières, qui repose immédiatement sur la surface du derme, monte sur les papilles, redescend dans leurs interstices, et s'arrête circulairement autour de l'orifice des glandes et des follicules de la peau. Chez l'embryon, elle passe au-devant de l'orifice des glandes sudoripares, en s'enfonçant un peu dans sa profondeur; cela, jusque vers l'époque de la naissance. Elles sont colorées par de la mélanine dans les parties noires de la peau, et surtout chez les nègres. Cette couche répond à ce qu'on appelait le *pigment* ou la *couche pigmentaire* de la peau. 2° Une couche de cellules épithéliales plus sphéroïdales ou un peu plus aplaties que lamelleuses, formée de plusieurs rangées de cellules confusément entassées. Cette couche est molle et répond à ce qu'on appelle *couche* ou *réseau muqueux de Malpighi*. 3° Une couche, soit plus, soit moins épaisse que la précédente, formée de cellules lamelleuses, minces, généralement sans noyaux, adhérentes entre elles, constituant la *couche cornée* ou *épidermique* proprement dite de l'épiderme. Son épaisseur est considérable au talon, et, chez les individus à professions pénibles, aux mains. Son hypertrophie donne lieu aux *cors*, *durillons*, et aux *verrues*, quand en même temps les papilles sont hypertrophiées. — Chez le fœtus, à la surface de l'épiderme de toutes les parties du corps jusqu'à la base du cordon, existe une couche composée d'une rangée unique de cellules épithéliales qui, çà et là, se touchent au nombre de deux ou trois, mais qui, par places, sont écartées les unes des autres de une à trois fois leur propre largeur. Ces cellules sont pavimentées, minces, d'une largeur généralement double ou triple des cellules immédiatement sous-jacentes. Elles sont très transparentes, les unes tout à fait dépourvues de granulations, les autres à peine granuleuses. Ces cellules sont dépourvues de noyau proprement dit, mais sont surtout remarquables par la présence, à leur surface libre, d'un corps lenticulaire saillant au dehors, de forme plus ou moins ovale ou arrondie, mais à bords épais, sinueux ou lobés. Il est grisâtre, finement gra-

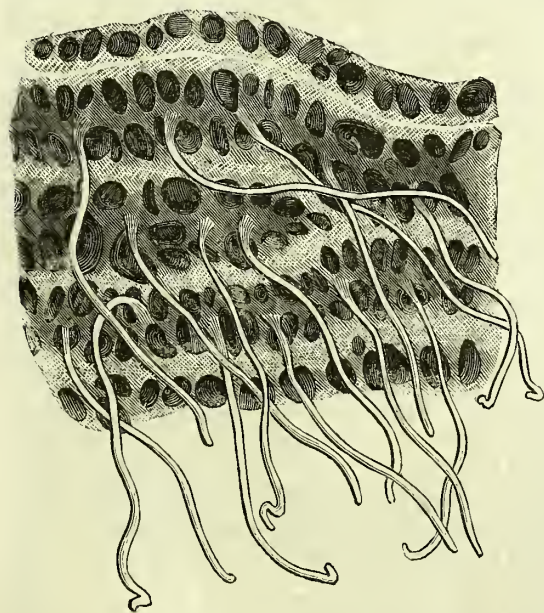


Fig. 150.

dermide, esp. *epidermis*]. Couche membraniforme, plus ou moins épaisse, qui couvre le derme et concourt

à former la peau. Elle est grisâtre, finement gra-

nuleux, sans noyau, composé d'une seule masse, ou segment en lobes juxtaposés (de deux à six), et dont l'un est quelquefois superposé aux autres. L'acide acétique ne les attaque pas. — *Cellules d'épiderme*. V. ÉPITHÉLIAL et ÉPITHÉLIUM. — L'épiderme des plantes est une couche simple, double ou triple, d'utricules polygonales, aplaties, à bords réguliers ou ondulés, à contenu ordinairement incolore, quelquefois coloré d'une manière homogène, couche qui tapisse la surface de tous les organes des plantes phanérogames, des lougères, des mousses et marchantia. La paroi des cellules qui est au contact de l'air est plus épaisse que les autres. L'épiderme sur les tiges des plantes vivaces est caduc ; il est normalement interrompu par les *stomates* ; il est tapissé souvent d'une substance homogène, la *cuticule*. V. ce mot et STOMATE.

ÉPIDERMIQUE, adj. [*epidermicus*]. Qui a rapport ou qui appartient à l'épiderme. — *Globes épidermiques*. Corps sphéroïdaux cylindroïdes, polyédriques, etc., qu'on trouve en quantité plus ou moins considérable dans les tumeurs épithéliales de la peau des ganglions et des muqueuses. Ils ont depuis quelques centièmes de millimètre jusqu'à 2/3 de millimètre de diamètre, surtout si plusieurs sont réunis ensemble. Ils sont formés généralement d'une masse centrale constituée par une matière amorphe granuleuse ; celle-ci est entourée de plusieurs couches de cellules épithéliales pavimenteuses, imbriquées comme les écailles d'un bulbe, quelquefois réellement soudées, généralement fort grandes, plus ou moins granuleuses, étant ou non pourvues d'un noyau ovoïde. Plusieurs globes épidermiques sont quelquefois réunis ensemble et entourés d'une autre couche commune de cellules épithéliales ; alors ils forment des grains blanchâtres, visibles à l'œil nu. On en trouve quelquefois à l'état normal dans les plis de l'œsophage et du rectum, ainsi qu'à la surface des condyloles. — *Tumeurs épidermiques*. V. ÉPITHÉLIOMA.

ÉPIDERMOÏDE, adj. [*epidermoides*]. Qui ressemble à l'épiderme.

ÉPIDERME, s. f. Produit d'altération qu'on retire de la fibrine fraîche en la traitant par dix fois son poids d'eau acidulée avec 1/2 millième d'acide chlorhydrique. Une grande partie de la fibrine se dissout ; c'est le produit que Bouchardat a nommé *albuminose*. Il reste un résidu insoluble par un excès du dissolvant, et formé d'une substance qui lui a paru identique avec la substance faisant la base de l'épiderme et des productions cornées ou pileuses, mais qui en diffère beaucoup. La proportion de cette substance indissoute est assez faible. V. ALBUMINOSE, BIOXYPROTÉINE et KÉRATINE.

ÉPIDÈSE, s. f. [*epidesis*, de ἐπιδέω, je lie ; all. *Verband*]. Application d'une bande ou d'une ligature.

ÉPIDIAPHRAGMOTOPIE, **ÉPIDIAPHRATOPIE**. Refoulement du diaphragme vers le thorax. (Piorry.)

ÉPIDIDYME, s. m. [*epididymus*, de ἐπί, sur, et δίδυμος, testicule ; all. *Nebenhode*, angl. *epididymis*, it. et esp. *epididimo*]. Petit corps oblong, vermiforme, grisâtre, qui est couché le long du bord supérieur du testicule. C'est un conduit formé par la réunion de tous les vaisseaux séminifères repliés sur eux-mêmes, après qu'ils ont traversé le corps d'Highmore. Sa partie inférieure, ou sa *queue*, se recourbe en haut et se continue avec le canal déférent ; son extrémité opposée est appelée la *tête*. La longueur de ce conduit, replié sur lui-même et dérivant de nombreuses

flexuosités, est d'environ 10 mètres. — Vers la tête de l'épididyme (et non vers la queue) on trouve chez l'homme des restes du corps de Wolff (V. CORPS). Ils sont constitués par trois ou quatre petits canalicules longs de 1 à 3 centimètres, minces, ne pouvant pas être injectés (Gosselin), et par le *vas aberrans* de Haller : ce fait, soupçonné par Lauth, a été démontré par Follin, contrairement aux autres hypothèses les plus diverses, émises par beaucoup d'anatomistes. Ce conduit aberrant, aussi terminé en cul-de-sac, est mince, jaunâtre, long de 2 à 7 centimètres, et remonte le long du canal déférent, entre les vaisseaux qui l'accompagnent. Très étroit près de l'épididyme, il est plus large ensuite, et, après s'être renflé, il se termine par une extrémité ciliée. Les vestiges du corps de Wolff sont encore constitués chez l'homme par l'*hydride de Morgagni*, petite vésicule pédiculée, charnue, adipeuse, ou plus souvent formant un kyste séreux, qui pend fréquemment dans la tunique vaginale. Elle représente l'extrémité supérieure du conduit du corps de Wolff, et a pour analogue, chez la femme, une vésicule pédiculée ou un conduit ou filament en cæcum, inséré sur le pavillon de la trompe (Fig. 107, f). Les trois ou quatre petits canalicules placés près du *vas aberrans* sont souvent, chez l'homme, l'origine de kystes du testicule, comme les conduits correspondants du corps de Rosenmüller, chez la femme (Fig. 107, c, g, p. 333), sont le siège de kystes du ligament large.

ÉPIDIDYME, s. f. Inflammation de l'épididyme. Ce terme est communément employé pour désigner l'affection appelée autrefois *orchite blennorrhagique*, *chaudepisse tombée dans les bourses*, etc. Cette affection a pour cause essentielle l'inflammation de la muqueuse uréthrale ; elle est rare au début, et se manifeste souvent lorsque l'écoulement de pus blennorrhagique commence à diminuer, soit sans cause appréciable, soit après une marche un peu longue, une course à cheval, un froissement léger du testicule ou du cordon, des excès de table, etc. Cette inflammation semble ne se manifester qu'alors que la blennorrhagie a gagné la portion prostatique de l'urèthre, et à ce point, sous l'influence des circonstances précédentes, elle gagne la muqueuse du canal déférent. Elle attaque rarement les deux testicules à la fois. Elle est souvent précédée d'un peu de chaleur vers la région prostatique ou le col de la vessie, le long du canal inguinal. Sans être accompagnée de fièvre, la douleur peut être extrêmement vive ou seulement obtuse, mais toujours exaspérée par la pression. Vers le 3^e, 4^e ou 6^e jour, la douleur diminue ; la peau, qui était rouge et épaissie, reprend sa couleur et sa souplesse, ainsi que le tissu cellulaire sous-jacent, qui souvent était infiltré, épaissi. L'épididyme, quelquefois seulement bosselé, doublé ou triplé de volume, peut devenir beaucoup plus volumineux encore. Ordinairement siège principal et quelquefois siège unique de la tuméfaction, il peut s'y joindre le gonflement du testicule qui double ou triple de volume ; alors toute la tumeur peut prendre le volume du poing ou d'un œuf d'autruche. La tunique vaginale est assez souvent le siège d'un épanchement qui concourt un peu à augmenter la masse de la tumeur. Rarement l'affection dure moins de dix jours, et plus de vingt-cinq ; en même temps que diminue la douleur, le gonflement diminue aussi ; mais, toute douleur et toute inflammation disparue, l'épididyme reste gros, bosselé, offrant une petite tumeur ou induration à son extrémité inférieure et quelquefois à la supérieure.

Cette induration dure quelques mois, ou rarement toute la vie. Elle oblitère le canal déférent, et tant qu'elle dure, le sperme, bien que rendu en quantité égale à celle de l'état normal et avec les mêmes caractères, est tout à fait dépourvu de spermatozoïdes, et les individus sont stériles lorsque l'épididymite était double. C'est là le seul fait grave dans le pronostic de l'épididymite; mais elle passe très rarement à l'état chronique et se termine toujours par résolution, sans suppuration, ni gangrène. L'induration, si elle ne disparaît pas au bout d'une année ou environ, ne devient jamais le point de départ de tumeurs quelconques; elle n'occasionne pas de douleur, à moins de pression un peu forte, et ne trouble pas le nombre ni la nature des érections, non plus que les sensations du coït; la rétention du sperme qu'elle cause n'est pas douloureuse. Le traitement consiste en sanguines au niveau de l'anneau ou sur le cordon, si l'inflammation est violente, mais non sur les bourses; cataplasmes et compresses imbibées de liquides tièdes sur la tumeur; bains généraux; ponctions ou mouchetures à l'aide d'une lancette sur les bourses, qu'il y ait ou non du liquide dans la tunique vaginale; elles font cesser la douleur presque immédiatement; elles doivent être faites depuis le premier jusqu'au huitième jour. Si le testicule est très tuméfié, les ponctions doivent l'atteindre; il y a soulagement immédiat sans que l'on ait jamais vu survenir d'accident à la suite de cette ponction de la tunique albuginée et du parenchyme testiculaire. Ce moyen et les applications émollientes sont les seuls efficaces tant que dure l'inflammation. Il faut, quand il ne reste plus que l'induration, employer les frictions mercurielles à l'extérieur, et l'iodure de potassium à l'intérieur, lors même que l'affection n'est que vénérienne sans être syphilitique.

ÉPIGASTRALGIE, s. f. [*epigastralgia*, de *ἐπιγαστρον*, l'épigastre, et *ἄλγος*, douleur]. Douleur à l'épigastre.

ÉPIGASTRE, s. m. [*epigastrium*, de *ἐπί*, sur, et *γαστήρ*, ventre; all. *Oberbauch*, angl. *epigastrium*, it. *epigastro*, esp. *epigastro*]. Région supérieure de l'abdomen, qui s'étend depuis l'appendice xiphoïde jusqu'à deux travers de doigt de l'ombilic. La partie moyenne de cette région est l'épigastre proprement dit, vulgairement le *creux de l'estomac*; elle se trouve comprise entre les côtes asternales d'un côté et celles du côté opposé.

ÉPIGASTRIQUE, adj. [*epigastricus*, all. *epigastrisch*, angl. *epigastric*]. Qui appartient à l'épigastre. — L'*artère épigastrique* naît de l'iliaque externe, un peu au-dessus de l'arcade crurale, passe en dehors de l'ouverture supérieure du canal crural et en dedans de l'orifice abdominal du canal inguinal, suit le bord externe du muscle droit abdominal, et s'anastomose vers l'ombilic avec la mammaire interne. — La *veine épigastrique* parcourt le même trajet, et se jette dans l'iliaque externe.

ÉPIGASTROCELE, s. f. [*epigastrocele*, d'*ἐπί*, sur, *γαστήρ*, estomac, *κέλιον*, hernie]. Hernie à travers un écartement des fibres de la ligne blanche, dans la région épigastrique, qu'elle soit ou non formée par l'estomac.

ÉPIGÉ, ÉE, adj. [de *ἐπί*, sur, et *γῆ*, terre]. Qui est sur terre ou hors de terre. On appelle *cotylédons épigés* ceux qui, lors de la germination, s'élèvent hors de terre par l'allongement du collet qui les sépare de la radicule.

ÉPIGÉNÈSE, s. f. [*epigenesis*, *ἐπιγένεσις*, de *ἐπί*, sur, et *γένεσις*, génération]. Système physiologique suivant lequel le résultat ou produit de la génération a été formé dans son entier de toutes pièces, c'est-à-dire par la réunion de molécules rapprochées en vertu de l'acte qui a donné lieu à sa naissance: de sorte qu'il n'existait pas du tout auparavant, et que, quand il a été produit, toutes ses parties sont nées successivement avec leur coordination et leurs propriétés; d'abord à l'état de germe ou d'ovule, puis à l'état d'*embryon* (V. ce mot), aux dépens de ce germe, et ainsi de suite. C'est ce qui a lieu en effet.

ÉPIGÉNÉSIQUE, adj. [*epigenesius*]. Qui a rapport à l'épigénèse.

ÉPIGÉNÉSISTE, s. m. Physiologiste qui est partisan des doctrines de l'épigénèse.

ÉPIGÉNIE, s. f. [*epigenia*]. Phénomène qui a lieu quand un minéral cristallisé a subi, depuis sa cristallisation, et sans que sa forme ait été altérée, des changements de nature chimique consistant, soit en perte d'un de ses principes avec admission d'un autre, soit en ce dernier cas seulement.

ÉPIGINOMÈNE, s. m. [*epiginomenon*, *ἐπιγινόμενον*, chose survenue]. Symptôme ou accident qui survient dans une maladie, qui ne dépend pas de celle-ci, et qui est occasionné par une cause externe évidente, telle qu'une imprudence du malade ou un défaut de soin des assistants.

ÉPIGLOTTE, s. f. [*epiglottis*, *ἐπιγλωττις*, de *ἐπί*, ajouté à, et *γλώσσα*, langue; all. *Kehldcekel*, angl. *epiglottis*, it. *epiglottide*, *ugola*, esp. *epiglotis*]. Espèce de valvule fibro-cartilagineuse, mince, souple, très élastique, très flexible, à peu près ovalaire, aplatie, située un peu au-dessous de la base de la langue, tenant au bord supérieur de la face interne du cartilage thyroïde, naturellement relevée, et ayant pour fonction de recouvrir exactement l'ouverture de la glotte au moment de la déglutition, et d'empêcher ainsi l'introduction des aliments dans les voies aériennes. Elle est tapissée par un prolongement de la membrane muqueuse de l'arrière-bouche. V. ARYÈNE-ÉPIGLOTTIQUE.

ÉPIGLOTTIQUE, adj. [*epiglotticus*]. Qui a rapport à l'épiglotte. — *Glande épiglottique* (*periglottis*), groupe de follicules muqueux situé au bas de la face antérieure de l'épiglotte, dans un espace triangulaire borné en arrière par l'épiglotte, en avant par la membrane thyro-hyoïdienne.

ÉPIGLOTTITE, s. f. [*epiglottitis*]. Inflammation de l'épiglotte.

ÉPIGNATHE, s. m. [*epignathus*, de *ἐπί*, sur, et *γνάθος*, mâchoire]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres qui ont une tête accessoire très incomplète et très mal conformée dans toutes ses parties, attachée au palais de la tête principale.

ÉPIGNATIS, s. f. [de *ἐπί*, sur, et *γόνυ*, genou]. Rotule.

ÉPIGONE, s. m. [*epigonium*]. Enveloppe de tissu cellulaire qui recouvre l'*endogone* (V. ce mot) et se termine en col évasé au sommet. A la maturité, entraîné par la capsule ou urne, il constitue la coiffe. V. ARCHÉGONE.

ÉPIGYNE ou **ÉPIGYNIQUE**, adj. [*epigygnus*, de *ἐπί*, sur, et *γυνή*, femme; angl. *epigygnous*, esp. *epigynio*, *epigynico*]. Se dit de la corolle et des étamines, quand elles sont insérées sur l'ovaire.

ÉPILATION, s. f. Avulsion des cheveux considérée

comme méthode de traitement des affections du système pileux dues à la présence de cryptogames parasites siégeant dans les follicules des poils et à la surface de la peau. Le succès tient en partie à cette particularité (V. ACHORION, MICROSPORON et TRICHOPHYTON) que les spores intra-folliculaires adhèrent tellement au poil, qu'en l'arrachant elles viennent avec lui et ne restent pas dans le follicule. Le traitement par la *calotte* est la méthode épilatoire la plus ancienne : il consistait à arracher les cheveux au moyen d'emplâtres agglutinatifs. C'était là un traitement barbare et qui a justement mérité le discrédit dans lequel il est tombé; il ne guérissait d'ailleurs qu'un très petit nombre de teigneux. L'épilation par les pinces, préconisée par Samuel Plumbe, n'a pas obtenu plus de faveur. La méthode des frères Mahon consiste à pratiquer l'épilation au moyen du peigne et des doigts. L'huile de cade est le meilleur agent épilatoire; elle éteint la sensibilité du cuir chevelu et porte spécialement son action sur les bulbes pileux; les pomniades alcalines augmentent toujours l'irritation cutanée. C'est l'huile de cade, employée comme agent épilatoire, qui permet d'épiler tout le cuir chevelu, et d'arracher, sans douleur, des cheveux qui paraissent tout à fait sains. Il faudrait une complication inflammatoire assez sérieuse, une phlegmasie assez intense, un érysipèle du cuir chevelu pour faire ajourner l'épilation. Si les cheveux que l'on juge à propos d'arracher tiennent quelque peu, on fait deux fois par jour, pendant quatre ou cinq jours, des frictions avec une pommade alcaline, ou mieux encore avec l'huile de cade pure. L'épilation est toujours un travail facile, mais qui exige cependant quelque dextérité de la part de celui qui la pratique. Les cheveux, implantés obliquement dans le tissu de la peau, demandent à être extraits dans le sens de leur implantation. Si les mors de la pince ne saisissent à la fois que deux, quatre, six cheveux implantés dans le même follicule, on aura ces cheveux avec une grande facilité. On peut cependant extraire aisément et sans douleur, au moyen des pinces, des bouquets formés de douze et quinze cheveux. Pour cela, on emploie des pinces à mors plus ou moins larges, depuis 3 millimètres jusqu'à 8 ou 10. L'épilation doit être faite avec le plus grand soin. Il faut extraire tous les poils follets que l'on peut enlever avec la pince. Un assez grand nombre de ces poils trop déliés échappent à l'instrument. Ce n'est que quelques jours après la première épilation qu'ils grossissent et peuvent être saisis à leur tour. L'épilation se fait sans douleur; elle n'est suivie en général d'aucun suintement sanguin. Les cheveux repoussent constamment sur les parties épilées, malades ou non; mais, de plus, par suite de l'application des moyens curatifs, il pousse des cheveux là où, au début du traitement, on croirait qu'il y aurait calvitie. L'épilation primitive est immédiatement suivie d'une lotion d'eau savonneuse, et d'une imbibition parasiticide avec le solutum de sublimé. C'est ainsi que l'on remplit l'indication qui consiste à détruire la partie profonde ou intra-cutanée du champignon. La première épilation demande trois ou quatre jours. Les séances ne peuvent se prolonger chaque jour au delà d'une heure et demie, deux heures. Les enfants ne pleurent pas. L'épilation des moustaches et de la barbe se fait en général très facilement, et sans que les malades témoignent en ressentir beaucoup de douleur. Dans les mentagres récentes,

l'opération est un peu plus douloureuse. L'avalution des poils est quelquefois accompagnée de suintement sanguin. Cette circonstance ne rend pas l'opération plus douloureuse : elle tient uniquement à l'état fongueux des parties atteintes de sycozis. Dès que les surfaces malades sont épilées, on les imbibé, à l'aide d'un pinceau, d'une éponge ou d'une brosse fine, d'un solutum de sublimé. La solution employée pour la mentagre est en général celle dont on se sert pour le favus : elle renferme 5 grammes de sublimé pour 500 grammes d'eau distillée (Bazin). V. MENTAGRE. Il n'y a pas à s'inquiéter des petites pustules qu'elle détermine.

ÉPILATOIRE, adj. V. DÉPILATOIRE et ÉPILATION.

ÉPILEPSIE, s. f. [*epilepsia*, *morbus caducus*, *morbus sacer*, *morbus comitialis*, *ἐπιληψία*, *ἐπίληψις*, all. *Fallsucht*, angl. *epilepsy*, *falling sickness*, it. *epilessia*, *mal caduco*, esp. *epilepsia*]. Maladie cérébrale qui se manifeste par accès plus ou moins rapprochés, dans lesquels il y a abolition complète des fonctions des sens et de l'entendement, et mouvements convulsifs. Quelquefois les accès sont précédés de malaise et de vertiges; d'autres fois le malade tombe tout à coup, comme frappé de la foudre : l'œil est fixe, le visage rouge, gonflé, livide, la bouche pleine d'écume, la respiration gênée, stertoreuse; tous les membres sont agités de mouvements convulsifs; il y a souvent des déjections involontaires. Souvent aussi, avant de perdre connaissance, les épileptiques éprouvent un spasme subit, une douleur, et sentent une sorte de vapeur froide (*aura epileptica*) qui, de la tête, de la face, de l'un des bras, des mains ou des cuisses, gagne rapidement le cerveau, dont les fonctions s'anéantissent presque aussitôt. Après l'accès, stupeur et assoupissement, pesanteur de tête, accablement universel, nulle connaissance de tout ce qui s'est passé. Les anciens ont donné à cette maladie le nom d'*epilepsie*, du verbe *ἐπιλαμβάνω*, saisir, parce que souvent elle surprend et vient tout à coup. Celui de *morbus comitialis* dérive du latin *comitia*, comices, assemblées publiques des Romains qui étaient dissoutes aussitôt que quelqu'un tombait en épilepsie, pour éviter le malheur dont on croyait que cet événement était le présage. Le nom de *maladie sacrée*, ou de *mal divin*, de *mal saint*, a été donné à l'épilepsie, parce qu'on la croyait envoyée de Dieu en punition de quelque crime. On l'appelait *maladie herculéenne*, parce que, dit-on, Hercule y était sujet, ou parce qu'elle résiste aux traitements; *maladie lunaire*, ou *maladie des lunatiques*, à cause du rapport qu'on croyait exister entre les phases de la lune et les accès; *mal caduc*, parce que les malades sont renversés par terre; *haut mal*, parce que le siège de la maladie est dans la tête, partie la plus élevée du tronc. Les attaques d'épilepsie, très irrégulières dans leur marche et leur retour, durent ordinairement de 5 à 20 minutes; quelquefois elles se dissipent au bout de quelques secondes, d'autres fois elles persistent pendant plusieurs heures. Le cerveau est le siège de cette maladie lorsqu'elle est idiopathique; mais des causes accidentelles et très variées, particulièrement la frayeur, la colère, la masturbation, les excès vénériens, la produisent très fréquemment. Malgré le grand nombre de moyens thérapeutiques qui ont été préconisés, on ne peut guère procurer du soulagement ou la guérison qu'en combattant les causes connues, quand on connaît les causes dont l'épilepsie dépend. — VÉTÉRINAIRE. Cette maladie se montre dans tous les ani-

maux domestiques. Elle est causée par les affections de l'encéphale, les contusions sur la tête, les fractures; elle est un effet de la frayeur, de la colère. Dans l'espèce du chien, l'épilepsie est souvent le fait de la maladie particulière au jeune âge; quelquefois elle est due à la présence de vers dans le canal intestinal. L'épilepsie est mentionnée parmi les vices rédhibitoires prévus par l'article 1^{er} de la loi du 20 mai 1838, avec trente jours de garantie pour le cheval et le bœuf. V. ENFANTS (convulsions des).

ÉPILEPTIQUE, adj. [*epilepticus*, angl. *epileptic*, it. *epilettico*]. Qui a rapport à l'épilepsie. — S. m. [*epilepsia laborans*]. Qui est sujet aux attaques d'épilepsie.

ÉPILLET, s. m. [*spicula locusta*, petit épi, all. *Aehrchen*]. Subdivision d'un épi composé.

ÉPILOBE, s. m. [*epilobium*, de ἐπί, sur, et λογος, gousse]. Genre de plantes de la famille des énothérées épilobiées, composé d'herbes vivaces des régions tempérées. Les *Epilobium angustifolium* (laurier de Saint-Antoine), *Epilobium hirsutum* et *Epilobium spicatum*, sont vulgairement considérés comme vulnéraires et détersives.

ÉPILOGISME, s. m. [*epilogismus*, ἐπιλογισμός, de ἐπί, sur, et λογισμός, raisonnement]. Raisonnement qui induit d'un fait sensible à un fait caché. V. EMPYRIQUE.

ÉPINARD, s. m. [*Spinacia oleracea*, all. *Spinat*, angl. *spinage*, it. *spinacc*, esp. *espinaca*]. Plante herbacée (dicée. pentandr., L., chénopodées, J.) originaire de Perse, dont les feuilles constituent un aliment sain, mais peu nourrissant. Elles sont émollientes et légèrement laxatives. — *Épinard sauvage*. V. ANSÉRINE *bon-Henri*.

ÉPINE, s. f. [*spina*, all. *Dorn*, angl. *thorn*, it. *spina*, esp. *espinola*]. On donne ce nom, en botanique, à des productions dures et pointues qui naissent du corps ligneux, et qui diffèrent par conséquent de l'aiguillon, lequel naît seulement de l'épiderme. — On appelle *épine*, ou *épine dorsale*, la colonne vertébrale elle-même, ou la crête longitudinale formée à la partie postérieure du tronc par les apophyses épineuses des vertèbres. En général, on a appelé *épinés* toutes les éminences osseuses allongées, telles que l'*épine nasale*, située à la partie supérieure de l'échancrure nasale du coronal, et sur laquelle s'appuient les os propres du nez; l'*épine interne du coronal*, ou *apophyse crista-galli*; l'*épine maxillaire*, résultant de la réunion de la portion palatine des deux os sus-maxillaires, et correspondant aux deux dents incisives moyennes supérieures; l'*épine palatine*, formée par l'adossement des bords postérieurs de la portion horizontale des os du palais; l'*épine de l'omoplate*, crête allongée qui règne transversalement sur la face postérieure du scapulum; l'*épine du radius*, connue sous le nom d'*apophyse styloïde*; les *épinés iliaques*, etc. — *Épine blanche*. V. AUBÉPINE. — *Épine d'Espagne*. V. AZEROLIER. — *Épine noire*. V. PRUNELLIER.

ÉPINEUX, **EUSE**, adj. [*spinosus*]. Se dit, en anatomie, de toute partie qui ressemble à une épine, ou qui a rapport aux éminences connues sous le nom d'*épinés*. — *Artère épineuse* (ménagée moyenne, Ch.), branche de la maxillaire interne, qui s'introduit dans le crâne par le trou sphéno-épineux. — *Apophyses épineuses*. V. VERTÈBRE. — *Trou épineux*. V. SPHÉNO-ÉPINEUX. — *Muscle grand et petit épineux* de Winslow. V. TRANSVERSAIRE ÉPINEUX. — *Épineux jaune*. V. CLAVIER.

ÉPINE-VINETTE, s. f. [*Berberis vulgaris*, L., angl. *barberry-bush*, it. *berberi*]. Plante ligneuse (hexandr. monogyn., L., berbéracées, J.) très commune dans les buissons, et dont les baies, rouges et ombiliquées, sont fortement acidulées par de l'acide malique libre et des malates acides. Son nom vient de ce qu'on fait avec ses baies une sorte de vin. On en conserve aussi le suc pour préparer, au besoin, un sirop assez agréable.

ÉPINIÈRE, adj. f. [*spinalis*, angl. *spinal*, it. *spinale*, esp. *espinal*]. Qui appartient à l'épine du dos. — *Moelle épinière*. V. MOELLE.

ÉPINOCHÉ, s. f. [*gasterosteus*]. Poissons acanthoptérygiens à *joues cuirassées*, à nageoires ventrales placées en arrière des pectorales, réduites chacune à une seule épine ou aiguillon double souvent; un autre aiguillon en avant de la nageoire dorsale et un petit à l'anale. La piqûre des aiguillons d'une espèce, l'*épinard* ou *escharde* (*Gasterosteus aculeatus*, L.) est regardée comme dangereuse, bien qu'elle ne produise pas d'autres accidents que ceux de tout corps aigu. Le mâle de ces poissons, ainsi que l'a montré Coste, construit un nid où la femelle dépose ses œufs; il les soigne en établissant sur eux un eourant d'eau à l'aide de ses nageoires, et défend les petits, après l'éclosion, jusqu'à ce qu'ils aient une certaine grosseur.

ÉPINYCTIDE, s. f. [*epinyctis*, de ἐπί, sur, vers, et νύξ, nuit; it. *epinitide*]. On donnait ce nom à des pustules livides, noirâtres, rouges ou blanchâtres, ordinairement de la grosseur d'un pois ou d'une fève, qui s'élèvent la nuit sur la peau et se dissipent avec le jour. On ignore quelle espèce d'exanthème les anciens ont désignée par là.

ÉPIPAROXYSMÉ, s. m. [*epiparoxysmus*, de ἐπί, sur, de surplus, et παροξυσμός, paroxysme]. Paroxysme qui reparait plus tôt ou plus fréquemment qu'il ne doit revenir.

ÉPIPÉTALE, adj. [*epipetalus*, de ἐπί, sur, et πέταλον, pétale]. Se dit des étamines qui sont insérées sur la corolle, comme dans les labiées.

ÉPIPÉTALIE, s. f. [*epipetalia*]. Douzième classe de la méthode de Jussieu, contenant les plantes dioctylédones polypétales épigynes.

ÉPIPHANIE, s. f. [*epiphania*, de ἐπί, sur, et φανεραι, je parais]. Habitude extérieure du corps.

ÉPIPHÉNOMÈNE, s. m. [*epiphenomenum*, de ἐπί, sur, et φαινόμενον, phénomène; it. *epifenomeno*]. Symptôme qui survient quand une maladie est déclarée, et qui est comme surajouté à ceux qui ont suffi pour en déterminer le caractère.

ÉPIPHÉRIDE. Synonyme inusité d'une variété de *scyone*. V. ce mot.

ÉPIPHLOSE, s. f. [de ἐπί, sur, et φλόζ, écroe]. Nom donné par quelques botanistes à l'épiderme.

ÉPIPHORA, s. m. [*epiphora*, de ἐπί, sur, et φέρω, je porte; all. *Thränenfluss*, angl. *the watery eye*, it. et esp. *epifora*]. Larmolement, écoulement continu des larmes, qui tombent sur les joues, au lieu de passer par les points lacrymaux.

ÉPIPHRAGME, s. m. [*epiphragma*, de ἐπί, sur, et φράγμα, séparation; it. *epiframma*]. Membrane mince attachée au péristome de quelques mousses, et qui persiste le plus souvent, même après la chute de l'opercule.

ÉPIPHYLLE, adj. [de ἐπί, sur, et φύλλον, feuille]. Se dit, en botanique, des parties qui naissent ou sont insérées sur les feuilles.

ÉPIPHYSE, s. f. [*epiphysis*, de ἐπι, sur, et φύσις, je nais; all. *Knochenansatz*, angl. *epiphysis*, it. *epifisi*, esp. *epifisis*]. Éminence osseuse unie au corps d'un os au moyen d'un cartilage, et qui se change en *apophyse* par les progrès de l'ossification.

ÉPIPHYTE, adj. [*epiphytus*, de ἐπι, sur, et φύτον, plante]. Épiphète donné aux plantes qui naissent sur d'autres plantes, mais n'en tirent pas leur nourriture, ce qui les distingue des parasites. Appliquée à tort aux cryptogames des animaux. V. ENTOPHYTE.

ÉPIPHYTIQUES (MALADIES). Maladies produites sur les plantes par des parasites végétaux. Ces affections, importantes au point de vue scientifique, le sont devenues aussi beaucoup au point de vue pratique, parce qu'elles ont attaqué, en ces derniers temps, plusieurs plantes alimentaires : 1° *Maladie des pommes de terre*. Un parasite du genre des *botrytis* se développe sur la fane, et simultanément une substance rousse pénètre le tissu des tubercules, dissout et consume la féculé. Une affection semblable attaque aussi les *tomates* et les *patates*. — 2° *Maladie des blés*. Plusieurs maladies des blés, connues depuis longtemps, offrent le cas de l'*épiphytisme* (V. ERGOT). Mais en 1851, l'attention fut tournée vers une altération nouvelle qui attaquait les froments sur pied, longtemps avant l'époque de la maturité. Elle coïncidait avec des taches brunes au bas des tiges, espèce d'invasion cryptogamique, désignée dans les campagnes sous le nom de *piétin*, en raison de la partie de la tige qu'elle attaquait. — 3° *Maladie de la vigne ou du raisin*. Cette affection, qui est caractérisée par la présence de l'*Oidium Tuckeri*, commence par les baies, et ce n'est guère qu'à la seconde année que les feuilles présentent aussi des taches. La baie malade offre cinq états : 1° la simple flétrissure, avec amollissement passager et sécheresse finale; 2° la baie, à moitié du volume, ne grossit plus, elle sèche, durcit, et demeure extérieurement à consistance presque ligneuse; 3° la croissance continue jusqu'à moitié, jusqu'aux trois quarts du volume normal, et à pour terme la flétrissure, suivie de décomposition putride; 4° la base de la fleur, ou pédicelle, est totalement couverte par une couche épaisse de *mycelium*; si l'on enlève cette couche, on retrouve la pellicule intacte, sans piqueture, et l'intérieur de la baie est très sain; 5° enfin, la baie, attaquée en tout ou partie, n'en poursuit pas moins son évolution et arrive à pleine maturité, ne gardant d'autre trace de la maladie que quelques taches. — 4° *Maladie des cerises anglaises, des bigarreaux et des merises*. Le fruit se tache, devient dur en partie et tombe de l'arbre. D'autres, particulièrement la *cerise tardive*, ne tombent pas, et arrivent à maturité; mais elles ont un goût très mauvais, et ne sont aucunement mangeables. Chose remarquable, dans le même clos, tandis que les cerises anglaises et tardives sont affectées, les cerises acides prospèrent et demeurent intactes. — 5° *Maladie des poires*. Cette affection, très analogue à celle des cerises, a particulièrement sévi sur les poires dites de *Saint-Germain*. La poire devient noire par places et ne tarde pas à pourrir et à tomber. — 6° *Maladie des betteraves*. C'est par l'extrémité profonde du pivot, c'est-à-dire par le point où l'absorption est la plus active, et sur les trajets vasculaires, que l'altération des tissus caractérise le mieux cette maladie. L'effet en est une diminution notable dans le rendement du sucre, contrairement à ce qui arrive dans la pomme de terre, où le principe amylacé est parti-

culièrement détruit. — 7° *Maladie du maïs*. On sait par le docteur Roulin qu'un champignon du genre *Sclerotium*, analogue à celui du seigle et du froment, peut se développer sur le maïs (V. ERGOT). Le parasite, encore inconnu en Europe, s'observe souvent dans la Colombie, où M. Roulin l'a étudié. Il produit dans ce pays, où on l'appelle *peladero*, une maladie dite *pelatina*, et qui a certains rapports avec l'ergotisme gangréneux.

ÉPIPLÉROSE, s. f. [*epiplerosis*, de ἐπι, particule augmentative, et πλήρωσις, réplétion]. Réplétion excessive.

ÉPIPLOCELÈ, s. f. [*epiplocèle*, de ἐπίπλοον, épiploon, et κίλη, hernie]. Hernie de l'épiploon. L'épiplocèle est molle, pâteuse, inégale, et ne produit sous la main aucun gargouillement, ce qui la distingue de l'*entéroccèle*.

ÉPIPLO-ENTÉROCÈLE, s. f. [*epiplo-enterocèle*, de ἐπίπλοον, épiploon, έντερον, intestin, et κίλη, hernie]. Hernie de l'intestin et de l'épiploon à la fois.

ÉPIPLOÏQUE, adj. [*epiploicus*]. Qui appartient à l'épiploon. — *Appendices épiploïques*. Sorte de petits épiploons ou de franges graisseuses formées par le péritoine sur le contour des intestins, et dont la disposition est analogue à celle des épiploons.

ÉPIPLO-ISCHIOCÈLE, s. f. [de ἐπίπλοον, épiploon, ισχίον, ischion, et κίλη, hernie]. Hernie de l'épiploon par l'échancrure ischiatique.

ÉPIPLOÏTE, s. f. [*epiploitis*]. Inflammation de l'épiploon. Espèce de péritonite partielle, que l'on a aussi appelée *omentite*, et dont les caractères sont très difficiles à déterminer.

ÉPIPLO-MÉROCÈLE, s. f. [*epiplo-merocèle*, de ἐπίπλοον, épiploon, μέρος, cuisse, et κίλη, hernie]. Hernie crurale formée par l'épiploon.

ÉPIPLOMPHALE, s. f. [*epiplomphalus*, de ἐπίπλοον, épiploon, et ἔμφαλλος, nombril]. Hernie ombilicale formée par l'épiploon.

ÉPIPLOON, s. m. [*omentum*, ἐπίπλοον, de ἐπι, sur, et πλέω, je flotte; all. *Netz*, angl. *epiploon*, it. *epiploon*, esp. *omento*, *epiploon*]. Double feuillet membraneux formé par un prolongement du péritoine et flottant sur la surface des intestins. L'épiploon est parsemé de nombreux vaisseaux et de bandelettes graisseuses. C'est une large expansion qui, des courbures de l'estomac et de la convexité de l'arc du côlon, se prolonge d'une manière lâche et flexueuse sur les circonvolutions de l'intestin grêle. On le divise en trois portions, que l'on considère comme autant d'épiploons particuliers, et en trois appendices principaux, dont un a aussi reçu le nom d'*épiploon*. Les trois épiploons sont : 1° le *petit* ou *gastro-hépatique*, étendu du côté droit du cardia à l'extrémité correspondante de la scissure du foie; 2° le *grand épiploon* ou *gastro-colique*, auquel on donne plus particulièrement le nom d'*épiploon*, étendu de la grande courbure de l'estomac au côlon, et flottant sur les intestins grêles; 3° l'*épiploon gastro-splénique*, qui, des bords de la scissure de la rate, se porte à la face postérieure de l'estomac. On a appelé *épiploon colique*, ou *appendice colique* de l'*épiploon*, un prolongement qui règne le long du côlon ascendant. L'épiploon se prête à l'ampliation des viscères abdominaux, qu'il soutient; il maintient dans leur position les parties auxquelles il s'attache et les nombreuses ramifications vasculaires qui le parcourent.

ÉPILOSARCOMPHALE, s. f. [*epiplosarcomphalus*, de ἐπίπλοον, épiploon, σάρξ, chair, et ὄμφαλος, ombilic]. Hernie ombilicale de l'épipoon, devenu dur et comme squirreux.

ÉPILOSCHÉOCÈLE, s. f. [*epiploscheocele*, de ἐπίπλοον, épiploon, ὄσχεον, serotum, et κλῆρα, hernie]. Hernie de l'épipoon, qui descend jusque dans le scrotum.

ÉPIRRHÉE, s. f. [*epirrhœa*, ἐπιρρῶα, de ἐπί, sur, vers, et ῥέειν, couler]. Afflux des humeurs.

ÉPIRRHIZE, adj. [de ἐπί, sur, et ῥίζα, racine]. Mirbel nomme ainsi les parasites qui se développent sur les racines des végétaux vivants et leur empruntent leur nourriture. Ex. : les *orobanches*.

ÉPISCHÈSE, s. f. [*epischesis*, de ἐπίσχησις, rétention, de ἐπιζέειν, retenir]. Suppression d'une évacuation naturelle, telle que les menstrues.

ÉPISÉMASIE, s. f. [*episemasia*, ἐπισμασία, de ἐπί, sur, et σμαίνω, je donne des indices]. L'invasion d'une maladie, le premier moment où elle se fait remarquer.

ÉPISPADIAS, s. m. [de ἐπί, sur, au-dessus, et πᾶσι, je divise, j'écarte]. Vice de conformation des parties génitales de l'homme, caractérisé par la situation anormale de l'ouverture de l'urèthre, qui est placée sur la partie supérieure ou dorsale de la verge, plus ou moins près de l'arcade des pubis.

ÉPISPASTIQUE, adj. et s. m. [*epispasticus*, de ἐπισπᾶω, j'attire; all. *epispastisch*, angl. *epispastic*, it. et esp. *epispastico*]. On donne ce nom à toutes les substances qui, appliquées sur la peau, y déterminent de la douleur, de la chaleur, et une rougeur plus ou moins vive, enfin tous les phénomènes d'une irritation bientôt suivie du soulèvement de l'épiderme par une accumulation de sérosité. Les cantharides, la moutarde, sont des *épispastiques*. — *Pommades épispastiques*. Ces pommades, destinées au pansement des vésicatoires, devant être plus ou moins actives, selon l'âge et le degré d'irritabilité des sujets, on en distingue trois : la *pommade épispastique forte* ou *verte*, la *pommade épispastique moyenne* ou *jaune*, la *pommade épispastique douce* ou *blanche*. La première, composée de poudre de cantharides, 8 grammes, incorporée dans cire jaune, 32 grammes, et onguent populéum, 256 grammes, liquéfiés à un feu doux, et agités avec un historioter jusqu'à ce que le mélange soit presque refroidi, contient un 1/32^e de poudre de cantharides; elle peut servir à ranimer les vésicatoires, mais elle est trop forte pour l'usage habituel. La seconde, composée de : cantharides grossièrement pulvérisées, 32 grammes; axonge, 500 grammes; eau, 64 grammes; cire jaune, 64 grammes; curcuma en poudre, 8 grammes, et huile volatile de citron, 4 grammes, contient 1/18^e de cantharides, et est cependant moins irritante que la précédente. Pour la préparer, on met sur le feu, dans une bassine, l'eau, l'axonge et les cantharides, et l'on agite jusqu'à ce que l'eau soit presque complètement évaporée; on exprime, on remet sur un feu très doux la graisse avec le curcuma. Lorsque la pommade a pris une belle couleur jaune, on y fait fondre la cire cassée par morceaux; on passe à travers un linge sans exprimer, on laisse refroidir en partie, on ajoute l'huile volatile, et l'on remue doucement la pommade jusqu'à ce qu'elle soit à moitié figée. Elle peut servir habituellement pour les adultes; elle serait trop forte pour les enfants. La troisième est préparée par digestion, avec : poudre de cantharides, 32 grammes; graisse de pore, 672 grammes; cire

blanche, 96 grammes; baume nerval, 16 grammes. On fait chauffer au bain-marie pendant six heures la poudre et la graisse; on filtre au papier, dans un entonnoir échauffé à la vapeur ou à l'eau bouillante; on fait fondre la cire et l'on aromatise avec le baume. Elle convient pour les enfants et pour le pansement des vésicatoires trop enflammés.

ÉPISPERME, s. m. [*episperma*, de ἐπί, sur, et σπέρμα, graine; all. *Samendecke*, angl. *episperma*]. Tégument propre de la graine, partie que l'on nomme vulgairement *peau* de la graine. L'épisperme présente toujours une espèce de cicatrice plus ou moins prononcée, qui est le *hile* (V. ce mot). Presque toujours simple et unique autour de la graine, il est cependant quelquefois composé de deux membranes distinctes, l'une extérieure et épaisse (*testa* de Gaertner), l'autre intérieure et mince (*tegmen*).

ÉPISTAMINIE, s. f. [*epistaminia*, de ἐπί, sur, et *stamen*, étamine]. Cinquième classe de la méthode de Jussieu, renfermant les plantes dicotylédones apétales à étamines épigynes, c'est-à-dire placées sur l'ovaire.

ÉPISTAPHYLIN, adj. et s. m. [*epistaphylinus*, de ἐπί, sur, et σταφυλή, luette]. Winslow appelait ainsi le musele palato-staphylin.

ÉPISTASE, s. f. [*epistasis*, de ἐπί, sur, et σπᾶω, je reste]. Matière qui se tient à la surface de l'urine.

ÉPISTATION, s. f. [de *e*, hors, et *pitare*, piler]. Opération par laquelle on détruit la cohésion des sirops mous, en les écrasant dans un mortier. L'épistation diffère de la pulvérisation et de la trituration par l'état pâteux de la substance sur laquelle on opère.

ÉPISTAXIS, s. f. [*epistaxis*, *hæmorrhagia narium, sanguinis e naribus stillatio*, de ἐπί, sur, dessus, et στέλλω, couler goutte à goutte; all. *Nasenbluten*]. Écoulement de sang par les narines, quelle que soit la cause qui le produise. De là deux espèces d'épistaxis : les unes par rupture de quelques uns des vaisseaux de la membrane pituitaire, les autres par simple exhalation. Quelquefois les épistaxis sont avantageuses, et il faut s'abstenir de les supprimer; mais, lorsqu'elles sont atoniques, qu'elles n'ont aucun caractère critique et sont trop abondantes, il faut, pour les arrêter, placer le malade dans un lieu frais, la tête élevée; appliquer sur le front et les tempes des compresses imbibées d'eau froide, d'oxycrat ou d'éther; ou mieux, élever verticalement, durant deux à cinq minutes, le bras du côté où a lieu l'écoulement, pendant qu'on tient les narines bouchées. Il est des cas où ces moyens sont insuffisants, et où il faut recourir au *tamponnement* (V. ce mot), ou à l'injection d'une solution de perchlorure de fer. — En vétérinaire, quand l'écoulement du sang ne se produit que d'un côté, on enfonce dans la narine correspondante des boulettes d'étoupe; si l'écoulement continue, on pratique la suture des ailes du nez. Lorsqu'on est obligé de faire le tamponnement des deux narines du cheval, la respiration est suspendue, on est forcé de recourir à la trachéotomie. Dans le cas où des sangsucs se sont introduites dans les narines, on fait, avant le tamponnement, quelques injections avec l'eau salée ou la décoction de tabac.

ÉPISTHOTONOS, s. m. Mot barbare qui ne peut avoir aucune signification. Il paraît qu'on l'a employé dans le sens d'*emprosthotonos*, et dans le sens de *spasme qui s'ajoute à un autre*.

ÉPISTROPHÉE, s. f. [*epistrophæus*, de ἐπί, sur, et στρέφω, je tourne]. Nom donné à la seconde ver-

tère cervicale (l'axis), parce que la première tourne sur elle comme sur un pivot.

ÉPISYNGINE, s. f. [*episyngane*, de la préposition augmentative ἐπι, et σνγγη, angine]. Spasme du pharynx par lequel la déglutition est empêchée et les liquides sont chassés par les cavités nasales.

ÉPISYTHÉTIQUE, adj. [de ἐπισυθεισις, formé de la particule augmentative ἐπι, de σύν, avec, et τιθμι, je place]. Nom d'une secte médicale dont les partisans se proposaient de concilier les principes des méthodistes avec ceux des empiriques et des dogmatistes.

ÉPITHÉLIAL, **ALE**, adj. Qui a rapport à l'épithélium. — *Cellules épithéliales*. V. ÉPIDERME et ÉPITHÉLIUM. — *Tumeurs épithéliales*. V. ÉPITHÉLIOMA.

ÉPITHÉLIOMA, s. m. Synonyme de *tumeur épithéliale*. — Ce mot, introduit par Hannover, mérite de remplacer le terme *cancroïde* (V. ce mot) adopté en France. En effet : 1° Le mot *cancroïde* avait une autre signification avant d'être appliqué aux tumeurs épidermiques. 2° Déjà divers auteurs, n'ayant aucune notion des éléments anatomiques des tissus, et ne sachant pas que la nature des tissus normaux et morbides se détermine par la détermination des éléments qui les composent, se sont empressés de tirer parti de l'étymologie ambiguë de ce terme pour l'adopter, afin de confondre (et ont confondu) sous une même dénomination des produits morbides de natures diverses. 3° Le terme *cancroïde* a été proposé pour rappeler une certaine analogie d'aspect qui existerait entre le cancer et les épithéliums ; or, comme la symptomatologie du *cancer* (V. ce mot) est à refaire, que les ulcères à bords renversés, décrits comme types du cancer, sont plus fréquemment de nature épithéliale que de nature cancéreuse, c'est probablement avec elles-mêmes que se sont trouvées comparées les tumeurs épidermiques, lorsqu'elles ont été nommées *cancroïdes*. Quel que soit leur point de départ (V. CANCROÏDE et GLANDULAIRE), les épithéliomas peuvent être composés de tous ou d'une partie des éléments anatomiques suivants : 1° *Cellules épithéliales* d'une ou de plusieurs des quatre variétés. Elles manquent quelquefois de noyau, et offrent assez fréquemment des granulations graisseuses ; elles ont souvent un volume considérable, atteignant ou dépassant 1 à 3 dixièmes de millimètre ; le plus souvent le noyau, s'il existe, n'a pas augmenté proportionnellement de volume. Les formes de ces grandes cellules sont remarquables par leurs bizarreries, leurs prolongements, quelquefois leurs perforations, leurs excavations ou vacuoles avec ou sans granulations ; ce sont des aberrations de forme et de volume qui leur laissent pourtant l'aspect général des épithéliums, sans qu'elles tendent à prendre aucun des caractères de quelque autre espèce d'élément anatomique. Les excavations ou vacuoles sont de véritables altérations accidentelles propres aux cellules épithéliales ou autres ; altérations séniles ou morbides. Les épithéliums colonnaires sont, comme les pavimenteux, susceptibles d'offrir des aberrations analogues qui restent en rapport avec la conformation générale des cellules dont il s'agit, si ce n'est que le noyau manque ici presque toujours. 2° *Corps granuleux spéciaux*, à granulations foncées, graisseuses ou non, peu ou très nombreuses ou même nulles, au centre d'une masse presque homogène, dont la périphérie est souvent irrégulière ou nettement limitée. 3° Quelquefois des globules

dit d'exsudation ou globules granuleux de l'inflammation (V. GLOBULE) ; 4° souvent des globes épidermiques (V. ÉPIDERMIQUE) ; 5° de la substance amorphe très granuleuse, quelquefois fort abondante dans les tumeurs de la pituitaire, du col de l'utérus, etc. ; 6° des *cytoblastions* (V. ce mot) quelquefois ; 7° des éléments fibro-plastiques ; 8° des capillaires ; 9° souvent des cristaux de cholestérine. — L'*épithélioma* se montre fréquemment dans les ganglions les plus proches de la portion de peau ou de muqueuse malade en même temps que dans ces membranes ou à peu près ; ce même fait s'observe plus souvent encore pour le cancer, d'où quelques-uns concluent à l'identité des deux affections, sans tenir compte de la diversité des éléments anatomiques caractéristiques. Mais on sait que dans les ganglions lymphatiques sains existent des épithéliums nucléaires et pavimenteux. La physiologie générale enseigne, en outre, que là où il y a analogie ou identité de constitution anatomique élémentaire, il y a aussi analogie de nutrition, de développement et de reproduction, aussi bien à l'état morbide qu'à l'état normal. Ce qui doit surprendre, c'est plutôt de ne pas voir les ganglions offrir d'une manière constante des troubles de nutrition, de développement et de reproduction de leurs épithéliums, quand ceux de la région cutanée, muqueuse ou glandulaire, à laquelle ils correspondent, sont malades, comme on le voit dans les cas de plaies ou d'inflammations de ces membranes. C'est faute de connaître : 1° les différences qui séparent les variétés d'épithéliums, 2° leurs diversités de disposition à la surface des papilles du derme dans les verrues, les cors, les durillons, et à la face interne des tubes glandulaires, et 3° leur mode de production pathologique entre les fibres des tissus, que divers auteurs refusent d'admettre que des produits aussi différents que les verrues et les épithéliomas envahissant les os ont pour élément fondamental des cellules d'une même espèce. D'autres, ne s'appuyant non plus sur aucun examen direct, nient le fait en partant de cette hypothèse, que les épithéliums sont un produit sécrété ou excrété et sans vie. On sait pourtant depuis longtemps que cette hypothèse est fautive ; que les parties du corps se divisent en *constituants* et en *produits* (V. ces mots) ; que les épithéliums rentrent dans ce dernier groupe, et sont caractérisés physiologiquement par l'absence de propriétés animales (V. ANIMALITÉ) ; mais que, en revanche, ils jouissent, comme tous les éléments qui sont dans ce cas, au plus haut degré des propriétés végétatives ; en sorte que c'est vouloir refuser la nutrition, le développement et la reproduction aux éléments qui en sont le plus énergiquement doués. C'est pour cela même que, lorsqu'ils pullulent outre mesure, ils déterminent la résorption de la plupart des autres éléments des tissus, et les envahissent (tissus cellulaire, musculaire, osseux), moins les cartilages, les fibres élastiques, et les artères. L'*épithélioma* a été observé chez la plupart des animaux domestiques ; il s'y comporte comme chez l'homme. L'*épithélioma* récidive souvent sur place ou dans les ganglions voisins. Le fait n'a rien de surprenant ; car, en enlevant la tumeur, on n'enlève pas l'épithélium des parties saines ambiantes qui peuvent devenir le point de départ d'une nouvelle production, au même titre que celui qui existait avant la première ablation.

ÉPITHÉLIUM, s. m. [*epithelium*, de ἐπι, sur, et θηλη, mamelon ; it. et esp. *epitctio*]. Ruysch donnait à l'épiderme du mamelon le nom d'*épithélium*, nom

qui s'est étendu à l'épiderme des membranes muqueuses. Par *épithélium* on entend une espèce d'éléments anatomiques appartenant au groupe des produits (V. ce mot). Ils sont essentiellement caractérisés par leur état de cellules ou de noyaux libres, situés à la surface des membranes tégumentaires, muqueuses, séreuses, vasculaires et glandulaires, soit closes, soit communiquant à l'extérieur, et y formant par leur juxtaposition une couche simple et alors fort mince, ou composée de plusieurs rangées d'éléments superposés d'une manière confuse ou régulière. Il existe quatre variétés d'épithéliums : 1° L'*épithélium nucléaire*. Il se trouve à la face interne des vésicules closes, de toutes les glandes sans conduits excréteurs ou vasculaires, de plusieurs glandes en grappe (mamelle) et folliculeuses (glandes enroulées sudoripares, follicules du corps de l'utérus); il est constitué par des corps sphériques ici, ovoïdes ailleurs, ayant tous les caractères des noyaux de cellules épithéliales, mais libres au lieu d'être au centre d'une cellule (V. ce mot). 2° L'*épithélium sphérique*. Il se trouve dans les conduits du testicule, les culs-de-sac folliculaires de l'estomac, ou mélangé au premier dans les glandes vasculaires sans conduits excréteurs, dans les glandes et à la surface des muqueuses de divers ovipares et invertébrés. Ce sont des cellules sphériques, pourvues d'un noyau ovoïde ou sphérique; elles peuvent être polyédriques, par suite de pression réciproque, mais reprennent leur forme dès qu'elles sont libres; elles peuvent porter des cils vibratiles chez les ovipares et les invertébrés. 3° L'*épithélium cylindrique* des auteurs allemands, ou mieux *columnaire* ou *prismatique* [*columnar epithelium*] des auteurs anglais et français (V. CYLINDRIQUE). L'*épithélium columnaire* a été regardé comme étant le seul qui ne soit pas stratifié, c'est-à-dire dont les couches fussent formées par une seule rangée de cellules. Ce fait est bien plus vrai pour l'*épithélium nucléaire*. Déjà Gerlach a décrit et figuré l'*épithélium* de la trachée formé de plusieurs rangées de cellules dont les unes, profondes, sont représentées par des noyaux à peine entourés de cellules, les autres, ovoïdes très allongées, et les superficielles seules ont nettement la forme prismatique. Le fait est plus net encore dans l'intestin du fœtus. 4° L'*épithélium pavimenteux* [all. *Pflaster-Epithelium*, angl. *tesselated epithelium*]. On le trouve à la surface de la peau (V. ÉPIDERME), du cœur, des gros vaisseaux et des muqueuses œsophagienne, buccale, conjonctivale, vaginale, urétrale, sur les séreuses synoviales, dans le foie, le rein, les glandes sébacées de la peau, les glandes de Littre, les follicules enroulés de l'aisselle, les follicules pileux, les glandes salivaires, duodénale et pancréatique, et dans le tapis (*tapetum*) de l'œil (Fig. 151, A) (V. CRISTALLIN et CORNÉE). Ce sont des cellules polyédriques, ou plus souvent polygonales, aplaties, pourvues ou non d'un noyau ovale ou sphérique. L'épiderme, les cornes, les ongles et les sabots sont formés de cellules pavimenteuses soudées, mais non les poils. Les cellules d'épithélium de cette variété ne portent jamais de cils vibratiles. — Toute membrane tapissée par une variété d'épithélium principalement peut offrir mélangés à ceux de cette variété quelques éléments d'une des autres. C'est ainsi que l'épithélium pavimenteux de

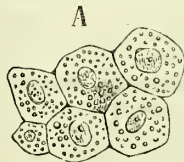


Fig. 151.

L'œsophage offre toujours quelques éléments d'épithéliums nucléaires et sphériques au milieu des cellules pavimenteuses. On appelle *épithélium mixte* celui dans lequel aucune des variétés ne l'emporte sur les autres d'une manière fort notable : tel est l'épithélium de l'*uretère* et de la *vessie*, dans lequel se trouvent les quatre variétés, le pavimenteux dominant pourtant en général. — Une couche d'épithélium pavimenteux ou cylindrique normale peut devenir *mixte* dans certaines conditions morbides. Souvent dans les mêmes conditions, l'épithélium, quel qu'il soit, cesse de se produire à la surface des membranes, mais naît et se multiplie dans leur épaisseur entre leurs éléments qui se résorbent et disparaissent devant la multiplication rapide de ce produit. C'est ce qu'on a appelé l'*infiltration des épithéliums*, *épithélium infiltré*. L'épithélium d'une variété peut, dans l'hypertrophie d'un organe, se transformer en un autre (V. GLANDE) : le nucléaire en pavimenteux, en cylindrique ou en sphérique dans beaucoup de glandes, le sphérique ou le cylindrique en pavimenteux dans d'autres organes. Les cellules pavimenteuses sont sphériques, ou mieux ovoïdes plus ou moins allongées, au moment de leur naissance, et alors ont presque toujours un noyau qu'elles perdent souvent plus tard par résorption — *Epithelium des plantes*. Variété d'épiderme végétal qui recouvre les jeunes organes, les surfaces sécrétantes et beaucoup de pétales; les utricules sont caractérisées par la minceur de leurs parois, et souvent par leur saillie extérieure papilliforme : sur le stigmaté, par exemple.

ÉPITHÈME, s. m. [*epithema*, de ἐπί, sur, et τίθημι, je mets; angl. *epithem*, it. *pittima*, esp. *epitema*]. Médicament topique qui ne tient ni de la nature de l'onguent ni de celle de l'emplâtre. On a distingué trois sortes d'*épithèmes* : le *liquide*, le *sec* et le *mou*. Les deux premiers retiennent le nom générique d'*épithème*, et, lorsqu'ils sont chauds, ils constituent les *fomentations*; le dernier est appelé *cataplasme*. Les épithèmes secs sont des poudres, simples ou composées, enfermées dans des sachets.

ÉPITROCHLÉE, s. f. [*epitrochlea*, de ἐπί, au-dessus, et τροχλία, poulie, trochlée]. Nom donné par Chaussier à l'éminence inégale, arrondie, située à la partie interne de l'extrémité cubitale de l'humérus, au-dessus de la trochlée, que les anatomistes anciens ont appelée *petit condyle* ou *condyle interne de l'humérus*.

ÉPITROCHLO-MÉTACARPIEN. V. RADIAL interne.

ÉPITROCHLO-PALMAIRE. V. PALMAIRE grêle.

ÉPITROCHLO-PHALANGIEN COMMUN. V. SUBLIME du bras.

ÉPITROCHLO-RADIAL. V. ROND pronateur.

ÉPIZOAIRES, s. m. pl. [de ἐπί, sur, et ζῷον, animal, ou ζῷν, vie]. On appelle ainsi les animaux parasites qui vivent à la surface du corps de l'homme (comme la puce), ou qui se logent sous l'épiderme (comme l'*acarus* de la gale).

ÉPIZOOTIE, s. f. [*epizootia*, de ἐπί, sur, et ζῷον, animal; all. *Viehseuche*, angl. *epizooty*, it. *epizootia*]. Maladie qui affecte un grand nombre d'animaux à la fois.

ÉPINTÉ, ÉE, adj. [all. *lendenlahm*, it. *sciaticato*, esp. *descaderado*]. Nom donné au cheval chez lequel une hanche a été brisée, et se trouve moins saillante que l'autre.

ÉPONGE, s. f. [*spongia*, σπόγγος, all. *Schwamm*, angl. *sponge*, it. *spugna*, esp. *esponja*]. Nom de genre

ou de famille d'animaux invertébrés de l'embranchement des rayonnés, ou peut-être appartenant à un cinquième embranchement, celui des *spongiaires*. Corps volumineux de forme variable, creusé de conduits de divers ordres ouverts au dehors par des *oscules*, et s'y prolongeant quelquefois en tubes; charpente ou squelette



Fig. 152.

du corps siliceux (*silicéponge*), calcaire (*calcéponge*), ou corné (*kératéponge*), soutenant une masse ou des couches molles, charnues, à surface visqueuse tapissée de cils vibratiles partout ou dans les tubes seulement. Sans organes digestifs, respiratoires ou reproducteurs distincts. Reproduction ayant lieu : 1° par des *gemmes ciliées* qui naissent, se fixent sur un corps dur, grossissent et se soudent plusieurs ensemble; 2° par des *gemmes non ciliées* blanches, qui apparaissent seulement quand l'animal meurt, et se fixent sur le squelette, qu'il laisse; 3° par des *œufs de première saison* se formant dans le corps, sortant par les *oscules*, tombant et se développant où ils s'arrêtent; 4° par des *œufs de seconde saison* rougeâtres. Les masses que nous appelons *éponge* sont des *individus agrégés, confondus*, formés par suite : 1° de soudure d'embryons pouvant provenir des quatre modes de reproduction ci-dessus; 2° par soudure d'éponges de tout âge voisines l'une de l'autre. — Les espèces employées sont des *kératéponges*, et en particulier l'*éponge usuelle* (*Spongia officinalis*) et l'*éponge commune* (Fig. 152). Leur squelette corné (tissu fibreux de quelques naturalistes) est plus ou moins dense, plus ou moins flexible, enduit, dans son état frais, d'une sorte de gelée demi-fluide, mince. Après la mort, cette gelée animale disparaît, et la charpente peut être considérée comme le squelette du zoophyte. Elle est souple, élastique, et percée d'une infinité de trous, qui la rendent susceptible de pomper toute espèce de liquide, et d'augmenter de volume par cette interposition. On se sert quelquefois, en chirurgie, pour dilater les plaies, d'*éponges préparées*. Il suffit, pour cette préparation, de choisir des éponges fines et sèches, que l'on plonge dans de la cire jaune liquéfiée, et que l'on presse ensuite fortement entre deux plaques d'étain chauffées par immersion dans l'eau bouillante; ou mieux, de serrer fortement des éponges fines encore humides avec une corde dont les tours, contigus, ne laissent point d'intervalles entre eux, de les faire sécher, et de les conserver à l'abri de toute humidité.

— L'*éponge calcinée* a été préconisée autrefois contre le goitre et les scrofules; c'est à l'iode qu'elle contient à l'état d'iodure de sodium qu'il faut attribuer les succès qu'on assure avoir obtenus. Pour que l'éponge ne perde pas par la calcination ses propriétés actives, il faut ne la calciner que jusqu'à ce qu'elle ait acquis une teinte brunâtre. Si l'on pousse plus loin la calcination, les composés d'iode disparaissent, il ne reste qu'un charbon inerte. — Les vétérinaires appellent *éponge* l'extrémité de chaque branche des fers du cheval. — Pathologie vétérinaire : Tumeur qui se développe sur la pointe du coude du cheval se *couchant en vache*, et qui est causée par les contusions répétées de l'éponge ou du crampon de la branche interne du fer fixé au pied correspondant. Traitement : tronquer les éponges du fer, procurer la résolution par des lotions astringentes ou émoullientes; quand la tumeur est volumineuse et fluctuante, faire la ponction; enfin, si elle est ancienne, spongieuse et pédiculée, pratiquer l'ablation.

ÉPREINTES, s. f. pl. V. TÈNESME.

ÉPROUVETTE, s. f. [all. *Birnprobe*]. Tube fermé à un bout et gradué, qui sert à mesurer les gaz.

EPSOM. Village du comté de Surrey, en Angleterre, qui possède des eaux minérales salines, très riches en sulfate de magnésie.

ÉPULIDE, ÉPULIE ou **ÉPULIS**, s. f. [*epulis*, de ἐπί, sur, et ἔσλον, gencive; it. *epulide*]. Tumeur charnue développée sur les gencives. Tantôt ces tumeurs sont molles, fongueuses, indolentes, d'un rouge obscur, et fournissent un suintement purulent et fétide. Tantôt elles sont plus fermes, plus élastiques, d'un rouge plus vif; on y sent des pulsations artérielles, et leur organisation paraît être la même que celle des tumeurs érectiles: tant qu'elles ne sont point entamées, elles ne donnent aucun suintement; mais si on les incise, elles versent abondamment du sang vermeil. Tantôt, enfin, les épulies, dures, bosselées, pâles ou d'un rouge violet, sont le siège de douleurs lancinantes plus ou moins vives. Les premières, ordinairement produites ou entretenues par la carie ou la nécrose d'une racine de dent, disparaissent souvent d'elles-mêmes après l'extraction de cette racine, mais il est plus prudent de les extirper avec des ciseaux. Immédiatement après cette extraction, les épulies érectiles doivent être liées ou excisées, et il faut cautériser ensuite avec un fer rouge, pour arrêter l'hémorrhagie et empêcher la reproduction de la tumeur. — L'étude de la structure des tumeurs appelées *epulis* montre qu'on désigne sous un même nom trois espèces de productions morbides : 1° de simples végétations ou petites tumeurs formées autour de quelque dent cariée, etc., composées de matière amorphe, d'éléments fibro-plastiques, et d'une trame de tissu cellulaire; 2° des tumeurs fibreuses du périoste, ayant ou non envahi l'os, ou partant seulement de la gencive; 3° les épulies dites érectiles ou bosselées, héméatres, envahissant toujours plus ou moins le maxillaire, et souvent les épulies dites cancéreuses, ont pour élément essentiel des *myéloplaxes* (V. ce mot), élément normal des os qui s'hypertrophie dans ce cas, et se multiplie surtout; puis des éléments fibro-plastiques, des *médulloccelles* (V. ce mot), des fibres du tissu cellulaire et des vaisseaux souvent nombreux. Ayant pour élément fondamental un élément qui existe normalement dans les os, il n'est pas étonnant que la tumeur enlevée récidive. C'est cette récidive et les

caractères physiques de la tumeur qui les ont fait fondre avec le cancer. Toutefois, en général, elles ne récidivent pas lorsque l'ablation n'a pas laissé de tissu malade dans l'os. On comprend que, le point de départ du mal étant un élément de la moelle des os, ceux-ci soient envahis par la tumeur; mais ce qu'il y a de particulier à noter, c'est la résorption du tissu osseux devant le tissu mou qui grandit.

ÉPULOTIQUE, adj. et s. m. [*epuloticus*, de ἐπι, sur, et ὤλη, cicatrice]. Synonyme de *cicatrisant*.

ÉPURGE, s. f. [*Euphorbia lathyris*, L., all. *kreuzblättrige Wolfsmilch*, angl. *spurge*, it. *cata-puzza*, esp. *tartago*]. Plante indigène qui contient un suc irritant et caustique. Ses semences renferment une huile très purgative qui pourrait remplacer celle de *croton tiglium*.

ÉPYRÈLE, s. f. Synonyme d'*huile empyreumatique*.

ÉQUATION CHIMIQUE. Équation représentant d'une part les substances chimiques propres à donner lieu à une réaction, et d'autre part les substances produites par cette réaction : ainsi, $SO_3, BaO + 4C = SBa + 4CO$. Ce qui veut dire que du sulfate de baryte, plus du charbon, se décompose en sulfure de baryum, plus de l'oxyde de carbone. Cela peut aussi s'écrire en chiffres, en cherchant la valeur correspondante à chaque signe, et en faisant leur somme. $S = 200, O = 100, Ba = 856, C = 75$; d'où $1456 + 300 = 1056 + 700$: c'est-à-dire 1456 de sulfate de baryte décomposé par 300 de charbon donne 1056 de sulfure de baryum et 700 d'oxyde de carbone.

ÉQUERRINES (VACHES). Sixième classe de vaches laitières dans le système de Guénon. Elle se distingue par un écusson qui, après avoir embrassé les mamelles, la face interne des cuisses, s'élève sous forme de bande étroite sur le périnée, où il forme, à une certaine hauteur, une sorte de baïonnette ou d'équerre qui se prolonge jusqu'au niveau de la commissure supérieure de la vulve.

ÉQUILLE, s. f. Genre de poissons malacoptérygiens apodes, vivant sur les plages sablonneuses et se cachant dans le sable à la marée basse. Ils sont très recherchés comme aliment et comme appât. Les côtes d'Europe en fournissent deux espèces : 1° l'*équille* proprement dite (*Ammodytes tobianus*, L.); 2° le *lançon* (*Ammodytes lancea*, L.).

ÉQUISÉTACÉES, s. f. pl. [*equisetaceæ*]. Famille de plantes acotylédones, qui ne renferme que le genre *Equisetum*, connu en français sous le nom de *prêle*. Ce sont des plantes à tiges généralement creuses et striées longitudinalement, offrant de distance en distance des nœuds d'où naissent des gaines fendues en un grand nombre de languettes, et semblables à des feuilles verticillées soudées entre elles. Les fructifications forment des épis terminaux composés d'écaillés épaisses et peltées. A la face inférieure de ces écaillés naissent des espèces de capsules disposées sur une seule rangée, s'ouvrant par une fente longitudinale, et remplies de spores. Celles-ci se composent d'une partie globuleuse, de la base de laquelle naissent quatre longs filaments articulés, renflés supérieurement et roulés autour du corps globuleux, qui est une véritable sporule.

ÉQUISÉTIQUE (ACIDE). Trouvé dans la *prêle commune* (*Equisetum fluviale*), identique avec l'acide aconitique ou pyrocitrique (Regnault), avec l'acide aconitique trouvé dans l'*aconitine* (Peschier), avec l'acide citridique (Baup).

ÉQUITANT, ANTE, adj. [*equitans*]. Se dit des feuilles pliées longitudinalement à cheval l'une sur l'autre (chez les *Iris*, etc.). Les cotylédons sont équitants ou condupliqués chez les crucifères, dont la radicule est incluse.

ÉQUIVALENT, s. m. [all. *Äquivalent*, angl. *equivalent*, it. et esp. *equivalente*]. On entend par ce mot, en chimie, les quantités matérielles qui peuvent, dans les combinaisons, se remplacer de manière que l'une d'elles puisse représenter telle ou telle autre, et conduire à en apprécier le poids. On rapporte les équivalents à une unité de convention, qui est 100 d'oxygène pour les chimistes français, et 1 d'hydrogène pour les chimistes anglais. De sorte que les formules des mêmes corps sont différentes. V. COMBINAISON.

ÉRABLE, s. m. [*Acer*, L., all. *Ahorn*, angl. *maple-tree*, it. *acero*, esp. *acer*]. Genre de plantes nombreux en espèces, qui sont toutes des arbres ou arbrisseaux, la plupart exotiques. L'espèce dite *érable à sucre* (*Acer saccharinum*) donne par la perforation du tronc, au printemps, une sève abondante dont on extrait du sucre, et dont on peut faire de l'alcool ou du vinaigre. 30 kilogrammes de sève (quantité qu'un pied peut donner en vingt-quatre heures, chaque année, dans l'Amérique septentrionale) procurent 2 kilogrammes de sucre brut. Ce sucre est très blanc, et identique avec le sucre de canne; mais il ne peut pas soutenir la concurrence, pour le prix, avec les sucres de canne ou de betterave. — *Érable sycomore* ou *faux platane* (*Acer pseudo-platanus*, L.). Il donne du sucre comme le précédent; ce n'est pas le *sycomore* des anciens (*Ficus sycomorus*, L.). — *Érable platane* ou *faux sycomore* (*Acer platanoides*, L.). Fleurs jaunes en corymbe; il donne aussi du sucre. — *Érable champêtre* (*Acer campestre*, L.). N'est recherché que pour son bois.

ÉRADICATIF, IVE, adj. [*eradicans*]. Se dit des moyens thérapeutiques auxquels on supposait la propriété de détruire la maladie et ses causes, de guérir le mal présent et d'en empêcher le retour.

ÉRAILLEMENT DE LA PAUPIÈRE. V. ECTROPION.

ÉRECTEUR, adj. et s. m. [*erector*, de *erigere*, relever; all. *aufrichtend*, it. *erettore*, esp. *erector*]. Quelques anatomistes ont donné le nom d'*érecteur de la verge* chez l'homme, d'*érecteur du clitoris* chez la femme, au muscle ischio-caverneux. V. ce mot.

ÉRECTILE, adj. [*erectilis*, all. *erectiles Gewebe*, angl. *erectile tissue*, it. *erectile*, esp. *erectil*]. On appelle *tissu érectile* un tissu remarquable en ce qu'il éprouve, lorsqu'il est pénétré par une plus grande quantité de sang que dans l'état ordinaire, une sorte d'érection, de dilatation forcée. Il est formé par un amas de dilatactions veineuses entremêlées de filaments composés de fibres lamineuses, de fibres musculaires de la vie organique et de quelques fibres élastiques. Elles constituent, par leurs nombreuses anastomoses, une substance spongieuse dont les aréoles communiquent entre elles; ou plutôt il consiste en des veines qui, au lieu d'avoir la ténuité capillaire, ont plus d'ampleur, sont très extensibles. Il existe du tissu érectile : 1° dans les corps caverneux du pénis; 2° dans les corps spongieux de l'urèthre, savoir : bulbe de l'urèthre, gland et portion intermédiaire de l'urèthre; 3° dans les corps caverneux du clitoris; 4° dans le gland du clitoris, communiquant par des veines avec le tissu érectile qui forme le *bulbe du vestibule*, analogue au bulbe de l'urèthre et appelé à tort *bulbe*

du vagin. Ce bulbe érectile est simple à la base du clitoris, double en arrière, où il s'applique contre chaque branche correspondante du pubis. Il n'y a pas d'autre tissu érectile que celui-là; il n'y en a point dans les nymphes, à proprement parler, mais à leur attache au clitoris elles s'appliquent contre la portion correspondante du bulbe du vestibule. Le *mamelon* a été faussement considéré comme contenant du tissu érectile; il ne se durcit et se dresse que par contraction des fibres musculaires de la vie organique de la peau et du tissu lamineux sous-cutané correspondants. Les papilles cutanées et muqueuses ont été considérées faussement aussi comme formées de tissu érectile; elles ne se redressent un peu que par durcissement du derme qui les porte, par suite de la contraction des fibres musculaires de la vie organique qu'il renferme. Les anastomoses volumineuses et fréquentes des veines de la rate dans l'épaisseur de son parenchyme se rapprochent de la disposition du tissu érectile, et l'organe s'érige et se durcit lorsque le sang est retenu dans ces veines; mais elles ne forment point des cellules communiquant entre elles ou avec les artères d'une part, avec les veines efférentes de l'autre, par des orifices plus étroits qu'elles-mêmes, comme dans le tissu érectile. On a faussement considéré comme érectiles les parois du vagin, le tissu qui entoure le col de la vessie, les vésicules séminales et les parties voisines du petit bassin, à cause du volume des veines fréquemment anastomosées, plus ou moins moniliformes ou bosselées, de ces régions; mais il n'y a pas là de cellules veineuses avec faisceaux et cloisons rétractiles intermédiaires.—*Tumeurs érectiles et tissu érectile accidentel. V. TUMEUR.*

ÈRECTILITÉ, s. f. [it. *erectilità*, esp. *erectilidad*]. Propriété qu'ont certaines parties d'entrer en érection.

ÈRECTION, s. f. [*erectio*, all. *Aufrichtung*, it. *erezione*, esp. *ereccion*]. État d'une partie qui, de molle qu'elle était, devient roide, dure et gonflée, par l'afflux du sang dans ses vaisseaux. Le mot *erection* s'applique particulièrement à la turgescence de la verge ou du clitoris. L'érection est un phénomène physiologique qui a pour point de départ la contraction des faisceaux de fibres musculaires de la vie organique (nombreux dans les veines des *tissus érectiles*), contraction ayant lieu sous l'influence directe incito-motrice (V. ce mot) de la partie de l'encéphale en connexion par les nerfs de la vie organique avec les organes de la reproduction et agissant spontanément; ou sous cette même influence, mais déterminée par une stimulation directe de ces organes, transmise à l'encéphale par les nerfs de la sensibilité (action réflexe). Elle a pour siège le tissu érectile de l'urétral et des corps caverneux, du clitoris et du bulbe du vestibule. Comme tous les actes de la vie végétative qui ont pour agent les fibres musculaires de la vie organique, son énergie va en décroissant avec l'âge. La contraction de ces veines, empêchant le retour du sang d'être en rapport avec son afflux par les artères, amène la réplétion des cellules veineuses du tissu érectile. Ces veines sont les rameaux qui du gland et du corps spongieux de l'urétral vont dans la *dorsale de la verge*, dans le *labyrinthe veineux de Santorini*, derrière la symphyse, et dans les veines honteuses; pour les corps caverneux, ce sont celles qui de la racine de la verge se jettent sous l'arcade du pubis et au delà, dans les plexus prostatique et vésical, puis d'autres allant à la *dorsale* et à la honteuse. Chez la femme, ce sont les veines

homologues. Les muscles bulbo-caverneux et ischio-caverneux, muscles volontaires placés près du point où le sang est retenu d'abord, chassent le sang du bulbe urétral et des piliers de la verge dans la partie antérieure du pénis, par des contractions spasmodiques et agissant par ondées, si l'on peut ainsi dire, lorsque l'excitation nerveuse et la turgescence sont arrivées à un certain point et complètent l'érection. Chez la femme, les muscles homologues agissent de même. L'érection cesse lorsque cesse le resserrement involontaire des veines précédentes, à la suite de quelque émotion ou de l'éprouvé qui annule l'action des centres nerveux.

ÈRÉMACAUSIE, s. f. [de *ἔρημα*, doucement, et *καίω*, brûler]. Nom donné par Liebig à un genre de décomposition qui a pour cause première l'action combinante de l'air humide sur certaines parties contenues dans les matières organiques. Ainsi la transformation du bois en terreau (ulmine) est un phénomène d'érémacausie. V. CATALYTIQUE et ISOMÉRIQUE.

ÈRÈME, s. m. Nom inusité du fruit résultant de carpelles écartés n'ayant qu'un seul style indivis (labiées).

ÈRÈTHISME, s. m. [*erethismus*, de *ἐρεθίζω*, j'irrite; all. *Reiz*, *Erethismus*, it. et esp. *eretismo*]. Irritation, exaltation des phénomènes vitaux dans un organe.

ERGOT, s. m. [*calcar*, all. *Sporn*, angl. *spur*, it. *sperone*, esp. *espolon*]. Sorte d'ongle pointu qui vient à la partie postérieure de la patte de certains animaux. — On appelle *ergot* [*clavus sccalinus*, all. *Mutterkorn*], *seigle ergoté*, etc., un corps droit, ou courbe et allongé, long de 1 à 4 centimètres, rarement plus, occupant la place du grain de seigle, et épais de 1 à 4 millimètres. On le rencontre quelquefois, mais moins communément, à la place du grain de blé, d'avoine, de maïs, d'*Alopecurus agrestis*, d'ivraie, d'*Arundo* et de *Bromus*. Il varie alors un peu de volume et de forme. Dans le seigle et quelques autres graminées, il conserve une analogie grossière de forme avec le grain de seigle, ce qui l'a fait considérer comme une maladie du grain. Il en diffère, parce qu'il offre dans sa longueur trois angles mousses séparés par autant de sillons plus ou moins évidents, mais dont le plus prononcé est tourné en dehors de l'épi, et non point contre son axe, comme on le voit pour le sillon du grain de seigle. Il est conique à son extrémité inférieure, qui adhère au centre de la fleur, à la place du hile du grain, mais sans continuité des fibres. Son extrémité supérieure est conique ou tronquée, elle dépasse de beaucoup les enveloppes florales (Fig. 153). Elle est surmontée, dans le seigle et le blé surtout, d'un corps jaunâtre ou gris, de forme variable, soit prismatique triangulaire, soit arrondi à son extrémité libre, un peu renflée ou non (Fig. 154, a, b); caduc, le plus souvent, par suite de son peu d'adhérence à l'ergot. Ce corps caduc est de nature complexe, comme le montre l'étude de son développement; aussi a-t-il été interprété et nommé de diverses manières. Queckett l'appelle *Ergotetia*; Fée, *Sacculus*, et Léveillé, le considérant comme un champignon, le nomme *Sphacelia segetum*, d'où vient le nom de *sphacélie* (a, b), par lequel on le distingue communément de l'ergot. Quant à celui-ci, sa couleur est d'un brun ou d'un noir violacé à sa surface, couleur qui, lorsque l'ergot n'a pas encore été touché, est voilée par une mince couche blanchâtre très fugace, n'existant sou-

vent qu'au sommet de l'ergot. La surface de l'ergot est assez fréquemment fendillée en long (154, *b*) ou en travers, et laisse voir le tissu intérieur, qui est d'un blanc grisâtre, homogène, compact. Les cellules du tissu sont noires à la surface, remplies de fines granulations, et tapissées d'une mince couche homogène, noirâtre, granuleuse; les cellules du reste de la masse, qui est blanche homogène, sont polyédriques, à angles arrondis, quelquefois bifurqués, larges de 6 à 10 millièmes de millimètre environ, très adhérentes ensemble, difficiles à isoler, se gonflant beaucoup dans l'acide sulfurique. Elles renferment seulement des gouttes d'huile. Elles sont, comme on le voit, six à huit fois plus petites que les cellules du grain de seigle

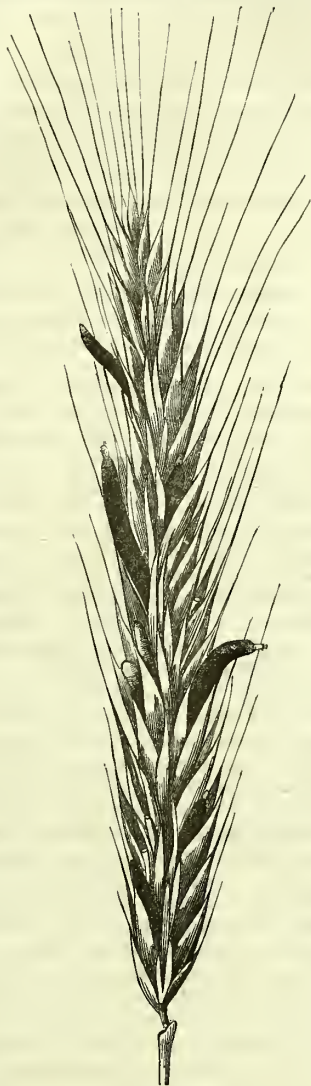


Fig. 155.

et autres céréales, et ne contiennent pas, comme elles, un mélange de gouttes d'huile et de grains d'amidon; elles ont, au contraire, tous les caractères des cellules du tissu non filamenteux ou cellulaire serré des lichens et des champignons. L'ergot en a aussi la composition immédiate, et renferme, entre autres principes, beaucoup de substances azotées, d'huile, un principe particulier appelé *ergotine* (V. ce mot), de la cellulose ou fongique, etc. Ingéré dans l'économie, il produit des phénomènes analogues à ceux que déterminent beaucoup de champignons vénéneux (V. ERGOTISME), et agit spécialement sur l'utérus (V. SEIGLE). L'ergot (Fig. 155, *a*) est le stroma (provenant d'un mycélium), qui a donné naissance à des conidies (corps reproducteurs femelles de première sorte des champignons), du *Cordyceps* (*Cordyliceps* ou *Claviceps*) *purpurea*, Fries (*bb*), ainsi que l'a montré Tulasne. Ce stroma (V. ce mot)

des *Cordyceps* n'atteint le dernier état, où il porte de vraies spores, que dans des conditions assez rares, et se multiplie surtout par les conidies (V. ce mot). Cet ergot ou stroma, faute d'avoir été comparé, dans sa structure et son développement, au grain des céréales, a été considéré, non point comme un organe transitoire, ou micux préliminaire, de végétation, mais comme un champignon parfait, et appelé *Sclerotium* (*Sclerotium clavus*, DC.), *Hymenula* (*Hymenula clavus*, Corda), *Onygena* (*Onygena caspitosa*, Méral), *Spermoëdia*, Fries. Fœe ne le

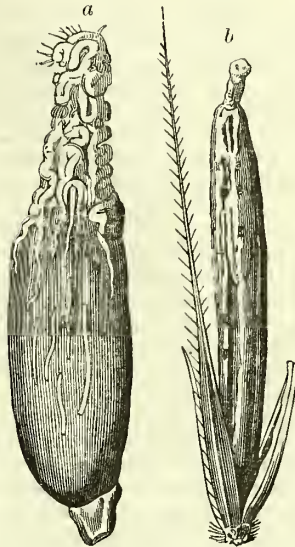


Fig. 154.

considère comme une plante complète (qu'il appelle *Sphacelidium*) que réuni à la sphacélie ou *Sacculus*, plante dont l'ergot serait le pseudo-stroma formé par



Fig. 155.

hypertrophie supposé de la graine de céréale, et qu'à raison de cet état il appelle *nosocarya*. Léveillé considère aussi l'ergot ou stroma du *Cordyceps* comme l'ovule altéré et hypertrophié sous l'influence de la sphacélie, qu'il regarde seule comme un champignon. L'ergot ou stroma du *Cordyceps* commence à se développer dans l'ovaire du seigle, du blé, de l'*Alopecurus agrestis*, etc., avant l'épanouissement de la fleur. Il constitue d'abord une masse jaune grisâtre, molle, gluante quelquefois ou presque diffluente, formée entièrement de cellules filamenteuses de mycélium cryptogamique, simples ou ramifiées, plus ou moins grosses, contenant des gouttes d'huile et supportant des conidies dont il existe aussi un grand nombre de fibres interposées. Ce sont les filaments et les conidies ou corps reproducteurs de première sorte, décrits par M. Tulasne

dans divers champignons. La masse grisâtre, une fois saillante hors des enveloppes, commence à se durcir à sa base et à devenir d'un noir violacé à la surface. Le tissu même est alors constitué par des cellules devenues petites, polyédriques à angles arrondis, contenant des gouttes d'huile et ayant tous les caractères des petites cellules du tissu cellulaire des cryptogames; quelques unes pourtant restent plus ou moins allongées et flexueuses. La surface noirâtre est formée de cellules analogues ou allongées, noirâtres, filamenteuses, articulées, juxtaposées à la surface, et d'une substance amorphe, noirâtre aussi, interposée ou superposée, mais nullement par l'épiderme du carpocyste. Cette surface est voilée d'une sorte de duvet fugace, ou mieux d'une couche glaucescente, disparaissant facilement au moindre contact, et formée de cellules allongées supportant les conidies, ou de conidies seules (Fig. 156), ovales, longues de 9 millièmes de millimètre, contenant des gouttes d'huile. Corda, qui le premier a décrit cette couche, l'a prise pour les organes reproducteurs proprement dits ou spores de l'ergot, que d'après cela il rapporte au genre *Hymenula* (*Hymenula clavus*, Corda), tandis que ce ne sont que des conidies ou corps reproducteurs de première sorte. Quant aux véritables spores, elles naissent sur le *Cordyceps purpurea* (Fig. 155, *bb*), dont l'ergot (*a*) est le stroma.

— La *sphacélie* n'est point une espèce distincte de champignon, ni seulement une portion de mycélium du *Cordyceps* et de ses conidies. Ce corps est complexe, il est formé : *a*. par les stigmates plumbeux de l'ovaire auquel s'est substitué l'ergot cryptogamique, stigmates reconnaissables aux cellules boursouffées d'une manière particulière et toute caractéristique; quelquefois par la base du style et l'épiderme poilus du sommet de l'ovaire avec quelques unes des cellules polyédriques sous-jacentes à ce dernier; *b*. par les anthères des étamines, très reconnaissables à leurs cellules à bords ondulés d'une manière toute spéciale, et à leurs grains de pollen très gros, sphériques ou plissés irrégulièrement, ayant des granules de foyilla volumineux. Ces corps, vus et figurés par MM. Fée et Guibourt, ont été pris par eux pour des kystes ou amas circulaires formés par des spores; mais la comparaison de ces organes et des stigmates à ceux des fleurs saines ne laisse pas de doute sur l'exactitude de cette détermination. *c*. On y trouve de plus les filaments de mycélium et des conidies (Fig. 156), ou corps reproducteurs de première sorte, qui sont interposés aux

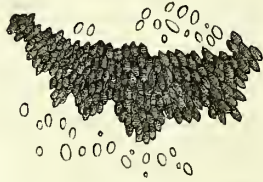


Fig. 156.

organes précédents, et les maintiennent agglutinés, ou même les recouvrent. Ces corps reproducteurs, vus par Corda et M. Fée, sont appelés par eux des *spores*. *d*. Enfin, on y trouve quelquefois, mais non toujours, le *Cladosporium herbarum*, Link, fixé particulièrement sur les anthères, agglutinées ensemble, et sur les stigmates; champignon très commun qui attaque, en particulier, toutes les parties des fleurs des céréales avortées ou mortes par une cause quelconque. Ce champignon se reconnaît à la teinte brune de ses filaments supportant des conidies (sporidies?) ovales, foncées, brunes, éloignées une ou deux fois, etc. — En anatomie, on a

nommé *ergot de Moran* une petite éminence recourbée que l'on observe dans la cavité digitale des ventricules latéraux du cerveau, sur sa partie inférieure.

ERGOTINE, s. f. Ce nom a été donné à deux substances différentes : 1° par Wiggers, à un corps extrait de l'ergot de seigle, analogue au *rouge cinchonique*, pulvérulent, rougeâtre, âcre, amer, d'odeur nauséabonde, insoluble dans l'eau et dans l'éther, soluble dans l'alcool et dans l'acide acétique, dans l'acide nitrique qui le jaunit, dans le sulfurique qui le rougit; 2° par Bonjean, à l'extrait mou de seigle ergoté, rouge brun, très soluble, obtenu par action de l'alcool. Il jouit à faible dose, au plus haut degré, des propriétés de l'ergot de seigle.

ERGOTISME, s. m. [all. *Kriebelkrankheit*, esp. *ergotismo*]. Affection déterminée par l'usage alimentaire du seigle ergoté. Quelquefois les symptômes se bornent à des vertiges, des spasmes, des convulsions (*ergotisme convulsif*, *convulsio ab ustilagine*, Wepfer; *raphania*, Linné); mais le plus souvent il survient un engourdissement des pieds et des mains, qui se flétrissent, perdent le sentiment et le mouvement, et se séparent du corps par gangrène sèche (*ergotisme gangréneux*, *necrosis ustilaginea*). La nature et le traitement de cette maladie sont encore peu connus. Quelques médecins proposent la saignée générale comme premier moyen, puis l'opium à l'extérieur, et des boissons acidules abondantes. Mais, lorsqu'il y a gangrène, il faut recourir aux antiseptiques les plus énergiques; l'amputation est rarement suivie de succès.

ÉRICACÉES ou **ÉRICINÉES**, s. f. pl. [*ericaceæ*, *ericinæ*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines périgynes, J., octandr. monogyn., L. Calice monosépale, tantôt libre, tantôt adhérent avec l'ovaire, qui est alors infère, à 5 divisions, quelquefois tellement profondes qu'il paraît formé de sépales distincts; étamines en général en nombre double des divisions de la corolle, ayant leurs filets libres, rarement soudés entre eux; anthères introrses, à une ou deux loges, terminées quelquefois par deux appendices en forme de cornes; ovaire à 3 ou 5 loges, infère ou libre; et, dans ce dernier cas, sessile au fond de la fleur, ou appliqué sur un disque hypogyne; style simple, terminé par un stigmate à autant de lobes qu'il y a de loges à l'ovaire. Le fruit est une baie ou une capsule couronnée quelquefois par le limbe du calice. Les graines se composent d'un endosperme charnu, au milieu duquel est un embryon axile et cylindrique.

ÉRIGNE, s. f. [*uncus*, *uncinus*, all. *Erigne*, it. *uncino*, esp. *erña*]. Espèce de crochet dont les chirurgiens et les anatomistes se servent pour saisir, retenir, soulever et écarter certaines parties dont ils veulent faire la dissection, ou sur lesquelles ils veulent pratiquer une opération, ou bien, au contraire, auxquelles ils veulent éviter de porter atteinte. L'érigne se compose, en général, d'un manche, d'une tige et d'un crochet. La tige est ordinairement cylindrique et d'acier; sa longueur est de 5 à 8 centimètres; le manche, à peu près de même longueur, est taillé à pans pour être tenu plus solidement. Souvent, au lieu d'un manche, qui la rend moins portative, la tige se termine par une curette à l'extrémité opposée à son crochet. L'érigne double ne diffère de la simple qu'en ce que sa tige est terminée par deux crochets formant une sorte de fourche. On fait aussi des érignes qui sont à volonté simples ou doubles, moyennant que la partie terminée par le

crochet est fendue dans une portion de sa longueur, et que les deux divisions du crochet font ressort et s'écartent spontanément lorsqu'on retire de bas en haut un anneau qui les tient rapprochées. On a inventé un grand nombre d'ériges, appropriées la plupart à telle ou telle opération en particulier. Telle est la *pince de Museux* (V. PINCE). Marjolin a imaginé, pour l'excision des amygdales, une espèce d'érigne qu'on peut appeler *érigne à repoussoir* : c'est une érigne double, sur le manche de laquelle a été ajouté un repoussoir à double pointe, qui peut, suivant les cas, être éloigné ou rapproché des crochets.

ÉROSION, s. f. [*erosio*, de *erodere*, ronger; angl. *erosion*]. Action ou effet d'une substance corrosive.

ÉROTOMANIE, s. f. [*erotomania*, de *ἔρως*, amour, et *μανία*, manie, délire; all. *Liebeswuth*]. Aliénation mentale causée par l'amour, ou caractérisée par un délire érotique.

ÉRPÉTOLOGIE, s. f. [*erpetologia*, de *ἔρπειν*, ramper, et *λόγος*, discours; all. *Herpetologie*]. Partie de la zoologie qui traite des reptiles.

ERRATIQUE, adj. [*erraticus*, de *errare*, errer; all. *wandelnd*, angl. *erratic*, it. et esp. *erratico*]. On appelle *fièvres erratiques* les fièvres intermittentes dont le type est irrégulier. — *Érysiptèle erratique*. V. ÉRYSIPÈLE.

ERRATIQUE (ACIDE). Un des deux acides qui constituent la matière colorante des fleurs de coquelicot. Il est d'une belle couleur rouge.

ERREUR DE LIEU [*error loci*, all. *Verirrung*]. Terme adopté par Boerhaave pour exprimer une sorte de déviation ou d'aberration des fluides du corps. Il admettait plusieurs ordres de vaisseaux capillaires qui allaient toujours en diminuant, et dont les plus gros recevaient les globules rouges du sang; les seconds, plus petits, le sérum; les troisièmes, la lymphe; enfin, les plus petits, les fluides les plus subtils. En conséquence, lorsque les globules rouges passaient dans les vaisseaux destinés à recevoir le sérum, etc., il y avait, selon lui, *erreur de lieu*.

ERRHIN, adj. et s. m. [*errhinus*, de *ἔν*, dans, et *ῥίη*, nez; angl. *errhine*, it. *errino*]. On appelle ainsi les substances irritantes, telles que l'euphorbe, l'asarum, le muguet, et surtout le tabac, qu'on introduit dans les narines pour agir sur la membrane pituitaire.

ÉRUCINE, s. f. Nom donné par E. Simon à la substance qui se sépare, au bout de quelques jours, de l'extrait âcre de moutarde blanche.

ÉRUCTATION, s. f. [*eructatio*, *ἐρρυγμός*, all. *Aufstossen*, angl. *belching*, it. *eruttazione*, esp. *eructacion*]. Émission sonore, par la bouche, de gaz provenant de l'estomac.

ÉRUCINEUX, EUSE, adj. [*æruginosus*, *ærugineus*, de *ærgo*, rouille; *ισίδης*, all. *spangrün*, it. et esp. *eruginoso*]. *Crachats érucineux*, crachats verdâtres et porracés, dont la couleur est analogue à celle du vert-de-gris.

ÉRUPTIF, IVE, adj. [*eruptivus*, angl. *eruptive*, esp. *eruptivo*]. On appelle *éruptives* les maladies dans lesquelles il se développe une éruption de boutons, de vésicules, de pustules, etc. V. EXANTHÉMATIQUE.

ÉRUPTION, s. f. [*eruptio*, de *erumpere*, sortir; all. *Ausschlagen*, angl. *breaking out*, it. *eruzione*, esp. *erupcion*]. Le mot *éruption* est souvent employé comme synonyme d'*exanthème* : on dit vulgairement *avoir une éruption*. — *Éruption des dents*, sortie des dents.

ÉRYSIBE, s. f. [*ἐρύσιβη*, rouille]. Expression em-

ployée par Théophraste pour désigner les plantes parasites d'autres plantes.

ÉRYSIPÉLATEUX, EUSE, adj. [*erysipelatosus*]. Qui tient de l'érysiptèle.

ÉRYSIPÈLE ou ÉRÉSIPÈLE, s. m. [*erysipelas*, *ἐρύσιπέλας*, d'*ἐρύειν*, attirer, et *πέλας*, proche; all. *Rothlauf*, *Rose*, angl. *the rose*, it. *risipola*, esp. *erisipela*]. Maladie ainsi appelée parce qu'elle s'étend quelquefois de proche en proche sur les parties voisines. Inflammation superficielle de la peau, avec fièvre générale, tension et tumeur de la partie, douleur et chaleur plus ou moins âcre, rougeur tirant un peu sur le jaune, inégalement circonscrite, et disparaissant sous la pression du doigt, pour reparaître aussitôt après. La partie affectée est ordinairement parsemée de petites pustules, qui se changent bientôt en vésicules, et tombent, en se desséchant, sous forme d'écaillés furfuracées. L'érysiptèle a une marche constamment aiguë; sa durée moyenne est de dix à douze jours. Quand il est ambulatoire ou erratique, il se prolonge davantage; mais alors on peut considérer l'affection comme une éruption d'érysiptèles successifs. L'érysiptèle simple cède ordinairement aux moyens généraux et rafraîchissants, aux boissons délayantes, telles que l'eau acidulée avec le sirop de vinaigre, la limonade citrique, le petit-lait; en même temps on fait, sur la partie malade, des lotions avec une décoction de racine de guimauve ou de fleurs de sureau. Si l'inflammation est intense, on pratique tout de suite une saignée au bras; on fait des lotions avec l'eau fraîche. Le soir ou le lendemain, une *saignée locale*, à une certaine distance du point affecté, assure les bons effets de la saignée générale. Dans les érysiptèles de la face, après la saignée, on prescrit des pédiluves sinapisés, des vésicatoires aux jambes, des lavements laxatifs. Il faut fixer l'érysiptèle ambulatoire, en appliquant un vésicatoire sur le lieu qu'il occupe, ou sur un de ceux qu'il a primitivement occupés. — *Érysiptèle phlegmoneux*, érysiptèle compliqué d'inflammation du tissu cellulaire sous-cutané. V. PHELGMON. — *Érysiptèle pustuleux*. V. ZONA. — En vétérinaire : *Érysiptèle gangréneux* (*mal rouge*, *feu cèste*, *feu Saint-Antoine*, *érysiptèle épizootique*). Cette variété de l'érysiptèle se termine par la gangrène de la peau; on l'observe principalement sur les bêtes à laine et le porc. C'est la seule forme sous laquelle les auteurs admettent la contagion de l'érysiptèle. Les symptômes sont : une teinte rouge d'abord, ensuite violacée, de la peau; des ampoules remplies d'un fluide séreux; une violente fièvre de réaction. Plus tard, survient la gangrène; l'emphysème général se produit, et la mort arrive en quelques heures. L'érysiptèle gangréneux est rare chez les solipèdes; on l'a observé sur la face et sur l'encolure.

ÉRYTHÉMATIQUE, adj. [*erythematus*]. Qui a rapport à l'érythème.

ÉRYTHÈME, s. m. [*erythema*, *ἐρύθημα*, rougeur à la peau; all. *Hautröthe*, *falsche Rose*, it. et esp. *eritema*]. On appelle ainsi un exanthème non contagieux, caractérisé par des taches rouges de diamètre très variable, disséminées sur une ou plusieurs régions du corps, et dont la durée ordinaire, à l'état aigu, est d'un à deux septénaires. Le frottement continué de deux surfaces contiguës du corps, surtout chez les individus qui ont de l'embonpoint, produit souvent un *érythème (intertrigo)*. Le contact des fleurs blanches, des urines, en est aussi une cause fréquente.

ÉRYTHÉMOÏDE, adj. [*erythmoides*, de ἐρυθμός, érythème, et εἶδος, forme, ressemblance]. Qui ressemble à l'érythème.

ÉRYTHRÉINE, s. f. [*rouge érythrique, rouge des lichens*]. Corps obtenu par action de l'eau faiblement ammoniacale, prolongée plusieurs jours, sur l'érythrine. Couleur rouge foncée, difficilement soluble dans l'eau; soluble dans l'alcool, qu'elle colore en rouge carmin. Les alcalis la dissolvent avec une teinte violette, les acides l'en précipitent en rouge carmin.

ÉRYTHRILINE, s. f. V. AMARYTHRINE.

ÉRYTHRINE, s. f. [de ἐρυθρός, rouge]. Érythriline de Kane. Matière colorante extraite par Heeren de quelques espèces de lichens (*Parmelia, Roccella, Lecanora tartarea*). (C²²H¹³O⁹.)

ÉRYTHRIQUE (ACIDE). Synonyme d'*alloxane*.

ÉRYTHROGÈNE, s. m. [de ἐρυθρός, rouge, et γενεῖν, engendrer]. Nom donné par Bizio à une matière verte qu'il aurait obtenue en traitant par l'alcool une substance grasse particulière trouvée par lui dans du sang putride. Il est fort douteux que ce soit un composé chimique déterminé.

ÉRYTHROÏDE, adj. [*erythroides*, d'ἐρυθρός, rouge, et εἶδος, ressemblance]. Les anciens ont appelé *tunique erythroïde* l'enveloppe musculeuse et rougeâtre du testicule formée par l'épanouissement du crémaster. V. ce mot.

ÉRYTHROLÉINE, s. f. Liquide huileux extrait par Kane de Porseille et du tournesol. (C²⁶H²²O⁴.)

ÉRYTHROLITMINE, s. f. Matière colorante rouge extraite par Kane du tournesol. (C²⁶H²³O¹³.)

ÉRYTHRONIUM, s. m. Métal annoncé par Del Rio, et qu'on a reconnu être le *vanadium*.

ÉRYTHROPHYLLÉ, s. f. [de ἐρυθρός, rouge, et φύλλον, feuille]. Nom de la matière colorante des feuilles qui prennent une teinte rouge au moment de leur chute, et de celle des fruits qui présentent la même teinte.

ÉRYTHROPTIDE, s. f. [de ἐρυθρός, rouge, et protéine]. (C¹³H¹⁸N⁵O⁵.) Produit de l'action d'une solution concentrée et bouillante de potasse sur la protéine. Elle est d'un rouge brun, aisément soluble dans l'eau et l'alcool bouillant. Elle est précipitée par les sels de plomb, d'argent et de mercure; le précipité est rose.

ÉRYTHROÏTINE, s. f. [de ἐρυθρός, rouge, et ἔρτιν, résine]. (C¹⁹H⁹O⁷.) Corps obtenu même temps que la chrysothane; pulvérulent, jaune, peu soluble dans l'eau et l'acide acétique, facilement dans l'alcool.

ÉRYTHROSE, s. f. Matière colorante extraite des différentes rhubarbes par l'acide nitrique.

ÉRYTHROXYLÉES, s. f. pl. Nom d'une famille de plantes retirée des malpigiacées, voisine des hippocastanées et des acérinées. V. COCA.

ÉRYTHRARSINE, s. f. Corps obtenu par combustion incomplète du kakodyle et de l'oxyde de kakodyle, ou comme produit secondaire dans la formation du chloro-kakodyle. Rouge foncé, sans odeur, non cristallisable; insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. (C⁴H⁶As³O³.)

ESCARGOT, s. m. V. LIMACE.

ESCHARE, s. f. [*eschara*, de ἐσχάρω, croûte; all. *Brandschorf*, angl. *eschar*, it. et esp. *escara*]. Croûte noire ou brunâtre qui résulte de la mortification et de la désorganisation d'une partie vivante affectée de gangrène, ou profondément brûlée par l'action du feu ou d'un caustique. L'*eschare*, ne participant plus à la vie, se détache au bout de six, dix ou quinze jours, par l'inflammation et la suppuration que la nature développe dans les parties saines environnantes.

ESCHAROTIQUE, adj. et s. m. [*escharoticus*, all. *Actz-mittel*, it. *escarotico*]. On donne ce nom à toutes les substances qui, appliquées sur une partie vivante, l'irritent violemment, la désorganisent, et y déterminent la formation d'une *eschare*; tels sont les acides minéraux concentrés, les alcalis caustiques, le deutoclilorure d'antimoine, etc.

ESCULINE, s. f. Matière annoncée par Canzoneri dans les fruits du *marronnier d'Inde* (*Esculus hippocastanum*). En suivant le procédé de ce chimiste, on n'a obtenu que du sulfate de chaux (V. ESCULINE); d'autres pensent que c'est le même corps que la bicolorine (V. ce mot). Depuis, Fremy a isolé des mêmes fruits, par un autre mode, un produit blanc qui est tout à fait identique avec la saponine, et qu'il a nommé *acide esculique*. (C²⁶H²³O¹².)

ESENBECKINE, s. f. Alcaloïde obtenu de l'*Exostoma souzanan*. Ce nom fut donné l'idée erronée que cet alcaloïde provenait de l'*Esenbeckia febrifuga*.

ÉSOCES, s. m. pl. Famille de poissons malacoptérygiens abdominaux, dont le type est le *brochet* (*Esox lucius*, L.).

ÉSOCHE, s. m. [de ἐσχά, saillie en dedans]. Hé-morrhôïde interne.

ÉSODERME, s. m. [de ἔσω, intérieur, et δέρμα, derme]. Membrane intérieure chez les insectes.

ESPADON, s. m. (*Xiphias gladius*, L.). Poisson de l'ordre des malacoptérygiens abdominaux scombréïdes, de la Méditerranée; sans nageoires ventrales; une seule dorsale élevée; branchies en lames réticulées; mâchoire supérieure prolongée en rostre tranchant au bout. Il peut atteindre 6 mètres de long; il nage très vite; chair excellente.

ESPARRAGUERA Y OLESA. A six lieues de Barcelone. Eau sulfureuse, bonne dans les hémorragies passives, dans la suppression des menstrues.

ESPÈCE, s. f. [*species*, all. *Art*, *Gattung*, angl. *species*, it. *specie*, esp. *especie*]. Lorsque nous voulons exprimer que plusieurs choses ont certains points de ressemblance, nous les disons d'espèces ou de genres différents. Lorsque nous voulons exprimer que des choses ont des points de ressemblance, nous les disons d'une même espèce ou d'un même genre, suivant que nous jugeons plus ou moins intimes les rapports qu'elles ont ensemble; et, pour exprimer que des choses ne diffèrent que très peu les unes des autres, nous les disons des *variétés* d'une même espèce. Presque toutes les sciences se sont appropriées ces expressions (V. GENRE, RACE, VARIÉTÉ), dont le sens varie un peu dans chacune d'elles. Il en est de même du sens du mot *individu* (V. ce mot), qui doit être connu pour l'intelligence de ce qu'on entend par *espèce*. La notion d'*espèce* est subjective, et, par suite, varie selon le point de vue où se placent les hommes qui s'en occupent. La pensée intervient réellement plus que les faits du dehors dans la notion d'*espèce*: car il y a toujours un grand nombre des individus qui nous restent inconnus, que nous ne pouvons comparer au petit nombre de ceux qui habituellement nous servent à créer une espèce et à en donner la détermination, la définition écrite. Aussi, comme l'individu est susceptible de varier entre certaines limites suivant les milieux dans lesquels il se trouve, sans aller pourtant jusqu'à être méconnaissable, sans aller jusqu'à prendre les caractères de l'individu que nous rangeons dans d'autres espèces, il en résulte souvent de l'hésitation pour distinguer ce qui est *race* de ce qui est *espèce*.

Beaucoup des individus rangés dans une même espèce manquant habituellement à nos yeux, on n'a pas de caractères suffisants pour différencier les espèces, comme on les a lorsqu'il s'agit des individus. On est alors forcé de les considérer dans le temps comme dans l'espace; de s'appuyer sur la notion de succession des individus. La notion d'espèce n'intervient que dans les sciences où l'on étudie, non pas des caractères, des propriétés considérées isolément, abstraction faite en quelque sorte des individus, mais dans celles où l'on étudie des individus doués d'un ensemble de propriétés inséparables de leur substance. Alors les notions d'espèce, de genre et de variété permettent de remonter de la description d'un individu jusqu'aux autres individus qui existent sur le globe. C'est donc en chimie, puis en anatomie, zoologie, etc., qu'interviennent ces notions qui sont étrangères, à proprement parler, tant à la physique qu'à l'astronomie et à la mathématique. — On donne, en chimie, le nom d'espèce à une collection d'individus identiques par leur composition élémentaire et immédiate. Cette définition embrasse aussi bien une collection d'individus de corps simples que de corps composés; aussi bien les composés naturels d'origine minérale ou minéralogiques, et d'origine organique végétale ou animale, que les composés artificiels (V. CHIMIE). — En anatomie, le mot espèce désigne une collection d'individus appartenant à des parties qui constituent l'économie, individus semblables par leur conformation et leur constitution immédiate, laquelle entraîne toujours une similitude dans les caractères extérieurs. Ainsi, par exemple, on fera une seule espèce de tous les appareils digestifs. — Le mot espèce désigne, en biotaxie, une collection d'individus descendant d'êtres vivants ou ayant vécu, qui se ressemblent plus entre eux qu'ils ne ressemblent à tous autres analogues, et susceptibles de se reproduire d'une manière continue entre eux ou isolément, suivant que les sexes sont réunis, séparés, ou n'existent pas. Ici un seul individu ne suffit plus pour représenter l'espèce, comme cela est en chimie et en anatomie; la notion d'espèce se trouve ainsi bien plus distincte de celle d'individu que dans ces dernières sciences. — En pharmacie: Espèces, mélanges de racines, de fleurs, de semences ou d'autres substances végétales, dans leur état naturel ou réduites en fragments plus ou moins volumineux, qu'on suppose douées de propriétés médicinales analogues. Le mélange se fait toujours à parties égales. — Espèces amères, émollientes, etc. V. AMER, EMOLLIENT.

ESPINOSA DE LOS MONTEROS. Dans la province de Burgos (Espagne). Eau sulfureuse, bonne contre les affections cutanées, l'altération des sécrétions, les rhumatismes.

ESPINOSO DEL REY. Province de Tolède (Espagne). Eau ferrugineuse; acide carbonique, acide hydro-sulfurique, chlorhydrate de soude, carbonate de fer. Bonne contre la chlorose, les flux immodérés, l'ictère.

ESPLUGAS DE FRANGOLI. Province de Tarragone (Espagne). Eau ferrugineuse, apéritive, tonique, antiscrofuleuse, emménagogue.

ESPRINSONS, s. f. pl. Maladie épidémique qui a régné à Metz, en 1473-1474, et qui paraît avoir été une sorte de dysentérie.

ESPRIT, s. m. [*spiritus*, all. *Geist*, angl. *spirit*, it. *spirito*, esp. *espíritu*]. Le mot *esprit*, dans la langue ancienne d'où il dérive, veut dire *souffle* (*spiritus*, de *spirare*, respirer, souffler). C'est de cette idée toute

matérielle, mais heureusement trouvée pour désigner la vie, qu'il est venu à exprimer la cause qui anime l'organisme vivant, et, par assimilation, la cause des phénomènes cosmiques qui paraissent offrir intelligence et volonté, ces deux grands attributs de toute vie humaine. De là, dans les doctrines *spiritualistes*, la supposition d'*esprits*, c'est-à-dire d'êtres immatériels, liés ou non liés à la matière, dont ils déterminent les mouvements. Il est évident, aujourd'hui, que l'admission de ces esprits est une hypothèse, à la vérité naturellement suggérée à l'intelligence dans les époques antérieures, mais dont l'office commence à être pleinement rempli par la conception positive du monde et de l'homme. — En un sens plus étroit, l'*esprit* est l'ensemble des facultés intellectuelles, mais intellectuelles seulement; car il faut réserver le nom d'*âme* (V. ce mot) à l'ensemble des facultés du système nerveux central, en sa totalité. On peut donc le définir physiologiquement: la propriété qu'a le cerveau de connaître le vrai et le faux. Pour les différents procédés de cette propriété de connaître, V. LOGIQUE. — *Esprit d'analyse ou d'abstraction*, *esprit de synthèse*, *esprit de comparaison ou de généralisation*, *esprit de coordination ou de systématisation*. V. ENTENDEMENT. — Sous le nom d'*esprit de saillie*, Gall a fait connaître la qualité intellectuelle qui reçoit vulgairement le nom d'*esprit*. Ce n'est pas une faculté intellectuelle simple, c'est une qualité résultant de l'emploi facile, naturel ou acquis par l'éducation, de la faculté de comparaison, bornée à une opposition établie entre les notions relatives aux êtres, et celles qui se rapportent aux événements, sans être poussée jusqu'à la généralisation. Cette qualité ne reçoit, même ordinairement, le nom d'*esprit* que lorsqu'elle s'accompagne d'un grand développement de la faculté d'expression qui, souvent, est seule développée aux dépens des autres plus importantes; mais son existence suffit souvent au vulgaire pour faire croire aux facultés fondamentales (V. CONCEPTION). — Les anciens chimistes donnaient le nom d'*esprits* à tous les produits liquides qu'on obtient en soumettant les corps à la distillation. On appelait surtout *esprits*, ou *eaux spiritueuses*, des alcools chargés, par distillation, des principes médicamenteux de drogues simples. — On nommait *esprits animaux* un fluide subtil qui n'existe pas, qu'on supposait être formé dans le cerveau, et distribué, par le moyen des nerfs, dans toutes les parties du corps.

Esprit acide. On appelait ainsi autrefois tout acide volatilisé pendant la distillation d'une substance quelconque, parfois aussi un acide affaibli.

Esprit alcalin. Le gaz ammoniac.

Esprit ardent. L'alcool très rectifié.

Esprit carminatif de Sylvius. Produit de la distillation au bain-marie de 1^{kil},500 d'alcool (22° à 32°) sur 6 gram. de racine d'impéatoire, de galanga, de gingembre et de muscade; 45 gram. de feuilles de romarin, de marjolaine, de rue et de basilic; 12 gram. de baies de laurier et de cannelle, et 4 gram. de racine d'angélique, de girofle et d'écorce de citron, qu'on a préalablement laissés macérer pendant deux jours.

Esprit de bois. Substance analogue à l'alcool, que Taylor a découverte dans les produits de la distillation du bois. C'est un liquide incolore, très fluide, volatil, d'une saveur fraîche et piquante, d'une odeur pénétrante rappelant à la fois celle de l'alcool et de l'éther acétique; il bout à 66°, s'enflamme à l'approche d'un corps en ignition, donne de l'eau et de l'acide formique quand on le brûle par l'éponge de platine (C²H⁴O²). Il a été

aussi appelé : *bihydrate de méthylène, hydrate d'oxyde de méthyle, méthol; alcool méthylique, formique, ligneux ou de bois.*

Esprit de Mindererus. Acétate d'ammoniaque liquide préparé avec le carbonate d'ammoniaque provenant de la distillation de la corne de cerf. Il contient une sorte de savonneuse anquel on attribue des propriétés toniques et diaphorétiques.

Esprit de nître. Acide azotique étendu d'eau.

Esprit de nître dulcifié. Mélange de 3 parties d'alcool à 85°, et de 1 partie d'acide azotique à 34°, qu'on emploie comme diurétique.

Esprit de nître fumant. Liquide composé d'acide azotique, d'acide azoteux, de chlore et d'eau, qu'on obtient en distillant de l'azotate de potasse avec de l'acide sulfurique concentré.

Esprit pyro-acétique. V. ACÉTONE.

Esprit recteur. Boerhaave avait donné ce nom au liquide odorant qu'on obtient de la distillation directe des végétaux aromatiques; c'est ce qu'on a aussi nommé *arome*.

Esprit de sel. Solution d'acide chlorhydrique dans l'eau.

Esprit de sel dulcifié. Mélange de 1 partie d'acide chlorhydrique très concentré et de 2 parties d'alcool à 36°, qu'on regarde comme diurétique.

Esprit de sel fumant. Solution aqueuse d'acide chlorhydrique très concentré.

Esprit de soufre. Nom ancien de l'acide sulfureux qu'on obtient en brûlant du soufre sous une cloche de verre.

Esprit de Vénus. Acide acétique concentré obtenu par la distillation, à feu nu, de l'acétate de cuivre.

Esprit de vinaigre, ou vinaigre radical. V. ACIDE acétique.

Esprit de vitriol. Acide sulfurique étendu d'eau.

Esprit volatil. Autrefois le nom d'*esprit volatil* était donné à tous les sous-carbonates d'ammoniaque provenant de la distillation de matières animales. On préparait un *esprit volatil de crâne humain, de crapaud, de vipère, de soie crue, etc.*, et l'on supposait à chacun de ces esprits des propriétés différentes. Aujourd'hui, on sait que toutes les matières animales donnent, à la distillation, de l'ammoniaque et du carbonate d'ammoniaque, et que ces deux produits sont toujours les mêmes, quelle que soit la matière animale qui les fournisse. Aussi on remplace, en médecine, les *esprits volatils* par du carbonate d'ammoniaque purifié et dissous dans l'eau distillée.

Esprit volatil de corne de cerf. Liquide jaunâtre, d'une odeur forte et désagréable, qui se trouve dans le ballon après la distillation de la corne de cerf, et que surnage l'huile volatile : c'est du sous-carbonate d'ammoniaque huileux liquide, que l'on rectifie par une seconde distillation, de manière à obtenir les trois quarts de son poids en produit.

ESQUILLE, s. f. [*ossis fragmentum, assula*, all. *Knochensplinter*, angl. *splinter*, it. *scheggia*, esp. *astilla*]. Petite portion osseuse qui se sépare d'un os fracturé ou carié.

ESQUINANGIE, s. f. V. ANGINE.

ESQUINE, s. f. V. SQUINE.

ESSAI, s. m. [all. *Probe*, angl. *proof, trial*]. Opération analytique qu'on exécute en petit, dans la vue de déterminer la proportion suivant laquelle un ou deux corps précieux ou utiles se trouvent contenus dans une masse inorganique, en négligeant généralement de rechercher la nature des corps qui accompagnent

ceux-ci. — Vétérin. : *Essai des animaux.* Les diverses épreuves connues sous le nom générique de *courses* n'ont pour but que de constater la vitesse, le degré d'éducation des chevaux; on déduit de là leur aptitude à courir, leur mérite; elles ne sont applicables qu'au cheval de selle ou de trait plus ou moins rapide. L'appréciation de la force musculaire d'un cheval de gros trait, d'un cheval d'agriculture, est aussi réclamée chaque jour dans les transactions nombreuses dont ces animaux sont l'objet. On ne trouve le plus souvent sur les foires, sur les marchés, pour essayer les animaux, que des charrettes dont les roues sont enrayées. Ce moyen, suffisant pour quelques chevaux, ne l'est point pour tous.

ESSENCE, s. f. [*essentia*, all. *Essenz*, angl. *essence*, it. *essenza*, esp. *esencia*]. Synonyme d'*huile volatile*. — Sous le nom d'*essences, huiles essentielles* (de beaucoup de chimistes), on désigne des liquides sans viscosité, très volatils, qu'on appelait autrefois *huiles éthérées, essences, quintessences*. Le nom d'*huiles essentielles* n'est plus employé aujourd'hui que par habitude, et tend à ne plus l'être, parce que ces corps n'ont pas d'analogie avec les *corps gras* dont les *huiles* sont les espèces liquides (V. GRAS). Toutes ont une odeur vive, pénétrante, plus ou moins agréable, une saveur âcre, brûlante, et quelquefois caustique. Elles sont susceptibles de s'enflammer à l'approche ou par le contact d'un corps en combustion; elles sont solubles dans 1000 parties d'eau environ, dans l'alcool et dans les huiles fixes, en toute proportion; elles contiennent beaucoup plus d'hydrogène que les huiles fixes, s'unissent avec le phosphore et le soufre, s'enflamment facilement par l'acide azotique et mieux par l'acide azoteux; elles forment encore avec les alcalis des *savonnules*. Certaines essences ne préexistent pas dans les substances où on les a trouvées; elles ne sont que le résultat de l'action de l'oxygène sur certains composés, ou un résultat de leur dédoublement. V. ACIDE *myronique*, AMYGDALINE et ÉMULSINE. — Les huiles volatiles passent à la distillation en même temps que les eaux distillées; et, dans la plupart des cas, c'est par des modifications légères apportées au même procédé que l'on se procure les unes et les autres. En général, pour obtenir les essences, on emploie une proportion plus forte de la plante, et l'on répète plusieurs fois la distillation, en se servant du produit de la distillation précédente. On emploie les plantes fraîches de préférence aux plantes sèches, parce qu'elles fournissent, en général, une plus grande quantité d'essence, et parce que celle-ci est plus suave et plus agréable. Ces huiles, s'altérant facilement à l'air et à la lumière, doivent être conservées dans des flacons bien bouchés et dans un lieu frais et obscur; lorsqu'elles viennent, malgré ces précautions, à se colorer et à s'épaissir, on les rectifie en les distillant avec de l'eau et une nouvelle quantité de la plante. — Pour obtenir les *essences* de fleur d'orange (néroli), de camomille, de rose, d'absinthe, d'anis, de basilic, de fenouil, de menthe, de romarin, de rue, de sauge, de tanaïs, de thym, de baies de genévrier ou de laurier-cerise, d'écorces de bergamote, de bigarade, de cédrat, de citron, d'orange, on met 1/2 kilogr. de la substance végétale dans un bain-marie de toile métallique que l'on plonge dans la cucurbitte d'un alambic contenant 1 kilogr. 1/2 d'eau commune en ébullition; on ajoute promptement le chapeau et le réfrigérant, et l'on distille jusqu'à ce qu'il ne passe plus d'huile

essentielle; on reçoit les produits, à mesure qu'ils arrivent, dans une carafe munie d'un tube latéral recourbé, dite *réipient florentin*; on enlève avec une pipette l'huile qui surnage l'eau aromatisée, et l'on filtre ce liquide, s'il est nécessaire. On peut aussi obtenir les essences d'orange, de citron, de cédrat, de bergamote, de bigarade, en enlevant avec une râpe fine l'enveloppe extérieure de ces fruits, sans entamer la partie blanche qui est au-dessous, et renfermant la râpe dans un sac, pour la soumettre à la presse: la liqueur colorée qui en découle, reçue dans un vase cylindrique, s'y divise en deux parties: l'essence, qui surnage, est recueillie au moyen d'une pipette. Renfermée dans un flacon bien bouché, elle devient à la longue plus limpide, et est beaucoup plus suave et plus foncée en couleur que celle qu'on obtient par distillation. Pour préparer l'essence ou huile essentielle d'amandes amères, on réduit les amandes en poudre au moulin, et l'on en retire par expression l'huile fixe; puis on réduit le tourteau en poudre fine, on le délaie dans de l'eau en une bouillie claire, on l'introduit dans la cucurbit d'un alambic, et l'on distille après vingt-quatre heures de macération. Lorsque le produit cesse d'être très odorant, on arrête l'opération, on sépare l'huile essentielle de l'eau aromatique; celle-ci est distillée de nouveau dans un petit alambic, et l'huile obtenue est mélangée avec le premier produit. — On prépare de la même manière l'huile volatile de moutarde. — Pour obtenir les huiles volatiles de cannelle, de girofle, de saffras, de bois de Rhodes, on fait macérer, pendant deux jours, 320 grammes de la substance végétale dans 640 grammes d'eau, on ajoute 64 grammes de chlorure de sodium, et l'on distille jusqu'à ce que l'eau passe claire et limpide. Le produit est un liquide laiteux très aromatique, au fond duquel se dépose l'huile volatile. Après vingt-quatre heures, on décante le liquide, on le reverse sur les matières restées dans la cucurbit, et l'on distille de nouveau plusieurs fois de suite. Après la dernière distillation, on laisse déposer pendant vingt-quatre heures, et l'on décante le liquide aqueux surnageant, pour isoler l'huile volatile, que l'on conserve dans un flacon bien bouché. — Les essences se divisent en trois groupes: 1° hydrocarbonées, 2° oxygénées, 3° sulfurées. Les premières sont isomères et ont pour formule $C^{20}H^{16}$: ce sont l'essence de térébenthine, aussi appelée térébenthène, camphène ou térébène (V. TÉRÉBENTHINE); celle de citron ou citrène, et toutes les essences analogues de la famille des aurantiacées. — Les secondes sont fort nombreuses, et se subdivisent en: a. Camphres ou stéaropènes, qui ont pour type le camphre proprement dit ($C^{20}H^{16}O_2$) (V. ce mot); b. l'essence d'amandes amères ($C^{14}H^{10}O_2$); c. l'amygdaline (V. ce mot); d. l'essence de Spiræa ($C^{14}H^{16}O_4$) (V. ACIDE spirœïeux ou salicyeux); e. l'essence de cannelle et analogues ($C^{18}H^{18}O_2$); f. la coumarine des fèves de tonka, du mélilot et de l'aspérule ($C^{18}H^{16}O_4$); g. l'essence d'anis, de cumin et analogues ($C^{20}H^{12}O_2$); h. l'essence de girofle et analogues ($C^{20}H^{14}O_3$), qui est acide, d'où le nom d'acide eugénique qu'elle porte aussi; i. l'essence de pomme de terre ou alcool amylique ($C^{10}H^{12}O_2$) (V. HUILE de pomme de terre); j. l'huile essentielle du vin ou éther œnanthique ($C^4H^5O, C^{11}H^{15}O_2$) (V. HUILE). — Les essences sulfurées sont: a. L'essence d'ail (C^6H^5S) (V. ALLYLE); b. l'essence de moutarde noire ($C^8H^5AzS_2$). Il en existe sans doute plusieurs analogues dans diverses

familles de plantes, comme on le voit pour les deux groupes précédents; mais elles sont moins étudiées. — On donne aussi le nom d'essences aux teintures alcooliques simples et à diverses préparations composées.

Essence antihystérique. Alcoolat composé que l'on prépare en mettant digérer, pendant quatre jours: castoréum, 16 gram.; asa foetida, 8 gram.; huile de succin, 4 gram.; huiles volatiles de rue et de sabine, à 2 gram., et esprit-de-vin rectifié, 320 grammes; distillant au bain-marie dans une cornue, versant la liqueur sur le résidu, y ajoutant: camphre, 4 gram., et esprit ammoniacal de corne de cerf non rectifié, 60 gram.; distillant de nouveau jusqu'à siccité (Codex 1758). Cet alcoolat, réputé très efficace dans les affections hystériques, était employé en frictions sur l'épigastre, ou par gouttes dans un liquide convenable.

Essence céphatique. V. EAU de Bonferme.

Essence d'Italie. Alcoolé préparé avec: cannelle fine, 90 gram.; grand cardamome et galanga, à 60 gram.; girofle et gingembre, à 16 gram.; poivre long, 12 gram.; muscade, 8 gram.; musc et ambre gris, à 20 centigr.; alcool à 90° centésim., 1 kilogr. On pulvérise grossièrement toutes les substances, excepté l'ambre et le musc, qu'on triture dans l'alcool; on fait digérer le tout pendant quinze jours, on passe avec expression et l'on filtre. Cet alcoolé, pris par gouttes sur du sucre ou dans du vin, est un stimulant très actif.

Essence royale. On l'obtient en triturant ensemble: ambre gris, 2^{gr}, 40; musc, 1^{gr}, 20; civette, 50 centigr., et carbonate de potasse, 60 centigr.; ajoutant alcool à 90° centésim., 96 gram.; introduisant le mélange dans un flacon; ajoutant: huiles volatiles de cannelle, 30 centigr.; de bois de Rhodes, de rose et de fleur d'orange, à 20 centigr.; laissant digérer, et décantant au besoin. Son action est la même que celle de l'essence d'Italie.

ESSENTIEL, ELLE, adj. [*essentialis*, all. *selbständig*, angl. *essential*, it. *essenziale*, esp. *esencial*]. Se dit de tous les produits qui appartiennent en propre à chaque plante, et qu'on a cru contenir les vertus particulières de chacune d'elles: tels sont les sels essentiels, et les substances qu'on regardait comme des sels essentiels, quoiqu'elles ne fussent que des matières extractives amères, etc. — *Huiles essentielles.* V. ESSENCE. — En pathologie, le nom de *maladies essentielles* est donné aux maladies qui ne dépendent d'aucune autre, pour les distinguer de celles qui ne sont que symptomatiques.

ESSÈRE, s. m. [*essera*, all. *Porzellanfeber*]. Variété de l'urticaire caractérisée par des taches sensiblement élevées au-dessus du niveau de la peau, d'un rouge pâle, presque blanches à leur centre, et accompagnées de démangeaisons insupportables.

ESOUFFLEMENT, s. m. V. ANHÉLATION.

ESTAGNON, s. m. On appelle ainsi les vases de cuivre étamé dans lesquels les eaux distillées, et notamment celles de fleur d'orange, sont envoyées du midi de la France. Comme il se forme quelquefois dans ces eaux un peu d'acide acétique qui peut agir sur le cuivre oxydé, ces vases sont susceptibles de devenir dangereux.

ESTHIOMÈNE, adj. et s. m. [*excedens*, de ἐσθίειν, manger]. Qui ronge, qui dévore. Epithète donnée à certains ulcères (face, vulve) gagnant en profondeur ou rongéant, à base indurée, formée d'épithélium surtout et d'éléments fibro-plastiques, et à certaines dartres. V. CANCROÏDE et NOLI ME TANGERE.

ESTIVAL, ALE, adj. [*æstivalis*, d'*æstas*, été; all. *sommerlich*, angl. *estival*]. Qui naît en été.

ESTIVATION, s. f. [*æstivatio*]. Synonyme de *préfloraison*. V. ce mot.

ESTOMAC, s. m. [*ventriculus*, γαστήρ, all. *Magen*, angl. *stomach*, it. *stomaco*, esp. *estomago*]. Organe principal de la digestion; réservoir musculo-membra-

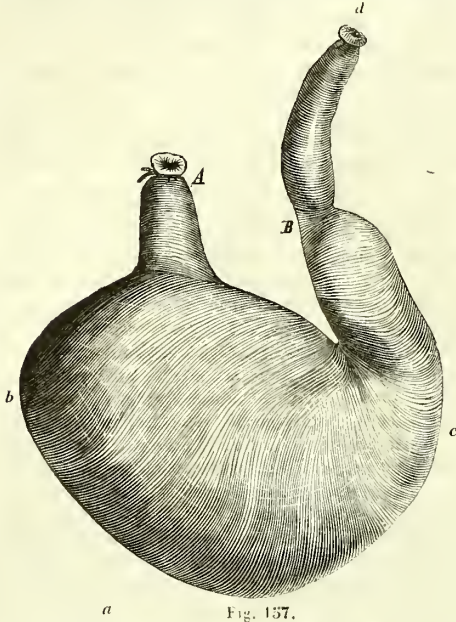


Fig. 157.

neux, continu d'un côté à l'œsophage (Fig. 157, A), de l'autre au duodénum, d; situé au-dessous du diaphragme, occupant l'épigastre et une partie de l'hypochondre gauche. On distingue à cet organe deux orifices : l'un supérieur, appelé *cardia*; l'autre inférieur, nommé *pylore* (B); deux bords : l'un concave, *petite courbure* (AB); l'autre convexe, *grande courbure* (a); une *grosse extrémité* ou *grand cul-de-sac*, extrémité splénique placée à droite (b); et une *petite extrémité*, extrémité pylorique, appelée quelquefois *petit cul-de-sac* (c). La Figure 157 représente l'estomac d'un carnassier (chien) chez qui il diffère peu de celui de l'homme. Les traits indiquent la direction des fibres musculaires. Ses parois sont formées de quatre membranes, savoir : de dehors en dedans, une séreuse (le péritoine); une musculuse, une fibreuse et une muqueuse. Les artères et veines coronaires stomachiques, pyloriques, gastro-épiploïques droite et gauche, et les vaisseaux courts, lui forment un double cercle artériel et veineux. Il reçoit les aliments, et les fait passer successivement dans l'intestin, lorsqu'ils ont été fluidifiés et convertis en *chyme*. — L'estomac présente, dans les divers mammifères, des différences de forme et de structure, selon la nature des aliments dont ils se nourrissent. Dans les solipèdes, l'estomac est simple, c'est-à-dire qu'il ne présente qu'une seule cavité, comme chez l'homme; mais l'œsophage s'insère très obliquement près du milieu de l'arc antérieur. Des fibres de la membrane musculuse, disposées par bandes, et venant du conduit œsophagien, traversent obliquement le cardia, vont à la grande courbure de l'estomac, et contribuent sans doute à fermer cet orifice pendant les contractions de l'organe;

disposition qui, jointe au mode d'insertion de l'œsophage, contribue efficacement à rendre le vomissement sinon impossible, du moins très difficile. Dans quelques autres mammifères, l'estomac est *composé*, c'est-à-dire partagé en plusieurs poches par autant de rétrécissements, sans que les membranes qui le constituent présentent de différences sensibles. Enfin, dans les ruminants, l'estomac est *composé*, c'est-à-dire formé de différentes poches tellement séparées, que les matières alimentaires doivent séjourner successivement dans chacune d'elles, et qu'on les regarde comme autant d'estomacs distincts. On en compte le plus ordinairement quatre. V. DIGESTIF (*appareil*) et GLANDE.

ESTRAGON ou **ESDRAGON**, s. m. Nom de l'*Artemisia dracuncululus*, L. (V. ARMOISE), dont les feuilles fournissent l'*essence d'estragon* (C²⁰H¹²O²). Inodore, très fluide, ayant le goût et l'odeur de la plante; elle bout à 206°.

ESTURGEON, s. m. [*acipenser*, all. *Stör*, angl. *sturgeon*, it. *sturione*, esp. *esturion*]. Poisson dont les œufs constituent un aliment très recherché dans le Nord sous le nom de *caviar*. On fait avec sa vessie natatoire l'*ichthyocolle* ou *colle de poisson*. C'est le *grand esturgeon* (*Acipenser huso*, L.) qui fournit ces produits; il a sur le corps des boucliers mous, la peau lisse, des barbillons médiocres. Un autre, l'*esturgeon commun* (*Acipenser sturio*, L.), plus commun en Europe occidentale, a des barbillons plus longs, cinq rangées d'écussons forts et épineux, le museau pointu; il ne dépasse guère 2 mètres, mais le premier atteint 4 et 5 mètres.

ÉSULE, s. f. Nom de plusieurs euphorbes, dont une (*Euphorbia esula*, L.), plus particulièrement, a une racine dont l'écorce a été employée comme purgatif hydragogue. L'*ésule ronde* est l'*Euphorbia peplus*, L.

ÉTAIN, s. m. [*stannum*, αἰσθητός, all. *Zinn*, angl. *pewter*, tin, it. *stagno*, esp. *estaño*]. Métal ductile et oxydable, ne se trouvant dans la nature qu'à l'état d'oxyde ou de sulfure, pesant 7,291; d'une couleur tirant sur celle de l'argent, mais plus sombre; faisant entendre un petit craquement nommé *cri de l'étain*, quand on le plie en différents sens. Plus dur, plus ductile, plus tenace et plus éclatant que le plomb, l'étain est le plus fusible de tous les métaux ductiles : il fond à 228°. Traitée par l'acide azotique, il se transforme en une poudre blanche, qui devient d'un brun chocolat ou jaunâtre par l'acide sulfhydrique.

ÉTAIRION, s. m. [*étairium*, de ἐταῖροι, associés]. Nom donné par Mirbel aux fruits composés de plusieurs follicules libres disposés autour de l'axe rationnel du fruit (ex. : *Aquilegia*).

ÉTALON, s. m. [*equus admissarius*, all. *Hengst*, *Beschüler*, angl. *stallion*, it. *stallone*]. Cheval entier destiné à la propagation de son espèce. On dit aussi : *bœuf, âne étalon*, pour désigner le mâle employé à la reproduction et à l'amélioration de l'espèce.

ÉTAMAGE, s. m. [*obstannatio*, all. *Verzinnen*, angl. *tinning*, it. *stagnare*, esp. *estañar*]. Opération chimique qui consiste à recouvrir la surface d'un métal d'une couche d'étain. L'étamage des ustensiles de cuivre employés en pharmacie ou dans les cuisines est essentiel pour empêcher l'oxydation de ce métal et son action délétère sur l'économie animale. Pour *étamer* le cuivre, on le décape au moyen du sel ammoniac, de la chaux et du frottement; on le recouvre ensuite d'une couche d'étain simplement superposée et appliquée à l'aide de la fusion.

ÉTAMINE, s. f. [*stamen*, de $\sigma\tau\acute{\alpha}\omega$, je me tiens droit; all. *Etamin*]. Organe sexuel mâle des végétaux, composé ordinairement du filet qui s'élève du centre de la fleur, et de l'anthère qui termine le filet en forme de petite tête, le plus souvent jaune. Le filet peut manquer : alors l'anthère est dite *sessile*, et constitue seule l'étamine, qui n'en est pas moins complète, car l'essence de celle-ci réside dans le *pollen* que contient l'anthère. Les étamines sont plus ou moins nombreuses dans les diverses plantes, et cette considération du nombre des étamines sert de base aux premières classes du système de Linné. L'insertion des étamines peut être, comme celle de la corolle, hypogyne, épigyne ou périgyne (V. ces mots et COROLLE). — On appelle aussi *étamine*, ou *blanchet*, une pièce de laine qui sert à passer certaines préparations pharmaceutiques.

ÉTAT, s. m. [*status*, $\acute{\epsilon}\zeta\tau\acute{\alpha}\varsigma$, all. *Zustand*, angl. *state*, it. *stato*, esp. *estado*]. Le plus haut période d'une maladie, celui où les symptômes ont le plus d'intensité : ainsi appelé, parce qu'alors la maladie reste quelque temps comme stationnaire avant de décliner.

ÉTÉ, s. m. [*æstas*, $\beta\acute{\epsilon}\tau\tau\epsilon\varsigma$, all. *Sommer*, angl. *summer*, it. *estate*, esp. *estío*]. L'une des quatre saisons de l'année, celle dans laquelle règnent en général les plus grandes chaleurs. Dans notre hémisphère, l'été commence au passage apparent du soleil par le premier point du signe de l'Écrevisse, et finit à son passage par l'équinoxe d'automne.

ÉTENDARD, s. m. [*æxillum*, all. *Fahne*]. On donne ce nom, en botanique, au pétale supérieur des fleurs papilionacées, celui qui enveloppe tous les autres avant la floraison.

ÉTERNEMENT, s. m. [*sternutatio*, $\pi\epsilon\tau\tau\epsilon\upsilon\varsigma$, all. *Niesen*, angl. *sneezing*, it. *starnuto*, esp. *estornudo*]. Mouvement subit et convulsif des muscles expirateurs, par lequel l'air, éhassé avec rapidité, va heurter les parois anfractueuses des fosses nasales, y occasionne un bruit remarquable, et entraîne les mucosités de la membrane pituitaire.

ÉTHAL, s. m. [all. *Aethal*, it. *etalo*, esp. *etal*]. Matière solide, cristallisable, grasse, fusible à 48° (C³²H³⁴O²), soluble dans l'alcool bouillant, volatile, non altérable par les alcalis, qui se produit pendant la saponification de la cétine à l'aide des oxydes métalliques, et qui remplace la glycérine. L'éthal, découvert par Chevreul, représente les éléments de l'éther et de l'alcool, d'où l'on a formé son nom *Eth-al*. Il a aussi été appelé *alcool cétique* ou *éthalcétique*, *hydrate d'oxyde de cétyle* et *cétol*.

ÉTHALDÉHYDE, s. m. Synonyme d'*aldéhyde éthalcétique*.

ÉTHALIQUE (ACIDE). Synonymes : *acide cétinique*, *acide cétylrique* (V. ACIDE CÉTYLIQUE). Formule : C³²H³²O⁴.

ÉTHER, s. m. [*æther*, de $\alpha\theta\acute{\epsilon}\rho$, air, all. *Aether*, angl. *ether*, it. *etere*, esp. *eter*]. Originellement, on appelait ainsi le ciel lui-même ; puis les physiciens grecs ont employé ce mot pour désigner un esprit hypothétique qui, suivant eux, animait le monde entier. Les physiciens modernes entendent par là un fluide éminemment subtil et élastique, qu'ils admettent, par hypothèse, dans la nature, pour expliquer les phénomènes du calorique et de la lumière, et qu'ils supposent remplir tous les corps, ainsi que les espaces intermédiaires. — Le mot *ether* a été introduit dans le langage chimique par

Probenius, en 1730, pour désigner un liquide, déjà connu auparavant, qui s'obtient en distillant parties égales d'alcool et d'acide sulfurique, et qu'il appela ainsi probablement par allusion à sa légèreté et à sa volatilité. Aujourd'hui on donne ce nom, devenu collectif, à des composés dont plusieurs, n'étant pas distillables, manquent par conséquent de la propriété en raison de laquelle on l'avait appliqué au corps qui l'a porté le premier. Le mot *ether* n'exprime donc plus aucune relation aux propriétés, et ne s'emploie qu'en égard à la composition des substances auxquelles on l'applique, lesquelles néanmoins ont cela de commun, que toutes elles résultent d'une modification apportée à la composition de l'alcool par l'action d'un corps électro-négatif, halogène, oxacide, hydracide, ou même sel, soit que le corps dont on s'est servi reste en combinaison avec le produit, soit que celui-ci n'en conserve aucune trace. Les chimistes allemands réservent même le nom d'*ether* pour ce dernier cas exclusivement, et, dans l'autre, ils emploient celui de *naphte*. Les corps appelés *ethers* sont des liquides très odorants, diaphanes, d'une saveur chaude, ordinairement plus légers que l'alcool, très expansibles et très inflammables. On les obtient en distillant, à des degrés de chaleur variables, certains acides avec l'alcool, et ils prennent le nom de l'acide qui a servi à leur préparation : *ethers sulfurique*, *phosphorique*, *arsénique*, *fluoborique*, *chlorhydrique*, *iodhydrique*, *bromhydrique*, *hypo-azoteux*, *acétique*, *oxalique*, *benzoïque*, *malique*, *citrique*, *tartrique*, *kinique*, etc., etc. Ces six derniers sont plus denses que l'alcool et l'eau.

Ether acétique. On l'obtient par la distillation d'un mélange d'acides acétique et sulfurique concentrés et d'alcool, ou bien en distillant 3 parties d'acétate de potasse, 3 d'alcool rectifié à 85° centésim. et 2 d'acide sulfurique. Il a une odeur agréable, qui tient de celle de ces deux acides. Il est liquide, incolore, d'une saveur particulière ; il pèse 23° à 24° à l'aréomètre, et sa densité est de 0,917 ; il ne rougit pas le tournesol ; traité par la potasse et distillé, il produit un acétate et donne de l'alcool. Il est insoluble dans 7 fois 1/2 son poids d'eau. Moins volatil que les autres, il est préférable pour la composition des liniments employés contre les rhumatismes chroniques. (C⁴H³O³, C⁴H⁵O.)

Ether azotique (*ether hypo-azoteux*). Il est liquide, blanc jaunâtre, très inflammable, très odorant, d'une saveur âcre et caustique, un peu moins léger que l'alcool, dans lequel il est très soluble ; il pèse 0,017 ; bout à + 21° centigr. ; est presque insoluble dans l'eau, et lui communique cependant une forte odeur de pomme de reinette. Il s'altère trop facilement pour qu'on puisse en faire habituellement usage en médecine. (C⁴H³AzO³ = AzO³, C⁴H⁵O.)

Ether chlorhydrique (*ether muriatique* ou *hydrochlorique*). Il est absolument incolore, d'une saveur forte, sensiblement sucrée ; il n'a aucune action sur le tournesol, ni sur l'infusion de violette, ni sur l'azotate d'argent, ni sur l'eau de chaux ; il est très volatil, et, versé sur la main, il entre subitement en ébullition. Quoique plus volatil que l'éther sulfurique, et par conséquent que l'alcool, il est plus lourd que ces deux corps. (C⁴H⁵, Cl.)

Ether œnanthique. V. HUILE essentielle du vin.

Ether sulfurique (*ether hydratique*, *oxyde d'éthyle*, etc.). C'est le plus ancien des éthers connus, celui que l'on emploie le plus communément,

que l'on a longtemps désigné, et que l'on désigne encore journellement en matière médicale par le mot seul *éther*. Il est incolore, d'une odeur forte et aromatique; il est extrêmement volatil, et ne laisse aucune trace d'humidité. Sa pesanteur spécifique est de 0,729 à la température de + 20° centigr., et il marque 63° à l'aréomètre de Baumé; à l'air libre, il bout à 35°,66 centigr. ($C^4H^5O = C^4H^5.O$). — Lorsqu'un éther est administré à petites doses, il produit une excitation passagère à laquelle succède le plus ordinairement un état de calme et de bien-être; mais, à haute dose, il détermine une irritation plus ou moins forte, une véritable inflammation de l'estomac: il peut produire l'empoisonnement, comme l'alcool; cependant, à la dose de 20 à 30 gouttes, il fait ordinairement cesser tous les accidents de l'ivresse convulsive. La grande volatilité de l'éther et le refroidissement qui en résulte le rendent très utile contre les brûlures et contre les céphalalgies intenses. Pour produire une excitation passagère, comme dans le cas de lipothymie ou de cardiologie, on donne quelques gouttes d'éther sulfurique sur du sucre ou dans une cuillerée d'eau sucrée, ou bien on administre sous forme de sirop. Ce *sirop d'éther*, que l'on prépare avec éther sulfurique 30 gram. et sirop de sucre 500 gram., a une action plus douce, et présente l'avantage de s'altérer moins promptement. Souvent on administre l'éther dans des potions, à la dose de quelques gouttes jusqu'à 4 à 8 grammes, selon l'effet qu'on se propose. V. ÉTHÉRISATION.

ÉTHÉRAT, s. m. V. ÉTHÉRALAT.

ÉTHÉRÉ, **ÉE**, adj. Qui a les qualités ou les propriétés de l'éther: *liqueur*, *odeur éthérée*.

ÉTHÉRIFICATION, s. f. [*ætherificatio*]. Opération qui a pour but la formation des éthers. Elle s'effectue, soit par la soustraction des éléments de l'eau à l'alcool, sous l'influence de certains acides, soit par la combinaison, avec l'acide lui-même, des éléments de l'hydrogène bicarboné, hydraté ou non, qui se forme lors de cette soustraction. Les phénomènes de l'éthérification sont très compliqués; souvent il se forme, dans l'opération, plusieurs produits particuliers. Ainsi, dans la préparation de l'éther sulfurique, l'acide, en agissant sur l'alcool, donne lieu d'abord à plusieurs composés, et, entre autres, à un produit appelé *acide sulfovinique*, qui laisse dégager l'éther par la distillation. Dans celle de l'éther hypo-azoteux, il se fait des gaz, de l'acide oxalique, etc. Dans celle de l'éther chlorhydrique, Liebig a obtenu une substance nouvelle cristallisée, qu'il a appelée *chloral*, et qui possède, entre autres propriétés, celle de cristalliser à l'état d'hydrate, de se volatiliser, de se changer, par les alcalis, en un formiate et un chlorure de carbone particulier. L'éthérification a donné lieu à diverses théories. Dans les unes, on considère l'hydrogène carboné comme faisant fonction d'une base par rapport aux acides et à l'eau, et à la manière de l'ammoniaque. Cette opinion, appuyée par la composition relative des sels ammoniacaux et de ces sortes d'éthers (chlorhydrique, iodhydrique, acétique, tartrique, etc.), acquiert une nouvelle force par les expériences où l'on a pu combiner directement l'hydrogène bicarboné avec l'acide sulfurique, en produisant les mêmes acides (sulfovinique, éthionique, etc.) que par la réaction de cet acide sulfurique sur l'alcool. Selon d'autres théories, l'éther serait l'oxyde d'un radical particulier E, qu'on appellerait *éthyle* (hydrogène carboné particulier, C^4H^{10} , problématique), et l'on assimilerait les différents

éthers aux composés qui résultent du benzyle. On aurait alors pour le radical C^4H^{10} , puis $C^4H^{10} + O$ l'éther; puis l'éthyle E avec 2 d'oxygène donnerait l'esprit pyroxylique (esprit de bois); l'éther avec les éléments de l'eau, $EO + P^2O$, donnerait l'alcool ou l'hydrate; ensuite l'éthyle avec le chlore ($E + Cl^2$), ou avec le brome ($E + Br^2$), donnerait les éthers chlorhydrique, bromhydrique; l'éther avec l'acide oxalique formerait l'éther oxalique, etc. — On ne saurait jusqu'à présent donner la préférence à l'une ou à l'autre de ces diverses théories.

ÉTHÉRINE, s. f., **ÉTHÉRÈNE** ou **ÉTHÈNE**, s. f. Noms du gaz oléfiant, étayle ou hydrogène bicarboné (C^2H^2), qui s'obtient par action de l'acide sulfurique concentré sur l'alcool à une température de 160° et au-dessus, température à laquelle il ne se fait presque plus d'éther (V. HYDROGÈNE et ÉLAYLE). — *Éthérine* est aussi le nom du *stéaroptène* de l'huile légère de vin, obtenu en solidifiant celle-ci à la température de - 35°; cristallisable en prismes, inodore. V. ÉTHÉROL.

ÉTHÉRIQUE (ACIDE). Liqueur incolore très acide, odeur pénétrante désagréable ($C^4H^3O^2$). C'est l'*acide lampique* (V. ce mot) ou *aldéhydiq*ue.

ÉTHÉRISATION, s. f. Méthode particulière d'administration de l'éther par les voies respiratoires, imaginée en 1846 par le docteur Jackson, des États-Unis, et destinée à suspendre momentanément les fonctions sensoriales. On a utilisé ce phénomène pour pratiquer sans douleur les opérations les plus douloureuses. Pour administrer l'éther, on emploie surtout l'appareil de Charrière, composé d'un récipient (Fig. 158, a) portant deux tubulures qui peuvent être

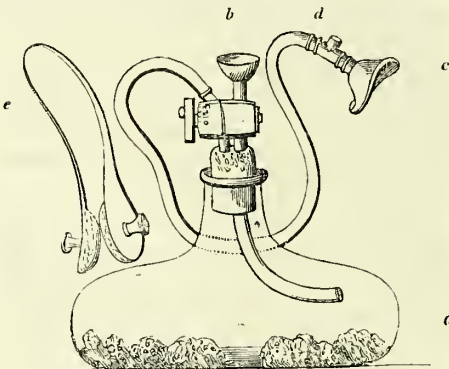


Fig. 158.

ouvertes ou fermées par un robinet commun. Dans l'une (b) on verse l'éther, qui va au récipient; l'autre laisse passer un long tube flexible de caoutchouc qui se termine par un bout concave de forme et de dimensions à pouvoir être appliqué exactement (c) sur la bouche. Une boule de liège placée à l'entrée de ce tube dans le récipient fait soupape, de manière à être soulevée pendant l'expiration, et l'air expiré s'échappe par un orifice (d) muni d'une soupape, et jouant en sens inverse de la première par suite de l'impulsion naturelle communiquée à l'air. Une pince particulière (e) sert à fermer les narines. La meilleure manière et la plus simple d'administrer le chloroforme et même l'éther est de le mettre dans un vase, sur un mouchoir ou une éponge, au-dessous des narines; la respiration en fait bientôt absorber une quantité suffisante pour produire le sommeil ou l'immobilité. Cet effet n'est

pas sans danger ; il faut que le médecin surveille attentivement les progrès de l'éthérisation. Si le pouls faiblit, si la respiration s'interrompt, on cessera l'administration et l'on recourra aux moyens propres à rappeler la vie. On emploie maintenant le chloroforme (*V. ce mot*), de préférence à l'éther, d'où le mot barbare de *chloroformisation*. On se sert, pour administrer le chloroforme, et l'éther également, d'un sac doublé d'une vessie de porc ou de caoutchouc vulcanisé qui peut s'ouvrir ou se fermer au moyen d'un cordon à coulisse. Au fond on met des éponges ou des compresses imbibées d'éther. Le malade plonge le nez, la bouche et le menton dans la grande ouverture, et l'on serre la coulisse. Une ouverture placée au milieu du sac laisse

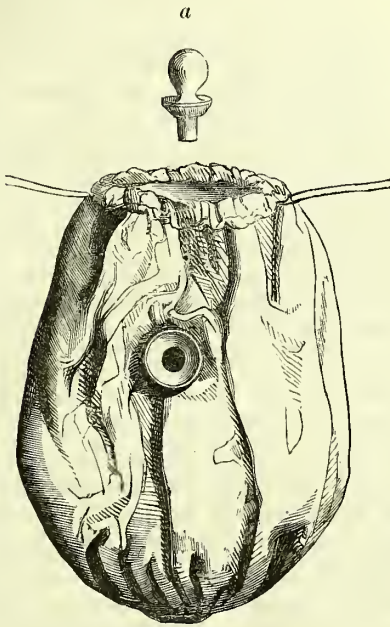


Fig. 159.

entrer de l'air, et doit toujours rester ouverte (Fig. 159) si l'on emploie le chloroforme. Si l'on use de l'éther et que l'on désire hâter l'anesthésie, ainsi que dans les premiers moments où l'on fait inhaler le chloroforme, on ferme l'ouverture avec une cheville (*a*) disposée en conséquence. — Quoique l'éthérisation n'ait pas, pour la médecine des animaux, une importance aussi grande que pour celle de l'homme, elle peut être utile dans les cas suivants : 1° pour suspendre la sensibilité pendant certaines opérations (cataracte, réduction des luxations, fractures, hernies) ; 2° pour réduire le relâchement des muscles dans diverses opérations, pour relâcher les sphincters dans l'accouchement laborieux, la rétention d'urine, etc. ; 3° pour guérir certaines affections nerveuses, notamment le tétanos et le vertige, comme l'ont déjà fait avec succès quelques vétérinaires. — On a aussi employé l'éthérisation pour reconnaître des affections simulées. Ainsi, un conscrit simule une gibbosité ; on l'endort, et si la gibbosité est simulée, elle disparaît pendant le sommeil éthérique. On l'a également employée pour modifier les manifestations de la pensée dans les diverses sortes d'aliénations mentales. On est surtout parvenu à faire parler et à obtenir des renseignements nécessaires au

traitement des monomaniaques s'obstinant à rester dans un silence absolu, et à reconnaître d'autres fois si la folie était simulée ou non.

ÉTHÉRISER, v. a. Mettre dans l'insensibilité à l'aide des inhalations d'éther. On dit *chloroformiser*, si l'on se sert du chloroforme.

ÉTHÉRISME, s. m. Mot employé pour désigner l'état physiologique dans lequel l'éther et le chloroforme mettent les animaux auxquels on les fait respirer. Sur tout mammifère éthérisé ou chloroformisé, quelles que soient les phases d'agitation, etc., par lesquelles il ait passé, on observe : 1° Que c'est la *sensibilité* dite générale ou de la vie animale qui disparaît la première (anesthésie), après l'usage de la partie du cerveau qui préside à la pensée, ou au moins à l'expression ; car il est des sujets qui entendent et se rappellent avoir entendu, lorsque pourtant ils étaient dans l'état d'anesthésie. 2° Puis cesse la propriété de déterminer des mouvements volontaires, caractérisée par l'état général de *relâchement des muscles* (*collapsus musculaire*), sauf ceux qui président à la respiration. 3° Dans les cas de mort et en poussant sur des animaux la chloroformisation ou l'éthérisation jusque-là, on observe que les muscles inspirateurs et expirateurs cessent ensuite de se contracter ; en sorte qu'alors c'est par *apnée* (*V. ce mot*) que la mort survient. Mais, la respiration ne se faisant plus, le cœur continue de battre ; aussi peut-on entretenir ces battements pendant un temps assez considérable, à l'aide de la respiration artificielle, pour attendre que la portion de l'encéphale qui préside à la respiration ait recouvré son usage. 4° Les contractions du cœur cessent ensuite après être devenues d'abord irrégulières ; lorsque la respiration artificielle est établie, le pouls reparaît avant la première inspiration. Lorsqu'on commence l'inhalation des vapeurs anesthésiques, le pouls est d'abord plus fréquent qu'à l'état normal, à cause de l'état mental ; lorsque la léthargie survient, le pouls redevient naturel ; cette période est suivie de celle d'excitation, d'agitation, dans laquelle le pouls redevient fréquent jusqu'à cessation des mouvements, et, quand la prostration est complète, le pouls est au-dessous de sa fréquence normale. Chez quelques individus éthérisés, le pouls s'arrête soudain au moment où le chirurgien fait la première incision. Cette syncope est de quelques secondes. C'est peut-être l'origine de celle qui, quelquefois, en se prolongeant, a causé la mort. Dans les expériences sur les animaux on constate un intervalle de temps bien plus considérable entre le moment de l'insensibilité complète et celui de la mort dans le cas d'éthérisation, qu'entre le moment d'anesthésie complète produite par le chloroforme et celui de la mort. L'emploi de ce dernier agent exige donc plus de précautions et de soins, et on laissera respirer l'air au malade aussitôt l'insensibilité obtenue. De plus, faute de connaître la nature des actes moléculaires qui se passent durant la nutrition, on a trop considéré l'éther et le chloroforme comme inertes à cet égard, et ressortant en totalité tels qu'ils étaient entrés (*V. CATALYTIQUE*). Il est probable qu'il s'en décompose une partie par doublement (*V. ISOMÉRIQUE*), à la manière des sucres et autres principes ; mais cela en quantité plus ou moins considérable (ou peut-être nulle), selon les conditions normales ou morbides dans lesquelles se trouvent les individus. Si ce fait, très probable par analogie avec ce qu'on sait de la nutrition, a lieu réellement, il est probable aussi que, parmi les

produits formés durant cette décomposition, il s'en trouvera de vénéneux, comme la plupart des composés du chlorure, lesquels nous rendraient compte des morts subites causées par le chloroforme.

ÉTHÉROL ou **ÉTHÉRYLE**, s. m. Radical hypothétique (C^4H^4) de l'huile douce ou pesante du vin (V. HUILE). — *Éthérol* est aussi le nom de l'huile de vin légère, liquide incolore, oléagineux, provenant de la décomposition de l'huile douce ou pesante du vin par l'eau; il devient visqueux à -35° , et laisse déposer des cristaux d'éthérine. V. ce mot.

ÉTHÉROLAT, s. m. Produit de la distillation de l'éther sulfurique sur des substances aromatiques. Les éthérolats sont formés d'éther et d'huiles essentielles, ou d'autres principes volatils. Comme l'éthér est beaucoup plus volatil que les huiles essentielles, il ne peut entraîner que de petites quantités de ces dernières; les éthérolats sont donc des produits peu utiles.

ÉTHÉROLATURE, s. f. Nom donné par Béal à des liquides qui résultent de l'action directe de l'éther sulfurique sur des substances organiques susceptibles d'abandonner à ce menstruc un ou plusieurs principes médicamenteux. Ce sont les teintures éthérées.

ÉTHÉROLÉ, s. m. Médicament liquide formé d'éther et de principes médicamenteux qui y ont été unis en totalité par solution directe ou par simple mixture.

ÉTHÉROLIQUE, adj. et s. m. Sous ce nom, Béal désigne les médicaments qui ont pour excipient l'éther sulfurique, ou quelquefois l'éther acétique.

ÉTHÉROLOTIF, s. m. Béal appelle ainsi les médicaments éthéroliques qui sont exclusivement employés à l'extérieur.

ÉTHÉRONE, s. f. Liquide limpide et léger, très volatil, qui accompagne l'huile douce de vin, dans la distillation sèche des sulfonates.

ÉTHÉROPHOSPHORIQUE (ACIDE). V. PHOSPHOVINIQUE.

ÉTHÉROSULFURIQUE (ACIDE). V. SULFOVINIQUE.

ÉTHÉROSULFURIQUE (ligneux). V. SULFOMÉTHYLIQUE.

ÉTHÉROXALIQUE. V. OXALOVINATE.

ÉTHIONIQUE (ACIDE) [de *ether*, et *θειον*, soufre]. Acide obtenu par l'action à froid de l'acide sulfurique anhydre sur l'alcool absolu. ($C^4H^4, 2SO^3 + 2HO$.)

ÉTHIOPS, s. m. [*ἠθίοψ*, d'*ἄθω*, je brûle, et *ὀψ*, visage; all. *mineralischer Mohr*, it. et esp. *etiope*]. Nom donné autrefois à certains oxydes ou sulfures métalliques. — *Ethiops martial*. Deutoxyde de fer noir. — *Ethiops minéral*. Sulfure noir de mercure. — *Ethiops per se*. Protoxyde noir de mercure. — *Ethiops végétal*. Charbon obtenu par la combustion d'une algue (*Fucus vesiculosus*, L.) dans des vaisseaux fermés, et préconisé par Russel contre les scrofules.

ETHMOCARCINIE. Cancer du tissu cellulaire. (P.)

ETHMOCARDITE. Inflammation du tissu cellulaire du cœur. (Piorry.)

ETHMOGÉPHALE, s. m. [de *ἠθμός*, crible, et *κεφαλή*, tête]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont deux yeux très rapprochés, mais distincts, l'appareil nasal atrophié, et ses rudiments apparents à l'extérieur sous forme d'une trompe au-dessus des orbites.

ETHMODERMITE. Inflammation du tissu cellulaire de la peau. (Piorry.)

ETHMOÏDAL. ALE, adj. [*ethmoidalis*, esp. *etmoidal*]. Qui appartient à l'ethmoïde. — *Cellules ethmoï-*

dales. Cellules creusées dans l'épaisseur des masses de l'os ethmoïde, et distinguées en *antérieures*, qui s'ouvrent dans les cavités nasales, au-devant du méat moyen, et *postérieures*, dont l'ouverture est au-devant du cornet moyen. Ce dernier est aussi appelé *cornet ethmoïdal*. — *Crête ethmoïdale*. L'apophyse *crista-galli*. — *Artères ethmoïdales*. Deux branches de l'artère ophtalmique qui naissent au côté interne du nerf optique. L'*antérieure* pénètre dans le crâne par le conduit orbitaire interne antérieur, et donne une multitude de rameaux, qui se distribuent presque tous à la membrane pituitaire. La *postérieure* traverse le conduit orbitaire interne postérieur, et se distribue à la dure-mère. — *Nerfs ethmoïdaux*. Nom donné aux nombreux rameaux des nerfs olfactifs, et quelquefois à ces nerfs eux-mêmes.

ETHMOÏDE, s. m. [*os ethmoïdeum*, d'*ἠθμός*, crible, et *εἶδος*, ressemblance; all. *Siebknochen*, angl. *ethmoid bone*, it. *etmoide*, esp. *etmoides*]. Semblable à un crible. L'*ethmoïde* était appelé autrefois *os cribreux* (*os cribrosum*), *os cribriforme*, parce que sa lame supérieure est percée d'un grand nombre de petits trous; ou bien *os spongieux*, parce que ses masses latérales sont creusées de cellules qui lui donnent un aspect spongieux. C'est un petit os cubique, enchâssé dans l'échancrure de l'os frontal, et concourant à former la base du crâne, les cavités nasales et l'orbite. On le divise en trois portions, situées de champ à côté l'une de l'autre; une moyenne, appelée *lame perpendiculaire*, formant le commencement de la cloison des narines, articulée inférieurement avec le vomer, et deux latérales dites *masses de l'ethmoïde*. Ces trois portions tiennent supérieurement à la face inférieure d'une lame osseuse horizontale, appelée *lame cribreuse*, que surmonte l'apophyse *crista-galli* (crête ethmoïdale, Ch.). C'est cette lame horizontale qui forme la face supérieure de l'os, tapissée par la mēninge, et répondant aux nerfs ethmoïdaux. La face inférieure ou nasale présente, sur la ligne médiane, une lame perpendiculaire; de chaque côté de cette lame, une gouttière profonde, tapissée par la pituitaire, et les portions celluluses appelées masses de l'ethmoïde. Celles-ci forment les parois latérales et anfractueuses des cavités nasales, et sur chacune on observe de haut en bas: 1° une lame osseuse, carrée et aplatie, désignée par quelques auteurs sous le nom de *lame plane*; 2° le cornet supérieur; 3° le méat supérieur, au-devant duquel est l'orifice des cellules ethmoïdales postérieures; 4° le cornet moyen, au-devant duquel est aussi un trou connu sous le nom de *méat moyen* (dans ce cornet s'ouvre l'*infundibulum*, qui établit une communication avec les cellules ethmoïdales antérieures); 5° enfin des lames minces et recourbées qui ferment le sinus maxillaire. Sur les faces orbitaires de cet os on observe: en devant, des portions des cellules ethmoïdales antérieures, que recouvre l'os unguis; plus en arrière, une petite lame quadrilatère, appelée autrefois *os planum*, faisant partie de la paroi interne de l'orbite, et s'articulant par son bord supérieur avec l'échancrure ethmoïdale du frontal; ce dernier os concourt avec lui à former les trous orbitaires internes. La disposition des lames minces et contournées qui forment les masses de l'ethmoïde multiplie les surfaces sans augmenter le volume de l'os, donne plus d'étendue aux fosses nasales, et les rend propres à retenir plus longtemps les molécules odorantes, peut-être aussi à modifier le

timbre de la voix, en réfléchissant l'air qui les traverse dans l'acte de la parole et du chant.

ETHMOÏE, ETHMOPATHIE. Maladie du tissu cellulaire. (Piorry.)

ETHMOÏTE. Inflammation simple du tissu cellulaire. (Piorry.)

ETHMOLIPOSIE. Tumeurs graisseuses du tissu cellulaire, obésité, polysarcie. (Piorry.)

ETHMOPHYMIE. Tubercules du tissu cellulaire. (Piorry.)

ETHMOPYIE. Absès froid non inflammatoire. (P.)

ETHMOPYITE. Absès chaud inflammatoire. — *Ethmopyite iliaque*, absès iliaque. (Piorry.)

ETHMORRHÉMIE. Hémorrhagie dans le tissu cellulaire. (Piorry.)

ETHMOSE. Tissu cellulaire. (Piorry.)

ÉTHOGENE ou **ÉTHOGENE**, s. m. [de *αἴθριον*, luire, brûler]. (Synonymie : *Azote de bore*, *borure d'azote*, *nitrure borique*.) Poudre blanche, légère comme la magnésie, brûlant dans la flamme du chalumeau, avec une flamme verte ; insoluble dans l'eau, qu'elle rend légèrement ammoniacale. (Az²B.)

ÉTHOKIRINE, s. f. Substance jaune retirée par Riegel des fleurs de la *linaire* (*Linaria vulgaris*, L.) ; on l'obtient à l'état cristallin de sa solution éthérée ; très soluble dans l'alcool et les huiles, peu dans l'eau et les graisses solides ; sans goût ni odeur.

ÉTHIOSCOPE, s. m. [*ἠθιοσκόπος*, serein, et *σκοπεῖν*, voir]. Sorte de thermoscope qui sert à faire connaître la force du rayonnement de la chaleur vers le ciel exempt de nuages.

ÉTHUSE, s. f. V. **ÉTHUSE**.

ÉTHYLE, s. m. [it. *etile*]. (C⁴H⁵.) Nom donné par Liebig à un composé problématique qui serait le radical de l'éther hydratique ou *oxyde d'éthyle*.

ÉTHYLIQUE, s. f. Alcaloïde artificiel, appelé aussi *éthylamide*, *éthylamine* et *éthylammoniaque* ; liquide très mobile, bout à 18°, 70. Odeur ammoniacale pénétrante ; plus caustique que l'ammoniaque, dont elle a toutes les propriétés ; brûle avec une flamme jaunâtre, déplace l'ammoniaque de ses combinaisons. (C⁴H⁷Az.)

ÉTHYLOXAMIDE, s. f. Corps analogue à l'oxamide qu'on obtient en faisant réagir l'éthyliaque sur l'éther oxalique ; volatil, cristallisable ; se distingue de l'oxamide par plus de solubilité dans l'eau et dans l'alcool.

ÉTIOLÉ, ÉE, adj. Se dit d'une plante qui, ayant crû dans un endroit obscur ou peu éclairé, n'a fourni que des pousses grêles, allongées, flexibles, d'un blanc soyeux, munies de feuilles petites, écartées et d'un blanc jaunâtre.

ÉTIOLEMENT, s. m. [*ehlorosis*, all. *Bleichwerden*, angl. *etiolation*]. Phénomène offert par les plantes étiolées. La privation de la lumière produit sur l'homme une décoloration et un état de faiblesse qu'on a comparés à l'étiolement des plantes.

ÉTILOGIE, s. f. [*ætiologia*, d'*αἰτία*, cause, et *λόγος*, traité]. Partie de la médecine qui a pour objet l'étude des causes des maladies.

ÉTIQUE, adj. V. **HECTIQUE**.

ÉTISIE, s. f. V. **HECTISIE**.

ÉTOFFÉ, ÉE, adj. Se dit d'un cheval dont les masses musculaires sont très développées.

ÉTOILE, s. f. [*stella*, all. *Stern*, angl. *star*, it. *stella*, esp. *estrella*]. On a donné le nom d'*étoile*, de *bandage étoilé*, ou simplement d'*étoilé* (s. m.) (*fascia stellata*), à un bandage improprement comparé à une

étoile, parce que les jets de bande forment à peu près un X par leur entrecroisement. Ce bandage est simple ou composé. — L'*étoile simple* sert particulièrement pour contenir les appareils appliqués dans les environs de l'une des articulations humérales. Ce bandage et le

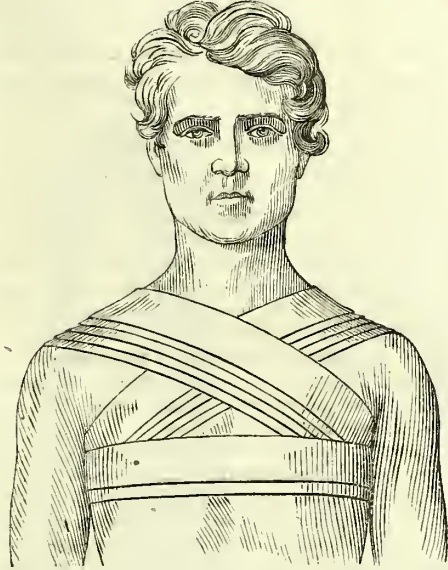


Fig. 160.

suivant sont actuellement abandonnés. — L'*étoile double* a été employé pour les fractures de l'humérus, de la clavicule, de l'omoplate ou du sternum (Fig. 160). — *Étoiles de Verheyen* [*stellule Verheyenii*]. Nom donné aux mailles vasculaires existant dans les interstices des *pyramides de Ferrein*, ou tissu rénal. — En vétérinaire : *Étoile en tête*, marque blanche et particulière des robes foncées, existant au front du cheval et du bœuf. — *Étoile de mer*. V. **ASTÉRIE**.

ÉTONNEMENT DU SABOT, s. m. Ébranlement occasionnel, dans le pied du cheval, par un choc violent contre un corps dur.

ÉTOUFFEMENT, s. m. [*suffocatio*, all. *Beklemmung*, angl. *suffocation*, it. *suffocamento*, esp. *suffocacion*]. Synonyme d'*oppression* ou de *suffocation*.

ÉTOUPE, s. f. [*stupa*, *στέπτα*, all. *Werg*, angl. *tow*, it. *stoppa*, esp. *estopa*]. On appelle communément ainsi les filaments les plus grossiers du chanvre (*stupa cannabina*). On employait autrefois l'étoupe dans le pansement des plaies, comme on emploie aujourd'hui la charpie. — En botanique, on nomme *étoupe* une substance filamenteuse et compacte que l'on trouve au collet ou dans le fruit de certaines plantes.

ÉTOURDISSEMENT, s. m. [all. *Taumel*, angl. *stunning*, it. *stordimento*, esp. *aturdimiento*]. État de trouble dans lequel tous les objets semblent tourner autour de nous. C'est souvent un signe de pléthore sanguine et de congestion cérébrale.

ÉTRANGLEMENT, s. m. [de *strangulare*, étrangler]. Ce mot signifie proprement la constriction de la gorge opérée dans l'intention de donner la mort en empêchant l'introduction de l'air dans les voies respiratoires et arrêtant la circulation. — Par analogie, on a appelé *étranglement* [all. *Einschnürung*] toute constriction exercée sur une partie quelconque, de ma-

nière à y suspendre la circulation. Une *hernie*, quelle qu'elle soit, est *étranglée* quand l'ouverture naturelle ou accidentelle qui a donné passage au viscère ou à la portion de viscère herniée vient à se resserrer de manière à étreindre la partie engagée dans l'ouverture. Les hernies intestinales sont particulièrement sujettes à l'étranglement, et leurs signes communs sont l'irréductibilité de la tumeur par le taxis, une douleur et une tension plus vives au siège de l'étranglement, s'étendant à toute la tumeur et dans l'abdomen, la suppression des selles, le hoquet, des nausées, des vomissements et de la fièvre. Les accidents ont une marche plus ou moins rapide; mais la gangrène est imminente, si l'on ne parvient à réduire la hernie, ou si l'on ne se hâte d'opérer le *débridement*, c'est-à-dire d'agrandir l'ouverture dans laquelle sont engagés les viscères. — Il y a aussi *étranglement*, lorsqu'une partie celluleuse, entourée d'une enveloppe aponévrotique ou d'une gaine fibreuse, est prise d'inflammation, et que celle-ci, peu extensible, résiste à la tuméfaction et au développement du tissu enflammé : le *débridement* est encore le seul moyen de faire cesser les accidents.

ÉTRANGUILLON, s. m. [all. *Kehlsucht*, angl. *strangles*, it. *strangugioni*, esp. *estrango*]. Nom que les vétérinaires donnent à l'angine.

ÉTRIER, s. m. [*stapes*, all. *Steigbügel*]. L'un des osselets de l'ouïe, ainsi appelé à cause de sa forme. — En chirurgie, on nomme *étrier*, ou *huit du cou-de-pied*, un bandage que l'on fait après la saignée du pied, pour comprimer la saphène (V. la Fig. 41, p. 136, pied gauche). Il est analogue au huit du pli du bras. La bande est la même : on en laisse pendre aussi un bout; on fait d'abord deux circulaires autour du pied, et l'on remonte obliquement par-dessus le cou-de-pied, en croisant le premier jet; revenu au has de la jambe, on fait de nouveau des circulaires et des jets croisés, jusqu'à ce qu'il ne reste plus que quelques centimètres de bande : alors on fait avec les deux bouts une rosette au-dessus de la malléole externe.

ÉTUI DE L'HIPPOCAMPE, s. m. Nom donné par Vicq d'Azyr à la partie supérieure de la portion sphénoïdale du ventricule latéral du cerveau, qui est bornée par la corne latérale du corps calleux.

ÉTUVE, s. f. [all. *Schwitzstube*, angl. *stove*, it. *stufa*, esp. *estufa*]. Lieu dont on élève artificiellement la température pour y faire dessécher différentes substances, telles que des parties végétales, des préparations pharmaceutiques, etc., ou pour y prendre des bains. L'étuve qui a cette dernière destination est, ou sèche (*laconicum*, *calidarium*), ou humide (*tepidarium*, *vaporarium*). L'une et l'autre excitent l'action de la peau et la transpiration; mais, pour produire un effet égal, la température de l'étuve sèche doit être beaucoup plus élevée que celle de l'étuve humide.

EUCHLORINE, s. f. Nom qu'avait donné Davy au gaz oxyde de chlore.

EUCHRONE, s. f. [εὐχρῶνος, de belle couleur]. Corps obtenu par action du zinc métallique sur une solution bouillante d'acide euchronique. Elle se présente sous forme de masse noire devenant d'un beau rouge au contact des alcalis.

EUCHRONIQUE (ACIDE). (2HO + Az + C⁴, 2C⁴O³.) Corps obtenu à l'état de sel ammoniacal en même temps que la paramide. Blanc, cristallisable, formant des sels avec le cuivre et l'argent.

EUCHYLIE, s. f. [de εὐ, bien, et χυλός, suc]. Bonne qualité des sucs ou fluides du corps.

EUCRASIE, s. f. [*euocrasia*, de εὖ, bien, et κρασις, tempérament]. Bon tempérament, bonne constitution du corps, telle qu'elle convient à la nature, à l'âge et au sexe de l'individu.

EUDIAPNEUSTIE, s. f. [*Eudiapneustia*, de εὖ, bien, et διαπνεῖν, transpirer]. Transpiration facile.

EUDIOMÈTRE, s. m. [*eudiometerum*, de εὐδία, pureté de l'air, et μέτρον, mesure; all. et angl. *Eudiometer*, it. et esp. *eudiometro*]. L'étymologie du mot *eudiomètre* indique que cet instrument a été imaginé, dans le principe, pour connaître le degré de pureté de l'air; mais il est aujourd'hui démontré que l'air pris dans un lieu insalubre contient 0,79 de gaz azote et 0,21 d'oxygène, comme l'air le plus pur. Les divers *eudiomètres* et les divers *procédés eudiométriques* n'indiquent donc pas la pureté de l'air atmosphérique; ils servent à l'analyser, ainsi que les gaz qui contiennent de l'oxygène mélangé. L'*eudiomètre* employé à cet effet par Gay-Lussac se compose d'un tube de verre épais fermé à sa partie supérieure par une virole de laiton que traverse une petite tige métallique terminée à chacune de ses extrémités par une boule (Fig. 161). La boule intérieure est opposée à une autre boule dont est surmontée une petite tige métallique creuse placée dans l'intérieur du tube. Au bas de l'instrument est adaptée une plaque circulaire au centre de laquelle est une ouverture conique fermée par une soupape. L'application de cet instrument à l'analyse de l'air et des autres gaz contenant de l'oxygène mélangé est fondée sur la propriété qu'a l'hydrogène de brûler par l'oxygène, et de disparaître pour donner naissance à de l'eau; et sur la composition de l'eau, que l'on sait être formée de 2 parties d'hydrogène et de 1 partie d'oxygène en volume. On introduit dans un eudiomètre placé sur la cuve pneumatique un volume connu d'air avec un volume à peu près égal d'hydrogène; on fait passer dans le mélange une étincelle électrique, en approchant de la boule dont l'instrument est surmonté le plateau d'un électrophore électrisé : tout l'oxygène de l'air s'unit instantanément à une partie de l'hydrogène et forme de l'eau. En recueillant alors dans le tube gradué le volume de gaz restant, et retranchant ce volume total du mélange introduit dans l'eudiomètre, la différence donne l'absorption; et, comme cette absorption résulte de la réunion de 2 parties d'hydrogène et de 1 partie d'oxygène, le tiers exprime la quantité d'oxygène que contenait l'air soumis à l'expérience.



Fig. 161.

Soit un mélange d'air et d'hydrogène = 200
 Soit, après l'étincelle, le reste 137
 L'absorption est exprimée par la différence 63
 Donc l'oxygène des 100 part. d'air = 63/3 ou 21

On peut employer, pour les expériences eudiométriques, d'autres gaz que l'hydrogène, par exemple le gaz azoteux (eudiomètres de Priestley, de Fontana, etc.), ou des sulfures (eudiomètre de Scheele, perfectionné depuis par Marty), ou le phosphore (eudiomètre d'Archard, perfectionné par Reboul, par Lavoisier et Seguin, et plus récemment par Berthollet), etc.

EUDIOMÉTRIE, s. f. Art d'analyser les gaz à l'aide de l'eudiomètre.

EUDIOMÉTRIQUE, adj. Qui a rapport à l'eudiométrie.

EUFRAISE, s. f. *V. EUPHRAISE*.

EUGÉNINE, s. f. [*camphre de girofle, acide eugénique anhydre*]. Matière cristalline qui se dépose spontanément dans l'eau distillée de girofle. Elle est soluble dans l'alcool et dans l'éther (C²⁰H¹²O⁴). *V. ESSENCE de girofle*.

EUGÉNOL, s. m. [*acide Eugénique ou caryophyllique hydraté* : à l'état anhydre, il est isomère avec l'eugénine; *essence de girofle oxygénée*]. Liquide incolore, oléagineux, d'une saveur épiceée et brûlante, d'une forte odeur de girofle; il forme la plus grande partie de l'essence de ce nom. (C²⁰H¹²O⁴, 2H₂O.)

EULYSINE, s. f. [de εὖ, bien, et λύσις, solution]. Nom donné par Berzelius à une résine jaune verdâtre, qui accompagne la biline dans la bile. Elle est très soluble dans l'alcool et l'éther.

EUNUQUE, s. m. [*eunuchus, εὐνοῦχος, de εὖνῆ, lit, et ἐχῆω, garder, protéger; all. Verschnittener, angl. eunuch, it. et esp. eunuco*]. On appelle *eunuques* des hommes qui ont été privés des organes de la génération, et auxquels est confiée, en Orient, la garde des femmes. On distingue : 1° les *eunuques imparfaits*, qui peuvent encore accomplir l'acte du coït : ce sont les eunuques dont les testicules ont été atrophiés dès le bas âge par froissement, et parmi lesquels il peut encore s'en trouver qui soient aptes à engendrer, quelques vaisseaux séminifères ayant pu échapper à cette opération, ou plutôt ceux dont on a seulement enlevé les canaux déférents sans léser les testicules; ce sont enfin ceux que l'on a privés de testicules après la puberté, et qui peuvent encore accomplir l'acte extérieur de la génération; 2° les *eunuques complets*, ceux auxquels on a enlevé, en même temps que les testicules, le pénis et le scrotum. Les individus qui ont subi la castration dès l'enfance ont les organes génitaux flétris et atrophiés; ils n'éprouvent aucun des changements qui caractérisent la puberté, et semblent se rapprocher du sexe féminin par la constitution physique comme par les facultés intellectuelles et morales. Ils n'ont point de barbe, leur larynx conserve les petites dimensions de l'enfance, et leur voix reste aiguë. Si la castration n'a eu lieu qu'après le développement de la puberté, l'eunuque perd, à la vérité, peu à peu les caractères de la virilité; néanmoins il en conserve d'autant plus que l'appareil génital a eu plus le temps d'exercer son influence sur l'économie. Ainsi, son pénis, ayant été suffisamment développé, est encore susceptible d'érection, et par conséquent apte au coït; les désirs vénériens persistent; la voix est grave, parce que le larynx avait acquis déjà son développement naturel. Mais ces facultés s'affaiblissent bientôt, et toute l'économie porte le cachet d'une vieillesse anticipée.

EUPATOIRE, s. f. [*eupatorium, all. Wasserhanf, angl. agrimony, it. et esp. eupatorio*]. Genre de plantes synanthérées dont une espèce, l'*eupatoire d'Avicenne*, ou *eupatoire des Arabes*, ou *chanvrin* (*Eupatorium cannabinum*, L.), paraît jouir d'une propriété purgative qui aurait quelque analogie avec celle de la rhubarbe. On a particulièrement employé la décoction de la racine et le suc exprimé des feuilles et des tiges; mais tous deux sont inusités aujourd'hui. Il ne faut pas confondre l'*eupatoire d'Avicenne* avec l'*eupatoire de Mésué* (*Achillea ageratum*), qui appartient au genre *Millefeuille*. Quelques autres espèces du genre *Eupatoire* ont été également employées en médecine, particulièrement l'*Eupatorium aya-pana* (*V. AYA-PANA*); l'*Eupatorium perfoliatum*, donné comme

émétique et purgatif; l'*Eupatorium teucriifolium*, présenté comme un succédané du quinquina.

EUPATORINE, s. f. Poudre blanche, d'une saveur amère et piquante, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, retirée de l'*Eupatorium cannabinum* par un procédé analogue à celui qu'on emploie pour extraire la quinine.

EUPEPSIE, s. f. [*euepsia, de εὖ, bien, et πepsis, coction, digestion*]. Bonne digestion.

EUPHORBE, s. m. [*euphorbia, all. Wolfsmilch,*

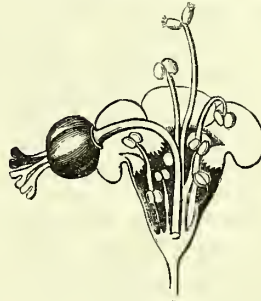
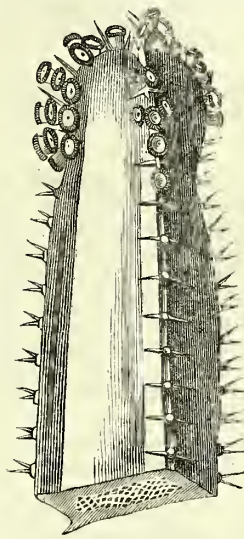


Fig. 162.

angl. *spurge*, it. et esp. *euforbio*). Genre de plantes (dodécandrie dodécagynie, L., euphorbes, J.) nombreux en espèces, qui toutes sont dangereuses, en raison du suc laiteux très caustique qu'elles contiennent. C'est de l'*Euphorbia officinarum*, arbuste d'Afrique, de l'*E. antiquorum*, arbuste de l'Inde, et de l'*E. canariensis* (Fig. 162), que découle, au moyen d'incisions pratiquées sur l'écorce, la gomme résine connue dans les officines sous le nom d'*euphorbe*. D'abord liquide, cette substance se condense en larmes globuleuses, creuses dans leur intérieur, d'un gris jaunâtre, presque inodores, d'une saveur âcre, brûlante et caustique. C'est un violent drastique, qui, à l'extérieur, agit comme rubéfiant et même comme cathartique. On a aussi préconisé l'huile fixe obtenue par l'expression des semences de l'*Euphorbia lathyris*, ou en les traitant par l'éther sulfurique. Cette huile offre les mêmes propriétés et les mêmes dangers que la gomme-résine.

EUPHORBIAIÉES, s. f. pl. [*euphorbiaceæ*]. Famille de plantes à laquelle le genre *Euphorbe* a donné son nom. Ce sont des herbes, des arbustes ou de très grands arbres, qui contiennent la plupart un suc laiteux et très irritant. Leurs caractères sont : Feuilles ordinairement alternes et stipulées. Fleurs unisexuées, généralement très petites; calice monopétale, ayant 3 ou 6 divisions profondes, munies intérieurement d'appendices écailleux et glanduleux; corolle ou nulle, ou monopétale, ou polypétale; étamines nombreuses, qui, dans certains genres, peuvent être considérées chacune comme une fleur monandre, avec écaille à la base; ovaire libre, sessile et stipité, ordinairement à 3 loges, contenant chacune 1 ou 2 ovules suspendus; 3 stigmates. Le fruit, sec ou peu charnu, se

compose d'autant de coques qu'il y avait de loges à l'ovaire; ces coques, ossues intérieurement, s'ouvrent en deux valves avec élasticité, et s'appuient par leur angle interne sur une columelle centrale. Les graines, crustacées extérieurement, ont une petite caroncule charnue près de leur point d'attache, et un endosperme charnu, dans lequel est renfermé un embryon axile et hémitrope.

EUPHORBINE, s. f. Matière incolore, cassante, vitreuse, âcre, amère, inodore, soluble dans l'alcool et les acides étendus, insoluble dans l'eau, dans l'éther et dans les huiles; découverte dans la racine d'euphorbe.

EUPHORBIQUE (ACIDE). Acide cristallisable, trouvé par Riegel dans les fleurs et les feuilles de l'*Euphorbia cyparissias*.

EUPHRAISE, s. f. [*Euphrasia officinalis*, L., all. *Augenrost*, angl. *eye-bright*, it. *eufragia*, esp. *eufrasia*]. Plante (didymie angiosperme, L., scrofulariées, J.) faiblement aromatique, un peu amère et astringente. On en fait quelquefois entrer l'eau distillée dans les collyres résolutifs. Ses fleurs, blanches et marquées de raies pourpres et violettes, présentent une tache jaunâtre dont la forme a paru analogue à celle de l'œil: c'est d'après cette ressemblance que l'*euphrase* a été regardée comme un remède infailible contre les maladies des yeux; mais elle est à peu près inerte.

EUPHYLLE, s. m. [de εὔ, bien, et φύλλον, feuille]. Nom donné par Dunal à tout organe appendiculaire des plantes en général.

EUPIONE, s. f. [de εὔ, bien, et πῶν, gras]. Substance découverte par Reichenbach dans les goudrons provenant de la distillation de la houille et des matières animales, et dans l'huile animale de Dippel. Elle est liquide, même à — 20° centigr., incolore, limpide, insipide; elle forme sur le papier une tache qui disparaît bientôt; elle bout à 196° centigr., s'enflamme par l'approche d'un corps en ignition, et brûle au moyen d'une mèche, sans produire de suie. L'alcool, l'éther, les essences la dissolvent. Elle se rapproche du naphth. (C⁵H⁶.)

EUPLASTIQUE, adj. [de εὔ, bien, et πλάσσειν, former]. Favorable aux forces plastiques. Ce terme a été employé par Lobstein pour désigner la matière élaborée dont les tissus animaux sont formés. Opposé à *cacoplastique*. V. ce mot.

EUROLOÏÉMIE. Loïémie d'Europe, typhus d'Europe. (Piorry.)

EURHYTHMIE, s. f. [*eurhythmia*, de εὔ, bien, et ῥυθμός, rythme]. Régularité du pouls.

EUSEMIE, s. f. [*eusemia*, de εὔ, bien, et σῆμα, signe]. Ensemble de bons signes dans une maladie.

ÉUSOMPHALIEN, adj. [de εὖς, bon, fort, et σφμαλός, nombril]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres dus à la réunion de deux sujets à peu près complets, pouvant accomplir indépendamment l'un de l'autre la presque totalité des fonctions vitales, et dont chacun a son ombilic, et par conséquent aussi, durant la période lactée, son cordon ombilical distinct.

EUTAXIE, s. f. [*eutaxia*, de εὔ, bien, et τάξις, ordre; it. *eutassia*, esp. *eutaxia*]. Disposition régulière des différentes parties du corps.

EUTHÉSIE, s. f. [*euthesia*, de εὔ, bien, et θέσις, situation; it. et esp. *euthesia*]. Constitution vigoureuse ou état de santé du corps.

EUTHYMIE, s. f. [de εὔ, bien, et θυμός, âme, esprit]. Tranquillité d'esprit.

EUTROPHIE, s. f. [*eutrophia*, de εὔ, bien, et τροφή, je nourris]. Bonne nutrition.

EUXANTHINE, s. f. Synonyme d'*ACIDE euxanthique*. V. ce mot.

EUXANTHONE, s. f. Corps obtenu pendant la sublimation de l'euxanthine. Soluble dans l'alcool bouillant, peu dans l'éther et l'eau; soluble avec une couleur jaune dans l'ammoniaque concentrée et les alcalis purs. (C¹³H⁴O⁴.)

EUZET (Gard). Eaux sulfureuses froides.

EUZODYNAMIE, s. f. [*euzodynamia*, de εὔ, bien, ζωή, vie, et δύναμις, force]. Mot inventé par Gilbert pour désigner l'intégrité des forces vitales et la régularité parfaite dans l'exercice des fonctions. Ce mot est par conséquent synonyme de *santé*.

ÉVAGUANT, ANTE, adj. et s. m. [*evacuans*, all. *ausleerend*, angl. *evacuants*, it. et esp. *evacuante*]. Remède qui détermine des évacuations par un émonctoire quelconque: tels sont les vomitifs, les purgatifs, les diurétiques, et même la saignée.

ÉVACUATION, s. f. [*evacuatio*, de *evacuare*, vider; all. *Ausleerung*, angl. *discharge*, it. *evacuazione*, esp. *evacuacion*]. Sortie des matières excrémentielles, sécrétées ou exhalées, à travers un organe quelconque ouvert naturellement ou par l'art. De là les *évacuations spontanées* et les *évacuations artificielles*: ces dernières sont déterminées par l'action des médicaments ou par l'instrument tranchant.

ÉVANESCENT, ENTE, adj. [*evanescons*, all. *verschwindend*]. Se dit, en botanique, du nectaire lorsqu'il s'amoinndrit à mesure que le fruit se développe, de manière à finir par disparaître entièrement.

ÉVANOUISSSEMENT, s. m. [*animi deliquium*, *lipothymia*, λεπθοθυμία, all. *Ohnmacht*, angl. *swoon*, it. *svenimento*, esp. *desmayo*]. Défaillance, perte de connaissance, avec cessation du mouvement et du sentiment.

ÉVAPORABLE, adj. Qui est susceptible de s'évaporer.

ÉVAPORATION, s. f. [*evaporatio*, all. *Ausdünstung*, angl. *evaporation*, it. *evaporazione*, esp. *evaporacion*]. Ascension lente et graduelle, dans l'air, d'un liquide qui s'y répand sous la forme de fluide aëroforme; réduction d'un liquide en vapeur à une température qui serait insuffisante pour lui donner une tension égale à celle de l'atmosphère; formation d'une vapeur à la surface libre d'un liquide, ou même d'un corps solide; disparition graduelle d'un corps liquide ou solide; opération qui consiste à réduire en vapeur un liquide contenant en dissolution une substance fixe ou susceptible de se volatiliser avec lui. L'évaporation est d'autant plus abondante que la température du liquide est plus élevée, qu'il offre plus de surface au contact de l'air, que cet air est moins chargé d'humidité, et que ses couches en contact avec le liquide se renouvellent plus souvent. Les liquides absorbant du calorique pour passer à l'état de vapeur, un liquide exposé à l'air libre enlève à tous les corps voisins la chaleur nécessaire à la vaporisation: de là le refroidissement sensible que ces corps éprouvent. C'est ainsi que l'eau contenue dans les vases poreux dits *alcarrazas* est toujours fraîche, et que l'on éprouve une vive sensation de froid quand on verse dans sa main, ou sur une partie quelconque du corps, quel-

ques gouttes d'éther ou de tout autre liquide dont la vaporisation est prompte. — En chimie, l'évaporation, soit à l'air libre, soit à feu nu, ou au bain-marie, ou dans le vide, est un moyen fréquemment employé pour rapprocher les matières fixes dissoutes dans un liquide, ou même pour les obtenir sèches et séparées du liquide. — L'évaporation à l'air libre, ou évaporation spontanée, a lieu lorsqu'on met le liquide dans un vase qui présente à l'air une grande surface, qu'on a soin de recouvrir avec une feuille de papier ou une toile fine, pour que le liquide soit à l'abri des insectes et de la poussière. — L'évaporation à feu nu s'opère lorsqu'on met le liquide dans une bassine que l'on place directement sur le feu. On agite le liquide avec une spatule, afin de multiplier les surfaces et d'accélérer l'évaporation, et l'on chauffe plus ou moins, jusqu'au degré d'ébullition, si ce degré ne nuit pas à la substance dissoute. — Pour évaporer au bain de sable, on met le liquide dans une capsule de platine, d'argent, de porcelaine ou de verre, qu'on place sur un bain de sable, posé lui-même sur un fourneau large et peu profond, nommé fourneau évaporatoire. — L'évaporation au bain-marie se fait de même dans des capsules qu'on place au-dessus d'une cucurbitte contenant de l'eau en ébullition, en ayant soin d'ajouter de temps en temps de l'eau dans la cucurbitte. Lorsqu'on a plusieurs liquides ou une grande quantité de liquide à évaporer, au lieu de mettre chaque cucurbitte sur un foyer séparé, on les dispose toutes les unes à la suite des autres, et on les chauffe au moyen de la vapeur qui part d'une chaudière placée sur un fourneau unique (évaporation à la vapeur). — L'évaporation dans le vide a, sur tous les autres procédés, deux grands avantages : 1° elle peut se faire à la température de l'air, et l'on évite ainsi les altérations que beaucoup de produits éprouvent par la chaleur ; 2° elle se fait bien plus promptement que l'évaporation à l'air libre, et l'on évite l'altération spontanée que beaucoup de substances subissent avec le temps. On place le liquide dans une capsule sous la cloche d'une machine pneumatique, et l'on fait le vide. On peut accélérer l'opération en mettant dans un vase séparé, de l'acide sulfurique, de la chaux vive, ou tout autre corps très avide d'eau, qui absorbent les vapeurs à mesure qu'elles se forment.

ÉVAUX. Petite ville du département de la Creuse. Plusieurs sources d'eaux salines thermales (30° à 38°,75). On les administre en bains, douches et boisson. Elles contiennent des traces de bromures, d'iodes alcalins, de matière organique azotée, de silicate de lithine.

ÉVENT, s. m. [all. *Spritzloch*]. On appelle ainsi les narines des cétaqués, parce qu'elles leur servent à rejeter l'eau qui reste dans leur bouche chaque fois qu'ils la ferment pour avaler leur nourriture. Au moyen d'un mécanisme particulier, cette eau, rejetée par les narines, est lancée avec force en un jet souvent fort élevé.

ÉVENTRATION, s. f. [de *e*, hors, et *venter*, ventre ; angl. *eversion*, esp. *eversion*]. On donne particulièrement ce nom aux hernies survenues dans un point quelconque des parois abdominales, par une ouverture accidentelle : telles sont celles qui ont lieu à la suite des plaies pénétrantes, ou par l'écartement de la ligne blanche ou des fibres musculaires. On l'applique aussi à une sorte de procidence de l'abdomen fréquente chez les femmes qui ont eu des grossesses

multipliées, et résultant de l'extrême relâchement des parois abdominales en avant.

ÉVIAN. Village en Savoie. Sources acidules salines, 10° Réaumur.

ÉVISCÉRATION, s. f. Synonyme d'éventration.

ÉVOLUTION, s. f. [*evolutio*, de *evolvere*, dérouler ; all. *Entwickelung*, angl. *evolution*, it. *evoluzione*, esp. *evolucion*]. Action de se développer, de se dérouler. On appelle ainsi un système physiologique dont les partisans supposent, à tort, que le nouvel être qui résulte de l'acte de la génération préexistait à cet acte, lequel ne fait que le tirer de la torpeur où il était plongé, lui donner une vie plus active, lui imprimer assez d'énergie pour qu'il puisse croître rapidement et parcourir les phases de sa nouvelle existence.

ÉVONYMINE, s. f. Matière extraite des fruits de l'*Evonymus europæus*. Cristallisable, insoluble dans l'eau.

ÉVULSION, s. f. [*evulsio*, de *evellere*, arracher ; all. *Ausziehen*, angl. *evulsion*, it. *evulsione*, esp. *evulsion*]. Action d'arracher : évulsion des cheveux, d'une dent, de fragments d'os, etc.

EXACERBATION, s. f. [*exacerbatio*, *παρακρίσις*, all. *Steigerung*, angl. *exacerbation*, it. *esacerbazione*, esp. *exacerbacion*]. Accroissement passager dans l'intensité des symptômes d'une maladie, avec mutation inattendue de ces symptômes, mutation étrangère à la marche de la maladie, et qu'une cause imprévue, telle qu'une affection morale ou un écart de régime, a fait naître. L'exacerbation diffère par conséquent du *paroxysme* et du *redoublement*. Le *paroxysme* est un accroissement naturel des phénomènes morbides, que rien ne pouvait faire prévoir, mais qui cependant appartient en quelque sorte à la marche de la maladie. Le *redoublement* est le réveil des symptômes qui commençaient à s'assoupir, réveil produit par une cause qui n'est pas étrangère à la maladie elle-même, avec ou sans accroissement dans l'intensité des phénomènes morbides. Néanmoins ces mots sont souvent employés indistinctement.

EXALTATION, s. f. [*exaltatio*, de *ex*, et *altus*, haut]. Augmentation démesurée de l'action d'un organe ou d'un système d'organes. — Dans l'ancienne chimie, on appelait de ce nom la sublimation ou volatilisation d'un corps quelconque.

EXANGIE, s. f. [*exangia*, de *εξ*, hors, et *ἀγγειον*, vaisseau]. Nom générique donné par Mason Good à des maladies qui consistent en dilatation, rupture ou autre perforation morbide d'un gros vaisseau sanguin, sans ouverture à l'extérieur du corps.

EXANIE, s. f. [*exania*, de *ex*, de, hors, et *anus*, l'anus]. Procidence de l'intestin rectum, qui vient faire saillie au dehors de l'orifice anal, soit que toute l'épaisseur de ses parois éprouve ainsi un renversement, soit qu'il n'y ait que la membrane muqueuse de renversée. Dans ce dernier cas, assez commun chez les enfants, l'affection dépend d'un défaut d'énergie du sphincter anal, et cède ordinairement à des lotions froides, toniques ou astringentes. Chez l'adulte et le vieillard, l'exanie, abandonnée à elle-même, tend à s'augmenter, et la première indication est de faire rentrer l'intestin, en procédant comme pour la réduction d'une hernie ; on comprime ensuite avec de la charpie l'excavation anale, et l'on maintient l'appareil par un bandage en T. Lorsque la procidence tend à se reproduire, on a proposé l'usage de pessaires. On a eu aussi recours quelquefois à l'excision de la tumeur, ou

plutôt à celle des plis rayonnés que présente la terminaison du rectum : cette dernière opération empêche la récurrence, en produisant une sorte de constriction de la marge de l'anus.

EXANTHÉMATIQUE, adj. [*exanthematicus*]. Qui a rapport aux exanthèmes. *Maladies exanthématiques*, celles qui sont accompagnées d'exanthème (V. ce mot). — *Fièvres exanthématiques* ou *éruptions*. On donne ce nom à certaines fièvres qui, dans la pathologie, forment un groupe très naturel. Elles sont caractérisées par des prodromes, un mouvement fébrile plus ou moins intense, une éruption, et généralement l'immunité consécutive : telles sont la variole, la vaccine, la rougeole, la scarlatine, la suette miliaire. Il y aurait de bons rapprochements à faire avec la fièvre qui a, elle, une éruption sur la membrane intestinale, à savoir, la dothiéntérie.

EXANTHÈME, s. m. [*exanthema*, ἐξάνθημα, de ἐξάνθησις, fleurir; all. *Ausschlag*, *Exanthem*, angl. *exanthem*, it. *esantema*, esp. *exantema*]. On a désigné sous ce nom, tantôt de simples taches cutanées, tantôt des éruptions proéminentes, et même des ulcérations superficielles. Willan, le premier, a cherché à donner à ce mot un sens déterminé, en l'appliquant à un groupe de maladies cutanées dont le caractère commun est une rougeur plus ou moins vive, disparaissant momentanément sous la pression du doigt, et existant sans vésicules, papules, ni tubercules. Rayer a réuni, sous le nom d'*exanthèmes*, l'érythème, l'érysipèle, l'urticaire, la rougeole, la roséole et la scarlatine.

EXARTHÈME. V. EXARTHROSE.

EXARTHROSE, s. f. [*exarthrosis*, de ἐξ, de, hors, et ἀρθρον, articulation]. Luxation de deux os articulés par diarthrose.

EXARTICULATION, s. f. V. EXARTHROSE.

EXASPÉRATION, s. f. Accroissement de l'intensité des symptômes d'une maladie. V. EXACERBATION.

EXARNATION, s. f. [*exarnatio*, de ex, de, hors, et caro, chair]. Action de dépouiller un organe des parties charnues qui l'entourent.

EXCENTRICITÉ, s. f. [*excentricitas*, all. *Excentricität*, angl. *excentricity*, it. *eccentricità*, esp. *eccentricidad*]. En botanique, on nomme *excentricité* des couches ligneuses, la disposition ordinaire des tiges des arbres qui fait que la moelle occupe rarement le centre du bois, dont les couches concentriques sont, en général, plus larges d'un côté que de l'autre.

EXCENTRIQUE, adj. [*excentricus*]. Se dit, en botanique, de l'ovaire, quand il n'occupe pas le centre de la fleur, et de l'embryon, lorsqu'il s'éloigne sensiblement du centre du périsperme, dans lequel il est tout à fait renfermé.

EXÈS, s. m. *Excès de formation*, ou mieux de *génération*. On donne ce nom aux anomalies caractérisées par la suraddition à l'ensemble des organes normaux d'organes vraiment surnuméraires et analogues à ceux-ci : augmentation du nombre des vertèbres, des côtes, des doigts, des dents. Les monstruosité composées, plusieurs hémitières numériques (V. ce mot) et l'hermaphrodisme latéral ont, à tort, été considérés comme cas de ce genre. — *Excès de développement*. Anomalie très distincte des précédentes, caractérisée par un développement ultérieur exagéré des parties dont l'existence est normale : tel est le développement exagéré du clitoris chez la femme, des mamelles chez l'homme, etc. — *Monstruosité par excès*.

Expression qui n'est point synonyme des précédentes, et qui est actuellement rejetée, parce qu'elle désignait à la fois des choses très diverses, savoir : 1° de *simples anomalies*, telles que les deux précédentes ; 2° les *monstres composés*. V. DÉFAUT.

EXCIPIENT, s. m. [*excipientis*, de *excipere*, recevoir; all. *Excipientis*, it. *escipiente*]. On donne ce nom à la substance qui fait la base d'un médicament, dans laquelle on incorpore ou l'on dissout les autres substances, soit pour leur donner une forme convenable, soit pour masquer leur saveur, soit pour diminuer leur activité. On se sert aussi, dans le même sens, des expressions *intermède*, *menstrue*, etc., et de celle de *véhicule*, quand l'excipient est liquide.

EXCISION, s. f. [*excisio*, de *excidere*, couper; all. *Abschneiden*, angl. *excision*, it. *escisione*]. Action d'enlever avec l'instrument tranchant une partie peu volumineuse. On fait l'*excision du prépuce*, d'un *polype*, etc.

EXCITABILITÉ, s. f. [*excitabilitas*, all. *Reizbarkeit*, angl. *excitability*, it. *eccitabilità*, esp. *escitabilidad*]. Faculté dont les corps organisés vivants sont doués d'entrer en action lorsqu'ils viennent à recevoir l'impression d'une cause stimulante.

EXCITANT, ANTE, adj. et s. m. [*excitans*, all. *reizend*, angl. *excitant*, it. *eccitante*, esp. *escitante*]. On donne ce nom à tous les agents thérapeutiques propres à stimuler les tissus organiques, à les rendre plus vifs et plus prompts dans l'exercice de leurs fonctions, et, par suite, à déterminer une accélération des phénomènes vitaux. Les *excitants* diffèrent des *toniques* en ce que ceux-ci se bornent à fortifier les organes, à leur donner plus d'énergie, au lieu que les premiers accélèrent leur action et leur mouvement. Les *excitants* prennent des noms particuliers selon les organes sur lesquels ils exercent leur influence : s'ils activent les fonctions de l'estomac, ce sont des *stomachiques* ; s'ils provoquent les menstrues, ce sont des *emménagogues*, etc.

EXCITATEUR, s. m. [all. *Auslader*, it. *eccitatore*, esp. *escitador*]. Instrument métallique dont on se sert en physique pour décharger un appareil électrique, sans recevoir de commotion.

EXCITATION, s. f. [*excitatio*, all. *Reizung*, angl. *excitation*, it. *eccitazione*, esp. *escitacion*]. Action d'exciter, ou état d'un organe qui est excité. État d'accélération du mode d'exercice habituel des fonctions vitales, manifesté (lorsque l'*excitation* est *générale*) par la célérité plus grande de la circulation, le pouls plus fort, plus vif, plus fréquent, la respiration plus élevée, la chaleur animale plus développée, la coloration de la face et l'activité plus grande des fonctions cérébrales, l'augmentation de la sensibilité générale, des sécrétions et des exhalaisons. L'*excitation locale*, c'est-à-dire qui ne porte que sur un système d'organes, se manifeste seulement par un surcroît de vitalité dans le lieu qui en est le siège.

EXCITEMENT, s. m. [angl. *excitement*, it. *eccitamento*, esp. *escitamiento*]. Expression employée par Cullen pour indiquer le rétablissement de l'action et de l'énergie du cerveau, interrompues par le sommeil ou par quelque autre cause débilitante : c'est l'opposé de *collapsus*. V. ce mot.

EXCITO-MOTEUR (SYSTÈME). Division du système nerveux faite par le docteur Marshall Hall. Il est formé par les tubercules quadrijumeaux, la moelle allongée, la moelle spinale et les vrais nerfs spinaux. Ce système

est mis en action par les agents externes, sans l'influence directe de la volonté. Ainsi l'éjaculation du sperme est le résultat d'un phénomène excito-moteur (V. RÉFLECTIF ou RÉFLEXE). Les phénomènes de respiration, aussi bien que les mouvements du cœur, sont sous cette influence. V. INCITO-MOTEUR.

EXCORIATION, s. f. [*excoriatio*, de *ex*, hors, et *corium*, cuir, peau; angl. *excoriation*, it. *escoriazione*, esp. *excoriacion*]. Écorchure, plaie qui n'intéresse que la peau. V. ÉCORCHURE.

EXCRÉMENT, s. m. [*excrementum*, de *excernere*, séparer, nettoyer; all. et angl. *Excrement*, it. et esp. *excremento*]. Tout ce qui est évacué du corps de l'animal par les émonctoires naturels, comme les matières fécales, l'urine, la sueur, etc. On désigne néanmoins plus particulièrement par le mot *excréments* les matières fécales. Celles-ci sont formées du résidu des aliments soumis à la digestion, résidu avec lequel se mêle et se combine une portion des fluides versés dans l'appareil digestif par les organes voisins, et qui ne servent point en totalité à la digestion. C'est dans le cæcum que le résidu des substances alimentaires prend tous les caractères des matières fécales: celles-ci, examinées dans les diverses parties du gros intestin, sont partout les mêmes; seulement leur consistance augmente, et leur couleur devient d'autant plus foncée que leur séjour est plus prolongé. Les excréments de l'homme, analysés par Vauquelin, se composent d'eau, de débris de substances animales et végétales, de bile, d'albumine, d'une matière extractive particulière, d'un produit formé de bile altérée, de résine et de matière animale, et de différents sels, particulièrement de phosphate et de carbonate de chaux, et de muriate de soude.

EXCRÉMENTIEL, **ELLE**, adj. [*excrementitius*, angl. *excrementitious*]. Tout ce qui concerne les excréments. *Humeurs excrémentielles*, celles qui, impropres à la nutrition, sont destinées à être évacuées.

EXCRÉMENTO-RÉCRÉMENTIEL, adj. [*excremento-recrementitius*]. On appelle ainsi les fluides qui doivent être en partie rejetés au dehors, et en partie résorbés et reportés dans l'économie: par exemple, le lait, la salive, les larmes. V. HUMEUR.

EXCRETÀ, s. m. pl. Ce mot, qui signifie *choses excrétées*, a été employé en français par Hallé, pour désigner, parmi les choses qui font la matière de l'hygiène, celles qui sont rejetées du corps. On a proposé de substituer à ce mot celui d'*excrènda*, signifiant *choses qui doivent être excrétées*.

EXCRÉTEUR, adj. [*excretorius*, de *excernere*, séparer, mettre dehors; all. *aussondernd*, angl. *excretory*, it. *escretore*]. On appelle *conduit excréteur* celui qui transmet le liquide sécrété, d'une glande qui le fournit, au réservoir où il doit être déposé, ou celui qui porte directement ce liquide hors du corps. On applique aussi quelquefois, mais à tort, le mot *excréteur* à tout organe chargé d'une sécrétion quelconque: on dit, par exemple, que la peau est un *organe excréteur*, à cause de la transpiration dont elle est le siège. — *Poils excréteurs des plantes*. On nomme ainsi ceux qui sont terminés par une extrémité glanduleuse; et *glandes excrétoires*, celles dont la surface laisse suinter un liquide. V. GLANDE.

EXCRÉTION, s. f. [*excretio*, de *excernere*, séparer; all. *Aussonderung*, angl. *excretion*, it. *escrizione*, esp. *escrecion*]. On appelle *excrétion* l'action par laquelle certains organes, qui remplissent l'office

de réservoir, rejettent au dehors les matières liquides ou solides qu'ils contiennent: on dit l'*excrétion des matières fécales*, l'*excrétion de l'urine*, l'*excrétion de la salive*, du *mucus nasal*, etc. Le mot *excrétion* a été employé quelquefois, mais à tort, pour désigner l'acte par lequel certains organes de l'économie produisent ces matières: il est alors synonyme de *sécrétion*; mais il indique toujours une sécrétion dont le produit est excrémentiel: on dit, par exemple, *excrétion ou sécrétion de l'urine*, etc. Souvent, enfin, on appelle *excrétions (excreta)* les matières excrémentielles elles-mêmes, quelle que soit l'action qui les ait formées: ainsi l'urine, les exhalations cutanées et pulmonaire, les déjections alvines, etc., sont des *excrétions*.

EXCRÉTOIRE, adj. V. EXCRÉTEUR.

EXCROISSANCE, s. f. [*excrecentia*, de *ex*, hors, et *crescere*, croître; all. *Auswuchs*, angl. *excrescence*, it. *escrescenza*, esp. *escrescencia*]. Nom générique et vulgaire par lequel on désigne les tumeurs, de quelque nature qu'elles soient, qui font saillie à la surface d'un organe, spécialement de la peau ou d'une membrane muqueuse, et qui ordinairement n'y tiennent que par une base mince et des racines sans profondeur. Dans une acception aussi étendue, les verrues, les crêtes, certains polypes, les végétations, etc., sont compris sous cette dénomination. Mais on a proposé de ne donner le nom d'*excroissances* qu'aux petites tumeurs formées par le gonflement du tissu cellulaire sous-jacent, à un repli ou à tout autre prolongement naturel de la peau ou d'une membrane muqueuse, tumeurs de telle nature que ces replis ou prolongements naturels semblent n'être que de simples enveloppes qui ne participent que fort tard à l'irritation et à la tuméfaction du tissu cellulaire qu'elles recouvrent.

EXDERMOPTOSIS, s. f. [de $\epsilon\zeta$, hors, $\delta\epsilon\rho\mu\alpha$, peau, et $\pi\tau\acute{o}\sigma\iota\varsigma$, chute]. Huguier a donné ce nom à l'hypertrophie des *glandes en grappes simples, sébacées, sous-cutanées (follicules sébacés des auteurs, d'où le nom inexact d'exdermoptosis folliculaire)*. Les glandes forment d'abord un point dur, puis une petite tumeur qui se détache de plus en plus de la peau, fait une saillie sphérique, cylindroïde, sessile ou pédiculée plus tard; quelquefois rougeâtre ou blanchâtre, suivant le plus ou moins d'amaigrissement de la peau. La glande, hypertrophiée au centre de la tumeur, est quelquefois atteinte d'hypersécrétion sébacée, blanchâtre, pulpeuse, formée de cellules épithéliales pavimenteuses et de granulations graisseuses. Il faut enlever chaque tumeur avec des ciseaux courbes. Plus fréquente autour des organes génitaux mâles et femelles qu'ailleurs, cette hypertrophie a quelquefois reçu fausement le nom de *syphilide verruqueuse*.

EXCÉPHALE, s. m. [de $\epsilon\zeta$, hors, et $\epsilon\gamma\kappa\epsilon\phi\alpha\lambda\omicron\varsigma$, encéphale]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à un genre de monstres qui ont l'encéphale situé en grande partie hors de la boîte cérébrale, et derrière le crâne, dont la paroi supérieure manque presque entièrement.

EXCÉPHALIENS, s. m. pl. Sous ce nom, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire désigne une famille de monstres comprenant ceux qui ont le cerveau mal conformé, plus ou moins incomplet, et placé, au moins en partie, hors de la cavité crânienne, elle-même très imparfaite.

EXERCICE, s. m. [*exercitium*, all. *Uebung*, angl. *exercise*, it. *esercizio*, esp. *ejercicio*]. L'action de s'exercer, ou ce qui exerce; mouvement actif du corps, qui nécessite les contractions des muscles sou-

mis à la volonté. — *Loi d'exercice*. V. ANIMALITÉ et IMITATION.

EXÉRÈSE, s. f. [de ἔξ, de, hors, et ἀίρειν, prendre, enlever]. Opération de chirurgie par laquelle on enlève du corps tout ce qui lui est inutile, nuisible ou étranger. L'extraction d'un calcul vésical, l'excision d'une tumeur, l'ablation d'un membre, sont des *exérèses*.

EXERT, ERTE, adj. V. EXERT.

EXFOETATION, s. f. [de *ex*, hors, et *fœtus*]. Grossesse extra-utérine.

EXFOLIATIF, IVE, adj. et s. m. [*exfoliatus*, de *ex*, de, hors, et *folium*, feuille; all. *exfolirend*, angl. *exfoliative*, it. *esfogliativo*, esp. *exfoliativo*]. On désignait autrefois sous le nom d'*exfoliatifs* des substances auxquelles on supposait la propriété de lâter l'exfoliation des os nécrosés. — On appelle *trépan exfoliatif* une lame tranchante sur les bords et garnie inférieurement d'une petite pointe, au moyen de laquelle la lame est fixée sur la surface osseuse : cette lame, montée sur l'arbre du trépan, servait à amincir les portions d'os nécrosés, pour déterminer une exfoliation plus prompte.

EXFOLIATION, s. f. [*exfoliatio*, de *ex*, de, et *folium*, feuille; all. et angl. *Exfoliation*, it. *esfogliazione*, esp. *exfoliacion*]. Séparation, par feuilles ou par lames, des parties d'un os, d'un tendon, d'un cartilage, etc., qui sont frappées de nécrose. L'*exfoliation* s'opère de la même manière que la chute des eschares des parties molles : les parties voisines et celles qui sont situées au-dessous de la nécrose s'enflamment, leurs vaisseaux se développent, elles poussent des végétations, et fournissent une suppuration plus ou moins abondante, qui cerne et détache la portion nécrosée.

EXHALAISON, s. f. V. EFFLUVE.

EXHALANT, ANTE, adj. [*exhalans*, all. *ausdünstend*, angl. *exhalants*, it. *esalante*]. On a longtemps admis sous le nom de *vaisseaux exhalants* un ordre de vaisseaux plus fins que les derniers capillaires visibles, auxquels on supposait qu'ils faisaient suite, vaisseaux dans lesquels ne pouvaient pénétrer les globules rouges du sang, et qui avaient pour usage de transmettre hors des tissus les matériaux de la nutrition et des exhalations. La non-existence de ces agents intermédiaires est aujourd'hui démontrée. — Bichat admettait le *système des vaisseaux exhalants*, faute de connaître les propriétés d'endosmose et d'exosmose communes à tous les tissus organisés; et c'est l'ignorance de ces phénomènes qui le conduisit à supposer l'existence de ces vaisseaux pour se rendre compte des faits d'exhalation qu'il observait sur tous les tissus. V. ABSORBANT.

EXHALATION, s. f. [*exhalatio*, de *exhalare*, exhaler, répandre; all. *Ausdünstung*, angl. *exhalation*, it. *esalazione*, esp. *exhalacion*]. Action par laquelle sont versés, à la surface des diverses membranes de la peau, des fluides destinés à être définitivement éliminés, comme la sueur, ou à être reportés dans le torrent de la circulation, comme les fluides séreux. V. EXOSMOSE et SÉCRÉTION.

EXHUMATION, s. f. [de *ex*, hors, et *humus*, terre; all. et angl. *Exhumation*, it. *esumazione*, esp. *exhumacion*]. Il est des circonstances où la nécessité de reconnaître l'identité d'un corps ou de retrouver les traces d'un crime, ou bien certaines convenances, font un devoir d'extraire un cadavre de sa sépulture,

ou autorisent cette opération, tout à fait exceptionnelle d'après nos mœurs et nos habitudes. C'est ce qu'on appelle procéder à une *exhumation*, et, depuis les travaux de M. Orfila surtout, les exhumations juridiques sont devenues une source importante de lumières dans les instructions criminelles relatives aux empoisonnements. Mais la décomposition putride dont les cadavres deviennent le siège, et les miasmes qui s'en exhalent, nécessitent des précautions. On s'est fort exagéré néanmoins les dangers que les exhumations peuvent présenter. Les émanations que développent les animaux en putréfaction, lorsqu'elles s'opèrent à l'air libre, paraissent, en général, dépourvues d'inconvénients pour la santé. Les fossoyeurs ont eux-mêmes observé qu'ils n'étaient exposés à un véritable danger que dans la *première période* de la décomposition des corps, c'est-à-dire quelques jours après leur inhumation, lorsque le ventre, après avoir été distendu par des gaz, se déchire aux environs de l'anneau inguinal et quelquefois autour du nombril; il s'écoule alors par ces ouvertures un fluide sanieux, brunâtre, d'une odeur très fétide, et il se dégage en même temps un fluide élastique très méphitique, dont on doit redouter les dangereux effets. Relativement à la manière de pratiquer les *exhumations juridiques* et aux précautions à prendre, il faut distinguer avec Orfila le cas où il s'agit simplement d'extraire un cadavre d'une fosse particulière, de celui qui a pour objet l'évacuation des cimetières et des caves sépulcrales, ou l'extraction d'un cadavre d'une fosse commune. Bien qu'il n'y ait effectivement aucun danger dans l'extraction d'un cadavre enterré dans une fosse particulière, cependant il faut prendre quelques précautions, ne fût-ce que pour en diminuer les désagréments. L'opération se fera de préférence le matin, surtout dans les saisons chaudes; on emploiera plusieurs ouvriers, afin qu'elle s'achève le plus promptement possible; on pourra arroser la fosse ou le cerceuil avec une solution de chlorure de chaux; mais Orfila recommande de ne pas en répandre sur le cadavre lui-même, dont les conditions essentielles pourraient en être sensiblement altérées. On fera les recherches nécessaires aussitôt après que le corps aura été retiré du cerceuil; car on a remarqué que le contact de l'air en accélérât extraordinairement la décomposition. Les exhumations qui ont pour objet d'évacuer un cimetière, ou qui nécessitent des fouilles, réclament des précautions plus rigoureuses. Si l'on est libre de choisir l'époque, on ne procédera que par une température peu élevée, et l'on suspendra l'opération si l'atmosphère devient chaude et élevée, ou que le vent souffle du sud. On emploiera un nombre suffisant d'ouvriers pour que l'opération soit promptement achevée, et que les fossoyeurs qui se trouveraient incommodés soient aussitôt remplacés. Les vêtements ne serviront que tous les deux jours et seront soigneusement aérés. Les instruments seront munis de longs manches, afin que les fossoyeurs ne soient pas obligés de se tenir courbés en avant. Le terrain sera arrosé à mesure avec une dissolution de chlorure de chaux. S'il faut pénétrer dans un caveau, on y établira des courants d'air, et l'on renouvellera l'air qui y était renfermé au moyen d'une cheminée portative allumée vers une de ses issues, ou mieux, dit Orfila, à l'aide d'une manche à air. Guérard a proposé de faire jouer à vide, au fond du caveau, une pompe à incendie qui chasserait promptement, grâce à l'air respirable qu'elle y projetterait, les gaz délét-

tères amassés. On introduira ensuite au fond du caveau une bougie allumée, et l'on n'y descendra que si elle y brûle comme à l'air libre. Les premiers ouvriers qui pénétreront dans ces caveaux auront la bouche et les narines garnies d'un mouchoir trempé dans l'eau vinaigrée; ils seront suspendus par une corde qui passera sous les aisselles, afin de pouvoir être retirés au moindre danger. Ils répandront autour d'eux du chlorure de chaux en dissolution. On agira de même lorsqu'il s'agira d'exhumer un cadavre d'une fosse commune. Lorsqu'on trouvera un caveau rempli d'eau provenant de pluies ou de filtrations, on enlèvera cette eau à l'aide d'une pompe aspirante, et l'on procédera ensuite comme nous l'avons dit plus haut.

EXHYMÉNINE, s. f. [de ἐξ, hors, et ὑμῶν, membrane]. Richard nomme ainsi la membrane externe du grain de pollen; elle est assez épaisse, résistante, peu extensible, et recouvre immédiatement la membrane interne quand il n'existe que deux membranes.

EXINANTION, s. f. Extrême épuisement.

EXOCARDITE, s. f. Inflammation de la surface externe du cœur (inuité).

EXOCET, s. m. Genre de poissons malacoptérygiens abdominaux, de couleurs brillantes, et pourvus de grandes nageoires pectorales qui leur permettent de voler tant que la dessiccation des branchies ne les oblige pas à se plonger dans l'eau. Ils habitent la Méditerranée et toutes les mers des pays chauds; ils sont recherchés comme aliment. L'espèce la plus commune est l'*Exocetus volitans*, L., long de 15 à 20 centimètres.

EXOCHORION, s. m. Désigne le 1^{er} et le 2^e chorion. V. ce mot.

EXOCYSTE, s. f. [*exocystis*, de ἐξω, dehors, et κύστις, la vessie]. Renversement de la vessie urinaire.

EXOGENE, adj. [*exogenus*, de ἐξω, dehors, et γενεω, j'engendre; all. *exogen*, angl. *exogenous*]. Nom donné par de Candolle aux végétaux dont les vaisseaux sont disposés par couches concentriques; les nouvelles se formant à l'extérieur des anciennes: ce sont les dicotylédones.

EXOGYNE, adj. [*exogynus*, de ἐξω, dehors, et γυνή, femme, esp. *exogino*]. Se dit, en botanique, d'une plante qui a le style saillant hors de la fleur.

EXOINE, s. f. [angl. *essoin*]. On appelle ainsi, en médecine légale, les certificats d'exense, d'exemption ou de dispense, délivrés par un médecin à un malade appelé à une fonction qu'il ne peut remplir, et qui doit justifier de son absence ou de son incapacité motivée sur son état de maladie.

EXOMÈTRE, s. m. [*exometra*, de ἐξω, dehors, et μήτρα, matrice]. Renversement de la matrice.

EXOMPHALE, s. f. [*exomphalus*, *exombilicatio*, de ἐξω, dehors, et de ὀμφαλός, nombril; all. *Nabelbruch*, it. *esonfalo*, esp. *exonfalo*]. Hernie ombilicale. Cette hernie, fréquente chez les enfants, et qui renferme le plus ordinairement une portion du grand épiploon et de l'arc du colon, est facile à réduire et à contenir avec un bandage. Quand elle vient à s'étrangler, on fait le débridement en haut et un peu à gauche, pour éviter la veine ombilicale. — Vétérinaire. On emploie différents moyens chirurgicaux: 1^o la ligature; après avoir réduit, on lie le sac avec une ficelle assez fortement pour en interrompre la circulation; 2^o le casseau, qu'on place jusqu'au-dessus de l'anneau ombilical, en saisissant le pli formé par la peau qui constitue le sac herniaire; 3^o la suture à points passés entrecroisés; 4^o l'acide nitrique qu'on étend, deux fois dans

l'espace d'une heure, avec un pinceau, sur la surface de l'exomphale. Un engorgement œdémateux se produit et exerce une pression uniforme sur la tumeur; l'intestin est refoulé dans la cavité abdominale. La chute de l'eschare formée par la peau ne produit aucun accident.

EXOMPHALOGÈLE, s. f. Synonyme d'*exomphale*.

EXONIROSE, s. f. [*exonirosis*, de ἐξ, hors, et ὄνειρος, songe]. Pollution nocturne.

EXOPHTHALMIE, s. f. [*exophthalmia*, de ἐξω, hors, et ὀφθαλμός, œil; it. *esoftalmia*, esp. *exoftalmia*]. Sortie de l'œil hors de la cavité orbitaire, soit par suite d'une blessure, soit par le développement d'un abcès dans le tissu cellulaire de l'orbite, soit par une exostose de ses parois, par un polype des fosses nasales ou du sinus maxillaire, etc.

EXOPTILE, adj. C'est l'opposé d'*endoptile*. V. ce mot.

EXORBITISME, s. m. [de *ex*, de, hors, et *orbita*, orbite]. Mot proposé par Percy comme synonyme d'*exophthalmie*.

EXORRHIZE, , adj. [*exorrhizus*, de ἐξω, dehors, et ῥίζα, racine]. Nom donné par Richard aux plantes dont, à l'époque de la germination, la radicule s'allonge par son extrémité, et ne pousse qu'assez tard des radicules latérales.

EXOSMOMÈTRE, s. m. V. ENDOSMOMÈTRE.

EXOSMOSE, s. f. V. ENDOSMOSE.

EXOSTOME, s. m. [*exostoma*, de ἐξω, hors, et στόμα, bouche]. Ouverture de la primine dans l'ovule, par laquelle passe le boyau pollinique. Dans la graine mûre, la primine, devenue *testa*, présente cet orifice qui est le *micropyle*.

EXOSTOSE, s. f. [*exostosis*, de ἐξ, dehors, et ὀστέον, os; all. *Knochenauswuchs*, angl. *exostosis*, it. *esostosi*]. Tumeur osseuse qui se développe à la surface d'un os, avec la substance duquel elle se confond. Les exostoses sont le résultat, ou du gonflement de l'os, ou d'une exsudation à sa surface. Le tissu en est tantôt dur, presque éburné, et paraît simple, même à la loupe, mais, au microscope, se montre formé d'un réseau de canalicules médullaires déliés, entourés de lamelles concentriques, comme celui du rocher de l'os temporal; tantôt celluleux dans l'intérieur, plein d'une moelle saine, et couvert seulement d'une couche mince de substance compacte. Beaucoup de degrés intermédiaires existent entre ces deux extrêmes, quelquefois dans une même exostose. La plupart du temps, celle-ci est nettement séparée de l'os sain, qui a subi peu de changement, et elle semble une formation nouvelle implantée sur lui; dans d'autres cas, elle ne doit naissance qu'en partie à une formation nouvelle, et l'os est en même temps gonflé. — *Exostoses des plantes*. Masses ligneuses développées latéralement sur le côté de certains arbres.

EXOTIQUE, adj. [*exoticus*, de ἐξω, hors; all. *exotisch*, *ausländisch*, angl. *exotic*, it. *esotico*, esp. *exotico*]. Qui vient des pays étrangers. — *Plantes exotiques*, celles qui sont étrangères au climat où on les cultive. — *Drogues exotiques*, celles qu'on importe de l'étranger.

EXPANSIBILITÉ, s. f. [*expansibilitas*, de *ex*, hors, et *pandere*, étendre; all. *Ausdehnbarkeit*, angl. *expansibility*, it. *expansibilità*, esp. *expansibilidad*]. Faculté de se distendre par l'effet d'une cause quelconque. On emploie surtout ce terme lorsqu'il est question de gaz.

EXPANSIBLE, adj. [*expansibilis*, all. *ausdehnbar*, angl. *expandible*]. Qui est doué d'expansibilité.

EXPANSIF, IVE, adj. [*expansivus*, angl. *expansive*, it. *espansivo*]. Qui est susceptible de s'étendre.

EXPANSION, s. f. [*expansio*, all. *Ausdehnung*, angl. *expansion*, it. *espansione*]. État de dilatation d'un corps doué d'expansibilité. — En anatomie, *expansion* se dit souvent d'une partie étalée en surface : *expansion membraneuse*.

EXPECTANT, ANTE, adj. [*expectans*, all. *expectierend*, angl. *expectant*, it. *espettante*, esp. *espectante*]. Qui attend : *médecine expectante*. V. EXPECTATION.

EXPECTANTISME, s. m. Expression créée, dans ces derniers temps, pour ridiculiser la circonspection des partisans de la *méthode expectante*.

EXPECTATION, s. f. [*expectatio*, all. et angl. *Expectation*, it. *espettazione*]. Méthode qui consiste à observer la marche des maladies, à laisser agir la nature, et à ne donner de médicaments actifs que lorsqu'il survient des symptômes fâcheux.

EXPECTORANT, ANTE, adj. et s. m. [*expectorans*, de *expectorare*, chasser de la poitrine; all. *den Auswurf befördernd*, angl. *expectorant*, it. *espettorante*, esp. *espectorante*]. On donne ce nom aux médicaments qui ont ou auxquels on suppose la propriété d'activer la sécrétion de la membrane muqueuse pulmonaire, ou plutôt de favoriser l'expulsion des matières contenues dans les bronches : tels sont particulièrement les infusions des labiées, l'ipécacuanha à petites doses, etc.

EXPECTORATION, s. f. [*expectoratio*, ἀνασφύρασις, all. *Auswurf*, angl. *expectoration*, it. *espettorazione*, esp. *especcion*]. Action d'expulser, de rejeter les mucosités ou autres matières qui obstruent les bronches.

EXPÉRIENCE, s. f. [*experientia*, πείρα, all. *Erfahrung*, angl. *experience*, it. *sperienza*, esp. *experiencia*]. On appelle communément ainsi toute connaissance qui s'acquiert par la seule intuition répétée du même objet. Mais l'occasion de voir beaucoup ne fait pas l'expérience, car la simple intuition d'une chose ne nous apprend qu'un fait unique, et l'observation même habile d'un fait ne peut qu'en faire apercevoir les diverses faces. L'acquisition d'une véritable expérience exige non seulement l'aptitude à remarquer et à différencier toutes les parties d'un sujet, mais encore la capacité de réfléchir sur ce qu'on a été à même d'observer, et de s'élever, par un travail tout d'intelligence, des phénomènes à leurs causes, du connu à l'inconnu. Elle requiert encore, comme complément, une connaissance exacte de tout ce qui précédemment a été recueilli d'essentiel, et l'art de faire naître ces phénomènes quand on éprouve le besoin de les étudier de nouveau. Le talent de bien voir, celui de réfléchir sur ce qu'on a vu, une érudition épurée par la saine critique, telles sont les qualités nécessaires pour acquérir l'expérience proprement dite, celle qui rend le médecin habile à garantir le corps humain des maladies auxquelles il est exposé, ou à guérir ces maladies quand elles se sont manifestées, et qui le distingue de l'empirique, du routinier.

EXPÉRIMENTAL, ALE, adj. *Art expérimental*. Les phénomènes de la physique sont ceux de tous qui permettent l'extension la plus grande de l'art expérimental, en vertu de leur simplicité et surtout de l'extrême diversité des circonstances dans lesquelles ils peuvent

se produire. Quoique souvent, en chimie, on ne fasse qu'observer des phénomènes nouveaux produits artificiellement, et non des expériences véritables, c'est-à-dire qui modifient, pour le faire mieux connaître, quelque circonstance d'un phénomène, l'art expérimental y est encore une ressource capitale. Dans les êtres organisés les difficultés sont plus grandes. L'expérience consiste à produire, dans l'organe dont on veut connaître le mécanisme fonctionnel, un changement défini, de manière à apprécier directement la variation correspondante du phénomène. Or, pour arriver à ce but, il faut : 1° que le changement introduit soit compatible avec l'existence du phénomène étudié; 2° que l'acte modifié ne diffère de l'acte normal qu'à un seul point de vue, autrement l'interprétation serait nécessairement équivoque. Outre les perturbations que l'on introduit ainsi dans l'organisme, il faut noter aussi les expériences que l'on peut faire en modifiant le milieu dans lequel vit l'être soumis à l'expérience. Si à quelques égards elles semblent moins nettes, moins précises que les précédentes, elles ont l'avantage de pouvoir être suivies pendant un temps plus prolongé que la plupart de celles qui consistent à modifier les organes : elles ont cet avantage, soit parce qu'elles permettent une suspension volontaire qui rétablit l'état normal un peu modifié, soit parce qu'elles ménagent l'action du milieu sur l'organisme, de façon à ne pas empêcher la continuation de l'ensemble des phénomènes principaux, modifiés cependant d'une manière appréciable. Quoiqu'il en soit, dans toute expérience il faut tenir compte de l'état du milieu ambiant. Plus l'organisme est compliqué, plus il est artificiellement modifiable, parce qu'on peut l'attaquer d'un plus grand nombre de côtés; mais, comme il faut peser dans la balance un ensemble de conditions plus multipliées, très souvent cette facilité est plus que compensée par les complications qui se présentent. De là vient que plus on descend à des êtres simples, plus les expériences deviennent méthodiques, mais moins elles sont directement applicables à l'homme, sauf pour les propriétés fondamentales des tissus.

EXPÉRIMENTATION, s. f. [all. *Experiment*, angl. *experiment*, it. *sperimento*]. Art de solliciter la production des faits qu'on veut observer, afin de pouvoir parvenir à en assigner la loi, à en déterminer les causes, à reconnaître la manière dont ces causes agissent. C'est à tort que, dans le langage vulgaire, on donne à l'*expérimentation* le nom d'*expérience*, car elle n'est qu'un moyen de parfaire ou de contrôler celle-ci. L'observation pure et simple ne nous procure que des notions qui se présentent pour ainsi dire d'elles-mêmes : les connaissances que l'expérimentation fournit sont le fruit de quelque tentative qu'on fait dans le but de constater si une chose est ou n'est pas, si elle est de telle ou telle façon. L'observateur écoute la nature quand elle lui parle; l'expérimentateur l'interroge, et la force à parler lorsqu'elle se tait. V. LOGIQUE.

EXPIRATEUR, adj. [*expiratori inserviens*, it. *espiratore*, esp. *expirador*]. On donne ce nom aux muscles qui, dans les fortes expirations, contribuent par leur contraction simultanée à resserrer les parois thoraciques. Ces muscles sont les intercostaux, le triangulaire sternal, le carré des lombes, le petit dentelé inférieur, les obliques et le grand droit abdominal.

EXPIRATION, s. f. [*expiratio*, all. et angl. *Expiration*, it. *espirazione*, esp. *espiracion*]. Expulsion de l'air qui a été introduit dans le poumon pendant l'*inspiration*.

EXPLORATION, s. f. [*exploratio*, de *explorare*, sonder, examiner, visiter, rechercher; all. *Ausforschung*, angl. *exploration*, it. *esplorazione*, esp. *esploracion*]. Action d'examiner attentivement les symptômes d'une maladie, de sonder une plaie, un ulcère. — *Exploration ou expérimentation pathologique*. Autant, vu leur nature compliquée, beaucoup de phénomènes physiologiques se refusent à une expérimentation par modification artificielle des organes, autant les états anormaux, comparés à l'état normal, nous offrent des expériences spontanées répétées de toutes manières; mais elles ne sont utiles qu'autant que la structure normale de l'organe est déjà bien connue, afin de pouvoir étudier comparativement, à tous les mêmes points de vue, l'altération morbide: en effet, on ne saurait apprécier le dérangement, si l'on ne connaît l'arrangement. Altérer l'état normal de façon à faire ressortir plus évidemment l'influence qui dans une fonction doit être rapportée à chacun des organes qui l'exécutent, tel est le but de toute expérience directe. C'est aussi celui qu'on atteint par l'observation des maladies. L'état pathologique, comme l'a démontré Broussais, ne diffère pas radicalement de l'état physiologique; il ne constitue autre chose qu'une extension plus ou moins grande, soit en plus, soit en moins, des limites de variation entre lesquelles chaque organe et chaque phénomène correspondant peuvent osciller. Mais il ne se produit jamais à cet égard de phénomène nouveau, c'est-à-dire qui ne dérive et ne conserve ses analogues physiologiques. D'où il résulte que les notions anatomiques et physiologiques exactes sont l'indispensable point de départ de toute exploration et de toute explication pathologique. Mais, réciproquement, l'étude scientifique des phénomènes morbides est indispensable pour l'étude de l'état normal, et d'autant plus que l'expérimentation directe devient plus difficile. Du reste, une expérience proprement dite n'est rien autre chose qu'une maladie plus ou moins violente, brusquement produite; intervention brusque qui n'est certainement pas toujours favorable à une bonne exploration scientifique. Or, l'invasion lente de la maladie ne présente pas ces inconvénients; et, après quelques observations préliminaires, elle fournit des documents très utiles. Malheureusement beaucoup de cas précieux restent encore chaque jour presque stériles, faute de notions anatomiques et physiologiques assez complètes, conditions indispensables à toute observation que ni les plus minutieux détails descriptifs ni le nombre des faits ne peuvent remplacer; parce qu'il devient impossible de démêler l'important de l'inutile. On voit, par ce qui précède, que toute expérimentation directe doit tendre, autant que possible, à reproduire artificiellement les nombreux dérangements spontanés, entraînés par la perfection même de notre organisation et des mammifères voisins, ou bien à produire des états pathologiques nouveaux dans un but déterminé. L'analyse pathologique doit embrasser aussi l'étude de tous les phénomènes d'un même organisme, aussi bien celle des actes intellectuels et moraux que moteurs et sensitifs, en tenant compte aussi des âges; enfin l'étude des monstruosité, désormais ramenée aux lois fondamentales de l'organisme régulier, vient compléter

l'exploration pathologique. Ces anomalies ne sont autres que le résultat de vraies maladies causées par quelques changements dans les circonstances complexes nécessaires à un développement régulier; ce sont, par conséquent, des affections dont l'origine est plus ancienne et moins connue, et par suite plus incurables.

EXPLOSIF, IVE, adj. [*explosivus*]. On nomme *distance explosive* le plus grand intervalle qui, dans un milieu quelconque non conducteur, puisse se trouver entre deux corps dont l'un soutire le fluide électrique de l'autre par une étincelle, laquelle n'a plus lieu au delà de cette distance.

EXPLOSION, s. f. [*eruptio*, all. et angl. *Explosion*, esp. *explosion*]. Mouvement impétueux et accompagné de bruit, qui a lieu quand un corps, s'enflammant tout à coup, produit un dégagement considérable de gaz qui déplace violemment tous les corps gazeux, liquides et solides environnants.

EXPRESSION, s. f. [*expressio*, all. *Ausdruck*, angl. *expression*, it. *espressione*, esp. *expresion*]. Manière dont les impressions que nous recevons du dehors se peignent dans tout notre extérieur, et notamment dans les traits du visage. — En physiologie, on appelle *fonction d'expression* une des fonctions d'ordre le plus élevé de la vie animale. Elle a pour conditions d'existence: 1° un organe cérébral pour la création des signes; 2° les appareils de phonation et de locomotion pour leur manifestation extérieure, d'où *communication* dite d'après cela *orale, mimique ou écrite*; elle satisfait au besoin spontané chez la plupart des animaux: 1° de faire connaître les sentiments et les pensées ou projets avant d'agir; 2° de manifester la douleur qui en résulte pour eux s'ils ne peuvent agir; 3° de manifester leur bien-être après l'accomplissement de leur volonté. Chez les animaux des classes inférieures l'expression est peu développée, mais partout ailleurs le concert habituel de divers individus exige une transmission plus claire et plus directe des idées et des pensées. Il faut, avant d'agir, que chacun fasse distinctement connaître ses émotions et ses projets, afin d'obtenir la sympathie ou l'assistance d'autrui. L'organe cérébral de ces communications se borne d'abord à y employer une simple imitation des signes naturels qui indique l'accomplissement ordinaire de chaque fonction. Quand des relations plus complètes et plus fréquentes en constatent l'insuffisance, il y joint un *langage* plus ou moins artificiel dont les premiers éléments résultent de la décomposition des gestes ou des cris naturels. Chez les espèces sociables, et surtout chez l'homme, l'institution d'un langage s'étend et se consolide à mesure que se développent les notions sur notre propre constitution organique, sur celle des objets extérieurs, et nos rapports avec les autres espèces et les corps bruts que nos sens atteignent. Tous les mouvements volontaires peuvent servir au langage, car l'organe cérébral ne change pas avec les instruments employés, du moins dans les relations simples. Il préfère d'abord, comme plus faciles, et même moins équivoques, les moyens d'expression qui se lient directement aux actes et aux passions. Mais les sons vocaux deviennent bientôt, chez tous les animaux supérieurs, la principale base de l'institution des signes. Ce choix naturel repose sur une propriété inaperçue, qui pourtant contribue beaucoup à son universalité: il résulte de la correspondance spontanée entre la voix et l'ouïe, qui permet à chacun de s'adresser à lui-même, et, par suite, de développer directement sa propre éducation. *L'expression mimique* ne

participe nullement à ce privilège naturel de l'*expression orale*, qui rend celle-ci bien plus susceptible d'un perfectionnement continu. Quoique toutes deux soient principalement destinées aux relations mutuelles, elles servent aussi à l'existence personnelle, soit pour l'exercice direct des muscles correspondants, soit même pour l'expression solitaire des émotions. Cette faculté peut se traduire au dehors : a. par l'*appareil de la phonation*; b. par celui de la *locomotion*, de trois manières : 1° par la *voix*, 2° par la *mimique*, 3° par l'*écriture*. — I. *Expression orale* (*sens des mots, sens des noms, mémoire des mots, et mémoire verbale de Gall*). Le chant et le cri en sont le mode le plus simple, origine de la voix articulée, parole ou langage proprement dit. Très développée, elle entraîne une grande mémoire des mots, même des choses que l'on ne comprend pas. Cette qualité peut se manifester quelquefois dès l'âge le plus tendre. — II. *Expression mimique* (*faculté d'imiter, mimique de Gall*). Les personnes qui ont cette faculté très développée imitent les autres personnes dans la perfection. Non seulement elles reproduisent leur marche, leur maintien, leurs gestes surtout, mais encore les traits et le caractère de leur physionomie. — III. *Expression écrite*. Cette faculté comprend l'écriture, la peinture, le dessin, et ce que Gall désigne sous le nom de *sens des couleurs*. Nous pouvons traduire nos pensées par tous ces moyens. Cette faculté nous permet de juger de l'harmonie des couleurs, d'en sentir et d'en juger les lois et de nous y conformer dans leur emploi ; c'est elle aussi qui nous fait trouver des signes qui, tracés sur le papier, transmettent notre pensée. On trouve réunis ces trois modes dans le genre humain seulement, mais non dans toutes les espèces à un même degré (V. HOMME). On observe les deux premiers modes, ou au moins l'un d'entre eux chez la plupart des vertébrés et un assez grand nombre d'articulés. Chez les premiers, le chant et la mimique, ou plutôt les cris et les gestes, y sont souvent employés, comme parmi nous, à réagir sur les sentiments que manifeste l'expression même ; non seulement à soulager les passions, mais encore à les exciter davantage : tel est le cas des carnassiers, dans la colère surtout. L'*expression* constitue toujours une fonction intellectuelle, mais plus liée qu'aucune autre aux fonctions affectives et même aux fonctions actives ; en sorte qu'elle représente le mieux l'ensemble de chaque existence individuelle. Toutefois, l'office propre de son organe cérébral se borne à apprendre et à inventer des signes quelconques. Pour qu'ils constituent un véritable langage, il faut que chaque fonction mentale soit convenablement subordonnée aux autres qui contrôlent ou dirigent ses diverses opérations (V. ENTENDEMENT). Quand une telle harmonie n'existe pas, cet organe complémentaire ne produit qu'un vain verbiage, au lieu d'un vrai discours, propre à manifester le sentiment, développer la pensée et assister l'activité. Le langage proprement dit exige donc le concours de toutes les fonctions intellectuelles avec l'activité directe de son organe spécial, auquel appartient seulement l'initiative des signes, mais nullement leur appréciation finale. On explique ainsi les cas maladifs où l'altération du discours se borne à certains éléments grammaticaux, sans qu'il faille imaginer des dispositions cérébrales partielles envers les différentes classes de mots. — En pharmacie, on appelle *expression* [all. *Auspressen*], l'opération par laquelle on

extrait des corps succulents les liquides qu'ils contiennent, à l'aide d'une force mécanique : par exemple, en mettant la substance sur un carré de toile, rapprochant parallèlement deux des bords du carré, roulant ces bords l'un sur l'autre, pour qu'ils offrent une résistance suffisante à l'effort de la pression, et les tordant en sens contraire, après avoir fermé les deux extrémités de la toile : l'espace occupé par la substance se trouve diminué graduellement, ce qui ne peut se faire sans que la partie liquide s'échappe à travers les mailles de la toile. Si une pression plus considérable est nécessaire, la substance succulente est renfermée dans un sac de toile ou de crin, et soumise à l'action d'une presse à vis, dont le mécanisme est le même que celui du pressoir qui sert pour le marc du raisin.

EXPUICTION, s. f. V. CRACHEMENT.

EXPULSIF, IVE, adj. [*expellens, expulsivus, de expellere, chasser; angl. expulsive, it. espulsivo, esp. expulsivo*]. On appelle *bandage expulsif* celui qui exerce une compression méthodique à l'effet de déterminer la sortie du pus ou d'un liquide épanché, d'un corps étranger, etc.

EXSANGUE, adj. [*exsanguis, d'ex, hors, et sanguis, sang; all. blutleer*]. Privé de sang, ou qui en a perdu beaucoup par des saignées trop abondantes.

EXSCRÉATION, s. f. V. CRACHEMENT.

EXSERT, ERTE, adj. [*exsertus*]. Se dit, en botanique, de toute partie qui fait saillie au dehors de celle par laquelle elle est contenue, ou qui dépasse les parties environnantes en longueur ou en hauteur.

EXSERTION, s. f. [*exsertio, all. Exsertion*]. Mot que de Candolle a proposé de substituer, en botanique, à celui d'*insertion*, parce qu'il s'agit toujours d'organes qui se séparent ou qui saillent d'une base commune, et non d'organes qui s'implantent sur d'autres ou s'ajoutent à eux.

EXSICCATION, s. f. V. DESSICCATION.

EXSTIPULACÉ, ÉE, adj. [*exstipulaceus*]. Qui n'a pas de stipules. On dit aussi *exstipulaire* et *exstipulé*.

EXSTROPHIE, s. f. [de ἐξ, de, hors, et στροφή, renversement]. Déplacement ou vice de conformation d'un organe interne, et particulièrement d'un organe membraneux, renversé de manière que sa surface interne se trouve à nu. Ce mot est surtout employé pour désigner un vice de conformation de la vessie qu'on observe assez fréquemment. Non seulement le col vésical manque, mais aussi la paroi antérieure du réservoir de l'urine, et une portion du périnée et du pubis : l'organe, renversé à l'extérieur, laisse apercevoir sa surface interne, que rougit le contact de l'air, et d'où l'on voit quelquefois l'urine sourdre goutte à goutte par les orifices béants des urètres.

EXSUDATION, s. f. [*exsudatio, de ex, de, hors, et sudor, sueur; all. Ausschwitzung, angl. exsudation, it. essudazione, esp. exsudacion*]. Suintement d'une humeur à travers les parois de son réservoir naturel, suintement d'où il résulte, sur la surface de ces parois, un état d'humidité ou une multitude de gouttelettes analogues à celles de la sueur.

EXTASE, s. f. [*extasis, de ἐξ, hors, et de στάσις, station; all. Ekstasis, angl. ecstasy, it. estasi, esp. extasi*]. Affection du cerveau dans laquelle l'exaltation de certaines idées absorbe tellement l'attention, que les sensations sont suspendues, les mouvements volontaires arrêtés, et l'action vitale même souvent ralentie. L'*extase* diffère de la *cataplexie*, avec laquelle on l'a sou-

vent confondue, en ce que, dans celle-ci, il y a, au contraire, suspension complète des facultés intellectuelles.

EXTEMPORANÉ, ÉE, adj. [*extemporaneus*, *extemporatis*, qui se fait sur-le-champ; angl. *extemporaneous*, it. *estemporaneo*]. Les médicaments *extemporanés* ou *magistraux* sont ceux qui ne doivent être préparés qu'au moment où ils sont prescrits (les loochs, les potions, etc.). Il en est même qui ne doivent être préparés qu'à l'instant où l'on veut les administrer, comme la potion antiémétique de Rivière.

EXTENSEUR, adj. et s. m. [*extensor*, de *extendere*, étendre; all. *Strecker*, angl. *extensor*, it. *estensore*, esp. *extensor*]. On désigne, en général, sous ce nom tous les muscles qui servent à étendre une partie quelconque.

Extenseur de l'avant-bras. V. TRICEPS brachial.

Extenseur du coccyx. V. SACRO-COCYGIEN.

Extenseur commun des doigts (épicondilo-sus-phalangien des doigts, Ch.). Il s'étend du condyle externe de l'humérus à la base des troisièmes phalanges des quatre doigts qui suivent le pouce.

Extenseur propre du doigt indicateur (cubito-sus-phalangien de l'index, Ch.). Il s'étend du bord externe et de la face postérieure du cubitus à la base de la première phalange de l'index.

Extenseur propre du petit doigt (épicondilo-sus-phalangien du petit doigt, Ch.). Il s'étend du condyle de l'humérus à la dernière phalange du petit doigt.

Extenseur de la jambe. Masse charnue composée des muscles droit antérieur de la cuisse, vaste externe, vaste interne, et crural.

Extenseur court des orteils. V. PÉDIEUX.

Extenseur long des orteils (péronéo-sus-phalangien commun, Ch.). Il s'étend du sommet du péroné aux secondes et troisièmes phalanges des quatre orteils externes.

Extenseur propre du gros orteil (péronéo-sus-phalangien du pouce, Ch.). Il s'étend du péroné à la base de la phalange unguéale du gros orteil.

Extenseur du pied. Masse charnue composée des muscles gastrocnémiens et soléaire.

Extenseur court du pouce (cubito-sus-phalangien du pouce, Ch.). Il s'étend du cubitus et du radius à la base de la première phalange du pouce.

Extenseur long du pouce (cubito-sus-phalangien du pouce, Ch.). Il s'étend du cubitus à la base de la seconde phalange du pouce.

EXTENSIBILITÉ, s. f. [*extensibilitas*, de *er*, hors, et *tendere*, tendre; all. *Ausdehnbarkeit*, angl. *extensibility*, it. *estensibilità*, esp. *extensibilidad*]. Propriété dont jouissent certains corps de s'étendre lorsqu'on les soumet à l'action simultanée de deux forces qui agissent sur eux en sens contraire.

EXTENSIBLE, adj. [*extensibilis*, all. *ausdehnbar*, it. *estensibile*]. Qui est susceptible de s'étendre, de s'allonger.

EXTENSION, s. f. [*extensio*, all. *Ausdehnung*, angl. *extension*, it. *estensione*, esp. *extensión*]. Opération par laquelle on tire fortement, soit avec les mains, soit avec les lacs, etc., la partie inférieure ou mobile d'un membre fracturé ou luxé, pour ramener l'extrémité de l'os luxé au niveau de la surface articulaire qu'elle a abandonnée, ou pour ramener l'extrémité du fragment inférieur d'une fracture au niveau de celle du fragment supérieur, et les rétablir dans la situation

naturelle. — *Appareils à extension continue*. Ces appareils sont employés dans les fractures des membres inférieurs, à l'effet de tirer en sens inverse les fragments qui tendent à chevaucher, et d'empêcher ainsi le raccourcissement. — *Appareil d'Hippocrate*. (Fig. 163). Dans les fractures des deux os de la jambe, avec chevauchement, l'auteur, pour conserver au membre sa longueur naturelle, établissait un bourrelet au-dessous du genou et un bourrelet au-dessus des malléoles; chacun de ces bourrelets portait une oreille en dedans et une oreille en dehors. Il avait, toutes disposées, des baguettes de coudrier d'un doigt de grosseur. Deux de ces baguettes étaient introduites de force en dedans, et deux en dehors, dans les oreilles; grâce à leur élasticité, elles maintenaient les fragments dans leur position régulière. — *Appareil de Desault*. Il se compose principalement d'une longue attelle destinée au côté externe du membre,

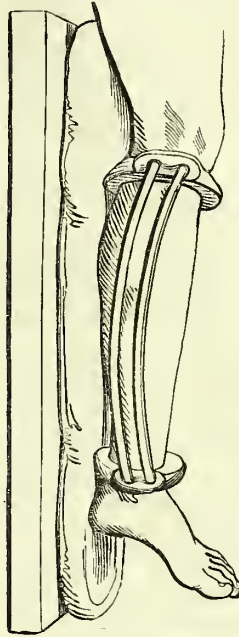


Fig. 165.

s'étendant depuis la crête iliaque jusqu'au delà de la plante des pieds, et présentant à ses deux extrémités une échancrure et une mortaise; et de deux autres attelles: l'une, interne, qui ne dépasse pas le pied; l'autre, antérieure, qui s'étend de l'aîne au genou. Un lac contre-extenseur embrasse l'aîne et la partie postérieure de la cuisse; et les extrémités, ayant été engagées, l'une dans la mortaise, l'autre dans l'échancrure terminale de l'attelle externe, sont nouées ensemble. Un autre lac extenseur est fixé au-dessus des malléoles, et ses extrémités sont nouées de la même manière que le lac supérieur. Ces deux lacs tirent les fragments en sens contraire. Mais la traction est oblique. Aussi, pour modifier l'appareil, a-t-on employé une attelle interne qui dépasse la plante du pied comme l'externe, et l'on fait réfléchir, avant de les nouer, chacune des extrémités du lac extenseur sur l'une et l'autre attelle, de manière à exercer une traction directe. — *Appareil de Boyer*. Ce n'est qu'une modification du précédent. L'attelle externe est munie supérieurement d'un crochet qui sert à fixer l'anse formée par le lien contre-extenseur, et inférieurement elle porte une semelle à laquelle est fixé le pied, et qui, à l'aide d'un pas de vis, peut être éloignée ou rapprochée de l'extrémité. — *Appareil de Bonnet*. Gouttière solide qui embrasse à la fois les deux tiers postérieurs du membre fracturé et les deux tiers postérieurs du bassin et de l'abdomen. L'extension est faite au moyen d'une poulie que présente l'appareil à son extrémité inférieure, et dont la rainure est dirigée dans le prolongement du membre; deux bandes latérales sont fixées sur les côtés de la jambe; de ces bandes part, au-dessous de la plante du pied, une corde qui se réfléchit sur la poulie et sou-

lient un poids aussi pesant que le malade puisse le supporter sans douleur. La contre-extension est opérée par la pression du bassin et de la partie postérieure de l'abdomen sur la gouttière qui les embrasse en totalité, ainsi que par deux sous-cuisses, dont la partie postérieure est cousue à l'appareil, au niveau des tubérosités de l'ischion, et dont la partie antérieure est terminée par une courroie qui peut s'engager dans une boucle placée à 15 centimètres des épines iliaques. Cet appareil a l'avantage de disséminer la contre-extension sur une large surface, et de faire éviter par là les douleurs et les excoriations.

EXTÉRIEUR, EURE, adj. [*exterior*]. Se dit, en botanique, de l'embryon, lorsqu'il est situé dans la graine, à la surface du périsperme.

EXTÉRIEUR, s. m. Expression consacrée, en vétérinaire, pour désigner l'appréciation de la conformation extérieure des animaux domestiques, par rapport aux services qu'ils peuvent rendre, à l'utilité dont ils peuvent être.

EXTINCTION, s. f. [*extinctio*, all. *Auslöschung*, angl. *extinction*, it. *estinzione*]. Action d'éteindre ou de détruire. — *Extinction de la chaux*. Opération qui consiste à verser peu à peu de l'eau sur la chaux vive, ce qui la fait passer à l'état d'hydrate. — *Extinction du mercure*. Trituration de ce métal avec des corps liquides jusqu'à ce qu'il ait disparu et soit réduit en une poudre noire. — *Extinction de voix*. V. **APLONIE**.

EXTIRPATION, s. f. [*extirpatio*, de *ex*, hors, et *stirps*, racine; all. *Extirpation*, it. *estirpazione*]. Action de retrancher une partie malade, par exemple un cancer, un polype, dont on enlève jusqu'aux dernières racines.

EXTRACTEUR À CROCHET SEMI-ANNULAIRE, s. m. Instrument inventé par M. Leroy (d'Étiolles) pour extraire de la vessie les corps étrangers autres que les pierres et leurs débris.

EXTRACTIF, s. m. [de *extrahere*, extraire; all. *Extractistoff*, angl. *extractive*, it. *estrattivo*]. On a longtemps admis sous ce nom un principe immédiat qu'on supposait exister dans toutes les plantes, et posséder la propriété de s'épaissir pendant l'évaporation de sa dissolution. On sait aujourd'hui que c'est un composé de différentes substances modifiées par l'influence de l'air, de la chaleur, des acides, etc.

EXTRACTION, s. f. [*extractio*, angl. *extraction*, it. *estrazione*, esp. *extracción*]. Opération pharmaceutique par laquelle on sépare une substance quelconque du composé dont elle fait partie. Suivant la nature du composé et celle de la substance à extraire, on emploie l'un des dix-huit modes suivants : *cassation*, *clarification*, *congélation*, *crystallisation*, *décoction*, *digestion*, *distillation*, *évaporation*, *expression*, *fusion*, *infusion*, *immersion*, *lixiviation*, *lotion*, *macération*, *solution*, *sublimation*, *torréfaction*. V. ces mots. — En chirurgie, l'*extraction* est une opération par laquelle on retire de quelque partie du corps, avec la main ou avec des instruments convenables, soit un corps étranger qui s'y est introduit accidentellement ou développé contre nature, soit une partie (telle qu'une dent gâtée ou le cristallin devenu opaque) qui cause des douleurs, ou nuit à une fonction importante.

EXTRA-FOLIACÉ, ÉE, adj. [de *extra*, hors, et *folium*, feuille]. Se dit des organes qui, au lieu de s'insérer sur les feuilles ou les pétioles, comme font ordinairement les organes pareils, naissent d'un autre point.

EXTRA-FOLIÉ, ÉE, adj. Mirbel appelle ainsi la hampe qui naît sur la racine, en dehors des feuilles. Ex.: le *Convallaria maialis*.

EXTRAIRE, adj. [*extrarius*, all. *aussenicgend*]. Se dit, en botanique, de l'embryon végétal, quand il est situé au dehors du périsperme.

EXTRAIT, s. m. [*extractum*, all. et angl. *Extract*, it. *estratto*, esp. *extracto*]. Produit qu'on obtient en traitant une substance animale ou végétale par un dissolvant convenable, et évaporant ensuite le véhicule jusqu'à ce qu'on ait un résidu mou ou solide. On prépare les extraits, soit avec le suc propre des végétaux, quand ceux-ci sont frais, soit avec des infusions aqueuses ou alcooliques, quand la substance est sèche. Ils portent, dans les deux premiers cas, le nom d'*extraits aqueux*; dans le troisième, celui d'*extraits alcooliques*. Quand on se sert d'un suc de plante, tantôt on commence par le chauffer jusqu'à ce que l'albumine, en se coagulant, ait entraîné le chlorophylle, après quoi on passe la liqueur et on l'évapore; tantôt on ne sépare pas le coagulum, ou bien, après l'avoir séparé, on l'ajoute au produit sur la fin de l'opération, ce qui constitue les *extraits préparés à la manière de Storck*. Les *extraits* sont, ou des mélanges très compliqués, ou formés presque entièrement d'un seul principe, selon la nature de la substance et du menstrue qu'on emploie. On les dit *mous*, quand ils ont la consistance d'une pâte ductile; *solides*, s'ils sont cassants à froid; *secs*, s'ils sont sous forme d'écaillés et entièrement privés d'eau. Ils ont aussi reçu différents noms, suivant les principes qui y prédominent. On les appelle *gommeux*, *muqueux* et *muclagineux*, s'ils sont spécialement composés de gomme ou de mucilage; *gélatineux*, si la gélatine en fait la base; *résineux*, s'ils sont de nature résineuse; *savonneux*, s'ils contiennent une matière résineuse tellement combinée avec les autres, qu'on ne puisse pas la séparer.

Extrait de Saturne. Dissolution de sous-acétate de plomb évaporée jusqu'à ce qu'elle marque 28° ou 30° centésim. Lorsque la liqueur est rougeâtre, c'est qu'on a préparé le sel avec du vinaigre non distillé.

EXTRA-UTÉRINE (GROSSESSE). Se dit quand l'œuf est développé hors de l'utérus: par exemple, dans l'ovaire, dans les trompes, dans les parois de la matrice, etc.

EXTRAVASATION, s. f. [*extravasation*, de *extra*, hors, et *vas*, vaisseau; all. *Extravasat*, angl. *extravasation*, it. *stravasamento*, esp. *extravasation*]. Sortie du sang ou des autres liquides hors des vaisseaux destinés à les contenir.

EXTRAVASÉ, ÉE, adj. [*extravasatus*]. Se dit des liquides sortis de leurs vaisseaux et épanchés ou infiltrés dans quelque partie du corps.

EXTRAVERTEBRÉ, ÉE, adj. [*extravertebatus*]. On a proposé de donner ce nom aux animaux articulés, dans l'hypothèse où, au lieu d'être dépourvus de squelette, comme on le pense généralement, ils auraient un squelette extérieur représenté par leur test, et correspondant plus ou moins à celui des animaux vertébrés.

EXTRAXILLAIRE, adj. [*extraxillaris*]. Se dit, en botanique, d'un bourgeon, quand, au lieu de naître de l'aisselle des feuilles, il prend naissance au-dessus ou hors de ce point.

EXTRÉMITÉ, s. f. [*extremitas*, angl. *extremity*, it. *estremità*, esp. *extremidad*]. Bout ou terminaison d'une chose. Ce mot est souvent employé comme synonyme de *membre*. Les *extrémités supérieures* com-

prennent les bras, les avant-bras et les mains ; les *inférieures* comprennent les cuisses, les jambes et les pieds.

EXTORSE, adj. [*extrorsus*]. Se dit, en botanique, des fentes des anthères, lorsqu'elles sont tournées en dehors au lieu de regarder en dedans (*Clématite*).

EXTROVERSION, s. f. V. EXSTROPHIE.

EXTUMESCENCE, s. f. [de *ex*, hors, et *tumescere*, être gonflé]. V. ENFLURE.

EXUBÈRE, adj. [*ex*, hors, *uber*, sein]. Qui est sevré.

EXULCÉRATION, s. f. [*exulceratio*]. Ulcération légère et superficielle.

EXUTOIRE, s. m. [*exutorium*, de *exuere*, dépouiller ; angl. *issue*, it. *exutorio*, esp. *exutorio*]. Ulcère établi et entretenu par l'art, pour déterminer une suppuration permanente et dérivative.

EXUVIABILITÉ, s. f. [all. *Hautwechsel*]. Faculté qu'ont certains animaux de changer de peau, ou plutôt d'épiderme, sans changer de forme.

EXUVIABLE, adj. [de *exuvia*, dépouille]. Se dit, en zoologie, de tout animal qui mue, c'est-à-dire qui change de peau (épiderme) sans prendre une autre forme, comme les serpents.

F

FACE, s. f. [*facies*, *vultus*, *πρόσωπον*, all. *Gesicht*, angl. *face*, it. *faccia*, esp. *cara*]. La face est la partie antérieure de la tête. Quatorze os concourent à la former, savoir : les deux maxillaires supérieurs, les deux maxillaires, les deux os propres du nez, les os unguis, le vomer, les deux cornets inférieurs, les os palatins et le maxillaire inférieur, sans compter la portion frontale de l'os coronal et les trente-deux dents, que l'on peut considérer comme en faisant partie. Ses muscles nombreux sont la plupart destinés aux organes de la vue, de l'ouïe, du goût et de l'odorat ; ses artères lui viennent de la carotide externe ; ses veines aboutissent à la jugulaire, et ses nerfs tirent immédiatement leur origine du cerveau. — *Face hippocratique* ou *cadavéreuse*. Caractère particulier que la face présente chez les sujets menacés d'une mort prochaine. Les signes qui la distinguent sont : peau du front tendue, sèche ou couverte d'une sueur froide ; yeux enfoncés dans leurs orbites, et entr'ouverts pendant le sommeil ; nez effilé, tempes creuses, pommettes saillantes ; oreilles froides, sèches et retirées ; lèvres décolorées, livides et pendantes. — *Belle face*. On appelle *belle face* une marque blanche très grande occupant presque toute la partie antérieure de la tête du cheval, et s'étendant jusqu'aux yeux, et même au delà. Cette dénomination devrait être remplacée par celle de *face blanche*. — *Face inférieure*, *externe* ou *dorsale des feuilles*, celle sur laquelle fait saillie la nervure moyenne ou principale. *Face supérieure*, *interne* ou *ventrale*, celle qui est opposée à la précédente. On nomme *faces commissurales*, celles par lesquelles deux carpelles soudés sont en contact.

FACETTE, s. f. [diminutif de *face*]. Petite face ; petite portion circonscrite de la surface d'un os.

FACIAL, **ALE**, adj. Pris quelquefois substantivement [*facialis*, angl. *facial*, it. *facciale*, esp. *facial*]. Qui appartient à la face, qui a rapport à la face. — *Angle facial*. V. ANGLE. — *Artère faciale* (artère labiale ou maxillaire externe, artère palato-labiale, Ch.).

Elle naît de la carotide externe, au-dessous du muscle digastrique, gagne la partie interne de l'angle de la mâchoire inférieure, se recourbe entre la glande maxillaire et la base de cet os, se porte sur sa face externe, remonte vers la commissure des lèvres et sur l'aile du nez, et s'y termine en s'anastomosant avec le rameau nasal de l'ophtalmique. Elle fournit les diverses branches qui se distribuent à la face. — *Nerf facial*. Il naît au-dessus et un peu au-devant et en avant de l'auditif, sur le côté de la portion postérieure du pont de Varole. Il sort du crâne par le conduit auditif interne, passe dans l'aqueduc de Fallope, fournit des filets nerveux aux osselets de l'ouïe, sort par le trou stylo-mastoïdien, entre dans la glande parotïde, et s'y divise en deux branches, l'une temporo-faciale, et l'autre cervico-faciale. — *Veine faciale*. Elle naît entre le muscle frontal et la peau, et porte alors le nom de *veine frontale* ou *préparate* ; se dirige vers le grand angle de l'œil, où elle prend celui d'*angulaire*, descend ensuite obliquement sur la face, et reçoit celui de *faciale* ; elle gagne la base de la mâchoire et aboutit enfin à la jugulaire interne.

FACIES, s. m. [*habitus*]. Mot latin passé dans le langage descriptif français. Aspect général que présente un être organisé à la première vue, avant que l'on ait étudié un à un les détails de son organisation, dont cet aspect est le résultat.

FACTICE, adj. [*factitius*, angl. *factitious*, esp. *facticio*]. Qui est le produit de l'art : *eau minérale factice*.

FACULTÉ, s. f. [*facultas*, all. *Fähigkeit*, angl. *faculty*, it. *facoltà*, esp. *facultad*]. Aptitude à manifester ou à opérer quelque chose, qui est inhérente à un corps, et qui subsiste en lui tant que la disposition des parties qui y donnent lieu se maintient. — *Facultés intellectuelles et de l'âme*. V. ENTENDEMENT, ESPRIT, EXPRESSION, CARACTÈRE et INSTINCT. — *Facultés de médecine*. En France, il y a trois Facultés de médecine. La Faculté de Paris se compose de vingt-six professeurs et de vingt-quatre agrégés ou suppléants, nommés au concours pour neuf ans ; la Faculté de Montpellier et celle de Strasbourg, de quinze professeurs ; elles délibèrent sur les mesures à prendre ou à proposer, concernant l'enseignement et la discipline, sur la formation du budget, sur les dépenses extraordinaires, et sur les comptes rendus par le doyen et par le secrétaire trésorier. Les délibérations exigent la présence de la moitié, plus un, de ses membres ; elles sont prises à la majorité absolue des suffrages, et ne sont exécutoires qu'après avoir été approuvées par le conseil ou le ministre de l'instruction publique, suivant le cas. Le doyen est le chef de la Faculté ; il est chargé d'en diriger l'administration et la police, et d'assurer l'exécution des règlements ; il ordonnance les dépenses, conformément au budget ; il convoque et préside l'assemblée de la Faculté ; il désigne les membres des commissions pour l'examen des objets d'enseignement, de discipline ou de comptabilité ; il ordonne en même temps la suspension d'un cours, s'il y voit urgence. En cas de partage dans les délibérations, il a voix prépondérante. Il est assisté dans ses fonctions aussi par deux assesseurs désignés entre les professeurs. Quatre cours de *clinique médicale*, quatre de *clinique chirurgicale*, une *clinique d'accouchements*, et quinze cours, composent l'enseignement à Paris (anatomie, physiologie, pathologie générale ; deux cours de pathologie interne, deux de pathologie externe ; thérapeutique, pharmacologie, physique médicale, chimie médicale,

médecine opératoire, médecine légale, hygiène, histoire naturelle médicale); ils se partagent en saisons d'hiver et d'été. A Montpellier et à Strasbourg, les mêmes cours ne sont pas représentés par plusieurs chaires. Les amphithéâtres sont ouverts cinq minutes avant la leçon, et fermés aussitôt après. Les élèves n'y sont admis que vêtus décemment et sans canne; ils doivent y avoir la tête découverte. Il est défendu à tout autre qu'aux étudiants interrogés par les professeurs d'y prendre la parole. L'élève reçoit une carte, sans laquelle il ne peut entrer aux éliminations; s'il la prête, il encourt la perte d'une ou de plusieurs inscriptions, même son exclusion de l'école, si cette transmission a servi à produire du désordre. Les docteurs, nationaux ou étrangers, et les élèves qui, pour des raisons jugées valables par le doyen, ne prennent pas d'inscription, obtiennent des cartes d'entrée que leur délivre le secrétaire de la Faculté.

FAENZA. Ville de la Romagne. A quatre milles sont des eaux minérales acidulo-salines.

FAGINE, s. f. [de *fagus*, hêtre]. Principe que Buchner a trouvé dans les faines, et que quelques-uns regardent comme identique avec la pissémétine ou la pyrémétine.

FAGOUÉ, s. f. Nom vulgaire du pancréas chez le porc, etc.

FAHAM, s. m. (*fahou, fahun, thé de Bourbon* ou de Madagascar). Orchidée parasite (*Angraecum fragrans*, Dupetit-Thouars) voisine des vanilles, de l'île Maurice, usitée comme digestive et contre la phthisie. Les feuilles sèches ont une odeur agréable tenant de celle de la vanille et de la fève tonka, odeur due à la coumarine, et une saveur parfumée; on les emploie en infusion théiforme et en sirop.

FAIBLESSE, s. f. [*debilitas*, all. *Schwäche*, angl. *weakness*, it. *debolezza*, esp. *debilidad*]. Manque de force, diminution générale ou locale, absolue ou relative, de l'action vitale.

FAIM, s. f. [*fames*, all. et angl. *Hunger*, it. *fame*, esp. *hambre*]. Besoin de prendre des aliments. La faim est un sentiment intérieur, plus ou moins pénible, que quelques auteurs ont attribué au frocment de l'estomac pendant sa vacuité, d'autres au frottement de ses rides et de ses houppes nerveuses les unes contre les autres, d'autres à la lassitude des fibres de sa tunique musculaire trop longtemps contractées, d'autres à la compression des nerfs quand l'organe est resserré sur lui-même, ou bien au tiraillement du diaphragme par le foie et la rate, dont l'estomac et les intestins ne soutiennent plus le poids. Quelques-uns ont cherché dans l'accumulation de la salive et des fluides gastriques, d'autres dans l'alealescence de ces sucs, la cause de ce phénomène, qui paraît tenir plutôt au mode de vitalité propre de l'organe digestif.

Faim canine. État maladif dans lequel les chiens mangent avec une grande voracité des aliments qu'ils vomissent bientôt.

FAIM-VALLE, s. f. [all. *Heiss hunger*, it. *male del orzuolo*]. Maladie rare, qui n'attaque guère que le cheval, et qui paraît devoir être rangée parmi les névroses. A peine l'animal est-il échauffé par la marche, qu'il s'arrête tout à coup : dès qu'il a satisfait son appétit, le spasme subit se dissipe, et l'animal continue son chemin. — La *faim-valle* (ou *fringalle*, car ce mot-ci est qu'une corruption de l'autre) attaque aussi les hommes; elle se manifeste par un besoin irrésistible de manger, qu'il faut satisfaire à l'instant.

FAÏNE, s. f. Fruit du hêtre. Elle renferme de l'alumine et une forte proportion d'huile grasse; torréfiée, elle prend une amertume assez agréable. A l'état frais, sa saveur rappelle celle de la noisette. Les ruminants, et surtout le porc, mangent la faïne; il faut la leur donner avec précaution et mélangée. L'usage en peut être dangereux; continué pendant quelque temps, il rend la chair molle, la graisse difficile. La faïne ne convient point aux solipèdes, et ne devrait être considérée comme utile que pour les animaux qui la prennent dans les bois. Dans les Alpes, le Jura, les Vosges, etc., on récolte la faïne en octobre pour l'extraction de l'huile, qui est douce, agréable, et peut être employée aux mêmes usages que l'huile d'olive commune. Le résidu de cette fabrication est appelé *tourteau de faïne*.

FAISAN, s. m. [*phasianus*, *φασιανός*, de *φάσις*, Phase, fleuve de la Colchide; all. *Fasan*, angl. *pheasant*, it. *fagiano*, esp. *faisan*]. Oiseaux gallinacés très communs en Asie, beaucoup moins dans les parties boisées de l'Europe, et dont une espèce (*Phasianus colchicus*, L.) est très recherchée comme aliment lorsque sa chair a subi, au contact de l'air, un commencement de modification qui n'est pas encore de la putréfaction : d'où l'expression *faisander*.

FAISCEAU, s. m. [*fasciculus*, dimin. de *fascis*; all. *Bündel*, angl. *bundle*, it. *fascetto*]. Amas de plusieurs choses liées ensemble. Les anatomistes emploient métaphoriquement ce terme pour désigner un groupe régulier de fibres, soit musculaires, soit nerveuses. — *Faisceau arqué* ou *arc* (*arcus* seu *fasciculus arcuatus*). Faisceaux qu'envoie la partie moyenne du corps calleux de chaque côté dans les hémisphères. — *Faisceaux acoustiques* (*striae, tæniæ, fibræ medullares, acusticæ*, seu *fasciculi et fibrillæ filiformes nervi acustici*). Faisceaux de tubes nerveux blancs existant vers le milieu du sinus rhomboïdal, qui, partis de la rainure médiane, gagnent le pédoncule cérébelleux correspondant. Ils varient beaucoup chez les divers individus. Leur plexus transverse au voisinage de la ligne médiane s'appelle l'échelle (*scala* seu *climax posterior*), dont les faisceaux transversaux sont les échelons (*climacteres*). Sur les côtés, entre les pédoncules antérieurs et postérieurs du cervelet, sont les deux *fosselles antérieures du quatrième ventricule* (*foveæ anteriores fossæ rhomboidalis*); dans leur angle se voit le *locus ceruleus* seu *substantia ferruginea*, petite portion de substance grise, d'où part quelquefois une *languette violacée* (*tænia violacea*).

FALCALDINE, s. f. [*mal de Fiume*, *scherlievo*]. Ce nom a été donné à une prétendue variété de la syphilis, introduite, dit-on, dans le Falcaldo, contrée de la province de Bellune, par une mendiant infectée de syphilis, d'ulcères et de végétations à la vulve. Elle se présente sous la forme d'une éruption psorique, qui n'épargne aucun âge, d'ulcères à la gorge et aux fosses nasales, de destruction du nez, et d'ulcérations serpiginieuses sur la peau.

FALCIFORME, adj. [*falciformis*, de *falx*, faux, et *forma*, forme]. Qui a la forme d'une faux : *sinus falciformes de la dure-mère*; *ligament falciforme du foie*.

FALÈRE, s. f. Espèce d'indigestion particulière aux bêtes à laine, et qu'on n'observe que dans les contrées méridionales de la France. L'animal tombe tout à coup dans un état de stupeur; il est agité de violentes convulsions, la respiration est laborieuse, le ventre tuméfié : il succombe dans l'espace d'une ou deux heures.

Le gaz qui détermine le boursoufflement des estomacs et des intestins paraît être l'hydrogène carboné. La ponction du rumen et l'introduction dans cet estomac de breuvages stimulants ont quelquefois arrêté les accidents.

FALQUÉ, ÉE, adj. [*falcat*, de *falx*, faux]. Se dit, en botanique, de ce qui est plan et courbé par le bord, surtout vers le sommet, en forme de faux.

FALSIFICATION, s. f. [de *falsus*, faux ; it. *falsificazione*]. Altération volontaire et frauduleuse d'une substance médicamenteuse par son mélange avec des substances inertes ou de qualité inférieure.

FALSINERVE, adj. Se dit des feuilles (*folia falsinervia*) des éryptogames cellulaires (*Fucus*, *Mousses*) qui ont des nervures, parce que celles-ci ne renferment pas de faisceaux fibro-vasculaires.

FALTRANK, s. m. [mot allemand, adopté en français, qui signifie boisson contre les chutes : de *fällen*, tomber, et *Trank*, boisson]. On nomme ainsi une infusion de plantes aromatiques recueillies dans les Alpes suisses ; de là les noms de *vulnéraire suisse*, de *thé suisse*, que l'on donne à ces plantes desséchées, coupées et mêlées ensemble. Il n'y a point de recette fixe pour la composition du *faltrank* : chaque montagnard le compose à sa guise, avec diverses espèces d'*Arnica*, d'*Achillea*, de *Valeriana*, de *Primula*, la *pyrolé*, le *millepertuis*, l'*Asperula odorata*, etc. ; d'où résulte nécessairement un mélange informe, sans propriétés bien déterminées, mais dans lequel dominent cependant des substances stimulantes. A raison de sa composition, on ne saurait trop blâmer l'usage que l'on fait du *faltrank* ou *vulnéraire* après les chutes, les contusions, les blessures, et autres accidents traumatiques : comme tonique et excitant, il ne peut que les aggraver. Il faut en dire autant de l'usage que les femmes en font à l'époque de la cessation des règles. Enfin, en toute occasion, les *vulnéraires suisses* doivent être rejetés, et les plantes connues et d'une vertu éprouvée sont infiniment préférables.

FAMILLE, s. f. [*familia*, angl. *family*, it. *famiglia*, esp. *familia*]. Mot introduit en botanique par Magnol, et aujourd'hui généralement adopté par les naturalistes pour désigner des groupes de genres liés par des caractères communs.

FANON, s. m. [*ferula*, all. *Strohlade*, *Beinlade*, angl. et esp. *fanon*]. On appelle *fanon* une espèce de cylindre fait avec une poignée de paille de seigle entourée d'une bande étroite et fortement serrée, que l'on employait dans le pansement des fractures de la cuisse et de la jambe. On plaçait autrefois au milieu de la poignée de paille une baguette d'un bois très flexible, pour lui donner plus de solidité. Le *faux fanon* est fait avec une pièce de linge pliée en plusieurs doubles, roulée à plat, et repliée à ses deux extrémités, que l'on plaçait entre le membre fracturé et le fanon. Pour appliquer les fanons, on étendait sur une table un grand morceau de toile appelé *drap fanon* ; on roulait un fanon dans chacun des côtés de cette toile, et, quand ils étaient ainsi roulés également de manière à se rencontrer au milieu de la pièce de linge, on les passait sous le membre malade ; on les déroulait alors suffisamment pour qu'ils correspondissent au milieu des parties latérales du membre, contre lesquelles on les fixait fortement au moyen de rubans larges. Les faux fanons sont aujourd'hui remplacés par des coussins de balle d'avoine, et les fanons par les attelles. — *Fanon des cétacés* [all. *Barten*, angl. *whisker*, it. *barbe*, esp. *barbas*]. V. **BALEINE**. — On

appelle aussi *fanon* [all. *Wamme*, angl. *dewlap*, it. *giogaja*, esp. *papada*], la touffe de poils qui se trouve derrière le boulet des chevaux, et le pli de la peau du bœuf ou du mouton situé à la partie inférieure du cou.

FANONIERS (MUSCLES), s. m. pl. Nom donné par Lafosse aux muscles lombricaux inférieurs du cheval.

FARADAYNE, s. f. Produit de la distillation du caoutchouc obtenu par Himly. Liquide d'odeur éthérée, mais forte et désagréable, se volatilissant très rapidement avec production du froid.

FARADISATION, s. f., **FARADISME**, s. m. [de *Faraday*, célèbre physicien anglais]. Nom proposé par Duchenne (de Boulogne), pour désigner l'électricité par induction. V. **ÉLECTRICITÉ**.

FARCIN, s. m. [all. *Wurm*, angl. *farcy*, it. *scabid*, *farcino*, *mal del verme*, esp. *lamparones*]. Inflammation suivie du ramollissement des ganglions et des vaisseaux lymphatiques. On l'observe chez le cheval, rarement sur l'âne et le mulet, quelquefois sur le bœuf, jamais sur les carnivores. On distingue le farcin en *aigu* et en *chronique*. Le *farcin chronique* se caractérise : 1° par des tumeurs développées dans le tissu cellulaire sous-cutané, dans les ganglions et vaisseaux lymphatiques ; 2° par des boutons, qui se disposent le plus souvent en forme de cordes ; 3° par des ulcères succédant aux tumeurs et aux boutons. Le *farcin aigu* offre des tumeurs molles, douloureuses, et s'abcédant facilement, des ulcérations marchant avec rapidité, et envahissant parfois la pituitaire, de sorte qu'il s'établit alors de la ressemblance avec la morve ; la réaction générale est violente, et l'animal succombe rapidement. On a beaucoup discuté sur l'identité du farcin et de la morve. Il est certain que les deux affections se compliquent, qu'elles sont toutes deux contagieuses, mais que, inoculées, elles donnent une affection semblable à celle qui a fourni les produits communiqués : tant que le farcin est à l'état local, on obtient souvent des succès par un traitement local. Les émollients sont contre-indiqués, et l'on applique sur les tumeurs l'onguent vésicatoire. Lorsque ce moyen ou d'autres analogues ont diminué la tuméfaction et isolé les boutons, on cautérise fortement ces collections purulentes avec le fer rouge. Après la chute des eschares, on se sert, pour le pansement, de l'eau phagédénique. Quant au traitement général, il est fort incertain. Le *farcin aigu* offre peu de prise au traitement. Le farcin est un des vices rédhibitoires. Il est contagieux du cheval au cheval ; il l'est aussi pour l'homme, surtout dans sa forme aiguë ; en conséquence on doit recommander très expressément toutes les mesures de police sanitaire à cet égard. — *Farcin du bœuf*. Longtemps ignorée, cette maladie a été définitivement reconnue par divers vétérinaires. Le *farcin du bœuf* est toujours chronique ; il se développe principalement chez les animaux employés au service du halage sur le bord des rivières. De petites tumeurs dures, circonscrites, se montrent sur le trajet des veines sous-cutanées, principalement aux membres. Fréquemment des cordes se produisent ; elles persistent longtemps sans s'abcéder. On a nié jusqu'à présent la contagion du farcin dans l'espèce du bœuf.

FARCINEUX, EUSE, adj. Qui tient du farcin. *Bou-ton farcineux, cheval farcineux*.

FARD, s. m. [*fucus*, pigmentum, all. *Schminke*, angl. *paint*, it. *liscio*, esp. *afete*]. Composition destinée à entretenir la souplesse de la peau et à embellir le teint. Les fards sont de deux espèces, le *blanc* et

le rouge. Le blanc est du sous-azotate de bismuth uni à de la craie de Briançon. Le rouge est de plusieurs sortes : le rouge végétal (*fard*, *vermillon d'Espagne*, *rouge de toilette*) est le principe colorant du carthame, que l'on a fait dissoudre dans une solution alcaline, et que l'on a ensuite précipité au moyen du suc de citron. Le vermillon ordinaire est du cinnabre réduit en poudre impalpable par la porphyrisation. Chacune de ces couleurs est étendue avec de la craie de Briançon, qui lui donne la propriété d'adhérer à la peau. Le vinaigre de rouge est du carmin suspendu dans du vinaigre à l'aide d'un peu de mucilage. Le crépon est de l'étamine très fine teinte sans mordant, et assez chargée de couleur pour en laisser sur la peau, que l'on frotte avec cette étoffe un peu humide. Les fards, à raison des substances métalliques qu'ils contiennent, irritent et dessèchent la peau, suppriment la transpiration, et peuvent déterminer des accidents graves.

FARINACÉ, ÉE, adj. [*farinaceus*]. De la nature de la farine, ou qui ressemble à de la farine.

FARINE, s. f. [*farina*, all. *Mehl*, angl. *meal*, it. *farina*, esp. *harina*]. Poudre que l'on obtient par la trituration de diverses semences, et particulièrement de celles des graminées et des légumineuses. Celle de froment, qu'on emploie pour faire le pain, est composée de fécule amylicée et de gluten, outre une matière sucrée. Celle de graine de lin est très mucilagineuse ; celle d'amandes contient une assez grande quantité d'huile unie à de la caséine végétale ou légumineuse. V. ce mot.

Farines émollientes. Celles de lin, de seigle et d'orge, mêlées en parties égales.

Farines résolutives. Celles de semences de fenugrec, de fève, d'orobe et de lupin, mêlées à parties égales en poids.

FARINEUX, EUSE, adj. [*farinosus*, all. *mehlig*, angl. *farinaceous*, it. et esp. *farinaceo*]. Se dit des substances qui contiennent une grande quantité de fécule amylicée, comme la pomme de terre, le salep, le sagou, les graines des céréales et des légumineuses. — En pathologie, on donne l'épithète de *farineuses* à certaines dartres ou éruptions cutanées dans lesquelles l'épiderme s'exfolie en petites parcelles semblables à de la farine. V. PITYRIASIS.

FASCIA, s. m. [it. et esp. *fascia*]. Ce mot, qui signifie proprement bande, a d'abord été employé pour désigner certaines expansions aponévrotiques, des espèces de membranes fibro-celluleuses et résistantes, continues à des fibres musculaires ou servant d'enveloppes à des organes sous-jacents qu'elles sont destinées à maintenir dans leur position respective. Aujourd'hui on l'applique aussi à de simples lamelles, à des feuillettes dont la densité varie, mais qui sont dépourvus de fibres. On distingue par conséquent deux genres de *fascia* : les *fascia celluleux* et les *aponévroses* proprement dites, qui sont des toiles véritablement fibreuses.

Fascia celluleux. Deux couches celluleuses sont communément rangées parmi les *fascia* : la couche celluleuse sous-cutanée, qu'on a appelée *fascia superficialis*, et la couche sous-sérée ou cellulaire profonde, qui constitue la *fascia propria*. — Le *fascia superficialis* n'est interrompu sur aucun point de la périphérie du corps : il forme partout une couche tantôt très mince, tantôt assez épaisse, purement lamelleuse dans certains points, réellement fibreuse dans d'autres. A la face, on le distingue très mal, tous les tissus étant à peu près confondus ; au cou, c'est entre ses lames

que se développe le peaucier ; il s'épaissit et devient très distinct sur le bas-ventre, et surtout vers les régions iliaques ; en se rapprochant de la ligne médiane, il prend peu à peu un aspect filamenteux, et se confond, sur le sternum et tout le long du rachis, avec le tissu fibreux ; aux membres, il contracte aussi des adhérences vis-à-vis des articulations, et n'est d'ailleurs jamais bien distinct de la couche sous-cutanée. C'est dans le *fascia superficialis* que se trouve le pannicule charnu ou peaucier des animaux. — Le *fascia celluleux profond*, appliqué comme doublure sur la face adhérente des membranes séreuses qu'il fortifie, va partout se perdre entre le péritoine ou la plèvre et les viscéres, en se confondant avec ce que les anciens appelaient la *tunique nerveuse externe*, tellement adhérente derrière la ligne blanche qu'on ne peut la distinguer : cette couche cellulaire ne s'en continue pas moins de l'abdomen dans la poitrine, en passant avec l'œsophage au travers du diaphragme. Après s'être confondue avec les gaines vasculaires du péricarde, et avoir tapissé la face postérieure du sternum, elle se porte au cou et se perd dans l'aponévrose d'enveloppe de cette partie. — Celle-ci (*fascia cervicalis*), se fixe à la saillie du cartilage thyroïde, monte sur les sous et sus-hyoïdiens et sur la glande maxillaire, se continue latéralement avec les ligaments stylo-maxillaires, et va se fixer à l'os maxillaire inférieur.

Fascia iliaca. Lame aponévrotique qui naît du tendon du petit psoas ou de la face antérieure du grand psoas, lorsque le petit n'existe pas. Par son bord externe, elle est fixée à la lèvres interne de la crête iliaque ; en bas et en avant, elle s'unit d'une part au ligament de Fallope et au *fascia transversalis*, et de l'autre elle se continue avec le feuillet du *fascia lata* qui forme la paroi postérieure de l'arcade crurale ; en dedans et en arrière, elle s'insère au détroit supérieur du bassin.

Fascia lata. On donne ce nom à l'aponévrose fémorale et à son muscle extenseur (ilio-aponévrosi-fémoral, Chauss.). C'est plus exactement le tendon large et aplati du muscle *fascia lata*, se confondant sur les côtés avec l'aponévrose d'enveloppe des muscles de la cuisse, laquelle lui adhère aussi en haut. Néanmoins les auteurs la décrivent ainsi qu'il suit. Situé à la partie supérieure externe de la cuisse, le muscle du *fascia lata* naît de la partie externe de l'épine iliaque antérieure supérieure, et se termine inférieurement entre les deux feuillettes de l'aponévrose. L'aponévrose *fascia lata*, la plus étendue de toutes celles du corps, semble naître en haut et en avant de l'aponévrose abdominale et contribuer à la formation de l'arcade crurale ; elle commence par une lame très mince qui s'étend vers le flanc au-dessus de cette arcade, à laquelle elle adhère fortement, ainsi qu'au contour de l'anneau inguinal ; elle a postérieurement des origines sur le sacrum et sur le coccyx, d'où elle se répand sur le grand fessier et dans le périnée ; en dehors, elle s'insère à la lèvres externe de la crête iliaque, puis descend sur le moyen fessier ; en dedans et toujours en haut, elle se continue avec les ligaments de la symphyse pubienne, avec le périoste de la tubérosité sciatique et la branche osseuse qui unit cette éminence à la symphyse des pubis ; dans le reste de sa longueur, elle s'implante à la lèvres externe de la ligne épave du fémur. Ainsi fixée, cette aponévrose enveloppe tous les muscles de la cuisse, et se partage en deux feuillettes, entre lesquels est placé le

muscle tenseur. De ces deux feuillettes, l'un est antérieur et plus épais que l'autre, et peut être considéré comme un prolongement de l'aponévrose du grand oblique; il est intimement uni au ligament de Fallope; l'autre, plus mince, postérieur et profond, va, après sa réunion avec le premier, s'insérer au pubis. Inférieurement, le *fascia lata* se confond avec l'aponévrose jambière et le tendon du triceps, et s'attache à la tubérosité externe du tibia.

Fascia transversalis. Nom donné par Astley Cooper à une lame fibro-celluleuse située entre le muscle transverse et le péritoine, et qui a une épaisseur et une résistance considérables dans la région inguinale, où elle joue un rôle important par ses rapports avec les ligaments de Fallope et de Gimbernat, avec l'anneau inguinal et le cordon testiculaire, et dans la formation des hernies. Le *fascia transversalis* adhère par son bord inférieur au ligament de Fallope et à une partie du *fascia iliaca*, depuis l'épine antérieure supérieure de l'os des îles jusqu'aux environs de l'éminence ilio-pectinée. De cette éminence jusqu'à la crête pubienne, il adhère encore au ligament de Fallope, et décrit avec lui la courbure qui surmonte les vaisseaux fémoraux, et que quelques anatomistes ont appelée *arcade crurale interne*. Plus en dedans encore, il s'attache à toute l'étendue de la crête du pubis, avec le ligament de Gimbernat. Son bord interne est uni au bord externe du muscle droit, à l'exception d'une lame qui passe derrière ce muscle, et va s'unir sur la ligne médiane à celle du côté opposé, en contractant des adhérences avec la ligne blanche. Le *fascia transversalis* se continue dans le canal inguinal par une sorte d'appendice infundibuliforme, qui revêt la paroi intérieure de ce canal et se prolonge jusque dans le scrotum.

FASCINATION, s. f. [*fasciatio*]. Phénomène de tératologie végétale, caractérisé par la forme aplatie ou rubanée substituée à la forme cylindrique ou prismatique des tiges normales. Germain a montré que c'est le premier degré de la *séparation verticale* ou *partition* (*partitio*) d'un même axe en deux ou plusieurs parties constituant autant d'axes nouveaux ne différant que par leur origine d'un seul axe normal.

FASCIGULE, s. m. [*fasciculus*, angl. *fascicle*]. Quantité de plantes qu'on peut embrasser avec un bras ployé contre la hanche : on l'évalue à douze poignées.

FASCICULÉ, ÊE, adj. [*fasciculatus*, angl. *fasciculate*]. Qui est en paquet, en fascicule. Se dit, en botanique, des parties des plantes qui sont groupées ou ramassées en paquet.

FASCIE, s. f. [*fascia*]. Tige ou rameau affecté de fasciation.

FASCIÉ, ÊE, adj. [*fasciatus*]. Se dit, en botanique, des branches, pédoncules ou pétioles dont les fibres, au lieu de former un corps cylindrique, se disposent latéralement, de manière à produire une surface plane, disposition naturelle chez quelques plantes, et accidentelle, mais très commune chez d'autres : l'*asperge*, par exemple.

FASGIOLE, s. f. V. DOUVE.

FASKOOK, s. m. Nom du *Ferula tingitana*, ombellifère qui fournit la *fausse gomme ammoniacque de Tanger*, appelée *fusogh* ou *fasogh* dans le pays. Elle ressemble beaucoup à la gomme ammoniacque, mais elle est moins dure et n'a rien de son âcreté ni de son goût aromatique.

FASTIGIÉ, ÊE, adj. [*fastigiatus*, de *fastigium*, faite; all. *gegipfelt*]. Se dit, en botanique, des rameaux et des fleurs qui partent d'un pédicule commun et se terminent à la même hauteur, en formant par leurs sommités comme un plan horizontal.

FATUISME, s. m., **FATUITÉ**, s. f. [*fatuitas*]. Termes employés quelquefois pour désigner la démence.

FAU ou **FAYARD**, s. m. V. HÊTRE.

FAUCHER, v. n. [all. *mähen*, angl. *to race*]. On dit d'un cheval qu'il *fauche*, lorsqu'en avançant une des jambes de devant, il lui fait décrire un demi-cercle. Ce mot se dit aussi de l'homme dont la marche s'exécute en décrivant le même mouvement, ainsi qu'on le voit dans les cas d'hémiplégie avec conservation d'une partie des mouvements : on dit *marcher en fauchant*.

FAUSSE ARTICULATION, s. f. [angl. *false joint*]. V. ARTICULATION.

FAUSSE CHENILLE, s. f. Nom des larves des hyménoptères térébrants ou porte-scie, pourvues de pattes.

FAUSSE CÔTE, s. f. Nom donné aux cinq dernières côtes, celles qui ne se prolongent pas jusqu'au sternum.

FAUSSE COUCHE, s. f. [all. *Fehlgeburt*, *Frühgeburt*, it. *sconciatura*, esp. *falso parto*]. Expulsion du produit de la conception qui survient avant le terme de la viabilité du fœtus.

FAUSSE GROSSESSE, s. f. [all. *Scheinschwangerschaft*]. On comprend sous ce nom les états pathologiques divers qui, étrangers à la conception, ont cependant des signes communs avec la grossesse, et en imposent quelquefois pour elle.

FAUSSE MEMBRANE et **PSEUDO-MEMBRANE**, s. f. Ce mot désignait autrefois toutes les membranes de nouvelle formation, mais actuellement on entend par le nom de *néo-membranes* (V. ce mot) les productions accidentelles membraneuses se montrant dans les séreuses surtout, qui ont une trame analogue à celle de ces tissus, qui sont vasculaires, qui sont, en un mot, de véritables membranes, mais produites dans des conditions morbides. On réserve le nom de *pseudo-membranes* aux productions également morbides, disposées en couches ou membranes, mais qui n'ont de celles-ci que cette apparence et qui ne sont pas organisées. Elles sont formées de fibrine coagulée pure ou englobant des épithéliums, dans les diphthérites (*pseudo-membranes du croup*); de fibrine coagulée, aussi après exsudation, mais plus ou moins colorée en jaune par les globules de pus qu'elle a englobés, dans les cas de pleurésie, péricardite, péritonite; dans aucun de ces cas, ces productions ne sont ni ne deviennent vasculaires.

FAUSSE-ORANGE ou **COLOQUINTE**, s. f. Nom de la *Cucurbita aurantia*, Willdenow; cucurbitacée grimpante.

FAUSSE ORANGE. V. ORANGE.

FAUSSE PLEURÉSIE, s. f. On donne vulgairement ce nom à une pleurodynie avec fièvre.

FAUSSE PNEUMONIE, s. f. Bronchite simulant la pneumonie.

FAUSSE-POIRE, s. f. Nom de la *Cucurbita ovigera*, L.

FAUSSE ROUTE, s. f. [angl. *false passage*, esp. *falso camino*, *falsa ruta*]. Accident qui a lieu lorsque, en sondant un malade, l'instrument s'écarte de la direction du canal et s'enfonce plus ou moins dans les par-

tics environnantes, après avoir percé les parois uréthrales. Le peu de soin avec lequel on pratique, en général, le cathétérisme, et la trop grande courbure des sondes ordinaires, en sont les principales causes. Les fausses routes peuvent avoir lieu dans la partie mobile de l'urètre, où elles sont occasionnées par des bougies, celles surtout qu'introduisent les malades eux-mêmes. Elles sont très communes sous la symphyse pubienne, à la réunion des parties mobile et fixe de l'urètre, là où le canal change de direction ; elles y intéressent, quoiqu'on ait dit le contraire, tantôt la face supérieure, tantôt la face inférieure ou l'une des faces latérales du conduit, et elles peuvent dépendre ou de ce qu'on abaisse trop tôt le pavillon de la sonde dans l'opération du cathétérisme, ou de l'emploi mal dirigé des sondes et bougies, dans le cas de rétrécissement, ou de l'abus de la cautérisation. On en voit beaucoup aussi au col vésical, à cause de la fréquence des maladies de la prostate qui changent la direction du canal. Quand elles s'opèrent lentement et graduellement, elles peuvent s'organiser, se tapisser d'une membrane muqueuse, et même quelquefois remplacer le canal naturel. Le plus souvent elles entraînent de graves accidents, tels que la difficulté extrême ou même l'impossibilité du cathétérisme ultérieur, des épanchements d'urine, des abcès, des fistules rectales, périnéales, scrotales, péniennes, etc.

FAUSSES EAUX. Écoulement plus ou moins abondant de sérosité, qui a lieu par la vulve à certaines époques de la grossesse, sérosité qui s'était accumulée entre l'amnios et le chorion, et qu'il ne faut pas confondre avec les *eaux* et le liquide amniotique.

FAUSSE VARIOLE, s. f. Synonyme de *varicelle*. V. ce mot.

FAUX, AUSSE, adj. [*falsus, spurius*, all. *falsch*, angl. *false*, it. et esp. *false*]. Ce mot est souvent employé pour désigner tout ce qui s'écarte ou paraît s'écarter de l'ordre naturel. On dit, par exemple, un *faux germe*, pour une môle. Les *fausses côtes* sont celles dont les cartilages ne s'étendent pas jusqu'au sternum. — Dans le langage vulgaire, on appelle quelquefois la pleurodynie, *fausse pleurésie*, et le catarrhe pulmonaire intense, *fausse fluxion de poitrine*. — En vétérinaire, on dit qu'une allure est *fausse*, quand les diverses actions, qui la composent ne se succèdent pas régulièrement ou selon leur rythme normal.

FAUX, s. f. [*falx*, all. *Sichel*, angl. *falx*, it. *falce*]. On a donné, en anatomie, le nom de *faux* à des replis membraneux qui représentent la forme de cet instrument. — *Faux du cerveau* (*falx cerebri*). Repli longitudinal de la dure-mère qui tient par sa pointe ou extrémité antérieure à l'apophyse *crista-galli*, et par la postérieure à la tente du cervelet. — *Faux du cervelet* (*falx cerebelli*). Repli de la dure-mère, semblable par sa forme au précédent, qui s'étend depuis la partie moyenne et inférieure de la tente du cervelet, à laquelle il est attaché par sa base, jusqu'au grand trou occipital, où répond son sommet; son bord convexe tient au crâne, et son bord concave est logé dans le sillon qui sépare les deux lobes du cervelet. — *Grande faux du péritoine*, ou *faux de la veine ombilicale* (*falx peritonæi maxima*). Repli du péritoine qui s'étend de l'ombilic au bord antérieur-inférieur du foie, où il se continue avec le ligament suspenseur de cet organe; il contient dans son épaisseur la veine ombilicale. — *Petites faux du péritoine*. On appelle quelquefois

ainsi les ligaments latéraux du foie et les replis que forme le péritoine soulevé par les artères ombilicales.

FAUX BOURDON. V. BOURDON et ABEILLE.

FAUX ÉCART, s. m. Boiterie de l'épaule due le plus souvent à une distension musculaire. V. ÉCART.

FAUX GERME, s. m. [angl. *false conception*]. V. MÔLE.

FAUX MARQUÉ. Cheval chez lequel, par fraude, on a rétabli sur la dent, par des moyens artificiels, la cavité que l'usure naturelle a fait disparaître. On dit aussi, dans ce sens, *contre-marqué*.

FAUX PAS, s. m. Pas mal assuré, irrégularité dans l'allure du pas, qui consiste en une flexion subite et prononcée sur l'une des extrémités. C'est ordinairement un signe de faiblesse.

FAUX QUARTIER, s. m. On appelle ainsi le quartier du sabot du cheval dont la corne est inégale, rugueuse, fendillée. Il est naturel ou accidentel. On y remédie par une ferrure convenable, qui consiste à appliquer le fer à planche, disposé de manière que l'appui n'ait pas lieu sur le quartier altéré. De plus, on fait, sur le sabot quelques onctions avec l'onguent de pied, pour augmenter la souplesse des fibres de la paroi.

FAVEUX, EUSE, adj. [*favosus*, de *favus*, rayon de miel; all. *Wabenkopfsrind*, it. *tigna favosa*, esp. *tira favosa*]. V. ACHORION et FAVUS. Qui ressemble à des rayons de miel. — *Teigne faveuse*. On appelle ainsi une maladie cutanée chronique, contagieuse, caractérisée par des croûtes d'une odeur dégoûtante, d'un jaune clair, sèches, adhérentes, circulaires, déprimées en godet, isolées ou agglomérées en larges inérustations, qui ont leurs bords saillants ou relevés, et dont la surface présente des dépressions. Cette maladie (*prurigo lupinosa* de Willan) attaque ordinairement le cuir chevelu, d'où elle s'étend aux parties voisines. Quelquefois cependant elle affecte d'autres parties du tronc, sans que le cuir chevelu en soit atteint. Les mains et les avant-bras en sont quelquefois exclusivement affectés, mais alors la maladie provient d'une inoculation accidentelle. Lorsque les croûtes sont agglomérées, leur odeur est aussi dégoûtante que leur aspect, et à quelque analogie avec celle de l'urine du chat. Lorsque la maladie ne consiste qu'en quelques croûtes éparses sur les membres, des bains simples, alcalins ou sulfureux, suffisent pour la guérison. Lorsqu'elle affecte le cuir chevelu, elle est plus opiniâtre: les lotions avec l'eau de lin, les cataplasmes émollients appliqués sur la tête rasée, font tomber les croûtes, mais produisent rarement une guérison complète; et, pour peu que la maladie soit déjà ancienne, l'avulsion des cheveux est indispensable. V. ÉPILATION.

FAVUS, s. m., ou FAVI, s. m. pl. Nom donné aux croûtes de la *teigne faveuse* (V. FAVEUX). — Le *favus* est un corps particulier, solide, en forme de godet ou de croûte, formé par accumulation des diverses parties du champignon appelé *achorion* (V. ce mot) (*mycelium, tubes sporophores et spores*). Il n'existe pas encore, en tant que *favus*, lorsque les spores du végétal sont encore seules, adhérentes à la surface intra-folliculaire du poil, sous forme de couches réticulées invisibles à l'œil nu, ou aux petites croûtes épidermiques, comme on en peut voir à la surface du cuir chevelu et de la peau avoisinante. Il n'existe qu'à partir du moment où les spores, ayant germé, ont constitué des filaments de mycélium; puis, lorsqu'il est né des

sporophores, et que les spores se sont multipliées au point que le tout constitue une masse perceptible à l'œil nu. Lorsque les *favi* se produisent par développement des spores adhérentes à la partie intra folliculaire du poil, c'est dans cette partie du canal pileux représentée par l'épiderme que traverse le cheveu, au niveau de la jonction des surfaces papillaires du derme et de la portion de l'épiderme dite *réseau de Malpighi*, que se rencontrent d'abord les plus petits amas du végétal ou *favi*. Ainsi, vers le niveau de l'orifice dermique du follicule pileux, se trouve placé, dans l'origine, l'amas, devenu visible à l'œil nu, et appelé *favus*; alors il est recouvert par une couche épidermique très évidente. Mais le *favus* est situé non pas dans la cavité de la portion dermique du follicule lui-même, qui serait ainsi distendu; mais il est d'abord placé immédiatement au-dessus de cet orifice. Seulement, de très bonne heure, ce corps étranger solide déprime le derme autour du poil, l'amincit par compression et par résorption. Il déforme aussi l'orifice du follicule. Dans les parties pourvues de cheveux, on en voit presque toujours un ou plusieurs qui traversent plus ou moins obliquement le *favus*. En détachant celui-ci, on voit que le cheveu pénètre dans la peau, et que son bulbe est placé bien plus profondément. Aussi est-ce à tort qu'on a dit que ces corps siègeaient dans la partie dermique du follicule même des poils, ou dans les glandes sébacées. Le *favus* est dur, sec, cassant. Sa cassure est assez nette; son intérieur est d'un blanc jaunâtre, plus pâle que la surface libre; il est comme spongieux quand on l'examine à la loupe, quelquefois même il y a un petit creux au centre. Vu avec une forte loupe, ce contenu paraît d'autant plus serré qu'on est plus près de la surface; là même se voit une couche mince de matière amorphe granuleuse, dense, espèce d'enveloppe qui se confond insensiblement avec le contenu, et à laquelle est dû l'aspect lisse de toute la surface du *favus*. La face interne de cette couche se confond insensiblement avec la partie centrale, d'apparence spongieuse et friable. Celle-ci peut être réduite facilement en poussière d'un blanc jaunâtre. Portée sous le microscope, elle montre un mélange : 1° de tubes flexueux, ramifiés, non cloisonnés, vides ou contenant quelques rares granules moléculaires (mycélium); 2° de tubes droits ou courbes sans être flexueux, quelquefois, mais rarement ramifiés, contenant des granules ou de petites cellules rondes, ou des cellules allongées placées bout à bout de manière à représenter des tubes cloisonnés, avec ou sans traces d'articulations étranglées (réceptacles ou tubes sporophores à divers états de développement); 3° enfin des spores de formes diverses, libres ou réunies en chapelet.

FÉBRICITANT, ANTE, adj. et s. m. [*febricitans*, de *febris*, fièvre]. Qui a la fièvre.

FÉBRIGULE, s. f. [*febricula*]. Petite fièvre; fièvre hectique légère.

FÉBRIFUGE, adj. et s. m. [de *febris*, fièvre, et *fugare*, chasser; all. *Fiebermittel*, angl. *febrifuge*, it. *febrifugo*, esp. *febrifugo*]. Qui chasse la fièvre, qui empêche le retour des accès. Il n'existe pas de *fébrifuges*, si l'on prend ce mot dans toute sa latitude, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de médicaments qui chassent toute espèce de fièvre. Il ne faut donc entendre par *fébrifuges* que les substances médicamenteuses qui ont la propriété d'empêcher le retour des accès de fièvres intermittentes; propriété dont jouissent par

excellence le quinquina et quelques alcaloïdes. On a aussi préconisé comme antipyrétiques : les écorces d'angusture, de marronnier d'Inde, d'aune, de saule; la racine de benoîte, les feuilles de lioux; la serpenteaire de Virginie, l'arnica, un grand nombre de végétaux amers; quelques substances minérales, telles que l'arséniate de potasse, celui de soude, etc.

FÉBRILE, adj. [*febrilis*, all. *feberisch*, angl. *feverish*, it. *febrile*, esp. *febril*]. Qui a rapport à la fièvre : *pouls fébrile*, *mouvement fébrile*.

FÉCAL, ALE, adj. Qui a rapport aux fèces. V. EXCRÈMENT.

FÈCES, s. f. pl. [*fæces*, pluriel de *fæx*, lie]. Dépôt ou sédiment de toute espèce de liquide. — Ce mot a aussi été employé comme synonyme d'*excréments*.

FÉCONDATION, s. f. [*fecundatio*, all. *Befruchtung*, angl. *fecundation*, it. *fecondazione*, esp. *fecundacion*]. Acte effectué en commun par les deux appareils de la vie de reproduction, et qui est une conséquence habituelle de l'accomplissement préalable des deux fonctions ovarique et spermatique (V. ces mots). Il est caractérisé par le contact des spermatozoïdes ou des grains de pollen (cellules embryonnaires mâles) avec l'ovule suivi (après liquéfaction des premiers) de la pénétration endosmotique, moléculaire à moléculaire, de leur substance liquide dans celui-ci. L'accomplissement de cet acte a pour résultat l'achèvement des deux fonctions ovarique et spermatique, caractérisées : la première, par la reproduction de cellules (nées spontanément dans l'ovule mâle) embryonnaires femelles réunies en embryon; et la seconde, par la satisfaction aux conditions extérieures nécessaires à toute génération (V. ce mot et NAISSANCE). Il y a, dans la fécondation, transmission, moléculaire à moléculaire, de la matière mâle dans celle de la femelle; il y a mélange matériel de la substance organisée du mâle avec celle de l'ovule femelle, qui reçoit ainsi l'impression de la constitution du mâle : ce fait nous représente, à l'état élémentaire, mais d'une manière caractéristique, la transmission héréditaire, par suite de cette propriété dont jouit toute substance organique (V. ce mot) d'amener (par action lente ou catalyses successives) à un état analogue à celui où elle se trouve les autres espèces de substances qu'elle touche. D'où il résulte que la substance des spermatozoïdes ou des grains de pollen détermine dans celle du vitellus de l'ovule femelle l'apparition d'un état analogue à celui qu'elle offre en vivant; état qui se conserve dans les éléments dérivant des cellules embryonnaires, soit par métamorphose, soit par substitution. La fécondation est une conséquence habituelle, mais non constante, de l'accomplissement des deux fonctions spermatique et ovarique, car il est beaucoup de plantes dans lesquelles, bien que les boyaux polliniques arrivent jusqu'au voisinage des ovules de certaines loges de l'ovaire, la fécondation n'a pas lieu, empêchée qu'elle est par le développement des ovules voisins, les premiers fécondés, ou par d'autres causes. Cette non-fécondation est aussi normale que la fécondation des autres ovules. Beaucoup d'exemples analogues ou différents, mais amenant au même résultat, s'observent sur les animaux chez lesquels la fécondation a lieu sans copulation, ou même chez ceux où il y a copulation nécessaire pour qu'il y ait fécondation. V. BOYAU POLLINIQUE, PRÉEMBRYON, etc.

FÉCONDITÉ, s. f. [*fecunditas*, all. *Fruchtbarkeit*, angl. *fecundity*, it. *fecondità*, esp. *fecundidad*]. Faculté

dont jouissent les corps vivants de se reproduire, c'est-à-dire, de donner naissance à d'autres corps vivants organisés et conformés comme eux.

FÉCULE, s. f. [*fæcula*, diminutif de *fæx*, dépôt; all. *Stärke*, angl. *fecula*, it. *fecola*, esp. *fecula*]. Ou appelait autrefois *fécules* les matières qui se précipitent des suc

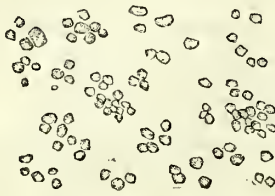


Fig. 164.

obtenus par expression, et qui, loin d'être identiques, différent au contraire beaucoup les unes des autres. C'est ainsi que l'on nomme *fécule verte*, ou simplement *fécule*, en parlant des suc

exprimés des végétaux, la matière verte suspendue dans ces suc, et composée ordinairement de chlorophylle, de résine, de cire et d'une matière azotée (*V. CHLOROPHYLLE*). Aujourd'hui le mot *fécule* est employé comme synonyme d'*amidon* (*V. ce mot*). On dit aussi *fécule amylicée*. Schleiden divise les grains de fécule en : A. *Grains amorphes* (grains de cardamome, écorce de salsepareille de la Jamaïque, etc.). B. *Grains simples* (la plupart des plantes). I. *Grains arrondis* ou polyédriques, à angles mousses : a. *sans cavité centrale* (noyau de Fritsche), tels que les plus petits granules dans la plupart des plantes, ceux du riz (Fig. 164); b. *avec une petite cavité centrale* (ce n'est ni une cavité ni un noyau, mais une apparence résultant d'un phénomène de réfraction) : 1° avec point central ou hile; au



Fig. 165.

tour de lui, couches concentriques (grains de fécule irréguliers des cycadées), ovoïdes (*Solanum*, Fig. 165), conchoïdes (liliacées); 2° avec couches concentriques peu évidentes ou nulles (grains arrondis ou polyédriques du maïs, des tubercules des apios, etc.); c. *avec un centre de réfraction ovale allongé*, grains montrant ordinairement à l'état sec une fissure étoilée (*hile* des auteurs), qu'il y ait ou non des couches (légumineuses); d. *grains en*

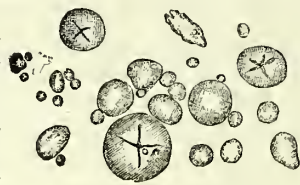


Fig. 166.

forme de coupe ou de gobelet (cyathiformes) : rhizome des iris. II. *Grains lenticulaires* avec ou sans couches concentriques; avec hile creux déchiré, central ou excentrique, petit et arrondi, ou allongé, ou étoilé (blé, seigle, Fig. 166). III. *Grains en disques très aplatis*, avec couches évidentes ou non (amomacées, Fig. 167, a, arrow-root). IV. *Grains en bâtonnets* avec centre de réfraction allongé dans le suc des laticifères d'euphorbiacées indigènes et de quelques-unes exotiques.

V. Grains tout à fait irréguliers (suc des laticifères de beaucoup d'euphorbiacées exotiques). C. *Grains cohérents ensemble* : a. *grains centraux* de l'agglomération dépourvus de centre de réfraction : 1° réunis au nombre de 2 à 4, d'après des types simples (Marantacées); 2° réunis par 5 ou 6 en type régulier, rarement irrégulier (diverses sortes de salsepareille); b. *grains de l'agglomération* avec centre de réfraction évident : 1° tous les granules partiels de l'agglomération, pres-



a Fig. 167.

que de même grosseur, réunis par 2 ou 4 en types simples, centre petit, arrondi (manioc, Fig. 169),

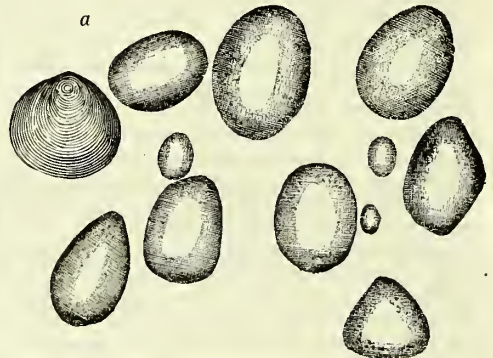


Fig. 168.

centre gros, étoilé (colchique); de 2 à 12 en groupes irréguliers (tubercules d'*Arum*); 2° à un gros grain en adhérent beaucoup de petits (*Sagou Rumphii*, ou sagou.) Les dimensions des grains de fécule n'ont rien d'uniforme dans une même espèce; on peut, dans une seule cellule, en trouver de petits (0^{mm},001) et de gros (0^{mm},070). Seulement, en général, ce sont, pour chaque espèce, ou les gros ou les petits qui l'emportent. Quand on examine avec un instrument grossissant une fécule, en général, on aperçoit un point plus foncé, situé le plus ordinairement entre le centre et la

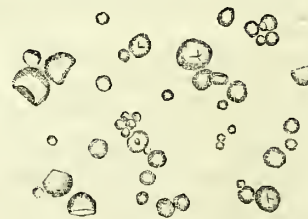


Fig. 169.

périphérie, et auquel on a donné le nom de *hile* (Fig. 168, a). Autour de ce point sont des zones concentriques disposées avec une sorte de régularité, et qui sont dues à des pellicules minces, superposées, quelquefois peu manifestes dans les grains, mais qu'on distingue toujours nettement quand on a soumis ceux-ci à une chaleur assez forte, et quand ensuite on les a imbibés d'eau. Le grain de fécule est toujours libre dans la cavité de

l'utricule azotée des cellules végétales; aussi c'est par erreur que l'on dit partout que le hile correspond au point par lequel le grain de féculé adhère à la paroi interne de la cellule. Le hile peut offrir la forme d'un point ou d'une ligne, soit droite, soit sinuose, soit étoilée. Dans un assez grand nombre de cas, il est peu apparent, ou peut même manquer complètement (fougère, belladone, salsepareille). Par l'action de la chaleur ou de la potasse, on peut le rendre d'autres fois visible quand il ne l'était pas; quelquefois un grain a deux hiles. Sous l'influence de la chaleur seule à + 200°, les grains de féculé se dessèchent, le hile se fend, et quelquefois le grain lui-même se fend en étoile (Fig. 166), comme quand on le comprime, ou bien il s'exfolie en lamelles, suivant la direction des lignes concentriques au hile. Chauffés au contact de l'eau, les grains de féculé se gonflent, deviennent mucilagineux et moins réfringents. Une solution de potasse ou d'un acide minéral peut aider à cette action, qu'elle opère même quelquefois seule à la température ordinaire. La chaleur, les acides, les alcalis, agissent en transformant la féculé en dextrine: souvent il reste dans la liqueur des parties de grains qui n'ont pas été attaquées, et qu'on a prises pour des restes d'utricules à une époque où l'on croyait qu'une enveloppe plus résistante renfermait une matière gommeuse soluble, constituant chaque grain de féculé. Mais aujourd'hui on sait que la féculé ne laisse rien dissoudre dans l'eau froide, à moins qu'elle n'ait subi auparavant l'action d'une chaleur assez élevée. Le réactif le plus sensible de l'amidon est l'iode, qui le colore en bleu (1814, Colin et H. Gaultier de Claubry): il se fait un iodure d'amidon bleu qui disparaît par la potasse et par la chaleur, mais qui reparait par le refroidissement, si la température n'a pas été portée à 100°. La coloration ne se fait plus quand la féculé est transformée complètement en dextrine, mais cet effet ne se produit pas d'une manière brusque; à mesure que la féculé se métamorphose, on voit, au contact de l'iode, apparaître d'abord une coloration violacée, plus tard une coloration d'un rouge de plus en plus pur, et enfin il n'y a plus de coloration. V. CELLULOSE.

FÉCULENT, ENTE, adj. [*feculentus*, all. *ficulent*, it. *fecolento*]. Se dit des liquides qu'une féculé rend troubles et bourbeux.

FÉCULITE, s. f. [it. *feculita*, esp. *feculita*]. Dénomination générale sous laquelle on avait proposé de comprendre les principes immédiats des végétaux (tels que l'amidine, l'inuline, etc.) qui sont pulvérulents, inaltérables à l'air, sans odeur ni saveur, insolubles ou peu solubles dans l'eau froide, l'alcool et l'éther, solubles dans l'eau chaude, ne donnant pas d'acide mucique par l'acide azotique, mais de l'acide oxalique et de l'acide malique.

FÉGARITE ou **FÉGRA**, s. f. Variété du stomacacé ou de la stomatite gangréneuse, endémique dans quelques provinces de l'Espagne. Cette maladie a été décrite pour la première fois par le docteur Montgarni, qui l'observa chez des militaires français en Espagne, en 1810. On aperçoit d'abord quelques points noirâtres peu élevés sur les parois de la bouche. Ces points s'ulcèrent au bout de quelques heures, et prennent un aspect sanguinolent et livide. Du deuxième au troisième jour, l'ulcère pousse une excroissance fongueuse dure, qui s'élève en crête de coq ou en cône à base large; il en découle une sanie rouillée qui infecte la bouche et l'haleine. A peine l'ulcère est-il formé,

que les parotides et les glandes sous-maxillaires s'enorgorgent. Cette affection peut se convertir en gangrène; alors les os se carient. On croit cette maladie contagieuse.

FÉINDRE, v. n. On dit qu'un cheval *feint*, quand il boite à peine, ou d'une façon presque invisible à l'œil.

FÉINTE, s. f. V. BOITERIE.

FELLANIQUE, adj. V. ACIDE *fellanique*.

FELLE DE LA DENT [*felle*, fausse orthographe de l'ancien français *fel* ou *felon*, c'est-à-dire, méchant]. Nom donné, dans les anciennes coutumes de Douai, au cheval rétif qui mord et qui rue. Terme inusité.

FELLINIQUE ou **FELLIQUE**, adj. V. ACIDE.

FEMELLE, adj. [*femineus*, all. *weiblich*, it. *femina*]. Les botanistes appellent *fleur femelle* celle qui ne porte que des pistils. — En chirurgie, on nomme *branche femelle* d'un instrument à deux branches, celle qui reçoit l'autre à coulisse ou de toute autre manière.

FÉMORAL, ALE, adj. [*femoralis*, qui appartient à la cuisse; angl. *femoral*, it. *femorale*, esp. *femoral*]. — *Artère fémorale*. Portion de l'artère crurale qui s'étend de l'artère inguinale jusqu'au jarret. — *Muscle fémoral*. V. TRICEPS *crural*. — *Arcade fémorale* ou *arcade de Fallope*. On donne quelquefois ce nom ou celui de *ligament de Poupart*, à un faisceau aponévrotique qui semble appartenir à l'aponévrose du grand oblique abdominal, mais qui ne fait pas suite à des fibres charnues, et qui est tendu en forme d'arcade entre le tubercule et l'ilium, la crête, l'épine et la symphyse du pubis. — *Hernie fémorale*. On appelle ainsi toute hernie qui s'échappe sous le ligament de Poupart.

FÉMORO-CALCANIEN. V. PLANTAIRE *grêle*.

FÉMORO-POPLITÉ, ÉE, adj. On appelle ainsi les artères perforantes de la cuisse.

FÉMORO-POPLITI-TIBIAL. V. POPLITÉ.

FÉMORO-PRÉTIBIAL, adj. et s. m. Nom donné à la portion du nerf crural qui s'étend du haut de la cuisse à la partie antérieure de la jambe.

FÉMORO-TIBIAL, ALE, adj. [*femoroso-tibialis*]. Qui a rapport au fémur et au tibia. — *Articulation fémoro-tibiale*. V. GENOU.

FÉMUR, s. m. [all. *Schenkelbein*, angl. *femoral bone*, *femur*, it. *femore*, esp. *femur*]. Mot latin conservé en français pour désigner l'os de la cuisse. L'extrémité supérieure de cet os présente une grosse éminence arrondie, tournée en haut, en dedans, et un peu en avant, que l'on appelle *tête*, et qui est reçue dans la cavité cotyloïde (V. COXO-FÉMORAL). La portion osseuse qui supporte cette tête a reçu le nom de *col*. Un peu au-dessous de la tête, et au côté externe, est le *grand trochanter*, grosse apophyse irrégulière qui donne attache à la plupart des muscles rotateurs et fléchisseurs de la cuisse. A la partie interne et postérieure de la base du col est le *petit trochanter*, éminence qui reçoit l'insertion des muscles grand psoas et iliaque réunis. Le *corps* du fémur, un peu arqué d'avant en arrière, présente en arrière une saillie longitudinale, connue sous le nom de *ligne âpre*, qui, simple dans sa partie moyenne, se bifurque supérieurement pour aboutir aux grand et petit trochanters, et inférieurement pour aller à l'un ou à l'autre condyle. L'extrémité inférieure de l'os est formée de deux tubérosités qu'on distingue sous les noms de *condyles interne* et *externe*, et qui donnent attache à quelques muscles et aux ligaments de l'articulation du genou. Le premier point osseux du fémur se manifeste vers le

lrentième jour après la conception, et ect os a 72 milimètres à l'époque de l'accouchement. Le cartilage qui en forme l'extrémité inférieure présente un point osseux pisiforme quinze jours après la naissance, et celui de l'extrémité supérieure à l'âge d'un an. Un pareil point se développe à trois ans dans le trochanter, à treize ans dans le trochantin. La tête, le trochanter et le trochantin se soudent à l'os à dix-huit ans, et l'extrémité inférieure à vingt.

FENÊTRE, s. f. [*fenestra*, all. *Fenster*, angl. *fenestra*, it. *finestra*]. Nom donné par les anatomistes à deux ouvertures que présente la paroi interne du tympan. L'une, désignée sous le nom de *fenêtre ovale* (ouverture vestibulaire du tympan), occupe à peu près le milieu de cette paroi, et établit une communication entre le tympan et le vestibule : elle est, en partie, fermée par la base de l'étrier. L'autre, appelée *fenêtre ronde* (ouverture cochléenne du tympan), quoiqu'elle ait plutôt une forme triangulaire, se dirige obliquement en dehors, en arrière et en bas, et établirait une communication entre la cavité du tympan et la rampe interne du limaçon, si elle n'était fermée par une petite membrane. Elle est placée au-dessous et à la partie postérieure du promontoire. V. OREILLE interne.

FENÊTRÉ, ÉE, adj. [*fenestratus*, all. *gefenstert*, angl. *fenestrate*, it. *finestrato*, esp. *agujerado*]. Se dit, en botanique, des feuilles percées à jour ; et, en chirurgie, des compresses, des emplâtres, etc., où l'on a pratiqué des ouvertures.

FENOUIL, s. m. [*Anethum fœniculum*, L., all. *Fenchel*, angl. *fennel*, it. *finochio*, esp. *hinojo*]. Plante indigène (pentandrie digyn., L., ombellifères, J.) aromatique, stimulante et diurétique. Sa racine était une des cinq racines apéritives, et ses semences une des quatre semences chaudes majeures. Le fenouil a une odeur et une saveur analogues à celles de l'anis. On doit le choisir gros, d'un vert pâle, mais non jaunâtre ou brunâtre.

FENTE, s. f. [*fissura*, all. *Spalte*, it. *fessura*, esp. *hendedura*]. En anatomie, ce mot indique une espèce d'échancrure étroite et profonde : les *fentes sphénoïdale*, *glénoïdale*, *sphéno-maxillaire*, etc. — En chirurgie, c'est un mode de fracture qui n'a guère lieu qu'aux os du crâne, et qu'on appelle plutôt *fissure*. V. ce mot.

FENUGREC, s. m. [*Trigonella fenumgræcum*, L., angl. *fenu-greek*, it. *fien greco*, esp. *fenogreco*]. Plante annuelle (diadelph. décandr., L., légumineuses, J.) que l'on cultive près de Paris et dans la Touraine. Ses semences, qui sont petites, irrégulières ou rhomboïdales, jaunes, demi-transparentes, d'une odeur forte et agréable, donnent une farine émoullente et résolutive.

FER, s. m. [*ferrum*, σιδηρός, all. *Eisen*, angl. *iron*, it. *ferro*, esp. *hierro*]. Métal très répandu dans la nature, dont la pesanteur spécifique est de 7,780 ; il a une saveur et une odeur particulières ; il est très ductile, attirable par l'aimant, et susceptible d'acquiescer lui-même la propriété magnétique par son contact avec un aimant naturel. Il n'entre en fusion qu'à 158° ou 175° du pyromètre de Wedgwood ; c'est un des métaux qui brûlent avec le plus de facilité. Exposé à un air humide, il s'oxyde à la température ordinaire. A froid, il a peu d'action sur l'eau pure ; mais, chauffé au rouge, il la décompose avec rapidité, absorbe l'oxygène, et met à nu l'hydrogène. On le trouve dans la nature rarement à l'état natif, mais à l'état d'oxyde,

à l'état de sel, ou combiné avec les corps combustibles, et particulièrement avec l'arsenic et le soufre. L'oxyde qu'il forme, en absorbant à froid l'oxygène de l'air, s'empare de l'acide carbonique contenu dans l'atmosphère, et produit du carbonate de fer. Le fer est précipité de toutes ses dissolutions, en noir par la noix de galle, et en bleu par le prussiate de potasse. — *Fer de cheval*. En maréchalerie, bande de fer plus large qu'épaisse, sorte de semelle que l'on fixe sous la face inférieure du pied du cheval. Les *ferrures* [all. *Beschlagen*, it. *ferratura*, esp. *herraje*] varient suivant que l'on veut : 1° remédier à des pieds défectueux ; 2° remédier aux défauts d'aplomb ; 3° remédier à quelques états pathologiques. — *Fer de mulet*. Ce fer a une forme quadrilatère, comme celle du pied du mulet, qui est rétréci par devant. — *Fer de bœuf*. On ferre rarement les ruminants. Dans les localités où ces animaux sont employés à des travaux pénibles, il est utile de prévenir l'usure de la corne par une ferrure convenable.

FER-CHAUD, s. m. [angl. *heartburn*]. V. PYROSIS.

FÉRINE, adj. f. [*ferina*, it. *ferina*]. Se dit d'une toux sèche et opiniâtre.

FERMENT, s. m. [*fermentum*, ζύμη, all. *Gährungsstoff*, angl. *ferment*, *yeast*, it. et esp. *fermento*]. On donne le nom de *ferments* à des substances, ordinairement azotées, qui ont la propriété, sous certaines influences, de développer dans les corps avec lesquels on les met en contact une action moléculaire ou chimique particulière d'où résultent différents produits, tels que de l'alcool, de l'acide acétique, etc. Dans ce cas, le *ferment* paraît n'agir que comme un mobile qui décide, en quelque sorte, les substances à réagir entre elles. Il se sépare de quelques liquides, et particulièrement de la décoction d'orge, dans la fabrication de la bière, un ferment : dans ce cas il porte le nom de *levûre*. On appelle encore *ferments* des substances qui ont subi un commencement de fermentation acide, ou qui passent facilement à cette fermentation. Tels sont : 1° la levûre du vinaigre, résidu trouble qui se trouve au fond des tonneaux de vinaigre ; 2° le vinaigre fort ; 3° la mère du vinaigre, ou la pellicule mucilagineuse qui se forme à la surface du vinaigre ; 4° le levain ; 5° la lie de vin qui est devenue aigre ; 6° toutes les substances gélatineuses animales, plusieurs fruits aigres desséchés, etc. : mais la nature des ferments est encore peu connue. — Mettez du gluten pourri au contact du glycose, et le glycose, sans rien emprunter au gluten, ni à l'eau ni à l'air, se dédoublera en alcool et en acide carbonique qui se dégage. Ce dernier fait simule un bouillonnement plus ou moins prononcé, et, comme la température s'élève, on a donné le nom de *fermentation* [de *ferveo*, être chauffé, bouillir, bouillonner, être agité] aux phénomènes de contact dans lesquels il y a dédoublement d'un corps avec dégagement de gaz et de chaleur. On a, par suite, désigné par le mot de *ferment* toutes les substances qui produisent la fermentation (dédoublement d'un corps avec dégagement de gaz) par leur simple contact, sans que leurs éléments entrent pour rien, eux-mêmes, dans le phénomène. On appelle *substance* ou *corps fermentescible*, celui qui est susceptible de se dédoubler avec dégagement de gaz et chaleur au simple contact d'un ferment. La *levûre* est un végétal microscopique qui se développe en grandes masses dans la fermentation alcoolique, et qui a la propriété de la déterminer de nouveau ; la levûre est, par conséquent, une espèce de ferment très actif,

particulier par sa nature, qui se développe pendant la fermentation. S'il peut la déterminer, il n'est pas indispensable absolument pour qu'elle ait lieu ; mais les corps catalytiques et ferments, considérés en eux-mêmes, ne présentent rien d'analogue à ce que montrent les animaux et les végétaux dans leurs actes élémentaires d'assimilation et de désassimilation qui ont pour résultat le maintien de l'existence du corps où se passe le phénomène. Quand ces ferments ne sont pas des corps organisés, et sont simplement des matières d'origine organique, ou les retire intacts du liquide dans lequel ils ont opéré une catalyse, toutes les fois que les conditions pour une altération plus avancée ne se rencontrent pas. C'est le cas de la pepsine dans les digestions artificielles ; de la diastase mise dans une solution de glycose. S'ils sont dans d'autres conditions, ils pourrissent (catalyse butyrique consécutive à la catalyse lactique). S'ils sont des corps organisés comme la *levûre*, l'action essentielle ne leur appartient pas ; elle appartient aux substances interposées entre les individus microscopiques. Il n'y a rien de vital en ce qui concerne le corps doué de la propriété catalytique. V. ISOMÉRIQUE (*catalyse*). On donne souvent le nom de *corps catalytiques* à tous les corps qui exercent des actions de contact, mais on réserve plus spécialement cette expression pour désigner ceux qui effectuent la catalyse, et celui de *ferment* pour ceux qui font fermenter. Il n'y a que fort peu de corps qui jouissent des deux propriétés. Presque toutes les substances albumineuses fraîches sont des corps catalytiques et ne sont pas des ferments. Altérées par l'air, au contraire, elles acquièrent la propriété de faire fermenter, et perdent leur propriété catalytique proprement dite. Ainsi les corps catalytiques et les ferments sont des corps qui diffèrent ordinairement, mais non toujours, physiquement et chimiquement. Dans les êtres morts naturellement et dans les liquides extraits des plantes, la catalyse est souvent presque immédiate, c'est un phénomène naturel ; au lieu que la fermentation est artificielle, et, pour qu'elle ait lieu, il faut attendre que le ferment soit formé aux dépens et par l'altération du corps catalytique, due au contact de l'air bien plus prolongé que pour le cas précédent, corps catalytique dont les propriétés se trouvent alors détruites. V. CATALYTIQUE.

FERMENTATION, s. f. [*fermentatio*, all. *Gährung*, angl. *fermentation*, it. *fermentazione*, esp. *fermentacion*]. Réaction spontanée qui s'opère dans un composé d'origine organique par la seule présence d'une autre substance (*ferment*) qui n'emprunte ni ne cède rien au corps qu'elle décompose. Les chimistes ont appelé *fermentations* divers actes catalytiques (V. ce mot) autres que les fermentations. — *Fermentation acéteuse, acétique* ou *acide*. Transformation de l'alcool en acide acétique ou vinaigre, par la fixation de l'oxygène. — *Fermentation* ou mieux *catalyse des corps gras*. Dédoublément qu'éprouvent les corps gras avec le concours d'une matière albuminoïde, de l'eau, de l'air, et d'une température de 15° à 30° ; ils deviennent rances et acides. — *Fermentation alcoolique* ou *vineuse*. Transformation qui donne naissance à un liquide vineux ; elle ne peut avoir lieu sans la présence d'une matière sucrée. — *Fermentation ammoniacale* ou *urinaire*. Fermentation de l'urée dans l'urine en nature, c'est-à-dire transformation de l'urée en carbonate d'ammoniaque, sous l'influence de l'air, d'un ferment, et d'une température convenable. — *Fermentation amylique*. Fermentation qui se produit lorsque la fermentation alcoolique est déviée de

sa marche par la présence d'un excès de matières azotées ; il se forme alors de l'*alcool amylique* (V. HUILE de pomme de terre). — *Fermentation benzoïque*. V. ISOMÉRIQUE (*catalyse*). — *Fermentation butyrique*. Transformation en acide butyrique, du sucre, de l'amidon et du mucilage que renferme la racine de guimauve, les semences de coing, etc. — *Fermentation* ou mieux *catalyse caséuse*. Conversion du caséum en fromage par l'intervention d'un corps catalytique qui se forme peu à peu. — *Fermentation dextrinique*. V. ISOMÉRIQUE. — *Fermentation digestive*. V. ISOMÉRIQUE. — *Fermentation gallique* ou *tannique*. V. ISOMÉRIQUE. — *Fermentation lactique*. V. ISOMÉRIQUE. — *Fermentation nitreuse*. Quelques auteurs désignent par ce nom l'ensemble des phénomènes qui donnent lieu aux nitrifères artificielles. — *Fermentation panaière*. Il se produit dans la panification une véritable fermentation alcoolique qu'on nommait autrefois fermentation panaière. — *Fermentation pectique*. V. ISOMÉRIQUE. — *Fermentation putride*. V. PUTRÉFACTION. — *Fermentation* ou mieux *catalyse saccharine, glycosique* ou *glycosique* et *Fermentation* ou mieux *catalyse saligénique*. V. ISOMÉRIQUE. — *Fermentation sinapique* ou *sinapisique*. V. ISOMÉRIQUE. — *Fermentation visqueuse, glaireuse* ou *muqueuse*. Celle d'où résulte une substance filante, comme il arrive dans ce qu'on nomme la *graisse des vins*. Les acides chlorhydrique, sulfurique, sulfureux, l'alun, l'infusion de noix de galle, empêchent la fermentation visqueuse en précipitant son ferment. V. CATALYTIQUE. — *Fermentation éthérée*. Le corps fermentescible est l'alcool, le corps catalytique est l'acide sulfurique. Les produits sont de l'eau, qui reste, et de la vapeur d'éther, qui se dégage. Cette action, rangée par Mitscherlich et Berzelius dans celles de contact, tient à la fois des catalyses et des fermentations ; elle se rapproche de ces dernières par le développement de chaleur et de gaz en vapeur d'éther. — *Fermentation de l'eau oxygénée*. Le corps fermentescible est le bioxyde d'hydrogène ; les corps catalytiques sont l'or, l'argent, le platine, très divisés, la plupart des oxydes métalliques, les alcalis caustiques, et beaucoup de corps très divisés, la fibrine pure, par exemple. Les produits sont de l'eau et de l'oxygène qui se dégage avec effervescence.

FERMENTESCIBLE, adj. [*fermentationi obnoxius*, all. *gährungsfähig*]. Qui a la faculté de fermenter.

FÉRON. Village à 12 kilomètres d'Avesnes (Nord). Source d'eau minérale ferrugineuse acidule.

FERREIN (CANAL DE). Le canal supposé qui est formé par les paupières fermées pour le passage des larmes.

FERREIN (PYRAMIDES DE). Les petites papilles¹⁰¹ dont sont formés les cônes du rein.

FERREIRA. A onze lieues de Grenade (Espagne). Eau ferrugineuse : carbonates de magnésie, de chaux, de fer ; chlorhydrate de soude. Bonne dans les obstructions, les flatuosités, l'inappétence.

FERRICYANOGENÈ, s. m. Radical admis par Liebig pour représenter la constitution des composés, *acide ferricyanhydrique, ferricyanure*, découverts et analysés par L. Gmelin. ($Cy^2Fe^2 = 2Cy$.)

FERRIQUE (ACIDE). Acide non encore isolé, obtenu à l'état de *ferrate de potasse*. (FeO_3 .)

FERROCYANE, s. m. Synonyme de *cyanure de fer simple*. (AzC^2Fe .)

FERROCYANIDE, s. m. Synonyme de *sesquicyanure de fer*. ($3AzC^2, Fe^2$.)

FERROCYANOGENÈ, s. m. Synonyme de *cyano-ferre*. Radical hypothétique admis par Liebig pour représenter la constitution de certains composés formés par le cyanure de fer. (Cy³Fe — Cfy.)

FERRUGINEUX, EUSE, adj. et s. m. [*ferrugineus, ferruginosus*, angl. *ferruginous*, it. et esp. *ferruginos*]. Qui contient du fer. Les *ferrugineux*, ou *martiaux*, sont employés comme toniques et astringents ; ils conviennent particulièrement aux individus épuisés par de longues maladies ou par des évacuations excessives, lorsqu'il n'existe plus d'irritation dans les viscéres abdominaux, mais seulement un état de débilité, avec pâleur des tissus et décoloration de la peau ; on les emploie, pour la même raison, avec succès contre la chlorose. La plupart des préparations ferrugineuses ont une telle analogie d'action, que le choix entre elles est à peu près indifférent. On fait usage, dans les cas d'atonie des organes digestifs, de l'eau rouillée coupée avec le vin ou l'eau de Seltz, du vin chalybé, des pilules ou pastilles ferrugineuses, de la limaille ou du sous-carbonate de fer associés au quinquina ou à la gentiane.

FERRURE, s. f. [all. *Beschlagen*, angl. *shoeing*, it. *ferratura*, esp. *herradura*]. Application d'une semelle de fer sous les sabots des solipèdes et sous les ongles des grands ruminants ; l'ensemble des fers que porte actuellement un animal. — *Ferrure chirurgicale*. Elle a trois objets : 1° remédier aux défauts ou aux maladies inhérents à la boîte cornée elle-même ; 2° remédier à des vices d'aplomb ou à leurs conséquences ; 3° servir d'appareil complémentaire pour faciliter l'application des pansements sur le pied à la suite des opérations chirurgicales.

FÉRULE, s. f. [*ferula*, all. *Plätzer*, it. et esp. *ferula*]. Genre de plantes de la pentandrie digynie, L., ombellifères, J. L'Asa *fœtida*, le *Sagapenum* et le *Galbanum* proviennent de diverses espèces de fêrules.

FESSE, s. f. [*clunis*, all. *Gestüss*, it. *natica*, esp. *nalga*]. On donne le nom de *fesses* à deux masses charnues de la partie postérieure inférieure du tronc, formées particulièrement par les muscles *grands fessiers*.

FESSIER, adj. et s. m. [*glutius, glutæus*]. Qui appartient aux fesses, qui fait partie des fesses. — *Muscles fessiers*. Ces muscles, au nombre de trois, forment la fesse et la partie postérieure supérieure de la cuisse. Le *grand fessier* (sacro-fémoral, Ch.) s'étend de la partie postérieure de la crête iliaque, de la face postérieure du sacrum, du bord du coccyx et de la face externe du grand ligament sacro-sciatique, à une empreinte raboteuse située au-dessous du grand trochanter, et s'étendant de cette éminence à la ligne âpre du fémur. Le *moyen fessier* (grand ilio-trochantérien, Ch.), placé en partie au-dessous du précédent, s'attache supérieurement aux trois quarts antérieurs de la crête iliaque et à une portion de la face externe de l'os de ce nom, inférieurement au bord supérieur du grand trochanter. Le *petit fessier* (petit ilio-trochantérien, Ch.) a son origine à la partie antérieure inférieure de l'os iliaque ; il est situé sous le précédent, et se termine à la partie antérieure du grand trochanter. — *Artère fessière* ou *iliaque supérieure*. Elle naît de l'hypogastrique, sort du bassin par la partie supérieure de la grande échancre sciatique, se réfléchit sur la surface externe de l'ilium, et se divise en deux branches, l'une superficielle et l'autre profonde, qui se distribuent aux muscles fessiers. La *veine fessière* accompagne l'artère. — *Nerfs*

fessiers. Le *supérieur*, fourni par le nerf lombo-sacré avant sa réunion au plexus sciatique, sort par l'échancre sciatique et se ramifie dans les muscles petit et moyen fessiers. L'*inférieur*, appelé par Boyer *petit nerf sciatique*, vient des deuxième et troisième paires sacrées, sort par la même échancre, se divise aussitôt en un grand nombre de rameaux pour le grand fessier, et donne en outre un rameau sciatique et un rameau crural.

FÉTIDE, adj. [*fœtidus*, all. *stinkend*, angl. *fetid*, it. et esp. *fetido*]. Qui exhale une odeur désagréable, soit spontanément, soit par le frottement ou par l'action du feu.

FÉTIDITÉ, s. f. [*fœtiditas*, all. *Gestank*, angl. *fetidness*, it. *fetore*, esp. *fetidez*]. Qualité de ce qui est fétide.

FEU, s. m. [*ignis, πῦρ*, all. *Feuer*, angl. *fire*, it. *fuoco*, esp. *uego*]. Phénomène qui a lieu lorsque de la chaleur et de la lumière se manifestent simultanément à nos sens. On appelle communément *feu*, l'ensemble de la lumière et de la chaleur qui se dégagent d'un corps en combustion. — On se sert aussi du mot *feu*, surtout en vétérinaire, pour exprimer la cautérisation à l'aide du feu rouge. — *Marque de feu*. Tache d'alezan vif tranchant sur le fond de la robe. — *Feu d'herbe*. Sorte d'échauboulure, dite encore *rafle*. — Dans le langage vulgaire, ce nom est donné à certaines dartres, à certains érysipèles, à cause de l'ardeur qu'ils produisent dans la partie malade.

Feu follet. Flamme erratique produite par des émanations gazeuses qui s'élèvent des endroits marécageux, des lieux où des matières animales et végétales se décomposent, et qui s'enflamment à une petite distance du point où elles se dégagent.

Feu persique. Nom donné au *zona*.

Feu sacré. L'érysipèle simple.

Feu Saint-Antoine. Nom d'une maladie (probablement un érysipèle gangréneux) qui a fait de grands ravages en France vers le XI^e siècle.

Feu Saint-Elme. Aigrette électrique qui brille souvent à l'extrémité des corps pointus pendant les orages.

Feu volage. Rougeur passagère à la face ou au cou, qu'on aperçoit quelquefois chez les femmes hystériques ou mal réglées.

Feux de dents. V. STROPHULUS.

FEUILLAGE, s. m. [*frons*, all. *Blätterstand*, it. *foliame*, esp. *foliage*]. Ensemble des feuilles d'une plante.

FEUILLAISSON, s. f. [*foliatio*, all. *Belaubung*, angl. *leafing time*]. Époque à laquelle une plante vivace ou ligneuse commence à développer de nouvelles feuilles.

FEUILLE, s. f. [*folium, φύλλον*, all. *Blatt*, angl. *leaf*, it. *foglia*, esp. *hoja*]. Organes appendiculaires (V. ce mot) des plantes, ordinairement de couleur verte, qui sont insérés sur les tiges et leurs divisions. Les feuilles sont nommées suivant leur siège : *feuilles primordiales*, *feuilles radicales*, *feuilles raméales*, *feuilles florales* ou *bractéales*. Les cotylédons ont été appelés quelquefois *feuilles cotylédonaire*s *séminales*, ou *cotylédons*. Les feuilles se composent de trois sortes de tissus : 1° d'épiderme pourvu de stomates plus nombreux à la face inférieure qu'à la supérieure ; il manque dans les feuilles des plantes qui vivent submergées ; il tapisse la surface des feuilles ; 2° du squelette ou trame, formée de nervures se continuant avec le pétiole dont elles sont des subdivisions ; elles sont

parallèles, non ramifiées dans la plupart des monocotylédones, ramifiées et anastomosées dans les dicotylédones, ramifiées avec des formes spéciales dans les cryptogames vasculaires : dans les plantes cotylédonnées on voit des nervures vers la face supérieure, des clostres au-dessous, puis des laticifères et des clostres vers la face inférieure ; les trachées manquent dans quelques orchidées parasites et sont remplacées par des veines sclariiformes dans les fougères ; 3° d'un parenchyme formé de tissu utriculaire à méats aboutissant aux stomates, et qui remplit les intervalles des nervures ; il existe seul dans les plantes cellulaires. La chlorophylle qui remplit ces cellules dans les feuilles vertes est remplacée par des liquides dans les feuilles diversement colorées. Une *feuille entière* offre le pétiole et le limbe (cas le plus commun), tantôt un limbe sans pétiole (cas des *feuilles sessiles*), parfois aussi un pétiole foliacé sans limbe, ou une simple foliole d'une feuille composée, ou même enfin une tige aplatie et en forme de feuille, comme celle de certains *cactus*. — On recueille, pour l'usage médicinal, les feuilles d'un grand nombre de plantes. Lorsqu'on n'a besoin que d'elles, on les récolte dans la jeunesse de la plante et avant sa floraison, afin qu'elles soient moins dures (feuilles de guimauve, de chicorée, de scabieuse, de saponaire, de bouillon-blanc, de trèfle d'eau). Mais lorsqu'elles partagent avec les fleurs un principe aromatique qui se perfectionne à mesure que la plante approche de la floraison, il faut attendre à cette époque ; et, comme le principe aromatique abonde surtout au sommet du végétal, on récolte à la fois toute la partie supérieure de celui-ci, feuilles et fleurs : c'est ce qu'on nomme *sommités fleuries*. Les feuilles doivent être cueillies par un temps sec, deux ou trois heures après le lever du soleil, et séchées tout de suite avec soin.

FEUILLE DE FIGUIER, s. f. Les anatomistes ont donné ce nom aux sillons profonds que présente la face cérébrale des os pariétaux, et qui logent les divisions de l'artère méningée moyenne, parce que leur disposition les a fait comparer aux nervures de la feuille du figuier.

FEUILLE DE MYRTE, s. f. [*folium myrtinum*]. Sorte de spatule terminée en pointe, et dont la forme a quelque ressemblance avec celle d'une feuille de myrte. On l'emploie pour nettoyer les bords des plaies et des ulcères.

FEUILLÉ, ÉE, adj. [*foliatus*]. Se dit d'une plante qui est munie de feuilles, ou d'une tige qui porte des feuilles.

FEUILLET, s. m. [all. *Blättermagen*]. Troisième estomac des ruminants. V. ESTOMAC.

FEULLU, UE, adj. [*foliosus*]. Se dit d'une plante qui est chargée d'un grand nombre de feuilles.

FEUTRE, s. m. [all. *Filz*, angl. *felt*, it. *feltro*, esp. *feltro*]. On nomme ainsi, chez les mammifères du Nord ou des Alpes, des poils doux et plus ou moins épais qui garnissent immédiatement la peau, et que traversent d'autres poils longs et plus ou moins cylindriques.

FÈVE, s. f. [*Vicia faba*, all. *Bohne*, angl. *bean*, it. *fava*, esp. *haba*]. Plante indigène (diadelphie décandrie, L., légumineuses, J.) dont les semences, très riches en fécule, sont employées comme aliment. La farine de ces semences est une des quatre farines résolutive. — On donne aussi le nom de *fève* à la chrysalide des insectes.

Fève d'Égypte. Nom du fruit (*κόμπος αργύριος*) du *lots sacré* (*Nelumbium speciosum*, Willdenow, *Nelumbo nucifera*, Gaertner, *Nymphaea nelumbo*, L.). Plante qui a disparu du Nil, mais se retrouve dans l'Inde et aux Moluques. C'est la plus belle plante aquatique. Le fruit réduit en farine et les racines cuites étaient un aliment des anciens. L'ovaire mûr forme un gros fruit plein d'akènes du volume d'une noisette.

Fève de Bengale. Galle irrégulière, creuse, astringente comme la noix de galle, et fournie par le *Myrobalan*, ou mieux *myrobalan citrin*, de la famille des combrétacées (*Myrobalanus citrina*, Gaertner).

Fève pichurim. V. PICHURIM.

Fève de Saint-Ignace. Semence de l'*Ignatia amara*, L., plante sarmenteuse des Philippines, famille des loganiacées ou strychnées ; assez rare dans le commerce. Elle est fort amère et contient de la strychnine ; on l'a dite fébrifuge. Même à dose très faible, elle agit comme poison. On donne aussi ce nom, au Brésil, aux graines très amères du *Ghandiroba* ou *Nhandiroba* (*Fevillea trilobata*, L., *hederacea*, Poirét, *Marc-gravii*, Guibourt), famille des cucurbitacées.

Fève tonka. Semence du *Coumarouna odorata*, plante de la Guyane. Elle est oblongue, aplatie, rugueuse, d'un brun noirâtre, d'une odeur forte et assez agréable. V. COUMARINE.

FÈVE, s. f., ou **LAMPAS**, s. m. Dénomination vulgaire donnée au gonflement du palais du cheval. La dentition en est la cause la plus ordinaire. Les maréchaux, attribuant toute perte d'appétit à la fève, cautérisaient la muqueuse palatine ou la déchiraient avec une corne de chamois. Quand la tuméfaction du palais et des gencives dépend d'une dentition difficile, on peut pratiquer une incision sur la dent pour en aider la sortie, et faire quelques mouchetures au milieu de la voûte palatine.

FIBRALBUMINE, s. f. Lecanu donne ce nom à une substance organique particulière qu'il admet dans les globules du sang, et qui serait insoluble dans l'eau, tandis que la globuline s'y dissout. Ce n'est que de la *globuline*.

FIBRE, s. f. [*fibra*, all. *Faser*, angl. *fi-bre*, it. et esp. *fibra*]. Élément anatomique long et grêle. On dissertait beaucoup autrefois sur une prétendue fibre élémentaire qu'on supposait faire la trame de tous les solides du corps humain. Puis on a admis des fibres de plusieurs espèces, une dite à tort cellulaire, et mieux lamineuse, une albuginée, une nerveuse. On a reconnu qu'il n'y a que des *fibres musculaires*, des *lamineuses*, des *élastiques*, des *tendineuses*. Dans les nerfs ce sont des tubes. — *Fibres du bois*. V. CELLULE.

FIBRECELLULE, s. f. [all. *Zellen-faser*, *Fasern-zelle*, *contractile Zelle*; *cellule-fibre*, *fibres musculaires de la vie organique*, *fibres musculaires lisses*, ou *rubanées*, *fibres musculaires fusiformes*, *cellules contractiles*, *fibro-cellules*]. L'usage a fait adopter ce substantif, introduit par les anatomistes allemands, malgré l'opposition qui existe entre la valeur des mots *fibre* et *cellules*; mais les éléments anatomiques qu'il sert à désigner ont à la fois la forme généralement étroite, allongée, aplatie, de beaucoup de fibres, et quelque chose de la structure des cellules, en ce qu'elles renferment un noyau central ou quelquefois deux, avec ou sans granulations moléculaires autour de lui. Leur longueur varie de 6 centièmes de millimètre à 1/2 millimètre, selon les âges et les organes.

Leur largeur varie de 5 à 10 millièmes de millimètre ordinairement. Mais on en trouve dans la caduque et dans les artères qui ont le double ou même le triple de cette largeur, et, comme leur longueur est peu considérable, elles constituent ainsi une variété (fibrecellules lamelleuses) peu répandue, mais très distincte des autres par ses dimensions et sa forme. Elles sont toutes fort minces. La plupart sont assez régulièrement fusiformes, à extrémités terminées en pointe et plus renflées au niveau du noyau qu'ailleurs. Autrement on les appelait *fibres rubanées*, faute de savoir qu'elles se terminent en pointe aux deux bouts, et ont des dimensions faciles à mesurer. Elles sont peu granuleuses, si ce n'est dans l'utérus pendant la grossesse; leur noyau manque souvent de nucléole; beaucoup d'entre elles offrent des espèces de nodosités ou renflements transverses au nombre de un à quatre dans chaque moitié de la fibre. Le noyau est remarquable par sa longueur, comparé à son peu de largeur. Pourtant il est assez large dans les fibrecellules lamelleuses. Cette longueur fait distinguer facilement les fibrecellules des fibro-plastiques fusiformes. Ce noyau est souvent un peu flexueux, en S, surtout après l'action de l'acide acétique, qui ne l'attaque pas, tandis qu'il rend mou et cohérent, homogène, la masse de l'élément, sans le dissoudre ni le liquéfier tout à fait. En dehors du tissu musculaire de la vie organique de l'intestin, des organes génitaux urinaires, des conduits excréteurs, on trouve encore les fibrecellules autour des culs-de-sac glandulaires, des glandes en grappes et des follicules; à la face profonde de la muqueuse vaginale, où elles abondent, de celle de l'intestin, de la conjonctive, de l'utérus, de la trachée, dans le parenchyme du poulmon; il y en a un faisceau qui va du fond du follicule pileux à la face profonde de la peau; il y en a des faisceaux arrondis, écartés et anastomosés çà et là au-dessous du derme, dans le dartos surtout; dans la tunique à fibres cellulaires des veines, dans la tunique élastique des artères au delà de la crosse de l'aorte, surtout dans celles de petit volume; dans l'enveloppe et le parenchyme de la rate. Dans la plupart de ces régions, et dans les conduits excréteurs, les fibrecellules sont disposées en faisceaux arrondis, serrés, larges de 5 à 10 centièmes de millimètre, perdus en quelque sorte dans le tissu lamineux et invisibles à l'œil nu. C'est de cette manière que sont disposés ceux des trompes, qui sont rares, et ne se continuent point avec ceux de l'utérus. V. FIBREUX (corps) et MUSCLE.

FIBREUX, EUSE, adj. [*fibrosus*, all. *faserig*, angl. *fibrous*, it. et esp. *fibroso*]. Qui est composé de fibres, qui est formé par une réunion de fibres. — En botanique, on dit qu'une *racine est fibreuse*, quand elle se compose de filets d'une épaisseur notable, allongés, distincts et peu ou point rameux. — En anatomie, on appelle *tissu fibreux*, un tissu formé de fibres serrées, très fortes, d'un blanc mat. Le tissu fibreux est formé des mêmes éléments que le tissu cellulaire (V. ce mot) ou lamineux, mais réuni en faisceaux compactes visibles à l'œil nu, plus fortement adhérents entre eux à leur tour et entrecroisés en tout sens. Les vaisseaux sont nombreux dans les parties de ce tissu disposées en membranes; peu abondants au sein des ligaments, des ménisques inter-articulaires; moins encore dans les *corps* ou *tumeurs fibreuses* (dont quelques unes en sont même tout à fait dépourvues), dans les plaques ou fausses membranes

d'aspect cartilagineux des plèvres ou du péritoine que ce tissu forme, uni à de la matière amorphe. Les tissus élastique et tendineux (V. ces mots) sont différents du tissu fibreux et ne doivent pas être confondus avec lui. Il forme particulièrement, uni à de la matière amorphe compacte, les ménisques inter-articulaires du genou, etc., la périphérie de ceux des vertèbres, les capsules et les ligaments articulaires, les ligaments interosseux, le ligament obturateur, etc. Souvent, affectant la forme de membranes, il sert d'enveloppe à certains organes. On nomme alors *membranes fibreuses* ces expansions de tissu fibreux qu'on distingue en plusieurs catégories: 1° celles d'enveloppement, qui sont blanches, brillantes, entourent un grand nombre de viscères et servent à en protéger le parenchyme mou, ou donnent attache à des muscles: tels sont la sclérotique, l'albuginée du testicule, les membranes enveloppantes des reins, de l'ovaire, de la rate, de la prostate, des corps caverneux de la verge, de l'urèthre et du clitoris, la dure-mère, tant cérébrale que rachidienne, et le péricarde; 2° la membranée tendineuse qui sépare la cavité abdominale de la cavité thoracique, et qui sert d'insertion aux fibres charnues du diaphragme; 3° la membrane du tympan et celle du tympan secondaire; 4° le tissu des valvules du cœur, des veines et des lymphatiques; 5° les aponévroses d'enveloppe; 6° enfin le périoste et le périchondre. — En pathologie, on a donné le nom de *tissu fibreux accidentel* à un tissu formé de fibres semblables à celles du tissu fibreux naturel, mais développé dans l'économie par suite d'un état morbifique. Le *tissu fibreux accidentel* se présente tantôt sous forme de membranes, tantôt sous celle de corps isolés ou de production fibreuse informe. — Les *corps fibreux* sont des masses arrondies, plus ou moins volumineuses, dures, et peu adhérentes aux parties voisines. Ceux qu'on a dit être mous, rougeâtres, charnus, sont des tumeurs fibro-plastiques et ne sont nullement le premier degré des suivantes. Des corps fibreux se développent très fréquemment dans les parois de l'utérus; mais on en rencontre aussi dans celles des fosses nasales, du pharynx, etc. La plupart sont blanchâtres ou jaunes. Complètement développée, leur masse résulte souvent de l'adjonction de plusieurs corps, qui, réellement distincts à leur origine, se sont ensuite réunis. Ils ont pour base essentielle des fibres bien distinctes, roulées autour d'une sorte de noyau central, de couleur blanchâtre et comme nacré, très résistantes, fort peu élastiques. Dans les corps fibreux de l'utérus on trouve toujours des fibrecellules hypertrophiées comme pendant la grossesse; elles existent dans la proportion de un dixième à la moitié environ à côté des autres éléments, mais jamais davantage. C'est Lebert, qui, le premier, y a reconnu ces fibres. Entre ces fibres est une substance amorphe grisâtre, plus ou moins granuleuse, surtout au centre, offrant de l'analogie avec celle qui infiltre le tissu des fibro-cartilages intervertébraux. Souvent ces tumeurs s'incrémentent de sels calcaires, mais ne s'ossifient pas. Développés le plus ordinairement dans les parois d'un organe, ces corps poussent devant eux cette paroi, à mesure qu'ils acquièrent du volume. Quand ils font saillie dans une cavité tapissée par une membrane muqueuse, comme celle de l'utérus, on les confond souvent avec des polypes. On a dit à tort qu'ils pouvaient subir la dégénérescence cancéreuse. Les symptômes que déterminent les corps fibreux utérins sont

assez obscurs, tant qu'ils n'ont pas acquis un certain volume : ils consistent particulièrement dans l'irrégularité des menstrues, leur fréquence et leur abondance plus grandes, des leucorrhées opiniâtres, un teint pâle et jaunâtre, un aspect particulier de la face, une sorte de bouffissure livide. Le toucher et l'exploration au moyen du spéculum font bientôt reconnaître le siège et la nature de la maladie. Le traitement des corps fibreux est simplement palliatif dans les premiers temps ; plus tard il faut recourir à la ligature ou à l'excision.

FIBRILLAIRE, adj. [*fibrillaris*]. Qui est disposé en filaments très déliés.

FIBRILLE, s. f. [*fibrilla*, all. *Fäserchen*, angl. *fibril*, it. et esp. *fibrilla*]. Petite fibre. — En botanique, ramification capillaire d'une racine très divisée.

FIBRILLÉ, ÉE, adj. [*fibrillatus*]. Qui est composé de fibrilles.

FIBRINE, s. f. [*fibrina*, all. *Faserstoff*, *Fibrin*, angl. *fibrin*, *fibrine*, it. et esp. *fibrina*]. (Synonymie : *Fibres du sang*, Hippocrate, Aristote, Galien, Malpighi ; *matière fibreuse du sang*, Rouelle, Bucquet ; *lymphe coagulante* ou *coagulable*, *gluten*, Hunter ; *partie fibreuse du sang*, Fourcroy ; *fibrine*, Fourcroy, an V ; *parafibrine* et *bradyfibrine*, Poli ; *lymphe ou matière blanche qui se coagule d'elle-même*, Senac, 1749.) On donne le nom de *fibrine* à une substance organique naturellement liquide, mais pouvant se coaguler spontanément, et alors demi-solide, plus ou moins élastique, d'un blanc grisâtre si elle est pure, disposée en masse ou en flocons suivant qu'elle est abondante ou non, et plongée dans un liquide réellement fibrillaire ou fibroïde, selon qu'elle est récemment ou anciennement coagulée. Elle se rencontre dans la lymphe, le chyle, le sang et certains liquides émanés du sang, notamment dans la sérosité de l'ascite et les exsudations inflammatoires. L'état normal de la fibrine est l'état liquide. C'est aussi l'état ordinaire de celle de la sérosité de l'ascite, de l'hydrothorax et des vésicatoires, lorsqu'il y en a dans ces liquides. Elle est alors invisible, soit à l'œil nu, soit au microscope, soit sur l'animal vivant, soit dans le sang retiré des vaisseaux et examiné au microscope avant sa coagulation. Cet examen peut être prolongé deux à trois minutes et au delà, lorsqu'on prend une grosse goutte de sang humain. Hors de l'économie, la fibrine change spontanément d'état. De l'état liquide elle passe à l'état solide : on dit alors qu'elle se coagule. La spontanéité de cette coagulation est le caractère spécifique principal de la fibrine. Les fausses membranes du croup sont formées presque uniquement de fibrine. Le sang veineux, à l'état normal, en contient en moyenne 2,20 à 2,30 pour 1000 (Andral, Becquerel et Rodier). Le nombre 3 pour 1000, admis pendant longtemps, a été reconnu par ces auteurs comme trop élevé. On peut en trouver chez des hommes bien portants depuis 1,90 pour 1000 jusqu'à 2,80. Il s'agit ici, non pas du sang pris en masse ; car, étant différent dans chaque vaisseau, ces résultats en chiffre auraient peu d'importance, mais il s'agit du sang du bras. La quantité de fibrine du sang est plus considérable dans toutes les maladies inflammatoires, et toutes les fois que, dans une maladie d'une autre nature, il survient une inflammation de quelque organe, le même fait se présente (Andral et Gavarret). La quantité de fibrine dans le sang est moindre pendant les fièvres graves et les fièvres intermittentes. Dans la fièvre typhoïde et les

fièvres éruptives, la diminution est d'autant plus prononcée que les symptômes adynamiques sont plus marqués (Andral). Elle ne varie pas à la suite de saignées répétées, ou même augmente. Plus le sang contient de fibrine, plus vite se déposent les globules du sang. Sa densité est plus grande que celle de l'eau et que celle du sérum sanguin privé de fibrine. On pensait que le sang doit sa plasticité à la fibrine ; mais, contrairement à ce qu'on croyait, la fibrine chez les scorbutiques existe en même quantité qu'à l'état normal ou même en quantité supérieure, 2,20 pour 100, 2,60, 3, 3,60, 4,10 (Becquerel et Rodier), 4,42 (Andral), la moyenne étant 2,20 à 2,30 (Andral, Becquerel et Rodier). Elle présente tous les caractères ordinaires, et donne même une couenne jaune, ferme. Il y en a plus chez les herbivores que chez les carnivores. On se la procure solide en lavant le caillot du sang, et le traitant ensuite par l'éther pour le dépouiller de la graisse. Alors elle se comporte comme l'albumine coagulée. Elle est insipide, inodore, d'un blanc sale, translucide, élastique, insoluble dans l'eau froide, l'alcool et l'éther. Desséchée, elle devient jaunâtre et cassante. Elle contracte des combinaisons avec les acides, les bases et les sels. L'acide acétique, les acides minéraux étendus, les alcalis, la dissolvent complètement. [$10(A_2^{56}C^{40}H^{34}O^{12}) + Ph\ 1/2S.$]

FIBRINEUX, EUSE, adj. [*fibrinosus*, it. et esp. *fibrinoso*]. Qui est composé de fibrine, qui en contient, qui en présente les caractères. — *Transformations* et *tumeurs fibrineuses*. On a décrit sous ces noms des productions morbides qui étaient, soit des tumeurs fibro-plastiques de la deuxième variété, soit des tumeurs hypertrophiques glandulaires, etc. Ce nom leur a été donné d'après l'hypothèse très répandue que la fibrine du sang épanché peut s'organiser après coagulation, et que ces tumeurs naissent de la sorte. L'étude des principes immédiats montre que cette hypothèse est complètement erronée ; nul principe isolé des autres ne s'organise. L'étude particulière de la fibrine montre qu'elle ne s'organise jamais lorsqu'elle est coagulée ; dès que ce fait a eu lieu, elle est corps étranger. Elle perd peu à peu son aspect fibrillaire, devient plus homogène et granuleuse, et finit par se résorber en tout ou en partie, plus ou moins lentement, selon les régions du corps ; mais, dans aucun cas, il ne s'y forme des vaisseaux, ni des fibres ou des cellules. — *Dépôt fibrineux*. D'après un médecin anglais, W. S. Kirkes, les concrétions fibrineuses des valvules ou des cavités du cœur peuvent être facilement détachées pendant la vie et mêlées au sang. Quand elles sont volumineuses, elles peuvent, étant poussées avec le sang, boucher subitement une grosse artère, et empêcher ainsi l'arrivée du sang à une partie importante. Quand elles sont petites, elles peuvent s'arrêter dans les vaisseaux d'un petit calibre et donner naissance, dans les organes internes, à différentes apparences morbides. Les effets produits varient suivant le côté du cœur qui a fourni les concrétions fibrineuses. Si c'est le cœur droit, on trouvera dans les poumons des altérations consistant en caillots dans les artères et en différentes infiltrations du tissu pulmonaire. Si, comme c'est le plus fréquent, les valvules du cœur gauche ont fourni les concrétions, celles-ci peuvent se disperser dans un grand nombre des organes, surtout dans ceux qui, comme le cerveau, la rate et les reins, reçoivent une grande quantité de sang.

FIBRINOGENÈ, s. m. Virchow, ayant exposé à l'air

le liquide provenant d'un hydrothorax contenant de l'albumine et pas de fibrine, vit au bout de quatorze jours se former un caillot semblable à celui de la fibrine. Il considère cette substance comme n'étant pas de la fibrine, mais un corps voisin qu'il nomme *fibrinogène*, lequel a besoin, pour se coaguler, du contact de l'air.

FIBRO-CARTILAGE, s. m. On donne ce nom aux tissus cartilagineux dont la trame est fibroïde, comme les ligaments intervertébraux, les synchondroses, les cartilages de l'oreille, ceux de Santorini et de Wrisberg, celui de la trompe d'Eustache, l'épiglotte, le cartilage interarticulaire de l'articulation sterno-claviculaire, et les revêtements cartilagineux des surfaces de l'articulation temporo-maxillaire. V. CARTILAGE.

FIBRO-CELLULAIRE, adj. Qui participe du tissu fibreux et du tissu cellulaire ou lamineux.

FIBRO-CHONDRITE, s. f. [de *fibra*, fibre, et *χόνδρος*, cartilage]. Inflammation des fibro-cartilages. On l'observe le plus souvent sur le fibro-cartilage latéral de l'os du pied. — Nom donné au *javart cartilagineux*.

FIBROÏDE, adj. et s. m. Qui ressemble au tissu fibreux. Quelques auteurs ont donné le nom de *fibroïde* ou *tumeur fibroïde* à celles des tumeurs fibreuses qui se rapprochent le plus du tissu fibreux. — On donne, en anatomie générale, l'épithète de *fibroïde* à toute substance organisée, homogène au fond, qui offre des *stries* droites ou onduleuses, parallèles ou entrecroisées, se comportant, au point de vue de la direction, comme des fibres, mais ne pouvant être isolées et séparées les unes des autres. La *substance fondamentale* du fibro-cartilage de l'oreille, etc., est *fibroïde* plutôt que fibreuse. Il se peut qu'une substance d'abord fibroïde devienne fibrillaire ou fibreuse par suite des progrès du développement, c'est-à-dire qu'elle devienne divisible en fibres.

FIBROÏNE, s. f. Espèce de fibrine que renferment la soie (Mülder) et l'éponge. (C⁸⁹H³¹Az⁶O¹⁷.)

FIBRO-MUQUEUX, EUSE, adj. Se dit d'une muqueuse superposée à une membrane fibreuse.

FIBRO-PLASTIQUE, adj. et s. m. Sous ce nom, Lebert a fait connaître le premier un élément anatomique particulier et les tumeurs qu'il constitue quelquefois. Cette espèce d'élément à l'état normal est toujours partie constituante accessoire des tissus dont il fait partie; ce sont tous ceux où se trouvent des fibres lamineuses et la moelle des os, surtout chez le fœtus. Il est plus abondant chez ce dernier que chez l'adulte. Mais il n'est pas vrai que cet élément constitue des fibres lamineuses en voie de développement, que ce soient des fibres à l'état embryonnaire, et elles ne se métamorphosent pas en fibres d'aucune espèce. Le passage de cet élément accessoire à l'état d'élément principal, par hypergénèse, dans quelque partie du corps, caractérise un état morbide. C'est ce fait que désigne le mot *fibro-plastie* introduit récemment sans détermination précise et inutilement. Le tissu nouveau, mais homéomorphe, résultant de cette pullulation d'un élément normalement accessoire, est le *tissu fibro-plastique*, présentant généralement la forme de tumeur ou d'induration. Cet élément, désigné substantivement sous le nom de *fibro-plastique*, peut, dans des cas morbides, se développer dans des tissus où il manque normalement, comme dans la pulpe cérébrale. Partout où il y a inflammation chronique et ulcération d'un tissu, on le trouve plus abondant qu'à l'état normal. L'élément

fibro-plastique présente trois variétés, dont les deux premières coexistent toujours, et, quand on trouve la troisième, les deux autres l'accompagnent constamment en quantité plus ou moins grande. Ce sont: 1° les *noyaux fibro-plastiques* (Fig. 72, i, d, b, p. 234);

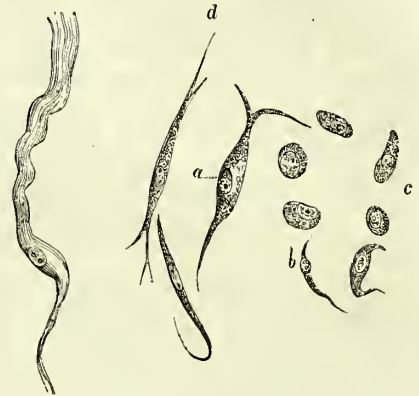


Fig. 170.

2° les *fibro-plastiques fusiformes*, corps ou fibres fusiformes fibro-plastiques, cellules fibro-plastiques fusiformes de quelques auteurs (Fig. 170, a, b); 3° les *cellules fibro-plastiques* (Fig. 170, c). 1° La variété *noyau* est répandue plus abondamment à l'état normal que les autres, et l'emporte aussi sur elles dans la plupart des tumeurs. Ces noyaux sont ovales, rarement sphériques, à bords nets ou un peu denticulés, surtout dans le tissu cellulaire normal où ils sont un peu plus allongés et moins réguliers que dans beaucoup d'autres points de l'économie. Leur longueur varie normalement de 0^mm,007 à 0^mm,010, et leur largeur est de 0^mm,005 à 0^mm,006. Lorsqu'ils constituent à eux seuls des tumeurs, beaucoup peuvent être d'un tiers ou même du double plus longs, la largeur restant la même, ce qui leur donne un aspect allongé particulier. Ils sont insolubles dans l'acide acétique. Tous contiennent quelques fines granulations moléculaires, et souvent, mais pas toujours, un ou deux nucléoles (Fig. 170, d, b, et Fig. 172, d, b), tantôt foncés, tantôt à centre brillant. 2° Les *fibro-plastiques fusiformes* se montrent sous forme de corpuscules allongés généralement fusiformes. Tous contiennent (à très peu d'exceptions près) un noyau central, toujours placé au niveau de la partie renflée de la fibre, et paraissant par sa présence déterminer ce renflement. Ce noyau rappelle en tous points les caractères que nous avons énoncés tout à l'heure pour les noyaux libres. Les extrémités pointues du corps fusiforme sont quelquefois très prolongées et très minces, soit d'un seul côté, soit des deux à la fois. Ce cas a lieu surtout quand le noyau lui-même est très allongé (Fig. 170, a). Quelquefois, au contraire, elles sont très courtes et larges, à pointes obtuses, ou bien très courtes, étroites (Fig. 170, b), aiguës, et plus ou moins droites ou recourbées, soit d'un seul, soit des deux côtés. Quelquefois une extrémité entière manque d'un côté; rarement la fibre dépasse d'un tiers en largeur celle du noyau (a). Il n'est pas rare de voir l'une des extrémités de ces corps coupée carrément. Une des variétés les plus fréquentes est celle où quelques fibres ont une de leurs extrémités bifurquée, fendue plus ou

moins profondément (Fig. 170, a). L'acide acétique les pâlit beaucoup sans attaquer le noyau. 3° Les *cellules fibro-plastiques* sont généralement de forme ovoïde (Fig. 170, c). Dans quelques tumeurs, elles peuvent être dentelées ou pourvues de prolongements. Elles sont toujours finement granuleuses, contiennent un noyau semblable aux noyaux libres, c'est-à-dire ovoïde, rarement allongé, insoluble dans l'acide acétique, tandis que la masse de cellule s'y dissout tout à fait. A l'état normal, cette variété ne se trouve guère que dans la muqueuse utérine et dans la paroi des vésicules de l'ovaire. — *Tissu fibro-plastique*. On donne ce nom au tissu qui a pour élément fondamental le fibro-plastique. Ce tissu se présente toujours comme production accidentelle sous forme de tumeur. On peut en distinguer trois variétés : 1° Tumeurs qui sont composées surtout de corps fusiformes ; on y trouve en outre des vaisseaux, du tissu lamineux, de la matière amorphe, et quelquefois des vésicules adipeuses. Elles sont généralement rougeâtres, de consistance *sarcomateuse*, ne donnent pas de suc. Elles se développent dans la dure-mère, ou dans le tissu lamineux de toutes les parties du corps. Les fusiformes sont toujours accompagnés de noyaux libres et quelquefois de cellules fibro-plastiques. Les fibro-plastiques fusiformes étant un élément accessoire de toutes les espèces de tumeurs, moins le tubercule, les observateurs ont souvent été plus frappés de cette forme d'élément que des autres, et ont appelé *fibro-plastiques* bien des tumeurs qui n'en sont pas (tumeurs fibreuses, épuisés à myéloplaxes, etc.), ce qui les a fait croire plus communes qu'elles ne le sont réellement. Un examen à un trop faible grossissement a été cause aussi qu'on les a confondues avec des tumeurs cancéreuses des os à cellules cancéreuses fusiformes (V. CANCER). En raison de tous ces faits, la généralisation des tumeurs fibro-plastiques a paru plus fréquente qu'elle n'est. 2° Tumeurs fibro-plastiques surtout composées de noyaux. On y trouve toujours quelques fusiformes, quelques cellules, mais généralement fort peu. Ce sont les plus communes. C'est surtout dans ces tumeurs que les noyaux offrent la forme ovale, allongée, étroite, avec ou sans un ou deux nucléoles brillants. Elles sont généralement molles, friables, vu que les fibres de tissu cellulaire y manquent presque complètement, ne donnant pas de suc, ou seulement une sorte de sérosité visqueuse, mais souvent se réduisant en pulpe par le raclage. Selon la proportion des vaisseaux, ou de matière amorphe avec ou sans granulations grasses, elles offrent un aspect rougeâtre, ou blanc rosé, ou blanc opalin, ou gris demi-transparent, et même gélatiniforme (V. COLLOÏDE). Les parties les plus molles peuvent souvent offrir des épanchements sanguins capillaires ou des foyers avec caillots ou des végétations fongueuses. Ces tumeurs se rencontrent surtout dans les organes parenchymateux (elles compliquent quelquefois les hypertrophies mammaires) et dans le tissu lamineux sous-cutané, le poumon, etc. Ce n'est guère que celles-là et les suivantes qui se *généralisent*, et encore les tumeurs fibreuses proprement dites offrent plus souvent ce phénomène. Elles se reproduisent assez souvent sur place et se développent rapidement. A l'œil nu, elles sont ouramment confondues avec le cancer. 3° La troisième variété de ces tumeurs, moins connue que la précédente, a pour élément principal des cellules fibro-plastiques, régulières ou non, reconnaissables surtout aux caractères de leur

noyau (on en trouve deux dans quelques cellules), particulièrement après action de l'acide acétique. Elles renferment, outre quelques fibro-plastiques fusiformes et nucléaires, des fibres lamineuses entourant quelquefois des groupes arrondis de cellules, et s'irradiant à partir du bord de ces groupes. Il est commun d'y trouver beaucoup de matière amorphe leur donnant, au moins par places, l'aspect *colloïde* (V. ce mot) ; sinon, elles ont un aspect grisâtre, charnu ou blanc rosé, mat, soit par points peu étendus, sous forme de tubercules, soit partout. Il est plus rare de trouver ces tumeurs que les précédentes ; elles sont moins vasculaires, et souvent prises pour du cancer, faute d'employer l'acide acétique, etc., dans leur étude.

FIBRO-SÉREUX, EUSE, adj. Se dit des organes composés d'une membrane séreuse superposée à une membrane fibreuse, les capsules des articulations, par exemple.

FIBRO-VASCULAIRE, adj. Qui est composé de faisceaux, de fibres et de vaisseaux. *Faisceaux fibro-vasculaires des plantes*. Ce sont ceux qui sont composés (Fig. 171) de clostres (a) et de vaisseaux pon-

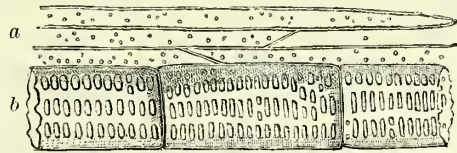


Fig. 171.

tués (b), rayés, trachéens, avec ou sans laticifères. Réunis, ils forment les couches du bois des dicotylédones ; plus ou moins éloignés les uns des autres, ils constituent la partie ligneuse des monocotylédones, les nervures des feuilles et des autres organes appendiculaires.

FIBULATION, s. f. V. INFIBULATION.

FIC, s. m. [*ficus*, all. *Feigwarze*, angl. *figus*, it. *fico*, esp. *higo*]. Excroissance charnue, à pédoncule étroit et à sommet granuleux et renflé, à laquelle on trouve quelque ressemblance avec le fruit appelé *figue*. — Vétérinaire : *Fic à la fourchette*, synonyme de *crapaud*. — Le *fic* est une production morbide dont la surface, dans une épaisseur de 3 à 4 millimètres, plus ou moins, a la structure des productions épidermiques. Quant au tissu blanc rosé, plus ou moins mou, qui forme la masse de la végétation, il est composé de fibres du tissu cellulaire, d'éléments fibro-plastiques et de matière amorphe d'autant plus abondante que la production végète plus rapidement et offre plus de mollesse. Les capillaires n'y ont rien de particulier. C'est une structure analogue à celle des *condylomes* chez l'homme, si ce n'est que les éléments fibro-plastiques et la matière amorphe y sont plus abondants.

FIGAIRE, s. f. [*Ranunculus ficaria*, *petite chélidoine*, *petite éclair*, all. *Feigwarzen-Ranunkel*]. Cette plante, du genre *Ranuncule*, est ainsi appelée parce que ses racines sont composées de granulations qu'on a comparées à de petites figues ; l'analogie de forme lui a fait donner aussi le nom d'*herbe aux hémorrhoides*. Ses feuilles ont été employées comme antiscorbutiques, et comme topiques sur les tumeurs scrofulieuses.

FICOÏDÉES, s. f. pl. [*ficoidea* s. *mesembryanthemæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes. Ce sont en général des plantes

grasses, à fleurs ordinairement grandes, axillaires, terminales; calice monosépale, souvent empanulé et persistant, dont le limbe est quelquefois coloré et à 4 ou 5 lobes; étamines nombreuses, libres et distinctes; ovaire à 3 ou 5 loges contenant chacune plusieurs ovules attachés à un trophosperme qui naît de l'angle interne de chaque loge; 3 à 5 styles, autant de stigmates. Le fruit est une baie ou une capsule à 3 ou 5 loges polyspermes, environnée par le calice. L'embryon est roulé autour d'un endosperme farineux. Cette famille diffère des crassulacées par son ovaire simple. Elle est réduite au genre *Mésembryanthème* ou *Ficoïde*, et se place entre les cactées et les portulacées.

FIEL, s. m. [*fel*, all. *Galle*, angl. *gall*, it. *fielle*, esp. *hiel*]. Synonyme de *bile*. Il se dit spécialement de la bile des animaux : *fiel de bœuf*, *extrait de fiel*; cependant on dit *vésicule du fiel* pour désigner le réservoir de la bile, soit dans l'homme, soit dans les animaux. On prépare l'*extrait de fiel de bœuf*, pour l'usage médicinal, en passant et faisant évaporer du fiel de bœuf au bain-marie, jusqu'à consistance d'extrait. Cette matière était réputée fondante et incisive; on la prescrivait surtout contre les engorgements chroniques du foie.

FIEL DE TERRE, s. m. Nom vulgaire de la *fumeterre* et de la *petite centauree*.

FIER, ÈRE, adj. Se dit du cheval pour exprimer qu'il se redresse vivement à la moindre parole qu'on lui adresse.

FIÈVRE, s. f. [*febris*, πύρ, πυρετός, all. *Fieber*, angl. *fever*, it. *febbre*, esp. *calentura*]. Dans le sens le plus général, le mot *fièvre* exprime un état maladif caractérisé par l'accélération du pouls et une augmentation de la chaleur animale; et, pendant longtemps, on a considéré la fièvre comme une affection essentielle, comme constituant elle-même une maladie susceptible de se compliquer avec toutes les autres. On doit d'abord distinguer la *fièvre symptomatique* des *fièvres essentielles*. La *fièvre symptomatique* accompagne les inflammations externes ou internes. Les *fièvres essentielles* sont celles qui ont excité les débats les plus vifs. Regardées comme indépendantes des organes, elles furent attaquées par Broussais, qui les qualifia d'*entités*, les attribuant à l'inflammation de la membrane gastro-intestinale. C'étaient en effet des entités, tant qu'on ne les avait pas rattachées à l'état physiologique du corps; mais ce n'étaient pas des gastro-entérites; et l'on ne peut voir dans cette proposition de Broussais qu'une hypothèse hardie par laquelle il faisait rentrer cette part de la pathologie dans la physiologie pathologique; car toute pathologie n'est que de la physiologie troublée, en d'autres termes n'est que le désordre des organes, des tissus, des humeurs, des fonctions. Les fièvres ne sont pas non plus des phlegmasies; car elles s'en distinguent par un caractère tranché, c'est que dans les phlegmasies la fibrine du sang augmente, et qu'elle diminue dans les fièvres. Mettant donc de côté les fièvres symptomatiques des inflammations, il reste trois groupes distincts : 1° les *fièvres éphémères*, courbatures, synoques, qui durent un ou plusieurs jours, et se terminent ordinairement par quelque phénomène critique; 2° les *fièvres intermittentes, rémittentes et pseudo-continues*; 3° les *fièvres continues*, qui comprennent la dothiéntérie, le typhus, la fièvre jaune, la peste, la morve, la fièvre puerpérale, et autres affections comprises sous le nom de *pyohémie*, puis les

exanthèmes fébriles, variole, rougeole, scarlatine, vaccine, clavelée, suette. V. GÉNÉRALES (*maladies*).

Fièvre adéno-méningée. Nom donné par Pinel à la *fièvre muqueuse* de la plupart des auteurs modernes.

Fièvre adéno-nerveuse. Sous ce nom, Pinel a décrit la peste, que caractérisent une lésion profonde du système nerveux et une suppuration critique des glandes inguinales, ou des glandes axillaires, quelquefois des parotides.

Fièvre adynamique. Nom donné par Pinel à la *fièvre putride*. L'ensemble des phénomènes qu'il embrassait sous cette dénomination est considéré aujourd'hui comme ne constituant pas une maladie, mais comme étant symptomatique de la dernière période, soit d'une fièvre, soit d'une phlegmasie.

Fièvre algide. Fièvre intermittente pernicieuse, dans laquelle le malade éprouve un froid glacial et continu.

Fièvre amphémérine. Nom donné par Sauvages, d'après les Grecs, à une fièvre rémittente quotidienne.

Fièvre angioténique. Nom substitué par Pinel à celui de *fièvre inflammatoire* de Huxham et de Stoll, *synoque* de Hoffmann et de Cullen, *febris continua non putrida* de Boerhaave.

Fièvre ardente. V. CAUSUS.

Fièvre arthritique. Fièvre symptomatique qui accompagne quelquefois la goutte.

Fièvre asode. V. ASODE.

Fièvre asthénique. V. FIÈVRE ADYNAMIQUE.

Fièvre ataxique. La maladie ainsi appelée par Pinel n'est, d'après l'opinion la plus généralement admise aujourd'hui, qu'un groupe de symptômes qui peuvent reconnaître pour cause immédiate l'irritation du centre nerveux ou le caractère grave de certaines fièvres, et particulièrement de la dothiéntérie.

Fièvre bilieuse. V. FIÈVRE GASTRIQUE.

Fièvre blanche. Nom donné par Sauvages à la chlorose.

Fièvre bulleuse. V. PÉMPHIGUS.

Fièvre des camps. V. TYPHUS.

Fièvre catarrhale. Nom employé comme synonyme de *fièvre muqueuse*, et quelquefois de *catarrhe pulmonaire*.

Fièvre cérébrale. Pinel appelait ainsi une variété de la fièvre ataxique caractérisée par des symptômes d'excitation nerveuse très intense.

Fièvre charbonneuse. C'est une réunion de symptômes fort graves, ayant une grande analogie avec ceux du charbon, et produisant la mort au bout de quelques heures, le plus souvent sans apparition de tumeurs à la surface du corps. Chabert est le premier qui l'ait distinguée du charbon essentiel et du charbon symptomatique. Cette maladie, contagieuse pour les espèces animales, même pour l'homme, règne souvent à l'état épizootique. Renault et Delafond l'ont observée dans plusieurs départements, qui sont la Nièvre, l'Allier et la Somme. Plusieurs causes font naître la fièvre charbonneuse : ce sont les eaux saumâtres, infectes, employées pour abreuver les animaux, l'usage de mauvais fourrages, les changements brusques de température, les brouillards, l'habitation de lieux bas et humides. Sur quelques animaux on observe, au ventre et sur les flancs, des tumeurs charbonneuses dont l'éruption peut être considérée comme une crise salutaire. On doit avoir le plus grand soin, quand on incise ces tumeurs, quand on panse les animaux et quand on ouvre les corps, d'éviter de se blesser : plus d'un praticien a

succombé après des inoculations virulentes de ce genre. En outre, l'autorité devra prescrire des mesures administratives pour arrêter les progrès de la contagion, comme dans le cas de l'existence du charbon.

Fièvre chronique. Nom donné autrefois à la *fièvre intermittente*.

Fièvre claveléuse. Synonyme de *clavelée*.

Fièvre colligative. V. FIÈVRE *hectique*.

Fièvre comateuse. Fièvre pernicieuse dont l'accès est marqué par un assoupissement profond.

Fièvre continente ou *synoque*. Celle dans laquelle les malades n'éprouvent pas de rémission sensible, depuis l'invasion jusqu'au déclin.

Fièvre continue. Nom donné à toutes les fièvres qui ne présentent ni intermission ni rémission, mais des paroxysmes ou exacerbations.

Fièvre décimane. Zacutus Lusitanus appelle ainsi une fièvre qui revient tous les dix jours.

Fièvre dépuratoire. Celle qui s'accompagne d'un exanthème, parce qu'on suppose celui-ci dû à une humeur impure entraînée par la transpiration.

Fièvre diaire. V. FIÈVRE *éphémère*.

Fièvre élode. Fièvre compliquée d'adynamie, dans laquelle il se manifeste des sueurs abondantes.

Fièvre entéro-mésentérique. V. ENTÉRO-MÉSENTÉRIQUE.

Fièvre éphémère. On appelle ainsi celle qui ne dure que vingt-quatre heures, et qui a le caractère inflammatoire à un léger degré.

Fièvre épiale. V. ÉPIALE.

Fièvre érotique. Fièvre lente qui accompagne souvent l'érotomanie.

Fièvre erratique. On devrait appeler ainsi toute fièvre qui paraît et revient à des intervalles irréguliers. Cependant on a donné spécialement ce nom à une fièvre intermittente dont les accès sont plus éloignés les uns des autres que dans la quarte.

Fièvre éranthématique. Celle qui accompagne un exanthème aigu quelconque.

Fièvre gastrique. V. GASTRIQUE.

Fièvre hebdomadaire. Variété rare de la fièvre intermittente, dont l'accès revient le septième jour.

Fièvre hectique. V. HECTIQUE.

Fièvre héméritée. V. HÉMÉRITÉE.

Fièvre de Hongrie. Typhus qui régna en Hongrie en 1536, lorsque l'empereur Maximilien II traversa ce pays pour aller combattre les Turcs.

Fièvre d'hôpital. V. TYPHUS.

Fièvre inflammatoire. V. INFLAMMATOIRE.

Fièvre intercurrente. Celle qui survient pendant le cours d'une fièvre annuelle, ou stationnaire, ou épidémique.

Fièvre intermittente. Ainsi que son nom l'indique, cette fièvre est celle qui apparaît et disparaît successivement, à des intervalles plus ou moins éloignés, intervalles pendant lesquels il n'existe aucune trace de mouvement fébrile. Tout accès de fièvre intermittente se partage en trois temps ou stades distincts : le premier est marqué par un refroidissement général, avec bâillements, pâlissements, tremblement, contraction de la peau (clair de poule), petitesse, fréquence et inégalité du pouls, pâleur générale, urine claire et limpide ; le second, par la chaleur, avec expansion, épanouissement et teinte rosée de la peau, agitation, anxiété, soif fréquente, développement du pouls, urine rougeâtre ; le troisième, par la sueur, qui quelquefois se borne à une moiteur haliteuse, et d'autres fois est

excessivement abondante. Au troisième stade succède l'état de calme et de bien-être appelé *apyrexie*. Lorsque l'accès se manifeste tous les jours, la fièvre intermittente est dite *quotidienne*. Elle est *tierce* quand les accès reviennent de deux jours l'un ; celle-ci présente les variétés *double-tierce*, *tierce doublée*, *héméritée* (V. ces mots) ; *quarte*, quand les accès reviennent tous les trois jours, c'est-à-dire quand il y a deux jours d'*apyrexie* entre deux accès ; elle présente les variétés *double-quarte*, *quarte doublée* et *quarte triplée* (V. ces mots). Il existe des fièvres qui présentent plus de jours d'*apyrexie* d'un accès à l'autre, mais elles sont rares (V. *Fièvre erratique*). — On rencontre fréquemment des *fièvres intermittentes anormales*, ainsi appelées, les unes parce que les accès sont incomplets, c'est-à-dire n'offrent qu'un ou deux des trois stades accoutumés ; les autres, parce que les trois stades dont se composent les accès sont confondus ou intervertis. — Enfin on appelle *fièvres intermittentes larvées* ou *masquées*, celles qui sont caractérisées par un symptôme plus ou moins grave, se reproduisant à des intervalles déterminés, sans être précédé ni accompagné de frisson, de chaleur ni de sueur. — Les fièvres intermittentes de tous les types et de tous les caractères sont souvent épidémiques. On en voit régner principalement au printemps et en automne ; de là la distinction des *fièvres intermittentes vernales* et *autumnales*, distinction justifiée par la différence que présentent ces fièvres relativement à leur degré d'intensité et à leur opiniâtreté. En effet, les intermittentes vernales se généralement bénignes et cèdent presque toujours promptement, soit aux efforts de la nature, soit aux moyens de l'art ; tandis que les intermittentes autumnales peuvent devenir dangereuses, sont souvent opiniâtres, et se prolongent quelquefois jusqu'au printemps suivant. On attribue communément les fièvres intermittentes aux exhalaisons marécageuses, quelquefois aussi l'action du froid humide paraît avoir suffi pour les produire. L'analyse chimique n'apprend rien sur la nature des miasmes marécageux fébrifuges : on a pensé longtemps qu'ils provenaient tout à la fois et des matières végétales et des matières animales qui se putréfient dans la vase des marais ; mais, d'après les recherches les plus récentes, ces miasmes seraient fournis seulement par les substances végétales, tandis que c'est aux miasmes de nature animale que seraient dues les fièvres continues décrites sous le nom de *typhus*. — La thérapeutique des fièvres intermittentes consiste : 1° pendant le stade de froid, à favoriser le développement de la chaleur par des boissons diaphorétiques chaudes et aromatiques ; 2° pendant le stade de la chaleur, à l'entretenir, et en même temps à combattre les phénomènes locaux prédominants, tels que les congestions cérébrales qui peuvent se manifester ; 3° dans l'*apyrexie*, on a recours aux fébrifuges, et particulièrement au quinquina ou au sulfate de quinine. Le plus ordinairement on donne le quinquina en poudre dans du vin, à la dose de 16 grammes pour un adulte et de 2 à 4 grammes pour un enfant. Cette dose est administrée en plusieurs prises, à des intervalles de une ou deux heures, en commençant, dans la fièvre quotidienne, aussitôt que l'accès est terminé, vingt-quatre heures après l'accès dans la fièvre tierce, et quarante-huit heures dans la fièvre quarte. Le sulfate de quinine, d'un usage plus facile, et par conséquent préférable,

se donne à la dose de 60 à 70 centigrammes pour un adulte, et aux mêmes intervalles que le quinquina. Si la première dose supprime l'accès suivant, on persiste dans l'emploi du médicament, pendant plusieurs jours, à dose semblable, puis à doses décroissantes; si la première dose n'a fait que rendre l'accès moins long et moins intense, on augmente la quantité du fébrifuge. — Les fièvres intermittentes sont sujettes à de fréquentes récidives. Souvent aussi on observe dans ces fièvres, et particulièrement dans la fièvre quarte, un engorgement plus ou moins considérable de la rate ou une hydropisie; c'est alors surtout qu'il faut se hâter de couper les accès. V. ARSENICAL.

Fièvre intestinale. On a quelquefois donné ce nom à la *fièvre gastrique*.

Fièvre jaune, appelée aussi *fièvre pestilentielle*, *mal de Siam*, *causus*, *vomissement noir*, *typhus icterode*, *typhus amaril*, *typhus des tropiques* ou d'*Amérique*, *fièvre adéno-nerveuse*, *fièvre gastrique atarodynamique* [all. *gelbes fieber*, angl. *yellow fever*, it. *febbre gialla*, esp. *calentura amarilla*, *vomito negro*, *vomito prieto*]. Elle règne particulièrement dans l'Amérique du Nord; là elle s'étend jusqu'au Canada, qui est un pays très froid. Jadis on ne l'avait jamais observée dans l'Amérique du Sud; mais tout récemment elle y a fait invasion. On ne l'a vue que très passagèrement en Europe (Espagne et Italie). Son développement paraît exiger un foyer d'infection au bord de la mer. La nature de l'agent qui la produit n'est pas plus connue que celle des autres miasmes; elle est sporadique dans quelques pays, et en particulier aux Antilles; mais elle règne le plus communément sous forme épidémique. Le miasme qui la produit exerce plus spécialement sur la membrane muqueuse gastro-intestinale son action tout à la fois irritante et septique. Souvent l'invasion est précédée de malaise général, d'un état de prostration, de soubresauts ou de tremblement des membres. D'autres fois la maladie débute tout à coup par des alternatives de frisson et de chaleur sèche, la céphalalgie, la coloration de la face et des conjonctives; la langue, d'abord rouge et sèche, surtout sur les bords et à la pointe, se couvre d'un enduit jaunâtre, puis d'une couleur plus brune; la déglutition est difficile, l'épigastre tendu et rénitent; il survient des vomissements opiniâtres, des coliques, des selles liquides et fétides. Ces symptômes, qui durent de un à cinq jours, forment la première période de la maladie. Mais bientôt la langue se couvre d'un limon plus épais, plus noir, plus sec; les vomissements deviennent plus fréquents, d'abord bilieux, puis noirs et mêlés de fuliginosités d'une odeur particulière, ou même de sang décomposé. L'épigastre et la région lombaire sont le siège de douleurs atroces; l'estomac ne supporte aucune boisson; les selles, plus fréquentes et plus copieuses, sont d'un jaune verdâtre, sanguinolentes, ou semblables aux matières noires rejetées par le vomissement. C'est dans cette période que la jaunisse se développe. La rupture et la coloration en noir de la cicatrice des saignées, et la formation d'un cercle livide autour de la plaie des vésicatoires, annoncent une mort imminente. Si le malade ne succombe pas encore, les vomissements se rapprochent davantage, les selles deviennent involontaires; un sang noirâtre et décomposé s'échappe de toutes les membranes muqueuses, l'urine est supprimée; il y a une prostration complète, des pétéchies, des vergetures, des phlyctènes gangréneuses, quel-

quefois des bubons ou des anthrax. La durée de la fièvre jaune est de quatre à huit jours, et quelquefois moins. Son issue est très souvent funeste. On sait actuellement que cette affection a tous les caractères principaux des lièvres paludéennes ou miasmatiques pernicieuses, avec symptômes bilieux et intestinaux, au lieu des symptômes pulmonaires et cérébraux qui sont ordinaires dans les autres climats. Toutefois le traitement est encore très mal établi.

Fièvre laiteuse ou de lait (*febris ab ascensione lactis*). Nom d'une espèce de fièvre éphémère, ainsi appelée parce qu'elle dépend des efforts que fait la nature vers les mamelles, après l'accouchement, pour y établir la sécrétion du lait. Cette fièvre s'annonce, du troisième au quatrième jour après l'accouchement, par l'augmentation de la chaleur animale, la fréquence et le développement du pouls, la rougeur du visage, le gonflement des seins et la suppression du flux lochial. Elle ne dure que vingt-quatre heures, se termine par des sueurs abondantes, par l'écoulement du lait et par le retour des lochies, et n'exige pas d'autres soins que d'entretenir une douce chaleur et de favoriser la transpiration par la diète et les boissons chaudes.

Fièvre larvée. Affection fébrile périodique dont les retours suivent une régularité marquée, et qui cède aux mêmes moyens que la fièvre intermittente.

Fièvre lypyrrique. V. LIPYRIE.

Fièvre maligne. V. ATAXIE ou FIÈVRE ataxique.

Fièvre méningo-gastrique. Nom donné par Pinel à la *fièvre gastrique*.

Fièvre mésentérique. Baglivi appelait ainsi la *fièvre muqueuse*.

Fièvre miliaire. V. MILLAIRE.

Fièvre muqueuse. Suivant la doctrine ancienne, la *fièvre muqueuse* est la fièvre compliquée avec une affection inflammatoire de la membrane muqueuse des bronches et des intestins.

Fièvre nerveuse. Ce nom a été employé pour désigner toute fièvre compliquée d'ataxie, et plus particulièrement le typhus. On a aussi donné ce nom à des états fébriles qui, ne paraissant tenir à aucune lésion particulière des organes, sont sous l'influence de fortes émotions morales, de chagrins, de passions, etc.

Fièvre nonane. Fièvre intermittente dont les accès reparaissent le neuvième jour.

Fièvre nosocomiale. V. TYPHUS.

Fièvre ortiée. V. URTICAIRE.

Fièvre pernicieuse. Fièvre intermittente dont les symptômes sont si graves et la marche si insidieuse, qu'elle se termine souvent par la mort dès les premiers accès. On l'observe en Europe, surtout chez les sujets qui ont eu depuis longtemps la fièvre intermittente simple ou paludéenne, ou de prime abord. Au Sénégal, sur les côtes d'Afrique et différents points de l'Asie, des îles Bourbon et Madagascar, elle se présente fréquemment d'*emblée* sur les Européens non acclimatés; ou bien l'accès *pernicieux* survient douze ou vingt-quatre heures après un accès insignifiant, n'ayant offert qu'un frisson léger et peu de sueur. Ce deuxième accès tue fréquemment en quatre, six, huit ou dix heures, si le sulfate de quinine n'est pas administré à haute dose immédiatement, ou si le paroxysme n'a pas été prévenu par l'administration de ce sel dès le premier accès, qu'on est actuellement habitué à ne plus considérer comme de peu de gravité. L'accès pernicieux est caractérisé par une prostration profonde avec fièvre

intense et congestion considérable du poumon en Europe, et quelquefois de l'organe hépatique, de celui-ci et souvent en même temps du premier dans les climats chauds; d'autres fois, c'est vers le cerveau seul, ou simultanément, que se montre la congestion, accompagnée de délire. Ce sont ces divers symptômes qui ont longtemps fait méconnaître le point de départ miasmaticque du mal. Les fièvres intermittentes pernicieuses ont reçu différents noms suivant la nature des organes affectés et les symptômes correspondants. On fait observer que, dans la forme comateuse, la perversion des facultés intellectuelles, les vertiges, le délire, les convulsions, les soubresauts des tendons, une immobilité absolue, sont autant de symptômes qui compromettent au plus haut point la vie du malade. Dans les formes algide, cholérique, dysentérique, pneumonique et cardiaque, les securs froides, visqueuses, fébriles, les syncopes, la dyspnée, sont d'un fâcheux augure; les déjections involontaires, sanguinolentes, sont encore des complications qu'on doit redouter, en tant qu'elles diminuent les forces du malade, et empêchent l'action des spécifiques.

Fièvre pestilentielle. Toute fièvre dans laquelle il survient des charbons, des bubons.

Fièvre pétéchiale. Fièvre avec état adynamique, dans laquelle la peau se couvre de pétéchies.

Fièvre pituiteuse. V. FIÈVRE muqueuse.

Fièvre pourprée. V. MILLAIRE.

Fièvre pseudo-continue. On donne ce nom à des fièvres rémittentes qui prennent le caractère continu. Ce qui distingue ces fièvres de celles qui sont continues véritablement, c'est qu'elles existent au milieu d'autres fièvres rémittentes ou intermittentes; c'est qu'elles-mêmes ont eu souvent, au début, des rémittences ou intermittences; c'est qu'elles peuvent repasser, en s'atténuant, au type rémittent ou intermittent. Le diagnostic est important à établir; car, dans ces fièvres, le quinquina a une très grande efficacité, soit après qu'on a remédié aux symptômes inflammatoires ou bilieux, soit pendant même qu'on y remédie.

Fièvre puerpérale. V. PUERPÉRAL.

Fièvre purulente. Celle qui accompagne les grandes suppurations.

Fièvre putride. V. ADYNAMIQUE.

Fièvre quarte. V. QUARTE.

Fièvre quintane. V. QUINTANE.

Fièvre quotidienne. V. QUOTIDIEN.

Fièvre rémittente. V. RÉMITTENT.

Fièvre rémittente des enfants. Fièvre lente, se manifestant dans l'enfance; elle ressemble, par ses symptômes, à l'hydrocéphale, et elle paraît dépendre d'un désordre dans les fonctions gastriques et intestinales.

Fièvre rhumatismale. Fièvre symptomatique qui accompagne le rhumatisme aigu.

Fièvre rouge. V. SCARLATINE.

Fièvre septane. Fièvre intermittente dont l'accès revient le septième jour.

Fièvre sextane. Fièvre intermittente dont l'accès se reproduit tous les six jours.

Fièvre de Siam. V. FIÈVRE jaune.

Fièvre soporeuse. Fièvre intermittente dont le symptôme prédominant est un sommeil profond.

Fièvre stercorale. On a quelquefois donné ce nom à l'embaras intestinal.

Fièvre subintrante. V. SUBINTRANT.

Fièvre sudatoire. V. SUETTE.

Fièvre syncopale. Variété de la fièvre intermittente

dont le principal symptôme est une syncope plus ou moins profonde.

Fièvre synoque. V. SYNOQUE.

Fièvre tierce. V. TIERCE.

Fièvre traumatique. Celle qui accompagne la suppuration des grandes plaies.

Fièvre typhode ou typhoïde. V. TYPHUS et TYPHOÏDE.

Fièvre variolense. Celle qui accompagne la variole.

Fièvre vermineuse. Fièvre avec irritation de la membrane gastro-intestinale, et production d'un grand nombre de vers intestinaux.

Fièvre vitulaire. C'est une réunion de symptômes ayant de l'analogie avec la fièvre puerpérale de la femme. On lui a donné le nom de *fièvre vitulaire*, parce qu'elle n'a été encore observée que sur les vaches. Favre (de Genève) l'appelle *collapsus du part*, c'est-à-dire anéantissement des forces après le part. Schaak la désigne simplement par le terme : *suite du vêlage*. Les uns placent dans le cerveau le siège de cette maladie, qu'ils considèrent comme une congestion cérébrale; d'autres, en moins grand nombre, la regardent comme étant une métrô-péritonite. Les symptômes de la fièvre vitulaire consistent dans un affaiblissement rapide des forces, un état de coma prononcé, la paralysie du tronc postérieur; le pouls est peu fréquent; la respiration est lente comme dans les affections du cerveau. Les vaches sur lesquelles on a observé cette affection ont presque toujours succombé. Par les recherches cadavériques, on n'a pas encore constaté de lésion qui puisse rendre compte des morts rapides et instantanées qui surviennent après la parturition.

FIÈVREUX, EUSE, adj. [*febriculosus*]. Qui a la fièvre, ou qui cause la fièvre.

FIGUE, s. f. [*feus*, all. *Feige*, angl. *fig*, it. *fico*, esp. *higo*]. Fruit du *figuier* (*Ficus carica*, L.) (polygam. triœc., L., urticées, J.). La *figue* est formée par un involucre monophylle, ovoïde, clos de toutes parts, et contenant un grand nombre de petites drupes qui proviennent d'autant de fleurs femelles: c'est une sorte de réceptacle, dans l'intérieur duquel s'opère la fécondation. Dans le midi de l'Europe, on conserve des figues sèches pour la table et pour l'usage médicinal. On distingue les *blanches*, les *violettes* et les *grasses*. Les *figues blanches* sont très sucrées, mais inusitées en médecine. Les *violettes*, beaucoup plus grosses, sont celles que l'on préfère. On emploie aussi les *grasses*, qui sont grosses, brunes et visqueuses. Les figues sont adoucissantes et émollientes, à raison du sucre et du mucilage qu'elles contiennent abondamment. Ce sont, en général, les figues sèches qu'on emploie comme médicament. On les fait bouillir dans de l'eau ou du lait, après les avoir incisées, et le liquide visqueux et sucré qu'elles fournissent est employé en gargarismes; mais il s'aigrit facilement. C'est un des quatre fruits pectoraux.

FILAIRE, s. m. V. DRAGONNEAU.

FILAMENT, s. m. V. FILET.

FILANDRES, s. f. pl. [all. *Eiterfasern*]. C'est le nom que les vétérinaires donnent aux chairs qui font saillie dans une plaie et s'opposent à la réunion et à la cicatrisation. Lorsque ces chairs s'endurcissent, on les nomme très improprement *os de graisse*.

FILET, s. m. [*filamentum*, all. *Fädchen*, it. *filetto*, esp. *flete*]. En anatomie, on appelle *filets* les ramifications les plus ténues des nerfs: *filets nerveux*. — On emploie aussi le mot *filet* comme synonyme de *frein* (*frenum*): le *filet de la langue*; le *filet*, ou mieux le

frein du prépuce. — En botanique, on appelle *filet* la partie délicate de l'étamine, celle qui supporte l'anthère.

FILET, s. m. Nom donné à la jeune sangsue médicinale.

FILICINÉES, s. f. pl. Subdivision de l'embranchement des acotylédones de la division des acrogènes, renfermant les divisions suivantes : *Équisétacées*, *Fougères*, *Salviniacées*, *Marsiliacées*, *Isoëtidiées* et *Lycopodiacées*.

FILIFORME, adj. [*filiformis*, de *filum*, fil, et *forma*, forme; all. *fadenförmig*, angl. *filiform*, it. et esp. *filiforme*]. Se dit de tout ce qui est long, mince, flexible comme un fil. — En pathologie, *pouls filiforme*, pouls tellement petit, qu'il ne donne sous le doigt que la sensation d'un fil.

FILIPENDULE, s. f. [*Spiræa filipendula*, it. et esp. *filipendula*]. Plante (icosandr. pentagyn., L., rosacées, J.) composée d'une touffe de fibrilles capillaires brunâtres, offrant de distance en distance des renflements ovoïdes également bruns extérieurement, très blancs dans l'intérieur. Ces tubercules contiennent beaucoup d'amidon, uni à un principe astringent qu'il est facile d'en séparer. La *filipendule* est peu employée.

FILTRATION, s. f. [*filtratio*, *percolatio*, all. *Durchsintern*, angl. *filtration*, *straining*, it. *filtrazione*, esp. *filtracion*]. Opération de pharmacie qui consiste à passer un liquide à travers un filtre pour le débarrasser des parties solides qui en troublent la transparence, et qui sont trop légères pour se précipiter. La *filtration* prend le nom de *colature* quand on se contente de verser le liquide sur un tissu de laine ou de toile peu serré, moins pour l'avoir d'une transparence parfaite que pour en séparer un marc. — Pour passer les décoctions ou infusions aqueuses, on se sert d'un *carré* de toile ou d'un morceau de laine claire dite *étamine*, tendu lâchement sur un cadre de bois auquel il est fixé par quatre pointes de fer; on verse le liquide sur ce carré ou cette étamine, et l'on reçoit ce qui filtre dans un vase placé au-dessous. — Pour passer les sirops clarifiés à chaud, et en séparer les particules d'albumine qu'ils pourraient tenir en suspension, on se sert d'un carré de molleton de laine, nommé *blanchet*. Lorsque la quantité du sirop est considérable, on qu'il est très épais et chargé de matière extractive, on en facilite la filtration en donnant à l'étoffe de laine la forme d'un cône très profond, que l'on appelle une *chasse*.

FILTRE, s. m. [*filtrum*, all. *Seihetuch*, *Seihpapier*, angl. *filter*, it. *filtro*, esp. *filtro*]. Instrument de chimie et de pharmacie qui sert à filtrer. On emploie ordinairement un filtre de papier, qui se fait avec une feuille de papier pliée un grand nombre de fois sur elle-même et de manière à former un cône, que l'on place dans un entonnoir (Fig. 172); il faut que la pointe du cône soit bien formée et qu'elle descende jusque dans l'entrée de la douille de l'entonnoir, afin qu'elle soit soutenue par les parois de ce vase et ne se déchire pas sous le poids du liquide; mais il faut qu'elle

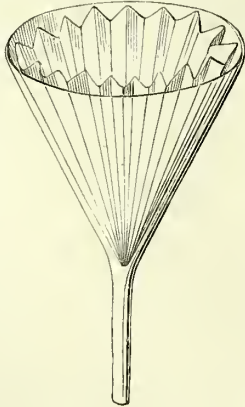


Fig. 172.

n'enfonce pas trop aussi dans cette douille, car elle ralentirait la filtration, en empêchant que le liquide filtré à travers les parties supérieures pût s'écouler dans le vase sur lequel est placé l'entonnoir. Ce mode de filtration convient pour les dissolutions salines, les acides et les alcalis étendus, les sucres végétaux, les huiles fixes et volatiles, les solutions alcooliques et éthérées (en ayant soin de fermer l'entonnoir avec un couvercle); mais il ne peut convenir pour filtrer les alcalis ou les acides concentrés: ces liquides dissoudraient et perceraient le papier. Pour les filtrer, on met au fond d'un entonnoir de verre ou de porcelaine quelques morceaux de verre cassé; on place par-dessus d'autres morceaux plus menus, et l'on finit par faire une couche de verre pilé, sur laquelle on verse le liquide. On emploie de même quelquefois le grès ou le charbon; mais il faut qu'ils soient traités auparavant par l'acide chlorhydrique étendu, puis lavés.

Filtre Fonvielle. Il consiste en un cylindre de bois de 0^m,04 d'épaisseur, cerclé de fer, de 2^m,20 de hauteur, sur 1 mètre de diamètre intérieur. Ce cylindre est hermétiquement fermé. La capacité en est divisée en neuf compartiments qui sont remplis des substances destinées à opérer la filtration. Ces substances sont disposées en comptant de haut en bas: 1^o et 2^o *éponges* divisées en fragments de grosseur variable, 3^o *gravier*, 4^o *grès pilé*, 5^o *gravier*, 6^o *grès pilé*, 7^o *gravier*, 8^o *grès pilé*, 9^o enfin *gravier*. Entre toutes les couches, à partir de la partie supérieure du premier gravier, se trouvent des diaphragmes de bois et de zinc laminé, criblés de trous. L'eau alimentaire peut être dirigée à volonté, au moyen de robinets de haut en bas ou de bas en haut, et même dans les deux sens à la fois. Dans ce dernier cas, les deux courants contraires donnent lieu à des choes, à des secousses brusques, à des remous, qui opèrent le dégoût et le nettoyage du filtre, avec une grande perfection et rapidement. A une pression de 11 mètres, il donne environ 50,000 litres d'eau filtrée par jour et bonne à boire.

Filtre-presse de Réal. Instrument dans lequel la filtration s'opère avec beaucoup de rapidité, en même temps que certains principes sont extraits en plus grande proportion. Il est composé de deux cylindres métalliques montés à vis l'un sur l'autre, et séparés par un diaphragme perforé. Le cylindre inférieur sert de récipient et porte un robinet d'écoulement; le supérieur est fermé par un couvercle muni d'un tube de plomb de 10 à 13 mètres de hauteur, terminé supérieurement par un réservoir. Le diaphragme est recouvert d'une couche de coton, d'éponge, de charbon ou de verre pilé; et, le cylindre supérieur ainsi que le tube étant remplis du liquide à filtrer, le poids de cette colonne de liquide accélère l'opération.

Filtre Souchon. Dans ce filtre, la matière filtrante est la *laine tontisse*, c'est-à-dire celle qui provient de la tonte des étoffes. On la débarrasse de sa matière grasse en l'humectant avec de l'eau tenant en dissolution 1 pour 100 de carbonate de soude; puis on la pétrit avec de l'argile pendant quelques minutes et on la lave à l'eau à plusieurs reprises. L'eau traverse d'abord, de bas en haut, le *dégrossisseur* formé de cinq cases de bois, où elle se débarrasse des matières grossières en traversant des châssis garnis de toiles. De là elle arrive dans les filtres, qui sont des cases de bois où se trouvent des barres de fer galvanisé sur lesquelles repose la laine filtrante, couverte d'un châssis

de fer galvanisé maintenu par un cadre de fonte. La filtration se fait sous une pression de 35 centimètres ; le filtre marche dix heures en été, quatre heures quand l'eau est limoneuse. Le nettoyage dure dix minutes ; il faut renouveler les couches de laine du fond des filtres tous les cinq jours en été, tous les trois jours en hiver. Le renouvellement complet du filtre exige une heure. La construction en est facile et peu coûteuse.

Filtre Taylor. Longue clause de laine, de coutil ou de coton serré, renfermée dans un cylindre de cuivre étamé, étroit, très élevé, et placé verticalement. Les sirops placés dans cette chausse filtrent très rapidement, ce qui tient à trois causes : 1° à l'enveloppe métallique qui retient la chaleur du sirop et diminue sa viscosité ; 2° à la hauteur de la colonne du liquide ; 3° à la grande étendue de la surface filtrante, qui forme un grand nombre de plis dans le cylindre et divise la couche de dépôt.

FIMPI, s. m. Nom indigène d'un arbre de Madagascar, que les uns supposent être l'arbre à la *cannelle blanche* (V. CANNELLE), d'autres un *Iceia*, famille des térébinthacées, et, dans tous les cas, fournissant une résine dite *résine albouchinc*.

FINALITÉ, s. f. Hypothèse d'après laquelle on suppose que rien ne se fait que dans une fin prévue et déterminée. La doctrine des causes finales consiste à considérer, par exemple, en astronomie, l'univers comme subordonné à la terre, et, par suite, approprié à la satisfaction parfaite de tous les désirs et de tous les besoins de l'homme ; mais l'exacte exploration du système solaire a fait disparaître, chez les esprits éclairés, l'admiration aveugle que cette idée inspirait autrefois à la vue de l'ordre général des astres. Dans les sciences moins avancées, des considérations analogues sont encore communément mises en avant par ceux qui considèrent les végétaux comme ayant pour fin d'absorber l'acide carbonique expiré par les animaux, de servir de nourriture aux herbivores, puis ceux-ci comme faits pour nourrir les carnivores et l'homme, etc. Elle l'est par les médecins qui s'extasiaient sur la perfection et la complication d'un organe ou d'un appareil, de l'œil, par exemple, particulièrement en ce qui concerne le but du cristallin, évidemment fait pour jouer le rôle de lentille et concentrer les rayons lumineux sur la rétine ; mais dont un peu plus loin ils n'admirent pas moins l'inutilité, parce qu'après avoir été enlevé par l'opération de la cataracte, la vision est encore possible. Elle l'est par ceux qui admirent la *nature médicatrice* de l'inflammation du péritoine amenant la formation des fausses membranes et empêchant l'épanchement des fèces dans un cas de perforation intestinale, sans songer que, plus loin, ils redoutent cette inflammation dans l'opération de la hernie et dans mille autres circonstances, etc., etc. Pour tous les cas analogues, l'observation et le raisonnement transforment graduellement le dogme élémentaire des causes finales en un principe fondamental : celui des conditions d'existence. La théorie des conditions d'existence nous conduit à reconnaître que, par cela même que tel organe fait partie de tel être vivant, il concourt nécessairement d'une manière déterminée, quoique peut-être inconnue, à l'ensemble des actes qui composent son existence. Ceci revient simplement à concevoir qu'il n'y a pas plus d'appareils sans fonctions que de fonctions sans appareils ; ce principe est un résultat de l'observation. Ainsi donc, d'après ce grand fait, appelé *principe des*

conditions d'existence, quand nous avons observé une fonction quelconque, nous ne devons pas être surpris que l'analyse anatomique nous montre dans l'organisme un mode statique propre à permettre l'accomplissement de cette fonction ; et, d'une manière générale, toutes les fois qu'une chose existe, nous ne saurions être étonnés de reconnaître que tout est disposé de manière qu'elle ait lieu. La seule chose que nous devions faire, c'est de rechercher comment les choses sont disposées au point de vue statique, et d'après quelles lois elles se passent au point de vue dynamique ; de telle sorte que nous puissions arriver à les modifier ou à les approprier à l'avantage de l'espèce humaine. De même toute admiration exagérée devant la stabilité du système planétaire, qui aurait pour fin de permettre l'existence de l'homme et des animaux à la surface de la terre, revient à dire que, puisque nous existons, il faut bien que le système dont nous faisons partie soit disposé de façon à permettre cette existence qui serait incompatible avec une absence totale de stabilité dans les éléments du monde. S'il en était autrement, la cause finale précédente se réduirait à cette remarque puérile, que, si cette stabilité était nulle, nous n'existerions pas à la surface du globe, ce qui dès lors rendrait toute admiration impossible. De même nos tissus ne jouissent que très exactement des propriétés qui permettent que leur existence dure un certain temps, qu'ils soient modifiés ou lésés dans de certaines limites par les objets des milieux habitables ; propriétés qui sont telles que, si elles n'existaient pas, il n'y aurait pas de vie possible ; qui sont telles qu'elles exigent toute notre prévoyance pour être conservées.

FINISTÈRE (CHEVAL DU). Il y a deux races principales : 1° celle de Léon, près Saint-Pol ; 2° la belle race de Conquet. — *Bœuf*. La race léonnaise ou du Finistère, plus élancée que la morbihannaise, est également bonne de trait et de profit.

FIOLE, s. f. [*phiale*, $\varphi\iota\alpha\lambda\alpha$, all. *Phiole*, angl. *phial*, it. *fiola*]. Petite bouteille à col long et d'un verre très mince, dans laquelle les pharmaciens envoient leurs médecines, leurs potions, etc.

FIGUE, s. f. Nom vulgaire et inusité donné autrefois au furoncle du paturon des bêtes à cornes.

FISSICULATION, s. f. [*fissiculation*, de *fissiculare*, découper]. Vieux mot qui signifie incision faite avec le scalpel.

FISSIPARIE, s. f. [de *fissus*, fendu, et *parere*, engendrer]. Nom donné par Burdach au mode de génération qui consiste dans la scission d'un corps organisé, dont chaque segment devient un tout semblable à celui d'où il provient.

FISSIPARITÉ, s. f. [de *fissus*, fendu, et *parere*, engendrer]. Mode de reproduction (V. ce mot) qui est un cas particulier du *fractionnement* ou *segmentation* (V. FRACTIONNEMENT). On l'observe surtout sur les éléments anatomiques qui offrent l'état de cellule. Mais il se voit aussi sur des animaux ou des végétaux entiers, dont l'organisme n'est guère plus compliqué qu'une cellule des animaux supérieurs. La Figure 173 représente la *Vorticella microstoma* se multipliant par *fissiparité longitudinale* : A, B, C, D, offrent les périodes successives de ce phénomène ; chez d'autres, la fissiparité est *transversale*. — Les cellules embryonnaires, une fois formées aux dépens du vitellus, continuent à se segmenter ; un sillon apparaît vers le milieu de chacune d'elles ou de plusieurs, puis elles se partagent en deux cellules semblables : c'est ce qui a lieu surtout chez les ani-

maux. Mais, dans le sac embryonnaire ou ovule réel des plantes et chez les végétaux adultes, une cloison se forme dans le sillon; et, sans se séparer, c'est-à-dire tout en restant accolées, les deux cellules sont pourtant distinctes. Dans les cellules anciennes, la nouvelle cloison reste souvent pendant longtemps très mince à côté de l'ancienne paroi; elle finit quelquefois, à la longue, par se dédoubler en deux parois adossées, séparables, après l'action des réactifs, tels que les alcalis caustiques ou l'acide nitrique. Dans l'embryon animal, cette segmentation ou scission des cellules cesse dès que celui-ci est séparé du blastoderme, ou même elle n'a guère lieu que dans cette dernière partie, chez les mammifères du moins. Dans les plantes, la scission par cloisonnement dure pendant tout l'accroissement, et s'ob-

scission, reproduction ou multiplication méristématique. Elle est caractérisée par ce fait, que beaucoup de cellules, comme le centre du sac embryonnaire ou ovule végétal, comme la vésicule préembryonnaire de cet ovule, etc., présentent d'abord des sillons plus clairs que le reste de la masse, marqués bientôt d'une ligne nette, foncée, qui est le signe de la formation d'une cloison, qu'on peut démontrer par les réactifs ou mécaniquement. En même temps que le sillon mentionné plus haut, et quelquefois avant ou après, apparaît un noyau dans la masse qui doit être circonscrite par la cloison qui naît dans le sillon.

FISSURE, s. f. [*fissura*, fente, crevasse; all. *Längenspalt*, *Riss*, angl. *fissure*, it. *fessura*, esp. *fisura*, *hendidura*]. On appelle *fissure* toute solution de conti-

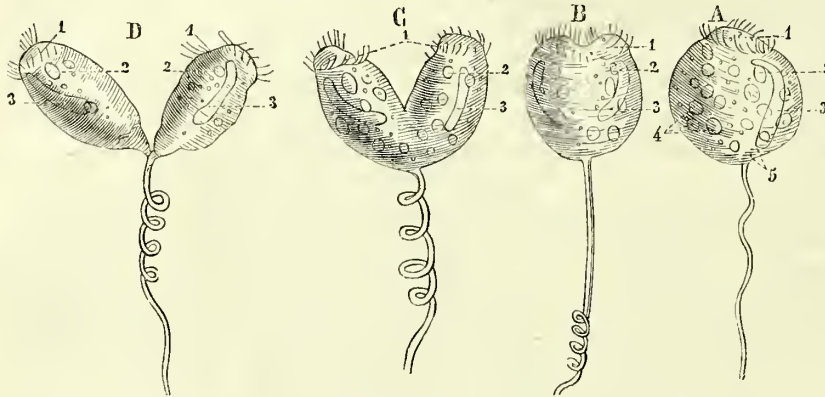


Fig. 173.

serve en outre chaque année dans les poils, dans les couches d'accroissement, etc. Chez les mammifères adultes, on trouve de fréquents exemples de scission des cellules dans les cartilages articulaires dont les cavités s'agrandissent. Pendant cet agrandissement, toutes les cellules qu'elles renferment grandissent aussi, et, arrivées à un certain degré d'accroissement, elles présentent un sillon; celui-ci est l'origine d'une séparation de la cellule agrandie en deux plus petites, séparation qui ne tarde pas à avoir lieu. En même temps qu'apparaît le sillon, un noyau se forme de toutes pièces dans celle des moitiés de la grande cellule qui ne conserve pas l'ancien; quelquefois ce noyau apparaît avant le sillon, qui se montre alors entre les deux noyaux. Quelquefois, toute la cellule devient granuleuse, son noyau disparaît pendant qu'elle grandit, et deux noyaux se forment, un de chaque côté du sillon, quand celui-ci se montre. Souvent, dans les tumeurs fibro-plastiques (surtout de la variété formée principalement de noyaux), et quelquefois dans le cancer, on voit des noyaux présenter le phénomène de la segmentation, de telle sorte que d'un noyau en dérivent deux, quelquefois trois ou quatre: en même temps que se montre le sillon de fractionnement, apparaît un nucléole dans chaque nouveau noyau. Ce phénomène s'observe quelquefois dans le noyau des fibres musculaires fusiformes de l'utérus. On réserve plus spécialement le nom de *fissiparité*, *scissiparité*, *scission* ou *cloisonnement*, au fait dont nous venons de parler, et de *segmentation*, *sillonement* et *fractionnement*, au cas du vitellus; mais, au fond, ce ne sont que des cas particuliers d'un même phénomène. — La *fissiparité*, *scissiparité* ou *sillonement*, est, chez les végétaux partiellement, appelée

une douleur intolérable et un état de spasme de l'anus, et peuvent nécessiter le débridement du muscle sphincter; on introduit ensuite une mèche, comme après l'opération de la fistule. Quelquefois cependant elles guérissent sans qu'il soit besoin d'inciser aussi le sphincter. Dupuytren employait avec succès un mélange d'extrait de belladone, 8 gram.; eau miellée, 60 gram., et axonge, 60 gram., qu'il portait dans l'anus à l'aide d'une mèche. En augmentant graduellement le volume des mèches, on parvient à vaincre la résistance du sphincter; il est même bon d'arriver promptement à leur donner le plus grand volume possible: la douleur qu'elles causent, extrêmement vive d'abord, se calme bientôt. La cautérisation avec l'azotate d'argent doit aussi être essayée avant d'en venir à l'incision. — Anatomie. *Fissure de Glaser* (*fissura Glaseri*). Fissure située dans la partie la plus profonde de la fosse glénoïde. — *Fissure longitudinale*. Profonde fissure qui est sur la ligne médiane, à la surface supérieure du cerveau; elle est occupée par la faux du cerveau. — *Fissure de Sylvius* (*fissura magna Sylvii*). Les lobes antérieurs et moyens du cerveau, de chaque côté, sont séparés par un sillon profond et étroit qui monte obliquement en arrière depuis l'aile temporale du sphénoïde jusque près du milieu de l'os pariétal. — *Fissure ombilicale* (*fissura umbilicalis*). Fissure dans le foie qui longe la veine ombilicale chez le fœtus. — *Fissure de la rate*. Le sillon qui divise la face interne de la rate; elle est remplie par des vaisseaux et de la graisse.

FISTULE, s. f. [*fistula*, σφύγγη, all. *Fistel*, angl. *fistula*, it. et esp. *fistola*]. Ulcère en forme de canal étroit, profond, plus ou moins sinueux, entretenu par un état

particulièrement ce nom à une ulcération allongée et superficielle, qui se développe vers la marge de l'anus, entre les plus radiés de la membrane muqueuse de cette partie. Ces fissures, dont les bords sont durs et calleux, produisent souvent

pathologique local, ou par la présence d'un corps étranger. Tantôt les fistules ont deux orifices (*fistules complètes*), l'un sur la peau, l'autre dans un conduit ou une cavité revêtue par une membrane muqueuse, séreuse ou synoviale. Tantôt elles n'ont qu'un orifice (*fistules incomplètes* ou *borgnes*) : si cet orifice unique s'ouvre dans un conduit excréteur, et si leur fond est dans l'épaisseur des parties molles, elles sont dites *borgnes internes*; si, au contraire, elles s'ouvrent uniquement au dehors et sont terminées profondément en cul-de-sac, elles sont dites *borgnes externes*. Il se forme souvent des fistules à la suite de grands abcès, et particulièrement d'abcès froids, ou bien lorsque, dans une plaie profonde, un tendon ou un tissu aponévrotique a été atteint, ou bien lorsque la position déclive d'un foyer purulent rend difficile l'écoulement du pus. D'autres sont entretenues par l'ouverture d'un kyste. Celles qui communiquent avec une cavité splanchnique sont ordinairement la suite d'abcès circonscrits ou d'épanchements purulents formés dans cette cavité. Souvent enfin les fistules reconnaissent pour cause une lésion ou un état pathologique d'un canal excréteur : c'est à ce genre de fistules que se rapportent les *fistules lacrymales, salivaires, urinaires*, etc. — Les fistules formées à la suite d'abcès froids ou de dépôts ouverts trop tardivement guérissent souvent par la compression ; mais le plus ordinairement le décollement et l'amincissement de la peau nécessitent d'abord des injections un peu stimulantes pour développer l'inflammation adhésive ; souvent même il faut inciser la peau décollée, et panser avec de la charpie sèche jusqu'à ce que des bourgeons charnus se soient développés, mettre bien exactement la peau en contact avec les parties sous-jacentes, et exercer une compression modérée. Celles qui sont restées après de grands abcès profonds, avec destruction du tissu cellulaire, guérissent souvent spontanément sous l'influence d'un bon régime et du rétablissement des forces et de l'embonpoint, secondée par des bains de mer ou d'eaux thermales. Quelquefois on emploie avec succès les injections stimulantes et la compression. Les fistules entretenues par la situation déclive d'un foyer exigent le plus ordinairement qu'on incise la paroi antérieure de ce foyer ou qu'on pratique une contre-ouverture pour y passer un scion. Celles qui sont entretenues par l'exfoliation de quelque portion de tendon cèdent ordinairement aux topiques émoullissants, lorsque cette exfoliation a eu lieu. Celles qui proviennent d'un kyste guérissent par l'ouverture de ce kyste et des injections légèrement irritantes, ou par l'application d'un scion, ou par l'extirpation du kyste ou seulement d'une partie de ses parois, selon son étendue, sa situation, etc. Celles qui communiquent avec une cavité splanchnique tapissée par une membrane séreuse se rattachent souvent à des lésions internes qui obligent de les entretenir, au moins jusqu'à guérison de la maladie principale : elles guérissent ensuite par la cautérisation des parois du conduit fistuleux, leur rapprochement et une légère compression. Enfin l'indication principale dans le traitement des fistules des canaux excréteurs étant de faire cesser le passage continu de l'humeur et des matières par cette voie contre nature, on atteint ce but, tantôt en incisant le trajet fistuleux, et le faisant communiquer avec le conduit excréteur naturel, tantôt en déterminant par une compression très forte l'affaissement et l'oblitération des organes sécréteurs eux-mêmes. Dans certains

cas, on donne aux humeurs un cours artificiel au moyen d'une canule qui pénètre jusqu'à leur réservoir, ou bien on rétablit, à l'aide d'un corps dilatatant, la capacité du conduit naturel oblitéré.

Fistules à l'anus. Les fistules à l'anus sont rarement difficiles à reconnaître, lorsqu'elles sont complètes ou qu'elles ont une ouverture externe. Une petite saillie ou un tubercule de volume variable, ou une simple lacune, en recèlent souvent l'orifice ; et la pression en fait suinter une humeur grisâtre et séreuse ou plus ou moins roussâtre, d'une odeur de fèces ; mais l'exploration avec un stylet est toujours nécessaire. Le doigt indicateur gauche est d'abord introduit dans l'anus pour rechercher l'orifice interne ; la main droite introduit ensuite dans le trajet fistuleux un stylet bien émoussé qu'elle dirige sur le doigt explorateur, en suivant toutefois les sinuosités du trajet. Si, malgré des tentatives répétées, ce stylet ne peut arriver dans l'intestin, et si le doigt indicateur ne rencontre point d'orifice interne, il y a lieu de croire qu'on a affaire à une fistule borgne externe. Si, au contraire, la fistule n'a qu'un orifice interne, elle est indiquée par la matière purulente plus ou moins fétide et plus ou moins abondante, qui forme une sorte de couche autour des matières fécales expulsées ; souvent aussi en explorant le pourtour de l'anus, on sent un point dur, parfois violacé, dont la pression fait écouler dans l'intestin et suinter par l'anus un pus plus ou moins abondant. Le doigt rencontre dans l'intestin le même état pathologique que dans les fistules complètes. Les injections détersives et stimulantes, la compression, etc., ont été souvent employées pour la guérison des fistules anales, mais elles ont été bien rarement suffisantes. Les caustiques ne sont pas plus efficaces, et ils ont l'inconvénient de détruire des parties saines en même temps que celles sur lesquelles on les dirige. On a essayé, dans ces derniers temps, d'un mode particulier de compression qu'on a appelé *compression excentrique*, et qu'on exerce sur l'orifice interne, au moyen d'instruments plus ou moins compliqués introduits dans l'intestin et qu'on y laisse à demeure. Ces instruments sont fixés extérieurement par des cordons à un bandage de corps : ils ont pour effet de tarir l'ulcère en fermant son orifice interne. L'efficacité de ce procédé n'a pas encore été suffisamment éprouvée. Un moyen curatif beaucoup plus ancien consiste à étreindre dans une ligature la bride qui sépare le trajet fistuleux de l'orifice anal ; mais aujourd'hui il est reconnu que l'incision est de beaucoup préférable. Le syringotome et les bistouris plus ou moins compliqués inventés pour cette opération sont inusités présentement. S'il s'agit d'une *fistule complète* voisine de la marge de l'anus, on reconnaît, comme il a été dit, la situation de l'orifice interne, et l'on explore le trajet fistuleux avec un stylet, on substitue ensuite au stylet une sonde d'argent cannelée ; le doigt indicateur, laissé dans le rectum, en abaisse le bec en la courbant un peu et le fait sortir par l'anus ; il ne reste plus alors qu'à conduire sur la sonde un bistouri droit ou le bistouri courbe de Pott, ou le bistouri légèrement concave de J.-L. Petit. Si l'orifice interne de la fistule est plus élevé ou le décollement plus étendu, on se sert d'une sonde d'acier à bec un peu pointu, qu'on introduit jusqu'à la partie supérieure du foyer ; le doigt est remplacé par un gorgenet introduit dans le rectum de manière à recevoir dans sa gouttière la pointe de la sonde ; le chirurgien engage alors un bistouri droit dans la cannelure de la sonde et le pousse

jusqu'au gorgere; puis il retire à la fois ces deux instruments de manière à s'assurer qu'il ne reste aucune bride; il retourne ensuite au dehors le tranchant du bistouri, et l'applique sur le fond de la plaie, qu'il incise ou scarifie dans toute sa longueur, et il prolonge de quelques lignes l'incision sur la fesse. Les téguents qui seraient trop amincis ou décollés sont incisés, et saisis ensuite à l'aide d'une pince, puis re-tranchés avec le bistouri. S'il existe dans la fistule plusieurs trajets, on répète la même manœuvre. Le pansement consiste dans l'introduction de mèches pour empêcher le recollement trop prompt des bords de la plaie. Une mèche de médiocre volume satisfait très bien à cette indication pendant les dix à quinze premiers jours; on la diminue ensuite graduellement. De la charpie brute et des plumasseaux remplissent la marge de l'anus, et des compresses sont ensuite maintenues par un bandage en T, dont les chefs passent entre les cuisses.

Fistules pulmonaires eutanées. Il arrive parfois, surtout dans les cas de cavernes tuberculeuses, que la matière tuberculeuse se fait jour au dehors, à travers les bronches, le tissu cellulaire et la peau. On a, dans des cas de phthisie avancée, imité ce procédé et ouvert artificiellement une issue au pus, en ayant soin de déterminer des adhérences, de manière qu'il ne se produisit pas d'épanchement dans la cavité de la plèvre.

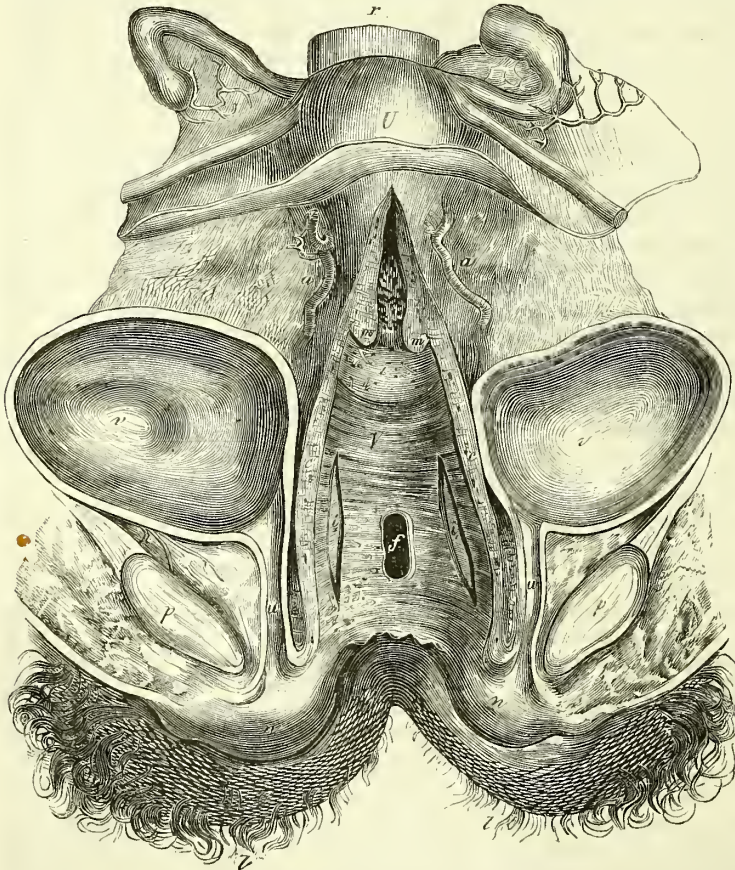


Fig. 174.

Fistules recto-vaginales. Perforations de la cloison | 1° ou comme simplement détachée du col utérin,

recto-vaginale avec passage des matières fécales par le vagin. Elles sont causées pendant l'accouchement, soit par déchirure de la cloison, soit par pression prolongée de la tête, amenant la contusion et la gangrène des tissus. On les traite surtout en ravivant les bords de la fistule (Fig. 174, f), faisant des incisions latérales (i, i) qui servent à relâcher les lèvres de la plaie, et pratiquant la suture. — v, vessie fendue en deux et écartée; p, pubis; u, u, urèthre fendu; U, utérus; r, rectum; a, artère utérine; m, museau de tanehe; V, vagin; e, cloison vésico-vaginale.

Fistules vésico-utérines. Sous ce nom, Jobert décrit les fistules dans lesquelles la vessie communique avec l'utérus, et l'urine, passant dans cet organe, s'écoule par le vagin. C'est presque toujours à la suite d'accouchements laborieux que cette communication a lieu, par suite de formation d'une eschare sur quelque point contus ou comprimé. On les traite: 1° en disséquant le col jusqu'au niveau de la fistule; arrivé là, on avive les bords de la plaie et l'on place des points de suture; 2° on oblitère le col de l'utérus en avivant sa face interne, appliquant les lèvres l'une contre l'autre, plaçant des points de suture. Une fois la cicatrisation faite, le sang menstruel s'écoule par la vessie. On connaît des cas de guérison par ce procédé.

Fistules vésico-utéro-vaginales. Elles sont la suite d'accouchements laborieux ayant déterminé une communication de la vessie avec le col de l'utérus et le vagin tout à la fois, par suite de mortification des parties. Elles sont plus communes que les précédentes. Jobert, qui le premier les a décrites, a montré que, malgré la perte de substance, on peut les guérir en décollant le vagin du col de l'utérus, faisant des incisions longitudinales et obliques de haut en bas, afin de permettre au vagin rétréci de se relâcher, et aux lèvres de la fistule de se rapprocher. Dans le deuxième temps de l'opération, il ravive les bords de la fistule, c'est-à-dire de la cloison vaginale et du col utérin; dans le troisième temps, on rapproche les surfaces avivées, en pratiquant, s'il le faut, de nouvelles incisions pour permettre ce rapprochement, et l'on fixe par des points de suture. On n'oblitère souvent qu'une partie de la fistule; on achève la guérison par une nouvelle opération semblable à la première, quant aux procédés. Les *fistules vésico-utéro-vaginales* sont dites *superficielles*, lorsque la cloison vésico-vaginale est:

2° qu'elle est détruite en partie, le col lui-même n'étant lésé que superficiellement, sans que sa cavité soit intéressée. Les causes sont les mêmes que dans les précédentes. Dans le premier cas, on les traite en ravivant le bord du vagin et le col de l'utérus, et les rapprochant par des sutures. L'opération se fait en une seule fois. Dans le deuxième cas, il faut deux opérations. On obtient d'abord la réunion de la division antéro-postérieure, par ravivement et suture entrecoupée. La deuxième opération consiste à raviver l'extrémité supérieure de la cloison reformée et le col de l'utérus qu'on fixe par suture. On subvient à la perte de substance par le décollement du vagin à son insertion sur la partie postérieure du col utérin, et par des incisions dans la paroi du vagin.

FISTULEUX, EUSE, adj. [*fistulosus*, all. *fistulös*, angl. *fistulous*, it. et esp. *fistoloso*]. Qui tient de la fistule, ou qui a rapport à une fistule : *ulcère fistuleux*, *trajet fistuleux*. — Se dit, en botanique, des tiges et des feuilles creuses en dedans, comme celles des ombellifères.

FITERO. A quatre lieues de Tudela, province de Pampelune (Espagne). Eau saline, hydrogène sulfuré, chlorhydrate de magnésic et de soude, sulfate de fer. Employée contre le rhumatisme, la paralysie, les affections cutanées, les vieux ulcères.

FIXE, adj. [*fixus*, all. *feuerfest*, angl. *fixed*, it. *fixso*, esp. *fiijo*]. Se dit, en chimie, des corps qui ne sont point volatilisables par le feu.

FIXER, v. a. [all. *feuerbeständig machen*, angl. *to fix*, it. *fiissare*, esp. *fiixar*]. Mettre un corps volatil en état de supporter l'action du feu sans se sublimer ou se volatiliser : ainsi on fixe l'acide arsénieux en l'unissant à la potasse. *Fixer* signifie aussi simplement combiner un corps gazeux avec un corps solide, et cette opération s'appelle *fixation*. — En vétérinaire : *Fixer* un animal, c'est l'assujettir, le placer convenablement à l'effet de pratiquer une opération, et d'éviter des accidents, soit pour l'opérateur, soit pour le sujet à opérer.

FIXITÉ, s. f. [*fixitas*, all. *Feuerbeständigkeit*, angl. *fixity*, it. *fiissezza*, esp. *fijeza*]. Propriété qu'ont certains corps de n'être point volatilisables par le feu.

FLABELLATION, s. f. [de *flabellum*, éventail; all. *Anfähehn*, it. *flabellazione*]. Expression par laquelle Ambroise Paré a exprimé le renouvellement de l'air sous un membre fracturé, le rafraichissement qu'on lui procure en le soulevant et en le changeant de place.

FLAGELLANTS, s. m. pl. [all. *Geisseler*]. Épidémie mentale qui régna pendant le moyen âge, dans le XIII^e siècle et surtout dans le XIV^e, après la peste noire (V. ce mot). Des multitudes nombreuses étaient tout à coup saisies du besoin de la pénitence et de la flagellation; des hommes, des femmes, des enfants se réunissaient pour se flageller en commun, jusqu'à ce que le sang coulaît sous les coups, et au milieu des prières. Cet état peut être rapproché, à quelques égards, de celui des *convulsionnaires*. V. ce mot.

FLAGEOLER, v. n. On dit qu'un cheval *flageole*, lorsque les articulations du genou et du jarret tremblent et vacillent dans la marche. C'est un signe de faiblesse ou de mauvaise conformation, et un défaut grave dans les chevaux de selle. Les jeunes chevaux, dont l'éducation et le dressage ne sont pas faits, *flageolent* ordinairement.

FLAMAND (MOUTON). Il appartient au groupe des

longue laine, et le représente presque seul en France. Cette race est féconde, bonne pour la boucherie, et productive; mais il lui faut de bons pâturages, une nourriture abondante et saine.

FLAMME, s. f. [*flamma*, all. *Flamme*, angl. *flame*, it. *fiamma*, esp. *fiama*]. Auréole lumineuse et diversement colorée qui s'élève à la surface des corps qu'on brûle, et qui résulte de l'ignition des gaz combustibles produits par la décomposition de ces corps. — Le docteur Condret s'est servi de la flamme comme agent de cautérisation, dans plusieurs affections, particulièrement des yeux.

FLAMME ou **FLAMMETTE**, s. f. [*fossorium*, *phlebotomus*, all. *Lasseisen*, angl. *flam*, it. *saetta*]. Nom du phlébotome des Allemands. Il consiste en une petite boîte de métal renfermant une lame tranchante que l'on fait sortir au moyen d'une bascule à ressort. Pour saigner avec cet instrument, on tend le ressort, on place la lame près de la veine que l'on veut ouvrir, et on lâche la détente.

FLAMMULE, s. f. V. CLÉMATITE.

FLANC, s. m. [*flum*, all. *Seite*, angl. *flank*, it. *fianco*, esp. *fianco*]. Partie de la région latérale du corps qui s'étend depuis le bassin jusqu'aux fausses côtes.

FLANDRINES (VACHES). Première classe des vaches laitières, dans le système de classification de Cuénon. Les *flandrines*, ou *indiennes*, sont caractérisées par un écusson qui, après avoir embrassé les mamelles et la face interne et postérieure des jambes, s'élève le long du périnée, sous forme d'une large bande, jusqu'à la vulve, qu'il entoure. Cet écusson perd de sa largeur et de sa régularité, à mesure que l'on descend du premier au huitième ordre.

FLATUEUX, EUSE, adj. [*flatuosus*, all. *blähend*, it. *fiatuofo*, esp. *fiatulofo*]. Qui engendre des vents.

FLATULENCE, s. f. [*flatulentia*, all. *Flatulenz*, angl. *fiatulencee*]. Collection de vents, c'est-à-dire de gaz, dans une partie quelconque du corps.

FLATUOSITÉ, s. f. [*flatus*, all. *Blähungen*, it. *fiatuosità*]. Gaz développé dans l'intérieur du corps.

FLÉCHISSEUR, adj. et s. m. [*flexor*, all. *Beuger*, angl. *fiexor*, it. *flessore*, esp. *fleesor*]. Se dit de tout muscle qui détermine la flexion des parties auxquelles il s'attache.

Fléchisseur du coucyx. V. SACRO-COCCYGIEN antérieur.

Fléchisseur du cubitus. V. BRACHIAL antérieur.

Fléchisseur de la cuisse. On a réuni sous ce nom le grand psoas et l'iliaque interne, qui ne font réellement qu'un seul muscle. V. ILIAQUE interne et PSOAS (grand).

Fléchisseur profond des doigts (cubito-phalangien commun, Ch.). Né de la face antérieure du cubitus et du ligament interosseux, il se divise en quatre tendons, auxquels donnent passage ceux du fléchisseur superficiel, et qui s'insèrent à la face antérieure des dernières phalanges des quatre derniers doigts.

Fléchisseur superficiel ou sublime des doigts (épi-trochlo-phalangien commun, Ch.). Né de la tubérosité humérale interne, de l'apophyse coronoïde du cubitus et du bord antérieur du radius, il se termine par quatre tendons, qui glissent sous le ligament annulaire du carpe, et vont aboutir aux secondes phalanges des quatre derniers doigts.

Fléchisseur (court) du petit doigt. Il va du ligament annulaire et de l'os crochu au côté interne de l'extré-

mité supérieure de la première phalange du petit doigt.

Fléchisseur (court) commun des orteils (calcanéo-sous-phalangien commun, Ch.). Il s'étend de la partie postérieure de la face inférieure du calcaneum à la face inférieure des secondes phalanges des quatre derniers orteils.

Fléchisseur (long) commun des orteils (tibio-phalangien commun, Ch.). Il s'attache supérieurement à la face postérieure du tibia, et inférieurement à la face inférieure des dernières phalanges des quatre derniers orteils.

Fléchisseur (court) du gros orteil (tarso-sous-phalangien du premier orteil, Ch.). Il s'étend de la partie inférieure du calcaneum et des deux derniers os cunéiformes à la partie inférieure de la première phalange du gros orteil et aux deux os sésamoïdes de l'articulation métatarso-phalangienne.

Fléchisseur (long) du gros orteil (péronéo-sous-phalangien du pouce, Ch.). Il naît de la face postérieure du péroné et du ligament interosseux, et va se terminer à la première phalange du gros orteil.

Fléchisseur (court) du petit orteil (tarso-sous-phalangien du premier orteil, Ch.). Il naît de l'extrémité postérieure du cinquième os métatarsien, et va à la partie postérieure de la première phalange du petit orteil.

Fléchisseur (court) du petit doigt (partie du carpo-phalangien du petit doigt, Ch.). Il va du ligament annulaire et de l'os crochu au côté interne de l'extrémité supérieure de la première phalange du petit doigt.

Fléchisseur (court) du pouce (partie du carpo-phalangien du pouce, Ch.). Il est fixé d'une part au grand os, au ligament annulaire du carpe et au troisième os métacarpien; de l'autre, à la partie supérieure de la première phalange du pouce et aux deux os sésamoïdes de l'articulation voisine.

Fléchisseur (long) du pouce (radio-phalangien du pouce, Ch.). Il naît des trois quarts supérieurs du radius et du ligament interosseux, et va s'attacher à la dernière phalange du pouce.

Fléchisseur du radius. V. BICEPS brachial.

FLEGME, s. m. V. PILEGME.

FLÉOLE, s. f. [*phleum*]. Genre de graminées, la plupart vivaces, croissant surtout dans les prairies, et donnant de bon fourrage. Les principales sont la *fléole nouvelle* (*Phleum nodosum*), la *fléole des prés* (*Phleum pratense*) et la *fléole des Alpes* (*Phleum alpinum*).

FLET, s. m. [*Pleuronectes flesus*, L., ou *Platessa flesus*]. Espèce de poisson voisin de la *plie* et de la *limande*, mais moins délicat, à taches pâles sur le corps.

FLETAN, s. m. [*Pleuronectes hypoglossus* ou *helbut*]. Grand poisson voisin des plies, qui, séché ou fumé, sert d'aliment dans le Nord, où il abonde; la chair est agréable, mais se digère difficilement. Des espèces plus petites existent dans la Méditerranée.

FLEUR, s. f. [*flor*, *ἄθος*, all. *Blume*, *Blüthe*, angl. *flower*, it. *fiore*, esp. *flor*]. Avant Linné, on n'appelaient de ce nom, dans les plantes, que les corolles ou calices colorés, et c'est encore ainsi qu'on entend le mot dans le langage vulgaire. Linné, le premier, y attachait l'idée de génération, en disant que l'essence de la fleur consiste dans l'anthere et le stigmate, opinion qui depuis a été adoptée par tous les botanistes. La *fleur* est un assemblage d'organes appendiculaires situés en manière de bourgeon à l'extrémité d'un pédicelle. On distingue les fleurs en *complètes* et en *incomplètes*, suivant

qu'elles réunissent ou non les quatre parties principales qui les constituent dans leur plus haut degré de composition, savoir : le calice, la corolle, l'androcée et le pistil. La simultanéité des deux sexes, ou l'existence d'un seul, les font aussi distinguer en *hermaphrodites*, *unisexuées*, *mâles* et *féminelles*. — Les *fleurs stériles* sont celles qui sont réduites aux enveloppes florales, soit par suite d'avortement des organes sexuels (anthères et pistil), comme dans quelques plantes polygames, soit par transformation de ces organes en enveloppes florales (en corolle surtout), obtenue par culture, comme dans beaucoup de fleurs doubles (V. CALICE, COROLLE, ÉTAMINE, PISTIL). Chez certaines cryptogames, on appelle quelquefois *fleur* les *archégones* et *anthéridies* (V. ces mots). — On nomme vulgairement *fleur* une poussière glauque, de nature céraée, qui recouvre certains fruits : par exemple, la prune. — Les anciens chimistes donnaient le nom de *fleurs* aux substances réduites en poudre, soit que la nature les offre en cet état, soit qu'elles y aient été amenées par quelque opération de l'art. Ils appelaient surtout ainsi les sublimés qui se composent de particules très divisées ou d'aiguilles fort déliées.

Fleurs d'antimoine. Acide antimonicux préparé par sublimation.

Fleurs d'arsenic. Acide arsénieux sublimé.

Fleurs de benjoin. Acide benzoïque obtenu par sublimation.

Fleurs de bismuth. Efflorescence d'oxyde de bismuth qu'on trouve à la surface des minéraux qui renferment en même temps ce métal à l'état natif.

Fleurs blanches. V. FLEURES.

Fleurs de cobalt. Arsénite de cobalt pulvérulent.

Fleurs de cuivre. Oxyde de cuivre capillaire.

Fleurs de nickel. Oxyde de nickel.

Fleurs de sel ammoniac. Chlorure ammoniacal sublimé.

Fleurs de sel ammoniac cuivreuses. Chlorure d'ammoniacal et de cuivre sublimé.

Fleurs de sel ammoniac martiales. Mélange variable de chlorure d'ammoniacal et de perchlorure de fer, qu'on obtient en sublimant ensemble parties égales de ces deux sels. Le produit est d'un jaune orangé. On le prépare aussi en dissolvant dans le moins d'eau possible 1 partie de chlorure de fer sec et 3 parties de sel ammoniac.

Fleurs de soufre. Soufre sublimé en très petits cristaux aciculaires.

Fleurs de zinc. Oxyde de zinc produit par la combustion du métal.

FLEURAIISON, s. f. [*florescentia*, *floratio anthesis*, esp. *floracion*, *floraseencia*]. Époque à laquelle ou temps durant lequel une plante épanouit ses fleurs.

FLEURON, s. m. [*florculus*, all. *Blümchen*, it. *fiorello*]. Chacune des petites fleurs dont l'agrégation produit les capitules des synanthérées, et plus spécialement celles qui ont une forme tubuleuse.

FLEXIBILITÉ, s. f. [*flexibilitas*, all. *Biegsamkeit*, angl. *flexibility*, it. *flessibilità*, esp. *flexibilidad*]. Propriété qu'ont certains corps de se laisser courber plus ou moins facilement jusqu'à un certain point sans se briser.

FLEXUEUX, **EUSE**, adj. [*flexuosus*, all. *gewunden*]. Qui offre des courbures alternatives en différents sens.

FLINT, s. m. On désigne sous ce nom seul, ou sous celui de *flint-glass*, d'après le nom anglais, un verre

ou cristal servant avec le *crown-glass* à faire les lentilles achromatiques des microscopes. C'est un silicate de potasse et de plomb, avec excès d'oxyde de plomb.

FLOCCON, s. m. [*floccus*, all. *Flocke*, it. *flocco*]. Petite touffe de laine, de soie, de neige. Se dit quelquefois, en chimie, de certains précipités qui ont la forme floconneuse. — En pathologie, on dit qu'un *malade ramasse des flocons*, lorsque ses mains font le mouvement appelé *carphologie*.

FLOCONNEUX, **EUSE**, adj. [*floccosus*, all. *flockig*]. Se dit, en botanique, des poils, quand ils sont réunis en petits flocons qui se détachent sous la forme de touffes légères.

FLORAISON, s. f. V. FLEURAISSON.

FLORAL, **ALE**, adj. [*floralis*, angl. *floral*]. Qui appartient à la fleur; qui naît sur ou dans la fleur, ou dans son voisinage.

FLORE, s. f. [*flora*, all. *Blumenbeschreibung*]. Ouvrage qui présente l'énumération des plantes d'une contrée.

FLORIFÈRE, adj. [*florifer*, *floriferus*]. Qui se termine par une fleur ou en porte.

FLORIPARE, adj. [*floriparus*, de *flos*, fleur, et *parere*, produire]. Se dit des bourgeons qui ne produisent que des fleurs.

FLOSCULEUX, **EUSE**, adj. [*flosculosus*]. Se dit d'une corolle qui a la forme du fleuron, ou d'une fleur composée qui ne renferme que des fleurons.

FLOUVE, s. f. [*anthoxanthum*]. Genre de graminées dont l'espèce odorante (*Anthoxanthum odoratum*) répand une odeur agréable d'acide benzoïque, après dessiccation. On la trouve dans les prés, où elle forme un excellent fourrage.

FLUATE, s. m. [it. *fluato*]. Ancien nom des *fluorures*.

FLUCTUATION, s. f. [*fluctuatio*, de *fluctuare*, flotter; all. *Fluctuation*, *Schwappen*, angl. *fluctuation*, it. *fluttuazione*, esp. *fluctuacion*]. Mouvement d'oscillation d'un liquide amassé dans un foyer quelconque ou dans une cavité splanchnique, mouvement que l'on rend sensible par un changement de position ou par une pression ou un choc méthodique. C'est ainsi que la *fluctuation*, dans l'ascite, se fait sentir à l'une des deux mains appliquée sur un des côtés de l'abdomen pendant qu'on frappe de l'autre main la partie opposée. De même, dans les abcès, la *fluctuation* se manifeste quand on touche la tumeur alternativement avec un ou deux doigts sur deux points opposés. — Les substances amorphes (V. AMORPHE), demi-liquides, interposées aux fibres ou aux cellules d'un tissu (comme on le voit dans les fongosités des tumeurs blanches, etc.), ou exsudées dans le voisinage des parties enflammées, donnent aussi la sensation de fluctuation, sous l'influence de la pression exercée d'un côté pendant que les doigts soutiennent l'autre, comme dans le cas d'un abcès ou de toute autre cavité contenant un liquide. Les vésicules adipeuses accumulées sans interposition de fibres lamineuses, comme dans certains lipomes, donnent une sensation analogue. C'est qu'en effet, dans le cas des vésicules adipeuses, il s'agit d'un liquide (la graisse), comme dans le pus, seulement il est réduit en autant de gouttelettes qu'il y a de vésicules; mais ces gouttes liquides, vu l'élasticité de l'enveloppe des vésicules qui les entourent, transmettent la pression et la sensation de *flot* liquide, aussi bien que le pus, etc. Il en est encore de même lorsqu'il s'agit de matières amorphes demi-liquides infil-

trées entre des fibres d'un tissu. Aussi est-ce à tort qu'on a donné le nom de sensation de *fausse fluctuation* à celle qu'on ressentait dans ces cas-là, parce qu'il n'est pas sorti de liquide des tumeurs qu'on avait ouvertes, en se guidant sur cette sensation. C'est à tort aussi qu'on a cherché à indiquer des caractères distinctifs constants entre ces deux sortes de sensations qui peuvent être les mêmes, puisqu'elles résultent toutes deux du choc transmis aux doigts en vertu de l'incompressibilité des liquides. Seulement, le manque de notions anatomiques sur la nature des corps qui les donnent avait fait supposer qu'il y avait erreur, où il y avait seulement mauvaise interprétation de la cause.

FLUER, v. n. [*fluere*, couler, se répandre; all. *fließen*, angl. *to flow*, it. *fluire*, esp. *fluir*]. Se dit des humeurs qui coulent de quelques parties du corps: les hémorrhôides *fluent*.

FLUEURS, s. f. pl. [*fluxus*, écoulement; all. *wcisser* *Fluss*, angl. *fluor*, it. *fluore bianco*]. *Flucurs blanches*, dont on a fait par corruption *flours blanches*. V. LEUCORRHÉE.

FLUIDE, adj. et s. m. [*fluidus*, du verbe *fluere*, couler; all. *flüssig*, angl. *fluid*, it. et esp. *fluido*]. En physique, on appelle *fluides* les corps dont les molécules sont si faiblement liées entre elles, qu'elles se meuvent facilement les unes sur les autres, et qu'elles se séparent, quand elles sont abandonnées à elles-mêmes, par les seules forces qui les régissent. On distingue les *fluides* en *liquides* et *fluides élastiques*. On donne le nom de *fluides élastiques* ou *acériformes* à ceux qui ressemblent à l'air, qui, s'étendant ou se resserrant par la variation des forces comprimantes, tendent toujours à occuper l'espace vide où on les enferme. Les *fluides impondérables* n'existent que par hypothèse.

FLUIDIFICATION, s. f. [all. *Verflüssigung*]. Réduction d'un corps à l'état de fluide.

FLUIDITÉ, s. f. [*fluiditas*, all. *Flüssigkeit*, angl. *fluidity*, it. *fluidità*, esp. *fluidez*]. État d'agrégation dans lequel se trouvent les corps liquides.

FLUOBORHYDRIQUE (ACIDE). Acide puissant qui se forme pendant la décomposition de l'acide fluoroborique par l'eau (2FIII + BF^{VI}). On l'appelle aussi *acide hydrofluoborique*, *fluorhydrat de fluorure de bore*.

FLUOBORIQUE (ACIDE) [*gaz fluoboré*, *fluorure de bore*, *acide phthoroborique*]. V. ACIDE fluoroborique. (F^{VI}B.)

FLUOBORURE, s. m. Combinaison d'un fluorure avec un borure.

FLUOR, s. m. [all. *Fluor*, angl. *fluorine*, it. *fluore*]. Corps simple dont on admet l'existence par pure analogie, car on n'est pas encore parvenu à l'isoler, et qui fait la base de l'acide fluorhydrique. On a proposé aussi de l'appeler *fluorine* ou *phthore*. — Le mot *fluor* était employé autrefois pour désigner: tantôt l'état liquide de certains corps (ainsi l'*alkali volatil fluor* était de l'ammoniaque dissoute dans l'eau); tantôt diverses substances minérales qui sont incombustibles, mais fusibles, comme le *spath fluor* ou fluorure de calcium.

FLUORÉTHYLE, s. m. Synonyme d'*éther fluorhydrique*. (C^{II}H^{III}Fl.)

FLUORHYDRIQUE, adj. V. ACIDE fluorhydrique.

FLUORIDE, s. m. [all. *Fluorid*]. Combinaison du fluor avec des corps moins électro-négatifs que lui, dans laquelle les rapports atomiques sont les mêmes que dans les acides.

FLUORIQUE, adj. On appelait autrefois l'acide

fluorhydrique *acide fluorique*, parce qu'on supposait que l'oxygène entrerait dans sa composition.

FLUOROKAKODYLE, s. m. Corps obtenu comme le chlorokakodyle. Liquide incolore, insoluble dans l'eau. (C⁴AzH⁶Fl.)

FLUOROMÉTHYLE, s. m. [*fluorhydrate de méthylène*]. Gaz inodore brûlant avec une flamme bleue. (C²H³Fl.)

FLUORURE, s. m. Combinaison du fluor avec un corps simple.

FLUOSILICIÉ, IÉE, adj. Se dit d'un gaz qui est une combinaison de fluor et de silicium.

FLUOSILICIQUE (ACIDE) [*acide spatique, acide fluorique silicé ou siliceux*]. (SiF³) V. ACIDE FLUOSILICIQUE.

FLUVIATILE ou **FLUVIAL, ALE**, adj. [*fluvialis, fluviatilis, it. fluviale, esp. fluvialil*]. Epithète donnée aux plantes qui croissent et aux animaux qui vivent dans les eaux courantes.

FLUX, s. m. [*fluxus, profluvium, de fluere, couler*; all. *Fluss*, angl. *flux*, it. *fluss*, esp. *flujo*]. Écoulement d'un liquide quelconque hors de son réservoir habituel. — En chimie, *flux* est synonyme de *fondant*, et se dit de diverses substances très fusibles qu'on ajoute à d'autres qui le sont moins, pour en favoriser la fusion. — *Flux blanc*. Il résulte de la détonation d'un mélange de parties égales de tartre et de nitre. — *Flux noir*. Résidu de la détonation de 1 partie de nitre avec 2 parties de tartre.

FLUXION, s. f. [*fluxio, angl. Zufluss, angl. fluxion, it. flussion, esp. fluxion*]. Abord d'un liquide vers le point où l'appelle une cause excitante. — Vulgairement on donne ce nom à des engorgements phlegmoneux du tissu cellulaire des joues et des gencives, causés par l'irritation de la pulpe dentaire ou de la membrane interne des racines des dents, par un coup, etc. Les *fluxions des gencives* s'annoncent par une rougeur vive, avec douleurs lancinantes; bientôt après se manifeste un gonflement plus ou moins étendu, d'abord dur, qui se ramollit peu à peu et s'abcède au bout de six à sept jours. Les *fluxions du tissu cellulaire des joues* ont des symptômes inflammatoires plus intenses; elles sont souvent causées par les douleurs auxquelles donnent lieu la carie ou le plombage des dents, et ces douleurs diminuent ou cessent ordinairement dès que le phlegmon est développé. C'est du troisième au quatrième jour que les accidents ont le plus d'intensité; vers le neuvième, la fluxion est entièrement dissipée, à moins qu'elle ne se termine par suppuration: dans ce cas, le pus s'écoule par un abcès qui se forme sur la gencive, ou bien il s'ouvre une issue entre la dent et l'alvéole, ou bien l'abcès se développe dans l'épaisseur même de la joue et se fait jour intérieurement sur la surface muqueuse, beaucoup plus rarement à l'extérieur. Souvent aussi les *fluxions*, au lieu d'avoir le caractère phlegmoneux, sont simplement *œdémateuses*, elles ne sont ni précédées ni accompagnées de douleurs, et reconnaissent ordinairement pour cause l'action d'un air froid et humide, et son contact sur des dents plus ou moins malades, mais qui n'étaient actuellement le

siege d'aucune souffrance. Ces fluxions indolentes se manifestent tout à coup, et se développent rapidement, sans coloration de la peau, sans douleur ni chaleur; elles se terminent presque constamment par résolution. Les fluxions inflammatoires doivent être combattues par tous les moyens antiphlogistiques; et si, nonobstant leur emploi, la suppuration s'établit dans l'épaisseur des joues, il faut lui donner issue de bonne heure du côté de la cavité buccale. Les fluxions œdémateuses n'exigent guère que la précaution d'entretenir sur la partie malade une douce chaleur.

Fluxion de poitrine. Nom vulgaire de la *péripleurmonie*.

Fluxion périodique des yeux. V. OPHTHALMIE PÉRIODIQUE.

FOCAL, ALE, adj. [*focus, foyer*]. Qui a rapport au foyer d'un miroir ou d'une lentille. *Distance focale*, intervalle compris entre le centre optique d'une lentille et son foyer principal ou l'objet qui s'y trouve placé.

FOCILE, s. m. [*foecile*]. Ancien nom des os de l'avant-bras et de la jambe. On appelait *grands fociles* (*foecilia majora*), le cubitus et le tibia, et *petits fociles*, le radius et le péroné.

FOÉTAL, ALE, adj. [*foetalis, angl. foetal*]. Qui a rapport au fœtus. *Membranes foétales*, celles qui forment la coque de l'œuf. Ce sont la *caduque*, le *chorion* et l'*amnios*. V. ces mots.

FOËTUS, s. m. [*foetus, ἔμβρυον, all. et angl. Foetus, it. et esp. feto*]. Appelé *germe* tant qu'il est amorphe, puis *embryon* depuis le moment où il commence à avoir une forme déterminée jusqu'à celui où les diverses parties qui le composent ont acquis assez de développement pour être aisément distinguées à l'œil nu, c'est-à-dire vers le deuxième mois de la grossesse; le produit de la conception prend le nom de *fœtus* à

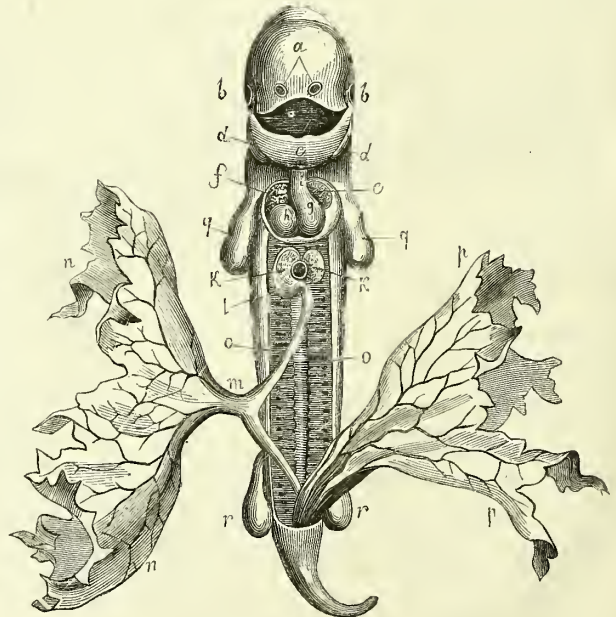


Fig. 173.

partir de cette dernière époque, et le conserve pendant tout le temps qu'il demeure contenu dans la matrice

A six semaines, l'œuf a 34 à 40 millim. de longueur, et contient un *embryon* (V. ce mot) de 18 à 23 millim., du poids d'environ 25^e,50. La tête, à peine distincte, forme la moitié du tronc quant à la masse (Fig. 173); deux points noirs dirigés en dehors sont les rudiments des yeux (*b*), et une fente transversale indique la bouche (*e*). Le thorax et l'abdomen ne forment qu'une seule cavité (*o, e, f*). Le *cordon ombilical* (*m*) s'insère près de l'extrémité coccygienne. D'une sorte de prolongement caudal naissent deux papilles, indices des membres pelviens (*r, r*), et à l'autre extrémité de la tige rachidienne sont deux autres papilles où l'on voit poindre les membres thoraciques (*g, g*). *e* représente le *premier arc viscéral*; *d*, le deuxième; *c*, l'oreille droite du cœur; *f*, l'oreille gauche; *g*, le ventricule cardiaque droit; *h*, le gauche; *i*, l'aorte; *k*, le foie, entre les deux lobes duquel se voit l'orifice de la veine omphalo-mésentérique coupée; *l*, l'estomac; *m*, l'intestin encore droit communiquant avec la vésicule ombilicale *n*; *o*, les *lames vertébrales*; *p*, l'allantoïde. — De deux mois à deux mois et demi, il acquiert de 40 à 54 millim. de longueur. La tête en forme plus d'un tiers; la bouche, largement fendue, est encore dépourvue de lèvres; deux fentes écartées indiquent les narines (*a*); deux trous, très près des commissures des lèvres, indiquent les conduits auditifs. Le cou n'est qu'un sillon, et la face semble se continuer avec le thorax. Le *cordon ombilical* s'insère tout à fait à la partie inférieure de l'abdomen. L'anus, marqué d'abord par un point noir et déprimé au-devant du coccyx, forme une saillie conique, jaunâtre, encore sans ouverture. Les membres thoraciques, d'abord adhérents au côté du tronc, n'en sont plus que des appendices; le bras paraît à peine, et la main est plus longue que l'avant-bras; les doigts sont réunis par une substance gélatineuse. De même, aux membres pelviens, la cuisse ne paraît qu'après la jambe et le pied, et les doigts ne sont que des tubercules liés par une substance molle; les plantes des pieds sont tournées en dedans. Un petit tubercule conique, creusé inférieurement d'une gouttière, est le rudiment du pénis ou du clitoris. Il se forme quelques points d'ossification. — A trois mois, le placenta, qui ne consistait jusque-là qu'en villosités choriales, isolées, vasculaires, semblables à des villosités, est formé. L'embryon a plus de 80 millimètres, pèse 60 à 90 grammes; sous la peau, mince et transparente, commencent à se dessiner les muscles. La tête forme le tiers du corps; les lèvres sont apparentes, les paupières se joignent; des saillies apparentes, mais non réunies, indiquent le pavillon de l'oreille. La poitrine est fermée de toutes parts. Le *cordon ombilical* s'insère très près du pubis. Les membres thoraciques, bien détachés du tronc, sont appliqués sur l'abdomen; les membres pelviens sont aussi fléchis sur cette cavité; la verge et le clitoris sont très longs, mais il n'y a pas encore de démarcation bien distincte entre l'anus et les organes génitaux. — A quatre mois, le fœtus a 80 à 180 millim. de longueur, et pèse de 120 à 180 gram. La peau est un peu plus consistante et légèrement rosée; les yeux, les narines et la bouche sont fermés, mais les lèvres ne sont pas encore saillantes; l'auricule est formée. Le *cordon ombilical* s'insère un peu au-dessus du pubis. Le duodénum contient du méconium blanc grisâtre. Les articulations des doigts se prononcent, les ongles sont membraneux; l'anus est ouvert, le sexe est distinct; le périnée existe sous forme d'une lame membraneuse. — A cinq mois, le fœtus a 190

à 215 millim., et pèse 220 à 250 gram. Peau moins transparente, plus colorée, couverte d'un duvet soyeux; quelques cheveux argentins, pas encore d'enduit sébacé; fibres musculaires visibles. La tête n'est plus que le quart de la longueur totale du corps; la face a un aspect peu différent de celui qu'elle aura à terme. L'insertion du cordon s'éloigne de plus en plus du pubis. Le méconium devient jaune verdâtre, et est dans le commencement de l'intestin grêle. Il n'y a encore ni valvules conniventes ni bosselures intestinales; les capsules surrénales sont plus volumineuses que les reins; ceux-ci sont formés d'un certain nombre de lobes. Les ongles sont très apparents; il y a des points d'ossification dans l'astragale et les trois pièces supérieures du sternum. — A six mois, la longueur est de 24 à 27 centim., le poids de 280 à 450 gram. La peau est pourprée; un peu d'enduit sébacé aux aisselles et aux aines. La tête est proportionnellement moins volumineuse; ses parois sont molles, les fontanelles larges; les paupières ne sont plus transparentes, la membrane pupillaire existe toujours. La moitié de la longueur du corps correspond à l'appendice sternal. Le méconium est dans l'intestin grêle; le colon présente des bosselures, pas encore de valvules. Les ongles deviennent consistants; les testicules ou les ovaires sont un peu au-dessus des reins, sous le péritoine; le scrotum est petit et rouge, ou bien, chez le fœtus femelle, les grandes lèvres, très saillantes, sont tenues écartées par le clitoris, proéminent. — A sept mois, 32 à 35 centimètres de longueur; poids de 1stl,5 à 2 kilogr. Peau moins colorée; déjà fibreuse et un peu épaisse; duvet et enduit sébacé plus généralement répandus; cheveux plus longs et moins blancs. Os du crâne bombés à leur partie moyenne; paupières entr'ouvertes; quelquefois la membrane pupillaire disparaît. Le méconium occupe presque tout le gros intestin. La longueur de l'intestin grêle égale 6 à 7 fois la distance de la bouche à l'anus. Les ongles n'arrivent pas encore à l'extrémité des doigts, mais ils s'élargissent. Les testicules sont très près de l'anneau inguinal. — A huit mois, longueur 40 à 43 centimètres, poids 2 kilogram. à 2ndl,500. Peau couverte de matière sébacée et de duvet; circonvolutions cérébrales bien dessinées; plus de membrane pupillaire. L'insertion du cordon ombilical n'est plus qu'à 2 ou 3 centimètres au-dessous du point auquel correspond la moitié de la longueur totale du corps. La longueur de l'intestin grêle égale 8 fois la distance de la bouche à l'anus. Les ongles arrivent à l'extrémité des doigts; les testicules sont engagés dans l'anneau. Dans ce mois commence l'ossification de la dernière vertèbre du sacrum. — A neuf mois (à terme), longueur ordinaire 40 à 50 centim.; poids ordinaire environ 3 kilogr. à 3rdl,500. Enduit sébacé épais, cheveux longs et colorés; les os du crâne, quoique mobiles, se touchent par leurs bords membraneux. Le tissu des poumons est rouge, compacte, semblable à celui du foie d'un adulte (tant que la respiration n'a pas eu lieu). Le cordon ombilical s'insère à peu près à moitié de la longueur totale du corps. Le méconium, poisseux, et d'un vert foncé, occupe la fin du gros intestin. La longueur de l'intestin grêle égale 12 fois la distance de la bouche à l'anus. Le scrotum est moins rouge; il est ridé et contient souvent les testicules. Dans ce mois seulement se développe entre les deux condyles du fémur, au centre du cartilage qui constitue son extrémité inférieure, un point d'ossification en forme de pois.

FOIE, s. m. [*jecur*, ἥπαρ, all. *Leber*, angl. *liver*, it. *fegato*, esp. *hígado*]. Organe sécréteur de la bile (V. BILE), et producteur du sucre (V. SACCCHARIFICATION), glande qui occupe l'hypochondre droit et une partie de l'épigastre, et qui correspond en haut au diaphragme, en bas à l'estomac, à l'arc du côlon et au rein droit, en arrière à la colonne vertébrale, à l'aorte, à la veine cave, en devant à la base de la poitrine. Le foie est retenu dans sa position par divers replis du péritoine, auxquels on a donné le nom de *ligaments*. Tels sont : 1° le *ligament suspenseur du foie*, ou *grande faux du péritoine*, fixé par un de ses bords au diaphragme, et divisant par l'autre la surface convexe du foie en deux parties; 2° la *faux de la veine ombilicale*, qui n'est autre chose qu'un soulèvement du péritoine par cette veine; 3° les *deux ligaments triangulaires du foie*, l'un droit, l'autre gauche. Tous les anatomistes distinguent dans cet organe deux lobes principaux : un *droit*, ou *grand lobe*, et un *gauche*, appelé aussi *lobe moyen*, pour le distinguer d'une éminence située à la surface inférieure du grand lobe, et désignée sous le nom de *petit lobe* ou *lobe de Spiegel*. La face inférieure du foie, considérée de gauche à droite présente le *sillon longitudinal (horizontal, ou de la veine ombilicale)*, destiné à loger, chez le fœtus, la veine ombilicale et le canal veineux; le *sillon transversal, ou de la veine porte*, occupé par le sinus de cette veine, par les principales branches de l'artère hépatique, et par les vaisseaux biliaires à leur sortie du foie pour former le canal hépatique; deux saillies appelées *éminences portes*: l'une *antérieure*, à droite du sillon de la veine ombilicale; l'autre *postérieure*, qui est le lobe de Spiegel. Le parenchyme du foie a une consistance remarquable, une teinte fauve ou légèrement jaunâtre, un aspect poreux dû à la section de la multitude de petits vaisseaux qui le pénètrent. Lorsqu'on le déchire, il paraît formé de granulations, au milieu desquelles sont disséminées les radicules des conduits excréteurs de la bile, dont la réunion forme le conduit hépatique. Le foie, indépendamment du sang rouge apporté par l'artère hépatique, reçoit du sang noir, transmis par le système de la veine porte (V. PORTE). — Le foie est une glande du groupe des glandes en grappes. Aux branches du *canal hépatique*, tapissées d'épithélium cylindrique à cils vibratiles, font suite les *conduits sécréteurs de la bile*, qui se terminent par des extrémités en cæcum dont l'ensemble constitue autant d'*acini* (V. ce mot) ou granulations hépatiques. Ceux-ci diffèrent de ceux des autres glandes : 1° en ce que ces conduits ont une paroi propre très mince, finement granuleuse, molle, peu résistante; 2° en ce que chaque cul-de-sac est immédiatement contigu à ceux qui l'avoisinent, de manière qu'il n'existe entre eux qu'une cloison commune. Il ne se trouve dans le foie, entre chaque *acinus*, que des éléments fibro-plastiques peu abondants, qui le sont pourtant plus chez le fœtus que chez l'adulte, mais pas de tissu lamineux, d'où la grande friabilité du tissu. Chaque *acinus*, ainsi constitué, est au milieu d'un réseau de capillaires de la veine porte, réseau qui l'entoure très immédiatement sans pénétrer profondément entre les culs-de-sac. Ce réseau est remarquable par la forme étroite des mailles, étroitesse telle que chaque capillaire est presque contigu à ceux qui l'avoisinent, d'où résulte un aspect tout spécial. De ce réseau se détachent, entre les divers grains ou *acini*, les capillaires plus volumineux se réunissant pour former les veines sus-hépatiques. Les conduits hépatiques excré-

teurs, tapissés d'épithélium cylindrique, cessent d'avoir cet épithélium au niveau du point où ils ont moins de 1/10^e de millimètre; ils prennent alors un épithélium pavimenteux à cellules polyédriques, qui s'étend jusqu'au fond des terminaisons en cul-de-sac de chaque grain ou *acinus*. Le point où commence cet épithélium indique celui où, cessant d'être excréteurs, les canalicules deviennent sécréteurs, et le point où cesse la *capsule de Glisson* (V. ce mot). Cet épithélium tapisse donc les tubes sécréteurs et forme à leur face interne une couche plus épaisse que leur paroi propre qui est presque nulle à côté de cet épithélium. Les cellules de celui-ci ont un noyau (assez souvent deux), sphérique, ou plus rarement ovale et alors volumineux, avec ou sans nucléole selon les individus. Autour de lui se trouvent beaucoup de granulations qui le masquent quelquefois, mais il manque rarement; les cellules sont pâles par l'acide acétique; le noyau inattaqué devient très évident. Il n'est pas rare de trouver à l'état normal, surtout chez l'homme, une quantité plus ou moins grande de granulations ou de gouttes graisseuses d'un jaune verdâtre. Selon le plus ou le moins de congestion des réseaux sanguins ci-dessus, c'est, dans chaque *acinus*, l'aspect jaunâtre dû à ces cellules épithéliales accumulées qui prédomine, ou l'aspect rouge du tissu congestionné : d'où la division à l'œil nu de la substance du foie en *rouge* et *jaune*; celle-ci étant d'autant plus prononcée que les cellules épithéliales renferment plus de granulations graisseuses. L'artère hépatique se distribue en entier ou à peu près sur les parois de la veine porte et des conduits hépatiques et dans le tissu lamineux qui les entoure, ou *capsule de Glisson*, mais ne sert pas à la formation des réseaux entourant les *acini* (V. CIRRHOSE). — *Foie gras*. État du foie fréquent dans la phthisie, caractérisé par une augmentation souvent considérable de son volume, et par l'aspect jaunâtre, homogène, peu vasculaire de son tissu, qui, à un certain degré de la maladie, est devenu plus léger que l'eau. Cet état est dû au dépôt, dans chacune des cellules épithéliales hépatiques (pavimenteuses ou des tubes sécréteurs), de gouttes d'une huile jaunâtre; cette huile les remplit quelquefois et les distend de manière à déterminer l'atrophie du noyau et à rendre la cellule sphérique comme une vésicule adipeuse, mais plus petite. En général, pourtant, ce sont plusieurs gouttes d'huile qu'on trouve dans chaque cellule. — *Cancer du foie*. Sous ce nom on décrit deux affections très différentes : 1° le *cancer* (V. ce mot) de cet organe, n'offrant ici rien de spécial que d'être formé souvent de noyaux seulement, quelquefois assez peu volumineux; 2° l'épithélioma, qui est très commun dans le foie, et s'y présente : a. soit à l'état de masses ou tubercules nombreux, arrondis, isolés ou confluent, souvent blancs, grisâtres ou roses, souvent aussi ramollis au centre, et alors d'aspect extérieur encéphaloïde; b. soit à l'état de diffusion, c'est-à-dire que des portions de parenchyme hépatique, quelquefois de la grandeur de la main, irrégulièrement limitées, sont envahies par le mal. Elles sont grisâtres ou jaunâtres, assez dures, homogènes, peu vasculaires. Dans ces affections épithéliales du foie, les cellules sont irrégulières, souvent plus petites qu'à l'état normal, rarement plus grandes, granuleuses, à noyau quelquefois devenu ovoïde. Elles sont accompagnées fréquemment d'une proportion considérable de matière amorphe et de granulations moléculaires azotées ou graisseuses, irrégulières, volumineuses; sou-

vent enfin de nombreux corps irréguliers (V. ÉPITHÉLIOMA, 2°) avec ou sans granulations, et de volume variable.

Foie douvé. Foie contenant des douves ou fascioles. Nom donné à la pourriture ou cachexie aqueuse du mouton. V. CACHEXIE.

Foie pourri. Autre synonyme vulgaire de la cachexie aqueuse.

Les anciens chimistes donnaient le nom de *foie* à diverses substances dans la composition desquelles il entre du soufre, et dont ils comparaient la couleur brunâtre à celle du parenchyme du foie.

Foie d'antimoine. Oxy-sulfure d'antimoine demi-vitreux.

Foie d'arsenic. Arsénite de potasse.

Foie de soufre. Mélange de plusieurs sulfures de potassium.

FOLIN, s. m. [*fenum*, all. *Heu*, angl. *hay*, it. *fieno*, esp. *heno*]. Produit desséché des prairies permanentes ou temporaires. Dans les questions économiques relatives à l'entretien des animaux herbivores, la valeur nutritive du bon foin des prairies permanentes est évaluée à 100 (V. RATION). Quelques semaines après avoir été mis en meules ou renfermé dans le fenil, le foin nouveau s'échauffe, fermente, laisse échapper une vapeur abondante et perd de 4 à 8 pour 100 de son poids. Il est alors réduit au 18 ou 25 centièmes de son poids en vert. On exprime ces phénomènes en disant que le foin se ressuie, qu'il jette son feu. Le produit desséché des prairies est consommé par les herbivores, seul ou mélangé à la paille et à d'autres aliments, entier ou haché. Il forme la base de leur alimentation, et convient à tous; cependant on donne de préférence le regain aux ruminants, tandis que l'on réserve le foin des premières coupes aux chevaux. Celui des prairies permanentes ne suffit pas à l'entretien des animaux qui font un travail suivi; il entre dans leur ration journalière pour une quantité qui varie de 3 à 10 kilogram. Le bon fourrage des prairies artificielles constitue un aliment plus nutritif et plus complet. Les foins nouveaux qui n'ont pas jeté leur feu sont échauffants et occasionnent des maladies intestinales. Un an ou dix-huit mois après la récolte, ils sont devenus cassants et ont perdu leurs qualités comme fourrage. Les fourrages rouillés et moisissus doivent être exclus de la consommation. V. FOURRAGES.

FOLIACÉ, ÉE, adj. [*foliaceus*, all. *blattartig*, esp. *foliaceo*]. Qui ressemble à une feuille.

FOLIAIRE, adj. [*foliaris*, esp. *foliar*]. Qui appartient aux feuilles, qui naît sur elles, qui est produit par elles.

FOLIATION, s. f. [*foliatio*, esp. *foliacion*]. Moment où les bourgeons commencent à développer leurs feuilles.

FOLIE, s. f. [*insania*, all. *Geisteszerrüttung*, angl. *madness*, it. *folia*, esp. *locura*]. Lésion plus ou moins complète, et ordinairement de longue durée, des facultés intellectuelles et affectives, sans trouble notable dans les sensations et les mouvements volontaires, et sans désordre grave, ou même sans désordre apparent des fonctions nutritives et génératrices. Le fou a des idées, des passions, des déterminations différentes de celles des hommes raisonnables; il conserve, en général, la connaissance de sa propre existence et celle des objets avec lesquels il se trouve en rapport; il méconnaît son état de délire, ou bien sa volonté est impuissante pour le maîtriser. — *Folie circulaire.* Les

aliénistes ont décrit depuis quelque temps sous ce nom une forme de maladie mentale caractérisée par la reproduction successive et régulière de l'état maniaque, de l'état mélancolique et d'un intervalle lucide. On y observe : 1° une période d'excitation, 2° une période de dépression, 3° un état où l'exercice des fonctions cérébrales est régulier. Ces périodes sont plus ou moins prolongées, et quelquefois elles sont fort longues : par exemple, plusieurs mois.

FOLIÉ, ÉE, adj. [*foliatus*, de *folium*, feuille; all. *geblättert*, esp. *foliado*]. Qui a des feuilles. En pharmacie, on donne ce nom à quelques produits qui affectent une forme de feuilles : *terre foliée mercurielle*, l'acétate de mercure; *terre foliée de tartre*, l'acétate de potasse.

FOLIIFORME, adj. [*foliiformis*, de *folium*, feuille, et *forma*, forme]. Qui a la forme d'une feuille, qui ressemble à une feuille.

FOLIIPARE, adj. [*foliiparus*, de *folium*, feuille, et *parere*, engendrer]. Se dit des bourgeons qui ne produisent que des feuilles.

FOLIOLE, s. f. [*foliolium*, all. *Blättchen*, esp. *hojuela*]. Chaque petite feuille d'une feuille composée, ou chaque pièce d'un calice polyphyllé.

FOLIOLÉ, ÉE, adj. [*foliolatus*]. Qui se compose de folioles ou en porte.

FOLLICHAIRE. Mot inusité proposé pour désigner un fruit composé de deux follicules distincts ou solitaires par avortement (asclépiadées).

FOLLICULE, s. m. [*folliculus*, petit sac, de *follis*, ballon, soufflet; all. *Balgkapsel*, angl. *follicle*, it. *follicolo*, esp. *folicelo*]. Sorte de fruit formé par une seule feuille carpellaire pliée longitudinalement sur elle-même, de manière qu'il ne se présente qu'une seule suture résultant du rapprochement des bords de cette feuille, et qu'à la maturité les bords se séparent au point de leur soudure, soit dans toute leur longueur, soit vers le sommet seulement. — *Follicules d'Alep, de Moka, de la palte, de Séné de Syrie, de Tripoli.* V. SÉNÉ. — Les anatomistes appellent *follicules* ou *cryptes* [all. *Balgrüsen*, angl. *follicula*], des glandes constituant le premier ordre de ces parties du corps. Ils sont caractérisés par leur forme de sac ou gaine simple ou quelquefois lobée au fond qui est terminée en cul-de-sac, et s'ouvrant d'autre part à la surface d'une membrane. Ce sont les plus simples de toutes les glandes, puisqu'elles sont formées d'un tube simple isolé, clos d'un côté et ouvert de l'autre (V. GLANDE et ACINUS). On distingue les *follicules* en : a. *follicules droits*, et b. *follicules enroulés, glomérulés* ou *glomérulaires*. Chaque groupe renferme plusieurs espèces distinguées d'après leurs dimensions, leur forme tubuleuse ou de bouteille par dilatation du cul-de-sac, qui s'observe parmi les premiers, et enfin d'après la nature de l'épithélium qui les tapisse. Les espèces de *follicules droits* sont : 1° les follicules de l'estomac, à cul-de-sac souvent lobé, épithélium sphérique; 2° les follicules de l'intestin grêle et du gros intestin, offrant les mêmes particularités; 3° ceux des voies biliaires; 4° du col de l'utérus, larges, en forme de bouteille, à épithélium cylindrique, à fond lobé ou même subdivisé en plusieurs culs-de-sac; 5° ceux du corps de l'utérus, tubuleux, flexueux, à épithélium nucléaire; 6° ceux du canal déférent, près des vésicules séminales, à épithélium nucléaire. Les *follicules enroulés* sont : 1° ceux de la paume des mains, de la plante des pieds et du reste

de la peau, où ils sont plus rares, à épithélium nucléaire ; ils s'ouvrent sur les lignes où sont rangées les papilles, mais entre leurs bases, par un orifice en entonnoir, plus large que le conduit excréteur du niveau (Fig. 176, a)

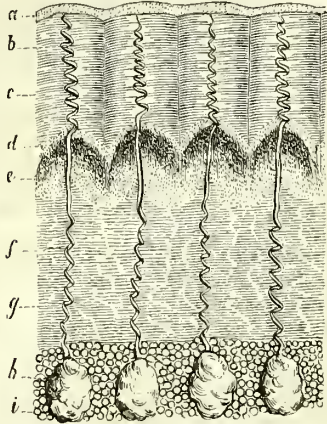


Fig. 176.

de la couche cornée de l'épiderme (V. ce mot). Le conduit est en spirale dans la couche moyenne de l'épiderme (bc) et de la couche de Malpighi (d). Il est rectiligne au niveau des papilles (e) et dans le derme, plus ou moins flexueux, mais rarement en spirale, dans le tissu cellulaire sous-cutané (fg). Quant au glomérule formé par le tube simple enroulé (Fig. 176, h; Fig. 177, a), et dont le fond n'est facilement visible que chez le fœtus, il est sous-cutané, placé à un millimètre, ou environ, au-dessus du derme, dans le tissu adipeux sous-cutané (Fig. 176, i). 2° Ceux du creux de l'aisselle, à épithélium pavimenteux ; 3° ceux du conduit auditif ou du cérumen, à épithélium pavimenteux. La peau n'a pas d'autres follicules ou cryptes que ceux-là ; les prétendus cryptes ou follicules sébacés sont des glandes en grappe simples (V. ACINUS et GLANDE). Ce qu'on appelle follicule pileux ne doit pas être confondu avec les glandes ci-dessus. C'est un organe en forme de gaine (et portant à son fond le bulbe pileux) qui fait partie de l'appareil pileux, mais qui ne sécrète pas, bien qu'il soit pourvu d'épithélium (V. POIL). Les organes appelés follicules, ou glandes de Littre, ou lacunes de Morgagni, sont des glandes en grappe simples.

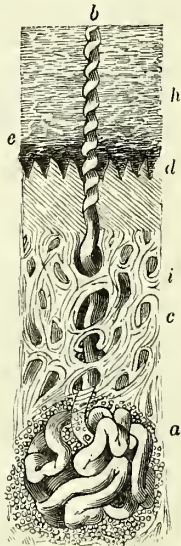


Fig. 177.

FOLLICULEUX, EUSE, adj. [*folliculosus*]. On donne quelquefois le nom d'entérite folliculeuse à la fièvre typhoïde, quand on en place le siège dans les glandes muqueuses de l'intestin grêle, appelées follicules de Peyer. V. INTESTIN.

FOLLICULITE, s. f. Mot introduit récemment dans les ouvrages de médecine pour désigner l'in-

flammation des follicules. — *Folliculite vulvaire*. Sous ce nom, Huguier a fait connaître une affection assez commune chez les femmes enceintes, surtout à cheveux noirs ou rouges, en été plutôt qu'en hiver ; elle est caractérisée par l'inflammation des glandes en grappe sébacées de la vulve et des parties voisines, avec ou sans inflammation des glandes muqueuses isolées ou agminées de l'orifice vulvaire. Elles forment autant de petites tumeurs ou boutons rouges, douloureux, ou causant seulement du prurit (Fig. 178). Le mal se

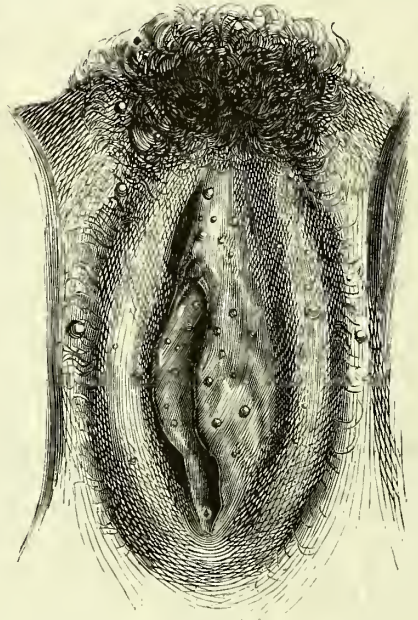


Fig. 178.

termine par résolution de l'inflammation, avec ou sans formation de croûte au sommet du bouton, ou bien il y a suppuration. Le pus peut ne pas se vider et donner lieu à des boutons rouges, durs, longs à disparaître ; ou bien il se vide par une excoriation du sommet des boutons, et la cicatrisation est alors rapide. Les soins de propreté, les bains et le repos suffisent dans cette affection, qui est peu grave, bien que souvent elle ait été confondue avec les chancres et tubercules muqueux syphilitiques. Le nom de folliculite est impropre, en ce que les organes malades sont des glandes en grappe simples et non des follicules. V. ce mot et GLANDE.

FOMENTATION, s. f. [*fomentum, fofus, fomentatio, de fovere, bassiner, échauffer*; all. *Bühen*, angl. *fomentation*, it. *fomentazione*, esp. *fomentacion*]. Application d'un épithème chaud et liquide sur une partie du corps, au moyen d'une éponge, d'un morceau de flanelle ou de linge trempé dans ce liquide. Le liquide employé peut être aqueux, vineux, alcoolique, acide, huileux, et tenir en dissolution quelque substance émolliente, tonique, aromatique, astringente, selon le but qu'on se propose. Souvent on donne le nom de fomentation au liquide lui-même. C'est ainsi que l'on appelle : fomentation émolliente, le produit de la décoction des espèces émollientes ; fomentation de fleurs de sureau, le produit de l'infusion de 10 gram. de fleurs de sureau dans 30 gram. d'eau ; fomentation narcotique, le produit de l'infusion de 30 gram. d'es-

pèces narcotiques dans 1 litre d'eau bouillante. Ces liquides doivent être passés après une heure d'infusion.
Fomentation vineuse. Vin rouge tenant en solution 120 grammes de miel blanc (pour 1 litre de liquide).
Fomentation avec le vinaigre. Vinaigre, 240 gram., étendu de 1 litre d'eau froide.

FONGAUDE ou **FONT-CAOUADA.** Source d'eau minérale acide froide (23°, 7), située à 3 kilomètres de Montpellier (Hérault).

FONCIRGUE. Source d'eaux salines (20°) dans la commune du Peyrat, arrondissement de Pamiers (Ariège).

FONCTION, s. f. [*functio*, de *fungi*, s'acquitter, exécuter; all. *Verrichtung*, angl. *function*, it. *funzione*, esp. *funcion*]. On donne le nom de *fonction* au mode d'action des appareils, à l'acte spécial que chacun d'eux exécute. Chaque appareil n'exécute qu'une seule fonction : l'intestin ne fait que digérer; l'appareil respiratoire ne remplit pas d'autre fonction que celle de respiration. On dit souvent, mais à tort, des fonctions, qu'elles atteignent tel ou tel but; la fonction est personnifiée et on la fait agir : on prend, en un mot, le terme *fonction* dans le sens d'un être actif, ce qui est en donner une idée très fautive. L'accomplissement d'une fonction est un *résultat*, c'est la manifestation des diverses propriétés des éléments anatomiques, des humeurs et des tissus disposés en organes, lesquels sont reliés et coordonnés en appareils dont l'action met en évidence plus particulièrement telle ou telle de ces propriétés élémentaires, suivant qu'il s'agit de tel ou tel appareil, et qui, en même temps, satisfait aux exigences impérieuses d'activité des éléments qui jouissent de ces propriétés; aussi le classement des fonctions, actes très complexes, se rattache pourtant d'une manière très naturelle à celui des propriétés organiques élémentaires ou vitales (V. PROPRIÉTÉS) qui est très simple, celles-ci étant peu nombreuses. — A. Il y a des fonctions qui sont communes à tous les êtres organisés (au moins certaines d'entre elles) tant végétaux qu'animaux, et ce sont les seules que possèdent les végétaux : on les appelle *fonctions végétaives*. — a. Parmi elles, il en est qui manifestent particulièrement la propriété de nutrition et satisfont à ses exigences; leur accomplissement est le plus indispensable : sans quoi l'être meurt; il a donc pour résultat la conservation de l'individu. On les appelle *fonctions de nutrition*. Ce sont : 1° la *digestion*, 2° l'*urination*, 3° la *respiration*, 4° la *circulation* (V. ces mots). La *digestion* manque chez les plantes : on ne trouve plus que des racines, c'est-à-dire une disposition anatomique, un appareil qui favorise l'*absorption*, propriété dont jouissent, du reste, tous les tissus sans exception; aussi, sur beaucoup, cet appareil n'existe pas du tout. Chez les animaux, il y a quelque chose d'analogue, c'est-à-dire, une disposition spéciale qui favorise l'*absorption* des aliments. L'*urination* manque chez les plantes et chez beaucoup d'animaux : la respiration suffit pour l'expulsion des principes à éliminer. Cet acte est, du reste, exécuté en vertu de cette propriété de sécréter qu'ont tous les tissus. Les plantes rejettent peu; elles s'incrusterent et meurent. La *respiration* a un appareil bien déterminé, ou se fait par toute la surface. La *circulation* n'est dans les plantes, surtout dans les cellulaires, et chez beaucoup de zoophytes globuleux et même rayonnés, qu'une *translation* des liquides d'un point à un autre au travers des éléments

anatomiques, en vertu de la propriété physique d'endosmose et d'exosmose. — b. Parmi les *fonctions végétatives*, il en est qui se rattachent particulièrement à la propriété d'ordre organique ou vitale élémentaire de *reproduction*; car, dans l'économie, tout phénomène complexe a, pour condition d'existence, un acte plus simple d'ordre organique, sans parler des conditions d'existence d'ordre physique ou chimique. Les fonctions dont il s'agit sont dites *fonctions de reproduction* ou de *génération*; leur accomplissement a pour résultat la conservation de l'espèce. Ce sont : 5° la *fonction testiculaire* ou *spermatique*, accomplie par l'*appareil sexuel mâle*; 6° la *fonction ovarique* ou *ovulaire*, accomplie par l'*appareil sexuel femelle*. — B. Il y a des fonctions exclusivement propres aux animaux : ce sont les *fonctions de la vie animale*, ou simplement *animales*. — a. Parmi elles, il en est dont l'accomplissement a pour résultat d'établir une relation réciproque entre le milieu ambiant et l'animal : ce sont les *fonctions de relation* ou de *la vie de relation*. I. Les unes établissent une relation du milieu ambiant à l'animal, du *dehors* au *dedans*. Elles n'ont plus, comme les fonctions de nutrition, pour condition d'existence, de simples propriétés d'ordre physique ou d'ordre chimique des éléments anatomiques de nos tissus; toutes reposent sur la propriété de *sensibilité* (V. ce mot), propriété d'ordre organique ou vital : ce sont les *fonctions de sensations* ou simplement *sensations*, savoir : 7° la *sensation tactile générale* (tact) et *spéciale* (toucher), 8° la *vision*, 9° l'*audition*, 10° l'*odorat*, 11° la *gustation*. II. Les autres établissent une relation consécutive à l'un des modes de la précédente, du *dedans* au *dehors* de l'animal à l'égard du milieu; toutes ont pour condition d'existence la propriété d'ordre vital de *transmissibilité motrice* de certains nerfs (V. INNERVATION et SENSIBILITÉ) et celle de *contractilité* (V. ce mot). Ce sont les *fonctions de relation par expression* et *locomotion*, savoir : 12° la *phonation*, et 13° la *locomotion* (V. ces mots), ou *fonctions d'expression* et *d'exécution*. — b. Les autres fonctions de la vie animale sont celles qu'on appelle aussi *fonctions affectives* et *intellectuelles* (V. ENTENDEMENT et INSTINCT) de *la vie de sentiment* et de *spéculation*. Leur accomplissement a pour résultat l'établissement de relations entre les fonctions de la vie végétative (par l'intermédiaire du grand sympathique) et toutes celles de la vie animale d'une part : leur accomplissement établit, d'autre part, une relation entre les fonctions des sensations et celles de la phonation et de locomotion auxquelles il sert d'intermédiaire à l'aide des nerfs sensitifs et des nerfs moteurs, de la sensibilité et de la motricité (V. ce mot). Il n'y a là en quelque sorte qu'une fonction : 14° celle de l'*action cérébrale*. Cette fonction joue, avec les actions secondaires de transmissibilité de la sensibilité et du mouvement, par rapport aux autres fonctions de la vie animale, et, secondairement, de la vie végétative, le rôle d'*intermédiaire*, mais rôle fondamental et indispensable, comme la circulation par rapport aux autres appareils de la vie végétative d'abord, et, secondairement, de la vie animale. Il n'y a, dans un cas comme dans l'autre, qu'un seul appareil, avec des subdivisions secondaires, appareil constitué par des organes divers (ayant des usages évidents), mais dont quelquefois la délimitation est arbitraire. Il en est là comme toutes les fois qu'il y a une continuité entre les éléments anatomiques qui composent les parties,

ou mieux comme toutes les fois où il s'agit d'organes composés d'éléments étendus sans interruption d'un point à un autre, et ne faisant que s'écarter sans discontinuité de substance.

FONCTIONNEL, ELLE, adj. Qui a rapport aux fonctions. *Maladie fonctionnelle*. Maladie qui ne porte que sur les phénomènes dynamiques, sans qu'on puisse la rattacher à l'état statique ou anatomique d'un organe.

FONDAMENTAL, ALE, adj. [de *fundamentum*, base]. Épithète qu'on a donnée quelquefois au sacrum, parce qu'il sert de base au rachis, et au sphénoïde, parce qu'il occupe la base du crâne, dont il est en quelque sorte la clef. — *Substance fondamentale*. Dans la description des éléments anatomiques qui n'ont pas de forme et de volume déterminés, et restent les mêmes dans toutes les parties du corps, on donne le nom de *fondamentale* à la portion de leur substance homogène, ou striée, ou granuleuse, qui est interposée aux cavités pleines de liquide ou de cellules, etc., dont elle est creusée et qu'elle limite (cartilages, os), ou aux noyaux et cellules qu'elle englobe dans son épaisseur. — *Matière ou membrane fondamentale* [angl. *basement membrane*]. On a donné ce nom quelquefois à la couche de substance amorphe finement granuleuse, fort mince, souvent très difficile à séparer des tissus ambiants (dans lesquels elle est plongée et auxquels elle adhère), qui forme la paroi propre des culs-de-sac glandulaires ou des vésicules closes des glandes sans conduits excréteurs. — *Élément fondamental*. V. ÉLÉMENT ACCESSOIRE.

FONDANT, ANTE, adj. et s. m. [all. *Fluss*, angl. *flux*, it. *fondente*, esp. *fundente*]. Médicament interne ou externe auquel on attribue la propriété de résoudre les engorgements, surtout ceux qui se manifestent lentement et sans symptômes inflammatoires. On supposait autrefois ces engorgements produits par un épaissement de la lymphe, et l'on admettait que les fondants peuvent rendre à cette humeur sa liquidité primitive. Les fondants sont, en général, des stimulants qui produisent quelquefois l'effet dont il vient d'être parlé, mais d'une tout autre manière, en ranimant l'énergie vitale dans la partie, ou en y changeant le mode de vitalité. — On appelle *fondant*, en chimie, tout corps qui fond aisément, et qui, mêlé avec un autre corps infusible par lui-même, mais ayant de l'affinité pour lui, détermine ce dernier à entrer en fusion, par l'action combinée de l'attraction que ses propres molécules exercent sur les siennes et de l'effort que le calorique fait pour séparer celles-ci. En ce sens, *fondant* est synonyme de *flux*.

Fondant de Rotrou. Produit de la calcination de 1 partie de sulfure d'antimoine et de 3 parties de nitre. C'est un mélange de sulfite et d'antimoniate de potasse, qu'on employait jadis en médecine.

FONDEMENT, s. m. [anus, *polex*, all. *After*, *Gesäss*]. Nom vulgaire de l'anus.

FONGIFORME, adj. [fungiformis, de *fungus*, champignon, et *forma*, forme]. En forme de champignon.

FONGINE, s. f. [all. *Schwammstoff*, *Fungin*, it. et esp. *fungina*]. Nom donné par Braconnot au squelette des champignons, à ce qui reste quand, après avoir exprimé ces corps, on les a épuisés par l'action successive de l'eau, de l'alcool et des acides étendus : c'est de la cellulose.

FONGOSITÉ, s. f. [fungositas, all. *schwammichter Auswuchs*, it. *fungosità*, esp. *fungosidad*]. Végétation

charnue, mollasse, spongieuse, en forme de champignon, qui se développe souvent à la surface des plaies ou des ulcères. Les fongosités cèdent le plus souvent aux cathartiques, et réclament rarement l'excision. Elles sont composées : 1° de matière amorphe granuleuse souvent fort abondante, surtout quand elles sont molles ; 2° d'éléments fibro-plastiques ; 3° de fibres du tissu cellulaire, minces, pâles, entrecroisées, rarement en faisceaux, et empâtées dans la matière amorphe ; 4° de capillaires souvent moins abondants que ne semblent l'indiquer la mollesse et la couleur du produit, d'autres fois très nombreux dans les fongosités saignantes ; 5° quelquefois on y trouve des *globules granuleux inflammatoires*, ou même des globules de pus à la surface seulement du tissu. Si la fongosité part d'un cancer ou d'un *épithélioma* ulcérés, on y trouve leurs éléments. V. UTERUS.

FONGUEUX, EUSE, adj. [fungosus, all. *schwammicht*, it. et esp. *fungoso*]. On appelle quelquefois les fongosités, *chairs fongueuses*.

FONGUS, s. m. [fungus, all. *Fungus*, it. *fungo*, esp. *fungus*, *hongo*]. Ce mot est employé comme synonyme de *fongosité*. Le nom de *fongus* a aussi été donné à beaucoup de tumeurs ayant plus ou moins la disposition saillante et la forme des champignons : tels sont les *fongus de la dure-mère*, ou tumeurs de la dure-mère qui font saillie au dehors, après avoir percé les os, ou au dedans en déprimant le cerveau. Ce sont des tumeurs fibro-plastiques le plus souvent, et quelquefois cancéreuses. — *Fongus hématoïde*. V. HÉMATOÏDE. — *Fongus bénin du testicule*. Le fongus bénin est constitué par une hernie de la substance tubuleuse, altérée par l'inflammation, à travers l'albuginée et les enveloppes scrotales. Affection d'ailleurs toute locale, il succède toujours, soit à une blessure du testicule, soit à une inflammation simple ou tuberculeuse de cet organe. Le fongus se présente sous la forme d'une tumeur arrondie, étranglée à sa base par les enveloppes scrotales, ferme, à surface granuleuse, donnant du pus qui n'a jamais la fétidité de la sanie cancéreuse. Point d'hémorrhagie ; de plus, la pression exercée sur cette tumeur provoque la douleur énuervante caractéristique de la compression du testicule.

FONSAUCHE. Village du département du Gard, où l'on trouve une source d'eau sulfureuse froide (25° à 27°, 5).

FONTAINE, s. f. [it. *fonticolo*]. Terme vulgaire employé pour désigner un exutoire, et particulièrement un cautère.

FONT D'EN XIROT. A une demi-lieue de Barcelon. Eau ferrugineuse.

FONT SANTA. A deux lieues de Vich (Espagne). Eau sulfureuse, bonne contre les affections cutanées, les catarrhes chroniques, etc.

FONT SANTA DE S. JUAN DE CAMPOS (Majorque). Eau saline, employée contre les affections cutanées, les rhumatismes, les affections nerveuses, les métrites chroniques, les paralysies partielles et générales, et les ulcères scrofuleux.

FONTANELLE, s. f. [fons *pulsatilis*, all. *Fontanelle*, *Blättchen*, angl. *fontanel*, it. et esp. *fontanella*]. On nomme ainsi des espaces membraneux que présente la boîte osseuse du crâne chez les très jeunes enfants. Ces espaces résultent de ce que, l'ossification des os plats qui composent le crâne se faisant du centre à la circonférence, les rayons osseux ne peuvent arriver à se toucher

aux angles de ces os que longtemps après la production de leur partie moyenne; en sorte que, dans ces angles, le crâne n'est alors formé que par l'adossement du péri-crâne et de la dure-mère. On leur a donné le nom de *fontanelles* (*fontes pulsatiles*), parce que leur peu d'épaisseur et leur souplesse permettent de sentir manifestement les mouvements d'élévation et d'abaissement du cerveau. On distingue six *fontanelles*: deux en haut sur la ligne médiane, et deux en bas de chaque côté. Les deux premières sont: l'une (la supérieure et antérieure, Fig. 179 et 180, B) à la réunion des angles antérieurs supérieurs des pariétaux et du coronal (OO): c'est la plus grande de toutes; l'autre (la supérieure et postérieure, ou bregmatique (C) à la réunion de l'occipital (3) avec les angles

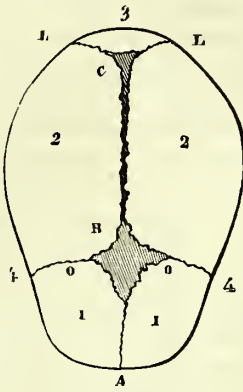


Fig. 179.

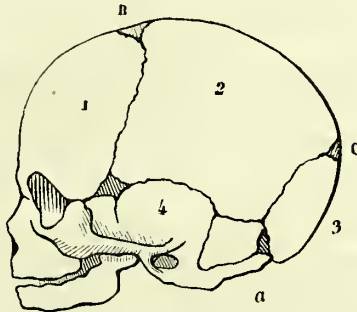


Fig. 180.

postérieurs inférieurs des pariétaux (2,2). Des deux fontanelles qu'on observe sur chaque côté du crâne, l'une est au-dessus de l'apophyse mastoïde (Fig. 180, a), à l'extrémité de la suture lambdoïde, et sépare le pariétal, l'occipital et le temporal; l'autre est dans la fosse temporale (4), là où doivent se réunir le pariétal, le coronal (1) et le sphénoïde. Les fontanelles diminuent et s'oblitérent à mesure que l'ossification fait des progrès.

FONTE, s. f. [*colliquatio*, τῆξις, all. *Schmelzen*, *Zertheilung*]. Action de fondre ou de liquéfier. On donnait autrefois le nom de *fonte d'humeurs* aux évacuations abondantes de liquides intestinaux, bronchiques, salivaires, etc., parce qu'on les croyait dues à la liquéfaction de matières solidess'écoulant par suite de ce passage supposé à l'état liquide. Il n'y a là autre chose qu'une abondante sécrétion suivie d'excrétion ou évacuation. — *Fonte purulente de l'œil*. On donne ce nom à la suppuration qui suit l'inflammation de la chorôïde, de l'iris, et qui elle-même est bientôt suivie d'ulcération et de perforation de la cornée, puis ensuite d'évacuation des lumeurs de l'œil mélangées au pus qui s'est produit. — *Fonte purulente d'un organe*. Se dit de la suppuration consécutive à l'inflammation de la totalité du tissu d'un organe, dont les éléments essentiels se résorbent ou se liquéfient en totalité ou en partie, et sont remplacés par du pus qui se produit et en prend

la place; ce pus peut être alors interposé (infiltré) aux éléments qui ne sont pas détruits, ou bien être réuni en collection ou foyer purulent qui a pris la place de tout l'organe (ex.: les *adénites suppurées*). C'est de ces cas-là qu'on a dit quelquefois que l'organe s'est transformé en pus ou en abcès. — *Fonte purulente d'un caillot sanguin artériel ou veineux*. Cette expression est appliquée à deux cas très différents: 1° A une sorte de désagrégation du caillot qui s'est formé dans une artère liée, ou du centre des caillots polypiformes du cœur, ou du centre de celui des veines, dans les cas de coagulation spontanée. La fibrine perd son état fibrillaire et prend la forme de petites granulations grisâtres. Le caillot perd sa consistance ferme et sa couleur pour prendre un état crémeux particulier et une teinte grisâtre, rougeâtre, etc., plus ou moins analogue à celle du pus, ce qui a fait confondre ce liquide avec le pus, dont il n'a pas les éléments. Cette liquéfaction ou désagrégation du caillot peut être cause d'hémorrhagies, lorsqu'elle survient à l'époque de la chute d'une ligature d'artère avant cicatrisation complète. On l'observe dans des conditions d'altération générale de la santé, tandis que le fait suivant succède plus particulièrement à une inflammation de la région où se trouve le vaisseau contenant un caillot. 2° Consécutivement à une plébite ou à la péritonite chez les enfants qui viennent de naître, le caillot de la veine malade, quand elle en renferme, et celui des artères ombilicales, se liquéfient comme dans le cas précédent; mais ils renferment des globules de pus généralement abondants.

FONTE, s. f. Produit résultant de la désoxydation par le charbon des minerais de fer. Ce sont des carbures de fer contenant au plus 5 p. 100 de carbone (F⁴C). Les *fontes blanches* sont formées d'un carbure homogène obtenu par refroidissement brusque; les *fontes grises* sont mêlées de paillettes de graphite séparées du carbure pendant un refroidissement lent. V. ACIER.

FONTENELLE. Source minérale ferrugineuse acide, à 4 kilomètres de Napoléon-Vendéc (Vendée).

FONTIGULE, s. m. [*fonticulus*, de *fontis*, fontaine; all. *Fontanell*, angl. *issue*, it. *fontanella*, *fonticolo*, esp. *fonticulo*]. Synonyme peu usité de *caulère*.

FORAMINIFÈRES, s. m. pl. [de *foramen*, pertuis, et *ferre*, porter]. V. INFUSOIRE.

FORBACH. Petite ville à 8 kilomètres de Sarrebruck. Dans le voisinage, source saline (17°,5) limpide, exhalant une odeur sulfureuse.

FORCE, s. f. [*vis*, *potentia*, *energia*, δύναμις, κρᾶτος, all. *Kraft*, angl. *force*, it. *forza*, esp. *fuerza*]. Rien n'est plus difficile à définir que le mot *force*. En général, on entend par *force*, toute cause d'un effet produit, qu'elle soit ou non mesurable d'après le résultat: c'est tout ce qui produit, empêche, change ou modifie le mouvement, etc. Toute propriété d'un corps est une *force* par rapport à un autre corps. L'important, pour ne point arriver à des conclusions absurdes, est de ne pas considérer une *force* comme un être, comme un principe interne, comme une substance qui anime les corps et qui soit distincte d'eux: car c'est tout simplement une propriété ou plutôt un mode de ces corps; en d'autres termes, l'action des corps. Si l'on n'eût pas oublié ce principe, on aurait moins divagué, par exemple, sur la *force vitale*, qui n'est que l'organisme agissant.

FORCEPS, s. m. [all. et angl. *Forceps*, it. *forcipe*, esp. *forceps*]. Instrument destiné à embrasser la tête du fœtus, et à l'extraire de la matrice sans la compri-

mer trop fortement et sans compromettre l'existence d'un enfant vivant. On en fait usage lorsque l'accouchement ne peut se terminer naturellement ni à l'aide des mains seulement, ou lorsque des accidents graves nécessitent une prompte délivrance. Le *forceps* est composé d'un double levier ou de deux branches réunies par une entablure à mi-fer, croisées comme celles d'une pince à polypes et maintenues de même par un pivot et une mortaise. Celle des deux branches qui porte le pivot (Fig. 181, C) a été appelée *branche mâle*; celle qui présente la mortaise était dite *branche femelle*. Mais on a rejeté, dans ces derniers temps, ces dénominations ridicules : on appelle *branche droite* la branche à pivot, parce que c'est celle que l'accoucheur tient de la main droite, et *branche gauche* celle à mortaise. On a imaginé un grand nombre de forceps; mais aucun ne paraît mériter la préférence sur celui de Levret, dont on se sert encore aujourd'hui. Chaque branche du forceps se compose du *manche* (B, B), c'est-à-dire de la portion par laquelle est tenu l'instrument, et de la *cuiller* (A, A), ou portion évassée et concave, percée à jour dans presque toute son étendue, destinée à être appliquée sur le côté de la tête du fœtus. Les *cuillers* sont courbées sur leur plat, de sorte que, lorsque l'instrument est fermé, elles présentent au centre de leur courbure un écartement de 63 à 73 millimètres, tandis qu'à leur extrémité il ne doit rester que 2 millimètres à 3 millimètres d'intervalle. Leur bord supérieur est un peu concave, et l'inférieur convexe, de manière à se trouver en rapport avec les axes du bassin. Les *manches* sont terminés chacun par un crochet dirigé sur le côté de la face convexe des cuillers. La longueur totale du forceps tout monté doit être, selon Levret, de 40 centimètres, dont 21 pour les cuillers, 16 pour les manches, et 3 pour l'entablure. Le forceps de Levret a été modifié de mille manières sans avantages réels. Outre les forceps de Roderer, de Crantz, de Wahlbaum, de Johnson, de Fried, de Stein, de Leack, de Plenck, et beaucoup d'autres, il y a le forceps brisé de Saxtorph, qui ressemble beaucoup à celui de Smellie; celui de Coutouly, également brisé, mais beaucoup plus compliqué, et qui permet de placer, selon le besoin, des cuillers de différentes formes sur le même manche; un autre du même accoucheur, dont le manche est remplacé par une poignée métallique transversale, et qui, par le mode d'union de ses branches, doit agir comme un levier du troisième genre; celui de Baudelocque ou de Pean, qui ne diffère du forceps de Levret que par un peu plus de longueur; celui de Thenance, dont les branches n'ont pas besoin d'être croisées, et qui est transformé, comme un de ceux de Coutouly, en un levier du troisième genre, le point de jonction étant transporté près de l'extrémité recourbée des manches; les deux forceps de Dubois; celui de Brulattour, brisé par un mécanisme particulier; celui de Brunninghausen, dont les cuillers n'ont que de très petites fenêtres; celui de Meyrieu, qui est aussi brisé; celui de Guillon, également brisé, dont les branches se réunissent sans pivot, et qui renferme dans son manche un pelvicéphalomètre, des crochets mousses, des crochets

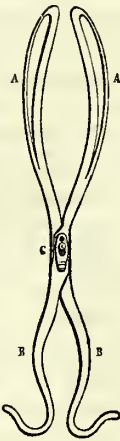


Fig. 181.

aigus, un perce-crâne et un tire-tête; enfin ceux de Dugès, Capuron, Maygrier, Flamant, Colombat, Proust, Barbette, etc. — Avant de faire usage du forceps, dans les cas qui en nécessitent l'emploi, il faut le tremper dans de l'eau tiède, pour lui donner une température douce, et l'enduire d'un peu de beurre, d'huile ou de mucilage, pour qu'il glisse plus facilement. Lorsque l'enfant se présente dans sa position la plus ordinaire (occipito-antérieure), on introduit la branche gauche la première. Deux ou trois doigts de la main droite sont d'abord glissés à plat entre le côté gauche du vagin et de la bosse périétale, de manière que leur extrémité touche le col utérin; la main gauche saisit la branche gauche comme une plume à écrire, et la fait entrer lentement, pendant l'intervalle de deux douleurs, ayant soin d'en modifier successivement la direction, pour la mettre en rapport avec l'axe de la vulve ou du détroit inférieur. Quand cette branche est bien placée, on la confie à un aide, et la branche droite est introduite avec les mêmes précautions, guidée par les doigts de la main gauche, préalablement introduits dans le vagin. Lorsque les deux branches sont à une égale profondeur dans les organes de la femme, que la mortaise de l'une correspond exactement au pivot de l'autre, on les articule, et l'on opère, pour arriver à l'extraction du fœtus, diverses manœuvres qu'il importe d'étudier dans les livres de l'art.

FORGER, v. n. [all. *in die Eisen hauen*, angl. *to overreach, clicking*]. On dit qu'un cheval *forge*, lorsqu'en trotant, il heurte contre les fers des pieds de devant la pince des fers des pieds de derrière.

FORGES. Village à vingt-quatre lieues de Paris (Seine-Inférieure), qui possède des eaux minérales ferrugineuses froides.

FORMAL, s. m. [*formo-methylal*]. Corps obtenu par action de l'acide sulfurique étendu de peroxyde de manganèse sur l'esprit de bois. Le produit de la distillation contient plusieurs corps, entre autres celui-ci, qui est liquide, incolore, d'odeur agréable, pénétrante; bout à 38°; soluble dans l'eau, l'alcool, etc., et en est séparé par le chlorure de calcium. (C³H¹⁰O⁶.)

FORMANILIDE, s. f. Synonyme d'*anilide formique*. Substance obtenue par Gerhardt, en décomposant l'oxalate d'aniline entre 100° et 180°; il se forme en même temps de l'oxanilide. La *formanilide* est du formiate d'aniline qui a perdu 2 équivalents d'eau. (C¹⁴H⁷AzO².)

FORMATION, s. f. [*formatio*, all. *Bildung*]. Le mot *formation*, en physiologie, n'est pas synonyme du terme *naissance*; le premier est réservé pour désigner un fait chimique, soit combinaison directe, soit indirecte ou catalytique. La *formation* n'est pas, comme la *naissance*, ce fait vital que caractérise la production par un être vivant, à l'aide de principes variés, d'un élément anatomique ordinaire ou spécial, d'un ovule ou d'une gemme; ovule ou gemme qui, dès leur première apparition, ont un volume déterminé, qui se montrent de prime abord avec certaines dimensions pouvant ensuite se développer ou non. On ne les voit nullement, comme les composés chimiques qui *se forment*, partir de l'état de molécule physique, invisible, ou mieux de l'état de cristaux à peine perceptibles aux plus forts pouvoirs amplifiants, qui s'accroissent rapidement ou lentement, ou cessent brusquement de grandir, selon l'état du liquide où a lieu leur formation. L'ovule donc, dès sa *naissance*, a, comme tout élément anatomique, un volume déter-

miné, et sa substance est vivante elle-même et douée, pendant la durée de sa vie, comme ovule, d'une certaine indépendance envers les parties formées d'une substance pareille ou analogue à la sienne. Naturellement la formation des principes immédiats n'est pas non plus un développement, car le développement suppose naissance; il est caractérisé par l'augmentation incessante de la masse de l'individu, par suite de l'addition continue de nouveaux principes à ceux qui se sont réunis pour donner naissance au nouveau germe ou à ses nouvelles parties.

FORME, s. f. [*forma*, *μορφή*, all. *Gestalt*, angl. *form*, it. et esp. *forma*]. L'étude de la corrélation intime entre la structure intérieure des êtres et leur conformation extérieure (V. ANATOMIE, BIOTAXIE, et *subordination des CARACTÈRES*) a conduit de Blainville à reconnaître que la division du règne animal d'après la conformation du système nerveux, qui exige la dissection préalable des êtres, était remplacée avantageusement et rationnellement par la division fondée sur l'examen de la forme générale, forme qui se trouve concorder avec celle du système nerveux, quand il existe. Elle lui est préférable, en outre, en ce qu'elle est applicable aux animaux qui n'ont pas de système nerveux distinct (*infusoires* et *spongiaires*) (V. ANIMAL), lesquels ont alors un type de forme que n'offrent pas les autres. Les animaux se divisent donc plus naturellement en trois types: 1° *animaux binaires*; 2° *animaux rayonnés*; 3° *amorphozoaires*, c'est-à-dire sans forme nettement déterminée. Ces types se subdivisent alors en embranchements, servant plus utilement aux groupements taxonomiques qu'une division primitive en quatre embranchements. Ce classement offre ce fait remarquable, qu'il se trouve confirmé en tous points par l'étude des monstres qui se subdivisent également en trois groupes établis sur des considérations de même ordre, c'est-à-dire de forme générale en rapport avec une organisation intérieure correspondante. Ce sont: 1° les *monstres auto-sitaires*, dits aussi *binaires* ou *zygomorphes*, comprenant, comme la division des *animaux binaires*, les monstres les plus nombreux et d'organisation la plus complexe; 2° les *monstres omphalotes* ayant encore une forme déterminée, quelquefois non symétrique (*monstres hétéromorphes*), ou quelquefois presque exactement radiaire: comme chez les animaux rayonnés, ce groupe comprend des monstres moins nombreux que dans le premier et plus que dans le troisième, et d'organisation intermédiaire quant à la complexité; 3° les *monstres parasites* ou *amorphes*, peu nombreux en espèces, à organes peu nombreux confondus et peu distincts.

FORME, s. f. [all. *Schwiele an der Fessel*, *Leist*, angl. *ringbone*, it. *formella*]. Les vétérinaires donnent ce nom aux tumeurs osseuses qui se développent à la couronne, au-dessus du biseau du sabot, chez le cheval. C'est une des maladies des membres qui résiste le plus aux moyens de traitement, même les plus énergiques. Antiphlogistiques, résolutifs, fondants, vésicatoires, rien ne réussit. La seule ressource à employer consiste dans l'application du feu en raies ou par pointes profondes et rapprochées: ce traitement n'est le plus souvent que palliatif; quelquefois il active d'une manière remarquable le développement de la forme. Dans certains cas, on obtient de meilleurs effets en faisant pénétrer le cautère dans l'épaisseur de l'ossification.

FORMES CRISTALLINES. On ne saurait, sans inconvénients pour les progrès réels de la chimie et de la physique, faire une science à part de l'étude de la forme cristalline des corps cristallisables. Ce n'est autre chose que l'étude d'un des caractères d'ordre mathématique. Les lois que suivent les principes immédiats lorsqu'ils prennent la forme cristalline, ou lois cristallographiques, sont les mêmes que celles qui sont suivies par les composés tirés du règne minéral et par les composés chimiques artificiels, lorsqu'ils prennent la forme de cristaux. Il n'y a pas pour eux d'exception, ni de type cristallin différent des six types auxquels on peut ramener tous les cristaux connus (V. SYSTÈME et TYPE). On sait: 1° Qu'un grand nombre de formes, en apparence très différentes, se lient entre elles de la manière la plus naturelle, et ne sont que des modifications plus ou moins profondes les unes des autres; 2° que toutes les formes connues constituent six groupes ou types distincts dont les caractères sont nettement tranchés; 3° que, dans chacun de ces six groupes, tous les polyèdres peuvent se déduire rigoureusement d'une forme unique (prise à volonté parmi celles qui s'y trouvent), par suite de décroissements opérés successivement sur les côtés ou les angles semblables, ou bien sur les uns et les autres à la fois. Les corps ayant une composition identique possèdent presque toujours un même type cristallin, et réciproquement. On voit par là qu'il est possible de déterminer la composition élémentaire, c'est-à-dire la nature d'un corps, par la détermination de sa forme cristalline. C'est sur ce fait, et non sur un simple motif de

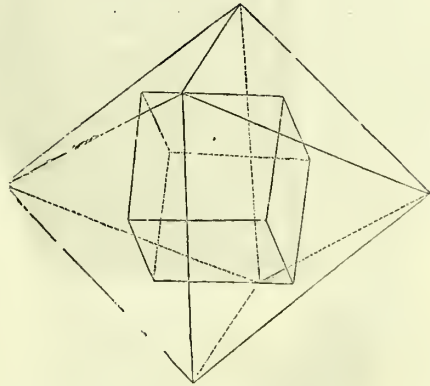


Fig. 182.

curiosité, ni encore dans le but d'arriver à en tirer des exemples d'exercices mathématiques, que repose l'im-

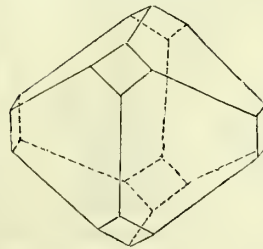


Fig. 183.

portance de l'étude des formes des corps cristallisés. On appelle *cristaux de forme simple* (Fig. 182), ceux qui sont limités par des faces toutes semblables; *cristaux de forme composée* (Fig. 183), ceux qui présentent des faces d'espèces différentes. Le nom de *forme simple* est souvent étendu aux cristaux qui, n'ayant pas toutes leurs faces semblables (Fig. 184), n'ont pas leurs faces modifiées par des facettes

tangentes ou obliques sur les angles (*bc, bf, etc.*) et les arêtes (*b, c, b, f, etc.*); *forme simple* est alors synonyme de *forme primitive*.

Ainsi un *crystal composé* résulte en quelque sorte de la combinaison (Fig. 183) d'autant de *formes simples* qu'il présente de *faces d'espèces différentes*. Pour chaque espèce de corps, quelles que soient les variétés de formes de ses cristaux, on peut remarquer que toutes celles qui sont composées (Fig. 183) dérivent d'une même forme (Fig. 182) : on l'appelle *forme primitive* de cette espèce chimique. Les formes composées de celle-

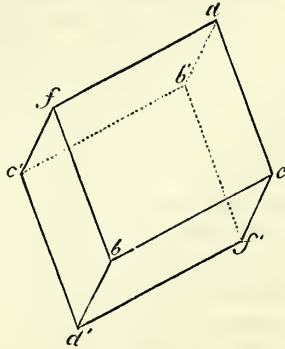


Fig. 184.

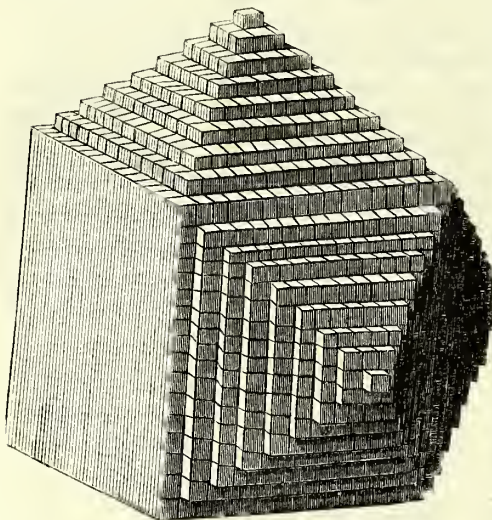
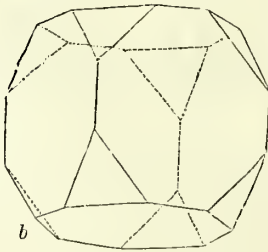


Fig. 185.

ci ne sont que des *modifications secondaires* ou *formes secondaires* de la primitive. On donne le nom de *forme dominante* à celle des formes simples d'un cristal composé dont les faces l'emportent en grandeur sur les autres (Fig. 186, *a*). L'autre ou les autres formes simples ajoutées à la dominante sont appelées *formes secondaires*, et leurs faces sont appelées *faces modifiantes* (Fig. 186, *b*) de la forme dominante. Le terme *forme dominante* entraîne nécessairement avec lui l'idée de formes secondaires modifiant la *forme primitive* (Fig. 185) : ce sont donc des *cristaux composés*. Naturellement les cristaux composés ne sont jamais de *forme primitive*, et celle de leur forme qui



a Fig. 186.

domine les autres fait déterminer quelle est la forme primitive. On réserve le nom de *forme principale* ou de *forme type*, ou mieux de *solide générateur*, pour désigner celle qui est choisie pour caractériser chaque

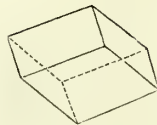


Fig. 187.

type, et l'on sait que chaque type renferme plusieurs espèces différentes chimiquement; ainsi le *rhomboèdre* (Fig. 187) est la forme principale du quatrième type ou *rhomboèdrique*. Le terme *forme primitive* est plus spécial et ne désigne que la forme caractérisant chaque

FORMI, s. m. Terme de chasse. Maladie qui se montre sur le bec des oiseaux de proie.

FORMIATE, s. m. [*formias*, all. *ameisensaures Salz*, it. et esp. *formiato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide formique avec les différentes bases. Ces sels se produisent souvent par la réaction de quelques matières ou de sels organiques; par exemple, il se forme du formiate potassique lorsqu'on chauffe fortement du cyanure de potassium. Tous les formiates sont plus ou moins solubles dans l'eau, et plusieurs cristallisent assez facilement. Traités par les azotates d'argent et de mercure, ils se réduisent en eau et en acide carbonique.

FORMICANT, adj. [*formicans*, de *formica*, fourmi; it. et esp. *formicante*]. Se dit d'un pouls petit, faible et fréquent, qui produit une sensation comparable à celle que ferait éprouver le mouvement de progression d'une fourmi.

FORMICATION, s. f. [*formicatio*, all. *Kr'bbeln*, angl. *formication*, it. *formicazione*, esp. *formicacion*]. Douleur qu'on a comparée à celle que produiraient des fourmis qui s'agiteraient dans une partie.

FORMIQUE, adj. [all. *Ameisensaure*, angl. *formic*, it. et esp. *formico*]. V. ACIDE formique.

FORMOBENZOLIQUE (ACIDE). Très soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; observé par Winckler en traitant l'essence d'amandes amères par l'acide chlorhydrique, ou en faisant agir l'acide chlorhydrique fumant sur l'amygdaline (Wöhler). ($C^6H^7O^2, HO$.)

FORMOBROMIDE, s. m. Synonyme de *bromoforme*. (Berzelius.)

FORMOCHLORIDE, s. m. Synonyme de *chloroforme*. (Berzelius.)

FORMOIODE, s. m. Synonyme de *iodoforme*. (Berzelius.)

FORMULAIRE, s. m. [it. *formulario*, esp. *formulario*]. Recueil de formules. V. CODEX.

FORMULE, s. f. [*formula*, diminutif de *forma*, forme; all. *Formel*, angl. *formula*, it. *formola*, esp. *formula*]. Exposé des substances qui doivent entrer dans un médicament composé, avec indication de la dose de chacune d'elles, de la forme pharmaceutique, et souvent de la manière dont le médicament doit être administré. On commence les formules par le signe ℞, ou par PR., ce qui signifie : *recipe, prenez*; puis on inscrit d'abord la substance la plus active, celle qui doit faire la base du médicament, ensuite l'auxiliaire et le correctif, s'il doit y en avoir; on finit par l'intermédiaire et l'excipient. V. à l'article ABRÉVIATIONS, celles

qui sont en usage pour les formules. — En chimie, *formule*, réunion des symboles ou éléments qui entrent dans la constitution d'un composé quelconque. — *Formule rationnelle*, celle qui, par un certain arrangement des signes, tend à représenter la manière dont les éléments sont combinés entre eux. Ex. : CO_2 , PbO indique de l'acide carbonique combiné avec du protoxyde de plomb. — *Formule brute*, celle qui indique simplement les quantités des éléments entrant dans un composé. Ex. : $\text{C}_2\text{H}_4\text{O}_2$ indique une combinaison de carbure de plomb et de 3 équivalents d'oxygène.

FORMYLE, s. m. [it. *formilo*]. ($\text{FO} = \text{C}^2\text{H}$.) Radical composé, admis hypothétiquement dans l'acide formique et ses dérivés. Combiné avec 3 équivalents d'oxygène, le *formyle* produit de l'acide formique $= \text{C}^2\text{HO}^3$. Uni à trois proportions de chlore, de brome, d'iode, il donne naissance au chloroforme, au bromoforme et à l'iodoforme $= \text{C}^2\text{HCl}^3$ ou Br^3 ou I^3 .

FORMYLIGIQUE (ACIDE). Corps obtenu à l'état de sel par action de la soude sur l'éther formique. ($\text{C}^8\text{H}^4\text{O}^9$.)

FORMYLIQUE (ACIDE). Synonyme d'*acide formique*. V. ce mot.

FORTIFIANT, ANTE, adj. et s. m. [*roborans*, all. *stärkend*, esp. *fortificante*]. On donne le nom de *fortifiants* à toutes les substances alimentaires ou médicamenteuses propres à augmenter les forces : tels sont les toniques et les analeptiques.

FORTAITUDE, s. f. [all. *Uebertreibung*, it. *affrancement*]. Dénomination vague sous laquelle les vétérinaires ont réuni, pour en faire une maladie spéciale du cheval, des symptômes de fatigue, de courbature, et des symptômes non moins vagues d'un prétendu spasme des muscles abdominaux.

FORTUNA. A quatre lieues d'Archena, province de Murcie (Espagne). Eau saline, employée contre les dyspepsies, l'asthme, les spasmes, la débilité d'estomac.

FOSRÉSINIQUE (ACIDE) [de *fossile* et *résine*]. Acide d'un jaune pâle, amorphe, pulvérulent, obtenu par W. Bastick, en oxydant une résine fossile par l'acide nitrique.

FOSSE, s. f. [*fossa*, de *fodere*, creuser; all. *Grube*, it. *fossa*, esp. *fosa*]. Excavation large et plus ou moins profonde, mais dont l'entrée est toujours plus évasée que le fond. On donne aux fosses différents noms par rapport à leur situation : ainsi on dit les fosses orbitaires, nasales, palatines, temporales, zygomatiques, etc. V. ces mots.

Fosse d'Amyntas [*Ἀμύντου γάζαξ*]. On a appelé ainsi un bandage pour le traitement des fractures du nez, du nom d'Amyntas de Rhodes, son inventeur. On le faisait avec une longue bande appliquée autour de la tête, et dont les tours venaient se croiser en X à la racine du nez.

FOSSETTE, s. f. [*scrobiculus*, petite fosse; all. *Thälchen*, it. *fossatta*]. Fossette du menton, des joues. — Fossette du cœur (*scrobiculus cordis*), ou creux de l'estomac, dépression que l'on observe à la partie antérieure inférieure de la poitrine, et qui répond à l'appendice xiphoïde du sternum.

FOSSILE, adj. et s. m. [*fossilis*, de *fodere*, fouiller; all. *fossil*, *Fossilien*, angl. *fossil*, it. *fossile*, esp. *fossil*]. Autrefois ce mot exprimait tout ce qu'on trouve en fouillant la terre. Aujourd'hui il ne désigne plus que les débris de corps organisés qu'on rencontre dans le sein de la terre, enveloppés dans des masses molles ou pierreuses, débris provenant d'animaux ou de végé-

taux qui ont vécu soit sur la terre, soit dans les eaux, et la plupart à des époques tellement éloignées, que nous n'avons aucune donnée pour en apprécier l'ancienneté. V. GÉOLOGIE, PALÉONTOLOGIE.

FOUDRE, s. f. [*fulmen*, all. *Blitz*, angl. *thunderbolt*, it. *fulmine*, esp. *rayo*]. Écoulement subit, à travers l'air, sous la forme d'un grand sillon lumineux, de l'électricité dont un nuage est chargé.

FOUET (COUP DE). Nom que l'on donne à une douleur subite qui saisit la jambe, et qui est due sans doute à la déchirure de quelque tendon ou de quelques fibres musculaires. Il en résulte une impossibilité de marcher qui dure longtemps. Il n'y a d'autre remède à employer que le repos, prolongé ordinairement pendant un mois au moins.

FOUETTAGE, s. m. [du mot *fouet*]. Procédé de castration qui consiste dans la ligature des bourses au-dessus des testicules, au moyen de la ficelle appelée vulgairement *fouet*. On l'emploie sur les bœliers dans plusieurs parties de la France; on l'a mis également en usage sur le taureau.

FOUGER, v. n. Creuser et fouiller le sol. Se dit du sanglier et du porc.

FOUGÈRE, s. f. [*filix*, all. *Farnkraut*, angl. *fern*, it. *felce*, esp. *helecho*]. On emploie, en médecine, sous le nom de *fougère mâle*, la souche du *Polypodium filix mas*, L. (*Nephrodium filix mas*, Richard). Ce rhizome (Fig. 188, d), composé de tubercules oblongs

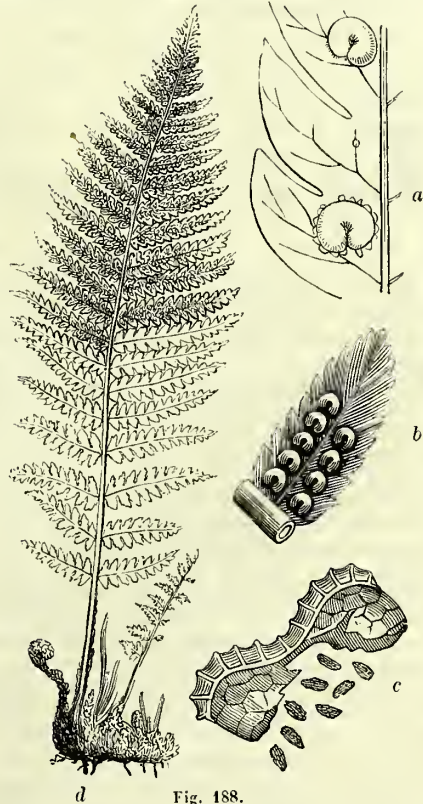


Fig. 188.

rangés autour et le long d'un axe commun, recouverts d'une enveloppe brune, coriace, foliacée, et séparés par de fines écailles soyeuses, d'une couleur

dorée, est solide et jaunâtre à l'intérieur; il a une saveur amère et astringente, une odeur nauséuse. Il a été préconisé comme vermifuge. Il fournit, ainsi que les bourgeons, un composé auquel on a donné à tort le nom d'*huile de fougère*. C'est une matière grasse que l'on obtient par l'alcool rectifié, en distillant la teinture, évaporant le résidu et le traitant par l'éther sulfurique, qui, après l'avoir dissoute, l'abandonne par l'évaporation. On a prescrit cette substance en solution éthérée, à la dose de 30 à 36 gouttes dans un sirop. Mais on préfère la poudre de la racine, incorporée dans du miel ou du sirop, ou la décoction de cette même racine. — *Fougères*, s. f. pl. [*filices*]. Famille de plantes acotylédones, qui comprend des plantes herbacées et vivaces, à feuilles ou frondes tantôt simples, tantôt découpées, pinnatifides ou décomposées. Ces frondes ont pour caractère commun d'être roulées en crosse par leur extrémité, au moment où elles commencent à se développer. Les organes de la fructification sont ordinairement situés sur la face inférieure des feuilles, le long des nervures ou à leur extrémité. Ces fructifications, qu'on a appelées *sporules*, sont nues ou contenues dans des espèces de petites capsules qui forment, en se groupant, de petits amas nommés *sores* (Fig. 188, a, b). Ceux-ci sont en forme d'écaillés orbiculaires, réniformes, sessiles, ou stipitées, entourées quelquefois d'un anneau élastique s'ouvrant, soit par leur contour, soit par une fente longitudinale, ou se déchirant irrégulièrement (c).

FOULLER, v. a. Explorer, sur un animal, à l'aide de la main introduite dans le rectum, les divers organes du bassin et des environs. C'est un terme de maréchalerie.

FOULÉE, s. f. Empreinte laissée sur le sol, dans la marche, par le pied d'un animal.

FOULURE, s. f. Synonyme vulgaire d'*entorse*.

FOURBURE, FORBISSE, FORBATURE, s. f. [*Verfangen Rehe*, angl. *foundering*, *fever in the feet*, it. *risfondimento*, esp. *aguadura*]. Le mot *fourbure* paraît avoir été employé quelquefois dans le sens de *rhumatisme*. Il n'est plus usité qu'en médecine vétérinaire. La *fourbure* a été considérée comme une fièvre inflammatoire simple et causée le plus ordinairement par un excès de fatigue, par un refroidissement subit, ou quelquefois, chez le cheval, par un repos trop prolongé. Ses principaux symptômes sont une sorte d'aceablement, de la pesanteur de tête, la perte de l'appétit, la chaleur de la peau, la fréquence du pouls, le larmolement. On combat la fourbure par tous les moyens antiphlogistiques, la diète, la saignée, les boissons délayantes, un exercice très modéré. — On appelle aussi *fourbure* l'inflammation générale du tissu réticulaire du pied. Elle accompagne souvent l'affection précédente, lorsque celle-ci est le résultat d'un travail forcé. Elle se manifeste par une chaleur considérable du pied, et par une douleur qui force l'animal à s'appuyer sur les autres membres pour soulager celui qui souffre. Si les pieds antérieurs sont affectés, l'animal place les postérieurs sous lui pour leur faire soutenir le poids du corps, et porte les autres en avant; si ce sont les pieds postérieurs, il place sous lui les extrémités antérieures; en sorte que, dans l'un et l'autre cas, son attitude est un des plus sûrs indices du mal. Cette inflammation du tissu réticulaire du pied est souvent suivie d'une affection organique de ce tissu à laquelle on donne le nom de

fourmilère (V. ce mot). Au début de la fourbure, il faut avoir recours à la diète, aux délayants, aux saignées, aux topiques résolutifs et astringents. On détermine en même temps une inflammation dérivative aux genoux ou aux jarrets, selon les pieds affectés, en frictionnant fortement ces parties avec de l'huile essentielle de lavande, ou même avec de l'essence de térébenthine. — La *fourbure* est *aiguë* ou *chronique*. Elle est fréquente chez le cheval; elle s'observe chez les didactyles, où elle offre moins de gravité. Elle se manifeste aussi chez les moutons.

FOURCHE, s. f. [*fuera*]. Instrument inventé par J.-L. Petit pour la compression de l'artère ranine, dans les cas d'hémorrhagie de ce vaisseau.

FOURCHET, s. m. Inflammation du canal interdigité du mouton, espèce de sinus dont l'ouverture est située près de la division des phalanges, et qui est tapissé d'une membrane folliculeuse. Le *fourchet* résulte de l'accumulation de l'humeur sébacée ou de l'introduction accidentelle d'un corps étranger. Il cède souvent aux résolutifs et aux astringents; mais d'autres fois il peut dégénérer en abcès ou en ulcère, causer la chute du sabot, le dépérissement et la mort, si l'on ne se hâte de pratiquer l'*opération du fourchet*, qui consiste à introduire la pointe d'un instrument tranchant dans le canal, à le fendre supérieurement, ainsi que la peau, à séparer le canal du tissu cellulaire qui l'environne, et à l'extraire en entier. On enveloppe le pied d'un linge et de filasse appliquée sur la plaie, qui se cicatrise en quelques jours.

FOURCHETTE, s. f. [*fuveilla*, diminutif de *fuera*, petite fourche; it. *forehetta*]. Instrument de chirurgie dont on se sert pour relever et soutenir la langue de l'enfant lorsqu'on veut faire la section du filet. Il a, en effet, la forme d'une petite fourche à deux branches mousses très rapprochées. — Dionis et quelques autres anatomistes ont donné le nom de *fourchette* à l'appendice cartilagineux du sternum, parce qu'il est quelquefois bifurqué. On appelle aussi *fourchette* la commissure postérieure des grandes lèvres de la vulve. — Les vétérinaires nomment *fourchette* [all. *Strahl*, angl. *frush* ou *frog*] l'espèce de bifurcation cornée que présente la face inférieure ou plantaire du pied du cheval, et qui est séparée de la sole par deux enfoncements profonds. La pointe de cette bifurcation est antérieure, et se prolonge dans le milieu de la sole; ses deux branches, disposées en V, sont séparées par un enfoncement triangulaire que l'on nomme le *vide*. — *Maladies de la fourchette*. La *fourchette* est *échauffée*, quand elle présente un suintement noirâtre, fétide, dans le vide que cette partie montre en arrière; dans ce cas, on dit encore que la *fourchette* est *irritée*. Elle est *pourrie*, lorsque la corne devient molle, filandreuse, et laisse échapper un produit d'une odeur ammoniacale. Ce dernier état a été considéré comme le premier degré du *erapaud* (V. ce mot). Les autres maladies de la fourchette sont les plaies produites par l'introduction des corps étrangers, entre autres du *elou de rue* (V. ce mot), les verrues, le fic, le furoncle, etc.

FOURMI, s. f. [*formica*, μύρμηξ, all. *Ameise*, angl. *ant*, *pismire*, it. *formica*, esp. *hormiga*]. Nom d'un genre d'insectes hyménoptères hétérogynes, offrant trois sortes d'individus : mâles et femelles ailés, celles-ci plus grosses que les mâles; neutres ou ouvrières, aptères. Mandibules généralement très fortes. Les unes portent des glandes sécrétant de

l'acide formique vers l'anus, d'autres portent un véritable aiguillon avec glandes à venin. Ces dernières déterminent des accidents analogues à ceux que causent les abeilles, mais bien moins intenses : leur appareil et leur venin sont peu étudiés ; la piqûre est suivie de rougeur, de gonflement et de cuisson, que les lavages à l'eau pure ou alcoolisée font vite disparaître. Les autres ne font que pincer la peau, ou encore en irriter légèrement les parties délicates lorsque leurs glandes abdominales, placées près de l'anus, versent le liquide acide. Ce qu'on nomme *œuf de fourmi* est la larve. Les sociétés de fourmis contiennent plus de mâles que de femelles. Les espèces de nos pays sont : 1° *Fourmi rouge* (*Myrmica rufa*, Latr.) : seule pourvue d'aiguillon ; vit dans les bois ; seule dont la piqûre cause du gonflement, les autres ne faisant que mordre. 2° *Fourmi fauve* (*Formica fulva*, *rufa* de quelques auteurs) : très grande ; forme de très gros nids dans les bois ; contient beaucoup d'acide formique, une huile résineuse, âcre et odorante, qu'on obtient à l'aide de l'alcool avec l'acide ; il en résulte une teinture dite *eau de magnanimité de Hoffmann* et usitée comme aphrodisiaque. 3° *Fourmi rousse* (*Formica rufa* ou *Polyergus rufus*) : femelle et neutres rousâtres, mâles noirs ; vit dans les lieux sablonneux. 4° *Fourmi sanguine* (*Formica sanguinea*, Latr.) : neutre d'un rouge sanguin, avec l'abdomen noir cendré ; vit dans les bois ; presque grosse comme la *fourmi fauve* (2). 5° *Fourmi fuligineuse* ou *noir cendré* (*Formica fuliginosa*, Lesson, *fusca*, L.) : vit dans les troncs d'arbres. 6° *Fourmi noire* ou *des jardins* (*Formica nigra*) : petite ; vit dans la terre ou sous les pierres. 7° *Ponère* ou *fourmi resserrée* (*Formica poneya contracta*, Latr.) : très petites pattes ; yeux presque nuls, cylindriques ; sous les pierres, en sociétés peu nombreuses.

FOURMIÈRE, s. f. [it. *formicolajo*]. Maladie du pied du cheval qui est souvent la suite de la fourbure, et qui dépend principalement de la déviation de l'os de cette partie, dont le bord inférieur ou tranchant se porte en arrière, tandis que le centre de son articulation avec l'os de la couronne s'établit près du petit sésamoïde ou sur le petit sésamoïde même. Le pied s'allonge, devient bombé et relevé en pince, se rétrécit en quartiers, et se déprime vers le biseau. L'ongle se soulève, et ne reste fixé à l'os du pied que par une multitude de filaments qui forment un tissu spongieux et vasculaire contenant dans ses interstices une matière fluide ou concrète. Quand la fourmière est bornée à l'extrémité de la pince, elle disparaît souvent d'elle-même ou à l'aide d'une ferrure méthodique. Quand il se forme un vide au bout de la pince, que l'ongle se détache et qu'il se développe une nouvelle corne, il faut enlever toute la partie nérosée, pour faciliter la formation du nouvel ongle, et faire usage de fers d'une forme particulière. Lorsque la fourmière est très étendue, qu'une matière fluide est contenue entre l'ongle et l'os, on obtient difficilement la régénération d'une corne uniformément appliquée sur l'os.

FOURMILLEMENT, s. m. V. FORMICATION.

FOURNEAU, s. m. [fornax, furnus, ζυμωός, all. *Ofen*, angl. *stove*, it. *fornello*, esp. *hornillo*]. Espèce de vaisseau dans lequel on fait chauffer, à l'aide d'un corps combustible qu'on y brûle, les substances qui doivent être soumises à l'action du calorique. Dans beaucoup d'opérations, le vase contenant les substances à chauffer ne doit pas être posé immédiatement sur

le feu, et alors le fourneau présente, outre le *cendrier* et le *foyer*, une troisième partie qu'on appelle *laboratoire*, et qui est destinée à recevoir ce vase. Lorsqu'il est terminé par un dôme, il prend le nom de *fourneau de réverbère*. Le *fourneau de coupelle*, exclusivement réservé à la coupellation, ne diffère essentiellement du *fourneau de réverbère* qu'en ce que son laboratoire contient un moule dans lequel on place les coupelles. Les *fourneaux de forge* ou *de fusion*, destinés à la fusion des substances métalliques et autres plus ou moins réfractaires, sont aussi ordinairement des *fourneaux de réverbère* dont on active le feu par un soufflet. Le dôme de ces fourneaux peut être surmonté d'un tuyau pour favoriser le courant d'air et la combustion.

FOURRAGES, s. m. pl. [*pabula*, all. *Futter*, angl. *fodder*, it. *foraggio*, esp. *forraje*]. Dans son acception la plus générale, ce mot comprend toutes les substances d'origine végétale employées à la nourriture des bestiaux. Dans le langage ordinaire, il signifie seulement les tiges, les feuilles et les racines des plantes fourragères proprement dites. Les recherches tentées pour établir la valeur comparative des différents fourrages ont conduit à des résultats qui, pour offrir de nombreuses variations, n'en sont pas moins utiles à consulter. Le fourrage type adopté par les agronomes, et pris pour point de départ de leurs études, est représenté par 100 kilogrammes de bon foin, bien récolté d'une prairie naturelle ; ils ont trouvé qu'il fallait, pour le remplacer dans l'alimentation :

FOURRAGE VERT :

| | | | |
|-------------------|-----|-------------------|-----|
| D'ajone écrasé. | 150 | De seigle. | 430 |
| De gesse. | 250 | De froment. | 430 |
| De maïs. | 275 | D'avoine. | 350 |
| De vesces. | 370 | D'orge. | 350 |
| De pois. | 380 | De sainfoin. | 360 |
| De trèfle commun. | 425 | D'herbe des prés. | 450 |
| De sarrasin. | 425 | De luzerne. | 450 |

FOIN :

| | | | |
|--------------|----|--------------|-----|
| De trèfle. | 90 | De spergule. | 90 |
| De luzerne. | 90 | De millet. | 100 |
| De sainfoin. | 90 | De farouch. | 180 |

PAILLE :

| | | | |
|--------------|-----|---------------|-----|
| De trèfle. | 120 | De fèvesoles. | 220 |
| De lentille. | 125 | D'avoine. | 220 |
| De vesce. | 150 | D'orge. | 250 |
| De pois. | 150 | De froment. | 280 |
| De millet. | 150 | De seigle. | 350 |
| De maïs. | 200 | De sarrasin. | 600 |

FANES ET FEUILLES VERTES :

| | | | |
|---------------|-----|--------------------|-----|
| De colza. | 475 | De choux. | 650 |
| De rutabaga. | 500 | De pommes de terre | 700 |
| De betterave. | 600 | | |

FEUILLES SÈCHES :

| | | | |
|-----------|-----|--------------|-----|
| De frêne. | 150 | D'acacia. | 110 |
| D'érable. | 110 | De peuplier. | 125 |
| D'orme. | 110 | De tilleul. | 125 |

RACINES ET TUBERCULES :

| | | | |
|------------------|-----|--------------|-----|
| Pommes de terre. | 220 | Panais. | 310 |
| Rutabagas. | 240 | Choux-raves. | 250 |
| Carottes. | 260 | Betteraves. | 250 |
| Topinambours. | 250 | Raves. | 550 |
| Navets. | 420 | | |

GRAINS ET GRAINES :

| | | | |
|---------------|----|--------------|----|
| De froment. | 40 | De maïs. | 45 |
| De lentilles. | 40 | De seigle. | 45 |
| De fèves. | 40 | D'orge. | 50 |
| De pois. | 40 | De sarrasin. | 50 |
| De vesces. | 40 | D'avoine. | 60 |

FRUITS SECS ET CHARNUS :

| | | | |
|--------------------|----|-----------------|-----|
| Châtaignes sèches. | 60 | Marrons d'Inde. | 75 |
| Glands secs. | 75 | Courges. | 700 |

RÉSIDUS, TOURTEAUX :

| | | | |
|---------------------|-----|--------------------------------------|-----|
| De lin. | 50 | Des féculeries. | 260 |
| De colza. | 50 | Des distilleries de grain. | 330 |
| De pavot. | 80 | Des distilleries de pommes de terre. | 600 |
| De chènevis. | 110 | De raisin. | 300 |
| De cameline. | 110 | De fruits. | 350 |
| Des amidonneries. | 150 | Cosses de crucifères. | 200 |
| Des sucreries. | 275 | | |
| Balles de céréales. | 220 | | |

FOURREAU, s. m. [*vagina*, étui, gaine, all. *Schlauch*]. Nom vulgaire de la peau du pénis, ou mieux du *prépuce*, des quadrupèdes domestiques.

FOVILLA, s. f. Mot employé pour désigner le liquide parsemé de granulations moléculaires (*granules de fovilla*) douées de mouvement brownien qui remplit le grain de pollen. Elle remplit aussi le *boyau pollinique* (V. BOYAU), lorsqu'il se produit et arrive par son intermédiaire jusqu'à l'ovule; là le liquide se mêle par échange endosmotique avec celui de l'ovule proprement dit ou sac embryonnaire.

FOYER, s. m. [*focus*, all. *Focus*]. En chimie, partie d'un fourneau où se place le combustible. — En physique, point où se réunissent les rayons lumineux réfléchis par un miroir ou réfractés par une lentille. — En médecine, on appelle *foyer* [all. *Heerd*] d'une maladie, son siège principal; *foyer purulent*, la partie où se forme le pus; *foyer sanguin*, *apoptectique* ou *hémorrhagique*, la cavité accidentelle produite par un épanchement de sang circonscrit, du cerveau, du poulmon, du foie, de la rate, etc.

FRACTIONNEMENT, s. m., ou **SEGMENTATION**, s. f., ou **SILLONNEMENT**, s. m. On donne ce nom à un mode de gé-

nération des éléments anatomiques qui ne s'observe que dans l'ovule, à lieu aux dépens du vitellus, et a pour résultat la naissance de cellules. Il se continue dans le blastoderme (et dans divers organes des plantes) sur les cellules qui le composent, mais avec des modifications qui lui ont fait donner le nom de *scission*, *cloisonnement* ou *fissiparité* (V. ce dernier mot). Le vitellus de l'ovule animal, mâle et femelle, la cellule préembryonnaire chez les phanérogames, et le contenu du sac embryonnaire de quelques végétaux, le contenu des ovules mâles des plantes ou anthéridies et des vésicules mères polliniques, présentent la segmentation. Elle a lieu spontanément dans les ovules mâles, dès qu'ils sont arrivés à un certain degré de développement, et aussi dans les ovules femelles, mais il ne se continue (et le blastoderme ne donne naissance

à l'embryon) qu'à la condition qu'ils aient été fécondés. Ce phénomène consiste en ce que le contenu granuleux des ovules, etc., se partage en deux, quatre, huit, etc., masses grumeleuses, appelées *globes organiques*, d'abord formées de granulations et de matière demi-liquide, simplement agglomérées comme était le vitellus entier, sans parois, ayant ordinairement un noyau central; bientôt il se forme une enveloppe autour d'elles; l'élément anatomique est alors formé: il est de ceux qu'on appelle *cellule*. Ces cellules sont dites *primitives* ou *embryonnaires*, parce que ce sont les premiers éléments de l'être vivant, et que, dès qu'elles sont formées, l'*embryon*, ou être nouveau, a une existence distincte de celle de ses parents; il existe comme organisme nouveau, et non plus comme ovule. De ces éléments anatomiques de l'embryon, qui sont des *cellules* (ce qui a fait dire souvent des cellules en général qu'elles sont des éléments embryonnaires), dérivent tous les autres éléments de l'être organisé. C'est à ce fait là, qui est général, qu'on a donné le nom de *théorie cellulaire*, parce que, quel que soit le mode de

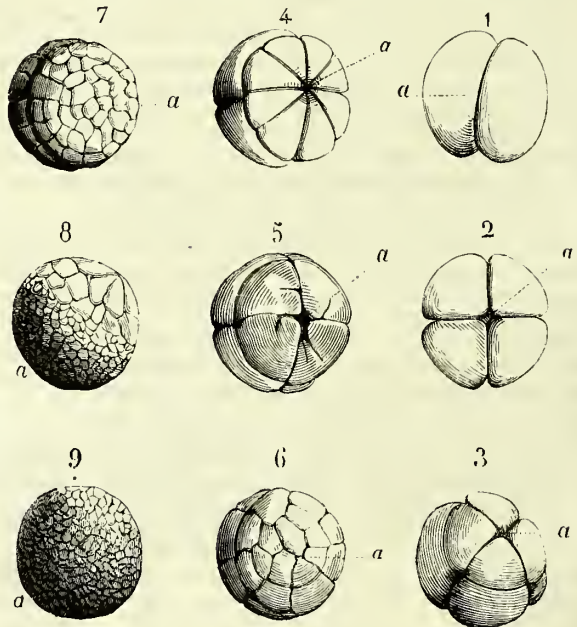


Fig. 189.

génération, il y a un temps où tout l'embryon est formé par des cellules dites *cellules embryonnaires* ou *éléments anatomiques embryonnaires* (V. CELLULE). Or, comme nul élément anatomique ne pénètre tout formé dans l'épaisseur de l'ovule, et qu'il n'y a que les matériaux qui y arrivent molécule à molécule, tous les autres éléments ont commencé par être des cellules, ou, plus souvent, ont été précédés par des cellules. — La Figure 189 représente la segmentation de l'ovule de grenouille vu à l'aide de la lumière réfléchie: 1 a. Premier degré de sillonnement et segmentation du vitellus en deux. 2 a. Second sillon perpendiculaire au premier, divisant le vitellus en quatre sphères de fractionnement ou de segmentation, ou globes organiques. 3. Degré un peu plus avancé. 4. Même degré avec anomalie. 5. Deux autres sillons

divisent les quatre sphères en huit. 6, 7 et 8. Division successive des sphères en un plus grand nombre de globes organiques. 9. Naissance des cellules aux dépens des globes organiques, s'entourant d'une couche plus dense ou paroi de cellule, et devenant polyédriques par pression réciproque ; et, par suite, production de la couche blastodermique de cellule, ou *blastoderme*. V. EMBRYON.

FRACATURE, s. f. [*fractura*, de *frangere*, rompre, briser ; ἀράξ, ἀράξω, all. *Knochenbruch*, angl. *fracture*, it. *frattura*, esp. *fractura*]. Solution de continuité d'un ou de plusieurs os, produite le plus ordinairement par une violence extérieure, et quelquefois par la contraction forte et subite des muscles auxquels les os donnent attachement. Ces causes déterminent la solution de continuité, soit dans le lieu même où elles agissent, soit dans un endroit plus ou moins éloigné. Dans le premier cas, on dit que la fracture est *directe* ; dans le second, elle est dite *indirecte* ou *par contre-coup*. Tantôt l'os est fracturé *nettement* en travers : ces fractures sont dites *en rive*, par comparaison avec la cassure nette qui a lieu lorsqu'on rompt une rive. Tantôt la fracture est *oblique* ou *en bec de flûte*. Quelques chirurgiens admettent aussi des fractures *longitudinales* des os longs, c'est-à-dire parallèles à l'axe de ces os ; mais ce ne sont guère que des fractures très obliques. Les fractures sont le plus souvent *complètes*, c'est-à-dire qu'elles ont lieu dans toute l'épaisseur, dans tout le diamètre transversal de l'os, qu'elles séparent complètement en deux ou plusieurs fragments distincts ; elles peuvent aussi être *incomplètes*, c'est-à-dire n'affecter qu'une partie du diamètre transversal de l'os. Une fracture est *simple* quand elle n'est accompagnée d'aucune autre lésion ; *compliquée*, lorsque, indépendamment de la solution de continuité du tissu osseux, il y a une lésion plus ou moins grave des parties environnantes, lésion qui, par elle-même, fournit des indications thérapeutiques particulières ; *comminutive*, lorsque l'os est réduit en plusieurs fragments ou esquilles, avec écrasement des parties molles. Le déplacement et les rapports des fragments sont sujets à beaucoup de variétés. Le déplacement est presque nul dans les os longs réunis deux à deux dans la même direction ; on le constate difficilement dans les fractures du col qui supporte la tête des os. Le défaut de rapport peut avoir lieu d'ailleurs suivant l'épaisseur, comme dans les fractures transversales ; suivant la longueur, comme dans les fractures obliques de la partie moyenne des os longs, où il y a ce qu'on appelle *chevauchement* des fragments ; suivant la circonférence, suivant la direction, ainsi qu'il arrive lorsque le fragment inférieur exécute un mouvement de rotation, ou quand tous les deux forment un angle plus ou moins aigu, etc.

FRAGMENT, s. m. [*fragmen*, *fragmentum*, *ragmentum*, all. *Bruchstück*, angl. *fragment*, it. *frammento*, esp. *fragmento*]. On appelle *fragments* les deux parties d'un os fracturé, et on les distingue ordinairement par les épithètes de *supérieur* et d'*inférieur*. *Fragment* n'est point, par conséquent, synonyme d'*esquille*, qui signifie une portion entièrement séparée du corps d'un os. — On donnait autrefois, en pharmacie, le nom de *cinq fragments précieux* au grenat, à l'hyacinthe, à l'émeraude, au saphir et à la topaze, auxquels on attribuait des propriétés cordiales et alexétères.

FRAGON, s. m. [*ruscus*, all. *Mäusedorn*]. Genre

de plantes de la diécie syngénésie, L., de la famille des asperges, J. La racine du *fragon piquant* (*petit houx*, *houx frelon*, *buis piquant*, *Ruscus aculeatus*, L.), grosse comme le petit doigt, longue, noueuse, écaillée et annelée, garnie d'un grand nombre de radiculis, est une des racines apéritives majeures. — Le *fragon à feuilles nues* (*Ruscus hypophyllum*) a été appelé *uvulaire*, parce que l'on préparait, avec la décoction de ses feuilles, des gargarismes dont on faisait usage contre le relâchement de la luette (*uvula*).

FRAI, s. m. [all. *Laihen*, angl. *spawn*, it. *fregola*, esp. *fresa*]. Œufs ou produit de la génération des poissons, des batraciens et de la plupart des animaux invertébrés qui habitent les eaux. Le *frai de grenouille* était regardé autrefois comme un excellent émollient ; il entrait dans plusieurs préparations pharmaceutiques, et son eau distillée était employée en collyre. C'est un mucilage animal qui n'a point de propriétés particulières.

FRAILES. A cinq lieues de Jaen (Espagne). Eau sulfureuse, bonne contre les affections de la peau, les cardialgies chroniques, la chlorose, l'anaphrodisie.

FRAISIER, s. m. [*fragaria*, all. *Erdbeere*, angl. *strawberry*, it. *fragaria*, esp. *fresa*]. Genre de plantes de l'icosandrie polygynie, L., de la famille des rosacées, J. La racine du fraisier, composée de souches longues de 6 à 8 centimètres, réunies inférieurement et donnant naissance à un grand nombre de radicules très déliées, brune à l'extérieur, fauve intérieurement, a une saveur un peu astringente ; elle est employée comme apéritive et diurétique, à la dose de 30 grammes pour un litre d'eau. La décoction est d'une belle couleur rouge, qui noie avec le fer. Les jeunes feuilles du fraisier ont été également employées, en infusion théiforme, pour exciter la sécrétion urinaire. Leur propriété astringente leur a fait supposer aussi, pour la guérison des ulcères, une efficacité que l'expérience n'a pas constatée. Les *fraises* sont un fruit aussi sain qu'agréable.

FRAMBOESIA, s. m. [all. *Himbeerwarzensucht*]. Maladie caractérisée par des tumeurs semblables, pour la forme, à des champignons, à des mûres ou à des framboises. On en distingue deux espèces : l'une particulière à la Guinée, et qui porte le nom d'*yaws* ; l'autre qui régné en Amérique, où elle est connue sous le nom de *pian* ou *épiant*.

FRAMBOISE, s. f. [all. *Himbeere*, angl. *raspberry*, it. *lampione*, esp. *frambuesa*]. Fruit du *Rubus idæus*, L., arbrisseau épineux de l'icosandrie monogynie, L., de la famille des rosacées, J. La *framboise* est rafraîchissante, comme tous les fruits acidules.

FRANCHE-MULE, s. f. Dénomination vieillie et inusitée de la *caulette*.

FRANCONIE (RACE BOVINE DE). Cette race, que l'on appelle encore *race de la Rhône*, doit être classée dans la catégorie dite *des plaines*. Elle a une taille moyenne, des membres menus, une tête effilée, les cornes allongées, de couleur claire ; une robe rouge brun ou rouge jaunâtre. Elle travaille et s'engraisse bien. On la compte au nombre des meilleures races communes de l'Allemagne.

FRANGE, s. f. [*fimbria*, feston, découpeure ; all. *Franze*, angl. *fringe*, it. *frangia*, esp. *franja*]. On a donné le nom de *franges synoviales* aux conduits des glandes synoviales.

FRANGÉ, **ÉE**, adj. [*fimbriatus*, all. *gefranzt*, angl. *fringed*]. On nomme *corps frangés*, ou *bordés*, de

petites bandelettes médullaires, aplaties et comme festonnées, qui naissent des angles postérieurs de la voûte à trois piliers, se prolongent dans la partie inférieure des ventricules du cerveau, en se contournant sur le bord concave des cornes d'Ammon, et se perdent près de l'ouverture inférieure des mêmes ventricules. (*Corpus fimbriatum, fimbria, tænia, limbus hippocampi, tænia de l'hippocampe.*)

FRANGULACÉES, s. f. pl. Synonyme de *rhamnées*.

FRANGULINE, s. f. Substance amère de l'écorce du *Rhamnus frangula* ou *nerprun*; jaune rouge, soluble dans l'eau, l'alcool et l'acide acétique; la solution aqueuse rougit le tournesol.

FRAXINELLE, s. f. [*Dictamnus albus*, all. *Diptam*, angl. *bastard dittany*, it. *frassinella*, esp. *fresnillo*, *fraxinela*]. La racine de fraxinelle est connue, en pharmacie, sous le nom de *racine de dictame*. On n'emploie que son écorce mondée, qui vient du Midi toute préparée; elle est blanche, roulée sur elle-même, presque inodore et d'une saveur amère. C'est un stimulant diffusible, employé quelquefois contre le scorbut et les scrofules.

FRAXININE, s. f. Principe cristallisable amer, obtenu de l'écorce du *Fraxinus excelsior*.

FRAYER (SE), v. pr. *Se frayer aux ars*. Se dit des chevaux qui s'excorient à cette région par un exercice pénible ou seulement rapide au temps des chaleurs.

FREIN, s. m. [*frenum*, all. *Bändchen*, it. et esp. *freno*]. Ligament ou repli membraneux qui bride ou retient une partie : *frein de la langue, du prépuce*.

FRÉMISSEMENT, s. m. [*fremitus*, angl. *shuddering*, *fremitus*, it. *fremito*]. Mouvement insensible et vibratile des corps sonores, qui se communique à l'air ambiant et produit le son. — En pathologie, tremblement des membres ou de tout le corps qui précède ou accompagne le frisson de la fièvre. — Laënnec a nommé *frémissement cataire* [all. *Schnurren*, angl. *purring tremor*], un bruissement particulier, sensible à la main appliquée sur la région précordiale, et qu'il regarde comme un signe d'une ossification considérable de la valvule mitrale. Il lui a donné ce nom, parce que le bruit présente quelque analogie avec le murmure de satisfaction que font entendre les chats quand on les flatte avec la main. — *Frémissement hydatique*. Nom donné à une sensation particulière perçue à la fois par la main qui percute et par l'oreille, lors de la percussion des kystes hydatiques avec ou sans échinocoques, et ayant quelque analogie avec le frémissement que fait éprouver une montre à répétition. Le frémissement hydatique résulte du mode spécial d'élasticité de la membrane extérieure ou stérile des acéphalocystes (*V. ce mot*), et l'on peut l'obtenir en déterminant le tremblement d'une seule d'entre elles ou de plusieurs placées à nu sur la main. Dans les kystes hydatiques, cette élasticité est mise en jeu par la collision de plusieurs hydatides sous l'influence du mouvement que leur communique la percussion.

FRÈNE, s. m. [*fraxinus*, all. *Esche*, angl. *ash-tree*, it. *frassino*, esp. *fresno*]. Arbre de la polygamie diœcie, L., de la famille des jasmins. J. C'est particulièrement sur le *frêne commun* (*Fraxinus excelsior*) qu'on recueille les cantharides. Helwig, attribuant à son écorce une vertu éminemment fébrifuge, l'a surnommée *quinquina d'Europe*; mais cette écorce a une action bien inférieure à celle du quinquina. Les feuilles du frêne sont purgatives, et il n'y a pas lieu d'en être étonné, puisque l'arbre produit la *manne*: cependant

on ne s'accorde point encore sur la réalité de cette propriété. Dans ces derniers temps, on a recommandé les feuilles de frêne en infusion théiforme contre la goutte et les affections rhumatismales.

FRÉNÉSIE, et ses dérivés. *V. PHRÉNÉSIE*.

FRIABILITÉ, s. f. [*friabilitas*, all. *Zerreiblichkeit*, angl. *friability*, it. *friabilità*, esp. *friabilidad*]. Propriété qu'ont certains corps solides de se réduire en menus fragments, ou, sous l'influence d'un choc même léger, en poudre grossière.

FRIABLE, adj. [*friabilis*, all. *zerreiblich*, angl. *friable*, it. *friabile*, esp. *friable*]. Qui se réduit aisément en miettes ou en poudre.

FRICTION, s. f. [*frictio*, du verbe latin *fricare*, frotter; *φριξις*, all. *Einreibung*, angl. *friction*, *rubbing*, it. *fregamento*, esp. *fricción*]. Action de frotter une partie quelconque du corps, en exerçant une pression plus ou moins forte. C'est un moyen d'exciter les fonctions de l'organe cutané. Les *frictions* sont ou *sèches* ou *humides*: les premières se font avec les mains, une brosse, du linge ou de la flanelle; les autres avec des huiles, des liniments, des onguents, etc.

FRIEDRICHSHALL. Duché de Saxe-Meiningen, près de Cobourg. Eaux salines (8°), très riches en sulfate de soude et sulfate de magnésie.

FRIGIDITÉ, s. f. [*frigiditas*, all. *Untüchtigkeit*, angl. *frigidity*, it. *frigidità*, esp. *fríaldad*]. On a quelquefois désigné sous ce nom l'impuissance ou la stérilité, l'état d'inertie des fonctions génitales. On a nommé *frigidité de l'estomac* l'état de débilité de cet organe par suite d'exès vénériens.

FRIGORIFIQUE, adj. [*frigorificus*, de *frigus*, froid, et *facere*, faire; angl. *frigorific*, it. *frigorifico*]. Qui cause du froid. Un *mélange frigorifique* [angl. *freezing mixture*] est celui qui abaisse la température des corps qu'on y plonge, parce qu'il se liquéfie aux dépens du calorique qu'il leur enlève.

FRIMAS, s. m. [*pruina*, all. *Reif*, angl. *hoar frost*, it. *brina*, esp. *escarcha*]. Nom collectif du givre et du grésil, dus à un brouillard épais qui se congèle avant de tomber. On emploie quelquefois ce mot pour désigner tous les météores de l'hiver, en particulier la neige.

FRINGALE, s. f. *V. FAIM-VALLE*.

FRISON (CHEVAL). Race de la Frise. Cette race se trouve en Hollande, dans les provinces de Frise, de Groningue, etc., et en Hanovre dans la vallée de l'Ens. Elle se distingue par les caractères suivants : taille élevée, 1^m,60 à 1^m,75; tête forte, busquée, ayant un air de vicille; encolure peu fournie, mince; poitrail étroit, croupe avalée et plate; membres longs, jarrets larges, pieds volumineux; formes communes, désagréables; tempérament lymphatique. Le cheval frison est considéré comme un des plus communs de l'Allemagne.

FRISSON, s. m. [*rigor*, *ῥίγος*, all. *Fieberschauer*, angl. *shivering*, it. *brivido*, esp. *frío de calentura*]. Tremblement inégal et irrégulier causé par le froid qui précède la fièvre.

FRISSONNEMENT, s. m. [*horror*, *φριξιν*, all. *Frösteln*]. Léger frisson, mouvement inégal de la peau qui donne lieu à cet état qu'on nomme vulgairement *chair de poule*.

FRTILLAIRE, s. f. [*Fritillaria imperialis*, L.]. Plante liliacée dont les bulbes à écailles charnues et épaisses renferment un principe d'odeur nauséuse, âcre et drastique à haute dose, purgeant sans colique à plus

faible dose. Elles contiennent de plus une quantité considérable de fécule qui se sépare complètement du principe précédent par les procédés ordinaires d'extraction des féculs (Basset). Elle est alors très belle, et alimentaire comme celle de pomme de terre.

FROID, s. m. [*frigus*, ψύξις, all. *Kälte*, angl. *coldness*, it. *freddo*, esp. *frío*]. Sensation que nous éprouvons lorsque notre corps abandonne du calorique à des corps dont la température est moindre que la nôtre. Le froid n'est point un être réel; on n'exprime par ce mot qu'un état relatif, car toute température inférieure à une autre est du froid par rapport à celle-ci. On distingue trois degrés de froid dans les maladies: le simple sentiment de froid (*algor*), le frissonnement (*horror*), et le frisson (*rigor*).

FROID, OIDE, adj. [*frigidus*, ψυχρός, all. *kalt*, angl. *cold*, it. *freddo*, esp. *frío*]. Qui n'est pas chaud. On donne vulgairement le nom d'*humeurs froides* aux scrofules.

FROISSEMENT, s. m. On a donné le nom de *froissement des artères* à leur compression entre des pinces afin d'arrêter une hémorrhagie. Ce procédé n'est applicable qu'aux petites artères.

FRÔLEMENT, s. m. *Frôlement hydatique*. V. FRÉMISSEMENT.

FROMAGE, s. m. [*caseus*, τυρός, all. *Käse*, angl. *cheese*, it. *formaggio*, esp. *queso*]. Substance alimentaire préparée avec la crème ou le caséum, et plus ordinairement avec ces deux matières unies en différentes proportions. Par rapport aux propriétés alimentaires, on peut distinguer les fromages en deux classes: les *fromages récents* et *non fermentés*, et les *fromages fermentés* et *alcalescents*. Les fromages récents et sans sel diffèrent peu de la crème ou du caséum. Ceux qui sont nouvellement salés sont d'une digestion plus facile. Ceux qui ont subi un premier degré de fermentation se rapprochent davantage des aliments animalisés, et conviennent mieux à tous les estomacs. C'est au caséate ammoniacal qu'on attribue la saveur de ces fromages. On a vu de vieux fromages acquérir des propriétés malfaisantes, sans que l'analyse y ait rien fait découvrir qui pût expliquer leur action délétère. — Dans les laboratoires de chimie, on appelle *fromage* (autrefois *culotte*) une rondelle de terre cuite sur laquelle est posé le creuset placé au milieu du feu. Cette rondelle le sépare de la grille du fourneau.

FROMENT, s. m. [*triticum*, πυρός, all. *Weizen*, angl. *wheat*, it. *formento*, esp. *trigo*]. Graminée dont les nombreuses espèces fournissent une farine qui, à raison du gluten qu'elle contient, est la plus propre à faire du pain. V. BLÉ.

FROMENTÉE, adj. *Robe fromentée*. Robe, chez le bœuf, qui a la couleur d'un petit hanneton dit *fromentée*: cette robe est alezan fauve.

FRONDE, s. f. [*funda*, angl. *sling*, *funda*, esp. *fronda*]. Bandage à quatre chefs, ainsi appelé parce qu'il a la forme d'une fronde. Il se fait avec une bande ou une compresse un peu longue, dont chaque extrémité est divisée en deux chefs jusqu'à deux pouces environ de la partie moyenne. On l'emploie spécialement pour les fractures ou les luxations de la mâchoire inférieure; et on l'appelle alors *mentonnière*, parce qu'on en applique la partie moyenne au-dessous du menton: deux des chefs sont conduits verticalement au sommet de la tête, et les deux autres à l'occiput. — *Fronde de Santorini*. Nom donné à une couche de

fibres transversales qui couvrent le fond de l'utérus dans l'état de gestation. — On donne quelquefois, en botanique, le nom de *fronde* (*frons*) au feuillage des fougères et des palmiers.

FRONT, s. m. [*frons*, μέτωπον, all. *Stirn*, angl. *forehead*, it. *fronte*, esp. *frente*]. Partie de la face qui s'étend de l'origine des cheveux aux sourcils, et d'une tempe à l'autre.

FRONTAL, ALE, adj. et s. m. [*frontalis*, angl. *frontal*, it. *frontale*, esp. *frontal*]. Qui appartient au front. — *Os frontal* ou *coronal*. Os impair, symétrique, situé à la partie antérieure du crâne et supérieure de la face. On distingue à cet os deux portions: l'une *frontale* proprement dite, et l'autre *orbitaire*. La portion frontale présente extérieurement la bosse, l'échancrure et l'épine nasales; et, de chaque côté, la *bosse frontale*, l'arcade surcilière et l'arcade orbitaire. Sa face interne ou cérébrale présente sur la ligne médiane le commencement de la gouttière sagittale, une crête qui donne attache à la grande faux du cerveau, et qui est terminée par le trou borgne ou épineux; et, sur les côtés, les *fosses coronales*, qui reçoivent les lobes antérieurs du cerveau. La portion orbitaire présente extérieurement, sur la ligne médiane, une échancrure quadrilatère qui loge l'ethmoïde, et, sur les côtés, une surface triangulaire concave qui fait partie de l'orbite. L'os frontal s'articule avec les pariétaux, le sphénoïde, l'ethmoïde, les os du nez, les os unguis, les os malaïres et les os maxillaires supérieurs. Ses deux premiers points d'ossification se manifestent chez le fœtus vers le quarante-deuxième jour, près des arcades orbitaires; la soudure des deux pièces qui le forment n'a lieu que plusieurs années après la naissance. — *Muscles frontaux*. Winslow, Sæmmerring et Bichat ont décrit sous ce nom, comme un muscle particulier, la portion antérieure du *muscle occipito-frontal*. V. OCCIPITO-FRONTAL. — *Sinus frontaux*. Cavités profondes creusées dans l'épaisseur de l'os frontal, et s'étendant obliquement le long de la voûte orbitaire et de la bosse nasale jusqu'à l'apophyse orbitaire externe. Ils communiquent, par les cellules ethmoïdales antérieures, avec le méat moyen, et sont tapissés par un prolongement de la pituitaire. Ces sinus ont pour usage d'augmenter la capacité des fosses nasales, et d'agrandir par conséquent le siège de l'odorat: aussi sont-ils très développés chez les animaux qui ont l'odorat fin. — *Suture frontale*. Celle qui unit ensemble les deux pièces osseuses dont le frontal se compose dans l'origine. — *Artère frontale*. C'est une des deux branches de terminaison de l'artère ophthalmique; elle sort par la partie supérieure et interne de la base de l'orbite, remonte sur le front, et se distribue aux muscles de cette région. — *Veine frontale* ou *préparate*. C'est une des branches qui concourent à former la jugulaire interne. — *Nerf frontal* (palpébro-frontal, Ch.). C'est la plus grosse des trois branches fournies par le nerf ophthalmique. Il marche le long de la paroi supérieure de l'orbite, et se partage en deux rameaux qui sortent, l'externe par le trou orbitaire supérieur, et l'interne en passant au-dessous de la poulie du grand oblique; l'un et l'autre se distribuent à tout le front. — On a quelquefois donné le nom de *frontaux* aux topiques que l'on applique sur la région frontale, particulièrement dans les céphalalgies.

FRONTO-ETHMOÏDAL, ALE, adj. [*fronto-ethmoidalis*]. Chaussier a nommé *trou fronto-ethmoïdal* le trou borgne ou épineux.

FRONTO-NASAL. V. PYRAMIDAL du nez.

FRONTO-PARIÉTAL, **ALE**, adj. [*fronto-parietalis*]. Qui a rapport au frontal et aux pariétaux. On a appelé *suture fronto-pariétale* celle du frontal avec les deux pariétaux.

FRONTO-SURCILIER, adj. et s. m. Nom donné à un faisceau musculéux naissant du milieu du front par une aponévrose, et rejoignant l'orbiculaire des paupières, qu'il relève en le tirant du côté du front.

FROTTEMENT, s. m. [*fricatio*, all. *Reibung*, esp. *rozamiento*]. Résistance au mouvement, qui tient à ce que, quand deux corps sont appliqués l'un contre l'autre et se pressent mutuellement, il y a toujours quelques aspérités de l'un qui s'engagent dans les cavités de l'autre. — *Bruit de frottement ascendant et descendant* [angl. *sound of friction*]. En auscultation, bruit qu'on entend quand la surface de la plèvre costale ou pulmonaire est devenue raboteuse. Il est synchronique aux mouvements respiratoires. Il s'entend aussi, quoique plus rarement, dans le péritoine. Il avait été observé par les hippocratistes à la plèvre.

FRUCTIFÈRE, adj. [*fructifer*, de *fructus*, fruit, et *ferre*, porter]. Qui porte un fruit. Se dit du calice persistant et accrescent, et des tiges à fruit comparées aux tiges stériles.

FRUCTIFICATION, s. f. [*fructificatio*, angl. *fructification*, it. *fruttificazione*, esp. *fructificacion*]. Ensemble des phénomènes qui accompagnent la formation du fruit, depuis le premier moment de son apparition jusqu'à sa maturité. *Fructification* se dit aussi de la disposition des parties dont la réunion forme le fruit, et de l'ensemble des fruits eux-mêmes qui porte un végétal quelconque.

FRUCTIFLORE, adj. [*fructiflorus*, de *fructus*, fruit, et *flos*, fleur]. Se dit, d'après Lamarck, de la fleur à ovaire infère, où le calice concourt à former le péricarpe.

FRUCTIFORME, adj. [*fructiformis*, all. *fruchtähnlich*]. Qui a la forme d'un fruit.

FRUCTULE, s. m. [*fructulus*, de *fructus*, fruit; all. *Früchtchen*]. Partie d'un fruit composé.

FRUGIVORE, adj. [*frugivorus*, de *frux*, qui signifie toute production des terres cultivées, et *voro*, je mange ou je dévore; angl. *frugivorous*, it. *fruttivoro*, esp. *frugivoro*]. Qui se nourrit des productions de la terre.

FRUIT, s. m. [*fructus*, $\alpha\alpha\pi\acute{o}\varsigma$, all. *Frucht*, angl. *fruit*, it. *frutto*, esp. *fruto*]. Les botanistes appellent *fruit*, tout ovaire fécondé, et, par extension, l'ensemble des ovaires fécondés, portés et rapprochés sur un même pédoncule. De là la distinction des *fruits simples*, ou qui proviennent d'un seul ovaire, par exemple la *cerise*; des *fruits multiples*, ou qui sont formés de plusieurs ovaires appartenant à la même fleur, comme la *framboise*; des *fruits agrégés* ou *composés*, qui résultent de plusieurs ovaires appartenant originellement à plusieurs fleurs, comme la *mûre*. On distingue dans le fruit le *péricarpe* et la *graine* ou *semence*. Le péricarpe détermine la forme du fruit. D'après sa forme et sa nature, les fruits ont été divisés en *secs*, dont le péricarpe est mince ou formé d'une substance généralement peu fournie de sucs; et *charnus*, qui ont un péricarpe épais et succulent, et dont le sarcocarpe est très développé. On distingue aussi des fruits *déhiscents*, c'est-à-dire s'ouvrant en un plus ou moins grand nombre de pièces appelées *valves*, et des fruits *indéhiscents*. Selon le nombre de graines

qu'ils renferment, les fruits sont dits *polyspermes*, quand ils renferment un nombre trop considérable de graines pour qu'on puisse le déterminer; et *oligospermes*, lorsqu'ils n'en contiennent qu'un petit nombre. On appelle *pseudospermes* ceux dont le péricarpe a peu d'épaisseur, et se soude intimement avec la graine, au point de faire croire que celle-ci est nue. — *Fruit* se dit aussi pour le fœtus encore contenu dans le ventre de sa mère.

FRUSTRANÉ, **ÉE**, adj. [*frustraneus*]. Nom donné par Linné à un ordre d'une des classes de son système, parce qu'il renferme des synanthérées dont les fleurs du disque sont hermaphrodites et fécondes, et celles de la circonférence neutres ou femelles et stériles, c'est-à-dire inutiles.

FRUTESCENT, **ENTE**, adj. [*frutescens*, de *frutex*, arbrisseau; all. *strauchartig*]. Se dit des plantes qui sont de la nature des arbrisseaux, ou qui en ont le port.

FRUTICULEUX, **EUSE**, adj. [*fruticulosus*, de *frutex*, arbrisseau]. Qui est petit et ligneux, et forme un sous-arbrisseau. Ce mot est synonyme de *suffrutescent*.

FRUTIQUEUX, **EUSE**, adj. [*fruticosus*, angl. *fruticose*, *shrubby*, esp. *fruticoloso*]. Se dit de toute plante ligneuse assez grande pour mériter le nom d'*arbrisseau*. Ce mot est synonyme de *frutescent*.

FUCACÉES, s. f. pl. [*fucaeæ*, all. *Fucusarten*]. Famille de plantes de la cryptogamie de Linné qui tire son nom du genre *Fucus*, et qui renferme des végétaux croissant au bord des mers. V. **ALGUE**.

FUCOÏDE ou **FUCITE**. Noms par lesquels on désigne tous les végétaux fossiles qui paraissent avoir appartenu à la famille des algues.

FUCUS, s. m. V. **ALGUE** et **VAREC**.

FUEN-CALIENTE. A sept lieues d'Almadovar. Eau ferrugineuse, température, 30°; bonne pour les affections rhumatismales et goutteuses.

FUENTE DEL PRESNO ou **DEL REGAJO**. Province de Ciudad-Real (Espagne). Eau saline purgative, diurétique et sudorifique; s'emploie contre les obstructions, les hydropisies, les rhumatismes, les affections cutanées.

FUENTE DE LA PIEDRA ou **FUENTE PIEDRA**. A deux lieues et demie de Antequerra (Espagne). Eau saline: chlorhydrate de soude, sulfate de magnésie. S'emploie en boisson contre la pierre, les obstructions du foie, la suppression des règles, les fièvres intermittentes rebelles et l'anasarque.

FUENTE DEL ROSAL ou **BETELA**. Province de Cuenca (Espagne). Eau saline: chlorhydrates de magnésie et de soude, sulfates de magnésie et de soude, carbonate de fer. Employée contre les obstructions des hypochondres, les fièvres tierces et quartes rebelles, le scorbut, la suppression des règles.

FUENTE SUBLANTINA. A un quart de lieue de Léon (Espagne). Eau ferrugineuse: carbonate de fer, chlorhydrate de magnésie.

FUGACE, adj. [*fugax*, de *fugere*, fuir; all. *flüchtig*, *schnell wechselnd*, angl. *fugacious*, it. *fugace*]. Se dit des symptômes qui durent peu. — En botanique, terme descriptif dont on se sert pour distinguer les organes qui se flétrissent promptement de ceux qui sont persistants.

FULCRACÉ, **ÉE**, adj. Se dit, d'après de Candolle, des bourgeons dont les écailles sont formées par l'avortement des pétioles bordés de stipules. Ex.: le *prunier*.

FULGURATION, s. f. [*fulguratio*, all. *Wetterleuchten*, angl. *fulguration*, it. *folgorazione*, esp. *fulguración*]. Phénomène électrique avec dégagement de lumière qui a lieu dans les hautes régions atmosphériques, n'est point accompagné de tonnerre, et diffère essentiellement de l'éclair.

FULIGINEUX, EUSE, adj. [*fuliginosus*, de *fuli*, o, suie; all. *schwarz belegt*, angl. *fuliginous*, it. *fuliginoso*, esp. *fuliginoso*]. Qui a la couleur ou l'aspect de la suie. On dit que les *dents* et la *langue* sont *fuligineuses* quand elles sont recouvertes d'un enduit noirâtre qui approche de la couleur de la suie : c'est un symptôme des fièvres typhoïdes.

FULIGINOSITÉ, s. f. [*fuliginositas*, all. *russichter Zungenbeleg*, esp. *fuliginosidad*]. Matière noirâtre, couleur de suie, qui recouvre les dents, les lèvres, etc., dans les affections typhoïdes.

FULIGOKALI, s. m. [de *fuligo*, suie, et *kali*, potasse]. Remède pour les affections chroniques de la peau, préparé en faisant bouillir 100 parties de suie et 20 parties de potasse dans de l'eau, filtrant et évaporant. Un *fuligokali sulfureux* est préparé en dissolvant 14 parties de potasse et 5 de soufre dans de l'eau, puis ajoutant 60 parties de fuligokali, évaporant et séchant le résidu.

FULMI-COTON, s. m. V. COTON-POUDRE.

FULMINANT, ANTE, adj. [*fulminans*, de *fulmen*, foudre; all. *knallend*, angl. *fulminating*, it. et esp. *fulminante*]. Épithète donnée en chimie à certaines préparations qui produisent une détonation plus ou moins bruyante, lorsqu'on les soumet à la chaleur, à la compression, à la trituration ou à la percussion. — *Argent fulminant*. Ammoniaque d'argent. — *Or fulminant*. Ammoniaque d'or.

FULMINATE, s. m. [all. *knallsaures Salz*, esp. *fulminato*]. Nom générique des sels provenant de la combinaison de l'acide fulminique avec les bases. Tous détonent avec force par la percussion ou la chaleur. On les obtient par la réaction de l'acide azotique sur un métal en présence de l'alcool.

FULMINATION, s. f. [*fulminatio*, all. *Aufknallen*, angl. *fulmination*, it. *fulminazione*, esp. *fulminación*]. Détonation qui résulte de la décomposition instantanée de certains corps.

FULMINIQUE, adj. [all. *Knallsäure*, angl. *fulminic*, esp. *fulminico*]. V. ACIDE fulminique.

FULMINOGÈNE, s. m. Radical hypothétique (C⁴Az²) renfermant les mêmes éléments que le cyanogène, mais deux fois plus condensés, et admis par Dumas pour représenter la composition des fulminates.

FUMARAMIDE, s. f. Corps blanc, pulvérulent, qu'on obtient en abandonnant à lui-même un mélange d'éther fumarique et d'ammoniaque aqueuse. (C⁴H⁴AzO².)

FUMARIACÉES, s. f. pl. Famille séparée des papavéracées, comprenant celles qui sont à corolle irrégulière.

FUMARINE, s. f. Principe blanc, amer, insoluble dans l'éther et très soluble dans l'eau et l'alcool, extrait par Peschier de la fumeterre (*Fumaria officinalis*).

FUMARIQUE, adj. V. ACIDE fumarique.

FUMÉE, s. f. [*fumus*, *ζέπνος*, all. *Rauch*, angl. *smoke*, it. *fumo*, esp. *humo*]. Mélange de charbon très divisé, d'huiles empyreumatiques ou pyrogénées et de parties non brûlées provenant de la combustion des matières combustibles, qui, ne pouvant s'oxyder au milieu de la flamme faute d'oxygène, ni au sortir de cette flamme, parce que l'air est trop désoxygéné, se refroidissent, se condensent, et sont lancées dans

l'atmosphère, sous la forme de nuages, par le courant d'air chaud.

FUMETERRE, s. f. [*Fumaria officinalis*, diadelphie hexandrie, L., papavéracées, J.; all. *Erdrauch*, angl. *fumiter*, it. *funmosterno*, *fumaria*, esp. *fumaria*]. Plante dont les parties ont une amertume désagréable, qui lui a fait donner le nom de *fel de terre*. Elle est employée comme tonique et dépurative, surtout fraîche au printemps. On donne son suc (60 à 360 grammes) pendant deux ou trois mois, soit dépuré, soit avec la fécula verte; on en fait aussi un sirop et un extrait. Elle entre dans le vin antiscorbutique. On trouve aussi dans les officines un *sirop de fumeterre*, préparé avec parties égales de suc de fumeterre dépuré et de sucre blanc, qu'on mêle et qu'on fait cuire en consistance de sirop. — La *fumeterre bulbeuse*, désignée en pharmacie sous le nom d'*Aristolochia fabacea*, est le *Fumaria bulbosa* : elle a été préconisée comme emménagogue.

FUMIER, s. m. [*fmus*, all. *Dünger*, *Mist*, angl. *dung*]. Mélange d'excréments, d'urine et de paille qui a servi de litière aux animaux. Pour remplacer 100 kilogrammes d'engrais normal (V. ce mot), il faut : 18 kilogrammes d'excréments de chèvre, 36 kilogrammes d'excréments solides de mouton, 73 kilogrammes d'excréments solides de cheval, 125 kilogrammes d'excréments solides de vache.

FUMIGATION, s. f. [*fumigatio*, de *fumus*, fumée; *suffitus*, *suffimentum*, *θυμίζω*, all. *Berdücherung*, angl. *fumigation*, it. *profumo*, *fumigazione*, esp. *fumigación*]. Réduction d'une substance quelconque en vapeurs, que l'on dirige sur une partie du corps pour y déterminer un effet thérapeutique qui varie suivant la nature de la substance elle-même. Ainsi les vapeurs de l'eau chaude et celles des décoctions de plantes malvacées sont des *fumigations émollientes*; les vapeurs des décoctions de plantes fortement aromatiques, celles de l'alcool ou des teintures éthérées, sont des *fumigations excitantes*. On dirige sur la peau des *fumigations sulfurées* pour le traitement des dartres, de la gale et autres affections cutanées, etc. — Les *fumigations* sont aussi le moyen employé pour purifier et désinfecter l'air, les appartements, ou les substances imprégnées de miasmes dangereux. On désigne sous la dénomination de *fumigations guytoniennes*, c'est-à-dire d'après le procédé de Guyton-Morveau, celles que l'on fait avec un mélange de peroxyde de manganèse, de sel et d'acide sulfurique. V. DÉSINFECTION.

FUMIGATOIRE, adj. [*fumigatoriüs*, angl. *fumigatory*]. Qui sert aux fumigations; *appareil fumigatoire*.

FUMURE, s. f. [*stercoratio*]. Action de fumer le sol. 25,000 à 30,000 kilogrammes d'engrais normal ou leur équivalent sont généralement regardés comme nécessaires à la fumure d'un hectare.

FUNGINE, s. f. [de *fungus*, champignon]. Nom donné par Braconnot à la cellulose (V. ce mot) des champignons. (C¹²H¹⁰O¹⁰, ou mieux C²⁴H²¹O²¹, Læwig.)

FUNGIQUE (ACIDE) [de *fungus*, champignon]. Acide extrait par Braconnot du suc d'un grand nombre de champignons; incolore, déliquescent, incristallisable, d'une saveur très aigre.

FUNICULE, s. m. [*funiculus*, de *funis*, corde; all. *Nabelschnur*, esp. *funículo*]. Nom donné par les botanistes à un cordon de longueur et de formes variables, par le moyen duquel la graine tient au placenta ou trophosperme. V. PODOSPERME.

FUREUR UTÉRINE. V. NYPHOMANIE.

FURFURACÉ, ÉE, adj. [*furfuraceus*, de *furfur*, son; all. *kleinartig*, angl. *furfuraceous*, it. et esp. *furfurible*]. Qui ressemble à du son. On donne ce nom aux exanthèmes dans lesquels l'épiderme se détache par petites écailles, que l'on a comparées à du son.

FURFURAMIDE ou **FURFUROLAMIDE**, s. f. Substance jaune pâle, cristallisable en aiguilles minces et raccourcies, produite par l'action de l'ammoniaque sur le furfurool. (C¹H⁶AzO³.)

FURFURINE, s. f. Alcaloïde produit par l'action de la potasse diluée sur la furfuramide. (C³⁰H¹²Az²O⁶.)

FURFUROL ou **FURFUROLE**, s. m. [de *furfur*, son, et *oleum*, huile] (*huile artificielle des fourmis*, *huile formique artificielle*). Huile presque incolore, altérable à l'air, obtenue en faisant agir l'acide sulfurique étendu sur la farine d'avoine, sur le son. (C¹⁵H⁶O⁶, suivant Fownes; C¹⁰H⁴O⁴, suivant Stenhouse.)

FURIE INFERNALE [*furia infernalis*]. On a observé en Suède une affection caractérisée par une éruption furonculaire très douloureuse, appelée, dans le pays, *Skall*, et qu'on a attribuée à un ver de même grosseur que le filaire de Médine. Aujourd'hui on doute beaucoup de l'existence de ce ver.

FURONCLE, s. m. [*furunculus*, all. *Blutgeschwür*, *Furunkel*, angl. *boil*, *furuncle*, it. *furuncolo*, esp. *divieso*]. Tumeur inflammatoire circonscrite, offrant au centre une saillie qui lui a fait donner le nom vulgaire de *clou*. Le furoncle est une inflammation de quelques-uns des prolongements du tissu cellulaire qui pénètrent dans les mailles du derme. Abandonné à lui-même, il se termine par un mode particulier de suppuration, donnant naissance à une espèce de corps étranger qu'on appelle *bourbillon*. Lorsque le furoncle commence à paraître, on peut le faire avorter en appliquant une sangsue directement sur la petite tumeur; mais si on l'a laissé se développer, l'application de sangsues autour de la tumeur, les cataplasmes émollients, les bains ou les fomentations de même nature, sont les premiers moyens à lui opposer; puis on favorise la suppuration par l'application d'un emplâtre de diachylon gommé, ou mieux encore, de cataplasmes de farine de lin auxquels on ajoute de l'onguent de la mère, de l'oseille, ou des oignons de lis cuits sous la cendre et pilés. Dès que la suppuration commence, il faut presser la tumeur avec les doigts, de manière à chasser le bourbillon, ou bien inciser avec le bistouri, et donner issue à ce corps. La plaie est ensuite pansée comme toute plaie simple.

FUSAIN, s. m. [*Evonymus europæus*, pentandrie monogyn., L., rhamnées, J.; all. *Spindelbaum*, angl. *spindle-tree*, it. *fusaggine*, esp. *bonetero*]. Plante dont les feuilles sont vomitives et purgatives. Ses fruits, rouges et quadrangulaires, sont âcres, nauséux et purgatifs; réduits en poudre, ils sont employés pour détruire les poux de tête.

FUSCINE, s. f. [de *fuscus*, brun; all. *Fuscin*, esp. *fuscina*]. Matière brune, soluble dans la plupart des acides, insoluble dans l'eau et les alcalis, qu'Unverborden a extraite de l'huile de Dippel exposée à l'air.

FUSÉE, s. f. [all. *Eitergang*]. On donne quelquefois ce nom au trajet plus ou moins long et sinueux que parcourt le pus, dans certains cas, avant de se porter au dehors. — Les vétérinaires ont aussi appelé *fusée* une exostose oblongue, située sur l'un des os métacarpiens ou métatarsiens (os du canon).

FUSEL-OIL. Nom que l'on donne, aux États-Unis, à un liquide extrait de l'eau-de-vie de pomme de

terre et existant quelquefois dans le chloroforme. Il paraît que le *fusel-oil* est un des poisons les plus violents lorsqu'on l'introduit dans l'économie par inhalation, mais qu'introduit dans l'estomac à doses considérables, il ne produit aucune action. On a prescrit en Amérique le *fusel-oil* dans la ptititise, et l'on dit s'en être bien trouvé.

FUSIBILITÉ, s. f. [all. *Schmelzbarkeit*, angl. *fusibility*, it. *fusibilità*, esp. *fusibilidad*]. Propriété dont jouissent certains solides de passer à l'état liquide par leur combinaison avec le calorique.

FUSIBLE, adj. [*fusibilis*, all. *schmelzbar*, angl. *fusible*, it. *fusibile*]. Qui est susceptible d'entrer en fusion, avec ou sans addition d'un fondant.

FUSIFORME, adj. [*fusiformis*, all. *spindelartig*]. En forme de fuseau, c'est-à-dire qui est allongé, renflé au milieu et aminci aux extrémités. V. FIBRO-PLASTIQUE.

FUSION, s. f. [*fusio*, all. *Schmelzung*, angl. *fusion*, it. *fusione*, esp. *fusion*]. Passage d'un corps solide à l'état liquide, par l'aide du calorique, soit que la désagrégation des molécules de ce corps ait lieu par le calorique seul (*fusion ignée*), soit que l'eau contenue dans le corps accélère l'action du calorique; ou plutôt que cette eau, dont la température se trouve élevée par le calorique, soit devenue capable de tenir dissous et fondu entre ses molécules le corps qui d'abord la tenait elle-même solidifiée entre les siennes. La fusion ignée est employée quelquefois pour séparer les corps médicamenteux fusibles d'avec d'autres moins fusibles qui altèrent leur pureté, et d'autres fois seulement pour les obtenir sous une autre forme. La *fusion aqueuse* a souvent lieu aussi dans ce dernier but, et d'autres fois pour enlever aux sels une partie de leur eau de cristallisation.—On dit aussi *fusion normale* ou *anormale* de deux moitiés d'organes ou de deux organes pairs, comme les reins, etc., pour indiquer leur soudure ou leur réunion intime, normale ou accidentelle.

FUSTET, s. m. Nom vulgaire du *Rhus cotinus*, L., famille des térébinthacées, dont le bois est utilisé dans les arts.

FUSTINE, s. f. Principe colorant du *fuset* (*Rhus cotinus*), en petits cristaux jaunâtres, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Ses solutions jaunissent à l'air assez rapidement, et donnent lieu à une matière colorante jaune orangé, dite par Preisser *fustéine* ou *jaune de fuset*.

FUTENEY (EAU DE). Source ferrugineuse éloignée de 4 kilomètres au nord-ouest d'Albens (Savoie).

G

GABIAN. Village près de Béziers (Hérault), qui possède deux sources d'eaux minérales ferrugineuses et une source de pétrole.

GADOUÉ, s. f. Excréments de l'homme mélangés et non desséchés. Elle est composée, sur 100 parties, de 73 d'eau, 25,5 de débris alimentaires et de matières organiques, et 1,5 de sels solubles et insolubles. La gadoué est un puissant engrais, surtout pour les plantes industrielles, légumineuses, textiles, etc. On l'emploie telle qu'elle est extraite des fosses d'aisances, ou délayée dans l'eau, ou mélangée avec de la terre.

GADUINE, s. f. Substance d'un brun foncé, inodore, insipide, retirée par de Jongh de l'huile de foie de différentes espèces du genre *Gadus* (morue).

GAÏAC, s. m. [*Guayacum officinale*, décandr. monogyn. L., rutaécées, J.; all. *Pockenholz*, *Franzosenholz*, angl. *guaiacum*, it. *guaiaco*, esp. *guayaco*]. Arbre qui croît dans les îles de l'Amérique. Son bois nous est envoyé en grosses bûches, recouvertes d'une écorce grise, compacte, très dure, très pesante, très résineuse. Gardée pendant longtemps, cette écorce présente à sa surface interne de petits cristaux brillants qui paraissent être de l'acide benzoïque. Le bois, dont le cœur est brun verdâtre et l'aubier jaune, est inodore; sa râpure est jaune et âcre; elle verdit à la lumière. Le bois de gaïac râpé est un des quatre bois sudorifiques employés en décoction. On préparait autrefois une *eau-de-vie de gaïac* aujourd'hui inusitée.

GAIEIRAS. Source thermale sulfureuse en Portugal.

GAILLET, s. m. V. CAILLE-LAIT.

GAÏNE, s. f. [*vagina*, all. *Scheide*, angl. *sheath*, it. *gaina*, *bacello*, esp. *vaina*]. Se dit, en anatomie, d'une foule de parties diverses qui ont pour usage d'en envelopper d'autres, mais surtout des aponévroses qui entourent certaines masses charnues, ou des membranes fibro-séreuses qui facilitent le glissement des tendons, en s'opposant à leur déplacement. — *Gaine de l'apophyse styloïde*. Saillie osseuse, en forme de cornet, qui entoure la base de cette apophyse. — *Gaine de la veine porte*. Tissu lamineux qui accompagne les ramifications de cette veine, celles de l'artère et du conduit hépatiques dans le foie: c'est la *capsule de Glisson*. — En botanique, *gaine* se dit du pétiole élargi des feuilles quand il entoure la tige: si ses bords sont soudés, la gaine est *entière*; sinon, elle est dite *fendue*.

GALACTANGIOLEUCITE. Inflammation des vaisseaux lymphatiques à la suite de la sécrétion du lait. (P.)

GALACTIE. V. GALACTORRHÉE.

GALACTINE, s. f. [*galactina*]. Hünefeld (1826) a proposé ce mot pour remplacer celui de *matière caséuse*; il est synonyme de *caséine*. V. ce mot.

GALACTOCÈLE, s. f. Nom donné par Vidal (de Cassis) à une tumeur des bourses produite par un épanchement de liquide blanc dans les deux tuniques vaginales. Le liquide étant blanc comme du lait, il le considère comme du *véritable lait sécrété par les organes génitaux de l'homme*. Il s'appuie sur une analyse faite à l'aide de 300 gram. de liquide; mais cette analyse, très imparfaite pour l'état actuel de la science, ne donne en réalité que très incomplètement les caractères des principes du lait. C'est à tort que ce chirurgien compare la production de ce liquide dans la tunique vaginale au liquide sécrété quelquefois chez l'homme par les mamelles anormalement persistantes et accidentellement développées.

GALACTOMÈTRE, s. m. [*galactometrum*, de γάλα, lait, et μέτρον, mesure]. Instrument qui sert à déterminer la quantité de crème contenue dans le lait. Dans le commerce, on applique aux essais journaliers du lait une sorte d'aréomètre connu sous le nom de *galactomètre centésimal*, et construit par Chevallier, Henry et Dinocourt. Les conditions de l'expérience sont les suivantes: température atmosphérique à 15° centigr., densité du lait marquant 105° à 115° de l'instrument. Cet instrument, ainsi que les instruments semblables, a l'inconvénient de n'indiquer que la densité; cependant cela sert d'indication. V. LACTOMÈTRE.

GALACTOPHAGE, adj. et s. m. [*galactophagus*, de γάλα, lait, et φάγειν, manger; it. *galatofago*, esp. *galatofago*]. Qui ne vit que de lait.

GALACTOPHLÉBITE. Inflammation des veines à la suite d'un accouchement, lors de la fièvre de lait. (P.)

GALACTOPHORE, s. m. [*galactophorum*, de γάλα, lait, et φέρειν, porter; it. *galatoforo*, esp. *galactoforo*]. Sous ce nom, ou sous celui de *bout de sein*, on désigne de petits instruments ayant la forme du mamelon, sur lequel on les applique afin de faciliter la succion, lorsqu'il est trop court pour que l'enfant puisse le prendre, ou quand la succion cause de la douleur à la mère. — On a appelé *vaisseaux galactophores* les conduits excréteurs de la glande mammaire, ceux qui portent le lait de cette glande au mamelon. On appliquait aussi autrefois ce nom aux vaisseaux chylifères, à cause de la couleur généralement blanche du chyle.

GALACTOPHORITE, s. f. Signifie inflammation des conduits galactophores; ce terme a été employé peu exactement pour désigner l'ulcération du sommet du mamelon vers leur orifice. V. GERÇURE.

GALACTOPOËÈSE, mieux que **GALACTOPOÏÈSE**, s. f. [*galactopœsis*, de γάλα, lait, et ποιέω, faire]. Faculté qu'ont les mamelles de fabriquer le lait.

GALACTOPOËTIQUE, mieux que **GALACTOPOÏËTIQUE**, adj. [*galactopœticus*]. Se dit des substances auxquelles on attribue la propriété d'augmenter la sécrétion du lait.

GALACTOPOSIE, s. f. [*galactoposia*, de γαλακτοποιείω, usage du lait en boisson]. Traitement dans le cours duquel le malade ne boit que du lait.

GALACTORRHÉE, s. f. [*galactorrhœa*, de γάλα, lait, et ῥέειν, couler]. Écoulement surabondant de lait chez la femme qui allaite; écoulement de lait chez une femme qui n'est pas dans les conditions ordinairement nécessaires pour cette sécrétion, et quelquefois aussi, mais rarement, chez un homme.

GALACTOSCOPE, s. m. [de γάλα, lait, et σκοπεῖν, examiner]. V. LACTOSCOPE.

GALACTOSE, s. f. [*galactosis*, de γαλακτωσις, changement en lait]. Sécrétion ou production de lait.

GALACTURIE, s. f. [*galacturia*, de γάλα, lait, et ὄζον, urine]. Altération consistant en la présence de la graisse en émulsion dans les urines, ce qui a fait croire qu'il pouvait y avoir du lait dans la sécrétion urinaire. Mais cette graisse diffère du beurre, et les autres principes du lait ne l'accompagnent pas. La coloration blanche de l'urine par la graisse en émulsion est assez commune dans les pays chauds. On l'a nommée aussi, plus exactement peut-être, *chylurie*.

GALANGA, s. m. [*Maranta galanga*, L., *Alpinia galanga*, Willd., monardie monogynie, L., balisiers amomées, J.; all. *Galgant*, it. et esp. *galanga*]. Plante qui croît dans les Indes orientales. Sa racine est un stimulant aujourd'hui peu usité. On en distingue deux espèces: 1° le *grand galanga*, qui est long de 54 à 81 centimètres, cylindrique, brun rougeâtre extérieurement, marqué d'anneaux ou de franges circulaires blanches, d'un fauve rougeâtre dans l'intérieur, et qui a une odeur analogue à celle du cardamome, une saveur piquante et aromatique; 2° le *petit galanga*, qui n'a que 5 à 9 millimètres de diamètre, dont la couleur est plus brune, l'odeur et la saveur plus fortes. — On trouve dans le commerce un *faux galanga*, qui paraît être la racine d'un *Kempferia*. Il est plus gros que le petit galanga, mais moins que le grand; son écorce est plus pâle, son odeur et sa saveur sont plus faibles. On le reconnaît surtout à sa grande légèreté.

GALAZZOLO DI SOTTO. Localité à 7 kilomètres au sud de Voghera (États sardes), où est une source abondante d'eau sulfureuse.

GALBANUM, s. m. [*γάλβανον*, all. *Galbanum*, *Mutterharz*, angl. *galbanum*, it. et esp. *galbano*]. Comme-résine fétide qui nous est apportée de Syrie et de Perse, et qui proviendrait soit d'une plante ombellifère que l'on croit être la *Bubon galbanum*, L., soit plutôt de la *Ferula galbanifera*, Lobel. On trouve le galbanum, dans le commerce, en masses ou en larmes jaunes et comme vernissées, translucides à l'intérieur, d'une odeur forte particulière et légèrement fétide, d'une saveur âcre et amère, toujours molles, gluantes et agglutinées. — *Galbanum sec.* Espèce connue seulement depuis quelques années, également en larmes ou en masses; mais elle est beaucoup plus sèche, et les larmes, qui ne sont ni gluantes ni vernissées, ne s'agglutinent pas; l'odeur en est aromatique et non désagréable, quoique analogue à celle de l'autre espèce. On trouve dans cette dernière espèce un grand nombre de semences; on n'en rencontre pas dans l'autre. Il serait produit par le *Galbanum officinale*, Don. On distingue le galbanum de la gomme ammoniacque à sa couleur plus foncée, à sa cassure grenue et comme huileuse, à la facilité avec laquelle il se ramollit, à son odeur plus forte et bien différente (résine, 67 pour 100; gomme, 20 pour 100, essence, 6 pour 100). La résine qu'il fournit a la propriété de donner une huile d'un beau bleu indigo lorsqu'on la chauffe à 120° ou 130° centigr. Le galbanum était employé comme antispasmodique, à la dose de 50 à 75 centigrammes, en pilules ou en solution; mais il n'entre plus que dans quelques anciennes préparations officinales.

GALBULE, s. m. [*galbulus*, lit. *galbulo*]. Cône à écailles élargies à leur sommet, libres ou soudées ensemble. Exemple: le fruit du cyprès.

GALE, s. f. [all. *Krätze*, angl. *itch*, it. *rogna*, esp. *sarna* : le mot *gale* vient de *galla*, production anormale qui se développe sur certains végétaux et qui résulte de la piqûre d'un insecte]. Les recherches récentes de Bourguignon lui permettent de décrire cette affection ainsi qu'il suit : La gale est une maladie de la peau dont peuvent être atteints la plupart des animaux, et qui est causée par des arachnides microscopiques connus sous le nom générique d'*Acaries* (*V. ce mot*). Elle est apyrétique, éruptive, et contagieuse, seulement entre animaux de même espèce, car la gale du cheval, du mouton, du chat, etc., par exemple, ne peuvent se transmettre à l'homme, et réciproquement. — Cette affection, au point de vue de l'entomologie et de la pathologie comparées, en tant que maladie propre aux êtres vivants, en général, est à peine connue: ainsi, on n'a positivement et scientifiquement démontré l'existence des acaries que chez l'homme, le cheval, le mouton, le chat, la chèvre, le chameau, le chamois, et chez quelques oiseaux. L'acare du chien, malgré la prétendue gale dont cet animal serait si souvent atteint, n'a pu encore être constaté; il en est de même de ceux des nombreux animaux qui, tels que le bœuf, le porc, l'âne, le lapin, etc., vivent à l'état de domesticité. Quant à la pathologie, elle est encore moins avancée, car il s'en faut qu'on ait étudié la gale des espèces animales sur lesquelles on a accidentellement trouvé des acaries. — Les arachnides de la gale ont, à beaucoup d'égards, une organisation identique. Ainsi, tous ceux qui sont connus, ont la tête pourvue de palpes et de mandibules didactyles; les pattes, ordinairement au nombre de huit, et de six seulement chez la larve, sont armées de crochets ou d'ambulacres à ventouse; la respiration se fait, non par des stig-

mates et des trachées, comme on l'a cru jusqu'à ce jour, mais par l'ouverture buccale. Le mâle porte les organes sexuels entre les pattes postérieures, et la femelle, le cloaque d'accouplement vers la région postérieure rectale, et l'oviducte vers le tiers antérieur de la face abdominale. Enfin, les acaries qui vivent, comme celui de l'homme, dans des sillons sous-épidermiques, ont des appendices cornés sur la face supérieure ou dorsale. — La *gale de l'homme* se reconnaît à un plus ou moins grand nombre d'insectes ou de sillons, dans lesquels ils vivent, et qu'on trouve, le plus souvent, aux mains, aux pieds, aux parties génitales, aux aisselles, à l'abdomen, aux mamelles, etc.; à des démangeaisons générales, à des éruptions de papules vésiculeuses, de vésicules isolées, de papules prurigineuses, de pustules, etc.: car la plupart des maladies cutanées peuvent, suivant les tempéraments et la prédominance de tel ou tel élément anatomique de la peau, compliquer la gale de l'homme. Elle se montre à tous les âges, avec toutes les constitutions, dans toutes les conditions sociales, bien qu'on l'observe le plus souvent dans la classe ouvrière. Elle est encore endémique dans certains pays, la Corse et la Bretagne, par exemple. Sa contagion s'opère surtout pendant la nuit, alors que les insectes mâles et les femelles cherchent à s'accoupler, et lorsque les larves nouvellement nées sortent des sillons où les œufs ont subi leur incubation. — On guérit la gale en vingt-quatre heures, à l'aide de bains savonneux et de frictions générales faites avec une pommade composée de: carbonate de potasse, 20 grammes (dissous dans un peu d'eau); soufre en poudre fine, 40 grammes; axonge, 200 grammes. Une première friction est faite en sortant du bain; une seconde, douze heures après: chaque friction doit durer vingt à trente minutes, et user la moitié de la pommade. Il est important de toujours frictionner fortement les mains chaque fois qu'on prend de la pommade, et de porter celle-ci sur les autres régions du corps à l'état de fusion. Un second bain savonneux pris douze heures après la dernière friction termine le traitement. Les vêtements doivent être lavés ou exposés pendant deux ou trois jours en plein air, à une basse température (ou mieux quelques heures à l'étuve à 100°). À défaut de cette pommade, on peut se servir d'huile de cade (ou d'essence de térébenthine, dont l'action sur l'animal est rapide). L'acare de l'homme a 1/3 de millimètre en longueur, 1/4 en largeur, il est testudiniforme; on le découvre à l'œil nu à l'extrémité des sillons, d'où il est facile de l'extraire à l'aide d'une épingle et d'une loupe. — La *gale du mouton* est assez bien connue. Elle n'atteint pas les troupeaux bien nourris et bien portants, au point qu'on a pu introduire des moutons galeux parmi des bêtes à laine en état de santé, sans que l'apparition de la gale en ait été la conséquence. Mais autant cette maladie fait peu de ravages dans un troupeau placé en d'excellentes conditions de santé, autant elle se développe et se propage quand il est sous le coup d'une sorte de *cachexie psorique*. Les germes des helminthes et des acaries, conservés à l'état latent, quand le mouton est bien portant, apparaissent *intra* et *extra* dans le parenchyme des organes intérieurs et sur la peau, lorsque la débilité survient; de là un ensemble de phénomènes physiologico-pathologiques que Bourguignon et Delafond désignent sous le nom de *parasitogénie*, et qui est essentiellement favorable à la génération des helminthes comme à celle des acaries. L'arachnide

de la gale du mouton a le double du volume de celui de l'homme; il ne fait pas de sillons, et vit sur la peau, chaudement abrité par les brins de laine entre lesquels on le découvre facilement à l'œil nu. La femelle passe par des phases diverses d'existence pendant lesquelles elle est exclusivement propre à certaines fonctions spéciales, soit à l'accouplement, soit à la ponte. La *gale du mouton* se reconnaît à la présence de l'insecte, au prurit qu'il fait naître, aux éclévures, à l'inflammation et aux sécrétions séro-purulentes que ses piqûres développent; à l'altération de la laine; aux croûtes qui recouvrent les régions de la peau, indurées, gercées, fendillées. On la guérit facilement en trempant les moutons, pendant quelques minutes, dans un *bain ferro-arsénical*, dit de *Tessier*, quand elle est générale, et avec l'huile de cade ou la pommade sulfuro-alcaline indiquée plus haut, quand elle est locale. Mais la première indication à remplir est de soumettre les moutons à un régime essentiellement réparateur, et de les entourer de tous les soins hygiéniques qui préviennent et dont quelques-uns guérissent la maladie. — La *gale du cheval* est très commune; tout ce que nous venons de dire de la gale du mouton, quant aux causes et aux conditions qui la font naître, lui est applicable. Son acare ressemble tellement à celui du mouton, qu'on a grand-peine à ne pas les confondre. Elle se montre de préférence à la partie supérieure du cou, au garrot, ainsi qu'à la naissance de la queue, régions sur lesquelles il est facile de découvrir les acares parmi un amas de croûte et de crasse. Cette gale guérit facilement à l'aide de la pommade sulfuro-alcaline, de l'huile de cade ou même du goudron. On lave les parties malades avec de l'eau de savon, quarante-huit heures après la dernière friction. — La *gale* des autres animaux se guérit par le même traitement. — La *gale des oiseaux* et celle des *végétaux* sont encore à étudier. — La gale n'a plus, comme maladie, l'importance qu'on lui attribuait autrefois; elle guérit facilement, sans laisser aucune trace à sa suite. (Bourguignon.)

GALÉ, s. m. [*Myrica gale*, L.]. *Galé odorant* est le nom ordinaire d'un arbrisseau de la famille des myricées, dont les feuilles sont parsemées de glandes résineuses à odeur forte et aromatique. Elles sont employées en infusions théiformes comme le thé, qu'on a même cru en provenir. Le fruit est une baie du volume d'un grain de poivre, très stimulante, d'où son nom de *piment bâtard*; sa poudre est utilement usitée dans les affections pédiculaires et psoriques. — *Galé cirifère* ou *cirier*. V. *CIRE végétale*.

GALÉANTHROPIE, s. f. [*galeanthropia*, de γαλῆ, chat, et ἄνθρωπος, homme]. Manie dans laquelle le malade se croit métamorphosé en chat.

GALÉGA, s. m. [*Galega officinalis*, L., diadelphie décandrie, L., légumineuses, J.; all. *Geissraute*]. Plante d'Italie cultivée en France. On l'a recommandée comme sudorifique et alexipharmaque.

GALÉIFORME, adj. [de *galea*, casque, et *forma*, forme]. En forme de casque. Ex.: le pétiole supérieur des acônites.

GALÉMIE, **GALACTOHÉMIE**, Fièvre de lait, altération du sang dans la fièvre de lait; maladies venant en même temps : *pneumonies galémiques*, etc. (P.)

GALÈNE, s. f. [*galena*, it. *galena*]. Sulfure de plomb natif.

GALÉNIQUE, adj. [*galenicus*, it. et esp. *galénico*]. Qui a rapport à la doctrine de Galien. — On a aussi donné

le nom de *galéniques* aux remèdes végétaux, par opposition aux remèdes *spagiriques* ou *chimiques*.

GALÉNISME, s. m. Doctrine de Galien. La théorie des quatre humeurs, qui est la base du galénisme, leur crase ou juste tempérament et leur coction, tout cela est bien antérieur à Galien [V. *Cos (école de)*], qui vivait dans le II^e siècle de l'ère chrétienne. Mais, possédant des connaissances très considérables en anatomie, en physiologie et en pathologie, doué d'un esprit qui cherchait la systématisation, il constitua un corps de doctrine où il parvint à subordonner les phénomènes de la santé et de la maladie à l'action des quatre humeurs. Ce fut certainement une œuvre considérable, elle satisfait pendant une longue suite de siècles; car les Arabes l'acceptèrent complètement, et, quand ils prirent le sceptre de la médecine (V. *ARABES*) dans l'Occident même, ils ne transmirent véritablement que le galénisme. Le galénisme n'est au fond qu'une application d'une physique très rudimentaire, qui considère le mélange et la coction de certaines humeurs. Mais, vers le XVI^e siècle, des doctrines chimiques, fruit de la longue élaboration de l'alchimie, commencèrent à se substituer au galénisme, qui a fini par disparaître complètement.

GALÉNISTE, s. m. Médecin attaché à la doctrine de Galien.

GALÈRE, s. f. Fourneau très long, employé pour quelques opérations chimiques. On a aussi appelé *galères* des fourneaux ronds, à réverbère, d'un grand diamètre, autour desquels on place les vases contenant la matière qu'on veut chauffer.

GALIANCONISME, s. m. [*galianconismus*, de γαλιάνων, homme dont le bras est raccourci par une lésion]. Atrophie et raccourcissement du bras dus à une ancienne lésion de la partie supérieure de l'humérus. Le *galianconisme* est déterminé par toutes les causes capables d'empêcher le développement de l'humérus ou de détruire une portion de son extrémité scapulaire.

GALIPOT, s. m. [esp. *galipodio*]. Térébenthine impure, solide, privée de son huile essentielle (*térébène* ou *camphène*) par l'évaporation naturelle.

GALIMUM PALUSTRE. Cette plante a été recommandée comme un remède utile contre l'épilepsie. On emploie à cet effet 8 grammes d'extrait de galium pour les enfants et 16 pour les adultes, ou le sirop préparé avec le suc de la plante fraîche.

GALLATE, s. m. [*gallas*, angl. *gallate*, it. *gallato*]. Nom générique des sels que forme la combinaison de l'acide gallique avec les bases. Ces sels donnent aux dissolutions de fer une couleur noire bleuâtre plus ou moins intense. Dissous dans l'eau, ils s'altèrent promptement, et prennent ordinairement une teinte verte.

GALLE, s. f. [*galla*, xaxiç, all. *Galle*, angl. *gallnut*, it. *galla*, esp. *agalla*]. On donne ce nom à des excroissances produites, sur diverses parties des végétaux, par les piqûres d'insectes (Fig. 191, c) qui déposent leurs œufs dans les plaies. Les cynips et les diptères sont les insectes qui produisent le plus de galles. Trois espèces de celles-ci ont été employées en médecine : 1^o La *noix de galle*, ou *galle du Levant*, est produite par le *Cynips gallæ tinctoriæ*, L., et se développe sur les feuilles de chêne; celle de France se rencontre sur le *Quercus ilex*, L. (chêne vert), et celle de Turquie (Fig. 190) sur le *Quercus infectoria*, Olivier (chêne soyeux). La *galle noire*, ou *galle verte d'Alep*, est brune ou verte à l'extérieur, hérissée d'éminences, compacte intérieurement et très pesante. Elle doit en partie ses pro-

priétés au soin que l'on a de la récolter avant la sortie de l'insecte ; car les galles recueillies plus tard, et nommées *galles blanches*, sont blanchâtres, légères et très peu astringentes ; elles sont d'ailleurs percées d'un



Fig. 190.

petit trou rond qui les fait reconnaître. La *galle de chêne* qu'on récolte en France est entièrement sphérique, polie, rougeâtre ; elle n'est pas plus estimée que la *galle blanche*. La *galle* est une des substances les plus astringentes. Son infusion est un très bon réactif pour reconnaître la présence du fer dans toutes les dissolutions de ce métal : elle y détermine un précipité noir bleuâtre de gallate de fer. — 2° La *galle du rosier* est plus connue sous le nom de *bédégar* ou *bédéguar*. — 3° On trouve une espèce de *galle* sur la tige du



Fig. 191.

chardon hémorrhoidal (*Serratula arvensis*, L.), et l'on prétendait anciennement qu'il suffisait de porter cette excroissance dans sa poche pour guérir les hémorrhoides ou pour s'en préserver. — On connaît encore le *gallon de Hongrie* ou du *Piémont*, irrégulier, provenant d'une piqûre de cynips faite au *Quercus robur*, L. ; la *galle corniculée* et la *galle en artichaut*, développées, la première sur les jeunes branches, la deuxième sur les chatons femelles ; la *galle ronde de France* ou de l'*yeuse* (*Quercus ilex*) ; la *galle ronde du chêne* ou du *pétiole de feuilles de chêne*, croissant sur les *Quercus robur*, L., et *pyrenaica* (du midi de la France) ; la *galle ronde des feuilles de chêne*, en groseille ou en cerise, commune, différant de la précédente et de la *pomme de chêne*, autre galle des feuilles du *Quercus pyrenaica*. Le tissu des galles qui environne les loges (Fig. 191, a) où se trouvent les larves est blanc ou jaunâtre à l'état frais (b, b, b), ce qui est dû à des grains de fécule que contiennent abondamment ces cellules ; ils se détruisent à mesure des métamorphoses de l'insecte et servent à sa nutrition. V. CHÊNE.

GALLINACÉS, s. m. pl. Nom du quatrième ordre de la classe des oiseaux. Mandibule supérieure voûtée ; na-

rines percées dans un large orifice membraneux de la base du bec. Ils se divisent en trois familles : 1° *Gallinacés* proprement dits, à port lourd, ailes courtes ; 2° *Colombi-gallines* ; 3° les *Pigeons* ou *Colombes*.

GALLINSECTES, s. m. pl. Nom d'une famille des insectes hémiptères, dont le mâle n'a que deux ailes, sans bec ; la femelle est aptère, pourvue d'un bec. Elle renferme les *Cochenilles*, etc.

GALLIQUE, adj. [all. *Gallpflanzlich*, Gallussäure, angl. *gallic*, it. *gallico*]. V. ACIDE *gallique*.

GALLOÏÉMIE, GALLOLOÏÉMIE. Suette miliary des Picards ; altération du sang dans cette maladie. (Piorry.)

GALLOWAY (RACE DE). Race bovine des districts de l'ouest de l'Écosse. Les animaux de cette race ont une taille petite, des formes ramassées, des membres courts, charnus, une robe généralement noire ; leur poids moyen n'atteint pas 400 kilogram. : ils sont sans cornes dans les deux sexes. La *race galloway* est rustique, d'un bon entretien, et fournit une chair et une

graisse très recherchées en Angleterre.

GALOP, s. m. [all. *Galopp*, angl. *gallop*, it. *galoppo*, esp. *galope*]. Allure très rapide dans laquelle le cheval est supporté successivement par un pied de derrière, un bipède diagonal et un pied de devant, puis reste sans support un instant, pour retomber de nouveau sur les mêmes appuis. Le cheval galope à droite ou à gauche, suivant que le pied droit ou le pied gauche marque sa piste plus en avant.

GALOPADE, s. f. Air de manège, sorte de galop en trois temps et très raccourci, où l'avant-main est soulevée de telle sorte que l'allure, très cadencée, gagne en élégance ce qu'elle perd en rapidité.

GÁLUCHAT, s. m. Ce nom est donné dans le commerce à la peau de divers chondroptérygiens (V. CHIEN DE MER), mais en particulier à celle du *Trigon sephen*, H. Cloquet. Elle ne sert qu'à couvrir des étuis et des fourreaux.

GALVANIQUE, adj. [all. *galvanisch*, it. *galvanico*]. Qui a rapport au galvanisme.

GALVANISATION, s. f. Opération par laquelle on met en contact un métal positif avec un métal négatif, pour empêcher l'oxydation de ce dernier. Exemple : *fer*, *zinc*, avec le *cuivre*.

GALVANISME, s. m. [all. *Galvanismus*, it. et esp. *galvanismo*]. *Électricité de contact*, découverte par Galvani en 1789. Ayant suspendu à son balcon par la moelle épinière, au moyen d'un crochet de cuivre, une grenouille récemment tuée, il observa des contractions musculaires à chaque contact exercé contre les barreaux de fer du balcon. Galvani attribua ces phénomènes à des courants organiques dont les métaux n'étaient que les conducteurs. Mais Volta déclara que les métaux étaient la source de cette électricité, et, au moyen du condensateur, prouva que le simple contact du zinc et du cuivre développait de l'électricité. Il appela *force électro-motrice* la force nouvelle naissant au contact de substances hétérogènes. Cette force agit à la surface de jonction, sépare sans cesse les deux fluides, fait passer le positif sur l'un des corps, le négatif sur l'autre, et empêche leur recombinaison. Tous les corps ne développent pas également cette force électro-motrice. Les métaux qui y sont plus aptes sont

appelés *électro-moteurs*. Ils servent à la construction des instruments décrits sous le nom de *piles*. Le galvanisme jouit au plus haut degré des propriétés de décomposition et de combustion.

GALVANO-MAGNÉTISME, s. m. Ensemble des phénomènes dans lesquels des effets magnétiques sont produits par le moyen du galvanisme.

GALVANOMÈTRE, s. m. [*galvanometrum*, de *Galvani*, et de *μέτρον*, mesure; angl. *galvanometer*, it. *galvanometro*]. Cet appareil est fondé sur ce que, si un conducteur est traversé par un courant placé au-dessus d'une ai-

guille il fait dévier cette aiguille de l'est à l'ouest, suivant qu'il est dirigé du nord au sud ou du sud au nord. S'il est au-dessous, il la fait dévier à l'est quand il est dirigé du sud au nord, et à l'ouest quand il est dirigé du sud au nord, et à l'ouest quand il est dirigé en sens contraire. Il en résulte que, si le conducteur qui transmet le courant passant au-dessus de l'aiguille est replié de façon à revenir

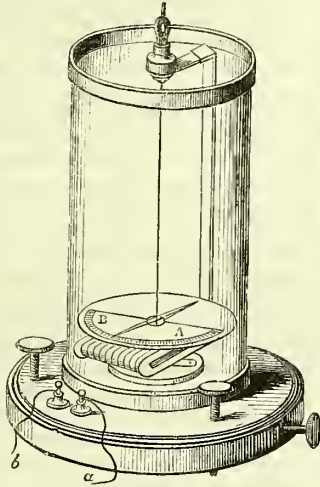


Fig. 192.

au-dessous, et à former ainsi deux branches parallèles entre lesquelles l'aiguille est suspendue, le courant qui traverse la branche supérieure tend à faire dévier l'aiguille dans le même sens que celui qui parcourt l'inférieure, précisément parce qu'il a dans la première une direction contraire à celle qu'il a dans la deuxième. On obtient ainsi une action sur l'aiguille deux fois plus forte que si, demeuré rectiligne au lieu d'être replié, il n'agissait que dessus et dessous. En faisant donc un grand nombre de tours, on multiplie d'une manière considérable l'action du courant sur l'aiguille, et l'on apprécie ainsi l'action de courants tellement faibles, qu'ils seraient tout à fait insensibles autrement. L'aiguille est suspendue (Fig. 192) à un fil de cocon de ver à soie, et marque sa déviation sur les degrés d'un cadran (AB), et les deux extrémités du fil de cuivre rouge du *multiplicateur* pendent hors de l'appareil (ab) pour être mis en rapport avec les sources du courant. V. ÉLECTRICITÉ.

GALVANOPLASTIE, s. f. [de *galvanisme*, et *πλάσσειν*, former]. Opération par laquelle on fait déposer sur un objet donné une couche de métal, en dirigeant dans sa solution un courant électrique.

GALVANO-PUNCTURE, s. f. V. ÉLECTRO-PUNCTURE.

GAMARDE. Bourg à 8 kilomètres de Dax (Landes). Sources sulfureuses froides (15° à 17°, 5).

GAMBODIQUE (ACIDE). Résine jaune, soluble dans l'éther, constituant la majeure partie de la gomme-gutte.

GAMOPÉTALE, adj. [*gamopetalus*, de *γάμος*, union, et *πέταλον*, pétale]. De Candolle donne ce nom aux corolles monopétales qu'il considère comme formées par la soudure de plusieurs pétales distincts, réservant

le nom de *monopétales* pour celles qui ne sont réellement formées que d'un seul pétale.

GAMOPHYLLE, adj. [de *γάμος*, union, et *φύλλον*, feuille]. L'involucre est *gamophylle* quand il est formé de plusieurs feuilles réunies.

GAMOSÉPALE, adj. Se dit du calice formé par la réunion de plusieurs carpelles ou folioles, etc. Ex. : l'*œillet*.

GANACHE, s. f. [all. *Ganasse*, it. *ganacia*]. Région située au contour de l'os maxillaire inférieur, chez le cheval. Elle est dite *ouverte*, quand les branches sont très écartées; *serree*, quand elles sont très rapprochées.

GANGLIFORME, adj. [*gangliiformis*]. Qui a la forme d'un ganglion, comme certains plexus nerveux.

GANGLIITE, s. f. [*ganglitis*, all. *Ganglienzündung*]. Inflammation des glandes ou ganglions lymphatiques. Cette phlegmasie peut être aiguë ou chronique, selon la cause qui l'a produite. Souvent les ganglions s'affectent, s'engorgent, s'enflamment, par suite d'une vive irritation développée dans une partie plus ou moins éloignée avec laquelle ils sont en communication : ainsi les ganglions inguinaux s'enflamment chez les individus atteints d'uréthrite, et il survient des *bubons*; les ganglions mésentériques s'enflamment chez les sujets affectés d'entérite, et il en résulte le *carreau*. Cependant la gangliite n'est pas toujours ainsi la suite et comme l'extension d'une inflammation voisine; elle est quelquefois idiopathique, et la constitution dite *lymphatique* ou *scrofuleuse* y prédispose le plus ordinairement : dans ce cas, les ganglions cervicaux sont plus particulièrement affectés, leur inflammation est chronique; les tumeurs qui se développent, désignées communément sous le nom de *glandes*, sont indolentes, et leur traitement exige surtout un régime fortifiant et tonique.

GANGLIOCARCINIE. Cancer des ganglions lymphatiques. (Piorry.)

GANGLIOLEUCIE, GANGLIOLEUCOPATHIE. Maladie des ganglions lymphatiques. (Piorry.)

GANGLIOLITHIE. Concrétions dans les ganglions lymphatiques. (Piorry.)

GANGLION, s. m. [*ganglion*, γάγγλιον, angl. *ganglion*, it. et esp. *ganglio*]. On donne communément ce nom à de petits corps arrondis qui résultent d'un entrecroisement de filets nerveux ou de vaisseaux unis ensemble par un tissu cellulaire et enveloppés par une membrane commune. Ces petits corps se trouvent sur le trajet des nerfs et des vaisseaux lymphatiques : de là deux sortes de ganglions, les *nerveux* et les *lymphatiques*. Ces derniers sont aujourd'hui reportés dans la classe des glandes, dont on avait cru pendant quelque temps devoir les séparer. — Les *ganglions* proprement dits, ou *ganglions nerveux* [all. *Nervenknotten*], sont de petits corps rougeâtres ou grisâtres, toujours situés sur le trajet d'un cordon ou filet nerveux, fait qui tient à une particularité importante de leur structure. En effet, chaque tube nerveux sensitif porte, sur un point de son trajet, un *corpuscule* (cellule ganglionnaire de quelques auteurs). Ce corpuscule ne pouvant être étudié indépendamment du tube ou des tubes avec lesquels il est en continuité de substance, on trouvera aux mots NERFS et NERVEUX (*tubes*, etc.) la description de la structure des ganglions. — En pathologie, on appelle *ganglions* [all. *Sehnenbalg, Ueberlein*], de petites tumeurs globuleuses, dures, indolentes, développées sur le trajet des tendons, sans changement de couleur à la peau. Ces tumeurs, formées par un fluide albumineux renfermé dans un kyste solide communiquant avec l'in-

térieur de la gaine tendineuse, sont de véritables hydropisies des membranes synoviales, qui reconnaissent pour cause une tension excessive du tendon, ou une affection rhumatismale ou arthritique. L'écrasement au moyen d'une forte compression, qui détermine la rupture du kyste, l'épanchement du fluide albumineux, et par suite sa résorption, est le meilleur moyen curatif. On applique ensuite sur le lieu que la tumeur occupait des compresses graduées imbibées d'eau blanche aiguisée avec l'alcool camphré.

Ganglion d'Andersch. Il est situé sur le trajet du nerf glosso-pharyngien, à très peu de distance au-dessous du point où ce nerf sort de la gaine que la dure-mère lui forme dans le trou déchiré postérieur. Il est ovoïde, long de 3 à 5 millimètres, et large au plus de 2 millimètres.

Ganglion d'Arnold ou ganglion otique. Il est placé sur le trajet du nerf maxillaire inférieur, à 5 ou 7 millimètres de distance du trou ovale. Il est rond, très petit, gris ou rougeâtre. Le grand nerf ptérygoïdien le traverse.

Ganglion d'Ehrenritter ou jugulaire supérieur. Il est situé sur le trajet du nerf glosso-pharyngien, immédiatement avant son entrée dans le trou déchiré.

Ganglion de Gasser. Il appartient au nerf trijumeau, dont les trois branches principales se séparent l'une de l'autre immédiatement à son bord inférieur.

Ganglion de Meckel ou sphéno-palatin. Il est situé sur le trajet du nerf maxillaire supérieur, et représente, en général, un triangle arrondi.

Ganglion de Wisberg ou cardiaque. Il est situé sur le tronc principal du nerf cardiaque supérieur.

Ganglions inférieurs du cerveau. Nom donné par Gall aux couches optiques. — **Ganglions supérieurs,** les corps striés.

GANGLIONEMPHRAXIE. Obstruction des ganglions lymphatiques. (Piorry.)

GANGLIONÉVRIE. Maladie des ganglions nerveux. (Piorry.)

GANGLIONITE, s. f. Mauvais mot. V. GANGLIITE.

GANGLIONNAIRE, adj. [*ganglionnaris*, it. *ganglionare*, esp. *ganglionar*]. Se dit d'un nerf qui présente des ganglions sur son trajet. Le nerf grand sympathique est souvent désigné sous le nom de *système ganglionnaire*, en tant qu'on le considère comme un ensemble de ganglions qui ne font qu'un tout par le moyen de longs filets de jonction ou de communication.

GANGLIOPHYMIE. Tuberculisation des ganglions lymphatiques. (Piorry.)

GANGLIOPYRITE SYPHIOUSIQUE ou **SYPHILIOSIQUE.** Abscess inflammatoire des ganglions lymphatiques de cause syphilitique. (Piorry.)

GANGLIOSTÉIE. Ossification des ganglions lymphatiques. (Piorry.)

GANGRÈNE, s. f. [*gangræna*, γάγγραινα, de γάγρω, je consume; all. *Brand*, angl. *mortification*, *gangrene*, it. *cancrena*, esp. *gangrena*]. Extinction de toute action organique dans une partie molle quelconque, avec réaction de la puissance vitale dans les parties contiguës : c'est une mort locale. Lorsque la partie gangrenée est engorgée de liquides qui, dans ce cas, entrent en putréfaction, la *gangrène* s'appelle *humide*. Quand la partie dont la mortification s'empare, au lieu de se pénétrer de liquides, se dessèche, la maladie prend le nom de *gangrène sèche* : telle est ordinairement la *gangrène sénile*. Enfin la *gangrène* se nomme *sphacèle* quand elle attaque toute l'épaisseur d'un membre

ou d'un organe composé de plusieurs tissus. — La *gangrène extérieure* est facile à distinguer, particulièrement à l'odeur *sui generis* des parties qu'elle frappe : souvent elle vient à la suite d'une inflammation aiguë; elle est ordinairement précédée, d'abord de la cessation de la douleur, de l'affaissement de la tuméfaction, d'une coloration moins vive, brunâtre et violacée, d'une diminution de la chaleur, du développement de phlyctènes, d'un calme trompeur, puis de prostration des forces, d'irrégularité des fonctions, d'un froid général. L'excitation vitale de la partie voisine de celle qui est affectée détermine alors une suppuration plus ou moins abondante, qui détruit le tissu cellulaire et les vaisseaux au moyen desquels ces parties communiquaient : la partie malade se décompose et se convertit en une eschare fétide qui se détache plus ou moins promptement et laisse à découvert une plaie simple. Mais, si cette séparation entre les parties mortifiées et les parties saines n'a pas lieu, la maladie envahit de proche en proche les tissus voisins, et le malade succombe. — Le diagnostic de la *gangrène intérieure* est très difficile : elle survient le plus ordinairement à la suite de l'inflammation d'un viscère, et est indiquée par une rémission subite et intempestive des symptômes inflammatoires; mais souvent l'autopsie cadavérique a seule fait connaître la nature de la maladie. — Les moyens thérapeutiques que l'on doit employer pour prévenir la gangrène soit interne, soit externe, varient nécessairement suivant les causes qui tendent à la produire. On prévient la gangrène par excès d'inflammation au moyen des antiphlogistiques sous toutes les formes; celle qui est déterminée par un froid intense, en restituant, avec des précautions bien combinées, tout le calorique nécessaire. Lorsque la gangrène est développée, on favorise la séparation des eschares par des topiques émollients, s'il y a une vive réaction; ou par les toniques et les stimulants, si l'inflammation marche avec lenteur.

Gangrène du poumon. Maladie caractérisée par de la fièvre, de la souffrance à la poitrine, de la toux, des râles et de la matité au point envahi; par une odeur fétide qui est un signe pathognomonique; par une expectoration brunâtre, et finalement par du gargouillement dans le lieu gangrené. Cette maladie est fort dangereuse. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'elle a régné d'une manière épidémique, à Paris, de 1828 à 1831 ou 1832; depuis lors, elle y est devenue rare.

GANGRÉNEUX, EUSE, adj. [*gangranosus*]. Qui a rapport à la gangrène, qui en a le caractère.

GANGUE, s. f. [all. *Gangart*, esp. *ganga*]. On donne ce nom à toute substance dans laquelle un minéral cristallisé, rare ou précieux, se trouve engagé. — En terme de mineurs, c'est une substance sans valeur qui contient la matière métallique utile faisant le but de l'exploitation ou des travaux métallurgiques.

GANTELET, s. m. [*chirotheca*, all. *Handschuh*]. Espèce de bandage qui enveloppe la main et les doigts comme un gant. On fait le *gantélet entier* avec une bande à un seul globe, de 12 mètres de long et de 3 centimètres de large. On fait d'abord deux circulaires autour du poignet pour fixer le chef, on ramène la bande sur le dos de la main; on la conduit entre le pouce et l'indicateur, pour embrasser de dehors en dedans l'extrémité inférieure de ce doigt, qu'on entoure par des doloires jusqu'au bout; on redescend ensuite par des rampants sur le dos de la main, on fait un circulaire autour du poignet, on recouvre de même successivement chacun des autres doigts, et l'on finit par

des circulaires. Le *semi-gantelet* ne diffère du précédent qu'en ce que, au lieu d'entourer chaque doigt jusqu'au bout, on fait seulement un tour à sa base.

GARANCE, s. f. [*Rubia tinctorum*, L., tétrandrie monogynie, L., rubiacées, J.; ἐρυθρόδενον, all. *Röthe*, angl. *madder*, it. *robbia*, esp. *rubia*]. Plante dont la racine, réputée astringente et diurétique, était une des cinq racines apéritives. Elle contient une matière colorante rouge qui teint les os des animaux auxquels on en fait prendre, et qui passe également, au moyen de la circulation, dans l'urine et le lait. C'est dans cette racine que l'on a trouvé l'*alizarine* et la *purpurine*.

GARDEROBEE, s. f. Nom vulgaire de la *santoline*.

GARGARISME, s. m. [*gargarisma*, de γαργαρίζειν, se laver la bouche; all. *Gurgelmittel*, angl. *gargarism*, it. et esp. *gargarismo*]. Liquide qu'on met en contact avec toute la membrane muqueuse gutturale, en le promenant dans l'arrière-bouche, et l'agitant en tous sens par la contraction des muscles des joues et par l'action de l'air que l'on fait sortir du larynx; on le rejette ensuite sans en rien avaler. Les gargarismes sont employés dans les maladies du pharynx et des amygdales, etc., et peuvent être adoucissants, rafraîchissants, astringents, stimulants, suivant les indications. — *Gargarisme adoucissant*. On ajoute miel blanc, 30 gram., dans 240 gram. de décoction préparée avec racine de guimauve, 15 gram. — On a un *gargarisme antivénérien* en ajoutant au précédent bien refroidi 25 milligrammes de deutoclilorure de mercure préalablement dissous dans l'eau. — On prépare un *gargarisme antiseptique* en faisant bouillir légèrement quinquina rouge concassé, 8 gram., dans eau 240 gram.; mettant dans une bouteille 30 gram. miel rosat avec une petite quantité de décoction de quinquina; ajoutant eau de Rabel et alcool rectifié camphré, à 90 centigram.; battant le tout, et ajoutant le reste de la décoction. — Le *gargarisme détersif* du Codex est composé de: miel rosat, 60 gram.; alcool sulfurique, 2 gram., et eau d'orge, 240 gram., qu'on mêle exactement. — On a un *gargarisme antiscorbutique* en faisant infuser pendant une demi-heure dans eau bouillante 240 gram., espèces amères 4 gram., et ajoutant sirop de miel 60 gram., et teinture antiscorbutique 30 gram. — Le *gargarisme astringent* de Jounard est composé de: hydromêlé de roses rouges, 60 gram.; eau distillée, 240 gram.; eau de rose, 60 gram., et tannin pur, 8 gram.; on mêle et l'on agite. On l'emploie pour arrêter la salivation mercurielle, lorsque la fluxion des glandes salivaires est à son déclin, ou pour donner du ton à la lueite et aux glandes amygdales. — Le *gargarisme de Geddius*, employé aussi contre la salivation mercurielle, est fait avec: mucilage de gomme arabique, 240 gram.; huile volatile de térébenthine, 8 gram.; on mêle et l'on agite avant de l'employer. — Le *gargarisme contre l'enrouement*, indiqué par Bennati, est préparé avec: sulfate d'alumine, 4 gram.; décoction d'orge filtrée, 320 gram.; sirop diacode, 16 gram. On en fait usage trois ou quatre fois par jour, et l'on peut porter la dose du sel d'alumine à 12 ou 16 grammes.

GARGUILLEMENT, s. m. [all. *gurgelndes Geräusch*, esp. *mormullo*]. Bruit que produit le passage de l'air à travers un liquide dans un vaisseau enorgé. On donne ce nom au bruit qui se produit dans les intestins et à celui que l'on perçoit par l'auscultation dans un poulmon atteint de gangrène ou contenant des cavernes. V. RÂLE, et VEINES (*introduction de l'air*).

GAROU, s. m. [*cortex gnidii*, all. *Seidelbast*, it. *biondella*, esp. *laureola*]. Le *garou* ou *sainbois* est le *Daphne gnidium*, L., arbrisseau de l'octandrie monogynie, L., de la famille des thymélées, J. Cette écorce, très mince et néanmoins difficile à rompre, nous est apportée du Languedoc. Elle nous arrive en morceaux longs de 1 mètre environ, larges de 2 à 3 centimètres, pliés par le milieu, et réunis en bottes; il faut la choisir large et bien séchée. Toute l'écorce a une odeur faible, un peu nauséuse, une saveur âcre et corrosive. Elle a été employée quelquefois pour déterminer la vésication et établir un exutoire. On en prenait un morceau long de quelques millimètres, que l'on mettait tremper une ou deux heures dans du vinaigre, et on l'appliquait ensuite sur la peau, en le recouvrant d'un peu de sparadrap, qui le fixait, et d'une bande de toile. Il fallait, pour établir l'exutoire, renouveler cette application une ou deux fois dans les vingt-quatre heures. Cette écorce est beaucoup plus utile pour la préparation des pommades destinées à entretenir les vésicatoires. Cette pommade doit être d'un jaune verdâtre. Elle est plus douce pour le pansement des vésicatoires que les pommades dans lesquelles entrent les cantharides. — Le *Daphne mezereum* (bois gentil, lauréole femelle) jouit des mêmes propriétés que le *Daphne gnidium*, et il paraît même qu'on les emploie souvent l'un pour l'autre. — Le *Daphne laureola* (lauréole, lauréole mâle), qui doit son nom à la forme de ses feuilles, analogues à celles du laurier, n'a qu'une saveur beaucoup plus faible que les deux autres.

GARROT, s. m. [*Drehstock*, angl. *packing-stick*, it. *randello*, esp. *garrote*]. Instrument très simple inventé par Morel, chirurgien de Besançon, pendant le siège de cette ville, en 1674. Cet instrument, qu'on emploie pour comprimer l'artère principale d'un membre avant d'en faire l'amputation ou de pratiquer sur ce membre une grande opération, n'était, dans le principe, qu'un lien circulaire, si ce n'est que Morel y ajoutait deux bâtonnets destinés à le serrer en le tordant. Aujourd'hui le garrot se compose d'un petit cylindre de bois et d'une bande de tissu de laine semblable à la ligature qu'on place autour du bras avant de pratiquer une saignée. On commence par placer sur le trajet de l'artère que l'on veut comprimer une compresse graduée ferme et épaisse, par-dessus laquelle on fait deux tours de bande peu serrés; les chefs de la bande sont noués par une simple rosette au côté opposé à l'artère; entre cette rosette et les téguments, on place une plaque de corne ou de cuir bouilli, pour éviter que la peau ne soit froissée et meurtrie; puis, entre la rosette et la plaque, on glisse le cylindre de bois, dont on se sert comme d'un moulinet pour tordre le lien, jusqu'à ce que les battements de l'artère cessent de se faire sentir au-dessus de la compresse. L'opérateur confie alors ce bâtonnet à un aide, qui peut à volonté augmenter ou diminuer la constriction. Le *garrot* est préférable au *tourniquet* toutes les fois que la compression ne doit être que momentanée. V. COMPRESSEUR.

GARROT, s. m. [all. *Widerrist*, angl. *withers*, it. *garrese*]. En anatomie vétérinaire, on appelle *garrot* la partie élevée et plus ou moins tranchante de la région supérieure du corps du cheval, qui est située au bas de la crinière, et dont la saillie est produite par les apophyses épineuses des cinq ou six premières vertèbres dorsales. La beauté de cette région consiste dans sa hauteur, qui implique un port élevé de la tête et

un jeu libre des mouvements de l'épaule. Au contraire, un garrot bas, arrondi, est une déféctuosité. Les tares du garrot sont principalement les cicatrices, avec ou sans perte de substance, traces, sur cette région, d'anciennes maladies. — *Mal de garrot*. V. MAL. — Dans les animaux de boucherie, le garrot est un bon *maniement* (V. ce mot). On l'explore en arrière pour le bœuf, et l'on pose la main à plat pour le mouton. Dans un bon état de graisse, on doit peu sentir la saillie du bord ventral des omoplates.

GASCONNE (RACE). Race bovine qui existe dans le département du Gers et départements voisins. Taille 1^m,35 à 1^m,45; robe brune; tête, oreilles et épaules de couleur plus foncée; muflle noir, entouré, ainsi que les yeux, d'une auréole blanche; tête courte, carrée; cornes courtes, fortes à la base; membres courts et forts; pied petit et solide; peau rude, épaisse, pesante. La viande est dure. Les vaches sont petites et très médiocres laitières. Le bœuf gascon est rustique et très propre au travail; il résiste bien à la chaleur.

GASTERANAX [de γαστήρ, estomac, et ἀναξ, prince]. Nom donné par J. Dollé à un prétendu principe siègeant au bas-ventre et présidant à la digestion.

GASTÉRANGEMPHRAXIE, s. f. [*gasterangemphraxis*, de γαστήρ, estomac, ἀγγεῖον, vaisseau, et ὀφραίνω, obstruer]. Obstruction du pylore. (Vogel.)

GASTÉRISE, s. f. V. PEPSINE.

GASTÉROPODES, s. m. pl. [*gasteropodes*, de γαστήρ, ventre, et πούς, pied; all. *Bauchfüssler*, *Gasteropoden*, esp. *gasteropodos*]. Ordre de la classe des mollusques, comprenant ceux de ces animaux chez lesquels un épaississement plus ou moins grand du disque ventral forme une sorte de pied qui occupe toute la face inférieure de l'abdomen, et qui leur permet de glisser en rampant sur le plan de position (*Limaces*, *Escargots*).

GASTRALGIE, s. f. [*gastralgia*, de γαστήρ, estomac, et ἀλγία, douleur; it. et esp. *gastralgia*]. Douleur de l'estomac dont la cause est inconnue, et que l'on attribue à un état *nerveux* particulier, parce que, comme toutes les affections dites *nerveuses*, cette douleur se lie à un état apyrétique, chronique et peu dangereux en lui-même. Elle est ordinairement caractérisée par des *besoins* qui simulent le sentiment de la faim, par des tiraillements et une sorte de défaillance; souvent les malades digèrent alors avec la plus grande facilité les aliments qui sembleraient les moins convenables. Le traitement de la gastralgie consiste dans l'emploi des antispasmodiques, l'éther, l'oxyde de zinc, le bismuth, les toniques, les amers, etc. Mais, en général, après avoir d'abord insisté sur ces derniers moyens, il convient de consulter les dispositions de l'estomac et de revenir peu à peu à un régime alimentaire substantiel.

GASTRELICIE. Ulcération de l'estomac. (Piorry.)

GASTRICISME, s. m. [de γαστήρ, estomac]. Opinion d'après laquelle la plupart des maladies dépendent du mauvais état de l'estomac.

GASTRICITÉ, s. f. [*gastricitas*, de γαστήρ, l'estomac; all. *Gastricität*, it. *gastricità*, esp. *gastricidad*]. État saburral des premières voies. Ce mot est le synonyme d'*embarras gastrique*.

GASTRILOQUE. Mauvais mot. V. VENTRILOQUE.

GASTRIQUE, adj. [*gastricus*, de γαστήρ, l'estomac, angl. *gastric*, it. et esp. *gastrico*]. Qui a rapport à l'estomac. — *Artères gastriques*: 1° *gastrique supérieure*, ou *coronaire stomacique* (stomo-gas-

trique, Ch.), branche du tronc cœliaque; 2° *gastrique inférieure droite* ou *gastro-épiploïque droite*, division de l'artère hépatique; 3° *gastrique inférieure gauche* ou *gastro-épiploïque gauche*, division de la splénique. La gastrique supérieure fournit assez souvent une artère au foie. — *Nerfs gastriques*. Ce sont les deux cordons nerveux qui forment la terminaison du pneumogastrique. — *Plexus gastrique*. Lacis nerveux formé le long de la petite courbure de l'estomac, autour de l'artère coronaire stomacique, par des rameaux provenant du plexus solaire. — *Suc gastrique*. Fluide particulier versé dans l'estomac par une multitude de petites cavités sécrétatoires appelées *follicules gastriques*, en petite quantité pendant la vacuité de l'estomac, mais coulant en abondance lorsque les parois de cette cavité sont excitées par le contact des aliments, et surtout d'aliments solides. Ce liquide, non mélangé de matières alimentaires, est clair, limpide, d'une légère teinte citrine, s'il est en quantité un peu considérable, d'une saveur à la fois salée et acide, plus dense que l'eau. Concentré, il décompose les carbonates et même peu à peu les chlorures, ce qui a fait croire, à tort, à la présence de l'acide chlorhydrique dans ce liquide. Il doit son acidité à l'acide lactique, fait soupçonné par Chevreul et démontré par Bernard. Il contient, en outre, des chlorures de sodium, de potassium, d'ammonium, un peu de phosphate de chaux, une substance organique azotée, visqueuse, liquide, qui, modifiée par l'acide lactique même, et altérée par divers procédés d'extraction, constitue la *pepsine* (V. ce mot). Ce n'est pas le suc gastrique qui dissout les aliments; c'est au delà de l'estomac qu'a lieu leur *liquéfaction*. Dans ce viscère, le suc gastrique ne fait que ramollir et gonfler les substances (animales surtout); c'est plus particulièrement l'acide qui modifie ces substances et les rend aptes à absorber une grande quantité d'eau, d'où le gonflement. Ce phénomène opéré, la substance organique du suc gastrique détermine, par action catalytique (V. ce mot), une modification isomérique des substances azotées des aliments (*fermentation digestive* des chimistes), par suite de laquelle elles se liquéfient au delà de l'estomac, phénomène auquel concourt le liquide résultant du mélange de la bile et du suc pancréatique. La substance organique du suc gastrique ne jouit, du reste, de cette propriété liquéfiant qu'après qu'elle a été modifiée par l'acide même du suc gastrique; autrement elle est inerte et ne joue pas le rôle de corps catalytique. La liquéfaction n'a pas lieu, du reste, sur toute la masse des matières sans exception, car on retrouve dans les matières fécales un certain nombre de fragments des faisceaux striés des muscles non dissous. Ce fait tient sans doute à ce qu'il en est qui échappent à l'action du suc gastrique, d'une part, ou bien à celle du mélange bilio-pancréatique. Cette quantité non dissoute augmente surtout dans les cas de fistule biliaire, d'ictère, qui empêchent l'arrivée de la bile dans l'intestin, et en diminuent la quantité; aussi remarque-t-on en même temps de l'inappétence pour les viandes. — *Embarras gastrique*. V. EMBARRAS.

GASTRITE, s. f. [*gastritis*, de γαστήρ, l'estomac; all. *Magenentzündung*, angl. *gastritis*, it. *gastrite*, esp. *gastritis*]. Inflammation de la membrane muqueuse de l'estomac. Cette maladie peut se développer sous l'influence de certaines causes prédisposantes individuelles qui sont encore mal déterminées. Les variations brusques de l'atmosphère, l'usage d'aliments de mauvaise qualité,

de substances alimentaires aères ou épicées, l'abus des boissons spiritueuses, les indigestions répétées, etc., doivent être mises au nombre des causes les plus communes de cette maladie; on peut y joindre les pressions habituelles sur l'estomac, les coups, les chutes sur l'épigastre, la rétro-pulsion de la goutte, de divers exanthèmes, etc. Les caractères généraux de la gastrite diffèrent suivant qu'elle est aiguë ou chronique. La *gastrite aiguë* est quelquefois annoncée par de la chaleur, de l'anorexie, de la soif, de la fièvre, de l'insomnie. Une douleur vive ne tarde pas à se faire sentir dans l'épigastre; elle augmente par la pression, s'accompagne de frissons, de fièvre aiguë; la bouche devient brûlante; la langue rouge, jaunâtre et sèche: le malade demande sans cesse des boissons froides et acides, qui le soulagent presque toujours momentanément. Il survient le plus souvent des vomissements, des hoquets, des éructations. A ces symptômes viennent se joindre une foule de phénomènes sympathiques ou secondaires, qui se manifestent par le trouble de la respiration, de la circulation, de l'innervation, etc. Les cas de fistule gastrique ont montré que l'état de la membrane de l'estomac pendant l'irritation ou l'inflammation était dans un étroit rapport avec celui de la langue, qui donne de bons indices dans les affections de cet organe. La *gastrite chronique* succède le plus communément à la gastrite aiguë; mais quelquefois elle marche lentement, et pour ainsi dire d'une manière latente, sans être précédée des phénomènes indiqués plus haut. Les malades éprouvent à la base de la poitrine et dans l'épigastre une douleur obscure qui n'augmente que par une forte pression: cette douleur se fait sentir lorsque le malade a pris des aliments; la langue est habituellement sèche ou enduite de mucosités blanchâtres; il y a des vomissements, des rapports acides, des redoublements de fièvre le soir, avec chaleur dans l'épigastre et dans la paume des mains. Le malade maigrit insensiblement, et succombe à une fièvre lente, si l'on ne parvient à remédier au mal. — La gastrite peut avoir une terminaison favorable par résolution; mais toutes les formes et toutes les terminaisons de l'inflammation aiguë ou chronique observées sur les téguments extérieurs peuvent également se développer dans l'estomac. C'est ainsi que l'inflammation détermine simplement ou une coloration plus ou moins vive de la membrane muqueuse gastrique, ou son épaissement, son induration, son ulcération, etc. La diète la plus sévère, lorsque la maladie est aiguë, le traitement antiphlogistique approprié à l'intensité des symptômes inflammatoires, et, vers la fin, les calmants et les dérivatifs, conviennent, en général, contre cette maladie, qui est sujette à de fréquentes récidives. — En vétérinaire, la *gastrite* a été observée chez le cheval, où elle est produite par des fourrages altérés, par des plantes irritantes et par toutes les causes qui troublent ou suspendent la digestion stomacale. Les carnivores sont aussi atteints de gastrite. On observe, dans le chien, des vomissements fréquents, qui sont très rares dans les herbivores monogastriques. On est peu avancé sur l'étude de la gastrite dans les ruminants, qui ne vomissent pas; chez eux aucun symptôme particulier ne dénote l'inflammation de la caillette, qu'on peut considérer comme le véritable estomac.

GASTROBROSIE, s. f. [de *γαστήρ*, estomac, et *βρωσις*, corrosion; it. *gastrobrosia*]. Alibert donne ce nom à la perforation de l'estomac. V. GASTROMALACIE.

GASTROCELE, s. f. [*gastrocele*, de *γαστήρ*, l'estomac, et *κύλις*, hernie; all. *Magenbruch*]. Hernie formée par l'estomac à travers la partie supérieure de la ligne blanche, près de l'appendice xiphoïde.

GASTROCNÉMIENS, adj. et s. m. pl. [*gastrocnemii*, de *γαστήρ*, ventre, et *κνήμη*, jambe; all. *Wadenmuskeln*, it. *gastrocnemio*]. Nom donné aux muscles jumeaux de la jambe. V. JUMEAUX.

GASTRO-COLIQUE, s. f. [*gastro-colicus*, de *γαστήρ*, l'estomac, et *κόλον*, le colon]. Qui appartient à l'estomac et au colon: *épiploon gastro-colique*. — *Veine gastro-colique*. Tronc veineux formé par la réunion des veines gastro-épiplœiques et de la veine droite du colon; il se jette dans la veine mésentérique.

GASTRO-COLITE, s. f. Inflammation simultanée de l'estomac et du colon. C'était, dans l'école de Broussais, le nom de la dysentérie.

GASTRO-CONJONCTIVITE, s. f. [de *γαστήρ*, ventre, et *conjunctiva*]. Inflammation de l'estomac et de la muqueuse oculaire. On a donné ce nom à une gastro-entérite épizootique qui se montre chaque année, pendant les fortes chaleurs de l'été, sur les animaux de l'espèce chevaline. Les symptômes apparaissent d'une manière subite. Tout à coup les malades refusent de manger et perdent une partie de leurs forces; la peau est sèche et brûlante. On trouve la bouche enduite d'un mucus filant; la langue et les dents présentent un enduit fuligineux; la soif est intense; les excréments sont durs et marronnés. La colonne dorsale est roide, inflexible à la pression des doigts. Les paupières sont tuméfiées, enduites de chassie; la conjonctive est d'un rouge foncé; l'œil conserve sa transparence. S'il y a complication d'hépatite, la muqueuse oculaire est d'un rouge safran. Cette maladie offre des accès pyrétiques caractérisés qui reviennent chaque jour, quand la chaleur de la journée est la plus grande. L'autopsie montre des lésions gastro-intestinales. Le pronostic est peu fâcheux, la mortalité n'atteint que 2 ou 3 chevaux sur 100. Le traitement est antiphlogistique, surtout au début: on applique sur les lombes le sachet émollient ou la moutarde, pour ramener la souplesse de cette région.

GASTRODIDYME, s. m. V. PSODYME.

GASTRO-DUODÉNITE, s. f. Inflammation simultanée de l'estomac et du duodénum; affection mal déterminée du système de Broussais.

GASTRODYNIE, s. f. [*gastrodynia*, de *γαστήρ*, l'estomac, et *δύνη*, douleur; all. *Magenschmerz*, it. et esp. *gastrodina*]. On appelle communément ainsi un genre de névrose de la digestion caractérisé par un sentiment d'anxiété et de constriction à l'épigastre, mais sans menace de lipothymie, ce qui distingue la *gastrodynie* de la *cardialgie*.

GASTRO-ENTÉRITE, s. f. [*gastro-enteritis*, de *γαστήρ*, estomac, et *έντερον*, intestin]. Inflammation simultanée de la membrane muqueuse de l'estomac et de celle des intestins, dans laquelle les symptômes de cette double affection se compliquent et s'aggravent mutuellement. C'est dans les divers degrés de ces deux phlegmasies réunies que consistent, suivant Broussais, les affections appelées précédemment *fièvres essentielles*; mais il ne faut voir dans cette opinion qu'une hypothèse transitoire qui, soumise à la discussion, ne tarda pas, d'une part, à éliminer l'essentialité des fièvres, et, d'autre part, à faire trouver les vrais caractères de ces affections. La gastro-entérite de

Broussais n'est qu'une hypothèse véritable substituée à l'hypothèse invérifiable de l'essentialité. Les choses ainsi amenées sur le terrain d'un débat décisif, il fut bientôt prouvé que les fièvres n'étaient pas essentielles, et qu'elles n'étaient pas non plus l'inflammation de la membrane gastro-intestinale. — *Gastro-entérite folliculeuse*. On a donné ce nom à la fièvre appelée *fièvre typhoïde, dothiéntérique*. — Vétérinaire. La *gastro-entérite* est une maladie commune parmi les animaux domestiques. Elle a été longtemps désignée sous le nom de *gras-fondure*, en raison des matières albumineuses, d'apparence grasseuse, qui sont rejetées avec les excréments, et qui sont des pseudo-membranes; on la connaît aussi sous le nom de *fièvre muqueuse*. C'est une maladie fébrile avec désordre très notable du côté de l'abdomen, mais qui a besoin d'être soumise, comme le fut la gastro-entérite de Broussais, à un examen critique.

GASTRO-ÉPIPLOÏQUE, adj. [*gastro-epiploicus*, de *γαστήρ*, l'estomac, et *ἐπίπλοον*, l'épiploon]. Qui appartient à l'estomac et à l'épiploon. — *Artères gastro-épiplœiques*. On appelle ainsi les artères gastriques inférieures. La droite, fournie par l'artère hépatique, se porte de droite à gauche le long de la grande courbure de l'estomac, et finit en s'anastomosant avec la gauche, qui est une branche de l'artère splénique, étendue de gauche à droite le long de cette même courbure. — Les *veines gastro-épiplœiques* s'ouvrent, la droite dans la veine mésentérique supérieure, la gauche dans la veine splénique. — *Nerfs gastro-épiplœiques*. Le droit est fourni par le plexus hépatique, et le gauche par le plexus splénique. — *Ganglions gastro-épiplœiques*. On donne ce nom aux ganglions lymphatiques placés dans l'intervalle des deux feuillets antérieurs du grand épiploon, vers la grande courbure de l'estomac.

GASTRO-HÉPATIQUE, adj. [*gastro-hepaticus*, de *γαστήρ*, l'estomac, et *ἥπαρ*, foie]. Qui a rapport à l'estomac et au foie. — *Artère gastro-hépatique*. L'artère coronaire stomacique. — *Épiploon gastro-hépatique*. Le petit épiploon.

GASTRO-HÉPATITE, s. f. Inflammation de l'estomac et du foie.

GASTRO-HUMÉRAL, adj. [de *γαστήρ*, ventre, et *humerus*, épaule]. Nom donné par de Blainville à la portion du muscle peaucier général qui, de la partie antérieure du grand muscle de l'abdomen, se porte aux os du bras.

GASTRO-HYSTÉROTOMIE, s. f. [*gastro-hysterotomia*, de *γαστήρ*, l'abdomen, *ὑστέρα*, l'utérus, et *τομή*, section]. Mot employé par Gardien comme synonyme d'*opération césarienne abdominale*. — Vétérinaire. Synonyme d'*opération césarienne abdominale*. Cette opération consiste à ouvrir les parois de l'abdomen et celles de la matrice, pour procurer au fœtus une voie de sortie. Ce moyen chirurgical est presque constamment mortel pour les grandes femelles; il n'en est pas de même pour les carnivores. Rainard fait observer avec raison que l'opération césarienne compromet toujours la mère, qui est d'une valeur bien supérieure à celle du fœtus; qu'elle doit, par conséquent, être généralement repoussée, tandis que les opérations qui ne compromettent que le petit doivent être d'un usage habituel. La *gastro-hystérotomie* est différente de l'*hystérotomie*. V. ce mot.

GASTRO-INTESTINAL, ALE, adj. Qui a rapport à l'estomac et à l'intestin.

GASTROMALACIE, s. f. [*gastromalacia*, de *γαστήρ*, ventre, et *μαλακία*, mollesse; angl. *gastromalacia*]. Ramollissement de l'estomac. Le ramollissement de la membrane muqueuse de l'estomac a été observé souvent, particulièrement chez les enfants. Cependant il faut, dans les nécropsies, se garder de confondre le ramollissement cadavérique qui s'est fait après la mort avec le ramollissement pathologique qui s'est fait pendant la vie. Il est certain que, dans certains cas, après la cessation de la vie, l'estomac peut se ramollir, et même se perforer complètement, sans que cela indique qu'il y ait eu, dans cet organe, aucun travail pathologique. On attribue cette liquéfaction des membranes à l'action du suc gastrique fourni par l'estomac lui-même.

GASTROMÈLE, s. m. [de *γαστήρ*, ventre, et *μέλος*, membre]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres qui ont un ou deux membres accessoires insérés sur l'abdomen, entre les membres thoraciques et les pelviens.

GASTROPHYMIE. Tubercules de l'estomac. (P.)

GASTRO-PYLORIQUE, adj. [*gastro-pyloricus*]. Qui appartient à l'estomac et au pylore.

GASTRORRHAGIE, s. f. [*gastrorrhagia*, de *γαστήρ*, l'estomac, et *ῥήγνισθαι*, faire éruption; all. *Magenblutfluss*]. Hémorrhagie gastrique, exhalation de sang à la surface de la membrane muqueuse de l'estomac, presque toujours suivie d'hématémèse.

GASTRORRHAPHIE et non **GASTRORAPHIE**, s. f. [*gastrorrhaphia*, de *γαστήρ*, ventre, et *ῥαφή*, couture; all. *Magennaht*, angl. *gastroraphy*, it. *gastrorafia*, esp. *gastrorafía*]. Suture que l'on fait aux parois abdominales pour réunir les plaies pénétrantes, lorsqu'elles sont trop étendues et trop inégales pour que les emplâtres agglutinatifs et les bandages unissants soient suffisants.

GASTRORRHÉE, s. f. [*gastrorrhœa*, all. *Magensaftfluss*, esp. *gastrorraea*]. Espèce de catarrhe de l'estomac, caractérisé par des vomissements, ordinairement faciles, d'un liquide glaireux plus ou moins abondant. Cette affection est quelquefois symptomatique d'une inflammation chronique de la membrane muqueuse, mais souvent aussi elle est idiopathique et ne se lie à aucune lésion appréciable des parois gastriques. Souvent on l'observe chez des personnes douées d'un grand embonpoint et mangeant habituellement beaucoup, souvent aussi chez des individus adonnés aux liqueurs alcooliques. Tantôt le liquide vomé consiste en simples mucosités filantes, qui semblent être le produit de la sécrétion muqueuse de l'estomac; tantôt c'est un liquide moins filant, blanchâtre, insipide, semblable au blanc d'œuf non cuit. Le plus ordinairement, les vomissements ont lieu le matin, et la quantité du liquide rejeté semble quelquefois prodigieuse. Lors même que le vomissement survient après un repas, le mucus glaireux est rejeté sans mélange de substances alimentaires. L'affection est souvent peu grave, et ce rejet facile de mucosités se reproduisant périodiquement chaque matin est ce que les vieillards appellent des *pituites*. La gastrorrhée a toujours une durée forte longue et souvent illimitée. Elle cède néanmoins quelquefois à l'emploi méthodique des purgatifs et même des vomitifs, et particulièrement de l'ipécacuanha; on administre ensuite quelques infusions amères.

GASTRORRHÉMIE. Hémorrhagie de l'estomac. (P.)

GASTROSE, s. f. [*gastrosis*, de *γαστήρ*, l'estomac]. Alibert a réuni toutes les maladies de l'estomac

sous ce nom, que Baumes avait déjà employé pour désigner collectivement celles du bas-ventre.

GASTRO-SPLÉNIQUE, adj. [*gastro-splenicus*, de *γαστήρ*, l'estomac, et *σπλήν*, la rate]. — *Épiploon gastro-splénique*. Repli du péritoine qui se porte de la face concave de la rate au grand cul-de-sac de l'estomac. — *Vaisseaux gastro-spléniques* ou *spléno-gastriques*. Vaisseaux connus aussi sous la dénomination de *vaisseaux courts*, qui sont logés entre les deux feuillets de ce repli.

GASTROSYPHILIDIE. Affection syphilitique de l'estomac. (Piorry.)

GASTRO-THORACIQUE, adj. [de *γαστήρ*, ventre, et *θώραξ*, poitrine]. Nom donné par de Blainville à la portion inférieure du muscle peaucier général.

GASTROTOME, s. m. [*gastrotomus*, de *γαστήρ*, ventre, et *τέμνειν*, couper]. Instrument servant à diviser les parois abdominales des ruminants pour la sortie des gaz dans le cas de tympanite. V. PONCTION.

GASTROTOMIE, s. f. [*gastrotomia*, de *γαστήρ*, l'estomac ou l'abdomen, et *τομή*, section; all. *Bauchschnitt*, angl. *gastrotomy*, it. *gastrotomia*]. Opération par laquelle on pratique une ouverture aux parois de l'abdomen, soit pour réduire une hernie ou faire cesser un étranglement ou un volvulus, soit pour en extraire un fœtus, dans certains cas de grossesse utérine.

GASTROTOPIE PÉRIDIDYMIQUE. Gastrocèle scrotale. (Piorry.)

GASTROTRYPIE. Perforation de l'estomac. (P.)

GASTRO-TUBOTOMIE, s. f. Mot proposé par Gardien pour exprimer l'opération par laquelle on pratique une ouverture aux parois abdominales, à l'effet d'extraire le fœtus lorsqu'il occupe les trompes ou les ovaires.

GATÉADO, s. m. Nom du bois de *gouzalo-aloés*, de zèbre ou de chat, produit par l'*Astronium fraxinifolium*, famille des térébinthacées; astringent.

GÂTEAU, s. m. [all. *breite Winke*]. En chirurgie, on donne ce nom à de la charpie appliquée sur couches plus ou moins épaisses et tournées en tous sens. — *Gâteau fébrile* [*placenta febrilis*, all. *Fieberkuchen*]. On a quelquefois donné ce nom à la tuméfaction qui se développe dans les viscères abdominaux, et particulièrement dans la rate, pendant le cours des fièvres intermittentes. Ces tumeurs sont plus connues sous les dénominations d'*obstructions*, d'*engorgements*. L'engorgement splénique, regardé par quelques auteurs comme cause de la fièvre intermittente, n'en est, selon d'autres, que l'effet. On prévient cette complication en arrêtant la fièvre de bonne heure au moyen du sulfate de quinine à haute dose. — Le placenta est quelquefois nommé *gâteau placentaire*.

GÂTEUX, s. m., **GÂTEUSE**, s. f. On donne ce nom, dans les hospices d'incurables, de vieillards et d'aliénés, en France : 1° aux paralytiques et aux infirmes atteints d'affections des voies urinaires ou fécales, ou de toutes deux à la fois, qui, rendant involontairement les urines et les selles, se trouvent constamment exposés à souiller leurs vêtements, et, par suite, exigent des soins particuliers; 2° aux aliénés chez lesquels l'intelligence est profondément affaiblie, et même le plus souvent éteinte, au point que non seulement ils restent étrangers aux soins personnels, mais qu'ils ont perdu tout instinct de propreté, sans que pourtant les selles et les urines soient devenues involontaires par une maladie quelconque. Les fonctions cérébrales relatives à la vie animale sont éteintes ou aliénées; celles seules qui se rapportent aux appareils de la vie organique

sont conservées; et ils obéissent aux besoins d'une manière automatique. Ramenés au-dessous de l'état de la première enfance, il faut pouvoir directement à tous leurs besoins, surveiller leurs repas, la nature et la qualité de leurs aliments, les maintenir dans un air respirable, dans une température convenable, les couvrir de vêtements, les coucher le soir, les lever le matin; il faut, de plus, emporter loin d'eux leurs immondices, car ces malheureux souillent incessamment leurs lits et leurs vêtements, en laissant échapper indistinctement, et au premier appel des fonctions, les matières des selles et les urines. Le nombre des malades qui arrivent à ce degré d'abaissement est considérable; dans tous les asiles ils forment une classe à part, y occupant un quartier spécial, ainsi que le prescrit l'ordonnance de 1839, réglementaire des établissements d'aliénés (*service et quartier des gâteux*). A Bicêtre, sur une population de 850 aliénés hommes, on compte 80 gâteux; à la Salpêtrière, sur 1074 femmes, on trouve 212 gâteuses; à l'asile de Saint-Yon, à Rouen, sur 733 aliénés des deux sexes, on compte 98 gâteux; dans l'asile de Pontorson (Manche), sur 265 aliénés des deux sexes, le chiffre des gâteux s'élève à 40; à l'asile de Maréville (Meurthe), on a compté jusqu'à 70 gâteux pour une population de 717 aliénés des deux sexes; à la maison de Charenton, sur 230 hommes, le chiffre des gâteux est de 34, dont 14 atteints de démence simple, 15 de démence compliquée de paralysie générale, 2 d'épilepsie avec démence, et 3 d'imbecillité.

GATTILIER, s. m. V. AGNUS-CASTUS.

GAUDE, s. f. [*Reseda luteola*, L.]. Plante résédacée, croissant naturellement dans les lieux incultes, employée pour la teinture en jaune. V. LUTÉOLINE.

GAULTHÉRIÈNE, s. f. (C¹⁰H¹⁸.) Essence qui se trouve dans l'huile de *Gaultheria procumbens* (éricacées), liquide, incolore, d'odeur agréable, bouillant à 160°. V. MÉTHYLE.

GAULTHÉRINE, s. f. Corps qui se trouve dans l'écorce de *Betula lenta* (bétulacées) du nord de l'Amérique. C'est une substance d'aspect gommeux, sans odeur, de goût faiblement amer, qui, par distillation sèche, se transforme en huile de *Gaultheria*. V. GAULTHÉRIÈNE.

GAVA. A trois lieues de Barcelone. Eau ferrugineuse : carbonate de fer, sulfate de soude.

GAVIAL, s. m. Reptile crocodilien à museau allongé, dents à peu près égales.

GAYAC, s. m. V. GAÏAC.

GAYACAN, s. m. [*Gayacum arboreum*, DC.] Arbre de la famille des rutacées, dont le bois, d'un fauve verdâtre, est plus âcre que celui du gaïac ordinaire.

GAYACÈNE, s. m. [*pyrogaiol normal*, Gerhardt]. Huile légère, incolore, obtenue dans la distillation sèche de la résine de gaïac. (C¹⁰H⁸⁰2.)

GAYACINE, s. f. [all. *Guajakharz*, angl. *gayacine*]. Nom donné à la résine de gaïac, quand elle est pure. Cette résine découle de l'écorce des vieux gaïacs. Elle est en masses brunes-verdâtres, friables, d'une cassure brillante, contenant ordinairement de petits fragments du bois ou de l'écorce; elle se ramollit sous les dents, et sa saveur, d'abord peu sensible, se change en une âcreté brûlante dont l'action se porte sur le gosier. Exposée à la lumière, sa surface devient d'une belle couleur verte, et ce changement de coloration paraît dû à un degré différent d'oxygénation. On pré-

pare aux Antilles, avec 64 grammes de cette résine pulvérisée, et dissoute dans un litre de tafia, une liqueur qu'on a décorée du nom de *remède des Caraïbes contre la goutte*. On en prescrit une ou deux cuillerées par jour, et l'on en continue l'usage pendant plusieurs années; on boit par-dessus une tasse d'une infusion théiforme ou d'eau.

GAYACIQUE (ACIDE). Cristallise en belles aiguilles très solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther. Il a été retiré du bois de gaïac et de la résine de ce bois.

GAY-LUSSITE, s. f. Nom du carbonate double de chaux et de soude.

GAZ, s. m. [all. et angl. *Gas*, it. *gas*, esp. *gas*]. Van Helmont s'est, le premier, servi de ce nom pour désigner toute substance quelconque dégagée des corps, à l'état de vapeur, par l'action du calorique. Ce fut Macquer qui introduisit dans le langage chimique. Aujourd'hui on appelle *gaz*, des corps qui restent à l'état de fluides aériformes sous l'influence de la température et de la pression atmosphériques ordinaires, et même bien au-dessous. Cette permanence est ce qui distingue les *gaz des vapeurs*. Les principaux gaz connus sont : les gaz acide carbonique, chloreux, hypochlorique, hypo-azotique, sélénieux et sulfureux, l'ammoniaque, l'azote, l'acide bromhydrique, le chlore, l'acide chlorhydrique, le gaz chloroxy-carbonique, l'acide cyanhydrique, le cyanogène, les fluorides borique, hydrique et silicique, l'hydrogène, tant pur que antimonié, arsénié, carboné et phosphoré, l'acide iodhydrique, les oxydes de carbone et d'azote, l'oxygène, l'acide sélénhydrique, l'acide sulfhydrique, et l'acide tellurhydrique.

Gaz des acétates. V. HYDROGÈNE carboné.

Gaz acide marin. V. ACIDE chlorhydrique.

Gaz ammoniac. V. AMMONIAQUE.

Gaz crayeux. V. ACIDE carbonique.

Gaz déphlogistiqué. V. OXYGÈNE.

Gaz fluoboré. V. FLUOBORIQUE.

Gaz hépatique. V. ACIDE sulfhydrique.

Gaz hilarant. V. AZOTE.

Gaz inflammable. V. HYDROGÈNE.

Gaz inflammable mofétisé. V. HYDROGÈNE carboné.

Gaz inflammable sulfuré. V. ACIDE sulfhydrique.

Gaz des marais. V. HYDROGÈNE carboné.

Gaz muriatique. V. ACIDE chlorhydrique.

Gaz nitreux. V. AZOTE.

Gaz oléfiant. V. ÉLAYLE et ÉTHÉRINE.

Gaz oxymuriatique. V. CHLORE.

Gaz phlogistiqué. V. AZOTE.

Gaz phosgène. V. CHLORO-CARBONIQUE.

Gaz sylvestre ou incoercible. V. ACIDE carbonique.

GAZÉIFIABLE, adj. Qui est susceptible de se convertir en gaz.

GAZÉIFICATION, s. f. [esp. *gasificación*]. Réduction d'une substance à l'état de gaz. Opération chimique qui consiste à faire naître, dans des vases clos, une réaction entre les principes d'un ou de plusieurs corps, de manière à former des produits gazeux que l'on recueille sous des cloches. Souvent l'action de la chaleur n'est point nécessaire : il suffit de mettre dans un flacon à deux tubulures les substances qui doivent produire le gaz, d'y adapter un tube en S, destiné à l'introduction successive de la substance qui doit déterminer l'action (par exemple, de l'acide sulfurique étendu, sur du carbonate de chaux), et de conduire le gaz, au moyen d'un tube courbé adapté à l'autre tubulure, sous une cloche pleine d'eau placée sur la cuve

hydropneumatique (ou sur la cuve hydrargyropneumatique, s'il s'agit de gaz très solubles dans l'eau). Si la gazéification nécessite l'emploi de la chaleur, on introduit les substances dans une cornue à laquelle on adapte directement le tube qui doit conduire le gaz sous la cloche; et si ces substances peuvent donner en même temps des produits liquides qu'on veuille recueillir, on interpose entre la cornue et la cuve pneumatique un ballon destiné à servir de récipient.

GAZÉIFIÉ, ÉE, adj. Qui est réduit en gaz.

GAZÉIFORME, adj. Se dit d'un corps qui est à l'état de gaz.

GAZÉITÉ, s. f. Propriété qu'ont certaines substances d'exister à l'état de gaz.

GAZEUX, EUSE, adj. [it. *gazzoso*, esp. *gaseoso*]. Qui a les qualités de gaz, qui est à l'état de gaz.

GAZOGÈNE, s. m. [de *gaz*, et *γενίζω*, j'engendre]. Nom proposé pour désigner le mélange d'alcool et d'essence de térébenthine employé pour l'éclairage, et qui fournit une vapeur très combustible.

GAZOLYTE, s. m. [du mot *gaz*, et de *λυτός*, soluble : résoluble en gaz]. Sous ce nom, Ampère désigne une famille de corps simples qui, par leur mutuelle combinaison, forment des gaz permanents capables de subsister en contact avec l'air.

GAZOMÈTRE, s. m. [*gazometrum*, de *gaz*, et *μέτρον*, mesure; all. et angl. *Gasometer*, it. *gazometro*, esp. *gasometro*]. Appareil destiné à régler l'écoulement d'un gaz, de manière à en fournir une mesure constante pendant un temps déterminé. Pour donner à l'écoulement une grande régularité, on adapte à la partie supérieure du vase dans lequel le gaz est contenu un petit appareil dit *vase de Mariotte*. Cet appareil est disposé de manière que l'eau qu'il renferme s'écoule avec une vitesse uniforme dans le vase inférieur, dès qu'on ouvre le robinet qui les sépare; par conséquent, la compression que le liquide exerce sur le gaz est uniforme, et le force à s'échapper, avec une vitesse uniforme aussi, par le conduit destiné à son écoulement. — Les grands *gazomètres* employés pour l'éclairage par le gaz sont fondés sur un autre principe. Chaque *gazomètre* est un cylindre métallique fermé par le fond et renversé dans un vase analogue à l'éprouvette employée dans les laboratoires pour recueillir les gaz. Le cylindre contient le gaz dont il faut régler l'écoulement; le vase inférieur contient de l'eau; mais le cylindre n'enfoncé pas dans le liquide, parce qu'il est soutenu d'un côté par le gaz, et de l'autre par des contre-poids. Le gaz s'échappe du cylindre par un conduit qui s'ouvre un peu au-dessus du niveau de l'eau, et que l'on ferme à volonté au moyen d'un robinet. Comme le poids qui charge le *gazomètre* est constant, l'écoulement l'est nécessairement aussi.

GÉANT, ANTE, adj. s. m. et [*gigas*, *giganteus*, all. *Riese*, angl. *giant*, it. et esp. *gigante*]. Se dit d'un homme qui dépasse de beaucoup les dimensions moyennes de l'espèce. Des faits dignes de foi attestent qu'il peut exister des hommes de huit pieds, et plus.

GÉANTISME, s. m. [all. *Gigantismus*]. Genre d'anomalie qui caractérise les géants.

GEILNAU. Village dans la principauté de Lippe (Allemagne). Source saline et ferrugineuse froide.

GÉINE, s. f., ou **ACIDE GÉIQUE** [de *γῆ*, terre]. Nom donné par Berzelius au terreau. La *géine*, d'après Braconnot, ressemble à l'*ulmine*. V. ce mot.

GÉINIQUE (ACIDE). L'humate d'ammoniaque étant précipité par un acide, si l'on redissout le précipité

dans l'eau, on reconnaît par évaporation qu'il est constitué par un nouveau sel ammoniacal, dont l'acide est l'acide géinique. (C⁴⁰H¹²⁰O¹⁴.)

GÉLATINE, s. f. [*gelatina*, de *gelu*, gelée; all. *Gallert*, angl. *gelatine*, it. et esp. *gelatina*]. (C¹³H¹⁰Az²O⁵.) Substance organique de production artificielle, de consistance variée, incolore, fade, inodore, susceptible de passer à la fermentation acétique, ayant quelque analogie avec le mucilage ou corps muqueux végétal; soluble en toutes proportions dans l'eau froide ou bouillante, d'où elle est précipitée en matière insoluble par le tannin; s'épaississant en colle par le feu; formant une gelée tremblante par le refroidissement de sa dissolution concentrée; insoluble dans l'alcool, dans les huiles fixes et volatiles. On l'extrait, par coction prolongée, des tissus ou organes blancs, fibreux ou membraneux. La gélatine n'existe pas toute formée dans les substances animales, mais presque toutes contiennent les principes propres à se décomposer en gélatine: les os en donnent plus de la moitié de leur poids. Il est reconnu actuellement que les substances organiques qui se décomposent en gélatine par la coction sont alibiles, c'est-à-dire assimilables; mais la gélatine ingérée qui est absorbée se retrouve dans les urines, où elle arrive de toutes pièces sans avoir servi à la nutrition, sans avoir été assimilée. En un mot, son introduction dans les bouillons, etc., ne les rend pas nourrissants.

Gélatine de Warthon. Substance demi-solide, transparente, infiltrée dans les mailles du tissu cellulaire du cordon ombilical, dont elle augmente singulièrement le volume, circonstance qu'on ne doit pas perdre de vue au moment de la ligature; car il pourrait se faire que, par suite de la dessiccation de cette matière, les vaisseaux ombilicaux ne fussent plus comprimés, et qu'une hémorrhagie survint chez l'enfant, quelques heures après la naissance.

GÉLATINEUX, EUSE, adj. [*gelatinosus*, all. *gallertartig*, angl. *gelatinous*, it. et esp. *gelatinoso*]. Qui contient de la gélatine, qui y ressemble, qui en a la consistance.

GÉLATINIFORME, adj. Qui a l'aspect de la gélatine. V. COLLOÏDE.

GELÉE, s. f. [*gelu*]. Ce mot a diverses acceptions. On l'emploie, en physique et dans le langage vulgaire, pour exprimer un froid glacial, la température de l'eau qui passe à l'état solide, la solidification d'un liquide par soustraction de la calorique. Par analogie, on donne le nom de *gelée* à l'état que les substances diverses, l'albumine, la silice, la colle, etc., prennent, lorsque ayant été dissoutes dans un liquide, elles s'en séparent à l'état solide, en retenant entre leurs molécules tout ou partie du dissolvant, qui leur donne l'aspect d'un morceau de glace. — On appelle aussi *gelée* [all. *Gallert*, *Thierlein*, angl. *jelly*, it. *gelatina*] les extraits de substances animales et végétales qui, en se refroidissant, prennent une consistance molle et tremblante. Enfin le nom de *gelée* a été donné à des préparations médicamenteuses, ou plutôt culinaires, formées de sucre et de parties gélatineuses, comme les gelées de groseille, de pomme, de coing, de lichen.

GELÉE ou mieux **GÉLÉINE**, s. f. Gannal a décrit sous le premier de ces noms la substance organique de production artificielle qu'on obtient par décomposition de la *gélène*, de la *cartilagine* et autres substances organiques des tissus de jeunes animaux, soumises à l'ébullition dans l'eau. Jusqu'à lui, elle était confondue, ainsi que la *gélène* (V. ce mot), avec la

gélène. Elle est d'un goût fade, d'un blanc grisâtre, susceptible d'être clarifiée par le blanc d'œuf ou l'alun, qui ne l'attaque pas et s'empare de l'albumine que l'eau entraîne en même temps qu'elle dans sa fabrication. Un tissu donne d'autant plus de *gélène* qu'il contient plus de *gélène*: telles sont la colle de poisson, les peaux de lapin. La *gélène* retient une quantité d'eau bien plus considérable que la géline, et liquide à chaud, par refroidissement elle se prend en masse demi-solide, tremblotante, ou *gelée par extrait de substances animales*. Elle n'a aucune force de cohérence; les objets collés avec elle se disjoint au moindre effort. Exposée à l'air, surtout au-dessus de 15°, elle entre en putréfaction et dégage de l'ammoniaque. Ce n'est qu'autant qu'elle renferme des produits étrangers que, seule ou dans le bouillon, elle réagit acide. La *gélène*, exposée à un courant d'air sec, perd l'eau de composition qu'elle retenait, ainsi que son aspect tremblotant, diminue de volume, se durcit, et devient transparente ou demi-transparente, d'aspect corné. Elle a, durant ces phénomènes, changé d'état spécifique et de propriétés; le nouveau produit auquel elle donne ainsi naissance est la *gélène* (V. ce mot). La *gélène* diffère de la *gelée* ou *gélène*, en ce que, dissoute dans l'eau froide ou tiède, elle reprend une grande cohérence, jouit d'une force de cohésion telle, qu'elle colle avec une grande énergie les objets rapprochés entre lesquels elle se trouve; d'où le nom de *colle forte*, qui lui a été donné dans les arts. Ainsi dissoute dans l'eau, elle ne s'altère pas par dessiccation, comme le fait la *gélène*, et même sa force de cohérence (son nerf) augmente beaucoup par des refontes successives, pourvu qu'elle n'ait pas été brûlée; maintenue à l'état de gelée par dissolution et refroidissement dans une grande quantité d'eau, elle se moist à la surface plutôt que de présenter la putréfaction; l'électricité ne lui fait subir aucune influence, tandis qu'en cinq minutes au plus la *gélène* devient, sous cette influence, une matière parfaitement fluide. L'alcool s'empare de l'eau de la *gélène*; à chaud, le liquide reste clair; à froid, il se précipite en une masse filamenteuse qui, retirée de l'alcool, devient spongieuse dans l'eau froide, mais, chauffée, elle se comporte comme la gelée ou colle forte en tous points: l'alcool a fait de la gelée une substance nouvelle, la *gélène*. La *gélène* diffère encore de la *gélène* en ce que, par des refontes successives, elle est décomposée en une matière fluide ou demi-fluide qui ne se prend plus en gelée tremblotante et ne donne plus de *gélène* par dessiccation. La *gélène*, pas plus que la *gélène*, n'est alimentaire, c'est-à-dire assimilable; c'est le seul côté par lequel elles se rapprochent, et diffèrent en ce point de la géline, de la cartilagine, etc., ainsi que par les autres caractères physiques et chimiques.

GÉLINE, s. f. Sous ce nom, Gannal désigne la substance organique existant dans les tissus animaux, qui, par l'action combinée de l'eau et de la chaleur, se transforme en gelée, puis en gélatine, si on la dessèche. La substance qu'il décrit sous ce nom est la *substance organique* (V. ce mot) principale des fibres du tissu lamineux, comme la *musculine* (V. ce mot) l'est des fibres musculaires, l'*élastine* des fibres élastiques. C'est du moins ce qui résulte des expériences de cet observateur: aussi est-ce la *colle de poisson* (V. COLLE et ESTURGEON) qui en offre le plus. Dans l'eau, elle se gonfle, se ramollit, et en absorbe son poids en quarante-huit heures, mais n'y

épreuve aucune altération, et n'y devient pas poisseuse ; elle perd cette eau à l'air sans s'altérer ; elle absorbe plus d'eau distillée que d'eau ordinaire. Les mélanges d'eau et d'acide la gonflent considérablement, et la rendent transparente et susceptible de se délayer facilement dans l'eau ; en laissant sécher la géligne gonflée par l'eau acidulée, elle reste en lames transparentes, et non d'un blanc laiteux, comme lorsque l'eau a seule agi. L'eau ne la dissout pas du tout, et l'eau dans laquelle elle a macéré ne contient pas de gélatine. Elle est durcie par le tannin, gonflée par l'acide acétique, mais ne s'y délaie pas comme dans les acides étendus. Attaquée par les acides, elle peut prendre jusqu'à 80 fois son poids d'eau, et alors elle a une affinité considérable pour le tannin, ce qui est important à connaître pour faire de bons tannages. Chauffée, elle se comporte comme toute substance organique quelconque ; chauffée dans l'eau bouillante, elle se décompose, passe à un autre état spécifique, à celui de substance organique nouvelle, de production artificielle, qui se dissout : c'est la *géléine*. Il faut de vingt minutes à une heure d'ébullition pour obtenir ce résultat. La *cartilagéine* (V. ce mot) peut aussi donner, de la sorte, de la *gélée* ; mais on en a conclu, à tort, qu'elle était la même substance organique que la *géligne*. Les fœtus et jeunes animaux, qui ont beaucoup de tissu cellulaire, donnent plus de *gélée* que les adultes ; mais leurs tissus musculaires, etc., se décomposent aussi en *géléine*, d'où l'on a conclu, à tort, que ces êtres étaient formés surtout de *géligne*. La *géligne*, comme toutes les *substances organiques naturelles*, est alibile, assimilable, mais moins que la musculine, etc. La cartilagéine et autres substances donnant de la gélée par ébullition sont dans le même cas.

GÉMINÉ, ÉE, adj. [*geninus*, all. *gezweit*, esp. *geminado*]. Se dit, en botanique, de parties qui sont disposées deux à deux, ou qui naissent par paire d'un même point.

GEMMATION, s. f. [*gemma*, de *gemma*, bourgeon ; all. *Knospen*, it. *gemmazione*, esp. *gemmação*]. Ensemble des bourgeons d'une plante ; disposition générale des bourgeons ; époque de leur épanouissement. — *Reproduction par gemmation ou surculation*. Ce phénomène est, sur les éléments anatomiques, l'analogue de la *génération gemmipare* (V. GEMME) sur des animaux et des végétaux peu complexes. Il est caractérisé par la *formation* d'une hernie ou cul-de-sac sur un point d'une cellule ; ce cul-de-sac communique avec la cellule mère, et peu à peu, arrivé à une certaine grandeur, il se cloisonne du côté de la cellule dont il part. Ce phénomène s'observe sur les algues, principalement les plus simples, formées de cellules superposées bout à bout, comme les *Achlya*, etc. Ce mode ne diffère de la *segmentation par fissiparité* (V. ce mot) ou *cloisonnement*, que par la production de cette hernie, ou expansion en cul-de-sac de la paroi de la cellule mère qui ne s'en sépare, à l'aide d'une cloison, qu'après avoir atteint une longueur assez considérable. Le *prolongement* continue ensuite à grandir, et se partage en cellules superposées par cloisonnement transversal. Voici quelles sont les phases du phénomène. Dans les plantes dont les cellules sont larges et ont un contenu granuleux, surtout dans celles chez lesquelles la face interne des cellules est tapissée

de grains de chlorophylle, on voit ce contenu présenter un sillon plus clair qui précède la formation de la cloison. Ce sillon se montre dans le point où le prolongement ou le cul-de-sac va être séparé de la cellule dont il dérive. Peu à peu à ce niveau apparaît une saillie circulaire à la face interne de la cellule, laquelle s'avance dans le sillon. Dans les conferves, par exemple, quand la couche de chlorophylle n'a pas été résorbée à ce niveau, elle est repoussée en dedans, entraînée par cette saillie qui s'avance comme un anneau qui se resserrerait de plus en plus. Cette saillie circulaire est formée d'abord uniquement par l'utricule interne, utricule primordiale ou azotée de la face interne de la cellule, qui forme ainsi par duplicature une cloison commençant qui s'écarte de plus en plus. Mais peu à peu, entre les deux feuillets de cette duplicature, s'avance une véritable cloison partant de la paroi de cellulose et formée par cette substance. Celle-ci se resserre de plus en plus jusqu'à oblitération complète de l'orifice circulaire qu'elle limite. La nouvelle cellule est alors tout à fait distincte et isolée de la cellule mère par une cloison de cellulose qui paraît simple pendant un certain temps, et qui se divise ensuite en deux. Dans le cas où une longue cellule de conferve vient à être partagée en deux cellules superposées, le phénomène se passe de la même manière. La cloison nouvellement formée apparaît comme une simple membrane de séparation dans la cellule mère. Elle reste simple dans certaines algues ; dans diverses conferves, elle finit par se séparer en deux feuillets contigus avec ou sans étranglement à ce niveau. V. GEMME et PROPAGULES.

GEMME, s. f. [*gemma*, all. *Knospe*]. En botanique, on donne ce nom à toutes les parties susceptibles de reproduire un végétal, telles que les bour-

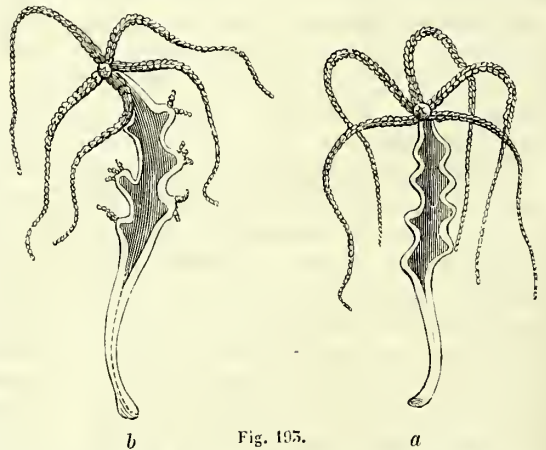


Fig. 195.

geons normaux ou adventifs, surtout les *bulbes*, *bulbilles*, *gongyles*, etc. — En zoologie, on donne ce nom à des saillies latérales (Fig. 193, a), arrondies, puis ovoïdes, etc., qui naissent sur les côtés du corps des *polypes hydriques*. Ils se chargent ensuite à leur extrémité libre d'autant de tentacules (b) que l'individu mère, forment un être semblable à lui, et peuvent vivre librement, après en avoir été détachés soit avant, soit après la production complète des tentacules.

GEMMIFÈRE, adj. [*gemmafer*]. Qui porte des gemmes.

GEMMIPARE, adj. [*gemmaiparus*, de *gemma*, bour-

geon, et *parere*, produire; all. *Knospentragend*, angl. *gemmiparous*, it. et esp. *gemmiparo*. Qui produit des bourgeons. — *Génération gemmipare*. Mode de reproduction plus élevé que la génération fissipare (V. FISSIPARITÉ) qui s'observe chez les polypes hydriques surtout (V. GEMME), mais aussi sur les cellules des plantes. V. GEMMATION.

GEMMULE, s. f. [*gemmula*, all. *Knospchen*, angl. *gemmule*, it. *gemmetta*, esp. *gemmula*]. Nom donné par Richard au premier bourgeon de la plante, à la partie de l'embryon qui termine la tigelle, et croît, par la germination, en sens contraire de la radicule.

GÉNAL, **ALE**, adj. [*genalis*, de *gena*, joue]. Qui a rapport aux joues. — *Trait génal*. Trait qui va du milieu des joues au *trait nasal* (V. NASAL), et qui, seul ou réuni à celui-là, est, d'après Jadelot, un signe caractéristique des affections du ventre chez les enfants.

GENCIVE, s. f. [*gingiva*, ὄδον, all. *Zahnfleisch*, angl. *gum*, it. *gingiva*, esp. *encia*]. Tissu rougeâtre, plus ou moins ferme, qui revêt les deux arcades dentaires, se prolonge entre les dents, et adhère fortement au pourtour de leur collet. Les gencives sont tapissées par la membrane muqueuse buccale, dont un feuillet très mince forme le périoste alvéolo-dentaire. Les tumeurs qui se forment assez souvent sur les gencives ont reçu le nom d'*épuilis* ou *épuilies*, et le phlegmon des gencives constitue le *parulis*. V. ces mots.

GÉNÉPI, s. m. V. GENPI.

GÉNÉRAL, **ALE**, adj. *Maladies ou affections générales*. On donne ce nom à celles dans lesquelles toutes les parties de l'économie sont lésées, ou mieux dans lesquelles toutes les parties de l'économie offrent des troubles de la nutrition, et, par suite, de tous les autres actes qu'elles accomplissent. Ce sont celles qu'on a nommées maladies du sang, etc., soit parce qu'on a supposé qu'il était primitivement lésé (ce qui est souvent réel en raison du rôle d'intermédiaire nécessaire qu'il joue entre les parties solides du corps et les milieux dans lesquels nous vivons); soit parce que seul il présente des changements appréciables, ou du moins appréciés jusqu'à présent. Elles sont remarquables souvent par l'intensité, la rapidité ou l'étendue des troubles qui se manifestent. On les dit, d'autre part, remarquables par l'absence de lésions ou le peu d'intensité des lésions observées; cela n'est vrai qu'à l'égard des organes considérés quant à leur forme, leur couleur et leur consistance, comme on les considère d'ordinaire. Mais les lésions ne sont pas cherchées où elles existent réellement, c'est-à-dire dans les substances organiques. Ce sont en effet elles qui sont modifiées moléculairement. Ce qui le prouve, ce sont: 1° les affections dans lesquelles nous pouvons constater les altérations subies par certaines substances organiques; 2° les différences de coagulation des substances organiques, les différences de réaction que ces altérations ont déterminées; 3° surtout les changements qui surviennent dans la formation et l'expulsion des principes immédiats de la deuxième classe, résultant de la désassimilation des substances organiques. Le peu d'utilité des résultats fournis à l'anatomie, à la physiologie et à la médecine, par la connaissance du poids des substances organiques, de la nature et du poids des principes cristallisables (analyses ordinaires du sang), dans les affections générales, eût dû faire prévoir qu'il y avait là des principes altérés dans leur nature moléculaire. C'est qu'en effet les *substances organiques* sont modifiées dans leur arrangement molé-

culaire, et nous savons combien par leur instabilité elles se prêtent à ces décompositions: modifiées par des causes peu étudiées, soit dans la quantité des matériaux qui ont servi ou servent à leur formation, soit dans leur qualité, elles acquièrent d'autres propriétés d'ordre organique que celles qu'elles doivent avoir normalement; il y a donc perturbation dans les actes qu'elles accomplissent. De cette perturbation naît l'état pathologique qui peut rester borné à une humeur, ou, selon sa nature, se transmettre aux tissus qui entourent la partie malade, et ainsi étendre son influence sur toute l'économie. Si, au lieu d'avoir frappé une substance organique solide et localisée, l'altération porte sur une des substances liquides qui circulent avec le sang, la maladie devient, par suite, générale, mais avec une plus ou moins grande rapidité encore, selon sa nature. Dans ce cas aussi, pourront survenir des lésions locales (abcès, exostoses, etc.), et cette nouvelle action sera naturellement amenée par la précédente. En effet, dans le premier exemple cité, la nutrition de la partie malade ne se fait plus ou se fait mal; il en est de même de la désassimilation: aussi les principes qu'elle remet en circulation ne sont pas ceux que l'état normal comporte dans les humeurs, qui, par suite de leur contact avec ces produits étrangers, se modifient elles-mêmes. Dans le deuxième exemple, les substances organiques solides, mises en contact avec les liquides altérés du sang, n'y trouvent plus, au lieu des éléments normaux de leur formation, que des principes morbides qui, assimilés quand même, amènent à leur tour des modifications dans les substances solides: d'où l'état pathologique local de tel ou tel tissu, subséquent aux modifications de la composition des humeurs. Nous voyons, par ces considérations, combien seront nombreuses les maladies, du domaine de la pathologie interne surtout, qui viendront se ranger dans le cadre des affections dépendant de modifications isomériques ou de composition intime des substances organiques. Les fièvres typhoïde, variolique, scarlatineuse, le choléra, la peste, le charbon, la syphilis, l'albuminurie, etc., peuvent être cités comme exemples; et telles sont encore les infections putride et purulente, etc. (V. INFECTION). Parmi ces affections, il en est qui sont franchement contagieuses, d'autres pour lesquelles la transmissibilité par contagion n'est pas démontrée, d'autres enfin qui ne le sont nullement, ou du moins c'est ainsi que l'expérience se prononce aujourd'hui. V. INOCULABLE, VIRUS et IMMÉDIAT (*principe*).

GÉNÉRATEUR, **TRICE**, adj. Qui engendre: *fauculté génératrice*.

GÉNÉRATION, s. f. [*generatio*, γενεζν, engendrer; all. *Zeugung*, angl. *generation*, it. *generazione*, esp. *generacion*]. Production d'un nouvel être semblable à celui dont il tire son origine; fonction commune à tous les êtres organisés vivants. Les organes qui servent à l'accomplir, et les phénomènes qui l'accompagnent, offrent des différences essentielles, selon les diverses classes, les diverses familles du règne organique. — *Génération fissipare*. V. FISSIPARITÉ. — *Génération gemmipare*. V. GEMME. — Dans le reste du règne animal, la génération s'accomplit par des organes spéciaux appelés *organes sexuels*, et distingués en *mâles* et *féelles*. Quelquefois ces deux ordres d'organes sont réunis sur chaque individu, qui est dit *hermaphrodite*. Dans les animaux d'une classe supérieure, chaque sexe est porté par un individu

différent ; mais tantôt la fécondation s'effectue sans accouplement : le sexe femelle produit des œufs, sur lesquels le sexe mâle verse ensuite un fluide fécondant ; tantôt c'est dans les organes mêmes de la femelle, par copulation, par accouplement, que le fluide du sexe mâle est porté sur le germe fourni par la femelle. L'individu mâle est pourvu par conséquent d'un organe particulier, destiné à porter dans les organes femelles le fluide prolifique. Mais alors encore se présentent bien des différences : ou bien l'œuf, une fois fécondé, est aussitôt pondu et n'écloît qu'après la ponte (*génération ovipare*) ; ou l'œuf fécondé chemine si lentement dans les organes destinés à son excrétion, qu'il y écloît, et que le nouvel individu naît tout formé (*génération oovivipare*) ; ou l'œuf fécondé, se détachant aussitôt de l'ovaire, est reçu dans une sorte de réservoir appelé *matrice*, à la paroi duquel il s'attache, d'où il tire les matériaux nécessaires à son développement, et d'où il est enfin expulsé sous sa forme propre (*génération vivipare*), mais dans un tel état de faiblesse, qu'il a besoin d'être nourri avec un fluide animal sécrété par la mère. La *génération* se compose, chez l'homme et les mammifères, de cinq ordres de phénomènes : copulation, conception ou fécondation, grossesse, accouchement, allaitement. — Krohn a donné le nom de *génération hétéromorphe* au fait de la reproduction de certains invertébrés (*Biphores* ou *Ascidies sociales*, *Acalèphes*) par une succession alternative de générations offrant des phénomènes dissimilaires et des individus un peu différents dans chacune d'elles. Dans les *Salpas*, par exemple, l'une de ces générations est représentée par des *individus isolés* ou *solitaires* ; l'autre, par des *individus agrégés*, réunis en groupes connus sous le nom de *chaines*. Chaque *individu isolé* engendre un groupe d'*individus agrégés*, et chacun de ceux-ci produit à son tour un *individu solitaire*. L'espèce est ici l'ensemble des individus (génération) dissimilaires, isolés et agrégés, qui se succèdent alternativement. Les individus isolés proviennent de chaque *individu agrégé* aux autres, à l'aide d'un œuf et du sperme fournis par chacun de ceux-ci, qui sont hermaphrodites. Les individus agrégés naissent par *gemmation* sur un *stolon prolifère*. V. ces mots.

GÉNÉRIQUE, adj. [*genericus*]. Qui appartient au genre : *caractères généraux, noms généraux*.

GÉNÉSIO (SAINT-). Source sulfureuse, non loin de Castagnetto, à environ 2 myriamètres et demi de Turin.

GENESTADE, s. f. [de *genêt*]. Maladie des bêtes à laine, qui consiste en une inflammation de la vessie causée par l'usage du genêt comme aliment.

GENÊT, s. m. [*genista*, all. *Ginster*, angl. *broom*, it. *ginestra*, esp. *ginesta*]. Genre de plantes de la diadelphie décandrie, L., légumineuses, J. Les sommets du *genêt à balais* (*Genista scoparia*), commun dans nos bois, ont été employées comme purgatives et diurétiques. On a aussi fait usage des graines, infusées dans du vin blanc. Le *genêt des teinturiers* ou *genestrale* (*Genista tinctoria*), est usité, dans quelques provinces russes, contre la rage : on l'emploie en décoction, associée au *Rhus coriaria*.

GENÉVRIER, s. m. [*juniperus*, all. *Wachholder*, angl. *juniper-tree*, it. *ginepro*, esp. *enebro*]. Genre de plantes de la famille des conifères, J., diécie monadelphie, L. Le *genévrier ordinaire* (*Juniperus communis*, L.) est un arbrisseau du nord de la France. Toutes ses parties contiennent un principe résineux, et elles ont été autrefois employées en thérapeutique ;

mais on ne fait usage maintenant que de ses baies, connues sous le nom de *genièvre*. Ce sont de petits cônes ovoïdes, gros comme des pois, de couleur brune ou noirâtre à l'époque de leur maturité, renfermant une pulpe d'un noir roussâtre qui enveloppe trois semences. En faisant macérer pendant vingt-quatre heures 1 partie de baies sèches de genièvre dans 3 parties d'eau à 25° ou 30° centigr., passant et évaporant convenablement au bain-marie, on a le *rob* ou *extrait de genièvre*, employé comme tonique et diurétique. Les baies de genièvre contiennent une matière extractive et sucrée susceptible d'éprouver la fermentation spiritueuse, et de donner une certaine quantité d'alcool dit *esprit de genièvre*. Elles contiennent en outre beaucoup de résine et d'huile volatile, et cette dernière, connue sous le nom d'*essence de genièvre*, est obtenue en grand par la distillation des fruits mêlés avec de l'eau. Le liquide qui reste dans l'alambic étant passé et évaporé, il en résulte un extrait très chargé de résine, grumeleux, demi-liquide, très âcre, qui est également versé dans le commerce, mais que les pharmaciens ne doivent pas employer. — *Genévrier de Virginie*. V. CÈDRE.

GENGELI, s. m. [*gigeri*, *jugeoline*]. Nom des *Sesamum indicum*, DC., et *orientale*, L., famille des bigoniacées ; ces plantes sont aussi appelées *sésames de l'Inde*. Les graines sont blanches, un peu plus petites que celles de lin, donnant une huile qui, en Asie, en Égypte, en Italie et en Amérique, est employée comme l'huile d'olive, et à Marseille pour faire du savon.

GÉNI, adj. invariable. V. GÉNIEN.

GÉNICULÉ, ÉE, adj. V. GÉNOUILLE.

GÉNIE, s. m. En physiologie, ce mot désigne le plus haut degré de développement et l'usage le plus élevé de l'entendement humain, de la faculté de systématisation surtout (V. ENTENDEMENT), unis à des qualités d'exécution (V. CARACTÈRE) et d'expression suffisantes pour conduire à des résultats d'une grande utilité sociale ; soit que leur activité propre (V. CONCEPTION) s'exerce sur les données fournies par l'examen du monde ou des êtres vivants, par l'imagination même (V. IMAGINATION et COMPARAISON), ou ait été déterminée par un haut degré de développement de l'instinct de construction ou industriel (V. INSTINCT). — On se sert quelquefois de cette expression pour désigner, surtout dans les maladies épidémiques, le caractère des affections régnantes : *génie inflammatoire, génie bilieux, etc.*

GÉNIEN, IENNE, adj. [*genianus*, de γένειον, le menton]. Qui a rapport au menton. — *Apophyse génie* ou *généenne*. Petite apophyse située à la partie postérieure de la symphyse du menton, sur la face linguale de l'os maxillaire inférieur. Souvent, au lieu d'une éminence unique, on trouve quatre tubercules, que l'on a considérés comme autant d'apophyses géniennes.

GENIÈVRE, s. m. V. GENÉVRIER.

GÉNIO-GLOSSE, adj. et s. m. [*genio-glossus*]. Nom d'un muscle qui s'étend de la partie supérieure et latérale de l'apophyse génie à la base de la langue.

GÉNIO-HYOÏDIEN, adj. et s. m. [*genio-hyoideus*]. Nom d'un muscle de la partie antérieure du cou, ainsi appelé parce qu'il s'étend de la partie moyenne inférieure de l'apophyse génie à la partie antérieure et supérieure du corps de l'os hyoïde.

GÉNIO-PHARYNGIEN, adj. et s. m. [*genio-pharyngeus*, de γένειον, le menton, et φάρυγξ, le pharynx]. Winslow et Sabatier appelaient *muscles génio-*

pharyngiens deux faisceaux de fibres charnues qui s'étendent de l'apophyse géni au pharynx : ils font partie du constricteur supérieur.

GENIPI, s. m. [all. *Genipkraut*]. Nom commun à plusieurs plantes synanthérées aromatiques, comme les armoises, et croissant dans les Alpes, à la limite des neiges éternelles. Ce sont le *genipi vrai* (*Artemisia glacialis*, L.), le *genipi blanc* (*Artemisia mutellina*, Vill.), le *genipi noir* (*Artemisia*, Jacquin, *A. eriantha*, Tèn., *A. boccone*, Allioni), le *genipi musqué* ou *iva* (*Plarmica moschata*, DC., *Achillea moschata*, Jaquin), le *genipi bardard* (*Plarmica nana*, DC., *Achillea nana*, L.), âcre et aromatique. Elles font partie des mélanges dits *vulnérinaires suisses*.

GÉNITAL, ALE, adj. [*genitalis*, *generationi inser-viens*, angl. *genital*, it. *genitale*, esp. *genital*]. Qui a rapport à la génération. — Les *organes génitaux* ou les *parties génitales*, anciennement *génétoires* (*genitalia*, *organa generationi inservientia*), ont aussi été appelées *parties honteuses* (*pudenda*, τὴ ἀιδεῖα), parce que la pudeur exige de les cacher; *parties nobles*, parce qu'elles ont l'importante fonction de servir à la conservation et à la multiplication des espèces. L'appareil génital mâle se compose d'organes préparateurs et conservateurs du sperme (les testicules et ses enveloppes, les canaux déférents, les vésicules séminales, la prostate, les glandes de Cowpér et les canaux éjaculateurs), et de l'organe destiné à l'accoûplement (la verge). L'appareil génital de la femme comprend les organes de la copulation (la vulve et le vagin), les organes de la conception (l'utérus et ses annexes), et les mamelles, qui servent à l'alimentation de l'enfant nouveau-né.

GÉNITO-CRURAL, ALE, adj. et s. m. [*genito-cru-ralis*]. Qui appartient aux organes génitaux et à la cuisse. On a appelé *généto-crural* le *nerf sus-pubien*.

GÉNITOIRES, s. m. pl. V. GÉNITAL.

GÉNITO-URINAIRE, adj. [*genito-urinaris*]. Qui a rapport tout à la fois aux fonctions de la génération et à l'excrétion de l'urine : *appareil génito-urinaire*, *voies génito-urinaires*.

GÉNOPLASTIE, s. f. [mot hybride, de *gena*, joue, et πλάσσειν, former]. L'art de réparer les pertes de substances qu'éprouvent quelquefois les joues par suite de chancres, d'ulcères, etc. La *généoplastie*, selon la méthode indienne, consiste à tailler sous la mâchoire, sur la partie latérale du cou, un lambeau de peau d'une grandeur déterminée, dont le pédicule réponde au bord inférieur de la perte de substance, à contourner ce lambeau de manière à l'appliquer sur la partie de la joue que l'on veut restaurer, et à le réunir par des points de suture aux bords de la solution de continuité, préalablement avivés; lorsque l'adhésion est complète, on tranche le pédicule, devenu inutile. D'autres fois, on a tenté de prendre sur une autre partie du corps (telle que la main) le lambeau de peau nécessaire. Une troisième méthode consiste à disséquer les parties molles voisines et à les séparer des parties dures, afin de pouvoir les allonger, les rapprocher et les disposer de manière à diminuer la difformité.

GENOU, s. m. [*genu*, γένυ, all. *Knie*, angl. *knee*, it. *ginocchio*, esp. *rodilla*]. Articulation de la jambe avec la cuisse (articulation fémoro-tibiale). La rotule, appliquée sur la surface concave qui sépare en devant les deux condyles du fémur, en forme la partie saillante. Ces deux condyles sont reçus dans deux enfoncements de la tête du tibia, et forment l'articulation proprement dite, qui est affermie par un grand nombre de

ligaments. L'un d'eux (ligament rotulien), étendu de la pointe de la rotule à la crête du tibia, est la terminaison du tendon des extenseurs. Deux ligaments latéraux, l'un interne, l'autre externe, naissent des condyles, et vont s'attacher sur les côtés de l'os de la jambe : un ligament postérieur, portion du tendon demi-membraneux, est placé obliquement et superficiellement entre le niveau de la tubérosité interne du tibia et le condyle externe du fémur; enfin deux ligaments obliques ou croisés, placés en sautoir l'un au-dessus de l'autre, s'étendent de la partie postérieure des condyles à la ligne saillante qui sépare les faces articulaires du tibia. Des fibro-cartilages et une capsule synoviale revêtent les surfaces articulaires. — On nomme *articulations en genou* celles dans lesquelles la tête d'un os est reçue dans une cavité osseuse où elle roule et se meut en tous sens : telles sont certaines arthrodies et énarthroses.

GENOULLÉ, ÉE, adj. [*geniculatus*, de *genu*, genou; all. *knieförmig*, angl. *geniculate*, it. *geniculato*]. Qui est courbé en genou. Se dit, en botanique, de certaines tiges. — En anatomie, on nomme *corps geniculés*, ou *genouillés*, deux tubercules situés à la partie inférieure et externe des couches optiques, dans le cerveau.

GENRE, s. m. [*genus*, γένος, all. *Gattung*, angl. *kind*, *genus*, it. *genere*, esp. *genero*]. Groupe d'espèces qui ont entre elles une certaine analogie et se rapprochent par des caractères communs. — En chimie, en anatomie et en biotaxie zoologique ou botanique, le mot *genre* est appliqué à toute collection d'espèces qui possèdent un ou plusieurs caractères communs très importants ou très remarquables (V. ESPÈCE et INDIVIDU). — Le mot *genre* est quelquefois synonyme de *système*. On dit vulgairement : le *genre nerveux*, etc.

GENTIANE, s. f. [*gentiana*, γεντιάνη, all. *Enzian*, angl. *gentian*, it. *gentiana*, esp. *gentiana*]. Genre de plantes de la pentandrie digynie, L., qui a donné son nom



Fig. 194.

à la famille des *gentianées*. Plusieurs espèces sont employées en médecine. 1° La *Gentiane jaune* (Fig. 194), ou

grande gentiane (*Gentiana lutea*, L., *Gentiana rubra*, *Gentiana veterum*), a une racine (*radix gentianæ* des pharm.) de la grosseur du poignet, longue et branchue, qui nous est apportée de la Suisse et de l'Auvergne; elle est très rugueuse à l'extérieur, spongieuse, d'une odeur forte et tenace, d'une saveur très amère. On doit choisir celle qui est médiocrement grosse et non cariée. Elle est stomahique, tonique et fébrifuge. On donne la gentiane à l'intérieur sous forme de macération ou de décoction à la dose de 8 gram. à 15 gram. par kilogram. d'eau; sous celle de sirop, à la dose de 30 gram. à 40 gram. en potion; sous celle de teinture, à la dose de 2 gram. à 10 gram. en potion; sous forme de vin, à la dose de 30 grammes à 300 grammes; sous celle d'extrait par infusion, à la dose de 2 gram. à 8 gram. en bols, pilules, potion; sous forme de poudre, en bols ou en suspension dans du vin; sous celle de tisane, à la dose de 30 centigr. à 1 gram. comme tonique, et à la dose de 8 gram. à 15 gram. comme fébrifuge. 2° La *gentiane*, ou *amarelle* (*Gentiana amarella*, L.), est fréquemment substituée, en Allemagne, à la gentiane jaune; elle jouit des mêmes propriétés, mais à un moindre degré. 3° La *croisette* (*Gentiana cruciata*, L.), et la *petite centaurée* [*Gentiana* (*Chironia*) *centaurium*], possèdent aussi des qualités amères et éminemment toniques.

GENTIANÉES, s. f. pl. [*gentianæ*]. Famille de plantes dicotylédonnées monopétales à étamines hypogynes, composée de végétaux herbaeés ou frutescents, à fleurs opposées, entières, glabres, et à feuilles solitaires, terminales ou axillaires, ou réunies en épis simples. Elles ont un calice monosépale, souvent persistant, à 5 divisions; une corolle monopétale, régulière, ordinairement à 5 lobes imbriqués avant leur développement; étamines en même nombre que les divisions de la corolle, avec lesquelles elles alternent; ovaire à une seule loge contenant beaucoup d'ovules attachés à deux trophospermes pariétaux et suturaux, bifides du côté interne; style simple ou profondément biparti, dont chaque division porte un stigmate. Le fruit est une capsule biloculaire contenant un grand nombre de graines, et s'ouvrant en deux valves, dont les bords rentrants s'unissent aux trophospermes. Les graines sont fort petites, et leur embryon, qui est dressé, est renfermé dans l'axe d'un trophosperme charnu. Toutes les gentianées sont très amères, et par conséquent toniques et plus ou moins fébrifuges.

GENTIANIN, s. m., ou **GENTIANINE**, s. f. [all. *Gentianin*, angl. *gentianine*, esp. *gencianino*]. Mélange de divers principes extraits de la racine de gentiane, et qui forment, associés à une matière colorante fauve, à du sucre incristallisable et à de la gomme, la base de l'extrait de gentiane des pharmaciens.

GENTISIN, s. m. Principe sans action sur l'économie, retiré de la gentiane. Il est cristallisable en belles aiguilles jaunes, volatile, soluble dans l'éther et dans l'alcool, à peine dans l'eau. Avec les bases, il paraît jouer le rôle d'un acide: il formerait alors des sels qu'on pourrait nommer *gentisates*. C'est une matière colorante qui se rapproche du plumbagin.

GEOFFRÉE, s. f. Nom d'un genre de légumineuses fournissant des *écorses* qui ont été employées comme vermifuges. 1° *Écorce de geoffrée de la Jamaïque* (*Andira inermis*, Humboldt, *Geoffroya inermis*, Swartz, ou *Geoffroya jamaicensis*, bois palmiste des Antilles), sans saveur, mais déterminant des déjections fluides avec tranchées, nausées et défaillances. 2° *Écorce de*

geoffrée de Surinam (*Andira retusa*, Humboldt, *Geoffroya surinamensis*), saveur légèrement astringente et amère.

GEOFFRÉES, s. f. pl. Nom d'une subdivision des légumineuses papilionacées.

GÉOGNOSIE, s. f. [*geognosis*, de γῆ, terre, et γνῶσις, connaissance]. Science qui apprend à connaître la composition minéralogique, la structure, la forme et l'étendue des divers groupes ou systèmes de masses minérales dont l'ensemble constitue la partie solide du globe, leur disposition réciproque, les circonstances de leur superposition les uns aux autres, leurs différents rapports entre eux, et tout ce qui est relatif, soit à leur mode de formation, soit aux changements qu'ils ont éprouvés.

GÉOGRAPHIE BOTANIQUE [all. *botanische Geographie*, angl. *botanical geography*]. Partie de la botanique qui a pour objet la connaissance de la distribution des espèces végétales à la surface du globe terrestre. L'aire occupée par une espèce constitue sa *patrie*, son *habitation*; sa *station* est le lieu spécialement approprié à ses besoins, à sa nature. On peut énoncer, à cet égard, quelques lois très générales: Le nombre relatif des plantes *acotylédonnées* diminue des pôles à l'équateur; la proportion des *dicotylédonnées*, parmi les *phanérogames*, s'accroît dans le même sens. Le nombre absolu et la proportion des espèces *ligneuses* augmentent à mesure que l'on s'approche de l'équateur. Le nombre des espèces *monocarpiennes*, au maximum dans les régions tempérées, va en diminuant vers l'équateur et vers les pôles. La limite de la végétation, s'élevant à près de 5,000 mètres dans les Cordilières, descend à 2,700 mètres sur les Alpes, à 1,000 mètres en Islande, et enfin s'abaisse au niveau de la mer vers le 75° degré.

GÉOGRAPHIE MÉDICALE [all. *medizinische Geographie*, angl. *medical geography*]. Partie de la science des milieux (*V. MILIEU*) qui traite de l'homme malade dans ses rapports avec le globe terrestre. Cette science suppose donc l'étude préalable: 1° de la cosmographie, de la géographie physique et de la météorologie; 2° de l'homme normal tel qu'il se rencontre sur les divers points du globe; en d'autres termes, l'étude de ce qu'on est convenu d'appeler les *racés humaines* (*V. HOMME*). Ces deux points élucidés, la *géographie médicale* a pour objet de rechercher l'influence morbide exercée sur l'homme par les agents météorologiques, et par le séjour dans les divers climats, selon la latitude, la longitude ou l'altitude des lieux. L'observation démontre que cette influence s'exerce à un haut degré tant sur les fonctions proprement dites de l'homme que sur ses manifestations pathologiques ou maladies. Comme, d'autre part, elle s'exerce tantôt en bien, tantôt en mal, il s'ensuit que la géographie médicale fournit au médecin hygiéniste des moyens précieux soit pour l'obtention de modifications qu'il demanderait vainement à la matière médicale, soit pour la prévention de certains dangers qui menacent tantôt l'homme pris isolément, tantôt des sociétés entières. L'étude attentive de l'homme démontre, en effet, que, pour chaque race humaine, pour chaque nationalité, il existe des lieux où ses fonctions s'accroissent avec le plus de régularité, et il est douteux que l'homme puisse se perpétuer sous tous les climats, sous toutes les latitudes. Contrairement à l'hypothèse du prétendu cosmopolitisme de l'homme, on sait aujourd'hui que le nègre, par

exemple, à mesure qu'il s'éloigne des tropiques, meurt dans une proportion de plus en plus forte, et, lorsque son physique résiste au froid, ce n'est souvent qu'aux dépens de son intelligence. Dans la province du Maine, des États-Unis d'Amérique, on a compté jusqu'à 1 aliéné sur 14 nègres. D'autre part, qui oserait prétendre que l'Esquimau pourrait, sans danger pour lui et sa descendance, être transporté à Tombouctou? L'Européen périt dans une énorme proportion sous la latitude d'Alger, et, par une bizarrerie curieuse, on a vu dans la campagne de Russie, en 1812, les peuples du Nord, sans en exclure les Russes, être plus fortement éprouvés par le froid que les Français du Midi, les Italiens et les Espagnols. En ce qui regarde les maladies de l'homme, loin d'être répandues au hasard sur toute la surface du globe, elles semblent au contraire avoir, comme les plantes, leur *habitat*, leurs *stations*. Ainsi, par exemple, les fièvres intermittentes sont inconnues au cap de Bonne-Espérance; la phthisie manque à peu près complètement aux îles Féroë et en Islande. La peste n'a jamais été observée en Amérique. La fièvre jaune appartient spécialement à l'Amérique, et rien ne démontre qu'elle se soit manifestée jusqu'ici sur la côte occidentale de ce vaste continent. Le hériberi règne exclusivement en Asie, sur la côte orientale de l'Inde, et seulement du 16° au 22° degré de latitude nord. L'influence de l'altitude n'est pas moins prononcée. On a indiqué la ferme d'Encero, à 928 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer, comme la limite de la fièvre jaune au Mexique. De Saussure avait remarqué l'absence du crétinisme en Suisse au delà de 1,000 mètres d'altitude. Voilà pour la circonscription géographique du domaine des maladies. Nous terminerons par un mot sur les affinités et les répulsions que diverses maladies semblent affecter entre elles. Ainsi, partout où se rencontrent des crétins, là aussi se trouvent des goitreux; partout où règne la fièvre jaune, là régnent les fièvres intermittentes; partout où la fièvre typhoïde est fréquente, là aussi la phthisie pulmonaire se montre fréquemment. En revanche, un grand nombre de localités dans lesquelles l'élément paludéen est *fortement* prononcé sont remarquables par la rareté relative de la fièvre typhoïde et de la phthisie pulmonaire.

GÉOLOGIE, s. f. [de γῆ, terre, et λόγος, traité].
V. GÉOLOGIE.

GÉOLOGIE MÉDICALE [all. *medizinische Geologie*, angl. *medical geology*]. La *géologie médicale* est la partie de la géographie médicale (V. ce mot) qui s'occupe spécialement de l'étude du sol dans ses rapports avec l'homme, et, par conséquent, avec l'hygiène publique. Le sol doit être examiné tant au point de vue de son relief et de son *articulation* que par rapport à sa qualité. L'agroupement des montagnes, en divisant les pays en bassins, individualise et diversifie les climats des plaines quant à la température, à l'humidité, à la fréquence du vent et des orages, d'où résultent des différences dans les productions des cultures, dans les mœurs des habitants, et jusque dans leurs institutions. « Ce caractère d'individualité géographique, dit M. de Humboldt, obtient pour ainsi dire son maximum là où les différences de configuration dans le plan vertical et le plan horizontal, (l'*articulation de la surface plane*), sont simultanément les plus grandes possible. Pour se faire une idée de l'influence de la nature géologique du sol, il suffit de considérer

que les cités industrielles les plus importantes de l'Angleterre reposent presque uniquement sur le nouveau grès rouge. Depuis le Dorset jusqu'au Yorkshire, une population agricole foule un sol calcaire, oolithique, ou la craie. Sur les roches primitives ou de transition du Cornouailles, du nord de Devonshire et du pays de Galles, on ne rencontre, pour ainsi dire, qu'une population de mineurs. Linné, le premier, a insisté sur la coïncidence fréquente des fièvres paludéennes avec l'argile. Dans les Alpes, le goître coïncide avec les calcaires métamorphiques, et les populations sont presque entièrement épargnées sur les terrains de micaschiste et sur ceux de l'époque crétacée, quand ils ne présentent pas de masses adventives de dolomie. Le sol peut exercer une influence prononcée sur la qualité des eaux potables (V. ce mot); d'autre part, il peut agir sur la salubrité de l'atmosphère en refusant le passage aux eaux souterraines, et en favorisant le développement de foyers miasmatiques. On remédie parfois à ce dernier inconvénient par le *drainage* ou par le *dessèchement*.

GÉOMÉTRIQUE, adj. [*geometricus*]. Qui appartient à la géométrie. Chez les fruits et les graines, le *sommet géométrique* (*apex geometricus*) est distingué du *sommet organique*. Ils ne font qu'un, si l'organe est droit; mais, s'il est courbé, le sommet organique est au-dessous du sommet géométrique.

GEREUSCH, GUERAUSCH. Mot allemand signifiant *bruit*, et donné à une maladie qui se manifesta en 1794 parmi les bœufs des Alpes, à la suite de grandes chaleurs suivies d'un frais subit. Elle s'annonçait par un tremblement de tout le corps; les cornes et la langue extrêmement chaudes; respiration laborieuse, sécrétion considérable de mucus par les naseaux; rigidité, faiblesse et convulsion dans les membres. Vers le troisième jour, exacerbation des symptômes, prostration. L'animal tombe sans pouvoir se relever, et la mort ne tarde pas à survenir. A l'autopsie, on a trouvé, sous le premier tégument, à l'union des tendons, une substance verdâtre, gélatineuse; les intestins grêles et les reins enflammés, surtout si la maladie a duré quelque temps.

GÉRANIACÉES, s. f. pl. [*geraniaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes, qui a pour caractères: Feuilles simples ou composées, alternes, avec ou sans stipules. Fleurs axillaires ou terminales; calice à 5 sépales souvent inégaux et soudés par leur base; corolle à 5 pétales libres ou légèrement cohérents par leur base, et en général tordus en spirale avant leur épanouissement; 5 à 10 étamines, rarement 7, libres ou monadelphes; anthères biloculaires; 3 à 5 carpelles plus ou moins unis entre eux, ayant chacun une seule loge; styles au sommet de chaque ovaire, distincts ou soudés entre eux, et terminés chacun par un stigmat simple. Le fruit est composé de 3 à 5 coques, indéhiscentes ou s'ouvrant par leur côté interne; ou bien c'est une capsule à 5 loges polyspermes, s'ouvrant à 5 valves. Les graines ont un tégument propre, quelquefois charnu ou crustacé extérieurement, et un embryon immédiatement recouvert par le tégument propre ou placé dans un endosperme charnu.

GÉRANINE ou **GÉRANINE**, s. f. Matière extractive amère, retirée par Müller des racines du *Geranium pratense*.

GÉRANION, s. m. [*geranium*, de γέρανος, grue; all. *Kranichschnabel*, angl. *crane's bill*, it. et esp. *geranio*]. Les *géraniens*, aussi appelés *becs-de-grue*,

parce que leur fruit est composé de 5 capsules terminées chacune par une arête qui lui donne la forme d'un bec de grue, constituent un genre nombreux de la monadelphie décaandrie, L., qui a donné son nom à la famille des géraniacées. Deux espèces seulement ont été employées comme antispasmodiques et légèrement stimulantes : le *Geranium moschatum* (*bec-de-grue musqué*), et le *Geranium Robertianum* (*herbe à Robert*).

GERÇURE, s. f. [*fissura*, all. *Schrunde*, angl. *chap*, it. *spaccatura*]. Petite fente ou crevasse peu profonde que l'on observe particulièrement à la peau et à l'origine des membranes muqueuses, surtout aux lèvres et au mamelon.

Gerçures du mamelon. Petites excoriations que détermine quelquefois la succion exercée par le nourrisson, et qui produisent une vive douleur. Une sensibilité vive, avec rougeur, et l'apparition de petits points noirâtres, en sont les premiers symptômes. Quelquefois le mal s'arrête à ce degré ; d'autres fois il paraît bientôt des fissures transversales, simples ou multiples, qui occupent le plus souvent la base ou le milieu du mamelon, saignent à chaque succion, se creusent de plus en plus, et finissent quelquefois par faire tomber complètement cette partie. Quelques auteurs conseillent de s'abstenir d'allaiter avec le sein malade ; d'autres, au contraire, regardent la continuation de l'allaitement comme nécessaire pour prévenir l'engorgement et l'inflammation de la glande mammaire ; mais ils conseillent de faire usage de *bouts de sein artificiels* (V. *BOUT DE SEIN*). Les gerçures du mamelon cèdent ordinairement à l'usage de toute pommade adoucissante. Il faut, en même temps, au moyen des bouts de sein, garantir les mamelons du frottement des vêtements.

GERMANDRÉE, s. f. [*Teucrium*, L., all. *Gamander*, angl. *germander*, it. *camedrio*, esp. *escordio*]. Genre de plantes de la didynamie gymnospermie, L., labiées, J. Les espèces les plus communément employées sont : 1° la *germandrée aquatique* (*Teucrium scordium*, L.), qui doit son nom de *scordium* à l'odeur d'ail (*σκόρδον*) de ses feuilles froissées entre les doigts, et qui entre dans la composition du diascordium ; 2° la *germandrée officinale* (*petit chêne*, *chamædryis*, *Teucrium chamædryis*, L.), qui a, comme le *scordium*, des feuilles fermes, velues, dentelées, quelquefois rougeâtres, mais qui n'a point d'odeur alliécée ; 3° l'*ivette* (*chamæpitys*, *Teucrium chamæpitys*, L.) ; 4° la *germandrée maritime*, ou *herbe aux chats* (*Teucrium marum*, L.). Les diverses espèces de *Teucrium* sont toniques et légèrement amères.

GERME, s. m. [*germen*, βλαστὴς, all. *Keim*, angl. *germ*, *germen*, it. *germe*, esp. *germen*]. Rudiment d'un nouvel être qui vient d'être produit ou engendré. Après avoir été fécondé, le germe se développe (V. *OVULE*), et il prend le nom d'*embryon* dès qu'on peut y distinguer les premiers linéaments de l'être qui doit en provenir. — On donne vulgairement le nom de *germe* à la cicatrice de l'œuf d'oiseau.

Germe de fève. V. *DENT*.

GERMÉ, ÉE, adj. [*germinatus*]. Se dit d'une graine qui commence à montrer sa radicule.

GERMINATIF, IVE, adj. [*germinativus*, all. *keimfähig*, esp. *germinativo*]. On appelle *faculté germinative* celle qu'ont les graines de germer, et, plus généralement, celle que possèdent les corpuscules repro-

ducteurs de certains êtres organisés, après avoir jouté pendant plus ou moins longtemps d'une vie en quelque sorte latente, de se développer lorsqu'ils viennent à être placés dans des circonstances favorables. — *Vésicule germinative*. Petite vésicule qui a été tronvée d'abord par Purkinje dans le jaune d'œuf d'oiseau, qui l'a été depuis, tant par lui que par Baer, dans l'œuf d'un grand nombre d'animaux vertébrés et invertébrés, et qui enfin a été découverte dans celui des mammifères par Coste. Dans cette vésicule, dont on ignore encore l'usage, mais qui disparaît spontanément à l'époque de la maturité de l'ovule, c'est-à-dire lorsqu'il devient apte à être fécondé, se remarque une *tache*, appelée aussi *tache germinative*, que Wagner a le premier décrite comme existant partout, mais qui manque chez quelques êtres. Cette tache est simplement le noyau de la cellule (V. ce mot) qui constitue ce qu'on nomme *vésicule germinative*.

GERMINATION, s. f. [*germinatio*, all. *Keimen*, angl. *germination*, it. *germinazione*, esp. *germinacion*]. Développement du germe des végétaux pour produire une nouvelle plante ; ensemble des phénomènes que ce germe présente et des changements qu'il subit, lorsque, après s'être détaché du végétal qui l'a produit, il se trouve placé dans des circonstances capables de réaliser sa tendance à devenir lui-même une plante. Le premier effet apparent de la germination est le gonflement de la graine et le ramollissement de ses enveloppes. Celles-ci se rompent, et de l'extrémité radicaire de l'embryon sort le *caudex descendant* (la *radicule*), qui s'allonge et constitue la *racine*. Presque en même temps, le *caudex ascendant* (la *gemma*) commence à se développer immédiatement au-dessus du point d'insertion des cotylédons ; il les soulève et les porte hors de terre (*cotylédons épigés*), et ceux-ci forment les *feuilles séminales* ; ou bien le caudex ne commence qu'au-dessus des cotylédons, ceux-ci restent cachés sous terre (*cotylédons hypogés*), se flétrissent, et finissent par disparaître. Quand une fois la gemme est parvenue à l'air libre, les folioles qui la composent se déroulent, se déploient, s'étalent et acquièrent bientôt tous les caractères des feuilles.

GÉROCOMIE, s. f. [*gerocomia*, *gerocomice*, de γῆρας, vieillesse, et κμειν, soigner]. Hygiène des vieillards.

GÉROFLE, s. m. V. *GIROFLE*.

GÉRONTOTOXON, s. m. [de γῆρων, vieillard, et τόξον, arc]. On dit aussi *leucoma gerontotoxon*. V. *ARC SÉNILE*.

GÉSIER, s. m. [*gigeria*, all. *Fleischmagen*, angl. *gizzard*]. Troisième estomac des oiseaux, formé, chez les oiseaux de proie, par des parois membraneuses, et présentant chez les autres, et surtout chez les granivores, des parois musculueuses, épaisses et très puissantes. L'épaisseur et la dureté de l'épiderme de la muqueuse intérieure, la présence constante de petits cailloux siliceux, indiquent suffisamment que le gésier est un véritable organe de trituration.

GESNÉRIACÉES, s. f. pl. Nom d'une famille de plantes dicotylédones monopétales, herbacées, toutes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Australie.

GESSE, s. f. [*Lathyrus*, L., all. *Platterbse*, angl. *chick-peas*, it. *cicerchia*, esp. *arveja*]. Genre de la famille des légumineuses. Les *gesses* sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces ; on en décrit environ cinquante espèces qui croissent presque toutes en France. Quelques-unes offrent beaucoup d'intérêt

au point de vue de l'économie rurale. Elles servent comme plantes fourragères.

GESTA, s. m. pl. Mot latin qui signifie *choses faites*. On comprend sous cette dénomination, usitée dans les traités d'hygiène, tous les mouvements que l'action musculaire communique au corps entier, ou seulement à quelques-unes de ses parties, les divers modes de station, et les diverses attitudes ou positions qui dépendent de cette action musculaire diversement combinée, ainsi que tous les mouvements étrangers auxquels le corps obéit, et qui peuvent avoir sur la santé une influence plus ou moins directe. Hallé divisait la classe des *gesta* en quatre ordres : 1° la veille, 2° le sommeil, 3° le mouvement et les locomotions, 4° le repos.

GESTATION, s. f. [*graviditas*, du verbe *gestare*, porter; all. *Trächtigkeit*, angl. *gestation*, it. *gestazione*]. Temps pendant lequel un être organisé femelle qui a conçu conserve le nouvel être dans son corps, et le nourrit à ses propres dépens jusqu'à ce qu'il soit en état de venir au monde. La gestation porte ordinairement le nom de *grossesse* [all. *Schwangerschaft*] chez la femme (V. ce mot). Sa durée est de neuf mois dans l'espèce humaine et pour la vache; de onze pour la jument; de cinq pour la brebis et la chèvre; de soixante-trois jours pour la chienne; de cinquante-six pour la chatte. Dans les animaux didelphes, les fœtus sortent de la matrice intérieure avant même qu'on puisse distinguer aucun de leurs membres, et la gestation continue dans la poche inguinale jusqu'à ce qu'ils aient acquis un accroissement suffisant. — Le mot *gestation* signifie aussi l'état d'un individu qui est porté : *gestation à cheval*, *en voiture*, etc.

GETAH LAHAE. Substance provenant d'un arbre connu dans les Indes sous le nom de *lahae*. C'est une matière résineuse, solide, légèrement onctueuse au toucher, d'un gris sale, brillant facilement, se dissolvant bien dans diverses huiles, mais non dans l'éther et l'alcool. On pourra tirer parti de cette substance, qui est très abondante et d'une valeur vénale peu élevée, pour la confection des substances emplâstiques, de l'onguent basilicum, etc.

GHAINOUK, s. m. Nom du bœuf *yack*. V. BŒUF.

GIBBEUX, **EUSE**, adj. [*gibbosus*, all. *buckelig*, angl. *gibbous*, it. *gibboso*, esp. *giboso*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont relevées en bosses plus ou moins apparentes.

GIBBIFÈRE, adj. [*gibbifer*]. Épithète donnée à la gorge de la corolle quand on y remarque des dilatations en forme de bosses.

GIBBOSITÉ, s. f. [*gibbus*, *κύφωσις*, all. *Buckel*, angl. *gibbosity*, it. *gibbosità*, esp. *giba*, *gibosidad*]. On doit appeler ainsi toute saillie osseuse anormale d'une partie du tronc, soit par suite de carie d'une vertèbre, soit par une simple déformation des vertèbres, des côtes ou du sternum. Néanmoins on a quelquefois donné exclusivement ce nom au mal vertébral de Pott; d'autres, au contraire, entendent par *gibbosité* la difformité qui résulte d'une déviation de la colonne vertébrale sans carie. Pris dans cette dernière acception, le mot *gibbosité* s'applique à toute espèce de courbure du rachis; il comprend par conséquent la *cyphose*, ou courbure en arrière, courbure à convexité postérieure; la *lordose*, ou courbure en avant, qui est beaucoup plus rare, et la *scoliose*, ou courbure latérale. V. *CYPHOSE*, *LORDOSE* et *SCOLIOSE*.

GIBÈLE, s. f. Nom du *Cyprinus gibelio*.

GIBOULÉE, s. f. [*nimbus*]. Espèce d'orage qui se réduit à des coups de vent médiocres et passagers, avec de petites averses et de petites grêles.

GICLET, s. m. Nom vulgaire de l'*Echallium elaterium*, plante cucurbitacée (*Momordica elaterium*). V. CONCOMBRE.

GIGARTINE, s. f. Nom de genre de l'algue floridée (*Gigartina helminthocorton*, Lamouroux) qui fait la partie essentielle et principale de la *mousse de Corse*.

GIGONDAS. Village du département de Vaucluse. Source sulfureuse froide, exhalant une odeur d'oignons pourris.

GIMBERNAT (LIGAMENT DE). V. *LIGAMENT*.

GINGEMBRE, s. m. [*Amomum zingiber*, L., all. *Ingwer*, angl. *ginger*, it. *zenzero*, esp. *gingibre*]. Plante vivace du genre *Amomum*, qui croît naturellement dans les deux Indes. Sa racine, que l'on tire particulièrement aujourd'hui des Antilles, et surtout de la Jamaïque, est grosse comme le doigt, aplatie, palmée ou articulée, couverte d'un épiderme ridé et marqué d'anneaux peu apparents. Elle est, en général, blanche, grise ou jaunâtre à l'intérieur. Sa saveur est âcre et brûlante; son odeur forte et aromatique provoque l'éternement; c'est un stimulant très âcre.

GINGIVAL, **ALE**, adj. [*gingivalis*, de *gingiva*, genève]. Qui a rapport aux genèves. *Muqueuse gingivale*.

GINGIVITE, s. f. [de *gingiva*, genève; it. *gingivite*, esp. *gingivitis*]. Inflammation des genèves.

GINGLYME, s. m. [*ginglymus*, de $\gamma\acute{\iota}\gamma\lambda\upsilon\mu\alpha\varsigma$, qui signifie proprement : charnière, gond d'une porte; it. et esp. *ginglino*]. V. ARTICULATION.

GINGLYMOÏDAL, **ALE** ou **GINGLYMOÏDE**, adj. [de $\gamma\acute{\iota}\gamma\lambda\upsilon\mu\alpha\varsigma$, ginglyme, et $\epsilon\acute{\iota}\delta\omicron\varsigma$, forme, ressemblance]. Se dit des articulations de la nature du ginglyme.

GINKLOSE, s. m. Maladie qui règne en Islande, dans diverses contrées de cette île, sur les nouveaux-nés, et qui paraît être un tétanos.

GINSENG, s. m. [all. *Ginseng*]. Racine du *Panax quinquefolium*, L. (polygam. dioécie, L., araliacées, J.), plante qui croît en Chine et au Japon. Elle est aromatique et amère, par conséquent stimulante et tonique.

GIRATION ou mieux **GYRATION**, s. f. Mouvement de rotation du suc nutritif des plantes dans les cellules. La découverte de ce phénomène, due à Corti, de Modène, date de 1772. Chaque cellule est le siège d'un mouvement de cette nature, indépendant de celui des cellules voisines; mais, dans chaque cellule, on observe au moins deux courants en sens inverse; il en existe quelquefois quatre. La chaleur active le mouvement, le froid le ralentit.

GIROFLE ou **GÉROFLE**, s. m. [$\chi\alpha\rho\upsilon\sigma\upsilon\lambda\lambda\epsilon\upsilon\varsigma$, all. *Gewürznelken*, angl. *clove*, it. *garofano*, esp. *clavo*]. Le *girofle*, vulgairement *elou de girofle* (*earyophyllum*), est la fleur non développée du *girofler* (*Caryophyllus aromaticus*, L., polyandrie monogynie, L., myrtinées, J.), arbre cultivé particulièrement dans les îles Moluques. On cueille ces fleurs lorsque les pétales, encore soudés, forment comme une tête ronde au-dessus du calice, et on les fait sécher au soleil (selon quelques auteurs, on les expose d'abord à l'action de la fumée). On préfère le girofle clair, gros, obtus, pesant, tel que celui qui vient d'Asie, et qu'on nomme *girofle anglais*. Celui de Cayenne est plus grêle, plus aigu, plus sec, noirâtre et moins aromatique. On a trouvé dans le girofle deux matières cristallisables, appelées *earyophylline* et *eugénine*. C'est un stimulant; on l'a donné en poudre à la dose de 23 à 90 centigrammes, uni au

sucré ; mais on ne l'emploie le plus souvent que pour aromatiser des poudres ou des électuaires. L'huile essentielle de girofle est introduite, au moyen d'un peu de coton, dans le creux des dents cariées, pour détruire la sensibilité du nerf dentaire. Les fruits mûrs



Fig. 193.

du girofler, remplis de semences, portent le nom d'*anthofles*, de *clous matricés*, *mères de girofle* (*anthophylli*). Ils ont le volume d'une prune, l'odeur et la saveur du girofle, mais à un degré plus faible ; on les mange confits, comme excitants (Fig. 193).

GIROFLÉE, s. f. [*Cheiranthus cheiri*, L.]. Crucifère indigène dont les fleurs jaunes ont été regardées comme antispasmodiques.

GIROLLE, s. f. [*Agaricus aquifolii*]. Champignon comestible, appelé aussi *oreille de houx*. Son nom, qu'il faudrait écrire *Gyrolle*, vient de *gyrare*, tourner, parce que le chapeau, d'abord rond et convexe, se creuse ensuite et change de forme, dans le développement, au point qu'il semble tourner. Ce champignon est d'un jaune clair ; son pédicule, long de 10 à 13 centimètres, est très épais et un peu comprimé ; son chapeau, long de 8 à 10 centimètres, est lisse et glabre, et porte, à sa face inférieure, des feuilles blanchâtres.

GITHAGINE, s. f. Principe actif, vénéneux, ressemblant à l'amidon, et retiré par Scharling de la *nielle des blés* (*Agrostemma githago*).

GIULIETTA (SANTA). Localité dans le territoire de Voghera (Piémont). Source d'eau saline thermale.

GIVRE, s. m. [*pruina*, all. *Rauhreif*, angl. *hoarfrost*, it. *brina*]. Glace en flocons dont les corps se couvrent en hiver, lorsque la température est au-dessous de zéro, et qui paraît être due en partie à la congélation de la rosée, en partie à un dépôt de petits glaçons qui se précipitent de l'atmosphère.

GIVROGNE, s. f. Nom donné dans quelques localités à la maladie du mouton dite *noir museau*.

GLABRE, adj. [*glaber*, all. *glatt*, angl. *glabrous*, it. *glabro*]. Se dit, en botanique, des surfaces complètement dépourvues de glandes et de poils, ce qui peut arriver sans que pour cela elles soient lisses et unies.

GLABRÉITÉ, s. f. [*glabrities*, all. *Glattheit*]. État d'une surface qui ne porte pas de poils.

GLABRISME, s. m. État tératologique d'une plante pubescente à l'état normal, lorsque, par suite de circonstances accidentelles, elle se développe glabre.

GLABRIUSCULE, adj. [*glabriusculus*]. Qui n'est pas tout à fait glabre, mais n'offre cependant qu'une villosité à peine sensible.

GLACE, s. f. [*glacies*, *κρύσταλλος*, all. *Eis*, angl. *ice*, it. *ghiaccio*, esp. *gelo*]. Eau solidifiée par la soustraction du calorique qui tenait ses molécules écartées. Dans les circonstances ordinaires, l'eau passe de l'état liquide à l'état solide dès que le thermomètre est au-dessous de zéro ; cependant, d'après les expériences de Blagden, l'eau pure peut descendre, sans se congeler, à une température de -5° centigr., si elle est privée d'air, et à une température de $-3^{\circ} \frac{1}{2}$, si elle est aérée, tandis que l'eau chargée de limon se congèle toujours à zéro. La congélation de l'eau par un refroidissement lent est une véritable cristallisation : il se forme d'abord, à la surface du liquide, de petites aiguilles triangulaires, qui ont une tendance remarquable à se réunir sous un angle de 69° à 120° , et qui présentent le long de leur base d'autres aiguilles beaucoup plus petites, arrangement d'où résultent des dentelures semblables à celles des feuilles de fougère. La glace pure est transparente et incolore ; elle est plus légère que l'eau, attendu que ce liquide augmente environ de $\frac{1}{14}^{\circ}$ de son volume en se congelant. La glace est produite en grand par le refroidissement de l'atmosphère : l'eau se trouve constamment à cet état sur les hautes montagnes du globe et sous les pôles ; elle y forme des amas considérables appelés *glaciers*. On peut aussi faire de la glace artificiellement, au moyen de sels solubles et d'eau ou de neige mêlés dans des proportions convenables, ou bien avec des mélanges de sulfate de soude et d'acide sulfurique étendu d'eau, ou de sulfate de soude et d'acide chlorhydrique du commerce. La glace est quelquefois employée, en médecine, comme tonique, et le plus souvent comme répercussive. — On connaît sous le nom de *glaces* les sucres de fruits, la limonade, le lait ou les crèmes congelés. Ces préparations, faites pour la première fois (à Paris) en 1660 par l'Italien Procope, ne conviennent, en général, qu'aux individus d'une bonne constitution et seulement lorsque la chaleur du corps dépend de l'état des fonctions et de la température extérieure ; leur usage n'est pas sans danger à la suite d'un exercice violent.

GLACÉ, s. m. Sucre imprégné d'huile essentielle ou de principe extractif, dont on fait avec de l'eau une pâte qui, soumise à l'action du calorique, se fond, et, dans cet état, peut être coulée dans des moules, où elle se solidifie, par le refroidissement, en tablettes unies ou empreintes de diverses figures. Ces préparations, qui appartiennent plus à l'art du confiseur qu'à celui du pharmacien, sont appelées *glacés* à cause de leur transparence et du poli de leur surface. On les obtient aussi en faisant fondre dans l'eau et cuire au grand cassé du sucre aromatisé avec une huile essentielle, et le coulant en moule.

GLADIÉ, ÉE, adj. [*gladius*, de *gladius*, épée ; all. *schwertförmig*, it. *gladiate*, esp. *gladiado*]. Synonyme d'*ensiforme*. V. ce mot.

GLAÏADINE, s. f. V. GLIADINE.

GLAIRE, s. f. [*lenta et viscosa materies*, all. *Schleim*, angl. *slime*, esp. *clara*]. Matière blanchâtre, gluante et semblable au blanc d'œuf coagulé, sécrétée par les membranes muqueuses, et ne différant des mucosités qui lubrifient ces membranes dans l'état

ordinaire que par sa consistance et sa viscosité plus grandes. Toutes les causes débilitantes peuvent donner ces caractères au produit de l'excrétion muqueuse, et c'est à tort qu'on a considéré les *glaires* comme une humeur particulière. Cette humeur est un effet et non une cause de maladie : l'indication thérapeutique n'est pas de l'évacuer, mais d'en prévenir la formation en traitant l'état morbide qui la produit. — Les accoucheurs, ou plutôt le vulgaire appelle *glaires* les mucosités qui découlent des organes sexuels pendant l'accouchement. Leur écoulement est un des premiers phénomènes qui annoncent le travail. Quelquefois les glaires n'apparaissent qu'avec les contractions utérines ; mais, dans la plupart des cas, elles les précèdent. Lorsqu'elles sont teintes en rouge par du sang, on dit que la femme *marque*.

GLAIRIDINE, s. f. Variété de *glairine*, d'une couleur grise, restant inodore même au contact de l'air, et se produisant à l'époque du mélange des eaux étrangères avec les eaux sulfureuses.

GLAIRINE, s. f. [*glareina*, all. *Glarin*, angl. *glairine*, it. *glairina*, esp. *glerina*]. Anglada a donné ce nom à une matière, ordinairement d'apparence glaireuse, qui accompagne toutes les eaux sulfureuses de la chaîne des Pyrénées, ou celles qui en proviennent. Quoique différente des matières filamenteuses assez analogues qu'on remarque dans les eaux de Vichy, de Nérès, etc., et qui appartiennent à la classe des arthrodiées (les *nostochs*, les *anabaina*, les *trémelles*, etc.), la *glairine* ou *barégine* (V. ce mot) n'est pas un principe immédiat, mais est constituée par des amas d'une algue filamenteuse, voisine des *Higrocrocis* ou des *Leptothrix*, dont les filaments sont continus ; de 1 millimètre de millimètre ou 2 de large, finement granuleux dans leur cavité. Leur longueur est souvent considérable : ils ne troublent pas ou presque pas l'eau lorsqu'ils flottent isolés, et leurs amas seuls sont visibles à l'œil nu. Il entre une quantité considérable de silice dans la constitution de leur substance, de la cellulose, et un ou plusieurs principes azotés non cristallisables.

GLAMORGAN (RACE DE). Race bovine du pays de Galles (Angleterre), assez remarquable par son aptitude à donner du lait et à prendre la graisse. Elle occupe un espace peu étendu dans les parties basses du comté, près du canal de Bristol.

GLAND, s. m. [*glans*, βάλανος, all. *Eichel*, angl. *acorn*, it. *ghianda*, esp. *bellota*, *glande*]. Appliqué d'abord uniquement au fruit du chêne, ce nom a été étendu ensuite aux fruits d'une forme analogue. Aujourd'hui les botanistes appellent *glands* les fruits uniloculaires, indéhiscent, monospermes par avortement, provenant constamment d'un ovaire pluriloculaire et polysperme, dont le péricarpe, uni à la graine, présente toujours à son sommet les dents fort petites du calice, et est renfermé en partie ou en totalité dans une sorte d'involucre écailleux ou foliacé. — Les herbivores sont avides du *gland de chêne*. Ce fruit, écrasé, concassé, délayé, cuit, est recherché de tous les animaux, qu'il engraisse et qu'il préserve même de certaines maladies. C'est un précieux condiment tonique, quand on l'associe à des aliments aqueux. Le *gland doux*, torréfié, offre un principe amer et tonique ; aussi l'a-t-on employé pour la préparation de certains aliments de l'homme. — En anatomie, on appelle *gland* [angl. *glans*, esp. *glande*], l'extrémité du pénis de l'homme, qui est saillante hors du prépuce, comme

le gland du chêne hors de sa cupule. Le gland se présente sous la forme d'un cône légèrement aplati dans le même sens que le corps caverneux ; son sommet, tantôt découvert, tantôt recouvert par le prépuce, est percé par l'orifice de l'urèthre ; sa base, coupée très obliquement de haut en bas et d'arrière en avant, embrasse l'extrémité du corps caverneux, auquel elle est unie par des vaisseaux et par un tissu cellulaire très dense : elle est circonscrite par un rebord saillant et arrondi, qu'on appelle *couroonne du gland*. Le tissu du gland est spongieux, érectile, de même nature que celui de l'urèthre, mais plus ferme et plus dense ; il est revêtu extérieurement d'une membrane muqueuse pourvue de nombreuses papilles toutes vasculaires, et dont aucune ne reçoit de nerfs et de corpuscules du tact (V. CORPUSCULE), malgré son extrême sensibilité. — On a aussi donné le nom de *gland* à l'extrémité du clitoris, dont la forme est à peu près la même que celle du gland du pénis, mais qui n'est point perforé. V. ÉRECTILE.

GLANDAGE, s. m. Tuméfaction indurée des ganglions lymphatiques de l'auge dans la morve. C'est un signe caractéristique et qui suffit la plupart du temps pour déclarer que le cheval est morveux.

GLANDE, s. f. [*glandula*, de *glans*, gland ; ἀδύνη, all. *Drüse*, angl. *gland*, it. *ghiandola*, esp. *glandula*]. En botanique, ce terme désigne des organes de forme variée, accompagnés ou remplis d'un liquide spécial, différent des liquides qui se trouvent dans les cellules des autres tissus des plantes. Il y en a plusieurs variétés : 1° Elles sont quelquefois représentées par une seule cellule ou trois ou quatre cellules placées au sommet d'un poil des feuilles ou des rameaux, cellules renflées (domant à celui-ci l'aspect plus ou moins capitulé), et remplies d'huile, de résine ou d'une essence (jusquiame, labiées), ou d'un liquide irritant. Alors la cellule est terminée en pointe et supportée par un amas de cellules considérées par quelques auteurs comme partie sécrétante (orties). 2° D'autres sont formées d'un groupe de cellules polyédriques toutes pleines d'essence, etc., limitant ou non une lacune ou cavité pleine du même liquide (feuilles, pétales et fruits des aurantiacées, myrtinées, rutacées, hypericum, etc., rameaux et fruits des ombellifères (V. BANDELETTE *réimifère*). 3° Il y a des masses de tissu cellulaire recevant des vaisseaux et fournissant ordinairement des matières gommeuses (cerisiers, pruniers, passiflores). On a aussi donné ce nom : a. à des masses de tissu cellulaire avec ou sans vaisseaux, formées par des organes divers restés à un état rudimentaire de développement (folioles, stipules, étamines), qui ne sont certainement pas des glandes et ne sécrètent rien ; b. à des organes lenticulaires ou concaves portés par des poils chez certaines plantes, formés de cellules pressées les unes contre les autres, mais qui ne sont pas des glandes et ne sécrètent rien ; c. aux lenticelles (V. ce mot). — Chez les animaux, les éléments anatomiques qui entrent dans la composition des *tissus* ou *parenchymes glandulaires* (normaux et hypertrophiés pathologiquement) sont : 1° Épithélium spécial, nucléaire ou autre, dont quelques cellules ont deux noyaux, quand il est pavimenteux (foie, pancréas, parotide) ; 2° paroi amorphe des tubes ramifiés ou non, ou des vésicules closes ; 3° vaisseaux ; 4° fibres de tissu cellulaire ; 5° éléments fibro-plastiques ; 6° nerfs ; 7° fibres musclaires de la vie organique ; 8° vésicules adipeuses quelquefois. Ainsi les glandes sont des

parenchymes (V. ce mot, et Tissu) spéciaux d'une structure complexe, offrant des alternatives de repos et d'action très prononcées à des intervalles de temps souvent très rapprochés, ordinairement sans régularité ni périodicité analogue à celle que présentent, sous l'influence régularisatrice du système nerveux, les mouvements du poumon ou des muscles. On les voit devenir le siège de productions très variées, lorsque, abusant de la possibilité indirecte, mais volontaire, de les faire agir, nous en usons sans aucune règle. Leurs épithéliums, partageant avec tous les éléments qui ont forme de noyaux ou de cellules la propriété de se développer et de se multiplier avec rapidité, comprimant les éléments des tissus voisins, les envahissant en s'interposant à eux, déterminent l'atrophie de ces éléments. Formant alors des productions épithéliales, friables, parce qu'elles n'ont pas ou presque pas de trame fibreuse, elles se dissocient, s'ulcèrent avec rapidité dès qu'elles ne sont pas recouvertes par la peau. Gagnant, d'autre part, en profondeur, elles envahissent aussi les organes voisins; d'où leur confusion fréquente avec des productions d'une nature toute différente, qui, étant aussi formées d'éléments à forme de noyaux ou de cellules, partagent cette propriété (cancer, pigment mélanique quelquefois, etc.). Le tissu des glandes a pour attribut anatomique de ne posséder aucun élément fondamental caractéristique, sauf une forme spéciale de l'épithélium. Il a pour attribut dynamique correspondant la propriété de donner, par modification spéciale du mouvement de désassimilation, une sécrétion. En général, partout où existe un parenchyme glandulaire, s'opère une sécrétion spéciale, distincte des sécrétions générales qui ont lieu dans les autres tissus, tels que les tissus séreux, muqueux, etc., et le produit contient quelque principe immédiat particulier, cristallisable, ou coagulable, formé dans la glande, sans qu'il préexistât dans le sang. Dans les parenchymes glandulaires, il n'y a pas de forme spéciale des mailles des réseaux capillaires qui se distribuent autour des tubes sécréteurs



Fig. 196.

ou des vésicules closes; elles peuvent être un peu plus ou un peu moins serrées, mais elles conservent, à peu de chose près, la forme qu'elles ont dans le tissu

cellulaire. La disposition des capillaires n'a rien de spécial, d'analogue aux dispositions particulières qu'on observe dans les parenchymes non glandulaires, tels que le rein, le poumon, le placenta, etc. — Les glandes, envisagées comme organes, se divisent et se classent en plusieurs espèces, d'après la disposition des tubes ou des sécréteurs, ou des vésicules closes, qui sont, avec l'épithélium spécial, les parties essentielles. Les diverses espèces de glandes sont : A. Follicules : 1° en *cæcum* ou non enroulés; 2° *glomérulaires* ou enroulés (V. FOLLICULE). B. *Glandes tubuleuses* (foie des articulés, etc.). C. *Glandes en grappe* : 1° simple, ou à *acinus* unique ordinairement; 2° composée (Fig. 196, l, l, et Fig. 197), ou à *acini* multiples (V. ACINUS). D. *Glandes sans conduits excréteurs* ou *vasculaires* (rate, ganglions lymphatiques, thymus thyroïde, capsules surrénales, plaques de Peyer). Il y a dans les glandes deux choses différentes, ayant chacune leur structure propre. C'est, d'une part, le tissu sécréteur représenté par les culs-de-sac (Fig. 197, dans l'épaisseur de a) de chaque *acinus*, ou tubes sécréteurs, *portion sécrétante*; il y a, d'autre part, la *portion excrétrante* ou *conduits excréteurs* (b). Chacune de ces portions a un épithélium différent : pour la mamelle, par exemple, il est nucléaire dans les *acini*; pavimenteux dans les conduits excréteurs. Les parois n'ont pas non plus la même structure. Avec l'hypertrophie glandulaire il n'y a pas *hypersécrétion*, et ce n'est que la partie sécrétante du tissu qui s'hypertrophie, pendant qu'au contraire les conduits excréteurs s'atrophient. Ce fait coïncide avec les expériences de Cl. Bernard, qui montrent qu'en

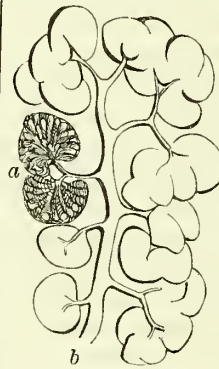


Fig. 197.

poussant du suif dans le canal du pancréas sur un chien vivant, toute la glande se résorbe, moins les conduits excréteurs : c'est-à-dire que toute la portion sécrétante de l'organe disparaît, tandis que la portion excrétrante persiste tout entière, au moins pendant plusieurs semaines après l'atrophie des *acini*. Or, dans l'hypertrophie des glandes en grappe, si un de leurs lobes ou une petite glande salivaire sous-muqueuse grossit, elle distend et comprime le tissu cellulaire voisin, elle s'enkyste de la sorte, et, comme en même temps le canal excréteur s'atrophie, lorsque la résorption de celui-ci est complète, l'enkystement est complet lui-même. Aussi trouve-t-on la glande ne tenant aux parois du kyste que par de fins vaisseaux capillaires, et quelquefois, dès l'incision des parois de l'enveloppe, la tumeur sort brusquement de sa cavité.

Glandes ou *follicules agminés*. Ce qu'on a nommé ainsi comprend surtout les *glandes en grappe simple*.

Glandes de Brunner. Glandes en grappe simple ou formées de deux à quatre *acini* (et non des follicules), qui existent sous la muqueuse duodénale, sous forme de petits grains ronds ou aplatis, grisâtres. Leur épithélium est de la variété pavimenteuse, à cellules petites, quelquefois prismatiques, assez granuleuses. Les culs-de-sac sont allongés. Elles sont plus nombreuses et plus grosses chez les herbivores que chez

les carnassiers. Leur liquide est différent du suc pancréatique, et ne décompose pas les graisses neutres; leur épithélium et leurs culs-de-sac plus allongés les distinguent de cette glande. C'est donc à tort qu'on les a dites *pancréas succenturié* ou *accessoires du pancréas*.

Glandes de Cowper ou de *Méry*, ou *bulbe-urétrales* (prostates inférieures, petites prostates, accessoires de la prostate). On nomme ainsi deux petites glandes en grappe, rougeâtres, placées parallèlement sur les côtés du bulbe et de la portion membraneuse de l'urèthre, au-devant de la prostate, pourvues chacune d'un conduit excréteur qui s'insinue obliquement dans l'épaisseur des parois de l'urèthre et s'ouvre dans ce canal au-devant du verumontanum. Ces deux corps, qui ont à peine, chez l'homme, la grosseur d'un pois, sont beaucoup plus développés chez la plupart des mammifères, et leur volume excède quelquefois celui des prostates.

Glandes de l'estomac ou *follicules gastriques*. Follicules analogues aux glandes de Lieberkuhn, mais plus longs et plus larges, dont l'épithélium est sphérique, très granuleux, ou polyédrique par pression réciproque. Ils sont divisés, à leur extrémité, en cul-de-sac, plus ou moins profondément, surtout vers la grosse extrémité de l'estomac. Il n'est pas rare d'en trouver deux se réunissant plus ou moins près de la surface pour s'ouvrir par un orifice commun. Ils s'hypertrophient beaucoup dans quelques affections morbides des voies digestives et dans le diabète, etc. V. GASTRIQUE.

Glande de Harder. Glande en grappe particulière à certaines espèces de quadrupèdes et aux oiseaux, située dans l'angle interne de l'œil et sécrétant une humeur épaisse et blanchâtre, qu'il verse par un orifice situé à la face interne du corps elignotant.

Glandes de Havers. V. SYNOVIAL.

Glandes de Lieberkuhn. Follicules cylindriques, serrés les uns contre les autres, contigus dans tout le gros intestin, rares dans l'intestin grêle, à paroi propre mince, formée de substance amorphe granuleuse; tapissés d'un épithélium sphérique ou polyédrique, très granuleux. Le fond du cul-de-sac simple est souvent bosselé, surtout dans le rectum et dans les hypertrophies de ces glandes (polypes du rectum, etc.). Il arrive souvent que chaque bosselure s'allonge et représente autant de culs-de-sac hypertrophiés dans lesquels l'épithélium est devenu cylindrique ou pavimenteux, à noyau ovoïde.

Glandes de Littre (*glandes* ou *lacunes de Morgagni*). Glandes en grappe simple, qu'on trouve dans toute la longueur de l'urèthre à partir du verumontanum. Leur profondeur est de 2 à 12 millimètres; leur orifice est tourné vers le méat le plus souvent, mais il y en a qui sont dirigées en sens contraire ou transversalement. Elles sont assez larges, la plupart, pour recevoir un petit stylet. Elles sont à parois très minces; les culs-de-sac sont assez longs, placés surtout au fond et sur les côtés du canal ou conduit large dont il vient d'être question, mais aussi dans leur longueur. L'épithélium est pavimenteux, mêlé de cellules de forme prismatique, et aussi de quelques éléments d'épithélium nucléaire. Leur mucus est grisâtre, presque demi-solide, assez tenace, se délayant assez difficilement dans l'eau, complètement différent du mucus, filant, incolore, sécrété par les glandes de Cooper et vulvo-vaginales. Ces glandes ont la même structure que celles qui sont dans les petites lèvres et au pourtour de l'orifice de la glande vulvo-vaginale. Les

glandes de Littre sont considérées, par les uns comme des follicules, par les autres comme de simples dépressions de la muqueuse urétrale, et non comme des glandes, mais Robin, puis Verneuil, ont montré que ce sont des glandes en grappe simple.

Glandes de Meibomius. Nom donné aux follicules sébacés situés sur le bord des paupières, à la base des cils. Rangés à côté les uns des autres sous forme de lignes jaunâtres, parallèles et verticales, ils sécrètent une huile onctueuse vulgairement connue sous le nom de *chassie*, lorsqu'elle est produite en trop grande abondance. Dans l'état naturel, l'humeur de Meibomius paraît destinée à entretenir la souplesse des cils et à prévenir l'écoulement des larmes sur la joue.

Glandes de Morgagni. On a nommé ainsi les *glandes de Littre* de la portion antérieure de l'urèthre et de la fosse naviculaire.

Glande de Nuck. Glande en grappe composée, du chien et du chat surtout, ainsi que du bœuf, du mouton, du cheval, placée sous l'arcade zygomatique juste derrière le globe de l'œil. Son canal excréteur s'ouvre à l'extrémité postérieure du bord alvéolaire supérieur; elle fournit de la salive visqueuse, comme la sublinguale, l'accessoire de la parotide, les buccolabiales (Cl. Bernard).

Glandes de Pacchioni. Granulations blanchâtres, jaunâtres, rougeâtres ou d'un brun jaunâtre, arrondies, aplaties, qu'on découvre rarement sur la face externe, mais fréquemment sur la face interne de la dure-mère, et, de préférence, des deux côtés, le long de la grande faux. Ces *granulations méningiennes*, ou *glandes de Pacchioni*, ne sont pas de nature glandulaire. Ce sont des corpuscules disséminés entre les enveloppes du cerveau et dans leur épaisseur; on les observe surtout vers la partie supérieure et interne des hémisphères cérébraux, à l'extrémité antérieure et supérieure du cervelet, au voisinage de l'origine du sinus droit, et sur divers points très variables des régions supérieure et inférieure du cerveau chez les individus parvenus à un âge très avancé. La plupart de ces granulations offrent les dimensions d'un grain de millet. Leur forme est arrondie; quelques-unes sont aplaties et deviennent alors circulaires ou ovales. Leur consistance est assez ferme pour résister à la pression de la pulpe du doigt. Leur nombre est indéterminé et en raison directe de l'âge: nulles chez le fœtus, à peine apparentes chez l'enfant, elles ne se manifestent dans tout leur développement que chez l'adulte, et se multiplient dans une proportion remarquable chez le vieillard. Elles sont constituées par un court pédicule simple ou ramifié, formé de fibres et de faisceaux de tissu cellulaire assez denses. Chaque grain ou granulation, simple ou lobé, généralement ovoïde, contient à son centre un ou plusieurs amas de matière calcaire (phosphates surtout, carbonate et traces de silice) en granules à contour foncé, centre assez brillant, mêlé de granulations ou de gouttes grasses. La périphérie est formée d'une couche de tissu cellulaire à fibres entrecroisées en tous sens, disposées ou non en faisceaux. Ces granulations renferment parfois de petits vaisseaux sanguins. Souvent ils se creusent des cavités dans la partie voisine de la dure-mère, et même à la surface interne des os du crâne. Il leur arrive fréquemment de perforer d'outre en outre la dure-mère, et de pénétrer dans la cavité du sinus longitudinal supérieur.

Glandes de Peyer. V. **INTESTIN.**

Glandes pileuses. V. **PILÉUX.**

Glande pinéale. V. **PINÉALE.**

Glande pituitaire. V. **PITUITAIRE.**

Glandes réticulées. Sous ce nom quelques anatomistes ont désigné un groupe de parenchymes comprenant le foie, qui est une glande en grappe, le rein et le testicule, qui sont des parenchymes non glandulaires. V. **PARENCHYME.**

Glandes sébacées. V. **SÉBACÉ.**

Glandes de Tyson (appelées aussi, à tort, par quelques auteurs, *glandes de Litre*). Ce ne sont pas des glandes, du moins chez l'homme. On a probablement pris pour telles les petites saillies ou grains, du volume de 1/10^e à 1/2 millimètre, qui se trouvent dans le sillon balano-préputial et son voisinage; elles sont formées d'une saillie du derme et de ses papilles, avec épaississement de l'épithélium correspondant, contenant ou non des *globes épidermiques*.

Glande vulvo-vaginale (*glande de Duverney* ou de *Bartholin*, *glande vulvaire conglomérée* de Garengot, *corps folliculaire vaginal*). Située sur les limites de la vulve et du vagin, sur les parties latérales et postérieures de ce dernier, à 1 centimètre au-dessus de la face supérieure ou intra-vaginale de l'hymen ou des caroncules myrtiliformes, à 1 centimètre de la face interne de la branche ascendante de l'ischion, contre laquelle on peut la presser. Elle est double, rarement égale de chaque côté, du volume d'une amande, aplatie, plus grosse de seize à trente-huit ans que plus tôt et plus tard. Son canal excréteur naît par autant de branches que la glande a de lobes; chacune est renflée en ampolle au centre du lobule. Il s'ouvre à 1 centimètre environ au-dessus de la fourchette vaginale, dans l'angle de réunion du cercle vulvaire avec la grande circonférence de l'hymen ou des caroncules, obliquement en haut et en dedans; l'ouverture est plus étroite que la cavité du conduit. Au-dessus se voient les orifices de quelques glandes en grappe simple. Huguier et Robin ont montré que c'est une glande en grappe composée à culs-de-sac tapissés d'épithélium pavimenteux et nucléaires sphériques. Sa structure et le liquide qu'elle sécrète prouvent qu'elle est l'analogue des glandes de Cooper chez l'homme. Huguier, qui a bien fait connaître l'anatomie et la pathologie de cette glande, a montré qu'elle est quelquefois atteinte: 1° d'hypersécrétion simple ou purulente; 2° d'inflammation aiguë ou chronique avec ou sans abcès: *a.* dans la glande, *b.* dans le canal excréteur; 3° de kystes; 4° d'hypertrophie (dégénérescence) fibreuse; 5° d'abcès, de chancre, et de végétations vénériennes et syphilitiques.

GLANDÉ, ÉE, adj. [all. *nit Feifen behaftet*, angl. *that has the glanders*]. Se dit d'un cheval qui a les glandes lymphatiques de la ganache tuméfiées et dures, ce qui arrive dans la morve, et, passagèrement, dans quelques affections de la nazale muqueuse.

GLANDIFORME, adj. [*glandiformis*, all. *eichel-förmig*, angl. *glandiform*]. Qui a la forme d'une glande.

GLANDULAIRE, adj. Qui a rapport aux glandes. *Hypertrophies glandulaires* ou *tumeurs glandulaires hypertrophiques*. On donne ce nom à un groupe de tumeurs caractérisées anatomiquement en ce qu'elles ont pour élément essentiel les éléments des glandes qui sont le siège de l'augmentation de volume. Leur nature ne peut par conséquent être reconnue qu'autant que l'on connaît déjà la structure normale de l'organe sécréteur. Elles constituent le groupe des tumeurs

qu'on observe le plus fréquemment ou à peu près. Il est en effet d'observation que la plupart des altérations des tissus et des organes ont pour point de départ telle ou telle espèce d'élément qui a augmenté ou diminué de quantité, en dérangeant la disposition des autres, ou même en faisant disparaître une partie d'entre eux par atrophie, etc. Ces tumeurs varient d'aspect extérieur selon l'espèce de glande dont il s'agit. Elles peuvent de plus, dans une même glande, offrir des aspects différents: 1° selon que tous les éléments ont augmenté de quantité à peu près également; 2° que ce sont les culs-de-sac glandulaires ou les vésicules closes qui ont augmenté de volume, avec multiplication de l'épithélium, sans que les éléments extérieurs aux culs-de-sac aient changé de quantité ou de disposition; 3° selon que ce sont les parois des culs-de-sac qui ont augmenté de largeur et d'épaisseur en devenant ou non fibroïdes (mamelle), sans que les épithéliums et les éléments extérieurs aux caecums glandulaires aient notablement été modifiés; 4° plus fréquemment, ce sont les épithéliums glandulaires qui ont augmenté de quantité et de volume, distendus les culs-de-sac, et changé complètement la couleur, la consistance, etc., du tissu. Souvent ils finissent par déterminer l'atrophie des parois des culs-de-sac et de la totalité ou d'une partie des éléments interposés à eux, moins toutefois le tissu élastique des conduits excréteurs qui reste sous une forme de filaments jaunâtres, flexueux, ramifiés, au sein du tissu malade de la mamelle surtout; alors la tumeur perd, dans une partie ou la totalité de son étendue, l'aspect de tumeur glandulaire pour prendre celui d'épithélioma (V. ce mot et **GLANDE**). Souvent aussi, bien que les culs-de-sac soient plus gros qu'à l'état normal, l'atrophie des éléments interposés fait que la mamelle, par exemple, augmente peu de volume ou même est plus petite qu'à l'état normal; son tissu est comme condensé, homogène. Le foie est fréquemment le siège de ce genre d'altération pris souvent pour du cancer. Il n'est pas rare de constater, dans les trois premières variétés d'hypertrophie glandulaire, une multiplication du nombre des culs-de-sac glandulaires, en même temps qu'une augmentation de volume de ceux qui existaient; en un mot, à côté des *acini normaux* existant normalement, il s'en produit de nouveaux le long des tubes excréteurs. Un fait plus important encore, c'est que, de même que dans les cas d'épithélioma (V. ce mot) il y a production d'épithélium dans les ganglions lymphatiques voisins de la tumeur, on voit aussi quelquefois dans ces ganglions les plus rapprochés de la mamelle malade se produire des gaines d'épithélium glandulaire semblables, pour la forme et la structure de leurs cellules, et pour leur disposition en *acini*, à ceux de la mamelle affectée. Ce tissu hétérotopique (V. **HÉTÉROTOPIE**) s'est substitué à celui d'une partie ou de la totalité du ganglion lymphatique. Les épithéliums nucléaires, qui normalement tapissent les culs-de-sac de certaines glandes, peuvent être, dans l'hypertrophie de ces glandes, remplacés par des épithéliums pavimenteux. On peut, sur une même glande hypertrophiée, voir des culs-de-sac tapissés par l'épithélium nucléaire; ailleurs, ces noyaux séparés les uns des autres par de la matière amorphe interposée; puis, tout à côté, ce sont des cellules d'épithélium pavimenteux dans lesquelles le noyau est volumineux, comparativement à la masse qui l'entoure, et forme la masse de cellule. Il semble que la matière interposée aux noyaux a été divisée dans

l'intervalle de ceux-ci ; sur d'autres culs-de-sac enfin, ce sont des cellules parfaitement développées qui sont plus ou moins grandes et ont la forme pavimentée la plus régulière. Or, ce qui arrive pour ces épithéliums nucléaires se montre aussi pour les cylindriques, c'est-à-dire que cet épithélium peut se transformer en pavimenteux. Ainsi, dans les glandes hypertrophiées, il n'est pas rare de trouver, au lieu d'épithélium normal, nucléaire ou autre, des culs-de-sac entiers représentés, dans la gaine qu'on a sous le microscope, entièrement par des cellules pavimenteuses. Ces modifications de l'épithélium sont un fait fréquent dans les hypertrophies glandulaires (V. COLLOÏDE). Le cancer peut se produire dans les glandes hypertrophiées comme dans les glandes saines. Le fait a été observé à la mamelle, au rectum, dans le foie, au col de l'utérus, aux lèvres ; pourtant il est assez rare. Le cancer se développe, dans ces cas, sous forme de masses arrondies ou irrégulières, dépassant rarement le volume d'une noisette, fréquent au centre de la tumeur, offrant une coloration plus blanche vers le centre, mais dont la périphérie se confond insensiblement avec le tissu simplement hypertrophié dans le plus grand nombre des cas ; d'autres fois, il s'en distingue à la fois nettement par sa couleur et sa consistance. Ce sont là autant de résultats d'observations que le microscope permettait seul de constater, que rien n'aurait pu faire prévoir ; que nulle hypothèse, faite d'après un simple examen à l'œil nu, ne saurait renverser, et qui font que toute symptomatologie des tumeurs qui n'a pas été appuyée de l'examen de la structure intime des diverses parties du produit se trouve par cela entachée de nullité, au moins en partie ; car on peut arbitrairement en attribuer les symptômes (V. CLINIQUE) au produit hétéromorphe cancéreux ou à la tumeur homocromorphe glandulaire. L'aspect extérieur des tumeurs glandulaires peut fréquemment être modifié par la production, entre les éléments glandulaires, de matière amorphe gélatiniforme (V. COLLOÏDE), de dépôts de granulations grasseuses, jaunâtres ou blanchâtres, et même du développement de vésicules adipeuses. Dans beaucoup de tumeurs glandulaires (utérus, rectum, mamelle, peau), on trouve des glandes hypertrophiées dont la cavité est plus ou moins dilatée par une matière demi-liquide, d'un gris blanchâtre, qui n'a plus la viscosité du muqueux, ou l'aspect de la sécrétion normale, et qui est moins éréneuse que le suc du cancer. Ce liquide ressemble, pour la consistance, un peu à du sable mouillé ou à de l'amidon mouillé avec de l'alcool. L'épithélium de ces glandes est hypertrophié, mais on ne peut plus le détacher en lambeaux ou gaines. Les cellules se détachent facilement ; elles sont de forme plus irrégulière qu'à l'état normal et souvent très variées. Le contenu des glandes doit son aspect à des cellules en suspension dans un liquide ou sérum généralement peu visqueux et peu abondant, comparativement aux éléments en suspension. Il est fréquent aussi de trouver beaucoup d'épithélium nucléaire mêlé aux cellules déformées. A la coupe, le tissu offre un aspect de coloration grisâtre, plus ou moins friable, suivant les parties de la pièce. Par la pression, on fait sortir de certaines cavités le liquide dont nous avons parlé ; il sort sous forme d'un petit filament blanchâtre plus ou moins consistant, ressemblant un peu à de la matière sébacée, et formé de cellules irrégulières, de noyaux et de beaucoup de granulations moléculaires. Quelques au-

teurs ont détourné le terme *adénoïde* (V. ce mot) de son ancienne application pour désigner certaines tumeurs de la mamelle ayant plus ou moins l'aspect extérieur des glandes ; ils se sont ensuite prévalu de cela pour réclamer la priorité de la découverte des tumeurs hypertrophiques des glandes. Mais ce qui suffit pour montrer ce qu'a de vain cette prétention. On détermine qu'un tissu sain ou un tissu morbide ont telle ou telle nature (nerveuse, musculieuse, glandulaire, cancéreuse, etc.), parce qu'on y trouve tel ou tel élément (nerveux, musculaire, glanduleux, cancéreux, etc.), vu que l'expérience a fait reconnaître que, toutes les fois que cet élément anatomique existe dans un tissu, celui-ci possède telle ou telle propriété. On détermine, en un mot, la nature d'un tissu par la détermination des éléments qui le composent. Or, comme ces éléments ne sont pas visibles à l'œil nu, on est forcé d'employer un instrument qui grossisse suffisamment pour en faire voir tous les caractères distinctifs. Par conséquent, ceux qui ont montré qu'il y a des tumeurs formées par hypertrophie des glandes, sont ceux qui ont montré que la partie principale de ces tumeurs est constituée par les mêmes culs-de-sac, ou les mêmes vésicules closes, qui constituent à l'état normal l'organe glandulaire sain, mais seulement plus ou moins agrandis ou déformés. C'est en vain que l'on se fonderait sur le simple aspect ou la consistance pour revendiquer la priorité de cette connaissance, car beaucoup de tumeurs dites *adénoïdes* d'après l'examen à l'œil nu ne sont pas formées des éléments des glandes, et beaucoup de tumeurs glandulaires sont, à l'œil nu, prises pour fibreuses, cancéreuses, etc.

GLANDULE, s. f. [*glandula*]. Petite glande, c'est-à-dire, les *follicules* et les *glandes en grappe simple*.

GLANDULEUX, **EUSE**, adj. [*glandulosus*, all. *drüsenartig*, angl. *glandulous*, it. *glanduloso*, esp. *glandular*]. Qui a l'aspect, la forme ou la texture des glandes.

GLANDULIFÈRE, adj. [*glandulifer*]. Se dit, en botanique, des organes qui portent une ou plusieurs glandes, ou sont revêtus de poils glanduleux ou de poils surmontés d'une glande.

GLANE (RACE DE). Race bovine de la Bavière rhénane. Les bœufs du Glane sont dociles ; ils travaillent bien et s'engraissent facilement ; leur chair est de bonne qualité. Les vaches sont bonnes laitières.

GLAUCESCENCE, s. f. [de γλαυός, vert de mer]. État d'une surface *glaucue*. V. ce mot.

GLAUCESCENT, **ENTE**, adj. [*glaucescens*, all. *graugrünlich*]. Dont la teinte tire sur le vert grisâtre.

GLAUCIER, s. m. [*Glaucium flavum*, Crantz, *Chelidonium glaucium*, L.]. Le *glaucier jaune*, ou *pavot cornu*, est une plante papavéracée des rivages caillouteux de la mer et des fleuves de l'Europe moyenne et méridionale. Il est remarquable par sa couleur glauque et par ses feuilles supérieures qui le font ressembler au pavot, dont il diffère par ses fleurs jaunes et par son fruit, qui est une silique linéaire, tuberculeuse, rude au toucher, longue de 14 à 22 centimètres, courbée en forme de corne. Ce végétal est rempli d'un suc jaune, âcre, caustique, vénéneux, qui contient de la *chélidonine* et de la *chélérythrine*, corps alcaloïdes azotés.

GLAUCINE, s. f. [de γλαυός, glauque]. Nom donné au cowpox naturel, à cause de la teinte gris-bleu des vésicules.

GLAUCINE, s. f. Alcaloïde extrait des feuilles du *Glaucium luteum* (papavéracées).

GLAUCIQUE (ACIDE). Synonyme d'*acide verdique* et d'*acide verveux*. Acide découvert par Runge dans un grand nombre de familles végétales (chicoracées, eaprifoliées, ombellifères, etc.).

GLAUCOMATEUX, adj. Se dit d'un œil affecté de glaucome.

GLAUCOME, s. m. [*glaucoma*, de γλαυκός, vert de mer; all. *der grüne Staar*, it. et esp. *glaucoma*]. Maladie de l'œil qui consiste en un grand affaiblissement de la vue, élargissement et déformation de la pupille, avec diminution des mouvements de l'iris, et couleur verdâtre du fond de l'œil. On a attribué cette maladie, quelquefois décrite sous le nom de *cataracte verte*, à une altération de l'humeur vitrée ou plutôt de la membrane hyaloïde, quelquefois à une diminution de la sécrétion pigmentaire. Ce qu'il y a de certain, c'est que souvent la diminution de la vue est déjà très sensible avant qu'on aperçoive aucun changement dans la couleur de la pupille; que l'humeur vitrée s'est montrée quelquefois parfaitement limpide, et qu'on l'a trouvée aussi, non pas verdâtre, mais jaunâtre, grisâtre, orangée, brunâtre, parsemée de points rouges. L'opinion la plus probable est que les phénomènes du glaucome tiennent à un épanchement entre la chorôïde et la rétine, survenu par suite d'une chorôïdite aiguë ou chronique; que, par conséquent, le glaucome n'est pas une maladie spéciale, mais un symptôme de cette phlegmasie, symptôme d'ailleurs inconstant et susceptible d'offrir plusieurs nuances diverses.

GLAUCOPICRINE, s. f. [de γλαυκός, glauque, et πικρός, amer]. Substance blanche très amère, extraite par Probst du *Glaucium luteum*.

GLAUCOTINE, s. f. Nom donné par Probst à un produit de décomposition de la chélérythrine, lorsqu'on la traite par les acides.

GLAUQUE, adj. [*glaucaus*, γλαυκός, all. *grünblau*, angl. *glaucous*, esp. *glauco*]. Épithète que les botanistes donnent aux feuilles d'un aspect verdâtre ou d'un bleu blanchâtre, et comme pulvérulent. Cet aspect est dû, tantôt à une multitude de poils extrêmement courts, et visibles seulement au microscope, retenant entre eux une infinité de petites bulles d'air qui empêchent la surface de la feuille de se mouiller quand on la plonge dans l'eau; tantôt à l'écartement d'une lame très mince de tissu cellulaire, sous laquelle se glisse une couche d'air qui s'oppose à son contact avec le reste de la feuille; tantôt à une couche pulvérulente formée par une multitude de petits globules de nature cirreuse, qui ne permettent pas aux parties qu'ils recouvrent d'être mouillées par l'eau.

GLAYEUL ou **GLAÏEUL**, s. m. [*Gladiolus communis*, all. *Siegwurz*, it. *ghiaggiuolo*, esp. *gladiolo*]. Plante de la famille des iridées, dont la racine est employée pour la préparation de topiques excitants et maturatifs. C'est à tort que l'on a quelquefois confondu l'*Iris germanica* avec le *glayeul*.

Glayeul des marais et *Glayeul puant*. V. IRIS.

GLÈNE, s. f. [γλήνη]. Cavité légère d'un os dans laquelle s'articule un autre os.

GLÉNOÏDE ou **GLÉNOÏDALE**, adj. f. [*glenoides*, de γλήνη, petite cavité articulaire, et εἶδος, forme, ressemblance; angl. *glenoid*, it. *glenoide*]. Se dit de la cavité superficielle dans laquelle la tête d'un os s'emboîte et se meut en tous sens. — *Cavité glénoïdale*. Excavation de la face externe de l'os temporal dans laquelle est reçu

le condyle de l'os maxillaire inférieur; cavité dont est creusé l'angle antérieur de l'omoplate pour recevoir la tête de l'humérus. — *Fissure glénoïdale*. Fente située au fond de la cavité glénoïdale du temporal: c'est la *scissure de Glaser*.

GLÉNOÏDIEN, **IENNE**, adj. [*glenoideus*]. Qui appartient à une cavité glénoïde. — *Ligament glénoïdien*. Bourrelet fibro-cartilagineux qui entoure la cavité glénoïde de l'omoplate, et augmente la profondeur de la surface articulaire. Il semble être une expansion du tendon de la longue portion du biceps.

GLEUCOMÈTRE, s. m. [de γλεῦσις, moût de vin, et μέτρον, mesure]. Instrument pour mesurer la quantité de sucre dans le moût de vin.

GLIADINE, s. f. [de γλίξ, gluten; all. *Gludin*, it. et esp. *gliadina*]. Produit artificiel de décomposition du gluten (V. ce mot). Cette substance est en lames minces, fragiles, d'un jaune-paille, d'une odeur de miel, d'une saveur douceâtre et aromatique; elle est insoluble dans l'eau et dans l'éther, soluble dans l'alcool éthylé, les alcalis et certains acides, et susceptible de se contracter au feu à la manière des substances animales. C'est un réactif plus sûr que la gélatine pour déceler l'existence du tannin; c'est aussi un excellent contre-poison des sels mercuriels.

GLOBE, s. m. [*globus*, all. *Kugel*, angl. *globe*, it. et esp. *globo*]. Corps sphérique. — *Globe hystérique*. Sensation d'un corps rond qui, chez la femme hystérique, semble monter de l'utérus dans l'abdomen, dans la poitrine, et jusqu'au larynx, et produit un sentiment de strangulation. — *Globe utérin*. Proéminence arrondie que l'utérus, revenu sur lui-même, forme au-dessus de la symphyse pubienne, immédiatement après l'accouchement. — *Globes épidermiques normaux* et *morbides*. V. ÉPIDERMIE.

GLOBULAIRE, s. f. [*globularia*, all. *Kugelblume*]. Genre de plantes (tétrand. monogyn., L., lysimachiées, J.) dont une espèce, la *globulaire turbit* (*Globularia atypum*, L.), a été employée comme purgative. On donne la décoction des feuilles (16 grammes, dans eau, 240 à 300 grammes), édulcorée et partagée en 3 ou 4 tasses, à prendre de demi-heure en demi-heure; on prescrit aussi l'extrait. La *globulaire* est un purgatif indigène très doux, qui agit à la manière du séné.

GLOBULARIÉES, s. f. pl. Famille de plantes ne contenant que le genre *Globulaire*. Fleurs réunies en capitule, avec un involucre polyphyllé, et portées par un réceptacle foliaé; calice à 5 divisions, persistant; corolle monopétale à deux lèvres. Le fruit est un akène ovoïde.

GLOBULE, s. m. [*globulus*, all. *Kügelchen*, angl. *globule*, esp. *globulo*]. On donne ce nom à des corpuscules plus ou moins arrondis, qui existent dans beaucoup de liquides et dans quelques tissus animaux. — *Globule du chyle et de la lymphe*. V. GLOBULIN. — *Globules du cotostrum*. V. COLOSTRUM. — *Globules* ou *corpuscules ganglionnaires*. V. NERF et NERVEUX. — *Globules du lait*. V. LAIT. — *Globules du mucus*. V. MUCUS. — *Globules du pus et pyoïdes*. V. PUS. — *Globules du sang*. En examinant au microscope le sang des animaux à sang rouge, on le trouve composé d'un liquide (le *plasma*) dans lequel nagent des corpuscules colorés. Ces corpuscules sont (Fig. 198 et 199) aplatis en forme de disque, ronds chez l'homme et la plupart des mammifères (excepté le chameau et le paca, qui les ont elliptiques), ellip-

tiques chez les oiseaux, les reptiles (Fig. 200 et 201) et les poissons, à l'exception des poissons cyclostomes, qui les ont ronds. Leur diamètre est de $0^{\text{mm}},006$ à $0^{\text{mm}},007$ chez l'homme, et leur épais-



Fig. 198.



Fig. 199.

seur est de $0^{\text{mm}},002$. Ils ont beaucoup d'élasticité, de mollesse et de flexibilité. Ils sont plus pesants que le sérum, et même que le plasma du sang, dans lequel ils s'enfoncent d'autant plus aisément qu'ils sont plus gros, parce qu'alors la pesanteur l'emporte proportionnellement au volume. De là vient qu'ils se précipitent rapidement et complètement dans le sang de grenouille, lentement et fort peu dans le sang fouetté de l'homme et des mammifères. Dans certaines maladies, leur précipitation a lieu plus rapidement, et le plasma se coagule au-dessus d'eux sans en emprisonner aucun; phénomène ordinaire, d'ailleurs, chez certains animaux en santé, et qui explique la formation de la couenne inflammatoire (F. COUENNE). C'est leur emprisonnement dans le plasma coagulé qui donne une couleur rouge au caillot du sang, lequel, sans cette circonstance, serait blanc. Ils sont constitués par une masse homogène de globuline qui est imbibée, ou une molécule à molécule à la matière colorante, ou hématosine, et à une certaine quantité de graisse et de sels. Chez les mammifères, toute la masse est homogène et sans noyau à partir de l'époque où l'embryon humain, par exemple, a 2 ou 3 centimètres de long; mais, auparavant, les globules ayant déjà la forme ordinaire ont un diamètre de $0^{\text{mm}},010$ à $0^{\text{mm}},011$, et un petit noyau rond, granuleux. Chez tous les vertébrés



Fig. 200.



Fig. 201.

ovipares, le globule, quelle que soit sa forme, renferme un noyau incolore sphérique ou ovoïde (Fig. 200), insoluble dans l'eau et l'acide acétique, tandis que la masse rouge est soluble. Les globules peuvent devenir *dentelés* ou *framboisés* à leur surface, lorsque le sérum du sang se concentre ou est altéré par des sels de diverses espèces. En filtrant le sang battu, et déduisant du poids du caillot le poids connu de la fibrine, on détermine approximativement la quantité des globules du sang par rapport au sérum et au plasma. Cette quantité s'élève à environ 0,12 du poids total du sang chez l'homme, suivant Laënnec. On a remarqué qu'ils diminuent dans la chlorose, après les saignées répétées, et par les progrès de l'âge. — *Globules blancs* ou *leucocytes* [de λευκός, blanc, et κύτος, cellule]. Éléments anatomiques caractérisés par leur forme sphérique et par les actions coagulantes

spéciales qu'exercent sur leur contenu l'eau et l'acide acétique en particulier, ainsi que par leur structure propre, qui les fait distinguer en deux variétés : l'une finement granuleuse, sans noyau, existe presque seule chez l'adulte à l'état normal, et l'autre, qui se rencontre chez l'embryon et dans certains états morbides, offre un ou deux noyaux. On trouve ces éléments surtout dans le sang et aussi dans la *lymphe* en petite quantité. Chez l'adulte, il en existe à peine 1 pour 100 ou 200 globules rouges; chez l'embryon, il en existe de 3 à 25 pour 100, et, dans quelques conditions morbides, ce nombre peut s'élever à 30 pour 100 : c'est ce qui caractérise ce qu'on a appelé *état leucocythémique* du sang ou *leucocythémie*. Les globules blancs sont appliqués à la face interne des capillaires, plus nombreux dans ceux des parenchymes que dans ceux des autres tissus, et ils ne circulent que par instants pour se réappliquer à la face interne des vaisseaux un peu plus loin. Ils jouissent de la propriété de se déformer spontanément hors des vaisseaux, par production d'expansions périphériques qui sortent et rentrent alternativement dans la substance du globule, lequel finit ensuite par reprendre sa forme sphérique. Les globules de pus frais partagent cette propriété, surtout ceux de la surface des muqueuses, propriété que l'eau leur fait perdre. L'acide acétique fait apparaître deux, trois ou quatre amas en forme de noyaux disposés en demi-cercle, teints en rougeâtre dans les globules de la première variété. Il teinte seulement de rouge tous les noyaux de ceux de la deuxième variété. — *Globules granuleux de l'inflammation, de l'exsudation ou exsudatoires*. Éléments anatomiques, sphériques ou ovoïdes, de teinte foncée, formés de granulations jaunâtres grasses, maintenues et réunies par une matière amorphe homogène que l'acide acétique attaque, ce qui amène la séparation des granulations grasses. Ce caractère peut servir à distinguer ces corps du pus et des cellules épithéliales devenues granuleuses par dépôt de graisse dans leur épaisseur. Le diamètre de ces corps varie de 15 à 40 millièmes de millimètre. On les trouve surtout dans les tissus enflammés, au voisinage des épanchements sanguins, et alors ils englobent quelquefois des masses ou gouttes, sphériques ou irrégulières, d'hématosine, ce qui leur a fait, à tort, donner le nom de *cellules contenant des globules de sang*. Quelques auteurs les considèrent comme identiques avec ceux du colostrum, dont ils diffèrent par plus de volume de leurs granulations grasses, etc. On trouve dans les kystes de presque toutes les régions de l'économie des globules très analogues à ceux dont il est ici question, et peut-être de même espèce, mais qui peuvent atteindre jusqu'à $0^{\text{mm}},100$, et qui, en général, se désagrègent beaucoup plus facilement.

GLOBULIN, s. m. Éléments anatomiques du chyle, de la lymphe et du sang, caractérisés par leur forme sphérique, l'absence d'action notable de l'eau et de l'acide acétique sur eux, ainsi que par leur structure, qui les fait distinguer en deux variétés, suivant qu'ils offrent les caractères de noyaux libres finement granuleux, sans nucléoles, ou de noyaux parcils entourés d'une masse de cellules sphériques incolores, homogènes, sans granulation, que l'eau n'attaque pas. Cette dernière variété est rare. Ces éléments sont peu nombreux, on en trouve 1 pour 10 ou 20 *globules blancs*; ils ont été confondus par beaucoup d'auteurs avec ceux-ci sous les noms de *globules* et *corpuscules lymphatiques*, bien que ce soient deux espèces fort distinctes d'élé-

ments anatomiques. Leur diamètre est en moyenne de 0^{mm},004, mais peut varier de 6^{mm},003 à 0^{mm},005 pour la première variété. Ceux qui sont entourés d'une masse de cellules incolores ont de 0^{mm},008 à 0^{mm},010. Leur surface est visqueuse comme celle des globules blancs, et comme eux ils adhèrent facilement entre eux ou aux corps qu'ils touchent, tels que les lamelles de verre du microscope.

GLOBULINE, s. f. [*globulina*, all. *Globuline*]. Turpin avait proposé ce mot pour désigner les vésicules hypothétiques, diversement soudées, et quelquefois entièrement libres, qui, suivant lui, auraient composé le tissu végétal tout entier. Cette hypothèse inexacte, suivant laquelle les corps organisés en général sont le résultat d'une aggrégation d'organismes inférieurs, et les plantes en particulier celui d'une association de végétaux d'une excessive simplicité, est due à Agardh, et, quoiqu'elle semble se rapprocher du système des molécules organiques de Buffon, elle en diffère cependant beaucoup. — *Globuline*, Mülder et Berzelius (*albumine des globules du sang* de plusieurs chimistes; *tomelline*, Deyeux et Parmentier; ce n'est pas la *globuline* de Turpin ni la *globuline* de M. Lecanu; *matière caséuse de la globuline du sang*, Gmelin; *krystalline* et *globuline* pour divers auteurs qui confondent en un seul ces deux principes). Substance organique naturellement demi-solide, se dissolvant dans l'eau et se coagulant alors, mais à une température beaucoup plus élevée que l'albumine. La globuline ne se rencontre que dans les globules du sang; elle forme la partie principale de leur masse, 87 pour 100. La globuline, naturellement demi-solide, se dissout dans l'eau, et alors présente les caractères de l'albumine. Elle diffère de cette dernière par la température beaucoup plus élevée qu'elle exige pour se coaguler. Une solution de globuline devient opaline seulement à la température de 73° à 83°; elle se trouble et ne se précipite complètement qu'à 93°. La globuline, en solution un peu étendue, n'est pas précipitée par l'alcool même concentré, et celui-ci peut dissoudre une assez forte proportion de globuline coagulée par la chaleur, lorsqu'il est bouillant. Par le refroidissement, la globuline se précipite presque en totalité de l'alcool. Un petit excès d'acide acétique n'empêche pas la coagulation de la globuline, ce qui la distingue encore de l'albumine. Elle retient toujours environ 1 pour 100 de sels formés surtout de phosphate de chaux.

GLOCHIDE, s. f. [*glochis*, de γλωχίς, pointe]. Nom donné par les botanistes à des poils minces et roides qui portent à leurs extrémités plusieurs branches pointues et recourbées en crochet.

GLOMÉRULE, s. m. [*glomerulus*, all. *Knäuel*]. Agrégation de fleurs formant par leur réunion une sorte de tête irrégulière.

GLOMÉRULES DE MALPIGHI. Petits corps sphériques épais de 1/10^e de millimètre, formés par un amas de capillaires enroulés et disposés en auge; ils sont placés le long des tubes urinipares de la substance corticale du rein, et entourés d'une enveloppe homogène comme la paroi propre de ces tubes, avec laquelle elle est en continuité de substance.

GLOMÉRULÉ, **ÉE**, adj. [*glomerulatus*]. Qui est réuni en paquets. V. FOLLICULE.

GLOSSALGIE, s. f. [*glossalgia*, de γλωσσα, langue, et ἄλγος, douleur]. Douleur à la langue.

GLOSSANTHRAX, s. m. [*glossanthrax*, de γλωσσα,

langue, et ἄθραξ, charbon; it. *glossanthrace*, esp. *glossanthrax*]. Charbon de la langue. — Vétérin. Synonymie : *Charbon à la langue*, *charbon volant*, *mal de langue*, *perce-langue*, etc. On l'observe sur la plupart des herbivores, mais particulièrement sur les bêtes bovines. A plusieurs époques, cette affection s'est montrée à l'état épidémique en France, en Suisse, en Allemagne. Le *glossanthrax* est contagieux même pour des animaux d'espèces différentes; il peut aussi se transmettre à l'homme, mais seulement par le contact. Il importe d'isoler les malades et de prendre garde à la contagion. Les moyens curatifs consistent à ouvrir les vésicules, à scarifier la surface de la langue, à cautériser la surface des plaies de cet organe. On emploie avec avantage les dissolutions de sel marin, de chlorhydrate d'ammoniaque, l'acide sulfurique étendu d'eau, les décoctions de quinquina. A l'intérieur, on administre le nitrate de potasse; on a conseillé l'injection du chlorure de soude, à la dose de quelques grammes dans 1 litre d'eau.

GLOSSIEN, **IENNE**, **GLOSSIQUE**, adj. [*glossianus*, *glossicus*, esp. *glosico*]. Qui appartient à la langue. Synonyme de *lingual*.

GLOSSIPHONIE, s. f. Nom d'un genre d'hirudiniées de petit volume, se roulant en boule à la manière des cloportes, dont les mâchoires ne sont représentées que par trois plis peu résistants qui ne leur permettent que d'attaquer les mollusques.

GLOSSITE, s. f. [*glossitis*, all. *Zungenentzündung*, angl. *glossitis*, it. *glossite*, esp. *glositis*]. Inflammation de la langue. Lorsqu'elle est bornée à la membrane muqueuse, elle est de peu d'importance par elle-même, et cède bientôt aux boissons mucilagineuses, aux bains, aux collutoires émollients; souvent aussi il est avantageux d'appliquer quelques sangsues au-dessous de la base de la mâchoire. L'inflammation du parenchyme de la langue est assez rare; elle a quelquefois une marche très aiguë, et peut déterminer promptement la suffocation. Ses causes sont l'action de substances acres ou délétères, ou du venin de certains animaux, sur la surface de cet organe. Il faut se hâter de pratiquer une ou plusieurs saignées générales, puis appliquer de nombreuses sangsues au cou, au menton ou à la langue. On prescrit en même temps la diète absolue et tous les moyens antiphlogistiques, des boissons rafraîchissantes nitrées ou laxatives, des purgatifs salins. Souvent il faut pratiquer des scarifications profondes dans le tissu de l'organe, depuis sa base jusqu'à sa pointe, pour en opérer le dégorgeement. Dans les cas extrêmes, l'imminence de la suffocation oblige de recourir à l'incision de la membrane cricothyroïdienne.

GLOSSOCATOCHIE, s. m. [*glossocatochus*, langue *detentor*, de γλωσσα, langue, et κατέχω, je retiens; all. *Zungenhalter*]. Instrument de chirurgie destiné à tenir la langue abaissée, pour examiner l'intérieur de la bouche. Cet instrument, dont on attribue l'invention à Paul d'Égine, était composé de deux branches, dont une portait à son extrémité une platine qui déprimait la langue, et dont l'autre, en forme de fer à cheval, était appliquée sous le menton.

GLOSSOCÈLE, s. f. [*glossocoele*, de γλωσσα, langue, et κήλη, hernie, tumeur; it. *glossocoele*, esp. *glossocoele*]. Hernie de la langue; saillie de la langue hors de la bouche, dépendant ordinairement du gonflement inflammatoire de cet organe (V. GLOSSITE). Quelquefois cependant on observe une *glossocèle chronique*, une

sorte d'engorgement œdémateux qui est susceptible d'acquiescer à la longue un volume considérable, de déformer les arcades dentaires, les lèvres, et même l'os maxillaire inférieur, et qui peut nécessiter l'amputation d'une portion de la langue.

GLOSSOCOME, s. m. [*glossocomum*, γλωσσόκομον, de γλῶσσα, languette de flûte, et κομῆν, serrer; all. *Beinlade*, it. *glossocomo*, esp. *glossocomo*]. Boîte à serrer les languettes de flûte, et, par extension, toute espèce de boîtes. Les anciens appelaient ainsi des appareils dont ils se servaient pour la réduction des fractures et des luxations de la cuisse et de la jambe. Le *glossocomo* était une longue caisse de bois ouverte par sa face supérieure et par ses extrémités, dans laquelle on plaçait le membre fracturé; des laes appliqués au-dessus de la fracture passaient dans des poulies fixées à la partie supérieure de la boîte; d'autres, appliqués au-dessous de la fracture, s'attachaient à une traverse mobile située à la partie inférieure; la traverse, mise en mouvement au moyen d'une manivelle, faisait l'extension en tirant sur les laes inférieurs, tandis que les supérieurs exerçaient la contre-extension.

GLOSSO-ÉPIGLOTTIQUE, adj. et s. m. [*glossopigloticus*]. Quelques anatomistes ont donné le nom de *muscles glosso-épiglottiques* à deux petits faisceaux de fibres charnues qui naissent en arrière de la face supérieure de la base de la langue.

GLOSSOGRAPHIE, s. f. [*glossographia*, de γλῶσσα, langue, et γραφή, description]. Description anatomique de la langue.

GLOSSOLOGIE, s. f. [*glossologia*, de γλῶσσα, langue, et λόγος, discours; angl. *glossology*, it. *glossologia*, esp. *glossologia*]. Traité sur la langue. — On a aussi employé ce mot pour exprimer l'ensemble des termes consacrés dans une langue scientifique.

GLOSSO-PALATIN. V. GLOSSO-STAPHYLIN.

GLOSSO-PHARYNGIEN, adj. et s. m. [*glossopharyngeus*, de γλῶσσα, langue, et φάρυγξ, pharynx]. Divers anatomistes ont regardé comme deux muscles, qu'ils ont appelés *glosso-pharyngiens*, quelques faisceaux musculaires qui, des parties latérales et postérieure de la langue, vont gagner les côtés du pharynx. Ils font partie des constricteurs supérieurs. — *Nerfs glosso-pharyngiens*, nerfs regardés à tort par beaucoup d'auteurs comme une portion de la 8^e paire ou pneumogastrique. Ils naissent des parties supérieures latérales de la moelle vertébrale, entre les nerfs faciaux et pneumogastriques, dans le sillon qui sépare les éminences olivaires des corps restiformes.

GLOSSO-STAPHYLIN, adj. et s. m. [*glossostaphylinus*, de γλῶσσα, langue, et σταφύλη, ulette]. Nom de deux muscles, appelés aussi quelquefois *glosso-palatins*, qui s'étendent des parties latérales et postérieure de la langue au voile du palais.

GLOSSOTOMIE, s. f. [*glossotomia*, de γλῶσσα, langue, et τομή, section]. Dissection anatomique de la langue. Quelquefois aussi ce mot signifie l'amputation de la langue, ou le retranchement d'une portion de cet organe, nécessité par son état pathologique.

GLOTTE, s. f. [*glottis*, γλωττις, de γλῶσσα, langue; all. *Stimmritze*, angl. *glottis*, it. *glotta*, *glottide*, esp. *glotis*]. Organe de la voix. Les anatomistes ne sont pas d'accord sur la partie du larynx que l'on doit appeler *glotte*. Quelques auteurs donnent ce nom à la fente oblongue d'avant en arrière, longue de 23 à 25 millimètres chez l'adulte, et large de 5 à 7 milli-

mètres, que le larynx présente tout à fait à sa partie supérieure, et qui est circonscrite en avant par le cartilage thyroïde et l'épiglotte, en arrière par les aryténoïdes, et sur les côtés par deux replis muqueux horizontaux, appelés *ligaments supérieurs de la glotte* (et quelquefois *cordes vocales supérieures*), replis qui, de l'épiglotte, s'étendent à chaque cartilage aryténoïde. D'autres nomment *glotte* une autre fente placée à quelques lignes au-dessous de la précédente, bornée en avant par le cartilage thyroïde, en arrière par le cartilage aryténoïdien, et, de chaque côté, par deux replis que forment les ligaments aryténoïdiens revêtus de la membrane muqueuse. Ces replis sont les *ligaments inférieurs de la glotte*, les *cordes vocales* proprement dites. On les a aussi nommés *lèvres* ou *rubans de la glotte*, ou *cordes vocales inférieures*. C'est à cette seconde fente que, depuis Bichat et Boyer, on donne le nom de *glotte*, parce que c'est elle qui concourt spécialement à la production du son vocal. D'autres ont entendu par *glotte* l'espace compris entre les ligaments supérieurs et inférieurs, et dans lequel se trouvent les ventricules du larynx. V. LARYNX.

GLOUTERON, s. m. V. BARBANE.

GLUCOSE, s. m. Il faut dire *glycose*, s. f. V. ce mot.

GLUCOSURIE, s. f. V. GLYCOSURIE.

GLUCYNE, s. f. V. GLYCINE.

GLUCYNIUM, GLUCYUM, s. m. V. GLYCIINIUM.

GLUMAGÉ, ÉE, adj. [*glumaceus*]. Qui a la nature des glumes ou qui en porte.

GLUME, s. f. [*gluma*, all. *Balg*, angl. *glume*, *husk*, it. et esp. *gluma*]. Mot d'une signification très vague, qui a été employé par Linné pour désigner l'espace d'involucre situé au bas de l'épillet dans les graminées, et ensuite étendu par lui à toutes les enveloppes des fleurs de ces plantes, dont alors il désignait l'externe sous le nom de *glume corolline*. On donne actuellement le nom : 1^o de *glume*, ou *bractées involucreales* (*lépicène*, *glumes stériles*), aux bractées qui se trouvent à la base de l'épillet des graminées; elles représentent des bractées à l'aisselle desquelles il ne s'est pas développé de fleur; 2^o de *glumelle*, ou *bractée florale imparinerviée* ou *unicarénée* (*glume fertile*), à une petite bractée qui n'est pas encore une partie de la fleur, mais une *feuille* ou *bractée florale*, à l'aisselle de laquelle naît la fleur même; 3^o de *calice*, ou *sépale bicaréné* ou *parinervié*, à une pièce scarieuse bifide à deux plis principaux ou carènes, représentant à elle seule le calice; c'est la *glumelle bicarénée* ou *parinerviée*: ces deux pièces (2^o et 3^o) sont, par quelques auteurs, considérées comme appartenant à un même verticille de la fleur sous le nom de *glumelle* ou *verticille calicinal*; ce sont elles qui ont reçu les noms de *calice* (Linné), *glume* (Rich.), (*balle*, *paillettes*); 4^o de *glumelle*, ou mieux de *corolle*, à un verticille de trois petites pièces membranées alternant avec les étamines. Dans beaucoup de genres, il n'y a que deux pièces, et c'est une place vide qui alterne avec une étamine; d'autres fois cette corolle manque tout à fait: c'est elle qui a reçu les noms de *paléoles*, *squamules* et *lodicule*.

GLUMÉ, ÉE, adj. [*glumatus*]. Se dit d'une fleur dont les organes sexuels sont entourés de glumes comme celles des graminées.

GLUMELLE, s. f. [*glumella*]. V. GLUME.

GLUMELLULE, s. f. [*glumellula*]. V. GLUME.

GLUTÉINE, s. f. Matière jaune entrant pour une assez forte proportion dans la composition de la graisse de la *salamandre aquatique* (*Triton cristatus*).

GLUTEN, s. m., ou **TRITIGINE**, s. f. [*gluten*, all. *Kleber*, *Pflanzenleim*, *Gluten*, angl. *gluten*, *glue*, it. *glutine*, esp. *gluten*]. Substance organique particulière (*fibrine* ou *colle végétale*) découverte par Beccaria, chimiste italien, dans les graines des céréales. Mêlé intimement avec l'amidon, avec le sucre, l'albumine et le mucilage, le gluten constitue la partie intérieure de beaucoup de graines céréales, et surtout du froment. On l'extrait en faisant une pâte avec de la farine de froment, et la malaxant sous un filet d'eau, jusqu'à ce que celle-ci ne devienne plus laiteuse : on a pour résidu le gluten pur, substance d'un blanc grisâtre, molle, collante, insipide, d'une odeur spermatique, très élastique, et susceptible d'être étendue en une couche mince. Soumis à une douce chaleur, le gluten diminue de volume, en perdant l'eau qu'il contient ; exposé à l'action d'une chaleur plus forte, il se comporte comme les matières animales. Il est insoluble dans l'eau, les huiles et l'éther, et, en partie, soluble dans l'alcool. C'est à ce corps que la pâte doit la propriété de lever : sans la farine de froment en contient-elle plus que toute autre farine. Sa composition est : $10(\text{Az}^{\text{C}}\text{H}^{\text{30}}\text{N}^{\text{11}}\text{O}^{\text{12}}) + \text{S}^{\text{2}}$. L'absence de notions exactes sur l'analyse anatomique, sur les principes immédiats en général, sur les substances organiques en particulier, a fait longtemps regarder comme de véritables principes immédiats les substances organiques artificielles et les corps cristallisables en lesquels se décomposent les principes immédiats coagulables ou solides, non cristallisables, des plantes et des animaux. C'est là ce qui a fait considérer la *tritigine* comme un composé de *gliadine*, substance organique artificielle, et de *zymone*, autre produit de décomposition (V. ces mots, GÉLATINE et GÉLINE). C'est ce qui a conduit aussi à multiplier beaucoup le nombre de ces corps ; car c'est toujours le propre des substances organiques, ou composés non définis (V. COMPOSÉ), de fournir des produits de décompositions aussi nombreux que sont variés les conditions de température dans lesquelles on les place ou les réactifs qu'on fait agir sur elles. C'est aussi ce qui a fait considérer ces corps comme identiques avec les substances azotées des animaux, d'où le nom de *fibrine végétale* donné au gluten, d'*albumine végétale* donné à la *glutine* (V. ce mot), de *caséine végétale* donné à la *légumine* (V. ce mot). — *Pain de gluten*. Pain ou biseuit fait de farine préalablement lavée pour en ôter une partie de l'amidon. Il a été recommandé dans le diabète.

GLUTINATIF. V. AGGLUTINATIF.

GLUTINE, s. f. [de *glutinare*, coaguler, all. *Pflanzeneiweiß*]. Nom donné anciennement par Rouelle à la substance nommée depuis par Fourcroy *albumine végétale*, et que Soubeiran a proposé à juste titre de lui restituer. Elle est incolore, coagulable par la chaleur entre 50° et 60° centigr., et par l'alcool, précipitable par le sublimé et la noix de galle. Elle se combine avec certains acides, et est dissoute par les alcalis.

GLUTINEUX, **EUSE**, adj. [*glutinosus*, de *gluten*; all. *leimartig*, angl. *glutinous*, it. et esp. *glutinoso*]. Qui ressemble au gluten, qui contient du gluten, qui est collant, visqueux comme le gluten.

GLYCÉRINE, s. f. [all. *Oelzucker*, *Glycerin*]. Matière sucrée, non fermentescible, qui se produit par la réaction des oxydes métalliques sur les corps gras pendant la saponification, et que Scheele avait appelée *principe doux des huiles*. Sa composition est $\text{C}^{\text{6}}\text{H}^{\text{10}}\text{O}^{\text{5}} + \text{H}^{\text{O}}$. M. Trousseau a constaté généralement

les excellents effets de la glycérine dans les affections superficielles de la peau, notamment dans le prurigo. Suivant lui, la glycérine convient dans toutes les affections de la peau qu'irriteraient l'emploi des corps gras ou les applications excitantes, et surtout dans les phlegmasies cutanées de nature prurigineuse qui attaquent souvent les parties génitales, l'anus et leurs annexes. M. Bazin se loue de la glycérine dans l'eczéma, le zona, l'aené, l'ichthyose, et, en général, dans les maladies de la peau dont le principe ne réside pas essentiellement dans l'altération des grands appareils internes. Quant à la pharmacie, M. Cap observe que la glycérine est un nouveau et précieux excipient s'ajoutant à la liste trop peu nombreuse des corps de cette nature, dont l'art peut disposer, excipient qui semble tenir le milieu entre l'eau et l'huile. Adoptant comme radical le mot *glycérol*, il propose de donner aux médicaments où la glycérine jouerait le rôle d'excipient le nom de *glycérotiques*, et au genre principal celui de *glycérolés*. La place de ce nouvel ordre serait auprès des hydrolés, des oléolés, des saccharolés, des melléolés, c'est-à-dire des médicaments où le rôle d'excipient est rempli par l'eau, l'huile, le sucre et le miel. La glycérine dont on a imbibé une petite éponge fixée à une baleine recourbée est un topique doux et sucré qui calme la gêne et la douleur que cause la sécheresse de la gorge, dans les angines gutturales et laryngées, ainsi que les toux nerveuses.

GLYCÉRYLE, s. m. Synonyme de *glycole*.

GLYCILE et **OXYDE DE GLYCILE**, s. m. Lœwig a appelé *glycile* un radical hypothétique qui aurait la formule $\text{C}^{\text{6}}\text{H}^{\text{7}}$, formé en supposant qu'on a enlevé tout l'oxygène à la glycérine anhydre, qui elle-même n'existe que par hypothèse. Il donne en conséquence le nom d'*oxyde de glycile* ($\text{C}^{\text{6}}\text{H}^{\text{7}}\text{O}^{\text{5}}$) à cette glycérine anhydre hypothétique, et celui d'*hydrate d'oxyde de glycile* à la glycérine proprement dite. ($\text{C}^{\text{6}}\text{H}^{\text{8}}\text{O}^{\text{6}} = \text{C}^{\text{6}}\text{H}^{\text{7}}\text{O}^{\text{5}}.\text{H}^{\text{O}}$). V. GRAS.

GLYCINE, s. f. [de γλυκός, doux]. Matière cristallisée sucrée annoncée par Bizio dans le liquide que renferme la noix de coco. Cette substance peut être identique avec la mannite, dont elle présente plusieurs des propriétés. V. GLYCOLLE.

GLYCINE, et non pas **GLUGYNE**, s. f. [de γλυκός, doux; all. *Glycinerde*, it. *glicina*]. Oxyde métallique découvert en 1798, par Vauquelin, dans l'émeraude et l'aigue marine, ayant la propriété de faire des sels sucrés avec les acides. C'est l'oxyde d'un métal qu'on a nommé *glycinium*.

GLYCIINIUM, **GLYCIUM**, ou **BÉRYLLIUM**, s. m. [all. *Glycium*, it. *glicio*]. Métal obtenu de la glycine, et isolé du chlorure de glycinium au moyen du potassium. Il est en poudre brune, avec des paillettes cristallines. Il s'oxyde à une haute température, et se convertit en glycine ; il est sans action sur l'eau à la température ordinaire.

GLYCIQUE (ACIDE) [*acide kalisaccharique*, Péligot]. Acide obtenu en faisant agir les alcalis sur le sucre de fécule ou *glycose*. ($\text{C}^{\text{12}}\text{H}^{\text{100}}\text{O}^{\text{10}}$.)

GLYCOCHOLATE, s. m. V. CHOLATE de soude.

GLYCOLLE, s. m. [*sucre de gélatine*, *glycine*]. Corps cristallisable, blanc, doué d'une saveur sucrée ; mais il ne fermente pas. Il est soluble dans l'eau, à peu près insoluble dans l'alcool absolu et dans l'éther. Il forme avec la plupart des acides des combinaisons cristallisables, mais il n'exerce aucune action sur le tournesol. Sa formule est $\text{C}^{\text{4}}\text{H}^{\text{5}}\text{Az}^{\text{O}^{\text{4}}}$. On l'obtient en

faisant agir l'acide sulfurique sur la gélatine, on en faisant bouillir l'acide hippurique ou un hippurate dans quatre fois son poids d'acide chlorhydrique. On soupçonne son existence comme principe immédiat dans quelques tissus.

GLUCOSE, s. f. [**GLUCOSE** a été fait masculin à tort, mais aurait dû être plutôt féminin, car tous les noms en ose de ce genre de formation sont féminins; de γλυκός, doux]. Sucre de raisin ou d'amidon. C'est l'espèce de sucre qui est trouvée dans les fruits et les plantes acides. Il est difficilement cristallisable; il fermente spontanément, et a la composition $C^{12}H^{14}O^{14}$; par conséquent, il diffère du sucre de canne, parce qu'il contient 3 atomes d'eau de plus. Il est produit par l'action, sur l'amidon, de l'acide sulfurique étendu. La glycose forme des composés définis avec la baryte, la chaux, l'oxyde de plomb et d'autres bases. V. SUCRE du foie ou de diabète, corps différent de la glycose.

GLYCOSURIE, s. f. [de *glycose*, et κύρειν, pisser]. Synonyme de *diabète sucré* (V. ce mot). On a remarqué que les anesthésiques et les gaz irrespirables déterminent la glycosurie ou passage momentané du sucre dans les urines.

GLAYMÈTRE, s. m. [de γλυκός, doux, et μέτρον, mesure]. Instrument pour mesurer la quantité de sucre dans une liqueur.

GLYCYRRHIZINE, s. f. [de *glycyrrhiza*, réglisse; all. *Süßholzzucker*, *Glycyrrhizin*]. Matière sucrée découverte dans la réglisse, et depuis dans le *Polypodium vulgare*, par Bœbereiner et Robiquet. C'est une substance solide, infermentescible, en masse d'un jaune sale, d'une saveur semblable à celle de la réglisse, soluble dans l'eau bouillante et l'alcool, et précipitée de sa solution aqueuse par les acides; elle donne alors un dépôt sucré qui, dissous dans l'eau bouillante, se prend en gelée par le refroidissement. Elle compose en partie l'extrait noir ou suc de réglisse. ($C^{16}H^{12}O^6$.)

GNÉTACÉES, s. f. pl. Nom d'une famille de plantes séparée des conifères, et qui renfermerait les genres *Gnetum* et *Ephedra*, genres contenant des arbres élevés, mais surtout des lianes ou des arbustes. L'intérieur du fruit est pulpeux, mais rempli d'aiguilles cristallines qui le rendent fort irritant (*Gnetum*); aussi l'amande seule est alimentaire.

GOBBE, s. f. Sorte de préparation en forme de bol qu'on donne aux chiens pour les empoisonner. — Synonyme d'*égagropile*. On nomme ainsi les concrétions pileuses qu'on rencontre dans la caillotte du mouton. On dit qu'une bête à laine est *gobbée*, quand on rencontre dans son estomac une *gobbe*.

GOBELET ÉMÉTIQUE. Vase en forme de gobelet, composé d'antimoine émétique, et dans lequel on laissait séjourner du vin blanc. Ce liquide y devenait émétique ou purgatif; c'était une préparation infidèle.

GODRONNÉ, ÉE, adj. F. Petit donnait le nom de *canal godronné* à l'espace qui se trouve entre le corps vitré et le corps ciliaire, et qui embrasse toute la circonférence du cristallin. Ce canal, dont les parois semblent être en contact pendant la vie, ne peut être aperçu, après la mort, qu'en l'insufflant par une petite ouverture faite dans un point de sa circonférence: l'air insufflé produit alors des bosselures séparées par des brides membrancuses, que l'on a comparées à une espèce d'ornement appelé jadis *godron*. — *Portion*

godronnée du pied d'hippocampe [all. *der gezackte Streif*]. Portion située au bord concave du pied d'hippocampe, dans le cerveau. V. HYALOÏDE.

GOÏTRE ou **GOËTRE**, s. m. [all. *Kropf*, angl. *wen*, it. *gozzo*, esp. *papera*]. Le goitre, improprement appelé par les anciens *εργασια* (bronchocèle), *hernia gutturalis*, *struma*, *tracheocèle*, *grosse gorge*, *gros cou*, etc., est un accroissement anormal, une hypertrophie de la glande thyroïde: de là son nom actuel peu exact de *thyroïdite*. Endémique et héréditaire dans les contrées froides et humides, dans les vallées des Alpes, le bas Valais, etc., il n'est accompagné ni d'inflammation ni de changement de couleur à la peau. On l'a longtemps attribué à l'usage des eaux provenant de la fonte des neiges. Il affecte surtout les individus lymphatiques, et particulièrement les femmes. Il forme, à la partie antérieure du cou, une tumeur irrégulière et bosselée, souvent bilobée, susceptible d'acquiescer un volume considérable, et qui peut alors déterminer une lésion plus ou moins grave de la respiration. Il peut, après avoir persisté pendant plusieurs années à l'état de simple hypertrophie, se transformer en une autre maladie: aussi trouve-t-on fréquemment, après la mort, les vaisseaux thyroïdiens dilatés; et le tissu de la thyroïde, plus ou moins altéré, présente des kystes, etc. L'extirpation de la glande, tentée comme moyen curatif, a presque toujours été suivie de la mort. L'éponge de mer, le savon, les pierres d'écrivain, le carbonate de soude, les eaux alcalines et sulfureuses, ont été employés à l'intérieur. On a appliqué avec quelque succès des sachets remplis d'une poudre composée de: chlorhydrate d'ammoniaque, 3 grammes; chaux éteinte, 16 grammes; farine de tan, 16 grammes; qu'on renouvelle tous les huit à dix jours; ou les sachets connus sous le nom de *collier de Morand* (V. COLLIER). On a préconisé, dans ces derniers temps, l'usage de l'iode. Coindet a le premier appelé l'attention sur les diverses préparations de ce corps, et sur les avantages qu'on peut en retirer dans le traitement du goitre. — D'après les recherches statistiques, le nombre des goitreux, en France, est d'environ 450,000; il est très difficile de fixer, même approximativement, celui des crétins; il ne doit pas, toutefois dépasser 30,000. Si l'on ne doit pas confondre, au point de vue statistique et pathologique, le goitre et la crétinisme, il y a lieu pourtant à les considérer comme des formes diverses d'une même endémie dont le siège, l'origine et le traitement ne peuvent pas être utilement séparés. Contrairement à l'opinion généralement reçue, le goitre est très répandu dans les pays de plaines; il se montre en France dans des conditions topographiques très différentes: depuis une hauteur de 20 à 30 mètres au-dessus du niveau de la mer jusqu'aux plus grandes hauteurs où l'homme puisse faire son habitation. D'après les recherches de Grange, on rencontrerait le goitre et le crétinisme à toutes les altitudes, dans les pays les plus différents par rapport à leur position géographique, à leur climat, à leurs mœurs, à leur alimentation, là où la température ne varie pas de 4 à 5 degrés par an, là où elle varie de plus de 60 degrés, partout enfin, excepté sur les bords de la mer; une seule circonstance serait commune à tous les pays à goitre: leur sol serait formé de roches magnésiennes ou contiendrait des sels de magnésie, dolomique, et sulfate de magnésie. Bouchardat dit avoir constaté cette action des sels magnésiens, mais il pense que la qualité des eaux, le sulfate de chaux

qu'elles contiennent, que la constitution géologique, en un mot, ont une influence dominante sur la production du goître et du crétinisme. Une autre idée a été mise en avant par Chatin, c'est celle de l'absence de l'iode dans le sol, dans les eaux, même dans l'air des localités où règnent ces deux affections; mais ces résultats ne semblent pas être confirmés par les recherches d'autres observateurs. Il faut se garder d'admettre sans examen ces hypothèses émises par chaque chimiste successivement, selon que ses recherches l'ont amené à constater tel ou tel fait, quel que soit, du reste, l'ordre de composés qu'il a étudié. Après avoir été prônées un certain temps, elles finissent par tomber devant l'observation prolongée pendant l'intervalle indispensable pour que des faits de l'ordre de ceux où il est nécessaire de suivre les malades de génération en génération acquièrent quelque valeur. Préoccupés par l'examen d'un seul groupe de principes, ceux d'origine minérale, qui, de tous, ont le moindre rôle dans la nutrition, ils ont négligé les conditions d'action prolongée des autres parties du milieu, de l'hérédité, de la nourriture, etc.; ils ont aussi été conduits à exagérer ce qui se rapporte à la coïncidence du goître et du crétinisme, qui sont deux affections fort différentes entre lesquelles il n'y a pas simultanéité d'existence constante. Quant au traitement du goître endémique, l'usage journalier de sels iodurés, à la dose de 1 à 5 décigrammes par kilogramme, est, d'après Grange, le moyen le plus utile; et il faudrait que, dans les pays à goître, au lieu de sels ordinaires, on vendit, même à prix inférieur, des sels convenablement iodurés. Ce traitement est, du reste, fondé uniquement sur des vues hypothétiques, sans avoir été expérimenté ni suivi. V. CRÉTINISME et IODIÉ.

GOLAISE (LA). Eau minérale salino-sulfureuse située à 48 kilomètres de Genève, sur la frontière du Valais.

GOLFE, s. m. [*sinus*, it. et esp. *golfo*]. Les anatomistes ont appelé *golfe de la veine jugulaire* un renflement considérable que forme la portion postérieure de la jugulaire interne, au niveau du trou déchiré postérieur, en s'abouchant avec l'extrémité inférieure du sinus latéral de la dure-mère.

GOMBO, s. m. V. BAMIA.

GOMMART, s. m. Nom du *Bursera gummifera*, L. (famille des térébinthacées), grand arbre de l'Amérique du Sud, qui fournit une résine aromatique. Elle est composée, comme la résine élémi, d'élémine et de résine soluble. Elle porte le nom de *résine chibou* ou *ca-chibou*, parce qu'elle arrive enveloppée dans les feuilles de cette plante (*Maranta lutea*). La même résine ou ses variétés viennent aussi sous les noms de *résine de tacamahaca*, de *tacamaque jaune terne*, de *tecomojaca de Guatemala*; il en est venu d'Afrique sous le nom de *résines gommart d'Afrique* et de *Madagascar*. On soupçonne que celle-ci provient des *Bursera paniculata*, Lamk. (*Colophonia mauritiana*, DC.), et *Bursera obtusifolia* (*Marignia obtusifolia*, DC.), tous de l'île Maurice. — Résine de *gommart balsamifère* (*Bursera balsamifera*, Persoon, *Hedvigia balsamifera*, Swartz); elle ressemble au copahu. V. BURSÉRINE.

GOMME, s. f. [*gummatum*, angl. *gumma*, it. *gomma*]. Sorte de tumeur. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le sens que l'on doit attacher à ce mot : la plupart, cependant, ont appelé *gommes*, ou *exostoses molles*, des tumeurs développées dans le périoste par suite de l'inflammation chronique de ce tissu libreux. On leur a

donné ce nom, parce que, si on les ouvre de bonne heure, on trouve dans leur intérieur une matière comparable à du mucilage de gomme adragant. V. GOMMEUX.

GOMME, s. f. [*gummi*, gr. γύμμι, all. *Gummi*, angl. *gum*, it. *gomma*, esp. *goma*]. On confond vulgairement sous ce nom une multitude de substances qui ont cela de commun, qu'elles épaississent l'eau, en la rendant mucilagineuse, et qu'elles sont ensuite précipitées par l'alcool. Toutes les gommes sont solides, incristallisables, incolores, insipides, ou du moins très fades, sans odeur, inaltérables à l'air, décomposables par l'acide azotique, qui les transforme en partie en acide mucique. Guérin les a classées en trois séries, d'après les principes immédiats qu'elles renferment : *arabine*, *bassorine* et *cérasine*. L'*arabine*, qui constitue presque entièrement la gomme arabique, existe aussi dans la partie soluble du mucilage de graine de lin. La *bassorine* fait la base des gommes adragant et de Bassora. La *cérasine*, qui a beaucoup d'analogie avec l'arabine, se rencontre dans la gomme du pays. (C¹²H¹⁰O¹⁰.)

Gomme adragant. V. ADRAGANT.

Gomme animé. Résine qui découle d'incisions faites au tronc de l'*Hymenaea courbaril*, arbre de la famille des légumineuses. Elle est d'un jaune de soufre, demi-transparente, d'une odeur suave; elle ressemble à la copale, dont elle diffère par sa grande solubilité dans l'alcool. V. ANIMÉ et COURBARIL.

Gomme arabique. On en distingue deux sortes, la *rousse* et la *blanche*. En faisant dissoudre à froid, dans 500 grammes d'eau clarifiée, 500 grammes de cette gomme préalablement lavée, passant la solution sans expression, la mêlant à 4 kilogrammes de sirop de sucre, cuisant jusqu'à 30° centésim., bouillant, et passant à la chausse, on prépare le *sirop de gomme*. On obtient ainsi un sirop bien transparent, qui contient, par 30 grammes, 4 grammes de gomme. On prescrit aussi la gomme arabique en solution dans l'eau (8 à 30 grammes dans 1 litre d'eau), avec addition de sucre ou de miel. Elle est fournie par plusieurs plantes du genre *Acacia*, de la famille des légumineuses mimosées. Ce sont : l'*Acacia vera*, Willdenow; l'*Acacia arabica*; l'*Acacia Adansonii*; l'*Acacia seyal*, Delile; l'*Acacia verek*; l'*Acacia gumifera*, Willdenow, et l'*Acacia decurrens*, Willdenow.

Gomme de Bassora. Substance regardée par quelques auteurs comme une gomme particulière (*gummi torodonense*), provenant, selon eux, d'un *Mesembryanthemum*. Martius, qui l'appelle *gomme kutera*, la croit fournie par l'*Acacia leucophlœa*, Roxburg; d'autres, par un cactus; Guibourt, par une plante de la famille des crassulacées ou cactées. Elle se trouve en morceaux irréguliers, d'un petit volume, blancs ou jaunes, moins transparents que la gomme du Sénégal, à laquelle elle est souvent mélangée, moins opaques que la gomme adragant, ne se dissolvant pas dans la salive comme la gomme du Sénégal, et ne formant pas un mucilage épais comme la gomme adragant. D'autres auteurs regardent la gomme de Bassora comme un principe immédiat particulier, que l'on trouve aussi dans l'*asa foetida*, le bdellium, l'euphorbe, le sagapénem, et dont une des propriétés caractéristiques est de se gonfler extraordinairement dans l'eau, et de devenir très léger, sans qu'aucune de ses parties se dissolve : ce principe a reçu le nom de *bassorine* (V. ce mot). La gomme dite de Bassora dans le commerce, et qui sert à falsifier la *gomme adragant*,

est plus ordinairement dite aujourd'hui *gomme pseudo-adragant*, et vient de *Astragalus gummifer*, plante papilionacée.

Gomme caraque. Substance gommo-résineuse, que l'on attribue à l'*Peina caranae*, arbre la Colombie, de la famille des térébinthacées. V. CARAGNE.

Gomme copale. V. COPALE.

Gomme élastique. V. CAOUTCHOUC.

Gomme élémi. V. ÉLÉMI.

Gomme kino. V. KINO.

Gomme du pays. Celle que sécrètent pendant l'été plusieurs de nos arbres à fruits à noyau de la famille des rosacées, tels que le cerisier, le merisier, le prunier, l'abricotier. V. CÉRASINE.

Gomme du Sénégal. Elle est presque toujours substituée maintenant à la gomme arabique. On peut en distinguer quatre variétés. La première, *transparente et toute soluble*, est analogue à la gomme de Gedda ou gomme rousse d'Arabie; elle est tantôt en larmes sèches, dures, peu volumineuses, rondes, ovales ou vermiculées, ridées à l'extérieur, vitreuses et transparentes intérieurement, d'un jaune très pâle, ou presque blanches; tantôt en gros morceaux moins secs, moins cassants, fondants, impurs, toujours transparents et d'un jaune rouge. La deuxième est *blanche et fendillée*: c'est la gomme la plus blanche de l'espèce précédente, qui s'est fendillée par son exposition à un air sec. La troisième est *pelliculée*, c'est-à-dire que sa surface est recouverte, sur quelques points, d'une pellicule jaune opaque; elle se fond difficilement, et laisse toujours un résidu. La quatrième est *verte*, luisante, mamelonnée; elle se fond aussi difficilement que la précédente. Ces deux dernières variétés doivent être rejetées par les pharmaciens. Elle est fournie par l'*Acacia vera*; l'*Acacia Adansonii*; l'*Acacia seyal*, Delile; et par l'*Acacia verek*, surtout.

Gomme séraphique. V. SAGAPÉNUM.

GOMME-GUTTE, s. f. Comme-résine qui forme avec l'eau une émulsion d'une magnifique couleur

dose de 5 à 40 centigrammes en bols, pilules et potions, et sous forme de teinture en potions, à la dose de 4 à 8 grammes. Elle entre dans les *pilules hydragogues* de Bontius (V. CODDAM-PULLI et GOMME-RÉSINE). La *gomme-gutte en canons* ou *en bâtons* vient de Siam et de Cambodge; elle est d'un jaune orange tirant sur le fauve; sa poudre est jaune d'or; sa cassure est conchoïdale, fine, unie, d'une demi-opacité, uniforme, inodore; saveur nulle suivie d'acreté. C'est le *pipeCamboge* des Anglais. — *Gomme-gutte en masses* ou *en gâteaux* [angl. *cake Camboge*]. Elle vient en masses informes de 1 kilogramme et plus. Elle est brunâtre, à cassure esquilleuse, brillante, demi-transparente vers sa surface; terne et creuse au centre. Émulsion jaune, gluante. L'*Ilebradendron cambogioides*, qui donne la gomme-gutte (Fig. 202), a des étamines réunies en quatre faisceaux, dont les anthères s'ouvrent par un couvercle (a). Fleurs unisexuées, monoïques ou polygames. Il diffère du *Garcinia cambogia* (*Cambogia gutta*, L., *Mangostana cambogia*, Gaertner), qu'on a cru longtemps être la source de la gomme-gutte. V. GUTTIFÈRES.

GOMME-RÉSINE, s. f. [*gummi-resina*, all. *Gummiharz*, *Schleimharz*, angl. *gum-resin*, it. *gommo-resine*, esp. *gomoresina*]. Produit végétal qui participe de la nature des gommes et de celle des résines, et qui est un mélange de ces deux genres de substances. On obtient les gommes-résines en pratiquant des incisions à certains végétaux, et faisant sécher au soleil les sucs qui découlent de leurs vaisseaux propres. Les gommes-résines s'y trouvent toujours unies à un véhicule aqueux abondant. Elles diffèrent en cela des résines, qui sont dissoutes dans une huile essentielle. Elles ne sont qu'en partie solubles dans l'eau, et leur dissolution est opaque et laiteuse, à cause de la résine, qui n'y est que suspendue. Elles ne sont aussi qu'imparfaitement solubles dans l'alcool pur, mais elles se dissolvent en entier dans l'alcool faible bouillant: ce qui offre, pour les purifier, un moyen préférable au vinaigre, que l'on employait autrefois. Les gommes-résines férides sont sédatives du système nerveux, et excitantes des membranes muqueuses: tels sont l'asa fétida, le galbanum, la gomme ammoniacque, l'opopanax et le sagapénium. On range aussi au nombre des gommes-résines le bdellium, l'euphorbe, la gomme-gutte, la myrrhe, l'oliban, la scammonée, l'aloès, la laque. — Les gommes-résines sont composées d'un mélange de résine, de gomme, d'essence volatile, d'eau, et de quelques sels avec ou sans résidu de cellules végétales. Dans le *gāiac*, l'essence égale C²⁰H¹⁶O². Dans la *gomme ammoniacque*, il y a: résine, 70 (= C⁸⁰H⁵⁰O⁹); gomme soluble, 18; bassorine, 4; essence, eau et perte, 7 à 8. Dans l'*asa fétida*: résine, 65 (= C⁸⁰H⁵²O¹⁰); gomme soluble, 19,44; bassorine, 11,66; essence 3,60 (= C³²H¹⁶S²⁰); sels, etc., 0,30. Dans l'*euphorbe*: résine, 37 à 60 (= C⁸⁰H⁶²O⁶); la gomme est remplacée par de la cire et du caoutchouc, 19 à 14; le reste est de l'eau et de l'essence, 5 à 8; ligneux, 5 à 13. Le *galbanum* donne: résine 65 à 66 (= C⁸⁰H⁵⁵O²); gomme, 19 à 27; essence et eau, 5 à 6; etc. Le *bdellium* fournit: résine, 59; gomme soluble, 2; bassorine, 30; essence, etc., 1 à 2. La *gomme-gutte* donne: résine jaune, 80 (= C¹²⁰H⁷⁰O¹²); gomme, 19. La *myrrhe* est une gomme-résine composée de: résine, 23 à 27; gomme, 46 à 54; mucilage végétal, 9 à 12; essence, 2; et des sels, etc. L'*encens*, ou *oliban*, donne: résine, 56; gomme, 30; essence, etc., 8;



Fig. 202.

jaune, et dont le principal usage, en raison de cette propriété, est de servir à la peinture à l'eau. C'est un purgatif drastique qu'on administre en pilules à la

résidu insoluble, 5. Le *sagapénum* fournit : résine, 50 (= C⁸⁰H⁵⁸⁰); gomme, 32; essence, 3 à 4; mucilage, autant; sels, eau, etc. L'*opopanax* se compose de : résine, 42 (= C⁸⁰H⁵⁰⁰); gomme, 33; amidon, 4; essence, eau, 5 à 6; etc. La *scammonée d'Alep* donne : résine, 60; gomme, 3; extraits et résidus, 37. Celle de *Smyrne* contient : résine, 29; gomme, 8; résidus et extraits, 63. La résine égale C⁸⁰H⁶⁶⁰.

GOMMEUX, EUSE, adj. [angl. *gummy*, it. *gommoso*, esp. *gomoso*]. Qui contient de la gomme. — *Tumeurs gommeuses* (V. GOMME). Ce sont généralement des tumeurs d'origine syphilitique, siégeant dans le périoste, la peau, les séreuses, le cœur, etc. Elles sont formées de cyblastions, d'éléments fibro-plastiques et de matière amorphe. On les appelle souvent *gommies syphilitiques*.

GOMMIER, s. m. Nom de plusieurs légumineuses mimosées. *Gommier rouge* ou *nebeeb*, d'Adanson (*Acacia vera*, Willdenow, *Acacia nilotica*, Delile, *Mimosa nilotica*, Hasselquist); *gommier rouge gonaké*, d'Adanson (*Acacia Adansonii*); *gommier blanc* ou *nerék*, d'Adanson (*Acacia verek*, *Acacia Senegal*, Willden., *Mimosa Senegal*, L.). V. GOMME arabe et du Sénégal.

GOMMITE, s. f. [all. *Gummistoff*, it. *gommite*]. Dénomination générique sous laquelle on a proposé de réunir les gommies proprement dites.

GOMPHOSE, s. f. [*gomphosis*, *clavatio*, γόμφωσις, de γόμφωσις, clou; all. *Nagelfügung*, angl. *gomphosis*, it. *gonfosi*, esp. *gonfosis*]. Espèce d'articulation immobile où un os est emboîté dans une cavité comme un clou ou une cheville dans un trou : telle est l'implantation des dents dans les alvéoles.

GONAGRE, s. f. [*gonagra*, de γόνυ, genou, et ἄγρα, proie, capture; it. et esp. *gonagra*]. On a donné ce nom à la goutte fixée sur l'articulation du genou.

GONAISES. Source thermale sulfureuse à Saint-Domingue.

GONALGIE, s. f. [*gonalgia*, de γόνυ, genou, et ἄλγος, douleur]. Douleur rhumatismale fixée sur l'articulation du genou.

GONARTHROGACE, s. f. [*gonarthrocace*, de γόνυ, genou, ἄρθρον, articulation, et κακός, mauvais]. Inflammation des surfaces articulaires du genou.

GONDOLE, s. f. [*scaphium oculare*, esp. *gondola ocular*]. Petit vase dont on se sert pour baigner les yeux. On l'appelle aussi *bassin oculaire*.

GONÉCYSTE, s. f. [*gonecystis*, de γόνυ, semence, et κύστις, vessie]. Ce terme serait très convenable pour désigner les vésicules séminales.

GONFLEMENT, s. m. [*inflatio*, all. *Anschwellung*, angl. *swelling*, it. *enfagione*, esp. *hinchazon*]. Enflure ou tuméfaction.

GONGRONE, s. f. [*gongrona*, de γογγρόνη, tumeur]. Tubercule qui se forme sur le tronc des arbres.

GONGYLAIRE, adj. *Reproduction gongyulaire, scissipare* ou *gemmipare*. V. GEMMIPARE.

GONGYLE, s. m. [*gongylus*, de γογγύλας, ramassé en rond; all. *Fruchtkeim*, *Brutkorn*, it. *gongilo*, *spora*, esp. *gongilo*]. Gaertner a désigné sous ce nom les corpuscules reproducteurs simples, aphyllés, presque globuleux et pleins, qui sont plongés dans l'écorce de la plante mère, et qui s'en détachent par les progrès de l'âge dans diverses mousses hépatiques. Le même nom a été donné par Acharius à des corps glo-

buleux et opaques qui sont épars dans le thalle des lichens; par Willdenow, aux corps reproducteurs des algues; par Bernhardt, aux parties destinées à la reproduction, dont on ne peut dire si elles sont ou non des graines; par de Candolle, aux globules reproducteurs des plantes chez lesquelles la fécondation n'est pas démontrée : il est alors synonyme de *spore* et de *sporidie* des algues et champignons les plus simples, mais il n'est plus employé que dans le sens où l'a pris Gaertner.

GONIDIE, s. f. V. CONIDIE.

GONIMIQUE, adj. [*gonimicus*]. Qui est relatif aux conidies. — *Couche gonimique*. Couche pulvérulente constituée par les conidies.

GONOCÈLE, s. f. [*gonocelle*, de γόνος, semence, et κύλα, tumeur; it. et esp. *gonocelle*]. Accumulation du sperme dans les vaisseaux séminifères, portée au point que les cordons spermatiques sont durs, douloureux et comme noués, et qu'une douleur tensive derrière le pubis et vers l'anus indique le gonflement des vésicules séminales. V. SPERMATOCELE. — On a aussi appelé *gonocèle* [de γόνυ, genou, et κύλα, tumeur] le gonflement du genou.

GONOPHORE, s. m. [*gonophorum*, de γόνος, génération, et φέρω, porter; all. *Befruchtungsträger*, it. et esp. *gonoforo*]. Prolongement du réceptacle qui part du fond du calice et porte les étamines et le pistil, organes de la génération des plantes.

GONORRHÉE, s. f. [*gonorrhœa*, γονόρροια, de γόνος, semence, et ρέω, couler; all. *Samenfluss*, angl. *gonorrhœa*, it. et esp. *gonorrea*]. Proprement, écoulement de semence (V. SPERMATORRÉE). Les anciens, regardant le mucus des écoulements uréthraux comme du sperme altéré et vicié, avaient appelé *gonorrhée* l'affection connue aujourd'hui sous le nom de *blennorrhagie*.

GONORRHÉIQUE, adj. [*gonorrhœicus*]. Qui appartient à la gonorrhée.

GONYALGIE, s. f. V. GONALGIE.

GOODÉNIACÉES ou **GOODÉNIACÉES**, s. f. pl. Nom d'une famille de plantes dicotylédones monopétales, épineuses, de la Nouvelle-Hollande et de l'Afrique australe, voisine des lobéliacées.

GOOGOL [*googol*, *googula*]. Nom indien de l'*Amyris commiphora*, Roxburgh (*Balsamodeudron Roxburghii*, Arnott), arbre de la famille des térébinthacées, qu'on sait aujourd'hui produire le *bdellium*. V. ce mot.

GORGE, s. f. [*faux*, γόγγυζ, all. *Kehle*, it. *gola*, *gorgia*, esp. *garganta*]. Partie postérieure de la bouche, et aussi antérieure du cou. — En botanique, ce mot désigne l'entrée du tube d'une corolle, d'un calice ou d'un périgone, que ce tube soit réel, ou qu'on le suppose formé par la réunion des onglets non soudés.

GORGERET, s. m. [*canalis*, *ductor canaliculatus*, all. *Wegweiser*, angl. *gorget*, it. *guida*, *gorgiereto*, esp. *gorgeret*]. On a appelé *gorgerets*, parce qu'ils sont creusés en forme de *gorge* ou de canal étroit, divers instruments employés particulièrement dans l'opération de la taille et dans celle de la fistule à l'anus. — 1. *Gorgerets pour la fistule à l'anus*. Le *gorgeret* de *Marchetti* était une tige d'acier ou d'argent, de 11 centimètres de longueur (sans compter la poignée), convexe d'un côté, creusée, au côté opposé, d'une gouttière fermée vers l'extrémité libre de l'instrument, ouverte au contraire vers sa poignée. On

introduisait cet instrument dans le rectum jusqu'à ce qu'il eût dépassé l'orifice interne de la fistule, vers lequel on tournait sa cannelure. Celle-ci, garnie de laine ou de coton, recevait la pointe du bistouri sans l'é mousser, et servait de point d'appui au tranchant de l'instrument dans l'opération de la fistule par incision. Le *gorgeret de Runge* ne diffère qu'en ce que le manche fait un angle obtus avec le corps de l'instrument. Le *gorgeret de Percy* diffère de celui de Runge en ce qu'il est de bois, légèrement conique et moins recourbé. Le *gorgeret de Larrey* est de bois, légèrement arqué, aplati dans toute sa longueur, et présente vers son extrémité une ouverture destinée à recevoir l'extrémité d'un stylet cannelé qu'on introduit par la fistule, qu'on retire par l'anus avec le gorgeret, et sur la cannelure duquel on incise toutes les parties comprises entre les deux extrémités. Le *gorgeret repoussoir*, inventé par Desault pour l'opération de la fistule par la ligature, est de cuivre, concave d'un côté, convexe de l'autre, terminé par un cul-de-sac dans lequel se trouve un petit trou rond destiné à recevoir le fil de plomb introduit par la fistule jusque dans le rectum, à l'aide d'une canule. En poussant alors une tige de métal qui glisse le long d'une gouttière creusée dans le gorgeret, cette tige fixe au fond du cul-de-sac l'extrémité du fil, qui se trouve ensuite amenée au dehors en même temps que l'instrument. Le *gorgeret de Péan* n'en diffère que par la forme du trou destiné à recevoir le fil, qui est en T, au lieu d'être arrondi. Le *gorgeret de Lefebvre* est de bois d'ébène; il a environ 21 centimètres de longueur, et présente à l'une de ses extrémités une gouttière analogue à celle d'un gorgeret à fistule ordinaire. L'autre extrémité est creusée d'une cannelure plus étroite, au fond de laquelle se trouve un trou qui perce l'instrument de part en part, et vient aboutir dans une rainure circulaire qui fait tout le tour de l'instrument au niveau du trou, et qui a 2 millimètres de profondeur, sur 7 de largeur. Lorsque l'extrémité du fil de plomb, après avoir glissé dans la cannelure, s'est engagée dans le trou, on fait faire à l'instrument un tour sur lui-même; le fil se contourne sur lui, se place dans la rainure circulaire, et est dès lors solidement fixé; il est ensuite facilement amené au dehors. — II. *Gorgerets pour la eystotomie*. Les gorgerets employés pour conduire les tenettes dans la vessie ont été modifiés et multipliés à l'infini. La plupart servent en même temps à inciser la vessie. On connaît particulièrement celui de Foubert, celui de Ledran, le *gorgeret eystitome* de Lecat. Le gorgeret d'Andouillet, celui d'Hawkins, modifié par Michaelis, par Cline, par Blicke, par Desault, sont aussi des *gorgerets eystitomes*.

GOSIER, s. m. [*gula*, all. *Schlund*, angl. *throat*, it. *gola*, esp. *garnate*]. On donne vulgairement ce nom à l'arrière-gorge.

GOSSYPINE, s. f. [*gossypina*, de *gossypium*, coton; esp. *gossipina*]. Nom donné par Thompson à une substance que l'on retire du coton ordinaire. Elle est fibreuse, insipide, très combustible, insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, et soluble dans les alcalis. Elle donne de l'acide oxalique par l'acide azotique et paraît n'être que de la cellulose.

GOUDRON, s. m. [*pix navalis*, all. *Theer*, angl. *tar*, it. *catrame*, esp. *brea*]. Produit de la combustion et de la distillation *per descensum*, des différentes parties des pins et des sapins, lorsqu'ils sont trop

vieux pour donner de la térébenthine par incision. Le goudron est de consistance sirupeuse, d'une couleur noirâtre, d'une odeur empyreumatique, et d'une saveur âcre. C'est un mélange complexe de résine et d'une huile essentielle empyreumatique qui s'est formée en partie par l'action du feu sur la résine; il contient aussi du charbon. Reichenbach y a découvert un grand nombre de produits: la *eréosote*, le *picamare*, le *pittacale*, l'*eupione*, le *capnomor*, etc. Le goudron produit de bons effets dans les phlegmasies chroniques de la peau et la phthisie pulmonaire. On emploie surtout contre cette dernière maladie le goudron en vapeur. On le fait évaporer à un feu très doux, en évitant qu'il bouille, pour empêcher le développement de vapeurs empyreumatiques, qui auraient une action tout opposée. — Le *goudron* est très employé en vétérinaire pour le traitement des maladies cutanées, soit seul, soit associé au savon vert ou à la graisse (parties égales), avec cantharides. C'est un excellent topique qui remplace avec avantage l'*onguent de pied* pour conserver à la corne des sabots sa souplesse.

GOUET, s. m. V. ARUM.

GOUGE, s. f. Ciseau à tranchant demi-circulaire, employé en chirurgie pour l'ablation des exostoses.

GOUJON, s. m. [*Cyprinus gobio*, L.]. Petit poisson du genre *Cyprin*, commun dans les eaux douces et bon à manger.

GOUR, s. m. Nom du *Bos gaurus*. V. BOEUF.

GOURME, s. f. [all. *Milchborke*]. On donne vulgairement ce nom aux *eréosotes de lait*. — Les vétérinaires le donnent aussi à une maladie [all. *Druse*, angl. *strangles*, it. *eimorro*] de l'espèce chevaline, que l'on observe particulièrement chez les jeunes chevaux lorsqu'on fait succéder trop brusquement une nourriture sèche et échauffante à l'herbe rafraîchissante des pâturages. La *gourme* s'annonce par le dégoût, une fièvre légère, la rougeur de la pituitaire et de la conjonctive. Il s'établit, par les narines, un écoulement d'un mucus blanc, floconneux, qui se dissipe ensuite peu à peu, et l'animal recouvre la santé. D'autres fois, l'écoulement par les naseaux est peu considérable, et il se forme sous la ganache un abcès volumineux; ou bien il y a tout à la fois flux nasal et formation d'un abcès. La *gourme* est évidemment tantôt une phlegmasie de la membrane pituitaire, tantôt une phlegmasie simultanée de la pituitaire et de la membrane muqueuse du larynx. Le plus ordinairement, le repos, la diète, les boissons délayantes suffisent pour le traitement; la saignée ne convient qu'au début de l'inflammation. Des vétérinaires pensent que la *gourme* est contagieuse. En cas d'abcès volumineux comprimant les voies respiratoires et menaçant de la mort par asphyxie, il importe de recourir à la trachéotomie.

GOURMETTE, s. f. Chaînette métallique portant sur la région de la *baye* du cheval, et réunissant les deux extrémités supérieures des branches du mors de bride.

GOURNAY. Petite ville sur l'Epte (Seine-Inférieure). Deux sources ferrugineuses, dites l'une *fontaine de Jouvence*, l'autre *fontaine des malades*.

GOUSSE, s. f. [*legumen*, all. *Hülse*, angl. *cod*, it. *guscio*, esp. *cascara*]. Fruit sec, bivalve, uniloculaire, dont les graines sont attachées à un seul trophosperme, qui suit la direction de l'une des sutures. Ce fruit, appelé aussi *légume*, appartient aux plantes de la famille des légumineuses. Il s'ouvre en deux pièces par écar-

tement des sutures ventrale et dorsale. Il peut être cloisonné transversalement entre chaque graine par defausses cloisons (V. COSSE), ou *lomentacé*, c'est-à-dire pourvu d'articulations entre chaque graine (*Coronilla, Hedysarum*).

GOÛT, s. m. [*gustus*, γῆσις, all. *Geschmack*, angl. *taste*, it. et esp. *gusto*]. Celui des cinq sens par lequel nous percevons les saveurs, et dont la langue est l'organe principal. Le *goût* est la faculté que nous avons d'apprécier les qualités sapides d'un corps ; la *gustation* est l'exercice de cette faculté, et la *dégustation* son exercice attentif et réfléchi. La langue est l'organe spécial du goût, et c'est surtout par sa pointe, par ses bords et par sa base, que cet organe perçoit les qualités sapides des corps ; sa partie moyenne paraît n'avoir aucune part à la gustation, non plus que les lèvres, la partie interne des joues et la voûte palatine. Une bien petite portion seulement du voile du palais est sensible aux saveurs, mais le palais n'en joue pas moins un rôle important dans l'exercice du sens du goût : la saveur d'une substance semble doublée par sa pression contre la voûte palatine, parce qu'alors les sucs exprimés de cette substance, ou ses principes sapides, dissous dans le fluide salivaire, se répandent de toutes parts sur la circonférence de la langue, et sont portés par un commencement de déglutition sur le point sensible du voile du palais. Des trois nerfs qui entrent dans la langue, savoir, le rameau lingual de la troisième branche du trijumeau, l'hypoglosse, le glosso-pharyngien, celui-ci seul préside au goût à la base de la langue : le premier sert à la gustation vers la pointe et aux sensations tactiles de l'organe, le second à ses mouvements. Claude Bernard a montré en outre que la *corde du tympan* a une influence sur la sensibilité gustative de la partie antérieure de la langue. Ensuite Cusco a fait voir que ce nerf vient de la racine ganglionnaire ou sensitive du facial (*nerf de Wrisberg*), dont le renflement est un véritable ganglion pourvu de corpuscules ganglionnaires (Valentin, Robin). Duchenne (de Boulogne) a établi ensuite que cette action de gustation du nerf de Wrisberg fournissant la corde du tympan est analogue à celle des autres nerfs de gustation et s'étend aux deux tiers antérieurs de la langue.

GOUTTE, s. f. [*gutta*, all. *Tropfen*, angl. *drop*, it. *goccia*, esp. *gota*]. En pharmacie, on appelle *goutte* la petite quantité de liquide qui se détache sous forme sphérique du bord d'un flacon ou d'une fiole doucement inclinée. Certaines substances très énergiques, ne devant entrer qu'en petites proportions dans les préparations pharmaceutiques, sont prescrites par *gouttes* ; mais il est évident que le poids de la *goutte* doit varier selon la pesanteur spécifique du liquide, son degré de viscosité, la forme plus ou moins évasée et plus ou moins régulièrement arrondie du rebord du goulot : de là des différences souvent essentielles, et la nécessité d'indiquer les doses en poids.

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| 20 gouttes d'éther sulfurique à 66° | = 0,35 gram. |
| — de liqueur d'Hoffmann. | . . . 0,45 |
| — d'alcool à 86° centésim. | . . . 0,45 |
| — d'acide acétique à 10°. | . . . 0,60 |
| — d'eau de Rabcl. | 0,70 |
| — de laudanum de Sydenham. | 0,75 |
| — de laudanum de Rousseau. | 1,10 |
| — d'acide sulfurique à 66°. | . . . 1,20 |
| — de sirop de sucre à 35°. | . . . 1,50 |

On a aussi donné le nom de *gouttes* aux médicaments mêmes qu'on donne par gouttes (*guttatim*). Ce sont en général des calmants prescrits particulièrement dans les maladies nerveuses.

Gouttes anodines anglaises. Médicament dans lequel on fait entrer : 32 gram. d'écorce de sassafras, 4 gram. de sous-carbonate d'ammoniaque, 16 gram. de bois d'aloès et 8 gram. d'opium, qu'on fait digérer dans 500 gram. d'alcool.

Gouttes céphaliques. On les obtient par la distillation de 22 gram. de sous-carbonate d'ammoniaque huileux, de 4 gram. d'huile essentielle de lavande et de 16 gram. d'alcool rectifié. Ce remède était préparé primitivement avec l'esprit volatil de soie crue et l'huile volatile de cannelle, sans alcool.

Gouttes de Séguin. On les prépare en distillant de l'opium, de l'eau et du miel blanc, et dissolvant l'extrait dans l'alcool.

Gouttes d'or de Lamotte (teinture nervico-tonique de Bestucheff). Elles sont composées d'alcoolé de chlorure de fer (solution de chlorure de fer dans l'alcool) et d'éther sulfurique rectifié, parties égales de chaque.

Gouttes noires anglaises (black drops). Ce médicament, dont les formules varient beaucoup, contient toujours une préparation opiacée associée à un acide végétal (le citrique ou le tartrique), et souvent à du suc de réglisse.

GOUTTE, s. f. [*arthritis*, ἀρθρίτις, all. *Gicht*, angl. *gout*, it. *gota*, esp. *gota*]. Affection qui, regardée primitivement comme catarrhale, a reçu le nom de *goutte*, parce qu'on pensait qu'elle était causée par le dépôt d'une goutte de quelque humeur âcre sur les surfaces articulaires. La *gota* a plusieurs symptômes d'une phlegmasie des parties fibreuses et ligamenteuses des articulations : aussi est-elle souvent appelée *arthrite* ; néanmoins ce dernier nom est réservé pour les inflammations articulaires survenues à la suite de lésions externes ou spontanément (V. ARTHRITE). Cette maladie débute presque toujours par une douleur vive aux gros orteils, particulièrement la nuit. De là elle se porte sur les petites articulations, après avoir donné lieu à divers accidents sympathiques qui ont surtout rapport aux organes digestifs ; ce n'est que par la suite qu'elle se fixe sur les grandes articulations. C'est une affection extrêmement mobile et variable dans ses retours. Elle peut être acquise ou héréditaire : dans le premier cas, elle se montre rarement avant l'âge de trente-cinq ans ; dans le second, on l'observe souvent plus tôt. Elle est quelquefois très difficile à distinguer des diverses espèces de rhumatismes. Pendant les accès, une douleur brillante et lancinante, avec gonflement, tension et rougeur, s'empare de l'articulation affectée. Une ou plusieurs articulations peuvent en être frappées, soit en même temps, soit successivement ; et, dans l'un et l'autre cas, l'accès se termine par résolution au bout de sept à trente jours et plus : c'est ce qui constitue la *goutte inflammatoire* ou *aiguë*, la *goutte régulière*. Mais d'autres fois il existe des douleurs articulaires plus ou moins vives et du gonflement sans rougeur, et ces douleurs persistent, augmentent ou diminuent irrégulièrement, sans jamais présenter d'intermittences, ni par conséquent d'accès : la maladie prend alors le nom de *goutte atonique* ou *asthénique* ; on l'appelle vulgairement aussi *goutte froide*, *goutte blanche*, *goutte nerveuse*, *goutte irrégulière*. Cet état peut se manifester primitivement,

ou succéder à des accès de *goutte aiguë*. La goutte ne se borne pas toujours aux articulations. On dit qu'elle est *remontée*, lorsqu'elle abandonne brusquement les articulations pour s'emparer de l'estomac, des poumons, du cerveau. On a aussi donné à la goutte différents noms, suivant les parties où elle établit son siège : on a appelé *podagre*, celle qui affecte le pied; *gonagre*, celle qui attaque le genou; *chiragre*, celle qui s'empare des mains. La goutte, soit aiguë, soit chronique, lorsqu'elle a longtemps affecté une articulation, donne naissance à des concrétions tophacées, essentiellement formées d'urate de soude; il en résulte des nodosités, et la goutte prend alors le nom de *goutte nouée*. Les gouteux rendent très souvent, surtout à la fin des accès, une urine rouge, qui dépose beaucoup d'acide urique, ou des graviers d'urate d'ammoniaque; ce qui prouve les rapports de la goutte avec les affections calculeuses des voies urinaires. Dans le traitement de la *goutte même aiguë* les moyens antiphlogistiques n'ont qu'une efficacité bornée. Il faut peu compter sur l'application de sangsues autour des articulations malades. De légers purgatifs ont souvent produit de bons effets. Il faut rejeter toute application irritante, telle que le *remède de Pradier*. Les préparations de colchique, les pilules de Lartigue rendent souvent de grands services. Il est d'une importance capitale de bien régler le régime dans l'intervalle des accès.

GOUTTE MILITAIRE. Nom vulgaire employé pour désigner les blennorrhagies devenues chroniques, qui ne se caractérisent plus que par une goutte se montrant de temps en temps au méat urinaire.

GOUTTE ROSE. V. COUPEROSE.

GOUTTE SEREINE. V. AMAUROSE.

GOUTTIÈRE, s. f. [*collicia*, all. *Rinne*, it. *scantatura*, esp. *gotiera*]. Rainure creusée sur la surface d'un os, ainsi appelée par analogie avec les canaux qui servent à l'écoulement des eaux de la pluie. Quelques gouttières sont destinées à faciliter le glissement des tendons; telle est la *gouttière bicipitale*; d'autres, telles que la *gouttière sagittale*, à loger des vaisseaux sanguins, et particulièrement des veines (le nom de *sillons* indiquant plus spécialement les rainures qui donnent passage aux artères). Il en est qui servent seulement à soutenir certains organes : telle est la *gouttière basilaire*. — *Gouttière de l'encolure* ou *des jugulaires*. Dépression qui règne au bord inférieur de l'encolure, en arrière et de chaque côté de la trachée, et dans laquelle se trouvent logées les jugulaires, les carotides plus profondément. C'est dans

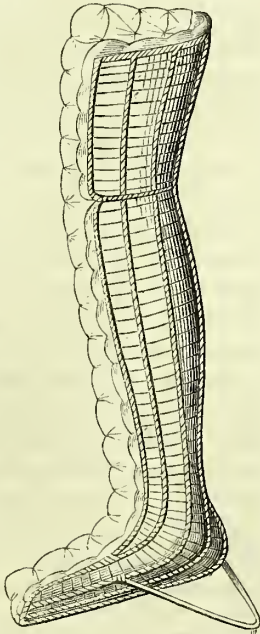


Fig. 205.

cette gouttière qu'on explore la veine jugulaire, et qu'on la comprime pour la saignée de ce vaisseau. Le poulx veineux s'y constate; c'est là qu'on aperçoit le passage du bol alimentaire. — *Gouttière œsophagienne*. V. OESOPHAGE. — *Gouttière* est aussi le nom d'un appareil chirurgical (Fig. 203), de fil de fer, matelassé en dedans, fort employé dans toutes les lésions articulaires et les fractures, les phlegmons; car il permet les mouvements de totalité et d'élévation, en maintenant immobiles les parties malades.

GOYAVE, s. f. Nom du fruit de plusieurs espèces de *Psidium*, plantes myrtacées de la tribu des myrtées, à fruit charnu (*Psidium piriiferum*), à deux ou plusieurs loges souvent monospermes par avortement, alimentaires, recherchées à cause de leur saveur sucrée, parfumée, acidule, répandues dans toutes les contrées chaudes du globe.

GRAENA. A neuf lieues de Grenade (Espagne). Eau ferrugineuse : température, 28°; muriate de soude, carbonate de fer. Bonne contre les éruptions cutanées, les hypopisies, les paralysies.

GRAIN, s. m. [*granum*, all. *Gran*, angl. *grain*, it. et esp. *grano*]. Le poids appelé *grain* est la 72^e partie du gros, ou la 24^e partie du scrupule. On l'indique dans les formules par *g.* ou *gr.* suivi d'un nombre exprimé en lettres (par exemple, 8 grains sont indiqués par : gr. viij).

| | | | |
|---------|---------|----------|--------|
| gr. j | = 0,05½ | gr. vj | = 0,32 |
| gr. ij | = 0,11 | gr. viij | = 0,38 |
| gr. iij | = 0,16 | gr. viij | = 0,43 |
| gr. iv | = 0,22 | gr. ix | = 0,49 |
| gr. v | = 0,27 | gr. x | = 0,5½ |

On nomme vulgairement *grains* les petites baies : un *grain de raisin*. — On appelle aussi *grains* les semences des grainées : un *grain de blé*. — *Grains de pollen* (V. POLLEN). — En pathologie, on donne vulgairement le nom de *grains* aux pustules de la variole ou aux marques qu'elles laissent. — En pharmacie, on appelle quelquefois *grains*, des préparations qui ne diffèrent des pastilles que par leur forme globuleuse. Tels sont les *grains de vie de Mésué* (V. PILULES gourmandes); les *grains de santé* de Frank, appelés aussi *grains de vie*, et composés, selon toute apparence, d'alcoës et d'extrait de réglisse.

GRAINE, s. f. [*semen*, all. *Korn*, *Samen*, angl. *seed*, it. *seme*, esp. *grana*]. Ovu fécondé. La *graine* est une cavité close de toute part, qui renferme le rudiment d'une plante, c'est-à-dire un petit corps organisé réunissant en lui toutes les conditions nécessaires pour produire un végétal semblable à celui dont il est issu, dès que les circonstances extérieures favorisent son accroissement. Le point par lequel une graine est fixée au péricarpe porte le nom de *hile*. Elle-même se compose d'un *tégument propre* (*épisperme*), et de l'*amande*, constituée tout entière par l'*embryon*, rudiment de la plante future, et quelquefois en outre par un corps accessoire, appelé *périsperme* ou *endosperme*.

Graine d'écarlate. V. KERMÈS animal.

Graine de musc. V. AMBRETTE.

Graine de paradis. Semence de l'*Amomum granum paradisi*, L., plante de Ceylan et de Madagascar. Ces graines, appelées aussi *maniquette*, ou *poivre de Guinée*, sont luisantes, noirâtres, rondes, et un peu plus grosses que le millet. Elles ont une saveur chaude, analogue à celle du poivre.

Graines de Tilly ou *des Motuques.* Fruit du *Croton tiglium*, L. Noires et sans odeur, ces graines ont le

volume d'un gros noyau de cerise ; leur amande a une saveur âcre et brûlante. On en retire par expression une huile fixe contenant un principe des plus irritants. *V. HUILE de eroton.*

GRAINS, s. m. pl. [all. *Getreide*, it. *grani*]. On désigne généralement sous ce nom le fruit, ou mieux les graines des plantes céréales. Les grains ont pour caractère commun d'être composés d'amidon, de gluten, d'albumine, de sucre et de ligneux ; mais des proportions très diverses établissent la valeur nutritive de ces produits. Dans une espèce céréale donnée, la valeur du grain diminue ou s'accroît selon le climat, le sol, la culture, la récolte, la conservation, etc. ; elle est assez exactement donnée par le poids, les grains étant d'ailleurs sains. L'expérience prouve que : 1 hectolitre de froment pèse de 70 à 80 kilogrammes ; de seigle, 70 à 75 ; d'orge, 55 à 65 ; de maïs, 54 à 65 ; d'avoine, de 40 à 55 kilogram. De ce simple aperçu, on doit conclure que les grains doivent être évalués au poids.

GRASSE, s. f. [*adeps*, all. *Fett*, angl. *fat*, it. *grasso*, esp. *grasa*]. Nom de corps formés par le mélange de plusieurs substances animales exemptes d'azote, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool chaud et l'éther, et très variables au point de vue de leur composition. *V. GRAS.*

Grasse oxygénée. V. POMMADE oxygénée.

GRAMINÉES, s. f. pl. [*gramineæ*, all. *Gräser*, angl. *gramineous*, it. *gramignee*, esp. *gramineas*]. Famille des plantes monocotylédones à étamines hypogynes, qui a pour caractères : Tige généralement fistuleuse, offrant de distance en distance des nœuds pleins, d'où partent des feuilles alternes engainantes. Fleurs en épi ou en panicule, composées chacune de plusieurs écailles ; ordinairement trois étamines, dont les anthères sont bifides à leurs deux extrémités ; ovaire uniloculaire, monosperme, surmonté de deux styles, que terminent deux stigmates poilus et glanduleux. Fruit nu ou enveloppé par les écailles florales, qui tombent avec lui ; embryon discoïde, et appliqué sur la partie inférieure d'un endosperme farineux. *V. GLUME.*

GRAMME, s. m. [de *γράμμα*, petit poids usité chez les Grecs]. Nom donné, dans le nouveau système des poids et mesures, à l'unité conventionnelle, qui est égale au poids de 1 centimètre cube d'eau distillée, à son maximum de densité.

GRANATÉES, s. f. pl. Nom d'une famille de plantes séparée des myrtacées et comprenant le genre *Grenadier* (*Punica granatum*, L.).

GRANATINE, s. f. Substance extraite par Landerer des fruits non mûrs du grenadier.

GRANIFÈRE, adj. [*granifer*, de *granum*, grain, et *ferre*, porter]. Qui porte un grain ou granule. Se dit des divisions internes du calice des *Rumex*, etc.

GRANIVORE, adj. et s. m. [*granivorus*, de *granum*, grain, et *vorare*, manger ; all. *körnerfressend*, angl. *granivorous*]. Qui se nourrit de grains. Ce mot, employé substantivement, désigne une tribu de la famille des cirostères, ordre des passereaux, dont les espèces se nourrissent principalement de grains.

GRANULATION, s. f. [*granulatio*, de *granum*, grain ; all. *Granulation*, *Körnchen*, angl. *granulation*, it. *granulazione*, esp. *granulacion*]. Opération par laquelle on réduit un métal en grenailles plus ou moins fines, en le faisant fondre, le faisant passer, à l'état liquide, à travers une sorte de crible, et le recevant dans un vase rempli d'eau. — En pathologie, on a décrit sous le nom de *granulations*, de petites inégalités

granuleuses qui se forment à la surface des membranes séreuses affectées d'inflammation aiguë ou chronique ; mais on a particulièrement donné ce nom à de petits corps globuleux, arrondis ou ovoïdes, que l'on trouve quelquefois disséminés en quantité innombrable dans un poulmon ou dans une partie de poulmon. Ces granulations diffèrent des *tubercules* par l'uniformité de leur volume et leur demi-transparence grisâtre ; aussi Bayle les considérait-il comme une production accidentelle différente des tubercules pulmonaires, et admettait-il une *phthisie granuleuse*. Lænnec les regardait, au contraire, comme une simple variété des tubercules. Ce sont les recherches de Bayle qui se trouvent confirmées par l'anatomie générale ; elle a montré que les *granulations grises* du poulmon sont : 1° tantôt de petites tumeurs épidermiques d'épithélium pavimenteux des culs-de-sac bronchiques ; 2° le plus souvent des masses de matière amorphe, granuleuse, parsemée de cytoblastions, isolées (granulations grises de l'affection dite *phthisie aiguë*) ou confluentes (infiltration grise demi-transparente), avec ou sans éléments fibro-plastiques ; 3° d'autres fois, mais rarement, elles sont formées surtout d'éléments fibro-plastiques comme celles de la surface des séreuses : par exemple, les granulations dites *tubercules de l'arachnoïde* ou de la *pie-mère*, dans la méningite ; 4° enfin, de petits amas de pus concret ou demi-concret. Les tubercules, quelque petits qu'ils soient, n'ont jamais la coloration grise des granulations dont il vient d'être question, et sont toujours jaunâtres. Ils peuvent succéder à deux de ces espèces de granulations (2° et 3°).

— *Granulations moléculaires*, *granules moléculaires*, *corpuscules moléculaires*. Granulations très petites, formées de substance organisée, larges de 0^{mm},0005 à 0^{mm},0030, qu'on trouve soit en suspension dans toutes les humeurs du corps, soit interposées aux fibres des tissus, soit incluses dans la substance des cellules, fibres ou autres éléments anatomiques, soit surtout dans beaucoup d'espèces de matières amorphes (*V. AMORPHE*). Elles peuvent être fort abondantes, surtout dans le tissu tuberculeux, les plaques blanches morbides des séreuses, dans le tissu médullaire normal, etc. (*V. BROWNIE*). — *Granulations graisseuses*. Granulations moléculaires formées uniquement par des principes gras ; elles ne se dissolvent pas comme les autres dans l'acide acétique, mais dans l'éther ; elles ont un centre jaunâtre, une périphérie foncée. — *Granulations pigmentaires*. Granulations moléculaires, rousses, brunes ou noires, formées surtout de mélanine (*V. PIGMENT*). — *Granulations méningiennes*. *V. GLANDES de Paechioni*. — *Granulations utérines*. *V. UTÉRIN*.

GRANULE, s. m. [*granulum*, all. *Körnchen*, angl. *granule*]. On donne quelquefois ce nom aux corps reproducteurs des glandes cryptogames. — *Granules polliniques*. *V. POLLEN*. — En pharmacie, le *granule* est une dragée composée de sucre et de gomme, ne contenant le plus ordinairement qu'une portion très petite du remède, 1 milligramme, par exemple, sur 10 centigrammes de sucre : on compte les granules pour arriver à une dose plus forte.

GRANULÉ, ÉE, adj. [*granulosus*, all. *gekörnelt*, esp. *granulado*]. Qui renferme ou porte des granulations, ou qui en a l'apparence.

GRANULEUX, EUSE, adj. *V. GRANULÉ*. — *Granuleuse (maladie) des reins*, maladie de Bright (*V. ce mot*). — *Corps ou corpuseules granuleux*. *V. COLOSTRUM et CORPUSCULE*.

GRAPHITE, s. m. [de *γράφειν*, dessiner, écrire ; all. *Reißblei*, *Graphit*, angl. *graphite*, it. *grafite*]. Substance appelée aussi *plombagine*, qui est du carbone presque pur, mêlé d'une petite quantité de matière terreuse et ferrugineuse, et dont on se sert pour fabriquer les crayons dits de *mine de plomb*. On a prescrit le graphite en poudre, en pilules, en électuaire, contre les dartres.

GRAPPE, s. f. [*racemus*, all. *Traube*, angl. *cluster*, it. *grappolo*, esp. *racimo*]. Assemblage de fleurs portées sur des pédicelles à peu près de même longueur, et disposés, à quelque distance les uns des autres, le long d'un pétiole commun.

GRAPPES, s. f. pl. [all. *Mauke*]. Les vétérinaires appellent ainsi des excroissances cutanées, plus sensibles et plus molles que les poireaux, disposées en tas, formant une masse charnue, bourgeonnée, ordinairement rouge, qui surviennent dans le paturon, autour du boulet, chez le cheval, l'âne et le mulet. Elles se développent par l'effet de la malpropreté, de l'action de la boue, des meurtrissures ; elles sont souvent le résultat d'une plaie négligée. Fréquemment les grappes sont une complication des eaux aux jambes.

GRAS, ASSE, adj. [*pīnguis*, *πίον*, all. *fett*, angl. *fat*, it. *grasso*, esp. *graso*]. (*Principes gras ou graisseux*, ou *corps gras* ; *substances grasses, matières huileuses, matières grasses, acides gras et savons ou sels à acides gras*.) On donne ce nom à tous les principes immédiats de la deuxième classe, qui sont des corps neutres, acides ou salins, solubles dans l'éther et l'alcool, pas ou fort peu dans l'eau, et qui brûlent avec une flamme volumineuse en donnant du noir de fumée sans ammoniacque ni autres produits azotés, ce qui les sépare des acides et des sels d'origine minérale et organique, ainsi que des corps neutres ou alcaloïdes animaux. Ils sont au nombre de vingt à vingt-cinq. Ce sont : 1. la cholestérine (C²⁵H²²⁰) ; 2. la séroline ; 3. l'acide oléique (C³⁶H³³⁰O³,HO) ; 4. l'acide stéarique (C⁶⁸H⁶⁸⁰) ; 5. l'acide margarique ; 6. l'oléine ; 7. la stéarine ; 8. la margarine ; 9. l'oléérine ; 10. la stéarérine ; 11. la cétine ; 12. la butyrine (V. ces mots et CAPRINE) ; 13. les sels à acides gras ou savons, au nombre de dix à douze. On trouve des principes gras dans l'épaisseur de toutes les espèces d'éléments anatomiques, dans les globules du sang, mais non dans la substance même des tissus osseux et dentaire, ni dans les fibres des tissus cellulaire et élastique ; encore est-il que, pathologiquement, il peut s'en déposer dans l'épaisseur de ces dernières sous forme de granulations. Il y en a en gouttelettes, dans le sérum du lait, du chyle, du pus, des mucus, etc. On trouve des principes de cette tribu, à l'état de mélange et en granulations moléculaires, dans les interstices des fibres de plusieurs tissus morbides. Par décomposition immédiate, les principes de cette tribu, moins la cholestérine et la séroline, donnent les composés chimiques suivants : 1. Soude ; 2. potasse ; 3. glycérine ; 4. éthyl (V. BLANC DE BALEINE) ; 5. acide éthalique ; 6. acide oléique ; 7. acide stéarique ; 8. acide margarique ; 9. acide butyrique ; 10. acide lireique ; 11. acide phocénique (V. ces mots). Les deux alcalis d'une part, les acides de l'autre, viennent de la décomposition immédiate des sels à acides gras. Les acides stéarique, oléique, margarique, et peut-être phocénique, existent en outre à l'état libre dans l'économie, dont ils forment de véritables principes immédiats. C'est particulièrement dans les vésicules adipeuses qu'on les observe à l'état

de mélange ou *graisse*. Chacune d'elles en est exactement remplie, sauf les premiers temps de leur naissance, et dans les cas où elles s'atrophient par suite d'état morbide ou sénile. Dans ces cas d'atrophie, la graisse se résorbe plus vite que l'enveloppe azotée, laquelle se plisse légèrement et ne renferme pendant longtemps qu'un liquide incolore, finement granuleux, avec une ou plusieurs petites gouttes de graisse. Celle-ci est quelquefois résorbée longtemps avant la disparition de l'enveloppe azotée ; d'autres fois cette dernière disparaît quelque temps avant la goutte d'huile qui restait encore vers son centre. Cette graisse, pendant la résorption, devient bien plus foncée que dans les vésicules qui sont à l'état normal. C'est en raison de l'état physique dans lequel se trouvent les principes des corps gras qu'il devient facile de les extraire des corps organisés, soit par simple pression qui brise les enveloppes des éléments anatomiques dont ils font partie, soit à l'aide de la chaleur qui détruit aussi ces enveloppes ; en même temps, elle rend plus fluides les corps gras et facilite leur séparation et leur écoulement, ainsi que la réunion de leurs gouttelettes en globules. Les corps ainsi obtenus sont des mélanges des principes immédiats de cette tribu non acides ni salins, qui entraînent en même temps un peu de quelques substances organiques plus ou moins modifiées, de l'eau et quelques sels en petite proportion. Ce sont ces matières qui reçoivent les noms de *suiifs, huiles animales* (et *végétales*), *saindoux* et *graisse*s. Ces corps-là sont un mélange de *stéarine*, de *margarine* et d'*oléine* (V. ces mots). Cette dernière prédomine dans les graisses liquides, et *vice versa* pour les autres. On distingue les graisses en *saponifiables* et non *saponifiables*. Les premières sont décomposées par les bases fortes, spécialement les alcalis et l'oxyde de plomb ; l'un de leurs principes constituants se sépare, mais en fixant 2 équivalents d'eau et à la condition que l'eau nécessaire est fournie ; il constitue alors la *glycérine*, qui est un corps neutre ; l'autre principe, qui est un acide, se combine avec la base, et forme, avec les alcalis des savons, avec l'oxyde de plomb des emplâtres. D'où il résulte que les graisses saponifiables se comportent comme les sels formés d'un acide et d'une base. Berthelot vient de montrer (mars 1854), que la *glycérine*, qui jusqu'à présent n'avait pu être recombinée avec les acides gras dont elle avait été séparée, peut (sous l'influence d'une haute température et d'un temps très prolongé), abandonner les 2 équivalents d'eau qu'elle avait pris en se séparant de l'acide gras ; en même temps elle se recombine avec les acides gras qui sont en sa présence. Elle reconstitue ainsi de la *butyrine*, de l'*oléine*, etc. La *cholestérine* et la *séroline*, ne se saponifiant pas, sont considérées quelquefois, en raison de cela, comme n'étant pas des corps gras.

GRAS DES CADAVRES, s. m. [it. *grasso dei cadaveri*]. Corps gras qui se forme par saponification des tissus animaux restés longtemps plongés dans l'eau ou enfouis dans une terre humide. Ce composé, regardé par Fourcroy comme un savon ammoniacal avec excès de graisse, et confondu par lui avec la cholestérine et le blanc de baleine, est, comme l'a prouvé Chevreul, un savon d'ammoniac, de potasse et de chaux, combiné avec une grande quantité d'acide margarique et un peu d'acide oléique. V. ADIPOCIRE, CHOLESTÉRINE et CÉTINE.

GRAS-FONDURE, s. f. [all. *Fettschmelzen*, angl. *the molten grease*, it. *morfonduto*, esp. *torozon*]. On

donnait autrefois ce nom à une diarrhée (*diarrhœa adiposa*) accompagnée d'un amaigrissement considérable ; on supposait que la graisse était résorbée, mêlée avec le sang, et expulsée ensuite en partie avec les évacuations alvines. Suivant Sauvages, la *gras-fondure* diffère de la diarrhée colliquative en ce qu'elle n'est pas, comme celle-ci, accompagnée de fièvre hectique.—En médecine vétérinaire, on appelle ainsi une maladie dont le signe essentiel est une excrétion de mucosités ou de glaires tamponnées et épaisses qui enveloppent les parties marronnées des excréments : c'est une variété de l'entérite.

GRASSET, s. m. [angl. *stiffle*]. Région du membre postérieur correspondant au genou de l'homme, et ayant pour base la rotule et les parties molles qui l'entourent. L'intégrité du grasset est d'autant plus essentielle, que la rotule est le point d'attache de tous les muscles extérieurs de la jambe. Les contusions, les plaies de cette région, occasionnent des boiteries souvent incurables. Le pli du grasset du bœuf est un des meilleurs points de manèment employé par les bouchers.

GRASSETTE, s. f. [*pinguicula*, de *pinguis*, gras]. Genre de plantes de la famille des scrofulariées utriculariées. La *graslette commune* (*Pinguicula vulgaris*, L.), à fleurs violettes, se trouve dans les marécages d'Europe. Elle est employée pour guérir les gerçures des vaches. Les Lapons en font une pommade qui empêcherait, dit-on, le lait de se cailler ; sa décoction tue les poux ; elle fournit une teinture jaune. Les bestiaux ne la mangent pas.

GRASSEYEMENT, s. m. [*blasitas*, all. *Schnarren*, angl. *lispng*, it. *frastagliare*, esp. *ceceo*]. Prononciation vicieuse de la lettre *r*. Ceux qui *grasseyent*, ou *parlent gras*, ont de la peine à prononcer cette lettre, et ils lui substituent souvent la lettre *l*. Le véritable *grasseyement* consiste en ce que, dans les mots où la lettre *r* se trouve jointe à une autre consonne, on fait entendre une sorte de roulement guttural.

GRATERON, s. m. Espèce de caille-lait (*Galium aparine*, L.).

GRATIOLE, s. f. [*gratiola*, all. *Aurin*, *Gottesgnadenkraut*, angl. *hedge-hyssop*, it. *graziola*, *stancacavallo*, esp. *graciola*]. Genre de plantes (scrofulaires, J., décaandr. monogyn., L.) dont une espèce, la *gratiolle officinale*, qui croît dans les marais, a une odeur nauséabonde et une saveur très amère ; c'est un purgatif énergique, dont les indigents font communément usage dans certains pays : de là son nom d'*herbe à pauvre homme*. Elle est peu employée par les praticiens, à cause de l'irritation violente et des accidents qu'elle peut déterminer.

GRATIOLINE, s. f. [it. *graziolina*]. Principe amer, âcre, de la gratiôle.

GRATTELLE, s. f. [angl. *itching*, it. *scabbia volatica*, esp. *empeine*]. On a quelquefois donné ce nom à la *gale militaire*.

GRAVALOS. A dix lieues de Logroño (Espagne). Eau sulfureuse, bonne pour les obstructions du foie, la suppression des menstrues, la paralysie, la cachexie, les vieux ulcères et les affections cutanées.

GRAVATIF, IVE, adj. [*gravativus*, it. et esp. *gravativo*]. Se dit de la douleur, quand elle cause un sentiment de pesanteur. Cette sorte de douleur est souvent occasionnée par l'épanchement d'un liquide dans une cavité, ou par le poids d'un organe engorgé. Elle accompagne le début des phlegmasies des organes parenchymateux.

GRAVE, adj. [all. *schwer*, *tief*, angl. *heavy*, *grave*, it. et esp. *gravé*]. Se dit de ce qui est pesant (*corps grave*), ou bas, profond (*son grave*) ; au figuré, de ce qui est sérieux ou imposant (*caractère grave*, *air grave*). Les sons graves ne le sont, comme les sons aigus, que par comparaison avec d'autres qui n'offrent pas ce caractère : leur gravité dépend de la lenteur des vibrations du corps sonore. Le son le plus grave que nous puissions entendre est produit par des ondes d'une longueur de 10 mètres 39 centimètres.—*Grave* se prend quelquefois substantivement, pour signifier un corps pesant : la *chute des graves*.

GRAVELLE, s. f. [all. *Harngrïes*, angl. *gravel*, it. *renella*, esp. *arenillas*]. On désigne sous ce nom de petits corps granuleux, du volume d'une tête d'épingle, parfois beaucoup plus petits, qu'on trouve réunis au fond du vase dans lequel l'urine de certaines personnes a été déposée et s'est refroidie. Quand les concrétions ont plus de volume, sans cependant excéder les limites du diamètre et de la dilatabilité de l'urètre, de manière à pouvoir sortir par ce canal, elles prennent le nom de *graviers*. Cependant il arrive souvent, dans la pratique, que l'on confond ensemble la gravelle et les graviers. Dès que les concrétions urinaires sont assez grosses pour ne pouvoir plus traverser l'urètre, elles cessent de porter le nom de *gravelle*, et prennent celui de *calculs*.—Par extension, on donne quelquefois le nom de *gravelle* à l'affection calculueuse elle-même, mais en tant seulement que les concrétions qu'elle engendre sont encore susceptibles de sortir spontanément par les voies naturelles.—*Gravelle* est aussi l'un des noms de la petite tumeur des paupières plus communément appelée *grêle* ou *chalazion*. V. ce mot.

GRAVIDINE, s. f. V. KYESTÈINE.

GRAVIMÈTRE, s. m. [mot hybride et mauvais, de *gravis*, pesant, et *μέτρον*, mesure ; all. *Schweremesser*, *Sinkwage*, angl. *gravimeter*, it. et esp. *gravimetro*]. Guyton-Morveau a désigné sous ce nom l'aréomètre de Nicholson, perfectionné par lui.

GRAVITATION, s. f. [*gravitatio*, all. et angl. *Gravitation*, it. *gravitazione*, esp. *gravitacion*]. Force en vertu de laquelle un corps, abandonné à lui-même, se précipite vers la terre, comme si le centre de cette planète était doué d'une vertu attractive qui fit tendre vers lui tous les corps environnants, ou, plus généralement, force en vertu de laquelle toutes les particules de la matière s'attirent l'une l'autre en raison directe de leur masse et en raison inverse du carré de leur distance.

GRAVITÉ, s. f. [*gravitas*, all. *Schwere*, angl. *gravity*, it. *gravità*, esp. *gravedad*]. Qualité de ce qui est grave.—Ce mot est souvent pris dans le même sens que celui de *gravitation*.

GREFFE, s. f. [de *γρᾶφειν*, poinçon pour écrire, instrument dont le nom a été appliqué au greffoir ; *ἐμφύρειν*, *inosculatio*, all. *Propfen*, *Impfen*, angl. *graft*, *graft*, it. *marza*, esp. *enjerito*]. Action de transporter, d'insérer une jeune tige ou une portion d'écorce pourvue d'un ou de plusieurs bourgeons sur un autre individu, à l'effet de réunir et de confondre en une seule plante ces deux êtres d'abord séparés. On donne aussi le nom de *greffe* à la partie greffée ; on appelle *sujet* l'individu sur lequel l'inosculation a lieu. Le phénomène essentiel de la greffe consiste dans la soudure, la fusion de l'aubier et du liber correspondants de la greffe et

du sujet. La greffe ne peut s'effectuer indistinctement entre tous les individus du règne végétal. Pour réussir, il est nécessaire qu'il y ait analogie de structure et coïncidence de végétation. On pense même que la greffe n'est efficace et solide qu'entre plantes d'une même famille. Il existe d'ailleurs, dans ces limites générales, parmi les végétaux, par rapport à l'inosculation, des sympathies et des antipathies que la science n'explique pas suffisamment. La greffe ne change ni les espèces ni les variétés. Ses effets se traduisent par des changements dans le volume, la longévité, l'époque de la végétation, la qualité, etc.

GRÉGARINES, s. f. pl. [*Gregarina*, L. Dufour, de *gregarius*, qui vit en troupeau]. Helminthes parasites des animaux articulés et des vers. Si l'on ouvre la cavité ventrale d'un lombric, on y rencontre une multitude de corps globulaires qui poussent ou perdent des filaments sarcodiques, et qui se meuvent en tous sens : ce sont des *amibes* ou des *grégarines* dans leur premier âge. Ces grains, d'abord très petits, deviennent elliptiques, puis globulaires. L'animal reste immobile, semblable à des kystes sans nucléus. La grégarine se change alors en psorospermie ou masse gélatineuse, ayant une membrane extérieure et une cellule ovale au centre ; le contenu se transforme en granulations, le milieu se condense, le nucléus se forme, l'enveloppe se détache, et ce nucléus prend sa liberté pour devenir *amibe* sphérique, et finalement *grégarine*.

GRÊLE, adj. [*gracilis*, all. *dünn*, angl. *thin*, it. *gracile*, esp. *delgado*]. Se dit de tout ce qui est long, étroit et mince. — *Intestin grêle*. V. INTESTIN. — *Muscles grêles de la cuisse*. V. DROIT.

GRÊLE, s. f. [*grando*, *χρόμα*, all. *Hagel*, angl. *hail*, it. *grandine*, esp. *granizo*]. Météore aqueux qui a lieu quand l'eau atmosphérique, au lieu de tomber à l'état liquide et sous forme de gouttes, se précipite congelée et en grains ou en masses d'un volume plus ou moins considérable, qu'on appelle *grêlons*. Le *grésil* est une variété de grêle formée de couches concentriques successivement congelées autour d'un noyau ou glaçon central. Il se forme entre les *nuelles* blanches et grises dont se compose un nuage isolé ; tandis que la grêle se forme entre les groupes de nuages bien distincts et d'un volume considérable. *Grésilin* est le nom des gouttes de pluie gelées pendant leur chute. — On a appelé *grêle*, à cause de sa forme et de sa transparence analogues à celles d'un grain de grêle, le *chalaizon*.

GRÊLEUX, adj. Os *grêeux* (os *grandinosum*), nom donné autrefois à l'os cuboïde de la deuxième rangée du tarse, surtout à cause de ses inégalités.

GRÉMIL, s. m. [*Lithospermum officinale*, all. *Steinsame*, it. *migliasole*, esp. *mijo del sol*]. Plante indigène (pentandrie monogynie, L., borraginées, J.), aux graines de laquelle on attribuait jadis une vertu lithontriptique, à cause de leur dureté, qu'on avait comparée à celle de certains calculs urinaires.

GRENADIER, s. m. [*Punica granatum*, L., all. *Granatbaum*, angl. *pomegranate-tree*, it. *granato*, esp. *granado*]. Arbrisseau (icosandrie monogynie, L., myrtoïdes, J.) dont les fleurs, appelées *balaustes*, et l'écorce des fruits, nommée *malicorium*, sont astringentes. La pulpe des fruits est rafraîchissante. L'écorce de la racine est employée avec succès contre le ténia. On en fait prendre la poudre à la dose de 4 à 8 grammes, répétée deux ou trois fois par jour, ou la décoction (16 gram. par 500 gram. d'eau) édulcorée avec le sirop d'armoise. On fait avec l'extrait alcoolique

un électuaire dont 24 gram. représentent 64 gram. d'écorce, et qui répugne moins aux malades. (Fig. 204.)



Fig. 204.

GRENADILLE, s. f. [*grenadille de Cuba*, *Brya ebenus*, DC.]. Bois d'un arbre de la famille des légumineuses papilionacées hédysarées, employé par les tourneurs. *Grenadille* est aussi le nom de bois analogues à ceux de *gaiac*, de la famille des rutacées, mais de source peu connue, ainsi que des *Passiflores*.

GRENADINE, s. f. Principe cristallisable blanc qu'on extrait de l'écorce de la racine du grenadier, et qui ne diffère en rien de la mannite.

GRENÉTINE, s. f. (du nom de Grenet, son inventeur). Gélatine la plus pure et transparente qu'on prépare avec la colle de poisson ou ichthyocolle, ou, plus souvent, avec les os traités par l'acide chlorhydrique ou avec des peaux et cartilages de jeunes animaux.

GRENIER, s. m. Terme de vétérinaire. On dit qu'un cheval fait *grenier* ou *magasin*, quand, après avoir mangé, il conserve des aliments mâchés entre les joues et les arcades dentaires. Ce défaut est dû à une altération des molaires ; il empêche l'animal de se nourrir convenablement.

GRENOUILLE, s. f. [*Rana esculenta*, L., et *Rana temporaria*, L., all. *Frosch*, angl. *frog*, it. et esp. *rana*]. Reptile batracien dont on employait jadis le frai, comme rafraîchissant, sous le nom de *spérniote*. Sa chair est un aliment sain et agréable. On en fait des bouillons adoucissants, analogues à ceux de veau et de poulet. — En pathologie, nom populaire d'une affection qui est propre aux débardeurs (ouvriers occupés à défaire les trains de bois venant par la Seine). Les *grenouilles* constituent une altération du derme caractérisée par un ramollissement, des gercures et souvent une usure, une véritable destruction des parties

qui sont en contact avec l'eau. On les remarque sur les extrémités supérieures comme sur les extrémités inférieures, mais plus souvent sur ces dernières : ainsi elles siègent de préférence entre les orteils, où elles déterminent de vastes fentes ou crevasses dont la profondeur est quelquefois de plusieurs millimètres ; il n'est pas rare de les observer sur les talons, et alors tantôt la peau est fendue, gercée, crevassée en différents sens, tantôt comme mâchée ; à quelques-uns elle s'en va par lambeaux, laissant à vif un fond rouge, pulpeux, d'une sensibilité extrême. Cette affection, qui paraît n'être que le résultat d'une *macération* du derme, détermine, dans son état d'acuité, une douleur et une cuisson des plus vives, mais seulement à sécher. Cette maladie n'a par elle-même aucune gravité, elle se guérit par le seul repos et la cessation de la cause qui l'a produite ; mais il est des ouvriers qui, dans le cours d'une campagne, sont obligés d'interrompre cinq ou six fois leur travail pour se reposer pendant quelques jours.

GRENOUILLETTE, s. f. [de *rana*, grenouille ; all. *Frosch*, *Fröscheingschwulst*]. Petite tumeur molle, fluctuante, demi-transparente, que forme sous la langue le canal de Warthon, ou conduit excréteur de la glande sous-maxillaire, lorsqu'il est obstrué près de son orifice par un obstacle quelconque, et distendu par la salive qui s'y amasse. Cette tumeur s'accroît avec le temps ; ses parois augmentent d'épaisseur, et se convertissent en un kyste qui finirait par remplir toute la cavité buccale, si l'on ne rétablissait le cours de la salive par ses couloirs naturels, ou si on ne lui donnait une issue artificielle et permanente, dans l'intérieur de la bouche, par la ponction ou l'incision de la tumeur, par la cautérisation, ou mieux encore par l'excision de la partie supérieure du kyste.

GRÉOULX. Village des Basses-Alpes qui possède des eaux un peu sulfureuses, dont la température est de 38° centigr.

GRÉSIL, s. m., et **GRÉSILLIN**, s. m. [all. *Graupenhagel*, angl. *hime*]. V. GRÊLE.

GRIFFES, s. f. pl. [all. *Klaue*, *Ranke*]. Appendices crochus à l'aide desquels certaines plantes grimpanes s'attachent aux corps qui les entourent, les roches, les troncs d'arbres, etc. Ex. : le lierre. — *Griffes de girofle*. Pédoncules brisés du *girofler* (*Caryophyllus aromaticus*, L.), famille des myrtacées, que les distillateurs emploient en place de *clous de girofle*.

GRIMPANT, ANTE, adj. [*scandens*, all. *kletternd*]. Se dit, en botanique, d'une tige trop faible pour se soutenir elle-même, qui s'élève le long des corps voisins, soit en se roulant autour d'eux, soit au moyen de vrilles, de griffes, de crampons, soit en tortillant ses pétioles.

GRIMPEUR, s. m. et adj. [*scansores*, *prehensores*, all. *Klettervögel*]. Nom du 3^e (ou 1^{er}) ordre de la classe des oiseaux, caractérisé surtout en ce que le doigt externe est renversé en arrière à côté du pouce, et sert avec lui à embrasser les objets en s'opposant aux deux autres (*perroquets*, *pies*, *torcols*, *coucous*, *grimpereaux*, *toucans*).

GRIOTTIER, s. m. Nom du *cerisier vulgaire* (*Cerasus caproniana*, DC.), originaire de Cérasonte (aujourd'hui Keresoun), sur le Pont-Euxin. V. CERISIER.

GRIPE, s. f. [all. *Grippe*, it. *influenza*]. Nom vulgaire du catarrhe pulmonaire épidémique. On a aussi donné ce nom à quelques autres inflammations épidé-

miques des membranes muqueuses, particulièrement de la conjonctive. V. INFLUENZA.

GRIPPÉ, ÉE, adj. [*contractus*, *retractus*]. Se dit de la face, quand les traits sont resserrés et contractés sur eux-mêmes, de manière qu'ils semblent diminués de volume. Le teint est pâle et livide ; la peau est froncée par la contraction des muscles ; les traits sont tirés en haut ou vers la ligne médiane, ce qui rapetisse réellement le visage ; les yeux sont caves et cernés. On observe le *grippement* de la face dans la péritonite et les douleurs abdominales très aiguës.

GRIS, ISE, adj. [all. *grau*, angl. *grey*, it. *bigio*, esp. *pardo*]. Nom donné à l'un des groupes de robes les plus nombreux qui doit sa couleur à un mélange de poils noirs et de poils blancs. Les proportions de chacun de ces poils font beaucoup varier la teinte du *gris* ; d'où plusieurs espèces, qui sont : 1^o le *gris très clair* ; 2^o le *gris clair* ; 3^o le *gris ordinaire* ou *centré* ; 4^o le *gris foncé* ; 5^o le *gris ardoisé* ; 6^o le *gris de fer*. Les espèces *gris tourdille*, *gris étourneau*, *gris sale*, sont dues à des modifications particulières de la nuance générale.

GROGNARDO. Commune située dans la province d'Acqui (Piémont) : source acide.

GRONDIN, s. m. [all. *Knurrfisch*]. Nom de plusieurs poissons du genre *Trigle*, famille des acanthoptérygiens, constituant un très bon aliment. Parmi les plus communs se trouvent le *gurnard* (*Trigla gurnardus*, L.), et le *grondin rouge* (*Trigla cuculus*, Bloch).

GROS, s. m. [*drachma*, $\delta\rho\rho\rho\mu\acute{\alpha}$, all. *Drachme*, angl. *drachm*, it. *dramma*, *grosso*, esp. *grueso*]. Poids équivalent à 1/8^e de l'once, à 3 scrupules et à 72 grains. Il vaut à peu près 4 grammes.

GROS D'HALEINE, adj. et s. m. Se dit d'un cheval qui devient facilement essoufflé par l'exercice : cet état coïncide quelquefois avec la pousse ou le cornage.

GROSEILLE, s. f. [*ribes*, all. *Johannisbeere*, angl. *gooseberry*, *currant*, it. *ribes*, esp. *grosella*]. Fruit du groseillier, genre de plantes de la pentandrie monogynie, L., grossulariées, J. Les *groseilles* sont des baies d'une acidité agréable, qui renferment, outre les acides malique et citrique, de la pectine, un principe mucosucré nourrissant, et, dans la variété à fruits rouges, un principe colorant violet, qui ne doit sa couleur rouge qu'à la présence des acides. Le *sirop de groseilles* se fait avec 1 kilogramme de suc clarifié et filtré, et 1^{litre} 500 de sucre. Les principales espèces sont le *groseillier rouge* (*Ribes rubrum*, L.), le *groseillier noir* ou *eassis* (*Ribes nigrum*, L.), et le *groseillier à maquereau* (*Ribes uva-crispa*, L.).

GROSSESSE, s. f. [*graviditas*, *prægnatio*, $\rho\rho\sigma\iota\varsigma$, all. *Schwangerschaft*, angl. *pregnancy*, it. *gravidanza*, esp. *preñez*]. État d'une femelle de mammifère dans le sein de laquelle se développent un ou plusieurs germes, depuis le moment de la fécondation jusqu'à celui de l'accouchement. On n'emploie guère ce mot qu'en parlant de la femme. On distingue la *grossesse en vraie*, toutes les fois qu'il existe un produit quelconque de conception, quel que soit d'ailleurs le lieu que ce produit occupe ; *fausse*, quand il y a des états pathologiques divers, étrangers à la conception, qui ont cependant les signes communs de la grossesse, et peuvent en imposer pour elle ; *fœtale*, quand le produit de la conception est un fœtus ; *afœtale*, quand ce produit est une môle (V. ce mot). La *grossesse utérine* est *simple*, quand la matrice ne contient qu'un seul

fœtus ; *multiple*, quand il y a deux fœtus ou plus ; *mixte* ou *sarco-fœtale*, lorsqu'en même temps qu'un fœtus, il existe une môle ; *compliquée*, quand il y a à la fois un fœtus et une maladie, soit de la matrice, soit de ses annexes, ou une grossesse extra-utérine. La *grossesse extra-utérine* est dite *ovarienne*, *abdominale*, *tubaire*, *utéro-tubaire*, *interstitielle*, suivant que le produit de la conception se développe dans l'ovaire, l'abdomen, la trompe, la trompe et la matrice, ou l'épaisseur même des parois utérines. Les signes de la grossesse sont distingués en *signes rationnels* et *signes sensibles*. Les premiers sont la suppression des règles, l'augmentation de volume de l'abdomen avec saillie du nombril, le gonflement et la tension des seins, le développement et la coloration plus foncée du mamelon, les mouvements du fœtus, l'anorexie, le dégoût ou les appétits dépravés, les nausées, les vomissements, ou un trouble des facultés intellectuelles et morales. Les signes sensibles se tirent particulièrement du développement de l'utérus, du gonflement et du ramollissement du *museau de tanche*, du ballotement du fœtus, de l'auscultation des pulsations fœtales, et du *bruit de souffle* dit *abdominal* ou *placentaire*, suivant les hypothèses sur sa cause.

GROSSISSEMENT, s. m. Rapport, dans les instruments d'optique, entre la grandeur absolue de l'image et celle de l'objet. 1° Contrairement à ce qu'indiquent les traités de physique ou du microscope, ce n'est pas à la distance de la vision distincte que l'image des objets est reportée, avec les dimensions qu'on lui voit dans le microscope ou la loupe, mais à une distance toujours moindre, variable avec le pouvoir amplifiant ; d'autant plus grande que le grossissement est plus considérable, et *vice versa*. 2° Ce point de départ vicieux était cause que, par les procédés indiqués pour prendre le pouvoir amplifiant du microscope, le chiffre obtenu était de 50 à 800 fois trop fort, selon les objectifs ou les procédés employés. 3° En employant un micromètre oculaire dont les divisions sont des dixièmes de millimètre, et dont le verre supérieur grossit exactement 10 fois, superposé à un micromètre objectif dont les divisions sont des centièmes de millimètre, on obtient le *grossissement réel*, en diamètre, des *microscopes* (objectif et oculaire réunis, car ni l'un ni l'autre ne peuvent être employés isolément). 4° Le chiffre du grossissement et l'oculaire-micro-

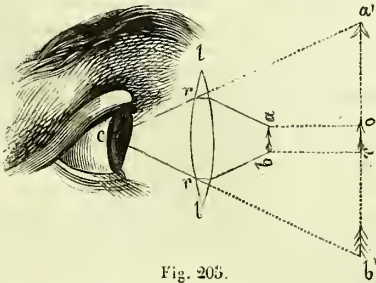


Fig. 205.

mètre, employé pour l'obtenir, servent à mesurer le diamètre réel des objets avec chaque objectif employé, en divisant le nombre des fractions du dernier qui recouvre l'objet qu'on mesure par le grossissement du microscope. Les plus forts grossissements obtenus jusqu'à ce jour sont d'environ 1200 diamètres. Ceux qu'il est nécessaire d'employer en anatomie humaine,

pathologique surtout, sont de 600 diamètres, et doivent être plutôt plus forts que moins. On voit qu'il y a loin de là aux grossissements de 1500 à 2000 ou 3000 fois dont parlent encore quelques opticiens et observateurs. Leurs erreurs tiennent à ce qu'ils emploient un procédé de mensuration erroné. Ils supposent en effet que l'image virtuelle (Fig. 205, *a'*, *l'*) et grandie de l'objet (*a*, *b*), vue avec la loupe (*l*, *l'*) ou au microscope, est reportée à la distance de la vision distincte (toujours plus grande que *c*, *o*, *r*), tandis qu'elle est reportée à une distance environ moitié moindre. Or, comme plus on s'éloigne de l'œil, plus l'image virtuelle grandit (par la raison qui fait que *ca'b'* est plus grand que *err*), il en résulte que plus on mesure l'image (*a'b'*) loin de l'œil, plus le microscope semble grossir. Dans d'autres ouvrages, l'erreur tient à ce que les auteurs donnent les dimensions superficielles ou même cubiques, au lieu de les donner simplement en diamètre. Or, comme au microscope nous ne voyons que des plans et non des solides à trois dimensions, en sorte que ce n'est que par divers artifices que nous constatons l'épaisseur des objets examinés, ce sont par conséquent des dimensions linéaires, les seules qui nous frappent, que nous devons prendre en considération. Aussi les personnes qui ne sont pas prévenues de ces erreurs, après avoir examiné avec ces prétendus grossissements de 1500 à 2000 fois des objets déjà visibles à l'œil nu, comme les poils, sont-elles toujours surprises avec raison de ne pas les voir plus gros.

GROSSULARIÉES ou **RIBESIÉES**, s. f. pl. Famille voisine des cactées, ne contenant que le genre *Groseillier*. Elle est caractérisée par son fruit infère, charnu, contenant un grand nombre de graines fixées à deux trophospermes pariétaux, à embryon petit dans un endosperme volumineux, corné. 5 divisions aux parties de la fleur, style simple, 2 stigmates.

GROSSULINE, s. f. [all. *Grossularin*, esp. *grosulina*]. Synonyme de *pectine*.

GRUAU, s. m. [all. *Grütze*, angl. *gruel*, it. *orzo*]. Le véritable *gruau* est l'avoine dépouillée de sa balle florale ; mais on donne également ce nom à la fleur de farine de froment.

GRUMEAU, s. m. [grumus, all. *Klumpen*, angl. *clod*, it. et esp. *grumo*]. Petite portion de lait ou de sang caillé.

GRUMELEUX, **EUSE**, adj. [grumosus, all. *klumpiecht*, angl. *clotted*, it. et esp. *grumoso*]. Qui est composé de grumeaux.

GRYPOSE, s. f. [gryposis, de γρύψω, griffon]. Courbure, incurvation des ongles, que l'on remarque particulièrement chez les phthisiques.

GUACINE, s. f. Substance amère, résinoïde, extraite par Fauré des feuilles et tiges tendres de *guaco*.

GUACO ou **HUACO**. Nom, dans l'Amérique du Sud, de plusieurs plantes regardées comme efficaces contre la morsure des serpents venimeux. Ce nom est particulièrement donné à l'*Eupatorium saturciaefolium* (*Mikania guaco*, Humb. et Bonpland). On en prend le suc à l'intérieur et on l'applique sur les plaies.

GUAGNO (SAINT-ANTOINE DE) (Corse). Eau sulfureuse, température environ 50°.

GUANINE, s. f. La *guanine* est un corps blanc jaunâtre, en poudre cristalline, sans odeur ni saveur, qui supporte, sans perte de poids, une température de 220°, insoluble dans l'eau, l'éther et l'alcool, sans action sur les couleurs végétales ; faiblement soluble dans l'acide chlorhydrique et la soude caustique. Elle forme avec

les acides des sels faciles à décomposer. (C¹⁰H⁵Az⁵O².) On la retire du *guano*.

GUANO, s. m. Fiente d'oiseaux de mer qui se trouve déposée en masses énormes en des îles situées le long de la côte du Pérou et qu'on emploie comme engrais puissant. On a commencé à s'en servir en bains et en lotions dans les maladies cutanées. Le *guano* a été employé en bains (500 gram. pour un bain), en lotions (50 à 60 et 120 gram. par litre : filtrer après ébullition), et en pommade (10 gram. pour 30 gram. d'axonge), dans les psoriasis, eczéma chronique, ulcères scrofuleux, teigne, etc.

GUARANA, s. m. Nom donné à une pâte ayant l'aspect de cacao grossièrement broyé. Elle est préparée par les Guaranis de l'Uruguay et du Para. Elle a une saveur faiblement astringente. Au Brésil, les voyageurs en délaient dans de l'eau sucrée, et l'emploient comme antifebrile et excitante ou rafraichissante. Elle est faite à l'aide des graines pulvérisées de *Paullinia sorbilis*, Martius, de la famille des sapindacées. Elle contient de la caféine (V. ce mot), d'abord prise pour un principe spécial sous le nom de *guaranine*.

GUARANHEM [écorce de *Buranhem* ou de *mohica*]. Nom brésilien de l'écorce de *monésia* (V. ce mot), fournie probablement par le *Chrysophyllum glycyphloeum*, Casaretti, de la famille des sapotées.

GUAYACINE, s. f. [angl. *guaicin*, it. *guaiacina*, esp. *guayacino*]. Nom donné par Devaux à la résine de gaïac. V. GAÏAC.

GUBERNACULUM TESTIS. V. CRÉMASTER.

GUÈDE, s. f. Synonyme de *pastel*. V. ce mot et INDIGO.

GUÈPE, s. f. [*vespa*, all. *Wespe*, angl. *wasp*, it. *vespa*, esp. *avispa*]. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, dont les femelles sont pourvues d'un aiguillon rétractile analogue à celui des abeilles (V. ce mot). Leur piqûre cause des accidents semblables, mais plus violents et qui doivent se traiter de même, par l'eau ammoniacale ou alcoolisée et des applications de laudanum pur.

GUESALIVAR ou **SANTA-AGUEDA**. A cinq lieues de Victoria (Espagne). Eau sulfureuse, employée contre les ravages du mercure, les obstructions abdominales, les affections herpétiques et nerveuses, les diarrhées, les fluxions.

GUEULE, s. f. [*gula*, all. *Maul*, it. *gota*]. Nom de la bouche chez les carnivores et les poissons. On dit *gueule* en parlant du chien et du cochon, mais *bouche* en parlant du cheval, du bœuf et du mouton.

GUEULE (FLEUR EN) [*corolla personata*]. Se dit d'une corolle gamopétale divisée en deux lèvres, la supérieure ordinairement bifide, l'inférieure le plus souvent trilobée et présentant une bosselure saillante en dedans au palais qui ferme l'entrée de la gorge de la corolle : telle est la *gueule-de-loup* (*Antirrhinum majus*, L.), la *linaire*, etc. Dans les scrofularines et les orobanches, la corolle n'est pas enfermée par un palais saillant, à divisions inégales et non divisées en deux lèvres.

GUI, s. m. [*Viscum album*, L., all. *Mistel*, angl. *mistletoe*, it. *vischio*, esp. *muerdago*]. Plante parasite de la famille des loranthacées, dont les feuilles ont une saveur amère et mucilagineuse, et ont été préconisées comme antispasmodiques et antiépileptiques. On préfère le gui qui croît sur le chêne ; mais il est dénué, comme les autres, de propriétés.

GUIDES, s. f. pl. Lanières de cuir ou cordons de

chanvre dont se servent les postillons ou cochers pour diriger les chevaux attelés à une voiture.

GULLON. Village près de Baume-les-Dames (Doubs). Source d'eau sulfureuse froide.

GUILNO. Nom chilien du *Bromus catharticus*, famille des graminées, dont le rhizome est fortement purgatif, ainsi que celui du *Bromus purgans* de l'Amérique septentrionale.

GUIMAUVE, s. f. [*althaea*, all. *Eibisch*, angl. *marsh-mallow*, it. et esp. *malvavisco*]. Genre de plantes (monadelph. polyandr., L., malvacées, J.) très usitées en médecine comme émollientes. La *guimaive ordinaire* (*Althaea officinalis*, L.) a une racine longue, cylindrique, branchue, grosse comme le pouce,



Fig. 206.

mucilagineuse, blanche en dedans, recouverte d'une épiderme jaunâtre. Ses feuilles sont simples et cotonneuses. Ses fleurs ont un calice cotonneux à 9 divisions extérieures, une corolle à 5 pétales d'un blanc rosé. — On emploie la racine de guimaive en décoction, et le plus ordinairement comme médicament externe, pour combattre les inflammations. On prépare le *sirop de guimaive* en faisant macérer 256 gram. de la racine fraîche, coupée menu, dans 1^{litre}, 450 d'eau commune, ajoutant ensuite à la colature 8 kilogram. de sirop de sucre, et faisant cuire à 30° centigr. bouillant. On fait des *tablettes de guimaive* avec 64 grammes de racine de guimaive réduite en poudre très fine, et 448 grammes de suc très blanc que l'on aromatise avec 48 grammes de fleur d'oranger. Les feuilles et les fleurs de la guimaive jouissent des mêmes propriétés que la racine (Fig. 206).

GUITERRA (Corse). Source thermale sulfureuse (45° à 47°,5).

GURGITELLI. Ile d'Ischia, royaume de Naples. Source d'eau salino-gazeuse thermale (68°).

GUSTATIF, adj. [*gustaticus*, it. et esp. *gustativo*]. Se dit des parties qui constituent l'organe du goût.

GUSTATION, s. f. V. GOÛT.

GUTTA-PERCHA, s. f. [*gomme gutta*, *gomme de Sumatra*]. La *gutta-percha* est le produit du suc des laticifères du liber d'un arbre forestier (*Icosandra gutta*, Hook.) nommé *Percha*, appartenant à la famille des sapotées, originaire de Singapore et répandu dans tout l'Archipel oriental. Le suc, appelé *gutta*, se recueille par le même procédé que le caoutchouc, c'est-à-dire en incisant l'écorce et en recevant le liquide qui en découle dans des jattes appropriées à cet usage. Ce suc, épaissi et solidifié par l'action du temps et de l'air, constitue la *gutta-percha*. L'analyse chimique de la *gutta-percha* donne, à peu de chose près, les mêmes résultats que celle du caoutchouc, bien que la première substance soit supérieure à la seconde quant à la rigidité et à la résistance, et soit inférieure au contraire du côté de l'élasticité. Inattaquable par les alcalis, elle ne se laisse pas davantage altérer par les acides. Les acides fluorique, muriatique et acétique, pas plus que l'alcool, n'ont d'action sur elle. L'acide sulfurique concentré l'attaque seul. On ne connaît, quant à présent, qu'au sulfure de carbone, à l'essence de térébenthine, à l'éther et au chloroforme, la propriété de dissoudre la *gutta-percha*. Inattaquable au froid comme à l'humidité, elle n'est conductrice ni de l'électricité ni du calorique. Exposée au contact du feu, elle s'enflamme à l'instant des résines, et se consume en dégageant une fumée très épaisse. Soumise à l'action de l'eau bouillante, elle devient molle, malléable et ductile, quoique exempte de viscosité. C'est dans cet état qu'elle obéit aux doigts qui la façonnent, et se soumet sans résistance à toutes les formes qu'on lui impose. Elle les garde en se refroidissant à la température de l'atmosphère, et acquiert par degrés, dans cette transition, une ténacité et une solidité à toute épreuve. Sa durée est, pour ainsi dire, sans limites. L'usage même, si long qu'il soit, ne la met pas hors de service. Rien n'est plus facile que de la refondre, de la remanier et de la travailler de nouveau. Les blocs de *gutta-percha* fournis par les naturels du pays contiennent fréquemment des substances hétérogènes qu'ils y font entrer à dessein. En outre il s'y mêle de la terre, des feuilles, des débris de végétaux et des débris ou des impuretés de toutes sortes, dont il est indispensable de les purger avant de les livrer au commerce. Ce raffinage exige plusieurs opérations successives. — La malléabilité de la *gutta-percha*, jointe à l'avantage qu'elle possède de supporter une certaine élévation de température sans que la forme qu'elle a reçue en soit altérée, la rend d'une utilité constante en médecine et en chirurgie. On fabrique avec la *gutta-percha* d'excellents bandages appropriés au traitement orthopédique. On la substitue avantageusement à la soie huilée pour confectionner les draps de lit employés par les médecins hydropathes. Aussi légère que la soie, non conductrice de la chaleur, absolument imperméable, insensible aux préparations acides ou métalliques qui entrent dans la composition des lotions hydropathiques, elle a sur les tissus soyeux quantité d'avantages. Par sa propriété de se mouler parfaitement, et sans la moindre résistance, sur l'objet qui lui sert de base, quand elle a trempé dans l'eau à 50° ou 60°, la *gutta-percha* est d'un grand secours pour façonner à la minute des appareils à fractures, pour réunir des tendons divisés, pour envelopper les articulations dans les cas d'entorses, etc. La *gutta-percha*, dissoute dans le chloroforme, constitue un

topique pour les coupures et les blessures. En effet, à peine ce liquide est-il étendu sur la peau, que le chloroforme abandonne, en s'évaporant, une mince pellicule solide qui protège la plaie contre l'action pernicieuse de l'air, de la poussière et des corps étrangers. On fabrique également avec la *gutta-percha* des sondes, des bougies, des pessaires et autres instruments analogues; mais le caoutchouc est préférable dans certains cas, en raison de sa souplesse et de son élasticité. Dans l'industrie, l'emploi de la *gutta-percha* est, pour ainsi dire, sans bornes.

GUTTE, s. f. [*gutta*, esp. *guta*]. V. GOMME-GUTTE.

GUTTIFÈRES, s. f. pl. [*guttifera*, de *gutta*, goutte, et *ferre*, porter; all. *guttibringend*, esp. *guttiferas*]. Familles de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, J., ainsi appelées parce que presque toutes contiennent un suc gomme-résineux qui en découle en larmes, et qui jouit de propriétés acres et purgatives. Ce sont des arbres ou arbrisseaux, à feuilles ordinairement opposées, coriaces et persistantes. Les fleurs, axillaires ou en panicules terminales, ont un calice persistant, formé de 2 à 6 pétales arrondis, souvent colorés; corolle composée de 4 à 10 pétales; étamines nombreuses, indéfinies et libres; ovaire simple; style court, quelquefois nul; stigmate pelté, radié, ou à plusieurs lobes. Le fruit est capsulaire, charnu ou drupacé; l'embryon homotrope, sans endosperme. V. GOMME-GUTTE.

GUTTURAL, ALE, adj. [*gutturalis*, de *guttur*, gosier; angl. *guttural*, it. *gutturale*, esp. *gutural*]. Qui a rapport au gosier. — *Toux gutturale*, celle qui est causée par une irritation du larynx ou de la trachée-artère. — *Hernie gutturale*. C'est la bronchocèle (V. ce mot). — *Conduit guttural du tympan*. La trompe d'Eustache. — *Poche gutturale*. On désigne sous ce nom une dilatation formée par la membrane muqueuse de la trompe d'Eustache, qui, chez les solipèdes, au lieu de constituer un canal complet comme chez les autres animaux, est fendue longitudinalement. Ces poches sont situées au-dessus du pharynx et en dessous de la base du crâne. L'inflammation des poches gutturales se produit quelquefois; elle a été décrite par Lafosse fils, sous le nom de *morve super-pharyngienne*.

GUTTURO-TÉTANIQUE (BÉGALEMENT). Nom donné par Colombat au bégalement que produit la contraction spasmodique du gosier.

GUYAQUILLITE, s. f. (C⁴⁰H²⁶O⁶). Résine fossile de Guyaquil (Amérique Sud), soluble dans l'alcool, auquel elle donne un goût amer intense; elle cristallise par évaporation.

GYMNASTE, s. m. [de γυμναστής, celui qui exerce; all. *Gymnast*, esp. *gymnasto*]. Dans l'organisation de la gymnastique antique, le *gymnaste* était, non celui qui enseignait les mouvements (c'était le *pédotribe*, V. ce mot), mais celui qui savait approprier les divers exercices à la constitution des individus dont il dirigeait le régime. Le gymnaste était, comme on voit, une sorte de médecin borné à la spécialité de la gymnastique.

GYMNASTIQUE, s. f. [*gymnastice*, de γυμναστικόν, exercer; all. *Gymnastik*, angl. *gymnastic*, it. *ginnastica*, esp. *gimnastica*]. Partie de l'hygiène qui traite de tous les exercices et de l'influence qu'ils ont sur l'économie animale.

GYMNOCARPE, adj. et s. m. [*gymnocarpus*, de γυμνός, nu, et καρπός, fruit]. Se dit, d'après Mirbel, du fruit qui n'est attaché à aucun organe accessoire. Ce mot est conséquemment l'opposé d'*angiocarpe*. — Person

nomme *gymnocarpes* les champignons dont les corpuscules reproducteurs sont placés extérieurement.

GYNOGYNE, adj. [de γυνών, nu, et γυνή, femme]. Se dit des plantes qui portent des ovaires nus.

GYNOSPERME, adj. [de γυνών, nu, et σπέρμα, graine]. Épithète donnée aux plantes qui ont les graines nues, du moins en apparence.

GYNOSPERMIE, s. f. [*gymnospermia*]. Nom d'un ordre d'une des classes du système de Linné, comprenant les plantes didyamiques qui ont les graines nues en apparence.

GYNOSPERMIQUE, adj. V. GYNOSPERME.

GYNOSTOME, s. m. [*gymnostomus*]. Capsule dépourvue de dents chez les mousses (*Sphagnum*, etc.).

GYNOTE, s. m. (*gymnotus*, de γυνών, nu, et νότος, dos; anguille électrique, all. Kahrbrücken, Finnaal]. Poisson électrique (*Gymnotus electricus*, L.) le plus puissant, dont l'appareil est situé de chaque côté de la queue, laquelle forme en volume les neuf dixièmes du corps. C'est un malacoptérygien apode.

GYNANDRE, adj. [*gynander*, de γυνή, femme, et άνήρ, homme]. Se dit d'une plante dont les étamines sont attachées au pistil.

GYNANDRIE, s. f. [*gynandria*]. Nom d'une classe et de deux ordres, dans le système de Linné, fondés sur la réunion des étamines au pistil.

GYNANDRIQUE, adj. V. GYNANDRE.

GYNANTHROPE, s. m. [*gynanthropus*, de γυνή, femme, et άνθρωπος, homme]. Hermaphrodite qui tient plus de la femme que de l'homme.

GYNÉCÉE, s. m. [*gynœceum*]. Ensemble des carpelles, soit qu'il se compose d'un seul verticille ou d'une spirale de verticelles en nombre indéfini, ou d'un seul carpelle. Ce terme est pour les organes sexuels l'analogue des mots *calice*, *corolle*, *androcée*.

GYNÉCOMASTE, s. m. [*gynœcomastus*, de γυνή, femme, et μαστός, mamelle]. Homme dont les mamelles sont aussi volumineuses que celles d'une femme.

GYNOBASE, s. m. [*gynobasis*, de γυνή, femme, et βάση, base]. Nom donné par de Candolle à la base (quand elle est très renflée) d'un style unique qui surmonte les loges d'un ovaire divisé.

GYNOBASIQUE, adj. [*gynobasicus*]. Se dit des fruits dont les loges sont tellement écartées les unes des autres, qu'elles semblent autant de fruits particuliers, mais sont toutes articulées sur un gynobase plus ou moins dilaté, qui est la base d'un fruit unique.

GYNOCIDIE, s. m. [*gynocidium*]. Renflement situé à la base du pédicelle de la capsule des mousses.

GYNOPHORE, s. m. [*gynophorum*, de γυνή, femme, et φέρειν, porter]. Nom donné par Mirbel à un support né du réceptacle, et qui soutient le pistil seul.

GYNOPODE, s. m. [*gynopodium*, de γυνή, femme, et πούς, pied]. Synonyme de *podogyne*.

GYNOSTÈME, s. m. V. ANDROSTYLUM.

GYPSE, s. m. [*gypsum*, γύψος, all. Gyps, angl. gypsum, it. gesso, esp. yeso]. Nom vulgaire du sulfate de chaux.

GYROME, s. m. [*gyroma*, de γύρος, cercle; all. Kreisschüsselchen]. Réceptacle orbiculaire marqué de plis saillants, touronnés en spirale, qu'on voit sur le thalle des lichens.—Anneau élastique qui entoure le plus souvent la fructification des fougères.

H

HABITAT, s. m. [de *habitare*, habiter; angl. *habitat*]. Lieu spécialement habité par une espèce végétale.

HABITATION, s. f. [*habitatio*, οίκισις, all. Wohnung, angl. *habitation*, it. *abitazione*, esp. *habitacion*]. Pays où croît spontanément une plante, où vit un animal. Climat que chaque être vivant préfère.

HABITUDE, s. f. [*consuetudo*, mos, έθος, all. Gewohnheit, angl. *habit*, it. *abito*, esp. *habito*]. Pratique ordinaire; répétition fréquente et soutenue d'un acte quelconque; aptitude à répéter certains actes; disposition organique qui résulte de cette répétition, et qui la rend facile ou même nécessaire (V. IMITATION). — *Habitude* (*habitus*, έξίς) se dit aussi de toutes les parties extérieures du corps, considérées en masse et sans entrer dans aucun détail.

HABITUEL, ELLE, adj. [*consuetudinarius*, all. gewöhnlich, angl. *habitual*, it. *abituale*, esp. *habitual*]. Qui est tourné en habitude. Un caractère *habituel* est, pour les naturalistes, l'ensemble des particularités relatives au port ou à l'extérieur, aux habitudes, au séjour des corps naturels.

HABITUS, s. m. [*habitus*, manière d'être]. Ce mot, employé en botanique, sert à exprimer l'apparence extérieure d'une plante.

HABZELI, [*Unona athiopica*, Duval, *Habzelia athiopica*, A. DC., poivre d'Éthiopie, grana zelin]. Arbre de la famille des magnoliacées, dont les baies contiennent 4 à 10 graines lisses, arillées, dont les propriétés se rapprochent de celles du gingembre, mais sont plus faibles.

HACHISCH, s. m. [d'un mot arabe qui signifie *herbe*]. Préparation pharmaceutique douée de propriétés narcotiques et exhilarantes, et dont le chanvre indien (*Cannabis indica*) constitue la base. Il est employé en Orient pour produire les effets enivants de l'opium et des alcooliques. D'après de nombreux essais sur l'homme sain, quelques médecins ont proposé le hachisch pour guérir certaines affections mentales ou nerveuses.

HÆMACYANIN, s. m. [de αίμα, sang, et κύανος, bleu]. Nom donné par Simon à un produit de décomposition de la matière colorante de la bile, découvert par Sanson dans le sang normal, par Lassaigue et Lecanu dans le sang des ictériques, et par Chevreul dans la bile.

HÆMAPHÉINE, s. f. [de αίμα, sang, et φαιός, brun; chloro-hématique, matière colorante jaune du sang, pigment jaune du sang]. Ce nom a été donné par Simon à une matière brune qui serait associée avec l'hématique dans le sang des vertébrés. C'est un produit de décomposition.

HÆMATÉINE, s. f. [de αίμα, sang]. (C⁴⁰H²⁸O¹⁵ + HO.) Corps obtenu par action de l'ammoniaque sur l'hématique ou hématoxyline. Humide, elle est d'un rouge brun; d'un vert foncé métallique, à l'état sec; soluble lentement dans l'eau bouillante, mais ne se précipitant pas par refroidissement.

HÆMATOÏDINE, s. f. [de αίματοειδής, semblable au sang; éléments et cristaux hématisques, Lebert: cristaux dits d'hématique]. Virchow a donné le nom d'hématoidine à un principe d'un beau rouge de sang, qui n'a encore été rencontré dans l'économie

qu'au milieu ou dans le voisinage d'épanchements sanguins. On le trouve en masses amorphes, ou plus souvent à l'état de cristaux rhomboïdaux obliques, très purs, microscopiques, ou en lignes aiguilles. On en a trouvé dans toutes les régions de l'économie, quel que soit le siège de l'épanchement. Tels sont en particulier les foyers apoplectiques. Elle est reconnue comme étant l'hématosine séparée des globules du sang, et passée de l'état de substance organique non cristallisable à l'état de composé chimique cristallin. Ce n'est par conséquent qu'un principe immédiat accidentel, résultat de la décomposition d'une substance propre à l'économie. Les cristaux sont toujours accompagnés de granulations cristallines ou moins grosses d'hématoidine à l'état amorphe.

HÆMOPIS, s. f. [de *αἷμα*, sang, et *πίπειν*, boire]. Nom d'un genre d'hirudinées. (*Hæmopis chevatinæ*,

Hæmopis sanguisorba, Savigny, *Hirudo sanguisorba*, Lamk, *Hippobdella sanguisuga*, de Blainville, *Hæmopis sanguisuga*, M.-T., *sangsue de cheval*.) Corps allongé. 95 à 97 anneaux portant l'orifice mâle vers le 24^e ou le 25^e anneau, et l'orifice femelle au 29^e ou 30^e. Ventouse orale peu concave. Lèvre supérieure très avancée, formée de 3 segments. 10 points oculaires (Fig. 207) sur une ligne elliptique. Bouche grande. 5 mâchoires égales, petites, ovales, non comprimées, à denticules peu aigus. Dos roussâtre ou olivâtre, avec ou sans rangées de petites taches noires. Bords à peine saillants, avec une bande orangée ou brun rouge. Ventre noir, ardoisé, plus foncé que le dos. Habite l'Europe méridionale et l'Afrique nord. Longue de 8 à 10 centimètres; large de 1 à 1 1/2. Ne peut attaquer que les muqueuses, et cherche à s'introduire dans la bouche et les fosses nasales des hommes et des animaux. Alors elle peut causer des accidents. On s'en débarrasse avec l'eau salée, vinaigrée, les boissons alcooliques, l'absinthe ou liqueurs analogues. V. HIRUDINÉES.

HÆJE, s. m. Nom d'un serpent venimeux, protéro-glyphe conocercue; à larges écailles sous le cou, qui se dilate beaucoup à la volonté de l'animal. Celui-ci se dresse sur sa queue quand on l'approche. C'est l'*aspie des anciens* ou de *Clopâtre* (*Vipera hæje*, L., *Naja hæje*, E. Geoffroy).

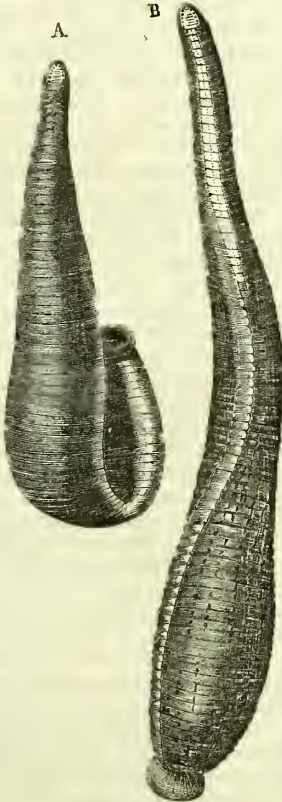


Fig. 207.

HALAGE (CHEVAUX DE). Leur service est pénible et épuisant. Ils sont particulièrement exposés à la morve et au farcin. Il est une variété de farcin qui, en raison de sa fréquence sur ces chevaux, a été appelée *farcin de rivière*.

HÂLE, s. m. [*halitus*, de *halito*, j'exhale; all. *Sonnenbrand*, angl. *sun-burning*, it. *caldura*]. Air sec et chaud qui dessèche, fane et flétrit.

HÂLÉ, ÊE, adj. Qui est desséché, jaune, bruni par le hâle.

HALEINE, s. f. [*halitus*, *πνεῦμα*, all. *Athem*, angl. *breath*, it. *lena*, *alito*, esp. *aliento*, *halito*]. Air qui sort des poumons pendant l'expiration. C'est de l'air privé d'une partie de son oxygène qui a été remplacé par un volume égal d'acide carbonique avec de la vapeur d'eau, tenant en dissolution des substances organiques. L'haléine, dans l'état de santé, ne reçoit presque aucune odeur de cette substance, qui est azotée; mais, à mesure des progrès de l'âge, elle lui donne une odeur spécifique plus prononcée, quelquefois fade ou fétide. Chez la plupart des individus, elle prend le matin une odeur aigre ou désagréable, par suite de la putréfaction des résidus alimentaires interposés aux dents ou adhérents au mucus buccal et pharyngien; putréfaction qui rend acides la muqueuse et son mucus en ce moment. Par l'usage et l'abus des boissons alcooliques, de l'ail, de l'oignon et des aliments analogues, elle contracte l'odeur des produits volatils de ces corps, odeur plus ou moins modifiée par les substances qu'entraîne aussi la vapeur d'eau. Elle offre la température du corps, s'élève avec elle dans les fièvres, s'abaisse avec elle dans le choléra algide et l'agonie. Elle devient acide ou fétide toutes les fois que le mucus ou autres substances se putréfient dans la bouche, comme pendant le muguet, l'amygdalite, les abcès des parois buccales, la gangrène pulmonaire, l'absence de soins des dents. Chez quelques personnes, elle est naturellement d'odeur forte, fade ou désagréable, ce qui est dû à l'état naturel d'altération qu'offre la substance organique entraînée par la vapeur d'eau (V. OZÈNE). Chez les animaux, elle a l'odeur qu'exhale la surface du corps de chacun plus ou moins forte. — *Court d'haléine*. On dit qu'un cheval est *court d'haléine*, *gros d'haléine*, qu'il a l'*haléine courte*, lorsqu'il respire difficilement après le moindre exercice. Cet état constitue l'un des premiers degrés de la pousse ou du cornage chronique.

HALÉPONGE, s. f. [*halispongia*]. V. ÉPONGE.

HALIMÉTRIQUE (ESSAI) [de *ἅλις*, sel, et *μέτρον*, mesure]. Procédé pour apprécier la qualité des solutions salines employées dans le commerce et de la bière. V. BIÈRE.

HALITUEUX, EUSE, adj. [*halituosus*, de *halitus*, vapeur; all. *dunstig*, esp. *halitioso*]. Qui est chargé de vapeurs; qui s'élève en vapeur, comme l'haléine pendant le froid. On dit que la *peau est halitueuse* lorsqu'elle est couverte d'une douce moiteur.

HALLEY. Ancien mot exprimant par onomatopée le bruit que font entendre les chevaux affectés de la variété de cornage dite *siffilage*.

HALLUCINATION, s. f. [*hallucinatio*, de *hallucinari*, se tromper, s'abuser; all. *Sinnestäuschung*, *Hallucination*, angl. *hallucination*]. Erreur d'un sens quelconque, par suite de laquelle on croit voir, entendre, goûter, odorier ou toucher des objets qui n'existent pas. L'hallucination est une variété com-

mune d'aliénation mentale. Esquiroi appelle *hallucination* un état dans lequel on a la conviction intime d'une sensation actuellement perçue, alors que nul objet extérieur propre à exciter cette sensation n'est à la portée des sens. L'*illusion*, au contraire, ne peut se produire sans la présence d'un objet extérieur. Ainsi un homme est *halluciné* si, plongé dans les ténèbres, il croit voir un ennemi; un autre a une *illusion* s'il reconnaît cet ennemi dans un ami, dans un parent qui lui sont chers. Tous deux manifestent le même phénomène cérébral, mais aucun objet ne frappe présentement la vue du premier; tandis que c'est la présence d'une personne qui, chez le second, révèle l'idée d'ennemi. Tous deux encore croient apercevoir un homme qui leur veut du mal et dont ils ont peur; ils le voient avec ses traits, son visage, son corps entier; ils sont intimement convaincus qu'ils éprouvent une sensation véritable; mais cette sensation est subjective, elle est bornée au cerveau seul, et dite, d'après cela, imaginaire, *fausse*. Ainsi état cérébral tel qu'il répond à celui qui est causé par une sensation réelle, tel est le symptôme commun, observé toujours dans l'hallucination et l'illusion, qui ont reçu le nom de *pseudesthésie*. Il y a certains phénomènes physiques qui ont été appelés *illusions*, et qui ne ressemblent que par le nom à l'*illusion pathologique*: tels sont les illusions d'optique, le mirage, etc. Ces phénomènes se produisent sous l'influence de causes extérieures, dont la science donne l'explication. Ils nous empêchent d'avoir une idée nette des objets et de leurs propriétés; mais il ne faut ni accuser les sens de l'erreur qui en résulte, ni, comme on l'a fait au XVIII^e siècle, en conclure que nous devons nous défier de la certitude des connaissances qu'ils nous fournissent. En effet, si, par exemple, l'image d'un objet arrive à l'œil altérée par une cause extérieure, nous ne pouvons demander au cerveau qu'il la rétablisse dans sa pureté, car alors il aurait la propriété de changer la nature d'une impression, ce qui est précisément l'état morbide caractérisant la variété de pseudesthésie dite *illusion*. Mais l'unique fonction des sens est de transmettre les impressions telles qu'elles nous arrivent. Ce n'est donc que lorsque l'encéphale ne perçoit plus les sensations qu'ils fournissent, que l'on a l'*illusion pathologique*. Ainsi, dans l'*illusion* de cause physique, nous percevons très bien des sensations imparfaites. Dans la pseudesthésie, au contraire, on ne perçoit plus telles qu'elles ont eu lieu les impressions même les plus parfaites, et celles-ci ont seulement la propriété de réveiller d'anciennes idées en les revêtant d'apparences matérielles; le trouble peut même aller si loin, que des objets inanimés sont pris pour des personnes. La marche de l'hallucination est rarement continue, très souvent intermittente, régulière ou irrégulière. Se dissipant quelquefois un instant après son apparition, elle peut persister toute la vie. Sa gravité varie suivant les conditions. On ne trouve pas, après la mort, de lésion organique qui soit en rapport avec le trouble intellectuel. Le hachisch, la belladone, etc., introduits dans l'organisme, ont la propriété de déterminer la pseudesthésie. Elle naît aussi sous l'influence de différentes causes morales, parmi lesquelles il en est qui peuvent agir en activant la circulation. Un grand nombre d'états morbides peuvent la produire. Sa diagnose est importante au point de vue de la médecine légale. Les fausses sensations du délire ne sont que des pseudesthésies symptomatiques. Tous les sens peuvent être indistinctement pseudesthésiés,

soit isolément, soit simultanément; il en est qui le sont plus fréquemment que d'autres: tel est celui de l'ouïe.

HALO, s. m. [*halo*, ἅλω, all. *Hof*, it. *alone*, esp. *halon*, *halo*]. Cerele brillant et ordinairement coloré qu'on aperçoit quelquefois autour du disque du soleil, de la lune et des planètes. — Ce mot est pris parfois comme synonyme d'*aurore*.

HALOGÈNE, adj. [*halogenus*, de ἅλις, sel, et γενέω, j'engendre]. Berzelius donne ce nom à tout corps électro-négatif qui, comme le chlore, l'iode, le brome, le fluor et le cyanogène, produit des sels en se combinant avec les métaux électro-positifs et en les neutralisant.

HALOGRAPHIE, s. f. [*halographia*, de ἅλις, sel, et γράφειν, écrire]. Description des sels.

HALOÏDE, adj. [*haloideus*, de ἅλις, sel, et εἶδος, ressemblance]. Épithète donnée par Berzelius aux sels qui résultent de la combinaison d'un corps halogène avec un métal électro-positif.

HALOLOGIE, s. f. [*halologia*, de ἅλις, sel, et λόγος, discours]. Traitée sur les sels.

HALOPHILE, s. f. Berzelius se sert de ce mot, sans en proposer pourtant l'admission, pour désigner la matière extractive de l'urine, mélange de plusieurs principes solubles dans l'alcool anhydre; elle s'unit avec beaucoup d'avidité aux sels.

HALOTECHNIE, s. f. [*halotechnia*, de ἅλις, sel, et τέχνη, art]. Partie de la chimie qui traite de la préparation des sels.

HALTÈRE, s. m. [ἄλτηρ, sauteur, de ἅλιεσθαι, sauter]. Les haltères, dans la gymnastique ancienne, étaient des poids qu'on prenait dans les mains, et qui, donnant plus de pesanteur aux bras dans le mouvement qu'ils exécutent pour prendre élan, servaient à sauter plus loin ou plus haut. — On donne ce nom aux balanciers des insectes diptères.

HALURGIE, s. f. [*halurgia*, de ἅλις, sel, et ἔργον, travail]. Art d'extraire et de fabriquer les sels.

HAMAM-MESGUTIN. Près Constantine (Algérie). Deux sources: l'une (95°) hydrosulfatée, alcaline; l'autre (50°) saline. Elles sont arsenicales.

HAMAN-BERDA. Eau saline, gazeuse, thermale (29°), de l'Algérie.

HAMAN-RIZA. Eau saline thermale (45°), près de Milianah (Algérie).

HAMBACH. Dans le duché d'Oldenbourg. Sources d'eaux ferrugineuses, acidules, contenant des traces d'iode et de bromure alcalins.

HAMEÇONNÉ, ÉE, adj. [*hamatus*, de *hamus*, hameçon; all. *hakig*]. Se dit, en botanique, d'une partie dont le sommet prolongé se courbe en forme d'hameçon.

HAMPE, s. f. [*scapus*, all. *Stiel*]. Rameau nu, terminal, ou le plus souvent axillaire, qui se développe sur les plantes dont la tige principale est déprimée, et pour ainsi dire caclée sous terre. Ce rameau, qui se fait surtout remarquer par la longueur de son premier entre-nœud, ne porte jamais de feuilles, celles-ci ne pouvant se développer qu'autour des fleurs terminales, qui représentent ici autant de ramuscules. Autrefois la hampe était regardée comme une tige herbacée et aplylle partant immédiatement de la racine.

HAMULAIRE, s. f. [*Hamularia lymphatica*, Treutler, de *hamus*, crochet; *Tentacularia subcompressa*, Zeder, *Filaria bronchialis*, Rud.]. Genre de vers cylindriques intestinaux de l'ordre des nématoides, formé d'après des individus trouvés par Treutler dans les

glandes bronchiales ou dans des capsules particulières, chez un homme mort de la phthisie. Personne depuis ne l'a pu retrouver.

HAMULEUX, EUSE, adj. [*hamulosus*, de *hamus*, hameçon; all. *kurzhakig*]. Qui est garni de petits poils crochus.

HANCHE, s. f. [*coxa*, *coxendix*, ἰσχίον, all. *Hüfte*, angl. *hip*, it. et esp. *anca*]. Partie du corps qui est formée par l'évasement de l'os iliaque et les parties molles environnantes.

HANEBANE, s. f. V. **JUSQUIAME NOIRE**.

HANOVERE (CHEVAUX DE). La race hanovrienne a, suivant Riquet, une taille moyenne, des formes assez distinguées, une tête légère, parfois un peu busquée, l'œil petit, haut placé (*tête d'oiseau*); l'encolure sortie, musculuse; l'épaule haute et oblique, le poitrail assez ouvert, le garrot bien sorti, la côte ronde, le dos et le rein un peu longs, le sacrum mal attaché au rein, la croupe plutôt bien que mal, l'avant-bras musclé, le genou bien fait, la cuisse assez forte, le pied quelquefois un peu plat. Les chevaux de cette race, fréquemment introduits chez nous par le commerce, y sont employés concurremment à la selle et aux attelages.

HAPPANT, ANTE, adj. Se dit d'un minéral qui adhère à la langue, quand on le pose dessus.

HAPPEMENT, s. m. [angl. *snapping*]. Adhérence que certains minéraux contractent avec la langue, quand on les pose sur cet organe. On dit qu'un corps *happe* à la langue, lorsque, étant placé sur l'extrémité de cette partie, il s'y colle assez pour qu'on éprouve un peu de résistance quand on veut ensuite l'en détacher.

HAPTOGÈNE, adj. [*haptogenus*, de ἥπτω, j'attache à, et γενέω, j'engendre; esp. *haptogeno*]. Ascherson appelle *membrane haptogène* la pellicule qui se produit (V. **HYMÉNOGÈNE**) autour d'un globule d'albumine qui vient d'être mis en contact avec une graisse liquide.

HARAS, s. m. [all. *Stuterei*, *Gestütte*, angl. *stud*, it. *razza*, esp. *yeguaerria*]. Établissement dans lequel sont entretenus les reproducteurs de l'espèce chevaline pour la multiplication et l'amélioration. On reconnaît : 1° *Haras sauvages*. La Pologne, la Russie, nous en offrent des exemples. Ils se composent communément d'environ 1000 chevaux de tout âge, de tout sexe, libres, mais confiés à la garde de quelques conducteurs qui les poussent plutôt qu'ils ne les conduisent, successivement et pendant toute l'année, de pâturage en pâturage. Ces haras donnent peu de profits et ont de nombreux inconvénients. 2° *Haras demi-sauvages*. Ici les animaux sont abandonnés à eux-mêmes pendant une partie de l'année; mais l'homme s'occupe des produits, les soigne, choisit même des reproducteurs, donne à tous des abris et des suppléments de nourriture lorsque le besoin s'en fait sentir. L'Autriche, la Hongrie, la Transylvanie, ont de ces haras, qui présentent une partie des inconvénients des précédents. 3° *Haras parqués*. Ce sont les seuls qui méritent véritablement le nom de *haras*, parce que tout y est disposé soit uniquement pour la production ou l'amélioration, soit simultanément pour remplir les deux offices. Les animaux y sont divisés par catégories, selon leur âge et leur destination. Rien n'y est confié au hasard. Des croisements peuvent y être exécutés. Les jeunes sujets y reçoivent une éducation conforme à leurs moyens.

HARDÉ, adj. [*acelyphus*]. Se dit des œufs sans coquille que pondent quelquefois les oiseaux, soit

parce que la matière calcaire dont se forme la coquille n'est pas sécrétée par ces animaux, soit parce que les œufs sont chassés de l'oviducte avant l'époque de leur maturité parfaite.

HARENG, s. m. [*Clupea harengus*, L.]. Poisson malacoptyrygien abdominal, qui se mange sec, salé ou mariné, et frais.

HARGNE, s. f. Vieux mot qui signifie *hernie* : de là le mot *hargneux* par lequel on désignait les individus affectés de hernie, et qui a été ensuite employé dans le sens de *soucieux* et d'*acariâtre*, parce que les maladies qui ont leur siège dans l'abdomen, comme la hernie inguinale, affectent en général vivement le moral des malades.

HARICOT, s. m. [*Phaseolus vulgaris*, all. *Bohne*, angl. *french bean*, it. *fagiolo*, esp. *judía*]. Plante légumineuse dont les graines, réniformes, marquées d'un ombilic latéral, et contenues dans une gousse allongée, sont alimentaires. Sees, les haricots sont difficiles à digérer et produisent beaucoup de flatuosités. Leur gousse, mangée en vert avant le développement des graines, est un mets peu nourrissant, mais très sain, contenant de la fécule dans quelques variétés. Braconnot a isolé de ces semences la *légumine*.

HARLINE, s. f. (C⁴⁰H³⁴O⁴). Substance cristallisable qui se trouve dans le charbon de terre avec la *hartite*. Très soluble dans l'eau et l'alcool, presque pas dans l'alcool; fond à 210° en un liquide limpide, jaune.

HARMALINE, s. f. (C²⁴H¹³As²O). Substance qu'on trouve dans les graines de *Peganum harmala*, plante rutacée des steppes de la Russie méridionale. Cristalline, d'un brun jaune, saveur faiblement amère avec un arrière-goût plus fort; difficile à dissoudre dans l'alcool et l'eau, facilement dans l'éther.

HARMONICA CHIMIQUE. Nom donné, dans les laboratoires de chimie, à une *lampe philosophique*, consistant en une fiole où se dégage de l'hydrogène, surmontée d'un tube effilé recouvert d'un autre tube de verre, lequel est mis en vibration par la flamme de l'hydrogène brûlant. Le mécanisme des sons produits par cet appareil est imparfaitement connu; cependant la plupart des chimistes pensent qu'ils sont dus à une série de détonations qui ont lieu dans le tube par le contact de l'air avec la flamme de l'hydrogène.

HARMONIE, s. f. [*harmonia*, de ἁρμονία; all. *Harmonie*, angl. *harmony*, it. et esp. *armonia*]. Résonnance simultanée de plusieurs sons dont l'ensemble flatte l'oreille. — Accord ou ordre qui règne entre les diverses parties d'un tout: *harmonie des fonctions*. — Espèce de synarthrose ou d'articulation formée par des dentelures presque imperceptibles.

HARMONOMÈTRE, s. m. V. **CORDEAU**.

HARPER, v. n. Un cheval *harpe* lorsqu'il fléchit brusquement les jarrets dans l'allure du pas et du trot. Ce mouvement défectueux est l'unique symptôme de l'*éparvin* sec.

HARPIN, s. m. Nom donné, dans le midi de la France, au charbon qui se développe sur les membres des bêtes à cornes.

HARTITE, s. f. [de l'all. *Harz*, résine]. (C²⁴H²⁰.) Substance qui se trouve dans le charbon de terre. Elle fond à 74°; distille sous forme de matière huileuse à une température élevée; soluble dans l'éther et se déposant en beaux cristaux par évaporation; peu soluble dans l'alcool.

HASTÉ, ÉE, adj. [*hastatus*, de *hasta*, pique; all. *spießförmig*]. Se dit, en botanique, des feuilles dont

la base se prolonge en deux lobes aigus, rejetés en dehors, et écartés des pétioles, ce qui les fait ressembler à un fer de lance.

HATCHETINE, s. f. (C¹⁶H¹⁶). Substance qui se trouve dans des minerais de fer d'Angleterre. Jaunâtre transparente, en feuilletés brillants, de consistance de cire, sans odeur à la température ordinaire; fond à 62°, distillant sans décomposition. Peu soluble dans l'alcool et l'éther, mais s'en déposant sous forme de petits prismes.

HAUT CHAUSSÉ, ÉE, adj. Nom donné à la balzane lorsqu'elle s'étend jusqu'au genou ou au jarret, ou au-dessus de ces régions.

HAUT CRU. Expression employée anciennement dans le sens de *haut lieu*, *haut pâturage*. Les animaux de *haut cru* correspondent, dans les divisions modernes, aux races de montagnes.

HAUTERIVE (département de l'Allier). Eau minérale, ferrugineuse, acide, froide. Elle est arsenicale.

HAUT MAL. V. ÉPILEPSIE.

HAUT MONTÉ, ÉE, adj. Nom donné au cheval dont le tronc est supporté par des membres longs et grêles.

HAVERS (GLANDES DE). Paquets adipeux placés autour de la membrane synoviale des articulations.— *Canaux de Havers*. Les pertuis et petits canaux qui donnent passage aux vaisseaux nourriciers des os.

HECTIQUE, adj. [*hecticus*, all. *hektisch*, angl. *hectic*, it. *etico*, esp. *hectico*]. On donne le nom de *fièvre hectique* à un état caractérisé par une fièvre ordinairement continue, avec des exacerbations le soir, ou rémittente et affectant le type quotidien ou tierce, accompagnée d'amaigrissement progressif, de flaccidité générale, de sécheresse à la gorge, de fréquence et de faiblesse du pouls, de chaleur à la peau, surtout à la paume des mains et à la plante des pieds, et, vers la fin, de sucrés et de diarrhée colliquatives. Cet état se déclare dans la dernière période des maladies organiques; il est ordinairement causé par la suppuration lente et profonde d'un organe interne.

HECTISIE, s. f. V. CONSUMPTION.

HÉDÉRINE, s. f. [*hedera*, lierre; it. *ederenia*, esp. *hederina*]. Suc gomme-résineux qui découle du tronc des vieux lierres dans les pays chauds. Ce suc, qu'on a longtemps appelé improprement *gomme de lierre*, est en morceaux irréguliers, noirâtres, composés de grumeaux luisants, rougeâtres, foncés, non transparents, à cassure brillante, d'une odeur de résine. Celui du commerce vient de l'Orient. On l'a employé comme excitant, détersif et emménagogue.

HÉDYSARÉES, s. f. pl. Nom d'une tribu des légumineuses papilionacées dans laquelle se trouve le *sainfoin*, etc.

HEILBRUNN. Village près de Tolz, dans l'Öberland bavaïrois, à 8 milles de Munich. Source ferrugineuse et gazeuse, froide, dite *source d'Adélaïde*, contenant de l'iode et du bromure de sodium.

HELCOLOGIE, s. f. [*helcologia*, de *ἔλκος*, ulcère, et *λόγος*, discours]. Traité sur les ulcères.

HELCOSE, s. f. [*helcosis*, de *ἔλκος*, ulcère]. Ulcération.

HELCTIQUE, adj. [*helcticus*, de *ἔλκω*, attirer]. Synonyme d'*attractif*, d'*épispastique*.

HELICYDRION, s. m. [*helicydrium*, de *ἑλικύδριον*, petit ulcère]. Ulcération superficielle de la cornée transparente.

HÉLÉNÈNE, s. f. Produit de distillation de l'hélénine sur l'acide phosphorique anhydre. Liquide, in-

colore, plus léger que l'eau, de goût âcre, odeur d'acétone. Bout à 200°. (C¹⁵H⁸.)

HÉLÉNINE, s. f. Nom donné par John à l'*Inuline*, principe immédiat trouvé dans l'*Inula helenium*. V. INULINE.

HÉLÉNOL, s. m. [*camphre d'année*, *hélénine* de quelques auteurs]. Stéaroptène ou camphre oxygéné, cristallin, blanc, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther et les essences. Se retire de l'*année* (*Inula helenium*), dont il a l'odeur. Fond à 72°, bout entre 275° et 280°. (C¹⁴H¹⁹O₂.)

HÉLICÈNE, s. f. V. HÉLICOÏDINE.

HÉLICÏEN, IENNE, adj. Qui a rapport à l'hélix.

HÉLICÏNE, s. f. [esp. *helicina*]. Mucilage provenant des limaçons. Ce mucilage, concentré de manière à être donné à haute dose sous un petit volume, a été recommandé par de Lamare comme pulmonaire.

HÉLICOÏDINE, s. f. (C³²H³⁷O³¹). Produit cristallin qui se forme dans l'acide nitrique faible tenant de la salicine en dissolution. Elle se distingue de l'hélicène en ce que la synaptase la transforme en sucre, saligénine et acide spirolyrique, et les acides étendus en sucre, salicétine et acide spirolyrique.

HÉLICOTRÈME, s. m. [*helicotrema*, de *ἑλίζ*, limaçon, et *τρῆμα*, trou]. Petite ouverture située au sommet du limaçon de l'oreille interne.

HÉLIOGRAPHIQUE, adj. [de *ἥλιος*, soleil, et *γράφω*, graver]. *Gravure héliographique*. Mode de gravure dans lequel on s'aide de la photographie pour tracer le dessin sur la planche. Il est dû aux essais de Donné, Fizeau, Grove, Talbot, et surtout de Niepce Saint-Victor fils. L'acier sur lequel on doit opérer ayant été dégraissé avec du blanc de craie, on verse sur sa surface dépolie de l'eau dans laquelle on a ajouté un peu d'acide chlorhydrique dans les proportions de 1 partie d'acide pour 20 parties d'eau. Cela facilite l'adhérence du vernis au métal. La plaque doit être immédiatement bien lavée, puis séchée. On étend ensuite, à l'aide d'un rouleau recouvert de peau, sur la surface polie, un vernis dont la formule est donnée plus bas. On soumet le vernis ainsi appliqué à une chaleur modérée, et, quand il est séché, on préserve la plaque de l'action de la lumière et de l'humidité. Sur une plaque ainsi préparée, on applique le recto d'une épreuve photographique directe (ou positive), obtenue sur verre albuminé ou sur papier ciré, et l'on expose le tout à la lumière pendant un temps plus ou moins long, suivant la nature de l'épreuve à reproduire et suivant l'intensité de la lumière. On emploie, pour dissolvant du vernis, 3 parties d'huile de naphte rectifiée et 1 partie de benzine Colas. Ce dissolvant enlève les parties du vernis qui ont été préservées de l'action de la lumière par les parties noires de l'épreuve positive, tandis que l'éther agit tout à fait en sens inverse. Il ne reste plus qu'à laver la plaque d'acier avec de l'eau pour arrêter l'action du dissolvant et qu'à la sécher pour vaporiser les gouttes d'eau qui pourraient encore y adhérer. Les opérations héliographiques sont alors terminées. Le vernis étendu sur l'acier se compose de : benzine, 100 grammes; bitume de Judée, 6 grammes; cire jaune pure, 1 gramme. Il reste maintenant à parler des opérations du graveur. Voici d'abord quelle doit être la composition du mordant : acide nitrique à 36°, 1 partie en volume; eau distillée, en volume 8 parties; alcool 36°, 2 parties en volume. On laisse le mordant fort peu de temps sur la plaque, on l'en retire, on lave et sèche

bien le vernis et la gravure. Pour arriver ensuite à creuser la planche d'acier, on a recours aux procédés de la gravure à l'aqua-tinta. V. PHOTOGRAPHIE.

HÉLIOSTAT, s. m. [de ἥλιος, soleil, et στατός, arrêté]. Appareil d'optique imaginé par s'Gravesande, maintenant, à l'aide d'un mouvement d'horlogerie, dans une direction constante, malgré le mouvement du soleil, un rayon introduit dans une chambre obscure.

HÉLIOTROPE, s. m. [*Heliotropium europæum*]. Plante borraginée appelée *herbe aux verrues* (*Verrucaria* des anciens), bien qu'elle n'ait aucune action sur elles. L'*Heliotropium indicum* est employé dans l'Inde contre les céphalalgies.

HÉLIOTROPISME, s. m. [de ἥλιος, soleil, et τρέπειν, tourner]. Faculté dont certaines plantes jouissent de tourner constamment leurs fleurs vers le soleil.

HÉLIX, s. m. [*helix*, ἑλιξ, de εἰλεῖν, entourer; it. *elice*]. Repli à peu près demi-circulaire qui entoure le pavillon de l'oreille chez l'homme.

HELLÉBORE. V. ELLÉBORE.

HELLÉBORÉES, s. f. pl. Nom d'une tribu des renonculacées. V. ELLÉBORE.

HELLÉBORISME. V. ELLÉBORISME.

HELMINTHAGOGUE, adj. et s. m. [*helminthagogus*, de ἑλμιντις, ver, et ἄγειν, chasser; it. *elmintagogo*, esp. *helminthagogo*]. Synonyme de *vermifuge*.

HELMINTHES, s. m. pl. [de ἑλμιντις, ver; all. *Eingeweidewürmer*, it. *elminti*, esp. *helminthes*]. Nom que Duméril donne aux entozoaires ou vers intestinaux, et par lequel on désigne actuellement une classe d'animaux qui est la troisième et dernière du sous-embanchement des vers. Ces animaux sont caractérisés par la forme allongée, cylindrique, aplatie ou vésiculaire de leur corps, qui est complètement dépourvu de membres et de cirrhes locomoteurs. Cette classe se divise en cinq ordres : 1° Les *Aeanthothèques*, dont le corps est fortement vers, qui ont la tête pourvue de crochets, et ne sont probablement que des larves de crustacés vivant en parasites sur des reptiles, etc. 2° Les *Némertiens*, dont le corps est simplement plissé, l'intestin non adhérent aux parois du corps aplati et sans anus; aucun d'eux n'est parasite. 3° Les *Turbellariés*, dont le corps est plissé, l'intestin dépourvu d'anus et adhérent aux parois du corps. Cet ordre renferme trois familles : les *Bdellomorphes*, les *Planariés* et les *Trématodes*; cette dernière renferme des animaux qui sont tous parasites entozoaires. 4° Les *Helminthes* proprement dits, dont le corps est plissé et l'intestin pourvu d'une bouche et d'un anus; presque tous sont des parasites entozoaires (V. ENTOZOAIRE). 5° Les *Cestoïdes*, dont le corps plissé n'offre ni bouche proprement dite, ni anus, et dont l'intestin est nul ou sous forme d'un double tube sans ouverture extérieure, si tant est que ce soit un intestin. Cet ordre contient les *Tænia* et les *Vers vésiculaires*, ou *cystoïdes* de Rudolphi, *eystiques* des modernes.

HELMINTHIASE, s. f. [*helminthiasis*]. Nom générique des maladies causées par la présence d'entozoaires.

HELMINTHOCORTON, s. m. V. MOUSSE DE CORSE.

HELMINTHOGENÉSIE, s. f. [ἑλμιντις, ver, et γένεσις, production]. Sous ce nom, Beauclair et Viguier (1853) ont décrit la diathèse vermineuse, dans laquelle ils constatent l'acidité des humeurs et l'atonie des tissus. Croyant à tort que la guérison de l'helminthogénésie consiste moins à tuer les helminthes (oxyures

et ascarides lombricoïdes) qu'à remédier à l'état constitutionnel qui en favorise la production, ils conseillent un opiat où entrent : huile de foie de morue, 20 grammes, et bicarbonate de soude, 1 gramme, pour les enfants; carbonate de potasse, 1 gramme, pour les adultes. Cet opiat se prend en deux fois si le malade est un enfant, en une fois s'il est un adulte.

HELMINTHOLOGIE, s. f. [*helminthologia*, de ἑλμιντις, ver, et λόγος, discours; all. *Wurmlehre*, *Helminthologie*, it. *elmintologia*, esp. *helminthologia*]. Partie de l'histoire naturelle qui traite des vers.

HÉLODE, adj. [ἑλωδης, de ἔλεος, marais]. On a désigné sous le nom de *fièvre hélode* une espèce de fièvre très grave, accompagnée, dès le début, de sueurs continuelles.

HELIXINE ou **IXINE**, s. f. Nom ancien de la carline officinale (*Carlina subacaulis*, DC.). V. CARLINE.

HÉMACHROÏNE, s. f. [de αἷμα, sang, et χροία, couleur]. Synonyme d'*hématosine*.

HÉMADROMÈTRE, s. m. [de αἷμα, sang, δρόμος, course, et μέτρον, mesure]. Instrument inventé par Volkmann pour évaluer la rapidité du sang dans les gros troncs artériels. Il a observé : pour la carotide des chiens, 205 à 357 millimètres par seconde; dans la carotide des chevaux, 220 à 250 millimètres; dans la carotide d'un veau, 431. La moyenne, pour la carotide de différents mammifères, est d'environ 300 millimètres. Dans les vaisseaux situés à une plus grande distance du cœur, la rapidité décroît considérablement, bien qu'elle soit encore beaucoup plus grande que dans les capillaires.

HÉMADYNAMIQUE, s. f. [de αἷμα, sang, et δυναμική, théorie mécanique de la circulation du sang.

HÉMADYNAMOMÈTRE, s. m. V. HÉMODYNAMOMÈTRE.

HÉMAGOGUE, adj. et s. m. [*hæmagogus*, de αἷμα, sang, et ἄγειν, chasser; all. *bluttreibend*, it. *emagogo*, esp. *hemagogo*]. On donnait autrefois ce nom à des substances auxquelles on supposait la propriété de déterminer l'écoulement des règles ou le flux hémorrhoidal.

HÉMALOPIE, s. f. [*hæmalopia*, de αἷμα, sang, et ὄψις, œil; all. *Blutunterlaufung*, it. *emalopia*, esp. *hemalopia*]. Épanchement de sang dans le globe de l'œil. V. HYPHÉMÀ.

HÉMANGIURRHÉE. Hémorrhagie des voies urinaires. (Piorry.)

HÉMASTATIQUE, s. f. [*hæmastatica*, de αἷμα, sang, et στατική, dérivé de στατός, fixe; it. *emastatica*, esp. *hemastatica*]. Partie de la physiologie qui traite des lois de l'équilibre du sang dans les vaisseaux, des rapports entre la force de l'organe d'impulsion et la force de résistance que ce liquide rencontre dans son trajet, etc.

HÉMATAPORIE, s. f. [*hæmataporìa*, de αἷμα, sang, et ἀπορία, défaut]. Cachexie qui a pour cause le défaut de sang. V. ANÉMIE.

HÉMATÉMÈSE, s. f. [*hæmatemesis*, vomitus eructus, de αἷμα, sang, et ἐμείν, vomir; all. *Blutbrechen*, it. *ematemesi*, *ematemesia*, esp. *hematemesis*]. Vomissement de sang exhalé à la surface de la membrane muqueuse de l'estomac, hémorrhagie gastrique que l'on a proposé d'appeler *gastrorrhagie*. Ses causes ordinaires sont des coups ou des elutes sur l'épigastre, l'introduction de poisons dans l'estomac, le refroidissement subit causé par l'immersion des extrémités dans l'eau froide, une émotion vive, etc. L'hématémèse dé-

hute ordinairement par une douleur profonde et pongitive dans l'hypochondre gauche, avec oppression, vertiges, pâleur de la face, froid aux extrémités; le sang rejeté par le vomissement est d'un rouge plus ou moins foncé, quelquefois presque noir: dans ce dernier cas, la maladie prend le nom de *melana*. L'abstinence complète d'aliments, un repos absolu, la position horizontale, les saignées, les boissons froides et acídiles, les fomentations chaudes et les topiques rubéfiants sur les membres: telles sont les bases ordinaires du traitement.

HÉMATIDROSE, s. f. [*hematidrosis*, de $\alpha\dot{\iota}\mu\alpha$, sang, et $\dot{\iota}\delta\rho\omega\varsigma$, sueur]. Hémmorrhagie par les glandes cutanées: sueur de sang.

HÉMATINE, s. f. [de $\alpha\dot{\iota}\mu\alpha$, sang; all. *Hæmatin*, esp. *hematina*]. Substance d'un rouge-cerise foncé qu'on obtient par l'action de l'air et de l'ammoniaque sur l'hématoxyline. Elle est peu soluble dans l'eau, et donne des dissolutions rouges avec les acides nitrique, sulfurique et chlorhydrique. (C⁴⁰H¹⁵O¹⁶.) — Ce nom d'*hématine* a été également donné à la matière colorante du sang. V. HEMATOSINE.

HÉMATIQUE, adj. V. HÉMATOME et KYSTE.

HÉMATITE, s. f. [*hematites*, de $\alpha\dot{\iota}\mu\alpha$, sang; all. *Blutstein*, it. *ematita*, esp. *hematites*]. Tritoxyde ou oxyde rouge de fer: c'est un astringent.

HÉMATOCÈLE, s. f. [*hematocèle*, de $\alpha\dot{\iota}\mu\alpha$, sang, et $\alpha\dot{\iota}\lambda\alpha$, tumeur; all. *Blutgeschwulst*, it. *ematocèle*, esp. *hematocèle*]. Proprement, tumeur sanguine. Quelques auteurs ont appelé ainsi les tumeurs formées par du sang infiltré dans le tissu cellulaire du scrotum; d'autres ont donné ce nom aux tumeurs résultant d'une accumulation de sang dans la tunique vaginale: l'hématocèle ne différerait alors de l'hydrocèle que par la nature du liquide. On a admis, en outre, comme troisième espèce d'hématocèle, l'épanchement du sang dans l'intérieur même de la tunique albuginée du testicule. Les signes de l'hématocèle présentent nécessairement des différences essentielles, selon le siège de l'épanchement. Elle est souvent causée par un coup sur le scrotum, par une chute ou une violence quelconque. Les applications résolatives suffisent le plus souvent pour déterminer la résorption du sang. Quelquefois, cependant, l'abondance de l'épanchement oblige de lui donner issue en pratiquant une incision au scrotum, près du périnée.

HÉMATOCÉPHALE, s. m. [*hematocephalus*, de $\alpha\dot{\iota}\mu\alpha$, sang, et $\kappa\epsilon\rho\alpha\lambda\eta$, tête]. On a donné ce nom à des monstres chez lesquels un épanchement au cerveau a donné lieu à des déformations plus ou moins étranges.

HÉMATODE, adj. [*hematoides*, de $\alpha\dot{\iota}\mu\alpha$, sang, et $\epsilon\dot{\iota}\delta\epsilon\varsigma$, ressemblance; it. *ematode*, esp. *hematodes*]. De la nature du sang, qui ressemble à du sang. Les Anglais ont donné le nom de *fungus hématode* aux variétés de cancer dans lesquelles le tissu est mou, fongueux, et produit des hémmorrhagies. La tumeur s'étend, devient irrégulière, et soulève de plus en plus la peau, qui est sillonnée de veines variqueuses, et qui finit par s'amincir, s'ouvrir, et donner passage à du sang noirâtre et à une sorte de champignon de même couleur, qui dépasse de plus en plus le niveau de l'ouverture, devient d'hémorrhagies plus ou moins abondantes, et fournit une sanie infecte. — On a aussi donné le nom de *fungus hématodes* aux tumeurs érectiles appelées par d'autres auteurs *anécrismes par anastomose*. V. TUMEUR.

HÉMATOGRAPHIE, s. f. [*hematographia*, de $\alpha\dot{\iota}\mu\alpha$, sang, et $\gamma\rho\alpha\gamma\eta$, description]. Description du sang.

HÉMATOÏDINE, s. f. V. HEMATOÏDINE.

HÉMATOLOGIE, s. f. [*hematologia*, de $\alpha\dot{\iota}\mu\alpha$, sang, et $\lambda\acute{o}\gamma\omega\varsigma$, discours; it. *ematologia*, esp. *hematologia*]. Partie de l'anatomie et de la physiologie qui traite du sang.

HÉMATOME [*hematoma*, de $\alpha\dot{\iota}\mu\alpha\tau\acute{o}\nu$, emplir de sang]. Nom donné: 1° au céphalématome, 2° aux tumeurs sanguines quelconques, suite de contusion, de rupture des varices, etc.; aux tumeurs, souvent enkystées, assez fréquentes chez les vieillards dans le bassin, la thyroïde, au cou, dans les ganglions lymphatiques, la rate, les capsules surrénales, etc., qui sont formées de fibrine provenant d'épanchements sanguins. Ces épanchements semblent s'être faits peu à peu. Quelquefois un ou plusieurs faisceaux du tissu de l'organe traversent la tumeur. Elle est formée de sang noir plus ou moins anciennement coagulé, et surtout de fibrine roussâtre ou grisâtre, friable ou pâteuse, de couches de fibrine à divers degrés de décoloration, quelquefois demi-transparente, souvent très résistantes et élastiques. Tous ces divers degrés d'altérations sont quelquefois réunis dans une même tumeur. La fibrine se présente depuis son état fibrillaire ordinaire jusqu'à celui de matière amorphe, granuleuse, ou même réduite en petits grumeaux larges de quelques centièmes de millimètre, arrondis, polyédriques, etc., avec ou sans hématoidine. Ce sont ces tumeurs qui ont été appelées *hématiques*, et dites à tort formées de *fibrine organisée* (*organisirte Blutgeschwulst*). V. FIBREUX.

HÉMATOPHALE, s. f. [*hematophatum*, de $\alpha\dot{\iota}\mu\alpha$, sang, et $\delta\mu\phi\alpha\lambda\acute{o}\varsigma$, ombilic; all. *Blutnabelbrueh*, it. *ematofalo*, esp. *hematofalo*]. Hernie ombilicale dont le sac renferme de la sérosité et du sang épanché, ou qui présente à sa surface des veines variqueuses.

HÉMATOMYÉLIE, s. f. [*hematomyelia*, de $\alpha\dot{\iota}\mu\alpha$, sang, et $\mu\omega\epsilon\lambda\acute{o}\varsigma$, moelle]. Apoplexie de la moelle épinière. Maladie rare.

HÉMATONEUS, s. f. [*hematoneus*, de $\alpha\dot{\iota}\mu\alpha$, sang, et $\delta\gamma\alpha\varsigma$, tumeur]. V. HÉMATOME.

HÉMATOPISIE, s. f. [*hematopisia*, *hematops*]. Capuron appelle *hématopisie utérine*, par analogie avec l'*hydropisie utérine*, un amas de sang qui se forme quelquefois dans l'utérus, lorsqu'un vice de conformation s'oppose à l'issue du sang menstruel. On l'observe aussi à l'époque de la cessation des menstrues, chez les femmes pléthoriques.

HÉMATOSE, s. f. [*hematosis*, de $\alpha\dot{\iota}\mu\alpha$, sang; all. *Blutbereitung*, it. *ematosi*, esp. *hematosis*]. Sanguification ou conversion du chyle en sang et du sang veineux en artériel. V. RESPIRATION.

HÉMATOSINE, s. f. [de $\alpha\dot{\iota}\mu\alpha$, sang; all. *Blutroth*, esp. *hematosina*]. (Synon.: *Rouge de sang*, *hématochrome* ou *hémachrome* ($\alpha\dot{\iota}\mu\alpha$, sang, $\gamma\acute{\rho}\acute{\omega}$, je teins), Lassaigne; *partie ou matière colorante du sang*, Fourcroy; *hématosine*, Chevreul; *zoématine*, globuline, Lecanu; *principe colorant rouge organique*, Brandes; *gliadine*, Gmelin; *hématine*, phenodine, (de $\phi\epsilon\upsilon\omega\delta\delta\eta\varsigma$, rouge, teint de sang), et *hématochrome*, Hünefeld; *phænieine*, Walther Crum; *hémato-globuline*, divers chimistes.) Matière colorante du sang renfermée dans les globules de ce liquide, bien qu'en certaines circonstances on la rencontre à l'état de liberté dans sa partie fluide. On peut l'obtenir dans la proportion de 12 pour 100 en coupant le caill-

lot du sang en tranches minces, qu'on suspend dans de l'éther : ce liquide prend une belle couleur rouge ; et, après l'évaporation spontanée, il laisse un résidu rouge qui exhale l'odeur du sang frais, et contient un peu de graisse. Purc, l'hématosinc est d'un noir brunâtre, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Elle brûle, avec une odeur de corne, sans se fondre ni se boursouffler. A la distillation sèche, elle donne des substances ammoniacales. Les acides minéraux concentrés la décomposent. Quand ces acides sont étendus, ils forment avec elle des combinaisons insolubles dans l'eau, mais solubles dans l'alcool. L'acide acétique la convertit en une gelée brune qui se dissout dans l'eau. Une dissolution étendue de potasse caustique agit sur elle de la même manière. (C⁴⁰H³⁰O¹⁰Az³ + Fe.)

HÉMATOXYLINE, s. f. [de αἷμα, sang, et ζῶλον, bois]. V. HÉMATINE.

HÉMATURIE, s. f. [*hematuria, mixtus cruentus*, de αἷμα, sang, et κύριον, uriner; all. *Blutharnen*, it. *ematuria*, esp. *hematuria*]. Sortie par l'urètre d'une certaine quantité de sang pur ou mêlé avec de l'urine. Cette hémorrhagie n'est, dans la grande majorité des cas, qu'un symptôme, qu'un effet consécutif de diverses maladies. Le sang peut venir de l'urètre, de la vessie, des uretères ou des reins. L'hémorrhagie urétrale n'est pas, à proprement parler, une hématurie. Dans le pissement de sang dont la vessie est la source, le sang ne se mêle à l'urine qu'autant que celle-ci est abondante; dans le cas contraire, il se ramasse en caillots noirâtres, ou bien il est mêlé avec des dépôts muqueux. Quant aux sources plus profondes du sang, on n'est en droit de les soupçonner qu'après de fortes contusions et des plaies pénétrantes à la région lombaire. Hors ce cas, admettre que le sang provient des reins ou des uretères, c'est poser une hypothèse que l'art n'a aucun moyen de justifier, et que souvent même il parvient à renverser en faisant usage de tous les moyens d'exploration dont il peut aujourd'hui disposer. Les états spasmodiques de l'urètre et du col vésical amènent quelquefois une exhalation de sang à la surface interne de la vessie. L'hématurie a lieu bien plus fréquemment lorsqu'un obstacle organique quelconque, un rétrécissement du canal ou la tuméfaction de la prostate, obligent l'urine à séjourner dans son réservoir, et à lui faire éprouver une distension qui se prolonge ou se répète un certain nombre de fois. C'est là une cause très fréquente d'hématurie, sur laquelle Civiale a le premier appelé l'attention, et qui influe beaucoup sur le traitement. Les calculs vésicaux provoquent assez souvent un écoulement de sang, qui peut même devenir abondant, et qui dépend, tantôt des frottements que le corps étranger a exercés sur la face interne de la vessie, tantôt des contractions énergiques qu'exécutent les parois du viscère, lorsque, l'urine cessant de couler, elles viennent s'appliquer avec force sur la pierre. Les lésions organiques du col et des parois de la vessie (notamment les fungus) sont fréquemment accompagnées d'écoulements sanguins plus ou moins abondants, surtout lorsqu'elles ont acquis un certain développement. Le même effet a quelquefois lieu dans les inflammations vives de la poche urinaire. Il peut survenir à la suite de coups, de violences, d'ébranlements. C'est dans la vieillesse qu'on observe le plus d'hématuries, notamment la plus commune de toutes, celle qui tient à la distension forcée de la vessie, ou au développement de fungus et

de tumeurs prostatiques. Vider la vessie et empêcher que l'urine ne s'y accumule de nouveau, est presque généralement la première indication à remplir. On recherche ensuite les causes organiques susceptibles d'être atteintes par nos moyens explorateurs, et on les combat suivant l'exigence des cas. Si le sang avait formé des caillots abondants ou volumineux, il faudrait recourir aux injections. — *Hématurie endémique de l'île de France, de l'île Bourbon et du Brésil*. Cette maladie, qui ne se voit en Europe que sur des colons venant de ces contrées, attaque aussi bien les enfants que les adultes. Une des circonstances les plus remarquables de cette affection est sans contredit la transformation, plusieurs fois observée, de l'urine sanguinolente en une urine chyleuse, ou en urine albumineuse et grasseuse. Abandonnée à elle-même, cette hémorrhagie habituelle, compliquée ou non de gravelle, guérit spontanément, sans émigration, au bout de plusieurs mois ou de plusieurs années, lorsqu'elle n'est pas assez abondante pour détériorer la constitution. De continue qu'elle était dans son principe, cette hématurie devient parfois périodique, forme sous laquelle plusieurs médecins du pays conseillent de la respecter. A l'île de France ou sur le continent, la saignée combinée avec l'administration des boissons acidulées, avec l'emploi du ratanhia et le repos, a suspendu pour quelque temps l'hémorrhagie. Mais les émissions sanguines sont formellement contre-indiquées quand la constitution a été détériorée par des pertes de sang répétées. Si les enfants sont devenus pâles et languissants après ces sortes d'hémorrhagies, les préparations ferrugineuses sont utiles, ainsi qu'une bonne nourriture. La dégénération de cette hématurie en une urine chyleuse ou albumineuse et grasseuse a été combattue avec succès par la teinture de cantharides. Lorsque cette hématurie résiste à tous les moyens, l'émigration est le meilleur à employer.

HÉMÉRALOPIE, s. f. [*hemeralopia, amblyopia crepuscularis, dysopia tenebrarum*, de ἡμέρα, le jour, et ὄψομαι, je vois; all. *Nachtblindheit*, it. *emeralopia*, esp. *hemeralopia*]. Espèce de névrose dans laquelle les yeux jouissent de la faculté de voir tant que le soleil est élevé sur l'horizon, et cessent de distinguer les objets à mesure que l'astre s'abaisse. Dans la plupart des cas, cette cécité nocturne n'est pas complète; d'autres fois, au contraire, la lumière la plus vive ne fait point impression sur l'œil. Le traitement consiste à combattre d'abord, s'il y a lieu, la pléthore et la congestion sanguine vers la tête, puis à diriger sur les yeux quelques vapeurs stimulantes, à déterminer une forte révulsion par l'emploi soutenu et alternatif des énétiqes et des purgatifs.

HÉMÉROPATHIE, s. f. [*hemeropathia*, de ἡμέρα, jour, et πάθος, affection]. Nom donné par les anciens à certaines affections qu'on n'observe que pendant le jour, ou qui ne durent qu'un jour.

HÉMIACÉPHALE, s. m. [*hemiacephalus*, de ἡμισυς, moitié, α privatif, et κεφαλή, tête]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres chez lesquels la tête est représentée par une tumeur informe, avec quelques appendices ou replis cutanés en avant, les membres thoraciques existant.

HÉMIANATROPE, adj. V. ANATROPE.

HÉMICARPE, s. m. [*hemicarpos*, de ἡμισυς, demi, et καρπός, fruit; all. *Halbfrucht*, esp. *hemicarpo*]. On appelle ainsi chacune des deux portions d'un fruit qui se partage naturellement en deux moitiés.

HÉMICRANIE, s. f. [*hemierania*, de ἡμισυς, moitié, et κρανίον, crâne; it. *emierania*, esp. *hemieranea*]. Douleur qui n'affecte que la moitié de la tête; migraine.

HÉMICYLINDRIQUE, adj. [*hemicylindricus*]. Se dit, en botanique, d'une hampe qui est plate d'un côté, et convexe de l'autre, ou d'une feuille allongée dont une des faces est plane et l'autre convexe.

HÉMIÉDRIE, s. f. [de ἡμισυς, demi, et ἕδρα, face]. Loi d'hémiédrie. Elle est caractérisée par ce fait, que certains cristaux (boracite pour le cube; calcaire, rubis, saphir, pour les prismes à six pans) ne présentent des modifications que sur la moitié des arêtes ou des angles semblables et non sur tous. Mais on s'en rend compte en admettant l'hypothèse que les molécules intégrantes composant le cristal étudié sont des demi-cristaux; que, par exemple, les molécules intégrantes composant les cubes de boracite sont des demi-cubes ou tétraèdres disposés en sens inverse l'un de l'autre, pour former le cristal entier. Par conséquent, les cristaux dont les éléments sont géométriquement identiques, ne le sont pas physiquement, vu la disposition de leurs molécules intégrantes. En effet, dans le cas du cube composé de petits tétraèdres et non de cubes rangés en file, il se trouve que chaque angle du cube formé par la réunion des sommets du tétraèdre a pour angle opposé, et, par suite, supposé semblable au précédent, un angle formé par la réunion des bases du tétraèdre. Ils sont donc physiquement différents, et se modifient différemment de toute nécessité, ou l'un est modifié sans que l'autre le soit.

HÉMIENCÉPHALE, s. m. [*hemiencephalus*, de ἡμισυς, moitié, et ἐγκεφαλος, cerveau]. On a donné ce nom à des monstres qui, n'offrant aucune trace d'organes des sens, ont un cerveau à peu près normal.

HÉMIMÈLE, s. m. [*hemimelus*, de ἡμισυς, moitié, et μέλος, membre]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres chez lesquels les membres, soit thoraciques, soit abdominaux, sont très incomplets, terminés en forme de moignons, avec des doigts nuls ou fort imparfaits.

HÉMIONE, s. m. [*dziggetai*, *Equus hemionus*]. Espèce du genre *Cheval*, couleur jaune fauve clair; crinière et ligne dorsale noires; bouquet de crin au bout de la queue; tient le milieu entre l'âne et le cheval; plus rapide à la course que l'un et l'autre. Vit en troupes de quinze à vingt dans les déserts de l'Asie.

HÉMIOPIE, s. f. [*hemioptia*, de ἡμισυς, à moitié, et ὄπτωμαι, je vois; it. *emioptia*, esp. *hemioptia*]. Affection de la vue dans laquelle les malades n'aperçoivent qu'une partie plus ou moins considérable des objets qu'ils regardent. L'hémiopie est due à une paralysie partielle de la rétine, ou bien, d'autres fois, à l'opacité partielle d'un des milieux transparents que doivent traverser les rayons lumineux pour arriver à la rétine.

HÉMPAGIE, s. f. [*hemipagia*, de ἡμισυς, moitié, et πάγος, fixe]. Douleur continue d'une moitié de la tête.

HÉMPINIQUE (ACIDE). Produit de décomposition de l'acide pinique à chaud à l'aide du peroxyde de cuivre; cristallisable, difficilement soluble dans l'eau chaude, volatil comme l'acide benzoïque. (C¹⁰H⁹O⁶.)

HÉMPIÉGIE, s. f. [*hemiplegia*, *hemiplexia*, de

ἡμισυς, moitié, et πλῆσσειν ou πλῆττειν, frapper; it. *emiplegia*, esp. *hemiplegia*]. Paralysie qui affecte toute une moitié du corps.

HÉMIPTÈRES, s. m. pl. [*hemiptera*, de ἡμισυς, moitié, et πτέρων, aile; esp. *hemipteros*]. Ordre de la classe des insectes, comprenant ceux qui ont la bouche en suçoir, et les ailes couvertes par des élytres durs à leur base et membranacées à leur sommet (*punaïses*, *cochenilles*).

HÉMISPÈRE, s. m. [*hemispherium*, de ἡμισυς, moitié, et σφαῖρα, sphère; angl. *hemisphere*, it. *emisfero*, esp. *hemisferio*]. Moitié d'une sphère ou d'un corps sphéroïde. Les anatomistes appellent *hémisphères du cerveau*, *hémisphères du cervelet*, les deux moitiés latérales de ces organes, bien qu'elles n'aient pas exactement la forme que le mot indique.

HÉMITANGIOLEUCITE. Inflammation des vaisseaux lymphatiques due à l'état couenneux du sang (Piorry.)

HÉMITARTHRITE. État du sang dans les phlegmasies combinées avec l'inflammation des articulations. (Piorry.)

HÉMITE, s. f. [de αἷμα, sang]. On a donné ce nom à la fièvre inflammatoire, ou plutôt à l'état que le sang présente dans les maladies dites inflammatoires, lorsque, après avoir été tiré de la veine, il se couvre d'une couenne pleurétique. L'ignorance des premiers éléments d'anatomie et de physiologie générales a fait admettre par quelques médecins une prétendue *inflammation du sang*, qu'ils ont appelée *hémite*, et dont le mouvement fébrile serait le signe essentiel.

HÉMITÉRIE, s. f. [*hemiteria*, de ἡμισυς, demi, et τέρας, monstre]. Anomalie organique simple et peu grave anatomiquement, soit qu'il n'en résulte aucune difformité (alors elle produit ce qu'on nomme une variété), soit qu'elle en occasionne une (alors elle constitue un vice de conformation).

HÉMITOPHILÉBITE. Inflammation des veines à la suite de l'état couenneux du sang ou de l'hémite. (P.)

HÉMITOPLEURITE. Inflammation de la plèvre avec état couenneux du sang. (Piorry.)

HÉMITOPNEUMONITE. Inflammation du poumon avec état couenneux du sang. (Piorry.)

HÉMITOPYIE. Couenne granuleuse. (Piorry.)

HÉMITRITÉE, adj. et s. f. [*hemitritæa*, de ἡμισυς, moitié, et τριαιος, tierce]. Fièvre demi-tierce; combinaison de la fièvre quotidienne avec la fièvre tierce, consistant en un accès chaque jour, et un second accès plus intense de deux jours l'un.

HÉMITROPE, adj. [*hemitropus*, de ἡμισυς, demi, et τρέπειν, tourner]. Se dit des cristaux formés de deux moitiés réunies ensemble régulièrement, mais en sens inverse de leur position naturelle, comme si la supérieure avait décrit une demi-révolution sur l'inférieure.

HÉMITROPIE, s. f. [*hemitropia*]. Résultat de cristallisation qui produit les cristaux dits hémitropes.

HÉMOANGIAIRRHAGIE, **ANGIAIRRHAGIE**, **ANGIAIRRHÉMIE**. Hémorrhagie dans le conduit aérien. (Piorry.)

HÉMOBRONCHORRHAGIE, **BRONCHORRHAGIE**, **BRONCHORRHÉMIE**. Hémorrhagie des bronches. (P.)

HÉMOCARDIOPLASTIE. Coagulations sanguines dans le cœur. (Piorry.)

HÉMOCARDIORRHAGIE, **CARDIORRHÉMIE**. Hémorrhagie, apoplexie du cœur. (Piorry.)

HÉMOCHROÏNE. V. HÉMATOSINE.

HÉMODIE, s. f. [*hæmodia*, de *αἷμα*, avoir les dents agacées]. Agacement des dents par une saueur acide, quelquefois par un bruit grinçant.

HÉMODYNAMOMÈTRE, s. m. [de *αἷμα*, *δύναμις*, *μέτρον*]. Par abréviation, *hémomètre*. On appelle ainsi un instrument manométrique destiné à mesurer la pression ou la force avec laquelle le sang circule dans les vaisseaux des animaux vivants. L'hémodynamomètre dont Poiseuille s'est servi est un manomètre à mercure ordinaire, qu'on applique sur une artère ou sur une veine contre le cours du sang. On lit sur l'instrument gradué le déplacement de la colonne mercurielle. Ludwig a ajouté à cet hémodynamo-

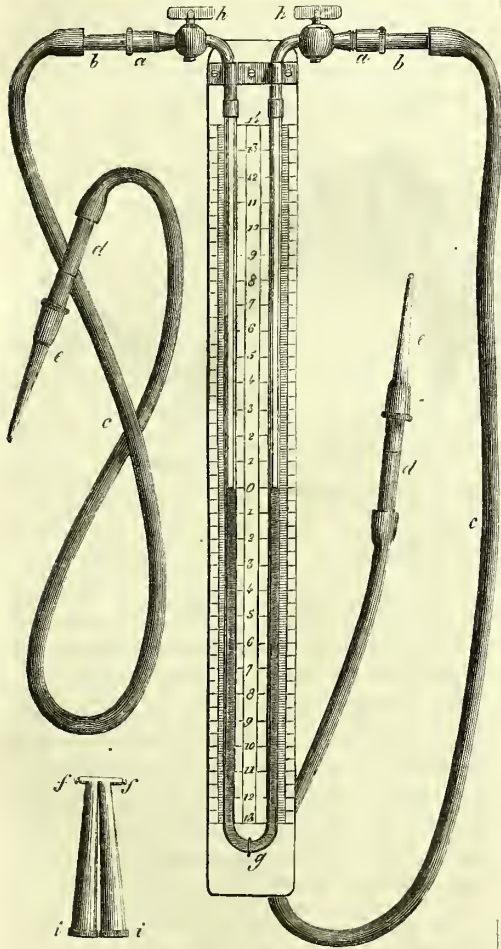


Fig. 208.

mètre une sorte de flotteur indicateur venant écrire directement sur un cylindre tournant la pression et les oscillations fournies par le déplacement de la colonne de mercure. Ludwig a mesuré de la sorte non seulement la force de circulation du sang, mais la force d'excrétion de différents liquides animaux. Il donne le nom de *Kymographien* [de *κῦμα*, flot, et *γράφειν*] à son appareil. Magendie a employé, au lieu du manomètre ordinaire, un flacon muni de deux tubes dont un communique avec une artère ou avec une veine.

Cette disposition, qui surajoute un réservoir de mercure sur le trajet du manomètre, le rend plus sensible pour l'indication des pulsations cardiaques. C'est pour cela que cet instrument a reçu le nom de *cardiomètre* [de *καρδία*, *μέτρον*]. Cl. Bernard a modifié la forme de l'hémodynamomètre primitif de manière à obtenir à volonté, soit un manomètre simple, soit un manomètre différentiel. Cet instrument, représenté ci-contre, s'applique tantôt sur un seul vaisseau sanguin, tantôt sur deux à la fois. Dans le premier cas, on a la *pression absolue* pour le vaisseau qu'on examine. Dans le second, on obtient la *pression différentielle* entre les deux vaisseaux sur lesquels on expérimente. Celui de Cl. Bernard donne la pression absolue et relative que ce liquide supporte dans les diverses parties du corps. Il se compose d'un tube recourbé à branches parallèles (Fig. 208). *g*. Entre les deux branches parallèles se trouve une échelle graduée : 0, 1, 2, 3, etc. Chaque tube porte à son extrémité libre un robinet, *h, h*. Une pièce *a, a*, permet de fixer sur ce robinet, à l'aide de quelques tours de vis, l'ajutage *b, b*, portant un tube de gutta-percha *c, c*, terminé lui-même par une pièce de cuivre *d, d*, sur laquelle peut se placer une canule *e, e*, destinée à être introduite dans deux artères homologues, après qu'on a rempli d'une solution de carbonate de soude la partie de l'appareil ne renfermant pas de mercure (voy. de 0 en *g*). Une pièce formée de deux canules soudées peut être reçue en *i, i*, par les deux pièces *d, d*. Elle est destinée, par sa branche transversale creuse (*ff*), à être introduite dans les deux extrémités d'une même artère coupée, afin de connaître la pression du sang dans ces deux moitiés. Quant aux résultats qu'on obtient, V. SANG.

HÉMOLARYNGORRHAGIE, LARYNGORRHAGIE, LARYNGORRHÉMIE. Hémorragie du larynx. (P.)

HÉMOPÉRICARDIE. Épanchement de sang dans le péricarde. (Piorry.)

HÉMOPHOBIE, s. f. [*hæmophobia*, de *αἷμα*, sang, et *φοβία*, peur]. Disposition qui fait qu'on ne peut voir couler du sang sans en ressentir une vive émotion.

HÉMOPHTHALMIE, s. f. [*hæmophthalmia*, de *αἷμα*, sang, et *ὀφθαλμῖς*, œil]. Épanchement sanguin dans les chambres de l'œil. Cet épanchement est souvent produit par une contusion; il se forme fréquemment à la suite des opérations pratiquées sur l'œil, ou d'une violente inflammation de cet organe; quelquefois aussi il survient spontanément et par congestion. On obtient souvent, au moyen des dérivatifs et des antiphlogistiques, la résorption du liquide épanché; mais quelquefois aussi il en résulte une *fausse cataracte*.

HÉMOPLANIE, s. f. [*hæmoplania*, de *αἷμα*, sang, et *πλάνη*, déplacement; it. *emoplania*]. Genre de maladies embrassant les hémorragies supplémentaires.

HÉMOPLASTIE. Adhérences, fausses membranes. (Piorry.)

HÉMOUPLEURORRHAGIE, PLEURORRHÉMIE. Hémorragie pleurétique. (Piorry.)

HÉMOPNEUMORRHAGIE, PNEUMORRHAGIE, PNEUMORRHÉMIE. Hémoptysie, hémorragie des poumons. (Piorry.)

HÉMOPROCTIE, s. f. [*hæmoproctia*, de *αἷμα*, sang, et *πρωκτός*, l'anus]. Hémorragie par le rectum.

HÉMOPTYISIE, s. f. [*hæmoptysis*, *hæmoptoe*, de *αἷμα*, sang, et *πτύσις*, crachement; all. *Blutspeien*, it. *emottisi*, esp. *hemo. tisis*]. Hémorragie de la mem-

brane muqueuse pulmonaire, caractérisée par l'expectoration d'une quantité plus ou moins grande d'un sang vermeil et écumeux. On distingue l'hémoptysie produite par une cause accidentelle qui agit sur l'organe pulmonaire, et l'hémoptysie inhérente à la constitution, et dépendant d'une lésion organique du poumon ou d'une mauvaise conformation de la poitrine. L'hémoptysie est une maladie très grave, à raison de l'action permanente de l'organe qui en est le siège. Elle est souvent déterminée par l'exercice forcé de la voix en plein air, la déclamation, le jeu des instruments à vent, la respiration de vapeurs âcres, etc. On ne trouve communément après la mort aucune trace de la maladie, si ce n'est celle du catarrhe pulmonaire, qui implique souvent l'hémoptysie. Le traitement de l'hémoptysie est fondé sur les mêmes principes que celui des autres hémorrhagies internes : saignées générales plus ou moins répétées, selon la constitution du sujet; application de sangsues à l'anus, rarement à la poitrine; topiques révulsifs sur les extrémités inférieures; boissons délayantes, mucilagineuses, gommeuses ou acidulées, froides ou même glacées, et par petites doses fréquemment répétées; repos le plus complet, silence absolu. A mesure que les symptômes se calment, on substitue aux mucilagineux les astringents, particulièrement les infusions de ratanhia, de cachou, de simarouba, de bistorte, de quinquina; les extraits de ces substances, particulièrement celui de ratanhia uni, sous forme de bol, à la gomme kino, au sang-dragon et à la conserve de roses. On prévient autant que possible le retour de l'hémorrhagie par un régime sévère. V. PULMONAIRE.

HÉMOPTYSIQUE, adj. [*hemoptoicus*]. Qui est atteint d'hémoptysie.

HÉMORRHAGIE, s. f. [*hæmorrhagia*, αἱμορροῖα, de αἷμα, sang, et ῥίγνυμι, je romps; all. *Blutfluss*, *Blutung*, angl. *hemorrhage*, it. *emorragia*, esp. *hemorragia*]. Effusion d'une quantité notable de sang. L'anatomie et la physiologie générales ont montré que toute hémorrhagie est la suite nécessaire de la rupture d'un vaisseau sanguin. En effet, les parois de ceux-ci sont homogènes, sans fissures ni orifices (V. CAPILLAIRES), et les globules sanguins qui, par leur couleur, font reconnaître la présence du sang épanché dans les tissus ou les humeurs, hors de ses voies naturelles, les globules sanguins sont des corps solides qui ne peuvent traverser un autre corps solide sans que celui-ci soit perforé, rompu. Leurs principes immédiats, isolés, altérés, devenus solubles, dissociés, peuvent bien transsuder, être exhalés, comme on dit, hors des capillaires sans rupture de ceux-ci, mais non les globules entiers. Les prétendues *hémorrhagies par exhalation*, admises encore par tant d'auteurs, n'existent pas; il en est de même conséquemment de ces subdivisions dites *hémorrhagies actives* et *hémorrhagies passives*. Ce sont là autant d'entités décrites et trop longuement discutées, faute des bases objec-

tives convenables que fournit seule l'anatomie des éléments et des tissus du corps. — Les *hémorrhagies spontanées*, qui correspondent aux *hémorrhagies par exhalation* des auteurs, sont dues, soit à une rupture des capillaires congestionnés, distendus, et dans lesquels arrive plus de sang qu'il ne s'en écoule, jusqu'à ce qu'il y ait rupture des minces conduits (*pneumonie*, etc.); soit à un dépôt de granulations grasses dans les parois capillaires, ce qui diminue leur résistance, surtout dans les tissus à éléments mous, comme le cerveau, où ils sont peu soutenus, d'où rupture et hémorrhagie (*apoplexie*); soit à la mortification et à l'ulcération progressive de la surface d'un tissu morbide (*tumeurs cancéreuses*, *tumeurs épidermiques*),

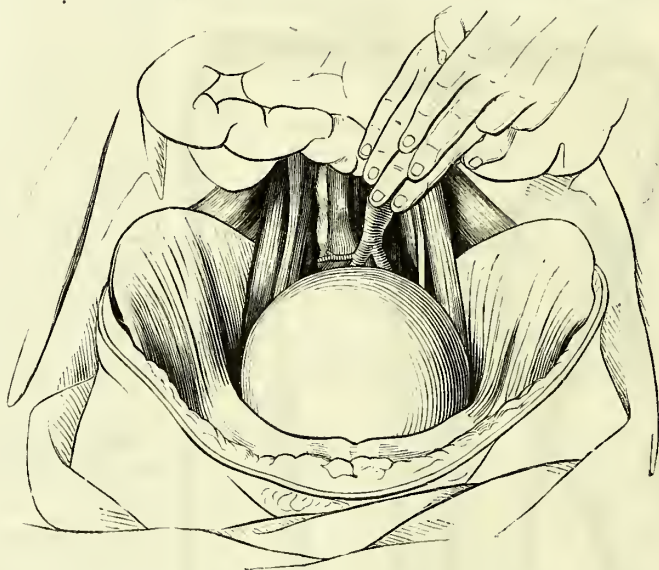


Fig. 209.

d'où destruction et rupture des parois capillaires. — Dans les *hémorrhagies traumatiques*, le sang est vermeil, et sort par jets et par saccades, s'il provient d'une artère; il est d'un rouge foncé et coule par un jet continu, s'il est fourni par une veine; si des vaisseaux capillaires seulement ont été divisés, le sang s'épanche à la surface de la plaie, sans jaillir. Ces hémorrhagies réclament, selon les circonstances, l'emploi des absorbants, des styptiques, des caustiques, de la compression ou de la ligature. — *Hémorrhagie utérine*. (V. MÉTRORRHAGIE.) On donne souvent spécialement le nom d'hémorrhagie utérine à celle qui a lieu après l'accouchement, lorsque l'utérus ne revient pas rapidement sur lui-même, ou lors de la rétention du placenta. On la fait cesser souvent en déterminant les contractions par l'ergot de seigle. Mais quelquefois ce moyen est insuffisant ou n'agit pas assez vite, relativement à l'abondance de l'écoulement de sang; alors on a recours à la compression de l'aorte (Fig. 209), faite à l'aide des deux mains, par l'intermédiaire de l'abdomen, dont la flaccidité, après l'accouchement, facilite beaucoup la dépression.

HÉMORRHAGIQUE, adj. [*hæmorrhagicus*, all. *hämorrhagisch*, it. *emorragico*, esp. *hemorragico*]. Qui a rapport à l'hémorrhagie.

HÉMORRHÉE, s. f. [*hæmorrhæa*, de *αἷμα*, sang, et *ῥεῖν*, couler; esp. *hemorrea*]. Nom que quelques auteurs donnent aux prétendus hémorrhagies passives.

HÉMORRHINIE, s. f. [de *αἷμα*, sang, et *ῥῆν*, le nez]. Hémorrhagie nasale, épistaxis.

HÉMORRHINORRHAGIE ou **RHINORRHÉE**, **RHINORRHAGIE**. Hémorrhagie de la membrane pituitaire des fosses nasales, épistaxis. (Piorry.)

HÉMORRHÔDAL, **ALE**, adj. [*hæmorrhoidalis*, *hemorrhoidæus*, all. *Hämorrhoidal*, angl. *hemorrhoidal*, it. *emorroidale*, esp. *hemorroidal*]. Qui a rapport aux hémorrhôides : *flux hémorrhoidal*, *tumeurs hémorrhoidales*. (V. HÉMORRHÔIDES). — *Artères hémorrhoidales supérieure, moyenne et inférieures*. La première est la terminaison de la mésentérique inférieure, qui prend le nom d'*hémorrhoidale supérieure* ou *interne*, lorsqu'elle est parvenue à la partie supérieure du rectum. La seconde provient de l'hypogastrique, ou quelquefois de la honteuse interne; elle se ramifie sur la partie antérieure inférieure du rectum. Winslow a appelé *hémorrhoidales inférieures* les rameaux que la honteuse interne fournit à la face inférieure du rectum et aux muscles de cet intestin. Les *veines hémorrhoidales* se jettent presque toutes dans la petite mésentérique. Quelques-unes concourent à former la veine hypogastrique.

HÉMORRHÔIDES, s. f. pl. [*hæmorrhoides*, de *αἷμα*, sang, et *ῥέω*, je coule; all. *Hämorrhoiden-Fluss*, *goldene Ader*, angl. *hemorrhoids*, *piles*, it. *emorroide*, *morici*, esp. *hemorroides*]. On donne ce nom aux tumeurs anormales que forment les veines du rectum, lorsqu'elles viennent à se dilater. Ces tumeurs déterminent souvent un écoulement de sang par l'anus, qui porte également le nom d'*hémorrhôides*, mais qu'on désigne plus ordinairement sous celui de *flux hémorrhoidal*. Les tumeurs hémorrhôidaires ont leur siège à l'orifice de l'intestin rectum ou à la marge de l'anus. Elles se composent de l'intérieur à l'extérieur : 1° de la peau (*hémorrhôides externes*) ou de la muqueuse (*hémorrhôides internes*); 2° de tissu cellulaire épais, induré par la présence de matière amorphe, granuleuse, interposée aux faisceaux de fibres et les rendant très adhérents; 3° de ramifications des veines hémorrhôidales, devenues variqueuses; c'est-à-dire qu'elles sont dilatées et, de plus, pourvues de bosselures ampullaires, unilatérales ou circulaires, qui quelquefois forment une petite poche d'un côté de laquelle se jette une veine fort petite par rapport à elle, et tout près de laquelle en sort une autre de même volume ou à peu près. Cette disposition simule une ampoule appendue à l'extrémité d'un pédicule formé de deux minces conduits vasculaires. C'est par l'entrelacement des veines variant beaucoup de volume suivant leur degré de distension, et chargées ainsi de dilatations et d'ampoules, que se trouve formée chaque tumeur hémorrhôidale, de laquelle on peut voir sortir des veines du volume d'une plume de corbeau remontant le long du rectum. La face interne de ces veines est lisse, leur paroi adhère fortement au tissu interposé, lait corps avec, et souvent est difficile à en être distinguée. C'est surtout dans les dilatations ampullaires que se trouvent des caillots noirâtres, gelée de groseilles, ou devenus durs, souvent en partie décolorés à la surface, incrustés ou non de calcaire, de manière à former des phlébolithes oblitérant la veine à ce niveau. Ce sont les veines sous-muqueuses qui forment les hémorrhôides; le réseau superficiel de la muqueuse

n'y concourt pas, il reste tel qu'il est sous l'épithélium, séparé des dilatations hémorrhôidales par une couche que représente le chorion muqueux aminci; toutefois ses capillaires sont plus larges qu'à l'état normal. L'analogie de structure des hémorrhôides et du tissu érectile est plus supposée que réelle. Sur quelques hémorrhôides on trouve des filaments fibro-celluleux entrecroisés en divers sens, entre lesquels du sang est épanché habituellement en quantité plus ou moins grande. Certaines résultent d'espèces de cavités creusées dans le tissu cellulaire sous-muqueux, circonscrites par lui, présentant, à leur intérieur, une surface lisse et polie comme celle des vaisseaux, et dans lesquelles une veine plus ou moins volumineuse vient s'ouvrir et verse du sang. On les distingue, selon leur siège, en *externes* et *internes*. Les *externes* occupent le pourtour de l'anus : tantôt il n'y en a qu'une seule, tantôt elles sont nombreuses, et quelquefois réunies en une sorte de bourrelet. Tendues, ovoïdes ou oblongues, rouges ou bleuâtres, dans leur turgescence, elles sont flasques, décolorées et souvent peu visibles, dans leur état de vacuité. Les *internes* ne consistent souvent qu'en un boursoufflement de la membrane muqueuse de l'extrémité inférieure du rectum. Ce qui constitue l'essence de l'affection hémorrhôidale, c'est la fluxion sanguine. Lorsque cette fluxion est légère, le malade éprouve seulement une tension, une pesanteur plus ou moins douloureuse au siège ou dans les parties environnantes, il n'y a pas de symptômes généraux; mais, lorsqu'elle est intense, il y a des flatuosités intestinales, sentiment de pression exercée entre l'anus et le périnée, tuméfaction, écoulement de mucosités ou de sang, ou simplement gonflement hémorrhôidal. L'apparition de ce grand mouvement fluxionnaire n'a pour l'ordinaire lieu que dans l'âge adulte; il est souvent héréditaire; ses causes accidentelles peuvent être rapportées aux circonstances qui favorisent la stagnation du sang dans les vaisseaux du rectum, ou qui appellent ce liquide dans cette partie : telles sont la position assise, la constipation, la grossesse, etc., etc. Lorsque les hémorrhôides sont périodiques et habituelles, leur existence est nécessaire au maintien de la santé; leur dégénération seule peut entraîner quelque danger. On a distingué aussi les hémorrhôides en *fluentes* et non *fluentes* (*hæmorrhoides cæcæ*), en *accidentelles* et *constitutionnelles*. Quelques auteurs ont décrit sous le nom d'*hémorrhôides blanches* une espèce de leucorrhée anale ou d'écoulement blanchâtre par l'anus, qui complique souvent l'affection hémorrhôidale, et qui est quelquefois déterminée par une simple inflammation de l'extrémité du rectum, sans qu'il y ait d'hémorrhôides. Le traitement des hémorrhôides ne doit être, la plupart du temps, que palliatif. Il faut suivre strictement un régime doux, s'abstenir d'une alimentation trop copieuse, de boissons excitantes; prendre fréquemment des bains tièdes ou froids, selon la saison; faire matin et soir des lotions froides sur la région anale; éviter soigneusement la constipation, au moyen de lavements émoullients et de purgatifs très doux; au lieu de ces coussins mous et percés dont font souvent usage les personnes que leur profession oblige de rester longtemps assises, et qui ne font que favoriser le développement des hémorrhôides, il faut se servir de sièges élastiques légèrement convexes, qui soutiennent suffisamment la région anale. Si les tumeurs hémorrhôidaires sont engorgées et très douloureuses, les bains, les cataplasmes, les pommades et les lotions narco-

tiques sont indiqués; quelquefois il faut appliquer des saignées en dehors de la marge de l'anus, à la base du sacrum, etc. Lorsqu'il y a un flux hémorrhoidal abondant, on parvient à le modérer par le repos absolu, la diète, la position horizontale, des boissons froides et acidulées, des bains de siège froids, des injections froides, acidulées ou astringentes. Dans des cas plus graves, les tumeurs hémorrhoidaires peuvent être poussées en dehors de l'anus et étranglées par le sphincter; il est important d'en faire tout de suite la réduction, en exerçant une compression douce, égale et continue sur ces tumeurs préalablement enduites de créat ou d'huile, et de les maintenir réduites au moyen d'un bandage convenable. Mais il arrive que les tumeurs hémorrhoidales, parvenues à un volume très considérable, s'irritent continuellement, causent des douleurs violentes et altèrent profondément la santé. Alors il faut se résoudre à les détruire. Ni l'excision à cause des hémorrhagies, ni la ligature à cause des phlébites, ne doivent être conseillées. On a le choix entre l'ablation à l'aide du fer rouge ou à l'aide d'un caustique. Dans le premier cas, le patient étant chloroformisé, on brûle les tumeurs avec le fer incandescent; dans le second, on les embrasse avec une pince disposée de manière à contenir une poudre escharotique: ce dernier moyen paraît exposer à moins d'accidents que le premier. De tous les procédés opératoires employés dans le traitement chirurgical des hémorrhoides, le plus prompt dans ses résultats, le plus simple, le moins grave dans ses conséquences, est celui d'Amussat, qui consiste à pratiquer la cautérisation circulaire de la base des tumeurs ou de leur pédicule, à l'aide de pinces portant deux mors transverses à leur extrémité. Ceux-ci sont cannelés et se remplissent du caustique de Vienne ou de celui de Filhol. Une vis à pression continue permet de serrer avec intensité à mesure que la cautérisation a lieu. L'application des mors cannelés en cuvette sur la tumeur est si parfaite, qu'on peut et doit pratiquer une irrigation continue d'eau froide sur la tumeur et l'appareil même, ce qui empêche la douleur, qui est toujours très peu marquée, et l'action, sur les parties voisines, des portions de caustique qui se détacheraient. Le malade doit avoir été purgé avant l'opération. — Les hémorrhoides ont été observées chez les animaux. Les hémorrhoides du chien sont attribuées au défaut d'exercice, à une nourriture abondante, à la constipation. Souvent on les confond avec le ténesme, avec les efforts infructueux pour la défécation. Le chien qui en est atteint cherche continuellement à se frotter l'anus contre le sol. Quelques lavements et des purgatifs légers suffisent pour calmer la douleur qui en résulte. — *Hémorrhoides de la bouche.* Flux de sang par les veines turgescentes du palais, de la lèvre et de la gorge, à la suite d'une suppression du flux hémorrhoidal. — *Hémorrhoides de l'utérus.* Veines variqueuses dans les organes génitaux de la femme. — *Hémorrhoides de la vessie.* État variqueux des veines autour du col de la vessie.

HÉMORRHOSCOPIE, s. f. [*hæmorrhoscopia*, de *αἷμα*, sang, *ῥέειν*, couler, et *σκοπεῖν*, examiner, considérer]. Examen de l'état et des qualités du sang tiré des veines.

HÉMOSPASIE, s. f. [*hæmospasia*, de *αἷμα*, sang, et *σπάζω*, j'attire]. Moyen thérapeutique imaginé par Junod, et qui consiste à faire le vide sur de larges surfaces, sur un ou deux membres, même sur la

moitié du corps, à l'aide d'appareils particuliers. L'hémospasie a pour but d'attirer en peu d'instant une masse de sang et de fluides plus ou moins considérable sur une partie saine, et de soulager d'autant les organes qui sont le siège d'une congestion morbide.

HÉMOSPASIQUE, adj. Qui a rapport à l'hémospasie.

HÉMOSPLÉNORRHAGIE, **SPLÉNORRHÉMIE**. Hémorrhagie de la rate. (Piorry.)

HÉMOSTASE, s. f. [*hæmostasis*, de *αἷμα*, sang, et *στάσις*, station, dérivé de *ἵστανμι*, j'arrête; all. *Stoc-kung des Blutes*, it. *emostasia*]. Ce mot signifie tantôt la stase ou stagnation du sang causée par la pléthore, tantôt l'opération qui a pour but d'arrêter l'écoulement du sang.

HÉMOSTATIQUE, adj. et s. m. [*hæmostaticus*, de *αἷμα*, sang, et *ἵστανμι*, j'arrête; all. *blutstillend*, angl. *hæmostatic*, it. *emostatico*, esp. *hemostatico*]. On appelle ainsi les moyens que l'on met en usage pour arrêter les hémorrhagies. Il est évident qu'ils doivent varier suivant le volume, le nombre, la situation des vaisseaux qui fournissent le sang, etc. Tantôt ce sont des astringents, tels qu'une dissolution de noix de galle, ou de ratanhia, ou un acide minéral étendu; tantôt des cathérétiques, la compression, la ligature ou le tamponnement. On cite comme un très bon *hémostatique* une poudre composée de: colophane, 4 parties; gomme arabique, 2 parties, et charbon, 1 partie.

HÉMOTÉLANGIOSE, s. f. [de *αἷμα*, sang, *τέλε*, loin, et *ἀγγεῖον*, vaisseau]. Nom donné par Lobstein aux maladies des plus petits vaisseaux sanguins.

HÉMOTEXIE, s. f. [de *αἷμα*, sang, et *τέξις*, fonte]. Dissolution du sang. V. DISSOLUTION.

HÉMOTHORAX, s. m. [de *αἷμα*, sang, et *θώραξ*, poitrine]. Épanchement de sang dans le thorax.

HÉMOTRACHÉORRHAGIE, **TRACHÉORRHAGIE**, **TRACHÉORRHÉMIE**. Hémorrhagie de la trachée-artère. (Piorry.)

HÉMOTROPHIE, s. f. [de *αἷμα*, sang, et *τροφή*, nourriture]. Nourriture qui donne trop de sang.

HÉMURÉSIE, s. f. [*hæmuresis*, de *αἷμα*, sang, et *ὄζον*, urine, esp. *hemuresia*]. Excrétion de sang par l'urèthre.

HENNEBANE. V. JUSQUIAME.

HÉPATALGIE, s. f. [*hepatalgia*, de *ἥπαρ*, foie, et *ἄλγος*, douleur; all. *Leberschmerz*, it. *epatalgia*, esp. *hepatalgia*]. Douleur au foie, colique hépatique; espèce de névralgie du foie que l'on combat par les émoullients et par les antispasmodiques, surtout par les bains tièdes prolongés et les narcotiques à l'intérieur et à l'extérieur.

HÉPATEMPHRAXIS, s. f. [de *ἥπαρ*, foie, et *ἐμπράσσειν*, obstruer, it. *epatemfrassio*]. Obstructions au foie.

HÉPATIQUE, adj. [*hepaticus*, *ἥπατικος*, de *ἥπαρ*, le foie; angl. *hepatic*, it. *epatico*, esp. *hepatico*]. Qui a rapport au foie. — *Artère hépatique*. C'est une des trois divisions du tronc cœliaque. Parvenue au col de la vésicule biliaire, elle se partage en deux branches, dont une, plus grosse, prend le nom d'*hépatique*. — *Bile hépatique*. Celle qui est portée directement du foie dans le duodénum, sans séjourner dans la vésicule biliaire; elle est plus fluide, moins verte, moins amère et moins visqueuse. — *Canal hépatique*. Conduit long d'environ trois travers de doigt, et de la grosseur d'une plume à écrire, qui résulte de la réunion de tous les conduits biliaires, et qui s'anastomose à angle très aigu avec le conduit cystique, pour ne plus former

qu'un seul canal, qui se continue, sous le nom de *canal cholédoque*, jusque dans le duodénum. Sa fonction est de verser dans cet intestin une partie du fluide biliaire, dont l'autre partie reflue par le canal cystique dans la vésicule. — *Colique hépatique*. V. COLIQUE. — *Flux hépatique*. V. HÉPATIRRHÉE. — *Plexus hépatique*. Ensemble des filets nerveux que le plexus cœliaque envoie à l'artère hépatique. — *Veines hépatiques* ou *sus-hépatiques*. Elles ont leur racine dans le parenchyme du foie, convergent vers le bord postérieur de cet organe, et s'ouvrent dans la veine cave inférieure, au niveau de l'anneau diaphragmatique. — On donnait autrefois le nom d'*hépatiques* à des médicaments qu'on croyait avoir une action spéciale sur le foie.

HÉPATIQUES, s. f. pl. [*hepaticæ*, all. *Lebermoos*, angl. *the liverwort tribe*, it. *epatiche*, esp. *hepaticas*]. Famille de plantes acotylédones, qui renferme de petites plantes herbacées, rampantes, terrestres ou parasites, intermédiaires entre les lichens et les mousses, tantôt étendues en membranes simples ou lobées parcourues par une nervure médiane que l'on a considérée comme une tige, tantôt ayant une forme dendroïde, c'est-à-dire composées d'une petite tige ramifiée portant des feuilles sessiles. Les organes générateurs, très variés, sont placés à la surface de la fronde, ou axillaires; ce sont tantôt des globules remplis d'un fluide visqueux et réunis dans une sorte de périanthe, tantôt des sporules réunies par des filaments en spirale, et contenues dans une capsule sessile ou pédicellée.

HÉPATIRRHÉE, s. f. [*hepatirrhœa*, de $\eta\pi\alpha\rho$, foie, et $\rho\acute{\eta}\nu$, couler; fluxus hepaticus, it. *epatirrea*, esp. *hepatirrea*]. Déjection abondante de matières en grande partie formées de bile presque pure. On doit ne donner ce nom qu'aux évacuations provenant d'un abcès au foie, dont la matière purulente, mêlée de bile et de sang, s'est frayé une route dans le canal intestinal et s'évacue au dehors avec les déjections alvines. Les autres flux dits hépatiques ne sont que des diarrhées symptomatiques.

HÉPATISATION, s. f. [*hepatisatio*, de $\eta\pi\alpha\rho$, foie; all. et angl. *Hepatisation*, it. *epatizzazione*, esp. *hepatizacion*]. Passage d'un tissu organique à un état tel qu'il présente l'aspect du foie, sorte d'altération que l'on observe fréquemment dans le poumon, à la suite des péripneumonies intenses. — L'*hépatisation rouge* constitue le deuxième degré de la pneumonie: dans ce cas, le tissu pulmonaire est compacte; sa texture ressemble à celle du foie; l'air ne pénètre plus dans sa substance; il a un poids spécifique plus considérable que l'eau; par la pression un liquide rougeâtre, partiellement puriforme, en est retiré; son parenchyme est friable. L'*hépatisation grise* caractérise la pneumonie au troisième degré: le poumon est plus pesant que l'eau; il présente une teinte jaune ou grisâtre; l'incision en fait écouler du pus mêlé à du sang; la pression réduit la partie hépatisée en un réseau de fibres élastiques qui se sépare de la matière purulente. V. ENGORGEMENT.

HÉPATISIE, s. f. [de $\eta\pi\alpha\rho$, foie, it. *epatisia*, esp. *hepatisia*]. Albert appelait ainsi la consommation due à une maladie chronique du foie.

HÉPATITE, s. f. [*hepatitis*, all. *Leberentzündung*, angl. *hepatitis*, it. *epatite*, esp. *hepatite*]. Inflammation du foie, caractérisée par une tension et une douleur plus ou moins aiguë et plus ou moins profonde dans l'hypochondre droit, avec fièvre, trouble dans la

secrétion biliaire, coloration de l'urine en jaune, etc. Si l'inflammation occupe la face convexe du foie, il y a de plus toux, difficulté de respirer, douleur sympathique dans l'épaule droite, etc.; si elle occupe la face inférieure de ce viscère, on observe un ictere plus ou moins étendu, des déjections bilieuses, etc. On a remarqué qu'outre les causes ordinaires des inflammations, celle du foie est souvent déterminée par de grandes commotions, par des chutes sur la tête, etc. La durée moyenne de l'hépatite est de deux septénaires; mais elle passe souvent à l'état chronique, et le tissu du foie éprouve alors diverses altérations pathologiques. Souvent aussi, sans que les symptômes aient été intenses, on les voit, après un décroissement à peine sensible, persister pendant des mois et des années. Le traitement de l'hépatite aiguë est le même que celui des phlegmasies en général; celui de l'hépatite chronique ou lente consiste particulièrement dans les moyens hygiéniques; les eaux de Vichy produisent de très bons effets. La terminaison par suppuration est très fréquente dans les pays chauds.

HÉPATITOPYITE KYSTIQUE, AKYSTIQUE. Suppuration aiguë du foie avec des abcès enkystés ou non enkystés. (Piorry.)

HÉPATOCARCINIE. Cancer du foie. (Piorry.)

HÉPATOCÈLE, s. f. [*hepatocœle*, de $\eta\pi\alpha\rho$, foie, et $\kappa\acute{\epsilon}\lambda\eta$, tumeur; all. *Leberbruch*, it. *epatocœle*]. Hernie du foie.

HÉPATOCHOLOLITHIE. Calculs biliaires dans le foie. (Piorry.)

HÉPATOCIRRHOSE. Cirrhose du foie. (Piorry.)

HÉPATOCYSTIQUE, adj. [*hepatocysticus*, de $\eta\pi\alpha\rho$, foie, et $\kappa\acute{\upsilon}\sigma\tau\iota\varsigma$, vésicule; it. *epatocistico*]. Qui appartient au foie et à la vésicule du fiel. On appelle ainsi des vaisseaux qui conduisent directement la bile du foie dans la vésicule biliaire. Ils existent dans les oiseaux et dans un grand nombre de quadrupèdes, tels que le bœuf, le chien, etc.; mais non chez l'homme, quoique l'on ait prétendu le contraire.

HÉPATOAGASTRIE. V. GASTRO-HÉPATIQUE.

HÉPATOGRAPHIE, s. f. [*hepatographia*, de $\eta\pi\alpha\rho$, foie, et $\gamma\rho\alpha\phi\acute{\eta}$, description; it. *epatografia*, esp. *hepatografía*]. Description du foie.

HÉPATOHÉMIE, HÉPATÈME. Congestion sanguine du foie. (Piorry.)

HÉPATOHYDATIDIE. Hydatides dans le foie. (P.)

HÉPATOLOGIE, s. f. [*hepatologia*, de $\eta\pi\alpha\rho$, foie, et $\lambda\acute{o}\gamma\omicron\varsigma$, discours]. Traité sur le foie.

HÉPATOMÉLANOSIE. Mélanose du foie. (Piorry.)

HÉPATOMPHALE, s. f. [*hepatomphalum*, de $\eta\pi\alpha\rho$, foie, et $\phi\upsilon\lambda\lambda\acute{o}\varsigma$, nombril; it. *epatonfalo*]. Hernie du foie par l'anneau ombilical.

HÉPATONÉCROSIE. Gangrène du foie. (Piorry.)

HÉPATOPARECTAMA, s. m. [*hepatoparectama*, de $\eta\pi\alpha\rho$, foie, et $\pi\alpha\rho\acute{\epsilon}\kappa\tau\omega\mu\alpha$, extension excessive]. Augmentation de volume du foie.

HÉPATOPHYMIE. Tubercules du foie. (Piorry.)

HÉPATORRHAGIE, HÉPATORRHÉMIE. Hémorragie du foie. (Piorry.)

HÉPATOTOMIE, s. f. [*hepatotomia*, de $\eta\pi\alpha\rho$, foie, et $\tau\omicron\mu\acute{\eta}$, section, division]. Disséction du foie.

HÉPATOZOOTIE. Entozoaires dans le foie. (Piorry.)

HEPTAGYNE, s. f. [*heptagnia*, de $\epsilon\pi\tau\acute{\alpha}$, sept, et $\gamma\upsilon\gamma\acute{\eta}$, femme; esp. *heptagnia*]. Nom d'un ordre d'une des classes du système de Linné, qui contient des plantes dont la fleur a sept pistils.

HEPTANDRIE, s. f. [*heptandria*, d'ἑπτὰ, sept, et ἀνδρ, mari; all. *Heptandrie*]. Nom d'une classe et d'un ordre dans le système de Linné, renfermant des plantes dont la fleur a sept étamines.

HEPTAPÉTALÉ, ÉE, adj. [*heptapetalus*, de ἑπτὰ, sept, et πῆλον, feuille; esp. *heptapetalado*]. Qui a sept pétales.

HEPTAPHYLLE, adj. [*heptaphyllus*, de ἑπτὰ, sept, et φύλλον, feuille; all. *siebenblättrig*, esp. *heptafilo*]. Se dit d'une feuille pennée qui est formée de sept folioles.

HEPTASÉPALE, adj. Composé de sept sépales.

HERBACÉ, ÉE, adj. [*herbaceus*, all. *kräutartig*, angl. *herbaceous*, it. *erbaceo*, esp. *herbaceo*]. On appelle *plantes herbacées* celles dont la tige et les branches (qui ne produisent pas de bois, et qui périssent après quelques mois de végétation) sont revêtues d'une écorce ordinairement verte, ayant la consistance des feuilles, un tissu assez serré, mou, tendre et incapable de résister à la gelée. *Herbacé* se dit aussi de toute partie des végétaux qui est d'un tissu vert comparable à celui des feuilles.

HERBAGE, s. m. [all. *Weideplatz*, angl. *pasture*, it. *erbaggio*, esp. *herbage*]. Prairie fertile et grasse où l'on engraisse les bœufs et les moutons. En ce sens, *herbage* est synonyme d'*embouche*: *pré d'embouche*. On peut établir en principe, comme conditions d'un engraissement économique, toutes choses étant égales d'ailleurs : la division de l'espace en compartiments; le pâturage sur des endroits de plus en plus fertiles; la succession, sur le même terrain, de bœufs, de chevaux ou de moutons; le calme extérieur; l'établissement d'abris, d'abreuvoirs; la division de l'année de pâturage en deux périodes inégales, celle qui compte l'été et l'automne, plus longue, plus productive, et seule appelée à donner un état de graisse prononcé. On estime qu'un hectare d'herbage suffit pour l'engraissement de deux bœufs et de quinze à vingt moutons.

HERBE, s. f. [*herba*, βερίβη, all. *Kraut*, angl. *herb*, it. *erba*, esp. *yerba*]. Plante dont la tige, molle et analogue aux feuilles pour la consistance, périt après avoir végété pendant quelques mois. Un grand nombre d'*herbes* sont recueillies pour les usages de la pharmacie et de la médecine, et connues vulgairement sous le nom de *simples*. On les récolte, en général, avant l'épanouissement des fleurs, mais après le développement complet des feuilles, le matin, par un temps sec, et dès que la rosée est dissipée. Celles qui sont chargées de sucs abondants sont étendues sur des draps de toile de chanvre, dans un lieu exposé au soleil, ou dans une étuve dont la température, d'abord de 20° à 25° centigr., doit être élevée successivement jusqu'à 36° et 40° centigr. On les tourne et retourne souvent, pour que la dessiccation soit égale et uniforme. Les herbes moins succulentes exigent une moindre chaleur.

Herbe au cancer. Nom que l'on a donné à la dentelaire d'Europe, qu'on regardait comme efficace contre le cancer.

Herbe aux cuillers. V. COCHILÉARIA.

Herbe aux écrouelles. V. SCROFULAIRE.

Herbe aux écus. V. NUMMULAIRE.

Herbe à l'esquinancie. V. ASPÉRULE.

Herbe à éternuer. V. PTARMIQUE.

Herbe aux gueux. V. CLÉMATITE.

Herbe aux hémorrhoides. V. FICAIRE.

Herbe à la pîtuite, herbe aux poux. V. STAPHISAIGRE.

Herbe du Paraguay. V. COULEN et HOUX maté.

Herbe à pauvre homme. V. GRATIOLE.

Herbe à Robert. V. GÉRANION.

Herbe de Saint-Christophe. V. HOUX maté.

Herbe de Saint-Roch. V. AUNÉE antidiysenterique.

Herbe aux sorciers. V. STRAMOINE.

Herbe aux teigneux. V. TUSSILAGE pétésite.

Herbe aux vers. V. TANAISIE.

HERBIER, s. m. [*herbarium*, de *herba*, herbe; all. et angl. *Herbarium*, it. *erbajo*, esp. *herbario*]. Collection de plantes desséchées au moment de leur floraison et de leur fructification, avec assez de soin pour qu'elles conservent leurs caractères, et autant que possible leur forme. On nomme *herbier artificiel* une collection de dessins qui représentent des plantes. — *Herbier* est aussi le nom du premier estomac des ruminants.

HERBIVORE, adj. et s. m. [*herbivorus*, de *herba*, herbe, et *vorare*, manger avec avidité; all. *pflanzenfressend*, angl. *herbivorous*, it. *erbivoro*, esp. *herbivoro*]. On appelle ainsi les animaux qui vivent d'herbes.

HERBORISATION, s. f. [*herbarum inquisitio*, all. *Botanisiren*, angl. *herborizing*, *herborization*, it. *erborazione*, esp. *herborizacion*]. Promenade faite dans le but d'étudier sur place et de recueillir des plantes.

HERBORISTE, s. m. [*herbarius*, all. et angl. *Herborist*, it. *erbaiuolo*, esp. *herbolario*]. Celui qui fait le commerce des plantes employées à titre de médicaments. Aux termes de la loi du 31 germinal an XI, et de l'arrêté du 23 thermidor an XII (14 avril 1803 et 13 août 1805), nul ne peut exercer la profession d'*herboriste* sans avoir subi un examen sur la connaissance des plantes médicinales et les précautions nécessaires pour leur dessiccation et leur conservation. Dans les départements où sont établies des écoles de pharmacie, cet examen est fait par le directeur, le professeur de botanique et l'un des professeurs de médecine. Devant les jurys, il est fait par un professeur de médecine et deux des pharmaciens adjoints au jury. Les frais sont de 50 francs à Paris, et 40 francs seulement dans les autres écoles et devant les jurys. Il est délivré à l'herboriste un certificat d'examen signé, dans les écoles par trois examinateurs, et dans les jurys par tous les membres. Ce certificat doit être enregistré à la municipalité du lieu où l'herboriste s'établit; à Paris, c'est à la préfecture de police. — Il est fait annuellement des visites chez les herboristes, pour constater la bonne qualité des substances qu'ils vendent; et ils paient 4 francs pour droit de visite.

HÉRÉDITÉ, s. f. [de *heres*, héritier; all. *Erb-schaft*, angl. *heredity*, it. *eredità*, esp. *heredad*]. On donne le nom d'*hérédité* au phénomène biologique qui fait que, outre le type de l'espèce, les ascendants transmettent aux descendants des particularités d'organisation et d'aptitude. L'hérédité rentre dans l'ordre des actes qui, en physiologie, ont reçu le nom de *résultats* (V. ce mot). Comme tous les actes de cet ordre, elle se rattache spécialement à quelqu'un des actes élémentaires de l'organisme, étudiés à l'autre extrémité de la physiologie; de même que la *calorification* se rattache particulièrement à la nutrition et aux fonctions dites de nutrition, l'hérédité se rattache

spécialement à la fonction de reproduction. Elle est liée, en particulier, à ce fait : que les éléments anatomiques ont la propriété de donner naissance directement à des éléments semblables à eux, ou de déterminer dans leur voisinage la génération d'éléments de même espèce. Pour se rendre compte des phénomènes d'hérédité, il faut savoir, en outre, que les substances organiques jouissent de la propriété de transmettre, par simple contact avec des substances d'une autre espèce, l'état moléculaire particulier que quelque circonstance extérieure a produit chez elles. Or, il est certains états généraux de l'organisme, certaines aptitudes, qui ne résident évidemment pas seulement dans un simple arrangement passager des tissus ou des humeurs, mais qui ont, au contraire, développé une modification moléculaire particulière dans tous les points de l'organisme. D'après la propriété qu'ont les substances organiques de transmettre d'une manière lente, mais continue, leur état moléculaire, propre aux substances avec lesquelles elles sont en contact, il est évident que toutes les parties qui naîtront par suite du développement de cette première molécule génératrice seront modifiées en bien ou en mal, selon l'état qu'elle avait elle-même. On comprend donc comment les spermatozoïdes ou cellules embryonnaires mâles pourront transmettre à la cellule embryonnaire femelle ou au blastoderme, dont ils déterminent la naissance aux dépens du vitellus qu'ils ont fécondé, les états particuliers dont eux-mêmes sont affectés, et qui sont propres au mâle dont ils proviennent : d'où la transmission héréditaire ; transmission modifiée plus ou moins par l'état qui était propre aux spermatozoïdes, ainsi qu'à l'organisme entier de la femelle. On comprend, en outre, que si les aptitudes peuvent se transmettre ainsi, les affections pathologiques, qui auront modifié l'organisme jusque dans ses plus intimes éléments, agiront de même. Sans la connaissance des conditions de formation et d'existence des substances organiques, et des propriétés dont elles jouissent au contact les unes des autres, nous ne pouvions comprendre la nutrition, et la transmission héréditaire ne trouvait pas d'explication rationnelle. Les exemples sont perpétuels de la ressemblance des produits avec les producteurs, tant dans la conformation physique que dans la disposition morale. Et non-seulement les particularités innées sont transmises héréditairement, mais les particularités acquises le sont aussi. C'est là-dessus que les éleveurs de bestiaux ont fondé la création de races domestiques douées de qualités spéciales. En vertu d'une loi empirique que M. Lucas, auteur d'un ouvrage important sur l'hérédité, a nommée *innéité* (V. ce mot), il arrive que partout, à chaque instant, dans le sein de chaque famille, il naît des individus signalés par des caractères physiques, moraux, intellectuels, tout à fait exceptionnels. Les éleveurs ont profité de cette loi pour mettre à part les sujets qui leur paraissaient pourvus des qualités qu'ils désiraient ; puis, profitant de l'hérédité, ils ont fixé ces qualités dans les produits, et, ne permettant au fur et à mesure que les alliances entre consanguins, ils ont fini par établir une race, une variété qui subsiste ; et elle subsiste tant que les soins de l'homme préviennent l'invasion du sang étranger, prête à disparaître et à se fondre dans le type général dès que les soins ne seront plus donnés. L'hérédité est : 1° *directe*, tant du père que de la mère sur l'enfant ; 2° *indirecte* : le type du père ou le type de la mère n'apparaissent pas, mais

la ressemblance avec d'autres parents de ligne collatérale vient en prendre la place ; 3° *en retour*, lorsqu'un degré est sauté, et que l'enfant ressemble, non à son père ou à sa mère, mais à son grand-père ou à sa grand-mère, et même plus haut ; 4° *d'influence*. Ceci, dans une matière si curieuse, est un des cas les plus curieux, à savoir, la représentation des conjoints antérieurs dans la nature physique et morale du produit : c'est-à-dire que si une femme devient veuve et se remarie, il peut arriver que les enfants du second mariage reproduisent des traits et des caractères du premier mari, mort avant la conception. Le croisement de diverses espèces d'animaux a permis de constater ce phénomène, qui, dès lors, a pu être aperçu dans l'espèce humaine. Une jument de pur sang qui aura été saillie par un étalon vulgaire ou un âne n'est plus apte à mettre au jour, même avec un étalon de pur sang, des produits de pur sang aussi ; les poulains pourront avoir quelque chose de l'étalon vulgaire ou du mulet. Le résultat donné par les faits est que l'influence du père et celle de la mère se partagent également dans les produits ; mais, s'il arrive, comme il arrive en effet, que l'une des influences prédomine, cela tient à des conditions particulières de l'un ou de l'autre parent. Dans les races croisées, le nombre intervient avec prépondérance, c'est-à-dire que la race représentée par le plus grand nombre doit dominer d'abord et bientôt absorber la race représentée par le petit nombre. Quelle est la durée des caractères transmis par l'hérédité ? L'hérédité lutte constamment contre quatre forces : 1° *l'innéité*, qui, à chaque production, substitue dans le produit, aux caractères de l'un et de l'autre générateur, de nouveaux caractères ; 2° la *dualité* des auteurs concourant à la représentation, laquelle, se répétant, a pour tendance de ramener le type général ; 3° la *diversité* totale ou partielle des circonstances, le temps, le climat, les lieux, l'âge, l'état physique ou moral des parents ; 4° *l'action* du grand nombre sur le petit nombre. On a essayé d'évaluer, dans un milieu général et non fermé, la durée de la transmission des caractères héréditaires ; M. Lucas l'évalue à six générations. — L'hérédité des maladies n'est qu'un cas particulier de l'hérédité générale. Le traitement résulte des notions acquises sur cette dernière. Ce traitement est prophylactique ou curatif. Le prophylactique ne peut être efficace qu'en faisant agir l'hérédité sur elle-même, c'est-à-dire en choisissant la nature des parents, la nature du temps ou de l'époque de la vie, la nature du lieu, la nature de l'état où l'être se reproduit ; le curatif doit soumettre l'enfant à des conditions inverses de celles qui ont causé la maladie du père et de la mère. — Dans la *sociologie* (V. ce mot), l'hérédité joue un rôle considérable, elle peut être appelée *hérédité sociale*. Quand on passe à la considération de l'humanité, on s'aperçoit que l'hérédité intervient dans l'évolution de la civilisation. Sans elle, l'histoire manquerait d'une de ses causes essentielles. Ce qui se gagne par les œuvres de natures meilleures, plus actives, plus persévérantes (*innéité*), finit par se consolider dans les autres à l'aide du travail héréditaire ; et, grâce à ce travail, les peuples civilisés prennent des aptitudes, des goûts, des penchants qui, d'une part, les préservent des retours vers la barbarie (retours auxquels les individus succombent parfois), et, d'autre part, offrent une base solide à un nouveau développement d'aptitudes

plus puissantes, de goûts plus délicats et de penchants mieux réglés.

HEREFORD (RACE DE). Grande race bovine du comté de Hereford, en Angleterre, créée par Tomkins dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Robe rouge sombre, avec la tête blanche, et du blanc au ventre et sur le dos; cornes moyennes et ouvertes; front large, regard doux; poitrine large et profonde, épaules bien faites. Les vaches sont médiocres laitières. Aucune des races de l'Angleterre n'acquiert plus de volume.

HÉRISSE, ÉE, adj. [*hirtus*, all. *borstig*]. Se dit, en botanique, des plantes couvertes de poils roides, longs et droits.

HÉRISSEMENT, ÉE, adj. [*hericiatus*, *herinaceus*]. Couvert d'épines longues, grêles, flexibles, nombreuses et rapprochées.

HERMAPHRODISME, s. m. [*hermaphroditismus*, de Ἑρμῆς, Mercure, et Ἀφροδίτη, Vénus; all. *Zwitterbildung*, esp. *hermafroditismo*]. Réunion, chez un même individu, des deux sexes ou de quelques-uns de leurs caractères. On distingue l'hermaphroditisme en *normal* et *anormal*. — L'*hermaphroditisme normal* peut avoir lieu de deux manières : 1^o Par simple coexistence des organes des deux sexes dans un même individu : c'est le cas de la majorité des plantes, chez lesquelles les deux sexes peuvent alors être réunis dans une seule et même fleur (monoclinie), ou contenus dans des fleurs différentes, mais portés par un même individu (diclinie); ou en trouve aussi des exemples dans quelques entozoaires, annélides et mollusques. 2^o Par réunion des deux organes génitaux, soit que ces organes aient seulement leurs orifices ouverts dans une cavité génitale commune, soit que l'oviducte et le canal déférent se réunissent en un seul conduit, ou enfin que l'un de ces canaux pénètre dans l'autre organe génital : ici encore tantôt l'oviducte se partage en deux branches, dont l'une va gagner les parties génitales femelles, l'autre le testicule et les parties mâles externes; tantôt l'oviducte passe tout entier dans le testicule. Aucun animal vertébré n'offre d'exemple d'hermaphroditisme normal, si ce n'est peut-être quelques poissons, à l'égard desquels on l'a prétendu, mais sans que le fait soit encore bien constaté. — L'*hermaphroditisme anormal*, au contraire, n'est pas rare dans la série des vertébrés, y compris même l'espèce humaine, et il s'y présente sous des formes très variées que Isidore Geoffroy Saint-Hilaire rapporte aux suivantes : 1^o *hermaphroditisme avec excès*, dans lequel l'appareil sexuel reste essentiellement unique, mais offre dans quelques-unes de ses parties les caractères d'un appareil mâle, et dans quelques autres, ceux d'un appareil femelle, c'est-à-dire tantôt l'appareil mâle avec quelques parties femelles surnuméraires (*hermaphroditisme masculin complexe*), tantôt l'appareil femelle avec quelques parties mâles surnuméraires (*hermaphroditisme féminin complexe*), ou enfin un appareil mâle et un appareil femelle, tous deux incomplets, ou dont l'un seulement est incomplet (*hermaphroditisme bisexuel imparfait*); 2^o *hermaphroditisme sans excès*, dans lequel l'ensemble de l'appareil reproducteur est essentiellement mâle (*hermaphroditisme masculin*) ou femelle (*hermaphroditisme féminin*), un petit nombre seulement de parties présentant les conditions sexuelles inverses. Tantôt cet appareil offre une telle association des caractères des deux sexes, que la dé-

termination devient difficile et même impossible, et que l'appareil, dans presque toutes ses parties, n'est réellement ni mâle ni femelle (*hermaphroditisme neutre*); tantôt enfin l'appareil sexuel est en partie mâle et en partie femelle (*hermaphroditisme mixte*), de telle manière que les organes mâle et femelle sont superposés (*hermaphroditisme superposé*), ou que les organes d'un côté étant tous du même sexe, ceux de l'autre côté sont les uns mâles, les autres femelles (*hermaphroditisme semi-latéral*), ou que les organes d'un côté étant d'un sexe, ceux du côté opposé sont de l'autre sexe (*hermaphroditisme latéral*), ou enfin que les organes profonds du côté droit et les organes moyens du côté gauche étant d'un sexe, les autres sont d'un sexe opposé (*hermaphroditisme croisé*).

HERMAPHRODITE, adj. et s. m. (all. *Zwitter*, *Hermaprodit*, angl. *hermaphrodite*, it. *ermafrodito*, esp. *hermafrodita*). Se dit d'une plante qui réunit les deux sexes dans une même fleur, ou d'un animal qui possède les deux sexes, surtout quand il est en état de se féconder lui-même; se dit aussi (quand il s'agit d'animaux chez lesquels l'hermaphroditisme n'est point normal) d'un individu qui présente les caractères d'une des variétés quelconques de cette anomalie.

HERMÉTIQUE, adj. [*hermeticus*, de Ἑρμῆς, Mercure; all. *hermetisch*, angl. *hermetic*, it. *ermetico*, esp. *hermetico*]. Qui appartient à la science d'Hermès : science, philosophie hermétique, l'alchimie.

HERMÉTIQUEMENT, adv. [*hermetice*, de Ἑρμῆς, Mercure; all. *luftdicht*, angl. *hermetically*, it. *ermeticamente*, esp. *hermeticamente*]. Terme emprunté à l'ancienne alchimie. *Boucher un vase hermétiquement*, c'est le boucher si exactement, que rien ne puisse en sortir, pas même les substances les plus volatiles : ce qui s'opère en faisant fondre la matière propre du vaisseau au feu de la lampe ou du chalumeau.

HERMIDA (LA). Province de Santander (Espagne). Eau saline chaude, employée contre les rhumatismes chroniques, les catarrhes pulmonaires chroniques, les douleurs ostéocopes, les fièvres intermittentes.

HERMODACTE ou HERMODATTE, s. m. [*hermodactylus*, all. *Hermodatteln*, it. *ermodattilo*, esp. *hermodactiles*]. La racine d'hermodacte, employée anciennement comme purgative, est attribuée par quelques auteurs à l'*Iris tuberosa*, L.; mais le plus grand nombre la regarde comme provenant d'une espèce de colchique (*Colchicum illyricum*). C'est un corps tubéreux, amyglacé, cordiforme, d'une saveur douceâtre, mucilagineuse, âcre, et qui paraît contenir de la véronique.

HERNIAIRE, adj. [*herniarius*, angl. *hernial*, it. *erniario*, esp. *herniario*]. Qui a rapport aux hernies. *Bandages herniaires*, ceux qui sont destinés à contenir des hernies (V. BRAYER). *Chirurgiens herniaires*, ceux qui s'occupent spécialement des hernies. *Sac herniaire*, portion du péritoine qui se prolonge sous forme de sac au-devant des parties herniées.

HERNIE, s. f. [*hernia*, ramez, χήρα, all. *Bruch*, angl. *rupture*, it. *ernia*, esp. *hernia*]. On appelle *hernie*, toute tumeur formée par le déplacement d'une viscére ou d'une portion de viscére, qui, échappée de sa cavité naturelle par une ouverture quelconque, vient faire saillie au dehors; mais on entend plus communément par *hernies*, les tumeurs produites par le déplacement et la sortie d'une anse intestinale, d'une portion d'épiploon, ou d'une partie d'un viscére abdominal. Les hernies ont reçu différents noms,

suivant l'organe déplacé et l'ouverture par laquelle s'est effectué le déplacement. Ou a appelé : *encéphalocèle*, la hernie du cerveau ; *gastrocèle*, la hernie de l'estomac ; *épiplocèle*, la hernie de l'épiploon ; *entéroçèle*,

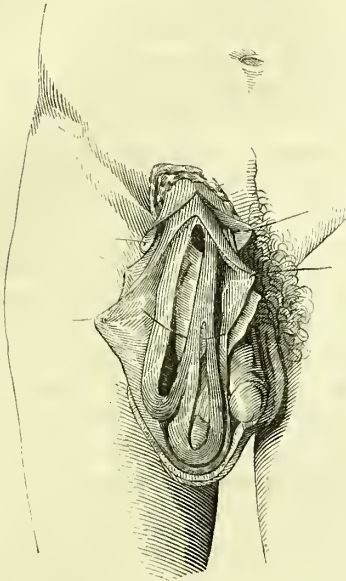


Fig. 210.

la hernie intestinale ; *hépatocèle*, la hernie du foie ; *hystéroçèle*, la hernie de la matrice ; *cystocèle*, la hernie de la vessie ; *omphalocèle* ou *exomphale*, la hernie qui a lieu par l'ombilic ; *bubonocèle* ou *hernie inguinale simple* ou *double* (Fig. 211), celle qui se fait par l'anneau inguinal ; *oschéocèle* ou *hernie scrotale*, celle qui descend jusque dans le scrotum (Fig. 210) ; enfin *mérocèle* ou *hernie*

aux le péritoine, qui fournit ainsi aux viscères déplacés une enveloppe appelée *sac herniaire* ou *sac péritonéal*, communiquant avec la cavité abdominale par une ouverture nommée l'*orifice du sac*. Cet orifice répond à l'ouverture de la paroi abdominale par laquelle la hernie s'est formée, et la partie rétrécie comprise entre l'orifice et l'endroit où le sac commence à se dilater est dite le *col du sac*. Dans la Figure 210 la peau du scrotum est enlevée pour montrer les autres enveloppes de la hernie, savoir : le *dartos*, la *tunique fibreuse commune*, et entre elles, le *crémaster* ou *tunique érythroïde* ; plus en dedans se voit le sac, qui ici est double. Le plus externe est le *sac herniaire* proprement dit ; le plus interne n'est autre que la *tunique vaginale*, au fond de laquelle est le testicule ; cette tunique, ne s'étant pas oblitérée, donne lieu à la *hernie congénitale* par suite de la persistance de son canal de communication avec le péritoine, hernie congénitale à laquelle s'est ajoutée, en dehors, une hernie accidentelle avec son sac herniaire spécial. Quand les hernies peuvent être repoussées dans leur cavité naturelle, à l'aide d'une pression méthodique appelée *taxis*, on dit qu'elles sont *réductibles* ; elles sont dites, au contraire, *irréductibles*, quand les adhérences ou bien le volume ou l'engouement de la tumeur s'opposent à la rentrée. Lorsque l'ouverture qui a donné passage à la partie herniée vient à se resserrer, de manière à opérer sur cette partie une constriction plus ou moins forte, il y a *étranglement de la hernie* ; et si l'on ne se hâte de débrider la tumeur, il survient une constipation opiniâtre, des hoquets, des vomissements et tous les signes d'une inflammation violente, promptement suivie d'une gangrène mortelle. Après la réduction des hernies qui en sont susceptibles, on doit empêcher, au moyen d'un bandage à pelote convexe, qu'elles ne sortent de nouveau. Les hernies irréductibles doivent être seulement soutenues par un bandage à pelote concave, qui n'exerce qu'une pression douce et constante, et qui s'oppose à leur accroissement. —

En vétérinaire, plusieurs opérations sont employées sur les animaux pour détruire le *sac herniaire*, et, par conséquent, empêcher la récédive : ce sont la ligature, le casseau ; pour la *hernie inguinale*, on pratique la castration. Dans quelques cas, on a conseillé l'excision, des scarifications, la cautérisation, la suture.

HERNIEUX, EUSE, adj. [*herniosus*, *ramicosus*, it. *ernioso*, esp. *hernioso*]. Qui est incommodé d'une hernie.

HERNIOLE, s. f. [*Herniaria glabra*, all. *Bruchkraut*, it. *erniaria*, esp. *herniaria*]. Petite plante (pentandrie digynie, L., plantaginées, J.) appelée aussi *turquette*, qu'on préconisait autrefois contre les hernies, et qui passe pour être un peu astringente.

HERPÈS, s. m. [*herpes*, ἕρπης, all. *Flechte*, angl. *herpes*, it. *erpete*, esp. *herpes*]. Éruption vésiculeuse

caractérisée par de légères élevures transparentes, rassemblées en groupes sur une base enflammée, de manière à présenter une ou plusieurs surfaces plus ou

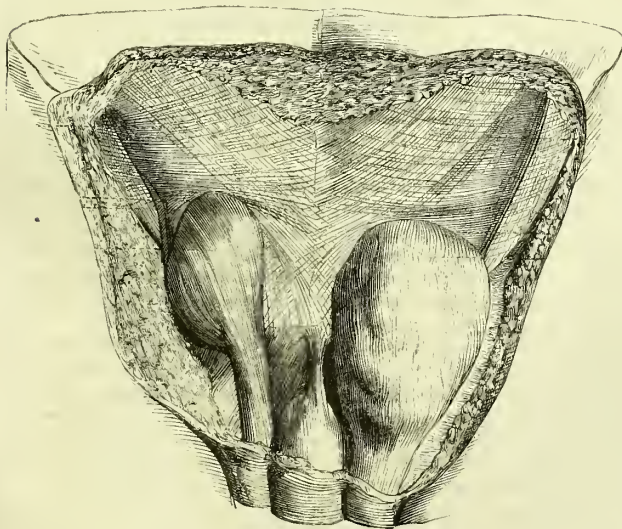


Fig. 211.

crurale, celle qui a lieu par l'arcade crurale, etc. La plupart des viscères qui sortent par une des ouvertures naturelles des parois abdominales poussent devant

moins larges, mais bien circonscrites, et séparées les unes des autres par des intervalles plus ou moins grands, dans lesquels la peau est parfaitement saine. La durée ordinaire de l'herpès est de deux ou trois septénaires. Willan en a distingué six espèces principales : l'*herpes phlyctenoides*, l'*herpes labialis*, l'*herpes præputialis*, l'*herpes zoster*, l'*herpes circinatus* et l'*herpes iris*. L'*herpes phlyctenoides* se développe souvent sans cause appréciable, et surtout sur les parties supérieures du corps. L'*herpes labialis* occupe, comme son nom l'indique, le pourtour des lèvres, et survient souvent à la suite d'accès de fièvre intermittente. L'*herpes præputialis* occupe la surface interne ou la surface externe du prépuce; il peut être causé par le frottement de vêtements de laine, par le séjour prolongé de la matière sébacée sécrétée entre le prépuce et le gland, etc. L'*herpes zoster* constitue la maladie plus ordinairement appelée *zona* (V. ce mot). L'*herpes circinatus*, très commun chez les jeunes enfants et chez les jeunes femmes blondes, dont la peau est plus fine, est caractérisé par la disposition des vésicules nombreuses qui forment des anneaux complets, dont le centre est ordinairement intact. L'*herpes iris* se présente sous forme de petits groupes vésiculeux exactement entourés de quatre anneaux érythémateux de nuances différentes. En général, les diverses espèces d'herpès nécessitent rarement l'emploi de moyens thérapeutiques : il suffit de quelques topiques émollients, si la douleur et la chaleur sont trop vives, et, dans le cas contraire, de quelques lotions avec l'eau fraîche légèrement alcaline. — *Herpès tonsurant*. V. TRICHOPHYTON.

HERPÉTIQUE, adj. [*herpeticus*, de ἕρπης, darte; all. *herpetic*, angl. *herpetic*, it. *erpético*, esp. *herpético*]. Qui est de nature dartreuse.

HERPÉTOLOGIE, s. f. [*herpetologia*, de ἕρπης, darte, et λόγος, discours]. Traitée sur les dartres.

HERRÉRIÈES, s. f. pl. [*herrerierie*]. Nom d'une petite famille de plantes séparée des smilacées.

HERVIDEROS ou **FUEN-SANTA**. A deux lieues et demie de Almagro, province de Ciudad-Real (Espagne). Eau acide : acide carbonique, carbonate de fer, chlorhydrate de soude. Bonne contre les affections thumatismales, les obstructions viscérales et la goutte.

HESPÉRIDÉES, s. f. pl. V. AURANTIACÉES.

HESPÉRIDIE, s. f. [*hesperidium*]. Nom inusité du fruit de la famille des aurantiacées.

HESPÉRIDINE, s. f. [all. *Hesperidin*, angl. *hesperidine*, esp. *hesperidina*]. Principe cristallisable découvert par Lebreton dans la partie blanche qui recouvre les fruits des hespéridées. Cette substance est blanche, brillante, satinée, fusible au-dessus de 100° centigr., insoluble dans l'eau et l'éther, mais soluble par les alcalis, l'acide acétique, etc. Elle donne une couleur cramoisie avec les sels de fer peroxydés.

HÉTÉRACANTHE, adj. [*heteracanthus*, de ἕτερος, autre, et ἄκανθα, épine]. Se dit d'une plante qui a des épines de différentes sortes.

HÉTÉRADELPHIE, adj. [*heteradelphus*, de ἕτερος, autre, et ἀδελφός, frère; esp. *heteradelfo*]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à un genre de monstres doubles chez lesquels le sujet accessoire, très petit, très imparfait, privé de tête et quelquefois de thorax, est implanté sur la face antérieure du corps du sujet principal.

HÉTÉRADELPHIE, s. f. [*heteradelfia*]. État d'un monstre hétéradelphie.

HÉTÉRALIEN, IENNE, adj. [de ἕτερος, autre, et ἄλωος, aire]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres doubles chez lesquels le sujet accessoire, très petit et très incomplet, s'insère loin de l'ombilic, de sorte que, privé de cordon ombilical, il est en même temps sans rapports avec le cordon du sujet qui le supporte.

HÉTÉRANBRE, adj. [*heterander*, de ἕτερος, autre, et ἄνθρωπος, homme; esp. *heterandro*]. Se dit d'une plante dont les étamines ou les anthères n'ont pas toutes la même forme.

HÉTÉRANTHE, adj. [*heteranthus*, de ἕτερος, autre, et ἄνθος, fleur; esp. *heteranto*]. Se dit d'une plante dont les fleurs ne sont pas toutes disposées de la même manière.

HÉTÉROBAPHIE, s. f. [*heterobaphia*, de ἕτερος, autre, et βῆμα, couleur; esp. *heterobafia*]. État d'un corps dont la surface est de deux ou plusieurs couleurs.

HÉTÉROCARPE, adj. [*heterocarpus*, de ἕτερος, autre, et καρπός, fruit; esp. *heterocarpó*]. Se dit d'une plante qui porte des fruits dissemblables.

HÉTÉROCARPIEN, IENNE, adj. [*heterocarpianus*]. On donne cette épithète aux fruits provenant d'un ovaire développé conjointement avec une partie qui, sans le cacher entièrement, modifie sa forme primitive.

HÉTÉRODERMOTROPHIE. Trouble dans la nutrition de la peau. (Piorry.)

HÉTÉRODYME, adj. [*heterodymus*, de ἕτερος, autre, et δίδυμος, jumeau; esp. *heterodimo*]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres doubles chez lesquels le sujet accessoire, très petit et très imparfait, se trouve réduit à une tête incomplète, portée, par l'intermédiaire d'un cou et d'un thorax rudimentaires, sur la face antérieure du corps du sujet principal.

HÉTÉRODYMIE, s. f. [*heterodymia*]. État des monstres hétérodymes.

HÉTÉRODYMIEN, adj. V. HÉTÉRODYME.

HÉTÉROGAME, adj. [*heterogamus*, de ἕτερος, autre, et γάμος, nocce]. Épithète donnée aux plantes qui ont des fleurs monoïques, dioïques ou polygames.

HÉTÉROGÈNE, adj. [*heterogenus*, de ἕτερος, autre, et γένος, race; all. *heterogen*, angl. *heterogenous*, it. *eterogeneo*, esp. *heterogeneo*]. Qui n'est pas de la même nature qu'une autre chose.

HÉTÉROGÉNÉITÉ, s. f. [*heterogenitas*, it. *eterogeneità*, esp. *heterogeneidad*]. Qualité de ce qui est hétérogène.

HÉTÉROGÈNESE, s. f. [de ἕτερος, autre, et γένεσις, génération]. On a désigné sous ce nom collectif toutes les déviations organiques dans lesquelles il existe une anomalie relative, soit à la situation ou à la couleur des organes, soit au nombre ou à la situation des fœtus appartenant à une même gestation, soit à la situation ou au nombre des organes en particulier.

HÉTÉROGÉNIE, s. f. [*heterogenia*]. Burdach nomme ainsi toute production d'être vivant qui, ne se rattachant pas à des individus de la même espèce, a pour point de départ des corps d'une autre espèce, et dépend d'un concours d'autres circonstances. C'est la manifestation d'un être nouveau et dénué de parents, par conséquent une génération prinordiale.

HÉTÉROGYNE, adj. [de ἕτερος, autre, et γυνή, femme]. Se dit des insectes, des fourmis entre autres, dont chaque espèce comprend des mâles, des femelles et des neutres.

HÉTÉROLOGUE, adj. [*heterologus*, de ἕτερος, autre, et λόγος, nature; angl. *heterologous*]. Tissu

hétérologue, tissu différent des tissus normaux. Se dit comme synonyme d'*hétéromorphe*.

HÉTÉROMÈRES, s. m. pl. [de ἕτερος, autre, et μέρος, partie]. Nom d'une section des insectes coléoptères.

HÉTÉROMORPHE, adj. [*heteromorphus*, de ἕτερος, autre, et μορφή, forme; esp. *heteromorfo*]. Ce terme peut être employé, en opposition à celui d'*isomorphe*, pour désigner les corps qui contiennent un même nombre d'atomes des mêmes éléments, mais autrement arrangés, d'où résultent des différences dans leurs propriétés chimiques et dans leurs formes cristallines. — En anatomie, on donne le nom de *produits hétéromorphes* (éléments anatomiques, humeurs et tissus) à des espèces de parties solides ou liquides qui sont des productions nouvelles pour l'organisme, et différentes de celles qu'on rencontre à l'état normal dans l'économie. Leur présence dans le corps vivant constitue un état anormal ou pathologique qu'elle caractérise. Les *éléments anatomiques hétéromorphes* sont : les globules du pus, les corpuscules du tubercule et les cellules cancéreuses. Il en existe probablement une ou deux autres espèces (Ch. Robin); mais elles n'ont pas reçu de nom et ne sont pas encore bien connues. Les *tissus* ou *humeurs hétéromorphes* correspondant à ces éléments sont : les liquides purulents, le tissu ou matière tuberculeuse et le tissu cancéreux, qui tous ont pour élément fondamental et caractéristique l'espèce correspondante nommée plus haut. — En physiologie, on donne le nom de *production hétéromorphe* (V. PRODUCTION) au phénomène caractérisé par la naissance d'éléments anatomiques différents des espèces qu'on trouve normalement dans l'économie. La production des éléments hétéromorphes n'a jamais été observée comme ayant lieu par métamorphose des éléments normaux déjà existants, c'est-à-dire comme étant une simple conséquence de la propriété de développement, se manifestant toutefois seulement dans des conditions accidentelles anormales. Elle a toujours été reconnue comme une production nouvelle, non pas par reproduction, c'est-à-dire par génération directe aux dépens de la substance même d'éléments déjà existants, mais par *naissance* ou *production nouvelle* aux dépens d'un blastème formé dans des conditions anormales; et ces conditions peuvent tenir, soit à l'état du sang qui fournit le blastème, soit à l'état des solides au milieu desquels il est versé, et entre lesquels naissent les nouveaux éléments. C'est donc à la propriété qu'ont les éléments anatomiques de déterminer la *naissance* ou *génération* d'éléments qui ne dérivent pas directement de leur substance, que se rattache le fait de la production, dans un organisme, d'éléments qui diffèrent de tous ceux qu'on y rencontre à l'état normal; éléments qui constituent certainement des espèces distinctes, quoiqu'ils aient certaines analogies avec les éléments normaux, quant à la constitution ou structure générale. De plus, ces éléments sont tous très simples. Enfin, avec les différences anatomiques fondamentales qui les séparent des éléments normaux, coïncident des différences dans les propriétés de nutrition et de développement de chaque espèce. Les générations d'éléments hétéromorphes se font d'après les trois modes secondaires de naissance connus, savoir : 1° par substitution, 2° par interposition ou *génération accrémentielle*, et 3° par apposition ou *génération sécrémentielle* (V. ces mots). Il y a même des éléments hétéromorphes qui offrent à eux

seuls les trois modes secondaires. Par *substitution* naissent les éléments du cancer et du tubercule; par *sécrémentition* ou *formation sécrémentielle* naissent les éléments du pus à la surface de la peau, des muqueuses et des séreuses. — *Animaux hétéromorphes*. Se dit des *spongiaires*.

HÉTÉRONÉPHROTROPHIE. Dégénérescence des reins. (Piorry.)

HÉTÉRONERVISME DERMIQUE. Aberration de l'action nerveuse de la peau. (Piorry.)

HÉTÉROPAGE, adj. [*heteropagus*, de ἕτερος, autre, et παγίς, uni]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres doubles chez lesquels le sujet accessoire, très petit et très imparfait, mais pourvu d'une tête distincte et de membres pelviens au moins rudimentaires, a le corps implanté sur la face antérieure du corps du sujet principal.

HÉTÉROPAGIE, s. f. [*heteropagia*]. État des monstres hétéropages.

HÉTÉROPATHIE, s. f. [de ἕτερος, autre, et πάθος, maladie]. Mode de traitement dans lequel un état morbide est écarté en introduisant un état morbide différent. Opposé à *homœopathie*.

HÉTÉROPÉTALE, adj. [*heteropetalus*, de ἕτερος, autre, et πέταλον, pétale]. Se dit d'une plante qui a des pétales dissemblables ou inégaux.

HÉTÉROPHILEGMASIQUE, adj. [de ἕτερος, autre, et phlegmasiè]. On a proposé cette épithète pour désigner certaines substances auxquelles la théorie attribue le pouvoir de substituer un mode particulier d'irritation à un autre, et de changer ainsi le caractère ou le mode d'une inflammation. V. SUBSTITUTIVE (*méthode*).

HÉTÉROPHYLLÉ, adj. [*heterophyllus*, de ἕτερος, autre, et φύλλον, feuille]. Se dit, en botanique, d'une plante dont les feuilles sont de forme et de grandeur diverses, et dont le feuillage varie suivant l'âge.

HÉTÉROPTÈRES, s. m. pl. [de ἕτερος, autre, et πτερόν, aile]. Nom d'une section des insectes hémiptères.

HÉTÉROREXIE, s. f. [*heterorexia*, de ἕτερος, autre, et ἔρεξις, appétit]. Dépravation de l'appétit.

HÉTÉROSPLENOTROPHIE. Altération de nutrition de la rate. (Piorry.)

HÉTÉROTAXIE, s. f. [*heterotaxia*, de ἕτερος, autre, et τάξις, ordre]. Is. Geoffroy Saint-Hilaire nomme ainsi les anomalies complexes qui, bien que graves anatomiquement, ne mettent cependant obstacle à l'accomplissement d'aucune fonction, et ne sont pas apparentes à l'extérieur; elles ne consistent qu'en de simples changements dans la situation des organes, presque toujours sans altération de la position relative et des connexions. Les déviations élémentaires dont l'ensemble les constitue sont combinées entre elles de manière à se compenser, à annuler réciproquement leurs effets fâcheux, et finissent par reproduire en quelque sorte, sous une autre forme et dans un autre style, toutes les conditions de la vie normale.

HÉTÉROTOME, adj. [*heterotomus*, de ἕτερος, autre, et τομή, section]. Se dit, en botanique, d'un calice ou d'une corolle dont les divisions alternes sont notablement dissemblables.

HÉTÉROTOPIE, s. f. [*heterotopia*, de ἕτερος, autre, et τόπος, lieu]. *Hétérotopie plastique*. Lebert a donné ce nom à une loi de pathogénie générale qu'il formule ainsi : Beaucoup de tissus simples ou composés, et des organes complexes, peuvent se former de toutes pièces dans les endroits du corps où, à l'état normal, on ne les

rencontre point. L'épiderme, les poils, les dents, le pigment, les tissus adipeux, fibreux, fibro-plastique, musculaire des vies organique et animale, cartilagineux, osseux et glandulaire, sont dans ce cas. C'est surtout sous forme de *kystes dermoïdes* que sont disposés ces éléments et ces tissus, qui, jusqu'à présent, étaient fréquemment considérés, mais à tort, comme des traces de fœtus inclus. On distingue : 1° les *kystes dermoïdes sous-éutanés*, contenant des poils, des glandes, de l'épiderme, des matières sébacées; 2° *kystes dermoïdes des méninges*, contenant des poils, de la graisse, etc.; 3° *kystes dermoïdes des bourses*, qu'il ne faut pas confondre avec les véritables inclusions de fœtus pourvus de squelette, faits qu'il reste encore à bien étudier quant à leur origine; 4° *kystes dermoïdes profonds non ovariens* du poulon, du foie, de l'estomac, des épiploons, du mésentère, de l'intérus, entre l'intérus et la vessie, entre l'utérus et le rectum, de la cavité orbitaire, etc., contenant des poils, des dents, de la graisse; 5° *kystes dermoïdes ovariens*, les plus fréquents, et *kystes dermoïdes du testicule*, contenant des dents, des poils avec bulbes et glandes pileuses, de la graisse et de la substance cérébrale, etc., qui sont reconnus actuellement comme bien différents des grossesses ovariennes et des inclusions de fœtus.

HÉTÉROTROPE, adj. [*heterotropus*]. Se dit de l'embryon végétal à radicle éloignée du hile sans lui être diamétralement opposée; ces embryons appartiennent à des graines provenant d'un ovule semi-réfléchi.

HÉTÉROTROPHIE. Altération dans la nutrition. (Piorry.)

HÉTÉROTYPIEN, IENNE, adj. [*heterotypus*]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres doubles chez lesquels le parasite est suspendu à la paroi antérieure du corps du sujet principal, et même, d'une manière plus générale, chez lesquels l'union des deux sujets a lieu vers la région ombilicale.

HÉTÉROZOAIRES, s. m. pl. [de ἑτεροζος, autre, et ζῶον, animal]. Synonyme de *spongiaires*.

HÉTÉRUTERRHAGISME, HÉTÉRUTERRHÉMISME. Altération de la menstruation. (Piorry.)

HÊTRE, s. m. [*fagus*, all. *Buche*, angl. *beech*, it. *faggio*, esp. *haya*]. Genre de la famille des cupulifères. Son fruit, appelé *faine*, produit de l'huile; ses feuilles concourent, en beaucoup de lieux, à l'hivernage des animaux, ou sont consommées en vert.

HÉVÉÈNE, s. f. [esp. *heveena*]. Cette matière, découverte par Bouchardat dans les produits de la distillation du caoutchouc, est un corps huileux, transparent, de couleur ambrée, qu'on a ainsi appelé du nom de l'*Hevea guianensis*, qui fournit du caoutchouc.

HEXAGYNE, adj. [*hexagynus*, de ἕξ, six, et γυνή, femme; esp. *hexágino*]. Se dit d'une plante qui a six pistils.

HEXAGYNIE, s. f. [*hexaginia*, it. *esaginia*]. Nom de deux ordres, dans le système de Linné, comprenant des plantes qui ont six pistils.

HEXANDRE, adj. [*hexandrus*, de ἕξ, six, et ἀνδρ, homme]. Se dit d'une plante ou d'une fleur qui a six étamines.

HEXANDRIE, s. f. [*hexandria*, it. *esandria*]. Nom d'une classe et de trois ordres, dans le système de Linné, comprenant des plantes qui ont six étamines.

HEXANDRIQUE, adj. V. **HEXANDRE**.

HEXAPÉTALE, adj. [*hexapetalus*, de ἕξ, six, et πέταλον, pétale]. Se dit d'une corolle formée de six pétales.

HEXAPHYLLE, adj. [*hexaphyllus*, de ἕξ, six, et φύλλον, feuille; esp. *hexáfilo*]. Se dit d'un calice à six folioles, ou d'une feuille pennée qui se compose de six folioles.

HEXAPODES, s. m. pl. [de ἕξ, six, et πῶδες, pied]. Nom d'un groupe d'insectes aptères comprenant les *aphanopères*, les *thysanoures* et les *anoploures* ou *épizoïques*.

HEXASPERME, adj. [*hexaspermus*, de ἕξ, six, et σπέρμα, graine]. Se dit d'une plante dont le fruit renferme six semences.

HEXATHYRIDIE, s. f. [*hexathyridium*, de ἕξ, six, et θυρίδιον, petite ouverture]. V. **ENTOZOAIRE**.

HIATUS, s. m. [de *hiare*, bâiller; all. *Spalt*, angl. *hiatus*, it. *hiato*, *iato*, esp. *hiatus*]. Nom donné par les anatomistes à quelques ouvertures. — *Hiatus de Fallope*. Petite ouverture de la face supérieure de la portion pierreuse de l'os temporal, qui donne passage à un rameau du nerf vidien. — *Hiatus de Winslow*. Ouverture située précisément au-dessus du col de la vésicule biliaire, et par laquelle le péritoine envoie un prolongement en forme de enl-de-sac dans l'arrière-cavité péritonéale.

HIBERNACLE, s. m. [*hibernaculum*, de *hibernare*, hiverner; all. *Winterhaus*, it. *ibernacolo*]. Limé appelé ainsi toutes les parties des plantes qui servent à envelopper les jeunes pousses et à les garantir du froid pendant l'hiver, comme les bourgeons et les bulbes.

HIBERNAL, ALE, adj. [*hibernalis*, *hibernus*]. Qui végète pendant l'hiver. Se dit aussi d'un phénomène qui se passe pendant l'hiver : telle est la floraison de l'*ellébore noir*.

HIBERNANT, ANTE, adj. [*hibernans*, all. *winterschlafend*]. On donne cette épithète aux animaux qui passent une partie de l'automne et l'hiver dans un état d'engourdissement et de léthargie, d'où ils ne sortent qu'à l'entrée du printemps. La cause du sommeil d'hiver semble être due à une modification simultanée de l'innervation et de la circulation sous l'influence de l'abaissement de la température des milieux ambiants. V. **SOMMEIL D'ÉTÉ**.

HIBERNATION, s. f. [*hibernatio*]. Sommeil d'hiver des animaux.

HIBISCÉES, s. f. pl. Nom d'une tribu de la famille des malvacées.

HIDROTIQUE, adj. [*hidroticus*, de ἵδρωος, sueur]. Synonyme de *sudorifique*.

HIÈBLE, s. f. [*Sambucus ebulus*, L., all. *Atlich*, angl. *wallwort*, it. *ebbio*, esp. *yezgo*]. Arbrisseau (pentandr. digyn., L., caprifoliacées, J.) dont toutes les parties ont été employées en médecine, et sont maintenant presque entièrement abandonnées. La racine et l'écorce intérieure des tiges sont émétiques, purgatives et diurétiques; les fleurs sont regardées comme stimulantes et diaphorétiques, et le rob qu'on prépare avec les baies passe pour purgatif.

HIERAPICRA, s. m. [de ἱερός, saint, et πικρὸς, amer]. Électuaire purgatif ainsi appelé à cause de son amertume et des vertus miraculeuses qu'on lui attribuait. Aloès, 125; cannelle, 8; macis, 8; racine de cabaret, 8; safran, 8; mastic, 8; miel, 500. Vieil électuaire, utile comme purgatif emménagogue. Dose, 2 grammes.

HIGHMORE (ANTRE D'). V. **ANTRE**.

HILARANT, ANTE, adj. [de *hilaris*, gai]. Qui rend gai. On a appelé *gaz hilarant* le gaz protoxyde d'azote.

HILE, s. m. [*hilum*, all. *Nabel*, angl. *hilum*]. Sur l'ovule végétal, on donne ce nom au point où le funicule adhère à la primine ; sur la graine, on le donne à la cicatrice du *testa*, qui existe au point où il adhérerait au *funicule* ou *podosperme*. La *chala*se (point auquel se termine le raphé) a été appelée *hile interne*. On nomme *hile du fruit* (*hilum carpicum*) la cicatrice restant sur le fruit au point où il tenait à son pédicelle quand cette séparation a eu lieu.—En anatomie des animaux, on donne le nom de *hile* au point généralement déprimé où un viscère parenchymateux reçoit ses vaisseaux : *hile du foie*, *du rein*, *du poulmon*, *du placenta*, etc. V. aussi FÈCULE.

HILIFÈRE, adj. [*hiliferus*, de *hilum*, *hile*, et *ferre*, porter]. Se dit, en botanique, de la radicule quand elle reçoit directement les vaisseaux du funicule.

HILOFÈRE, s. m. [*hilofer*]. La tunique interne de la graine, d'après Mirbel.

HIPPANTHROPIE, s. f. [*hippantropia*, de *ἵππος*, cheval, et *άνθρωπος*, homme]. Espèce de monomanie dans laquelle le malade se croit métamorphosé en cheval.

HIPPIATRE, s. m. [*medicus equarius*, de *ἵππος*, cheval, et *ιατρος*, médecin]. Celui qui traite les chevaux.

HIPPIATRIQUE, s. f. [*hippiatria*, de *ἵππος*, cheval, et *ιατρική*, médecine ; all. *Hippiatrik*, esp. *albeiteria*]. Médecine des chevaux ; science qui apprend à connaître et à traiter les maladies des chevaux.

HIPPIQUE, adj. [de *ἵππικός*]. Qui a rapport au cheval : *connaissances hippiques*.

HIPPODELLE, s. f. [de *ἵππος*, cheval, et *δέλλα*, sangsue]. V. HÆMOPIS.

HIPPOCAMPE, s. m. [de *ἵπποκαμπος*, sorte de monstre marin ; all. *der gerolte Wulst*]. On donne le nom de *grand hippocampe* à la *corne d'Ammon* (V. ce mot). Le *petit hippocampe*, appelé aussi *ergot*, est une autre éminence située dans les ventricules du cerveau.

HIPPOCASTANÉES, s. f. pl. [*hippocastaneæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, voisines des érables et des sapindacées, dont le type est le *marronnier d'Inde*. Leurs feuilles sont opposées. Elles sont originaires de l'Amérique Nord et de l'Himalaya.

HIPPOCOLLE, s. f. [de *ἵππος*, cheval, et *colle*]. Gélatine qu'on extrait de la peau d'âne, et qui fait la base de plusieurs médicaments.

HIPPOCRAS, s. m. [*vinum hippocraticum*, it. *ippocrasso*, esp. *hipocras*]. Infusion de cannelle, d'amandes douces, d'un peu de musc et d'ambre, dans du vin mêlé d'une petite quantité d'eau-de-vie et édulcoré avec du sucre.

HIPPOCRATÉACÉES ou **HIPPOCRATICÉES**, s. f. pl. Nom d'une famille de plantes dicotylédones polypétales, séparée des acérinées pour le genre *Hippocratea*, originaire des contrées intertropicales, et dont l'espèce *Hippocratea comosa*, Sowerby, fournit une graine dont l'amande est alimentaire.

HIPPOCRATIQUE, adj. [*hippocraticus*]. Qui concerne Hippocrate ou sa doctrine.—*Face hippocratique*. V. FACE.

HIPPOCRATISME, s. m. [de *Hippocrate*, célèbre médecin grec qui vivait dans le v^e siècle avant l'ère chrétienne]. Doctrine qui s'attache à l'imitation d'Hippocrate, donnant à cette imitation le sens particulier de suivre la nature, c'est-à-dire d'étudier les efforts spontanés qu'elle fait et les crises qu'elle produit.

HIPPOCRATISTE, s. m. Celui qui adopte l'hippocratisme.

HIPPODROME, s. m. [de *ἵππος*, cheval, et *δρομος*, course ; all. *Reimbahn*, angl. *hippodrome*, *racc-ground*, it. *ippodromo*, esp. *hipodromo*]. Terrain sur lequel se font les courses de chevaux.

HIPPOLITHÉ, s. f. [de *ἵππος*, cheval, et *λίθος*, pierre]. Calcul qu'on trouve quelquefois dans les intestins du cheval.

HIPPOLOGIE, s. f. [de *ἵππος*, cheval, et *λόγος*, traité]. Étude, connaissance du cheval.

HIPPOLOGUE, s. m. Celui qui s'occupe d'hippologie.

HIPPOMANÉ, s. m. [*hippomanes*, de *ἵππος*, cheval, et *μανία*, folie ; all. *Brunstschleim*, angl. *hippomane*, it. *ippomani*, esp. *hippomanes*]. Les anciens appelaient *hippomane* le fluide muqueux qui déconle de la vulve des cavales en chaleur ; ou, selon quelques auteurs, de petites masses de matière gélatineuse qui nagent dans le fluide allantoïque chez les cavales, et auxquelles on supposait des propriétés imaginaires.—On nomme aujourd'hui *hippomanes* des corps *libres* ou *pédiculés*, de forme variable, ovoïdale ou aplatie, qui flottent dans le liquide allantoïdien, ou sont suspendus à la face interne de l'allantoïde de la jument, ainsi que Bourgelat, Lecocq et Goubaux l'ont montré. L'hippomane est formé d'une membrane extérieure qui vient de l'allantoïde et d'un noyau brunâtre, sale, plus ou moins pâteux, contenant des sels dont quelques-uns sont à l'état cristallin (parmi les sels se remarque l'*oxalate de chaux*), des corps gras, une assez grande proportion de substances azotées ; le tout en grains amorphes irréguliers. L'hippomane se forme entre les villosités placentaires et le chorion ou allantoïde, repousse cette membrane, devient pédiculé ; et pendant un certain temps le pédicule est creux, de sorte qu'on peut faire refluer la masse pâteuse à la face placentaire de l'allantoïde par le canal du pédicule.—*Hippomane* est aussi le nom du *mancenillier*. V. ce mot.

HIPPOMANÉES, s. f. pl. Nom d'une tribu de la famille des euphorbiacées, qui a pour type le genre *Hippomane* ou *Mancenillier*.

HIPPOPATHOLOGIE, s. f. [*hippopathologia*, de *ἵππος*, cheval, *πάθος*, affection, et *λόγος*, discours]. Traité des maladies du cheval, pathologie du cheval.

HIPPOSTÉOLOGIE, s. f. [*hipposteologia*, de *ἵππος*, cheval, *ὀστέον*, os, et *λόγος*, discours]. Traité sur les os du cheval.

HIPBOTOMIE, s. f. [*hippotomia*, de *ἵππος*, cheval, et *τομή*, section]. Anatomie du cheval.

HIPPURATE, s. m. L'*hippurate de soude* a été trouvé dans l'urine du chameau par Chevreul. Il est probable qu'il en existe dans l'urine du cheval, où Fourcroy, Vauquelin et Giese ont indiqué la présence du benzoate de soude. Il est probable aussi, mais non démontré, que c'est de l'hippurate de soude en partie, et en partie des hippurates de potasse ou de chaux, qui existent dans les urines d'homme, de vache, de chèvre et de cheval, dans lesquelles beaucoup d'auteurs ont signalé la présence de l'*acide hippurique* et de l'*acide benzoïque*. En effet, lorsqu'on évapore l'urine avec précaution, et qu'on a soin de la neutraliser avec un peu de chaux, on arrive toujours à constater la présence de l'acide hippurique (hippurates) dans l'urine d'homme. En quelques conditions, on rencontre réellement de l'acide hippurique dans l'urine d'homme. L'acide benzoïque, qu'on trouve dans l'urine

de vache ou de cheval, n'existe pas dans l'urine parfaitement fraîche; il est un produit de la décomposition des hippurates de l'urine. Robin et Verdeil ont trouvé de l'hippurate de soude avec de l'hippurate de potasse dans l'urine de porc. C'est probablement à l'état d'hippurate de soude qu'existe l'acide hippurique retiré du sang de bœuf. L'hippurate de chaux abonde dans l'urine de cheval, dont on le retire à l'état cristallin directement par évaporation au bain-marie.

HIPPURIE, s. f. Nom donné par M. Bouchardat au fait de la présence accidentelle de l'acide hippurique ou des hippurates dans l'urine de l'homme. Ce phénomène, qui se rencontre en un certain nombre de circonstances dans lesquelles la nutrition est troublée, ou dans lesquelles, par conséquent, les principes qui se forment par désassimilation ne sont pas les mêmes qu'à l'état normal, ne caractérise nullement une maladie spéciale. V. DÉASSIMILATION.

HIPPURIQUE, adj. [angl. *hippuric*]. V. ACIDE hippurique.

HIRCINE, s. f. [all. *Hircinfett*, angl. *hircine*]. Principe indiqué par Chevreul dans les graisses de bouc et de mouton. Il est liquide, très odorant, assez analogue à l'oléine; il fournit par la saponification un acide gras particulier appelé *acide hircique*.

HIRCISME, s. m. [*factor alarum*, all. *Hircismus*]. Odeur forte et particulière qui s'exhale des aiselles, chez beaucoup d'hommes.

HIRONDE, s. f. V. AVICULE.

HIRONDELLE, s. f. [*hirundo*, all. *Schwalbe*, angl. *swallow*, it. *rondine*, esp. *golondrina*]. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux. Les nids de l'*hirondelle de rivage*, ou *salangane* (*Hirundo esculenta*), sont connus sous le nom de *nids d'alcyon* (V. ALCYON). Ceux de l'*hirondelle de fenêtre* (*Hirundo urbica*) et de l'*hirondelle de cheminée* (*Hirundo rustica*), ont été jadis employés en médecine;

mais les topiques qu'on en formait n'avaient pas d'autres propriétés que celles des substances auxquelles on les associait.

HIRSUTE, adj. [*hirsutus*, *hirtus*, all. *struppig*]. Se dit, en botanique, des parties d'une plante qui sont garnies de poils longs et roides.

HIRUDINÉS, s. m. pl., ou **HIRUDINÉES**, s. f. pl. [*hirudinea*, de *hirudo*, sangsue]. Nom du quatrième ordre de la classe des annélides, caractérisé par l'absence de pieds et de soies, une ventouse en avant du corps, l'autre à l'extrémité postérieure; la première quelquefois dentée, l'autre percée par l'anus. La lèvre supérieure de la bouche, placée au centre de la ventouse antérieure, est allongée, mobile. Intestin rectiligne à œcœums nombreux; quatre vaisseaux longitudinaux pleins de sang souvent rosé. Respiration cutanée sans organes spéciaux. Hermaphrodites androgynes. — Fig. 212 : Sangsue médicinale ouverte par la face ventrale. *a*, ventouse buccale; *b*, premier ganglion de la chaîne nerveuse; *d*, ganglion anal; *c*, ganglions intermédiaires; *f, f, f*, cordon nerveux unissant les ganglions entre eux; *g, g, g*, nerfs partant des ganglions; *i*, œsophage; *k, k, k, k*, œcœums de la portion de l'intestin qui opère la digestion; *m, n*, derniers grands œcœums; *p*, intestin contenant les fèces; *q*, rectum ou cloaque; *r, r, r*, poches sécrétant la mucosité; *s*, poche de la verge α , quand elle est rétractée; α , fourreau de la verge; *t*, épидидyme. A, A, A, conduits spermatiques; B, B, B, testicules; D, utérus; E, E, ovaires; *w*, vulve. V. HÆMOPIS, SANGSUE.

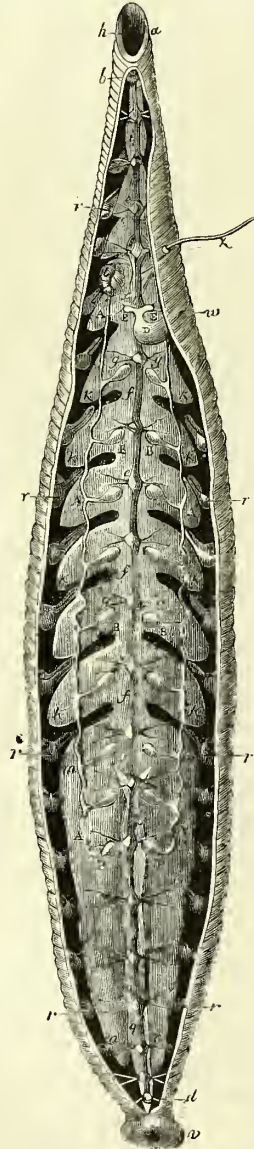


Fig. 212.

HIRUDINICULTURE, et non **HIRUDICULTURE**, s. f. Le dernier de ces noms a été proposé par Guérin-Méneville, et adopté récemment pour désigner l'art de l'éleveur et de la multiplication des sangsues. Cet art, qui a pris en France et en Irlande une grande extension, consiste à choisir des marais que l'on dispose de manière qu'ils ne se dessèchent jamais, et soient autant que possible préservés des inondations. Les marais sont divisés en *bassins* dits de *nourriture* qui sont conservés au même degré d'immersion, dans lesquels sont nourries les sangsues, où elles se reproduisent et où on les pêche. La nourriture consiste en chevaux épuisés de travail qu'on déferre et qu'on promène dans les bassins. On a soin actuellement de les nourrir et de les retirer la nuit; ils reprennent ainsi leur santé et une certaine valeur. Ils servent longtemps, et il y a économie sur l'ancien procédé qui consistait à les laisser mourir d'épuisement. Les sangsues sucent les animaux morts, mais la putréfaction de ceux-ci devient bientôt nuisible. Il y a des *bassins de purification* ou de *dégorgement*, où les sangsues pêchées sont soumises au jeûne avant la vente. La pêche se fait en marchant dans les marais, et saisissant les sangsues qui se fixent aux bottes couvertes de toile que portent les pêcheurs. Les procédés sont du reste très variés. Les brochets, perches et anguilles, sont les seuls poissons nuisibles aux sangsues. Les oiseaux d'eau, les porcs, couleuvres, rats d'eau, doivent être chassés avec soin.

HISPIDE, adj. [*hispidus*, all. *borstig*]. Se dit des organes végétaux garnis de poils rudes et épars.

HISPIDITÉ, s. f. [*hispiditas*]. État d'une partie qui est couverte de poils roides et piquants.

HISTOGÉNÈSE et **HISTOGÉNIE**, s. f. [de *ιστός*, tissu, et *γένεσις*, production; angl. *histogeny*]. La doctrine de la génération et du développement des tissus organiques.

HISTOIRE DE LA MÉDECINE. La médecine est un art qui s'appuie sur une science : la biologie. L'histoire de la médecine suppose donc l'histoire de la biologie. — *Histoire de la biologie.* Au début, la biologie ne fut cultivée qu'à propos de la médecine, et les premiers rudiments s'en trouvent dans les livres hippocratiques. On a d'Hippocrate un admirable ouvrage touchant l'influence des milieux sur l'homme (*Traité des airs, des eaux et des lieux*). Mais, du reste, l'anatomie et la physiologie de ces temps étaient tout à fait dans l'enfance : on ne connaissait pas les nerfs, les confondant avec les tendons ; on prenait le cerveau pour une glande chargée d'attirer le liquide de tout le corps, et de le renvoyer dans tout le corps ; et la circulation était ignorée. Aristote agrandit beaucoup les notions primitives, particulièrement du côté général, distinguant nettement la vie végétative et la vie animale, et instituant une féconde comparaison entre les parties des animaux. Les anatomistes d'Alexandrie pénétrèrent davantage dans les particularités ; ils disséquèrent beaucoup, et les nerfs furent trouvés par eux : on conçoit combien ce pas est considérable pour l'intelligence des animaux. Enfin, Galien résuma toutes les connaissances de son temps en deux beaux traités, l'un d'anatomie, l'autre de physiologie, et intitulés : *De l'usage des parties*. Là s'arrêtent les travaux de l'antiquité, et l'on reconnaît qu'ils ne pouvaient guère aller plus loin, attendu qu'ils manquaient de toute physique et de toute chimie, sciences nées beaucoup plus tard. Le bel essai d'Hippocrate sur l'influence des milieux est en relation naturelle avec la culture de l'astronomie. Tout le moyen âge fut stérile pour la biologie ; toutefois, cultivant l'alchimie, et préparant ainsi la chimie, il prépara aussi, pour la biologie, le plus utile de ses instruments. A la renaissance, l'anatomie fit de grands progrès, et bientôt ces connaissances réagirent sur la physiologie, qui s'enrichit de la grande découverte de Harvey, la circulation du sang. Mais, dans tout ce trajet, ce n'était encore qu'une accumulation de matériaux qui attendaient toujours que le souffle de la science vint les animer ; et la preuve, en effet, c'est qu'alors la biologie ne s'appartenait pas en propre, et qu'elle passait successivement sous la domination de la physique et de la chimie. Enfin, Bichat vint l'arracher à cette longue enfance, qui, pourtant, n'aurait pas pu être moins longue, et la porta du vestibule de la préparation dans le théâtre même de son élaboration propre : ce fut quand il reconnut aux tissus des propriétés spéciales. Dès ce moment le domaine de la biologie fut assuré, et elle prit son rang à elle, dépendant sans doute de la chimie, de la physique, de l'astronomie, de la mathématique, qui gouvernent des départements respectivement de plus en plus généraux, mais ayant en sus les propriétés de tissus. L'espace ne nous permet pas ici d'aller plus loin dans cette esquisse ; mais on se rappellera que la science a résolu les tissus et les humeurs en éléments anatomiques, parties dernières et immédiates de l'organisme ; qu'elle a créé la hiérarchie organique, qui est la *végétabilité, l'animalité et l'humanité* ; qu'elle a institué la doctrine des analogues ; enfin, qu'elle a commencé à ébaucher les véritables notions des facultés affectives et intellectuelles, autrement dit la théorie des fonctions du système nerveux. — *Histoire de la médecine.* C'est par la pathologie que la médecine se rattache à la biologie ; et, vu les notions biologiques qui avaient cours dans les temps hippocratiques, on

doit savoir d'avance que les notions pathologiques étaient également dans l'enfance. Les hippocratiques assimilaient les phénomènes morbides à des phénomènes purement physiques, et encore d'une physique complètement bornée aux faits les plus vulgaires ; ils n'admettaient que quatre humeurs : le sang, la bile, l'atrabile et la pituite, régnaient dans le corps ; que la santé dépendait de leur juste mélange, dont le trouble amenait la maladie ; que la chaleur fébrile y produisait une coction, et que, cette coction effectuée, la matière cuite était expulsée par les divers émonctoires. Bien des hypothèses furent faites à côté de celle-là, qui prévalut toujours, car elle reposait sur certains phénomènes observables, tandis que les autres étaient de pures vues de l'esprit. Finalement, Galien, le grand systématisateur pour l'antiquité médicale, lui donna une forme complètement rationnelle, et en fit le dogme des âges suivants ; et, comme depuis Hippocrate jusqu'à lui, l'anatomie s'était notablement enrichie, il incorpora, au profit de la pathologie, toutes ces notions en un bel ouvrage qu'il intitula : *Des lieux affectés*, et qui contient tout ce qu'on pouvait savoir alors de la relation entre la maladie et l'organe malade. Au reste, il ne faut pas croire, bien que l'histoire ne remonte pas au delà d'Hippocrate, et qu'il soit dit le père de la médecine, qu'il en ait été aucunement le créateur. Loin de là, les livres des Hippocratiques font foi qu'au moment où il entra dans la carrière, il existait déjà une masse considérable de travaux et d'informations. Le moyen âge, moins stérile pour la médecine que pour la biologie, procura, en raison de l'extension des connaissances géographiques et de la culture de l'alchimie, des accroissements à la matière médicale et à la thérapeutique. Toutefois les choses, même après la renaissance, restèrent longtemps dans un état analogue, sauf les efforts pour absorber la médecine dans l'iatro-mathématique ou dans l'iatro-chimie. Ces efforts annonçaient seulement que des sciences, très secourables pour la médecine, venaient peu à peu à la lumière, et, en attendant qu'elles la servissent, tentaient de l'expliquer, c'est-à-dire de l'absorber. Mais à la pathologie il manquait toujours une anatomie, lacune qui ne pouvait pas durer longtemps, vu les progrès que faisait l'anatomie normale. Quand Morgagni eut enfin satisfait à cette nécessité, le problème commença à s'agiter de tous côtés, à savoir : La maladie est-elle quelque chose d'existant en soi, et surajouté à l'organisme ? ou bien, n'est-ce simplement qu'une perturbation des forces même qui le régissent, des fonctions qu'il accomplit ? La notion de la maladie, telle qu'elle était venue par tradition, et indépendamment de la connaissance des lésions anatomiques, tenait les esprits dans la première de ces deux conceptions. Ce fut Broussais qui eut la gloire de faire prévaloir la seconde par une argumentation où, ayant toujours raison au fond, il eut presque toujours tort dans les détails et les preuves. Maintenant il est avéré que la pathologie est, en effet, *physiologique*, pour nous servir du langage de Broussais, et mettre, comme lui, la question sur le vrai terrain, et que les maladies ne sont pas autre chose que des fonctions troublées. Désormais tous les systèmes médicaux sont nécessairement mis de côté, et le sort de la pathologie est étroitement subordonné à celui de la biologie.

HISTOIRE NATURELLE [*historia naturalis*, all. *Naturgeschichte*]. Science concrète d'application qui étudie les diverses parties de chacun des corps

existants à la surface et dans l'intérieur de la terre, examine la structure de ceux dans lesquels on ne trouve aucune trace de l'organisation nécessaire à l'exercice de la vie (*géologie* et *minéralogie*), et de ceux qui sont organisés (*biologie*). La biologie doit être envisagée au point de vue *abstrait*, c'est-à-dire considérant les êtres en général (V. *BIOLOGIE*); elle doit l'être en outre au point de vue *concret*, c'est-à-dire individuel, descriptif ou d'application : c'est l'*histoire naturelle*. A cet égard, elle se divise en deux branches : 1° l'*histoire naturelle* proprement dite ou *organique*, science qui envisage non plus l'ensemble des êtres, mais isolément chaque espèce d'êtres aux quatre points de vue de l'anatomie, de la biotaxie, de la science des milieux et de la physiologie, successivement; 2° la *pathologie*, *histoire non naturelle*, extension des sciences précédentes à des états accidentels, et fondée sur leur étude; elle est destinée à nous faire connaître (à l'aide d'une notion exacte et indispensable de l'état normal) les altérations que peuvent subir les organes, afin d'arriver par cette connaissance à justifier les règles de l'*art médical*, qui a pour but de rétablir leur état naturel. Elle n'est encore étudiée, selon son importance, que chez l'homme; ses progrès ne sont si lents que parce que la plupart des pathologistes négligent les matériaux fournis par l'étude des maladies des animaux. L'*anatomie comparée* a quelquefois été considérée à tort comme branche de l'histoire naturelle; mais, au lieu d'une espèce à part d'anatomie, on ne doit y voir que la transformation irratiionnelle en science distincte d'une des méthodes d'exploration biologique. A l'appui de ce fait, il suffit de rappeler que chacune des sciences fondamentales est la source naturelle d'un des principaux moyens d'exploration que nous possédons, ainsi que des différentes parties de l'art logique. La physique et la chimie, par exemple, portent au plus haut degré l'*art d'observer* et celui d'*expérimenter*, en même temps que cette dernière développe plus que toutes les autres l'*art des nomenclatures*. Quant à la biologie entière, c'est la *comparaison* qu'elle développe par-dessus tout, et qui est son principal procédé intellectuel d'exploration. La *méthode comparative* n'est donc pas une science à part : c'est un moyen mis au service de toutes les branches de la biologie, quelles qu'elles soient, afin d'arriver (V. *COMPARATIVE*), par la connaissance des organes et des actes les plus simples, à ceux dont la complication est devenue un trop grand obstacle pour une étude directe. Par conséquent, en quelque occasion que ce soit, on ne peut se passer de ce puissant appui, dont la nécessité se fait sentir dans l'étude de l'homme bien plus que dans celle de tout autre animal, puisque de tous il est le plus compliqué, le plus difficile à étudier. Ajoutons que la biologie, en général, développe l'*art des classifications* au plus haut degré, tandis qu'il était presque nul dans les autres sciences, et que la *science sociale*, celle qui étudie les êtres réunis et organisés en société, a pour principal moyen d'étude la *méthode historique*, ou étude de la filiation des faits.

HISTOLOGIE, s. f. [*histologia*, de ἱστός, tissu, et λόγος, discours; angl. *histology*]. Histoire des tissus organiques. Cette expression a été faussement employée pour désigner soit l'*anatomie générale* (V. ce mot) tout entière, soit l'étude des *éléments anatomiques* plus ou moins confondue avec celle des tissus; mais, l'anatomie générale embrassant l'examen d'au-

tres parties encore que les tissus, le terme *histologie* n'est point synonyme de celui-là.

HISTONOMIE, s. f. [*histonomia*, de ἵστος, tissu, et νόμος, loi]. Ensemble des lois qui président à la génération et à l'arrangement des tissus organiques.

HIVER, s. m. [*hiems*, γειμῶν, all. et angl. *Winter*, it. *inverno*, esp. *invierno*]. L'une des quatre saisons de l'année, qui s'étend depuis l'arrivée du soleil à l'un des tropiques jusqu'à son retour à l'équateur, et pendant laquelle règnent les plus grands froids dans les régions tempérées et glaciales.

HIVERNAGE, s. m. [all. *Winterbestellung*, esp. *invernada*]. Prairie artificielle, culture sarclée, établie en automne, et dont les produits doivent être consommés sur place à la fin de l'hiver ou au printemps. — Régime de la stabulation pour les animaux qui passent l'été et l'automne dans les pâturages. C'est pour les animaux habitués à une alimentation verte qu'il convient surtout de faire entrer des racines dans les rations d'hiver.

HOLLANDAIS (CHEVAL). On trouve en Hollande deux races principales, celle de Frise (V. *FRISON*), et la flamande, qui est principalement dans les vallées du Rhin et de la Meuse et sur les côtes de la mer du Nord. Cette race a une taille élevée, une conformation commune et défectueuse; un corps long; une tête forte, un peu busquée, mal attachée; des membres hauts et grêles, les pieds grands et plats. Elle est inférieure aux autres grandes races de trait de l'Europe.

HOLOTHURIE, s. f. V. ÉCHINODERME.

HOLOTONIQUE, adj. [*holotonicus*, de ὅλος, entier, et τόνος, tension, roideur]. Épithète donnée par Sauvages au tétanos qui attaque toutes les parties du corps.

HOLSTEIN (CHEVAL DU). Conformation assez belle et régulière; tête parfois un peu effilée; œil ouvert, expressif; encolure plutôt forte et un peu courte qu'allongée; corps et croup arrondis; allures bonnes, décidées. Le cheval du Holstein est un des plus beaux chevaux de l'Allemagne.

HOMALINÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polyptéales périgrines, dont la place est mal déterminée. Elle ne renferme que de petits arbres et des arbrisseaux sans usages, des parties chaudes de l'Afrique et de l'Asie.

HOMARD, s. m. [*Astacus marinus*, L., *Homarus vulgaris*]. Crustacé décapode macroure, de la famille des astaciens, ne vivant que dans la mer, où il peut atteindre 50 centimètres de long. Yeux globuleux; pince antérieure volumineuse; carapace d'un brun verdâtre.

HOMME, s. m. [*homo*, ἄνθρωπος, all. *Mensch*, angl. *man*, it. *uomo*, esp. *hombre*]. Animal mammifère de l'ordre des primates, famille des bimanés, caractérisé taxonomiquement par une peau à duvet ou à poils rares; le nez saillant au-dessus et en avant de la bouche, qui est pourvue d'un menton bien distinct; oreille nue, fine, bordée, lobulée; cheveux abondants; pieds et mains différents, nus, ou à peine duvetés; des muscles fessiers saillants au-dessus des cuisses; une jambe à angle droit sur le pied, avec des hanches saillantes par suite de l'insertion du col du fémur à angle presque droit sur le corps de l'os. Les caractères précédents sont donnés comme caractères d'espèce par quelques auteurs, qui divisent l'espèce en *rares* et *variétés* (V. ce mot). D'autres (d'accord en cela avec l'instinct populaire, qui, dans la série des temps, est l'ex-

pression de l'expérience et de l'observation) les considèrent comme caractères du *genre humain*, qu'ils divisent en plusieurs espèces. Il y a, en effet, autant de dif-

mêmes caractères; que celles qui ont été dispersées (Juifs, etc.) ont gardé leur type dans tous les lieux; surtout, enfin, que les races domestiques ne sont obtenues qu'à l'aide des soins les plus assidus des hommes en société et donnés dans telle ou telle direction; que l'on n'a ainsi que des oscillations autour du type de l'espèce, dont la race obtenue reprend aussitôt les caractères dès que cessent les soins de l'homme, tandis que les types humains se conservent où ils vivent, sans que les sociétés cherchent à modifier les individus dont elles se composent, dans tel ou tel sens, d'une manière continue et assidue. C'est la tendance à la recherche absolue des causes premières qui a fait admettre la dérivation de toutes les espèces d'un couple unique, d'où la tendance à annuler les différences spécifiques des hommes, et, comme conséquence dernière, l'admission de variétés et de races seulement. Mais il y a eu originairement autant d'espèces formées qu'on en voit aujourd'hui, et de milieux par eux habités; seulement le mode de leur formation première est pour les uns et les autres aussi impossible à découvrir et à démontrer que celui de quelque espèce d'être que ce soit. On sait, en effet, actuellement, que chaque milieu nouveau qu'on découvre renferme des espèces dont le volume, la forme, et surtout les autres particularités d'organisation, sont en rapport avec l'état de ce milieu. C'est ainsi que toutes les cavernes d'une certaine étendue renferment des crustacés, des arachnides, des insectes, des poissons et même des rep-



Fig. 213.

férences extérieures et internes entre les hommes dits caucasiques, nègres, jaunes et océaniques, qu'entre deux espèces quelconques de singes, etc., d'un même genre, tant anatomiquement que par rapport aux actes. Seulement l'organisation cérébrale du genre entraînant dans tous un degré de sociabilité (V. ce mot) plus grand que chez les autres animaux, bien qu'elle diffère d'une espèce humaine à l'autre dans le mode ou la rapidité de son évolution ou perfectibilité, on a été conduit à croire à l'existence d'une seule espèce, modifiée par les milieux qu'elle habite, au même titre seulement que nos races d'animaux domestiques. Mais on sait d'ailleurs que les colorations les plus diverses de la peau s'observent sous des latitudes égales; que des hommes avec une même couleur se rencontrent sous des latitudes les plus diverses; qu'en Amérique on ne trouve pas de nègres, bien qu'elle offre tous les degrés possibles de latitude; que des hommes, habitant depuis plusieurs siècles dans des climats différents de celui d'où ils sont originaires, n'ont pas changé de couleur, ou n'ont offert qu'une exagération de la teinte propre au pigment des *blancs*, sans prendre la teinte de celui des *nègres* ou des *peaux-rouges*; que les races, telles qu'elles ont été signalées jadis, se sont conservées jusqu'à présent avec les



Fig. 214.

tilles dépourvus d'yeux et n'ayant qu'un nerf optique rudimentaire avec ou sans renflement terminal, sous-

cutané. — Les espèces du genre humain sont : I. La CAUCASIENNE. Front développé, visage ovale, bouche petite ou moyenne, lèvres minces bien dessinées, incisives verticales, d'où un angle facial de 80° à 90°, et nez long ;

mus, non secs, ni bien dessinés. 1° *Race indosiniqué* : peau jaunâtre ou blanc mat (Coelinchinois, Tonkinois, Chinois, Coréens, Japonais) (Fig. 213) ; peau brunâtre ou brune (Tongoux, Mantchoux, Kalmouks, Mongols) ;



Fig. 215.

pommettes peu saillantes ; bassin large, mamelles hémisphériques ; pieds et mains ordinaires ; cheveux blonds ou bruns, longs, lisses ou bouclés ; barbe fournie aux lèvres, menton et joues ; torse velu ; joues rosées ou mates ; muqueuses rouges ; taille svelte ; membres bien dessinés ; peau blanche ou basané jusqu'au brun. 1° *Race caucasique* ; 2° *race celtique* (anciens habitants des Gaules entre le Rhône, la Garonne et la Belgique) ; 3° *race sémitique* (Arabes, Persans, Juifs) ; 4° *race pélasge* (anciens habitants de l'Archipel, de la Sicile et de l'Italie) ; 5° *race saronne* (Scandinaves, Germains, Teutons, Danois, Normands, Cimbres, Goths) ; 6° *race slave* (Russes, Polonais) ; 7° *race finnoise* (Tschudes, anciens Scythes) ; 8° *race turque* ; 9° *race ainos ou kourilienne* ; 10° *race hindoue* (Himalaya, Indes), teint bronzé.

— II. ESPÈCE MONGOLE (ainsi nommée du principal peuple). Pommettes saillantes, visage anguleux, front bas ; nez long et élargi à la pointe, et narines ouvertes ou nez épâté ; yeux moins ouverts et obliques ; paupières larges, plissées ; eils plus courts ; bouche grande ; lèvres grosses et arquées ; incisives larges, proclives ; angle facial de 75° à 80° ; mamelles coniques ; pieds et mains petits ; poils rares à la face et au corps ; cheveux gros, rudes et plats ; membres gros, char-

nus, non secs, ni bien dessinés. 1° *Race indosiniqué* : peau jaunâtre ou blanc mat (Coelinchinois, Tonkinois, Chinois, Coréens, Japonais) (Fig. 213) ; peau brunâtre ou brune (Tongoux, Mantchoux, Kalmouks, Mongols) ; 2° *race hyperboréenne* (Samoyèdes, Yakoutes ou Lakouts, Lapons, que quelques-uns considèrent comme une race de l'espèce précédente, voisine des Finnois) : peau jaunâtre ou jaune bistre, tous brachycéphales et orthognathes (V. ces mots). — III. ESPÈCE AMÉRICAINE. Nez arqué, mais non aquilin ; peu de barbe ou pas ; liotriques ; grand développement des fosses nasales ; front peu élevé, quelquefois fuyant, d'autres fois bombé ; yeux horizontaux, sauf quelques individus chez les Botocudos ; presque tous un peu prognathes (V. BRACHYCÉPHALE et DOLICHOCÉPHALE). 1° *Race américaine du Nord et colombienne*, formant peut-être espèce : peau euvrée (Peaux-rouges) ou brunâtre (Fig. 214) ; 2° *race brésiléo-guaranienne* (Caribes, Guaranis, Botocudos, Brésiliens indigènes) : peau jau-



Fig. 216.

nâtre ; 3° *race pampéenne* (Patagons, Charruas, etc.) : peau brune-olivâtre ; 4° *race ando-péruvienne* (Incas, Araucaniens, Péruviens) : peau bruno-olivâtre ; ces deux dernières races sont probablement espèces distinctes ; 5° *Gröëntandais* et *Esquimaux*, considérés comme de

race hyperboréenne (H, 3°) par quelques-uns, mais ils sont dolichocéphales prognathes. — IV. ESPÈCE POLYNÉSIIENNE. Formes et traits réguliers; liotriques; dolichocéphales prognathes; teint brun ou jaune de pain viennois plus ou moins clair. 1° *Race polynésienne* (Fig. 216) et *micronésienne*; 2° *race malaise* (Philippines, Sumatra, Java, Bornéo, Célèbes, Moluques); peau jaune-roubarbe, brun ou rouge-brique; nez un peu épaté; lèvres renversées un peu grosses. — V. ESPÈCE NÈGRE. Front étroit, comprimé aux tempes; vertex aplati, lèvres grosses; prognathisme prononcé; nez aplati, court; angle facial de 60° à 75°; apophyses montantes de la mâchoire supérieure convergentes; os du nez n'atteignant pas le frontal; organes génitaux volumineux; mamelles allongées, piriformes; poils rares; ulotriques (V. ce mot); muqueuses violacées. 1° *Race éthiopienne*; 2° *race hottentote* et *boschimane*: peau feuille-morte ou jaune enfumé; 3° Cafres (Fig. 215), Foulahs et Coptes: peau variant du basané au noir, suivant les peuplades. Les Nubiens, Abyssins, Berbères et Guanches, tous dolichocéphales orthognathes, forment une ou plusieurs races distinctes voisines de la sémitique (I, 3°), mais n'appartiennent pas à l'espèce nègre, malgré la couleur de leur peau. — VI. ESPÈCE MÉLANÉSIIENNE OU NÈGRE OCÉANIENNE. Brachycéphales, prognathes dans quelques races; ulotriques; nez épaté; peau très noire; tête et chevelure volumineuses (Nouvelle-Calédonie, île des Amis, etc.). — VII. ESPÈCE AUSTRALIENNE. Brachycéphales prognathes; liotriques; peau couleur suie ou chocolat; lèvres minces, nez non épaté; membres grêles. Les Papous, qui sont ulotriques, brachycéphales, forment peut-être une race de l'espèce australienne, sont considérés comme métis des Polynésiens et des Australiens. Les espèces polynésiennes mélanésiennes sont peu nombreuses en individus. Un fait analogue s'observe dans beaucoup de genres d'animaux dont les espèces peu nombreuses en individus se trouvent seulement dans tel ou tel milieu, sans mélange ou presque sans mélange aux autres espèces du même genre.

HOMŒOMORPHE, adj. [de *ὅμοιος*, semblable, et *μορφή*, forme]. Se dit des humeurs et des tissus morbides constitués par des éléments anatomiques semblables (c'est-à-dire de même espèce) à ceux qu'on trouve dans les tissus et les humeurs normales. On dit aussi *homologues*. — Parmi les productions homœomorphes, les unes sont une génération exagérée d'éléments des tissus constitutants, et dont on peut par divers moyens quelquefois enrayer la multiplication ou amener la résorption. Les autres sont dues à une production exagérée des éléments des produits, et, à cause de leur animalité obscure ou nulle, de leur nutrition très énergique, déterminent un autre ordre de phénomènes que les premiers, altèrent l'exercice des fonctions d'une autre manière. Telles sont, dans le premier cas, les hypertrophies de toutes sortes, musculaires, fibreuses, glandulaires, etc., et, dans le second, les productions épidermiques, pigmentaires, cornées et d'autres encore. — En physiologie, on donne le nom de *production* (V. ce mot), ou *génération homœomorphe* à celle qui est caractérisée par la naissance d'éléments anatomiques (et, par suite, de tissus et d'humeurs) semblables à ceux qui se trouvent normalement dans l'organisme. La *génération homœomorphe* des éléments anatomiques a lieu de trois manières, ou mieux dans trois conditions différentes

d'accomplissement. Elle a lieu : 1° par *substitution*; 2° par *interposition* ou *accrémentition*; 3° par *apposition* ou *sécrémentition*. V. ces mots.

HOMŒOPATHIE, s. f. [de *ὅμοιος*, semblable, et *πάθος*, maladie; all. *Homœopathie*, angl. *homœopathy*, it. *omiopatia*, esp. *homeopatia*]. Méthode thérapeutique, imaginée par Samuel Hahnemann, de Leipsick, qui consiste à traiter les maladies à l'aide d'agents qu'on suppose doués de la propriété de produire sur l'homme sain des symptômes semblables à ceux qu'on veut combattre. L'axiome des partisans de cette méthode est *similia similibus curantur*, contrairement à l'axiome d'Hippocrate *contraria contrariis curantur*. Suivant eux, deux maladies semblables ne pouvant exister dans un organe, l'*artificielle*, qu'on produit avec le médicament, détruit la *spontanée*; puis on fait cesser la maladie artificielle en n'administrant plus le médicament qui l'a produite. Sans s'occuper des causes internes des maladies, ils ne combattent que les symptômes, avec lesquels s'évanouit toujours, disent-ils, la cause interne qui est identifiée avec eux; ils substituent les symptômes du remède à ceux du mal, pour arriver à la guérison de celui-ci; et pour cela ils ne donnent les médicaments qu'à des doses excessivement minimes, par la raison qu'exercant immédiatement leur action sur l'organe malade, ils conservent toujours assez d'énergie pour provoquer des symptômes un peu plus intenses que ceux de la maladie à laquelle on veut remédier. En conséquence de ce principe, 1 grain de la substance médicamenteuse est mêlé à 99 grains de sucre de lait, puis 1 grain du mélange est mêlé de nouveau à 99 autres grains de ce sucre, et ainsi de suite. Par ces *dilutions*, ou ces mélanges répétés jusqu'à 30 fois, la dose de la substance médicamenteuse administrée n'égale pas même un quadrillionième ou un quintillionième de grain. L'hypothèse de la production, par un médicament, de symptômes semblables à ceux que détermine la lésion d'un tissu n'a jamais pu être constatée par l'expérience; elle ne repose que sur des observations incomplètes ou superficielles. L'analogie entre les effets produits par un médicament sur l'organisme sain ou malade, et les symptômes de telle ou telle maladie, est supposée, mais n'existe pas, en réalité, ailleurs que dans l'esprit de ceux qui la supposent. D'autre part, il n'est pas vrai que le changement morbide opéré dans l'intérieur du corps et déterminant les symptômes de la maladie soit invisible. Il n'est pas vrai non plus que les maladies reconnaissent pour cause une *force sans matière*; la cause des symptômes observés est un dérangement dans la matière des tissus ou des humeurs, dérangement déterminé par une action des milieux extérieurs, ou survenu par suite même du jeu des parties. Les médicaments sont employés à dose infinitésimale, parce que, agissant contre une maladie qui, dit-on, est causée par une *force sans matière*, ils ont toujours assez de force pour provoquer des symptômes un peu plus intenses que ceux de la maladie naturelle. On pourrait se demander pourquoi même alors il est besoin d'une dose quelconque; mais il est reconnu que les prétendues actions de ces doses ne sont autres que les phénomènes naturels de la maladie marchant sans entraves à sa fin heureuse ou malheureuse, interprétés, par ceux qui ne les connaissent pas, comme dus à l'action dynamique supposée du médicament; car les doses administrées n'ont aucune action sur l'économie saine ou

malade. L'absence de connaissances sur la constitution de la substance organisée et ses propriétés, l'absence de notions sur les changements que sont susceptibles de présenter les substances organiques des humeurs et sur les troubles qui en sont la suite (V. GÉNÉRAL), peuvent seules faire croire à cette série d'hypothèses gratuites : hypothèses se prêtant du reste merveilleusement à toutes les modifications que voudront leur faire subir des imaginations qui ne sont retenues par aucune notion objective sur la constitution normale et morbide du corps. V. IMMÉDIAT (*principe*) et ORGANISÉE (*matière*).

HOMOEPLASTIQUE, adj. Mot employé par Lobstein pour désigner le développement accidentel, dans l'économie, d'un tissu au dépens de ceux qui existent.

HOMOEOSE, et non **HOMOIOSE**, s. f. [*homœosis*, de *ὅμοιος*, semblable]. Synonyme d'*assimilation*.

HOMOGAME, adj. [de *ὅμοιος*, pareil, et *γάμος*, mariage]. Le capitule est *homogame* quand il est composé de fleurs toutes pareilles.

HOMOGÈNE, adj. [*homogeneous*, de *ὅμοιος*, semblable, et *γένος*, genre, nature, espèce; all. *homogen*, angl. *homogenous*, it. *omogeneo*, esp. *homogeneo*]. Similaire, qui est de même genre, de même nature, de même espèce. — Substance *homogène*. V. AMORPHE.

HOMOGÉNÉTÉ, s. f. [*homogeneitas*, it. *omogeneità*, esp. *homogeneidad*]. Qualité de ce qui est homogène.

HOMOGÉNIE, s. f. [*homogenia*, de *ὅμοιος*, semblable, et *γένεσις*, génération]. Mode de génération qui consiste en ce que le nouvel individu est produit par des parents, c'est-à-dire par des individus qui ont existé avant lui, et qui lui ressemblent quant à l'organisation, qui appartient à la même espèce.

HOMOLOGUE, adj. Synonyme d'*homœomorphe*.

HOMÉTALE, adj. [de *ὅμοιος*, pareil, et *πέταλον*, pétale]. Se dit des fleurs ou des corolles dont les fleurs se ressemblent.

HOMOPHAGE. Fausse orthographe pour *omophage*. V. ce mot.

HOMOPHYLLE, adj. [de *ὅμοιος*, pareil, et *φύλλον*, feuille]. Qui a des feuilles ou des folioles semblables.

HOMOPTÈRE, adj. et s. m. [de *ὅμοιος*, pareil, et *πτέρον*, aile]. Nom d'une tribu des hémiptères.

HOMOTONE, adj. [*homotonus*, de *ὅμοιος*, égal, semblable, et *τόνος*, ton, intensité]. Galien donnait cette épithète à la fièvre qui n'a ni paroxysmes ni rémissions, mais qui conserve toujours la même intensité.

HOMOTROPE, adj. [de *ὅμοιος*, pareil, et *τρέπειν*, tourner; angl. *homotropical*]. L'embryon est *homotrope* quand il a la même direction que la graine, et que sa racicule correspond au hile. Cette définition n'implique pas que l'embryon est droit, mais seulement dressé; car l'embryon homotrope est toujours plus ou moins courbé.

HONGRE, adj. [*cantherius*, all. *wallach*, angl. *gelding*]. Épithète donnée au cheval qu'on a châtré.

HONTEUX, EUSE, adj. [*pudendus*, all. *Seham*]. Se dit des parties génitales de l'un et de l'autre sexe. Les Grecs appelaient ces parties *αἰδώς*, de *αἰδώς*, pudeur; de là le mot *pudenda* des Latins, que les Français ont assez mal traduit par l'expression *parties honteuses*. — *Artères honteuses*: 1° la *honteuse interne*, qui provient de l'hypogastrique, est la sous-pelvienne, Ch.; 2° les *honteuses externes* sont au nombre de deux, quelquefois de trois, distinguées en *supérieure* et *inférieure*. La première naît constamment de la partie supérieure, antérieure et interne de la crurale; la seconde naît plus bas, de la crurale ou de la profonde. — *Nerf honteux*. Rameau du plexus sacré qui se dis-

tribue au pénis chez l'homme, et au clitoris chez la femme. C'est l'ischio-pénien ou l'ischio-clitoridien, Ch.

HÔPITAL, s. m. V. HOSPICE.

HOQUET, s. m. [*singultus*, λήγξ, λυγμός, all. *Schluchzen*, angl. *hiccough*, it. *singhiozzo*, esp. *hipo*]. Contraction spasmodique et subite du diaphragme, qui détermine une secousse brusque des cavités thoracique et abdominale, accompagnée d'un bruit rauque tout particulier, et d'un resserrement subit de la glotte par lequel l'inspiration est interceptée.

HORDÉATION, s. f. [*hordæatio*, de *hordeum*, orge]. Nom donné à la fourbre produite par l'abus du grain d'orge pris comme aliment. V. FOURBURE.

HORDÉINE, s. f. [*hordeum*, orge; all. *Hordein*]. Substance pulvérulente, jaunâtre, plus pesante que l'eau, inodore, insipide, un peu rude au toucher, que Proust a retirée de la farine d'orge, et qui paraît n'être autre chose que du son très divisé.

HORIZON, s. m. V. TAC.

HORIZON, s. m. On donne ce nom au cercle qui sépare la partie visible du globe de celle qui est invisible, lorsque la vue n'est pas interceptée par les inégalités du sol. On distingue l'*horizon sensible* et l'*horizon rationnel*.

HORLOGE DE FLORE [all. *Blumenuhr*]. Tableau indiquant les heures du jour auxquelles a lieu l'épanouissement des fleurs dans les diverses plantes à floraison périodique. Ce tableau ne se rapporte nécessairement qu'au lieu dans lequel il a été dressé, et présente des variations dues aux influences atmosphériques.

HORRIPILATION, s. f. [*horripilatio*, all. *Frösteln*, it. *orripilazione*, esp. *horripilacion*]. Frissonnement général qui précède la fièvre, et pendant lequel les bulbes des poils, devenus saillants, produisent cet état qu'on connaît sous le nom de *chair de poule*.

HOSPICE, s. m. [*hospitium*, all. *Spital*, angl. *hospital*, it. *spedale*, esp. *hospital*, *hospicio*]. Établissement où sont logés, nourris et entretenus, des individus infirmes ou d'un âge avancé, dénués de moyens d'existence. L'*hospice* diffère par conséquent de l'*hôpital*, qui n'est qu'un asile momentané où l'on donne gratuitement aux malades les soins que leur état exige, mais qui ne doit contenir que des malades susceptibles de guérison : ainsi on dit l'*hospice de la Salpêtrière*, l'*hôpital de la Charité*. Chez les Romains, *hospitium* signifiait la maison où l'on recevait gratuitement l'hospitalité; *hospitalia* étaient les chambres destinées aux étrangers dans la maison de leur hôte. Les *hospitaux* ne datent que de la fin du iv^e siècle. Le nom d'*Hôtel-Dieu* n'est que la désignation de l'hôpital principal des villes.

HOUBLON, s. m. [*Humulus lupulus*, L., diarr. pentandr., L., urticées, J.; all. *Hopfen*, angl. *hops*, it. *lupolo*, esp. *lupulo*]. Plante dont les cônes, du volume d'une noix, sont composés d'écaillés obtuses, imbriquées, verdâtres, garnies, surtout à leur base, de petits grains pulvérulents, d'un jaune doré, résiniformes, aromatiques, amers (V. LUPULINE). Cette matière est composée de plusieurs principes, et, entre autres, d'une huile aromatique particulière à laquelle le houblon doit l'odeur qui le caractérise. Les cônes du houblon sont employés en infusion et en décoction (16 à 32 grammes, dans eau 1 kilogramme), mais l'infusion est bien préférable. Ils sont un des principaux ingrédients de la bière. Outre son action éminemment tonique, le houblon a une propriété sédative particulière, lorsqu'on l'emploie à haute dose.

HOUILLE, s. f. [*hulla*, *carbo fossilis*, all. *Steinkohle*, angl. *coal*]. Substance de la famille des carbonides ou combustibles charbonneux, comprenant, suivant quelques auteurs, depuis le diamant jusqu'à la tourbe. Les houilles sont formées de débris de végétaux (surtout des prêles, fougères et lycopodes de grande taille, avec absence presque complète d'animaux) qui paraissent avoir subi l'action de la chaleur à une haute pression. Elles sont noires, luisantes, opaques, plus ou moins friables, s'allument avec facilité, brûlent avec flamme et fumée noire, dégagent une odeur de bitume, quelquefois sulfureuse, qui tient à la présence de pyrites. On les divise en : 1° *houilles grasses*; 2° *houilles maigres*; 3° *houilles sèches*, contenant chacune de nombreuses variétés. On a constaté sur les lieux que le *carbo fossilis* et le *λιθάνθραξ* des anciens étaient des lignites. Leur connaissance positive vient de l'Angleterre et date du milieu du IX^e siècle (853). La houille forme une des roches géologiques du terrain dit *houiller* ou *carbonifère*, des formations secondaires, constituant un vaste horizon géologique. On trouve pourtant des houilles dans presque toutes les époques géologiques, mais elles n'y sont pour ainsi dire que par accident.

HOULQUE ou **HOUCHE**, s. f. [*holcus*]. Genre de plantes graminées dont plusieurs espèces sont alimentaires. Ce sont : 1° *L'Houlque sorgho* (*Holcus sorghum*, L., *grand millet d'Inde*, *gros millet*, *dura duro*), s'élevant à 3 mètres, à caryopse variant en couleur du jaune au pourpre noir, alimentaire dans l'Inde pour de grandes populations; elle ne sert en Europe que pour nourrir les volailles et faire des balais. 2° *Houlque saccharine* (*Holcus saccharatus*, L., *millet de Cafre*, *gros mil*), dont la tige peut fournir du sucre; originaire aussi des Indes orientales comme la suivante. 3° *Houlque en épi* (*Holcus spicatus*, L., *couscou*, *millet à chandelle*), à panicule serrée, presque en épi. 4° *Houlque d'Alep* (*Holcus halepensis*, L.), qui croît spontanément dans le midi de l'Europe, en Syrie, à Cuba, etc.

HOUPPE, s. f. [*apex*, all. *Büschelchen*]. On nomme ainsi une petite touffe de poils étalés à l'extrémité d'une graine, ou autour de quelque partie du corps d'un animal. — *Houppes nerveuses*. Avant que l'anatomie générale eût montré que quelques papilles seulement sur un certain nombre de celles de la peau reçoivent de 4 à 6 ou 10 tubes nerveux (langue), on supposait que chaque papille recevait un faisceau de tubes nerveux qui s'y terminait sous forme d'une petite touffe étalée ou de *houppe nerveuse*. Mais cette disposition, admise par hypothèse ou reposant sur de vicieuses observations, n'existe pas. V. CORPUSCULES du tact.

Houpe du menton. Petit muscle épais, conique, fixé par son sommet dans une petite fosse creusée sur le côté de la symphyse de l'os maxillaire inférieur, d'où les fibres vont, en divergeant, s'épanouir dans la peau du menton.

HOUX, s. m. [*ilex*, all. *Hülsen*, angl. *holly*, it. *agrifoglio*, esp. *acebo*]. Genre de plantes (tétrandrie tétragnynie, L., rhannées, J., ilicinées) dont deux espèces sont usitées. Les feuilles de la *houx commun* (*Ilex aquifolium*) sont amères et fébrifuges. Le *houx vomitif* (*Ilex vomitoria*) est plus connu sous le nom d'*apalachine*. V. ce mot.

Houx frelon, ou *petit houx* (*fragon piquant*, *Ruscus aculeatus*, L.). Sous-arbuste d'Europe dont la

racine, amère, tonique et diurétique, était une des cinq racines apéritives des anciens.

Houx maté (*herbe au thé du Paraguay*, des *Jésuites*, de *Saint-Barthélemy*, *Arvore do mate* ou *da Congonha*). Petit arbre glabre, de la famille des ilicinées ou aquifoliacées (*Ilex paraguayensis*, Lambert, *Ilex mate*, A. Saint-Hilaire), à feuilles cunéiformes ou ovales-lancéolées, oblongues, un peu obtuses, à dents de scie un peu écartées. Elles sont employées en quantité considérable par les Espagnols, et dans l'Amérique centrale, en infusion théiforme, à titre de boisson stimulante; elles ont une odeur assez prononcée, une saveur légèrement astringente, moins agréable que le thé. Dans le commerce, dont elles sont un objet considérable, elles sont toujours brisées et presque pulvérisées, afin d'en déguiser la nature et d'en masquer l'origine; aussi jusqu'à A. Saint-Hilaire ou a cru ce produit fourni par le *Psoralea glandulosa*, L. (V. COULEN). Il a montré aussi que deux autres espèces voisines jouissent des mêmes propriétés, et sont également employées; que cette plante existe au Brésil, près de Curitiba, et qu'elle n'est pas exclusivement propre au Paraguay. On substitue quelquefois à cette plante les feuilles de *Cassine gouguba*, Martius, de la même famille, qui ont des propriétés analogues; et celles de *Luxemburgia* (famille des frankéniées sauvagésiées, voisine des violariées), qui reçoivent aussi le nom de *Congonha*.

HUGHÉ, ÊE, adj. Se dit vulgairement d'un cheval dont les jarrets et les boulets sont redressés par l'usage.

HUGONIACÉES, s. f. pl. [*hugoniaceæ*]. Nom d'une famille de plantes des Indes, à 10 étamines, placée entre les malvacées et les byttneriacées.

HUILE, s. f. [*oleum*, *έλαιον*, all. *Oel*, angl. *oil*, it. *oglio*, esp. *aceite*]. On donne aujourd'hui ce nom à tous les corps gras qui conservent l'état liquide à la température de 15° à 20° cent., et à plus forte raison au-dessous. Les huiles ne sont plus, comme autrefois, distinguées en *fixes*, *essentielles* et *empyreumatiques*; car on appelait *huiles* des liquides qui n'ont aucun rapport avec les huiles proprement dites, si ce n'est qu'ils en ont la consistance. Lorsqu'elles ont été imprégnées de principes médicamenteux, elles prennent le nom d'*huiles médicinales*.

Huile animale de Dippel. La plus importante des huiles empyreumatiques. Elle s'obtient en distillant la corne de cerf. On la rectifie seule, ou mieux avec de l'eau; on la sèche avec du chlorure de calcium, et on la distille une dernière fois pour l'avoir pure. Elle est alors incolore, fluide comme de l'eau, d'une pesanteur spécifique de 0,878, d'une saveur très désagréable et brûlante, d'une odeur pénétrante, soluble dans l'alcool, un peu soluble dans l'eau, à laquelle elle communique une propriété alcaline, soluble aussi dans l'acide chlorhydrique, inflammable et résinifiable par l'acide azotique. Elle se colore avec une grande facilité par l'action de l'air et de la lumière, s'épaissit et contient alors une sorte de poix noire, semblable à celle qui s'y était dissoute pendant la distillation, et qui reste quand on la rectifie. On l'emploie quelquefois comme antispasmodique, à la dose de quelques gouttes. D'après Unverdorben, elle est composée d'un grand nombre de principes neutres, acides ou alcalins. (V. ANIMINE, ODORINE, OLAMINE, PYROZOÏQUE). D'après Klauer, l'huile animale de Dippel renferme tous les produits signalés par Reichenbach dans la

distillation du goudron, savoir : l'*euipione*, la *créosote*, le *picamare*, le *capnomor*, le *pitucalle*, etc.

Huile d'antimoine. V. BEURRE D'ANTIMOINE.

Huile d'arsenic. Chlorure d'arsenic.

Huile du Brésil. Baume de copahu.

Huile de cade. V. CADE.

Huile de camphre. On donnait autrefois ce nom à une substance oléagineuse qui s'obtient en dissolvant le camphre dans l'acide azotique, et qui vient nager à la surface de la liqueur; on la croyait détersive, et on l'employait à l'extérieur.

Huile de chaur. Ancien nom du chlorure de calcium tombé en déliquescence.

Huile de croton tiglium. On la retire par expression des *graines de Tilly* (V. ce mot). Cette huile est soluble en totalité dans l'éther et dans l'essence de térébenthine; mais l'alcool, qui n'en dissout que les deux tiers de son poids, s'empare spécialement de son principe actif : ce qu'il est bon de se rappeler, si l'on veut l'employer comme moyen thérapeutique. Elle donne, à l'analyse, de l'huile volatile, un acide particulier (acide crotonique), analogue à l'acide jatrophique, une substance encore peu connue, que Brandes a appelée *crotonine*, un principe colorant, de la stéarine, de la cire, une sous-résine, de la gomme, du gluten, de l'adraganthine, de l'albumine, de l'amidon et du phosphate de magnésie. Telle est l'âcreté des semences et de l'huile qu'elles contiennent, que leurs émanations irritent non seulement la conjonctive et la pituitaire, mais même la peau du visage et des mains. — On prépare des *pitules d'huile de croton* avec 4 goutte de cette huile et 60 centigram. de savon médicinal (pour 6 pilules). — L'*otéo-saccharum d'huile de croton* est fait avec : huile de croton, 1 goutte; huile de cannelle, 5 centigram.; sucre, 4 gram. — On fait une *potion*, en battant une ou deux gouttes d'huile de croton avec un demi-jaune d'œuf, 32 grammes de sucre et 6½ grammes d'eau de menthe. — L'emploi de l'huile de croton exige la plus grande prudence : la plus petite dose, une demi-goutte, par exemple, dans un véhicule mucilagineux, suffit pour déterminer une saveur très désagréable, une chaleur brûlante à la gorge et le long du canal digestif, des nausées, quelquefois des vomissements, mais le plus souvent des évacuations alvines très abondantes. Une goutte suffit ordinairement pour déterminer dix à douze selles. On l'emploie quelquefois en frictions sur le ventre (10 à 20 gouttes, mêlées au double d'huile d'amandes); mais ces frictions déterminent toujours une vive irritation des téguments.

Huiles cuites. Huiles siccatives bouillies sur sept ou huit fois leur poids de litharge. V. OLIVE.

Huiles douces. Huiles fixes alimentaires ou médicinales non purgatives.

Huile douce du vin, ou *huile de vin pesante* (C⁸H⁹O, 2SO³). Substance oléagineuse en apparence, qui se produit dans l'éthérisation. D'après Sérullas, c'est un sel double formé d'acide sulfurique, d'hydrogène bicarboné et d'éther sulfurique. Il est parvenu à en isoler l'hydrogène bicarboné sous deux formes, l'une liquide (V. ÉTHÉROL), l'autre cristallisable (V. ÉTHÉRINE).

Huiles empyreumatiques. On donne ce nom à des produits volatils qui résultent de la distillation à feu nu de matières animales ou végétales. Les anciens préparaient des huiles empyreumatiques de sassafras, de gaïac, de copahu, et de diverses gommes-résines; ils faisaient une *huile de brique* en plongeant dans l'huile

d'olive des briques rougies au feu, distillant ensuite cette huile, et rectifiant la liqueur obtenue; une *huile de cade* ou de *genévrier*, par la distillation du bois du *Juniperus oxycedrus*; une *huile de cire*, etc. On fait encore usage de l'*huile empyreumatique de succin*. Le *naphte* ou *pétrole* est une huile empyreumatique pyrobitumineuse naturelle (V. PÉTROLE). Les huiles empyreumatiques sont des produits compliqués. V. HUILE ANIMALE DE DIPEL.

Huiles essentielles ou *volatiles*, synonyme d'essences. V. ce mot, qui est actuellement adopté par tous les chimistes.

Huile essentielle de vin ou *éther œnanthique* (C⁴H³O + C¹⁴H¹³O²). Ce corps ne doit pas être confondu avec l'*huile douce* ou *pesante du vin*, ni avec l'*huile légère du vin* ou *éthérol*. L'éther œnanthique est un liquide incolore, d'odeur de vin très pénétrante, de saveur âcre et désagréable; insoluble dans l'eau; soluble dans l'alcool et dans l'éther; bout à 230°. Il existe dans le vin et lui donne, en grande partie, son bouquet; on le retire en distillant une grande quantité de vin ou de la lie de vin. Il est d'abord mêlé d'*acide œnanthique*, mais on le purifie par le carbonate de soude. — L'*acide œnanthique* est de consistance butyreuse, fond à une température plus élevée et bout à 230°; rougit le tournesol; insoluble dans l'eau; soluble dans l'alcool et dans la potasse (C¹⁴H¹³O²). On l'obtient en décomposant l'éther œnanthique par une solution chaude de potasse caustique. Chauffé avec de l'acide sulfurique concentré et de l'esprit de bois, il donne l'*éther méthylœnanthique* (C²H³O, C¹⁴H¹³O²). On appelle quelquefois à tort *éther vino-œnanthique*, l'*éther œnanthique*.

Huile éthérée ou *d'éther*. L'huile douce du vin.

Huiles fétiées. Les huiles empyreumatiques.

Huiles fixes. Seuls corps qui conservent le nom général d'*huiles*; ils portent également les noms d'*huiles grasses*, d'*huiles douces*, ou d'*huiles par expression*. Les huiles ont toutes une consistance visqueuse, une saveur fade ou presque nulle. On les trouve à l'état de gouttelettes ou de granulations graisseuses, en suspension, seules ou mêlées à des grains de fécule; dans le contenu liquide, mucilagineux, des utricules, de l'endosperme ou des cotylédons, ou de tous deux à la fois; quelquefois aussi dans certains tubercules, rhizomes, racines, écorces et péricarpes, mais en petite quantité. L'olive est presque le seul fruit dont le péricarpe fournisse abondamment de l'huile fixe. On extrait par la seule pression, c'est-à-dire sans l'intermède de la chaleur, les huiles naturellement liquides. Pour les avoir pures, on écrase les semences, après les avoir mondées; on les réduit en pâte, et, en les mettant à la presse, dans des sacs de toile ou de crin, on fait sortir l'huile de leur parenchyme. C'est ainsi que l'on prépare les huiles d'amandes douces, de ben, d'épurga, de ricin, de lin, de noix, des quatre semences froides, et celle de pavot blanc, connue sous le nom d'*huile de pavot* ou *d'axillette*. D'autres, naturellement plus concrètes, ou mélangées à une plus grande quantité de mucilage, ne peuvent être obtenues qu'à l'aide de la chaleur : tantôt on ajoute à la pâte de l'eau chaude, tantôt on l'expose à la vapeur de l'eau bouillante (on obtient ainsi les huiles de lin, d'anis, de carvi, d'aneth); tantôt on soumet la pâte à une légère ébullition; ou bien on se sert, pour exprimer l'huile, de plaques métalliques plus ou moins chauffées (huile de croton); quelquefois on torréfie

légèrement les semences avant de les soumettre à l'une ou à l'autre de ces manipulations (huile de cacao). De quelque manière qu'elle ait été préparée, l'huile est d'abord troublée par une matière mucilagineuse, qui s'en sépare par le repos et la filtration, ou que l'on précipite quelquefois en battant l'huile avec quelques centièmes d'acide sulfurique concentré, et la lave avec le double de son poids d'eau. D'après les recherches de Braconnot et Chevreul, les huiles fixes ne sont pas, comme on le croyait, des principes immédiats des végétaux : elles sont formées, ainsi que tous les corps gras, d'oléine, de margarine et de stéarine, dont les proportions variables déterminent les diverses consistances des huiles. — Considérées au point de vue chimique, les huiles fixes se subdivisent en *huiles siccatives* et *non siccatives*. Les *huiles grasses non siccatives* se figent par le froid, ne s'épaississent que lentement à l'air, s'unissent avec les corps combustibles, rancissent au contact de l'air, forment avec les alcalis fixes des savons solides, et avec les oxydes métalliques les combinaisons qu'on nomme *emplâtres* : telles sont l'*huile d'olive* et l'*huile d'amandes douces*, qu'on fait entrer dans les loochs, les liniments, les embrocations, etc. Les *huiles siccatives* ne se figent pas, se séchent à l'air sous forme de vernis, surtout si elles ont bouilli sur la litharge, et y conservent leur transparence, rancissent moins facilement que les autres ou pas du tout, et ne font que des savons mous avec les alcalis : telles sont l'*huile de lin* et l'*huile de noix*, qu'on emploie dans les arts pour délayer les couleurs, pour faire des vernis, et rendre le taffetas imperméable (V. OLÉINE). Certains sels peuvent aussi apporter des modifications particulières dans les huiles, comme l'a reconnu Boudet fils. Ainsi le sel mercuriel proposé par Pontet, et préparé à froid avec 7 parties d'acide azotique à 38° centésim. et 6 de mercure, renferme une certaine quantité d'hypo-azotite de mercure, qui peut, lorsqu'on le met en contact avec certaines huiles (celles d'olive, d'amande, de noisetie, d'acajou, de ricin), se solidifier plus ou moins promptement, et produire de nouveaux principes gras. Les quatre premières ont fourni un corps blanc, cristallisable, fusible à + 36° centigr., très soluble dans l'éther, bien moins dans l'alcool à 0,897 de densité, que Boudet a appelé *oléidine*, et qu'il a vu se transformer, par l'action de la chaleur et des bases, en un corps particulier, l'*acide oléidique* (V. ce mot). Quant à l'huile de ricin, traitée par le même réactif (le sel mercuriel), elle s'est épaissie en formant une substance blanche, non cristallisable, d'apparence cireuse, que Boudet a nommée *palmine* (V. ce mot). Quoique insolubles dans l'eau, les huiles fixes deviennent miscibles à ce liquide, à l'aide des gommés, des mucilages, du jaune d'œuf, de l'albumine ou de la gélatine. V. EMULSION et SAPONIFICATION.

Huile de foie de morue. L'huile de morue est extraite du foie des différentes espèces dont se compose le genre *Gadus*, et principalement des suivantes, qui sont abondamment répandues dans presque toutes les mers : le *Gadus morrhua*, ou morue commune, qui peuple les côtes de Norvège, de France, d'Angleterre, et abonde surtout à Terre-Neuve, où la pêche s'en fait sur une grande échelle ; le *Gadus callarias*, ou dorche, le *Gadus molva*, le *Gadus carbonarius*. Sur différentes côtes, en emploie encore les *Raja batris*, le *Raja clavata*, et le *Raja* ou *Trigon pastinaca*, et autres poissons plagiostomes. On rencontre dans le commerce

trois variétés d'huile de morue obtenues des mêmes foies, mais par des procédés différents. Voici les procédés le plus généralement suivis : On place les foies dans de grands vases de fonte exposés à l'ardeur du soleil ; bientôt il s'écoule une huile parfaitement claire. Cet écoulement spontané fini, on soumet les foies à une chaleur de 50°, et l'on a ainsi une seconde espèce d'huile. Quand ce second procédé ne donne plus rien, on hache les foies, on les chauffe à petit feu, et l'on obtient une troisième variété d'huile. En Angleterre, on expose les foies à une chaleur de 80°, on remue la masse jusqu'à ce qu'elle tombe en bouillie, puis on l'étend sur du canevas ; on reçoit dans un vase ; après vingt-quatre heures, on décante et l'on filtre : on a ainsi une huile pâle, très limpide, de saveur peu désagréable. Dans le Nord, on emploie un autre procédé : On se sert de tonneaux placés debout et munis de trois bondes superposées ; une partie de l'huile s'écoule spontanément, avant la putréfaction, par la bonde supérieure : elle est d'une belle couleur jaune. Bientôt les foies entrent en putréfaction et abandonnent ainsi une nouvelle quantité d'huile qui s'échappe par la bonde moyenne : elle est jaune rougeâtre. Quelque temps après, on enlève la bonde inférieure, et l'on retire une huile plus foncée encore en couleur. Ce procédé, peu différent du précédent, fournit, comme lui, trois espèces d'huiles connues dans le commerce sous des noms différents : la première, due à l'écoulement spontané, est l'*huile pâle* ou *blonde* ; la seconde, obtenue par un léger degré de putréfaction, est l'*huile brune* ; la troisième, enfin, est l'*huile noire du commerce*, ou *huile rouge*. L'huile de morue contient, pour un litre d'huile, 28 à 40 milligrammes d'iode. Outre l'iode, Jongh a trouvé dans l'huile de morue une certaine proportion de phosphore (0,02125, 0,01135 et 0,00754 pour 100, suivant l'espèce). Il a également découvert une certaine quantité de soufre, de chlore, de brome, de la chaux, de la soude, de la magnésie, des acides sulfurique et phosphorique, un peu de fer dans l'huile noire ; Chevreul y a signalé l'acide phocénique. Restent les éléments de la bile, une matière particulière que Jongh a nommée *gadaine*, et des corps gras. Tous ces éléments n'entrent pas pour la même proportion dans les trois espèces d'huiles de morue. C'est ainsi que : 1° l'huile pâle ou blonde, peu odorante, d'une saveur peu marquée, est plus riche en principes inorganiques (iode, phosphore, brome, etc.) que les autres variétés ; 2° l'huile brune, obtenue par la putréfaction, de couleur plus foncée, d'une odeur de poisson déjà sensible, mais peu désagréable, d'une saveur amère et excitante, renferme moins de principes inorganiques que la précédente, mais est plus riche en acides gras volatils, qui lui donnent son odeur, et en principes biliaires, qui la rendent plus amère ; 3° l'huile rouge obtenue par l'ébullition, d'une couleur rougeâtre, d'une odeur de poisson nauséabonde, d'une saveur extrêmement amère et prenant à la gorge, renferme moins encore de principes inorganiques, mais est de toutes la plus riche en acides gras et en matières biliaires. V. PHTHSIE, RACHITISME et SCROFULE.

Huile de Galian. V. PÉTROLE.

Huiles grasses. Huiles fixes par opposition à *huiles essentielles* ou *essences*.

Huile de jaune d'œuf. On l'obtient en faisant réduire les jaunes d'œufs de moitié dans une bassine, les enfermant ensuite dans un sac de toile très serré, et les mettant en presse entre deux plaques de fer

préalablement chauffées dans l'eau bouillante. L'huile ainsi exprimée est passée à travers du papier joseph, à la chaleur du bain-marie, et on la conserve dans des flacons bien bouchés. L'huile de jaune d'œuf, quelquefois employée comme adoucissante, est d'un jaune citrin, d'une odeur de jaune d'œuf, d'une saveur très douce et agréable; elle est en partie liquide et en partie solide à la température moyenne de l'air, peu soluble dans l'alcool froid, beaucoup plus dans l'alcool bouillant, et soluble en toutes proportions dans l'éther. — Au Brésil, sur les bords de l'Amazone, on fabrique en grand une espèce d'huile d'œufs avec les œufs que les tortues déposent par myriades sur la plage sablonneuse. On pile les œufs en les foulant aux pieds jusqu'à les réduire en une bouillie jaune, sur laquelle on verse de l'eau, et qu'on expose aux rayons du soleil. La chaleur fait monter à la surface la partie huileuse, qu'on enlève, et qu'on met sur un feu lent dans des chaudières; peu à peu elle s'éclaircit et acquiert la consistance et la couleur du beurre fondu. Ce beurre de tortue conserve toujours un goût d'huile de poisson. Il s'en fait une consommation énorme sur les bords de l'Amazone.

Huiles médicinales. On donne le nom d'*huiles médicinales* à des combinaisons d'une huile fixe avec une huile volatile, ou aux dissolutions de diverses substances médicamenteuses dans l'huile fixe. On les prépare à l'aide de la macération, de l'infusion ou de la décoction, et l'on emploie ordinairement l'huile d'olive. Quand on veut charger l'huile des principes contenus dans des plantes fraîches, il faut soumettre ces plantes à une sorte de coction préalable, pour dissiper leur eau de végétation qui s'opposerait au contact des matières solubles avec l'huile, et par conséquent à leur dissolution. Les huiles médicinales sont *simples* ou *composées*. On range parmi les premières l'*huile camphrée*, que l'on prépare en triturant dans un mortier de marbre (à l'aide de quelques gouttes d'alcool) 64 grammes de camphre purifié, ajoutant peu à peu 150 grammes d'huile d'olive, et filtrant après dissolution complète. L'*huile rosat* ou *huile de roses pâles*, qu'on obtient en écrasant légèrement dans un mortier de marbre 30 grammes de pétales mondés de roses pâles, ajoutant 120 grammes d'huile d'olive, laissant macérer pendant cinq jours, passant ensuite avec expression, décantant l'huile, la mettant en contact avec une nouvelle quantité de roses, et, après une troisième opération semblable, filtrant et conservant pour l'usage. Les *huiles de camomille*, de *mélilot*, de *millepertuis*, de *sureau*, qu'on prépare en faisant digérer pendant deux jours, dans un vase couvert, à la chaleur du bain-marie, 64 grammes de fleurs sèches dans 500 grammes d'huile d'olive, passant ensuite avec expression, et filtrant. Les *huiles d'absinthe*, de *rue*, qu'on prépare de même, mais avec les sommités. Les *huiles de ciguë*, de *belladone*, de *jusquiame*, de *mandragore*, de *morelle*, de *nicotiane* et de *stramonium*, qu'on prépare en pilant 500 gram. de feuilles, les mélangeant à 1 kilogr. d'huile d'olive, chauffant sur un feu très doux, jusqu'à ce que toute l'eau de végétation soit dissipée, laissant digérer pendant deux jours, passant avec expression et filtrant. L'*huile de cantharides*, qu'on obtient en faisant digérer pendant six heures, dans un vase fermé et à la chaleur du bain-marie, 120 grammes de cantharides en poudre grossière et 1 kilogramme d'huile d'olive, passant ensuite avec expression et filtrant. L'*huile opiacée*, qu'on ob-

tient en faisant digérer 30 grammes d'opium brut dans 500 grammes d'huile de jusquiame, et exprimant ensuite. Cette dernière préparation peut remplacer les mélanges d'huiles fixes et de teintures opiacées. Les *huiles médicinales composées* sont souvent désignées sous le nom de *baumes huileux*: tels sont le *baume tranquille*, le *baume vert de Metz*, etc. Ces préparations ne sont employées qu'à l'extérieur (V. BAUME). On peut mettre au nombre des huiles médicinales les *huiles de crapaud*, de *lézard*, de *ver de terre*, etc., que l'on préparait en traitant, à une douce chaleur, ces substances animales par de l'huile d'olive mêlée avec un huitième de son poids de vin blanc, préparations aujourd'hui totalement abandonnées.

Huile de Médie. V. NAPHTÉ.

Huile de mercure. Jadis on appelait ainsi, soit une solution alcoolique de sublimé corrosif, soit un sulfate de mercure, devenu liquide par le contact de l'air.

Huile minérale ou de *pierre*. Le naphthé et le pétrole.

Huile de mucilage. V. MUCIAGE.

Huile omphacine. Huile amère tirée des olives encore vertes.

Huile de palme. Matière grasse, solide, de la consistance du beurre, d'une saveur douce, d'une odeur qui rappelle celle de l'iris, et de couleur jaune orangé; elle fond à 29° centigr., et, par lesacalis, elle donne des savons qui conservent la couleur orangée de cette substance, ce qui n'arrive pas avec la fausse huile de palme qu'on a colorée au moyen du curcuma. On obtient l'huile de palme par expression du fruit de l'*Elais guineensis*, et c'est à tort qu'on lui a donné le nom de *beurre de Galam* (ce dernier produit est fourni par un arbre d'une autre famille). V. BEURRE de Galam. D'autres palmiers, tels que le *Cocos nucifera*, le *Cocos butyracea*, etc., donnent des huiles analogues. L'huile de palme sert, dit-on, sur toute la côte ouest de l'Afrique, pour la préparation des aliments. Elle entre dans la composition du baume nerval.

Huile de pétrole. Le pétrole.

Huile des philosophes ou de *brique*. V. HUILES empyreumatiques.

Huile de poisson. Graisse liquide naturellement, employée dans les arts, et qui provient du lard de plusieurs cétacés, et, dit-on, de certains poissons. Outre l'oléine, la margarine et la stéarine, elle contient: 1° de la *phocénine*; 2° un principe volatil d'odeur de poisson qui n'existe que dans l'huile fraîche; 3° un principe d'odeur de cuir, qui donne au cuir préparé à l'huile son odeur, et produit de la phocénine dans l'huile peu fraîche, par rancissement et altération de l'acide phocénique; 4° de la cétine; 5° une matière jaune colorante. (Chevreul.)

Huile de pomme de terre, *essence de pomme de terre*, ou *alcool amylique*. Liquide huileux, incolore, d'une odeur forte et désagréable, d'une saveur âcre et brûlante; cristallise à —20°; tache le papier à la manière des essences, mais la tache disparaît promptement, parce que l'essence se volatilise. Il bout à 132°; ne s'enflamme que lorsqu'il est porté à 50° ou 60°. Insoluble dans l'eau, soluble en toute proportion dans l'alcool et dans l'éther; polarise à gauche. On le retire surtout en distillant les produits de la fermentation de la fécule de pomme de terre; il se produit aussi dans la fermentation des céréales et du raisin. Le nom d'*alcool amylique* (C¹⁰H¹²O²) lui a été donné bien plus parce qu'il fournit des dérivés analogues à ceux qui proviennent de l'alcool proprement dit (C⁴H⁶O²), que parce

qu'il se forme pendant toutes les fermentations alcooliques. — *L'amyène* est un hydrogène carboné ($C^{10}H^{10}$), obtenu par action de l'acide sulfurique concentré ou du chlorure de zinc sur l'alcool amylique. C'est un liquide incolore, très fluide, bouillant à 39° . Le *paramyène* ($C^{20}H^{20}$) et le *métamyène* ($C^{30}H^{30}$ ou $C^{40}H^{40}$) se produisent en même temps que l'amyène et se distillent après lui ou s'obtiennent directement en distillant l'amyène sur le chlorure de zinc. Le paramyène bout vers 160° , et le métamyène à 300° . — *L'éther amylique* ($C^{10}H^{10}O$) s'obtient par action de la solution alcoolique de potasse sur l'éther amychlorhydrique. C'est un liquide incolore, d'odeur agréable, bouillant à 110° . — *L'éther amylozoteux* s'obtient en recueillant les vapeurs nitreuses dans l'alcool amylique. C'est un liquide jaunâtre, bout à 96° ($C^{10}H^{10}O, AzO^3$). — *L'éther amyliborique* ($C^{10}H^{10}O, 2BO^3$) est produit par action de l'acide borique sur l'alcool amylique. Il est solide, décomposé par l'eau. Avec le chlorure de bore on obtient *l'éther triamylborique* ($3C^{10}H^{10}O, BO^3$). Avec le chlorure de silicium on obtient *l'éther triamylsilicique* ($3C^{10}H^{10}O, SiO^3$). Avec l'acétate de potasse et l'acide sulfurique concentré on forme *l'éther amyloacétique* ($C^{10}H^{10}O, C^4H^3O^3$), liquide aromatique, incolore, bouillant à 125° . — En chauffant l'alcool amylique et l'acide oxalique, on obtient *l'acide amyloxaïque* ($C^{10}H^{10}O, 2C^2O^3$), qui, saturé par la chaux, donne, par double décomposition, des *amyloxalates* nombreux. En distillant le mélange des deux corps précédents, on obtient *l'éther amyloxaïque* ($C^{10}H^{10}O, C^2O^3$), liquide bouillant à 160° , polarisant à droite, qui, dissous dans l'alcool absolu et traversé par le gaz ammoniac, laisse déposer des cristaux d'*éther amyloxaïque* ($C^{10}H^{10}O, C^4O^5AzH^2$). En distillant l'alcool amylique et le perchlore de phosphore, on obtient *l'éther amychlorhydrique* ($C^{10}H^{11}Cl$), liquide incolore, bouillant à 102° . — *L'éther amylohydrique* s'obtient d'une manière analogue ($C^{10}H^{11}H$). On connaît aussi *l'éther amylocyanhydrique* ($C^{10}H^{11}, C^2Az$) et *l'éther amylosulhydrique* ($C^{10}H^{11}S$), incolore, d'odeur désagréable, bouillant à 206° . — *L'alcool sulfamylique*, ou *mercaptan amylique* ($C^{10}H^{11}S, HS$), s'obtient en distillant l'éther amychlorhydrique avec le sulfhydrate de sulfure de potassium; liquide oléagineux, d'odeur alliée, bouillant à 117° . Au contact de l'oxyde de mercure, il donne *l'alcool sulfamylomercureux* ($C^{10}H^{11}S, Hg^2S$). — *L'acide amylique* (*V. ce mot*) donne des sels dont l'un, celui de baryte distillé à feu nu, fournit *l'aldéhyde amylique* ou *valérique*, qui bout à 100° . ($C^{10}H^{10}O^2$.)

Huile de Saturne. Solution à chaud d'acétate de plomb dans l'essence de térébenthine.

Huiles siccatives. *V. HUILES fixes*.

Huile de soufre. L'acide sulfureux.

Huile de tartre par défaiillance. Sous carbonate de potasse liquéfié par l'humidité de l'air.

Huiles végétales fixes. *V. HUILES fixes*.

Huiles végétales volatiles. *V. ESSENCE*.

Huile de Vénus. Nitrate de cuivre en deliquium.

Huile vierge. Huile d'olive de première expression à la température ordinaire.

Huile de vitriol. Acide sulfurique très concentré.

HUIT DE CHIFFRE, s. m. [all. *achtformig*]. Bandage dans lequel les tours de bande s'entrecroisent en forme de 8 : tel est celui que l'on applique après la saignée du bras. Les bandages en huit de chiffre s'appliquent aussi autour de l'articulation de la cuisse avec la jambe,

et autour des deux épaules, lorsqu'il s'agit de maintenir des topiques appliqués sur ces parties.

HUITRE, s. f. [*Ostrea edulis*, L., ὀστρεον, all. *Auster*, angl. *oyster*, it. *ostrica*, esp. *ostra*]. Mollusque acéphale hermaphrodite, renfermé dans une coquille à deux valves dissimilables réunies par un ligament. Les huîtres constituent un aliment peu nutritif, mais salubre et d'une digestion facile, dont l'albumine fait la base. Lorsqu'elles ont été *parquées*, c'est-à-dire nourries pendant quelque temps dans des espèces de réservoirs garnis de galets et de sable, et en communication avec la mer, elles sont plus grasses et plus tendres, en même temps que leur coquille devient plus lisse et plus blanche. Dans quelques pays, elles prennent une couleur verdâtre, et elles acquièrent une saveur plus délicate, un peu piquante et comme poivrée. D'après les recherches de Gaillon, cette coloration serait due à ce que les huîtres se sont nourries d'animaux infusoires de couleur verte. Les huîtres sont, en général, plus maigres pendant les mois de mai, juin, juillet et août, époque du frai, et par conséquent moins délicates. On a prétendu mal à propos que le lait les *dissolvait* et en accélérerait la digestion; ce liquide n'a aucune action sur elles, et les acides faibles ont seuls cette propriété: c'est donc avec raison que les amateurs d'huîtres préfèrent aux vins rouges les vins blancs légers, toujours moins alcooliques et un peu acides. — *L'eau des huîtres* contient beaucoup de chlorure de sodium, du chlorure de magnésium et du sulfate de magnésie, du sulfate de chaux, et une assez grande quantité de substance organique azotée coagulable; elle est réputée apéritive. C'est un mélange de leur sang et d'eau de mer. — Les *écailles*, composées en grande partie de carbonate calcaire, faisaient autrefois partie du lithontriptique de mademoiselle Stephens, des poudres absorbantes, des remèdes contre le goître et surtout contre la rage. Leurs propriétés sont celles du carbonate de chaux. — En certains cas, les huîtres acquièrent des propriétés malfaisantes. En général, ces accidents ont été comparables à ceux qui résultent de l'administration d'un drastique donné à trop forte dose. Parfois cependant il s'est montré quelques phénomènes nerveux, tels que des vertiges, des tremblements, et enfin, d'une façon exceptionnelle, des convulsions plus ou moins violentes. Les accidents n'ont guère été observés que dans les mois d'août, septembre et octobre, c'est-à-dire au moment où se fait et se termine la reproduction, et l'on sera porté à conclure que presque toutes les intoxications par les huîtres sont dues à cette cause physiologique. Il est une autre circonstance où les huîtres peuvent causer des accidents : c'est quand elles ont été recueillies sur des carènes doublées de cuivre. L'analyse chimique a constaté qu'en ces cas leur chair pouvait contenir des quantités notables de cuivre.

HUMBLE, adj. [*humilis*, esp. *humilde*]. Autrefois on a appelé *muscle humble* le droit inférieur de l'œil, à cause de son mode d'action sur le globe oculaire.

HUMECTANT, ANTE, adj. et s. m. [*humectans*, de *humectare*, rendre humide; all. *anfeuchtend*, angl. *humectant*, it. *umettante*, esp. *humectante*]. Se dit des boissons et des médicaments liquides qui augmentent la liquidité du sang et humectent nos organes.

HUMECTATION, s. f. [*madefactio*, all. *Anfeuchtung*, angl. *humectation*, it. *umettazione*, esp. *humectacion*]. État d'un corps à la surface duquel est restée une certaine quantité d'eau, qui ne se dissipe qu'à une température plus ou moins élevée.

HUMÉRAL, ALE, adj. [*humeralis*, angl. *humeral*, it. *omerale*, esp. *humeral*]. Qui a rapport au bras ou à l'os huméral. *Artère humérale*, c'est la brachiale.

HUMÉRO-CUBITAL. V. BRACHIAL ANTÉRIEUR.

HUMÉRO-OLÉCRANIEN, IENNE, adj. et s. m. Les vétérinaires ont décrit sous ce nom quatre muscles extenseurs de l'avant-bras. V. EXTENSEUR.

HUMÉRO-SUS-MÉTACARPIEN. V. RADIAL EXTERNE (premier).

HUMÉRO-SUS-RADIAL. V. SUPINATEUR (long).

HUMÉRUS, s. m. [*ἄμωξ*, all. *Armknochen*, *Humerus*, angl. *humerus*, it. *omero*, esp. *humero*]. Mot latin conservé en français pour désigner l'os du bras : os long, irrégulier, cylindroïde, terminé supérieurement par trois éminences, dont une, hémisphérique, inclinée en dedans et en arrière, est appelée la tête de l'humérus, et reçue dans la cavité glénoïde de l'omoplate. Cette tête est supportée par un col très court. Les deux autres éminences ont reçu le nom de *tubérosités*, et sont distinguées en *grosse tubérosité*, appelée aussi *trochiter*, et *petite tubérosité* ou *trochin*. Le *trochiter* est en dehors et un peu en avant; il donne attache aux muscles sus et sous-épineux et petit rond. Le *trochin* est en dedans et en avant; il est beaucoup moins large, mais plus saillant que le trochiter: il donne attache au muscle sous-scapulaire. Ces deux tubérosités sont séparées l'une de l'autre par la coulisse bicipitale, qui se continue sur la face interne du corps de l'os. L'extrémité inférieure ou antibrachiale de l'humérus présente inférieurement diverses éminences et enfoncements qui concourent à former l'articulation huméro-cubitale, et qui, examinés de dehors en dedans, sont : la *petite tête* ou le *condyle de l'humérus*, éminence arrondie qui reçoit une cavité du radius; une coulisse correspondant au rebord de celle-ci; une crête demi-circulaire logée dans l'intervalle du radius et du cubitus; une coulisse qui reçoit la saillie de la grande cavité sigmoïde, et la *poulie* ou *trochlée*. Au-devant de l'extrémité inférieure de l'os est une cavité superficielle qui reçoit l'apophyse coronôide, dans la flexion de l'avant-bras; en arrière est la grande cavité olécrânienne; au côté interne est une tubérosité nommée *épitrochlée*; au côté externe est une autre tubérosité plus petite, nommée *épicondyle*.

HUMEUR, s. f. [*humor*, γυμωξ, all. *Feuchtigkeit*, angl. *humor*, it. *umore*, esp. *humor*]. On appelle ainsi toutes les parties liquides ou demi-liquides des systèmes organiques qui se séparent par simple dissociation, sans décomposition chimique, en éléments anatomiques, d'une part, et principes immédiats, d'autre part; ou *vice versa*, ce sont des parties liquides ou demi-liquides formées par mélange et dissolution réciproque des principes immédiats, et tenant ordinairement des éléments anatomiques en suspension. Leur étude porte le nom d'*hygrologie* (V. ce mot). Elles ont pour attribut anatomique ou statique, l'état de combinaison par dissolution réciproque et mélange de principes immédiats nombreux, ainsi que l'état de suspension dans lequel se trouvent les éléments organiques qu'elles renferment. Elles ont pour attribut dynamique deux ordres aussi de propriétés : 1° une seule *propriété vitale*, la plus élémentaire et la plus générale aussi, celle de *nutrition*, caractérisée par le double mouvement ou acte continu de composition et de décombinaison; 2° les propriétés d'humeurs ou physiques ou chimiques que peuvent présenter les liquides, suivant leur degré de fluidité et de complexité

de composition. Les humeurs se classent comme il suit : — A. *Humeurs constituantes ou de constitution*. 1. Le sang; 2. le chyle; 3. la lympe; 4. blastèmes (lymphe plastique, etc.). — B. *Humeurs produites ou sécrétées, produits liquides ou sécrétions* (normales et morbides homœomorphes). a. *Humeurs récrémentielles* : α. *Produits de perpétuation des individus*. 5. Ovarine liquide de la vésicule de Graaf; 1° ovule, 2° cellules d'épithélium cylindrique, quelquefois cilié, 3° sérum; variétés morbides nombreuses dans les kystes, et alors avec des globules granuleux; 6. sperme; 7. liquides des kystes du testicule et de l'épididyme dont les cellules deviennent souvent pavimenteuses; globules granuleux, etc.; 8. lait et colostrum; 9. blanc d'œuf ou albumen; 10. jaune de l'œuf (oiseaux, etc.); 11. liquide de la vésicule ombilicale; 12. liquide allantoidien; 13. liquide amniotique; 14. substance gélatineuse de protection des œufs (poissons, insectes, etc.); 15. prostate; 16. cowpérine mâle et femelle. β. *Humeurs profondes ou permanentes*. 17. Humeur aqueuse; 18. hyaloïde; 19. humeur de Cotugno; 20. liquides du péritoine, des plèvres et du péricarde, normaux et morbides; 21. liquide encéphalo-rachidien; 22. synovie; 23. sérosité des œdèmes; 24. liquide des vésicules closes des glandes vasculaires. γ. *Produits excrémento-récrémentiels*. 25. Venin des serpents; 26. salives sous-maxillaires, etc.; 27. salive parotidienne; 28. salive proprement dite, ou mixte; 29. mucus des amygdales; 30. suc pancréatique; 31. bile; 32. suc gastrique; 33. suc duodénal; 34. mucus de l'intestin grêle; 35. mucus du gros intestin (sucs intestinaux); 36. larmes; 37. mucus nasal ou pituitaire; 38. mucus des larmiers et de la conjonctive; 39. mucus bronchique et pulmonaire; 40. mucus vésical; 41. mucus vaginal; 42. bouchon gélatineux du col de l'utérus; 43. mucus du corps utérin; 44. mucus des trompes (variétés morbides nombreuses de tous ces mucus dans les kystes d'origine glandulaire); 45. mucus cutané des poissons et de leurs tubes mucipares de la ligne latérale; 46. sébacine cutanée, préputiale, ou smegma, des grandes lèvres, etc., méibomienne et inguinale; 47. mucus et sécrétions préputiales analogues; 48. civette, castoréum, et sécrétions anopérinéales analogues; 49. liquide des follicules glomérulés de la peau; 50. liquide des follicules glomérulés de l'aisselle; 51. cérumen; 52. sérine (soie); 53. cire. b. *Humeurs excrémentielles*. 54. Urine; 55. exhalation aqueuse cutanée et pulmonaire. — C. *Produits médiateurs, liquides ou demi-liquides*. 56. Bol alimentaire; 57. chyme; 58. miel; 59. matières fécales. — D. *Produits liquides hétéromorphes*. 60. Pus (nombreuses variétés). — Les humeurs constituantes et la plupart des récrémentielles renferment, comme principe immédiat fondamental, une ou plusieurs substances organiques, naturellement liquides, coagulables. C'est à elles que chaque humeur doit ses caractères essentiels de coagulabilité, de viscosité, etc. Le même fait s'observe aussi très souvent dans le liquide des kystes de l'ovaire, de la thyroïde, du testicule, etc. Les différents modes d'altération par *catalyse isomérique*, que les humeurs constituantes sont susceptibles de subir, selon les conditions dans lesquelles elles se rencontrent (V. INOCULATION, etc.), produisent la plupart des affections dites *générales* (V. ce mot, et DIATHÈSE), telles que les fièvres intermittentes, typhoïdes, le choléra, etc. Ce sont encore elles qui, altérées de

telle ou telle manière par catalyse isomérique, constituent les *virus*, et deviennent susceptibles de transmettre par action de contact (V. CATALYTIQUE), aux substances organiques des humeurs saines, l'altération dont elles sont le siège. Elles renferment, en outre, une forte proportion de principes de la première classe ou corps cristallisables d'origine minérale, surtout de l'eau, et une petite proportion de ceux de la deuxième classe ou cristallisables d'origine organique, qui se produisent dans l'économie par désassimilation (V. ce mot) des substances organiques : il faut en excepter les principes gras (V. GRAS) qui abondent dans quelques-unes, comme le lait. Les *humeurs exerémentielles* se composent surtout de principes de la deuxième classe, d'eau et de sels de la première classe, mais ne renferment que des traces de substances organiques ou principes immédiats essentiels des corps organisés. Dans la coagulation des humeurs, la substance organique fondamentale de chacune d'elles se prend en masse gélatiniforme ou tremblotante. Elle est plus ferme (comme c'est le cas pour l'albumine de l'œuf) toutes les fois que le liquide renferme beaucoup du principe, et surtout quand il en est presque entièrement formé. Si l'humeur est moyennement riche en substances organiques, elle se prend en flocons plus ou moins volumineux, qui restent en suspension ou se déposent dans le liquide. Si ce dernier renferme peu de la substance organique, il ne fait que se troubler sans présenter de flocons apercevables à l'œil nu. On donne le nom de *caillot* ou de *coagulum* à la masse que forme la *substance coagulée*. Le principe, étant répandu molécule à molécule dans toute l'étendue du liquide employé, entraîne avec lui tous les corps en suspension au moment de la solidification subite. De là l'emploi, dans les arts, des substances organiques liquides pour clarifier les liquides. Le caillot ou les flocons sont d'un blanc mat ou demi-transparents à la surface, d'où un aspect tout particulier lorsque le liquide est pur. Dans le cas contraire, ils sont grisâtres ou diversement colorés, suivant la nature et la couleur des corps en suspension (V. CAILLOT, COUENNE et CRUOR). Le caillot et les flocons présentent au microscope un aspect particulier qui diffère pour chaque espèce de substance, et qui diffère aussi pour un même principe, suivant le degré de concentration du liquide et les moyens employés pour le coaguler. Dans les conditions ordinaires, la fibrine se prend en masse homogène, fibrillaire, ou en véritables fibrilles, généralement flexueuses, entrecroisées, plus ou moins adhérentes l'une à l'autre, et parsemées dans leurs interstices de fines granulations. La caséine se prend, au contraire, en une masse amorphe, striée et granuleuse, quelquefois seulement granuleuse. L'albumine, coagulée par la chaleur, se prend en masse tout à fait homogène, très finement granuleuse, qui se détache en lamelles susceptibles de se plisser et de prendre alors un aspect strié; coagulée par l'alcool, elle est tout à fait grenue. Dans les cas où il y a peu de substance organique dans un liquide, le trouble que cause la coagulation de ce principe et de plusieurs autres analogues est dû à ce que ces substances forment de fines granulations isolées ou réunies en amas, qui restent en suspension dans le liquide. Le blanc d'œuf ne se prend en masse fibrillaire que lorsqu'on le laisse tomber goutte à goutte dans le liquide coagulant. — On n'avait tenu jusqu'ici que peu de compte de l'intervention des fluides de l'économie animale dans l'action

des médicaments. Mialhe a montré que les médicaments qui ne sont pas solubles dans l'eau le deviennent dans l'intérieur du corps par l'acide de l'estomac, et par les carbonates et les chlorures alcalins qui se rencontrent dans les sucs biliaire, pancréatique et intestinaux. Toutefois ces actions se rapprochent, moins qu'il ne l'a supposé, de celles qui se passent dans nos expériences, à cause de l'intervention des substances organiques coagulables ou non, des propriétés desquelles il n'a pas été tenu compte. De plus, certaines doubles décompositions qu'on avait supposées n'ont point lieu : ainsi, le calomel se dissout dans les sels alcalins, pénètre comme protochlorure de mercure, mais ne passe pas à l'état de bichlorure ; aussi agit-il tout autrement que ce dernier.

Humeur de Cotugno. Liquide renfermé dans le labyrinthe de l'oreille interne.

Humeurs froides. V. SCROFULES.

Humeur de Morgagni. V. CRISTALLIN.

HUMIDE, adj. [*humidus*, all. *feucht*, it. *umido*, esp. *humedo*]. Se dit d'un air qui est imprégné d'eau à l'état de vapeur, d'un corps à la surface duquel il y a de l'eau, mais non encore rassemblé en gouttes.

HUMIDE RADICAL, s. m. [*humidum radicale*, *humidum primigenium*, all. *Grundfeuchtigkeit*, *Lebenssaft*, esp. *humedo radical*]. Les médecins humoristes appelaient ainsi, ou les liquides animaux en général, regardés comme principe générateur de tout le reste de l'économie, ou le liquide qui, se rendant par la circulation aux divers tissus organiques, leur donne la consistance et la flexibilité convenables.

HUMIDITÉ, s. f. [*humiditas*, all. *Feuchtigkeit*, it. *umidità*, esp. *humedad*]. Etat d'un corps qui est imbibé d'eau, et qui a de la disposition à en communiquer une partie aux corps environnants.

HUMIFUSE, adj. [*humifusus*, de *humus*, la terre, et *fundere*, répandre ; esp. *humifuso*]. Se dit, en botanique, d'une tige étalée en tous sens sur la terre, sans y jeter de racines.

HUMINE, s. f. [de *humus*, la terre] (C⁴⁰H¹⁵O¹⁵). Corps obtenu en cuisant longtemps 100 parties de sucre, 200 parties d'eau et 20 parties d'acide sulfurique ; caractérisé en ce que les alcalis puissants le transforment en *acide humique* (C¹²H¹²O¹²), lequel s'obtient en cuisant 8 parties de sucre dans 2 parties d'acide chlorhydrique et 20 parties d'eau, jusqu'à ce que la masse ait bruni. Celle-ci se combine avec les alcalis et en est précipitée par l'acide chlorhydrique. Il n'est pas cristallisable ; il est hygroscopique, sans goût ni odeur.

HUMIQUE (ACIDE). V. HUMINE.

HUMIRIACÉES, s. f. pl. [*humiriaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, composées d'arbres et d'arbrisseaux de l'Amérique tropicale. 5 sépales, 5 pétales, 10 à 20 étamines. Le fruit est une drupe ; embryon endospermique. L'*Humirium floribundum*, Martius, laisse écouler, des entailles faites au tronc, le *baume d'humiri* doué de propriétés analgésiques à celles du copahu. Le suc de l'*Humirium balsamiferum*, Aublet, en se solidifiant, forme une masse résineuse employée en Amérique contre le ténia.

HUMOPINIQUE (ACIDE). Corps qui se forme en chauffant la narcotine à 220° sur un bain d'huile. C'est un corps brun foncé, amorphe ; il fond à une température élevée et brûle avec une flamme brillante ; son odeur est celle de la narcotine. Insoluble dans l'eau et dans les acides. (C⁴⁸H²³O¹⁷.)

HUMORAL, ALE, adj. [*humoralis*, angl. *humoral*, it. *umorale*, esp. *humoral*]. Qui vient des humeurs, qui a rapport aux humeurs.

HUMORIQUE (BRUIT) [*bruit hydropneumatique*]. Bruit qu'on entend quand on percute un organe rempli de liquide et de gaz.

HUMORISME, s. m. [de *humor*, humeur; all. *Humorismus*, angl. *humoral pathology*, it. *umorismo*, esp. *humorismo*]. Système médical dans lequel on attribue la cause des maladies à l'altération primitive des humeurs, et l'on déduit de ces altérations des caractères nosologiques ou des indications thérapeutiques. On trouve des traces de ce système dans l'antiquité la plus reculée; mais c'est Galien qui, le premier, réunit les principes de l'humorisme en un corps de doctrine, où l'on rencontre une alliance perpétuelle des éléments avec les quatre humeurs dites *cardinales*.

HUMUS, s. m. [de *humus*, terre; all. *Humus*, *Dammerde*]. Matière brune, peu soluble dans l'eau, soluble dans les alcalis, provenant de la décomposition et de la combustion lente des substances organiques dans le sol ou à sa surface. L'humus ne paraît pas être un corps uniforme, identique dans toutes les circonstances; la diversité de son origine et la manière dont il se comporte avec les réactifs autorise à le penser.

HYACINTHE, s. f. [*hyacinthus*, all. et angl. *Hyacinth*, it. *giacinto*, esp. *jacinto*]. Pierre précieuse qui entre dans la confection d'*hyacinthe*, mais qui est tellement inerte, que la confection de ce nom n'en contient plus aujourd'hui.

HYALIN, INE, adj. Se dit de toutes les parties des corps organisés qui sont transparentes comme du verre.

HYALITE, s. f. Sous ce nom, quelques auteurs ont décrit une prétendue inflammation de l'hyaloïde, qui est un organe complètement dépourvu de vaisseaux.

HYALOÏDE, adj. et s. f. [*hyaloïdes*, de *ὕαλλος*, verre, et *ἰδέω*, forme, ressemblance; angl. *hyaloid*]. Vitré, qui ressemble au verre. Quelques anatomistes appellent *substance ou humeur hyaloïde*, l'*humeur vitrée* de l'œil. Le corps hyaloïde ou vitré n'a aucune membrane d'enveloppe, et est simplement entouré par la rétine en arrière et sur les côtés, par la moitié postérieure de la capsule du cristallin et les procès ciliaires en avant. Le *canal de Petit* (V. GODRONNÉ) est produit artificiellement par décollement circulaire du corps vitré et de la capsule du cristallin au pourtour de celle-ci. Le corps vitré lui-même est une substance organique spéciale, entièrement amorphe, pas même fibroïde, qui, séparée de l'œil, abandonne un liquide aqueux, et laisse une matière également amorphe, homogène. Le *canal hyaloïdien de Cloquet* est un conduit érené dans le corps vitré, et rempli par le rameau de l'*artère centrale* de la rétine (*arteria hyaloïdea*) et par la veine correspondante allant sur la face postérieure du cristallin, au moins chez le fœtus. Quant à la prétendue réflexion de la membrane d'enveloppe dans ce canal, elle est supposée, et n'existe pas plus que l'enveloppe même. V. ŒIL.

HYBRIDATION, s. f. Production des hybrides. L'hybridation peut avoir lieu naturellement entre deux plantes voisines d'espèces ou de variétés différentes, et dont la floraison coïncide; on peut la produire artificiellement en transportant le pollen d'un végétal sur le pistil d'un autre sujet. Elle ne réussit pas entre sujets de familles différentes; elle est très difficile entre plantes appartenant à deux genres distincts, si surtout ils sont éloignés; souvent même elle n'a point

lieu entre deux espèces de même genre. C'est dans les variétés que l'hybridation est la plus facile et la plus complète; car les produits sont alors féconds, tandis que les hybrides d'espèces sont généralement inféconds. Pour que l'hybridation soit possible, il faut que le pistil à féconder soit vierge; il doit être mis à l'abri du pollen de la même fleur et des fleurs du voisinage. Le pollen d'une fleur peut être conservé plusieurs mois à l'abri de l'air, pour les hybridations artificielles.

HYBRIDE, adj. et s. m. [*hybridus*, de *ἕξεις*, viol; all. *Zwitter*, angl. *hybrid*, it. *ibrido*, esp. *hibrida*]. Les botanistes donnent ce nom, synonyme de *bâtard* et de *métis*, à des plantes dont la graine provient d'un végétal qui, au lieu d'être fécondé par sa propre espèce, l'a été par une autre. Cependant, par abus, ils l'ont appliqué à des plantes qui ont seulement de l'analogie avec deux autres, sans qu'il soit démontré, ni toujours probable, ni même quelquefois possible, qu'elles en proviennent; d'où il suit qu'en botanique, le mot *hybride* n'a fort souvent d'autre sens que celui d'*intermédiaire*. V. MÉTIS.

HYBRIDITÉ, s. f. [*hybriditas*, all. *Zwitterhaftigkeit*]. Condition d'un végétal qui est le produit de deux espèces différentes.

HYDARTHROSE, s. f., ou **HYDARTHRE**, s. m. [*hyarthrosis*, de *ὕδωρ*, eau, et *ἄρθρον*, articulation; all. *Gelenkwassersucht*, angl. *hyarthrosis*, it. *idartro*, esp. *hidartrosis* ou *hidartros*]. Hydropsis articulaire. Cette maladie est ordinairement la suite de coups, de chutes, d'une violence extérieure quelconque, ou de marches forcées; mais on l'observe plus particulièrement chez des individus scrofuleux ou évidemment lymphatiques. Elle présente, à son début, tous les caractères de l'arthrite ou inflammation articulaire, et vers la fin on la confond, au contraire, avec une tumeur blanche. Très intenses chez les sujets robustes, les symptômes inflammatoires de la première période sont obscurs et presque inaperçus chez les individus d'une mauvaise constitution. Plus tard, la tuméfaction indique la présence de l'épanchement dont la capsule synoviale est le siège: au genou, deux tumeurs apparaissent sur les côtés de la rotule; au cou-de-pied, deux tumeurs se forment sur les côtés des tendons extenseurs; au coude, la tuméfaction se montre en arrière, sur les côtés de l'olécrâne. Les douleurs sont alors nulles ou très sourdes; le membre est habituellement fléchi, si la maladie occupe une articulation ginglymoïdale; il est dans une demi-flexion, si c'est une articulation orbiculaire. Si l'individu est sain, d'ailleurs, et d'une bonne constitution, la maladie se termine le plus ordinairement par résolution; dans le cas contraire, les cartilages se ramollissent, les os eux-mêmes se gonflent et deviennent fongueux, la suppuration s'établit, et une tumeur blanche survient. Tant que dure le caractère inflammatoire, on combat l'hyarthrose par les sangsues, les cataplasmes, le repos absolu; dès que cette première période est passée, on emploie les rubéfiants, les vésicatoires volants, les frictions sèches, les résolutifs, les diurétiques, la compression au moyen de compresses graduées et d'un bandage roulé; et, pour assurer l'immobilité de l'articulation, on place le membre dans une sorte de gouttière de bois ou de fer-blanc; mais ces moyens ne doivent pas empêcher des applications de vésicatoires, de compresses imbibées de sel ammoniac sur la partie malade. Quelquefois il faut en venir à la ponction de l'articulation. V. HYGROMA et TUMEUR BLANCHE.

HYDATIDE, s. f. [*hydatis*, de ὕδωρ, eau; all. *Blasenwurm*, angl. *hydatid*, it. *idatide*, esp. *hidatide*]. Ce nom a été donné d'abord à une petite tumeur enkystée de la paupière supérieure, puis à toutes les tumeurs enkystées qui contiennent un liquide aqueux et transparent. La plupart des auteurs l'ont ensuite appliqué à des vésicules plus molles que le tissu des membranes, et plus ou moins transparentes, qui se développent dans les organes sans adhérer à leur tissu. Cruveilhier définit très exactement ces corps, des *vésicules libres de toutes parts, vivant d'une vie propre, et ne demandant à l'animal qu'il les porte que le lieu, la chaleur et des produits exhalés qu'elles ont la faculté de s'assimiler*. — Les termes *hydatide* et *acéphalocyste* sont actuellement synonymes; les vésicules qu'ils désignent sont des produits morbides renfermant ou non des animaux parasites, les *échinocoques*, adhérents non pas à l'hydatide, mais à une mince membrane qui la tapisse ou flotte dans sa cavité. V. ACÉPHALOCYSTE et ÉCHINOCOQUE. — *Hydatide de Morgagni*. V. ÉPIDIDYME.

HYDATIDIN, s. m. Substance organique, plus lourde que l'eau, soluble, sans les colorer, dans les acides sulfurique et chlorhydrique, n'étant pas précipitée par la potasse et l'ammoniaque, mais se colorant en jaune-serin très intense au moment de la saturation. Le sublimé, la noix de galle, les sels de plomb et de fer sont sans action sur elle. C'est elle qui forme, en grande partie, la substance des kystes à échinocoques, tant la poche mère que les petits kystes intérieurs, dans la proportion de 90 à 99 pour 100. Le reste est de l'albumine. (Collard de Martigny.)

HYDATIQUÉ, adj. [*hydatidicus*, it. *idatidico*, esp. *hidatidico*]. Qui contient des hydatides : *kyste hydatidique*.

HYDATIDOCÈLE, s. f. [*hydatidocoele*, de ὕδωρ, eau, et κύημα, tumeur, it. *idatidocoele*, esp. *hidatidocoele*]. Tumeur contenant des hydatides. On a particulièrement appliqué cette dénomination à l'oschéocèle contenant des hydatides.

HYDATIGÈRE, s. f. Synonyme de *cysticerque*.

HYDATINIEN et **HYDATIQUE**, adj. [*hydaticus*]. Formé par des hydatides. V. FRÉMISSEMENT et KISTE.

HYDATISME, s. m. [*hydatismus*, de ὕδωρ, eau; all. *Schwabbeln*, *Hydatismus*, it. *idatismo*, esp. *hidatismo*]. Bruit produit par la fluctuation d'un liquide épanché dans une cavité.

HYDATOÏDE, s. f. [*hydatodes*, *hydatoides*, aqueux, de ὕδωρ, eau, et εἶδος, ressemblance; angl. *hydatoid*, esp. *hidatoide*]. Synonyme de *hyaloïde*. — *Membrane hydatoïde*. Membrane de Descemet, membrane de l'humeur aqueuse. V. CORNÉE.

HYDATULE, s. f. Synonyme de *cysticerque*.

HYDRACIDE, s. m. [all. *Wasserstoffsaure*, angl. *hydracid*, it. *idracido*]. Acide résultant de la combinaison d'un corps simple ou composé avec l'hydrogène, considéré comme principe acidifiant. Tels sont les acides bromhydrique, chlorhydrique, cyanhydrique, cyanoferrydrique, fluoborhydrique, fluorhydrique, fluosilicohydrique, fluotantalhydrique, fluotitanhydrique, hypersulfocyanhydrique, iodhydrique, sélénhydrique, sulfhydrique, sulfocyanhydrique, tellurhydrique, et quelques autres.

HYDRAÉROPÉRICARDIE. Collection de liquides et de gaz dans le péricarde. (Piorry.)

HYDRAÉROPÉRITONIE. Épanchement d'eau et de gaz dans le péritoine. (Piorry.)

HYDRAÉROPLEURIE. Épanchement d'air et d'eau dans la plèvre. (Piorry.)

HYDRAGOGUE, adj. ets. m. [*hydragogus*, de ὕδωρ, eau, et ἄγω, chasser; all. *wasserreibend*, angl. *hydragogue*, it. *idragogo*, esp. *hydragogo*]. On a désigné sous ce nom des substances auxquelles on supposait la propriété de faire écouler les sérosités épanchées dans les cavités ou infiltrées dans les tissus organiques. C'est particulièrement aux purgatifs drastiques qu'on l'a donné. La *poudre hydragogue*, préparée avec : racine de jalap, 32 grammes; racine de méchoacan et anis, à 16 grammes; rhubarbe, 12 grammes; cannelle et soldanelle, à 8 grammes; gomme-gutte, 4 grammes, contenait 65 parties de matières purgatives sur 1 ou 2 de matières aromatiques.

HYDRALCOOL, s. m. Alcool à 22° centésimaux, appelé vulgairement *can-de-vie*.

HYDRALLANTE, s. f. [de ὕδωρ, eau, et ἄλλω, étymologie du mot *allantoïde*; esp. *hidralanto*]. Hydropisie de l'allantoïde. Dugès a proposé d'appeler ainsi les eaux que certaines femmes rendent, en assez grande quantité, du troisième au cinquième mois de leur grossesse, et que l'on appelle vulgairement *fausses caux*. Il suppose que le siège et la source de ces eaux sont dans un espace assez ample que l'on observe, pendant les premiers temps de la gestation, entre l'amnios et le chorion, du côté du placenta, espace qui est alors occupé par une humeur gélatineuse, et qui se trouve là où les modernes s'accordent à placer l'allantoïde.

HYDRAMNIOS, s. f. [de ὕδωρ, eau, et ἄμιον, amnios]. Dugès a proposé d'appeler ainsi une espèce d'hydropisie utérine consistant en une accumulation de sérosité dans l'amnios. Ce n'est qu'une surabondance du fluide amniotique.

HYDRANGIAIRRHÉE. Écoulement d'eau dans les conduits aériens : catarrhe pituiteux. (Piorry.)

HYDRARGYRIE, s. f. [*hydrargyria*, de ὑδράργυρος, mercure; all. *Quecksilberausschlag*, angl. *hydrargyria*, it. *idargyria*, esp. *hidargiria*]. Éruption cutanée produite par l'administration intérieure ou extérieure des préparations mercurielles, et caractérisée par de petites vésicules, avec ou sans fièvre, développées sur des surfaces rouges d'une étendue plus ou moins considérable. Les Anglais en ont décrit trois variétés : 1° L'*hydrargyria mitis* semble, à la première vue, ne consister qu'en une légère efflorescence variée; mais, en regardant avec attention, on voit la peau couverte de vésicules transparentes, presque imperceptibles. Il y a des démangeaisons cuisantes, avec rougeur et chaleur à la peau. Quelquefois l'efflorescence se dissipe sans desquamation sensible de l'épiderme; d'autres fois la peau ne reprend sa couleur naturelle que longtemps après que l'épiderme a commencé à s'exfolier. 2° L'*hydrargyria febrilis* ne diffère de la précédente que par une plus grande intensité. La chaleur de la peau est plus vive, sa surface plus rugueuse au toucher; il y a de la fièvre. Les vésicules, d'abord isolées, deviennent confluentes, et acquièrent le volume d'une tête d'épingle; une humeur épaisse et fétide suinte des parties où deux surfaces de la peau sont en contact, comme aux aines, aux aisselles. La desquamation commence le quatrième jour, et est ordinairement précédée de pharyngite; l'épiderme se détache par plaques très larges, et il faut ordinairement plusieurs desquamations successives avant que les téguments recouvrent leur couleur naturelle. 3° L'*hydrargyria maligna* est caractérisée par la

chaleur de la peau, qui est quelquefois de 42° centigr., l'inflammation de la gorge et des amygdales, la couleur rouge pourpre de l'éruption, le gonflement de toute la face, les vésicules beaucoup plus volumineuses et fournissant une humeur âcre abondante, d'odeur insupportable. La desquamation n'a lieu que du huitième au dixième jour, et quelquefois les ongles se détachent avec de larges plaques d'épiderme; plusieurs couches de cette dernière membrane se forment et se détachent avant que la peau cesse d'être rude et écailleuse. Les symptômes inflammatoires généraux sont également proportionnés à l'inflammation extérieure. Il est incontestable que l'hydrargyrie est causée par l'usage du mercure; que la simple suspension de l'emploi de ce médicament en arrête souvent le développement, qu'elle s'aggrave si l'on continue l'usage du métal. Des ablutions avec l'eau fraîche, des bains tempérés, un régime doux, les purgatifs et les préparations opiacées, sont les moyens employés contre cette maladie, à laquelle on a quelquefois donné les noms d'*érythème mercuriel*, d'*eczème mercuriel*, de *maladie mercurielle*, de *lèpre mercurielle*, etc.

HYDRARGYRO-PNEUMATIQUE, adj. [*hydrargyro-pneumaticus*, de ὑδράργυρος, mercure, et πνεύμα, air, gaz]. On appelle *cuve hydrargyro-pneumatique* une cuve pleine de mercure, dans laquelle est disposée (au-dessous de la surface du métal) une tablette propre à soutenir des cloches sous lesquelles on fait passer, à l'aide d'un tube conducteur, les gaz qu'on veut recueillir.

HYDRARGYROSE, s. f. [*hydrargyrosis*, de ὑδράργυρος, mercure; it. *idargirosi*]. Friction mercurielle.

HYDRARTHRE, s. m. V. HYDARTHROSE.

HYDRATABLE, adj. [esp. *hidratable*]. Se dit d'une substance qui est susceptible de se convertir en hydrate, de se combiner avec l'eau en proportions définies.

HYDRATE, s. m. [*hydras*, all. *Hydrat*, angl. *hydrate*, it. *idrato*, esp. *hidrato*]. Combinaison d'un oxyde métallique et d'eau, dans laquelle cette dernière joue le rôle d'acide, ou d'un acide et d'eau dans laquelle celle-ci joue le rôle de base; car il est réel qu'elle peut remplir le rôle d'acide ou de base, selon la nature du corps qu'on met en sa présence. C'est Berzelius qui a donné cette acception précise au mot *hydrate*, qui en a une beaucoup plus vague dans les écrits des autres chimistes et minéralogistes.

HYDRATÉ, ÉE, adj. [angl. *hydrated*]. Se dit d'un acide qui contient de l'eau combinée avec lui et jouant le rôle de base.

HYDRATIQUE, adj. [all. *hydratisch*]. On a proposé de donner cette épithète à l'éther sulfurique, pour indiquer que ce corps est à l'hydrogène carboné ce qu'un hydrate est à son oxyde.

HYDRAULIQUE, s. f. [*hydraulica*, de ὑδωρ, eau, et ἀλλός, tuyau; all. *hydraulik*, angl. *hydraulics*, it. *idraulica*, esp. *hidraulica*]. Partie de la physique qui traite de tous les phénomènes ayant rapport aux mouvements des liquides.

HYDRAULIQUE, adj. [*hydraulicus*, all. *hydraulisch*, angl. *hydraulic*, esp. *hidraulico*]. Qui est relatif au mouvement des eaux. — On nomme *chaux hydraulique* un silicate de chaux produit par la calcination ménagée d'un calcaire contenant une certaine quantité de silice très divisée. Cette chaux est susceptible de former une pâte qui, se durcissant sous l'eau, se convertit à la longue en une sorte de pierre tendre.

HYBRÉMIE, s. f. [de ὑδωρ, eau, et ζῆμα, sang]. S'est dit pour *anémie*.

HYDRENCÉPHALE, s. f. V. HYDROCÉPHALE.

HYDRENCÉPHALE GÉNÉNIQUE. Hydrocéphale congénitale. (Piorry.)

HYDRENTÉRRHÉE. Écoulement de mucoosité ou de sérosité par la membrane muqueuse de l'intestin. (Piorry.)

HYDRETHIMIE. Épanchement de sérosité dans le tissu cellulaire. (Piorry.)

HYDRETHIMOCARDIE. Œdème du cœur. (Piorry.)

HYDRINDINE ou **INDYDE**, s. f. (C³²H¹³O⁵Az²). Corps obtenu par action de la potasse sur l'isatyde, la sulfisatine et l'indinc. Transparente, jaune pâle, insoluble dans l'eau, cristallisant en prismes petits et courts, peu soluble dans l'alcool bouillant.

HYDRIODATE, s. m. [*hydriodas*, all. *hydriodsaures Salz*, angl. *hydriodate*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide iodhydrique avec les bases. On peut les considérer comme des iodures.

HYDRIODIQUE, adj. [it. *idriodico*]. V. ACIDE iodhydrique.

HYDROA, s. f. V. ÉCHAUBOULURE, SUDAMINA.

HYDROABDOMEN, s. m. Mot barbare employé pour désigner l'*ascite*.

HYDROAZOCARBONYLE, s. m. Nom d'un groupe de composés chimiques comprenant, d'après Læwig, l'acide urique, ses dérivés, etc.

HYDROBENZAMIDE, s. f. [esp. *hydro-benzamide*]. Substance cristalline, incolore, insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool, que Laurent a obtenue en laissant l'ammoniaque en contact avec l'huile d'amandes amères. (C⁴²H¹⁸Az².)

HYDROBISULFOCYANIQUE (ACIDE) [*acide prussique persulfuré*, *acide hydroxanthanique*]. Corps qui se forme par décomposition spontanée de l'acide hydrosulfocyanique. Cristallisable en belles aiguilles jaunes; peu soluble dans l'eau chaude, très soluble dans l'alcool et l'éther. (C²AzHS³.)

HYDROBISULFURÉNIQUE (ACIDE) ou **SULFOCYANIHYDRATE** (C²AzHS²). Liquide huileux, incolore, qui se décompose rapidement, obtenu par réaction à 13° de l'alcool absolu, du gaz ammoniac et de l'acide sulfocarbonique.

HYDROBROMATE, s. m. [*hydrobromas*, all. *hydrobromsaures Salz*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide bromhydrique avec les bases. On peut les considérer comme des bromures.

HYDROBROMIQUE, adj. V. ACIDE bromhydrique.

HYDROCARDIE. V. HYDROPÉRICARDE.

HYDROCÈLE, s. f. [*hydrocèle*, de ὑδωρ, eau, et κῆλη, tumeur; all. *Wasserbruch*, angl. *hydrocele*, it. *idrocele*, esp. *hidrocele*]. Tumeur formée par un amas de sérosité, soit dans le tissu cellulaire du scrotum, soit dans une des enveloppes du testicule ou du cordon des vaisseaux spermaticques. Dans le premier cas, c'est l'*hydrocèle externe* ou par *infiltration*, qu'on appellerait avec plus de raison *œdème du scrotum*; dans le second, c'est l'*hydrocèle interne* ou par *épanchement*. Lorsque la collection a lieu dans l'enveloppe du testicule, c'est l'*hydrocèle de la tunique vaginale*; lorsqu'elle existe dans le cordon testiculaire, c'est l'*hydrocèle enkystée du cordon spermaticque*; mais c'est particulièrement à l'hydrocèle de la tunique vaginale que s'applique la dénomination d'*hydrocèle*. Elle est souvent produite par le froissement

ou la contusion des testicules : c'est alors une sorte de complication de l'orchite, qui se dissipe souvent en même temps que cette dernière, et sous l'influence d'un traitement antiphlogistique. D'autres fois cependant l'hydrocèle persiste, et augmente après la résolution de l'engorgement testiculaire, et l'on doit appliquer alors sur le scrotum des compresses imbibées d'eau blanche, faire des frictions avec l'onguent mercuriel ou avec la pommade d'iode de potassium. Si ces moyens sont infructueux, l'hydrocèle, devenue chronique, peut rester stationnaire pendant des années, ou bien envahir le scrotum et déformer le pénis. La tumeur que forme le scrotum distendu est oblongue, plus grosse en bas qu'en haut, demi-transparente; le testicule en occupe ordinairement la partie postérieure, inférieure et un peu interne. Lorsqu'elle est devenue trop volumineuse, on évacue la sérosité en pratiquant une ponction avec la pointe d'une lancette ou d'un bistouri, ou mieux avec un trocart. Cette opération est si simple, si peu douloureuse, si peu importante, qu'aucun pansement n'est nécessaire, et que l'opéré peut vaquer à ses affaires le jour même; mais on est obligé de la réitérer à des intervalles d'autant moins longs qu'on y a eu plus souvent recours; elle n'est que palliative. Le traitement curatif consiste à injecter, à l'aide d'une seringue, par la canule du trocart restée en place après la ponction, un liquide irritant, tel que le vin rouge chauffé à 34°, ou la teinture d'iode (V. IODÉ), que l'on évacue après l'avoir laissée séjourner quelques minutes dans la tunique vaginale. Il se manifeste, le deuxième ou troisième jour, un engorgement inflammatoire du tissu cellulaire des bourses et des enveloppes du testicule, et l'on applique alors des cataplasmes émollients.

Hydrocèle du cou. Maunoir a décrit sous ce nom des kystes qui se développent le plus souvent sur la partie latérale gauche du cou, et qui avaient été jusqu'alors confondus avec les tumeurs enkystées de la thyroïde, ou même avec le goître proprement dit. Ces kystes, qui contiennent un fluide albumineux, souvent de couleur foncée, acquièrent quelquefois un volume énorme, et gênent la respiration. Le traitement consiste dans l'incision de la tumeur et l'introduction d'une longue mèche dans la plaie. Ils semblent être dus à l'hygroma de bourses synoviales accidentelles siègeant sur les côtés des cornes de l'os hyoïde.

HYDROCÉPHALE, s. f. [*hydrocephalus*, de ὕδωρ, eau, et κεφαλή, tête; all. *Wasserkopf*, angl. *hydrocephalus*, *dropsy of the brain*, it. *idrocefalo*, esp. *hidrocefalo*]. Hdropisie de la tête. On comprend sous cette dénomination toutes les hdropisies de la tête, quels que soient le siège de l'épanchement, la nature de la cause qui l'a produit, et la différence des symptômes qu'il peut faire naître. La plupart des auteurs distinguent l'hydrocéphale en *interne* et *externe*. On range dans l'hydrocéphale *externe* les collections et les infiltrations séreuses ou séro-sanguinolentes qui se forment sous le cuir chevelu ou sous le péricrâne; mais ces lésions ne constituent pas réellement des hdropisies de la tête, et l'on ne doit appeler *hydrocéphales* que les collections séreuses contenues dans le crâne. Les *hydrocéphales internes*, ou les véritables *hydrocéphales*, ont leur siège tantôt entre la dure-mère et les os du crâne, tantôt dans la grande cavité de l'arachnoïde, le plus souvent dans les ventricules du cerveau, quelquefois dans des espèces de kystes, soit entre les méninges, soit dans le tissu même du

cerveau ou du cervelet. — Une distinction plus importante est celle de l'*hydrocéphale aiguë* et de l'*hydrocéphale chronique*. L'*hydrocéphale aiguë* a été longtemps regardée comme le résultat de l'état pathologique auquel on donnait le nom de *fièvre cérébrale*; puis on l'a considérée comme un effet secondaire, et le plus souvent symptomatique d'une phlegmasie du tube digestif; d'autres voient avec plus de raison, dans l'hydrocéphale aiguë, une *méningite*, une *encéphalite*, ou une *méningo-céphalite*. Les symptômes les plus constants sont d'abord des vomissements, de la céphalalgie, de la variation dans la coloration de la face, de la tristesse, de la somnolence, une fièvre vive, avec chaleur et très grande fréquence du pouls; puis une lenteur remarquable du pouls, des plaintes, des cris particuliers, qu'on a appelés *hydrocéphaliques*, la dilatation et l'oscillation des pupilles, les mouvements convulsifs des yeux et de la face, un délire sourd et momentané, enfin un assoupissement profond, des convulsions, l'engourdissement de tous les sens, et la mort. On combat cette maladie par des saignées locales plus ou moins répétées, aux tempes, derrière les oreilles, à l'entrée des narines, par les dérivatifs les plus énergiques, en même temps que des applications froides sont maintenues sur la tête. Mais on parvient difficilement à en arrêter la marche, et elle enlève quelquefois les enfants en vingt-quatre, trente-six ou quarante-huit heures. — L'*hydrocéphale chronique* existe quelquefois dès avant la naissance; souvent aussi elle commence à se développer chez les très jeunes enfants, sans que l'on puisse s'apercevoir de son début. D'autres fois, le volume de la tête, l'état des facultés intellectuelles, sont déjà des indices de cette maladie. A mesure qu'elle se manifeste, la tête s'élargit dans les points où l'ossification, moins avancée, permet aux os d'être refoulés; la forme du crâne cesse aussi d'être régulière, selon la partie où s'accumule le liquide; enfin, les symptômes de cette affection ne diffèrent point essentiellement de ceux de l'hydrocéphale aiguë, si ce n'est par le laps de temps qu'ils mettent à se développer. Cette maladie est constamment au-dessus des ressources de l'art.

HYDROCHARIDÉES, s. f. pl. [*hydrocharidea*, all. *Taucher*, esp. *hidrocarideas*]. Famille de plantes monopétales à étamines épigynes, presque toutes herbacées et aquatiques, à feuilles caulinaires entières ou finement dentées, quelquefois étalées à la surface de l'eau. Fleurs renfermées dans des spathes, en général dioïques, rarement hermaphrodites: les mâles, sessiles ou pédicellées, ordinairement réunies plusieurs ensemble; les femelles ou hermaphrodites toujours sessiles et renfermées dans une spathe uniflore. Calice à 6 divisions, dont 3 internes pétaloïdes; 1 à 13 étamines; ovaire infère, quelquefois atténué à sa partie supérieure en un prolongement filiforme qui s'élève au-dessus de la spathe et tient lieu de style; 3 à 6 stigmates, ordinairement bifides. Fruit charnu intérieurement, à cavité simple ou à autant de loges qu'il y a de stigmates. Graines nombreuses et enveloppées d'une sorte de pulpe.

HYDROCHINONE, s. f. *Hydrochinone incolore* (C²⁵H¹²O⁸). Corps obtenu par distillation sèche de l'acide quinique. Cristallisable, incolore, sans odeur, ne réagissant pas acide, soluble dans l'eau et l'alcool, surtout à chaud. — *Hydrochinone verte* (C²⁵H¹⁰O⁸). Corps obtenu par réaction d'une solution du précédent et de chlorure de fer. Cristallisable, d'un beau vert

métallique chatoyant, d'un goût pénétrant, d'une faible odeur de chinone; fond en un liquide brun, et se sublime en partie en lamelles vertes. Soluble dans l'eau bouillante, qu'elle colore en brun, dans l'alcool et l'éther.

HYDROCHLORATE, s. m. [*hydrochloras*, it. *idroclorato*, esp. *hidroclorato*]. V. CHLORURE.

HYDROCHLORIQUE, adj. [angl. *hydrochlorie*].

V. ACIDE chlorhydrique.

HYDROCHLORONITRIQUE, adj. [*hydrochloronitricus*]. L'eau régale (V. ce mot) a été appelée *acide hydrochloronitrique*.

HYDROCHROMOCYANHYDRIQUE (ACIDE). Corps obtenu par décomposition dans l'eau du chromocyanure d'argent ou de cuivre par l'hydrogène sulfuré. Cristallisable, très acide, chasse l'acide carbonique de ses combinaisons. [(3AzC², Chr²)3AzC².]

HYDROCINNAMIDE, s. f. Corps obtenu par action du gaz ammoniac sur le cinnole. Cristallisable, incolore, sans odeur, insoluble dans l'eau; elle fond, et, par refroidissement, se prend en masse gommeuse non cristalline; elle se décompose à la distillation. (3AzC², Az².)

HYDROCIRSOCÈLE, s. f. [*hydrocirsocele*, de ὑδωρ, eau, κίρσις, varice, et κίρην, tumeur]. Complication d'une cirsocele avec une hydrocèle.

HYDROCOBALTOCYANIQUE (ACIDE). Corps obtenu par décomposition du cobaltocyanate de plomb à l'aide de l'hydrogène sulfuré. Cristallisable, d'un goût acide, soluble dans l'eau. (H³+Co², 3AzC²+3AzC².)

HYDROCOTYLE, s. f. Nom d'un genre d'ombellifères. L'*Hydrocotyle asiatica*, dont le nom indigène est *bevilacqua*, est employée à l'île Maurice, par Boileau, contre l'éléphantiasis des Grecs, qu'elle a toujours amélioré, et quelquefois fait disparaître. On l'emploie en tisane (30 grammes de plante sèche pour 1 litre), en bains (1500 grammes de plante fraîche), en fumigations (2,500 grammes de plante fraîche), en sirop (de 1 à 8 cuillerées), et en poudre à petite dose.

HYDROCYANATE, s. m. [*hydrocyanas*, it. *idro-cianato*, esp. *hidrocianato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide cyanhydrique avec les bases. On peut les considérer comme des cyanures.

HYDROCYANIQUE, adj. [angl. *hydrocyanic*]. V. ACIDE cyanhydrique.

HYDROCYSTE, s. f. [*hydrocystis*, de ὑδωρ, eau, et κύστις, vessie]. Kyste séreux.

HYDRODERME, s. m. [*hydroderma*, de ὑδωρ, eau, et δέρμα, peau]. Anasarque.

HYDRODYNAMIQUE, s. f. [*hydrodynamica*, de ὑδωρ, eau, et δύναμις, force; all. *Hydrodynamik*, angl. *hydrodynamics*, it. *idrodinamica*, esp. *hidrodinamica*]. Partie de la physique qui traite du mouvement des liquides, des lois d'équilibre et de pression auxquelles ils obéissent.

HYDRO-ÉLECTRIQUE, adj. [*hydro-electricus*]. Se dit des phénomènes que produit la pile voltaïque, parce que la présence de l'eau est une condition de leur plein développement.

HYDROÉMIE, s. f. [de ὑδωρ, eau, et ἕμα, sang]. État du sang dans lequel la proportion d'eau est trop grande, et où il y a manque de globules et de fibrine. V. ANÉMIE.

HYDRO-ENCÉPHALOCÈLE ou **HYDRENCÉPHALOCÈLE**, s. f. Nom donné à l'hydrocéphale interne chronique.

HYDRO-ENTÉROCÈLE ou **HYDRENTÉROCÈLE**, s. f. [*hydro-enterocele*, *hydreterocele*, de ὑδωρ, eau, ἔντερον, intestin, et κίρην, tumeur, hernie]. Hydrocèle ou infiltration séreuse du scrotum compliquée avec une hernie intestinale. On désigne aussi quelquefois sous ce nom une hernie intestinale dont le sac renferme une certaine quantité de sérosité.

HYDRO-ENTÉRO-ÉPILOCÈLE, s. f. Entéro-épiplocèle dont le sac contient de la sérosité, ou qui est compliquée d'une hydrocèle.

HYDRO-ENTÉROPHALE ou **HYDRENTÉROPHALE**, s. f. [*hydro-enteromphalum*, de ὑδωρ, eau, ἔντερον, intestin, et ὀμφαλός, ombilic]. Hernie ombilicale avec amas de sérosité dans le sac herniaire.

HYDRO-ÉPILOCÈLE, s. f. [*hydro-epi-locele*, de ὑδωρ, eau, ἐπίπλοον, l'épiploon, et κίρην, tumeur, hernie]. Hydrocèle compliquée d'épiplocèle, ou bien hernie épiplorique avec amas de sérosité dans le sac herniaire.

HYDRO-ÉPIPLOPHALE, s. f. [*hydro-epi-plomphalum*, de ὑδωρ, eau, ἐπίπλοον, l'épiploon, et ὀμφαλός, ombilic]. Hernie ombilicale épiplorique avec amas de sérosité.

HYDROFERROCYANHYDRIQUE (ACIDE). Obtenu par décomposition du ferrocyanure de cuivre dans l'eau par l'acide sulfurique. Cristallisable, rouge; soluble dans l'eau, rougissant le tournesol. [H³(Fc²3AzC²)3AzC².]

HYDROFERROCYANIQUE (ACIDE) [*acide hydrocyanoferrique*, *cyanure de fer hydraté*, *acide cyanoprusse-ferrique*]. Acide copulé, obtenu par action réciproque du cyanure rouge de fer, de l'acide chlorhydrique libre d'air et de l'éther. Cristallisable, soluble dans l'eau et non dans l'alcool. La solution aqueuse a un goût très acide. (3AzC²FeH.)

HYDROFLUATE, s. m. [*hydrofluas*, all. *flus-saures Salz*, esp. *hidrofluato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide fluorhydrique avec les bases. On peut les considérer comme des fluorures.

HYDROFLUOBORIQUE, adj. V. ACIDE fluoborique.

HYDROFLUOEIQUE, adj. V. ACIDE fluorhydrique.

HYDROFLUOSILICIQUE, adj. V. ACIDE fluosilicique.

HYDROGALE, s. m. [*hydrogalá*, de ὑδωρ, eau, et γάλα, lait]. Mélange d'eau et de lait.

HYDROGASTRE, s. f.]de ὑδωρ, et γαστήρ, ventre]. S'est dit pour *ascite*.

HYDROGASTRORRHÉE. Écoulement de mucosité ou de sérosité par la membrane muqueuse de l'estomac. (Piorry.)

HYDROGÈNE, s. m. [*hydrogenium*, de ὑδωρ, eau, et γεννώ, je produis; all. *Wasserstoff*, angl. *hydrogen*, it. *idrogeno*, esp. *hidrogeno*]. Corps simple, qu'on ne connaît encore qu'à l'état gazeux, qui a été découvert en 1781 par Cavendish, et qui est appelé ainsi, parce qu'en se combinant avec l'oxygène, il produit de l'eau. On l'obtient plus ordinairement en décomposant l'eau à l'aide du fer ou du zinc et de quelques gouttes d'acide sulfurique: le métal s'empare de l'oxygène, et l'hydrogène est mis à nu. Ce gaz est combustible, et brûle avec une flamme bleue; il n'est pas respirable; il éteint les corps combustibles en ignition; enflammé, il brûle avec une flamme

bleuâtre faible; il est treize fois et demie plus léger que l'air atmosphérique, ce qui lui donne la propriété, lorsqu'il est enfermé dans une enveloppe mince, d'enlever des poids assez considérables (aérostats); il est insoluble dans l'eau. Sa combustion, dans la proportion de 2 parties en volume contre 1 de gaz oxygène, donne lieu à la formation de l'eau. Combiné avec l'azote, il constitue l'ammoniaque.

Hydrogène carboné. L'hydrogène se combine en plusieurs proportions avec le carbone (V. CARBURE d'hydrogène). Parmi celles de ces combinaisons qui sont gazeuses, on distingue le gaz hydrogène protocarboné, qui, mêlé d'un peu d'azote et d'acide carbonique, se dégage de la vase des marais, et qui constitue aussi le gaz inflammable ou grisou des mines de charbon de terre. Le gaz hydrogène bicarboné, deutocarboné, ou gaz oléfiant (V. ÉLAYLE et ÉTHÉRINE), forme en grande partie le gaz de l'éclairage. Celui-ci provient de la décomposition de la houille par la chaleur. On emploie de préférence, pour l'obtenir, la houille la plus pure, la houille sèche, parce qu'elle en donne une plus grande quantité, et que l'on a intérêt à renouveler le moins souvent possible la charge des cornues qui servent à la distillation. A Paris, quelques usines emploient aussi la résine, les huiles, et particulièrement celles qui proviennent de la distillation des os, dans les fabriques de noir animal. Le gaz qu'elles produisent brûle moins vite; il contient plus d'hydrogène deutocarboné et moins de protocarboné que le gaz de houille, et donne beaucoup plus de lumière. Tandis que, pour éclairer pendant une heure, un bec ordinaire consomme 3 pieds à 3 pieds et demi cubes de gaz tiré de la houille, le même bec, dans le même temps, ne brûle que 1 pied à 1 pied et demi cube de gaz provenant de l'huile: aussi en hiver, où les usines ont peine à suffire à la consommation, on prépare ces deux gaz à la fois, et on les fait arriver dans un même gazomètre, où le mélange s'opère. Le gaz de houille contient, avant d'être purifié, beaucoup de gaz deutocarboné, du gaz hydrogène, de l'oxyde de carbone, de l'azote, de l'acide sulfhydrique et de l'acide carbonique, libres ou combinés avec de l'ammoniaque, du carbonate d'ammoniaque, du carbure de soufre, de l'hydrogène quadricarboné, et une quantité variable d'huile entraînée par le gaz. Le gaz dégagé par la distillation est conduit dans un récipient, où il entre en contact avec une dissolution de chaux, qui absorbe particulièrement l'acide carbonique et le gaz hydrogène sulfuré; mais on le débarrasse difficilement du carbure de soufre, comme le prouve l'odeur d'acide sulfureux que l'on sent très souvent dans les lieux éclairés par le gaz. Du récipient où il a été purifié, le gaz arrive dans une cloche d'une énorme dimension, plongeant dans l'eau par sa partie inférieure; et au moyen d'un appareil particulier (V. GAZOMÈTRE), il s'écoule, avec une vitesse toujours uniforme, par des tuyaux qui vont se ramifier dans toutes les directions. — Des exemples assez fréquents ont prouvé les dangers qui peuvent résulter de l'action du gaz de l'éclairage sur l'économie animale, lorsqu'il vient à s'accumuler dans un lieu clos: mêlé à 50 fois son volume d'air, il répand une odeur très désagréable; en proportion plus grande, il peut déterminer l'asphyxie; s'il constitue la onzième partie de l'air, il s'enflamme et détone par l'approche d'un corps en combustion.

Hydrogène sélénié. V. ACIDE sélénhydrique.

Hydrogène sulfuré. V. ACIDE sulfhydrique.

HYDROGÉNÉ, ÉE, adj. [*hydrogenatus*, esp. *hidrogenado*]. Qui contient de l'hydrogène à l'état de combinaison.

HYDROGÉNÈSE, s. f. Nom collectif donné par Baumes aux maladies qu'il attribuait aux désordres de l'hydrogénation.

HYDROGÉOLOGIE, s. f. [*hydrogeologia*, de $\delta\omega\rho$, eau, $\gamma\eta$, terre, et $\lambda\acute{o}\gamma\omicron\varsigma$, discours]. Branche de la physique générale qui traite des eaux répandues à la surface du globe.

HYDROGÈRE, adj. [de $\delta\omega\rho$, eau, et *gerere*, porter]. Mauvais mot composé de grec et de latin. V. HYDROPHORE.

HYDROGLOSSE, s. f. V. GRENOUILLETTE.

HYDROGRAPHIE, s. f. [*hydrographia*, de $\delta\omega\rho$, eau, et $\gamma\rho\acute{\alpha}\gamma\omicron\upsilon$, écrire; it. *idografia*, esp. *hidrografia*]. Description des eaux éparses à la surface du globe.

HYDROISOCARBONYLE, s. m. Nom d'un groupe de composés comprenant le formyle, l'acétyle, le butyryle. V. ces mots.

HYDROL, s. m. Béral a proposé de comprendre sous ce nom tous les composés vulgairement appelés *caux minérales*.

HYDROLAT, s. m. Nom donné aux liquides incolores qu'on obtient en distillant de l'eau sur des fleurs odorantes ou sur d'autres substances aromatiques, le plus ordinairement végétales.

HYDROLATURE, s. f. Sous ce nom, Béral désigne les teintures aqueuses, les liquides qui résultent de l'action de l'eau, portée à des températures diverses, sur des substances végétales ou animales susceptibles de céder des parties extractives à ce menstruc.

HYDROLÉ, s. m. Médicament liquide formé d'eau et de principes médicamenteux qui y sont unis en totalité. On obtient ces produits par la solution, dans l'eau, d'un corps simple, d'un acide, d'une substance saline, ou de l'un des principes immédiats des végétaux ou des animaux, pur ou mélangé.

HYDROLÉACÉES, s. f. pl. [*hydroleaceæ*]. Nom d'une famille de plantes séparées des convolvulacées.

HYDROLIQUE, adj. et s. m. Se dit des médicaments qu'on obtient en traitant par l'eau, à l'état liquide, diverses substances capables, soit de s'y dissoudre ou de s'y maintenir en suspension, soit de lui abandonner quelques uns de leurs principes constituants, soit enfin de se mêler avec elle.

HYDROLOGIE, s. f. [*hydrologia*, de $\delta\omega\rho$, eau, et $\lambda\acute{o}\gamma\omicron\varsigma$, discours; all. *Gewässerlehre*, angl. *hydrology*, it. *idrologia*, esp. *hidrologia*]. Histoire de l'eau en général, de ses propriétés et de ses diverses manières d'être dans la nature.

HYDROLOTIF, s. m. Hydrolé spécialement destiné à être employé à l'extérieur du corps, ou injecté dans des cavités autres que l'estomac.

HYDROMANIE, s. f. [*hydropsia*, de $\delta\omega\rho$, eau, et $\mu\acute{\alpha}\nu\iota\alpha$, manie]. Délire avec penchant à se noyer; s'est dit aussi pour *polydipsie*.

HYDROMARGARINIQUE (ACIDE). Corps cristallisable en aiguilles, insoluble dans l'eau, fusible à 70°, se solidifiant à 31°. (C³⁴H³⁴O⁴.)

HYDROMARGARITINIQUE (ACIDE). Corps cristallisable en prismes, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool, fusible à 68°. (C³⁴H³⁶O⁶.)

HYDROMÉDIASTINE, s. f. [*hydromediastina*, de $\delta\omega\rho$, eau, et *mediastinum*, le médiastin]. Hydropsie du médiastin.

HYDROMEL, s. m. [*hydromel*, *hydromeli*, de $\delta\omega\rho$,

eau, et μέλι, miel; all. *Hydromel*, *Honigwasser*, angl. *hydromel*, *mead*, it. *idromele*, esp. *aguamiel*, *hidromiel*]. Liquide sirupeux formé d'eau et de miel : 32 grammes par 500 grammes de liquide. C'est une boisson adoucissante et laxative.—*Hydromel vineux*. V. OÏNOMEL.

HYDROMELLÉ, s. m. Béral nommé ainsi des médicaments formés d'hydromel et de parties extractives, qu'on obtient en mêlant du miel avec une teinture aqueuse ou un suc de plante, et concentrant ensuite le mélange jusqu'à la consistance de sirop.

HYDROMÉTÉORE, s. m. Météore aqueux, ou produit par l'eau à l'état de vapeur, de liquide ou de glace.

HYDROMÈTRE, s. m. [de ὑδωρ, eau, et μέτρον, mesure; all. et angl. *Hydrometer*, it. *idrometro*, esp. *hidrometro*]. Instrument propre à mesurer l'épaisseur de la couche d'eau qui tombe chaque année sur la surface de la terre, en un lieu donné.

HYDROMÈTRE, s. f. [de ὑδωρ, eau, et μέτρον, matrice; all. *Gebärmutterwassersucht*, it. *idrometra*, esp. *hidrometra*]. Hydropisie de la matrice; collection d'un liquide séreux dans l'utérus. La plupart des pathologistes ont admis trois espèces d'hydromètres : 1° *L'ascite de l'utérus* (*hydrometra ascitica*), collection d'un liquide séreux dans la cavité même de l'utérus; 2° *L'hydromètre hydatique*; 3° *L'hydromètre des femmes enceintes* (*hydrometra gravidarum*). Mais il est évident que le développement d'une poche hydatidique dans l'utérus ne peut être considéré comme une hydropisie de cet organe; non plus que *L'hydromètre des femmes enceintes*, qui n'est autre chose qu'une hydropisie de l'amnios, qu'une accumulation surabondante de sérosité dans cette membrane du fœtus. *L'ascite de l'utérus*, qui seule serait une véritable *hydromètre*, ne peut avoir lieu que lorsqu'il y a en même temps occlusion de l'orifice de cet organe, et augmentation de l'exhalation qui s'opère naturellement à la surface de la cavité utérine.

HYDROMPHALE, s. f. [*hydromphalum*, de ὑδωρ, eau, et ὑμφαλλίζω, nombril; it. *idromphalo*, esp. *hidromphalo*]. Tumeur qui se forme à l'ombilic chez quelques ascitiques, et qui résulte du passage à travers l'anneau ombilical et de l'accumulation sous les téguments d'une petite portion de la sérosité contenue dans l'abdomen. On appelle aussi *hydromphale* une tumeur formée par un amas de sérosité dans le sac d'une hernie ombilicale.

HYDRONÉPHROSE, s. f. [de ὑδωρ, eau, et νεφρός, rein]. Nom donné par M. Rayer à la distension lente du bassin du rein, due à une accumulation d'urine, quand la voie de l'uretère est interceptée.

HYDRONÉVRAXIE. Hydropisie de l'axe nerveux. (Piorry.)

HYDRONÉVRIE. Hydropisie des nerfs. (Piorry.)

HYDRONOSE, s. f. [*hydrnosis*, de ὑδωρ, eau, et νόσος, maladie]. Lobstein appelle ainsi l'exhalation séreuse considérée comme cause de maladies organiques.

HYDROOLÉNIQUE (ACIDE). Corps produit comme les acides hydromargarinique et hydromargaritinique par action de l'acide sulfurique sur les corps gras (V. GRAS). Liquide insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. (C⁴⁴H⁴²O⁶.)

HYDROPATHIE, s. f. Méthode de traitement qui consiste à combattre exclusivement ou principalement les maladies par l'usage de l'eau. V. HYDROTHERAPIE.

HYDROPÉDESE, s. f. [*hydropedesis*, de ὑδωρ, eau, et πῆξις, action de jaillir]. Sueur excessive.

HYDROPÉRICARDE, s. m. [*hydropericardium*, all. *Herzbeutelwassersucht*, angl. *hydropericardium*, it. *idropericardia*, esp. *hidropericardio*]. Hydropisie du péricarde. *L'hydropéricarde* est passif, quand il reconnaît pour cause un obstacle à la circulation veineuse, et actif, quand il est produit par des changements survenus dans les fonctions de la sécrétion du péricarde. *L'hydropéricarde* actif se confond avec la péricardite, comme l'épanchement actif dans la poitrine se confond avec la pleurésie. Le signe est une matité plus étendue qu'à l'état normal dans la région du cœur.

HYDROPÉRICARDIE. Hydropéricarde. (Piorry.)

HYDROPÉRIDIDYME. Hydrocèle. (Piorry.)

HYDROPÉRIONE, s. m. [*hydroperione*, de ὑδωρ, eau, πῆξις, autour, et ὄνυξ, œuf; all. *Eiwasser*]. Nom donné par Breschet au liquide qu'il supposait distendre la membrane caduque.

HYDROPÉRITONIE. Épanchement séreux dans le péritoine. (Piorry.)

HYDROPHOBE, s. m. et adj. [*hydrophobus*, all. *wasserscheu*, it. *idrofobo*, esp. *hidrofobo*]. Qui a horreur des liquides, qui est atteint d'hydrophobie.

HYDROPHOBIE, s. f. [*hydrophobia*, de ὑδωρ, eau, et φόβος, crainte; all. *Wasserscheue*, angl. *hydrophobia*, it. *idrofobia*, esp. *hidrofobia*]. Horreur de l'eau; répugnance extrême, aversion que l'on éprouve pour l'eau, et en général pour tous les liquides. C'est à tort que l'on a employé ce mot comme synonyme de rage, puisque l'horreur de l'eau n'est qu'un symptôme de cette maladie, et que ce symptôme peut également se montrer au début et dans le cours d'autres affections, soit de l'encéphale, soit de l'utérus, soit même des organes digestifs et respiratoires. Quelques auteurs regardent l'hydrophobie comme une névrose de l'appareil musculaire de la déglutition, comme une dysphagie sur laquelle l'imagination exerce une influence toute-puissante. Ils pensent que l'horreur des boissons, et, par suite, des liquides en général, n'est qu'une répugnance instinctive qu'éprouvent certains malades chez lesquels la déglutition est pénible et douloureuse; que leur imagination, s'exagérant les difficultés qu'ils ont à avaler un liquide, cause les spasmes du pharynx et de l'œsophage, à la vue ou à l'idée même d'un breuvage. D'autres admettent, outre l'hydrophobie symptomatique d'une affection du cerveau ou des nerfs du pharynx et de l'œsophage, une hydrophobie rabiforme, qui ne serait autre chose que la rage spontanée (si toutefois la rage peut se développer spontanément chez l'homme). V. RAGE.

HYDROPHORE, adj. [*hydrophorus*, de ὑδωρ, eau, et φέρω, porter]. *Vaisseaux hydrophores*, les trachées des plantes.

HYDROPTHALMIE, s. f. [*hydrophthalmia*, de ὑδωρ, eau, et ὀφθαλμός, œil; all. *Wasserauge*, it. *idropthalmia*]. Hydropisie de l'œil. Affection qui dépend de la surabondance de l'humeur aqueuse ou de l'humeur vitrée, ou des deux à la fois, par suite d'une augmentation de la sécrétion de ces humeurs. L'œil acquiert plus de volume et de dureté que dans l'état naturel; il finit par faire saillie hors de l'orbite, et les paupières ne peuvent plus le recouvrir. C'est à ce degré d'hydrophthalmie qu'on a donné le nom de *buphthalmie* (qui signifie œil de bœuf). La pupille est dilatée et peu mobile, la vue se perd peu à peu; il y a quelquefois insomnie, douleurs tensives au fond de l'orbite, puis inflammation et ulcération de l'œil par son exposition continuelle à l'impression de l'air. Quelquefois il se

rompt spontanément et se vide. L'hydrophthalmie est le plus ordinairement incurable, et, lorsque la maladie, parvenue à son dernier période, détermine des accidents graves, il faut ouvrir la cornée transparente ou pratiquer une ponction pour évacuer l'humeur aqueuse. Cependant, lorsque la maladie ne dépend que de l'augmentation de l'humeur de ces cavités, des purgatifs répétés, l'application de sachets remplis d'herbes aromatiques, des frictions sur les sourcils avec l'onguent mercuriel ou avec un liniment éthéré ammoniaçal, ont quelquefois arrêté la maladie, ou en ont retardé les progrès.

HYDROPHYLLACÉES, s. f. pl. [*hydrophyllaceae*]. Nom d'une famille de plantes détachée des borraginées.

HYDROPHYSOCÈLE, s. f. [*hydrophysocèle*, de ὑδωρ, eau, φυσω, vent, κίρσι, tumeur, hernie]. Synonyme de *hydropneumatocèle*.

HYDROPHYSOMÈTRE, s. f. [*hydrophysometra*, ὑδωρ, eau, φυσω, vent, et μήτρα, matrice]. Collection de gaz et de sérosité dans l'utérus.

HYDROPHYTES, s. f. pl. [*hydrophyta*, de ὑδωρ, eau, et φυτόν, plante; all. *Wasserpflanzen*]. Algues qui se montrent dans les eaux douces ou salées, ou dans les lieux inondés.

HYDROPHYTOLOGIE, s. f. [de ὑδωρ, eau, φυτόν, plante, et λόγος, discours]. Description des plantes hydrophytes.

HYDROPIQUE, adj. et s. [*hydropticus*, angl. *hydroptic*, it. *idropico*, esp. *hidropico*]. Qui est atteint d'hydroisie, ou qui a rapport à l'hydroisie.

HYDROPSIE, s. f. [*hydrops*, ὑδρωψία, de ὑδωρ, eau, et ψήσις, aspect, apparence; all. *Wassersucht*, angl. *dropsy*, it. *idropisia*, esp. *hidropesia*]. On donne généralement ce nom à tout épanchement de sérosité dans une cavité quelconque du corps ou dans le tissu cellulaire. On a longtemps distingué des *hydropsies actives* et des *hydropsies passives* : on attribuait les premières à un accroissement d'action des vaisseaux exhalants, d'où résultait la production d'une quantité surabondante de sérosité; et les *hydropsies passives* à l'atonie des absorbants, qui, ne remplissant plus leurs fonctions avec l'énergie normale, laissaient s'accumuler les produits de l'exhalation séreuse. Aujourd'hui l'on continue d'appeler *hydropsies actives*, *hydroplegmiasies*, les hydropsies dues à un accroissement de l'action sécrétoire, et, partant, à un afflux anormal de sang dans les capillaires artériels de la partie qui est le siège de la maladie; mais on entend par *hydropsies passives*, celles qui sont le résultat d'un obstacle au cours du sang ou à l'absorption de la sérosité produite. Le traitement des hydropsies consiste, en général, dans l'emploi des moyens propres à déterminer des sécrétions dérivatives, tels que les purgatifs, les diurétiques, les sudorifiques. Les préparations mercurielles, sagement administrées, ont été suivies de succès.

Hydropsie articulaire. V. HYDARTHROSE.

Hydropsie enkystée (hydrops saccatus). Espèce d'hydroisie où les eaux sont renfermées dans une poche ou un sac particulier. — *Hydropsie enkystée de l'ovaire* est synonyme de *kystes de l'ovaire*. V. KYSTE.

Hydropsie de la matrice. V. HYDROMÈTRE.

Hydropsie de la poitrine. V. HYDROTHORAX.

Hydropsie du péricarde. V. HYDROPÉRICARDE.

Hydropsie du scrotum. V. HYDROCÈLE.

Hydropsie de la tête. V. HYDROCÉPHALE.

Hydropsie du tissu cellulaire. V. ANASARQUE et ŒDÈME.

Hydropsie des yeux. V. HYDROPTHALMIE.

HYDROPLASTÉMIE, PLASTHYDRÉMIE. Fibrine en suspension dans le sérum du sang; fièvre synoque des auteurs. (Piorry.)

HYDROPLASTIE. Fausses membranes et adhérences. (Piorry.)

HYDROPLEURIE. Hydroisie de la plèvre. (Piorry.)

HYDROPLEURITE. Inflammation de la plèvre avec épanchement séreux. (Piorry.)

HYDROPNEUMATIQUE, adj. [*hydropneumaticus*, de ὑδωρ, eau, πνεύμα, air, gaz; all. *hydro-pneumatisch*, esp. *hidroneumatico*, *cava hidroneumatica*]. On appelle *cuve hydropneumatique* un appareil inventé par Priestley, et qui sert lorsque le gaz qu'on veut recueillir sont insolubles dans l'eau. C'est une cuve de bois doublée de plomb, remplie d'eau, et dans laquelle est disposée, à quelques millimètres au-dessous de la surface du liquide, une tablette sur laquelle sont posées les cloches où l'on fait arriver au moyen de tubes conducteurs les gaz à recueillir. — *Bruit hydropneumatique*. V. HUMORIQUE (*bruit*).

HYDROPNEUMATOCÈLE, s. f. [*hydropneumatocèle*, de ὑδωρ, eau, πνεύμα, air, et κίρσι, hernie; esp. *hidroneumatocèle*]. Tumeur herniaire contenant en outre un liquide et un corps gazeux. Synonyme d'*hydrophysocèle*.

HYDROPNEUMONIE, s. f. [*hydropneumonia*, de ὑδωρ, et πνεύμων, poulmon; esp. *hidroneumonia*]. Sauvages a décrit sous le nom de *hydropneumonia*, qu'il a traduit par *œdème du poulmon*, une maladie dont les caractères extrêmement vagues n'ont rien de commun avec l'affection décrite par Laënnec sous le nom d'*œdème du poulmon* (infiltration séreuse du poulmon).

HYDROPNEUMOPÉRICARDE, s. m. Œdème du poulmon avec hydroisie du péricarde.

HYDROPNEUMORRHÉE. Écoulement de liquide par le poulmon. (Piorry.)

HYDROPNEUMOSARQUE, s. f. [*hydropneumosarca*, de ὑδωρ, eau, πνεύμα, air, et σάρξ, chair; esp. *hidroneumosarca*]. Tumeur qui contient de l'eau, un corps gazeux et des matières semblables à la chair.

HYDROPNEUMOTHORAX, s. m. Épanchement d'air et d'eau dans la cavité de la plèvre.

HYDROPOLYCARBONYLE, s. m. Nom d'un groupe de composés, comprenant le *cymène*, le *réthinaphie*, le *camphre*, etc. (Lœwig.)

HYDROPOTE, s. m. [*hydropota*, de ὑδωρ, eau, et ποτήσις, boveur; all. *Wasserdrinker*, angl. *water-drinker*, it. *idropota*]. Qui ne boit que de l'eau.

HYDRORACHIS, s. f. [de ὑδωρ, eau, et ῥάχις, l'épine ou le rachis; all. *Rückgratswassersucht*, *Hydrorhachitis*, it. *idrorachitide*, esp. *hidrorraquis*]. Hydroisie du canal rachidien. On donne ce nom (et celui de *spina-bifida*) à une tumeur molle, souvent transparente, formée par une collection de sérosité renfermée dans la membrane propre du prolongement rachidien, et faisant hernie en arrière du canal vertébral, à travers un écartement des lames et des apophyses épineuses des vertèbres. Cette tumeur a quelquefois le volume de la tête d'un nouveau-né; d'autres fois elle égale à peine celui d'une noix. L'hydrorachis affecte spécialement le fœtus et la première enfance, et a le plus ordinairement son siège dans les régions

lomulaire et sacrée; elle est ordinairement accompagnée de paralysie des extrémités inférieures. Quelquefois primitive, et le plus souvent consécutive à l'hydrocéphale, elle se termine presque constamment par la mort : néanmoins on a obtenu quelques guérisons au moyen de l'acupuncture répétée, et d'une compression modérée excréée par un bandage à pelote concave appropriée à la forme de la tumeur.

HYDROGANIE. Eau dans les organes; hydro-pisie. (Piorry.)

HYDRORHODÉORÉTINE, s. f. (C⁴²H¹³⁶O²¹). Corps obtenu par action du carbonate de potasse et de l'hydrogène sulfuré sur la rhodorétine. Masse brunâtre, résineuse, insoluble dans l'éther, soluble dans l'eau et l'alcool, sans odeur; goût amer.

HYDRORRHÉE, s. f. [de ὑδωρ, eau, et ῥεῖν, couler]. 1.° Graefe donne ce nom au premier état de l'ophtalmie égyptienne, dans lequel il y a un abondant écoulement de larmes; 2.° tout écoulement lent et chronique d'un liquide aqueux.

HYDROSARCOÈLE, s. f. [*hydrosarcocele*, de ὑδωρ, eau, σάρξ, chair, et πύλη, tumeur]. Tumeur formée par un sarcoèle compliqué d'hydrocèle de la tunique vaginale.

HYDROSARQUE, s. f. [*hydrosarca*, de ὑδωρ, eau, et σάρξ, chair; it. *idrosarca*, esp. *hidrosarca*]. M.-A. Severin donnait ce nom aux tumeurs contenant de la sérosité et des masses charnues; c'étaient vraisemblablement des collections sanguines dans lesquelles le *coagulum* flottait au milieu d'une sérosité plus ou moins abondante.

HYDROSCHÉONIE, s. f. [de ὑδωρ, eau, et σκίζω, le scrotum; esp. *hidrosqueonia*]. Nom qu'Alibert a proposé de substituer au mot *hydrocèle*.

HYDROSÉLÉNATE, s. m. [*hydroselenias*, all. *hydroselensaures Salz*, it. *idroseleniato*, esp. *hidroseleniato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide sélénhydrique avec les bases. On peut les considérer comme des *séleniures*.

HYDROSÉLÉNIQUE, adj. [all. *Hydroselensture*, it. *idroselenico*]. V. ACIDE sélénhydrique.

HYDROSTATIQUE, s. f. [*hydrostatica*, all. *Hydrostatik*, angl. *hydrostatics*, it. *idrostatica*, esp. *hidrostatica*]. Partie de la physique qui a pour objet de déterminer les conditions d'équilibre des liquides et les pressions exercées par eux sur les parois des vases qui les contiennent.

HYDROSUDOPATHIE, s. f. [de ὑδωρ, eau, *sudor*, sueur, et πῶσις, maladie]. Mot hybride et mal formé. V. HYDROPATHIE.

HYDROSULFATE, s. m. [*hydrosulfas*, it. *idrosulfato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide sulfhydrique avec les bases. On peut les considérer comme des sulfures.

HYDROSULFOBIURÉNIQUE ou **HYDROFLAVÉANIQUE** (ACIDE). Corps obtenu par action réciproque du gaz cyanogène et du gaz hydrogène sulfuré. Il se dépose en cristaux jaunes sur les parois du vase; soluble dans l'eau et l'alcool, il ne rougit pas le tournesol. (C⁴Az²H³S³.) V. SULFOCYANHYDRATE.

HYDROSULFOMELLANIQUE (ACIDE). Corps obtenu par action du chlore sur le sulfocyanure de potassium et du sulfhydrate de sulfure de potassium; poudre à peine soluble dans l'alcool et l'éther. Il rougit le tournesol. (C⁶Az⁴H⁴S⁴.)

HYDROSULFURÉNIQUE (ACIDE). Cristallisable, peu soluble dans l'eau et dans l'alcool. (C²AzH²S².)

HYDROSULFURIQUE, adj. [it. *idrosolforico*]. V. ACIDE sulfhydrique.

HYDROTHERAPEUTIQUE ou **HYDROTHERAPIE**, s. f. [de ὑδωρ, eau, et θεραπεία, thérapie]. Mode de traitement des maladies, spécialement des maladies chroniques par l'usage exclusif de l'eau froide. Cette méthode a été imaginée, vers 1834, par un paysan de la Silésie autrichienne, nommé Priestnitz. Elle consiste à envelopper le malade, nu et couché, avec des couvertures de laine et à lui donner en abondance de l'eau froide pour boisson. La transpiration s'établit; alors on lui donne un bain froid, ou on lui applique des linges mouillés. L'emploi de l'eau froide à l'intérieur et à l'extérieur exige de l'expérience et de l'habitude à manier ce moyen; aussi est-il sorti des mains de l'empirisme, et des médecins, s'adonnant à cette spécialité, ont fondé des établissements hydrothérapeutiques qui rendent des services.

HYDROTORAX, s. m. [*hydrothorax*, de ὑδωρ, eau, et θώραξ, la poitrine; all. *Wasserbrust*, it. *idrotorace*, esp. *hidrotorax*]. Hydropisie de poitrine; collection de sérosité dans la cavité de l'une des plèvres ou dans les deux cavités des plèvres. L'*hydrothorax idiopathique*, décrit par Laënnec sous le nom d'*hydropisie des plèvres*, est, suivant ce professeur, une des maladies les plus rares. L'*hydrothorax symptomatique* est aussi commun que l'idiopathique est rare; il survient dans le cours de l'anasarque, des maladies du cœur et d'autres affections chroniques. Enfin, on donne quelquefois le nom d'*hydrothorax* à l'épanchement qui accompagne la pleurésie. Les signes de l'hydrothorax sont fournis par la percussion et l'auscultation.

HYDROTIQUE, adj. Synonyme d'*hydragogue*.

HYDROTITE, s. f. [*hydrotitis*, de ὑδωρ, eau, et ὄζις, l'oreille; all. *Ohrwassersucht*]. Hydropisie de l'oreille moyenne, de la cavité du tympan; accumulation de mucosités dans la cavité du tympan et dans les cellules mastoïdiennes, lorsque le conduit guttural, oblitéré par une cause quelconque, ne donne plus passage au mucus. C'est une rétention de matières, et non une hydropisie.

HYDROTOMIE, s. f. [de ὑδωρ, eau, et τμήν, dissection]. En ce procédé, inventé par Lacauchie, on pousse, dans les artères, de l'eau qui, transsudant par pression, infiltre les tissus, en écarte les fibres, augmente la transparence du tissu lamineux, et écarte les divers organes les uns des autres. Cet œdème artificiel permet d'apercevoir alors beaucoup plus facilement les tissus formés de fibres serrés comme les nerfs, ou de substances amorphes disposées en tubes comme les glandes, etc. Il en résulte une grande facilité pour la dissection des parois de l'intestin, des aponévroses et des nerfs, etc. Mais, l'eau s'écoulant après l'incision de la peau, cet avantage n'a que quelques heures de durée, sauf les cas où l'animal, un de ses membres, ou d'autres parties peuvent être maintenues sous l'eau. L'hydrotomie se pratique en adaptant une canule à une artère du cadavre ou de l'organe, canule qui, par un tube de caoutchouc, aboutit d'autre part à un tuyau susceptible de fournir de l'eau d'une manière continue.

HYDROVAROCÉLIE. Kyste ovarique. (Piorry.)

HYDRURE, s. m. [*hydruretum*, de ὑδωρ, eau; all. *Wasserstoffmetall*, angl. *hydruret*, it. *idruro*, esp. *hidruro*]. Nom donné aux combinaisons d'hydrogène et d'un autre corps qui ne sont ni acides ni gazeuses. L'*hydrure de soufre* et l'*hydrogène sulfuré*

sont les deux seules combinaisons de soufre et d'hydrogène bien connues. L'*hydrure de soufre* est liquide à la température ordinaire; sa couleur est jaune, quelquefois brunâtre; sa consistance, onctueuse. Il blanchit la langue à la manière de l'eau oxygénée. A -20° centigr., il reste liquide; à $+70^{\circ}$, il se décompose en soufre et en hydrogène sulfuré. Thénard le regarde comme comparable au *bioxyde d'hydrogène* (eau oxygénée). L'*hydrure d'arsenic* et l'*hydrogène arsénié* sont composés des mêmes éléments. On comprend au nombre des *hydrures* certaines huiles volatiles, telles que celles d'amandes amères, de cannelle, d'ulmaire, etc., qui paraissent résulter de la combinaison de l'hydrogène avec un radical (le *benzoyle*, le *cinnamyle*, le *spiroïle*): ces huiles seraient alors des *hydrures de benzoyle*, de *cinnamyle*, de *spiroïle*, etc.

HYDURLIQUE (ACIDE). Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'acide urique; cristallisable, soluble dans l'eau bouillante. (C¹²H⁵O¹¹Az³.)

HYGIÈNE, s. f. [*hygiene*, de ὑγιεινός, sain; all. *Gesundheitslehre*, angl. *hygiene*, it. *igiene*, esp. *higiene*]. Partie de la médecine qui traite des règles à suivre pour le choix des moyens propres à entretenir l'action normale des organes dans les différents âges, les différentes constitutions, les différentes conditions de la vie, et les diverses professions. Elle ne comprend réellement que la détermination de l'usage des choses, soit placées hors de nous, soit émanées de nous-mêmes, dirigé, selon nos besoins, vers la conservation de l'existence et de la santé. Toutes les autres considérations qu'on a voulu y rattacher lui sont étrangères; elles appartiennent à la physique, à la chimie, à l'histoire naturelle, à l'anthropologie, à la bromatologie, à la pharmacologie, à la toxicologie, etc.

HYGIÈNE PUBLIQUE. On donne ce nom à l'ensemble des connaissances qui assurent la santé des populations considérées en masse. A mesure que la vie sociale est devenue plus complexe, les industries plus diverses et les populations plus condensées, on a reconnu qu'il surgissait une foule de causes malsaines et pathogéniques qui nécessitaient l'intervention de la médecine préventive. Toutes les questions qui ont pour objet la santé publique prennent rang parmi les intérêts les plus sérieux dont puissent se préoccuper les gouvernements. Elle embrasse la climatologie, les subsistances et approvisionnements, la salubrité proprement dite, les établissements réputés dangereux, insalubres ou incommodes, les professions, la technologie agricole et industrielle, les épidémies, épizooties et maladies contagieuses, l'assistance publique, la statistique médicale et la législation sanitaire. (A. Tardieu.)

HYGIÉNIQUE, adj. [it. *igienico*]. Qui appartient à l'hygiène.

HYGIÉNISTE, s. m. Médecin qui s'occupe de l'hygiène.

HYGROBIÉES ou **HALORAGÉES**, s. f. pl. Nom d'une famille de plantes séparée des onagrariées.

HYGROBLÉPHARIQUE, adj. [*hygroblepharicus*, de ὑγρός, humide, aqueux, et βλεφάρων, paupière]. Nom donné aux conduits excréteurs de la glande lacrymale, et aux orifices par lesquels ils versent les larmes au-dessous de la paupière supérieure.

HYGROCIRSOCÈLE, s. f. V. **HYDROCIRSOCÈLE**.

HYGROCOLLYRE, s. m. [*hygrocollyrum*, de ὑγρός, humide, et κολύριον, collyre]. Collyre liquide.

HYGROLOGIE, s. f. [*hygrologia*, de ὑγρός, humide, liquide, et λόγος, discours]. Traité des humeurs.

HYGROMA, s. m. [*hygroma*, de ὑγρός, humide]. On donne ce nom à l'hydropisie des bourses muqueuses sous-éutanées, affection qu'on observe particulièrement au genou, devant la rotule, chez les personnes qui restent longtemps agenouillées. Elle paraît résulter le plus ordinairement de la contusion de ces membranes capsulaires. Dans ce cas, l'épanchement ne devient manifeste que longtemps après la cause qui l'a déterminé; la tumeur ne s'accroît que fort lentement, etc.; il s'écoule quelquefois plusieurs années avant qu'elle ait un volume considérable. Il paraît certain que l'hygroma peut être aussi produit par une cause interne, et qu'alors son développement est très rapide. Souvent aussi la tumeur disparaît avec la même vitesse, pour reparaître sous l'influence de la moindre cause. Le traitement de l'hygroma dépendant d'une cause externe consiste dans les topiques résolutifs employés avec persévérance. Boyer conseillait surtout une dissolution de 30 grammes de chlorhydrate d'ammoniaque dans 1 litre d'eau, et une compression égale et soutenue. Quelquefois on obtient de très bons effets de l'application de vésicatoires volants. Il est évident que ces moyens ne conviennent qu'autant que la tumeur est indolente et sans inflammation. Quelquefois le traitement étant infructueux, il faut inciser la tumeur à sa partie la plus délicate; et, lorsque la matière de l'épanchement est écoulée, les parois affaissées doivent être maintenues en contact avec elles-mêmes, à l'aide de la compression et d'un bandage approprié. Lorsque la tumeur est ancienne, il faut exciser une portion du kyste. D'autres fois il suffit de pratiquer une ponction et de faire ensuite des injections avec un liquide stimulant, comme dans l'opération de l'hydrocèle. V. **BOURSE synoviale**.

HYGROMÈTRE, s. m. [*hygrometrum*, de ὑγρός, humide, et μέτρον, mesure; all. *Hygrometer*, *Fuch-tigkeitsmesser*, angl. *hygrometer*, it. *igometro*, esp. *higrometro*]. Instrument de physique qui sert à mesurer le degré d'humidité atmosphérique. La pièce principale des hygromètres est un tissu qui s'allonge par l'humidité et se raccourcit par la sécheresse: tels sont le cheveu dans l'hygromètre de Saussure, et la bandelette de baleine dans celui de Deluc. Mais ces instruments ne font connaître que les quantités relatives d'eau atmosphérique. Pour en connaître la quantité absolue, on expose à une masse d'air déterminée, sous une cloche, un corps très avide d'eau (de l'acide sulfurique concentré, de la potasse caustique ou du chlorure de calcium calciné), dont on a pris le poids avec précision: ces corps augmentent de poids en enlevant à l'eau l'air qu'il contient, et la différence du poids de la substance employée, après quelque temps de séjour dans cet air, représente la quantité d'eau qui était contenue dans ce dernier.

HYGROMÉTRICITÉ, s. f. [*hygrometricitas*]. Faculté d'être hygrométrique; propriété qu'offrent les solides de s'imbiber, de se pénétrer, molécule à molécule, des liquides avec lesquels ils se trouvent en contact; d'éprouver, par suite, des changements de volume ou de forme plus ou moins manifestes. Les phénomènes dits d'endosmose et d'exosmose ne sont que la manifestation de l'hygrométrie envisagée dans ses deux faits essentiels pris séparément: de pénétration (endosmose) des liquides, d'une part; de sortie (exosmose) simultanée ou consécutive de ces mêmes liquides, d'autre part. Seulement il s'agit alors de solides disposés en membranes et séparant deux liquides de na-

ture différente qui compliquent le phénomène ; tandis que l'hygrométrie entraîne simplement l'idée d'un solide et d'un liquide sans disposition spéciale. L'endosseuse, en un mot, est un cas particulier de l'hygrométrie.

HYGROMÉTRIE, s. f. [*hygrometria*, it. *igrometria*]. Partie de la physique qui traite des moyens d'apprécier les variations de l'humidité de l'air, la quantité d'eau en vapeur contenue dans l'air ou dans un gaz quelconque.

HYGROMÉTRIQUE, adj. [*hygrometricus*]. On donne cette épithète aux substances susceptibles d'éprouver des changements proportionnés aux divers degrés d'humidité de l'air atmosphérique.

HYGROPHOBIE, s. f. [*hygrophobia*, de *ὕγρως*, liquide, et *φοβία*, crainte]. Aversion des liquides. V. HYDROPHOBIE.

HYGROPTHALMIQUE, adj. [*hygrophthalmicus*, de *ὕγρως*, humide, et *ὀφθαλμός*, œil]. Qui sert à humecter l'œil.

HYGROSCOPE, s. m. [*hygroskopium*, de *ὕγρως*, humide, et *σκοπεῖν*, observer]. Instrument propre à indiquer le degré d'humidité de l'air.

HYGROSCOPICITÉ, s. f. [*hygroscopicitas*, esp. *hygroscopicidad*]. Synonyme d'hygrométrie. V. ce mot.

HYGROSCOPIE, s. f. V. HYGROMÉTRIE.

HYGROSCOPIQUE, adj. V. HYGROMÉTRIQUE.

HYLOZOÏSME, s. m. [*hylozoismus*, de *ὕλη*, matière, et *ζῶω*, je vis]. Système physiologique dans lequel on attribue à la matière une existence primitive, et où l'on considère la vie comme n'étant qu'une de ses propriétés.

HYMEN, s. m. [de *ὕμην*, membrane; all. et angl. *Hymen*, it. *imene*, esp. *himen*]. Repli que forme, chez les vierges, la membrane muqueuse de la vulve, à l'endroit où elle pénètre dans le vagin. La forme de ce repli est très variable : semi-lunaire, parabolique ou circulaire, il ferme en partie l'entrée du vagin ; quelquefois même il forme une cloison complète, qui, s'opposant au coït et à l'écoulement des menstrues, a besoin d'être incisée crucialement. L'hymen se rompt par la consommation du premier acte vénérien, et s'efface par l'accouchement. Son existence chez les vierges est à peu près constante ; cependant des règles abondantes, des écoulements leucorrhéiques, ou un accident quelconque, peuvent l'altérer ou le détruire, et on l'a trouvé effacé chez des filles qui venaient de naître, tandis qu'il peut quelquefois rester intact après la copulation ; d'où il résulte que la présence ou l'absence de cette cloison ne fournit que des présomptions de virginité ou de défloration.

HYMÉNIIUM, s. m. [de *ὕμην*, membrane]. Nom donné à la membrane fructifère des champignons basidiosporés, et à toute couche membraneuse et superficielle des champignons sur laquelle reposent immédiatement les organes de la fructification chez les diverses espèces de la famille des champignons. Il tapisse les *lames* des agarics, les *tubes* des bolets, la *face inférieure du chapeau* des helvelles, la *périphérie des ramifications* des elavaires, etc. Chez les trémelles, il a été appelé *callus*, *discus* chez les pezizes, *pulpa* chez les chlatres, etc.

HYMÉNOGÉNIE, s. f. [*hymenogenia*, de *ὕμην*, membrane, et *γενεῖν*, engendrer]. Nom sous lequel Ascherson désigne la production de membranes par l'effet du simple contact de deux liquides, comme

lorsqu'une goutte d'albumine liquide vient à tomber dans une graisse également liquide. On sait actuellement que l'albumine n'entoure pas les gouttes d'huile et ne leur forme pas une enveloppe analogue aux cellules, et pouvant aider à découvrir le mécanisme de leur naissance, comme le dit Ascherson. C'est le contraire qui a lieu ; l'huile s'étend à la surface de l'albumine qui est alcaline, se combine avec son alcali, lui forme une mince enveloppe savonneuse élégamment plissée. C'est un simple phénomène chimique qui n'a pas le moindre rapport avec la génération des cellules des tissus animaux.

HYMÉNOGRAPHIE, s. f. [*hymenographia*, de *ὕμην*, membrane, et *γράφειν*, décrire]. Description des membranes.

HYMÉNOLOGIE, s. f. [*hymenologia*, de *ὕμην*, membrane, et *λόγος*, discours; angl. *hymenology*, it. *imenologia*, esp. *himenologia*]. Traité des membranes.

HYMÉNOMYCÈTES, s. m. pl. et adj. [*hymenomyces*, de *ὕμην*, membrane, et *μύκης*, champignon]. Nom d'un ordre de champignons qui comprenait tous ceux qui ont un *hyménium*. V. ce mot et CHAMPIGNON.

HYMÉNOPHYLLÉES, s. f. pl. [de *ὕμην*, membrane, et *φύλλον*, feuille]. Nom d'une tribu de la classe des fougères.

HYMÉNOTÈRES, s. m. pl. [*hymenoptera*, de *ὕμην*, membrane, et *πτέρον*, aile; all. *Hautflügler*, esp. *himenopteros*]. Ordre de la classe des insectes comprenant ceux qui ont pour caractères : Trois paires de pattes ; la bouche conformée pour la succion et armée de mandibules distinctes ; les ailes au nombre de quatre, toutes membraneuses, transparentes et divisées en grandes cellules. Les ailes supérieures sont toujours les plus grandes, et elles se croisent horizontalement sur le corps pendant le repos. Les pattes sont pourvues de cinq articles aux tarses. Les femelles ont l'abdomen terminé par une tarière ou un aiguillon. A cet ordre appartiennent les *abeilles*, les *guêpes*, les *fourmis* et les insectes qui produisent le plus grand nombre des galles.

HYMÉNOTOMIE, s. f. [*hymenotomia*, de *ὕμην*, membrane, et *τομή*, section; angl. *hymenotomy*, it. *imenotomia*, esp. *himenotomia*]. Dissection des membranes. On a donné aussi ce nom à l'incision que l'on pratique à la membrane hymen, lorsque cette membrane est imperforée et forme une cloison complète qui s'oppose à l'écoulement des règles, au coït, ou à l'expulsion du fœtus.

HYOCHOLÉATE DE SOUDE (NaO, C⁵⁴H⁴³AzO¹⁰). Sel ne cristallisant pas, formant à l'état pur une masse solide jaunâtre, qu'on peut réduire en une poudre parfaitement blanche, inaltérable à l'air, d'un goût franchement amer ; elle fond à la chaleur et brûle avec une flamme charbonneuse. Le hyocholéate de soude est soluble dans l'eau et l'alcool, mais insoluble dans l'éther ; il rongit la teinture de tournesol. Il est précipité, comme les savons, de sa solution dans l'eau, par les sels alcaïns. Ce principe immédiat n'a été jusqu'à présent trouvé que dans la bile du cochon ; il remplace le *tauro* et la *glycocholate de soude* (V. CHOLATE et CHOLÉATE). On dissout dans de l'alcool absolu le précipité formé dans la bile du cochon par une solution de sulfate de soude ; on décolore la solution par un peu de charbon animal, et, par l'addition d'un peu d'éther, le hyocholéate se dépose. Ce précipité, lavé et desséché, est du hyocholéate de soude pur

HYO-CHONDRO-GLOSSE. V. **HYOGLOSSE.**

HYO-ÉPIGLOTTIQUE, adj. [*hyo-epiglottica*, angl. *hyo-epiglott c*, it. *ioepiglottico*, esp. *ioepiglottico*]. Nom donné à un prétendu ligament destiné à fixer la base de l'épiglotte à la face postérieure de l'os hyoïde : ce n'est qu'un tissu cellulaire dense et serré.

HYO-GLOSSE, adj. et s. m. [*hyoglossus*, it. *io-glosso*, esp. *io-gloso*]. Nom d'un muscle pair, large, mince et quadrilatère, qui s'attache d'une part à la grande corne de l'os hyoïde, à la partie supérieure du corps du même os, et à sa petite corne, ainsi qu'au cartilage placé entre le corps et la grande corne ; de l'autre, aux parties latérale et inférieure de la langue. Albinus a considéré les faisceaux provenant de cette triple insertion à l'os hyoïde comme autant de muscles distincts, qu'il a appelés : le premier, *cératoglosse* ; le second, *basioglosse* ; le troisième, *chondroglosse*. Ce muscle abaisse la langue ou élève l'os hyoïde.

HYO-GLOSSIEN, IENNE, adj. [*hyo-glossianus*]. Chaussier donnait ce nom au nerf *hypoglosse*.

HYO-GLOSSO-BASI-PHARYNGIEN, adj. et s. m. [*hyo-glosso-basi-pharyngeus*]. Dumas a donné ce nom au muscle constricteur moyen du pharynx, qui s'attache à l'os hyoïde, à la langue et à la base de l'occipital.

HYOÏDE, adj. et s. m. [*hyoides*, *hypsiloides*, de la voyelle grecque Υ (*upsilon*), et de εἶδος, figure, ressemblance ; all. *Zungenbein*, angl. *hyoides*, it. *ioide*, esp. *hioides*]. Petit os, de forme parabolique, situé à la partie antérieure et moyenne du cou, entre la base de la langue et le larynx. Quelques anatomistes l'ont appelé *os lingual*, parce qu'il donne attache aux divers muscles qui se rendent à la langue. Cet os, convexe en devant, entièrement isolé, chez l'homme, des autres pièces osseuses du squelette, est suspendu dans l'épaisseur des parties molles du cou. Il est composé de cinq pièces, mobiles les unes sur les autres : 1° une moyenne, presque carrée, représente le *corps* ; 2° deux, appelées les *grandes cornes*, se prolongent latéralement, et sont unies, par un ligament dit *thyro-hyoïdien*, aux cornes supérieures du cartilage thyroïde ; 3° deux autres, nommées les *petites cornes*, sont placées au-dessus des grandes, et de leur sommet part un ligament qui va se fixer à l'extrémité de l'apophyse styloïde.

HYOÏDIEN, IENNE, adj. [*hyoideus*]. Qui a rapport à l'os hyoïde.

HYO-PHARYNGIEN, adj. et s. m. [*hyo-pharyngeus*, esp. *hiofaringeo*]. Valsalva, Morgagni, Winslow, Santorini et Sabatier, donnaient ce nom au constricteur moyen du pharynx.

HYOSCYAMINE, s. f. [esp. *hiosciamina*]. Substance blanche, cristallisable ou pulvérulente, découverte par Brandes dans les semences de jusquiame (*Hyoscyamus niger*). Elle a une saveur âcre et la propriété de se volatiliser sans presque aucune altération. L'eau la décompose en ammoniaque assez aisément ; elle est soluble dans l'alcool et l'éther, et donne avec les acides des sels cristallisables. Elle est très vénéneuse.

HYO-SPONDYLOTOMIE, s. f. [de ὑοειδής, hyoïde, σπόνδυλος, vertèbre, et τομή, section]. Ponction des poches gutturales. C'est dans le cas de réplétion des poches gutturales qu'elle est indiquée, surtout lorsqu'il y a collection purulente entretenue par une irritation chronique. On la pratique par plusieurs méthodes : 1° *Hyo-spondylotomie proprement dite*. Elle se fait sur l'animal debout. La première incision se pratique au

bord antérieur de l'atlas, au-dessous du tendon commun aux muscles cervico-trachélien et dorso-mastoïdien, en arrière de la parotide. 2° *Ponction par la partie moyenne de la poche*. Lorsqu'il y a réplétion d'une poche gutturale, on préfère la ponction par la partie moyenne avec le fer rouge ou le bistouri. 3° *Ponction par la partie inférieure de la poche*. C'est la méthode qui a le plus d'avantage ; le pus s'écoule facilement, sans qu'il soit nécessaire de faire plusieurs ouvertures. Il n'y a pas de danger à redouter. 4° *Ponction par les narines*. Güntler, vétérinaire à Hanovre, a imaginé un instrument pour la ponction des poches gutturales par les cavités nasales. — En résumé, dans la pratique, on fait la ponction de la poche gutturale, soit à la partie moyenne, soit à la partie inférieure, sur le point de la peau où la fluctuation est apparente ; on opère sans danger à travers la parotide. C'est seulement dans les cas exceptionnels où le pus est trop épais, qu'on a conseillé l'hyo-spondylotomie proprement dite, c'est-à-dire la ponction entre l'hyoïde et la première vertèbre cervicale.

HYOSTERNAL, s. m. Nom donné par Geoffroy Saint-Hilaire à la troisième pièce du sternum.

HYO-THYROÏDIEN, IENNE, adj. et s. m. [*hyo-thyroideus*]. On appelle *hyo-thyroïdiens*, ou *thyro-hyoïdiens*, deux muscles qui s'étendent du cartilage thyroïde à l'os hyoïde.

HYO-VERTÉBROTOMIE, s. f. [de ὑοειδής, hyoïde, vertèbre, et τομή, section]. Ce mot est mauvais, et doit être *hyo-spondylotomie*. V. ce mot.

HYPANTHODE, s. m. [*hypanthodium*, de ὑπὸ, sous, et ἀνθός, fleur ; *cœnanthium*, de κένος, commun, et ἄνθος, fleur ; *amphanthium*, de ἀμφί, autour, et ἄνθος, fleur]. Nom donné au genre d'inflorescence que présente le figuier. V. **SYCONE**.

HYPÉMIE. V. **ANÉMIE**.

HYPERACUSIE, et non **HYPERCOUSIE,** s. f. [*hyperacisis*, de ὑπέρ, qui indique excès, et ἀκούειν, entendre]. Exaltation de l'ouïe ; perception confuse et douloureuse de certains sons, surtout de ceux qui sont élevés et aigus.

HYPERAORTROPHIE. Augmentation du volume des parois de l'aorte ; hypertrophie aortique. (Piorry.)

HYPERBRONCHITE. Catarrhe suffocant. (Piorry.)

HYPERCARDIODYNAMIE. Augmentation dans la force du cœur. (Piorry.)

HYPERCARDIOHÉMIE, HYPERCARDIÉMIE. Congestion sanguine dans le cœur. (Piorry.)

HYPERCARDIONERVIE. Augmentation dans l'innervation du cœur. (Piorry.)

HYPERCARDIOSTHÉNIE. Augmentation dans la contraction du cœur. (Piorry.)

HYPERCARDIOTROPHIE. Hypertrophie du cœur. (Piorry.)

HYPERCATHARSIE, s. f. [*hypercatharsis*, de ὑπέρ, préposition qui indique surabondance, et καθάρσις, purgation ; it. *iperatarsi*, esp. *hipercatarsia*]. Superpurgation.

HYPERCHORIOTROPHIE SYPHILITIQUE. Versues, poireaux, tubercules sypilitiques. (Piorry.)

HYPERCHROMA, s. m. [de ὑπέρ, en excès, et χρομα, couleur ; mot signifiant proprement : *couleur trop intense*, et ici inintelligible]. Nom donné par Taylor à des excroissances charnues qui surviennent au grand angle de l'œil, près de la caroncule, et qui peuvent grossir au point d'écarter les paupières du globe, et d'en rendre les mouvements très difficiles et incomplets.

HYPERCRINIE, s. f. [de ὑπερ, qui indique excès, et κρίνω, séparer; it. *ipercrinia*, esp. *hipercrinia*]. Augmentation plus ou moins considérable d'une sécrétion; sorte d'irritation sécrétoire, sans aucune altération de tissu appréciable dans la partie qui en est le siège.

HYPERCRISE, s. f. [*hypercrisis*, de ὑπερ, au delà, et κρίσις, crise]. Crise plus forte qu'on ne l'observe communément.

HYPERCYSTURONERVIE. Augmentation de l'innervation de la vessie. (Piorry.)

HYPERCYSTUROTROPHIE. Augmentation de la nutrition de la vessie. (Piorry.)

HYPERDIACRISIE, s. f. [*hyperdiacrisis*, de ὑπερ, qui exprime une surabondance, δια, à travers, et κρίσις, excrétion ou sécrétion]. Sécrétion excessive. Ce mot a la même signification qu'*hypercrinia*.

HYPÉRÉMIE, s. f. [*hyperemia*, de ὑπερ, préposition qui exprime une surabondance, et αἷμα, sang; all. *Bluterfüllung*, angl. *hyperemia*, esp. *hiperemia*]. Surabondance de sang dans une partie quelconque.

HYPÉRÉMIE, ÉE, adj. [*hyperemia laborans*]. Qui est le siège d'une hypérémie.

HYPERENCÉPHALE, s. m. [de ὑπερ, au-dessus, au delà, et ἐγκέφαλος, encéphale; esp. *hiperencefalo*]. Nom donné par ls. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres qui ont l'encéphale situé en très grande partie hors de la boîte cérébrale, et au-dessus du crâne, dont la paroi supérieure manque presque complètement.

HYPERENCÉPHALIE, s. f. Anomalie qui caractérise les monstres hyperencéphaliens.

HYPERÉPHIDROSE, s. f. [*hyperephidrosis*, de ὑπερ, en excès, ἐπι, sur, et ἰδρως, sueur]. Sueur excessive.

HYPERÉPIDOSE, s. f. [*hyperepidosis*, de ὑπερ, préposition qui indique excès, et ἐπίδησις, accroissement]. Augmentation considérable de volume d'une partie quelconque.

HYPERESTHÉSIE, s. f. [*hyperesthesia*, de ὑπερ, qui indique excès, et αἴσθησις, sentiment ou faculté de sentir; it. *iperestesia*, esp. *hiperestesia*]. Sensibilité excessive.

HYPERGÉNÈSE, s. f. [*hypergenesis*, de ὑπερ, qui indique excès, et γένεσις, génération]. Altération caractérisée par une augmentation de nombre, un excès dans la production des parties constituantes du corps. Elle dépend, suivant les anciens physiologistes, d'un excès de la force formatrice (*nisus formativus*). Ce terme ancien est plus exact que le mot *hyperplastic*, proposé récemment pour désigner le même fait.

V. PLASTIQUE.

HYPERGÉNÉSIE, s. f. V. DÉFAUT.

HYPÉRIGINÉES, s. f. pl. [*hypericinea*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, à feuilles opposées ou rarement alternes, simples, à fleurs axillaires ou terminales; calice à 4 ou 5 divisions profondes, corolle à 4 ou 5 pétales roulés en spirale avant leur évolution; étamines très nombreuses, ordinairement réunies en faisceaux par la base de leurs filets, quelquefois monadelphes ou libres; ovaire libre, globuleux, surmonté de plusieurs styles quelquefois soudés entre eux; une capsule ou une baie à plusieurs loges monospermes. Si le fruit est une capsule, il s'ouvre en autant de valves, continues par leurs bords avec les cloisons, qu'il y a de loges. Les graines, très nombreuses et très petites, contiennent un embryon homotrope, sans endosperme. V. MILLEPERTUIS.

HYPERLYMPHIE, s. f. [de ὑπερ, qui indique surabondance, et *lymph*, la lymphie]. Augmentation, surabondance de la lymphie.

HYPERMYOSISMIE. Action exagérée des muscles. (Piorry.)

HYPERMYOTROPHIE. Augmentation dans la nutrition des muscles, hypertrophie des muscles. (Piorry.)

HYPERNERVIE. *Hypernervie angibromique*, augmentation dans l'action nerveuse du tube digestif. — *Hypernervie pharyngienne*, augmentation dans l'action des nerfs pharyngiens. — *Hypernervie priapique*, augmentation dans l'action nerveuse des nerfs du pénis, satyriasis. (Piorry.)

HYPERNERVISMIE DERMIQUE. Augmentation de l'action des nerfs de la peau. (Piorry.)

HYPERNÉVRAOTROPHIE. Hypertrophie de l'axe nerveux. (Piorry.)

HYPERNÉVRESTHÉSIE. Augmentation de l'action des nerfs. (Piorry.)

HYPÉROPHARYNGIEN, adj. et s. m. [*hyperopharyngeus*]. Quelques anatomistes ont donné ce nom au muscle pharyngo-staphylin.

HYPEROSTOSE, s. f. [*hyperostosis*, de ὑπερ, préposition qui indique excès, et ὀστέον, os; it. *iperostosi*, esp. *hiperostosis*]. Développement anormal et excessif de certaines parties osseuses.

HYPEROVAROTROPHIE. Hypertrophie de l'ovaire. (Piorry.)

HYPERPLASTÉMIE. Affection causée par la présence d'un trop grande quantité de fibrine dans le sang. (Piorry.)

HYPERRHINÉMIE, HYPERRHINOHÉMIE. Congestion sanguine de la pituitaire des fosses nasales. (Piorry.)

HYPERSARCOSE, s. f. [*hypersarcosis*, de ὑπερ, préposition qui indique excès, et σάρξ, chair; all. et angl. *Hypersarcosis*, it. *ipersarcosi*, esp. *hipersarcosis*]. Développement trop rapide et trop considérable des bourgeons cellulaires et vasculaires qui recouvrent la surface d'une plaie.

HYPERSIALORRHÉE. Écoulement abondant de la salive. (Piorry.)

HYPERSPLENOTROPHIE. Augmentation de la rate par trop de nutrition, hypertrophie splénique. (Piorry.)

HYPERSTHÉNIE, s. f. [*hypersthenia*, de ὑπερ, au delà, et σθένος, force; all. et angl. *Hypersthenia*, it. *ipersthenia*, esp. *hipersthenia*]. Expression par laquelle les browniens désignaient l'exaltation des forces qui accompagne les maladies inflammatoires.

HYPERTONIE, s. f. [*hypertonia*, de ὑπερ, au delà, et τόνος, ton ou tension; it. *ipertonia*, esp. *hipertonia*]. Excès de ton dans les solides organiques.

HYPERTROPHIE, s. f. [*hypertrophia*, de ὑπερ, préposition qui exprime un excès, et τροφή, nutrition; all. *Hypertrophie*, angl. *hypertrophy*, it. *ipertrofia*, esp. *hipertrofia*]. Accroissement excessif d'un organe ou d'une portion d'organe, caractérisé par une augmentation de son poids et de son volume, sans altération réelle de sa texture intime. L'hypertrophie est le résultat d'une nutrition anormale et trop active. L'anévrysme actif du cœur est une *hypertrophie* des parois de cet organe; l'obésité est une *hypertrophie* du tissu adipeux. La propriété de *s'hypertrophier* qu'ont les éléments anatomiques, est une propriété qui ne se manifeste que dans quelques conditions non habituelles, accidentelles. Elle prend, en raison de ce fait, le nom d'*anomale* ou *téatologique*, et celui

de morbide ou pathologique, quand de l'hypertrophie résulte de la gêne, douloureuse ou non, dans l'accomplissement des fonctions. C'est surtout dans les cellules, tant végétales qu'animales, et aussi sur des fibres musculaires et autres, qu'on voit se manifester cette propriété. Dans les *tissus*, l'hypertrophie résulte : 1° soit de celle des éléments anatomiques seulement (*parois et nerfs de l'utérus*); 2° soit de celle-ci, et en même temps de leur hypergénése, ce qui est le cas le plus ordinaire (V. GLANDULAIRE, etc.); 3° de leur hypergénése seulement, cas assez rare (os, cartilages, etc.); 4° enfin de la production de substance amorphe entre les éléments du tissu, fait qui s'accompagne souvent d'augmentation du volume de ces éléments (V. CADUQUE), et quelquefois de la génération d'éléments anatomiques homœomorphes entre les éléments normaux du tissu. V. ENGORGEMENT et INDURATION.

HYPERUCROCRINIE, HYPERUCORRHÉE. Écoulement très abondant d'urine. (Piorry.)

HYPERUTERRHAGISME, HYPERUTÉRÉMISME. Augmentation de la menstruation. (Piorry.)

HYPERZOODYNAMIE, s. f. [de ὑπέρ, sur, au delà, ζῶν, vivant, et δύναμις, force]. Synonyme de *hypersthénie*.

HYPHOMYCÈTES, s. m. pl. [de ὑφες, tissu, et μύκης, champignon]. Nom d'un ancien groupe de champignons comprenant les moisissures (*mucédinées, byssées*, etc.) et champignons analogues du groupe des trichosporés. V. CHAMPIGNON.

HYPNAGOGIQUE, adj. [de ὑπνος, sommeil, et ἄγωγός, qui amène]. On donne le nom d'*hallucinations hypnagogiques* à ces visions que l'on a lorsque, moitié éveillé, moitié endormi, on est près d'entrer dans le sommeil. Des observations portent à croire que les hallucinations hypnagogiques déterminent souvent le caractère des rêves qui surviennent quand le sommeil est établi.

HYPNIATRE, s. m. [de ὑπνος, sommeil, et ἰατρός, médecin; esp. *hipniatre*]. On donne ce nom à certains somnambules qu'on suppose doués de la faculté d'indiquer, pendant le sommeil magnétique, les médicaments convenables au traitement des maladies pour lesquelles on les consulte, ou de celles dont ils sont eux-mêmes atteints : c'est un mode de charlatanisme fort en vogue aujourd'hui.

HYPNOBATE, s. m. [*hypnobates*, all. *Nachtwandler*, it. *ipnolate*, esp. *hipnobato*]. Synonyme de *sommambule*.

HYPNOBATÈSE, s. f. [*hypnobatesis*, de ὑπνος, sommeil, et βᾶω ou βᾶνω, je marche]. Somnambulisme.

HYPNOLOGIE, s. f. [*hypnologia*, de ὑπνος, sommeil, et λόγος, discours; angl. *hypnology*, it. *ipnologia*, esp. *hipnología*]. Traité sur le sommeil.

HYPNOTIQUE, adj. ets. m. [*hypnoticus*, ὑπνωτικός, de ὑπνώω, j'endors; it. *ipnotico*, esp. *hipnotico*]. Qui provoque le sommeil. On appelle ainsi les narcotiques donnés à petite dose.

HYPNOTISME, s. m. [*hypnotismus*, de ὑπνος, sommeil]. Nom donné par le docteur Braid au procédé qu'il emploie pour jeter une personne dans le sommeil somnambulique. Voici quel est ce procédé : Prenez un objet brillant (par exemple un porte-lancette) entre le pouce et les doigts indicateur et médian de la main gauche; tenez-le à une distance de 20 à 40 centimètres des yeux, dans une position telle au-dessus du

front, qu'il exerce le plus d'action sur les yeux et les paupières, et qu'il mette le patient en état d'avoir le regard fixé dessus. On fera entendre au patient qu'il doit tenir constamment les yeux fixés sur l'objet, et l'esprit uniquement attaché à l'idée de cet objet. On observera que les pupilles se contracteront d'abord; bientôt après elles se dilateront; et, après s'être ainsi considérablement dilatées et avoir pris un mouvement de fluctuation, si les doigts indicateur et médian de la main droite, étendus et un peu séparés, sont portés de l'objet vers les yeux, il est très probable que les paupières se fermeront involontairement avec une sorte de vibration. Après un intervalle de 10 ou 15 secondes, en soulevant doucement les bras et les jambes, on trouvera que le patient a une disposition à les garder, s'il a été fortement affecté, dans la situation où ils ont été mis. S'il n'en est pas ainsi, vous lui demanderez avec une voix douce de les garder dans l'extension; de la sorte, le pouls ne tardera pas à s'accélérer beaucoup, et les membres, au bout de quelque temps, deviendront rigides et complètement fixés. On trouvera aussi que, à part la vue, tous les sens spéciaux, y compris le sens pour le chaud et le froid, le sens musculaire, et certaines facultés mentales, sont d'abord prodigieusement exaltés, comme il arrive dans les effets primaires du vin, de l'opium et de l'alcool. Toutefois, après un certain point, à cette exaltation succède une dépression beaucoup plus grande que la torpeur du sommeil naturel. Les sens spéciaux et les muscles peuvent passer instantanément les uns de la plus profonde torpeur, et les autres de la rigidité tonique à la condition opposée, extrême mobilité et sensibilité exaltée; il suffit de diriger un courant d'air sur l'organe ou les organes que nous désirons exciter, ou les muscles que nous désirons rendre souples, et qui avaient été dans une sorte de catalepsie. Par le seul repos, les sens rentreront promptement dans leur premier état. Le succès presque invariable obtenu par M. Braid à l'aide de ce procédé paraît en partie dû à la condition mentale du patient qui, d'ordinaire, est prédisposé à l'*hypnotisme* par l'attente qu'il sera produit certainement, et par l'assurance d'un homme à volonté ferme, déclarant qu'il est impossible d'y résister. Toutefois, quand l'état *hypnotique* a été ainsi provoqué un certain nombre de fois, le sujet peut, d'ordinaire, s'endormir lui-même facilement, en regardant son doigt placé assez près des yeux pour causer une convergence sensible de leurs axes, ou même simplement en se tenant tranquille et fixant le regard sur un point éloigné. En tout cas, la fixité des yeux est la circonstance qui a le plus d'importance, quoique la soustraction des autres stimulants ait une influence décidée pour favoriser la production de l'effet. On le voit, l'*hypnotisme* tient de près au magnétisme animal. Dans l'*hypnotisme*, les sens acquièrent une acuité singulière, surtout le sens musculaire, par lequel tous nos mouvements volontaires sont réglés, et qui, exalté, peut remplacer complètement la vue en beaucoup d'opérations. De plus, il y a une facilité extrême à diriger les pensées de l'*hypnotisé* par le principe de *suggestion*, soit à l'aide de paroles, soit surtout (ce qui est très remarquable) à l'aide d'impressions venant du sens musculaire. Ainsi, suivant les attitudes qu'on donne à l'*hypnotisé*, des idées et des sentiments naissent en lui conformes à ces attitudes.

HYPOBLASTE, s. m. [*hypoblasta*, de ὑπό, sous, et βλαστός, germe]. Corps épais, charnu, en forme de

disque, appliqué sur l'endosperme et supportant le blasté. Cet organe ne prend point d'accroissement par la germination. Gaertner l'appelle *viellus*; Kunth, *cotylédon*. On ne le trouve que dans la famille des graminées.

HYPOBRONCHITE. Rhume. (Piorry.)

HYPOCARDIODYNAMIE. Diminution dans la force du cœur. (Piorry.)

HYPOCARDIONERVIE. Diminution dans l'innervation du cœur. (Piorry.)

HYPOCARDIOTOPIE. Situation du cœur plus basse qu'à l'état normal. (Piorry.)

HYPOCARDIOSTHÉNIE. Diminution dans les contractions du cœur. (Piorry.)

HYPOCARPOGÉ, ÉE, adj. [de ὑπό, sous, καρπός, fruit, et γῆ, terre]. Se dit des plantes dont les fruits mûrissent sous la terre : tels sont l'arachide, le trèfle souterrain.

HYPOCATHARSIE, s. f. [*hypocatharsis*, de ὑπό, préposition qui indique l'infériorité, et καθάρσις, purgation]. Purgation très faible.

HYPOCHALYBÉMIE. Chlorose, diminution du fer dans le sang. (Piorry.)

HYPOCHILUM, s. m. [de ὑπό, sous, et χίλος, lèvre]. Nom donné par Richard à la partie inférieure du tablier des orchis, lorsqu'elle est divisée en deux parties inégales.

HYPOCHLORITE, s. m. V. CHLORITE.

HYPOCHONDRE, s. m. [*hypochondrium*, de ὑπό, sous, et χόνδρος, cartilage; angl. *hypochondrium*, it. *ipocondrio*, esp. *hipocondrio*]. Partie supérieure de l'abdomen, à droite et à gauche de l'épigastre.

HYPOCHONDRIAQUE, adj. et s. m. [*hypochondriacus*, all. *Milzsuchtiger*, *Hypochondrist*, angl. *hypochondriac*, it. *ipocondrico*, esp. *hipocondriaco*]. Qui est affecté d'hypochondrie.

HYPOCHONDRIE, s. f. [*hypochondria*, all. *Milzsucht*, *Hypochondrie*, angl. *spleen*, *hypochondriacism*, it. *ipocondria*, esp. *hipocondria*]. Maladie caractérisée par un trouble dans la digestion, sans fièvre ni lésion locale, des flatuosités, des borborygmes, une exaltation extrême de la sensibilité, des spasmes, des palpitations, des illusions des sens, une succession de phénomènes morbifiques qui simulent la plupart des maladies, des terreurs paniques, une grande versatilité de sentiments moraux, des inquiétudes exagérées, principalement dans ce qui a rapport à la santé, etc., etc. L'hypochondrie se développe presque toujours chez les individus doués de grandes facultés intellectuelles, mais irritables, épuisés par les travaux de l'esprit, par des passions vives, etc. Le traitement de cette maladie consiste presque uniquement dans l'emploi des moyens hygiéniques et des influences morales.

HYPOCISTE, s. m. [*Cytinus hypocistis*, L.]. Plante parasite (gynandrie octandrie, L., aristolochées, J.) dont on obtient le *suc d'hypociste*, qui prend la consistance d'extrait par son exposition au soleil. On trouve ce suc dans le commerce en masses orbiculaires et noires, enveloppées d'une vessie, brillantes dans leur cassure, inodores, d'une saveur acide et astringente. Il entre dans la thériaque et dans quelques autres préparations officinales.

HYPOCOPHOSE, s. f. [*hypocophosis*, de ὑπό, préposition qui indique une diminution, et κόφος, surdité]. Surdité incomplète, dureté de l'ouïe.

HYPOCOROLLIE, s. f. [de ὑπό, sous, et corolla, corolle]. Classe de la méthode de Jussieu, qui contient

les plantes dicotylédones monopétales à étamines et corolle *hypogynes*.

HYOCRANE, s. m. [*hyocranium*, de ὑπό, sous, et κρανίον, crâne; esp. *hipocraneo*]. Abcès situé entre le crâne et la dure-mère.

HYOCRATÉRIFORME, et non **HYOCRATÉRIFORME,** adj. [*hyocraterimorphus*, de ὑπό, sous, κρατήρ, coupe, et μορφή, forme]. Se dit, en botanique, des fleurs dont la corolle est tubulée et subitement dilatée en un limbe régulier, horizontal, orbiculaire, et plus ou moins concave.

HYPODERMATOMIE, s. f. [de ὑπό, sous, δέρμα, peau, et τομή, section]. Section, incision sous-cutanée.

HYOGALA, s. m. [de ὑπό, sous, et γάλα, lait]. Collection d'un liquide blanc comme du lait dans les ehambres de l'œil; il y en aurait deux espèces : l'une est supposée, à tort, dépendre d'un dépôt laiteux chez les nourrices; l'autre dépend de la rupture d'une eatracte molle.

HYPOGASTRE, s. m. [*hypogastrium*, de ὑπό, sous, et γαστήρ, ventre; angl. *hypogastrium*, it. *ipogastro*, esp. *hipogastro*]. Partie inférieure du ventre.

HYPOGASTRIQUE, adj. et s. m. [*hypogastricus*, all. *hypogastrisch*, angl. *hypogastric*, it. *ipogastrico*, esp. *hipogastrico*]. Qui a rapport à l'hypogastre, c'est-à-dire à la partie antérieure inférieure de l'abdomen. — La *région hypogastrique* est bornée supérieurement par une ligne droite que l'on suppose étendue de l'une à l'autre des épaules iliaques antérieures supérieures, environ à trois travers de doigt au-dessous de l'ombilic. On la subdivise en *région hypogastrique supérieure*, qui est située au-dessus de la saillie du pubis, et dont la partie moyenne constitue l'hypogastre proprement dit, et les latérales, les *régions iliaques ou des iles*; et en *région hypogastrique inférieure*, qui comprend le pubis et les aines. — *Artère hypogastrique ou iliaque interne* (V. ILIAQUE). — *Plexus hypogastrique*. Ce plexus, situé sur les parties latérales et postérieure du rectum et du bas-fond de la vessie, est formé de rameaux provenant de la troisième paire des nerfs sacrés et de la branche antérieure de la quatrième; il reçoit aussi des filets du plexus mésentérique inférieur. — *Taille hypogastrique*. On a donné ce nom à la cystotomie sus-pubienne. V. CYSTOTOMIE.

HYPOGASTROCELE, s. f. [*hypogastrocele*, de ὑπό, sous, γαστήρ, ventre, et κόλη, hernie]. Hernie formée à la région hypogastrique, à travers l'écartement de la partie inférieure de la ligne blanche.

HYPOGÉ, ÉE, adj. [de ὑπό, sous, et γῆ, la terre]. Qui est sous terre. Les botanistes appellent *cotylédons hypogés* ceux qui restent sous terre lors de la germination.

HYPOGLOSSÉ, adj. et s. m. [*hypoglossus*, de ὑπό, sous, et γλῶσσα, langue; it. *ipoglossa*, esp. *hipoglossa*]. Le nerf *hypoglosse* ou *grand hypoglosse* naît par dix ou douze filets des sillons qui séparent les éminences pyramidales et olivaires, sort du crâne par le trou condyloïdien antérieur, et se divise, vers l'angle de l'os maxillaire inférieur, en deux branches, dont une (*branche cervicale descendante*) forme avec le plexus cervical une grande arcade anastomotique, et l'autre (*linguale*), véritable continuation du tronc nerveux, se distribue aux muscles de la langue et du pharynx. Les nerfs hypoglosses sont ceux qui président aux mouvements de la langue. — En botanique : *Hypoglosse* (s. m.), nom du *bislingua* (*Ruscus hypoglossum*, L.),

de la famille des asparaginées, dont la racine est employée comme celle du *petit-hour*.

HYPOGLOTTIDE, s. f. [esp. *hipoglotide*]. Préparation pharmaceutique, pilule ou tablette, qu'on tenait sous la langue jusqu'à ce qu'elle fût fondue.

HYPOGNATHE, s. m. [*hypognathus*, de ὑπό, sous, et γνάθος, mâchoire; esp. *hipognato*]. Nom donné par Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont une tête accessoire très incomplète et rudimentaire dans la plupart de ses parties, attachée à la mâchoire inférieure de la tête principale.

HYPOGYNE, adj. [*hypogynus*, de ὑπό, sous, et γυνή, femme; all. *unterständig*, angl. *hypogynous*, it. *ipogino*, esp. *hipogino*]. Se dit, en botanique, de la corolle, quand elle prend naissance sous l'ovaire; des étamines, lorsqu'elles sont fixées sur le réceptacle, soit plus bas que l'ovaire, soit au niveau de sa base.

HYPOGYNE, s. f. [*hypogynia*, all. *Unterständigkei*t, esp. *hipoginia*]. État d'une partie de la fleur qui s'insère au-dessous de l'ovaire.

HYPOGYNIQUE, adj. V. HYPOGYNE.

HYPOHÉMA, s. m. [de ὑπό, sous, et αἷμα, sang]. Épanchement de sang dans les chambres de l'œil dont les milieux prennent une teinte roussâtre trouble. Il est la suite de coups sur l'œil. Il se résorbe généralement à la longue.

HYPOHÉMATOSIE. Hématose incomplète. (Piorry.)

HYPOHYDRÉMIE. État du sang des cholériques; diminution du sérum du sang, anhydrémie. (Piorry.)

HYPOLYMPHIE, s. f. [*hypolymphia*]. Diminution de la lymphie.

HYPOMYOSTHÉNIE. Diminution dans la contraction des muscles. (Piorry.)

HYPOMYOTROPHIE. Diminution dans la nutrition des muscles. (Piorry.)

HYPONARTHÉCIE, s. f. [de ὑπό, sous, et ἀρθρῆξ, attelle]. Mode de déligation pour les fractures, inventé par le docteur Mayor (de Lausanne), et qui consiste à tenir en suspension le membre fracturé.

HYPONÉPHROTROPHIE, **HYPOTROPHIE NÉPHRIQUE**. Diminution de la nutrition des reins. (P.)

HYPONERVIE. Paralyse complète. (Piorry.)

HYPONERVISME DÉRMIQUE. Diminution de l'action des nerfs de la peau. (Piorry.)

HYPONÉVRAXÉMIE. Diminution du sang dans l'axe nerveux. (Piorry.)

HYPONÉVROSTHÉSIE. Diminution de l'action des nerfs. (Piorry.)

HYPONITREUX, adj. [all. *untersalpetrichte Säure*, angl. *hyponitrous acid*, it. *iponitroso*, esp. *hiponitroso*]. V. ACIDE AZOTEUX.

HYPONITRITE, s. m. [all. *Untersalpetrichtsäure Salz*, it. *iponitri'o*]. V. AZOTITE.

HYPOPÉTALÉ, **ÉE**, adj. [*hypopetalus*, de ὑπό, sous, et πέταλον, pétale; esp. *hipopetalado*]. Se dit d'une plante dont les pétales sont insérés sous l'ovaire.

HYPOPHASE, s. f. [*hypophasis*, de ὑπό, au-dessous, et φαίνω, paraître; all. *Hypophasis*]. Espèce de clignement, ou état des yeux dans lequel ils sont presque entièrement fermés, de manière qu'on n'en aperçoit qu'une partie du blanc. C'est un symptôme, en général, très fâcheux.

HYPOPHORE, s. m. [*hypophora*, de ὑπό, sous, et φέρω, porter, conduire]. Ulcère profond, fistuleux.

HYPOPHOSPHITE, s. m. Genre de sels formés par la combinaison de l'acide hypophosphoreux avec les bases.

HYPOPTHALMIE, s. f. [*hypophthalmia*, de ὑπό, sous, et ἐφθάλμιος, œil; it. *ipofthalmia*, esp. *hipofthalmia*]. Inflammation de la partie inférieure de l'œil, au-dessous de la paupière inférieure, ou bien inflammation de la paupière inférieure elle-même.

HYPOPHYLLE, adj. [de ὑπό, sous, et φύλλον, feuille]. Qui est situé ou inséré sous la feuille.

HYPOPHYSE, s. f. [*hypophysis*, de ὑπό, sous, et φύσις, production; all. *Gehirnanhang*, *Schleimdrüse*]. On donne quelquefois ce nom à la glande pituitaire.

HYPOPICROTOXIQUE (ACIDE). Acide trouvé dans la coque du *Cocculus indicus*.

HYPOPLASTÉMIE, **HYPOPLASTICÉMIE**. Diminution de la plasticité du sang. (Piorry.)

HYPOPSYCHISME. Diminution de l'intelligence, démence. (Piorry.)

HYPOPYON, s. m. [*hypopyum*, de ὑπό, sous, et πύον, pus; all. *Eiterauge*, *Hypopyon*, angl. *hypopyum*, it. *ipopio*, esp. *hipopion*]. Épanchement de pus ou de matière puriforme dans la chambre antérieure de l'œil, et fréquemment aussi dans la postérieure, à la suite d'une inflammation violente des membranes internes de l'œil. La matière purulente trouble la transparence de l'humeur aqueuse, et se dépose à la partie inférieure de l'œil, où elle forme une tache blanche, plus ou moins large, qui bouche quelquefois la pupille. — On a aussi donné le nom d'*hypopyon* à de petits abcès développés entre les lames de la cornée transparente, et même aux abcès considérables qui semblent envahir l'œil entier. — Le traitement de l'*hypopyon* est celui de toutes les ophthalmies aiguës.

HYPOSARQUE, s. f. [*hyposarca*, de ὑπό, sous, et σάρξ, chair]. Linné a donné ce nom à des tumeurs abdominales qui ne sont ni sonores ni fluctuantes.

HYOSPADE, s. m. [*hyospas*]. Qui est affecté d'*hyosspadias*.

HYOSPADIAS, s. m. [*hyosspadias*, de ὑπό, au-dessous, et σπᾶδιον, espace; all. et angl. *Hyosspadias*, it. *ipospadia*, esp. *hipospadias*]. Vice de conformation des parties génitales du sexe masculin, consistant en ce que l'urètre s'ouvre au-dessous de la verge, à une distance plus ou moins éloignée du gland, au lieu de se prolonger dans l'épaisseur du pénis jusqu'à son extrémité. Lorsque cette ouverture est située près de la racine de la verge, le scrotum se trouve quelquefois divisé sur la ligne médiane, et présente sur les côtés des replis qui simulent une vulve; ce qui a pu induire en erreur sur le sexe de l'individu, et le faire regarder comme hermaphrodite. L'*hyosspadias* est le résultat d'une sorte d'arrêt survenu dans le développement de la verge chez le fœtus, à une époque plus ou moins avancée de la grossesse.

HYOSPATHISME, s. m. [*hyospathismus*, de ὑπό, dessus, et σπάθη, spatule]. Opération que pratiquaient les anciens, dans certains cas d'ophthalmie chronique, et qui consistait à faire trois incisions sur le front jusqu'au péricrâne, et à passer ensuite une spatule entre les chairs et le péricrâne, afin de mettre celui-ci à nu dans une certaine étendue.

HYOSPHAGME, s. m. [*hyosphagma*, de ὑπό, sous, et σφάζω, répandre du sang]. Épanchement de sang sous la conjonctive; ecchymose de l'œil.

HYPOSTAMINIE, s. f. [de ὑπό, au-dessous, et stamen, étamine; esp. *hipostaminia*]. Classe de la méthode de Jussieu contenant les familles des plantes dicotylédones apétales à étamines hypogynes, c'est-à-dire insérées sous l'ovaire.

HYPOSTAPHYLE, s. f. [de ὑπὸ, au-dessous, et στῆλη, luette]. Allongement de la luette.

HYPOSTASE, s. f. [*hypostasis*, de ὑπὸ, sous, et ἵστασις, stase, position; all. *Bodensatz*, it. *ipostasi*, *sedimento*, esp. *hipostasis*]. Synonyme de *sédiment*.

HYPOSTHÉNIE, s. f. [*hyposthenia*, de la prépos. ὑπὸ, qui exprime une diminution, et θένος, force; all. *Hypostenie*, it. *ipostenia*, esp. *hipostenia*]. Diminution des forces.

HYPOSTHÉNIQUE, adj. [all. *hyposthenisch*, angl. *hyposthenic*, it. *ipostenico*, esp. *hipostenico*]. Épithète donnée par les rasoristes aux substances auxquelles ils supposent la propriété de rabaisser l'énergie des forces vitales, de faire passer celles-ci de l'état d'hypersthénie à leur niveau normal et même au-dessous.

HYPOSULFANTIMONITE, s. m. [all. *unterantimonischschwefliges Salz*, esp. *hiposulfantimonitos*]. Nom générique des sulfosels produits par la combinaison du sulfide hypantimonieux avec les sulfobases.

HYPOSULFARSÉNITE, s. m. [all. *unterarsenischschwefliges Salz*, esp. *hiposulfarsenitos*]. Nom générique des sulfosels résultant de la combinaison du sulfide hyparsénieux avec les sulfobases.

HYPOSULFATE, s. m. [*hyposulphas*, all. *unterschwefelsaures Salz*, it. *iposolfato*, esp. *hiposulfatos*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide hyposulfurique avec les bases.

HYPOSULFITE, s. m. [*hyposulphis*, all. *unterschwefeligsures Salz*, it. *iposolfito*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide hyposulfureux avec les bases.

HYPOSULFOBENZOÏQUE (ACIDE). Acide formé par l'action de l'acide sulfurique anhydre sur l'acide benzoïque; il est soluble et cristallisable. ($C^{14}H^{10}O^3 + S^2O^2 + 2HO$.)

HYPOSULFUREUX, adj. V. ACIDE hyposulfureux.

HYPOSULFURIQUE, adj. V. ACIDE hyposulfurique.

HYPOTHÉNAR, s. m. [*subvrola*, de ὑπὸ, sous, et ἕννα, paume de la main; all. et angl. *Hypothenar*, it. *ipotenare*, esp. *hipotenar*]. Saillie qui se remarque à la face palmaire de la main; sous le petit doigt, et dans sa direction. Elle est formée par les muscles palmaire cutané, adducteur, court fléchisseur et opposant du petit doigt.

HYPOTHÈSE, s. f. [*hypothesis*, ὑποθέσις, de ὑπὸ, sous, et θέσις, thèse; all. *Voraussetzung*, angl. *hypothesis*, it. *ipotesi*, esp. *hipotesis*]. Les hypothèses sont perpétuellement nécessaires dans la théorie de la science; à chaque instant l'esprit éprouve le besoin de se donner cet appui pour régulariser et étendre ses raisonnements. Les hypothèses sont de deux sortes: *vérifiables* ou *invérifiables*. 1° Les *hypothèses vérifiables* sont celles que l'on prend dans un domaine où l'expérience, l'observation, l'induction, pourront parvenir, s'assurant de la sorte si l'hypothèse proposée est réelle ou fautive, et doit, ou bien être éliminée, ou bien passer de l'état de conjecture à l'état de fait. Pour en donner un exemple pris dans la médecine, Broussais fit un légitime usage de l'hypothèse, quand, voulant en finir avec les entités de la pyrétologie, il plaça le siège des fièvres continues dans le tube digestif. La chose était vérifiable, et, une fois vérifiée, il fut reconnu que les fièvres continues n'étaient point une gastro-entérite; mais il en sortit aussi des notions plus étendues et plus précises sur la nature de ces maladies, et, dans tous les cas, l'entité fièvre fut éliminée. Telle est encore, dans l'ordre anatomique, l'hypo-

thèse de Bichat sur les *exhalants* et les *absorbants* (V. ces mots). Dans l'étude des propriétés de tissus, elle venait suppléer à la connaissance des phénomènes d'endosmose et d'exosmose qu'ils manifestent, et sans la notion réelle ou hypothétique desquels il devenait impossible de se rendre compte de la nutrition normale ou morbide, dont ils sont une des conditions d'existence. 2° Les *hypothèses invérifiables* sont celles qui appartiennent à un domaine où ne peuvent pénétrer ni l'observation ni l'expérience. Ainsi l'hypothèse de Stahl, connue sous le nom d'*animisme* (V. ce mot), ne pouvait jamais être le sujet d'une vérification, l'âme conçue comme un principe immatériel échappant par cela seul à toute démonstration. On rangera encore dans cette catégorie les atomes de la chimie; il est clair que jamais on ne saura si, en effet, les corps sont composés de corpuscules infiniment petits et indivisibles. Le caractère invérifiable de ces hypothèses provient de ce qu'elles sont relatives à la nature intime des choses, qui, nous échappant toujours, les rend illusoire. Leur destinée dépend de la marche même de la conception générale que l'esprit humain a du monde ou ensemble cosmique. De ces hypothèses, les unes tombent d'elles-mêmes, parce qu'elles ne cadrent plus avec les connaissances acquises et les habitudes mentales qui en résultent: tel est le cas de l'animisme. Les autres durent et se fortifient, parce qu'elles sont de plus en plus d'accord avec les faits et la manière de les envisager, sans pour cela, notons-le bien, prendre davantage de réalité objective. Tel est le cas des atomes; ils servent la chimie et la science générale, et pourtant ils ne sont qu'une pure vue de l'esprit. A ces *hypothèses invérifiables*, il vaudrait mieux conserver le nom d'*artifice logique*, afin de n'être pas exposé à se méprendre ni à croire que des conceptions qui ne cessent jamais d'être subjectives soient réelles, répondant à quelque chose d'existant réellement.

HYPOTROPHIE. Diminution de nutrition. (Piorry.)

HYPO-UROCRINIE, HYPO-URRHÉE. Diminution dans la sécrétion de l'urine. (Piorry.)

HYPO-UTÉROTOPIE. Abaissement de l'utérus. (Piorry.)

HYPO-UTERHAGISME. Diminution de la menstruation. (Piorry.)

HYPOXANTHINE, s. f. Scherer a donné ce nom à un corps qu'il a extrait de la rate. Il ressemble à la xanthine, mais se dépose de la solution potassique en poudre et non en masse. Il ne prend pas l'aspect de la cire par le frottement.

HYPOXÉMIE. Défaut d'oxygénation du sang. (Piorry.)

HYPOXYDÉES, s. f. pl. Famille de plantes herbacées, à feuilles entières, linéaires, distinctes des asphodèles par leur ovaire infère, et des amaryllidées par leur port et l'épisperme crustacé, noir, de leur graine, ainsi que par son hile prolongé en forme de bec.

HYPOXYLÉS, s. m. pl. Groupe de champignons correspondant aux thécasporés. V. CHAMPIGNON.

HYPSILOGLOSSÉ. V. HYO-GLOSSE.

HYPSILOÏDE. V. HYOÏDE.

HYPSOMÉTRIE, s. f. [*hypsometria*, de ὑψος, hauteur, et μετρέω, mesurer; all. *Höhenmessung*, esp. *hipsometria*]. Art de mesurer la hauteur relative ou absolue d'un lieu ou d'une portion quelconque du sol terrestre par des nivellements, des observations barométriques, ou des opérations trigonométriques.

HYRAGEUM et **HYRAX**. V. DAMAN.

HYSSOPE et **HYSOPE**, s. f. [*Hyssopus officinalis*, L., ἵσσοπος, all. *Isop*, angl. *hyssop*, *wild thyme*, it. *isopo*, esp. *hisopo*]. Sous-arbrisseau didynamie gymnospermie, L., labiées, J.) dont les sommités fleuries sont rangées parmi les toniques et les pectoraux stimulants. On les emploie surtout dans le catarrhe pulmonaire chronique. Elles font partie des espèces aromatiques et du vulnéraire suisse.

HYSTÉRALGIE, s. f. [*hysteralgia*, de ὑστέρα, matrice, et ἄλγος, douleur; all. *Gebärmutterschmerz*, *Mutterweh*, angl. *hysteralgia*, it. *isteralgia*, esp. *histeralgia*]. Douleur vague, plus ou moins vive, mais non inflammatoire, dont le siège est dans la matrice.

HYSTÉRANDRIE, s. f. [*hysterandria*, de ὑστέρα, matrice, et ἀνδρ, homme]. L'un des noms, dans le système de Linné, de la classe de plantes caractérisée par plus de vingt étamines.

HYSTÉRANTHÉ, ÉE, adj. [*hysteranthus*, de ὑστέρον, postérieurement, et ἄνθος, fleur; esp. *histeranto*]. Se dit d'une plante dont les fleurs apparaissent avant les feuilles.

HYSTÉRICISME, s. m. [it. *istericismo*, esp. *histericismo*]. Quelques auteurs ont cherché à établir une différence entre l'hystérie et l'hystéricisme, en désignant par ce dernier mot une hystérie peu intense, dont les symptômes sont plus variables et moins sujets à des retours périodiques.

HYSTÉRIE, s. f. [*hysteria*, affectio *hysterica*, *strangulatio uterina*, de ὑστέρα, utérus; all. *Hysterie*, angl. *hysteria*, *hysterics*, it. *isteria*, esp. *histerismo*]. On a donné ce nom à une maladie qu'on a supposé avoir son siège dans l'utérus. L'hystérie se manifeste par accès, dont le principal caractère consiste dans le sentiment d'une boule (*globe hystérique*) qui semble partir de la matrice, refouler vers l'estomac une chaleur plus ou moins vive, ou un froid glacial, et se porter ensuite à la poitrine et au cou, où elle produit une espèce d'étouffement et de strangulation. Si l'accès est fort, ces phénomènes sont suivis de perte de connaissance et de mouvements convulsifs, souvent très violents; enfin la circulation, la respiration, et les autres fonctions organiques peuvent être suspendues. Souvent aussi les malades se plaignent de douleurs violentes dans la tête (V. Clou *hystérique*). L'hystérie diffère de l'épilepsie par la nature des mouvements convulsifs, qui n'affectent point les muscles de la face, et par l'absence de salive écumeuse. La durée des attaques est très variable. Des bâillements, des pandiculations, quelquefois l'écoulement d'un liquide muqueux par les organes génitaux, annoncent ordinairement la fin de l'accès. Lorsque l'on considère que c'est entre 15 et 30 ans que les femmes sont sujettes à cette maladie, que les causes les plus ordinaires en sont un tempérament nerveux exalté par un amour contrarié, la jalousie, l'influence de lectures ou de conversations érotiques, en un mot tout ce qui peut déterminer une stimulation de l'appareil générateur, on admet volontiers l'opinion de ceux qui regardent l'hystérie comme un ensemble de symptômes résultant d'un état d'excitation et de souffrance de l'utérus, et de la réaction de cet organe sur le système nerveux. A moins de confondre avec l'hystérie des maladies essentiellement différentes, on ne peut placer dans le cerveau le siège primitif de cette affection. On ne peut non plus admettre que l'hystérie puisse être observée chez le sexe masculin : l'hystérie est une maladie particulière au

sexe féminin; c'est le plus souvent elle que l'on désigne vulgairement sous le nom de *vapeurs*, de *maux de nerfs*, d'*attaques de nerfs*. Chez les femmes d'une forte constitution, elle cesse quelquefois spontanément par le mariage; mais le plus ordinairement on ne lui oppose avec quelques succès qu'un traitement hygiénique, un régime adoucissant, dont le lait doit faire la base, des bains très frais, et des lavements ou demi-lavements froids et fréquemment répétés.

HYSTÉRIQUE, adj. et s. f. [*hystericus*, all. *hysterisch*, angl. *hysterie*, it. *isterico*, esp. *histerico*]. Qui a rapport à la matrice. Se dit des femmes affectées d'hystérie, et des symptômes qui caractérisent l'hystérie. — Clou *hystérique*. V. Clou.

HYSTÉRITE, s. f. [*hysteritis*, de ὑστέρα, utérus, et de la désinence *ite*, qui indique une phlegmasie; angl. *hysteritis*, it. *isterite*, esp. *histeritis*]. Inflammation de la matrice. Synonyme de *métrite*.

HYSTÉRO-CATALEPSIE, s. f. Attaque d'hystérie compliquée de symptômes de catalepsie.

HYSTÉROCÈLE, s. f. [*hysterocele*, de ὑστέρα, utérus, et κύλη, hernie; all. *Mutterbruch*, angl. *hysterocele*, it. *isterocele*, esp. *histerocele*]. Hernie de la matrice soit à travers l'anneau inguinal, soit par le canal crural, soit par suite d'une évection, à travers la partie inférieure de la ligne blanche.

HYSTÉROCYSTIQUE, adj. [*hystero cysticus*, de ὑστέρα, utérus, et κύστις, vessie]. Qui a rapport à la matrice et à la vessie.

HYSTÉROCYSTOCÈLE, s. f. [de ὑστέρα, matrice, κύστις, vessie, et κύλη, hernie]. Hernie dans laquelle se trouvent l'utérus et la vessie urinaire.

HYSTÉRO-ÉPILEPSIE, s. f. Hystérie compliquée d'accidents épileptiformes.

HYSTÉROLITHE, s. m. [de ὑστέρα, utérus, et λίθος, pierre; all. *Mutterstein*, it. *isterolite*]. Pierre de l'utérus. Il se forme dans l'utérus des ostéides auxquels on a donné ce nom.

HYSTÉROLOXIE, s. f. [*hysteroloxia*, de ὑστέρα, utérus, et λοξός, oblique; all. *Hysteroloxie*, angl. *hysteroloxia*, it. *isterolossia*, esp. *histeroloxia*]. Obliquité de la matrice; déviation à laquelle cet organe est assez sujet pendant la grossesse, et qui consiste dans une inclinaison de son axe comparativement à celui du détroit supérieur. L'hystéroloxie, ou l'obliquité de l'utérus, peut résulter de son inclinaison en avant, en arrière, à droite ou à gauche. Le relâchement des parois abdominales dispose à l'obliquité antérieure; aussi est-elle fréquente chez les femmes qui ont eu beaucoup d'enfants. L'habitude de se coucher sur le côté droit plutôt que sur le gauche explique pourquoi on rencontre 100 fois l'obliquité de l'utérus à droite contre 1 ou 2 à gauche. L'obliquité de l'utérus antérieure, postérieure ou latérale, peut rendre la parturition difficile, soit seulement en déviant l'orifice, soit encore en déviant le fœtus lui-même. Le plus souvent, néanmoins, en faisant prendre à la femme une position convenable, lui recommandant de s'abstenir de tout effort expulsif, et exerçant sur les parois abdominales une pression méthodique, on rétablit le fœtus dans la direction convenable; la nature elle-même ramène l'orifice de l'utérus au centre du bassin, ou bien on va le chercher à l'aide du doigt, et le travail s'achève sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'hystérotomie aussi fréquemment qu'on pourrait le croire.

HYSTÉROMALACIE, s. f. [*hysteromalacia*, de *ὑστέριζ*, utérus, et *μαλακία*, mou; angl. *hysteromalacia*]. Ramollissement des tissus de la matrice, lequel rend l'organe sujet à se rompre durant l'accouchement.

HYSTÉROMANIE, s. f. [*hysteromania*, de *ὑστέριζ*, utérus, et *μανία*, folie]. Fureur utérine ou nymphomanie.

HYSTÉROMÈTRE, s. m. [de *ὑστέριζ*, matrice, et *μέτρον*, mesure]. Synonyme de *sonde utérine*. Instrument destiné à cathétériser l'utérus et à le ramener à sa direction normale lorsqu'il est dévié.

HYSTÉROPHYSE, s. f. [*hysterophysis*, de *ὑστέριζ*, utérus, *φύσις*, vent]. Distension de l'utérus par des gaz.

HYSTÉROPTOSE, s. f. [*hysteroptosis*, de *ὑστέριζ*, utérus, et *πτώσις*, chute; all. *Muttervorfall*, it. *isteroptosi*, esp. *histeroptosis*]. Prolapsus et renversement de l'utérus. Le plus souvent, c'est le relâchement des parties environnantes et des ligaments de l'utérus qui favorise son déplacement. Lorsque toutes ces parties, fatiguées par un exercice prématuré après l'accouchement, restent molles et allongées, ou qu'elles sont dans un état de relâchement causé par des écoulements muqueux, il arrive quelquefois que la matrice s'abaisse en totalité et descend plus ou moins bas, précédée d'un bourrelet formé par un repli du vagin : on donne à ce genre d'hystéroptose le nom de *prolapsus vaginal*. D'autres fois, il y a chute complète de l'utérus : cet organe est en totalité hors de la vulve, et entraîne avec lui toute la muqueuse vaginale et la vessie : l'hystéroptose prend alors le nom de *prolapsus utérin*. On la reconnaît à l'orifice béant que forme à son extrémité le museau de tanche, d'où suintent habituellement des mucosités, et du sang à l'époque des menstrues. Souvent la muqueuse vaginale s'ulcère ou s'enflamme par le contact de l'air ou des vêtements, ou bien elle s'habitue à ce contact, se dessèche, et prend l'apparence d'un pénis. Il faut, dans ces cas de prolapsus, procéder à la réduction de l'utérus par un taxis méthodique, et prescrire l'usage habituel d'un pessaire. — Si le relâchement est partiel, il arrive quelquefois qu'au lieu de descendre en totalité, la matrice s'incline en avant (antéversion) ou en arrière (rétroversion). (Dans ces désignations, c'est toujours le fond que l'on considère.) L'antéversion est surtout très commune : l'utérus, engorgé, presse sur la vessie, et de là les douleurs et les pesanteurs dont se plaignent les malades, et qui diminuent par le repos, les antiphlogistiques, le soin de se coucher sur le dos, et d'élever le bassin au moyen d'un coussin un peu résistant. — Le renversement est une autre sorte d'hystéroptose, avec changement dans la forme de l'utérus : le fond de l'organe est venu passer à travers le museau de tanche, et l'organe tout entier s'est retourné comme un doigt de gant, de manière que la face interne, devenue externe, se trouve en contact avec la muqueuse vaginale, et que l'on sent dans le vagin une tumeur molle, lisse, de la forme et du volume d'une figue, arrondie en bas, étranglée en haut par le reste de l'orifice externe de l'utérus, autour duquel le vagin forme un cul-de-sac qui ne permet le passage d'aucun instrument; circonstance qui fait distinguer cette tumeur d'un polype. Ce renversement peut être causé par le tiraillement que détermine un polype volumineux; mais il est le plus souvent le résultat de manœuvres

maladroites lors d'un accouchement, ou d'efforts trop violents faits par la femme avant que l'utérus ait eu le temps de revenir à son état ordinaire. Lorsque le renversement est récent, la réduction par le taxis et l'usage d'un pessaire sont les moyens convenables; lorsqu'il est ancien, la réduction est souvent impossible. On a proposé de retrancher alors l'utérus avec l'instrument tranchant ou en faisant la ligature; mais cette opération est presque constamment funeste.

HYSTÉRRHÉE MUQUEUSE, s. f. [de *ὑστέριζ*, utérus, et *ῥέειν*, couler]. Nom substitué par Swediaur à *leucorrhée*. V. ce mot.

HYSTÉROSTOMATOME, s. m. [*hysterostomatus*, de *ὑστέριζ*, utérus, *στόμα*, ouverture, et *τομή*, section]. Nom de deux instruments inventés par Coutouly, pour fendre le col de la matrice, lorsqu'une dureté squirrheuse de cette partie s'oppose à l'accouchement.

HYSTÉROTOME, s. m. [*hysterotomus*, de *ὑστέριζ*, utérus, et *τομή*, section; it. *isterotomo*, esp. *histerotomo*]. Instrument inventé par Flamant pour pratiquer l'hystérotomie vaginale. C'est une sorte de bistouri caché, dont la lame n'est tranchante qu'à son extrémité, et seulement dans une étendue de 18 à 20 millimètres. Ce tranchant est caché par une chape d'argent, qui le laisse à découvert lorsqu'on presse avec le bout de la lame, et le recouvre dès que la pression cesse, de manière qu'il est impossible de blesser les parties environnantes.

HYSTÉROTOMIE, s. f. [*hysterotomia*, de *ὑστέριζ*, utérus, et *τομή*, section; all. *Mutterschnitt*, angl. *hysterotomy*, it. *isterotomia*, esp. *histerotomia*]. Ce mot signifie, en général, opération césarienne (V. ce mot), mais on l'emploie pour désigner une opération qui consiste à inciser le col de la matrice et même les parois de cet organe, en pénétrant par le vagin, pour faciliter l'extraction du fœtus. C'est l'opération césarienne vaginale. On la pratique lorsque le col de la matrice est induré, squirrheux, au moment de l'accouchement. — Cette opération se fait aussi sur les animaux, la vache particulièrement. Le chirurgien introduit dans le vagin le bistouri boutonné, et promène la lame de cet instrument d'avant en arrière sur l'étranglement formé par le col utérin.

HYSTÉROTOMOTOCIE, s. f. [*hysterotomotocia*, de *ὑστέριζ*, utérus, *τομή*, incision, et *τόκος*, accouchement]. Accouchement procuré par l'incision de la matrice.

I

IATRALIPE, et non **IATRALEPTE**, s. m. [de *ιατρός*, médecin, et *ἀλείφειν*, frotter; all. *Salbarzt*]. Médecin qui pratique l'iatriplique.

IATRALIPTIQUE, et non **IATRALEPTIQUE**, s. f. [*iatriplique*, de *ιατρική*, médecine, et *ἀλείφειν*, frotter; all. *iatrialeptisch*, *iatrialeptik*]. Méthode thérapeutique qui consiste à traiter les maladies par les frictions, les fomentations, les liniments, enfin tout moyen propre à déterminer l'introduction des médicaments par la peau. La méthode *iatriplique* diffère de l'*endermique* en ce que, dans celle-ci, la substance médicamenteuse est mise en contact avec le derme dépouillé de son épiderme, par exemple sur une plaie

de véscatoire ; ce qui en rend l'emploi beaucoup plus limité et souvent impossible.

IATROCHIMIE, s. f. [all. *Iatrochemie*, it. *iatrochimia*, esp. *iatroquímica*]. V. CHIMIE.

IATROMATHÉMATICIEN, s. m. On a donné ce nom à une secte de médecins qui cherchaient à expliquer tous les phénomènes de l'économie, dans l'état de santé comme dans l'état de maladie, par les principes de l'hydraulique et de la mécanique, et qui expliquaient par les calculs mathématiques les lois d'après lesquelles ces phénomènes ont lieu. Ces médecins, dont la secte prit naissance en Italie vers le milieu du XVII^e siècle, ont aussi reçu le nom de *mécaniciens*.

IATROPHYSIQUE, s. f. [*iatrophysica*, de *ιατροφης*, médecin, et *φυσικη*, physique]. Nom donné à la physique dans ses applications à la médecine.

IBIS, s. m. [*Ibis religiosa*, Cuvier]. Oiseau échassier longirostre, vivant d'insectes, de mollusques et de plantes fluviatiles tendres. On a dit à tort qu'il vivait de serpents. L'ibis était respecté des Égyptiens, parce que son apparition annonçait toujours le débordement du Nil, et parce qu'il abondait dans les lieux et les années fertiles.

ICAQUIER, s. m. [*Chrysobalanus icaco*, L.]. Arbrisseau de la famille des rosacées chrysobalanées, de l'Amérique, et cultivé au Sénégal, dont le fruit est une drupe du volume d'une prune. Il est appelé *icaque*, *prune icaque* ou *d'Amérique*. Son goût est agréable, mais on lui préfère encore l'amande de la graine. Celle-ci est huileuse. On l'emploie en émulsion contre les dysentéries, ainsi que toutes les parties de la plante, car toutes sont chargées de tannin et astringentes.

ICHOR, s. m. [*ichor*, *ιχρ*, all. *Jauche*, angl. *ichor*, it. *icore*, esp. *icor*]. Sanie ou sang aqueux mêlé de pus fétide et âcre, qui est le produit d'une inflammation de mauvais caractère.

ICHOREUX, EUSE, adj. [*ichorosus*, all. *jauchicht*, angl. *ichorous*, it. et esp. *icoroso*]. Qui tient de la nature de l'ichor.

ICHTHINE, ICTHIDINE, ICTHYLINE, s. f. [de *ιχθυς*, poisson], et **ÉMYDINE**, s. f. [de *εμυδ*, tortue]. Principes immédiats trouvés dans l'œuf par MM. Valenciennes et Fremy.

ICTHYOCOLLE, s. f. [*ichthyocola*, de *ιχθυς*, poisson, et *κόλλα*, colle; all. *Fischleim*, angl. *ichthyocola*, *isinglass*, it. *ictiocolla*, esp. *ictiocola*]. Colle de poisson. Substance gélatineuse préparée, particulièrement en Russie, avec la membrane interne de la vessie natatoire du grand esturgeon (*Acipenser huso*, L.), qu'on roule sur elle-même après l'avoir bien nettoyée, et que l'on fait sécher. On en trouve dans le commerce trois espèces, qui ne diffèrent que par le mode de préparation : 1^o l'*ichthyocolle en lyre*, et 2^o l'*ichthyocolle en cœur*, ainsi appelées, parce qu'on leur donne, pendant la dessiccation, la forme d'une lyre ou celle d'un cœur ; 3^o l'*ichthyocolle en livre*, pliée à la manière des feuillets d'un livre, et traversée d'un bâton qui maintient ces feuillets rapprochés. Ces trois espèces sont naturellement colorées ; mais on les blanchit en les exposant à la vapeur du soufre. La première, connue dans le commerce sous le nom de *petit cordon*, est la plus estimée ; la seconde est appelée communément *gros cordon* ; la troisième, la *colle de poisson en livre*, est la moins chère ; toutes trois, cependant, paraissent à peu près également bonnes. On prépare aussi, surtout en Hollande, une colle de poisson sous forme de tablettes brunâtres, et d'une

qualité intérieure, en faisant bouillir dans l'eau la peau, l'estomac, les intestins, les nageoires et la queue des poissons cartilagineux. On se sert de l'ichthyocolle pour préparer les gelées et clarifier les liqueurs. Dissoute dans l'eau sucrée et rapprochée jusqu'à consistance de pâte, elle constitue la *colle à bouche*.

ICTHYOLOGIE, s. f. [*ichthyologia*, de *ιχθυς*, poisson, et *λογος*, discours ; all. *Fischkunde*, angl. *ichthyology*, it. *ittologia*, *ictiologia*, esp. *ictiología*]. Partie de la zoologie qui traite des poissons.

ICTHYPHAGE, s. m. et adj. [*ichthyophagus*, de *ιχθυς*, poisson, et *φαγειν*, manger ; all. *fischfressend*, angl. *piscivorous*, it. *ittiofago*, *ictiofago*, esp. *ictiofago*]. Qui se nourrit de poissons.

ICTHYOSAURUS, s. m. [de *ιχθυς*, poisson, et *σαυρος*, lézard]. Animal des époques géologiques antérieures.

ICTHYOSE, s. f. [*ichthyosis*, de *ιχθυς*, poisson ; all. *Fischschuppenausschlag*, *Ichthyosis*, angl. *ichthyosis*, it. *ictiosi*, *ittiosi*]. Nom donné par Alibert à un genre de maladies de la peau caractérisé par l'épaississement de l'épiderme, qui est recouvert d'écaillés plus ou moins épaisses et comme imbriquées. Tantôt ces écaillés sont d'une couleur nacrée et grisâtre, qui leur donne de la ressemblance avec celles des poissons et de quelques serpents (*ichthyose nacrée*) ; tantôt elles sont noires, dures, et ont l'aspect de la corne (*ichthyose cornée*). Quelquefois, au lieu de squames, d'écaillés, la peau est recouverte de petits appendices en forme de piquants, et de là ces prétendues monstruosité, ces hommes *porcs-épics* offerts à la curiosité publique. Alibert a rangé aussi la pellagre (V. ce mot) parmi les ichthyoses. Ces affections sont très souvent congénitales et héréditaires.

ICICANE, s. m. Corps cristallisable retiré de la résine d'*icica*. [4(C⁴⁰H²)₂9HO.] V. ARACONCHINI.

ICICARIBA. Nom d'un arbre de la famille des térébinthacées (*Icica icicariba*, DC.), qui fournit la *résine élémi du Brésil*, d'une odeur forte et agréable, voisine de celle du fenouil, due à 12 pour 100 d'une essence particulière de saveur douce d'abord, puis devenant amère après quelque temps de mastication ; renfermant une résine cristallisable appelée *élémine* (24 pour 100), et une résine non cristallisable (60 pour 100).

ICOSANDRE, adj. [*icosander*, de *εικοσι*, vingt, et *ανδρ*, homme ; all. *zwanzigmännig*, angl. *icosandrous*, it. *icosandrico*, esp. *icosandro*]. Se dit d'une plante qui a vingt étamines ou plus insérées sur le calice.

ICOSANDRIE, s. f. [*icosandria*, all. *Ikosandrie*, it. et esp. *icosandria*]. Nom donné dans le système de Linné à une classe et à deux ordres renfermant des plantes qui ont vingt étamines ou plus insérées sur la paroi interne du calice.

ICOSANDRIQUE, adj. V. ICOSANDRE.

ICTÈRE, s. m., ou **ICTÉRICIE**, s. f. [maladie qu'on appelle aussi *jaunisse* ; *icterus*, *icteritia*, *ικτερις*, all. *Gelbsucht*, angl. *jaundice*, *icterus*, it. *itterizia*, *icterizia*, esp. *ictericia*]. Maladie caractérisée par la coloration jaune de la peau, des conjonctives et de l'urine, la teinte grisâtre des matières fécales, une douleur sourde à la région du foie, et un gonflement plus ou moins sensible de tout l'abdomen. L'*ictère* est causé par toute espèce d'obstacle qui empêche l'excrétion de la bile ou son libre écoulement dans le duo-

dénium : tel que le spasme des canaux excréteurs de la bile, à la suite d'une affection vive de l'âme, leur obstruction par des calculs biliaires ou par une lésion organique, leur compression par quelque engorgement voisin, etc. Y a-t-il alors passage de la bile ou de quelques-uns de ses principes dans le système sanguin ? ou bien, la sécrétion de ce fluide étant empêchée, y a-t-il seulement dans le sang une surabondance insolite des éléments biliaires, des éléments que l'action du foie en eût retirés, si ses fonctions se fussent exécutées selon leur mode normal ? Cette double question n'est pas encore résolue : toujours paraît-il constant que l'on retrouve alors dans le sang les éléments du liquide biliaire, et particulièrement ses principes colorants, jaune et bleu. L'ictérie se lie le plus ordinairement à une hépatite aiguë ou chronique ; souvent, néanmoins, elle se développe sans altération organique, à l'occasion d'un trouble profond du système nerveux, produit par une douleur physique ou une vive affection morale. On ne saurait assigner à l'ictérie un traitement exclusif ; il est évident que les antiphlogistiques sont utiles quand la maladie se rattache à une phlegmasie, soit celle du foie, soit celle de quelques organes voisins, tels que l'estomac ou le duodénum ; qu'il faut, au contraire, insister sur les antispasmodiques, si la maladie a été causée par une perturbation de l'action du système nerveux ; que, s'il existe des obstacles au libre cours de la bile, ce sont ces obstacles qu'il faut combattre par des moyens appropriés.

Ictère bleu. V. CYANOSE.

Ictère des nouveau-nés. Espèce d'ictère qui se manifeste presque immédiatement après la naissance, et qui est causé le plus ordinairement par la rétention du méconium et l'impression nouvelle de l'air. Souvent cette espèce d'ictère n'est qu'un phénomène physiologique produit par le passage de la vie intra-utérine à la vie extra-utérine ; les fonctions ne sont pas dérangées, et les nourrices le regardent même comme un signe d'une bonne constitution ; il se dissipe au bout de quelques jours.

ICTÉRIQUE, s. f. V. ICTÈRE.

ICTÉRIQUE, adj. et s. [*ictericus, icteritia laborans*, all. *gelbsüchtig, ichterisch*, angl. *icterical*, it. *itterico, icterico*, esp. *icterico*]. Qui a rapport à l'ictère ou qui est affecté d'ictère.

ICTÉRODE, adj. [it. *itterode, icterode*]. *Typhus icterode*. Nom donné par quelques auteurs à la fièvre jaune.

IDÉE, s. f. [*idea, ιδέα, νόημα*, all. *Idee, Begriff*, angl. it. et esp. *idea*]. On donne ce nom, en physiologie, au résultat, exprimé ou non, du mode d'activité propre (V. INNERVATION) à chaque partie du cerveau qui préside aux instincts, à l'intelligence et au caractère (V. ces mots). Le mot *pensée*, pris comme substantif du verbe *penser*, désigne l'activité générale de toutes les parties du cerveau mises en jeu lorsqu'on poursuit une idée simple (c'est-à-dire tel résultat que peut fournir l'action d'un seul organe cérébral), ou composée (c'est-à-dire qui est le résultat commun de l'action d'un certain nombre d'organes). Pris dans un sens passif, il sert à désigner à part le mode d'innervation ou activité cérébrale propre à l'ensemble des parties du cerveau qui président aux instincts, à l'intelligence, au caractère. On distingue ainsi cette activité : 1° de la faculté qu'a le cerveau de percevoir les impressions (V. PERCEPTION, SENSIBILITÉ) ; 2° de celle

qu'il a de réagir sur les muscles de la vie animale, afin de transmettre le *résultat de la pensée* (ou idée) ; et celle-ci varie : a. selon l'état même de la portion du cerveau qui préside à la pensée ; b. selon les modifications que lui a fait éprouver celle qui perçoit les impressions ; selon, en un mot, la nature des impressions venues du dehors. Le mot *pensée* est, d'autre part, pris quelquefois comme synonyme d'*idée*, pour désigner celles qui sont grandes ou peu communes ; qui sont, en un mot, le résultat de l'activité de toutes les facultés instinctives et intellectuelles, et qui en exigent l'emploi pour être obtenues. La pensée est inhérente à la substance cérébrale, tant que celle-ci se nourrit, comme la contractilité au muscle, l'élasticité aux cartilages et aux ligaments jaunes ; l'une ne va pas sans l'autre ; elle est innée, en un mot, au même titre que la contractilité, ou que les propriétés appartenant à chaque espèce de corps. Les instincts et les facultés intellectuelles, ou modes de penser, d'agir, de chaque partie du cerveau, sont donc innés ; les résultats de la pensée, ou idées, exprimés ou non, sont donc innés. Seulement tous les modes ne le sont pas, car ils varient selon la nature des impressions habituellement ou accidentellement reçues ; et, à la longue, les idées résultant de l'activité propre et innée de chaque partie du cerveau ou de quelques-unes peuvent être singulièrement modifiées : c'est ce que montrent les idées de même ordre (ou action des organes cérébraux de même ordre) comparées dans l'animal sauvage et le domestique, chez l'homme aux divers degrés de civilisation ou encore sauvage. C'est pour n'être pas parti d'une base objective ou anatomique, et pour n'avoir, par suite, pas pu comparer les actes correspondants : 1° chez les êtres différents d'organisation ; 2° chez ceux de même espèce qui sont déjà et ceux qui ne sont pas encore modifiés par la domesticité et la civilisation, qu'on a pu croire que le point de départ des idées n'était pas l'être même qui les manifeste.

IDIO-ÉLECTRIQUE, adj. [*idio-electricus*, all. *selbstelektrisch*, esp. *idio-electrico*]. Se dit, en physique, de tous les corps qui sont susceptibles d'acquies les propriétés électriques par le frottement.

IDIOGYNE, adj. [*idiogynus*, de *ἴδιος*, propre, et *γυνή*, femme ; all. *eigenhäusig*, esp. *idiogino*]. Se dit, en botanique, des étamines, lorsqu'elles ne sont pas placées dans la même fleur que le pistil.

IDIOGYNIE, s. f. [*idiogynia*, all. *Eigenhäusigkeit*]. État d'une plante dont les étamines sont idio-gynes.

IDIOPATHIE, s. f. [*idiopathia*, de *ἴδιος*, propre, et *πάθος*, affection ; all. *Idiopathie*, it. et esp. *idiopatia*]. Maladie qui existe par elle-même, et non par le fait de la coexistence d'une autre affection ; maladie qui peut bien se déclarer à la suite d'une autre, mais qui, une fois produite, n'en dépend plus du tout, et peut, celle-ci étant terminée, se maintenir d'elle-même et isolément.

IDIOPATHIQUE, adj. [*idiopathicus*, all. *idiopatisch*, angl. *idiopathic*, it. et esp. *idiopatico*]. Qui a le caractère de l'idiopathie.

IDIOSYCRASIE, s. f. [*idiosyncrasia*, de *ἴδιος*, propre, *σύν*, avec, et *κράσις*, tempérament ; all. *idiosyncrasie*, angl. *idiosyncrasy*, it. et esp. *idiosincrasia*]. Disposition qui fait que chaque individu a une susceptibilité particulière, une manière à lui propre d'être influencé par les divers agents ca-

pables d'impressionner d'une façon quelconque nos organes.

IDIOTIE, s. f. V. CRÉTINISME, GOÛTRE et IDIOTISME.

IDIOTISME, s. m. [*idiotismus*, all. *Blödsinn*, angl. *idiotism*, *idiocy*, esp. *idiotismo*]. Absence congénitale de l'intelligence, qui coïncide presque toujours avec un défaut de développement du cerveau. L'éducation des idiots est possible jusqu'à un certain point. Par la gymnastique proprement dite et dirigée convenablement, on fortifie le système musculaire; par une excitation mécanique, on exerce les muscles volontaires des membres, du tronc et de la face; par les *dum-bells* et le balancier, on régularise les forces des deux moitiés du corps, d'où naît l'équilibre dans la station, la marche, etc.; par la gymnastique des sens, on met le sujet en communication rapide et précise avec lui-même et avec les phénomènes extérieurs. On fait plus: on le prédispose à la vie intellectuelle par l'étude des notions concrètes; par la parole, l'écriture et la lecture, on fait entrer le sujet dans le champ des abstractions, où les nombres lui donnent le sentiment des rapports qu'il devra établir avec ses semblables (E. Séguin). Beaucoup d'enfants abandonnés comme idiots peuvent être conduits jusque-là; mais nul doute aussi qu'un certain nombre d'entre eux ne puisse jamais franchir la distance qui sépare les idées concrètes des idées abstraites. Il en est même un petit nombre sur lesquels l'éducation ne pourrait guère modifier que les habitudes les plus repoussantes, puisque ce sont ceux dont l'idiotisme est compliqué d'épilepsie, de paralysie, de rachitisme, de scrofule, etc.

IDRIALINE, s. f. [esp. *idrialina*]. Substance retirée des minerais de mercure des mines d'Itria. Cristallisable, insoluble dans l'eau, difficile à dissoudre dans l'alcool et l'éther, mais facilement dans l'essence de térébenthine bouillante. (C⁴²H¹⁴⁰.)

IDRYLE, s. m. Corps obtenu par distillation des minerais bitumineux mercurifères des mines d'Itria. Cristallisable, incolore, fond à 86°, se prend en masse à 79°; volatil, peu soluble dans l'eau, l'essence de térébenthine, l'alcool et l'éther. (C⁴²H¹⁴.)

IF, s. m. [*Taxus baccata*, L., diacée monadelph., L., confères, J.; all. *Taxus, Ebenbaum*, angl. *yew*, it. *tasso*, esp. *tejo*]. Arbre dont les émanations sont dangereuses, et les feuilles un poison pour plusieurs animaux, les chevaux en particulier. Les baies sont relâchantes et même purgatives; mais elles ne sont pas vénéneuses, comme on l'avait prétendu.

IGASURIQUE (ACIDE). L'acide avec lequel la strychnine est combinée dans la noix vomique.

IGNAME, s. f. Rhizome de diverses espèces de *Dioscorea*, plantes de la famille des asparaginées dioscorées; féculentes, alimentaires après la cuisson; de toutes les contrées chaudes du globe. Les espèces répandues sont l'*iguame* proprement dite ou *aïlée* (*Dioscorea alata*), originaire de l'Inde, répandue dans tous les pays chauds; l'*iguame du Japon* (*Dioscorea japonica*, Thunberg); et le *Dioscorea eburnea*, Loureiro, de la Cochinchine.

IGNÉ, ÉE, adj. [*igneus*]. Qui tient de la nature du feu, qui est produit par le feu. — *Fusion ignée*. V. FUSION. — *Matière ignée*. V. CALORIQUE.

IGNITION, s. f. [*ignitio*, de *ignis*, feu; πύρωσις, all. et angl. *ignition*, esp. *ignición*]. Phénomène qui a lieu lorsqu'il se dégage simultanément une grande quantité de lumière et de calorique,

soit que ce phénomène dépende de ce que le corps dans lequel on l'observe a précédemment été soumis à une forte chaleur, qui l'abandonne sans causer en lui aucun changement, soit qu'il tienne à la combinaison ou à la désunion de deux corps.

IGUANE, s. m. [*Iguana tuberculata*, Laurenti, *Iguana delicatissima*, Daudin, *Lacertus americanus*, Seba]. Saurien de grande taille ayant un fanon mince sous le cou, une crête sur le dos et sur la queue. Sa chair est fort recherchée dans l'Amérique méridionale.

ILÉADELPHÉ, s. m. [*ileadelphus*, de *ileum*, l'iléon, et ἄδελφός, frère]. Nom donné par Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui sont doubles inférieurement, depuis et compris le bassin.

ILÉITE, s. f. [*ileitis*, all. *Krummdarmentzündung*, angl. et esp. *ileitis*]. Inflammation de la membrane muqueuse de l'iléon.

ILÉO-CÆCAL, ALE, adj. [*ileo-cæcalis*]. Qui appartient à l'iléon et au cæcum. — *Valvule iléo-cæcale* [all. *Blinddarmklappe*, angl. *ileo-cæcal valve*, it. *valvola ileocæcale*, esp. *valvula ileoceca*]. Valvule qui s'observe à l'endroit où le cæcum reçoit l'iléon et se continue avec le côlon: c'est une duplicature de l'intestin, qui a pour fonction d'empêcher le retour des matières excrémentielles du cæcum dans le côlon.

ILÉO-COLIQUE, adj. [*ileo-colicus*, angl. *ileocolic*, it. *ileocolico*]. Qui a rapport aux intestins iléon et côlon. Quelques anatomistes ont appelé *artère iléo-colique* la colique droite inférieure, division de la mésentérique supérieure.

ILÉO-DICLIDITE, s. f. [de *ileum*, l'iléon, et δωλις, valvule]. Inflammation de l'iléon et de la valvule iléo-cæcale; nom donné par quelques-uns à la *dothiéntérie* ou *fièvre typhoïde*. V. ces mots.

ILÉON, s. m. [*ileum*, de ειλῆν, décrire des circonvolutions; angl. *ileum*, it. *ileo, ilio*, esp. *ileon*]. Deuxième portion de l'intestin grêle.

ILÉOSPILOSES. Plaques de Peyer. (Piorry.)

ILÉOSPILOSITE. Inflammation des plaques de Peyer. (Piorry.)

ILES, s. m. pl. [*ilia*, λαπάρα, λαγών, all. *Weichen*, it. *ilii*, esp. *ileos*]. Parties latérales et inférieure de l'abdomen. — *Os des îles*. V. ILIAQUE.

ILÉUS, s. m. [*passion iliaca*, ειλῆς, all. *Ileus*, angl. *ileac passion*, it. *passione iliaca*, *ileo*, esp. *passion iliaca*]. Maladie ainsi nommée parce qu'elle paraît avoir son siège dans l'intestin iléon, ou bien, parce que, dans cette affection, les intestins sont souvent roulés et comme entortillés (de ειλῆν, tourner); ce qui l'a fait nommer aussi *volvulus* (de *volvère*, rouler). *L'iléus* est caractérisé par des douleurs extrêmement vives dans l'abdomen, accompagnées de vomissements et d'une constipation opiniâtre. La violence de ces douleurs a fait donner vulgairement à la maladie le nom de *miserere*, mot latin qui signifie *ayez pitié*. Les maladies décrites sous les noms d'*iléus*, de *volvulus*, etc., sont des déplacements, des invaginations, des étranglements d'une portion d'intestin. De larges saignées générales et locales, les purgatifs, les lavements, sont recommandés. En quelques cas bien déterminés, on a proposé d'inciser les parois abdominales et d'aller à la recherche de l'anse étranglée.

ILIACO-MUSCULAIRE. V. ILIO-LOMBAIRE (*muscle*).

ILIACO-TROCHANTINIEN. V. ILIAQUE.

ILIAQUE, adj. pris quelquefois subst. [*iliacus*, de *ilia*, les flancs; angl. *iliac*, it. et esp. *iliaco*]. Qui a rapport aux flancs. — *Os iliaque*, ou *os coxal*, *os innominé*, *os des îles*. Os pair, très irrégulier, qui occupe les parties latérales et antérieure du bassin, et s'articule en arrière avec le sacrum. Sa face externe offre, vers sa partie moyenne, la cavité cotyloïde, qui reçoit la tête du fémur; plus en arrière, une portion alternativement concave et convexe, appelée *fosse iliaque externe*, et occupée par les muscles fessiers; en avant, un grand trou appelé *trou obturateur* ou *sous-pubien*. Sa face interne présente supérieurement la *fosse iliaque interne*, qui loge le muscle du même nom; et inférieurement une surface qui répond à la cavité du petit bassin. Le bord supérieur de l'os iliaque constitue la *crête*, qui donne attache en dehors aux costo-abdominal et lombo-huméral, au milieu à l'ilio-abdominal, en dedans aux lombo-abdominal et ilio-costal. Le bord inférieur forme un des côtés de l'arcade pubienne, et contribue à former la symphyse: il donne attache aux sous-pubio-prétibial, pubio, sous-pubio, et ischio-fémoral, au corps caveurux et aux ischio-périnéal et ischio-caveurux. Le bord postérieur présente les *épinés iliaques*, *postérieure* et *inférieure*, la grande échancrure sciatique, l'épine sciatique à laquelle s'insèrent l'ischio-trochantérien supérieur, l'ischio-coccygien et le ligament sacro-sciatique antérieur; plus bas la tubérosité sciatique, qui donne attache à l'ischio-fémoral, à l'ischio-trochantérien inférieur, aux ligaments sacro-sciatiques postérieurs, aux ischio-popliti-tibial, ischio-prétibial et ischio-fémoro-péronier. Le bord antérieur offre l'*épine iliaque antérieure supérieure*, à laquelle s'insèrent l'ilio-aponévrotique de la cuisse, l'ilio-prétibial et le costo-abdominal; une échancrure pour le passage de filets nerveux; l'*épine iliaque antérieure inférieure*, à laquelle aboutit l'un des tendons supérieurs de l'ilio-rotulien; une coulisse pour les tendons des iliaque et pré-lombo-trochantériens; l'éminence ilio-pectinée, à laquelle s'attache le pré-lombo-sus-pubien, et l'épine pubienne, point d'insertion du pubio-sous-ombilical et du pilier externe de l'anneau sus-pubien. Cet os peut être considéré comme formé de trois pièces: 1° l'*ilium* ou *ilion*, qui est la portion la plus considérable, et qui occupe la région postérieure et un peu supérieure; 2° le *pubis*, qui est la partie antérieure supérieure; 3° l'*ischion*, qui en forme la partie inférieure. L'*ilium* commence à s'ossifier vers le 45^e jour après la conception; l'*ischium* vers 3 mois; le corps du pubis vers 4 mois et demi; les branches du pubis à l'époque de la naissance. Vers 9 ans, les trois portions de l'os iliaque se rencontrent au fond de la cavité cotyloïde; elles se confondent vers l'âge de 13 à 14 ans. Vers l'âge de 16 ans, il se développe quatre épiphyses, dont l'une occupe la crête iliaque, une autre la tubérosité, une troisième le tubercule antérieur inférieur de l'*ilium*, et la quatrième l'angle du pubis. Ces trois dernières sont réunies à l'os vers l'âge de 18 à 20 ans; celle de la crête iliaque seulement de 20 à 25. — *Muscle iliaque* (iliaque-trochantérien, Ch.). Ce muscle, situé dans la fosse iliaque interne, s'attache aux deux tiers supérieurs de cette fosse et à la partie interne de la crête du même nom. Il se fixe inférieurement au petit trochanter, par un tendon qui lui est commun avec le psoas. Il fléchit le bassin sur la cuisse, ou la cuisse sur le bassin. — *Artères iliaques*. On distingue d'abord les *iliaques primitives*, qui résultent de la

bifurcation de l'artère abdominale au niveau de la quatrième vertèbre lombaire, et qui se divisent chacune en *iliaque interne* ou *hypogastrique*, et *iliaque externe*. L'*iliaque interne* (pelvienne, Ch.) fournit, par sa partie postérieure et externe, la *petite iliaque* ou *iléo-lombaire* (iliaque-musculaire, Ch.), puis l'*iliaque postérieure* (fessière); l'*iliaque externe* fournit, près de son extrémité fémorale, l'*iliaque antérieure* (circumflexe iliaque, Ch.). — *Passion iliaque*. V. ILÉUS.

ILIGINE, s. f. [angl. *ilicin*]. Principe amer qu'on retire des feuilles du houx (*Ilex aquifolium*). Cette matière n'a été obtenue jusqu'à présent qu'à l'état d'extrait brunâtre, et l'on ne peut la considérer comme un principe immédiat.

ILIGINÉES, s. f. pl. L'un des noms de la famille des aquifoliacées. V. ce mot.

ILII-SACRO-FÉMORAL. V. FESSIER (*grand*).

ILIO-ABDOMINAL. V. OBLIQUE (*petit*) du *bas-ventre*.

ILIO-APONÉVROSI-FÉMORAL. V. FASCIA *lata*.

ILIO-CAPSULO-TROCHANTIN, adj. et s. m. Nom donné à un petit muscle que l'on observe rarement, et qui s'insère à l'épine iliaque antérieure inférieure, à la capsule de la tête du fémur et au petit trochanter.

ILIO-COSTAL. V. CARRÉ *des lombes*.

ILIO-CRÉTI-TIBIAL. V. COUTURIER.

ILIO-FÉMORAL. V. COXO-FÉMORAL.

ILIO-ISCHII-TROCHANTÉRIEN. V. FESSIER (*petit*).

ILIO-LOMBAIRE, adj. [*ilio-lumbalis*]. Qui appartient au muscle iliaque et aux lombes. — *Artère ilio-lombaire* ou *petite iliaque* (iliaque-musculaire, Ch.). Elle provient de l'hypogastrique, au niveau de la base du sacrum, remonte derrière le psoas, et se divise en *branches ascendante* et *transversale*. — *Ligament ilio* ou *iléo-lombaire*. Ligament étendu de l'apophyse transversale de la cinquième vertèbre lombaire à la partie supérieure postérieure de la crête iliaque.

ILIO-LOMBI-COSTAL. V. CARRÉ *des lombes*.

ILIO-LOMBO-COSTI-ABDOMINAL. V. OBLIQUE (*petit*) du *bas-ventre*.

ILION ou **ILIUM**. V. ILIAQUE.

ILIO-PECTINÉ, ÉE, adj. [de *ilium*, l'os ilion, et *pecten*, le pubis]. On donne ce nom à une éminence formée par la jonction de la branche de l'os ilion avec celle du pubis, et qui donne attache au petit psoas, quand il existe.

ILIO-PRÉTIBIAL. V. COUTURIER.

ILIO-PUBI-COSTO-ABDOMINAL. V. OBLIQUE (*grand*) du *bas-ventre*.

ILIO-ROTULIEN, adj. et s. m. [*ilio-rotulianus*]. V. GRÈLE *antérieur*.

ILIO-SACRO-FÉMORAL. V. FESSIER (*grand*).

ILIO-SCROTAL, adj. [*ilio-scrotalis*]. Qui se distribue à l'ilion ou au serotum. Nom donné à un rameau nerveux fourni par la branche antérieure de la première paire des nerfs lombaires.

ILIO-TROCHANTÉRIEN. V. FESSIER.

ILIUM, s. m. [*ilium*, all. *Darmbein*]. Nom de la plus grande des trois pièces osseuses qui forment l'os iliaque ou coxal chez le fœtus et l'enfant, celle qui contient et supporte les circonvolutions intestinales. On donne aussi ce nom à la portion supérieure postérieure de ce même os chez l'adulte.

ILLÉGITIME, adj. [*illegitimus*, de *in*, qui marque une négation ou opposition, et de *legitimus*, légitime, dérivé de *lex*, loi; it. *illegitimo*, esp. *ilegitimo*]. Qui est contre les règles, qui n'a pas les conditions re-

quises par la loi. *Enfant illégitime*. V. LÉGITIMITÉ.— On appelle *fièvres illégitimes*, ou *bâtardes*, certaines fièvres irrégulières.

ILLICIÉES, s. f. pl. Nom d'une tribu de la famille des magnoliacées, à carpelles verticillés sur une seule série, feuilles ponctuées. Elle fournit la plante qui donne la *badiane* ou *anis étoilé* (V. ces mots) et le *Drimys Winteri*, Forster. V. ÉCONCE de Winter.

ILLIPÉ, s. m. [*bassia*]. Genre de plantes (sapotiliers, J., décandr. monogyn., L.) dont plusieurs espèces de l'Inde jouissent de propriétés à peu près semblables, et ont été souvent confondues les unes avec les autres. Les baies du *Bassia latifolia* et celles du *Bassia butyracea* renferment des semences d'où l'on extrait une sorte d'huile ou de graisse végétale connue sous le nom de *beurre de Malva*, et qui paraît être la même que le *beurre de Galam*.

ILLITION, s. f. [*illitio*, de *illinare*, oindre; it. *illizione*, esp. *ilicion*]. Synonyme d'*onction*.

ILLUMINANT, adj. [*illuminans*, angl. *illuminative*, it. *illuminativo*, esp. *iluminativo*]. On appelle *pouvoir illuminant* des corps lumineux, la faculté qu'a chacun d'eux d'éclairer plus ou moins les objets sur lesquels il projette sa lumière, le degré de clarté qui lui est propre, et qui varie suivant l'intensité de sa lumière.

ILLUMINATION, s. f. [*illuminatio*, all. *Erleuchtung*, angl. *illumination*, it. *illuminazione*, esp. *iluminacion*]. Lueur produite par les corps lumineux; clarté qu'ils communiquent aux objets environnants.

ILLUSION D'OPTIQUE, s. f. [all. *Täuschung*, angl. *illusion*, *falldacy*, it. *illusione*, esp. *ilusion*]. Erreur du sens de la vue sur l'état des corps. Elle peut être *naturelle*, comme le mirage, par exemple, ou *artificielle*, comme celle que produisent la plupart des instruments d'optique. L'illusion naturelle est, en quelque sorte, l'état habituel de la vision. Il suffit, en effet, pour tromper l'œil sur les dimensions des corps, sur leur forme, leur couleur, etc., d'une distance plus ou moins grande, de l'interposition d'une certaine couche d'air, d'eau, ou de tout autre corps qui réfracte la lumière. Le sens de la vue a donc besoin d'être contrôlé par les autres sens (V. HALLUCINATION).—On a prétendu que le microscope était la source de nombreuses illusions d'optique; elles ne sont pourtant pas autres que les illusions dues à des phénomènes de *diffraction* de la lumière sur le bord des objets ou de *réfraction*, et que présentent tous les corps examinés *par transparence* ou *lumière transmise*. En effet, sous le microscope, les corps sont vus de la sorte au lieu d'être vus par lumière réfléchie; de là cette différence d'aspect qu'ils offrent comparativement aux corps analogues ou autres que nous avons habituellement sous les yeux. Une courte éducation, faite en examinant comparativement un certain nombre d'objets de verre dans ces deux conditions, permet bien vite d'interpréter ce qui sous le microscope est phénomène physique de diffraction sur le bord des objets, ou de réfraction de la lumière au centre, et de le distinguer de ce qui appartient réellement à l'objet. On apprend de la sorte, en peu d'instants, à ne pas considérer comme partie de celui-ci des effets de coloration qui en épaississent les bords ou les font paraître doubles, dans les corps gras, par exemple, et qui sont un résultat nécessaire de la réfraction ou de la diffraction de la lumière frappant un corps ou le traversant. Les prétendues illusions que l'ignorance a fait considérer comme causées par le microscope tien-

nent non pas à l'instrument, mais à la nature intellectuelle et à l'état des connaissances de celui qui interprète. Quant aux illusions causées par les forts grossissements, il est incontestable, au contraire, que plus nous pourrions rapprocher un objet du volume de ceux que nous avons journalièrement sous les yeux, plus nous en rendons l'étude facile. En un mot, la première condition à remplir pour examiner sans erreur un objet consiste à se placer dans des circonstances physiques telles que toutes ses parties soient vues: il faut, en un mot, que le pouvoir amplifiant soit en rapport avec le petit volume du corps examiné; cependant c'est une des nécessités auxquelles on voit satisfaire le plus rarement. Aussi, avec de faibles grossissements, une multitude de détails relatifs aux noyaux, aux nucléoles, aux granulations moléculaires, à la netteté ou à l'irrégularité des contours, etc., échappent à l'observateur, même lorsqu'il s'agit d'éléments déjà volumineux, comme ceux du cancer, des éléments fibro-plastiques, des cellules épithéliales, etc.; et pourtant chacun de ces détails tend à donner à chaque fibre, cellule ou noyau, un cachet spécial qui les fait distinguer des autres et les caractérise. Au contraire, il est facile de s'assurer par expérience que les forts grossissements ne conduisent à aucune erreur; car, en examinant chaque objet successivement avec des objectifs de plus en plus puissants, on reconnaît que ce sont bien toujours les mêmes choses qu'on voit. Seulement, à chaque jeu de lentille plus puissant, de nouveaux détails apparaissent; les autres deviennent plus faciles à observer, et demandent moins d'attention, moins de fatigue pour être constatés. V. MICROSCOPE.

ILLUTATION, s. f. [*illutatio*, de *in*, sur, et *lutum*, boue; angl. *illutation*, it. *illutazione*, esp. *ilutacion*]. Vieux mot qui exprime l'action d'enduire de boue quelque partie du corps dans l'intention de déterminer un effet thérapeutique. On se sert pour cela du limon qu'on trouve au fond des sources minérales, et qui possède les mêmes vertus médicamenteuses que les eaux de ces sources.

IMABENZILE, s. m. Corps obtenu par action de l'ammoniaque sur la solution alcoolique de benzile. Insoluble dans l'eau et peu dans l'alcool et l'éther bouillants; il s'en sépare en poudre cristalline; fond à 140°. (C²⁸H¹¹AzO².)

IMACHLORISATIME, s. f. V. CHLORISATIMIDE.

IMAGE, s. f. [*imago*, εἶκον, all. *Bild*, angl. *image*, it. *immagine*, esp. *imagen*]. Représentation d'un objet; réunion des faisceaux lumineux émanés d'un corps, réfléchis ou réfractés par un corps.— Les entomologistes donnent ce nom à l'insecte qui a subi toutes ses métamorphoses.

IMAGINATION, s. f. [*imaginatio*, φαντασία, all. *Einbildungskraft*, angl. *imagination*, it. *immaginazione*, esp. *imaginacion*]. On donne le nom d'*imagination* à ce mode de la pensée qui est caractérisé par le pouvoir de créer, à l'aide des idées innées et surtout de celles qui sont acquises, d'autres idées ordinairement composées (V. IDÉE). Ces idées ont généralement pour point de départ un grand développement de tel ou tel ordre d'instincts ou sentiments (V. ALTRUISME et ÉGOÏSME); mais elles sont particulièrement le résultat de l'activité propre des facultés de conception synthétique et comparative ou de généralisation; activité naturellement en rapport avec le développement des organes correspondants (V. CONCEPTION et ENTENDEMENT). Isolée, l'imagination porte le trouble dans les

actes qu'elle conduit à exécuter, et reste stérile, cas très fréquent. Jointe à une grande profondeur d'analyse, mais surtout de méditation déductive ou de systématisation, elle fait le véritable poète, lorsque s'y joint toutefois un haut développement de l'un au moins des différents modes de la faculté d'expression (V. ce mot) et les qualités nécessaires à toute exécution (V. CARACTÈRE). — On appelle *imaginatio* des taches mobiles que l'on voit quelque fois monter et descendre au-devant de l'œil, lorsque l'on fait exécuter des mouvements à cet organe, ou qu'on abaisse et élève alternativement la paupière. V. MOUCHE volante.

IMASATINE ou **ISATIMIDE**, s. f. Corps obtenu par action d'un courant de gaz ammoniacal sur l'isatine dissoute dans l'alcool ordinaire avec excès non dissous. Cristallisable en jaune brun, sans goût, insoluble dans l'eau, assez soluble dans l'alcool chaud, difficilement dans l'alcool bouillant. (C¹⁶H⁶O²Az².)

IMASÉTINE, s. f. [*isatimide-isatine*]. Corps obtenu par action de l'ammoniacal liquide sur une solution d'isatine dans l'alcool anhydre avec un excès d'isatine non dissoute. Il se produit au bout de quarante à cinquante jours; cristallise avec une couleur jaune dans la solution alcoolique. Peu soluble dans l'eau chaude. (C³²H¹⁴O³Az³.)

IMBÉCILLITÉ, s. f. [*imbecillitas*, all. *Blödsinn*, angl. *imbecility*, it. *imbecilità*, esp. *imbecilidad*]. Faiblesse de l'esprit, premier degré de l'idiotisme, produit par un développement imparfait des organes qui président aux facultés intellectuelles et affectives.

IMBERBE, adj. [*imberbis*, all. *unbärtig*, it. et esp. *imberbe*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont dépourvues de poils.

IMBITION, s. f. [*imbitio*, de *imbibere*, boire; all. *Einsaugen*, angl. *imbibition*, it. *imbibizione*, esp. *imbibición*]. Pénétration, entre les molécules d'un corps inorganique ou organisé, des liquides avec lesquels il entre en contact. V. HYGROMÉTRICITÉ.

IMBRIQUÉ, ÉE, adj. [*imbricatus*, de *imbrica*, tuile; all. *ziegelartig*, angl. *imbricate*, esp. *imbricado*]. Se dit des parties des plantes, des écailles des poissons et des plumes des oiseaux, appliquées en recouvrent les unes sur les autres, à peu près comme les tuiles d'un toit.

IMITATION, s. f. [*imitatio*, *μίμησις*, all. *Nachahmung*, angl. *imitation*, it. *imitazione*, esp. *imitación*]. On donne le nom de loi d'intermittence d'action à ce fait que tout organe animal n'agit que d'une manière intermittente. Cette loi est subordonnée à celle d'exercice (V. ANIMALITÉ). On ne peut pas, en effet, supposer d'intermittence sans le besoin et la nécessité d'exercice; autrement il y aurait continuité d'action ou continuité de repos. Mais cette loi est distincte de celle d'exercice; elle n'en est pas une conséquence, car on peut supposer l'exercice ayant lieu sans intermittence, et le fait contraire qui a lieu est tout à fait contingent. De l'intermittence découle l'habitude. Celle-ci n'est que la répétition d'un acte déjà effectué, et, par conséquent, intermittent; c'est la répétition, à des intervalles égaux ou à peu près, d'un acte intermittent; c'est l'aptitude acquise par l'exercice à reproduire, sans avoir besoin du même degré d'attention régulatrice, tous les divers mouvements que les organes ont déjà exécutés une fois, aptitude toujours croissante avec la répétition des actes. Il peut y avoir exercice sans habitude, mais non habitude sans exercice. Or l'imitation

n'est que de l'habitude (Cabanis, 10^e mémoire). L'aptitude à imiter autrui est une suite de l'habitude de s'imiter soi-même. L'habitude, et par suite l'imitation, sont, dans les phénomènes intermittents ou de la vie animale, les analogues de la loi cosmologique de *persistance des phénomènes*, appelée aussi *inertie*, c'est-à-dire que tout phénomène quelconque tend à persévérer. D'où il résulte que, tant que les conditions de stabilité ne sont pas altérées, l'exercice répété perfectionne (par une certaine analogie avec l'habitude) même les machines non vivantes, surtout celles dans la composition desquelles entrent beaucoup de tissus des êtres organisés (violin, etc.). Seulement la souplesse plus grande des tissus animaux et les modifications incessantes apportées par la nutrition continue, mais modifiée graduellement par l'exercice même, les rendent plus propres à prendre des habitudes.

IMMÉDIAT, ATE, adj. [*immediatus*, all. *unmittelbar*, angl. *immediate*, it. *immediato*, esp. *immediato*]. On nomme *principes immédiats* des végétaux et des animaux les derniers corps solides, liquides ou gazeux auxquels on puisse, par la saine analyse anatomique, c'est-à-dire sans décomposition chimique, mais par coagulation et cristallisations successives, ramener la substance organisée, savoir, les divers humeurs, et les éléments anatomiques; ou *vice versa*, ce sont des corps définis ou non, généralement très complexes, gazeux, liquides ou solides, constituant par dissolution réciproque la substance organisée, savoir, les humeurs, et, par combinaison spéciale, les éléments anatomiques. Les principes immédiats ont pour caractère d'ordre organique de constituer la substance du corps ou matière organisée proprement dite, en raison de leur réunion en nombre considérable et de l'état liquide ou demi-solide qu'ils présentent par union spéciale et dissolution réciproque et complexe les uns à l'aide des autres. C'est là le fait d'organisation le plus simple, le plus élémentaire; mais c'est aussi le plus important, parce que c'est sur lui que reposent tous les autres. Les principes immédiats se divisent en trois classes, dont on retrouve quelques espèces simultanément dans toute parcelle de substance organisée. — 1^{re} CLASSE. Principes cristallisables ou volatils, sans décomposition, d'origine minérale; ils sortent de l'organisme au moins en partie, quant à la masse, tels qu'ils y étaient entrés. 1^{re} TRIBU. Principes naturellement gazeux ou liquides (oxygène, acide carbonique, eau, etc.). 2^e TRIBU. Principes acides ou salins (silice, carbonates, chlorures, sulfates, phosphates, etc.). — 1^{re} CLASSE. Principes cristallisables ou volatils, sans décomposition, se formant dans l'organisme même, et en sortant directement ou indirectement comme corps excrémentitiels. Cette classe est la plus nombreuse en espèces tant chez les animaux que dans les plantes. 1^{re} TRIBU. Principes acides et salins (acides lactique, urique, pneumique, citrique, tartrique, sylvique, etc., et sels de ces acides et autres très nombreux). 2^e TRIBU. Principes alcaloïdes végétaux et animaux, et principes neutres analogues par leur composition et leurs propriétés (créatine, créatinine, urée, cystine, etc., caféine, digitaline, picrotoxine, salicine, etc.). 3^e TRIBU. Principes gras, grassex ou huileux et résineux (oléine, stéarine, margarine, cholestérine, etc., lauro-stéarine, cérine, essence de térébenthine, camphre, etc., etc.). 4^e TRIBU. Principes sucrés (sucre du foie, sucre de raisin, sucre de lait, sucre de canne, etc.). —

III^e CLASSE. Principes non cristallisables, coagulables quand ils sont naturellement liquides ou solides, dont les espèces se forment dans l'organisme même à l'aide de matériaux pour lesquels ceux de la première classe servent de véhicule, et qui, se décomposant dans le lieu même où ils existent ou se sont formés, deviennent les matériaux de production des principes de la deuxième classe. Ce sont des principes sans analogues avec ceux du règne minéral, et qui constituent la partie principale du corps des êtres organisés, d'où le nom de *substances organiques* qui leur est spécialement réservé. 1^{re} TRIBU. *Substances organiques, solides ou demi-solides* (globuline, musculine, etc., cellulose, subérine, amidon, etc.). 2^e TRIBU. *Substances organiques liquides ou demi-liquides*, étant comme les précédentes toutes azotées chez les animaux, mais partie non azotées, partie azotées dans les plantes (fibrine, albumine, caséine, etc., légumine, albumine végétale, etc., dextrine, gomme, mucilages, pectine, etc.). 3^e TRIBU. *Substances organiques colorantes ou colorées* (hématosine, biliverdine, urosacine, etc., chlorophylle, phycoeyane, carthamine, etc., etc.) V. ASSIMILATION et DÉASSIMILATION. — De ces trois classes de principes immédiats, les deux premières ne peuvent varier qu'en plus ou en moins, quelles que soient les conditions dans lesquelles se trouve l'économie; leur composition et leurs propriétés ne sauraient changer sans qu'elles passent d'un état spécifique à un autre. Mais les espèces de la troisième classe sont susceptibles de présenter, en outre, des modifications dans leur constitution moléculaire et dans quelques-unes de leurs propriétés, sans que leur composition élémentaire varie, sans que disparaissent leurs caractères spécifiques fondamentaux. Ces modifications sont très diverses et nombreuses; elles sont amenées lentement ou brusquement par suite de l'influence des conditions extérieures ou de milieu dans lesquelles se trouve l'économie, ou transmises directement par inoculation (V. INOCULARLE). Elles sont le point de départ, la cause commune de ceux des phénomènes morbides dits *symptômes généraux*, dont l'ensemble constitue les *maladies générales* (V. GÉNÉRAL). Ces troubles sont très variés, ce qui tient au genre de chaque modification d'une part, et de l'autre à ce que ce sont les substances organiques du sang ou de la lymphe qui sont altérées seules, ou bien à ce que ce sont celles des solides; ils changent aussi, ou d'autres apparaissent à mesure de leur durée, parce qu'à mesure aussi l'altération se transmet des liquides aux substances organiques des solides, ou même *vice versa* (V. HÉRÉDITÉ, INFECTION purulente, MIASME, VIRUS). — *Analyse immédiate*. V. ANALYSE.

IMMÉRGÉ, ÉE, adj. [*immersus*]. Se dit de certaines plantes qui végètent entièrement plongées sous l'eau.

IMMERSION, s. f. [*immersio*, de *in*, dans, et *mergere*, plonger; all. *Eintauchen*, angl. *immersion*, it. *immersione*, esp. *inmersión*]. Action de plonger le corps entier, ou une de ses parties, ou un corps quelconque dans un liquide. — En physique, on nomme *point d'immersion* celui par lequel un rayon lumineux se plonge dans un liquide quelconque.

IMMOBILITÉ, s. f. On désigne sous ce nom une maladie particulière du cheval, dont la nature et le siège ne sont pas encore déterminés, et qui consiste en une réunion de symptômes indiquant une lésion de l'innervation. Les symptômes principaux se déclarent

pendant le repos, le travail, et l'action de manger. Pendant le repos, l'animal conserve les positions d'équilibre instable qu'on donne à ses extrémités: quand on croise les membres de devant ou de derrière, il conserve cette attitude indéfiniment. Pendant la nuit, il tire sur sa longe et cherche à se renverser. Son faciès est hébété, sans expression. Dans le travail ou l'exercice, les mouvements sont gênés; le malade refuse de reculer; s'il est mis en action pendant quelque temps, il méconnaît bientôt la volonté de son conducteur, s'emporte, ou se livre à des mouvements désordonnés. L'action de manger est difficile: l'animal prend les aliments avec indolence, il mâche pendant quelque temps, et s'arrête, pour recommencer bientôt la mastication. Qu'on lui présente un seau d'eau, il plonge la tête jusqu'au fond, parce qu'il ne voit pas le liquide placé devant lui. L'immobilité n'est pas incurable, mais, quand elle guérit, c'est généralement par les seules forces de la nature, et les ressources de l'art paraissent avoir peu de prise sur elle. L'immobilité est admise comme cas rédhitoire. La garantie est de neuf jours.

IMMORTELLE, s. f. Nom de plusieurs plantes synanthérées sénécionidées dont les écailles de l'involucre et du phoranthe, qui sont colorées, ne perdent pas leur couleur en se desséchant. Ce sont surtout: *l'immortelle blanche* (*Antennaria margaritacea*), *l'immortelle argentée* (*Helichrysum argenteum*), *l'immortelle jaune* (*Helichrysum orientale*), et le *stachas citrin* (*Helichrysum stachas*).

IMPACTION, s. f. [*impactio*, de *impingere*, heurter, pousser; angl. *impaction*, it. *impazzione*]. Fracture du crâne, d'une côte ou de la partie moyenne du sternum, en plusieurs pièces, dont les unes font saillie en dedans et les autres en dehors.

IMPALPABLE, adj. [*impalpabilis*, all. *unföhlbar*, angl. *impalpable*, it. *impalpabile*, esp. *impalpable*]. Qu'on ne peut toucher ou palper à cause de sa ténuité: *poudre impalpable*.

IMPARI-NERVIÉ, ÉE, adj. [*impari-nervatus*]. Nom donné à la glume ou à la glumelle, lorsque les bractées ou folioles qui la composent ont une nervure médiane saillante, avec ou sans autres nervures latérales et symétriques.

IMPARI-PENNÉ, ÉE, adj. [*impari-pennatus*]. On appelle ainsi la feuille composée qui se termine par une foliole impaire. Ex.: la luzerne. On dit aussi *impari-pinné*.

IMPASTATION, s. f. [*impastatio*, all. *Verteigung*, angl. *impastacion*]. Réduction d'une substance quelconque à l'état de pâte.

IMPÉNÉTRABILITÉ, s. f. [*impenetrabilitas*, all. *Undurchdringlichkeit*, angl. *impenetrability*, it. *impenetrabilità*, esp. *impenetrabilidad*]. Propriété dont jouissent les corps d'exclure tous les autres du lieu qu'ils occupent, c'est-à-dire, non de l'espace qu'ils remplissent réellement, mais de celui qu'ils circonscrivent par la continuité apparente de leur surface; d'où il suit qu'un corps, pour occuper un lieu quelconque, doit déplacer celui qui l'occupe déjà. Dans toutes les circonstances, en effet, où il semble y avoir *pénétration* d'un corps par un autre corps, cette pénétration n'est qu'apparente, et provient de ce que les molécules du premier corps n'étaient pas appliquées immédiatement les unes contre les autres, qu'elles ont pu se rapprocher, se resserrer, et recevoir l'autre corps dans les pores ou interstices qui les séparaient:

aussi cette condensation des molécules est-elle toujours plus ou moins limitée. Les corps gazeux sont impénétrables comme les solides, et on en a la preuve dans la résistance que l'on éprouve lorsqu'on plonge perpendiculairement dans l'eau un vase renversé : le liquide s'élevé à une certaine hauteur dans le vase, jusqu'à ce que l'air que ce vase contient soit suffisamment comprimé; puis, si l'on continue d'enfoncer le vase, la colonne d'air refoule le liquide, sans que celui-ci puisse jamais la déplacer.

IMPÉROIRE, s. f. [*Imperatoria ostruthium*, L., ombellifères, J., pentandr. digyn., L.; all. *Meisterwurz*, angl. *masterwort*, it. et esp. *imperatoria*]. Plante vivace, dont la racine, qui est amère, aromatique et stimulante, nous est apportée sèche de la Suisse et de l'Auvergne. Elle est noueuse, grosse comme le doigt, brun et très rugueuse à l'extérieur, jaune verdâtre intérieurement. Elle a une saveur aromatique âcre et persistante, une odeur analogue à celle de l'angélique, mais plus forte. La dose en poudre est de 1^{sr}, 20 à 4 grammes; le double en infusion.

IMPÉROINE, s. f. [all. *Impertrin*, esp. *imperatorina*]. Substance cristallisée qui ressemble aux résines, indiquée dans la racine d'impéroire, mais peu connue.

IMPERFORATION, s. f. [*imperfatio*, de la particule négative *in*, et de *perforare*, percer; all. *Verschloessen*, *Imperforation*, angl. *imperforation*, it. *imperforazione*, esp. *imperforacion*]. Occlusion permanente de canaux ou d'ouvertures qui naturellement doivent être libres, et communiquer à l'extérieur. Tantôt l'*imperforation* est un vice congénital de conformation; tantôt elle est le résultat de la réunion, de l'adhésion accidentelle des parois d'un canal, à la suite d'une plaie ou d'une inflammation; mais c'est à l'occlusion congénitale seule qu'on doit donner le nom d'*imperforation*, celle qui est accidentelle doit être appelée *oblitération*.

IMPERMÉABILITÉ, s. f. [*impermeabilitas*, d'*in*, particule négative, de *per*, à travers, et de *meatus*, méat, ouverture; *wasserdichte Beschaffenheit*, angl. *impermeability*, it. *impermeabilità*, esp. *impermeabilidad*]. Propriété qu'ont certains corps de ne pas se laisser traverser par des fluides.

IMPÉTIGINEUX, **EUSE**, adj. [*impetiginosus*, esp. *impetiginoso*]. Qui tient de la nature de l'impétigo, qui a quelque rapport avec l'impétigo.

IMPÉTIGO, s. m. [all. *Ansprung*, *nüssender Grind*, angl. *impetigo*, it. *impetigine*, esp. *impetigo*]. Ce mot latin a été souvent employé par les auteurs pour désigner des éruptions cutanées de la nature de la gale ou des dartres, mais on ne peut reconnaître précisément à quelles affections ils l'appliquaient. Willan et Bateman lui ont les premiers donné un sens bien déterminé. On nomme ainsi une affection cutanée apyrétique, caractérisée par de petites pustules agglomérées ou disséminées, dont l'humeur ne tarde pas à se dessécher en croûtes épaisses, rugueuses et jaunâtres. L'impétigo peut se développer sur toutes les régions du corps, et se montrer sous deux formes principales : tantôt les petites pustules qui le caractérisent sont disposées en groupes circulaires ou ovales (*impetigo figurata*); tantôt elles sont disséminées sur les parties qu'elles occupent (*impetigo sparsa*). L'*impetigo figurata* attaque de préférence les enfants à l'époque de la dentition, les individus jeunes, les femmes à teint frais et à peau fine. Il oc-

cupe le plus souvent la face, et surtout les joues. Dès le troisième ou le quatrième jour, les pustules se rompent et fournissent une humeur jaunâtre, qui forme des croûtes épaisses, d'un jaune clair, demi-transparentes, semblables à du miel desséché ou au suc gommeux qui découle de certains arbres. Sa durée est de trois à quatre septénaires; mais il passe quelquefois à l'état chronique. L'*impetigo sparsa* a, en général, une durée plus longue et plus de gravité, surtout lorsqu'il occupe les membres inférieurs; souvent aussi il se développe sur le cuir chevelu: la teigne granulée (*porrigo favosa*, de Willan) n'en est qu'une variété. Celle-ci attaque surtout les enfants, et se manifeste par de petites pustules d'un blanc jaunâtre, traversées chacune par un cheveu, et accompagnées d'inflammation et de démangeaison. Au bout de deux à quatre jours, ces pustules fournissent une humeur qui agglutine souvent plusieurs cheveux, et qui se dessèche en petites croûtes séparées, sèches et friables, comparées par Alibert à de petits fragments de mortier grossièrement brisés; cette variété de l'impétigo (la teigne granulée) diffère essentiellement de la teigne favuse (V. FAVEUX et FAVUS), en ce que celle-ci est seule contagieuse, et a pour caractère essentiel des croûtes sèches, circulaires et déprimées en forme de godet. Quelques auteurs rangent aussi parmi les *impetigo*, sous le nom d'*impetigo larvalis*, l'éruption de pustules superficielles plus ou moins confluentes qui constitue l'affection bénigne si commune chez les enfants, et connue sous le nom de *croûtes de lait*, affection que d'autres regardent comme un *aehore* (V. ce mot). — Le traitement des impétigos se borne quelquefois à des soins de propreté. Souvent, néanmoins, des bains simples locaux ou généraux, dont la température n'excède pas 30° à 34° centigr., des lotions avec l'eau froide, la décoction de fleurs de mauve, sont employés avec avantage dans la première période. Quelques jours après, les lotions alumineuses ou alcalines, ou avec l'eau végéto-minérale, contribuent à hâter la guérison. Toujours aussi il convient d'employer les moyens généraux propres à agir sur la constitution: c'est ainsi que des impétigos chroniques, chez des scrofuleux, sont combattus avec succès par les préparations ferrugineuses, sulfureuses ou iodées.

IMPLANTATION, s. f. [de *in*, dans, et *plantare*, planter]. Terme appliqué à une monstruosité où deux corps, l'un parfait et l'autre imparfait, sont unis ensemble. — *Implantation externe*. Elle est de deux sortes: *égale*, quand les deux corps sont unis par des points similaires; *inégaie*, quand ils sont unis par des points dissimilaires. — *Implantation interne*. En ce cas, un des fœtus est inclus dans l'autre.

IMPONDERABLE, adj. [*imponderabilis*, de *in*, négation, et *pondus*, poids; all. *unwägbar*, *Imponderabilien*, angl. *imponderable*, it. *imponderabile*, esp. *imponderable*]. Qui ne peut être pesé. On donne le nom de *fluides impondérables* aux causes qui produisent les phénomènes de la chaleur, de l'électricité, du magnétisme et de la lumière, parce qu'elles diffèrent des corps proprement dits en ce que l'on ne peut point les peser, en ce qu'elles ne produisent aucun effet sensible sur la balance la plus délicate; de sorte que leur existence, comme matière, est douteuse, quoiqu'on en parle toujours comme si elles étaient des corps réels, cette hypothèse étant commode pour concevoir, exposer et expliquer les faits.

IMPREGNATION, s. f. [*impregnatio*, all. *Befruchtung*, angl. *impregnation*, it. *impre. nazione*, esp. *impregnacion*]. Action par laquelle l'ovule est vivifié par le sperme dans le corps de la femelle. Ce mot est synonyme de *fécondation*, mais s'applique seulement à l'être femelle et à l'ovule en particulier. — *Impregnation* se prend aussi quelquefois dans le sens d'*imbibition*.

IMPRESSION, s. f. [*impressio*, de *in*, sur, dans, et *premere*, presser; all. *Eindruck*, angl. *impression*, it. *impressione*, esp. *impresion*]. Action d'un corps sur un autre, à la suite de laquelle celui-ci conserve la forme de l'autre. — Empreinte plus ou moins profonde que les objets extérieurs font sur les organes des sens. V. PERCEPTION et SENSATION.

IMPUBÈRE, adj. [*impuber*, de *in*, négatif, et *pubertas*, puberté; all. *unmannbar*, angl. *impuber*, it. et esp. *impubere*]. Qui n'a pas encore atteint l'âge de puberté; chez qui les phénomènes de la puberté ne sont pas encore développés.

IMPUISANCE, s. f. [*impotentia*, all. *Impotenz*, angl. *impotency*, it. *impotenza*, esp. *impotencia*]. Impossibilité d'exercer l'acte vénérien. Suivant quelques auteurs, ce mot est synonyme d'*anaphrodisie*, et signifie l'absence des désirs vénériens, caractérisée par l'abolition permanente ou passagère des facultés nécessaires pour une parfaite copulation. D'autres auteurs, au contraire, donnent au mot *impuissance* le même sens qu'au mot *stérilité* ou *agénésie*. Mais l'*impuissance* est proprement l'inaptitude à opérer une copulation fécondante, par suite d'un défaut de conformation qui s'oppose à la consommation régulière de cet acte; tandis que la *stérilité* est l'incapacité d'un homme ou d'une femme à procréer, à féconder ou à être fécondée, quoiqu'ils présentent l'un et l'autre, en apparence, toutes les conditions nécessaires pour que le coït soit suivi de fécondation.

INALBUMINÉ, ÉE, adj. [*inalbuminatus*, all. *einveisslos*, it. *inalbuminato*, esp. *inalbuminado*]. Se dit, en botanique, d'un embryon qui est dépourvu d'albumen ou d'endosperme.

INALLIABLE, adj. [all. *unvereinbar*, esp. *inaliable*]. Se dit, en chimie, d'un métal qui ne peut s'allier ou se combiner avec aucun autre.

INANIMÉ, ÉE, adj. [*inanimatus*, all. *leblos*, angl. *lifeless*, *inanimate*, it. *inanimato*, esp. *inanimado*]. Se dit d'un corps qui n'est point doué de la vie, ou qui l'a perdue.

INANITION, s. f. [*inanitio*, de *inanire*, vider; all. *Ausgehungertsein*, angl. *inanition*, it. *inanizione*, esp. *inanicion*]. Épuisement par défaut de nourriture. — 1^{er} cas. *Abstinence complète*. Le résultat le plus constant, c'est la diminution graduelle du poids du corps; la mort arrive lorsque les animaux ont perdu 0,4 de leur poids initial. Chez les animaux très gras, on observe une perte additionnelle due à la disparition totale de la graisse. Chez les jeunes animaux, la mort arrive quand ils ont perdu 0,2 de leur poids. Abstraction faite de la graisse, c'est le système musculaire qui supporte la presque totalité de la perte du poids; le cœur, en particulier, éprouve une rapide diminution. La chaleur baisse, en moyenne, de 0,3 par jour; mais, le dernier jour de la vie, le refroidissement a lieu avec une telle rapidité, que la perte s'élève à 14° vers la fin de la vie; il survient parfois une diarrhée colliquative. — 2^e cas. *Abstinence incomplète*. Si le chiffre des aliments va toujours en décroissant, au

lieu d'être abaissé tout à coup d'une quantité déterminée à laquelle on le maintient ensuite, la perte proportionnelle paraît pouvoir dépasser 0,4 avant que la mort s'ensuive. Les expériences de Chossat ont confirmé que la vie est plus ou moins prolongée quand on fournit de l'eau aux animaux privés de nourriture; l'influence conservatrice de l'eau est surtout prononcée chez les animaux à sang froid, évidente chez les mammifères, nulle chez les oiseaux. Boussingault a examiné la quantité d'acide carbonique exhalé et la composition des déjections fournies pendant l'inanition. Des résultats il a conclu : que la graisse contenue dans l'organisme contribue à prolonger la vie des animaux privés de nourriture. V. ALIMENTATION *insuffisante*.

INANTHÉRÉ, ÉE, adj. [*inatheratus*]. Se dit, en botanique, des filets d'étamines, quand ils ne portent pas d'anthères.

INAPPENDICULÉ, ÉE, adj. Se dit d'un organe qui ne présente pas d'appendices.

INAPPÉTENCE, s. f. [*inappetentia*, all. *Appetitlosigkeit*, esp. *inapetencia*]. Absence d'appétit. Synonyme d'*anorexie*.

INARTICULÉ, ÉE, adj. [*inarticulatus*, esp. *inarticulado*]. Se dit de tout organe qui n'offre pas d'articulations dans sa longueur, et qui n'en présente pas non plus à sa base.

INAURATION, s. f. [*inauratio*, de *in*, dans, sur, et *aurum*, or; esp. *inauracion*]. Se dit, en pharmacie, de l'action de dorer des bols, des pilules.

INCALICÉ, ÉE, adj. [*incalycatus*]. Se dit, en botanique, d'une fleur qui manque de calice.

INCANDESCENCE, s. f. [*incandescentia*, all. *Glühe*, angl. *incandescence*, it. *incandescenza*, esp. *incandescencia*]. État d'un corps qui a été chauffé jusqu'au point de devenir lumineux. Cependant on ne se sert de ce terme que dans les cas où le corps qui devient lumineux est en même temps fort chaud, et a pris une couleur blanche éclatante.

INCANTATION, s. f. [it. *incantazione*, esp. *encantamiento*]. Emploi de paroles magiques pour guérir les maladies. Ce procédé est d'autant plus employé que les peuples sont moins avancés en civilisation, et que les hommes sont plus ignorants. Cependant il peut avoir, en certains cas, de l'action quand il se pratique sur des sujets qui y ont une foi vive.

INCARCÉRATION, s. f. [de *in*, dans, et *carcer*, prison; it. *incarceramento*]. Se dit quelquefois pour étranglement, en parlant de la hernie. — *Hernie incarcerated*. Hernie étranglée. — *Placenta incarcerated*. Placenta retenu par la contraction irrégulière d'une portion de l'utérus. — *Calcul incarcerated*. Calcul retenu immobile par une cause quelconque dans une partie de la vessie.

INCARNATIF, IVE, adj. et s. m. [*incarnativus*, de *caro*, chair; all. *fleischmachend*, angl. *incarnative*, it. *incarnativo*, esp. *encarnativo*]. Synonyme de *sarcotique*. Les chimistes anciens appelaient *incarnatifs* tous les agents thérapeutiques auxquels ils attribuaient la propriété de favoriser l'*incarnation*, c'est-à-dire la *régénération des chairs*, dans les plaies avec perte de substance. Ils comptaient, dans la guérison de ces plaies, cinq temps ou périodes : l'inflammation, la suppuration, la détersion, l'*incarnation* et la cicatrisation. L'existence des médicaments *incarnatifs* a cessé d'être admise en même temps que la théorie erronée de l'incarnation.

INCENDIAIRE, adj. Épithète donnée aux excitants

dans la doctrine de Broussais, parce qu'on les croyait capables d'exaspérer la phlegmasie gastro-intestinale, qu'on supposait liée à l'existence des affections internes un peu graves, surtout des fièvres continues (V. HYPOTHESE). — *Monomanie incendiaire*. Celle dans laquelle l'idée fixe du malade est de mettre le feu aux bâtiments, soit par besoin impérieux de destruction, soit sans motif appréciable. V. ARBITRE et INSTINCT.

INCENDIE, s. m. [*incendium*, all. *Brand*, it. et esp. *incendio*]. Les incendies se développent parfois spontanément. La paille, le foin, l'avoine, les regains humides, entassés dans les granges ou mis en meules, sont souvent dévorés par l'incendie. Entassée humide, la farine est sujette à prendre feu. Il en est de même de différents tissus de laine, de coton, lorsqu'ils sont entassés et enduits d'huile. Les toiles imprégnées d'huile, dites *toiles à prelar*, et qui sont faites de très gros fils d'étope mouillés, puis imprimées d'un côté seulement avec de l'ocre rouge broyée à l'huile, peuvent s'enflammer spontanément. Les matières diverses qui peuvent s'enflammer spontanément, d'après M. Chevallier, sont : 1° le blé mis humide en tas ; 2° le café moulu ; 3° le malt ; 4° la chicorée torréfiée ; 5° le seigle torréfié ; 6° les cendres de tourbe mises en tas ; 7° les os reconverts de noir animal obtenu par revivification ; 8° le cacao torréfié et mis en tas ; 9° le linge repassé et serré chaud en grande quantité ; 10° la sciure de bois humide ; 11° les farines de graminées et de légumineuses ; 12° les vieux cordages entassés ; 13° les tourteaux de lin ; 14° les mélanges d'herbes qui ont bouilli avec des matières grasses et qui retiennent de ces matières ; 15° le tabac en tonneaux ; 16° le bois pourri ; 17° les acides sulfurique et nitrique avec des matières combustibles, de la paille, de la laine, des huiles essentielles ; 18° les briquets phosphoriques préparés avec le phosphore et la magnésie ; 19° les diverses espèces de pyrophores.

INCÉRATION, s. f. [*incercatio*, de *cera*, cire ; all. *Inceration*, esp. *incercacion*]. Incorporation de la cire avec une autre matière ; réduction d'une substance sèche à la consistance de la cire molle, par le mélange de quelque liquide.

INCIDENCE, s. f. [*incidentia*, de *incidere*, tomber dans ; all. *Incidenz*, angl. *incidence*, it. *incidenza*, esp. *incidencia*]. Angle sous lequel un mobile ou un rayon de lumière rencontre le plan sur lequel il doit se réfléchir. L'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence, et réciproquement. Le sinus de l'angle de réflexion est dans un rapport constant avec le sinus de l'angle d'incidence.

INCINÉRATION, s. f. [*incineratio*, *cimectio*, de *cinis*, cendre ; all. *Einäscherung*, angl. *incineration*, it. *incinerazione*, esp. *incineracion*]. Opération par laquelle on brûle une matière organique contenant des parties minérales fixes, afin d'obtenir séparées ces dernières, sous la forme de cendres.

INCISÉ, ÉE, adj. [*incisus*, de *incidere*, couper ; all. *eingeschnitten*, angl. *incised*, esp. *incidido*]. Se dit, en botanique, d'une partie, et surtout d'une feuille qui a des découpures plus profondes que celles auxquelles on donne le nom de *dents* ou de *crênelures*, lorsqu'on ne veut pas déterminer d'une manière rigoureuse la forme des lobes et la profondeur des incisures.

INCISIF, IVE, adj. [*incisivus*, qui coupe ; angl. *incisive*, it. et esp. *incisivo*]. — *Conduits incisifs*. Ceux qui, de la partie antérieure du plancher des

fosses nasales, vont aboutir au fond du trou palatin antérieur, derrière les deux dents incisives moyennes. — *Dents incisives*. Au nombre de quatre à la partie antérieure de chaque mâchoire, chez l'homme ; elles ont été appelées ainsi parce qu'elles sont tranchantes. — *Muscle incisif*. On a donné ce nom au releveur propre de la lèvre supérieure ; la houppie du menton a été aussi appelée *muscle incisif inférieur*. — *Médicaments incisifs* [all. *verdämmend*, *zertheilend*]. On nommait ainsi autrefois ceux auxquels on attribuait la propriété de diviser les humeurs qu'on supposait épaissies et coagulées, et de faire cesser les obstacles qu'elles présentaient à la libre circulation des autres fluides. Les incisifs formaient un ordre d'atténuants plus actifs que les simples apéritifs, et moins que les fondants. — *Potion incisive*. Elle est composée d'une infusion de feuilles d'hysope, 4 grammes, dans eau bouillante, 128 grammes, à laquelle on ajoute, après refroidissement : gomme ammoniacque en poudre, 60 centigrammes, et oxymel scillitique, 32 grammes. — *Poudre incisive* ou *anti-asthmatique*. Elle contient 3 parties de sucre blanc, 2 de soufre sublimé et lavé, 1 partie de scille sèche et pulvérisée.

INCISION, s. f. [*incisio*, all. *Schnitt*, angl. *incision*, it. *incisione*, esp. *incision*]. Division méthodique des parties molles avec un instrument tranchant. On dit généralement que le mécanisme de l'incision est analogue à celui du sciage ; que le tranchant du bistouri est pourvu de dents très fines, visibles seulement au microscope, lesquelles agiraient comme celles de la scie. Or, ces dents n'existent que sur les instruments aiguïsés à la meule, mais elles sont nulles ou représentées par des ondulations ou inégalités presque nulles dans ceux qui sont repassés à la meule de bois ; ou au cuir à l'émeri, comme les lancettes, etc. C'est faute de n'avoir tenu compte que de l'instrument, et non de la nature de la substance organisée sur laquelle on agit, qu'on a été conduit faussement à assimiler l'incision qui traverse, divise, en écartant la substance sans lui rien faire perdre, à la section par la scie, qui n'agit qu'en enlevant des fragments, avec perte de substance pour l'objet divisé. Aussi, dès que d'une espèce de tissu on arrive à une autre, comme des parties molles aux os, on est obligé de substituer la division par la scie à l'incision. — En botanique : *Incision annulaire*, opération souvent pratiquée par les jardiniers, afin de faire mettre à fruit des branches gourmandes ou de modérer l'activité trop grande de la végétation. Elle consiste dans l'action d'enlever à la branche un anneau circulaire d'écorce. On la pratique à l'époque de la seconde sève, ou quelques jours avant la floraison, selon que l'on veut seulement modérer la végétation ou prévenir la coulure des fleurs.

INCISURE, s. f. [*incisura*]. Découpures irrégulières ou non des appendices membraneux des plantes.

INCITABILITÉ, s. f. [*incitabilitas*, all. *Erregbarkeit*, angl. *incitability*, it. *incitabilità*, esp. *incitabilidad*]. Synonyme d'*excitabilité*. Faculté qu'ont les corps vivants d'obéir à l'action des stimulants. — En un sens plus étroit, l'*incitabilité* est la base du système de Brown, médecin écossais du XVIII^e siècle, système qui a eu une grande vogue. Brown se représentait la vie comme l'incitabilité en action, et la maladie comme l'incitabilité augmentée ou diminuée. Vu que, dans la plupart des maladies, les forces générales sont moindres, il en concluait que, dans la plupart des maladies

aussi, il y avait défaut d'incitabilité. Tous les remèdes se réduisant dès lors à exalter ou à abaisser l'incitabilité, la pratique trouvait un nombre bien plus grand d'occasions où les excitants étaient applicables, que d'occasions où il y avait lieu de recourir aux déprimants. C'était, comme on voit, à un certain point de vue, l'inverse de la doctrine de Broussais. Mais Broussais s'en distingue, et à son grand avantage, par sa conception de la pathologie comme physiologique, et par l'hypothèse hardie (V. HYPOTHÈSE) qui lui permit de placer le siège des fièvres continues dans le tube digestif. L'hypothèse disparut; le fond, à savoir, le rapport entre la pathologie et la physiologie, resta. La critique du système de Brown a été faite par le progrès même de la biologie, qui a montré que les substances organiques n'étaient pas douées d'une seule propriété qu'on pût appeler l'incitabilité.

INCITATION, s. f. [*incitatio*]. Mot employé quelquefois en physiologie comme synonyme d'*excitation*; on l'a employé pour désigner plus particulièrement l'action nerveuse qui détermine la contraction des muscles par l'intermédiaire des nerfs du mouvement, en se servant des mots *incitation motrice*.

INCITO-MOTEUR, **TRICE**, adj. *Action incito-motrice*, s'est dit de l'action des centres nerveux qui détermine la contraction des muscles par l'intermédiaire des nerfs moteurs. V. **EXCITO-MOTEUR**.

INCLINAISON, s. f. [*inclinatio*, all. *Neigung*, angl. *inclination*, it. *inclinazione*, esp. *inclinacion*]. L'*inclinaison* de l'aiguille aimantée est l'angle que fait avec l'horizon une aiguille qui peut se mouvoir librement autour de son centre de gravité dans le plan vertical du méridien magnétique. — On appelle *inclinaison du bassin* l'angle que cette cage osseuse fait avec un plan horizontal sur lequel on la pose. Cet angle n'est pas le même chez tous les sujets; mais il ne paraît pas différer beaucoup dans les deux sexes. On le détermine d'après le diamètre antéro-postérieur des deux détroits et leur rapport avec le plan horizontal. L'inclinaison du détroit supérieur est, d'après les frères Weber, de 63° à 64°, terme moyen, chez l'homme et la femme; celle du détroit inférieur est de 10°, terme moyen.

INCLINÉ, **ÉE**, adj. [*inclinatus*, all. *geneigt*, esp. *inclinado*]. Se dit de la tige des plantes, quand elle s'élève en décrivant une courbe bien prononcée, dont la convexité regarde le ciel.

INCLUS, **USE**, adj. [*inclusus*, all. *ingeschlossen*, angl. *enclosed*, it. et esp. *incluso*]. Se dit, en botanique, des étamines, lorsqu'elles ne font pas saillie au-dessus de l'orifice du périanthe.

INCOERCIBILITÉ, s. f. [*incoercibilitas*, all. *Unsperrbarkeit*, it. *incoercibilità*, esp. *incoercibilidad*]. Qualité ou état des corps incoercibles.

INCOERCIBLE, adj. [*incoercibilis*, all. *unsperrbar*, it. *incoercibile*, esp. *incoercible*]. On nomme *fluides incoercibles* les causes de la chaleur, de l'électricité et du magnétisme, en les supposant de nature matérielle, parce que leur subtilité est telle qu'on ne saurait les renfermer dans aucun des vaisseaux dont nous pouvons faire usage.

INCOMBANT, **ANTE**, adj. [*incumbens*, all. *aufliegenden*]. Se dit, en botanique, des anthères, lorsqu'elles sont attachées par le milieu, et dressées de manière que leur moitié inférieure se trouve appliquée le long du filet; des pétales, quand ils se recouvrent les uns

les autres par le côté; de la racicule, lorsqu'elle est appliquée sur le milieu du dos d'un des cotylédons.

INCOMBUSTIBILITÉ, s. f. [all. *Unverbrennlichkeit*, angl. *incombustibility*, it. *incombustibilità*, esp. *incombustibilidad*]. Qualité de ce qui n'est pas combustible.

INCOMBUSTIBLE, adj. [all. *unverbrennlich*, it. *incombustibile*, esp. *incombustible*]. Qui ne peut être consumé par le feu.

INCOMPATIBILITÉ, s. f. [all. *Unverträglichkeit*, angl. *incompatibility*, it. *incompatibilità*, esp. *incompatibilidad*]. Dénomination employée en pharmacie et en matière médicale pour désigner l'opposition chimique que se font en quelque sorte certains médicaments dans leur mélange; d'où résultent l'annulation de leurs propriétés médicinales ou leur exaltation à un degré nuisible. Cette incompatibilité provient de certaines réactions chimiques qui ont lieu entre les médicaments mélangés, annulent une partie des propriétés actives de ces substances, par suite de la formation d'un composé insoluble, inactif, ou donnent naissance à des composés nouveaux dont les vertus sont souvent opposées à celles des corps mélangés. — En géographie pathologique, on a donné le nom d'*incompatibilité* à l'exclusion de certaines maladies par la prédominance d'autres maladies. Ainsi, on assure que les fièvres paludéennes et la phthisie sont exclusives l'une de l'autre, c'est-à-dire que la phthisie ne règne pas dans les contrées où règnent les fièvres paludéennes. Ceci paraît faux pour la phthisie; mais l'idée en elle-même est digne d'être soumise à un examen approfondi.

INCOMPLET, **ÈTE**, adj. [*incompletus*, all. *unvollständig*, angl. *incomplete*, it. *incompiuto*, esp. *incompleto*]. Se dit d'une fleur qui manque de calice, de corolle, d'étamines ou de pistil, ou seulement de celle qui est dépourvue de l'une des enveloppes florales ou de toutes deux, qu'elle soit d'aillieurs hermaphrodite ou unisexuée.

INCOMPRESSIBILITÉ, s. f. [*incompressibilitas*, all. *Unpressbarkeit*, angl. *incompressibility*, esp. *incompressibilidad*]. Propriété de résister à toute compression, de ne pas diminuer de volume sous son influence.

INCOMPRESSIBLE, adj. [*incompressibilis*, all. *unpressbar*, angl. *incompressible*, esp. *incompreible*]. Se dit d'un corps qui ne donne aucune marque sensible de diminution de volume, quand on le comprime.

INCONTINENCE, s. f. [*incontinentia*, de *in*, négatif, et *continere*, contenir, retenir; all. *Incontinenz*, angl. *incontinence*, it. *incontinenza*, esp. *incontinencia*]. Écoulement ou émission involontaire d'une matière excrémentitielle, liquide ou solide, dont l'excrétion n'a lieu ordinairement qu'à des intervalles plus ou moins longs, à la suite d'un besoin senti, et sous l'influence de la volonté. Les matières fécales et l'urine sont les seules matières excrémentitielles qui donnent lieu à l'*incontinence*; encore ce mot s'emploie-t-il plus particulièrement pour désigner l'écoulement habituel et involontaire de ce dernier liquide.

INCONTINENCE D'URINE. Absence ou perte de la faculté de retenir l'urine pendant quelques heures. Cette infirmité n'est qu'un symptôme d'autres maladies. Dans l'immense majorité des cas, elle dépend du séjour forcé de l'urine dans la vessie, qui lui-même tient à quelque état morbide préexistant du conduit excréteur ou du réservoir de ce liquide. Toutes les fois que, par une cause quelconque, la vessie se trouve remplie au-

tant que le comporte sa capacité, l'urine coule par l'urètre à mesure qu'elle arrive des reins, mais sans que le viscère paraisse fonctionner : c'est ce qu'on appelle *incontinence d'urine par regorgement*. La rétention d'urine, quel que soit l'état morbide qui la produise, peut aussi être suivie d'une incontinence plus ou moins prolongée, qui diffère de la précédente en ce que la vessie n'est pas précisément paralysée, mais seulement épuisée par les longs efforts qu'elle a faits. Et ici il faut bien distinguer le cas où l'obstacle permet à quelques gouttes de liquide de le franchir ; car alors, malgré l'écoulement, qui d'ailleurs offre des interruptions, il n'y a point véritable incontinence, la vessie continue de fonctionner, et, si les voies étaient libres, ses contractions suffiraient pour chasser la totalité du liquide par un jet ordinaire. Il n'est pas rare de voir l'incontinence d'urine survenir après la dilatation brusque et excessive, les meurtrissures et les contusions de l'urètre, ce qui arrive quelquefois, par exemple, après l'accouchement, après la lithotritie mal exécutée. L'écoulement involontaire de l'urine se voit parfois dans les maladies graves et avancées de la prostate, les cancers et les diverses lésions organiques du col et du corps de la vessie. On l'observe chez beaucoup de calculeux ; et il dépend alors, non pas, comme on l'a cru, de ce que la pierre s'engage dans le col et le bouche en partie, mais de ce que la vessie, épuisée par des contractions incessantes, finit par tomber dans l'état de paralysie et ne plus fonctionner, ou plus souvent encore de ce que le corps étranger est une cause continue d'irritation, en sorte qu'ici l'incontinence a lieu tantôt parce que la vessie est distendue outre mesure, tantôt parce qu'elle ne se laisse pas distendre par le liquide, sur lequel elle se contracte à mesure qu'il arrive. L'incontinence survient dans le cours des fièvres typhoïdes, des congestions cérébrales, des lésions rachidiennes, de l'ivresse, et alors elle tient à l'inertie du réservoir, qui se laisse distendre outre mesure. Dans d'autres circonstances, l'urine s'échappe involontairement et d'une manière continue, sans que la vessie soit pleine, soit qu'il y ait paralysie de son corps, soit que son corps soit dans un état de contraction permanente. Certains malades, après avoir uriné par jets, laissent encore échapper des gouttes pendant un laps de temps plus ou moins long, parce que la partie profonde de leur urètre est dilatée en une sorte de poche dans laquelle le liquide s'amasse. Beaucoup d'autres circonstances encore peuvent provoquer l'incontinence d'urine, dont le traitement exige par conséquent une recherche approfondie des causes, et doit nécessairement varier suivant la nature de ces dernières. Un des points les plus essentiels est de s'assurer de l'état de la vessie, qui forme ou non tumeur à l'épigastre, suivant qu'elle permet ou non à l'urine de s'accumuler dans son intérieur.

INCORPORATION, s. f. [*incorporatio*, all. *Einverleibung*, *Incorporation*, angl. *incorporation*, it. *incorporazione*, esp. *incorporacion*]. Expression pharmaceutique qui désigne l'action de faire entrer par mixture un ou plusieurs médicaments dans un excipient mou ou liquide, pour donner au tout une certaine consistance ; c'est ce qu'on fait dans la préparation des emplâtres, des onguents, des pilules, etc.

INCRASSANT, ANTE, adj. et s. m. [*incrassans*, *spissans*, all. *verdickend*, angl. *incrassating*, it. *incrassante*, esp. *incrassante*]. Les humoristes ont donné ce nom aux médicaments auxquels ils attribuaient la pro-

priété d'augmenter la consistance des humeurs qu'ils supposaient être devenus trop fluides : telles étaient toutes les substances mucilagineuses. Les *incrassants* sont les opposés des *incisifs*.

INCRUSTATION, s. f. [*incrustatio*, de *in*, dans, et *crusta*, croûte ; angl. *incrustation*, it. *incrostatura*, esp. *incrustacion*]. Action d'incruster, de former une croûte sur un corps ; enduit pierreux qui se forme à la surface des corps déposés dans les eaux séléniteuses. Par analogie, on se sert, en anatomie pathologique, du mot *incrustation* pour désigner les dépôts calcaires qui se développent dans les tissus organiques ou à leur surface.

INCRUSTÉ, ÉE, adj. [*incrustus*, all. *eingewachsen*, it. *incrostato*]. Rapproché, confondu. Le péricarpe et la graine sont incrustés, quand ils adhèrent naturellement entre eux, au point de ne pouvoir être séparés. Exemple : le fruit appelé *caryopse*.

INCUBATION, s. f. [*incubatio*, de *in*, dans, sur, et *cupare*, coucher ; all. *Brüten*, angl. *incubation*, it. *covatura*, *incubazione*, esp. *incubacion*]. Soit qu'on t le plupart des oiseaux de se coucher sur leurs œufs pour leur communiquer la chaleur de leur propre corps, afin de faire développer les embryons qui s'y trouvent contenus. — On emploie figurément ce mot, en médecine, pour désigner le temps qui s'écoule entre l'action d'une cause morbifique sur l'économie animale et l'invasion de la maladie. — On a proposé d'appliquer l'*incubation*, c'est-à-dire l'entretien d'une chaleur de 36° centigr. autour des organes par le moyen de l'air chaud, au traitement d'un certain nombre de maladies, et, à cet égard, on en a admis trois espèces : 1° l'*incubation locale* ou *circonscrite* d'une partie malade, dans le cas d'amputation, de plaie, d'ulcère, de tumeur blanche, d'engorgement ou de douleur fixe, d'érysipèle, de certains exanthèmes ; 2° l'*incubation diffuse*, dans la chlorose, l'aménorrhée, l'œdème, l'ascite, les névralgies, etc. ; 3° l'*incubation générale*, dans les scrofules, le rachitisme, etc. Divers appareils ont été imaginés pour la mise en pratique de cette méthode, dans laquelle une lampe à alcool est le moyen employé pour obtenir le degré voulu de chaleur.

INCUBE, adj. [all. *Alpdrücken*, angl. *incubus*, it. et esp. *incubo*]. V. CAUCHEMAR.

INCURVÉ, ÉE, adj. [*incurvatus*, all. *gekrümmt*, esp. *incurvado*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont courbées de dehors en dedans.

INDÉFINI, IE, adj. [*indefinitus*, all. *unbestimmt*, angl. *indefinite*, it. *indefinito*, esp. *indefinito*]. On appelle ainsi, en chimie, les combinaisons qui se font dans des proportions illimitées. — En botanique, ce mot exprime que le nombre des parties auxquelles on l'applique n'a rien de constant ou qu'il est inutile de chercher à le déterminer : ainsi, lorsqu'il y a plus de douze étamines, on cesse de les compter, et l'on dit qu'elles sont *indefinites*. On appelle aussi *axes* (tiges ou rameaux) *indefinis*, *indéterminés* ou *centripètes*, ceux dont le bourgeon terminal s'allonge indéfiniment. Dans les *inflorescences indefinites*, l'axe, à mesure qu'il s'allonge, émet successivement des rameaux latéraux ou ramuscules florifères, dont les fleurs s'épanouissent dans l'ordre de leur apparition, se développant de la base au sommet de l'axe, c'est-à-dire de la circonférence vers le centre.

INDÉHISCENCE, s. f. [*indehiscencia*, all. *Nichtaufspringen*, it. *indeiscenza*, esp. *indehiscencia*]. Propriété qu'ont certains péricarpes de rester constamment clos.

INDÉHISCENT, ENTE, adj. [*indehiscens*, all. *nicht aufspringend*, angl. *indehiscent*, it. *indeiscente*, esp. *indehisciente*]. Se dit, en botanique, des péricarpes qui ne s'ouvrent pas spontanément à l'époque de la maturité.

INDÉLIBROME, s. m. Nom d'un des produits résultant de l'action du brome sur l'acide isamique; insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther, fond à une haute température, et cristallise par refroidissement. Il se volatilise en partie. (C³²H⁸⁰Br⁴Az³.)

INDENTÉ, ÉE, adj. [*indentatus*, all. *ungezahnt*, esp. *indentado*]. Se dit, en botanique, des feuilles qui n'ont ni dents ni dentelures.

INDEX, s. m. [all. *Zeigefinger*, angl. *fore-finger*, *index*, it. et esp. *indice*]. Premier doigt de la main, après le ponce, chez l'homme.

INDIANA (SOURCES). Eau près de Jeffersonville (États-Unis), très chargée d'hydrogène sulfuré, et en même temps ferrugineuse.

INDICATEUR, TRICE, adj. et s. m. [*indicator*, angl. *indicator*, it. *indicatore*, esp. *indicador*]. Qui indique. — *Doigt indicateur*. V. INDEX. — *Muscle indicateur*. V. EXTENSEUR DU DOIGT INDICATEUR.

INDICATION, s. f. [*indicatio*, de *indicare*, indiquer, montrer; all. *indicirendes Zeichen*, angl. *indication*, it. *indicazione*, esp. *indicacion*]. Action d'indiquer. Dans le langage médical, on entend par *indication* une notion fournie par l'examen raisonné d'un malade, par la recherche et l'appréciation des circonstances qui ont précédé la maladie, et d'où l'on peut déduire quel est le traitement à employer.

INDIENNE (MÉDECINE). La médecine des Indiens est fort mal connue; toutefois il existe sur ce sujet, en sanscrit, un grand nombre d'ouvrages, et surtout un que les Indiens reportent jusque dans la période mythologique, et qui est intitulé *Susruta*. Ce livre n'a pas droit à une aussi haute antiquité; certaines parties même indiquent que, lorsqu'il fut composé, les Indiens avaient connaissance des Grecs. Toutefois il est loin d'être moderne; et, lorsque les Arabes, ayant fondé leur empire, prirent goût à la culture des sciences, ils traduisirent des livres indiens, et entre autres celui-ci, vers le VI^e ou VIII^e siècle de l'ère chrétienne. C'est par ces traductions et par leur influence sur la médecine arabe, que la médecine indienne se lie, en quelques points, à l'histoire générale de la médecine. On remarque dans ce livre de *Susruta*, que les médecins indiens savaient que l'urine, dans le diabète, est sucrée. Les Grecs ont décrit le diabète sans indiquer en aucune façon que cette importante particularité leur fût connue.

INDIFFÉRENCE, s. f. [*indifferentia*, all. *Indifferenz*, angl. *indifference*, it. *indifferenza*, esp. *indiferencia*]. On nomme *indifférence électro-chimique* un état de choses jamais absolu, toujours relatif, qui se présente sous deux nuances différentes. Tantôt un si grand nombre de corps se sont combinés ensemble, qu'il en est résulté une parfaite neutralisation, et qu'aucun autre ne peut pénétrer dans la combinaison: alors toute réaction électrique cesse à l'égard des corps qui tendraient à se combiner avec le composé; mais les éléments de celui-ci conservent encore leurs réactions spécifiques sur les corps qui tendent à les décomposer. Tantôt, lorsque certains composés sont exposés à une température élevée, il y éclate subitement du feu, comme s'il s'y opérait une combinaison chimique, sans que, du moins dans la plupart des cas, leur poids augmente ou diminue. Cependant leurs propriétés, et le

plus souvent leur couleur, ont changé; ils sont alors dans un état d'indifférence électro-chimique qui ne permet plus de les combiner avec les corps pour lesquels ils avaient auparavant une grande affinité, et d'où ils ne sortent qu'après avoir été exposés, sous l'influence d'une haute température, à l'action de corps doués d'une très forte affinité chimique. Le mot *indifférence*, maintenant très usité en chimie, est, à certains égards, synonyme d'*état de neutralité*.

INDIFFÉRENT, ENTE, adj. [*indiferens*, all. et angl. *indifferent*, it. *indifferente*, esp. *indiferente*]. Se dit des corps composés qui n'exercent plus de réactions électro-chimiques, et qui ne se combinent point avec d'autres corps.

INDIGÈNE, adj. [*indigena*, all. *einheimisch*, angl. *indigenous*, it. et esp. *indigeno*]. Se dit de tout ce qui est né dans un pays, par opposition à tout ce qui provient des pays étrangers, et qu'on appelle *exotique*: *plante indigène*, *remède indigène*.

INDIGESTE, adj. [*indigestus*, *crudus*, all. *unverdaulich*, angl. *indigestible*, it. et esp. *indigesto*]. Difficile à digérer. Se dit des aliments qui restent longtemps dans l'estomac sans se convertir en chyme.

INDIGESTION, s. f. [*prava alimentorum coctio*, all. *Unverdaulichkeit*, angl. *indigestion*, it. *indigestione*, esp. *indigestion*]. Trouble passager et subit des fonctions digestives qui survient ordinairement quelques heures après l'ingestion d'aliments trop copieux ou de mauvaise qualité, ou sous l'influence d'une cause étrangère, telle que l'action du froid ou une vive affection morale. Tantôt il y a seulement gêne et pesanteur de l'estomac, rapports acides, ballonnement de l'abdomen. On rétablit la régularité de la digestion au moyen d'une légère infusion de thé, de camomille, de tilleul, etc., sucrée et aromatisée avec quelques gouttes d'eau de fleur d'oranger. Tantôt, à ces symptômes, d'abord si légers, se joignent du dégoût, des nausées, des borborygmes, des hoquets, enfin des vomissements, précédés ou suivis de mouvements spasmodiques, de céphalalgie, d'accablement, etc. Souvent aussi il y a des coliques et des évacuations alvines abondantes et répétées. Lorsque le vomissement a lieu naturellement, il ne reste plus qu'à insister sur les boissons délayantes et légèrement antispasmodiques, et à recommander une diète sévère; dans le cas contraire, s'il existe de violentes nausées, sans vomissements, il faut administrer un vomitif à petites doses, ou provoquer le vomissement par la titillation de la luette. Si c'est dans le canal intestinal plutôt que dans l'estomac que la digestion est troublée, aux boissons délayantes on ajoute l'usage répété de lavements rendus adoucissants. Si l'indigestion est accompagnée de congestion cérébrale, les vomissements, provoqués avec prudence, la dissipent souvent à l'instant même, et ce n'est que dans le cas de congestion grave qu'il faut recourir à la saignée. — Vétérinaire: Les solipèdes sont plus exposés aux indigestions que les ruminants et les carnivores, à cause du petit volume de l'estomac et de l'étendue de l'intestin. Les suites de ces affections sont également plus graves pour eux, à cause de l'impossibilité de vomir, qui résulte de la disposition de leurs organes. Par la rumination, les didactyles font parvenir dans la caillette des aliments mieux élaborés; néanmoins ils sont encore assez exposés aux météorisations.

INDIGO, s. m. [*pigmentum indicum*, all. et angl. *Indigo*, it. *indaco*, esp. *añil*, *indigo*]. Matière colorante que

l'on retire des feuilles d'un certain nombre de plantes appartenant presque toutes à un même genre, et particulièrement de l'*indigotier sauvage* (*Indigofera argentea*), de l'*indigotier de Guatimala* (*Indigofera disperma*), de l'*ani* (*Indigofera anil*), et de l'*indigotier commun* (*Indigofera tinctoria*), plantes légumineuses de la tribu des papilionacées lotées. L'*indigo*, que l'on extrait des feuilles de ces plantes par leur fermentation dans l'eau, par la précipitation de la matière colorante au moyen de la chaux, la décantation, le lavage et la dessiccation, est une substance sèche, d'un bleu foncé, qui prend un éclat cuivré quand on la frotte avec l'ongle. L'*indigo flore*, ou de *Guatimala*, est le plus léger de tous et le plus estimé; il a une belle couleur bleue violette. L'*indigo de l'Inde*, ou du *Bengale*, est celui qui s'en rapproche le plus. L'*indigo de la Louisiane* est plus compacte, plus foncé, et doit fournir beaucoup à la teinture. Celui de l'*indigotier commun* est le moins beau, mais le plus abondant. Le *pastel* (*Isatis tinctoria*, L.), plante crucifère indigène, fournit une matière colorante tout à fait identique avec les indigos exotiques. — Outre une résine rouge soluble dans l'alcool, une autre matière rouge verdâtre soluble dans l'eau, du carbonate de chaux, de l'alumine, de la silice et de l'oxyde de fer en assez grande quantité, l'*indigo* contient un principe immédiat découvert par Chevreul, et appelé *indigotine*. L'*indigo* pulvérisé, dissous dans l'acide sulfurique à l'aide d'une douce chaleur, et étendu d'eau de manière à représenter la millième partie du liquide, forme la *liqueur d'épreuve de Descrozilles*, avec laquelle on mesure la force du chlorure dissous dans l'eau ou combiné avec les alcalis. Le nombre de volumes de liqueur d'épreuve qui sont décolorés par un volume de chlorure ou de chlorure en constitue le degré. V. CHLOROMÈTRE.

INDIGOTINE, s. f. [angl. *indigotin*, it. *indacotina*, esp. *indigotina*]. Substance solide, volatile, d'un bleu cuivré, inodore, insipide, cristallisable en aiguilles, insoluble dans l'eau et dans l'éther à froid, qui entre par moitié dans les indigos du commerce (C¹⁶H¹⁴AzO²). — *Indigotine incolore* ou *indigo blanc*. Corps obtenu en soumettant l'*indigo* bleu à des agents réducteurs; il se combine avec l'hydrogène devenu libre et devient incolore; mais il repasse au bleu, à l'air, en prenant de l'oxygène. Elle est neutre, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. L'acide sulfurique de Nordhausen la dissout en rouge pourpre. (C¹⁶H¹⁶O²Az.)

INDINE, s. f. (C¹⁶H¹⁶O²Az). Produit de l'action de la potasse sur l'isatide, la sulfisatine, et de décomposition de l'isatine. Poudre rouge foncé, insoluble dans l'eau, peu dans l'alcool et l'éther.

INDISSOLUBILITÉ, s. f. [*indissolubilitas*, de la particule négative *in*, et *dissolvere*, dissoudre; all. *Unauflöslichkeit*, angl. *indissolubility*, it. *indissolubilità*, esp. *indissolubilidad*]. Propriété d'un corps qui ne peut se dissoudre dans tel ou tel menstrue: ainsi l'or est *indissoluble* dans l'eau-forte. On dit plutôt *insoluble*, *insolubilité*.

INDIVIDU, s. m. [*individuum*, all. *Individuum*, angl. *individual*, it. et esp. *individuo*]. Dans le sens rigoureux, ce mot signifie un être qu'on ne peut diviser sans que, dans son entier, ou du moins dans la partie qui a été séparée, il périsse, c'est-à-dire passe sous l'empire d'autres conditions qui suscitent un nouveau mode d'existence (V. ESPÈCE). — En chimie, on donne le nom d'*individu*: à tout corps simple ou composé, cristallisable ou volatil, sans décomposition. — En anat-

mie, on donne le nom d'*individu*: à tout corps organisé ou organisme qui vit ou a vécu d'une existence propre, et à toutes les parties qui le constituent immédiatement. Ainsi, par exemple, l'organisme est un *individu*, et tous les ordres de parties en lesquels il se subdivise sont autant d'ordres d'individus. Il y a des *individus parties extérieures* (bras, jambes, etc.); il y a des *individus appareils* (sexuels, etc.); *organes* (muscles, os, etc.); *systèmes* (musculaire, nerveux, etc.); *tissus et humeurs* (cellulaire, biliaire, etc.); *éléments anatomiques* (fibre musculaire, cellule épithéliale, etc.); et *principes immédiats* (albumine, fibrine, urée, créatine, phosphate de chaux, etc.). En considérant l'organisme total, on trouve qu'il y a des *individus simples*; il y en a d'*aggrégés*, c'est-à-dire dont le corps entier est lui-même composé d'individus réunis. Dans certains végétaux, comme dans un grand nombre de polypes, l'individu est agrégé, composé d'autres individus réunis, mais distincts, différant des parties d'ordres divers ci-dessus qui constituent l'organisme, en ce qu'ils peuvent être séparés du corps commun sans en amener la destruction, et peuvent vivre indépendamment de lui. Les individus agrégés sont: 1° *adagrégés*, c'est-à-dire soudés seulement par quelque point de leur corps (salpa); 2° *aggrégés* sous une seule et même enveloppe (coraux, veretillum, etc.); 3° *agglomérés* sur une partie commune vivante (serpentières, etc.); 4° *indistincts* ou *confondus* en une masse charnue (éponges). V. EPOUGE. — En biotaxie zoologique et en botanique, le mot *individu* désigne tout corps organisé qui vit ou a vécu d'une existence propre. L'individu peut, ainsi que le montre l'anatomie, être mâle, femelle, hermaphrodite suffisant, hermaphrodite insuffisant ou neutre. L'acceptation du mot est ici plus restreinte qu'en anatomie, car les parties d'un individu ne sauraient rentrer dans le domaine de la biotaxie; elles ne servent qu'à faire connaître l'être entier ou *individu biotaxique*, à l'aide des notions acquises en anatomie. V. ANATOMIE ET ESPÈCE.

INDOLENT, ENTE, adj. [de *in*, négation, et de *dolor*, douleur; all. *unschmerzhaft*, angl. *indolent*, it. et esp. *indolente*]. Tumeur *indolente*, celle qui n'est le siège d'aucune douleur.

INDOLOÏÉMIE. Choléra de l'Inde. (Piorry).

INDUCTIF, IVE, adj. [esp. *inductivo*]. Qui a rapport à l'induction.

INDUCTION, s. f. [angl. *induction*, it. *induzione*, esp. *inducción*]. *Courants d'induction*. Nouvelle source d'électricité découverte par Faraday. Si l'on fait passer le courant électrique développé par une pile voltaïque ou un aimant à travers un fil de cuivre d'une certaine longueur, isolé par un fil de soie qui le recouvre, et enroulé autour d'une bobine, chaque fois qu'on interrompt ou qu'on rétablit le courant, il se développe dans les spires de cuivre un courant désigné par Faraday sous le nom de *courant d'induction*. La direction de ces courants est différente. Celui qui se manifeste en rétablissant la communication avec la source électrique est inverse de celui de la source. Le courant d'interruption est direct, c'est-à-dire de même direction. On fortifie de beaucoup l'énergie de ces courants momentanés, lorsqu'on place au centre de la bobine une botte de fils de fer doux qui, sous l'action de la pile, deviennent aimants temporaires et une nouvelle source d'induction pour les fils de cuivre. En enroulant un second fil plus long et plus fin sur le premier, M. Henri (de Philadelphie) a obtenu, dans les spires

de ce second fil, un autre courant dont l'action physiologique est beaucoup plus grande. Cette électricité d'induction est aujourd'hui presque exclusivement employée dans la pratique médicale. — En philosophie, l'*induction* est un procédé de raisonnement par lequel on passe d'un ensemble de faits particuliers à une loi générale qui les embrasse tous. Elle appartient à la *logique* (V. ce mot), dont elle est un des chapitres. V. CONCEPTION, ENTENDEMENT et IDÉE.

INDUPLICATIF, IVE, adj. [angl. *induplicate*]. Sorte de préfloraison dans laquelle des parties de la fleur, disposées en cercle parfait, ont leurs bords repliés régulièrement en dedans.

INDURATION, s. f. [*induratio*, de *indurare*, devenir dur; all. *Verhärtung*, *Induration*, it. *induramento*, esp. *induración*]. Endurcissement du tissu des organes. L'*induration* est souvent un des modes de terminaison de l'inflammation. Le sang cesse peu à peu d'aborder dans le tissu enflammé; la chaleur y devient moins vive; l'irritabilité s'y émousse, et les fluides exsudés passent à l'état de matière organisée solide ou demi-solide amorphe, ou à l'état de globules granuleux, de fibro-plastique (V. ce mot et ENGORGEMENT). La tuméfaction continue quelquefois de s'accroître, mais lentement, et souvent sans douleur; c'est la terminaison par *induration blanche* ou *grise*. Si la tuméfaction reste rouge, comme cela arrive dans les tissus où abondent les capillaires sanguins, c'est l'*induration rouge*, appelée quelquefois *hépatisation*.

INDURÉ, ÉE, adj. [*induratus*, all. *verhärtert*, angl. *indurated*, it. *indurato*, esp. *indurado*]. Se dit d'un tissu atteint d'induration. — *Chancre induré*. Le chancre induré est l'indice de la syphilis constitutionnelle commençante. L'induration apparaît dès le début de l'ulcération spécifique, c'est-à-dire dans le courant du premier septennaire, vers le quatrième ou cinquième jour du coït infectant, et non après quinze jours, trois semaines, comme on l'a dit. De toutes les espèces de chancre, c'est le chancre induré qui guérit le plus vite, spontanément; c'est celui dont le pus, cesse le plus promptement d'être inoculable. Alors que le chancre induré a disparu depuis quelque temps, un mélecin attentif découvrira parfois à la place qu'occupait l'ulcération une tache brune, cuivrée; mais, si toute trace d'accident primitif avait disparu à ses yeux, il ne doit pas se hâter de conclure à la syphilis d'emblée; il est nécessaire de pousser les recherches parmi les accidents secondaires, parmi les plaques muqueuses surtout. V. CHANCRE.

INDUSIE, s. f. [*indusium*, de *induere*, couvrir; all. *Schleier*, esp. *indusia*]. On nomme ainsi, en botanique, une membrane qui, dans les fougères dont la fructification occupe la face inférieure des feuilles, recouvre les sores ou amas de conceptacles dans lesquels sont contenues les spores.

INDUVIAL, adj. [de *induvia*, vêtement]. Se dit, d'après Mirbel, du calice qui persiste et couvre le fruit. Exemple : l'*alkékénge*.

INDYDE, s. f. V. HYDRINDINE.

INÉGAL, ALE, adj. [*inequalis*, ἴσως, all. *ungleich*, angl. *unequal*, it. *inequale*, esp. *desigual*]. Se dit, en général, de parties qui n'ont pas les mêmes dimensions. — *Pouls inégal*. Celui dans lequel les pulsations artérielles diffèrent les unes des autres par rapport à la grandeur et à la durée. — *Respiration inégale*. Celle dont les mouvements ne se succèdent pas d'une manière uniforme.

INEMBRYONNÉ, ÉE, adj. [*inembryonatus*, all. *keimlos*, it. *inembrionato*, esp. *inembrionato*]. Se dit des plantes qui n'ont pas de graine proprement dite, ni, par conséquent, de véritable embryon. V. CRYPTOGAME.

INÉQUILATÉRAL, ALE, adj. [*inæquilateralis*, *inæquilaterus*]. Se dit d'une feuille dont les deux moitiés sont de grandeur ou de forme différente.

INERME, adj. [*inermis*, all. *unbewaffnet*, angl. *unarmed*, it. et esp. *inermé*]. Qui est dépourvu d'armes, de piquants, d'aiguillons.

INERTE, adj. [*iners*, all. *inert*, it. et esp. *inerte*]. Qui n'a point de ressort, point d'activité. Les minéraux sont appelés *corps inertes*, parce qu'ils paraissent dépourvus de toute espèce d'activité.

INERTIE, s. f. [*inertia*, all. *Inertie*, angl. *inertia*, it. *inerzia*, esp. *inercia*]. Défaut d'aptitude à changer spontanément d'état. L'*inertie* n'est, en réalité, qu'une résistance active à tout changement, de quelque nature qu'il soit; l'effet d'une force agissant en sens inverse d'une autre force qui tend à changer l'état d'un corps. — *Force d'inertie*. Propriété qu'ont les corps de persister dans l'état où ils se trouvent, tant qu'une cause étrangère n'agit pas sur eux.

Inertie de la matrice. État de cet organe lorsque, après l'expulsion du fœtus, il ne revient pas sur lui-même, et ne manifeste pas la contractilité nécessaire pour resserrer et rapprocher ses parois. Si cet état est accompagné d'une hémorrhagie dépendante du décollement du placenta, il faut se hâter de délivrer la femme, car la perte de sang pourrait la jeter dans un état de faiblesse qui lui devrait rapidement funeste. S'il n'y a pas d'hémorrhagie, on ne doit pas chercher à décoller le placenta avant d'avoir laissé à la nature quelques heures pour revenir de l'état de stupeur dans lequel elle est tombée.

INFANTICIDE, s. m. [*infanticidium*, de *infans*, enfant, et de *cædere*, tuer; all. *Kindesmord*, angl. *childmurder*, *infanticide*, it. et esp. *infanticidio*]. « Est qualifié d'*infanticide* le meurtre d'un enfant nouveau-né. — Tout coupable d'infanticide sera puni de mort. » (C. pén., art. 300, 302.) Mais que faut-il entendre par *nouveau-né*? S'agit-il seulement, comme le dit Carnot, de l'instant qui suit immédiatement la naissance? Briand pense, par induction des articles 55 et 58 du Code civil, qu'il s'agit des trois jours qui suivent la naissance. — On distingue l'*infanticide par omission* et l'*infanticide par commission*. Dans le premier cas, l'enfant a été victime de l'omission volontaire des premiers soins nécessaires à son existence; ainsi l'exposition du nouveau-né à une température trop froide, l'inanition, l'asphyxie causée par une position qui ne permet point à la respiration de s'exercer, l'hémorrhagie par le cordon ombilical, peuvent être des moyens volontaires d'infanticide. Dans le second cas, le nouveau-né a succombé à une violence extérieure (coups, strangulation, submersion, etc.). La loi ne distingue pas si l'infanticide a été, ou non, commis avec préméditation; dans tous les cas, elle l'assimile, quant à la peine, au meurtre prémédité qualifié *assassinat*: il suffit, pour qu'il y ait peine de mort, que la mort ait été donnée *volontairement* à un enfant *nouveau-né*. A la vérité, d'après l'article 5 de la loi du 25 juin 1825, la peine pouvait être réduite à celle des travaux forcés à perpétuité, lorsqu'il y avait des circonstances atténuantes; mais cette réduction ne pouvait avoir lieu qu'en faveur de la mère seulement. L'article 463, substi-

tué par la loi du 28 avril 1832 à l'article primitif du Code, a corrigé cette disposition légale : « Dans tous les cas où le jury déclare qu'il y a des circonstances atténuantes, si la peine prononcée par la loi est la mort, la Cour applique la peine des travaux forcés à perpétuité ou celle des travaux forcés à temps. »

INFÉCOND, ONDE, adj. [*infœcundus*, all. *unfruchtbar*, angl. *barren*, it. *infecondo*, esp. *infecundo*]. Non fécond, stérile.

INFECTION, s. f. [*infectio*, de *infcere*, gâter ; all. *Ansteckung*, *Inficirung*, angl. *infection*, it. *infezione*, esp. *infeccion*]. Action exercée sur l'économie par des miasmes morbifiques. L'*infection* diffère de la *contagion*, en ce que celle-ci, une fois produite, n'a plus besoin, pour se propager, de l'intervention des causes qui lui ont donné naissance ; qu'elle se reproduit, en quelque sorte, par elle-même, par contact, et indépendamment (jusqu'à un certain point) des conditions atmosphériques ; tandis que l'*infection*, due à l'action que des substances animales et végétales en putréfaction exercent sur l'air ambiant, n'agit que dans la sphère du foyer d'où émanent les miasmes morbifiques. L'*infection* se propage bien d'un individu malade à un individu sain, comme la contagion ; mais ce n'est pas par contact : c'est en altérant l'air ambiant, à l'égard duquel l'individu malade joue, en quelque sorte, le rôle d'un foyer d'infection. — *Infection purulente* (résorption purulente, métastase purulentes, phlébite, pyohémie). Maladie fébrile qu'on a supposée causée par l'introduction du pus dans les voies circulatoires. Elle survient à la suite des saignées, de l'accouchement (fièvre puerpérale), des opérations, des amputations surtout. Elle est toujours précédée d'une inflammation locale de la veine ou des veines ; puis, au moment où la maladie se propage et l'infection commence, un frisson survient presque toujours. Le cours de cette affection est marqué par des frissons qui surviennent à des époques irrégulières. Il se forme des abcès dans les poulmons, dans le foie, des épanchements dans les plèvres, dans les articulations. C'est une affection excessivement grave. Il faut combattre les lésions qui peuvent y donner lieu ; mais, quand elle est développée, le médecin a bien peu de ressources : les mercuriaux et les antimoniaux doivent être essayés de préférence, ainsi que les toniques stimulants, tels que les teintures alcooliques et aromatiques, etc. Le pus injecté dans le sang cause des symptômes analogues à ceux qui viennent d'être mentionnés. Les globules de ce pus ne peuvent plus y être retrouvés six à dix heures après l'injection (Lebert), et c'est à peu près à ce moment que commencent les symptômes. Il est probable qu'ils disparaissent par liquéfaction, et déterminent une altération de toutes les substances organiques du sang par action moléculaire catalytique, d'où les symptômes, qui se manifestent bientôt. V. GÉNÉRALES (*maladies*), et INOCULABLE. Quant à la localisation des abcès dans tel ou tel organe, on ne sait encore rien de précis à ce sujet ; seulement il est certain qu'ils ne proviennent pas du pus formé dans les veines enflammées, et retenu par les capillaires trop fins pour le laisser passer, etc. C'est du pus de nouvelle formation qui s'est produit sur place et n'est point venu de loin. Il est également certain que l'état des parois vasculaires a de l'influence sur celui des substances organiques coagulables du sang, sur la fibrine en particulier ; que l'inflammation détermine la coagulation de la fibrine au

niveau du point enflammé, dans la couche à peine mobile qui adhère à la face interne de chaque vaisseau d'abord, puis, de proche en proche, dans toute l'épaisseur. Cette influence est assez immédiate et assez rapide pour faire croire que la coagulation a lieu avant la production du pus : aussi n'est-il pas étonnant de voir que, dans la très grande majorité des cas de phlébite, sinon dans tous, on trouve un caillot aux deux extrémités de la partie enflammée. Le pus produit avant la formation de ces caillots, et qui ainsi a pu être entraîné, est donc toujours en quantité fort minime, si tant est que cette introduction vienne à être prouvée. Car il se pourrait que l'opinion de ceux qui ont décrit sous le nom de *fièvre pyogénique* les phénomènes de l'infection purulente ait le côté vrai suivant, savoir : qu'elle fût primitivement causée, comme la plupart des affections générales, fébriles ou non, par une altération primitive des substances organiques du sang ; altération déterminée elle-même par les conditions nouvelles défavorables de nutrition qu'apportent l'opération, l'accouchement, etc., surtout faits dans un milieu respirable aussi mauvais que le sont les salles d'hôpitaux ; et cette altération des substances organiques amènerait la production de pus dans le poulmon, le foie, etc., la rate et dans les glandes lymphatiques. — *Infection putride*. M. Bérard appelle : *résorption putride*, celle qui s'effectue dans des foyers où le pus est vicié et fétide, et *infection putride*, l'état morbide général qui résulte de cette résorption. Le séjour du pus dans des cavités où l'air a accès y occasionne la production de gaz fétides et la putréfaction des substances organiques (V. CATALYTIQUE). L'absorption s'exerce incessamment sur ces produits liquides de la décomposition du pus. L'introduction de ces principes dans le sang y détermine, par contact, une altération qui diffère de l'altération produite dans l'*infection purulente*. L'infection putride diffère de la purulente en ce que les individus atteints de suppuration chronique avec altération du pus résistent pendant des mois aux accès de fièvre (fièvre hectique) qui n'offrent pas les frissons violents qu'on observe dans l'infection purulente. On peut guérir l'infection putride en faisant cesser le croupissement, et par suite l'altération du pus, tandis que, dans l'infection purulente déclarée, c'est en vain qu'on s'occuperait de l'état local de la plaie ou du foyer de l'abcès. Un état plus ou moins analogue se déclare quelquefois chez les femmes accouchées récemment, à la suite de la putréfaction de liquides ou de débris de la caduque et du placenta dans l'utérus. Pourtant les phénomènes se rapprochent beaucoup plus de ceux de l'*infection purulente*, parce que l'état général des malades est tout autre que dans les cas ordinaires d'infection putride, et souvent aussi parce qu'elles se trouvent dans une atmosphère viciée par la réunion de nombreux individus en un même local.

INFÈRE, adj. [*inferus*, all. *untenstehend*, it. et esp. *infero*]. Se dit, en botanique, d'un organe qui est placé au-dessous d'un autre : du *calice*, quand il s'insère sous l'ovaire, avec lequel il n'a aucune adhérence ; de l'*ovaire*, quand il adhère au tube du périanthe, ce qui le fait paraître inférieure à toutes les autres parties de la fleur ; de la *radicule*, quand elle se dirige vers la base de la graine.

INFÉRIEURE (PIERRE). V. NITRATE D'ARGENT.

INFIBULATION, s. f. [*infibulatio*, de *fibula*, boucle ; all. *Infibulation*, it. *infibulazione*, esp. *infibulacion*]. Opération par laquelle on réunit, au moyen

d'un anneau, les parties dont la liberté est nécessaire à la génération. Chez l'homme, on passait cet anneau à travers le prépuce après l'avoir ramené sur le gland; chez la femme on le passait à travers les grandes lèvres. Cette opération est encore quelquefois pratiquée dans l'art vétérinaire.

INFILTRATION, s. f. [de *in*, dans, et *filtrer*; all. *Infiltration*, angl. *infiltration*, it. *infiltrazione*, esp. *infiltracion*]. Engorgement mou, peu ou point inflammatoire, et qui est formé par la présence d'un liquide répandu dans les tissus, quels qu'ils soient (mais le plus souvent dans le tissu cellulaire), entre leurs éléments anatomiques qu'il tient écartés. Ce sont les intervalles entre les fibres ou autres éléments ainsi écartés par le liquide qui constituent ce qu'on appelle les *aréoles* du tissu cellulaire, etc.; mais ces intervalles ne préexistent pas à l'arrivée du liquide morbide : avant cette arrivée, les fibres ou autres éléments du tissu étaient contigus. C'est ordinairement la sérosité qui est la matière des infiltrations. Lorsque la maladie est générale, elle constitue l'*anasarque*; lorsqu'elle n'occupe qu'une partie circonscrite du tissu cellulaire, on l'appelle *œdème*. Il se forme aussi des *infiltrations d'urine, de sang, etc.*, par la rupture ou l'ouverture accidentelle de quelqu'un des conduits, des vaisseaux, des réservoirs, dans lesquels ces liquides sont ordinairement contenus.

INFILTRÉ, ÉE, adj. [it. *infiltrato*, esp. *infiltrado*]. Se dit du tissu d'un organe ou d'un membre, quand il est pénétré de sérosité ou de quelque autre liquide.

INFINITIVISTE, s. m. [esp. *infinitivista*]. Physiologiste partisan d'une doctrine suivant laquelle tous les corps organisés sont le résultat du développement de germes emboîtés à l'infini les uns dans les autres.

INFIRMITÉ, s. f. [*infirmitas*, all. *Infirmität*, angl. *infirmité*, it. *infermità*, esp. *infermedad*]. Suivant l'Académie, ce mot veut dire *indisposition ou maladie habituelle*. Requin l'a mieux défini : il entend par *infirmité* tout cas dans lequel un individu, avec ou sans désordre appréciable de la disposition matérielle du corps, ne possède pas telle ou telle fonction, ou la possède d'une manière imparfaite ou irrégulière, tout en jouissant d'ailleurs d'une bonne santé relativement aux conditions physiologiques qui lui sont propres dès la naissance, ou que des maladies antérieures lui ont faites. Dans la maladie qui ne porte que sur une seule fonction, celle-ci subit *actuellement* une altération; elle passe par des phases plus ou moins marquées, et la plupart du temps avec de continuels oscillations, de son état normal à un état d'imperfection ou même de complet évanouissement, pour marcher ensuite (du moins très souvent) à sa réintégration. Dans l'infirmité, la fonction, ou n'a jamais existé, ou bien est *définitivement* altérée ou abolie. La maladie est un fait qui s'opère, et l'infirmité un fait accompli; celle-ci est souvent la terminaison de celle-là.

INFLAMMABILITÉ, s. f. [*inflammabilitas*, all. *Entzündlichkeit*, angl. *inflammability*, it. *inflammabilità*, esp. *inflammabilidad*]. Qualité ou caractère des corps qui sont inflammables.

INFLAMMABLE, adj. [*inflammabilis*, all. *entzündlich*, angl. *inflammable*, it. *inflammabile*, esp. *inflamable*]. Qui est susceptible d'entrer en combustion. On donne cette épithète à tous les corps composés qui peuvent brûler, et alors le mot *inflammable* est

synonyme de *combustible*. On la donne aussi aux substances simples, non métalliques surtout, qui brûlent aisément : c'est en ce dernier sens que l'hydrogène a été appelé *gaz inflammable*.

INFLAMMATION, s. f. [*inflammatio*, *φλεγμονή*, all. *Entzündung*, angl. *inflammation*, it. *inflammazione*, esp. *inflamacion*]. Phénomène qui a lieu quand un corps produit de la flamme en brûlant, soit parce qu'il est volatil, soit parce que les combinaisons auxquelles il donne naissance, sous l'influence de la chaleur, jouissent de cette propriété.—En pathologie, on nomme *inflammation*, un état morbide caractérisé par un afflux plus considérable du sang dans les vaisseaux capillaires, par du gonflement, de la tension douloureuse, de la chaleur et de la rougeur. Ces phénomènes présentent d'ailleurs divers degrés d'intensité, suivant la structure de la partie atteinte, ses liaisons avec le reste de l'organisme et la constitution individuelle. Les inflammations qui affectent les organes internes portent le nom générique de *phlegmasies*, et chacune d'elles en a reçu un particulier, tiré de l'organe dans lequel elle siège. On admet des *inflammations aiguës* et des *inflammations chroniques* (V. PHLEGMASIES). L'*inflammation* est un phénomène morbide complexe, mais se rattachant particulièrement à la fonction de circulation, et étant surtout une modification de la circulation des capillaires d'un ou de plusieurs organes, ou d'une partie d'un organe; ou plutôt c'est une succession de phénomènes se passant dans les capillaires et caractérisés : 1° par un resserrement des artérioles et veinules (Fig. 217, a, v) en ce point, les capillaires proprement dits (V. CAPILLAIRE), ou intermédiaires (c, d, c)

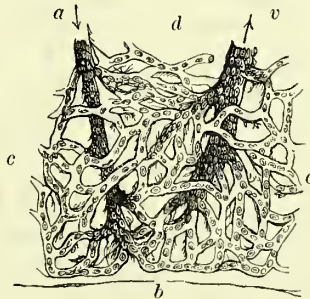


Fig. 217.

ne prenant encore au phénomène qu'une part peu visible, bien que réelle; 2° puis par une réplétion et dilatation des capillaires avec ralentissement, oscillation de leur circulation, ce qui caractérise la simple *congestion*.

Mais il y a inflammation lorsque ces phénomènes sont suivis de stase et arrêt complet avec réplétion et distension de ceux-ci (par des globules de sang accumulés), et graduellement des artérioles et veinules de la partie, surtout des dernières; car les capillaires dont elles proviennent directement cessant de leur fournir du sang, le courant s'y ralentit, s'y arrête même ensuite; elles ne reçoivent plus que celui des capillaires collatéraux, et cela graduellement, avec une impulsion de moins en moins grande, de sorte que les globules sanguins s'y accumulent sans en sortir. 3° Enfin, à ces phénomènes succèdent : A. La *résolution* de l'inflammation, c'est-à-dire la séparation des globules accumulés, avec rétablissement du cours du sang qui s'opère d'abord à la périphérie où les globules sont le moins pressés, et depuis le moins de temps (c, b, c); puis, tout en cheminant de la périphérie au centre, la circulation se rétablit dans les artérioles (a) et les veinules (v) d'un volume un peu considérable, avant de se rétablir dans les vaisseaux plus petits et dans les capillaires intermédiaires (d). Si cette

résolution se fait rapidement, sans qu'il en résulte d'accident ou sans apparition d'une inflammation dans un autre organe, on dit qu'il y a *déitéscence* de l'inflammation. Si, en même temps que la résolution de l'inflammation d'un organe s'opère, un autre s'enflamme (ce qui n'est ordinairement qu'une coïncidence), on dit alors qu'il y a *métastase*, parce qu'on supposait autrefois le transport de quelque principe morbide d'un organe sur l'autre. *B.* Ou bien il y a *induration* (V. ce mot), c'est-à-dire *génération* d'éléments anatomiques solides ou demi-solides, soit amorphes, soit sous forme de fibres, etc., entre les éléments normaux. *C.* Ou bien succède la *suppuration* (V. ce mot), c'est-à-dire la production de globules de pus (V. PUS), aux dépens du liquide exsudé, avec écartement et destruction d'une partie des éléments du tissu enflammé où a lieu la production du pus (V. HÉTÉROMORPHE et PRODUCTION). *D.* Ou enfin arrive la *gangrène*, c'est-à-dire la mortification, la cessation des phénomènes de nutrition, suivie de destruction des éléments du tissu, ordinairement par putréfaction; mortification qui survient lorsque, la stase des globules ayant lieu dans une trop grande masse de tissu, et durant trop longtemps, les éléments anatomiques ne peuvent plus emprunter de proche en proche les matériaux d'assimilation et rejeter ceux de désassimilation, et dès lors restent soumis aux conditions de destruction des substances organiques, savoir, l'humidité et une température élevée. — Les causes indirectes de l'inflammation sont le refroidissement brusque de telle ou telle partie du corps, les contusions, les blessures, l'introduction des agents qui altèrent les tissus, par exemple des acides, etc., de certains virus et venins, ainsi qu'on le voit dans la production des adénites et bubons de la peste, des piqures anatomiques, de la syphilis, etc. Les causes directes sont peu connues. Ainsi, on ne sait encore pourquoi, dans un cas de refroidissement, c'est le poumon plutôt que la plèvre, ou les bulbes dentaires, les fosses nasales, qui s'enflamment; on ne sait pas précisément comment ces diverses causes amènent le resserrement des artérioles et veinules, et aussi des capillaires (car ils sont contractiles, bien que sans fibres musculaires), puis leur dilatation. Toutefois on sait que le grand sympathique joue un rôle dans ce fait; car Cl. Bernard a montré que, lorsqu'on le coupe, la partie du corps où il se rend se congestionne, et la température s'y élève autant que dans l'inflammation, que l'on ait ou non coupé préalablement les nerfs sensitifs ou moteurs correspondants; pour certains organes même, comme la plèvre, il y a véritable inflammation. Ce nerf, en outre, a une action directe sur la dilatation ou le resserrement des gros vaisseaux qu'il accompagne, et, si on le coupe, ils restent plus dilatés de ce côté que de l'autre, fait correspondant à ce qu'on voit souvent en comparant un organe enflammé à son homologue. Le rôle joué par les divers éléments des tissus dans les différentes phases de l'inflammation est le suivant : 1° Les veinules (*radicules veineuses* des auteurs) ne sont pas le siège exclusif des phénomènes inflammatoires; les artérioles jouent un rôle correspondant; les capillaires en sont le siège essentiel. D'abord les artérioles, etc., se contractent, et alors, quoi qu'on en ait dit, le cours du sang est plus rapide qu'à l'état normal, comme toutes les fois où dans deux conduits d'inégale largeur arrive une même quantité de liquide, sous une même pression, le plus étroit offre le torrent le plus rapide. Cette

contraction peut aller au quart et même à la moitié; elle est régulière d'abord, mais plus tard il y a resserrement par places et dilatation ampullaire, moniliforme, etc., dans les intervalles. Le resserrement existe encore dans les artérioles et veinules, que déjà les capillaires intermédiaires se gorgent de globules, s'élargissent du quart au tiers; cette dilatation s'étend aux veinules d'abord, comme il a été dit plus haut (2°), puis, plus tard, aux artérioles, et dans ces conduits elle est proportionnellement plus grande que dans les capillaires. Elle est frappante, par ce fait qu'il y a çà et là des points au niveau desquels le vaisseau conserve son diamètre normal, ou est même resserré, tandis que, dans les intervalles, il est dilaté en ampoules sphériques, ovoïdes, ou plus souvent en boudins ou cylindres bosselés, bien plus tortueux dans les capillaires que dans les artérioles et veinules. C'est là un des faits essentiels de l'état anatomique des parties enflammées. 2° Lorsque les artérioles et veinules sont encore contractées, les globules rouges s'accumulent dans les capillaires, ils y circulent lentement, d'où le resserrement des veinules; ils ne circulent pas seulement au milieu, mais jusque contre les parois, en prenant la place de la couche de sérum qui les tapisse à l'état normal, et où se trouvaient les globules blancs, qui alors sont recouverts ou entourés par les autres. Il en résulte que la masse des globules remplissant les capillaires est plus large qu'à l'état normal et fait paraître ceux-ci dilatés avant qu'ils le soient réellement, car la couche de sérum immobile est encore seule évaluée par les globules accumulés. Ceux-ci se pressent de plus en plus et manifestent des mouvements d'oscillation dans lesquels ils se meuvent en masse, puis surviennent la cohérence et la stase complète des globules dans les capillaires distendus. L'oscillation se prolonge manifestement dans les artérioles (et surtout lorsqu'il y a stase complète dans les capillaires); si se fait une régurgitation dans les branches anastomotiques voisines, des globules arrivant qui ne peuvent passer. S'il y a résolution de l'inflammation, on voit les vaisseaux resserrés dans le voisinage des parties où stagnent les globules reprendre leur diamètre; le sang, arrivant plus énergiquement sur les globules stagnants, les entraîne à mesure que le sérum qui s'interpose entre eux permet leur isolement, ou même entraîne des amas de plusieurs globules cohérents qui s'isolent plus loin. Leur cours se rétablit ainsi, comme il a été dit plus haut (A). 3° Lorsqu'il y a suppuration ou gangrène, les globules rouges et blancs deviennent tellement cohérents, qu'ils forment un véritable magma homogène, où les contours de chacun d'eux sont difficiles à voir ou même soudés complètement les uns avec les autres, et leur teinte devient plus foncée. La stase complète des globules a lieu, même dans les cas où il y a résolution de l'inflammation: elle a été niée, d'après cette hypothèse, que, si elle avait lieu, surviendrait la mortification des tissus; mais cette hypothèse a été émise sans savoir que les globules du sang peuvent (sur le vivant même, malgré la température plus élevée qu'après la mort, au contact de l'air) exister sans circuler ni passer par le poumon pendant plusieurs jours; que les autres éléments (parois des capillaires, vésicules adipeuses, fibres diverses) peuvent en faire autant, sans prendre ni rendre rien au sérum du sang, empruntant, lorsque ce sérum leur manque, de proche en proche, aux parties voisines, tous les matériaux assimilables. Ces phénomènes sont, du reste,

bornés entre certaines limites de temps et d'espace ; et, si elles sont dépassées, ou si quelque virus altérerait les substances coagulables a été introduit, comme dans le charbon, alors survient la gangrène. 4° Le *sérum* transsude au travers des parois des capillaires, partout où le cours du sang est modifié, et cela jusqu'à laisser les globules seuls accumulés et pressés dans les points où il y a stase complète. Cette transsudation est, du reste, de nature différente, selon les *éléments anatomiques du tissu enflammé*, qui influent sur l'exsudation pathologique comme ils faisaient sur l'exsudation normale. La nature des éléments, leur texture, la rapidité avec laquelle la stase complète s'est établie, ont aussi une action sur la quantité de cette exsudation. A fur et à mesure de cette exsudation, les globules arrêtés empruntent de proche en proche, dans de certaines limites, du *sérum* aux portions où le sang oscille ou circule encore.—La dilatation des capillaires, l'accumulation des globules, l'exsudation, sont trois phénomènes qui sont cause de rougeur, tuméfaction et douleur ; et douleur d'autant plus forte, que la tuméfaction eusée par la dilatation et par l'exsudation amène une compression plus grande ou *étranglement*, par suite de la présence des aponeuroses, faisceaux fibreux, aréoles des os, etc. L'exsudation est la cause : 1° de l'*engorgement* ou de l'*infiltration* (V. ces mots), et, selon la nature du liquide exsudé, sa quantité, etc., celle de la *suppuration* ; celle-ci est plus ou moins rapide, selon la nature des tissus et du blastème où elle a lieu ; 2° de la production d'*éléments anatomiques*, de solides nouveaux, d'où *induration* ; 3° de la naissance de diverses productions morbides, selon la nature des éléments engendrés et selon l'énergie de leur propriété de développement. Du reste, on a considéré comme suite d'*inflammations chroniques*, nombre d'altérations des glandes, des muqueuses, des séreuses, etc., qui ne sont autres que le résultat d'une multiplication ou d'un développement accidentels des éléments propres de ces parties, sans qu'il y ait eu inflammations préalables, mais seulement inégalité ou excès dans l'exercice de leurs propriétés ; on a été conduit là, faute de connaître les éléments de ces tissus.—La chaleur n'est pas causée seulement par le fait de l'afflux du sang dans des vaisseaux dilatés, mais certainement aussi par les modifications des phénomènes de nutrition, sous l'influence du grand sympathique, car Cl. Bernard a montré que, ce nerf étant coupé, il y a élévation notable de température dans les organes où il se rend, lors même qu'on a lié les artères et les veines de ces organes, de manière à empêcher l'afflux sanguin qu'amène cette section.—*Inflammation adhésive, ulcération, éliminatrice*. V. NUTRITION ET PRODUCTION.

INFLAMMATOIRE, adj. [*inflammatorius*, all. *entzündlich*, angl. *inflammatory*, it. *infiammatorio*, esp. *inflamatorio*]. Qui tient de l'inflammation : *tumeur inflammatoire, état inflammatoire*, etc.—*Fièvre inflammatoire*. V. FIÈVRE.—On dit que le sang est *inflammatoire*, lorsque, évacué par la saignée et pris en caillot, il offre à sa surface supérieure la couche de fibrine qu'on a appelée *couenne inflammatoire*.

INFLATION, s. f. [*inflatio*, esp. *inflacion*]. Enflure, tumour, gonflement.

INFLÉCHI, IE, adj. [*inflectus*, all. *umgeschlagen*, angl. *bent inward*, it. *inflesso*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont courbées de dehors en dedans.

INFLORESCENCE, s. f. [*inflorescentia*, all. *Blütenstand*, angl. *inflorescence*, esp. *inflorescencia*].

Manière dont les fleurs sont disposées sur la plante qui les porte ; ensemble ou disposition des organes et des opérations qui préparent ou effectuent la floraison. L'*inflorescence* est *uniflore*, lorsqu'elle se compose d'une seule fleur terminant, soit un pédoncule radial, soit un pédoncule isolé émis par une tige aérienne. Elle est *pluriflore* ou *multiflore*, quand elle se compose de plusieurs fleurs. V. DÉFINI ET INDÉFINI.

INFLUENZA, s. f. [de l'it. *influenza*, influence]. Synonyme de *grippe* (V. ce mot). On a donné ce nom à un catarrhe épidémique qui sévit souvent sur de très grandes étendues de pays. L'invasion est subite, la fièvre forte, la courbature extrême, tout cela bien au delà de ce que paraît annoncer l'état des voies respiratoires. Au bout de quelques jours les symptômes s'amendent, et le malade guérit. C'est la terminaison la plus ordinaire. Mais quelquefois la grippe est dangereuse, surtout chez les personnes âgées. Le traitement consiste en sudorifiques, fébrifuges et laxatifs ; la saignée est souvent nuisible.

INFUNDIBULIFORME, adj. [*infundibuliformis*, all. *trichterförmig*, angl. *infundibuliform*, it. *infundiboliforme*, esp. *infundibuliforme*]. Qui a la forme d'un entonnoir, c'est-à-dire qui offre un limbe évasé en forme de cône et faisant suite à un tube.

INFUNDIBULUM, s. m. V. ENTONNOIR.

INFUSIBILITÉ, s. f. [*infusibilitas*, all. *Unschmelzbarkeit*, it. *infusibilità*, esp. *infusibilidad*]. Qualité de ce qui est infusible.

INFUSIBLE, adj. [*infusibilis*, all. *unschmelzbar*, it. *infusibile*, esp. *infusible*]. Qui n'est pas susceptible d'entrer en fusion.

INFUSION, s. f. [*infusio*, de *infundere*, verser dessus ; all. *Aufguss*, *Infusum*, angl. *infusum*, it. *infusione*, *infuso*, esp. *infusion*]. Opération de pharmacie qui consiste à verser et à laisser refroidir un liquide bouillant sur une substance dont on veut extraire les principes médicamenteux. Quelquefois, au lieu de verser le liquide sur la substance médicinale, on fait l'infusion en jetant cette substance dans l'eau en ébullition, et ayant soin de retirer aussitôt le vase du feu et de bien le couvrir. Dans l'un et l'autre cas, l'opération est terminée lorsque la température du liquide est descendue au point d'être en équilibre avec celle de l'atmosphère. Le produit de l'infusion, c'est-à-dire le liquide chargé des principes médicamenteux, est souvent désigné lui-même sous le nom d'*infusion* ; on dit une *infusion de tilleul*, préparer une *infusion* ; cependant on a proposé d'employer dans ce dernier sens le mot *infusé*, et de réserver le mot *infusion* pour indiquer l'opération elle-même.

INFUSOIR, s. m. [de *infundere*, verser dedans]. Instrument dont on s'est servi pour introduire des substances médicamenteuses dans les veines, lorsque l'état des organes digestifs ne permettait pas d'en faire usage par les voies ordinaires.

INFUSOIRES, s. m. pl. [*infusoria*, all. *Infusionstierchen*, *Infusorien*, angl. *infusoria*, *infusory animals*, it. *infusori*, esp. *infusorios*]. On a créé sous ce nom, dans le règne animal, une classe comprenant les animalcules qui se développent dans les infusions végétales et animales. Ils composent actuellement toute une classe, la quatrième de l'embranchement des radiaires ; car ces animalcules existent abondamment dans toutes les eaux douces d'étangs ou croupissantes du bord des lacs et des rivières, ainsi que dans les eaux salées soumises aux mêmes conditions ; dans les liquides

intestinaux ou autres séjournant quelque temps et s'altérant au sein du corps. Il n'est point vrai que toutes les eaux en renferment : les eaux courantes et de source, ou de pluie, non croupies, les eaux potables, en un mot, n'en contiennent pas ; à moins qu'elles aient été abandonnées à elle-mêmes quelques jours sans mouvement à une température au-dessus de 5° à 6°. Ils naissent et se développent d'autant plus vite et plus abondamment, que les eaux renferment davantage de substances organiques en suspension ou en dissolution. Ils ne naissent point spontanément, par *génération spontanée*, comme on l'a avancé. Seulement la nutrition, et par suite tous les autres actes d'ordre organique ou vital, peuvent être suspendus ou très ralentis chez ces animaux et autres, comme chez les graines et les œufs de diverses espèces animales, si l'on vient à les placer dans un milieu autre que celui qui leur est habituel. Si ce changement de conditions est apporté d'une manière convenable, sans permettre la putréfaction ou la destruction des substances organiques, comme le fait la dessiccation opérée au-dessous de 70° centigr., la nutrition, et par suite les autres actes dont elle est condition d'existence, recommenceront dès qu'on replacera l'être organisé dans un milieu convenable. C'est ce qui arrive naturellement aux infusoires, lorsque se dessèchent les eaux où ils vivent ; d'une densité très faible, tellement petits qu'ils ne sont pas visibles à l'œil nu (0^{mm},003 à 0^{mm},080 ou environ, d'où le nom d'*animaux microscopiques*), ils sont emportés sous forme de poussière, et recommencent à se nourrir et à se multiplier à l'infini lorsqu'ils tombent dans un milieu convenable (V. GÉNÉRATION). C'est faute de connaître ces faits, que, ne voyant pas d'infusoires dans l'eau prise pour des expériences, et les voyant apparaître au bout de quelque temps, on a conclu à leur génération spontanée. Il faut des soins minutieux dans ces essais pour éviter toute poussière, et souvent les plus grandes précautions sont infructueuses. Ces animaux, caractérisés surtout par le petit volume de leur corps symétrique de chaque côté d'un plan droit ou courbe, et par l'absence de tout organe sexuel, se divisent en cinq ordres nombreux en espèces : 1^{er} ORDRE. Tégument contractile, lâche, réticulé, granulé ; cils en série, cils en moustache ; bouche (*Parameciens*, *Bursariens*) ; pas de bouche (*Leucophryens*) ; corps fixé par un pédicule (*Vorticelliens*, *Urcéolariens*). — 2^e ORDRE. Corps cilié, pas de téguments contractiles ; animaux libres, nageant ; bouche visible avec cils en moustache (*Trichodiens*) ; cirrhes en forme de crochets ; bouche (*Kéroniens*) ; cuirasse résistante (*Erviliens*) ; cuirasse molle (*Plæsoniens*). — 3^e ORDRE. Un ou plusieurs filaments locomoteurs mous ; pas de bouche ; téguments contractiles (*Eugléniens*) ; téguments soudés en polypier rameux (*Dinobryens*) ; téguments soudés en une masse commune (*Volvociens*) ; pas de téguments distincts du corps (*Monadiens*). — 4^e ORDRE (ou des *Rhizopodes*). Corps à expansions molles, contractiles, rentrant dans le corps et sans bouche ; expansions simples (*Actinophryens*) ; à coquille en spirale, perforée, volumineuse (*Rhizopodiens* ou *Foraminifères*) ; corps nu, rampant, de forme variable (*Amibiens*). — 5^e ORDRE (ou des *Vibrioniens*). Corps filiforme, contractile ; pas de cils, ni expansions, ni bouche.

INGESTA, s. m. pl. Mot latin qui signifie proprement choses introduites. Sous le nom d'*ingesta*, Hallé comprenait toutes les substances qui, dans l'état de

santé, sont destinées à être introduites dans le corps par les voies digestives : tels sont les aliments, les assaisonnements et les boissons.

INGRÉDIENT, s. m. [*ingrediens*, de *ingredi*, entrer ; all. *Bestandtheil*, *Ingredienz*, angl. *ingredient*, it. et esp. *ingrediente*]. On nomme ainsi toute substance qui entre dans la composition d'un médicament ou dans une formule. Ainsi, la substance principale ou la base du médicament ; les substances secondaires qui en sont les *auxiliaires* ou les *adjuvants* ; la substance aromatique, adoucissante ou sucrée (*correctif*), destinée à masquer la saveur désagréable ou à modérer l'effet des premières ; souvent aussi une substance destinée à faciliter la mixtion des autres (*intermède*) ; enfin l'*excipient*, ou la substance qui détermine la forme et la masse totale du médicament, sont autant d'*ingrédients*.

INGUINAL, ALE, adj. [*inguinalis*, de *inguen*, l'aîne ; angl. *inguinal*, it. *inguinale*, esp. *inguinal*]. Qui est dans l'aîne, ou qui a rapport à l'aîne. — *Ligament inguinal*. V. CRURALE (*arcade*). — *Canal inguinal*. On appelle ainsi une espèce de canal situé plus haut que le pli de l'aîne, au-dessus du ligament de Fallope, oblique de haut en bas, d'arrière en avant, et de dehors en dedans, dont la longueur est de 3 à 5 centimètres. Sa partie antérieure est formée presque entièrement par l'aponévrose du grand oblique ; on y trouve seulement quelques fibres charnues du petit oblique ; la postérieure est formée par le *fascia transversalis* ; l'inférieure n'est autre chose que la gouttière ou rigole du ligament de Fallope, continue au *fascia transversalis* ; la supérieure, peu distincte, est composée seulement des fibres charnues des muscles petit oblique et transverse. Des deux orifices de ce canal, le superficiel, appelé *anneau inguinal externe* (anneau du grand oblique), est circonscrit par deux piliers ou faisceaux résultant de l'écartement des fibres aponévrotiques du muscle grand oblique : il est de forme irrégulièrement ovulaire ; son grand diamètre est oblique de dehors en dedans et de haut en bas ; son extrémité interne correspond au bord supérieur du pubis, en dedans de l'épine ; l'autre, dirigée en dehors et en haut, et formée par l'écartement des fibres aponévrotiques qui constituent les piliers, est bridée par quelques faisceaux qui semblent s'élever du ligament de Fallope. L'orifice profond ou abdominal (*anneau inguinal interne*) est situé vers le milieu d'une ligne tirée de la crête de l'ilium à l'angle du pubis ; il est formé par des faisceaux fibreux qui font partie du *fascia transversalis*. Cet anneau, qui semble d'abord être une simple ouverture dont ce fascia serait percé, est le commencement d'un canal infundibuliforme dépendant du fascia lui-même, qui tapisse ainsi le canal inguinal, et se prolonge jusque dans le scrotum. Le canal inguinal donne passage, chez l'homme, au canal déférent, à l'artère, aux veines et aux vaisseaux lymphatiques du testicule, à deux artérioles fournies l'une par l'épigastrique, l'autre par l'hypogastrique, et aux filets nerveux qui constituent le plexus spermatic. Chez la femme, il ne donne passage qu'au cordon sus-pubien de l'utérus (ligament rond) : aussi ses dimensions sont-elles beaucoup moindres. — *Hernie inguinale*. Sortie d'une portion d'un ou de plusieurs des viscères abdominaux à travers l'ouverture qui donne passage au cordon testiculaire chez l'homme, au ligament rond de l'utérus chez la femme. Quelquefois les intestins sortent directement par l'anneau ; la

hernie commence alors au côté interne de l'artère ombilicale oblitérée, tout près de l'anneau inguinal; les parties s'échappent presque directement d'arrière en avant, à travers l'anneau inguinal interne. Hesselbach et Scarpa ont appelé cette espèce de hernie, *hernie inguinale interne*. Mais, dans les circonstances les plus ordinaires, la hernie inguinale commence à l'endroit où le cordon testiculaire s'engage sous le bord inférieur du muscle transverse; une portion d'intestin ou de tout autre viscére, poussée par un effort, s'introduit dans le petit enfoncement infundibuliforme que présente en cet endroit le péritoine; elle le distend, et en forme une sorte de petit sac qui s'étend peu à peu, et qui sort par l'anneau inguinal externe, après avoir suivi, dans l'épaisseur de la paroi abdominale, le même trajet oblique que le cordon testiculaire. La forme du sac herniaire résultant de la portion du péritoine que les viscères ont poussée devant eux est pyramidale: ce sac a un fond évasé et un orifice plus ou moins étroit; entre ce fond et cet orifice, au niveau du canal inguinal, est une partie étroite et allongée, que l'on nomme le *col* de la hernie ou du sac herniaire. Certaines hernies formées par des organes qui, dans leur position normale, ne sont qu'en partie recouverts par le péritoine (comme la vessie, l'S du colon, etc.), n'ont nécessairement qu'un sac incomplet.

INGUINO-CUTANÉ, ÉE, adj. [*inguino-cutaneus*]. Nom donné au rameau moyen de la branche antérieure du premier nerf lombaire, qui fournit des filets à l'aîne, au scrotum et aux téguments de la partie supérieure de la cuisse.

INHALATION, s. f. [*inhalatio*, de *inhalare*, porter au dedans; all. *Einathmung*, angl. *inhalation*, esp. *inhalacon*]. Synonyme d'*absorption*. — On donne aussi le nom d'*inhalation* à l'absorption, par respiration, des vapeurs d'éther ou de chloroforme, à l'effet de produire l'insensibilité. V. CHLOROFORME ET ÉTHÉRISATION.

INHUMATION, s. f. [*inhumatio*, de *in*, dans, et *humus*, terre; all. *Beerdigung*, angl. *inhumation*, it. *sotterramento*, esp. *entierro*, *inhumacion*]. L'action de déposer dans la terre le corps d'un individu décédé. — « Aucune inhumation ne doit être faite sans une autorisation, sur papier libre et sans frais, de l'officier de l'état civil, qui ne peut la délivrer qu'après s'être transporté auprès de la personne décédée, pour s'assurer du décès, et que vingt-quatre heures après le décès, hors les cas prévus par les règlements de police. » (C. civ., art. 77.) — « Ceux qui, sans l'autorisation préalable de l'officier public, auraient fait inhumer un individu décédé, seraient punis de deux jours à six mois d'emprisonnement, et d'une amende de 16 à 50 francs. La même peine aurait lieu contre ceux qui auraient contrevenu d'une manière quelconque à la loi et aux règlements relatifs aux inhumations. » (Cod. pén., art. 358.) — « Toutes les fois que, dans les cas prévus par les règlements de police (putréfaction, etc.), une personne décédée doit être inhumée avant le délai de vingt-quatre heures, l'inhumation ne doit avoir lieu que sur l'avis des médecins ou chirurgiens qui ont suivi la maladie, ou de ceux qui sont préposés à la visite des personnes décédées: cet avis doit être envoyé à l'officier de police et à l'officier de l'état civil. » (Ord. de police, 14 messidor an XII.) — A Paris, et dans beaucoup d'autres villes, ce n'est plus l'officier de l'état civil qui va vérifier les décès; il y a dans chaque

quartier un médecin qui est spécialement chargé de cette visite. L'officier de l'état civil reçoit la déclaration du décès, en donne avis au médecin vérificateur, et attend son rapport pour indiquer l'heure à laquelle l'inhumation aura lieu. Ce rapport est fait sur un bulletin imprimé, dont le médecin n'a qu'à remplir les blancs. Il doit contenir les nom et prénoms du décédé, l'indication du sexe, de l'état de mariage ou de célibat, l'âge, la profession, la date exacte du décès (jour et heure), le quartier, la rue et le numéro du domicile, l'étage et l'exposition du logement, la nature de la maladie, et (s'il y a lieu) les motifs qui peuvent occasionner l'ouverture du cadavre, les causes antécédentes et les complications survenues, la durée de la maladie, le nom des personnes (ayant titre ou non) qui ont donné des soins au malade. (Arrêté du préfet de la Seine, 31 décembre 1821.) — Voyez Bouchut, *Traité des signes de la mort*, page 252.

INIENCÉPHALE, s. m. [de *ίνιον*, occiput, partie postérieure de la tête, et *ἐγκεφαλος*, encéphale]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres dont l'encéphale est situé en grande partie dans la boîte cérébrale et en partie hors d'elle, en arrière et un peu au-dessous du crâne, qui est ouvert dans sa portion occipitale.

INIODYME, s. m. [*iniodymus*, de *ίνιον*, occiput, et *διδυμος*, jumeau]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres doubles qui n'ont qu'un seul corps portant deux têtes réunies en arrière.

INOPE, s. m. [*inopus*, de *ίνιον*, occiput, et *ὀψ*, œil]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres qui ont deux corps intimement unis au-dessus de l'ombilic, et dont la tête, incomplètement double, présente d'un côté une face, de l'autre un œil imparfait, et même une oreille.

INJECTÉ, ÉE, adj. [it. *iniettato*, esp. *inyectado*]. En pathologie, la face est dite *injectée*, quand elle est colorée par l'afflux du sang dans les capillaires veineux.

INJECTION, s. f. [*injection*, de *injacere*, jeter dedans; all. *Einspritzung*, angl. *injection*, it. *injezione*, esp. *inyeccion*]. Action d'injecter ou d'introduire, avec une seringue ou quelque autre instrument, un liquide dans une cavité du corps, soit naturelle, soit accidentelle, pour remplir une indication chirurgicale (V. IODÉ). On appelle encore *injection* le liquide que l'on injecte. — L'*injection* est aussi un moyen employé par les anatomistes pour rendre les vaisseaux plus apparents. La matière des injections varie nécessairement suivant la nature des vaisseaux qu'on se propose d'examiner. Pour injecter les artères, on se sert communément d'un mélange de suif et de poix blanche, auquel on ajoute, après l'avoir fait fondre et l'avoir passé au tamis, de l'essence de térébenthine dans laquelle on a délayé quantité suffisante de noir de fumée pour lui donner la consistance de bouillie. Mais, cette matière n'étant point assez ténue pour pouvoir pénétrer jusque dans les dernières ramifications artérielles, il faut, pour que l'injection soit complète, injecter d'abord un liquide composé d'essence de térébenthine et de noir de fumée en consistance de bouillie claire, avec addition d'un quart de suif fondu. On injecte les artères en adaptant la seringue à une ouverture faite à la partie inférieure de la crosse de l'aorte, en poussant ainsi le liquide du tronc aux ramifications. Pour les veines, au contraire, on est obligé de pousser l'injection des rameaux vers les troncs, à cause des valvules dont sont garnis les vaisseaux: de

là la nécessité de ne faire que des injections partielles, suivant les veines dans lesquelles on veut faire pénétrer le liquide. La matière de l'injection est ordinairement la même que pour les artères; mais, lorsqu'on injecte sur un même sujet les artères et les veines, on colore en rouge celle qui est destinée aux artères, en substituant au noir de fumée du minium ou du vermillon broyé dans l'huile; et en bleu, par le bleu de Prusse ou l'indigo broyé aussi dans une huile, celle que l'on prépare pour les veines. Les vaisseaux lymphatiques doivent être injectés, comme les veines, des branches aux troncs: on se sert ordinairement de mercure purifié, que l'on introduit dans leur cavité au moyen d'un tube de verre recourbé et tiré à la lampe d'émailleur; la branche verticale du tube contient la colonne de mercure, qui passe par son propre poids dans la branche horizontale et dans les vaisseaux auxquels celle-ci est adaptée. — On appelle aussi *injection* l'état de réplétion des vaisseaux capillaires par le sang; ce qui en fait apparaître davantage les réseaux.

INNÉITÉ, s. f. [*innēitas*]. Qualité de ce qui est inné. On a employé ce mot dans la théorie de l'hérédité (*V.* ce mot), pour désigner cette force qui justement est l'antagoniste de l'hérédité, et qui, dans le sein des diverses familles, et indépendamment de toute influence héréditaire, produit des individus doués d'aptitudes ou de dispositions exceptionnelles, en bien ou en mal, au physique ou au moral. — *Innéité des idées.* *V.* IDÉE.

INNERVATION, s. f. [*innervatio*, de *in*, dans, et *nervus*, nerf; angl. *innervation*]. Mode d'activité propre aux éléments nerveux; influence nerveuse; ensemble des actions nerveuses; influence qu'exerce le système nerveux comme agent spécial des sensations, des mouvements et des expressions volontaires, et encore comme présidant aux fonctions dites organiques; ou mieux mode d'activité propre et inhérent au tissu nerveux central et périphérique. Elle présente trois modes fondamentaux: 1° la *sensibilité*, 2° la *pensée*, 3° la *motricité*. *V.* SENSIBILITÉ.

INNOMINÉ, ÉE, adj. [*innominatus*, de la particule négative *in*, et de *nomen*, nom; all. *ungenannt*, it. *innominato*, esp. *innominado*]. Qui n'a point de nom. — *Os innominé.* *V.* ILIAQUE. — *Artère innominée.* Tronc de la sous-clavière et de la carotide primitive droites. Vieussens a appelé *veines innominées du cœur* deux ou trois veines qui s'ouvrent à la partie antérieure inférieure de l'oreillette droite. Haller les appelait *veines antérieures du cœur*. — Quelques anatomistes ont appelé *nerfs innominés*, ou *anonymes*, les nerfs trijumeaux ou de la cinquième paire; *glande innominée*, la glande lacrymale; *petits os innominés*, les trois os cunéiformes du tarse; *tunique innominée*, la sclérotique. Fabrice d'Aquapendente a donné le nom de *cartilage innominé* au croicoïde.

INOCULABLE, adj. Qui est susceptible d'être inoculé. *Maladies inoculables.* Ce sont les *maladies virulentes*, c'est-à-dire celles dans lesquelles la ou les substances organiques fondamentales d'une humeur seule ou de toutes les humeurs ont subi une modification ou un changement d'état spécifique, état qu'elles transmettent aux substances organiques, et par suite à la substance organisée de tout autre être vivant. Elles transmettent cet état en vertu de cette propriété qu'ont toutes les substances organiques de déterminer, par leur simple contact avec

des substances saines de même ou d'autre espèce, le mode même d'altération qu'elles ont subi; et cela, lors même qu'elles sont en quantité minime, parce que la modification a lieu graduellement, de proche en proche, molécule à molécule. Quant à la formation du virus, c'est le même phénomène que celui qui se passe pour la formation des substances organiques elles-mêmes par catalyse isomérique, et la transmission, par simple contact, de cette propriété permet d'en comprendre rationnellement toutes les phases. Modifiée par une cause inconnue, transformée en une substance à laquelle on a donné le nom de *virus*, une de ces substances organiques elle-même, passant à un autre état spécifique, à la propriété de transmettre cette modification acquise à tous les principes qui sont identiques avec elle ou qui lui sont analogues, et avec lesquels elle est mise en contact. Spécial alors à celui qui en porte le germe, ce virus pourra être communiqué à d'autres individus de même espèce ou d'espèce différente, tantôt (suivant la nature du virus) au travers de l'épiderme, tantôt exigeant la présence d'une excoriation de ce tissu qui lui permette d'agir sur les parties plus profondes. Cependant, si l'espèce animale est éloignée tant soit peu de celle de l'individu infecté, la transmission pourra ne pas avoir lieu, quels que soient les moyens employés, ou au moins la forme de la maladie transmise sera changée dans les cas où il y aura eu action.

INOCULATION, s. f. [*inoculatio*, de *inoculare*, greffer, enter en écusson; all. *Inoculirung*, *Einimpfung*, angl. *inoculation*, it. *inoculazione*, esp. *inoculacion*]. Opération par laquelle on introduit artificiellement dans l'économie le principe matériel d'une maladie contagieuse: *inoculation de la variole*, de la *rougeole*. Le mot *inoculation*, employé seul, s'entend particulièrement du virus variolique. Avant la découverte de la vaccine, on avait recours à l'*inoculation*, comme moyen de dépouiller la variole de ses effets si souvent funestes, en ne la communiquant que dans des circonstances favorables. Cette opération consistait, comme la vaccine, à introduire sous l'épiderme le virus variolique recueilli sur la pointe d'une lancette au moyen de la piqure d'une pustule parvenue à son état de maturité. Pratiquée de temps immémorial en Afrique et en Asie, introduite à Constantinople en 1673, importée de là en Angleterre par lady Montagu, l'inoculation ne tarda pas à se répandre dans toute l'Europe; mais elle ne fut autorisée en France qu'en 1764: et, bien qu'elle eût le précieux avantage de rendre très bénigne la variole ainsi communiquée, comparativement à la variole spontanée, elle a dû tomber en désuétude devant l'immortelle découverte de Jenner. — *Inoculation syphilitique.* *V.* SYPHILISATION.

INODULAIRE, adj. [*inodularis*, sans doute de *ἰνώδης*, fibreux; esp. *inodular*]. Nom donné par Delpech à un tissu fibreux accidentel qui se développe dans les plaies en suppuration, et qui est le principal agent de la cicatrisation. Le *tissu inodulaire* existe à peine dans les plaies réunies par première intention; il est d'autant plus prononcé que la plaie a plus d'étendue en profondeur et qu'elle a suppuré plus longtemps. Il a d'abord l'aspect d'une couche cellulo-fibreuse rougeâtre, mais il perd bientôt sa vascularité, et ses fibres, dirigées en tous sens, deviennent d'un blanc mat, qui n'a pas l'éclat des aponévroses, ni le satiné des tendons, mais dont la consistance et la dureté peuvent être comparées à

celles des ligaments articulaires les plus forts. Sa présence est décelée, dans toutes les cicatrices, par la réduction progressive de la surface qui a suppuré; réduction qui n'a pas lieu seulement pendant la cicatrisation, mais qui continue lorsque déjà un épiderme s'est formé sur toute l'étendue de la solution de continuité. C'est lui qui élève le fond de toutes les cicatrices, qui en rapproche les bords, qui attire les parties voisines avec une force supérieure à l'élasticité de la peau et à la contraction musculaire, et qui détermine parfois ces difformités, cette gêne dans les mouvements et dans les fonctions, qu'on observe surtout à la suite des brûlures profondes et des plaies qui ont intéressé toute l'épaisseur du derme (V. *BOURGEON charnu*). Le tissu modulaire ne constitue pas un tissu spécial. Ce n'est autre chose que le *tissu cicatriciel*, tissu qui n'est pas une espèce distincte de tissu, mais qui varie d'un organe à l'autre, selon sa nature (V. *CAL*). Il est certain que la *cicatrisation* ou *régénération* des tissus ne saurait être bien étudiée sans une connaissance exacte de leur *génération*; c'est faute d'avoir suivi cette règle dans l'étude des cicatrices qu'on les a crues formées d'un tissu spécial partout le même. Or, on voit qu'à la peau, le tissu des cicatrices, ou inodulaire, en renferme au bout d'un certain temps tous les éléments, *même les papilles*, qui seulement sont plus petites, et par suite plus rapprochées, moins régulièrement disposées. Dans les tendons, ce sont d'abord des fibres lamineuses accompagnées d'éléments fibro-plastiques, lesquels disparaissent pour être remplacés par des fibres ayant tous les caractères des tendineuses, etc.

INONDÉ, ÉE, adj. [*inundatus*]. On appelle *plantes inondées* celles qui naissent dans l'eau et qui ne flottent jamais à sa surface.

INORGANIQUE, adj. [*inorganicus*, all. *inorganisch*, angl. *inorganic*, it. et esp. *inorganico*]. Qui n'a point d'organes ou d'instruments particuliers d'action. Les *corps inorganiques* sont ceux dont chaque molécule représente un individu complet, et chez lesquels la forme, entièrement accessoire, ne saurait être qu'une agglomération inerte, soumise à des lois mécaniques, physiques et chimiques, d'où il ne peut rien résulter qui ressemble à la vie. Les matières gazeuses, cristallines ou volatiles sans décomposition, qui sortent de l'économie normalement ou pathologiquement, ne sont pas organisées, parce que les principes dont elles sont formées appartiennent à une ou à deux seulement des trois classes de principes immédiats qui constituent toute substance organisée. Les *substances organiques* mêmes (V. *IMMÉDIAT*), pour la même raison, ne sont pas des corps organisés, mais des corps bruts comme les précédents; c'est-à-dire sans vie (V. ce mot, et *ANIMAL*, *ORGANISÉ*, *VÉGÉTAL*). Les corps inorganiques ou bruts sont doués seulement de l'activité générale de la matière, ou propriétés d'ordre mécanique, physique et moléculaire ou chimique.

INOSATE DE POTASSE, s. m. (C¹⁰H⁶Az²O¹⁰ + HO, KO). Principe immédiat existant dans le tissu musculaire des mammifères. On le reconnaît à ce qu'il cristallise en prismes à quatre pans allongés et très minces. Il est très soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool et l'éther.

INOSULATION, s. f. [*inosculatio*, de *in*, dans, et *osculari*, baiser; angl. *inosculation*, it. *inosculazione*, esp. *inosculacion*]. Synonyme d'*anastomose*. — *Inosculation* exprime aussi l'abouchement des deux bouts d'un vaisseau divisé en travers, avec conserva-

tion du calibre après la cicatrisation; ou mieux il sert à désigner la communication de deux vaisseaux ensemble à l'aide d'un conduit courbe ou rectiligne, que l'on suppose formé de deux branches (provenant chacune de l'un des vaisseaux principaux correspondants) qui s'aboucheraient l'une avec l'autre par leurs extrémités fictives et d'égal calibre.

INOSITE, s. f. Nom donné par Scherer à un composé hydrocarboné particulier des eaux mères qui proviennent du suc de la viande d'où la créatine a déjà été enlevée, et qu'on a soumises à la distillation avec de l'acide sulfurique, afin d'en chasser les acides volatils. Elle cristallise, fond à 210°, se dissout rapidement dans l'eau, difficilement dans l'alcool. (C¹²H¹⁰O¹⁶.)

INOSTÉATOME, s. m. [de *îz*, fibre, et *stéatome*]. Sorte de tumeur rarement rencontrée, et formée de corpuscules graisseux et de masses de fibres de largeur variable. On ne trouve, parmi les corps gras, aucune variété qui présente exactement la réaction de celui-ci: il se rapproche de la cholestérine par son insolubilité dans l'eau bouillante; mais il s'en éloigne par sa figure et plus encore par cette circonstance, que sa solution ne laisse pas déposer de cristaux, mais une substance amorphe que l'auteur (docteur Busch, *Gaz. méd. de Paris*, 1833, p. 607) propose d'appeler *inostéarine*. Il a rencontré cette tumeur dans l'utérus.

INOVULÉ, ÉE, adj. [*inovolatus*, all. *eierchenlos*, esp. *inovolado*]. Se dit, en botanique, d'un ovaire qui ne contient pas d'ovules.

INQUIÉTUDE, s. f. [*inquietudo*, it. *inquietudine*, esp. *inquietud*]. Agitation, trouble causé par quelque indisposition (V. *ANXIÉTÉ*). — *Inquiétudes*. Douleurs vagues, surtout aux jambes, qui donnent de l'agitation, de l'impatience.

INSALIVATION, s. f. [*insalivatio*, de *in*, dans, et *saliva*, salive; all. *Einspeichelung*, angl. *insalivation*, it. *insalivazione*, esp. *insalivacion*]. Imprégnation des aliments par la salive mêlée aux mucosités des cryptes folliculaires des parois de la bouche et de la surface de la langue.

INSECTES, s. m. pl. [*insecta*, de *in*, à travers, et *secare*, couper; *ἔντομα*, all. *Insecten*, angl. *insects*, it. *insetti*, esp. *insectos*]. Classe du règne animal dans laquelle on range les animaux articulés qui sont munis seulement de six pattes. Tous les insectes subissent des métamorphoses (V. ce mot) avant d'arriver à l'état parfait. Leur squelette, c'est-à-dire la peau plus ou moins dure qui les recouvre, se compose de pièces nombreuses, tantôt soudées entre elles, tantôt réunies par des portions plus molles, et jouissant ainsi d'une mobilité plus ou moins grande.

Le *corps* se divise en *tête A*, *thorax T*, et *abdomen AB*. La *tête* porte les yeux *a*, les antennes *b*, et un appareil buccal plus ou moins compliqué. Le *thorax* se confond quelquefois avec l'*abdomen*; mais en général (chez tous les insectes ailés, par exemple) il en est séparé, et se compose alors de trois anneaux appelés *prothorax c*, *mésothorax d*, et *métathorax e*, soudés entre eux et portant chacun une paire de pattes *f, g, h*. L'*abdomen* est d'ordinaire formé de segments nombreux, plus ou moins mobiles, et sans appendices, si ce n'est chez les myriapodes, où chacun de ses anneaux est semblable en tout aux anneaux thoraciques. — Les *membres* ou *appendices* ont une structure analogue à celle du tronc de l'animal; ils se composent de tubes solides ou de lames creuses placées bout à bout, et renfermant dans leur intérieur les muscles et les nerfs

destinés à les mouvoir. La première paire d'appendices constitue les *antennes* *b*, insérées sur la partie antérieure ou supérieure de la tête, et que l'on croit être les organes du toucher et de l'ouïe. Les trois paires d'appendices suivantes entourent la bouche et constituent les

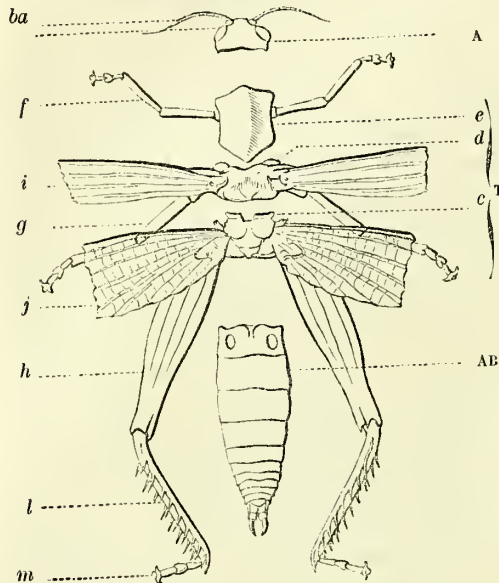


Fig. 218.

organes de la mastication et de la succion, organes qui présentent des différences essentielles, selon que l'insecte *broie* ou *suce* les substances dont il se nourrit. Les paires suivantes constituent les trois paires de pattes *f*, *g*, *h*, composées chacune, comme celles de la troisième paire *h*, de la hanche, qui a deux articles, de la cuisse *h*, de la jambe *l*, et d'une espèce de doigt nommé *tarse* *m*, formé de 2 à 5 articles et terminé par des ongles. Le nombre et la configuration de ces membres varient, du reste, selon que l'insecte est rampant, sauteur, nageur, etc. — Les *ailes* *ij* sont des appendices lamelleux composés d'une double membrane soutenue intérieurement par des nervures plus solides. Il en existe en général deux paires, qui naissent des deux derniers anneaux du thorax, jamais du premier. Souvent celles de la première paire *i* sont épaisses, dures, opaques, et constituent, sous le nom d'*élytres*, des espèces de boucliers ou d'étais, dans lesquels l'autre paire, toujours membraneuse, se ploie et se cache pendant le repos. Quelquefois il n'y a qu'une paire d'ailes : ce sont les postérieures qui manquent ; alors les antérieures sont membraneuses, et le plus souvent on trouve, à la place des postérieures, deux filets mobiles et renflés à leur extrémité, qu'on appelle *balanciers*. On divise la classe des insectes en plusieurs ordres, fondés sur la considération des ailes : *Aptères*, *Coléoptères*, *Diptères*, *Hémiptères*, *Hyménoptères*, *Lépidoptères*, *Névroptères* et *Orthoptères*.

INSECTIVORE, adj. et s. m. [de *insectum*, insecte, et *vorare*, manger]. Nom de la troisième subdivision de l'ordre des mammifères carnassiers. Membres libres, doigts distincts ; molaires en partie hérissées de pointes ; lobes cérébraux lisses. Elle comprend des animaux de petite taille (musaraignes, taupes,

hérissons, macroscélides, tupaia). Les chiroptères, longtemps considérés comme voisins de ces animaux, forment un ordre distinct de celui des carnassiers.

INSECTOLOGIE, s. f. V. ENTOMOLOGIE.

INSENSÉSCENCE, s. f. [de *in*, priv., et *senescentia*, vieillissement]. Ce mot a été appliqué aux facultés intellectuelles par des biologistes qui prétendent qu'elles ne vieillissent pas, bien que le corps vieillisse.

INSENSIBILITÉ, s. f. [de *in*, priv., et sensibilité ; angl. *insensibility*, it. *insensibilità*, esp. *insensibilidad*]. Perte ou absence des sensations spéciales ou générales. — *Insensibilité locale*. L'anesthésie locale a été depuis quelque temps l'objet de nombreuses expérimentations dans les hôpitaux de Paris. L'idée d'appliquer le chloroforme *localement* sur les parties qui doivent être le siège d'opérations douloureuses n'est pas nouvelle, car on a essayé depuis longtemps déjà de résoudre ce problème au moyen du chloroforme liquide maintenu pendant un temps plus ou moins long sur la peau ; mais, malgré des résultats annoncés comme positifs par certains expérimentateurs, cette pratique est tombée dans l'oubli. Récemment on a essayé (mais avec des résultats douteux jusqu'à présent) l'*anesthésie locale par réfrigération*. On dirige simultanément sur la partie qu'on veut anesthésier un jet d'éther et un courant d'air rapide, à l'aide d'un instrument construit à cet effet, dans lequel un petit appareil à irrigation d'éther est adapté au ventilateur, de telle manière que l'irrigation et l'insufflation se font tout à la fois sur les mêmes points. Deux ou trois minutes au plus suffiraient d'ordinaire pour produire les anesthésies. Au delà de ce terme, la réaction de chaleur commencerait. V. CHLOROFORME, ÉTHÉRISATION.

INSENSIBLE, adj. [all. *unmerklich*, it. *insensibile*, esp. *insensible*]. Qui n'est pas doué de sensibilité, qui l'a perdue, ou qui n'est point perceptible au sens. C'est dans ce dernier sens qu'on dit : *pouls insensible*, *transpiration insensible*.

INSÉRÉ, ÉE, adj. [*insertus*]. Qui a un point d'attache ou d'insertion.

INSERTION, s. f. [*insertio*, all. *Einfügung*, angl. *insertion*, it. *inserzione*, esp. *insercion*]. Action d'introduire une chose dans une autre : *insertion d'un virus*. — En anatomie, adhérence intime d'une partie avec une autre : *insertion d'un ligament, d'un muscle, d'un tendon*, sur un os. — En botanique, *insertion* signifie, de même, attache d'une partie sur une autre ; expression fautive, car elle donne à penser que les parties sont enclassées les unes dans les autres par leur base, ce qui est précisément le contraire du véritable état des choses : *ersersion* serait ici le seul terme applicable.

INSEXÉ, ÉE, adj. [*insexifer*, all. *geschlechtlos*, esp. *insexo*]. Qui n'a point de sexe.

INSIDIEUX, EUSE, adj. [de *insidiæ*, embûches ; all. *tückisch*, *insidios*, angl. *insidious*, it. et esp. *insidioso*]. Les pathologistes nomment ainsi des affections qui, au premier abord, ne paraissent pas aussi formidables qu'elles le sont réellement, et qui sont propres à mettre en défaut l'attention du praticien.

INSPIDE, adj. [*insipidus*, all. *geschmacklos*, angl. *insipid*, it. et esp. *insipido*]. Qui n'a point de saveur.

INSOLATION, s. f. [*insolatio*, *apricatio*, de *insolare*, exposer au soleil ; all. et angl. *insolation*, it. *il soleggiare*, *insolazione*, esp. *insolacion*]. Exposition au soleil. Moyen employé en thérapeutique pour exciter l'économie animale, ou pour provoquer la rubé-

faction. — On emploie l'insolation, en pharmacie et en chimie, pour dessécher des médicaments et des produits chimiques, ou pour hâter la digestion des substances médicamenteuses.

INSOLUBILITÉ, s. f. [all. *Unauflöslichkeit*, angl. *insolubility*, it. *insolubilità*, esp. *insolubilidad*]. Qualité d'un corps solide, liquide ou gazeux, qui ne peut se dissoudre dans un liquide.

INSOLUBLE, adj. [*insolubilis*, all. *unauflöslich*, angl. *insoluble*, it. *insolubile*, esp. *insoluble*]. Qui n'est pas susceptible de se dissoudre.

INSOMNIE, s. f. [*insomnia*, *pervigilium*, all. *Schlaflosigkeit*, angl. *sleeplessness*, it. *veglia*, *insonnio*, priv. *insonnio*]. Privation du sommeil.

INSPIRATEUR, adj. et s. m. [*inspirationi inser-viens*, it. *inspiratore*, esp. *inspirador*]. On donne le nom de *muscles inspireurs* à ceux qui concourent, par leurs contractions simultanées, à l'ampliation du thorax pendant l'inspiration. Le diaphragme et les intercostaux sont les seuls *muscles inspireurs*, excepté dans les inspirations extrêmement grandes, où la plupart des muscles pectoraux entrent aussi en action. V. SPINAL.

INSPIRATION, s. f. [*inspiratio*, *εἰσπνοή*, all. *Einathmen*, angl. *inspiration*, it. *inspirazione*, esp. *inspiracion*]. Action par laquelle l'air entre dans les poumons. V. RESPIRATION.

INSTABLE, adj. [*instabilis*, all. *unbeständig*, angl. *instable*, it. *instabile*, esp. *instable*]. Se dit de l'équilibre, quand le centre de gravité d'un corps cesse de tomber entre les appuis de ce corps, qui, dès lors, ne peut plus conserver la position qu'il avait.

INSTAMINÉ, ÉE, adj. [*instaminatus*, esp. *instaminado*]. Se dit d'une fleur qui ne renferme pas d'étamines.

INSTILLATION, s. f. [*instillatio*, de *in*, dans, et *stilla*, goutte; all. *Eintröpfeln*, angl. *instillation*, it. *instillazione*, esp. *instilacion*]. Action de verser un liquide goutte à goutte.

INSTINCT, s. m. [*instinctus*, all. *Trieb*, *Instinct*, angl. *instinct*, it. *istinto*, esp. *instinto*]. Mode d'activité cérébrale ou penchant intérieur qui porte à exécuter un acte sans avoir notion de son but, à employer des moyens toujours les mêmes, sans jamais chercher à en créer d'autres, ni à connaître le rapport entre eux et le but. Chaque animal naît avec des organes qui, à mesure qu'ils se développent, lui font sentir tout ce dont il a besoin pour sa conservation. — Si l'on ne peut accorder aux organes affectifs ou présidant aux instincts, ni le jugement, ni l'imagination, on doit encore leur refuser, malgré leur vive sensibilité, la sensation proprement dite. On a, depuis longtemps, justement qualifié d'*aveugles* tous les *penchans* quelconques. Sentir et désirer, tels sont leurs usages propres et exclusifs, tant actifs que passifs. Ainsi, leur activité consiste en *émotions*, d'où résultent les *impulsions*, mais sans comporter jamais la *notion*, ni par suite (V. CONCEPTION) le jugement. Dans leur plus haute énergie, même malade, ils ignorent entièrement leur propre état, qui ne peut être connu que des organes intellectuels, si ceux-ci restent assez libres pour procéder à cette appréciation intérieure comme envers un spectacle extérieur. L'opinion de Gall, qui leur accorde mémoire et imagination, rendrait inexplicable la croyance erronée, mais très répandue, qui rapportait les *penchans* aux *viscères végétaux*, évidemment étrangers à toute connaissance. Les organes affectifs ne peuvent être doués ni de mémoire

ni d'imagination (V. MÉMOIRE). Toute leur apparente efficacité à cet égard résulte, au fond, de leur réaction nécessaire sur la région intellectuelle dont ils stimulent l'exercice. Leur impuissance propre se vérifie dans les cas très pénibles où, malgré les plus vifs desirs, nous ne pouvons reproduire d'intimes émotions antérieures, si elles ne laissent aucune trace qui permette à l'esprit de rappeler les images ou les signes qui s'y rapportent. Parmi les anciens attributs intellectuels, un seul a été justement appliqué par Gall aux organes affectifs : c'est la *volonté*, qu'il aurait dû même leur rapporter exclusivement. Car la volonté proprement dite ne constitue que le dernier état du désir, quand la délibération intellectuelle a reconnu la convenance d'une impulsion dominante. Il est vrai que les organes intellectuels inspirent aussi des desirs spéciaux, relatifs, comme en tout autre cas, au besoin de leur propre *exercice*, suivant la première loi de l'animalité (V. ce mot). Mais leur énergie est trop faible pour qu'il en résulte jamais une véritable volonté, capable de déterminer la conduite (V. CARACTÈRE), laquelle se dirige toujours par des impulsions affectives. — *Instincts altruistes*. V. ALTRUISME. — *Instinct ou besoin de domination* (ambition, orgueil, d'après Gall). Ce sentiment intérieur, dit Gall, suivant qu'il coexiste avec des qualités différentes, se manifeste de tant de manières diverses, qu'il semble quelquefois en contradiction avec lui-même, et cependant, quelque forme qu'il revête, c'est toujours l'orgueil, la hauteur. Le moraliste ne doit chercher qu'à le régler et à l'appliquer utilement; car ce sentiment est indispensable à l'évolution sociale. Puisque l'homme était organisé de manière à vivre en société, les uns devaient obéir et les autres dominer. Si l'on considère ce besoin dans l'état de maladie, on voit qu'il peut être porté à un degré extrême. Ainsi on trouve des aliénés qui se croient Dieu, le soleil, Mahomet, Charlemagne, etc. — *Instinct industriel ou de perfectionnement*. Sous cette dénomination, on désigne le penchant qui porte l'homme et les animaux à la construction de tout ce qui peut améliorer leur sort. Cet instinct, qui se trouve chez l'homme, mais aussi chez un grand nombre de vertébrés et d'articulés, tend à acquérir une activité de plus en plus grande, à mesure que la civilisation fait des progrès, tandis que l'instinct militaire diminue dans la même proportion. Chez l'homme, l'instinct industriel se manifeste à chaque moment de la vie. — *Instinct maternel*. Cet instinct, que Gall appelait *instinct de l'amour de la progéniture*, est celui qui fait aimer et protéger les enfants par leurs parents. C'est en vertu de cet instinct que l'existence et la prospérité des êtres procréés sont assurés; il concourt donc comme le précédent à la conservation de l'espèce. Il se manifeste dans tous les animaux; seulement il a une énergie plus ou moins grande suivant les espèces et suivant les sexes, et presque toujours la femelle le possède à un degré plus élevé que le mâle. Dans l'espèce humaine, dès l'âge le plus tendre, la nature fait prévaloir la femme au rôle de mère et la fait passer par différents degrés d'instruction, pour la préparer à sa destination future. Certaines femmes éprouvent une joie inexplicable au moment où elles sentent les premiers mouvements de leur fruit. Plus tard, quand elle a mis au monde son enfant, la mère ne dévoue-t-elle pas sa vie entière au bonheur de celui à qui elle a donné le jour? — *Instinct militaire ou de destruction*. Gall le décrit

sous le nom de *penchant aux rixes*, d'*instinct carnassier*, de *penchant au meurtre*. Il y a dans l'homme, dit Gall, une inclination qui va par gradation, depuis la simple indifférence à voir souffrir les animaux et depuis le simple plaisir de voir tuer, jusqu'au désir le plus impérieux de tuer. On observe que, parmi les enfants comme parmi les adultes, parmi les hommes grossiers comme parmi ceux qui ont reçu de l'éducation, les uns sont sensibles et les autres sont indifférents aux souffrances d'autrui. Quelques-uns même goûtent du plaisir à tourmenter les animaux, à les voir torturer et tuer, sans qu'on puisse en accuser l'habitude ou une mauvaise éducation. Cet instinct, dans l'aliénation mentale, peut porter les individus à se détruire eux-mêmes ou à détruire leurs semblables, d'où le suicide et l'homicide. — *Instinct nutritif* ou de *conservation individuelle* (ruse et sentiment de la propriété, de Gall). V. *ÉGOÏSME*. — *Instinct sexuel*. C'est un instinct qui préside à la conservation de l'espèce comme le précédent préside à la conservation de l'individu. Gall l'appelle l'*instinct de la propagation*, de la *reproduction*, de la *génération*, ou *instinct vénérien*. Il a démontré d'une manière évidente que cet instinct n'appartient nullement aux parties sexuelles. — *Instinct de vanité* ou *besoin d'approbation*. Il ne faudrait pas croire que ce besoin est le même que celui de l'orgueil. Ainsi l'orgueilleux est pénétré de son mérite supérieur et traite du haut de sa grandeur, soit avec mépris, soit avec indifférence, tous les autres mortels. L'homme vain attache la plus grande importance au jugement des autres, et recherche avec empressement leur approbation. L'orgueilleux compte que l'on viendra rechercher son mérite; l'homme vain frappe à toutes les portes pour attirer sur lui l'attention. La vanité, l'amour de la gloire, peuvent se porter sur divers objets. Ainsi, la femme place sa vanité dans la parure, l'homme d'État la place dans les emplois, le citoyen dans la défense de la patrie. Ce sentiment est aussi général qu'il est bienfaisant et pour l'individu et pour la société; c'est un des ressorts les plus puissants qui déterminent le choix de nos actions. De combien de faits éclatants, de généreux dévouements, d'efforts admirables, l'histoire de l'espèce humaine serait-elle privée, sans l'influence de cette qualité! (Gall.)

INSTIPULÉ, ÉE, adj. [*instipulatus*, all. *afterblattlos*, esp. *instipulado*]. Se dit, en botanique, d'une plante qui n'a pas de stipules.

INSTRUMENT, s. m. [*instrumentum*, all. *Werkzeug*, angl. *instrument*, it. *strumento*, esp. *instrumento*]. Tout agent mécanique qu'on emploie dans une opération quelconque. Ainsi, en chirurgie, on appelle *instruments*, les bistouris, les eiseaux, etc.; et en chimie, tout ce qui sert aux opérations chimiques, comme les fourneaux, les vaisseaux.

INSUFFISANCE DES VALVULES [angl. *valvular insufficiency*]. On donne le nom d'*insuffisance des valvules* à une lésion des valvules aortiques, quand, n'obstruant pas hermétiquement la lumière du vaisseau, elles permettent à une partie du sang de refluer dans le cœur, lors de chaque contraction ventriculaire. Le signe essentiel de cette affection est un bruit de souffle se faisant entendre pendant la systole des ventricules et se prolongeant dans le trajet de l'aorte. Quand il y a insuffisance des valvules, il importe de ménager les forces du malade, de moins insister qu'on ne le ferait en d'autres affections du cœur, sur les évacua-

tions sanguines, et d'avoir recours avec modération à ce qui entretient les forces.

INSUFFLATION, s. f. [*insufflatio*, all. *Einblasen*, angl. *insufflation*, it. *insufflazione*, esp. *insuflacion*]. L'action de souffler dans un organe ou dans une cavité quelconque un gaz, un liquide ou une substance pulvérulente. Cette opération peut être faite dans un but thérapeutique : c'est ainsi que l'on *insuffle* de la fumée de tabac dans le reetum des asphyxiés; que l'on *insuffle* de l'air pur dans leurs poumons, soit par la bouche, soit par les narines.

INTACTILE, adj. [*intactilis*, all. *unföhlbar*, angl. *intactile*, it. *intangibile*, *intattile*, esp. *intactil*]. Qui ne peut tomber sous le sens du toucher.

INTÉGRANT, ANTE, adj. [*integrans*, all. *integrierend*, angl. *integral*, it. et esp. *integrante*]. Se dit des atomes des corps simples, et des plus petites parcelles dans lesquelles on conçoit qu'un minéral puisse être divisé sans que sa nature éprouve aucune altération.

INTELLECTUEL, ELLE, adj. Qui a rapport à l'intelligence ou intellect. — *Facultés intellectuelles*. V. *ENTENDEMENT*.

INTELLIGENCE, s. f. [*intellectus*, all. *Verstand*, angl. *understanding*, *intellect*, it. *intelletto*, *intelligenza*, esp. *intelecto*, *inteligencia*]. Faculté d'apprécier l'importance d'un ou de plusieurs faits, d'après les circonstances dans lesquelles ils ont lieu, d'en déduire les rapports, de se déterminer suivant les conséquences, afin de prendre une volonté d'agir et de créer les moyens d'exécuter, pour arriver au résultat définitif auquel on veut parvenir. V. *CONCEPTION*, *COMPARAISON* et *EXPRESSION*.

INTEMPÉRANCE, s. f. [*intemperantia*, all. *Unmäßigkeit*, angl. *intemperance*, it. *intemperanza*, esp. *intemperancia*]. Usage immodéré des aliments, et plus encore des boissons.

INTEMPÉRIE, s. f. [*intemperies*, de *in*, négatif, et *temperies*, constitution; all. *Rauheit*, angl. *intemperature*, it. et esp. *intemperie*]. Dérangement de la constitution de l'air et des saisons; mauvaise constitution, dérèglement, désordre dans les humeurs du corps, suivant Galien.

INTENSE, adj. [*intensus*, all. *intensiv*, angl. *intense*, it. et esp. *intenso*]. Se dit de tout ce qui est grand, fort, vif, ou qui possède quelque qualité à un haut degré. En médecine, on dit qu'*une maladie est intense*, quand ses symptômes se manifestent avec beaucoup de force.

INTENSITÉ, s. f. [all. *Intensität*, angl. *intensity*, it. *intensità*, esp. *intensidad*]. Haut degré de force, de puissance, d'activité. — *L'intensité d'une force* est l'étendue de l'effet qu'elle produit sur le corps mis en mouvement par elle. — *L'intensité du son* dépend de l'étendue des excursions des particules aériennes successivement agitées. — *L'intensité de la chaleur*, de la lumière, de l'électricité, tient à l'abondance de l'agent producteur.

INTENTION, s. f. [*intentio*, *propositum*, all. *Absicht*, angl. *intention*, it. *intenzione*, esp. *intencion*]. Fin que l'on se propose. — En chirurgie, on appelle réunion d'une plaie par *première intention* [angl. *first*, *second intention*, it. *prima*, *secunda intenzione*, esp. *primera*, *segunda intencion*], celle qui a lieu sans suppuration, et réunion par *seconde intention*, celle qui n'a lieu qu'après que les surfaces ont suppuré. Pour obtenir la réunion par *première intention*, on affronte les bords de la plaie récente, et on les main-

tient rapprochés au moyen de bandelettes agglutinatives et d'un bandage unissant. Delpech a substitué, avec raison, à ces expressions, celles de *réunion primitive* et *réunion secondaire*.

INTERARTICULAIRE, adj. [*interarticularis*, all. *interarticular*, it. *interarticolare*, esp. *interarticular*]. Qui est situé entre les articulations : *fibro-cartilages interarticulaires*, *ligaments interarticulaires*.

INTERCADENCE, s. f. [*intercidenzia*, de *inter*, entre, et *cadere*, tomber; all. *Zwischenschlag*, it. *intercadenza*, esp. *intercadencia*]. Trouble dans la succession des pulsations artérielles, qui offrent dans leur intervalle, de loin en loin, une pulsation surnuméraire.

INTERCADENT, **ENTE**, adj. [*intercadens*, all. *intercadierend*, angl. *intercadent*, it. et esp. *intercadente*]. Se dit du pouls qui présente des intercadences.

INTERCALAIRE, adj. [*intercalaris*, de *intercalare*, insérer, intercaler; all. *Zwischenlage*, angl. *intercalary*, it. *intercalare*, esp. *intercalar*]. On appelle *jours intercalaires*, les jours qui sont entre des jours critiques, les jours qui ne sont pas critiques, mais simplement provocateurs de la crise. Si celle-ci a lieu un jour intercalaire, on doit craindre une rechute. Selon Bordeu, le troisième, le cinquième, le neuvième, le treizième et le dix-neuvième, sont des jours intercalaires. — On a aussi appelé *jour intercalaire* le jour d'apyrexie dans les fièvres intermittentes.

INTERCELLULAIRE, adj. *Substance intercellulaire* ou *unissante*. On donne ce nom à une matière amorphe interposée aux cellules végétales ou fibres du bois, et des autres parties dures des plantes, là où il n'y a pas de méats intercellulaires. Cette substance n'est peut-être que le xylogène placé dans les interstices des cellules au lieu d'être mêlé à la cellulose dans leurs parois; elle a, en effet, toutes les réactions du xylogène; elle est facilement et rapidement dissoute par la potasse caustique, et insoluble ou difficilement dissoute par l'acide sulfurique. Le mélange iodo-sulfurique ne la colore jamais en bleu. Comme la cellulose, elle paraît passer par plusieurs degrés de modifications légères, dont on juge d'après son degré d'insolubilité dans l'acide sulfurique. La vraie cuticule est identique avec cette substance, et, comme il paraît, seulement un peu modifiée dans

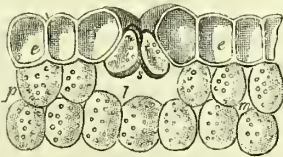


Fig. 219.

sa couleur et ses réactions par l'action de l'air; elle se dissout aussi dans la potasse caustique sans être attaquée par l'acide sulfurique. — *Méats intercellulaires*. Les *espaces intercellulaires*, *lacunes* ou *cavités aériennes* laissées par les cellules, et qui ne sont pas remplies par la substance intercellulaire, ne renferment que des gaz (V. STOMATE). — Fig. 219: *e* représente les cellules de l'épiderme d'une feuille; *p*, le parenchyme; *l*, une grande lacune ou *méat intercellulaire* plein d'air, communiquant au dehors par un *stomate* (*s*); *m*, méat ou espace intercellulaire proprement dit plein d'air. Dans l'écorce, etc., les méats renferment des liquides homogènes, de la gomme ou des résines sécrétées par les cellules voisines; mais ils ne contiennent jamais d'amidon, de cristaux, ni de ce liquide granuleux que renferment les cellules (*protoplasma*). Les espaces

pleins de résine des coulières se rencontrent seulement dans les parties de l'écorce ou du bois formées de parenchyme, et non dans le prosenchyme, tissu fibreux, ou bois: ce sont des cellules résorbées, comme cela a lieu souvent dans la moelle, etc., ou des cellules ayant un arrangement particulier, comme les cellules des *Hydrocharis* et des *Hippuris*, qui forment ces espaces. La gomme existe, soit dans des cellules, soit dans des espaces intercellulaires où elle a été versée par ces cellules. V. AMORPHE et LATICIFÈRE.

INTERCEPTION, s. f. [*interceptio*, all. *Auffangung*, angl. *interception*, it. *intercezione*, esp. *intercepcion*]. Espèce de bandage usité chez les anciens, par lequel ils se proposaient d'arrêter la marche de la cause matérielle de la goutte et du rhumatisme. Il consistait à couvrir tous les membres de laine cardée, qu'on y fixait par de larges bandes, depuis le bout des doigts jusqu'aux aisselles et aux aines.

INTERCERVICAL, **ALE**, adj. V. INTERÈPNEUX du cou.

INTERCLAVICULAIRE, adj. [*interclavicularis*, it. *interclavicolare*, esp. *interclavicular*]. Qui s'étend d'une clavicule à l'autre. — *Ligament interclaviculaire*. Faisceau transversal de fibres parallèles, étendu postérieurement entre les extrémités sternales des deux clavicules, et fixé au-dessus de chacune de ces extrémités.

INTERCOSTAL, **ALE**, adj. [*intercostalis*, angl. *intercostal*, it. *intercostale*, esp. *intercostal*]. Qui est situé entre les côtes. — *Artères intercostales*. Elles varient en nombre; mais il y en a toujours une *supérieure*, qui provient de la sous-clavière, et s'étend aux deux premiers espaces intercostaux, à chacun desquels elle fournit une branche postérieure et une externe. On compte aussi, le plus ordinairement, neuf *intercostales inférieures* ou *aortiques*, ainsi appelées parce qu'elles naissent immédiatement de l'aorte: chacune se-divise de même en deux branches pour chaque espace intercostal. — *Espaces intercostaux*. Intervalles que les côtes laissent entre elles, espace qui existe entre le bord inférieur d'une côte et le bord supérieur de celle qui vient immédiatement après. — *Muscles intercostaux*. Ceux qui occupent ces espaces. On les distingue en *internes* et *externes*, les uns et les autres, au nombre de onze. Les *externes*, plus superficiels, s'attachent d'une part à la lèvres externe du bord inférieur d'une côte, et de l'autre à la lèvres externe du bord supérieur de la côte située au-dessous. Les *internes*, placés derrière les précédents, s'attachent de même au bord inférieur d'une côte et au bord supérieur de la côte suivante, mais à la lèvres interne de chacun de ces bords. Les uns et les autres sont inspireurs ou expirateurs, suivant qu'ils prennent leur point d'appui sur la côte supérieure ou sur l'inférieure. — *Nerf intercostal*. Quelques anatomistes ont appelé ainsi le grand sympathique. — *Nerfs intercostaux*. Ils sont au nombre de douze, viennent des branches antérieures des nerfs dorsaux, et se distribuent aux muscles des parois de la poitrine et de l'abdomen. — *Veines intercostales*. Leur nombre égale celui des artères. Les supérieures s'ouvrent ordinairement dans la sous-clavière; quelquefois, cependant, celle du côté droit aboutit à l'azygos, qui toujours aussi reçoit les veines intercostales inférieures droites, et même les inférieures gauches, lorsque la demi-azygos n'existe pas.

INTERCURRENT, ENTE, adj. [*intercurrents*, de *inter*, entre, et *currere*, courir; all. *intercurrirend*, *dazwischenkommend*, angl. *intercurrent*, it. *intercorrente*, esp. *intercurrente*]. Se dit des maladies qui surviennent dans des saisons ou dans des lieux où elles ne se manifestent ordinairement pas, et qui, ainsi, viennent compliquer les maladies régnantes.

INTERCUTANÉ, ÊE, adj. [*intercutaneus*, de *inter*, entre, et *cutis*, peau; angl. *intercutaneous*, it. et esp. *intercutaneo*]. Qui est entre la chair et la peau. *Sous-cutané* vaut mieux.

INTERÉPINEUX, EUSE, adj. et s. m. [*interspinalis*, it. *interspinoso*, esp. *interespinoso*]. Qui est situé entre les apophyses épineuses des vertèbres. — *Muscles interépineux*. Petits muscles situés par paires entre les apophyses épineuses de chaque paire de vertèbres contiguës, et séparés l'un de l'autre par le ligament interépineux. On les distingue, d'après la région qu'ils occupent, en *interépineux du cou, du dos et des lombes*. Au cou, ils existent entre toutes les vertèbres, la première exceptée, de sorte qu'il y en a six paires. Au dos, ils manquent, si ce n'est entre les vertèbres supérieures et inférieures. Aux lombes, il y en a toujours quatre paires, entre les cinq vertèbres lombaires; quelquefois on en voit une cinquième entre la dernière vertèbre lombaire et l'apophyse épineuse de la première vertèbre sacrée.

INTERFÉRENCE, s. f. [de l'anglais *interfere*. se rencontrer; all. *Interferenz*, angl. *interference*, esp. *interferencia*]. Young a désigné sous ce nom certains phénomènes que la lumière présente par réflexion sur les surfaces de lames minces ou de corps striés, parce qu'ils s'expliquent aisément au moyen de la rencontre des rayons lumineux, dont, par le résultat même de leur coïncidence, les effets se détruisent mutuellement.

INTERFOLIACÉ, ÊE, adj. [*interfoliaceus*, de *inter*, entre, et *folium*, feuille; all. *blattmittelständig*, esp. *interfoliaceo*]. Se dit des fleurs qui naissent alternativement entre chaque couple de feuilles opposées.

INTERLATÉRICOSTAL, adj. et s. m. Dumas donnait ce nom aux muscles intercostaux externes.

INTERLOBAIRE et **INTERLOBULAIRE**, adj. [*interlobularis*, de *inter*, entre, et *lobus*, lobe; it. *interlobulare*, esp. *interlobular*]. Qui est situé entre les lobes d'un organe. La scissure de Sylvius a été appelée *grande scissure interlobulaire* par Chaussier, parce qu'elle sépare les lobes antérieur et moyen du cerveau.

INTERMAXILLAIRE, adj. [*intermaxillaris*, de *inter*, entre, et *maxilla*, mâchoire; angl. *intermaxillary*, it. *intermaxillare*, esp. *intermaxilar*]. Qui est situé entre les os maxillaires. — *Ligament intermaxillaire*. Bandelette aponévrotique, plutôt que ligamenteuse, qui s'étend entre le sommet de l'apophyse ptérygoïde et le bord alvéolaire inférieur, et qui sert à l'attache des muscles buccinateur et constricteur supérieur du pharynx. — *Os intermaxillaire* ou *incisif*. Os pair qui occupe l'extrémité du museau, entre les maxillaires supérieurs, chez la plupart des mammifères. Cet os n'existe pas chez l'homme adulte; mais on en trouve réellement un durant les premières semaines de la grossesse, jusque vers le milieu du second mois, et souvent aussi le palais osseux offre pendant toute la vie une suture incomplète, dont les vestiges ne sont pas rares derrière les dents incisives et le conduit palatin. Weber a reconnu qu'à l'aide de l'acide azotique étendu, on parvient encore à séparer presque entiè-

rement l'os intermaxillaire chez les enfants d'un à deux ans.

INTERMÈDE, s. m. [*intermedius*, it. et esp. *intermedio*]. On nomme ainsi, dans une formule de médicament, la substance que l'on prescrit uniquement pour faciliter la mixture des autres ingrédients.

INTERMISSION; s. f. V. INTERMITTENCE.

INTERMITTENCE, s. f. [*intermissio*, all. *aussetzen*, *intermittender Typus*, angl. *intermission*, it. *intermissione*, *intermittenza*, esp. *intermitencia*]. Intervalle qui sépare les accès d'une fièvre ou d'une maladie quelconque, et pendant lequel le malade est à peu près dans son état naturel. — *Intermittence du pouls*. Phénomène qui a lieu quand, sur un nombre donné de pulsations, il en manque une ou plusieurs.

INTERMITTENT, ENTE, adj. [*intermittens*, *δραλετωδης*, all. *intermittirend*, angl. *intermittent*, it. *intermittente*, esp. *intermittente*]. Qui présente des intermittences, des intervalles plus ou moins réguliers. — *Fièvre intermittente* (V. FIEVRE). — *Fontaines intermittentes*. On nomme ainsi des sources qui, de temps en temps, et à des intervalles variables suivant les localités, ne fournissent plus d'eau et s'arrêtent tout court, phénomène qui souvent est astreint à des périodes régulières.

INTERMUSCULAIRE, adj. [*intermuscularis*, it. *intermuscolare*, esp. *intermuscular*]. Qui est situé entre les muscles.

INTERNE, adj. [*internus*, all. *innern*, *innerlich*, angl. *internal*, *inward*, it. et esp. *interno*]. Qui est placé en dedans. Les anatomistes donnent cette épithète aux parties les plus rapprochées de l'axe du corps ou du plan imaginaire qui divise le corps en deux parties égales et symétriques. — Les *maladies internes* sont celles qui ont leur siège dans un organe intérieur, ou qui dépendent d'une cause interne. — La *pathologie interne*, ou médecine proprement dite, s'occupe des maladies internes.

INTEROSSEUX, EUSE, adj. et s. m. [*interosseus*, angl. *interosseous*, it. *interosseo*, esp. *interoseo*]. Qui est situé entre les os. — *Artères interosseuses*. Celle du bras naît de la cubitale, un peu au-dessous de la tubérosité bicipitale, et se divise presque aussitôt en *interosseuses antérieure* et *postérieure*; les *interosseuses métacarpiennes dorsales* sont fournies par la dorsale du carpe, division de la radiale; les *interosseuses palmaires* naissent de la convexité de l'arcade palmaire profonde, et donnent les *interosseuses moyennes*. A la jambe, il n'y a point d'artère interosseuse proprement dite; au pied, on distingue les *interosseuses dorsales*, au nombre de trois, fournies par l'artère du métatarse, branche de la pédieuse, et les *artères interosseuses plantaires*, aussi au nombre de trois, provenant de l'arcade plantaire. — *Couteau interosseux*. V. COUTEAU. — *Ligaments interosseux*. Ligaments placés entre certains os, dont ils empêchent l'écartement, par exemple, entre le radius et le cubitus, entre le tibia et le péroné. On en trouve aussi à la main, dans les articulations des trois premiers os de la rangée antibrachiale du carpe; à la rangée métacarpienne, il y en a un entre l'os crochu et le grand os, et un autre entre celui-ci et le trapézoïde. Au pied, il en existe un pour l'articulation calcaneo-astragalienne, et d'autres affermissent les articulations des os du métatarse entre eux. — *Muscles interosseux*. Ceux qui occupent l'espace que les os du métacarpe et du métatarse laissent entre eux. On en compte vingt-huit, sept à chaque

main, et autant à chaque pied. Des sept interosseux de la main, il y en a deux pour chacun des trois doigts moyens, et un pour le petit; le pouce n'en a pas. Les deux interosseux de chaque doigt remplissent les fonctions, l'un d'adducteur, l'autre d'abducteur. On les distingue en palmaires, antérieurs ou internes, et dorsaux, postérieurs ou externes. Les interosseux du pied présentent une disposition analogue.

INTERPARIÉTAL, adj. et s. m. Nom donné par Geoffroy Saint-Hilaire à un os pair du crâne, qui, chez les mammifères, est placé entre les frontaux, les pariétaux et l'occiput supérieur, et que les vétérinaires appellent chez le cheval *os carré*.

INTERPÉTIOLAIRE, adj. [*interpétiolaris*]. Se dit des pédicelles terminaux qui naissent entre deux feuilles opposées; des stipules qui, chez les plantes à feuilles opposées, se soudent deux à deux, de sorte qu'au lieu de quatre stipules latérales, il semble d'abord qu'il n'y a que deux stipules véritablement interpétiolaires.

INTERPINNÉ, ÉE, adj. [*interpinnatus*, esp. *interpinnado*]. Se dit, en botanique, des feuilles pennées entre les folioles principales desquelles se trouvent d'autres folioles plus petites.

INTERPLÉVRICOSTAL, adj. et s. m. Ce nom a été donné par Dumas aux muscles interostaux internes.

INTERPOSITIF, IVE, adj. [*interpositivus*, esp. *interpositivo*]. Se dit, en botanique, des étamines situées entre les divisions d'un périanthe simple, des fleurs qui naissent entre des paires de folioles opposées, et alternent avec elles.

INTERPOSITION (GÉNÉRATION PAR). Mode de génération des éléments anatomiques, caractérisé par la naissance d'éléments entre ceux qui existent déjà (dans l'animal ou le végétal) et semblables à eux, naissance qui a lieu à l'aide et aux dépens d'un blastème qu'ont fourni ces derniers ou qu'ils fournissent peu à peu; d'où *accrémentition* ou accroissement des tissus. — *Génération interstitielle* ou *par interposition*, et *génération accrémentitionnelle* ou *par accrémentition*, sont synonymes.

INTERROMPU, UE, adj. [*interruptus*]. Se dit des épis qui, par suite de l'allongement d'un ou plusieurs entre-nœuds, laissent voir une partie de leur axe nu; se dit aussi des feuilles pinnatiséquées divisées en segments dont la base atteint la nervure moyenne et la laisse nue par écartement les uns des autres.

INTERSCAPULAIRE, adj. [*interscapularis*, it. *interscapolare*]. Qui est situé entre les épaules. — *Région interscapulaire*.

INTERSECTION, s. f. [*intersectio*, all. *Durchschnittspunkt*, angl. *intersection*, it. *intersecazione*, *intersezione*, esp. *interseccion*]. Point où deux lignes se rencontrent et se coupent. On appelle ainsi, en anatomie, des bandes de fibres tendineuses placées entre les fibres charnues d'un muscle, dont elles servent à diminuer la longueur, à multiplier les points d'insertion, et à rendre par là l'action plus énergique.

INTERSTICE, s. m. [*interstitium*, all. *Zwischenraum*, angl. *interstice*, it. *interstizio*, esp. *intersticio*]. Intervalle qui sépare les molécules d'un corps. — En anatomie, intervalle qui se trouve entre les deux lèvres d'une crête osseuse.

INTERSTITIEL, ELLE, adj. [*interstitialis*, angl. *interstitial*]. Se dit d'une substance qui est placée dans les interstices d'un organe, ou d'une action qui

s'opère dans ces interstices. Par exemple : *substance interstitielle*, *absorption interstitielle*. V. NUTRITION.

INTERTRACHÉLIEN [esp. *intertraqueliano*]. V. INTERTRANSVERSAIRE.

INTERTRANSVERSAIRE, adj. et s. m. [*intertransversarius*, it. *intertrasversale*, esp. *intertransverso*]. Qui est situé entre les apophyses transverses des vertèbres. — *Ligament intertransversaire*. Ensemble des faisceaux ligamenteux qui s'attachent aux apophyses transverses des vertèbres, et qui forment un ligament continu dans toute la longueur de la colonne vertébrale. — *Muscles intertransversaires*. Petits muscles qui s'étendent du bord inférieur de l'apophyse transverse d'une vertèbre au bord supérieur de celle de la vertèbre située au-dessous. Il y en a au cou et aux lombes. Ceux du cou (intertrachéliens, Ch.) sont distingués en antérieurs et postérieurs : les premiers au nombre de six, et les seconds de cinq, attendu qu'il n'y en a qu'un entre l'atlas et l'axis. Ceux des lombes sont au nombre de cinq de chaque côté, un dans chaque espace intertransversaire; le premier se trouve entre la dernière vertèbre dorsale et la première lombaire.

INTERTRIGO, s. m. [all. *Wundsein*, *Fratt*, angl. *intertrigo*, it. *intertrigine*, esp. *intertrigo*]. Inflammation érysipélateuse causée par le frottement de deux parties l'une contre l'autre; excoriation de la peau par l'action prolongée de l'urine ou de la sueur. On y remédie avec l'extrait de Saturne étendu, avec des onctions d'oxyde de zinc, avec de l'empois pulvérisé, avec la poudre de sareocolle composée.

INTERVALVAIRE, adj. [*intervalvaris*, it. *intervalvario*, esp. *intervalvar*]. Se dit, en botanique, d'une cloison qui, par son interposition, produit la commissure des valves d'un péricarpe, de sorte qu'elle devient libre quand celui-ci s'ouvre.

INTERVERTÉBRAL, ALE, adj. [*intervertebralis*, angl. *intervertebral*, it. *intervertebrale*, esp. *intervertebral*]. On donne cette épithète au tissu fibreux pourvu, au centre, d'une substance molle analogue au cartilage, et placé entre les corps des vertèbres du cou, l'atlas et l'axis exceptés, entre ceux des vertèbres dorsales et lombaires, entre la dernière lombaire et le sacrum, entre le sacrum et le coccyx, enfin entre les diverses pièces coecygiennes. Ce sont des rondelles aplaties de haut en bas, intimement adhérentes par chacune de leurs faces au corps de la vertèbre correspondante. Ces rondelles résultent de lames concentriques, entre lesquelles se trouve la masse molle, gélatiniforme, qui s'échappe lorsqu'on pratique une coupe transversale ou verticale. Les plus minces de ces rondelles sont celles qui existent entre les vertèbres dorsales supérieures, et les plus épaisses celles qui sont comprises entre les vertèbres lombaires. C'est à elles surtout que la colonne vertébrale doit sa mobilité.

INTESTIN, s. m. [*intestinum*, ἐντέρον, all. *Darm*, *Gedärme*, angl. *intestine*, it. et esp. *intestino*]. Long conduit musculo-membraneux, logé dans la cavité abdominale, qui s'étend depuis l'estomac jusqu'à l'anus, en dérivant de nombreuses circonvolutions. Sa longueur, chez l'homme, est égale à six ou huit fois celle du corps. D'un calibre d'abord assez étroit, il s'élargit ensuite, ce qui le fait distinguer en *intestin grêle* et *gros intestin*. L'*intestin grêle* forme à lui seul les quatre cinquièmes du conduit entier; il se compose du *duodénum*, du *jejunum* et de l'*iléon* (V. ces mots). Le *gros intestin* se continue avec l'iléon, dans la région

iliaque droite; et à l'endroit de la jonction il existe une valvule, dite *iléo-cæcale* ou de *Bauhin*, disposée de telle manière que le contenu du canal passe aisément de l'intestin grêle dans le gros, mais reflue difficilement du gros dans le petit.

Le gros intestin comprend aussi trois portions : le *cæcum*, le *côlon* et le *rectum* (*V. ces mots*). Les parois du canal intestinal sont formées de trois tuniques : une séreuse, qui est un repli du péritoine; une musculeuse, composée de fibre-cellules, disposées en faisceaux circulaires, et de fibres longitudinales; enfin, une muqueuse, qui présente de nombreux replis, nommés *valvules conniventes*, et un grand nombre de follicules dans l'estomac et le gros intestin; des glandes en grappe simple (*glandes de Brunner*) dans le duodénum; et des glandes sans conduits excréteurs ou à vésicules closes dans l'iléum : ce sont les *glandes de Peyser*. (La Figure 220 les représente telles qu'on les voit chez le dromadaire,



Fig. 220.

et différant peu de ce qu'elles sont chez l'homme.) Elles sont composées de vésicules closes, sans conduit excréteur, ovoïdes, soulevant un peu la muqueuse dans l'épaisseur de laquelle elles se trouvent. A leur niveau, cette muqueuse manque de villosités, mais en possède au niveau des intervalles qui les séparent ou de leurs lignes de contact. Elles sont pleines d'épithélium nucléaire sans contenir un liquide proprement dit. Des capillaires pénètrent dans l'épaisseur même des corps, solides en quelque sorte, que représentent ces vésicules closes. Elles s'ulcèrent et s'ouvrent du côté de l'intestin dans la *fièvre typhoïde avec plaques ulcérées*; en outre, un dépôt de matière amorphe jaunâtre, avec cellules et noyaux particuliers, les envahit dans cette affection (matière et cellules typhiques ou typhoïdiques). Les artères des intestins viennent des mésentériques supérieure et inférieure; leurs veines s'ouvrent dans la veine porte; leurs nerfs sont fournis par les plexus mésentériques.

INTESTIN, INE, adj. *Parasites intestins* (*plantæ intestinalis*). Cryptogames qui se développent sous l'épiderme des végétaux vivants, et se font jour au dehors en le brisant.

INTESTINAL, ALE, adj. [*intestinalis*, it. *intestinalis*, esp. *intestinal*]. Qui a rapport aux intestins. — *Canal intestinal*. *V. INTESTIN*. — *Vers intestinalaux*. *V. ENTOZOAIRES*.

INTIGÉ, ÉE, adj. [*acaulis*]. Qui n'a point de tige.

INTOLÉRANCE, s. f. [*intolerantia*, angl. *intolerance*]. Impossibilité de supporter un remède; condi-

tion indiquant qu'il faut s'en abstenir : par exemple, intolérance pour l'émétique, dans la méthode rasiennienne.

INTOXICATION, s. f. [de *in*, en, et *toxicum*, poison, de *τοξικόν*, poison]. On donne ce nom aux empoisonnements par miasmes ou par effluves : l'*intoxication paludéenne*. Les Anglais prennent ce mot dans le sens d'ivresse.

INTRAIRE, adj. [*intrarius*, esp. *intrario*]. Se dit, en botanique, de l'embryon quand il est renfermé dans l'albumen.

INTRA-PELVITROCHANTÉRIEN. *V. OBTURATEUR interne*.

INTRAVERTÉBRÉ, ÉE, adj. [*intravertebraus*, esp. *intravertebrado*]. Dans le système qui ramène les animaux articulés et vertébrés à un même type, ceux-ci prennent le nom d'*intravertébrés*, parce qu'ils ont leur appareil osseux dans l'intérieur du corps, tandis que, chez les autres, il est à l'extérieur.

INTRINSÈQUE, adj. [*intrinsecus*, all. *inner*, angl. *intrinsic*, it. *intrinseco*]. On donne quelquefois cette épithète aux muscles propres à certains organes, pour les distinguer de ceux qui appartiennent en même temps à ces organes et à d'autres parties voisines. — Les maladies internes étaient appelées par Linné *maladies intrinsèques*.

INTROMISSION, s. f. [*intromissio*, it. *intromissione*, esp. *intromision*]. Action d'introduire un corps dans un autre : par exemple, la verge en érection dans le vagin.

INTROPELVIMÈTRE, s. m. [esp. *intropelvimetro*]. Instrument que M^{me} Boivin a proposé pour mesurer l'étendue des détroits du bassin, et qui a quelques rapports avec le pelvimètre de Coutouly, dont il diffère toutefois en ce que l'on introduit une des branches dans le rectum.

INTROSE, adj. [*introrsus*, all. *einwärtsgehend*, angl. *introrse*]. Se dit, en botanique, de ce qui est tourné en dedans, comme les anthères, lorsqu'elles s'ouvrent du côté du pistil, ce qui est le cas le plus ordinaire.

INTUMESCENCE, s. f. [*intumescencia*, all. *Aufschwellung*, *Intumescenz*, angl. *swelling*, it. *intumescenza*, esp. *intumescencia*]. Toute augmentation de volume du corps ou de quelqu'une de ses parties.

INTUSSUSCEPTION, s. f. [*intussusceptio*, all. *Aufnehmen*, angl. *intussusception*, it. *intussuscezione*, esp. *intussuscepcion*]. Acte par lequel les matières qui doivent être assimilées sont introduites dans l'intérieur des corps organisés, pour y être absorbées et servir à la nutrition. — Entrée d'une portion d'intestin dans une autre. *V. INVAGINATION*.

INULINE, s. f. [all. et angl. *Inulin*, it. et esp. *inulina*]. Substance trouvée par Rose dans la racine de l'aunée (*Inula helcnium*), et qui a reçu les noms d'*alantine* et d'*élécampe*. Elle ressemble à la fécula, dont elle diffère toutefois, parce qu'elle ne se prend pas en gelée quand on la fait bouillir dans l'eau. Elle existe aussi dans la racine de colchique et dans celle de pyrèthre.

INVAGINATION, s. f. [*invaginatio*, de *in*, dans, et *vagina*, gaine; angl. *introsusception*, it. *inguainamento*, esp. *invaginacion*]. Entrée, contre nature, d'une portion d'intestin dans une autre portion. Cet accident, que l'on a aussi appelé *volvulus*, peut arriver, soit sur une des parties du canal intestinal libre et flottante dans la cavité de l'abdomen, soit sur l'anse

intestinale renfermée dans une tumeur herniaire. Tantôt c'est la partie supérieure qui s'insinue dans l'inférieure; tantôt, au contraire, c'est l'inférieure qui remonte dans la supérieure. Dans le premier cas, le danger est bien moindre que dans le second. Dans celui-ci, il y a obstacle au cours des matières contenues dans les intestins, inflammation de la portion déplacée, et péritonite grave : cette espèce d'étranglement interne cause souvent la gangrène et la mort. — On appelle aussi *invagination* une opération chirurgicale qui consiste à introduire l'un dans l'autre les deux bouts de l'intestin divisé, afin de rétablir la continuité du canal intestinal. Divers procédés sur lesquels l'expérience n'a pas suffisamment prononcé ont été imaginés pour faciliter cette opération. — On donne encore le nom d'*invagination* à un procédé propre à guérir radicalement la hernie crurale. Il consiste à introduire dans le canal crural une mèche épaisse de charpie. L'invagination a pour effet de déterminer, par compression et par inflammation adhésive, l'oblitération du col du sac herniaire; il n'y a pas d'oblitération réelle du canal inguinal.

INVAGINÉ, ÉE, adj. [angl. *invaginated*]. Se dit d'une anse d'intestin qui s'engage dans une autre, et, de la sorte, obstrue le cours des matières.

INVASION, s. f. [*invasio*, de *invadere*, envahir; all. *Anbeginn*, angl. *invasion*, it. *invasione*, esp. *invasion*]. Début d'une maladie.

INVERSION, s. f. [*inversio*, all. *Umkehrung*, angl. *inversion*, it. *inversione*, esp. *inversion*]. Renversement de l'ordre régulier. — *Inversion splanchnique*. Sorte d'anomalie ou d'hétérotaxie dans laquelle des viscères sont déviés de leur position normale et même placés en sens opposé. L'inversion splanchnique n'a encore été constatée que chez l'homme. — *Inversion générale*. Inversion des organes externes et internes : on la remarque chez les animaux de forme non symétrique, et surtout chez le limaçon et plusieurs autres mollusques gastéropodes.

INVERTÉBRÉ, ÉE, adj. et s. m. [*invertibratus*, all. *wirbellos*, angl. *invertibrate*, it. *invertibrato*, esp. *invertibrado*]. Qui n'a point de vertèbres ou de squelette intérieur. Les animaux *invertébrés* forment le groupe le plus nombreux en espèces du règne animal : on les divise en *Annelés* (*Articulés* et *Vers*), *Mollusques*, *Radiaires* et *Spongiaires*.

INVISICANT, ANTE, adj. et s. m. [*invisicans*, esp. *invisicante*]. Synonyme d'*incrassant*.

INVOLUCELLE, s. m. [*involucellum*, all. *Hüllechen*, angl. *involucell*, it. *involucello*, esp. *involucrillo*]. On appelle ainsi, en botanique, quand il y a plusieurs rangées de bractées autour des fleurs, celles qui forment la rangée la plus voisine de ces dernières; ou dans les ombellifères, celles qui naissent à la base des ombellules.

INVOLUCELLÉ, ÉE, adj. [*involucellatus*, esp. *involucelado*]. Qui est muni d'un involucelle.

INVOLUCRAL, ALE, adj. [*involucralis*, all. *hüllestündig*, esp. *involucral*]. Se dit des épines qui naissent sur l'involucure.

INVOLUCRE, s. m. [*involucrum*, all. *Hülle*, angl. *involucrum*, it. et esp. *involucro*]. Assemblage d'écaillés, de bractées ou de feuilles rudimentaires, libres ou soudées ensemble, disposées en verticilles plus ou moins réguliers, et qui forme une enveloppe extérieure à une ou plusieurs fleurs, ou se trouve à la base de plusieurs pédoncules des ombelles (ombellifères).

INVOLUCRÉ, ÉE, adj. [*involucratus*, all. *hüllblättrig*, it. *involucrato*, esp. *involucrado*]. Qui est muni d'un involucure.

INVOLUTÉ, ÉE, adj. [*involutus*, all. *eingerollt*, it. *involutato*, esp. *involutado*]. Se dit des pétales dont la lame se roule de haut en bas vers le centre de la fleur et des feuilles qui sont roulées sur les bords de dehors en dedans.

INVOLUTIF, IVE, adj. Feuilles *involutives* (*folia involutiva*). Feuilles dont les deux moitiés longitudinales sont roulées en dedans. — *Préfoliaison involutive*. Se dit de celle dans laquelle les jeunes feuilles sont involutives.

IODAL, s. m. Corps d'existence douteuse qui serait analogue au *bromal*, contenant de l'iode au lieu de brome.

IODAMYLE, s. m. Corps obtenu par distillation de l'alcool amylique (*V. HUILE de pomme de terre*) avec l'iode et le phosphore. Liquide incolore, plus lourd que l'eau, d'odeur piquante et alliacée. (C¹⁰H¹¹.)

IODATE, s. m. [*iodas*, all. *Iodäuresalz*, angl. *iodate*, it. et esp. *iodato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide iodique avec les bases. Aucun de ces sels n'est usité.

IODE, s. m. [*iodium*, de *ἰώδες*, violet; all. *Iod*, *Iodine*, angl. *iodine*, it. *iodio*, *iodina*, esp. *iodo*]. Nom donné par Gay-Lussac à un corps simple trouvé par Courtois dans les eaux mères des varecs. Ce corps est d'un gris de plombagine tirant sur le bleu, et d'une odeur qui approche de celle du chlore. Il se volatilise à 175° R., et donne une vapeur de belle couleur violette. Sa pesanteur spécifique est de 4,946. La propriété qu'il a de former un composé bleu avec l'amidon le rend précieux pour découvrir les plus petites traces de ce principe végétal. On l'a employé contre le goître et les scrofules. Un grain suffit pour produire une légère excitation; à doses plus fortes, il détermine une surexcitation générale; à des doses élevées, il est vénéneux. L'amaigrissement est, en général, à ce qu'on dit, le premier indice de son action nuisible. On l'emploie en pilules, en dissolution dans l'éther ou l'alcool, et en pommade.

IODÉ, ÉE, adj. [*iodatus*, esp. *iodado*]. Qui contient de l'iode. L'eau *iodée* est un mélange d'eau pure et de teinture d'iode. — *Injection iodée*. Injection employée pour le traitement de l'hydrocèle, des hygromas, de divers épanchements articulaires, des kystes de la thyroïde, des foyers d'abcès froids. On injecte l'iode aussitôt que le liquide de l'épanchement est évacué. La teinture d'iode laissant précipiter le métalloïde dans l'eau distillée, la préparation la plus convenable consiste à le tenir en dissolution par l'addition de l'iodure de potassium. La formule la plus employée est la suivante : eau distillée, 200 à 250 grammes; teinture d'iode, 25 à 30 grammes; iodure de potassium, 2 à 4 gram. On peut injecter depuis 120 jusqu'à 300 grammes de cette solution. On l'a employée à cette dose avec succès contre l'ascite. Dans l'état actuel de la science, il est difficile de signaler les diverses espèces d'ascites qui pourront être traitées par des injections iodées. À une époque où l'on n'avait pas encore acquis la certitude de l'innocuité des injections iodées, l'ascite essentielle, c'est-à-dire celle qui reconnaît pour cause une simple irritation du péritoine, était regardée comme la seule qui pût légitimer l'emploi de ce moyen. Elle aurait pourtant réussi dans d'autres cas. L'absorption de l'iode est un fait bien constaté; elle

se fait avec rapidité : une heure ou deux après l'injection, on le retrouve dans les sécrétions, qui en contiennent pendant plusieurs jours. L'élimination est en harmonie avec l'absorption ; ces deux faits peuvent varier dans leur intensité suivant la quantité d'iode injectée, et selon que la constitution est plus ou moins détériorée. Les injections iodées ont été employées dans la dysentérie. Pour la dysentérie, on donne, par jour, un lavement ou entrent 6 grammes de teinture d'iode ; d'autres médecins sont allés jusqu'à 15 ou 20 grammes de teinture d'iode. Il a presque toujours suffi d'un seul lavement pour amener presque immédiatement un résultat favorable ; les accidents n'ont jamais rien présenté de sérieux et se sont promptement dissipés seuls ou à l'aide de lavements amylicés ou d'opium. Les phénomènes consécutifs qui se sont le plus ordinairement montrés sont, dans l'ordre de fréquence : les sueurs froides qui n'ont presque jamais manqué, une sensation de brûlure à l'anus et dans l'intestin, des coliques, le goût d'iode dans la bouche, surtout quand le lavement était gardé quelque temps. Cette médication rentre dans la méthode substitutive (V. SUBSTITUTIF). On a aussi employé, avec succès, ce semble, les injections iodées pour le traitement des fistules à l'anus.

IODÉLAYLE, s. m. [*iodéther, hydrocarbure d'iode*]. Corps obtenu par action directe de l'élayle (V. ce mot) et de l'iode sous l'influence de la lumière solaire. Cristallise en aiguilles brillantes ; d'odeur pénétrante, fait pleurer les yeux ; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. (C²H²I.)

IODÉTHÉRIDE, s. m. [*iodo-paracétyle simple, iodéthéroïde, iodaldéhydine*]. Corps obtenu par action de la solution de potasse sur l'iodélayle. Liquide, bout à 56°, odeur alliacée. Les acides sulfurique, nitrique et chlorhydrique froid sans action sur lui. (C⁴H³I.) V. IODÉLAYLE et IODOFORME.

IODÉTHYLE, s. m. [*éther iodhydrique*]. Corps obtenu en distillant de l'iode de phosphore, 2 parties et demie, sur 1 partie d'alcool. Liquide incolore, d'odeur pénétrante et forte, se dissolvant facilement dans l'eau, et se mêlant à l'alcool. Bout à 64°. (C⁴H⁵I.)

IODHYDRATE, s. m. [esp. *iodhidrato*]. Nom générique des combinaisons de l'acide iodhydrique avec les bases. On peut les considérer comme des iodures.

IODIDE, s. m. [angl. *iodid*, esp. *iodido*]. Nom donné par Berzelius aux combinaisons de l'iode avec des corps moins électro-négatifs que lui, dans lesquelles les rapports atomiques sont les mêmes que dans les acides.

IODINE, s. f. Nom donné à l'iode par Davy.

IODIQUE, adj. V. ACIDE iodique.

IODISME, s. m. [de *iode*, angl. *iodisme*]. Nom donné aux effets morbifiques de l'usage de l'iode sur l'économie.

IODOBENZOYLE, s. m. Corps obtenu en chauffant de l'iode de potassium avec l'oxychlorobenzoyle. Il est incolore, cristallin, feuilleté. (C¹⁴H⁵O²I.)

ODOCAOUTCHINE, s. f. Corps obtenu par action de l'iode sur le caoutchouc ; soluble dans l'alcool et dans l'éther.

ODOCYANE, s. m. V. CYANIODIDE.

ODOFORME, s. m. [aussi appelé *iodéthéride, iodoformyle, formylsuperiodide* ; angl. *iodoform*, it. *iodiformio*, esp. *iodoforme*]. Composé découvert par Serullas, dans lequel les éléments sont groupés de

manière à représenter ceux de l'acide formique, si l'oxygène de celui-ci était remplacé par 1 équivalent d'iode. (C²H³I.)

ODOGNOSIE, s. f. [de *iode*, et γνῶσις, connaissance]. Étude de l'iode.

ODOKADODYLE, s. m. Corps obtenu en distillant de l'oxyde de kakodyle avec l'acide iodhydrique concentré. Le produit obtenu contient de l'eau, de l'*iodokakodyle* et de l'*iodokakodyle basique*. Le premier est fluide, jaunâtre, possède une odeur pénétrante analogue à celle du chlorokakodyle (C⁴H⁵AzI). L'*iodokakodyle basique* est jaunâtre, solide, cristallisé ; peu soluble dans l'eau, beaucoup dans l'alcool ; fond à une basse température et distille sans décomposition.

ODOMÉSITYLE, s. m. [*mesityliodide, cnyliodide*]. Corps qui se forme par réaction de l'iode, du phosphore et de l'acétone à chaud dans un tube de verre. Liquide, incolore, huileux ; se décompose spontanément avec facilité. (C⁶H³I.)

ODOMÉSITYLIDE, s. m. [*iodoptélayle*]. Corps d'un jaune d'or, cristallisant dans l'éther, insoluble dans l'eau, volatil sans décomposition. (C⁶H³I.)

ODOMÉTHÉ, s. f. [de *iode*, et μέθη, ivresse]. L'ivresse iodique ; sentiment d'ébriété éprouvé après de fortes doses d'iode.

ODOMÉTHYLE, s. m. [*iodhydrate de méthylène*]. Corps obtenu par réaction du phosphore, de l'iode et de l'esprit de bois. Incolore, liquide, volatil ; brûle difficilement. (C²H³I.)

ODOPTHISIE, s. f. [de *iode*, et φθίσις, phthisie]. Diminution des chairs et des forces produite par un abus de l'iode.

ODOTÉRÉBÈNE, s. m. Corps très instable, noir, liquide, que la potasse caustique ne rend pas plus foncé, et l'un des produits nombreux qui se forment par action complexe de l'iode sur l'essence de térébenthine.

ODOURE, s. m. [*ioduretum*, angl. *ioduret*, it. et esp. *ioduro*]. Combinaison d'iode et d'un corps simple ou d'un métalloïde. Les iodures métalliques sont compris parmi les sels halogènes. On en trouve dans le règne minéral et dans quelques végétaux. Ils sont solides, ordinairement plus ou moins volatils, la plupart solubles dans l'alcool, l'éther et l'eau, et facilement cristallisables. Traités par le chlore, par les acides azotique, sulfurique, etc., ils laissent séparer l'iode, qui devient sensible au moyen de la chaleur ou d'une solution d'amidon. On les prépare soit directement, en unissant l'iode avec les corps simples ou l'acide iodhydrique avec les bases ; soit par voie de double décomposition, en versant une dissolution de carbonate ou de sulfure alcalin dans de l'iode de fer, ou une dissolution d'iodure soluble dans une dissolution métallique.

Iodure d'amidon. On l'obtient en délayant de l'amidon dans de l'eau froide, et ajoutant par 32 grammes d'amidon (en ayant soin de remuer continuellement), 1^{re}, 30 d'iode préalablement dissous dans de l'alcool ; on recueille l'iodure sur une toile, et on le fait sécher à l'air libre. Cette préparation, employée par Buchanan, contient 15 centigrammes d'iode par 4 grammes.

Iodure de fer. On connaît deux iodures de fer. Le premier, obtenu en traitant le fer par l'iode dans l'eau, donne, après évaporation à l'abri de l'air, une substance blanchâtre, se dissolvant dans l'eau et formant une solution verte. L'iodure de fer est un bon médicament qui participe à la fois des propriétés de l'iode et de celles du fer. On le prescrit avec succès

pour combattre les engorgements scrofuleux, la syphilis constitutionnelle rebelle au mercure. On le prescrit ordinairement en pilules de 10 centigrammes. Le second est rouge, très soluble dans l'eau, et se décompose en partie en un sous-sel insoluble ocracé. On l'a employé sous plusieurs formes; mais son extrême altérabilité rend ses effets incertains.

Iodure de mercure. On obtient avec le mercure des iodures très distincts (le proto et le deuto), soit par double décomposition d'un iodure alealin avec un sel de mercure proto ou deutoxydé; soit par la combinaison directe du métal avec l'iode associé à une très petite quantité d'alcool. Le *proto-iodure de mercure* est d'un jaune verdâtre, insoluble dans l'eau et l'alcool, volatil, décomposable par la lumière. Le *deuto-iodure* est d'un rouge vif, insoluble dans l'eau, mais soluble par l'alcool, l'éther et le sublimé corrosif; chauffé, il se volatilise, et donne des cristaux, jaunes quand ils sont chauds, rouges en refroidissant. On emploie ces deux sels en pilules et en pommades. La solution alcoolique ou étherée du second sert aussi quelquefois.

Iodure de plomb. Le plomb peut se combiner en deux proportions avec l'iode, en formant un iodure basique blanc insoluble, et un iodure jaune peu soluble dans l'eau froide, mais soluble à l'aide de la chaux. Il est en lames d'un jaune d'or, semblable au deuto-sulfure d'étain (or mussif), peu altérable par la lumière, et noircissant par les préparations sulfureuses. Il se fond à une certaine température, puis se volatilise légèrement. L'iodure de plomb s'emploie sous forme de pommade, 4 à 8 grammes dans 32 grammes d'axonge.

Iodure de potassium. Ce sel est blanc, cristallisable en cubes, très soluble dans l'eau et dans l'alcool, fusible au feu, et se volatilisant ensuite. Dissous dans l'eau, il est considéré par quelques chimistes comme l'*hydriodate* ou *iodhydrate de potasse*; par d'autres, comme une solution d'iodure de potassium: et c'est souvent sous le premier de ces noms qu'il est désigné en médecine, même à l'état sec. Il peut dissoudre beaucoup d'iode et prendre une teinte jaune, en donnant lieu à un *bi* et un *triiodure de potassium*. 2 grammes unis à 30 grammes d'axonge forment une pommade blanche lorsque l'hydriodate est alcalin; ordinairement d'un jaune clair, susceptible de prendre une teinte plus foncée par la formation sans doute d'un hydriodate ioduré: on l'emploie en frictions, 16 gram. à 32 gram., comme résolutif. On ajoute ordinairement à l'iodure potassique des quantités d'iode variables, mais déterminées, pour faire avec la graisse des *pommades hydriodatées iodées*. On fait une pommade iodurée en mêlant sur un porphyre 1^{er}, 30 d'iode, 4 grammes d'iodure de potassium et 32 grammes d'axonge. C'est surtout à l'intérieur, depuis la dose de 25 centigrammes élevée graduellement jusqu'à celle de 2 et même 4 grammes par jour, qu'on l'emploie. On a remarqué, du reste, qu'il agit suffisamment quand on l'emploie à la dose de 50 centigrammes à 1 gramme par jour pendant un à trois mois. Pour l'administrer, on en fait dissoudre la quantité calculée pour le temps voulu à la dose de 50 centigrammes à 1 gramme par jour et de 20 grammes d'eau. Matin et soir on boit une demi-cuillerée à bouche de la solution préalablement versée dans un demi-verre d'eau sucrée. L'iodure de potassium est un remède héroïque et le plus employé contre les accidents tertiaires quelconques de la syphilis et même contre les accidents secondaires

rebelles; il l'est aussi contre la plupart des accidents de la scrofule, surtout contre les engorgements glandulaires. Dans les commencements de son emploi il détermine presque toujours une congestion avec hypersecretion des muqueuses nasales et oculaires, quelquefois une sorte de *roséole cutanée*, ou l'épaississement de la salive. Souvent il détermine une augmentation de l'appétit et facilite la digestion.

Iodure de sodium. Ce sel est cristallisé en tables hexagones, un peu déliquescentes. Il est un peu décomposable par la chaleur, en perdant une faible quantité d'iode; il peut être volatilisé. L'alcool le dissout. On l'a rencontré dans certaines plantes marines, dans les eaux de la mer et de plusieurs sources, associé à l'iodure de potassium.

Iodure de soufre. Composé cristallisé en lames gris d'acier, fusible en une liqueur brune par la chaleur et décomposable par l'eau. On l'obtient en fondant un mélange sec d'iode, 90 parties, et soufre, 10 parties. Biett l'a conseillé sous forme de pommade, 4 à 8 gram. dans 32 grammes d'axonge.

Iodure de zinc. Cet iodure est cristallisable en petites aiguilles; il est très soluble, déliquescent, et décomposable par la chaleur à l'air; il se volatilise facilement.

IOSANGIOVITE. Inflammation de l'appareil génital de la femme due à un virus. (Piorry.)

IOSÉLYTHRITE. Vaginite contagieuse. (Piorry.)

IOSOPROOMVITE. Ophthalmie due à un virus. (Piorry.)

IOTACISME, s. m. [*iotacismus*, de la lettre grecque *iota*]; all. et angl. *Iotacismus*, it. *iotacismo*. Difficulté de prononcer les lettres *g* et *j* doux.

IPÉCACUANHA, s. m. [*ipecaeuinha*, all. *Ipecacuanha*, Brechwurzel, angl. *ipecauanha*, it. et esp.



Fig. 221.

ipecauana]. Nom brésilien d'une racine fréquemment usitée comme émétique. On en trouve dans le com-

merce un grand nombre de variétés, qui paraissent devoir être rapportées à trois espèces de rubiacées. 1° *L'ipécacuanha officinal* (Fig. 221) ou *ipécacuanha gris annelé* (*Cephaelis ipécacuanha*). On en distingue une variété gris noirâtre (*ipécacuanha brun de Lémery*) et une gris rougeâtre (*ipécacuanha gris rouge de Lémery*). Cette espèce est longue de 7 à 10 centimètres, recourbée en divers sens, de la grosseur d'une petite plume à écrire, formée d'un ligneux blanc jaunâtre et d'une écorce épaisse, bouillonnée et disposée par anneaux ; elle a une saveur âcre manifestement



Fig. 222.

aromatique. 2° *L'ipécacuanha strié* (Fig. 222) (*Psychotria emetica, ipécacuanha gris cendré glycyrrhizé* de Lémery). Sa longueur est de 3 à 10 centimètres ; sa grosseur de 2 à 9 millimètres ; son écorce est ridée longitudinalement, d'un gris sale à l'extérieur, d'un gris noirâtre ou même tout à fait noire intérieurement. 3° *L'ipécacuanha ondulé* (*ipécacuanha blanc, amyacé* de Bergius) vient du *Richardia brasiliensis*. Il est d'un gris blanchâtre à l'extérieur, d'un blanc mat et farineux à l'intérieur ; son écorce paraît annelée au premier coup d'œil, mais elle n'est qu'ondulée, les sillons dont elle est creusée n'étant que demi-circulaires. Cet *ipécacuanha*, qu'on a longtemps attribué au *Viola ipécacuanha*, a une odeur de moisi qui paraît lui être naturelle, et sa propriété vomitive est moins forte que celle des autres espèces. La racine décrite par Lémery sous le nom d'*ipécacuanha blanc* en diffère essentiellement, et paraît être celle du *Cynanchum ipécacuanha* de Willdenow (*Asclepias asthmatica*, L.). C'est à l'émétine (V. ce mot) qu'est due leur propriété vomitive (V. VIOLETTE). — *L'ipécacuanha* est un vomitif plus doux que l'émétique, et on lui attribue une action particulière sur la membrane muqueuse bronchique. On l'emploie en poudre, ou sous forme de teinture, de

sirop, de pastilles. La poudre est préparée en séchant la racine à l'étuve, et la pulvérisant jusqu'à ce qu'on ait obtenu, à l'état de poudre fine, les trois quarts de la racine employée. On la prescrit à la dose de 1 gram. à 1^{gr},25 pour un adulte ; mais on partage la dose en deux ou trois prises de quart d'heure en quart d'heure. Les effets obtenus varient nécessairement suivant l'espèce d'*ipécacuanha* employée, toutes ne contenant pas la même proportion d'émétine. — Le sirop d'*ipécacuanha*, que l'on emploie à la dose de 16 à 32 grammes, en deux fois, pour faire vomir les enfants, est préparé avec poudre d'*ipécacuanha*, 128 grammes, et alcool à 22°, 1 kilogramme. Ce sirop contient par 32 grammes toutes les parties actives de 8 décigrammes d'*ipécacuanha* ; il est entièrement exempt d'amidon, et ne contient que très peu de gomme. — La teinture d'*ipécacuanha* s'obtient en faisant digérer 1 partie d'*ipécacuanha* gris dans 4 d'alcool à 36° centésim. — On fait les pastilles ou tablettes d'*ipécacuanha* avec 16 grammes de poudre, 640 grammes de sucre, 20 grammes de gomme adragant, et 128 grammes d'eau de fleur d'oranger. Leur poids est de 60 centigrammes ; chacune contient 0^{gr},013 d'*ipécacuanha*.

IPO, s. m. V. UPAS.

IRIDECTOMÉDIALYSE, s. f. [*iridectomediālysis*, de ἶρις, iris, ἐκτομή, retranchement, et διάλυσις, séparation]. Méthode de pratiquer une pupille artificielle, qui consiste à décoller une partie de la grande circonférence de l'iris et à exciser ensuite la portion de cette membrane qu'on a détachée.

IRIDECTOMIE, s. f. [*iridectomia*, de ἶρις, iris, et ἐκτομή, retranchement ; it. *iridectomia*, esp. *iridectomia*]. Excision d'une partie de l'iris pour produire une pupille artificielle.

IRIDÉES, s. f. pl. [*irideæ*]. Famille de plantes monocotylédones à étamines épigynes, qui a pour caractères : Calice coloré, tubuleux à sa base, à 6 divisions profondes, disposées sur deux rangs ; 3 étamines épigynes, opposées aux divisions externes du calice ; ovaire à 3 loges polyspermes ; un style ; 3 stigmates ; une capsule à 3 loges.

IRIDENCLISE, s. f. [*iridenclisis*, de ἶρις, iris, et ἐγκλείειν, enfermer]. Méthode de pratiquer une pupille artificielle, qui consiste à décoller une partie de la grande circonférence de l'iris et à fixer dans la plaie la portion de cette membrane qu'on a détachée.

IRIDÉRÉMIE, s. f. [*irideremia*, de ἶρις, iris, et ἐρημία, absence]. Absence congénitale de l'iris.

IRIDESCENT, ENTE, adj. [*iridescens*, esp. *iridescente*]. Qui réfléchit les couleurs de l'iris.

IRIDIUM, s. m. [all. et angl. *Iridium*, it. et esp. *iridio*]. Métal découvert en 1803 par Descotils, et ainsi nommé par Tennant à cause de la propriété dont il jouit de donner des dissolutions ayant toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Il est cassant, non volatil, et difficile à oxyder par l'action du feu seul.

IRIDOCÈLE, s. f. [*iridocèle*, de ἶρις, iris, et ἄλλο, tumeur ; esp. *iridocelē*]. Hernie de l'iris à travers une plaie ou un ulcère de la cornée.

IRIDOCOLOBOME, s. m. [*iridocoloboma*, de ἶρις, iris, et κολοβωμα, déchirement]. Seission de l'iris.

IRIDODIALYSE, s. f. [*iridodialysis*, de ἶρις, iris, et διάλυσις, séparation ; esp. *iridodialisis*]. Décollement d'une partie de la grande circonférence de l'iris pour produire une pupille artificielle.

IRIDOPTOSE, s. f. [*iridoptosis*, de ἴρις, iris, et πτώσις, chute; esp. *iridoptosis*]. Procidence de l'iris.

IRIDOSCHISMA, s. m. [de ἴρις, iris, et σχίσμα, division]. Division de l'iris par persistance congénitale de la fente que présente en bas cette membrane. Cette division peut porter aussi sur les procès ciliaires, sur la choroïde, et même, dit-on, sur la rétine. L'écartement peut quelquefois être assez grand pour simuler une perte de substance.

IRIDOTOMÉDIALYSE, s. f. [*iridotomedialysis*, de ἴρις, iris, τομή, section, incision, et διάλυσις, séparation]. Méthode de pratiquer une pupille artificielle, qui consiste à décoller une portion de la grande circonférence de l'iris et à inciser ensuite la partie de cette membrane qu'on a détachée.

IRIDOTOMIE, s. f. [*iridotomia*, de ἴρις, iris, et τομή, section]. Incision de l'iris pour pratiquer une pupille artificielle.

IRIEN, IENNE, adj. [*irinus*, it. et esp. *irino*]. Qui appartient à l'iris. — Les artères iriennes sont les branches ciliaires longues fournies par l'ophtalmique. — Les nerfs iriens sont aussi appelés ciliaires.

IRINE, s. f. [*camphre ou huile solide de racine de violette*]. Corps qui se sépare en cristaux de l'eau distillée de racine de violette; odeur agréable de cette plante. (C66, 2H¹¹, 5O²¹, 3.)

IRIS, s. m. [*iris*, ἴρις, all. *Iris*, *Regenbogenhaut*, angl. *iris*, it. *iride*, esp. *iris*]. Membrane circulaire placée au-devant du cristallin, à la partie antérieure de l'œil, au milieu de l'humeur aqueuse, formant une cloison verticale qui sépare l'une de l'autre les deux chambres, et dont la partie moyenne est percée d'une ouverture appelée pupille. Sa face antérieure est tapissée jusqu'au bord de l'orifice pupillaire, mais pas plus loin, par le même épithélium qui tapisse la face interne de la membrane de Descemet (V. CORNÉE); elle présente un grand nombre de fibres rayonnées qui se dirigent en

faisceaux se rendent vers la pupille dans la direction des ligaments ciliaires, et représentent par conséquent des fibres longitudinales, tandis qu'une autre portion est disposée circulairement en forme de cercles concentriques au bord de la pupille. Cependant les pupilles artificielles qu'on établit au bord de l'iris sont également susceptibles de contraction et d'expansion. — La Figure 223 représente l'iris et son attache mis à nu par renversement de la sclérotique. *ced*, nerfs ciliaires se ramifiant dans l'iris; *ee*, vasa vorticiosa sur la face postérieure de la choroïde; *h*, muscle tenseur ou circulaire de la choroïde (ligament, cercle, plexus, ganglion ciliaire; *annulus seu orbiculus ciliaris*; commissure ou anneau de la choroïde); *c*'est un anneau grisâtre constituant une zone à la partie antérieure de la choroïde et qui s'étend jusqu'aux racines des procès ciliaires. Il est formé, d'après Brücke, de fibres convergentes d'avant en arrière, et de fibres circulaires au niveau de la jonction de la cornée et de la sclérotique: ce sont des fibrecellules. Il servirait à tendre la rétine et la choroïde autour du corps vitré. L'iris s'attache, par sa grande circonférence, un peu en arrière de l'union de la cornée et de la sclérotique, sur la ligne circulaire qui trace la séparation entre la partie antérieure des procès ciliaires et de la face interne du ligament ou muscle ciliaire; de plus, quelques fibres se recourbent en avant pour recouvrir la face interne du ligament ciliaire (Græfe) et pour se perdre dans le système des fibrecellules circulaires de la partie antérieure du ligament ciliaire qui adhère au niveau de jonction de la cornée et de la sclérotique, à la face interne du petit canal (*canal de Schlemm*) qui existerait à ce niveau de jonction. *k*, fibres convergentes du grand cercle ou externe de l'iris; *l*, forme flexueuse de celles qui sont près de la pupille, et fibres convergentes du petit cercle de l'iris; *o*, nerf optique. L'iris a pour fonction de mesurer la quantité de rayons lumineux nécessaires au libre exercice de la vue: si l'objet que l'on regarde est vivement éclairé, la pupille se rétrécit, afin qu'il entre moins de rayons dans l'œil; si l'objet est obscur, la pupille se dilate pour donner passage à plus de rayons. Les mêmes phénomènes ont lieu suivant qu'on regarde des objets rapprochés ou éloignés. On a étudié les anomalies congénitales de la coloration de l'iris, et on les a divisées en trois classes, suivant qu'elles tiennent à une variation quantitative du pigment de l'iris, ou à une disposition particulière des fibrilles ou rayons de cette membrane, ou à la production de tissus cicatriciels ou anormaux dont la nature est inconnue.

IRIS, s. m. [*iris*, all. *Schwertlilie*, angl. *iris*, *flag*, it. *collitino*, *iroos*, *iride*, esp. *iris*]. Genre de plantes (triandrie monogynie, L.) qui est le type de la famille des iridées, et dont plusieurs espèces fournissent des racines utiles. Celle de l'iris germanique (*Iris germanica*, L.) est grosse, charnue, articulée, grise en dehors, blanche en dedans, d'une saveur âcre et d'une odeur vireuse dans l'état frais, d'une faible odeur de violette après la dessiccation. Elle passe pour être purgative et diurétique. Celle de l'iris de Florence (*Iris florentina*, L.) nous vient sèche de la Provence et de l'Italie; elle est grosse comme le pouce, géiculée, très pesante et d'une belle couleur blanche. Elle a une saveur âcre et amère, et une odeur de violette très prononcée. On la regarde comme incisive et expectorante, mais on ne s'en sert que pour faire les pois à cautère. La racine de l'iris faux acore

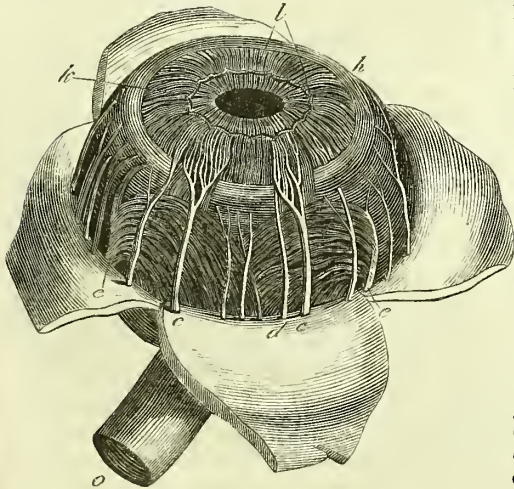


Fig. 225.

convergeant vers la pupille, et qui forment deux anneaux distincts, dont l'externe est plus large et d'une teinte plus claire. Sa face postérieure, tournée vers le cristallin, manque d'épithélium, et se continue avec la choroïde (V. UVÉE). L'iris est formé de fibrecellules (V. ce mot) mélangées de tissu lumineux; la plupart de leurs

(*Iris pseudo-acorus*, L.) paraît être plus purgative que celle des autres espèces. Celle de l'*iris fétide* (*Iris fetidissima*) a été préconisée comme antispasmodique. Enfin celle de l'*iris tubéreuse* (*Iris tuberosa*) est le faux hermodacte des pharmaciens.

IRISATION, s. f. [angl. *irisation*]. Propriété dont jouissent certains minéraux de produire sur l'organe de la vue l'impression de la série des couleurs de l'iris, soit à cause d'une substance légère et incolore qui se trouve appliquée à leur surface, soit en raison d'une altération survenue dans leur structure par l'effet, ou de fissures, ou d'écartement de leurs lames.

IRITIS, s. f. [*iritis*, all. *Iritis*, it. *irite*, esp. *iritis*]. Inflammation de l'iris. C'est à tort qu'on a supposé qu'elle peut envahir tantôt le revêtement séreux de l'une ou l'autre face de la membrane, tantôt le tissu même de cette dernière, ce qui l'a fait distinguer en séreuse et parenchymateuse par Ammon, car son parenchyme seul est vasculaire.

IRRADIATION, s. f. [*irradiatio*, all. *Ausstrahlung*, angl. *irradiation*, it. *irradiazione*, esp. *irradiacion*]. Mouvement du centre à la circonférence. Les physiiciens nomment ainsi le grossissement apparent d'un objet éclairé, grossissement produit par l'intensité de la lumière. — En physiologie [all. *Reflex*, it. *irradiazione*, esp. *irradiacion*], on nomme ainsi tout mouvement qui se fait d'un centre quelconque à la circonférence, chez un être organisé.

IRRÉDUCTIBLE, adj. [all. *unherstellbar*]. Se dit d'un oxyde métallique qu'on ne peut ramener à l'état de métal pur. — En chirurgie : *Irreductible* [all. *uneinrichtbar*, *irreducibel*, angl. *irreducible*, it. *irreduttibile*, esp. *irreducible*], qui ne peut être réduit, être remis en place : *hernie irréductible*.

IRRÉGULIER, IÈRE, adj. [*irregularis*, all. *unregelmässig*, angl. *irregular*, it. *irregolare*, esp. *irregular*]. Se dit, en botanique, du calice dont les parties diffèrent par la grandeur, la forme ou la position, et de la corolle dont les pétales ou les lobes sont sensiblement dissimilaires. — Le *pouls irrégulier* est celui dont les pulsations ne sont ni égales entre elles, ni régulières dans leurs inégalités.

IRRIGATION, s. f. [de *irrigare*, arroser ; all. *Begussung*, angl. *irrigation*]. Action d'arroser ou de tenir moite une partie du corps, principalement en y faisant tomber de l'eau froide. C'est un moyen antiphlogistique puissant, et qui produit des effets sédatifs.

IRRITABILITÉ, s. f. [*irritabilitas*, all. *Reizbarkeit*, *Irritabilität*, angl. *irritability*, it. *irritabilità*, esp. *irritabilidad*]. Terme employé pour désigner les degrés divers de l'activité vitale, c'est-à-dire des propriétés élémentaires dont jouissent les éléments anatomiques, et par suite les tissus doués de propriétés animales seulement, et cela, soit que les modes de vitalité dont il s'agit (*sensibilité* et *contractilité*) présentent des variations de rapidité, soit qu'ils en présentent d'intensité. Mais il ne désigne aucune action spéciale élémentaire, c'est-à-dire indivisible, aucune propriété appartenant spécialement à une espèce d'élément anatomique. C'est à tort surtout que ce terme a été appliqué aux propriétés végétatives ou organiques, et que certains auteurs parlent de *Irritabilité* ou de *Irritation* de la propriété de nutrition. Ces variations d'activité des propriétés animales en plus ou en moins, quant à la rapidité et à l'intensité, il est plusieurs parties diverses qui peuvent les offrir chacune à sa manière : ainsi tantôt ce sera la partie cérébrale présidant aux actes

qui, elle, les manifesterait le plus vite ou le plus tôt ; tantôt ce sera celle qui préside au langage, etc. Ainsi donc, *irritabilité* signifie un degré d'activité cérébrale en plus ou en moins dans telle ou telle partie du cerveau, mais ce terme ne désigne pas une propriété particulière. Haller reconnut que les muscles avaient en propre la faculté de se contracter sans qu'elle leur fût transmise par les nerfs qui ne faisaient qu'en déterminer l'accomplissement, la manifestation. Ce fut là un grand pas, et il combattit les opinions des auteurs, qui *eam vim cum vi sentiendi confuderunt*. Il a donné avec Glisson le nom d'*irritabilité musculaire* à cette force contractile (*hæc vis contractilis irritabilitas dicta est*). Elle appartient en propre au tissu musculaire (*in glutine residet*). Il eut le tort d'employer, pour désigner une propriété appartenant spécialement aux muscles, un terme aussi général que celui d'*irritabilité*, et qui avait toujours été employé pour indiquer un degré de l'activité vitale propre au système nerveux et aux parties qui en reçoivent les ramifications périphériques, surtout après avoir montré que : *Sola fibra muscularis contrahitur vi viva ; senti' solus nervus*. Tout en la séparant de la sensibilité avec Baglivi et Glisson, c'était laisser la confusion encore possible. Du reste, il était difficile de faire autrement à une époque où Bichat n'avait pas institué l'étude particulière de chaque tissu. A partir de Bichat, le terme *irritabilité*, reprenant sa signification commune ou générale, a été remplacé ailleurs avec raison par celui de *contractilité*. Toutefois, quelques auteurs emploient à tort fréquemment le terme *irritabilité musculaire*, ou simplement *irritabilité*, comme synonyme de *contractilité*. Il faut en être prévenu et ne pas les imiter, car on peut voir qu'il en résulte bientôt une grande confusion, lorsque, arrivant au système nerveux, ils parlent de nouveau de son *irritabilité*. La confusion devient bien plus grande encore, lorsqu'ils cherchent à faire deux propriétés spéciales et différentes de la *contractilité* et de l'*irritabilité* dans les muscles.

IRRITABLE, adj. [*irritabilis*, all. *reizbar*, *irritabel*, angl. *irritable*, it. *irritabile*, esp. *irritable*]. Qui est doué d'irritabilité, comme toutes les parties d'un corps organisé vivant. Il se dit, tant au physique qu'au moral, des personnes qui sont vivement affectées par les impressions qu'elles reçoivent. — Les botanistes appellent *irritables* les étamines dont les filets sont susceptibles de se mouvoir au temps de la fécondation, sans qu'on puisse attribuer leurs mouvements à aucune force mécanique connue. — *Irritable (tumeur) du sein*. Tumeur du sein qui cause de vives douleurs, et qu'on prend souvent pour un cancer. Mais elle cède assez facilement à un traitement antiphlogistique et anodin.

IRRITANT, ANTE, adj. et s. m. [*irritans*, all. *reizend*, *irritierend*, angl. *irritant*, it. et esp. *irritante*].

Tout ce qui excite nos organes outre mesure, de manière à changer le rythme habituel de leurs fonctions. Un stimulant assez énergique pour provoquer de la tension, de la chaleur et de la douleur, devient *irritant*. **IRRITATION**, s. f. [*irritatio*, all. *Reizung*, *Irritation*, angl. *irritation*, it. *irritazione*, esp. *irritacion*]. Action des irritants ou état d'une partie qui est irritée. Broussais a défini l'*irritation*, l'état d'un organe dont l'excitation est portée à un tel degré d'intensité, que l'équilibre résultant de la balance de toutes les fonctions est rompu. C'est un état contre nature, qui trouble l'ordre habituel des fonctions d'un organe, en outre-passant la limite de l'excitation qui lui est

nécessaire. L'excitation et l'irritation sont, en effet, deux degrés d'un même genre d'action dont l'intensité dépend autant de la susceptibilité relative des organes que de la nature de l'excitant; en sorte qu'une substance qui n'est qu'excitante pour tel individu ou pour tel organe, est irritante chez un autre individu ou pour un autre organe.

ISABELLE, s. m. et adj. [all. *isabellfarbig*, angl. *light bay*, it. *isabella*]. Genre de robe caractérisé par la couleur jaune clair de toute la surface du corps, quelle que soit la nuance des crins. L'isabelle peut être clair, ordinaire ou foncé. La couleur des crins et la présence de la raie de mulet ne sont que des particularités qu'il importe cependant de signaler.

ISADELPHIE, adj. [*isadelphus*, de ἴσος, égal, et ἀδελφός, frère; all. *gleichbündelig*, esp. *isadelfo*]. Se dit d'une plante qui a les étamines réunies en deux paquets égaux.

ISADELPHIE, s. f. Curtil nomme ainsi l'état des monstres doubles composés de deux corps également et parfaitement développés, dont chacun possède tous les organes nécessaires à la vie, et qui ne tiennent l'un à l'autre que par des parties sans importance.

ISAMAMIDE ou **ISATAMIDE**. V. AMASATINE.

ISAMIQUE (ACIDE). Produit de l'action de la potasse sur l'isatine. Cristallisable, soluble dans l'éther, peu dans l'alcool bouillant, et les colorant en jaune. C'est un acide copulé formé d'*amasatine* et d'*acide isatinique*. (C³²H⁴²O⁷AzH³.)

ISATÈNE, s. m. (C¹⁶H⁶O³Az). Corps formé par action d'un sel ammoniacal sur la sulfisatine. Il cristallise de la solution alcoolique bouillante; l'eau chaude le décompose en *isatine* et *indine*.

ISATHIONIQUE (ACIDE) (C¹⁴H⁵O²SO², SO³ + HO). Acide copulé obtenu par action de l'acide sulfurique anhydre sur l'alcool. Acide puissant, chassant les acides acétique et chlorhydrique de leurs sels; d'un goût fortement acide. Ni l'acide ni les sels ne peuvent être décomposés par l'ébullition, et ses sels à base alcaline supportent 300° sans se décomposer.

ISATILINE, s. f. [*isatimide-isatine double*]. Corps qui se dépose en flocons d'une solution d'amasatine dans laquelle on a fait passer un courant de gaz ammoniac sec. L'acide chlorhydrique le colore en violet. (C⁴⁸H¹⁶⁰O³Az².)

ISATIMIDE, s. f. Corps qui se dépose en cristaux en même temps que l'*isatiline*. Jaune, insoluble dans l'eau, à peine dans l'alcool et l'éther bouillant. (C⁴⁴H¹⁷⁰O⁸Az⁵.) V. IMASÉTINE.

ISATINE, s. f. [all. *Isatin*, angl. *isatine*, it. *isatina*]. Produit de l'oxydation de l'indigo bleu, en le chauffant avec de l'acide nitrique faible. Elle forme de beaux cristaux rouges médiocrement solubles, et susceptibles de se volatiliser. Formule: C¹⁶H⁵N³O⁴, ou indigo bleu, plus 2 atomes d'oxygène. Par l'action de la potasse, elle est convertie en *acide isatinique* et en *isatyde*, quand une solution alcoolique est mêlée avec du sulfure d'ammoniac.

ISATYDE, s. m. (C¹⁶H⁶O⁴Az). Produit de l'action du sulfhydrate d'ammoniac sur une solution concentrée d'isatine. Cristallisable, vert pâle, sans goût ni odeur; peu soluble dans l'alcool et l'éther bouillant dont il se dépose en cristaux; insoluble dans l'eau.

ISCHIA. Ile dans le golfe de Naples, où sont quinze ou seize sources tant chaudes que froides, acidules et salines.

ISCHIADELPHÈS, s. m. pl. [*ischiadelpus*, de ἰσχίον, hanche, et ἀδελφός, frère]. On a appelé ainsi les monstres doubles dont les corps opposés l'un à l'autre sont accouplés et soudés ensemble par le bassin.

ISCHIAGRE, s. f. [*ischiagra*, de ἰσχίον, hanche, et ἄγρα, proie; all. *Hüftgicht*, angl. *ischiagra*, it. *ischia-gra*]. Goutte fixée sur la hanche. On a aussi donné ce nom à la *sciaticque*.

ISCHIAL, **ALE**, adj. [*ischialis*, esp. *isquial*]. Qui a rapport à l'ischion. Cet os lui-même est souvent appelé *portion ischiale* de l'os des iles.

ISCHIATIQUE, adj. [*ischiatricus*, angl. *ischiatric*, it. *ischiatico*, esp. *isquiatico*]. Qui a rapport à la hanche. — *Artère ischiatique*. Née de la partie inférieure de l'hypogastrique, dont elle paraît être la continuation, elle sort du bassin par la partie inférieure de la grande échancreure sciaticque, et se distribue à la région supérieure postérieure de la cuisse. — *Douleur ischiale*. V. SCIATIQUE. — *Hernie ischiatique*. V. ISCHIOCÈLE.

ISCHIATOCÈLE. V. ISCHIOCÈLE.

ISCHIO-ANAL. V. RELEVEUR de l'anus.

ISCHIO-CAVERNEUX, adj. et s. m. [*ischio-cavernosus*, it. *ischiocavernoso*, esp. *isquiocavernoso*]. Petit muscle qui se rend, chez l'homme, de la tubérosité de l'ischion au corps caverneux de la verge, et, chez la femme, de la branche de cet os au clitoris.

ISCHIOCÈLE, s. f. [*ischiocele*, de ἰσχίον, hanche, et κίλα, hernie; esp. *isquiocele*]. Hernie à travers l'échancreure ischiatique. La tumeur fait alors saillie à la partie postérieure inférieure du tronc, près de l'anus.

ISCHIO-CLITORIDIEN, adj. et s. m. Nom donné au muscle ischio-caverneux et au nerf honteux, chez la femme.

ISCHIO-CLITORIEN, **IEÑNE**, adj. [*ischio-clitorianus*, all. *Kitzlermuskel*]. Qui appartient à l'ischion et au clitoris. — *Artère ischio-clitorienne*. La plus profonde des deux branches fournies par la honteuse interne, chez la femme. — *Nerf ischio-clitorien*. Branche supérieure du nerf honteux.

ISCHIO-COCYGIEN, adj. et s. m. [*ischio-coccygens*, all. *Steissbeinmuskel*]. Muscle qui se porte de l'épine sciaticque à tout le bord du coccyx et à la partie inférieure de la face latérale du sacrum; il retient le coccyx et l'empêche de se renverser en arrière pendant la défécation.

ISCHIO-CRÉTI-TIBIAL. V. DEMI-TENDINEUX.

ISCHIO-FÉMORAL. V. ADDUCTEUR (*grand*) de la cuisse.

ISCHIO-FÉMORO-PÉROVIEN. V. BICEPS *crural*.

ISCHION, s. m. [*ischium*, ἰσχίον, all. *Sitzbein*, it. *ischio*]. Pièce inférieure de l'os coxal chez le fœtus, partie inférieure de ce même os chez l'adulte.

ISCHIOPAGE, s. m. [de ἰσχίον, ischion, et πᾶσις, uni]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres composés de deux individus qui ont un ombilic commun, et qui sont réunis par la région hypogastrique.

ISCHIOPAGIE, s. f. Anomalie qui caractérise les monstres ischiopages.

ISCHIO-PÉNIEN, **IEÑNE**, adj. Nom donné à la continuation de l'artère honteuse interne et au nerf honteux, chez l'homme.

ISCHIO-PÉRINÉAL, **ALE**, adj. Qui appartient à l'ischion et au périnée. — *Artère ischio-périnéale*. L'artère transverse du périnée. — *Muscle ischio-périnéal*. Le muscle transverse du périnée.

ISCHIO-POPLITI-TIBIAL. V. DEMI-MEMBRANEUX.

ISCHIO-PRÉTIBIAL. V. DEMI-TENDINEUX.

ISCHIO-PROSTATIQUE. V. ABAISSEUR de la vessie.

ISCHIO-PUBI-FÉMORAL. V. ADDUCTEUR (grand) de la cuisse.

ISCHIO-PUBI-PROSTATIQUE. V. TRANSVERSE du périnée.

ISCHIO-SOUS-CLITORIEN, adj. et s. m. Muscle ischio-caverneux, chez la femme.

ISCHIO-SOUS-TROCHANTÉRIEN. V. CARRÉ de la cuisse.

ISCHIO-SPINI-TROCHANTÉRIEN. V. JUMENTAUX de la cuisse.

ISCHIO-TROCHANTÉRIEN. V. JUMENTAUX de la cuisse.

ISCHIO-URÉTHRAL. V. ISCHIO-CAVERNEUX.

ISCHNOPHONIE, s. f. [*ischnophonia*, de *ισχνός*, faible, et *φωνή*, voix; it. *iscnofonia*]. Faiblesse de la voix. Vogel appelait ainsi le bégaiement.

ISCHNOTIE, s. f. [de *ισχνός*, grêle]. Gracilité extrême du corps.

ISCHURÉTIQUE, adj. et s. m. [*ischureticus*, angl. *ischuretic*, it. et esp. *iscurético*]. Se disait des remèdes réputés propres à modérer ou à guérir l'ischurie.

ISCHURIE, s. f. [*ischuria*, de *ἴσχω*, arrêter, et *οὔρον*, urine; all. *Harnsperr*, it. et esp. *iscuria*]. Impossibilité d'uriner. V. RÉTENTION d'urine.— Il y a quatre espèces d'ischurie. *Ischurie rénale*. Rétention de l'urine dans le bassin du rein.— *Ischurie urétrique*. Rétention de l'urine dans l'urètre.— *Ischurie vésicale*. Rétention de l'urine dans la vessie.— *Ischurie uréthrale*. Rétention d'urine produite par un obstacle dans l'urètre.

ISLA DE LONJO ou **TOJA GRANDE.** Petite île située dans un petit lac, province de Pontevedra (Espagne). Eau saline, température 33° à 36°; chlorure de chaux, sulfates de chaux et de magnésie.

ISOBRIÉ, ÉE, adj. [*isobriatus*, de *ἴσος*, égal, et *βριώω*, je suis puissant]. Epithète donnée aux embryons dicotylédons, pour exprimer que les forces d'accroissement sont égales des deux côtés.

ISOCHRONE, adj. [*isochronus*, de *ἴσος*, égal, et *χρόνος*, temps; all. *gleichzeitig*, angl. *isochronal*, it. et esp. *isocrono*]. Se dit des mouvements qui s'exécutent en même temps et en des temps égaux.

ISOCRONISME, s. m. [*isochronismus*, all. *Gleichzeitigkeit*, angl. *isochronism*, it. et esp. *isocronismo*]. Qualité de ce qui est isochrone. Simultanéité d'action entre des organes qui se correspondent ou qui dépendent l'un de l'autre.

ISOÉTÉES, s. f. pl. [*ἴσος*, semblable, *ἔτεος*, année]. Famille de plantes cryptogames séparées des lycopodiées, s'en distinguant en ce que les organes reproducteurs sont situés dans une ou deux loges à la base des feuilles. Ce sont des plantes croissant sous l'eau et à stipe très court. V. MACROSPORE et MICROSPORE.

ISOGYNE, adj. [*isogynus*, de *ἴσος*, égal, et *γυνή*, femme]. Se dit d'une fleur dont les carpelles et les pétales sont en nombre égal. S'oppose à *anisogyne*.

ISOLANT, ANTE, adj. [all. *isolierend*, it. *isolante*, esp. *aislante*]. On appelle ainsi les corps qui ne transmettent pas librement l'électricité, parce que, quand on les emploie comme supports, ils isolent les autres de toute communication avec des conducteurs qui pourraient leur soutirer l'électricité. Milieu isolant ou *cohibent*. Delarive se sert de ce mot au lieu de celui de *milieu isolant*, pour désigner le milieu au

travers duquel s'opèrent les phénomènes d'induction électrique. Ce mot exprime mieux l'idée d'un corps qui agit d'une certaine manière sur l'électricité que le mot *isolant*, qui n'indique qu'un état passif ou négatif.

ISOLATEUR, s. m. [*isolator*, it. *isolatore*, esp. *aislador*]. Appareil dont on se sert, dans les expériences de physique, pour isoler les corps auxquels on veut communiquer l'électricité, ou dans lesquels on se propose d'accumuler cette dernière.

ISOLÉ, ÉE, adj. [all. *isolirt*, it. *isolato*, esp. *aislado*]. Se dit d'un corps qu'on a entouré d'autres corps non conducteurs de l'électricité, afin de le mettre hors de communication conductrice avec le sol.

ISOLEMENT, s. m. [all. *Isolirung*, it. *isolamento*, esp. *aislamiento*]. État d'un corps électrisé dont on a éloigné tous les objets conducteurs, afin qu'il puisse conserver l'électricité. — *Police sanitaire*. Action d'isoler. Mesure ayant pour but de soustraire les hommes et les animaux sains à la contagion. L'isolement est, de tous les moyens préservatifs, le plus efficace et le plus difficile à bien pratiquer. Pour les animaux, l'isolement se fait de plusieurs manières : 1° en plaçant dans une étable isolée les animaux d'un propriétaire, suspects ou malades; c'est ce qui constitue la séquestration; 2° en réunissant dans un lieu isolé les animaux malades d'un village ou d'une contrée; 3° en laissant dans une étable saine les animaux non malades et cantonnant les autres dans des lieux isolés, sous la conduite d'un ou de plusieurs gardiens; c'est le cantonnement ou parage. L'isolement, dans le cas de maladies contagieuses, est prescrit pour les animaux par la législation.

ISOLOIR, s. m. V. ISOLATEUR.

ISOMÈRE, adj. [de *ἴσος*, égal, et *μέρος*, partie]. Corps isomères. On donne ce nom aux composés qui ont une composition élémentaire identique et pourtant dont les propriétés physiques et chimiques diffèrent essentiellement. Tels sont les acides tartrique et paratartrique, malique et citrique, les sucres et les gommes, divers carbures d'hydrogène, plusieurs huiles essentielles ou d'autres non volatiles. Ces composés forment néanmoins des combinaisons dissimilaires en s'unissant aux mêmes corps. Les prétendus corps isomères ne le sont qu'au point de vue du poids de chacun de leurs éléments considérés à part, mais ce ne sont pas du tout des corps de composition immédiate identique, et pourtant *dimorphes*, comme l'aragonite et le calcaire. Il n'y a pas de corps isomères dans le sens adopté ordinairement; l'isomérisie n'est admissible qu'autant qu'elle se confond avec le dimorphisme (V. ce mot). Il n'y a de corps isomères qu'au point de vue de l'analyse élémentaire, mais nullement au point de vue de l'analyse immédiate. Ce qui le prouve, c'est que Biot a montré que toutes les gommes, sucres, dextrines, féculs, les huiles essentielles de térébenthine et de citron, les acides tartrique et paratartrique, ont un pouvoir rotatoire différent. Or, ce caractère coïncidant toujours avec une composition chimique différente des molécules ou des composés, on doit admettre que les corps dont il s'agit diffèrent l'un de l'autre, et, lorsqu'au lieu d'une simple analyse élémentaire on en fera l'analyse immédiate convenablement, on reconnaîtra chimiquement cette différence.

ISOMÉRIE, s. f. [de *ἴσος*, semblable, et *μέρος*, partie; angl. *isomerism*, esp. *isomeria*]. Phénomène qui consiste en ce que des composés, sans changer de

composition élémentaire, sont susceptibles d'offrir d'assez grandes différences dans leurs propriétés chimiques. On suppose que ce phénomène tient à un arrangement moléculaire différent entre les atomes, sans nulle variation dans le nombre de ceux-ci.

ISOMÉRIQUE, adj. [*isomericus*, all. *gleichtheilig*, ang. *isomeric*, esp. *isomericco*]. Qui a les caractères de l'isomérie; qui a rapport à l'isomérie. — *Catalyse isomérique*. On sait que les catalyses ou phénomènes de contact ou catalytiques proprement dits se divisent en : A. *Catalyse avec absorption de gaz, ou oxydantes*. Ce sont : 1. *Catalyse hydrique*. Elle est caractérisée par une simple influence de contact du platine, de l'iridium, de l'or, de l'argent, etc., sur l'oxygène et l'hydrogène, dont ils déterminent la combinaison en eau. Les uns agissent même au-dessous de zéro, les autres, comme l'argent et le verre, demandent une température de 300°. 2. *Catalyse nitreuse*. En second lieu se présente l'oxydation de l'ammoniaque au contact de la mousse de platine rougie dans l'air, d'où résulte la formation d'acide nitrique : c'est la fermentation nitreuse de quelques auteurs. Il paraît que d'autres corps poreux humides et les matières en putréfaction peuvent remplacer la mousse de platine, mais l'action est plus lente. 3. *Catalyse acétique*. La combinaison de l'oxygène avec l'alcool au contact de la mousse de platine, d'où résulte l'acide acétique, est un fait du genre des précédents. On peut du reste remplacer la mousse de platine par toutes les substances albumineuses, par les ferments qu'elles forment en s'altérant à l'air et par la levûre. C'est ce phénomène qui est appelé à tort *fermentation acétique* ou *acide*. — B. *Catalyses métamorphosantes, ou isomériques*. 4. *Catalyse pectique*. Par la chaleur et les acides, la pectose donne la pectine. La pectine, la parapectine et la métapectine, au contact des alcalis et terres alcalines, se transforment en acide pectosique d'abord, puis ce dernier en acide pectique, si l'on prolonge suffisamment l'action. On peut remplacer les alcalis par la *pectase*, corps albumineux doué de la propriété catalytique quand il est frais, mais qui la perd en s'altérant par absorption de l'oxygène atmosphérique. C'est ce qu'on a appelé *fermentation pectique*. 5. *Catalyses dextrinique et glycosique*. L'agent catalytique est l'acide sulfurique, ou d'autres acides minéraux affaiblis; le corps catalysé est le sucre de canne, la cellulose, les gommes ou les féculs. Le produit est la *dextrine* d'abord, puis la *glycose* ou *sucre de raisin* quand on prolonge l'action. Pour les amidons, mais pour eux seuls, on peut remplacer les acides étendus par la *diastase*. 6. *Catalyse lactique*. Le corps catalysé est la glycose ou le sucre de lait; le corps catalytique est le caséum ou le gluten frais, ou bien toute matière azotée, végétale ou animale; mais il faut qu'elles aient subi le contact de l'air à un certain degré. 7. *Catalyse sinapisique* (V. ACIDE MYRONIQUE). 8. *Catalyse digestive*, fermentation digestive (V. ALBUMINOSE et GASTRIQUE). — C. *Catalyses avec dédoublement, ou dédoubleantes*. 9. *Catalyse gallique*. Le corps catalysé est le tannin; la substance catalytique n'est pas encore connue. Il est probable que c'est la matière albumineuse qu'on trouve dans toutes les cellules des plantes; car la partie de la noix de galle qui est insoluble dans l'éther peut jouer le rôle de corps catalytique pour le tannin pur, et de ferment pour le sucre. L'*acide gallique* et l'*acide ellagique*, qu'on trouve dans la masse catalysée, ne représentent pas exactement la formule du tannin

employé. On ne connaît, par conséquent, pas exactement le dédoublement opéré dans ce cas. 10. *Catalyse benzoïque*. Le corps catalysé est l'*amygdaline*, le corps catalytique est l'*émulsine* ou la *synaptase*; le résultat de l'action est le dédoublement de la première en essence d'amandes amères et acide cyanhydrique. 11. *Catalyse glyco-saligénine*. Elle est caractérisée par le dédoublement de la *salicine* en glycose et en *saligénine*, sous l'influence catalytique de la *synaptase*. Celle-ci ne peut pas être remplacée par la levûre ni par les matières azotées altérées qui sont devenues des ferments. 12. *Catalyse hippurique* ou *benzoïque* et *glycocollique*. Le corps catalysé est l'acide hippurique des urines d'herbivores, qui, sous l'influence du contact des mucus altérés par l'air, se dédouble en acide hippurique et sucre de gélatine ou glycocole. 13. *Catalyse (ou fermentation) ammoniacale*. La catalyse ammoniacale est caractérisée par le dédoublement de l'urée en carbonate d'ammoniaque sous l'influence catalytique des substances organiques de l'urine, mucus ou albumine. Elle fixe, pour opérer cette décomposition, 4 équivalents d'eau. V. FERMENTATION.

ISOMORPHIE, adj. [*isomorphus*, de ἴσος, égal, et μορφή, forme; all. *gleichgestaltig*, angl. *isomorphous*, it. et esp. *isomorfo*]. Se dit des substances simples ou composées qui affectent la même forme cristalline, lorsqu'elles sont combinées avec d'autres substances dans les mêmes proportions atomiques. Ainsi, deux corps sont *isomorphes* quand un nombre donné de leurs molécules, combiné avec un certain nombre de molécules (le même dans les deux cas) d'un troisième corps, se présente sous une même forme. Le soufre, le sélénium et le chrome sont isomorphes : 1 atome de chacun de ces corps forme avec 3 atomes d'oxygène des acides isomorphes, savoir : les acides sulfurique, sélénique et chromique, qui, en se combinant avec un même nombre d'atomes d'une même base, produisent des sels ayant une même forme.

ISOMORPHISME, s. m. [all. *Gleichgestaltigkeit*, *Isomorphismus*, angl. *isomorphism*, it. et esp. *isomorfismo*]. L'*isomorphisme* est caractérisé par ce fait, que des cristaux d'une forme identique ont une composition chimique différente. Ce fait se présente très rarement, et il ne se rencontre que dans les cas où, un corps étant composé du même nombre d'équivalents qu'un autre, ils peuvent se remplacer en toute proportion, sans que les rapports entre les équivalents de l'oxygène de la base et de l'acide soient échangés. C'est ainsi, par exemple, que, dans la magnésie, dans la chaux, dans le protoxyde de fer et dans celui de manganèse, la quantité d'oxygène, par rapport au métal, étant la même, on peut, dans un sel formé de 4 équivalents d'acide et de 2 de chaux ou de magnésie, remplacer l'équivalent de cette base par un protoxyde de fer ou de manganèse, et réciproquement.

ISOPÉTALE, adj. [*isopetalus*, de ἴσος, égal, et πέταλον, pétale]. Se dit, en botanique, d'une plante qui a les pétales égaux.

ISOPHYLLE, adj. [*isophyllus*, de ἴσος, égal, et φύλλον, feuille]. Se dit, en botanique, d'une plante dont les feuilles sont pareilles.

ISOPODE, s. m. [*isopoda*, de ἴσος, semblable, et πούς, pied]. Nom d'un ordre de crustacés comprenant les *cloportes* (V. ce mot), caractérisés par un abdomen volumineux, la tête petite, sept paires de pattes semblables, pas d'organes respiratoires à l'extérieur.

ISOSTÈMONE, adj. Se dit d'une fleur dont les pétales et les étamines sont en nombre égal.

ISOTHERME, adj. [angl. *isothermal*, de ἴσος, égal, et θερμός, chaud]. Qui est égal en température. *Ligne isotherme*. Nom donné à une ligne passant par tous les points du globe terrestre dont la température moyenne est égale. Les lignes isothermes sont parallèles à l'équateur, jusqu'à 22° environ de chaque hémisphère ; mais elles sont loin d'être droites, et elles présentent des sinuosités nombreuses. L'espace compris entre deux lignes isothermes porte le nom de *zone* ou *bord isotherme*.

ISTHME, s. m. [*isthmus*, ἰσθμός, all. *Enge*, it. *istmo*, esp. *ismo*]. Ce mot, qui signifie proprement une langue de terre joignant une presqu'île au continent ou séparant deux mers, a été employé par les anatomistes pour désigner le détroit qui sépare la bouche du pharynx. *L'isthme du gosier*, ou *l'ouverture œsophagienne* de la bouche, est formé en haut par le voile du palais, en bas par la base de la langue, sur les côtés par les piliers du voile du palais et par les amygdales. — *L'isthme de Vioussens* est un relief de fibres musculaires qui régnent tout autour de la fosse ovale de la cloison des oreillettes du cœur.

ITALIENNES (RACES BOVINES). On signale en Italie deux races principales : La *Romagne* ou *Romagnoise*, assez grande, de couleur grise ou brune, ayant de l'aplitude pour la graisse et la chair ; elle peut être classée parmi les races des plaines ; les vaches sont bonnes laitières. La race de *Parmesan*, qui n'est autre chose que celle de *Schweiz*, importée dans le pays.

ITACONIQUE ou **ITAKONIQUE**. V. CITRIQUE.

IULE, s. m. [*iulus*, *julus*, ἰούλιος]. Mot employé en botanique comme synonyme d'*amentum*, chaton. — En entomologie, nom d'un genre de myriapodes chilognathes, dont les articles, au nombre de quarante et au delà, portent chacun deux paires de pattes. Ils naissent apodes ; le nombre des anneaux, des pattes et des yeux, va en augmentant avec l'âge. Tous ont une algue (l' ce mot) parasite dans l'intestin. Corps allongé, vermiforme.

IVETTE, s. f. V. GERMANDRÉE.

IVOIRE, s. m. [*ebur*, ἑβούριος, all. *Elfenbein*, angl. *ivory*, it. *avorio*, esp. *morphil*]. On appelle communément ainsi la substance blanche, dense et composée en grande partie de phosphate calcaire, qui constitue les dents laniaires de l'éléphant. On en fait des dents artificielles, des pessaires, des sondes, après l'avoir dépouillée en partie de ses sels calcaires. Brûlée à blanc, elle entrerait autrefois, sous le nom de *spode*, dans quelques préparations officinales. — *Ivoire* est aussi le nom de la substance qui forme la partie interne de la couronne et la racine entière des dents. V. DENT.

IVOIRE VÉGÉTAL, s. m. [*noix de palmier*, *cagua* ou *cabella di negro*, *morphil*]. Graines du *Phytelephas macrocarpa*, R. P. (*Elephantusia macrocarpa*), de la famille des pandanées, dont l'épisperme, cassant, dur, assez épais, renferme un endosperme blanc, opaque, très dur, pouvant être poli comme l'ivoire. Fruit très gros, en forme de tête, à quatre loges monospermes.

IVRAIE, s. f. [*Lolium temulentum*, triandrie digynie, L., graminées, J.; all. *Lolch*, angl. *weeds*, it. *loglio*, esp. *zizara*]. Plante dont les graines, de saveur âcre et acide, peuvent donner au pain des qualités malfaisantes, quand leur farine est mêlée en suffisante quantité avec celle des céréales. Si elles ne déterminent pas toujours des nausées, des vomisse-

ments, le vertige, le coma, des convulsions, c'est qu'elles perdent une partie de leur âcreté par la dessiccation.

IVRESSE, s. f. [*ebrietas*, μέθη, all. *Trunkenheit*, angl. *drunkenness*, it. *ebbrezza*, esp. *embriaguez*]. Ensemble des phénomènes que détermine l'abus des boissons fermentées, à partir du moment où elles commencent à troubler la raison, à étourdir la volonté, jusqu'à celui où elles amènent le délire, un sommeil involontaire et même la mort. On a prétendu que quelques gouttes d'ammoniaque dans un verre d'eau sucrée suffisaient pour calmer l'ivresse. V. ALCOOLISME.

IWONICZ (Gallicie). Au pied des monts Carpathes. Source bromo-iodurée : iode de sodium, 0^{sr}, 220, bromure de sodium, 0^{sr}, 430, par livre allemande. Employée contre les affections scrofuleuses et les accidents tertiaires de la syphilis. C'est la source la plus riche que l'on connaisse en brome et en iode.

IXINÉ. V. CARLINE officinale.

IXODE, s. m. Genre d'araignées de l'ordre des acarides, dont le corps est ovalaire ou orbiculaire, plat quand l'animal est à jeun, mais renflé et énorme quand il est plein du sang des animaux sur lesquels ils vivent. Le céphalothorax, très petit relativement à l'abdomen, est pourvu d'une bouche avec un soûir de pièces cornées très dures. Leurs pattes, garnies de crochets, leur permettent de se fixer fortement à tous les corps. Ils vivent dans les temps chauds sur les plantes, les genêts surtout, et s'accrochent aux animaux qui frottent ces plantes en passant, tels que les chiens, chevaux, bœufs, et même l'homme, sur lequel ils ne causent qu'une sensation de piquûre, démangeaison avec rougeur et un peu de gonflement. En se multipliant, ils peuvent affaiblir les animaux. V. TIQUE et RICIN.

J

JABOT, s. m. [*ingluvies*, all. *Kropf*, angl. *crop*, it. *gozzo*, esp. *buche*]. Dilatation de l'œsophage, qu'on observe chez les oiseaux, particulièrement chez les granivores, et dans laquelle les aliments séjournent quelque temps pour s'y imbiber d'une liqueur analogue à la salive. — Pathologie vétérinaire. On a donné ce nom à un état particulier de l'œsophage du cheval, état dans lequel ce canal présente tantôt une poche formée par la membrane muqueuse qui fait hernie à travers la membrane charnue, tantôt une dilatation anormale de ce même conduit. Enfin on a employé le mot *jabot* pour désigner la dilatation produite par l'arrêt d'un corps étranger dans l'œsophage. Les aliments s'accumulent dans ce renflement anormal et produisent des accidents graves, plus souvent chez le cheval que chez le bœuf. Les aliments accumulés de la sorte peuvent disparaître spontanément, surtout s'il y a eu ingurgitation de fourrages secs. On emploie avec succès des manipulations qui consistent à secouer vivement avec la main la saillie formée par l'œsophage, à exercer ensuite des mouvements alternatifs de pression en haut et en bas. Dans le cas d'insuccès, il ne faut pas songer à l'introduction d'un tube ; les aliments sont tellement tassés, que cette manœuvre est impossible. La guérison peut survenir à la suite de l'ouverture spontanée de l'œsophage. Enfin, l'œsophagotomie est la dernière ressource.

JAGA ou **JAQUIER**, s. m. Nom de l'arbre à pain

(V. ce mot), famille des artocarpées, voisine des mûriers et des urticées.

JACÉE, s. f. V. CENTAUREE.

JACOBSON (ORGANE DE). Tube en partie membraneux et en partie cartilagineux, qui est placé sur le plancher du nez, entre le vomer et la membrane muqueuse, et qui communique avec le conduit de Sténon. — Fig. 224. Organe de Jacobson du papion : a, nerf de Jacobson ; b, peigne nerveux ; c, ouverture

JAIS, s. m. V. JAYET.

JALAP, s. m. [*jalapa*, all. *Jalappe*, angl. *jalap*, it. *sciarappa*, *gialappa*, esp. *jalapa*]. Racine de l'*Exogonium purga*, Bentham (*Convolvulus officinalis*, Pell., *Ipomœa purga*, Choisy), bien différent du *Convolvulus jalapa*, L. (*Batatas jalapa*, Choisy), de la pentandrie monogyne, L., convolvulacées, J. Plante du Mexique. On la trouve dans le commerce en grosses rouelles ou en morceaux arrondis (Fig. 225), marqués circulairement d'une forte incision faite pour en faciliter la dessiccation. Sa surface est très rugueuse et d'un gris foncé, veiné de noir ; intérieurement elle est d'un gris sale. Son odeur est nauséabonde ; sa saveur âcre. Le meilleur jalap est sec, compacte, pesant, à cassure nette, non celluleuse. Souvent il est mêlé avec la racine du *jaux jalap* (*Mirabilis jalapa*), qu'on reconnaît à ce qu'elle est moins ridée et moins résineuse,

ou avec celle de bryone, qui est beaucoup plus blanche et plus légère, et qui a une saveur très amère. C'est

du tube dans le conduit de Sténon ; k, extrémité antéro-supérieure du cartilage ; l, coiffe grise du lobe olfactif ; R, coupe du lobe cérébral antérieur. — Les usages de cette partie sont inconnus. Toutefois M. Gratiolet a essayé de signaler les probabilités qui portent à recevoir l'opinion de Jacobson, à savoir, que c'est un appareil servant à l'olfaction. Il indique : 1° la similitude de texture entre la membrane qui tapisse le tube et celle qui revêt les fosses nasales ; 2° l'identité de texture au microscope entre les nerfs principaux du tube de Jacobson et les véritables nerfs de l'olfaction ; 3° l'origine du nerf de Jacobson, qui s'implante, comme les nerfs de sensation spéciale, dans la paroi membraneuse grise des ventricules. En conséquence, M. Gratiolet pense qu'à l'aide de ce nerf, l'animal perçoit des odeurs, mais des odeurs d'une certaine nature que les autres nerfs de l'olfaction laissent passer inaperçues.

JACTATION ou **JACTITATION**, s. f. [*jactatio*, *jactitatio*, de *jactare*, jeter çà et là ; *ζάωζν*, all. *Herumwerfen*, angl. *jactitation*]. Anxiété, agitation.

JADE, s. m. [all. *Nierenstein*, it. *diaspro*, *malochite*, esp. *jade*]. Substance minérale amorphe qu'on nomme vulgairement *pierrc néphrétique*. Le jade est verdâtre et principalement composé de silice, de chaux, de soude, de potasse, d'oxyde de fer, etc. On le portait autrefois en amulette contre les maladies des reins.

JAEN ou **JABALUIS** (Espagne). A une demi-lieue de Jaen, source d'eau saline : chlorhydrate de soude, sulfate de magnésie. Employée contre les maladies nerveuses, les douleurs rhumatismales, la chlorose, la douleur d'estomac, les affections des voies urinaires.

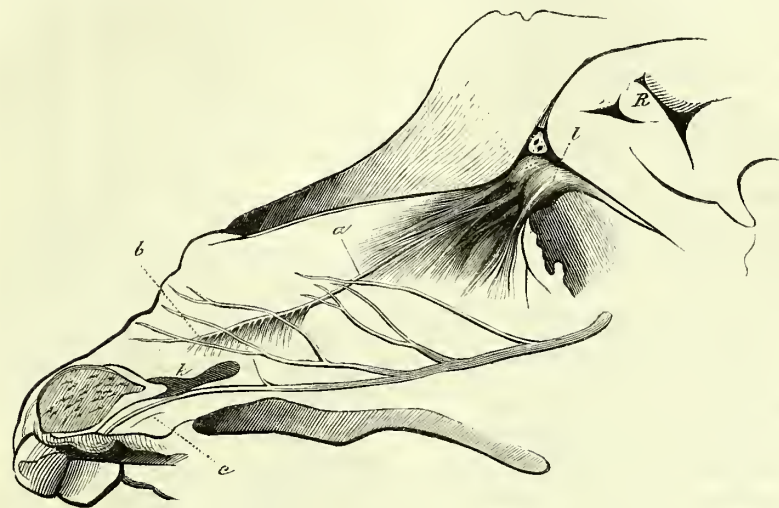


Fig. 224.



Fig. 225.

un fort purgatif qu'on prescrit en poudre, à la dose de 1^{gr},50 à 2 grammes pour les adultes, d'environ

75 centigrammes pour les jeunes gens. — On prépare un *sirop de jalap*. — La *teinture de jalap* se fait avec 1 partie de jalap en poudre et 8 d'alcool à 22°. — La *résine de jalap* se prépare en distillant la teinture au bain-marie jusqu'aux trois quarts, mêlant le résidu avec quantité égale d'eau distillée, lavant le précipité, le dissolvant dans l'alcool, et évaporant à siccité. Cette résine est d'un brun verdâtre, fragile, à cassure brillante. Elle est jaunâtre lorsqu'elle a été réduite en poudre; elle a une odeur vireuse, une saveur d'abord faible, puis âcre et désagréable. On l'administre à la dose de 30 à 60 centigrammes et à l'état d'émulsion. Un autre jalap officinal, doué des mêmes propriétés, et appelé *jalap léger, fusiforme ou mâle*, est fourni par l'*Ipomea orizabensis*, Ledanois (*Convolvulus orizabensis*, Pelletán). C'est la racine de jalap qui fait la base du fameux vomipurgatif de Leroy.

JALAPINE, s. f. [angl. *jalapin*]. Résine principale du jalap, de consistance molle, soluble dans l'éther (C⁴²H³⁴O²⁰). — *Acide jalapique*. Autre résine existant en petite quantité dans le jalap, nommée aussi *rhodéorétine*. (C⁴²H³⁵O²⁰.)

JAMAÏCINE, s. f. [angl. *jamaïcine*]. Alcaloïde azoté tiré de l'*Andira inermis*. Elle est d'une couleur brunâtre, cristallisable, fusible, soluble et très amère. Elle paraît être très purgative.

JAMBE, s. f. [crus, γάμος, *xríμα*, all. *Bein*, angl. *leg*, it. *gamba*, esp. *pierna*]. Portion du membre abdominal comprise entre le genou et le pied. La jambe est formée de deux os : l'un, plus gros, le *tibia*; l'autre, plus grêle, le *péroné*, placé au côté externe du précédent. Ces os sont séparés l'un de l'autre par un intervalle qu'occupe un ligament interosseux. Les muscles de la jambe sont : le jambier intérieur, l'extenseur propre du gros orteil, le long extenseur commun, le péronier antérieur, le long péronier latéral, le court péronier latéral, les jumeaux, le plantaire grêle, le soléaire, le poplité, le long fléchisseur commun, le long fléchisseur du gros orteil et le jambier postérieur. — *Jambe artificielle*. Appareil destiné à remplacer une jambe amputée. Il se compose (Fig. 226) : 1° d'un pied artificiel et d'une *jambe lacée*, ou boîte de réception du moignon (a); 2° d'une boîte de réception de la cuisse (b), avec deux bourrelets pour point d'appui, sur la crête iliaque et la tubérosité sciatique. Les deux boîtes sont réunies au genou par des leviers articulés (c), qui opèrent l'extension et la flexion par l'élasticité d'un ressort.

JAMBIER, IÈRE, adj. et s. m. [*tibialis*, it. *gambiero*]. Qui a rapport à la jambe. L'*aponévrose jambière* enveloppe les muscles de ce membre; elle est formée par des expansions fibreuses provenant de la tête du péroné et des tendons cruraux; elle se continue en haut avec l'aponévrose crurale, en bas avec le ligament annulaire antérieur du tarse.

Jambier antérieur (tibio-sus-tarsien, Ch.). Muscle qui naît de la partie antérieure de la tubérosité externe du tibia, de la moitié supérieure de la face externe de cet os et de la face antérieure du ligament interosseux, et se termine par un tendon inséré à la base du premier os cunéiforme et à l'extrémité postérieure du premier métatarsien. Il fléchit le pied sur la jambe.

Jambier postérieur (tibio-sous-tarsien, Ch.). Muscle qui s'attache en haut à la face postérieure du tibia, du péroné et du ligament interosseux, en bas à la tu-

bérosité de l'extrémité inférieure du scaphoïde, et qui étend le pied sur la jambe.

JANICEPS, s. m. [de *Janus*, divinité fabuleuse à deux faces, et *caput*, tête]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres qui ont deux corps intimement unis au-dessus de l'ombilic commun, et une double tête à deux faces directement opposées.

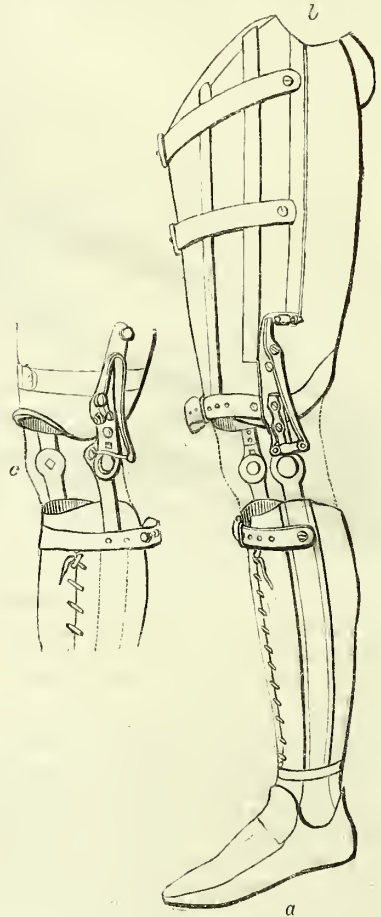


Fig. 226.

JAPICANGA. Nom brésilien de la salsepareille, et, en France, des fausses salsepareilles, et se distinguant de la vraie en ce que la racine de celle-ci est pleine et celle de l'autre creuse et canaliculée au centre. Elles sont fournies probablement par les *Smilax japicanga* et *syringoides*.

JARDE, s. f. [it. *giarda*, *giardonc*]. Tumeur dure, quelquefois phlegmonieuse, qui se développe à la partie latérale externe du jarret du cheval, sur la partie postérieure supérieure de l'os du canon.

JARDON, s. m. Synonyme de *jarde*.

JARRE, s. f. Poils courts, grossiers, mêlés à la laine des moutons, des chèvres de cachemire, etc. La jarre diminue la qualité et la quantité du produit principal.

JARRET, s. m. [*poples*, ἰγνώα, all. *Kniekehle*, angl. *ham*, it. *garetto*, esp. *jarrete*]. Partie du membre

abdominal qui est située derrière l'articulation du genou, et où s'opère la flexion de la jambe.

JARRETIER. V. POPLITÉ.

JARRETIÈRE, s. f. [*periscelüs*]. Espèce de dartre farineuse qui entoure la jambe en manière de jarrettière.

JASMIN, s. m. [all. *Jasmin*, angl. *jessamine*, it. *gelsomino*, esp. *jazmín*]. Nom de genre de plantes des pays chauds. Les *jasmin d'Arabie* (*Jasminum lambac*, Ait.), *jasmin jonquille* (*Jasminum odoratissimum*, L.), *jasmin officinal* (*Jasminum officinale*, L.), et *jasmin d'Espagne* (*Jasminum grandiflorum*, L.), fournissent une essence tellement volatile, qu'on ne peut l'extraire par distillation, mais seulement en imbibant du coton avec l'huile de ben qu'on dispose ensuite par couches entre les fleurs de jasmin. L'essence dissoute est retirée ensuite avec l'huile par pression du coton. V. NARD.

JASMINÉES, s. f. pl. [*jasmineæ*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, qui a pour caractères : Calice monophylle, turbiné inférieurement, à 4, 5 ou 8 divisions; une corolle monopétale, souvent tubuleuse et irrégulière, à 4, 5 ou 8 lobes plus ou moins profonds; les étamines, le plus souvent au nombre de deux seulement; un style; un stigmate à 2 lobes. Fruit capsulaire ou baie tantôt biloculaire, bisperme, tantôt uniloculaire, unisperme, bisperme, tétrasperme. Feuilles le plus souvent opposées.

JATROPHIQUE, adj. V. CROTONIQUE.

JAUNE, s. m. et adj. [*flavus*, γλωρῆς, all. *gelb*, angl. *yellow*, it. *giallo*, esp. *amarillo*]. Nom d'une des sept couleurs primitives. — *Corps jaune*. V. CORPS. — *Fièvre jaune*. V. FIÈVRE. — *Jaune d'œuf*. V. ŒUF. — *Ligaments jaunes*. Faisceaux ligamenteux quadrilatères, fixés au bord des lames des vertèbres, depuis l'intervalle qui sépare la seconde de la troisième, jusqu'à celui qui sépare la dernière du sacrum : ils sont ainsi appelés à cause de la couleur jaunâtre du tissu élastique dont ils sont formés.

JAUNISSE, s. f. V. ICTÈRE.

JAVART, s. m. [all. *Fesselgeschwür*, it. *giarda*, esp. *gabarro*]. Tumeur pilegmonieuse, analogue au furoncle, qui se forme au pied du cheval et du bœuf, entre le paturon et la couronne, et qui détermine souvent des ulcères ou des fistules. On distingue le *javart simple* ou *cutané*, le *tendineux*, l'*encorné* et le *cartilagineux*. Le premier a son siège dans le corps même de la peau, s'ouvre presque toujours de lui-même et se termine par l'expulsion d'un bourbillon. Il n'exige ordinairement que des soins de propreté. — Le *javart tendineux*, ainsi nommé parce qu'il a son siège sur les tendons fléchisseurs, dans le tissu lamineux qui les entoure, ou dans la gaine qui les contient, produit souvent de très vives douleurs, et peut déterminer des accidents graves. Après avoir combattu l'inflammation par les émoullents et les maturatifs, il faut pratiquer des incisions pour donner issue au pus, s'il vient à se former un abcès. — Le *javart encorné*, e'est-à-dire situé sous la corne, survient le plus ordinairement à l'un des quartiers, et se manifeste par la matière qui s'échappe vers le biseau; il finirait par désorganiser le pied, si l'on ne se hâtait de donner issue au bourbillon. Quelquefois il suffit d'une pointe de feu portée assez profondément dans une ouverture spontanée de la tumeur. D'autres fois, le pus ayant fusé sous le sabot, il faut enlever une portion de la corne

plus ou moins étendue, selon le siège de la tumeur. — Le *javart cartilagineux*, caractérisé par la désorganisation du cartilage latéral de l'os du pied, suit à peu près la même marche que l'encorné; il détermine au-dessus du quartier une tumeur fistuleuse d'où découle un humeur chargée de débris du cartilage ulcéré. Il nécessite l'extirpation complète du cartilage latéral.

JAYET ou **JAIS**, s. m. [*gagates*, all. *Gagat*, angl. *jet*, it. *lustrino*, esp. *azabache*]. Espèce de bitume solide, dur, compacte et très noir, qu'on regarde comme du bois charbonné et imprégné de pétrole. Le jayet, surtout en fumigations, et son huile empyreumatique, ont été employés comme antispasmodiques.

JÉCORAIRE, adj. [*jecorarius*, de *jecur*, le foie]. Qui appartient au foie.

JECTIGATION, s. f. [*jectigatio*, πλῆξις]. Inquiétude convulsive ou spasmodique, anxiété, jactation.

JEJUNUM, s. m. [all. *Jejunum*, *Leerdarm*, it. *digiuno*, esp. *yeyuno*]. Partie de l'intestin grêle comprise entre le duodénum et l'iléon. Elle est ainsi appelée parce qu'on la trouve presque toujours vide, lors de l'ouverture des cadavres.

JERVINE, s. f. Espèce d'alcaloïde végétal trouvé par Simon dans le *Veratrum album*, avec la *vératrine* et la *colchicine*. C'est une matière blanche, cristalline, insoluble dans l'eau et soluble dans l'alcool; elle se décompose à 200°. Elle forme des sulfate, nitrate et acétate; ce dernier très soluble, les autres peu solubles dans l'eau. (C⁶⁰H⁴⁵O²Az².)

JETAGE, s. m. [all. *Rotz*]. Écoulement, par les naseaux du cheval, d'un mucus plus ou moins abondant et de qualités variables. On dit qu'un cheval *jette*, quand il a un écoulement par les narines, et spécialement dans le cas de morve.

JEUNESSE, s. f. [*juventus*, νεότης, all. *Jugend*, angl. *youth*, it. *gioventù*, esp. *juventud*]. Synonyme d'adolescence.

JOINTÉ, **ÉE**, adj. [all. *lang*, *kurz gefesselt*]. On dit qu'un cheval est *long-jointé* ou *court-jointé*, lorsque le paturon est trop long ou trop court.

JOINTURE, s. f. V. ARTICULATION.

JONCÉES, s. f. pl. [*junceæ*]. Famille naturelle de plantes monocotylédones à étamines périgynes, qui a pour caractères : Tige ou chaume cylindrique, nu ou feuillé, simple. Feuilles engainantes à leur base, à gaine tantôt entière, tantôt fendue. Fleurs hermaphrodites, terminales, en panicules ou en cymes, renfermées avant leur épanouissement dans la gaine de la dernière feuille, qui forme une sorte de spathe; calice à 6 sépales glumacés, sur deux rangs; 6 étamines insérées à la base des sépales internes, ou seulement 5 correspondant aux sépales extérieurs; ovaire uniloculaire; style simple, surmonté de 3 stigmates. Le fruit est une capsule à une ou trois loges incomplètes, s'ouvrant en trois valves. Les joncées sont des plantes herbacées vivaces, rarement annuelles, qui croissent la plupart dans les marécages.

JONGERMANNIÉES, s. f. pl. Nom d'une tribu de la famille des hépatiques.

JOSSE ou **KOSS**, s. m. Nom d'un arbre du genre *Cephalanthus*, L., rubiacée spermacocée du Sénégal, dont l'écorce est employée comme fébrifuge. Elle est d'un goût nauséux, légèrement astringente, et renferme un principe jaune.

JOUBARBE, s. f. [*sempervivum*, all. *Hauswurz*, angl. *house-leek*, it. *semprevivo*, esp. *yerba puntera*]. Genre de plantes de la décandrie polygynie, L.,

famille des crassulacées, J. La *grande joubarbe*, ou *joubarbe des toits* (*Sempervivum tectorum*), présente un grand nombre de feuilles radicales ovales-oblongues, succulentes, glabres, sessiles et comme imbriquées, formant une rosette arrondie, du milieu de laquelle s'élève une tige cylindrique, épaisse, velue, rougeâtre, garnie de feuilles plus étroites et plus pointues. Le suc de ses feuilles contient abondamment de l'albumine et du malate acide de chaux, auquel il doit sa propriété astringente. La joubarbe entre dans la composition de l'*onguent populéum*. — *Petite joubarbe* et *joubarbe des vignes*. V. ORPIL.

JOUE, s. f. [*gena*, all. *Wange*, angl. *cheek*, it. *guancia*, esp. *canillo*]. Les *joues*, parties latérales de la bouche, régions moyennes et latérales du visage, sont formées chacune par le buccinateur, le masséter, le grand et le petit zygomatique, et une portion du peaucier, et par un tissu cellulaire graisseux, abondant. Leur face interne, contiguë aux dents et aux gencives, est tapissée par la membrane muqueuse; elle présente, vis-à-vis l'intervalle de la seconde et de la troisième dent molaire supérieure, l'orifice du conduit salivaire de Sténon, çà et là les orifices d'un grand nombre de glandes buccales, et tout à fait en arrière, vis-à-vis la dernière dent molaire, l'orifice excréteur des glandes molaires. Les joues reçoivent leurs artères de la carotide externe, et leurs nerfs des nerfs maxillaires supérieur et inférieur et du facial.

JOÜR, s. m. [*dies*, ἡμέρα, all. *Tag*, angl. *day*, it. *giorno*, esp. *dia*]. On donne ce nom, dans le langage ordinaire, au temps qui s'écoule depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher; et, en astronomie, à la durée d'une révolution entière de la terre, c'est-à-dire au temps compris entre deux retours du soleil au méridien supérieur ou inférieur. On appelle la première période *jour naturel*, parce qu'elle est déterminée par le plus manifeste de tous les événements naturels, l'alternative de la lumière et de l'obscurité; et la seconde *jour civil*, quand on la commence au passage invisible du soleil par le méridien inférieur, c'est-à-dire à minuit, ou *jour astronomique*, quand on la fait commencer au passage du soleil par le méridien supérieur, c'est-à-dire à midi. On divise le *jour* en quatre parties : le *matin*, le *midi*, le *soir* et le *minuit*. Le *matin*, dont la durée naturelle est de trois à neuf heures, est le temps où, par une sorte d'épanouissement vital du centre à la circonférence, les fonctions de la vie animale s'exercent avec le plus de vigueur, tandis que celles de la vie organique perdent de leur activité. Le *midi*, qui comprend le temps qui s'écoule de neuf heures du matin à trois ou quatre heures du soir, élève le pouls et la chaleur du corps : la vie animale est au plus haut degré d'excitation. Cette élévation du pouls, à laquelle contribuent les mouvements musculaires, les affections plus ou moins vives des sens, les travaux de la journée et les aliments, se soutient pendant la *soirée* (de trois à quatre heures jusqu'à neuf ou dix heures). Un état d'inertie et d'abattement succède peu à peu à cette énergie des heures précédentes. Pendant la *nuit* (de neuf heures du soir à trois heures du matin), les forces vitales se concentrent à l'intérieur; tous les organes de la vie nutritive acquièrent un surcroît d'activité, et la vie animale languit à son tour. Cette influence de la période diurne sur l'économie animale s'observe surtout dans les maladies, qui semblent avoir chacune, pour leur invasion ou leurs paroxysmes, un temps d'élection, et dont

la terminaison funeste a le plus souvent lieu le matin, à la naissance du jour.

JUCHÉ, ÉE, adj. [*überköthend*]. C'est ainsi qu'on appelle les chevaux qui sont droits sur les boulets du train de derrière. On dit *bouleté* du devant, et *juché* du derrière.

JUGAL, ALE, adj. [it. *giogale*]. V. ZYGOMATIQUE.

JUGEMENT, s. m. [*judicium*, all. *Urtheil*, angl. *judgment*, it. *giudizio*, esp. *juicio*]. Résultat d'une opération intellectuelle, d'une action cérébrale, qui consiste en ce que, plusieurs idées étant rendues simultanément présentes à l'esprit, les divers traits de chacune d'elles se réunissent pour produire une ou plusieurs idées nouvelles ou déterminer à telle ou telle action (V. CARACTÈRE). Ensemble des rapports, des différences entre les particularités que présente l'idée formée ainsi qu'il vient d'être dit (V. ENTENDEMENT, CONCEPTION et COMPARAISON). — En médecine, *jugement* est pris quelquefois comme synonyme de *terminaison*; on dit qu'une maladie se *juge* par des sueurs, par une diarrhée, etc., quand une amélioration sensible et soutenue se manifeste à la suite d'une évacuation quelconque.

JUGÉOLINE, s. f. V. GENGELI.

JUGLANDÉES, s. f. pl. Nom d'une famille de plantes séparée des cupulifères et composée d'arbres à fleurs monoïques : les mâles en chatons axillaires, étamines nombreuses; les femelles en petit nombre au sommet des rameaux ou en épis lâches, avec involucre et périgone soudés ensemble et avec l'ovaire, qui est infère, uniloculaire en réalité, mais partagé par les cloisons incomplètes. V. NOIX et NOYER.

JUGLANDINE, s. f. Principe amer du brou de noix vert (*Juglans regia*, L.), âcre, devenant rapidement brun à l'air et perdant sa saveur.

JUGULAIRE, adj. et s. f. [*jugularis*, de *jugulum*, la gorge; σφύζατι, angl. *jugular*, it. *giugulare*, esp. *yugular*]. On a nommé *jugulaires* quatre veines placées sur les parties latérales du cou, deux à droite et deux à gauche. On les distingue, de chaque côté, en *interne* et *externe*. La *jugulaire externe* (trachélosous-cutanée, Ch.) est formée par les veines maxillaire interne, temporale superficielle et articulaire postérieure. Elle est située presque verticalement le long de la partie antérieure et latérale du cou, et s'étend du col de l'os maxillaire inférieur jusqu'à la veine sous-clavière dans laquelle elle s'ouvre, un peu en dehors de la jugulaire interne : c'est sur cette veine que l'on pratique quelquefois la saignée. La *jugulaire interne* (céphalique, Ch.) semble tirer son origine d'une dilatation vasculaire nommée *golfe de la veine jugulaire* (V. GOLFE), et logée dans une cavité osseuse, connue sous le nom de *fosse jugulaire*, que l'on observe sur la suture résultant de l'articulation de l'occipital avec la portion pierreuse du temporal. Cette veine, située beaucoup plus profondément que la précédente, s'ouvre, comme elle, dans la sous-clavière, et lui porte le sang des sinus de la dure-mère, des veines faciale, linguale, pharyngienne, thyroïdienne supérieure, occipitale, etc.

JUJUBE, s. f. [*jujuba*, all. *Brustbeere*, angl. *jujube*, it. *giuggiola*, esp. *yujuba*]. Fruit du *jujubier* (*Rhamnus zizyphus*, L., ou *Zizyphus vulgaris*), arbrisseau de la famille des nerpruns (pentandrie monogynie, L.), originaire de Syrie, naturalisé dans le midi de la France. La *jujube* est une drupe ovoïde ou

elliptique, de la grosseur d'une olive, recouverte d'un épiderme rouge, lisse, coriace, renfermant une pulpe jaunâtre, douce et sucrée, et un noyau osseux allongé, surmonté d'une pointe ligneuse qui est un vestige d'un des styles. Ce noyau est divisé intérieurement en deux loges, dont une est ordinairement oblitérée; la loge développée contient une amande huileuse. Les jujubes sèches sont employées en médecine et rangées parmi les pectoraux adoucissants: on en fait des tisanes, un sirop, une pâte molle jusqu'à consistance d'extrait mou. Le plus souvent, aujourd'hui, on débite sous le nom de *pâte de jujube* une préparation qui ne contient pas de décoction de jujubes, et qui n'est qu'une pâte faite avec la gomme arabique, le sirop de sucre, l'eau de fleur d'oranger et l'eau pure. — Ce sont les fruits du *Zizyphus lotos* qui servaient d'aliment aux *lotophages*.

JULEP, s. m. [*julapium*, *julepus*, ζυλάπιον, all. et angl. *Julep*, it. *giulebbo*, esp. *julepe*]. Potion adoucissante ou calmante dans laquelle il n'entre ni huile, ni substances purgatives, ni poudres ou substances extractives, mais composée simplement d'eau distillée et de sirops qui lui donnent une saveur agréable. Le *julep* se prend ordinairement le soir, en une ou deux doses, pour provoquer le calme et le sommeil. Le *julep calmant*, ou *potion calmante* du Codex, est composé de: sirop d'extrait d'opium, 8 gram.; eau de fleur d'oranger, 192 gram.; eau distillée de laitue, 128 gram. — Le *julep gommeux* est préparé en dissolvant dans un mortier de marbre, au moyen de 96 grammes d'eau commune, 8 grammes de gomme arabique pulvérisée, et ajoutant ensuite 32 grammes de sirop de guimauve et 16 grammes d'eau de fleur d'oranger.

JUMART, s. m. [all. *Jumarre*]. Nom donné au produit de l'accouplement problématique du taureau et de la jument.

JUMEAU, ELLE, adj. et s. [*geminus*, *gemellus*, δίδυμος, all. *Zwilling*, angl. *twinn*, it. *gemello*, esp. *gemelo*]. *Jumeaux*, les enfants nés d'un même accouchement. Par analogie, les anatomistes ont appelé *muscles jumeaux* les muscles pairs accolés l'un à l'autre. — Les *artères jumelles* proviennent de la partie supérieure de l'artère poplitée où elles ne sont séparées que par le nerf sciatique; elles se perdent dans les muscles jumeaux. — Les *veines jumelles* s'ouvrent dans la veine poplitée. — Les *nerfs jumaux* naissent du tronc tibial.

Jumeaux de la cuisse. Ce sont deux petits faisceaux charnus, allongés, arrondis, dont un, supérieur, naît en dehors de l'épine sciatique, et l'autre, inférieur, en arrière de la tubérosité de même nom. L'un et l'autre se dirigent horizontalement en dehors, et ne sont séparés que par le tendon de l'obturateur interne, auquel ils s'attachent; ils s'implantent avec lui dans la cavité trochantérienne. Ils sont rotateurs du membre inférieur en dehors. Chaussier les considérait comme formant un seul muscle, qu'il appelait *ischio-trochantérien*. Winslow les appelait *petits jumeaux*.

Jumeaux de la jambe. Ces muscles, au nombre de deux, sont situés à la partie postérieure de la jambe; ils forment le *molllet*, et sont distingués en interne et externe, séparés supérieurement, et s'attachant chacun au condyle correspondant du fémur; réunis par leur extrémité inférieure, ils se terminent par un faisceau aponévrotique qui concourt à former le tendon d'Achille: ce sont des muscles extenseurs. Winslow

les appelait *grands jumeaux*. Chaussier les considérait comme un muscle unique, sous le nom de *bifémoro-calcanien*.

JUMENTEUX, EUSE, adj. [de *jumentum*, bête de somme; all. *trübe*, esp. *jumentoso*]. On donne cette épithète aux urines colorées, troubles et sédimenteuses, semblables à celles du cheval.

JUMPERS, s. m. pl. Mot anglais qui signifie les *sauteurs*, et qui désigne une secte religieuse chez qui une extase particulière est habituelle. Elle fut instituée en 1760 dans le comté de Cornouailles. Il n'est pas question ici de sa doctrine, mais seulement d'une pratique qui jette les individus en une sorte de convulsion. S'étant mis, à l'aide de certains mots peu significatifs par eux-mêmes, en un état de transport de dévotion où ils ne paraissent plus guère maîtres de leurs sens, ils commencent à sauter avec des gesticulations singulières, ce qu'ils continuent jusqu'au complet épuisement de leurs forces; si bien qu'il faut très souvent emporter des femmes évanouies. Dans les assemblées, ce ne sont d'abord que quelques individus isolés qui commencent à sauter, mais leur exemple devient rapidement contagieux, et la plupart des assistants sont saisis du vertige. Les assemblées, à ce moment, rappellent le culte orgiaque de Bacchus dans l'antiquité. V. CONVULSIONNAIRE.

JUNGLES (FIÈVRE DES) [angl. *jungle fever*]. Fièvre rémittente de l'Inde, ainsi nommée parce qu'on la contracte souvent dans les jungles, qui sont des lieux humides et couverts de roseaux.

JUREMA, s. m. Nom brésilien de l'*Acacia jurema*. Martius, l'un des arbres fournissant l'écorce de *barbatimão*. V. ce mot et ANGICA.

JUS, s. m. [*succus*, γυλός, all. *Saft*, angl. *juice*, it. *sugo*, esp. *jugo*, *zumo*]. On donne ce nom, en matière médicale et en pharmacie, soit au suc naturel extrait d'une substance végétale par la trituration et l'action de la presse, ou au même produit condensé par l'évaporation, soit au bouillon que l'on prépare avec l'eau et les diverses espèces de viandes. — *Jus d'herbes*. V. SUC D'HERBES. — *Jus de réglisse*. V. RÉGLISSE. — *Jus de viande*. C'est du bouillon très concentré. — En général, le mot *suc* est plus convenable que le mot vulgaire *jus*.

JUSÉE, s. f. Liqueur acide provenant de la macération, dans l'eau, de l'écorce de chêne déjà épuisée par le tannage. Elle est formée de lactate de chaux, de magnésie, d'ammoniaque, de potasse et de fer, d'acétate de chaux, de tannin, d'apothème, d'acide acétique libre, etc.

JUSQUIAME, s. f. [*hyoscyamus*, all. *Bilsenkraut*, angl. *henbane*, it. *giusquiamo*, esp. *beleno*]. Genre de plantes (pentandrie monogynie, L., solanées, J.) dont deux espèces sont employées, à très petite dose, comme calmantes, et agissent, à forte dose, comme poisons narcotiques. 1° La *jusquiamo noire* [*Hyoscyamus niger*, L.], qui croît sur le bord des chemins et dans les lieux incultes, est une plante d'environ un demi-mètre de haut, dont les tiges sont grosses, dures, rameuses et velues. Ses feuilles sont amplexicaules, sinuées et velues comme les tiges (Fig. 227). Ses fleurs sont sessiles axillaires, en épis terminaux d'un jaune foncé, veinées et marquées de lignes pourpres. Son fruit, renfermé dans le calice persistant de la fleur, est operculé et biloculaire, et contient un grand nombre de petites semences noires. Toute la plante a une odeur forte et désagréable; elle est très

vénéneuse. Les feuilles de la *jusquiame* sont douées de propriétés plus énergiques que les racines ; les semences sont plus actives encore. On donne les feuilles de jusquiame en poudre, à la dose de 5, de 30, 40 centigrammes et plus, en augmentant peu à peu. On fait aussi, avec les feuilles, des cataplasmes et des infusions narcotiques. Elles ont été appliquées sous forme de cataplasmes comme topique anodin. L'huile retirée des graines a été employée en frictions. L'extrait de jusquiame est la préparation la plus usitée : on ne



Fig. 227.

l'administre d'abord qu'à la dose de 2 à 5 centigrammes, que l'on peut ensuite augmenter peu à peu. L'extrait alcoolique jouit de propriétés beaucoup plus marquées. L'extrait de jusquiame entre dans les pilules de Mètin ; les feuilles de jusquiame entrent dans le baume tranquille et l'onguent populéum, et les semences dans les pilules de cynoglosse. 2° La *jusquiame blanche* [*Hyoscyamus albus*, L.] diffère de la précédente en ce qu'elle est moins rameuse, plus petite, plus molle, plus velue, et que ses fleurs et ses semences sont blanchâtres. Elle est moins employée, mais ses propriétés sont les mêmes.

JUSQUIAMINE, s. f. Alcaloïde découvert par Brandes dans la jusquiame noire ; elle cristallise en longs prismes ; la vapeur en est vénéneuse et fait beaucoup de mal aux yeux.

JUTLAND (RACE CHEVALINE DU). La race dominante du Jutland se rapproche beaucoup, avec un peu plus d'étoffe et un peu moins de distinction, de la belle race danoise. Riquet lui assigne les caractères suivants : Charpente forte, œil beau, d'une bonne expression ; ganache empâtée ; encolure courte, forte et peu gracieuse ; croupe et côtes arrondies, reins courts, poitrail ouvert ; pieds très bons, mais quelquefois panards ; robe dominante noire et baie brune ; poils longs et foncés ; taille de 1^m,50 à 1^m,60. Les chevaux du Jutland sont élevés rustiquement et deviennent robustes : ils sont propres au service de la cavalerie légère ou de ligne et aux attelages.

JUVIA, s. m. V. CHÂTAIGNIER du Brésil.

JUXTAPOSITION, s. f. [*juxtapositio*, de *juxta*,

après, et *ponere*, placer ; all. *Ansetzen*, it. *soprapponimento*, esp. *yuxtaposicion*]. Mode d'accroissement des corps inorganiques par l'addition de nouvelles couches à leur surface.

K

KAEMPFÉRINE ou **KAEMPFÉRIDE**, s. . Substance cristallisée retirée du *Marantha galanga*, sans goût ni odeur, jaune, insoluble dans l'eau chaude, difficilement dans l'alcool et l'éther, soluble dans les acides et les alcalis concentrés. (C⁶⁵,32H⁴,45O³⁰,28.)

KAIEPUT. V. CAJEPUT.

KAINÇA. V. CAINÇA.

KAKODYLE, s. m. Radical existant réellement (C⁴H⁶Ars). Liquide incolore, très réfringent, solidifié à — 7°, bout à 170°, s'oxyde à l'air, se combine avec le soufre, l'iode, le brome, le chlore, etc. C'est le radical d'un produit appelé *liqueur de Cadet*, *alcararsine* ou *oxyde de kakodyle* ou *cacodyle*. Celui-ci s'obtient en distillant un mélange, à parties égales, d'acétate de potasse anhydre et d'acide arsénieux. Il est liquide, volatil, et prend feu à l'air, agit comme poison énergique sur l'économie animale. Odeur forte et désagréable. Sa densité est 1,46, se prend en masse solide à — 23° (C⁴H⁶ArsO). Insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool. Il dissout le phosphore et le soufre. Le brome, l'iode et le chlore le décomposent. Il se combine, équivalent à équivalent, avec le bichlorure de mercure et le bromure de ce métal ; avec le nitrate d'argent, on obtient un corps dont la formule est 3C⁴H⁶ArsO(AgO, AzO⁵). Si on l'expose à l'air, recouvert par une couche d'eau, il se produit un corps d'odeur éthérée et de l'*acide kakodylique* (C⁴H⁶ArsO⁴) cristallisable, soluble dans l'eau, sans odeur ni saveur, vénéneux, se combinant avec les bases sans former de sels cristallins. Avec les acides l'oxyde de kakodyle se combine à la manière d'une base faible. Distillant avec l'acide chlorhydrique la combinaison d'oxyde de kakodyle et de chlorure mercurique, on obtient du *chlorure de kakodyle* (C⁴H⁶ArsCl), liquide, d'odeur vive, bouillant au-dessus de 100°. On obtient des *bromure*, *iodure* et *fluorure de kakodyle* d'une manière analogique. On prépare un *sulfure de kakodyle* (C⁴H⁶ArsS), en distillant du chlorure de kakodyle avec de l'hydrosulfate ou sulfure de baryum ; il est liquide, incolore, ne fume pas à l'air, insoluble dans l'eau. On obtient un *cyanure de kakodyle* (C⁴H⁶Ars, C²Az), en distillant l'oxyde de kakodyle avec du cyanure de mercure ; il est solide, fusible à 32°,5, bout à 140°, très vénéneux. On obtient le radical *kakodyle* en chauffant du chlorure de kakodyle avec le zinc ; il se forme un mélange de chlorure de zinc et de kakodyle, qu'on sépare par action de l'eau et par distillation.

KALIUM [esp. *kalio*]. V. POTASSIUM.

KANGUROU, s. m. Nom d'un genre de marsupiaux demi-rongeurs, macropodés, sans pouces aux membres postérieurs, à mâchoire supérieure portant en avant six dents ; membres postérieurs très allongés, servant au saut plus qu'à la marche.

KARABÉ, s. m. [all. *Bernstein*, it. et. esp. *carabe*]. Nom persan qui signifie *tire-paille*, et qui a été donné au succin ou ambre jaune, à cause de sa propriété électrique. — *Karabé de Sodome*. Quelques auteurs ap-

pellent ainsi le bitume de Judée ou asphalte, parce qu'on le tire d'un lac qui porte ce nom. — *Faux kakarabé*. Nom donné par Lémery à la résine copale.

KASSU, s. m. Nom d'une variété de cachou retirée de l'*Areca catechu*, provenant de la liqueur qui surnage sur le dépôt du cachou appelé *courry*. Il contient les sels du végétal et ceux de l'eau, savoir : des chlorures, sulfates et carbonates alcalins.

KATIK ou **KADISCHI**. Ces mots, qui signifient, dit-on, cheval ou chevaux de race incertaine, sont employés par les hippologues pour désigner une tribu collatérale de chevaux arabes moins purs que les *kohel* ou les *kocklani*.

KATRAN, s. m. Le *katran rouge* de Pallas est la racine rouge et ligneuse employée en Russie pour le tannage des peaux, et provenant du *Statice latifolia*, Smith, famille des plombaginées.

KAVA, s. f. Boisson enivrante qui se prépare dans la Polynésie avec le suc du *Piper methysticum*.

KÉLOÏDE, ou mieux **CHÉLOÏDE**, s. f. [*kelois*, de *κῆλος*, pince d'écrevisse, et *εἶδος*, ressemblance; all. *Keloides*, esp. *queloides*]. Alibert a dérivé sous ce nom, à cause de sa ressemblance grossière avec un cancer, une tumeur irrégulière qui a le plus ordinairement son siège sur la partie antérieure de la poitrine, et qui est le plus souvent ovale, aplatie, déprimée à son centre, dure et résistante au toucher, recouverte d'un épiderme luisant, aminci et un peu ridé. Elle reste souvent stationnaire pendant un temps indéfini, et laisse toujours après elle (quand elle disparaît, en totalité ou en partie) une sorte de cicatrice. La *kéloïde* est plus fréquente chez les femmes. Elle est le plus ordinairement unique, et peut avoir alors 4 à 5 centimètres dans son grand diamètre; quand elle est multiple, elle ne dépasse pas quelques millimètres. Dans l'un et l'autre cas, elle débute d'une manière insensible, et ne donne lieu, le plus souvent, à aucun phénomène local, si ce n'est à un changement de coloration, la peau devenant un peu plus animée ou plus pâle que sur les parties environnantes. Quelquefois, cependant, les malades se plaignent d'élançements, de picotements dans cette région, surtout lors des changements de température et à l'époque des règles. De là les craintes qu'inspirent ces tumeurs, confondues souvent avec les affections cancéreuses. A la vérité, la *kéloïde* semble quelquefois s'étendre par des digitations partant de l'espèce de bourrelet que forme la circonférence, et que l'on a comparées aux pattes des crabes (de là le nom de *canceroidé*, donné d'abord par Alibert à la *kéloïde*); mais, avec un peu d'attention, on reconnaît, aux caractères indiqués ci-dessus, que la *kéloïde* diffère essentiellement des tumeurs cancéreuses commençantes, celles-ci se présentant sous la forme de tubercules proéminents, arrondis, violacés, entourés de veines dilatées qui rampent sur une peau dure et flétrie, et accompagnés d'engorgement des veines voisines. On ne connaît aucun moyen de faire disparaître la *kéloïde*, qui, d'ailleurs, n'a par elle-même aucune gravité. On a conseillé des frictions avec une pommade iodurée. Elle est formée par les éléments du derme qui ont augmenté de quantité avec substance amorphe interposée, et par des éléments fibro-plastiques.

KÉLOTOMIE, s. f. [*kelotomia*, de *κῆλος*, tumeur, et *τομή*, section; esp. *quelotomia*]. Opération ayant pour but d'obtenir, au niveau de l'ouverture du sac herniaire, particulièrement dans la hernie inguinale, la formation d'adhérences assez solides pour s'opposer

à ce que les viscères puissent encore s'échapper à travers l'anneau. Elle a consisté d'abord à couper et à retrancher le sac, en l'étreignant par une ligature, qui déterminait en même temps l'inflammation et l'adhésion des tissus formant son col. Dans le principe, cette ligature comprenait toutes les parties qui passent par le canal inguinal; elle étreignait et détruisait aussi le cordon testiculaire. Plus tard, on eut soin d'isoler le cordon et de lier seulement le col du sac; ou bien on traversait ses enveloppes, près de l'ouverture abdominale, à l'aide d'une aiguille armée de deux fils qu'on serrait ensuite de chaque côté, soit que la peau fût comprise dans la ligature, soit que celle-ci se trouvât appliquée immédiatement sur les enveloppes du sac, la peau ayant été préalablement incisée avec un bistouri. On a imaginé aussi d'obtenir ce résultat en incisant le sac dans toute sa longueur, et le laissant suppurer après la rentrée des viscères. Jameson a cherché à empêcher le retour d'une hernie crurale en bouchant l'anneau avec un lambeau de peau emprunté aux téguments voisins, par un procédé analogue à ceux de l'autoplastie. Belmas a conçu l'idée d'employer pour obturateur une petite poche de baudruche. Après avoir fait la réduction de la hernie, il plonge dans la cavité du sac une canule dont une des extrémités est armée d'une pointe, qu'il fait ressortir à travers les téguments, le plus près possible de l'ouverture aponévrotique; en tirant alors la canule de dedans en dehors, une petite poche de baudruche très fine et vide, adaptée à son extrémité, se trouve engagée dans le col près de son orifice; et lorsque la partie de cette poche sur laquelle est vissée la canule vient se présenter à la plaie, on y insuffle de l'air au moyen de la canule, et on la convertit ainsi en un petit ballon. Belmas a constaté que, dans ce cas, il s'établit une sécrétion d'une espèce de lymphé qui traverse les parois du petit ballon, s'épanche dans sa cavité, en se combinant avec son tissu, et s'organise de manière à se transformer en un noyau solide. Les avantages de ces divers procédés pour la cure radicale des hernies sont loin d'être constatés. On se borne généralement à maintenir ces tumeurs réduites, au moyen de bandages appropriés à la région qu'elles occupent; ce n'est que dans le cas d'étranglement qu'on a recours à l'opération de la hernie, opération très grave, que que l'on a aussi appelée *kélotomie*, et qui consiste à inciser les téguments, à bien reconnaître le sac herniaire, à l'ouvrir en incisant les tissus avec précaution et couché par couche, pour ne pas blesser l'intestin, à dilater l'ouverture par laquelle il faut faire rentrer les parties herniées, ou à l'élargir par débridement, enfin à opérer la réduction par un taxis méthodique, et à panser la plaie.

KENT (RACES OVINES DE). On en distingue deux : *Kent méridionale* ou *Romney-marsh*, *Kent septentrionale* ou *perfectionnée*. — *Romney-marsh*. Cette race a le corps gros et arrondi, les jambes longues, la tête forte et blanche, le chanfrein plissé; sa laine est fine, blanche et longue, mais elle manque de brillant; sa toison pèse de 3 à 4 kilogrammes. Cette race est rustique, s'entretient bien dans les terres humides, et s'accommode d'une nourriture aqueuse. — *Kent perfectionnée* ou *new Kent*. Elle a plus de sang Dishley que la première et une conformation plus régulière; mais elle est moins rustique et demande plus de soins, quoiqu'elle s'accommode encore d'une nourriture aqueuse. Sa laine est belle, longue,

fine et brillante. Ces deux races ont souvent été croisées ensemble. — La race de Kent perfectionnée a été aussi croisée avec le mérinos pour constituer la race *kento-mérine*.

KENTUCKY (SOURCES D'EAU). Il y a plusieurs sources minérales remarquables nommées *Olympian springs*, près de l'embouchure du Licking river; une d'elles est sulfurée, une autre est ferrugineuse, une troisième saline et sulfurée. Les eaux salines, à Big-bone-Lick, sont fréquentées par les malades. Près de Harrodsburg est une source contenant une forte proportion de sel d'Epsom. Le Kentucky est un des États de l'Union américaine.

KÉRACÈLE, s. f. [de κερως, corne, κήλη, tumeur; esp. *keracele*]. Nom donné par les hippiatres aux tumeurs de la face externe de la muraille du sabot du cheval.

KÉRAPHYLLEUX, EUSE, adj. [de κέρως, corne, et φύλλον, feuille]. Nom donné par Bracy-Clark à la portion du tissu corné de la paroi, formant, à sa face interne, les nombreuses lames verticales qui s'engrènent avec les lames correspondantes du tissu podophylleux.

KÉRAPHYLLOCÈLE, s. f. [de κέρως, corne, φύλλον, feuille, et κήλη, hernie; esp. *keraphlocele*]. Tumeur cornée qui survient entre la paroi du sabot du cheval et les tissus sous-jacents.

KÉRAPSEUDE (et non **KÉRAPSEUDE**, comme on l'a écrit quelquefois, la diphthongue grecque *eu* se rendant en français, non par *ey*, mais par *eu*), s. f. [de κέρως, corne, et ψευδής, faux; esp. *kerapseudo*]. Nom donné par les hippiatres à toute corne fendillée, raboteuse et cassante, qui est sécrétée par le rebord du sabot, et recouvre une autre portion de corne fournie par le tissu réticulaire, de manière à produire deux parois superposées, entre lesquelles existe une cavité plus ou moins ample.

KÉRATECTOMIE, s. f. [*kerateetomia*, de κέρως, corne, et ἐκτεμῆ, excision; esp. *querateetomia*]. Pupille artificielle par excision d'une portion de la cornée.

KÉRATINE, s. f. [de κέρως, corne]. (*Substance propre de la corne, des cheveux et des ongles; albumine coagulée ou modifiée des cheveux, du sabot, des cornes et des ongles; mucus desséché et gélatine de la corne, des cheveux et des ongles.*) On a donné le nom de *kératine* à une substance organique qui n'est pas attaquée par une dissolution faible de potasse. Elle se trouve dans la corne, l'épiderme et les ongles. Elle constitue réellement un principe particulier, car elle est insoluble dans la potasse, à l'inverse de toutes les substances organiques. La substance organique propre des cheveux et des poils en diffère un peu.

KÉRATITE, s. f. [*keratis*, de κέρως, cornée; all. *Hornhautentzündung*, it. *keratis*, esp. *queratis*]. Nom donné à une affection dans laquelle la cornée offre diverses altérations et troubles de nutrition, à la suite de l'inflammation des membranes vasculaires de l'œil, telles que : 1° la conjonctive, 2° la choroïde même et l'iris. Dans le premier cas, on voit son épithélium s'exfolier (*kératite ulcéreuse*), et le réseau qui, existant à sa surface chez l'embryon, a disparu peu à peu du centre à la circonférence (V. CORNÉE), se reformer au moins par places, avec production en même temps de matière amorphe, et quelquefois d'éléments fibro-plastiques. Contrairement à ce que pensent beaucoup d'auteurs, ce n'est pas une inflammation de la cornée, puisque cette membrane n'a pas de vaisseaux. V. CORNÉE.

KÉRATOÈLE, s. f. [*keratoele*, de κέρως, cornée,

et κήλη, hernie; all. *Hornhautbrueh*, it. *ceratocele*, esp. *queratocele*]. Hernie de la cornée, petite tumeur formée tantôt par la membrane de l'humeur aqueuse faisant hernie à travers une ulcération de la cornée transparente, tantôt par une dilatation des lames superficielles de la cornée, dont les lames profondes sont détruites par une sorte d'abrasion ou d'ulcération interne. Quelquefois aussi la *kératoècle* est un accident consécutif à l'opération de la cataracte par extraction : elle consiste alors en une vésicule d'un gris pâle, demi-transparente et ovale, formée par l'humeur aqueuse qui a distendu les lamelles encore imparfaitement adhérentes de la cornée transparente, soit que le pansement n'ait pas été fait d'une manière méthodique, soit que l'appareil ait été dérangé.

KÉRATOÈNE, adj. [de κέρως, corne, et γεννῶν, engendrer]. *Appareil kératoène*. Ensemble des parties du derme qui sécrètent la corne.

KÉRATO-GLOSSE ou **CÉRATO-GLOSSE**, adj. et s. m. [*kerato-glossus*, de κέρως, corne, et γλῶσσα, langue; it. *cerato-glossa*, esp. *queratoglossa*]. Nom donné par les anciens anatomistes à la portion du muscle hyoglosse qui s'attache aux cornes de l'os hyoïde. On admettait un *grand* et un *petit muscle kérato-glosse*, suivant que les fibres musculaires venaient des grandes ou des petites cornes de l'hyoïde.

KÉRATOMALACIE, s. f. [*keratomalacia*, de κέρως, cornée, et μαλακία, mollesse; esp. *queratomalacia*]. Ramollissement de la cornée, qui peut être le résultat d'une kératite, soit aiguë, soit chronique, mais qui survient quelquefois très rapidement chez des individus lymphatiques, affaiblis par la misère et un mauvais régime, ou sous l'influence d'une affection blennorrhagique. Tantôt la cornée est proéminente, blanche, opaque, pâteuse, et se rompt avec facilité; tantôt, le ramollissement occupant le milieu de cette membrane, elle s'allonge en cône, ou forme une bosselure demi-transparente, jaunâtre, brune, que l'on a quelquefois désignée sous le nom de *pommette*, de *melon*; ou bien il y a plusieurs petites bosselures noirâtres, que les anciens avaient appelées *raisinières*, et qui semblent formées par l'iris plutôt que par la cornée.

KÉRATONYXIS, s. f. [*keratonyxis*, de κέρως, cornée, et νόστιν, percer; all. *Keratonyxis*, it. *ceratonissi*, esp. *queratonixis*]. Opération qui consiste à *déplacer* ou à *broyer* le cristallin au moyen d'une aiguille introduite à travers la cornée, les chambres antérieure et postérieure de l'œil, et l'ouverture pupillaire de l'iris. D'après cette définition, l'opération de la cataracte *par abaissement* est une *kératonyxis* ou une *scléroticomyxis*, selon que l'instrument est dirigé à travers la cornée ou à travers la sclérotique. Quelques auteurs n'appliquent la dénomination de *kératonyxis* qu'à l'opération de la cataracte *par broiement*, opération que l'on pratique, de même que celle de l'abaissement, par deux procédés différents.

KÉRATO-PHARYNGIEN ou **CÉRATO-PHARYNGIEN**, adj. et s. m. [*kerate-pharyngeus*, de κέρως, corne, et φάρυγξ, pharynx; it. *cerato-faringeo*, esp. *querato-faringeo*]. *Muscles grand et petit cérate-pharyngiens*. Petits faisceaux musculaires qui font partie de l'hyopharyngien.

KÉRATO-STAPHYLIN ou **CÉRATO-STAPHYLIN**, adj. et s. m. [*kerato-staphylinus*, de κέρως, corne, et σταφυλή, luette; it. *ceratostafilino*, esp. *queratoestafilino*]. Nom donné à quelques fibres musculaires qui s'étendent de la corne de l'hyoïde vers la luette, et

que l'on a considérées comme formant un petit muscle particulier.

KÉRATOTOME ou **CÉRATOTOME**, s. m. [*keratotomus*, de κέρα, corne, cornée, et τομή, section; all. *Keratotom*, it. *ceratotomo*, esp. *queratotomo*]. On appelle ainsi divers instruments dont les chirurgiens se servent pour inciser la cornée transparente lorsqu'ils font l'opération de la cataracte par extraction. Ce sont tout simplement des couteaux de petite dimension, ou des instruments plus compliqués, mais dont la forme doit toujours être telle que, jusqu'à ce que la section soit achevée, la lame remplisse assez complètement la plaie pour s'opposer à l'écoulement de l'humeur aqueuse. — Le *kératotome* de Wenzel a la forme d'une lame de lancette à grain d'orge; il est un peu plus long et un peu moins large; son bord inférieur est tranchant dans toute sa longueur; le supérieur ne l'est que près de sa pointe, dans un sixième seulement de son étendue. — Le *kératotome* de Richter a une lame pyramidale; les deux bords en sont droits; celui qui correspond au dos de l'instrument est horizontal et tranchant seulement dans un sixième de son étendue; l'inférieur est oblique et tranchant dans toute sa longueur. Il résulte de cette disposition respective des deux bords, que la lame s'élargit successivement depuis sa pointe jusqu'à son talon; qu'elle achève plus facilement et plus nettement que celui de Wenzel la section de la cornée; qu'elle remplit mieux la plaie, et s'oppose mieux à l'écoulement de l'humeur. — Le *kératotome* de Beer a la même forme que celui de Richter; seulement sa lame est plus courte, ses deux faces sont convexes; le dos, tranchant vers la pointe, est arrondi en arrière. — Le *kératotome* de Guérin et celui de Dumont sont deux instruments plus compliqués: ils se composent tous deux d'un anneau dans lequel est reçue la cornée transparente, et qui tient à une boîte allongée contenant une batterie destinée à faire mouvoir une lame; celle-ci passe rapidement au-devant de l'anneau et détache en un instant presque indivisible la demi-circonférence de la cornée. Une bascule placée à l'extérieur de la boîte, et sur laquelle appuie le pouce, sert à faire partir la détente quand l'instrument a été armé. La seule différence, c'est que, dans celui de Guérin, la boîte fait angle droit avec l'anneau; tandis que dans celui de Dumont, l'anneau et la boîte sont parallèles. — L'instrument de Jaeger est d'un mécanisme plus simple, et, partant, son action est plus sûre: c'est un kératotome ordinaire, construit d'après les proportions de celui de Beer, et sur la lame duquel est appliquée une seconde lame un peu plus petite, mais de forme analogue et mobile. La face par laquelle se touchent ces deux lames est plane; l'autre est convexe d'un bord à l'autre. La lame mobile glisse sur l'autre, de sa base vers sa pointe, par un mécanisme analogue à celui des canifs à coulisse. Quand on a traversé de part en part la cornée, on cesse de pousser le manche; on le tient immobile, et l'on achève la section en faisant mouvoir seulement la lame mobile. Les kératotomes les plus simples, particulièrement celui de Richter, méritent évidemment la préférence.

KÉRATOTOMIE ou **CÉRATOTOMIE**, s. f. [*keratotomia*, esp. *queratotomia*]. Incision de la cornée transparente.

KERMÈS ANIMAL, s. m. [*grainc de kermès*, *grainc d'écscarlate*, *kermes grana* des pharmaciens; all. et angl. *Kermes*, it. *chermes*, *chermisi*, esp. *kermes animal*, *semilla de kermes*, *semilla de escarlata*]. Petite

coque ronde et rouge que forme la femelle du *Coccus ilicis* sur les feuilles, les tiges ou les branches d'une espèce de chêne vert nommé *Quercus coccifera*, L. Cet insecte se fixe au moyen d'un suçoir dès qu'il est hors de l'œuf, vers le milieu de l'été; il vit aux dépens de la sève, et passe ainsi l'automne et l'hiver. Dans le courant d'avril, le mâle devient successivement chrysalide, puis insecte ailé, et féconde une ou plusieurs femelles. La femelle fécondée se développe en peu de temps, et l'intérieur de son corps n'est bientôt plus qu'une liqueur rougeâtre où naissent les ovules. A la fin de mai, ce n'est plus qu'une coque sphérique, luisante, glauque, de la grosseur d'un pois, contenant 1,800 ou 2,000 grains, qui sont les œufs: c'est à cette époque qu'on récolte le kermès, dans les pays chauds de l'Europe et dans le nord de l'Afrique. Il donne, par expression, une matière colorante écarlate, analogue à la *cochenille*. Le kermès était autrefois employé en thérapeutique. En ajoutant du sucre au suc rouge et chargé d'une matière féculente, obtenu par expression, on faisait un sirop, qu'on regardait autrefois comme stomachique et astringent, et qu'on donnait à la dose de 30 à 60 grammes dans une potion convenable. Les coques de kermès, réduites en poudre et administrées sous forme de pilules, ont été longtemps préconisées contre l'avortement.

KERMÈS MINÉRAL, s. m. [all. *Mineral-kermes*, *Carthäuserpulver*, angl. *mineral kermes*, it. *chermes minerale*, esp. *kermes mineral*]. Produit pharmaceutique brun-marron, léger, insoluble dans l'eau et l'alcool, qu'on se procure en faisant bouillir 3 parties de sulfure d'antimoine en poudre et 64 de carbonate de soude cristallisé, dans 640 d'eau pendant une heure; passant rapidement la liqueur bouillante, la recevant dans des terrines de grès qui contiennent une petite quantité d'eau très chaude; laissant refroidir le plus lentement possible, recueillant le précipité, le lavant et le faisant sécher. Le kermès est regardé par les uns comme un sulfure d'antimoine, par les autres comme un oxysulfure plus ou moins hydraté. On l'emploie comme expectorant, mais à très petites doses (sans quoi il devient émétique), tantôt mêlé simplement avec du sucre en poudre, tantôt délayé dans une potion ou un looch. Les *pastilles de kermès* se font avec 1 partie de kermès, 66 de sucre, 4 de gomme arabique et autant d'eau de fleur d'orange; chacune pèse 60 centigrammes, et contient 0,009 de kermès.

KERRY (RACE DU). Le Kerry est un comté de la partie occidentale de l'Irlande. — *Race bovine*. Elle occupe plus particulièrement le comté de Kerry, mais elle est répandue dans presque toute l'Irlande. Cette race a une petite taille, une robe de couleur variable, souvent noire, des cornes coniques, plutôt longues que courtes, pointues et élevées. Elle est sobre et robuste; les femelles sont bonnes laitières. C'est cette race qui a donné naissance à la sous-race de *Dexter*, à formes plus larges, plus arrondies, à jambes plus courtes. — *Race ovine*. Sa taille tient le milieu entre celle des plus petites races et celle des races ordinaires. Les moutons du Kerry sont sauvages, d'une croissance lente; leur toison, de finesse très médiocre, est irrégulière, jarreuse; mais leur viande est de bonne qualité.

KESS, s. m. Sorte de *molluscum* des Malgaches.

KETMIE, s. f. V. AMBRETTE.

KIASTRE ou plutôt **CHIASTRE**, s. m. [*kiaster*, de χιάζω, croiser; it. et esp. *kiastro*]. Espèce de bandage

dont le nom dérive de sa forme, qui représente la lettre grecque χ , ou ce qu'on appelle en français une croix de Saint-André. Les anciens se servaient du *kiastre* pour maintenir les fragments osseux en contact, dans les fractures transversales de la rotule. Ce bandage n'est plus employé aujourd'hui.

KIBISITOME, s. m. [*kibisitomus*, $\chi\iota\beta\iota\sigma\iota\varsigma$, sac, et $\tau\epsilon\pi\lambda\acute{\iota}$, section]. Nom donné par Petit-Radel à un instrument destiné à ouvrir la capsule du cristallin, dans l'opération de la cataracte.

KINA. V. QUINQUINA.

KINATE, s. m. [*kinas*, all. *kinasaures Salz*, it. *chinato*, esp. *quinato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide kinique avec les bases. Les kinates se rencontrent très rarement dans la nature, si ce n'est ceux de chaux, de potasse, et ceux de quinine, et de cinchonine découverts dans les écorces de quinquina. Berzelius a annoncé aussi celui de chaux dans l'aubier du sapin. Les kinates sont presque tous solubles dans l'eau, à peine solubles dans l'alcool rectifié; décomposés par le feu, ils dégagent une odeur analogue aux tartrates. On a proposé d'employer les kinates de quinine et de cinchonine comme pouvant présenter ces bases dans un état plus analogue à celui où elles existent naturellement dans les quinquinas.

Kinate de cinchonine. Sel amer et très soluble, qui cristallise aisément en aiguilles.

Kinate de quinine. Sel amer, très soluble dans l'eau, un peu moins soluble dans l'alcool, qui cristallise en mamelons ou en aiguilles, avec un léger excès d'acide.

KINÉSODIQUE, adj. [de $\kappa\acute{\iota}\nu\iota\sigma\iota\varsigma$, mouvement, et $\delta\delta\acute{\iota}\varsigma$, voie]. Qui conduit les mouvements. V. MOELLE épinière.

KININÉ [it. *chinina*, esp. *quinina*]. V. QUININE.

KINIQUE, adj. [it. *chinico*, esp. *quinico*]. V. ACIDE kinique.

KINO, s. m. [all. *Kino*, it. *chino*, esp. *kino*]. Suc desséché qui paraît provenir de divers végétaux : du *Pterocarpus crinaceus*, arbre des bords de la Gambie (légumineuses); de l'*Eucalyptus resinifera*, arbre de la Nouvelle-Hollande (myrtacées); du *Nauclca gambir*, arbre des Indes (rubiacées); et du *Coccoloba uvifera*, arbre d'Amérique (polygones). Le *kino* nous est apporté en masses sèches, cassantes, d'un brun foncé et opaques; sa poudre est d'un rouge sale; sa saveur est astringente, d'abord un peu amère, ensuite douceâtre. On le regarde comme une espèce particulière de tannin, abstraction faite d'une matière qui ne se dissout que dans l'eau, et d'une autre qui est tout à fait insoluble : aussi le *kino* a-t-il une propriété astringente très énergique. On le donne à la dose de 30 à 40 centigrammes et plus, dose que l'on répète deux ou trois fois dans les vingt-quatre heures. On en fait aussi une décoction (4 à 8 gram. dans eau 1 kilogr.) qui peut servir à faire des injections. La teinture se prescrit à la dose de 2 à 4 grammes dans une potion.

KINOVATE, s. m. [*kinovas*, esp. *quinovato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide kinovique avec les bases.

KINOVIQUE, adj. V. ACIDE kinovique.

KIOTOME, s. m. [*kiotomus*, de $\zeta\iota\omega\nu$, bride, soutien, et $\tau\epsilon\pi\lambda\acute{\iota}$, section; esp. *quiolomo*]. Instrument inventé par Desault pour couper les brides accidentelles formées dans le rectum ou dans la vessie. Il s'en est ensuite servi pour la résection des amygdales. Cet instrument consiste en une espèce de canule d'argent, longue de 13 à 16 centimètres, plate, et présentant,

près de son extrémité, une échancrure latérale dans laquelle est reçue la partie que l'on veut couper, et sur laquelle il suffit alors de pousser une lame mobile, logée dans la canule, et que l'on met en jeu par le ponce de la main qui tient l'instrument.

KIRRHONOSE, s. f. [*de $\kappa\alpha\tau\alpha\rho\acute{\alpha}\nu\alpha\varsigma$, jaune, et $\nu\acute{o}\sigma\sigma\iota\varsigma$, maladie*]. Nom donné à la mélanose tirant sur le jaune.

KLOPÉMANIE, s. f. [*klopemania*, de $\kappa\lambda\omicron\pi\acute{\iota}$, vol, et $\mu\alpha\upsilon\alpha$, manie]. Sorte de vésanie caractérisée par un penchant irrésistible à dérober.

KOCHLANI ou **KOCKLANI** (RACE). Race chevaline de l'Arabie centrale, l'une des plus précieuses et des plus estimées des races pures de l'Orient. On la trouve dans le Nedj.

KOPIOPIE, s. f. [mot assez mal formé de $\kappa\acute{\iota}\pi\omicron\varsigma$, fatigue, et $\acute{\omicron}\psi$, œil]. V. OPHTHALMOCOPIE.

KOPRIKINE, s. f. [de $\kappa\acute{o}\pi\rho\varsigma$, matière fécale]. Hünefeld donne ce nom à un produit d'altération retiré des fèces, qui serait ou une modification de la choléine unie au mucus, ou un résidu des matières animales *non chymifiées*.

KOUMIS ou **KOUMISS**, s. m. Petit-lait de jument aigri et fermenté, employé par les Russes comme tisane rafraîchissante. Il donne par la distillation une liqueur alcoolique.

KOUSSO. V. Couso.

KUTÉRA ou **KUTIRA**. Nom indien, et qui doit être conservé, de la gomme dite *gomme de Bassora*. L'arbre dont elle porte le nom et qui la fournit est le *Cochlospermum gossypium* (*Bombax gossypium*, L.), de la famille des ternstrœmiacées, section des cochlospermées, voisine des malvacées. Le fruit est une capsule ovale, à 5 loges polyspermes, à 5 valves, avec de petites graines couvertes d'un duvet blanc qui peut s'employer comme le coton. Ces graines, écrasées quand elles sont mûres, fournissent un suc analogue à la gomme-gutte.

KWAS, s. m. Boisson très salutaire et d'un usage habituel en Russie, qu'on prépare au moyen de la fermentation, avec de la farine de seigle et de l'eau.

KYANOL, s. m. Nom donné par Runge à un alcaloïde qu'il a découvert dans le goudron de la houille. C'est un liquide oléagineux, d'une odeur vineuse, d'une saveur aromatique, pesant 1,020, bouillant à 182°, et brûlant avec une flamme fuligineuse. Insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. Le kyaoul se combine avec les acides, et forme des sels cristallisables.

KYESTÉINE, s. f. [de $\kappa\acute{\iota}\omega\iota\varsigma$, grossesse, angl. *kyestein*]. On a donné ce nom à une matière azotée résultant de l'altération, par putréfaction, de la petite quantité de substance azotée (*mucosine*) qui, existant normalement dans l'urine, se trouve en quantité un peu plus grande chez les femmes enceintes que dans les autres conditions physiologiques. Cette matière se rassemble vers la partie supérieure de l'urine dès la deuxième ou la troisième jour après son émission. La couche est composée, outre cette matière, dite gélatino-albumineuse par les auteurs qui l'ont étudiée, de vibrions, de carbonate et de phosphate calcaires, et de phosphate ammoniaco-magnésien. Sa présence a été donnée comme un signe de la grossesse; mais c'est un signe de peu de valeur, parce qu'elle se rencontre en toute circonstance, bien qu'en plus petite quantité, et parce que d'autres conditions encore peuvent la faire augmenter. V. URINE.

KYLLOSE ou **KYLLOPODIE**, s. f. [*kyllopodia*, de *κυλλος*, recourbé, et *πους*, pied]. Nom générique des diverses difformités du pied vulgairement appelées *pieds bots*.

KYMOGRAPHION, s. m. [de *κυμα*, flot, onde, et *γράφειν*, tracer]. Instrument inventé par M. Volkmann. C'est une sorte d'hémodynamomètre auquel s'adapte un appareil semblable à celui qu'emploient les physiciens pour noter les variations de l'anémomètre. Il sert à observer les variations de la force circulatoire en rapport avec les contractions du cœur d'une part, avec les mouvements inspiratoires d'une autre part.

KYSTE, s. m. [*kystus*, de *κύστις*, vessie; all. *Balggeschwulst*, esp. *quisto*]. Espèce de poche ou de sac sans ouverture, ordinairement membraneux, qui se développe accidentellement par dilatation des culs-de-sac ou des conduits excréteurs des diverses espèces de glandes dont l'orifice finit souvent par s'oblitérer. D'autres fois, les kystes ont pour point de départ les vésicules closes des glandes sans conduit excréteur (thyroïde), ou les vésicules de de Graaf, les synoviales (V. GANGLION), ou un épanchement de sang ou de sérosité dans le tissu lamineux, à la suite de contusion, etc., ou même sans cause connue, comme on le voit pour les kystes du cou des fœtus. La paroi des kystes est formée des parois glandulaires épaissies, tapissées d'épithélium généralement devenu pavimenteux, ou de tissu fibreux (kystes dits *séreux*, *hydatiques*, etc.), qui peut lui-même être imprégné de calcaire. Le contenu est très variable (V. MÉLICÉRIS et LOUPE); il peut être : 1° *séreux*, plus ou moins coloré par des globules sanguins, par des granulations grasses, par des *globules granuleux*; 2° *muqueux*, c'est-à-dire plus ou moins visqueux, etc. — *Kystes hématiques* ou *sanguins*. Les kystes hématiques sont constitués par la partie séreuse du sang, le coagulum ayant été résorbé. On trouvera, dans leur évolution, des données qui pourront éclairer sur leur nature : ils auront été précédés d'un choc, d'une contusion, dont le malade aura quelquefois conservé le souvenir ; les téguments, au début, auront présenté les différentes colorations dues à l'œchymose concomitante. Parfois le contenu est mixte, on y trouve à la fois de la sérosité plus ou moins colorée et des caillots. Les tumeurs hématiques enkystées sont plus dures que les tumeurs liquides formées par le sang récemment sorti de ses vaisseaux avant qu'il ait été circonscrit par une enveloppe protectrice. Par rapport au diagnostic, il y a en effet une différence bien tranchée entre la tumeur hématique récente et le kyste sanguin. — *Kystes hydatiques*. Les kystes hydatiques peuvent se développer dans toutes les parties du corps. Ils constituent une tumeur qui acquiert quelquefois un volume considérable ; cette tumeur se développe sourdement, sans douleur, et n'inquiète le malade que par la gêne qu'elle détermine dans les mouvements et par la compression qu'elle exerce sur les parties voisines. Elle est arrondie, lisse, sans changement de coloration de la peau, qui est mobile au-dessus d'elle ; elle est fluctuante, elle offre en outre un frémissement particulier (*frémissement hydatique*) perceptible à la fois par la main et par l'oreille ; mais ce signe n'est pas constant. — *Kystes de l'ovaire*. La forme du kyste est variable. Si la poche est uniloculaire et volumineuse, elle est souvent ovoïde, régulière, sa petite extrémité dirigée vers le bassin, tandis que la grosse occupe la cavité abdominale, dont elle remplit la totalité à la manière d'une ascite. C'est là le

développement qu'offre la tumeur à une époque avancée ; mais, à dater de son début, sa grosseur est en rapport avec l'époque où on la considère, et dans le principe elle ne dépasse pas celle d'un pois ; la forme qu'elle imprime au ventre est aussi tout autre que ce qu'elle sera plus tard. Le poids de la tumeur est en rapport avec son degré de développement. Le début de ces tumeurs est latent ; elles ne produisent au commencement ni douleur ni gêne. Après cette première période, la tumeur, qui a pris un certain volume, commence à devenir appréciable ; alors on voit s'élever sur une des parties latérales du bassin une tumeur qui se rapproche de plus en plus de la ligne médiane ; en explorant l'abdomen, on circonscrit assez bien une tumeur globuleuse, dont la percussion fait mieux préciser les détails, la conformation et les rapports qu'elle a avec les organes voisins ; on constate en outre une grande mobilité, soit par le palper abdominal, ou le toucher vaginal ou rectal. L'un de ces derniers moyens est nécessaire lorsque la tumeur, ayant déjà un volume notable, reste plongée dans l'excavation pelvienne. Quand la tumeur a acquis un volume plus considérable, la forme du ventre est en tout semblable à ce qu'il offre dans l'état de grossesse. Le kyste se développe au-devant des intestins qu'il refoule en arrière ; aussi, dans aucun degré de développement notable, le son gazeux n'existe-t-il au-devant de la tumeur. Le plus souvent on ne peut les traiter d'une manière efficace. On a obtenu des succès à l'aide des injections iodées. Leur ablation est une opération barbare qui a fourni quelques guérisons sur un nombre considérable de morts. On les a vus se vider par l'intestin ou les trompes utérines. — *Kystes pileux*. Kystes fréquents dans l'ovaire, etc., formés d'une paroi qui offre la structure du derme, des papilles vasculaires, de l'épiderme pavimenteux, des poils implantés dans les follicules pileux, avec leurs glandes, et d'autres libres dans la matière sébacée (V. ce mot) remplissant la cavité. V. HÉTÉROTOPIE.

KYSTITOME ou **CYSTITOME**, s. m. [*kystitomos*, de *κύστις*, vésicule ou capsule, et *τομή*, section ; esp. *kistitomo*]. Nom donné par Lafaye à un instrument avec lequel il divisait la partie antérieure de la capsule du cristallin, dans l'opération de la cataracte par extraction. Il n'est plus employé.

KYSTOTOMIE. V. CYSTITOMIE.

L

LABASSÈRE. Près Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées). Nom d'une source d'eau minérale sulfureuse (sulfure de sodium, 46 p. 1000 ; sel marin, 205), température de 12°. Employée en boisson dans diverses affections chroniques inflammatoires ou non du poumon.

LABDANUM. V. LADANUM.

LABELLE, s. m. [*labellum*, petite lèvres ; all. *Unterlippe*, *Lippchen*, esp. *labello*]. On donne ce nom, en botanique, à l'une des trois divisions intérieures du périanthe des orchidées : c'est la moyenne et inférieure, celle qui a ordinairement une forme et une couleur particulières.

LABIAL, **ALE**, adj. et s. m. [*labialis*, de *labium*, la lèvre ; angl. *labial*, it. *labiale*, esp. *labial*]. Qui a rapport aux lèvres. — *Muscle labial* ou *orbiculaire des*

lèvres. Muscle ovulaire placé autour de l'ouverture de la bouche, dans l'épaisseur des lèvres, et considéré par quelques anatomistes comme deux muscles semi-ovulaires, s'étendant d'une commissure à l'autre. L'orbiculaire a pour fonction de rétrécir l'ouverture de la bouche, de rapprocher fortement les lèvres, et de porter en avant leurs bords libres dans la succion, dans le jeu de certains instruments à vent, etc.

— *Artère labiale*. Plusieurs anatomistes ont donné ce nom à l'artère faciale ou maxillaire externe. Les *artères labiales* proprement dites, ou *coronaires des lèvres*, distinguées en *supérieure* et *inférieure*, selon la lèvre où elles se distribuent, naissent de la faciale. — *Veines labiales*. Elles accompagnent les artères de même nom, et s'ouvrent dans la veine faciale, division de la jugulaire interne. — *Glandes labiales*. Cryptes muqueux, arrondis et saillants, situés sous la membrane muqueuse de la face interne des lèvres. — *Traît labial*. Commencé à l'angle des lèvres, et se perdant à la portion inférieure de la face. Il indique les affections du cœur et des voies respiratoires.

LABIATIFLORE, adj. [*labiatiflorus*].

Se dit, en botanique, des plantes synanthérées dont les fleurons sont à deux lèvres.

LABIDOMÈTRE. V. LABIMÈTRE.

LABIÉ, ÉE, adj. [*labiatus*, de *labium*, la lèvre; all. *lippenförmig*, it. *labbiato*, esp. *labiado*]. Se dit, en botanique, des corolles monopétales dont le tube est plus ou moins courbé, la gorge dilatée, et le limbe divisé en deux lobes principaux disposés l'un au-dessus de l'autre comme deux lèvres.

LABIÉES, s. f. pl. [*labiatæ*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales, à étamines hypogynes, qui a pour caractères : Tiges carrées. Feuilles simples et opposées. Fleurs groupées aux aisselles des feuilles, et formant par leur réunion des épis ou des grappes rameuses; calice monosépale tubuleux, à 5 dents inégales; corolle monopétale, tubuleuse et irrégulière, partagée en deux lèvres; 4 étamines didynames, dont les deux plus courtes avortent quelquefois. L'ovaire, appliqué sur un disque hypogyne, est profondément quadrilobé, et très déprimé à son centre, d'où naît un style simple, surmonté d'un stigmate bifide. Le fruit se compose de 4 akènes monospermes, renfermés dans l'intérieur du calice. Presque toutes les plantes de cette famille sont aromatiques, toniques et excitantes, et d'un fréquent usage en thérapeutique : tels sont la sauge, l'hysope, le romarin, la menthe, la mélisse, etc. Elles doivent ces propriétés à deux principes : l'un amer, gomme-résineux; l'autre aromatique, formé d'une huile essentielle et de éamphre.

LABIMÈTRE ou **LABIDOMÈTRE**, s. m. [de *λαβίζ*, pince, forceps, et *μετρον*, mesure]. Instrument consistant en une sorte de compas de proportion adapté aux manches du forceps, et indiquant leur degré d'écartement, par conséquent aussi celui des cuillers, lorsque celles-ci sont appliquées sur la tête de l'enfant.

LABORATOIRE, s. m. [*chemica officina*, *laboratorium*, de *laborare*, travailler; *εργαστήριον*, all. *Laboratorium*, angl. *laboratory*, it. et esp. *laboratorio*]. Lieu dans lequel les anatomistes, les physiologistes, les chimistes, les pharmaciens, etc., se livrent aux dissections, aux

expériences, à la préparation des substances chimiques et pharmaceutiques.

LABRE, s. m. [*labrum*, all. *Oberlippe*, esp. *labro*]. On appelle ainsi, chez les insectes, la pièce qui forme l'extrémité du bec ou rostre, et qui tient lieu de lèvre supérieure.

LABYRINTHE, s. m. [*labyrinthus*, de *λαβύρινθος*,

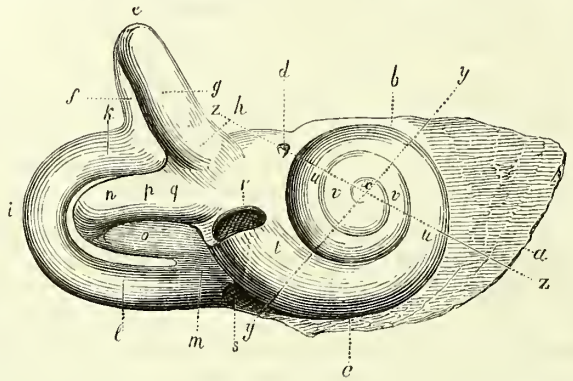


Fig. 228.

lieu plein de détours, dont il est difficile de trouver l'issue; all. et angl. *Labyrinth*, it. *labirinto*, esp. *labyrintho*). Le labyrinthe, que l'on nomme aussi *oreille interne*, est l'ensemble des cavités flexueuses situées entre le tympan et le conduit auditif interne. Ces cavités, au nombre de cinq, sont le *vestibule*, les trois *canaux demi-circulaires*, et le *limacon*. Le labyrinthe peut s'enflammer et supprimer comme l'oreille moyenne; et récemment on a cité l'observation d'un malade qui, ayant succombé avec les symptômes d'une surdité *nerveuse*, a présenté les traces non douteuses d'une phlegmasie dans l'oreille moyenne et *interne*. — La Figure 228 représente le labyrinthe grandi trois fois, vu du côté de la membrane du tympan. *a*, sommet du rocher; *b*, bord supérieur; *c*, bord inférieur; *d*, orifice interne du canal de Fallope; *e*, canal demi-circulaire supérieur; *f*, son jambage interne; *g*, son jambage antérieur; *h*, ampoule de ce jambage; *i*, canal demi-circulaire postérieur; *k*, son jambage supérieur; *l*, l'inférieur; *m*, ampoule; *n*, canal demi-circulaire externe; *o*, son jambage interne; *p*, l'externe; *q*, l'ampoule; *r*, fenêtre ovale; *s*, fenêtre ronde; *t*, promontoire; *u*, premier tour du limacon; *vv*, second tour; *x*, capsule du limacon (V. ce mot). — *Labyrinth membraneux*. V. CANAL demi-circulaire membraneux.

LABYRINTHIFORME, adj. [*labyrinthiformis*]. Se dit, en botanique, d'un corps sillonné d'anfractuosités étroites, flexueuses et anastomosées.

LABYRINTHIQUE, adj. [*labyrinthicus*, all. *labyrinthisch*, it. *labirintico*, esp. *labyrinthico*]. On a appelé *labyrinthique* le nerf auditif, parce qu'il se distribue dans les cavités du labyrinthe de l'oreille. Ce nerf, aussi appelé *portion molle de la septième paire* ou *nerf acoustique*, naît transversalement, sur le corps restiforme, de la substance d'un petit ruban gris, un peu saillant, qui couvre constamment la base de ce nerf et l'unit au plancher du quatrième ventricule. D'abord entièrement pulpeux, il forme, à mesure qu'il s'éloigne de l'encéphale, un cordon aplati, creusé en dedans d'un sillon qui loge le tronc du nerf facial, avec lequel il s'introduit dans le conduit auditif interne.

Il s'en sépare vers le fond de ce conduit, et se divise lui-même en deux branches : l'une pour le limaçon, l'autre pour le vestibule et les canaux demi-circulaires.

LACCINE, s. f. [all. *Laccin*, esp. *laccina*]. Unverdorben a donné ce nom à la matière résineuse pure qui fait la base des diverses *laques du commerce*. Cette matière est rouge, et fusible à une chaleur peu élevée, en répandant une odeur résineuse agréable. Elle est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, la potasse, l'acide chlorhydrique, etc.

LAC-DYE, s. f. Matière analogue à la lac-laque, employée au même usage, mais dont la préparation n'est pas bien connue.

LACÉRÉ, **ÉE**, adj. [*laceratus*, esp. *lacerado*]. Se dit, en botanique, des parties qui offrent des divisions irrégulières semblables à des déchirures.

LACERTIENS, s. m. pl. Nom d'une division des sauriens à langue mince, aplatie, molle; tous leurs pieds ont 5 doigts onglés, séparés, inégaux; écailles du ventre et de la queue en bandes parallèles. Ils comprennent les *lézards* et les *monitors*.

LACINIÉ, **ÉE**, adj. [*laciniatus*, all. *zipfelig*, angl. *lacinated*, it. *laciniato*, esp. *lacinado*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont découpées inégalement en longues lanières de forme irrégulière.

LACIS, s. m. [*reticulum*, all. *Geflecht*, angl. *network*]. Sorte de réseau formé par un entrelacement de vaisseaux ou de nerfs. Les entrelacements des rameaux nerveux sont plus particulièrement désignés par le mot *plexus*.

LACISTÉMAGÉES ou **LACISTÉMÉES**, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales, à fleurs en chatons, monandres, à filet bifurqué écartant les deux loges de l'anthère qui s'ouvre en travers au sommet; ovaire à deux styles mono ou multiloculaire. L'enveloppe commune de la fleur est une écaille à bords laciniés. Ce sont des arbres et arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

LAC-LAQUE, s. f. Précipité formé par l'alun dans une dissolution alcaline de résine laque, employée dans l'Inde pour la teinture.

LACRYMAL, **ALE**, adj. [*lacrymalis*, de *lacryma*, larme; angl. *lachrymal*, it. *lacrimale*, esp. *lagrimal*]. Qui a rapport aux larmes. — *Artère lacrymale*. Branche de l'artère ophthalmique qui se rend à la glande lacrymale. — *Caroncule lacrymale*. V. PAUPIÈRE. — *Conduits lacrymaux*. On nomme ainsi, non les conduits excréteurs de la glande lacrymale, mais deux canaux qui font suite aux points lacrymaux, qu'on distingue, comme ceux-ci, en *supérieur* et *inférieur*, et qui sont séparés l'un de l'autre par la caroncule. Ces conduits décrivent un coude au moyen duquel ils se réunissent, au delà de l'angle interne de l'œil, en un seul conduit, long d'une ligne environ, qui va s'ouvrir dans le sac lacrymal près de sa partie inférieure, et y charrie les larmes. — *Fistule lacrymale*. Ouverture anormale qui permet aux larmes de s'écouler ailleurs que dans leurs voies ordinaires. Les fistules lacrymales sont ordinairement une terminaison des tumeurs du même nom : cependant il leur arrive quelquefois de s'établir à la suite d'un accident, sans tumeur préalable. Elles peuvent être *internes*, c'est-à-dire avoir leur ouverture dans le méat nasal, ou même dans le sinus maxillaire, ou bien du côté de l'œil, en arrière de la commissure palpébrale; mais presque toujours elles sont *externes*, et leur orifice est au-devant du sac lacrymal, au-dessous du tendon du muscle orbiculaire des paupières.

Après avoir combattu les causes générales, s'il en est, qui ont occasionné la maladie, on peut, si la fistule est simple, obtenir la guérison par un traitement antiphlogistique et révulsif: des saignées locales, pratiquées au grand angle, sur la tumeur ou aux environs de la fistule, et répétées plusieurs fois, à quelques jours d'intervalle; des topiques émollients, l'inspiration par les narines de vapeurs de même nature; des boissons délayantes, des purgatifs doux, des pédiluves, des bains généraux, ont souvent suffi. Chez les individus lymphatiques, chez ceux qui sont affectés d'eczéma de la paupière supérieure, d'engorgement de la pituitaire, d'irritation chronique des glandes de Meibomius ou de la conjonctive palpébrale, des collyres astringents, des pommades mercurielles et iodurées peuvent être utiles; les injections, le cathétérisme, que l'on pratiquait autrefois, seraient plus dangereux que profitables. Enfin, lorsqu'il faut en venir à une opération, on a à choisir entre deux méthodes générales auxquelles se rapportent une foule de procédés particuliers: rendre aux larmes leur voie normale d'écoulement, en la dilatant au moyen de corps dont on augmente graduellement le volume; ou bien leur ouvrir une route artificielle pour parvenir dans la narine. Dans ce dernier cas, on introduit par cette voie artificielle une mèche ou un corps dilatant solide, jusqu'à ce que les parties aient recouvré leurs caractères organiques et leur liberté; ou bien on place à demeure, dans le canal nasal, un cylindre inerte, destiné à soutenir ses parois, à les maintenir écartées et à remplacer en quelque sorte la membrane muqueuse dont elles revêtent la surface. On se sert, à cet effet, de petits tubes d'or ou d'argent, longs de 18 à 20 millimètres (pour les adultes), un peu plus larges en haut qu'en bas, et garnis à leur extrémité la plus évasée d'un bourrelet circulaire arrondi et un peu épais. Après avoir ouvert le sac lacrymal, en y plongeant une lame de bistouri, et avoir pénétré dans la partie supérieure du canal nasal, le chirurgien, avant de retirer cet instrument, engage dans l'ouverture l'extrémité de la canule placée sur un mandrin; puis il retire le bistouri, et la canule, enfoncée à l'aide d'une pression médiocre, descend dans le canal nasal, qu'elle doit occuper tout entier, de telle sorte que son bourrelet soit complètement caclé au fond de la partie inférieure du sac lacrymal. Le mandrin étant retiré à son tour, la canule est laissée en place. Dès lors tout traitement secondaire devient inutile, et bientôt les individus ne s'aperçoivent plus de la présence de la canule. On a proposé une troisième méthode: c'est de procurer l'oblitération du sac lacrymal. On incise le sac et on le cautérise à l'intérieur. Le larmolement qui suit l'opération finit, dit-on, par disparaître, soit que les larmes s'évaporent à la surface de l'œil, soit qu'il surgisse une modification dans la glande lacrymale, une partie de l'appareil étant supprimée. — *Glande lacrymale*. V. LARME. — *Gouttière lacrymale*. Cavité formée par l'os unguis et l'apophyse montante de l'os maxillaire supérieur, qui loge le sac lacrymal. — *Nerf lacrymal*. Branche du nerf ophthalmique qui se rend à la glande lacrymale. — *Os lacrymal*. V. UNGUIS. — *Points lacrymaux*. Petits pores, au nombre de deux, distingués en *supérieur* et *inférieur*, suivant la paupière à laquelle ils appartiennent, qui occupent le centre d'un tubercule arrondi, placé à 3 millimètres environ de la commissure interne des paupières: ce sont les orifices toujours béants des conduits lacrymaux. — *Sac lacrymal*.

Petite poche membraneuse oblongue logée dans la gouttière lacrymale, qui se termine supérieurement en cul-de-sac, et se continue inférieurement avec le canal nasal. — *Tumeur lacrymale*. On donne ce nom aux tumeurs qui résultent de la distension du sac lacrymal par les larmes, soit pures, soit mêlées de mucosités ou de matière purulente. Toute cause propre à entretenir une irritation habituelle et chronique de l'œil, des paupières ou de la membrane pituitaire, peut aussi déterminer une tumeur et une fistule lacrymales. La maladie débute par un léger épiphora, accompagné quelquefois d'un peu de chaleur et de démangeaison; plus tard surviennent de l'empatement, de la tuméfaction; par la pression, la petite tumeur se vide, soit que la matière reflue par les points lacrymaux, soit qu'elle s'écoule dans la cavité nasale. La matière que l'on voit refluer par les points lacrymaux diffère à peine d'abord du liquide lacrymal, puis elle devient peu à peu visqueuse, opaque, puriforme. L'épiphora augmente de jour en jour, avec un sentiment de tension et de plénitude. La tumeur se vide plus difficilement, et souvent le sac semble transformé en un kyste complet, état que l'on a appelé *hydropisie du sac lacrymal*. Enfin arrive une époque où les parois de la tumeur s'amincissent, où sa surface s'enflamme; cet état inflammatoire s'étend quelquefois à toute la paupière, au nez et aux parties voisines: la tumeur offre l'aspect d'un phlegmon aigu, auquel succède définitivement une fistule lacrymale. — *Voies lacrymales*. Ensemble des organes qui ont pour fonction de sécréter les larmes, de les répandre sur l'œil, ou de les transmettre dans les cavités nasales. Ces organes sont la glande lacrymale, les points et les conduits lacrymaux, le sac lacrymal, le canal lacrymal ou nasal, et la caroncule lacrymale.

LACRYMINE, s. f. [de *lacryma*, larme]. V. DACRYOLINE.

LACS, s. m. [*laqueus*, all. *Sehnur*, angl. *string*, it. *laccio*, esp. *lazo*]. Ruban de fil en bande dont se servent les chirurgiens pour faire l'extension dans les fractures et les luxations. — Cordon que les accoucheurs appliquent sur les membres du fœtus, pour faciliter son extraction dans les cas difficiles.

LACTAMIDE, s. m. (AZH³, C⁶H⁴O⁴). Corps obtenu par action de l'ammoniaque anhydre sur le lactide. C'est un corps dans lequel l'ammoniaque ne peut être reconnue par les réactifs ordinaires. Sa solution aqueuse se transforme en lactate d'ammoniaque à 100°. Il cristallise en prismes dans la solution alcoolique.

LACTATE, s. m. [*lactas*, all. *milchsaures Salz*, angl. *lactate*, it. *lattato*, esp. *lactato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide lactique avec les bases salifiables. Ces sels, pour la plupart solubles dans l'eau et même dans l'alcool bouillant, cristallisent presque tous, soit en mamelons, soit en aiguilles soyeuses. Quand on les traite à chaud par l'acide sulfurique, ils dégagent une odeur de pomme de reinette (comme l'éther azotique) et noircissent; tandis que les acétates, dans la même circonstance, développent une odeur acétique prononcée et donnent rarement un résidu charbonné. On connaît un grand nombre de lactates. La nature en offre plusieurs naturels, et particulièrement le *lactatede soude*, qui se rencontre dans presque toutes les humeurs de l'homme et d'un grand nombre d'animaux. Outre le lactate de soude, on trouve encore le *lactate de potasse*. On peut retirer des muscles beaucoup plus d'acide lactique

qu'il n'y en existe à l'état de liberté. Tout porte à croire qu'il est combiné avec une portion de la potasse qui s'y trouve en grande quantité. Il en est très probablement de même dans le suc gastrique. Berzelius en note des traces dans le sang de bœuf; M. Boussingault en indique 17,16 pour 1000 dans l'urine de vache, et 11,28 dans celle de cheval; Hiéronymus en note 3,30 dans celle du chien. — *Lactate de chaux*. Ce sel se trouve dans l'urine de cheval en assez grande proportion. Il est probable que, dans quelques circonstances, il y en a dans le suc gastrique en même temps que du lactate de soude et de potasse. On a obtenu du lactate de chaux cristallisé directement de l'urine de cheval, sans autre préparation que d'évaporer ce liquide au bain-marie et en ayant soin d'enlever l'hippurate de chaux qui se forme à la surface pendant l'évaporation. Le lactate de chaux cristallise ensuite en groupes d'aiguilles et peut être purifié par une nouvelle cristallisation. — On a fait beaucoup de bruit, dans ces derniers temps, du *lactate de fer*, qui cependant n'a pas de prééminence réelle sur les autres préparations ferrugineuses solubles.

LACTATION, s. f. [*lactatio*, de *lac*, lait; all. *Säugen*, angl. *lactation*, esp. *lactacion*]. Ce mot, synonyme d'*allaitement*, signifie proprement la nourriture de l'enfant au moyen du lait qu'il tire de la mamelle par la succion: néanmoins quelques auteurs l'ont employé pour désigner la fonction organique qui consiste dans la sécrétion et l'excrétion du lait.

LACTÉ, ÉE, adj. [*lacteus*, de *lac*, lait; γλακτικός, γλακτωτός, angl. *lacteal*, it. *latteo*, esp. *lacteo*]. Qui a rapport ou qui ressemble au lait. — *Diète lactée*. Régime dans lequel les malades ne se nourrissent que de lait pur ou uni seulement au pain et à quelques farinoux. — *Fièvre lactée*. V. FIÈVRE LAITEUSE. — *Vaisseaux lactés*. Vaisseaux qui pompent le chyle à la surface des intestins, ainsi appelés à cause de la couleur blanche et laiteuse de ce fluide.

LACTÉINE, s. f. V. LACTOLINE.

LACTESCENT, ENTE, adj. [*lacteseens*, all. *milchleht*, angl. *lactescient*, it. *lattescente*, esp. *lactescente*]. Se dit des plantes qui contiennent un suc laiteux.

LACTIDE, s. m. [*acide pyro lactique*]. Corps qui se forme pendant la distillation sèche de l'acide lactique; cristallisable, sans odeur, légèrement acide, fond à 107°. (C⁶H⁴O⁴.)

LACTIFÈRE, adj. [*lactifer*, de *lac*, lait, et *ferre*, porter; angl. *lactiferous*, it. *lattifero*, esp. *lactifero*]. Se dit, en anatomie, des vaisseaux ou conduits qui amènent le lait au dehors. — En botanique, on appelle *plantes lactifères* ou *laiteuses* celles qui abondent en suc laiteux, telles que le thymale, la laitue.

LACTIFUGE, adj. et s. m. [de *lac*, lait, et *fugare*, mettre en fuite]. Synonyme d'*antilaiteux*. V. ce mot.

LACTIGÈNE, adj. [de *lac*, lait, et *genere*, produire]. Qui engendre le lait. On désigne ainsi les aliments qu'on croit propres à faire sécréter beaucoup de lait. Ex.: les féculents, les laiteux, les fourrages verts.

LACTINE, s. f. [angl. *lactin*, esp. *lactina*]. (*Sucre de lait*, sel de lait, *lactose*.) Ce principe existe dans le lait de tous les mammifères, tant herbivores que carnivores: on ne l'a pas rencontré dans d'autre humeur. Sa quantité varie suivant les espèces animales et un grand nombre de conditions physiologiques. Il y en a dans le lait de bouc dont les mamelles se sont développées, mais la quantité n'a pas été notée. Le plus riche en sucre est le lait d'ânesse: Lait d'ânesse

(moyenne de 16 analyses), 6, 29 pour 100; de femme, 3, 20 à 6, 24; de vache, 3, 40 à 4, 30; de jument, 8, 70; de chèvre, 4, 40; de brebis 4, 20. Simon a reconnu que la quantité de sucre diminue chez la femme à mesure qu'on s'éloigne du moment de l'accouchement. Dans quelques maladies, comme la syphilis, la quantité de sucre ne varie pas. Le sucre de lait est à l'état liquide par dissolution directe dans l'eau. Au contact des matières azotées qui ont été un peu altérées par le contact de l'air, il subit avec la plus grande facilité la catalyse lactique. C'est ainsi que le lait devient acide par suite de formation, aux dépens de ses principes, d'un composé chimique qui ne lui est pas propre et ne se trouve pas comme principe constituant du lait normal. Il conserve dans le lait son goût douceâtre; dans le foie, il passe à l'état de sucre du foie ou de diabète. Il est cristallisable, dur, craque entre les dents, polarise à droite; insoluble dans l'alcool absolu et l'éther; les acides étendus en font de la glycole, et alors il peut subir la fermentation alcoolique: c'est ainsi qu'on fait de l'alcool avec le lait. (C²⁴H²⁴O²⁴.)

LACTIPHAGE, adj. et s. m. [de *lac*, *lactis*, lait, et *φαγητιν*, manger; mauvais mot, il faudrait dire *galactophage*]. Qui se nourrit de lait; galactopote [*γαλακτοφάγος*].

LACTIQUE, adj. [angl. *lactic*]. V. ACIDE lactique.

LACTOLINE, s. f. Nom donné par Grimaud et Galais au lait concentré par l'évaporation, et reproduisant du lait ordinaire par addition d'une nouvelle quantité d'eau.

LACTOMÈTRE, ou plutôt **GALACTOMÈTRE**, s. m. [de *lac*, lait, et *μετρεῖν*, mesurer]. Instrument qui sert à apprécier la quantité de crème contenue dans le lait. Le lait qu'on débite dans les grandes villes est souvent étendu d'eau, et les *galactomètres*, construits sur les principes du pèse-liqueur, sont à peu près inutiles pour constater cette fraude, puisqu'elle n'est appréciable qu'autant que l'eau en forme un tiers ou au moins un quart en volume; encore, dans ce cas, la densité du lait n'est-elle diminuée que de 0,017 à 0,018. — Le *lactomètre de Banks*, espèce d'éprouvette divisée en centièmes pour mesurer la proportion de crème que fournit le lait dans un temps donné, ne peut offrir non plus des indices certains, attendu que la proportion de la crème est trop sujette à varier suivant une multitude de circonstances souvent inaperçues. — M. Charles Leconte a imaginé une méthode d'analyse et un appareil qui permettent aux personnes n'ayant aucune notion de chimie de déterminer avec facilité la richesse du lait, et par suite s'il a été ou non l'objet d'une falsification. L'appareil se compose de deux tubes (Fig. 229) présentant environ 2 centimètres de diamètre et réunis par un tube plus petit (de 25 à 26). La partie inférieure est divisée en cinq parties d'une capacité de 5 centimètres cubes chacune (de 5 à 25); le tube étroit est divisé en vingtièmes de centimètre cube. Quant à la partie supérieure (a) elle sert à recevoir une partie des liquides lorsqu'ils se dilatent par la chaleur, et fait l'office d'entonnoir. Lorsqu'on veut déterminer la richesse d'un

lait, on en mesure 5 centimètres cubes dans l'appareil, puis on y ajoute 20 centimètres cubes d'acide acétique cristallisable, et, après avoir fermé l'orifice du tube avec un disque de verre, on agite une ou deux minutes: les substances organiques se dissolvent, le beurre surnage sous la forme de grumeaux. Il suffit alors de chauffer à la lampe à alcool pour obtenir une couche de beurre limpide dont le volume est représenté par le nombre de divisions qu'elle occupe dans le petit tube gradué; quelquefois, par suite de la dilatation, le beurre monte dans la partie supérieure, on le ramène facilement dans la tige graduée en plongeant l'extrémité inférieure de l'appareil dans l'eau froide. Le beurre étant la substance dont la quantité varie le plus dans le lait falsifié, soit qu'il ait été écrémé ou étendu d'eau, on comprend facilement la valeur du procédé qui précède. Ajoutons que chaque expérience exige à peine cinq minutes, et qu'il suffit de modifier légèrement cette méthode pour doser tous les éléments du lait dans les laboratoires. — Le *lacto-densimètre* de Quévenne est un aréomètre; il porte sur sa tige deux échelles: une pour le lait non écrémé, et l'autre pour le lait écrémé; l'une et l'autre indiquent les densités comprises entre 1,014 et 1,042. La densité de l'eau distillée étant 1000, celle du lait pur varie de 1,029 à 1,033, dont la moyenne est 1,031; celle du lait écrémé varie entre 1,0325 et 1,0365; moyenne, 1,0345. L'instrument ayant été gradué à 15°, les indications qu'il fournit à d'autres températures seront corrigées par le calcul. L'expérience démontre qu'une variation de 5° au-dessus ou au-dessous de ce chiffre fait varier les indications de l'instrument de 1°; la correction est donc facile à faire. Si les indications sont trop au-dessus ou au-dessous de la moyenne du lait pur et du lait écrémé, c'est une preuve que ce liquide a été falsifié. Chaque dixième d'eau ajouté diminue la densité du lait de 3°, et celle du lait écrémé de 3° 1/4. — *Crémomètre*. L'estimation aréométrique des quantités de lait ne donne pas toutes les notions qu'il faudrait avoir, aussi M. Quévenne a proposé de vérifier la pureté de ce liquide par le volume de la crème qu'il fournit. Le crémomètre employé à cet effet consiste en une éprouvette graduée dans laquelle on laisse reposer le lait pendant vingt-quatre heures; bientôt la crème monte à la surface: on note alors le nombre de degrés qu'elle occupe sur l'échelle, détermination rendue facile par la consistance, l'opacité et l'aspect jaunâtre qui caractérisent cette substance. Le bon lait ne doit pas donner moins de 10 pour 100 de crème. — *Mesure du sucre*. Les variations de la crème, même pour un lait non falsifié, sont plus grandes que ne le suppose le crémomètre. M. Poggiale a proposé de déterminer la pureté du lait d'après la quantité de sucre qu'il contient. Pour doser la richesse du lait, il recourt indifféremment à la réduction du sulfate de cuivre par le sucre (procédé de M. Barreswil), ou au saccharimètre de M. Soleil. Dans l'un et l'autre cas on opère sur le petit-lait, auquel on a préalablement ajouté quelques gouttes d'acétate de plomb, qui produit un précipité formé principalement d'albumine. Le lait pur et de bonne qualité fournit, par litre, de 50 à 52 grammes de sucre; le lait vendu dans le commerce n'en donne que 33 à 38, preuve évidente de son infériorité. — Lorsque le lait est falsifié au moyen de farine ou de fécule, on le reconnaît facilement en le coagulant à chaud par l'acide sulfurique, et versant dans le sérum filtré quelques gouttes de



Fig. 229.

teinture d'iode : il se développe tout de suite une belle couleur bleue. Quelquefois c'est avec une émulsion d'amandes ou de chénévis que les laitières de Paris étendent leur lait presque sans frais, et autant qu'elles le désirent, sans altérer sa couleur ni son opacité. On peut s'apercevoir de cette fraude aux gouttelettes huileuses que présente la pellicule formée par l'ébullition ; le coagulum qu'on obtient en traitant ce lait par les acides est moins abondant, plus mou, et au bout d'un ou deux jours il graisse le papier dont on l'enveloppe.

LACTONE, s. m. (C¹⁰H⁸O⁴,HO). Produit de distillation de l'acide lactique. Liquide incolore, jaunissant à l'air ; d'un goût brûlant, odeur aromatique particulière ; bout à 92°, brûle avec une belle flamme bleue.

LACTOSCOPE, ou plutôt **GALACTOSCOPE**, s. m. [de *lac*, lait, et *σκοπεῖν*, examiner]. Petit instrument imaginé par M. Donné pour apprécier la richesse du lait en matière butyreuse. Il est inusité et remplacé par les *galactomètres*.

LACTUCARIUM, s. m. [de *lactuca*, laitue ; esp. *lactucario*]. Suc laiteux de la laitue obtenu par incision et desséché au soleil, tandis que la *thridace* (V. ce mot) est le résultat de l'évaporation du suc obtenu en contusant et exprimant les tiges de laitue montée. Pour obtenir le lactucarium en grand, M. Aubergier donne la préférence à la *laitue gigantesque*.

LACTUCINE, s. f. [de *lactuca*, laitue ; angl. *lactucin*, it. *lattucina*]. Substance cristalline, jaunâtre, résinoïde, amère et combustible, fournie par la laitue. Elle a des propriétés anodines.

LACTUCIQUE (ACIDE) [angl. *lactucic acid*]. Substance acide découverte dans le suc laiteux de la *Lactuca virosa*, par Klink. Il ressemble beaucoup à l'acide oxalique par ses propriétés.

LACTYLE, s. m. Radical hypothétique (C²H⁵) de l'acide lactique, qui se nommerait l'acide *lactylique*.

LACUNAIRE, adj. Qui est pourvu de lacunes. — *Circulation lacunaire*. Ce mot a été employé pour désigner une idée inexacte touchant l'appareil circulatoire, dont une partie, chez divers animaux, aurait manqué de parois. Ces parties-là auraient, par suite, reçu le nom de *lacunes*. Cette idée avait été émise pour appuyer une autre hypothèse erronée dite *phlébentérisme* (V. ce mot). C'est en négligeant de tenir compte de la mince couche de substance amorphe, souvent parsemée de noyaux, qui tapisse quelquefois seule les conduits parcourus par le sang, qui seule quelquefois forme leur paroi propre en recouvrant la surface d'organes contigus, qu'on a été amené à donner le nom de *lacunes* à la totalité ou à une partie du système porte-branchial des mollusques et à d'autres vaisseaux. — Le mot *lacune* doit disparaître de l'anatomie et de la physiologie, en tant que désignant des organes de l'appareil de la circulation, parce qu'il entraîne l'idée de l'absence de parois propres, qui pourtant existent, et tend à faire croire à une disposition particulière d'organes, qui ne diffèrent pas de ce que l'on connaît depuis longtemps dans l'utérus humain et chez beaucoup de poissons. Dans quelques poissons (cyclostomes, etc.), certains mollusques (aplysie, colimaçon, etc.), les veines générales présentent, sur leur trajet, des orifices béants communiquant avec de grandes cavités où le sang peut ainsi pénétrer, et où plongent divers organes. Cette disposition n'est pas commune à tous les mollusques. On a donné aussi le nom de *lacunes* à ces cavités. Mais il est démontré

qu'une mince tunique ou une couche de substance homogène très délicate les tapisse (Richard Owen). Ici encore le nom de *sinus*, usité de tout temps, doit remplacer les mots *lacune* ou *cavité abdominale* ou *péritonéale* employés pour les désigner (V. *Sinus utérin*). L'interprétation que quelques anatomistes ont donnée de ce fait, en le considérant comme le résultat d'une dégradation de l'appareil circulatoire, n'est pas exacte. En effet, cette disposition, très prononcée dans certains mollusques les plus élevés en complication, disparaît chez les acéphales lamellibranches, mollusques d'une organisation beaucoup plus simple. L'idée de dégradation doit donc être remplacée par celle de disposition particulière des veines spéciales à certains êtres, et manquant chez d'autres du même embranchement, ou quelquefois de la même classe. Il en est, à plus forte raison, de même pour ce qui concerne les particularités analogues du système artériel. Le mot *dégradation* doit être rayé de la science en tant qu'indiquant une imperfection d'un système relativement à un type qui n'existe pas, puisque des particularités analogues se retrouvent jusque chez l'homme. Le nom d'*espaces interorganiques* ou *lacunaires*, dans lesquels circulerait le sang, employé pour désigner des conduits veineux larges, à parois extrêmement minces, circonscrivant des mailles très étroites, doit être supprimé, parce qu'il exprime une disposition artificielle et accidentelle. Il doit être remplacé par ceux de *cellules veineuses à parois minces* pour les tissus érectiles, et de *capillaires* pour les autres tissus.

LACUNE, s. f. [*lacuna*, it. *lacuna*, esp. *laguna*]. On donne le nom de *lacune* à l'ouverture excrétoire des follicules des membranes muqueuses : ainsi on dit les *lacunes du rectum*, pour désigner les orifices excrétoires que l'on remarque à la partie inférieure de la surface interne du rectum. V. LANGUE. — *Lacunes de Morgagni*. V. GLANDE de LITRE. — En botanique, on appelle *lacunes* [all. *Luftzelle*], des cavités pleines d'air limitées par les parois d'un grand tissu cellulaire de certaines plantes, particulièrement de celles qui sont aquatiques. V. INTERCELLULAIRE (méat).

LACUSTRAL, ALE, ou **LACUSTRE**, adj. [*lacustris*, de *lacus*, lac]. Se dit des plantes ou des animaux qui vivent au bord ou dans les eaux des lacs.

LADANIFÈRE, adj. [*ladaniferus*, esp. *ladanifero*]. Qui produit le ladanum.

LADANUM, s. m. [λαδανον, it. *ladano*, *ladano*, esp. *ladano*]. Substance gomme-résineuse qui exsude spontanément, sous la forme de gouttes, des feuilles et des rameaux de plusieurs espèces du genre *Cistus*, telles que les *Cistus ladaniferus*, *creticus*, *laurifolius*, etc., arbrisseaux de l'île de Candie. On récoltait autrefois le ladanum en peignant la barbe des chèvres qui broutent les feuilles de ces plantes ; mais aujourd'hui on l'obtient en promenant sur les feuilles des lanières de cuir attachées ensemble, et disposées comme les dents d'un peigne ; on racle ensuite ces lanières, et l'on renferme la résine dans des vessies. Le *ladanum* qu'on trouve dans le commerce est en magdaléons durs et tournés en spirale ; de là son nom de *ladanum in tortis*. Il est presque inusité aujourd'hui ; on l'employait autrefois comme stimulant.

LADRENERIE, s. f. [all. *Aussatz*, angl. *leprosy*, it. *lepra*, esp. *ladreria*]. Synonyme d'*éléphantiasis* ou lèpre des Grecs. — On appelait aussi *ladrerie* l'hôpital destiné au traitement des lépreux. — On donne le nom de *ladrerie* [all. *Finnen*, esp. *ladreria*] à une

maladie particulière aux porcs, caractérisée par le développement, dans le tissu cellulaire, de nombreuses vésicules qui ne sont autre chose que des *Cysticercus cellulosæ*. La ladrerie est incurable; elle déprécie considérablement la valeur de l'animal affecté. La chair n'est pas absolument impropre à la consommation, mais elle donne un mauvais bouillon et est fade.

LAGÉNIFORME, adj. [*lageniformis*, de *lagena*, bouteille, et *forma*, forme]. Se dit des organes en forme de gourde.

LAGOPÈDE, s. m. [*λαγῶπις*]. Genre de gallinacés tétraonidés, à bec court, robuste, convexe, à pouce court ne touchant pas à terre, tarses et doigts recouverts de plumes, d'où l'apparence de pied de lièvre. Les espèces habitent toutes les pays froids et ont plumage d'été et plumage d'hiver. Toutes sont recherchées comme aliment, surtout le *Lagopus mutus*, Richard (*Tetrao Lagopus*, L.), des Alpes et des Pyrénées.

LAGOPHTHALMIE, s. f. [*lagophthalmia*, de *λαγῶς*, lièvre, et *ὀφθαλμός*, œil; all. *Hasenaug*, angl. *the hare's eye*, it. et esp. *lagofthalmia*]. Œil de lièvre : disposition vicieuse de la paupière supérieure, qui l'empêche de recouvrir le globe de l'œil. Cette disposition peut être le résultat du raccourcissement ou du renversement en dehors de la paupière supérieure, et provenir primitivement d'une plaie, d'une brûlure, d'une tumeur, d'un gonflement de la conjonctive.

LAGOSTOME, s. m. [*lagostoma*, de *λαγῶς*, lièvre, et *στόμα*, bouche; angl. *the hare-lip*, it. *lagostoma*, esp. *lagostomo*]. Synonyme de *bec-de-lièvre*.

LAHAE. V. GETAH.

LAÏCHE, s. f. [all. *Segge*, it. *carice*, esp. *espar-ganio*]. V. CAREX.

LAINÉ, s. f. [*lana*, ἑρῖον, all. *Wolle*, angl. *wool*, it. et esp. *lana*]. On nomme ainsi les poils longs, épais et frisés, de quelques mammifères, des moutons surtout; et un duvet composé de poils longs, mous, couchés ou entrecroisés, qui couvre certaines plantes.

LAIT, s. m. [*lac*, γάλα, all. *Milch*, angl. *milk*, it. *latte*, esp. *leche*]. Liquide opaque, blanc, d'une pesanteur spécifique un peu plus grande que celle de l'eau, d'une saveur douce, sécrété par les glandes mammaires des animaux qui forment la première classe du règne animal (les mammifères). Le lait est composé ainsi qu'il suit chez la femme : 1° *Principes de la première classe*, pour 100 parties : Eau, 883 à 888; phosphate de chaux, 2,50; phosphate de magnésie, 0,50; phosphate de fer, 0,007; phosphate de soude, 0,40; chlorure de potassium, 0,30; chlorure de sodium, un peu moins suivant les uns, un peu plus suivant les autres; carbonate de soude ou sel à acide d'origine organique, 0,30. 2° *Principes de la deuxième classe* : Beurre, 25 à 38; chez la vache il peut monter à 40 ou 50. Le beurre se compose d'environ, pour 100 : margarine, 60; stéarine, 38; butyryne, 2 (V. ces mots et CAPRINE); lactine (V. ce mot), 3 à 6 pour 1000. 3° *Principes de la troisième classe* : Caséine (V. ce mot et LÉGUMINE), 32 à 34; albumine, des traces. Les divers aliments et l'état moral influent d'ailleurs sensiblement sur ses principes constituants et sur ses propriétés. Les plantes alliées (les poireaux, les oignons) et les crucifères (particulièrement le chou, le navet) lui communiquent leur odeur et leur saveur. Cependant, en général, la nature des aliments influe sur la quantité de lait produite plutôt qu'elle ne détermine un changement bien notable dans la quantité relative de ses principes. Les in-

fluences morales, chez la femme, et chez tous les animaux l'état de fatigue ou de malaise, sont des causes beaucoup plus puissantes de modifications dans la proportion des principes constituants du lait : le lait devient alors plus aqueux, et en même temps plus riche en beurre. Dans les premiers jours de l'accouchement (chez la femme) ou du part (chez les femelles d'animaux), le lait est visqueux et filant : il porte alors le nom de *colostrum* (V. ce mot). Quand le retour de la menstruation a lieu, après ce retour, et surtout pendant la durée des règles, le lait des nourrices est souvent moins abondant et souvent aussi modifié dans sa composition. Loin d'être plus séreux, le lait, sous l'influence de la menstruation, devient au contraire plus dense et plus riche en principes solides, et cela au point d'être nuisible aux enfants. La grossesse exerce aussi une influence des plus marquées sur la sécrétion laiteuse : quand les nourrices deviennent enceintes, leur lait tend à repasser à l'état de colostrum. Les femmes qui ont eu un ou deux enfants sont meilleures nourrices que les primipares, parce que leur lait est plus abondant et plus riche; mais il s'appauvrit à la suite de grossesses répétées. Dans quelques états pathologiques, le lait contient du pus ou du sang; il est alors malsain. Abandonné à lui-même, il se sépare peu à peu en trois parties : l'une, supérieure, blanche, opaque, molle, onctueuse, d'une saveur agréable, formée de beaucoup de matière butyreuse, d'une certaine quantité de caséum et de sérum, est la *crème*; la seconde, plus blanche que la première, opaque comme elle, insipide, sans viscosité, est le *caséum*; la troisième, tout à fait liquide, jaune verdâtre, transparente, d'une saveur douce, rougissant légèrement la teinture de tournesol, est le *sérum* ou *petit-lait*, qui est composé d'eau, d'une petite quantité de matière albumineuse, de lactine ou sucre de lait, et de presque tous les sels du lait. Le lait se mêle en toute proportion à l'eau. Quelques gouttes d'acide le coagulent : c'est sur cette propriété qu'est fondée la préparation du *petit-lait* pour l'usage de la médecine. Les principes constituants du lait normal sont les mêmes dans les diverses espèces d'animaux; ils varient seulement dans leurs proportions respectives, et de là les différences plus ou moins sensibles que ce liquide présente quant à sa saveur, à sa couleur, à sa consistance, etc. Le lait doit sa couleur à des globules sphériques dont le volume varie depuis le point apercevable jusqu'à environ 0^{mm},01; ils sont d'autant plus abondants que le lait est plus riche en parties solides. Ces globules appartiennent à la matière grasse et non au caséum; ils sont solubles dans l'éther, à peine solubles à froid dans la soude et l'ammoniaque; ils sont distincts et isolés lorsque le lait est pur, mais aussitôt qu'il est mélangé, comme dans les premiers temps de l'accouchement, avec du colostrum, ils sont réunis et agglomérés en masses épaisses, insolubles dans l'éther; agglomération qui donne au lait la propriété de devenir épais et visqueux par l'ammoniaque. S'il se trouve du sang dans le lait, le microscope fait apercevoir, au milieu de ces globules granuleux, les globules de sang; enfin, la présence du pus se reconuait par la forme de ses éléments. Les globules de lait ne sont pas des éléments anatomiques particuliers, mais simplement des gouttes ou granulations de matière grasse, en émulsion ou suspension. Ils ont chacun en particulier la consistance du beurre; ils n'ont pas d'enveloppe, ou paroi propre enveloppant la matière

grasse, ainsi qu'on l'a cru quelquefois. — Nourriture naturelle des enfants nouveau-nés, le lait convient moins aux adultes : aussi n'en fait-on usage ordinairement qu'en l'associant à quelque substance qui en facilite la digestion, comme le thé, le café. Néanmoins ceux qui le digèrent facilement trouvent en lui un aliment adoucissant et salubre. La *diète lactée*, c'est-à-dire l'usage habituel et presque exclusif du lait pour aliment, convient surtout aux individus atteints d'une affection chronique des organes digestifs ou pulmonaires. Plusieurs substances médicamenteuses, telles que les iodures, des sulfures, etc., passent dans le lait en petite quantité : aussi la thérapeutique peut-elle tirer parti de cette propriété du lait pour le traitement des maladies des enfants à la mamelle, en administrant à la nourrice les substances médicamenteuses.

Lait d'amande. V. EMULSION.

Lait artificiel. Préparation à laquelle Braconnot est arrivé en mettant à profit la solubilité du caséum dans les carbonates alcalins. V. CASÉUM.

Lait de beurre [*lac ebutyratum*]. Résidu de la préparation du beurre ; liquide blanc qui n'est que du petit-lait tenant en suspension du beurre et de la matière caséuse.

Lait bleu. Altération du lait dont la cause est encore inconnue, et qui consiste dans la coloration de ce liquide par une matière bleuâtre qui paraît particulièrement inhérente au petit-lait.

Lait de chaux. V. CHAUX.

Lait de poule. Sorte d'émulsion animale qu'on prépare en battant un jaune d'œuf avec de l'eau chaude et du sucre et aromatisant avec de l'eau de fleur d'oranger.

Lait répandu. Le vulgaire désigne sous ce nom une prétendue aberration ou déviation du lait, à laquelle il attribue la plupart des maladies qui surviennent après les couches.

Lait de soufre. Liqueur laiteuse qui résulte de la précipitation d'un sulfhydrate par un acide.

Lait végétal. On donne le nom de *lait*, par analogie, à la liqueur blanche ou jaune et émulsive que contiennent un grand nombre de plantes, telles que les papavéracées, les apocynées, la plupart des euphorbiacées, quelques urticées du genre *Artocarpus*, les campanulacées, les chioracées. Ces laits végétaux sont dus pour la plupart à des résines, du caoutchouc, ou à des gommes-résines tenues en émulsion dans un sérum, et constituent le *latex* (V. ce mot). Quelques-uns, celui, par exemple, du *Tabernæmontana cdulis*, peuvent servir d'aliment après avoir été soumis à la cuisson. V. ARBRE à la vache.

Lait virginal. Cosmétique dans lequel on faisait entrer autrefois le baume du Pérou, le storax, l'ambre et la civette. On le prépare aujourd'hui en versant goutte à goutte de la teinture alcoolique de benjoin dans de l'eau commune, jusqu'à ce que la liqueur soit parfaitement blanche. Son nom de *lait virginal* vient de l'usage qu'on en fait pour conserver la fraîcheur du teint ; mais il a l'inconvénient de dessécher la peau et d'y laisser un enduit résineux. On le remplace avantageusement par une émulsion faite avec 32 grammes d'amandes douces, 8 grammes d'amandes amères et 160 grammes d'eau de rose, à laquelle on ajoute un scrupule de fleurs de benjoin. On a aussi donné le nom de *lait virginal* à un liquide qui n'était autre chose que de l'eau végéto-minérale.

LAITE ou **LAITANCE**, s. f. [*lactes*, all. *Milch*, angl. *milk*, it. *latte*, esp. *leche*]. Testicule des poissons mâles. Elle consiste en deux grands sacs, en partie membraneux et en partie glanduleux, coniques ou divisés en lobes, dont le volume augmente dans le temps du frai, et qui sont alors remplis d'une matière blanchâtre, opaque, laiteuse, qui est la liqueur séminale. Ces organes se réunissent par leur extrémité postérieure, et s'ouvrent au dehors par un orifice commun situé en arrière de celui de l'anus, et par lequel sort également l'urine. La *laite* est une substance très nourrissante, formée d'albumine, de principes douant de la gélatine, de phosphore, de phosphates de chaux et de magnésie, et d'un peu de chlorhydrate d'ammoniaque.

LAITERON, s. m. [*sonchus*, all. *Gänse-distel*, it. *grispignolo*, esp. *cerraja*]. Genre de plantes lactescents qui se rapprochent de la *laite*, dont elles partagent en partie les propriétés. Le *laiteron commun* (*Sonchus oleraceus*, L.) est regardé comme apéritif.

LAITEUX, **EUSE**, adj. [*lacteus*, all. *milchicht*, angl. *lacteous*, esp. *lechero*]. Qui a certains rapports avec le lait. — *Plantes laiteuses*, celles qui contiennent un suc lactiforme. — On appelle vulgairement *maladies laiteuses*, diverses affections qui surviennent à la suite des couches, et qu'on attribue à la déviation du lait.

LAITIAT, s. m. Petit-lait aigre dans lequel on a fait macérer divers fruits sauvages ; fort usité dans le Jura comme boisson rafraîchissante.

LAITUE, s. f. [*lactuca*, all. *Lattich*, angl. *lettuce*, it. *lattuga*, esp. *lechuga*]. Genre de plantes (syngénésie polygamie égale, L., synanthérées, J.) ainsi appelé à cause du suc blanc que contiennent ses espèces. La *laitue cultivée* (*Lactuca sativa*, L.) présente deux variétés alimentaires : la *romaine* (*Lactuca romana*) et la *laitue pommée* (*Lactuca capitata*). La *laitue* est une plante potagère douce, saine, de facile digestion, et rafraîchissante. Lorsqu'elle est arrivée à son complet développement, elle rend, à la moindre incision, un suc blanc, un peu amer et un peu visqueux, qui se concrète sur la plante en prenant une couleur brune. Il offre alors une odeur un peu vireuse qui approche de celle de l'opium, quoique moins résineux et plus cassant que ce dernier : c'est l'extrait appelé *thridace* par François, et *lactucarium* par les médecins anglais, bien que ces deux mots désignent des produits un peu différents (V. LACTUCARIUM et THRIDACE). On prépare l'*eau de laitue* en pilant dans un mortier de marbre 10 kilogrammes de feuilles de laitue avec 5 kilogrammes d'eau, et distillant à feu doux, jusqu'à ce qu'on ait retiré 5 kilogrammes de produit. — La *laitue vireuse* (*Lactuca virosa*, L.) est plus narcotique que toutes les autres espèces. Son extrait, à la dose de 4 à 8 grammes par jour, a été préconisé comme sédatif.

LALLATION, s. f. [*lallatio*, all. *Lallen*, angl. *lallation*, it. *lalacion*]. Vice de prononciation dans lequel on double mal à propos la lettre *l*, ou bien on l'adoucit (on la mouille), ou bien on la substitue à la lettre *r*. Le mot *lambdacisme* est plus usité.

LAMA, s. m. [*uchenia*]. Genre de ruminants sans cornes ni bois, comme les chameaux, ayant comme eux six incisives inférieures et deux supérieures, une semelle calleuse au pied, mais manquant de bosse dorsale. Ce genre renferme trois espèces : le *lama domestique* ou *guanaco*, le *lama alpaca* et le *lama vigogne*.

LAMBDAÏSME, s. m. [*lambdacismus*]. Difficulté de prononcer la lettre *l*.

LAMBOÏDE, adj. [*lambdoïdes*, de λ (*lambda*), lettre grecque, et $\epsilon\iota\delta\omicron\varsigma$, forme, ressemblance; all. *Lambdanath*, angl. *lambdoidal suture*, it. *sutura lambdoïdea*, esp. *lambdoïde*]. On appelle *suture lambdoïde*, la suture occipito-pariétale du crâne, qui ressemble à la lettre λ des Grecs.

LAMBEAU, s. m. [all. *Lappen*]. V. AMPUTATION.

LAMBOURDE, s. f. Petit rameau couvert d'yeux noirâtres et rapprochés, produit par le vieux bois, et ne donnant de fruit qu'au bout de plusieurs années.

LAME, s. f. [*lamina*, all. *Platte*, it. *lama*, esp. *lamina*]. Se dit, en parlant des corolles polypétales, de la partie évasée de chaque pétale, jusqu'à l'onglet. On donne aussi quelquefois ce nom à la portion étalée et mince des feuilles plates.

LAMELLE, s. f. [*lamella*, all. *Plättchen*]. Se dit de tout organe mince des végétaux et des animaux, quand il a une certaine consistance.

LAMELLÉ, ÉE, adj. [*lamellatus*, all. *blättrig*, it. *lamellato*, esp. *lamelado*]. Qui est garni ou composé de petites lames, de lamelles.

LAMELLEUX, EUSE, adj. V. LAMELLÉ.

LAMELLIBRANCHES, s. m. pl. [*lamellibranchiata*]. Nom des mollusques acéphales, donné d'après la disposition de leurs branchies. V. HÛTRE et MOULE.

LAMELLIFORME, adj. [*lamelliformis*]. En forme de lame.

LAMELLIROSTRES, s. m. pl. [de *lamella*, lame, et *rostrum*, bec]. Nom d'une subdivision des oiseaux palmipèdes à bec plat, épais, et dont le *canard* est le type.

LAMIACÉES, s. f. pl. [*lamiaceæ*]. Nom donné par Lindley à la famille des *labiées*.

LAMIER, s. m. Genre de plantes labiées dont l'espèce *lamier blanc*, *ortie blanche* ou *morte* [*Lamium album*, L.], commune dans les buissons, a des fleurs employées en infusion comme pectorales, et des pousses tendres, alimentaires.

LAMINAIRE, s. f. [*Laminaria saecharina*, Lamouroux]. Plante de la classe des algues fucacées, à fronde aplatie, étroite (10 à 30 centimètres), longue de 1 à 3 mètres, brunâtre, et se recouvrant, lors de la dessiccation, d'une efflorescence blanchâtre de sucre cristallisable. Les *Laminaria digitata* et *bulbosa*, les *Fucus siliquosus*, *vesiculosus*, etc., sont dans le même cas, surtout s'ils ont, avant dessiccation, été lavés dans l'eau douce pour enlever le sel marin.

LAMINEUX, EUSE, adj. [*laminosus*, it. et esp. *laminoso*]. Qui est formé de lamelles. Le nom de *tissu lamineux* a été donné autrefois au tissu cellulaire et à ses fibres. Ce nom est préférable à tous les autres et doit être adopté. V. CELLULAIRE.

LAMOTTE. Petit village à 24 kilomètres de Grenoble (Isère), qui possède une source saline remarquable par sa haute température (84° centigr.).

LAMPAS, s. m. [all. *Trosch*, angl. *lampass*, *lampers*, it. *lampasco*, *lampasio*, esp. *haba*]. Tumeur inflammatoire qui survient quelquefois au palais des chevaux, derrière les pincés de la mâchoire supérieure. Le repos et la diète suffisent ordinairement pour guérir cette tumeur, contre laquelle on a trop souvent recouru à la cautérisation. On lui a aussi donné le nom de *fièvre*. V. ce mot.

LAMPATE, s. m. [all. *lampensaures Salz*, it. et esp. *lampato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide lampique avec les bases.

LAMPE D'ÉMAILLEUR. Instrument dont on se sert dans les laboratoires pour ramollir le verre et lui donner différentes formes. C'est une lampe fixée sur une table à laquelle est adapté un soufflet à deux vents, que l'on fait mouvoir au moyen d'une pédale pour activer la flamme.

LAMPE A ESPRIT-DE-VIN. Lampe analogue à la précédente, dans laquelle on met de l'esprit-de-vin ou alcool au lieu d'huile.

LAMPE DE SÛRETÉ ou **DE DAVY** [esp. *lampara de seguridad*]. Petite lampe destinée à éclairer les mineurs, sans les exposer aux détonations qui résultent si fréquemment du contact d'un corps enflammé avec le gaz hydrogène carboné qui se dégage des mines de

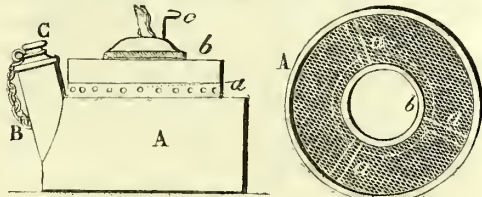


Fig. 230.

Fig. 231.

charbon de terre. C'est une petite lampe (Fig. 230, A) : B est le conduit par lequel on verse l'huile ; C, son bouchon ; a, les trous destinés à laisser passer l'air ; c, le porte-mèche ; b, les tours de vis recevant l'ouverture centrale (b) d'un manchon cylindrique (Fig. 231, A) de toile métallique soutenue par des traverses (a, a, a), et que Roberts a perfectionné en entourant ceux-ci d'un autre manchon de verre. La toile métallique est percée d'environ 750 ouvertures par 27 millimètres carrés (un pouce carré). La flamme ne pouvant passer à travers une toile métallique très serrée sans éprouver une diminution notable de température proportionnée à la petitesse des ouvertures du tissu et à la masse du métal, la lampe ainsi construite ne peut enflammer les gaz ambiants. M. Bous-singault ayant reconnu que la flamme de la lampe de Davy n'allume pas les vapeurs d'éther, de naphte, d'alcool, d'essence de térébenthine, même quand les vapeurs émanent de ces liquides en ébullition, a fourni le moyen d'éprouver rapidement la lampe de Davy et d'en vérifier de temps en temps l'efficacité. En effet, dans un certain nombre de cas, les accidents arrivés malgré l'usage des lampes sont dus à des déchirures, à des dérangements survenus dans la continuité des mailles du tissu métallique.

LAMPIANO. Vallée dans la province de Turin, où est une source d'eau sulfureuse.

LAMPIQUE, adj. [all. *Lampensäure*, it. et esp. *lampico*]. Se dit d'un acide produit par l'action d'un fil incandescent de platine placé au-dessus d'une lampe à esprit-de-vin.

LAMPOURDE, s. f. [*xanthium*]. Genre de la famille des synanthérées sénécionidées, dont une espèce (*Xanthium strumarium*) est appelée *herbe aux écrouelles*, parce qu'on lui attribuait la propriété de guérir la scrofule.

LAMPROIE, s. f. [*Petromyzon marinus*, L., all. *Neunauge*, angl. *lamprey*, it. *lampreda*, esp. *lamprea*]. Poisson cyclostome qui atteint un mètre et plus, et remonte les fleuves au printemps. La chair en est très estimée, mais difficile à digérer pour certains estomacs, ce qui quelquefois l'a fait considérer comme pernicieuse.

LAMPANE, s. f. [*Lampsana communis*, L., syngonésie polygamie égale, L., synanthères, J.; all. *Milchen*, it. *lampsana*]. Plante dont les feuilles, légèrement amères, ont été employées contre les maladies de la peau. Le suc de ces feuilles, incorporé dans un corps gras, sous forme de pommade, ou les feuilles elles-mêmes, ont été préconisés pour la guérison des engorgements inflammatoires qui viennent au sein des femmes qui nourrissent : de là le nom d'*herbe aux mamelles* vulgairement donné à la plante.

LANA PHILOSOPHICA. Nom donné anciennement à l'oxyde de zinc obtenu par sublimation, à cause de sa forme floconneuse.

LANGÉE, s. f. Terme employé par quelques médecins comme synonyme d'*élanement*. V. ce mot.

LANGÉOLÉ, ÉE, adj. [*lanceolatus*, all. *lancettförmig*, angl. *lanceolate*, it. *lanceolato*, esp. *lanceolado*]. Se dit, en botanique, d'une partie quelconque qui est étroite, et dont les bords se courbent un peu, de manière à produire une longue ellipse, dont les deux extrémités sont rétrécies en pointe, et à présenter en quelque sorte l'apparence d'un fer de lance.

LANCETTE, s. f. [*lanceola*, petite lance; all. *Lanzette*, angl. *lancet*, it. *lancetta*, esp. *lanceta*]. Instrument de chirurgie ainsi nommé à cause de sa forme allongée, et qui est particulièrement destiné à l'opération de la saignée. La lancette est composée de deux parties, la *lame* et la *châsse*. La *lame* est plate, longue de 3 centimètres, tranchante sur deux bords, à partir du milieu environ de sa longueur jusqu'à sa pointe, qui doit être parfaitement acérée. La partie non tranchante de la lame est ce qu'on nomme le *talon* de la lame. La *châsse* est formée de deux petites plaques d'écaïlle, de corne ou de nacre, plus longues et un peu plus larges que la lame, et réunies à leur base par un clou rivé, qui traverse aussi le talon de la lame, de manière que celle-ci se trouve placée entre les deux plaques de la châsse. Il résulte de cette disposition que, pour ouvrir la lancette, au moment de s'en servir, il suffit (lorsqu'on tient le talon de l'instrument dans la main droite) de faire glisser l'un sur l'autre les bouts libres de la châsse, de manière que la lame se trouve à découvert, puis de faire décrire aux deux branches une portion de cercle jusqu'à ce qu'elles se rencontrent et se recouvrent mutuellement. La lame doit faire avec la châsse un angle un peu moins ouvert que l'angle droit. Pour nettoyer, au contraire, la lame de la lancette après l'opération, il



Fig. 252.



Fig. 253.

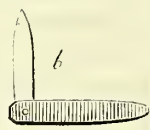


Fig. 254.

faut ramener alternativement chaque plaque de la châsse, de manière à l'appliquer contre la lame, et passer sur celle-ci un linge doux et fin, en ayant soin qu'il ne reste aucune humidité ni à sa surface ni sur celle de la châsse. On distingue trois espèces de lancettes, qui diffèrent par la forme de leur extrémité tranchante : 1° celles à *grain d'orge* (Fig. 252, a), ainsi appelées à cause de la forme presque ovale de leur pointe ; 2° celles à *langue de serpent* (Fig. 253, c), qui ont, au contraire, une pointe très acérée ; 3° celles à *grain d'avoine*, qui tiennent le milieu entre les précédentes par

rapport à la finesse de leur pointe (Fig. 254, b). La *lancette à grain d'orge* convient aux personnes peu exercées, parce qu'elle dispense d'élever la main, après la ponction de la veine, pour agrandir l'ouverture. Elle vient surtout pour les veines grosses et superficielles ; mais elle fait une solution de continuité trop grande à la peau, et ne pénètre pas toujours jusqu'à la veine : aussi préfère-t-on généralement celle à *grain d'avoine*. Celle à *langue de serpent*, employée pour les veines profondes, expose à percer le vaisseau d'outre en outre. Pour essayer si une lancette n'est point émoussée, si elle est en bon état, on tend, entre le pouce et l'index, une *canepin*, espèce de peau blanche et très fine, dont la résistance se rapproche de celle des parois veineuses, et l'on pose sur ce canepin la pointe de l'instrument : si, par son propre poids, elle l'incise doucement, sans résistance, sans secousse, sans craquement, la lancette est dans l'état convenable.

Lancette à abcès. Lancette semblable à celle qu'on emploie pour la phlébotomie, mais de dimensions beaucoup plus grandes, dont on se servait autrefois pour ouvrir les abcès. Elle avait souvent sur un de ses bords, près de la pointe, une échancrure allongée. On préfère généralement aujourd'hui un bistouri.

Lancette à ressort. V. FLAMMETTE et PHLÉBOTOME.

LANCETTIER, s. m. [all. *Lanzettenbesteck*, esp. *lancetero*]. Étui cylindrique s'ouvrant à charnière à l'une de ses extrémités, et contenant six lancettes assorties. (Fig. 235.)

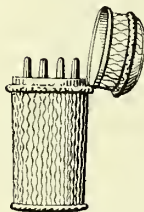


Fig. 235.

LANCINANT, ANTE, adj. [*lancinans*, de *lancea*, lance ; all. *stechend*, angl. *lancinating*, it. et esp. *lencinante*]. On donne cette épithète à la douleur qui consiste en des élancements correspondant aux pulsations des artères, et qui a lieu principalement dans les parties où se distribuent beaucoup de nerfs : telle est la douleur que l'on éprouve dans les panaris, etc.

LANDAIS (CHEVAL). Il est petit, robuste, sobre, approprié par sa taille, son volume, au pays qu'il habite. On peut l'employer à mener ou à porter. L'amélioration de ce cheval ne doit s'effectuer qu'à mesure que l'agriculture des Landes se perfectionne.

LANGAGE, s. m. En physiologie, ce mot sert à désigner le mode d'expression dit *expression orale* en général, et celui dans lequel la voix est articulée et divisée, à l'aide de mouvements spéciaux des lèvres surtout et de la langue, en signes distincts appelés des *mots*. V. EXPRESSION, PAROLE et VOIX.

LANGÉAC (Haute-Loire). A quatre lieues de Brioude, possède des eaux minérales acides froides.

LANGOUSTE, s. f. [*Palinurus vulgaris*, Latreille]. Crustacé décapode macroure, dont toutes les pattes sont monodactyles, pouvant atteindre 40 à 50 centimètres et un poids de 3 à 6 kilogrammes. Le test est épineux avec deux fortes pointes devant les yeux ; corps brun, verdâtre ou rougeâtre ; queue tachetée de jaune. Chair alimentaire, nourrissante, de digestion assez difficile.

LANGUE, s. f. [*lingua*, γλῶσσα, all. *Zunge*, angl. *tongue*, it. *lingua*, esp. *lengua*]. Organe principal du goût, qui concourt aussi à la déglutition et à la parole. Corps charnu, symétrique, composé de muscles susceptibles de lui donner diverses figures, de l'allonger, de le raccourcir, de le recourber, de le creuser

en canal, et de faire passer sa pointe sur toutes les parties de la bouche où la mastication disperse les aliments. La langue est attachée, par sa racine seulement, à l'hyoïde, et par une portion de sa base à la mâchoire inférieure. Les muscles qui entrent dans sa formation ont été distingués par quelques anatomistes en *extrinsèques* (les hyo-glosses, gcnio-glosses, stylo-glosses) et *intrinsèques* (les linguaux). Tous ces muscles entrecroisent leurs fibres charnues d'une manière inextricable, et forment, à la région supérieure de la langue, une couche dans laquelle il est impossible de les discerner, et où elles sont entremêlées d'une foule de globules remplis d'une graisse presque fluide. Au centre de ce tissu, sur la ligne médiane, est une cloison fibreuse, qui se continue postérieurement jusqu'à l'hyoïde, et qui donne attache, sur ses deux faces, à un grand nombre de fibres musculaires. La langue est tapissée d'une membrane muqueuse, qui se continue avec celle qui revêt toute la cavité buccale. Cette membrane, qui forme, à la face inférieure, le repli triangulaire appelé le *frcin* ou le *fiilet*, présente, sur la face supérieure ou le *dos* de la langue, un épiderme pavimenteux très marqué, au-dessous duquel est un réseau de ramuscules vasculaires qui accompagnent les papilles nerveuses. Cette face offre, dans son milieu et dans toute sa longueur, un léger sillon ou raphé, à l'extrémité postérieure duquel est le *trou borgne de Morgagni*, large lacune qui est l'orifice commun de plusieurs glandules salivaires. Les papilles nombreuses que l'on observe sur le dos de la langue sont de trois espèces : 1° Les *papilles coniques*, ainsi appelées parce qu'elles s'élèvent en forme de petits cônes dont le sommet est libre, occupent principalement la pointe et les côtés de cet organe ; celles qui sont situées sur la partie antérieure des bords sont filiformes ; elles sont en partie *papilles vasculaires*, et en partie *papilles nerveuses* ou à *corpuscules du tact* (V. CORPUSCULE ET PAILLE.) Les suivantes, ou *papilles fongiformes*, sont des *papilles composées*, c'est-à-dire des papilles qui, sur une base commune, portent des prolongements coniques papilliformes vasculaires, à côté d'autres pourvus de corpuscules du tact et de tubes nerveux, sans vaisseaux. 2° Les *papilles fongiformes* occupent en nombre indéterminé la partie moyenne et postérieure ; elles sont ainsi appelées, parce qu'elles présentent une petite tête arrondie portée sur un pédicule. 3° Les *papilles lenticulaires*, appelées par quelques auteurs *papilles caliciformes*, sont de véritables glandes salivaires, au nombre de neuf à quinze, percées d'une ouverture d'où suinte le fluide muqueux qu'elles sécrètent ; elles sont rangées sur deux lignes formant un V, dont la pointe serait en arrière, au *trou borgne*. Les artères de la langue viennent de la carotide interne ; ses veines s'ouvrent dans la jugulaire interne ; ses nerfs viennent du glosso-pharyngien, de l'hypoglosse et du maxillaire inférieur : les uns paraissent destinés à la perception des saveurs ; les autres ne servent qu'à donner à l'organe sa motilité.

Langue-de-carpe. Instrument connu aussi sous le nom de *trivelin* ou de *levier de l'Écluse*, dont les dentistes se servent pour l'extraction des dents molaires, ou pour celle des racines. C'est une sorte de levier pyramidal monté sur un manche solide, avec lequel on soulève la dent ou la racine à extraire.

Langue-de-cerf. V. SCOLOPENDRE.

Langue-de-chien. V. CYNOGLOSSE.

Langue-de-serpent. Petit instrument dont les dentistes se servent pour enlever le tartre des dents de la mâchoire inférieure.

LANGUETTE, s. f. [*ligula*, all. *Zunge*, angl. *lanquet*, it. *linguetta*, esp. *lengueta*]. On appelle ainsi tout appendice long et étroit, et particulièrement, en botanique, l'appendice qui termine les demi-fleurons des fleurs composées.

LANGUEUR, s. f. [*langvor*, *ἄφρασις*]. V. ASTHÉNIE et MALADIE.

LANJARON. A sept lieues de Grenade (Espagne). Eau ferrugineuse : acide carbonique, carbonate de fer, hydrochlorate de soude. Bonne contre les hydrosopies, les gastrodynies, la chlorose, l'aménorrhée.

LANTANÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des verbénacées, contenant le genre *Lantana* (*Lantane*).

LANTHANE, s. m. [angl. *lanthanum*, esp. *lantano*]. Métal trouvé dans la célite de Bastnas, où il est mêlé avec le cérium. Il est voisin de l'yttrium, s'oxyde dans l'eau, et donne une base terreuse, hydratée, blanche. Lui-même est gris, pulvérulent. Son équivalent est 600 ; celui de son oxyde, 700.

LANUGINEUX, **EUSE**, adj. [*lanuginosus*, de *lanugo*, duvet ; all. *wollicht*, angl. *lanuginous*, it. *lanuginoso*, esp. *velloso*, *lanuginoso*]. Qui est couvert de poils doux (*lanugo*) frisés comme la laine.

LAPAROCÈLE, s. f. [*laparocèle*, de *λαπάρα*, les lombes, et *κῆλη*, hernie ; angl. it. et esp. *laparocèle*]. Hernie lombaire à travers un écartement des fibres du muscle carré lombaire et un éraîlement de l'aponévrose du muscle transverse, en dehors de la masse charnue du sacro-spinal.

LAPATHINE, s. f. Principe amer de la racine du *Rumex obtusifolius*. Il colore la salive en jaune ; soluble dans l'eau et l'alcool ; non cristallisable.

LAPÉRIÈRE. Établissement d'eaux thermales salines et purgatives dans la Tarentaise ; on les emploie aussi en bains.

LAPIN, s. m. [*cuniculus*, *κωνιούλις*, *κόνινα*, all. *Kanninchen*, angl. *rabbit*, *coney*, it. *coniglio*, esp. *conejo*]. Animaux rongeurs voisins des lièvres, dont ils se distinguent en ce qu'ils ont des jambes plus courtes, et la disproportion entre les membres antérieurs et les membres postérieurs est moins marquée ; oreilles aussi longues ou un peu plus longues que la tête ; corps plus ramassé. Leur course est toujours rapide, mais de peu de durée. Tous se creusent un terrier. Quelques auteurs en font un genre (*Cuniculus*) différent des lièvres (*Lepus*), parce qu'ils ne peuvent se féconder et donner des méris. Ils offrent même de l'éloignement les uns pour les autres. Il paraît fort probable que le *lapin de garçonne* (*Lepus cuniculus*, L., *Cuniculus vulgaris*) est distinct du *lapin clavier* ou *domestique* (*Lepus domesticus* ou *Cuniculus domesticus*), lequel, outre les teintes variées de pelage, offre deux autres variétés, savoir : le *lapin riche* (*Lepus cuniculus argenteus*, ou *Cuniculus domesticus argenteus*) et le *lapin d'Angora* (*Lepus cuniculus angorensis*, ou *Cuniculus domesticus angorensis*).

LAPPAGÉ, ÉE, adj. [*lappaceus*, esp. *lappaceo*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont ou courbées en pointe d'hameçon à l'extrémité, ou munies de pointes hameçonées, comme les pointes qui garnissent l'extrémité des graines de la bardane (*Arctium lappa*).

LAQUE, s. f. [*lacca*, all. *Lack*, angl. *lac*, it. *lacca*, esp. *laca*]. Substance résineuse, fragile, transparente, d'un rouge jaunâtre, inodore, d'une saveur faiblement

amère et astringente, qui exsude de plusieurs arbres des Indes orientales, particulièrement du *Ficus religiosa*, du *Ficus indica*, du *Croton lacciferum*, à la suite de piqûres qu'y fait la femelle d'un insecte nommé *Coccus lacca*. On en connaît dans le commerce cinq espèces : 1° la *laque en bâtons*, qui est la laque dans son état naturel, adhérant encore aux jeunes branches, et les enveloppant quelquefois complètement sur une longueur de 15 à 18 centimètres ; 2° la *laque en grains*, qui est la laque détachée des rameaux ; 3° la *laque en écailles* ou *en tablettes*, qui est de la laque fondue et coulée ; 4° la *lac-laque*, et 5° la *lac-dye*. Ces deux dernières espèces sont des préparations peu connues que l'on fait aux Indes. — La *laque* a été employée comme tonique et astringente, sous forme de teinture alcoolique. Elle entre encore dans quelques opiate dentifrices. — On donne aussi le nom de *laques* à des combinaisons de matières colorantes et d'oxydes ou de sous-sels métalliques, qui sont usitées pour la peinture et la teinture.

LARDAGÉ, ÉE, adj. [all. *speckartig*, angl. *lardaceous*, it. et esp. *lardacco*]. On donne cette épithète aux tissus dont l'aspect, la couleur, la consistance, sont analogues à ceux du lard.

LARDIZABALÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, hypogynes, séparée des ménispermées.

LARGE, adj. [*latus*, all. *breit*, angl. *wide*, it. et esp. *largo*]. Se dit d'un corps dont l'étendue transversale est considérable eu égard à sa longueur. — *Ligaments larges de la matrice*. Expansions membraneuses qui résultent de l'adossement des deux feuillets du péritoine, et s'étendent des bords latéraux de la matrice aux côtés de l'excavation du petit bassin. — *Os larges*. Comme le coronal, les pariétaux, l'occipital, le coxal ; ils concourent à former les parois des cavités planchéniques.

Large du cou. Nom donné par quelques anatomistes au muscle *peucier*.

Large du dos. V. DORSAL (*grand*).

LARMAIRE, adj. [*lacrymæformis*]. On donne cette épithète aux graines qui, orbiculaires à la base, se rétrécissent insensiblement, et se terminent en une pointe allongée, de manière qu'elles ressemblent à une larme.

LARME, s. f. [*lacryma*, δάκρυ, all. *Thräne*, angl. *tear*, it. et esp. *lagrima*]. On donne le nom de *larmes* à l'humeur excrémentielle qui lubrifie le globe de l'œil et facilite son mouvement dans l'orbite. Sécrétées par la glande lacrymale, qui est située sous la voûte de l'orbite, à son angle externe, les larmes sont versées sur la conjonctive, puis portées vers le grand angle, et reprises par les points lacrymaux, qui les dirigent dans le canal nasal. Elles verdissent le sirop de violette ; par l'évaporation, elles donnent des cristaux de chlorure de sodium, qui sont entourés d'une espèce de mucus (V. LACRYMINE) ; elles contiennent aussi des phosphates de chaux et de soude. — La *glande lacrymale* ou *des larmes* se compose de deux portions : 1° l'une, plus considérable, représentant un segment d'ovoïde transversalement dirigé ; 2° l'autre, accessoire, aplatie, irrégulièrement quadrilatère, placée au-devant de la précédente. La première, située tout entière dans l'orbite (*portion orbitaire*), répond à la fossette qu'on observe vers la partie antérieure, supérieure et externe de l'œil. La deuxième, située aussi dans l'orbite, s'avance par son bord antérieur dans l'épaisseur de la paupière

supérieure (*portion palpébrale*) ; aussi est-elle assez souvent enlevée en partie dans l'ablation des tumeurs de la paupière supérieure, mais sans danger. Les conduits de la *portion orbitaire* sont au nombre de trois, quatre ou cinq, jamais plus, jamais moins (Sappey). Ils deviennent libres à la face concave et au bord antérieur de la glande, s'engagent dans l'épaisseur de la portion palpébrale, et marchent parallèlement jusqu'à l'angle palpébro-oculaire de réflexion de la conjonctive, où ils s'ouvrent à 6 ou 8 millimètres au-dessus du cartilage tarse de la paupière supérieure. Le plus inférieur se jette au niveau du diamètre transversal du globe de l'œil, immédiatement en arrière de la commissure externe des paupières. La *portion palpébrale* est formée de 15 à 40 lobes, suivant les sujets ou les âges. La plupart se jettent dans les conduits précédents. Si ces lobes sont nombreux, les plus éloignés des conduits précédents, soit en haut, soit en bas, forment un ou deux conduits accessoires en haut et rarement un en bas, qui, parallèles aux autres, s'ouvrent au même niveau. Leur épithélium est pavimenteux. La glande et les lobes accessoires ou palpébraux sont en *grappe composée*, à euls-de-sac serrés, remplis d'un épithélium à cellules molles, friables, très granuleuses, très serrées les unes contre les autres, d'où leur forme plutôt prismatique que pavimenteuse. Cette glande est susceptible d'hypertrophie, dans laquelle les noyaux des cellules deviennent volumineux et souvent ovoïdes, de sphériques qu'ils sont généralement. — On appelle également *larmes* (*guttae, stillæ*) de petites masses d'une substance molle ou peu dure, telle qu'une résine ou une gomme-résine, parce qu'elles décollent par gouttes semblables à des larmes des végétaux qui les produisent.

LARMIER, s. m. [*sulcus lacrymalis*, all. *Thränen-grube*, angl. *eye-veins*, esp. *sienes*]. Sac membraneux, à parois glanduleuses, sécrétant une humeur épaisse, onctueuse et noirâtre, qui est situé dans une fosse sous-orbitaire de l'os maxillaire, chez les cerfs, et qui s'ouvre au dehors par une fente longitudinale de la peau. — On donne aussi ce nom à de petits enfoncements qui se remarquent dans l'angle interne des yeux du cheval.

LARMOIEMENT, s. m. V. ÉPIPHORA.

LARVE, s. f. [*larva*, μωρμολόχη, μωρμῶν, all. *Larve*, angl. *larva*, esp. *larva*]. Premier état des insectes, celui dans lequel ils se trouvent après leur sortie de l'œuf, époque à laquelle leur forme est pour ainsi dire déguisée ou masquée sous celle de ver. — On donne quelquefois le même nom, par analogie, aux reptiles batraciens qui sont encore dans la première période de leur existence ou à l'état de têtards. — *Larves parasites chez l'homme*. Hope, puis Ch. Coquerel, ont fait un relevé des cas dans lesquels on a trouvé des larves sur l'homme, cas qui s'élevaient à 110, mais ne sont qu'accidentels, tandis que, chez les mammifères, il y a des larves qui sont de véritables parasites (V. OESTRE). Hope donne le nom de *canthariasis* [de κάνθαρος, hanneton] aux faits qui se rapportent aux coléoptères et aux dermoptères ; de *scolekiasis* [de σκώληξ, ver] à ceux qui sont fournis par les larves de lépidoptères, et de *myiasis* [de μύζα, mouche] à ceux qui concernent les diptères. Les sinus frontaux et maxillaires, les voies lacrymales, les narines, le conduit auditif (interne et externe), le pharynx, l'estomac, les intestins, l'anus, le nombril, la peau et le tissu cellulaire sous-cutané de l'abdomen, du cou, des membres, du scrotum et

du cuir chevelu, sont les points où les larves ont été trouvées. Les larves de coléoptères, les forficules et les chenilles, sont expulsés ordinairement dans les matières vomies; ils ne causent que des accidents passagers et n'attaquent pas les tissus. Il n'en est pas de même des larves des diptères, surtout de la *Musca carnaria*, L. (*œstre*). En général, dans l'intestin de l'homme, elles causent de violentes douleurs, et sont rejetées souvent avec des matières diarrhéiques. On dit en avoir vu de rejetées avec les urines par une femme. Dans les fosses nasales, elles causent généralement des douleurs particulières insupportables. Souvent, surtout dans les pays chauds, introduites dans une plaie existante à la peau ou faite par la mouche, comme on le voit communément chez le bœuf et les cerfs, les larves forment une tumeur cutanée inflammatoire qui devient très douloureuse lorsque les larves sont grosses et se meuvent. Leur épiderme a la propriété, comme celui des graines entières, de ne pas laisser passer les principes du suc gastrique, etc.; aussi traversent-elles l'intestin sans mourir, ou elles peuvent s'y fixer comme chez le cheval, lorsqu'elles ont été introduites intactes avec les aliments. Des insectes parfaits (*Tenebrio*, *Blaps*, *Staphylinus*, *Meloe*) ont été expulsés vivants de l'intestin, après avoir été ingérés probablement avec les aliments.

LARVÉ, ÉE, adj. [de *larva*, masque; all. *verlarvt*, esp. *larvado*]. Masqué, déguisé. On a appelé *fièvres larvées*, des affections diverses, périodiques, ayant une marche plus ou moins obscure, insidieuse, et présentant quelque analogie avec les fièvres intermittentes.

LARYNGANOMOTOPIE. Luxation du larynx. (P.)

LARYNGASIE, LARYNGECTASIE. Dilatation du larynx. (Piorry.)

LARYNGÉ, ÉE, adj. [*laryngeus*, de *λάρυγξ*, le larynx; angl. *laryngeal*, it. et esp. *laryngeo*]. Qui appartient au larynx. — *Artère laryngée*. La thyroïdienne supérieure. — *Nerfs laryngés supérieurs*. Ce sont deux rameaux nerveux très forts, qui naissent du nerf vague ou pneumogastrique, à la partie supérieure et profonde du cou. Du nerf laryngé supérieur naît le *laryngé externe*, au niveau de la base de l'apophyse styloïde. — *Nerfs laryngés inférieurs* ou *récurrents*. Ils naissent du pneumogastrique dans l'intérieur du thorax, remontent dans le sillon intermédiaire à la trachée-artère et à l'œsophage, et se distribuent au cou, après s'être réfléchis, le gauche au-dessous de la crosse de l'aorte, le droit au-dessous de l'artère sous-clavière correspondante. — *Phthisie laryngée*. On a longtemps appliqué cette dénomination à toute altération du larynx, quelle qu'en soit la nature, qui donnait lieu à des symptômes de consomption. Aujourd'hui ces symptômes sont regardés comme dépendants d'une lésion identique, d'une ulcération de la membrane muqueuse, ulcération qui est elle-même la seconde période de la laryngite chronique.

LARYNGELGIE, LARYNGELCOSIE. Ulcération du larynx. (Piorry.)

LARYNGEMPHRAXIE. Obstruction du larynx. (Piorry.)

LARYNGIE, LARYNGOPATHIE. Maladie du larynx. (Piorry.)

LARYNGIEN, IENNE, adj. [*laryngeus*, angl. *laryngeal*, it. *laringeo*, esp. *laringiano*]. Qui dépend du larynx, ou qui a rapport au larynx. Ce mot est souvent synonyme de *laryngé*. — On appelle *tube laryngien*

un instrument inventé par Chaussier pour insuffler de l'air dans les poumons des asphyxiés, etc. Il consiste en un tuyau d'argent de 16 centimètres de longueur, de forme conique, ayant 11 millimètres de diamètre à sa grosse extrémité, et tout au plus 2 millimètres à la petite. Cette dernière extrémité présente, dans l'étendue d'environ 5 centimètres, une courbure un peu plus prononcée que celle des sondes d'homme; et dans toute cette partie, les parois du tube, au lieu d'être cylindriques comme à la partie supérieure de l'instrument, sont un peu aplaties transversalement dans le sens de la courbure, afin de mieux s'accommoder à la forme de la glotte. A 5 millimètres de distance de son extrémité laryngienne, il est percé, sur chacune des faces qui résultent de son aplatissement, d'une fenêtre ronde de 1 millimètre de diamètre. Ces deux ouvertures sont destinées à laisser pénétrer dans les bronches l'air qu'on insuffle par l'extrémité buccale du tube. Pour empêcher que l'instrument n'entre trop avant dans le larynx, une petite plaque circulaire, percée de plusieurs trous pour y attacher une éponge mouillée, se trouve fixée à 16 millimètres environ des ouvertures percées sur la partie aplatie du tuyau. Guillon a proposé, pour insuffler de l'air dans les poumons des nouveau-nés, un *tube laryngien* peu différent de celui de Chaussier, mais qui paraissait avoir l'avantage de remplir plus exactement la glotte. Madame Rondet, sage-femme de Paris, a imaginé aussi une *pompe laryngienne*, composée d'un réservoir de caoutchouc adapté à un corps de pompe terminé par un tube, qui lui-même s'adapte à une sonde élastique recourbée et percée à son extrémité de deux ouvertures qui se correspondent. L'air arrive dans le réservoir par une ouverture pratiquée à la partie supérieure du corps de pompe; cette ouverture se ferme au moyen d'une soupape qui se meut de dedans en dehors, et force l'air de passer dans un tube qui termine l'instrument. Une autre soupape agit en sens inverse, en sorte que l'air, en entrant par une ouverture, se trouve chassé par l'autre dans les voies aériennes.

LARYNGISMUS STRIDULUS. V. PSEUDO-CROUP.

LARYNGITE, s. f. [*laryngitis*, de *λάρυγξ*, larynx; all. *Kehlkopfbräune*, angl. *laryngitis*, it. *laringite*, esp. *laringitis*]. Inflammation du larynx. On appelle proprement *laryngite* l'inflammation de la membrane muqueuse du larynx; mais on a étendu cette dénomination à l'inflammation du tissu cellulaire sous-muqueux de cet organe. De là la nécessité de distinguer deux espèces de laryngites : la *laryngite muqueuse* ou *laryngite* proprement dite, qui est *aiguë* ou *chronique* et la *laryngite sous-muqueuse*, décrite par Bayle sous le nom d'*œdème de la glotte*. — La *laryngite aiguë simple*, ou *laryngite catarrhale*, présente une foule de variétés, depuis l'enrouement léger jusqu'à l'inflammation la plus intense; de là des symptômes très variés et la nécessité de recourir à un traitement antiphlogistique plus ou moins actif. — *Laryngite croupale* ou *pseudo-membraneuse*. V. CROUP. — La *laryngite chronique*, dont le dernier terme est la *laryngite ulcéreuse* ou *phthisie laryngée*, peut être consécutive à une laryngite aiguë; mais elle débute souvent à l'état chronique, à la suite de fatigues prolongées de l'organe de la voix. Le plus ordinairement alors la phthisie laryngée est symptomatique de tubercules pulmonaires, ou consécutive au développement de ces tubercules; cependant il paraît certain qu'elle peut exister indépendamment de toute affection des pou-

mons. A l'altération de la voix, à la toux, à la fétidité de l'haleine et à la difficulté de la déglutition, se joignent une fièvre hectique, des sueurs nocturnes, enfin le dévoiement colliquatif et tous les symptômes de la phthisie pulmonaire, et la maladie se termine ordinairement par la mort. Le silence absolu, un régime très adoucissant, de petites saignées locales fréquemment répétées et alternant avec des vésicatoires volants, un séton ou de petits moxas, et l'inspiration de vapeurs de goudron ou de vapeurs éthérées, sont les principaux moyens proposés contre cette terrible maladie. — *Laryngite sous-muqueuse*. V. OÈDÈME de la glotte.

LARYNGOGARCINIE. Cancer du larynx. (Piorry.)

LARYNGOGRAPHIE, s. f. [*laryngographia*, de $\lambda\acute{\alpha\rho\upsilon\gamma\acute{\iota}\varsigma$, larynx, et $\gamma\rho\alpha\phi\acute{\iota}\eta$, description; it. et esp. *laríngraphía*]. Description du larynx.

LARYNGOPHYMIE. Tubercules du larynx. (P.)

LARYNGORRHAGIE ou **LARYNGORRHÉMIE**, **HÉMOLARYNGORRHAGIE**. Hémorragie du larynx. (Piorry.)

LARYNGOSTÉNIE, **LARYNGOSTÉNOSIE**. Rétrécissement du larynx. (Piorry.)

LARYNGOSYPHILISIE, **LARYNGOSYPHILIDIE**. Affection syphilitique du larynx. (Piorry.)

LARYNGOTOMIE et **LARYNGO-TRACHÉOTOMIE**. V. BRONCHOTOMIE.

LARYNGOTRACHÉITE BLENPLASTIQUE. Croup. (Piorry.)

LARYNX, s. m. [*larynx*, $\lambda\acute{\alpha\rho\upsilon\gamma\acute{\iota}\varsigma$, all. *Kehlkopf*, *Larynx*, angl. *larynx*, it. et esp. *laringe*]. Organe symétrique et régulier, qui forme le commencement des voies aériennes, et dans lequel se produit la voix (V. ce mot). Le larynx est une sorte de boîte ouverte en haut et en bas, composée de pièces mobiles les unes sur les autres, et tapissée par une membrane muqueuse qui se continue avec celle du pharynx. Situé à la partie antérieure et supérieure du cou, derrière les muscles de la région hyoïdienne inférieure et le corps thyroïde, au-devant du pharynx et de l'extrémité supérieure de l'œsophage, entre la base de la langue et la trachée-artère, il est composé principalement de quatre cartilages: le thyroïde, qui en forme les parties supérieure, antérieure et latérale; le cricoïde, qui en fait, sous la forme d'un anneau, toute la partie inférieure; et les deux aryténoïdes, qui en occupent la partie postérieure supérieure, au-dessus du cricoïde. Un fibro-cartilage, l'épiglotte (Fig. 236, 2), surmonte le bord supérieur du cartilage thyroïde. Plusieurs muscles (les crico-thyroïdiens, crico-aryténoïdiens latéral et postérieur, aryténoïdien et thyro-aryténoïdien) servent aux mouvements de ces cartilages,

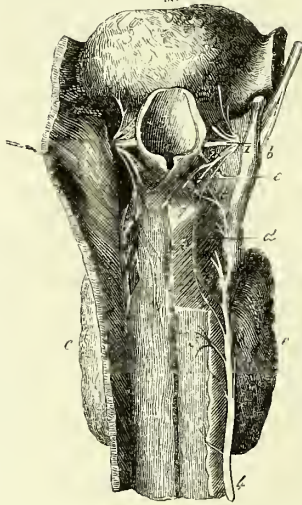


Fig. 256.

dont les articulations sont maintenues par des membranes fibreuses (membranes thyroïdienne et erico-thyroïdienne). Enfin, au-devant de la partie inférieure de la face linguale de l'épiglotte, derrière le cartilage thyroïde et la membrane thyro-hyoïdienne, se trouve un lobule de tissu adipeux dit à tort *glande épiglottique*; et dans les replis que forme la membrane muqueuse en se portant de l'épiglotte aux cartilages aryténoïdes et de ces derniers au thyroïde, sont logées de chaque côté les glandules aryténoïdes (Fig. 236). Considéré dans son ensemble, le larynx présente en devant la saillie verticale du cartilage thyroïde (vulgairement *pomme d'Adam*); intérieurement, la membrane muqueuse qui le tapisse forme, vers son milieu, deux grands replis latéraux dirigés d'avant en arrière et disposés à peu près comme les bords d'une boutonnière; ces replis sont les *cordes vocales* (ligaments inférieurs de la glotte), susceptibles de se tendre et de se rapprocher plus ou moins, de manière à agrandir ou à diminuer la fente (ouverture de la glotte) qui les sépare. Un peu au-dessus des cordes vocales sont deux autres replis de la membrane muqueuse (ligaments supérieurs de la glotte). Les enfoncements latéraux qui se trouvent entre les replis ou ligaments supérieurs et inférieurs constituent les *ventricules du larynx*, et tout l'espace compris entre ces quatre replis est ce qu'on nomme la *glotte*, organe immédiat de la voix. — Le larynx des mammifères est formé des mêmes pièces cartilagineuses que celui de l'homme; mais il présente, dans les diverses espèces, des différences plus ou moins essentielles quant aux dimensions respectives de chacune de ses parties, à la disposition de la glotte, etc. Chez le cheval, il n'y a pas de ligaments supérieurs ni de ventricules proprement dits; mais, de chaque côté, au-dessus des cordes vocales, on trouve une cavité oblongue, et en avant un tron qui s'ouvre dans un troisième sinus pratiqué sous la voûte formée par le rebord antérieur du cartilage thyroïde. Chez l'âne, cette cavité forme une grande cellule arrondie, dont l'entrée est beaucoup plus étroite que chez le cheval, et cette disposition paraît en rapport avec le son de la voix de l'animal. Chez les oiseaux, il y a deux larynx: l'un au commencement, l'autre à la fin de la trachée-artère. Le supérieur, situé à la base de la langue, sans ventricules, ni cordes vocales, ni épiglotte, consiste en une simple fente fermée par l'entrecroisement de petites pointes cartilagineuses, ne peut ni s'étendre ni se relâcher, et sert très peu à la production des sons; l'autre, inférieur, séparé du premier par la trachée-artère, a une structure d'autant plus compliquée que l'oiseau module mieux son chant. C'est un petit appareil composé d'une espèce de tambour osseux divisé inférieurement par une traverse osseuse que surmonte une membrane semi-lunaire fort mince; ce tambour communique inférieurement avec deux glottes formées par la terminaison des bronches, et pourvues chacune de deux cordes vocales. — Dans la Figure, *a* représente la langue, à la base de laquelle se trouvent (2) l'épiglotte et l'orifice supérieur ou épiglottique du larynx, sur lequel se renverse l'épiglotte lors du passage des aliments. De chaque côté existe une gouttière (de 2 à 8) où glissent surtout les aliments liquides. *b* est le bord postérieur du cartilage thyroïde; *c*, *c*, les bords postérieurs de la glande thyroïde; *d*, le muscle erico-aryténoïdien postérieur; *e*, muscle aryténoïdien; *l*, le nerf laryngé supérieur donnant

des filets à la langue, à l'épiglotte, à la muqueuse laryngée postérieure et au muscle aryténoïdien (e); 3 représente l'anastomose de Galien ou du nerf laryngé supérieur avec l'inférieur (4); 5, branches trachéennes du laryngé inférieur; 6, filet du crico-aryténoïdien postérieur; 7, filet allant aussi au muscle aryténoïdien (e); 8, branche des muscles crico-aryténoïdiens latéral et postérieur.

LASAXE. Quartier de Courmayeur, dans le duché d'Aoste, où est une source d'eau sulfureuse saline, à la température de $+ 10^{\circ}$ à 11° Réaumur.

LASIOPÉTALÉES, s. f. pl. Tribu des hytnériacées.

LASSITUDE, s. f. [*lassitudo*, *λάσσις*, all. *Müdigkeit*, angl. *lassitude*, it. *lassetta*, esp. *lasiud*]. Sensation pénible qu'on éprouve à la suite de longues fatigues, de tout exercice violent et prolongé des organes.

LATENT, ENTE, adj. [*latens*, all. *latent*, *verborgen*, angl. *hidden*, *latent*, it. et esp. *latente*]. Qui est caché. — On appelle *ealorique latent*, celui qui, étant combiné intimement avec la substance des corps, disparaît à nos sens et n'agit plus sur le thermomètre. — En pathologie, *latent* se dit d'une maladie dont les symptômes sont obscurs : *pneumonie latente*. — Se dit des virus qui, tout étant en incubation, ne donnent encore aucun signe de leur présence dans le corps. Le virus de la rage est *latent* pendant plusieurs jours chez un individu mordu par un chien enragé.

LATÉRAL, ALE, adj. [*lateralis*, de *latus*, côté; all. *seitenständig*, angl. *lateral*, it. *laterale*, esp. *lateral*]. Se dit, en botanique, de toute partie qui est située sur le côté d'une autre : de l'anthere, quand elle s'attache d'un seul côté du filet; du cotylédon qui ne tient qu'à un seul côté du blastème; de l'embryon qui est rejeté tout d'un côté de la graine; du stigmaté qui est placé sur le côté du style ou de l'ovaire; du style qui se trouve hors de la direction de l'axe vertical de l'ovaire. — *Méthode latérale*. V. CYSTOTOMIE.

LATÉRALISÉ, ÉE, adj. [all. *der schräge Seitendammnschnitt*, angl. *lateral operation*, esp. *lateralizado*]. Se dit d'une des méthodes opératoires employées pour l'extraction de la pierre vésicale. V. CYSTOTOMIE.

LATÉROFLEXION, s. f. Flexion latérale de l'utérus.

LATÉROVERSION, s. f. Renversement de l'utérus sur le côté.

LATEX, s. m. [*latex*]. Suc propre de beaucoup de végétaux, de nature variable, circulant dans un ordre de vaisseaux particuliers, les *vaisseaux laticifères*. Le *latex* est un liquide visqueux, composé d'un véhicule aqueux gomme-albumineux dans lequel nagent des globules huileux et résineux, quelquefois des grains de fécule (V. ce mot), et souvent du caoutchouc, qui forme la base de cette matière dans un certain nombre de plantes des contrées chaudes. La plupart des *gommes-résines* sont fournies par les laticifères, et résultent de la concentration et de la dessiccation du latex qui perd son eau à l'air et laisse se concréter les substances précédentes qui étaient en dissolution et en suspension. Le *latex* a été considéré tantôt comme un fluide propre à la nutrition et confondu avec la sève descendante, tantôt comme un produit excrémentiel. Ni l'une ni l'autre de ces hypothèses n'est exacte; celle qui se rapproche le plus de la vérité est la dernière. Le *latex* est, comme on l'a dit jadis, un *sue propre*, différent de la sève et nullement nourricier. Les principes qu'il renferme le séparent complètement de la sève, et les vaisseaux qu'il

occupe (V. LATICIFÈRE) n'ont aucune analogie avec les cellules portant la sève (V. CAMBIUM et ÉCORCE). C'est un liquide spécial à certaines plantes (V. LAIT végétal), dont les usages ne sont pas connus. Le latex est immobile dans ses conduits. La *circulation du latex*, longtemps admise, n'a pas lieu. Cette croyance était fondée sur des expériences inexactes, et sur cette vicieuse hypothèse qu'il y a dans les plantes une circulation analogue à celle des animaux.

LATICIFÈRE, adj. [de *latex*, et *ferre*, porter]. On donne, en botanique, le nom de *vaisseaux laticifères* à un ordre particulier de vaisseaux en tubes simples ou ramifiés, et quelquefois, mais rarement, anastomosés entre eux, à parois minces et transparentes, parfaitement homogènes, ou inégalement épaissies, ni ponctuées ni rayées. Plusieurs botanistes les nomment *vaisseaux propres*. Ils renferment le suc appelé *latex*. On les trouve dans les plantes dicotylédones, dans l'écorce, et partout où existent des trachées; dans les monocotylédones, autour des faisceaux fibreux et vasculaires. Quelques acotylédones en possèdent, dit-on, également. Ils sont en général remarquables par la minceur, la transparence de leurs parois, et la facilité avec laquelle elles se plissent et s'affaissent dès qu'elles sont séparées du tissu cellulaire ambiant, ce qui se fait facilement (V. CELLULE végétale). Ils ne sont pas habituellement cloisonnés.

LATIQUE, adj. [*laticus*, de *lateo*, je suis caché]. Épithète donnée à une fièvre quotidienne rémittente dont les accès sont très longs et à peine marqués.

LAUDANUM, s. m. [angl. *laudanum*, it. et esp. *laudano*]. On donnait autrefois ce nom à l'opium ramolli dans l'eau, passé avec expression, et évaporé jusqu'en consistance plus ou moins grande; quelquefois aussi à l'extrait d'opium préparé avec le vin. Aujourd'hui ce nom est réservé à des médicaments dans lesquels l'opium se trouve associé à divers ingrédients.

Laudanum de Rousseau [all. *Rousseausche Opiumtinctur*]. Il se fait en dissolvant 128 gram. d'opium dans 1^{kil},884 d'eau chaude, ajoutant 384 gram. de miel, puis 8 gram. de levûre de bière; mettant le tout dans un matras, et l'exposant dans une étuve chauffée à 30° centigr. Lorsque la fermentation a cessé, on passe avec expression et l'on filtre. La liqueur claire est distillée au bain-marie, pour retirer 512 gram. de liqueur alcoolique; on redistille ce produit une seconde fois, puis une troisième, pour avoir seulement 144 gram. de liquide. D'autre part, on prend le résidu resté après la première distillation dans le bain-marie; on l'évapore à une douce chaleur jusqu'à ce qu'il reste 320 gram. de produit, auxquels on ajoute les 144 gram. d'alcool opiacé ci-dessus; on filtre et l'on conserve dans un flacon bien bouché. 20 gouttes de ce laudanum représentent 0^{sr},125 d'extrait d'opium, ou 0^{sr},25 d'opium pur.

Laudanum de Sydenham [all. *safranhaltige Opiumtinctur*]. On le prépare avec 64 gram. d'opium, 32 gram. de safran, 4 gram. de cannelle et autant de girofle, qu'on fait macérer pendant quinze jours, à une douce chaleur, dans 500 gram. de vin de Malaga. On passe ensuite en exprimant et l'on filtre. 20 gouttes de ce laudanum représentent 0^{sr},05 d'opium purifié, ou 60 centigr. d'opium brut.

LAURÉOLE, s. f. V. GAROU.

LAURIER, s. m. [*Laurus nobilis*, *δάφνη*, all. *Lorbeer*, angl. *laurel*, it. *alloro*, *lauro*, esp. *laurel*]. Arbre (cnnéandrie monogynic, L., laurinéas, J.) qui croît

dans le midi de l'Europe. Ses feuilles, lisses, pointues, persistantes, sont aromatiques et employées comme assaisonnement. Ses fruits, improprement désignés sous le nom de *baies*, donnent par expression l'*huile de laurier*. On connaît aussi sous cette dernière dénomination et sous celle d'*onguent* ou *pommade de laurier*, une préparation onguentacée, que l'on fait en pilant 250 gram. de feuilles récentes de laurier avec 500 gram. d'axonge, faisant bouillir à un feu doux jusqu'à ce qu'il ne reste plus d'humidité ; ajoutant sur la fin 250 gram. de baies de laurier coutuses, et faisant digérer le tout pendant dix heures au bain-marie dans un vaisseau clos ; passant avec expression, laissant refroidir la colature, et la faisant fondre de nouveau pour l'avoir pure. On l'applique à l'extérieur pour exciter l'organe eutané et les tissus sous-jacents.

LAURIER-CERISE, s. m. [vulgairement *laurier amandier*, *Prunus laurocerasus*, all. *Kirschlorbeer*, angl. *cherry-laurel*, it. *lauroceraso*, esp. *laurel real*]. Arbrisseau dont les feuilles, toujours vertes, oblongues et



Fig. 257.

luisantes (Fig. 237), ont une odeur d'amande et une saveur astringente et amère, dues à l'acide cyanhydrique ; aussi est-il imprudent de s'en servir, comme on le fait, pour aromatiser le lait. On prépare une *eau de laurier-cerise* en distillant 1 partie de ces feuilles fraîches avec 4 d'eau ordinaire, et retirant 1 partie du liquide. Cette eau a les propriétés de l'acide cyanhydrique, et doit être administrée avec prudence.

LAURIER-ROSE ou **LAUROSE**, s. m. [*Nerium oleander*, L., all. *Rosenlorbeer*, angl. *rose-laurel*, it. *oleandro*, esp. *laurel-rosa*, *oleandro adelfo*]. Arbrisseau de la pentandrie monogynie, L., apocynées, J., dont on a employé l'extrait des feuilles dissous dans l'eau pour le traitement de la gale. On s'est aussi servi de l'extrait préparé avec l'écorce. De quelque manière qu'on s'en serve, c'est un médicament qui demande beaucoup de circonspection, parce qu'il peut causer de véritables empoisonnements.

LAURINE, s. f. [*laurostéarine*, *laurylate d'oxyde de glycyle*, angl. *laurine*, esp. *laurina*]. Matière cristalline qui a été trouvée par Bonastre dans les baies de laurier. Elle est en cristaux aiguillés très

développés, d'une amertume et d'une âcreté remarquables, solubles dans l'aleool bouillant et l'éther, point dans l'eau. Ces cristaux se volatilisent après avoir été fondus et répandent une odeur de résine ; l'acide sulfurique leur communique une couleur jaune, qui passe au rouge orangé. (C²⁷H²⁵O⁴.)

LAURINÉES ou **LAURACÉES**, s. f. pl. [*laurineæ*]. Famille de plantes dicotylédones apétales à étamines pérygynes, à laquelle le *laurier* (*Laurus*) a donné son nom. Ce sont des arbres ou arbrisseaux à feuilles alternes, rarement opposées, entières ou lobées, souvent coriaces, persistantes et ponctuées. Fleurs en panicules ou en cymes ; calice monosépale, à 4 ou 6 divisions profondes ; 8 à 12 étamines insérées à la base du calice, et dont les filets présentent à leur base deux appendices pédicellés, qui paraissent être des étamines avortées ; anthères terminales, s'ouvrant par deux ou quatre valves, qui s'enlèvent de la base au sommet ; ovaire libre, uniloculaire ; style allongé, terminé par un stigmaté simple. Fruit charnu, à la base duquel persiste le calice, qui forme une cupule. Graine contenant sous son tégument propre un très gros embryon à cotylédons épais et charnus.

LAUROSTÉARINE, s. f. V. LAURINE.

LAURYLE ou **LAUROSTÉARYLE**, s. m. Radical hypothétique (C²⁴H²³) de l'acide *laurylique* (acide *laurinique* ou *laurostéarique*), qui s'obtient par saponification de la laurostéarine. Il est cristallisable, fusible à 43°. (C²⁴H²³O³, HO.)

LAVANDE, s. f. [*Lavandula spica*, all. *Lavendel*, angl. *lavender*, it. *lavendola*, esp. *lavanda*]. Plante (didynamie gymnospermie, L., labiées, J.) indigène, amère, aromatique et stimulante. On en fait des teintures aleooliques et acétiques, et une eau distillée. Par la distillation de ses fleurs, on obtient une huile volatile, vulgairement appelée *huile d'aspic*, ou mieux de *spic*, qui a été quelquefois employée en frictions contre les paralysies.

LAVÉ, **ÉE**, adj. [all. *hell*, *licht*, angl. *faint*, it. *smorto*]. Se dit de certaines couleurs peu vives et peu chargées. Ex. : *bai brun lavé aux flancs*, *alezan clair ventre lavé*.

LAVEMENT, s. m. V. CLYSTÈRE.

LAXATIF, **IVE**, adj. et s. m. [*laxativus*, *laxans*, de *laxare*, relâcher ; all. *laxierend*, angl. *laxative*, it. *lassativo*, esp. *laxativo*]. Se dit des médicaments qui déterminent la purgation sans irriter : tels que le miel, la manne, la casse, etc.

LAXIFLORE, adj. [de *laxus*, lâche, et *flos*, fleur ; all. *weiblumig*]. Se dit de l'inflorescence dans laquelle les fleurs sont écartées les unes des autres.

LAXITÉ, s. f. [*laxitas*, angl. *laxity*, it. *lassità*]. Relâchement, défaut de force et de tension dans la fibre.

LAZARET, s. m. [all. *Lazareth*, angl. *lazaretto*, it. *lazzaretto*, esp. *lazareto*]. Édifice isolé de toute habitation, établi dans divers ports de mer d'Europe, et destiné à la désinfection des hommes et des choses qui viennent des lieux où règne, soit la peste, soit le typhus, la fièvre jaune, ou quelque autre maladie réputée contagieuse. Le temps du séjour dans le *lazaret* s'appelle *quarantaine*, lors même que la durée n'en est que de quelques jours.

LAZULITE, s. m. [*lapis lazuli*, all. *Lazulit*, esp. *lazulita*]. Pierre dure, d'un beau bleu d'azur, spécialement composée de silice, d'alumine, de soufre et de

soude. Elle était anciennement employée comme purgative.

LEAMINGTON SPRINGS. Sources salines à Leamington, près de Warwick (Angleterre).

LEBANON SPRINGS. Sources simplement thermales à Lebanon, près d'Albany (New-York).

LÉCANORINE, s. f. [acide *lécanorique*]. Principe qui se trouve dans les lichens des genres *Lecanora*, *Variolaria*, *Evermia prunastri* (*Parmelia prunastri*); cristallisable, blanc, sans goût ni odeur; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther chauds. (C¹⁸H⁸⁰O⁸.)

LÉCITHINE, s. f. [λεκιθινος, jaune d'œuf]. Goble y a donné ce nom à la *matière grasse phosphorée neutre* que Chevreul a signalée dans la fibrine, et qui, suivant Berzelius, serait formée d'acides gras. C'est un corps gras, liquide, non cristallisable, qui, par sa décomposition, qui est très facile, donne pour produits de l'acide oléique, de l'acide margarique et de l'acide phospho-glycérique. Ce corps, n'étant pas cristallisable, ni volatil sans décomposition, n'est pas un principe immédiat, ni un composé défini quelconque, mais certainement un mélange de plusieurs principes.

LÉGYTHIDÉES, s. f. pl. Nom d'une tribu de la famille des myrtacées.

LEDESMA. A quatre lieues de Salamanque (Espagne). Eau sulfureuse, 40° R. Bonne dans les affections rhumatismales, arthritiques et scrofuleuses.

LÉGAL, **ALE**, adj. [*legalis*, all. *gesetzlich*, angl. *legal*, it. *legale*, esp. *legal*]. Qui est selon la loi, qui a rapport aux lois : *médecine légale*. V. MÉDECINE.

LÉGITIME, adj. [*legitimus*, *genuinus*, all. *rechtmässig*, *legitim*, angl. *lawful*, *legitimate*, it. *legittimo*, esp. *legítimo*]. Se dit, en général, des choses fondées sur un droit qu'on ne pourrait violer sans tomber dans l'injustice. — *Enfant légitime*. Enfant conçu et né dans le mariage, par conséquent avec les conditions qui établissent ses droits à l'hérédité. Aux termes du Code civil, art. 312 et suivants, l'enfant né après le 180° jour du mariage, ou moins de 300 jours après la dissolution du mariage, est réputé *légitime*. — *Maladies légitimes*. Celles qui suivent une marche régulière.

LÉGUME, s. m. [*legumen*, *legumentum*, de *legere*, ramasser, cueillir; ἑσπεριον, all. *Gemüs*, angl. *vegetables*, *legume*, it. *legume*, esp. *legumbre*]. Nom vulgaire de toute plante potagère employée à titre d'aliment. — En botanique, ce mot est synonyme de *gousse*.

LÉGUMINE, s. f. [all. *Legumin*, angl. *legumine*, it. et esp. *legumina*]. Braconnot a donné ce nom à un principe immédiat qu'il a découvert dans les semences de plusieurs légumineuses. Einhof l'a appelé *matière végété-animale des légumineuses*, et Liebig, *caséine* ou *caséum végétal*. La légumine est un peu soluble dans l'eau, non coagulable par la chaleur, insoluble dans l'alcool, où elle forme une poudre blanchâtre; les acides minéraux la précipitent, ainsi que plusieurs sels mercuriels et calcaires; les acides végétaux la dissolvent. Elle contient du soufre, comme le gluten.

LÉGUMINEUSES, s. f. pl. [*leguminosæ*, it. *leguminose*, esp. *leguminosas*]. Famille naturelle de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes, qui a pour caractères : Calice monophylle, divisé plus ou moins profondément; corolle polypétale (rarement nulle ou monopétale), papilionacée dans le plus grand nombre; ordinairement 10 étamines adhérentes à la base du calice, et ayant des filets distincts ou soudés

ensemble en forme de gaine (souvent le supérieur ne s'unit point au neuf autres); anthères petites, globuleuses ou distinctes; ovaire supère, renfermé dans la gaine des filets, surmonté d'un style terminé par un stigmat. Gousse à une ou deux loges longitudinales, s'ouvrant en deux ou trois valves, ou ne s'ouvrant pas; les graines attachées le long d'une des sutures. Les graines des légumineuses papilionacées n'ont point d'endosperme, et leur radicule est courbée sur les lobes; dans les autres, la radicule est droite, et l'embryon est entouré d'une membrane épaisse. Les feuilles sont alternes, accompagnées de stipules souvent adhérentes au pétiole. Les fleurs sont ordinairement hermaphrodites.

LÉIOCOME, ou mieux **LIOCOME**, s. m. [de λειος, lisse, et κωμα, chevelure]. Synonyme de *dextrine*.

LEMNACÉES, s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones très petites, vivant à la surface des eaux douces stagnantes, sur lesquelles elles flottent librement. Elles sont monoïques, monandres; anthère à deux loges; deux fleurs mâles dans une seule spathe; une fleur femelle; ovaire uniloculaire à une ou plusieurs graines.

LEMON-GRASS. Nom de l'*andropogon à odeur de citron*, de la Martinique, ou *citronnelle*, graminée bien plus grande que le *Schœnanthe*, avec lequel elle a été confondue. Elle a une odeur de rose agréable et passe pour faire avorter les femmes et les bestiaux.

LÉNITIF, **IVE**, adj. et s. m. [*leniens*, *lenitivus*, de *lenire*, adoucir; all. *lindernd*, *Linderungsmittel*, angl. *lenitive*, it. et esp. *lenitivo*]. Synonyme d'*adoucissant*, et quelquefois, mais à tort, de *laxatif*. Le miel est un bon *lénitif*. — *Électuaire lénitif*. On le prépare avec; racine de polypode, raisins de Corinthe, et tamarin, ãã 64 gram.; réglisse, 32 gram.; feuilles fraîches de scolopendre, prunes de Damas, jujubes, ãã 48 gram.; et feuilles de mercuriale, 128 gram. On fait bouillir dans une décoction de 64 gram. d'orge, d'abord le polypode, puis la réglisse, les feuilles de scolopendre et de mercuriale et les fruits. On fait bouillir à part 64 gram. de séné; on mêle les deux décoctions, et on les fait évaporer jusqu'à ce qu'il ne reste que 2^{kl},500 de liquide. On ajoute alors sucre blanc, 1^{kl},50, et l'on fait cuire à consistance de sirop, dans lequel on incorpore: pulve de casse, de tamarins et de pruneaux, ãã 192 gram., puis feuilles de séné en poudre très fine, 160 gram.; semences de fenouil et d'anis pulvérisées, ãã 8 gram. Dans cet électuaire, qu'on administre surtout en lavements, le séné est à la masse entière : 1 : 9 ou 10. Il forme une masse noire, de consistance de miel épais, ayant une odeur agréable et non vineuse.

LENT, **ENTE**, adj. [*lentus*, all. *langsam*, angl. *slow*, it. et esp. *lento*]. Se dit, en général, de ce qui est tardif dans ses mouvements. — *Fièvre lente*. Fièvre continue, peu intense dans ses symptômes, et qui suit une marche chronique: telle est la *fièvre lente nerveuse*. Souvent le mot *fièvre lente* est synonyme de *fièvre hectique*. — *Pouls lent*. Quand les battements se font avec lenteur, et quand la systole est plus prompte que la diastole.

LENTE, s. f. Nom vulgaire donné en quelques pays à l'entérite dysentérique du gros bétail. V. POU.

LENTIBULARIÉES, s. f. pl. V. UTRICULARIÉES ou UTRICULARINÉES.

LENTICELLE, s. f. [all. *Rindenhöckerchen*, esp. *lenticela*]. De Candolle a donné ce nom, peignant

assez bien leur forme, à des taches rousses et ovales disséminées sur l'écorce des branches des arbres, au-dessous de l'épiderme desquelles on trouve, à l'endroit qu'elles occupent, un amas pulvérulent. Une *lenticelle* est une hypertrophie locale de la couche subéreuse et de la couche herbacée, hypertrophie dont la naissance est déterminée par la mise à nu du tissu sous-épidermique dans le point où l'épiderme a subi une perte de substance due à la destruction d'une partie saillante en forme de poil ou d'aiguillon glanduleux ou non. Les racines qui naissent sur les boutures partent généralement des points où il n'y avait pas de lenticelles; il ne se développe ni bulbilles, ni bourgeons, sur les points où les lenticelles existent. (Germain de Saint-Pierre.)

LENTICULAIRE, LENTIFORME, adj. [*lenticularis*, all. *linsenförmig*, angl. *lenticular*, it. *lenticolare*, esp. *lenticular*]. Qui a la forme d'une lentille. — *Couteau lenticulaire*. V. **COUPEAU**. — *Ganglion lenticulaire*. Ganglion nerveux plus connu sous le nom de *ganglion ophthalmique de Willis*. — *Os lenticulaire*. Le plus petit des osselets de l'ouïe.

LENTIGO, s. m. [*lentigo*, de *lens*, lentille; φζζζ, it. *lentiggine*]. Taches de rousseur. V. **ÉPHELIDE**.

LENTILLE, s. f. [*lens*, φζζζ, all. *Linse*, angl. *lentil*, it. *lente*, esp. *lenteja*]. Graine d'une plante légumineuse (*Ervum lens*, L., diadelphie décand., L.) communément employée comme aliment, mais n'ayant aucune propriété comme médicament. On supposait autrefois la décoction de lentille propre à faciliter l'éruption de la variole ou de la rougeole; sa farine a aussi été employée comme émolliente et résolutive: l'une et l'autre sont abandonnées aujourd'hui. La farine s'emploie quelquefois en cataplasmes comme résolutive, et, sous le nom d'*ervalenta*, est exploitée comme rafraîchissante, diurétique et laxative, propriétés dont elle est pourtant dépourvue.

LENTILLE D'EAU ou **LENTICULE**, s. f. [*lemna*]. Genre de plantes aquatiques, de la famille des lemna-cées, dont les feuilles, arrondies en forme de lentilles, flottent à la surface de l'eau. La *lentille d'eau* a été employée comme émolliente.

LENTILLE, s. f. En physique, on appelle ainsi un verre taillé en forme de disque, de manière à réfracter la lumière d'une manière déterminée, soit en faisant converger les rayons, soit en les faisant diverger, selon que la lentille est *biconvexe*, *plan-convexe*, *convexo-concave* ou *biconcave* et *plan-concave*. V. **LOUPE** et **MICROSCOPE**. — On donne ce nom, en pathologie, à une espèce d'éphélide.

LENTISQUE, s. m. [it. et csp. *lentisco*]. V. **TÉRÉBINTHE**.

LENTITE, s. f. Nom donné à la prétendue inflammation du cristallin; affection qui ne peut exister, puisque cet organe est entièrement dépourvu de vaisseaux.

LÉONTIASIS, s. f. [de λέων, lion; it. *leontiasis*]. Nom donné à l'éléphantiasis tuberculeux de la face, à cause de l'aspect qu'elle présente quand elle est le siège de cette maladie.

LÉPALE, s. m. [*lepatum*]. Nom des pièces qui constituent le verticille du disque, lorsque celui-ci s'élevé en expansions *pétaloïdes*, *écailleuses* ou *glandulaires*. V. **DISQUE** (3°).

LÉPICÈNE, s. f. [*lepicea*, de λεπτις, écaille, et λευός, vide; esp. *lepicea*]. Nom donné par Richard à la glume calcinale des graminées.

LÉPIDE, s. m. Nom inusité des poils en écusson

(*pili scutati*), résultant de poils étoilés à rameaux soudés entre eux.

LÉPIDINE, s. f. [angl. *lepidine*]. Substance extraite par Leroux du *Lepidium ibericus*.

LÉPIDOÏDE, adj. [*lepidoides*, de λεπτις, écaille, et εἶδος, ressemblance; it. et esp. *lepidoides*]. Qui ressemble à une écaille.

LÉPIDOPHYLLE, adj. [*lepidophyllus*, de λεπτις, écaille, φύλλον, feuille]. Qui a des feuilles en forme d'écailles.

LÉPIDOPTÈRES, s. m. pl. [*lepidoptera*, de λεπτις, écaille, πτερον, aile; all. *Lepidopteren*, csp. *lepidopteros*]. Nom d'un ordre de la classe des insectes qui offrent des métamorphoses complètes, c'est-à-dire offrant successive-



Fig. 278.

ment l'état d'*œuf* (Fig. 238), celui de *larve*, qui, dans cet ordre, porte le nom de *chenille* (Fig. 239), et de *ver*

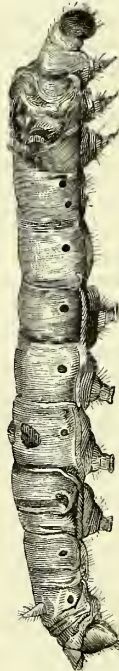


Fig. 279.



Fig. 240.



Fig. 241.

dans les autres ordres, et l'état de *papillon*. Les chenilles changent ordinairement quatre fois de peau (et à chaque fois grandissent beaucoup) avant de passer à l'état de *nymph* ou de *chrysalide* à enveloppe coriace (Fig. 241); mais la plupart se renferment pour cela dans un *cocon* (Fig. 240) formé de filaments très fins qui sont la *soie* (V. **BOMBYX**), et au centre duquel se trouve la chrysalide. D'autres, dites à *chrysalide nue*, ne font qu'attacher ou pendre la chrysalide, ou ne se métamorphosent que sous terre, où elles passent l'hiver dans un état de mort apparente. De la chrysalide sort l'insecte parfait ou *papillon* (Fig. 238), à quatre ailes couvertes, sur les deux faces, d'écailles colorées pulvérulentes, et à organes buccaux disposés en trompe enroulée.

LÉPIDOSARCOME, s. m. [*lepidosarcoma*]. Tumeur sarcomateuse couverte d'écailles irrégulières, que M.-A. Severin dit avoir été observée dans l'intérieur de la bouche.

LÉPINAY. Hameau près de Fécamp (Seine-Inférieure), qui possède une eau ferrugineuse froide.

LÈPRE, s. f. [*lepra*, λήπρω, de λήπις, écaille; angl. *lepra*, it. *lepra*, *lebbra*, esp. *lepra*]. Maladie de la peau, d'après Willan et les dermatologistes qui l'ont suivi, s'annonçant par de petites élevures solides, comme papuleuses, entourées de taches roussâtres, luisantes, *circulaires* et un peu proéminentes. La surface de ces élevures, d'abord unie, présente, au bout de quelques jours, vers son centre, une petite *écaille* blanche, demi-transparente, lisse et polie, semblable à une *paillette*, qui se détache bientôt. La surface de ces points écailleux, après s'être ainsi dépouillée une première fois, s'élargit progressivement, *mais toujours en conservant une forme circulaire*. Elle se couvre de nouvelles écailles minces, fermes, d'un gris de perle, cernées par un bord rougâtre un peu élevé, qui tombent, et sont remplacées successivement par d'autres. Quelquefois ces surfaces ou plaques lépreuses sont pâles, blanches, noires ou rougeâtres, ce qui a fait admettre diverses espèces de lèpres (*alphos*, *leucé*, *mélas*, etc.). Ordinairement elles se montrent d'abord sur les membres, et le plus souvent au-dessous du coude ou du genou, d'où elles se propagent quelquefois sur tout le corps : mais elles ont partout la forme *orbiculaire*. La lèpre peu étendue n'est accompagnée d'aucune sensation morbide, si ce n'est une légère démangeaison ; mais, lorsque les plaques lépreuses sont nombreuses, que le mal se propage au corps réticulaire, les mouvements deviennent difficiles, et souvent aussi il existe un état de tension et des douleurs plus ou moins vives. La nature et la cause de cette maladie sont inconnues. On a conseillé tour à tour, pour son traitement, des moyens irritants et adoucissants. En effet, lorsqu'il n'y a pas d'inflammation, on peut, après avoir nettoyé la peau par des lotions, des bains tièdes, faire usage de lotions stimulantes, telles que l'eau alcoolisée ou une dissolution de sulfure de potassium, qui favorisent la chute des écailles. On applique ensuite de légères couches d'onguent de poix blanche ou d'onguent de goudron, renouvelées matin et soir, en ayant soin de laver la peau avec une solution légèrement savonneuse. On continue ces applications pendant plusieurs semaines, en même temps que l'on donne à l'intérieur quelques stimulants, notamment la solution de Fowler. Lorsque, au contraire, il y a de l'inflammation, il faut se borner à des onctions ou à des lotions avec la crème, le lait, le beurre, etc. — On donne aussi le nom de *lèpre* à une maladie de la peau qui a sévi, durant le moyen âge, en Occident, avec une singulière intensité. Cette lèpre, n'est pas autre chose que l'*éléphantiasis tuberculeux* ou *des Grecs* (V. ce mot). Cette maladie, qui est endémique en plusieurs contrées de l'Orient, l'était devenue en Europe. Depuis, elle a disparu. On voit qu'il faut bien distinguer cette *lèpre* de la lèpre ou maladie squameuse des dermatologistes modernes.

LÉPRIOSORGANIE. Lèpre, éléphantiasis. (Piorry.)

LÉPRIOSETHMIE. Éléphantiasis des Arabes. (P.)

LÉPROSERIE, s. f. [*leprosarium*, esp. *leproseria*]. Hôpital consacré au traitement de la lèpre. Il s'agit ici, bien entendu, de la lèpre du moyen âge ou éléphantiasis tuberculeux. La lèpre était regardée comme infiniment contagieuse. On séparait les lépreux de toute communication avec les personnes saines.

LEPTOMÈRE, s. m. [λεπτομέριον]. S'est dit des parties les plus petites de l'économie.

LEPTOSPERME, s. m. [*leptospermum*, de λεπτός, mince, et σπέρμα, graine]. Genre de plantes myrtacées, dont une espèce (*Leptospermum flavescens*, Smith, *Leptospermum thea*, Willdenow) a des feuilles et des fleurs d'odeur aromatique agréable et de saveur un peu amère, employées en infusion théiforme en Australie, et très utiles contre le scorbut.

LEPTYNTIQUE, adj. et s. m. [*leptynticus*, λεπυντικός, de λεπτόναι, atténuer]. Synonyme d'*atténuant*.

LESIGNANO. Localité peu éloignée de Parme, où sont deux sources sulfureuses et salines, avec un établissement de bains.

LÉSION, s. f. [*læsio*, de *lædere*, blesser; all. *Verletzung*, angl. *lesion*, it. *lesione*, esp. *lesion*]. Changeement morbide quelconque survenu dans la continuité des organes, leur situation, leurs rapports, leur conformation et leur structure intime. Toute lésion est organique, c'est-à-dire que, à un point de vue quelconque, elle intéresse la texture intime des organes, et qu'il ne peut pas y avoir de lésions purement vitales, puisque la vie n'est que le résultat de l'état dit d'*organisation*, ou mode d'activité des êtres qui, offrant l'état d'organisation, se trouvent placés dans un milieu convenable.

LESSIVE, s. f. [*lixivia*, *lixivium*, all. *Lauge*, angl. *ley*, it. *lisciva*, esp. *lejía*]. Liquide tenant en dissolution de la potasse ou de la soude en excès. La *lessive de cendres* contient du sous-carbonate, du sulfate et du chlorhydrate de soude ou de potasse, selon que les végétaux dont les cendres proviennent sont ou ne sont pas de ceux qui donnent de la soude. Dans l'un et l'autre cas, on y trouve, en outre, de la silice et des oxydes de fer et de manganèse. — *Lessive des savonniers*. Dissolution de soude caustique dans l'eau, contenant environ 3 parties de soude sur 8 de liquide. Elle sert à faire le savon; de là son nom.

LÉTHALITÉ, s. f. [*lethalitas*, de *lethum*, la mort; all. *Tödtlichkeit*, it. *letalità*, esp. *letalidad*]. On entend, par *léthalité des blessures*, certaines conditions qui les rendent nécessairement mortelles.

LÉTHARGIE, s. f. [*lethargus*, *lethargia*, de λήθη, oubli, et ἀργία, paresse, engourdissement; all. *Lethargie*, angl. *lethargy*, it. *letargia*, esp. *letargo*]. Sommeil profond et continué dans lequel le malade parle quand on le réveille, mais ne sait ce qu'il dit, oublie ce qu'il a dit, et retombe promptement dans son premier état. La *léthargie* diffère du *coma somnolentum*, en ce que, dans celui-ci, le malade qu'on réveille répond juste aux questions qu'on lui fait, ouvre les yeux, les referme aussitôt, et retombe dans l'assoupissement. Elle diffère du *carus* en ce que, dans cette affection, l'état de sommeil est plus profond, que le malade n'entend pas, ne répond pas, et n'ouvre pas les yeux, lors même qu'on le secoue et qu'on lui parle à haute voix; ou, s'il les ouvre, il ne voit pas et retombe sur-le-champ dans son premier état. La *léthargie* tient le milieu entre le *coma somnolentum* et le *carus*, comme celui-ci entre la *léthargie* et l'*apoplexie*. On emploie souvent ce mot, dans le langage vulgaire, comme synonyme de *mort apparente*.

LÉTHARGIQUE, adj. [*lethargicus*, all. *lethargisch*, angl. *lethargic*, it. et esp. *letargico*]. Qui est plongé dans la léthargie, qui a rapport à la léthargie.

LETHARGUS, s. m. [λεθαργος]. Hippocrate, et, après lui, les médecins grecs, ont décrit sous ce nom une fièvre rémittente caractérisée par l'assoupisse-

ment. Une forme très analogue a été plusieurs fois observée par les médecins français en Algérie. Le *causus*, la *phrenitis* (V. ces mots), et le *lethargus* formaient, dans la pathologie ancienne, un groupe caractérisé de fièvres rémittentes et pseudo-continues.

LÉTHIFÈRE, adj. [*lethifer*, de *lethum*, la mort, et *ferre*, porter; all. *todbringend*, it. *letifero*, esp. *letal*, *letifero*]. Qui donne la mort.

LEUGAZOLITMINE, s. f. (C¹⁸H¹⁰⁰O¹⁰Az + H²). Corps obtenu par action de l'hydrogène sur l'azolitimine (C¹⁸H¹⁰⁰O¹⁰Az), par l'intermédiaire du zinc. Elle reste en combinaison avec l'oxyde de zinc, mais peut en être séparée.

LEUCÉ, s. f. V. ALPHOS.

LEUCENSULFIDE, s. m. Produit de décomposition de l'acide bisulfocyanhydrique à 180° ou 200°. C'est un corps blanc pulvêreux. (C⁸H⁵Az²S².)

LEUCÉTHIOPIE, s. f. [it. et esp. *leucetiopia*]. V. ALBINISME.

LEUCINDIGINE, s. f. [*indigo blanc*, *indigo réduit*, *indigotine incolore*]. V. INDIGOTINE.

LEUCINE, s. f. [de *λευκός*, blanc; all. *Leucin*, it. et esp. *leucina*]. (Oxyde caséique, Proust; *leucine* et *apospépine* de Braconnot, Mulder, Cahours, Laurent et Gerhardt.) Ce principe existe, d'après Robin et Verdcil, dans le tissu pulmonaire et dans le sang; Liebig l'indique comme ayant été trouvé dans le bouillon du foie de veau. Substance blanche, légère, cristalline, ayant la saveur du bouillon, fusible, sublimable en partie, soluble dans l'eau, formant avec l'acide azotique un composé acide particulier. La *leucine* a été obtenue par Braconnot en traitant la fibrine par l'acide sulfurique.

LEUCOCYTE, s. m. [de *λευκός*, blanc, et *κύτος*, cavité]. V. GLOBULE blanc du sang.

LEUCOCYTHÉMIE, s. f. [de *λευκόν*, blanc, *κύτος*, cavité, et *αίμα*, sang], ou **LEUKÉMIE**, s. f. [de *λευκόν*, blanc, et *αίμα*, sang]. Altération nouvellement étudiée, consistant dans une augmentation considérable de la quantité des globules blancs qui donnent une teinte gris rougeâtre au sang. Il se produit en même temps dans le sang veineux, après la mort, des cristaux losangiques allongés. Cette affection, décrite d'abord par le docteur Virchow, est en relation avec les gonflements chroniques de la rate. Toujours la *leucocythémie* s'est rencontrée sur un sujet offrant simultanément ou isolément un développement morbide des glandes suivantes : rate, foie, ganglions lymphatiques. Parmi les antécédents, on a toujours noté l'absence de fièvres intermittentes. Les symptômes se divisent en trois groupes : ceux du début, ceux de la période d'augmentation, ceux de la maladie confirmée. Les premiers sont locaux, le développement de l'organe glandulaire se fait isolément, sans troubles sympathiques dans les autres organes; puis surviennent des phénomènes de cachexie, caractérisée par un affaiblissement général des forces, des accidents de chlorose, bruit de souffle vasculaire, hémorrhagies par les membranes muqueuses, dyspnée plus ou moins grande; et enfin, la terminaison fatale survient ordinairement par l'intestin. Quand on examine le sang, on trouve, au microscope, le nombre des globules blancs très augmenté, et celui des globules rouges tout à fait diminué. Bennett a essayé de donner une théorie de cette affection, qui n'est pas en rapport avec les connaissances actuelles, en ce qu'elle repose sur des hypothèses que

contredisent l'anatomie et la physiologie : telle est surtout l'annexion des glandes thyroïde, thymus, surrénales, de la rate, des corps pituitaire et pinéal au système des glandes lymphatiques, etc. La *leucocythémie* est, comme on l'a vu (V. GLOBULES blancs du sang), un retour des leucocytes à l'état dans lequel ils se rencontrent chez le fœtus, quant à la structure (volume plus considérable et présence de un à trois noyaux) et quant au nombre, qui, toutefois, dépasse alors ce qu'il était chez l'embryon. Ce retour survient dans les conditions morbides générales indiquées plus haut, et, loin d'être la cause des phénomènes pathologiques qu'on observe, il est sous leur dépendance; il est déterminé par eux, et, à mesure qu'il se manifeste davantage, il devient à son tour la cause de nouveaux symptômes. Le retour, dans de certaines limites, des éléments anatomiques à l'état qu'ils offraient chez l'embryon, est un fait qui, dans de certaines limites aussi, s'observe assez fréquemment sur d'autres espèces d'éléments, dans quelques affections : telle est l'hypergénèse des éléments fibroplastiques, des myéloplaxes, etc.

LEUCOCHARMINE, s. f. Corps cristallisable obtenu par décomposition, à une température élevée, du chromate d'harmaline.

LEUCOL, s. m. Nom d'un principe alcalin extrait par Runge du goudron de houille. Il est liquide, incolore, oléagineux, pesant 13^r,080; il bout à 240°, brûle à l'air avec une flamme fuligineuse, se dissout en toute proportion dans l'alcool et l'éther, et nullement dans l'eau. Il se combine avec la plupart des acides et forme des composés cristallisables.

LEUCOLYTE, s. m. [de *λευκός*, blanc, et *λύτος*, dissous; esp. *leucolitos*]. Nom donné par Ampère à une classe de corps comprenant les métaux qui forment avec les acides non colorés des dissolutions incolores.

LEUCOMA GERONTOTOXON. V. GERONTOTOXON.

LEUCOME, s. m. V. ALBUGO.

LEUCOPATHIE, s. f. [de *λευκός*, blanc, et *πάθος*, affection]. Albinisme. V. ce mot.

LEUCOPHLEGMATIE, s. f. [*leucophlegmatia*, de *λευκός*, blanc, et *πλέγμα*, phlegme; all. *Leucophlegmasie*, angl. *leucophlegmasia*, it. *leucostemmasia*, esp. *leucoflegmasia*]. La plupart des auteurs désignent sous ce nom l'infiltration générale du tissu cellulaire : ils regardent, en conséquence, la *leucophlegmatie* et l'*anasarque* comme la même maladie. Seulement ils l'appellent *anasarque*, quand l'infiltration commence par les extrémités inférieures, et *leucophlegmatie*, quand l'infiltration se forme à la fois dans toute l'économie. Quelques-uns entendent par *leucophlegmatie* un gonflement flatueux de tout le corps (*intumescensiu flatuosa*, *tumescensiu emphysematosa*) : ils font du mot *leucophlegmatie* un synonyme d'*emphyssème*.

LEUCORCÉINE, s. f. Corps qui n'est encore connu que combiné avec les bases. On l'obtient en sursaturant faiblement une solution ammoniacale d'orcéine par l'acide chlorhydrique, et plongeant dans le liquide une lame de zinc. Le liquide se décolore complètement et reprend ensuite sa couleur rouge au contact de l'air. (C¹⁸H¹²⁰S²Az.)

LEUCORRHÉE, s. f. [*leucorrhœa*, de *λευκός*, blanc, et *ῥίσις*, couler; *fleurs blanches*, *catarrhe utérin*; all. *der weisse Fluss*, angl. *leucorrhœa*, it. et esp. *leucorrea*]. Catarrhe ou inflammation plus ou moins chro-

nique de la membrane muqueuse de l'utérus, et particulièrement de son col et du vagin, accompagnée d'un écoulement muqueux qui, loin d'être toujours blanc, comme semblerait l'indiquer le mot *leucorrhée*, est singulièrement variable par sa couleur. Cette maladie débute par une irritation ou une inflammation souvent très peu intense : elle affecte particulièrement les femmes d'une constitution faible et lymphatique, celles qui habitent les grandes villes, les lieux ou les climats froids et humides, qui mènent une vie molle et licencieuse, qui font un usage trop fréquent des bains, etc. Presque toujours elle s'établit insensiblement et sans douleur, et son symptôme caractéristique est l'écoulement, par les parties génitales, d'un liquide blanc, jaunâtre ou verdâtre. Les malades éprouvent une douleur obtuse dans le vagin, dans l'hypogastre, dans les cuisses; de la langueur, de la pâleur, des tiraillements d'estomac et un dérangement des fonctions digestives, etc. La durée de la leucorrhée est longue et indéterminée : elle cesse quelquefois spontanément, mais souvent elle persiste pendant toute la vie. Après la mort des femmes leucorrhéiques, on trouve la membrane utéro-vaginale plus ou moins tuméfiée, rougeâtre et flasque. Les révolutions de l'âge, les changements dans la manière de vivre, un exercice bien réglé, une habitation salubre ; en un mot, tous les préceptes hygiéniques contribuent plus à faire cesser ces écoulements que les moyens thérapeutiques. Mais il ne faut pas confondre avec la leucorrhée les écoulements symptomatiques de cancers, de polypes, ou d'ulcérations du museau de tanche.

LEUCORRHÉIQUE, adj. [all. *leucorrhöisch*, it. et esp. *leucorreico*]. Se dit d'une femme affectée de leucorrhée (*leucorrhœa laborans*), et de l'écoulement qui caractérise la leucorrhée, *écoulement leucorrhéique*. On dit aussi, dans ce dernier cas, *leucorrhéique*.

LEUGOSE, s. f. [*leucosis*, de λευκός, blanc]. Alibert comprenait sous cette dénomination toutes les maladies des vaisseaux lymphatiques.

LEUCOTURIQUE (ACIDE). Corps obtenu en réduisant par ébullition l'acide alloxanique, jusqu'à consistance de sirop. En traitant par l'eau froide, le résidu insoluble est cet acide. C'est une poudre cristalline granuleuse assez soluble dans l'eau chaude. Il forme des sels cristallisables avec l'ammoniaque ($C_6H^3O^6Az^2$). En même temps que cet acide se forme, le *difluane*, qui est dissous par l'eau froide, se présente sous forme de masse gommeuse. Il est très soluble dans l'eau, et non décomposé par l'ébullition. Il réagit faiblement acide. ($C_6H^4O^5Az^2$.)

LEVAIN, s. m. [ζύμη, all. *Gährungsstoff*, *Sauerteig*, angl. *leaven*, it. *lievito*, esp. *levadura*]. Ce mot est souvent employé comme synonyme de *ferment*; mais on appelle plus particulièrement *levain*, de la pâte aigrie, c'est-à-dire qui a subi un certain degré de fermentation acide, par l'action de la chaleur ou l'addition de quelque liquide fermentescible, tel que la levûre de bière, et qui, par là, est devenue propre à faire lever la pâte destinée à la confection du pain. On en fait la base de topiques rubéfiants, en y ajoutant des substances vésicantes ou de la moutarde.

LEVIER, s. m. [*vectis*, *porrectum*, $\nu\lambda\gamma\lambda\epsilon\varsigma$, all. *Hebel*, angl. *lever*, it. *leva*, esp. *palanca*]. On donne ce nom, en mécanique, à un corps long, inflexible, fixe dans un point de son étendue, et destiné à mouvoir, à soutenir ou à élever d'autres corps. Le corps

sur lequel le levier a son point fixe s'appelle *point d'appui*; la force qui fait mouvoir le levier se nomme la *puissance*, et le poids à soulever s'appelle la *résistance*. On distingue trois espèces de leviers. La pre-

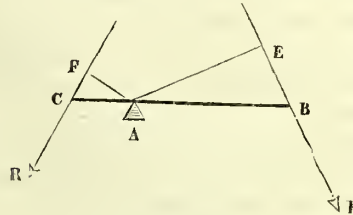


Fig. 242.

mière (Fig. 242, CB) est celle dans laquelle le point d'appui (A) est placé entre la puissance P et la résistance R (*levier intermobile*). La seconde (Fig. 243, CB)

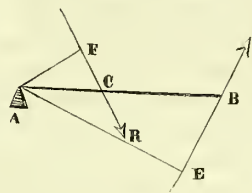


Fig. 243.

est celle dans laquelle la résistance R est placée entre le point d'appui A et la puissance P (*levier interrésistant*).

Dans la troisième (Fig. 244, CB), la puissance P est placée entre le point d'appui A et la résistance R (*levier interpuissant*).

Cette connaissance des leviers trouve son application dans la mécanique animale. Les os sont les corps inflexibles ou leviers proprement dits; les muscles locomoteurs sont les puissances; les résistances sont les poids des parties à mou-

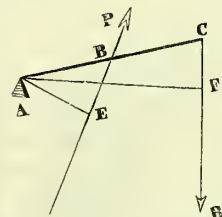


Fig. 244.

voir, dans lequel la première vertèbre cervicale est le point d'appui. Nous nous élevons sur la pointe des pieds par un levier du second genre, dont le point d'appui est le sol. Enfin, on a des exemples du levier de la troisième espèce, dans la flexion de l'avant-bras sur le bras, dans l'élevation du bras, dans la flexion de la jambe sur la cuisse, dans celle de la cuisse sur le bassin, etc. — En chirurgie, on a appelé levier une tige d'acier recourbée à ses extrémités, dont on se sert pour soulever la portion d'os détachée par le trépan, ou les portions d'os enfoncées, dans les cas de fracture du crâne. — Les dentistes donnent le nom de levier droit à un instrument destiné à l'extraction des incisives (*V. LANGUE-de-carpe*). — Les accoucheurs ont donné le nom de levier (*vectis obstetricius*), à une tige de fer ou d'acier, de forme et de longueur variables, ayant une ou plusieurs courbures plus ou moins prononcées, dont ils se servent pour donner à la tête du fœtus une direction convenable. Celui dont on se sert encore quelquefois aujourd'hui (*levier de Péan*, modifié par Baudeloque) n'est autre chose qu'une des branches du forceps droit de Smellie, très allongée, sans entablure, et peu courbée, dont la cuiller est largement fenêtrée, et qui est adap-

tée à un manche d'ébène. Cet instrument peut être employé pour redresser la tête du fœtus, et la ramener à la position naturelle, ou bien pour entraîner la tête au dehors, lorsqu'elle est déjà dans l'excavation. Dans le premier cas, il agit comme un simple crochet sur l'occipital ou la bosse pariétale, et les doigts ou une branche du forceps suffiraient le plus ordinairement ; dans le second, il fait véritablement l'office d'un levier du premier genre, et peut être utile. V. CORDEAU.

LÉVIGATION, s. f. [*lævigation*, all. *Zerreibung*, angl. *levigation*, it. *levigacion*, esp. *levigacion*]. Opération pharmaceutique qui a pour but d'obtenir diverses substances sous forme de poudre impalpable. *Lévigation* est synonyme de *porphyrisation*. C'est par erreur que quelques auteurs, Berzelius entre autres, font consister la *lévigation* à agiter dans un vase rempli d'eau des substances pulvérisées, à laisser le liquide quelques moments en repos pour permettre seulement aux molécules les plus grossières de gagner le fond, à verser ensuite dans un autre vase la plus grande partie du liquide tenant en suspension les molécules les plus divisées, à laisser déposer ces dernières molécules, et, lorsqu'elles sont toutes rassemblées au fond du vase, à les séparer par décantation.

LÈVRE, s. f. [*labium*, *labrum*, γειῶσις, all. *Lippe*, angl. *lip*, it. *labbro*, esp. *labio*]. On donne ce nom aux parties charnues et vermeilles qui forment le contour de la bouche. Elles sont distinguées en *supérieure* et *inférieure*. Leur bord libre est revêtu d'une membrane muqueuse très fine, et elles sont recouvertes dans le reste de leur étendue par une peau mince très adhérente au tissu cellulaire sous-jacent. Les deux angles qu'elles forment par leur réunion sont appelés *commisures*. Dix muscles différents, dont neuf pairs et un impair, par conséquent en tout dix-neuf, et de nombreux ramuscules sanguins et lymphatiques, entrent dans leur organisation. — On donne le nom de *lèvres de la vulve* à des replis membraneux qui font partie de l'appareil génital externe de la femme, et on les distingue en grandes et petites. Les *grandes lèvres* (*labia pudendi*) sont deux rebords longitudinaux qui bordent l'orifice de la vulve, et s'étendent depuis la partie inférieure du pénis jusqu'au périnée. On donne à leur commissure inférieure le nom de *fourchette*. Les grandes lèvres contiennent dans leur épaisseur un tissu cellulaire graisseux abondant, et leur surface interne est rouge, lisse, polie, et tapissée par la membrane muqueuse de la vulve. Les *petites lèvres*, aussi appelées *nymphes* (*nymphæ*, *carunculae cuticulares*, *alæ minores*), sont deux replis ou deux crêtes membraneuses, qui, de la partie inférieure du clitoris, descendent en s'écartant jusque sur les côtés de l'orifice du vagin, où elles se confondent avec la face interne des grandes lèvres. Elles correspondent aux deux moitiés de la portion spongieuse péniennne de l'urèthre de l'homme (V. ÉRECTILE). Les anciens leur attribuaient pour fonction de diriger le jet de l'urine, et de là le nom qu'ils leur avaient donné, par allusion aux nymphes de la Fable. Quelques auteurs ont regardé comme une expansion des grandes ou des petites lèvres le *tablier des Hottentotes*, espèce d'appendice charnu, triangulaire, rugueux, brunâtre, dépourvu de poils, de 5 à 10 centimètres de longueur, tenant par un pédicule à la commissure supérieure des grandes lèvres, et qui paraît être un organe accessoire et tout à fait distinct, particulier aux femmes houzouanas, tribu qui habite au midi du

cap de Bonne-Espérance. — En chirurgie, on désigne sous le nom de *lèvres* les deux bords d'une plaie simple. — En botanique, on appelle *lèvres* les deux lobes principaux d'une corolle bilabée ou personnée, et on les distingue en supérieure et inférieure, suivant leur position à l'égard de la fleur.

LEVÛRE, s. f. [*spuma cerevisiæ*, all. *Bierhfen*, angl. *yeast*, it. *fermento*, esp. *levadura de cerveza*]. Écume formée spontanément à la surface de la bière en fermentation, recueillie et lavée à grande eau. Elle est composée : 1° de bière très chargée d'acide carbonique, 2° surtout par des amas de l'algue du *ferment*, dite aussi *champignon du ferment*, mais à tort, puisque c'est une algue ; 3° d'un peu d'amidon et d'hordéine. Renfermée dans un sac de toile, qu'on soumet ensuite à la presse, elle perd sa partie liquide, devient ferme et cassante, quoique pâteuse ; elle a une couleur d'un blanc grisâtre et une odeur aigrelette ; elle est insoluble dans l'eau, très azotée, etc. Tous les liquides sucrés en fermentation fournissent une sorte de levûre, mais celle des céréales est la seule qu'on emploie. Mélangée en petite quantité dans un liquide qui contient un principe sucré, elle détermine la fermentation alcoolique. Ce n'est pas le végétal qui, par ses actes de nutrition, détermine la fermentation, comme on l'a supposé faussement, mais c'est la matière liquide ou demi-liquide interposée aux cellules libres de l'algue microscopique, et contenant des substances organiques, azotées, à divers degrés de décomposition, c'est, disons-nous, cette matière qui joue le rôle de corps catalytique (V. ce mot). — *Algue de la levûre* (*Cryptococcus cerevisiæ*, K.). [Synonymie : *Champignon du ferment*, *Torula cerevisiæ*, Turpin, *Cryptococcus fermentum*, Kützing. Beaucoup d'auteurs considèrent le *Mycoderma cerevisiæ*, Desmazières, comme la même plante que le *Cryptococcus cerevisiæ*, mais c'est une espèce d'un autre genre : elle croît sous forme de pellicule formée de tubes ramifiés, à la surface exposée à l'air des masses du *Cryptococcus* décrit ici : c'est une plante du genre *Leptomitius* (*Leptomitius cerevisiæ*, Duby). Ainsi, le mot *Mycoderma cerevisiæ*, Desmazières, est synonyme de *Leptomitius cerevisiæ*, Duby, et non du *Cryptococcus cerevisiæ*, K.]. Végétal composé de cellules rondes ou ovales, ayant 0^{mm},007 à 0^{mm},004, et renfermant quelquefois un ou deux corpuscules plus petits (*vesicula interna cava* de Kützing ; elle ressemble plutôt à une goutte graisseuse ou à un noyau de cellule proprement dit qu'à une *vesicule*). Ces cellules se multiplient par des bourgeons qui poussent sur un ou plusieurs côtés de chaque cellule ; ils atteignent bientôt le volume du corpuscule primitif. Ceux-ci donnent d'autres bourgeons, d'où résulte un clipelet de cellules ordinairement un peu allongées, mais ne formant jamais de tiges cylindriques. Ce végétal se développe dans les liquides de l'œsophage, de l'estomac et de l'intestin. Dans ces cas, tantôt il a été introduit par la bière, tantôt il s'est développé dans les liquides altérés par suite de troubles fonctionnels : c'est alors qu'il peut avoir quelque intérêt pathologique. Hannover en a trouvé dans l'enduit noirâtre de la langue des typhoïques. On en a rencontré dans l'urine des diabétiques ; mais ce n'est pas un signe de l'existence du sucre, car on le trouve dans l'urine non sucrée.

LÉZARD, s. m. [*lacerta*, λαζάρια, all. *Eidechse*, angl. *lizard*, it. *lucertola*, esp. *lagarto*]. Nom d'un

genre de reptiles sauriens à langué échancrée au bout, narines s'ouvrant latéralement dans une seule plaque naso-rostrale, pattes à cinq doigts légèrement comprimés. Leur chair est alimentaire dans les pays où ils abondent et a une saveur agréable. Elle a été beaucoup employée contre les affections syphilitiques, scrofuleuses et cutanées, surtout celle des espèces suivantes : *lézard gris* ou *des murailles* (*Lacerta muralis*, Laurenti, ou *agilis*, Wolf), *lézard ocellé* (*Lacerta ocellata*, Daudin) des côtes de la Méditerranée, *lézard vert* (*Lacerta viridis*, Daudin, et *bilineata*, Daudin, Cuvier), *lézard des souches* (*Lacerta stirpium*, Daudin), et le *lézard vivipare* (*Lacerta vivipara*, Jacquin) des forêts de sapins en Europe.

LIANE, s. f. Ce terme désigne toutes les plantes grimpantes sans spécifier aucun genre ni aucune espèce.

LIBER, s. m. [*liber*, pellicule interne des arbres, écorce; all. *Bast*, angl. *liber*, it. *libro*, esp. *liber*]. Nom collectif des couches corticales les plus intérieures.

LIBÉRIEN, IENNE, adj. [de *liber*]. On appelle *tissu libérien* celui qui forme chaque couche corticale; on nomme *cellules libériennes* la variété de *cellules fibreuses* ou fibres végétales qui forment ce tissu. V. CELLULE.

LIBRE, adj. [*liber*, all. *frei*, angl. *free*, it. *libero*, esp. *libre*]. On appelle *calorique libre* celui qui, ne se trouvant point engagé dans des combinaisons avec les corps, agit sur le thermomètre et sur nos organes, et produit tous les phénomènes de la température.

LICHEN, s. m. [*lichen*, all. et angl. *Lichen*, it. *lichene*, esp. *liquen*]. Inflammation cutanée caractérisée par l'éruption simultanée ou successive de papules rougeâtres ou de la couleur de la peau, prurigineuses, le plus souvent disposées en groupes, mais quelquefois éparées sur une région ou sur toute la surface du corps. Cette inflammation se termine naturellement par une desquamation furfuracée, ou plus rarement par des excoriations superficielles très rebelles. Willan et Bateman ont décrit cinq variétés de lichen (*lichen simplex*, *lichen pilaris*, *lichen circumscriptus*, *lichen agrisus*, *lichen lividus*, *lichen tropicus*), et Bateman en a ajouté une sixième, le *lichen urticatus*. Les unes et les autres peuvent être aiguës ou chroniques. Le *lichen simplex* affecte surtout la face ou les bras, d'où il se propage souvent à tout le corps, dans l'espace de trois ou quatre jours: il consiste en petites élevures solitaires, rouges, non transparentes, souvent acuminées, ne contenant ni pus ni sérosité, et dépassant rarement le volume d'un grain de millet. Au bout de huit jours, elles pâlisent et se terminent par une desquamation furfuracée. Le *lichen pilaris* n'en diffère qu'en ce qu'il se développe sur les parties de la peau d'où naissent des poils: il est ordinairement chronique. Le *lichen circumscriptus* est caractérisé par la disposition des papules en groupes d'une forme assez régulièrement circulaire: il occupe souvent la face dorsale de la main, le poignet, l'avant-bras ou le jarret. Le *lichen agrisus*, qui cause un prurit intolérable, surtout pendant la nuit, s'annonce par l'éruption confluyente de pustules saillantes, acuminées, d'un rouge vif, sur une surface érythémateuse. Un liquide transparent suinte du sommet des papules que les malades écorchent avec leurs ongles ou avec des brosses rudes, qui semblent leur produire d'abord une sorte de bien-être; ce liquide se concrète en croûtes jaunâtres, un peu

rugueuses, mais molles et peu adhérentes. Le *lichen lividus* est ainsi appelé à cause de la couleur rouge obscure et livide des papules. Le *lichen tropicus* présente toutes les variétés précédentes avec le surcroît d'intensité que la chaleur tropicale donne aux maladies en général. Enfin le *lichen urticatus* doit son nom à l'analogie qu'il a, à quelques égards, avec l'urticaire: les papules ont une forme irrégulière; elles sont enflammées, et semblables aux élevures produites par les punaises et les cousins. Le traitement se borne, pour la plupart des espèces, aux boissons acidulées, aux lotions froides, aux bains très frais, ou mieux aux bains de rivière. Quelquefois il faut insister sur les limonades acidulées; quelquefois aussi le *lichen agrisus* exige des émissions de sang, des topiques et des bains mucilagineux, mais toujours à une très basse température. Ces moyens doivent être accompagnés d'un régime adoucissant. Les bains sulfureux réussissent mal.

LICHENS, s. m. pl. [*lichenes*, all. *Flechten*, angl. *lichens*, it. *lichene*, esp. *liquenes*]. Famille de plantes acotylédonnées (cryptogamie, L.), composées de frondes étendues en membranes ou croûtes plus ou moins épaisses, grenues ou foliiformes, portant les spores (V. ce mot, CONIDIE et SPORANGE). Aucune espèce n'est délétère. Tous contiennent une matière gélatineuse et une fécula abondante; aussi sont-ils très nourrissants. Quelques-uns sont pectoraux et adoucissants; d'autres fébrifuges et anthelminthiques. Le plus usité en médecine est le *lichen d'Islande* (*Lichen islandicus*, L., *Cetraria islandica*, Acharius, *Physcia islandica*, DC. (Fig. 245), *muscus islandicus* des pharmaciens), que l'on trouve aussi en Suisse et en France, du côté de

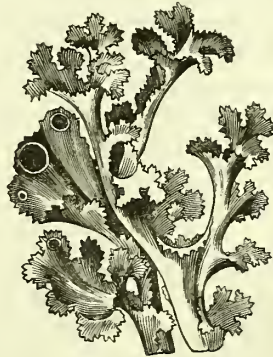


Fig. 245.

Briançon. Ses frondes, d'un blanc grisâtre, larges, laciniées, coriaces, marquées sur toute leur surface de taches blanches farineuses, et portant à leurs extrémités des plaques ovales brunes, ont une saveur amère, analogue à celle du quinquina, mais nullement astringente. Il donne à l'analyse du sur-tartrate de potasse, du tartrate et du phosphate de chaux, un principe amer, une cire verte, de la gomme, une matière colorante extractive, et de la *lichénine*. Il est employé en décoction (16 grammes dans 1 litre d'eau), ou sous forme de *gelée* (120 à 180 grammes par jour). Mais ces préparations présentent des différences essentielles, suivant qu'elles contiennent plus ou moins de la partie amère. Une décoction de lichen non lavé contient cette partie amère, qui est tonique et fébrifuge; le liquide est jaune; sa saveur est analogue à celle du quassia. Si le lichen a été simplement lavé, on a la partie nutritive, adoucissante, mêlée avec une partie amère; c'est l'état où il faut que soit le lichen pour les affections de poitrine. Lorsqu'on a isolé le principe amer de la matière gélatineuse, soit par une solution alcaline, soit par le mode de Béral, qui consiste à faire bouillir quelque temps le lichen dans l'eau, à le passer avec expression, et à étendre d'alcool la solution en-

core chaude, il ne reste que la partie nourrissante; c'est plutôt un aliment qu'un médicament. — Pour préparer la *gelée de lichen* selon le Codex, on fait d'abord bouillir légèrement 64 grammes de lichen pendant une heure; on passe avec expression la solution concentrée ainsi obtenue; on laisse déposer la liqueur, et on la décante. On la remet ensuite sur le feu; on y ajoute 128 gram. de sucre et 4 gram. d'ichthyocolle ramollie par une macération préalable dans 64 gram. d'eau froide. — Pour faire des *tablettes de lichen*, on fait un mouillage avec 48 gram. de gomme arabique et suffisante quantité d'eau; on y incorpore un mélange de 500 gram. de lichen desséché en poudre et de 1 kilogr. de sucre; on bat le tout dans un mortier, et l'on fait des tablettes de 80 centigram. qui représentent, par 32 gram., 80 centigram. de gélatine sèche, ou près de 8 gram. de gélatine molle. — On substitue quelquefois au lichen d'Islande le *Lichen pyxidatus*, spécialement recommandé dans la coqueluche. Il diffère par la couleur des plaques de ses feuilles, qui sont d'un rouge vif; il est moins amer, moins gélatineux et plus désagréable. On a quelquefois employé dans le traitement des toux opiniâtres et de l'ictère le *Lichen pulmonarius* (*pulmonaire de chêne, hépatique des bois*). Le lichen à *aphthes* (*Lichen aphthosus*) est un purgatif drastique, ainsi appelé parce qu'on en fait usage en Suède contre les aphthes; il est aussi vermifuge. L'*usnée* (*Lichen saxatilis*) a été préconisée comme antiépileptique sous le nom d'*usnée de crâne humain*, parce qu'on choisissait uniquement celle qui croissait sur des crânes humains exposés à l'air.

LICHÉNÉES, s. f. pl. V. LICHENS.

LICHÉNINE, s. f. [all. et angl. *Lichenin*, it. *lichenina*]. Féculé de lichen. Guérin a donné ce nom à la partie organique du lichen d'Islande qui se dissout dans l'eau chaude, et forme une gelée par le refroidissement. Elle se gonfle dans l'eau froide, s'y dissout à peine, et se dessèche comme un vernis; sa saveur est fade; l'odeur la colore légèrement en bleu; l'acide sulfurique la convertit en sucre; l'acide azotique en acide oxalique; enfin l'alcool la précipite en flocons blancs de la solution aqueuse. Elle fait la base de la gelée de lichen. (C¹²H¹⁰⁰O¹⁰.)

LICHÉNOGRAPHIE, s. f. Description des lichens.

LICHÉNOSTÉARIQUE (ACIDE). Corps qui se trouve dans le lichen d'Islande (*Cetraria islandica*). Il est en feuillets cristallins, sans odeur, de saveur un peu rance, mais non amère; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, davantage dans l'éther et les huiles; il bout à 120° (C²⁹H²⁴O⁵, HO). Il forme des sels avec les alcalis.

LICORNE, s. f. [*monoceros*]. Animal fabuleux qui aurait tenu du cerf, du cheval, etc. Il aurait été pourvu d'une seule corne sur le milieu du front, à laquelle on attribuait des propriétés médicinales merveilleuses. Les cornes données pour telles se sont trouvées être des cornes d'*antilope oryx*. V. ANTILOPE.

LIE DE VIN, s. f. [all. *Hefe*, angl. *lee*, it. *feccia*, esp. *hez*]. Composé qui se sépare du vin, et se dépose dans les vases où il est contenu. Elle est très complexe, et Braconnot y annonce, entre autres principes, une matière animale, de la chlorophylle, une substance grasse, des sels à base d'acide tartrique, du tannin, etc.

LIÈGE, s. m. [*suber*, all. *Kork*, angl. *cork*, it. *sughero*, esp. *alcornoque*, *corch*]. Ce corps, que Fourcroy considérait comme un des matériaux immé-

diats des végétaux, est composé, selon Chevreul, d'un tissu cellulaire dont les cavités contiennent des matières astrigentes, colorantes et résineuses ou grasses. V. ÉCORCE, SUBÉREUX et SUBÉRINE.

LIÉNINE, s. f. [de *lien*, rate]. Scherer nomme ainsi un corps qui se trouverait dans la rate, à côté des acides urique, lactique, formique, acétique, butyrique, et de l'hyposanthine. Il est azoté, cristallisable, et, à l'exception du soufre, dont il est dépourvu, il se rapproche des corps sulfurés qu'on peut obtenir par décomposition des principes immédiats de la bile.

LIENTÉRIE, s. f. [*lienteria*, *laxitas intestinorum*, de λείος, poli, glissant, et ἔτερρον, intestin; all. *Magenruhr*, it. et esp. *lienteria*]. Espèce de diarrhée symptomatique dans laquelle on rend les aliments à demi digérés. On l'a appelée *lientérie*, parce qu'il semble que les aliments glissent sur la membrane muqueuse intestinale comme sur une surface lisse et polie, et parviennent à l'extrémité du canal intestinal sans avoir éprouvé aucune élaboration.

LIENTÉRIQUE, adj. [*lientericus*, it. et esp. *lienterico*]. Qui a rapport à la lientérie.

LIERRE, s. m. [*Hedera helix*, κισσός, all. *Ephen*, angl. *ivy*, it. *edera*, esp. *yedra*]. Plante sarmenteuse (pentandrie monogynie, L., caprifoliacées, J.) dont les feuilles servent à panser les cautères, dont les baies sont purgatives, et dont la résine, appelée *gomme de lierre* (V. HÉDÉRÉE), entre dans quelques préparations officinales.

LIERRE TERRESTRE, s. m. [*Glechoma hederacea*, L.]. Plante indigène (didymie gymnospermie, L., labiées, J.) dont les sommités fleuries sont aromatiques et employées comme excitant de la muqueuse pulmonaire dans le catarrhe chronique, etc. On l'emploie en infusion théiforme; on en fait aussi un sirop.

LIÈVRE, s. m. [*lepus*, λαγώς, all. *Hase*, angl. *hare*, it. *lepre*, esp. *liebre*]. Animal rongeur à corps élancé, jambes longues; oreilles plus longues que la tête de 1 centimètre au moins; quatre incisives à la mâchoire supérieure, disposées par paires l'une derrière l'autre. Les espèces d'Europe sont le *Lepus timidus*, L., dont la graisse était employée contre les érysipèles et les taies, mais est sans action, et le *lièvre variable* (*Lepus variabilis*, Pallas), dont le pelage devient blanc en hiver.

LIGAMENT, s. m. [*ligamentum*, de *ligare*, lier; σύνδεσμος, all. *Band*, angl. *ligament*, it. *legamento*, esp. *ligamento*]. On donne ce nom à des faisceaux fibreux d'un tissu blanc argenté, très serré, peu extensible, et difficile à rompre. Les ligaments adhèrent, au moins par leurs extrémités, à des os ou à des cartilages, et servent ainsi de moyens d'union pour les articulations ou pour quelques parties osseuses. On les divise en *articulaires*, qui prennent le nom de *capsulaires* lorsqu'ils enveloppent les extrémités des deux os formant une articulation; *non articulaires*, qui se portent d'une partie à l'autre d'un même os, pour oblitérer une ouverture ou convertir en trou une échancrure; et *mixtes*, qui servent à l'insertion des muscles, en remplissant un espace interosseux. — On désigne aussi sous le nom de *ligaments* des replis membraneux destinés à maintenir certains organes à leur place. Tels sont : 1° les replis du péritoine qui soutiennent quelques-uns des viscères abdominaux : les *ligaments du foie*, les deux *ligaments postérieurs de la vessie*, les *ligaments larges de la matrice*, appelés autrefois *ailes de chauve-souris* (V. FOIE, MATRICE, VESSIE);

2^e les expansions fibreuses ou aponévrotiques qui ont plus ou moins l'apparence ligamenteuse : les *ligaments antérieurs de la vessie*, les *ligaments ronds de la matrice*, le *ligament de Poupart*, de *Vésale* ou de *Fallope*, plus connu aujourd'hui sous le nom d'*arcade crurale* (V. CRURAL); le *ligament suspenseur du testicule* ou *gubernaculum testis* (V. TESTICULE), et le *ligament de Gimbernat*, expansion fibreuse triangulaire qui se détache de la partie postérieure et interne de l'arcade crurale, et va se fixer à la crête du pubis, de manière à former la partie interne de l'ouverture supérieure du canal crural.

LIGAMENTEUX, EUSE, adj. [*ligamentosus*, it. *legamentoso*, esp. *ligamentoso*]. Qui est de la nature des ligaments, ou qui a rapport aux ligaments.

LIGATURE, s. f. [*ligatura*, de *ligare*, lier; all. *Schnur*, *Unterbinden*, angl. *ligature*, it. *legatura*, esp. *ligadura*]. Cordonnet plus ou moins large, formé de fils accolés les uns aux autres et cirés ensemble, destiné à étreindre les tumeurs dont on veut provoquer lentement la chute, ou les vaisseaux divisés par lesquels on peut craindre une hémorrhagie trop abondante. Les ligatures peuvent être faites non-seulement avec le fil de chanvre, mais encore avec la soie, la corde à boyau, les fils métalliques, etc. On nomme *ligatures immédiates*, celles qui n'embrassent que les membranes artérielles; *ligatures médiates*, celles dans l'anse desquelles se trouve comprise, avec les vaisseaux, une couche plus ou moins considérable des parties molles environnantes; *ligatures d'attente*, celles qui, glissées sous des artères, ne doivent être serrées que dans le cas où les autres seraient insuffisantes. Les ligatures appliquées sur les vaisseaux artériels en froncent les parois et les mettent en contact; elles en coupent les tuniques moyenne et interne; par suite, les parois de la tunique adventice ou vasculaire, ainsi rapprochées, deviennent adhérentes, un caillot conique se forme constamment au-dessus de la ligature, oppose une première digue à l'impulsion du sang et favorise l'adhésion; il disparaît ensuite par la voie de l'absorption. Les ligatures agissent avec plus ou moins de promptitude, selon l'étroitesse et la résistance du lien employé et selon le degré de constriction; mais toujours elles divisent les tissus vivants sur lesquels elles sont appliquées; toujours, par cela seul qu'elles sont introduites dans les parties vivantes, qu'elles embrassent dans leur anse des tissus organiques, elles tendent, par l'action organique elle-même, éliminatrice de toutes les substances étrangères, à se rapprocher graduellement des surfaces cutanées ou muqueuses. A mesure qu'elles divisent les tissus, l'inflammation se propage dans ceux qui restent à couper, et la cicatrisation s'établit dans ceux qui viennent d'être coupés, de manière qu'à mesure qu'elles cheminent, la nature ferme derrière elles la solution de continuité qu'elles ont déterminée. C'est ainsi que les fils placés sur les parois intestinales pour en opérer la suture tombent, après un temps assez court, dans la cavité de l'intestin, sans que la continuité du canal soit interrompue, et sont ensuite expulsés avec les matières alvines. — On appelle aussi *ligature* l'opération même par laquelle on lie des vaisseaux, des polypes, etc. On dit : *faire la ligature d'une artère*.

LIGNE, s. f. [*linea*, γρᾶνῆς, all. *Linie*, angl. *line*, it. et esp. *linea*]. Étendue en longueur, considérée sans largeur ni épaisseur. — *Ligne âpre du fémur*. Saillie rugueuse que forme le bord postérieur de cet os, et qui

se bifurque à chaque extrémité; elle donne attache en dehors au muscle triceps et à la courte portion du biceps, en dedans à ce dernier muscle, au milieu aux trois adducteurs de la cuisse. La branche externe de la bifurcation supérieure se dirige vers le grand trochanter, et l'interne vers le petit: la première reçoit l'insertion du triceps, du second adducteur et du grand fessier; la seconde donne attache au triceps et au pectiné; l'intervalle des bifurcations est occupé par le carré de la cuisse et par le troisième adducteur. Les bifurcations inférieures, dirigées chacune vers le condyle correspondant, reçoivent les insertions des biceps, triceps et troisième adducteur, et leur intervalle triangulaire répond aux vaisseaux et nerfs poplités. — *Ligne blanche*. Espèce de bande aponévrotique, étendue depuis l'appendice xiphôide du sternum jusqu'à la symphyse du pubis, subjacente à la peau et appliquée sur le péritoine. Elle est formée par les aponévroses des muscles abdominaux. Elle fournit à ces muscles un point d'appui lors de leur contraction. — *Ligne médiane*. Ligne imaginaire que l'on suppose partager verticalement le corps en deux parties égales et symétriques.

LIGNEUX, EUSE, adj. [*lignosus*, all. *holzacht*, angl. *ligneous*, it. *legnoso*, *ligneo*, esp. *leñoso*]. On appelle *corps ligneux* la partie de la tige ou de la racine des plantes dicotylédones qui se trouve comprise entre la moelle et l'écorce. — Les *couches ligneuses* sont les zones qui se forment successivement autour de la moelle, dans les dicotylédones, et sont visibles sur la coupe transversale des tiges, où elles produisent des cercles concentriques. — Les *plantes ligneuses* sont celles dont les tiges et les branches, d'abord faibles, comme celles des végétaux herbacés, forment un bois solide, et végètent pendant un nombre d'années plus ou moins considérable.

LIGNIN, LIGNINE, LIGNIBÉOSE, LIGNONE et **LIGNOSE**. Sous le premier de ces noms et sous celui de *lignoux*, les anciens chimistes décrivent la *cellulose* plus ou moins purifiée de la *subérine* et du *xylogène* (V. ces mots). Depuis lors ces différents noms ont été donnés, surtout par Payen, à autant de produits artificiels, non cristallisables, plus ou moins analogues à la cellulose et au xylogène, obtenus par altération de ces substances, qui sont seules des principes immédiats réels ou substances organiques naturelles. Milder et Schaecht ont en effet montré que les alcalis caustiques et les acides employés pour les extraire et destinés à une prétendue purification des substances organiques naturelles, font éprouver à la cellulose, au xylogène et à la subérine, autant d'altérations diverses, ou à peu près, qu'il y a de réactifs divers employés ou de degrés de température différents choisis pour opérer la réaction. Ces altérations sont analogues à celles qu'on faisait éprouver à la fibrine lorsqu'en la traitant par l'eau chaude ou les acides faibles, on croyait avoir montré qu'elle n'est pas un principe immédiat, mais un mélange de deux ou trois espèces de prétendus principes, qui se sont trouvés être autant de produits artificiellement fabriqués.

LIGNITE, s. m. [de *lignum*, bois; all. *Lignit*]. (Bois fossile ou bitumineux, jais ou jayet, terre d'ombre.) Le *lignite* est un charbon fossile de formation récente, aussi conserve-t-il souvent des traces évidentes d'organisation végétale; d'où lui vient son nom. Il y en a trois variétés principales: 1^o *Lignite terne*. Cette variété est d'un brun noir, présente la texture ligneuse

d'une manière évidente, et contient beaucoup d'ulmine (V. ce mot). — 2° *Lignite piciforme*. Celui-ci a, comme le nom l'indique, l'aspect de la poix ; il est le plus ancien, et se rapproche de la houille. — 3° *Lignite jayet*. Cette variété est plus noire, plus compacte, ce qui permet de la travailler. Les lignites se comportent au feu et à la distillation à peu près comme la houille.

LIGULE, s. f. [*ligula*, all. *Blatthäutchen*, it. *ligula*]. Petit appendice lamellaire qui garnit la gaine des graminées, à l'endroit où elle s'unit avec la lame de la feuille.

LIGULÉ, ÉE, adj. [*ligulatus*, all. *bandförmig*, angl. *ligulate*]. Qui a la forme d'une bandelette, c'est-à-dire qui offre deux bords presque parallèles.

LILAGINE, s. f. [*syringine*]. Corps cristallisable, amer, insoluble dans l'eau et la plupart des acides ; on le retire des fruits verts et des feuilles du lilas.

LILAS, s. m. [*Syringa vulgaris*, L., all. *Flieder*, angl. *lilac-tree*, it. *lillà*, esp. *lila*]. Arbuste de la famille des jasminées, dont les feuilles ont passé pour toniques et astringentes, et dont les capsules fournissent un extrait aqueux qui paraît jouir de propriétés fébrifuges.

LILIACÉES, s. f. pl. [*liliaceæ*, de *lilium*, lis ; all. *Lilien*, it. *gigliacee*, esp. *liliaceas*]. Famille de plantes monocotylédones à étamines périgynes, qui a pour caractères : Calice coloré et pétaoloïde, à 6 sépales distincts ou unis par leur base, formant quelquefois un calice tubuleux, et disposés sur deux rangs ; 6 étamines insérées à la base des sépales, si ceux-ci sont distincts ; ou bien au haut du tube, quand ils sont soudés ; ovaire trilobulaire, à 3 côtes saillantes ; ovules sur deux rangs, le long de l'angle interne ; style simple ou nul, stigmaté trilobé ; capsule à 3 loges et à 3 valves. Graines recouvertes d'un tégument noir et crustacé, ou simplement membraneux.

LILIUM DE PARACELSE [*lilium Paracelsi*]. Médicament officinal que l'on préparait autrefois en faisant fondre ensemble 128 grammes d'alliage d'antimoine et de fer, autant d'alliage d'antimoine et de cuivre et d'alliage d'antimoine et d'étain ; mêlés avec 576 grammes d'azotate de potasse, autant de nitrate de potasse, et traitant ensuite par l'alcool la masse fondue, coulée et pulvérisée. Ce médicament, qui ne pouvait guère être qu'une dissolution de potasse dans l'alcool, a été employé comme cordial.

LIMAGE, s. f. [it. *limarcuota*]. Inflammation de la peau de l'intervalle interdigité du bœuf se propageant au ligament situé dans cet espace. On l'a confondue avec le *fourchet* et le *piétin* (V. ces mots). Les symptômes sont la rougeur de la peau qui sépare les ongles, la formation d'une crevasse, suivie bientôt de l'ulcération

des tissus, et fréquemment un bourbillon qui ne tarde pas à se détacher. Cette affection n'offre des dangers qu'autant qu'elle s'étend aux tissus ligamenteux. Elle n'est pas contagieuse. Elle se produit par la malpropreté, l'action de la terre et des graviers qui se fixent dans l'espace interdigité. Au début les pédiluves, les lotions émoullientes, suffisent. Dans les cas d'ulcération, Girard conseille les pansements avec l'eau-de-vie et l'ægyptiac. Fréquemment la guérison est incomplète ; le bœuf reste boiteux après l'ulcération du ligament interdigité.

LIMACIEN, IENNE, adj. Qui a rapport au limaçon de l'oreille interne. — *Nerf limacien*. Branche du nerf acoustique qui se distribue dans la cavité du limaçon.

LIMACON, s. m. [*Helix pomatia*, all. *Schnecke*, angl. *snail*, it. *tumaca*, esp. *caraco*]. Mollusque gastéropode, vulgairement *escargot des vignes*, qu'on emploie comme adoucissant, relâchant et analeptique. La matière mucilagineuse abondante qu'il contient donne au *bouillon de colimaçons* des propriétés analogues à celui de veau. On prépare ce bouillon en faisant cuire au bain-marie, pendant trois heures, dans un vase d'étain fermé, une vingtaine de colimaçons dans une livre d'eau, après les avoir dépouillés de leur test, lavés et pilés. On y peut également ajouter quelques plantes adoucissantes. On en fait aussi un sirop. — Par analogie avec la forme de la coquille du colimaçon, les anatomistes ont donné le nom de *limaçon* à l'une des trois cavités qui constituent le labyrinthe de l'oreille. Le *limaçon* représente un cône creux, enroulé en spirale (Fig. 246), de manière à décrire deux tours entiers et deux tiers de tour sur une tige également conique. La cavité du cône creux est séparée en deux parties ou *rampes* par une cloison nommée *lame spirale*. Celle-ci s'insère par son bord central sur la tige, et par son bord périphérique sur la paroi correspondante du cône creux ; elle divise parfaitement les deux rampes jusqu'au sommet du cône, où elle est percée d'un trou (*hélicotrième*) qui établit une commu-

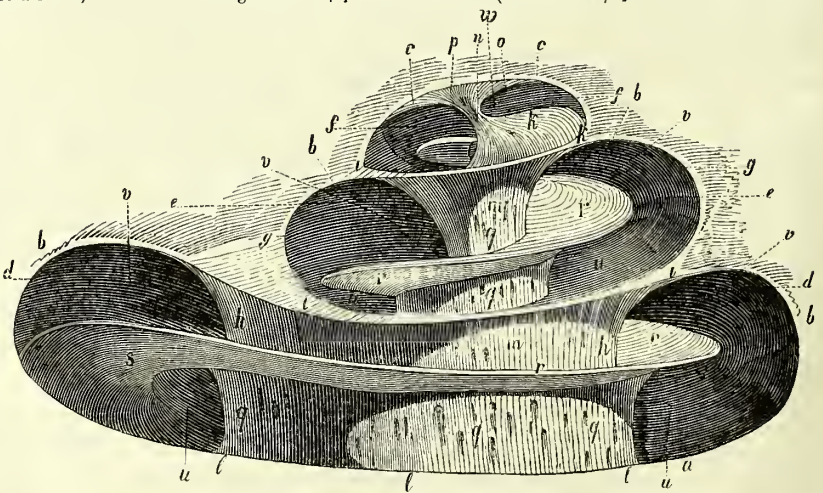


Fig. 246.

nication entre celles-ci. Le cône creux est enroulé autour de la tige comme une bande en doigte, c'est-à-dire qu'entre les différents tours de spire ses parois ne se touchent pas exactement, mais sont séparées par

une lame de substance osseuse dont le bord externe se continue avec la substance compacte du rocher, et dont le bord interne est également implanté sur la tige. De là résulte que sur la tige conique (axe ou columelle) viennent s'implanter deux lames en spirale, l'une, la véritable, séparant les deux rampes du limaçon, l'autre, placée en dehors de la cavité du cône creux, dont elle sépare les différents tours de spire. La lame spirale qui sépare les deux rampes est osseuse près de son bord interne ou central, membraneuse près de son bord externe, et semi-membraneuse à sa partie moyenne. Des deux rampes, l'une, la tympanique, aboutit à la fenêtre ronde, l'autre communique avec le vestibule par un orifice particulier. Les nerfs du limaçon sont fournis par la branche inférieure de l'acoustique; ils pénètrent dans la base de l'axe, traversent les petits conduits qu'offre cette tige osseuse, se recourbent successivement à angle droit, traversent la zone osseuse de la lame spirale sous forme de faisceaux qui s'aplatissent dans la zone médiane, et s'anastomosent en anses entremêlées d'un peu de matière osseuse pulvérulente. — Fig. 246 : Limaçon gauche de l'homme adulte, ouvert par le sommet du rocher, grossi 12 fois. *a*, base du limaçon; *b*, *b*, son corps; *c*, *c*, sa cupule au sommet; *d*, *d*, premier tour; *e*, *e*, deuxième tour; *f*, *f*, troisième tour ou demi-tour; *g*, *g*, paroi externe du canal cochléen; *h*, *h*, paroi interne; *i*, *i*, *i*, parois intermédiaires ou spirales séparant le canal cochléen, que partage en deux rampes la cloison également spirale (*r*, *r*); *k*, *k*, fin de la paroi entre le deuxième et le troisième tour, appelée *lamina modiolii*, et conduisant au cul-de-sac (*w*) de la rampe tympanique (*u*, *u*); *l*, *l*, base du *modiolus* ou axe réel des tours de spire; *m*, *m*, son corps; *q*, *q*, *q*, trous dont il est perforé; *r*, *r*, lame spirale; *s*, son origine au vestibule pour se terminer au sommet par un crochet où elle limite l'*hélicotrème*, auquel aboutit la rampe vestibulaire. — On nomme *limaçon* ou *limace* une maladie du pied des bœufs et des vaches, consistant en une inflammation de la peau qui tapisse l'intervalle des deux onglons, inflammation à laquelle succèdent une crevasse et des désordres qui gagnent insensiblement en profondeur et en étendue.

LIMANDE, s. f. [*Pleuromnectes limanda*]. Poisson plat, malacoptérygien subbrachien, de la famille des pleuromnectes, voisines turbot, recherché comme aliment.

LIMBAIRE, adj. [*limbarius*, esp. *limbar*]. Qui a rapport au limbe.

LIMBE, s. m. [*limbus*, all. *Rand*, angl. *limb*, it. *lembo*, esp. *limbo*]. Partie supérieure, ordinairement évasée et découpée, des calices monophyllés; partie supérieure des corolles monopétales, celle qui vient après la gorge; partie d'une feuille ou foliole qui est formée par l'épanouissement des fibres du pétiole.

LIMETTIER, s. m. [*Citrus limetta*, Risso]. Espèce de citronnier à fruit doux, appelé, à cause de cela, *lime douce*, dont une variété, dite *bergamotier*, fournit l'essence de bergamote.

LIMNANTHÉES ou **LIMNANTHACÉES**, s. f. pl. Famille de plantes à feuilles acidules, voisines des tropéolées.

LIMOCTONIE, s. f. [*limoctionia*, de *λιμνος*, faim, et *κτείνω*, tuer]. Privation d'aliment, inanition.

LIMON, s. m. [*limus*, all. *Schlamm*, angl. *mud*, it. *fango*, esp. *limo*]. Terre argileuse détrempe par l'eau.

LIMON, s. m. [all. *Limone*, angl. *lemon*, it. *limone*, esp. *limon*]. Fruit d'une variété du citronnier.

LIMONADE, s. f. [all. *Limonade*, angl. *lemonade*, it. *limonea*, esp. *limonada*]. Boisson rafraîchissante faite avec le suc de citron étendu d'eau et édulcoré. On la prépare en exprimant dans 500 grammes d'eau un citron coupé en deux.

Limonade cuite. Moins acide, mais aussi moins agréable que celle que l'on fait à froid. Elle se prépare en faisant infuser pendant une heure, dans 500 grammes d'eau bouillante, un ou deux citrons coupés par tranches menues, et ajoutant 32 à 64 grammes de sucre.

Limonade gazeuse. On l'obtient en ajoutant du sirop de citron ou de groseille à de l'eau saturée d'acide carbonique.

Limonade minérale. Celle qui est faite avec un mélange d'eau et d'un acide minéral. La dose de celui-ci doit varier suivant sa nature et son degré de concentration. On emploie pour un litre de boisson : 4 grammes d'acide chlorhydrique à 22° centésim., 1^{gr},80 d'acide azotique à 35° centésim., 1^{gr},80 à 25°,40 d'acide phosphorique à 45° centésim., 1^{gr},80 d'acide sulfurique à 60° centésim. Mais ces doses peuvent être un peu augmentées ou diminuées selon le besoin. La limonade sulfurique a été préconisée autrefois sous le nom d'*eau antiputride de Beaufort*.

Limonade purgative. M. Rogé de Labarre a fait la remarque curieuse que le citrate de magnésium n'avait qu'une saveur faible, rappelant à peine la saveur amère du sulfate, et qui pouvait être facilement masquée dans une limonade. Les malades qui prennent le plus difficilement les médicaments peuvent être agréablement purgés à l'aide de 40 grammes de magnésium. Citrate de magnésium, 40 grammes; acide citrique, 1 gramme; sirop de sucre, 100 grammes; teinture de zeste frais de citron, 2 grammes; eau, 550 grammes. Faites dissoudre le citrate de magnésium dans l'eau chaude. A prendre en trois verres dans la matinée.

Limonade sèche. Mélange d'acide citrique et de sucre en poudre, aromatisé avec quelques gouttes d'oléosucre de citron; on en dissout une cuillerée dans un verre d'eau. Ce mélange peut être transformé en limonade gazeuse par l'addition du bicarbonate de soude, qui, au moment de la dissolution dans l'eau, est décomposé par l'acide azotique, avec dégagement d'acide carbonique.

Limonade végétale. Outre la limonade ordinaire faite avec le citron, on en confectionne avec plusieurs autres végétaux, comme la groseille, la cerise aigre, l'épine-vinette, etc. On en prépare également avec les acides végétaux; telles sont la limonade acétique, faite avec le vinaigre; la limonade tartrique, faite avec 64 grammes de sirop d'acide tartrique sur 948 grammes d'eau.

LIMONE ou **LIMONINE**, s. f. Principe neutre qui se trouve dans les graines de citron et d'orange. Cristallisable, franchement amère, difficilement soluble dans l'eau, l'éther et l'ammoniaque, plus facilement dans l'alcool et l'acide acétique. (C⁴²H¹²⁵O¹³.)

LIMONEUX, **EUSE**, adj. [*limosus*, all. *schlammig*, angl. *slimy*, it. et esp. *limotto*]. Bourbeux, chargé d'un dépôt queleonque.

LIMONIER, s. m. [*Citrus limon*, Galesio]. Espèce de citronnier fournissant le citron proprement dit qui se vend à Paris, etc. Il offre un grand nombre de variétés.

LIMOUSIN (Bœuf). Taille, 1^m,40 à 1^m,50; robe fromentée ou rouge, et nuances intermédiaires; corps

allongé, arrondi, formant, du garrot à la queue, une ligne droite; épaulés fortes; tête assez longue et un peu avancée; cornes longues, plus minces que dans les bœufs d'Auvergne; fauon ample, membres un peu hauts; croupe et lesses peu garnies de muscles. Ces bœufs travaillent et s'engraissent assez bien.

LIMOUSIN (CHEVAL). Il est un des chevaux français qui se rapprochent le plus, par leur conformation et leur aptitude, des chevaux arabes et barbes. Sa taille est peu élevée, ses membres fins et nerveux, son paturon long, son pied petit et bon; les jambes sont sèches et les jarrets évidés. Le cheval limousin, malgré l'exiguité regrettable de sa taille, est un brillant et rapide cheval de selle.

LIMOUSINES (VACHES). Septième classe de vaches laitières dans le système de classification de Guénon. Elles sont caractérisées par un écusson qui occupe la partie postérieure des mamelles et se trouve surmonté d'un triangle dont la base est toujours moins large que la partie supérieure de l'écusson, et dont le sommet n'atteint jamais la vulve.

LIMPIDE, adj. [*limpidus*, all. *klar*, angl. *limpid*, it. *limpido*, esp. *limpio*]. Clair, net. Se dit de tout liquide parfaitement clair et ne contenant aucun corps en suspension.

LIN, s. m. [*linum*, *λίνον*, all. *Lein*, *Flachs*, angl. *line*, *flax*, it. et esp. *lino*]. Genre de plantes (pentandrie pentagynie, L., linées, J.) dont deux espèces intéressent la médecine: 1° Les semences du *lin commun* (*Linum usitatissimum*, L.) sont très mucilagineuses. Bouillies, elles donnent une décoction visqueuse et filante qu'on emploie en lotions, en fomentations, en lavements. Une légère infusion, préparée avec une pincée de cette semence, sur laquelle on verse de l'eau bouillante, forme une très bonne boisson adoucissante. La farine de grain de lin est émolliente. On extrait des semences du lin, à l'aide de l'expression, une huile fixe qui est sicative, et qui sert à la préparation des bougies et sondes élastiques. 2° Les feuilles du *lin cathartique* (*Linum catharticum*, L.) sont purgatives.

LINAIRE, s. f. [*Antirrhinum linaria*, L., all. *Leinkraut*, it. et esp. *linaria*]. Plante annuelle (didynamie angiosperme, L., scrofulariées, J.) avec laquelle on préparait autrefois un onguent qu'on appliquait sur les hémorrhoides comme émollient.

LINCOLN (MOUTON DE). Le Lincolnshire possédait autrefois une race ovine remarquable par sa taille, la longueur et le moelleux de sa toison. Cette race, qui habitait une contrée marécageuse, était pourvue de cornes, avait des formes grossières, peu d'aptitude à s'engraisser, et consommait beaucoup. Elle a presque entièrement disparu par son croisement avec des bœliers Dishley.

LINÉAIRE, adj. [*linearis*, all. *linienförmig*, angl. *linear*, it. *lineare*]. Se dit, en botanique, des feuilles qui sont allongées, également étroites dans toute leur longueur, et à côtés parallèles.

LINÉES, s. f. pl. Nom d'une famille séparée des Caryophyllées par de Candolle. V. LIN.

LINGUAL, **ALE**, adj. [*lingualis*, angl. *lingual*, it. *linguale*, esp. *lingual*]. Qui a rapport à la langue. — *Artère linguale*. Née de la carotide externe, elle se porte vers la base de la langue, d'où, sous le nom de ramène, elle va gagner la pointe de cet organe et s'y anastomoser par arcade avec celle du côté opposé. — *Muscle linguale*. Petit faisceau de fibres charnues qui s'étend de

la base à la pointe de la langue, entre le génioglosse et l'hyoglosse. — *Nerf linguale*. L'une des branches du maxillaire inférieure. — *Os linguale*. V. HYOÏDE.

LINGUIFORME, adj. [*linguiformis*]. En forme de langue ou de languette.

LINIMENT, s. m. [*linimentum*, de *linire*, oindre doucement; *ἐγγυσις*, all. et angl. *Liniment*, it. et esp. *linimento*]. Topique onctueux de consistance moyenne entre celle de l'huile et de l'axonge, destiné à être employé en frictions. Les liniments sont composés d'huiles ou de graisses, et d'une substance adoucissante, tonique, irritante, etc., selon l'effet que l'on veut déterminer. — *Liniment ammoniacal* ou *volatil*. On le prépare en mêlant ensemble et agitant dans une fiole bien bouchée, 4 grammes d'ammoniaque liquide à 22° centésim., et 32 grammes d'huile d'olive ou d'amandes douces. Il agit comme irritant. — *Liniment antiscrofuleux d'Hufeland*. Il est composé de fiel de bœuf récent, de savon blanc, d'onguent d'althaea, d'huile volatile de pétrole, de carbonate d'ammoniaque huileux et de camphre. — *Liniment arsenical de Swédiaur*. Il est composé d'arsenic blanc, 5 à 10 centigrammes; et huile d'olive, 32 grammes. — *Liniment calcaire*. On l'obtient en mêlant parties égales d'eau de chaux récente et d'huile d'amandes douces; il sert surtout contre les brûlures. En y ajoutant, pour 128 grammes, 2 grammes de laudanum liquide de Sydenham, on a le *liniment calcaire opiacé*. — *Liniment camphré*. Il est préparé avec huile d'olives, 64 grammes, et camphre, 2 à 8 grammes. — *Liniment de cantharides camphré*. On le fait en dissolvant 2 grammes de camphre dans 128 grammes d'amandes douces, et y mêlant ensuite, par la trituration, 32 gram. de teinture de cantharides dans laquelle on a dissous 32 gram. de savon amygdalin. — *Liniment hydrosulfuré savonneux de Jadelot* contre la gale. On le prépare en faisant fondre au bain-marie: savon ordinaire, 500 grammes; y mêlant par trituration huile de graines de pavot blanc, 250 grammes; évaporant entièrement l'humidité, puis ajoutant: sulfure de potassium sec en poudre, 92 grammes, et huile de graines de pavot, 750 grammes. — *Liniment narcotique*. Mélange de baume tranquille, 64 grammes, et laudanum de Sydenham, 8 grammes. — *Liniment savonneux*. Mélange de teinture de savon, 32 grammes; huile d'olive, 4 grammes, et alcool à 80° centésim., 32 grammes. — *Liniment sédatif de Buchan*. Liniment composé d'onguent populéum, 64 grammes; laudanum liquide, 16 grammes, et jaunes d'œufs frais n° ij: on en imbibe des bourdonnets de charpie, que l'on applique sur les tumeurs hémorrhoidales lorsqu'elles causent de trop vives douleurs.

LININE, s. f. Substance retirée du *Linum catharticum*. Elle est pulvéruleite, un peu amère, à peine soluble dans l'eau, l'éther et les huiles; soluble dans l'alcool; elle cristalliserait dans la solution acétique.

LIPOÏDE, et non **LÉIPOÏDE**, s. m. [de *λίπος*, unii, et *πῶς*, pied]. Synonyme de *ped-plat*.

LIOTRIQUES, adj. et s. m. pl., et non **LÉIOTRIQUES** [de *λίος*, lisse, et *ὄζις*, cheveux]. B. de Saint-Vincent divise les races humaines en deux groupes: les *liotriques*, races à cheveux lisses, et les *ulotriques* (V. ce mot), races à cheveux crépus. On s'est aussi servi de l'expression laineux, parce que ces cheveux sont entremêlés comme ceux d'une toison; mais les cheveux qui ne frisent pas (*liotriques*) et ceux qui frisent et sont crépus ont une surface également unie

dans toute son étendue, lorsqu'on les examine au microscope. Les poils de la laine, au contraire, ont une surface rugueuse due à des saillies de la substance du poil. Les races ulotriques sont les nègres océaniques, les Papous, les nègres d'Afrique, les Hottentots, les Boschismans, les Cafres, les Coptes. Tous les autres sont liotriques.

LIPAROCÈLE, s. f. [*liparocœle*, de λιπαρός, gras, et ζώνη, tumeur; all. *Fettbruch*, it. *liparocœle*]. Comme si l'on disait *tumeur grasseuse*, lipome.

LIPAROÏDE, s. m. [de λιπαρός, gras, et εἶδος, ressemblance]. Béral nomme ainsi des excipients pharmaceutiques qui résultent de l'union intime des graisses et des huiles, soit entre elles, soit avec la cire, et qu'on obtient en liquant ensemble ces diverses substances.

LIPAROLÉ, s. m. Nom générique des préparations pharmaceutiques qui résultent de l'union d'une graisse quelconque, mais plus particulièrement celle du porc, avec d'autres substances médicamenteuses. Ces préparations, généralement connues sous le nom de *pommades*, ont une consistance molle et peu de ténacité.

LIPATOLIQUE, adj. Épithète domiée par Béral aux préparations qu'on obtient en incorporant des substances médicamenteuses dans des graisses simples ou composées.

LIPINIQUE (ACIDE). Corps connu seulement à l'état d'hydrate; produit par action de l'acide nitrique sur l'acide oléique. Cristallisable, volatil sans décomposition, assez soluble dans l'eau, beaucoup dans l'alcool et dans l'éther. (C⁵H²⁰O³, HO.)

LIPOMATEUX, EUSE, adj. Qui est de la nature des lipomes. On trouve de petites masses lipomateuses, avec ou sans vésicules adipeuses en voie de développement, dans les hypertrophies glandulaires, dans certaines tumeurs fibro-plastiques, etc. Ce mot s'emploie quelquefois pour désigner un produit morbide qui a l'aspect jaunâtre des graisses ou est formé de granulations graisseuses, sans être pour cela composé de vésicules adipeuses essentiellement comme le lipome.

LIPOME, s. m. [*lipoma*, de λίπος, graisse; all. *Fettbalg*, it. et esp. *lipoma*]. Tumeur grasseuse. Le lipome est une hypertrophie locale du tissu adipeux, une multiplication exagérée des éléments anatomiques de ce tissu, ou vésicules adipeuses. Il n'est pas rare de trouver en même temps ces vésicules (V. ADIPEUX) plus grosses qu'à l'ordinaire et atteignant ou dépassant un dixième à un dixième et demi de millimètre de diamètre; mais ce fait s'observe aussi à l'état normal autour de la mamelle, surtout chez les femmes obèses, et dans les tumeurs de cet organe auxquelles prennent part les vésicules adipeuses comme élément accessoire. Le tissu de ces tumeurs offre habituellement tous les caractères physiques et la texture du tissu adipeux (V. ce mot et LOUPE); la graisse étant liquide dans les vésicules, la pression exercée convenablement sur la tumeur peut transmettre la sensation de fluctuation (V. ce mot) aussi franche que s'il s'agissait d'une collection de liquide. Quelquefois la texture habituelle des lipomes est modifiée par des graisses cristallisées (V. CHOLESTÉATOME); par l'hypertrophie des faisceaux de fibres lamineuses qui, à l'état normal, sont accessoires dans ce tissu (c'est ce qui a fait croire à la transformation cancéreuse des lipomes, fait qui n'a jamais lieu); par la production de matière amorphe et d'éléments fibro-plastiques entre les vésicules adipeuses, ce qui ôte, en partie ou par places, au tissu, la

teinte jaune. On rencontre assez souvent, dans les lipomes, des vésicules adipeuses, soit plus petites qu'à l'état adulte, soit aussi grosses, qui sont en voie de développement, c'est-à-dire formées d'un grand nombre de gouttes d'huile accumulées, entourées par la membrane azotée, et quelquefois ne la remplissant pas complètement, tandis qu'à l'état adulte, c'est une goutte unique et homogène qui remplit complètement l'enveloppe azotée. Le lipome est appelé quelquefois *loupe grasseuse*, parce qu'on le croyait, à tort, de la nature des loupes (V. ce mot), ou représentant une phase du développement de quelque-une de leurs variétés.

LIPOPSYCHIE, s. f. [*lipopsychia*, de λείπειν, manquer, et ψυχή, âme, vie; it. *lipopsichia*]. Synonyme de *lipothymie*.

LIPOSADÉNITE. Inflammation des glandes de la graisse. (Piorry.)

LIPOSOLITHES. Concrétions de graisse. (Piorry.)

LIPOTHYMIÉ, s. f. [*lipothymia*, animi deliquium, animi defectus, λιπεθυμία, de λείπειν, manquer, et θυμός, âme, courage; all. *Ohnmacht*, angl. *lipothymy*, it. et esp. *lipotimia*]. Perte subite et instantanée du mouvement, la respiration et la circulation continuant encore; au lieu que, dans la *syncope*, ces deux dernières fonctions sont aussi suspendues.

LIPPITUDE, s. f. [*lippitudo*, λίπην, all. *Augentriefen*, angl. *blear-eyedness*, it. *lippitudine*, esp. *lípitud*]. État chassieux des paupières dû à une sécrétion surabondante de l'humeur sébacée que fournissent les glandes de Meibomius; à une symptomé de la blépharite, et particulièrement de la variété de cette phlegmasie désignée sous le nom de *blépharo-blennorrhée*.

LIPYLE et **OXIDE DE LIPYLE**, s. m. [de λίπος, graisse]. *Lipyle*. Berzelius a donné ce nom à un radical hypothétique représenté par la formule C³H⁴ (Berzelius), C³H² (Lehmann), etc. — *Oxide de lipyle*. Il donne ce nom à un corps hypothétique, C³H²O, qu'on forme en ajoutant O à la formule du radical ci-dessus. Cela permet de considérer la stéarine, l'oléine, etc., comme des sels d'oxide de lipyle, nous que Lehmann leur donne.

LIPYRIE, s. f. [*lipyria*, λιπυρία, de λείπειν, manquer, et πῦρ, feu]. Les Grecs donnaient ce nom à une variété de la fièvre *tritœphylie*, dans laquelle le malade éprouve intérieurement une chaleur considérable, tandis que l'habitude du corps et les extrémités sont froides.

LIQUATION, s. f. [*liquatio*, all. *Seigern*, angl. *liquation*, it. *liquazione*, esp. *licuacion*]. Opération métallurgique qui consiste à faire fondre des composés ou des alliages métalliques, afin que les matières susceptibles de se fondre ou de se ramollir se séparent des autres.

LIQUÉFACTION, s. f. [*liquatio*, *liquefactio*, de *liquefacere*, faire fondre; all. *Verflüssigung*, angl. *liquefaction*, it. *liquefazione*, esp. *licuacion*]. Changement d'un solide en liquide; fusion des substances grasses et épaisses par l'action du calorique. — Certains éléments anatomiques ont la propriété de se liquéfier quand leur développement est accompli; c'est un des modes de mort, fin ou terminaison de ces éléments. Les éléments où la propriété de *liquefaction* se manifeste à l'état normal sont certaines cellules des embryons animaux seulement; d'autres éléments se substituent alors à ces cellules (V. CEL-

LULAIRE et SUBSTITUTION). La liquéfaction se montre aussi quelquefois, dans diverses conditions accidentelles ou morbides, sur les éléments anatomiques de l'adulte. Ce fait est la cause ordinaire de l'ulcération, et caractérise souvent à lui seul ce phénomène morbide, surtout dans les cas où l'ulcère gagne rapidement en profondeur ou en largeur, et fournit beaucoup de liquides. La liquéfaction des éléments anatomiques est vaguement impliquée dans les expressions *gangrène moléculaire* et *inflammation ulcéreuse*, employées par les chirurgiens pour expliquer l'ulcération. Le liquide résultant alors de la liquéfaction des fibres, cellules, etc., s'écoule généralement au dehors, il est rarement absorbé. La liquéfaction peut être accompagnée d'atrophie graduelle jusqu'à résorption complète d'autres éléments anatomiques (V. ATROPHIE). Il ne faut pas confondre la liquéfaction avec la mort ou mortification des éléments anatomiques et des tissus par cessation de nutrition avec dessiccation ou putréfaction, suite d'écrasement, de contusion de la peau, etc., mortification qui est aussi cause directe d'ulcération, mais qui alors porte le nom de *gangrène*.

LIQUÉFIABLE, adj. [*liquabilis*, all. *verflüssigbar*]. Qui est susceptible de se réduire à l'état liquide.

LIQUEUR, s. f. [*liquor*, all. et angl. *Liquor*, it. *liquore*, esp. *licor*]. On donne ce nom à beaucoup de liquides composés, et surtout à ceux dont la base est l'eau-de-vie ou l'alcool.

Liqueur arsenicale de Fowler. Elle est composée de : acide arsénieux et carbonate de potasse pur, ã 4^{sr},60; eau distillée, 250 gram.; alcoolat de lavande, 8 gram. Cette préparation contient 1/144^e de son poids d'acide arsénieux, ou 20 centigr. par 32 gram., 2 centigr. et demi par 4 gram. Suivant la pharmacopée de Londres, la liqueur contient un peu plus d'acide arsénieux (1/120^e de son poids). D'après le Codex, il faudrait la préparer avec 4^{sr},90 d'acide arsénieux, autant de carbonate de potasse, 500 gram. d'eau distillée et 16 gram. d'alcool de mélisse composé. On ferait bouillir dans un vase de verre l'acide arsénieux réduit en poudre et mêlé avec le carbonate de potasse; après distillation complète, on ajouterait l'alcool de mélisse à la liqueur refroidie, on filtrerait, et l'on remettrait une quantité d'eau suffisante pour que le tout représentât 500 gram.: la liqueur contiendrait alors 1/100^e de son poids d'acide arsénieux. La liqueur de Fowler est employée contre les dartres rebelles, à la dose de 4 à 6 gouttes dans un verre de liquide approprié.

Liqueur arsenicale de Pearson. Solution de 5 centigram. d'arséniate de soude cristallisé dans 32 gram. d'eau distillée.

Liqueur des cailloux. Silicate de potasse, ou dissolution aqueuse de 1 partie de silice fondue avec 3 parties de potasse hydratée.

Liqueur fumante de Boyle. Nom qu'on avait donné anciennement au sulfhydrate d'ammoniaque liquide, parce que ce liquide fume à l'air, et que Boyle est le premier qui l'ait préparé.

Liqueur fumante de Libavius. Deutochlorure d'étain, ainsi appelé parce qu'il fume à l'air, et qu'il a été déconvert par Libavius.

Liqueur des Hollandais. Chlorure d'hydrogène bicarboné. On obtient ce composé directement en mélangant, à volumes égaux, le chlore et l'hydrogène bicarboné. C'est un liquide d'aspect oléagineux, in-

colore ou jaunâtre, d'odeur éthérée, d'une saveur sucrée et aromatique, et d'une densité de 1,22. Chauffé, ce corps entre en ébullition à 67° et se volatilise; sa vapeur prend feu et brûle, à la manière des essences, avec une flamme verte. On a recommandé la liqueur des Hollandais en topiques pour calmer les douleurs névralgiques et rhumatismales.

Liqueur de Labarraque, ou chlorure de soude liquide. V. CHLORITE.

Liqueur minérale anodyne d'Hoffmann. V. ÉTHER sulfurique.

Liqueur minérale anodyne nitreuse, ou éther azotique alcoolisé. Produit jaune, très éthéré, préparé avec 2 parties d'alcool à 36° centésim., et 1 partie d'acide azotique à 33°.

Liqueur de Monro. Liqueur composée d'alcool à 22° centésim. avec addition de 4 grammes d'acide azotique par litre, dont Monro se servait pour conserver les pièces anatomiques.

Liqueur des teigneux. Elle est composée de cônes de houblon et fleurs de petite centauree, ã 32 gram.; écorce d'oranges amères, 8 gram.; carbonate de potasse, 1^{sr},20; alcool à 32° centésim., 576 gram.; que l'on met digérer pendant huit jours, que l'on passe avec expression et que l'on filtre. Cet alcoolé, employé dans les hôpitaux de Paris pour le traitement de la teigne, se prend à la dose de 32 grammes dans un véhicule approprié.

Liqueur de Van-Swieten. Dissolution de 60 centigr. de sublimé corrosif dans 1 kilogramme d'eau-de-vie. Van-Swieten faisait prendre, dans les maladies vénériennes, une cuillerée à bouche de cette liqueur le matin et autant le soir, et faisait boire, immédiatement après, 250 grammes d'une décoction chaude, adoucissante et relâchante. Depuis ce praticien, on a continué de faire usage à l'intérieur de la même préparation mercurielle, et le mode d'administration est le même; mais on la fait, selon le Codex, en dissolvant 90 centigram. de sublimé dans 96 gram. d'alcool, et ajoutant 928 gram. d'eau distillée. Cette liqueur contient alors 1/1000^e de son poids de sublimé. D'après les formules données par les autres pharmacopées, elle n'en contient que 1/1152^e; et cette dernière proportion est plus avantageuse, parce qu'elle fait exactement 2 centigrammes et demi par 32 grammes; par conséquent, une cuillerée à bouche, ou plus exactement 16 grammes en contiennent 1 centigramme et un quart. Il faut pour cela qu'elle soit préparée avec : sublimé, 40 centigram.; alcool, 32 gram., et eau distillée, 480 gram.

LIQUIDAMBAR, s. m. *Liquidambar liquide* ou *huile de liquidambar*. Baume à acide benzoïque ou cinnamique obtenu directement par incision de l'écorce du *Liquidambar styraciflua*, de la famille des aménacées balsamifluées. On le reçoit dans des vases et le soustrait à l'action de l'air. Il est de consistance huileuse épaisse; transparent, jaune d'ambre, odeur forte et agréable; saveur aromatique âcre. — *Liquidambar blanc* ou *mon*. Baume déposé dans les vases où est reçu le précédent, ou formé des parties qui se sont épaissies à l'air sur le même arbre. Consistance de poix molle; blanc, opaque; sent moins fort que le précédent; saveur douce, parfumée, âcre et amère à la gorge. Il contient le même acide que l'autre. Il sert à falsifier le baume de Tolu, auquel il ressemble, mais il prend de l'amertume à l'air. — L'arbre dont viennent ces baumes croît à la Louisiane, à la Floride et au Mexique.

LIQUIDE, adj. et s. m. [*liquidus*, all. *flüssig*, angl. *liquid*, it. et esp. *liquido*]. On donne cette épithète aux corps qui ne manifestent au toucher qu'une faible résistance, assez sensible cependant pour indiquer leur présence, même dans l'état de repos, et dont les molécules sont assez mobiles les unes sur les autres pour céder à la plus légère pression.—*Liquide arachnoïdien*, sous-*arachnoïdien* ou *éphalo-rachidien*. V. ARACHNOÏDIEN.

LIQUIDITÉ, s. f. [*liquiditas*, all. *Flüssigkeit*, angl. *liquidity*, it. *liquidità*, esp. *liquidez*]. Etat de ce qui est liquide.

LIRELLE, s. f. L'un des noms des *apothécies*.

LIRIODENDRINE, s. f. Substance retirée du *tulipier* (*Liriodendron tulipifera*), cristallisable, soluble dans l'eau chaude, l'éther et l'alcool, neutre, amère, âcre.

LIS, s. m. [*Lilium album*, hexandrie monogynie, L., liliacées, J., *λίριον*, all. *Lilie*, angl. *lily*, it. *giglio*, esp. *lirio*]. Plante dont le bulbe, gros et composé d'écaillés courtes, épaisses, un peu serrées, est employé à l'extérieur comme maturatif, après qu'on l'a fait cuire sous la cendre. On retire des fleurs une eau distillée très odorante, qui passe pour antispasmodique. Ces mêmes fleurs, macérées dans l'huile d'olive, donnent un produit regardé comme adoucissant, mais dont les propriétés appartiennent à elles seules.

LISERON, s. m. [*convolvulus*, all. *Winde*, it. *viuuechio*, esp. *campanilla*]. Genre de plantes (pentandrie monogynie, L., convolvulacées, J.) dont un grand nombre d'espèces fournissent des produits utiles à la médecine, comme le *bois de Rhodes*, le *jalap*, le *méchocac*, la *scammonée*, la *soldanelle*, le *turbith*. V. ces mots.

LISIER, s. m. Liquide provenant du mélange des urines et des excréments des animaux, recueilli dans des fosses creusées sous le sol des étables ou au dehors, et couvertes pour empêcher la fermentation et l'évaporation.

LISIÈRES (VACHES). Deuxième classe de vaches laitières dans le système de classification de Guénon. Elles sont caractérisées par un écusson qui s'élève, dans le premier ordre, des mamelles jusqu'à la vulve, sous forme d'une bande étroite comme une *lisière*, sans écussons latéraux, et va en s'abaissant successivement dans les différents ordres jusqu'au huitième, où la marque est à peine visible au-dessus des pis.

LISTE, s. f. Bande blanche située à la partie antérieure de la tête, occupant le front et le chanfrein. La *liste*, par ses dimensions, par ses déviations à droite ou à gauche, par ses mouchetures, etc., est excellente pour le signalement.

LITHAGOGUE, adj. et s. m. [*lithagogus*, de *λίθος*, pierre, et *ἀγειν*, chasser; all. *steinabtreibend*, angl. *lithagogue*, it. et esp. *litagogo*]. On appelle ainsi des substances médicamenteuses auxquelles on attribuait la propriété d'expulser les petits calculs ou graviers de la vessie.

LITHARGE, s. f. [*lithargyrium*, *λίθργυρος*, de *λίθος*, pierre, et *ἄργυρος*, argent; all. *Glätte*, angl. *litharge*, it. et esp. *litargirio*]. Ancien nom du protoxyde de plomb demi-vitreux.

LITHARGYRÉ, ÉE, adj. [it. *litargiriato*]. Qui contient de la litharge : *vin lithargyré*.

LITHÉNIQUE. V. ACIDE urique.

LITHES. Concrétions en général. (Piorry.)

LITHIASE ou **LITHIASIE**, s. f. [*lithiasis*, de *λίθος*, pierre; all. *Steinbildung*, it. *litiassi*, esp. *litiassi*]. Formation de calculs dans les voies urinaires. — On désigne aussi sous ce nom une affection qui consiste dans la formation de petites concrétions pierreuses sous la peau ou dans le tissu des paupières. Lorsque le volume de ces concrétions est assez considérable pour causer de la gêne, on les saisit avec de petites pinces, et on les excise avec des eiseaux.

LITHIASIQUE. V. LITHIQUE.

LITHIATE et **LITHÉNATE**. V. URATE.

LITHINE, s. f. [all. *Lithin*, it. et esp. *litina*]. Oxyde alcalin découvert en 1818 par Arfwedson, dans quelques minéraux de Suède. Il est blanc, très caustique, sans odeur; il verdit fortement le sirop de violette. Exposé à l'air, il en attire l'eau et l'acide carbonique. Il attaque très fortement le platine, qu'il noircit.

LITHIQUE, adj. [*lithicus*, angl. *lithic*, it. et esp. *lítico*]. Le nom d'*acide lithique* a été donné à l'acide urique, parce qu'on le rencontre fréquemment dans les calculs urinaires.

LITHIUM, s. m. [it. et esp. *litio*]. Métal qui fait la base de la lithine.

LITHOCÉNOSE, s. f. [*lithocensis*, de *λίθος*, pierre, et *κένωσις*, évacuation]. Terme inutile, qu'on avait créé pour désigner la manœuvre qu'exige quelquefois, après le morcellement d'une pierre vésicale, l'évacuation des fragments par l'urèthre, au moyen d'une sonde percée de larges trous.

LITHOCLASTE, s. m. [de *λίθος*, pierre, et *κλάειν*, écraser; esp. *litoelasto*]. Instrument courbe employé pour l'opération de la lithotritie. Il consiste en deux branches, dont l'une glisse sur l'autre à coulisse, et qu'on fait agir sur le calcul, soit par simple pression, soit par la percussion au moyen d'un marteau. La première idée de cet instrument appartient aux Anglais, et paraît avoir suggéré à Heurteloup l'invention de son *peruteur courbe*. Le lithoclaste a subi de nombreuses modifications, qui peu à peu l'ont amené à une grande perfection: les principales consistent dans l'application de vis et d'écrous brisés, qui l'ont rendu propre à agir, au besoin, par percussion ou par pression; et dans l'élargissement et l'aplatissement des mors, qui lui ont permis de saisir la pierre avec plus de facilité. Ces deux modifications appartiennent à Civiale.

LITHOCLASTIE, s. f. [de *λίθος*, pierre, et *κλάειν*, rompre, écraser; esp. *litoelastia*]. Ce terme serait préférable à celui de *lithotritie*, puisqu'il exprimerait l'essence même de l'opération, le but de tous les procédés, qui est de réduire les calculs vésicaux en morceaux d'un assez petit volume pour qu'ils puissent ensuite sortir d'eux-mêmes ou être extraits par l'urèthre. Dans un sens plus restreint, le mot *lithoclastie* désignerait très bien le procédé opératoire qui consiste à réduire en fragments les calculs à l'aide d'un instrument courbe, agissant, soit par percussion seulement, soit, au besoin, par percussion et par pression combinées.

LITHOCYSTURIE. Maladie de la vessie causée par des calculs. (Piorry.)

LITHODIALYSE, s. f. [de *λίθος*, pierre, et *διάλυσις*, dissolution, destruction; esp. *litodiálisis*]. On pourrait appeler ainsi, en raison des deux significations du mot grec: 1° tout mode de traitement qui tendrait à dissoudre les calculs vésicaux à l'aide, soit de médicaments introduits dans l'estomac, soit de réactifs chimiques injectés dans la vessie; 2° toute opération ayant pour but de débarrasser la vessie de ces corps

étrangers, en les divisant assez pour que les fragments puissent être retirés avec des pinces particulières, ou sortir, soit d'eux-mêmes, soit à l'aide d'injections simples.

LITHODRASSIQUE, adj. [*lithodrassicus*, de *λίθος*, pierre, et *δραστήριον*, saisir]. Épithète par laquelle Meirieu et Tanchou désignaient une pince à gaine et à plusieurs branches unies au moyen d'un cordonnet de soie, dont ils avaient proposé l'emploi dans l'opération de la lithotritie. Cet instrument n'a point été adopté.

LITHOLABE, s. m. [*litholabus*, de *λίθος*, pierre, et *λαβέειν*, saisir; all. *Steinzange*, it. *litolabio*, esp. *litolabo*]. Ce terme devrait désigner tout instrument au

moyen duquel on parvient à saisir un calcul urinaire dans la vessie, soit pour l'écraser tout de suite, soit pour le maintenir fixe, afin que d'autres instruments puissent ensuite agir sur lui. Cependant l'usage a voulu qu'on appelât *litholabe* l'une des trois pièces constituant l'appareil primitif de Civiale pour l'opération de la lithotritie, pièce aussi nommée *trilabe* ou *pince à trois branches* (Fig. 247, a). C'est une tige d'acier creuse, et divisée à l'un de ses bouts en trois branches inégales dont l'extrémité libre décrit une courbure, de manière qu'elles chevauchent l'une sur l'autre, et ne se touchent pas lorsqu'on vient à fermer la pince, en la faisant rentrer dans sa gaine. Ces trois branches, élastiques et légèrement aplaties, font corps avec un cylindre de même métal, moins gros que la canule extérieure, dans la

quelle il doit s'introduire, mais plus long qu'elle de 5 centimètres à 9 centimètres, suivant le volume de l'instrument. Celle des extrémités de ce cylindre qui ne doit pas pénétrer dans la vessie est creusée en pas de vis dans une étendue de 11 millimètres, et reçue dans une rondelle servant de poignée, à laquelle s'adapte une boîte à cuir destinée à empêcher le liquide injecté dans la vessie de s'écouler entre elle et le lithotriteur; elle porte, en outre, une échelle graduée qui sert à faire connaître de combien les branches sont sorties de la canule, et par conséquent quel est le degré d'ouverture de la pince. Le litholabe a subi un grand nombre de modifications, mais dont aucune n'a reçu l'approbation générale et n'est restée dans la pratique.

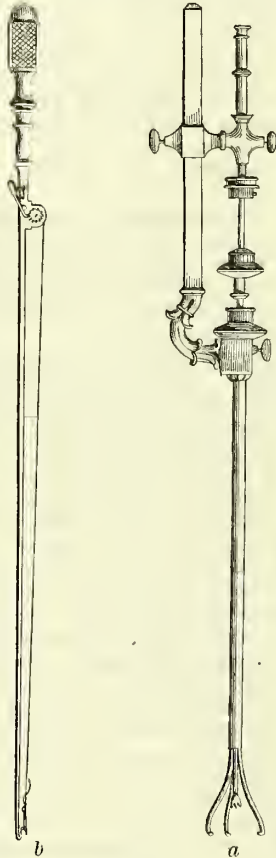


Fig. 247.

LITHOMYLIE, s. f. [de *λίθος*, pierre, et *μύζα*, meule]. Action de moudre, d'écraser les calculs urinaires dans la vessie. Synonyme inusité de *lithotritie*.

LITHONÉPHRIES. Maladies causées par des calculs des reins. (Piorry.)

LITHONÉPHRIE. Inflammation des reins due à des concrétions. (Piorry.)

LITHONTRIPTIQUE, adj. et s. m. [*lithontripticus*, de *λίθος*, pierre, et *τριψίς*, broiement; all. *Steinauflösend*, angl. *lithontriptic*, it. *litotritico*, esp. *lithontriptico*]. On donnait autrefois le nom de *lithontriptiques* à des substances qu'on croyait propres à dissoudre les calculs développés dans nos organes, et particulièrement dans les voies urinaires. Beaucoup de substances ont été décorées de cette épithète, que les résultats de leur emploi n'ont jamais justifiée, pas même pour le bicarbonate de soude, dont on a fait grand bruit dans ces derniers temps.

LITHOPHYTES, s. m. pl. [*lithophyta*, de *λίθος*, pierre, et *φυτόν*, plante; all. *Steinpflanze*, it. et esp. *litofto*]. On appelle ainsi des polypiers pierreux ayant pour base une matière calcaire recouverte du corps même des animaux qui la sécrètent.

LITHOPRIONE, s. m. [*lithoprionum*, de *λίθος*, pierre, et *πρίον*, scie]. Nom donné par Leroy d'Étiolles à un instrument qu'il avait proposé pour l'opération de la lithotritie et qui n'a jamais servi.

LITHOPRISIE et non **LITHOPRINIE**, s. f. [de *λίθος*, pierre, et *πρίον*, scier]. Action de scier les calculs urinaires dans la vessie. Scier les pierres vésicales est une conception théorique qui n'a jamais été mise en pratique. V. LITHOTRIE.

LITHORINEUR, s. m. [de *λίθος*, pierre, et *ρίων*, limer]. Instrument que Meirieu et Tanchou avaient proposé pour limer la pierre dans la vessie, après qu'elle aurait été saisie par leur pince lithodras-sique, et qui est tombé, comme celle-ci, dans l'oubli.

LITHOTHLIBIE, s. f. [de *λίθος*, pierre, et *θλίβειν*, écraser]. Nom donné à l'écrasement d'un calcul *friable* entre un doigt porté par le rectum et le vagin jusqu'au bas-fond de la vessie, qu'il soutient, et un cathéter introduit dans la vessie.

LITHOTOME, s. m. [*lithotomus*, de *λίθος*, pierre, et *τομή*, section; all. *Lithotom*, it. et esp. *litotomo*]. Le *lithotome*, inventé par un chirurgien grec, Ammonius d'Alexandrie, était destiné à couper la pierre trop grosse. De la sorte, le nom était juste. Depuis on l'a appliqué à un instrument avec lequel on incise la vessie. Comme ce n'est point la pierre, mais les parois de la vessie, que l'on incise dans l'opération de la cystotomie, on a substitué à cette expression celle de *cystotome*. V. ce mot.

LITHOTOMIE, s. f. [*lithotomia*, all. *Steinschnitt*, angl. *lithotomy*, it. et esp. *litotomia*]. On a appelé *lithotomie*, et plus anciennement *taille*, l'opération par laquelle on extrait un calcul de la vessie au moyen d'une incision faite au col ou aux parois de cet organe; il est par conséquent plus exact de se servir du mot *cystotomie*. V. ce mot.

LITHOTOMISTE, s. m. [it. et esp. *litotomista*]. Chirurgien qui s'adonne particulièrement à l'opération de la taille.

LITHOTRÉSIE, s. f. [de *λίθος*, pierre, et *τρήσις*, action de trouser; esp. *litotresia*]. Action de perforer les calculs vésicaux à l'aide d'un foret mis en mouvement par un archet. Quand on emploie les instruments

droits de la lithotritie, on perfore la pierre, afin d'en diminuer la résistance, toutes les fois qu'elle est trop dure pour se réduire en fragments par la pression réunie des branches de la pince et de la tête du lithotriteur. V. LITHOLABE.

LITHOTRIPSIE, s. f. [*lithotripsia*, de *λίθος*, pierre, et *τριψις*, broiement]. Ce mot a été proposé pour remplacer celui de *lithotritie* : il est formé plus régulièrement, et il exprime mieux l'essence de l'opération, qui est moins d'user les calculs par frottement que de les broyer ou de les atténuer assez pour que leurs débris, poudre ou fragments, n'aient pas un diamètre supérieur à celui de l'urèthre, et puissent traverser ce canal.

LITHOTRITEUR, s. m. [all. *Steinzerreiber*, it. *litotritore*, esp. *litotritor*]. Nom donné par Civiale au stylet perforateur qui forme la troisième pièce, la pièce la plus intérieure, de son appareil pour l'opération de la lithotritie. C'est une tige d'acier droite, pleine, arrondie, plus longue de 23 millimètres que le litholabe, dans lequel elle joue aisément. A l'une de ses extrémités, terminée en pointe arrondie, cette tige offre une échelle graduée ; l'autre bout se termine par une tête armée de dents, au pourtour de laquelle sont trois entailles latérales destinées à recevoir les branches du litholabe, quand on la ferme, de manière que le volume de cette tête, dans laquelle s'emboîtent les branches, ne dépasse pas le diamètre de la gaine. Les dents varient : tantôt elles sont de niveau, tantôt l'une d'elles, plus saillante, est ou verticale, ou oblique du centre à la circonférence. La partie de la tige qui porte la tête est tantôt droite et tantôt courbée ; dans ce dernier cas, la tête elle-même est inclinée sur la tige, et le lithotriteur, sans rien perdre de sa solidité, fait dans la pierre un trou trois fois plus grand que son volume. De toutes les pièces de l'appareil instrumental droit, le lithotriteur est celle à laquelle on a apporté le plus de modifications : on distingue particulièrement les *fraises simples* et *doubles* de Leroy, les *perforateurs à charnière* de Meivien, l'*écvideur*, l'*excavateur*, le *mandrin à virgule* de Heurteloup, les *forets* de Beuvenot et Rigal, le *lithotriteur à aile* de Récamier, les *fraises mobiles* de Pecchioli, les *fraises à développement* de Tauchou, etc. De ces instruments, les uns agissent sur la pierre de dedans en dehors, et tendent à agrandir la perforation première faite à l'aide d'un perforateur simple et cylindrique, à éviter le calcul, à l'excaver, à le réduire en une sorte de coque ; les autres attaquent le corps étranger de dehors en dedans, et l'usent de la circonférence au centre. La plupart n'ont pas reçu d'application, très peu ont été expérimentés sur le malade, et tous sont abandonnés aujourd'hui.

LITHOTRITIE, s. f. [*lithotritia*, de *λίθος*, pierre, et *τερεω*, broyer ; all. *Lithotritie*, angl. *lithotrity*, it. *litotrizia*, esp. *litotricia*]. Opération qui consiste à morceler les calculs urinaires dans la vessie même, et à les y réduire en petits fragments qui puissent ensuite traverser l'urèthre. Cette opération, qu'après plusieurs tentatives peu satisfaisantes ou avortées on avait reléguée parmi les chimères, a été définitivement introduite en chirurgie par Civiale, qui, le premier, l'a soumise à des règles précises, et le premier aussi l'a exécutée sur le vivant. Les instruments dont on se sert pour pratiquer cette opération sont de deux sortes, les uns *droits*, et les autres *courbes*. — 1° *Appareil instrumental droit*. Cet appareil est le premier de tous

ceux qu'on a proposés pour exécuter la lithotritie. Il est destiné à saisir la pierre, à la fixer, à l'attaquer, à la détruire et à l'extraire au besoin, le tout par l'urèthre, dont le diamètre a moins de 9 millimètres. Il se compose de trois pièces principales : la première pièce est une canule métallique droite, à parois minces, et cependant très solides, qui a 25 millimètres de long, pour l'homme adulte, et un peu moins pour les enfants, sur un diamètre qui varie de 2 millimètres à 8 millimètres ; celle de ses extrémités qui ne doit pas pénétrer dans la vessie présente un renflement carré de 27 millimètres de long, et garni de languettes latérales destinées à fixer l'instrument dans la lunette d'un tour ; cette extrémité offre en outre une vis de pression servant à rendre la seconde pièce immobile dans la gaine, une rondelle faisant office de poignée, et une boîte à cuir pour empêcher le liquide injecté dans la vessie de s'écouler, pendant la manœuvre, entre la gaine et la pince. La seconde pièce est une pince à trois branches appelée *litholabe*, et la troisième porte le nom de *lithotriteur* (V. ces mots). A ces trois pièces principales se joignent d'autres moyens accessoires. Une poulie brisée est fixée à l'aide d'une clef sur la partie du lithotriteur qui excède la longueur du litholabe. Cette poulie borne au point voulu l'introduction du perforateur dans la pince, dont elle l'empêche de dépasser les branches ; elle sert, quand on veut perfore la pierre, à recevoir la corde de l'archet ; en outre, elle fournit un point d'appui à la main de l'opérateur dans toutes les manœuvres nécessaires, soit pour constater la présence du calcul dans l'instrument, soit pour le retourner quand il a été attaqué dans un sens, ou pour le repousser quand il empêche de fermer et de retirer l'instrument, soit enfin pour l'écraser lorsqu'on cherche à le broyer entre les crochets du litholabe et la tête du lithotriteur. Un autre accessoire, non moins important, est le tour destiné à fixer l'instrument quand on a décidé de perfore la pierre. A l'une de ses extrémités, qui est recourbée, se trouve une lunette recevant la partie carrée de la gaine : c'est la contre-poupée ; la poupée glisse sur la tige carrée du tour, et on la fixe au point voulu par le moyen de la vis de pression ; à cette poupée s'adapte une boîte à pompe, dans laquelle se trouve un ressort en spirale ayant pour usage de pousser, au moyen d'une branche mobile, le perforateur contre la pierre à mesure qu'il est mis en mouvement par l'archet. Celui-ci n'a pas besoin d'être lourd ni d'avoir une grande force : on se sert de corde à boyau. — 2° *Appareil instrumental courbe* (Fig. 249). Cet appareil comprend deux instruments principaux, les seuls usités aujourd'hui : le *lithoclaste* (V. ce mot), et l'*instrument articulé* de Jacobson (Fig. 248). *a* représente l'instrument entier ; *b* est l'extrémité vésicale de l'instrument fermé ; *c* montre l'extrémité vésicale ouverte avec une brisure de plus ajoutée par Dupuytren. Ce dernier est composé d'une canule ayant 5 à 7 millimètres de diamètre et recevant deux tiges d'acier qui la remplissent, mais avec assez de jeu pour pouvoir y glisser facilement. Les deux tiges sont pleines, aplaties d'un côté et arrondies dans le reste de leur étendue. Quand on les applique l'une contre l'autre par leur plat, elles représentent une tige unique de même forme que la gaine. Celle-ci n'a que 23 centimètres de long ; ses deux moitiés ont en plus, à l'extrémité qui doit pénétrer dans la vessie, 68 millimètres, qui constituent la partie courbe de l'instrument, laquelle rentre dans la

gaine, au diamètre de laquelle le sieu est égal, par suite d'une augmentation de volume qui en limite l'introduction. Celle des deux moitiés de la tige qui correspond à la concavité de la courbure est fixe et d'une seule pièce dans toute sa longueur; l'autre moitié présente deux ou trois segments réunis par

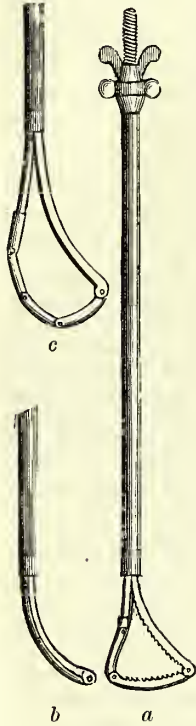


Fig. 248.

des charnières; c'est aussi par une charnière que cette moitié de la tige se trouve unie à l'autre. A l'extrémité opposée, les deux tiges d'acier n'ont pas la même longueur; celle qui est fixe ne dépasse point le bout de la gaine, avec laquelle on l'unit au moyen d'une vis; la tige mobile, qui porte les articulations est plus longue de 13 centimètres et demi: c'est dans cet excédant que se trouve l'engrenage ayant pour office de recevoir le pignon, ou tout autre moyen de faire glisser la tige mobile sur celle qui est fixe. L'instrument de Jacobson a été diversément modifié en France. — Pour manœuvrer les *instruments droits*, on fait coucher le malade horizontalement sur le dos, les jambes et les cuisses fléchies, et le sacrum soulevé par un coussin, afin que la partie la plus déclive de la vessie regarde l'orifice interne de l'urètre. On se place au côté droit, on passe une algalie, et on laisse couler l'urine; puis on injecte de l'eau tiède avec lenteur, en s'arrêtant dès que le besoin d'uriner se fait sentir (320 à 400 grammes suffisent ordinairement);

ensuite on retire doucement la sonde en tenant le pénis verticalement allongé; on introduit l'instrument fermé, qui, placé aussi dans une direction verticale, parcourt la partie mobile de la verge sans qu'on ait besoin de le pousser. Lorsqu'on est parvenu à la symphyse, on abaisse en même temps la

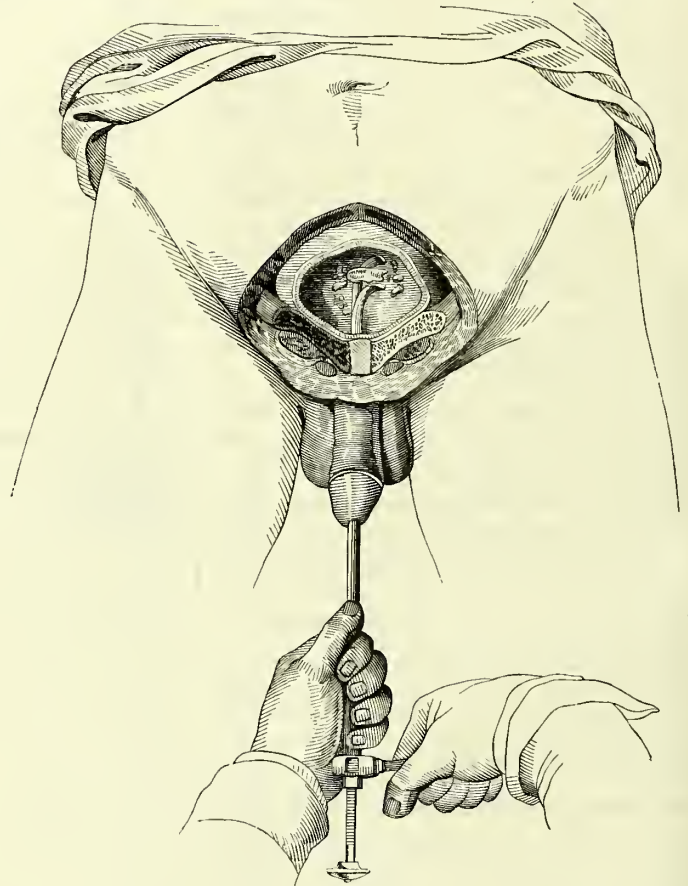


Fig. 249.

verge et l'instrument, qui, poussé légèrement, parcourt sans peine la courbure que le canal présente en cet endroit. Dès qu'il a franchi le col vésical, on desserre la vis de pression; de la main gauche on tient immobile la partie carrée de la gaine, et de l'autre on pousse le litholabe, pour écarter les branches, en même temps qu'on tire à soi le lithotriteur. Un léger mouvement de rotation des branches de la pince, ainsi ouverte, fait presque toujours reconnaître la pierre à la partie postérieure du bas-fond de la vessie. On s'assure de sa présence par le moyen du perforateur; on fait glisser la gaine sur la pince tenue immobile, et le calcul se trouve saisi; alors on tente de l'écraser en poussant sur lui la tête du lithotriteur. S'il résiste à cette pression, on cherche à l'égruger, en communiquant des mouvements de rotation à la tête; s'il ne cède pas, on s'assure que la tête du perforateur tourne librement sur lui, on adapte le tour et l'archet, et l'on communique à celui-ci le mouvement de va-et-vient qui produit la rotation du stylet. La perforation achevée,

on essaie d'écraser la pierre par la pression réunie des branches et de la tête. Si elle ne cède pas, on la retourne, sans la lâcher, par un quart de rotation donné à l'instrument, et l'on pratique une ou plusieurs perforations nouvelles qui, partant de points divers de la circonférence, se rencontrent au centre; de sorte qu'un moment arrive où l'écrasement devient praticable. Cet écrasement opéré, on retire la pince dans la gaine, en faisant tourner la poulie sur elle-même, pour s'assurer que les branches sont logées dans les entailles du perforateur et que l'instrument peut être retiré avec facilité. On laisse de trois à huit jours d'intervalle entre les séances, afin que les détritits aient le temps de sortir, et que l'irritation causée par l'opération puisse se calmer. En général, les fragments dont le volume ne dépasse pas le diamètre de l'urèthre sortent avec l'urine; ceux, plus volumineux, qui restent dans la vessie, doivent être écrasés à leur tour. — Avec les *instruments courbes*, les premiers temps de l'opération sont les mêmes, et la manière d'introduire les instruments ne diffère pas non plus de celle qu'on suit dans le cathétérisme; seulement la courbure de l'instrument de Jacobson étant plus régulière, et semblable à celle des sondes ordinaires, tandis que celle du lithoclaste est plus courte, plus irrégulière, celui-ci demande plus de précaution pour être introduit sans douleurs. Il faut avoir soin, jusqu'à ce qu'il ait atteint la partie bulbeuse du canal, de l'incliner vers l'un ou l'autre flanc, de manière que la portion courbe soit dans la direction de l'urèthre; en même temps on allonge la verge, en la dirigeant vers la main qui le tient. Lorsqu'il est arrivé à la portion bulbeuse, on le ramène à une direction perpendiculaire, et, à mesure que sa partie courbe s'engage, on rapproche son extrémité extérieure des cuisses du malade. Une fois que l'instrument est parvenu dans la vessie, on s'assure de la position du calcul, on écarte les deux branches de 18 à 23 millimètres, en tirant sur la rondelle de la tige intérieure, et l'on procède de nouveau à la recherche du corps étranger par quelques mouvements de demi-rotation ou d'inclinaison. Dans les cas simples, si la pierre est petite, et le lithoclaste à mors plats, larges et courts, la préhension du calcul a lieu avec facilité. Une fois qu'on l'a saisi, on n'éprouve, en général, aucune peine pour le morceler, soit par la pression, soit par la percussion, deux procédés dont le premier est aujourd'hui le plus usité. Quand la pression avec la main peut suffire, on applique la paume de la main droite sur l'extrémité de la branche mobile, les doigts médius et index s'arc-boutant contre la rondelle de la branche fixe, et, par une forte contraction des muscles fléchisseurs, on exerce la pression nécessaire pour faire éclater la pierre. Si celle-ci résiste à l'effort de la main, on fait agir l'écrœu, en tournant de gauche à droite les deux boutons annexés à sa boîte; ensuite on prend à pleine main l'armure de la branche femelle, on la tient fixe de la main gauche, tandis qu'avec la droite on fait tourner avec force, et de droite à gauche, en agissant sur la rondelle qui termine la branche mâle, la partie cannelée de cette branche, qui chemine dans l'écrœu et développe ainsi une grande pression. Quant à l'instrument de Jacobson, après l'avoir introduit dans la vessie, à la manière d'une sonde, on pousse la rondelle pour que la partie saillante de la branche mobile s'enfonce dans la canule, et que sa portion articulée se détache de la concavité de la courbure sur laquelle elle forme, en relief, une

anse proportionnée à la longueur de la partie courbe de l'instrument et au nombre et à la longueur des pièces articulées; on cherche alors à saisir la pierre, et, quand elle est prise, ce qu'il est facile de constater au moyen d'une échelle graduée qui se trouve sur la tige, on procède à l'écrasement, soit en tirant avec force sur la rondelle, soit en faisant usage d'un écrœu. — C'est par l'appareil instrumental droit que l'art de broyer la pierre a été établi.

LITHURÉTERIE. Maladie de l'uretère causée par des calculs. (Piorry.)

LITHURÉTHRIE. Maladie de l'urèthre causée par des calculs. (Piorry.)

LITHURRHÉE, LITHURORRHÉE. Écoulement d'urine contenant des graviers. (Piorry.)

LIVÈCHE, s. f. [*Ligusticum levisticum*, L., all. *Liebstockel*]. Plante (pentandrie digynie, L., ombellifères, J.), appelée aussi *ache*, ou *séseli de montagne*, dont les racines et les semences sont diurétiques.

LIXIVIATION, s. f. [*lixivatio*, de *lixivium*, lessive; all. *Auslaugung*, angl. *lixiviation*, it. *lissiviazione*, esp. *lixiviacion*]. Opération au moyen de laquelle on enlève à des cendres les sels alcalins qu'elles peuvent contenir, en les lessivant, c'est-à-dire en les traitant par l'eau, et filtrant ensuite la liqueur.

LIXIVIEL, ELLE, adj. [*lixivialis*, all. *ansgelaugt*, angl. *lixivial*, it. *lissiviale*, esp. *lixivial*]. Expression, peu usitée aujourd'hui, dont on se servait autrefois pour désigner les sels qui s'obtiennent en lessivant les cendres des végétaux.

LOASÉES, s. f. pl. Nom d'une famille de plantes voisine des cucurbitacées et des myrtacées, à poils rudes, dont la piqûre est urticante.

LOBAIRE, adj. [*lobaris*, esp. *lobar*]. Qui a rapport aux lobes du cerveau. — *Artères lobaires*. Celles qui se distribuent aux lobes cérébraux; l'*antérieure* et la *moyenne* viennent de la carotide interne, et la *postérieure*, de la vertébrale.

LOBE, s. m. [*lobus*, λωβος, all. *Lappen*, angl. *lobe*, it. et esp. *lobo*]. Portion arrondie et saillante d'un organe quelconque. On dit les *lobes du cerveau* (appelés aussi *lobules* par quelques auteurs, qui réservent le nom de *lobes* aux hémisphères cérébraux : ils sont au nombre de deux, l'un *antérieur*, l'autre *postérieur*, séparés par la *scissure de Sylvius*); *lobes du foie*, du *poumon*. Le *lobe* ou *lobule* de l'oreille est l'éminence arrondie et molle qui termine en bas le pavillon de l'oreille. — En botanique, on donne le nom de *lobes* aux cotylédons d'une graine, aux poches des anthères, et aux découpures des feuilles lorsqu'elles ont une certaine largeur.

LOBÉ, ÉE, adj. [*lobatus*, all. *lappig*, angl. *lobate*, esp. *lobado*]. Les *feuilles lobées* sont celles dont les divisions pénètrent peu à peu jusqu'à moitié de la lame, et forment des découpures élargies.

LOBÉLIACÉES, s. f. pl. Nom d'une famille de plantes séparée des campanulacées.

LOBÉLIE, s. f. [*Lobelia siphilitica*, all. *Lobelie*]. Plante (syngénésie monogamie, L., lobéliacées, J.), appelée aussi *cardinale bleue*, qui croît en Virginie, et dont la racine, grosse comme le petit doigt, d'un gris cendré à l'extérieur, jaune et celluleuse à l'intérieur, d'une saveur légèrement sucrée, d'une odeur aromatique, a été vantée pour le traitement des maladies vénériennes.

LOBÉLINE, s. f. [angl. *lobeline*]. Substance âcre,

demi-fluide, aromatique, trouvée dans la *Lobelia inflata*, et qu'on dit ressembler à la nicotine.

LOBULAIRE, adj. [*lobularis*, all. *lappicht*, it. *lobulare*, esp. *lobular*]. Qui est partagé en petits lobes.

LOBULE, s. m. [*lobulus*, all. *Läppchen*, it. et esp. *lobulo*]. Petit lobe.

LOBULÉ, ÉE, adj. [*lobulatus*, all. *gelappt*, it. *lobulado*, esp. *lobulado*]. Qui est divisé en lobules.

LOCAL, ALE, adj. [*localis*]. Qui est borné à un lieu. — *Affection locale*, par opposition à *affection générale*. — *Anesthésie locale*. V. INSENSIBILITÉ.

LOCHE, s. f. Nom de poissons malacoptérygiens abdominaux, voisins des cyprins. La *loche franche* est le *Cobitis barbatula*, L., et la *loche des étangs*, le *Cobitis fossilis*, L.

LOCHIAL, ALE, adj. [*lochialis*]. Qui a rapport aux lochies.

LOCHIES, s. f. pl. [vulgairement *vidanges*, *lochias purgamenta*, *λοχιαις*, de *λοχιαις*, femme en couches; all. *Lochien*, angl. *lochias*, *cleansings*, it. *lochj*, esp. *loquios*]. Évacuation sanguinolente qui a lieu après l'accouchement. Immédiatement après la délivrance et l'issue du flot de sang qui l'accompagne, tout écoulement est suspendu; mais bientôt les lochies commencent à couler. C'est d'abord un sang vermeil; bientôt il s'altère, devient tantôt épais et tantôt séreux, exhale une odeur forte, désagréable, et dégénère en une matière sanguinolente, semblable à de la lavure de chair; enfin, après quelques jours, la matière des lochies est peu abondante, elle perd son odeur caractéristique: c'est un suintement séreux, qui cesse peu à peu. Cette excretion utérine est suspendue momentanément pendant la fièvre de lait; mais elle reprend ensuite son cours, et persiste pendant quinze jours, trois semaines ou un mois.

LOCHIORRHAGIE, s. f. [*lochiorrhagia*, de *λοχιαις*, lochies, et *ῥιγγωμι*, je coule avec impétuosité; all. *Lochienblutfluss*, it. *lochiorragia*, esp. *loquiorragia*]. Écoulement immodéré des lochies.

LOCHIORRHÉE, s. f. [*lochiorrhœa*, de *λοχιαις*, lochies, et *ῥειν*, couler; it. *lochiorrea*, esp. *loquiorrea*]. Écoulement des lochies.

LOCOMOTEUR, TRICE, adj. [de *loco movere*, transporter d'un lieu à un autre; all. *bewegend*, it. *locomotore*, esp. *locomotor*]. Qui sert à la locomotion. — *Appareil locomoteur*. On appelle ainsi l'ensemble des organes qui servent à la locomotion. Il se divise en deux genres: l'un comprend les organes passifs de la locomotion (les os et leurs dépendances); l'autre les organes actifs de la locomotion (les muscles et leurs annexes).

LOCOMOTION, s. f. [*locomotio*, all. *Bewegung*, angl. *locomotion*, it. *locomozione*, esp. *locomocion*]. Action par laquelle l'animal se transporte d'un lieu à un autre. La locomotion dépend de la disposition mécanique du squelette et de la contraction musculaire; elle comprend la marche, la course, le saut, le vol, la natation et tous les mouvements du tronc et des membres. V. MARCHÉ, MOUVEMENT.

Locomotion du cœur. Le cœur est projeté en masse par un déplacement de son centre de gravité. Ce mouvement se manifeste surtout à la pointe, qui, étant libre, vient appuyer contre la paroi thoracique, et la soulever. Tandis que le cœur exécute ce mouvement général, il se dilate et se contracte, ce qui amène, à cause de sa forme, un second déplacement du centre de gravité. Ce mouvement absolu de projection est le fait

fondamental du phénomène. Le mouvement relatif de changement de volume est cependant le fait initial. Les auteurs ont, en général, envisagé le mouvement absolu comme immédiatement engendré par ce mouvement relatif. Le mode de contraction et de dilatation devrait expliquer la direction, l'étendue et les limites de la projection. De là une doctrine qui fait coïncider le mouvement absolu avec la systole, une autre qui le fait coïncider avec la diastole. Beau, qui est le fauteur de cette opinion, attribue la locomotion à la distension du ventricule par le sang qu'y projettent les oreillettes. Or, on a omis généralement un point capital, savoir, que le mouvement de totalité est la conséquence immédiate d'un phénomène physique d'hydrodynamique, et non d'un phénomène vital. C'est ainsi qu'Hiffelsheim a conçu et posé le problème. Il l'a résolu en grande partie. Toutes les fois qu'un liquide sort par l'orifice d'un vase placé sur un axe mobile, le vase subit un mouvement de recul. Le principe est démontré pour les vases à parois fixes, l'est-il pour les vases à parois contractiles? Hiffelsheim démontre le fait à l'aide d'une poche de caoutchouc disposée physiquement comme le cœur. Ce recul étant admis pour les vases à parois contractiles, le cœur subit un recul suivant la diagonale des deux forces composées qui poussent le liquide hors de l'aorte et de l'artère pulmonaire. La base étant fixe et supportant les orifices, c'est vers la pointe que le mouvement de recul se manifeste. Ce mouvement de recul est le résultat de la propulsion du liquide, et celui-ci étant poussé par la systole, c'est au début de la systole, et après le maximum de diastole, que le phénomène a lieu (V. REDRESSEMENT et SYSTOLE pour les phénomènes qui ont une liaison étroite avec la locomotion).

LOCOMOTIVITÉ, s. f. [*locomotivitas*, esp. *locomotividad*]. Faculté qu'ont les animaux de mouvoir à volonté tout leur corps en masse, ou quelques-unes de ses parties. La *locomotivité* est la faculté de se mouvoir; la *locomotion* est l'exercice de cette faculté.

LOCULAIRE, adj. [*locularis*, all. *fächerig*, esp. *locular*]. Se dit, en botanique, de ce qui est relatif aux petites cavités appelées *loges*; mais ce terme ne s'emploie que dans ses composés, *uniloculaire*, *biloculaire*, *triloculaire*, *multiloculaire*, qui servent à exprimer que l'organe dont on parle (notamment le fruit) a une, deux, trois, ou un nombre indéterminé de loges.

LOCULÉ, ÉE, adj. [*loculatus*, all. *vielfächerig*, esp. *loculado*]. Dont l'intérieur est divisé en plusieurs cavités ou loges.

LOCULEUX, EUSE, adj. [*loculosus*, all. *fachartig*, esp. *loculoso*]. Se dit de tout organe végétal qui est creux et partagé en plusieurs cavités par des diaphragmes.

LOCULICIDE, adj. [de *loculus*, loge, et *cædere*, fendre; all. *fachspaltig*, esp. *loculicido*]. Se dit de la déhiscence d'un fruit quand elle s'effectue par le milieu des loges, le long de la nervure dorsale.

LOCUSTE, s. f. [de *locusta*, écrevisse]. Synonyme d'*épillet*.

LODICULE, s. f. [*lodricula*]. On a donné ce nom à la glume des graminées.

LODOICÉE, s. f. [*Lodoicea Sechellarum*, Sonnerat]. Nom du cocotier proprement dit, improprement appelé *coco des Maldives*, de mer ou de Salomon, avant la découverte des deux îles (*Curieuse* et *Ronde*) des Seychelles: ce sont les seules où il croisse naturellement;

depuis il a été importé par Sonnerat à l'île de France. Les fruits, au nombre de vingt à trente, sont des *drupes coriaces*, mettent un an à mûrir, et restent ensuite un ou deux ans avant de tomber de l'arbre. C'est avant la maturité qu'ils contiennent de 2 à 3 litres de suc laiteux alimentaire, mais l'amande en est fort dure. Avant Sonnerat, l'enveloppe, le noyau et le contenu du fruit étaient employés comme une panacée universelle, parce que, les fruits ne se trouvant qu'en mer entraînés par les flots ou aux Maldives, où les portent les courants, on les croyait fournis par un cocotier sous-marin, et donés de vertus particulières.

LOEMOGRAPHIE, s. f. [*loemographia*, de *λοεμος*, peste, et *γραφειν*, décrire]. Description de la peste.

LOGANIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes formée d'espèces séparées des rubiacées et des gentianées, réunies au groupe des strychnées, détachées elles-mêmes des apocynées. Elle diffère des rubiacées par un ovaire libre, non soudé au calice; des apocynées et des gentianées, par la présence des stipules. Elle comprend les genres importants des *Strychnos*, L., *Rouhamon*, Aublet (*Curare*, Humboldt, ou *Lasiostoma*), *Ignatia*, L., *Logania*, Robert Brown, etc. La plupart fournissent des plantes très amères, et contiennent de la strychnine.

LOGE, s. f. [*loculus*, *loculamentum*, all. *Fach*]. Cavité simple ou multiple qui existe dans l'anthère, l'ovaire, le péricarpe des plantes.

LOGIQUE, s. f. [*logica*, *λογική*, all. *Logik*, angl. *logic*, it. et esp. *lógica*]. On donne le nom de *logique* à l'ensemble des procédés par lesquels l'entendement humain reconnaît le vrai (V. ce mot). Le premier, et le plus élémentaire, est celui par lequel l'esprit constate l'identité, c'est-à-dire que $A = A$. Le second est la *déduction*, qui, d'une proposition connue, tire une série de conséquences enchaînées l'une à l'autre : la mathématique fournit le plus bel exemple de la méthode déductive. Le troisième est l'*abstraction*, qui, aux idées concrètes et nécessairement particulières, substitue des idées nécessairement générales. Les langues offrent le vrai tableau du travail d'abstraction; et, de purement concrètes qu'elles sont à l'origine, elles vont en s'abstrayant tous les jours davantage. La quatrième est l'*induction*, ou *généralisation*, ou *synthèse*, qui, à l'aide d'une somme de faits particuliers, construit une conception générale les enfermant tous. Le cinquième est le *syllogisme*, dont la forme la plus générale est : Tous les hommes sont mortels; or, Socrate est homme, donc il est mortel; c'est-à-dire, une majeure, qui est une proposition générale établie d'ailleurs; une mineure, qui est le cas particulier, et une conséquence. Le sixième est l'*observation*, qui examine, étudie, constate les faits sans pouvoir les modifier : exemple, l'astronomie, qui observe seulement, et n'a aucun moyen d'altérer les phénomènes qui se présentent. Le septième est l'*expérimentation*, qui, habile à modifier une condition dans un phénomène, en laissant subsister les autres, pénètre par cette voie dans les lois qui le régissent : la physique et la chimie sont les modèles de l'*expérimentation*. Le huitième est la *nomenclature*, qui donne à chaque chose un nom capable d'indiquer ce qu'est la chose, sa composition et sa nature : témoin la *nomenclature chimique*. Le neuvième est la *comparaison*, qui cherche les analogues et les analogies, et découvre de cette façon les conditions des choses; la *comparaison* a son type dans la biologie. Le dixième est la *classification*, qui dispose

les êtres dans l'ordre de leurs affinités, et crée de la sorte l'idée des séries et des échelles : c'est encore la biologie qui offre le modèle de la classification. Enfin le onzième est la *filiation* ou *méthode historique*, qui enseigne comment les phénomènes s'engendrent les uns des autres, comment le passé s'enchaîne à l'avenir : c'est dans l'histoire ou sociologie (V. ce mot) qu'il faut étudier la *filiation*. Tels sont les procédés logiques qui servent à la découverte du vrai, en d'autres termes à la constitution des sciences.

LOMBAIRE, adj. [*lumbaris*, *lumbalis*, all. *lumber*, it. *lombare*, esp. *lombar*]. Qui appartient aux lombes. — *Artères lombaires*. Au nombre de quatre ou cinq de chaque côté, elles naissent des parties latérales de l'aorte. — *Nerfs lombaires*. Ils proviennent de la moelle épinière, le premier entre les deux premières vertèbres lombaires, le cinquième entre la dernière et le sacrum. — *Plexus lombaire*. Formé par la réunion des branches antérieures des cinq nerfs lombaires, et placé derrière le muscle grand psoas, au-devant des apophyses transverses des vertèbres lombaires, il fournit principalement des branches externes, qui se distribuent aux muscles et aux téguments abdominaux, et une branche interne, qui va aux organes génitaux et à la partie supérieure de la cuisse; il se termine inférieurement par les nerfs crural, obturateur et lombosacré. — *Veines lombaires*. Elles s'ouvrent dans la veine cave inférieure. — *Vertèbres lombaires*. V. VERTEBRE.

LOMBES, s. f. pl. [*lumbi*, all. *Lenden*, angl. *loins*, it. *lombi*, esp. *lomos*]. Régions de l'abdomen situées sur les côtés de la région ombilicale, l'une à droite, l'autre à gauche. L'une et l'autre ont pour limites, antérieurement, une ligne que l'on suppose s'élever verticalement de l'épine iliaque antérieure supérieure jusqu'au rebord cartilagineux des côtes; postérieurement, les vertèbres lombaires; supérieurement, une ligne que l'on suppose tirée transversalement au niveau de la base de la poitrine; inférieurement une semblable ligne au niveau de la base du bassin.

LOMBO-ABDOMINAL, adj. [*lumbo-abdominalis*]. Qui appartient aux lombes et à l'abdomen. — *Muscle lombo-abdominal*. V. TRANSVERSE DU BAS-VENTRE. — *Plexus lombo-abdominal*. V. LOMBAIRE (plexus).

Lombo-costal. V. DENTELÉ INFÉRIEUR (petit).

Lombo-costo-trachélien. V. SACRO-LOMBAIRE.

Lombo-dorso-trachélien. V. DORSAL (long).

Lombo-huméral. V. DORSAL (grand).

Lombo-ili-abdominal. V. TRANSVERSE DU BAS-VENTRE.

LOMBO-SACRÉ, adj. Nom donné à un nerf fourni par la branche antérieure du cinquième nerf lombaire, qui descend dans le bassin, au-devant du sacrum, et s'unit au plexus sciatique.

LOMBRIC, s. m. [*lumbricus*, all. *Regenwurm*, it. *lombrico*, esp. *lombriz*]. Annélide vulgairement appelé *ver de terre*, qu'on faisait entrer autrefois dans quelques préparations officinales. — On donne aussi ce nom à une espèce d'ascaride [all. *Spulwurm*] qui se rencontre fréquemment dans les intestins de l'homme et des animaux. V. ASCARIDE.

LOMBRICAL, adj. [*lumbricalis*, all. *wurmformig*, it. *lombricate*, esp. *lumbrical*]. Qui ressemble à un lombric. — On appelle *muscles lombricaux* quatre petits muscles de la main et du pied qui sont situés le long des tendons des fléchisseurs communs, et qui s'attachent à l'extrémité des phalanges des quatre derniers doigts.

LOMBRICOÏDE, adj. [*lumbricoides*, it. *lombricoide*]. Qui ressemble à un lombric. V. ASCARIDE.

LOMENTACÉ, ÉE, adj. [*lomentaceus*, all. *gliedhülsenartig*]. Nom attribué, en botanique : 1° aux feuilles dont la nervure médiane ne se ramifie pas pour donner naissance au limbe, mais se coupe d'espace en espace par des articulations, de manière à faire paraître la feuille formée de plusieurs pièces placées bout à bout ; 2° aux gousses des légumineuses qui se resserrent entre chaque graine et se partagent naturellement à la maturité en une série d'articles monospermes : tel est celui des *Hedysarum* ; 3° aux siliques des crucifères resserrées entre chaque graine (moutarde) ; 4° Linné, le premier, s'est servi de ce mot pour désigner une tribu des légumineuses correspondant en partie aux césalpiniées, dont plusieurs espèces ont les gousses articulées : de là Willdenow le premier employa ce terme comme synonyme d'articulé, signification qui lui a été conservée.

LONG, ONGUE, adj. [*longus*, all. *lang*, angl. *long*, it. *longo*, esp. *largo*]. Dont l'étendue en longueur est plus considérable que l'étendue en largeur. *Os longs*. V. Os.

Long du cou (prédoorso-attoïdien, Ch.). Muscle qui s'attache à la face antérieure du corps des trois premières vertèbres dorsales et des six dernières cervicales, aux ligaments intervertébraux, au bord antérieur des apophyses transverses des cinq dernières vertèbres du cou, et au tubercule de l'arc antérieur de la première.

Long dorsal. V. DORSAL.

LONGÉVITÉ, s. f. [*longævitas*, de *longus*, long, et *ævum*, âge ; angl. *longevity*, esp. *longevidad*]. Longue durée de la vie ; prolongation de la vie au delà du terme ordinaire.

LONGIPENNES, s. m. pl. [de *longus*, long, et *penna*, aile]. Famille de palmipèdes caractérisée par des ailes très étendues.

LONGIROSTRES, s. m. pl. [de *longus*, long, et *rostrum*, bec]. Famille d'oiseaux échassiers caractérisée par un bec long, mince et quelquefois flexible.

LONGITARSE, s. m. pl. [de *longus*, long, et *tarsus*, tarse]. Tribu de la famille des longirostres caractérisée par des tarse très développés.

LONGUES CORNES (RACES). On donne ce nom générale à un groupe de bêtes bovines occupant autrefois les parties occidentales des îles Britanniques, le Lancastre, l'Irlande, etc., et qui avaient pour caractère commun des cornes longues, courbées d'abord en bas et relevées. C'est sur une race longues cornes, déjà perfectionnée, la race Canley, que Bakewell a fait les premières expériences qui l'ont conduit à créer la race bovine de Dishley.

LONGUE LAINE (RACES). Nom commun à toutes les races ovines dont la laine est lisse, longue de 15 à 35 centimètres et propre au peignage.

LOOCH, s. m. [*linctus*, *eclegma*, all. *Looch*, angl. *lohok*, *looch*, it. *loc*, *locco*, *looc*, esp. *looc*]. Le mot *looch*, qui est arabe, désigne un médicament liquide, de la consistance d'un sirop épais, et destiné à être administré à petites doses, par la bouche, dans les maladies des poumons, du larynx et de l'arrière-bouche. Autrefois on faisait sucer les loochs aux malades au bout d'un morceau de réglisse esfilé en forme de pinceau : aujourd'hui on les administre par cuillerées. — *Looch blanc pectoral* ou *looch amygdalin*. C'est une émulsion d'amandes édulcorée. Pour le préparer, on pile

ensemble amandes douces mondées de leur pellicule n° 12 (16 gram.), amandes amères n° 2, sucre blanc, 16 gram., en ajoutant eau commune, 128 gram. On verse peu à peu ce lait d'amande dans un mortier où l'on a trituré gomme adragant en poudre, 60 centigr. ; huile d'amandes douces fraîche, 16 gram. ; sucre blanc, 8 gram., et l'on ajoute sur la fin, eau de fleur d'oranger, 8 gram. Il est employé comme adoucissant. — *Looch de jaune d'œuf*. On le prépare avec : jaune d'œuf frais, n° 1 ; huile d'amandes douces, 48 gram. ; sirop de guimauve, 32 gram., qu'on mêle longtemps dans un mortier, et auxquels on ajoute peu à peu : eau de fleur d'oranger, 2 gram., et eau de coquelicot, 64 gram. — *Looch vert*. On le fait en mêlant intimement sirop de violette, 32 gram. ; teinture de safran, 1 gram. ; eau commune, 128 gram., dont on fait une émulsion avec pistaches séchées, 8 gram. On verse peu à peu cette émulsion sur 60 centigr. de gomme adragant triturés avec 16 gram. d'huile d'amandes douces ; on continue de triturer jusqu'à ce que le tout ait pris la consistance de mucilage, et l'on ajoute alors eau de fleur d'oranger, 64 gram. — *Looch sans émulsion* (*looch gommeux*). On le fait avec : gomme adragant en poudre, 80 à 160 centigr. ; huile d'amandes douces, 16 gram. ; sucre pur, 32 gram. ; eau commune, 96 gram., et eau de fleur d'oranger, 64 gram., que l'on mêle en les triturant dans un mortier. — Le *looch huileux* du Codex diffère peu du précédent ; on le fait avec : huile d'amandes douces, gomme arabique pulvérisée, eau de fleur d'oranger, à 16 gram. ; sirop de guimauve, 4 gram., et eau commune, 96 gram. On prépare un mucilage avec la gomme et une partie de l'eau, on ajoute l'huile peu à peu, en triturant à mesure, et l'on délaie avec le reste des liquides.

LOPHINE, s. f. (C⁴⁶H¹⁷Az²). Produit de la distillation sèche du picramyle ; incolore, sans goût ni odeur ; insoluble dans l'eau bouillante, peu dans l'alcool chaud, l'éther, l'essence de térébenthine ; cristallisable, soluble dans la solution alcoolique de potasse. Il fond à 200°. Elle fait des sels avec les acides puissants.

LOPHORANCHES, s. m. pl. Nom d'un groupe de poissons osseux à mâchoire supérieure mobile et branchies disposées en houppes rondes.

LOQUACITÉ, s. f. [*loquacitas*, all. *Geschwätzigkeit*, angl. *loquacity*, it. *loquacità*]. Symptôme qu'on observe dans l'hystérie et dans des affections mentales.

LORANTHACÉES, s. f. pl. Famille de plantes parasites comprenant le *gui* et le genre *Loranthus*. C'est du *Loranthus europæus*, du *gui* et de la seconde écorce du *houx* qu'on retire la *glu*, en les faisant bouillir dans l'eau, mettant pourrir dans une cuve jusqu'à formation d'une masse visqueuse que le lavage débarrasse des corps étrangers. La composition de la glu n'est pas connue ; elle est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool chaud, l'éther ; insoluble dans les alcalis, décomposée par ceux qui sont caustiques. Elle contient de l'azote.

LORDOSE, s. f. [*lordosis*, λόρδοσις, de λερδός, plié ; all., angl. et esp. *Lordosis*]. Courbure, incurvation des os, et spécialement courbure du rachis en avant.

LOSA (LA). A deux lieues de Ségovie (Espagne). Eau sulfureuse bonne dans les affections cutanées, les scrofules, la paralysie, les engorgements glandulaires et les rhumatismes chroniques.

LOTÉES, s. f. pl. Nom d'une tribu des légumineuses papilionacées très nombreuse en espèces et

contenant le trèfle, la luzerne, la réglisse, l'indigoier, le robinier faux acacia, etc.

LOTION, s. f. [*lotio*, lavage, all. *Waschen*, angl. *lotion*, *washing*, it. *lozione*, esp. *locion*]. Action de laver une partie quelconque du corps, en promenant sur la surface un linge trempé dans un liquide, tel que l'eau simple froide ou chaude, une infusion, une décoction, ou toute autre liqueur plus ou moins composée, soit tonique, soit stimulante ou calmante, etc., selon l'effet que l'on veut produire. — En pharmacie, c'est l'opération par laquelle on débarrasse une substance insoluble des parties hétérogènes interposées, en traitant le mélange par un véhicule qui dissout seulement celles-ci. — On a aussi appelé *lotions* les liquides dont on se sert pour laver une partie. — *Lotion alcaline*. Le Codex indique sous ce nom une solution de carbonate de potasse, 64 gram., dans eau commune, 1 kilog. Il appelle *lotion d'acétate de plomb*, l'eau végétominérale préparée avec 16 gram. d'acétate de plomb liquide, 960 gram. d'eau, et 64 gram. d'alcool à 80° centésim. — *Lotion mercurielle*. Solution de 40 centigr. de deutochlorure dans 128 gram. d'eau distillée, dont on se sert dans quelques maladies de la peau, ou pour détruire les poux du pubis. — *Lotion de Barlow contre la teigne*. Solution de 96 gram. de sulfure de sodium sec, et de 48 gram. de savon blanc, dans 500 gram. d'alcool à 32° centésim., avec addition de 4 kilog. d'eau de chaux.

LOTOS ou **LOTUS**, s. m. *V. FÈVE D'Égypte*, etc.

LOTTE, s. f. [*Gadus lota*, L.]. Poisson recherché comme aliment, qui remonte les fleuves et habite aussi les eaux douces.

LOUCHE, adj. [all. *schielend*, angl. *squint*, it. *guercio*, esp. *bizco*]. Qui est atteint du strabisme (*V. ce mot*). — On dit qu'un liquide est *louche*, lorsque sa transparence est troublée par des corps légers qu'il tient en suspension.

LOUESCHE. Dans le Valais, en Suisse, possède des eaux sulfureuses dont la température varie de 33° à 51° centigr., et qui supportent difficilement le transport.

LOUP, s. m. [*Canis lupus*, L., *λύκος*, all. *Wolf*, angl. *wolf*, it. *lupo*, esp. *lobo*]. Espèce du genre *Chien*, à oreille droite, queue horizontale, pelage fauve. — *Loup doré*. *V. CHACAL*. — *Loup de mer*. Nom du *bars*, poisson acanthoptérygien voisin des perches (*Labrax lupus*), et de l'*anarrhique loup*, autre poisson acanthoptérygien (*Anarrhichas lupus*, L.).

LOUP, s. m. [*Lupia canerosa*, *cancer lupus*]. On donnait autrefois ce nom à certains ulcères rongeants, que l'on comparait à des loups dévorants. *V. LUPUS*.

LOUPE, s. f. [*Lupia*, all. *Wolfgangeschwulst*, *Balggeschwulst*, angl. *wen*, it. *lupia*, *lopia*, esp. *lobanillo*]. On a donné généralement ce nom à des tumeurs placées sous la peau, indolentes, circonscrites, mobiles, susceptibles pour la plupart d'acquies un volume considérable. Elles sont enkystées et contiennent tantôt une matière blanche ou jaunâtre, consistante comme du suif (tanne, athérome et stéatome), tantôt une substance plus ou moins jaune, onctueuse, liquide comme la synovie (mélécis). Après avoir acquis un volume plus ou moins considérable, elles s'ouvrent ordinairement au dehors, et il s'établit souvent une fistule intarissable, ou bien le kyste se vide et s'affaisse, pour se reformer à mesure que de nouvelle matière s'y accumule. Le kyste de ces tumeurs est formé par les parois épaissies des glandes en grappe simple, sébacées, qui en sont le

point de départ et dont l'orifice ne s'est pas agrandi, malgré l'énorme volume pris par ces organes distendus. C'est à tort pourtant qu'on a dit que l'orifice s'oblitérait toujours; il est souvent reconnaissable comme un point noir. Que le contenu soit blanc ou jaune, ce sont toujours les cellules épithéliales pavimenteuses, souvent sans noyaux et même sans granulations, vésiculiformes, plissées ou non, qui en forment la principale partie (*V. ATHÉROME*); en général, ces cellules sont dépourvues de noyau, excavées et perforées souvent çà et là. Lorsque le contenu est tout à fait blanc, les cellules sans noyau sont aussi dépourvues de granulations, elles sont fort pâles, incolores, plissées, ou sphériques et vésiculeuses, pressées les unes contre les autres, ou polygonales imbriquées; il en est ainsi lors même que le liquide est mou, ou tout à fait fluide, avec ou sans cholestérine et peu de cellules épithéliales. On trouve souvent une couche blanche, friable, qui se détache avec facilité de la face interne des kystes: c'est de l'épithélium pavimenteux, finement granuleux, stratifié, qui forme cette couche blanche. Des granulations libres, grasses et calcaires, font souvent partie du contenu, ainsi que la cholestérine. Le *lipome* est distinct des loupes par sa pesanteur spécifique peu considérable, par les bosselures arrondies et nombreuses que l'on sent à sa surface, à travers les téguments, par la mollesse et le peu d'élasticité de son tissu, par la couleur jaune de la graisse qui le forme, par le petit nombre des vaisseaux qui le nourrissent. — Le *stéatome* a plus de pesanteur; son tissu est plus dense; sa couleur et sa consistance se rapprochent de celles du suif; les vaisseaux y sont plus développés à la périphérie; il est plus susceptible de s'enflammer et de passer à l'état d'ulcère rongeant (*V. CANCROÏDE*), qui envahit les tissus voisins et même les os du crâne ou de la face, selon le siège de la tumeur. Cette particularité, qui s'observe plus communément avec les tumeurs épidermiques qu'avec les tumeurs cancéreuses, a fait croire, à tort, à la nature cancéreuse primitive ou secondaire des stéatomes. La coloration jaune a fait croire, faussement aussi, que le stéatome dérivait du lipome (*V. ce mot*), qui est d'une nature essentiellement différente et restant toujours la même. Ce qu'on appelle *stéatome* est souvent une hypertrophie d'une ou plusieurs glandes sébacées, laquelle, après ulcération, se comporte comme les tumeurs épithéliales d'origine glandulaire (*V. CANCROÏDE*, ÉPITHÉLIOMA, GLANDULAIRE). Au contraire, ce que, d'après l'examen à l'œil nu, on nomme *athérome*, est plus souvent une distension kysteuse des glandes sébacées due à leur contenu hypersécrété, et de consistance de bouillie, qu'une hypertrophie proprement dite.

LOUPE, s. f. [all. *Linsenglas*, angl. *lens*, it. *lente*]. Les loupes sont des instruments d'optique qui ont la propriété de faire paraître les objets plus gros qu'ils ne sont; ils ont, comme on dit, la propriété de grossir (en apparence) les objets. Elles sont formées généralement d'une lentille biconvexe (Fig. 250) ou plan-convexe; ou encore de plusieurs lentilles de cette sorte superposées, cas dans lequel on leur donne le nom de *doublets* (Fig. 251). L'action réelle des loupes n'est autre que de fournir le moyen de voir distinctement à une très petite distance, 2 à 3 centimètres, par exemple, un objet qu'il faudrait sans cela placer à environ 22 centimètres. Cette seule circonstance rend l'angle visuel beaucoup plus grand. Ce fait permet en même temps d'apercevoir les plus petits détails dont auparavant les rayons lumi-

neux n'auraient pu former un angle optique assez ouvert pour que l'image comprise entre les deux côtés fût perçue par la rétine. Soit un objet (Fig. 250, *fd*) qui, pour être vu distinctement, devrait être placé en *ab*, et

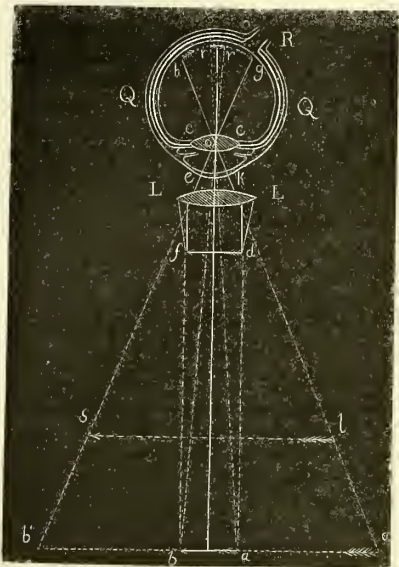


Fig. 250.

enverrait les rayons en *br*, qui, après s'être entrecroisés dans le cristallin *ce*, iraient former au fond de l'œil, sur la rétine, l'image *nr*, représentant l'objet renversé. Si au-devant de l'œil, entre lui et l'objet,

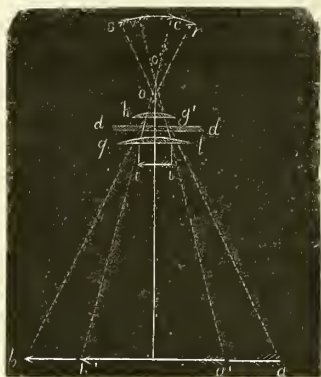


Fig. 251.

on place une lentille *LL*, on cessera de voir ce même objet, et, pour le voir directement, il faudra le rapprocher en *df*. Alors les rayons lumineux *ce* et *dk* qui en partent, recueillis par toute la surface de la loupe et rendus convergents par elle, iront former au fond de l'œil une image *gh* beaucoup plus grande que la première, d'où la surface d'un objet beaucoup plus grand que n'est réellement ce qui est examiné. Mais, par suite de la faculté de l'appareil optique central de reporter l'image des corps à une certaine distance (V. GROSSISSEMENT), nous sommes conduits à supposer cet objet plus grand, placé en *a'b'*, c'est-à-dire à la même distance que *ab*; pourvu toutefois que l'œil soit suffisamment garanti de la vision des corps voisins,

sans quoi l'illusion est en partie détruite; d'où l'utilité de placer la loupe près de l'œil quand on examine un objet. — Les *doublets* sont construits d'après ce principe que, pour des lentilles de même longueur focale, l'aberration de sphéricité est plus grande (et par conséquent la largeur du champ de vision distincte moindre) pour une lentille biconvexe que pour une lentille plan-convexe, recevant par sa face plane un faisceau de rayons parallèles. On a reconnu, d'autre part, que deux lentilles superposées produisent une aberration de sphéricité beaucoup moindre qu'une seule lentille dont la longueur focale est égale à celle de l'assemblage des deux premières. Le doublet, comme la loupe, est un *microscope* simple, c'est-à-dire ne renversant pas les objets. En effet (Fig. 251), l'objet *ii* examiné avec la loupe *lq* seule donnerait un angle optique *co'v*, limitant une image *cv* reportée virtuellement à une certaine distance avec la grandeur *a'b'*. Mais si au lieu de laisser les rayons réfractés par cette loupe se croiser en *o'*, on les reçoit avant cet entrecroisement en *gh*, à l'aide d'une autre loupe d'un foyer plus court que la première, on forcera les rayons à converger beaucoup plus encore qu'auparavant. Ils s'entrecroiseront en *o*, de manière à aller former sur la rétine une image *rs* beaucoup plus grande que *cv*, et reportée à la distance de la vision distincte dans le prolongement des rayons *ro* et *so*, de manière à former l'image virtuelle *ab* > *a'b'* qu'aurait donnée la lentille unique *lq*. La théorie du doublet s'applique aussi aux loupes qui, fixées au nombre de deux ou trois à un manche de corne, peuvent être employées seules ou superposées. Plus on augmente la courbure des lentilles employées, plus le pouvoir amplifiant devient considérable; mais plus aussi on perd de lumière et le champ de l'instrument se rétrécit. V. MICROSCOPE.

LOUVE, s. m. On donne quelquefois ce nom au charbon des bêtes à laine.

LOUVE, ETTE, adj. et s. [all. *wolfsgrau*, angl. *wolf-like*, it. *lupino*]. Robe caractérisée par la présence de la nuance jaune et du noir, qui lui donne une certaine ressemblance avec le poil du loup. Le *louvet* n'est, à proprement parler, qu'un *isabelle charbonné*.

LOXARTHE, s. m. [*loxarthrus*, de $\lambda\alpha\zeta\alpha\zeta$, oblique, et $\alpha\theta\alpha\alpha$, articulation; it. *lossartro*, esp. *loxartro*]. Déviation ou direction vicieuse d'une articulation ou d'un membre, comme on l'observe dans les pieds bots.

LU. Commune dans la province d'Alexandrie (Piémont), où est une source sulfureuse saline.

LUBRIFIÉ, v. a. [*lubrificare*, oindre, rendre glissant, all. *schlupfrig machen*, it. *lubrificare*, esp. *lubrificar*]. Le mucus des intestins sert à les *lubrifier* et à les défendre contre ce qui pourrait les irriter.

LUCINOCTE, adj. [de *lux*, lumière, et *nox*, nuit]. Se dit, d'après de Candolle, des plantes équinoxiales dont les fleurs s'ouvrent le soir et se ferment le matin.

LUCQUES. Ville d'Italie. Dans le voisinage sont des sources thermales acidules et ferrugineuses avec établissement de bains.

LUCTUEUX, EUSE, adj. [*luctuosus*, all. *klagend*, esp. *luctuoso*]. Synonyme de *plaintif*. La respiration est *luctueuse* lorsque l'air expiré produit le son qu'on appelle *gémissement*.

LUETTE, s. f. [*uvula*, *uva*, *columella*, $\sigma\tau\alpha\varphi\upsilon\lambda\lambda\iota$, all. *Zäpfchen*, angl. *uvula*, it. *uvola*, esp. *gallillo*]. Appendice charnu qui pend au milieu du bord libre

du voile du palais. La luette est spécialement formée par la membrane muqueuse; un grand nombre de muscles lui sont communs avec le voile ou avec la base de la langue, et elle en a un propre, le *palato-staphylin*. Elle est quelquefois relâchée au point de gêner la déglutition; c'est ce qu'on appelle *chute de la luette*, *hypostaphyle*. — Par analogie, Licoutaud a donné le nom de *luette vésicale* à un tubercule qui se trouve à la surface interne et inférieure du col de la vessie urinaire, à l'angle antérieur du trigone.

LUMBAGO, s. m. [*lumbago*, de *lumbi*, les lombes; all. *Lendenschmerz*, angl. *lumbago*, it. *lombagine*, esp. *lumbago*]. Douleur dans la région lombaire, sans gonflement, sans rougeur, et ordinairement sans chaleur locale, survenant presque toujours subitement, forçant les malades à se tenir courbés en avant, et ayant quelquefois une telle intensité qu'elle peut déterminer de la fièvre. Quelques auteurs le regardent comme une inflammation, et en placent le siège, les uns dans les muscles psoas, les autres dans les muscles lombaires; d'autres le considèrent comme un rhumatisme, quelques-uns comme une névralgie; les diverses circonstances qui peuvent le produire se présentent en effet à chacune de ces suppositions. Un courant d'air frais qui vient frapper sur la région lombaire, un effort pour soulever un fardeau, un mouvement brusque de torsion du tronc, la flexion du corps en avant prolongée pendant trop longtemps, en sont les causes les plus ordinaires; mais il survient aussi quelquefois sans aucune cause appréciable. Le traitement consiste à exciter une abondante transpiration par des bains chauds ou de vapeurs, en ayant soin d'envelopper ensuite le malade dans une couverture de laine bien chauffée, de lui faire boire abondamment une tisane sudorifique très chaude, et de lui prescrire le repos. Souvent l'emploi des sinapismes sur le lieu douloureux suffit pour faire disparaître ou diminuer beaucoup la douleur et permettre les mouvements. Vers la terminaison de la maladie, on achève de dissiper la douleur par des frictions faites avec des liniments dont les huiles, le camphre, l'opium et l'essence de térébenthine font la base. Ces frictions peuvent même suffire pour guérir le lumbago récent peu intense.

LUMIÈRE, s. f. [*lumen*, *lux*, $\phi\acute{o}\varsigma$, all. *Licht*, angl. *light*, it. *luce*, esp. *luz*]. Ce qui rend les objets susceptibles de se manifester à nous par l'intermédiaire du sens de la vue. La lumière dépend, d'après Descartes, Euler et Huygens, d'un mouvement vibratoire communiqué par les corps lumineux à un fluide subtil répandu dans l'espace; d'après Newton, d'une matière impalpable qui émane de ces mêmes corps. La lumière du soleil nous arrive en 8 minutes 13 secondes, ce qui fait une vitesse de 79,572 lieues, ou 318,288 kilomètres. La lumière traverse les corps transparents, qui la réfractent, c'est-à-dire qui la rapprochent de la perpendiculaire, en raison de leur densité et de leur combustibilité. Les corps opaques l'arrêtent et la réfléchissent sous un angle égal à celui d'incidence. Elle est réfléchie en totalité par les surfaces blanches, et absorbée par les noires. Elle se décompose, à travers un prisme transparent, en sept rayons colorés: rouge, orangé, jaune, vert, bleu, indigo et violet. Elle influe puissamment sur la vie des corps organisés et sur la composition d'une multitude de corps organiques et inorganiques, parce qu'elle a, comme toute condition physique extérieure, une influence sur les phénomènes de composition et de décomposition chimique, que

l'on attribue, par hypothèse, à des rayons chimiques de la lumière. Cette influence est plus ou moins forte, selon chaque substance exposée aux rayons rouges, jaunes ou bleus. Il en est de même de l'élévation de température causée par la lumière (*rayons calorifiques*), mais ici l'intensité de la chaleur va en croissant régulièrement du violet au rouge, un peu au delà duquel elle acquiert son *sumum* d'élévation.

LUMINEUX, EUSE, adj. [*luminosus*, all. *leuchtend*, angl. *luminous*, it. et esp. *luminoso*]. Les corps lumineux sont ceux qui peuvent par eux-mêmes nous manifester leur existence en se mettant en communication avec notre organe de la vue. On appelle *rayon lumineux* chaque ligne droite que l'on suppose menée d'un point lumineux quelconque à l'œil.

LUNAIRE, s. f. [*Lunaria annua*, L., all. *Mondkraut*, angl. *moonwort*, it. et esp. *lunaria*]. Plante crucifère (tétradyn. silicil., L.) dont les feuilles et les semences ont passé pour apéritives, vulnéraires, antihydrophobiques.

LUNATIQUE, adj. et s. m. [*lunaticus*, de *luna*, lune; all. *mondsüchtig*, angl. *lunatic*, it. et esp. *lunatico*]. Qui est sous l'influence de la lune. On donne cette épithète aux maladies qu'on croyait être en rapport avec les phases de la lune, et aux individus affectés de ces maladies. Les Latins appelaient les épileptiques *lunatici*, et les Grecs $\epsilon\lambda\upsilon\lambda\upsilon\tau\alpha\iota$.

LUNE, s. f. Nom donné à l'argent par les alchimistes. — *Lune cornée*. Ancien nom du chlorure d'argent.

LUNETTE, s. f. [all. *Fernglas*, *Brille*, angl. *glass*, *spectacles*, it. *occhiale*, esp. *antejo*]. On donne ce nom aux divers instruments d'optique destinés à remédier aux imperfections de la vue ou à étendre le champ visuel. On comprend donc sous cette dénomination les lunettes ordinaires, désignées communément par l'expression de *besicles*, et les instruments plus ou moins compliqués appelés *longues-vues*, *télescopes*, etc. Les lunettes ordinaires sont des verres lenticulaires enclâssés dans des montures de formes variées, et ces verres sont plus ou moins *convexes* ou plus ou moins *concaves*, suivant que la vue est plus ou moins courte (*myopie*), ou, au contraire, plus ou moins longue (*presbytie*). Les *myopes*, dont l'œil réfracte trop fortement la lumière, de manière que ses rayons convergent avant qu'elle soit arrivée à la rétine, se servent de verres *concaves*, qui ont l'avantage de diminuer cette convergence et de rétablir ainsi la netteté de la vue. Les *presbytes*, au contraire, dont l'œil ne rapproche point assez les rayons lumineux, se servent de verres *convexes*, qui diminuent la divergence de ces rayons, et les font converger sur la rétine. C'est ainsi qu'au moyen de lunettes appropriées, les myopes et les presbytes évitent la nécessité de tenir les objets très rapprochés ou très éloignés de leurs yeux, et qu'ils voient nettement à la distance ordinaire. — On se sert, en général, de verres *biconvexes* et *biconcaves*, c'est-à-dire dont les deux surfaces ont la même courbure: ce sont les verres dont la puissance est la plus grande, la fabrication la plus simple, et le foyer le plus facile à calculer, par la raison qu'il est égal au rayon. Chacune des surfaces de ces verres est en effet le segment d'une sphère d'un diamètre plus ou moins considérable. Plus le diamètre est court, plus la convexité ou la concavité des verres sera grande. On se sert donc du rayon de leur courbure, qui énonce en même temps le foyer où se forme l'image, pour indiquer leur

pouvoir de réfraction ou de diffraction, et fixer les rapports des différents verres de la même espèce, afin d'en graduer l'emploi. Le rayon se compte en pouces d'ancienne mesure. On n'a point encore adapté ces chiffres au système métrique. Si, par exemple, on parle d'un verre convexe du n° 48, cela signifie que chacune des surfaces de ce verre forme un segment d'une sphère dont le rayon a 48 pouces d'étendue. S'agit-il du même numéro, mais d'un verre concave, le rayon de la sphère est le même; mais il faut imaginer les deux segments creusés sur l'une de leurs faces et adossés par leur convexité, de manière à présenter une concavité vers l'œil et l'autre vers l'objet. La courbure d'une sphère augmentant en raison directe de la diminution de son rayon, il est naturel que le numéro des lunettes, compté par le rayon, diminue avec leur puissance croissante, c'est-à-dire que le verre du numéro le plus faible sera le plus puissant, et *vice versa*. Le numéro le plus élevé qui sert de point de départ, et la manière de descendre successivement aux verres plus puissants, ne sont point partout réglés d'une manière uniforme. A Paris, il y a douze ans, on commençait généralement par des numéros trop forts. L'expérience a permis à M. Sichel d'établir en règle qu'il y a toujours avantage à commencer par les numéros les moins forts; aussi a-t-il introduit l'usage de verres qui auparavant ne s'employaient que rarement et presque accidentellement, tels que les n° 96, 80 et 72, en conseillant de commencer, en général, par ces numéros, surtout pour la presbytie. Cet usage a été accepté d'une manière assez générale à Paris. En France et sur tout le continent, les numéros des lunettes s'établissent d'après le principe rationnel indiqué. En Angleterre et en Amérique, ces numéros sont de convention: ainsi le n° 1 correspond à notre n° 48, le n° 2 au 36, etc. Quand on a des raisons particulières pour employer des verres convexes-concaves, concaves-convexes, ou plans-convexes, on trouve le foyer par le calcul, et, après avoir fait la réduction, on l'énonce par le chiffre qui conviendrait à des verres d'une double courbure et d'un pouvoir équivalent (*V. PÉRISCOPIQUE*). La monture des lunettes doit être légère et de dimensions convenables. Trop large, elle n'est plus immobile et fatigue les yeux en rendant l'image vacillante; trop étroite et trop lourde, elle serre les tempes, produit de la gêne et de la douleur dans les parties voisines de l'œil et dans l'œil même, et peut, par cela même, troubler la vue. Les verres ne doivent point être trop rapprochés ni trop éloignés l'un de l'autre; dans le cas contraire, il pourrait y avoir de la diplopie et d'autres anomalies de la vision. En se servant des lunettes, il faut avoir soin de les placer parallèlement au plan de l'iris et non obliquement; car l'incidence oblique des rayons altère la netteté de l'image. Si on les rapproche trop de l'œil, elles gênent les mouvements des paupières, ou troublent la transparence des verres par le contact des cils, etc. Il faut se garder également de les éloigner trop et de les faire descendre plus ou moins sur le nez, ce qui change le mode de réfraction, et donne aux verres un pouvoir autre que celui qui est indiqué par leur numéro. On donne d'ordinaire aux lunettes une circonférence ovalaire et plus ou moins petite pour les rendre plus élégantes; mais, pour l'utilité, il est infiniment préférable qu'elles soient grandes et rondes, et qu'elles couvrent non seulement le globe oculaire, mais encore une partie du voisinage. Cela est surtout néces-

saire pour les conserves colorées, employées à l'effet de mitiger l'impression de la lumière dans les cas de photophobie, de congestion et d'inflammation chronique des membranes internes. Le bord de ces conserves doit s'étendre jusqu'au pourtour de l'orbite; dans le cas contraire, la lumière, surtout celle qui est réverbérée du sol, frappe le globe oculaire à sa circonférence, le centre étant seul garanti par le verre plus ou moins foncé. Quelque chose de semblable a lieu pour les verres à foyer, lorsqu'ils sont ovalaires et trop petits. La réfraction n'a lieu que pour les objets placés en face de l'œil, tandis que ceux qui sont situés en haut, en bas ou latéralement, apparaissent, surtout pendant les mouvements de l'organe, avec leur image naturelle. Il en résulte une inégalité et une confusion fort désagréable de la vision, quelquefois même de la diplopie. Ces effets sont plus marqués encore lorsque les verres sont biconvexes ou biconcaves. Pour obvier à cet inconvénient, on se sert avantageusement de verres *périscopiques*. — Vétér.: Bandage composé de deux pièces de cuir concaves et larges, que l'on applique sur les yeux du cheval pour l'empêcher de voir. On préfère généralement la *capote*.

LUNULÉ, ÉE, adj. [*lunulatus*, de *luna*, lune; all. *halbmondförmig*, angl. *lunulate*, esp. *lunulado*]. Se dit des parties des plantes qui ont la forme d'un croissant ou d'une demi-lune.

LUPIN, s. m. [*Lupinus albus*, L., diadelphie décandrie, L., légumineuses, J.; *θέρπος*, all. *Feigbohne*, *Lupine*, angl. *lupin*, it. *lupino*, esp. *altramuz*]. Plante dont les semences sont amères, mais cessent de l'être quand elles sont cuites. Ces semences, qu'on emploie encore comme aliment en Égypte et en Italie, sont indigestes. Leur farine constitue une des quatre farines résolutives des anciens. Elle est employée en cataplasmes.

LUPININE, s. f. [esp. *lupinina*]. Matière amère, d'aspect gommeux, encore mal connue, qu'on a isolée de la farine des semences de lupin.

LUPULINE, s. f., ou plutôt **LUPULIN**, s. m. [de *lupulus*, houblon; all. et angl. *Lupulin*, it. et esp. *lupulina*]. Saint-Yves avait décrit sous ce nom une poussière jaunâtre, dorée, résiniforme, aromatique et amère, que l'on trouve, à l'époque de la maturité, à la base de la surface externe des bractées dont sont formés les cônes du houblon, ainsi que l'axe qui les supporte. Elle est composée d'une résine, d'huile volatile et d'un principe amer auquel on réserve quelquefois le nom de *lupuline*. Lebaillif et Raspail ont signalé son analogie avec le pollen des étamines. Cette matière jaune paraît être le principe actif du houblon. — On l'a employée en pilules, une au double de son poids de sucre; en teinture (on fait digérer lupuline 32 gram., dans alcool rectifié 64 gram.; on passe, on exprime, on filtre, et l'on ajoute alcool nouveau 32 gram., pour faire 96 gram. de produit); ou en sirop (teinture de lupuline 32 gram., et sirop simple 224 gram.). La lupuline paraît convenir dans tous les cas où le houblon lui-même est indiqué. Selon Saint-Yves, elle est à la fois aromatique, tonique et narcotique. D'après de nouvelles recherches, elle paraît jouir de propriétés anaphrodisiaques assez prononcées. En raison de cela, on l'a administrée aussi dans les spermatorrhées.

LUPULITE, s. f. Nom proposé par Pelletan pour désigner le principe amer de la poussière jaune du houblon.

LUPUS, s. m. [*lupus*, all. et angl. *Lupus*, it. *lupo*, esp. *lupus*]. On désignait autrefois par notre mot français *loup*, qui est la traduction du mot latin *lupus*, tout ulcère rongeur. Mais Willan et Bateman ont assigné cette dénomination à des tubercules plus ou moins volumineux, livides, indolents, solitaires ou en groupes, suivis soit d'ulcères ichoreux et rongeurs, qui se recouvrent de croûtes brunâtres ordinairement très adhérentes (*lupus exedens*), soit d'une altération profonde de la structure de la peau, sans ulcération préliminaire ni consécutive (*lupus non exedens*).—Le *lupus exedens* est la *dartre rougeante* de beaucoup d'auteurs. Alibert l'a décrit d'abord sous le nom de *dartre rougeante*, puis sous celui d'*esthiomène*. Il attaque le plus ordinairement le nez, et se manifeste par un petit tubercule extérieur, d'un rouge obscur, dur, indolent, ou quelquefois par une inflammation chronique de la muqueuse nasale, avec rougeur et gonflement du nez. Une légère ulcération s'établit; elle se couvre d'une croûte qui devient bientôt plus épaisse, et qui gagne en profondeur chaque fois qu'elle se renouvelle. Le malade souffre à peine, et cependant la peau et quelquefois les cartilages se détruisent; et, sous la croûte, l'ulcération laisse suinter une humeur séro-purulente et fétide. Le *lupus exedens* se montre aussi quelquefois à la commissure des lèvres, à la paupière inférieure, et même sur divers points de la face. Dans l'intervalle des tubercules, la peau se tuméfie et devient comme œdémateuse; les tubercules se confondent par leurs bases; leurs sommets s'ulcèrent; il se forme une croûte noirâtre très adhérente; et, à mesure que l'ulcération gagne de proche en proche, il s'établit, sur les parties où elle s'est développée d'abord, des cicatrices blanches, des espèces de brides irrégulières, semblables à celles que laissent les brûlures.—Le *lupus non exedens serpiginosus* débute ordinairement à la face par des groupes irréguliers de petits tubercules d'un rouge fauve, aplatis, lenticulaires, dépassant à peine le niveau de la peau, ne s'ulcèrent pas à leur sommet. De nouveaux tubercules naissent près des premiers, et agrandissent successivement les aires des surfaces malades. Plus tard, ceux du centre des groupes s'affaissent, et il se forme des cicatrices blanchâtres, comme dans le *lupus exedens*. Souvent le visage acquiert un volume prodigieux, et son aspect peut faire croire à un éléphantiasis des Grecs.—Le seul traitement qui réussisse est l'ablation faite aussi profondément que le permet le siège du mal, ou la destruction à l'aide des pâtes caustiques arsenicales, de Vienne, etc. Les frictions, les traitements internes ont été reconnus comme inefficaces.

V. CANCRÔIDE, ESTHIOMÈNE et ÉPITHÉLIOMA.

LUT, s. m. [*lutum*, all. *Kitt*, angl. *lute*, it. *loto*, *luto*, esp. *luten*]. Enduit tenace et ductile, qui devient solide en se desséchant, dont les chimistes ou les pharmaciens se servent pour fermer les jointures des vaisseaux, recouvrir les bouchons, et empêcher l'issue des substances volatiles ou gazeuses. La composition du lut varie suivant le but que l'on se propose.—Le *lut d'amandes* est fait avec le tourteau exprimé des amandes, qu'on pulvérise, et qu'on incorpore avec suffisante quantité de colle d'amidon pour lui donner la consistance d'une pâte ductile.—Le *lut gras* se fait avec la terre glaise séchée et pulvérisée, et l'huile de lin cuite avec un tiers de son poids de litharge.—Le *lut de chaux* est préparé en mettant dans un mortier ou une capsule un blanc d'œuf avec un peu d'eau,

ajoutant de la chaux défilée par le moyen de l'eau et pulvérisée, agitant avec une spatule, et étendant sur des bandes de toile qu'on emploie aussitôt: on applique particulièrement ce lut sur les fêlures des vases.— Enfin, on fait une sorte de *lut terreux* avec de la terre à four détrempée et mêlée de crottin de cheval ou de beurre hachée: on s'en sert pour recouvrir les cornues de verre ou de terre cuite destinées à être exposées au feu de réverbère.

LUTÉOLÉINE, s. f. Principe jaune d'or, cristallisable, du *Reseda luteola*, *Serratula tinctoria* et *Genista tinctoria*. Insoluble dans l'alcool et dans l'éther, soluble dans les acides concentrés.

LUTÉOLINE, s. f. [esp. *luteolina*]. Corps cristallisable, incolore, qui se trouve avec la lutéoléine. Il est fusible, volatil sans décomposition, et se prend en aiguilles jaune d'or mêlées à d'autres incolores. Il est douceâtre avec arrière-goût amer. Soluble dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther. Découvert par Chevreul.

LUTTE, s. f. Accouplement des bœufs avec les brebis. Quand on veut obtenir des agneaux robustes, il convient de faire naître en automne. C'est au commencement de l'été que les femelles entrent naturellement en chaleur; il suffit, pour provoquer cet état en d'autres temps, de mettre avec elles des bœufs qui sont toujours disposés à les couvrir. La période de monte est de vingt à trente jours; le nombre des brebis qu'un bœuf doit être appelé à féconder dans une période de monte est de trente à quarante.

LUXATION, s. f. [*luxatio*, de *luxare*, déboîter; all. *Verrenkung*, angl. *luxation*, it. *lussazione*, esp. *luxacion*]. Déplacement de deux ou plusieurs pièces osseuses, dont les surfaces articulaires ont perdu en tout ou en partie leurs rapports naturels, soit par l'effet d'une violence extérieure (*luxation accidentelle*), soit par suite d'une altération de quelqu'une des parties qui concourent à l'articulation (*luxation spontanée*). La *luxation* est *complète*, quand les os ont entièrement perdu leurs rapports articulaires; *incomplète*, lorsqu'ils les conservent encore en partie. Le traitement des luxations accidentelles consiste à opérer la réduction des os déplacés, opération qui comprend trois temps principaux: l'*extension*, la *contre-extension* et la *coaptation*. L'*extension* consiste à faire sur le membre luxé une traction assez forte pour que la surface articulaire déplacée puisse être dégagée du lieu où elle s'est logée accidentellement, et qu'elle soit ramenée au niveau de sa place naturelle. On employait autrefois à cet effet des machines plus ou moins compliquées, des mouffes, dont l'usage a été banni de la chirurgie moderne, mais qui peut-être n'ont pas toujours autant d'inconvénients qu'on l'a supposé. Quoi qu'il en soit, c'est ordinairement par des aides que le chirurgien appelé à réduire une luxation fait pratiquer l'*extension*. On entoure la partie inférieure du membre avec la partie moyenne d'une serviette pliée dans sa longueur en plusieurs doubles, et que l'on fixe autour du bas du membre à l'aide d'une bande roulée: c'est au moyen des chefs de cette pièce de linge, restés libres, que les aides tirent le membre dans la direction convenable. En même temps, d'autres serviettes ou même des draps sont placés de même autour de la partie supérieure du membre, ou quelquefois autour du tronc, pour pratiquer la *contre-extension*, c'est-à-dire pour résister aux efforts extensifs. Lorsque tout est ainsi disposé, le chirurgien, placé au côté externe du membre luxé, dirige les mouvements des aides, et

surveille les progrès de l'opération. Dès que les efforts d'extension sont parvenus à mettre de niveau les surfaces articulaires, il les pousse l'une vers l'autre, et rétablit leurs rapports naturels : il fait la *coaptation*. Après la réduction, il est indispensable d'appliquer un bandage qui maintienne les parties dans un repos absolu assez longtemps pour permettre aux ligaments et aux capsules articulaires de se consolider.

LUXEUIL. Petite ville au pied des Vosges (Haute-Saône), qui possède cinq sources thermales et deux froides, dont la composition se rapproche de celle des eaux de Plombières.

LUZERNE, s. f. [*Medicago sativa*, L., all. *Luzernwörklee*, angl. *lucerne*, médic. it. *medica*, esp. *mielga*]. Plante légumineuse papilionacée de la tribu des lotées, cultivée comme plante de prairie artificielle. Elle constitue un excellent fourrage ; mais, à l'état frais ou humide, elle détermine un météorisme souvent mortel. La *Medicago arborea*, ligneuse, toujours verte, originaire d'Italie, est la plante appelée *cytise* par Virgile. Transportée à la Guyane, ses feuilles y servent de purgatif et ses fleurs sont pectorales.

LYCANTHROPIE, s. f. [*lycanthropia*, de λύκος, loup, et ἄνθρωπος, homme ; all. *Lykanthropie*, angl. *lycanthropy*, it. *licantropia*, esp. *lycantropia*]. Espèce de manie dans laquelle le malade s'imagine être changé en loup.

LYCHNIDES, s. f. pl. Plantes caryophyllées silénées, dont une espèce (*Lychnis githago*, Lamarck, *Agrostemma githago*, L., *Githago segetum*, Desfontaines) croît naturellement dans les blés. Elle a une graine noire, chagrinée, qu'on redoute en ce qu'elle rend la farine grisâtre ; mais elle n'a aucune action nuisible connue. Elle contient de la saponine.

LYCOPERDACEES ou **LYCOPERDINÉES,** s. f. pl. Groupe de champignons basidiosporés, connus vulgairement sous le nom de *vesse-de-loup*. Le parenchyme du réceptacle est entouré d'une couche corticale coriace, qui, en se rompant, laisse échapper de très bonne heure les spores sous forme d'une poussière noirâtre ou brune. Celles-ci sont irritantes pour les yeux. Le *Lycoperdon giganteum*, qui atteint 40 à 50 centimètres, a une odeur pénétrante, et sert d'hémostatique en divers pays, ainsi que diverses espèces voisines. Le *Lycoperdon horrendum*, Czerniaiew, le plus grand champignon connu, atteint 1 mètre de diamètre, croît en Crimée, où il sert à enivrer les abeilles avant de recueillir le miel. Le *Lycoperdon kakava* de Java est employé comme carminatif.

LYCOPODE, s. m. [*Lycopodium clavatum*, L., cryptog., L., lycopodiacées, J. ; all. *Bärlapp*, angl. *club-moss*, it. *licopodio*, esp. *lycopodio*]. Plante dont les sporanges répandent une poussière jaune qu'on a appelée *soufre végétal*, à cause de la propriété qu'elle a de s'enflammer lorsqu'on la jette dans la flamme d'une bougie, propriété qui la fait employer dans les lieux d'artifice. En médecine, cette poudre est usitée comme dessiccative ; on l'emploie surtout contre les excoriations qui viennent dans les plis de la peau, chez les jeunes enfants. On s'en sert, en pharmacie, pour rouler les pilules et empêcher qu'elles n'adhèrent les unes aux autres. Le *Lycopodium selago*, L., des forêts et des bruyères humides du Nord, est un purgatif drastique à faible dose, un poison narcotico-âcre à haute dose, et employé en décoction contre la vermine des mammifères domestiques.

LYCOPODIACÉES, s. f. pl. [*lycopodiaceæ*]. Famille de plantes cryptogames vasculaires pourvues d'organes mâles et d'organes femelles, comme les fougères, etc. (V. ANTHÉRIDIE), mais à capsules sporifères axillaires ou terminales.

LYCOREXIE, s. f. [de λύκος, loup, et ἐρεξις, désir, faim]. V. BOULIMIE.

LYCOSE, s. f. V. TARENTULE.

LYMPHANGITE, s. f. [*lymphangitis*, de *lymphæ*, lympe, et ἄγγειον, vaisseau]. Inflammation des vaisseaux et des ganglions lymphatiques. Elle se manifeste par des traînées rougeâtres qui suivent la direction des lymphatiques, et par un sentiment de douleur particulier qui ne se fait guère sentir qu'à la pression, et qui est souvent le seul symptôme local de l'inflammation des lymphatiques profonds. Si les lymphatiques sont réunis en faisceaux, ou même isolés, mais alors superficiels, l'engorgement des tissus ambiants fait qu'au toucher ils donnent la sensation d'un cordon noueux à contours mal délimités, douloureux à la pression. Le traitement est celui de la phlébite. Les ganglions correspondants sont en même temps plus ou moins tuméfiés et quelquefois même enflammés.

LYMPHATIQUE, adj. et s. [*lymphaticus*, de *lymphæ*, lympe ; all. *lymphatisch*, angl. *lymphatic*, it. et esp. *linfatico*]. Qui a rapport à la lympe. — *Système lymphatique.* Ensemble des organes qui concourent à la formation ou à la circulation de la lympe, savoir, les glandes et les vaisseaux lymphatiques. Ceux-ci, découverts en 1650 par Rudbeck et Bartholin, sont très déliés, transparents ; leurs parois, comme celles de tous les vaisseaux, sont formées de plusieurs membranes ; ils présentent dans toute leur longueur une suite de renflements produits par des valvules placées dans leur intérieur. Ces vaisseaux existent dans toutes les parties du corps : ils versent dans les veines des fluides blancs ou incolores qu'ils ont pompés à la surface des membranes ou dans les tissus des organes par de fins réseaux d'origine. On a dit qu'ils communiquent avec les capillaires veineux dans tous les ganglions lymphatiques. De quelque partie qu'ils proviennent, ils forment d'abord, en se réunissant, de nombreux ganglions d'où naissent des branches plus grosses qui aboutissent toutes, après de nombreuses anastomoses, à deux troncs principaux. L'un de ces troncs, situé dans le côté gauche du thorax, et appelé *canal thoracique* (V. THORACIQUE), reçoit les lymphatiques de l'abdomen, des membres inférieurs, du côté gauche de la poitrine et du côté correspondant de la tête et du cou, et s'ouvre dans la sous-clavière gauche ; l'autre, appelé *grand vaisseau lymphatique droit*, reçoit ceux du membre thoracique droit, du côté droit de la tête, du cou et de la poitrine : il s'ouvre dans la portion sous-clavière du tronc brachial droit. — *Glandes (ou ganglions) lymphatiques.* Ce sont des organes du volume d'une lentille à celui d'une noisette environ, mais pouvant s'hypertrophier considérablement, et placés sur le trajet des lymphatiques, surtout au pli des grandes articulations, dans le voisinage des organes parenchymateux de grand volume (mamelles, poumon, etc.) et dans le mésentère. Ils ont une consistance charnue et friable, une couleur d'un gris rosé. Ce sont des *glandes à vésicules closes* (V. GLANDE et PORTE) annexées aux vaisseaux lymphatiques. Ces vésicules ont 1/10^e de millimètre au moins ; elles peuvent, dans certaines hypertrophies, atteindre 1 millimètre et plus. Elles sont sphéroïdales ;

bosselées, ou même comme chargées de petits prolongements à leur surface. Leur paroi propre est très mince, homogène, molle et très friable. Elle est tapissée en dedans, ou plutôt remplie d'épithélium nucléaire sphérique, à éléments larges de 5 à 7 millièmes de millimètre, à contour net et foncé, contenant au centre quelques granulations foncées, sans nucléole proprement dit. Cet épithélium nucléaire est normalement mélangé de cellules épithéliales, pavimentées, grisâtres, finement granuleuses, de volume très variable dans un même ganglion, quelquefois devenues vésiculeuses, claires dans les cas d'hypertrophie. Le noyau de ces cellules est sphérique dans les unes, ovale dans les autres, quelquefois double, généralement pourvu d'un nucléole, et plus gros dans ces cellules que dans tout autre épithélium normal, fait important à connaître pour la pathologie (V. ÉPITHÉLIOMA et CANCER). Les vésicules ainsi constituées laissent échapper leur épithélium en abondance lorsqu'elles sont brisées. Elles sont pressées les unes contre les autres, sans ordre, séparées par une certaine quantité de tissu cellulaire et d'éléments fibro-plastiques. Les vaisseaux sanguins qui s'y rendent ne sont pas plus abondants que dans le tissu cellulaire, et n'y présentent pas un mode de distribution différent. On connaît peu le rapport des vésicules glandulaires avec les lymphatiques. Seulement ceux-ci se subdivisent à l'infini, et deviennent très flexueux en pénétrant à une extrémité du ganglion ; les ramifications capillaires passent à la surface des vésicules qu'elles enlacent, et se réunissent de nouveau à l'extrémité opposée pour reconstituer les vaisseaux volumineux qui marchent vers le cœur. — *Tempérament lymphatique.* Celui où la peau est fine, blanche, où le tissu cellulaire s'œdématisé ou s'infiltré facilement de sérosité, et où en même temps les glandes lymphatiques s'engorgent avec facilité, et ont de la tendance à s'enflammer ou à se prendre d'affections diverses.

LYMPHE, s. f. [*lympha*, de *λύφω*, eau ; all. *Lymph*, angl. *lymph*, it. et esp. *linfa*]. Liquide contenu dans les vaisseaux lymphatiques. La *lymphe* est très coulante, claire, transparente, d'un jaunâtre pâle, ou tirant sur le verdâtre, inodore et d'une saveur franchement salée. Elle a une réaction alcaline. Elle contient des corpuscules en moindre quantité que le sang (ce sont des *globulins* et des *globules blancs*, V. ces mots), et accidentellement, des globules rouges, ainsi que des gouttes grasses très fines qui, même dans les membres, peuvent la teinter en blanc comme le chyle. Au bout d'un quart d'heure environ, la lymphe extraite de ses vaisseaux se prend en une gelée incolore, claire et tremblotante, de laquelle ne tarde pas à se séparer une masse réticulée, qui finit par se resserrer en un grumeau. Le caillot consiste en fibrine mêlée avec une partie des corpuscules de la lymphe. Si elle contient des globules de sang, il est rougeâtre. La quantité de fibrine va en augmentant depuis l'origine du système lymphatique jusqu'à son embouchure dans les vaisseaux sanguins. Le sérum de la lymphe est de l'eau contenant une petite quantité d'albumine et de graisse, avec divers sels.

Lymphe de Cotugno. Humeur transparente dont toutes les cavités de l'oreille interne sont remplies, et qui transmet, dit-on, au nerf auditif les vibrations qu'elle reçoit de la membrane de la fenêtre ronde, et surtout de la base de l'étrier, qui pose sur la fenêtre ovale.

LYMPHITE, s. f. [*lymphitis*]. Inflammation des vaisseaux lymphatiques. V. LYMPHANGITE.

LYMPHORRHAGIE, s. f. [de *lympha*, lymphe, et *ῥήγνυσι*, faire éruption]. On donne ce nom à un écoulement persistant de lymphe, après la blessure d'un vaisseau lymphatique. Ruysch dit qu'un médecin ayant ouvert un bubon, vit s'écouler pendant plusieurs jours une si grande quantité de sérosité lymphatique, que l'on fut obligé de recourir à la compression. Il n'est pas rare d'observer des varices lymphatiques, surtout au membre inférieur, qui, venant à être ouvertes spontanément ou par accident, laissent écouler une quantité de lymphe qui peut aller à 1 gramme par minute ; on n'a pas vu d'accidents graves résulter de cet écoulement.

LYMPHOSE, s. f. [*lymphosis*, de *lympha*, lymphe]. Mot proposé par Chaussier pour désigner l'action élaboratrice spéciale dont résulte la lymphe.

LYMPHOTOMIE, s. f. [de *lympha*, lymphe, et de *τομή*, section]. Dissection des vaisseaux lymphatiques.

LYNGODE, adj. [de *λυγγώδες*, singultueux]. *Fièvre lyncode*, fièvre singultueuse.

LYPÉMANIE, s. f. [de *λύπη*, tristesse, et *manie*]. V. MÉLANCOLIE.

LYRE, s. f. [*lyra*, *corpus psaloides*, all. *Harfe*, angl. *lyra*, esp. *lira*]. Surface inférieure de la voûte à trois piliers du cerveau, où l'on remarque deux lignes longitudinales auxquelles viennent se rendre d'autres lignes transversales ou obliques. La plupart des auteurs modernes ont aussi donné à cette disposition les noms de *psalterium*, de *corpus psaloides* ; mais ces expressions étaient employées par les anciens pour désigner la voûte en totalité, ainsi que le démontrent les paroles suivantes de Galien : « Pars autem » cerebri, velut domus tectum quoddam, in spheræ » superficiem concavam circumacta, non abs re vi- » debitur appellata *κρυζύρον* vel *ψαλλοειδής*, quia ejus » generis ædificia qui architecturæ sunt peritiores » appellare solent *κρυζύρας* seu *ψαλλιδας*, hoc est testu- » dines et fornices. » (Gal., *De administr. anat.*, lib. IX, cap. iv.)

LYRÉ, ÉE, adj. [*lyratus*, all. *leierförmig*, angl. *lyrate*, esp. *lirado*]. Se dit, en botanique, d'une feuille dont les lobes inférieurs, divisés presque jusqu'à la nervure, sont très petits en comparaison du lobe terminal, qui est fort ample.

LYRIFORME, adj. [*lyriformis*]. Qui a la forme d'une lyre.

LYSIMACHIÉES, s. f. pl. [*lysimachia*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, qui a pour caractères : Calice monosépale, à 4 ou 5 divisions ; corolle monopétale, ordinairement à 5 divisions ; étamines définies ; un style et un stigmate simples ; capsule uniloculaire ; placenta pyramidal au centre de la capsule.

LYSIS, s. f. [*lysis*, de *λύσις*, solution ; it. *lisi*]. Quelques auteurs ont ainsi appelé toute crise salutaire qui s'opère sans phénomènes apparents.

LYSSES, s. f. pl. [de *λύσσα*, rage]. On donne ce nom aux pustules qui, suivant quelques auteurs, se développent sous la langue des individus mordus par un animal enragé. V. RAGE.

LYTHRACÉES ou **LYTHRARIÉES**, s. f. pl. V. SALICARIÉES.

M

M. V. ABBREVIATION.

MAGARONI, s. m. [all. *Makaroni*, it. *maccheroni*, esp. *macarron*]. Pâte alimentaire moulée en cylindres et faite avec la farine de riz ou celle de froment pur. On la prend ramollie dans du bouillon, du lait, etc. — On a aussi donné le nom de *macaroni* et celui de *mochlique* à une préparation pharmaceutique, fortement purgative, employée anciennement par les religieux de l'hôpital de la Charité de Paris, contre la colique métallique : c'était une poudre composée de 1 partie de verre d'antimoine (protoxyde d'antimoine sulfuré vitreux) et de 2 parties de sucre. Elle est aujourd'hui inusitée.

MAGÉRATION, s. f. [*maceratio*, all. *Einweichung*, *Maceration*, angl. *maceration*, it. *macerazione*, esp. *maceracion*]. Opération pharmaceutique qui consiste à soumettre à froid (c'est-à-dire à la température atmosphérique) un corps solide quelconque à l'action d'un liquide, avec lequel on le laisse en contact pendant un temps plus ou moins long, pour que ce liquide dissolve quelques-uns de ses principes constituants.

MACERON, s. m. [*Smyrniûm olus atrum*, L.]. Plante ombellifère dont les pousses ont été employées comme le persil et les jeunes pousses de céleri le sont actuellement, et sa racine comme celle du panais. Ses feuilles sont antiscorbutiques, ses fruits sont diurétiques.

MACHE, s. f. Nom vulgaire de la *Valerianella olitoria*, Mœnch, de la famille des valérianées, plante alimentaire.

MACHELIÈRE, adj. et s. f. Se dit des dents molaires, surtout chez les herbivores.

MACHINE, s. f. [*machina*, *machinamentum*, $\mu\alpha\chi\eta\mu\acute{\alpha}$, all. *Maschine*, angl. *machine*, *engine*, it. *macchina*, esp. *maquina*]. Instrument plus ou moins compliqué dont on se sert pour déterminer une action quelconque. Une multitude de machines souvent employées dans la chirurgie ancienne sont aujourd'hui absolument inusitées. Néanmoins on désigne encore sous le nom générique de *machines* divers instruments qui servent la plupart à exercer une compression : telles sont la machine de Seultet, pour la compression de l'artère radiale ; celle de Belloeg, pour la compression de l'intercostale ; celle de Foucou, pour les hémorrhagies alvéolaires ; celle de Chabert, pour la compression de la jugulaire.

Machines de compression. Les appareils dont on se sert pour condenser l'air ou les gaz ont un mécanisme analogue à celui des machines pneumatiques : seulement leurs soupapes s'ouvrent en sens contraire, c'est-à-dire de haut en bas. Le piston, en s'abaissant, comprime l'air ou le gaz introduit dans le corps de la pompe et le force à passer dans le conduit qui aboutit au récipient ; puis, lorsqu'il se relève, la soupape du corps de pompe est fermée par la pression qu'exerce le gaz du récipient, la soupape du piston cède, au contraire, à la pression du gaz qui vient du dehors, et ce gaz arrive dans le corps de la pompe, d'où il est classé à son tour dans le récipient lorsque le piston redescend. L'air ou les gaz ainsi comprimés dans le récipient acquièrent une densité double, triple, etc.,

de celle qu'ils possèdent naturellement, et fuiraient par faire éclater le tuyau ou le récipient, si la compression était poussée trop loin : aussi adapte-t-on à ces machines une éprouvette, consistant en un tube droit, rempli d'air, fermé à son extrémité supérieure, et plongeant par l'inférieure dans une cuvette contenant du mercure. A mesure que l'on fait jouer la machine et que l'air du récipient se condense, le mercure de la cuvette, pressé par une force plus considérable, s'élève de plus en plus dans le tube, dont l'air se resserre en un espace de plus en plus petit : d'après la différence des niveaux du mercure, on juge du degré de condensation, et, par conséquent, du degré de pression. Pour indiquer cette pression, on la compare à celle de l'atmosphère, et quand on dit que la *pression est égale à 1 atmosphère, à 2 atmosphères, à 3 atmosphères, etc.*, cela signifie qu'elle serait suffisante pour faire équilibre à une colonne de mercure de 28 pouces (0^m,758), de 56 pouces (1^m,516), de 84 pouces (2^m,274), etc. Ces appareils de compression, d'un fréquent usage en physique et en chimie, sont employés notamment pour la préparation des eaux gazeuses artificielles.

Machine électrique. Celle qui sert à développer l'électricité. V. ÉLECTRIQUE.

Machine de Girtanner. Appareil au moyen duquel on respire certains gaz, dans le traitement des affections pulmonaires, et dont le mécanisme est tel, que ceux qui ressortent des poumons par l'expiration ne retournent pas dans le boeal où est contenu le gaz à respirer, qu'ils altéreraient en s'y mêlant.

Machine hydraulique. On appelle ainsi toute espèce de machine qui sert à conduire et à élever les eaux : telles sont les diverses pompes.

Machine pneumatique. Instrument propre à raréfier l'air dans un espace déterminé, et dont on attribue l'invention à Otto de Guericke (vers l'an 1650). Celle dont on se sert aujourd'hui est composée de deux corps de pompe parfaitement égaux, contenant chacun un piston surmonté d'une tige à crémaillère. Les deux tiges engrènent l'une et l'autre sur une même roue dentée que l'on met en jeu au moyen d'un double bras de levier tournant autour de l'axe de la roue, et qui est disposé de manière que l'un des pistons monte lorsque l'autre descend. Chaque piston porte une soupape de métal très légère qui s'ouvre de bas en haut quand la pression exercée sous le piston est plus grande que la pression extérieure, et qui se tient fermée quand celle-ci est la plus forte. Au fond du corps de pompe est une autre soupape dont la tige s'élève et s'abaisse avec le piston, et qui, pendant son ascension, établit une communication entre ce corps et un conduit aboutissant à l'espace où l'on veut faire le vide. Aussitôt que le piston s'abaisse, la soupape du fond du corps de pompe que l'on appelle la soupape mécanique se ferme ; l'air, se trouvant comprimé, presse contre la soupape du piston, la soulève et s'échappe à mesure que le piston descend ; de manière que, lorsque celui-ci est au plus bas de sa course, il ne reste plus d'air dans le corps de pompe. Lorsqu'il remonte, la pression s'établit en sens inverse : la soupape mécanique s'ouvre et laisse arriver l'air, puis elle se ferme lorsqu'on rabaisse le piston, et cet air est à son tour obligé de s'échapper par la soupape qui communique au dehors. C'est ainsi qu'à chaque coup de piston on soutire une portion de l'air du lieu où l'on veut faire le vide ; et celui qui reste perdant de plus en plus son

élasticité, il faudrait faire des efforts de plus en plus grands pour faire remonter le piston, si la machiue n'avait, comme autrefois, qu'un seul corps de pompe; mais, l'un des pistons s'abaissant, tandis que l'autre s'élève, la pression de l'atmosphère est contre-balancée par elle-même.

MACHOIRAN, s. m. [*mystus*]. Nom, dans les colonies françaises, de poissons malacoptérygiens abdominaux voisins des salmones, dont la vessie sert, à Cayenne, à fabriquer une colle de poisson qui laisse en fondant un résidu floconneux.

MÂCHOIRE, s. f. [*maxilla*, σιγγών, all. *Kiefer*, *Kinnlade*, angl. *jaw*, it. *maxcella*, esp. *quijada*]. On appelle ainsi les pièces osseuses qui supportent les dents des animaux vertébrés. Les mâchoires se distinguent en *supérieure* et *inférieure*: cette dernière porte le nom de *mâchoire diacrânienne*, parce qu'une articulation lâche et ligamenteuse l'unit au crâne; l'autre est immobile et articulée par harmonie avec la boîte crânienne.

MACHINE, s. f. [esp. *macina*]. Principe particulier que Henry a retiré du macis. Cette substance a les propriétés physiques de la gomme, se boursoufle et se dissout ensuite dans l'eau, donne avec ce liquide une dissolution mucilagineuse, se colore en pourpre par l'iode, et donne du sucre d'amidon par l'acide sulfurique.

MACIS, s. m. [all. *Muskatblüthe*, angl. *mace*, it. *mace*, esp. *macis*]. Arille de la muscade, formant une espèce de capsule qui entoure complètement l'amande à sa base. C'est la substance la plus aromatique de tout le fruit du muscadier; sa saveur est échaude, très expansive, comparable à celle de la cannelle. Pour conserver le macis, on le sépare de la semence, et on le fait sécher après l'avoir trempé dans l'eau de mer.

MACRANTHE, adj. [de μακρός, grand, et άνθος, fleur]. Se dit des plantes qui ont de larges fleurs.

MACRE, s. f. [*trapa*]. Genre de plantes de la famille des haloragées ou lygrobées trapées, à 4 étamines, 4 divisions aux enveloppes, ovaire à 2 loges monospermes, donnant en mûrissant une noix cornée, dure, à 2 ou 4 pointes épineuses formées par les lobes du calice persistants et endurcis: il est uniloculaire par avortement d'une graine; cotylédons inégaux. La *macre flottante* (*Trapa natans*, L., *châtaigne*, *truffe* ou *noix d'eau*, *corniole*, *saligot*, *tribule d'eau*) croît dans les eaux douces stagnantes non eroupées; son fruit est alimentaire cuit ou cru; elle peut être cultivée avec profit dans les lieux marécageux inculcés. Les *Trapa bicornis*, L., et *cochinchinensis*, Loureiro, sont cultivés ainsi en Chine et en Cochinchine.

MACROBIOTIQUE, s. f. [*macrobiotice*, de μακρός, long, et βίος, vie; all. *Macrobiotik*, angl. *macrobiotic*, it. et esp. *macrobiotica*]. Partie de l'hygiène qui traite des moyens de prolonger la vie.

MACROCÉPHALE, adj. et s. m. [*macrocephalus*, de μακρός, grand, et κεφαλή, tête; all. *grosköpfig*, it. et esp. *macrocefalo*]. Qui a une grosse tête. L'épithète de *macrocéphale* est appliquée aux enfants qui naissent avec la tête si grosse, qu'ils semblent hydrocéphales, mais chez lesquels ce grand volume ne tient qu'à un développement considérable du cerveau. C'est une espèce de monstruosité qui prédispose au rachitisme et aux affections cérébrales. — En botanique, on donne ce nom à l'embryon dont les cotylédons sont soudés en un corps beaucoup plus gros que le reste.

MACROCÉPHALIE, s. f. [*macrocephalia*]. Genre de monstruosité caractérisé par la grosseur excessive de la tête.

MACROCHIRIE, s. f. [*macrochiria*, de μακρός, grand, et χείρ, main; esp. *macroceiria*]. Monstruosité caractérisée par le développement excessif des mains.

MACROCOSME, s. m. [*macrocosmus*, de μακρός, grand, et κόσμος, monde; all. *Macrocosmus*, it. et esp. *macrocosmo*]. Nom que quelques philosophes anciens et modernes ont donné à l'univers, par opposition à *microcosme*, mot par lequel ils désignent l'homme.

MACRODACTYLIE, s. f. [*macrodactylia*, de μακρός, grand, et δάκτυλος, doigt]. Genre de monstruosité caractérisé par le développement excessif des doigts.

MACROGLOSSE, adj. [*macroglossus*, de μακρός, gros, et γλῶσσα, langue; esp. *macroglosso*]. Dont la langue a un volume excessif.

MACROMÉLIE, s. f. [*macromelia*, de μακρός, grand, et μέλος, membre]. Monstruosité qui consiste en une grandeur excessive de quelque membre.

MACROPHYLLIE, adj. [de μακρός, grand, et φύλλον, feuille]. Se dit des végétaux qui portent de grandes et fortes feuilles.

MACROPHYSOCÉPHALE, s. m. [*macrophysoccephalus*, de μακρός, grand, ψῦσα, air, vent, et κεφαλή, tête]. Mot dont A. Paré s'est servi pour désigner un fœtus dont la tête présentait une tuméfaction générale produite par un emphysème.

MACROPODE, adj. [*macropodus*, de μακρός, grand, et πούς, pied; it. et esp. *macropodo*]. Se dit, en botanique, d'un embryon dont la radicule est très grosse et en forme de tête, ou d'une plante qui a de longs pédoncules.

MACROPODIE, s. f. [*macropodia*]. Monstruosité caractérisée par le développement excessif des pieds.

MACROPROSOPIE, s. f. [*macroprosopia*, de μακρός, grand, et πρόσωπον, face]. Genre de monstruosité qui est caractérisé par le développement excessif de la face.

MACROSKÉLIE, s. f. [*macroscelia*, de μακρός, grand, et σκέλος, jambe; esp. *macroscuclia*]. Genre de monstruosité caractérisé par le développement exagéré des jambes.

MACROSOMATIE, s. f. [*macrosomatia*, de μακρός, grand, et σῶμα, corps]. Monstruosité qui consiste dans la grosseur ou la grandeur excessive de tout le corps.

MACROSPERME, adj. [*macrospermus*, de μακρός, grand, et σπέρμα, graine]. Qui a de gros fruits et de grosses graines.

MACROSPORE, s. f. [*macrospora*, de μακρός, grand, et σπορά, semence]. Il est des plantes acotylédones, telles que certaines rhizocarpees et isoëtées qui offrent des organes mâles et femelles séparés, portés sur le même individu (*monœcie*). Les organes femelles sont des sporanges composés, appelés *fruits à macrospores* ou *sporocarpes* (*V. ce mot*), contenant des spores volumineuses qu'on nomme *macrospores*. Celles-ci, par leur germination, donnent naissance à un *prothallium* (*V. ce mot*) sur lequel naissent des *archégones* (*V. ce mot*). Les organes mâles sont des organes ovoïdes creux, à parois formées de tissu cellulaire; ils sont appelés *fruits à microspores*, parce qu'ils renferment des corps analogues aux *microspores*, mais beaucoup plus petits, appelés *microspores* [μικρός, petit, σπορά, semence]. Seulement ces organes représentent des ovules mâles

ou *anthériodes* (V. ANIMALCULE), donnant naissance à des spermatozoïdes qui vont féconder les archégones du prothallium provenant des macrospores. V. RHIZOCARPEES.

MACULÉ, ÉE, adj. [*maculatus*, de *macula*, tache; angl. *spotted*, *maculate*, it. *macchiato*, esp. *maculado*]. Qui est marqué de taches d'une couleur différente de celle du fond.

MADAROSE, s. f. [*madarosis*, de *μαδρῶσις*, qui est sans poil; all. *Madarosis*, it. *madarosi*, esp. *madarosis*]. Chute des poils, et particulièrement des cils.

MADÉFACTION, s. f. [*madefactio*, de *madidus*, humide, et *facere*, faire; all. *Aufeuchtung*, angl. *madefaction*, it. *madefazione*, esp. *madefacion*]. Action de rendre humide ou d'humecter.

MADÈRE (CLIMAT DE). Cette île, en raison de l'égalité de sa température, est le lieu connu le plus convenable pour les personnes atteintes de consommation. L'été et l'hiver sont tempérés; et elle est propre à devenir le séjour permanent du patient.

MADI, s. m. [*madia*]. Sous le nom de *Madi du Chili* on cultive actuellement en France deux synanthérées (*Madia sativa* et *Madia mellosa*, Molina) dont les graines fournissent une huile alimentaire de très bonne qualité. Mais sa couleur foncée, sa propriété siccative et sa tendance à rancir rapidement, la font surtout employer dans les savonneries et pour l'éclairage.

MADIAÏQUE (ACIDE). Il se retire de l'huile de *Madia sativa* saponifiée, puis on décompose le savon par l'acide tartrique pur. Il cristallise en fines aiguilles et fond à 55°. (C³²H³¹O⁴.)

MAGASIN, s. m. On dit qu'un cheval fait *grenier* ou *magasin*, lorsque, en mangeant, il laisse les substances s'accumuler entre la face interne et les dents molaires. Ce défaut dépend de l'irrégularité des dents molaires usées inégalement. Lorsqu'il est porté à l'excès, on remarque au-dessus de la commissure des lèvres une tumeur allongée qui résulte de l'accumulation des fourrages. On y remédie en enlevant les aspérités des dents.

MAGDALÉON, s. m. [*magdaleo*, *magdalis*, de *μαγδαλίς*, mie de pain; all. *Magdaleon*, it. *maddaleone*, esp. *magdaleon*]. On donne ce nom à tout médicament que l'on conserve roulé en cylindre, et plus particulièrement aux emplâtres. Les *magdaléons* sont de petites masses parfaitement cylindriques, du poids de 30 grammes et au delà.

MAGISTÈRE, s. m. [*magisterium*, de *magister*, maître; angl. *magistry*, it. *magistero*, esp. *magisterio*]. On donnait ce nom autrefois à des composés, ordinairement minéraux, auxquels on supposait des vertus supérieures, qu'on tenait tout préparés dans les pharmacies, et dont souvent la préparation était secrète. Les principes qui se précipitaient, dans les opérations chimiques, étant regardés comme doués de toutes les propriétés des corps dont ils se séparaient, on les comprit parmi les *magistères*, et ce mot devint synonyme de *précipité*.

Magistère de bismuth. Sous-azotate de bismuth.

Magistère de jalap. Résine de jalap.

Magistère de soufre. Soufre obtenu par précipitation d'un sulfure.

MAGISTRAL, ALE, adj. *magistralis*, *extemporaneus*, de *magister*, maître; all. et angl. *magistral*, it. *magistrale*, esp. *magistral*]. On appelle *médicaments magistraux* ceux que le pharmacien ne doit préparer

qu'au moment de la prescription, et d'après l'ordonnance du médecin.

MAGMA, s. m. [*magma*, de *μάσσειν*, piler, exprimer; all., angl., it. et esp. *magma*]. Marc ou matière épaisse qui reste après l'expression des parties les plus fluides d'une substance quelconque.

MAGNANERIE, s. f. [de *magnan*, nom du ver à soie en languedocien]. Lieu où se fait l'éducation des vers à soie. On doit rencontrer dans les magnaneries, comme principales conditions, un air pur, une lumière constante et une douce chaleur. Il faut éviter l'humidité, la mauvaise odeur, la fumée des lampes et du charbon.

MAGNÉSIE, s. f. [*magnesia*, all. *Talkerde*, *Bittererde*, angl. *magnesia*, it. et esp. *magnesia*]. Oxyde de magnésium. Substance légèrement alcaline, verdissant le sirop de violette, blanche, pulvérulente, peu sapide, à peine soluble dans l'eau, susceptible pourtant de se combiner avec ce liquide, et de passer à l'état d'hydrate lorsqu'on la précipite d'une dissolution saline. A l'air, elle se transforme peu à peu en carbonate. On l'obtient en calcinant le carbonate de magnésie du commerce, jusqu'à ce qu'il ne fasse plus effervescence avec l'acide chlorhydrique. On emploie la magnésie comme absorbante, à la dose de 20 à 40 centigrammes chez les enfants, de 60 centigrammes à 4 grammes chez les adultes, délayée dans de l'eau, et souvent associée à d'autres poudres. Les Anglais, qui, à ce qu'il paraît, calcinent davantage la magnésie, l'obtiennent plus douce au toucher, mais aussi plus compacte, et par conséquent inférieure à la nôtre comme absorbant. Ils en font fréquemment usage, et même abus comme laxatif, à la dose de 4 à 8 grammes, et la croient, mais sans fondement, un préservatif de la gravelle.

MAGNÉSIEEN, IENNE, adj. [all. *magnesiahaltig*, it. *magnesiaco*, esp. *magnesiano*]. Qui contient de la magnésie.

MAGNÉSIIUM, s. m. [all. *Magnium*, *Magnesium*, *Talcium*, angl. *magnesium*, it. et esp. *magnesio*]. Métal qui fait la base de la magnésie. Pour se procurer ce métal, le chlorure de magnésium est décomposé par le courant galvanique lorsqu'il est liquéfié par la chaleur. Un petit nombre d'éléments de la pile suffit pour obtenir en peu de temps plusieurs grammes de produit. Le magnésium est blanc d'argent, cristallin, lamelleux; quelquefois il est grenu, et, dans ce cas, il est gris bleuâtre et dépourvu d'éclat. Sa densité égale celle du calcium; il fond au rouge sombre; on peut le limer, le scier, l'aplatir par le choc du marteau. L'air sec est sans action sur lui; mais il se ternit à l'air humide et se couvre d'une couche de magnésite. A la chaleur rouge, il brûle avec une flamme blanche éclatante. L'eau froide n'est décomposée que lentement et avec peine par ce métal, qui se dissout rapidement dans l'eau acidulée. Enfin, il prend feu quand on le jette sur l'acide chlorhydrique tandis que l'acide sulfurique concentré ne le dissout que difficilement.

MAGNÉTIQUE, adj. [*magneticus*, de *magnes*, aimant; all. *magnetisch*, angl. *magnetic*, it. et esp. *magnetico*]. Qui tient de l'aimant, qui y a rapport. — *Barreau magnétique*. Verge d'acier à laquelle on a communiqué la propriété de l'aimant. — *Courant magnétique*. Fluide magnétique actuellement en mouvement. — *Emplâtre magnétique*. Emplâtre autrefois usité, qui avait pour base un mélange à parties égales

de soufre, d'antimoine et d'arsenic, fondus ensemble, qu'on appelait *aimant arsenical*. On a aussi donné ce nom à des composés emplastiques qui contenaient de l'aimant pulvérisé. — *Fluide magnétique*. Corps impondéré dont on admettait autrefois l'existence pour expliquer les phénomènes magnétiques, qu'on sait aujourd'hui être les effets des courants électriques.

MAGNÉTISME, s. m. [*magnetismus*, all. *Magnetismus*, angl. *magnetism*, it. et esp. *magnetismo*]. Cause qui donne à un aimant naturel ou artificiel la propriété de se diriger d'un côté vers le pôle nord, de l'autre vers le pôle sud, de s'incliner vers le premier de ces pôles dans l'hémisphère boréal, et vers le second dans l'hémisphère austral, de ne pencher d'aucun côté dans certains lieux formant ce qu'on appelle *l'équateur magnétique*; d'attirer par sa partie tournée vers le nord la partie d'un autre aimant qui regarde le midi, et de repousser, au contraire, le côté boréal de ce dernier aimant. Cette propriété, que le fer, le nickel et le cobalt sont susceptibles de manifester, fut attribuée à une cause spéciale jusqu'au moment où les découvertes d'Ørsted vinrent la faire rentrer dans la catégorie des phénomènes électriques.

Magnétisme animal. On a appelé ainsi certains phénomènes insolites auxquels on a cru trouver quelque analogie avec ceux qui caractérisent l'aimant. Ces phénomènes ont, à tort, été attribués à un agent inconnu et mystérieux, qui émanerait à volonté d'un individu pour passer en un autre et établir entre eux une influence réciproque, une série de rapports inexplicables. Cet agent agirait à des distances considérables, aussi vite que la pensée, et sans être arrêté par aucun obstacle. Sa puissance serait telle qu'il opérerait des guérisons, produirait des facultés nouvelles, etc. Les seuls faits réels sont que chez certains individus, après les mouvements des mains à distance devant les yeux et la face (mouvements appelés des *passes* par les adeptes du prétendu fluide, qu'on nomme *magnétiseurs*), il peut se produire des effets très variables. L'un, sans éprouver le besoin du sommeil, accuse des sensations générales de chaud, plus rarement de froid; il s'établit aux mains, aux aisselles, à la figure, une transpiration abondante; le pouls devient plus fréquent, la respiration plus active, les douleurs nerveuses s'engourdissent et se calment, les paupières semblent légèrement pesantes, les membres comme enchaînés par la paresse. L'autre a des convulsions et des tremblements; un autre s'endort d'un sommeil profond et comparable au sommeil naturel; les autres tombent dans une sorte de somnolence douce, accompagnée de rêves, d'hallucinations qu'ils recitent à leur réveil. Dans cette situation du corps et de l'esprit, il leur arrive souvent de percevoir vaguement ce qui se passe autour d'eux. Le magnétisme, comme art de faire dormir, existe chez les Toucoulaures; comme art de soulager les malades par des passes magnétiques, sans arriver au somnambulisme, il est connu des marabouts de toutes les nations du Sénégal. Quand un Toucoulaure veut endormir un sujet, il ne lui fait aucune passe, mais il lui pose ses deux pouces derrière les oreilles, et lui tient ainsi la tête pendant quelque temps en le regardant fixement; on voit aussitôt ses paupières s'appesantir et se fermer: il dort. Ce sommeil soulage beaucoup certains malades, mais il paraît qu'il n'arrive pas au degré du somnambulisme. Les Toucoulaures n'essaient jamais d'interroger la personne qu'ils magné-

tisent; ils la laissent dormir en paix, et la réveillent quand ils jugent à propos, en lui donnant soit un soufflet, soit un coup de poing. Mais qu'un marabout soit appelé auprès d'un malade, toutes ses prescriptions se bornent ou à des racines infusées dans l'eau, ou à des *grisgris*; dans certains cas, ils ordonnent tout à la fois les mêmes racines et les grisgris, en y joignant aussi des passes magnétiques. Ils font ces passes avec les deux mains, en récitant des passages du Koran et jetant quelque peu de leur salive sur la partie malade.

V. HYPNOTISME.

MAGNÉTOLOGIE, s. f. [*magnetologia*]. Traité sur l'aimant et le magnétisme.

MAGNEY ou **MAGUEY**, s. m. Nom mexicain de l'*Agave cubensis*, Jacquin, plante de la famille des broméliacées, qui a le port d'un grand aloès, dont les longues racines ressemblent à celles de la sausepareille, mais sont inertes, et dont l'écorce, rouge en dedans, est seule un peu astringente.

MAGNOLIACÉES, s. f. pl. [*magnoliaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, qui se compose de grands et beaux arbres et d'arbrisseaux élégants, à belles feuilles alternes, souvent coriaces et persistantes, munies à leur base de stipules foliacées. Les fleurs, souvent grandes et suaves, en général axillaires, ont un calice polysépale, une corolle polypétale, des étamines très nombreuses et libres, sur plusieurs rangées, et attachées au réceptacle qui porte les pétales; des pistils nombreux, sur un seul rang circulaire au centre de la fleur, ou formant un capitule plus ou moins allongé. Les fruits sont des carpelles secs ou charnus, réunis circulairement en étoiles ou disposés en capitules, quelquefois tous soudés entre eux. Chaque carpelle est indéhiscent, ou s'ouvre par une suture longitudinale.

MAGNOLIER, s. m. Genre de plantes magnoliacées dont l'espèce glauque (*Magnolia glauca*, L.) de l'Amérique du Nord, a une écorce radriculaire très amère qui fournit une teinture antifièvre et une poudre sudorifique. L'*Yulan* (*Magnolia yulan*, Desfontaines, *Magnolia conspicua*, Salisbury), de la Chine, donne des graines employées en poudre comme stomachiques.

MAHALEB, s. m. [*Cerasus mahaleb*, Mill.]. Arbre du genre *Cerisier*, dont les fruits sont petits, noirs et amers; les fleurs sont en corymbe. Son bois est appelé *bois de Sainte-Lucie*, comme le palissandre de l'île de Sainte-Lucie, parce qu'il en croît beaucoup dans les Vosges, près de Sainte-Lucie.

MAIGREUR, s. f. [*macies*, ἰσχυρότης, all. *Magerkeit*, angl. *leanness*, it. *magrezza*, esp. *flaqueza*]. État d'un individu chez lequel le tissu cellulaire ne contient pas de graisse, ou n'en contient qu'une très petite quantité. Cet état, loin d'exclure la santé, est souvent inhérent à la constitution primitive, et ne doit pas être confondu, par conséquent, avec l'*amaigrissement*, qui est toujours un symptôme morbide ou le résultat d'une maladie.

MAILLECHORT ou **MELCHIOR**, s. m. Alliage métallique dont la composition varie. L'alliage le plus simple est formé de : cuivre, 50; zinc, 31,25; nickel, 18,75. L'alliage le plus composé est formé de : cuivre, 53; nickel, 23; zinc, 17; fer, 3; étain, 2. Ce métal est employé dans un grand nombre d'ustensiles de cuisine. Des expériences exactes ont prouvé qu'il n'est pas plus promptement attaqué que l'argent au deuxième titre; que la teinte noirâtre qui se développe d'abord à l'avantage d'avertir du danger; et que

son emploi n'exige pas plus de précautions que les ustensiles de cuivre dont on se sert dans le ménage.

MAIN, s. f. [*manus*, γειρ, all. et angl. *Hand*, it. et esp. *mano*]. Partie du corps humain qui termine le bras et qui sert à la préhension des corps et au toucher. La main se compose du *carpe* ou *poignet*, du *métacarpe* et des *doigts* (V. ces mots). Sa face concave, appelée la *paume de la main*, présente, près de son bord externe ou radial, l'*éminence thénar*, située par conséquent à la base du pouce; et sur son bord interne ou cubital, l'*éminence hypothénar*. Placée à l'extrémité du membre supérieur, long levier mobile qui la porte à la rencontre des divers corps, la main, formée d'un grand nombre de petites pièces osseuses et terminée par cinq appendices flexibles, se moule à la surface des divers objets, en embrasse les contours, et présente dans son organisation toutes les circonstances favorables à l'exercice du toucher.

Main de Dieu. V. MANUS DEI.

Mains. Palfin avait donné ce nom à un instrument introduit par lui dans l'art des accouchements, et qui a conduit quelques années plus tard à l'invention du forceps. Il consistait en deux cuillères sans fenêtres, montées sur des manches de bois, et dont les branches se réunissaient au moyen d'une bride d'acier.

MAÏS, s. m. [*Zea maïs*, L., all. *Mais*, angl. *maize*, it. *mais*, esp. *maíz*]. Plante de la famille des graminées, dont la graine, connue sous le nom de *blé d'Inde* ou de *Turquie*, donne une fécule alimentaire. L'absence du gluten rend cette fécule impropre à faire du pain de bonne qualité; mais la bouillie qu'on en fait est recommandée aux convalescents par beaucoup de praticiens; elle produit de bons effets chez les individus affectés de maladies chroniques des voies digestives. Les semences du maïs, concassées et légèrement bouillies, donnent par la fermentation une boisson spiritueuse et enivrante. Selon Parmentier, elles peuvent remplacer l'orge dans la fabrication de la bière; et, après avoir été torrifiées, elles fournissent une liqueur analogue au café. Pallas a retiré des tiges du maïs, après la fructification, une quantité assez grande de sucre tout à fait comparable à celui de la canne ou de la betterave. D'après plusieurs auteurs, le maïs, altéré surtout par une production parasitique, appelée en Italie *verderame*, et appartenant au genre *Sporisorium*, est la cause essentielle de la pellagre, qui règne dans les contrées où le maïs est la nourriture fondamentale du paysan.

MAISON D'ACCOUCHEMENT. On sait avec quelle facilité le métrô-péritonite puerpérale se développe dans ces établissements et quels ravages elle y cause. Un médecin autrichien, M. Semmelweis, attribue une grande part, dans la production de cette redoutable affection, à l'absorption, par la muqueuse vagino-utérine, des liquides en putréfaction provenant du linge, des parties du placenta, d'instruments mal nettoyés, de l'atmosphère même imprégnée de tels atomes. Le mode le plus commun d'inoculation serait le toucher exercé par des mains imprégnées de miasmes cadavériques; aussi a-t-il été arrêté que personne ne serait admis dans les salles de la Maternité de Vienne, sans avoir trempé, dans la salle d'accouchement même, les mains dans une solution de chlorure de chaux et sans avoir fait usage de brosse à ongles.

MAISON MORTUAIRE. Édifice où l'on dépose le corps des personnes mortes, jusqu'à ce que la putréfaction commence à se manifester. L'institution de ces

maisons est fondée surtout sur ce fait, que la putréfaction serait le seul signe certain de la mort, et a pour objet de prévenir les inhumations précipitées. Il y en a quelques-unes en Allemagne. Mais en somme, le projet des maisons mortuaires a trouvé peu de faveur.

MAL, s. m. [*malum*, it. *male*, esp. *mal*]. Tout ce qui est opposé à l'état de bien-être et de santé.

Mal d'âne. Nom donné par les vétérinaires à des crevasses qu'on remarque souvent autour de la couronne du sabot des bêtes chevalines, de l'âne surtout, lorsque ces animaux sont atteints d'eaux aux jambes.

Mal des ardents. Érysipèle ou anthrax épidémique, ou toute autre maladie gangréneuse, caractérisée surtout par des destructions de la peau et des membres.

Mal d'aventure. On appelle ainsi de petits abcès qui surviennent le plus ordinairement à la suite d'un coup ou d'une piqûre près d'un des ongles des doigts de la main. Souvent aussi on a donné ce nom au panaris.

Mal de bois, ou *mal de brouet*. Maladie qui attaque les bestiaux qu'on mène paître, au printemps, dans les bois: c'est une espèce d'entérite, souvent mortelle.

Mal caduc, *mal Saint-Jean*, *mal sacré*, *haut mal*. V. ÉPILEPSIE.

Mal de cerf. Maladie du cheval qui ne paraît pas différer du tétanos.

Mal de cœur. Expression populaire synonyme de *nausée*.

Mal de dents. Expression vague par laquelle on désigne en général toutes les affections douloureuses des dents.

Mal d'encolure. On comprend sous ce nom générique les blessures de la partie supérieure de l'encolure produites par des contusions ou des frottements répétés. C'est principalement dans le cheval de trait, sur le point d'appui du collier, qu'on observe le mal d'encolure. Fréquemment cette affection se développe à la suite du mal de garrot. Les symptômes varient suivant que la maladie débute par un phlegmon ou par la formation d'un cor qui peut embrasser une grande partie des tissus. La suppuration ne tarde pas à se produire et à déterminer des abcès, des trajets fistuleux. Il est peu de blessures dont la durée soit aussi longue. C'est par la chirurgie qu'on traite cette affection: vésicatoire au début, plus tard incision, extirpation de la corde ligamenteuse, pansement avec un digestif, application du cautère actuel.

Mal d'enfant. Douleurs qui accompagnent l'enfantement.

Mal d'estomac. Le vulgaire donne ce nom à toutes les sensations pénibles qui ont leur siège dans la région épigastrique, lors même que l'estomac y est tout à fait étranger. Lorsqu'une douleur nerveuse a réellement son siège dans l'estomac, elle a reçu le nom de *gastralgie*.

Mal de feu ou *mal d'Espagne*. Hépatite aiguë des animaux, accompagnée d'inflammation des méninges. On l'appelle aussi *vertige idiopathique*.

Mal de Fiume. V. SCHERLIEVO.

Mal de foie. Nom vulgaire qui a été donné à la pourriture du mouton ou *cachexie aqueuse*. V. CACHEXIE.

Mal de ga rot. Mourtrissure ou blessure, cachée ou apparente, faite au garrot du cheval par une contusion ou par des frottements rudes et réitérés. Cette maladie peut débiter à l'état de phlegmon, de cor, d'abcès ou de solution de continuité. Dans certains cas, le mal

de garrot présente au début une tumeur froide, fluctuante, contenant de la sérosité et des corps albumineux produits par la fibrine du sang épanché.

Mal de gorge. Cette expression est ordinairement synonyme d'*angine*.

Mal de gorge des prédicateurs [angl. *clergyman's sore throat*]. Affection chronique du pharynx et du larynx décrite sous ce nom par des médecins des États-Unis, et qui s'observe sur des prédicateurs et des gens parlant en public, d'une faible constitution ou d'une disposition scrofuleuse. On la nomme aussi *pharyngite folliculeuse*, mais elle est plus ou moins liée à l'état du larynx. Le traitement consiste en antiphlogistiques et en lotion des parties avec une solution de nitrate d'argent; on donne, bien entendu, attention à l'état constitutionnel de l'individu. Il est nécessaire aussi, pour la cure, de changer d'air et de s'abstenir de parler.

Mal de langue. V. GLOSSANTHRAX.

Mal de mâchoire. V. TRISMUS.

Mal de mer [*nausea navigantium*]. Nausées ou vomissements pénibles dont sont ordinairement tourmentés ceux qui vont sur mer pour la première fois, et quelquefois même ceux qui voyagent depuis longtemps sur cet élément.

Mal de mère. V. HYSTÉRIE.

Mal de misère. Nom donné par Vaccari à la pellagre.

Mal de montagne. Quelques médecins ont donné, avec raison, ce nom à l'ensemble des phénomènes qui se manifestent lors de l'ascension sur les hautes montagnes, comme on donne le nom de *mal de mer* aux souffrances causées par la mer. Les phénomènes pathologiques qui se produisent dans les ascensions peuvent se classer ainsi : 1° effets sur le système nerveux : vertiges, céphalalgie, somnolence; 2° effets sur la respiration et la circulation : dyspnée, fréquence de la respiration, constriction thoracique, transsudation du sang par les surfaces muqueuses, tendance syncopale, palpitations, accélération du pouls, battement des artères intra-crâniennes; 3° effets sur les fonctions digestives : anorexie, nausée, vomissement, soif, constriction sous-épigastrique, langue blanche; 4° effets sur la locomotion : douleurs musculaires, sensation de paralysie dans les membres inférieurs; 5° effets sur le système tégumentaire : peau rugueuse, suppression de la transpiration cutanée, pâleur de la peau, cyanose du visage.

Mal de mort [*malum mortuum*]. Quelques auteurs anciens ont désigné sous ce nom une espèce de lèpre crustacée, dans laquelle les parties affectées prenaient une couleur livide et semblaient dans un état complet de mortification.

Mal de mouton. V. POURRITURE.

Mal de Naples [*morbus neapolitanus*]. Nom que les Français donnent à la syphilis, parce que des soldats l'apportèrent, dit-on, autrefois du siège de Naples. Les Italiens, au contraire, qualifient cette maladie de *mal français* [*morbus gallicus*].

Mal de pied. Nom vulgaire donné au *piétin*.

Mal de pis. V. MASTOÏTE.

Mal de rognon. Contusion sur les apophyses épineuses des dernières vertèbres dorsales et des vertèbres lombaires, chez les bêtes chevalines. C'est l'affection analogue au mal de garrot.

Mal de rose ou *mal des Asturies.* Variété de la lèpre que l'on observe dans différentes provinces de

l'Espagne, et particulièrement dans les Asturies. Quelques auteurs regardent le mal de rose et la pellagre comme deux variétés d'une même maladie.

Mal rouge de Cayenne. Espèce d'éléphantiasis ou lèpre tuberculeuse.

Mal de saignée. V. PHLÉBITE et THROMBUS.

Mal Saint-Antoine. V. ÉRYSIPÈLE.

Mal Saint-Jean. Nom donné à la *chorée*. V. ce mot.

Mal Saint-Lazare. V. ÉLÉPHANTIASIS.

Mal Saint-Main. Nom donné tantôt à la gale, tantôt à la lèpre.

Mal Saint-Roch. Nom donné à une épidémie qui a sévi sur les moutons, dans la Lombardie, en 1767, et qui causait une mort foudroyante.

Mal de Siam. Nom donné à la fièvre jaune, parce qu'on a cru que, dans le XVII^e siècle, elle avait été apportée de Siam dans les îles de l'Amérique.

Mal de taupe. Tumeur qui survient à la région de la nuque, chez le cheval, et même chez le bœuf, où elle porte le nom d'*écrouellet*. Cette maladie peut se présenter sous plusieurs aspects différents : 1° Un phlegmon apparaît et constitue une tumeur chaude ou froide, accompagnée de prurit, de réaction fébrile et de coma. 2° Le mal peut avoir son siège dans la bourse muqueuse atloïdienne (*hygroma atloïdien*); sa forme est sphérique, déprimée dans le milieu par la pression du ligament cervical. 3° C'est une collection séreuse ou un abcès dont il est facile de constater la fluctuation. 4° Des fistules borgnes existent en plus ou moins grand nombre; les tissus sont indurés; le pus amène la carie des tendons, des ligaments, des os.

Mal de tête. V. CÉPHALALGIE.

Mal de tête de contagion. Nom donné par les vétérinaires tantôt à l'anasarque, tantôt à la morve gangréneuse chez le cheval.

Mal de vers ou *mal de bassine.* Affection observée dans les fabriques où l'on dévide les cocons de soie. Elle consiste en une éruption vésiculo-purulente qui se développe à la naissance et dans l'intervalle des doigts, ou sur le dos et dans les plis de la main. Parfois limitée et ne durant que cinq ou six jours; plus souvent accompagnée de vives douleurs, d'une inflammation très aiguë, et se prolongeant pendant une quinzaine de jours; se compliquant enfin, dans quelques cas, de phlegmons très graves. Le plus ordinairement, les ouvrières qui ont été une fois atteintes acquièrent une véritable immunité; aussi le considèrent-elles comme un mal nécessaire que l'on peut modérer seulement à l'aide de lotions astringentes.

Mal vertébral de Pott. Maladie d'une ou de plusieurs vertèbres, ainsi appelée parce que Pott, chirurgien anglais, en a donné une excellente description. La carie vertébrale débute toujours par une ostéite ou inflammation aiguë ou chronique du tissu osseux d'une vertèbre. Elle attaque particulièrement les individus scrofuleux. Le premier effet de l'ostéite est le ramollissement de l'os; le corps de la vertèbre, incapable dès lors de supporter le poids du tronc, s'affaisse sur lui-même; et la vertèbre supérieure, manquant d'appui en avant, mais soutenue en arrière par les apophyses épineuses et transverses, exécute un mouvement de bascule par lequel son apophyse épineuse se redresse et devient saillante. De là une *gibbosité*, et l'attitude vicieuse, la démarche embarrassée du malade; de là aussi la faiblesse, et quelquefois la paralysie complète des extrémités inférieures, par l'effet de la compression de la

moelle épinière. Si la maladie se termine par résolution ou par induration, la douleur locale disparaît, les accidents dépendants de la compression de la moelle diminuent ou cessent, mais les malades conservent une gêne très apparente dans leur attitude et leur démarche. Lorsque la maladie se termine par la carie (*mal vertébral de Pott*), la courbure de l'épine et la gibbosité augmentent; souvent tous les symptômes d'une suppuration intérieure se manifestent, et d'autres fois, sans autre indice, des dépôts par congestion se forment aux lombes ou dans quelque autre partie délicate du tronc, et le malade finit par mourir de consomption. Il faut se hâter, dès le début de la maladie, d'appliquer de chaque côté du point saillant de l'épine un ou deux moxas, que l'on convertit en cautères assez grands pour loger trois ou quatre pois après la chute de l'esclaire; on entretient longtemps la suppuration, qu'on active par des applications irritantes. On prescrit un repos absolu, dans une position horizontale, et l'attention de maintenir le corps dans sa rectitude et d'éviter tout mouvement brusque. Les abcès sont ouverts aussitôt qu'ils paraissent, par une ponction oblique à l'épaisseur de la peau, afin d'éviter l'introduction de l'air dans la plaie; s'ils se sont ouverts spontanément, il reste peu d'espoir de guérison.

MALABATHRUM, s. m. [it. et esp. *malabatro*]. On nomme ainsi, en pharmacie, des feuilles de 13 à 20 centimètres de longueur, sur 5 environ de large, entières, luisantes, aromatiques, que les uns attribuent au *Laurus cassia*, d'autres au *Laurus cinnamomum*, ou au *Laurus eulilaban*.

MALACIE, s. f. [*malacia*, de *μαλακία*, mollesse; all. *Gelüste*, angl. *malacia*, *longings*, it. et esp. *malacia*]. Ce mot, pris d'une manière générale et d'après son étymologie, désigne une grande indulgence pour ses désirs, lors même qu'ils sont contraires à la raison; mais on lui donne une acception plus restreinte, en l'employant exclusivement pour signifier la dépravation du goût, avec désir de manger des substances qui sont peu alimentaires ou qui ne contiennent aucun principe nutritif, et qui répugnent même ordinairement. Dans cette acception, la maladie ne diffère pas du pica. C'est un trouble de la digestion, que l'on observe particulièrement chez les jeunes filles chlorotiques, et, pendant la gestation, chez certaines femmes nerveuses. *Malacie* est employé par quelques-uns comme synonyme de *ramollissement*.

MALACOPTÉRYGIENS, s. m. pl. [de *μαλακός*, mou, et *πτερυγίς*, aile]. Nom d'une subdivision du groupe des poissons osseux, comprenant tous ceux dont les rayons des nageoires, sauf le plus antérieur, sont formés de petites pièces articulées qui les rendent mous. Se dit par opposition à l'autre groupe, ou *acanthoptérygiens*, dont plusieurs des rayons des nageoires dorsales au moins sont d'une seule pièce, résistants, épineux.

MALACOSARCOSE, s. f. [*malacosarcosis*, de *μαλακός*, mou, et *σάρξ*, chair; it. *malacosarcosi*, esp. *malacosarcosis*]. État de mollesse du système musculaire.

MALACOSTÉOSE, s. f. [*malacosteoisis*, de *μαλακός*, mou, et *ὀστέον*, os]. Ramollissement des os.

MALACOZOAIRES, s. m. pl. [de *μαλακός*, mou, et *ζῷον*, animal; all. *Weichthiere*]. Nom donné par de Blainville à l'embranchement des mollusques.

MALACTIQUE, adj. et s. m. [*malacticus*, de *μαλακός*, ramollir; all. *erweichend*, it. et esp. *malactico*]. Synonyme inusité d'*émollient*.

MALADE, adj. et s. [*æger*, *ægrotus*, *νεσέων*, all. *Krank*, angl. *distempered*, it. *ammalato*, esp. *enfermo*]. Qui est dans l'état de maladie.

MALADIE, s. f. [*morbus*, *νόσος*, all. *Krankheit*, angl. *disease*, *malady*, it. *malattia*, esp. *enfermedad*]. On donne le nom de *maladie* à toute altération d'une ou de plusieurs parties du corps qui se manifeste par le trouble des actes d'un ou de plusieurs organes en particulier, et même d'un ou de plusieurs appareils en entier. — L'étude des maladies suppose connues l'anatomie et la physiologie, comme l'étude de ces sciences suppose connues la physique et la chimie; elle suppose également connue la science des milieux, et de l'action réciproque du milieu sur l'être vivant, et de celui-ci sur celui-là (V. MILIEU). Or, comme l'anatomie et la physiologie font voir que l'économie ou ses parties, et leurs actes, sont susceptibles d'osciller entre certaines limites (tant de conformation que d'énergie), selon les conditions de milieu dans lesquelles l'être s'est développé, il va de soi que : 1° telle altération ou tel changement de milieu qui amèneront des troubles dans la vie d'un individu n'en causeront pas chez un autre; 2° que l'état de maladie est relatif à la constitution, à l'énergie habituelle des actions organiques de l'individu. — La *pathologie* comprend tout ce qui est relatif à l'organisme considéré à l'état anormal (V. HISTOIRE NATURELLE ET PATHOLOGIE). L'étude particulière des maladies (*nosologie*) suppose connues : 1° l'anatomie pathologique, c'est-à-dire les altérations que sont susceptibles de présenter toutes les parties d'ordre quelconque (V. ANATOMIE), depuis les principes immédiats jusqu'à l'organisme, considéré comme un tout indivisible; 2° les limites de conformation et de constitution intime, entre lesquelles ces parties sont susceptibles de varier sans cesser de se nourrir, étude qui est intimement liée à l'anatomie normale, et qui, en pratique, ne peut guère en être séparée sans inconvénients. Or, cette étude montre que, dans chaque ordre de parties, l'altération offre : a. un commencement; b. une période de croissance, et c. une terminaison qui peut être la mort de cette partie du corps avec ou sans cessation de la vie de l'économie entière, ou une période décroissante qui peut aboutir au retour à l'état normal. L'examen des actes accomplis (*symptomatologie*) par chaque partie durant ces diverses phases, constitue ce qu'on nomme l'étude de la *marche* de la maladie; celle-ci peut présenter ou non plusieurs alternatives d'augmentation et de diminution d'intensité, etc., selon qu'un ou plusieurs organes, par exemple, s'altèrent, puis se guérissent successivement, ou suivant d'autres circonstances encore. La conséquence de cet examen est la connaissance de la *durée* de la maladie, laquelle peut varier selon toutes ces circonstances, et selon qu'il s'agit des éléments anatomiques d'un tissu qui s'affectent de proche en proche successivement. La lésion peut exister depuis longtemps et ne se manifester par aucun trouble : tel est le cas de l'altération graisseuse des capillaires cause de l'apoplexie; elle peut durer longtemps et la maladie fort peu. L'anatomie pathologique est donc aussi indispensable à l'étude des causes des maladies (*étiologie*) que la connaissance des milieux où vit l'être, que celle de sa constitution normale et des actes qu'il accomplit (*antécédents*). Établir que telle modification, tel trouble survenu dans une ou plusieurs fonctions se rattache à la lésion de tel ou tel organe, et que celui ou ceux qui sont altérés doivent modifier de telle manière l'action de ceux qui, restés sains, ont avec

lui des relations directes ou indirectes, constitue la *diagnostic*. Le jugement porté sur les phases probables que doit parcourir la lésion, reconnue d'après la nature des phénomènes morbides ou d'après l'examen des changements qu'elle a déjà causés dans les caractères d'ordre physique d'un ou de plusieurs organes (*percussion, toucher, examen direct*), constitue le *prognostic*. Le pronostic et le diagnostic, plus que tous les autres côtés des maladies, exigent la connaissance approfondie de l'anatomie normale et pathologique et de la physiologie. Le préjugé, encore fort répandu parmi tous ceux qui s'occupent d'art médical, sur l'utilité simplement accessoire de ces sciences, qui ne comptent en effet que comme accessoires dans les écoles officielles, est la source de méprises singulières et funestes pour le malade; il dérive de la croyance erronée qui a régné jusqu'à Broussais, et qui règne encore dans quelques esprits, croyance établissant une différence complète entre les actes normaux et les phénomènes morbides supposés constituer des espèces à part. Le diagnostic et le pronostic exigent surtout, en fait d'anatomie normale : 1° la connaissance des limites de variations des organes, et de leurs actions considérées dans le jeune âge et dans l'âge avancé; 2° la connaissance des modifications que subissent ceux qui ne remplissent qu'un rôle temporaire; 3° la connaissance de l'influence mécanique ou organique qui en peut résulter pour les autres organes. — Une *maladie* est une succession d'actes anormaux qui, avec la lésion d'un même organe pour point de départ, offrent des différences très notables d'un individu à l'autre, et, qui plus est, sur le même individu, selon les âges, les lieux, et selon un très grand nombre de circonstances dépendantes du malade. La maladie à laquelle nous donnons un nom n'est point un objet, un être comparable à un individu animal ou végétal. La notion de maladie, en tant que constituant un tout distinct, n'a qu'une existence subjective ou intellectuelle, que chacun se représente un peu différemment, selon la nature de ses connaissances, et toujours par le groupement, par la superposition après coup, si l'on peut ainsi dire, de l'ensemble des phénomènes qui ont eu lieu successivement. Aussi on ne peut, sans erreur, comparer les maladies aux êtres offrant un ensemble de caractères coexistants, toujours les mêmes, et susceptibles d'être constatés simultanément sur un seul individu. L'impossibilité de reproduire ou de rencontrer un ensemble de phénomènes identiques avec ceux qui ont déjà été observés fait que, comme les *monstruosités* (qui sont une phase de certaines maladies, mais seulement au début desquelles nous n'avons pu assister), les maladies peuvent être réunies en classes, en ordres et en genres, dans lesquels chacune représente une espèce ou *cas morbide* réellement différent des autres, mais sous trop de rapports pour qu'il soit possible de les considérer comme se ressemblant à l'égal des individus des règnes animal et végétal, et de les désigner à l'aide d'une nomenclature analogue. Les maladies étant des états et phénomènes non naturels, amenés par des circonstances ou causes accidentelles, si ces causes étaient toujours susceptibles d'être déterminées, la classification rationnelle des maladies quant aux *divisions fondamentales*, ou de *classes*, celle qui est le but idéal, serait la *classification étiologique*. Ce serait aussi la plus utile en pratique : 1° en ce que très souvent la cause prolonge longtemps son action; 2° par la raison que la nature de la cause détermine la nature du mal. En effet, d'une part, deux

causes différentes agissant sur une même partie du corps d'ordre quelconque (V. ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE) n'amènent jamais une même perturbation, c'est-à-dire identique dans les deux cas; et, d'autre part, une même cause agissant sur des parties différentes du corps détermine, non pas une perturbation identique partout, mais une perturbation différente, selon qu'il s'agit de l'affection d'un principe immédiat, d'un élément, d'un tissu, etc. : cette lésion est en rapport avec la nature simple ou complexe de ces parties. Les *divisions secondaires* de chaque classe en *ordres* devront être fondées sur l'examen des ordres de parties qui sont lésées (principes immédiats et éléments, tissus et tumeurs, systèmes, organes, appareils). Les *subdivisions* des ordres en *genres* seront établies d'après la considération des espèces de principes ou d'éléments, d'humeurs ou de tissus, etc., qui sont le siège de la lésion. Dans chaque genre viendront se ranger des *espèces* dont la détermination repose sur quelques caractères communs offerts par chaque cas : ainsi, par exemple, dans les genres pneumonie et fracture, on aura autant d'espèces, selon que la première sera aiguë ou chronique, se présentera chez un enfant, un adulte ou un vieillard; selon que la seconde sera simple ou comminutive, etc. Il va sans dire que, selon le besoin, on scindera les classes, ordres et genres, comme dans toute classification, en sections ou tribus; divisions intérieures de chaque groupe qui, étant secondaires, peuvent être omises selon la destination des ouvrages. Tout classement conduit à une *nomenclature*, fondée naturellement sur la connaissance précise des parties affectées, sur la nature de la lésion ou sur sa cause. Cette indication suffit pour faire sentir que jusqu'à présent chaque maladie ne peut être désignée que par un nom conventionnel ou une périphrase. Elle montre combien sont vicieuses et prématurées les nomenclatures qui ont été établies sur des notions hypothétiques ou sur la connaissance d'un seul ordre de parties du corps, telles que les organes, sans tenir compte des autres ordres de parties dont l'analyse anatomique démontre l'existence; ou qui ont été établies sans s'assurer même s'il est certain qu'il s'agit de tel ou tel organe. Ce qui précède montre en outre que, toutes les fois que les groupes de corps organisés ou de phénomènes qui s'y rattachent viennent à être analysés convenablement, toutes les fois que les lois de leur constitution ou de leurs actes viennent à être connues, ils se classent d'après une même et unique méthode dite *méthode naturelle*, susceptible d'exprimer la coordination des êtres (V. BIOTAXIE), de leurs parties (V. ANATOMIE) et de leurs actes (V. PHYSIOLOGIE), tant normaux que morbides. C'est ce que montrent les notions précédentes et la classification tératologique de Geoffroy Saint-Hilaire, qui, étant une application partielle de cette méthode à un côté de la pathologie, a devancé l'application à l'ensemble des maladies. La classification naturelle est caractérisée par ce fait, que les corps ou les phénomènes y sont rangés d'après les caractères qui leur appartiennent en propre : d'après les caractères d'ordre chimique, s'il s'agit des composés ou des phénomènes chimiques; d'après les caractères d'ordre organique, s'il s'agit des corps organisés ou de leurs actes (V. ORGANISÉ); mais elle n'est point établie d'après les caractères d'ordre physique ou d'ordre chimique seulement. Il y a quatre classes de maladies ou groupes fondamentaux établis d'après la considération des causes des maladies

(classification étiologique). I^e CLASSE. Maladies dues à l'action ou à la réaction du milieu sur l'être vivant, à des influences matérielles extérieures : *a.* astronomiques ou des saisons ; *b.* physiques et météorologiques ; *c.* chimiques (empoisonnements) ; *d.* organiques ou du milieu végétal et animal (V. VENIN).—II^e CLASSE. Maladies dues à l'état de la constitution ou organisation individuelle (monstruosités, états héréditaires, vie intra-utérine pour les monstres), se manifestant selon les âges et la nature des milieux. — III^e CLASSE. Maladies résultant nécessairement de la propre activité (ou usure) de l'économie, de sa propre évolution ou essor, des phénomènes qui lui sont propres, de la nutrition, du développement, de la reproduction exagérée d'une ou de plusieurs espèces d'éléments anatomiques ou de tissus, etc. ; de la réaction souvent inévitable, nécessaire, mais intermittente, d'un ou de plusieurs appareils sur un ou plusieurs autres (inflammations, troubles causés lors de la première menstruation, etc.) ; elles portent surtout sur l'intensité ou la vitesse des actes normaux sans que la nature en reste méconnaissable, et souvent elles déterminent la manifestation prématurée de phénomènes ou de lésions qui se seraient montrées naturellement plus tard. — IV^e CLASSE. Maladies dues à l'influence sociale : elles sont en quelque sorte relatives au degré de civilisation (aliénation mentale) et n'offrent pas toujours de distinction nette entre l'état morbide et celui de santé. — Il serait impossible de donner ici autre chose que l'indication de ces quatre grandes divisions, qui dominent les autres et qui n'ont pas été prises en considération. La division des parties du corps indique suffisamment en quels ordres, quand il y a lieu, chaque classe doit être subdivisée, en quels genres les ordres, etc. ; et, sur ce dernier point, les classifications actuelles se rapprochent de la vérité en quelques parties. — Plus la civilisation chemine, plus l'état normal prévaut sur les altérations qu'il comporte, plus diminue le nombre ou la gravité des maladies, selon les classes dans lesquelles elles rentrent. 1. Les climats sont de plus en plus améliorés, les travaux rendant plus habitables les lieux qui n'étaient habités qu'à la condition d'exposer à de nombreuses affections (assainissement des marais, etc.). 2. L'amélioration de la constitution moyenne des individus dans chaque race va en augmentant et diminue le nombre des affections qu'il reconnaissent pour cause cette constitution moyenne. 3. La diminution des influences matérielles extérieures augmente peut-être le nombre des maladies qui proviennent de modifications habituelles et directes de l'économie, c'est-à-dire des maladies organiques proprement dites, ou au moins leur influence sur le reste de l'organisme quand elles existent, mais non dans une proportion à contre-balancer la diminution de nombre et de gravité des affections dues aux autres causes. 4. Les causes de maladies provenant d'influences sociales vont en diminuant, et ces influences tendent au contraire à une amélioration très marquée de l'économie humaine du moins. — On divise artificiellement les maladies en *externes*, ainsi appelées, soit parce qu'elles attaquent des parties ou des organes sensibles à la vue, soit parce qu'elles se guérissent par l'opération de la main ou par des topiques ; et *internes*, dont le nom vient de ce qu'elles n'attaquent que les organes et les fonctions qui sont hors de la portée des sens, ou de ce qu'elles sont produites par une cause interne. Les premières sont du ressort de l'*art chirurgical*, et les secondes du do-

maine de l'*art médical* proprement dit. On a distingué les maladies en *sporadiques*, *endémiques* et *épidémiques* (V. ces mots) ; en *idiopathiques*, *essentiels* ou *primatives*, et *sympathiques*, *secondaires*, *conscutives* ou *symptomatiques*. Par rapport à leur durée, elles sont *aiguës* ou *chroniques*. Une maladie est *simple*, lorsque les symptômes observés peuvent tous se rapporter à une seule affection ; elle est *compliquée*, quand les symptômes caractéristiques de deux ou de plusieurs affections existent simultanément.

Maladie aphtheuse. V. APHTHE.

Maladie bleue. V. CYANOSE.

Maladie de Bright. Affection des reins, appelée aussi *néphrite albumineuse* et *albuminurie*, qui paraît consister en une hypertrophie des glandules de Malpighi, et qui s'accompagne de la déperdition journalière d'une certaine quantité d'albumine par les urines. Les hydropisies en sont un des symptômes les plus constants et les plus caractéristiques ; les douleurs lombaires manquent souvent ; et, quand elles existent, elles ne sont pas toujours assez intenses pour fixer l'attention des malades.

Maladie de Brunn. Dans la Moravie, en 1578, il éclata une maladie épidémique singulière. Après quelques prodromes généraux, il survenait une violente inflammation sur les parties où l'on avait appliqué des ventouses (on sait qu'au XVI^e siècle les bains et les ventouses étaient d'un usage très fréquent) ; il s'y formait des abcès de mauvaise nature, dégénérant en ulcères sanieux environnés de pustules. Il arrivait souvent que toute la portion du derme comprise dans la circonférence de la ventouse tombait en putréfaction, et laissait à sa place un ulcère phagédénique. Chez quelques-uns le corps se couvrait de pustules qui rendaient le visage difforme et horrible. Dans le progrès de la maladie, il survenait à la tête des callosités qui se rompaient avec de grandes douleurs. Des douleurs ostéocopes se faisaient sentir, surtout dans la nuit. Le peuple crut que les bains avaient été empoisonnés ou que les instruments des barbiers ventouseurs étaient chargés de venin. Rien ne justifia, bien entendu, de pareils bruits. On crut aussi que la maladie avait été propagée par plusieurs malades vénériens qui avaient pris des bains. Laissant de côté ce mode très douteux de propagation, on est porté à voir dans la maladie de Brunn une épidémie de syphilis.

Maladie des chats. V. MALADIE DES CHIENS.

Maladie des chiens. (Synonymie : *Maladie du jeune âge*, *gastro-bronchite*, *coryza*, *fièvre muqueuse*, *morve des chiens*.) On a donné ces noms à une maladie que les chiens contractent dans leur jeune âge, et qui est caractérisée surtout par un état éatarrhal des membranes muqueuses. Tous les chiens ont cette maladie avant l'âge de douze à quinze mois ; mais elle n'a pas toujours une grande intensité, et généralement elle passe inaperçue sur ceux qui habitent la campagne. Elle n'atteint qu'une seule fois le même individu. La question de contagion n'est pas résolue. Les chiens ne sont pas seuls affectés de la maladie du jeune âge ; tous les carnivores des genres *Canis* et *Felis* sont dans le même cas. La *maladie des chats* se présente avec des caractères analogues. Il n'est pas rare de voir, dans le cours de cette affection, survenir une ophthalmie symptomatique avec ulcération de la cornée, et une éruption miliaire se produire sur diverses parties du corps. Parmi les nombreux remèdes préconisés, il n'en est

aucun qui soit spécifique. Les évacuants obtiennent du succès dans le début ; l'huile de ricin et le sulfate de soude sont à préférer. Lorsque, après l'administration des purgatifs, l'état catarrhal persiste, les dérivatifs extérieurs, tels que le séton, la pommade stibiée, le vésicatoire, sont généralement indiqués. Le pronostic ne devient grave que dans le cas de complication vers l'appareil cérébro-spinal ou vers celui de la respiration.

Maladie convulsive. Nom donné par Tessier à une maladie des moutons qui a beaucoup de rapport avec l'épilepsie. Girard l'a nommée *névralgie lombaire des bêtes à laine*. V. TREMBLANTE.

Maladie imaginaire. V. HYPOCHONDRIE.

Maladie naviculaire. V. NAVICULAIRE.

Maladie nerveuse. V. NÉVROSE.

Maladie noire. V. MÉLÈNA.

Malad e du pays. V. NOSTALGIE.

Maladie pédiculaire. V. PITHIRIAIE.

Maladie de sang. Maladie des bêtes à laine. V. SANG de rate.

Maladie des Scythes. Hippocrate (*Des airs, des eaux et des lieux*, § 22) a décrit une affection qui attaquait les Scythes, et qui consistait principalement dans l'impuissance. Quand, après divers moyens, cette impuissance paraissait définitive, les patients prenaient des habits de femme et faisaient des ouvrages de femme. La maladie qui est appelée *fémantine* par Hérodote, et à laquelle les Scythes aussi étaient sujets, paraît être la même. On a fait diverses conjectures pour interpréter la description donnée par Hérodote et Hippocrate. On y a vu, entre autres, une maladie morale, un vice, à savoir, celui de ceux que les anciens nommaient *pathicus*. Mais l'interprétation la plus vraisemblable est celle qu'on obtient en rapprochant la *maladie des Scythes* d'une atrophie des testicules qui sévit sur l'armée d'Égypte, et qui a été observée et décrite par Larrey (*Mém. de chirurg. militaire et campagnes*, t. II, p. 62).

Maladie de So'ogne. Maladie des bêtes ovines décrite par Flandrin et Tessier. Elle est ainsi nommée parce qu'elle est enzootique dans la Sologne; on l'a appelée *mal rouge*, *maladie rouge*, parce que les malades rendent quelquefois du sang avec les urines; *maladie de sang*, parce qu'elle n'est autre chose que le *sang de rate* (V. ce mot) avec des symptômes moins intenses, en y ajoutant quelques-uns des caractères de la cachexie. Les causes de cette affection dépendent de la nature du sol, des habitations, de la nourriture. Les pâturages de la Sologne sont très humides; il en est de même pour les habitations, qui sont en outre mal tenues.

Maladie vénérienne. V. SYPHILIS.

MALADIF, IVE, adj. [*valetudinarius*, all. *sieeh*, angl. *si kly*, it. *malaticcio*, esp. *enfermizo*]. Sujet à être malade, valétudinaire.

MALADREURIE, s. f. Hôpital de lépreux. Synonyme de *ladrerie* ou *léproserie*.

MALAGMA, s. m. [*malagma*, *μάλαγμα*, de *μαλάσσειν*, ramollir; all. *Umschlag*]. Médicament topique qui a la vertu de ramollir; cataplasme émollient. — On entend aussi par *malagma* toute espèce de topique mou.

MALAIRE, adj. [de *mala*, joue; angl. *malar*, it. *malare*, esp. *malar*]. Qui a rapport à la joue. — *Apophyse malaire*. Eminence rugueuse située sur la partie externe de l'os maxillaire supérieur, s'articulant par une surface large et inégale avec l'os malaire. —

Os malaire ou *os de la pommette*. Petit os irrégulièrement quadrilatère, auquel on distingue trois faces : une, *sous-cutanée*; la seconde, *orbitaire*, située sur une grosse apophyse recourbée, formant un angle avec l'os, articulée supérieurement avec le coronal et le sphénoïde, inférieurement avec le maxillaire inférieur, et correspondant en arrière à la fente sphéno-maxillaire; la troisième, *temporale*, s'articulant en devant avec le maxillaire supérieur par une surface raboteuse, et correspondant en arrière à la fosse temporale.

MALAISE, s. m. [*corporis anxietas*, all. *Misbehagen*, angl. *uneasiness*, it. *incomodità*, esp. *malestar*]. État incommode du corps, dans lequel les actions organiques ne s'exécutent pas avec une pleine liberté, et ne sont cependant pas assez dérangées pour constituer une *maladie*.

MALAMBO, s. m. Nom donné à une écorce dont l'origine est encore incertaine, et qui a été apportée de Santa-Fé de Bogota, en 1806. Quelques auteurs l'attribuent au *Drimys Winteri*, d'autres à un *Quassia*. Cette écorce est épaisse de 7 à 9 millimètres, cassante, d'une couleur de buis, reconverte d'un épiderme blanc; elle a sur sa surface des tubercules nombreux; son odeur est forte lorsqu'elle est récente; sa saveur est amère et poivrée. Elle ne contient pas de tannin, et à peine offre-t-elle quelques traces d'acide gallique; elle ne donne aucun des alcaloïdes des quinquinas. On l'a employée comme fébrifuge.

MALANDRE, s. f. [all. *Mauke*, angl. *malanders*, it. *malandra*, esp. *grietas*]. Les vétérinaires appellent ainsi une crevasse située au pli du genou, et d'où découle une humeur âcre qui corrode la peau.

MALANDRIE, s. f. [*malandria*]. Espèce de lèpre.

MALAPTÉRURE, s. m. V. ÉLECTRIQUE (poisson).

MALARIA, s. f. [de *mala*, mauvais, et *aria*, air]. Nom que les Italiens donnent aux effluves paludéens producteurs des fièvres intermittentes et rémittentes. Pendant quelques mois Rome est sujette à la *malaria*.

MALATE, s. m. [de *malum*, pomme; all. *apfelsaures Salz*, angl. *malate*, it. et esp. *malato*]. Nom générique des sels neutres formés par l'union de l'acide malique avec les bases. Ils sont confondus aujourd'hui avec les *sorbates*. On en trouve plusieurs dans le règne végétal, tels que ceux de chaux, de magnésie, de potasse, mais peu sont usités. Leurs caractères généraux sont peu tranchés; on peut les reconnaître en les transformant en malate de plomb peu soluble à froid dans l'eau, mais susceptible de se cristalliser en aiguilles soyeuses lorsque ce liquide est bouillant. On n'emploie en médecine que celui de fer.

Malate de fer [*extrait de Mars pomme*]. On l'obtient en faisant digérer pendant trois jours, dans un vase de fer clos, à la température de 25° centigr., 4 parties de limaille de fer porphyrisée et 8 parties de suc de pommes aigres; augmentant ensuite la chaleur, évaporant jusqu'à réduction de moitié, passant la liqueur, et la faisant rapprocher jusqu'à consistance d'extrait au bain-marie. On le conserve dans des bocaux de verre soigneusement bouchés.

MALAXER, v. a. [de *μαλάσσειν*, ramollir, *mollire*, *subigere*, all. *kneten*]. Pétrir une substance pour la rendre plus molle et plus ductile.

MAL-DENTÉ, ÉE, adj. On désigne sous ce nom, ou sous celui de *mal-bouchés*, les chevaux chez lesquels une mauvaise disposition des dents, une usure trop lente ou trop rapide, rendent difficile ou impossible l'appréciation de l'âge.

MÂLE, adj. et s. m. [*masculus*, ἀρσεν, all. *Mann*, *Männchen*, angl. *male*, it. *maschio*, esp. *macho*]. Qui est du sexe masculin, qui appartient au sexe masculin. — En botanique, on appelle *fleurs mâles* celles qui ne contiennent que des étamines.

MALÉINIQUE ou **PARAFUMARIQUE** (ACIDE). L'acide anhydre (C⁴H³O³) se forme lorsqu'on maintient longtemps l'acide fumarique à son point d'ébullition. Il forme de beaux cristaux incolores fusibles à 75°, bouillant à 176°. L'acide hydraté (C⁴H³O³,HO) est cristallisable, incolore, efflorescent, facilement soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; très acide; la chaleur le fait passer à l'état d'acide anhydre.

MALÉIQUE (ACIDE). Acide volatil, cristallin, obtenu en cristallisant l'acide malique. Il est bibasique et isomérique avec l'acide acétique. (C⁸H²O⁶2HO.)

MALESHERRIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes séparée des passiflores, dont elles n'ont pas le port.

MALICORIUM, s. m. [it. *malteorio*]. Nom latin, conservé en français, de l'écorce de la grenade.

MALIGNITÉ, s. f. [*malignitas*, all. *Bösartigkeit*, angl. *malignancy*, it. *malignità*, esp. *malignidad*]. Qualité nuisible d'une chose. Ce mot a été employé en médecine pour désigner le caractère grave et insidieux d'une maladie quelconque.

MALIN, IGNE, adj. [*malignus*, all. *bösartig*, angl. *malignant*, it. et esp. *maligno*]. Epithète donnée aux maladies qui présentent le caractère de la malignité : *fièvre maligne*, *pustule maligne*, *ulcère malin*. — *Tumeurs malignes*. Cette dénomination, dont le vague se prête à toutes les interprétations qu'on veut lui donner, est employée sans désignation précise ni définition par beaucoup de chirurgiens. Aussi chacun lui accorde-t-il un sens un peu différent. Dans cette manière de voir, la division des tumeurs en *bénignes* et en *malignes* deviendrait la base d'une classification de ces productions morbides. Le dernier groupe comprendrait toutes celles qui offrent la propriété de récidiver, de se développer en peu de temps, d'envahir simultanément ou successivement plusieurs organes, et, une fois ulcérées, de s'agrandir rapidement en plaie, ou qui présentent au moins un de ces caractères; les *tumeurs bénignes* seraient celles qui n'ont pas ces caractères. Toutes les espèces d'éléments anatomiques jouissant des propriétés de nutrition, de développement et de reproduction, on sent combien prête à l'arbitraire une classification fondée sur des données physiologiques (*symptomatologiques* ou *cliniques* des auteurs), sans s'appuyer sur des notions anatomiques. (V. RÉCIDIVE.) Aussi l'anatomie générale est venue montrer : 1° que chacune de ces divisions renfermait des tumeurs d'espèces très diverses; 2° qu'une même espèce pourrait être rangée par tel chirurgien dans la première division, et par tel autre dans la deuxième; 3° que des tumeurs de même espèce pouvaient être classées, tantôt dans la première, tantôt dans la deuxième division, selon les circonstances, quelquefois accidentelles, qui avaient amené ou modifié son évolution, son ulcération, etc. Aussi, comme on aurait dû s'y attendre, le vice de méthode qui consiste à classer des tissus morbides d'après des caractères aussi variables que ceux qui sont fournis par les propriétés ou actions physiologiques, modifiables selon mille circonstances, telles que leur situation dans tel ou tel organe, etc., a-t-il jeté beaucoup de trouble dans la pathologie. On a fini par reconnaître que les termes *malin* et *bénin*,

appliqués aux tumeurs, sont dénués de sens en face de la réalité, et que les tissus anormaux et les tumeurs liquides doivent, comme les tissus normaux, être classés d'après la connaissance des éléments anatomiques qu'ils renferment, ainsi qu'd'après celle de leur arrangement ou texture. V. CLINIQUE, CONSISTANCE et ÉPITHÉLIOMA glandulaire.

MALIQUE, adj. [it. *malico*]. V. ACIDE malique.

MALLÉABILITÉ, s. f. [*malleabilitas*, de *malleus*, marteau; all. *Schmiedbarkeit*, angl. *malleability*, it. *malleabilità*, esp. *malleabilidad*]. Propriété qu'ont certains métaux de se réduire en lames sous le choc du marteau ou la pression du laminoir.

MALLÉABLE, adj. [*malleabilis*, all. *schmiedbar*, angl. *malleable*, it. *malleabile*, esp. *malleable*]. Qui jouit de la malléabilité. L'argent, l'or, le cuivre, le fer, sont malléables.

MALLEAMOTHE [*Pavete*, *Pavate*, arbre à *brysi-pèle*]. Arbrisseau qui croît au Malabar. Les feuilles, bouillies dans de l'huile de palme, sont bonnes pour l'impétigo; la racine, pulvérisée et mêlée avec du gingembre, est diurétique.

MALLÉOLAIRE, adj. [*malleolaris*, de *malleolus*, malléole; angl. *malleolar*, it. *malleolare*, esp. *malleolar*]. Qui a rapport aux malléoles. — *Artères malléolaires*, l'une interne, l'autre externe. Ce sont deux branches fournies par l'artère tibiale antérieure vers le cou-de-pied.

MALLÉOLE, s. f. [*malleolus*, diminutif de *malleus*, marteau; all. *Knöchel*, angl. *malleolus*, it. *malleolo*, esp. *malleolo*]. Les *malléoles*, vulgairement appelées *chevilles du pied*, sont deux saillies osseuses situées, l'une au côté interne, et l'autre au côté externe de la partie inférieure de la jambe. La première est une éminence du tibia; la seconde est formée par l'extrémité tarsienne du péroné. Elles constituent une sorte de mortaise dans laquelle est enclavé l'astragale. Elles donnent attache à des ligaments, et présentent chacune une coulisse dans laquelle glissent des tendons musculaires.

MALÔLE, s. m. [*essence de pommes pourries*]. Par distillation des pommes de reinette et de calville, on obtient une essence plus légère que l'eau, d'odeur et de goût musqués, d'un gris jaunâtre; elle bout à 109° centigr., et distille complètement; soluble dans l'alcool et l'éther, peu dans l'eau. (C⁶⁴,16H²⁰,65O¹⁵,20.)

MALPIGHIACÉ, ÉE, adj. [*malpighiaceus*]. Se dit, en botanique, des poils de plantes en forme de navette insérés par leur partie moyenne sur une base glandulaire existant dans la plupart des espèces de la famille des malpighiacés.

MALPIGHIACÉES, s. f. pl. [*malpighiaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, qui comprend des arbres, des arbrisseaux ou des arbustes, à feuilles opposées, simples ou composées, souvent munies de poils en forme de navette, et accompagnées souvent à leur base de deux stipules. Ces fleurs sont jaunes ou blanches, en grappes, en corymbes, ou en sercules axillaires ou terminales. Les pédicelles des fleurs sont souvent articulés et munis de deux petites bractées vers leur partie moyenne. Leur calice est monosépale, souvent persistant, à 4 ou 5 divisions profondes; corolle à 5 pétales longuement onguiculés, quelquefois nulle; 10 étamines, rarement moins, libres ou légèrement soudées par leur base; pistil tantôt simple, tantôt formé de trois car-

pelles plus ou moins soudés entre eux, chaque carpelle ou chaque loge contenant un ovule attaché à la partie supérieure de l'angle interne, ou deux ovules attachés à cet angle; trois styles. Fruit sec ou charnu, composé de trois carpelles distincts, ou bien une capsule ou un nuculaire ordinairement trilobulaire. La capsule a ordinairement des ailes membraneuses très saillantes ou des pointes épineuses. Chaque graine a un tégument propre, peu épais, recouvrant immédiatement un embryon un peu recourbé.

MALPIGHIER, s. m. [*malpighia*]. Genre de plantes dont une espèce, le *malpighier brûlant* (*Malpighia urens*, L.), porte des feuilles dont la face inférieure a des poils brûlants comme ceux de l'ortie; un fruit drupacé de la grosseur et de la couleur des cerises, alimentaire, astringent, usité contre les diarrhées, de même que l'écorce de cet arbrisseau, qui croît aux Antilles.

MALT, s. m. [all. *Malz*, angl. *malt*, it. *malto*, esp. *malta*]. On appelle ainsi, dans la préparation de la bière, l'orge qu'on a fait germer et sécher, et dont on a séparé les germes.

MALVACÉES, s. f. pl. [*malvaecæ*]. Famille qui renferme des plantes herbacées, des arbustes, et même des arbres, à feuilles simples, alternes ou lobées, munies de deux stipules à leur base. Les fleurs sont axillaires, solitaires, ou diversement groupées, et forment des espèces d'épis. Le calice, souvent accompagné d'un calicule, est monosépale, à 3 ou 5 divisions, rapprochées en forme de valves avant leur épanouissement; corolle à 5 pétales alternes avec les lobes du calice, contournés en spirale avant leur développement, souvent réunis par leur base au moyen de filets staminaux, de manière que la corolle tombe d'une seule pièce et simule une corolle monopétale; étamines très nombreuses, à filets monadelphes et à anthères réniformes, constamment uniloculaires; pistil composé de plusieurs carpelles, tantôt verticillés autour d'un axe central, tantôt réunis en capitule; styles distincts, plus

ou moins soudés, portant chacun un stigmate simple à leur sommet. Fruit disposé comme les carpelles autour d'un axe, ou en tête, ou soudé en une capsule pluriloculaire s'ouvrant en autant de valves qu'il y a de loges. Les graines, dont le tégument propre est quelquefois chargé de poils cotonneux, se composent d'un embryon droit, généralement sans endosperme, ayant les cotylédons foliacés et repliés sur eux-mêmes.

MALVAT DU LANGUEDOC. Nom de l'affection charbonneuse (V. CHARBON) dans certaines parties du Languedoc.

MALVERN. Dans le Worcestershire (Angleterre), a des eaux contenant du carbonate et du sulfate de soude.

MAMANPIAN, s. m. [*mère des pians*, angl. et esp. *mamanpian*]. Ulcère sordide par lequel commence le *pian*. V. ce mot.

MAMELLE, s. f. [*mamma*, $\mu\alpha\sigma\tau\omicron\varsigma$, all. *Brustdrüse*, angl. *breast*, it. *mammella*, *poppa*, esp. *mama*, *teta*]. Les *mamelles*, dans l'espèce humaine, sont deux corps glanduleux, hémisphériques, situés sur les parties supérieure, latérales et antérieure de la poitrine, et servant à la sécrétion et à l'excrétion du lait. Du milieu de leur surface s'élève le *mamelon* (V. ce mot). — Un tissu

adipeux abondant, subjacent à la peau fine et délicate des mamelles, entoure de toutes parts la *glande mammaire*, organe spécial de la sécrétion du lait, formé de petits lobes blanchâtres, unis entre eux par un tissu cellulaire dense et non grasseux, et placés au-devant du muscle grand pectoral. Ces lobes sont composés eux-mêmes de lobules contenant (Fig. 196, l) une multitude d'acini d'où naissent les conduits excréteurs connus sous le nom de *vaisseaux galactophores* ou *lactifères*. Ces conduits (ss), flexueux, extensibles, demi-transparents, ordinairement au nombre de 15 à 18, situés près de la base du mamelon, et unis entre eux par du tissu cellulaire, passent par le centre du mamelon, et viennent s'ouvrir isolément à sa surface. Les mamelles sont le type des *glandes en grappe composée* (V. GLANDE, Fig. 196, p. 586), c'est-à-dire constituées par des *acini* nombreux rassemblés en lobules (l), dont le conduit excréteur (r) se réunit à d'autres pour former les conduits galactophores (Fig. 252, a), à épithélium pavimenteux. Ils sont composés de fibrecellules, disposées surtout circulairement, accompagnées de beaucoup de fibres élastiques ramifiées, peu anastomosées, et de fibres lamineuses. Les *acini* ont leurs culs-de-sac tapissés d'épithélium nucléaire ovoïde, pourvu de nucléoles chez certains sujets, en manquant

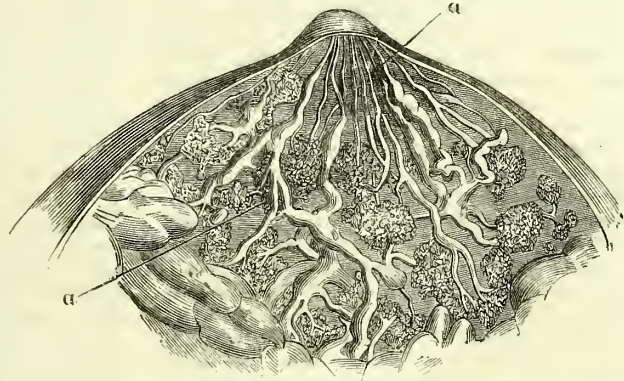


Fig. 252.

chez d'autres. Dans les cas d'hypertrophie morbide (V. GLANDULAIRE), cet épithélium peut passer à l'état pavimenteux. Il existe une corrélation entre le développement des éléments anatomiques de l'utérus (fibres musculaires) pendant la grossesse et ceux de la mamelle (culs-de-sac glandulaires). Ces derniers, atrophiés en partie hors de l'état de grossesse, deviennent visibles et sont tapissés de leur épithélium nucléaire pendant que l'utérus grossit et que ses fibrecellules augmentent de volume. Pendant que la sécrétion est active, l'épithélium nucléaire qui tapissait auparavant les culs-de-sac disparaît, et il s'en reforme d'autres lorsque la sécrétion cesse. — Les mamelles sont le caractère distinctif d'une classe nombreuse d'animaux auxquels on a donné le nom de *mammifères*; mais le plus ordinairement ces mamelles ne sont pas gonflées de graisse comme chez la femme, et elles ne deviennent apparentes que dans le temps de l'allaitement. Leur mamelon, ordinairement creux, n'est percé que d'un ou de deux réservoirs plus grands, dans lesquels les conduits lactifères versent le lait. Leur nombre est très variable, même dans les diverses femelles d'une même espèce; mais il est toujours en rapport avec le nombre de petits qu'elles peuvent mettre bas. Elles

diffèrent essentiellement quant à leur situation ; de là la distinction des *mamelles pectorales, abdominales, inguinales*. La jument a deux mamelles inguinales ; la vache en a quatre, qui constituent une masse unique appelée *pis*, composée de deux parties symétriques accolées l'une à l'autre, et donnant naissance à quatre principaux mamelons, que l'on nomme les *trayons* ou les *tétines*, en arrière desquels se trouvent quelquefois deux mamelons plus petits appelés *tétins*, qui ne fournissent que rarement du lait. Dans les multipares, les mamelles, ou plutôt les *tétines* sont disposées en deux rangées, une de chaque côté de la ligne médiane, depuis le pubis jusque sous le sternum.

MAMELON, s. m. [*papilla*, γὰλξ, all. *Brustwarze*, angl. *nipple*, it. *papilla*, esp. *mamelon, pezon*]. Petite éminence conoïde, plus ou moins rouge ou brune, susceptible d'érection, qui s'élève du milieu de chaque mamelle, et à laquelle aboutissent les vaisseaux lactifères. Cette éminence est entourée à sa base d'un disque coloré qu'on appelle *auréole*, et qui présente un aspect rugueux dû à des follicules sébacés, au nombre de quatre à dix, disséminés sur toute l'auréole, ou formant un cercle régulier près de sa circonférence, et offrant, non loin de leur sommet, deux ou quatre petites ouvertures qui sont les orifices de leurs conduits excréteurs. — *Gerçures du mamelon*. Petites excoirations que détermine quelquefois la suction exercée par le nourrisson, et qui produisent une vive douleur. V. GERÇURE. — On appelle souvent *uamelons* tous les tubercules qui ont une forme analogue à celle du mamelon proprement dit : tels sont les *mamelons* de la substance tubuleuse des reins.

MAMELONNÉ, ÉE, adj. [*mamillatus*, all. *zitzenförmig*, angl. *mammillated*, esp. *uamelonado*]. Qui présente de petits tubercules qu'on peut comparer à des mamelons. — *Substance mamelonnée du rein*. V. REIN.

MAMILLAIRE, adj. [de *mamilla*, petite mamelle ; all. *worzenförmig*, angl. *mammillary*, it. *mammellare*, esp. *mamilar*]. Qui a la figure d'un mamelon. Quelques anciens anatomistes, prenant les nerfs olfactifs pour de simples appendices creux du cerveau, les avaient appelés, à cause de leur forme, *caroncules mamillaires*. — On donne le nom de *tubercules mamillaires* à deux tubercules blanchâtres situés entre les bras de la moelle allongée, tout près du bord antérieur de cette protubérance, et correspondant à la partie antérieure inférieure du troisième ventricule.

MAMMAIRE, adj. pris quelquefois subst. [γ *ammarius*, de *mamma*, mamelle ; angl. *mammary*, it. *mammario*, esp. *mamario*]. Qui concerne les mamelles. — *Glandes mammaires*. V. MAMELLE. — *Artères mammaires*. Elles sont au nombre de trois : l'une est *interne*, les deux autres sont *externes*, et distinguées en *supérieure* et *inférieure*. La *mammaire interne* naît de la partie inférieure de la sous-clavière. La *mammaire externe supérieure* provient de l'artère axillaire, ainsi que la *mammaire externe inférieure*.

MAMMALOGIE, s. f. [*mammalogia*, de *mamma*, mamelle, d'où dérive *mammalia*, les mammifères, et de *λόγος*, discours, description ; all. *Mammalogia*, it. *mammalogia*, esp. *mamatologia*]. Description des mammifères.

MAMMEI, s. m. [*abricot d'Amérique*, *Mammea americana*, L., esp. *mamei*, albaricouque de *America*]. Le *mamei d'Amérique*, ou *abricotier de Saint-Domingue*, est un grand arbre de la famille

des guttifères. Le fruit, nommé *mammea*, est une drupe volumineuse dont l'enveloppe externe est astringente, l'interne mince et amère, et le sarcocarpe charnu, d'un goût agréable partienlier. Les fleurs sont blanches, odorantes ; distillées avec l'alcool, elles donnent l'*ean des créoles*.

MAMMIFÈRES, s. m. pl. [*mammalia*, de *mamma*, mamelle, et *ferre*, porter ; all. *Säugethiere*, angl. *mammifera*, it. *mammiferi*, esp. *mamiferos*]. On comprend sous cette dénomination tous les animaux vivipares, à température fixe et à mamelles : c'est la première classe du règne animal. A sa tête se trouve l'homme, qui seul est *bimane* ; ensuite viennent les animaux qui approchent le plus de lui par la complication de leur organisation et le haut degré de leur intelligence. Tous ont des mamelles, des poumons, un cerveau volumineux, un cœur à deux ventricules, et un diaphragme musculaire entre la poitrine et le bas-ventre ; presque tous ont les mâchoires garnies de dents ; presque tous aussi ont un système pileux plus ou moins développé et quatre membres onglés.

MAMMIFORME, adj. [*mammiformis*, *mastoides*, all. *zitzenförmig*, it. *mammiforme*, esp. *mamiforme*]. Qui a la forme d'une mamelle. V. MASTOÏDE.

MANCENILLIER, s. m. [*Hippomane mancenilla*, L., all. *Manziuellenbaum*, esp. *manzanillo*]. Arbre de la famille des euphorbiacées (monœc. monadelph., L.), qui croît dans l'Amérique méridionale, et dont l'écorce, le bois, les feuilles et le fruit sont remplis d'un suc laiteux caustique et vénéneux. On a trouvé dans ce suc un acide particulier, de la glutine, de la cire, une substance résineuse et un principe volatil.

MANCHE D'HIPPOCRATE, s. f. [all. *Filtrirsack*]. V. CHAUSSE.

MANDIBULE, s. f. [*mandibula*, de *wandere*, mâcher ; all. *Kiefer*, angl. *mandible*, it. *mandibola*, esp. *mandibula*]. On a quelquefois donné ce nom à la mâchoire inférieure de l'homme ou des quadrupèdes ; mais on se sert particulièrement de cette expression en parlant du bec des oiseaux, dont les deux parties sont appelées *mandibules*, et distinguées en *supérieure* et *inférieure*. — On appelle aussi *mandibules*, chez les insectes broyeur, deux pièces mobiles et très dures, placées l'une à droite, l'autre à gauche de la bouche, et servant, comme deux dents, à diviser les aliments.

MANDRAGORE, s. f. [*Atropa mandragora*, L., pentandrie monogynie, L., solanées, J. ; μανδραγόρας, all. *Mandragore*, *Atraun*, angl. *mandrake*, it. et esp. *mandragora*]. Plante dont la racine, blanchâtre, longue, grosse, souvent bifurquée, de manière à représenter comme deux cuisses, est narcotique, et a été employée sous forme de cataplasme. Toute la plante est vénéneuse. Les anciens lui attribuaient, à raison de sa forme, des propriétés aphrodisiaques. Ils ont employé la mandragore comme agent essentiel dans des préparations qui avaient pour but de déterminer le sommeil et l'insensibilité pendant les opérations. Dans ces derniers temps on s'est servi avec un certain succès de la mandragore contre l'aliénation mentale (racine en poudre : par jour, les doses les plus fortes n'ont jamais été supérieures à 1 gramme ; en moyenne, elles ont varié entre 3 décigrammes et demi et 9 décigrammes). La mandragore (Fig. 253) est aussi appelée *mandragora officinarum*, *mandragore femelle* (*Atropa mandragora fœmina*, Bulliard) ; elle est souvent con-

fondue avec une autre espèce à racine plus épaisse, etc., douce du reste des mêmes propriétés, qui est la *mandragore printanière* (*Mandragora vernalis*, Bertol),

manganique, et les rouges à celle d'un acide plus oxygéné, qui serait l'*acide hypermanganique* ou *orymanganique*.



Fig. 255.

ou *mandragore mâle* (*Atropa mandragora mas*, Bulliard).

MANDUCATION, s. f. [*manducatio*, de *manducare*, manger; all. *Kauen*, angl. *manducation*, it. *manducazione*, esp. *manducación*]. Action de manger.

MANGANÈSE, s. m. [*manganesium*, all. *Mangan*, *Braunsteinmetall*, angl. *manganese*, it. *manganese*, esp. *manganeso* ou *mangano*]. Métal découvert par Scheele et Gahn en 1774, d'un blanc brillant, pesant 6,85, d'une cassure raboteuse, très dure, très fragile, ne se fondant qu'à 160° du pyromètre de Wedgwood. On ne l'obtient que sous forme de grenailles, en traitant par le charbon, et au feu le plus violent, l'un de ses oxydes. Il est peu étudié et sans usages, tandis que son peroxyde ou oxyde noir, connu de toute antiquité, et désigné généralement sous le nom de *manganèse* (on écrivait autrefois *manganaise*, et ce mot était alors féminin), en a de très importants. Le manganèse se combine en cinq proportions avec l'oxygène, et forme un protoxyde vert, un deutoxyde qui est rouge, un peroxyde noir sur lequel nous allons revenir, et deux acides qu'on ne peut obtenir isolés, et qui forment, avec les alcalis, des combinaisons remarquables par la propriété qu'elles ont de changer de couleur sous l'influence de légers changements de composition, ce qui leur a fait donner le nom de *caméléon minéral*. — L'oxyde noir, jadis *magnesia nigra*, existe en abondance dans les départements des Vosges et de la Moselle, soit en masses amorphes, soit sous forme d'aiguilles brillantes; il est friable, insipide, inodore, insoluble dans l'eau. On en fait usage pour la préparation du chlore et des chlorures et l'extraction de l'oxygène. Il est employé, dans les arts, pour blanchir le verre à vitre et le cristal, et pour la fabrication des émaux. On lui attribue la propriété de préserver de toute altération l'eau à laquelle on le mêle dans la proportion de 3/500.

MANGANÉSATE ou **MANGANATE**, s. m. [all. *mangansaures Salz*, angl. *manganate*, esp. *manganato*]. Nom générique des sels qui se forment par l'action de la potasse sur le peroxyde de manganèse, dans le composé nommé *caméléon minéral*. Les cristaux verts paraissent appartenir à la combinaison de l'*acide*

de l'Amérique intertropicale et du Malabar. Il est remarquable en ce que ses branches inférieures, dépourvues de feuilles, se courbent vers le sol, et s'y enracinent par leur extrémité. Ses graines germent avant de tomber. Son écorce, très astringente, est employée au tannage; elle était apportée et employée autrefois comme fébrifuge.

MANGOSTAN ou **MANGOSTAN**, s. m. [*Garcinia mangostana*, L., all. *Mangostane*, angl. *mangosteen*, esp. *mangostan*]. Arbre originaire des Moluques (famille des guttifères, J., dodécandrie monogynie, L.), dont les fruits, appelés *mangoustes*, sont de la grosseur d'une petite orange, et renferment, sous une écorce d'un pourpre noir, astringente, vernifuge, une pulpe blanche, molle, fondante, d'une saveur sucrée légèrement acidule, avec le parfum de la framboise. Ce fruit est alimentaire, un peu laxatif et antiscorbutique.

MANI, s. m. [*Moroneba coccinea*, Aublet]. Arbre de la famille des guttifères, originaire de la Guyane, dont découle une résine sous forme de sue jaune qui noircit à l'air et qui sert à faire des torches, à goudronner les barques, etc. Quelques droguistes la vendent pour *résine caragne*.

MANIACAL, **ALE**, adj. [*maniodes*, it. *maniacate*, esp. *maniacal*]. Epithète donnée à une espèce de délire violent.

MANIAQUE, adj. et s. [*maniacus*, all. *tobsüchtig*, angl. *maniae*, it. et esp. *maniaco*]. Qui est attaqué de manie, ou qui a rapport à la manie.

MANIE, s. f. [*mania*, μανία, all. *Tobsucht*, angl. *mania*, it. et esp. *mania*]. Délire général avec agitation, irascibilité, penchant à la fureur. Ce délire général, ou du moins sans idée dominante, sans passion fortement prononcée et permanente, mais avec disposition à la fureur, distingue la *manie* proprement dite de la *monomanie*.

MANIEMENT, s. m. On appelle ainsi l'action de toucher, de palper avec la main les régions où s'accumule la graisse chez les animaux de boucherie, pour juger de leur degré d'engraissement. Les points de maniement sont pour le bœuf: le poitrail, le grasset, la base de la queue, la croupe, les parois supérieures,

latérales et postérieures de la poitrine, la partie supérieure du flanc, la base du scrotum, la région du coude ; pour le mouton : les parois pectorales, le fanon, le dos, la région inguinale et le grasset. Ces endroits sont désignés sous le nom générique de *maniements*.

MANIQUETTE, s. f. V. GRAINE de paradis.

MANIOG, s. m. [*Jatropha manihot*, L., *Manihot utilissima*, Pohl, *Janipha Maniho*, Kunth, monacée monadelphie, L., euphorbiacées, J.; all. et angl. *Manihot*, it. *manioca*, esp. *manioc*]. Plante dont la racine, formée de gros tubercules charnus et ovales, contient une fécule alimentaire, avec un sue âcre, volatil et vénéneux, que Boulton et Henry disent être de l'acide cyanhydrique. On détruit ce principe en mettant avec de l'eau, dans un sac, la racine dépouillée de son écorce et broyée, exprimant le suc, et suspendant le sac dans une cheminée jusqu'à parfaite dessiccation. La poudre qu'on fait ensuite avec la racine ainsi préparée, est la *farine de cassave*, mélange d'amidon, de fibre végétale et d'un peu d'extractif. — Le suc, reçu dans un vase, laisse déposer une fécule blanche, qui n'est composée que d'amidon, et qui, bien lavée et bien séchée, nous est envoyée sous le nom de *tapioca* ou *sagou blanc*. Parmi les autres produits alimentaires qu'on obtient de la racine seule de manioc, il faut citer le *cicipa* ou *moussaché*, et la *couaque*. Ce dernier produit est une sorte de farine qui se prépare avec la racine de manioc râpée, exprimée, séchée sur des claies exposées à la chaleur, puis criblée : elle sert à faire le *pain de cassave*. V. FÉCULE.

MANIPULATION, s. f. [*manipulatio*, de *manus*, main, all. et angl. *Manipulation*, it. *manipolazione*, esp. *manipulacion*]. Action d'exécuter diverses opérations manuelles, en pharmacie et dans les arts. Quelquefois aussi ces opérations manuelles sont elles-mêmes appelées *manipulations*.

MANIPULE, s. m. [*manipulus*, de *manus*, main ; all. *Handvoll*, angl. *handful*, it. *manipolo*, esp. *manipulo*]. Synonyme de *poignée*. Ce mot est quelquefois employé dans les formules pour indiquer la quantité d'une substance médicamenteuse quelconque que la main peut contenir, ou que l'on peut empoigner d'une seule main. Cette quantité est désignée, dans les formules, par la lettre M, suivie de chiffres qui indiquent le nombre de poignées que l'on doit prendre : ainsi M ij signifie deux poignées. Mais on conçoit que, selon la grandeur des mains, il doit exister de grandes différences dans les quantités ainsi mesurées : aussi les auteurs du Codex ont-ils indiqué, pour certaines substances, à quel poids équivalait la poignée : une poignée d'orge équivalait à 3 onces 2 gros et 1/2 (10^{1st}, 40) ; une poignée de graine de lin, à 4 once 4 gros (47st, 60) ; une poignée de feuilles sèches de manve, à 1 once 3 gros (43st, 90) ; de feuilles sèches de chicorée, à 1 once (32 gram.) ; de fleurs de tilleul, à 1 once 2 gros et 1/2 (40st, 10).

MANNE, s. f. [*manna*, מצָהָב, all., angl. et it. *manna*, esp. *mana*]. Suc concret qui nous vient, par Marseille, de la Sicile et de la Calabre, où on le récolte sur une espèce de frêne nommée *Fraxinus ornus*, L. Quoique la manne découle spontanément, on en augmente l'exsudation en pratiquant sur l'écorce, au mois de juillet, des incisions de 27 millimètres de longueur et de 14 de profondeur. On distingue : 1° La *manne en larmes* (*manna lacrymata*, *manna in guttis*, *manna tabulata*), celle qui,

tiennent sur l'écorce de l'arbre ou sur de petites pailles disposées à cet effet dans les incisions ; elle est en larmes blanches, douces, sucrées, plus ou moins sèches et volumineuses. 2° La *manne en sortes* (*manna communis*, *manna vulgata*, *manna in sortis*), celle qui, dans les mois de septembre et d'octobre, coule le long de l'arbre, et se dessèche moins vite et moins complètement ; elle est en grumeaux irréguliers et un peu gras. 3° La *manne grasse* (*manna inferior*, *manna spissa*, *manna sordida*, *manna crassa*) coule jusqu'au pied de l'arbre, pendant le mois de novembre et le commencement de décembre, et est reçue sur une couche des feuilles du même arbre, dont on a eu soin de couvrir le sol. Ce n'est qu'une masse molle, gluante, chargée d'impuretés. La manne en sortes de Sicile est connue dans le commerce sous le nom de *manne Gérapy*, et celle de Calabre sous celui de *manne Capacy*. Cette substance donne, à l'analyse, du sucre, qui forme un dixième du poids total, de la mannite (V. ce mot) ; un principe nauséux, in cristallisable, d'autant plus abondant que la manne est moins pure ou plus détériorée. La manne est un laxatif très employé, que l'on prescrit à la dose de 64 ou 96 gram., en solution dans environ un verre d'un véhicule aqueux ou de lait. On l'associe quelquefois à des purgatifs plus énergiques ; mais elle nuit à leur action plutôt que de l'augmenter. Plus la manne est vieille, plus son action purgative est marquée.

Manne d'ahagi ou *d'agul*. Elle est en petits grains, comme la précédente, et exsude d'une espèce de saïnon de Perse nommée *Hedysarum ahagi*.

Manne de Briançon [*manna brigantiaea*]. Manne très faiblement purgative qui exsude spontanément du mélèze (*Pinus larix*, L.), dans les environs de Briançon. Elle est en petits grains arrondis, jaunâtres, d'une saveur nauséabonde, que l'on récolte sur les feuilles de cet arbre en juin et juillet, mais seulement pendant les étés chauds.

Manne liquide ou *térébiabin*. Matière gluante, assez semblable à du miel blanc, que l'on récolte en Perse, en Asie, en Égypte, sur les feuilles de divers arbrisseaux, et qui ne diffère pas, suivant quelques auteurs, de la manne ahagi.

Manne tombée du ciel. Substance alimentaire qui se développe rapidement dans certaines circonstances en Perse et dans le voisinage du mont Ararat, etc. D'autres disent qu'elle est apportée par les vents violents. Il est certain qu'elle est formée de lichens, surtout de *Lecanora affinis*, Eversmann, et *Lecanora esculenta* (*Lichen esculentus*, Pallas, *Parne'ia esculenta*).

MANNEQUIN, s. m. Figure d'homme ou de femme sur laquelle les chirurgiens exercent les élèves à l'application des bandages ou à la manœuvre des accouchements.

MANNITE, s. f. [all. *Mannastoff*, angl. *mannite*, it. *mannite*, esp. *manito*] (C¹²H¹⁴O⁶). Nom donné par Thenard à un principe abondamment contenu dans la manne. La manne en larmes en est presque entièrement formée ; celle en sortes en contient 75/100^e. Pour l'extraire de la manne en larmes, il suffit de dissoudre celle-ci dans l'alcool bouillant, et de redissoudre de même dans de nouvel alcool le précipité formé par le refroidissement : ce précipité est de la mannite. Cette substance, blanche, légère, poreuse, cristallisable en aiguilles demi-transparentes, est inodore, d'une saveur fraîche et sucrée, inaltérable à l'air, et donne, en brûlant, une odeur de caramel. Elle

se forme spontanément dans divers liquides soumis à la fermentation acéteuse. Fourcroy et Vauquelin l'ont trouvée dans le suc de mélasse et dans celui d'oignons fermentés; Braconnot, dans celui de betterave; Laugier, dans celui de carotte; elle a été également signalée dans le miel et dans le sucre de canne en fermentation. On l'a signalée dans l'écorce de grenadier, comme identique avec la matière nommée *grenadine*; enfin, aujourd'hui, le *sucre de champignon* paraît n'être que de la *mannite*. Ce n'est point à ce principe que la manne doit sa propriété purgative, son odeur, sa saveur nauséabonde, mais à un principe muqueux et incristallisable: aussi certains auteurs ont-ils pensé que c'est à ce dernier principe que le nom de *mannite* devrait être réservé.

MANOMÈTRE, s. m. [*manometrum*, de $\mu\alpha\upsilon\eta\varsigma$, rare, non condensé, et de $\mu\acute{\epsilon}\tau\tau\omicron\nu$, mesure; all. *Manometer*, it. et esp. *manometro*]. Sorte de baromètre annexé à la machine pneumatique, et indiquant le degré de raréfaction de l'air sous le récipient. — Fig. 254. Les manomètres de machine à vapeur à haute pression ont la forme d'un baromètre à siphon dont l'une des branches, A, communique avec la chaudière, et dont l'autre, B, renferme de l'air. Le baromètre présente un renflement *a* rempli de mercure.

Le tube est placé sur une planche *b* portant les graduations en atmosphères et fractions d'atmosphère. Quand le manomètre est destiné à mesurer seulement une atmosphère, le tube A est ouvert à la partie supérieure, et seulement de 0^m,76 de longueur. Le constructeur de la machine à vapeur a d'avance réglé le manomètre, de sorte que les élasticités sont écrites sur l'appareil même.

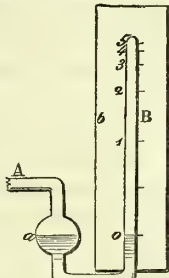


Fig. 254.

MANOSCOPE, s. m. [*manoscopium*, de $\mu\alpha\upsilon\eta\varsigma$, rare, non condensé, et $\sigma\kappa\omicron\pi\iota\upsilon\varsigma$, examiner; it. et esp. *manoscopo*]. Instrument de physique qui marque les variations de la densité de l'air. C'est une balance dont l'un des bras supporte un globe de cuivre vide d'air, et l'autre un très petit poids qui est en équilibre avec le globe. Au milieu de la balance est un arc de cercle sur lequel se meut un index. Le globe entraîne le poids ou est entraîné par lui, selon que le volume d'air qu'il déplace est plus ou moins dense; et les degrés que parcourt le style sur l'arc indiquent la raréfaction ou la condensation de l'air.

MANTEAU, s. m. [all. *Mantel*, it. *mantello*]. Organe musculaire et vasculaire propre à la plupart des mollusques, formant des replis qui enveloppent le corps à la manière d'un manteau. Tantôt le *manteau* est un large bouclier qui recouvre la surface du dos du mollusque; tantôt ce sont deux grandes lames qui se réunissent en dessus, adhèrent à la coquille, et laissent entre elles un canal où pénètre l'élément (eau ou air) dans lequel vit l'animal.

MANULUVE, s. m. [de *manus*, main, et *luere*, laver; all. *Handbad*, angl. *handbath*, it. et esp. *maniluvio*]. Immersion plus ou moins prolongée des mains dans un liquide chaud, à l'effet d'exercer une action dérivative.

MANUS DEI. Nom d'un emplâtre fondant fait avec de l'huile, de la cire, de la myrrhe, de l'encens, du mastic, de la gomme ammoniacque, du galbanum, etc. Il est peu employé aujourd'hui.

MANUSTUPRATION, s. f. [*manustupratio*, de *manus*, main, *stuprare*, souiller; angl. *manustupration*, esp. *manustupracion*]. Mot employé par quelques auteurs comme synonyme d'*onanisme*, de *masturbation*.

MAQUEREAU, s. m. [*Scomber scombrus*, L.]. Poisson acanthoptérygien scombéroïde, remarquable par l'éclat de ses couleurs, sans vessie natatoire, dont la chair constitue un bon aliment. Il était un des poissons servant à préparer le *garum*. Le nom de *groseilles à maquereau* vient de l'usage d'employer ces fruits comme condiment de ce poisson.

MARAICHINS (BŒUFS). On appelle ainsi les bœufs qui naissent ou vont s'engraisser dans les prairies basses établies sur les marais desséchés de la Charente-Inférieure, de la Vendée et des contrées voisines.

MARAIS, s. m. [*palus*, $\delta\lambda\alpha\varsigma$, all. *Morast*, angl. *marsh*, it. *palude*, esp. *laguna*]. Terrain non cultivé, très humide ou incomplètement couvert d'eau. Le sol des marais est tourbeux; il s'en exhale, dans la saison chaude, des effluves qui causent des fièvres intermittentes et rémittentes. V. PALUDÉENNES (*fièvres*). Envisagés d'une manière générale, les marais sont ordinairement constitués par un sol peu perméable, argileux ou argilo-siliceux, que recouvrent des eaux stagnantes. Ces eaux, plus ou moins vaseuses, d'une odeur et d'une saveur souvent fétides, alimentent incessamment du gaz hydrogène carboné ou phosphoré, de l'acide carbonique. Sous l'influence de la lumière même diffuse et des animalcules verts qui y sont répandus avec profusion, les eaux stagnantes acquièrent un degré d'oxygénation qui peut aller jusqu'à 61 pour 100 de l'air dissous. Il se forme aussi de l'hydrogène sulfuré, résultat de la décomposition des sulfates par les matières organiques, en certains marais où eroupiennent des eaux salées et où peut s'opérer leur mélange avec des eaux douces. Les effluves, entraînés par la vapeur d'eau, se répandent dans l'atmosphère sous l'influence de la radiation solaire, et tombent le soir et pendant la nuit, à mesure que la vapeur se condense; aussi est-ce à ce moment que leur action délétère est le plus à craindre. Les vents sont l'agent le plus actif de cette dispersion, qui s'étend parfois à de grandes distances. Les marais ne sont favorables qu'aux plantes aquatiques; du reste, la végétation y souffre; les arbres y sont généralement chétifs, rabougris; les fruits sont gorgés de sucs aqueux, sans saveur et sans arôme; les céréales sont de qualité très inférieure; les plantes potagères ne réussissent qu'imparfaitement. Les animaux des races bovine et chevaline sont peu sensibles à l'action de la nourriture insalubre que fournissent les marais, cependant il n'est pas rare de voir des vaches et des bœufs atteints de la cachexie aqueuse. Quant aux bêtes à laine, ces aliments n'apportent à leur appareil digestif que des matériaux insuffisants; leur sang s'appauvrit, et bientôt un excès d'eau s'infiltré peu à peu dans leurs tissus. Mais c'est surtout l'homme qui ressent ces effets pernicieux. La cachexie paludéenne est empreinte sur les habitants des localités marécageuses. La vie moyenne y est extrêmement accourcie, et l'on a l'exemple de générations entières qui ont succombé avant d'avoir atteint vingt ans. — *Marais salants*. V. SEL.

MARANTACÉES, s. f. pl. Synonyme de *cannaées*.

MARASME, s. m. [*marasmus*, de $\mu\alpha\rho\alpha\iota\sigma\mu\epsilon\nu$, dessé-

cher, flétrir; all. *Marasmus*, angl., it. et esp. *marasmus*]. Dessèchement général, maigreur extrême de tout le corps, suite ordinaire des maladies chroniques.

MARATHRUM [$\mu\alpha\rho\alpha\theta\rho\alpha\rho\alpha$]. Nom d'une plante indiquée par Dioscoride, et qui paraît être une espèce de fenouil. Son *hippomarathrum*, ou *grand marathrum sauvage*, est une espèce de *Cachrys*; un autre *hippomarathrum*, à feuilles longues, menues, est aussi une ombellifère; il a des graines rondes, âcres et odorantes, et n'est pas un fenouil.

MARC, s. m. [*magma*, all. *Trester*, it. *feccia*, esp. *heces*]. Résidu de fruits, d'herbes, ou de toute autre substance qu'on a pressurée ou fait bouillir pour en retirer le suc. — *Marc de raisins*, *marc d'olives*. Résidu des raisins ou des olives, après la fermentation et la séparation du jus de ces fruits. Le *bain de marc de raisin* est tonique et fertilisant.

MARCESCENT, ENTE, adj. [*marcescens*, de *marcescere*, se flétrir; all. *welkend*, angl. *marcescent*, *withering*, esp. *marcescente*]. On dit, en botanique, que le *calice est marcescent*, que la *corolle est marcescente*, lorsque ces parties se fanent et se dessèchent après la fécondation, mais persistent néanmoins autour de l'ovaire. — On appelle *feuilles marcescentes* celles qui se fanent sur la tige et ne tombent qu'à l'approche d'une feuillaison nouvelle.

MARCGRAVIACÉES, s. f. pl. Nom d'une famille de plantes dicotylédones polypétales.

MARCHANTIÉES, s. f. pl. Division de la classe des hépatiques, caractérisée par un axe fructifère partant d'une fronde ou expansion utriculaire foliacée adhérent au sol par des filaments de mycélium. Fruit agrégé ou solitaire s'ouvrant par des dents. V. ARCHÉGONE.

MARCHE, s. f. [*incensus*, all. *Gang*, angl. *march*,

rapide. Si elle a lieu sur un sol horizontal, le tronc se trouve transporté presque en ligne droite; car l'on n'évalue qu'à 32 millimètres l'étendue des oscillations par lesquelles alternativement il se rapproche et s'éloigne du sol. La marche la plus rapide paraît être de 2 mètres et demi environ par seconde. Chaque vitesse entraîne un rapport particulier de la durée du pas à sa longueur; et la durée d'un pas dans la marche la plus rapide est égale à la demi-durée d'une oscillation de la jambe projetée en avant par le fait de sa propre pesanteur, comme aussi sa longueur est presque égale à la moitié de l'amplitude d'extension des jambes, à cause de la longueur du pied. On peut évaluer approximativement cette durée à 0,33 de seconde, et cette longueur à 845 millimètres. — La Figure 255 représente la situation simultanée des deux jambes pour la durée du pas. Le premier groupe (4 à 7) représente les diverses situations que les deux jambes prennent simultanément, tandis qu'elles posent toutes deux sur le sol; le deuxième (8 à 11), les diverses situations que les deux jambes acquièrent pendant que celle qui est soulevée se trouve le plus en arrière de la jambe appuyée; le troisième (12 à 14), les diverses situations que les deux jambes prennent pendant le temps que la jambe oscillante passe au-devant de la jambe appuyée; le quatrième (1 à 3), les diverses situations que les deux jambes acquièrent pendant le temps que la jambe oscillante s'est portée fort en avant de l'autre.

MARCLAZ. Localité entre Thonon et Douvaine, en Savoie, où est une source ferrugineuse.

MARCOTTE, s. f. [*mergus*, *malleolus*, *propago*, all. *Absenker*, angl. *layer*, it. *barbatella*, esp. *acodo*]. Branche tenant encore à la plante mère, et qui, re-

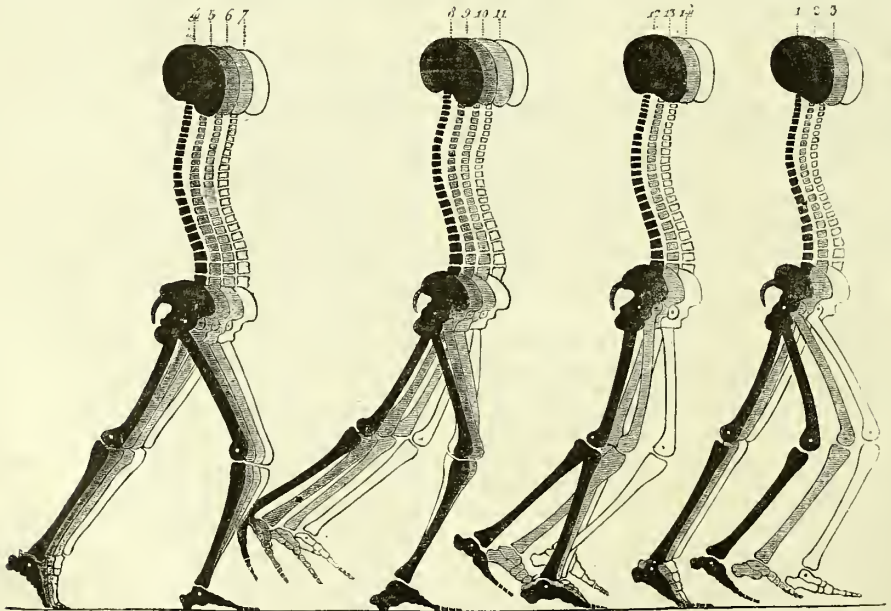


Fig. 255.

it. *marcia*, esp. *marcha*]. L'un des modes de progression de l'homme. La marche s'exécute par une série de pas, dont la succession plus ou moins prompte et le plus ou moins de longueur la rendent ou lente ou

courbée et mise en terre, y pousse des racines qui prennent bientôt assez de force pour suffire seules à l'alimentation de la branche, que l'on sépare alors de la tige dont elle provient.

MARE, s. f. [all. *Pfütze*, *Lache*, angl. *pool*, it. *lacuna*]. Amas d'eau stagnante. L'eau des mares est presque toujours malsaine. Le goût que les animaux manifestent souvent pour elle vient de ce qu'elle est rendue sapide par quelque substance minérale. C'est à tort qu'on laisse les animaux s'en abreuver, et que l'on conserve dans les campagnes ces cloaques, d'où s'échappent constamment en été des gaz infects. Les mares occasionnent des affections charbonneuses, putrides, etc.

MAREMMATIQUE, adj. [de l'it. *marenna*, merume, plaine inondée]. Synonyme de *paludéen* : *fièvres maremmatiques*.

MARGARAMIDE, s. f. Produit qui naît par action de l'ammoniaque anhydre sur la margarine ; il se forme de l'eau et de la margaramide. Corps cristallisable, blanc, solide, neutre, soluble dans l'alcool et l'éther chauds, non dans l'eau ; fond à 60°. (C³⁴H³⁵O²Az.)

MARGARATE, s. m. [*margaras*, all. *margarinsäures Salz*, it. et esp. *margarato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide margarique avec une base.

MARGARINE, s. f. [de *μαργαρινον*, blanc de perle ; all. *Margarinfett*, angl. *margarine*, it. et esp. *margarina*]. Étudiée d'abord en mélange avec la stéarine et sous le nom de *stéarine* ; *margarate de glycérine*, chimistes divers ; *margarate d'oxyde de glycéle*, Læwig ; *margarate d'oxyde de lipyle*, Lehmann. La margarine accompagne l'oléine dans toutes les régions du corps où se trouve ce dernier principe. On en trouve le plus dans le beurre. Si l'on réfléchit à l'énorme masse de matières grasses que renferme l'organisme des mammifères, on voit que la masse de ce principe est considérable aussi. Chez le mouton, il y a plus de margarine dans le suif que de stéarine. Il y en a 68 pour 100 dans le beurre. Ce principe se rencontre assez souvent cristallisé dans l'économie. Il cristallise dans les vésicules adipeuses même qui le renferment, mélangé à l'oléine et à la stéarine. Les cristaux ne sont jamais isolés. Ce sont des groupes d'aiguilles jaunâtres dont la forme est très variée. Ces aiguilles s'irradient souvent autour d'une partie centrale, demi-solide et peu granuleuse. La margarine fond à 48° ; elle se décompose par la saponification en acide margarique et en glycérine ; elle cristallise autrement que la stéarine (C⁴⁰H⁴⁰O⁴). Pour extraire la margarine du suif, il faut la dissoudre dans de l'alcool bouillant. Si les graisses renferment de la stéarine, ce qui arrive presque toujours, celle-ci se précipite la première sous forme de cristaux dès que la solution s'est refroidie ; on sépare par la filtration cette stéarine, et, en laissant reposer la liqueur, la margarine se précipite au bout de quelque temps.

MARGARINO-SULFURIQUE ou **SULFOMARGARIQUE** (ACIDE). Corps obtenu en mélangeant l'huile d'olive avec la moitié de son poids d'acide sulfurique par petites portions. Soluble dans l'alcool et dans l'eau ; incristallisable.

MARGARIQUE, adj. [all. *Margarinsäure*, angl. *margaric*, it. et esp. *margarico*]. V. ACIDE MARGARIQUE.

MARGARONE, s. m. [angl. *margarone*, esp. *margarona*]. Oxyde de margaronyle. Corps obtenu par distillation de l'acide margarique sur un quart de son poids de chaux caustique. Blanc brillant, cristallisable ; fond à 76°, et reste incolore par refroidissement. Peu soluble dans l'alcool anhydre ; soluble dans l'éther et l'essence de térébenthine. (C³³H³³O.)

MARGARONYLE, ou **MARGARYLE**, s. m. Radical hypothétique du margarone. (C³³H³³.)

MARGE, s. f. [*margo*, all. *Rand*, angl. *margin*, it. *marginè*, esp. *margin*]. Ce mot signifie, en français comme en latin, le bord, le pourtour d'un orifice quelconque : on dit la *marge de l'anus*, etc.

MARGINAL, **ALE**, adj. [*marginal*, de *margo*, bord ; all. *randständig*, angl. *marginal*, it. *marginale*, esp. *marginal*]. Qui est placé au bord d'un orifice quelconque.

MARGINÉ, **ÉE**, adj. [*marginatus*, de *margo*, bord ; all. *berandet*, angl. *marginate*, it. *marginato*, esp. *marginado*]. Qui a une bordure, qui est muni d'un bord. On désigne ainsi, en botanique, tantôt des surfaces circonscrites par une bande colorée, tantôt des surfaces munies d'un rebord saillant, mais étroit, ordinairement produit par une expansion du tissu de l'organe. Dans ce dernier cas, ce mot est synonyme d'*ailé*.

MARGUERITE, s. f. [*Chrysanthemum leucanthemum*, L., all. *Masslèbe*, angl. *disy*, it. *margheritina*, esp. *margaritilla*]. Plante de la famille des synanthérées, qu'on employait autrefois comme apéritive, diurétique et dépurative.

MARINGOUIN ou **MOUSTIQUE**, s. m. [all. *Stechmücke*, *Mosquito*]. Nom vulgaire de diverses espèces de cousins que l'on trouve surtout dans les pays chauds (*Culex ferox*, Wiedmann, *Culex mosquito*, Robineau-Desvoidy, etc.), mais également en Suède, etc., dont la piqûre détermine un gonflement douloureux dans les lotions ammoniacales et alcooliques font disparaître assez vite.

MARISQUE, s. f. [*marisca*, all. *Feigwarze*, angl. *marisca*]. Mot par lequel les Latins désignaient une espèce de *figue sauvage*. — Les *marisques* sont des tumeurs hémorrhoidales parvenues graduellement à une organisation plus compliquée que les simples dilatations veineuses (V. HÉMORRHOÏDES). Lors des fluxions, elles se tuméfient et se durcissent. — Quelquefois on a donné le nom de *marisques* aux *condylomes*. V. ce mot.

MARJOLAINE, s. f. [*Origanum majorana*, all. *Majoran*, angl. *marjoram*, it. *maiorana*, esp. *mayorana*]. Plante de la famille des labiées, qui est aromatique et stimulante. Elle contient beaucoup de camphre ; elle entre dans les poudres sternutatoires.

MARMELADE, s. f. [*marmelada*, angl. *marmalade*, it. *marmellata*, esp. *marmelada*]. Substance végétale confite par le sucre, et réduite à consistance pulvée : telles sont les *marmelades de coings*, *d'abricots*.

Marmelade de Fernel ou *de Tronchin*. Électuaire laxatif sucré et assez agréable, que l'on prépare avec : huile d'amandes douces, sirop de violette ou de capillaire, manne en larmes et pulpe de casse, ã 64 gram. ; gomme dragant, 80 centigr. ; eau de fleur d'orange, 8 gram.

Marmelade de Zanetti. On la prépare avec : manne, 64 gram. ; sirop de guimauve, 16 gram. ; casse cuite et huile d'amandes douces, ã 32 gram. ; beurre de cacao, 24 gram. ; eau de fleur d'orange, 16 gram. ; kermès minéral, 20 centigram. Cette marmelade est conseillée dans les catarrhes pulmonaires ; elle facilite l'expectoration.

MARMITE DE PAPIN. V. DIGESTEUR.

MARMOLEJO. Province de Jaen (Espagne). Eau acidule : acide carbonique, carbonate de magnésie et de fer, hydrochlorate de magnésie. Bonne, contre la

eachexie, la cardialgie, l'arthrite chronique, la goutte; nuisible dans les affections de poitrine.

MARNE, s. f. [*marga*, all. *Mergel*, angl. *marl*, it. et esp. *marga*]. Mélange naturel, en des proportions variables, de calcaire et d'argile, auxquels se trouve presque toujours associé un peu de sable. La délitescence, c'est-à-dire la propriété de se résoudre en une masse pulvérulente sous l'influence de l'air humide et surtout de la gelée, est le caractère agricole de la marne. L'effet de la marne pour amender la terre est double : elle agit physiquement par son mélange avec les éléments agricoles des terrains, et produit l'ameublement; en outre, elle agit chimiquement comme corps basique et poreux.

MAROUTE, s. f. V. CAMOMILLE puante.

MARQUE, s. f. On désigne ainsi, en police sanitaire, un signe appliqué à un animal, et propre à constater son état sanitaire dans les cas d'épizootie. La *marque* sert à prévenir le détournement des bestiaux, les ventes clandestines, à établir les pertes, et devient, quand elle est bien conçue et bien exécutée, un puissant auxiliaire de l'isolement. L'arrêt de 1784 stipule qu'elle doit consister en un cachet de cire verte appliqué sur le front. Il vaut mieux employer la marque aux ciseaux dans une région très apparente, la marque au fer rouge sur les cornes, sur les ongles, etc.

MARQUER, v. n. [esp. *marcar*]. Le vulgaire dit qu'une femme en travail d'enfant *marque*, lorsque les mucoosités qui s'échappent de la vulve sont teintées de sang, et il pense qu'alors l'accouchement ne tardera pas à se terminer. Il est des femmes qui marquent dès le début du travail, d'autres plusieurs jours ou semaines auparavant, ce qui dépend de l'insertion du placenta dans le voisinage du col ou sur le col même. Quelques-unes accouchent sans marquer. Ce signe manque souvent; on ne l'observe guère que chez les primipares, ou quand le travail marche rapidement et quand le fœtus est très volumineux.

MARRONNIER D'INDE, s. m. [*Eschulus hippocastanum*, L., all. *Rosscastanienbaum*, angl. *horse chestnut-tree*, esp. *castaño de Indias*]. Arbre de la famille des érables (heptandrie monogynic, L.), originaire des Indes orientales. L'écorce des branches de deux à trois ans, brune et rugueuse extérieurement, rosée dans sa cassure, inodore, d'une saveur amère et astringente très désagréable, a été préconisée comme fébrifuge et comme succédanée du quinquina. Le fruit, dit *marron d'Inde*, est amer et astringent. Bien qu'il renferme beaucoup de fécule, il ne peut être consommé avant d'avoir été privé d'une partie de son amertume par la cuisson. Sans cette précaution, les animaux s'y habituent difficilement. Il exerce une action tonique et fortifiante; mais on doit le donner en petite quantité. On le croit bon pour les femelles dont le lait est employé à la fabrication des fromages. On s'en sert écrasé et mélangé à des fourrages hachés, à de la farine.

MARRUBE, s. m. [all. *Andorn*, it. *marrobio*, esp. *marrubio*]. Le *marrube blanc* (*Marrubium vulgare*, L., didynamie gymnospermie, L., labiées, J.) est une plante d'une odeur forte et d'une saveur amère, qu'on a employée contre la chlorose et l'hystérie. La dose est de 4 à 8 grammes en poudre, le double en infusion, et 15 à 25 centigrammes de l'extrait. Le *marrube noir* (*Ballota nigra*, L., didynamie gymnospermie, L., labiées, J.) a été employé dans les mêmes circonstances que l'espèce précédente.

MARS, s. m. [it. et esp. *mar*te]. Nom ancien du fer : *safran de Mars*, *teinture de Mars*. V. FER et FERRUGINEUX.

MARSEILLE (CLIMAT DE). Il est chaud, sec, irritant et exposé à des vents froids. En conséquence, il est tout à fait impropre pour des personnes affectées de maladies de langueur.

MARSILÉAGÈS, s. f. pl. V. RHIZOCARPÈES.

MARSUPIAUX, s. m. pl. [de *marsupium*, μάρσπιον, bourse, poche; all. *Beutelthiere*, angl. *marsupialia*, it. *marsupiali*, esp. *marsupiales*]. V. DIDELPHÈE.

MARTEAU, s. m. [*malleus*, all. *Hammer*, it. *martello*, esp. *martillo*]. Nom d'un des osselets de l'ouïe. Dans la Figure 256, *a, a* est la coupe simulée de la membrane du tympan vue de côté, à laquelle adhère le manche du marteau (*m*); *b* est la tête du marteau, renflée, arrondie, articulée avec l'*enclume* (*c*), os qui lui-même s'articule avec l'*étrier* (*d*) par l'intermédiaire d'un très petit os arrondi et un peu aplati, appelé *os lenticulaire*.

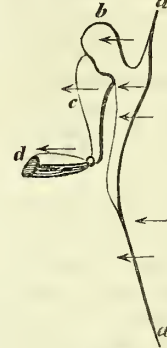


Fig. 256.

MARTELAGE, s. m. *Castration par martelage*. Cette opération consiste à frapper plusieurs coups de marteau sur chaque cordon testiculaire appuyé contre un corps dur, qui est ordinairement un bâton cylindrique. Le taureau ne paraît pas éprouver de douleurs vives soit pendant, soit après l'opération. Les testicules se rétractent, le cordon s'engorge, la fièvre de réaction n'est pas intense. Au bout de quelques jours, les organes sexuels s'atrophient. Les vétérinaires semblent donner la préférence au martelage sur le bistournage. Le martelage réussit parfaitement sur l'espèce ovine. Il est plus difficile à pratiquer sur le cheval, dont le cordon testiculaire est plus court. Les effets en sont les mêmes que chez les ruminants.

MARTIAL, ALE, adj. [*chalybeatus*, all. *eisenhaltig*, it. *marziale*]. On donne ce nom à toutes les préparations qui contiennent du fer ou un oxyde de ce métal. Ce mot est par conséquent synonyme de *ferrugineux* et de *chalybé*.

MARUM, s. m. V. GERMANDRÉE.

MASCULIFLORE, adj. [*masculiflorus*, de *masculus*, mâle, et *flor*, fleur]. Se dit de la calathide ou du disque dont les fleurs sont toutes mâles.

MASINO. Localité de la Valteline qui a des sources thermales salino-ferrugineuses, employées en boissons, en bains, en douches et en boue.

MASOPINE, s. f. (C²²H¹⁹O). Nom d'une substance qu'on tire de la résine d'un arbre de Mexico. Celle-ci se ramollit entre les doigts, a une odeur forte, pas de saveur. La masopine est retirée à l'aide de l'alcool éthylé qui la dissout et laisse du caoutchouc. Elle cristallise dans la solution alcoolique par refroidissement. Insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther. Elle fond à 199°.

MASSAGE, s. m. [de μάζωω, frotter; all. *Massiren*, angl. *shampooing*, *massage*, *kneading*, esp. *masage*]. Action de presser, de pétrir, pour ainsi dire, avec les mains, toutes les parties musculaires du corps, et d'exercer des tractions sur les articulations, afin de donner à celles-ci de la souplesse et d'exciter

la vitalité de la peau et des tissus sous-jacents. Cette pratique est très usitée en Orient.

MASSE, s. f. [*massa*, all. *Massa*, *Stoffmenge*, angl. *mass*, it. *massa*, esp. *masa*]. Somme des points matériels que chaque corps renferme. Dans les applications, cet élément n'est jamais absolu, et on l'exprime en le rapportant à une unité de son espèce, c'est-à-dire en prenant pour unité une certaine quantité de matière connue, et exprimant ensuite toutes les autres masses par le nombre de fois qu'elles contiennent cette unité-là. — *Masses polliniques*. Réunion d'une grande quantité de petits corpuscules polyédriques ou arrondis, adhérant ensemble par leur extrémité, serrés en dedans, libres par leur partie extérieure. Chacune de ces masses, examinée au microscope, peut être reconnue comme constituée par un amas prismatique solide de grains de pollen appartenant à des orchidées et à des asclépiadées. Des filaments muqueux, élastiques, striés en long, unissent ensemble ces amas prismatiques en les rattachant au prolongement visqueux en forme d'axe du *caudicule*. C'est par leur extrémité la plus étroite, qui est tournée en dedans, que sont adhérents ensemble les lobes et lobules des masses polliniques. Chaque grain de pollen est polyédrique par suite des pressions réciproques. Lorsque chaque masse n'est pas subdivisée en plusieurs lobes et lobules, la consistance en est cirreuse : on dit alors que ce sont des *masses céracées*. La *masse pollinique* remplit la loge de l'anthere. Elle est simple, ou double, ou quadruple, suivant qu'il s'agit d'espèces d'orchidées, dont chaque loge de l'anthere est subdivisée ou non en deux ou quatre *logettes* par des cloisons. Elle s'amincit d'un côté en formant la partie de la masse pollinique qu'on appelle *caudicule*, lequel porte un petit renflement terminal inférieur qu'on nomme *rétinacle*. Celui-ci remplit dans la plante une petite poche appelée *bursicule*, placée au-dessous de l'anthere. Ce rétinacle est en général visqueux, mou et élastique, à l'état frais, d'où vient qu'il adhère facilement, d'où vient encore qu'il se moule et se déforme au contact des corps qui le touchent. C'est à tort que le rétinacle est considéré comme étant toujours un corps glanduleux. Il est : 1° homogène et visqueux, sans structure utriculaire comme les glandes végétales ; c'est plutôt un produit de sécrétion gommeux des parois de la bursicule qu'un corps glandulaire (*Ophrys*) ; 2° ou formé de tissu cellulaire à utricules incolores, peu granuleuses, ne contenant de substance huileuse, ni gommeuse, ni résineuse (*Maxillaria*, *Lycaste*). Le caudicule est mou, visqueux, élastique, formé d'une substance organique, muqueuse, dense, striée, qui entraîne ordinairement du tissu utriculaire de la loge qui le renferme. Chez les asclépiadées, les masses sont fixées par paires au stigmate à l'aide d'appendices, et chaque paire de sacs contenant les paires de masses appartient aux moitiés de deux anthères voisines.

MASSÉTER, s. m. [*μασσῆτις*, de *μασάωμαι*, je mâche ; all. *Kaumuskel*, angl. *masseter*, it. *massetera*, esp. *masetero*]. Muscle (zygomato-maxillaire, Ch.) qui s'implante, d'une part à l'arcade zygomatique, de l'autre au bord inférieur de la branche de la mâchoire diacrânienne, à l'angle et à la face externe de cet os ; il sert aux mouvements de la mâchoire dans la mastication.

MASSÉTÉRIN, INE, adj. [*masseterinus*, *massetericus*, angl. *masseteric*, it. *masseterico*, esp. *maseterico*].

Qui a rapport au masséter. — *Artère massétérière*. Quatrième des divisions de la maxillaire interne ; elle naît quelquefois de la temporale profonde postérieure. — *Nerf massétérien*. Une des divisions que fournit le rameau maxillaire inférieur du trifacial.

MASSÉTÉRIQUE. V. MASSÉTÉRIN.

MASSETTE, s. f. Nom d'un genre de typhacées dont deux espèces sont communes. Leurs rhizomes, charnus et féculents, sont alimentaires. Leur pollen remplace quelquefois la poudre de lycopode. L'aigrette qui accompagne les fleurs femelles est, ainsi que les feuilles, employée dans les arts. Ce sont les *Typha latifolia*, L., et *Typha angustifolia*, L.

MASSIGOT, s. m. [all. *Massikot*, angl. *massicot*, it. *vetrina*, *massicot*, esp. *masicot*]. Nom vulgaire du protoxyde de plomb.

MASTIG, s. m. [*mastiche*, *μαστιχη*, all. *Mastix*, angl. *mastic*, it. *masticca*, esp. *almaciga*]. Résine qui découle d'incisions faites au *térébinthe lentisque* (*Terebinthus lentiscus*, *Pistacia lentiscus*, L.). Le mastic est en larmes d'un jaune pâle, tantôt aplaties, tantôt sphériques, dont la surface est molle et comme farineuse, à cause de la poussière provenant du frottement continu des morceaux. Sa cassure est vitreuse, sa transparence un peu opaline. Il est un peu astringent et stimulant. On l'employait autrefois comme masticatoire, d'où lui est venu son nom.

MASTICATION, s. f. [*masticatio*, de *μάσσειν*, mâchoire ; all. *Kauen*, angl. *mastication*, it. *masticazione*, esp. *masticacion*]. Action de mâcher, de broyer les aliments pour les imprégner de salive et pour les préparer à la digestion qu'ils doivent subir dans l'estomac. Elle s'exécute par l'action combinée de la langue, des joues et des lèvres, qui poussent entre les dents les substances alimentaires introduites dans la bouche, et par les mouvements de la mâchoire inférieure, qui les coupe, les déchire ou les écrase.

MASTICATOIRE, s. m. [*masticatorium*, all. *Kaumittel*, angl. *masticatory*, it. et esp. *masticatorio*]. Substance qu'on mâche pour exciter l'excrétion de la salive ou parfumer l'haleine. Les masticatoires sont tantôt des substances inertes qui n'agissent que mécaniquement, tantôt des stimulants (racines de lièvre, d'impéatoire, d'angélique), ou même des substances acres (pyrèthre, scille, bétel, polygala, tabac, etc.).

MASTIGINE, s. f. [all. *Masticin*, esp. *masticina*] (C⁴⁰H³⁰O²). Résine difficilement soluble dans l'alcool, blanche, molle, ductile, qui devient transparente par la fusion. Elle compose en partie le *mastic* avec une autre résine facilement soluble dans l'alcool, qui n'a pas reçu de nom et a pour formule C⁴⁰H³¹O⁴.

MASTIGADOUR, s. m. [all. *Trankgebiss*, it. *mastigadore*, esp. *mastigador*]. Mors garni de patenôtres et d'anneaux, qu'on met dans la bouche du cheval pour exciter la salivation. — *Mastigadour* ou *noet*. Nom donné autrefois par les maréchaux à certaines préparations médicamenteuses destinées à être lentement mâchées par les animaux malades. Elles étaient presque toujours formées de substances très actives, telles que l'asa fétida, le poivre, le gingembre, le sel de cuisine, le sel ammoniac, l'ail, etc., unis en certaines proportions. On en faisait des préparations pâteuses qu'on enveloppait d'un linge, et qu'on attachait ensuite au mors d'un filet, pour que le cheval pût les soumettre à une mastication lente. Les mastigadours sont maintenant peu employés ; on les remplace par les électuaires.

MASTITE, s. f. [*mastitis*, de $\mu\alpha\sigma\tau\acute{\iota}\varsigma$, mamelle; all. *Brustentzündung*, it. *mastite*, esp. *mastitis*]. Inflammation des mamelles, c'est-à-dire de la partie glanduleuse du sein et de son tissu cellulaire interlobulaire. Des coups, des chutes peuvent causer l'inflammation aiguë ou chronique d'une mamelle, et déterminer sur un point de cet organe un engorgement, une induration à laquelle on donne communément le nom de *glande au sein*. Ces engorgements ou *glandes* ont une grande tendance à dégénérer en squirrhe; cependant, lorsqu'ils sont survenus accidentellement par l'effet d'une cause locale, ils cèdent souvent à l'emploi réitéré des sangsues, ou de topiques mercurels, savonneux, etc. De là ces guérisons de prétendus squirrhes. — C'est surtout à la suite des couches, pendant l'allaitement, que la *mastite aiguë* est fréquente. Souvent il se forme alors dans les mamelles un engorgement désigné vulgairement sous le nom de *poil*, soit par suite de l'impression d'un air froid sur les seins, soit par suite de gerçures sur le mamelon, et de l'irritation que la succion produit sur cet organe. La mastite s'annonce, dans ces divers cas, par un frisson bientôt suivi de chaleur. La fièvre cède au bout de vingt-quatre à trente-six heures, si l'engorgement se dissipe; si, au contraire, l'inflammation se déclare, les seins deviennent durs, tendus; la tension se propage aux aisselles, l'excrétion lacteuse est supprimée; la douleur est pongitive, et quelquefois si vive, qu'il se manifeste des symptômes cérébraux. Ce n'est guère qu'au bout de quinze jours de durée de cette période inflammatoire que la fluctuation devient manifeste; quelques jours plus tard, un des points enflammés se soulève davantage, la peau s'amincit, et finit par se perforer pour donner issue au pus; et presque toujours il se forme successivement plusieurs foyers purulents. — Le plus sûr moyen de prévenir l'engorgement des mamelles, chez les nouvelles accouchées, est de faire teter l'enfant dès que les seins se remplissent. Lors même qu'il existe déjà quelque dureté, la succion exercée par l'enfant est le meilleur remède pour les dégorger; néanmoins il faut cesser d'allaiter avec le sein malade lorsque l'inflammation devient trop intense. En même temps, il faut déterminer une action dérivative, en excitant les fonctions de quelque autre organe, et particulièrement l'écoulement des lochies: on applique sur la mamelle quelque topique résolutif; on la couvre avec une peau de cygne ou d'agneau; ou, si le gonflement est plus prononcé, on a recours aux cataplasmes émollients et même narcotiques, et l'on a soin de faire teter l'enfant aussitôt que cela est possible. Si la suppuration est inévitable, on emploie, selon la circonstance, les adoucissants ou les maturatifs. La collection purulente une fois établie, il est généralement préférable d'abandonner à la nature l'ouverture de l'abcès; c'est le moyen qu'il ne reste point d'engorgement indolent et que la cicatrice soit moins difforme. Mais il peut être utile d'en faire l'ouverture, lorsque l'abcès est trop profondément situé et occasionnerait une trop grande désorganisation.

MASTODYNIE, s. f. [*mastodynia*, de $\mu\alpha\sigma\tau\acute{\iota}\varsigma$, mamelle, et $\acute{\omicron}\delta\acute{\iota}\nu\eta$, douleur; all. *Brustschmerz*, it. et esp. *mastodinia*]. Douleur des mamelles, quelle qu'en soit la cause.

MASTOÏDE, adj. [*mastoides*, de $\mu\alpha\sigma\tau\acute{\iota}\varsigma$, mamelle, et $\acute{\epsilon}\iota\delta\acute{\omicron}\varsigma$, forme; all. *zitzenförmig*, angl. *mastoid*, it. et esp. *mastoideo*]. Qui a la forme d'un mamelon. — *Apophyse mastoïde*. Apophyse située à la partie posté-

rieure inférieure de l'os temporal, au-dessous et en arrière du conduit auditif externe. Elle donne attache au digastrique.

MASTOÏDIEN, **IENNE**, adj. [*mastoideus*]. Qui a rapport à l'apophyse mastoïde. — Les anatomistes appellent *trou mastoïdien* (*foramen mastoideum*), un petit trou que l'on remarque derrière l'apophyse mastoïde, au-dessus de la rainure mastoïdienne. Il donne passage à une artère qui va se distribuer aux méninges, et à une veine qui aboutit au sinus latéral. — *Rainure mastoïdienne* ou *digastrique*. Enfoncement situé derrière l'apophyse mastoïde et donnant attache au ventre postérieur du muscle digastrique. — *Gouttière mastoïdienne*. Enfoncement que l'on remarque sur la face cérébrale du temporal, au niveau de l'apophyse mastoïdienne, et qui fait partie de la gouttière latérale. — *Ouverture mastoïdienne*. On donne ce nom à l'une des cinq ouvertures que l'on trouve dans la caisse du tympan. Elle est à la partie postérieure de la circonférence de cette cavité, et établit une libre communication entre elle et les *cellules mastoïdiennes*. Celles-ci, appelées aussi *antrès* ou *sinus mastoïdiens*, communiquent toutes entre elles, ainsi qu'avec la cavité du tympan, et ont pour fonction d'accroître l'intensité du son.

MASTOÏDITE. V. MASTITE.

MASTOÏDO-AURICULAIRE. V. AURICULAIRE postérieure.

MASTOÏDO-CONGHINIEN. V. AURICULAIRE postérieur.

MASTOÏDO-GÉNIEN. V. DIGASTRIQUE.

MASTURBATION ou **MANUSTURPATION**, s. f. [*masturatio*, *manusturatio*, de *manus*, main, et *stuprare*, souiller; all. *Selbstbefleckung*, angl. *masturbation*, it. *masturpazione*, esp. *masturbacion*]. Excitation des organes génitaux avec la main; habitude honteuse appelée aussi *onanisme*, et d'autant plus dangereuse que l'on a incessamment la possibilité de s'y livrer. L'étiologie, le marasme, un état d'abrutissement, en sont les suites ordinaires, moins peut-être par les déperditions de fluide séminal que par l'ébranlement nerveux qu'elle détermine.

MAT, **ATE**, adj. [all. *dumpf*]. On appelle son *mat* celui que rendent les parties charnues quand on les percute avec le doigt. C'est également celui que la poitrine donne lors de l'hépatisation du poulmon, ou quand il existe un épanchement considérable. Entre ces diverses *matités* du son, il y a bien des nuances que l'habitude seule peut apprendre à distinguer.

MATALISTA. Racine purgative de l'Amérique du Sud, qui y est donnée à la dose de 32 grammes. L'action en est plus douce que celle du jalap.

MATÉ, s. m. V. HOUX MATÉ.

MATICO, s. m. Nom péruvien de l'*Artanthe elongata*, Miquel (*Piper angustifolium*, Ruiz et Pavon, *Piper elongatum*, Vahl., *Stephensonia elongata*, Kunth), de la famille des pipéracées, dont les feuilles sont employées contre les affections vénériennes. Elles renferment une essence d'un vert clair qui cristallise en vieillissant.

MATIÈRE, s. f. [*materia*, *materies*, $\acute{\omicron}\nu\eta$, all. *Materie*, angl. *matter*, it. et esp. *materia*]. Tout ce qui produit ou peut produire sur nos organes un certain ensemble de sensations déterminées. La quantité de matière contenue dans un corps est en raison directe de sa densité et de son volume, c'est-à-dire égale au produit de sa densité par son volume.

Matière de la chaleur. V. CALORIQUE.

Matières fécales. V. ENCRÈMES.

Matière incrustante. V. XYLOGÈNE.

Matière médicale. Science qui s'occupe de la connaissance des médicaments, de leur action sur l'économie animale, et de leur mode d'administration.

Matière organisée. On donne le nom de *matière*, ou *substance organisée*, à toute *matière vivante* ou ayant vécu, formée par union moléculaire ou dissolution réciproque de PRINCIPES IMMÉDIATS (V. ce mot) nombreux, lesquels se rangent en trois ordres ou classes différentes. Tout ce qui est formé de matière organisée a une organisation. Toute matière qui est reconnue expérimentalement comme constituée par union de principes immédiats appartenant à ces trois classes se rencontre seulement sur des êtres vivants ou ayant vécu. Réciproquement, les *actes d'ordre organique* ou *vitaux*, la vie, en un mot, ne s'observe que sur la matière organisée et jamais sur celle qui ne l'est pas. Nous concluons qu'une matière provient d'un être qui a vécu; qu'elle est, en d'autres termes, organisée, lorsque par l'analyse nous y découvrons des principes nombreux, unis moléculairement, appartenant à ces trois classes. Nous ne pouvons pas faire de substance organisée susceptible de vivre, c'est toujours d'un être qui vit ou a vécu qu'elle tire origine; et cet être, en remontant la série des temps, on ne sait pas d'où il vient, quels sont le mode, la cause, les conditions de sa formation première. La matière organisée peut être liquide, demi-solide ou solide. Si elle est liquide, elle se distingue de toute substance brute par la prédominance des substances organiques (non desséchées) quant à la masse (on doit dire non desséchées, car l'eau qu'on indique dans la substance organisée est, en plus grande partie, de l'eau de constitution des substances organiques elles-mêmes); elle se distingue encore, accessoirement, bien que presque toujours, par la présence de parties solides en suspension ayant une forme spéciale, les éléments anatomiques. Lorsqu'elle est solide ou demi-solide, elle peut être amorphe, mais elle a le plus souvent une forme et une structure spéciales: si elle est amorphe, elle se distingue encore en cela, que les *substances organiques* y prédominent sur les corps d'origine minérale. Mais la matière organisée n'est pas toujours liquide ou amorphe solide: elle prend, le plus souvent, lorsqu'elle est solide, des formes et une structure spéciale, qui la distinguent des corps bruts; et cela, lors même que, dans sa composition immédiate, les principes d'origine minérale l'emportent quant à la masse, comme on le voit dans les os, les coquilles, etc. C'est pour avoir cru à l'existence de caractères distinctifs absolus, entre la substance organisée des végétaux et celle des animaux, que l'on a été conduit à deux erreurs aussi graves l'une que l'autre. La première consistait à considérer l'ammoniaque comme pouvant être seule fournie par la matière organisée animale; l'autre a consisté à nier qu'on pût, au point de vue de la composition immédiate (au point de vue chimique, comme on disait alors), distinguer la substance des animaux de celle des végétaux, parce que, dans quelques animaux, l'un des principes immédiats est la cellulose. Or, cette substance organique n'existe que dans l'enveloppe protectrice d'un très petit nombre de mollusques, dans la partie correspondant à la coquille des malacozoaires plus élevés. Cette opinion revient à celle qui consisterait à dire que l'on ne peut pas

distinguer les animaux de la matière brute, parce que la coquille des mollusques renferme plus de sels d'origine minérale que d'autres principes. D'abord il importe de noter que la substance organisée des parties constituantes essentielles de l'animal (et non des produits simplement protecteurs, comme les coquilles, etc.) diffère, d'une manière absolue, de la substance organisée végétale par la présence des substances organiques azotées et l'absence de cellulose ou des principes voisins comme principes constituants fondamentaux. De plus, la substance organisée des végétaux se distingue de celle des animaux par la prédominance des *substances organiques non azotées* sur celles qui sont azotées, et par l'existence (ou la prédominance) de certaines espèces spéciales de principes cristallisables d'origine organique (deuxième classe). Des faits analogues s'observent à l'égard des principes d'origine minérale, mais ils sont bien moins tranchés.

Matière perlée de Kerkring. Précipité qu'on obtient en versant un acide dans l'eau de lavage de l'antimoine diaphorétique. C'est de l'acide antimonique hydraté.

Matière soufflée aux poils. Expression dont les vétérinaires se servent pour désigner la matière purulente qui s'élève de l'intérieur du sabot du cheval, le long des feuillettes, dans le cas de maladie de la sole, et s'échappe par le biseau, entre les poils de la couronne, qui se hérissent.

MATIN, s. m. [*matutinum tempus*, πρωίη, all. *Morgen*, angl. *morning*, it. *matina*, esp. *mañana*]. Époque de la journée qui coïncide avec le passage apparent du soleil au côté oriental de l'horizon.

MATITÉ, s. f. [all. *Dumpfheit*]. Qualité particulière du son quand il est *mat*. V. ce mot.

MATRAS, s. m. [*matracium*, all. *Retorte*, angl. *matrass*, it. *matraccio*, esp. *matraz*]. Globe de verre surmonté d'un col qui lui sert d'ouverture. On donne aux matras différentes formes, selon l'usage auquel on les destine. Ceux qui servent aux sublimations sont aplatis par le fond; ceux qu'on emploie à la concentration des acides azotique et sulfurique, ou à la dissolution des métaux dans ces acides, ont le col très long, afin de condenser l'acide qui peut se volatiliser avec l'eau, et de ne laisser échapper que celle-ci. Ceux qui servent à la digestion des substances végétales dans un véhicule ont le col large et court pour faciliter la sortie du marc après l'opération.

MATRICAIRE, s. f. [*Matricaria*, L., all. *Mutterkraut*, angl. *dog's chamomile*, it. et esp. *matricaria*]. Genre de plantes (syngénésie polygamie superflue, L., synanthérées, J.) dont on emploie deux espèces en médecine. — La *camomille ordinaire* (*Matricaria ehanomilla*) a une odeur forte, qui n'est pas désagréable; sa saveur n'est point amère, comme celle de la camomille romaine. — La *matricaire officinale* (*Matricaria parthenium*) exhale une odeur forte et désagréable. C'est un stimulant énergique: elle a été employée comme antispasmodique, comme vermifuge et comme emménagogue.

MATRICE, s. f. V. UTERUS.

Matrice des ongles. V. ONGLE.

Matrice des poils. Le follicule, et, en particulier, le bulbe pileux, pour les auteurs qui appellent *bulbe du poil* la racine renflée des cheveux, et non la partie saillante du fond des follicules pileux.

MATRONE, s. f. [*matrona*, *obstetrix*, ἀκρογυῖς, all. *Hebamme*, angl. *midwife*, it. *levatrice*, esp. *matrona*].

Sage-femme, accoucheuse; femme qui pratique les accouchements.

MATURATIF, IVE, adj. et s. m. [*maturans*, de *maturare*, faire mûrir; all. *zeitigend*, angl. *maturative*, it. *maturativo*, esp. *madurativo*]. Les *maturatifs* sont des topiques excitants qu'on emploie pour hâter la suppuration d'une tumeur phlegmoneuse indolente. Ils sont sous forme de cataplasmes, d'emplâtres, d'onguents : tels sont les onguents populéum, styrax, de la mère et l'emplâtre diachylon gommé. — *Cataplasme maturatif*. Pour le préparer, on délaie à froid 130 grammes de farines résolutes dans suffisante quantité de décoction de guimauve; on chauffe jusqu'à consistance convenable, et l'on délaie ensuite dans le cataplasme, avant refroidissement complet, 32 grammes d'onguent basilicum, préalablement ramolli avec un peu d'huile.

MATURATION, s. f. [*maturatio*, de *maturare*, faire mûrir, *πείρωσις*; all. *Zeitigung*, angl. *maturation*, it. *maturazione*, esp. *maduración*]. Progrès d'un abcès vers la maturité. — En botanique, période pendant laquelle l'ovaire passe à l'état de fruit mûr et les ovules à l'état de graine.

MATURITÉ, s. f. [*maturitas*, all. *Reife*, angl. *ripeness*, *maturity*, it. *maturità*, esp. *madurez*]. État des fruits ou des graines qui sont parvenus au développement qu'ils doivent acquérir sur la plante mère. — État d'un abcès dans lequel le pus est complètement formé.

MAUGHAMP (RACE OVINE DE). Elle est remarquable par sa toison à poil long, soyeux, très doux et d'une grande finesse. Cette race a été récemment créée par M. Graux, qui, trouvant, il y a vingt ans environ, un bélier né de mérinos purs, mais avec les caractères de la race actuelle, s'en servit pour fixer ces caractères à l'aide de croisements bien entendus et d'une amélioration progressive par sélection. Aujourd'hui cette race est en état de se conserver.

MAURELLE, s. f. Un des noms de la plante au *tourne-sol* (*Crotophora tinctoria*, Neck, *Croton tinctorium*, L.).

MAUVE, s. f. [*malva*, all. *Malve*, angl. *mallows*, it. et esp. *malva*]. Genre de plantes (monadelphie polyandrie, L., malvacées, J.) dont les espèces *Malva rotundifolia*, ou *petite mauve*, et *Malva sylvestris*, ou *grande mauve*, sont l'une et l'autre émollientes et adoucissantes. Leurs feuilles font partie des espèces émollientes; on en fait des décoctions mucilagineuses et des cataplasmes. Les fleurs, d'un bleu purpurin, sont une des quatre fleurs dites pectorales. Elles sont particulièrement employées, en infusion, dans le catarrhe pulmonaire. L'infusion (surtout l'infusion alcoolique) des fleurs du *Malva sylvestris* est employée comme réactif par les chimistes : elle rougit par les acides et verdit par les alcalis. V. GUIMAUVE.

MAXILLAIRE, adj. et s. [*maxillaris*, de *maxilla*, mâchoire; angl. *maxillary*, it. *mas ellare*, esp. *maxilar*]. Qui a rapport à la mâchoire. — *Artères maxillaires*. Elles sont au nombre de deux, distinguées en *externe* et *interne*. La première naît de la partie antérieure inférieure de la carotide externe; la seconde naît postérieurement de l'extrémité supérieure de la carotide interne. On nomme, en outre, *artère maxillaire inférieure*, la seconde des divisions que fournit la maxillaire interne. — *Nerfs maxillaires*. Il y en a aussi deux, l'un *supérieur*, l'autre *inférieur*; ils proviennent du trifacial. Le premier sort du crâne par le

trou grand rond, et va s'épanouir sur la joue; le second sort par le trou ovale, et se distribue à la base de la face. — *Os maxillaire*. Ils sont au nombre de trois : 1° Les deux *maxillaires supérieurs* ou *sus-maxillaires*, os irréguliers occupant le milieu de la face et concourant à former la bouche, le nez et les orbites. 2° Le *maxillaire inférieur*, appelé aussi simplement *maxillaire*, os symétrique, à peu près parabolique, dont la portion moyenne, horizontale, est nommée le *corps de la mâchoire*, et dont les portions postérieures, relevées et angulaires, forment les *branches*. Celles-ci offrent en arrière un *bord parotidien*, qui forme, par sa réunion avec la base de l'os, l'*angle de la mâchoire*. Elles se terminent supérieurement par deux apophyses que sépare l'échancrure sigmoïde, et appelées : l'antérieure, *apophyse coronéide*; la postérieure, *condyle maxillaire*. Cette dernière est soutenue par une portion de l'os plus étroite, nommée *col du condyle*. — *Sinus maxillaire* ou *antre d'Highmore*. Grande cavité creusée dans l'épaisseur de l'os maxillaire supérieur, qui est tapissée par un prolongement de la membrane pituitaire, et qui communique avec le méat moyen des fosses nasales. — *Hydropisie du sinus maxillaire*. Accumulation de liquide dans cette cavité. D'après M. Giraldès, elle est due le plus souvent, sinon toujours, à un ou plusieurs kystes ayant des glandes muqueuses pour point de départ. — *Tubérosité maxillaire*. Grosse éminence arrondie et inégale que présente l'os maxillaire supérieur.

MAXILLO-ALVÉOLI-NASAL. V. *ABAISSEUR de l'aile du nez*.

MAXILLO-LABIAL. V. *TRIANGULAIRE des lèvres*.

MAXILLO-LABI-NASAL. V. *ÉLÉVATEUR commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure*.

MAXILLO-NARINAL. V. *TRANSVERSE du nez*.

MAXILLO-PALPÉBRAL. V. *ORBICULAIRE des paupières*.

MAXILLO-SCLÉROTICIEN. V. *OBLIQUE (petit) de l'œil*.

MÉAT, s. m. [*meatus*, de *meare*, couler; all. *Gang*, it. et esp. *meato*]. Ce mot est synonyme de *conduit* ou *canal*. On appelle *méat auditif* (*meatus auditorius*), le conduit auditif; *méat urinaire* (*meatus urinarius*), l'orifice externe de l'urèthre. — *Méats des fosses nasales*. V. *NASAL*. — *Méats intercellulaires*. V. *INTERCELLULAIRE*.

MÈCHE, s. f. [all. *Mesche*, *Wicke*, esp. *mecha*]. On appelle *mèche* une petite bande de toile fine effilée sur les bords, ou bien un faisceau de longs brins de charpie disposés bien parallèlement et liés ensemble au milieu de leur longueur. On s'en sert pour déterger des foyers purulents, et empêcher que leur orifice ne se cicatrise avant leur fond, pour entretenir une ouverture ou une fistule, etc. Tantôt on l'introduit simplement avec le doigt, tantôt à l'aide de la pince à anneaux ou d'un porte-mèche. Lorsqu'une mèche est destinée à être introduite profondément, on conserve les bouts du fil avec lequel on l'a liée, et on les laisse hors de la plaie pour pouvoir la retirer plus facilement.

MÉCHLOÏNIQUE (ACIDE). Produit de l'action du chlore sur la méconine. Cristallisable, soluble dans l'éther, l'alcool et l'eau bouillante; cristallise par refroidissement; fond à 160°; réagit très acide. (C¹⁴H⁷O¹⁰.)

MÉCHOAGAN, s. m. [*Convolvulus mechoacanna*, L., angl. *mechoacanna*, it. *mecoacanna*, esp. *mechoacan*]. Plante convolvulacée dont la racine nous

est apportée du Mexique. Elle est en tranches orbiculaires, épaisses, mondées de leur écorce, blanches et farineuses intérieurement, inodores, d'une saveur d'abord presque nulle, puis légèrement âcre. Cette racine, souvent falsifiée avec celle de bryone et d'arum serpentina, est reconnaissable aux taches brunes et aux pointes ligneuses que présente sa surface externe, et qui sont des restes de radicules. Le méchoacan, aussi appelé *rhubarbe blanche*, *scammonée* ou *bryone d'Amérique*, a les mêmes propriétés que le jalap, mais il est moins actif.

MÉCOMÈTRE, s. m. [*mecomtrum*, de $\mu\kappa\omicron\sigma\varsigma$, longeur, et $\mu\acute{\epsilon}\tau\rho\nu$, mesure; all. *Längenmass*, *Mecometer*, it. et esp. *mecometro*]. Espèce de compas de proportion avec lequel on mesure la longueur du fœtus, à l'hospice de la Maternité. Il est composé d'une règle de bois, carrée, longue d'un mètre, divisée en décimètres, centimètres et millimètres. Une lame de cuivre fixée à l'une des extrémités, et formant avec elle un angle droit, est le point fixe duquel on écarte ou rapproche à volonté un curseur de même métal. Cet instrument est, en un mot, tout à fait analogue à celui qui sert à prendre la mesure de nos chaussures. V. PELVIMÈTRE.

MÉCONATE, s. m. [all. *meconsaures Salz*, it. et esp. *meconato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide méconique avec les bases. Le *méconate acide de morphine*, auquel l'extrait d'opium paraît devoir ses propriétés, est le seul qui intéresse la médecine. Ces sels sont peu solubles, facilement décomposables par l'ébullition dans l'eau; ils donnent une teinte *rouge cramoisi* avec les sels de fer peroxydé, et avec ceux d'argent, un précipité blanc qui se transforme en partie en cyanure d'argent par l'acide azotique et à l'aide de la chaleur.

MÉCONINE ou **MÉCONE**, s. f. [all. *Meconin*, angl. *meconine*, it. et esp. *meconina*] ($C^5H^5O^2$). Couerbe a donné ce nom à un principe de l'opium, cristallisable, blanc, et non azoté, qui se rapproche beaucoup de la narcotine. Ce principe a pour caractère d'être en petits cristaux blancs, soyeux, peu sapides d'abord, puis âcres après quelque temps; il se dissout dans l'eau, l'alcool, l'éther, et dans quelques acides, sans subir d'altération. Il n'est pas azoté. — *Résine de méconine* ($C^{10}H^{50}S^8$). Corps résinoïde qui se produit en même temps que l'acide méchlôinique.

MÉCONIQUE, adj. [all. *Meconsäure*, angl. *meconic*, it. et esp. *meconico*]. V. ACIDE méconique.

MÉCONIUM, s. m. [*meconium*, de $\mu\kappa\acute{\omega}\nu\iota\omega\nu$, suc du pavot, de $\mu\acute{\alpha}\kappa\omega\nu$, pavot; all. *Meconium*, it. et esp. *meconio*]. On donne ce nom, par analogie de couleur et de consistance, aux matières visqueuses, verdâtres ou brunâtres, qui s'accumulent dans les intestins du fœtus durant la gestation, et que l'enfant rend presque immédiatement après sa naissance. Il est formé d'épithélium cylindrique qui tombe de l'intestin en couches lamelleuses, et du résidu des sécrétions perspiratoires et folliculaires de l'estomac et des intestins, ainsi que des sécrétions du foie et du pancréas. La bile contribue à sa coloration et à sa formation pour une grande partie. — Dans les livres anciens, *méconium* signifie aussi *suc de pavot concret* ou *opium*, ou mieux les larmes du suc (*papaaverculum*) qu'on fait découler du pavot à l'approche de sa maturité.

MÉDECIN, s. m. [*medicus*, de *medeor*, je soigne, en grec $\iota\alpha\tau\rho\acute{\varsigma}$, de $\iota\acute{\alpha}\sigma\mu\alpha\iota$, je guéris; all. *Arzt*, angl. *physician*, it. et esp. *medico*]. Celui qui exerce la mé-

decine. Les *médecins* anciens avaient reçu des noms différents, selon les procédés qu'ils employaient pour guérir les maladies; de là les *médecins iatraliptes*, les *gymnastes*, etc.; ou selon la doctrine qu'ils professaient. Quant à ce dernier point, ils ont été partagés en cinq sectes principales: 1° celle des *dogmatiques*, qui se rattachaient aux livres d'Hippocrate; 2° celle des *empiriques*, qui eut Sérapion pour chef; 3° celle des *méthodistes*, préparée par Asclépiade et fondée par Thémison de Laodicée; 4° celle des *pneumatiques*, établie par Athénée; 5° enfin celle des *éclectiques*, qui fut l'ouvrage d'Agathinus de Sparte et d'Archigène d'Apamée. Ces deux disciples d'Athénée concilièrent la doctrine de leur maître avec l'empirisme et le méthodisme; par conséquent, leur secte paraît être la même que celle des *épisyntétiques*. Le moyen âge et les temps modernes ont aussi compté un grand nombre de sectes médicales. Après avoir régné presque universellement, le *galénisme* fut ébranlé par l'alchimiste Paracelse et l'animiste Van Helmont: les qualités élémentaires furent remplacées un moment par les éléments chimiques, et bientôt le goût dominant pour la chimie amena le système chimiatique de Sylvius; mais on conservait encore quelques-unes des idées fondamentales des doctrines galéniques, et toutes les théories médicales étaient fondées sur les altérations des humeurs. Puis parut la doctrine de Boerhaave, qui réunit les théories humorales aux théories mécaniques. Plus tard, Haller, en éclairant le champ de la physiologie, et Morgagni, en posant les véritables bases de la pathologie, ramenèrent les esprits dans la voie plus directement médicale, enseignant surtout à rapprocher autant que possible les symptômes des lésions. Enfin, dans ces derniers temps, la médecine est arrivée à ce point de vue, qui est le vrai, que la pathologie n'est pas autre chose que la mise en jeu des activités physiologiques, qu'elle est en un mot la physiologie dérangée. Cette dernière conquête a mis dans un rapport plus étroit qu'elles n'étaient auparavant la pathologie et la biologie.

MÉDECINE, s. f. [*medicina*, *ars medica*, $\iota\alpha\tau\rho\acute{\iota}\kappa\eta$, all. *Medicin*, *Heilkunde*, angl. *physic*, *medicin*, it. et esp. *medicina*]. Art qui a pour but la conservation de la santé et la guérison des maladies. La *médecine*, en donnant à ce mot cette acception étendue, comprend: 1° l'*hygiène*, qui prescrit à l'homme ce qu'il doit faire pour se préserver des maladies; 2° la *thérapeutique*, qui traite des agents propres à combattre le trouble survenu dans l'économie, agents qu'elle emprunte à la matière médicale, à l'hygiène et quelquefois à la chirurgie. Art le plus élevé de tous par son but, le plus complexe par les connaissances chimiques, biologiques et même sociologiques qu'il exige. Son exercice repose d'une manière immédiate sur les deux ordres de connaissances qui suivent: 1° l'hygiène suppose connue la *science des milieux* (V. MILIEU) avec lesquels l'homme est en relation immédiate, auxquels il emprunte des matériaux, et dans lesquels il rejette les produits devenus inutiles et nuisibles. 2° La thérapeutique suppose connue la *pathologie* (V. ce mot et MALADIE), science concrète dont elle exige une application préalable, incessante et minutieuse. La thérapeutique suppose, en effet, qu'on a recherché la cause du mal (*étiologie*), examiné les symptômes (*symptomatologie*), et établi à l'aide du raisonnement le diagnostic et le pronostic (*sémiologie*). — La chirurgie

étant souvent désignée sous le nom de *pathologie externe*, de *médecine opératoire*, on donne, par opposition, celui de *pathologie interne*, de *médecine* proprement dite, à la partie de l'art de guérir qui ne s'occupe que des maladies qui ont leur siège dans l'intérieur du corps, ou qui sont produites par une cause interne. — *Médecine légale*. On désigne sous ce nom l'ensemble des connaissances médicales s'appliquant aux questions de droit qui surgissent quand il faut constater l'état de santé physique ou morale d'un individu, et reconnaître les traces médicales que tel ou tel crime a pu laisser. — *Médecine des gens du monde*, *médecine domestique* [angl. *domestic medicine*]. C'est ainsi qu'on nomme la pratique de la médecine par ceux qui ne savent rien en médecine, pratique dangereuse pour eux et pour leurs connaissances. Le péril est double : d'abord l'emploi de moyens qui ne conviennent pas ; puis la perte d'un temps précieux dans les affections graves et marchant rapidement. — On donne vulgairement le nom de *médecines* aux potions purgatives, sans doute parce que, d'après l'abus que l'on faisait autrefois de ce genre de médicaments, il semblait que la science médicale se bornât à savoir les prescrire. On appelle *médecines noires*, celles où entrent la casse et le séné, qui leur donnent une couleur noire. On nomme quelquefois *médecines blanches*, des potions purgatives dont l'émulsion d'amandes est l'excipient, et qui contiennent une résine purgative triturée avec le double de son poids de gomme arabique.

MEDEOEA VIRGINICA. Plante de l'Amérique du Nord, dont la racine est, dit-on, utile dans les hydrophisies.

MÉDIAIRE, adj. [*mediaris*]. Se dit, en botanique, de l'embryon, quand il est placé au milieu du périsperme ; des cloisons du péricarpe, quand elles correspondent à la partie moyenne des valves.

MÉDIAN, ANE, adj. et s. [*medianus*, de *medium*, milieu ; all. *median*, it. et esp. *mediano*]. Qui est au milieu. — *Ligne médiane*. Ligne verticale qu'on suppose partager longitudinalement le corps en deux parties égales. — *Nerf médian*. Il est formé principalement par la première paire dorsale, et les septième et huitième paires cervicales, auxquelles se joint un cordon venant des cinquième et sixième. Il descend obliquement en dehors, derrière la partie interne du biceps, en dedans de l'artère brachiale, passe au-devant du pli du bras, à côté et en dedans du tendon du biceps, derrière la veine médiane. Il s'enfonce ensuite entre les muscles brachial antérieur et rond pronateur, et continue son trajet le long de l'avant-bras, entre les muscles fléchisseur superficiel et profond. Près du poignet, il devient apparent entre les tendons du fléchisseur superficiel, et, parvenu dans la paume de la main, il se divise en autant de rameaux que de doigts. — *Veines médianes*. Trois veines sous-cutanées placées au niveau du pli du coude et à la partie antérieure de l'avant-bras. On les distingue en *médiane commune*, *médiane céphalique* et *médiane basilique*. La *médiane céphalique* provient de la veine céphalique ; elle est ordinairement volumineuse, descend dans le pli du bras, au côté interne du tendon du biceps, et se réunit bientôt à la médiane basilique. Celle-ci, fournie par la veine basilique, descend obliquement en dehors, en côtoyant le tendon du biceps, et au-devant de l'artère brachiale, dont elle croise la direction à angle très aigu. Elle s'anastomose bientôt avec la médiane céphalique, et de leur réunion naissent deux branches :

l'une, profonde, qui s'enfonce dans le muscle rond pronateur, et communique avec les veines radiale et cubitale ; l'autre, superficielle, appelée *médiane commune*, qui descend sur la partie antérieure de l'avant-bras, au-devant de l'aponévrose, jusqu'à l'articulation du poignet. Souvent, au lieu de s'anastomoser à angle aigu, les veines médianes céphalique et basilique communiquent par un rameau transversal étendu de l'une à l'autre.

MÉDIASTIN, s. m. [*mediastinum* ou *medianum*, all. *Mittelfell*, it. et esp. *mediastino*]. On appelle *médiastins* deux espaces que laissent entre elles les deux plèvres, derrière le sternum et au-devant de la colonne vertébrale, avant de former par leur adossement la cloison membraneuse qui sépare les deux côtés du thorax. Le *médiastin postérieur* est l'intervalle triangulaire et étroit qui reste entre les deux plèvres, lorsque ces membranes, après avoir tapissé les parties latérales du rachis, se rapprochent l'une de l'autre. Dans cet espace sont logés l'aorte, l'œsophage, la veine azygos, le canal thoracique, la partie inférieure de la trachée-artère, et beaucoup de ganglions lymphatiques. Le *médiastin antérieur* résulte de l'écartement des plèvres, lorsque, après s'être adossées l'une à l'autre, elles se séparent de nouveau, et vont tapisser les portions latérales du sternum. Ce médiastin, plus large inférieurement que supérieurement, et très étroit à sa partie moyenne, a été comparé à un X dont les branches inférieures seraient plus écartées que les supérieures. Le thymus et du tissu cellulaire en occupent la partie supérieure ; le cœur, le péricarde et les gros troncs vasculaires remplissent, avec du tissu cellulaire adipeux, l'écartement inférieur. — En botanique, on nomme *médiastin* la mince cloison transversale qui sépare le fruit des crucifères en deux parties, et sur les deux faces de laquelle les graines demeurent alternativement fixées après l'ouverture des valves.

MÉDIASTIN, INE, adj. [*mediastinus*, it. *mediastineo*]. Qui appartient au médiastin. — *Artères médiastines*. Celles qui se distribuent au médiastin. On les distingue, comme ce dernier, en *antérieures* et *postérieures*. L'*antérieure* naît ordinairement de la mammaire interne ; les *postérieures*, de la portion thoracique de l'aorte descendante ou des œsophagiennes et des intercostales inférieures. — Les *veines médiastines* du côté droit s'ouvrent dans la veine cave supérieure et dans l'azygos, celles du côté gauche dans la sous-clavière gauche.

MÉDIAT, ATE, adj. [all. *mittelbar*, angl. *mediate*, it. *mediato*]. Terme de rapport entre deux extrêmes appliqué à ce qui est au milieu entre eux. — *Auscultation médiate*. Auscultation pratiquée à l'aide du stéthoscope, et non, ce qui est l'*auscultation immédiate*, à l'aide de l'oreille seule. — *Insertion médiate*. Se dit de l'insertion des organes qui sont considérés comme naissant de l'axe des plantes par l'intermédiaire de feuilles auxquelles ils sont soudés.

MÉDICAL, ALE, adj. [all. *medizinisch*, angl. *medical*, it. *medicale*, esp. *medial*]. Qui appartient à la médecine. — *Art médicale* (*ars medica*) est synonyme, dans les auteurs anciens, de *médecine* (*medicina*, ἰατρικὴ). — On confond souvent *médical* et *médicinal*. Le mot *médical* s'applique aux objets généraux de la science : on dit les *sciences médicales* (celles qui sont nécessaires à l'exercice de la médecine), une *société médicale*. *Médicinal* signifie : qui a des propriétés médicamenteuses. C'est donc à tort que l'on dit com-

munément, propriétés médicinales ; cependant l'usage a consacré cette expression.

MÉDICAMENT, s. m. [*medicamentum*, *medicamen*, *pharmacum*, φάρμακον, all. *Heilmittel*, angl. *medicament*, it. et esp. *medicamento*]. Toute substance étrangère au régime de l'état de santé, ou au moins réduite sous une forme étrangère à ce régime, qu'on applique extérieurement, ou qu'on fait prendre à l'intérieur pour un but curatif. La notion de *médicament* s'applique, à proprement parler, à toute matière qui, n'ayant pas la faculté de nourrir comme aliment réparateur, a celle de modifier en plus ou en moins, ou d'une manière spéciale, les actions organiques (V. ALIMENT). Le médicament ne se distingue du poison que par sa quantité et son mode d'administration. V. POISON.

MÉDICAMENTAIRE, adj. [*medicamentarius*, all. *arzneilich*, it. et esp. *medicamentario*]. Qui concerne les médicaments, leur préparation, etc.

MÉDICAMENTATION, s. f. [*esp. medicamentacion*]. Requin propose d'appeler ainsi l'action de prescrire des médicaments, en vue des médications qu'ils peuvent produire, c'est-à-dire des effets qu'ils sont susceptibles de déterminer dans l'économie d'après les propriétés physiologiques ou thérapeutiques dont ils sont doués.

MÉDICAMENTER, v. a. [*mederi*, it. *medicare*, esp. *medicar*, *medicamentar*]. Donner des médicaments à un malade.

MÉDICAMENTEUX, EUSE, adj. [*medicamentosus*, all. *heilkräftig*, it. et esp. *medicamentoso*]. Qui a la vertu d'un médicament. Le lait est un *aliment médicamenteux*.

MÉDICASTRE, s. m. [*medicaster*, all. *Afterarzt*, angl. *quack*, it. et esp. *medicastro*]. Médecin ignorant ou charlatan.

MÉDICATION, s. f. [*medicatio*, du verbe *mederi*, remédier ; ιατρεία, all. *Heilart*, *Curmethode*, it. *medicazione*, esp. *medicación*]. Mot reçu dans le langage médical seulement, par lequel ceux qui l'ont introduit, probablement d'après Bichat, désignent les changements immédiats que l'action des médicaments détermine dans l'économie animale. Ce n'est pas cette signification, purement arbitraire, qu'on a coutume de lui attribuer ; l'usage à peu près général veut qu'on entende par là l'administration d'un ou plusieurs agents thérapeutiques, pour satisfaire à une indication déterminée, pour produire telle ou telle modification dans la structure ou les fonctions de l'organisme. *Médication* n'est donc pas tout à fait synonyme de *traitement* : celui-ci a pour but définitif, plus ou moins prochain, de guérir ou de pallier une maladie ; celui de la médication est seulement de provoquer, sinon immédiatement, du moins très prochainement, un effet particulier qui n'est qu'une sorte d'intermédiaire par où l'on doit passer pour arriver au but définitif. Il est bien rare qu'un *traitement* ne comporte pas l'emploi simultané ou successif de plusieurs *médications* souvent fort différentes.

MÉDICINAL, ALE, adj. [all. *heilkräftig*, angl. *medicinal*, it. *medicinale*, esp. *medicinal*]. Qui sert de remède, possède des propriétés médicamenteuses : *plantes médicinales*, *eaux médicinales*.

MÉDICINIER, s. m. Nom de plusieurs plantes du genre *Jatropha* ou *Curcas*, famille des euphorbiacées. — *Médecinier sauvage* (*Jatropha gossypifolia*, L.). Arbrisseau d'Amérique à graines purgatives. — *Mé-*

cinier proprement dit (*Curcas purgans*, Adanson, *Jatropha curcas*, L.). V. PIGNON d'Inde. — *Médecinier multifide* (*Curcas multifida*, *Jatropha multifida*, L.). Arbrisseau de l'Amérique du Sud, à suc limpide, amer, visqueux et âcre, et donnant des fruits appelés *noisettes purgatives*, inusités et dangereux à employer en raison de l'énergie de leur action.

MÉDIFIXE, adj. [*mediifixus*, de *medius*, milieu, et *fixus*, fixe]. Se dit à peu près exclusivement de l'anthere, quand elle est attachée au filet par la partie médiane de son dos. Elle est alors souvent oscillante.

MÉDITULLIUM, s. m. Synonyme de *diploé* et de *moelle* des plantes.

MÉDIUS, s. m. V. DOIGT.

MÉDULLAIRE, adj. [*medullaris*, de *medulla*, moelle ; all. *markig*, angl. *medullary*, it. *midollare*, esp. *medular*]. Qui a rapport à la moelle, qui en présente les caractères. — *Artères médullaires*. Rameaux nourriciers qui pénètrent dans l'intérieur des os. — *Canal médullaire*. Celui qui occupe le centre des os longs et renferme la moelle. En botanique, cavité cylindrique et pleine de moelle qui occupe le centre de la tige des plantes dicotylédones. — *Rayons médullaires*, en botanique, lames verticales qui partent de la moelle en tous sens, se dirigent vers la circonférence de la tige, et sont visibles, sous la forme de rayons, sur la coupe transversale du tronc d'un arbre. — *Membrane médullaire*. Nom donné à une prétendue membrane qui n'existe pas, et qui était supposée tapisser le canal médullaire et les cavités du tissu spongieux ; on lui a fait jouer, d'après des interprétations vicieuses et des vues hypothétiques, un rôle singulier dans la nutrition et le développement des os et du cal. Il n'existe, dans les cavités des os, que le *tissu médullaire* ou *moelle* (V. MOELLE). La moelle est appliquée immédiatement contre la substance osseuse (V. OSTÉOPLASTE), ou n'en est séparée que par des vaisseaux, soit assez gros, soit en réseaux capillaires serrés qui, rampant, contre les trabécules osseuses, se continuent par de nombreux rameaux avec les vaisseaux du tissu osseux contenus dans les canaux de Havers d'une part, et, d'autre part, avec les capillaires ramifiés dans le tissu ou substance médullaire. Mais il n'y a pas là trace de membrane séparable, ni de tissu cellulaire, etc. Il n'y a de tissu cellulaire dans les os et la moelle que celui qui forme la tunique adventice des vaisseaux nourriciers. — *Substance médullaire du cerveau*. V. CERVEAU. — *Substance médullaire du rein* ou *substance tubuleuse*. V. REIN. — *Substance médullaire des végétaux*. V. MÉDULLE. — *Tissu ou substance médullaire*. V. MOELLE.

MÉDULLE, s. f. [*medulla*, all. *Mark*, angl. *marrow*, esp. *medula*]. Dutochet appelle *médulle interne*, la moelle contenue dans le canal médullaire des végétaux, et *médulle externe*, la lame de tissu cellulaire qui unit l'épiderme aux couches corticales, et que Mirbel nomme *enveloppe herbacée*, etc. V. ÉCORCE.

MÉDULLINE, s. f. [*medullina*, all. *Markstoff*, *Medullin*, it. *midollina*, esp. *medulina*]. Nom donné par John au principe immédiat le plus abondant dans les parois des cellules de la moelle des végétaux : c'est une matière blanche, insipide, insoluble, inflammable, qui fournit à la distillation beaucoup d'ammoniaque et un charbon métalloïde. D'après Chevreul, elle ressemble à la subérine, mais elle ne donne pas d'acide subérique ; complètement insoluble, comme le ligneux, elle en diffère en ce qu'elle donne par la

calcination 0,25 de charbon, tandis que le ligneux n'en produit que 0,16 à 0,17. V. SUBÉRINE.

MÉDULLITE, s. f. Nom donné par Gerdy à l'inflammation de la moelle des os; elle a aussi été appelée *ostéomyélite*. Elle est ordinairement causée par l'amputation des os longs ou consécutive à une ostéite, à une périostite. La moelle devient alors rouge brun ou lie de vin, ou marbrée, ardoisée, avec ou sans foyers purulents; quelquefois elle offre ci et là de petits épanchements de sang infiltré. Souvent elle est ramollie, gélatineuse. Lorsque la médullite dure depuis quelque temps, les vésicules graisseuses en ont disparu, et les médulloelles ont augmenté de quantité, ainsi que la matière amorphe. La médullite n'est généralement douloureuse que sur les os non amputés, et alors on ne peut savoir au juste quelle est la lésion qui cause la douleur; aussi le diagnostic n'est facile que dans les cas d'amputation où la moelle vient faire saillie au bout de l'os. La marche est aiguë ou chronique; le pronostic, toujours grave; le traitement est celui de l'ostéite.

MÉDULLOCELLE, s. f. [de *medulla*, moelle, *cella*, cellule]. Robin a donné ce nom à une espèce particulière d'élément anatomique qui se trouve dans la moelle des os à tous les âges, d'autant plus abondant qu'il y a moins de vésicules adipeuses et de matière amorphe, soit à l'état normal, soit dans les cas morbides. Cet élément comprend deux variétés: 1° les *noyaux libres* sphériques, à bords plus ou moins réguliers, larges de 3 à 8 millièmes de millimètre, finement granuleux, généralement sans nucléoles, et insolubles dans l'acide acétique; 2° les *cellules médullaires* proprement dites, sphériques ou un peu polyédriques, à bords un peu dentelés ou réguliers, offrant un noyau semblable aux noyaux libres (il manque dans quelques-unes). Entre le noyau et le contour de la cellule existent des granulations moléculaires plus nombreuses près du noyau qu'ailleurs. La masse de la cellule pâlit beaucoup dans l'acide acétique.

MÉDUSE, s. f. [*medusa*]. Animaux invertébrés de la classe des acalèphes, remarquables par leur forme, la mollesse et la demi-transparence de leurs tissus. Ils se composent d'un disque plus ou moins bombé en ombrelle hémisphérique ou en forme de cloche, muni en dessous de divers appendices en nombre fixe, selon les genres, pendants ou flottants sous forme de cordons, ou de lanières subdivisées ou frangées: d'où leur nom de *méduses*. Ces appendices servent à la succion des liquides et à la respiration; à leur base se trouvent les organes sexuels, qui sont portés par des individus différents. Plusieurs sécrètent une humeur âcre, irritante pour la peau de l'homme qui les a touchés, d'où le nom d'*orties de mer* donné à ces animaux. Ce liquide conserve ses propriétés lors même que l'animal est en voie de décomposition. Cette urtication a été attribuée à des cellules très petites renfermant une sorte de pointe sous forme de dard muni d'un fil très fin enroulé et qui se déroule; mais beaucoup de méduses ne sont pas urticantes et toutes ont les cellules filifères.

MÉGALANTHROPOGÉNÉSIE, s. f. [*megalanthropogenesis*, de *μέγας*, grand, *άνθρωπος*, homme, et *γένεσις*, génération; it. et esp. *megalantropogenesis*]. Art prétendu de procréer des hommes d'esprit, de talent, de génie.

MÉGALOSPLANCHNIE, s. f. [de *μέγας*, grand, et *σπλάνχνον*, viscère; it. et esp. *megalosplanenia*]. Développement anormal d'un des viscères abdominaux.

MÉGALOSPLÉNIE, s. f. [*megalosplenía*, de *μέγας*, grand, et *σπλήν*, la rate; it. et esp. *megalosplenía*]. Augmentation du volume de la rate sans dureté.

MÉLÈNA ou **MÉLÉNA**, s. m. [*morbus niger*, *melená*, *μέλανα νόσος*, de *μέλας*, noir; vulgairement *maladie noire*; all. *schwarze Krankheit*, *schwarze Ruhr*, it. et esp. *melená*]. Vomissement de matières noires, accompagné de déjections de même nature. Ces évacuations, qui sont précédées d'une douleur profonde dans l'hypochondre gauche, de refroidissement des pieds et des mains, d'un sentiment d'oppression dans l'estomac, quelquefois de syncope, de vertiges, d'éblouissements, etc., sont une variété de l'hématémèse caractérisée par la couleur noire du sang rejeté. Quelques auteurs distinguent le *mélèna* de l'hématémèse d'après la voie par laquelle l'excrétion a lieu, et définissent le *mélèna* un flux sanguin noirâtre provenant de l'appareil digestif et s'échappant par l'anus. Cette maladie consiste quelquefois, comme l'hématémèse, en un suintement sanguin provenant de quelque tumeur ou de quelque lésion des voies digestives; mais, comme l'hématémèse aussi, elle résulte le plus souvent d'une simple exhalation à la surface de la muqueuse intestinale. Dans ce dernier cas, son traitement est le même que celui des autres hémorragies en général: boissons froides et acides, extrait de ratanhia, moyens révulsifs, etc. Quand la maladie dépend d'une lésion grave du canal intestinal, c'est contre cette lésion qu'il faut diriger les moyens curatifs.

MÉLÉNAGOGO, adj. et s. m. [*melanagogos*, de *μέλας*, noir, et *ἄγω*, je chasse; it. et esp. *melenagogos*]. Nom des médicaments qu'on a crus propres à chasser l'humeur noire ou atrabile, que les anciens appelaient *mélancholie*: ce sont, en général, des purgatifs actifs.

MÉLAINÉ ou **MÉLANINE**, s. f. [de *μέλας*, noir; all. *Melain*, esp. *melaina*]. (Synonymie: *Ophthalmochroïte*, Hünefeld; *pigment noir de l'œil*, de la peau, etc.; *matière noire pigmentaire*, *mélanoïse*, *matière* ou *principe de la mélanose*.) On donne le nom de *mélainé* à une substance organique demi-solide, essentiellement caractérisée par sa couleur, pouvant varier du noir au brun roussâtre. Elle se dépose peu à peu, et sous forme de poudre noire, dans l'eau où l'on a agité une membrane choroïde, et on l'en sépare par le lavage. L'eau froide ne dissout pas cette substance; mais, par une ébullition prolongée, elle prend une couleur noire foncée; et, par les acides, elle donne un précipité noir de *mélainé* proprement dite. Elle se trouve dans les cellules pigmentaires de la choroïde, des procès ciliaires et de l'iris; on la rencontre plus ou moins abondamment, suivant les régions du corps et les espèces animales, à la surface du derme, entre lui et l'épiderme, soit dans les cellules pigmentaires, soit à l'état de granulations libres. Il y en a également dans la moelle des cheveux chez quelques sujets, ainsi que dans les interstices de la portion fibrillaire ou striée de leur racine. V. PEAU et POIL.

MÉLAM, s. m. Substance blanche, granuleuse, insoluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther, découverte par Liebig dans le résidu insoluble qu'on obtient en distillant un mélange de 1 partie de sulfocyanure de potassium avec 2 parties de sel ammoniac. Cette substance, traitée par la potasse hydratée, donne naissance, sous l'influence de la chaleur, à deux produits, la *mélamine* et l'*amméline*, qui présentent tous les caractères des bases salifiables organiques, et qui

sont le premier exemple de semblables composés formés artificiellement. (C¹²H⁹Az¹⁰.)

MÉLAMINE, s. f. [esp. *melamina*]. L'une des deux substances que produit le mélan soumis à l'action de la potasse. Cette substance cristallise en octaèdres blancs, insolubles dans l'alcool et l'éther, mais solubles dans l'eau bouillante. Elle est fusible et cristallisable par le refroidissement. Elle peut se combiner avec les acides et donner ainsi lieu à des produits cristallisables.

MÉLAMPYRE, s. m. [*melampyrum*, de μέλας, noir, et πύρος, blé]. Genre de plantes scrofulariées, dont une espèce (*Melampyrum arvense*, L., blé de vache, cornelle, rougeole) pousse dans les blés, à des épis de fleurs rougeâtres, et une graine noire, dure, dont la farine donne au pain une teinte violacée rougeâtre, mais sans effet nuisible. V. LYCHNIDE.

MÉLAMPYRINE, s. f. Principe cristallisable incolore extrait du *Melampyrum nemorosum* sec, soluble dans l'eau, peu dans l'eau alcoolisée, presque sans goût et sans odeur; insoluble dans l'éther et l'alcool absolu. Elle n'est pas azotée, ne précipite pas les sels métalliques.

MÉLANCOLIE, s. f. [*melancholia*, de μέλας, noir, et χολή, bile; all. *Melancholie*, angl. *melancholy*, it. et esp. *melancholia*]. Ce mot signifie, dans le langage vulgaire, un état habituel de tristesse. Les anciens, attribuant à une altération de la bile les affections morales tristes, appelaient *mélancolie* tout délire partiel sans fièvre accompagné de semblables affections. Depuis, on a réservé ce nom à une lésion des facultés intellectuelles caractérisée par un délire roulant exclusivement sur une série particulière d'idées : c'est la variété de la monomanie qu'Esquirol a nommée *lypémanie*.

MÉLANCOLIQUE, adj. [*melancholicus*, all. *melancholisch*, angl. *melancholic*, it. *melanconico*, esp. *melancolico*]. Qui a rapport à la mélancolie, qui est enclin à la mélancolie.

MÉLANÉ, ÉE, adj. De la nature de la mélanose : *cancer mélané*.

MÉLANGE, s. m. [*mixtio*, μέλις, all. *Mischung*, angl. *mixture*, it. *mistione*, *mescolamento*, esp. *mixtion*, *mezcla*]. On donne le nom de MÉLANGE à la dissémination réciproque des molécules des liquides, sans que les propriétés chimiques ou spécifiques des uns ou des autres soient changées. Les phénomènes de mélange ne présentent aucune limite, ni supérieure, ni inférieure, de saturation, pas plus que le mélange d'un liquide avec lui-même. De plus, ils ont lieu entre corps d'une nature élémentaire très analogue : comme huiles grasses entre elles, huiles essentielles entre elles, résines et huiles, graisses solides et huiles. Les phénomènes de dissolution proprement dite comportent des limites supérieures (*maxima*) et inférieures (*minima*) de saturation. V. DISSOLUTION. — *Méthode des mélanges*. Procédé employé en calorimétrie pour évaluer la quantité de calorique contenue dans un poids donné d'un corps, afin d'en évaluer la chaleur spécifique ou la capacité pour la chaleur.

MÉLANIEN, IENNE, adj. [*melanianus*, de μέλας, noir; esp. *melaniano*]. Is. Geoffroy Saint-Hilaire nomme *taches mélaniennes* les envies ou taches cutanées qui résultent d'un excès local de matière colorante, et qui sont d'une nuance intermédiaire entre le noir et la couleur normale.

MÉLANINE. V. MÉLAÏNE.

MÉLANIQUE, adj. [*melanicus*, all. *Schwarzsture*, angl. *melanic*, it. et esp. *melanico*]. Marcet avait appelé *acide mélanique* la substance que Braconnot a nommée *mélanourine* (V. ce mot). — *Tumeurs mélaniques*. V. MÉLANOSE.

MÉLANISME, s. m. [*melanismus*, all. *Melanismus*, esp. *melanismo*]. Anomalie caractérisée par une couleur accidentellement noire ou plus obscure du pelage des animaux, et en général par un excès de coloration, soit de la peau elle-même, soit des productions qui la recouvrent. L'usage intérieur de l'azotate d'argent est souvent suivi de cette coloration en noir des téguments extérieurs.

MÉLANOCHINE, s. f. Produit de décomposition de la quinine (*chinine*) par le chlore. Insoluble dans l'eau et l'alcool; soluble dans la potasse et l'ammoniaque, dont elle est précipitée par les acides; noir brun, sans goût ni odeur; donne en brûlant l'odeur de quinine. (C³⁸H²⁷O¹⁸Az⁶.)

MÉLANGALLIQUE ou **MÉTAGALLIQUE** (ACIDE). Corps obtenu comme résidu de la distillation des acides lannique, gallique et pyrogallique. Il offre l'aspect d'un charbon brillant, sans goût ni odeur, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Il ne perd pas d'eau à 120°, mais en abandonne 1 équivalent au contact des bases et forme des sels dans lesquels sa formule = C¹²H³O³.

MÉLANOS, adj. et s. m. Animal dont le tissu muqueux sous-cutané passe au noir. C'est l'opposé d'*albinos*.

MÉLANOSE, s. f. [*melanos's*, de μέλανοσις, noircissement; all. *Melanose*, *Schwarzstoff*, it. *melanosi*, esp. *melanosis*]. Tissu noir, homogène, un peu humide, opaque, qui, dans son état de crudité, a une consistance analogue à celle des glandes lymphatiques, et qui laisse suinter par la pression, lorsqu'il tend à se ramollir, un liquide roussâtre et ténu, mêlé de grumeaux noirâtres, fermes ou friables, se convertissant enfin en une bouillie noire. Les mélanoses ne sont pas une *production accidentelle* dans le sens attaché par Laennec à cette expression, mais une sorte d'imprégnation de divers tissus par la mélanine. On doit, par conséquent aussi, ne voir dans le ramollissement des mélanoses qu'un ramollissement des tissus dans lesquels la mélanine est déposée. Unie à d'autres principes azotés et minéraux, la mélanine constitue un élément anatomique particulier appartenant au groupe des produits et ayant la forme des *granulations moléculaires* qui sont de même espèce que le pigment oculaire et cutané (V. PIGMENT), mais qu'on nomme souvent *granulations mélaniques*, *mélanotiques* ou *pigmentaires*. C'est à l'état de granulations noires, brunes ou roussâtres, que se dépose la mélanine dans les tumeurs cancéreuses ou autres, qu'elle rend *mélaniques*. Ces granulations sont, pour la plupart, libres, c'est-à-dire interposées aux éléments anatomiques ayant une forme bien déterminée (fibres, cellules, etc.). Mais il y en a pourtant une certaine quantité qui se trouvent déposées dans des cellules (celles du cancer surtout), lorsque les tumeurs ainsi colorées renferment des cellules. Dans les ganglions lymphatiques ce n'est pas de la mélanine que l'on rencontre (V. ANTHRACOSIS), non plus que dans le pombon; c'est du charbon à l'état de corpuscules irréguliers, anguleux, assez gros, et de fines granulations. Celles-ci, généralement moins arrondies et moins fines

que celles de mélanine, s'en distinguent en ce que l'acide sulfurique concentré ne les attaque pas, tandis qu'il détruit la mélanine. — VÉTÉRINAIRE : Chez les chevaux blancs, gris et marqués de blanc, les granulations mélaniques donnent lieu à la production de tumeurs dont elles forment l'élément anatomique prédominant ou fondamental, et constituent ainsi de véritables *tumeurs mélaniques*. Ces granulations, partageant, avec les éléments qui ont forme de cellules et de granulations, des propriétés énergiques de nutrition, de développement et de reproduction, envahissent fréquemment les tissus avec rapidité, surtout lorsqu'elles se développent dans des parenchymes. Elles détruisent la texture de ceux-ci, et même se substituent à leurs éléments, dont elles déterminent la résorption. Les granulations mélaniques, libres ou déposées dans les cellules du tissu envahi, sont accompagnées de matière amorphe demi-solide, de granulations graisseuses, d'une trame de tissu cellulaire souvent peu abondante, de capillaires peu nombreux par rapport à la masse, lors même que le développement est rapide. Chez l'homme, on observe aussi quelquefois ce développement rapide dans les tumeurs cancéreuses ou non, et l'envahissement des tissus voisins par ces tumeurs, lorsque des granulations mélaniques s'y ajoutent sans pourtant constituer l'élément fondamental. Chez les chevaux, c'est surtout dans les ganglions lymphatiques, sous les séreuses, dans la rate et dans le foie, que se déposent les granulations mélaniques. La *mélanose en masses*, désignée vulgairement sous le nom d'*hémorrhoides des chevaux*, se montre le plus souvent autour des parties sexuelles, où elle offre parfois un volume considérable : Gohier en a vu du poids de 18 kilogrammes. La forme de ces masses est irrégulière, bizarre, bosselée, tantôt sphérique, tantôt semblable à des grappes de raisin. Ses saillies présentent à travers la peau une teinte bistre.

MÉLANOTIQUE, adj. Synonyme de *mélanique*.

MÉLANOTRIQUE, adj. et s. m. [*melanotrix*, $\mu\epsilon\lambda\alpha\nu\sigma\theta\rho\iota\zeta$, de $\mu\epsilon\lambda\alpha\varsigma$, noir, et $\theta\rho\iota\zeta$, cheveux]. Qui a les cheveux noirs.

MÉLANOURINE, s. f. [de $\mu\epsilon\lambda\alpha\varsigma$, noir, et $\sigma\upsilon\rho\rho\epsilon\nu$, urine; all. *Melanurin*, esp. *melanorina*]. Braconnot a désigné sous ce nom une matière noire que Marcet a observée une fois dans l'urine noire que rendent certains malades. Virchow rapproche de la mélanourine ou de la cyanourine de Braconnot une matière présentant les particularités suivantes : De l'urine légèrement jaunâtre, assez claire, rendue par un garçon atteint d'incontinence, laissait déposer, par exposition à l'air, des flocons qui devenaient de plus en plus bleus. En les observant au microscope, il vit que c'étaient des aiguilles d'un bleu indigo, rayonnées, qui ordinairement étaient réunies en étoiles, et qui, entre les lames de verre du microscope, restaient indifférentes à l'action des plus puissants agents chimiques. Elles se dissolvaient dans l'alcool concentré.

MÉLANTHACÉES, s. f. pl. Synonyme de *colchicacées*.

MÉLAS-ICTÈRE, s. m. [*melas-icterus*, de $\mu\epsilon\lambda\alpha\varsigma$, noir, et $\iota\kappa\tau\epsilon\rho\varsigma$, ictere; esp. *melasicteria*]. Ictère noir, ou dans lequel la couleur de la peau paraît très foncée.

MÉLASINIQUE (ACIDE). Nom donné à un corps analogue à l'albumine, noir, floconneux, obtenu par action de la potasse ou de la soude sur le sucre. ($C^{24}H^{12}O^{10}$.)

MÉLASME, s. m. [*melasma*, de $\mu\epsilon\lambda\alpha\varsigma$, noir; all. *Schwarzfleck*, it. et esp. *melasma*]. Tache noire commune chez les vieillards, et qui affecte principalement les jambes.

MÉLASSE, s. f. [all. *Zuckerhefen*, angl. *melasses*, *molasses*, it. *melassa*, esp. *melote*]. Espèce de sirop qui reste après la cristallisation du sucre de betterave, de canne, etc., et qui refuse de donner des cristaux. On en trouve aussi dans le miel, dans les oignons, etc. On ignore encore si la mélasse est identique dans ces diverses substances.

MÉLASSIQUE (ACIDE) [angl. *melassic*]. Acide qui se trouve dans la mélasse; il se produit aussi quand on fait bouillir du sucre avec des solutions alcalines.

MÉLASTOMACÉES, s. f. pl. [*melastomaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, dont les caractères sont : Calice monosépale plus ou moins adhérent avec l'ovaire, qui est infère ou semi-infère; le limbe du calice entier ou denté, ou à 4 ou 5 divisions; corolle à 4 ou 5 pétales; étamines en nombre double des pétales; anthères de formes diverses, mais presque toujours remarquables, s'ouvrant à leur sommet par un trou ou pore commun aux deux loges; ovaire quelquefois libre, plus souvent adhérent avec le calice, ayant de 3 à 8 loges qui contiennent un grand nombre d'ovules; sommet de l'ovaire souvent tapissé par un disque épigyne; style et stigmate simples. Fruit tantôt sec et tantôt charnu, offrant le même nombre de loges que l'ovaire, restant indéhiscence ou s'ouvrant en autant de valves septifères sur le milieu de leur face interne. Craines souvent réniformes, contenant un embryon sans endosperme. Mais le principal caractère des mélastomacées, celui qui les distingue de toutes les familles voisines, consiste dans la disposition des nervures de leurs feuilles : celles-ci, ordinairement simples et opposées, ont 3, 5, et jusqu'à 11 nervures longitudinales, d'où partent un grand nombre d'autres nervures transversales, parallèles et très rapprochées. Beaucoup d'espèces du genre *Melastoma* portent de petites baies comestibles, d'un noir foncé, dont le suc colore la bouche; de là le nom de cette famille [de $\mu\epsilon\lambda\alpha\varsigma$, noir, et $\sigma\tau\acute{o}\mu\alpha$, bouche].

MÉLATHINE, s. f. Produit de décomposition de l'acétone par l'ammoniaque et la chaleur à 275°. Insoluble dans l'eau, l'éther, l'alcool, l'acétone, le sulfure de carbone et l'acide chlorhydrique. Elle n'est pas décomposée par la potasse concentrée, mais donne de l'ammoniaque par la potasse hydratée.

MÉLÉGUETTE, s. f. V. *CRAINE de paradis*.

MÉLÈNE, s. m. V. *MÉLENA*.

MÉLENSULFIDE, s. m. Produit de décomposition de l'acide hydrobisulfocyanique à une température de 140° à 145°. Il est brun, se combine avec les alcalis. ($C^7H^6S^6Az^4$.)

MÉLÈNE, s. m. [*Larix europæa*, DC., monœcie monadelphie, L., conifères, J.; all. *Lärche*, angl. *larch-tree*, it. *larice*, esp. *alerce*]. Arbre qui fournit la térébenthine dite de Venise.

MÉLIACÉES, s. f. pl. [*meliacæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes. Ce sont des arbres ou arbrisseaux à feuilles alternes, sans stipules; à fleurs tantôt solitaires et axillaires, tantôt en épis ou en grappes. Le calice est monosépale, à 4 ou 5 divisions; la corolle a 5 pétales valvaires; les étamines sont en nombre double des pétales, et leurs filets forment un tube qui porte les anthères, tantôt à son sommet, tantôt à sa face interne. L'ovaire est sur

un disque hypogyne et amulaire ; il a 4 ou 5 loges, contenant généralement deux ovules collatéraux et superposés. Le style est simple, terminé par un stigmate à 4 ou 5 lobes. Le fruit est tantôt sec, tantôt capsulaire, à 4 ou 5 valves septifères ; tantôt charnu et drupacé.

MÉLICÉRIS, s. m. [de *μελιצרρον*, rayon de miel ; all. *Honiggeschwulst*, angl. *meliceris*, it. *meliceride*, esp. *meliceris*]. Espèce de loupe ou de tumeur enkystée des glandes cutanées sébacées en grappe simple, formée par une matière jaunâtre qui a la consistance du miel. Le *mélécérisc* est arrondi, mou, élastique ; il ne conserve pas l'impression du doigt, et l'on y reconnaît facilement, par le toucher, la présence d'un fluide. V. LOUPE.

MÉLILOT, s. m. [*Melilotus officinalis*, *μελιλωτος*, all. *Steinklee*, angl. *melilot*, it. et esp. *meliloto*]. Plante indigène de la famille des légumineuses. Ses fleurs, jaunes, très petites, en longs épis, sont fréquemment employées en infusion dans les ophthalmies peu intenses. Elles doivent avoir une propriété légèrement excitante et résolutive ; mais elles sont loin de mériter la réputation dont elles jouissent. La matière cristalline qu'on retire par la distillation du mélilot avec l'eau, et qu'on a nommée *mélilotine*, est la même que la *coumarine* fournie par la fève tonka.

MÉLIQUE, s. f. Nom d'un genre de graminées. La *mélique bleue* (*Molinia caerulea*, Mœnch) croît dans les prés humides, et nuit aux bestiaux à l'époque de la floraison.

MÉLISSÉ, s. f. [*Melissa*, L., all. *Melisse*, angl. *balm-mint*, it. *melissa*, esp. *torongil*, *melisa*]. Genre de plantes (didymace gymnospermie, L., labiées, J.) dont l'espèce officinale, connue sous le nom de *citronnelle* (*Melissa officinalis*, L., *Melissa citrina* des pharmaciens), a des feuilles larges, oblongues, d'un vert peu foncé, crépues et un peu velues, d'une odeur de citron très agréable, que l'on emploie en infusion théiforme (4 à 8 grammes pour 500 grammes d'eau), et d'où l'on retire aussi une eau distillée (64 à 96 grammes dans une potion) et une teinture alcoolique. La mélisse est stimulante et antispasmodique. — Le *Melissa calaminta* (*mélisse calament*) et le *Melissa nepeta*, que l'on confond souvent sous le nom de *calament de montagne*, ont des propriétés analogues à celles de la *mélisse officinale*.

MELLAN, s. m. V. MELLONE.

MELLANURIQUE (ACIDE). Produit de la distillation de l'urée. Traité pendant un temps prolongé par les alcalis et les acides, il se décompose en acide cyanique et ammoniac. (C⁶H⁴Az⁴, O⁴.)

MELLATE ou **MELLITHATE**, s. m. [all. *honigstein-saures Salz*, it. *mellitato*, esp. *meliato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide mellithique avec une base.

MELLÉOLÉ, s. m. [esp. *melleolado*]. Nom donné par Béral aux médicaments formés de miel et d'une poudre, qu'on assimile ordinairement aux électuaires, avec lesquels ils ont la plus grande analogie.

MELLÉOLIQUÉ, adj. [esp. *meleolico*]. Épithète donnée par Béral aux médicaments qui proviennent de l'union du miel avec des poudres diverses, ou avec différents liquides simples ou composés.

MELLITE, s. m. [all. *Honig*, esp. *melito*]. Sirop préparé avec le miel, l'eau simple, différentes infusions ou décoctions, et les sucres de plantes. On prépare le *mellite simple* ou *sirop de miel*, en dissolvant à chaud 3 parties de beau miel dans 1 partie d'eau, écumant et passant au blanchet, après quelques instants d'ébullition

(quand le mellite marque 30° centigr. bouillant). On a le *mellite simple décoloré au charbon*, en faisant bouillir dans une bassine, pendant deux ou trois minutes, 16 parties de miel blanc et 4 d'eau pure, en y mêlant ensuite 1 partie de charbon (particulièrement de charbon animal) pulvérisé, lavé et séché à l'air libre, et deux blancs d'œufs battus dans 2 parties d'eau ; faisant bouillir la liqueur jusqu'à consistance de sirop, la laissant reposer et la passant à la chausse.

MELLITHE, s. f. [all. *Honigstein*]. Minéral formé de mellithate d'alumine, et qui se trouve dans les mines de houille de la Thuringe.

MELLITHIQUE et non **MELLITIQUE** (ACIDE). Il se retire de la mellithe. Cristallisable, d'un goût très acide, soluble dans l'eau et l'alcool, ne perdant pas son eau de cristallisation à 300°. (C⁶O³, HO.)

MELLONE, s. m. [all. *Mellon*, angl. *mellone*]. Nom donné par Liebig à un produit obtenu principalement par l'action du chlore sec à chaud sur le sulfocyanure de potassium. Ce produit, insoluble dans l'eau, est jaune, solide, pulvérulent, sans odeur ni saveur ; il est analogue au cyanogène, et renferme seulement plus d'azote. Une forte chaleur le transforme en azote et en cyanogène. Il est susceptible de donner avec le chlore, le soufre, etc., un *chlorure*, un *sulfure de mellon*, et avec plusieurs métaux, des *mellonures*, dont les couleurs, ainsi que les propriétés, sont très différentes de celles des composés formés par le cyanogène. (C⁶Az⁴.)

MÉLOCHIE, s. f. V. CORETTE.

MÉLOÉ, s. m. [*Meloe*, L., all. *Oelkäfer*, angl. *meloe*, esp. *meloe*]. V. CANTHARIDE.

MÉLOMÈLE, s. m. [de *μέλος* répété, membre ; esp. *melomelo*]. Nom donné par ls. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont un ou deux membres accessoires insérés par leur base sur les membres principaux.

MELON, s. m. [*Cucumis melo*, L., *πέπων*, all. *Melone*, angl. *melon*, it. *popone*, esp. *melon*]. Plante du genre *Concombre*, dont il existe un grand nombre de variétés, et dont les fruits constituent un aliment rafraîchissant et délicieux. Sa semence est une des quatre semences froides majeures des anciens. V. PASTÈQUE.

MÉLONGÈNE, s. f. [*aubergine*, *varengane*, *Solanum melongena*, L., all. *Eierpflanze*, it. *petonciano*, esp. *alberengena*]. Plante solanée dont il existe deux variétés principales : l'une a des baies cylindriques ordinairement rougeâtres ou violacées, volumineuses, que l'on mange dans le midi de la France ; l'autre a des fruits blancs, qui ressemblent exactement à des œufs, mais qui contiennent une pulpe verdâtre non alimentaire.

MÉLONIDE, s. f. [*melonida*]. Nom générique donné par Richard aux fruits charnus résultant de plusieurs ovaires pariétaux réunis et soudés avec le tube du calice, qui souvent est très épais et charnu, et se confond avec eux, comme dans la poire, la pomme, la nêfle, le rosier. Dans ce fruit, la partie réellement charnue n'est pas formée par le péricarpe lui-même ; elle est due à un épaississement considérable du calice. On distingue la *mélonide à nucules*, dont l'endocarpe qui revêt chaque loge est osseux (la nêfle), et la *mélonide à pepins*, dont l'endocarpe est simplement cartilagineux (poire, pomme).

MÉLOPLASTIE, s. f. [de *μήλον*, pommette, et *πλασσειν*, former]. Opération qui a pour but de restaurer la joue endommagée par une plaie ou par une ulcération.

MÉLOSE, s. f. [*melosis*, de *μέλλειν*, sonde]. Action d'explorer avec la sonde.

MEMBRANE, s. f. [*membrana* des Latins, *μᾶν* ou *μᾶνις* des Grecs, all. *Haut*, *Membran*, angl. *membrane*, it. et esp. *membrana*]. Nom générique de divers organes minces, représentant des espèces de toiles, souples, dilatables, blancs, gris ou rougeâtres, variables dans leur structure et dans leurs propriétés vitales, destinés à absorber, à exhiler et à sécréter certains fluides, ou à envelopper d'autres organes. On distingue quatre espèces de membranes : les *fibreuses*, les *muqueuses*, les *séreuses* et la *peau*. Les premières forment tantôt des enveloppes, tantôt des membranes proprement dites (V. FIBREUX). Les autres peuvent recevoir l'épithète de *complexes*, car elles ont au moins une base de tissu musculaire ou de tissu cellulaire et na épiderme, et parfois même on y distingue encore plusieurs couches. La peau couvre la surface entière du corps. Les membranes muqueuses partent des ouvertures situées à la surface du corps pour s'étendre dans l'intérieur, et former ainsi une couche continue dans toute la longueur du canal digestif et des voies génito-urinaires. Les membranes séreuses forment des sacs isolés, la plupart clos, qui revêtent des cavités intérieures. Après leur situation, la nature de leur épiderme est le plus important caractère pour distinguer les unes des autres les membranes qui en sont pourvues. Cet épiderme est épais, sec et corné à la peau, mou et humide aux membranes muqueuses, mince aux membranes séreuses (V. FIBREUX, MUQUEUX, PEAU, SÉREUX).— On appelle *membranes accidentelles*, des membranes qui se développent sous l'influence de circonstances morbides. Ces tissus membraneux accidentels sont insceptibles de prendre toutes les formes des tissus naturels ; on en observe de dermoïdes, de séreux, de fibreux, etc. V. ALBUGINÉ, CICATRICE, FAUSSE MEMBRANE ET NÉO-MEMBRANE.

Membrane de Demours ou de *Dpsomet*. Matière solide, absolument dépourvue de structure, transparente et hyaline comme du verre, qui tapisse l'intérieur de la cornée transparente, et ne passe point sur l'iris, au bord extérieur duquel elle gagne la sclérotique, pour se terminer par un bord net entre celle-ci et le ligament ciliaire. V. CORNÉE.

Membrane de Jacob. Membrane mince qui forme la couche externe de la rétine du côté de la choroïde, et qui se compose de petits corps oblongs (*bâtonnets*) appliqués les uns contre les autres. V. RÉTINE.

Membrane recouvrant le méat urinaire chez les femmes. C'est une cause rare, mais réelle, de rétention d'urine. Le vagin est plus ou moins complètement fermé par une membrane qui a un bord libre en haut ; ce bord s'étend jusque sur le méat urinaire, empêchant ainsi le passage. Ce qu'il y a de singulier, c'est que cet état, qui de sa nature est permanent, ne produit la rétention que dans des circonstances particulières. Les observations qu'on a sont relatives à des enfants de dix à douze ans qui, jusque-là, avaient pu uriner plus ou moins bien. Le traitement consiste à fendre la membrane.

Membrane de Schneider. V. PITUITAIRE.

MEMBRANEUX, **EUSE**, adj. [*membranosus*, all. *häutig*, angl. *membranous*, it. et esp. *membranoso*]. Qui est de même nature que les membranes, qui est formé d'une membrane : *replis membraneux du péritoine*, etc.

MEMBRANIFORME, adj. [*membraniformis*, all. *hautähnlich*, it. *membraniforme*]. Qui est mince et large comme une membrane.

MEMBRANULE, s. f. [*membranula*]. Petite mem-

brane. C'est aussi le nom de l'enveloppe des sores des fougères (*indusium*) et de la membrane interne de l'urne des mousses.

MEMBRE, s. m. [*membrum*, *artus*, *ζῶλον*, all. *Glied*, angl. *limb*, it. *membro*, esp. *miembro*]. On appelle *membres*, des appendices du tronc, auquel ils sont unis au moyen d'articulations ; ils sont disposés par paires, et destinés à l'exercice des grands mouvements et à la locomotion. Dans l'homme, les membres sont au nombre de quatre : deux *supérieurs* ou *thoraciques*, formés chacun du bras, de l'avant-bras et de la main ; et deux *inférieurs* ou *abdominaux*, divisés chacun en cuisse, jambe et pied. V. ces mots.

MEMBRE VIRIL. V. PÉNIS, VERGE.

MÉMÉCYLÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones périgynes polypétales, à graine sans endosperme ; à cotylédons foliacés, convolutés ; racine droite. Voisine des mélastomacées.

MÉMOIRE, s. f. [*memoria*, *μνήμη*, all. *Gedächtniss*, angl. *memory*, it. et esp. *memoria*]. Faculté de rappeler les images des sensations éprouvées et les idées des objets qui ont produit ces sensations, par la reproduction des impressions qui ont été laissées dans les organes cérébraux, ou des modifications que ceux-ci ont éprouvées. Ainsi la *mémoire* est une opération intellectuelle complexe dans laquelle interviennent plusieurs organes cérébraux. Cette opération, accomplie habituellement soit à l'occasion de telle ou telle sensation, qui se rapporte indirectement ou directement aux facultés intellectuelles, soit par suite du travail intellectuel même, consiste en une action de ces facultés ayant lieu indépendamment de l'objet et de la sensation spéciale qu'il détermine, comme si cet objet était présent. Elle exige, chez la plupart des individus, une répétition des mêmes sensations. Toutes les facultés intellectuelles y concourent, mais celle d'expression surtout ; et, lorsque ce pouvoir d'agir indépendamment de l'objet et de la sensation présente est très facile, la faculté d'expression est en général la seule mise en jeu, et elle l'est presque indépendamment de toute *conception*, c'est-à-dire de l'*entendement* (V. ces mots). Si la faculté du langage est peu développée, la mémoire, plus difficile et plus lente, consiste en une action successive de toutes les facultés intellectuelles, exigeant quelquefois même une stimulation indirecte de la part de tel ou tel instinct, bien que ceux-ci ne concourent en rien d'une manière directe à cette opération ; et même le plus souvent, si cette stimulation est trop forte, si elle consiste en une *émotion* véritable, elle met le trouble dans cet ensemble et dans cette succession d'opérations intellectuelles (V. INSTINCT). La mémoire et l'imagination sont, en effet, autant que la connaissance et le jugement, des attributs appartenant en propre à l'intellect. Mais il n'y faut pas voir des fonctions propres plus que des fonctions communes. Ils constituent seulement divers *résultats* composés, dus au concours des vraies fonctions élémentaires de l'esprit. Toutes les études positives montrent l'inanité de la séparation classique entre l'observation et le raisonnement. Nos opérations intérieures ne sont jamais que le prolongement direct ou indirect de nos impressions extérieures ; réciproquement, celles-ci se compliquent toujours des autres, même dans les moindres cas. Comme Kant l'a bien senti, chacune de nos opinions est à la fois subjective et objective, notre esprit étant à la fois actif et passif. Au fond, cette grande notion logique revient à étendre convenablement aux fon-

tions intellectuelles le principe fondamental de la biologie sur le concours nécessaire entre l'organisme et le milieu pour tout phénomène vital. La plus vulgaire appréciation résulte souvent d'une combinaison très complexe entre les facultés d'observation et de raisonnement qui sépare vainement l'analyse métaphysique. Ce mélange serait, au besoin, assez constaté par une seule réflexion aisément vérifiable : il n'y a jamais de notions efficaces que d'après une suffisante répétition des impressions extérieures. Or l'esprit ne pourrait être purement passif que dans la première perception. Dès la seconde, il se trouve déjà préparé par la précédente, combinée avec l'ensemble des notions antérieures. Un souvenir intérieur exige souvent la même élaboration intellectuelle qu'une découverte extérieure, par une suite d'inductions et de déductions fondées sur des relations mutuelles. Il n'y a de vraiment spontanée que la reproduction immédiate de chaque impression, suivant la seconde loi d'animalité. Or ce phénomène général de la vie animale diffère beaucoup (V. ANIMALITÉ) de la mémoire proprement dite, qui constitue toujours une opération intellectuelle. A plus forte raison, le concours habituel de toutes les fonctions spéculatives existe-t-il dans l'imagination dont les tableaux supposent fréquemment des combinaisons aussi profondes, quoique moins abstraites, que les méditations scientifiques. Quant à la célèbre argumentation de Gall sur les mémoires particulières, elle est plus spécieuse que solide. Une analyse mieux approfondie vérifiera toujours que cette prétendue spécialité résulte des diversités de préparation et de situation, combinées avec la seule différence organique qui concerne l'énergie individuelle des fonctions. Il n'y a de vraiment spécial, soit pour la mémoire, soit pour l'imagination, que la faculté du langage.

MÉNAGOGUE, adj. [*menagogus*, *μειναγωγός*, de *μην*, menstrues, et *ἄγω*, pousser]. Synonyme d'*em-ménagogue*.

MÉNIANTHINE, s. f. [angl. *menianthine*]. Substance amère extraite du *méyanthe*. V. MÉNYANTHE.

MÉNINGE, s. f. [*meninx*, de *μηνίγξ*, membrane; all. *Gehirnhaut*, *Rückenmarkhaut*, angl. *meninges*, it. *meninge*]. Nom collectif des trois membranes qui enveloppent tout l'appareil cérébro-spinal (la dure-mère, l'*arachnoïde*, et la *pie-mère*). V. CÉRÉBRO-SPINAL. — *Méninge* se dit quelquefois de la dure-mère seule.

MÉNINGOCÉPHALIE PAÏDIQUE, PAÏDENCÉPHALIE. Fièvre cérébrale. (Piorry.)

MÉNINGOCÉPHALITE. Inflammation des membranes de l'encéphale. (Piorry.)

MÉNINGINE, s. f. [it. et esp. *meningina*]. Nom donné collectivement par Chaussier à l'*arachnoïde* et à la *pie-mère*, qu'il regardait comme une membrane unique formée de deux feuilletts.

MÉNINGITE, s. f. [*meningitis*, all. et angl. *meningitis*, it. *meningite*, esp. *meningitis*]. Les trois enveloppes du cerveau portant collectivement le nom de *méninges*, *méningite* devrait signifier inflammation simultanée de la dure-mère, de l'*arachnoïde* et de la *pie-mère*. Quelques auteurs, attribuant à l'inflammation particulière de l'*arachnoïde* les symptômes qu'on avait indiqués comme caractéristiques de la *méningite*, ont employé le mot *arachnoïdite*. D'autres ont placé dans la *pie-mère* le siège de l'inflammation, et ont créé le mot *piite* ou *piitis*. Quelques-uns ont décrit, sous le nom de *méningite pariétale*, l'inflammation de la dure-mère et du feuillet de l'*arachnoïde* qui lui

adhère, et, sous le nom de *méningite cérébrale*, l'inflammation à laquelle participent l'*arachnoïde viscérale*, la *pie-mère* surtout, et la surface cérébrale. Cette dernière phlegmasie est la *fièvre cérébrale* d'un grand nombre de praticiens. Une céphalalgie très vive, un état de somnolence et en même temps d'insomnie, la chaleur du front, la rougeur des conjonctives, une douleur dans le globe de l'œil, des tintements d'oreilles, des frissons irréguliers suivis de chaleur, etc., sont les symptômes les plus ordinaires de la *méningite* aiguë; le délire, et quelquefois des convulsions, se joignent bientôt à ces premiers phénomènes; la somnolence plus grande, avec paralysie des yeux et difficulté de la déglutition, puis un coma profond, annoncent enfin une terminaison funeste. Le traitement consiste dans les saignées générales, de nombreuses applications de sangsues aux tempes, derrière les oreilles, à l'entrée des narines, des applications froides maintenues sur la tête, les révulsifs les plus puissants appliqués aux extrémités inférieures. L'emploi combiné des saignées et des bains d'affusions (avec l'eau à 18° centigr. versée largement pendant 8 à 10 minutes) est regardé par quelques auteurs comme le moyen thérapeutique le plus efficace contre cette maladie.

Méningite cérébro-spinale. Il a régné, depuis plusieurs années, particulièrement en France, une maladie épidémique fort grave, sévissant de préférence sur les soldats, et consistant en une inflammation simultanée des méninges du cerveau et de la moelle. Cette phlegmasie se termine très fréquemment par des dépôts plastiques et purulents; elle est très grave, et, jusqu'à présent, les secours médicaux, émissions sanguines, mercure, opium, n'ont pas réussi à diminuer notablement la mortalité qu'elle cause.

Méningite tuberculeuse ou mieux *granuleuse*. Sous ce nom, les pathologistes décrivent une inflammation de la *pie-mère*, dans laquelle on trouve, non pas des tubercules, comme on l'a cru et le répète encore, mais des *granulations grises* demi-transparentes (V. GRANULATION), dans toute la *pie-mère* ou dans une partie. Souvent elles coïncident avec la présence de granulations semblables dans le poumon, le rein et les séreuses du tronc. Les granulations pulmonaires ont leur marche indépendante du tubercule, leur structure propre, affectant toute l'étendue du poumon et non seulement le sommet; elles respectent en outre les ganglions voisins. Elles peuvent être, durant leur évolution, compliquées par le tubercule, qui se montre avec tous ses caractères, et envahit alors les ganglions lymphatiques. Aux méninges, au poumon, etc., le tubercule se dépose de préférence dans les amas de granulations grises; mais il peut se trouver dans le poumon et manquer dans les méninges. En général, ces granulations tuent le malade par *méningite* ou par les accidents dits de phthisie aiguë avant que du tubercule les ait compliquées. Ces granulations se développant sans causes encore connues déterminent la *méningite* dite *tuberculeuse*. Elle se déclare souvent chez des sujets atteints d'accidents pulmonaires, surtout chez les adultes; d'autres fois, elle survient au milieu d'un état de santé florissante, comme l'a établi Legendre, qui regarde ce cas comme le plus commun. Dans les deux circonstances, les malades se plaignent d'une céphalalgie aussi intense qu'opiniâtre, le plus souvent frontale, continue, mais avec des exacerbations qui leur arrachent des cris aigus. Ces cris, que Coindet appelait *hydrencéphaliques*, s'observent

surtout chez les enfants, et s'accompagnent d'une stupeur plus ou moins profonde, d'une expression générale de souffrance, de vomissements et de constipation. La face est pâle, avec des alternatives de rougeur, la pupille contractée ou dilatée; quelquefois il y a de la photophobie et de l'exaltation dans la sensibilité cutanée. On a donné comme il suit le diagnostic : 1° De la *méningite* dite *tuberculeuse*. Symptômes antécédents du côté des poumons; symptômes du début ordinairement moins violents, se produisant lentement, souvent insidieux; délire moins violent, souvent tranquille, se produit plus tard et arrive moins rapidement à son summum; point de convulsions au début. Ces symptômes manquent parfois, surtout au début, presque toujours moins frappants. Vomissements moins fréquents, moins abondants; pouls souvent ralenti au début, plus irrégulier. Marche continue, mais ordinairement avec des rémissions notables; durée plus longue. Maladie sporadique. — 2° De la *méningite simple*. Point de symptômes antécédents; symptômes du début plus violents, mieux caractérisés; délire violent, très promptement établi (forme frénétique de Rilliet); quelquefois convulsions dès le début (forme convulsive de Rilliet); céphalalgie très vive, injection de la face, photophobie. Ces symptômes sont frappants. Vomissements plus fréquents, abondants; pouls plus accéléré, plus fort, toujours régulier. Marche continue, sans rémission; durée plus courte. Maladie pouvant régner épidémiquement.

MÉNINGO-GASTRIQUE, adj. [*meningo-gastrieus*, de *μνινγίς*, membrane, et *γαστήρ*, l'estomac; it. et esp. *meningogastrieo*]. Pinel a décrit sous le nom de *fièvres méningo-gastriques* les affections appelées auparavant *fièvres bilieuses* ou *gastriques*, parce qu'il les considérait comme ayant spécialement leur siège dans la membrane interne de l'estomac.

MÉNINGOMYÉLITE. Inflammation des membranes de la moelle. (Piorry.)

MÉNINGOPHYLAX, s. m. [*meningophylax*, de *μνινγίς*, méninge, et *φύλαξ*, gardien; it. *meningofilaxe*. esp. *meningofilax*]. Mot à mot, gardien des méninges. Synonyme de *dépressoir*.

MÉNINGORRHÉMIE. Hémorrhagie des membranes céphalo-rachidiennes. (Piorry.)

MÉNINGOSE, s. f. [*meningosis*, de *μνινγίς*, membrane; it. *meningosi*]. Union de deux os par des ligaments étendus en forme de membrane. C'est une variété de la syndesmose.

MÉNISPERMACÉES, s. f. pl. [*menispermaeae*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, qui se compose d'arbustes sarmenteux et grimpants. Feuilles alternes, généralement simples. Fleurs petites, unisexuées, le plus souvent dioïques; calice composé de plusieurs sépales disposés par trois et formant plusieurs rangées, de même que la corolle; étamines monadelphes ou libres, en nombre égal à celui des pétales, ou double, ou triple; pistils nombreux, libres, ou soudés par leur côté interne. Les fruits sont des espèces de petites drupes monospermes, obliques et comme réniformes, comprimées; l'embryon est recourbé et généralement dépourvu d'endosperme.

MÉNISPERMINE, s. f. [all. *Menispermim*, angl. *menispermim*, esp. *menispermim*]. Matière découverte par Pelletier et Couerbe dans la eoque du Levant. Elle est blanche, solide, cristallisable, insipide, insoluble dans l'eau, mais dissoute par l'alcool. Elle sature assez bien les acides, et forme des sels dont la cris-

tallisation est rarement distincte, mais qui ont le plus souvent l'aspect de la cire. (C¹²H⁷⁰O⁵.)

MÉNISPERMIQUE (ACIDE). Corps cristallisable, sans goût, rougissant le tournesol, donnant des sels cristallins; peu soluble dans l'eau; restant dans le liquide alcoolique dont on a retiré la picrotaxine.

MÉNOPAUSE, s. f. [*menopausis*, de *μην*, mois, et *παύσις*, cessation; esp. *menopausis*]. Cessation des règles, temps critique des femmes. La menstruation cesse: de 35 à 40 ans, chez environ un huitième des femmes; de 40 à 45, chez environ un quart; de 45 à 50, chez environ la moitié; de 50 à 55, chez environ un huitième, ce qui donne en moyenne trente-deux ans pour le temps dans lequel est possible la reproduction de l'espèce. Le climat influe, et l'on observe que, dans les climats froids, la ménopause arrive plus tard; enfin, en thèse générale, plus une femme est précoce par rapport à la première éruption des règles, plus elle a de dispositions à avoir beaucoup d'enfants, et en même temps la ménopause s'effectue à un âge plus avancé, du moins en Europe; car il ne semble pas en être ainsi dans les pays chaud, où les règles apparaissent vers 10 ou 12 ans, et cessent vers 35 ans. Cette disparition des règles se fait rarement tout à coup; toutefois, sous l'impression du froid ou d'une émotion morale vive, elle peut arriver, sans que la santé de la femme en soit eu rien altérée. Bien plus souvent, on observe des irrégularités dans le flux menstruel, et cela sans troubles notables des fonctions de l'organisme. Il n'est pas rare, à cette époque, de voir un écoulement blanc se manifester avant et après les règles; chez les femmes sujettes aux fleurs blanches, il acquiert une odeur fétide. Les règles sont irrégulières; quelquefois elles reviennent tous les quinze jours, d'autres fois elles sont plusieurs mois sans paraître; parfois peu abondantes pendant une ou deux menstruations, elles coulent en très grande quantité une autre fois. Un phénomène qui doit être également pris en considération et que l'on observe quelquefois à cette époque, c'est l'augmentation de volume du ventre, avec trouble de la menstruation; les femmes l'attribuent à une grossesse, d'autant plus que les mamelles peuvent alors donner du lait; on voit disparaître cet état tout à coup, sans aucun phénomène extérieur. Enfin il n'est pas rare de remarquer encore des douleurs, des élancements vers les organes de la génération, de la démangeaison des parties sexuelles, et de la pesanteur dans les reins. On a noté également des symptômes congestionnels: le pouls est plein; la femme éprouve des bouffées de chaleur, des étouffements, des palpitations; elle est sujette aux hémorrhagies et principalement aux hémorrhoides. Le système nerveux présente aussi certaines modifications qui consistent en céphalalgie, vertiges, et le caractère de la femme devient quelquefois plus sombre. On remarque encore, à cette époque, certaines éruptions, telles que l'*aene rosacea*, la couperose, etc. Plusieurs femmes présentent pendant plusieurs années des symptômes de congestion vers les organes de la génération.

MÉNORRHAGIE, s. f. [*menorrhagia*, de *μην*, mois, et *ῥίγημα*, je sors avec violence; all. *Menorrhagia*, angl. *flooding*, it. et esp. *menorragia*]. Ce mot signifie proprement un écoulement de sang menstruel trop abondant et porté au point de déranger la santé. Quelques auteurs ont, en effet, employé cette expression dans ce sens tout à fait conforme à son étymologie; mais beaucoup d'autres ont appelé *ménorrhagie*

toute espèce d'hémorrhagie utérine, employant ce mot comme synonyme de *métrorrhagie*. La distinction de ces deux sortes d'écoulement sanguin est d'ailleurs d'autant plus difficile à faire, chez la femme qui n'est pas enceinte, que l'hémorrhagie utérine, de quelque cause qu'elle provienne, revêt souvent le caractère périodique de la menstruation et se confond avec elle. La ménorrhagie n'est souvent que le symptôme d'une lésion organique de l'utérus; et il est rare que, dans ce dernier cas, l'écoulement sanguin ne soit pas mêlé de mucus, de matière purulente, etc., et accompagné des souffrances les plus vives. Le repos, la saignée du bras, et ensuite les réfrigérants à l'extérieur et à l'intérieur, les irritants dérivatifs de la peau, etc., sont les principaux moyens à opposer aux hémorrhagies idiopathiques de l'utérus.

MÉNORRHÉE, s. f. [*menorrhæa*, de *μήν*, mois, et de *ῥέειν*, couler; it. et esp. *menorrea*]. Écoulement des règles.

MÉNOSTASIE, s. f. [*menostasis*, de *μήν*, mois, et *στάσις*, stase, stagnation; it. et esp. *menostasia*]. Ce mot signifie, selon quelques auteurs, la rétention et la suppression de l'écoulement menstruel; il est alors synonyme d'*aménorrhée*. D'autres aussi l'ont employé comme synonyme de *dysménorrhée*.

MENSTRUATION, s. f. [*menstruatio*, all. *Monatsfluss*, angl. *menses*, *menstruation*, it. *menstruazione*, esp. *menstruacion*]. Écoulement des menstrues; évacuation sanguine dont le retour périodique a régulièrement lieu chaque mois, sauf quelques exceptions, chez les femmes qui ne sont ni enceintes ni nourrices, depuis l'âge de puberté, c'est-à-dire depuis douze à quinze ans, jusqu'à celui de quarante-cinq à cinquante. L'époque de la première menstruation et celle à laquelle cesse cet écoulement varient d'ailleurs selon les climats, les constitutions, le genre de vie, etc. (V. MENSTRUÉS ET MÉNOPAUSE). — **PREMIÈRE PÉRIODE**: *Invasion*. La veille ou l'avant-veille du jour où les règles vont se manifester, le mucus exsudé par la surface de l'appareil sexuel contracte une odeur *suï generis*; à l'époque du rut, les organes génitaux des mammifères femelles produisent des émanations qui correspondent à ce que nous venons de signaler chez la femme. L'invasion de la menstruation s'annonce ordinairement par le changement de coloration que subit le mucus utéro-vaginal; de grisâtre qu'il était, il devient brunâtre, et tache le linge ou cette couleur. La durée de cette période est ordinairement de un ou deux jours; quelquefois, après une durée de douze ou vingt-quatre heures, ces signes s'effacent, et le mucus devient normal; puis, après un intervalle d'un jour, apparaît subitement un écoulement de sang presque pur. Cette période s'accompagne assez souvent de chaleur et de démangeaison des parties sexuelles. — **DEUXIÈME PÉRIODE**: *État*. Cette phase est celle où l'hémorrhagie utérine se manifeste avec la plus grande intensité; en observant cette sécrétion trois jours après l'invasion, on y découvre: 1° une énorme quantité de globules de sang à l'état normal, parfaitement semblables à ceux qui sortiraient d'un vaisseau artériel; 2° quelques globules de pus; 3° des cellules d'épithélium pavimenteux, surtout du vagin, et nucléaire et cylindrique de l'utérus. Le tout nage dans un liquide assez abondant, provenant du mélange de la sérosité du sang et du fluide muqueux sécrété par les parois des organes génitaux. Chez la femme, ce doit être durant cette période que les vési-

cules de Graaf se développent et subissent cet épanchement de liquide qui est appelé à expulser l'œuf; toutefois elles ne s'ouvrent pas encore. — **TROISIÈME PÉRIODE**: *Cessation*. Celle-ci est caractérisée par la diminution de l'écoulement menstruel et par la disparition du sang, qui, précédemment, abondait dans le mucus utéro-vaginal. Le dernier jour a beaucoup d'analogie avec la sécrétion de la première période. C'est tout à la fin de cette période que les vésicules de Graaf sont expulsées. On voit, après l'écoulement sanguin, assez souvent revenir un mucus blanchâtre, un peu purulent. Souvent, après une première menstruation très abondante et bien prononcée, la jeune fille est deux ou trois mois sans rien voir, et l'écoulement paraît alors accompagné des mêmes symptômes qui s'étaient montrés lors des premières règles; enfin ce n'est guère qu'au bout d'une année que les menstrues paraissent à des époques à peu près fixes. Le premier jour, le sang vient en petite quantité, ou se montre et disparaît alternativement; l'écoulement est plus marqué le deuxième jour, et c'est pendant le troisième jour qu'il atteint son maximum; le quatrième, il diminue, et disparaît le cinquième; souvent, avant comme après, on observe un écoulement blanchâtre. Une impression morale vive, telle que la frayeur, la colère, etc.; l'immersion des mains ou des pieds dans l'eau froide (du moins généralement, car les femmes employées aux bains de mer continuent leur service avec leurs règles); des boissons froides, le corps étant en sueur; une douleur vive, un coup sur les mamelles: toutes ces causes peuvent entraîner la suppression subite des règles, et donner lieu à des symptômes divers. Un des signes rationnels de la grossesse est la suppression de la menstruation; ce phénomène n'est pas constant: toutefois, lorsque la menstruation continue après un commencement de grossesse, elle ne paraît ordinairement que les trois ou quatre premiers mois. Le retour des règles après les couches n'a pas lieu chez toutes les femmes à la même époque; il se fait le plus souvent six ou sept semaines après la parturition; lorsqu'à ce terme, les menstrues ne se sont pas montrées, il faut craindre une affection de l'utérus ou une affection générale. Les fièvres éruptives, ainsi que les fièvres intermittentes, causent assez souvent des dérangements dans la menstruation. La fièvre typhoïde s'accompagne aussi quelquefois de la suppression des menstrues; lorsque ces dernières apparaissent dans le cours de l'affection, les symptômes augmentent d'intensité. Les règles finissent par se supprimer à une époque plus ou moins avancée de la phthisie. Dans les affections du bas-ventre, et en particulier dans celles de la matrice, le rétablissement de la menstruation peut contribuer à la guérison. Les maladies du cœur ne s'accompagnent d'accidents dans la menstruation qu'autant qu'elles sont passées à l'état chronique; les lésions du foie et des reins troublent également cette fonction. La *dysménorrhée* et même l'*aménorrhée* s'observent aussi chez les femmes atteintes de maladies organiques de l'utérus et dans les syphilides avec blennorrhagie, ulcérations. Les corps fibreux de cet organe causent souvent l'irrégularité des règles et l'hémorrhagie. La difficulté de la menstruation peut être suivie de l'expulsion d'un caillot ou d'une membrane utérine (V. CADUCQUE). Les femmes alors éprouvent des douleurs vives qui ressemblent assez à celles de l'enfantement et qui cessent ordinairement au bout de quatre à six heures, quel-

quelques fois plus, par l'expulsion d'une membrane épaisse de 3 ou 4 millimètres, rougeâtre. Ce phénomène se remarque surtout chez les filles publiques. Les affections cancéreuses de l'utérus s'accompagnent souvent d'hémorrhagie. Il est clair que l'absence ou les vices de conformation de l'utérus, l'occlusion du col, ainsi que celle du vagin, influent sur les règles; il en est de même des maladies des ovaires. Le rachitisme rend la puberté, et en particulier la menstruation, plus précoces. L'aménorrhée symptomatique s'observe assez souvent dans les maladies chroniques. On voit quelquefois l'aménorrhée au début de certaines maladies, telles que l'hystérie, l'épilepsie, et surtout la folie; lorsque la première de ces affections offre dans ses attaques quelque chose de régulièrement périodique, les accès se produisent assez souvent lors de l'éruption des règles. Quelquefois encore, la menstruation redevenant normale, on voit l'hystérie disparaître. Assez souvent la migraine se manifeste aux époques menstruelles; elle cesse à l'apparition des règles.

MENSTRUE, s. m. [*menstruum*, all. *Lösungsmittel*, angl. *menstruum*, it. et esp. *menstruo*]. Mot barbare adopté par les anciens chimistes pour signifier un dissolvant qui agit lentement et à l'aide d'une douce chaleur. On supposait que son action dissolvante durait un mois : de là les noms de *mensis philosophicus*, mois philosophique, de *dissolvant menstruel*. Ce mot n'est employé aujourd'hui que dans le sens de *dissolvant*, d'*excipient* liquide.

MENSTRUUEL, ELLE, adj. [*menstruus*, *μηνιαίος*, all. *monatlich*, it. *menstruale*, esp. *menstrual*]. Qui arrive tous les mois, qui a rapport aux menstrues des femmes.

MENSTRUES, s. f. pl. [*menstrua*, de *mensis*, mois; *μηνιαία*, all. *Monatfluss*, it. *menstrui*, esp. *menstruos*]. Évacuation sanguine dont le retour périodique constitue la *menstruation* (V. ce mot). Dans nos climats, les femmes ont ordinairement leurs règles pendant trois à six jours, et la quantité de sang qu'elles perdent peut être évaluée de 120 à 240 grammes. Celles qui ont beaucoup d'embonpoint, qui mènent une vie active, ont, en général, des menstrues peu abondantes; elles *voient* peu, selon l'expression vulgaire. Une diminution progressive dans la quantité du sang évacué et l'irrégularité des périodes menstruelles précèdent leur cessation définitive, époque que l'on a appelée le *temps critique*, parce qu'elle est en effet, pour beaucoup de femmes, une époque orageuse. Les causes de la menstruation sont la maturation des ovules qui entraîne une congestion de l'ovaire, de tout l'appareil génital interne, et même externe. On a longtemps discuté sur la source immédiate du sang : les uns l'ont placée dans les veines (Vésale), dans les artères (Ruysch), dans les capillaires artériels (Winslow et Meibomius); d'autres dans des glandules spéciales (Lister), dans de petits réceptacles particuliers (Simson), dans de prétendus sinus veineux (Astruc); mais il est constant que le sang sort de la matrice par rupture des capillaires superficiels de la muqueuse utérine, comme dans tous les écoulements qui ont leur siège sur les membranes muqueuses.

MENSURATION, s. f. [*mensuratio*, de *mensura*, mesure; all. *Messung*, angl. *measurement*, esp. *mensuración*]. Moyen d'exploration des viscères thoraciques, qui consiste à mesurer comparativement le pourtour de chaque côté du thorax au moyen d'un

ruban étendu de la ligne médiane du sternum à la colonne vertébrale. Lorsqu'il existe un épanchement dans un des côtés de la poitrine, la mensuration fait ordinairement reconnaître une amplitude plus grande de ce côté. Lorsqu'au contraire une portion plus ou moins grande du poumon a cessé depuis longtemps ses fonctions respiratoires, le côté du thorax dans lequel il est logé est moins ample, à cause du resserrement de la plèvre, du retrait du tissu pulmonaire et du plus grand rapprochement des côtes. — La *mensuration* est appliquée aux bœufs à l'engrais pour déterminer leur poids de viande nette. Ce résultat est donné par le périmètre du thorax. L'animal étant placé sur un terrain horizontal, les deux membres antérieurs sur une même ligne transversale, l'opérateur place l'une des extrémités de la mesure (lanière portant des indications métriques) sur le point le plus élevé du garrot, de là il la descend vers la pointe de l'épaule droite, puis dans l'inter-ars, qui est traversé en diagonale, enfin derrière le coude gauche, d'où elle est ramenée, en passant sur l'épaule gauche, au point de départ. Pour avoir des bases plus certaines, on mesure un second périmètre en suivant une marche inverse. M. de Dombasle a dressé une table sur laquelle se trouve indiqué le poids de *viande nette* des bœufs dont le périmètre est compris entre 1^m,81 et 2^m,73. On y trouve les évaluations suivantes :

| | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| 1 ^m ,81 = 175 kilogr. | 2 ^m ,40 = 410 kilogr. |
| 1 ^m ,90 = 203 | 2 ^m ,45 = 435 |
| 2 ^m ,00 = 235 | 2 ^m ,50 = 460 |
| 2 ^m ,10 = 271 | 2 ^m ,55 = 487 |
| 2 ^m ,20 = 312 | 2 ^m ,60 = 518 |
| 2 ^m ,30 = 360 | 2 ^m ,65 = 550 |
| 2 ^m ,35 = 385 | 2 ^m ,73 = 600 |

Ces évaluations ne sont que des moyennes.

MENTAGRE, s. f. [de *mentum*, menton, et *ἀγοζ*, capture; all. *Kinnflechte*, it. et esp. *mentagra*]. Maladie qui affecte particulièrement le menton (V. *Microsporox*). — L'éruption mentagreuse à son début est dissérée ou confluente. Le plus souvent, quelques pustules isolées se montrent çà et là dans les moustaches ou la barbe; elles crèvent, le pus s'en échappe, et, pour quelque temps, le mal paraît guéri; il n'en est rien. L'éruption pustuleuse se rapproche et finit par se montrer en groupe, quoique attaquant isolément chaque poil. Elle est causée par un champignon parasite des poils. Parfois il arrive que l'état inflammatoire du follicule ne s'élève pas jusqu'à la suppuration. La mentagre est alors caractérisée par de petites saillies indurées, rougeâtres ou brunâtres, à la base des poils, plutôt papuleuses que pustuleuses, et recouvertes de légères squames épidermiques. L'inflammation se propage aux diverses couches de la peau, et gagne les aréoles adipeuses du derme. C'est alors qu'on voit survenir la tuméfaction des parties atteintes et les saillies arrondies, variables, du volume d'un gros pois à celui d'une cerise, désignées sous le nom de *tubercules*. Ces lésions s'observent surtout sur les lèvres et au menton. Bornée d'abord à un point de la lèvre supérieure, la mentagre peut se propager rapidement à toute l'étendue de cette lèvre. D'autres fois elle reste bornée et circonscrite à la gouttière sous-nasale. Sous l'influence des émollients et des résolutifs, l'irritation mentagreuse diminue, tombe; l'éruption disparaît pour un temps, mais bientôt elle revient et plus vive et plus étendue. Quand la mentagre dure depuis long-

temps, quand elle est passée à l'état chronique, il s'y joint un état fongueux des follicules qui saignent à la moindre pression, une suppuration sanieuse, une altération profonde des poils, qui deviennent jaunes, cendrés, blanchâtres, atrophés et tombent d'eux-mêmes. Les parties malades exhalent une odeur fétide. Cet état peut se prolonger pendant des mois et des années avec des alternatives d'amélioration et d'aggravation. La mentagre, comme toutes les teignes, peut être suivie d'une alopecie permanente. Dans toutes les mentagres, et notamment dans les mentagres pustuleuses qui datent déjà d'un certain temps, l'épilation est nécessaire : on doit la pratiquer immédiatement sans préparation aucune. Cette épilation se fait à l'aide de pinces. Si la mentagre est partielle, si elle n'occupe qu'une partie des moustaches et de la barbe, on peut épiler tous les poils malades en une seule séance.

MENTAGROPHYTE. Mot mal formé [de *mentagre*, et *φυτόν*, végétal]. V. MICROSPORON.

MENTAL, ALE, adj. [*mentalis*, de *mens*, esprit, intelligence; all. *psychisch*, angl. *mental*, it. *mentale*, esp. *mental*]. *Maladies mentales.* Maladies troublant les fonctions intellectuelles.

MENTHE, s. f. [*mentha*, *μίνθη*, all. *Münze*, angl. *mint*, it. et esp. *menta*]. Genre de plantes (didynamie gymnospermie, L., labiées, J.) dont plusieurs espèces sont usitées en médecine comme stimulantes et antispasmodiques. Elles ont toutes une odeur agréable, une saveur amère, aromatique, un peu camphrée, chaude d'abord, puis tout à la fois fraîche et piquante. Les espèces les plus usitées sont la *menthe crépue* (*Mentha erispa*, L.) dont le nom indique la forme des feuilles; et la *menthe poivrée* (*Mentha piperita*, L.), ainsi appelée à cause de son odeur et de sa saveur (Fig. 257). On obtient l'eau de menthe poivrée en distillant une partie de sommités fleuries fraîches de menthe poivrée avec 4 parties d'eau commune. On en



Fig. 257.

retire aussi une huile essentielle abondante et un alcoolat ou esprit de menthe. On prépare le sirop de menthe en faisant digérer, au bain-marie couvert, 32 grammes de sommités de menthe crépue sèches et mondées, dans 64 grammes d'eau distillée de la même plante; faisant refroidir, passant et filtrant la liqueur; ajoutant à la colature le double de sucre blanc et passant à la chausse le sirop refroidi. On fait le sirop de menthe poivrée en faisant dissoudre à froid 1 kilogramme de sucre dans 500 grammes d'eau distillée de menthe poivrée, et filtrant le sirop au papier. Les tablettes ou pastilles de menthe sont faites avec un électuaire mou composé de sucre blanc et d'eau de menthe, à 64 grammes, auquel on ajoute un oléosaccharum préparé avec 128 grammes de sucre grossièrement pulvérisé et 2 grammes d'huile essentielle de menthe poivrée. On

verse goutte à goutte la matière liquide sur une table de marbre poli, et les gouttes se solidifient par le refroidissement. On peut les faire aussi, comme l'indique le Codex, avec : sucre blanc, 500 grammes; essence de menthe poivrée, 4 grammes, et mucilage de gomme adragant à l'eau de menthe poivrée, q. s. On fait une pâte à la manière ordinaire, en ayant soin de ne mettre l'huile qu'en dernier, et l'on divise en pastilles de 60 centigrammes.

MENTHÈNE, s. m. (C¹⁰H⁹). Produit de l'action de l'acide phosphorique anhydre sur le camphre de menthe (C¹⁰H¹⁰ = C¹⁰H⁹ + H). Liquide clair, transparent, très mobile, d'odeur agréable particulière, d'un goût frais; insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther, l'alcool, l'esprit de bois et l'essence de térébenthine. Il bout à 163°.

MENTHE-COQ, s. f. V. BALSAMITE.

MENTHON. Localité non loin d'Annecy, en Savoie, qui a une source d'eau sulfureuse.

MENTISME, s. m. [de *mens*, esprit]. Baumes appelait ainsi tout mouvement déréglé de l'action mentale par l'effet d'une passion ou d'une imagination vive.

MENTO-LABIAL, ALE, adj. et s. m. [*mento-labialis*, it. *mento-labiale*]. Chaussier comprenait sous cette dénomination collective le carré du menton et la houppe du menton.

MENTON, s. m. [*mentum*, γένειον, all. *Kinn*, angl. *chin*, it. *mento*, esp. *barba*, *men'on*]. Partie inférieure et moyenne de la face située au-dessous de la lèvre inférieure : c'est la partie antérieure et inférieure de la mâchoire diacranienne.

MENTONNIER, IÈRE, adj. [*mentalis*, de *mentum*, le menton, it. *mentoniero*, esp. *mentoniano*]. — *Artère mentonnière.* Terminaison de l'artère dentaire inférieure, à sa sortie du trou mentonnier. — *Nerf mentonnier.* Terminaison du dentaire inférieur. Il sort par le trou mentonnier et se divise en un grand nombre de filets qui se distribuent à la lèvre inférieure. — *Trou mentonnier.* Petite ouverture située sur la face externe de l'os maxillaire inférieur, près de la symphyse du menton : c'est l'orifice externe du canal dentaire inférieur.

MENTONNIÈRE, s. f. [all. *Kinnbinde*, it. et esp. *mentoniera*]. Bandage en forme de fronde que l'on applique sur le menton. V. FRONDE.

MENTULAGRE, s. f. [*mentulagra*, de *mentula*, pénis, et *ἄρρα*, proie, capture; it. et esp. *mentulagra*]. État convulsif ou spasmodique des muscles ischio-caverneux, que l'on observe quelquefois chez les eunuques.

MÉNYANTHE, s. m. Il fant dire **MINYANTHE**, de *μινύανθος*, dans Théophraste et dans Dioscoride, de *μίνθη*, petit, et *ἄνθος*, fleur; dit ainsi à cause de la petitesse de la fleur. Il y avait, par erreur, dans les anciennes éditions de Nicandre, erreur corrigée depuis, *μινύανθος* : c'est là que Liané a pris son *ményanthe*. [*Menyanthe trifoliata*, L., pentandr. monogyn., L., gentianées, J.; all. *Zottenblume*, angl. *beanbuck*.] On nomme ainsi, ou *trèfle d'eau* (*trifolium fibrinum* des officines), une plante qui croît dans les lieux aquatiques. Ses feuilles (Fig. 258), grandes, d'un vert foncé, lisses et douces au toucher, sont très toniques, très amères, et employées contre le scorbut, les scrofules, etc. (60 à 120 centigr. de feuilles pulvérisées, 4 à 5 gram. en infusion, 30 à 60 centigr. de l'extrait). On prépare le sirop de *ményanthe* avec parties égales du suc de cette plante clarifié par l'ébullition, et de

sucré blanc, qu'on fait cuire jusqu'en consistance de sirop. On en fait aussi un *extrait*, en évaporant le suc au bain-marie.



Fig. 258.

MÉPHITE, s. f. [du latin *mephitis*, signifiant odeur infecte; angl. *mephitis*, it. *meftite*, esp. *meftos*]. On donnait ce nom, dans l'ancienne chimie, au produit de la combustion du soufre (acide sulfureux) et aux sels avec excès de base formés par l'acide carbonique. — *Méphite ammoniacale*, carbonate d'ammoniaque; *méphite calcaire*, carbonate de chaux; *méphite martiale*, carbonate de fer; *méphite de magnésic*, de plomb, etc., carbonate de magnésic, de plomb, etc.

MÉPHITIQUE, adj. [*mephiticus*, all. *mephitisch*, angl. *mephitic*, it. et esp. *meftico*]. Épithète donnée à tout gaz, à toute vapeur qui exerce sur l'économie une action pernicieuse.

MÉPHITISME, s. m. [*mephitismus*, all. *Mephitismus*, it. et esp. *meftismo*]. On emploie communément ce mot pour désigner l'air vicié et non respirable, quelle que soit, du reste, sa nature. Ainsi on dit : le *méphitisme des marais*, des égouts, des fosses d'aisances.

MER, s. f. [*mare*, *θαλασσα*, all. *See*, *Meer*, angl. *sea*, it. *mare*, esp. *mar*]. L'eau de mer, soumise à l'analyse, a présenté, suivant les localités, une composition un peu différente; mais, en général, elle contient surtout de l'acide carbonique (0,23, en poids, pour 1000), et plusieurs sels, tels que les chlorures de potassium et de magnésium (3,50), de sodium (23,10), les iodures et bromures des mêmes bases (des traces), les sulfates de soude, de magnésic et de chaux (0,15), carbonates de ces bases (0,20), une matière animale, etc. On a remarqué que les mers qui se rapprochent des contrées équinoxiales ont une salure plus prononcée que les mers polaires ou celles qui s'avancent dans les continents, comme la Baltique, la Méditerranée, la mer Rouge. En moyenne, le résidu fixe est de 34 à 35 pour 1000. L'eau de mer a une saveur salée et saumâtre; on l'emploie très peu à l'intérieur. Prise en boisson, à la dose d'un demi-litre à un litre et demi, elle ne produit pas d'autre effet qu'une purgation plus ou moins abondante. Les bains de mer peuvent être utilement appliqués au

traitement des diverses maladies dans lesquelles les médicaments excitants et toniques sont avantageux; et l'on conçoit, en effet, avec quelle énergie doivent agir les bains froids dans une eau chargée de principes excitants, accompagnés de l'exercice salutaire de la natation, ou du moins d'une sorte de douches produites par le choc continu des lames. — *Mal de mer*. V. MAL.

MERCAPTAN, s. m. Composé ainsi appelé à cause de sa grande affinité pour le mercure (*mercurio aptum*), qui a été découvert par Zeize en chauffant le sulfovinat de baryte avec un sulfhydrate. Il est liquide à 22°, incolore, d'une odeur fétide, très soluble dans l'alcool, peu dans l'eau. Il réagit sur les oxydes et produit des *mercaptides* (C^{II}H⁶S²).

MERCURE, s. m. [*mercurius*, *hydrargyrum*, ὑδράργυρος, formé de ὕδωρ, eau, et ἀργύρος, argent; mot à mot, *argent liquide* (vif-argent); all. *Quecksilber*, angl. *mercury*, it. et esp. *mercurio*]. Corps simple métallique rangé autrefois au nombre des demi-métaux, insipide, inodore, d'un blanc très éclatant; fluide jusqu'à la température de - 40° centigr.; pesant 13,598; volatil; s'oxydant par son exposition à l'air, à l'aide de l'agitation et de la chaleur, et par l'action des acides; se dissolvant dans l'acide azotique; formant avec l'acide sulfurique un sel insoluble à l'état neutre, etc.; se combinant avec un grand nombre de métaux, et donnant alors des alliages appelés *amalgames*; formant, avec le soufre, le cinabre et l'éthiops minéral, et avec le chlore, le sublimé corrosif et le calomel. Le mercure se rencontre dans la nature sous quatre états naturels : 1° à l'état natif, en globules brillants, disséminés dans l'intérieur des différentes substances schisteuses, argileuses, etc.; 2° amalgamé avec l'argent; 3° combiné avec le soufre; 4° à l'état de chlorure. On l'extrait particulièrement de son sulfure, par divers procédés, à Almaden en Espagne, à Idria dans le Frioul, dans la haute Hongrie, le Palatinat et le duché de Deux-Ponts. Mais le mercure qu'on trouve dans le commerce est quelquefois allié à d'autres métaux; et, pour l'avoir pur, il convient de le retirer du sulfure artificiel par l'intermède du fer (2 parties de sulfure et 1 partie de limaille). Le mercure à l'état métallique n'a été employé que dans l'iléus, où il ne peut agir que par son poids, dans le cas d'invagination. L'eau que l'on fait bouillir sur du mercure agit quelquefois comme anthelminthique, quoique les réactions chimiques n'y démontrent rien qui puisse appartenir au mercure. Le protoxyde, le deutoxyde, les sulfures, l'azotate, les chlorures et l'acétate de mercure, sont ou ont été employés comme irritants et comme antisiphilitiques.

Mercuré alcalisé. Mercure éteint au moyen du carbonate de chaux.

Mercuré centré de Black. Précipité formé par le sous-carbonate d'ammoniaque dans une solution d'azotate de mercure.

Mercuré centré de Moscati. Poudre d'un vert noirâtre obtenue par la digestion de 1 partie de mercure doux et de 8 parties de solution de potasse caustique.

Mercuré doux. C'est le protochlorure de mercure. V. CHLORURE de mercure.

Mercuré éteint. Mercure très divisé et privé ainsi de son éclat métallique.

Mercuré gommeux de Plenck. Il est composé de : mercure pur, 4 gram.; gomme arabique en poudre,

12 gram., et sirop diacode, 16 gram., triturés ensemble. Cette préparation a été signalée comme ayant une action douce, et, par conséquent, comme plus convenable que les autres, dans le cas de complication d'une affection syphilitique avec une maladie pulmonaire.

Mercure saccharin ou saccharaté. Mercure éteint par l'intermède du sucre, à parties égales.

Mercure soluble d'Hahnemann. Il se forme en ajoutant avec soin de l'ammoniaque liquide dans une solution de proto-azotate de mercure cristallisé. Le précipité noirâtre qu'on obtient est, d'après Soubeiran, un mélange de sous-azotate de mercure noir et de proto-azotate ammoniac-mercurel blanc : ce dernier sel donne au premier une teinte grise, lorsqu'il prédomine. Pour l'obtenir, on triture 100 grammes d'azotate de mercure avec de l'eau froide faiblement acidulée avec l'acide azotique, de manière à avoir 4 à 5 litres de dissolution; on y verse goutte à goutte, sans discontinuer, et en agitant avec une baguette de verre, de l'ammoniaque étendue de 15 à 20 fois son poids d'eau; on cesse d'en ajouter dès que le précipité qui se forme a une couleur plus pâle. Ce précipité, séparé de la liqueur surnageante et lavé à plusieurs reprises avec de l'eau pure, est séché sur un filtre à l'abri de la lumière. Il convient de n'en préparer que peu à la fois; car, malgré la précaution de le conserver dans des vases fermés, il passe, avec le temps, au maximum d'oxydation. Ce sel, qui est insoluble, malgré le nom qu'il porte, a été employé comme antisiphilitique à la dose de 2 centigrammes et demi à 5 centigrammes, ordinairement associé à l'opium.

Mercure de vie. V. ALGAROTH (poudre d').

MERCURIALE, s. f. [*Mercurialis annua*, L., diécie ennéandrie, L., euphorbiacées, J.; λυζιζωσπις, all. *Bingelkraut*, angl. *mercury*, it. *mercurella*, esp. *mercurial*]. Plante qui sert à faire une préparation laxative appelée miel de mercuriale. V. ce mot.

MERCURIALISME, s. m. Synonyme d'*hydrargyrie*. V. ce mot.

MERCURIAUX, adj. pl. pris subst. [*mercurialia*, all. *Merkurialmittel*, it. *mercuriali*, esp. *mercuriales*]. Médicaments dont le mercure est la base et le principe actif. Appliqués à l'extérieur, sur des surfaces ulcérées, ils agissent comme stimulants ou comme cathartiques, selon le mode de préparation et la nature particulière de la substance employée. A l'intérieur, les mercuriaux, administrés à petite dose, ne tardent pas à causer tous les symptômes d'un premier degré d'irritation gastro-intestinale, et très souvent aussi le typhisme. A dose trop forte, ils agissent comme des poisons irritants, et l'eau albumineuse est le meilleur contre-poison qu'on puisse leur opposer.

MERCURIEL, **ELLE**, adj. [*mercurialis*, angl. *mercurial*, it. *mercuriale*, esp. *mercurial*]. Qui contient du mercure. — **Maladie mercurielle.** Les maladies mercurielles ont été surtout observées à Almaden (Espagne), qui est la mine la plus considérable de mercure qu'il y ait dans le monde. Ces maladies sont : 1° La *stomatite*, qui est *aiguë* ou *chronique*. La stomatite chronique, qui est la plus fréquente, a pour résultat inévitable, au bout d'un temps plus ou moins long, la perte des dents. 2° Le *tremblement mercuriel*. C'est un phénomène si commun, que personne n'y échappe. Quand il a duré un certain temps, des phénomènes convulsifs et des douleurs vives s'y ajoutent; les symptômes présentés alors par les ouvriers offrent une

grande ressemblance avec ceux qui distinguent les choréiques. Le caractère convulsif que prennent les contractions des muscles dépend surtout de la prédominance extrême des fléchisseurs sur les extenseurs. Cette prédominance est telle, que, lorsqu'au moment d'un accès, un de ces malheureux saisit un objet, aucun effort n'est capable de lui faire lâcher prise, et la volonté du patient est aussi impuissante. — Après la première journée de travail passée dans les mines d'Almaden, les effets sont : 1° une fatigue très grande en général; 2° une courbature de tous les membres; 3° souvent une dyspnée assez intense; 4° presque toujours du malaise dans la région épigastrique; 5° une grande propension au sommeil; 6° enfin, un mouvement fébrile, souvent passager, mais constant. — La présence du mercure dans l'air des mines est incontestable, le mercure se volatilisant à la température ordinaire. On en a un remarquable exemple sur ce vaisseau qui portait du mercure. Le métal s'échappa des vessies et des barils, et se répandit dans le bâtiment. En l'espace de trois semaines, deux cents hommes firent affectés de salivation, d'ulcérations à la bouche, de paralysies partielles. Les effets se firent également sentir sur les animaux qu'on avait à bord.

MÉRENCHYME, s. m. [de μέρως, partie, et ἐγγυμω, substance épanchée]. Variété de tissu utriculaire végétal, caractérisée par la forme sphéroïdale et la faible union des utricules constituantes.

MÉRENDÈRE, s. f. [*merendera*]. Nom d'un genre de colchicacées. La *mérendère bulbocode* (*Merendera bulbocodium*, Ramon, *Bulbocodium autumnale*, la Pérouse, *Geophyfe pyrcnaica*, Bergeret) est une plante bulbeuse, de propriétés analogues à celles du colchique d'automne; elle croît dans les prairies des Alpes, et a une fleur violette.

MÉRENDÉRÉES, s. f. pl. Synonyme de *colchicacées*.

MÉRICARPE, s. m. [*mericarpium*, de μέρως, partie, et καρπός, fruit]. Portion de fruit isolée naturellement dans le sens longitudinal et contenant une seule graine.

MÉRINOS (ΜΟΥΤΟΝ) [all. *Merinoschaaf*]. Le mouton mérinos se distingue aux caractères suivants : Taille moyenne; laine tassée, très fine, courte, frisée, abondante, couvrant la tête et les avant-bras; tête presque droite, grosse; membres forts; fanon souvent prononcé, peau plissée transversalement sur le cou; mâles pourvus de cornes fortes, épaisses, longues, contournées en spirale sur les côtés de la tête, profondément sillonnées en travers. Poids compris entre 25 et 50 kilogrammes. La race mérinos est actuellement naturalisée en France; elle vient d'Espagne.

MÉRISIER, s. m. Nom vulgaire du *Cerasus avium*, Linné. V. CERISIER. — *Merisier à grappes* (*Cerasus padus*, DC.). Espèce sauvage des bois montueux, à fruits rouges ou noirs, amers; la plante a une odeur désagréable, ses parties sont astringentes et amères. — *Merisier de Virginie* (*Cerasus virginiana*, Muhaun). Arbre dont le bois est utilisé dans les arts.

MÉRITHALLE, s. m. [de μέρως, partie, et θάλλος, rameau]. Intervalle compris entre deux nœuds. Synonyme d'*entre-nœud*.

MERLAN, s. m. [*Gadus merlangus*, L.]. Poisson malacoptérygien subbrachien voisin des morues, alimentaire et de facile digestion. Le *merlan noir* (*Gadus carbonarius*, L.) est dans le même cas. Son foie sert à faire de l'huile de morue.

MERLUCHE, s. f. [*Gadus merluccius*, L.]. Poisson voisin du merlan, dont le foie sert à faire de l'huile et qui se mange également.

MÉROCÈLE, s. f. [*merocèle*, de *μαρθε*, cuisse, et *κίλη*, hernie : hernie crurale ; all. *Sehnenbruch*, it. et esp. *merocèle*]. Hernie peu volumineuse, arrondie, plus ou moins difficile à réduire, formée au pli de l'aîne par le passage d'un viscère ou d'une portion de viscère abdominal à travers le canal crural. On la reconnaît à une tumeur globuleuse, située sur la partie moyenne et un peu interne du pli de la cuisse, 1 1/2 millimètres environ au-dessous de l'anneau inguinal, ou à une tumeur ovalaire allongée dans le sens de ce pli. Mais souvent les parties herniées remontent au-devant du ligament de Fallope, et l'on peut alors confondre cette hernie avec une hernie inguinale ; cependant sa forme globuleuse et allongée transversalement, sa situation en dehors et au-dessous des cordons spermaticques, la feraient distinguer. La pelote du bandage destiné à contenir une hernie crurale doit être inclinée de manière à exercer une compression de bas en haut, de dedans en dehors et d'avant en arrière ; mais elle ne doit pas être trop large, afin de ne pas gêner les mouvements de la cuisse. L'étranglement de la hernie crurale cause des accidents plus rapides et plus intenses encore que celui de la hernie inguinale. Pour opérer la réduction, il faut placer le malade de manière que le tronc soit incliné en avant, et que les cuisses soient fléchies et tournées en dedans, pour mettre toutes les fibres aponévrotiques dans le plus grand relâchement possible. Si la tumeur, peu volumineuse, n'a pas dévié de sa direction primitive, qui est celle du canal, les efforts de réduction sont dirigés de bas en haut, et un peu de dedans en dehors ; lorsqu'elle s'est recourbée au-devant du ligament de Fallope, il faut d'abord l'abaisser et la porter un peu d'avant en arrière. Les chirurgiens ne s'accordent pas sur le point où il faut opérer le débridement : Dupuytren donnait la préférence au débridement en haut et en dehors.

MÉRYCIQUE, adj. Qui a rapport au mérycisme. — *Mastication mérycique*. Mastication des aliments ramenés dans la bouche.

MÉRYCISME, s. m. [*merycismus*, *μαρυσιμός*, all. *Wiederkauen*, it. et esp. *mericismo*]. Affection dans laquelle les aliments, après un séjour plus ou moins long dans l'estomac, sont rapportés dans la bouche pour y subir une nouvelle élaboration, et être ensuite avalés de nouveau, à peu près comme chez les animaux ruminants. Cette lésion, qui dépend tantôt d'une névrose de la digestion, et tantôt d'une conformation particulière de l'estomac, est très rare.

MÉRYCOLOGIE, s. f. [*merycologia*, de *μαρυξω*, je rumine, et *λόγος*, discours ; all. *Merycologie*, it. et esp. *mericologia*]. Traité de la rumination ou des ruminants ; description du mérycisme.

MÉSARAÏQUE, adj. [*mesaraicus*, de *μεσάραιον*, le mésentère ; it. et esp. *mesaraico*]. Qui a rapport au mésentère. V. MÉSENTÉRIQUE.

MÉSEMBRYANTHÈME, s. m. [*Mesembryanthemum crystallinum*, L., ficoidées, J., icosandrie pentagynie, L.]. Le jus, à la dose de quatre cuillerées toutes les deux heures, a réussi, dit-on, à dissiper des affections spasmodiques du col de la vessie, qui n'avaient cédé à aucun autre remède.

MÉSENTÈRE, s. m. [*mesenterium*, *μεσεντέριον*, de *μέσος* qui est au milieu, et *έντερον*, intestin ; all. *Gekröse*, angl. *mesentery*, it. et esp. *mesenterio*]. On

comprend sous ce nom plusieurs replis du péritoine qui maintiennent les diverses portions du conduit intestinal dans leur situation respective, en laissant cependant à chacune une mobilité plus ou moins grande. Ils sont formés chacun de deux lames, dans l'intervalle desquelles la portion correspondante de l'intestin, des vaisseaux lymphatiques et sanguins, des nerfs et de nombreux ganglions, se trouvent compris. Un seul de ces replis appartient à tout l'intestin grêle : c'est le *mésentère* proprement dit, fixé en arrière, par son bord étroit, à la colonne vertébrale, et en avant, par son grand bord, à toute l'étendue de l'intestin grêle. Quatre autres sont destinés pour l'intestin éolon, et ont reçu le nom de *mésocolons* (V. ce mot). Le dernier correspond à la partie supérieure du rectum : c'est le *mésorectum*.

MÉSENTÉRIE, s. f. [de *μεσεντέριον*, le mésentère]. Alibert a donné ce nom au *carreau*.

MÉSENTÉRIQUE, adj. [*mesentericus*, de *μεσεντέριον*, le mésentère ; angl. *mesenteric*, it. et esp. *mesenterico*]. Qui a rapport au mésentère. — *Artères méSENTÉRIQUES*. On les distingue en *supérieure* et *inférieure*. La première naît de la partie antérieure et droite de l'aorte, à quelques lignes au-dessous du tronc cœliaque ; elle décrit, dans le mésentère, une grande courbure, dont la convexité est à gauche et en avant, et finit vers la fin de l'iléon, en s'anastomosant avec une branche de la colique droite inférieure. La seconde naît de la partie antérieure et gauche de l'aorte, à quelque distance de sa division en iliaques primitives ; parvenue auprès de l'aune, elle prend le nom d'*hémorrhoidale supérieure*. — *Glandes méSENTÉRIQUES*. Ce sont les ganglions lymphatiques du mésentère. — *Plexus méSENTÉRIQUES* : 1° Le *supérieur* est un entrelacement nerveux assez considérable, formé par le plexus solaire, au-dessous du plexus cœliaque, à la naissance de l'artère méSENTÉRIQUE supérieure. Il suit les divisions de cette artère, et forme dans son trajet un grand nombre de ganglions nerveux. 2° L'*inférieur* est le prolongement du plexus méSENTÉRIQUE supérieur, auquel se joignent des rameaux provenant des ganglions abdominaux et du plexus rénal. Il embrasse d'abord l'artère méSENTÉRIQUE inférieure, et se divise ensuite en deux portions, dont l'une, interne, descend avec l'artère iliaque correspondante, tandis que l'autre continue d'accompagner l'artère méSENTÉRIQUE inférieure, pour se terminer entre les deux lames du mésorectum, où elle se continue avec le plexus hypogastrique, qu'elle concourt en grande partie à former. — *Veines méSENTÉRIQUES*. Elles sont au nombre de deux : la *mésentérique inférieure*, ou *petite méSARAÏQUE*, qui s'ouvre dans la splénique ; et la *mésentérique supérieure*, ou *grande méSARAÏQUE*, qui se réunit à la splénique derrière le pancréas, et aboutit avec elle à la veine porte.

MÉSENTÉRITE, s. f. [*mesenteritis*, de *μεσεντέριον*, le mésentère ; all. *Gekrösentzündung*, it. *mesenterite*, esp. *mesenteritis*]. Inflammation du mésentère caractérisée par des douleurs abdominales laucinantes, plus ou moins profondes, le hoquet, le vomissement, la constipation ou la diarrhée, la rétraction, la pâleur et l'affaissement du visage ; un pouls petit et concentré. Cette inflammation n'est qu'une péritonite circonscrite, aiguë ou chronique. — Quelques-uns ont appelé aussi *mésentérite* l'affection tuberculeuse des ganglions méSENTÉRIQUES comme sous le nom de *carreau*, parce

qu'ils ont regardé cette affection comme se développant sous l'influence de causes irritantes et comme résultant d'une inflammation. V. CARREAU.

MÉSENTÉRYPHYMIÉ. Tubercules dans le mésentère, carreau. (Piorry.)

MÉSITE, s. m. (C⁶H⁶O²). Corps qui se trouve dans l'esprit de bois impur. Incolore, fluide, léger, d'odeur éthérée agréable, se mêle à l'alcool, brûle avec une flamme brillante.

MÉSITÈNE, s. m. (C⁶H⁶O³). Produit de distillation de la xylite et de l'acide sulfurique, à parties égales. Liquide incolore, très léger, d'odeur éthérée agréable; soluble dans 3 parties d'eau. Il en est séparé par la potasse; se mêle à l'éther et à l'alcool.

MÉSITIC-ALDÉHYDE, s. m. [*ptéléyle-aldéhyde, oxyde hydraté de mésitylène*]. Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'acétone ou sur le mésitylène. Liquide lourd, épais, jaune rougeâtre, d'un goût douceâtre pénétrant, difficilement soluble dans l'eau. (C⁶H⁴O².)

MÉSITYLÈNE ou **OENOL**, s. m. (C⁶H⁴). Produit de distillation de l'acétone avec moitié en volume d'acide sulfurique. Liquide incolore, léger; bout à 136°,5, brûle avec une flamme blanche brillante; odeur légèrement alliacée.

MÉSITYLIDE ou **PTÉLÉYLE**, s. m. Radical hypothétique (C⁶H³) de plusieurs corps voisins du mésitylène, mais oxygénés.

MÉSITYLO-CHLORAL, s. m. Produit de décomposition de l'acétone par le chlore. Liquide huileux, lourd, incolore, d'une odeur extrêmement forte et faisant pleurer les yeux, vésicant. Il bout à 126°,5. (C³H²OCl.)

MESMÉRISME, s. m. [all. *Mesmerismus*, it. et esp. *mesmerismo*]. Synonyme de *magnétisme animal*: du nom de Mesmer, fameux magnétiseur.

MÉSOCÆCUM, s. m. [it. *mesocæco*, esp. *meso-iego*]. Repli analogue aux mésentères, que le péritoine forme, chez quelques individus, à la partie postérieure du cæcum.

MÉSOCÉPHALE, s. m. [*mesocephalum*, de *μέσος*, milieu, et *κεφαλή*, tête; it. et esp. *mesocefalo*]. Qui occupe le milieu de la tête et du cerveau. Chaussier donnait ce nom au pont de Varole.

MÉSOCÉPHALIQUE, adj. [*mesocephalicus*, it. et esp. *mesocefalico*]. Qui a rapport au mésentère. — *Artère mésentérique*. Tronc formé par la réunion des deux artères vertébrales.

MÉSOCIHIUM, s. m. [de *μέσος*, milieu, *χειλή*, lèvre]. Partie moyenne du tablier dans la fleur des orchidées.

MÉSOCONDRIQUE, adj. [*mesochondriacus*, de *μέσος*, qui est au milieu ou entre, et *χόνδρος*, cartilage; it. *mesocondriaco*]. Nom que Boerhaave donnait aux fibres musculuses situées entre les segments cartilagineux de la trachée-artère.

MÉSOCOLON, s. m. [*mesocolum*, de *μέσος*, qui est au milieu, et *κόλον*, l'intestin colon; *Grimmdarmgekröse*]. On donne ce nom à des expansions du péritoine, dans la duplicature desquelles sont comprises les diverses portions de l'intestin colon, qu'elles maintiennent dans leur situation respective. Ces expansions, au nombre de quatre, sont considérées comme autant de *mésentères* particuliers. Le *mésentère lombaire droit*, lorsqu'il existe, fixe le colon ascendant à la région lombaire correspondante, et se continue inférieurement avec le mésentère. Le *mésentère*

transverse, le plus considérable des quatre, naît du bord concave de l'arc du colon, et forme une cloison entre les régions épigastrique et ombilicale. Son feuillet inférieur se continue avec le mésentère, et le supérieur s'étend dans l'arrière-cavité péritonéale. Le *mésentère lombaire gauche*, qui contient le colon ascendant, se continue inférieurement avec le *mésentère iliaque*. Celui-ci renferme entre ses feuillets l'S du colon, et aboutit au *mésorectum*.

MÉSOCRÂNE, s. m. [*mesocranium*, de *μέσος*, milieu, et *κράνιον*, crâne, tête; esp. *mesocraneo*]. Le milieu de la tête, le vertex.

MÉSODERME, s. m. [de *μέσος*, milieu, et *δέρμα*, peau]. Partie de l'écorce comprise entre la couche subéreuse proprement dite et l'enveloppe herbacée.

MÉSOPIDIBYME, s. m. [de *μέσος*, milieu, et *ἐπιιδυμίζ*, épidualyme]. Repli séreux double, analogue en petit au mésentère, formé par la tunique vaginale au niveau du corps de l'épididyme, et l'innisant au testicule.

MÉSOGASTRE, s. m. [*mesogaster*, de *μέσος*, milieu, et *γάστρ*, ventre]. Région moyenne de l'abdomen, celle qui est intermédiaire aux régions épigastrique et hypogastrique.

MÉSOGLOSSE. V. GÉNIO-GLOSSE.

MÉSOLÔBE, s. m. [*mesolobus*, de *μέσος*, milieu, et *λόβος*, lobe; all. *der mittlere Lappen*, it. et esp. *mesolobo*]. Nom que Chaussier donnait au corps calleux, parce qu'il est situé entre les lobes du cerveau. — De là le nom d'*artères mésolobaires* donné aux artères calleuses.

MÉSOMÉRIE, s. f. [*mesomeria*, de *μέσος*, milieu, et *μήρος*, cuisse]. Partie du corps qui se trouve entre les cuisses.

MÉSOMPHALE, s. m. [de *μέσος*, milieu, et *ὀμφαλός*, nombril]. Synonyme d'*ombilic*.

MÉSONÉVRITE. Inflammation de la moelle allongée. (Piorry.)

MÉSONÉVRRHÉMIE, **MÉSONÉVRRHAGIE**. Hémorrhagie de la moelle allongée. (Piorry.)

MÉSOPHLOEUM, s. m. [de *μέσος*, milieu, et *φλόος*, écorce]. L'un des noms de la couche herbacée de l'écorce.

MÉSOPHYRYON, s. m. [de *μέσος*, milieu, et *ὄφρυς*, sourcil]. Partie de la face qui est placée entre les deux sourcils; elle a été aussi appelée *glabella*.

MÉSOPHYLLE, s. m. [de *μέσος*, milieu, et *φύλλον*, feuille]. De Candolle propose d'appeler ainsi la partie des feuilles intermédiaire aux deux lames de l'épiderme et formée par les fibres vasculaires et le parenchyme.

MÉSOPHYTE, s. m. [de *μέσος*, milieu, et *φυτόν*, plante]. L'un des noms du *collet* des plantes.

MÉSORECTUM, s. m. [de *μέσος*, qui est au milieu, et *rectum*, intestin rectum; all. *Mastdarmgekröse*, it. *mesoretto*, esp. *mesorecto*]. Expansion triangulaire du péritoine étendue de la face antérieure du sacrum à la face postérieure du rectum, et maintenant cet intestin dans sa position naturelle.

MÉSOSPERME, s. m. [*mesospermium*, de *μέσος*, milieu, et *σπέρμα*, graine]. Nom d'une troisième couche de l'épisperme, et qui serait intermédiaire au testa et au tegmen; mais il est reconnu qu'elle n'existe pas.

MÉSOTHÈNAR, s. m. [de *μέσος*, le milieu, et *θήναρ*, le thénar, la paume de la main; all. *Mittelklopper*]. Muscle qui approche le pouce de la paume

de la main. Winslow comprenait sous cette dénomination l'adducteur et une portion du court fléchisseur du pouce.

MÉSOLALIQUE (ACIDE) [angl. *mesoxalic*]. Acide dérivé de l'alloxane ; cristallin, acide et bibasique. (C³H⁴, 2HO.)

MÉTABOLÉLOGIE, s. f. [*metabolelogia*, de μεταβολή, changement, et λόγος, discours]. Description des changements qui surviennent dans le cours d'une maladie.

MÉTABOLIQUE, adj. [μεταβολικός, de μεταβολή, changement]. Qui a rapport aux changements de nature des corps en chimie, etc. : *phénomènes métaboliques*.

MÉTACARDIOTOPIE. Transposition du cœur. (P.)

MÉTACARPE, s. m. [*metacarpus*, de μετὰ, après, et καρπός, le carpe ou le poignet ; all. *Mittelhand*, angl. *metacarpus*, it. et esp. *metacarpo*]. Seconde partie de la main située entre le carpe et les doigts, composée de cinq os parallèles, appelés os *métacarpéens* (V. MÉTACARPIEN), formant le dos de la main par sa partie externe, et la paume par sa partie interne.

MÉTACARPIEN, **IENNE**, adj. et s. m. [*metacarpianus*, angl. *metacarpal*, it. *metacarpico*, esp. *metacarpiano*]. Qui a rapport au métacarpe. — *Artère métacarpienne ou dorsale du métacarpe*. Branche fournie par la radiale, près de l'extrémité supérieure de l'adducteur de l'index : elle se distribue à ce muscle et au tégument du dos de la main. — *Ligament métacarpien*. Bandelette fibreuse tendue transversalement au-devant des extrémités inférieures des quatre derniers os métacarpiens, qu'elle maintient dans leur position respective. On l'appelle aussi *ligament palmaire inférieur*. — *Os métacarpiens*. Ils sont au nombre de cinq, distingués par les noms numériques : *premier métacarpien*, *deuxième métacarpien*, etc., en commençant du côté externe ou radial. Ils s'articulent par leur extrémité inférieure avec les premières phalanges, et par la supérieure entre eux et avec les os de la deuxième rangée du carpe, savoir : le 1^{er} métacarpien avec le trapèze ; le 2^e avec le trapèze, le trapézoïde, le grand os, et le 3^e métacarpien ; le 3^e avec le grand os, les 2^e et 4^e métacarpiens ; le 4^e avec le grand os, l'os crochu, les 3^e et 5^e métacarpiens ; le 5^e enfin avec l'os crochu et le 4^e métacarpien. Ces os se développent par deux points d'ossification. — *Phalanges métacarpiennes*. Celles qui sont contiguës au métacarpe, c'est-à-dire la première phalange de chaque doigt. — *Articulations métacarpiennes*. Celles des os du métacarpe entre eux. Winslow et Sabatier appelaient *métacarpien du petit doigt* le muscle opposant du petit doigt, et Sabatier donnait le nom de *métacarpien du pouce* à l'opposant du pouce. — *Rangée métacarpienne des os du carpe*. La *rangée inférieure*, celle qui est contiguë au métacarpe, et qui comprend le trapèze, le trapézoïde, le grand os, et l'unciforme, ou os crochu. V. CARPE.

MÉTACARPO-PHALANGIEN, **IENNE**, adj. [*metacarpophalangianus*]. Qui a rapport au métacarpe et aux phalanges. *Articulations métacarpo-phalangiennes*. Celles des os métacarpiens avec les phalanges correspondantes.

Métacarpo-phalangen du pouce. V. ADDUCTEUR du pouce.

Métacarpo-phalangiens latéraux. Nom donné aux interosseux palmaires ou internes par Chaussier.

Métacarpo-phalangiens sus-palmiers. Nom donné par Chaussier aux interosseux dorsaux ou externes.

Métacarpo-phalangen du pouce. V. ADDUCTEUR du pouce.

MÉTACÉTONE, s. m. [*oxyde de métacétyle*]. Corps obtenu par action de la chaux sur le sucre, l'amidon, etc., à une température élevée. Liquide huileux, incolore, d'odeur agréable, soluble dans l'éther et l'alcool, insoluble dans l'eau. (C⁶H¹⁰.)

MÉTACÉTONIQUE (ACIDE). Corps obtenu par action de la potasse hydratée sur le sucre : il est peu connu ; odeur particulière se rapprochant de celle de l'acide butyrique. Anhydre, il est représenté par C⁶H⁵O³. Il est appelé aussi *acide métacétyle*.

MÉTACÉTYLE, s. m. Radical hypothétique (C⁶H⁵) du métacétone.

MÉTACHLOROXYANE. V. CHLOROXYANE.

MÉTACHORÉSE, s. f. [*metachoresis*, de μεταχωρῆν, passer d'un endroit à un autre ; all. *Metachoresis*, esp. *metacoresis*]. Transport d'une maladie d'un organe dans un autre. V. MÉTASTASE.

MÉTACINNAMÉINE, s. f. [*oxyde de métacinnamyle*]. Corps que le baume du Pérou offre quelquefois dissous dans la cinnaméine. Neutre, cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther.

MÉTACONDYLES, s. m. pl. [μετακόνδυλος, de μετὰ, après, et κόνδυλος, condyle]. Phalanges unguéales, d'après Rufus, qui appelleit *condyles moyens* les phalanges moyennes, et *procondyles* les phalanges métacarpiennes.

MÉTAGALLIQUE. V. MÉLANOGALLIQUE.

MÉTAGÉNÈSE, s. f. [de μετὰ, alternativement, et γένεσις, naissance]. Mode particulier d'évolution (aussi appelé *génération alternante*) par lequel passent, durant leur développement, certains êtres organisés. Il est caractérisé par ce fait, qu'un être né d'un ovule *donne naissance*, sans être fécondé et avant d'avoir des organes génitaux (avant d'être adulte en quelque sorte), à des *germes nouveaux*. Ceux-ci interrompent la série du développement en ce que l'être né de l'ovule meurt après avoir fourni les *germes*, et c'est sur ces derniers que se continue l'évolution. Ainsi, par exemple : 1^o D'un œuf fécondé de *méduse* (V. ce mot) sort un animal qui a non pas les caractères de ses parents, mais ceux des êtres dont on a fait la classe des polypes : cet animal est né par *oviparité*. 2^o Ce *polype*, avant de mourir, donne : *a.* par *gemmiparité*, des polypes semblables à lui ; *b.* et même, après ces *germes*, il peut donner du sperme et des œufs d'où sortent des *polypes* également semblables à lui. 3^o Puis c'est de ces polypes (tant de celui qui est né le premier que des formes 2^o *a.* et 2^o *b.*) que naissent des *gemmes* qui, en se développant, constituent des méduses à sexes séparés. Il est des acalèphes dans lesquels la phase 2^o *a.* manque ; l'inverse peut se rencontrer ailleurs. — La métagenèse s'observe sur des *végétaux* de tous les groupes, soit naturellement, soit accidentellement. Ainsi, dans les cryptogames, l'*ergot de seigle* en est un exemple (V. ERGOT). Dans les phanérogames, l'*ail vivipare*, le *lis bulbifère* et la *saxifrage granulée* ou à *bulbilles* (*Saxifraga granulata*, L.), etc., en sont des exemples. Seulement, dans les phanérogames, l'être qui a donné naissance à ces *gemmes* est semblable à son parent et porte lui-même des organes sexuels. En un mot, ici les phases sont moins nombreuses que dans les animaux précédents ; elles sont plus concentrées,

si l'on peut ainsi dire. Chez les animaux, on a observé la métagnèse : 1° Sur les infusoires (par Pineau et Stein), et les observations de Dujardin et de Laurent sur les éponges doivent être rapprochées des phénomènes de métagnèse. 2° Sur les polypes et acalèphes ; ils ont été l'objet des premières observations faites par Chamisso, de Sars, Steenstrup, Dujardin, Krohn, Vogt, etc., lesquelles furent systématisées en premier lieu par Steenstrup et de Sars. 3° Sur les échinodermes par J. Müller. 4° Sur les vers par Küchenmeister, de Siebold, Wagner, etc. Ici même le phénomène est plus compliqué quelquefois qu'ailleurs. Ainsi : a. Les *distomes*, par des œufs fécondés (*oviparité*), donnent naissance à des *grand-nourrices* (grand-mères nourrices) sans sexe, prises souvent pour des espèces particulières de vers intestinaux. b. La grand-nourrice donne naissance par *gemmation*, etc., sans organes sexuels, à d'autres êtres appelés *nourrices* (mères nourrices), pris souvent aussi pour d'autres espèces de vers parasites. c. La nourrice donne enfin naissance d'une manière analogue ou autrement, mais toujours sans sexe, à des vers appelés *cercaires*, puis elle meurt. d. Ces cercaires s'enkyntent, forment une sorte de chrysalide dont ils sortent sous forme de *distomes sexués*, par suite de *métamorphose* comparable à celle des insectes. Ces divers êtres, représentant diverses phases d'évolution, passent souvent de l'intestin ou autre appareil d'un animal dans celui d'un autre, pour présenter ces reproductions qui sont suivies de leur mort, et peuvent passer des mois, etc., à l'état de grand-nourrice, nourrice ou cercaire, tant qu'ils ne trouvent pas les occasions d'émigration : ce sont autant de faits importants pour l'étude des parasites. 5° La métagnèse a été observée sur les articulés les plus élevés, sur des insectes, par Victor Carus, qui a montré que les pucerons doivent leur reproduction sans fécondation (Réaumur, Bonnet) à ce que : a. les œufs fécondés des pucerons ou *aphis* femelles ailées donnent naissance aussi à des *nourrices* ; b. ces nourrices sont les *individus sans ailes* ; ils ont pourtant un organe analogue à l'ovaire, allongé, mais il est sans *réceptacle du sperme*. Durant l'été, tant qu'il fait chaud, dans cet organe poussent des gemmes qui se segmentent en cellules sans fécondation, qui donnent naissance à une deuxième génération de nourrices ; celles-ci à une troisième, ces dernières à une quatrième, jusqu'à dix ou douze et plus, si l'on tient les animaux en lieu chaud. Puis à l'automne naissent des individus ailés mâles et femelles, donnant des œufs, qui sont fécondés, puis pondus et déposés à l'aisselle des feuilles, etc., où ils passent l'hiver. Le mot de *métagnèse* est dû à Richard Owen ; il avait employé d'abord le nom de *parthéno-génèse* [*παρθένος*, vierge], qui désigne, à proprement parler, non la métagnèse, mais plutôt les phases où une naissance d'êtres intermédiaires a lieu sans intervention des sexes. La *métamorphose* (V. ce mot) est un autre mode d'évolution, elle s'observe sur des êtres d'organisation plus complexe ; elle diffère de la *métagnèse* en ce que c'est l'individu même sorti de l'œuf de ses parents qui plus tard leur ressemblera, portera lui-même des œufs, après avoir seulement eu des organes provisoires qui tombent ou se résorbent. Il en résulte, il est vrai, pour lui, des formes diverses ; mais il ne donne naissance, pendant la durée de ces formes, à aucun être destiné à le remplacer et à porter des œufs.

V. NÉOMÉLIE.

MÉTALHUMIQUE (ACIDE). Produit de décomposi-

tion par putréfaction de l'humine, précipitable par les acides minéraux et l'acide acétique. Sa formule est $2(C^{50}H^{25}O^{20})Az^5$.

MÉTAL, s. m. [*metallum*, *μέταλλον*, all. *Metall*, angl. *metal*, it. *metallo*, esp. *metal*]. Autrefois on pouvait donner une définition générale qui s'appliquât à tous les métaux connus, en disant que ce sont des corps durs, opaques, pesants, qui se trouvent dans la nature associés à des substances terreuses ou entre eux, et qui constituent alors des composés connus sous le nom de *mines*. Aujourd'hui les corps qu'on désigne sous ce nom offrent des propriétés si variées, qu'il n'y en a pas une seule qui convienne à tous, pas même la pesanteur, puisque certains métaux surnagent l'eau. On connaît aujourd'hui quarante-sept métaux, qui sont : Aluminium, antimoine, argent, arsenic, baryum, bismuth, cadmium, calcium, cérium, chrome, cobalt, cuivre, didyme, erbium, étain, fer, glycinium, iridium, lanthane, lithium, magnésium, manganèse, mercure, molybdène, nickel, or, osmium, palladium, platine, plomb, potassium, rhodium, ruthénium, silicium, sodium, strontium, tantale, tellure, terbium, thorinium, titane, tungstène, uranium, vanadium, yttrium, zinc et zirconium.

MÉTALDÉHYDE, s. m. L'un des deux produits de décomposition spontanée de l'aldéhyde. Odeur d'aldéhyde, d'un goût un peu brûlant. Soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther ; solide, mais fusible à $+2^\circ$; bout à 94° . Brûle avec une flamme bleue. ($C^{12}H^{12}O^6$.)

MÉTALLIFÈRE, adj. [*metalliferus*, all. *metallhaltig*, esp. *metallifero*]. Qui contient un métal quelconque.

MÉTALLIQUE, adj. *Tintement métallique*. V. TINTEMENT. — *Traecteurs métalliques* [angl. *metallic traectors*]. V. PERKINISME.

MÉTALLOGRAPHIE, s. f. [*metallographia*, de *μέταλλον*, métal, et *γραφία*, description ; all. *Metallographie*, it. *metallografia*, esp. *metalografia*]. Description ou connaissance des métaux.

MÉTALLOÏDE, s. m. [*metalloidum*, de *μέταλλον*, métal, et *ειδος*, forme ; all. et angl. *Metalloid*, it. *metalloide*, esp. *metaloides*]. On a rangé sous cette dénomination, et dans un ordre séparé, tous les corps simples, qui ne présentent pas les caractères physiques des métaux proprement dits, mais qui possèdent néanmoins quelques-unes de leurs propriétés. — Tableau des *metalloïdes*, d'après Dupasquier : 1° *Organogènes* : oxygène, azote, hydrogène, carbone. 2° *Sulfuroïdes* : soufre, sélénium, phosphore, arsenic. 3° *Chloroïdes* : fluor, chlore, brome, iode. 4° *Boroïdes* : bore, silicium.

MÉTALLOTHÉRAPIE, s. f. Nom donné à un mode de traitement des affections du système nerveux et des accidents nerveux dans le cours des diverses maladies ; traitement reposant sur la fausse hypothèse d'un fluide nerveux analogue au fluide électrique, et dont l'action serait modifiée par des applications métalliques à l'extérieur et par l'emploi des préparations de cuivre à l'intérieur. La métallothérapie n'a pas plus d'efficacité que l'homœopathie (V. ce mot). Ce traitement, qu'on a divisé en préservatif et en curatif, consiste à s'entourer d'une sorte d'atmosphère métallique à l'aide : 1° D'une ceinture de petites plaques ou médailles de cuivre ou de laiton, 10, 20, 30 ou 40, suivant les âges, que l'on portera nuit et jour, tantôt sur la poitrine et tantôt sur le ventre, à diverses hauteurs, pour éviter de fatiguer la peau (*armatures métalliques*). 2° D'une longue chaîne, ou bien de larges

bandes ou plaques des métaux précédents, plus des diverses qualités d'acier, que l'on se roulera chaque jour, tout autour du corps, entre le linge et les habillements (*chaines métalliques*).

MÉTALLOTOXÉMIE, MÉTALTOXÉMIE. Altération du sang par des substances minérales. (Piorry.)

MÉTALLURGIE, s. f. [*metallurgia*, de *μέταλλον*, métal, et *εργον*, travail; all. *Metallurgie*, angl. *metallurgy*, it. *metallurgia*, esp. *metallurgia*]. Partie de la chimie qui s'occupe de l'extraction des métaux.

MÉTAMARGARIQUE (ACIDE). Produit de la décomposition de l'acide sulfomargarique. Cristallise dans la solution alcoolique; fond à 50°; distille sans décomposition. ($C^{34}H^{33}O_3 + 10.$)

MÉTAMÉRIQUE, adj. [*metamericus*, de *μετά*, préposition qui indique un changement, et *μέρος*, partie; angl. *metameric*, esp. *metamerico*]. Épithète donnée par Berzelius aux corps qui paraissent être isomériques, sans l'être complètement; qui, par exemple, résultent de 2 atomes composés du premier ordre, susceptibles de se comporter diversement à l'égard l'un de l'autre, et de produire ainsi des corps différents.

MÉTAMILÈNE, s. m. Produit de décomposition par distillation de l'amilène. Liquide très léger; bout à 93° et se reconnaît à son odeur de chou pourri. (C^5H^5 .)

MÉTAMORPHOSIE, s. f. [*metamorphosis*, de *μεταμόρφωσις*, métamorphose, et *ἔψις*, vue]. Vice de la vision par lequel les objets paraissent changés dans leur forme ou dans leur grandeur.

MÉTAMORPHOSE, s. f. [*metamorphosis*, de *μετά*, préposition qui indique un changement, et *μορφή*, forme; all. *Metamorphose*, angl. *metamorphosis*, it. *metamorfosi*, esp. *metamorfosis*]. Changement que certains animaux (les insectes et les reptiles batraciens) subissent dans le cours de leur existence, et qui fait que ces êtres passent par plusieurs états successifs, dans chacun desquels ils ont le plus souvent une forme, et presque toujours une organisation et des mœurs différentes. — Sur certains éléments, quand le développement a atteint un certain degré, on voit se manifester une propriété secondaire, connue sous le nom de *metamorphose*; elle est caractérisée par ce fait que l'élément change de conformation, de volume, etc., sans changer de nature. Tous les éléments anatomiques des plantes sont primitivement sphéroïdaux ou à peu près, et, arrivés à un certain degré de développement, ils deviennent polyédriques ou allongés, aplatis, etc. C'est là ce qui caractérise ce qu'on entend par *metamorphose* en anatomie générale. Il en est de même aussi pour les éléments des épithéliums chez les animaux, et pour quelques autres éléments, par exemple ceux du pigment. Cette propriété suppose le développement, mais n'en est pas une conséquence forcée; car on pourrait concevoir qu'il n'y eût pas métamorphose une fois le développement arrivé à un certain degré, comme le montrent la plupart des éléments des animaux. L'ancienne hypothèse de Schwann sur la naissance de tous les éléments anatomiques définitifs par métamorphose des cellules embryonnaires en éléments anatomiques (fibres musculaires, tubes nerveux, etc.), est fautive. Chez les végétaux, ces cellules se métamorphosent bien directement en éléments anatomiques (trachées, vaisseaux ponctués, etc.); mais, chez les animaux, après avoir vécu un certain temps

sous forme de *cellules*, elles se dissolvent, et les fibres musculaires, tubes nerveux, etc., se substituent de toutes pièces à ces cellules, naissent par génération nouvelle à la place des cellules primitives. Ainsi, chez les végétaux, il y a *metamorphose* directe des cellules en éléments anatomiques; chez les animaux, il y a *substitution* des éléments aux cellules embryonnaires. Chez les animaux, toutefois, les *produits* (épiderme, ongles, plumes, etc.) qui ont moins les caractères de l'animalité que les autres tissus de l'économie, se forment aussi par métamorphose directe des cellules, et en cela se rapprochent de ce qui se passe chez les plantes. V. CELLULAIRE (*théorie*).

MÉTALOLÉNIQUE (ACIDE). Se forme comme le métamargarique. Soluble dans l'alcool chaud, ce qui le distingue de celui-ci; jaunâtre, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, liquide à 0° et au-dessous. ($C^{44}H^{40}O^4 + HO$.)

MÉTAPECTINIQUE (ACIDE). Nom donné par Fremy à un acide qui, ainsi que le montrent les recherches de Chodnew et de Fromberg, n'existe pas. Lœwig réserve ce nom à l'acide qui résulte de la métamorphose de l'acide pectique au contact de la potasse, lequel alors n'est plus précipité en gelée par l'acide acétique.

MÉTAPÉDIUM, s. m. [de *μετά*, après, et *πέδιον*, pied]. S'est dit pour *metatarsé*, ainsi que *metapédien* pour *metatarsien*. Mais les auteurs anciens ont employé *πέδιον* seul pour signifier *metatarsé*.

MÉTAPHRAGME, s. m. [de *μετά*, après, et *φράγμα*, séparation]. En entomologie, paroi séparant la poitrine et le ventre.

MÉTAPOROPOÉÈSE, s. f. [*metaporopoesis*, de *μετά*, qui exprime un changement; *πόρος*, pore, et *ποιέω*, faire]. Galien exprimait par ce mot le changement qui s'opère dans les plus petits pores, dans les extrémités capillaires des vaisseaux, lorsqu'ils reviennent d'un état contre nature à l'état naturel.

MÉTAPTOSE, s. f. [*metaptosis*, *μετάπτωσις*, de *μεταπίπτω*, je retombe, je dégénère; all. et angl. *Metaptosis*, it. *metaptosi*]. Changement dans le siège ou la forme d'une maladie.

MÉTASCHÉMATISME, s. m. [de *μετά*, indiquant changement, et *σχῆμα*, disposition, plan; all. *Metaschematismus*, esp. *metasquematismo*]. Mot que les médecins allemands emploient souvent pour exprimer un changement de forme, de caractère, par exemple d'une maladie.

MÉTASTASE, s. f. [*metastasis*, *μετάστασις*, de *μεθίστημι*, je change de place, je transporte; all. *Metastase*, angl. *metastasis*, it. *metastasi*, esp. *metastasis*]. Changement dans le siège ou la forme d'une maladie, attribué par les humoristes au transport de la matière morbifique dans un lieu différent de celui qu'elle occupait primitivement, et par les solidistes au déplacement de l'irritation. — On dit qu'il y a *metastase*, quand les symptômes qui constituent une affection locale viennent à disparaître, et qu'à cette disparition se lie la manifestation d'une maladie nouvelle dans un autre lieu de l'économie.

MÉTASTATIQUE, adj. [*metastaticus*, transporté ailleurs, all. *metastatisch*, it. et esp. *metastatico*]. — *Crise métastatique*. Celle où l'on suppose que la matière morbide, transportée d'un autre lieu, donne naissance aux phénomènes observés. — *Affection métastatique*. Celle qui est produite par la métastase d'une autre maladie.

MÉTASTYROL, s. m. Corps en lequel se trans-

forme le styrol à une température de 200° sans formation d'aucun produit. (C¹⁶H⁸.)

MÉTASYNCRISE, s. f. [*metasyncrisis*, de μετά, qui marque le changement, et de συγγρίνω, j'amasse ou je mêle ensemble : recombination; all. *Metasyncrisis*, it. *metasincrisi*, esp. *metasincrisis*]. Asclépiade, attribuant tout ce qui existe dans l'univers au concours des atomes, appelait tous les corps συγγρίματα (ce mot signifie *assemblage*). Il exprimait la composition ou génération des corps par le verbe συγγρίνεσθαι, s'unir, se mêler; leur dissolution ou décomposition par le verbe opposé διαγρίνεσθαι, se séparer; et, pour exprimer le retour des corps à leur premier état, lorsqu'ils avaient été désunis, il se servait du verbe μετασυγγρίνεσθαι, se mêler ou se recomposer. Cœlius Aurelianus rendait ce mot par le verbe latin *recorporare*, et le substantif μετασύνγρησις par *recorporatio*.

MÉTASYNCRITIQUE, adj. [*metasyncriticus*, all. *metasyncritisch*, it. et esp. *metasincritico*]. *Médicaments métasyncritiques*. Substances auxquelles on attribuait la vertu de produire la *métasyncrise*, c'est-à-dire la régénération du corps ou de quelques-unes de ses parties seulement, par exemple dans le cas de maigreure générale ou de plaie avec perte de substance. Les méthodistes appelaient *cycle métasyncritique* une série de remèdes employés dans ce but.

MÉTATARSE, s. m. [de μετά, après, et τάρσος, le tarse; all. *Mittelfuss*, angl. *metatarsus*, it. et esp. *metatarso*]. Partie du pied située entre le tarse, ou le talon, et les orteils. Le métatarse est composé de cinq os disposés parallèlement et appelés *os du métatarse* ou *métatarsiens*.

MÉTATARSIIEN, IENNE, adj. et s. m. [*metatarsius*, angl. *metatarsal*, it. *metatarsico*, esp. *metatarsiano*]. Qui a rapport au métatarse. — *Artère métatarsienne*. Une des branches externes de la pédieuse. — *Articulations métatarsiennes*. Celles des os du métatarse entre eux. — *Os métatarsiens*. Ils sont au nombre de cinq, distingués par leurs noms numériques, en comptant de dedans en dehors. Le 1^{er} métatarsien s'articule avec le grand os eunéforme et avec la première phalange du gros orteil; le 2^e avec les trois eunéformes, le troisième métatarsien et la première phalange du second orteil; le 3^e avec le troisième eunéforme, les deuxième et quatrième métatarsiens, et la première phalange du troisième orteil; le 4^e avec l'os cuboïde, le troisième eunéforme, les troisième et cinquième métatarsiens, et la première phalange du quatrième orteil; enfin le 5^e avec le cuboïde, le quatrième métatarsien, et la première phalange du petit orteil. — *Phalanges métatarsiennes*. Les cinq premières phalanges des orteils. — On appelle *rangée métatarsienne* des os du tarse, la seconde rangée de ces os, celle qui est contiguë au métatarse, et qui comprend le scaphoïde, le cuboïde et les trois eunéformes.

MÉTATARSO-PHALANGIEN, IENNE, adj. [*metatarso-phalangianus*]. Qui a rapport au métatarse et aux phalanges. *Articulations métatarso-phalangiennes*. Celles de chaque os du métatarse avec la phalange correspondante.

Métatarso-phalangien du petit orteil. V. FLÉCHISSEUR (*court*) du *petit orteil*.

Métatarso-phalangien du pouce. V. TRANSVERSAL des orteils. — *Métatarso-phalangiens latéraux*. Nom que Chaussier donnait aux muscles interosseux du pied, qui s'étendent entre les trois derniers os du métatarse, depuis le tarse jusqu'aux premières pha-

langes des orteils. Il les distinguait en *sus-plantaires* (interosseux dorsaux), et *sous-plantaires* (interosseux plantaires).

Métatarso-sous-phalangien du pouce. V. ABDUCTEUR du *gros orteil*.

Métatarso-sous-phalangien transversal du pouce. C'est le muscle abducteur transversal des orteils.

MÉTATHÈSE, s. f. [*metathesis*, de μετατίθημι, je change de place; angl. *metathesis*, it. *metatesi*, esp. *metatesis*]. On appelle ainsi toute opération tendant à transporter la cause d'une maladie, du lieu où elle existe, dans un autre où sa présence est moins nuisible. L'opération de la cataracte par abaissement, la répulsion dans la vessie d'un caleul engagé dans l'urèthre, sont des *métathèses*.

MÉTAZOÏQUE, adj. [de μετά, après, et ζῶον, animal]. Se dit, en géognosie, des terrains postérieurs à l'apparition des animaux.

MÉTÉIL, s. m. [du bas latin *mixtale*, de *mixtus*, mélangé; all. *Mengkorn*, angl. *meslin*, it. *mescolo*, esp. *mestura*]. Mélange de grains de seigle et de froment récoltés dans le même champ.

MÉTÉORE, s. m. [*meteorum*, μετέωρον, de μετά, au-dessus, et ἄνω, j'élève; all. et angl. *Meteor*, it. *meteora*, esp. *meteoro*]. Tout phénomène qui se passe dans les régions supérieures de l'atmosphère. On distingue : 1^o Les *météores aériens*, déterminés par la rupture de l'équilibre des colonnes de l'air atmosphérique : ce sont les vents; 2^o les *météores aqueux*, qui résultent de la condensation et de la précipitation des molécules aqueuses suspendues dans l'air : ce sont la pluie, la neige, la grêle, la rosée, les brouillards; 3^o les *météores lumineux*, qui sont l'effet de la réflexion ou de la réfraction de la lumière par les molécules aqueuses en suspension dans l'air : ce sont l'arc-en-ciel et les périhélies; 4^o les *météores ignes*, savoir : les feux follets, les éclairs, la foudre, l'aurore boréale et les étoiles tombantes, qui, bien que provenant des régions intérieures, pénètrent dans l'atmosphère et s'y enflamment.

MÉTÉORIQUE, adj. [*meteoricus*, all. *meteorisch*, angl. *meteorical*, it. et esp. *meteorico*]. Qui a rapport aux *météores* : *phénomènes météoriques*. — En botanique, on appelle *plantes météoriques*, celles dont les fleurs s'épanouissent ou se ferment suivant l'état de l'atmosphère.

MÉTÉORISATION, s. f. [all. *Aufblähung*, esp. *meteorizacion*]. Affection assez commune chez certains animaux, particulièrement chez les ruminants, lorsqu'ils ont mangé avec trop d'avidité des herbages humides. Elle est caractérisée par une enflure considérable, due ordinairement à la production de beaucoup de gaz qui distendent les parois de leur estomac et de leurs intestins. Ces gaz sont presque toujours de l'acide carbonique ou de l'hydrogène carboné. On parvient, dans le premier cas, à dissiper l'affection par quelques injections alcalines ou ammoniacales; dans le deuxième cas, on a proposé l'emploi du chlorure de soude; enfin, quelquefois on est forcé de recourir à la ponction.

MÉTÉORISME, s. m. [*meteorismus*, de μετέωρος, élevé; all. *Meteorismus*, angl. *meteorism*, it. et esp. *meteorismo*]. Enflure générale de l'abdomen due à la distension du tube alimentaire par des gaz qui s'y trouvent accumulés. On le nomme vulgairement *ballonnement*, et on le reconnaît sans peine à ce que la paroi abdominale résonne comme un tambour sous le choc du doigt.

MÉTÉOROLOGIE, s. f. [*meteorologia*, de *μετέωρον*, météore, et *λόγος*, discours; all. *Meteorologie*, angl. *meteorology*, it. et esp. *meteorologia*]. Partie de la physique qui traite des météores, ou, plus en général, des conditions climatologiques à la surface du globe. Les phénomènes météorologiques sont dans une telle dépendance réciproque que leur description méthodique est pleine de difficultés. Parle-t-on des agents impondérables, l'air intervient comme modificateur. Veut-on décrire l'air, il importe d'en connaître la composition, l'état de repos ou de mouvement, la pesanteur, les oscillations, la température, le mélange avec les vapeurs. Est-il question de la température, il convient d'examiner la chaleur propre du globe, l'influence des plaines, des montagnes, des continents, des mers, de l'exposition, de la culture, des habitations. C'est cette complication de conditions qui fait que la météorologie est encore si peu avancée, bien qu'elle dépende principalement de sciences qui, elles, ont fait de grands progrès, l'astronomie, la physique, la chimie. On peut ainsi diviser l'ensemble de la météorologie : 1° les agents impondérables; 2° les eaux; 3° l'atmosphère; 4° la température. Ce sont là quatre grandes sources d'actions sur les corps vivants qui ne doivent jamais être perdues de vue par le médecin. Ces actions, suivant leurs combinaisons, entretiennent la santé, causent des maladies ou en guérissent. Il y a donc un rapport immédiat et nécessaire entre la météorologie, d'une part, et la pathologie, l'hygiène et la thérapeutique, d'autre part.

MÉTÉOROLOGIQUE, adj. [*meteorologicus*, all. *meteorologisch*, it. et esp. *meteorologico*]. Qui concerne les météores et les phénomènes atmosphériques. — *Observations météorologiques*. Celles que l'on fait sur les différentes espèces de météores et sur les phénomènes atmosphériques, dans l'intention, par exemple, de rechercher quelles influences les diverses modifications atmosphériques peuvent avoir sur l'économie animale, dans l'état de santé ou de maladie. On a donné, par extension, le nom d'*instruments météorologiques* à ceux qui sont destinés à faire connaître toutes les variations atmosphériques, notamment celles qui sont relatives à la pesanteur, à l'humidité, à la chaleur de l'air : tels sont les baromètres, les thermomètres, les hygromètres, etc.

MÉTHÉMÉRINE, s. f. [*methemerina*, de *μετῆρ*, pendant, et *ἡμέρα*, jour]. Fièvre dont les accès reviennent chaque jour : c'est l'*amphémérine* ou *quotidienne*.

MÉTHODE, s. f. [*methodus*, *μέθοδος*, de *μετῆρ*, par, et *ὁδός*, chemin : mot à mot, par le chemin; all. *Methode*, angl. *method*, it. et esp. *metodo*]. Manière de dire ou de faire quelque chose avec un certain ordre et suivant certains principes. — *Méthode curative*. Médication particulière, ou succession de médications que l'on emploie pour le traitement d'une maladie. — En chirurgie, on appelle *méthodes opératoires*, les diverses manières principales dont une opération peut être pratiquée. Par exemple, l'amputation d'un membre dans sa continuité peut être faite circulairement ou à lambeaux; l'opération de la cataracte peut être faite par abaissement ou par extraction; la cystotomie peut être pratiquée par le haut appareil, par le grand appareil, par l'appareil latéral : de là autant de *méthodes* différentes, qui se composent chacune d'un plus ou moins grand nombre de *procédés* ou de manières particulières d'opérer. Ainsi, l'appareil latéral est exécuté suivant les *procédés* de frère Jacques, ou

de Cheselden, ou de frère Côme. Du reste, ces deux mots, *méthode* et *procédé*, sont souvent employés l'un pour l'autre : on décortique souvent un simple *procédé* du nom de *méthode*. — On appelle aussi *méthode*, l'ordre que l'on suit dans l'étude ou dans l'enseignement d'une science, selon les règles de la logique (V. ce mot). — *Méthode subjective*, celle par laquelle on passe du plus composé au plus simple. *Méthode objective*, celle par laquelle on va du plus simple au plus composé. Le terme *méthode* est souvent employé pour désigner chacun des procédés de la logique (V. ce mot); d'où les expressions *méthode historique*, *méthode comparative*, *méthode synthétique*, *analytique*, etc.; de là vient aussi que les classifications, soit naturelles, soit même artificielles, ont quelquefois aussi reçu le nom de *méthodes*.

MÉTHODIQUE, adj. [*methodicus*, all. *methodisch*, angl. *methodical*, it. et esp. *metodico*]. — On appelle *secte des méthodiques*, ou *methodistes*, une secte de médecins dont la doctrine s'établit après celle des empiriques et des dogmatiques, vers la fin du 1^{er} siècle de l'ère chrétienne. Suivant les *methodistes*, dont Thé-mison fut le chef, toute maladie dépendait du resserrement ou du relâchement (du *strictum* et du *laxum*). A ces deux genres de causes ils en ajoutèrent un troisième, sous le nom de *genre mixte* ou *composé*, pour y classer les maladies qui, selon eux, tenaient de l'un et de l'autre des deux premiers genres.

MÉTHOL, s. m. [*huile d'esprit de bois*]. Corps retiré de l'esprit de bois brut, incolore, d'odeur particulière aromatique, plus léger que l'eau; bout à 175°. (C¹²H⁹.)

MÉTHOMANIE, s. f. [de *μέθoν*, vin, et *manie*]. Désir irrésistible de boissons fermentées.

MÉTHYLAL, s. m. (C⁶H⁸O⁴). Produit de décomposition du formal par les alcalis. Liquide clair, transparent, d'odeur agréable; soluble dans 3 parties d'eau, miscible à l'alcool; bout à 42°.

MÉTHYLE, s. m. Radical hypothétique (C²H³) de l'éther *méthylrique* (*hydrate simple de méthylène* ou *oxyde de méthyle*, C²H³O). Ce dernier est un gaz incolore, d'odeur éthérée particulière, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; au contact des acides, il en fixe 1 ou 2 équivalents, selon les espèces, et forme une série d'éthers composés : *méthylsulfurique*, *méthylazotique*, *méthylazocalique*, *méthylacétique*, etc., analogues aux éthers composés obtenus à l'aide de l'alcool de vin.

MÉTHYLÈNE, s. m. [de *μέθoν*, vin, et *ἔλκ*, matière; esp. *metilena*]. Dumas et Péligot ont donné ce nom au radical de l'esprit de bois. C'est un bicarbure d'hydrogène liquide à plusieurs degrés au-dessous de zéro, incolore, très fluide, d'une odeur vive, alcoolique, d'une saveur piquante et poivrée. Mis dans les mêmes circonstances que l'alcool avec les acides minéraux ou végétaux, oxacides ou hydracides, il donne naissance à des composés tout à fait comparables aux divers éthers connus, et dans ces produits il y joue le même rôle. (C²H⁴ ou C⁴H⁸.)

MÉTHYLIAQUE, s. f. Alcaoloïde artificiel, aussi appelé *méthylamide*, *méthylamine* et *méthylammoniaque*, gazeux, se liquéfie au-dessous de 0°, odeur ammoniacale de marée un peu avancée ou de chair de homard pourrie. L'eau en dissout 1150 fois son volume à 12°. Il jouit, du reste, de toutes les propriétés de l'ammoniaque, mais il brûle avec une flamme jaunâtre au contact d'une bougie. (C²H⁵Az.)

MÉTHYLIQUE (ALCOOL). V. ESPRIT de bois. — *Ethers méthyliques*. V. MÉTHYLE.

MÉTHYLMERCAPTAN, s. m. [*acide méthylosulfhydrique*]. Corps obtenu en distillant sur l'eau parties égales de méthylosulfate de potasse et de sulfhydrate de sulfure de potassium. Corps très liquide, d'odeur désagréable, qui bout à 21°. ($C^2H^3S + SH$.)

MÉTHYLOSPIROYLIQUE (ACIDE). C'est le principe le plus abondant de l'*huile de Wintergreen*, ou de *Gaultheria procumbens*, de la famille des éricacées, obtenu par distillation aqueuse. Liquide incolore, d'odeur et de goût agréables, aromatique, peu soluble dans l'eau, mais se mêle avec l'alcool et l'éther ($C^6H^8O^6$). Il est appelé aussi *acide gaulthérique* et *spiroylate d'oxyde de méthyle*.

MÉTHYLOSULFOCYANE, s. m. ($C^4H^3As^2S^2$). Corps obtenu en distillant une solution concentrée de méthylosulfate acide de chaux et de sulfocyanure de potassium à parties égales. Liquide incolore, d'odeur pénétrante ; bout à 132°.

MÉTHYLOSULFURIQUES (ACIDES). On en connaît deux : 1° L'un *simple* ($C^6H^5O_3SO^3$) ; il se forme quand on ajoute sur l'acétone la moitié, en volume, d'acide sulfurique en petite quantité, goutte à goutte. 2° L'autre est *double* ($C^6H^5O_2SO^3$) ; il s'obtient en mêlant l'acétone avec son volume d'acide sulfurique et étendant le liquide échauffé de 4 à 5 parties d'eau. On ne les connaît que combinés avec la chaux ou avec la baryte qui ont servi à les isoler.

MÉTHYLOXAMIDE, s. f. Corps analogue à l'oxamide, qu'on obtient par distillation de l'oxalate de méthyliaque, comme celle-là par distillation de l'oxalate d'ammoniaque. ($C^4H^4AzO^2$.)

MÉTIS, adj. et s. m. [de l'espagnol *mestizo*, du latin *mixtus*, mélangé ; all. *Mestize*, angl. *mongrel*, it. *meticcio*]. Être engendré par deux êtres d'espèce différente. On n'emploie ce mot qu'en parlant des animaux.

MÉTISSAGE, s. m. [all. *Kreuzung*]. Action de croiser une race animale avec une autre, pour améliorer celle qui a moins de valeur. L'expression de *métissage* est généralement réservée pour les croisements pratiqués dans l'espèce ovine. Pour les autres cas on emploie de préférence le mot *croisement*. Le métissage se fait selon plusieurs méthodes : 1° Par l'introduction de mâles étrangers et la suppression immédiate des mâles indigènes et métis, jusqu'à ce que les caractères de la race importée aient passé dans la race locale. 2° Par progression, c'est-à-dire en employant concurremment le mâle étranger, les femelles étrangères et indigènes, supprimant les métis mâles, et successivement les bêtes indigènes, jusqu'à ce que la substitution du sang soit complète. Le métissage ne va pas toujours aussi loin, et l'on peut obtenir dès la deuxième ou troisième génération des animaux améliorés par rapport à la laine, au volume, à la conformation, etc., mais alors la race n'a pas toujours l'aptitude à s'entretenir par elle-même ; il faut renouveler les croisements à l'aide des mâles.

MÉTOPAGE, s. m. [de *μέτωπον*, le front, et *πυγείζ*, réuni]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres composés de deux individus à ombilics distincts, qui ont leurs têtes réunies supérieurement front à front.

MÉTOPOSCOPIE, s. f. [*metoposcopia*, de *μέτωπον*, le front, et *σκοπεῖν*, regarder ; all. *Metoposcopia*, angl. *metoposcopy*, it. et esp. *metoposcopia*]. Art de con-

naître le tempérament et le caractère d'une personne par l'inspection de son front ou de ses traits.

MÉTREMORRHOIDES, s. f. pl. [de *μήτρα*, matrice, et *αιμορροΐδες*, hémorrhoides]. Hémorrhoides, veines variqueuses développées à l'orifice de la matrice.

MÉTURALGIE, s. f. [*metralgia*, de *μήτρα*, matrice, et *άλγος*, douleur ; all. *Gebärmutter-schmerz*, it. et esp. *metralgia*]. Douleur non inflammatoire qui a son siège dans la matrice.

MÉTREMTHRAXIS, s. f. [de *μήτρα*, matrice, et *εμπερσσω*, j'obstrue ; all. *Uterusinfarct*, it. *metemfrassia*, esp. *metenfrasis*]. Obstruction de la matrice. Quelques auteurs ont confondu sous cette dénomination l'inflammation chronique de l'utérus, le squirrhe et les diverses dégénérescences auxquelles il est exposé.

MÉTRENCHYTE, s. f. [*metrenchytes*, de *μήτρα*, matrice, *ἐν*, dans, et *γίω*, je verse ; esp. *metrenquites*]. Seringue avec laquelle on fait des injections dans la matrice.

MÉTRIOPATHIE, s. f. [*metriopathia*, de *μήτρα*, modéré, et *πάθος*, passion, affection]. État d'un individu qui n'a que des passions modérées.

MÉTRITE, s. f. [*metritis*, de *μήτρα*, matrice ; all. *Gebärmutterentzündung*, angl. *metritis*, it. *metrite*, esp. *metritis*]. Inflammation de la matrice. L'inflammation du *tissu propre* de l'utérus, à laquelle on donne plus particulièrement le nom de *métrite*, est caractérisée par une douleur continue, vive et déchirante ; une chaleur brûlante et une tuméfaction bornées à l'hypogastrique ou s'étendant aux lombes, au sacrum, au vagin ; le gonflement, la dureté et la sensibilité de l'orifice utérin, du vagin et de la vulve ; la suppression ou l'altération des lochies, des règles et du mucus utérin et vaginal ; des lésions variées des fonctions des organes contigus, comme la constipation, le ténésme, la strangurie, des douleurs dans les cuisses et dans le tronc ; des lésions sympathiques, telles que la mastodynie, le vomissement, une fièvre intense, etc. Cette phlegmasie est aiguë ou chronique ; elle se développe chez les filles comme chez les femmes, mais le plus souvent à l'époque des couches. Ses causes les plus ordinaires sont les contusions, les déchirements de la matrice, les manœuvres imprudentes faites pendant l'accouchement, l'abus du coït pendant la grossesse, la suppression des règles ou des lochies. La métrite réclame un traitement antiphlogistique très actif, interne ou externe. Souvent à la métrite aiguë succède une métrite chronique, à laquelle il faut rapporter beaucoup d'écoulements leucorrhéiques. — On donne aussi le nom de *métrite*, de *métrite superficielle*, d'*inflammation catarrhale*, ou de *catarrhe aigu de l'utérus*, à la phlegmasie de la membrane interne de cet organe. Elle est ordinairement produite par des causes analogues à celles des autres affections catarrhales. Elle commence souvent par du prurit et de l'ardeur dans le vagin, suivis bientôt d'un écoulement dont la consistance et la quantité augmentent peu à peu. Au bout de quelques jours, la matière de l'écoulement est épaisse, mais moins abondante, et les symptômes diminuent insensiblement. On combat cette affection par les injections, les fomentations, les lavements et les demi-bains émollients, les boissons adoucissantes, le repos, la diète et la position horizontale. — *Métrite puerpérale*, *métopéritonite*, *métrite typhoïde*, *fièvre puerpérale*. On donne ce nom à une affection fort dan-

gèreuse qui frappe les femmes en couches. Elle est souvent épidémique, et sévit surtout dans les maisons d'accouchement. Elle est particulièrement caractérisée par une tendance singulière à la production du pus dans les veines et dans le péritoine. V. GÉNÉRALES (*maladies*), INFECTION ET PUERPÉRALE (*fièvre*).

MÉTROCAMPSIE, s. f. [*metrocampsis*, de *μήτρα*, matrice, et *κάμψις*, flexion; it. et esp. *metrocampsia*]. Influxion de la matrice. V. HYSTÉROLOXIE.

MÉTROCÈLE, s. f. [*metrocele*, de *μήτρα*, matrice, et *κῆλη*, hernie; all. *Mutterbruch*, angl. *metrocele*, it. et esp. *metrocele*]. Hernie formée par la matrice. V. HYSTÉROCÈLE.

MÉTROCÉLIDE, s. f. [de *μήτρα*, matrice, et *κῆλη*, tache]. Synonyme ancien de *nævus maternus*.

MÉTRODYNIE, s. f. [*metrodynia*, de *μήτρα*, matrice, et *δύναμις*, douleur; it. et esp. *metrodinia*]. Douleur dans la matrice.

MÉTROLOXIE, s. f. [*metroloxia*, de *μήτρα*, matrice, et *λοξίς*, oblique; it. *metrolossia*, esp. *metroloxia*]. Obliquité de la matrice. V. HYSTÉROLOXIE.

MÉTROMANIE, s. f. [*metromania*, de *μήτρα*, matrice, et *μανία*, folie, fureur; it. et esp. *metromania*]. Fureur utérine. V. NYPHOMANIE.

MÉTROPHORE, s. m. [*metrophorum*, de *μήτρα*, matrice, et *φέρω*, porter]. Synonyme inusité de *gynophore*.

MÉTROPOLYPE, s. m. [*metropolypus*, de *μήτρα*, matrice, et *polype*; it. et esp. *metropolipo*]. Polype de la matrice.

MÉTROPTOSE, s. f. [*metroplosis*, de *μήτρα*, matrice, et *πτῶσις*, chute; it. *metroplosi*, esp. *metroplosis*]. Chute de la matrice. V. HYSTÉROPTOSE.

MÉTRORRHAGIE, s. f. [*metrorrhagia*, de *μήτρα*, matrice, et *ῥήγνυμι*, je sors avec violence; all. *Mutterblutfluss*, it. et esp. *metrorragia*]. Hémorragie de la matrice. V. MÉNORRHAGIE.

MÉTRORRHÉXIE, s. f. [*metrorrhæxis*, de *μήτρα*, matrice, et *ῥήξις*, déchirure; it. *metrorressia*, esp. *metrorrexia*]. Rupture de la matrice.

MÉTROSCOPE, s. m. [*metroscopium*, de *μήτρα*, matrice, et *σκοπεῖν*, examiner; esp. *microscopo*]. Nom donné par Nauche à un instrument à l'aide duquel on pourrait entendre les doubles battements du cœur du fœtus, et sentir ces mouvements à une époque de la grossesse où ces bruits ne peuvent pas encore être perçus à travers les parois abdominales. L'extrémité de cet instrument, dont le stéthoscope de Laënnec lui a donné la première idée, serait introduite dans le vagin et appliquée contre le col de l'utérus.

MÉTROTOMIE, s. f. [*metrotomia*, de *μήτρα*, matrice, et *τομή*, section; esp. *metrotomia*]. Incision de la matrice, opération césarienne. V. HYSTÉROTOMIE.

MEULE, s. f. [all. *Schober*]. Monceau de fourrage, de foin ou de paille, établi dans les prairies ou dans les champs au voisinage de la ferme, pour la conservation de ces produits. Le foin ne se conserve pas moins dans les menles bien faites que dans les feuil, et n'y prend pas de mauvais odeur.

MEUM, s. m. [all. *Mutterwurtz*, *Bürwurtz*, esp. *meyon* ou *meo*]. V. FICHUSE.

MEURTRISSURE, s. f. [all. *Quetschung*, angl. *bruise*, it. *contusione*, esp. *magulladura*]. Synonyme de *contusion* avec écrasement de la peau ou enlèvement de son épiderme.

MÉZÉRÉINE, s. f. [esp. *mezereina*]. Principe actif du garou (*Daphne mezereum*) obtenu par Dublanc

en traitant cette écorce par l'alcool, faisant évaporer, séparant une matière cristalline qui se précipite, et traitant le résidu par l'éther, qui dissout la mézéréine. Cette substance n'est pas volatile; elle n'est ni acide ni alcaline.

MIASMATIQUE, adj. [*miasmaticus*, all. *miasmatisch*, it. et esp. *miasmatico*]. Qui est de la nature des miasmes, ou qui est produit par les miasmes.

MIASME, s. m. [*μιάσμα*, de *μιάζειν*, souiller]. On appelle ainsi les émanations qui, bien qu'inappréciables pour la plupart par les procédés de la physique ou de la chimie, se répandent dans l'air, adhèrent à certains corps avec plus ou moins de ténacité, et exercent sur l'économie animale une influence plus ou moins pernicieuse. Ils sont constitués par les *substances organiques de l'air* à divers états de modifications catalytiques. La présence des substances organiques dans l'air n'est que difficilement constatée. Ce n'est que dans ces derniers temps qu'elle a été expérimentalement démontrée par M. Bousingault, analysant l'air au-dessus des immenses marécages de l'Amérique; il reste aussi à peu près démontré que ces matières n'existent pas dans l'air même, mais bien dans la vapeur d'eau qui y est en suspension, et qui les supporte elles-mêmes. Du reste, si la présence des matières organiques dans l'air est difficile à constater, si l'on n'a pu jusqu'à présent en doser la quantité, il est devenu certain que ces effluves qui s'élèvent des marais, ces miasmes qui parcourent de grandes distances, entraînés par des courants atmosphériques, ne sont que des particules moléculaires, animales ou végétales, décomposées plus ou moins, et emmenées avec l'eau qu'a volatilisé la chaleur solaire. Aussi les temps chauds et humides sont-ils les plus favorables à la présence, dans l'air, des substances organiques, et; dans ces cas, cette existence est souvent appréciable à nos organes des sens, si elle ne l'est pas aux instruments et aux réactifs. En effet, au milieu des chaleurs de l'été, n'est-on pas frappé de cette odeur nauséuse spéciale, qui s'élève dans les villes et les marais desséchés, quand, après une longue sécheresse, une pluie orageuse peu abondante survient? A la même époque, les marais, les flaques d'eaux croupissantes, répandent autour d'elles une odeur particulière bien connue, due à la présence des matières organiques en suspension dans la vapeur d'eau, odeur qui est souvent mélangée ou masquée par ces exhalaisons aromatiques que laissent dégager, dans les mêmes circonstances, certaines plantes de la famille des labiées, etc.

MICA, s. m. Nom d'un groupe de plusieurs composés chimiques naturels, ou de minéraux qui sont des silico-aluminates de potasse de fer et de magnésie. Ces corps sont remarquables en ce qu'ils sont divisibles presque à l'infini en feuillets ou paillettes minces, élastiques, à surface brillante, blanche, verdâtre, jaune ou irisée. On les employait autrefois beaucoup en physique, pour recouvrir les objets sous le microscope; mais les lamelles minces de verre qu'on obtient aujourd'hui facilement sont préférables en ce qu'elles n'ont pas de stries.

MICRACOUSTIQUE, adj. [*micracusticus*, de *μικρός*, petit, et *ακούω*, entendre, esp. *micracustico*]. On désigne par ce mot tout ce qui contribue à augmenter l'intensité du son (comme les porte-voix), en rassemblant les rayons sonores.

MICRANGIOPATHIE, **MICRANGIE**. Maladie des vaisseaux capillaires. (Piorry.)

MICROBASE, s. m. [de μικρός, petit, et βάσις, base]. Fruit gynobasique à gynobase très petit. C'est le *polaxostyle* de Mirbel. Exemple : le fruit des labiées.

MICROBRONCHITE, **BRONCHOPNEUMONITE**. Inflammation des bronches capillaires. (Piorry.)

MICROCÉPHALIE, s. f. [*microcephalia*, de μικρός, petit, et κεφαλή, tête, esp. *microcefalia*]. Nom donné à l'idiotisme par quelques auteurs, les idiots ayant généralement la tête très petite.

MICROCHYMIE, s. f. [de μικρός, petit, et *chymie*]. Ce nom et celui d'*analyse microchimique* ont été donnés en Allemagne à l'emploi du microscope à l'effet de constater les caractères des *principes immédiats* qu'on ne peut obtenir qu'en petite quantité, ou dont les cristaux sont trop petits pour être vus à l'œil nu (V. ANALYSE anatomique). D'après ce vice de méthode qui consiste à classer les sciences d'après le genre des instruments qu'on emploie, on a même voulu en faire une science particulière. Il est facile de voir que ce n'est là qu'un procédé, aussi utile du reste dans l'*analyse chimique* ou des corps bruts que dans les divers degrés de l'*analyse anatomique* ou des êtres organisés, et destiné à nous en faire connaître la constitution.

MICROCOSME, s. m. [*microcosmus*, de μικρός, petit, et κόσμος, monde; all. *Mikrokosmos*, angl. *microcosm*, it. et esp. *microcosmo*]. Nom que quelques philosophes ont donné à l'homme, qu'ils considéraient comme l'abrégé de tout ce qu'il y a d'admirable dans le monde. Paracelse et les médecins astrologues, qui faisaient jouer un rôle important aux influences sidérales, trouvaient une analogie particulière entre le *microcosme* et le *macrocosme*. Selon eux, l'homme, ou le *microcosme*, a deux pôles comme le globe terrestre : la bouche est le pôle arctique, et le ventre le pôle antarctique ; la ligne médiane est l'axe polaire ; le cœur de l'homme est influencé par le soleil, qui est le cœur du macrocosme ; la tête est la résidence de l'âme, comme le ciel est celle de la Divinité, etc.

MICROGRAPHIE, s. m. Celui qui s'occupe de micrographie.

MICROGRAPHIE, s. f. [*micrographia*, de μικρός, petit, et γράφειν, décrire]. Mot employé pour désigner la description des corps qui ne se voient qu'à l'aide du microscope ; ou employé encore sans signification précise pour désigner tout ce qui concerne l'emploi du microscope (V. MICROSCOPE). Si l'étude des éléments anatomiques ne peut être faite qu'à l'aide du microscope, l'emploi de cet instrument ne constitue pas pour cela une branche de l'anatomie devant recevoir un nom spécial. C'est pourtant une erreur encore répandue et consacrée, même par plusieurs auteurs qui ont fait de l'emploi du microscope une spécialité, à laquelle ils croient donner le rang de science, par les noms de *micrographie*, d'*anatomie microscopique*, etc.

MICROLOGUE, s. m. V. MICROGRAPHE.

MICROMÈTRE, s. m. [de μικρός, petit, et μετρέω, mesurer; angl. *micrometer*, it. et esp. *micrometro*]. Instrument destiné à mesurer les objets de petite dimension ou le pouvoir amplifiant des microscopes (V. GROSSISSEMENT). Tout microscope doit nécessairement être accompagné de deux micromètres : 1° le *micromètre objectif*; 2° le *micromètre oculaire* ou *oculaire micromètre*. Les deux, employés ensemble, servent à déterminer le pouvoir amplifiant du microscope avec chaque objectif. Le second seul sert à prendre le diamètre réel des objets, une fois le

pouvoir amplifiant de chaque objectif connu. Le *micromètre objectif* est formé d'une série de petites lignes parallèles très ténues, tracées sur une plaque de verre à des intervalles parfaitement égaux, par une pointe de diamant. Ces intervalles sont des centièmes de millimètre ; de cinq en cinq, une des lignes dépasse les autres, et de dix en dix, celles-ci sont dépassées par les divisions principales. Le *micromètre oculaire* est formé d'une plaque de verre portant un centimètre ou un demi-centimètre divisé en cent ou en cinquante parties, c'est-à-dire en dixièmes de millimètre. Cette plaque est fixée au diaphragme de l'oculaire, et, comme lui, placée exactement au foyer du verre supérieur. Comme on peut faire des verres oculaires supérieurs grossissant dix fois, il vaut mieux avoir des micromètres ainsi faits que d'autres, parce qu'on peut comparer exactement les divisions de ce micromètre aux centièmes de millimètre du micromètre objectif, ce qui conduit à connaître le pouvoir amplifiant du microscope.

MICROMÉTRIE, s. f. Emploi des micromètres.

MICROMÉTRIQUE, adj. Qui a rapport aux micromètres.— *Mesures micrométriques*. Celles des objets visibles seulement à l'aide du microscope et prises à l'aide du micromètre.— *Vis micrométrique*. On donne ce nom à celles dont les tours sont extrêmement fins et rapprochés de manière à n'avancer que par fraction de millimètre à chaque tour. V. MICROSCOPE.

MICROPHONE ou **MICROPHONUM**, s. m. [de μικρός, petit, et φωνή, voix]. Wheatstone nomme ainsi un instrument qui rend perceptibles les sons les plus faibles, quand il est en contact avec le corps sonnant.

MICROPHONIE, s. f. [de μικρός, petit, et φωνή, voix]. Affaiblissement de la voix.

MICROPYLE, s. m. [*micropylum*, de μικρός, petit, et πύλη, porte, ouverture; all. *Keimloch*, angl. *micropyle*, esp. *micropilo*]. Ouverture que présente l'épisperme des graines et qui constitue l'orifice par lequel le boyau pollinique a traversé les enveloppes de l'ovule pour opérer la fécondation. V. BOYAU, ENDOSTOME et EXOSTOME.

MICROSCOPE, s. m. [*conspicillum*, *microscopium*, de μικρός, petit, et σκοπέω, considérer; all. *Mikroskop*, angl. *microscope*, it. et esp. *microscopio*]. On donne d'une manière générale le nom de *microscope* à tout instrument qui, interposé entre l'œil et les objets rapprochés, a la propriété de les faire paraître plus gros qu'ils ne sont, c'est-à-dire d'en faire peindre sur la rétine une image qui, reportée sur un plan telle que nous en avons la perception, couvre une surface plus considérable que celle qui est recouverte par l'objet lui-même. Cet accroissement des dimensions de l'objet s'appelle le *pouvoir amplifiant*, *grossissant*, ou simplement le *grossissement du microscope*. Il peut aller depuis une fraction insignifiante jusqu'à 1100 ou 1200 diamètres réels. On divise les microscopes en *simples*, ou *loupes* (V. ce mot), qui ne renversent pas l'image des objets, et en *composés*, ou *microscopes proprement dits*, qui renversent l'image. Les uns et les autres peuvent être disposés mécaniquement, soit pour l'*observation* d'un objet préparé d'avance sur lequel il est impossible d'opérer autrement que par les réactifs chimiques, soit pour la *dissection*. D'après cela, on a dans chaque espèce deux variétés : *microscope* ou *loupe à dissection*, et *microscope* ou *loupe à observation*. On peut aussi disposer les premiers de manière à permettre de suivre les

réactions des agents chimiques : ce sont les *microscopes chimiques*. — Le *microscope à observation* est composé essentiellement de deux parties : la *partie optique*

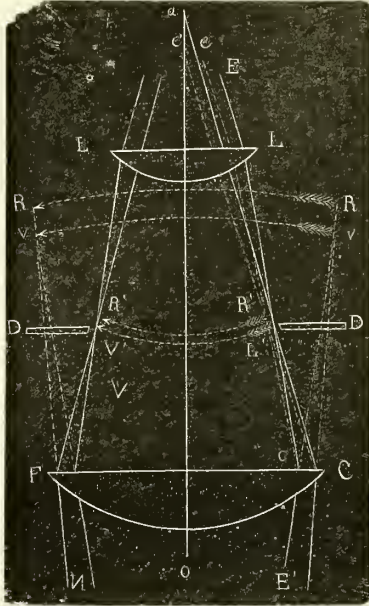
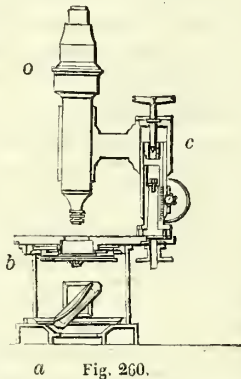


Fig. 259

et la *partie mécanique*. La première est fondamentale, invariable dans sa construction au point de vue théorique ; c'est principalement de sa perfection que résulte la bonté du microscope. La *partie mécanique*, quoique secondaire, pouvant varier à l'infini, doit pourtant remplir un certain nombre de conditions de solidité et de précision qui facilitent beaucoup l'observation. Elle se compose du *piéd* (Fig. 260, a) en forme de tambour, à base formée d'un disque de plomb et contenant un *miroir mobile*. La face supérieure du tambour est horizontale ; elle porte le nom de *platine*. Elle est percée d'un trou qui laisse passer la



a Fig. 260.

lumière réfléchié par le miroir, et frappant sur le porte-objet qu'on pose sur la platine (b). Au pied est annexée une colonne verticale (c) pourvue d'une *vis micrométrique* destinée à élever et à abaisser la branche horizontale de la colonne qui porte le *corps*, afin de rapprocher ou d'éloigner celui de l'objet. Le corps du microscope (o) est un tube de cuivre noirci en dedans qui porte en bas l'*objectif*, et à l'autre extrémité l'*oculaire*. Il glisse à frottement dans un anneau de la branche horizontale de la colonne. La *partie optique* du microscope se compose de deux appareils distincts : 1° l'*objectif*, qui est tourné du côté de l'objet ; 2° et l'*oculaire*, contre lequel est appliqué l'œil de l'obser-

vateur. L'*objectif* est composé d'une seule lentille pour les faibles grossissements, et de deux ou trois, placées à peu près au foyer l'une de l'autre, pour les grossissements supérieurs. On l'appelle alors quelquefois indifféremment *jeu de lentille* ou *objectif*. Chaque lentille de l'objectif est achromatique, et, pour cela, formée de deux verres différents collés ensemble à l'aide de térébenthine sèche. L'un est plano-concave et de flint-glass ; l'autre, biconvexe et de crown-glass, à moitié enfoncé dans la concavité de l'autre. Il en résulte une lentille plano-convexe dont la face plane doit être tournée vers l'objet. Chacune d'elles est portée par une monture séparée qui, dans les objectifs composés, se visse avec celle des autres. L'*oculaire* est toujours composé de deux lentilles simples plano-convexes, à convexité tournée vers l'objectif et plus ou moins écartées l'une de l'autre. La lentille inférieure la plus éloignée de l'œil reçoit le nom de *verre de champ* (Fig. 259, FC). La lentille supérieure la plus rapprochée de l'œil reçoit le nom de *verre oculaire* ou *supérieur*, ou encore de

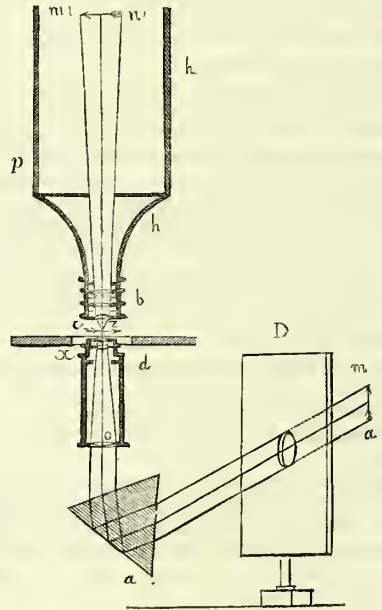


Fig. 261.

verre de l'œil (LL) ou de *loupe de l'oculaire*. Chacune d'elles a une monture séparée, formée d'un anneau de laiton noirci. Un diaphragme (DD) arrête les rayons les plus divergents, et restreint ainsi le champ du microscope à la portion de lumière qui est dépourvue d'aberration de sphéricité. L'*objectif* est vissé sur une pièce conique (Fig. 261, hb), appelée le *cône*, fixée elle-même à l'extrémité inférieure d'un tube cylindrique de laiton (hh), qui porte le nom de *corps du microscope*. L'*objectif* (b) se dévisse facilement du cône avec les doigts, afin de pouvoir être remplacé à volonté par un autre. L'*oculaire* est formé d'un tube cylindrique de laiton qui entre exactement dans l'extrémité supérieure du corps du microscope, mais sans frottement, de manière à pouvoir être remplacé par un autre avec facilité. Un objet, assez petit pour être examiné, étant placé au-dessous de l'*objectif*, la lumière réfléchié par les nuages (en am)

ayant ou non traversé un diaphragme (D), est dirigée sur lui *de bas en haut* à l'aide d'un miroir concave ou d'un prisme (a). Ce faisceau de lumière traverse l'objectif (après avoir ou non traversé un *éclaircissage* composé de plusieurs lentilles, o, d, x). Si l'objet (cz) était au foyer même, les rayons, après avoir traversé l'objectif (b), sortiraient parallèlement, ou ils divergeraient s'il était entre l'objectif et le foyer, et l'image serait indéfinie. Il est par conséquent placé un peu au delà du foyer (cz). Alors les rayons lumineux qui le traversent quand il est vu par réflexion sont rendus convergents par les lentilles de l'objectif (b), et s'entrecroisent presque immédiatement au-dessus de lui, de manière que ceux de droite (z) passent à gauche (en m'), et réciproquement (de c en n'). En recevant sur un verre dépoli le faisceau lumineux au-dessus du croisement des rayons, on aurait une image renversée (m'n') de l'objet (cz), et d'autant plus grandie qu'on la recevrait plus loin au-dessus de l'objectif. Mais, comme cette image serait très vague et irisée sur les bords, parce que l'entrecroisement de tous les rayons ne se fait pas précisément au même point, un premier *diaphragme* (p) est placé au niveau de la jonction du corps et du cône du microscope, et arrête les rayons les plus divergents. Le *verre de champ* (Fig. 259, FC) de l'oculaire a pour but de recueillir les rayons divergents les plus centraux (E, N) que laisse passer ce diaphragme (Fig. 261, p). Il les rapproche et les fait entrecroiser plutôt, ce qui rend le grossissement deux ou trois fois moins considérable (c'est-à-dire Fig. 259, R', R', < R, R); mais par le rapprochement des faisceaux et par la concentration de la lumière qui en résulte, l'image devient bien plus nette (V. GROSSISSEMENT). Les rayons E' qui vont frapper le verre de champ en Cc, s'y décomposent, car ce verre n'est pas achromatique : les rayons rouges se dirigent en dehors, en cE et ca; les violets plus en dedans, en ce et ce'. Or, si les rayons n'étaient pas ainsi séparés en différentes couleurs à leur arrivée au verre de l'œil (LL), celui-ci n'étant pas achromatique non plus, ils se chromatiqueraient, et sortiraient en direction non parallèle, de manière à aller rendre sur la rétine des images colorées. Mais la séparation même effectuée par le verre de champ fait que les rayons ponctués violets Cc et ce' tombent plus près du centre du verre oculaire L que les rouges cE et ca. Or, comme le pouvoir réfringent de cette lentille, à cause de sa courbe, est plus petit vers le centre qu'au bord, et que les rayons violets sont justement les plus réfringibles, il en résulte que l'action du verre de l'œil L compense exactement la dispersion produite par le verre de champ, et que les rayons E et e, a et e' sortent sensiblement parallèles. Ils peuvent conséquemment rencontrer tous l'axe optique ao très près l'un de l'autre, et ils agissent sur la rétine comme un seul point lumineux. Ce qui se passe ici pour un seul faisceau et pour les couleurs extrêmes rouge et violet se passe aussi de la même manière pour les faisceaux et les couleurs intermédiaires. L'image se peint renversée dans l'œil (comparez Fig. 261, cz à m'n', et Fig. 259, R R') telle qu'on peut la recevoir au-dessus de l'objectif. Tous les mouvements qu'on veut faire exécuter dans une direction donnée à l'image vue dans le microscope ne sont par conséquent obtenus que par un mouvement en sens inverse de l'objet lui-même, ce qui offre du reste peu d'inconvénients, car on en prend vite l'habi-

tude. Un objet ainsi examiné n'est aperçu que parce que la lumière qui passe autour de lui, n'étant arrêtée par rien, vient impressionner vivement la rétine, qui, de lui, ne reçoit que son ombre, ou mieux les rayons moins nombreux qu'il a laissés passer : si le corps est opaque, on ne distingue que les bords, et sa masse se peint en noir ; s'il est transparent, on voit dans son intérieur toutes les parties qui ont une densité et un pouvoir réfringent autres que ceux de la masse. Habitué à juger par les seuls caractères extérieurs, par les apparences, les pathologistes ne doivent pas être étonnés que beaucoup des résultats qu'ils obtiennent soient démontrés inexacts ou incomplets par le microscope, qui vient prêter à notre jugement deux points d'appui entièrement nouveaux et montrer à quoi sont dues ces apparences, savoir : 1° la connaissance des éléments anatomiques ; 2° celle de leur texture. Aussi, quelle que puisse être la valeur des objections qu'on a voulu tirer, contre les déterminations faites à l'aide du microscope, de la marche de la maladie, de ses symptômes qui n'ont jamais été en contradiction réelle avec des observations bien faites, ces arguments seront toujours incomplets, puisque la nature des éléments qui composaient le tissu n'a pas été précisée. Du reste, y eût-il contradiction entre les déterminations du microscope de telle tumeur comme cancéreuse ou tuberculeuse et les symptômes attribués antérieurement à ces produits morbides, ceci indiquerait seulement que, la nature de ces tissus n'ayant pu être constatée d'une manière positive (puisque on n'en connaissait ni les éléments ni la texture), on a dû sans doute attribuer à des tumeurs cancéreuses, etc., des symptômes qui ne leur appartiennent pas, et réciproquement. Aussi, loin de croire que la faute vienne des connaissances nouvelles ajoutées aux autres par le microscope, et qu'il faille les rejeter en ce qu'elles ont de contradictoire avec les notions acquises antérieurement, ce sont celles-ci qu'il faut modifier ; c'est l'histoire des maladies qu'il faut reprendre et réviser en partant des notions nouvelles et beaucoup plus précises sur les tissus ; notions fournies par l'anatomie générale, dont le microscope est le moyen le plus utile. Lui seul, en effet, nous permet de voir la forme, de mesurer le volume, de constater la couleur, le pouvoir réfringent, les caractères chimiques et la structure des éléments anatomiques. Lui seul, par conséquent, nous met en état d'en distinguer les diverses espèces nerveuse, musculaire, épithéliale, tuberculeuse, cancéreuse, etc. Le microscope est donc un instrument indispensable à l'éducation du médecin, à ses recherches, et fort souvent à son diagnostic.

MICROSCOPIE, s. f. Examen des objets à l'aide du microscope ; ensemble des règles qui se rapportent à l'emploi de cet instrument. On a cru, à tort, que son usage, ou que la description des parties qu'il sert à voir constituait une branche de la science des corps organisés ; c'est comme si l'on voulait faire une science à part de l'emploi du scalpel ou des injections. Le microscope n'est pas pour le biologiste et le médecin un instrument dont, suivant sa volonté, il peut indifféremment ou se servir ou se passer. C'est un instrument dont l'emploi est parfaitement déterminé. Il est destiné à nous faire connaître un ensemble considérable de parties appartenant aux êtres organisés ; parties dont l'étude ne peut être suivie à l'œil nu, ni à l'aide d'un autre instrument (V. MICROGRAPHIE). Il est indispensable : au zoologiste, pour l'étude

des animaux ou parties d'animaux de petit volume; à l'anatomiste, pour explorer les éléments anatomiques et l'agencement des tissus; pour étudier les éléments des produits morbides et leur arrangement; pour observer les organes si petits que l'anatomie descriptive n'en peut être faite à l'œil nu, etc. En physiologie, un nombre considérable de phénomènes, se passant dans des organes d'un très petit volume, ou chez des êtres transparents ou invisibles à l'œil nu, exigent l'emploi du microscope. Tels sont les phénomènes du cours du sang, les mouvements des cils vibratiles, la contraction des fibres musculaires, etc. Or, il se trouve que, dans cette série si étendue d'objets à observer, il y en a un grand nombre de remarquables par leur forme, leurs couleurs, et bien d'autres caractères. Mais pour le médecin ce ne sont pas là des objets de simple curiosité; il a en vue leur utilité dans tel ou tel appareil, leur rôle dans tel ou tel ordre de fonctions, à l'état normal et à l'état morbide.

MICROSCOPIQUE, adj. [*microscopicus*, all. *mikroskopisch*, it. et esp. *microscopico*]. Se dit de ce que l'on fait à l'aide du microscope (*examen microscopique*), ou de ce que l'on ne peut voir qu'avec un microscope (*animalcules microscopiques*, *préparations microscopiques*). V. ANALYSE et ANATOMIE.

MICROSCOPISTE, s. m. Celui qui se sert du microscope. V. MICROGRAPHE.

MICROSOMATIE, s. f. [*microsomatia*, de *μικρός*, petit, et *σώμα*, corps; esp. *microsomatia*]. Monstruosité caractérisée par la petitesse du corps.

MICROSOMIE. V. MICROSMATIE.

MICROSPORE, s. f. [de *μικρός*, petit, et *σπώρα*, semence]. V. MACROSPORE.

MICROSPORON, s. m. [*μικρός*, petit, et *σπώρας*, semence]. Nom d'un genre de champignons. Espèces : *Microsporon Audouini*, Gruby [*Champignon de la teigne achromateuse* (Porrigo decalvans, de Bateman; *vittiglio* du cuir chevelu, de Cazenave), et *de la teigne décalvante* (alopécie idiopathique), d'après M. Bazin; *Porrigo decalvans* (ou phytoalopécie); *Trichophyton decalvans* et *Trichomyces decalvans*, Malmsten]. Spores rondes, 0^{mm},001 à 0^{mm},005; spores ovales, 0^{mm},002 à 0^{mm},008; se gonflant dans l'eau; filaments et leurs branches courts. Il diffère du *Trichophyton tonsurans* par des branches nombreuses, courbées, ondulées, par des spores généralement plus petites (0^{mm},001 à 0^{mm},005) et toujours dépourvues de granulations à l'intérieur, par l'adhérence de celles-ci aux tubes ou filaments et à leurs branches. Le *Microsporon Audouini*, Gruby, commence son développement à la surface des cheveux, à 1 ou 2 millimètres de l'épiderme. On voit alors qu'il exerce l'action suivante sur les cheveux : La substance de ceux-ci devient moins transparente dans une épaisseur de 0^{mm},030 à 0^{mm},040, et très finement granuleuse. Le microsporon, en s'étalant sur le poil, et de là, par contact immédiat, sur plusieurs autres, les altère peu à peu jusqu'à ce qu'ils se brisent. Devenus grisâtres à l'endroit où ils sortent de la peau, les cheveux se rompent au niveau du point où adhère la gaine cryptogamique huit jours environ après son apparition, et c'est ainsi que se produit l'alopécie. La portion de cheveu couverte par le champignon devient opaque et rugueuse, friable et cassante, et les parties du cuir chevelu dont les poils se sont rompus restent d'un gris blanchâtre, à cause du cryptogame qui couvre ces surfaces. L'épithélium qui tapisse les poils perd son

adhérence et tombe peu à peu. Les cheveux les plus épais résistent le plus longtemps. A mesure que les poils sortent de leurs follicules, ils sont attaqués par ces plantes parasites. Autour d'eux s'accablent des masses du cryptogame qui forment des amas d'un quart à un demi-millimètre de diamètre. Ce sont ces élévations qu'on a considérées comme pustules, vésicules ou sécrétion des glandes sébacées. — *Microsporon mentagrophytes*, Ch. R. (*Cryptogame de la mentagre* et *mentagrophyte*, Gruby; *Champignon de la mentagre*, Ch. R.) (V. MENTAGRE). Spores partout en quantité innombrable; adhérentes d'une part à la surface interne de la gaine du poil de la barbe, d'autre part au poil; elles sont tellement fixées à la gaine qu'on ne peut les en détacher. Le microsporon mentagrophyte diffère du microsporon d'Audouin par des spores plus volumineuses, et des filaments et ramifications plus grandes. Il en diffère aussi par le siège. Il est, en effet, situé dans la profondeur du follicule pileux de la barbe jusqu'à la racine du poil, entre lui et la paroi du follicule, et non pas dans l'épaisseur même de la substance de la portion de poil placée dans le follicule, comme le *Trichophyton tonsurans*; ni autour de la partie aérienne du cheveu, près du derme, comme l'est constamment le microspore d'Audouin. — *Microsporon furfur*, Ch. R. (*Fungus s. Epiphytus pityriasis versicoloris*, Th. Sluyter). Le végétal est formé partie de cellules fort étroites, allongées, pâles et ramifiées quelquefois (*fila*, *mycelium*, *trichomata*), partie de spores adhérent à des tubes plus larges (V. SPOROPOHORES), non ramifiées ou réunies en groupes ou amas. Les spores ont seulement 0^{mm},004 à 0^{mm},006 de diamètre, sont sphériques et réfractent peu fortement la lumière. Leurs amas adhérent à l'épiderme; les plus grandes sont généralement au centre des amas. Sur la peau de l'homme, ce végétal détermine la formation de taches plus ou moins jaunâtres, ou jaune brunâtre, de grandeurs très diverses; leur surface est pulvérulente: elles sont constituées par le végétal et les cellules d'épithélium dont il amène la disjonction: le tout caractérise l'affection dite *pityriasis versicolor*. A l'origine, ces taches sont petites, de la largeur d'un pois environ. Peu à peu elles augmentent de grandeur: plusieurs se réunissent les unes aux autres et deviennent confluentes. Elles peuvent alors prendre la largeur des deux mains et s'étendre sans interruption du thorax à l'abdomen. Les parties affectées se desquament incessamment. Les taches sont le siège d'un prurit plus ou moins vif, augmentant par les travaux qui activent la circulation et après l'usage des spiritueux. Il n'y a pas d'éminence au niveau des taches.

MICROZOONITE, s. m. [de *μικρός*, petit, et *ζῷον*, animal]. Synonyme d'*infusoire*.

MICTION, s. f. [*mictio*, *mictus*, *ούρισμός*, all. *Harnen*]. Action de pisser ou de rejeter les urines. Ce terme, fréquemment employé en médecine et en chirurgie pour désigner l'acte normal de l'éjection des urines hors de la vessie, ne se trouve dans aucun dictionnaire moderne, même de médecine. On l'emploie pour désigner que cet acte est normal (*miction facile*, *miction normale*) ou troublé (*miction difficile*, *lente*, *douloureuse*, etc.). L'usage a mis quelque différence entre *miction* et *pisserment* (V. ce mot), lequel est employé pour désigner que l'urine est altérée par du sang ou du pus, quelle que soit, du reste, la manière normale ou morbide dont la miction s'est passée.

MICTURITION, s. f. [de *micturire*, avoir envie d'uriner]. Besoin fréquent de rendre l'urine.

MIDDLETONITE, s. f. (C⁵⁴H³⁵O³). Substance qui se trouve dans un minéral des mines de houille de Newcastle. Pulvérisée, rouge brun, noircissant à la lumière, sans goût ni odeur, à peine soluble dans l'alcool, l'éther et l'essence de térébenthine.

MIEL, s. m. [*mel*, μῆλι, all. *Honig*, angl. *honey*, it. *mele*, esp. *miel*]. Substance mucoso-sucrée que les abeilles préparent en introduisant dans leur estomac le suc visqueux et sucré qu'elles recueillent dans les nectaires et sur les feuilles de certaines plantes, et le dégorgeant ensuite dans les alvéoles de leurs gâteaux. Pour l'extraire, on enlève les petites lames de cire qui forment les alvéoles, et l'on expose les gâteaux sur des claies à une douce chaleur. Le *miel vierge* ou *miel blanc*, le plus pur, s'écoule alors naturellement. On brise ensuite les gâteaux, on les fait égoutter de nouveau, et, à l'aide d'une chaleur plus forte, on obtient le *miel jaune*. Enfin, le résidu, exprimé plus ou moins fortement, puis écumé et décanté, après avoir reposé, donne le *miel commun*, qui est d'un rouge brunâtre, et toujours fort impur. La qualité du miel varie à l'infini, selon l'état de l'atmosphère et selon les plantes sur lesquelles il a été recueilli : le meilleur provient des plantes labiées. Les miels de Mahon, du mont Hymette, de l'Ida, de Cuba, sont les plus renommés : ils sont liquides, blancs, transparents. Après eux viennent les miels de Narbonne et du Gâtinais, qui sont blancs et grenus. Les moins estimés sont ceux de Bretagne, qui sont toujours d'un rouge brun et qui ont une saveur âcre et une odeur désagréable. Tous les miels contiennent deux matières sucrées, semblables, l'une au sucre de raisin, et l'autre au sucre incristallisable de la canne. Ces deux espèces de sueres, mêlées en diverses proportions et unies à une matière colorante, constituent les miels de bonne qualité. Ceux de qualité inférieure contiennent en outre de la cire et un acide. Ceux de Bretagne contiennent même du couvain, qui leur donne la propriété de se putréfier. — Le miel est employé comme médicament adoucissant et comme laxatif. On s'en sert communément pour édulcorer les tisanes (60 gram. par litre). Délayé dans 5 fois son poids d'eau, il donne, par la fermentation, l'*hydromel vineux*, boisson stimulante qui, dans quelques pays, remplace le vin et la bière.

Miel mercurial. Composé de parties égales de suc de mercuriale non dépuré et de miel choisi qu'on fait cuire en consistance de sirop, et qu'on passe. On ne l'emploie qu'en lavements, à la dose de 30 à 120 grammes, comme purgatif.

Miel mercurial composé. V. *Sirop de longue vie*.

Miel rosat. On le prépare avec 500 grammes de pétales secs de roses rouges, que l'on fait infuser pendant vingt-quatre heures dans 3 kilogrammes d'eau bouillante, en foulant plusieurs fois les roses avec une spatule de bois. On passe avec expression le produit de l'infusion, on met la liqueur dans une bassine avec miel blanc, 3 kilogrammes, et l'on fait cuire.

MIELLÉ, ÉE, adj. [*melinus*]. Qui a la saveur sucrée et la consistance du miel, ou qui a été édulcoré avec du miel.

MIGRAINE, s. f. [*hemicrania*, de ἡμισυς, moitié, et de κρῖνεν, le crâne; all. *Migräne*, angl. *megrin*, it. *emicrania*, *magrana*, esp. *jaqueca*, *migráñal*]. Douleur vive, lancinante, superficielle ou profonde, n'occupant qu'un côté de la tête, particulièrement l'une des

régions temporales et orbitaires, sujette à des retours périodiques réguliers, et compliquée de trouble des fonctions gastriques, mais ne présentant aucun danger.

MIGRATIONS, s. f. pl. [*migrations*, all. *Wanderungen*, angl. *migrations*]. Voyages périodiques ou irréguliers, de durée variable, entrepris dans certaines saisons de l'année, par des animaux qui quittent leur séjour actuel pour aller vivre temporairement sous des climats plus appropriés à leurs besoins. L'instinct est le mobile des migrations régulières ; le défaut de nourriture, les perturbations de l'atmosphère, sont les causes des migrations accidentelles. Ce sont surtout les oiseaux et les poissons qui émigrent ; les mammifères, les reptiles et les insectes n'émigrent pas ou n'émigrent que peu. — *Migration calcaire*. Nom donné par M. le docteur Deschamps au cas dans lequel des plaques d'incrustation dans les artères se détachent et deviennent libres dans le vaisseau.

MILIAIRE, s. f. [*miliaria*, all. *Frieseln*, angl. *miliary fever*, it. *migliare*, esp. *miliar*]. Phlegmasie exanthématique, souvent accompagnée de fièvre, caractérisée par de petits boutons rouges, isolés ou rassemblés, élevés d'abord très peu au-dessus du niveau de la peau, et surmontés, dès le second jour, d'une petite vésicule rouge, qui devient bientôt blanche et transparente, et ne tarde pas à tomber en écailles. C'est de la ressemblance de ces vésicules avec les grains de millet (*milium*) que vient le nom donné à la maladie. La miliaire est considérée par beaucoup d'auteurs comme une affection purement symptomatique, et c'est évidemment le caractère de celle qui survient fréquemment chez les femmes en couches, surtout par suite d'un régime échauffant, ou de l'impression d'une température trop élevée. Il est clair que l'on ne saurait indiquer un traitement particulier pour cet exanthème, et que ce traitement doit varier selon la nature de l'affection essentielle. — Cette maladie a été peu étudiée sur les animaux. Miquel (de Béziers) a décrit sur les chevaux et les mulets une éruption miliaire concomitante de la gastro-conjonctivite. Il a constaté de petites élevures du volume d'une tête d'épingle, surmontées d'une croûte sèche adhérente au bord d'un petit ulcère arrondi. Cette éruption se montrait sur toute la surface du corps. Elle a été observée aussi par d'autres vétérinaires, et ne paraît pas offrir de gravité. — En pathologie : *Miliaire*, pris adjectivement, se dit de toute élevure à la peau, dont le volume ne dépasse pas celui d'un grain de millet. — *Suette miliaire*. V. *SUETTE*. — En botanique, on appelait *glandes miliaires* les stomates.

MILIEU, s. m. [*medium*, all. *Medium*]. On entend par là, en physique, tout corps, soit fluide, soit solide, qui peut être traversé par un autre corps, spécialement par la lumière ; et en ce sens on dit que l'air, l'eau, le diamant, sont pour la lumière des *milieux* qui la réfractent diversement en vertu de leur densité différente. *Milieu* se dit aussi du fluide qui environne les corps : l'air est le *milieu* dans lequel nous vivons, et l'eau est le *milieu* dans lequel vivent les poissons. — On donne le nom de *science* ou *théorie des milieux* à une science qui a pour objet : d'une part, le tout complexe représenté par les objets qui entourent les corps organisés ; puis, d'autre part, ces corps eux-mêmes ; et pour but ou objet la connaissance des conditions de relations du premier aux seconds. Car ces conditions de relations sont autant de conditions d'existence pour l'être organisé. Les

différents objets, astres, corps terrestres, agents physiques, composés chimiques, êtres organisés, ayant été étudiés chacun séparément, en eux-mêmes, dans les diverses sciences qui les concernent, il faut les envisager comme formant un tout dans lequel existent les corps organisés. Ce tout est ce qu'on appelle le *milieu*. L'expérience et l'observation pure ont montré que l'être organisé ne peut être séparé du milieu sans cesser de vivre; il ne peut en être séparé que par la pensée, mais non en réalité. Être vivant et milieu sont deux choses inséparables. Le milieu est un tout très complexe, composé de gaz, de vapeur d'eau, de corps solides bruts et organisés, qui les uns ou les autres sont plus ou moins doués de lumière, d'électricité et de chaleur. Il n'y a pas de milieu purement gazeux, purement liquide, ni purement solide; mais il y en a qui sont principalement gazeux, l'atmosphère; principalement liquides, les eaux douces et salées; principalement solides, les terres, les sables, la vase. Ce sont toutes ces parties diverses réunies qui forment le milieu, et leur ensemble est nécessaire. A la vérité, quelques milieux, comme les grottes profondes, sont privés de lumière et néanmoins habités; mais ils n'ont pour habitants que certains animaux, et l'on voit que les organes qui sont en rapport avec la partie du milieu qui manque manquent aussi; l'œil est atrophié en tout ou en partie, assez pour que l'animal soit aveugle (protée, poissons et écrevisses des grottes du Kentucky, etc.). C'est qu'en effet l'observation montre une corrélation nécessaire entre l'être organisé et le milieu ambiant, comme il en existe une dans l'organisme entre ses parties intérieures et ses parties extérieures. L'être organisé suppose, pour qu'il puisse vivre, un milieu auquel il emprunte, dans lequel il rejette; milieu nécessairement en rapport avec les parties tant internes qu'externes de l'être, mais surtout avec les parties externes. Il faut donc connaître la constitution des milieux et les lois de leurs relations avec les différents organismes avant d'étudier les actes de ceux-ci; étude à laquelle conduit la biotaxie, ainsi que le montre l'histoire de la science (Lamarck), mais qui en est pourtant différente. En un mot, avant d'étudier les actes des êtres organisés, il faut connaître non-seulement l'organisation de ces derniers, mais encore les conditions d'existence ou d'accomplissement des actes extérieurs et intérieurs. Il faut connaître non-seulement l'agent, celui qui agit, mais le milieu dans lequel il agit, sur lequel il doit ou peut agir. Autrement il est impossible d'acquérir une notion complète des actes que nous devons étudier, puisqu'une corrélation à la fois inévitable et indispensable existe entre l'agent et le milieu. On doit, pour avoir une vue complète des milieux, y faire entrer la considération du milieu social. Plus la civilisation avance, plus le milieu social prend de l'influence sur les hommes individuels. C'est sous sa dépendance particulière que se trouvent notamment bon nombre d'affections mentales, certaines folies, le suicide, etc.

MILK SICKNESS [proprement *maladie du lait*; autre nom : *trembles*]. Affection contagieuse du bétail en certains districts des États occidentaux (États-Unis), particulièrement dans l'Indiana et l'Illinois, un des districts infectés occupant cent milles le long des bords de la Wabash. Les animaux sont empoisonnés par quelque aliment ou quelque boisson; leur haleine est fétide; yeux injectés, démarche chancelante et éga-

ree; quand on les fait marcher, ils sont pris de convulsions qui souvent les font mourir. Le lait, le beurre, les fromages, la viande de ces animaux sont très vénéneux: 2 ou 3 onces produisent la même maladie chez l'homme et chez d'autres animaux, en un intervalle de six heures à quatre jours. Chez l'homme, le mal commence par la fétidité de l'haleine, un malaise général, lassitude, perte d'énergie nerveuse, vomissement de sang, anorexie, constipation, absence de sécrétion biliaire, et finalement tous les symptômes d'un typhus obscur, avec tremblements nerveux et délire, le cerveau et les méninges étant envahis par l'inflammation. Cette affection est très dangereuse. Les fromages et le beurre des districts infectés sont exportés en grande quantité à Saint-Louis, à Louisville, etc., et produisent souvent des effets funestes. Il est probable que l'empoisonnement étendu qui eut lieu en 1840, au printemps, dans la ville de New-York, avait pour cause des fromages de cette provenance. Le traitement est très incertain; toutefois il faudrait employer celui du *typhus*, soutenir les forces et calmer l'irritabilité nerveuse. Il semble y avoir des connexions entre cette affection particulière et la *pustule maligne*, qui sévit sur le bétail en Europe, et parfois sur la côte des États-Unis; toutefois on dit que le *milk sickness* est strictement confiné aux lieux actuellement infectés, et cela depuis cent ans, à la connaissance des colons; de plus, il ne présente pas de pustules.

MILLEFEUILLE, s. f. [*Achillea millefolium*, L., all. *Schaafgarb*, angl. *milfoil*, it. *millefoglie*, esp. *mil en rama*]. Plante aromatique et légèrement stimulante, qui est aussi regardée comme vulnérable. Ses prétendues propriétés pour la guérison des coupures lui ont fait donner le nom d'*herbe au charpentier*. La *millefeuille* entre dans quelques formules officinales, comme l'eau vulnérable. On prescrit quelquefois son eau distillée dans les potions antispasmodiques, ainsi que son huile essentielle (20 à 30 gouttes).

MILLEPERTUIS, s. m. [*Hypericum perforatum*, L., all. *Johanniskraut*, Hartheu, angl. *saint John's*



Fig. 262.

wort, it. *iperico*, esp. *corazoncillo*]. Plante dont les

feuilles offrent une multitude de petits points translucides, qui sont des utricules remplies d'huile volatile (Fig. 262). On emploie particulièrement les sommités fleuries en infusion (8 à 16 grammes par litre); l'huile volatile se prescrit par gouttes. L'huile de millepertuis ou d'*hypericum* des pharmaciens est de l'huile d'olive dans laquelle on a fait macérer la plante, et qui s'est chargée d'une partie de ses principes. Le millepertuis entrait autrefois dans une foule de compositions officielles : il est aromatique et tonique.

MILLET, s. m. V. MILIAIRE ET PANIC.

MILPHOSE, s. f. [*milphosis*, $\mu\lambda\phi\omega\sigma\iota\varsigma$, all. *Milphosis*, it. *milfos*, esp. *milfosis*]. Cluie des cils sans maladie des paupières.

MIMOSÉES, s. f. pl. Nom d'une section des légumineuses. Fleurs régulières, souvent polygames; calice à 4 ou 5 dents; corolle à 4 ou 5 pétales; étamines hypogynes ordinairement très nombreuses, libres ou monadelphes; embryon droit.

MINE, s. f. [*minera*, all. et angl. *Mine*, it. et esp. *miniera*]. Gîte des minéraux dans le sein de la terre; excavation pratiquée dans le sol pour enlever les minéraux de leur gîte; minéral qui renferme une substance métallique. Ce mot est quelquefois employé comme synonyme de *minéral*.

MINE DE PLOMB. V. GRAPHITE.

MINÉRAI, s. m. [all. *Erz*, angl. *ore*, it. *miniera*, esp. *quijo*]. On donne ce nom, en minéralogie, à toute substance qui renferme un métal; en technologie, aux seules substances dont on peut retirer avec profit la matière précieuse qu'elles renferment.

MINÉRAL, s. m. [*minerale*, all. et angl. *Mineral*, it. *minerale*, esp. *mineral*]. On donne le nom de *minéraux* aux corps qui, placés à la surface ou dans le sein de la terre, sont dépourvus d'organisation et n'offrent que des assemblages de molécules similaires, liées entre elles par la force de l'affinité. — Ce mot s'emploie aussi adjectivement. *Eaux minérales*. V. EAUX. — *Règne minéral*. Ensemble de tous les corps dépourvus d'organisation, soit qu'on les rencontre naturellement agglomérés en masses homogènes ou mélangés, soit qu'on les trouve épars ou déguisés dans le reste de la nature et servant de base aux corps organisés.

MINÉRALISABLE, adj. [all. *vererzbar*, esp. *mineralizable*]. Épithète donnée à des corps en quelque sorte passifs, qui, pour se réunir entre eux, ont besoin de l'action médiatrice d'autres corps.

MINÉRALISATEUR, adj. et s. m. [all. *vererzend*, *Vererzungstoff*, it. *mineralizzatore*]. Se dit, dans une combinaison, de celui des composants qui fait plus particulièrement fonction de principe chimique constituant (l'autre se bornant à recevoir la forme ou la nature chimique); en d'autres termes, de celui qui imprime au second, jouant le rôle passif de base, des caractères déterminés, tant physiques que chimiques.

MINÉRALISATION, s. f. [all. *Vererzung*, *Mineralisation*, it. *mineralizzazione*, esp. *mineralizacion*]. Aete par lequel s'effectue la combinaison de deux corps qui jouent le rôle, l'un de minéralisateur, l'autre de minéralisable.

MINÉRALISÉ, ÉE, adj. [all. *mineralisirt*, it. *mineralizzato*, esp. *mineralizado*]. Se dit d'un corps qui est combiné avec un minéralisateur, comme le fer avec le soufre.

MINÉRALOGIE, s. f. [*mineralogia*, all. *Mineralogie*, angl. *mineralogy*, it. et esp. *mineralogia*]. Branche de l'histoire naturelle qui a pour but de faire connaître les combinaisons non organiques des éléments, telles qu'on les trouve produites dans la nature, et qui considère en elles les caractères par lesquels elles frappent nos sens, leur composition chimique, leur gisement et le rôle qu'elles jouent dans la constitution de la terre.

MINÉRALOGIQUE, adj. [*mineralogicus*, all. *mineralogisch*, esp. *mineralogico*]. Qui a rapport à la minéralogie.

MINÉRALOGISTE, s. m. [all. *Mineralog*, it. et esp. *mineralogista*]. Naturaliste qui s'occupe spécialement de l'histoire des minéraux.

MINIÈRE, s. f. [de *minera*, mine; all. *Erzgrube*, it. *miniera*, esp. *minera*]. Ce nom s'applique généralement à tous les gîtes et dépôts de matières minérales ou fossiles qui sont un objet d'exploitation, de quelque nature qu'elles soient.

MINIUM, s. m. [all. *Mennig*, it. et esp. *minio*]. Nom vulgaire du deutoxyde de plomb.

MINORATIF, IVE, adj. et s. m. [de *minorare*, amoindrir; all. *gelinde abführend*, it. et esp. *minorativo*]. Remède qui purge doucement. V. LAXATIF.

MINORATION, s. f. [*minoratio*, all. *gelinde Abführung*, it. *minorazione*, esp. *minoracion*]. Purgation douce, sans colique ni trouble général, au moyen de *laxatifs*. V. ce mot.

MINUTIO MONACHI. Mot à mot : amoindrissement du moine. Expression dont on se servait dans le moyen âge pour désigner l'ensemble des moyens (soignée, purgations, diète) propres à diminuer l'énergie sexuelle chez des jeunes gens forts et bien constitués.

MIRACLE CHIMIQUE [esp. *mitagro quimico*]. On appelait ainsi autrefois la transformation subite par laquelle l'acide sulfurique concentré, versé dans une dissolution rapprochée de chlorure de calcium, donne du sulfate de chaux, qui, étant peu soluble dans l'eau et ne trouvant pas assez de liquide pour être dissous, se prend en une masse solide. Le *miracle* consistait dans la transformation subite de deux substances liquides en une substance solide.

MIRAGE, s. m. [dit aussi *sée Morgane*, all. *Luftspiegelung*, angl. *looming*]. Phénomène d'optique qui consiste en ce que, dans certaines circonstances, les objets lointains, très rapprochés de l'horizon, paraissent doubles, l'une des images étant droite comme à l'ordinaire, et l'autre dans une position renversée.

MIRE, s. m. Mot de l'ancien français qui signifiait *médecin* ou *chirurgien*.

MIROBOLAN. V. MYROBOLAN.

MISANTHROPIE, s. f. [*misanthropia*, de $\mu\iota\sigma\alpha\varsigma$, haine, et $\theta\eta\tau\omega\pi\iota\varsigma$, homme; all. *Misanthropie*, angl. *misanthropy*, it. et esp. *misanthropia*]. Dégout, haine, aversion pour les hommes et pour la société; c'est un symptôme de la mélancolie et de l'hypochondrie.

MISCIBILITÉ, s. f. [*miscibilitas*, all. *Mischbarkeit*, it. *miscibilità*, esp. *miscibilidad*]. Faculté qu'a un corps de se mêler avec un autre corps. V. MÉLANGE.

MISÉRÉRÉ, s. m. V. ILÉUS.

MISPICKEL, s. m. Mine dans laquelle l'arsenic se trouve uni au fer natif ou au fer sulfuré.

MITE, s. f. [all. *Miethe*, *Milbe*, angl. *mite*, it. *tarlo*, esp. *gusanillo*]. Nom vulgaire de plusieurs espèces

d'arachnides voisines des acarus. *Mite* ou *ciron domestique* ou *du fromage* (*Acarus siro*, L., *Acarus domesticus*, de Geer, *Tyroglyphus siro*, Gervais). Il a été confondu autrefois avec l'acare de la gale. — La *mite de la farine* est l'*Acarus farinæ*, de Geer, ou *Tyroglyphus farinæ*, Gervais. — La *mite de la dysentérie* (*Acarus dysentericæ*) de Nyander, qui existerait dans les déjections dysentériques, n'a pas été retrouvée. — *Mite rhomboïdale* est le nom donné par Guibourt à celle qui vit dans les cantharides vermoulues.

MITHRIDATE, s. m. [*mithridatium*, *antidotum mithridaticum*, *μῆθριδατιον*, all. *Mithridal*, angl. *mithridate*, it. et esp. *mitridato*]. Électuaire composé de beaucoup de substances aromatiques, d'opium, etc., dont le nom vient de Mithridate, roi de Pont et de Bithynie, qui l'avait inventé. Ce médicament très composé a les mêmes propriétés que la thériaque.

MITRAL, ALE, adj. [*mitralis*, all. *mützenförmig*, *zweizipfelig*, angl. *mitral*, it. *mitrale*, esp. *mitral*]. Qui a la forme d'une mitre, qui ressemble à la mitre d'un évêque. Les anatomistes ont appelé *valvule mitrale*, un repli membraneux que l'on observe dans le ventricule gauche du cœur, et qui borde l'ouverture de communication de ce ventricule avec l'oreillette correspondante. Cette valvule, formée par la membrane interne du ventricule, a pour fonction d'empêcher le reflux du sang du ventricule dans l'oreillette.

MITTE, s. f. [*effluvium latrinarum*, all. *Kothgrubendunst*]. Émanation qui s'exhale des fosses d'aisances et qui irrite fortement les yeux. C'est de l'ammoniacque unie aux acides carbonique et sulfurique : aussi son dégagement augmente-t-il quand on projette de la chaux dans la fosse. La *mitte* cause une irritation piquante sur les yeux, les narines et la gorge, et quelquefois une violente inflammation des conjonctives.

MIXTE, s. m. [*mixtum*, de *miscere*, mêler; it. et esp. *misto*]. Tout corps composé d'éléments hétérogènes ou de différente nature.

MIXTION, s. f. [*mixtio*, all. *Mischen*, angl. *mixture*, it. *mistione*, esp. *mistion*]. Action de mêler plusieurs drogues ou substances simples pour former un médicament composé. Souvent aussi on a à opérer la *mixtion* ou le mélange de plusieurs médicaments déjà composés eux-mêmes.

MIXTURE, s. f. [*mixtura*, all. *Mixtur*, angl. *mixture*, it. et esp. *mistura*]. Mélange liquide de médicaments très actifs destiné à être pris par gouttes sur du sucre, ou dans un verre d'eau ou d'une boisson appropriée. Une mixture est une composition dépourvue de véhicule aqueux : cependant on a donné, par extension, le nom de *mixtures* à une foule de médicaments composés qui ne sont autre chose que des potions.

MNÉMOTECHNIE, s. f. [de *μνήμη*, mémoire, et *τέχνη*, art]. Art de fortifier la mémoire.

MOBILITÉ, s. f. [*mobilitas*, all. *Beweglichkeit*, angl. *mobility*, it. *mobilità*, esp. *movilidad*]. Ce mot, qui signifie la faculté de pouvoir être transporté d'un lieu dans un autre, s'emploie, en physiologie, pour désigner une grande susceptibilité nerveuse, unie à une disposition convulsive, une excitabilité très développée.

MOCHELIQUE, adj. [*mochlicus*, *μωχλικός*, qui tient du levier, de *μωχλός*, levier]. Il a été employé autrefois substantivement pour désigner, en raison de son action puissante, un purgatif violent appelé aussi *macaroni*.

MODÈNE. Ville d'Italie où il y a des eaux minérales qui contiennent des carbonates et du muriate de magnésie.

MOELLE, s. f. [*medulla*, *medullium*, *μαελλς*, all. *Mark*, angl. *marrow*, it. *midolla*, esp. *medola*]. On donne proprement le nom de *moelle* à la substance jaunâtre ou rougeâtre contenue dans la cavité des os longs, dans les cavités cellulaires des extrémités de ces mêmes os, dans le diploé des os plats, et même dans les canaux vasculaires ou de Havers. Celle qui occupe le canal des os cylindriques représente un cylindre moulu sur les parois osseuses de ce canal. C'est un tissu bien distinct de l'adipeux par sa consistance, et surtout par sa composition. Il est formé : 1° de *myéloplaxes* (V. ce mot) adhérents en général à la substance osseuse ; 2° de *medullocelles* qui prédominent dans la moelle du fœtus et dans celle des adultes, qui a l'aspect gélatiniforme ; 3° de matière amorphe granuleuse qui prédomine dans la variété *gélatiniforme* ; 4° de capillaires ; 5° de vésicules adipeuses qui ne s'y montrent qu'après la naissance et disparaissent en partie lorsque la moelle a naturellement, ou prend accidentellement l'aspect gélatiniforme (V. MÉDULLITE) ; elles prédominent dans la variété graisseuse ou adipeuse de la moelle. On distingue, en effet, trois variétés de ce tissu d'après son aspect extérieur et sa texture : 1^{re} VARIÉTÉ : *Fœtale* ou *sanguine*. Rougeâtre, opaque, pulpeuse, presque complètement dépourvue de vésicules adipeuses. 2^e VARIÉTÉ : *Gélatiniforme*. Demi-transparente, molle, grisâtre ou rosée ; se rencontre chez des sujets sains, mais surtout après de longues maladies. 3^e VARIÉTÉ : *Adipeuse*. Blanche, opaque, plus ou moins dense ; se rencontre plus communément que les autres, surtout dans les os longs et chez les herbivores.

MOELLE ALLONGÉE [*medulla oblongata*]. Tantôt cette expression a été employée comme synonyme de *protubérance cérébrale*, tantôt on a réservé ce nom à une partie de cette protubérance, à celle qui se prolonge de la partie inférieure de la protubérance jusqu'au trou occipital. D'autres auteurs confondent avec la moelle allongée, non-seulement les pédoncules cérébraux, mais encore leur épanouissement vers les couches optiques et les corps striés ; on regarde même ce que Bichat appelle le *tronc* du nerf olfactif comme la terminaison antérieure ou ethmoïdale de la moelle allongée. — Sur la Figure 263 se voit la *moelle allongée* (I, H), etc. A est le pont de Varole ; B, artères spinales antérieures se prolongeant dans toute la longueur de la moelle ; C, nerf facial ; D, sa racine sensitive spéciale dite *intromédiaire* ou de Wrisberg ; E, nerf acoustique ; F, pneumogastrique ; H, corps olivaire ; I, pyramide antérieure ; K, première paire cervicale ; L, M, ligne indiquant la limite supérieure de la moelle ; N, N, N, dure-mère rachidienne ; O, O, O, ligament dentelé ; P, P, P, denticules d'insertion de ce ligament sur la dure-mère rachidienne ; 1 à 8, nerfs cervicaux dont les racines antérieures sont insérées sur le sillon collatéral antérieur de la moelle ; 9, 10, les premiers nerfs dorsaux. On voit aussi la racine postérieure, plus grosse, renflée en ganglion, et l'antérieure, plus petite, se joignant à elle au delà du ganglion.

MOELLE ÉPINIÈRE [*moelle vertébrale*, *medulla dorsalis*]. La *moelle épinière* se continue avec la protubérance cérébrale, au niveau du grand trou occipital. Elle descend dans le canal vertébral, jusqu'au niveau de la deuxième vertèbre lombaire, sans le

remplir exactement, présentant, dans ce trajet, plusieurs renflements très marqués, et creusée, sur sa

qui la partage dans toute sa longueur en deux gros cordons nerveux intimement unis. L'extrémité supérieure de la moelle vertébrale, renfermée dans le crâne, forme une sorte de renflement ou de bulbe (*bulbe rachidien*) étendu de la protubérance cérébrale au grand trou occipital. Ce bulbe, très convexe en avant, présente quatre éminences symétriquement placées les unes à côté des autres : deux sont en dedans et sont appelées *éminences pyramidales* ; les deux autres, en dehors, sont les *éminences olivaires*.

La face postérieure du bulbe rachidien concourt à former le quatrième ventricule. De chaque côté sont deux éminences oblongues et blanchâtres, appelées *processus restiformes*, qui concourent à former le cervelet. La moelle vertébrale se termine inférieurement par deux renflements, l'un supérieur, ovoïde, plus volumineux, l'autre inférieur, plus petit et conique, d'où part le faisceau des nerfs lombaires et sacrés improprement appelé la *queue de cheval*. La moelle vertébrale est formée de deux substances, l'une blanche et l'autre grise, qui présentent une disposition inverse de celle qu'elles ont dans le cerveau, la blanche étant à l'extérieur, et la cendrée au centre. Elle est enveloppée d'une membrane fibreuse jaunâtre, très résistante, qui semble se continuer insensiblement avec la pie-mère, et de deux autres membranes qui ne sont que des prolongements de l'arachnoïde et de la dure-mère. Elle est

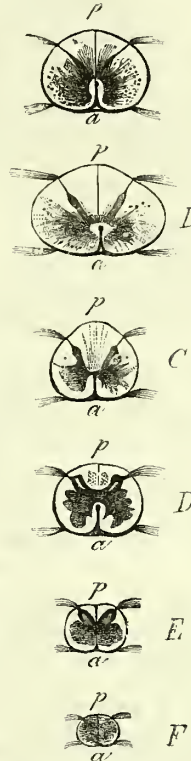


Fig. 264.

fixée sur ses côtés par un long ligament nommé le *ligament dentelé* (Fig. 263, O, O). La substance de la moelle épinière est formée de fibres dirigées, les unes longitudinalement, les autres transversalement. Les premières émanent, en arrière, des corps restiformes ; en avant, des éminences pyramidales ; sur les côtés, des éminences olivaires. Les secondes, continues avec celles-ci, mais apercevables au fond des sillons médians, antérieur et postérieur, forment la commissure de la moelle. — La Figure 264 représente des sections transversales de la moelle : A, immédiatement au-dessous de la décussation ou entrecroisement des pyramides ; B, au milieu du renflement cervical ; C, à mi-chemin entre les renflements cervical et lombaire ; D, au renflement lombaire ; E, 27 millimètres plus bas ; F, près de l'extrémité inférieure ; a, surface ou sillon antérieur ; p, sillon ou surface postérieure. Dans l'intervalle, sur les côtés, se voient les points d'émergence des racines postérieures atteignant la substance grise, et ceux des racines antérieures ne les atteignant pas. Schiff a montré que la substance blanche

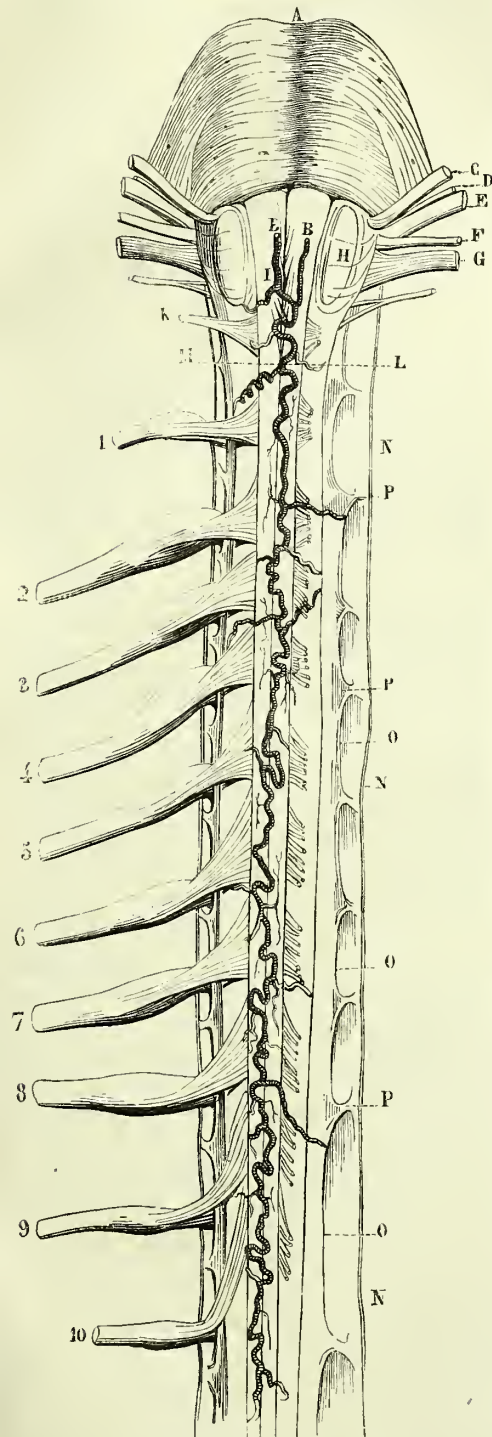


Fig. 265.

face antérieure et sur sa face postérieure, d'un sillon

des cordons postérieurs jouit à la fois de la sensibilité et de la propriété de transmissibilité des impressions qu'on lui fait éprouver, et cela sans le concours de la substance grise. Il a montré, de plus, que la substance grise de la moelle ne jouit pas de la sensibilité, qu'elle est insensible, en un mot; mais qu'elle jouit pourtant de la propriété de transmissibilité (V. PERCEPTION), et peut même servir de conducteur à la sensibilité au niveau des poisons de la moelle auxquelles on a enlevé les cordons blancs postérieurs. Il nomme *esthesodiques* [ἔσθησις, sensibilité, ἴδιος, chemin] les tubes (fibres) nerveux de la substance grise servant de conducteur des impressions, sans être sensibles. Il suppose qu'il y a dans cette même substance d'autres tubes (fibres) qui seraient *kinésodiques* [κίνησις, je mets en mouvement, ἴδιος, chemin], c'est-à-dire susceptibles de transmettre le mouvement sans être doués de la motricité, c'est-à-dire de déterminer par leur action propre l'action nécessaire pour causer la contraction des muscles.

MOFETTE, MOPHÈTE ou MOUFETTE, s. f. [*mopheta*, *mephitis*, all. *Schwaden*, it. *mofetta*, esp. *mofeta*]. On a donné ce nom à tout gaz non respirable, mais particulièrement au gaz azote (*mofette atmosphérique*), et au gaz hydrogène protocarbure (*mofette inflammable*).

MOFFAT SPRINGS. Source froide, sulfureuse, à Moffat, en Écosse.

MOGIGRAPHIE, s. f. [*mogigraphia*, de μῆγξις avec peine, et γράφω, écrire]. Crampe des écrivains. V. CRAMPE.

MOGILALISME, s. m. [*mogilismus*, μὲγυλλίσις, de μῆγξις, avec peine, et λαλέω, parler; it. et esp. *mogilismo*]. Difficulté d'articuler les mots, bégaiement général.

MOHICA. V. MONESIA.

MOIS, s. m. pl. [*menses*, all. *das Monatliche*, it. *mesi*, *mestruï*]. On se sert vulgairement de cette expression pour désigner l'évacuation menstruelle ou les *menstrues*. V. ce mot.

MOISI, IE, adj. [*marcidus*, all. *schimmelig*, angl. *mouldy*, it. *muffato*, esp. *mohecido*]. Couvert de moisissures. — *Poin moisi*. L'odeur en est forte, pénétrante, désagréable, la saveur âcre. Il est dédaigné des bestiaux, qui ne le mangent que pressés par la faim. Il est éminemment nuisible à la santé, et provoque le développement de maladies intestinales, d'affections du sang, etc. Aucun moyen ne peut corriger ces funestes propriétés; il doit être converti en fumier.

MOISSURES, s. f. pl. [*mucores*, all. *Schimmel*, angl. *mouldiness*, it. *muffa*, esp. *moho*]. Nom générique de toutes les petites végétations cryptogamiques qui se développent sous l'influence de l'humidité de l'air et d'une certaine température, sur les végétaux morts. Elles appartiennent au groupe des mucédinées et surtout au genre *Mucor*. V. MUCÉDINÉES.

MOITEUR, s. f. [*mador*, all. *Feuchtigkeit*, angl. *moistness*, it. *umidità*, esp. *umedad*]. Sueur peu abondante ou simple humidité de la peau.

MOLAIRE ou MEULIÈRE, adj. [*molaris*, de *mola*, meule; all. *Mahlzahn*, angl. *grinding-tooth*, *molar*, it. *molare*, esp. *molar*]. Qui moule, qui broie. V. DENT.

MOLAR. Dans la province de Madrid. Eau sulfureuse bonne pour les obstructions, les dérangements

de la menstruation, les douleurs arthritiques et les affections cutanées.

MÔLE, s. f. [*mola*, μῶλα, all. et angl. *mole*, it. et esp. *mola*]. La *môle*, ou *faux germe*, est une masse charnue qui se forme quelquefois dans l'utérus, sous l'influence de la fécondation. Ce sont les restes des enveloppes du germe anormalement développées ou s'étant modifiées plus ou moins après la mort et la destruction d'un embryon ou même d'un fœtus qui s'est résorbé en tout ou en partie. Ces môles sont quelquefois appelées *vraies môles* ou *môles légitimes*, pour les distinguer des *fausses môles* (*spuriæ molæ*), qui ne sont que des concrétions sanguines, des caillots formés par le sang menstruel retenu dans l'utérus, des corps charnus ou fibreux, des polypes sarcomeux, tantôt adhérents aux parois de l'utérus, tantôt libres dans sa cavité par suite de la rupture de leur pédicule. Lorsqu'une vraie môle est expulsée immédiatement ou peu de temps après la destruction d'un embryon très jeune, elle est avec ou sans débris de l'embryon dans sa cavité. Si elle n'est expulsée que longtemps après la destruction d'un jeune embryon, c'est une masse plus ou moins analogue à un placenta. Son volume est considérable, si la sérosité, ordinairement contenue dans une cavité centrale, n'a pas été évacuée avant la môle elle-même; son tissu est gorgé de sang, et sa cavité très apparente. Si, au contraire, la sérosité s'est écoulée antérieurement à l'expulsion de la môle, celle-ci, ayant continué à se nourrir, s'est endurcie; sa cavité intérieure, plus étroite, existe cependant encore. Si du sang s'est épanché dans cette môle, il peut arriver que la cavité centrale ait disparu. Enfin, si la destruction du fœtus n'a eu lieu qu'à une époque avancée de la grossesse, on trouve dans la môle des vestiges d'os, de poils, etc. Du reste, rien de plus variable que le volume et le poids de ces *faux germes*. — *Môles vésiculaires* ou *hydatiformes* (*môles hydatiques*, *hydatides de l'utérus*). On donne ce nom à une môle où les villosités de la totalité ou d'une partie du chorion (V. PLACENTA et VILLOSITÉ), dépourvues de vaisseaux par suite de destruction précoce de l'embryon, se sont dilatées en vésicules pleines de sérosité claire. Ces vésicules sont disposées en grappes ayant la forme des ramifications de chaque villosité chorionale ou placentaire, puisque ce sont leurs subdivisions qui sont dilatées d'espace en espace, sans que les vésicules communiquent les unes avec les autres. Les villosités du chorion continuent à grandir en empruntant, par imbibition, des matériaux de nutrition à la caduque utérine, bien qu'elles n'aient pas de communications vasculaires directes avec elle et ne renferment pas de vaisseaux du fœtus. Par suite des dilations hydatiformes, la masse expulsée est souvent considérable; l'expulsion a lieu ordinairement avant le terme de neuf mois, et avant cette époque l'utérus a acquis le volume qu'il aurait à la fin de la grossesse. L'utérus est de forme moins régulière que dans un cas réel de grossesse. Ces vésicules ne renferment jamais d'animaux parasites, tels que les *échinocoques* (V. ce mot et HYDATIDE). Il est commun de voir des femmes avoir plusieurs fois de suite des grossesses dont le produit est une môle de ce genre. Dans certains cas de monstruosité, et même de grossesse normale, le placenta peut offrir partiellement l'altération hydatiforme des villosités.

MOLÉCULAIRE, adj. [*molecularis*, all. et angl. *molecular*, it. *mollecolare*, esp. *molecular*]. Qui a rapport aux molécules. On donne cette épithète aux

actions mutuelles des parties constituantes des corps, qui, bien que séparées par des intervalles plus ou moins grands, agissent sans cesse les unes sur les autres, pour se maintenir dans leurs positions respectives, s'attirer, se repousser, ou enfin se communiquer les efforts et les pressions qu'elles supportent. — *L'attraction moléculaire* est la force qu'on suppose inhérente aux molécules de la matière, qui ne s'exerce qu'à des distances inappréciables et qui les fait tendre à s'unir les unes avec les autres. — *Granulations* ou *granules moléculaires* ou *élémentaires*. V. BROWNIE et GRANULATIONS.

MOLÉCULE, s. f. [*molecula*, *massula*, all. *Theilchen*, angl. *molecule*, it. *mollecola*, esp. *molecula*]. Petite partie d'un corps. Les *molécules intégrantes* ou *particules* d'un corps sont celles qui forment par leur rapprochement la masse de ce corps, soit simple, soit composé. Les *molécules constituantes*, au contraire, ne se trouvent que dans les corps composés : autant ceux-ci admettent d'éléments dans leur composition, autant il y a d'espèces de *molécules constituantes* qui concourent à former des *molécules intégrantes*. Ainsi, chaque *particule* ou chaque *molécule intégrante* d'un fragment de sulfure de mercure est formée de deux *molécules constituantes*, une de soufre et une de mercure. V. ATOME et ÉQUIVALENT.

MOLÈNE, s. f. V. BOULLON-BLANC.

MOLETTE, s. f. [all. *Steingalle*, *Windgalle*, it. *schienella*, *moletta*]. Maladie particulière aux chevaux, consistant en une sorte d'hydropisie des capsules synoviales qui environnent les tendons fléchisseurs du pied ; on l'appelle alors *molette simple*, et par corruption *molette nerveuse*. Lorsqu'elle a son siège sur leurs parties latérales, on la nomme *molette soufflée*.

MOLETTE, s. f. Pierre très dure et polie dont on se sert, en pharmacie, pour broyer les médicaments.

MOLLA (AQUA BELLA). Eau acidule, ferrugineuse, qui s'échappe par deux sources d'un coteau dans le territoire de Broni, sur la rive droite du Pô (Piémont).

MOLLET, s. m. [*sura*, all. *Wade*, angl. *calf*, it. *polpaccio*]. Gras de la jambe ; saillie que forment à la partie postérieure de la jambe les muscles jumeaux et soléaire.

MOLLUSCUM, s. m. [angl. *molluscum*, it. *mollusco*]. Affection de la peau caractérisée par l'apparition de tubercules nombreux, qui croissent lentement, sont peu sensibles, et offrent des dimensions variées depuis un grain de vesce jusqu'à un œuf de pigeon. Ils contiennent une matière sébacée, et sont de différentes formes, quelques-uns étant sessiles, globuleux ou aplatis, et d'autres étant attachés par un pédicule et mobiles. La production de ces tubercules ne paraît pas liée à quelque altération de la constitution ; ils ne montrent aucune tendance à l'inflammation ou à l'ulcération, mais ils persistent tout le temps de la vie, ne semblant pas avoir de terminaison naturelle. On les détruit avec le caustique, le couteau ou la ligature.

MOLLUSQUES, s. m. pl. [*mollusca*, de *mollis*, mou ; all. *Weichtiere*, *Mollusken*, it. *molluschi*, esp. *moluscos*]. Nom du troisième embranchement du règne animal. Les *mollusques* sont des animaux invertébrés, à corps symétrique autour d'un plan droit ou courbe, mais sans squelette intérieur et sans articulations, entièrement mous, recouverts (au moins en partie) par une expansion que l'on nomme le *manteau* (V. ce mot) ; expansion tantôt nue (*mollusques nus*), tantôt protégée par une coquille (*mollusques testacés*, V. TESTACÉ) ;

respiration branchiale et eutanée ; cœur univentriculaire, aortique, biauriculé.

MOLYBDATE, s. m. [*molybdas*, all. *molybdensaures Salz*, angl. *molybdate*, it. *molibdato*, *molibdato*, esp. *molibdato*]. Nom générique des sels neutres formés par l'union de l'acide molybdique avec les bases. Le molybdate de potasse a été indiqué pour reconnaître l'étain ajouté frauduleusement à l'acide chlorhydrique du commerce, dans la vue de le blanchir : le mélange donne un précipité bleu d'acide molybdeux.

MOLYBDÈNE, s. m. [*molybdos*, de *μολυβδος*, plomb ; all. *Molybdän*, angl. *molybdenum*, it. *molibdeno*, *molibdeno*, esp. *molibdeno*]. Métal découvert en 1782 par Hielm. Il est très réfractaire, et n'a encore été obtenu qu'en petits grains, d'un blanc d'argent, très difficiles à fondre, assez oxydables, se convertissant en acide molybdique par l'acide azotique. Il n'existe dans la nature qu'à l'état de sulfure, que l'on a pris pendant longtemps pour de la plombagine ou carbure de fer.

MOLYBDEUX, **MOLYBDIQUE**, adj. V. ACIDE.

MOMIE, s. f. [*mumia*, all. *Mumie*, angl. *mummy*, it. *mumia*, esp. *momia*]. Cadavre desséché et embaumé. Les *momies* sont ou *naturelles*, ou *artificielles*. Les *momies naturelles* sont des cadavres d'hommes et d'animaux qui périssent dans les déserts brûlants de la Libye, où ils sont conservés et desséchés par un sable fin, ou des corps trouvés dans certains cimetières qui ont une vertu conservatrice. Parmi les *momies artificielles*, celles que l'on tirait des hypogées d'Égypte tenaient le premier rang. On les a employées comme vulnéraires ; elles ne sont aujourd'hui que des objets de curiosité.

MONADE, s. f. [de *μονάς*, unité ; all. *Monade*, angl. *monad*, it. *monade*]. Nom que Leibnitz donnait à des êtres simples ou à des parties non étendues dont il supposait que les corps sont composés.

MONADELPHIE, adj. [*monadelphus*, de *μόνος*, seul, et *ἀδελφός*, frère ; all. *einbrüderig*, it. et esp. *monadelpho*]. Épithète donnée aux étamines quand elles sont réunies en un seul faisceau par leurs fillets.

MONADELPHIE, s. f. [*monadelphie*, it. et esp. *monadelphia*]. Nom, dans le système de Linné, d'une classe et de deux ordres renfermant des plantes dont toutes les étamines font corps ensemble par leurs fillets.

MONANDRE, adj. [*monander*, de *μόνος*, seul, et *άνήρ*, homme ; all. *einmännig*, it. *monandro*, esp. *monandrico*]. Se dit d'une fleur qui n'a qu'une seule étamine.

MONANDRIE, s. f. [*monandria*, all. *Monandrie*, it. et esp. *monandria*]. Nom, dans le système de Linné, d'une classe et de trois ordres renfermant des plantes dont les fleurs n'ont qu'une seule étamine.

MONANDRIQUE, adj. V. MONANDRE.

MONANTHÈRE, adj. [de *μόνος*, seul, et *ανθήρη*]. Se dit d'une étamine qui n'a qu'une seule anthère.

MONARDE, s. f. [*monarda*]. Nom de plantes labiées dont une espèce, la *monarde fistuleuse* (*Monarda fistulosa*, L.), croissant en des endroits montagneux des États-Unis, est amère et employée contre les fièvres intermittentes.

MONDÉ, ÉE, adj. [*mundatus*, it. *mondato*]. Dégagé de matières hétérogènes : *orge mondé*.

MONDER, v. à. [*mundare*, rendre pur et net ; all. *säubern*, angl. *to cleanse*, it. *mondare*, esp. *mondar*]. Ce mot, en pharmacie, signifie la même chose que *nettoyer* ou séparer d'un corps quelques matières im-

pures ou inutiles, comme on sépare les bûchettes ou les queues du séné, etc. — En chirurgie, *monder* ou *mondifier* une plaie, un ulcère, c'est les nettoyer ou les déterger.

MONDIFICATIF, IVE, adj. et s. m. [*mundificans*, de *mundificare*, nettoyer ; all. *reinigend*, it. *mondificativo*]. Synonyme de *detersif*.

MONDIFICATION, s. f. [*mundificatio*, ἐκκὶθζρστζ]. Opération par laquelle un remède nettoie une plaie, un ulcère.

MONDRAGONE. Dans la terre de Labour (royaume de Naples). Trois sources : une d'eau thermale saline, l'autre d'eau sulfureuse froide, la troisième d'eau ferrugineuse.

MONÉSIA, s. f. Nom d'une écorce médicinale et astringente, d'origine douteuse (V. GUARANHEM). L'écorce de *monésia* doit provenir d'un arbre volumineux, car elle est en morceaux dont quelques-uns offrent une épaisseur de 6 à 8 millimètres ; elle est très compacte, pesante, dure, gorgée d'extrait ; sa couleur est d'un brun foncé. Lorsqu'elle est dans toute son épaisseur, une de ses faces présente une sorte d'épiderme grisâtre, qui contraste avec la couleur chocolat de la tranche ; sa cassure est presque unie et non pas filamenteuse comme celle de l'écorce du chêne, du quinquina, etc. Sa saveur est douce d'abord et sucrée, mais bientôt après elle devient âcre et prend fortement à la gorge. Elle n'a aucun rapport avec les végétaux des genres *Monctia* et *Manellia*, de la famille des rubiacées. On a pensé que l'arbre qui la fournissait pouvait être un *Chrysophyllum*, famille des sapotées. Cependant cette opinion a rencontré quelques contradicteurs. L'extrait de *monésia* est en plaques d'environ 500 grammes, ayant une épaisseur de 20 à 25 millimètres ; sa couleur est d'un brun foncé, presque noir ; il est très cassant, et la surface du fragment n'a ni l'aspect terne du cachou, ni le brillant du kino ; il est entièrement soluble dans l'eau ; sa saveur, d'abord sucrée, devient bientôt astringente et laisse après elle à la gorge une acréte très prononcée et très persistante. L'examen chimique de l'écorce fait reconnaître : 1° de la chlorophylle ; 2° de la cire végétale et un principe aromatique (des traces) ; 3° une matière grasse et cristallisable (stéarine), 4 pour 100 ; 4° de la glicyrrhizine, 1,5 pour 100 ; 5° une matière âcre un peu amère (monésine, 5 pour 100) ; 6° tannin, 7,5 pour 100 ; un acide organique non étudié ; 8° une matière colorante rouge (9 pour 100) analogue à celle du quinquina ; 9° des phosphates de chaux et de magnésie ; 10° malate de chaux, de potasse et acide malique, 2 pour 100 ; 11° le résidu ligneux qui compose les cinq huitièmes de l'écorce, avec des traces de fer, de manganèse, de silice, de gomme et d'acide acétique. — L'extrait de *monésia* se donne à l'intérieur à la dose de 8 à 12 décigram., soit en teinture (16 à 24 gram.), soit en sirop (100 à 125 gram.), soit en pilules, et plus ordinairement sous cette dernière forme (les pilules préparées à l'avance contiennent 1 décigr. d'extrait pur). Dans les cas peu graves de diarrhée, de métorrhagie modérée, etc., ces doses suffisent ; mais, dans la dysentérie, il faut les élever. En général, on doit prescrire la *monésia* à l'intérieur dans les bronchites, les hémoptysies, les vomissements, les diarrhées, les métorrhagies, le scorbut ; on peut joindre des injections dans la métorrhagie, des lavements avec la teinture dans la diarrhée, etc. Au contraire, dans la leucorrhée, la

blennorrhée, le meilleur mode d'administration est d'employer les injections, mais on peut, dans quelques cas, y joindre avec avantage l'usage intérieur. Pour l'usage externe, les injections, les lotions, on coupe la teinture avec six à douze fois son poids d'eau ; quelquefois on peut l'employer moins étendue (imbibitions, gargarismes). Dans quelques cas de diarrhées colliquatives rebelles, on se trouve très bien de donner des quarts de lavement avec 10 à 30 grammes de teinture. L'extrait à l'extérieur s'emploie en pommade avec laquelle on enduit à l'ordinaire les plumasseaux, les mèches de charpie, etc. Si les ulcères tardent à s'améliorer, on saupoudre leur surface avec l'extrait pulvérisé avant d'appliquer la pommade.

MONÉSINE, s. f. Matière âcre de la monésia dénommée par Derosne, Henry et Payen. Elle est en plaques transparentes, à peine jaunâtres, très friables comme une sorte de gomme desséchée. Elle se réduit aisément en une poudre blanche ; elle se dissout très bien dans l'alcool et dans l'eau, mais à peine dans l'éther sulfurique ; elle communique à l'eau la propriété de mousser assez fortement. Par aucun moyen, elle ne laisse apercevoir au microscope un indice de cristallisation. La solution de la matière âcre de la monésia ne sature en rien les acides ; l'odeur en est nulle, mais sa saveur, d'abord un peu amère, fait bientôt éprouver dans l'arrière-bouche un sentiment d'acreté des plus prononcés et très persistant. Les caractères physiques et chimiques de cette matière âcre ont une assez grande analogie avec ceux de la *saxonine*, de l'*acide polygalique*, et même, quoique d'une manière plus éloignée, de la *salsparine*. Il y en a 4 à 5 pour 100 dans l'écorce de *monésia*. V. ce mot.

MONILIFORME, adj. [*moniliformis*, de *monile*, collier, et *forma*, forme ; all. *schweförmig*, esp. *moniliforme*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont divisées par des étranglements en petites masses placées à la suite les unes des autres, en manière de grains de chapelet.

MONIMACÉES, s. f. pl. Nom d'une famille de plantes séparées des urticées, voisine des figuiers, et contenant, entre autres, le genre *Ambora*, etc.

MONINA POLYSTACHYA. Plante de l'Amérique du Sud, de la famille des polygalacées ; l'écorce est un astringent puissant.

MONOBASE, adj. [de *μόνος*, seul, et *βάσις*, base]. Se dit des parasites radicales qui ne s'implantent que par un seul point.

MONOBLEPSIE, s. f. [de *μόνος*, seul, et *βλέπειν*, voir ; angl. *monoblepsis*]. Affection où la vision avec les deux yeux est confuse, tandis que la vision avec un seul œil est nette.

MONOCARPE, adj. [*monocarpus*, de *μόνος*, seul, et *καρπός*, fruit ; all. *einfruchtig*, esp. *monocarpus*]. Qui n'a qu'un seul fruit ou des fruits solitaires.

MONOCARPIEN, IENNE, adj. [*monocarpianus*]. Se dit des plantes qui ne portent qu'une seule fois du fruit dans le cours de leur existence.

MONOCÉPHALE, adj. [*monocephalus*, de *μόνος*, seul, et *κεφαλή*, tête]. Se dit, en botanique, des fruits qui n'ont qu'un seul sommet organique. V. SOMMET.

MONOCÉPHALIEN, IENNE, adj. [all. *einköpfig*]. On donne cette épithète aux monstres chez lesquels une double tête, n'offrant aucune trace extérieure de duplicité, surmonte deux corps confondus d'une manière plus ou moins intime et sur une étendue plus ou moins grande.

MONOCHLAMYDÉ, ÉE, adj. [de *μόνος*, seul, et *χλαμύς*, casaque; angl. *monochlamydeous*]. Se dit, d'après de Candolle, des fleurs qui n'ont qu'une seule enveloppe florale ou périanthe.

MONOCLE, s. m. [de *μόνος*, seul, et *oculus*, œil; all. et angl. *Monoculus*, it. *monocolo*, esp. *monoculo*]. On appelle *monocle* une petite lunette qui ne sert que pour un œil. — En chirurgie, on appelle *monocle* un bandage croisé propre à maintenir un topique sur l'un des yeux. Ce bandage, appelé aussi *œil simple*, se fait avec une bande à un seul globe, longue de 4 à 6 mètres, et large de trois travers de doigt. On fait d'abord deux circulaires autour du crâne, puis on conduit le globe de la bande sur la nuque, on le ramène au-dessous de l'oreille, du côté de l'œil malade, sur cet œil, sur le front, sur la région pariétale opposée; et on redescend vers la nuque, et l'on recommence deux autres fois ce trajet; on finit par un circulaire autour du crâne.

MONOCLINE, adj. [de *μόνος*, seul, et *κλίνα*, lit]. Synonyme d'*hermaphrodite*.

MONOCOTYLÉDONÉ, ÉE, adj. et s. [*monocotyledoneus*, de *μόνος*, seul, et *κωτυλήδων*, cotylédon; angl. *monocotyledon*, it. *monocotiledono*, esp. *monocotyledoneo*]. Se dit de l'embryon à un seul cotylédon et des végétaux dont les graines le produisent. On dit aussi, par abréviation, *mono cotylé*. Les végétaux *monocotylédonés* forment l'un des trois embranchements du règne végétal, caractérisé par : Embryon à un seul cotylédon; périanthe à divisions ordinairement en nombre ternaire, colorées, herbacées ou scarieuses, sur deux rangs, souvent remplacées par des soies, réduites à des bractées ou nulles. Tige herbacée dans nos climats, herbacée ou ligneuse dans les pays chauds; écorce sans *liber* ni vaisseaux, mince, adhérente au tissu de la tige. Celle-ci est composée de faisceaux fibro-vasculaires avec trachées et quelquefois des laticifères épars dans une masse de tissu utriculaire, sans canal médullaire, ni couches concentriques, mais plus rapprochés à la périphérie qu'au centre. Feuilles souvent engainantes, à nervures ordinairement sans ramifications ni anastomoses et parallèles.

MONOCOTYLÉDONIE, s. f. [*monocotyledonia*, all. *Monocotyledonen*, esp. *monocotiledonia*]. Nom donné, dans la méthode de Jussieu, à une section du règne végétal qui renferme les plantes monocotylédonées.

MONODACTYLE, adj. et s. m. [*monodactylus*, de *μόνος*, seul, et *δάκτυλος*, doigt; all. *einfingerig*, esp. *monodactilo*]. Qui n'a qu'un seul doigt. Les vétérinaires emploient ce terme pour désigner les espèces chevalines.

MONODELPHE, adj. et s. m. [de *μόνος*, seul, et *ἄδελφός*, frère]. Nom donné, par opposition à *didelphe* (V. ce mot), aux animaux mammifères dans lesquels le fœtus prend son entier développement dans la matrice.

MONOECIE, s. f. [*monœcia*, de *μόνος*, seul, et *οἶκος*, maison; it. et esp. *monoecia*]. Nom donné, dans le système de Linné, à une classe et à un ordre comprenant des plantes qui portent des fleurs mâles et des fleurs femelles séparées sur le même pied.

MONO-ÉPIGYNE, adj. [*mono-epigynus*, de *μόνος*, seul, *ἐπι*, sur, et *γυνή*, femme]. Se dit d'une plante monocotylédone à étamines épigynes.

MONO-ÉPIGYNIE, s. f. [*mono-epigynia*, it. et esp. *monoepigynia*]. Classe de la méthode de Jussieu qui comprend les plantes monocotylédonées dont les étamines sont épigynes.

MONOGAME, adj. [*monogamus*, de *μόνος*, seul, et *γάμος*, noce; esp. *monogamo*]. Se dit d'une fleur composée qui renferme des fleurs toutes de même sexe, et d'un animal qui, soit pendant toute sa vie, soit du rant la période des amours seulement, ne cohabite qu'avec une seule femelle.

MONOGAMIE, s. f. [*monogamia*, all. *Monogamie*, it. et esp. *monogamia*]. Nom donné, dans le système de Linné, à un ordre de la syngénésie, comprenant les plantes dont les fleurs, quoique rapprochées les unes des autres, sont cependant distinctes et n'ont pas d'enveloppe florale commune. — On appelle aussi *monogamie* l'union de certains animaux, chez lesquels les individus des deux sexes ne vivent que par paires, témoignant une inclination individuelle l'un pour l'autre. Cette combinaison n'est pas déterminée uniquement par le nombre des individus des deux sexes, car les sexes sont égaux, à cet égard, chez certains animaux, qui cependant ne vivent pas en monogamie.

MONOGAMIQUE, adj. [*monogamicus*, all. *monogamisch*, angl. *monogamic*, it. et esp. *monogamico*]. Se dit d'une plante dont les fleurs, quoique rapprochées, sont cependant distinctes, parce qu'aucune enveloppe commune ne les réunit ensemble.

MONOGASTRIQUE, adj. [*monogasticus*, de *μόνος*, seul, et *γαστήρ*, estomac; it. et esp. *monogastico*]. Qui n'a qu'un seul estomac, comme l'homme, le cheval.

MONOGÉNIE, s. f. [*monogenia*, de *μόνος*, seul, et *γένεσις*, naissance; all. *monogenie*]. Mode de génération qui consiste dans la production, par un corps organisé, d'une partie qui se sépare de lui au bout de quelque temps, et devient, en s'accroissant, un nouvel individu semblable à celui qui l'a produit.

MONOGRAPHIE MÉDICALE [*monographia medica*, de *μόνος*, seul, et *γραφία*, description; all. *Monographia*, angl. *monography*, esp. *monografia*]. Traité *ex professo* sur une seule maladie, sur une seule classe de maladies.

MONOGYNE, adj. [*monogynus*, de *μόνος*, seul, et *γυνή*, femme; angl. *monogynous*, esp. *monogino*]. Se dit des fleurs qui ne renferment qu'un seul pistil.

MONOGYNIE, s. f. [*monogynia*, all. *Monogynie*, it. et esp. *monoginia*]. Nom donné, dans le système de Linné, à treize ordres comprenant des plantes dont chaque fleur ne renferme qu'un seul pistil.

MONOGYNIQUE, adj. V. MONOGYNE.

MONO-HYPOGYNE, adj. [*mono-hypogynus*, de *μόνος*, seul, *ὑπό*, sous, et *γυνή*, femme; esp. *monoipogina*]. Se dit d'une plante monocotylédone à étamines insérées sous l'ovaire.

MONO-HYPOGYNIE, s. f. [*mono-hypogynia*, it. et esp. *monoipoginia*]. Nom donné, dans la méthode de Jussieu, à une classe renfermant les plantes monocotylédonées dont les étamines sont hypogynes.

MONOÏQUE, adj. [*monoicus*, de *μόνος*, seul, et *οἶκος*, habitation; all. *einhuusig*, angl. *monoecious*, it. et esp. *monoico*]. Se dit d'une plante qui porte des fleurs mâles et des fleurs femelles séparées les unes des autres, mais sur un même pied.

MONOMANE ou **MONOMANIAQUE**, adj. et s. m. [all. *Monomane*, esp. *monomaniaco*]. Qui est atteint de monomanie.

MONOMANIE, s. f. [*monomania*, de *μόνος*, seul, et *μανία*, manie, folie; all. *Monomanie*, angl. *monomania*, it. et esp. *monomania*]. Folie ou délire sur un seul objet. On donne ce nom à la manie, lorsque le délire est borné à un seul objet. Les idées exclusives

ou dominantes du *monomaniaque* sont relatives aux passions ou aux affections plutôt qu'aux facultés intellectuelles ; au lieu que, chez le *maniaque*, le désordre primitif est dans l'intelligence. La perversion des penchants, des affections, des sentiments naturels du *monomaniaque* finit bien par entraîner le désordre de l'intelligence ; mais elle peut exister pendant longtemps sans trouble apparent de cette dernière faculté. De là deux formes différentes de monomanie : tantôt le monomaniaque agit avec une conviction intime, mais délirante ; sa folie est évidente, mais il obéit à une impulsion réfléchie ; ses actions ont un motif, et souvent même sont préméditées : tantôt il ne présente aucun désordre des facultés intellectuelles, et cependant il cède à un penchant insurmontable ; il est poussé par une force irrésistible à des actes que lui-même réprouve. V. FOLIE.

MONOMPHALIEN, IENNE, adj. [de *μόνος*, seul, et *ὄμφαλλος*, nombril ; esp. *monofalo*]. Épithète donnée par Is. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres produits par la réunion de deux sujets presque complets, qui ont un ombilic commun.

MONOPÉGIE, s. f. [de *μονοπέγια*, de *μόνος*, seul, et *πεγύβω*, je fixe ; it. et esp. *monopegia*]. Douleur de la tête qui n'occupe qu'une partie très circonscrite, comme le clou hystérique.

MONOPÉRIANTHÉ, ÉE, adj. [*monoperiantheus*, de *μόνος*, seul, *περι*, autour, et *άνθος*, fleur ; esp. *monoperiantado*]. Épithète donnée aux plantes qui n'ont qu'une seule enveloppe florale.

MONOPÉRIGYNE, adj. [*monoperigynus*, de *μόνος*, seul, *περι*, autour, et *γυνή*, femme ; esp. *monoperigino*]. Se dit d'une plante monocotylédone dont les étamines sont insérées autour de l'ovaire.

MONOPÉRIGYNIE, s. f. [*monoperigynia*, it. et esp. *monoperiginia*]. Nom donné, dans la méthode de Jussieu, à une classe qui comprend les plantes monocotylédones à étamines périgynes.

MONOPÉTALE, adj. [*monopetalus*, de *μόνος*, seul, et *πέταλον*, pétale ; angl. *monopetalous*, it. et esp. *monopetalo*]. Se dit communément des corolles qui, bien que diversement découpées à leur limbe, forment à leur base une seule pièce entourant complètement et sans interruption les organes sexuels. Comme alors la corolle résulte toujours de la soudure d'un plus ou moins grand nombre de pétales, de Candolle a proposé de l'appeler *gamopétale*, et de réserver l'épithète *monopétale* pour les cas très rares où elle se compose d'un seul pétale latéral.

MONOPHTHALME, s. m. V. MONOCLE.

MONOPHYLLE, adj. [*monophyllus*, de *μόνος*, seul, et *φύλλον*, feuille ; angl. *monophyllous*, it. *monofillo*, esp. *monofilo*]. Se dit, en botanique, du calice, quand il est d'une seule pièce, et d'une plante qui ne porte qu'une seule feuille.

MONOPHYTE, adj. [*monophytus*, de *μόνος*, seul, et *φυτὸν*, végétal]. Se dit des genres botaniques composés d'une seule espèce.

MONOPODIE, s. f. *monopodia*, de *μόνος*, seul, et *πὺς*, pied ; esp. *monopodia*. Monstruosité caractérisée par l'existence d'un seul pied.

MONOPSE, adj. et s. m. [*monopsus*, de *μόνος*, seul, et *ὄψ*, œil ; esp. *monopso*]. Qui n'a qu'un seul œil.

MONOPSIE, s. f. [*monopsia*, esp. *monopsia*]. Monstruosité qui consiste en la présence d'un seul œil. Tantôt alors les deux yeux sont réunis dans une seule cavité orbitaire ; tantôt il existe deux cavités, mais

très rapprochées l'une de l'autre, et communiquant ensemble, faute de cloison ethmoïdale.

MONORCHIDE, adj. [*monorchis*, de *μόνος*, seul, et *ὄρχις*, testicule ; esp. *monorquido*]. Se dit d'un individu qui n'a qu'un seul testicule ; et, en botanique, d'une plante dont la racine n'offre, du moins en apparence, qu'un seul tubercule.

MONOSÉPALE, adj. [*monosepalus*, angl. *monosepalous*, esp. *monosepalo*]. Se dit du calice ou du périanthe, lorsqu'il est d'une seule pièce, au moins à la base, et qu'il circonscrit toute la fleur. De Candolle propose de réserver ce mot pour le cas rare où, au lieu d'une enveloppe produite par des pièces soudées ensemble, il n'y a qu'un seul sépale latéral.

MONOSITIE, s. f. [*monositia*, de *μονοσιτέω*, je ne fais qu'un seul repas ; it. *monosizia*, esp. *monosicia*]. Habitude de ne faire qu'un seul repas par jour.

MONOSOMIEN, IENNE, adj. [de *μόνος*, seul, et *σῶμα*, corps ; esp. *monosomiano*]. Épithète donnée par Is. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres chez lesquels, bien qu'ils aient en apparence un corps unique, un examen anatomique approfondi peut faire découvrir quelques vestiges de la composition binaire du tronc.

MONOSPERME, adj. [*monospermus*, de *μόνος*, seul, et *σπέρμα*, graine ; all. *einsamig*, angl. *monospermous*, it. et esp. *monospermo*]. Se dit de tout fruit qui ne renferme qu'une seule graine.

MONOSPERMIQUE, adj. V. MONOSPERME.

MONOSTIGMATÉ, ÉE, adj. [de *μόνος*, seul, et *stigma*]. Se dit du pistil ou du style quand il ne porte qu'un stigmaté.

MONOSTOME, adj. [*monostomus*, de *μόνος*, seul, et *στόμα*, bouche ; esp. *monostomo*]. Qui n'a qu'une seule bouche, une seule ouverture. Ce nom (*Monostoma* ou *Monostomum*) est aussi donné à un genre d'helminthes trématodes, caractérisé par la présence d'une seule ventouse entourant la bouche en avant, et n'ayant ni ventouse ventrale comme les distomes, ni ventouse postérieure comme les amphistomes, mais ayant deux orifices génitaux distincts et un orifice postérieur dont l'usage est inconnu ; intestin sans anus. On dit en avoir trouvé sur l'homme. V. ENTOZOAIRE.

MONOSTYLE, adj. [de *μόνος*, seul, et *style*]. Se dit de l'ovaire qui n'est surmonté que d'un style.

MONOTRÈME, adj. et s. m. V. DIELPHE.

MONOTROPÉES, s. f. pl. Nom d'une famille de plantes voisines des orobanches par leur port extérieur et leurs feuilles réduites à de simples écailles incolores. Pas de calice, 10 pétales, 8 à 10 étamines monanthères. Fruit capsulaire, pentagone, à 5 valves ; graines petites, nombreuses, remarquables par un tégument lâche entourant un embryon ovoïde, et rapprochant ces plantes des rhizanthées, par suite de sa simplicité.

MONOTYPE, adj. [de *μόνος*, seul, et *τύπος*, type ; all. *monotypisch*]. Se dit des genres dont les espèces ont entre elles des rapports qui en font un groupe bien distinct.

MONOZOÏCITÉ, s. f. Caractère des animaux qui sont monozoïques.

MONOZOÏQUE, adj. [*monozoicus*, de *μόνος*, seul, et *ζῷον*, animal]. Se dit des animaux qui vivent hors de l'état d'agrégation.

MONSTRE, s. m. [*monstrum*, γ *ortentum*, de *monstrare*, montrer, *τέρας* ; all. *Misgeburt*, angl. *monster*, it. *mostro*, esp. *monstruo*]. Se dit, soit parce qu'au-trefois les monstres étaient regardés comme des êtres

qui révèlent aux hommes les malheurs futurs, soit plutôt parce qu'ils ont excité la curiosité dans tous les temps, et qu'on les montre avec empressement, comme tout ce qui est nouveau et insolite. Pour le vulgaire, un *monstre* est un être dont l'aspect étonne, et presque toujours offense les regards; pour le physiologiste, c'est un corps organisé, animal ou végétal, qui présente une conformation insolite dans la totalité de ses parties, ou seulement dans quelques-unes d'entre elles.

MONSTRUOSITÉ, s. f. [*monstruositas, deformitas, τερρατεια*, all. *Monstruosität*, angl. *monstruosity*, it. *monstruosità*, esp. *monstruosidad*]. Ce terme a été employé pour désigner tantôt toute altération quelconque du type spécifique, depuis la plus légère jusqu'à la plus grave, tantôt seulement les anomalies les plus graves et les plus apparentes, celles qui altèrent sensiblement la forme des organes et semblent originelles, ou du moins ne sont presque jamais dues à une cause accidentelle. Is. Geoffroy Saint-Hilaire, à qui l'on doit le travail le plus complet et le plus philosophique sur les *Anomalies de l'organisation chez l'homme et les animaux*, définit les monstruosité, des anomalies très graves, toujours apparentes au dehors, et plus ou moins nuisibles à l'individu qui les présente, parce que, lors même qu'elles n'exercent aucune influence fâcheuse sur ses fonctions et ne changent en rien ses conditions de viabilité, elles impriment aux formes extérieures des modifications très remarquables, et leur donnent une configuration vicieuse fort différente de celle que présente ordinairement l'espèce. Ces particularités distinguent les monstruosité: 1° des *hermaphroditismes*, déviations congénitales et complexes du type spécifique, presque toujours apparentes à l'extérieur, qui consistent dans la présence simultanée des deux sexes ou de quelques-uns de leurs caractères, et qui ont cela de particulier, que l'influence générale qu'elles exercent sur l'organisme ne devient manifeste qu'à l'époque de la puberté; 2° des *hétérotaxies*, déviations également congénitales et complexes qui ne sont jamais apparentes à l'extérieur, et qui ne mettent obstacle à l'accomplissement d'aucune fonction; 3° des *héméries*, déviations ordinairement congénitales, mais toujours simples et peu graves au point de vue anatomique, qui tantôt n'exercent aucune influence fâcheuse sur les fonctions, et alors constituent ce qu'on nomme en histoire naturelle les *variétés* d'une espèce; tantôt nuisent à l'individu, soit seulement en produisant une difformité, soit même en empêchant ou rendant difficile l'accomplissement d'une ou plusieurs fonctions, et prennent alors, dans le langage physiologique, le nom de *vices de conformation*. — Is. Geoffroy Saint-Hilaire a divisé les monstruosité en deux classes: les *monstres simples* ou *unitaires*, et les *monstres doubles*. La première classe comprend trois ordres, les *monstres autosites*, *omphalotes* et *parasites*. La seconde se compose de deux ordres, les *monstres doubles autositaires* et *parasitaires*. Chacun de ces ordres renferme plusieurs familles, divisées elles-mêmes en genres plus ou moins nombreux, auxquels se rapportent, comme autant d'espèces, tous les cas de monstruosité que l'observation a fait connaître jusqu'ici.

MONTAFIA. Commune du territoire d'Asti (Piémont). Source d'eau sulfureuse.

MONTANINE, s. f. [angl. *montanin*]. Principe amer de l'écorce de Sainte-Lucie, l'*Evostemma floribunda*.

MONT CENIS. Montagne entre le Piémont et la Savoie. Sur la rive d'un petit lac de cette montagne, sort une source acide ferrugineuse.

MONT DE VÉNUS [it. *monte di Venere*, esp. *monte de Venus*]. Éminence cellulo-adipeuse couverte de poils, qui est située au bas de l'hypogastre, chez la femme, au-dessus de la vulve et au-devant du pubis.

MONT-DOR. Village à sept lieues de Clermont (Puy-de-Dôme), qui possède des eaux salines dont la température est de 45° centigr.

MONTE, s. f. [all. *Belegung, Beschützung*]. Expression par laquelle on désigne plus particulièrement l'accouplement dans l'espèce chevaline. La monte se fait chaque année du mois de février au mois de juillet. On distingue la *monte en liberté*, la *monte en main*, et la *monte mixte*. L'administration des haras accorde trois saillies à chaque jument. Beaucoup de femelles sont fécondées après la première ou la seconde.

MONTE-GATINI. Ville de la Toscane, renommée pour les sources minérales qui sortent d'un mont voisin. Ces sources se nomment Leopoldina, Bagno regio, Acqua del Testuccio, Bagno medico, Acqua del Pozzetto, Acidula, Sorgente calda et Sorgente del Bagno della Regina. Les quatre premières sont salines, avec du gaz acide carbonique libre.

MONTIGULE, s. m. [*monticulus*]. Nom du milieu de la face supérieure du cervelet qui s'élève en une éminence dans laquelle on distingue le *sommet* (*culmen*), et le *versant* (*déclive*).

MONTOIR, s. m. Expression qui sert à distinguer le côté gauche du cheval, celui par où l'on monte communément en selle. Le côté droit se nomme *hors-montoir* ou *hors du montoir*.

MONTPELLIER (CLIMAT DE). Cette ville a été considérée pendant un temps comme une des meilleures résidences pour les personnes affectées de consomption; mais le climat en est chaud, sec et sujet à des vents âpres. Aussi le regarde-t-on comme tout à fait impropre à de tels malades.

MONT-TONNERRE (RACE DE). Race bovine de la Bavière rhénane, ayant beaucoup de rapports avec celle de Glane, mais plus forte, et en général un peu moins bien conformée. V. GLANE.

MORAILLES, s. f. pl. [all. *Pfetzange, Bremse*, angl. *pincers*, it. *morsa*, esp. *acial*]. Instrument de punition avec lequel on serre le nez du cheval. Cet instrument a l'avantage de maîtriser le cheval et de détourner la sensibilité pendant une opération.

MORATE, s. m. [*moras*, all. *maulbeerholzsauers Salz*, esp. *morato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide morique avec les bases.

MORBEUX, MORBIDE, MORBIFIQUE, adj. [*morbosus, morbidus, morbificus*, all. *krankhaft, morbide*, angl. *morbid*, it. et esp. *morboso*]. Ces trois adjectifs, souvent employés comme synonymes, présentent cependant quelque différence: *morbeux* et *morbide* signifient ce qui tient à l'état de maladie, ce qui en est l'effet: *état morbide, phénomènes morbides*. *Morbifique* signifie proprement qui cause ou produit la maladie: *principe morbifique, miasmes morbifiques*.

MORBILLEUX, EUSE, adj. [*morbillosus*, all. *morbillös*, it. *morbilloso*]. Qui a rapport à la rougeole (*morbilli*).

MORCEAU DU DIABLE ou **MORCEAU FRANGE**. V. *TROMPE utérine*.

MORDANT, s. m. [all. *Beize*, angl. *size*, mordant, it. *mordente*, esp. *mordiente*]. Nom donné à toute

substance qui jouit de la propriété de fixer les matières colorantes : l'alun et les sels d'étain sont les mordants les plus employés en teinture.

MORDÉHI, s. m. Maladie à laquelle sont sujets les habitants des Indes orientales : elle consiste dans un dérangement des fonctions digestives causé par la chaleur continue du climat, par les sueurs qu'elle excite, le froid qui lui succède. On croit que c'est le choléra-morbus.

MORDICANT, ANTE, adj. [de *mordicare*, piquer ; all. *scharf*, angl. *mordicant*, it. et esp. *mordicante*]. Chaleur mordicante (*calor mordicans*). Modification de la chaleur cutanée, qui imprime une sensation de pîcote ment désagréable au doigt qui touche la peau : c'est la même chose que *chaleur âcre*. Elle est ordinairement accompagnée de sécheresse.

MORÉES, s. f. pl. Famille de plantes voisines des ulmées, cannabées et euphorbiées, séparée des urticées. Monoïques ou dioïques ; ovaire uniloculaire, rarement biloculaire, un seul ovaire fertile ; embryon endospermique courbé en crochet.

MORÉINE, s. f. [*morine jaune*, Chevreul]. Principe qui accompagne la *morine* (V. ce mot) et se forme par l'oxydation de celle-ci. Elle donne de beaux cristaux jaunes ressemblant à la lutéoline. A l'air, elle absorbe l'oxygène et passe au brun rouge. Elle est peu soluble dans l'eau chaude, et cette solution réagit acide. Elle se dissout mieux dans l'alcool et dans l'éther.

MORELLE, s. f. [*solanum*, all. *Nachtschatten*, angl. *morrel*, *nightshade*, it. *morella*, esp. *yerba mora*]. Genre de plantes (didynamie angiospermie, L., solanées, J.) dont plusieurs sont employées en médecine ou à titre d'aliments. La *morelle noire* (*Solanum nigrum*) est une plante annuelle de 30 à 45 centimètres de hauteur, dont les feuilles ont une couleur foncée et une odeur vireuse, dont les fleurs sont petites et blanches, et les baies rondes, vertes d'abord, puis noires. Des fosses en a extrait la *solanine* (V. ce mot). Elle entre dans le baume tranquille et l'onguent populéum. On fait avec ses feuilles des cataplasmes adoucissants et des décoctions sédatives employées en lotions. On a prétendu que les fruits et les feuilles, pris à l'intérieur, peuvent causer l'empoisonnement ; mais il est vraisemblable que les accidents que l'on a observés étaient causés par les fruits ou les feuilles de la belladone, appelée quelquefois du nom vulgaire de *morelle*. — La *douce-amère*, la *pomme de terre*, la *tomate*, l'*aubergine* ou *mélongène*, appartiennent aussi au genre *Morelle*. V. ces mots.

MORFONDURE, s. f. [*phlegmatorrhagia*, all. *Steifheit*, *Strenge*, angl. *cold upon heat*, it. *infredatura*, esp. *resfriamiento*]. Maladie qui consiste dans un écoulement spontané, et sans affection catarrhale, d'une humeur limpide et séreuse par les narines. — En médecine vétérinaire, on appelle *morfondure* un catarrhe nasal intense qui se complique souvent de catarrhe bronchique.

MORGAGNI (HUMEUR DE). Liquide transparent qui se trouve entre le cristallin et sa capsule. V. CRISTALLIN.

MORGELINE, s. f. V. MOURON des oiseaux.

MORILLE, s. f. [*Morchella esculenta*, all. *Morchel*, angl. *morel*, it. *spugnola*, esp. *colmenilla*]. Espèce de champignon comestible vanté autrefois comme aphrodisiaque. Il est pédiculé, à chapeau ovoïde, imperforé, adhérent, marqué en dehors de nervures réticulées et anastomosées, formant des cellules poly-

MORINE, s. f. [*morine blanche*, Chevreul]. Principe cristallisable, blanc jaunâtre, volatil, sans décomposition, qui existe dans le bois du *mârier à teinture* (*Morus tinctoria*, *Broussonetia tinctoria*), principalement au centre du bois. A l'air, elle absorbe l'oxygène, surtout à chaud, et passe à l'état de *morine jaune* ou *moréine*, qu'on peut ramener à l'état de *morine incolore* par les corps avides d'oxygène.

MORINGÉES, s. f. pl. Nom d'une tribu des légumineuses. V. NOIX de ben.

MORIQUE, adj. [all. *Maulbeerholzsture*, it. et esp. *morico*]. V. ACIDE *morique*.

MOROSITÉ, s. f. [*morositas*, all. *Verdrossenheit*, angl. *moroseness*, it. *morosità*, esp. *morosidad*]. Caractère morose, tristesse. Sauvages a établi, sous le nom de *morositates*, un ordre de sa classe des véranies, dans lequel il range comme genres, le pica, la boulimie, la polydipsie, l'antipathie, la nostalgie, la panopobie, le satyriasis, la nymphomanie, le tarentisme et l'hydrophobie.

MOROXYLATE, s. m. V. MORATE.

MOROXYLIQUE, adj. V. ACIDE *morique*.

MORPHÉE, s. f. [*viitigo morphea*, it. et esp. *morfes*]. Affection cutanée, mal déterminée, qui paraît consister en une tache en corymbe, ou composée de plusieurs petites taches groupées près les unes des autres.

MORPHÉTINE, s. f. Produit obtenu en traitant la morphine par le peroxyde de cuivre et l'acide sulfurique. Amorphe, brune, amère, soluble dans l'eau qu'elle rougit, peu soluble dans l'alcool ; rougit le tournesol.

MORPHINE, s. f. [*morphina*, *morphium*, *morpheum*, de *Morpheus*, Morphée, la morphine étant un des principes actifs de l'opium ; all. *Morphin*, angl. *morphia*, it. et esp. *morfina*]. Base salifiable qui existe dans l'opium du commerce et dans le pavot indigène, à l'état, dit-on, de combinaison avec un acide particulier que l'on a nommé *acide méconique*, et aussi à l'état de sulfate. Signalée dès 1688 par Ludwig, sous le nom de *magistère d'opium*, obtenue en 1803 par Derosne, mais considérée par lui comme de la narcotine modifiée et rendue alcaline par le carbonate de potasse employé à sa préparation, la morphine avait été décrite par Séguin en 1804 : elle a été surtout bien étudiée par Sertuerner, qui en a constaté l'alcalinité. Pour l'obtenir, on traite l'opium par une assez grande quantité d'eau tiède, on passe avec expression, et le liquide clair est concentré à 5 degrés de densité ; on y verse alors à chaud une petite quantité d'ammoniaque pour séparer une matière qui se réunit en une masse molle, brune, comme résineuse ; on décante, et l'on ajoute un léger excès d'ammoniaque. Le nouveau dépôt obtenu, lavé d'abord à l'eau, puis à l'alcool à 20° centésim., est ensuite mis en ébullition dans l'alcool à 36°, avec un peu de noir animal ; on filtre le liquide bouillant ; la morphine s'en sépare en grande partie par le refroidissement et cristallise. On peut purifier les cristaux par une nouvelle cristallisation dans l'alcool et avec le charbon animal. La morphine est en aiguilles prismatiques, insolubles dans l'éther et dans l'eau, donnant des produits azotés au feu, rougissant par l'acide azotique, devenant bleue ou violette par les sels de fer peroxydés et l'acide iodique. Tous ses sels ont une saveur amère, et agissent sur l'économie animale de la même manière que l'extrait d'opium, mais avec plus d'énergie. (C³⁵H²⁰⁰Az + 2HO.) — *Chlorhydrate de morphine*. Ce sel se prépare en traitant la morphine par l'acide

chlorhydrique étendu d'eau, et concentrant ensuite pour faire cristalliser. Il est solide, en prismes blancs, soyeux, inodore, d'une saveur très amère. Il jouit des mêmes propriétés médicales que la morphine.

MORPHOLOGIE, s. f. [*morphologia*, de *μορφή*, forme, structure, et *λόγος*, discours, description; esp. *morfología*]. Traité de la conformation extérieure des animaux et des végétaux. V. ANATOMIE.

MORPION, s. m. [it. *piattone*, esp. *ladilla*]. V. POU.

MORS, s. m. [*frenum*, all. *Gebiss*, angl. *bit*, *curb*, it. *morso*, esp. *freno*]. Partie de la bride ou du bridon du cheval destinée à agir sur les barres, lorsque le cavalier presse sur les rênes. — *Mors d'Allemagne*. Instrument employé pour punir le cheval, ou pour détourner la sensibilité pendant une opération chirurgicale. Le mors d'Allemagne n'est pas employé par les vétérinaires français; il ne permet pas de maîtriser le cheval aussi facilement que par les morailles et le mord-nez; il a l'inconvénient de blesser la commissure des lèvres.

MORS-DU-DIABLE, s. m. [it. *morso del diavolo*]. V. SCABIEUSE des bois.

MORSURE, s. f. [*morsus*, *δαρμός*, all. *Biss*, angl. *bite*, it. *morsura*, *morsicatura*, esp. *mordedura*]. Plaie avec contusion ou déchirure, que les animaux font en mordant. La morsure est *simple*, quand elle est faite par un animal qui ne laisse aucun virus dans la plaie; elle est *compliquée*, quand l'animal a déposé dans la plaie un virus ou un principe venimeux. — *Morsure du diable* (*morsus diaboli*). Pavillon de la trompe utérine. V. UTRÉRS.

MORT, s. f. [*mors*, *θάνατος*, all. *Tod*, angl. *death*, it. *morte*, esp. *muerte*]. Cessation définitive de tous les actes dont l'ensemble constitue la vie des êtres organisés. La mort est ordinairement précédée de quelques symptômes graves qui dépendent du trouble de la respiration, de la circulation ou des fonctions cérébrales, et qui constituent l'*agonie*. Celle qui arrive tout à coup et sans phénomène précurseur est appelée *mort subite*; elle est déterminée le plus souvent par une apoplexie foudroyante ou la rupture d'un anévrysme. La mort est dite *naturelle* lorsqu'elle a lieu à la suite d'une maladie arrivée spontanément; *violente*, lorsqu'elle est l'effet d'une violence quelconque. Quelquefois la suspension des phénomènes de la respiration et de la circulation est telle qu'elle peut en imposer pour un état de mort; c'est ce qu'on appelle *mort apparente*. La roideur des membres et un commencement de putréfaction sont les deux seuls signes certains de la mort réelle. Les observations de Bouchut ont fourni un signe de plus pour reconnaître si la vie a définitivement cessé (*Traité des signes de la mort*, 1849). Quand les battements du cœur demeurent suspendus pendant un temps assez long, plusieurs minutes, par exemple, on peut assurer que la mort est accomplie. Mais cela doit être constaté par l'auscultation précoce; car la syncope peut être complète, le pouls avoir disparu, sans que pourtant l'oreille cesse de percevoir de faibles battements à la région du cœur. — La *nutrition* ou rénovation matérielle détermine: d'une part, le développement, qui aboutit à la *mort individuelle*; d'une autre part, la reproduction, qui perpétue l'espèce. Tout corps vivant s'accroît tant que le mouvement d'absorption y prévaut sur celui d'exhalation; il décroît ensuite dès que leur relation devient inverse; enfin il meurt quand leur harmonie fondamentale se trouve assez rompue.

La constante nécessité de ces trois phases successives semble résulter de l'autogonisme naturel entre les solides et les fluides, dont le concours peut seul permettre une recomposition continue, tandis que leur équilibre ne paraît point susceptible de persister toujours. De la rénovation continue qui caractérise la vie universelle, il ne résulte réellement que l'obligation de croître d'abord, et de décroître ensuite, à moins d'un parfait équilibre entre l'absorption et l'exhalation; aucune contradiction n'empêcherait de concevoir cette alternative comme indéfiniment répétée chez le même être, sans y interrompre jamais la continuité vitale. La théorie générale de la mort, quoique nécessairement fondée sur celle de la vie, en paraît donc au fond distincte; elle se trouve jusqu'ici moins avancée, n'ayant presque jamais inspiré de recherches systématiques. L'*atrophie complète*, ou *résorption*, est la mort la plus naturelle qu'on puisse concevoir; mais elle ne s'observe jamais pour l'organisme total, même lorsque, ayant déjà toutes ses parties formées, il n'est pas entièrement développé; au lieu que l'embryon s'atrophie ou se résorbe quelquefois en entier. La *mort naturelle* de l'organisme est presque constamment caractérisée par un ensemble d'*atrophies* ou d'*hypertrophies* de certains éléments, de certains tissus qui amènent des troubles et la cessation des actes mécanico-physiques des systèmes, organes et appareils, d'où cessation des fonctions de nutrition et des actes d'assimilation et de désassimilation. La *mort accidentelle* résulte, ou d'une cessation brusque des fonctions; ou elle a lieu d'une manière plus ou moins analogue à la mort naturelle, par suite d'*hypertrophies* ou d'*atrophies* partielles ou générales; elle arrive quelquefois par suite de *productions nouvelles hétéromorphes*, ou parce que le double acte assimilateur et désassimilateur est rendu impossible, partout à la fois, par changement lent ou brusque de la composition des humeurs. Il peut y avoir *fin* ou *mort* des éléments anatomiques par *liquéfaction* (*ulcération*). Il n'y a pas, pour l'organisme, de genre de mort correspondant à ce mode de fin des éléments anatomiques; mais celle-ci peut concourir à produire la mort de l'organisme (*ulcération*). La *destruction de l'organisme mort*, condition d'existence des autres êtres et du *retour aux milieux ambiants* tant cosmologiques qu'organiques des matériaux empruntés à ces milieux mêmes, est caractérisée aussi par un ordre de faits chimiques indirects ou de contact. Ce sont des fermentations et des putréfactions: fermentations quand il s'agit des principes formés par désassimilation, et qui devaient être rejetés définitivement après une série de diverses catalyses; putréfactions quand il s'agit essentiellement des substances organiques et de principes venus du dehors, unis ou non à ces principes, à ces substances mêmes. Les végétaux et les animaux, comparés les uns aux autres à cet égard, présentent un grand nombre de faits intéressants au point de vue de leur histoire naturelle. Ce sont là des actes élémentaires, source de phénomènes souvent nuisibles qui, interrompus à temps ou dirigés convenablement par divers moyens techniques d'invention humaine, sont tournés par l'humanité à son profit (fabrication des vins, des huiles, produits caséux, etc.). C'est ainsi qu'elle met à profit, à la suite d'efforts poursuivis durant des siècles, ce qui lui est communément à dommage. C'est ainsi qu'elle devient sa providence à elle-même, après avoir longuement souffert pour avoir trop compté sur d'autres providences ima-

ginaires, et avoir pris pour bons et utiles des phénomènes dont l'ordre naturel est faiblement conçu meilleur, quand une fois il est connu. Ils ne deviennent source de biens qu'après avoir été combattus, corrigés et améliorés par nos propres et pénibles labeurs longtemps poursuivis. La destruction de l'organisme mort peut ne pas avoir lieu : ce fait reçoit le nom de *conservation*; la conservation peut être naturelle ou artificielle.

MORTALITÉ, s. f. [*mortalitas, lethalitas, all. Sterblichkeit, Mortalität, angl. mortality, it. mortalità, esp. mortalidad, mortandad*]. Mot collectif par lequel on désigne la quantité d'hommes ou d'animaux qui succombent à la même maladie, ou dans un temps donné. — *Mortalité* se dit aussi de la condition des êtres sujets à la mort, ou de ce qui doit causer la mort : on dit la *mortalité des blessures*. — *Tables de mortalité*. Tableaux dressés pour faire connaître la quotité relative de décès dans un temps donné.

MORT-CHIEN, s. m. V. COLCHIQUE.

MORTIER, s. m. [*mortarium, all. Mörser, angl. mortar, it. mortaio, esp. mortero*]. Vase de fer assez profond, hémisphérique dans son fond, ordinairement évasé à sa partie supérieure, dans lequel les pharmaciens pilent les substances solides qu'il faut pulvériser, ou triturer les substances molles dont il faut opérer le mélange intime. On emploie le mortier de fer et le pilon de même métal pour pulvériser les bois, les écorces, les racines, et généralement les substances dures qui ne sont pas susceptibles de l'attaquer ou de s'y colorer. On se sert du mortier de marbre pour les substances blanches, faciles à pulvériser (le sucre, l'azotate de potasse, etc.); on prend alors un pilon de bois ou de gaïac. On emploie un mortier de verre ou de porcelaine pour le sublimé corrosif et les substances analogues; un mortier d'agate pour les corps durs que l'on veut analyser.

MORTIFÈRE, adj. [*mortifer, de mors, mort, et ferre, porter*; all. *todbringend, angl. mortiferous, it. et esp. mortifero*]. Qui cause ou donne la mort. Synonyme inusité de *déclétère*.

MORTIFICATION, s. f. [*mortificatio, all. Abtötung, Absterben, angl. mortification, it. mortificazione, esp. mortificacion*]. Se dit, en chirurgie, de l'état des parties frappées de mort ou de gangrène.

MORUE, s. f. [*Gadus morhua, L., all. Schellfisch, Stockfisch, angl. codfish, it. merluzzo, esp. merluza*]. Poisson malacoptérygien dont la chair est alimentaire, et dont le foie fournit une huile [all. *Stockfisch-leberthran, Bergener Leberthran*] employée depuis quelques années en thérapeutique V. HUILE de foie de morue.

MORVAN (RACE BOVINE DU). Cette race se trouvait autrefois dans une grande partie du département de la Nièvre; elle est maintenant confinée dans les endroits les plus montagneux et les plus pauvres. Sa taille est petite, ses formes un peu anguleuses, lourdes, basses, sa robe rougeâtre ou rouge et blanche. Elle est sobre, rustique, propre au travail et assez facile à engraisser; elle convient pour les travaux agricoles ou le transport dans les lieux en pente, les chemins pierreux, etc., à cause de sa force de résistance et de la sûreté de son pied. Dans toutes les parties du département où la culture l'a permis, cette race a été remplacée par des animaux du Charollais. — *Race chevaline*. Le cheval du Morvan est petit, léger, robuste, de formes peu agréables, sobre, peu précocé, mais d'une longue du-

rée. Les remontes de l'empire l'ont presque complètement épuisé. Il a été successivement remplacé, autant que l'ont permis les conditions agricoles, par le cheval comtois et le cheval percheron.

MORVE, s. f. [*malleus, μάλις, all. Rotz, angl. glanders, it. moccio, ciomorro, cimurro, piarinrea, morva, esp. muermo*]. Redoutable maladie, particulière aux mammifères monodactyles, qui débute par une inflammation des membranes muqueuses, quelquefois aiguë, mais passant bientôt à l'état chronique, ou même affectant très souvent cette dernière forme. Quelques auteurs en plaacent le siège dans le système lymphatique, ou même dans certains viscères; le fait est que ce mala une manifestation spéciale dans la membrane pituitaire. Parvenue à son état, l'affection consiste en l'écoulement d'un mucus de qualités variées par les naseaux, le plus souvent et le plus abondamment par un seul, avec ulcération de la membrane pituitaire, engorgement et induration rénitente des glandes lymphatiques de la ganache. Les lésions constantes du tissu qui en est le siège sont l'épaississement et l'induration. Elle se complique quelquefois du farcin, avec lequel elle a, au dire de quelques auteurs, de l'analogie; quelques-uns mêmes regardent ces deux maladies comme identiques. La morve se distingue en *aiguë* et *chronique*. La première est une affection pyrétiqne caractérisée par le jetage, mais ayant du reste tous les symptômes d'une pyohémie avec tendance à la gangrène. La seconde, au contraire, est une maladie souvent très lente, avec jetage, chancres et tuméfaction des ganglions; elle peut devenir soudainement aiguë et entraîner rapidement la mort du malade. La morve est contagieuse, non-seulement la forme aiguë (ce qui est reconnu de tout le monde), mais aussi la forme chronique (ce qui est contesté). La seule différence qu'il y ait, c'est qu'elle l'est moins. Mais cette différence n'est pas une raison pour ne point traiter, en tous les cas, quant aux précautions, la morve chronique, comme si elle était aussi contagieuse que l'autre. C'est la pathologie humaine qui a mis hors de doute la propriété contagieuse aussi bien de la morve chronique que de la morve aiguë. Des faits, jusqu'alors inaperçus, ont conduit Rayer à reconnaître que la morve est transmissible à l'homme, chez lequel elle se manifeste par un écoulement nasal, visible au dehors, dans la plupart des cas, par une éruption pustuleuse, et quelquefois par des bulles gangréneuses à la peau, presque toujours par des abcès sous-cutanés multiples, et par une éruption dans les fosses nasales, qui, le plus souvent, s'étend dans le larynx et coïncide avec des inflammations lobulaires et circonscrites dans les poumons. Un grand nombre de cas de morve humaine ont été dus à la morve chronique chevaline. Le pus morveux pris à l'homme communique par inoculation la morve à l'âne ou au cheval. — Pas plus que celle des chevaux, la morve aiguë des hommes n'a pu être guérie jusqu'à ce jour.

MOSCOUADE, s. f. [all. *Moseovadezucker, it. zucchero mascavato*]. Sucre brut coloré par de la mélasse et autres substances étrangères.

MOTEUR, TRICE, adj. [*motor, all. bewegend, angl. mover, motor, it. motore, esp. motor*]. Qui meut, qui communique le mouvement : *force motrice*. — *Nerf moteur commun de l'œil*. Celui de la troisième paire, qui naît d'un enfoncement situé en dedans des pédoncules du cerveau, entre le pont de Varole et les corps

mamillaires. — *Nerf moteur externe de l'œil*. Celui de la sixième paire, qui naît du sillon creusé entre le pont de Varole et les corps mamillaires.

MOTILITÉ, s. f. [*motilitas*, de *motus*, mouvement; all. *Motilität*, angl. *motility*, it. *motilità*, esp. *motilidad*]. Faculté de se mouvoir.

MOTRICITÉ, s. f. [*motricitas*]. Nom donné à un mode de l'*innervation* propre à la substance encéphalo-rachidienne, mode dit aussi *incito-motricité*. C'est la propriété de certaines parties de ce tissu de déterminer la contraction des tissus musculaires par l'intermédiaire des nerfs moteurs. Elle se manifeste dans trois conditions bien tranchées : 1° elle succède à la *pensée* que détermine la perception d'une impression transmise par les nerfs de sensibilité, ou aux pensées suscitées par le souvenir de ces impressions ; 2° elle succède à une détermination prise d'après des pensées suscitées par des besoins des viscères végétatifs et transmis par le grand sympathique : dans ces deux cas, bien qu'elle ait lieu, sa manifestation peut être empêchée par une apoplexie cérébrale, une compression ou une interruption des nerfs moteurs chargés de la transmettre, ou enfin seulement par une lésion des muscles ; 3° elle succède à une impression transmise à l'aide des nerfs spinaux ou sympathiques, par exemple, sans qu'il y ait perception (*sensibilité sans conscience* des auteurs, V. RÉCURRENT et RÉFLEXE), ni, par conséquent, pensée et détermination précédant l'incitation motrice (*mouvements automatiques* ou *involontaires*). Ce mot est pris aussi comme synonyme de *transmissibilité motrice*, ou propriété qu'ont certains nerfs de déterminer la contraction des muscles sous l'influence de certaines actions cérébrales (on disait autrefois de *transmettre le mouvement, de conduire ou transmettre l'influx moteur, ou fluide nerveux moteur*, depuis le cerveau jusqu'aux muscles). Il désigne la propriété des nerfs venant des racines antérieures, ou leur mode d'action, comparativement et en opposition au mot *sensibilité proprement dite spéciale ou générale*, qui désigne le mode d'action des racines postérieures et des nerfs allant aux organes des sens.

MOU, MOLLE, adj. [*mollis*, all. *weich*, angl. *soft*, it. *molle*, esp. *blando*]. Se dit d'un corps dont les parties, tout en conservant une certaine adhérence entre elles, cèdent facilement à la pression, que celle-ci soit ou non suivie du retour à la forme primitive. — *Parties molles du corps*. Ensemble des chairs ou des organes qui recouvrent le squelette. — *Pouls mou*. Celui dans lequel l'artère frappe le doigt avec mollesse.

Mou de veau. Nom vulgaire du *poumon de veau*.

MOUCHES, s. f. pl. [all. *Fliege*, angl. *fly*, it. et esp. *mosca*]. On appelle vulgairement ainsi : 1° les cantharides ; 2° quelquefois l'emplâtre vésicatoire préparé avec les cantharides ; 3° les douleurs courtes et légères, assez éloignées les unes des autres, et sans altération dans le pouls ni dans le reste de l'économie, qui annoncent le commencement du travail de l'accouchement. V. LARVE et DIPTÈRE.

Mouches volantes. On donne ce nom à des taches, à des filaments ou à des points brillants et colorés qui passent quelquefois devant les yeux quand on a regardé un objet vivement éclairé, comme le soleil, un mur ou un nuage blanc qu'il éclaire, la lumière d'une lampe, en tenant les paupières presque fermées, ou par un trou percé dans une carte avec une épingle. Pendant l'examen au microscope, on peut être gêné par plusieurs espèces de ces *mouches volantes* qu'il

faut étudier. On doit, en effet, savoir les distinguer des objets qu'on étudie, attendu qu'elles dépendent d'un état particulier, soit statique, soit dynamique, de l'œil, et y ont leur point de départ, en vertu de cette propriété qu'a l'appareil nerveux central de la vision de reporter l'image qui frappe la rétine à une certaine distance. — *Mouches* ou *taches brillantes et colorées*. Elles se présentent surtout quand on a regardé le soleil, ou un nuage brillant, ou la lumière d'une lampe, et qu'on porte les yeux sur le microscope. Elles paraissent alors très brillantes, puis rouges, ou tout d'abord rouges, puis jaunes, bleues, et disparaissent après avoir passé par les teintes intermédiaires à ces trois couleurs sous forme d'anneaux concentriques. En général, elles partent du centre du microscope, se portent en bas et en dedans, ou en haut et en dehors, et disparaissent au bord du champ du microscope pour reparaître aussitôt au point de départ avec la couleur suivante et présenter la même marche. — *Des globules et des filaments de l'œil*. Ce sont d'autres *mouches volantes* qui ne tiennent pas, comme les précédentes, à une trop vive impression produite sur la rétine par la lumière. Celles-ci existent dans les deux yeux de tous les individus que l'on fait regarder au microscope, mais se montrent avec une intensité variable et aussi avec quelques variétés individuelles de forme. Lorsqu'on les examine dans le champ du microscope sans avoir placé l'objet au foyer, on aperçoit ces *mouches* sous forme d'un amas de petits globules parfaitement ronds, tous d'égal volume, à peu de chose près. Ils remplissent le champ du microscope, sauf un espace en dehors égal à un sixième environ du champ, et un autre espace encore plus petit en dedans. Deux ou trois filaments flexueux, très pâles, se voient un peu en dehors du centre de l'amas de globules, quelques-uns de ceux-ci leur adhèrent. Cet amas est limité en dehors par une ligne ou filament aplati, un peu brillant au centre, paraissant large d'un demi-millimètre, filament qui est rectiligne ou un peu courbé en bas, et traverse le champ du microscope de bas en haut. En dedans, il est limité par un filament plus brillant que le précédent, et surtout remarquable par les flexuosités ou ses replis sur lui-même, qui paraissent être plus ou moins marqués suivant les individus. Ce filament, à cause de ses replis ou contours, occupe une surface bien plus large, mais moins longue que le précédent. Les *mouches volantes* sont mobiles dans l'œil et se montrent d'une manière plus ou moins obstinée lorsque l'œil est congestionné, quelquefois sans qu'on sache pourquoi pendant que l'on examine au microscope. Au bout de peu de temps on cesse d'y faire attention. C'est à tort que quelques personnes s'en préoccupent comme d'un précurseur d'affection chronique des yeux, car elles tiennent à une disposition anatomique normale de l'œil et permanente, mais on ne sait encore au juste de quelle partie de l'œil.

MOUCHETÉ, ÉE, adj. [angl. *fleabitten*, esp. *atabanado*]. On donne ce nom aux robes blanches et gris clair, lorsqu'elles sont parsemées de petites taches noires de très petites dimensions.

MOUCHETURE, s. f. On donne ce nom à des scarifications très superficielles et très peu étendues, mais plus ou moins multipliées, qu'on pratique soit pour faire écouler de la sérosité amassée sous les téguments, soit pour dégorgner une partie qui est le siège d'une congestion sanguine.

MOUFLE, s. f. [*rechamus*, all. *Flaschenzug*, it. *polispasto*, esp. *garrucha*]. Assemblage de poulies, les unes fixes et les autres mobiles, au moyen duquel on parvient à vaincre facilement de très fortes résistances. — En chirurgie, la *moufle* était employée autrefois pour pratiquer l'extension, lorsqu'il s'agissait de réduire une luxation ou une fracture. Ce moyen, abandonné pendant longtemps, a été employé de nouveau depuis quelques années. On y adapte un dynamomètre ou une romaine à cadran, afin de connaître exactement la force employée. L'extension par la moufle présente, selon quelques praticiens, un avantage réel sur celle qui est opérée par des aides, en ce qu'elle peut être augmentée, diminuée ou rendue permanente au degré convenable, sans secousses et sans oscillations.

MOULE, s. f. [*Mytilus edulis*, γαρίδες, all. *Miesmuschel*, angl. *muscle*, it. *mitulo*, esp. *almeja*]. Mollusque acéphale lamellibranche communément employé comme aliment et dont la chair contient une grande proportion d'albumine. Souvent les moules déterminent, peu de temps après leur ingestion dans l'estomac, tous les symptômes d'une sorte d'empoisonnement : des douleurs à l'épigastre, des tranchées, un spasme des organes respiratoires ; le pouls, d'abord fréquent, puis petit et serré ; le gonflement et la rougeur de la face ; une éruption de taches pétéchiales sur diverses parties du corps ; quelquefois des sueurs froides, et souvent aussi des mouvements convulsifs et du délire. C'est à tort que ces accidents ont été attribués à la présence d'un petit crabe que l'on trouve fréquemment dans les coquilles de ces mollusques. De toutes les opinions que l'on a émises à ce sujet, aucune ne paraît suffisamment fondée ; et ces indispositions, beaucoup plus fréquentes chez certains individus que chez d'autres, tiennent sans doute à une idiosyncrasie. Néanmoins on doit, en général, s'abstenir de moules de mai à septembre, mois pendant lesquels ces accidents sont plus communs. Il faut, dès que ceux-ci se manifestent, administrer un vomitif. Quelquefois aussi l'intensité des symptômes inflammatoires ou spasmodiques exige la saignée ou des antispasmodiques (20 à 30 gouttes d'éther dans une potion de 120 grammes).

MOURON, s. m. [*Anagallis arvensis*, L., all. *Gauckheil*, angl. *chickenweed*, it. *anagallide*, esp. *anagallide*]. Plante de la famille des primulacées, annuelle, très commune, longtemps préconisée contre la morsure des animaux enragés. Elle est un peu amère, et a une acreté très marquée ; aussi ne doit-elle être employée qu'avec circonspection. Il ne faut pas la confondre avec l'*Alsine media*, de la famille des caryophyllées, plante inerte appelée vulgairement *mouron des oiseaux* ou *morgeline*.

MOUSSACHE, s. f. V. CIPPA.

MOUSSE, s. f. [*muscus*, all. *Moos*, angl. *moss*, it. *musco*, esp. *musgo*]. Nom des plantes cryptogames, cellulaires, acrogènes, à folioles vertes ou autrement colorées, disposées régulièrement sur la tige, et offrant un rhizome d'où partent des radicelles cellulaires. Les mousses forment une classe à part pour beaucoup d'auteurs ; d'autres y réunissent les hépatiques pour former la classe des musciées. Les racines des mousses sont fines et touffues, leurs feuilles petites, de forme variée, mais ordinairement étroites et subulées. Leurs organes reproducteurs sont renfermés dans des espèces de capsules nommées *urnes* (*theca*), portées sur une sole grêle et plus ou moins longue, enveloppées d'abord

dans une sorte de bourse qui se rompt circulairement par son milieu, et dont la partie inférieure, qui reste à la base de la soie, se nomme la *vaginule*, tandis que la supérieure, qui recouvre le sommet de l'urne, a reçu le nom de *coiffe*. L'urne elle-même présente intérieurement un axe central appelé *columelle*, et s'ouvre au moyen d'un opercule circulaire ; son contour se nomme le *péristome*, et se distingue en *interne* et *externe* ; il peut être denté, cilié, bouché par une membrane, ou tout à fait nu ; on y trouve aussi des corps irrégulièrement ovoïdes et allongés, portés sur un pédicule très court et accompagné de filaments articulés. V. ANTHÉRIDIE, ARCHÉGONE ET PROEMBRYON.

Mousse de Corse [*helminthocorton*, *corallina corsica* des pharmaciens, all. *corsicanisches Wurm-moos*, angl. *sea moss*, it. *mosco di mare*, esp. *musgo de Corcega*]. Mélange de céramium, d'ulves, de coralline, de diverses conferves et d'un grand nombre de fucus.

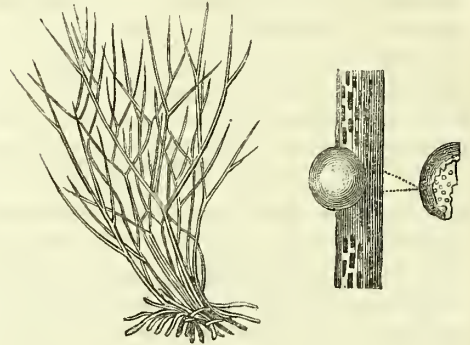


Fig. 265.

La mousse de Corse est composée de beaucoup de petites fibres réunies à leur base par des parcelles du gravier sur lequel elles végétaient (Fig. 265). Chacune de ces fibres est une petite tige dichotome. Elles sont d'un gris rougeâtre, sales à l'extérieur, mais blanches en dedans ; elles ont une odeur marine forte et désagréable, et une saveur fortement salée. C'est un vermifuge, que l'on donne en poudre (4 grammes) ou en décoction (4 à 16 grammes, dans eau 500 grammes). On en prépare aussi un sirop, une gelée, une conserve et des tablettes.

Mousse d'Islande. Nom vulgaire du lichen d'Islande.

Mousse terrestre. Nom vulgaire du *lycopode*.

MOUSSERON, s. m. [all. *Mooschwamm*]. Espèce de champignon du genre *Agaric* (*Agaricus mousseron*), qui ressemble à celui de couche par la couleur et la taille, mais qui n'a pas de collier ; les lames de la face inférieure de son chaperon, qui est presque globuleux, sont étroites, très serrées et blanches ; sa chair est cassante, blanche, et d'un goût agréable.

MOÛT, s. m. [*mustum*, all. *Most*, angl. *must*, it. et esp. *mosto*]. Suc de raisin qui n'a point encore subi la fermentation, et, par extension, suc sucré extrait de divers végétaux, et destiné ordinairement à la fermentation alcoolique.

MOUTARDE, s. f. [*Sinapis nigra*, tétradyne, siliq., L., erucifères, J. ; all. *Senf*, angl. *mustard*, it. *senapa*, esp. *mostaza*]. Plante dont les semences, qui sont très petites, unies, presque rondes, d'abord rouges, puis noirâtres, donnent une huile fixe à la distillation,

et une huile volatile âcre et brûlante (*V. ACIDE myronique*). C'est avec la farine obtenue des semences du *Sinapis nigra* que l'on fait le condiment si connu sous le nom de *moutarde* (Fig. 266) ; c'est aussi avec cette farine qu'on doit préparer les *sinapismes* (*V. ce mot*). Avant 1815, elle était la seule usitée en France. On la préparait soit à l'aide du moulin, soit dans un mortier, et



Fig. 266.

on la passait sans résidu à travers un tamis un peu lâche. Sa couleur était *grisâtre* ; c'était un mélange du jaune verdâtre de l'amande et du rouge brunâtre du spermodermis. A cette époque, les médecins anglais qui vinrent exercer en France cherchèrent en vain dans nos pharmacies la farine de moutarde finement pulvérisée et d'une belle couleur jaune qu'ils avaient l'habitude d'employer. Trompés par la couleur, les pharmaciens pensèrent que cette farine jaune était celle du *Sinapis alba* (*moutarde blanche*), et depuis lors on a trouvé dans le commerce deux farines de moutarde : une *grise*, extraite du *Sinapis nigra*, et une *jaune*, provenant du *Sinapis alba* ; mais cette farine jaune contient si peu de principe actif et a des propriétés si faibles, qu'elle doit être bannie de l'usage médical. La belle farine *jaune* anglaise, éminemment rubéfiante, est fournie, comme notre farine *grise*, par les semences du *Sinapis nigra* ; mais les procédés employés pour sa préparation séparant le spermodermis de l'amande, celle-ci est seule réduite en farine très ténue. De là les propriétés de cette farine anglaise, qui est supérieure même à notre farine grise, attendu que dans celle-ci se trouve mêlée, comme nous l'avons dit, l'enveloppe de la graine ou spermodermis. Il faut donc s'en tenir à notre farine grise, ou mieux encore, la débarrasser, comme font les Anglais, de ses particules rouges brunâtres, en la passant successivement à travers des cribles de plus en plus fins. La farine jaune ainsi obtenue, délayée dans l'eau et abandonnée à elle-même, conserve pendant plusieurs jours son odeur forte et sa saveur brûlante sans la moindre putréfaction ; la farine jaune provenant du *Sinapis alba*, délayée dans l'eau, exhale, au bout de vingt-quatre heures, une forte odeur hépatique. — La graine ou

semence de *moutarde blanche* (*Sinapis alba*) est le double en grosseur de la noire, et n'a pas sa saveur âcre et piquante ; elle ne fournit pas d'huile volatile à la distillation, mais un liquide sulfureux qui, traité par l'alcool, donne un principe particulier, appelé *sinapisine* ou *sulfosinapisine* (*V. ce mot*). La graine de moutarde blanche, prise à la dose d'une ou deux cuillères à bouche (15 à 30 grammes) avant le repas, ou le soir en se couchant, soit sans aucune addition, soit dans un liquide, procure des évacuations naturelles, sans coliques ni chaleur, stimule doucement le canal intestinal, active et facilite les digestions. On peut en continuer l'usage pendant un mois ou six semaines, sans qu'il en résulte aucune irritation.

MOUTON, s. m. [*ovis aries*, L., *πρόβατος*, all. *Schaaf*, angl. *sheep*, it. *montone*, esp. *carnero*]. Genre de mammifères ruminants à cornes creuses (Fig. 267), présentant les caractères suivants : huit incisives inférieures, trente-deux molaires, point de canines ; point de muflle ; chanfrein généralement arqué ; cornes grosses, ridées transversalement et contournées en spirale ; point de barbe au menton ; deux mamelles ; un sinus folliculaire (*canal bifurc*) au-dessous de la couronne, entre les deux doigts. L'espèce domestique n'a pas de véritable représentant à l'état sauvage ; on la regarde



Fig. 267.

comme descendant du mouflon, et comme devant aux soins de l'homme les nombreuses modifications qui en font un grand nombre de races distinctes. La ration journalière, variable selon la taille et le poids, est, en moyenne, de 1 kilogramme à 1 kilogramme et demi de bon foin, ou l'équivalent en tout autre fourrage. Pour donner de bonne chair, un mouton doit avoir été châtré jeune, n'avoir pas plus de trois à quatre ans, et avoir été constamment bien entretenu. *V. RUMINANTS*.

MOUVEMENT, s. m. [*motus*, *κίνησις*, all. *Bewegung*, angl. *motion*, it. *movimento*, esp. *movimiento*]. Changement de situation qu'un corps ou quelque une de ses parties éprouve relativement à certains objets regardés comme fixes, par l'effet d'une force agissant sur lui, tantôt seulement pendant un certain laps de temps, au bout duquel elle l'abandonne à lui-même, tantôt d'une manière constante, et en manifestant son action aussitôt que l'obstacle qui s'y opposait devient nul. *V. EFFORT et MARCHÉ*.

MOXA, s. m. [*μόξα*, all., angl., it. et esp. *moxa*]. Mot par lequel les Chinois et les Japonais désignent un tissu cotonneux qu'ils préparent avec les feuilles desséchées de l'*Artemisia chinensis*. Ils font avec le parenchyme de ces feuilles une espèce de cône dont ils allument le sommet, et dont ils appliquent la base sur la partie qu'ils veulent cautériser. La chaleur et la douleur augmentent graduellement à mesure que la combustion du moxa approche de la peau. En Europe, on fait des moxas avec diverses matières, mais le plus ordinairement avec du coton cardé, dont on forme un petit cylindre de 14 à 18 millimètres de hauteur sur 9 à 11 de diamètre, entouré d'une bande-

lette de toile, que l'on serre de manière que le cylindre ait une certaine consistance. Les meilleurs se font avec un tronçon de moelle de *Helianthus annuus* (grand soleil), entouré d'une couche de coton légèrement nitré, et maintenu un peu serré avec une petite bande de toile cousue. On a fait aussi des moxas avec des mèches de coton trempées dans une solution de chlorate de potasse, réunies en petits cônes et comprimées convenablement. Le cylindre ou moxa est mis sur la partie que l'on veut brûler, et maintenu avec de petites pinces ou avec le porte-moxa de Larrey; on souffle, pour entretenir l'ignition, soit avec la bouche, soit avec un soufflet ou un chalumeau courbé; et l'on a soin de tenir un linge mouillé appliqué autour du lieu où brûle le moxa, pour préserver ces parties des étincelles. A mesure que la combustion avance, la chaleur devient plus vive; on entend l'épiderme craquer; la peau se ride, jaunit, grille, et finit par prendre une teinte charbonnée. C'est à tort que l'on a conseillé d'appliquer immédiatement quelques topiques propres à arrêter la marche de l'inflammation; ce serait neutraliser les bons effets que l'on se propose par le moxa. Ce mode de cautérisation est spécialement employé pour exciter fortement le système nerveux, changer le siège d'une irritation, produire une dérivation, etc.

MOXIBUSTION, s. f. [*moxibustio*, de *moxa*, moxa, et *ustio*, brûlure]. Mode de cautérisation ou d'ustion propre aux diverses substances avec lesquelles on peut faire des moxas. Ce terme a été créé par Percy.

MUCATE, s. m. [all. *schleimsaures Salz*, angl. *mucate*, it. et esp. *mucato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide mucique avec les bases.

MUCÉDINÉES ou **MUCORINÉES**, s. f. pl. Nom d'un groupe de champignons de la division des cystosporés à sporange vésiculeux, sans colonne à l'intérieur, s'ouvrant irrégulièrement au sommet (V. CHAMPIGNON). Ils comprennent la plupart des petites espèces connues sous le nom de *moisissures*, qui se développent sur la plupart des substances d'origine organique en voie d'altération, surtout si elles sont acides. Leur odeur, leur saveur, et probablement leur action nuisible sur l'économie (vertiges, vomissements, céphalalgie, etc.), sont dues à des huiles volatiles secrétées à l'état de gouttelettes, adhérentes à l'extérieur de leurs filaments ou à leurs spores.

MUCILAGE, s. m. [*mucilago*, *mucago*, all. *Schleim*, angl. *mucilage*, it. *mucilagine*, esp. *mucilago*]. Substance végétale coagulable en gelée par l'alcool (C¹²H¹⁰⁰O¹⁰), qui se rapproche beaucoup de la gomme, et qui se trouve en grande quantité dans les racines de guimauve et de grande consoude, dans la graine de lin et les semences de coing. Le mucilage rend l'eau plus visqueuse, plus filante que les gommages. Il donne, comme ces dernières, de l'acide mucique et de l'acide oxalique par l'acide azotique; il forme, comme les gommages, une émulsion avec les huiles, ce que ne fait pas le mucus animal seul. — On appelle aussi *mucilage* le liquide épais et visqueux formé par la solution ou la division d'une gomme dans l'eau. Les mucilages participent des propriétés émollientes et relâchantes des substances qui servent à les former. Préparés avec beaucoup d'eau, et entièrement liquides, ils sont employés en elystrés, en lotions, en fomentations, en collyres; quelquefois aussi ils constituent des tisanes adoucissantes. Plus concentrés, ils servent d'intermédiaires pour lier des masses de pastilles, ou

pour suspendre dans l'eau des huiles et des résines liquides. Les mucilages de semences de lin, de semences de coing, de racine de guimauve, sont préparés avec 30 grammes de ces substances végétales, qu'on fait digérer pendant six heures dans 180 grammes d'eau bouillante, en agitant de temps en temps; on passe ensuite avec expression. — On fait le *mucilage de gomme arabique* avec 30 grammes de gomme arabique pulvérisée et autant d'eau froide, qu'on divise exactement dans un mortier de marbre. La *gomme adragant* exige une bien plus grande proportion d'eau, et ce liquide peut être employé chaud.

MUCILAGINEUX, **EUSE**, adj. [*mucilaginosus*, all. *schleimig*, angl. *mucilaginous*, it. *mucilagginoso*, esp. *mucilaginoso*]. Qui contient ou qui est de la nature du mucilage. V. ce mot.

MUCINE, s. f. [de *mucus*; all. *Schleimstoff*, *Mucin*, angl. *mucin*]. Substance analogue à la mucosine. Selon Saussure, le gluten en contiendrait 1 pour 100. D'après Berzelius, on la sépare en traitant le gluten par l'acide acétique jusqu'à liquéfaction complète; on ajoute de l'alcool chaud qui dissout le gluten acidulé et laisse la mucine non dissoute. L'eau en dissout 4 pour 100; les alealis la dissolvent; elle transforme rapidement l'amidon en sucre et alcool.

MUCIPARE, adj. [de *mucus*, *mucus*, et *parere*, produire, angl. *muciparous*, esp. *muciparo*]. Qui produit le mucus: *glandes mucipares*.

MUCIQUE, adj. [all. *Schleimsäure*, angl. *mucic*, it. et esp. *mucico*]. V. ACIDE mucique.

MUCO-PUS, s. m. Nom donné aux mucus qui, par leur mélange avec du pus, ont pris une teinte jaunâtre plus ou moins prononcée. Le muco-pus, étant un mélange de mucus et de pus, ne peut se distinguer absolument du mucus ni du pus; distinction qui, du reste, n'a pas l'importance qu'on a voulu lui donner. Le muco-pus indique une inflammation de la muqueuse qui fournit le mucus, avec production d'une quantité suffisante de globules de pus pour changer la couleur normale du mucus sain.

MUCOSINE, s. f. [*mucus*, matière ou substance muqueuse propre; matière ou substance spéciale des mucus; *mucus animal*, oxyde animal, Pearson]. On désigne sous ce nom, d'après de Blainville, plusieurs substances organiques liquides, coagulables, différencées l'une de l'autre, qui se trouvent dans les mucus utérin, nasal, bronchique, etc., et qui leur donnent leur viscosité. V. HUMEUR et MUCINE.

MUCOSITÉ, s. f. [*mucositas*, all. *Schleim*, angl. *mucosity*, it. *mucosità*, esp. *mucositad*]. On appelle *mucosités* les fluides qui offrent l'aspect et qui tiennent de la nature du mucus, ou qui en sont en grande partie formés. V. MUCUS.

MUCOSO-SUCRÉ, s. m. [all. *Schleimzucker*, esp. *mucoso-azucarado*]. Sorte de sucre imparfait, plus généralement appelé aujourd'hui *sucre incristallisable*. V. SUCRE.

MUCRONÉ, **ÉE**, adj. [*mucronatus*, de *mucro*, pointe; all. *dolchspitzig*, esp. *mucronado*]. Se dit, en botanique, des feuilles et de toute autre partie terminée par une petite pointe aiguë, roide et droite.

MUCUNA, s. m. [*Mucuna pruriens*]. Nom du pois à gratter.

MUCUS, s. m. [*mucus*, *múçz*, all. *Schleim*, angl. *mucus*, it. *mucio*]. Nom collectif de toutes les sécrétions qui proviennent de la surface des membranes mu-

queuses et des glandes ouvertes à cette surface, tant que le produit de ces dernières n'a pas de caractères spéciaux qui lui méritent un nom particulier. On réunit sous cette dénomination : 1° les débris de la desquamation continue de l'épithélium qui revêt les membranes muqueuses ; 2° le pus qui se forme dans les inflammations superficielles des membranes muqueuses, comme l'écoulement qui a lieu dans le coryza, le catarrhe, la blennorrhagie, les fleurs blanches, et certaines diarrhées dites muqueuses et aqueuses ; 3° la sécrétion liquide des glandes des muqueuses, ou le mucus proprement dit. — Il y a autant d'espèces de mucus que d'organes différents à la surface interne desquels ils sont versés ou sécrétés. Les mucus sont des humeurs dont les caractères communs sont : 1° une certaine viscosité, un état plus ou moins gluant ou filant ou presque demi-solide ; 2° une teinte grisâtre, filante ou presque transparente ; 3° d'être composés essentiellement d'un liquide ou sérum constitué par : *a.* de l'eau tenant en dissolution des sels d'origine minérale en très petite quantité ; *b.* des traces de principes cristallisables d'origine organique ; *c.* et surtout par une ou plusieurs espèces de substances organiques naturellement liquides (*mucosine*), coagulables plutôt par l'action de divers réactifs que par la chaleur, et à laquelle ou auxquelles l'humeur doit principalement ses caractères fondamentaux de viscosité, etc. 4° Ils ont enfin pour caractère de tenir généralement en suspension des cellules de l'épithélium de la muqueuse dont ils proviennent. Suivant que cet épithélium est pavimenteux, nucléaire ou cylindrique, il fera reconnaître de quelle muqueuse ou de quelle glande vient le liquide muqueux étudié. 5° Le pus se produisant avec grande facilité à la surface des membranes dès qu'elles sont un peu irritées, il est fréquent de trouver, chez l'homme adulte, des globules de pus en suspension dans les mucus (buccal, nasal et vésical surtout) : ce sont les globules de pus produits dans ces circonstances dont on a voulu faire une espèce à part sous le nom de *globules muqueux*. 6° Souvent les mucus tiennent aussi en suspension des gouttes d'huile, des granulations moléculaires, des vibrions ou autres infusoires, lorsque les mucus, n'étant pas activement renouvelés, s'altèrent et deviennent convenables au développement de ces êtres. 7° Dans le tube digestif, ils renferment souvent des résidus alimentaires. Les espèces de mucus se distinguent les unes des autres par leur plus ou moins de viscosité, de transparence, et surtout par le mode de coagulation de leurs substances organiques. Les mucus sont produits en partie par une sécrétion propre à la muqueuse même, mais surtout par les glandes qui lui sont annexées.

MUDAR, s. m. Nom indien de la *Calotropis gigantea*, Hamilton (*Asclepias gigantea*, L.), plante de la famille des asclépiadées. L'écorce de la racine est réputée altérante et sudorifique, et employée contre l'éléphantiasis dans les Indes, et dans les affections vénériennes et cutanées, à la dose de 15 centigrammes à 60. Le suc laiteux desséché est dit être une préparation amère ; il contient une substance particulière nommée *mudarine*.

MUDARINE, s. f. Principe amer de la *Calotropis Mudari*, de la famille des asclépiadées. Brune, soluble dans l'eau et l'alcool ; très amère.

MUE, s. f. [*profluvium*, πρῶσις, all. *Mause*, angl. *moulting*, it. et esp. *muda*]. Opération par laquelle, sans subir aucune altération organique essentielle,

un animal se dépouille de son épiderme ou des appendices de la surface de son corps, pour repartir ensuite avec des parties analogues. La desquamation continue que l'épiderme et l'épithélium éprouvent chez l'homme est une véritable mue insensible.

MUET, ETTE, adj. et. s. [all. *stumm*, angl. *mute*, it. *muto*, esp. *mudo*]. Qui est affecté de mutisme.

MUFLE, s. m. [all. *Maul*, *Schnauze*, angl. *muzzle*, it. *muso*, esp. *hocico*]. Partie nue et recouverte d'une membrane muqueuse, qui termine le museau de certains mammifères. Les naturalistes traduisent ce mot par *chiloma* [de χίλωμα, lèvres], parce que le museau semble être produit par une extension des lèvres.

MUGUET, s. m. [*millet*, *blanchet*, *stomatite*, all. *Mundschwämmchen*]. On a donné ce nom à une inflammation avec production pseudo-membraneuse assez fréquente chez les nouveau-nés, et le plus ordinairement contagieuse. Le muguet attaque particulièrement les enfants faibles, ceux dont la peau et la membrane muqueuse de la bouche sont très rouges. Le plus souvent cette coloration de la membrane buccale, avec chaleur et sécheresse, caractérise le début de la maladie. La seconde période s'annonce par l'apparition de points blancs sur cette membrane, surtout derrière les lèvres et à la pointe de la langue. Ces points s'étendent, forment des plaques irrégulières et minces, discrètes ou confluentes. Lorsque les points sont discrets, la maladie est ordinairement peu grave ; ils se détachent sous forme de lamelles ou de flocons, qui se renouvellent plusieurs fois ; mais, l'inflammation se dissipant vers le huitième ou quinzième jour, ils cessent de se reproduire. Lorsque les points sont confluent, la guérison est plus difficile : une couche crémeuse revêt la bouche et s'épaissit de jour en jour ; bientôt la production jaunit (3^e période) ; l'inflammation se propage dans les voies digestives ; le petit malade s'affaiblit et succombe. — Les plaques ou couches d'aspect pseudo-membraneux qui caractérisent anatomiquement le muguet ne sont pas des fausses membranes fibrineuses ; elles sont formées en majeure partie par les spores et les filaments tubuleux d'un végétal, mélangés aux cellules épithéliales isolées ou imbriquées du mucus buccal. Ces divers éléments sont maintenus réunis par le liquide visqueux du mucus à la surface de l'épiderme buccal. Le végétal (*Oidium albicans*, Ch. R.) est constitué par des filaments tubuleux, cloisonnés d'espace en espace, souvent ébranchés au niveau des cloisons, et ramifiés plusieurs fois. Les bords des filaments sont nets ; la cavité des chambres, limitée par les cloisons, renferme quelques granules moléculaires, ou quelquefois deux à quatre cellules très pâles, ovoïdes. Ils naissent d'une spore qui pousse un prolongement tubuleux ; cette spore conserve sa forme, quelle que soit la période de développement du végétal. L'extrémité libre est ordinairement formée par une spore courte et renflée ; elle est souvent précédée de plusieurs spores ovoïdes en voie de développement, articulées en chapelet. Les spores sont sphériques ou un peu allongées, à bords nets foncés, à centre brillant ; elles renferment une fine poussière, et souvent un ou deux granules moléculaires mobiles. Dans les spores germées, ces granules sont doués de mouvement brownien. Les filaments tubuleux sont entrecroisés en tous sens ; les spores, détachées des filaments, sont réunies en groupes, adhèrent fortement aux cellules épithéliales isolées ou imbriquées, et les recouvrent complètement, ou bien forment seulement

des groupes arrondis sur une portion de leur surface. De ces groupes on voit quelquefois partir un prolongement tubuleux nouvellement germé, tantôt non cloisonné, tantôt un petit nombre de fois seulement, et non ramifié. Ce végétal et les plaques qu'il forme ne constituent ni un symptôme constant de maladie ni une maladie; il se développe toutes les fois que le mucus a éprouvé une altération, avec passage à l'état acide, qui permet son développement, et l'observation montre que, si cette altération est ordinairement consécutive à une phlegmasie des muqueuses ou autre maladie, elle peut se développer sous d'autres influences, mauvaise nourriture, affaiblissement cachectique, etc. — Le muguet peut être causé par les suctions inutiles que fait l'enfant lorsque la nourrice n'a plus de lait; quelquefois aussi il peut l'être par un lait trop ancien, par exemple quand une nourrice qui a déjà allaité un enfant prend un second nourrisson; d'autres fois, il paraît dépendre d'une nourriture trop substantielle, d'un état de malpropreté, etc. Au début il faut s'en tenir aux boissons aqueuses, mucilagineuses et gommées, très peu sucrées, et à une température très douce. S'il existe des symptômes inflammatoires intenses, on prescrit des bains, des fomentations émollientes générales. Dès que la période inflammatoire touche à sa fin, que les productions morbides deviennent plus épaisses, on promène largement à leur surface une sorte de petit pinceau trempé dans un colutoire composé de parties égales de borax et de miel.

MUGUET, s. m. [all. *Maiblume*, it. *mughetto*, esp. *lirio convabio*]. On appelle ainsi deux plantes qui appartiennent à des genres différents : l'*Asperula odorata* (muguet, reine des bois, asperule odorante), qui est légèrement stimulant et antispasmodique; et le *Convallaria maialis* (muguet des Parisiens, *Lilium convallium* des pharmaciens), qui est employé comme sternutatoire. On en retire, par la distillation, une eau dont on fait usage comme calmant et antispasmodique. On en faisait autrefois un grand usage en Allemagne, sous le nom d'eau d'or.

MULASSERIE, s. f. Industrie ayant pour objet la production du mulet.

MULASSIÈRE (JUMENT). Nom donné vulgairement à la femelle employée à la production du mulet et de la mule. Les caractères à rechercher dans la jument mulassière sont : de l'étoffe, de bons membres, une taille plutôt forte que faible, une croupe, des reins et un poitrail larges, des pieds plutôt grands que petits. La jument ne paraît pas faire de distinction entre l'âne étalon et le cheval entier; il n'en est pas ainsi du p. emier, qui préfère visiblement l'ânesse. On remarque aussi que la jument porte plus longtemps le produit du baudet que celui du cheval.

MULE, s. f. [*mula*, all. *Maulesetin*, angl. *mule*, it. et esp. *mula*]. Produit femelle de l'accouplement de l'âne et de la jument. Dans les régions méridionales de l'Europe, elle est fréquemment employée aux attelages de luxe. Elle est, comme le mulet, infécond; cependant on cite quelques exemples avérés de mules fécondées, mais les produits n'ont pas vécu.

MULES, s. f. pl. [*mulae*]. Nom qu'on donne vulgairement aux engelures qui ont leur siège aux talons. — *Mules traversines* [all. *Spalten* ou *Schrunden* an der *Köhe*, angl. *kibes*, it. *pedignone*]. Nom que les vétérinaires ont donné à des fissures qui surviennent à la peau du paturon et du boulet, et qui précèdent

ou accompagnent souvent les eaux aux jambes. Elles exigent d'abord des topiques émollients, puis des astringents.

MULET, s. m. [*mulus*, *ἰμίσιος*, all. *Maulesel*, angl. *mule*, it. et esp. *mulo*]. Nom générique donné au produit d'accouplement de deux individus d'espèces et de race différentes. Il est synonyme de *métis*. — En particulier, produit de l'accouplement de l'âne et de la jument. Le mulet est robuste, sobre, très fort; mais il est très souvent têtue et difficile à conduire. Il a le pied sûr. Quoique infécond, le mulet mâle manifeste des appétits vénériens très énergiques, ce qui en rend quelquefois l'usage dangereux. Il faut donc toujours le châtrer. Il est employé au bât, à la selle, ou au tirage. Plus vif, plus alerte que l'âne, il est d'un service plus avantageux.

MULLE, s. m. [*Mullus barbatus*, L., *rouget barbu*]. Poisson acanthoptérygien alimentaire, ainsi que le *surmulet* (*Mullus surmuletus*, L.), rayé de jaune, plus commun dans l'Océan.

MULSION, s. f. [de *mulgere*, traire, all. *Molken*, angl. *milking*, it. *mugnere*]. Action de traire les femelles laitières. Elle se fait en pressant avec la main les trayons ou mamelons de la base vers l'extrémité. L'excrétion est facilitée par la pression de la main et par l'espèce d'éréthisme que provoque le frottement du mamelon. L'état moral des femelles n'est donc pas sans influence sur la quantité du lait qu'elles donnent, et la mulsion doit toujours être faite avec douceur.

MULTICAPSULAIRE, adj. [*multicapsularis*, de *multus*, beaucoup, et *capsula*, capsule; all. *vielkapselig*, it. *multicapsulare*, esp. *multicapsular*]. Se dit, en botanique, des fruits formés de beaucoup de capsules partielles.

MULTICAULE, adj. [*multicaulis*, de *multus*, beaucoup, et *caulis*, tige; all. *vieltengelig*, it. et esp. *multicaule*]. Se dit des plantes dont la racine produit beaucoup de tiges.

MULTICÉPHALE, adj. [mot hybride et mauvais, fait de *multus*, plusieurs, et *κεφαλή*, tête]. V. POLY-CÉPHALE.

MULTICUSPIDÉ, ÉE, adj. [*multicuspidatus*, de *multus*, beaucoup, et *cuspidis*, pointe, esp. *multicuspidé*]. Dents *multicuspidées*. V. DENT.

MULTIFIDE, adj. [*multifidus*, de *multus*, beaucoup, et *findere*, fendre; all. *vielspaltig*, angl. *multifid*, it. et esp. *multifido*]. Divisé à peu près jusqu'à la moitié, ou moins, par plusieurs incisions aiguës, dont le nombre est indéterminé.

MULTIFLORE, adj. [*multiflorus*, all. *vielblumig*, it. et esp. *multifloro*]. Qui porte de nombreuses fleurs.

MULTILOBÉ, ÉE, adj. [*multilobatus*, all. *vieltappig*, it. *multilobato*, esp. *multilobado*]. Divisé par plusieurs incisions obtuses.

MULTILOCLAIRE, adj. [*multilocularis*, all. *vielfücherig*, angl. *multilocular*, it. *multiloculare*, esp. *multilocular*]. Qui a plusieurs loges.

MULTIMAMME, adj. et s. [de *multus*, beaucoup, et *mamma*, mamelle; it. *multimamma*, esp. *multimama*]. Qui a plus de deux mamelles.

MULTIOVULÉ, ÉE, adj. [*multiovilatus*]. Se dit des loges de l'ovaire contenant beaucoup d'ovules.

MULTIPARE, adj. [de *multus*, beaucoup, et *parere*, enfanter, mettre bas; all. *vielgebührend*, it. *multi-parto*, esp. *multiparo*]. Se dit des femelles qui font plusieurs petits à la fois.

MULTIPARTI, IE, adj. [*multipartitus*, all. *vieltheilig*, it. *multipartito*, esp. *multipartido*]. Divisé très profondément en un nombre indéterminé de lanières oblongues.

MULTIPÉTALÉ, ÉE, adj. [*multipectatus*]. Se dit des corolles composées d'un grand nombre de pétales (*Nymphaea*, etc.).

MULTIPLE, adj. [*multiplex*]. Se dit d'un ovaire formé de plusieurs carpelles libres.

MULTIPLICATION, s. f. Monstruosité végétale consistant dans l'augmentation du nombre de certains organes, par l'apparition d'organes surnuméraires. La multiplication peut porter sur les organes appendiculaires : elle constitue alors la *ehorise* simple ; quand elle affecte les individus élémentaires, on l'appelle *prolifération* (V. ces mots). — *Multiplication*. Nom donné, en physiologie, au résultat de la naissance ou *reproduction* (V. ce mot) de nouveaux êtres vivants par d'autres. — *Multiplication*, formation ou *génération endogène*. Nom donné à la naissance de cellules (cellules filles, *Tochterzellen*) dans d'autres cellules (*Mutterzellen*, cellules mères). Il n'y a pas d'autres cas bien réels de ces phénomènes que ceux de cellules du cancer naissant dans des excavations accidentelles de certaines cellules (V. CANCER, 5°). La segmentation proprement dite qui donne naissance aux cellules embryonnaires dans le sac embryonnaire des phanérogames, aux grains de pollen et aux spores ou sporules des lichens, de beaucoup d'algues et de champignons, est pour H. Mohl un des modes de naissance des cellules végétales, celui qu'il appelle *formation cellulaire libre* (*freie Zellenbildung*) ; il y joint de plus la formation de la vésicule embryonnaire qui appartient à un autre mode. La scission par cloisonnement, qu'il appelle *division des cellules* (*Theilung der Zellen*), est le deuxième, mais il n'y a pas, dans le premier de ces phénomènes, naissance d'une cellule dans une autre cellule, d'un élément anatomique dans l'intérieur d'un autre élément ; il n'y a pas, en un mot, de *génération endogène*. En effet, la *formation libre de cellules*, de H. Mohl, embrasse ce qu'on a appelé *formation endogène*. Ce qu'on a désigné ainsi n'est autre chose que la naissance des *cellules embryonnaires mâles* (pollen, spermatozoïdes) et *féelles* par segmentation du vitellus, des sporanges et des archégones, etc. (ou contenu de l'ovule, des utricules mères polliniques, etc.). Or, on ne peut en rien comparer l'ovule, les utricules mères du pollen ou des spermatozoïdes à une cellule. Ces utricules, l'ovule, les spores, les sporanges, ont tous commencé, comme les éléments anatomiques des végétaux, comme ceux des *produits* animaux, par être des cellules dans les premiers temps ; mais, par suite des phénomènes de développement, ces caractères d'éléments anatomiques des plus simples (cellules) disparaissent bientôt. Cette cellule se transforme en cet organe spécial dont nous parlons, qui n'a plus, de la cellule originelle, que cette particularité d'avoir une paroi et un contenu distincts. Mais le volume, et même la forme ovoïde ou sphérique de ces ovules, de ces sporanges, etc., ne sont plus ceux des cellules qui constituent le végétal. L'épaisseur des parois n'est en général plus la même ; la coloration, la consistance du contenu, sa composition immédiate, ne sont plus les mêmes. De plus, enfin, les caractères d'ordre organique ou de structure ne sont plus les mêmes non plus, et ces caractères-là sont bien plus importants encore à prendre en considération que

les caractères précédents. Dans les ovules des êtres complexes tels que beaucoup d'animaux, la différence de structure entre l'ovule mâle ou femelle et les cellules devient rapidement des plus saillantes ; chez le végétal il en est de même, surtout quand on prend en considération le contenu, quoique le fait soit moins frappant, parce que l'ovule, comme les cellules, a une grande simplicité. Ainsi donc l'ovule mâle ou femelle des végétaux et des animaux commence par une cellule, et devient de bonne heure, en se développant, autre chose qu'une cellule, c'est-à-dire un organe spécial, très simple comparativement aux autres organes, mais différent des éléments anatomiques appelés cellules, différent de la cellule par laquelle il a commencé. Aussi cet organe a un usage spécial que n'ont pas les cellules. V. NAISSANCE.

MULTIPLIÉ, ÉE, adj. [*multiplicatus*]. Se dit des fleurs doubles ou pleines (*flores multiplicati*). V. DÉDOUBLEMENT.

MULTIPOLAIRE, adj. V. NERF.

MULTISÉRIÉ, ÉE, adj. [*multiserialis* de *multus*, beaucoup, et *series*, série]. Se dit des étamines disposées sur plusieurs rangs.

MULTISILIQUEUX, EUSE, adj. [*multisilicosus*]. Se dit des fruits composés de plusieurs siliques groupées.

MULTIVALVE, adj. [*multivalvus*, all. *vielklappig*, angl. *multivalve*, it. et esp. *multivalvo*]. Se dit des péricarpes qui s'ouvrent en plusieurs valves.

MUMIE, s. f. [*mumia*]. Terme d'origine arabe ou perse usité dans l'ancienne médecine, et ayant servi à désigner, soit : 1° le *pissasphalte* ; 2° une matière liquide ou demi-solide se trouvant dans les sépultures ayant contenu des corps embaumés ; 3° la chair humaine desséchée ou pourrie au soleil, ou provenant des suppliciés (*mumia patibuli*), à laquelle on supposait des vertus curatives ; 4° le liquide provenant de l'haleine d'un homme sain, condensée le matin dans une fiole entourée de corps froids ; 5° soit enfin une substance supposée très ténue, éthérée, se produisant dans le corps lors de la mort ou après elle, et pouvant transmettre, par *transplantation*, des propriétés merveilleuses, utiles ou nuisibles, dont on la supposait douée.

MUQUEUX, EUSE, adj. [*mucosus*, all. *schleimig*, angl. *mucous*, it. *mucoso*, esp. *mucoso*]. Qui est de la nature du mucus. — *Membranes muqueuses*. On appelle ainsi celles qui tapissent la face interne de tous les organes creux communiquant avec l'extérieur par les diverses ouvertures du corps : elles se trouvent partout en contact avec des substances étrangères à l'animal, et leur surface libre est habituellement humectée d'un fluide muqueux. Toute muqueuse est essentiellement composée d'un chorion ou trame tapissée d'un épithélium ; c'est là tout ce que les muqueuses ont de commun avec la peau. Elles se séparent immédiatement en deux groupes, selon qu'elles ont un épithélium pavimenteux ou un épithélium cylindrique, et avec ces différences extérieures en coïncident d'autres dans la structure intime qui sont très importantes. Les *muqueuses à épithélium pavimenteux* ont toutes un chorion à peu près aussi riche que la peau en fibres élastiques, minces, ramifiées, anastomosées et formant un réseau ou trame à larges mailles. Le reste du chorion est composé de faisceaux de fibres lamineuses accompagnés de capillaires, de rares éléments fibro-plastiques et quelquefois de *cytoblastions* (V. ce mot). Sa surface est pourvue de *papilles vasculaires* sans aucune *papille nerveuse* ou à corpuscules du tact. L'épi-

thélium comble complètement ou à peu près (sauf au pharynx) les interstices des papilles, de manière à former une couche à surface extérieure lisse et à face profonde, creusée d'autant de cavités qu'il y a de papilles emboîtées et recouverte par cette couche épithéliale. Les glandes de ces muqueuses, quand elles en ont, sont placées au-dessous du chorion, dans le tissu lamineux sous-muqueux. Elles sont pourvues d'un réseau lymphatique superficiel analogue à celui de la peau, membrane avec laquelle elles ont quelque analogie par toutes les particularités qui viennent d'être signalées. Les muqueuses qui sont dans ce cas sont : celles du vagin et du museau de tanche, de l'urèthre, du prépuce et du gland, de la vessie, des cavités buccales et pharyngienne, de l'œsophage et de la conjonctive. Les *muqueuses à épithélium cylindrique* ont un chorion peu riche en fibres élastiques, à fibres et faisceaux de fibres lamineuses moins serrées que dans les précédentes. Elles renferment souvent des fibre-celles dans leur épaisseur, et non, à proprement parler, au-dessous d'elles, comme la peau et les membranes précédentes. Elles renferment aussi quelques éléments fibro-plastiques et une certaine proportion de matière amorphe naissante. La plupart d'entre elles ont leur surface lisse; celle qui s'étend du pylore à la valvule iléo-cœcale a seule sa surface chargée de villosités (V. ce mot) chez l'homme; chez aucun animal celle du gros intestin n'en possède. Toutes ces muqueuses ont un réseau superficiel et tout à fait sous-épithélial, composé de capillaires dont les mailles ont généralement des formes spéciales pour la muqueuse de chaque organe. L'épithélium de ces muqueuses est mince, formé d'une seule couche de cellules ou à peine stratifiée, c'est-à-dire formé d'un très petit nombre de couches; aussi cet épithélium recouvre toutes les saillies de ces muqueuses, les villosités quand il y en a, sans en combler les intervalles, et la surface en reproduit ainsi toutes les inégalités et laisse flottantes les villosités. Les glandes de ces muqueuses sont souvent placées dans l'épaisseur même du chorion (estomac, utérus, gros intestin), plus rarement au-dessous (duodénum, trachée); celles qui sont épaisses doivent cette épaisseur à ces glandes incluses dans le chorion. Les lymphatiques varient dans leur distribution d'une muqueuse à l'autre. Les muqueuses de ce groupe sont celles de l'utérus et des trompes, du cardia jusqu'à l'anus, des voies biliaires, des fosses nasales, de la trachée, des bronches et des trompes d'Eustache. — *Polype muqueux*. V. POLYPE. — *Rôle muqueux*. V. RÔLE.

MURAILLE, s. f. [all. *Hornwand*]. On appelle ainsi, ou *paroi*, l'épaisse couche cornée qui enveloppe le pied du cheval. Elle représente un cercle dont la partie postérieure se plierait en deux branches droites, ou plutôt une sorte de pyramide dont les deux jambages portent le nom de *barres*. Les deux angles d'inflexion de la muraille sont appelés *talons*. A la face externe de cette paroi, on distingue la *pince*, partie antérieure ou médiane, toujours la plus inclinée et la plus allongée; les *mamelles*, ou régions situées de chaque côté de la pince, l'une en dedans, l'autre en dehors; et les *quartiers*, situés au delà des mamelles, et dont l'externe est un peu plus bombé, plus fort et plus dur que l'interne. La face interne est garnie d'environ cinq cents feuillets perpendiculaires, parallèles et élastiques, qu'on appelle *tissu kératophylleux*, et qui s'enchâssent entre les lamelles de la chair cannelée du pied. Le bord supérieur offre une large dépression cir-

culaire, appelée *biseau* ou *cavité cutigérale*, dans laquelle s'insinue une portion de peau dure et comme cartilagineuse, appelée *bourrelet* ou *cutidure*.

MÛRAL, **ALE**, adj. [all. *maulbeerähnlich*, it. *murale*, esp. *mural*]. Epithète donnée aux calculs vésicaux dont la surface est hérissée de tubercules qui leur donnent quelque ressemblance avec une mère. Ces calculs sont le plus souvent d'oxalate calcaire; mais tous les calculs d'oxalate ne sont pas mûraux, car on en trouve qui ont une surface parfaitement lisse.

MÛRE, s. f. [*morum*, all. *Maulbeere*, angl. *mulberry*, it. et esp. *mora*]. Fruit du mûrier, qui a une saveur sucrée et acide assez agréable. On fait un sirop avec 500 grammes du suc dépuré de ce fruit et 936 grammes de sucre. Ce sirop passe pour être un peu astringent.

MURÈNE, s. f. Poisson chondroptérygien apode ou anguilliforme, dépourvu de nageoires pectorales, alimentaire, dont l'espèce commune (*Muræna helena*, L.) était très recherchée.

MUREXANE, s. f. [de *murex*, coquillage de la pourpre; angl. *murexan*, esp. *murexano*]. Poudre légère, d'un brillant satiné, insoluble dans l'eau et les acides étendus, soluble dans l'acide sulfurique concentré, qui rougit dans l'air chargé d'ammoniaque, et qui constitue l'acide purpurique de Prout. Elle se produit de diverses manières par la décomposition du murexide. (C⁶H⁴⁰O⁶Az².)

MUREXIDE, s. m. [de *murex*, coquillage de la pourpre; angl. *murexide*, esp. *murexido*]. Purpurate d'ammoniaque. Substance cristallisable en prismes à quatre pans, verts par réflexion, d'un rouge grenat par réfraction, réductible en poudre brune que le polissoir verdit; peu soluble dans l'eau froide, à laquelle elle communique une belle couleur purpurine, plus facile à dissoudre dans l'eau bouillante; insoluble dans l'éther et l'alcool. On l'obtient en dissolvant l'acide urique dans l'acide azotique étendu, et saturant avec l'ammoniaque. (C¹²H¹⁰O⁶Az⁵.)

MURIATE, s. m. [*urias*, angl. *muriate*, it. et esp. *muriato*]. Ancien nom des chlorhydrates ou hydrochlorates.

MURIATIQUE, adj. [angl. *muriatric*, it. et esp. *muriatico*]. V. ACIDE chlorhydrique.

MURIATIQUE OXYGÉNÉ. V. CHLORE.

MURIATIQUE SUROXYGÉNÉ. V. ACIDE chlorique.

MURIDE, s. m. [it. *murido*]. Nom donné primitivement au brome.

MURIE (LA). Nom donné à une maladie que Bergière regarda comme un scorbut aigu, et qui fut observée en 1774, 1775 et 1776 parmi les bestiaux de Verceil, près d'Ornans, en Franche-Comté. Elle s'annonçait par une respiration difficile, un battement précipité des flancs, chaleur vive de la bouche, langue couverte d'un mucus épais et jaunâtre, oreilles pendantes, poil hérissé, peau très tendue, yeux ternes et larmoyants, prostration des forces, refus des aliments; il survenait des coliques avec tuméfaction si considérable du ventre, que la peau s'ouvrait d'elle-même pour donner issue à un écoulement d'humeurs jaunâtres très fétides.

MÛRIER, s. m. Arbre de la famille des morées. *Mûrier noir* (*Morus nigra*, L.). V. MÛRE. L'écorce, ainsi que sa racine, est âcre, amère, purgative, vermifuge. — *Mûrier blanc* ou de la Chine (*Morus alba*, L.), dont les fruits sont alimentaires comme ceux du précédent, mais qu'on cultive surtout pour ses feuilles, dont se

nourrissent les vers à soie (Fig. 268). — *Mûrier à papier* (*Morus papyrifera*, L., *Broussonetia papyrifera*, Ventenat), dont le liber battu sert en Chine à faire du papier



Fig. 268.

et des étoffes. — *Mûrier des teinturiers* (*Morus tinctoria*, L., *Broussonetia tinctoria*, Kunth, *Nachura tinctoria*, Nutt.), des Antilles et du Mexique, où il devient très gros. Le bois, brun jaunâtre à l'extérieur, jaune vif foncé à l'intérieur, est employé en teinture (V. MORÈNE et MORINE). Ses fruits sont alimentaires.

MURIQUÉ, ÉE, adj. [*muricatus*, de *murex*, chausse-trape garnie de pointes]. Qui est chargé de pointes robustes.

MURISENGO. Commune en Piémont, où jaillit une eau sulfureuse saline, en renom pour les dartres.

MURMURE RESPIRATOIRE [angl. *respiratory murmur*]. Bruit léger qu'on entend lorsqu'on applique l'oreille sur la poitrine, le poumon et les plèvres étant sains. Le *murmure respiratoire* est modifié ou anéanti dans les affections pectorales.

MUSAGÉES, s. f. pl. [*musaceæ*]. Famille de monocotylédones épigynes, comprenant des plantes herbacées ou vivaces, dépourvues de tiges, quelquefois munies d'un stipe ou bulbe en forme de tige. Elles ont des feuilles longuement pétioles, embrassantes à la base, très entières. Fleurs très grandes, réunies en grand nombre dans des spathes. Leur calice est irrégulier, coloré, pétaoloïde, adhérent par sa base avec l'ovaire; son limbe est à 6 divisions, dont 3 externes et 3 internes, excepté dans le genre *Bananiier* (*Musa*), dont le limbe du calice a 5 divisions externes et une seule interne, formant la lèvre inférieure de la fleur; 6 étamines insérées à la partie interne des divisions calicinales; anthères linéaires, introrses, à 2 loges, surmontées en général par un appendice membraneux coloré, qui est la terminaison du filet; ovaire infère, à 3 loges, contenant un grand nombre

d'ovules insérés à leur angle interne; style simple, terminé par un stigmate, le plus souvent à trois lobes ou à trois lanières. Fruit charnu indéhiscent, ou capsule à 3 loges polyspermes, à 3 valves portant une des cloisons sur le milieu de leur face interne.

MUSC, s. m. [*moschus*, all. *Bisam*, *Moschus*, angl. *musk*, it. *muschio*, *musco*, esp. *almizcle*]. Substance que l'on trouve dans une poche située entre l'ombilic et les parties de la génération d'un ruminant sans

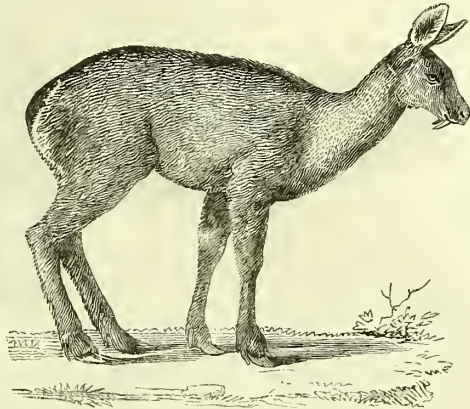


Fig. 269.

cornes (Fig. 269) (*Moschus moschiferus*, L.) du genre des chevrotains. Demi-fluide dans l'animal vivant, le musc se dessèche après sa mort, et prend une consistance solide et grumelleuse; il est d'un brun foncé, d'une saveur amère, d'une odeur très forte et très expansive, d'une grande volatilité. Celui qui vient du Tonquin est enfermé dans des poches dont le poil tire sur le roux. Celui du Bengale, ou plutôt du Thibet, que l'on appelle aussi



Fig. 270.

musc kabardin (Fig. 270), est dans des poches d'un poil blanchâtre et comme argenté; il est plus sec, d'une odeur moins forte et moins tenace: aussi est-il moins estimé. Le musc est antispasmodique et stimulant diffusible. On le donne en substance à la dose de 10 à 20 centigrammes et plus. On prépare, avec 2 parties de musc et 8 d'alcool (22° à 32° centés.), une teinture que l'on prescrit à la dose de 4^{sr}, 30 à 2^{sr}, 60 dans une potion de 128 grammes. — La Figure 27t représente l'appareil qui fournit le musc. *a* est la verge dans son fourreau (*bb'*); *e* en est le gland et *c* l'urètre, qui s'étend en un prolongement filiforme. La poche au musc est ronde ou ovale, à face supérieure

appliquée contre le muscle grand droit abdominal ; sa face inférieure est convexe, couverte de poils : elle

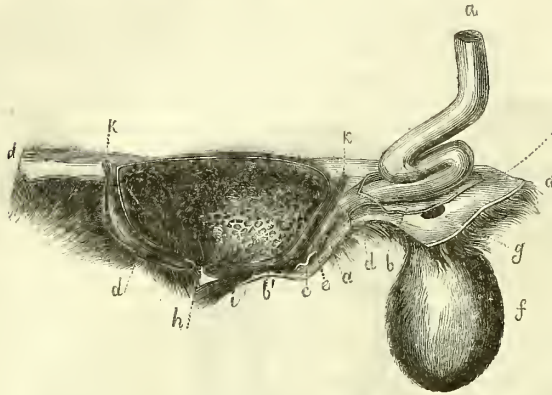


Fig. 271.

peut atteindre 6 centimètres de long sur 4 de large. A la partie la plus basse, un peu en avant de l'orifice préputial *i*, est un canal court *h* à ouverture semi-lunaire, donnant passage à la substance. Deux couches musculaires *kk* entourent la poche. Elle-même est formée d'une membrane fibreuse, d'une autre qui est nacré, plissée, aréolaire, et tapissée d'épiderme brun rouge en dedans, blanc dans la portion qui répond au réseau de Malpighi. *ddd*, la peau de l'abdomen ; *f*, le scrotum ; *g*, ouverture donnant passage au cordon testiculaire ; *yo*, la place où se trouve placé l'anus. — *Muse végétal*. Nom donné à l'huile essentielle de la muscatelline (*Adoxa moschatellina*, L., caprifoliacées sambucinées), de la mauve musquée (*Malva moschata*, L., malvacées) et du *Mimulus moschatus* (scrophulariées). Employé à la dose de 2 à 4 gouttes en vingt-quatre heures dans une potion ou une tisane contre les symptômes des affections nerveuses, ataxiques ou adynamiques qui réclament l'emploi du muse.



Fig. 272.

MUSCADE, s. f. [*nux moschata*, all. *Muscadnuss*, angl. *nutmeg*, it. *noce moscata*, esp. *nuez moscada*].

Noix du museadier (*Myristica aromatica*, L.), arbre des Moluques (polyandrie monogynie, L., myristicacées, J.).

C'est une drupe pyriforme, de la grosseur d'une pêche, marquée d'un sillon longitudinal, dont le brou est charnu, d'un blanc rosé, filandreux, mais peu succulent (Fig. 272). Sous ce brou se trouve une enveloppe partielle, laciniée, épaisse, d'un beau rouge lorsqu'elle est récente, mais devenant jaune par la dessiccation, qu'on appelle *macis* (V. ce mot) ; puis une troisième enveloppe, ferme, sèche et cassante, qui recouvre immédiatement l'amande. C'est cette amande, dépouillée de ses différentes enveloppes, qu'on appelle *muscade*. On la désigne dans le commerce sous le nom de *muscade femelle* ou *muscade cultivée*, pour la distinguer

de la *muscade mâle* ou *muscade sauvage*, qui est plus grosse, mais moins odorante et moins estimée. La muscade et le macis contiennent une huile volatile (C¹²H⁹) qu'on peut en extraire par la distillation, et un camphre (C¹⁶H¹⁶O⁵) qu'on en retire par l'expression à chaud, mais toujours mêlé à l'huile volatile, qui lui communique son odeur et sa couleur. Cette huile mixte, souvent désignée sous le nom de *baume* ou *beurre de muscade*, nous vient toute préparée, en briques carrées, solides, d'un jaune rougeâtre marbré, d'une odeur de muscade : elle entre dans le baume nerval.

MUSCARDINE, s. f. La muscardine est une maladie contagieuse produite, chez les vers à soie et chez d'autres insectes, par la végétation d'un cryptogame du groupe des moisissures, découvert par Bassi et nommé *Botrytis Bassiana* (Balsamo, Montagne), dont voici les caractères. — Genre BOTRYTIS. « Flocci » (*f/a*, etc.) tubulosi, septati, biformes, mucedinei ; » fertiles, erecti, discreti, simplices aut ramis conformi- » bus instructi. Sporidia simplicia, subglobosa, » circa apices ramosae conglomerata (sporidia » primitus inclusa). — Espèce : *Botrytis Bas- » siana* (Balsamo, Montagne, in littera. « Floccis » fertilibus, candidis erectis, simplicibus vel dichotomis breviter ramulosis, ramulis sparsis ; sporis » globosis concoloribus ad apices ramulorum tan- » dem capitato-conglomeratis. » — Cette plante peut se développer dans le corps des vers ou des insectes vivants très sains et très vigoureux ; elle se propage par ses sporules, qui sont déposées sur d'autres vers ou d'autres insectes par le contact immédiat ou par l'air. Quand ces spores tombent sur un ver à soie, elles pénètrent dans son corps. La germination de ces sporules est d'autant plus rapide que les vers à soie sont dans un âge plus avancé. Ainsi, par exemple, six à huit jours ont suffi, dans le cinquième âge, pour amener la mort des vers infectés artificiellement. Dans les cas les plus ordinaires, vingt à vingt-quatre heures après sa mort, le ver prend une teinte rosée plus ou moins intense et devient de plus en

plus dur. Ce n'est que vingt à vingt-quatre heures plus tard encore, suivant la température, qu'il commence à blanchir légèrement par la sortie des premiers rameaux du cryptogame. A partir de cette époque, les rameaux du eryptogame croissent rapidement, rendent le ver de plus en plus blanc, et vers la centième heure la plante est en pleine fructification. Les spores se détachent au moindre toucher. Ces sporules ont 5 millièmes de millimètre; elles sont sphériques et d'un blanc de neige, et s'élèvent dans l'air comme une poussière impalpable, ou mieux comme une fumée légère à peine visible. Les vers sur lesquels on a soufflé la semence muscardinique ne présentent aucun signe de maladie, mangent avec la même avidité et meurent subitement sans s'être amaigris ni décolorés; il en est de même quand on les inocule avec cette semence. Des vers morts de la muscardine ne communiquent pas la maladie à d'autres vers quand le végétal qui les couvre et qui les a rendus entièrement blancs n'est encore qu'un mycélium (cinquante à cinquante-cinq heures après la mort du ver). Mais, quand ce végétal commence à porter des spores mûres (soixante-dix à cent quarante heures après la mort), il communique la maladie avec une très grande énergie. Il est très probable que les spores de la muscardine sont surtout conservées dans les ateliers infectés, même dans ceux qui sont les mieux tenus, par les vers qui meurent après la montée sur les bruyères. Au décompte, quand on enlève les cocons, les individus qui ont blanchi, dont les spores ont eu le temps d'arriver à maturité, et qui étaient restés accrochés sur les bruyères, répandent des nuages de poussière ou sporules qui conservent le principe du mal pour les années suivantes. On peut attribuer à une cause analogue l'infection de villages, de contrées entières. Comme chacun jette ses bruyères par la fenêtre de l'atelier, balaie la chambre infectée de muscardine et en fait sortir la poussière, il est certain que les nombreuses graines du cryptogame sont emportées par les vents et transmettent la maladie à de grandes distances. L'humidité dans les magnaneries augmente les chances d'infection en favorisant la fructification du botrytis. Quand on porte des vers, élevés dans un lieu sain jusqu'à leur cinquième âge, au milieu d'une magnanerie infectée, ces vers commencent à présenter des cas de muscardine au bout de sept à huit jours. Si l'on porte des vers sains d'une magnanerie infectée dans une magnanerie qui n'a jamais eu de muscardine, la mortalité continue sur les vers importés dans la même proportion que dans le lieu où ils étaient nés.

MUSCATELLINE, s. f. V. *Musc végétal*.

MUSCINÉES, s. f. pl. Division des cryptogames aérogènes, comprenant les mousses et les hépatiques.

MUSCLE, s. m. [*musculus*, μῦς, all. *Muskel*; angl. *muscle*, it. *muscolo*, esp. *musculo*]. Les muscles sont des organes fibreux qui, sous l'influence de la volonté, de certaines irritations, du galvanisme surtout, se raccourcissent dans le sens de leurs fibres, et servent à l'exécution de mouvements divers. On distingue les muscles en ceux dont les fibres partent d'un point dans un plan limité, et s'étendent en rayonnant vers un autre point de ce même plan; ceux dont les fibres se rapprochent plus ou moins de la forme d'un anneau, sans cependant être complètement circulaires, et qui environnent le pourtour d'une ouverture ou les parois d'un canal; ceux enfin dont les fibres sont parallèles

et fixées par leurs deux extrémités à des parties qu'elles meuvent l'une sur l'autre. Dans ces derniers muscles, la partie moyenne a reçu le nom de *ventre*. On les dit *simples*, quand ils n'ont qu'un seul corps ou ventre, et que toutes leurs fibres suivent une même direction; *composés*, lorsqu'une de leurs extrémités se divise en plusieurs parties, dont les fibres partent d'un centre commun. Les muscles sont formés de tissu musculaire (V. ce mot). Leur nombre n'est pas constamment le même, il varie aussi selon la manière de voir des auteurs; mais on en compte au plus trois cent cinquante. La plupart des anatomistes les ont dénommés d'après leur usage, leur position, leur figure, leurs dimensions, leur direction; de là les noms d'*extenseurs*, d'*iliaque*, de *dentelé*, de *grand*, *petit*, *moyen fessier*, etc. Chaussier et Dumas avaient imaginé de leur donner des noms indiquant leurs insertions; mais leurs nomenclatures n'ont été accueillies que de leur vivant, elles ne sont plus suivies aujourd'hui.

MUSCULAIRE, adj. [*muscularis*, angl. *muscular*, it. *muscolare*, esp. *muscular*]. Qui a rapport aux muscles. On appelle *fibres musculaires* deux espèces d'éléments anatomiques: 1° les *fibres musculaires de la vie organique* ou *fibrecellules* (V. ce mot); 2° les *éléments musculaires de la vie animale*. Ceux-ci sont dits *fibrilles musculaires*: ce sont, en effet, de minces fibrilles, larges au plus de 0^m,001, flexibles, faciles à briser, ne se gonflant presque pas dans l'eau, dissoutes par l'acide acétique, composées principalement de *musculine* (V. ce mot). Elles sont surtout caractérisées par ce fait, qu'elles offrent des parties d'égale largeur, alternativement incolores, transparentes, et alternativement foncées, grisâtres ou rougeâtres, placées à égale distance les unes des autres, non séparables autrement que par des moyens artificiels; aussi c'est à tort qu'on les a considérées comme naturellement séparables sous le nom d'*éléments sarceux*: et composant les fibrilles par leur juxtaposition. Les parties foncées réfractent fortement la lumière, et sont, par suite, entourées d'une légère auréole colorée par effet de diffraction de la lumière, ce qui les fait paraître moins régulièrement carrées qu'elles ne sont;



Fig. 275.

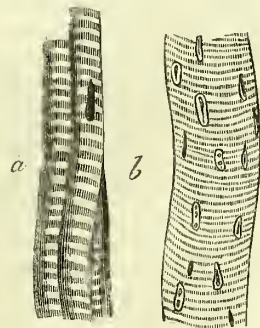


Fig. 274.

du reste, elles sont réellement arrondies sur les fibrilles des jeunes sujets et sur celles du cœur à tous les âges, mais sans que pour cela les fibrilles soient moniliformes, parce que la partie incolore comble les angles rentrants qui sembleraient devoir exister. Les *fibrilles musculaires* sont, dans l'économie, réunies les unes à côté des autres en *faisceaux musculaires primitifs*

ou *striés*, ayant tous une enveloppe spéciale tubuleuse, de nature élastique, appelée *sarcolemme* ou *myolemme*. Cette enveloppe est homogène, portant çà et là des noyaux (Fig. 274, b), plus résistante que les fibrilles qui peuvent être brisées sans qu'elle le soit (Fig. 273). Ce sont ces faisceaux de fibrilles avec leur gaine qui sont appelés *fibres musculaires de la vie animale* ou *striées*, *fibres primitives des muscles volontaires*, par divers auteurs, mais à tort, car ce sont déjà des faisceaux de l'élément contractile *fibrille musculaire*; quant au sarcolemme, il n'est qu'élastique et non contractile. Les *faisceaux striés* ont un diamètre qui est de 0^{mm},015 à 0^{mm},020 chez les jeunes sujets, mais qui, chez l'adulte, est, suivant les sujets, et même dans un même muscle, de 0^{mm},055 à 0^{mm},100. Dans le cœur ils ne dépassent jamais 0^{mm},050. Ils sont cylindriques ou un peu prismatiques par pression réciproque. Ils sont remarquables par les lignes transversales alternativement claires et alternativement foncées qu'ils présentent (Fig. 274, a, b), croisées souvent par les stries longitudinales dues à la juxtaposition des fibrilles. Les lignes ou stries transversales tiennent à la juxtaposition, les unes à côté des autres, de toutes les parties de même couleur des fibrilles d'un même faisceau; savoir : les parties foncées d'une part, les parties claires de l'autre. Ainsi, ces lignes transversales sont dues à une particularité de teinte, de pouvoir réfringent et de juxtaposition des fibrilles, mais non à des plis du sarcolemme ou à toute autre cause. Les éléments musculaires du cœur sont aussi des fibrilles disposées en faisceaux striés; mais les fibrilles sont plus minces, les stries plus fines, plus rapprochées; il y a de plus, normalement, entre les fibrilles, des granulations graisseuses plus ou moins abondantes qui les masquent; enfin, les faisceaux striés, au lieu d'être simples dans toute leur longueur, sont fréquemment ramifiés et anastomosés. Dans toutes les espèces de faisceaux, il s'en rencontre quelques-uns dont les parties de même couleur ne sont pas exactement juxtaposées, les parties claires répondant à des parties foncées, et *vice versa*. Les stries transversales ne sont pas alors très nettes. — *Tissu musculaire*. Il a pour élément fondamental les faisceaux striés disposés en faisceaux secondaires, visibles à l'œil nu (fibres des auteurs d'anatomie descriptive). Entre ces faisceaux secondaires se trouvent des vésicules adipeuses, en séries longitudinales ordinairement, des fibres lamineuses et des faisceaux artériels et veineux, dont les capillaires pénètrent entre les faisceaux striés en formant des mailles régulières allongées. Aucun capillaire ne pénètre dans le faisceau strié, ils ne font que ramper à la surface du sarcolemme sans le traverser. Les nerfs entrent pour une petite proportion dans la composition du tissu musculaire; les tubes nerveux ne sont en contact que sur quelques points de la longueur des faisceaux striés, ce qui suffit pour déterminer la manifestation de la contractilité dont jouissent les fibrilles. Les tubes se terminent par des extrémités libres, coniques, après s'être ramifiés plusieurs fois. Le tissu musculaire forme la partie rouge des muscles, ou *chair* proprement dite (V. TENDON). Dans le tissu musculaire, les fibrilles tendineuses adhèrent, par simple contact immédiat ou moléculaire (Fig. 275, e), au sarcolemme des faisceaux striés (a), à l'extrémité de



Fig. 275.

ceux-ci. On trouve, en outre, beaucoup de faisceaux striés qui adhèrent (par leur extrémité conique un peu déprimée) latéralement à des faisceaux de fibrilles tendineux, sur la longueur et non à l'extrémité desquels ils sont attachés. — *Atrophies musculaires*. — a. Dans le cas de *substitution graisseuse* ou *adipeuse des muscles* (*transformation graisseuse* des auteurs), il y a atrophie préalable du faisceau musculaire strié et remplacement par des vésicules adipeuses de nouvelle génération qui naissent à leur place. Ici les faisceaux perdent la régularité de leurs stries, et se remplissent de granulations moléculaires bien longtemps avant d'avoir diminué de volume de moitié. Lorsque leur volume est réduit à ce point, aucun n'offre plus trace de stries, et tout se trouve rempli de granulations grisâtres, de volume presque uniforme. Ces granulations ne sont pas toutes graisseuses. Les faisceaux ainsi devenus granuleux ne diminuent guère de volume au-dessus des trois quarts du diamètre normal. Arrivés à ce point, ils se résorbent tout à fait, soit en offrant çà et là des interruptions, disparaissant comme des barres de plomb qui fondent par leurs bouts et devenant de plus en plus courtes sans perdre beaucoup de leur diamètre; soit en étant comprimés par les vésicules adipeuses voisines, et s'aplatissant avant de disparaître tout à fait. Au fur et à mesure que les faisceaux disparaissent, des séries de vésicules adipeuses en prennent la place, et se substituent ainsi aux éléments musculaires. D'autres fois il n'y a que diminution de volume sans résorption complète; alors les vésicules adipeuses ne font que s'interposer aux faisceaux striés. — b. Il est un autre genre d'atrophie des faisceaux musculaires de la vie animale qui est remarquable: le tissu se comporte comme une cicatrice ou un tissu albuginé qui se rétracte; c'est celui qui a reçu le nom de *transformation fibreuse* des muscles. Ici les faisceaux diminuent de largeur, jusqu'au point d'être réduits à 0^{mm},008 ou 0^{mm},010. Ni le tissu cellulaire, ni les vésicules adipeuses, normalement interposées aux faisceaux striés, n'augmentent de quantité. Les éléments du muscle diminuent aussi de longueur, d'où la flexion forcée des articulations, la rétraction des membres. Ils ne perdent leurs stries que lorsqu'ils sont réduits au quart environ de leur volume. Ils pâlissent beaucoup, deviennent très transparents, mais jamais très granuleux. Lorsque les stries ont complètement disparu, la cavité du sarcolemme est pleine d'un contenu amorphe (au lieu d'être strié), finement granuleux, mais à granulations rares, très fines, et dont aucune n'est de nature graisseuse. V. ATROPHIE musculaire progressive. — *Bruit musculaire* ou *bruit rotatoire*. Bruit qui accompagne la systole des ventricules, et qu'on a attribué à la contraction musculaire. V. BRUIT du cœur. — *Courants musculaires*. V. ÉLECTRICITÉ animale. — *Sens musculaire*. On a donné ce nom à la sensation qui nous instruit du poids des objets.

MUSCULEUX, EUSE, adj. [*musculosus*, all. *muskelig*, angl. *musculosus*, it. *muscoloso*, esp. *musculoso*]. Qui est de la nature des muscles ou pourvu de beaucoup de muscles.

MUSCULINE, s. f. [de *musculus*, muscle]. (*Matière fibreuse des muscles*, Fourcroy et Thouvenet; *fibrine musculaire*, *fibrine des muscles*, *fibrine de la chair*, Fourcroy et tous les auteurs qui en ont parlé depuis.) Substance naturellement demi-solide, se dissolvant immédiatement, à la température ordinaire, dans l'eau contenant 1/10^e d'acide chlorhydrique. Elle n'existe

que dans le tissu musculaire. Elle est plus abondante dans la chair de bœuf et de poulet que dans celle de mouton, qui laisse un résidu assez notable ; il n'y en a que 50 pour 100 dans la chair de veau. Le résidu est blanc, élastique, gélatineux, et n'a pas été étudié.

MUSCULO-CUTANÉ, ÉE, adj. et s. m. [*musculo-cutaneus*, it. *muscolo-cutaneo*]. Qui appartient à des muscles et à la peau. Deux nerfs portent ce nom : l'un, au bras, émane du plexus brachial ; l'autre, à la jambe, provient du poplitée externe.

MUSEAU, s. m. [*rostrum*, all. *Maul*, *Schnauze*, angl. *snout*, it. *muso*, *ceffo*, esp. *hocico*]. Nom donné vulgairement à la face des mammifères, quand elle avance beaucoup en avant du front, de manière à rendre les mâchoires saillantes.

MUSEAU DE TANCHE [os *linca*, all. *Schleihen-maul*, *Muttermund*, it. *muso di tinca*]. Orifice vaginal de la matrice.

MUSICAUX (BRUITS) (ou sifflement, pialement, roucoulement). En auscultation, degré le plus élevé des bruits de soufflet. Ils se rencontrent dans un grand nombre d'affections du cœur, rétrécissement des orifices, altération des valvules ; et dans les lésions des artères, dilatations, rétrécissements, anévrysmes, dégénérescence des parois. Ils se rencontrent aussi au cœur et aux vaisseaux, dans les affections anémiques.

MUSICOMANIE, s. f. [*musicomania*, it. *musicomania*]. Sorte d'aliénation mentale caractérisée par une passion effrénée pour la musique.

MUSSITATION, s. f. [*muscitatio*, de *musitare*, murmurer entre les dents ; all. *Murmeln*, angl. *musitation*, it. *muscitazione*, esp. *musitacion*]. Mouvement des lèvres qu'un malade exécute, comme s'il parlait à voix basse. C'est un signe fâcheux qu'on observe particulièrement dans les maladies accompagnées de phénomènes cérébraux.

MUTACISME, s. m. [*mutacismus*, *μωτᾶξιζεν*, it. et esp. *mutacismo*]. Vice de prononciation qui consiste dans la répétition fréquente des lettres *m*, *b* et *p*, qu'on substitue à d'autres.

MUTAGE, s. m. [all. *Schvefelung*, esp. *mutage* ou *mutismo*]. Opération qui a pour but d'arrêter la fermentation du moût, en le mettant en contact avec un sulfite ou avec de l'acide sulfureux.

MUTIQUE, adj. [*muticus*, all. *wehrlot*, it. et esp. *mutico*]. Se dit, en botanique, de ee qui n'a ni pointes ni piquants.

MUTISME, s. m. [*mutitas*, de *mutus*, muet ; all. *Stummheit*, angl. *dumbness*, it. *mutezza*, esp. *mudez*]. Impuissance d'articuler les sons.

MYCÉLIUM, s. m. [de *μύκης*, champignon]. Assemblage de filaments d'abord simples, puis plus ou moins compliqués, produits de la végétation des spores et servant de support ou de racine aux champignons. C'est ee qu'on nomme le *blanc de champignon* ou *des jardiniers*. Le mycélium est indispensable à la vie de ces plantes ; il a une existence propre et peut reproduire le champignon, qui n'en est qu'une émanation. Il est uniquement représenté par des filaments d'abord simples, puis ramifiés, dont chacun est représenté, à son tour, par une seule cellule allongée, ou rarement par plusieurs cellules placées bout à bout ; alors les filaments sont éloignés. Les espèces de champignons unicellulaires, comme divers torulaeés, manquent de mycélium. Le mycélium peut présenter différents aspects, selon les dispositions prises par les cellules

filamenteuses qui le forment. Les champignons qu'on trouve sur les animaux vivants ne présentent que le mycélium *nématode* ou *filamenteux*, et le mycélium *membraneux* (achorion). Le premier est formé seulement de filaments lâchement entrecroisés. C'est le plus fréquent de tous. Le second diffère du précédent par ce fait, que les filaments sont plus rapprochés et plus confondus, et forment ainsi une sorte de membrane plus ou moins épaisse. Les filaments qui composent le mycélium d'une même espèce peuvent présenter des aspects divers selon les conditions d'humidité, de sécheresse, ou de lumière, dans lesquelles ils se sont développés. Souvent on les a pris pour des espèces particulières de moisissures ; mais il faut savoir qu'en raison de ces variations sous de faibles influences, et vu la grande ressemblance des mycéliums appartenant à des espèces très différentes, on ne peut pas se fonder sur l'examen seul du mycélium pour établir et distinguer des espèces. Il faut, de toute nécessité, pour cela, faire l'examen des organes de la reproduction.

V. NÉOMÉLIE.

MYCOLOGIE ou **MYCÉTOLOGIE, s. f.** [de *μύκης*, champignon, et *λόγος*, traité]. Partie de la botanique qui s'occupe spécialement de l'étude des champignons.

MYCOMÉLINIQUE (ACIDE) [angl. *micomelic acid*]. Acide obtenu en chauffant une solution d'alloxane avec l'ammoniaque. (C⁸H⁵N⁴O⁵.)

MYDRIASE, s. f. [*mydriasis*, *μυδρίασις*, all. *Mydriasis*, it. *midriasi*]. Paralysie de l'iris caractérisée par la dilatation permanente de la pupille. Elle est quelquefois congénitale, souvent symptomatique d'une amaurose, d'une hydrophthalmie, d'une affection vermineuse, d'une névrose, etc. ; dans ce cas, le traitement est celui de la maladie principale. On combat la mydriase idiopathique par des collyres stimulants et astringents, des vésicatoires volants sur les régions supraillères et frontale.

MYÉLITE, s. f. [de *μυελός*, moelle ; all. *Rückenmarksentzündung*, angl. *myelitis*, it. *mielite*]. Inflammation de la moelle épinière. La myélite est produite par les mêmes causes que toutes les inflammations en général. Ses symptômes varient nécessairement selon la partie de la moelle qui est le siège de l'inflammation. Si celle-ci existe à la partie supérieure du prolongement rachidien, au-dessus des nerfs qui donnent le mouvement aux muscles respirateurs, il en résulte un trouble de la respiration promptement funeste. Si l'inflammation existe plus bas, les phénomènes mécaniques de la respiration ne sont pas troublés, du moins primitivement ; mais on observe un trouble plus ou moins prononcé dans la motilité ou la sensibilité des parties auxquelles se distribuent les nerfs de la portion enflammée de la moelle. Si la lésion n'a son siège que dans les faisceaux antérieurs de la moelle, c'est dans les mouvements que le trouble se manifeste ; c'est dans la sensibilité, si elle est limitée aux faisceaux postérieurs ; le sentiment et le mouvement sont troublés à la fois, si l'inflammation affecte simultanément les uns et les autres. De là des convulsions et des spasmes tétaniques, ou des paralysies plus ou moins étendues. Cette maladie exige, comme l'encéphalite, le traitement antiphlogistique le plus actif.

MYÉLOCOÏNE, s. f. [de *μυελός*, moelle, et *ζώνη*, poussière ; all. *Gehirnmarkstaub*]. Nom donné par Couverbe à un mélange de matières grasses qu'il a trouvées dans la substance du cerveau.

MYÉLOCYTE, s. m. [de *μυελός*, moelle, et *κύτος*, masse, corps ou cellule]. (*Granules du cerveau, noyaux de cellules de la substance grise, noyaux et cellules propres des tissus cérébral et rétinien.*) Éléments anatomiques de la substance grise du système encéphalo-rachidien, surtout dans le cervellet, au contact de la substance blanche et près de la surface, où ces éléments abondent, ainsi que dans la deuxième couche, ou couche de noyaux de la rétine. Ils présentent deux variétés habituellement coexistantes. L'une, la plus abondante, est caractérisée par la forme de noyaux sphériques ou ovoïdes, à contours fonceés, insensibles à l'action de l'acide acétique, finement granuleux et le plus souvent sans nucléoles. L'autre est caractérisée par son état de cellule sphérique, pâle, peu et finement granuleuse, à noyaux semblables aux noyaux libres. Le diamètre des noyaux est de 0^{mm},005 à 0^{mm},006, rarement à 0^{mm},008. Les cellules ne dépassent pas 0^{mm},010 à 0^{mm},012, quelquefois 0^{mm},018, dans la substance molle qui entoure les tubercules du cerveau. Ces éléments participent à la constitution de certaines tumeurs du cerveau prises souvent pour cancéreuses, tuberculeuses ou fibro-plastiques; dans quelques cas ils en forment un élément très abondant. C'est surtout par suite de leur hypergénèse que se produisent les tumeurs molles, grises, rougeâtres, n'affectant que la rétine, respectant les autres membranes de l'œil, et nommées *cancer de la rétine*. Mais ce ne sont pas des cancers, elles ne fermentent aucun des éléments hétéromorphes de ce tissu, ni cellules, ni noyaux cancéreux. Par suite de l'hypergénèse des myélocytes, les autres éléments sont déplacés, les tubes nerveux disparaissent en totalité ou en partie.

MYÉLOPLAXE, s. f. [de *μυελός*, moelle, et *πλάξ*, plaque, lamelle]. Plaques ou lamelles à noyaux multiples de la moelle des os. Robin a donné ce nom à un élément anatomique particulier de la moelle des os dans l'état normal, élément caractérisé par une forme et un volume très variables (0^{mm},020 à 0^{mm},100), aplati ou polyédrique, à bords généralement irréguliers ou même dentelés, pâles, minces, ou épais et fonceés, composé d'une masse finement granuleuse parsemée de noyaux ovoïdes (depuis 2 ou 3 jusqu'à 20 ou 30). Les noyaux ont 0^{mm},009 à 0^{mm},011 de long sur 0^{mm},005 à 0^{mm},006 de large, c'est-à-dire moitié environ plus petits que ceux du cancer; ils ont ou non un nucléole: lorsque celui-ci existe, il est plus petit que celui des noyaux cancéreux, et la disposition des granulations dans ces éléments n'est point la même que dans ceux du cancer. A l'état normal, les myéloplaxes se trouvent plus abondamment dans la moelle du diploé et du tissu spongieux que dans celle des os longs. Elles sont proportionnellement abondantes dans la moelle des points osseux de nouvelle formation du fœtus. On les trouve surtout adhérentes à la substance osseuse même du canal ou des arêtes remplies de moelle, et elles se moulent sur les irrégularités de cette substance. Les myéloplaxes qui n'ont qu'un ou deux noyaux sont rares, offrant quelques analogies de forme et de structure avec les épithéliums, et cet élément possède à l'état morbide quelques-unes des propriétés des épithéliums. Dans certains cas cet élément peut se multiplier, et devient alors l'élément principal d'un tissu morbide formant des tumeurs des os des membres, du tronc et de la tête (*V. ÉPULIE*), qui ont souvent été prises pour du cancer, faute de connaître l'élément normal

qui en est le point de départ. Elles peuvent partir de la profondeur de l'os ou de sa surface; elles semblent alors dépendre du périoste, parce qu'elles ont peu attaqué le tissu osseux. Dans ces tumeurs, les myéloplaxes sont quelquefois deux fois plus grandes qu'à l'état normal et offrent des formes bizarres, tout en conservant leur structure. Les noyaux augmentent peu ou pas de volume. Avec les myéloplaxes se trouve une quantité plus ou moins grande d'éléments fibro-plastiques, de médullocelles, de vaisseaux et de fibres du tissu cellulaire, et quelquefois de la matière amorphe.

MYGALE, s. f. [*mygale*]. Genre d'araignées volumineux, communs dans le midi de l'Europe et en Afrique, vivant sous terre, dont la piqûre ne détermine qu'une enflure sans conséquences fâcheuses.

MYIOCÉPHALE, s. m. [*myiocephalum*, de *μύζ*, mouche, et *κεφαλή*, tête; all. *Fliegenkopf*, esp. *miocéfalo*]. On donne ce nom au staphylôme commençant, lorsque l'iris, engagé dans une ouverture accidentelle de la cornée, ne forme qu'une tumeur très petite, arrondie et noirâtre.

MYIODOPSIE, s. f. [de *μυῖος*, semblable aux mouches, et *ὄψις*, vue; all. *Mückensehen*]. Genre de berlue appelé aussi *mouches volantes* (*V. ce mot*), parce que le malade croit voir voltiger devant ses yeux des insectes, des mouches, des filaments. La cause immédiate de ces phénomènes nous échappe; cependant différentes explications ont été tentées. Les uns regardent ces filaments comme dépendants d'un trouble matériel dans les milieux réfringents; les autres les attribuent à la présence d'entozoaires microscopiques; d'autres à des varicosités ou à des engorgements des vaisseaux des membranes. Suivant Sichel, ils sont les symptômes d'une simple aberration de la sensibilité de la rétine, une véritable hallucination de la vision. La *myiopsie* est caractérisée par l'apparition tantôt périodique, tantôt constante, de filaments tortueux ou de points agités en différents sens dans le champ de la vision. Au moment où l'on regarde un objet, ces petites taches n'en occupent jamais le centre; elles voltigent latéralement devant les objets, à quelque distance de leurs contours. En lisant, on les voit le plus souvent sur la marge blanche du livre. Lorsqu'on porte les regards de bas en haut sur un objet élevé, tel qu'un mur, elles suivent la même direction; mais, lorsque, arrivé au faite, le regard s'arrête, les mouches volantes redescendent lentement, puis finissent par disparaître. Souvent on les voit les yeux fermés. Presque toujours le phénomène dépend d'un usage irrégulier de la vue: tantôt d'un excès de travail, tantôt de l'exposition à une lumière trop vive, tantôt de l'exercice de la vision à une distance non proportionnée à sa portée naturelle. Chez les presbytes, les filaments voltigeants se montrent quelquefois par suite du travail sans lunettes à une distance trop rapprochée. Chez les myopes, l'abus des verres trop forts est la cause la plus habituelle de la myiopsie. Quand les causes continuent à agir, il peut s'y joindre une irritation des membranes oculaires internes, ou, plus rarement, un commencement d'asthénie de la rétine. Mais c'est à tort que l'on regarde la myiopsie comme un symptôme précurseur ou concomitant de l'amaurose. Elle peut exister toute la vie sans entraîner d'autres conséquences. Il ne faut pas la confondre avec le *scotome*. *V. ce mot*.

MYITIS, s. f. [de *μῦς*, muscle]. Inflammation des muscles. Elle est caractérisée par des douleurs vives,

qu'exaspèrent les mouvements ; gonflement mal limité des parties douloureuses ; rougeur peu intense et vague de la peau quand les muscles sont superficiels. Les malades ont une tendance instinctive à mettre les muscles dans le plus complet repos. Cette inflammation marche lentement ; la suppuration, quand elle a lieu, ne commence que douze à quinze jours après le début du mal. Elle résulte de fatigues excessives, actions musculaires exagérées, efforts violents et prolongés chez les individus qui n'y sont pas habitués. Elle commence par un sentiment de combustion avant qu'il y ait impossibilité de contracter les muscles. Elle est suivie souvent d'induration du tissu intermusculaire, induration qui gêne pendant longtemps les mouvements, et qui est due à la production d'éléments nouveaux causant l'atrophie des faisceaux musculaires. Traitement antiphlogistique général et compression uniforme des parties malades.

MYLABRE, s. m. *V. CANTHARIDE*.

MYLAGÉPHALE, s. m. [de *μάλα*, môle, masse informe, et *πρῶτον*, tête]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres acéphales dont le corps, non symétrique, est très irrégulier, informe, à régions peu ou point distinctes, et qui ont des membres très imparfaits, rudimentaires, ou même qui en manquent.

MYLO-GLOSSE, adj. et s. m. [*myloglossus*, de *μύλος*, les dents molaires, et *γλῶσσα*, la langue]. Winslow a décrit sous ce nom, comme formant un muscle particulier, les fibres musculaires qui, de la ligne oblique interne de la mâchoire inférieure, au-dessous des dents molaires et des côtés de la langue, se portent au pharynx : elles font partie du constricteur supérieur.

MYLO-HYOÏDIEN, adj. et s. m. [*mylo-hyoideus*, de *μύλος*, les dents molaires, et *ὕψος*, l'os hyoïde ; it. *mioloideo*]. Nom de deux muscles qui naissent de la ligne oblique interne du maxillaire inférieur, au-dessous de la racine des dents molaires, et se rendent au bas de la face antérieure du corps de l'os hyoïde.

MYLO-PHARYNGIEN. *V. MYLO-GLOSSE*.

MYOCARDITE, s. f. [de *μῦς*, muscle, et *καρδία*, cœur]. Inflammation de la substance musculaire du cœur. Cette inflammation peut se terminer par suppuration, ainsi que le prouvent des abcès rencontrés dans des parois musculuses de cet organe.

MYOCÉPHALE. *V. MYOCÉPHALE*.

MYOCLASIE. Rupture des muscles. (Piorry.)

MYOCELITE, s. f. [*myoœlitis*, de *μῦς*, muscle, et *κύλις*, bas-ventre]. Inflammation des muscles du bas-ventre.

MYODÉSOPSIE, s. f. [*myodesopsis*, de *μυῖδες*, sensible aux mouches, et *ὄψις*, vue ; it. et esp. *miodesopsia*]. Mot doublement mal formé, et qui doit être *myiodopsie*. *V. ce mot*.

MYODIASTASIE. Distension des muscles. (Piorry.)

MYODYNIE, s. f. [*myodynîa*, de *μῦς*, muscle, et *δύνη*, douleur ; all. *Muskelschmerz*, it. et esp. *miodynîa*]. Douleur des muscles ; rhumatisme musculaire.

MYOGRAPHIE, s. f. [*myographia*, de *μῦς*, muscle, et *γράφω*, description ; all. *Muskelschreibung*, it. et esp. *miografía*]. Description des muscles.

MYOLEMME, s. m. [*myolemma*, de *μῦς*, muscle, et *λέμμα*, pelure, enveloppe]. Le tube transparent qui contient les fibrilles musculaires. *V. MUSCULAIRE (fibre)*.

MYOLOGIE, s. f. [*myologia*, de *μῦς*, muscle, et *λόγος*, discours ; all. *Muskellehre*, it. et esp. *miología*]. Partie de l'anatomie qui traite des muscles.

MYOPE, adj. [*myops*, all. *kurzsichtig*, *Myops*, angl. *nearblind*, *near-sighted*, it. et esp. *miopé*]. Qui a la vue courte ; qui est atteint de myopie.

MYOPIE, s. f. [*myopia*, de *μῦς*, cligner, et *ὄψ*, œil ; all. *Kurzsichtigkeit*, *Myopie*, angl. *nearblindness*, *near-sightedness*, it. et esp. *miopia*]. État de ceux qui ont la vue courte, qui ne voient les objets que de près. Elle reconnaît pour cause la trop grande prédominance de la cornée, la surabondance des humeurs de l'œil, l'excès de densité du cristallin ou sa trop grande convexité, et en général tout vice de conformation qui fait converger les rayons lumineux de manière qu'ils se réunissent avant d'arriver à la rétine : aussi remédie-t-on à la myopie par l'usage des lunettes à verres concaves, qui diminuent plus ou moins cette convergence, selon leur foyer.

MYOPORINÉES, s. f. pl. Nom d'une famille de plantes monopétales dicotylédones voisine des verbénacées et des sélaginées.

MYOPSIE, s. f. S'est dit pour *myiodopsie*.

MYOPYIE. Suppuration des muscles. (Piorry.)

MYOPYOÏTE. Suppuration phlegmasique des muscles. (Piorry.)

MYOSALGIE. Douleurs dans les muscles. (Piorry.)

MYOSANERVISME. Abolition de l'innervation des muscles. (Piorry.)

MYOSATROPHIE. Défaut de nutrition des muscles. (Piorry.)

MYOSCLÉROSTHÉNIE. Contraction des muscles poussée jusqu'à l'induration. (Piorry.)

MYOSE, s. f. [*myosis*, de *μῦς*, cligner l'œil ; all. *Myosis*, it. *miosi*, esp. *miosis*]. Contraction permanente de la pupille ; ptosis pupillaire.

MYOSHÉTÉROPTOSIE. Anomalie dans la nutrition des muscles. (Piorry.)

MYOSHYPERNERVISME. Augmentation morbide dans l'innervation des muscles. (Piorry.)

MYOSHYPÉRSTHÉNIE. Augmentation dans la contraction des muscles. (Piorry.)

MYOSHYPONERVISME. Diminution dans l'innervation des muscles. (Piorry.)

MYOSIE, **MYOSOPATHIE**. Maladie des muscles. (Piorry.)

MYOSITE. Mot mal formé. *V. MYITIS*.

MYOTILITÉ, s. f. [*myotilitas*, de *μῦς*, muscle ; it. *miotilità*, esp. *miotilidad*]. Nom que Chaussier donnait à la contractilité musculaire.

MYOTOME, s. m. [*myotomus*, de *μῦς*, muscle, et *τέμνω*, couper ; all. *Myotom*]. *Myotome sous-conjonctival*. Couteau destiné à inciser un muscle sous la conjonctive.

MYOTOMIE, s. f. [*myotomia*, de *μῦς*, muscle, et *τομή*, section ; angl. *myotomy*, it. et esp. *miotomia*]. Section ou dissection des muscles.

MYOTRAUMIE, **MYOTRAUMATIE**. Blessure des muscles. (Piorry.)

MYRE. Fausse orthographe. *V. MIRE*.

MYRIAPODES, s. m. pl. [*myriapoda*, de *μυρία*, innombrable, et *πῦς*, pied]. Nom d'une classe d'animaux articulés, séparée des insectes, dont elle se distingue par un corps allongé privé d'ailes, formé d'une grande quantité d'anneaux dont le nombre augmente pendant un certain temps avec l'âge, et dont chacun porte une paire de pattes (*Scolopendres*) ou deux (*Iules*). Respiration trachéenne.

MYRICACÉES ou **MYRICÉES**, s. f. pl. [*myricæ*]. Famille de plantes voisine des eupulifères et des bétu-

lacées, à fleurs mâles et femelles portées par des pieds différents, disposées en chatons, accompagnées de bractées : mâles de 2 à 8 étamines ; femelles à ovaire uniloculaire ; une seule graine à ovule dressé. V. GALÉ.

MYRICINE, s. f. [*Myricin*, de $\mu\acute{\upsilon}\rho\acute{\omicron}\nu$, onguent ; angl. *myricin*, it. et esp. *myricina*]. Substance incolore, inodore, fusible à 65° centigr., volatile presque sans décomposition, peu soluble dans l'alcool, même bouillant, possédant les propriétés des corps gras, excepté celle d'être saponifiée par les alcalis. C'est un des principes constituants de la cire.

MYRISTACÉES, s. f. pl. Nom d'une famille séparée des laurinéés et comprenant le genre *Muscadier* (*Myristica*). V. MUSCADE.

MYRISTICINE, s. f. [all. *Myristicin*]. Stéaroptène de l'huile d'œillet et de l'essence de macis (V. MACIS et MUSCADE). On l'appelle aussi *camphre des fleurs de muscade*. Il est cristallin, volatil sans résidu. (C¹⁶H¹⁵O³.)

MYRISTICINIQUE ou **MYRISTICYLIQUE** (ACIDE). On l'obtient par saponification de la myristicine. Il est blanc, cristallin, soluble dans l'alcool. Fond à 49°. (C²⁸H²⁷O⁴, H₂O.)

MYRISTICYLE, s. m. Radical hypothétique (C²⁸H²⁷) de la myristicine et de l'acide myristicylique.

MYRISTINE, s. f. [*myristinate d'oxyde de glycile*]. Graisse restant après le traitement du beurre de muscade (V. ce mot) par l'alcool. Blanche, brillante, cristalline, peu soluble dans l'alcool froid, soluble dans l'éther. (C¹¹⁸H¹¹³O¹⁵.)

MYRMÉCIE, s. f. [*myrmecia*, de $\mu\acute{\upsilon}\rho\mu\acute{\epsilon}\kappa\acute{\iota}\varsigma$, fourmi ; it. et esp. *myrmecia*]. Espèce de verrue qui se développe principalement à la paume des mains et à la plante des pieds.

MYROBOLAN, ou mieux **MYROBALAN**, s. m. [*myrobalanus*, de $\mu\acute{\upsilon}\rho\acute{\omicron}\nu$, onguent, et $\beta\acute{\epsilon}\lambda\lambda\omicron\nu\omicron\varsigma$, gland : mot à mot, gland à parfum ; all. *Myrobalane*, angl. *myrobalan*, it. et esp. *mirabolano*]. On connaît, en pharmacie, sous le nom de *myrobalans*, cinq sortes de fruits desséchés qui viennent de l'Inde et de l'Amérique. Leurs caractères distinctifs ne sont pas moins incertains que leur origine. On les a nommés *myrobalans éthiops*, *chébules*, *indiens* ou *indiques*, *belliries* et *emblics*. Ils ressemblent à des prunes desséchées. Le citrin et l'indien sont évidemment les mêmes fruits que le chébulé, et proviennent, selon quelques auteurs, d'un badamier. Les emblics viennent du *Phyllanthus emblica*. Les myrobalans sont astringents et un peu laxatifs, mais ils n'entrent plus que dans quelques préparations officinales anciennes.

MYROLÉ, s. m. [esp. *mirrolado*]. Médicament qui a une huile volatile pour excipient.

MYRONATES, s. m. pl. V. ACIDE MYRONIQUE.

MYRONOCARPINE, s. f. (C⁴⁸H³⁵O⁶). Substance neutre, cristallisable, retirée par Stenhouse, à l'aide de l'alcool chaud, de la variété de baume de Pérou dite de *Sonsonate*.

MYROSINE, s. f. [de $\mu\acute{\upsilon}\rho\acute{\omicron}\nu$, onguent]. Nom donné par Bussy à une matière albuminoïde, analogue à l'émulsine des amandes amères, et qui produit l'huile volatile de moutarde noire, en réagissant, en présence de l'eau froide ou tiède, sur le myronate de potasse, qui contient tous les éléments de l'essence de moutarde. On obtient la myrosine en épuisant la moutarde par l'eau, évaporant à une basse température, et précipitant par l'alcool. V. ACIDE MYRONIQUE.

MYROXYLIQUE (ACIDE). Aussi appelé *acide carbonoxique*. Corps obtenu par action d'une solution de potasse sur la cinnaméine. Il ressemble à l'acide benzoïque, mais fond à 109° et bout à 250°. (C¹⁵H⁶O⁴.)

MYRRHE, s. f. [*myrrha*, $\mu\acute{\upsilon}\rho\acute{\rho}\zeta$, all. *Myrrhe*, angl. *myrrhe*, it. et esp. *mirra*]. Gomme résine du *Balsamodendron myrrha*, Nees, plante térébinthacée, voisine des *Amyris kato* et *kafal* de Forskal. Elle est apportée de l'Arabie Heureuse et de l'Abyssinie, en larmes pesantes, rouges, irrégulières, comme efflorescentes, fragiles, brillantes dans leur cassure. Les plus gros morceaux présentent, dans leur intérieur, des stries blanches qu'on a comparées à des coups d'ongle ; de là leur nom de *myrrhe onguiculée*. La myrrhe a une saveur très âcre et amère, une odeur forte. On l'employait autrefois, sous forme d'extrait ou de teinture alcoolique, comme tonique et stimulante.

MYRRHOÏDE, s. f. Nom donné par Planché à une gomme résine qu'on trouve quelquefois dans la myrrhe.

MYRRHOÏDINE, s. f. Principe dont on trouve 10 pour 100 dans la myrrhoïde ; le reste est de la gomme. C'est un corps d'aspect gommeux, amer, âcre, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

MYRSINÉES, s. f. pl. Nom d'une famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes voisine des sapotées.

MYRTACÉES, s. f. [*myrtaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes comprenant des arbres ou arbrisseaux d'un port élégant, dont toutes les parties contiennent un suc résineux et odorant. Ils ont les feuilles opposées, entières, souvent persistantes, marquées de points translucides. Les fleurs sont diversement disposées, soit à l'aisselle des feuilles, soit au sommet des rameaux ; calice monosépale, adhérent par sa base avec l'ovaire infère, ayant 4, 5 ou 6 divisions à son limbe ; corolle formée d'autant de pétales qu'il y a de lobes au calice (rarement nulle) ; étamines nombreuses, ayant les filets libres ou diversement soudés, les anthères terminales et généralement petites ; ovaire infère présentant de 2 à 6 loges ; un style généralement simple et un stigmate bilobé. Le fruit est très variable, tantôt sec et déhiscent en autant de valves qu'il y a de loges, tantôt indéhiscence ou charnu. Les graines, généralement dépourvues d'endosperme, n'ont jamais les cotylédons convolutés ni roulés en cornet l'un sur l'autre.

MYRTE, s. m. [*Myrtus communis*, icosandrie monogyn., L. : $\mu\acute{\upsilon}\rho\tau\omicron\varsigma$, all. *Myrte*, angl. *myrtle*, it. *mortella*, *mírto*, esp. *mírto*]. Plante dont les feuilles et les baies sont aromatiques, et ont été employées comme stimulantes et astringentes. — *Myrte bâtarde* ou *aquatique*. V. GALÉ.

MYRTIFORME, adj. [*myrtiformis*, de *myrtus*, myrte, et *forma*, forme ; all. *myrtenförmig*, angl. *myrtiform*, it. et esp. *myrtiforme*]. Qui a la forme d'une feuille de myrte. — *Caroneules myrtiformes*. V. CARONCULE. — *Fosse myrtiforme*. Petit enfoncement que l'os maxillaire supérieur présente en dedans de la fosse canine, et qui donne attache au muscle du même nom. — *Muscle myrtiforme*. Petit muscle qui sert à abaisser l'aile du nez, et dont Chaussier faisait une partie du labial.

MYURE, adj. [*myurus*, de $\mu\acute{\upsilon}\varsigma$, rat, et $\kappa\acute{\upsilon}\rho\acute{\alpha}$, queue ; all. *mauseschwanzartig*, it. et esp. *miuro*]. On dit que le pouls est *myure*, quand les pulsations sont successivement plus faibles, jusqu'à ce qu'elles manquent,

par comparaison avec la queue d'un rat, qui va toujours en diminuant jusqu'à son extrémité. — *Pouls myure réciproque*. Celui dont les pulsations remontent progressivement comme elles ont descendu.

MYXINOÏDES, s. m. pl. [de $\mu\upsilon\zeta\alpha$, mucosité]. Nom d'un genre de poissons cyclostomes (V. POISSON) voisin des lamproies.

MYOSARCOME, s. m. [*myosarcoma*, de $\mu\upsilon\zeta\alpha$, muqueux, et $\sigma\acute{\alpha}\rho\zeta$, chair]. Nom donné par M.-A. Séverin à un tumeur du scrotum qui paraît être un sarcome.

N

N. Cette lettre indique, dans les formules médicales, la quantité numérique de la substance prescrite. Ainsi : *ether, gouttes n° XX*, signifie *vingt gouttes d'ether*.

NABOTH (GLANDES DE). Follicules muqueux de la membrane muqueuse du col de l'utérus.

NACELLE, s. f. [*carena*, all. *Schiffchen*]. Partie de la corolle des fleurs papilionacées qu'on nomme plus généralement *carène*.

NACRE, s. f. V. AVICULE.

NACRÉ, ÉE, adj. [angl. *nacreous*]. Qui réfléchit une lumière irisée, comme les perles.

NACRIERS (OUVRIERS). Les bronchites chroniques, les hémoptysies, les ophthalmies et les gerçures aux mains, sont les maladies qui affectent ces ouvriers. La poussière si ténue et si abondante qui s'échappe des coquilles de naere que l'on seie ou que l'on travaille au tour cause ces affections. Cependant on remarque que les nacriers ne deviennent pas phthisiques en une plus forte proportion que les autres.

NÆVUS, s. m. [it. *voglia*, *neo materno*, esp. *nevo*]. Tache naturelle à la peau. — *Nævus maternel* [angl. *a mother's mark*]. Tache sur la peau des enfants et née avec eux. Elle peut être d'un bleu foncé ou rouge, superficielle ou en forme de tumeur, et être un petit anévrysme par anastomose. En ce dernier cas, les nævi doivent être enlevés par le couteau, la ligature ou les caustiques. Sous le nom de *nævus*, on désigne une altération congénitale de la couleur ou de la texture de la peau, altération ordinairement permanente et limitée à une partie du corps. Les nævi diffèrent beaucoup entre eux, et c'est principalement en étudiant leur structure qu'on peut espérer de les classer d'une manière satisfaisante. Leur anatomie a démontré que les uns résultaient simplement d'un vice de production congénital de la matière pigmentaire, tandis que les autres étaient constitués soit par une augmentation insolite du nombre ou du volume des vaisseaux capillaires, des artérioles ou des veinules du tégument externe, soit par une hypertrophie des tissus cutanés et sous-cutanés, par une extravasation sanguine, etc. (Laboulbène). Il résulte de ces connaissances anatomiques une division naturelle et commode des nævi en : 1° *nævi sans hypertrophie* ; 2° *nævi avec hypertrophie*. Les premiers ne renferment que les *nævi pigmentaires* ; les seconds, ou *nævi avec hypertrophie*, se sous-divisent en : 1° *nævi non vasculaires*, et 2° *nævi vasculaires*. Cette classification n'est pas irréprochable ; car les *nævi hypertrophiques* sont parfois colorés par du pigment, et, d'autre part, un nævus qui a d'abord été vasculaire peut très bien plus tard devenir un simple nævus par hypertrophie des tissus,

sans trame vasculaire anormale bien marquée. Enfin, tout en réservant le nom de *nævus* à une altération cutanée congénitale, il faut savoir que parfois de très petites tumeurs vasculaires cutanées apparaissent après la naissance ; que des *taches colorées, vineuses*, peuvent se montrer dans les premiers mois ou les premières années de l'existence d'un enfant ; plus tard, si l'on manque de détails précis sur leur apparition, il sera impossible de les distinguer de tumeurs ou de taches absolument pareilles et réellement congénitales. V. TUMEUR érectile.

NAGEANT, ANTE, adj. [*natans*, all. *schwimmend*, esp. *nadadora*]. Se dit, en botanique, des plantes qui nagent à la surface de l'eau, sans tenir au sol par des racines, et des feuilles qui se soutiennent par l'eau.

NAGEOIRE, s. f. [*pinna*, all. *Flosse*, *Finne*, angl. *fin*, it. *pinna*, esp. *aleta*]. Organe membraneux, mince et plus ou moins large, soutenu ou non par des rayons osseux, qui sert d'agent de locomotion aux animaux destinés à vivre dans l'eau. V. POISSON.

NAÏA ou **NAJA**, s. m. V. HAJE.

NAÏADÉES, s. f. pl. [*naïadæ*]. Famille de plantes ayant pour caractères : Fleurs unisexuées presque toujours monoïques ; fleurs mâles consistant chacune en une étamine nue, ou accompagnée d'une écaille, ou renfermée dans une spathe ; fleurs femelles composées d'un pistil nu ou renfermé également dans une spathe, tantôt solitaires, tantôt réunies, environnées souvent de fleurs mâles dans une enveloppe commune ; calice entier ou découpé, rarement nul ; ovaire libre, à une seule loge, contenant un seul ovule pendant ; un style généralement court, un stigmaté tantôt simple, discoïde, plan et membraneux, tantôt à deux ou trois divisions longues et linéaires. Le fruit est sec, monosperme, indéhiscence ; la graine renferme, sous son tégument propre, un embryon le plus souvent recourbé, ayant sa radicule très grosse et opposée au hile. Les naïadées croissent dans l'eau ou nagent à sa surface ; elles ont des feuilles alternes, souvent embrassantes à leur base.

NAIN, AINE, adj. et s. [*nanus*, all. *Zwerg*, angl. *dwarf*, it. *nano*, esp. *enano*]. Dans le langage vulgaire, ce nom est donné à tous les êtres organisés (plus spécialement aux individus de l'espèce humaine) dont la taille est de beaucoup inférieure à la taille moyenne de leur race. Is. Geoffroy Saint-Hilaire le réserve pour les seuls cas où l'exiguïté de la taille dépend de la diminution de volume de toutes les parties du corps.

NAISSANCE, s. f. [*nativitas*, all. *Geburt*, angl. *birth*, it. *nascita*, esp. *nacimiento*]. En anatomie, ce terme s'emploie souvent, ainsi que celui d'*origine*, comme synonyme de base, d'extrémité adhérente ou la plus grosse d'un organe : c'est ainsi qu'on dit la *naissance d'une artère*, pour indiquer le point d'où elle se détache du cœur ou d'une autre artère ; la *naissance d'une feuille*, etc.—En physiologie, on l'emploie d'une manière générale pour indiquer l'apparition d'une chose qui n'existait pas (V. FORMATION). C'est par métaphore qu'il est employé couramment comme synonyme de *mise au monde* du fœtus ; le fœtus, déjà existant dans l'utérus, est né depuis longtemps, mais caché. A proprement parler, le terme *naissance* désigne une propriété de la matière organisée, un acte qu'elle seule manifeste, qui appartient en propre à ses éléments anatomiques, et par suite aux tissus, organes, etc., qui résultent de l'enchevêtrement et de la connexion

réciproque de ces éléments ; d'où l'extension naturelle du mot à la désignation d'actes accomplis par l'organisme entier. La propriété de *naissance* est caractérisée par ce fait, que les éléments anatomiques (et par suite tout l'être vivant), quand ils sont placés dans certaines conditions de nutrition et de développement, déterminent dans leur voisinage la *production* ou *génération* d'autres éléments, ou en *reproduisent* directement de semblables à eux. On dit les *éléments existants*, car il n'y a pas d'exemple d'éléments anatomiques qui aient été formés de toutes pièces en dehors, séparément, loin d'éléments déjà préexistants ; il n'y a pas d'exemple de *génération spontanée extérieure* ou de *production artificielle* d'un élément anatomique quelconque, soit cellule, soit fibre, soit corpuscules, etc. On doit ajouter *quand ils sont placés dans certaines conditions de nutrition et de développement*, car l'observation montre qu'un élément anatomique isolé des autres, quoiqu'il continue à vivre pendant quelque temps, ne donne pas naissance à d'autres éléments, semblables ou non à lui (sauf chez les êtres unicellulaires (V. ce mot). Ainsi, par exemple, les fibres musculaires des annélides et autres animaux, les cellules d'épithélium à cils vibratiles, les spermatozoïdes, etc., séparés les uns des autres, continuent à se nourrir, à se contracter quelques instants, mais ne reproduisent rien. L'observation montre encore qu'il faut que les éléments soient arrivés à un certain degré de développement, pour qu'ils puissent déterminer la production d'autres éléments ; ce degré est généralement celui qu'ils conserveront toujours. En un mot, il ne suffit pas de les prendre à un état quelconque pour les voir en produire d'autres. Enfin, il faut qu'ils soient placés dans certaines conditions de nutrition ; car il ne suffit pas que les éléments aient atteint leur développement normal ; mais il faut que les liquides qui les entourent, et qui vont fournir les matériaux des corps qui naissent, soient à un certain état d'abondance, de composition et d'élaboration (V. REPRODUCTION). Ces conditions complexes nécessaires à la naissance des éléments anatomiques, dans les êtres les plus compliqués comme chez ceux d'organisation la plus simple, font préjuger qu'il est impossible d'en réunir d'analogues, d'en obtenir de suffisamment complexes, pour qu'il puisse se former, par génération spontanée, des éléments anatomiques quelconques : c'est ce que montrent expérimentalement les essais infructueux faits dans ce but. A plus forte raison ne pourra-t-on voir naître spontanément des organismes vivant isolément, fût-ce même les plus simples infusoires, qui ne sont pourtant généralement pas plus compliqués qu'une cellule d'épithélium et même moins, comme les monas, trichomonas, amibes, etc. Ce n'est, du reste, qu'en procédant par élimination, mais non d'après l'observation directe, que les générations spontanées ont été admises. Par élimination, on veut dire que c'est faute de pouvoir se rendre compte de l'arrivée des germes dans un liquide, comme, par exemple, dans la cavité d'un œuf de poule pour des végétaux microscopiques, ou dans la substance cérébrale pour les cysticerques, etc., etc., qu'on a admis, dans ces cas et dans d'autres encore, surtout pour des êtres plus simples, qu'ils s'étaient formés par *génération spontanée* (V. GÉNÉRATION *hétéromorphe* et INFUSOIRE). On voit que, par *naissance*, il faut entendre, *propriété de donner naissance, de donner lieu à production*, autant que *propriété* que possèdent

les éléments de *naître*, d'apparaître, lorsque, quelques instants plus tôt, ils n'existaient pas encore (V. PRODUCTION). La naissance de nouveaux éléments anatomiques et de nouveaux êtres a lieu d'après deux modes : 1° par *reproduction* (V. ce mot) ; 2° par *production* (V. ce mot), dont on fait souvent synonyme le terme *génération*. On confond fréquemment ensemble le phénomène de *naissance* et celui de *développement*, et par suite on donne comme synonymes les mots qui les expriment. C'est là une grave erreur. Le premier de ces termes désigne une propriété de la substance organisée ; le deuxième désigne une autre propriété. En outre, le mot *accroissement* confondu avec *développement* exprime l'augmentation de masse, qui est un *résultat* : 1° soit du *développement* seul, comme c'est le cas pour une cellule ou autre élément anatomique qui grossit ; 2° soit de la multiplication des éléments anatomiques par *naissance* d'un certain nombre d'autres à côté de ceux qui existaient, lorsqu'il s'agit d'un tissu ou d'un organe. Du reste, dans ce dernier cas, on observe souvent qu'il y a à la fois *développement* des éléments qui existaient et *naissance* de nouveaux éléments. V. HYPERTROPHIE.

NAISSANT, ANTE, adj. [angl. *nascent*, it. *nascente*]. Qui est dans l'acte de se produire, de se développer. En chimie, ce mot est employé pour distinguer la différence d'activité de plusieurs éléments, comme l'hydrogène, le nitrogène, etc., entre l'état où ils sortent des composés qui les retenaient et l'état où ils sont pleinement gazeux. La substance active est dite en conséquence *hydrogène naissant*, *oxygène naissant*, etc. Plus récemment, Berzelius a introduit le mot *allotropisme* pour distinguer le fait d'un état variable d'activité dans la plupart des éléments, et la notation α , β , γ , δ , pour représenter l'état précis de l'élément. Ainsi nous avons : α hydrogène, qui est *hydrogène naissant* ou *actif*, et β hydrogène, qui est le gaz ordinaire. Les états *allotropiques* des éléments paraissent dépendre des conditions moléculaires des atomes par rapport à l'action de l'électricité, de la lumière, de la chaleur ; car, en exposant un α élément à une force convenable, il est changé en la condition β , γ , δ . Schönbein a montré ce fait dans le fer, qui, de l'état α ou actif, est jeté dans l'état inactif par un choc électrique, et Draper a aussi montré que β chlore est converti en α chlore par la lumière du soleil.

NANCÉATE, s. m. [*nanceas*, esp. *nanceato*]. Nom donné aux lactates quand on croyait l'acide nancéique différent de l'acide lactique.

NANCÉIQUE, adj. [angl. *nanceic*, it. et esp. *nanceico*]. Nom qu'a porté pendant quelque temps l'acide lactique, et qui lui avait été donné par Braconnot.

NANDHIROBE, s. f. V. AVILA.

NANDHIROBÉES, s. f. pl. Section de la famille des eucurbitacées.

NANISME, s. m. [*nanismus*, all. *Zwergbildung*]. Genre d'anomalie qui caractérise les nains. V. NAIN.

NAPACÉ, ÉE, ou **NAPIFORME**, adj. [*napaceus*, *napiformis*, de *napus*, navet ; all. *rübenförmig*, it. *napiforme*, esp. *napaceo*]. Se dit, en botanique, des racines qui ressemblent à un navet.

NAPÉL, s. m. V. ACONIT.

NAPHA. Nom qu'on donne, en pharmacie, à la fleur d'orange : *agua naphæ*, eau de fleur d'orange.

NAPHALIBAM, s. m., ou **NAPHALIBINE**, s. f. Corps obtenu par action de l'hydrogène sulfuré sur le nitronaphtalide. Cristallisable en aiguilles ; foud

à 50°, bout à 300° sans décomposition. Odeur forte, spéciale, désagréable; amer; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. (C²⁰H¹⁰Az.)

NAPHTALINE, s. f. [all. *Naphthalin*, angl. *naphthaline*, esp. *naftalina*]. Matière qui accompagne les produits de la distillation du goudron minéral, et dont la découverte est due à Kidd. Elle est volatile, cristallisée en lames, d'une odeur aromatique qui rappelle celle du lilas, insoluble dans l'eau; l'alcool et l'éther la dissolvent très bien, ainsi que les huiles volatiles et grasses. Elle se fond à 79° centigr., et par le refroidissement elle offre une structure cristalline. Traitée par l'acide sulfurique, elle peut se combiner avec lui de manière à former un nouveau composé cristallisable, incolore, acide, très soluble, qui porte le nom d'*acide sulfo-naphtalique*, et qui donne des sels particuliers. (C¹⁰H⁸ ou C¹⁰H⁴.)

NAPHTALINIQUE ou **PHTALINIQUE** (ACIDE). On l'obtient anhydre (C¹⁶H⁴O⁶) en chauffant son hydrate dans un appareil à distillation. Il est cristallisable en aiguilles, presque insoluble dans l'eau chaude, davantage dans l'eau bouillante, et cristallise par refroidissement à l'état d'hydrate. On obtient l'acide hydraté par action de l'acide nitrique sur la naphthaline ou sur son chlorure triple. Il est en petits groupes cristallins, jaunâtres. (C¹⁶H⁴O⁶, 2HO.)

NAPHTHE, s. m. [*naphtha*, *νάφθα*, all. *Naphtha*, *Bergöl*, angl. *naphthe*, it. et esp. *nafta*]. Bitume liquide, incolore, de la même origine que le pétrole, plus coloré que lui, très inflammable, volatil, d'une odeur vive et pénétrante qui lui est propre. Le naphthe se trouve rarement pur dans la nature. On en rencontre en Perse, sur les bords de la mer Caspienne, en Sicile et en Calabre. Le pétrole distillé lui ressemble entièrement. Il dissout très bien le caoutchouc, et le laisse, après l'évaporation du menstrue, reparaître avec toutes ses propriétés. C'est même aujourd'hui par ce moyen qu'on applique cette substance à la confection des étoffes imperméables. En médecine, le naphthe a été employé, ainsi que le pétrole, comme vermifuge et antispasmodique.

NAPHTÉNE, s. f. Substance minérale, complexe, trouvée dans le département de Maine-et-Loire, ressemblant à l'*ozocérite*.

NAPIFORME, adj. V. NAPACÉ.

NAPLES (CLIMAT DE). Il est tout à fait à rejeter pour les personnes atteintes de consommation, à cause du vent dit le *sirocco* qui rend la température très variable. Dans le voisinage de cette ville sont des sources d'eaux minérales, thermales et froides, sulfuro-salines, acidulo-ferrugineuses. — *Mal de Naples*. V. SYPHILIS.

NARCÉINE, s. f. [de *νάρκη*, assoupissement; all. *Narcotin*, angl. *narcine*, esp. *narcaina*]. Principe immédiat découvert par Pelletier dans l'opium. C'est une substance amère et styptique, cristallisable en aiguilles blanches, qui sont des prismes à quatre pans très déliés. Elle est soluble dans l'alcool et dans l'eau, insoluble dans l'éther; non volatile; fusible à 92° cent. Son caractère principal et distinctif consiste dans la belle couleur bleue qu'elle prend en se combinant avec les acides à un certain degré de concentration. La narcéine se dissout dans les acides sans les saturer; elle y cristallise très bien; et, isolée alors, elle est très pure. (C³²H²⁴O¹⁶Az, Pelletier.)

NARCISSÉ, s. m. [*Narcissus*, L., *νάρκισσος*, all. *Narzisse*, angl. *daffodil*, it. *narcisso*, esp. *narciso*]. Genre de plantes (hexandrie monogynie, L.) dont l'es-

pèce sauvage, *narcisse des prés* (*Narcissus pseudo-narcissus*, L.), a des feuilles longues et étroites, des fleurs jaunes, un bulbe visqueux et légèrement âcre.



Fig. 276.

Les fleurs sont antispasmodiques, sous forme d'infusion ou de sirop; elles ont aussi été regardées comme antidyseutériques (4 à 8 grammes en poudre, délayée dans 180 à 360 grammes d'eau). Loiseleur-Deslongchamps les a employées à la même dose, comme fébrifuges. Il paraîtrait que leurs propriétés seraient susceptibles de varier selon la forme sous laquelle on les emploie, et que leur propriété émétique ne se développe que lorsqu'on en fait un extrait, un sirop, ou toute préparation par l'eau. (Fig. 276.)

NARCISSÉES, s. f. pl. [*narcissæ*]. Famille de plantes monocotylédones apétales à étamines hypogynes, qui a pour caractères : Racines bulbifères ou fibreuses, à feuilles radicales. Fleurs solitaires, souvent très grandes, ou disposées en sertules, enveloppées avant leur épanouissement dans des spathes scarieuses; un calice monosépale et tubuleux, à 6 divisions, adhérent par sa base avec l'ovaire infère; 3 étamines à filets libres ou réunis par une membrane; un ovaire à 3 loges polyspermes, un style simple, un stigmate trilobé. Le fruit est une capsule à 3 loges et 3 valves septifères; quelquefois une baie. Les graines offrent assez souvent une aroncule cellulaire, et contiennent, dans un endosperme charnu, un embryon cylindrique et homotrope.

NARCISSINE, s. f. Substance blanche, transparente, d'un goût et d'une odeur faibles, soluble dans l'eau, l'alcool et les acides, qu'on retire des *Narcissus pseudo-narcissus*, *poeticus* et *tacetta*.

NARCOGÉNINE, s. f. (C³⁶H¹⁶⁰O¹⁰Az). On l'obtient en chauffant la narcotine avec un excès de chlorure de platine; elle reste combinée avec ce chlorure, et forme un composé cristallisé jaune orange clair.

NARCOTINE, s. f. [*narcotina*, de *νάρκη*, assoupissement; all. *Narcotin*, *Opian*, angl. *narcotine*, it. et esp. *narcotina*]. La narcotine, qu'on a aussi appelée *sel de Derosne*, *sel d'opium*, *principe cristallisable de Derosne*, est solide, blanche ou légèrement jaunâtre, inodore, insipide et cristallisée en prismes

droits à base rhomboïdale. L'eau froide agit à peine sur elle ; l'alcool bouillant et l'éther la dissolvent très bien. Les acides la rendent soluble, et paraissent même s'y combiner à l'état salin. Exposée à la chaleur, elle se fond comme une résine. Pure, elle ne paraît pas avoir d'action sur l'économie animale. On l'obtient en prenant les résidus d'opium de la préparation de l'extract gommeux, et les traitant par de l'acide acétique très affaibli ; filtrant, précipitant par l'ammoniaque, et mettant le dépôt, lavé, dans de l'alcool à 32° centésim. bouillant : par le refroidissement, on obtient une partie de lanaréotine en aiguilles, qu'on peut purifier de nouveau. (C⁴⁶H⁵⁰O¹⁴Az.)

NARCOTIQUE (ACIDE). Corps qu'on ne peut isoler de la potasse qui sert à le préparer par coction de la narcotine dans une solution concentrée de cet alcali. Ce narcotinate ressemble à de la térébenthine ; il est soluble dans l'eau très amère.

NARCOTIQUE, adj. et s. m. [*narcoticus*, all. *narkotisch*, angl. *narcotic*, it. et esp. *narcotico*]. On donne ce nom aux substances qui ont la propriété d'assoupir, comme l'opium, la jusquiame, la belladone, etc. Les narcotiques exercent particulièrement leur influence sur le cerveau, et suscitent souvent des phénomènes singuliers qui donnent à la médication narcotique une sorte de caractère ataxique. Ils prennent le nom de *sédatifs* ou de *calmants*, quand ils servent à modérer une excitation pathologique, à ralentir le cours trop rapide de la circulation et les mouvements trop vifs des organes ; celui d'*anodins*, quand ils font cesser la douleur, et celui d'*hypnotiques*, quand ils déterminent le sommeil.

NARCOTISME, s. m. [*narcosis*, all. *Narkotismus*, angl. *narcosis*, it. et esp. *narcotismo*]. Ensemble des effets produits par les substances narcotiques. Tantôt le *narcotisme* se borne à un assoupissement plus ou moins profond, et constitue, dans certains cas, une médication utile ; tantôt c'est un véritable empoisonnement, caractérisé par un engourdissement général, par de l'assoupissement, des vertiges, des nausées, un état d'ivresse ou d'apoplexie, un délire sourd et continu, la dilatation des pupilles, le gonflement des yeux, des mouvements convulsifs, etc. Lorsque, par accident ou par suite de l'idiosyncrasie des sujets, des narcotiques ont produit cet état, il faut faire vomir promptement, ou provoquer les déjections alvines au moyen de lavements fortement purgatifs, si l'on croit, d'après le temps écoulé depuis leur ingestion, que les narcotiques soient déjà parvenus dans les intestins. On combat ensuite la stupeur à l'aide de la décoction de café et des boissons excitantes.

NARD, s. m. [*νάδος*, all. *Narde*, angl. *spikenard*, it. et esp. *nardo*]. On donne ce nom à deux substances végétales provenant de diverses plantes. — Le *nard celtique* est le *Valeriana celtica*, dont la racine nous est envoyée de la Suisse et du Tyrol en paquets ronds et plats, encore garnie de feuilles et mêlée de terre sablonneuse. Cette racine, composée d'un petit tronc allongé, recouvert d'écaillés imbriquées, a une saveur amère aromatique et

une odeur terreuse désagréable ; elle n'entre plus que dans la composition de la thériaque. — Le *nard indien* ou *indique* (*spicanard*) est l'*Andropogon nardus* (graminées), dont on nous apporte la racine des Indes orientales. Il se compose d'un tronçon très court, surmonté d'un paquet de fibres rougeâtres qui sont les vestiges des feuilles qui embrassaient le collet de la racine. Ces restes de feuilles, qui ont une odeur forte et agréable et une saveur amère et aromatique, forment la partie principale de cette substance.

NARINE, s. f. [*naris*, μωρτίς, all. *Nasenloch*, angl. *nostril*, it. *narice*, esp. *naris*]. On donne ce nom à chacune des deux ouvertures dont le nez est percé. Les narines sont séparées l'une de l'autre par une cloison en partie osseuse et en partie cartilagineuse, que forment, en arrière, la lame ethmoïdale jointe au vomer, et, en devant, le cartilage nasal.

NASAL, ALE, adj. [*nasalis*, angl. *nasal*, it. *nasale*, esp. *nasal*]. Qui a rapport au nez. — *Artère nasale*. C'est la plus volumineuse des deux divisions par lesquelles se termine l'ophtalmique. Haller appelait *artère nasale* la sphéno-palatine, terminaison de la maxillaire interne ; et il nommait *nasales latérales* les artères inférieures latérales du nez, que fournit la maxillaire externe. — *Bosse nasale*. Saillie située sur

la face antérieure du coronal, entre les arcades surciliaires. — *Cartilage nasal*. Cartilage unique formé de trois portions qui se réunissent sur le dos du nez, et que l'on distingue en *cartilage de la cloison* et *cartilages latéraux*. Ce cartilage se continue

supérieurement avec la portion osseuse, et inférieurement avec des *fibro-cartilages membraneux*. Ceux-

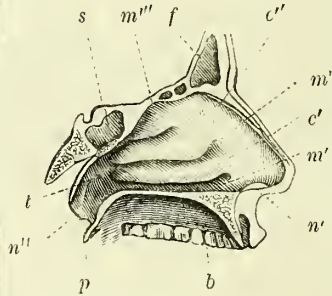


Fig. 277.

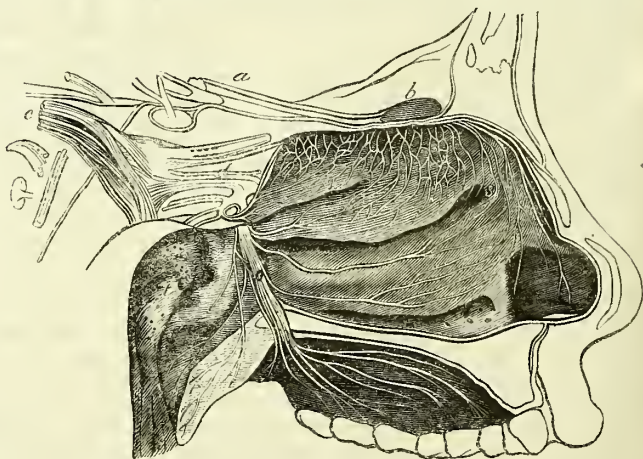


Fig. 278.

ci forment la partie souple et mobile des narines. Ils sont au nombre de deux : l'un en devant, l'autre en arrière. L'antérieur, appelé *fibro-cartilage des ou-*

vertures nasales, environne ces ouvertures, qu'il maintient ouvertes; le postérieur, nommé *fibro-cartilage des ailes*, occupe la partie postérieure des ailes, près de l'endroit où elles se continuent avec les joues. — *Échancrure nasale*. Échancrure demi-circulaire située au-dessous de la bosse nasale, et articulée avec les os du nez et les apophyses montantes des os sus-maxillaires, que quelques anatomistes ont appelées *apophyses nasales*. — *Épines nasales*. On appelle *épine nasale supérieure*, celle qui occupe le milieu de l'échancrure nasale; *épine nasale inférieure antérieure*, celle qui est formée par la réunion de la portion palatine des deux os sus-maxillaires, au-dessous de l'ouverture antérieure des fosses nasales; *épine nasale inférieure postérieure* (épine gutturale, Ch.), la saillie que les deux os du palais forment sur la ligne médiane, à la partie postérieure de la voûte palatine. — *Fosses nasales*. On désigne sous ce nom les deux cavités anfractueuses qui servent à l'olfaction, et qui, en livrant passage à l'air, concourent à l'accomplissement de l'acte respiratoire et à la phonation. Ces cavités, qui n'ont aucune communication entre elles, sont séparées l'une de l'autre par la cloison dont le vomer forme la partie osseuse, et que complète antérieurement le cartilage nasal. La paroi inférieure, ou *plancher* des fosses nasales, est formée par la portion palatine des os maxillaires supérieurs. Leur paroi externe présente trois lames saillantes et recourbées qu'on appelle les *cornets* du nez, qui augmentent l'étendue de la surface olfactive, et qui sont séparées par autant de gouttières nommées *méats*. Cette paroi offre, en outre, plusieurs ouvertures, par lesquelles la membrane pituitaire va tapisser les sinus frontaux, maxillaires et sphénoïdaux, et les cellules ethmoïdales antérieures et postérieures. — La Figure 277 est une coupe verticale des fosses nasales, représentant la paroi externe d'une de ces cavités. *n'*, la narine; *b*, la bouche; *n''*, l'ouverture postérieure des fosses nasales; *p*, l'extrémité postérieure de la voûte palatine; *m'*, le méat inférieur, où s'ouvre l'orifice inférieur du canal nasal, et en arrière la trompe d'Eustache *t*; *c'*, le cornet inférieur; *m''*, le méat moyen, dans lequel s'ouvrent, en avant, les cellules ethmoïdales antérieures et les sinus frontaux *f*, et en arrière le sinus maxillaire; *c'*, le cornet moyen; *m'''*, le méat supérieur, où s'ouvrent les cellules ethmoïdales postérieures, et que surmontent le cornet supérieur et l'ouverture des sinus sphénoïdaux *s*. Dans la Figure 278, *a* représente le nerf olfactif intracrânien; *b*, son bulbe reposant sur l'os cribléux, et au-dessous se voient les *filaments nerveux olfactifs*, plexiformes, qui en partent, et se perdent sur les cornets supérieur et moyen; *c*, nerf de la cinquième paire et ganglion de Gasser; *d*, branche maxillaire supérieure de ce nerf envoyant des rameaux au ganglion de Meckel, et, par l'intermédiaire de celui-ci, aux trois cornets, où elles s'anastomosent avec *s*, rameaux du *nerf nasal* de l'ophtalmique, mais non avec les rameaux du bulbe olfactif; *o*, rameaux palatins postérieurs venant du ganglion de Meckel et allant au palais et au voile du palais; *t*, orifice de la trompe d'Eustache derrière le cornet inférieur. — *Mucus nasal*. Mucosité sécrétée plus ou moins abondamment par la membrane pituitaire (membrane olfactive ou de Schneider), qui tapisse les sinus et les anfractuosités dites *cavités nasales*. — *Nerf nasal*. On connaît sous cette dénomination le rameau infé-

rieur de l'ophtalmique de Willis. Sæmmerring a donné le nom de *nerfs nasaux postérieurs* à ceux qui naissent de la partie interne du ganglion sphéno-palatin. — *Os nasaux, os propres du nez*. On nomme ainsi deux petits os quadrilatères qui forment la voûte osseuse du nez. Ces deux os, articulés entre eux par leur bord interne, et avec les apophyses montantes de l'os sus-maxillaire par leur bord postérieur, sont reçus en haut dans l'échancrure nasale du coronal. Leur bord inférieur se continue avec les fibro-cartilages des ailes du nez. Leur face externe est sous-cutanée; l'interne est tapissée par la pituitaire. — *Trait nasal*. Trait qui, commençant à la partie supérieure de l'aile du nez, et embrassant en un demi-cercle plus ou moins complet la ligne extérieure de la commissure des lèvres, est réuni avec le *trait général* (V. GÉNÉRAL), d'après Jadelot, un signe caractéristique des affections abdominales chez les enfants.

NASEAU, s. m. [*naris*, *živ*, all. *Nasenloch*, angl. *nostril*, it. *narice*]. Orifice externe des narines. On n'emploie ce terme qu'en parlant des animaux, et particulièrement du cheval. On recherche, dans le cheval, des naseaux bien larges et bien ouverts; la portion de muqueuse qu'ils laissent apercevoir doit être d'un rose vif, sans ulcérations ni cicatrices. Dans l'état de santé, il ne s'écoule des naseaux qu'un fluide limpide et en petite quantité. Un écoulement muqueux, abondant, doit mettre en garde contre la morve; il ne faut pas manquer d'examiner les glandes de l'auge, qui, en cas de morve, sont engorgées.

NASITORT, s. m. V. CRESSON *alénois*.

NASO-LOBAIRE, adj. [it. *naso-lobare*, esp. *naso-lobar*]. Rameau du nerf nasal qui descend sur la face postérieure de l'os du nez et se ramifie dans les téguments du lobe.

NASO-OCULAIRE, adj. [*naso-ocularis*, it. *naso-ocularare*, esp. *naso-ocular*]. Nom donné par Sæmmerring au nerf nasal.

NASO-PALATIN, IVE, adj. [*naso-palatinus*, it. et esp. *naso-palatin*]. Qui appartient au nez et au voile du palais. — *Ganglion naso-palatin*. Ganglion nerveux découvert par Hipp. Cloquet dans le conduit palatin antérieur, à la réunion des deux branches de ce conduit. C'est une petite masse rougeâtre et fongueuse qui reçoit les deux rameaux naso-palatins, et qui fournit deux ou trois filets: ceux-ci se ramifient dans la membrane palatine et s'anastomosent avec des filets du grand nerf palatin. — *Nerf naso-palatin*. Nerf assez volumineux qui provient de la partie interne du ganglion sphéno-palatin. Il traverse la voûte nasale, descend sur la cloison, entre les deux feuillets de la pituitaire, et s'introduit dans le canal palatin antérieur, où il se termine.

NASO-PALPÉBRAL, adj. V. ORBICULAIRE *des paupières*.

NASO-SURCILIER, ÈRE, adj. [it. *naso-sopraciliare*]. V. SURCILIER.

NATATION, s. f. [*natatio*, all. *Schwimmen*, angl. *swimming*, *natation*, it. *nuoto*, esp. *natacion*]. Action de nager, ou de se soutenir et de se mouvoir sur l'eau à l'aide des muscles locomoteurs. Cet exercice fortifie la constitution du corps en général, et augmente surtout les forces musculaires, en même temps qu'il agit comme sédatif du système nerveux.

NATES, s. m. pl. [it. *natiche*]. Mot latin qui signifie les *fesses*, et par lequel les anatomistes ont désigné les deux tubercules quadrjumeaux supérieurs.

NATIF, IVE, adj. [*nativus*, du verbe *nasci*, naître ; all. *naturlich*, angl. *native*, it. et esp. *nativo*]. Se dit des métaux qu'on trouve dans le sein de la terre à l'état de pureté, ou à peu près : *or natif*, *fer natif*.

NATRIUM, s. m. Nom donné par les chimistes allemands au sodium.

NATRON, s. m. [*natrum*, all. *Natron*, it. *natro*, esp. *anatron*]. On connaît sous ce nom, en Égypte et en Hongrie, le carbonate de soude, qu'on y trouve en grande quantité. D'après l'analyse, ce sel paraît être un sesquicarbonate.

NATURALISATION, s. f. [all. et angl. *Naturalisation*, it. *naturalizzazione*, esp. *naturalizacion*]. Action de naturaliser une race. La *naturalisation* diffère de l'*acclimatement*, en ce que celui-ci, se rapportant aux individus, leur permet de vivre dans le nouveau climat, sans leur permettre de s'y reproduire d'une manière régulière et naturelle, tandis que la *naturalisation* est toujours accompagnée de la faculté de se reproduire régulièrement.

NATURALISTE, s. m. [*nature indagator*, all. *Naturforscher*, *Naturalist*, angl. *natural philosopher*, it. et esp. *naturalista*]. L'homme qui s'occupe spécialement de l'étude des productions de la nature.

NATURE, s. f. [*natura*, φύσις, all. *Natur*, angl. *nature*, it. *natura*, esp. *naturaleza*]. Ce mot a trois acceptions différentes, et exprime une chose, une qualité ou une force. Dans le premier sens, c'est l'ensemble de tous les êtres qui composent l'univers ; dans le second, c'est l'ensemble des propriétés qu'un être tient de sa naissance, de son organisation, de sa conformation primitive, par opposition à celles qu'il peut devoir à l'art ; dans le troisième, c'est le système des lois qui président à l'existence des choses, à la succession des êtres, et alors on personnifie presque toujours cette expression, qui devient un synonyme plus ou moins vague de Dieu. — *Bœufs de nature*. Expression impropre, mal définie, dont on se sert pour caractériser les animaux de l'espèce bovine plus aptes à être soumis à l'engraissement qu'au travail. Ils correspondent aux races des vallées.

NATUREL, ELLE, adj. [*naturalis*, φυσικός, all. *naturlich*, angl. *natural*, it. *naturale*, esp. *natural*]. Qui fait partie de la nature (*corps naturel*), qui est conforme aux lois par lesquelles elle se trouve régie (*événement naturel*). — *Naturel* est quelquefois pris substantivement, dans le sens d'*indigène* ou d'*autochtone* (les *naturels* d'un pays). — *Caractère naturel*. Celui qui consiste dans l'énumération complète de toutes les qualités distinctives d'un être. — *Enfant naturel*. Celui qui est né hors mariage. — *Parties naturelles*. Organes de la génération dans les deux sexes.

NATURISME ou **NATURALISME**, s. m. [all. *Naturalismus*, angl. *naturalism*, esp. *naturalismo*, *naturismo*]. Système ou opinion de ceux qui attribuent tout à la nature médicatrice, comme puissance souverainement sage et prévoyante.

NATURISTE, s. m. [esp. *naturista*]. Nom donné par quelques auteurs au médecin qui, ayant fait une étude approfondie de l'économie animale, met tous ses soins à observer scrupuleusement la marche de la nature dans les maladies, et n'emploie que des moyens indispensables et propres à seconder sa tendance réputée salutaire.

NAUSÉABOND, ONDE, adj. [*nauseosus*, all. *eckelhaft*, angl. *nauseant*, it. *nauseante*, esp. *nauseoso*]. Qui cause des nausées.

NAUSÉE, s. f. [*nausea*, ναύσις, envie de vomir, de ναύς, vaisseau ; all. *Uebelkeit*, angl. *nausea*, *sickness*, it. et esp. *nausca*]. Sensation éprouvée par ceux qui n'ont pas l'habitude de la navigation et sont tourmentés d'envies de vomir. Ce terme est surtout pour indiquer la sensation de dégoût causée par certains aliments, ou les premières atteintes du bœson de vomir.

NAUSÉEUR, EUSE, adj. V. NAUSÉABOND.

NAVARRINE (RACE). Nom de l'ancienne race de chevaux de la Navarre, du Béarn et du Roussillon. Elle descendait des genets d'Espagne, mais était moins forte, moins élégante, et plus robuste. Cette race n'existe plus dans toute sa pureté ; elle a fait place à plusieurs familles modifiées par la nourriture et les croisements.

NAVET, s. m. [*Brassica napus*, L., all. *Rübe*, angl. *turnip*, it. *navone*, esp. *nabo*]. Plante économique dont la racine, caulescente et fusiforme, charnue, d'une saveur douce et sucrée, est employée comme aliment, et recommandée comme pectorale et adouçissante, dans les irritations pulmonaires. Une variété du *Brassica napus*, que l'on cultive sous le nom de *navette*, fournit l'huile grasse connue sous le nom d'*huile de navette*.

NAVICULAIRE, adj. [*navicularis*, de *navicula*, petite barque, nacelle ; all. *nachenförmig*, angl. *navicular*, it. *navicolare*, esp. *navicular*]. Qui est creusé en nacelle, c'est-à-dire concave et plus ou moins comprimé latéralement. — *Fosse naviculaire*. Petit enfoucement qui se trouve à l'entrée du vagin, derrière la bride membraneuse qui unit inférieurement les grandes lèvres. Chez l'homme, on appelle *fosse naviculaire* une dilatation que présente le canal de l'urètre, vers la base du gland. — On a aussi appelé *fosse naviculaire* l'enfoncement digital superficiel qui sépare les deux racines de l'hélice du pavillon de l'oreille. — *Os naviculaire*. V. SCAPILOÏDE.

NAVICULAIRE (MALADIE) [all. *chronische Hufgelenklähme*, angl. *navicular disease*]. Nom donné à l'inflammation de la gaine sésamoïdienne du cheval. Synonymie : *Synovite podosésamoïdienne*, H. Bouley ; *Podotrochilite chronique*, Braiell. Elle a pour point de départ, soit l'os naviculaire, soit la synoviale, et se propage plus tard au tendon. Comme pour les autres synoviales, on observe aussi la synovite podosésamoïdienne à la suite de la pneumonie et de la pleurite. Dans cette affection, la station à l'écurie est modifiée : l'animal tient l'extrémité la plus fatiguée en avant du corps. Pendant la marche, les articulations ne prennent qu'une extension incomplète ; contrairement à ce qu'on voit dans les chevaux fourbus, l'appui se fait sur la pince ; les talons tombent à peine sur le sol ; on dirait que les épaules sont chevillées. Comme symptômes locaux, on a signalé l'eucastelure du pied, la douleur produite par la pression sur la sole et la paroi, la tuméfaction légère de la couronne, des cerceles, des inégalités à la surface du sabot. Le diagnostic est difficile, et le traitement est insuffisamment déterminé.

NAVIFORME, adj. S'est dit du scaphoïde.

NAZ (RACE OVINE DE). C'est la race la plus fine que possède la France. Elle est d'origine espagnole et entretenue dans la ferme de Naz, pays de Gex. Cette race consomme peu, mais elle manque de rusticité ; sa toison est peu fournie ; la finesse de la laine constitue à peu près son unique mérite, car elle n'a pas de valeur comme bête de boucherie.

NÉCROGÈNE, adj. [*necrogenus*, de νεκρός, mort, et γένεσις, naissance]. Se dit des parasites se développant à l'extérieur des végétaux mourants. Exemples : les *xyloma*.

NÉCROPHOBIE, s. f. [*necrophobia*, de νεκρός, mort, et φόβος, crainte; it. et esp. *necroscobia*]. Crainte exagérée de la mort, symptôme ordinaire de l'hypochondrie.

NÉCROPSIE, s. f. [*necropsis*, de νεκρός, cadavre, et ψίς, vue], ou mieux encore **NÉCROSCOPIE**, s. f. [*necroscopia*, de νεκρός, cadavre, et σκοπεῖν, examiner; it. et esp. *necroscopia*]. Examen des cadavres. On a proposé, avec raison, de substituer ces expressions à celle d'*autopsie*, qui ne présente pas un sens déterminé.

NÉCROORGANOGRAPHIE. Anatomie pathologique des organes après la mort. (Piorry.)

NÉCROSE, s. f. [*necrosis*, νέκρωσις, de νεκρός, mort; all. *Nekrose*, angl. *necrosis*, it. *necrosi*, esp. *necrosis*]. État d'un os ou d'une portion d'os privée de la vie. La nécrose est aux os ce que la gangrène est aux parties molles : la partie d'os nécrosée devient un corps étranger analogue à l'eschare gangréneuse, et dont la séparation, devenue nécessaire, est opérée par les efforts de la nature ou par l'art. Si la portion nécrosée est volumineuse, on lui donne le nom de *séquestre*; si la nécrose est bornée à quelques lames osseuses superficielles, l'opération de la nature par laquelle se séparent ces lames nécrosées est appelée *exfoliation*. — *Nécrose cérébrale* [*necrosis cerealis*]. On a donné ce nom à la perte de sensibilité et à la gangrène sèche plus ou moins étendue qui survient par l'effet du seigle ergoté. V. ERGOT et RAPHANIE.

NÉCROSIE PÉRITOINIQUE. Gangrène du péritoine. (Piorry.)

NÉCTAIRE, s. m. [*nectarium*, formé du mot *nectar*; all. *Honigbehalter*, angl. *nectary*, esp. *nectario*]. Linné appelait ainsi toute partie d'une fleur qui n'est ni calice ou corolle, ni étamine ou pistil, qu'elle distille ou non un liquide sucré; toute espèce de glande, tubercule, bosse ou appendice, qui, placée dans la fleur, ne semble pas faire partie des organes floraux ordinaires. V. DISQUE, 5°.

NÉCTAR, s. m. [all. *Nektar*, angl. *nectar*, it. *nettare*, esp. *nectar*]. Suc mielleux que sécrètent diverses parties de la fleur, dans certaines plantes.

NÉCTARIFÈRE, adj. [*nectariferus*]. Qui porte un nectaire, ou sécrète une liqueur sucrée.

NÉFLIER, s. m. [*Mespilus germanica*, icosandrie monogynie, L., rosacées, J.; all. *Mispelbaum*, angl. *medlar-tree*, it. *nespoto*, esp. *nispero*]. Arbrisseau dont les fruits, appelés *néfles*, sont un peu astringents, et dont les feuilles passent pour avoir la même propriété.

NÉGATIF, IVE, adj. [*negativus*, all. *negativ*, angl. *negative*, it. et esp. *negativo*]. Dans l'hypothèse de Franklin, qui considérait le fluide électrique comme quelque chose de simple, on disait qu'un corps *passait à l'état négatif*, quand il perdait une portion de son fluide naturel, ainsi qu'il arrive à la cire d'Espagne qu'on frotte. Dans l'hypothèse de Symmer, qui suppose le fluide naturel composé de deux autres, on appelle un de ceux-ci *fluide négatif* ou *résineux*. Dans la pile galvanique, les disques de cuivre sont les *éléments négatifs*.

NÉGATIVITÉ, s. f. [all. *Negativität*]. État d'un corps qui manifeste les phénomènes de l'électricité négative.

NÈGRE, s. m. [*nigrita*, all. *Neger*, angl. *negro*, it. et esp. *negro*]. V. HOMME. — *Nègre blanc*. V. ALBISME.

NEIGE, s. f. [*nix*, γένον, all. *Schnee*, angl. *snow*, it. *neve*, esp. *nieve*]. Eau congelée qui tombe de l'atmosphère en flocons légers, d'un blanc éclatant, produits par des amas de cristaux très variés, dont on a décrit jusqu'à quarante-huit formes différentes. On emploie quelquefois, en médecine, la neige, ainsi que la glace, comme tonique et répercussive, en l'appliquant à l'extérieur.

NÉLUMBIACÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des nymphacées.

NÉLUMBO, s. m. V. FÈVE d'Égypte.

NÉMATOÏDES, s. m. pl. [de νῆμα, fil, et εἶδος, forme]. Nom d'un ordre de la classe des helminthes (V. ce mot) comprenant ceux dont le corps est cylindrique, filamenteux, vermiforme ou filiforme (*filaires*, *strongles*, *ascarides*, *trichina*).

NÉMOBLASTE, adj. [*nemoblastus*, de νῆμα, fil, et βλαστis, germe]. Se dit, d'après Willdenow, des embryons filiformes comme ceux des mousses.

NÉNUPHAR, s. m. [*Nymphaea*, L., all. *Scerose*, it. *neufaro*, esp. *neufar*]. Genre de plantes (polyandrie monogynie, L., nymphacées, J.) dont les espèces, *nénuphar blanc* (*Nymphaea alba*), et *nénuphar jaune* (*Nymphaea lutea*), portent des fleurs qu'on regarde comme anodines et hypnotiques. La racine passait aussi pour antiaphrodisiaque. Les fleurs sont sans vertu aucune, et les racines, contenant une fécule très abondante qui les rend nutritives, seraient plus aptes à exciter qu'à calmer l'appétit vénérien.

NÉOGALA, s. m. [*neogala*, de νέος, nouveau, et γάλα, lait; it. *neogala*]. Lait sécrété par les mamelles immédiatement après le colostrum.

NÉOMÉLIE, s. f. [νέος, jeune, μέλειν, avoir soin]. Victor Carus a donné ce nom à l'ensemble des actes accomplis par les êtres produisant des œufs ou des germes, actes qui ont pour résultat d'amener les jeunes à pouvoir se reproduire eux-mêmes. Tantôt ce sont les parents qui interviennent directement par leurs soins pour empêcher la mort des jeunes, comme on le voit, chez les vertébrés, divers articulés et mollusques; tantôt l'intervention est indirecte, en quelque sorte, comme on le voit, lorsque le jeune, sorti de l'œuf, ne produit pas des êtres semblables à ses parents, des êtres sexués, mais des êtres de forme différente qui deviennent la souche directe ou indirecte d'individus sexués. Les phénomènes de la *métagenèse* (V. ce mot) rentrent dans l'ensemble de ceux que désigne le mot *néomélie*. La *métagenèse* s'observant sur les végétaux comme sur les animaux (V. ERGOT et STYLOSPORE), ses phénomènes semblent montrer : 1° Que toute espèce végétale naît d'un *sac embryonnaire*, ou *ovule* proprement dit, chez les phanérogames et les cryptogames élevées (V. ARCHÈGONE et PROEMBRYON), ou d'une *spore* proprement dite, née dans une thèque ou sporange, et représentant l'ovule par la *segmentation* de son contenu, et finit par donner naissance de la même manière à un être semblable à elle. 2° Elle montre que, chez les animaux, toutes les espèces naissent d'un ovule, et finissent par reproduire aussi, à l'aide d'un ovule dont le contenu se fractionne (V. FRACTIONNEMENT), un individu semblable à lui ou à ses parents. (Il faut peut-être en excepter encore les végétaux et les animaux dits *unicellulaires*.) On sait que les différents modes de naissance des éléments anatomiques sont : 1° la *segmentation* ou *fractionnement*; 2° la *fissiparité*, la

scission ou *cloisonnement* (*intra-utriculaire*, Mirbel; *génération endogène, formation libre* de Hugo Mohl, partim, et de Nægeli); 3° *gemmation* ou *surculation* (*super-utriculaire*, Mirbel); 4° *bourgeoisement* ou *propagules* (*super-utriculaire*, Mirbel); 5° *interposition* ou *accrémentition* (*inter-utriculaire*, Mirbel); 6° *substitution* chez les animaux seulement; 7° *apposition* ou *sécrémentition*. On sait, en outre, que le premier mode se rattache essentiellement à la génération ovipare pour la production des cellules embryonnaires, et que les trois derniers ne s'observent que pour la génération des éléments anatomiques. Or les naissances d'individus souvent différents de leur *nourrice* (par: 2° fission, 3° gemmation, 4° propagules) sur un être né d'un œuf dont le contenu s'est segmenté, seraient des modes accessoires ou intermédiaires de génération, tels qu'en présentent, durant toute la vie de l'individu, les éléments anatomiques pris isolément; modes accessoires assurant la reproduction définitive par *œuf* ou *ovule* (V. ACCRÉMENTITION ET APPPOSITION), mais dont la constatation ne doit plus suffire comme elle a suffi jusqu'à présent dans la détermination des espèces de champignons (V. CONIDIE), d'algues et d'animaux les plus simples, pour faire croire qu'on a observé l'être adulte et qu'on peut le nommer spécifiquement. Pour être sûr de ce fait, il faut avoir vu l'être dans sa phase de reproduction ovipare. Quant aux autres modes (fission, gemmation et propagules), ils n'indiquent, au contraire, que des états intermédiaires d'un individu, états pris entre le sortir de l'œuf et la production d'ovules par cet individu lui-même, mais non que l'on a affaire à des individus spécifiquement distincts. V. MULTIPLICATION.

NÉOMEMBRANE, s. f. Mot hybride comme le mot *pseudo-membrane*, employé depuis peu d'années pour désigner les membranes de nouvelle formation, qui sont vasculaires et ont pour éléments fondamentaux des fibres semblables à celles des membranes normales de l'économie. On les observe surtout dans la cavité du péritoine, établissant une union ou formant des brides aplaties, filamenteuses, etc., entre les divers viscères que tapisse cette séreuse; elles ont des fibres de tissu cellulaire et élastiques pour trame, des vaisseaux sanguins et lymphatiques, qui établissent quelquefois des communications volumineuses entre la veine porte et les chylifères, et les veines ou les lymphatiques des organes génitaux, urinaires, etc. On en voit aussi dans la plèvre, sur l'araignoïde, dans les grandes articulations. Les néoembranes étaient, avec les plaques ou membranes fibrineuses non vasculaires du croup, etc., qui ne s'organisent jamais, confondues sous un seul nom, celui de *pseudo-membranes*. Ce dernier terme est réservé actuellement pour désigner les couches fibrineuses, non vasculaires, ne s'organisant jamais, formées par coagulation de fibrine exsudée à la surface des muqueuses dans les diphthéries et à la surface des séreuses enflammées, et alors toujours mélangées de globules de pus. V. FAUSSE MEMBRANE.

NÉOPLASME, s. m. [de νέος, nouveau, et πλάσσειν, former]. Nom donné par Burdach au tissu cellulaire accidentel, à la masse organique, commune ou générale, qui constitue le tissu fondamental de toutes les formations nouvelles, et qui a beaucoup d'analogie avec la masse organique fondamentale.

NÉOPLASTIE, s. f. [*neoplastie*, de νέος, nouveau, πλάσσειν, former; angl. *neoplasty*]. Restauration des parties par granulations, adhérences ou autoplastie.

NÉOSSINE, s. f. [de νεοσινύ, nid]. Substance organique qui se trouve dans les nids d'hirondelle de la Chine (*Hirundo esculenta*, L.); elle ressemble à la chondrine donnée par le squelette des plagiostomes. Gélatiniforme, transparente; insoluble dans l'eau, l'alcool et les acides étendus, l'ammoniaque et la potasse étendues (C²²H¹⁷O⁸Az²). Chaque nid en contient en moyenne 96 pour 100.

NÉPENTHÉS, s. m. [*nepenthes*, νεπέθηξ, de νε, particule négative, et de πέθος, deuil, affliction; it. *nepentis*]. Remède vanté par les anciens contre la tristesse et la mélancolie. Les uns croient que la *nepenthes* des Grecs est l'espèce de chanvre des Indes connue sous le nom de *bangi*; les autres pensent que c'est l'opium. Le *Nepenthes distillatoria*, L., ou *indica*, Lamarek, est une plante sous-frutescente de la famille des népenthées, voisine des aristoloches, et remarquable par ses feuilles lancéolées et terminées par une vrille qui porte elle-même une urne pourvue d'une couche glanduleuse, sécrétant un liquide sans qualités nuisibles, et pourvue d'un opercule mobile.

NÉPHÉLION, s. m. [*nepheleon*, de νεφέλη, nuage, brouillard; all. *Wölkchen*, it. *nefelio*]. Petite tache qui a son siège dans la couche externe de la cornée, et qui laisse passer les rayons lumineux comme à travers un nuage. D'après Scarpa, le néphélium serait presque toujours la suite d'une ophthalmie chronique, et les veines de la conjonctive seraient toujours engorgées et variqueuses: par conséquent, le traitement aurait pour but de donner du ton aux vaisseaux variqueux, au moyen de collyres astringents, et quelquefois il faudrait en venir à l'excision de ces vaisseaux. Selon d'autres auteurs, le néphélium consiste le plus souvent en un nuage de fines granulations graisseuses, dépourvu d'injection vasculaire, et la maladie cède à des collyres astringents, au sous-nitrate de bismuth réduit en poudre impalpable et mêlé à partie égale ou double de sucre pulvérisé. Quelquefois il a suffi de toucher légèrement la cornée avec la pierre infernale, plusieurs fois de suite, à quatre ou cinq jours d'intervalle.

NÉPHÉLIS, s. f. Nom d'un genre de petites sangsues communes dans les ruisseaux d'Europe, mais qui ne peuvent attaquer que les mollusques.

NÉPHRALGIE, s. f. [*nephralgia*, de νεφρός, rein, et άλγος, douleur; all. *Nierenschmerz*, it. et esp. *nefralgia*]. Douleur des reins; irritation nerveuse, souvent appelée *colique néphrétique*, ou *spasme des reins*, consistant en une douleur plus ou moins vive dans la région lombaire, accompagnée de tremblement, de refroidissement de la peau, d'urines abondantes et claires, et quelquefois de vomissements opiniâtres. On la combat par tous les moyens antispasmodiques et calmants, tels que les émulsions opiacées, les bains généraux prolongés, les embrocations huileuses et narcotiques.

NÉPHRELÇIE, **NÉPHRELÇOSIE**. Ulcération des reins. (Piorry.)

NÉPHRELMINTHIQUE, adj. [*nephrelmithicus*, de νεφρός, rein, et έλμιντις, ver; angl. *nephrelmithic*, it. et esp. *nephrelmintico*]. Qui tient à la présence de vers dans les reins.

NÉPHREMPHRAXIS, s. f. [*nephremphraxis*, de νεφρός, rein, et έμφράσσω, j'obstrue; it. *nefrinfrassia*, esp. *nephrenfraxis*]. Obstruction des reins.

NÉPHRÉTIQUE, adj. [*nephreticus*, νεφρετικός, all. *nephritisch*, angl. *nephritic*, it. *nefretico*, esp. *nefritico*]. Se dit des douleurs des reins, et des remèdes propres

AUX maladies de ces organes. — *Bois néphrétique*. *V. Bois*. — *Colique néphrétique*. Synonyme de *néphralgie*, et aussi d'*attaque de gravelle*.

NÉPHRIDION, s. m. [*νεφρίδιον*, de *νεφρός*, rein]. S'est dit de la graisse qui entoure les reins, parce qu'on sous-entend *στέαρ*, graisse.

NÉPHRINE, s. f. *V. CYSINE*.

NÉPHRITE, s. f. [*nephritis*, de *νεφρός*, rein; all. *Nierenentzündung*, angl. *nephritis*, it. *nefrite*, esp. *nefritis*]. Phlegmasie des reins caractérisée par une douleur aiguë, pongitive, exacerbante, une chaleur brûlante et un sentiment de pesanteur dans la région de l'un ou des deux reins, d'où elle se propage, en suivant le trajet des uretères, jusque dans la vessie, l'aîne et le testicule du même côté; souvent même la cuisse correspondante est le siège d'une sensation de stupeur toute particulière. Il y a suppression de l'urine, si les deux reins sont enflammés; dans le cas contraire, ce liquide est seulement moins abondant, et ne coule que goutte à goutte; il est rouge et sanguinolent, ou bien clair, limpide; souvent il dépose un sédiment blanc homogène, ou bien, si la maladie tient à la présence de graviers dans le rein, il se dépose de ces graviers au fond du vase. Dans tous les cas, il y a fièvre et constipation plus ou moins opiniâtre. Ses causes les plus ordinaires sont l'excès des boissons irritantes et alcooliques, les aphrodisiaques, l'usage abusif des diurétiques, les coups et les chutes sur la région des reins, la présence de calculs rénaux, la suppression brusque de grandes excréctions, l'impression d'un froid subit, etc. Cette maladie est facile à confondre avec le rhumatisme lombaire: on l'en distingue cependant en observant que, dans cette dernière, les malades n'ont pas, comme dans la néphrite, la faculté de se courber sans difficulté et sans douleur. Pour distinguer la néphrite des coliques nerveuses, il est bon d'observer que l'inflammation des reins est plus profonde, et qu'elle est accompagnée de la rétraction du testicule et de l'engourdissement de la cuisse, qui ne se rencontrent jamais dans les coliques. Le traitement consiste dans l'emploi des antiphlogistiques de toute espèce. — La *néphrite* se distingue aussi, suivant le siège qu'elle occupe: 1° en *périnéphrite* ou inflammation du tissu cellulaire qui enveloppe le rein; 2° en *endonéphrite* ou *pyélite*, c'est-à-dire l'inflammation de la membrane du bassinet; 3° en *néphrite* proprement dite, ou inflammation du tissu du rein. — La *néphrite* est souvent *chronique*, soit primitivement, soit à la suite d'une néphrite aiguë. On observe alors une douleur dans la région lombaire, se propageant comme il a été dit ci-dessus, mais moins violente, plus sourde; l'urine est trouble, purulente, mêlée de caillottes charnues. — *Néphrite albumineuse*. Nom donné par M. Rayer à ce qui est nommé par d'autres *albuminurie*. *V. ce mot*.

NÉPHRITOPYITE. Abscès aigu des reins. (Piorry.)

NÉPHROCÈLE, s. f. [de *νεφρός*, rein, et *κύλη*, tumeur]. Hernie du rein.

NÉPHROCÉLIE. Tumeur des reins. (Piorry.)

NÉPHROGRAPHIE, s. f. [*nephrographia*, de *νεφρός*, rein, et *γραφία*, description; all. *Nephrographia*, it. et esp. *nefrografia*]. Description des reins.

NÉPHROKYSTIE. Kyste des reins. (Piorry.)

NÉPHROLITHIASÉ, s. f. [*nephrolithiasis*, de *νεφρός*, rein, et *λίθιασις*, lithiasé; it. *nefrolitiasi*]. Synonyme de *gravelle*.

NÉPHROLITHIQUE, adj. [*nephrolithicus*, de *νεφρός*, rein, et *λίθος*, pierre; all. *nephrolithisch*, it. et esp. *nefrolítico*]. Qui dépend de calculs rénaux.

NÉPHROLITHOTOMIE. *V. NÉPHROTOMIE*.

NÉPHROLOGIE, s. f. [*nephrologia*, de *νεφρός*, rein, et *λόγος*, discours; all. *Nierenlehre*, angl. *nephrology*, it. et esp. *nefrologia*]. Traité des reins, de leurs fonctions, etc.

NÉPHRONÉCROSIE. Gangrène du rein. (Piorry.)

NÉPHROPHLEGMATIQUE, adj. [*nephrophlegmaticus*, de *νεφρός*, rein, et *φλέγμα*, mucus; esp. *nefrofleumatico*]. Épithète donnée à l'ischurie produite par des mucosités contenues dans l'urine.

NÉPHROPLÉGIQUE, adj. [*nephroplegicus*, de *νεφρός*, rein, et *πλάσσειν*, frapper; it. *nefroplegico*]. Épithète donnée à l'ischurie produite par une prétendue paralysie des reins.

NÉPHROPLÉTHORIQUE, adj. [*nephroplethoricus*, de *νεφρός*, rein, et *πλήθωρα*, pléthore; it. et esp. *nefropletorico*]. Qui tient à la pléthore des reins.

NÉPHROPYIE KYSTOÏDE. Abscès enkysté des reins. (Piorry.)

NÉPHROPYIQUE, adj. [*nephropyicus*, de *νεφρός*, rein, et *πύον*, pus; it. et esp. *nefropiico*]. Qui est produit par la suppuration des reins.

NÉPHROPYOSE, s. f. [*nephropyosis*, de *νεφρός*, rein, et *πύον*, pus, ou *πύσις*, suppuration; it. et esp. *nefropiosi*]. Suppuration du rein.

NÉPHRORRHAGIE, s. f. [*nephrorrhagia*, de *νεφρός*, rein, et *ῥιγγύω*, je sors avec violence; all. *Nierenblutfluss*, it. et esp. *nefrorragia*]. Hémorrhagie rénale.

NÉPHROSPASTIQUE, adj. [*nephrospasticus*, de *νεφρός*, rein, et *σπάζω*, je resserre; it. et esp. *nefrospastico*]. Qui dépend du spasme des reins.

NÉPHROTHROMBOÏDE, adj. [*nephrothromboides*, de *νεφρός*, rein, et *θρόμβος*, caillot; it. *nefrotromboide*, esp. *nefrotromboïdes*]. Qui est causé par du sang caillé dans les reins.

NÉPHROTOMIE, s. f. [*nephrotomia*, de *νεφρός*, le rein, et *τομή*, section; all. *Nierenschnitt*, angl. *nephrotomy*, it. et esp. *nefrotomia*]. Opération qui consiste à pratiquer une incision au rein, pour donner issue à des calculs urinaires ou à une collection purulente. Le rein étant profondément situé, et les signes auxquels on peut reconnaître la présence de calculs dans cet organe étant toujours incertains, on ne pratique aujourd'hui cette opération que lorsqu'une tumeur fluctuante précédée de phénomènes inflammatoires vient soulever la région correspondante de la paroi abdominale, et révéler la nature et l'étendue de la maladie. Cette opération, qui se trouve déjà dans les livres hippocratiques, a été longtemps négligée. M. le docteur Rayer y a rappelé l'attention, et a montré dans quels cas on était autorisé à la tenter.

NÉPHROZOOTIE. Entozoaires des reins. (Piorry.)

NERF, s. m. [*nervus*, *νεῦρον*, all. *Nerv*, angl. *nerve*, it. *nervo*, esp. *nerbio*]. Dans le très ancien langage anatomique on confondait sous le nom de *νεῦρον*, *nerf*, toutes les parties blanches, nerfs, tendons et aponeuroses. Il est resté encore quelque trace de cette confusion, comme quand on dit *tunique nerveuse de l'estomac*. Aujourd'hui on nomme *nerfs*, des organes ayant la forme de cordons, qui servent de conducteurs au sentiment et au mouvement. Les nerfs sont composés de filaments particuliers qui, aussitôt après leur sortie des organes centraux, se réunissent en certain

nombre pour produire des faisceaux, qu'on nomme *racines des nerfs*. Ces racines, en se réunissant, forment des troncs qui, vers la périphérie, se divisent en branches, lesquelles deviennent de plus en plus grêles, et finissent par se perdre, du moins en apparence, dans la substance des organes. Les branches nerveuses sont de deux sortes : les unes, fermes, d'un blanc brillant, se répandent principalement dans les muscles du tronc et la peau; les autres, molles, d'un gris rougeâtre, plates et unies ensemble par de nombreuses anastomoses, appartiennent surtout aux viscères, et accompagnent les vaisseaux sanguins. Les premières portent le nom de *nerfs blancs* ou *cérébro-rachidiens*, ou de *la vie animale* : elles n'offrent de ganglions qu'à leur origine, et aux endroits où celles de la seconde espèce viennent se joindre à elles. Les secondes sont appelées *nerfs gris*, *mous*, *sympathiques*, *végétatifs*, ou de *la vie organique*, et présentent des ganglions en divers points. Les nerfs possèdent une gaine de tissu cellulaire nommée *névrième*, dont la force augmente ou diminue avec leur calibre, qui se confond peu à peu, extérieurement, avec le tissu cellulaire ambiant. Le névrième pénètre entre les *faisceaux primitifs* ou *filés* produits par la réunion des tubes nerveux; ces derniers sont épais au plus de 1/2 millimètre, mais souvent plus minces, et toujours entourés d'une gaine propre dite *périnèvre* (V. ce mot). Ces faisceaux se joignent bien les uns aux autres, d'où résulte que les troncs forment, en beaucoup

viscères, les uns se terminent dans le cervelet (gros intestin, vessie, organes génitaux), les autres passent, à travers le cervelet et les tubercules quadrijumeaux, dans les couches optiques et les corps striés (estomac, intestin grêle). Les hémisphères, avec leur grande commissure, servent aux facultés intellectuelles, et beaucoup de faits viennent confirmer cette opinion, comme l'accroissement graduel des hémisphères à mesure que l'intelligence se développe dans la série animale, leur petitesse et leur effacement chez les idiots, et l'hébétement des animaux auxquels on les a enlevés. Depuis Charles Bell, il est démontré que les racines postérieures des nerfs rachidiens, celles qui sont pourvues d'un ganglion, président au sentiment seul; que les racines antérieures sont destinées au mouvement, et que les tubes primitifs de ces racines, après s'être réunis en un cordon nerveux, se mêlent ensemble pour se distribuer à la peau et aux muscles (V. CÉRÉBRO-SPINAL et RÉCURRENT). — Fig. 279. Coupe verticale du cerveau, du cervelet et de la moelle épinière. C', le cerveau; C^l, le cervelet; M, la moelle épinière; ce, coupe du corps calleux, qui est situé au fond de la scissure qui sépare les deux hémisphères du cerveau : au-dessous de cette bande transversale de matière blanche sont les ventricules latéraux; D, couches optiques cachées sous la face inférieure du cerveau : 1, nerf olfactif; 2 et 3, œil, dans lequel vient se terminer le nerf optique, dont on peut suivre la racine sur le côté de la protubérance annulaire jusqu'aux couches optiques; derrière l'œil est le nerf de la troisième paire; 4, nerf de la quatrième paire qui se distribue comme la précédente aux muscles de l'œil; 5', branche maxillaire supérieure du nerf de la cinquième paire; 5'', branche ophthalmique du même nerf; 5''', branche maxillaire inférieure du même nerf; 6, nerf de la sixième paire, se rendant aux muscles de l'œil; 7 et 8, nerf facial; au-dessous de l'origine de ce nerf, on voit un tronçon du nerf acoustique; 9, nerf de C^l la neuvième paire (glosso-pharyngien); 10, nerf de la dixième paire (pneumogastrique); 11, nerf de la onzième paire (hypoglosse); 12, nerf de la douzième paire (spinal); *nc, nc*, nerfs cervicaux. — On distingue deux genres de tubes nerveux : 1° les *tubes larges* (tubes de la vie animale, tubes blancs, tubes à double contour); 2° les *tubes minces* (tubes de la vie organique, des nerfs gris, tubes sympathiques, nutritifs, à simple contour). Les *tubes larges* se distinguent : par leur diamètre, qui varie de 0^{mm},010 à 0^{mm},015, et leur contenu visqueux, sirupeux, demi-fluide. Les *tubes minces* diffèrent des précédents par leurs dimensions, ordinairement moitié moindres. Les uns et les autres des tubes nerveux offrent une paroi homogène transparente, d'une très grande minceur, en sorte que l'épaisseur n'en peut être mesurée; mais on la voit lorsque, rompue en un point, elle laisse échapper son contenu (Fig. 281, m) ou lorsque celui-ci a été expulsé par compression dans une certaine étendue (Fig. 280, f). Cette paroi est quelquefois finement plissée ou finement striée, mais n'est pas fibreuse, elle renferme quelques noyaux çà et là chez l'embryon. Au centre de chaque tube nerveux se trouve le *cylinder*

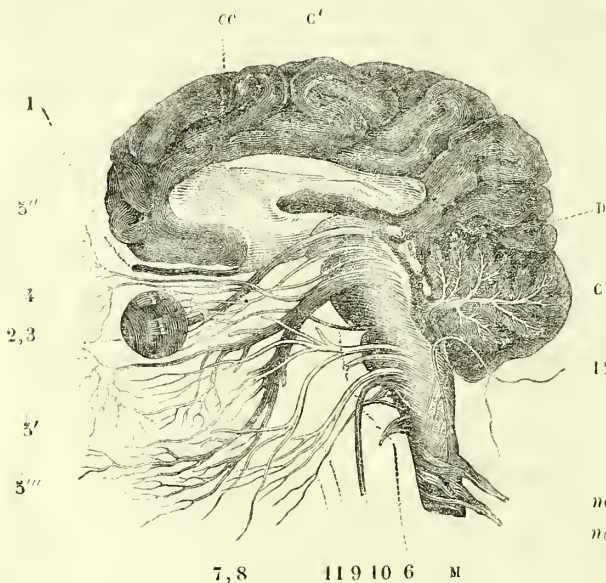


Fig. 279.

d'endroits, des anastomoses et des plexus, par l'échange mutuel de leurs faisceaux; mais les tubes nerveux n'entrent pour rien dans cette ramescence purement extérieure, c'est-à-dire qu'ils ne font que passer d'un faisceau dans un autre sans subir aucune scission. C'est au *périnèvre*, et non aux tubes, que s'applique le mot anastomose pris dans la rigueur de son acception. Des faits physiologiques connus, il résulte que les nerfs du sentiment et du mouvement passent, à travers le pont de Varole, dans les tubercules quadrijumeaux et dans les pédoncules cérébraux; que, parmi les nerfs des

dimensions, ordinairement moitié moindres. Les uns et les autres des tubes nerveux offrent une paroi homogène transparente, d'une très grande minceur, en sorte que l'épaisseur n'en peut être mesurée; mais on la voit lorsque, rompue en un point, elle laisse échapper son contenu (Fig. 281, m) ou lorsque celui-ci a été expulsé par compression dans une certaine étendue (Fig. 280, f). Cette paroi est quelquefois finement plissée ou finement striée, mais n'est pas fibreuse, elle renferme quelques noyaux çà et là chez l'embryon. Au centre de chaque tube nerveux se trouve le *cylinder*

axis (e, i), solide et flexible, mais cassant et de nature azotée (V. BANDELETTE). Entre lui et la paroi propre existe le contenu liquide, principalement gras-seux, réfractant fortement la lumière; il forme une couche épaisse de 1 à 3 millièmes de millimètre à la face interne du tube, homogène et régulière dans toute la longueur du tube (comme on le voit à l'extrémité h),



Fig. 280.

lorsque celui-ci n'a pas été comprimé, n'a pas été traité par les réactifs, ou n'a pas subi un commencement de putréfaction, car alors cette couche devient sinieuse, plissée, ou se réduit en filaments et en gouttelettes. Cette couche est limitée (h) par deux lignes parallèles foncées et est brillante au centre; ce qui tient à son pouvoir réfringent considérable; ce sont ces deux lignes qui ont été nommées *double contour*, et souvent considérées comme limitant la paroi du tube et indiquant son épaisseur, tandis que c'est celle de son contenu liquide visqueux qu'elles indiquent. Dans la moelle et l'encéphale le tube est réduit à ce contenu liquide et visqueux assez dense, adhérent au *cylinder axis* (i, k), sans paroi proprement dite. Au contraire, chez les tubes nerveux, à leur extrémité terminale, qui est plus étroite que le reste de leur étendue, puis conique, ou un peu renflée, l'élément nerveux n'est plus représenté que par un filament ou fibre dépendant de l'enveloppe azotée sans contenu visqueux. Il représente alors un filament pâle, homogène en un mot, la cavité et le contenu visqueux disparaissant à une certaine distance de l'extrémité de l'élément (V. CORPUSCULE du tact, CORPUSCULE de Pacini, et MUSCULAIRE). — Le genre des tubes larges comprend deux espèces: 1° des *tubes sensibles*;

2° des *tubes moteurs*. Ces deux espèces sont distinctes, anatomiquement, au niveau des ganglions; partout ailleurs elles sont identiques. — PREMIÈRE ESPÈCE: *Tubes larges sensibles*. Au niveau des ganglions, chaque tube sensitif large porte un corpuscule ganglionnaire (cellule ganglionnaire des auteurs). Le corpuscule est un corps sphérique ou à peu près, ayant 0^{mm},05 à 0^{mm},10; il fait partie du tube nerveux; il est bien réellement autre chose qu'une simple dilatation ou boursoufflement du tube (Fig. 281, 3), mais il est en continuité de substance avec lui. En considé-

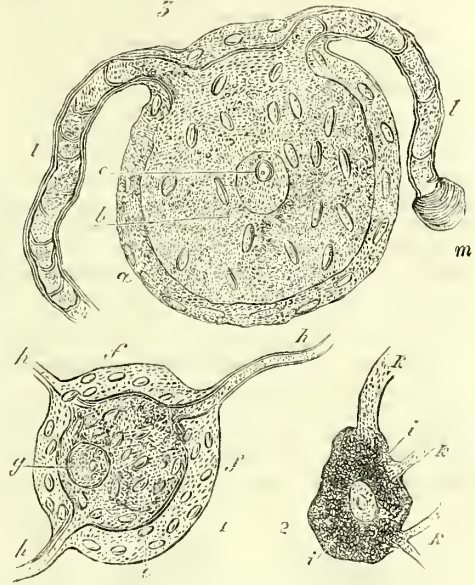


Fig. 281.

rant le corpuscule comme organe spécial, on voit chaque tube sensitif venu de l'encéphale ou de la moelle se jeter à l'un de ses pôles, et disparaître là en se soudant à sa paroi, puis repartir au pôle opposé en reprenant la structure qu'il avait de l'autre côté du corpuscule. Ainsi, le corpuscule ganglionnaire n'est pas une cellule distincte des tubes nerveux et sans communication aucune, comme on l'a cru longtemps; ce n'est pas non plus une cellule sans communication avec le cerveau et donnant naissance par un point de la surface à un tube nerveux, à la manière d'un petit cerveau. Le corpuscule est en continuité avec chaque tube par les deux pôles opposés (*cellules* ou *corpuscules bipolaires*, Fig. 281, 3), de manière à interrompre pour un instant la continuité de celui-ci. On distingue dans le corpuscule une paroi et une cavité remplie d'un contenu non pas fluide ou visqueux, mais solide. La paroi a 0^{mm},008 à 0^{mm},012, c'est-à-dire qu'elle est bien plus épaisse que celle du tube qui est en continuité de substance avec le corpuscule; de plus, elle est homogène, finement granuleuse, striée, comme fibroïde, sans être fibreuse, et parsemée de petits noyaux dans son épaisseur (1, 2, et 3, a). La cavité du tube est en continuité avec celle du corpuscule, mais elle se rétrécit souvent de moitié à son point d'abouchement dans la cavité corpusculaire. Le contenu du corpuscule (3, b) est solide et s'échappe en entier (2), comme le contenu des

tubes. Il est granuleux et contient à son centre un gros noyau clair (1, *g*), transparent, sphérique, large de 0^{mm},012, ayant un nucléole jaunâtre, brillant, qui est à 0^{mm},002 environ (3, *c*). Il y a des corpuscules ganglionnaires qui sont en continuité de substance avec plusieurs tubes (*corpuscules ou cellules multipolaires*, 1 et 2); dans les nerfs périphériques, ils peuvent être en rapport avec le cerveau par un seul tube et avec les organes par deux et même trois tubes nerveux. Ce fait, qui se voit surtout aux ganglions du pneumogastrique et du grand sympathique (1, *k k*), nous explique comment tel nerf est plus gros à sa sortie d'un ganglion qu'à son entrée. Quelquefois deux corpuscules assez près l'un de l'autre existent sur le même tube, disposition qu'on observe, du reste, sur les ganglions des paires rachidiennes comme sur ceux du grand sympathique. Le contenu solide des corpuscules ganglionnaires est manifestement en continuité de substance avec le *cylindrer axis* des tubes nerveux y attachant. Le fait est plus manifeste encore dans les corpuscules ganglionnaires du système encéphalo-rachidien, et chez l'embryon que chez l'adulte. Dans le cerveau, les corpuscules ganglionnaires, toujours placés dans la substance grise, offrent souvent un grand nombre de tubes (Fig. 282, *b, c*), plus rarement deux (*a, d*), et dont les uns vont se terminer en pointe du côté de la surface, et les autres se dirigent vers les racines nerveuses. On ne peut pas constater d'enveloppe propre aux corpuscules ganglionnaires encéphaliques, pas plus qu'aux tubes correspondants (Fig. 280, *k*), mais le *cylindrer axis* est très manifeste (*i i*), surtout après l'action des réactifs. Autour du noyau central des corpuscules ganglionnaires, on voit souvent un ou plusieurs amas de grosses granulations graisseuses



Fig. 282.

(Fig. 281, 2, *i i*) qui, quelquefois, dans l'espace perforé antérieur du cerveau, dans la moelle allongée, etc., sont accompagnés ou remplacés par des granulations pigmentaires. — DEUXIÈME ESPÈCE : *Tubes larges moteurs*. Les tubes moteurs se distinguent des tubes sensitifs en ce qu'ils sont continus dans toute leur longueur,

c'est-à-dire tout à fait dépourvus de corpuscule ganglionnaire; rien ne vient modifier leur structure sur un point quelconque de l'économie. — Le genre des tubes minces comprend aussi des *tubes sensitifs* et des *tubes moteurs* (Fig. 280, *a, b*). — PREMIÈRE ESPÈCE : *Tubes minces sensitifs*. Les tubes minces qui passent dans les ganglions portent un corpuscule ganglionnaire, quelquefois deux, comme les tubes larges sensitifs, et même plus souvent que ces derniers; quelquefois aussi un corpuscule émet un tube à l'un de ses pôles, et deux ou trois à l'autre. En un mot, la description générale donnée ci-dessus des corpuscules des tubes larges s'applique à ceux des tubes minces, dont ils diffèrent seulement par leur forme, qui est généralement plus ovoïde, par leur volume ordinairement plus petit, et par l'épaisseur de leur paroi, qui est un peu moindre. On peut, à l'aide de tous ces caractères, distinguer les deux sortes de corpuscules qui sont souvent mêlés dans une même préparation sous le microscope. — DEUXIÈME ESPÈCE : *Tubes minces moteurs*. Les tubes larges à corpuscules se distribuent aux parties sensibles; les tubes larges sans corpuscules se terminent dans les muscles. Il est très probable, d'après cette disposition et d'après diverses recherches, que les tubes minces présentent une distribution analogue: ceux à corpuscules allant présider dans les appareils de la vie nutritive à la sensibilité qui leur est propre, et ceux qui sont dépourvus de corpuscules présidant au mouvement involontaire. On trouve, en effet, des tubes minces dans les racines rachidiennes antérieures et postérieures. Toutefois il reste encore à donner une démonstration expérimentale physiologique de ce fait. Dans les nerfs cérébraux et rachidiens, les tubes larges l'emportent de beaucoup sur les tubes minces. Dans le grand sympathique, on trouve au plus un tube large pour dix tubes minces. Les ganglions sont formés par la présence, sur un même point du trajet du nerf, de tous les corpuscules que porte chacun des tubes qui constituent ce nerf. Ils sont accompagnés de matière amorphe granuleuse très dense, de fibres du tissu cellulaire et de vaisseaux n'offrant rien de particulier dans leur distribution. La forme ellipsoïde que présentent quelques ganglions est due à ce que les corpuscules ne sont pas tous bien au même niveau. Tel tube montre le sien un peu plus haut, tel autre un peu plus bas; il y a même quelquefois, sur les nerfs du cœur et des plexus abdominaux, des corpuscules très écartés les uns des autres, représentant ainsi chacun un ganglion invisible sans microscope, et rudimentaire autant que possible, puisqu'il n'est constitué que par un seul élément. Les corpuscules sont, en effet, les éléments caractéristiques du tissu ganglionnaire, comme le tube est caractéristique des cordons nerveux, comme le faisceau musculaire strié est caractéristique du muscle de la vie animale. Nul renflement d'un nerf ne sera réputé ganglion, s'il n'a bien déterminés les éléments du ganglion, c'est-à-dire les corpuscules ganglionnaires; et, réciproquement, tout renflement nerveux formé par les corpuscules ci-dessus sera dit ganglion: c'est ainsi qu'on a pu démontrer que le renflement du coude du facial est un véritable ganglion situé, comme les ganglions rachidiens, sur une branche sensitive, la racine de Wisberg. Dans les nerfs périphériques de la vie animale, les tubes larges et minces sont disposés en faisceaux larges de 1 à 2 dixièmes de millimètre, dans lesquels ils sont très serrés, et chaque faisceau a un

névritème propre. Ce sont ces petits faisceaux qui, réunis ensemble sous un névritème commun, constituent les nerfs proprement dits. Les capillaires du tissu nerveux périphérique (*V. CERVEAU*) suivent la direction longitudinale des faisceaux primitifs, et forment des mailles allongées à la surface même de ces faisceaux, mais sans pénétrer entre les tubes mêmes. — Outre les tubes nerveux précédents, on trouve encore d'autres éléments appelés *fibres grises* ou *gélâtineuses*, *fibres à noyau* et *fibres de Renak*. Elles se trouvent dans les nerfs rachidiens, entre chaque ganglion et le point d'émergence des racines ou *rameaux radiculaires du grand sympathique* (*V. SYMPATHIQUE*), dans les *racines grises* de celui-ci et dans les *filets gris* qu'il envoie à divers viscères; mais on n'en trouve pas, ou l'on n'en trouve qu'un fort petit nombre, et non d'une manière constante dans les *filets* ou *rameaux blancs* du sympathique. Ces éléments sont des fibres un peu aplaties (Fig. 280, e), larges de 3 millièmes de millimètre, à bords nets, réguliers, parallèles; elles sont pâles, grisâtres; l'acide acétique les pâlit beaucoup, mais les gonfle peu et les attaque bien moins énergiquement qu'il ne fait pour les fibres lamineuses, auxquelles on les a trop assimilées à cet égard. Ces fibres sont parsemées de très fines granulations grisâtres, et, çà et là, de noyaux elliptiques allongés, qui ne sont pas plus larges que la fibre, et longs de 12 millièmes de millimètre ou environ, linéament granuleux eux-mêmes et sans nucléole (d). Ces éléments sont manifestement en connexion avec les corpuscules ganglionnaires. Divers auteurs ne les regardant pas comme des *éléments nerveux*, mais comme une variété de fibres analogues à celles du tissu cellulaire, propres au névritème, et les considèrent comme des *prolongements de la gaine* ou *enveloppe des corpuscules ganglionnaires*. Pourtant on peut constater leur continuité de substance avec le contenu solide des corpuscules ganglionnaires du grand sympathique. Les *fibres de Renak* l'emportent de beaucoup en nombre et en masse sur les *tubes nerveux* dans les *filets gris* du grand sympathique: ici les *tubes* occupent le centre des *filets*, soit qu'ils se touchent, soit qu'ils aient des *fibres de Renak* entre eux (l), et celles-ci dominent dans le reste de la masse, sans qu'il y ait d'enveloppe ou de névritème proprement dit, formé d'une couche de tissu lamineux comme dans les gros nerfs de la vie animale. C'est ce qui a encore porté à les considérer comme étant elles-mêmes un névritème. Mais la spécialité et la constance de leur mode de distribution dans certains filets du *grand sympathique* (*V. ce mot*) qui ont une action motrice bien déterminée (*filets carotidiens*), leur absence non moins régulière dans d'autres dépourvus de cette action (*grand splanchnique*), leur pénétration jusque très avant dans le tissu des noyaux où elles aboutissent, portent à les considérer comme un troisième genre d'éléments nerveux.

NERF-FÉRURE, s. f. [de *nerf*, et *ferire*, frapper; it. *malferuto*, esp. *rozadura*, *nervioferura*]. Maladie du cheval qui résulte d'une contusion sur le tendon fléchisseur du membre antérieur, et qui consiste dans l'engorgement inflammatoire de ce tendon, accompagné souvent de l'engorgement des parties voisines, et même d'entame de la peau.

NÉRIS (Allier). Bourg à une lieue de Moulouzon (sur le Cher), qui possède des sources d'eaux minérales salines dont la température est de 58° à 65° centigr.

NÉROLI, s. m. On donne ce nom, en pharmacie, à l'huile volatile de fleur d'orange.

NÉRONIEN, FERNE, adj. [*neroniaus*, de Néron]. Se disait autrefois de la saignée faite plusieurs fois en un même jour ou *coup sur coup*.

NERPRUN, s. m. [*rhamnus*, ῥάμνος, all. *Wegdorn*, angl. *buckthorn*, it. *prugnolino*, esp. *pino cervical*]. Genre de plantes (pentandrie monogynie, L., rhamnées, J.) dont plusieurs espèces intéressent la médecine, mais sont presque inusitées actuellement. 1° Le *nerprun cathartique* (*Rhamnus catharticus*) est un arbrisseau épineux, dont les baies, de la grosseur du genièvre, vertes d'abord, noires quand elles sont mûres, et remplies alors d'un suc rouge violet foncé, sont recueillies dans les mois de septembre et d'octobre pour en faire, avec le suc, un extrait et un sirop purgatifs. Ces baies, au nombre de 15 à 25, déterminent la purgation; mais elles causent souvent de violentes coliques. On en prépare un *extrait* ou *rob de nerprun*. On prépare le *sirop de nerprun* à feu doux, avec parties égales de sucre et de suc de baies de nerprun clarifié. Le rob se donne à la dose de 4 à 12 grammes, et le sirop à la dose de 30 à 60 grammes dans une infusion aromatique ou laxative. En général, l'irritation que les préparations de nerprun causent dans tout le canal intestinal nécessite l'usage, immédiatement après la purgation, d'une boisson mucilagineuse, telle qu'eau de veau ou infusion de fleurs de guimauve. Le *suc de nerprun* est un bon réactif pour reconnaître la présence des acides et des alcalis à l'état de liberté: les acides le rougissent, et il verdit par les alcalis. 2° Les feuilles de l'*alaterne* (*Rhamnus alaternus*) ont été employées comme astringentes. 3° L'écorce de la *bourdaine* (*Rhamnus frangula*) est purgative. 4° Enfin, le *Rhamnus ziziphus* est le *jubier*. *V. ce mot*.

NERVAL, ALE, adj. [*nervalis*]. S'est dit des os pariétaux, et, par d'autres, des os temporaux (*nervalia ossa*), ainsi que de la suture frontale. *V. BAUME* et *NERVIN*.

NÉRVATION, s. f. [*nervatio*, all. *Gerippe*]. Ensemble des nervures qui traversent le limbe de la feuille, ou des ramifications formées par les vaisseaux qui la parcourent.

NERVÉ, ÉE, adj. [*nervatus*, all. *gerippt*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont munies de nervures.

NERVEUX, EUSE, adj. [*nervosus*, all. *nervos*, angl. *nervous*, it. *nervoso*, esp. *nervioso*]. Qui appartient aux nerfs, qui est rempli de nerfs, qui a rapport aux nerfs. — *Fièvre nerveuse*. *V. FIÈVRE*. — *Maladies nerveuses*. Celles qui ont leur siège dans le système nerveux. — *Système nerveux*. Ensemble de tous les nerfs et de tous les centres nerveux avec lesquels ils communiquent. *V. NERF*.

NERVIMOTEUR, TRICE, adj. [*nervimotor*]. Épithète donnée par Dutrochet aux agents extérieurs qui sont susceptibles de produire le phénomène de la nervimotion.

NERVIMOTILITÉ, s. f. [*nervimotilitas*, all. *Nervimotilität*]. Nom par lequel Dutrochet désigne la propriété en vertu de laquelle a lieu la nervimotion chez les animaux.

NERVIMOTION, s. f. [*nervimotio*, all. *Nervimotion*]. Nom donné par Dutrochet au phénomène de mouvement qui est provoqué aux sens par les agents extérieurs, et transmis aux muscles par les nerfs.

NERVIN, INE, adj. et s. m. [*nervinus, neuroticus*, all. *nervenstärkend*, angl. *nervine*, it. et esp. *nervino*]. Propre à remédier aux maladies des nerfs. On désigne plus particulièrement sous la dénomination de *nervins* les substances que l'on regarde comme propres à fortifier les nerfs, et surtout celles dont on fait usage extérieurement.

NERVULE, s. m. [*nervulus*]. Petit nerf. Mirbel a donné ce nom aux filets que produisent en s'épanouissant les faisceaux vasculaires qui composent le placentaire des péricarpes.

NERVURE, s. f. [*nervus*, all. *Rippe*, it. *nervatura*, esp. *nevirosidad*]. On nomme ainsi, en botanique, les divisions du pétiole qui parcourent le limbe de la feuille, et forment, en quelque sorte, le squelette de celle-ci, ou, quand il n'y a pas de pétiole, les fibres qui naissent de la tige, se répandent dans le limbe, et forment à la surface de ce dernier des lignes bien marquées et saillantes.

NEURINE, s. f. (*Albumine cérébrale*; *albumine du cerveau*; *substance organique, azotée ou albumineuse, propre du cerveau*; mélangée aux autres principes de la pulpe cérébrale, elle a été appelée *neurine* par de Blainville; *partie du cerveau que l'alcool laisse sans la dissoudre*, Berzelius.) Bien que ce que de Blainville désigne par le nom de *neurine* soit plutôt de la pulpe nerveuse que de la substance azotée propre aux tubes et aux corpuscules nerveux eux-mêmes, Robin et Verdeil ont employé ce terme pour désigner ce dernier principe immédiat. Il est demi-solide, azoté, phosphoré, coagulable en flocons blanchâtres.

NEUTRALISATION, s. f. [all. *Neutralisirung*, angl. *neutralization*, it. *neutralizzazione*, esp. *neutralización*]. Terme dont on se sert en chimie pour exprimer l'extinction des propriétés particulières aux acides et aux bases, par l'action réciproque de ces corps les uns sur les autres.

NEUTRALITÉ, s. f. [*neutralitas*, all. *Neutralität*, angl. *neutrality*, it. *neutralità*, esp. *neutralidad*]. Lorsque les chimistes emploient ce terme à l'occasion d'un sel, ils entendent ordinairement qu'il y a eu abolition réciproque des propriétés caractéristiques de l'acide et de la base qui le constituent. La neutralité est une propriété relative, d'autant plus marquée que la base et l'acide ont plus d'affinité l'un pour l'autre. Parmi toutes les combinaisons que peuvent former deux corps, celle qui résulte des proportions où leurs propriétés disparaissent le plus, est celle qu'on doit considérer comme neutre.

NEUTRE, adj. [*neuter*, all. *neutral*, angl. *neutral*, it. et esp. *neutro*]. Autrefois on appelait *sels neutres*, ceux dans lesquels la base et l'acide se sont complètement saturés, de manière que le résultat de leur combinaison n'ait aucune saveur alcaline ou acide, et n'exerce pas d'action sur les couleurs bleues végétales. Dans ce sens, il n'y a que très peu de sels neutres, la propriété dont il s'agit dépendant uniquement de la puissance respective des acides et des bases, et n'ayant aucun rapport avec le nombre des poids atomiques. Aujourd'hui on donne cette épithète à tous les sels d'une même série où l'oxygène de l'acide est à celui de la base dans la même proportion que celle qui existe dans les sels les plus neutres que cet acide puisse former avec les alcalis, sans avoir aucun égard à l'action qu'ils sont susceptibles d'exercer sur les couleurs bleues végétales ou sur l'organe du goût. On exige donc, pour les sels neutres, que tous ceux qui ont le

même acide pour radical contiennent la même proportion ou quantité relative d'oxygène dans toutes les bases diverses par lesquelles cet acide peut être saturé. — En histoire naturelle, *neutre* se dit des fleurs dans lesquelles les organes sexuels ont disparu par le fait d'un avortement ou d'une monstruosité; des insectes (*ouvrières*) qui n'ont pas de sexe, qu'ils ne peuvent par conséquent ni s'accoupler ni se reproduire, et qui sont des femelles dont les organes sexuels n'ont reçu aucun développement, en raison du mode particulier de nourriture auquel elles ont été soumises sous l'état de larves. V. ABEILLE et FOURMI.

NEURIFLORE, adj. [*neuriflorus*, de *neuter*, neutre, et *flos*, fleur]. La calathide, la couronne, sont *neuriflores* quand elles sont composées de fleurs neutres.

NÉVRADÉNODERMITE, NÉVRODERMITE. Hémizonia, zona ou zoster. (Piorry.)

NÉVRALGIE, s. f. [*neuralgia*, νευραλγία, de νεύρον, nerf, et άλγος, douleur; all. *Nervenschmerz*, *Neuralgie*, angl. *neuralgia*, it. *neuralgia*, esp. *neuralgia*]. Nom générique d'un certain nombre de maladies dont le principal symptôme est une douleur vive, exacerbante ou intermittente, qui suit le trajet d'une branche nerveuse et de ses ramifications, sans rougeur, chaleur, tension, ni gonflement. On en a distingué neuf espèces, savoir : 1° *Névrалgie frontale (tic douloureux)*. Douleur qui part des trous sourciliers, se répand au front, à la paupière supérieure, au sourcil, à la caroncule lacrymale, à l'angle nasal des paupières, et quelquefois à tout le côté de la face. — 2° *Névrалgie sous-orbitaire*. Douleur qui part ordinairement du trou sous-orbitaire, se porte à la joue, à la levre supérieure, à l'aile du nez, à la paupière inférieure, etc. — 3° *Névrалgie maxillaire*. Douleur qui part du trou mentonnier, se porte au menton, aux lèvres, à la tempe, aux dents, à la langue. — 4° *Névrалgie ilio-scrotale*. Douleur qui part de la crête de l'ilium, suit le cordon spermatique, et se porte au scrotum et au testicule, dont elle détermine la rétraction. — 5° *Névrалgie fémoro-poplitée (goutte sciatique; ischias neurosa postica*, de Cotugno). Douleur qui part de l'échancre ischiatique, se répand au scrotum et à la face poplitée de la cuisse, et se propage sur le bord péronier de la jambe jusqu'à la plante du pied. — 6° *Névrалgie fémoro-prétibiale (ischias neurosa antica*, de Cotugno). Douleur qui part de l'aîne, se répand sur le devant de la cuisse, s'étend principalement sur le côté interne de la jambe, à la malléole interne et au dos du pied. — 7° *Névrалgie plantaire*. Douleur bornée à l'espace que parcourent les nerfs plantaires. — 8° *Névrалgie cubito-digitale (ischias neurosa digitalis*, de Cotugno). Douleur qui part ordinairement du coude, passe sous l'épitrachée de l'humérus, et se porte au dos et au bord externe de la main. — 9° *Névrалgies anomales*. Douleurs ordinairement chroniques, dont le siège varie à l'infini. Tous les organes peuvent, en effet, être le siège de ces névralgies, quand ils reçoivent des nerfs sensitifs; de là cette multitude d'affections dont la dénomination est formée ordinairement de l'étymologie grecque du nom de l'organe affecté et de la désinence *algie* (ex. : *odontalgie, gastralgie, céphalalgie*, etc.), la douleur (άλγος) étant le symptôme essentiel et caractéristique des névralgies. — La douleur des nerfs peut être symptomatique d'altérations locales, telles que l'inflammation du névrilème, ou bien d'une compression exercée par une tumeur développée dans

le nerf ou dans son voisinage (névrome, production cancéreuse, engorgements divers, exostoses syphilitiques, etc.). Dans ce cas, il est clair qu'on ne triomphera de la douleur que par les antiphlogistiques ou en faisant disparaître la tumeur. Plus souvent encore, la névralgie est sous la dépendance d'un état général qui, cependant, ne l'empêche que rarement de céder au traitement ordinaire par les vésicatoires et les narcotiques, mais qui en amène presque à coup sûr la récurrence. Dans le cas où la névralgie n'est qu'une manifestation de la chlorose, on la verra plus sûrement disparaître par les ferrugineux et le régime analeptique. S'est-elle produite sous une influence paludéenne, ou présente-t-elle le type intermittent plus ou moins régulier, on en triomphe par le sulfate de quinine, et même par l'acide arsénieux. Celles qui sont sous la dépendance de l'infection syphilitique réclament impérieusement l'emploi des préparations hydrargyriques ou iodiques; celles qui paraissent liées à la diathèse rhumatismale seront avantageusement combattues par les préparations de colchique et d'aconit, par les douches et bains sulfureux et aromatiques, par les frictions sèches, la flanelle sur la peau, et même l'hydrosudopathie. Enfin, on voit des névralgies qui sont manifestement liées à un état spasmodique qui, en même temps qu'on s'adresse à la douleur par le traitement ordinaire, deviendra la source d'indications spéciales qu'on cherche à remplir par le valériane de zinc, le chloroforme. De tous les traitements des névralgies, celui qui paraît avoir produit le plus de guérisons, ou du moins qui réunit les suffrages du plus grand nombre de thérapeutes, est, à coup sûr, le traitement par les vésicatoires ou la méthode de Cotugno. Aujourd'hui l'emploi des vésicatoires a été généralisé dans le traitement des névralgies; seulement, au vésicatoire à demeure, dont l'efficacité est pourtant incontestable, on préfère les vésicatoires volants multiples, dont l'effet est beaucoup plus rapide, et on les saupoudre de 5 centigrammes de sulfate de morphine. Pour la cautérisation transcurrente, qui réussit très bien, on promène légèrement un cautère cutellaire, rougi à blanc, sur le trajet du nerf, dans les points les plus douloureux, préalablement tracés à l'encre; puis on applique sur les raies de feu une compresse d'eau froide, pour calmer plus rapidement la douleur; il reste une petite croûte brune qui, les jours suivants, s'entoure d'un liséré rose de quelques millimètres, accompagné d'une chaleur un peu cuisante. Vers le cinquième jour, la croûte tombe et ne laisse qu'une ligne rouge, dont la disparition complète se fait longtemps attendre; mais, si l'on a eu soin d'écartier suffisamment les raies de feu, il ne reste pas de trace. Pour l'inoculation de la morphine, on délaie 5 à 20 centigrammes de sel de morphine dans quelques gouttes d'eau ou de créosote, pour la réduire en bouillie: on inocule ensuite cette solution avec la pointe d'une lancette sous l'épiderme, où l'on retient le médicament en appuyant avec l'index de la main gauche sur la lancette pour la retirer; on fait sur le trajet du nerf un nombre de piqûres suffisant pour épuiser la solution, et l'on répète cette opération matin et soir jusqu'à la guérison. Ce moyen ne peut convenir que lorsque les nerfs sont superficiels. Il réussit très ordinairement dans la plupart des névralgies. V. GALVANO-PUNCTURE.

NÉVRANGIURALGIE. Douleur nerveuse des voies urinaires. (Piorry.)

NÉVRAORTIE, NÉVRAORTOPATHIE. Névrose de l'aorte. (Piorry.)

NÉVARTÉRIE, NÉVARTÉRIOPATHIE. Névrose des artères. (Piorry.)

NÉVRATROPHIE. Diminution du volume des nerfs. (Piorry.)

NÉVRAXÉMIE. Congestion de l'axe nerveux. (P.)

NÉVRAXHYDATIDIE. Hydatides de l'axe nerveux. (Piorry.)

NÉVRAXIE. Maladie de l'axe nerveux. (Piorry.)

NÉVRAXITE. Inflammation de l'axe nerveux. (P.)

NÉVRAXITOPYOIE. Suppuration de l'axe nerveux.

NÉVRAXITOPYOÏTE. Suppuration phlegmasique de l'axe nerveux. (Piorry.)

NÉVRAXOLITHIE. Concrétions dans l'axe nerveux. (Piorry.)

NÉVRAXOMACRIE, NÉVRAXOMAGROSIE. Augmentation du volume de l'axe nerveux. (Piorry.)

NÉVRAXOMALAXIE. Ramollissement de l'axe nerveux. (Piorry.)

NÉVRAXONÉCROSIE. Gangrène de l'axe nerveux. (Piorry.)

NÉVRAXOPALLIE. Oscillation pathologique de l'axe nerveux. (Piorry.)

NÉVRAXOPHYMIE. Tubercules de l'axe nerveux. (Piorry.)

NÉVRAXORRHÉE. Lésion du névraxe en rapport avec un flux séreux. (Piorry.)

NÉVRAXORRHÉMIE. Hémorragie de l'axe nerveux. (Piorry.)

NÉVRAXOSCLÉROSIE. Induration de l'axe nerveux. (Piorry.)

NÉVRAXOSTÉIE. Ossification de l'axe nerveux. (Piorry.)

NÉVRAXOTOXIE. Affection de l'axe nerveux de cause toxique. (Piorry.)

NÉVRAXOTRAUMIE ou **NÉVRAXOTRAUMATIE.** Blessure de l'axe nerveux. (Piorry.)

NÉVRÉMIE. Congestion sanguine des nerfs. (P.)

NÉVRILÉMATIQUE, adj. Qui a rapport au névrilème.

NÉVRILÈME, s. m. [de νεῦρον, nerf, et ἐλκμα, enveloppe; esp. *neurilema*]. Tissu lamineux peu résistant qui forme autour de chaque nerf (V. PÉRINÈVRE) une sorte d'enveloppe dans laquelle sont logés les laisceaux primitifs de tubes nerveux; on voit autour de ceux-ci des prolongements du névrilème dans lesquels rampent les capillaires nourriciers du nerf. A l'extrémité centrale des nerfs, le névrilème du tronc nerveux se continue avec la pie-mère, membrane avec laquelle il a de l'analogie; à leur extrémité périphérique, il disparaît en s'identifiant avec le tissu cellulaire intime de la partie où ils se terminent.

NÉVRILÉMITÉ, s. f. [*neurilemitis*]. Inflammation du névrilème. C'est elle qu'on décrit sous le nom de névrite, dont le névrilème seul est le siège.

NÉVRITE, s. f. [*neuritis*, de νεῦρον, nerf; it. *neurite*]. Inflammation des nerfs, affection assez rare, presque toujours confondue avec la *névralgie*, et dont il est, en effet, difficile de la distinguer. A l'état aigu, les phénomènes qu'elle détermine sont ceux des phlegmasies en général, et elle nécessite comme elles un traitement antiphlogistique. S'il existe une complication de symptômes névralgiques et inflammatoires, on y joint l'emploi des sédatifs.

NÉVRITIQUE, adj. V. NERVIN.

NÉVRITOPYOÏTE. Suppuration phlegmasique des nerfs. (Piorry.)

NÉVROBRONCHIE, NÉVROBRONCHOPATHIE. Maladie des nerfs des bronches. (Piorry.)

NÉVROCARCINIE. Cancer des nerfs. (Piorry.)

NÉVROCARDIALGIE. Névralgie du cœur. (Piorry.)

NÉVROCARDIE, NÉVROCARDIOPATHIE. Névrose du cœur. (Piorry.)

NÉVROCÉLIE. Tumeur des nerfs. (Piorry.)

NÉVROCYSTURALGIE. Douleur nerveuse de la vessie. (Piorry.)

NÉVRODERMIE. Névrose de la peau. (Piorry.)

NÉVRODERMITE PODOSIQUE ou CHIROSIQUE. Acrodynie des auteurs, épidémie de Paris. (Piorry.)

NÉVROGRAPHIE, s. f. [*neurographia*, de νεῦρον, nerf, et γραφή, description; all. *Neurographie*, angl. *neurography*, it. *nevrografia*, esp. *neurografia*]. Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des nerfs.

NÉVROHYPNOLOGIE, s. f. [de νεῦρον, nerf, ὑπνος, sommeil, et λογία, traité; angl. *neurhypnology*]. Nom donné par le docteur Braid à sa théorie sur l'hypnotisme. V. ce mot.

NÉVROLARYNGIE CONTAGIEUSE. Coqueluche. (Piorry.)

NÉVROLOGIE, s. f. [*neurologia*, de νεῦρον, nerf, et λογία, discours; all. *Neurologie*, angl. *neurology*, it. *nevrologia*, esp. *neurologia*]. Partie de l'anatomie qui traite des nerfs.

NÉVROME, s. m. [*neuroma*, de νεῦρον, nerf; angl. et esp. *neuroma*]. Quelques auteurs ont appelé ainsi des tumeurs plus ou moins volumineuses, sous-cutanées, circonscrites, très douloureuses, qui se développent dans l'épaisseur du tissu des nerfs ou entre les filets qui les constituent, et qui se présentent tantôt sous la forme de tubercules durs, mobiles et roulants sous la peau, tantôt sous celle de tumeurs plus ou moins volumineuses, ordinairement de la grosseur d'un pois et d'une forme un peu allongée, d'un tissu dur, grisâtre et comme fibro-cartilagineux, qui se développent quelquefois sur le trajet des nerfs. Ce sont le plus souvent des tumeurs fibreuses, dures, ou des tumeurs fibro-plastiques, et alors plus molles. Elles écartent les filets nerveux les uns des autres, les compriment et en gênent les actions jusqu'au point de causer la mort, si ces tumeurs se produisent sur beaucoup de nerfs importants à la fois. Il est rare qu'il y ait atrophie des tubes nerveux qui sont préservés par le péri-nèvre.

NÉVROMIMOSIE, s. f. [de νεῦρον, nerf, et μιμίσις, j'imit]. Sorte de névrose rare, caractérisée par des accès où le malade joue, comme malgré lui, des scènes variées, et fait ainsi assister à un spectacle tantôt sérieux, tantôt burlesque.

NÉVROMYOPALLIE. Chorée, danse de Saint-Guy. (Piorry.)

NÉVRONÉPHRALGIE. Douleur nerveuse des reins. (Piorry.)

NÉVROPALLIE. Oscillation nerveuse. (Piorry.)

NÉVROPATHIE, s. f. [de νεῦρον, nerf, et πάθος, affection]. On donne ce nom à des affections générales du système nerveux qui prennent les formes les plus singulières, par rapport soit aux fonctions animales, soit même aussi aux fonctions de la vie organique.

NÉVROPHYMIE. Tubercules des nerfs. (Piorry.)

NÉVROPTÈRES, s. m. pl. [*neuroptera*, de νεῦρον, nerf, et πτερον, aile; esp. *neuropteros*]. Nom donné à un ordre de la classe des insectes comprenant ceux dont les nervures ou lignes saillantes des ailes sont

disposées de manière à former un réseau à mailles plus ou moins régulières (*libellules, éphémères*).

NÉVROPYIE. Suppuration des nerfs. (Piorry.)

NÉVROPYOÏTE. Suppuration phlegmasique des nerfs. (Piorry.)

NÉVRORRHINIE ou NÉVRORRHINOPATHIE. Névrose des fosses nasales. (Piorry.)

NÉVROSE, s. f. [*neurosis*, all. *Nervenübel*, angl. *neurose*, it. *nevrosi*, esp. *neurosis*]. Nom générique des maladies qu'on suppose avoir leur siège dans le système nerveux, et qui consistent en un trouble fonctionnel sans lésion sensible dans la structure des parties ni agent matériel apte à le produire. Ces maladies ont pour caractères d'être de longue durée, apyrétiques, difficilement curables, d'offrir un appareil de symptômes graves en apparence, et d'être cependant peu dangereuses. Presque toutes sont intermittentes, c'est-à-dire se présentent par accès, telles que l'hystérie, la coqueluche, etc. Ces affections étant souvent rebelles à toute espèce de remède, il n'est pas de moyen thérapeutique qui n'ait été conseillé pour leur traitement.

NÉVROSTHÉNIE, s. f. [*neurosthenia*, de νεῦρον, nerf, et σθένος, force; it. *neurostenia*, esp. *neurostenia*]. Excès d'excitation nerveuse; irritation nerveuse.

NÉVROSYSTÈME. Ensemble du système nerveux. (Piorry.)

NÉVROTHÈLE, adj. [de νεῦρον, nerf, et θηλή, papille]. *Appareil névrothèle.* Nom donné par Breschet à l'ensemble des papilles de la peau.

NÉVROTIQUE, adj. V. NERVIN.

NÉVROTOME, s. m. [all. *Neurotomus*, it. *neurotomo*, esp. *neurotomo*]. Scalpel à deux tranchants, long et étroit, dont on se sert pour disséquer les nerfs.

NÉVROTOMIE, s. f. [*neurotomia*, de νεῦρον, nerf, et τέμνω, disséquer, couper; all. *Neurotomie*, angl. *neurotomy*, it. *nevrotomia*, esp. *neurotomia*]. Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des nerfs. — On appelle aussi *névrotomie* la section d'un cordon nerveux, opération chirurgicale pratiquée quelquefois comme moyen curatif de certaines névralgies. — En vétérinaire: *Névrotomie plantaire*, dite aussi, mais improprement, *nervation, énervation*. Elle consiste dans l'exécution d'une partie des nerfs du pied, pour faire cesser la douleur produite par diverses maladies chroniques du sabot. Elle a été indiquée pour remédier à la maladie naviculaire, aux boiteries chroniques provenant des pieds plats, encastelés, des bleimes, du crapaud. Elle paraît, en beaucoup de cas, n'être que palliative. On pratique l'opération sur la branche antérieure ou postérieure du nerf plantaire, ou au-dessus de la division de ces deux branches, suivant qu'on veut évanouir une douleur qui siège en avant ou en arrière du pied, ou dans toute son étendue. Il importe de ne pas exciser le même jour les deux nerfs du même pied; si l'on oublie cette précaution, la chute du sabot peut survenir; dans ce cas, Sewell l'a observée 6 ou 7 fois sur 10.

NÉVROTRACHÉE, NÉVROTRACHÉOPATHIE. Maladie nerveuse de la trachée-artère. (Piorry.)

NÉVROTRAUMIE, NÉVROTRAUMATIE. Blessure des nerfs. (Piorry.)

NÉVURÉTHRALGIE. Douleur nerveuse de l'urèthre. (Piorry.)

NEZ, s. m. [*nasus*, ῥίς ou ῥίς, all. *Nase*, angl. *nose*, it. *naso*, esp. *nariz*]. Organe de l'odorat; partie saillante, pyramidale et triangulaire, située au milieu

de la face, dont le sommet, appelé la *racine*, se continue supérieurement avec la partie moyenne et inférieure du front, dont les faces latérales constituent les *ailes*, et dont la base est percée de deux ouvertures appelées *narines*. Le nez contient supérieurement deux os propres, dans sa partie moyenne un cartilage, et inférieurement plusieurs fibro-cartilages; il est tapissé à sa surface interne par la pituitaire. On y trouve aussi quatre muscles : le pyramidal, le transversal, l'élevateur commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure, et l'abaisseur de l'aile du nez.

NICHE, s. f. [*recessus*]. Nom d'une dépression que présente le cervelet au-devant de la *lingule* (*lingula*). Celle-ci se trouve au-dessus de la valvule de Vieussens et au-dessous du lobe central, séparée de la première par un sillon; sa face antérieure est plane, et offre en arrière des divisions lobulaires au nombre de cinq généralement.

NICKEL, s. m. [*nicelotum*, all. *Nickel*, angl. *nickel*, it. *nicolo*, esp. *niquel*]. Métal d'un blanc qui tient le milieu entre la couleur de l'argent et de l'étain; attirable à l'aimant; aussi réfractaire que le manganèse; qui ne s'oxyde pas à l'air humide; passe, par l'action du feu, à l'état d'oxyde au minimum ou gris, et se convertit en oxyde au maximum par le chlore. Ses oxydes communiquent différentes couleurs au verre; et on les emploie dans la peinture sur porcelaine et dans les émaux.

NICOTIANE, s. f. *V. TABAC*.

NICOTIANINE, s. f. [all. *Nicotianin*, esp. *nicocianina*]. C'est une espèce d'huile volatile soluble dans l'alcool et l'éther; elle est insoluble dans l'eau, est solide, et a une odeur de tabac et une saveur amère. On l'obtient en distillant à plusieurs reprises de l'eau avec du tabac.

NICOTINE, s. f. [all. *Nicotin*, esp. *nicotina*]. La *nicotine* (C²⁰H¹⁴Az²) se présente sous la forme d'un liquide oléagineux, transparent, incolore, assez fluide, anhydre, d'une densité de 1048, devenant légèrement jaunâtre avec le temps, et tendant à brunir et à épaissir par le contact de l'air, dont elle absorbe l'oxygène; son odeur âcre, asphyxiante, rappelle celle du tabac; sa saveur est âcre, brûlante; elle brûle avec une flamme blanche, laisse un résidu charbonneux comme les essences. C'est un alcaloïde puissant, neutralisant tous les acides. D'après des expériences faites sur les animaux, et d'après les cas d'empoisonnement observés chez l'homme, on sait que la nicotine est un des poisons les plus violents, et que, même à faibles doses, elle tue instantanément; son action sur l'économie animale peut être comparée à celle de l'acide prussique. Il importe donc, au plus haut degré, que le médecin légiste sache la déceler dans les entrailles des victimes. Voici le procédé qu'Orfila conseille en semblable occurrence : On met les matières extraites du tube digestif, ou les organes qui ont reçu le poison par absorption, dans 150 ou 200 grammes d'eau distillée froide, aiguillée de 3 à 6 gouttes d'acide sulfurique concentré et pur; après cinq à six heures de contact, on filtre, et l'on fait évaporer la liqueur au bain-marie, jusqu'à ce qu'elle soit réduite à peu près au tiers de son volume. Il se dépose une quantité notable de matières organiques, tandis que le sulfate de nicotine reste en dissolution. On décante, et l'on verse dans la liqueur l'alcool anhydre, qui précipite une nouvelle quantité de matières organiques; on filtre et l'on évapore à une très douce chaleur, pour

volatiliser l'alcool; quand la liqueur est réduite au volume qu'elle avait avant l'addition de l'alcool, on la sature par un excès de potasse caustique. La nicotine, mise à nu, se trouve mêlée avec le sulfate de potasse; on agite le mélange avec de l'éther, qui ne dissout que la nicotine; on décante l'éther nicotiné, et on le fait évaporer dans le vide, à côté d'une capsule contenant de l'acide sulfurique concentré. On obtient ainsi de la nicotine libre.

NICTATION, s. f. [*nictatio*, de *nictare*, cligner; all. *Blinzeln*, angl. *twinkling*, it. *nietazione*, esp. *nictacion*]. Synonyme de *elignotement*.

NID, s. m. [all. *Nest*, angl. *nest*, it. et esp. *nido*]. Endroit, plus ou moins préparé par les oiseaux où ils pondent leurs œufs. — Burdach, généralisant ce mot, entend par là toute cavité ouverte construite par un animal quelconque et destinée à recevoir ses œufs. — En anatomie, on appelle *nid*, *nidus* (*nid de pigeon*, Vicq d'Azyr; *nid d'hirondelle*, *nidus hirundinis*, Reil), un enfoncement hémisphérique situé de chaque côté de la face inférieure du cervelet, dont le poutour est formé : 1° par la racine de l'amygdale; 2° par le ligament dentelé s'étendant de celle-ci à la lucte; 3° par la face latérale de la lucte et du nodule; tandis que le fond est formé par les pédoncules postérieurs, mais surtout par les antérieurs.

NIDAMENTUM, s. m. Nom donné par Burdach à toute enveloppe extérieure qui s'ajoute à un œuf déjà individualisé (c'est-à-dire revêtu d'une enveloppe testacée), qui a rapport à l'incubation, et qui est produite par la mère. La *membrane caduque* appartient à cette classe de produits, qui sont très répandus dans le règne animal, mais que personne encore n'avait songé à réunir sous une rubrique commune.

NIDIFORME, adj. Sous le nom de *masses nidiformes*, Burdach désigne les substances homogènes qui, comme le frai, enveloppent certains œufs.

NIDOREUX, **EUSE**, adj. [*nidorosus*, angl. *nidorous*, esp. *nidoroso*]. On donne cette épithète à tout ce qui a l'odeur et la saveur de pourri, de brûlé, d'œufs couvés.

NIDULANT, **ANTE**, adj. Burdach nomme *membranes nidulantes*, des membranes vésiculeuses dans lesquelles certains animaux renferment leurs œufs.

NIELLE, s. f. Nom commun de presque toutes les plantes nuisibles aux céréales. — *Nielle des blés*. *V. CHARBON* et *LYCHNIDE*.

NIGELLE, s. f. [*Nigella sativa*, L., polyandr. polygynie, L., renonculacées, J.; all. *Schwarzkümmel*, angl. *fennel flower*, it. *nepitella*]. Plante dont les semences, réduites en poudre, sont employées comme condiment, sous le nom vulgaire de *toute-épice*. On les a recommandées comme stimulantes, sialagogues, erhines et emménagogues.

NIHIL ALBUM. Oxyde de zinc obtenu par sublimation.

NIQUETER, v. a. *V. QUEUE à l'anglaise*.

NISUS FORMATIVUS. On donne assez souvent ce nom à la force vitale, à la puissance organisatrice.

NITRATE, s. m. [all. *salpetersaures Salz*, angl. *nitrate*, esp. *nitrate*]. *V. AZOTATE*.

NITRATE D'ARGENT. On a recommandé cette substance en inspiration contre la laryngite chronique et l'angine couenneuse. On prescrit 15 centigrammes de nitrate d'argent sur 4 grammes de sucre de lait, et l'on fait respirer chaque jour une quantité de cette poudre à peu près égale à celle qui tiendrait sur la pointe

d'une plume à écrire. Mais le malade, surtout les enfants, ayant de la peine à respirer la substance de cette façon, on a fait construire un petit appareil composé d'un tube de verre faiblement recourbé à celle de ses extrémités qu'on place dans la bouche, et se terminant au dehors par deux tubes parallèles munis chacun d'une ventouse qui s'ouvre d'un côté pendant l'inspiration, et de l'autre pendant l'expiration. Le tube portant la ventouse qui s'ouvre pendant l'inspiration est muni d'une ouverture latérale par laquelle on introduit la poudre et qu'on ferme ensuite avec un bouchon. On comprend que la poudre reste toujours dans l'appareil jusqu'à ce qu'une inspiration l'ait fait pénétrer dans le larynx.

NITRE, s. m. [*nitrum*, all. *Salpeter*, angl. *nitre*, it. et esp. *nitro*]. Nom vulgaire de l'azotate de potasse.

Nitre cubique. V. AZOTATE de soude.

Nitre fixé par le charbon. V. CARBONATE de potasse.

Nitre lunaire. V. AZOTATE d'argent.

Nitre mercuriel. V. AZOTATE de mercure.

NITREUX, adj. [all. *Stiekoxydul*, angl. *nitrous acid*, it. et esp. *nitroso*]. V. ACIDE azoteux.

NITRICUM, s. m. Radical hypothétique de l'azote, qui en serait l'oxyde.

NITRIFICATION, s. f. [*nitrificatio*, all. *Nitrifikation*, it. *nitrificazione*]. Conversion de certaines matières en substances nitreuses. Ce phénomène a lieu surtout en présence de l'air et de matières animales. Celles-ci ne sont peut-être pas cependant absolument indispensables à sa production.

NITRINDINE, s. f. (C¹⁶H⁴⁰Az²). Produit obtenu par action de l'acide nitrique à chaud sur l'indine ou l'indrine; pulvérulent, violet; insoluble dans l'éther, l'eau et l'alcool.

NITRIQUE (ACIDE). Produit de l'action de la potasse ou de la soude sur l'éther oxalique; noir, pulvérulent; insoluble dans l'eau et l'éther; soluble dans l'alcool; rougit faiblement le tournesol. (C¹⁴H⁷O⁷.)

NITRIQUE, adj. [all. *Salpetersäure*, it. et esp. *nitrico*]. V. ACIDE nitrique.

NITRITE, s. m. Nom des sels que formerait l'acide nitreux en se combinant avec les bases. V. AZOTITE. — *Nitrite d'anthracénise* (C³⁰H⁹⁰Az). Corps obtenu en même temps que le nitroanthracide; jaune, fusible à une haute température; par refroidissement, il se prend en longues aiguilles. — *Nitrite hydraté d'anthracénise*. S'obtient comme le précédent; légèrement jaunâtre; insoluble dans l'eau, peu dans l'alcool et l'éther; fondu, il se prend en aiguilles par refroidissement (C³⁰H⁹⁰Az). — *Nitrite de pyrénase* ou *nitropyrene*. Produit de décomposition du pyrène par l'acide nitrique; il a l'aspect de la gomme-gutte et fond dans l'alcool bouillant (C¹⁵H⁵⁰Az²). — *Nitrite de chrysnase* (C²⁴H⁶⁰Az²). Produit de l'action nitrique sur le chrysnase (C¹²H¹⁴); ressemble au nitropyrene, mais devient rouge dans l'eau et l'alcool.

NITROAMBRÉINE, s. f. [*acide ambréique*]. Cristallisable, volatil; d'odeur ambrée particulière (C²⁴H³⁵O¹⁰Az²). V. AMBRÉINE.

NITROANILINE, s. f. Produit de l'action de l'hydrogène sulfuré et de l'ammoniaque sur la solution alcoolique de nitrobenzine. Cristallisable en aiguilles jaunes. Fond à 110°, volatil à 285°, sans résidu. (C¹²H⁶O⁴Az².)

NITROANISIDE, s. f. Produit de l'acide nitrique

sur le camphre d'anis. Fond à 100°; décomposable par distillation sèche; donne de l'ammoniaque par coction dans les alcalis concentrés. (C²⁰H¹⁰⁰Az².)

NITROANISOLIQUE (ACIDE). Corps cristallisable produit par action de l'acide nitrique fumant sur l'anol. (C¹⁴H⁶⁰Az².)

NITROANISYLIQUE (ACIDE) [*acide nitrodragonanisique*]. Produit obtenu en même temps que l'anisate d'ammoniaque dans la préparation de l'acide anisique; cristallisable, fond à 185°; volatil sans décomposition. (C³²H¹⁵⁰Az.)

NITROANTHRACIDE ou **NITROPARANAPHTALIDE**, s. m. (C³⁰H¹⁰⁰Az²). Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'anthracine. Poudre jaune à peine cristalline, sans saveur, insoluble dans l'eau. — *Nitroanthracide hydraté* (C³⁰H¹²⁰Az³) ou *trinitrite hydraté d'anthracénise*. Obtenu comme le précédent, résiniforme, rouge orange, qui, à chaud, passe à l'état anhydre.

NITROBENZIDE, s. m. (C¹²H³⁰Az). Produit de l'action de l'acide nitrique fumant sur la benzène. Liquide jaunâtre, d'odeur et de goût pénétrants d'essence d'amandes amères; bout à 213° sans décomposition. V. BINITROBENZIDE.

NITROBENZOÏQUE ou **NITROBENZINIQUE** (ACIDE). Produit de l'action de l'acide nitrique concentré sur l'acide benzoïque. Soluble dans l'eau chaude et cristallise dans cette solution; fond à 127°; volatil sans décomposition. (C¹⁴H⁵⁰Az.)

NITROBENZOYLE. V. BENZOYLAZOTIDE.

NITROBROMANISYLIQUE (ACIDE) [*acide nitrobromodragonanisique*]. Produit de l'action du brome sur l'acide nitroanisique. Soluble et cristallisable dans l'alcool; fond à 175° ou 180°; volatil. (C³²H¹⁴⁰Az.Br.)

NITROBUTYRONIQUE (ACIDE). Produit de l'action réciproque à chaud de l'acide nitrique et de l'acétone. Liquide huileux, jaune, aromatique, de goût douceâtre; brûle avec une flamme rouge. (C⁷H⁷O, AzO⁴+2HO.)

NITROCHLOROANISYLIQUE (ACIDE) [*acide nitrochlorodragonanisique*]. Corps produit par action d'un courant de chlore gazeux sur l'acide nitroanisique. Cristallisable et volatil sans décomposition; fond à 170°. (C³²H¹⁴⁰Az.Cl.)

NITROCINNAMIQUE (ACIDE). Corps obtenu en traitant l'acide cinnamique par l'acide nitrique au-dessous de 50° centigr. Cristallisable, fond à 270°. (C¹⁸H⁷⁰Az.)

NITROCUMARYLIQUE (ACIDE). Corps obtenu par dissolution de l'acide coumarylique dans l'acide nitrique fumant. Cristallisable, volatil sans décomposition. (C¹⁸H⁶⁰Az.)

NITRODRAGONYLE ou **NITROMÉTASTYROL**, s. m. (C¹⁴H⁶⁰Az). Corps obtenu en dissolvant le méta-styrol dans l'acide nitrique. Poudre amorphe, blanche, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

NITRODRAGONANISIQUE (ACIDE). Produit de la digestion de l'acide anisique dans l'acide nitrique concentré. Soluble et cristallisable dans l'alcool, insoluble dans l'eau; fond à 175° ou 180°; se décompose à la distillation. (C¹⁶H¹⁷⁰Az.)

NITROEUXANTHINE, s. f. (C⁴⁰H¹⁵⁰Az²). Corps obtenu en traitant l'euxanthine par l'acide nitrique chaud; c'est un corps acide, aussi appelé *acide nitro-euxanthinique*.

NITROGÈNE, s. m. [all. *Nitrogenion*, *Salpeterstoff*, angl. *nitrogen*, esp. *nitrogeno*]. V. AZOTE.

NITROHÉLÉNINE, s. f. (C²¹H¹³⁰+Az²⁰³). Produit de l'action de l'acide nitrique concentré sur l'hé-

lénine. Masse pulvérulente jaune, soluble dans l'alcool et l'ammoniaque qu'elle colore en jaune.

NITROHYDRILIQUE (ACIDE). Corps obtenu par action de l'acide nitrique sur l'acide hydrilique; blanc, pulvérulent, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'ammoniaque. ($C^8H^{20}O^{14}Az^3$.)

NITROLINE, s. f. L'un des produits de putréfaction de l'ulmine ou corps analogues. ($Az^5C^{56}H^{40}O^{18}$.)

NITRONAPHTALASE ou **NITRONAPHTALIDE**, s. f. [*azotate de dékahexyloxydule*]. Corps obtenu par action de l'acide nitrique sur la naphthaline; jaune soufre, cristallisé, fond à 43°. ($C^{20}H^{17}O^4Az$.)

NITRONAPHTALE, s. m. ($C^{19}H^{10}O^{14}N^6$). Produit de l'action de la naphthaline bouillie pendant six jours avec une assez grande quantité d'acide nitrique. Au bout de ce temps, il se dépose, par un refroidissement lent, de belles aiguilles transparentes qu'on jette dans un entonnoir sans papier. On lave d'abord ces aiguilles avec de l'acide nitrique, puis avec de l'eau, et on les fait sécher. Peu soluble dans l'alcool; fond à 215°.

NITRONAPHTALÉISE, s. f. ($C^{40}H^{11}O^{20}Az^5$). Corps obtenu en même temps que l'acide nitronaphtalésique. Jaune pâle, insoluble dans l'eau, peu dans l'alcool, difficilement dans l'éther. Fond dans l'alcool bouillant; cristallisable.

NITRONAPHTALÉSISIQUE (ACIDE). Corps obtenu en même temps que l'acide nitronaphtalésique. Il forme des sels bruns, non cristallisables. ($C^{26}H^{80}O^6Az^3$.)

NITRONAPHTALÈSE, s. f. [*azotate de dékahexyloxyde*]. Corps obtenu par action de la naphthaline avec l'acide nitrique, jusqu'à ce qu'il ne se produise plus de corps huileux. Poudre cristalline, insoluble dans l'eau. Fond à 185°; volatil sans décomposition. ($C^{20}H^{60}O^8Az^2$.)

NITRONAPHTALÉSISIQUE (ACIDE) ($C^{16}H^9O^4N^3$). Lorsqu'on met la nitronaphtalèse en contact avec une dissolution alcoolique et froide de potasse, la liqueur se colore en rouge orangé, mais la décomposition ne fait aucun progrès. Si l'on porte le tout à l'ébullition, la liqueur devient rapidement brune; il se dégage un peu d'ammoniaque, et au bout d'un quart d'heure la décomposition est complète. On étend l'eau, et l'on filtre pour séparer une matière brune et un peu de nitronaphtalèse non attaquée. La dissolution aqueuse étant portée à l'ébullition, on la neutralise par l'acide nitrique; il se forme aussitôt un précipité brun noir; on le jette sur un filtre, et on le lave longtemps à l'eau bouillante. Après l'avoir desséché, il faut le faire bouillir avec un peu d'éther, qui enlève une petite quantité de matière brune. Cet acide sec est brun noir, insipide, insoluble dans l'alcool.

NITRONAPHTALINIQUE ou **NITRONAPHTALINIQUE** (ACIDE). Produit obtenu en même temps que la nitronaphtalide et composés voisins. *Anhydre* ($C^{16}H^{30}O^{10}Az$), il est volatil, cristallisable en aiguilles. *Hydraté* ($C^{16}H^{30}O^{10}Az, 2HO$), il cristallise en prismes jaunâtres; il perd son eau et devient anhydre quand on le chauffe.

NITRONAPHTALISE, s. f. ($C^{29}H^5O^{12}Az^3$). Produit de l'action de l'acide nitrique sur la naphthaline. Cristallisable, faiblement jaunâtre; peu soluble dans l'éther. Fond à 200°.

NITRONAPHTALISINIQUE (ACIDE). Corps obtenu en même temps que la nitronaphtalide. Noir, brillant, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. ($C^{12}H^{30}O^5Az$.)

NITROPARANAPHTALIDE, s. f. V. NITROANTHRACIDE.

NITROPHÉNIQUE, NITROSPIROLIQUE, NITRO-

PIKRINIQUE ou **CHRYSOLEPNIQUE** (ACIDE). Tous ces noms désignent un même corps appelé aussi *amer d'indigo* ou de *Welter* ($C^{12}H^{30}O^{14}Az^3$), obtenu par action de l'acide nitrique, sur l'indigo, l'aloès (*acide azocarbone*, Liebig), la salicine, l'acide spiroylogique, la coumarine, la phloridzine, la populine, le spirol. Cristallisable en prismes dérivant de l'octaèdre rhomboïdal; soluble dans l'eau bouillante, l'éther, l'alcool et les acides minéraux.

NITROPHLORÉTINE, s. f. [*acide nitrophlorétinique* ou *phlorétinique*]. Produit de l'action de l'acide nitrique sur la phlorétine et la phloridzine. Brun, non cristallin; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'esprit de bois; soluble dans les alcalis dont le précipitent les acides. ($C^{51}H^{240}O^{25}Az^2$.)

NITROPIKRILE, s. m. Produit de l'action de l'acide nitrique bouillant sur le pikrile. Jaune, cristallin; soluble dans l'éther, peu dans l'alcool, décomposé par distillation. ($C^{42}H^{140}O^{16}Az^4$.)

NITROSINAPISIQUE (ACIDE). Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'essence de moutarde. Masse jaune résineuse, qui fond facilement et se dissout entièrement dans l'eau avec une teinte jaune. ($C^{181}H^{9}SAz^3 + 3AzO^4 + AzO^5$.) — *Résine nitrosinapisique*. Autre produit de l'action prolongée de l'acide nitrique sur l'essence de moutarde. Masse résineuse cassante; insoluble dans l'eau et l'alcool, peu dans l'éther. ($Az^3C^{24}H^{12}S^4 + 3AzO^4$.)

NITROSPIROLIQUE (ACIDE). V. NITROPHÉNIQUE. — *Acide nitrospirolique hydraté* ($C^{12}H^9O^{10}Az^2$). Produit de l'action de l'acide nitrique ajouté peu à peu sur le spirol à 160°. Cristallisable, blanc jaune, sans odeur, d'abord sans goût, puis amer. Fond à 140°; peu soluble dans l'eau bouillante.

NITROSPIROYLIQUE ou **ANILIQUE** (ACIDE). Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'indigo, la salicine ou l'acide spiroylique. On l'obtient *hydraté* ($C^{14}A^{40}O^9A + HO$); blanc, cristallin, amer, d'un goût acide faible; rougit le tournesol, volatil sans décomposition.

NITROSTILBASE ou **NITROSTILBILE**, s. m. ($C^{28}H^{110}O^4Az$). Corps obtenu par action du picramyle dans l'acide nitrique; masse résineuse jaune, non cristalline.

NITROSTILBILIQUE (ACIDE). Corps obtenu comme le nitrostilbase. Cristallin, jaune pâle; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. ($C^{28}H^{110}O^{12}Az$.)

NITROSTYROL, s. m. ($C^{16}H^{70}O^2Az$). Masse brune, résineuse, obtenue par décomposition du styrol à l'aide de l'acide nitrique. Cristallisable dans l'alcool. Forte odeur de cannelle, fait pleurer les yeux, cause des vésicules sur la peau.

NITROTHIONESSAL ou **NITROTHIONESSILE**, s. m. ($C^{26}H^7O^8SAz^2$). Obtenu par action de l'acide azotique. Jaune clair, floconneux, pulvérulent; insoluble dans l'eau, l'éther et l'alcool; non cristallisable.

NITROTOLIDE, s. m. Se prépare comme l'acide nitrotolinique, mais reste insoluble dans l'eau; c'est un liquide incolore, sucré, d'odeur d'amandes amères ($C^{14}H^7O^4Az$). — *Binotrotolide*. V. BINOTROTOLINE.

NITROTOLINIQUE, NITRODRACYLIQUE, ou **CARBONITROTOLINIQUE** (ACIDE). Produit de distillation de la toline avec l'acide nitrique fumant en grand excès. Soluble en petite quantité dans l'eau bouillante qui sert à l'extraire; soluble dans l'alcool; cristallisable. ($C^{16}H^6O^8Az$.)

NITROTOLUYLIQUE (ACIDE). Analogue à l'acide nitrobenzoïque. (C¹⁶H⁷, NO⁴O⁴.)

NIVERNAIS (BOËUF). La Nièvre ne possède d'autre race bovine propre que celle du Morvan, et celle-ci tend à disparaître de plus en plus pour faire place au bœuf charollais.

NOËLE, adj. [*nohilis*]. Se dit vulgairement des parties du corps sans lesquelles l'homme ne saurait vivre (le cœur, le cerveau, les poumons, etc.), et quelquefois des organes génitaux.

NOGERA. Ville du royaume de Naples. Sources d'eaux acidules.

NOCTAMBULE, adj. et s. V. SOMNAMBULE.

NOCTURNE, adj. [*nocturnus, noctilux*]. Se dit des fleurs qui s'épanouissent à la tombée de la nuit et se ferment le lendemain matin. — C'est aussi le nom d'une section des oiseaux *rapaces* qui ne chassent que la nuit.

NODULE, s. m. [*nodulus*]. Reil appelait ainsi une éminence oblongue, aplatie, plus ou moins quadrangulaire, qui se remarque à la face externe du cerveau, au-dessus et au-devant de celle qui porte le nom de *lucite*.

NODUS, s. m., ou NODOSITÉ, s. f. [de *nodus*, nœud; all. *Knoten*, angl. *node*, it. *nodolo*, *nodosità*, esp. *nodosidad*]. Il serait difficile d'assigner à ce mot un sens précis; car on a appelé *nodus*, tantôt les incrustations ou concrétions taphacées qui se forment autour des articulations affectées de rhumatisme ou de goutte, tantôt les tumeurs que les chirurgiens appellent *ganglions*. Les véritables *nodus* sont de simples renflements d'une petite portion d'un tendon ou d'un faisceau fibreux. Il n'y a pas production d'un corps nouveau, mais seulement une sorte d'hypertrophie ou d'engorgement d'un tissu normal. Ces *nodus* tendineux ou aponevrotiques ont ordinairement le volume et la forme d'un haricot; ils ont un peu plus de densité que le tissu dont ils font partie. Le plus souvent ils ont une texture fibreuse. Ils sont ordinairement tout à fait insensibles, si ce n'est quelquefois pendant les temps humides; et ils ne méritent la plupart du temps aucun traitement.

NOËUD, s. m. [*nodus*, all. *Knoten*, angl. *knot*, it. *nodolo*, esp. *nudo*]. Les botanistes appellent *nœuds*, des protubérances plus ou moins saillantes, produites par l'entrecroisement des fibres, et la tuméfaction du tissu cellulaire; ce qui rend les nœuds plus solides que le reste de la tige.

Nœud de l'encéphale (nodus encephali). Ce nom a été donné par quelques anatomistes au pont de Varole, en raison de sa forme.

Nœud du chirurgien. On a quelquefois désigné sous ce nom un nœud fait en passant deux fois le bout du fil ou de la ligature dans la même anse. Ce nœud ayant l'inconvénient de ne pas serrer suffisamment ou de se relâcher, on y a renoncé.

Nœud d'emballeur. Nom donné à un bandage dont on se sert principalement pour comprimer l'artère temporale après l'artériotomie (V. la Figure 41, p. 136). On le fait avec une bande d'environ 6 mètres de long, sur deux à trois travers de doigt de largeur, roulée à deux globes, dont un plus gros que l'autre d'à peu près un sixième. Après avoir appliqué sur le vaisseau ouvert un petit emplâtre de diachylon, recouvert d'une compresse graduée pyramidale, on applique le plein de la bande sur le point correspondant à la plaie; on porte les deux globes l'un par devant, l'autre par derrière la tête (8,8) jusqu'à la tempe opposée; là, on les

croise l'un sur l'autre, et on les ramène, chacun par le trajet qu'il a déjà parcouru (7,7), jusque sur la tempe où la saignée a été pratiquée; on tourne les deux globes l'un sur l'autre, comme il est figuré en 5, et l'on porte le globe inférieur en haut sur le sommet de la tête (4), et le globe supérieur en bas sous le menton (12). Achevant ensuite le circulaire de manière que les deux globes se rencontrent sur la tempe saine, on les croise et on les ramène comme la première fois sur la tempe malade, où on les contourne encore l'un sur l'autre, de manière à faire un second nœud sur le premier, et à diriger de nouveau l'un des globes sur le vertex (3, 2, 1), et l'autre sous le menton (12). On continue ainsi jusqu'à ce qu'on ait fait trois ou quatre nœuds l'un sur l'autre, et l'on épuise ensuite les deux globes (5,6) en circulaires horizontaux.

NOIR, s. m. *Noir d'ivoire.* Charbon d'ivoire calciné dans un creuset fermé, et employé en peinture.

Noir animal ou charbon animal. Charbon d'os obtenu comme le noir d'ivoire. Il est usité dans la peinture commune, et pour décolorer les solutions sucrées et autres.

Noir de fumée. Charbon résultant de la combustion des produits résineux du pin qui sont de rebut; il s'échappe avec des essences et huiles dans une chaudière pourvue d'une cheminée fermée d'un cône de toile qui reçoit le charbon. On lui enlève l'huile par l'alcool, ou mieux par calcination en vase clos: il sert pour faire l'encre d'imprimerie. Un autre s'obtient en brûlant des huiles grasses.

NOIR-MUSEAU, s. m. V. BOUQUET.

NOISETTE, s. f., et NOISETIER, s. m. V. COUDRIER.

NOIX, s. f. [*nux, νύξων*, all. *Nuss*, angl. *nut*, it. *nocca*, esp. *nuex*]. On appelle *noix* tout fruit médiocrement charnu qui contient un noyau à une seule loge et à une seule graine. On donne plus particulièrement ce nom au fruit du *noyer (Juglans regia)*, dont l'amande fournit, par expression, une huile alimentaire, et dont le sarcocarpe, appelé *brou*, est astringent et sert à faire un ratafia dit *brou de noix*.

Noix d'acajou. V. ACAJOU.

Noix d'arce. V. ARCE.

Noix de galle. V. GALLE.

Noix muscade. V. MUSCADE.

Noix vomique [all. *Brechnuss*, *Krähenaug*, angl. *nux vomica*, *poison-nut*, it. *noce vomica*, esp. *nuex vomica*]. Fruit du *vomiquier (Strychnos nux vomica)*. C'est une sorte de baie globuleuse, recouverte d'une écorce lisse, jaune, dure et fragile, contenant, au milieu de la pulpe qu'elle renferme, des semences rondes, aplaties, grises et veloutées extérieurement, cornées à l'intérieur, et ordinairement blanches et demi-transparentes, quelquefois cependant noires et opaques. Ces semences sont inodores; leur saveur est âcre et très amère. C'est un poison très actif, dans lequel on trouve les mêmes principes vénéneux que dans la fève de Saint-Ignace, la strychnine et la brucine. La noix vomique, réputée autrefois anthelminthique et fébrifuge (sans doute à cause de son amertume), n'est plus guère employée aujourd'hui que dans le traitement de la paralysie. On administre dans ce cas l'extrait alcoolique en pilules de 10 centigrammes; on en donne 4 à 5 dans les vingt-quatre heures; et l'on peut augmenter graduellement la dose de ce médicament, qui exige la plus grande prudence. — *L'extrait alcoolique de noix*

vomique est préparé en faisant macérer pendant quelques jours 500 grammes de noix vomique râpée dans 2 kilogrammes d'alcool à 80° centésim.; passant avec expression, filtrant; versant sur le marc un nouveau kilogramme d'alcool, passant de nouveau avec expression au bout de deux ou de trois jours; réunissant toutes les teintures, les distillant pour en retirer toute la partie spiritueuse, et évaporant en consistance d'extrait.

NOLI ME TANGERE, s. m. [all. *Springkraut*]. Mots latins qui signifient *ne me touche pas*. Nom donné, en botanique, à quelques plantes, soit à cause des piquants dont elles sont hérissées, soit parce que, comme la balsamine sauvage, elles lancent leurs graines avec force quand on les touche. — En chirurgie, on a donné quelquefois le nom de *noli me tangere* [all. *Gesichtskrebs*] à des ulcères que les divers moyens thérapeutiques employés ne font qu'irriter. Ce sont, le plus ordinairement, des épithéliomas du visage, et spécialement des lèvres, qui débent par un bouton rouge (communément appelé *bouton chancreux*), dur, à base large, à sommet élevé. Un prurit continu et brûlant excitant continuellement à y mettre le doigt, le sommet de ce bouton est arraché, ainsi que la croûte qui le remplace, et celle-ci laisse à découvert une érosion à bords élevés, à fond grisâtre, sanguinolent ou fongueux, laquelle ne tarde pas à faire des progrès. Ces ulcères doivent être combattus par les caustiques arsenicaux, ou excisés avec l'instrument tranchant.

NOMA ou **NOME**, s. m. [*νόμας*, de *νέμειν*, ronger]. Nom d'un ulcère qui attaque la peau, et souvent la joue des jeunes enfants, la vulve des petites filles. Il apparaît sous la forme de taches rouges et un peu livides, sans pyrexie, douleur ou gonflement; mais au bout de peu de jours il devient gangréneux. Il faut le traiter par les caustiques, et à l'intérieur par les toniques; ou, si l'on est appelé de bonne heure, par les antiphlogistiques. Cette maladie a été décrite, dans le tome XI des *Mémoires de l'Académie de Stockholm*, comme épidémique sur les enfants pauvres de cette contrée.

NOMBRIL, s. m. V. OMBILIC.

NOMENCLATURE CHIMIQUE [*nomenclatura*, de *nomen*, nom, et *calare*, appeler; angl. *nomenclature*, it. et esp. *nomenclatura*]. La *nomenclature* est un des procédés logiques (V. LOGIQUE) par lesquels l'esprit humain est arrivé à la connaissance des choses. C'est dans la chimie que ce procédé a reçu sa pleine application, et qu'il faut toujours en étudier le modèle. La nomenclature chimique est fondée sur les principes suivants : 1° donner aux corps simples des noms insignifiants, pourvu qu'ils soient courts et ne soient pas un obstacle à la formation des noms composés; 2° former les noms des corps composés, de telle sorte qu'ils rappellent à la fois les noms des éléments et les proportions d'après lesquelles ils sont combinés; 3° indiquer par la terminaison de ces noms la nature des composés.

NOPALÉES, s. f. pl. V. CACTÉES.

NORFOLK (RACE OVINE DE). On la trouve principalement dans les parties basses du comté de Norfolk et sur les dunes du Nord. Elle est rustique, facile à nourrir, et n'exige pas beaucoup de soin. Sa conformation est défectueuse; elle a un corps long, mince, la face noirâtre, des yeux vifs, des cornes longues et contournées, des jambes hautes et grêles. Sa toison n'est pas

abondante, mais sa laine est fine et sa chair de bonne qualité.

NORMAL, **ALE**, adj. [*normalis*, de *norma*, règle]. Qui est conforme à la règle, régulier.

NORMAND (CHEVAL). Caractères : Taille élevée de 1^m,60 à 1^m,66; robe généralement baie; tête un peu forte, quelquefois étroite et légèrement busquée; encolure belle, bien développée; garrot moyen; côte arrondie; formes générales agréables; croupe allongée, souvent comprimée d'un côté à l'autre; queue forte, bien plantée; épaules musculuses; avant-bras et jarret très beaux; pieds plutôt grands que petits.

NOSENCÉPHALE, s. m. [de *νόσος*, maladie, et *ἐγκεφάλος*, encéphale; esp. *nosencefalo*]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres chez lesquels l'encéphale est remplacé par une tumeur vasculaire, le crâne largement ouvert en dessus, mais seulement dans les régions frontale et pariétale, et le trou occipital distinct.

NOSOCOME, s. m. [*νοσοκόμος*, de *νόσος*, maladie, et *κμειν*, soigner]. Celui qui dirige les soins donnés aux malades.

NOSOCOMIAL, **ALE**, adj. [*nosocomialis*, de *nosocomium*, hôpital, de *νόσος*, maladie, et *κμειν*, soigner; angl. *nosocomial*, it. *nosocomiale*, esp. *nosocomiale*]. Qui est relatif aux hôpitaux : *typhus nosocomial*, *fièvre nosocomiale* [all. *Lazarethfieber*, *Hospitaltyphus*].

NOSOGRATIQUE, adj. [*nosocraticus*, de *νόσος*, maladie, et *κρζτεω*, je domine; it. *nosocratico*]. Requin propose de donner ce nom aux médicaments vulgairement connus sous celui de *spécifiques*.

NOSOGÉNIE, s. f. [de *νόσος*, maladie, et *γεννάζω*, j'engendre; angl. *nosogeny*, esp. *nosogenia*]. Formation des maladies; théorie des causes premières des maladies et de leur mode de développement.

NOSOGRAPHIE, s. f. [*nosographia*, de *νόσος*, maladie, et *γράφειν*, décrire; all. *Nosographie*, angl. *nosography*, it. et esp. *nosografía*]. Mot d'origine très moderne par lequel on désigne une distribution méthodique dans laquelle les maladies sont groupées par classes, ordres, genres et espèces.

NOSOLOGIE, s. f. [*nosologia*, de *νόσος*, maladie, et *λόγος*, discours; all. *Nosologie*, angl. *nosology*, it. et esp. *nosologia*]. Branche de la médecine qui s'occupe d'imposer des noms aux maladies, de les définir, de les étudier dans toutes leurs circonstances sur le vivant, d'en constater les traces sur le cadavre, d'en caractériser et classer les diverses espèces, et d'en rechercher la nature, autant du moins qu'elle est accessible à nos moyens d'investigation.

NOSOMANIE. Hypochondrie. (Piorry.)

NOSTALGIE, s. f. [*nostalgia*, de *νόστος*, retour, et *ἄλγος*, tristesse; all. *Heimweh*, it. *nostalgia*]. Désir violent de revoir sa patrie. Ce n'est pas une maladie, mais une cause prochaine et très puissante de maladie, qui peut même conduire à la mort.

NOSTOC ou **NOSTOCH**, s. m. Ce nom a été donné : 1° A des champignons basidiosporés appelés aujourd'hui *trémelles*, gélatineux, un peu translucides, sans forme arrêtée, qui se développent librement et rapidement sur la terre humide, en temps d'orage surtout. Ils portent des spores dans toute leur étendue sur un hyménium mince; on leur a attribué des propriétés actives toutes imaginaires. 2° A des algues unicellulaires ou filamenteuses, enveloppées d'un muco-globuleux, ou en expansions plus ou moins divisées.

NOSTOMANIE, s. f. *V. NOSTALGIE*.

NOTALGIE, s. f. [*notalgia*, de νόσος, dos, et ἄλγος, douleur; it. et esp. *notalgia*]. Douleur à la région dorsale, sans phénomènes inflammatoires.

NOTATION CHIMIQUE. Langage conventionnel introduit dans la chimie par Berzelius. 1° Les éléments d'un composé sont simplement représentés par la première lettre majuscule de leur nom latin, appelée leur symbole. Exemple : KO, formule de la potasse ou oxyde de potassium. Quand plusieurs noms commencent par la même lettre, on ajoute à chacun une autre lettre plus petite, prise dans le mot. Exemple : C, Cl, Ca, Cu, Co, carbone, chlore, calcium, cuivre, cobalt. — 2° Le symbole de l'élément électro-positif doit toujours précéder celui de l'élément électro-négatif, dans les composés binaires. — 3° Les proportions des éléments d'un composé sont indiquées par un chiffre placé en haut et à droite des symboles, en forme d'exposant. Exemple : $SO_3, Fe^{2}O_3$, acide sulfurique et sesquioxyde de fer. — 4° Les chiffres placés à gauche en forme de coefficient, multiplient les lettres et les chiffres qui suivent jusqu'à la rencontre des signes algébriques +, —, =. Exemple : $2SO_3 + KO$, deux équivalents d'acide sulfurique et un de potasse. — 5° Dans la formule d'un sel, les signes de l'acide doivent être séparés de ceux de l'oxyde par une virgule. Exemple : AzO_5, KO , nitrate de potasse. — 6° Dans la représentation graphique de la réaction de plusieurs corps, il faut séparer les corps réagissants par le signe + et faire précéder du signe = le résultat de la réaction. Exemple : $SO_3, NO + AzO_5, BaO = SO_3, BaO + AzO_5, NO$, réaction du sulfate de soude sur l'azotate de baryte.

NOTENCÉPHALE, s. m. [*notencephalus*, de νόσος, dos, et ἐγκέφαλος, cerveau; it. *notencefalo*, esp. *notencefalo*]. Monstre dont le cerveau fait hernie et s'appuie sur les vertèbres dorsales, ouvertes postérieurement.

NOTIODE, adj. [*νοτιώδης*, humide, de νότις, humidité]. Nom ancien d'une fièvre grave avec déjections alvines, sueur, langueur et prostration.

NOTOMÈLE, s. m. [de νότος, dos, et μέλος, membre; esp. *notomelo*]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui présentent un ou deux membres accessoires insérés sur le dos.

NOTONECTE, s. f. [*Notonecta glauca*, L., de νότος, dos, et νεκτός, qui nage]. Insecte hémiptère, hétéromère, à corps aplati, nageant sur le dos dans les eaux stagnantes. Il pique fortement avec sa trompe, mais sans causer d'accidents.

NOTORRHIZÉES, s. f. pl. Section de la famille des crucifères.

NOUÉ, ÉE, adj. [all. *befruchtet*, it. *allegato*]. En botanique, ce terme, plus vulgaire que scientifique, est synonyme de fécondé; c'est en ce sens qu'on dit qu'un fruit est noué. — On emploie aussi communément le mot noué [all. *zweiwüchtig*, angl. *rikety*, it. *rachitico*, esp. *vaguitico*] comme synonyme de rachitique, le gonflement des extrémités articulaires étant un des symptômes du rachitisme.

NOUET, s. m. [*nodulus*, all. *Stückchen*, angl. *satchet*, it. *sacchetto*]. Lingé dans lequel, au moyen de quelques tours de fil, on enferme une substance médicamenteuse qu'on veut faire bouillir ou infuser, et ensuite retirer à volonté.

NOUEUX, EUSE, adj. [*nodosus*, all. *knotig*, angl. *knotty*, it. *nodoso*, esp. *nudoso*]. Se dit, en botanique, des tiges qui sont garnies de nœuds.

NOURRICIER, IÈRE, adj. [*nutritivus*, de nutrire, nourrir; all. *ernährend*, angl. *nutritive*, it. *nutritivo*, esp. *nutricio*]. Ce qui nourrit. — *Suc nourricier*. *V. Suc*. — On a appelé artères nourricières les rameaux artériels qui s'engagent dans les trois nourriciers des os longs, et qui pénètrent par ces conduits jusque dans la membrane médullaire.

NOUVE, s. f. *V. RACHITISME*.

NOUVEAU-NÉ, adj. et s. m. [*neonatus*, *nuperime natus*, all. *neugeboren*, angl. *newborn*]. Qui vient de naître. La première partie de ce mot est prise adverbialement : on dit un nouveau-né, des nouveau-nés. Pendant combien de jours un enfant est-il un nouveau-né? *V. Art. INFANTICIDE*.

NOVACULE, s. f. [*novacula*, de ξυρός, rasoir]. Instrument de l'ancienne chirurgie destiné à l'épilation.

NOYAU, s. m. [*nucleus*, all. *Kern*, angl. *stone*, *kernel*, it. *nocciolo*, esp. *nucleo*]. Partie dure et solide que certains fruits renferment, et qui contient la semence ou l'amande. — Anatomie. *Noyau de cellule*, ou simplement *noyau* [*nucleus*, all. *Kern*, it. *nucleo*; *vésicule nucléaire* (*Kernbläschen* de Nageli)]. Le *noyau* (*nucléus*, *cytoblaste*) est une partie qui entre dans la structure des éléments anatomiques ayant forme de cellule (*V. ce mot*), et chez les animaux il se trouve même dans des éléments qui n'ont pas cette structure ; il se trouve dans des fibres comme les musculaires de la vie organique, dans le myotome des faisceaux musculaires de la vie animale, dans les parois des capillaires, la substance du chorion, etc. C'est une partie constituante qui, chez les végétaux, adhère immédiatement à l'utricule azotée, ou, se trouvant dans sa cavité, y adhère par des filaments d'apparence muqueuse, souvent parsemés de granulations moléculaires ; il est azoté comme l'utricule primitive. Il existe dans la grande majorité des cellules,



Fig. 285.

mais il n'est pas rare de trouver, dans toutes les espèces de cellules, des individus qui manquent de noyaux, aussi bien pour les cellules animales que pour les cellules végétales. C'est ainsi que beaucoup de cellules du tissu utriculaire des phanérogames, que celles de beaucoup de champignons et d'algues même, etc., sont souvent dépourvues de noyau, même au moment de leur naissance aussi bien que plus tard (*V. CYTOBLASTE*). D'un autre côté (Fig. 283), on trouve des *noyaux libres* (*V. CELLULE*). Il ne faut pas croire que, dans un quelconque des modes de naissance

des éléments anatomiques, le noyau préexiste nécessairement à l'apparition de la cellule, que celle-ci dérive du premier. Le noyau apparaît, en général, en même temps que se dessine déjà la masse cellulaire; quelquefois il la précède, quelquefois sa naissance est, au contraire, consécutive; d'autres fois, enfin, il ne paraît jamais pendant toute la durée de l'existence de la cellule. On sait, du reste, que, surtout chez les plantes, il se résorbe pendant les phases du développement. Son rôle est ordinairement passager comme celui de l'utricule azotée; il persiste souvent avec elle dans les organes où persiste une active nutrition; il n'existe que dans les cellules où l'utricule existe, il manque là où elle est absente; il y a assez souvent des utricules azotées sans noyau, il n'y a jamais de noyau sans utricule. Le noyau est un petit corps ordinairement sphérique, ovoïde ou lenticulaire (*a, b, c*), à bords nets et bien déterminés. On distingue dans le noyau la *masse* du noyau et le *nucléole* (V. ce mot). La masse du noyau est formée par une substance transparente, parsemée de granulations moléculaires, plus petites que le nucléole (*a, c*) et plus ou moins abondantes; elles sont grisâtres ou teintées en jaune. Quoiqu'en aient dit beaucoup d'auteurs, c'est un corps solide; il est impossible de lui démontrer une *paroi* ou *contenant* distinct du *contenu*. Son volume varie entre 6^{mm},010 et 0^{mm},020, chez les plantes. Il varie chez les animaux avec chaque espèce de cellules et sert beaucoup à les distinguer par ce fait et par sa forme. Il y en a souvent plusieurs dans les cellules végétales, et quelquefois deux dans les cellules épithéliales, surtout des glandes (salivaires, pancréas, foie) du rein et du poumon. (V. CANCER.) On fait rentrer dans le groupe des cellules des espèces d'éléments normaux de forme et volume très variables, caractérisés surtout par la présence de *noyaux multiples* (V. MYÉLOPLAXE). On trouve quelquefois, mais rarement, dans les épithéliomas et les ganglions lymphatiques hypertrophiés, des variétés de cellules épithéliales ou corps particuliers, volumineux, peu réguliers, également à *noyaux multiples*, semblables à ceux de l'épithélium dont il s'agit et bien distincts par là des éléments à noyaux multiples du cancer. — Sur les cellules animales, surtout dans des conditions séniles ou dans les tumeurs, on trouve quelquefois le noyau contenu dans une cavité claire, tantôt petite, tantôt grande, placée à peu près au centre de la cellule, qui est granuleuse dans le reste de son étendue.

NOYÉ, s. m. [all. *ertränkt*, angl. *drowned*, it. *annegato*, esp. *anegado*]. Personne qui a subi l'asphyxie (V. ce mot) par submersion. Les secours à donner aux noyés, consistent à s'efforcer de rétablir la respiration, surtout par l'insufflation, et de ranimer la vitalité par les excitations extérieures. Il importe de ne pas perdre un moment. Bien entendu, on n'essaie en aucune façon, comme le pense le vulgaire, de faire rendre l'eau que le noyé est supposé avoir avalée; c'est l'asphyxie qui a été ou menace d'éteindre la vie.

NOYER, s. m. [*Juglans regia*, monœcie polyandrie, L., térébinthacées, J.; all. *Nussbaum*, angl. *walnut-tree*, it. *noce*, esp. *nogal*]. Arbre dont le fruit est connu sous le nom de *noix* (V. ce mot). Toutes ses parties exhalent une forte odeur, qu'on prétend être nuisible à ceux qui dorment sous son ombre, assertion inexacte; toutes sont antiscrofuleuses.

NU, **NUAGE**, adj. [*nudus*, all. *unbedeckt*, angl. *naked*, it. *nudo*, esp. *desnudo*]. Se dit, en botanique, d'une

partie quelconque privée des appendices qui l'accompagnent souvent ou ordinairement. On admettait autrefois des *graines nues*; on sait aujourd'hui que celles qui semblent l'être n'ont cette apparence qu'à cause de leur soudure intime avec le péricarpe. — En chimie, on entend par *feu nu*, celui dont l'action se dirige immédiatement sur une substance.

NUAGE, s. m. [*nubes*, *νεφέλη*, all. *Wolke*, angl. *cloud*, it. et esp. *nube*]. Vapeur aqueuse vésiculaire suspendue dans l'atmosphère, dont elle trouble la transparence, et qui se soutient à une plus ou moins grande élévation, parce qu'elle est en équilibre avec le poids de la colonne d'air placée au-dessous. — Par analogie, on a donné le nom de *nuage* aux flocons que l'on observe quelquefois un peu au-dessus de la surface de l'urine qu'on a laissée reposer dans un vase; et l'on a appelé *nuage inférieur*, ou *encorème*, les flocons en suspension vers le milieu ou le tiers inférieur du liquide. — On a aussi nommé *nuage*, ou *nubécule*, le néphélium.

NUBÉCULE, s. f. V. NÉPHÉLIUM ET NUAGE.
NUBILITÉ, s. f. [*nubilitas*, de *nubere*, se marier; all. *Mannbarkeit*, esp. *nubilidad*]. Aptitude au mariage. Ce mot est synonyme de *puberté*, chez le sexe féminin.

NUCELLE, s. f. [*nucellum*, all. *Nucelle*]. Corps cellulaire qu'on trouve au centre de l'ovule végétal. C'est la *tercine* de Mirbel; à son centre se développe le véritable ovule. V. EMBRYONNAIRE (*sac*).

NUCLÉAIRE, adj. V. ÉPITHÉLIUM *nucléaire*.

NUCLÉÉ, **ÉE**, adj. [*nucleatus*]. Se dit de tout élément anatomique qui est pourvu de noyau.

NUCLÉOLE, s. m. [*nucleolus*, all. *Kernkörperchen*]. Le *nucléole* (Fig. 283, *b, c*), ou les nucléoles, quand il y en a deux (*a, a*) ou plusieurs, sont des parties du noyau (V. ce mot). Ce sont des corpuscules très petits (0^{mm},005 à 0^{mm},002), mais pourtant plus gros et plus brillants au centre que les granulations moléculaires du noyau. Ils sont sphériques, à bords généralement nets et foncés; leur masse est homogène. Cependant quelquefois, mais rarement, ils renferment une granulation moléculaire à leur centre, qui reçoit le nom de *nucléotule*. Souvent il n'y a pas de nucléole dans des noyaux qui sont parfaitement constitués à tout autre égard.

NUCLÉUS, s. m. V. NOYAU.

NUCULAINÉ, s. m. [*nuculanium*, all. *Beernüsschen*, it. et esp. *nuculano*]. Fruit charnu, non couronné par les lobes du calice, auquel l'ovaire n'adhère point, et qui renferme plusieurs noyaux distincts.

NUCULE, s. f. [*nucula*, all. *Nüsschen*, esp. *nucula*]. Chacun des noyaux contenus dans un nuculainé.

NUMÉRIQUE (MÉTHODE). On donne ce nom à une méthode due à M. le docteur Louis, qui consiste à établir *numériquement* les résultats de l'observation médicale. C'est la statistique appliquée à la pathologie et à la thérapeutique. Elle a donné et elle donnera encore des appréciations dignes d'intérêt: ainsi elle nous a appris que la fièvre typhoïde ou dothiëntérie est limitée à un certain âge, et la loi de croissance et de décroissance qu'elle suit dans les différentes périodes de la vie. Mais il faut bien s'entendre sur le but à atteindre. Si l'on prétend que la *méthode numérique* doit remplacer tous les autres procédés d'observation

en médecine, on se trompe et l'on rapetisse infiniment le champ de l'étude. Mais si l'on se borne à la considérer comme un auxiliaire de tout le reste, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle tend à faire prévaloir de la précision dans les observations; car, en fait, elle constitue l'application méthodique de l'étude des caractères de *nombre*, l'un des caractères d'ordre mathématique. Seulement son application exclusive a souvent fait négliger l'examen des caractères des autres ordres; elle a trop tendu à faire croire que les connaissances anatomiques et physiologiques, qui permettent seules de peser la valeur des symptômes, pourraient être remplacées par le calcul de la fréquence de ces symptômes sur un *grand nombre* de malades observés en quelque sorte passivement, en dehors de toute préoccupation sur l'état et la manière d'agir des organes. V. ANATOMIE ET ORGANIQUE (*caractères d'ordre*).

NUNNARI, s. m. [*Hemidesmus indicus*, R. Brown]. Plante poeynée de l'Inde dont la racine est employée comme succédané de la saïsepareille.

NUPHAR, s. m. V. NÉNUPHAR.

NUQUE, s. f. [*cervix*, *νύχη*, all. *Nacken*, angl. *the nape of the neck*, it. et esp. *nuca*]. Partie supérieure de la partie postérieure du cou. On appelle *emplastra nuchalia*, certains emplâtres qui s'appliquent à la nuque.

NUTANT, ANTE, adj. [*nutans*, all. *nickend*, esp. *nutante*]. Se dit, en botanique, d'une partie dont le sommet s'incline plus ou moins vers la terre.

NUTATION, s. f. [*nutatio*, de *nutare*, pencher; all. *Sonnenwendigkeit*, it. *nutazione*, esp. *nutacion*]. Faculté qu'ont certaines fleurs de suivre le mouvement apparent du soleil. — Oscillation habituelle de la tête, vulgairement appelée *branlement de tête*.

NUTRICIER. V. NOURRICIER.

NUTRIMENT, s. m. Ce mot a été introduit récemment. Le *nutriment* différencierait de l'*aliment* par la propriété de nourrir même celui qui ne digère pas. On le reconnaît à ce que, injecté dans les veines, il est retenu, utilisé, sans avoir traversé les organes digestifs, et n'est pas rejeté par les urines, comme l'est la gélatine injectée de même. Les nutriments seraient : 1° l'*albumine*; 2° la *fibrine*, soumises à la cuisson durant trente heures, ou soumises à l'action du suc gastrique ou de la pepsine (V. ce mot) : l'action serait la même, opérée dans des bœufs, une poche de caoutchouc ou l'estomac; 3° les *bouillons* et l'*osmazôme*. Les nutriments ont été proposés comme méthode nouvelle de traitement des malades dont l'estomac ne digère pas. Ce procédé est fondé sur des données purement chimiques; il ne tient nul compte de la nécessité du mélange de la salive, des sucs gastrique, biliaire et pancréatique, pour qu'une substance soit assimilée; il est proposé sans penser que la bile et le suc pancréatique ne sont sécrétés en telle ou telle quantité, avec telle ou telle propriété, qu'à la condition que l'estomac aura élaboré quelques matières ingérées. Aussi est-il resté à l'état de proposition et sans résultat.

NUTRITIF, IVE, adj. [*nutritivus*, esp. *nutritivo*]. Qui a rapport à la nutrition.

NUTRITION, s. f. [*nutritio*, de *nutrire*, nourrir, *τροφή*, all. *Ernährung*, angl. *nutrition*, it. *nutrizione*, esp. *nutricion*]. Nutrition, d'où vie. Propriété élémentaire des corps organisés, caractérisée par le *double mouvement continu de combinaison et de décombinaison*

son que présentent, sans se détruire, les éléments anatomiques de ces êtres, végétaux et animaux. C'est la plus générale de leurs propriétés, car tous les éléments anatomiques en jouissent, et il y a des éléments qui n'ont pas d'autre propriété: telles sont certaines cellules d'épithélium; mais tous ont au moins celle-là. Lorsque les éléments cessent de présenter cette propriété, on caractérise leur état par le nom de *mort*, on dit qu'ils sont morts, qu'ils ont cessé de vivre. Alors ils ne présentent plus que les propriétés des corps d'origine inorganique; ils se décomposent, à moins qu'on n'en fasse des composés plus stables en les combinant avec le sublimé, avec l'alcool, etc. Toutes les autres propriétés supposent la *nutrition*, tandis qu'elle ne suppose aucune propriété vitale; elle est une condition d'existence à toutes les autres et caractérise donc la vie ou vitalité plus que toute autre propriété vitale. Le corps organisé, l'élément anatomique étant donné, elle a pour condition d'existence ses propriétés d'ordre physique et d'ordre chimique; elle les suppose nécessairement, mais elle ne dépend que de la propriété physique d'endosmose et exosmose, et des propriétés chimiques de se combiner et de se décomposer que possèdent les principes qui constituent la substance organisée des éléments anatomiques. Elle ne dépend que des propriétés d'ordre inorganique des éléments, tandis que les autres propriétés vitales sont toutes sous la dépendance de la nutrition. La *nutrition* est la propriété vitale naturellement la plus simple, puisqu'elle consiste uniquement dans le fait continu de combinaison et de décombinaison des principes immédiats constituant la substance organisée. Chacun de ces deux actes, pris isolément, reçoit un nom particulier, quand il en est question dans les corps organisés, parce que là ils diffèrent de ce qu'ils sont dans les corps bruts par leur accomplissement simultané et continu dans une même substance, la substance organisée, dans un même élément anatomique: le premier prend le nom d'*assimilation*, parce que, par cet acte, des substances différentes de celle des corps vivants deviennent semblables à elle, en font partie; le second s'appelle *désassimilation*, parce que les principes qui faisaient partie de la substance des éléments cessent d'être semblables à celle-ci, et s'en séparent en prenant un état qui, sans être absolument celui des corps d'origine minérale, s'en rapproche par la faculté de cristalliser, etc. (V. ces mots). Ainsi les éléments anatomiques ont: 1° la propriété de se combiner incessamment avec les substances qui pénètrent en eux par endosmose; 2° celle d'abandonner en même temps, par décombinaison, des principes qui sortent par exosmose, sans que pour cela ils cessent d'exister, sans que pour cela ils acquièrent une masse indéfinie ou finissent au contraire par disparaître en se décomposant tout à fait. A ces deux actes de la *nutrition* se rattachent deux autres propriétés qui sont secondaires par rapport à la nutrition: ce sont la propriété d'*absorption* et celle de *sécrétion*. Ces deux propriétés sont des cas particuliers de la nutrition, et chacune se rapporte plus essentiellement à l'un de ses actes chimiques élémentaires: l'absorption, au fait de combinaison qui a pour condition physique d'accomplissement l'endosmose; la sécrétion, au fait de décombinaison ou de décomposition qui a pour condition physique d'existence l'exosmose. C'est pour cela que la *nutrition*, l'*absorption* et la *sécrétion* reçoivent depuis longtemps le nom d'*actes de la vie de nutrition*, quand

on veut les désigner dans leur ensemble, sans distinction spéciale. Mais il ne faudrait pas les considérer, ainsi qu'on fait quelquefois, comme des propriétés de même ordre, puisque les deux dernières sont sous la dépendance de la première. Ce sont deux faits contingents à cette propriété fondamentale. L'absorption et la sécrétion n'existent qu'à l'état d'ébauche dans les éléments; ce n'est qu'autant qu'ils sont réunis en *tissus* qu'elles deviennent bien évidentes: aussi on dit avec raison que ce sont des *propriétés de tissus* d'ordre organique ou vital, et non des propriétés élémentaires à mettre sur le même pied que la nutrition. Ce ne sont pas non plus deux propriétés aussi fondamentales que celle de développement et celle de reproduction, qui reposent également sur la nutrition; car il n'y a pas d'élément qui ne se nourrisse; il n'y en a pas non plus qui ne se développe une fois formé, et qui ne se reproduise ou ne puisse se reproduire d'une manière ou de l'autre avant de mourir, tandis qu'il y a des éléments qui ne sécrètent pas, comme la substance des os, celle des cartilages, celle des ongles; il y en a aussi qui n'absorbent pas ou presque pas, tels sont les mêmes éléments: car il ne faut pas confondre l'imbibition ou endosmose, ni l'exhalation ou exosmose, fait physique pur et simple, avec l'absorption proprement dite et la sécrétion. C'est à la *propriété de nutrition*, dont les actes assimilateurs et désassimilateurs viennent à s'opérer dans des conditions anormales ou dont les premiers viennent à cesser par suite de ces conditions, que se rattachent les phénomènes suivants, savoir: 1° Ceux d'*ulcération*, c'est-à-dire d'atrophie avec résorption, ou de liquéfaction des éléments anatomiques. Ces phénomènes se manifestent dans tous les tissus, tant vasculaires que non vasculaires, sans qu'une inflammation préalable des tissus auxquels ceux-ci empruntent leurs matériaux soit nécessaire, sans que l'inflammation qui précède quelquefois l'ulcération des tissus vasculaires soit une condition indispensable de l'ulcération ou offre rien de spécial dans ce cas-là. L'expression *inflammation ulcération* doit donc disparaître, en ce qu'elle tend à faussement rattacher à cet acte morbide l'ulcération plutôt qu'à la propriété de nutrition, et en outre parce qu'elle n'exprime pas un fait exact. 2° Les phénomènes d'*élimination* de séquestres, de portions de tissus nécrosés, se rattachent également à la nutrition, en ce qu'il y a mortification d'une portion des tissus (*séquestre*) tant vasculaires que non vasculaires et ulcération des parties voisines encore vivantes. Ce n'est pas non plus à une inflammation préalable ou spécialement en rapport avec le phénomène d'isolement et d'élimination de la partie mortifiée que se rattache ce phénomène; aussi l'expression *inflammation éliminatrice* n'a pas plus de sens que celle d'*inflammation ulcération*. V. NÉOMÉLIE ET REPRODUCTION.

NYCTHÉMÈRE, adj. et s. m. [*nycthemeron*, νυκθημερον, de νύξ, nuit, et ἡμέρα, jour; all. *Nycthemeron*]. Espace de temps comprenant un jour et une nuit, ou un jour entier, c'est-à-dire vingt-quatre heures.

NYCTAGINÉES, s. f. pl. [*nyctaginæ*]. Famille de plantes dicotylédones apétales à étamines hypogynes, qui a pour caractères: Involucre entourant une ou plusieurs fleurs; calice monosépale, souvent coloré, renflé à sa base, rétréci ou étranglé au-dessus du renflement, et prolongé au delà en un tube plus ou

moins évasé; étamines définies, dont les filets sont réunis à leur base en un godet glanduleux formant un disque autour de l'ovaire sans lui adhérer. Ces filets, libres, séparés au-dessus du godet, contractent adhérence avec le périspère en traversant son étranglement, et se prolongeant séparément au-dessus jusqu'à la hauteur de son limbe, terminés chacun par une anthère biloculaire. Le fruit est sec, monosperme, indéhiscent, inséré au milieu du disque ou godet, et recouvert par la base endurcie et persistante du périspère.

NYCTALOPIE, s. f. [*nyctalopia*, *amblyopia meridiana*, de νύξ, nuit, et ὄπτειν, je vois (la lettre *l* est purement euphonique, comme dans *héméralopie*); all. *Tagblindheit*, it. et esp. *nyctalopia*]. Maladie caractérisée par la faculté qu'a le malade de distinguer les objets à une faible lumière ou pendant la nuit, tandis qu'il ne peut supporter le grand jour. C'est dans ce sens qu'Hippocrate et Galien ont employé les mots νυκτιδωψ et νυκτιδωπία. Cependant quelques médecins, et surtout beaucoup de lexicographes, faisant dériver *nyctalopie* de νύξ, nuit, ἀμαρτία, aveugle, et ὄψ, œil, ont prétendu que ce mot signifiait l'impossibilité de voir pendant la nuit, la cécité nocturne, ou ce qu'on appelle l'*héméralopie*. Cette interprétation et cette étymologie sont rejetées avec raison. La nyctalopie dépend souvent de l'extrême sensibilité de la rétine ou de l'iris, d'où résulte le resserrement de l'ouverture pupillaire. D'autres fois, au contraire, elle tient à la dilatation trop grande de cette ouverture; elle peut aussi être le résultat d'obstacles physiques à l'arrivée des rayons lumineux au fond de l'œil, comme de l'existence d'une tumeur sur la cornée, de l'opacité centrale du cristallin ou de sa capsule, ou d'un défaut de pigmentum de la choroïde: de là un diagnostic, un pronostic et un traitement très variés.

NYMPHE, s. f. [*nympho*, all. *Puppe*, it. *ninfa*, esp. *ninfa*]. Insecte parvenu à son second état, principalement lorsque, sous cette forme, il possède la faculté de se mouvoir; d'où il suit qu'une nymphe est une chrysalide mobile. — On appelle *nymphes* [all. *Wasserleszen*, it. *ninfe*, esp. *ninfas*], les petites lèvres de la vulve, parce qu'on leur a attribué pour fonction de diriger le cours de l'urine.

NYMPHÉACÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones aquatiques, à larges feuilles entières orbiculées; à fleurs grandes, polypétales, hypogynes; à placentation axile, à endosperme double, ou quelquefois nul; fruit formé de plusieurs carpelles soudés et polyspermes. Elles se placent près des papavéracées; elles ont un rhizome amylicé, charnu.

NYMPHOMANIE, s. f. [*nymphomania*, de νύμφη, nymphe, et μανία, manie; all. *Mutterkuh*, it. et esp. *ninfomania*]. Penchant irrésistible et insatiable à l'acte vénérien, chez les femmes; maladie rangée par Pinel au nombre des névroses génitales de la femme. Elle survient quelquefois chez les femmes nerveuses, d'une imagination ardente, exaltée par des lectures ou des conversations érotiques, chez celles qui vivent dans une continence forcée, ou qui se livrent à l'onanisme. La plupart la considèrent comme une affection de l'utérus ou de ses dépendances; quelques-uns en placent le siège dans l'encéphale. Outre l'exaltation de l'appétit vénérien, qui constitue le symptôme caractéristique de la maladie, il y a souvent chaleur des lombes, de l'hypogastre et des seins, sécrétion plus ou moins abondante d'urines claires et de mucosités vaginales, état spasmodique général, avec sensation

d'étranglement, etc.; quelquefois des gestes ou des propos licencieux, ou une véritable folie. Il s'en faut bien que le mariage fasse toujours cesser cette maladie. Le traitement indiqué par les auteurs présente nécessairement des différences essentielles, suivant leur opinion sur le siège de la nymphomanie. Cependant il consiste, en général, dans l'emploi de tous les agents hygiéniques ou thérapeutiques propres à diminuer l'éréthisme des organes utérins, en même temps que l'on apaise l'excitation encéphalique par des applications de sangsues vers la nuque ou des affusions froides dirigées sur cette partie.

NYMPHOTOMIE, s. f. [*nymphotomia*, de *νύμφη*, nymphe, et *τομή*, section; all. *Nymphotomie*, angl. *nymphotomy*, it. et esp. *ninfotomia*]. Excision d'une partie des nymphes, lorsqu'elles sont trop longues ou trop volumineuses, et qu'elles gênent la progression ou le coït. On pratique aussi la nymphotomie comme moyen curatif de certaines maladies de ces replis membranés. Quelques auteurs ont nommé *nymphotomie* l'amputation du clitoris, que les anciens appelaient *nymphe* (*νύμφη*).

NYSTAGME, s. m. [*nystagmus*, it. *nistagmo*, esp. *nistagma*]. Clignotement spasmodique qui ressemble à celui d'une personne accablée d'envie de dormir et faisant de vains efforts pour se tenir éveillée.

O

OBCLAVÉ, ÉE, adj. [*obclavatus*, de *ob*, à rebours, et *clava*, massue; it. *obclavato*, esp. *obclavado*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui a la forme d'une massue renversée.

OBCOMPRIÉ, ÉE, adj. [*obcompressus*, all. *verkehrt zusammengedrückt*, esp. *obcomprimido*]. Se dit d'une partie dont le plus grand diamètre est de droite à gauche.

OBCONIQUE, adj. [*obconicus*, all. *verkehrt kegelförmig*, it. et esp. *obconico*]. Qui a la forme d'un cône renversé, c'est-à-dire ayant son sommet tourné en bas.

OBCORDÉ, ÉE, ou **OBCORDIFORME**, adj. [*obcordatus*, all. *umgekehrt herzförmig*, angl. *obcordate*, it. *obcordato*, esp. *obcordado*]. Qui a la forme d'un cœur renversé, c'est-à-dire dont l'échancrure est tournée en bas.

OBCRÉNÉLÉ, ÉE, adj. [*obcrenatus*, all. *umgekehrt gekerbt*, esp. *obcrenado*]. Dont le bord est découpé en petits angles rentrants, aigus, séparés par des sinus arrondis.

OBÉSITÉ, s. f. [*obesitas*, de *obesus*, gras; all. *Fettleibigkeit*, angl. *obesity*, it. *pinguedine*, *obesità*, esp. *obesidad*]. Embonpoint excessif, hypertrophie du tissu adipeux.

OBJECTIF, IVE, adj. [de *obicere*, présenter; all. *objectiv*, angl. *objective*, it. *obbiettivo*, esp. *objetivo*]. Terme de philosophie indispensable à bien entendre et à bien employer. Il est opposé à *subjectif* (V. ce mot), et signifie ce qui a rapport au monde extérieur, à ce qui, placé en dehors du sujet qui observe, fait le sujet de ses recherches. — En optique, on donne le nom d'*objectif*, s. m. [all. *Objektivglass*], au verre d'une lunette ou aux lentilles simples ou composées

du microscope qui sont tournés vers l'objet qu'on examine. V. MICROSCOPE.

OBLIQUE, adj. et s. m. [*obliquus*, *ὀξύς*, all. *schief*, angl. *oblique*, it. *obliquo*, esp. *obliquo*]. On donne cette épithète, en botanique, aux tiges qui s'élèvent en diagonale relativement au plan de l'horizon, aux racines qui font un angle de 45° avec ce même plan, et aux feuilles qui, situées horizontalement, ont leur base tournée à plat vers le haut, et l'un des bords de leur extrémité vers la terre. — Ce mot, pris substantivement, est employé par les anatomistes pour désigner certains muscles dont les fibres ont une direction oblique par rapport au plan supposé qui divise le corps en deux moitiés égales et symétriques.

Oblique externe ou grand oblique de l'abdomen (eosto-abdominal, Ch.). Muscle placé sur les parties latérale et antérieure du ventre. Il s'attache en haut à la face externe et au bord inférieur des sept ou huit dernières côtes, en bas au tiers antérieur de la crête iliaque. Il se termine antérieurement à la ligne blanche par une large aponévrose qui couvre le muscle droit du bas-ventre, et qui présente, vers sa partie inférieure, deux faisceaux formant les piliers de l'anneau inguinal.

Oblique interne ou petit oblique de l'abdomen (ilio-abdominal, Ch.). Muscle situé sous le précédent, qui s'attache, en haut au bord inférieur de quatre fausses côtes, en bas aux trois quarts antérieurs de l'interstiee de la crête iliaque, à la partie postérieure de l'arcade erurale et au pubis, en arrière aux apophyses épineuses des deux dernières vertèbres lombaires et à celles des deux premières pièces du sacrum, en avant à la ligne blanche. Ses fibres inférieures, entraînées lors de la descente du testicule, forment le muscle crémaster.

Oblique inférieur ou petit oblique de l'œil. Muscle qui naît de la surface orbitaire de l'os maxillaire supérieur, se porte au côté externe de l'œil, et s'attache à la sclérotique, entre l'insertion du droit externe et le nerf optique, à 7 millimètres de celui-ci et à 14 millimètres de la cornée transparente.

Oblique supérieur ou grand oblique de l'œil. Muscle qui s'étend du corps de l'os sphénoïde et de la gaine du nerf optique à l'angle supérieur interne de l'orbite, où il dégénère en un tendon qui traverse une poulie fibro-cartilagineuse, se courbe ensuite à angle aigu, et va s'attacher vers la face supérieure du globe de l'œil, à 14 millimètres de la cornée transparente.

Oblique inférieur ou grand oblique de la tête (axoïdo-mastôïdien, Ch.). Muscle étendu de l'apophyse épineuse de l'axis au sommet de l'apophyse transverse de l'Atlas.

Oblique supérieur ou petit oblique de la tête (atloïdo-sous-mastôïdien, Ch.). Muscle qui s'étend du sommet de l'apophyse transverse de l'Atlas, au-dessous de la ligne courbe inférieure de l'occipital, et quelquefois à la région mastôïdienne du temporal.

OBLIQUITÉ, adj. [*obliquitas*, *ὀξυτήτης*, all. *Schiefheit*, angl. *obliquity*, it. *obliquità*, esp. *oblicuidad*]. Inclinaison d'un corps quelconque. *Obliquité de la matrice*. V. HYSTÉROLOGIE.

OBLITÉRATION, s. f. [*obliteratio*, all. *Verwachsung*, angl. *obliteration*, it. *obliterazione*, esp. *obliteracion*]. État d'une chose effacée ou d'un conduit qui a été rempli par un corps solide ou dont les parois ont contracté adhérence ensemble, de manière que sa cavité a disparu complètement ou en partie. — *Obli-*

tération des villosités chorales et placentaires. 1° Les altérations du placenta appelées *lésions dues à la placente, induration, cancer, dégénérescence, transformation fibreuse, fibrineuse, squirrhéuse, tuberculeuse, grasseuse, calcaire, du placenta*, se rattachent à une seule et même modification des villosités du placenta. Cette lésion est caractérisée par l'*oblitération fibreuse* de la cavité des villosités placentaires, qui deviennent imperméables au sang fœtal. Ces villosités chorales ont, pour la plupart, leur conduit central exactement rempli par du tissu cellulaire, semblable à celui qui forme une mince couche à fibres peu onduleuses entre l'amnios et le chorion. Les fibres, toutes longitudinales, parallèles, peu onduleuses, forment un faisceau serré, dont les extrémités rompues laissent voir des fibres isolées, mais dans une longueur peu considérable, en raison de leur adhérence réciproque. Des noyaux longitudinaux, visibles après l'action de l'acide acétique, les accompagnent. Lorsqu'on examine ces villosités ainsi remplies par du tissu cellulaire, ce dernier leur donne un aspect fibroïde qui pourrait à tort être considéré comme propre à la paroi même des villosités. Cette oblitération n'est que l'apparition, dans le placenta, d'un phénomène qui est normal dans les villosités chorales proprement dites, mais qui est anormal lorsqu'il s'étend à celles qui, en prenant un grand développement, forment les cotylédons, et, par suite, le placenta. Elle peut avoir lieu avec ou sans *dépôt de granulations grasses* dans les parois propres des villosités; ce dépôt est une complication très fréquente ou même constante de l'oblitération, mais elle n'affecte jamais toutes les ramifications des villosités. Il n'est en effet pas de placenta dont les cotylédons, pris au hasard, n'offrent quelques-unes de leurs ramifications oblitérées, même en les considérant dans les parties molles qui offrent l'aspect le plus normal. Sur un certain nombre de villosités chorales oblitérées, on trouve à tout âge de l'œuf, depuis le moment de l'oblitération, que leur paroi propre ne renferme plus seulement de fines granulations moléculaires ou jaunâtres; car on y constate, en outre, la présence de granulations grasses et de véritables gouttes d'huile qui se sont déposées dans son épaisseur. C'est là ce qu'on a nommé la *dégénérescence grasse* du placenta, et qui n'est autre chose que la production de graisse dans les éléments anatomiques, comme on le voit toutes les fois que la nutrition d'un tissu se trouve ralentie par diverses causes ou modifiée dans de certaines conditions. Cette lésion se présente sous forme de masses grisâtres, moins humides, moins rouges que le reste du tissu placentaire, ou même blanchâtres ou jaunâtres; elles sont plus dures que ce tissu, et ne se laissent pas aussi facilement dilacerer en longs filaments. Elles peuvent occuper une partie seulement d'un cotylédon, la totalité de l'un d'eux, et quelquefois même plusieurs d'entre eux, le quart, la moitié ou plus du placenta, et déterminer alors l'accouchement avant terme, etc. — 2° Les grains calcaires isolés ou confluent qui se produisent à la surface et dans les interstices des ramifications des villosités placentaires, mais bien plus rarement que le dépôt de granulations grasses décrit plus haut, sont aussi précédés de l'oblitération des villosités. Il n'est pas rare de trouver une partie d'un cotylédon ou même une partie du placenta parsemée de petits grains calcaires qui, quelquefois, sont confluent et forment des concrétions plus ou moins volumineuses (*ossifica-*

tion ou calcification du placenta). Ces petits grains sont disposés sous forme de plaques ou d'amas à la face adhérente du placenta, dans les interstices des cotylédons, ou à l'état de granulations disséminées dans leur épaisseur. Il en est, de ces granulations, qui sont situées à la face fœtale de l'organe, et celles qui ont la forme de concrétions en aiguilles ou en stalactites sont souvent dans l'épaisseur du placenta. C'est surtout dans les cotylédons dont les ramifications sont oblitérées en tout ou en partie que se trouvent les grains calcaires; ils sont placés non pas dans l'épaisseur même des villosités, mais à leur surface, à laquelle ils adhèrent assez fortement; ils les entourent, les englobent quelquefois; ils les déforment toujours; ils renferment des carbonates et phosphates de chaux et de magnésie; ils sont complètement amorphes, et n'ont rien de ce qui caractérise la structure des os. 3° L'*oblitération des villosités*, en diminuant le nombre des conduits que peut parcourir le sang fœtal, devient peut-être une des causes de l'*apoplexie placentaire*, qui accompagne quelquefois les altérations précédentes sous forme de un ou plusieurs caillots, généralement noirâtres et de consistance de gelée de groseille. Il est rare que les modifications de la fibrine, dans l'épaisseur même du placenta, dépassent l'état qui vient d'être indiqué, et le séjour de l'organe dans l'utérus est trop court pour qu'elle atteigne même le degré de décoloration jaunâtre ou grisâtre offert par les cotylédons oblitérés. Ce qu'il importe de savoir des caillots apoplectiques du placenta que l'on rencontre, soit dans l'épaisseur, soit dans les intervalles des cotylédons, et des différentes modifications qu'ils peuvent offrir, c'est que les caillots se comportent comme dans d'autres parties du corps, sans jamais se transformer en quelque tissu que ce soit. C'est à l'une de leurs phases de modifications que se rapportent probablement les plaques blanchâtres qu'on trouve quelquefois à la face fœtale du placenta, entre les bases des points d'attache des villosités placentaires. La coupe de ces plaques est lardacée, demi-transparente ou opaque; elles se déchirent en couches ou lamelles flexibles, élastiques, analogues, en un mot, aux couches décolorées de la fibrine des anévrysmes, et elles en offrent les caractères chimiques et ceux, en devenant amorphes avec le temps, de disposition fibrillaire.

OBLITÉRÉ, ÉE, adj. [*obliteratus*, all. *verwachsen*, angl. *obliterated*, esp. *obliterado*]. Se dit d'un conduit quelconque, lorsque ses parois ont contracté adhérence ensemble, lorsque sa cavité a été remplie par quelque substance solide, de manière qu'elle a disparu dans une plus ou moins grande étendue.

OBLONG, ONGUE, adj. [*oblongus*, all. *wänglich*, angl. *oblong*, it. *bistungo*, esp. *oblongo*]. Se dit d'une chose plane et étroite, dont les bords s'inclinent un peu l'un vers l'autre, de manière à former une ellipse fort allongée.

OBOVALE, adj. [*obovatis*, all. *verkehrt eiförmig*, angl. *obovate*, it. *obovale*, *obovato*, esp. *oboval*, *obovado*]. Se dit d'une partie plus longue que large, et dont le contour est arrondi, de manière qu'elle représente le plan d'un œuf dont le petit bout serait placé en bas.

OBOVÉ, ÉE, OBOVOÏDE, adj. V. OBOVALE.

OBSERVATION, s. f. [all. *Beobachtung*, angl. *observation*, it. *osservazione*, esp. *observacion*]. En médecine, une *observation* est l'histoire particulière, exacte et détaillée, d'un fait, d'une maladie. Dans ce

sens, ce mot a un pluriel. — Pris abstractivement, le mot *observation* s'entend du procédé logique (V. ce mot) à l'aide duquel on constate toutes les particularités du phénomène en lui-même, sans le troubler par l'*expérimentation* (V. ce mot). Le type scientifique de l'*observation* est l'astronomie, où l'homme, obligé de contempler seulement des phénomènes qui se passent à de très grands éloignements, a su tirer un si merveilleux parti de ce que son œil lui apprenait dans une science qui, il est vrai, comportait la simplicité de ce procédé logique. C'est là qu'il faut étudier le vrai caractère de l'*observation* scientifique, et en physique celui de l'*expérimentation*. La chimie est la première des sciences qui comporte l'emploi des cinq sens dans l'étude des phénomènes dont elle traite; non-seulement la biologie présente la même propriété, mais elle met en usage des moyens de perfectionnement très importants et nécessaires qui étaient presque inutiles au chimiste. Le principal de ces moyens est le microscope (V. ce mot). L'appareil de l'audition lui-même a été perfectionné, pour les phénomènes normaux et surtout morbides (V. AUSCULTATION et STÉTHOSCOPE). Il faut signaler, en outre, l'ensemble des procédés chimiques, qui doivent nécessairement être employés, comme une sorte de faculté nouvelle, en anatomie et en physiologie, mais surtout en anatomie générale. L'*observation* n'est pas, comme la *comparaison* (V. ce mot) et la *systématisation*, un acte dans lequel interviennent des données *subjectives*, c'est-à-dire fournies par le cerveau; c'est un acte qui est borné à une appréciation des faits venus du dehors par l'intermédiaire des organes des sens, d'où le nom de *contemplation* ou de *conception passive* qui lui est donné quelquefois. Il est nécessaire de compléter toute observation par l'examen et la méditation de la *filiation des faits* correspondants (V. LOGIQUE); car les données fournies par l'observation sont tellement contingentes, que chacun est porté à considérer comme nouveaux, comme n'ayant jamais été vus, les faits qu'il voit ou apprend pour la première fois, et se trouve enclin à les communiquer comme tels. D'autre part, l'étude de l'histoire ou l'examen de la filiation des faits ne suffit pas, et l'observation est indispensable; car on peut constater que nous ne sommes pas moins enclins à regarder comme n'existant pas les faits que nous n'avons jamais observés, et que nous éprouvons les plus grandes difficultés, dans le principe, à nous en faire une idée nette, à porter sur eux un jugement en rapport avec la réalité: c'est même là un des plus grands obstacles qui s'opposent aux progrès des masses, à leur émancipation intellectuelle. Aussi on ne saurait donner trop d'extension au côté de l'éducation qui concerne l'observation des faits de tous les ordres, tant mécaniques, astronomiques, physiques, que biologiques et sociaux. En biologie surtout, les faits sont tellement contingents, qu'il est d'observation que jamais, une fois observés, ils ne se sont trouvés être exactement ce qu'on les avait supposés, et habituellement la réalité est fort différente de ce que l'on croyait. Il en résulte qu'ici la méditation, les idées, doivent suivre l'observation; que c'est par induction que l'on doit procéder; qu'il faut se garder de prendre pour la réalité ce que l'on suppose être, ainsi qu'il arrive habituellement de le faire dans les premières études biologiques, par suite de la nécessité de posséder des notions générales destinées à relier et à coordonner le nombre des faits qui s'offrent à l'observation. V. EXTENDEMENT.

OBSTÉTRICAL, ALE, adj. [*obstetricalis*, all. *obstetrical*, angl. *obstetric*, esp. *obstetrico*]. Qui a rapport aux accouchements.

OBSTÉTRIQUE, s. f. [*ars obstetricia*, all. *Entbindungskunst*, *Obstetrick*, angl. *obstetrics*, *midwifery*, esp. *obstetricia*]. Art des accouchements.

OBSTRUCTION, s. f. [*obturatio*, *infarctus*, de *obstruere*, boucher; ἐμφορῆσις; all. *Verstopfung*, angl. *obstruction*, it. *ostruzione*, esp. *obstruccion*]. Cette expression, si usitée dans la pathologie humorale et mécanique, était définie: un engorgement, un embarras qui se forme dans les vaisseaux ou les conduits du corps vivant, soit par suite du rétrécissement de ces vaisseaux, soit à cause de l'afflux de quelque humeur altérée en sa quantité, en sa qualité ou en son mouvement. On attribuait à l'*obstruction* un grand nombre de maladies, particulièrement celles qui affectent les viscères abdominaux; et le nom d'*obstructions* est encore resté, dans le langage vulgaire, à des affections très différentes, et notamment aux engorgements chroniques du foie ou de la rate, qui se développent quelquefois dans le cours des fièvres intermittentes prolongées.

OBTONDANT, ANTE, adj. [*obtusdendens*, de *obtundere*, émousser; angl. *obtusdent*, esp. *obtusdente*]. On donnait autrefois cette épithète à des médicaments auxquels on attribuait la propriété d'émousser l'acrimonie des humeurs.

OBTURATEUR, TRICE, adj. [*obturator*, *obturatorius*, de *obturare*, boucher; all. *verschliessend*, esp. *obturador*]. — *Artère obturatrice*. Branche de l'hypogastrique, quelquefois de l'épigastrique ou de la crurale. — *Ligament obturateur*. Membrane mince fixée à toute la circonférence du trou obturateur, excepté en haut, où il reste une échancrure pour le passage du nerf et des vaisseaux du même nom. — *Nerf obturateur*. Formé par le second et le troisième lombaire, il descend dans le bassin, gagne le trou obturateur, et se divise en deux branches derrière les muscles premier abducteur et pectiné. — *Trou obturateur*. Trou ovalaire ou sous-pubien de l'os iliaque.

Obturateur externe (sous-pubio-trochantérien externe, Ch.). Muscle situé à la partie antérieure et interne de la cuisse, qui naît de la face antérieure du pubis, de l'ischion et du ligament obturateur, et se termine par un tendon fixé à la partie inférieure de la cavité du grand trochanter.

Obturateur interne (sous-pubio-trochantérien). Muscle situé presque entièrement dans le bassin, qui naît de la face interne du ligament obturateur et de la partie postérieure de la circonférence du trou du même nom, se contourne sur l'ischion, et se fixe par un tendon dans la cavité du grand trochanter.

OBTURATEUR, s. m. On donne ce nom à de petits instruments ou appareils destinés à boucher les trous ou à remédier autant que possible aux pertes de substance qui surviennent quelquefois aux parois d'une cavité ou à une cloison qui sépare deux cavités. C'est particulièrement dans les cas de perforation ou de perte de substance de la voûte du palais que l'on a recours aux *obturateurs*, dont la forme et le mécanisme sont trop variables pour que nous puissions en donner ici la description, mais dont la matière doit toujours être l'or ou le platine, ces deux métaux étant les moins oxydables.

OBTURATION, s. f. [esp. *obturacion*]. V. OBLITÉRATION et OBSTRUCTION.

OBTURBINÉ, ÉE, adj. [*obturbinatus*, all. *verkehrt kreiselförmig*, esp. *obturbinado*]. Qui a la forme d'une toupie renversée, c'est-à-dire qui est renflé, arrondi à la base, et aminci en cône jusqu'au sommet.

OBTUSANGULÉ, ÉE, adj. [*obtusangulatus*, all. *stumpfwinkelig*, esp. *obtusangulado*]. Se dit d'une tige dont les angles sont obtus, et de certaines feuilles pinnatifides dont les lobes le sont également.

OBVOLUTÉ, ÉE, adj. [*obvolutus*, all. *zwischenengerollt*, esp. *obvolutado*]. Se dit des feuilles et des pétales, lorsque, avant leur épanouissement, ils s'enroulent les uns sur les autres.

OCCASIONNEL, ELLE, adj. [all. *gelegentlich*, angl. *occasional*, it. *ocasionale*, esp. *ocasional*]. Se dit des causes à l'occasion desquelles une maladie vient à faire invasion dans l'économie.

OCCIPITAL, ALE, adj. et s. m. [*occipitalis*, angl. *occipital*, it. *occipitale*, esp. *occipital*]. Qui a rapport à l'occiput. — *Artère occipitale*. Elle naît de la partie postérieure de la carotide externe au-dessous de la parotide; elle passe entre l'apophyse mastoïde et l'apophyse transverse de l'atlas, et va se distribuer aux ligaments de la partie postérieure de la tête. — *Muscles occipitaux*. Beaucoup d'anatomistes ont décrit sous ce nom, comme des muscles distincts, la couche musculaire très mince qui naît de la partie postérieure de l'aponévrose épicroânienne, revêt l'occiput, et fait partie de l'occipito-frontal. — *Nerf occipital*. V. SOUS-OCCIPITAL. — *Os occipital*. Os symétrique formant la paroi postérieure inférieure du crâne. Sa *face externe*, dite *occipitale*, présente d'avant en arrière, sur la ligne médiane, la surface basilaire, qui forme la voûte du pharynx; le *grand trou occipital*, que traversent la moelle épinière avec ses membranes, les artères vertébrales et les nerfs spinaux; la *crête occipitale*, étendue entre le *grand trou occipital* et l'*éminence ou protubérance occipitale externe*, dont la saillie est très variable. Sur chaque côté de cette face, et aussi d'avant en arrière, on voit d'abord la fosse et le trou condyloïdiens antérieurs, le condyle qui sert à l'articulation de la tête, la fosse et le trou condyloïdiens postérieurs, des empreintes musculaires, la *ligne courbe occipitale inférieure*, d'autres empreintes, et enfin supérieurement la *ligne courbe supérieure* et une surface correspondant au muscle épicroânien. Sa *face cérébrale*, revêtue par la dure-mère, offre, également sur la ligne médiane et d'avant en arrière, les orifices internes des trous condyloïdiens antérieurs, la gouttière basilaire, sur laquelle repose la moelle allongée, le *trou occipital*, une crête de même nom à laquelle se fixe la faux du cervelet, l'*éminence occipitale interne*, et la fin de la gouttière sagittale; de chaque côté, la fin de la gouttière latérale, où est l'orifice interne du trou condyloïdien postérieur; la *fosse occipitale inférieure*, qui loge le cervelet; le commencement de la gouttière latérale; enfin la *fosse occipitale supérieure*, que remplissent les lobes postérieurs du cerveau. L'occipital s'articule par toute la circonférence de sa portion supérieure avec les pariétaux; l'angle saillant qui sépare, de chaque côté, la portion supérieure de l'inférieure, est reçu dans l'angle rentrant formé par la jonction des os pariétal et temporal. La circonférence de la portion inférieure, articulée avec le temporal, présente de haut en bas l'éminence jugulaire, une échancrure qui complète le trou déchiré postérieur, une surface allongée qui forme les côtés de la surface basilaire; enfin l'extrémité de cette surface est unie au sphénoïde par un cartilage. L'occi-

putal se développe par quatre points d'ossification: un dans la portion supérieure, au trou occipital, un dans la surface basilaire, et un dans chaque condyle.

OCCIPITO-ATLOÏDIEN, IENNE, adj. [*occipito-atloideus*, it. et esp. *occipito-atloideo*]. Qui a rapport à l'occipital et à l'atlas. — *Articulation occipito-atloïdienne*. Articulation des condyles de l'occipital avec les cavités articulaires supérieures de l'atlas. Elle est maintenue par deux ligaments, l'un antérieur et l'autre postérieur, appelés aussi *ligaments occipito-atloïdiens*. Ils s'étendent, l'un de l'arc antérieur, l'autre de l'arc postérieur de l'atlas, à la portion correspondante du trou occipital.

OCCIPITO-AXOÏDIEN, IENNE, adj. [*occipito-axoideus*, it. *occipito-assoideo*, esp. *occipito-axoideo*]. Qui a rapport à l'occipital et à l'axis. On appelle *articulation occipito-axoïdienne* la connexion de l'occipital avec l'axis, quoique ces os ne soient pas réellement articulés, mais qu'ils se tiennent seulement par trois forts ligaments, dont le postérieur est nommé *ligament occipito-axoïdien*, et les deux autres *ligaments odontôïdiens*.

OCCIPITO-COTYLÔIDIEN, IENNE, adj. Les accoucheurs donnent cette épithète à la présentation du sommet de la tête, quand l'occiput du fœtus répond à la cavité cotylôïdienne, soit gauche, soit droite, de la mère.

OCCIPITO-FRONTAL, ALE, adj. et s. m. [*occipito-frontalis*]. Qui appartient à l'occiput et au front. Beaucoup d'anatomistes ont décrit sous ce nom, comme formant un seul et même muscle, tout le plan charnu qui, avec l'aponévrose épicroânienne, recouvre la tête depuis l'occiput jusqu'au front. L'*occipito-frontal* comprend, par conséquent, les frontaux et occipitaux des autres anatomistes.

OCCIPITO-LATÉRAL, ALE, adj. Épithète donnée à la présentation du sommet de la tête, quand l'occiput de l'enfant répond au côté droit ou au côté gauche du bassin de la mère.

OCCIPITO-MÉNINGIEN, IENNE, adj. et s. [*occipito-meningeus*, it. et esp. *occipito-meningeo*]. Qui appartient à l'os occipital et à la dure-mère. *Artère occipito-méningienne*. Rameau que l'artère vertébrale fournit à la dure-mère, lors de son entrée dans le crâne.

OCCIPITO-PARIÉTAL, ALE, adj. [*occipito-parietalis*]. Qui a rapport aux os occipital et pariétal: *suture occipito-pariétale*.

OCCIPITO-PÉTREUX, EUSE, adj. [it. et esp. *occipito-petroso*]. Qui est formé par l'occipital et par l'apophyse pierreuse du temporal: *hiatus occipito-pétreux* (V. HIATUS). On l'appelle aussi *hiatus occipito-temporal*.

OCCIPITO-SACRÉ, ÉE, adj. Épithète donnée par les accoucheurs à la présentation du sommet de la tête, quand l'occiput du fœtus répond à l'angle sacro-vertébral de la mère.

OCCIPITO-SACRO-ILIAQUE, adj. Les accoucheurs désignent ainsi la présentation du sommet de la tête, quand l'occiput du fœtus répond à la symphyse sacro-iliaque, droite ou gauche, de la mère.

OCCIPUT, s. m. [*occiput*, *occipitium*, all. *Hinterkopf*, angl. *occiput*, it. *occipite*, esp. *occipucio*]. Partie postérieure inférieure de la tête, depuis le milieu du vertex jusqu'au grand trou occipital. L'occiput est formé par l'os occipital.

OCCLUSION, s. f. [*occlusio*, de *occludere*, fermer; all. *Verschliessung*, angl. *occlusion*, esp. *occlusion*]. Tantôt ce mot signifie simplement le rapprochement

momentané des bords d'une ouverture naturelle (l'occlusion des paupières, par exemple); tantôt il est synonyme d'oblitération: *occlusion de la pupille, du vagin*, etc.

OCUNACÉES, s. f. pl. Mom d'une famille d'arbres et d'arbrisseaux dicotylédones polypétales hypogynes, des tropiques.

OCIRE ou **OCRE**, s. f. [*ochra*, de *ὄχρῆς*, pâle; all. *Ocher*, angl. *ochre*, it. *ocra*, esp. *ocre*]. Terre argileuse colorée par du peroxyde de fer (*ochre rouge*), ou par du tritocarbonate de fer (*ochre jaune*).

OC THIASIS, s. f. [de *ὄχθῆς*, saillie]. Nom qui a été employé par Fuchs pour désigner le *molluscum simplex*, et les *verruës molles*, qui, le plus souvent, sont congénitales.

OCRÉA, s. f. Gaine complète existant à la base du pétiole des polygonées et autres plantes à feuilles alternes. C'est aussi le nom de la vaginule ou réceptacle des organes sexuels femelles des mousses, lorsqu'elle est terminée par la base de l'épigone (V. ce mot) sous forme de gaine membraneuse.

OC TANDRE, adj. [*octander*, de *ὀκτώ*, huit, et *ἄνθρωπος*, homme; all. *achtmännnerig*, angl. *octandrous*, esp. *octandrico*]. Se dit d'une plante dont chaque fleur renferme huit étamines.

OC TANDRIE, s. f. [*octandria*, all. *Achtmännnerigkeit*, esp. *octandria*]. Nom donné, dans le système de Linné, à une classe et à trois ordres renfermant des plantes qui ont huit étamines.

OC TANDRIQUE, adj. [*octandricus*]. Qui appartient à l'octandrie.

OC TOCARBURE, s. m. *Octocarbure quadrihydrigue* (C¹⁶H⁸) est le nom d'un carbure d'hydrogène retiré du gaz de l'éclairage comprimé; il est isomère avec le styrol. Liquide jaune, rougissant au contact de l'acide sulfurique; il a l'odeur de l'hydrogène phosphoré, dissout facilement l'oxygène et bout à 135°.

OC TOGYNE, adj. [*octogynus*, de *ὀκτώ*, huit, et *γυνή*, femme; all. *achtweiberig*, esp. *octogino*]. Se dit d'une fleur dans laquelle on compte huit pistils.

OC TOGYNIE, s. f. [*octogynia*, all. *Achtweiberigkeit*, esp. *octoginia*]. Nom donné, dans le système de Linné, à un ordre renfermant des plantes qui ont huit pistils.

OC TOGYNIQUE, adj. [*octogynicus*]. Qui appartient à l'octogynie.

OC TOPÉTALÉ, ÉE, adj. [*octopetalus*]. Dont la corolle est formée de huit pétales.

OC TOPHYLLE, adj. [*octophyllus*, all. *achtblättrig*, esp. *octoflo*]. Se dit des feuilles digitées qui sont formées de huit folioles.

OC ULAIRE, adj. [*ocularis*, angl. *ocular*, it. *oculare*, esp. *ocular*]. Qui a rapport à l'œil: *nerf oculaire ou optique*.

OC ULAIRE, s. m. V. MICROSCOPE.

OC ULISTE, s. m. [*ocularius*, all. *Augenarzt*, angl. *oculist*, it. et esp. *oculista*]. Celui qui s'occupe spécialement du traitement des maladies des yeux.

OC ULISTIQUE, s. f. [esp. *oculistica*]. Ce mot est quelquefois employé comme synonyme de *ophthalmiatrie*.

OCULO-MUSCULAIRE, adj. et s. m. [*oculo-muscularis*, esp. *oculo-muscular*]. Qui a rapport aux muscles de l'œil. On a donné ce nom au nerf pathétique et au nerf moteur externe, distingués alors l'un de l'autre, le premier par l'épithète d'*interne*, l'autre par celle d'*externe*.

OCULO-ZYGOMATIQUE, adj. *Trait oculo-zygomatique*. Trait qui, du grand angle de l'œil, s'étend jusqu'au zygoma, et qui, d'après Jadelot, est un signe caractéristique d'affections cérébrales et nerveuses.

ODAXESME et non **ODAXISME**, s. m. [*odaxesmus*, *ὀδᾶξισμός*, de *ὀδᾶξίζω*, être mordicant]. Prurit aux gencives qui précède la sortie des dents.

ODEUR, s. f. [*odor*, *ὄσμη*, all. *Geruch*, angl. *odour*, it. *odore*, esp. *odor*]. Impression particulière que certains corps produisent sur l'organe de l'odorat par leurs émanations volatiles. *Odeur* s'entend aussi des substances qui occasionnent cette sensation.

ODONTAGOGUE, s. m. [*ὀδόνταγωγός*, de *ὀδόντος*, dent, et *ἄγω*, pousser, tirer]. Nom d'une pince à arracher les dents.

ODONTAGRE, s. f. [*odontagra*, de *ὀδόντος*, *ὀδόντης*, dent, et *ἄγω*, saisie, capture; all. *Zahngicht*, it. et esp. *odontagra*]. Douleur rhumatismale ou goutteuse des dents, accompagnée souvent d'un gonflement fluxionnaire de la joue. — S. m. Instrument pour arracher les dents.

ODONTALGIE, s. f. [*odontalgia*, de *ὀδόντος*, gén. *ὀδόντης*, dent, et *ἄλγος*, douleur; all. *Zahnweh*, it. et esp. *odontalgia*]. Douleur des dents, douleur aiguë, violente, lancinante, souvent accompagnée, comme l'odontagre, de gonflement fluxionnaire de la joue, et quelquefois d'un mouvement fébrile. Les auteurs admettent plusieurs espèces d'odontalgies, selon les causes qui peuvent les déterminer. 1° *L'odontalgie rhumatismale ou goutteuse*, appelée aussi *odontagre*, attaque des dents saines ou cariées, particulièrement pendant les temps humides; les gencives ne sont alors ni rouges ni gonflées. On la combat par les sudorifiques, les frictions chaudes et aromatiques, les vêtements de laine sur la peau, et tous les moyens propres à rappeler l'affection primitive à son siège habituel.

— 2° *L'odontalgie sanguine ou inflammatoire* tient ordinairement à la suppression d'une hémorrhagie, telle que les hémorrhoides ou le flux menstruel, ou à l'usage d'aliments irritants. Les gencives sont rouges, chaudes, un peu gonflées; on y ressent une douleur pulsative. On conseille alors les sangsues au-dessous de la branche de la mâchoire ou sur les gencives mêmes, les collutoires rafraîchissants, les boissons émollientes, les lavements et les bains.

— 3° *L'inflammation catarrhale ou séreuse* est caractérisée par le gonflement des gencives, la sécrétion d'une grande quantité de salive et de mucosités buccales, avec tuméfaction pâteuse de la joue. On l'observe surtout dans les temps froids. On la combat d'abord par les antiphlogistiques locaux et généraux; mais, pour peu qu'elle se prolonge, on a recours aux collutoires aromatiques, aux fumigations de même nature; on met en usage en même temps les sudorifiques ou les purgatifs.

— 4° *L'odontalgie nerveuse, ou névralgie dentaire*, paraît avoir son siège dans les nerfs dentaires eux-mêmes. Souvent elle existe sans qu'il y ait aucune maladie des gencives, des dents, ni des alvéoles. La douleur consiste le plus souvent dans des élancements déchirants, qui reviennent quelquefois par accès périodiques. On lui oppose la saignée ou les sangsues, s'il y a pléthore; les lotions émollientes et narcotiques, les cataplasmes de même nature, les bains tièdes, les purgatifs. Lorsque l'odontalgie est intermittente ou rémittente et périodique, on lui oppose les toniques, les amers, et surtout le quinquina.

ODONTALGIQUE, adj. [*odontalgicus*, *odonticus*, de ὀδών, dent, et ἄλγος, douleur; all. *odontalgisch*, angl. *odontalgic*, it. et esp. *odontalgico*]. On emploie mal à propos ce mot comme synonyme d'*antiodontalgique*. — *Élixir odontalgique*. Élixir propre à calmer la douleur des dents.

ODONTIASE, s. f. [*odontiasis*, de ὀδών, dent; it. *odontiasi*, esp. *odontiasis*]. Ensemble des phénomènes auxquels donnent lieu le développement des germes dentaires, la sortie des dents et leur destruction.

ODONTITE, s. f. [*odontitis*, de ὀδών, dent; all. *Zahnentzündung*, it. *odontite*, esp. *odontitis*]. L'*odontite* est l'inflammation de la pulpe dentaire. Elle est caractérisée par une douleur aiguë, quand on percute légèrement les côtés de la dent. Souvent, vers le troisième jour, elle se propage aux gencives et à la mâchoire, et devient pulsative. D'autres fois elle disparaît, et le malade ne ressent plus qu'un état d'engourdissement. Si la violence de la douleur force d'extraire la dent, et qu'on examine le canal dentaire, on en fait sortir, au moyen d'un stylet, tantôt du sang vermeil, tantôt une matière puriforme, tantôt un fluide noir et fétide.

ODONTOGÉNIE, s. f. [de ὀδών, dent, et γένεσις, génération, esp. *odontogenia*]. Génération des dents. V. DENT.

ODONTOÏDE, adj. [*odontoides*, de ὀδών, dent, et εἶδος, forme; all. *zahnförmig*, angl. *odontoid*, it. et esp. *odontoidé*]. Nom donné à l'apophyse de l'axis ou seconde vertèbre du cou, parce qu'on a comparé sa forme à celle d'une dent.

ODONTOÏDIEN, IENNE, adj. [*odontoides*, it. *odontoidéo*]. Qui a rapport à l'apophyse odontôide. — On appelle *ligaments odontôidiens* deux faisceaux forts et courts qui, du sommet et des côtés de l'apophyse odontôide, se rendent à la partie interne de chaque condyle de l'occipital.

ODONTOLITHE, s. f. [*odontolithos*, de ὀδών, dent, et λίθος, pierre; it. *odontolitiassi*, esp. *odontolito*]. On donne ce nom aux incrustations qui se forment à la base des dents, et que l'on appelle vulgairement *tartre*. V. ce mot.

ODONTOLOGIE, s. f. [*odontologia*, de ὀδών, gén. ὀδόντος, dent, et λόγος, discours; angl. *odontology*, it. et esp. *odontologia*]. Traité sur les dents.

ODONTOPHYIE, s. f. [*odontophyia*, ὀδοντοφυία, de ὀδών, gén. ὀδόντος, dent, et φύειν, naître, croître]. Synonyme de *dentition*. V. ce mot.

ODONTOTECHNIE, s. f. [*odontotechnia*, de ὀδών, gén. ὀδόντος, dent, et τέχνη, art; it. *odontotecnia*]. L'art du dentiste, dont le but est de conserver les dents, de confectionner et de poser des dents artificielles, et d'ôter celles qui sont malades.

ODORANT, ANTE, adj. [*odoratus*, ὀσμηρός, all. *riechend*, angl. *odorous*, it. *odoroso*, esp. *oloroso*]. Se dit des corps qui répandent de l'odeur, et, en particulier, des principes auxquels les êtres organisés doivent la leur. — *Principes odorants*. Chez les végétaux, presque tous sont des essences (V. ce mot). Chez les animaux, presque tous sont des sels à acides volatils, surtout des sels acides gras : tels que le *caprylate de soude* ou de *potasse*, dont l'acide a l'odeur de la sueur; le *butyrate de soude* ou de *potasse*, dont l'odeur est celle du beurre rance, mais plus faible que celle de l'acide butyrique; l'*hirciate* des mêmes bases, qui sent le bouc; le *caproate*, dont l'odeur se rapproche de celle de la

sueur, de celle du caprylate dont nous avons parlé en commençant, mais tirant un peu sur l'odeur du bouc; le *capronate de soude* ou de *potasse*, dont l'odeur est aussi analogue à celle de la sueur; le *caprinat* des mêmes bases, analogue au précédent, autant qu'on peut le penser du peu qu'on en sait chimiquement; le *valérate* ou *valérylate*, ou *phocénate de soude* ou de *potasse*, dont l'odeur a quelque chose de spécial se rapprochant de l'odeur d'acide acétique et de beurre fort, sel dont l'aide se retire par saponification de la graisse de marsouin, de dauphin, etc. Une fois la présence de ces principes immédiats, de ces sels, réellement constatée, on pourra se rendre compte anatomiquement, c'est-à-dire par suite de l'étude de l'organisation animale, des faits suivants, constatés par Barruel : Le sang de bœuf, traité par l'aide sulfurique concentré, répand une odeur de bouverie ou de bouse de bœuf; celui de cheval répand une forte odeur de sueur de cheval ou de crotin; celui de brebis, une vive odeur de laine imprégnée de son suint; celui de mouton, une odeur analogue à celle du sang de brebis, mélangée d'une forte odeur de boue; le sang de chien donne une odeur de la transpiration de chien. Il est possible que cette odeur soit due à un sel spécial retiré de l'urine de chien, cristallisant en belles houppes ou en petits cristaux, et dont l'acide dégage une forte odeur de chien. Le sang d'homme dégage une forte odeur de sueur d'homme qu'il est impossible de confondre avec toute autre; celui de femme a une odeur analogue, mais beaucoup moins forte, celle de sueur de femme enfin. Il est donc probable que là aussi se trouve du caproate de potasse ou de soude. Il y en a également, selon certaines probabilités, dans la sueur de l'aisselle. V. SUEUR. — La facile putréfaction des substances organiques, la production d'acide butyrique et même d'autres acides gras volatils, pendant cette putréfaction, et, en plus, la production de carbonate d'ammoniaque, telle est une des causes des odeurs répandues dans un grand nombre de conditions normales ou morbides par les êtres vivants, isolés ou réunis. Il faut y joindre très probablement le transport des particules des espèces de substances organiques (V. HALEINE) altérées par putréfaction. L'odeur variera de mille manières, suivant la nature de la substance modifiée par putréfaction, suivant le degré plus ou moins avancé de l'altération, et suivant les conditions de température ou d'humidité dans lesquelles elle se passe. En dehors des cas morbides, qui sont les plus importants à prendre en considération, il est certain que les produits de la putréfaction des cellules épithéliales surtout viennent se joindre aux principes immédiats naturels qui appartiennent à l'humeur sécrétée et lui donnent son odeur normale. C'est ce qui arrive certainement pour les sueurs préputiales, axillaires et pour celle des orteils, comparées dans les cas où des soins convenables empêchent le séjour et la putréfaction de l'humeur et des cellules de l'épithélium desquamé, et dans les cas où l'inverse a lieu. C'est ce qu'on a constaté encore chez les animaux, pour toute la surface du corps recouverte de poils dans les conditions que nous venons d'indiquer. Il importe de tenir compte de l'existence des espèces de corps gras, qui, purs, sont inodores, tandis que, par contact avec des substances organiques en voie d'altération en présence de l'air et d'une douce chaleur comme celle de l'organisme, ou par l'action des alcalis, ils sont décomposés en glycérine et en acides odorants volatils. On

peut conclure de là que l'odeur spéciale de la toison de chaque animal est due très probablement à la décomposition de principes gras neutres, fournis par les glandules des follicules pileux, inodores par eux-mêmes, mais donnant par décomposition, au contact des matières azotées ou des alcalis, un ou plusieurs acides volatils odorants. Et, suivant que cette production de l'acide est plus ou moins favorisée par telle ou telle condition de température, d'humidité, de mélange peut-être avec des humeurs d'autres glandes, l'odeur est plus ou moins forte. Il n'est pas impossible qu'on vienne à trouver que l'odeur du produit des glandes anales, périnéales, préputiales, inguinales et occipitales de divers animaux, se manifeste ou varie d'intensité en raison de la production de quelques acides gras volatils formés dans des conditions analogues aux précédentes; ou que peut-être elle est due à des principes spéciaux comme la *castorine*. V. ce mot.

ODORAT, s. m. [*odoratus*, de *odor*, odeur; ὀσφρασις, all. *Geruch*, angl. *smell*, it. et esp. *odorato*]. L'un des cinq sens, celui par lequel on perçoit l'impression des odeurs.

ODORATION, s. f. [*olfactio*, it. *odorazione*, esp. *odoracion*]. Exercice actif du sens de l'odorat. Synonyme d'*olfaction*.

ODORIFÉRANT, ANTE, adj. [*olens*, *suaveolens*, angl. *odorous*, it. et esp. *odorifero*]. Qui porte une odeur agréable.

ODORINE, s. f. [all. et angl. *Odorin*, it. *odorino*, esp. *odorina*]. Nom donné par Unverdorben à l'un des produits trouvés par lui dans l'huile animale de Dippel. Cette substance exhale une odeur répugnante particulière.

OEDÉMATEUX, EUSE, adj. [*oedematodes*, all. *oedematös*, it. *edematoso*]. Qui est attaqué d'œdème, ou de la nature de l'œdème.

OEDÉMATIE, s. f. [it. *edemazia*, esp. *edematia*]. Synonyme d'*œdème*.

OEDÉMATIÉ, ÉE, adj. Affecté d'œdème.

OEDÈME, s. m. [*oedema*, ὀδῆμα, de οἰδῆν, grossir, se gonfler; all. *Oedem*, angl. *oedema*, it. et esp. *edema*]. Tumeur diffuse, sans rougeur, ni tension, ni douleur, cédant à la pression du doigt, et la cédant pendant quelque temps; formée par de la sérosité infiltrée dans le tissu cellulaire. L'absence des symptômes inflammatoires distingue l'*œdème* du *phlegmon*. Lorsque le gonflement œdémateux est général, il constitue l'*anasarque*. V. ce mot.

Œdème arsenical. Gonflement des paupières et de la face produit par l'usage prolongé des médicaments arsenicaux. C'est aussi un symptôme de l'empoisonnement lent par l'arsenic. Le gaz hydrogène arséniqué, inspiré, produit cet effet en quelques heures.

Œdème de la glotte. Gonflement œdémateux de la membrane muqueuse qui circonscrit l'ouverture supérieure du larynx. Cette affection débute souvent par un malaise, par une gêne dans le larynx, ou plutôt par une véritable douleur. Bientôt la respiration devient bruyante; enfin, après quelques jours, le malade est pris tout à coup de suffocations, qui deviennent de plus en plus violentes et répétées; l'inspiration est bruyante et difficile; l'expiration reste libre. Le doigt, porté derrière la base de la langue, peut reconnaître le gonflement de la membrane infiltrée et le caractère œdémateux de ce gonflement. Cette maladie est presque constamment mortelle. On trouve, après la mort, les bords de la glotte

épaissis et comme tremblotants; une matière séropurulente ou séreuse, qu'il est très difficile d'en exprimer, semble plutôt combinée avec ce tissu cellulaire sous-muqueux que déposée dans ses aréoles; la glotte n'a plus guère que le quart de ses dimensions naturelles. Les moyens thérapeutiques consistent dans l'emploi des révulsifs, tels que les vésicatoires ou les sinapismes aux membres inférieurs et les lavements purgatifs; on emploie aussi les vomitifs, les gargarismes astringents, les saignées locales à la partie antérieure du cou; souvent il faut en venir à la laryngotomie ou à la trachéotomie.

Œdème du poumon. Laënnec a décrit sous ce nom l'infiltration de sérosité dans le tissu pulmonaire, portée à un degré tel qu'elle diminue sa perméabilité à l'air. Cette infiltration survient fréquemment chez les sujets cachectiques, vers l'époque de la terminaison fâcheuse des fièvres de long cours ou des affections organiques. L'orthopnée suffocante qu'on observe quelquefois à la suite de la rougeole est probablement, selon lui, un œdème idiopathique du poumon.

OEDÉMOSARQUE, s. m. [*oedemosarca*]. M.-A. Severin donne ce nom à une tumeur qui tiendrait le milieu entre l'œdème et le sarcome.

OEIL, s. m. [*oculus*, ὄψ, ὀφθαλμός, all. *Auge*, angl. *eye*, it. *occhio*, esp. *ojo*]. Organe de la vue. On nomme ainsi un organe sphérique, composé d'une coque membraneuse qui renferme plusieurs humeurs plus ou moins liquides. Les parois du globe de l'œil sont formées de deux membranes bien distinctes: l'une, blanche, opaque et fibreuse, appelée *scélérotyque*; l'autre, transparente, qui ressemble à une lame de corne, et que, pour cette raison, on nomme *cornée*. Celle-ci occupe le devant de l'œil, et se trouve comme enclavée dans une ouverture circulaire de la scélérotyque, qui enveloppe les deux tiers postérieurs du globe. A peu de distance, derrière la cornée, est l'*iris*, cloison membraneuse, tendue transversalement et fixée au bord antérieur de la scélérotyque, tout autour de la cornée. La *pupille* est l'ouverture circulaire percée au milieu de cette espèce de diaphragme; l'espace compris entre la cornée et l'iris constitue la *chambre antérieure* de l'œil, et l'on appelle *chambre postérieure* l'espace situé derrière l'iris, entre cette membrane et la face antérieure du *cristallin*. Ces deux chambres sont occupées par l'*humeur aqueuse*, liquide composé d'eau tenant en dissolution un peu d'albumine et une petite quantité des sels que l'on rencontre dans toutes les sécrétions de l'économie animale. Cette humeur est fournie par une membrane placée derrière l'iris, et qui présente un grand nombre de plis rayonnants nommés *proeès ciliaires*. Sous le nom de *cristallin*, on désigne un corps lentilleux, transparent, convexe sur ses deux faces, et particulièrement sur la postérieure, logé derrière la pupille dans une capsule ou poche membraneuse et diaphane (*capsule du cristallin*), par laquelle il est sécrété. Derrière le cristallin est une masse gélatineuse et diaphane, *humeur vitrée* ou *corps vitré* (V. ce mot et *HYALOÏDE*), ayant l'aspect extérieur du blanc d'œuf, mais tantôt plus dense, tantôt moins, selon les espèces animales. Beaucoup d'auteurs se sont efforcés de démontrer une structure celluleuse ou utriculaire à cette masse limpide; mais ils n'ont jamais décrit en réalité autre chose que le résultat et les dispositions produites par les agents coagulants sur les substances organiques, liquides ou demi-liquides, coagulables. Le corps vitré n'est, en effet,

qu'une masse ou amas d'une substance organique, demi-liquide, analogue à celle qui forme le blanc d'œuf, mais coagulable par d'autres agents tels que l'acide chromique, les persels de fer et les sels de plomb. Comme les substances analogues, elle peut, dans certaines affections de l'œil, devenir tout à fait fluide. Partout, excepté en avant, où se trouvent le cristallin et l'iris, l'humeur vitrée est entourée par une membrane molle et blanchâtre (la *rétine*); et entre cette membrane et la sclérotique est une troisième membrane également mince (la *choroïde*), tapissée d'une membrane amorphe parsemée de petits noyaux (*membrane ruyschienne*), et parcourue par un réseau à capillaires volumineux, à mailles étroites. La choroïde est formée, au-dessous de la ruyschienne, par des vaisseaux (*vasa vorticosa*, V. IRIS), et par du tissu cellulaire à fibres roides, parsemé de cellules pigmentaires, régulières et irrégulières, ou *pigmentum*, qui donne au fond de l'œil la couleur foncée qu'on voit à travers la pupille. Un nerf volumineux, dont la rétine n'est sans doute que l'épanouissement, arrive dans l'œil par l'extrémité postérieure de la voûte orbitaire, et en traversant la sclérotique (*V. VISION*); et six muscles fixés à la sclérotique par leur extrémité antérieure, et insérés derrière le globe de l'œil par leur extrémité opposée, font exécuter à cet organe des mouvements en tous sens pour étendre le champ de la vision.

Fig. 284. — *c*, cornée transparente; *d*, sclérotique; *ch*, choroïde; *tr*, rétine; *a*, nerf optique; *os*, l'iris; *p*, la pupille; β , le cristallin placé derrière la pupille; *d'd*, capsule du cristallin; *b*, extrémité ou papille du nerf optique; *c*, gaine du nerf optique; *f*, canal de Hovius ou de Schlemm; *m*, ligament ciliaire; *n*, procès ciliaires; *t*, corps ou humeur hyaloïde remplissant la cavité de l'œil derrière le cristallin; *u*, zonule de

kg, chambre antérieure remplie par l'humeur aqueuse, séparée de la chambre postérieure par l'iris *os*, et communiquant avec elle par la pupille *p*.

Fig. 285. — *c*, la cornée; *s*, la sclérotique; *n*, le nerf optique; *g*, la glande lacrymale; *p*, le muscle releveur de la paupière supérieure; *m*, le muscle grand

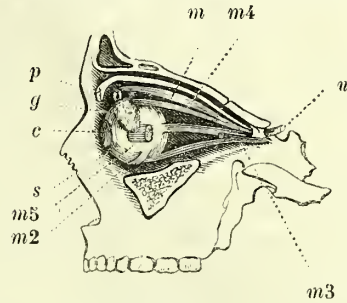


Fig. 285.

oblique ou oblique supérieur, dont le tendon passe dans une petite poulie avant de se fixer à la sclérotique; *m2*, extrémité antérieure du muscle petit oblique ou oblique inférieur (sa partie moyenne a été enlevée pour découvrir les parties sous-jacentes); *m3*, le muscle droit inférieur ou abaisseur de l'œil; *m4*, le muscle droit supérieur ou élévateur; *m5*, portion du muscle droit externe ou abducteur, dont la partie moyenne a été enlevée pour mettre à découvert le nerf optique situé derrière elle. Le droit interne, situé au côté interne du globe de l'œil, ne peut être vu sur cette figure. Tous les intervalles de ces muscles sont occupés par du tissu cellulaire graisseux.

OEil artificiel. Les yeux artificiels sont d'émail,

d'une forme et d'une grandeur semblables à celles de l'œil sain; et, quand on a bien imité, par la peinture, la couleur de l'iris, la largeur de la pupille, la saillie de la cornée, la teinte des membranes extérieures et les vaisseaux dont elles sont sillonnées, la difformité est à peine sensible. Lorsqu'il reste un moignon de l'œil et que la maladie en a d'ailleurs respecté les muscles, l'émail appliqué exactement à sa surface en reçoit des mouvements tellement en harmonie avec ceux de l'œil sain, que l'illusion est complète. Leur contact avec la conjonctive ne cause aucune douleur; ils déterminent seulement une légère sécrétion muqueuse avec un peu de pus, surtout dans les temps chauds et par l'exposition à la poussière. Dans ce cas, au lieu de se borner à les ôter le soir pour les tenir dans un peu d'eau pendant la nuit, il est bon de laver les paupières et l'œil une fois dans la journée. Le contact des lar-

mes finit à la longue par attaquer l'émail et le rendre rugueux, ce qui augmente alors l'hypersécrétion muqueuse et rend nécessaire de renouveler la pièce d'émail tous les ans, au plus tard tous les deux ans.

En botanique, on donne le nom d'*œil* au bourgeon,

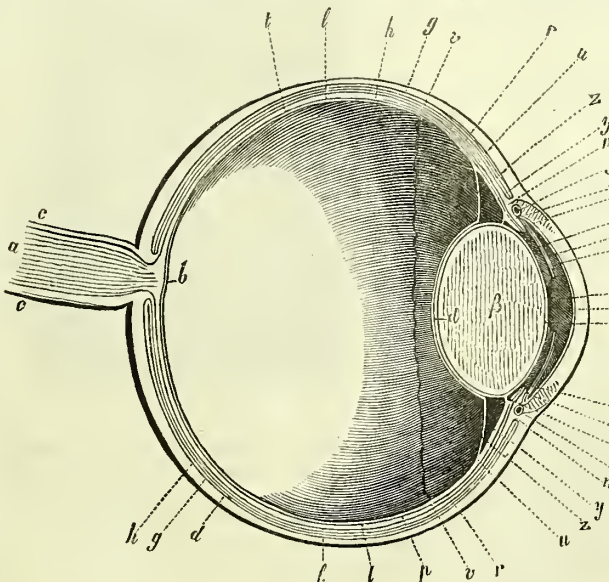


Fig. 284.

Zinn; *v*, son bord postérieur ondulé-denté; *w*, sommet des plis de cette zonule; *x*, union de la zonule avec la capsule du cristallin; *y*, le canal de Petit; *z*, paroi postérieure de ce canal; *i*, membrane de l'humeur aqueuse ou de Descemet, ou de Demours;

quand il commence à se montrer, aux germes épars à la surface des tubercules, à une petite cavité qui occupe le sommet de certains fruits adhérents, la poire, par exemple.

OEILLÈRE, s. f. *V. DENT* et *GONDOLE*.

OEILLET, s. m. [*dianthus*, all. *Nelke*, angl. *pink*, it. *garofano*, esp. *ojete*]. Genre de plantes de la dicandrie digynie, L., qui a donné son nom à la famille des caryophyllées. On recueille les fleurs de la grande variété à fleurs rouges (*Dianthus caryophyllus*, L., *Caryophyllus hortensis* des officines) au moment de leur épanouissement; on en prend uniquement les pétales, dont on a soin de séparer l'onglet, et on les fait sécher rapidement dans une étuve; ou bien on les emploie récents, pour la confection du *sirop d'œillet*. Les pétales d'œillet ont une action légèrement excitante; ils sont peu usités. — Ce n'est pas de l'œillet, mais des semences du pavot qu'on retire l'huile alimentaire connue vulgairement sous le nom d'*huile d'œillette* ou *olive* (*petite huile d'olive*).

ŒNANTHE, s. f. [*œnanthe*]. Genre de la famille des ombellifères, dont plusieurs espèces sont vénéneuses, particulièrement l'*Œnanthe crocata*, vulgairement *ciguë aquatique*, dont le suc jaunâtre est un poison très actif. Celui de l'*Œnanthe fistulosa* a été préconisé contre les obstructions des viscères abdominaux.

ŒNANTHIQUE (ÉTHER) [de *œνάνθη*, fleur de vigne]. Substance huileuse, volatile, à laquelle est due l'odeur propre du vin. Bouillie avec la potasse, elle se transforme en *acide œnanthique* (C¹⁴H¹³O²) et en alcool. *V. HUILE essentielle du vin*.

ŒNANTHYLE, s. m. (C¹⁴H¹³). Radical hypothétique de l'acide œnanthique ou œnanthyligique (Lœwig).

ŒNANTHYLIQUE ou **AZOLÉNIQUE** (ACIDE). Il n'est connu *anhydre* (C¹⁴H¹³O³) que combiné avec la baryte, le cuivre, etc.; *hydraté* (C¹⁴H¹³O³, HO), c'est un produit de l'action de l'acide nitrique étendu de son volume d'eau sur l'huile de ricin. Liquide, incolore, transparent, d'une odeur aromatique particulière.

ŒNOL, s. m. *V. MÉSITYLÈNE*.

ŒNOLATURE, s. f. [de *œνός*, vin]. Béral nomme ainsi les médicaments liquides qu'on obtient en faisant macérer dans du vin, des racines, des écorces, des feuilles ou d'autres substances organiques susceptibles de céder des parties extractives à ce menstrue.

ŒNOLÉ, s. m. Nom générique des médicaments liquides destinés à l'usage interne qu'on prépare avec du vin et des principes médicamenteux qui y sont unis en totalité et par solution directe. On les obtient en dissolvant dans du vin quelque substance saline ou l'un des principes immédiats des végétaux. C'est Béral qui donne cette acception au mot *œnolé*, auquel auparavant on attachait un sens plus général, de manière à y comprendre également les œnolatures.

ŒNOLIQUE, adj. Se dit, d'après Béral, des médicaments qui ont pour excipient un vin quelconque.

ŒNOLOTIF, s. m. Nom donné par Béral aux médicaments œnoliques qui sont spécialement destinés à l'usage externe.

ŒNOMEL, s. m. [de *œνός*, vin, et *μέλι*, miel]. Sirop dont le vin fait la base, et dans la composition duquel le sucre est remplacé par le miel.

ŒNOMELLÉ, s. m. Béral nomme ainsi les préparations pharmaceutiques formées d'œnomel et de principes médicamenteux extractifs; elles résultent de

l'union directe de 3 parties de miel avec une œnolature quelconque.

ŒNOTHÉRACÉES, s. f. pl. *V. ONAGRARIÉES*.

OESOPHAGE, s. m. [*œsophagus*, *αἰσφάγος*, de *αἰσιν*, porter, et *φαγεῖν*, manger; all. *Speiseröhre*, it. et esp. *esofago*]. Conduit cylindrique, musculo-membraneux, faisant partie du canal alimentaire, et s'étendant du pharynx à l'estomac, auquel il conduit les aliments. Situé au cou, au-devant et un peu à gauche du corps des vertèbres cervicales, derrière la partie gauche de la trachée-artère; logé ensuite dans l'écartement postérieur du médiastin; s'inclinant de gauche à droite depuis la quatrième ou cinquième vertèbre du dos jusqu'à la neuvième, pour faire place à l'aorte; d'où il se porte de droite à gauche et d'arrière en avant, jusqu'à l'ouverture du diaphragme, qui le transmet dans l'abdomen. L'œsophage est formé de deux membranes, l'une musculaire et l'autre muqueuse, unies par un tissu cellulaire dense et serré. La musculaire est composée de deux plans de fibres charnues, les unes extérieures et longitudinales, les autres inférieures, transversales et comme annulaires. Sa membrane muqueuse fait suite à celle du pharynx. Elle se continue avec celle de l'estomac; quelques anatomistes avaient supposé, à tort, qu'elle se termine autour de l'orifice cardiaque. — Vétérinaire. Chez le cheval, l'œsophage forme, dans l'abdomen, une courbure d'environ 8 centimètres, avant de s'ouvrir dans l'estomac; son insertion a lieu vers la petite courbure

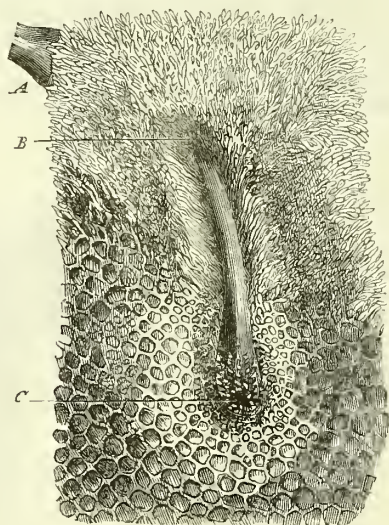


Fig. 286.

de ce viscére, en suivant une direction oblique de droite à gauche et d'avant en arrière; sa membrane, charnue, rouge et molle jusqu'en arrière de la base du cœur, devient ensuite blanchâtre, et acquiert successivement de la fermeté, de la blancheur et de l'épaisseur, jusqu'à sa terminaison dans l'estomac; fermeté qui, jointe au mode d'insertion, tient l'ouverture cardiaque dans une constriction permanente, et empêche les substances contenues dans l'estomac de s'échapper par cette ouverture. Dans les ruminants, l'œsophage présente, d'après Colin, près de sa terminaison au rumen, une dilatation infundibuliforme (Fig. 286, A), et un canal ou gouttière œsophagienne (B, C) qui va di-

rectement dans le feuillet (C). L'œsophage des gallinacés offre, avant d'entrer dans le thorax, une grande dilatation qui constitue le *jabot*, et, dans le thorax même, une seconde dilatation que l'on nomme *ventricule succenturié*, et qui précède immédiatement le gésier.

OESOPHAGIEN, IENNE, adj. [*œsophageus*, angl. *œsophageal*]. Qui appartient à l'œsophage. — *Artères œsophagiennes*. Elles viennent, au cou, des thyroïdiennes; dans la poitrine, des bronchiques et de l'aorte; dans l'abdomen, des diaphragmatiques inférieures et de la coronaire stomachique. — *Glandes œsophagiennes*. On a donné ce nom aux glandes mucipares de l'œsophage. — *Gouttière œsophagienne*. V. OESOPHAGE. — *Muscle œsophagien*. Sous ce nom, les anciens anatomistes désignaient l'appareil de fibres transversales qui environne l'œsophage immédiatement au-dessous du pharynx. — *Ouverture œsophagienne du diaphragme*. Celle que ce muscle présente pour le passage de l'œsophage. — *Ouverture œsophagienne de l'estomac*. L'orifice supérieur de l'estomac, appelé aussi *cardia*.

OESOPHAGISME, s. m. Spasme de l'œsophage.

OESOPHAGITE, s. f. [*œsophagitis*, angl. *œsophagitis*]. Inflammation de l'œsophage. Maladie rare, et qui ne survient sans doute que par l'action directe sur l'œsophage de substances âcres et corrosives, telles que le mercure, l'iode, l'émétique. On la combat, comme toutes les inflammations, par les moyens antiphlogistiques. — *L'œsophagite* a été observée sur le cheval. Cette inflammation se développe à la suite de l'introduction de corps étrangers qui se sont arrêtés dans le canal œsophagien. Elle peut aussi survenir spontanément, c'est-à-dire sans la présence d'un corps étranger dans l'œsophage. Comme symptômes particuliers de la maladie, on observe la difficulté de la déglutition, les efforts pour vomir, et la douleur développée par la pression sur le trajet de l'œsophage.

OESOPHAGOTOMIE, s. f. [*œsophagotomia*, de *εἰσ-φάγειν*, l'œsophage, et *τομή*, incision; angl. *œsophagotomy*, it. et esp. *esophagotomia*]. Incision qu'on pratique à la partie supérieure de l'œsophage pour en retirer quelque corps étranger qui s'y est introduit et arrêté. Le malade étant couché sur le dos, le chirurgien pratique, le long du bord antérieur du sternomastoïdien, depuis le milieu de la hauteur du larynx jusqu'au niveau du quatrième arceau de la trachée-artère, une incision légèrement oblique de haut en bas, et de dehors en dedans; à mesure qu'il divise les parties, il fait écarter les bords de la plaie, incline le tranchant du bistouri en dedans, et laisse en dehors l'artère carotide, la veine jugulaire interne, le nerf pneumogastrique, et en dedans les muscles sterno-hyoïdien et sterno-thyroïdien, la trachée-artère, le nerf récurrent et l'œsophage. Dans le fond et vers la partie inférieure de l'incision, on trouve l'artère thyroïdienne inférieure, qu'il faut éviter, et plus superficiellement, le muscle scapulo-hyoïdien, qu'on coupe en travers sans inconvénient. On découvre alors l'œsophage, reconnaissable à la couleur rouge de ses fibres, et à leur direction longitudinale; souvent on l'incise sur la saillie formée par le corps étranger; d'autres fois on se sert d'une sonde à dard. Ce canal étant incisé, et le corps étranger ayant été retiré avec les doigts ou avec des pinces, on rapproche exactement les bords de la plaie, à l'aide de bandelettes agglutinatives ou de points de suture, et l'on combat l'inflammation par tous les moyens antiphlogistiques.

OËSTRE, s. m. [*œstrum* ou *æstrus*, de *ἄστρος*, taon; all. *Bremse*, it. *estro*]. Genre d'insectes diptères qui sont de grosses mouches très velues. Les œstres déposent leurs œufs dans l'épaisseur de la peau ou dans le corps des animaux herbivores, ou dans le voisinage d'une de leurs ouvertures naturelles. Les larves qui en naissent s'attachent aux parois des intestins jusqu'à leur complet développement, puis descendent dans l'intestin avec les matières excrémentielles, et s'échappent par l'anus, lorsqu'elles sont devenues aptes à une nouvelle métamorphose. L'œstre du cheval vit dans l'estomac de ce quadrupède; celui du bœuf dépose, au contraire, ses œufs un à un sous la peau des bœufs, des chevaux, etc. L'œstre du mouton place les siens sur le bord interne des narines de cet animal. V. LARVE.

OESTROMANIE, s. f. [*œstromania*, de *ἄστρος*, taon, fureur, et *μανία*, folie; it. *estromania*]. C'est le *satyriasis* chez l'homme, et la *nympomanie* chez la femme.

OEUF, s. m. [*ovum*, ὄν, all. *Ei*, angl. *egg*, it. *uovo*, esp. *huevo*]. On nomme vulgairement ainsi une masse qui se forme dans les ovaires et oviductes d'un grand nombre d'animaux, et qui, sous une enveloppe commune, renferme le germe d'un animal futur, avec des liquides destinés à le nourrir pendant un certain laps de temps, lorsque l'impulsion vitale lui a été communiquée par la fécondation et l'incubation. Les physiologistes prennent le mot *œuf* dans un sens plus général, et désignent par là tout rudiment d'un nouvel être organisé qui donne naissance au produit de la génération, à l'aide du concours de deux sexes, ou fécondation (V. EMBRYONNAIRE ET OYULE). L'œuf des oiseaux se compose de plusieurs parties distinctes: 1° la *coquille* (Fig. 287, *a*), coque ellipsoïde, en grande partie formée de carbonate calcaire et d'une matière animale; 2° la *membrane de la coque* (*c*), pellicule

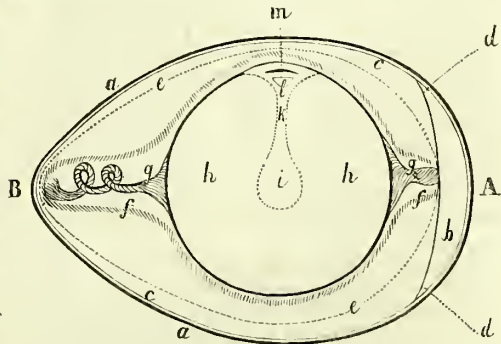


Fig. 287.

mince, blanche, qui revêt la surface interne de la coquille; 3° les *chalazes* (*gg*), sortes de ligaments glaireux qui servent de moyen d'union entre la membrane de la coque et le jaune; 4° le *blanc* ou *albumen*, masse visqueuse formée d'albumine, avec quelques sels de soude: il est clair en *ce*, épais en *e*, très épais en *f*; 5° le *jaune* (*hh*), masse globuleuse, jaune, opaque et molle, enveloppée d'une membrane propre et suspendue au milieu du blanc: il possède une cavité centrale pleine de matière claire (*i*), pourvue d'un canal (*k*) à l'extrémité duquel est une masse de cellules appelée *cumulus prolifère* (*l*); 6° la *cicatricule* (*m*), tache blanche, adhérente à la surface du

jaune, et qui, pendant l'incubation, devient l'embryon de l'oiseau, par l'effet du développement. Le *blanc*, ou *albumen*, se sépare (en *dd*) de la *membrane testacée* ou de la *coque* pour former la *chambre à air* (*b*), ainsi nommée des gaz qu'elle contient. — Chez les mammifères, on donne, par extension, le nom d'*œuf* au produit de la conception, quand il est parvenu dans la matrice; car, jusque-là, il porte celui d'*ovule* (V. ce mot). Dans la matrice, l'*œuf* se compose de plusieurs membranes superposées, la *caduque*, le *chorion* et l'*amnion*, outre deux vésicules, l'*Allantoïde* et la *vésicule ombilicale*. V. ces mots, AMNIO-TIQUE, EMBRYON et OVULATION.

Oeufs de de Graaf. V. OVAIRE.

Oeufs de Naboth. V. UTÉRUS.

OFFICINAL, **ALE**, adj. [*officinalis*, de *officina*, boutique; all. *officinell*, angl. *official*, it. *officinale*, esp. *oficinal*]. On donne cette épithète aux médicaments qui doivent se trouver tout préparés chez les pharmaciens.

OGNON ou **OIGNON**, s. m. [*cepa*, ζεφύρον, all. *Zwiebel*, angl. *onion*, it. *cipolla*, esp. *cebolla*]. Ce mot est communément employé comme synonyme de *bulbe*. On dit : des *ognons de jacinthe*, des *ognons de tulipe*. Mais on donne particulièrement le nom d'*ognon* à une espèce d'ail (*Allium cepa*), dont le bulbe est employé comme aliment. Ce bulbe contient une huile volatile blanche et âcre, à laquelle il doit une odeur piquante et une action irritante assez énergique pour rubéfier la peau sur laquelle on l'applique après l'avoir pilé. La cuisson lui enlève son âcreté; elle en fait un aliment sain et un très bon topique émollient. — On donne le nom d'*ognons* (*tubera verrucosa*), à des tumeurs dures et douloureuses qui viennent au voisinage des articulations du pied, particulièrement de celles du métatarsaire, et qui consistent en un gonflement des os eux-mêmes.

OÏDIUM, s. m. V. ÉPIPHYTIQUES (*maladies*) et MUGUET.

OIE, s. f. [*anser*, γήν, all. *Gans*, angl. *goose*, it. *oca*, esp. *ansar*]. Nom d'un genre d'oiseaux palmipèdes lamellirostres dont toutes les espèces sont alimentaires. Une espèce, l'*Anser cinereus*, Mey et Wolf, est la souche des variétés réduites à l'état de domesticité; d'autres, telles que l'*oie sauvage* ou des *moissons* (*Anser segetum*, Mey et Wolf), l'*oie rieuse* (*Anser albifrons*, Bechstein), s'approprient et reproduisent en domesticité.

OISEAUX, s. m. pl. [*aves*, ὄρνιθες, all. *Vogel*, angl. *birds*, it. *uccelli*, esp. *aves*]. Classe du règne animal comprenant les animaux vertébrés dont le corps est couvert de plumes, et dont les membres antérieurs ont en général la forme d'*ailes*, à tête terminée en avant par un bec corné qui recouvre des mâchoires allongées, dépourvues de dents. Les oiseaux offrent dans leur appareil respiratoire une disposition particulière sur laquelle règnent des opinions erronées importantes à rejeter, et desquelles Sappey a fait justice. Ils possèdent deux poumons simples, et c'est à leur surface que rampent les grosses bronches. Ils ont deux diaphragmes: l'un, pulmonaire ou sterno-costal, est impair et médian; l'autre, thoraco-abdominal, est double, sépare le thorax de l'abdomen, répond au pilier du diaphragme des mammifères par ses insertions musculaires, et est aponévrotique dans une grande partie de son étendue. Avec le poumon sont en communication les *sacs à air* ou *cavités aériennes*, au nombre de neuf :

1° un thoracique impair, communiquant avec les deux poumons et avec les os de la partie antérieure du tronc; 2° deux cervicaux communiquant chacun avec une bronche et avec les vertèbres et la cavité rachidienne; 3° et 4° deux diaphragmatiques antérieurs et deux postérieurs, communiquant avec les bronches, mais non avec les os; 5° deux abdominaux avec ou sans prolongements rénaux, communiquant avec le poumon, d'une part, avec les os du train postérieur, d'autre part. Les os de la jambe, du pied, de la main, de l'avant-bras, tous les os de la tête ne sont jamais aërières. Ces sacs sont à peine vasculaires et reçoivent leurs artères de l'aorte; aussi ne servent-ils en rien à la respiration, et la prétendue *respiration double* des oiseaux est une erreur. Leurs usages sont purement mécaniques; ils servent uniquement : 1° à diminuer la pesanteur spécifique du corps pour un volume donné, et leur développement, leurs communications avec les os sont en rapport direct avec l'étendue du vol de ces animaux, et *vice versa*, pour les gallinacés et les autruches. 2° Ils facilitent l'effort, en ce que leur présence le rend possible, sans suspension de l'inspiration. 3° Ils augmentent l'étendue et l'intensité de la voix en servant de magasin à l'air, dont la dépense peut être plus abondante et de plus longue durée. Pendant que les réservoirs diaphragmatiques et les poumons se dilatent à l'aide des deux diaphragmes, les réservoirs abdominaux et cervicaux se dépriment, et réciproquement; leur jeu est continuellement opposé: il en est de même des quantités d'oxygène et d'acide carbonique qu'ils renferment. V. TEMPÉRATURE.

OLACINÉES, s. f. pl. Famille d'arbres et d'arbrisseaux dicotylédones, à ovaire uniloculaire, à placentation centrale, à un ou quatre ovules, et voisine des santalacées.

OLAMPI, s. m. Nom d'une variété de résine animée. V. ce mot.

OLANINE, s. f. [all. *Olanin*]. Nom donné par Unverdorben à l'un des produits qu'il a extraits de l'huile animal de Dippel.

OLDENBOURG (CHEVAUX DE L'). On en distingue deux races qui ne sont pas parfaitement limitées: l'une pour le carosse, l'autre pour la selle. La première a une taille de 1^m,60 à 1^m,65 et plus, un bon cadre, la tête carrée et un peu busquée, l'œil beau, le rein bien fait, la croupe arrondie ou légèrement inclinée, beaucoup de ventre, des formes généralement communes et empâtées. Ces chevaux ont des allures bonnes, peu brillantes, et du fond quand on les attend jusqu'à l'âge de six ans. La race de selle a des formes moins communes, plus de légèreté, une taille moins haute et plus de qualités.

OLÉACÉES ou **OLÉINÉES**, s. f. pl. Famille de plantes séparée des jasmînées, caractérisée par un calice et une corolle à 4 divisions; graines pendantes. Elle se subdivise en plusieurs tribus, telles que les *fraxinées*, *syringées* ou *liliacées*, *oléinées*, etc.

OLÉAGINEUX, **EUSE**, adj. [*oleosus*, all. *ölig*, angl. *oleaginous*, it. et esp. *oleaginoso*]. Qui ressemble à de l'huile ou qui en contient.

OLÉATE, s. m. [*oleas*, all. *ölsaures Satz*, it. et esp. *oleato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide oléique avec les bases.

OLÉCRANATHROCACE, s. f. [de ὀλέκρον, l'olécrâne, ἄρθρον, articulation, et ζώνη, vice ou maladie]. Nom donné par Rust à l'inflammation des surfaces articulaires du coude.

OLÉCRÂNE, s. m. [*olecranium*, de ὀλέων, coude, et κάρυον, tête; c'est-à-dire : tête du coude; all. *Ellenbocker*, it. *olecrano*, esp. *olecranon*]. Apophyse de l'extrémité humérale du cubitus.

OLÉCRÂNIEN, IENNE, adj. [it. *olecranico*, esp. *olecraniano*]. Qui a rapport à l'olécrâne. — *Apophyse olécrânienn.* V. OLÉCRÂNE. — *Fosse olécrânienn.* Cavité de l'extrémité inférieure de l'humérus dans laquelle est reçu l'olécrâne, dans le mouvement d'extension du bras. V. HUMÉRUS.

OLÉÈNE, s. m. (C⁹H¹⁶). Produit de la distillation de l'acide hydro-oléinique; il se produit en même temps que l'élaène (qui = C⁸H⁸ et non C¹⁸H¹⁸). C'est un liquide incolore à peine soluble dans l'eau.

OLÉFIANT et mieux **OLÉIFIANT**, adj. [de *oleum*, huile, et *fieri*, devenir; all. *ölbildend*, it. *olefacciente*]. L'un des nombreux carbures d'hydrogène a été appelé *gaz oléfiant*, parce qu'en agissant sur le chlore il se condense en un liquide oléagineux.

OLÉIFÈRE, adj. [de *oleum*, huile, et *ferre*, porter]. Se dit d'une plante dont les graines fournissent de l'huile.

OLÉINE, s. f. V. ÉLAÏNE.

OLÉINO ou **OLÉO-SULFURIQUE** (ACIDE). Produit de décomposition de l'oléine par l'acide sulfurique concentré.

OLÉIQUE, adj. [all. *Oelsäure*, it. et esp. *oleico*]. V. ACIDE OLÉIQUE.

OLÉONE, s. f. [de *oleum*, huile; esp. *oleona*]. Matière liquide encore peu connue, qui s'obtient par la distillation d'un mélange de chaux et d'acide oléique; comme avec la margarine et l'acétone, la chaux se carbonate en partie. L'*oléone* peut être représentée par une proportion d'acide oléique, moins une proportion d'acide carbonique.

OLÉO-PHOSPHORIQUE, adj. V. ACIDE OLÉO-PHOSPHORIQUE.

OLÉO-RICINATES, s. m. pl. Sels formés par l'acide oléo-ricinique et une base.

OLÉO-RICINIQUE (ACIDE) [angl. *oleo-ricinic acid*, it. *oleo-ricinico*]. Acide provenant de l'huile de ricin saponifiée.

OLÉO-SUCRE, s. m. [de *oleum*, huile, et *sucere*; all. *Oelzucker*, esp. *oleosacaro*]. Mélange de sucre avec une huile volatile, mélange que l'on fait en frottant un morceau de sucre sur l'écorce fraîche d'un citron ou d'une orange, ou en triturant du sucre pulvérisé avec une quantité déterminée de l'huile volatile extraite de l'écorce de l'un de ces fruits.

OLÉRACÉ, ÉE, adj. [*oleraceus*, all. *gemüseartig*, it. et esp. *oleraceo*]. Épithète donnée aux plantes herbacées qu'on emploie à titre d'aliment.

OLÉULE, s. f. [esp. *oleulo*]. On a proposé d'appeler ainsi les huiles volatiles.

OLÉULÉ, s. m. [esp. *oleulado*]. Béral donne ce nom aux médicaments produits par la solution directe et complète de certains corps dans les huiles volatiles, ou par la macération, dans ces mêmes menstrues, de substances susceptibles de leur céder divers principes.

OLÉULIQUE, adj. [esp. *oleulico*]. Épithète donnée par Béral à tous les médicaments formés d'huiles volatiles et de principes médicamenteux qu'on y fait dissoudre directement ou au moyen de la macération.

OLÉYLE, s. m. (C⁴⁴H⁴⁰). Radical hypothétique de l'acide oléique.

OLFACTIF, IVE, adj. [*olfactivus*, angl. *olfactory*, it. *olfactivo*, esp. *olfactorio*]. Qui a rapport à l'odorat. — *Bulbe olfactif*. Renflement oblong, d'un gris rougeâtre, que le nerf olfactif présente au-dessus de la lame criblée de l'ethmoïde, et qui est séparé de celui du côté opposé par l'apophyse *crista-galli*. — *Membrane olfactiv.* V. PITUITAIRE. — *Nerf olfactif*. Il sort de la partie postérieure, supérieure et interne de la face inférieure du lobe antérieur du cerveau, par trois cordons principaux, dont la réunion produit le *trigone olfactif*, à l'extrémité duquel le nerf se renfle en un corps oblong (le *bulbe olfactif*) dont la face inférieure fournit des filets, variables quant au nombre, au volume et à la direction, qui sortent par les ouvertures de la lame criblée, et vont se distribuer dans les diverses cavités nasales. — *Trigone olfactif*. Expansion triangulaire produite par la réunion des trois racines du nerf olfactif, au bord interne desquelles vient s'ajouter un prolongement de substance grise.

OLFACTION, s. f. [*olfactio*, ὀσφρακσις, all. *Riechen*, angl. *olfaction*, it. *olfatto*, esp. *olfacion*]. Exercice actif du sens de l'odorat.

OLIBAN, s. m. [*olibanum*, thus, ἰσζανωτόν, all. *Weihrauch*, it. et esp. *olibano*]. Résine appelée aussi *encens* (V. ENCENS). Celle qui est en larmes se nomme *encens mâle*, et celle qui est en petits fragments, *encens femelle*. Cette substance entrait dans quelques anciennes compositions officinales.

OLIDINIQUE (ACIDE). Produit de l'action de la potasse hydratée sur l'acide oléique. Masse cristalline d'un blanc de neige; fond à 62° centigr., et cristallise dans la solution alcoolique. (C³²H³¹O³, HO.)

OLIGOCÉPHALE, adj. [*oligocephalus*, de ὀλίγος, peu, et κεφαλή, tête]. Se dit d'une inflorescence composée de capitules en petit nombre.

OLIGOCHYLE, adj. [*oligochylus*, de ὀλίγος, peu, et χυλός, suc; it. *oligochilo*, esp. *oligoquilo*]. Qui est peu nourrissant, qui fournit peu de chyle.

OLIGOPHYLLE, adj. [*oligophyllus*, de ὀλίγος, peu, et φύλλον, feuille; all. *armbättrig*, it. et esp. *oligo-fillo*]. Se dit des plantes qui ont peu de feuilles ou des feuilles peu distinctes.

OLIGOPOSIE, s. f. [*oligoposis*, de ὀλίγος, peu, et πόσις, boisson; it. et esp. *oligoposia*]. Diminution dans la quantité des boissons.

OLIGOPSYCHIE, s. f. [*oligopsychia*, ὀλιγοψυχία, de ὀλίγος, peu, et ψυχή, âme]. Ce mot est synonyme d'*imbécillité*.

OLIGOSPERME, adj. [*oligospermus*, de ὀλίγος, peu, et σπέρμα, graine; all. *wenigsamig*, it. et esp. *oligospermo*]. Se dit d'un fruit qui ne renferme qu'un petit nombre de graines.

OLIGOTRICHE, s. f. [ὀλίγος, peu, τρίξ, cheveu]. Rareté des cheveux naturelle, sénile ou pathologique.

OLIGOTROPHIE, s. f. [*oligotrophia*, de ὀλίγος, peu, et τροφή, nourriture; it. et esp. *oligotrofia*]. Diminution de la nourriture.

OLINE, s. f. Corps analogue à l'oléine, mais propre aux huiles siccatives, où il est accompagné de margarine et de stéarine. Elle ne donne, au contact de l'acide nitrique, aucun produit correspondant à l'élaïdine obtenue avec l'oléine. On la trouve dans les huiles de lin, de noix, de chènevis, d'œillette, de ricin, toutes huiles qui absorbent une grande quantité d'oxygène sans se rancir, mais qui se solidifient en prenant un aspect résineux ou de vernis. L'oxygène est absorbé souvent sans dégagement de gaz, d'autres fois

avec dégagement d'acide carbonique et même d'hydrogène. L'absorption est d'abord lente, puis marche rapidement; la dessiccation est hâtée lorsqu'on a fait chauffer l'huile sur la litharge et sur le peroxyde de manganèse.

OLINIQUE (ACIDE). Corps analogue, dans les huiles siccatives, à l'oléique dans les huiles non siccatives, et qu'on obtient en saponifiant à chaud l'huile avec de l'oxyde de cuivre dont l'olinat est soluble dans l'éther. Il est liquide, jaune limpide, sans odeur (C⁴⁶H³⁸O⁵, HO). Combiné avec les oxydes, il perd son équivalent d'eau.

OLIVACÉ, ÉE, ou OLIVÂTRE, adj. [*olivaceus*]. Qui est de couleur vert-olive.

OLIVAIRE, adj. [*olivarius*, all. *olivenförmig*, it. *olivare*, esp. *olivar*]. Qui a la forme d'une olive. — *Corps olivaires*. On donne ce nom à deux éminences oblongues, blanchâtres, qui sont situées à la face antérieure de la moelle allongée, en dehors des pyramides.

OLIVE, s. f. [*oliva*, ἔλαιον, all. *Olive*, angl. *olive*, it. *oliva*, esp. *aceituna*, *oliva*]. Fruit de l'olivier (*Olea europæa*, L., diandrie monogynie, L., jasminées, J.). Ce fruit s'emploie comme aliment et comme assaisonnement. On en retire, par expression, une huile grasse, connue sous le nom d'*huile d'olive*, qui est relâchante et adoucissante.

OLIVETTE, s. f. V. OËLLET.

OLIVILE, s. m. [all. *Olivil*, angl. *olivile*, it. *olivila*, esp. *olivila*]. Nom donné par Pelletier à un principe végétal particulier trouvé dans la gomme d'olivier, d'où lui vient son nom. Ce principe est blanc, cristallisable en aiguilles ou en lamelles, fusible en résine jaune par une chaleur de +70°; il a une saveur douce et sucrée; il est très peu soluble dans l'eau et ne se dissout qu'à chaud dans l'alcool. (C²⁸H¹⁸O¹⁰.)

OLIVINE, s. f. (C¹⁴H⁶O⁴). Corps obtenu par action de l'acide sulfurique concentré sur la salicine. Poudre cristalline, olivâtre, insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, les huiles et les essences.

OLIVIRUTINE, s. f. Produit de l'action des acides sulfurique et chlorhydrique faibles sur l'olivile. Corps soluble dans l'ammoniaque avec une belle couleur violette; précipité de sa solution alcoolique par l'eau. (C⁸H⁴O⁶ 68Q) 24.82.)

OLOPÉTALAIRE, adj. [de ὄλος, entier, et πέταλον, pétale]. Se dit des fleurs anomales dont tous les organes ont pris la forme de pétales.

OMACÉPHALE, s. m. [de ὄμας, épaule, et ἀκέφαλος, acéphale; esp. *omacefalo*]. Nom donné par ls. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont la tête mal formée, mais encore volumineuse, la face distincte, les organes sensoriaux rudimentaires, et point de membres thoraciques: ce sont des acéphales terminés à la région de l'épaule.

OMAGRE, s. f. [*omagra*, de ὄμας, l'épaule, et ἄγρα, proie, capture; all. *Schultergicht*, it. et esp. *omagra*]. Goutte qui attaque l'épaule.

OMBELLE, s. f. [*umbella*, all. *Dolde*, angl. *umbel*, it. *ombrella*]. Mode d'inflorescence dans lequel les pédoncules partent tous d'un même point, et arrivent à peu près à la même hauteur, comme les rayons d'un parasol ouvert.

OMBELLÉ, ÉE, adj. [*umbellatus*, all. *doldig*, it. *ombellato*]. Qui est disposé en ombelle, ou qui a la forme d'un parasol.

OMBELLIFÈRES, s. f. pl. [*umbelliferae*, all. *Doldenpflanzen*, angl. *umbellbearing*, it. *ombrellifere*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines épigynes, qui comprend des végétaux herbacés, rarement sous-frutescents, à tige creuse intérieurement, à feuilles alternes, engainantes à leur base, et généralement décomposées en un très grand nombre de folioles. Les fleurs, toujours fort petites, blanches ou jaunes, sont disposées en ombelles, ayant quelquefois à la base un involucre; d'autres fois, il n'existe pas d'involucre, mais il y a un involucre à la base de chaque ombelle; ou bien il n'y a ni involucre ni involucrelle. Chaque fleur se compose d'un calice adhérent avec l'ovaire infère, et dont le limbe est entier ou à peine denté; d'une corolle à 5 pétales; de 5 étamines épigynes, alternes avec les pétales; d'un ovaire à 2 loges, contenant chacune un ovule renversé, couronné à son sommet par un disque épigyne et bilobé; et de 2 styles terminés chacun par un petit stigmaté simple. Le fruit est un diakène de forme très variée, se séparant à sa maturité en deux akènes monospermes réunis par une columelle filiforme. La graine est renversée, et contient, dans un endosperme assez gros, un très petit embryon axile.

OMBELLULE, s. f. [*umbellula*, all. *Döldchen*, angl. *umbellule*, it. *ombrelletta*]. Ombelle partielle dans une ombelle composée, c'est-à-dire dans celle dont chaque pédoncule se subdivise en d'autres pédicelles florifères.

OMBELLULÉ, ÉE, adj. [*umbellulatus*]. Qui a les fleurs disposées en ombellules.

OMÉLIC, s. m. [*umbilicus*, de *umbo*, bouton; ἰμφάλλος, all. *Nabel*, angl. *navel*, it. *ombelico*, esp. *ombigo*]. Cicatrice arrondie, plus ou moins déprimée, située vers le milieu de la ligne médiane de l'abdomen chez les mammifères adultes, où elle remplace le trou par lequel passaient, dans le fœtus, l'ouraque et le cordon ombilical. — En botanique, on nomme *ombilic* un point marqué sur chaque graine, indiquant l'endroit par lequel celle-ci tenait au cordon ombilical. Ce point, quelquefois à peine visible, d'autres fois allongé et linéaire, comme dans beaucoup de graines légumineuses, ou très large, comme dans le fruit du marronnier d'Inde, est plus communément appelé *hile*.

OMBILICAL, ALE, adj. [*umbilicalis*, angl. *umbilical*, it. *ombilicale*, esp. *umbilical*]. Qui a rapport à l'ombilic. — *Anneau ombilical*. Anneau fibreux qui entoure et ferme l'ouverture de l'ombilic, après la séparation du cordon. — *Artères ombilicales*. Au nombre de deux. Continuation des artères iliaques primitives, rapportant le sang du fœtus au placenta, et s'oblitérant après la naissance. — *Cordon ombilical*. Tige longue, grêle, molle et flexible, qui unit le fœtus au placenta. Son insertion a lieu le plus ordinairement au centre du placenta; mais quelquefois elle se fait près de sa circonférence, et même directement sur les membranes, à une certaine distance. Au moment de la naissance, le cordon a communément 40 à 60 centimètres de longueur. Il se compose des deux artères et de la veine ombilicales, d'une petite quantité de tissu cellulaire, d'une substance particulière, demi-fluide, à laquelle on donne le nom de *gétatine de Warthon*, et d'une double gaine formée par le chorion et l'amnios. C'est à la quantité plus ou moins grande du fluide gélatiniforme dont les vaisseaux sont entourés que le cordon doit son volume plus ou moins

grand. On dit qu'il est *gras* ou qu'il est *maigre*, selon que ce volume excède plus ou moins celui du petit doigt. Dans les premiers temps de la grossesse, on y trouve de plus la vésicule ombilicale, l'allantoïde et l'ouraque. Le cordon est déjà visible vers le vingt-cinquième jour, mais alors composé seulement des vaisseaux ombilicaux et de la gaine que lui fournit le chorion. Il offre presque toujours des bosselures et même des nœuds. On ne connaît pas d'exemple de sa duplicité, et la possibilité de son absence, à laquelle ont cru quelques auteurs, ne saurait être admise. Par analogie, on appelle *cordons ombilical*, en botanique, la partie qui unit la graine à la plante mère. — *Hernie ombilicale*. Chez les adultes, c'est plutôt par une ouverture située dans le voisinage de l'anneau que par l'anneau lui-même que se forment ces hernies; les viscères sortent alors à travers un écartement accidentel des fibres de la ligne blanche (V. EXOMPHALE). — *Région ombilicale*. Celle qui répond à l'ombilic. Elle est bordée supérieurement par une ligne horizontale que l'on suppose tirée au niveau de la base de la poitrine; inférieurement, par une semblable ligne tirée au niveau de la base du bassin; de chaque côté, par une ligne verticale qui, de l'épine iliaque antérieure et supérieure, aboutirait au rebord cartilagineux des côtes. De là trois régions distinctes: une moyenne (l'*ombilic*), et deux latérales (les *flancs*). — *Veine ombilicale*. Celle qui porte au fœtus le sang destiné à sa nutrition. Elle naît du placenta par une multitude de radicules, parcourt le cordon, entre dans l'abdomen du fœtus, et, arrivée au sillon transversal du foie, se divise en deux troncs, dont l'un (le *canal veineux*) va s'ouvrir dans la veine cave inférieure, et l'autre forme la branche droite de la veine porte. — *Vésicule ombilicale*. A mesure que l'embryon (Fig. 288, a) se développe, le point par lequel il tient à la vésicule blastodermique se rétrécit peu à peu, et un moment arrive

culané ou *ombilic* proprement dit. Dans la Figure 288, b est l'*amnios*; o, l'*allantoïde*; o', l'*ouraque* (V. ces mots et EMBRYON). Chez la femme, la vésicule ombilicale ne prend qu'un faible développement, perd de bonne heure toute importance à l'égard de l'embryon et de l'œuf, et disparaît complètement tôt ou tard. Chez les ruminants, elle acquiert plus de développement, mais meurt bientôt à ses deux extrémités, et sa partie moyenne elle-même ne tarde pas à s'effacer. Il en est à peu près de même dans la truie; mais chez les chiens, elle persiste pendant toute la vie intra-utérine.

OMBILIQUE, ÉE, adj. [*umbilicatus*, all. *genabelt*]. Qui présente une dépression plus ou moins marquée à son centre.

OMBRAGEUX, EUSE, adj. [*trepidus*, all. *scheu*, angl. *shy*, it. *ombratico*]. Se dit du cheval qui a peur des objets qui s'offrent à sa vue, et qui cherche à les fuir. Ce défaut est souvent le résultat de la myopie ou d'une mauvaise vue.

OMENTITE, s. f. [*omentitis*]. Inflammation de l'épiploon.

OMMIE. Maladie de l'œil. (Piorry.)

OMMONÉVRIE. Maladie nerveuse de l'œil. (Piorry.)

OMNIFORME, adj. [*omniformis*, de *omnis*, tout, et *forma*, forme; esp. *omniforma*]. On a donné, dans ces derniers temps, le nom de *bandage omniforme* à un bandage herniaire qui diffère du brayer ordinaire, en ce que l'écusson de la pelote est surmonté de sept petites plaques garnies qui, par leur réunion, forment une pelote brisée, divisée dans son pourtour en six compartiments, et un septième placé au centre et complétant le disque. Ces compartiments permettent des mouvements mécaniques très variés, à l'aide desquels on augmente ou diminue à volonté la pression. Cette espèce de brayer présente néanmoins des inconvénients, qui ont empêché de l'adopter.

OMNIVORE, adj. [*omnivorus*, de *omnis*, tout, et *vorare*, manger; all. *allesfresser*, angl. *omnivorous*, it. *omnivoro*, esp. *omnivoros*]. Qui se nourrit d'aliments de toute espèce. Se dit particulièrement des espèces animales dont le système dentaire est composé de trois sortes de dents, et qui sont aptes, par conséquent, à se nourrir également de substances animales et végétales.

OMO-CLAVICULAIRE, adj. V. CORACO-CLAVICULAIRE.

OMOCOTYLE, s. f. [*ὀμος*, épaule, et *κοτύλη*, cavité; it. et esp. *omocotila*]. Cavité de l'omoplate qui reçoit la tête de l'humérus.

OMO-HYOÏDIEN, adj. et s. m. [*omo-hyoideus*, esp. *omo-hioideo*]. Nom d'un muscle placé obliquement sur les côtés et en avant du cou, et qui s'étend du bord supérieur de l'omoplate au bord inférieur du corps de l'os hyoïde.

OMOPHAGE, adj. [*omophagus*, de *ὀμος*, cru, et *φαγέω*, manger]. Qui mange de la chair crue.

OMOPLATE, s. f. [*omopata*, *scapulum*, de *ὀμος*, épaule, et *πλάτη*, surface plate; all. *Schulterblatt*, angl. *omoplate*, it. *omopata*, esp. *omoplatto*]. Os large, mince et triangulaire, situé à la face dorsale du thorax, et formant la partie postérieure des épaules. Sa face dorsale ou postérieure est partagée transversalement en deux parties, vers son tiers supérieur, par une saillie triangulaire, nommée *épine de l'omoplate*, qui se termine par une éminence appelée *acromion*. Au-dessus de cette épine est une large excavation, qui a reçu le

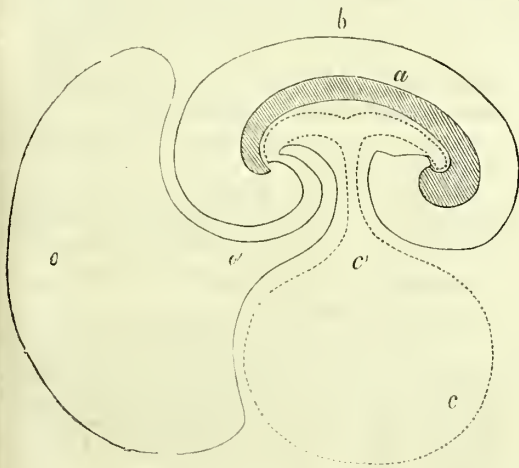


Fig. 288.

où la portion de cette vésicule, placée en dehors de lui, ne communique plus avec son intestin que par un canal, appelé *conduit omphalo-mésentérique* (c'). C'est alors que toute cette portion extérieure de la vésicule prend le nom de *vésicule ombilicale* (c). L'endroit où elle se continue avec l'intestin est appelé *ombilic intestinal*, et les parois du corps, en se resserrant autour de l'orifice extérieur du conduit, produisent l'*ombilic*

nom de fosse sus-épineuse ; et, au-dessous, une autre excavation, qui est la fosse sous-épineuse. La face costale ou antérieure, en rapport avec les côtes, forme la fosse sous-scapulaire. Le bord supérieur de l'omoplate est surmonté en devant par l'apophyse coracoïde ; le postérieur ou vertébral est ce qu'on appelle la base de l'omoplate. L'externe ou axillaire, que quelques auteurs nomment la côte de l'omoplate, forme, par sa réunion avec le vertébral, un angle embrassé par les muscles grand rond et grand dorsal, et par son union avec le coracoïdien, la cavité glénoïde, qui s'articule avec la tête de l'humérus, et qui est supportée par une partie rétrécie appelée col de l'omoplate. — Vétérinaire. Dans les quadrupèdes, la conformation de l'omoplate diffère nécessairement de celle de l'omoplate de l'homme, à raison de la position différente du membre thoracique. La cavité glénoïde, située à son extrémité inférieure ou humérale, appuyée sur l'os du bras, et sert de centre aux mouvements de tout le membre. Suivant Cuvier, les apophyses acromion et coracoïde manquent chez les solipèdes et les ruminants. Néanmoins, quelques auteurs ont décrit sous le nom d'apophyse coracoïde l'éminence raboteuse située en avant de la cavité glénoïde ; et, sous celui d'acromion, l'épine de l'omoplate, grande crête à bord raboteux, qui, dans les didactyles, s'efface presque entièrement vers l'angle huméral, et qui présente, vers sa moitié, une apophyse saillante dirigée vers le bord costal.

OMPHALOCÈLE, s. f. [*omphalocèle*, de *ὀμφαλός*, ombilic, et de *κίλη*, hernie ; all. *Nabelbruch*, it. *omfalocèle*, esp. *omfalocèle*]. Hernie ombilicale.

OMPHALODE, s. m. [de *ὀμφαλός*, nombril ; all. *Nabelloch*]. Nom donné par Turpin à une ouverture fort petite, située sur la partie centrale du hile, ou quelquefois sur un de ses côtés, et donnant passage aux vaisseaux nourriciers qui, du trophosperme, s'introduisent dans le tissu de l'épisperme.

OMPHALOMANCIE, s. f. [*omphalomantia*, de *ὀμφαλός*, l'ombilic, et de *μαντεία*, prophétie, divination ; all. *Nabeldeuterei*, it. *omfalomanzia*, esp. *omfalomancia*]. Espèce de divination pratiquée par quelques sages-femmes crédules, qui prédisent le nombre d'enfants qu'une femme doit avoir, d'après le nombre de nœuds du cordon ombilical de l'enfant qui vient de naître.

OMPHALO-MÉSÉNTÉRIQUE, adj. [*omphalo-mesentericus*, de *ὀμφαλός*, l'ombilic, et *μῆσεντέριον*, le mésentère ; angl. *omphalo-mesenteric*, it. *omfalomesenterico*, esp. *omfalomesenterico*]. — *Vaisseaux omphalo-mésentériques*. On donne ce nom à deux artères et à une veine par le moyen desquelles s'accomplit la circulation de l'embryon à la vésicule. Les artères naissent des deux aortes abdominales, et la veine, après avoir reçu la mésentérique, qui n'en est qu'une faible branche, va gagner le cœur. Cette forme de circulation dure plus ou moins longtemps chez les divers mammifères, suivant les différences qui existent dans le développement de la vésicule blastodermique. Le seul changement qui y survienne consiste en ce que la veine se transforme en une branche de la mésentérique, qui par là devient tronc, et en ce que les artères ne restent plus branches directes des deux aortes abdominales, mais deviennent une branche de l'artère mésentérique supérieure. La circulation blastodermique persiste ainsi, pendant toute la vie embryonnaire, chez le chien et le lapin : elle disparaît de très

bonne heure, avec la vésicule, chez les ruminants, et bien plus tôt encore chez la femme : cependant on l'a vue, chez le fœtus humain, persister jusqu'à la naissance. — *Canal omphalo-mésentérique*. Conduit qui établit communication entre la vésicule ombilicale et l'intestin. (Fig. 288, c', p. 879.)

OMPHALOPHLÉBITE, s. f. [*omphalophlebitis*]. Inflammation de la veine ombilicale.

OMPHALORRHAGIE, s. f. [*omphalorrhagia*, de *ὀμφαλός*, l'ombilic, et *ῥήγνυσις*, faire éruption ; all. *Nabelblutung*, it. *omfalorrhagia*, esp. *omfalorrhagia*]. Hémorrhagie ombilicale.

OMPHALOSITE, adj. [de *ὀμφαλός*, ombilic, et *σιτισ*, nourriture ; esp. *omfalosito*]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres qui vivent seulement d'une vie imparfaite, et, pour ainsi dire, passive ; car elle n'est entretenue que par la communication avec la mère, et elle cesse dès que le cordon ombilical vient à être rompu.

OMPHALOTOMIE, s. f. [*omphalotomia*, de *ὀμφαλός*, l'ombilic, et *τομή*, section ; all. *Nabelschnitt*, angl. *omphalotomy*, it. *omfalotomia*, esp. *omfalotomia*]. Section du cordon ombilical.

ONAGRARIÉES, s. f. pl. [*onagrariae*, all. *Nachtkeuzen*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes, composée de végétaux herbacés, ou rarement frutescents, portant des feuilles simples, opposées ou éparées, et des fleurs terminales ou axillaires. Ces plantes ont un calice adhérent avec l'ovaire infère, et dont le limbe est à 4 ou 5 lobes ; la corolle formée de 4 ou 5 pétales incombants latéralement, et tordus en spirale avant leur parfait épanouissement ; les étamines, en même nombre que les pétales ou double, ou quelquefois moindre, insérées au tube du calice ; un ovaire infère, à 4 ou 5 loges contenant beaucoup d'ovules attachés à leur angle interne ; le style est simple ; le stigmate est tantôt simple, tantôt à 4 ou 5 lobes. Le fruit est une baie ou une capsule à 4 ou 5 loges, s'ouvrant en autant de valves. Les graines ont un tégument propre, formé, en général, de deux feuillettes, et recouvrant immédiatement un embryon homotrope dépourvu d'endosperme.

ONAGRE, s. m. [*onager*, *ὄναγρος*, all. *Waldeck*]. Nom de l'âne sauvage.

ONAGRE, s. f. Genre de plantes de la famille des onagrariées, dont une espèce (*Oenothera biennis*, L.) a ses pousses et ses racines alimentaires et qui a été employée comme astringente.

ONANISME, s. m. [angl. *onanism*, it. et esp. *onanismo*]. 1°. MASTURBATION.

ONCOCOTYLE, s. m., et non **ONCHOCOTYLE** [de *ὄγκος*, crochet, et *κοτύλη*, cavité]. *Oncocotyle borealis*. Entozoaire vivant sur les branchies du *Sciæmus glacialis*. Longueur de 25 à 30 millimètres, six ventouses à la partie antérieure, et un appendice en forme de languette tourné en arrière. Observé par M. Van Beneden.

ONCOTOMIE, s. f. [*oncotomia*, de *ὄγκος*, tumeur, et *τομή*, incision ; esp. *oncotomia*]. Ouverture d'une tumeur ou d'un abcès avec un instrument tranchant.

ONCTION, s. f. [*unctio*, *illitio*, *ἐγμρισις*, all. *Besalbung*, angl. *unction*, it. *unzione*, esp. *uncion*]. Action d'oindre une partie ou de l'enduire d'une substance grasse.

ONCTUEUX, EUSE, adj. [*unctuosus*, all. *salbicht*, angl. *unctuous*, it. et esp. *untuoso*]. Se dit d'un corps

dont la surface ou la poussière produit sur le doigt une impression analogue à celle que causerait une substance grasse.

ONCTUOSITÉ, s. f. [*unctuositas*, all. *Oeligkeit*, angl. *unctuosity*, it. *untuosità*, esp. *untuosidad*]. Qualité de ce qui est ou paraît gras au toucher.

ONDE, s. f. [*unda*, all. *Welle*, angl. *wave*, it. et esp. *onda*]. Trace circulaire qui se forme quand on agite l'eau dans un point quelconque de sa surface, qui semble se mouvoir avec une certaine vitesse, et qui est due aux élévations et dépressions successives du liquide au-dessus et au-dessous de son niveau, c'est-à-dire à des oscillations verticales des molécules liquides. Par analogie, on admet hypothétiquement des *ondes sonores* et des *ondes lumineuses*, c'est-à-dire des ondulations de l'air et de l'éther pour expliquer les phénomènes du son et de la lumière. — En botanique, *onde* se dit d'un gros pli arrondi.

ONDÉ, ÉE, adj. [*undatus*, all. *wellenförmig*, it. *ondato*, esp. *ondeado*]. Se dit d'une surface qui présente des lignes colorées irrégulières. *ONDÉ* est quelquefois synonyme d'*ondulé*. V. ce mot.

ONDÉE, s. f. [*nimbus*, ὄμβρος, all. *Platzregen*, angl. *shower*, it. *acquazzone*, esp. *chaparron*]. Pluie abondante que verse un nuage épais, autour duquel d'autres nuages s'amoncellent. L'ondée dure peu, et, peu après sa cessation, le soleil reparait.

ONDULANT, ANTE, adj. [*undulans*, it. et esp. *ondulante*]. Se dit du poulx, lorsqu'il est grand et qu'il se fait sentir par un mouvement successif, continu et inégal.

ONDULATION, s. f. [*undulatio*, angl. *undulation*, it. *ondulazione*, esp. *ondulacion*]. On admet que le son se propage dans l'air par des sortes de vibrations concentriques analogues aux ondes formées sur une eau tranquille par une pierre qu'on y jette, et qui se propagent circulairement tout autour du centre de l'ébranlement. La même hypothèse est employée pour l'explication des phénomènes de la lumière et de la chaleur.

ONDULATOIRE, adj. [*undulatorius*, esp. *ondulatorio*]. Qui se propage en ondulations : *mouvement ondulatoire*.

ONDULÉ, ÉE, adj. [*undulatus*, all. *wellig*, angl. *undulated*, it. *ondulato*, esp. *ondulado*]. Se dit, en botanique, d'un corps plat et mince dont le bord s'élève et s'abaisse alternativement en plis arrondis, semblables à des ondes.

ONDULEUX, EUSE, adj. [esp. *onduloso*]. V. **ONDULÉ**.

ONEGLIA. Chef-lieu de province en Piémont. Dans le voisinage, source acidule, saline, sulfureuse.

ONGLADE, s. f. V. **ONGLE** *entré dans la chair*.

ONGLE, s. m. [*unguis*, ὄνυξ, all. *Nagel*, angl. *nail*, it. *unglùo*, esp. *uña*]. Lame dure, cornée, demi-transparente, qui revêt l'extrémité dorsale des doigts et des orteils. On distingue dans l'ongle trois parties : son *extrémité*, qui est libre au bout du doigt ; son *corps* ou sa portion moyenne, adhérente par sa face interne ; sa *racine*. Celle-ci offre deux parties distinctes : l'une, terminée par un bord mince et dentelé, s'enfonce dans un repli de la peau ; l'autre, appelée *lunule*, blanchâtre et semi-lunaire, est située immédiatement au-dessus de l'endroit où semble finir l'épiderme. Les ongles sont formés d'un tissu corné de même nature que celui qui constitue les sabots, les cornes des divers animaux. L'absence congénitale ou

acquise des ongles s'appelle *anonychie* [*anonychia*, de α privatif, et ὄνυξ, ongle]. V. CORNÉ. — *Matrice de l'ongle* ou *matrice unguéale*. On donne communément ce nom au sillon ou sinus cutané dans lequel sont implantées l'extrémité postérieure de l'ongle et une partie de ses bords latéraux. Pour former cette prétendue matrice de l'ongle, la peau s'avance, dans l'étendue de 5 millimètres environ, sur la face convexe de l'ongle, puis elle se retourne en s'adossant à elle-même ; et, près du rebord adhérent, le derme passe au-dessous, tandis que l'épiderme se réfléchit sur le dos de l'ongle et le revêt, dans une certaine étendue, usé et détruit par les frottements vers l'extrémité libre de cette lame cornée. Il est évident, d'après les détails donnés ci-dessus sur la formation de l'ongle, que ce nom de *matrice* doit s'étendre à toute la portion du corps papillaire subjacente à la surface adhérente de l'ongle, et non pas seulement à ses rebords.

Ongle entré dans la chair [*onyxis*]. Lésion fort douloureuse, qui affecte surtout le gros orteil. Elle débute quelquefois d'une manière lente par une tuméfaction livide, que remplacent bientôt des ulcérations au pourtour de l'ongle. Mais souvent aussi elle se prononce d'une manière aiguë. La partie malade devient rouge, tendue, très douloureuse, et l'inflammation se termine tantôt par résolution, tantôt par suppuration : ce dernier cas arrivé, le derme s'ulcère et devient fongueux. Il semble que l'ongle s'enfoncé dans les parties molles, tandis que ce sont au contraire les parties molles qui se boursoufflent autour de son bord. La guérison par les seules ressources de la nature est dès lors à peu près impossible. Une multitude de moyens ont été préconisés tour à tour pour la guérison de l'onyxis. On conseille souvent l'avulsion de l'ongle, et on la pratique par le procédé de Dupuytren, qui consiste à fendre l'ongle avec de forts ciseaux, de son extrémité libre jusque vers sa portion adhérente, puis à enlever séparément chaque moitié avec des pinces à disséquer. Mais cette opération est très douloureuse, et presque toujours il se forme pendant la guérison des productions cornées irrégulières dont il faut encore faire l'ablation. Un mode de traitement préférable, et suffisant dans beaucoup de cas, consiste à introduire entre le rebord de l'ongle et les chairs exubérantes quelques brins de charpie, à augmenter graduellement la grosseur de cette petite mèche ; puis, lorsque les chairs sont déjà refoulées en dehors, à les cautériser légèrement avec la pierre infernale ; enfin, lorsque la cicatrisation est complète, il faut maintenir encore pendant longtemps de la charpie sous l'ongle pour éviter le retour des accidents. Mais ce traitement est fort long ; et un moyen beaucoup plus simple encore, plus expéditif, et presque toujours préférable pour la guérison de l'onyxis simple, quoique blâmé par beaucoup de praticiens, c'est d'enlever avec le bistouri le bourrelet cutané qui recouvre la partie latérale de l'ongle, et de panser avec de la charpie, en ayant soin d'en introduire sous l'ongle, comme il a été dit plus haut.

ONGLÉE, s. f. [*in extremis digitis rigor*, all. *Fingerspützen*, it. *unghiella*]. Engourdissement douloureux causé par le grand froid au bout des doigts. Cet engourdissement est accompagné de picotements et de fourmillements insupportables. Il faut se garder de plonger dans l'eau chaude ou d'exposer à une température élevée des parties engourdies ; les frictions

avec la neige ou l'eau froide, jusqu'à ce qu'il s'opère une réaction, sont le moyen le plus simple et le plus convenable.

ONGLET, s. m. [*unguiculus*, all. *Nagel*]. Partie inférieure et ordinairement rétrécie de chaque pièce d'une corolle polypétale, celle par laquelle le pétale tient à la fleur. — En chirurgie, *onglet* est synonyme de *ptérygion*. V. ce mot.

ONGLETÉ, ÉE, adj. [*unguiculatus*, all. *genagelt*]. Se dit d'un pétale qui est muni d'un long ongle.

ONGLON, s. m. Nom donné aux enveloppes cornées de l'extrémité des doigts chez les animaux à pied fourreau, comme les ruminants.

ONGUENT, s. m. [*unguentum*, de *ungere*, oindre; ἔργον, all. *Salbe*, angl. *unguent*, oilment, it. *unguento*, esp. *ungüento*]. Nom générique de médicaments externes d'une consistance analogue à celle de l'axonge, qui ne s'agglutinent pas, mais se liquéfient à la chaleur de la peau, et qu'on applique spécialement sur des ulcères; souvent aussi on les emploie en frictions sur des surfaces cutanées, lorsqu'ils contiennent quelques substances qui doivent être absorbées.

Onguent d'althæa. Onguent composé : d'huile et mucilage, 120 grammes; cire jaune, 30 grammes; résine pure et térébenthine, à 15 grammes.

Onguent d'arthanita. V. ARTHANITA.

Onguent basilicum. V. BASILIGUM.

Onguent blanc de Rhazès (blanc-rhasis, blanc-raisin). Mélange de 1 partie de carbonate de plomb porphyrisé avec 5 parties d'axonge ramollie à une douce chaleur. Cet onguent, employé comme dessiccatif, ne doit être préparé qu'au moment du besoin, car il rancit très vite.

Onguent citrin. Pour le préparer, on fait dissoudre : mercure très pur, 30 gram., dans acide azotique à 32° centésim., 45 gram., et l'on verse peu à peu cette dissolution sur une demi-livre de graisse et autant d'huile d'olive, que l'on a préalablement fait liquéfier ensemble et que l'on a laissées refroidir à moitié. On y incorpore avec soin la solution mercurielle par la trituration. La masse encore liquide, mise dans des formes de papier, se prend en tablettes par le refroidissement.

Onguent égyptiac. V. ÉGYPTIAC.

Onguent épispastique. V. ÉPISPASTIQUE. L'*onguent épispastique végétal* de Pelletier est préparé avec l'axonge, la cire, l'huile d'olive, les feuilles de sabbine récentes, et le *Rhus radicans*. Les divers onguents épispastiques servent à exciter les plaies des vésicatoires.

Onguent gris. Mélange de 1 partie d'onguent napolitain et de 3 d'axonge, qu'on emploie particulièrement contre la vermine.

Onguent mercuriel. V. ONGUENT NAPOLITAIN.

Onguent de la mère. On le prépare en liquéfiant et chauffant ensemble : huile d'olive, 500 grammes; axonge, beurre frais, suif et cire jaune, à 250 gram.; ajoutant par portions, lorsque le mélange fume : litharge porphyrisée, 250 grammes; faisant cuire jusqu'à ce que la masse soit d'un brun noirâtre, et y mêlant alors : poix purifiée, 60 grammes. Cet onguent est employé comme suppuratif.

Onguent napolitain. Pour le préparer, on mêle avec de l'axonge lavée parties égales de mercure très pur et l'on triture jusqu'à extinction complète du métal. On l'emploie en frictions, de 2 à 4 grammes chacune.

Onguent nitrique. V. POMMADE OXYGÉNÉE.

Onguent de pompholyx. Emplâtre dessiccatif com-

posé d'huile rosat, de cire jaune, de suc de morelle, d'encens, d'oxyde de zinc (pompholyx), de sulfure et d'oxyde de plomb.

Onguent populéum. V. POPULEUM.

Onguent de thûie. V. THÛIE.

ONGUICULÉ, ÉE, adj. [*unguiculatus*, all. *genagelt*]. Se dit, en botanique, des pétales qui sont munis d'un grand ongle, et, en zoologie, des mammifères dont les ongles ne revêtent ou n'enveloppent que l'extrémité des doigts.

ONGUIFORME, adj. [*unguiformis*, all. *nagelförmig*]. Qui a la forme d'un ongle.

ONGULÉ, ÉE, adj. [*ungulatus*, all. *Hufblättr*, angl. *hoofed*]. Se dit d'un mammifère dont le pied est terminé par un ou plusieurs sabots ou onglons.

ONGULOGRADÉ, adj. [*ungulogradus*, all. *Hufgänger*]. Qui s'appuie et marche sur des ongles en forme de sabots enveloppant les dernières phalanges.

ONIRODYNIE, s. f. [*onirodynia*, de ὄνειρος, songe, et δῶνν, douleur, c'est-à-dire : songe douloureux]. Cullen réunit sous ce nom le somnambulisme et le cauchemar. Il appelle la première de ces deux affections, *onirodynia activa*, et la seconde, *onirodynia gravans*.

ONOMATOLOGIE, s. f. [*onomatologia*, de ὄνομα, nom, et λόγος, discours]. Partie de la botanique qui traite de la nomenclature.

ONONIDE, s. f. Principe très analogue à la glycyrrhizine, trouvé par Reinsch dans la racine d'*Ononis spinosa*. Elle n'est pas cristallisable; amère, puis douceâtre.

ONONINE, s. f. Principe cristallisable soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau; d'abord sans saveur, il en a une ensuite un peu sucrée; il fond en un liquide clair. On le trouve mêlé à l'ononide.

ONTANEDA. A sept lieues de Santander (Espagne). Eau sulfureuse, 28°, bonne contre les vieux ulcères, les scrofules, les gastralgies, les hépatites chroniques, les affections cutanées, la paralysie et les ulcérations vénériennes.

ONTOLOGIE, s. f. [*ontologia*, de τὰ ὄντα, les êtres, et λόγος, discours]. On donne ce nom, en métaphysique, à la recherche de l'être en soi; recherche qui, étant absolument inaccessible à l'esprit humain, entraîne en des spéculations désormais stériles. En médecine, Broussais avait appelé *ontologie* la doctrine qui, opposée à la doctrine physiologique, ne rattachait pas les phénomènes pathologiques aux phénomènes réguliers de la vie. A ce point de vue de Broussais, qui est le vrai, l'*ontologie médicale* est une série de conceptions qui, séparant la pathologie de la physiologie, laisse tous les phénomènes morbides sans véritables fondements et les subordonne à des explications dès lors illusoire.

ONYCHATROPHIE, s. f. [de ὄνυξ, ongle, et ἀτροφία, atrophie]. Atrophie des ongles. (Fuchs.)

ONYCHAUXE, s. f. [de ὄνυξ, ongle, et αἴξη, accroissement]. Hypertrophie des ongles. (Fuchs.)

ONYCHIE, s. f. [*onychia*, de ὄνυξ, ongle]. Inflammation de la matrice unguéale.

ONYX, s. m. V. PRÉRYGION.

ONYXIS, s. m. [esp. *onixis*]. V. ONGLE entré dans les chairs.

OONIN, s. m. Nom donné par Couerbe à un produit d'altération qui se sépare de l'albumine du blanc d'œuf en l'abandonnant à elle-même pendant un mois environ, à une température plus basse que zéro.

OONINE, s. f. [all. *Oonin*, esp. *oonina*]. Nom donné par Couerbe à la prétendue membrane réticulée qui contiendrait l'albumine du blanc de l'œuf dans les cellules.

OOPHORIDIE, s. f. [*oophoridium*]. Nom donné chez les lycopodes à des capsules à trois ou quatre valves, renfermant trois ou quatre corps subglobuleux plus gros que les spores que contiennent les sporanges. V. MACROSPORE.

OOPHORITE, s. f. [de ὄν, œuf, et φέρειν, porter]. Inflammation de l'ovaire.

OPACITÉ, s. f. [*opacitas*, all. *Undurchsichtigkeit*, *Opacität*, angl. *opacity*, it. *opacità*, esp. *opacidad*]. Propriété qu'ont certains corps d'intercepter la lumière et de n'en laisser passer aucun rayon, même lorsqu'ils ont peu d'épaisseur. Cette propriété peut dépendre ou de leur épaisseur, ou de la disposition confuse de leurs molécules, qui, isolément, seraient transparentes, ou de l'interposition d'une matière étrangère liquide ou solide.

OPALIN, INE, adj. [*opalinus*, all. *opalartig*, angl. *opatine*, esp. *opalino*]. Qui a une teinte laiteuse et bleuâtre, avec des reflets irisés.

OPAQUE, adj. [*opacus*, all. *undurchsichtig*, angl. *opaque*, it. et esp. *opaco*]. Se dit d'un corps qui ne transmet pas la lumière au travers de sa masse. — *Cornée opaque*. V. SCLÉROTIQUE.

OPÉRATION, s. f. [*operatio*, de *opus*, ouvrage; all. et angl. *Operation*, it. *operazione*, esp. *operacion*]. *Opération* signifie proprement *action*. — *Opération chirurgicale*. Tout ce que fait le chirurgien sur le corps vivant à l'aide d'instruments, soit qu'il divise des parties auparavant continues (*diérèse*), soit qu'il réunisse des parties séparées (*synthèse*), soit qu'il fasse l'extraction d'une partie quelconque (*exérèse*), ou qu'il substitue une partie artificielle à une partie naturelle qui manque (*prothèse*). — *Opération chimique* ou *pharmaceutique*. Tout ce que fait le chimiste ou le pharmacien pour analyser un corps, déterminer des combinaisons, ou préparer des médicaments. Ces sortes d'opérations se font au moyen d'agents mécaniques, à l'aide de l'action du feu et des substances connues sous le nom de *réactifs chimiques*; de là les dénominations nombreuses données à ces opérations, suivant le moyen employé et son mode d'action.

OPERCULE, s. m. [*operculum*, de *operire*, couvrir; all. *Deckel*, it. *operculo*]. On nomme ainsi, en botanique, l'espèce de couvercle qui ferme l'urne des mousses; en ichthyologie, un appareil osseux composé de quatre pièces, qui, dans beaucoup de poissons, couvre et protège les branchies; en conchyliologie, une pierre calcaire ou cornée qui sert à fermer plus ou moins complètement l'ouverture de certaines coquilles univalves.

OPERCULÉ, ÉE, adj. [*operculatus*, all. *gedeckelt*, angl. *operculate*, it. *operculato*, esp. *operculado*]. Qui est fermé par un opercule.

OPHIASIS, s. f. [de ὄφις, serpent; all. *Schlangekopf*, it. *ofiasi*, esp. *ofiasis*]. Espèce d'alopecie commune à l'homme et à beaucoup d'animaux, dans laquelle les cheveux et les poils tombent par places, ce qui fait que celui qui en est affecté est tacheté comme la peau d'un serpent.

OPHIDIENS, s. m. pl. [de ὄφις, serpent, et εἶδος, forme; all. *Ophidier*, esp. *ofidios*]. Reptiles à épiderme écailleux, caduc; à corps allongé, serpenti-

forme, aminci en arrière; à membres nuls ou rudimentaires; à langue bifide, sans paupières, à cloaque ouvert transversalement.

OPHIOGLOSSÉ, s. f. [*ophioglossum*, de ὄφις, serpent, et γλῶσσα, langue; all. *Schlangezunge*, esp. *ofioglosa*]. Genre de plantes (cryptogamie, L., famille des fougères, J.) dont une espèce (*langue-de-serpent*, *petite serpentinaire*, *Ophioglossum vulgatum*, L.), à sporanges réunis en un ôpi distique, articulé, uniloculaires, à déhiscence transversale, est commune dans les lieux humides, et a une souche fibreuse dite vulnéraire.

OPHIOSTOME, s. m. [de ὄφις, serpent, et στόμα, bouche; it. et esp. *ofiostomo*]. Genre d'entozoaires qui ont pour caractères communs: un corps cylindrique, allongé, rétréci en arrière, et une bouche munie de deux lèvres, l'une supérieure, l'autre inférieure. L'existence de cet entozoaire dans l'homme est encore incertaine.

OPHTHALMALGIE, s. f. [*ophthalmalgia*, de ὀφθαλμός, œil, et ἀλγος, douleur]. On donne ce nom à toute douleur des yeux sans inflammation, mais particulièrement à la névralgie oculaire.

OPHTHALMIE, s. f. [*ophthalmia*, de ὀφθαλμός, œil; all. *Augenentzündung*, angl. *ophthalmia*, *ophthalmitis*, it. *otalmia*, *oftalmia*, esp. *oftalmia*]. On désigne généralement sous ce nom toutes les affections inflammatoires du globe de l'œil, avec rougeur de la conjonctive. Le plus souvent cette affection se borne à la conjonctive, et les ophthalmologistes ont proposé de l'appeler *conjonctivite*, de même qu'ils ont assigné des caractères et des noms particuliers aux inflammations de chacun des autres tissus qui concourent à former l'organe de la vision. Mais ces divers noms, *kératite*, *iritis*, *sclérotite*, *retinite*, etc., n'indiquant que les inflammations bornées à un seul tissu, on a conservé celui d'*ophthalmie* pour indiquer les inflammations complexes, c'est-à-dire attaquant à la fois plusieurs des tissus oculaires. V. BLÉPHARITE, CONJONCTIVITE, etc.

Ophthalmie blennorrhagique. Ophthalmie aiguë produite par l'application, sur la conjonctive, de la matière de l'écoulement blennorrhagique. C'est une affection grave, contagieuse d'un œil à l'autre, qui s'accompagne de suppuration abondante et d'une violente inflammation, entraînant souvent l'opacité de la cornée ou même son ramollissement et sa perforation. Le traitement antiphlogistique doit être énergique; il faut en même temps employer le nitrate d'argent à la dose de 1 gramme pour 30 grammes d'eau distillée. L'azotate d'argent en instillation, en injection à dose élevée; dans les cas graves, la cautérisation même, et les irrigations d'eau froide sur l'œil ouvert; tels sont les moyens les plus propres à combattre ce redoutable accident.

Ophthalmie d'Égypte, *ophthalmie épidémique*; *ophthalmie purulente*. On lui a donné le nom d'*ophthalmie d'Égypte*, parce qu'on l'a observée d'abord sur des troupes revenant de l'expédition d'Égypte. Elle est très commune dans les armées belge et allemande. Le caractère contagieux en est très marqué. Elle est très rapide, très douloureuse, et se termine souvent d'une manière malheureuse, la conjonctive et la cornée s'ulcérant en peu d'heures, et amenant l'évacuation de l'humeur aqueuse et la cécité; ou bien des granulations se forment sur la conjonctive des paupières, et causent tant d'irritation, que la perte de la vue s'ensuit. Le traitement consiste à donner des

doses vomitives d'émétique, se répétant à peu d'heures d'intervalle, durant la première période inflammatoire ; à enlever la conjonctive altérée ou les granulations avec le bistouri, et à administrer un collyre de nitrate d'argent ou d'alun.

Ophthalmie purulente. Maladie des enfants nouveau-nés, ou encore en très bas âge, dont les causes sont peu connues, mais qu'on observe surtout chez les enfants d'une mauvaise constitution et privés des soins de propreté. Elle est caractérisée par un tel gonflement des paupières, qu'on peut à peine apercevoir la conjonctive, et par l'accumulation, entre le globe oculaire et les paupières inférieures, d'une matière purulente qui suinte le long de la joue, qu'elle excorie, ou qui, d'autres fois, retenue par le rapprochement intime des paupières, jaillit ou coule en nappe lorsqu'on écarte forcément ces voiles membraneux. Cette ophthalmie peut se borner à la conjonctive palpébrale, mais elle s'étend le plus souvent à la conjonctive oculaire, et elle attaque quelquefois le globe de l'œil lui-même. Au début, il faut la combattre par un traitement antiphlogistique proportionné à l'intensité de l'inflammation et à la force du petit malade. On passe ensuite aux applications réfrigérantes et astringentes ; mais il faut surtout débarrasser soigneusement les paupières du fluide qui les baigne. On se sert, à cet effet, d'une éponge fine imbibée d'un collyre tiède légèrement astringent, ou bien on instille plusieurs fois par jour une petite quantité de ce liquide à l'aide de la seringue d'Anel. On emploie communément un collyre composé de 5 centigrammes de sulfate de zinc dans 32 grammes d'eau distillée. On détermine en même temps une dérivation sur le canal intestinal, et l'on prescrit des boissons toniques, amères, et un bon régime.

Ophthalmie périodique [angl. *moonblindness, lunatic eyes, moon-eyed horse*]. Vétérinaire. Inflammation particulière de l'œil qui se montre sur les animaux solipèdes avec les caractères de la périodicité. Synonymie : *Fluxion périodique des yeux, ophthalmie intermittente, rémittente, maladie lunatique, lunatisme, lune, tour de lune, mal de lune*. Elle est décrite comme spéciale au cheval, à l'âne et au mulet ; mais elle a été observée aussi sur le bœuf et le mouton. C'est une affection épizootique pour un grand nombre de contrées. Les caractères de l'affection, pendant les accès, sont ceux d'une ophthalmie avec formation et précipitation d'un hypopyon dans la chambre antérieure de l'œil, hypopyon qui se résorbe durant la dernière période de l'accès. Pendant la rémission ou *intermittence*, si la maladie est récente, il n'y a rien ; si la maladie est ancienne, la sensibilité de l'œil est exaltée, le globe paraît plus petit et présente une teinte de feuille morte, qui est un signe essentiel ; le cristallin montre diverses altérations. La durée moyenne des intermittences est de 40 à 60 jours. C'est la maladie la plus grave des organes de l'œil, celle qui produit le plus souvent la cécité. Les ressources de l'art sont incertaines. On recommande pendant les accès le traitement antiphlogistique ; dans les intermissions, les toniques internes, le quinquina, la cautérisation par le fer rouge autour des yeux, les frictions mercurielles. On a essayé la ponction de la cornée pour retirer les flocons déposés dans les chambres de l'œil. La pommade caustique qu'on peut appliquer avec le plus d'avantage est composée de : nitrate d'argent, 10 centigrammes ; axonge, 10 grammes.

OPHTHALMIQUE, adj. et subst. [*ophthalmicus*, angl. *ophthalmic*, it. *oftalmico*, *oftalmico*, esp. *oftalmico*]. Qui concerne les yeux. — *Artère ophthalmique*. Branche de la carotide interne qui sort du crâne par le trou optique, et se porte vers l'angle interne de l'orbite, où elle se divise en deux branches, la frontale et la nasale. — *Veine ophthalmique*. Elle accompagne l'artère précédente, sort de l'orbite par la partie interne de la fente sphénoïdale, et s'ouvre dans le sinus caverneux. On a quelquefois appelé *ophthalmique faciale*, la branche par laquelle la jugulaire interne, parvenue sur les côtés de la racine du nez, communique avec l'ophthalmique. — *Ganglion ophthalmique*. Petit corps rougeâtre, lenticulaire, placé au côté externe du nerf optique, près du fond de l'orbite, et donnant naissance aux nerfs ciliaires (V. OTIQUE). — *Nerf ophthalmique*. C'est la première et la moins considérable des trois branches du nerf trijumeau ; il s'avance le long de la paroi externe du sinus caverneux, et pénètre dans l'orbite par la fente sphénoïdale.

OPHTHALMITE, s. f. V. OPHTHALMIE.

OPHTHALMOLENNORRHÉE, s. f. [de *ὀφθαλμός*, œil, *ἐλένην*, mucus, pus, et *ῥαῖν*, couler]. Nom donné à l'ophthalmie purulente, lorsque la maladie, au lieu de se borner à la conjonctive palpébrale, attaque le globe de l'œil lui-même. Dans les deux cas, la maladie est la même ; toute la différence est dans l'étendue et l'importance des surfaces enflammées. La conjonctive oculaire se tuméfie, et forme bientôt un chémosis ; la cornée elle-même s'infiltré de pus, et finit par s'ulcérer : de là un staphylôme et la perte de la vue. Les bases du traitement sont les mêmes que dans l'ophthalmie purulente. V. ce mot.

OPHTHALMOCELE, s. f. [*ophthalmoecele*, de *ὀφθαλμός*, œil, et *κύημα*, hernie]. V. EXOPHTHALMIE.

OPHTHALMOCHROÏTE, s. f. [de *ὀφθαλμός*, œil, et *χρῶμα*, couleur]. V. MÉLAÏNE.

OPHTHALMOOPIE, s. f. [de *ὀφθαλμός*, œil, et *ὀπτος*, fatigue]. (Synonymie : *Kopiopie, lassitude oculaire, disposition à la fatigue des yeux et au trouble oculaire, asthénopie, amblyopie presbytique*.) L'*ophthalmooopie* est un affaiblissement qui se remarque à peu près exclusivement chez les presbytes, et, exceptionnellement, chez des myopes qui ont fait abus de lunettes concaves trop fortes. Cette espèce d'amblyopie survient par suite de l'accommodation forcée et continue, lorsqu'un presbyte s'est livré pendant un temps plus ou moins considérable, tantôt pendant des années, tantôt pendant des mois seulement, à un travail assidu sur des objets petits et tenus très près de l'œil. Dans les plus hauts degrés de la presbytie, elle survient de très bonne heure et même à un âge peu avancé, parfois sur des enfants. Sa marche est généralement lente. Le soir, le malade éprouve une fatigue des yeux, quelquefois aussi une sensation de gêne. Les objets cessent momentanément d'être perçus avec netteté. La vue se rétablit dans le principe, lorsque le malade éloigne beaucoup les objets. Plus le mal dure et s'aggrave, plus les intervalles où la vue est bonne, nette et supporte le travail, se raccourcissent. Enfin, le malade finit par être obligé de suspendre le travail à chaque instant, et par ne pouvoir plus lire que quelques lignes ou quelques mots à la fois. Il faut prendre garde de ne pas confondre cette amblyopie avec l'amaurose. Il est caractéristique que, même à ce point, le malade y voit encore nettement quand il

commence à travailler; seulement, à la lumière artificielle ou dans les endroits sombres, il éprouve, même en commençant, une certaine difficulté à voir. Il est également caractéristique que des verres convexes plus ou moins forts, selon la portée de la vue et le degré de l'affection, font cesser le trouble, et donnent à la vision de la netteté et de la force. Si le malade ne cesse pas le travail, l'amblyopie, augmentant, finit par donner lieu à une amaurose. Le traitement consiste à reposer l'organe et à exercer la vue sur des objets distants. Quand la vue reprend un peu de force, si l'on se remet à travailler, interrompre souvent le travail par des repos; laver l'œil avec des collyres excitants et fortifiants, et prescrire l'usage de verres convexes convenablement choisis. Presque toujours, par l'emploi de ces moyens, l'ophtalmocopie disparaît.

OPHTHALMODYNIÉ, s. f. [*ophthalmodynia*, de *ὀφθαλμῖος*, œil, et *δύνη*, douleur; all. *Augenschmerz*]. Douleur rhumatismale de l'œil. On a donné aussi ce nom à une variété de la névralgie frontale, dans laquelle la douleur se propage le long des divisions nerveuses fournies au globe oculaire par le nerf orbito-frontal.

OPHTHALMOGRAPHIE, s. f. [*ophthalmographia*, de *ὀφθαλμῖος*, œil, et *γραφία*, description; all. *Ophthalmographie*, angl. *ophthalmography*, it. *ottalmografia*, esp. *oftalmografía*]. Description de l'œil.

OPHTHALMOLOGIE, s. f. [*ophthalmologia*, de *ὀφθαλμῖος*, œil, et *λόγος*, discours; all. *Ophthalmologie*, angl. *ophthalmology*]. Partie de l'anatomie qui traite des yeux.

OPHTHALMOMÈTRE, s. m. [*ophthalmometrum*, de *ὀφθαλμῖος*, œil, et *μέτρον*, mesure]. Instrument inventé par F. Petit pour mesurer, dans les expériences anatomiques sur l'œil, la capacité des chambres antérieure et postérieure.

OPHTHALMOPONIE, s. f. [*ophthalmoponia*, de *ὀφθαλμῖος*, œil, et *πόνος*, douleur]. Douleur dans l'œil.

OPHTHALMOPTOSE, s. f. [*ophthalmoptosis*, de *ὀφθαλμῖος*, œil, et *πτώσις*, chute]. Synonyme d'*exophthalmie*.

OPHTHALMORRHAGIE, s. f. [*ophthalmorrhagia*, de *ὀφθαλμῖος*, œil, et *ῥαγή*, rupture; all. *Augenblutfluss*]. Hémorrhagie ou écoulement de sang par la conjonctive oculaire.

OPHTHALMOSCOPIE, s. f. [*ophthalmoscopia*, de *ὀφθαλμῖος*, œil, et *σκοπεῖν*, considérer; all. *Ophthalmoscopia*]. L'art de connaître le tempérament d'une personne par l'examen de ses yeux.

OPHTHALMOSTAT, s. m. [de *ὀφθαλμῖος*, œil, et *στατός*, arrêté; all. *Ophthalmostat*]. On désignait autrefois sous ce nom divers instruments à l'aide desquels on tenait les paupières écartées et le globe de l'œil immobile, lorsque l'on avait à faire une opération sur cet organe. Ils ne sont guère employés que dans l'opération du strabisme. (Fig. 289.)

OPHTHALMOTOMIE, s. f. [*ophthalmotomia*, de *ὀφθαλμῖος*, œil, et *τομή*, incision; angl. *ophthalmotomy*]. Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection de l'œil. Extirpation de l'œil.

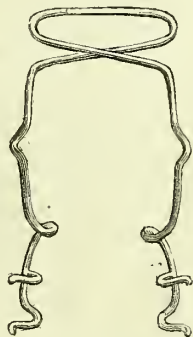


Fig. 289.

OPHTHALMOXYSE, s. f. [*ophthalmoxysis*, de *ὀφθαλμῖος*, œil, et *ξύειν*, racler]. Espèce de scarifications qu'on pratiquait autrefois sur la conjonctive dans les cas d'ophtalmie.

OPHTHALMOXYSTRE, s. m. [de *ὀφθαλμῖος*, œil, et *ξύειν*, racler]. Instrument avec lequel Woolhouse scarifiait la conjonctive ou la surface interne des paupières: c'était une petite brosse faite avec des barbes d'épis d'orge ou de seigle.

OPIAGÉ, ÉE, adj. et s. m. [*opiaceus*, all. *opiumhaltig*, it. *opiaceo*, esp. *opiado*]. Qui contient de l'opium.

OPIAMMONÉ, s. m. [*opiate d'ammoniaque*]. L'acide opianique absorbe l'ammoniaque et forme un corps que ne décomposent pas les acides étendus. Il se dissout dans l'acide sulfurique concentré. Il est soluble dans l'alcool chaud, tout il se dépose en cristaux par refroidissement. (C⁴⁰H¹⁷O¹⁶Az.)

OPIANIQUE (ACIDE). Produit de la décomposition, par oxydation, de la narcotine. *Anhydride*, il n'est connu que combiné avec les sels (C²⁰H⁸O⁹). *Hydraté*, il cristallise en prismes incolores, sans goût, peu solubles dans l'eau chaude (C²⁰H⁸O⁹, H₂O).

OPIAT, s. m. [*opiatum*, all. *Opiat*, angl. *opiate*, it. *oppiato*, *opiato*, esp. *opiato*]. Ce mot a été généralement employé comme synonyme d'*électuaire*; cependant on doit le réserver, comme faisaient les anciens, pour désigner les électuaires qui contiennent de l'opium.

Opiat fébrifuge. Il est composé, selon le Codex, de : quinquina gris en poudre, 18 parties (en poids); chlorure ammonique, 1 partie; miel choisi et sirop d'absinthe, à 16 parties.

Opiat méésentérique. Il est préparé avec : gomme ammoniaque, limaille de fer et séné, à 16 gram.; calomel, racine de pied-de-veau, aloès socotrin, à 8 gram.; poudre de *tribus* et rhubarbe choisie, à 12 gram. Après avoir pilé les substances qui doivent être pilées, on incorpore le tout avec le double de sirop de séné composé, dil *sirop de pommes*, et l'on en fait un électuaire. L'opiat méésentérique, fort employé autrefois contre les *obstructions*, purge à la dose de 2 à 8 grammes. Il ne doit être préparé qu'à mesure du besoin, parce qu'il acquiert en peu de temps une dureté due à l'oxydation du fer par l'eau.

OPIATION, s. f. [*opiliatio*, de *opilare*, obstruer, remplir; all. *Verstopfung*, angl. *opilation*, it. *opilazione*, esp. *opilacion*]. Obstruction.

OPISTHOCYPHOSE, s. f. [*opisthocyphosis*, de *ὀπισθεν*, en arrière, et *κύφος*, bossu; esp. *opistocifosis*]. Cambrure de l'épine en arrière.

OPISTHOGASTRIQUE, adj. et s. f. [*opisthogastricus*, de *ὀπισθεν*, par derrière, *γαστήρ*, l'estomac; it et esp. *opistogastro*]. Chaussier appelait *artère opisthogastrique* le tronc cœliaque, qui naît de l'aorte descendante, derrière la partie supérieure de l'estomac.

OPISTHOTONOS; s. m. [*opisthotonus*, de *ὀπισθεν*, en arrière, et *τόνος*, tension; it. *opistotono*, esp. *opistotonos*]. Tétanos avec renversement du corps en arrière.

OPIUM, s. m. [*ὀπίον*, *μυκόνιον* des Grecs, de *ὀπίος*, suc, liqueur; all. *Opium*, *Mohasaft*, angl. *opium*, it. *oppio*, *opio*, esp. *opio*]. Suc épais des capsules du *pavot somnifère* (*Papaver somniferum*, L.), qui nous vient de la Turquie et de la Perse, en morceaux arrondis ou aplatis, rougeâtres à l'extérieur, pesant 500 à 750 grammes, enveloppés dans des débris de végétaux, et à la surface desquels on

trouve fréquemment des semezces d'un *Rumex*. Cette substance est solide, d'un brun noirâtre, d'une odeur nauséabonde et d'une saveur très amère. On en connaît trois espèces : la première en larmes, qu'on retire, par incision, des capsules de pavot ; la seconde, ou l'*opium thébainque*, qu'on prépare en évaporant le suc de ces capsules jusqu'à consistance solide ou de rob ; enfin la troisième, ou le *méconium*, qu'on extrait de ces mêmes capsules, peut-être même du marc, après en avoir retiré le suc. L'*opium* du commerce est un mélange du premier et du dernier, et peut-être des trois. Il en arrive aussi des Indes et de Smyrne, mais il est presque toujours d'une qualité inférieure. L'analyse a déjà indiqué dans l'*opium* un grand nombre de principes différents : la morphine, combinée à la fois avec l'acide méconique et avec l'acide sulfurique ; la codéine, à l'état aussi de méconate acide ; la narcotine, la narcéine, la méconine ; le principe cristallisable obtenu par Dublanc jeune ; la paramorphine et la pseudo-morphine, l'acide méconique ; une huile grasse, du caoutchouc, de la résine et de l'albumine ; de la gomme et de la bassorine ; du ligneux et des sels (sulfates de potasse, de chaux, etc.). — L'*opium* brut ne s'emploie guère qu'extérieurement. A l'intérieur, on l'administre souvent sous forme d'*extrait*, dénomination appliquée par les auteurs à des préparations très différentes les unes des autres. Celle qui se rapproche le plus de l'*opium* naturel est l'*extrait d'opium*, ou plutôt l'*opium purifié de Lemery*, qu'on obtient en épuisant successivement par de l'eau et de l'alcool de l'*opium* choisi, et réunissant les deux produits en un seul, qui contient tous les principes de l'*opium* dégagés des impuretés qui y étaient mêlées. — On emploie généralement aujourd'hui sous le nom d'*extrait gommeux d'opium* un produit qu'on obtient en versant sur 500 grammes d'*opium* choisi 3 kilogrammes d'eau distillée froide ; malaxant au bout de 12 heures, laissant encore macérer pendant 12 heures ; passant sur une toile avec expression, soumettant le marc à une nouvelle macération dans 6 parties d'eau froide ; passant encore avec expression, décantant les liqueurs, et les évaporant au bain-marie jusqu'à consistance d'*extrait* ; versant sur cet *extrait* 4 kilogrammes d'eau froide (environ 16 fois son poids), agitant de temps en temps pour faciliter la dissolution ; passant les liqueurs et les évaporant encore jusqu'à consistance d'*extrait* pilulaire. Cet *extrait gommeux*, ou plutôt *extrait aqueux d'opium*, est souvent prescrit sous le nom d'*extrait thébainque*, lorsqu'on veut donner de l'*opium* à l'insu des malades qui craignent ce médicament. Contenant beaucoup moins de narcotine, il passe pour être beaucoup plus calmant que l'*opium* brut. On le donne en pilules à la dose de 2 à 5 centigrammes, ou bien on le dissout dans une potion, etc. — L'*extrait d'opium sans narcotine*, indiqué par le Codex, possède, dit-on, encore plus complètement cette propriété sédative, mais il est inusité. — On prépare l'*extrait d'opium au vin* en faisant macérer pendant 24 heures 500 grammes d'*opium* dans 2 kilogrammes de vin blanc ; passant avec expression, divisant le marc dans 1 kilogramme de vin blanc, mettant de nouveau à la presse après quelques heures de macération ; passant à la chausse les liqueurs vineuses, et évaporant au bain-marie jusqu'à consistance d'*extrait*. On rapportait, il y a quelques années, presque toute la propriété sédative de l'*opium* au sel naturel de morphine ; mais, depuis la découverte des autres principes, et surtout

de la codéine, qui possède à un très haut degré cette action sédative, on a reconnu que les sels de morphine et même ceux de codéine, si utiles qu'ils soient, ne représentent pas toutes les propriétés de l'*extrait gommeux d'opium*, et ne sauraient, dans tous les cas, être donnés à la place de ce produit. Il est même reconnu que l'action des préparations opiacées n'est pas toujours en raison de la proportion de morphine qu'elles contiennent. A dose un peu trop forte, ces préparations donnent un sommeil agité ou bien une vive excitation accompagnés de symptômes cérébraux très variés et d'accidents qui peuvent aller jusqu'au narcotisme et à l'empoisonnement. Quelques personnes même ne peuvent prendre la moindre dose d'*opium* sans éprouver une agitation plus ou moins violente : de là la nécessité d'une extrême prudence dans l'administration de ce médicament. — *Sirop d'opium*. Sirop composé avec : *extrait d'opium*, 80 centigr. ; eau pure, 16 gram., et sirop de sucre simple, 500 gram. On fait dissoudre l'*extrait d'opium* dans l'eau, on filtre la dissolution, on l'ajoute au sirop bouillant ; on fait jeter quelques bouillons, et l'on passe. Henry et Guibourt indiquent de le préparer avec 4^{ss}, 80 d'*extrait d'opium* dissous dans 128 grammes d'eau distillée et 4^{ss}, 80 de sirop de sucre. Dans l'un comme dans l'autre, il y a 5 centigrammes d'*extrait* par 32 grammes. — *Teinture d'opium*. Elle est préparée, selon la *Pharmacopée raisonnée* de Guibourt, avec 1 partie d'*extrait* sur 11 d'alcool à 21° Cart. ; 24 gouttes de cette teinture pèsent 60 centigram., et contiennent, par conséquent, 5 centigram. d'*opium*. — *Vin d'opium simple*. On le prépare en faisant macérer pendant quinze jours 64 gram. d'*opium* sec choisi dans 512 gram. de vin de Malaga. — *Vin d'opium composé*. V. LAUDANUM DE SYDENHAM. — *Vin d'opium par fermentation*. V. LAUDANUM DE ROUSSEAU. — *Vinaigre d'opium*. On le prépare en divisant 32 gram. d'*opium* dans 192 gram. de fort vinaigre, ajoutant 128 gram. d'alcool à 80° centés. ; laissant macérer pendant huit jours, passant avec expression et filtrant au papier. 4 grammes de cette préparation correspondent à 35 centigrammes d'*opium* brut. V. LACTUCARIUM, PAVOT, TRIBADACE.

OPOBALSAMUM, s. m. [*πικράσσωον*, de *ὄπιος*, suc, et *βάλσμον*, baume ; it. et esp. *opobalsamo*]. Non donné autrefois au baume de la Mecque. V. ce mot.

OPOCÉPHALE, s. m. [de *ὄπις*, visage, et *κεφαλή*, tête ; esp. *opocefalo*]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres qui ont les deux oreilles rapprochées ou réunies sous la tête, les mâchoires atrophiées, et point de bouche ni de trompe.

OPODELDOCH ou **OPODELTOCH**, s. m. [all. *Opodeldoch*, *Seifenspirit*, angl. *opodeldoc*, it. *opodeldoch*, *opodelthoc*]. Baume pharmaceutique préparé en faisant dissoudre au bain-marie 64 grammes de savon blanc de graisse de veau sec et râpé, dans 512 grammes d'alcool à 86° centésim. ; ajoutant camphre purifié, 48 grammes ; puis huile de romarin, 12 grammes ; huile de thym rectifiée, 4 grammes ; ammoniacque à 22°, 16 grammes ; mélangeant exactement, et filtrant au papier le liquide chaud au-dessus de fioles à larges ouvertures, dans lesquelles il se solidifie, et que l'on bouche promptement avec des bouchons de liège entourés d'une feuille d'étain. Ce baume est à demi solide, d'une transparence opaline, souvent interrompue par des cristallisations de stéarate de soude ; mais il vaut mieux qu'il n'y ait pas de ces cristallisations, car c'est une véritable décomposition.

Cette préparation est employée en frictions dans les entorses et les douleurs rhumatismales.

OPODÉOCÈLE, s. f. [*opodeocele*; mot mal formé : peut-être de *ὀπρ*, trou, et *πόλις*, tumeur]. Nom donné par Sagar à la hernie sous-pubienne.

OPODYME, ou mieux **OPODIBYME**, s. m. [*opodymus*, de *ὀψ*, visage, et *διδυμις*, double; esp. *opodimo*]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui n'ont qu'un seul corps, mais dont la tête, unique par derrière, se sépare en deux faces distinctes à partir de la région oculaire.

OPOPANAX, s. m. [it. et esp. *opopanax*]. Suc gommeux, résineux, fétide, obtenu par des incisions faites au collet de la racine du *Pastinaca opopanax* (*Laserpitium chironium*, L., *Opopanax chironium*, Koeh), ou peut-être de l'*Heraclium pastinaca*, L., plantes du genre *P. mais*. Il nous vient de la Syrie sous forme de grumeaux irréguliers, d'un rouge brun, d'une odeur désagréable. Il a été employé comme anti-spasmodique et expectorant.

OPPOSANT, ANTE, adj. et s. m. [*opponens*, all. *Gegensteller*, angl. *opponents*, *opposing*, it. *opponente*, esp. *oponente*]. Qui met en opposition ou en face.

Opposant du petit doigt (carpo-métacarpien du petit doigt, Ch.). Muscle situé dans l'éminence hypothénar, qui s'étend du ligament annulaire antérieur du carpe au bord interne du cinquième os métacarpien.

Opposant du pouce (carpo-métacarpien du pouce, Ch.). Muscle situé dans l'éminence thénar, qui s'étend du ligament annulaire antérieur du carpe et de l'os trapèze au bord externe du premier os métacarpien.

OPPOSÉ, ÉE, adj. [*oppositus*, all. *gegenständig*, angl. *opposite*, it. *opposito*, esp. *opuesto*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont situées, au nombre de deux, sur un même plan horizontal et vis-à-vis l'une de l'autre.

OPPOSITIF, IVE, adj. [*oppositivus*, esp. *opositivo*]. Se dit des étamines quand elles sont situées vis-à-vis des divisions d'un périanthe simple ou d'une corolle.

OPPOSITIFOLIÉ, ÉE, adj. [*oppositifolius*]. Qui a les feuilles opposées.

OPPOSITION, s. f. [*oppositio*, angl. *opposition*, it. *opposizione*, esp. *oposición*]. Mouvement d'opposition. Celui qu'exécutent les muscles opposants. V. ce mot.

OPPOSITIPINNÉ, ÉE, ou **OPPOSITIPENNÉ**, ÉE, adj. [*oppositipinnatus* ou *oppositipennatus*]. Se dit des feuilles composées pinnées dont les folioles sont opposées.

OPPRESSION, s. f. [*oppressio*, all. *Beklemmung*, angl. *oppression*, it. *oppressione*, esp. *opresion*]. État dans lequel le malade éprouve la sensation d'un poids sur la partie affectée dont l'action est, par cela même, embarrassée. Employé seul, le mot *oppression* désigne spécialement l'oppression de la poitrine. — *Oppression des forces*. État dans lequel le malade, loin de manquer de forces, est embarrassé de leur excès, et opprimé, pour ainsi dire, sous sa propre puissance : c'est ce que l'on observe dans les phlegmasies, au début de quelques hémorrhagies, etc.

OPSIGONE, adj. [o *sigonus*, de *ὀψ*, tard, et *ἴσις*, je suis engendré; it. *ossigono*, esp. *opsigono*]. On a donné cette épithète aux dents de sagesse, parce qu'elles sortent les dernières.

OPSOMANE, adj. et s. m. [*opsomanes*, de *ὀψ*, aliment, et *μανία*, manie; esp. *opsomano*]. Qui aime avec passion une espèce particulière d'aliments.

OPTICO-TROCHLÉI-SCLÉROTICIEN. V. OBLIQUE (*grand*) de l'œil.

OPTIQUE, s. f. [*optice*, de *ὀπτερις*, je vois; all. *Optik*, angl. *optics*, it. *ottica*, esp. *optica*]. Partie de la physique qui traite des phénomènes de la lumière, et spécialement de ceux qui ont rapport à sa propagation en ligne directe, la *dioptrique* et la *catoptrique*, traitant, la première des phénomènes de la lumière réfractée par les corps transparents, et la seconde de ceux de la lumière réfléchie par les corps opaques.

OPTIQUE, adj. [*opticus*, all. *optisch*, angl. *optic*, it. *ottico*, esp. *optico*]. Qui a rapport à la vue, à la vision, à l'optique. — *Angle optique*. Celui sous lequel on voit un corps. — *Nerf optique* ou *de la seconde paire*. Il provient de la lame superficielle de la couche optique et du corps genouillé interne, par deux filets qui se réunissent en une sorte de ruban plat, embrassant le pédoncule cérébral sans contracter d'adhérence avec lui. Ce ruban s'arrondit peu à peu, et arrivé au-dessus de la selle turcique, il se réunit à celui du côté opposé, en formant une commissure assez large (V. CHIASMA); ensuite les deux nerfs s'écartent l'un de l'autre : chacun d'eux pénètre dans l'une des cavités orbitaires par le trou optique correspondant, et, parvenu à la partie postérieure du globe de l'œil, perce la sclérotique pour aller constituer, conjointement avec divers autres éléments organiques, la couche nerveuse qui produit la rétine. Ce nerf est uniquement apte à faire naître des sensations visuelles; mais ses lésions n'occasionnent aucune douleur, et ne provoquent non plus aucun mouvement. — *Trou optique*. Ouverture arrondie que le sphénoïde présente à la base de chacune de ses petites ailes, et qui livre passage au nerf optique, ainsi qu'à l'artère ophthalmique.

OPTOMÈTRE, s. m. [*optometrum*, de *ὀπτερις*, voir, et *μέτρον*, mesure; all. *Optometer*]. Appareil pour mesurer la portée de la vue.

OPUNTIACÉES, s. f. pl. V. CACTÉES.

OR, s. m. [*aurum*, *χρυσός*, all. et angl. *Gold*, it. et esp. *oro*]. Métal d'un beau jaune, d'une pesanteur spécifique de 29,257; le plus ductile et le plus tenace de tous, très réfractaire, fusible à 32° du pyromètre de Wedgwood; inaltérable à l'air, sous l'influence duquel il ne s'oxyde qu'à l'aide d'une forte chaleur longtemps continuée; soluble dans le chlore et l'eau régale, qui le dissolvent rapidement. — Diverses préparations d'or ont été employées contre la syphilis et les scrofules, à savoir : le *chlorure d'or* et *de soude* (NaCl + Au²Cl³ + 4H₂O), à la dose de 3 à 5 milligrammes; l'*iodure d'or* (Au²I), à la même dose; le *peroxyde d'or* (Au²O³), à la dose de 5 milligrammes à 5 centigrammes; le *chlorure d'or* (Au²Cl³), à la dose de 3 à 4 milligrammes. On les administre en frictions à la langue, aux lèvres ou aux parties adjacentes.

Or fulminant. Oxyde d'or obtenu en précipitant le chlorure par un excès d'ammoniaque. Ce précipité, lavé et séché à une douce chaleur, a la propriété de se décomposer, avec une bruyante détonation, par l'action d'une chaleur un peu forte ou par un frottement brusque.

Or musif ou *mussif*. C'est le deutrosulfure d'étain.

Or potable. Liquide huileux et alcoolique qu'on obtient en versant une huile volatile dans une dissolution de chlorure d'or, et qu'on regardait autrefois comme cordial.

ORAL, ALE, adj. [*oralis*, de *os*, bouche; angl. et esp. *oral*]. Qui a rapport à la bouche : *cavité orale*.

ORANGE, s. f. [*Aurantium*, all. *Pomeranze*, angl. *orange*, it. *arancia*, esp. *naranja*]. Fruit de l'orange. — *Oranges amères* (maladie que cause leur préparation). V. CHINOIS.

ORANGEADE, s. f. [all. *Pomeranzenwasser*, it. *aranciata*, esp. *naranjada*]. Boisson qu'on prépare en mêlant le suc d'orange avec de l'eau et édulcorant.

Orangeade purgative. Citrate de magnésie, 30 gram.; acide citrique, 50 centigr.; sirop de sucre, 80 gram.; teinture de zestes frais d'orange, 2 gram.; eau, 600 gram. A prendre en trois fois dans la matinée.

ORANGER, s. m. [*Citrus aurantium*, polyadelphie icosandrie, L., aurantiacées, J.; all. *Pomeranzenbaum*, angl. *orange-tree*, it. *melarancio*, esp. *naranja*]. Arbre originaire de la Chine, dont les feuilles sont employées en infusion (3 ou 4 dans 500 grammes d'eau) comme antispasmodiques. Ses fleurs (*flores naphæ*) donnent, à la distillation, l'eau de fleur d'orange (*aqua naphæ*). On en retire aussi une huile volatile



Fig. 290.

appelée *névoli*. L'huile retirée, par la distillation, des petites oranges qui tombent après la floraison, porte le nom de *petit grain*. Recueillies avant qu'elles aient atteint la grosseur d'une cerise, ces oranges servent à faire une teinture amère stomachique, et surtout des pois à cautère. Le zeste fournit par expression une grande quantité d'huile volatile dite *essence de Portugal*. — C'est le *bigaradier* (*Citrus bigaradia*, Nouv. Duhamel, *Citrus vulgaris*, Risso, *Aurantium vulgare acre*, Ferrari), à fleurs blanches, 20 étamines, fruits globuleux, raboteux, à odeur très pénétrante, écorce interne amère, qui est cultivé en caisses pour les usages pharmaceutiques. Il fournit : 1° les *feuilles d'orange*; 2° les *fleurs d'orange*, dont on prépare l'eau distillée de ce nom et l'essence de *névoli*; 3° les *orangeztes*; 4° l'*écorce d'orange amère*. Ses fruits sont trop amers pour servir d'aliment, si ce n'est en confitures. (Fig. 290.)

ORANGETTE, s. f. Fruits de l'orange tombés avant maturité et encore petits, d'où le nom de *petit grain* qu'on leur donne aussi. Leur essence, extraite comme celle d'orange, est l'essence de *petit grain*; on en retire une teinture amère très stomachique, et l'on en fait les *pois d'orange à cautères*, ou pois bruns.

ORBICULAIRE, adj. [*orbicularis*, all. *kreisförmig*, angl. *orbicular*, it. *orbicolare*, esp. *orbicular*]. Se dit d'une surface plane ou d'un corps aplati dont le contour est sensiblement arrondi et approche de la forme d'un cercle.

Orbulaire des lèvres. V. LABIAL.

Orbulaire des paupières (naso-palpébral, Ch.). Muscle formant une couche plate et assez mince au-dessous de la peau des paupières et aux deux bords de l'orbite.

ORBICULE, s. m. [*orbiculus*]. Nom donné aux sporanges pédicellés, lenticulaires, placés au fond du volva ou péricidium, qui est en forme de nid dans les champignons nidulariés.

ORBICULÉ, ÉE, adj. [*orbiculatus*, all. *kreisrund*, angl. *orbiculate*, it. *orbicolato*, esp. *orbiculado*]. Qui est plat et rond.

ORBITAIRE, adj. [*orbitalis*, all. et angl. *orbital*, it. *orbitale*, esp. *orbitario*]. Qui a rapport à l'orbite. — *Arcade orbitaire*. Rebord saillant de la paroi supérieure de l'orbite, qui fait partie de l'os frontal et se termine par deux apophyses appelées *apophyses orbitaires* : l'une, *interne*, articulée avec l'os unguis; l'autre, *externe*, articulée avec le malaire. — *Artère orbitaire*. C'est l'ophtalmique. V. ce mot. — *Fentes orbitaires*. Elles sont au nombre de deux, l'une et l'autre dans l'orbite : l'une, *supérieure*, est aussi nommée *fente sphénoïdale*; l'autre, *inférieure*, est appelée *fente sphéno-maxillaire*. — *Fosses orbitaires*. V. ORBITE. — *Nerf orbitaire*. On appelle ainsi un rameau du nerf maxillaire supérieur, qui pénètre dans l'orbite par la fente sphéno-maxillaire. — *Trous orbitaires internes*. Ils sont distingués en *antérieur* et *postérieur*; situés derrière l'apophyse orbitaire interne, ils sont formés par la réunion de deux échancrures du coronal avec deux semblables de l'éthmoïde. — *Trou orbitaire supérieur*. Échancrure située vers le tiers interne de l'arcade orbitaire, qui est convertie en trou par un ligament, et qui donne passage au nerf frontal.

ORBITE, s. f. [*orbita*, de *orbis*, cercle; all. *Augenhöhle*, angl. *socket*, *orbit*, it. et esp. *orbita*]. On appelle *orbites* les cavités destinées à loger les organes de la vue. Les *orbites* ou les *fosses orbitaires* sont situées à la partie supérieure de la face, et composées de sept os, savoir : du coronal supérieurement, de l'os palatin et de l'os maxillaire inférieurement, du sphénoïde et de l'os malaire à la partie externe, enfin de l'éthmoïde et de l'os unguis à la partie interne. Les orbites ont la forme d'une pyramide creuse, dont la base serait tournée en avant et en dehors. Elles sont remplies par le globe de l'œil, ses muscles, ses nerfs, ses vaisseaux, la glande lacrymale, etc.

ORBITO-EXTUS-SCLÉROTICIEN. V. DROIT externe de l'œil.

ORBITO-INTUS-SCLÉROTICIEN. V. DROIT interne de l'œil.

ORBITO-MANILLI-LABIAL. V. ÉLEVATEUR de la lèvre supérieure.

ORBITO-PALPÉBRAL. V. RELEVEUR de la paupière supérieure.

ORGANETTE, s. f. [*Anchusa tinctoria*, L., all. *Ochsenzunge*, it. *ancusa*, esp. *organetta*]. Plante dont la racine contient une matière colorante rouge et un peu astringente, mais dont on ne se sert aujourd'hui en médecine que pour colorer certains médicaments.

ORGANETTINE, s. f. [all. *Organettin*]. Résine rouge extraite de l'organette.

ORGÈINE, s. f. Produit de l'action de l'ammoniaque liquide sur l'orcine. C'est une poudre d'un brun foncé, soluble dans les alcalis sans dégagement d'ammoniaque. (C⁶H¹⁰O⁷Az.)

ORCHIDÉES, s. f. pl. [*orchidæ*]. Famille de plantes dicotylédones à étamines épigynes, ainsi appelées (ὄρχις, testicule) de la forme des tubercules charnus et ovoïdes qui accompagnent souvent leur racine. Leurs feuilles sont simples, alternes, engainantes. Les fleurs, souvent très grandes et d'une forme particulière, ont un calice à 6 divisions profondes, dont 3 intérieures et 3 externes; celles-ci forment à la partie supérieure de la fleur une sorte de casque; des trois divisions internes, deux sont latérales, supérieures et semblables l'une à l'autre; l'inférieure a une figure toute particulière, et porte le nom de *labelle* ou de *tablier*. Du centre de la fleur s'élève sur le sommet de l'ovaire une sorte de columelle, nommée *gynostème*, formée par le style et les filets staminaux soudés, et portant, à sa face antérieure et supérieure, une fossette glanduleuse qui est le stigmate, et, à son sommet, une anthère à deux loges s'ouvrant, soit par une suture longitudinale, soit par un opercule qui en occupe toute la partie supérieure. Le pollen contenu dans chaque loge de l'anthère est réuni en une ou plusieurs masses qui ont la même forme que la cavité qui les renferme. Au sommet du gynostème, sur les parties latérales de l'anthère, sont deux petits tubercules, appelés *staminodes*, et qui sont deux étamines avortées. Le fruit est une capsule à une seule loge, contenant beaucoup de graines très petites, attachées à trois trophospermes pariétaux. Ces graines ont leur légument extérieur formé d'un réseau léger, et se composent d'un endosperme, dans lequel est un très petit embryon axile et homotrope.

ORCHIOÛLE, s. f. [*orchiocele*, de ὄρχις, testicule, et κήλη, tumeur; esp. *orquiocèle*]. Tumeur du testicule, vulgairement *hernie humorale*. On a donné ce nom à plusieurs maladies du testicule et de ses enveloppes, essentiellement différentes les unes des autres, et qu'il serait difficile de spécifier.

ORCHIS, s. m. [de ὄρχις, testicule; all. *Knabenkraut*, angl. *orchis*, it. *testicolo di cane*, *orchide*, esp. *orquis*]. Genre de plantes de la famille des orchidées, J., ainsi appelées parce que leurs racines, qui sont bulbeuses, ressemblent à des testicules. C'est avec les bulbes de différentes espèces d'orchis qu'on prépare le *salep*. V. ce mot.

ORCHITE, s. f. [*orchitis*, de ὄρχις, testicule; all. *Hodenentzündung*, angl. *orchitis*, it. *orchite*, esp. *orquitis*]. Inflammation du testicule, appelée aussi *didymite*. On a supposé que cette phlegmasie pouvait être occasionnée quelquefois par la rétention de la liqueur séminale; mais elle résulte plus souvent d'excès vénériens, ou d'une violence extérieure quelconque, si ce n'est chez les individus actuellement affectés de blennorrhagie (V. ÉPIDIDYMITÉ). A peine le malade éprouve-t-il un peu de pesanteur dans le scrotum, que bientôt le gonflement, la chaleur, la rougeur, sont très pro-

noués, et qu'une douleur extrêmement vive rend tout mouvement insupportable. Souvent l'engorgement se prolonge le long du cordon testiculaire, et il y a une sorte d'étranglement qui détermine des accidents sympathiques, tels que des hoquets, des vomissements, etc. Dans tous les cas, les symptômes inflammatoires, bien que peu intenses, persistent pendant assez longtemps. Quelquefois la maladie se termine par induration, surtout si le traitement a été négligé, ou a été cessé trop promptement. On doit se hâter de combattre l'orchite par tous les moyens antiphlogistiques: saignées générales et locales, cataplasmes émollients et narcotiques, bains, boissons délayantes, laxatifs doux, et surtout repos au lit. Les frictions résolutive (mercurielles ou hydriodotées) sur le scrotum conviennent quelquefois dans les cas d'orchite chronique; mais, en général, il ne faut pas insister sur ce moyen dans l'orchite aiguë.

ORCHOTOMIE, s. f. [*orchotomia*, ὄρχοτομία, de ὄρχις, testicule, et τομή, section; all. *Hodenschnitt*, angl. *orchotomy*, it. et esp. *orcotomia*]. Castration. ablation des testicules.

ORCINE, s. f. [all. *Orcin*, esp. *orcina*] (C¹⁶H⁹O⁵). Corps qui existe dans certains lichens (*Variolaria dealbata*) en même temps que la variolarine. On l'obtient aussi par décomposition de la lécanorine. Elle est incolore, cristallisable, soluble dans l'eau et l'alcool; elle a un goût douçâtre.

ORDINAIRES, s. m. pl. [all. *monatliche Reinigung*, it. *mese*]. Expression vulgaire, synonyme de *menstrues*.

ORDONNANCE, s. f. [*præscriptio*, all. *Recept*, *Vcrordnung*, angl. *prescription*, it. *prescrizione*, esp. *receta*]. Se dit, en général, de tout ce que le médecin prescrit au malade, par rapport tant aux médicaments qu'au régime. Le mot *ordonnance* est souvent synonyme de *formule*. V. ce mot.

OREILLE, s. f. [*auris*, οὖς, all. *Ohr*, angl. *ear*, it. *orecchio*, esp. *oreja*]. Organe de l'ouïe. Suite de cavités anfractueuses logées en grande partie dans l'épaisseur d'une saillie osseuse de l'os temporal appelée le *rocher*, cavités dans lesquelles les ondes sonores sont successivement reçues, pour aller faire impression sur la pulpe du nerf auditif. On divise l'oreille en trois parties: l'*oreille externe*, qui comprend le pavillon et le conduit auditif; l'*oreille moyenne*, formée par la caisse du tympan et ses dépendances; et l'*oreille interne* ou le *labyrinthe*, qui comprend le vestibule, le limaçon, et les canaux demi-circulaires.

Oreille externe. Le pavillon de l'oreille est une lame fibro-cartilagineuse recouverte par une couche cutanée. Tout à fait libre dans la plus grande partie de son étendue, il adhère au pourtour du conduit auriculaire, et présente plusieurs saillies et enfoncements. On appelle *hélix* l'éminence demi-circulaire, saillante, qui commence au centre de la conque, au-dessus du conduit auditif, et se termine en arrière et en bas par une bifurcation qui se continue avec l'anthélix et avec le lobule; *rainure de l'hélix*, le sillon qui suit le trajet de l'hélix, au-dessous duquel il est placé; *anthélix*, la saillie allongée et recourbée, étendue depuis la rainure précédente, où elle est bifurquée, jusqu'à l'antitragus, au-dessus duquel elle se termine en s'amincissant; *fosse naviculaire*, l'enfoncement superficiel qui sépare les deux racines de l'anthélix; *tragus*, la petite éminence saillante, aplatie,

triangulaire, placée en dehors et au-devant du conduit auriculaire; *antitragus*, l'autre éminence mamelonnée, plus petite que la précédente, située vis-à-vis d'elle, au-dessous de l'anthélix. La *conque* est la cavité pro-

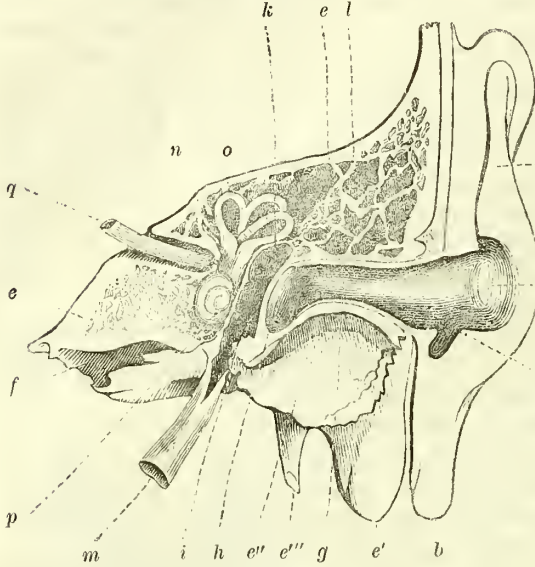


Fig. 291.

fonde bornée en haut et en arrière par l'anthélix, en bas par le tragus et l'antitragus, partagée en deux portions par l'hélix, et continue en dedans avec le conduit auditif. Le *lobule* est l'éminence molle et arrondie qui termine en bas la circonférence du pavillon. — Le *conduit auditif externe*, ou *conduit auriculaire*, s'étend depuis le fond de la conque jusqu'à la caisse du tympan; il est long de 23 à 27 millimètres, et oblique de dehors en dedans et d'arrière en avant. La peau qui tapisse ce conduit se termine en cul-de-sac à son extrémité, en se réfléchissant sur la membrane du tympan : elle est garnie de poils assez longs, et présente, en haut et en arrière du conduit, les orifices excréteurs des follicules sébacés qui fournissent le *cérumen*. — Fig. 291. Appareil auditif un peu grossi, pour mieux distinguer les parties intérieures : *a*, le pavillon de l'oreille; *b*, le lobule du pavillon; *c*, l'antitragus; *d*, la conque; *e*, portion de l'os temporal appelée le *rocher*; *e'*, apophyse mastoïde; *e'''*, fosse glénoïde; *f*, extrémité du canal carotidien; *g*, conduit auriculaire; *h*, membrane du tympan; *i*, caisse du tympan dont on a retiré les osselets; *k*, ouvertures conduisant dans les cellules *l* dont le rocher est creusé (on aperçoit au-dessous la fenêtre ovale et la fenêtre ronde); *m*, trompe d'Eustache; *n*, le vestibule; *o*, les canaux demi-circulaires; *p*, le limaçon; *q*, le nerf acoustique.

Oreille moyenne. 1° La *caisse du tympan* est une cavité irrégulière située au-dessus de la fosse glénoïde, au-devant de l'apophyse mastoïde, derrière la trompe d'Eustache. Elle n'est séparée du conduit auriculaire que par la membrane du tympan, cloison mince, fibreuse, transparente, tapissée en dehors par un prolongement de la peau, en dedans par la membrane muqueuse tympanique. Elle a une forme circulaire, concave en dehors, convexe en dedans; elle est enclâssée par sa circonférence dans une rainure que

présente l'extrémité du conduit auditif. Elle communique avec le *vestibule* de l'oreille interne par la *fenêtre ovale*, ouverture que l'on voit sur sa paroi interne, et qui est presque entièrement bouchée par la base d'un petit os appelé l'*étrier*. La fenêtre ronde, autre ouverture située au-dessous de la précédente, et fermée par une membrane, la fait communiquer avec le limaçon. Sur sa paroi inférieure, on voit la scissure glénoïdale, par laquelle sortent la longue apophyse du marteau, la corde on le nerf du tympan et le muscle antérieur du marteau; sur l'antérieure, sont deux conduits, dont le supérieur est occupé par le muscle interne du marteau, et l'inférieur forme l'orifice de la trompe d'Eustache, qui vient aboutir derrière le voile du palais, à la partie postérieure des fosses nasales, et qui établit ainsi une communication entre l'intérieur de la caisse et l'air extérieur; enfin, sur la paroi postérieure est un canal qui aboutit aux cellules mastoïdiennes, et une petite ouverture communiquant avec l'aqueduc de Fallope.

— 2° Les *osselets de l'ouïe* (Fig. 292), situés dans la caisse du tympan, sont au nombre de quatre : le marteau *a*, l'enclume *b*, l'os lenticulaire *c*, et l'étrier *d*. Le manche du marteau appuie contre le tympan, et la base de l'étrier repose sur la membrane de la fenêtre ovale, de manière que les osselets, pressant plus ou moins sur ces membranes, augmentent ou diminuent leur tension, selon les mouvements que leurs petits muscles leur communiquent.

Fig. 293. — Intérieur de la caisse du tympan : *t*, membrane du tympan, formant la paroi externe de la caisse; *m'*, manche du marteau, dont l'extrémité s'appuie sur le milieu du tympan; *m''*, tête du marteau s'articulant avec l'enclume *en*; *m'''*, apophyse qui naît au-dessous du col du marteau, s'enfonce dans la scissure glénoïdale, et donne attache par son extrémité au muscle antérieur du marteau; *m''''*, muscle interne du marteau; *en*, l'enclume, dont la branche horizontale s'appuie contre la paroi de la caisse, et la branche verticale s'articule avec l'os lenticulaire *l*; *et*, l'étrier,



Fig. 292.

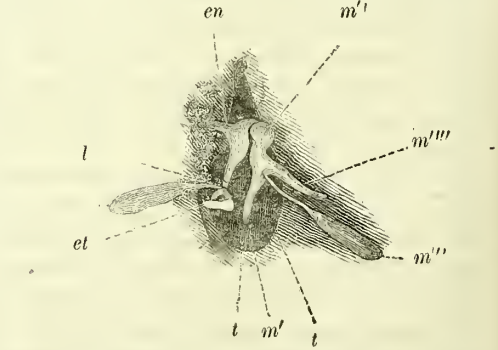


Fig. 293.

dont la base s'appuie sur la membrane de la fenêtre ovale; *k*, le muscle de l'étrier.

Oreille interne, ou labyrinthe. Le *vestibule*, qui en occupe la partie moyenne, est une cavité irrégulièrement sphéroïde, située en dedans du tympan, et communiquant avec la caisse par la fenêtre ovale. De sa partie supérieure et postérieure s'élèvent les *canaux demi-circulaires*, qui s'ouvrent dans le vestibule par cinq ouvertures, et que l'on distingue en *supérieur, postérieur et horizontal*. A sa partie inférieure et interne est le *limacon*. V. ce mot, CANAL *demi-circulaire* et OTOCONIE.

Oreille-d'homme. V. CABARET.

OREILLÉ, ÉE, adj. [all. *gehört*, it. *orecchiato*]. V. AURICULÉ.

OREILLETTE, s. f. [*auricula*, de *auris*, oreille ; all. *Herzohr*, *Vorkammer*, *Vorhof*, angl. *auricle*, it. *orecchiella*, esp. *aurícula*]. On appelle ainsi deux cavités situées à la partie supérieure du cœur, et distinguées en *droite et gauche*. La première reçoit des deux veines caves et de la veine coronaire le sang qui a circulé dans tous les organes, et le transmet dans le ventricule correspondant ; la seconde reçoit des quatre veines pulmonaires le sang qui vient de subir l'influence de l'air dans les poumons, et le fait passer dans le ventricule gauche.

OREILLON, s. m. [*angina maxillaris*, all. *Feifeln*, it. *orecchioni*]. Gonflement inflammatoire du tissu cellulaire qui entoure la glande parotide. Les oreillons sont souvent idiopathiques, et affectent particulièrement les enfants, surtout dans les saisons froides et humides ; d'autres fois, ils sont symptomatiques, et surviennent dans le cours du typhus et des maladies fébriles graves. Les parotides idiopathiques sont ordinairement bénignes, et se terminent le plus souvent par résolution au bout de sept à huit jours. Elles règnent quelquefois épidémiquement. Elles sont très sujettes à disparaître tout à coup par un déplacement de l'irritation, qui se porte souvent sur les seins ou sur les grandes lèvres chez la femme, sur les testicules chez l'homme. Le repos, les boissons délayantes et le soin de garantir du froid les parties affectées suffisent ordinairement pour amener une terminaison heureuse. Lorsqu'un engorgement indolent persiste après la cessation des phénomènes inflammatoires, on emploie, pour les dissoudre, les emplâtres de Vigo, les pommades iodées, les frictions avec un liniment volatil, etc.

ORELLINE et ORELLÉINE, s. f. V. ANOTTO.

OREZZA. Canton de Piedicroce, à 30 kilomètres de Bastia (Corse). Source dont l'eau peut être considérée comme une sorte d'eau de Seltz ferrugineuse ; elle est remarquable par la proportion élevée d'acide carbonique et de carbonates de fer et de manganèse qu'elle contient. Employée avec succès contre les chloroses et les affections du tube digestif et des viscères abdominaux.

ORGANACoustie. Maladie de l'appareil auditif. (P.)

ORGANE, s. m. [*organum*, ὄργανον, all. *Werkzeug*, angl. *organ*, it. et esp. *organo*]. On donne le nom d'*organes* à des subdivisions complexes des appareils dont chacune a sa conformation spéciale, et est divisible immédiatement en parties diverses qu'on appelle *organes premiers* ou *primaires*. L'ensemble des organes premiers similaires forme les systèmes. Ou *vice versa*, un *organe* est une partie du corps formée par la réunion intime de parties primaires ou similaires provenant de systèmes différents et constituant un tout unique de conformation spéciale (Bichat). Les organes d'espèces diverses, en se réunissant, forment immédia-

tement les appareils. A la notion anatomique d'organe se rattache, comme attribut physiologique, l'idée d'*usage spécial* ordinairement multiple, c'est-à-dire que chaque organe peut servir à l'accomplissement de plusieurs fonctions : tel est le canal de l'urètre, etc., etc. L'ensemble des organes qui concourent à une même fonction prend le nom d'*appareil*. V. ce mot.

ORGANICISME, s. m. [de *organicus*, organique ; all. *Organicismus*]. Théorie médicale qui s'efforce de rattacher toute maladie à une lésion matérielle d'un organe. Son impuissance tient à ce que, prenant à la lettre sa signification étymologique, elle méconnaît les altérations de quantité ou de nature des principes immédiats, et des éléments anatomiques qui peuvent être lésés, sans que les organes dont ils sont parties constituantes le soient d'une manière apparente aux moyens ordinaires d'investigation des fauteurs de cette doctrine.

ORGANIQUE, adj. [*organicus*, all. *organisch*, angl. *organic*, it. et esp. *organico*]. Qui a rapport à l'organisation. — *Éléments organiques*. On donne le nom d'*éléments organiques* aux dernières parties auxquelles on puisse par l'analyse anatomique, c'est-à-dire sans décomposition chimique, mais par simple dédoublement successif, ramener les tissus et les humeurs ; ou *vice versa*, aux corps irréductibles anatomiquement, qui, par leur réunion, constituent les tissus et les humeurs, et consécutivement toutes les autres parties du corps par suite de dispositions nouvelles et de plus en plus compliquées. Ils sont de deux ordres. A. Les *éléments anatomiques* sont les derniers corps auxquels on puisse, par l'analyse anatomique, ramener les tissus ; ils diffèrent, par l'ensemble de leurs caractères, de tous les corps bruts, et sont décomposables en principes immédiats. B. Les principes immédiats sont les derniers composés solides, liquides ou gazeux, auxquels on puisse, par la saine analyse anatomique, c'est-à-dire sans décomposition chimique, mais par coagulation et cristallisation successives, ramener les diverses humeurs, et secondairement les éléments anatomiques. — *Fonctions organiques*. Celles qui sont communes à tous les êtres organisés, comme la nutrition et la reproduction. — *Lésions organiques*. Celles qui se manifestent par des altérations dans la texture des organes. — *Pouls organique*. Celui qui a rapport à une affection quelconque d'un organe, ou plutôt qui désigne aux sens cette affection déjà développée ou seulement imminente. — *Règne organique*. Ensemble de tous les corps vivants, végétaux et animaux. — *Vie organique*. Ensemble des fonctions qui servent à la composition et à la décomposition ou nutrition de l'individu ; par opposition à *vie animale*. — *Caractères d'ordre organique*. On sait que les caractères d'ordre mathématique, d'ordre physique, etc. (V. ANATOMIE), sont multiples, et que nulle espèce de corps ne les possède tous à la fois. Or, dans le groupe des caractères d'ordre organique, on trouve aussi plusieurs sortes de caractères qui, contrairement à ce qu'on a fait en physique, n'ont pas tous reçu de nom propre, mais ils n'en existent pas moins pour cela. C'est ainsi, par exemple : 1° qu'une matière complètement homogène, amorphe, sans structure, en un mot, pourra être reconnue comme *substance organisée*, si elle a ce caractère ; d'être constituée par des principes immédiats nombreux appartenant à trois groupes ou classes distinctes (V. IMMÉDIAT), unis molécule à molécule, par combinaison spéciale et dissolution récipro-

proque. C'est là, il est vrai, le caractère d'ordre organique le plus simple, le plus élémentaire; mais il suffit, pour qu'on puisse dire qu'il y a organisation, que la substance est organisée, et, toute simple qu'est cette organisation, c'est assez pour que la substance puisse vivre (V. VIE); et, réciproquement, quels que soient, du reste, les autres caractères de cette matière, si celui-là n'existe pas, il n'y a pas *organisation*, ni *vie* par conséquent. Il suit de là que la cellule végétale ou animale, ou tout autre élément ayant forme de fibre, de tube, etc., sont organisés aussi. Ils ont d'abord pour caractère d'être formés de substance organisée, caractère qui ne se retrouve dans aucun des corps du règne minéral. Il y a même des éléments qui n'ont que ce caractère-là: telles sont la substance homogène du cartilage, celle de la capsule du cristallin, etc. 2° Mais, en général, chaque élément anatomique a de plus un autre *caractère d'ordre organique*, caractère qu'on ne retrouve nulle part ailleurs que dans les corps vivants: c'est d'avoir une *STRUCTURE* [de *structus*, bâti, construit], c'est-à-dire d'être *construit de parties diverses de cette substance organisée*; de parties qui ne sont pas semblables, qui ont des caractères de forme, de volume, de consistance, de couleur, de solubilité, parties différentes en outre par leur composition chimique. Dans une cellule, la masse de la cellule, le noyau, le nucléole, les granulations diverses, en sont des exemples. Ainsi, prise en elle-même, la matière organisée n'a pas de *structure*; mais les parties qui en sont formées, comme les *éléments anatomiques*, en offrent une qui leur est propre. Avec cette structure, avec ce caractère organique nouveau, nous voyons apparaître dans chaque espèce d'éléments anatomiques, ou bien seulement une modification de la propriété de nutrition, ou bien d'autres propriétés, celle de se développer et celle de se reproduire ou de *reproduction*; ou bien, en plus, une ou deux propriétés d'un autre ordre, la sensibilité et la contractilité, appelées *propriétés animales*, parce qu'on ne les trouve que chez les animaux. 3° Les *tissus* ont d'abord les caractères d'ordre organique qui précèdent, savoir, d'être formés de matière organisée, plus d'avoir une structure, c'est-à-dire d'être construits de parties diverses; mais en outre ils ont un caractère propre, c'est une *TEXTURE* spéciale ou arrangement particulier des éléments anatomiques dont ils sont composés. A ce caractère se rattachent comme attribut physiologique, outre les propriétés vitales élémentaires (V. PROPRIÉTÉ), plusieurs autres dites *propriétés de tissu*. 4° Les *systèmes* ont tous les caractères des tissus, plus une *CONFORMATION GÉNÉRALE* propre à chacun d'eux qui manquent aux tissus. Il faut y rapporter comme attribut physiologique correspondant toutes les propriétés ci-dessus, plus l'idée d'*usage général*, commun à toutes les parties du système, mais variant suivant chaque système. 5° Les *organes* (V. ce mot) ont tous ces caractères, et en outre ils sont composés d'organes premiers ou similaires provenant de systèmes différents, et ont une *CONSTITUTION SPÉCIALE*; à ce caractère se rapporte l'*usage* propre à chacun d'eux. 6° Les *appareils* nous montrent d'abord des caractères de structure, de conformation générale, de constitution spéciale, plus l'*ARRANGEMENT CORRÉLATIF* avec *continuité médiate* ou *immédiate des organes* qui les constituent. Ils jouissent de toutes les propriétés physiologiques possédées par toutes les autres parties du corps, et il faut y rattacher en outre l'idée de *fonction*. 7° Chaque orga-

nisme entier, ou corps organisé en général, a pour caractère de réunir simultanément tous les précédents, et d'avoir une *conformation extérieure* qui lui est propre; il manifeste l'ensemble des actes physiologiques énumérés ci-dessus, et d'autres appelés *RÉSULTATS* (V. ce mot), ensemble qui reçoit le nom de *vitalité*. Ainsi il y a dans chaque organisme autant de caractères d'ordre organique qu'il y a d'ordres de parties distinctes qui le constituent, comme en même temps chaque partie offre un attribut dynamique, physiologique ou vital correspondant qui lui est propre également; enfin chacun des caractères propres à l'un des ordres de parties plus simples se retrouve dans celles qui appartiennent à un ordre plus élevé en complication, mais il s'en trouve en même temps un de plus au moins.—*Organique* se dit de ce qui provient des corps organisés, de ce qui concourt à l'*organisation*. *Organisé*, au contraire, se dit de ce qui offre l'état d'*organisation*. Aussi faut-il se garder de considérer les termes *organique* et *organisé* comme synonymes, ainsi qu'on le voit faire souvent. Une *substance organique*, d'une manière générale, est celle qui prend part à la constitution de la *matière organisée*; c'est en particulier le nom commun au troisième groupe des *principes immédiats*, renfermant les espèces qui prennent le plus de part à la constitution de cette matière; mais chacune d'elles, considérée isolément, n'a pas d'*organisation*. La *substance organisée*, au contraire, est constituée par des principes immédiats de plusieurs ordres, parmi lesquels se trouvent les substances organiques; elle offre l'état d'*organisation* (V. MATIÈRE), et il faut se garder de la confondre avec les *substances organiques*, et de prendre *substance organique* comme synonyme de *substance organisée*.

ORGANISATION, s. f. [*organisatio*, angl. *organization*, it. *organizzazione*, esp. *organizacion*]. État d'un corps organisé; ensemble des parties qui le constituent, et dès lors qui régissent ses actions. On emploie aussi ce mot pour exprimer la structure propre d'une partie seulement d'un corps vivant, comme lorsqu'on dit l'*organisation du cœur, du poulmon*, etc.— On donne le nom d'*organisation* à cet état de dissolution et d'union complexe que présentent les matières demi-solides, quelquefois liquides ou solides, formées de principes immédiats d'ordres divers, et provenant d'un être qui a eu ou a une existence séparée. Il suffit de cet état de dissolution et d'union réciproque et complexe que présentent les principes immédiats, pour qu'on puisse dire qu'il y a organisation de la substance qui offre cet état, et qui est dite alors *substance organisée*. C'est là le degré d'*organisation* le plus simple, le plus élémentaire: un tube nerveux, une cellule d'épithélium, pris dans leur ensemble, puis les tissus, etc., présentent un plus haut degré d'*organisation*, une organisation plus compliquée, il est vrai; mais l'état précédent est suffisant pour qu'il y ait organisation et vie. Réciproquement, les matières gazeuses ou cristallines qui sortent normalement ou pathologiquement de l'organisme ne sont pas organisées, parce qu'elles ne sont formées que par des principes immédiats d'une ou de deux des trois classes de principes, et ne présentent pas cet état dont nous venons de parler. Par conséquent, la membrane des cellules végétales, celle des cellules animales qui en ont une, ou la masse totale des cellules sans paroi distincte de la cavité, sont organisées. Le noyau, le nucléole, les granulations moléculaires azotées, aussi sont or-

organisées. Ils présentent le degré d'organisation le plus simple. Il en est encore de même de la matière homogène du cerveau, de la matière amorphe des tissus colloïdes, etc. Nous retrouvons maintenant ce caractère le plus général de tous dans toutes les parties du corps ; comme nous y poursuivons aussi partout la propriété de nutrition, la plus simple et la plus générale de toutes, celle sur laquelle reposent toutes les autres. Mais, outre ce caractère, on en trouve d'autres se développant et se prononçant de plus en plus ; car non-seulement on y rencontre la substance organisée, mais on y remarque une modification particulière de celle-ci dans chaque élément, dans chaque humeur, etc. En un mot, chacune de ces parties a de plus un autre caractère d'ordre organique qui lui est propre, comme en même temps elle offre un attribut dynamique, physiologique ou vital correspondant qui lui est propre également. V. ORGANIQUE.

ORGANISÉ, ÉE, adj. [all. *organisiert*, it. *organizzato*, esp. *organizado*]. Qui est composé d'organes. Les *corps organisés* sont des êtres périssables soumis à des lois d'assimilation et à des formes spécifiques. V. CORPS ORGANISÉ, ORGANIQUE ET ORGANISATION.

ORGANISME, s. m. [de *organum*, organe ; all. *Organismus*, angl. *organism*, it. et esp. *organismo*]. On donne le nom d'*organisme* à tout *corps organisé ayant eu ou pouvant avoir une existence séparée*. On donne le nom de *vitalité* ou de *vie* à l'ensemble des propriétés d'ordre vital ou propriétés vitales, c'est-à-dire ni physiques ni chimiques, que manifeste ce corps. L'homme, le chêne, le cheval, les *Protococcus* (*Chlamydococcus*), les *Torula*, un œuf, un bulbe, un bulbille, une graine, sont des *organismes simples* ou *composés*, dont l'existence distincte a des lois plus ou moins complexes ; mais un spermatozoïde, une fibre musculaire, un tube nerveux, une cellule épithéliale ou tout autre élément anatomique, ne sont pas des *organismes*, quoique ce soient des *corps organisés*. Ce dernier terme est donc plus général que celui d'*organisme* (V. CORPS). C'est par métaphore, et parce qu'ils peuvent exister isolément pendant quelques moments, qu'on étend quelquefois l'expression *organisme* à la désignation des cellules d'épithélium, des spermatozoïdes, et de quelques autres éléments anatomiques, qui sont des parties de l'organisme ayant existence distincte, isolée ; parties qui ne peuvent vivre longtemps sans lui, et surtout ne peuvent ni se développer ni se reproduire hors de lui. Outre les caractères qui font dire d'un organisme qu'il est *corps organisé*, et qui le différencient déjà des corps bruts, les organismes animaux ou végétaux et leurs parties se distinguent, en général, des *corps bruts* par leur *nombre* et leur *situation* relativement à la surface du globe qu'ils occupent, par des dimensions limitées pour chaque espèce, des formes très variées d'une espèce à l'autre, d'un âge à l'autre, mais ayant toujours quelque chose de spécial que l'observation montre, et qu'on ne retrouve pas dans les corps bruts. On en peut dire autant de leur consistance, de leur température, de leur conductibilité pour la chaleur, de leur couleur, ainsi que de leur composition immédiate ou élémentaire (V. MATIÈRE ORGANISÉE). Mais ils se distinguent surtout des corps bruts, par suite de ce fait qu'ils sont composés d'un *élément anatomique* ou de plusieurs le plus souvent, et alors ceux-ci sont disposés en *tissus*, distribués en *systèmes de parties similaires* qui forment les *organes* dont sont constitués les *appareils*. Leurs caractères d'ordre organique, en un mot, sont

les caractères essentiels qui les distinguent de tous les corps bruts. Ces faits une fois connus, il devient possible, sinon facile, de distinguer à leur tour les *végétaux* des *animaux*. V. ces mots, CELLULE ET ÉLÉMENT.

ORGANOGENIE ou **ORGANOGENÉSIE**, s. f. [de *ὄργανον*, organe, et *γεννᾶν*, produire]. Étude du mode d'apparition et de développement des organes, depuis l'instant où les éléments d'un tissu prennent une conformation spéciale jusqu'à son état de complet développement, ou même d'atrophie ou de résorption, lorsqu'elle a lieu ainsi qu'on le voit pour certains organes.

ORGANOGRAPHIE, s. f. [*organographia*, de *ὄργανον*, organe, et *γράφειν*, écrire ; all. *Organographie*, angl. *organography*, it. et esp. *organografía*]. Description des organes d'un corps vivant quelconque.

ORGANOGRAPHIQUE, adj. [*organographicus*, all. *organographisch*, esp. *organografico*]. Qui a rapport à l'organographie. Les *termes organographiques* sont ceux dont on se sert, dans la description des animaux et des végétaux, pour désigner les organes dont leur corps est composé, et toutes les modifications dont ces organes sont susceptibles.

ORGANOLEPTIQUE, adj. [*organolepticus*, de *ὄργανον*, organe, et *λαπτῶς*, pris, reçu ; esp. *organoleptico*]. On a appelé *propriétés organoleptiques* des corps, l'impression qu'ils font sur les sens, et toutes les actions qu'ils peuvent exercer sur les organes intérieurs d'un corps vivant.

ORGANOLOGIE, s. f. [*organologia*, de *ὄργανον*, organe, et *λόγος*, discours ; it. et esp. *organología*]. Traité des organes.

ORGANOPESE. Appareil de la vision. (Piorry.)

ORGANOPSIE, ORGANOPSOPATHIE. Maladie de l'appareil de la vision. (Piorry.)

ORGANOSCOPIE, s. f. [de *ὄργανον*, organe, et *σκέπειν*, considérer ; esp. *organoscopia*]. Examen attentif des organes, pour en tirer des inductions relativement aux passions, aux facultés, aux penchants, etc. V. CRANIOSCOPIE, PHRÉNOLOGIE.

ORGANOTOPIE. Ligne de circonscription des organes. (Piorry.)

ORGASME, s. m. [*orgasmus*, *ὄργασμῶς*, de *ὄργᾶν*, être excité ; all. *Orgasmus*, angl. *orgasm*, it. *orgasmo*]. Augmentation de l'action vitale d'une partie ; état d'excitation et de turgescence d'un organe quelconque. Il se dit spécialement des organes génitaux. Ce mot est synonyme d'*éréthisme*.

ORGE [*hordeum*, *χριθῆν*, all. *Gerste*, angl. *barley*, it. *orzo*, esp. *cebada*]. Selon l'Académie, le mot *orge* est du féminin, et ce n'est que lorsqu'il est joint aux adjectifs *mondé* ou *perlé* qu'il devient masculin. Ainsi, quoiqu'on dise : de l'*orge mondé*, de l'*orge perlé*, on dira : de *belle orge*, de l'*orge germée*, etc. L'*orge* est un genre de plantes de la famille des graminées (triandrie digynie, L.), dont les semences contiennent beaucoup de fécule amylicée et une certaine quantité de mucilage : aussi sont-elles tout à la fois nutritives et adoucissantes, lorsqu'on a eu soin de les dépouiller de leur écorce ou première pellicule. C'est, en effet, à cette dernière partie que les décoctions préparées avec l'orge entière (*hordeum crudum*) doivent leur saveur légèrement âcre et amère. Privée de cette pellicule au moyen d'une meule courante, qui ne fait que rouler le grain, l'orge prend le nom d'*orge mondé* (*hordeum mundatum*) ; celle qui est tout à fait nue, arrondie et polie au moyen de procédés particuliers, est l'*orge perlé* (*hordeum perlatum*), qui ne contient presque pas

d'hordéine. — On prépare la *tisane d'orge* en faisant bouillir, dans 1^{lit}, 250 d'eau, 32 grammes d'orge mondé, légèrement frotté dans un linge et lavé à l'eau froide, passant la liqueur, et l'édulcorant avec 32 grammes d'un sirop adoucissant. Souvent, au lieu de sirop, on emploie simplement la racine de réglisse, qu'on met infuser dans le produit de la décoction. — *Sucre d'orge*. V. PÉNIDE.

ORGEAT, s. m. [all. *Orgeade*, angl. *orgeat*, it. *orzata*, esp. *horchata*]. Sirop dans lequel on a trempé la décoction d'orge, mais que l'on fait aujourd'hui avec une émulsion d'amandes : de là son nom de *sirop d'amandes*. On le prépare en pilant ensemble 512 gram. d'amandes douces mondées, 160 gram. d'amandes amères, et 500 gram. de sucre ; ajoutant peu à peu 128 gram. d'eau commune, délayant la masse dans 1^{lit}, 500 d'eau, passant et exprimant la liqueur ; ajoutant à la colature 2^{lit}, 500 de sucre blanc, faisant cuire en consistance de sirop, et aromatisant, avant le refroidissement complet, avec 256 gram. d'eau de fleur d'orange. Ce sirop a des propriétés analogues à celles des autres émulsions.

ORGELET ou **ORGEOLET**, s. m. [*hordeolum*, all. *Gerstenkorn*, it. *orzaiuolo*, esp. *orzuelo*]. Petite tumeur inflammatoire, de la nature du furoncle, qui se développe près du bord libre des paupières, particulièrement vers l'angle interne de l'œil. Sa forme oblongue et sa grosseur l'ont fait comparer à un grain d'orge. L'orgelet cause des douleurs plus ou moins vives, suivant que sa marche est plus ou moins aiguë ; ses symptômes et sa terminaison sont d'ailleurs les mêmes que ceux d'un petit furoncle. Le traitement consiste, de même, en applications émollientes ou maturatives, selon l'intensité de l'inflammation.

ORGUEILLEUX, **EUSE**, adj. *Monomanie orgueilleuse* ou *ambitieuse*. Celle qui est caractérisée par un désir exagéré de la puissance et de la domination, etc., surtout par la croyance à la réalité du pouvoir matériel et intellectuel (V. INSTINCT), se manifestant par une exagération en parole et souvent en action de tout ce qui se rapporte aux actions habituelles de la vie. C'est un symptôme fréquent de la *paralysie progressive* (V. PARALYSIE). Suivant Gall, c'est une affection de l'instinct d'ambition temporelle, de l'orgueil ou besoin de domination.

ORIFICE, s. m. [*orificium*, de os, bouche, et *facere*, faire ; all. *Mündung*, angl. *orifice*, it. *orificio*, esp. *orificio*]. Toute ouverture qui sert d'entrée ou d'issue à quelque partie inférieure du corps, ou qui fait communiquer des cavités les unes avec les autres. Les *orifices de l'estomac*, *l'orifice de la matrice*, etc.

ORIGAN, s. m. [*Origanum vulgare*, L., diénymanie gymnospermie, L., labiées, J. ; all. *Dosten*, angl. *origany*, it. *origano*, esp. *oregano*]. Plante stimulante et aromatique.

ORME, s. m. [*Ulmus campestris*, L., pentandrie digynie, L., amentacées, J. ; all. *Rüster*, angl. *elm*, it. et esp. *olmo*]. Arbre dont l'écorce intérieure des jeunes rameaux est mucilagineuse, amère, astringente. Elle a été employée en décoction (60 à 90 gram. pour 1 kilogram. d'eau), en poudre, en extrait, dans le traitement des maladies chroniques de la peau, du scorbut, des scrofules. C'est un astringent faible.

ORNITHOGALE, s. m. [*Ornithogalum unbellatum*, L., hexandrie monogynie, L., asphodèles, J. ; all. *Vogelmilch*, it. et esp. *ornitogalo*]. Plante dont la racine a été regardée comme sialagogue et diurétique.

ORNITHOLOGIE, s. f. [*ornithologia*, de ὄρνις, oiseau, et λόγος, discours ; all. *Ornithologie*, angl. *ornithology*, it. et esp. *ornitologia*]. Partie de la zoologie qui traite des oiseaux.

ORNITHOLOGISTE, s. m. [all. *Ornitholog*, it. *ornitologo*, esp. *ornitologista*]. Naturaliste qui s'occupe spécialement de l'étude des oiseaux.

OROBANCHÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes. Calice libre, 4 à 5 divisions ; corolle bilabée ; 4 étamines didymes ; ovaire libre, stigmaté simple ; capsule biloculaire ou uniloculaire, bivalve. Graines petites, endosperme celluleux, blanchâtre, embryon petit, globuleux. Coloration toujours autre que la verte. Feuilles petites, écaillées, pourvues cependant de stomates. Elles vivent en parasites sur les racines de diverses espèces. Elles ont été employées en médecine, mais ne le sont plus.

OROBE, s. m. [*Orobis vernus*, diadelphie décandrie, L., légumineuses, J. ; all. *Walderbse*, angl. *heathpea*, it. *orobo*, mocho, esp. *orobio*]. Plante dont la semence donne une farine qui a été mise au nombre des quatre farines résolutives. — L'*orobe tubéreuse* (*Orobis tuberosus*, L.) a des racines chargées de tubercules amylicés qui, cuits comme les pommes de terre, sont un bon aliment. Leur tige est très recherchée des bestiaux, et tous les auteurs s'accordent à reconnaître que cette plante, qui peut croître en mauvaise terre, n'est pas cultivée comme elle devrait l'être.

ORONGE, s. f. [*Amanita aurantiaca*, all. *Kaiserschwamm*]. Champignon comestible caractérisé par

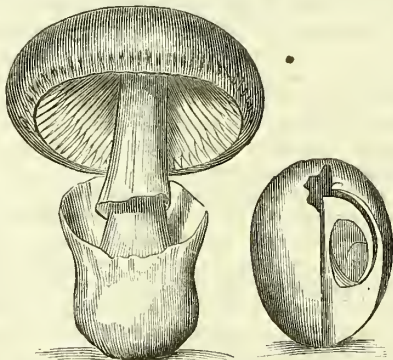


Fig. 294.

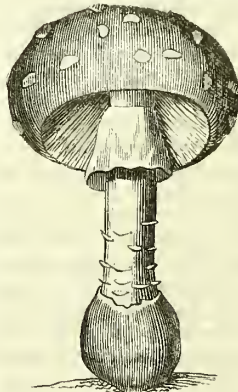


Fig. 295.

un chapeau charnu très convexe, d'une belle couleur jaune orangée, strié, large de 10 à 13 centimètres ; un stipe cylindrique, plein, jaune, portant un collier membraneux et rabattu ; des feuillets inégaux, épais et jaunes. Au moment où l'orange commence à paraître, elle est entièrement enveloppée d'un volva blanc, et se présente sous l'aspect d'un œuf ; mais bientôt ce volva se sépare, à sa partie supérieure, en plusieurs lobes, et le chapeau, ainsi que le pédicule, se développe rapidement (Fig. 294). Il im-

porte de ne pas la confondre avec la *fausse oronge* (*Agaricus pseudo-aurantiacus*, Bull., Fig. 295), qui est extrêmement vénéneuse, et qui lui ressemble quant au port et à la couleur. Mais la fausse oronge n'a qu'un volva incomplet ; son chapeau est marqué de taches jaunâtres, irrégulières ; son pédicule et ses lames sont blancs, jamais jaunes comme dans l'oronge vraie.

ORSELONE, s. f. (C¹⁴H⁵O³). Produit de l'action de l'acide chlorhydrique sur l'athamantine. Cristallisable dans la solution alcoolique, incolore, sans goût ni odeur, insoluble dans l'eau, difficilement dans l'alcool et l'éther. Fond à 190° en un liquide très fluide. On appelle *oroseone hydratée* un corps dont la composition est C¹⁴H⁵O⁴, obtenu en faisant bouillir l'athamantine dans l'eau ; elle y fond en gouttes huileuses, qui se dissolvent dans l'eau et cristallisent par refroidissement ; facilement soluble dans l'alcool, l'éther et l'eau bouillante ; elle fond en une masse non fluide. Elle est isomère avec l'olivine, tandis que l'oroseone anhydre est isomère avec l'acide benzoïque anhydre et avec l'acide benzoïque.

ORPIENT, s. m. [*auripigmentum*, de *aurum*, or, et *pigmentum*, fard ; all. *Operment*, angl. *orpiment*, it. *orpimento*, esp. *oropimente*]. Sulfure jaune d'arsenic naturel. C'est un poison corrosif. Il entre dans le baume vert de Metz et dans plusieurs dépilatoires.

ORPIN, s. m. [*Sedum*, angl. *orpine*, it. *favagello*]. Genre de plantes (décandrie pentagynie, L., joubarbes, J.) dont trois espèces sont employées en médecine. Les feuilles de l'*orpin commun* (joubarbe des vignes, *Sedum telephium*), d'un vert glauque, épaisses



Fig. 296.

et charnues, sont très mucilagineuses. Écrasées, elles forment un topique émollient, qu'on appliquait particulièrement sur les tumeurs hémorroïdales. On a regardé aussi l'orpin comme propre à hâter la cicatrisation des plaies récentes ; de là ses noms de *reprise*, *d'herbe à la coupure*, *d'herbe aux charpentiers*. Ses feuilles entrent dans l'onguent populéum, ainsi que celles du *sédon blanc* (*Sedum album*, *vermiculaire*,

trique-madame, *petite joubarbe*) (Fig. 296). L'*orpin âcre* (*vermiculaire brûlante*, *sédon brûlant*, *Sedum acre*, L.) contient un suc très âcre, qui, à la dose de 15 à 30 grammes, est fortement émétique et purgatif, mais peut causer en même temps l'inflammation de la membrane muqueuse gastrique.

ORSEILLE, s. f. [all. *Lakmusflechte*, angl. *orseille*, esp. *orchilla*]. Pâte d'un rouge violet, employée en teinture et préparée en Auvergne avec divers lichens (*Lichen roccella*, *Variolaria dealbata*, etc.). C'est en laissant ces plantes en contact avec la chaux et l'urine qu'on obtient, par la fermentation et après des manipulations compliquées, ce produit, d'où Robiquet a isolé l'*oreine*. Des perfectionnements introduits dans cette industrie et qui consistent spécialement à opérer en vases clos, en n'employant pour traiter les matières végétales que de l'ammoniaque ou des sels alcalins, ont permis d'exclure l'urine de la préparation de l'orseille.

ORTEIL, s. m. [*ortillus*, mot de la basse latinité, dérivé d'*articulus*, articulation ; all. *Zehe*, angl. *toe*]. On appelle *orteils* les doigts des pieds.

ORTHOGNATHE, adj. [de *ὀρθός*, droit, et *γνάθος*, mâchoire]. V. BRACHYCEPHALE.

ORTHOMORPHIE, s. f. [*orthomorphia*, de *ὀρθός*, droit, et *μορφή*, forme ; it. et esp. *ortomorfia*]. Art de prévenir ou de corriger les difformités du corps (Delpech).

ORTHOPÉDIE, s. f. [*orthopædia*, de *ὀρθός*, droit, et *παις*, enfant ; all. *Orthopædie*, it. et esp. *ortopedia*]. Art de prévenir et de corriger, à l'aide d'exercices méthodiques ou de moyens mécaniques, les vices de conformation que présentent les enfants, et principalement ceux qui résultent d'une mauvaise direction des os ou des surfaces articulaires.

ORTHOPHONIE, s. f. [*orthophonia*, de *ὀρθός*, droit, et *φωνή*, voix]. Bonne prononciation.

ORTHOPHRÉNIE, s. f. [*orthophrenia*, de *ὀρθός*, droit, et *φρήνη*, intelligence]. Rectification de l'intelligence, guérison de la folie.

ORTHOPNÉE, s. f. [*orthopnea*, *ὀρθόπνευα*, de *ὀρθός*, droit, et *πνέω*, je respire ; all. *Orthopnoe*, it. et esp. *ortopnea*]. Dyspnée dans laquelle le malade ne peut respirer dans la situation horizontale, et est obligé de rester debout ou sur son séant.

ORTHOPTÈRES, s. m. pl. [de *ὀρθός*, droit, et *πτερον*, aile ; all. *Geradflügler*, esp. *ortopteros*]. Nom donné à un ordre de la classe des insectes comprenant ceux dont les ailes sont pliées longitudinalement. Tels sont les *grillons*, *forficules*, *blattes*, *cigales* et *sauterelles*.

ORTHOSOMATIQUE, s. f. [de *ὀρθός*, droit, et *σῶμα*, corps ; esp. *ortosomatica*]. Art de rendre aux diverses parties du corps leur rectitude naturelle.

ORTHOTROPE, adj. [*orthotropus*, de *ὀρθός*, droit, et *τρέπω*, tourner ; angl. *orthotropical*]. Se dit, en botanique, de l'embryon rectiligne qui a la même direction que la graine et dont la radicule correspond au hile.

ORTIE, s. f. [*urtica*, *κρίθνη*, all. *Brennnessel*, angl. *nettle*, it. *urtica*, esp. *ortiga*]. Genre de plantes (monœc. tétrandr., L., urticées, J.) dont les espèces *Urtica dioica*, *Urtica wrens*, *Urtica pilulifera*, sont munies de poils creux, très fins et piquants, remplis d'une liqueur âcre qui s'introduit sous l'épiderme lorsque l'on touche quelque partie de ces plantes, et qui détermine un prurit insupportable et une ardeur vive. On a cherché

à tirer parti de ce moyen d'irritation, et les orties ont été employées pour produire la rubéfaction, procédé qu'on nomme *urtication*. La semence de *Urtica pilulifera* a été préconisée dans diverses affections de poitrine.

Ortie blanche (*Lamium album*, didynamie gymnospermie, L., labiées, J.). Plante qui a été préconisée comme astringente, et surtout comme antilucorhénique.

ORTIÉE (FIÈVRE). V. URTICAIRE.

ORVALE, s. f. V. SAUGE.

ORVET, s. m. [*Anguis fragilis*, L.]. V. BORGNE.

ORVIÉTAN, s. m. [*orvietanum*, all. *Theriak*, angl. *orvietan*, it. et esp. *orvietano*]. Électuaire très composé, ainsi appelé parce qu'il a été distribué par un charlatan venu d'Orviète. Il était composé de vieille thériaque, de vipères sèches, de romarin, de genièvre, de cannelle et d'une foule de substances stimulantes et aromatiques. Il a de l'analogie, quant à ses propriétés, avec la thériaque.

OS, s. m. [*os*, gén. *ossis*, ὀστέον, all. *Knochen*, Bejn, angl. *bone*, it. *osso*, esp. *hueso*]. On appelle *os* les parties solides et dures qui forment la charpente du corps des animaux des classes supérieures, et dont l'assemblage constitue la *squelette*. Le corps humain contient, dans l'âge adulte, 206 *os* (sans compter les 32 dents, les *os wormiens* et les *os sésamoïdes*), savoir : à la tête, 28 ; au col, 1 ; au tronc, 53 (en y comprenant les *os iliaques*) ; à chaque membre supérieur, 32 (en comptant les *omoplates*) ; à chaque membre inférieur, 30. Les anatomistes distinguent : 1° des *os longs*, qui font partie des membres, et représentent ou des colonnes destinées à soutenir le poids du corps, ou des leviers de différents genres, que les muscles font mouvoir ; 2° des *os plats*, qui forment les parois des cavités splanchniques ; 3° des *os courts*, que l'on rencontre dans les parties du corps dont les fonctions nécessitent la solidité et la mobilité. V. OSSEUX.

OSANORES (DENTS). Dents artificielles faites avec l'ivoire de l'hippopotame. V. DENTS ARTIFICIELLES.

OSCHÉITE, s. f. [*oscheitis*, de ὀσχέειν, scrotum ; it. *oscheite*, esp. *osquétis*]. Inflammation du scrotum.

OSCHÉOCÈLE, s. f. [*oscheocele*, de ὀσχέειν, scrotum, et *κύημα*, hernie ; all. *Hodensackbruch*, angl. *oscheocele*, it. *oscheocele*, esp. *osqueocele*]. Hernie scrotale. On donne ce nom à la *hernie inguinale* chez l'homme, lorsque les viscères herniés descendent jusque dans le scrotum. Sauvages a nommé *oschécècele* une tumeur formée par l'épanchement d'un liquide dans le scrotum, et il en fait un genre de l'ordre des kystes.

OSCHÉOCHALASIE, s. f. [de ὀσχέειν, le scrotum, et *χάλασις*, relâchement ; esp. *osqueocalasia*]. Nom donné par Alibert à une tumeur résultant de l'hypertrophie du tissu cellulaire du scrotum et de l'extension excessive de la peau de cette partie, affection souvent confondue avec le sarcoécèle.

OSCILLANT, ANTE, adj. [*versatilis*]. Se dit des anthères mobiles sur leur filet, telles que celles des graminées.

OSCILLATION, s. f. [*oscillatio*, all. *Schwingung*, angl. *oscillation*, it. *oscillazione*, esp. *oscilacion*]. Mouvement d'un pendule qui va et vient alternativement en deux sens contraires, et qui se balance à droite et à gauche d'un point central.

OSCITANT, ANTE, adj. [*oscitans*, de *oscitari*, bâiller ; all. *gähmend*, angl. *oscitant*, it. et esp. *oscitante*].

Fièvre oscitante. Fièvre accompagnée de bâillements fréquents.

OSCULE, s. m. [*osculum*, de *os*, bouche]. Petite ouverture située à la face externe des grains de pollen de quelques plantes. Cet *oscule* ou pore n'est percé qu'à travers l'exhyméne ; c'est par lui que le boyau pollinique sort au moment de la fécondation.

OSEILLE, s. f. [all. *Sauerampfer*, angl. *sorrel*, it. *acetosa*, esp. *accedera*]. On donne ce nom à deux plantes différentes du genre *Patience*, de la famille des polygonées : l'une est l'*oseille ordinaire* (*Rumex acetosa*, L.) ; l'autre est l'*oseille ronde* (*Rumex scutata*). Les feuilles de ces deux espèces, qui sont alimentaires, et avec lesquelles on prépare des bouillons laxatifs (*V. BOUILLON aux herbes*), doivent leur acidité à l'oxalate acide de potasse.

OSIER, s. m. Genre de plantes salicinées donnant, comme le saule, une écorce amère, employée quelquefois contre les fièvres, et devant ses propriétés à la salicine. Les espèces employées sont : l'*osier jaune* (*Salix vitellina*, L.), l'*osier blanc* (*Salix viminalis*, L.), l'*osier rouge* (*Salix amygdaliua*), l'*osier pourpre* (*Salix purpurea*, L.).

OSMAZÔME, s. f. [de ὀσμή, odeur, et ζῶμας, bouillon ; all. *Osmazom*, angl. *osmazome*, it. *osmazoma*, esp. *osmazomo*]. Il faudrait dire *osmozôme*, et non *osmazôme* ou *osmazone*, comme on l'a écrit à tort ; mais ce mot, du reste, doit être rejeté de la science, ainsi que le montre ce qui suit. Il désigne une matière extractive qu'on retire de la chair musculaire et du sang, et que Thenard croyait être d'une nature particulière. C'est un produit complexe, formé de substances azotées, de lactate de soude, d'acide lactique, et surtout de *créatine* dans les muscles, etc.

OSMIUM, s. m. [all. *Osmium*, it. et esp. *osmio*]. Métal découvert en 1803 dans la mine de platine, par Tennant. Il est de couleur gris foncé ; son oxyde, très volatil, répand une odeur particulière, très désagréable, qui lui a fait donner le nom d'*osmium*, dérivant de ὀσμή, odeur.

OSPHRESIOLOGIE, s. f. [*osphresiologya*, de ὀσφρησις, l'odorat, et λόγος, discours ; it. et esp. *osfresiologya*]. Traité des odeurs et du sens de l'odorat.

OSSELET, s. m. [*ossiculum*, diminutif d'*os* ; all. *Knöchlein*, it. *ossicino*, esp. *huesecillo*]. Petit os. — *Osselets de l'ovie*. V. OREILLE. — *Osselets de Bertin* (*cornua sphenoidalia*). Les apophyses triangulaires de l'os sphénoïde. — En botanique, on a donné le nom d'*osselets* aux noyaux contenus dans le *nutulaïne*. — Vétérinaire. On donne le nom d'*osselets* aux exostoses du boulet ; elles gênent le jeu des tendons.

OSSEUX, EUSE, adj. [*osseus*, all. *Knöchern*, angl. *osseous*, it. *osseo*, esp. *huesoso*]. Qui est de la nature des os. On comprend sous la dénomination de *système osseux* l'ensemble des os qui entrent dans la composition du corps (*V. SQUELETTE*). — *Tissu osseux*. Il est composé : 1° de *substance osseuse* ou *élément anatomique* propre des os (*V. OSTÉOPLASTE*) ; 2° de *raisseau* parcourant des conduits limités par la substance osseuse, vaisseaux accompagnés dans ces conduits par des médulloelles, des myéloplaxes, un peu de matière amorphe de la moelle, mais très rarement par des vésicules adipeuses. Ces conduits ont reçu le nom de *conduits* ou *canalicules de Havers*, *médullaires* ou *vasculaires*, et quelque fins qu'ils soient, ils ne sont toujours que des ramifications du *canal nourricier*, ou des canaux nourriciers ouverts à la partie moyenne ou près

des extrémités articulaires des os, ou se présentent quelquefois sous forme de sinus ou canaux veinoux plus ou moins larges (Fig. 297). Ces conduits sont ramifiés et anastomosés, comme les vaisseaux qu'ils contiennent; ils limitent des mailles dont les plus étroites

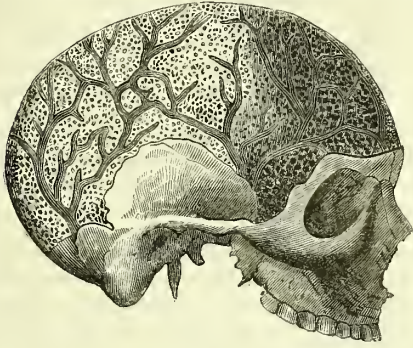


Fig. 297.

ont 1 dixième de millimètre de large, rarement moins. Les plus étroits s'ouvrent d'espace en espace à la surface de l'os par de petits orifices taillés en bec de flûte souvent visibles à la loupe seulement, et permettent des anastomoses des capillaires de l'os avec ceux du périoste. Le tissu osseux se présente sous deux aspects différents et semble composé de deux tissus distincts : l'un, *compacte*, formant la surface externe de tous les os et le centre des os longs; l'autre, *spongieux* ou *celluleux*, formant les os courts et les extrémités des os longs. Mais ces différences ne sont qu'apparentes : la substance compacte est essentiellement composée du même élément que le tissu spongieux. Dans la *portion compacte*, l'élément ou substance osseuse est disposée en couches intimement adhérentes; les unes sont concentriques autour des canaux de Havers, qui semblent ainsi creusés au centre d'un cylindre à couches concentriques fort minces; cylindre en contact intime par sa surface ou couche la plus extérieure avec les cylindres voisins réciproquement comprimés pour permettre une juxtaposition parfaite sans vides intermédiaires. Les autres couches sont parallèles à la surface périostique de l'os, n'existent que par places, sans détermination constante de lieu, et comblent les cannelures que, sans leur présence, laisseraient à la surface de l'os les cylindres formés par les couches concentriques autour des canaux de Havers. Ce sont ces couches que la combustion de l'os fait éclater et qui avaient fait dire le tissu osseux formé de lamelles. La substance osseuse propre est homogène, et l'observation montre que tout ce qu'on a dit de la structure fibreuse des os est entièrement hypothétique. La *portion spongieuse* du tissu des os est formée de lamelles et de trabécules soudées par leurs bords et leurs extrémités, de manière à limiter les aréoles pleines de moelle. Si les lamelles ont 1 ou 2 dixièmes de millimètre d'épaisseur seulement, elles sont homogènes, formées d'une seule couche ou lame de *substance osseuse*; si elles sont plus épaisses, elles offrent un ou plusieurs *conduits de Havers* et des vaisseaux; alors on observe autour de chaque conduit les minces couches concentriques dont il vient d'être question, et pourvues de nombreux *ostéoplastes*. A un certain âge de la vie intra-utérine, les cartilages d'ossification pos-

èdent des *conduits vasculaires* analogues à ceux de Havers (V. OSTÉOGÉNIE). Vers la surface articulaire, ils s'arrêtent assez brusquement avant d'atteindre celle-ci, à une distance mesurée par l'épaisseur du cartilage articulaire. Ils ont de 0^{mm},08 à 0^{mm},30 et même plus; vers le cartilage articulaire et ailleurs, ils se terminent en un cul-de-sac souvent renflé; ces renflements se remarquent du reste çà et là sur leur trajet. Il y a dans ces canaux un ou deux vaisseaux ou bien plusieurs capillaires; ils s'anastomosent d'un canal à l'autre, et vers la terminaison des canaux du cartilage on peut retirer des capillaires qui se recourbent en anses flexueuses, et dont certainement un côté est artériel et l'autre veineux. Entre le vaisseau et la substance du cartilage se trouvent des médullo-celles formant la *moelle du cartilage*; elles sont accompagnées de granulations moléculaires. Dans de larges conduits de cartilages costaux déjà vasculaires, mais non encore ossifiés, on peut trouver des vésicules adipeuses avec les éléments ci-dessus. Les os donnent à l'analyse, suivant Berzelius : 32,17 de gélatine; 1,13 de vaisseaux sanguins; 53,04 de phosphate de chaux; 11,30 de carbonate de chaux; 0,20 de fluaté de chaux; 1,16 de phosphate et de carbonate de magnésie; 1,20 de carbonate de soude, de chlorure de sodium et d'eau. Leur composition en phosphate est la même pour un même poids dans toutes les conditions d'âge et de sexe, à quelques millièmes près, sauf dans la carie et la nécrose. V. OSTÉOPLASTE et PHOSPHATE.

OSSICULE, s. m. [*ossiculum*]. S'est dit quelquefois d'un petit noyau des fruits.

OSSIFICATION, s. f. [*ossificatio*, de *os*, os, et *facere*, faire; all. *Verknöcherung*, angl. *ossification*, it. *ossificazione*]. Tantôt ce mot signifie la génération des os, l'*ostéogénie* (V. ce mot), le développement normal du système osseux; et, dans cette acception, on appelle *point d'ossification* celui où commence l'ossification d'un os. Tantôt le mot *ossification* désigne un mode d'altération de tissu par lequel des solides organiques acquièrent accidentellement la dureté, la compacité et autres propriétés physiques du système osseux. Ces prétendues *ossifications accidentelles* ne sont que de simples incrustations calcaires entre les fibres ou à leur place, et qui ont plus exactement été appelées *calcification*. V. ENCRÔTEMENT.

OSSFUENT, adj. [de *os*, os, et *fluere*, couler]. *Abcès ossifluent*. Abcès qui, siégeant aux articulations, s'alimente par l'altération des os. On a souvent appliqué, dans ces derniers temps, les injections iodées au traitement des abcès ossifluents.

OSSIVORE, adj. [*ossivorus*, de *os*, os, et *vorare*, manger]. Nom donné par Ruysch à des tumeurs volumineuses ayant détruit le fémur.

OSTAGRE, s. m. [*ostagra*, *ὀστάγρα*, de *ὀστέον*, os, et *ἄγρα*, prise]. S'est dit des instruments de chirurgie servant à enlever, déprimer ou faire mouvoir les os.

OSTÉIDE, s. m. et adj. [de *ὀστέον*, os, et *εἶδος*, apparence; all. *Osteid*, esp. *osteide*]. Production osseuse accidentelle, ou plus souvent, production morbide qui est une incrustation calcaire des tissus normaux ou des tumeurs fibreuses.

OSTÉIE, **OSTÉOPATHIE**. Maladie des os. (P.)

OSTÉINE ou **OSSÉINE**, s. f. (*Substance organique propre du tissu osseux, substance donnant de la gélatine, matière des os qui se transforme en gélatine*.) Le tissu des os, traité par de l'acide chlorhydrique

dilué, devient bientôt mou, élastique, et l'on obtient une substance organique presque pure, ayant des caractères qui la distinguent de tous les autres principes de cette classe. Ainsi, outre qu'elle ne se dissout pas avec autant de facilité dans les alcalis que la fibrine et l'albumine, elle possède la propriété de se décomposer très facilement par l'action de l'eau bouillante, et de passer ainsi à l'état soluble. La solution se prend par le refroidissement en une gelée, qui est la gélatine ou colle forte. *V. ces mots et GÉLINE.*

OSTÉITE, s. f. [*osteitis*, de *ὀστέον*, os, all. *Knochenentzündung*, esp. *osteitis*]. Inflammation du tissu osseux. *L'ostéite*, plus commune chez les enfants que chez les adultes, attaque plus particulièrement les os spongieux, les os courts du carpe ou du tarse, le corps des vertèbres, les extrémités articulaires des os longs ; elle se manifeste à la suite de causes externes, de plaies, de contusions ; ou bien par des causes internes, telles qu'une collection purulente dans le voisinage d'un os, une affection scrofuleuse, syphilitique, rhumatismale, arthritique, certaines métastases, l'épuisement produit par les excès vénériens et surtout par la masturbation. Si l'os enflammé est superficiel, on sent un gonflement précédé ou accompagné de pesanteur, de douleur obtuse, qui augmente subitement dès que le membre éprouve la moindre commotion. Le plus souvent *l'ostéite* est difficile à distinguer de la *périostéite* ; cependant la tuméfaction est en général plus lente et la tumeur plus dure. La maladie peut se terminer par résolution, par induration, par suppuration (*carie*) ou par gangrène (*nécrose*). Souvent c'est contre l'affection interne (syphilis, scrofules, etc.) qu'il faut diriger le traitement. Toutes les fois que l'inflammation est intense, on emploie les antiphlogistiques : saignées locales, bains, topiques émollients ; et, en raison de la nature du tissu affecté, il faut persister longtemps dans l'emploi de ces moyens. Si, après la cessation des phénomènes inflammatoires, la tuméfaction persiste, on a recours aux topiques fondants, tels que les frictions mercurielles, les emplâtres de Vigo, de savon, de ciguë, les hains alcalins ou hydrosulfurés, les applications rubéfiantes ou épispastiques, les fomentations ou sétons pratiqués près du siège du mal. Mais il ne faut employer ces moyens qu'avec ménagement, pour ne pas causer de nouveaux accidents inflammatoires.

OSTÉOCÈLE, s. f. [*osteocoele*, de *ὀστέον*, os, et *κόλη*, hernie]. Hernie dont le sac est de consistance cartilagineuse et encroûté de calcaire.

OSTÉOCOLLE, s. f. [*osteocolla*, de *ὀστέον*, os, et *κόλλα*, colle ; all. *Beimwell*, angl. *osteocolla*, esp. *osteocola*]. Carbonate de chaux qui se dépose sur les corps étrangers plongés dans les fontaines dont l'eau est chargée de ce sel. On lui supposait la propriété de favoriser la formation du cal dans les fractures.

OSTÉOCOPE, adj. [*osteocopus*, de *ὀστέον*, os, et *κόπτειν*, briser ; it. et esp. *osteocopo*]. On donne cette épithète aux douleurs aiguës qui ont leur siège dans les os et qui souvent sont syphilitiques.

OSTÉOCYSTOÏDE, s. m. [de *ὀστέον*, os, *κύστις*, kyste, et *εἶδος*, forme]. Tumeur développée dans les os et formée de kystes membraneux et osseux.

OSTÉOGENIE, s. f. [*osteogenia*, *osteogenesis*, de *ὀστέον*, os, et *γένεσις*, génération ; all. *Knochenbildung*, angl. *osteogeny*, it. et esp. *osteogenia*]. On donne le nom d'*ostéogénie* à l'étude de la génération et du développement : 1° de la substance des os, 2° de leur

tissu, et 3° de leur système. Les phénomènes de la génération et du développement de la *substance osseuse avec ses ostéoplastes*, de l'*élément anatomique des os*, en un mot, sont les mêmes partout, qu'il y ait ou non des corpuscules ou des cellules dans les cavités (*chondroplast*) de la substance fondamentale du cartilage (*V. OSTÉOPLASTE*). Mais la *génération du tissu osseux* a lieu de deux manières ; elle présente deux modes : 1° La substance des os est précédée du tissu cartilagineux, ou cartilage proprement dit ; elle se développe dans son épaisseur, se substitue à celui-ci, qui disparaît ; elle le remplace. C'est la *génération osseuse par substitution*. Tous les os du tronc et ceux de la base du crâne naissent ainsi. 2° La substance osseuse naît dans une trame cartilagineuse homogène, au fur et à mesure de la génération de celle-ci ; elle est à peine formée qu'elle est envahie par les sels terreux ; et au fur et à mesure elle envahit elle-même les tissus voisins, d'où agrandissement de l'os. L'organe, dans ce cas, n'est pas précédé, pendant un certain temps, par un cartilage qui en représente à peu près la forme, comme dans le premier cas. C'est la *génération par envahissement*. Ce mode de génération est propre à la plupart des os de la tête, tant pour leur apparition primitive que pour leur agrandissement consécutif ; c'est en outre par ce mode que s'agrandissent, consécutivement à leur apparition, les os qui sont nés par substitution à un cartilage préexistant. La génération par envahissement a lieu, en effet, dans les pariétaux, le frontal, l'occipital, moins les condyles et l'apophyse hasilaire ; la partie écailleuse du temporal et l'apophyse zygomatique, l'anneau tympanique, les petites ailes du sphénoïde, la partie mince des grandes ailes, l'ethmoïde, les cornets du nez et la branche verticale de la mâchoire inférieure. Dans ces os, dès qu'apparaît la trame cartilagineuse, comme un point très limité, apparaît aussitôt après la substance terreuse dans son centre, et elle continue à envahir peu à peu la place que doit occuper l'os ; mais la trame ne commence pas par occuper toute cette place comme pour les autres os, elle l'envahit peu à peu, au fur et à mesure du dépôt phosphatique. Ici donc l'os grandit comme il avait commencé, par le même mode de génération. La génération par envahissement a lieu en outre dans tous les os qui ont été précédés d'un cartilage de même forme, dès que le périoste est devenu périoste, dès que tout le cartilage préexistant est devenu os. Ici donc l'os, commençant par substitution de la matière osseuse au cartilage, grandit par envahissement, par un mode de génération un peu différent. Lorsqu'on parvient à trouver un cartilage préexistant, dans lequel il n'y ait encore, vers le point central, qu'un peu plus d'opacité que partout ailleurs, sans point osseux proprement dit déjà formé, on aperçoit les faits suivants. Un dépôt granuleux, opaque, s'est formé dans la substance fondamentale du cartilage, dans les portions de cette substance qui séparent l'une de l'autre les cavités. Le dépôt s'avance, s'étend peu à peu, vers la surface de l'os et vers ses extrémités, sous forme de traînées, quelquefois assez longues, de fines granulations. Le commencement du dépôt terreux, dans le cartilage, n'est pas, chez l'embryon, précédé de la formation de vaisseaux, ce n'est que consécutivement qu'ils se forment. De plus, il y a bien des vaisseaux formés chez les fœtus à terme et les enfants dans les cartilages qui vont s'ossifier ; mais il ne faut pas croire que, pendant toute la vie utérine, des vaisseaux ram-

pent dans le cartilage au-devant de la formation osseuse, qui ne ferait que suivre les vaisseaux. Il n'en est rien : chez tous les embryons, jusqu'au troisième mois environ de la grossesse, il n'y a, pour les os du tronc, de vaisseaux que dans la substance osseuse déjà formée, et le cartilage dans lequel s'avance, en traînées granuleuses, le dépôt terreux, en est dépourvu. Les vaisseaux s'avancent en même temps que le dépôt, mais sans le précéder. Ce n'est que lorsque les os et les cartilages atteignent déjà un certain volume que se développent des capillaires dans tout le cartilage qui va s'ossifier. — *Particularités de la génération du tissu spongieux.* Dès que les vaisseaux ont pénétré dans la substance des os, on peut observer que, d'abord assez compacte, elle se résorbe, se creuse peu à peu, de manière que les cavités et conduits dont nous avons parlé s'agrandissent incessamment. Au fur et à mesure que l'os augmente de volume à la périphérie par envahissement, l'os se creuse au centre, s'y raréfie par résorption directe, de toutes pièces, sans repasser par l'état compacte, et, se reformant, se reporte en quelque sorte à la périphérie. Une portion plus compacte les sépare du cartilage en voie d'ossification. Ces cavités sont plus larges que les lamelles et trabécules de substance osseuse qui les séparent; disposition qui s'accroît jusqu'au moment où elle est devenue ce que nous la voyons à l'état adulte. Pendant un certain temps, la portion d'os qui sera occupée par le canal médullaire offre cette disposition, et c'est par résorption complète vers le centre, que se creuse ce canal, mais non par adjonction de deux demi-canaux. — *Particularités de la génération du tissu compacte.* Dès que la substance osseuse a complètement remplacé le cartilage qui la précédait, la résorption de la substance compacte primitivement formée, d'où résultent les cavités du tissu spongieux, n'atteint jamais jusqu'à la surface de l'os. Il reste toujours là une couche de substance compacte de $2/5^{\text{es}}$ à $2/3$ de millimètre. L'ossification envahissante d'accroissement tend toujours à la rendre plus épaisse, mais la résorption vers la face interne la maintient avec une épaisseur égale à peu près pour les os plats et courts, et la laisse pourtant augmenter d'épaisseur avec l'âge pour les os longs. Cette couche de tissu compacte est moins dense chez les jeunes sujets, parce que ses canaux vasculaires sont plus larges que chez les adultes. L'ostéite a quelquefois pour résultat de raréfier plus ou moins ce tissu compacte, en amenant l'augmentation de volume des vaisseaux et l'augmentation du diamètre de leurs canalicules par résorption, au fur et à mesure de la dilatation vasculaire. L'accroissement en longueur des os longs se fait près de leurs extrémités; leur partie moyenne n'y est pour rien. Il ne cesse que quand les épiphyses sont soudées au corps de l'os, ce qui n'arrive, pour quelques-uns, que vers l'époque de vingt et un ans. Chez le vieillard, l'accroissement en épaisseur a cessé, lorsque la dilatation intérieure continue encore. Il en résulte un amincissement extrême dans les parois de la cavité médullaire, ce qui explique la grande fragilité des os à cet âge. Chez le vieillard aussi, les os longs paraissent éprouver un raccourcissement réel; les os larges diminuent d'épaisseur; leur tissu cellulaire disparaît, les deux lames du tissu compacte se trouvent adossées. Dans les os courts, la substance compacte extérieure diminue d'épaisseur, et les aréoles du tissu spongieux sont, au contraire, plus marquées.

OSTÉOGRAPHIE, s. f. [*osteographia*, de *ὀστέον*, os, et *γράφειν*, décrire; all. *Osteographie*, angl. *osteography*, it. et esp. *osteografía*]. Description des os.

OSTÉOLOGIE, s. f. [*osteologia*, de *ὀστέον*, os, et *λόγος*, traité, discours; all. *Osteologie*, angl. *osteology*, it. et esp. *osteología*]. Partie de l'anatomie qui traite des os.

OSTÉOLYSE, s. f. [*osteolysis*, de *ὀστέον*, os, et *λύσις*, action de dissoudre; esp. *osteolisis*]. Lobstein a décrit sous ce nom une altération particulière du tissu osseux d'où résulte la destruction de la substance de ce tissu, sans qu'il y ait de résidu, comme on le voit dans le cas d'anévrysmes de l'aorte usant les vertèbres, etc.

OSTÉOMALACIE, s. f. [*osteomalacia*, de *ὀστέον*, os, et *μαλλάζος*, mou; it. et esp. *osteomalacia*]. Ramollissement des os. Affection rare, dans laquelle les os, et notamment les os longs, ont été considérés comme privés des sels et particulièrement du phosphate calcaire entrant dans leur composition, et acquièrent une souplesse qui les rend impropres à remplir leurs fonctions. Mais on sait actuellement que l'os ne revient jamais à l'état de cartilage. La *cartilagème* du cartilage qui a précédé l'os passe à l'état d'*ostéine* lors de l'*ossification* (V. OSTÉOGÈNE), laquelle n'est pas une simple incrustation ou encroûtement. Dans l'affection dite *ostéomalacie*, si l'os, en tant qu'organe, a pris de la souplesse, a perdu sa résistance, c'est que son tissu s'est résorbé de toutes pièces, ses parties lamelleuses et sa portion compacte se sont amincies au point de prendre la minceur et le genre de souplesse dite de *parchemin*, que la lame compacte présente quelquefois lorsqu'elle est distendue par quelque tumeur développée au centre de l'os. De là vient que ce tissu est alors mou et facile à déprimer ou à couper comme le tissu spongieux de l'os normal. Mais on peut constater que chaque lamelle, chaque trabécule est encore formée de *substance osseuse* et en présente les *ostéoplastes* (V. ce mot) caractéristiques, ainsi que Ch. Robin l'a constaté sur le squelette de la femme Supiot, considéré comme le type de ce genre d'altération. Dans cette affection, suite de mauvaise alimentation, de troubles dans la nutrition (V. DÉASSIMILATION), des douleurs souvent très vives se font sentir dans ces organes; l'urine, qui devient trouble et jaunâtre, contient une énorme proportion de phosphate de chaux. Les malades sont réduits à la nécessité de rester étendus horizontalement. On ne possède pas de moyens efficaces contre cette maladie.

OSTÉOMYÉLITE, s. f. [de *ὀστέον*, os, et *μυελός*, moelle]. Inflammation de la moelle des os. L'ostéomyélite s'accompagne inévitablement et très promptement de périostéite suppurative aiguë et de phlegmon diffus. Dans l'ostéomyélite suppurante, le décollement de la toile médullaire dans la paroi qu'elle tapisse est un phénomène constant. La propagation de l'ostéomyélite d'une section de membre à celle qui est immédiatement au-dessus s'effectue par la perforation du cartilage, l'envahissement de la synoviale, et par la rupture du cul-de-sac supérieur de celle-ci. Elle s'accompagne toujours d'arthrite purulente; les articulations sont généralement envahies de bas en haut, c'est-à-dire sur le trajet ascendant du membre. La circonstance d'un œdème dur et douloureux, qui s'arrête par une coupe abrupte sur le trajet d'un membre, est un caractère pathognomonique de la maladie. Quant au traitement, les incisions doivent être

employées pour un but diagnostique et pour un but thérapeutique. Si l'affection est seulement présumée, les incisions doivent pénétrer jusqu'à l'aponévrose d'enveloppe inclusivement; si l'on trouve du pus sous l'aponévrose, elles seront immédiatement conduites jusqu'à l'os. Dans l'ostéomyélite, l'amputation du membre est la seule chance de salut, et elle doit être faite aussitôt que le diagnostic est certain. Le procédé opératoire indiqué est la méthode à lambeaux; le lieu d'élection est la première articulation saine au-dessus de l'os malade. Il y a contre-indication dans le cas de suppuration de mauvaise nature, d'ostéomyélite sur plusieurs membres, et d'empoisonnement typhoïde général. V. MEDULLITE.

OSTÉOPHYMIE. Tubercules des os. (Piorry.)

OSTÉOPHYTE, s. m. [de *ὀστέον*, os, et *φύσις*, croître; esp. *osteofite*]. Nom donné par Lobstein aux productions osseuses qui naissent quelquefois des lames profondes du périoste, dans le voisinage des portions d'os cariées, et qui semblent destinées à suppléer à l'affaiblissement résultant de la destruction de l'os affecté.

OSTÉOPLASTE, s. m. [de *ὀστέον*, os, *πλαστής*, formateur, ou *πλαστικός*, formé]. L'élément anormal osseux ou des os, la substance même qui compose le tissu osseux est caractérisée par une matière homogène, amorphe, appelée *substance fondamentale*, limitant (ou, si l'on veut, creusée) de petites cavités de la périphérie desquelles partent des canalicules ramifiés. Ces cavités sont ce que Serres a nommé *ostéoplastes*; elles ont quelquefois été appelées *cellules des os*, *cellules osseuses*, bien qu'elles n'aient aucune analogie avec les éléments anatomiques appelés *cellules* ni avec les *noyaux*. Ce sont les mêmes cavités qui ont été appelées *corpuscules des os*, *corpuscules noirs*, *ramifiés*, *corpuscules calcaires*. Les cavités et ramifications ne contiennent pas de carbonate calcaire; on sait, de plus, que ce sont des *cavités* et non des *corpuscules*. Ces cavités ne sont visibles qu'au microscope. A mesure que, dans le cartilage, le dépôt de phosphates s'avance au sein de la substance fondamentale entre les cavités (dites *chondroplastes*) des cartilages contenant des corpuscules chez les jeunes foetus, des cellules chez les enfants, on voit les corpuscules devenir moins réguliers et présenter quelquefois de petits prolongements irréguliers sur les bords. Plus le dépôt s'avance, ou, si l'on veut, plus on approche de la substance osseuse déjà formée, plus la cavité du cartilage semble se rétrécir et avoir des bords moins nets, plus diffus, lorsque les cavités renferment autre chose qu'un liquide (V. CARTILAGE, 1^{re} variété). En même temps aussi tant leurs corpuscules chez les foetus que les cellules chez les enfants, s'atrophient peu à peu, pour disparaître bientôt. Plus le dépôt phosphatique devient compacte, plus la cavité, devenue vide de son osseux corpuscule ou cellule, se rétrécit, diminue de diamètre en tous sens; et, au fur et à mesure qu'on approche de la substance fondamentale tout à fait compacte et homo-

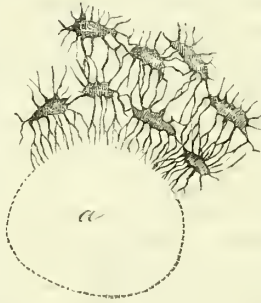


Fig. 998.

gène, on voit que ces cavités commencent à reprendre des bords plus nets, noirs et foncés. Ici la cavité caractéristique de l'os, ou cavité de l'ostéoplaste, peut être considérée comme formée. Diamètre, à cette époque, 0^{mm},018 à 0^{mm},025. A peu près vers ce moment, lorsque, déjà rétrécie, la cavité prend des bords nets et noirs, ou plutôt un peu après, on voit apparaître, à la périphérie de la cavité, comme de petites incisions ou fissures noires, généralement simples, quelquefois bifurquées à leurs extrémités. Ce sont les ramifications de l'ostéoplaste qui commencent à apparaître. Au fur et à mesure que la cavité se rétrécit, la longueur et aussi un peu la largeur de ces canalicules augmentent; leurs petites flexuosités et ramifications se multiplient. Celles-ci commencent ordinairement par une bifurcation de l'extrémité du canalicule qui s'allonge. Cet allongement de ce petit canal se fait évidemment autant par suite du rétrécissement de la cavité que par résorption de substance osseuse à l'extrémité du canalicule, et beaucoup s'anastomose, par leurs extrémités, avec les canalicules semblables. L'ostéoplaste se présente alors sous forme d'une cavité, soit ovoïde, soit allongée, quelquefois anguleuse à cause de l'orifice élargi par lequel commencent les canalicules. Il a environ 0^{mm},010 à 0^{mm},014. Le centre est clair, plus ou moins brillant, comme celui d'une petite cavité pleine de liquide; quand, par suite de dessiccation, des gaz ont remplacé le liquide, la cavité et ses canalicules prennent une teinte foncée noire (Fig. 298); les bords sont foncés, noirs, assez nets en dehors, mais larges à cause de la forme ovoïde, lenticulaire ou polyédrique de la cavité. On peut s'assurer, à cette époque de la vie comme chez l'adulte, qu'il n'y a pas trace de carbonate calcaire dans leur cavité, contrairement à ce que pensaient les anciens observateurs, même Henle. Aussi les noms de *corpuscules* et *canalicules calcaires* ne sauraient être conservés. Des canalicules flexueux, ramifiés, souvent anastomosés, partent de leur périphérie et aboutissent dans les canaux de Havers quand ils en sont rapprochés. Par suite des progrès de l'âge, les ostéoplastes deviennent, en général, plus allongés proportionnellement, mais plus étroits que chez le foetus. Les ramifications deviennent plus nombreuses, plus fines, moins flexueuses, plus parallèles. En résumé, on voit : 1^o Qu'un dépôt de sels terreux remplit la substance transparente du cartilage, et donne naissance à la substance fondamentale de l'os, qui est d'abord granuleuse et peu à peu de plus en plus homogène; 2^o les cavités du cartilage (*chondroplastes*) donnent naissance aux ostéoplastes, ou mieux les ostéoplastes dérivent des cavités cartilagineuses, dont les corpuscules ou les cellules, selon le cas, se résorbent, disparaissent pour n'être remplacées que par un liquide clair qui remplit l'ostéoplaste. Quelquefois d'une seule cavité cartilagineuse dérivent deux ou trois ostéoplastes par éloignement de celle-là. V. OSTÉOGENIE.

OSTÉOPLASTIE, s. f. [de *ὀστέον*, os, et *πλασσειν*, former]. Opération par laquelle on remédie à la perte totale ou partielle d'un os. M. Pignoroff, inventeur de cette opération, l'a appliquée à rendre plus longue de 3 à 5 centimètres la jambe devenue trop courte par un accident; il soude à l'extrémité inférieure du tibia une portion de calcanéum détachée du reste par une section verticale.

OSTÉOSARCOME, s. m., ou **OSTÉOSARCOSE**, s. f. [*osteosarcoma*, *osteosarcosis*, de *ὀστέον*, os, et

σάρξ, chair ; all. *fleischiger Knochenkrebs*, it. et esp. *osteosarcoma*. Nom donné aux tumeurs de consistance charnue qui se développent dans les os. Ce terme, très vague, comprend ainsi des tumeurs de toute nature. V. CANCER, ÉPULIS, FIBREUSES (tumeurs), MYÉLOPLAQUE, etc.

OSTÉOSE. V. OSTÉOGÉNIE.

OSTÉOSTÉATOME, s. m. [*osteosteotoma*, de *ὀστέον*, os, et *στέαρ*, *στέαρ*, suif ou graisse ; all. *speckartiger Knochenkrebs*, it. et esp. *osteosteotoma*]. Dégénération du tissu osseux, qui a complètement disparu, et qui est remplacé par une matière jaune analogue au tissu graisseux. C'est une variété de l'ostéosarcome.

OSTÉOTOME, s. m. [de *ὀστέον*, os, et *τέμνειν*, couper]. Nom donné par Bernard Heime à la scie à os qui a la forme d'une chaîne.

OSTÉOTOMIE, s. f. [*osteotomia*, de *ὀστέον*, os, et *τομή*, section ; all. *Osteotomie*, angl. *osteotomy*, it. et esp. *osteotomia*]. Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des os, et aussi section des os du fœtus à l'aide de l'ostéotomiste.

OSTÉOTOMISTE, s. m. [de *ὀστέον*, os, et *τέμνειν*, couper ; angl. *osteotomist*]. Nom donné par David Davis à une paire de fortes pinces dont les extrémités supérieures sont constituées par un anneau ovale et tranchant, à l'effet de couper les os du fœtus dans la matrice.

OSTÉOTYLE, s. m. [de *ὀστέον*, os, et *τύλος*, callosité ; it. *osteotilo*]. Exostose.

OSTÉOZAIRE, s. m. et adj. [de *ὀστέον*, os, et *ζῷον*, animal]. Synonyme d'animal vertébré.

OSTIGO, s. m. Nom donné par Columelle à l'affection herpétique qui se développe sur les lèvres des agneaux. V. NOIR-MUSEAU.

OTACOUSIQUE, adj. [*otacusticus*, de *ὄτις*, gén. *ὄτις*, oreille, et *ακούω*, entendre ; angl. *otacoustic*, it. et esp. *otacustico*]. Nom des instruments qui aident ou perfectionnent le sens de l'ouïe.

OTALGIE, s. f. [*otalgia*, de *ὄτις*, oreille, et *ἄλγος*, douleur ; all. *Otalgie*, it. et esp. *otalgia*]. Douleur nerveuse de l'oreille. Le traitement de l'otalgie est analogue à celui des autres névroses. Cependant Itard proscriit l'introduction de préparations opiacées dans le conduit auditif, et se borne aux injections mucilagineuses ; mais il conseille d'appliquer des topiques opiacés au pourtour de l'oreille, et de diriger vers le conduit auditif le goulot d'une fiole à médecine qu'on tient plongée dans de l'eau chaude, et qui contient : liqueur minérale d'Hoffmann, 12 grammes, et eau, 64 grammes. Il faut employer en même temps les pédiluves dérivatifs.

OTALGIQUE, adj. [*otalgicus*, all. *otalgisch*, angl. *otalgic*, it. et esp. *otalgico*]. Se dit des médicaments qu'on emploie pour calmer les douleurs d'oreilles.

OTENCHYTE, s. f. [*otenchytes*, de *ὄτις*, oreille, *ὕδρ*, dans, et *χέω*, action de verser ; esp. *otenuquis*]. Seringue pour faire des injections dans l'oreille, ou matière avec laquelle on fait ces injections.

OTIE, OTOPATHIE. Maladie des oreilles. (P.)

OTIQUE, adj. [*oticus*, angl. *oti*, it. et esp. *otico*]. Épithète que l'on donne aux médicaments employés contre les maladies de l'oreille. — *Ganglion otique* ou d'Arnold (Fig. 299, m). Il est situé au-dessous du trou ovale du sphénoïde, en dedans du nerf maxillaire inférieur auquel il adhère, et au voisinage de la trompe d'Eustache. Il reçoit trois racines :

1° l'une, *courte* (ou *motrice*), vient (s) de la portion motrice du nerf maxillaire inférieur (et suivant Longget, du nerf qu'il nomme petit pétreux superficiel) ; 2° l'autre, *longue* et *grêle* (*sensitive*), est le nerf petit pétreux superficiel (n) des auteurs et d'Arnold ; elle vient du nerf de Jacobson (8) et fait communiquer le glosso-pharyngien avec la cinquième paire ; 3° la dernière (*végétative*) vient du plexus nerveux du grand sympathique qui enlace l'artère méningée moyenne (y). Les branches qui émanent du ganglion ne font que le traverser ; elles proviennent de la por-

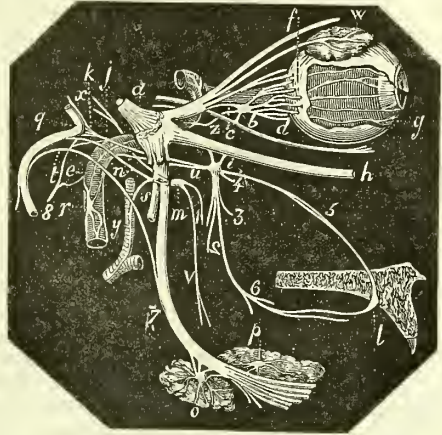


Fig. 299.

tion motrice de la cinquième paire, et sont : 1° les filets du muscle péristaphylin interne (1) et du muscle ptérygoïdien interne (v) ; 2° du muscle interne du marteau (k) ; 3° quelquefois il s'anastomose avec la corde du tympan (t). V. OPHTHALMIQUE et SOUS-MAXILLAIRE. — a est le ganglion de Gasser ; b, le ganglion ophthalmique, dont l'angle postérieur et supérieur reçoit du nerf nasal de l'ophthalmique de Willis un filet long et grêle (racine sensitive, c) ; son angle postérieur et inférieur, une racine courte et épaisse (motrice, b), fournie par le nerf moteur oculaire commun (d). Entre ces deux racines se voit la racine sympathique, molle ou sensitive, venant du plexus carotidien (z). Chacun des angles antérieurs donne naissance à un faisceau de huit à douze nerfs ciliaires (f) qui percent la sclérotique non loin du nerf optique, marchent entre la choroïde et la sclérotique, gagnent le cercle ciliaire, où ils se divisent et se perdent en partie ainsi que dans l'iris et la cornée (g). Du ganglion de Gasser se détachent : 1° l'ophthalmique, dont une branche (w) va dans la glande lacrymale ; 2° le nerf maxillaire supérieur (h), duquel dépend le ganglion sphéno-palatin (V. ce mot) ; 3° le maxillaire inférieur (s), dont le rameau lingual (7) reçoit la corde du tympan (t) venue du nerf facial (q), et provenant probablement (V. Goût) de sa racine sensitive ou nerf intermédiaire de Wrisberg (x), laquelle porte au niveau du coude du facial le ganglion géniculé (q) ayant toute la structure des véritables ganglions ; il est triangulaire, rougeâtre, à base adossée au facial, et son sommet donne naissance au grand nerf pétreux superficiel (j). Ce dernier nerf reçoit le pétreux profond, terminaison du nerf d'Andersch ou de Jacobson (8) ; celui-ci vient du ganglion du glosso-pharyngien, et

envoie d'autres branches terminales au petit pétreux superficiel (*n*) et au plexus carotidien (*e*), un peu au-dessus de son ganglion caveux (*r*).

OTIRRHÉE. Mot mal formé. V. OTORRHÉE.

OTITE, s. f. [*otitis*, de *ὠτίς*, oreille, avec la désinence *ite* commune à toutes les phlegmasies; all. *Ohrentzündung*, angl. *otitis*, it. *otite*, esp. *otitis*]. Phlegmasie de la membrane muqueuse de l'oreille, qui débute ordinairement par une douleur plus ou moins aiguë, un bourdonnement insupportable ou des élancements violents. L'*otite* est *aiguë* ou *chronique*; celle-ci est souvent désignée sous le nom d'*otorrhée*. On distingue aussi l'*otite externe*, qui ne pénètre pas au delà de la membrane du tympan, et l'*otite interne*, qui a son siège dans la caisse et dans la trompe d'Eustache. — L'*otite externe*, souvent produite par l'impression du froid ou d'un courant d'air sur la tête nue, peut survenir aussi après la suppression subite d'une ophthalmie, d'une blennorrhagie, etc. Aux symptômes indiqués ci-dessus succède, au bout de quelques heures, ou tout au plus de trois ou quatre jours, un suintement séreux ou sanguinolent, puis jaunâtre et puriforme, qui continue pendant une quinzaine de jours. La maladie se termine ordinairement par résolution, à l'aide de saignées générales et locales employées dès le début, d'injections émoullientes et narcotiques, de cataplasmes de même nature; mais, dès que le suintement s'établit, il faut s'abstenir des narcotiques et se borner aux émoullients, à l'instillation fréquemment répétée de quelques gouttes de lait, et aux dérivatifs. — L'*otite interne* donne lieu à des symptômes analogues, mais beaucoup plus graves, et à une céphalalgie intense: souvent aussi la phlegmasie se propage par la trompe d'Eustache jusqu'au pharynx et aux amygdales. L'excrétion mucoso-purulente est beaucoup plus tardive, le pus ne pouvant s'écouler qu'après la rupture de la membrane du tympan; dans ce cas, l'évacuation a lieu subitement et sans suintement préalable. Quelquefois aussi il s'écoule par la trompe, soit lentement, soit en masse. Il peut arriver encore qu'il se fasse jour au dehors à travers l'apophyse mastoïde, par suite d'une carie du temporal, ou au dedans du crâne, par la carie du rocher. Lorsque, malgré les antiphlogistiques les plus actifs, la suppuration n'a pu être empêchée, il faut tenter de déterminer l'évacuation du pus par la trompe d'Eustache, en dirigeant sur ce conduit des vapeurs émoullientes ou en y faisant avec précaution des injections de même nature. Mais le plus souvent il faut en venir à la perforation de la membrane du tympan, opération que l'on pratique avec un stylet d'écaille, que l'on enfonce à la partie antérieure inférieure de la membrane, ou mieux avec le perforateur de Deleau. On injecte ensuite, pendant plusieurs jours, un liquide émoullient, en même temps qu'on détermine une révulsion au moyen des purgatifs drastiques. — L'*otite chronique* est le plus souvent liée à une affection générale, contre laquelle le traitement doit être particulièrement dirigé. La guérison de l'otorrhée par des moyens locaux est même souvent suivie d'accidents graves: aussi n'est-ce qu'avec circonspection qu'on la combat par des applications de sangsues ou de ventouses scarifiées, des vésicatoires volants, des injections émoullientes, de légers purgatifs. Il faut prendre de grandes précautions contre le froid de la tête, des oreilles et des pieds.

OTOCÉPHALE, s. m. [de *ὠτίς*, oreille, et *κεφαλή*, tête; esp. *otocefalo*]. Nom donné par ls. Geoffroy

Saint-Hilaire aux monstres qui ont les deux oreilles rapprochées ou réunies sous la tête, les mâchoires et la bouche distinctes, sans trompe nasale.

OTOCÉPHALIEN, IENNE, adj. et s. m. Sous ce nom, ls. Geoffroy Saint-Hilaire désigne une famille de monstres comprenant ceux qui sont caractérisés par le rapprochement ou la réunion médiane des oreilles, que complique constamment une atrophie plus ou moins marquée de la région inférieure du crâne, et le plus souvent même l'absence des mâchoires et d'une grande partie de la face.

OTOCONIE, s. f. [*otoconia*, de *ὠτίς*, oreille, et *κωνία*, poussière; angl. *otoconite*, esp. *otoconia*]. Nom donné par Breschet à la matière blanche pulvérulente qu'on trouve dans l'oreille interne. Chez les mammifères, l'otoconie est formée seulement de carbonate de chaux présentant la forme rhomboédrique qui lui est propre. Les rhomboèdres du carbonate de chaux de l'otoconie ne sont pourtant pas des cristaux parfaitement réguliers. Ils présentent cette particularité assez fréquente dans les cristaux qui se forment dans l'organisme ou dans les liquides qu'on en retire, d'avoir les arêtes émoussées et courbes, les angles dièdres arrondis et plusieurs faces courbes. Ils sont un peu allongés et tendent à prendre la forme prismatique à six pans; seulement il est rare que leurs grandes faces soient conservées; elles sont ordinairement courbes, surtout chez les jeunes sujets, et fondues les unes avec les autres par suite de l'éroussissement des arêtes. Il en résulte que chaque cristal a un peu la forme d'un baril. Les extrémités du cristal sont terminées par une pyramide qui devrait être à six faces si le cristal était régulier, mais sur laquelle on n'en voit que deux qui soient conservées. Leur coloration est jaunâtre, d'un jaune d'ambre, pâle. Ils réfractent assez fortement la lumière et la polarisent. Comme tous les cristaux de carbonate de chaux colorés, ils laissent une légère trame de substance organique après dissolution par l'acide chlorhydrique. Ces cristaux sont réunis les uns aux autres latéralement, de manière à former une couche membraniforme dans le sac vestibulaire et les renflements des canaux demi-circulaires membraneux. Cette couche n'est constituée ordinairement que par une seule couche de cristaux. Elle s'étend souvent assez haut en remontant le parcours de ces conduits loin du renflement. La couche n'est pas partout continue, c'est-à-dire que les cristaux ne se touchent pas partout, surtout quand on les examine loin du renflement du canal demi-circulaire membraneux. Là on voit, soit des cristaux isolés, soit des groupes de trois, quatre, etc., cristaux se touchant, lesquels groupes sont plus ou moins rapprochés les uns des autres.

OTOGRAPHIE, s. f. [*otographia*, de *ὠτίς*, oreille, et *γραφη*, description; angl. *otography*, it. et esp. *otografía*]. Description de l'oreille.

OTOLITHE, s. m. [*otolithos*, de *ὠτίς*, oreille, et *λίθος*, pierre; angl. *otolith*, esp. *otólito*]. Nom donné par Breschet aux concrétions pierreuses qu'on trouve dans l'oreille interne des poissons.

OTOLOGIE, s. f. [*otologia*, de *ὠτίς*, l'oreille, et *λόγος*, discours; angl. *otology*, it. et esp. *otologia*]. Traité anatomique de l'oreille.

OTOPLASTIE, s. f. [*otoplastice*, de *ὠτίς*, oreille, et *πλάσσειν*, former]. Opération pour la restauration de l'oreille externe détruite.

OTORRHÉE, s. f. [*otorrhœa*, de *ὠτίς*, l'oreille, et *ῥεῖν*, couler; all. *Otorrhoe*, it. et esp. *otorrea*]. Écou-

lement par l'oreille. C'est un symptôme de l'otite chronique ; mais quelquefois on désigne sous ce nom l'otite chronique elle-même.

OTOSCOPE, s. m. [*otoscopium*, de $\omega\tilde{\iota}\varsigma$, $\omega\tau\tilde{\iota}\varsigma$, oreille, et $\sigma\kappa\omega\pi\tilde{\iota}\nu$, examiner]. Instrument employé pour l'examen du canal auditif. Il se compose : 1° d'un cylindre pour recevoir le foyer lumineux d'une lampe quelconque, présentant une ouverture munie d'une lentille destinée à concentrer tous les rayons lumineux ; 2° d'un miroir réflecteur de platine incliné à 45°, qui sert à recevoir et à réfléchir ces rayons dans une direction droite, lequel miroir présente à son centre un oculaire par lequel le rayon visual peut apercevoir les objets éclairés sans déranger le mécanisme de l'appareil réflecteur. Il présente, de plus, un appareil microscopique placé en avant du miroir, destiné à grossir les objets et à les rendre ainsi plus accessibles à l'œil de l'observateur. Modifié quant au cylindre qui doit conduire la lumière, il constitue l'*uréthroscope*. V. ce mot.

OTOTOMIE, s. f. [*ototomia*, de $\omega\tilde{\iota}\varsigma$, oreille, $\tau\epsilon\mu\tilde{\iota}$, section ; it. et esp. *ototomia*]. Dissection de l'oreille.

OÛIE, s. f. [*auditus*, $\acute{\alpha}\kappa\omega\tilde{\iota}$, all. *Gehör*, angl. *hearing*, it. *udito*, esp. *oido*]. Celui des cinq sens par lequel nous percevons les sons, et dont l'oreille est l'organe. Toute impulsion mécanique communiquée à l'organe auditif produit la sensation du *bruit*, et, quand elle se répète avec vitesse, d'une manière régulière, celle d'un bruit *déterminable*, appelé *son*, dont l'élévation ou l'acuité croît en proportion du nombre des impulsions dans un temps donné. La sensation du son est produite par des oscillations ou des secousses dont la propagation s'effectue toujours d'après les lois du mouvement oscillatoire. Ceci posé, l'organe auditif se compose de deux parties : 1° un *nerf spécifique*, le seul qui ait la propriété de percevoir les chocs comme son ; 2° un appareil capable de bien conduire les chocs à ce nerf. Pour l'audition en elle-même, l'appareil conducteur n'est point indispensable ; car tout corps quelconque conduisant les ondes sonores, et tous les milieux, sans excepter les entourages immédiats du nerf, les recevant dans le même ordre que le milieu conducteur du son les propage, puis conduisant eux-mêmes, sans le moindre trouble et malgré les croisements les plus variés, les ondes sonores les plus diversifiées eu égard à leur direction et à leur succession, il résulte de là que, pourvu que ces ondes rencontrent le nerf, elles arrivent infailliblement à la perception. Aussi toutes les pièces qui constituent l'organe auditif chez l'homme peuvent-elles manquer sans que l'animal soit privé de la faculté d'entendre ; toutes, le pavillon, la membrane du tympan, la caisse, les osselets, le limaçon, les canaux demi-circulaires, le vestibule, la lymphe du labyrinthe, n'ont qu'un but, celui de faciliter la transmission des sons, de les multiplier par résonance, d'en accroître la netteté et l'intensité absolue. Chacune d'elles remplit un office déterminé, qu'on est récemment parvenu à déterminer, au moins d'une manière très probable, à l'aide d'une juste application des principes de l'acoustique. Dans l'impossibilité où nous sommes de présenter en peu de mots la théorie de l'audition, nous devons renvoyer, pour la partie physique aux travaux de Chaldni, et pour la partie physiologique à ceux de Müller. — On donne vulgairement le nom d'*ouïes* aux fentes qui se voient sur les côtés de la tête des poissons, et qui mettent les branchies en communication avec l'eau.

OULITE. V. CLITE.

OULORRHAGIE. V. ULORRHAGIE.

OURAQUE, s. m. [*urachus*, de $\omega\tilde{\iota}\varsigma$, urine, et $\acute{\epsilon}\gamma\tilde{\iota}\omega$, contenir ; all. *Harnstrang*, it. *uraco*]. On donne ce nom à la portion moyenne de l'allantoïde, celle qui traverse l'ombilic et se resserre d'abord en un canal (Fig. 300, *b*), puis plus tard en un cordon ligamenteux.



Fig. 500.

C'est proprement le sommet de la vessie, qui s'y termine effectivement en pointe. L'ouraque demeure assez fréquemment ouvert jusqu'à la naissance depuis la poche urinaire jusqu'à l'ombilic, et même un peu au delà ; mais, après cette époque, il s'oblitére, et ne représente plus qu'un cordon étendu du sommet de la vessie au nombril. — *a*, est le placenta ; *c*, la vésicule ombilicale et le conduit omphalo-mésentérique ; *d*, *ef*, l'intestin ; *g*, œil ; *h*, fente et arc thoracique ; *i*, vésicule auditive ; *k*, membre antérieur ; *l*, membre postérieur.

OURARI, s. m. Poison énergique extrait du *Strychnos toxifera* de la Guyane. Il produit la mort par des convulsions et la paralysie des muscles respiratoires.

OUTARDE, s. f. [*otis*, *gravipes*, *avis arda*, $\acute{\omega}\tau\tilde{\iota}\varsigma$, all. *Trappe*, angl. *bustard*, it. *ottarda*, esp. *avutarda*]. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, se rapprochant des autruches par la disposition de leurs pieds et leur port lourd, mais susceptibles de voler. Deux espèces, communes autrefois en Europe, ne s'y trouvent plus qu'exceptionnellement : ce sont la *grande outarde* (*Otis tarda*, L.) et la *petite outarde* ou *canepetière* (*Otis tetrax*, L.) ; elles sont alimentaires. Leur fiel a été employé d'une manière empirique contre les maladies des yeux.

OVAIRE, s. m. [*ovarium*, de *ovum*, œuf ; all. *Eierstock*, angl. *ovary*, it. *ovario*, esp. *ovario*]. Organe propre à la femme représentant un corps demi-ovale, aplati, long de 3 à 5 millimètres, sur 1 à 2 millimètres de large, qui est situé à l'entrée du bassin, de chaque côté de la matrice. Revêtu extérieurement par le péritoine, l'ovaire possède en outre une enveloppe propre, fibreuse, blanche et solide. Sous cette membrane on trouve un tissu mou, cellulaire et fibro-plastique, rougeâtre, parsemé de nombreux vaisseaux sanguins, que Baer a nommé *stroma*. Depuis la plus tendre enfance jusqu'à un âge avancé, mais principalement pendant tout le temps que la femme est apte à concevoir, on y trouve un grand

nombre de petits sacs membraneux, de volumes divers, appelés *vésicules de Graaf* ou *ovariques* (Fig. 301). Ces vésicules possèdent une enveloppe extérieure (A) formée de plusieurs couches d'un tissu cellulaire très riche en vaisseaux sanguins. Elles offrent, en outre, une tunique interne (B) très vasculaire,

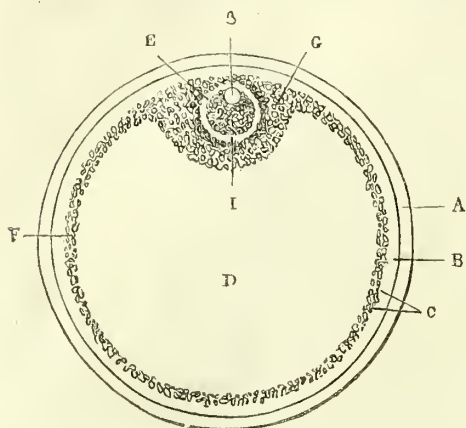


Fig. 301.

ormée d'une trame lâche de fibres lamineuses, d'éléments fibro-plastiques et de matière amorphe granuleuse. V. CORPS JAUNE. Cette tunique interne est tapissée d'épithélium cylindrique, dont quelquefois un petit nombre de cellules portent quelques cils vibratiles. Dans les premiers temps de l'apparition des vésicules, elles sont entièrement remplies par cet épithélium, et l'ovule est au centre. Plus tard, un liquide s'interpose à ces éléments et distend la vésicule (D), de telle sorte qu'une couche épithéliale (C), dite autrefois *membrane granuleuse*, tapisse la membrane interne; une autre (G) reste adhérente à la surface de l'ovule (*couche prolifère* ou *granuleuse*), et des traînées ou filaments (*retinacula*) formés d'épithélium s'étendent, au travers du liquide, de l'épithélium péri-ovulaire à celui de la paroi interne de la vésicule ovarienne. Les choses restent ainsi jusqu'à l'époque où



Fig. 302.

l'ovule (E) vient s'appliquer contre cette paroi interne de la vésicule. Il est des vésicules plongées dans l'in-

térieur même de l'ovaire; d'autres, plus grosses et plus mûres, occupent la surface de l'organe, où il leur arrive quelquefois de produire des élévations arrondies, des bosselures. Le nombre des vésicules visibles à l'œil nu dans l'ovaire d'une femme apte à procréer est de quinze à vingt; mais le microscope en fait découvrir un très grand nombre qui sont encore peu développées. Pendant longtemps on les a prises pour des œufs, et l'on a cru que le liquide qu'elles renferment, épanché dans les trompes à la suite d'un coït fécondant, fournit les matériaux nécessaires à la formation de l'embryon futur et de ses enveloppes; mais Baer a démontré que c'est dans la vésicule de de Graaf même qu'existe l'ovule d'où dérive l'embryon après la fécondation. — Figure 301. E, l'ovule; 1, son enveloppe propre ou membrane vitelline; 2, le vitellus; et 3, la vésicule ou cellule germinative. Chez les oiseaux (Fig. 302), l'ovaire est plissé, membraneux, et à sa surface font saillie les ovules à divers degrés de développement. a, c, c, représentent des ovules déjà très développés contenus dans leurs calices ou vésicules ovariques vasculaires; b est le stigmate ou strie sans vaisseau indiquant le point où va se rompre la vésicule pour laisser sortir l'œuf; d, calice ou vésicule ovarique rompue; e, ovules très petits laissant voir la cicatrice. — En botanique, on nomme *ovaire*, la partie la plus inférieure du pistil, qui est ordinairement renflée, et qui contient le germe du fruit.

OVALE, adj. [*ovalis*, de *ovum*, œuf; all. *eirund*, angl. *oval*, it. *ovale*, esp. *oval*]. Qui est rond et oblong comme un œuf, qui a la forme d'une ellipse, c'est-à-dire celle d'un cercle légèrement aplati des deux côtés. — *Centre ovale*. V. CENTRE. — *Fenêtre ovale*. V. FENÊTRE. — *Fosse ovale*. Enfoncement à rebords saillants qu'on voit au dedans de l'oreille droite du cœur, sur la cloison qui la sépare de l'oreille gauche. Cette fosse remplacée, chez l'adulte, l'ouverture qui existe chez le fœtus, et qu'on nomme *trou de Botal*. — *Trou ovale*. On donne ce nom au trou sous-pubien. On le donne aussi au trou maxillaire inférieur du sphénoïde, par lequel la troisième branche du nerf trijumeau sort du crâne.

OVARÉMIE. Congestion des ovaires. (Piorry.)

OVAREMPHRAXIE. Obstruction de l'ovaire. (P.)

OVARIEN, IENNE, adj. [angl. *ovarian*]. Qui appartient à l'ovaire. — *Artère ovarienne*. Elle représente l'artère grande testiculaire du mâle, et naît, comme elle, directement du tronc de l'aorte près de la mésentérique, qui la fournit quelquefois. Elle se divise en deux branches, dont une, antérieure, pour l'ovaire, et l'autre, postérieure, destinée à la partie antérieure de la corne utérine. — Botanique. Turpin appelait *feuilles ovariennes*, les carpelles composant l'ovaire des plantes; la nervure médiane de chaque carpelle formerait, en se prolongeant, le style ou une portion du style.

OVARIQUE, adj. Qui a rapport à l'ovaire. — *Fonction ovarique*. Elle est caractérisée par la génération d'un produit spécial, l'ovule femelle ou ovule proprement dit, dans lequel naissent successivement les cellules embryonnaires femelles, d'où dérive l'embryon. Elle a pour condition élémentaire d'accomplissement la propriété de *naissance* (V. ce mot), dont jouissent les éléments anatomiques, et satisfait en particulier à l'acte organique élémentaire de *reproduction*, d'où *multiplication* (V. ces mots), acte qui est une des faces de cette

propriété (V. SPERMATIQUE et TESTICULAIRE). Elle est caractérisée successivement : 1° par la production d'un ovule au centre des *vésicules de de Graaf* ou *ovariques*, et par la maturation de cet ovule (V. FRACTIONNEMENT); 2° par l'*ovulation*, ou congestion de l'ovaire, avec distension d'une ou plusieurs vésicules selon les animaux, et rupture, d'où chute de l'œuf reçu par la trompe, dont la turgescence amène l'application sur l'ovaire; 3° par la progression de l'ovule dans la trompe jusqu'à l'utérus, où il se détruit et est expulsé s'il n'y a pas coït, ou même s'il y a coït sans arrivée des spermatozoïdes dans la cavité de cet organe, puis dans les trompes. — *Membrane ovarique*. Ce terme, qui signifie membrane de l'ovaire, a été faussement appliqué à la *membrane vitelline* ou *ovulaire*.

OVARISME, s. m. [all. *Ovarismus*, esp. *ovarismo*]. Hypothèse physiologique dans laquelle on attribue l'origine de tous les animaux, et même de tous les corps organisés, au développement d'un œuf.

OVARISTE, s. m. [all. *Ovarist*, it. et esp. *ovarista*]. Physiologiste partisan des doctrines de l'ovarisme.

OVARITE, s. f. [*ovaritis*, de *ovarium*, ovaire; all. *Eierstockentzündung*, it. *ovarite*, esp. *ovaritis*]. Inflammation de l'ovaire ou des ovaires. L'inflammation aiguë des ovaires est assez fréquente à la suite de l'accouchement. Elle est annoncée par une douleur plus ou moins vive dans l'excavation du bassin, s'irradiant vers les lombes, ou plutôt encore vers l'aîne et la cuisse. Assez ordinairement, mais non pas toujours, on reconuait sur les côtés de la ligne médiane un tumeur qui se rapproche de cette ligne à mesure qu'elle s'accroît, et qui s'élève quelquefois de plusieurs travers de doigt au-dessus du détroit supérieur, de manière à être prise pour l'utérus développé. En même temps se déclarent des symptômes généraux plus ou moins graves, selon l'intensité de l'inflammation, que l'on combat par tous les moyens antiphlogistiques.

OVAROCLASIE. Rupture des ovaires. (Piorry.)

OVAROMACROSIE. Augmentation de volume de l'ovaire. (Piorry.)

OVARRRHÉMIE, OVARRRHAGIE, OVARRHAGIE. Hémorrhagie de l'ovaire. (Piorry.)

OVAROSTÉNOSIE. Rétrécissement de l'ovaire. (P.)

OVAROTRAUMIE. Blessure des ovaires. (Piorry.)

OVAROTRYPIE. Perforation de l'ovaire. (P.)

OVÉ, ÉE, adj. [*ovatus*, all. *eiförmig*, angl. *ovate*, it. *ovato*]. Qui a la forme d'un œuf, c'est-à-dire d'une ellipse dont le plus grand diamètre transversal est au-dessous du milieu de la longueur.

OVICAPSULE, s. f. Membrane qui entoure l'ovule dans l'ovaire. Dans les animaux supérieurs, elle est d'une substance différente du reste de l'ovaire.

OVIDUCTE, s. m. [*oviductus*, de *ovum*, œuf, et *ducere*, conduire; all. *Eiergang*, angl. *oviduct*, it. *ovidutto*, esp. *oviducto*]. Conduit qui, chez les oiseaux, s'étend de l'ovaire au cloaque et sert de voie à l'œuf. Quelques auteurs ont donné ce nom, par analogie de fonction, à la trompe de Fallope. V. ce mot et UTERUS.

OVILLÉ, ÉE, adj. [de *ovis*, brebis; esp. *ovillado*]. Déjections *ovillées*. Celles qui ont la forme arrondie et la dureté des excréments de brebis.

OVINES (RACES). Elles sont nombreuses, et beaucoup d'entre elles présentent des variétés qui se modifient chaque jour par les soins de l'homme et par les croisements. On les distingue, soit par la présence ou l'absence des cornes chez les mâles, soit, plus souvent,

par les caractères de la laine, qui est longue ou courte. La première catégorie a pour type la race de Dishley; la deuxième, la race mérinos; les autres s'y rattachent et s'en rapprochent plus ou moins. A ces types, il faut ajouter aujourd'hui celui de Mauchamp, à laine soyeuse, et qui n'a pas encore de dérivé.

OVIPARE, adj. [*oviparus*, de *ovum*, œuf, et *parere*, engendrer; all. *eierlegend*, angl. *oviparous*, it. et esp. *oviparo*]. On appelle *ovipares* les animaux qui se reproduisent par des œufs.

OVISAC, s. m. [de *ovum*, œuf, et *saccus*, sac]. Nom donné par Barry aux vésicules de de Graaf encore jeunes et pleines de cellules épithéliales autour de l'ovule.

OVOGÉNIE, s. f. [de *ovum*, œuf, et *γένεσις*, naissance]. Mot hybride comme *ovologie*, qui s'est introduit récemment dans les écrits des naturalistes, et qu'il serait facile de rendre correct en disant : *Oogénie* [de *ὄων*, œuf]. Il signifie, à proprement parler, *histoire de la naissance et du développement des ovules*; mais il est à tort employé pour désigner les changements qu'éprouve l'œuf pendant l'incubation, et pendant son séjour dans l'utérus; changements qui comprennent les modifications survenues dans les enveloppes pendant le développement du fœtus, et ceux qui surviennent dans le vitellus durant les mêmes phénomènes.

OVOLOGIE, s. f. [de *ovum*, œuf, et *λόγος*, discours]. Mot hybride qu'il serait facile de rendre correct en disant : *Oologie* [de *ὄων*, œuf]. Histoire des œufs en général, ou des œufs de tel ou tel animal en particulier. Par exemple : *ovologie humaine*, etc. Les naturalistes modernes ont fait ce terme synonyme d'*embryogénie* ou à peu près; car, sous ce nom, c'est du développement de l'embryon et du fœtus qu'ils traitent plutôt que de l'histoire des œufs et des ovules.

OVOVIVIPARE, adj. [*ovoviviparus*, de *ovum*, œuf, *vivus*, vivant, et *parere*, produire; angl. *ovoviviparous*, esp. *ovoviviparo*]. Se dit des animaux ovipares chez lesquels les œufs éclosent dans l'intérieur de leur corps, de manière qu'ils pondent des petits vivants, comme plusieurs reptiles et poissons.

OVULAIRE, adj. Qui a rapport à l'ovule.

OVULATION, s. f. Nom donné par Pouchet à la chute de l'ovule hors de la vésicule de de Graaf, et, par suite, de l'ovaire, et aux phénomènes qui l'accompagnent. V. OVARIQUE.

OVULE, s. m. [*ovulum*, all. *Eichen*, angl. *ovule*, it. et esp. *ovulo*]. On donne ce nom au produit des organes génitaux femelles (*ovaire*) dont dérive directement l'embryon après fécondation (V. ce mot et MULTIPLICATION). Les ovules ont de 1 à 2 dixièmes de

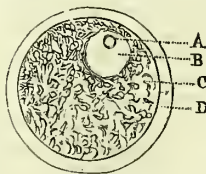


Fig. 505.

millimètre chez tous les mammifères (Fig. 303); les différences qu'ils offrent à cet égard ne sont pas proportionnées à celles qui existent entre les animaux eu égard à la taille. Vus au microscope, ils offrent un vitellus (C), sphère obscure entourée d'un assez large anneau clair. Cet anneau (D), appelé *zone transparente* (*zona pellucida*), est la membrane vitelline, membrane assez épaisse, hyaline, transparente, élastique, homogène, amorphe, qui renferme le vitellus. Celui-ci est tantôt un liquide mêlé de grains arrondis, tantôt, comme chez la femme, une masse

cohérente, granulée, transparente et visqueuse. Il contient une cellule claire, la *vésicule germinative* (B), qu'avec un peu de soin on parvient à en faire sortir; qui paraît se rapprocher de la périphérie à mesure que l'œuf mûrit, et qui offre, sur un point de sa paroi, un *noyau* (A), qui est une tache obscure et arrondie, improprement appelée *tache germinative*. L'ovule ne possède pas d'albumen dans la vésicule de de Graaf. — On désigne à tort sous le nom d'*ovule*, chez les plantes phanérogames (V. EMBRYONNAIRE), l'état de la graine avant et pendant la période de floraison. Ce mot désigne alors un organe composé d'une tunique externe (*testa* ou *primine*), d'une tunique interne (*tegmen* ou *secondine*), d'un corps charnu formé d'une masse de tissu utriculaire (*nucelle*, *nucléus* ou *tercine*), dans lequel se trouve le *sac embryonnaire* (V. ce mot) ou ovule proprement dit (*amnios* ou *quintine*). V. SUSPENSEUR. La base de l'ovule est fixée au trophosperme (*placentaire* ou *placenta*) par un petit filament cellulo-vasculaire ou funicule (*podosperme* ou *cordon ombilical*), et le point où il est fixé à l'ovule est le *hile* ou *ombilic*.

OVULÉ, ÉE, adj. [*ovulatus*]. Se dit d'un ovaire ou d'une de ses loges qui renferme un ou plusieurs ovules, par opposition à *inové*, pour le cas où les loges manquent d'ovule.

OVULIGÈRE, adj. [*de ovulum*, ovule, et *gerere*, porter]. S'est dit de corps hydatiformes trouvés dans l'articulation du poignet. V. BOURSES *synoviales*.

OXACIDE, s. m. [all. *Sauerstoffsäure*, angl. *oxacid*, it. *ossacido*, esp. *oxacido*]. Acide qui résulte de la combinaison d'un corps simple avec l'oxygène.

OXALATE, s. m. [*oxatas*, all. *oxalsäures Salz*, angl. *oxalate*, it. *ossalato*, esp. *oxalato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide oxalique avec les différents bases. Il y a des oxalates neutres, des oxalates acidules ou *binoxalates*, des oxalates acides ou *quadroxalates*, et des oxalates basiques ou *sous-oxalates*.

Oxalate d'ammoniaque. On le fait en traitant par l'acide oxalique le carbonate d'ammoniaque. Ce sel est un réactif précieux en chimie pour reconnaître la présence de la chaux, dont il indique les plus petites quantités, lorsque les liqueurs sont privées de tout excès d'acide.

Oxalate de chaux ($C_2O_3, CaO, 2HO$) [*oxalate calcaire*, *oxalate calcique*, *Pierre murale*]. L'oxalate de chaux se rencontre dans l'économie sous forme cristallisée ou cristalline. La forme des cristaux est des plus nettes, mais ces cristaux sont très petits; aussi, pendant très longtemps, ils ont échappé à l'observation. Ce sont des octaèdres dérivant du type cubique, ainsi que le prouve leur propriété de rester sans couleur et éteints dans le champ du microscope muni de l'appareil polarisateur. Ce sel forme quelquefois à lui seul la totalité de certains calculs (calculs mûraux) ou encore des couches enveloppant un noyau d'acide urique. Quelquefois, mais rarement, il forme à lui seul ou concourt à former le sable vésical ou rénal; plus rarement il constitue des graviers. C'est, après l'acide urique, le composé qu'on trouve le plus souvent comme noyau des calculs. Dans quelques-unes de ces concrétions ayant deux noyaux, l'un était d'oxalate calcaire, l'autre d'acide urique. Il existe normalement dans l'urine de cheval.

Oxalate de potasse. On le fait en neutralisant l'oxalate acide par la potasse; il n'est d'aucun intérêt, non plus que l'*oxalate acidule* ou *binoxalate de potasse*.

Oxalate acide de potasse (*sel d'oseille*). Ce sel existe naturellement dans toutes les espèces du genre *Oxalide* et dans le *Rumex acetosa*. On le retire spécialement du suc de l'*Oxalis acetosella* (alleluia), au moyen de l'évaporation et de la cristallisation. Il est blanc, demi-transparent, d'une saveur très acide; il est moins soluble dans l'eau froide que l'oxalate acidule. Il contient quatre fois autant d'acide que l'oxalate neutre; c'est par conséquent un *quadroxalate*. Il précipite la chaux de toutes ses combinaisons salines. Ce sel est rafraîchissant; il a été longtemps employé pour faire les limonades sèches et les pastilles contre la soif.

Oxalate d'urée. Lorsqu'on met de l'acide oxalique au contact de l'urée pure ou presque pure, il se précipite de l'oxalate d'urée qui présente toutes les formes dérivées des prismes rectangulaire et rhomboïdal droit. On trouve toujours un certain nombre de formes types, soit prismatiques, soit lamelleuses. Beaucoup de prismes, surtout ceux à base rhombe, présentent des facettes de décroissement sur deux des angles. Il en est de même des lamelles. Ces cristaux sont toujours mêlés de lamelles petites et étroites, et même d'aiguilles. Les petites lamelles sont en général groupées, mais ces groupes ne sont nombreux qu'autant que la cristallisation a été rapide.

OXALHYDRIQUE ou **OXYSACCHARIQUE** (ACIDE). Produit de l'action de l'acide nitrique faible sur la cellulose, très soluble dans l'eau, non cristallisable. ($C_{12}H_{10}O_5$.)

OXALIDÉES, s. f. pl. Famille de plantes voisine des tropéolées et des géraniacées, à 10 étamines monadelphes à la base. L'*Oxalis acetosella*, L., était employé comme rafraîchissant et antiscorbutique. Il est encore employé à l'extraction du sel d'oseille ou oxalate acide de potasse. L'*Oxalis crenata*, Jacquin, originaire du Pérou, a des racines fibreuses qui portent des tubercules amylacés, légèrement acides, alimentaires.

OXALIQUE, adj. [all. *Oxalsäure*, angl. *oxalic*, it. *ossalico*, esp. *oxalico*]. V. ACIDE *oxalique*.

OXALOVINATE, s. m. [esp. *oxalovinato*]. Nom générique des sels qui résultent de la combinaison d'une base avec l'acide oxalovinique, reconnu par Dumas et Boullay fils dans la formation de l'éther oxalique. Cet acide est considéré comme un composé d'acide oxalique et d'hydrogène bicarboné (binoxalate d'hydrogène bicarboné).

OXALURIE, s. f. [*oxaluria*]. Condition de l'urine dans laquelle se forment des oxalates. Elle est fréquente, surtout dans la dyspepsie et dans les maladies accompagnées d'un grand amaigrissement.

OXALURIQUE ou **ANABÉNIQUE** (ACIDE). Produit de la décomposition de l'acide parabanique par l'ammoniaque. C'est une poudre cristalline, blanche, qui se décompose, par une longue ébullition dans l'eau, en oxalate d'urée et acide oxalique libre. Il est un des résultats de l'action continuée de l'oxygène sur l'acide urique. ($C_6H_4O^7Az_2$.)

OXAMÉTHANE, s. m. [*oxaminate d'oxyde d'éthyle*, all. *Oxamethan*, esp. *oxametana*]. Produit de l'action de l'ammoniaque sur l'éther oxalique; cristallisable, incolore; fond à 160°; bout à 220°; volatil; difficilement soluble dans l'eau, facilement dans l'alcool. ($C^8H^{10}O^2Az$.)

OXAMÉTHYLENE, s. m. [*oxaminate d'oxyde de méthyle*]. Produit de l'action de l'ammoniaque gazeuse

sur l'éther oxalométhylque. Masse cristalline, blanche, soluble dans l'alcool bouillant. (C⁶H⁵O⁶Az.)

OXAMIDE, s. m. [all. *Oxamid*, angl. *oxamide*, esp. *oxamida*]. (C²H²O²Az.) Produit de distillation de l'oxalate d'ammoniaque. Poudre blanche, neutre, presque insoluble dans l'eau, à peine dans l'alcool et l'éther, sans goût ni odeur.

OXAMINIQUE ou **OXAMIDO-OXALIQUE** (ACIDE). Produit de l'action de l'ammoniaque gazeuse privée d'alcool sur les éthers amylo-méthyle et éthyle-oxalique. Poudre cristalline, blanche, granulacée. (C⁴H²O⁵Az.)

OXAMYLANE, s. m. [*oxaminat d'oxyde d'amyle*]. Produit de l'action de l'ammoniaque sur l'éther oxalo-amylque. Cristallisable en croûtes informes; il se décompose dans l'eau bouillante. (C¹⁴O⁶H¹³Az.)

OXANILIDE, s. m. [AzH(C¹²H⁵)C²O²]. Produit de l'action de la chaleur sur l'oxalate d'aniline. Cristallise en feuillets blancs; insoluble dans l'eau bouillante, l'éther et l'alcool.

OXATYLE, s. m. Radical hypothétique (C²) de l'acide oxalique et ses dérivés.

OXÉLAÉON, s. m. [ὀξέλαιον, de ὄξος, vinaigre, et ἔλαιον, huile]. Médicament fait d'huile et de vinaigre.

OXÉOLÉ, s. m. [it. *osseolato*, esp. *oxeolado*]. V. ACÉTOLÉ.

OXIMIDE, s. m. V. CYANAMÉLIDE.

OXOLYNE, et non **OXOLUINE**, s. f. [ὄξος, vinaigre, et ὕω, je dissous]. Lecoate et de Goumoëns ont ainsi nommé la portion des substances organiques azotées (fibrine, albumine, etc.) qui est soluble dans l'acide acétique, cristallisable, et *anoxolyne* [α privatif, et ὄξος, ὕω], la portion de ces substances qui reste indissoute. Ce sont des produits d'altération tels qu'en fournissent ces substances, quand on les traite par l'acide chlorhydrique (V. ÉPIDERMOSE), par la potasse (V. PROTÉINE et BIOXYPROTÉINE), etc., ou autres réactifs énergiques. C'est en effet le propre des composés *non définis* de donner autant de produits de décomposition nouveaux différents qu'on emploie d'acides ou d'alcalis différents pour les étudier; de donner, en outre, autant de produits qu'il y a de degrés différents de température choisis pour faire l'expérience. Réciproquement, le même réactif donne le même produit, ou des produits analogues, avec des substances très diverses; en sorte que, loin d'arriver à s'éclairer sur la nature de ces corps par l'emploi des réactifs, on arrive à découvrir des propriétés du réactif par rapport aux substances organiques et non la constitution de celles-ci; tandis qu'il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit des sels, etc. Aussi faut-il se garder de croire que l'on a extrait de la sorte les principes qui constituaient ces substances, car on a des produits variables avec chaque acide, etc. De là vient que tous les résultats de ce genre varient avec chaque expérimentateur qui a choisi un réactif nouveau, et qu'ils restent inutiles aux théories scientifiques et sans applications à la physiologie ou à l'art médical.

OXYACANTHINE, s. f. Corps qui se trouve dans l'écorce du *Berberis vulgaris*, L. (épine-vinette), en même temps que la berbérine. Elle est blanche, jaunit à l'air, est très amère; elle fond et se décompose à une haute température en donnant des produits ammoniacaux.

OXYBROMANISYLE, s. m. [*acide bromanisylique*]. (C¹⁶H⁷O⁴Az.) Produit de l'action du brome sur l'acide anisylque. Cristallisable en aiguilles blanches brillantes.

OXYBROMÉLAYLE, s. m. [*bromether lourd, oxybromélayle triple*]. Produit de décomposition de l'éther par le brome. Fluide, très mobile, incolore, plus lourd que l'acide sulfurique; odeur éthérée pénétrante, saveur sucrée, tenace, et agissant fortement sur l'appareil lacrymal. (C⁴H⁴O³Br³.)

OXYBROMOKAKODYLE, s. m. [*bromokakodyle basique*]. Produit de décomposition, par l'eau, du bromokakodyle simple. Corps jaune, devenant incolore par la chaleur, et reprenant sa teinte jaune par le refroidissement. (C¹⁶H²⁴Az³OBr³.)

OXYBROMOKAKODYLIQUE (ACIDE). Corps aussi appelé *superbromide basique de kakodyle*; obtenu comme l'acide oxychlorokakodylique, mais en se servant d'acide bromhydrique et opérant à 0°. Liquide, lourd, sirupeux, incolore, sans odeur, décomposé par l'eau, soluble en toutes proportions dans l'alcool.

OXYBROMURE, s. m. [esp. *oxibromuro*]. Combinaison d'un bromure avec un oxyde.

OXYCHLORACÉTYLATE DE CHLOROBENZOYLE, s. m. [*éther benzoïque chloré*]. Produit de la décomposition de l'éther benzoïque par le chlore. Liquide, incolore, légèrement fumant, d'une odeur suffocante. (C¹⁸H⁸O³Cl³.)

OXYCHLORACÉTYLE, s. m. [*oxyde de chloracétyle, éther chloré*]. Produit de l'action du chlore sur l'éther sulfurique. Liquide transparent, de goût et d'odeur de fenouil, décomposable à la distillation. (C⁴H³O, Cl².)

OXYCHLORATE, s. m. [*oxychloras, esp. oxichlorato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide oxychlorique avec les bases.

OXYCHLORÉLAYLE, s. m. V. CHLORÉLAYLE et CHLORÉTHÉRAL.

OXYCHLORÉ, adj. [esp. *oxichlorico*]. V. ACIDE oxychlorique.

OXYCHLOROCARBONIQUE (ACIDE). Corps obtenu par action du chlore, à la lumière, sur l'éther méthylque monochloruré (V. CHLORÉTHÉRAL). C'est un liquide d'une odeur extrêmement forte. (C²OCl³.)

OXYCHLOROCARBONIQUE (ÉTHER). Corps produit par action de l'acide oxychlorocarbonique sur l'alcool absolu. Fluide incolore, sans action sur le tournesol, d'odeur agréable; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. (C⁶H⁵O⁴Cl.)

OXYCHLOROFORMYLE, s. m. [*oxyde de chloroformyle, éther méthylque bichloruré*]. Produit d'action du gaz chlore sur l'oxyde de méthyle gazeux. Liquide léger, très mobile, agissant sur la sécrétion des larmes. (C²HOCl².)

OXYCHLOROKAKODYLE, s. m. Produit obtenu par distillation de l'oxyde de kakodyle avec l'acide chlorhydrique; analogue au chlorokakodyle, mais il a une odeur plus faible et il donne des vapeurs blanches à l'air. (C¹⁶H²⁴Az³OCl³.)

OXYCHLOROKAKODYLIQUE (ACIDE). Aussi appelé *superchloride basique de kakodyle*. Il est obtenu en concentrant sur la chaux et l'acide sulfurique une solution d'acide kakodylique dans l'acide chlorhydrique. Cristallisable, sans odeur, d'un goût très acide; fond à 100° en un liquide incolore. (C⁴H⁶O²AzCl.)

OXYCHLORONAPHTALÉNOSE, s. m. (C⁹H⁴OCl³). Corps qui se forme en même temps que l'oxychloronaphtalose. Cristallisable, incolore, brillant; il fond à 160°.

OXYCHLORONAPHTALOSE, s. m. (C²⁰H⁵O³Cl²). Corps qui se produit en chauffant pendant plusieurs

jours la chloronaphtaline dans l'acide nitrique. Jaune, brillant, noircissant à la lumière; insoluble dans l'eau, peu dans l'alcool et l'éther; fond à 98°; volatil sans décomposition.

OXYCHLORURE, s. m. [angl. *oxychlorid*, *oxychloruret*, it. *ossicloruro*, esp. *oxicloruro*]. Combinaison d'un chlorure avec un oxyde. L'*oxychlorure de mercure* résulte de l'action de l'ammoniaque sur une dissolution de deutochlorure de mercure. On l'a quelquefois employé en médecine.

OXYCOÏE, s. f. Mot mal formé pour *oxyécœie*. V. ce mot.

OXYCRAT, s. m. [*oxycratum*, de ὄξύς, aigre, et ζῆσις, mélange; all. *Oxyerat*, angl. *oxyerat*, it. *ossicrato*, esp. *oxerato*]. Mélange d'eau et de vinaigre. Boisson rafraîchissante, antiseptique, et quelquefois un peu astringente, si l'on y met une dose de vinaigre un peu forte.

OXYCYANOBENZOÏLE, s. m. (C¹⁶H¹⁰O²Az). Corps obtenu en distillant le chlorobenzoyle avec le cyanure de mercure. Liquide incolore qui se colore rapidement en jaune; d'une odeur forte, portant aux larmes, et analogue à celle de l'acide prussique.

OXYCYANOPICRAMYLE, s. m. (C⁴²H¹⁸O⁴Az²). Corps obtenu par réaction d'une solution de potasse sur l'essence d'amandes amères mêlée à l'acide prussique pur. Corps floconneux, blanc ou légèrement verdâtre. Il se dissout avec une couleur verte dans l'acide sulfurique et devient bientôt rouge.

OXYCYANURE, s. m. [it. *ossicyanuro*, esp. *oxiciannuro*]. Combinaison d'un cyanure avec un oxyde.

OXYDABLE, adj. [*oxydabilis*, esp. *oxidable*]. Qui est susceptible de se combiner avec l'oxygène.

OXYDATION, s. f. [*oxydatio*, all. *Oxydirung*, angl. *oxydation*, it. *ossidazione*, esp. *oxidacion*]. Se dit de l'action de combiner un corps avec de l'oxygène, lorsqu'il en résulte la production d'un ou de plusieurs oxydes ou acides.

OXYDE, s. m. [*oxydum*, all. *Oxyd*, angl. *oxyde*, it. *ossido*, esp. *oxido*]. Combinaison de l'oxygène avec un autre corps simple. Quelquefois on n'appelle ainsi que les composés qui contiennent la quantité d'oxygène convenable pour remplir le rôle de base salifiable, et les autres prennent le nom de *sous-oxyde* ou de *sturoxyde*. Mais le terme d'*oxyde* est employé aussi, soit d'une manière générale, quand il s'agit seulement de la combinaison d'un corps avec l'oxygène, sans qu'on ait intérêt de rechercher la proportion des deux constituants, soit lorsqu'il est question d'un corps qui ne se combine avec l'oxygène qu'en une seule proportion, et ne produit par conséquent qu'un oxyde. Parmi les oxydes proprement dits, il y en a qui peuvent jouer le rôle d'acides, et d'autres aussi qui peuvent être tantôt bases, tantôt acides. Pour distinguer ces différentes combinaisons d'une même substance simple avec l'oxygène, on a eu égard d'abord aux caractères physiques. Ainsi on disait : *oxyde jaune*, *rouge*, etc., de tel métal; puis on les a désignées par les expressions *oxyde au minimum*, *au médium*, *au maximum d'oxydation*. Enfin, Thomson, et, à son exemple, les chimistes anglais et français, font précéder le mot *oxyde* par la première syllabe des noms ordinaires : ainsi le *protoxyde* d'un métal est l'*oxyde au minimum*, c'est-à-dire le premier oxyde que ce métal est susceptible de former; le *deutoxyde* est le second oxyde, ou le métal combiné avec deux doses d'oxygène; on appelle *tritoxyle*, *téroxyle*, les troisième

et quatrième oxydes; et, quand un métal est combiné avec autant d'oxygène que possible, le composé reçoit le nom de *peroxyde*. Lorsque la substance simple ne peut former qu'un seul oxyde, celui-ci est désigné sous le simple nom d'*oxyde*. Lorsque le protoxyde d'un métal se combine avec de nouvelles doses d'oxygène pour passer à un degré d'oxydation supérieur, celles-ci ne sont jamais indifférentes, c'est-à-dire qu'elles sont subordonnées à une loi uniforme. Les quantités additionnelles d'oxygène sont toujours des multiples par 1, 2, 3, 4, 5, 6, etc., de la première; ainsi, lorsque tel protoxyde contient 10 d'oxygène, le deutoxyde contient 20, et le tritoxyle 60 du même gaz. — Berzelius établit la distinction entre les différents oxydes d'une même substance, au moyen des terminaisons *eux* et *ique*, et en faisant précéder les dénominations par les prépositions *hypo* et *hyper*, de même que pour les oxacides. Ainsi, il dit : *oxyde ferreux*, *oxyde ferrique*, *oxyde hypermanganique*, pour désigner les degrés d'oxydation de plus en plus avancés.

Oxyde d'antimoine. On l'obtient en fondant l'antimoine métallique dans un creuset découvert que l'on recouvre d'un autre creuset percé, à la partie supérieure duquel on le trouve sublimé en aiguilles blanches que l'on appelait autrefois *fleurs argentines d'antimoine*. Il est émétique. — *Oxyde d'antimoine sulfuré*. Il ne paraît pas exister de composés de cette nature, en proportions définies; ce qu'on a pris pour tel est du sulfure d'antimoine dissous dans une plus ou moins grande quantité de protoxyde, et de là la différence entre les oxydes d'antimoine sulfurés vitreux, demi-vitreux, etc. La transparence qu'ont ces composés vient principalement, selon ces chimistes, de la silice qu'ils ont dissoute et enlevée aux creusets de Hesse, dans lesquels ils se font ordinairement; et leur couleur brunâtre vient de l'oxyde de fer qu'ils ont soustrait aux mêmes vaisseaux. En sorte que ces composés, préparés dans des creusets de platine, ont une tout autre physionomie et sont à peine translucides. On en distingue trois : 1° L'*oxyde d'antimoine sulfuré gris*, appelé autrefois *chaux grise d'antimoine*, que l'on obtient en faisant chauffer du sulfure d'antimoine en poudre à un feu doux, et en l'agitant souvent. Il est inusité en médecine. — 2° L'*oxyde d'antimoine sulfuré vitreux* (*verre d'antimoine*), que l'on obtient en faisant chauffer fortement et rapidement l'oxyde d'antimoine sulfuré gris : il est transparent. Il sert particulièrement à la préparation de l'émétique. — 3° L'*oxyde d'antimoine sulfuré demi-vitreux et opaque* (*foie d'antimoine*), qui diffère du précédent en ce qu'il est bien moins vitrifié et contient plus de soufre. — Ce dernier oxyde, lavé et réduit en poudre, a été nommé *safran des métaux* (*crocus metallorum*), à cause de sa couleur d'un brun marron. Il est employé comme purgatif en médecine vétérinaire.

Oxyde d'arsenic. V. ACIDE arsénieux et SUBLIMÉ.

Oxyde d'azote. Le gaz *oxyde d'azote*, ou gaz *deutoxyde d'azote* (*gaz nitreux*), est incolore, transparent, plus pesant que l'air, sans action sur le tournesol. Il éteint les corps en combustion. Mis en contact avec l'hydrogène, il devient acide et rutilant, en donnant de l'acide azoteux. On l'obtient en traitant la limaille de cuivre par l'acide azotique étendu de son volume d'eau, et recueillant le gaz au moyen de l'appareil hydropneumatique. Il est formé de parties égales en volume d'oxygène et d'azote. — Le gaz *oxydule*

d'azote, ou gaz protoxyde d'azote, est incolore, inodore, soluble dans l'eau; il fait brûler avec éclat une bougie qui ne présente que quelques points en ignition. Il est formé d'une partie d'azote et d'une demi-partie d'oxygène en volume. On l'obtient en décomposant l'azotate d'ammoniaque dans des vaisseaux fermés, à l'aide de la chaleur. Introduit dans les poumons par la respiration, il détermine l'asphyxie, avec un malaise général et des mouvements convulsifs, chez quelques individus. Chez d'autres, l'asphyxie est accompagnée d'une sensation agréable et d'une sorte de rire; de là le nom de gaz hilarant que quelques chimistes lui ont donné.

Oxyde easéeux. Oxyde caséique. (C¹²H¹³O⁴Az.)
V. LEUCINE.

Oxydes de chlore. Il en existe deux, qui sont à l'état de gaz: 1° Le protoxyde (*euehlorure, oxyde de chlore*) est d'un jaune verdâtre très foncé, d'une odeur qui tient de celles du chlore et du caramel. On l'obtient en décomposant le chlorate de potasse par l'acide chlorhydrique. Ce n'est qu'un mélange de chlore et de deutoxyde de chlore en proportion variable. 2° Le deutoxyde est d'un vert jaunâtre plus brillant, d'une odeur aromatique. Il résulte de la décomposition du chlorate de potasse par l'acide sulfurique étendu.

Oxydes de cuivre. On distingue: 1° Le protoxyde, obtenu en décomposant le chlorure de cuivre hydraté par une dissolution de potasse. — 2° Le deutoxyde, qui se rencontre dans quelques mines. Il est bleu lorsqu'il est hydraté, et brun ou noir quand il est sec. On l'obtient en calcinant au rouge, dans une capsule de platine, de l'azotate de deutoxyde de cuivre pur. — Il était employé autrefois, sous le nom d'*æs ustum*, comme antiépileptique, et comme émétique et purgatif. Ces deux oxydes sont très vénéneux.

Oxyde cystine. V. CYSTINE.

Oxydes d'étain. 1° Le protoxyde, appelé vulgairement *potée grise d'étain*, est blanc à l'état d'hydrate, et gris noirâtre quand il est desséché. On l'obtient en décomposant le proto-hydrochlorate d'étain par l'ammoniaque, et lavant le précipité. 2° Le deutoxyde (*potée blanche d'étain*) est obtenu en traitant la grenaille d'étain par l'acide azotique bouillant. Il est blanc et ne noircit pas par la dessiccation.

Oxydes de fer. On en compte trois. 1° Le protoxyde ne se rencontre pas libre dans la nature. Pour le faire, on laisse agir à froid de l'acide sulfurique très affaibli sur un excès de limaille de fer. Lorsque l'action n'a pas lieu, on verse dans la liqueur filtrée une dissolution de potasse caustique, qui en précipite l'oxyde de fer à l'état d'hydrate blanc. Il n'est pas permanent et passe promptement à l'état de deuto et de tritoxyle par son exposition à l'air. — 2° Le deutoxyde existe dans la nature: c'est le *fer oxydulé*. Il se forme à la surface des barres de fer, quand on les porte à la chaleur rouge; il constitue les *battitures de fer*, regardées aujourd'hui comme un *sesquioxyle de fer quadri-protoxydé*. On l'obtient en faisant passer de la vapeur d'eau sur du fer rouge, ou en décomposant les deuto-sels de fer par la potasse. Quand on le prépare par ce dernier procédé, le précipité est verdâtre à cause de sa grande division par l'eau; il faut le faire dessécher à l'abri du contact de l'air; alors il est noir: c'est l'*éthiops martial* des anciens chimistes. — 3° Le tritoxyle (*safra de Mars astringent, coleothar*) est rouge violet: c'est le *sesquioxyle de fer*. On l'obtient en chauffant le fer jusqu'au rouge-cerise, au contact

de l'air, et en décomposant par la potasse les sels de fer au maximum. Le deutoxyde et le tritoxyle sont employés comme toniques et emménagogues.

Oxydes de manganèse. Il y en a trois. 1° Le protoxyde n'existe pas dans la nature. On l'obtient en décomposant un protosel de manganèse par la potasse ou par la soude. Il est vert quand il est sec, blanc à l'état d'hydrate; mais il passe promptement au brun, en absorbant l'oxygène de l'air. — 2° Le deutoxyde existe dans la nature: on l'obtient aussi en décomposant le proto-acétate de manganèse à une chaleur rouge-brune. — 3° Le tritoxyle ou peroxyde (*oxyde noir de manganèse*) est abondamment répandu dans la nature et présente beaucoup de variétés. On doit préférer celui qui est en aiguilles brillantes accolées les unes aux autres. Cet oxyde, ne pouvant se dissoudre dans les acides qu'en perdant une portion de son oxygène, qu'il fournit en grande quantité, est employé pour se procurer ce gaz et pour faire diverses combinaisons suroxygénées. A l'aide de la potasse, le protoxyde peut donner, dans le caméléon minéral, deux autres degrés d'oxygénation regardés comme des acides, et appelés *manganique* et *hypermanganique*.

Oxydes de mercure. On en connaît deux. Le protoxyde fait partie des sels de mercure au minimum, et ne peut pas être obtenu isolé; car, lorsqu'on précipite un de ces sels par un alcali, on a une poudre noirâtre composée de deutoxyde de mercure et de mercure à l'état métallique. Par l'acide chlorhydrique, cette poudre se transforme en métal et en deutochlorure de mercure. C'est l'*éthiops per se* des anciens chimistes, ainsi appelé parce qu'ils le faisaient en agitant continuellement, et pendant longtemps, une petite quantité de mercure dans une bouteille, dont ils renouvelaient l'air par intervalles. — On obtient le deutoxyde en exposant pendant plusieurs mois du mercure à une chaleur convenable, dans un matras qui ne permette à l'air d'y entrer que par une très petite ouverture, afin d'éviter la volatilisation du métal; mais on le fait le plus ordinairement en calcinant convenablement dans un matras l'azotate acidule de mercure. Cet oxyde est sous forme de paillettes rouges. Fait par le premier procédé, c'est le *précipité per se*; et par le second, le *précipité rouge* des anciens. — Le protoxyde de mercure est employé comme antisiphilitique, et le deutoxyde comme escharotique.

Oxyde d'omichmyle [*εμυχμυζ, urine*]. Scharling propose de donner ce nom à la substance résinoïde que l'on retire de l'urine, et sur laquelle Berzelius attirait l'attention après Proust.

Oxydes d'or. La médecine ne s'intéresse qu'au deutoxyde, qui est brun, et qu'on emploie quelquefois en thérapeutique; mais on préfère le *ehlorure d'or*.
V. ce mot.

Oxydes de plomb. Il en existe trois. Le protoxyde, ou oxyde de plomb jaune, se fait en fondant du plomb et l'agitant jusqu'à ce qu'il soit entièrement converti en pellicules grisâtres, que l'on réduit en poudre, et que l'on calcine de nouveau en remuant continuellement jusqu'à ce que la poudre ait pris une couleur jaune: c'est le *massicot*. Cet oxyde, chauffé jusqu'au rouge, se fond et constitue la *li harge* ou l'*oxyde de plomb demi-ritreux*. Si l'on met le massicot réduit en poudre fine dans un fourneau à réverbère, et qu'on le remue continuellement, il se change, après un certain temps, en une poudre rouge appelée *minium*: c'est le *deutoxyde de plomb*. Le

minium du commerce contient ordinairement du protoxyde de plomb et quelquefois du deutoxyde de cuivre. Si l'on chauffe le minium jusqu'au point de le fondre, il perd de son oxygène et repasse à l'état de litharge ou massicot fondu. Si on le traite avec l'acide azotique, une portion seulement s'y dissout, et l'autre se change en une poudre brune qui est le *tritoxyde* ou *peroxyde de plomb* (oxyde de plomb puce). Le minium est considéré aujourd'hui comme un composé de proto et de tritoxyde. Mais les miniums du commerce renferment ces deux oxydes dans des proportions variables, tandis que celui qui est pur renferme 2 atomes de *protoxyde* et 1 de *bioxyde*. — La litharge et le minium entrent dans quelques préparations emplastiques.

Oxydes de potassium. Le potassium se combine avec l'oxygène, et donne lieu à deux oxydes. 1° Le *protoxyde*, inusité en médecine à l'état pur, fait la base des sels de potasse : uni à l'eau, il produit l'*hydrate de protoxyde de potassium* ou la *potasse* (V. ce mot). — 2° Le *deutoxyde* ou *peroxyde*, jaune verdâtre, se prépare en mettant le potassium avec un excès d'oxygène et chauffant. Il contient trois fois autant de ce principe que le protoxyde. L'eau en dégage l'oxygène excédant, et le ramène au premier degré d'oxydation.

Oxydes de sodium. On peut répéter pour le sodium la même chose que pour le potassium. Il produit comme lui un *peroxyde* et un *protoxyde* qui fait la base des sels de soude, et qui, à l'état d'*hydrate*, constitue la *soude*. V. ce mot.

Oxyde xanthique. Marcat et désigné par ce nom une matière très rare qu'il a trouvée composant la substance d'un calcul vésical examiné par lui ; depuis, Wöhler et Liebig en ont analysé un semblable. L'*oxyde xanthique* a la propriété de se dissoudre dans la potasse et dans l'acide azotique, en donnant lieu à une solution d'un jaune-citron très beau ; évaporé à siccité à une douce chaleur, le résidu est jaune et soluble dans l'eau. L'oxyde xanthique présente un aspect cireux ; il est assez dur. Dissons dans la potasse et traité par l'acide carbonique, il laisse précipiter une poudre blanche d'*oxyde xanthique* pur, avec les caractères indiqués tout à l'heure. Liebig et Wöhler le regardent comme un degré différent d'oxydation du radical de l'acide urique.

Oxyde de zinc. On le fait le plus ordinairement en portant au rouge du zinc dans un creuset, et l'agitant dès qu'il est fondu. Le zinc brûle avec une flamme blanche, dont une portion se condense, à la partie supérieure du creuset, en flocons laineux d'une grande légèreté : de là les noms de *pompholyx*, *lana philosophica*, *nihil album*, *fleurs de zinc*, que les anciens avaient donnés à cet oxyde. — On l'emploie comme antispasmodique, à la dose de 10 à 60 centigrammes, spécialement dans l'épilepsie. Il entre dans les pilules de Méglin, avec la jusquiame noire et l'ellébore noir.

OXYDÉ, ÉE, adj. [*oxydatus*, all. *oxydirt*, it. *ossidato*]. Se dit d'un corps qui se trouve à l'état de combinaison avec l'oxygène.

OXYDULE, adj. et s. m. [*oxydulum*, all. *Oxydul*, it. *ossidulo*, esp. *oxidulo*]. Se dit d'un degré inférieur d'oxydation d'un corps qui en a plusieurs.

OXYDULÉ, ÉE, adj. [*oxydulum*, esp. *oxidulado*]. Qui est passé à l'état d'oxydule.

OXYÉCOÏE, s. f. [*oxyecoiā*, *ὄξυκοία*, de *ὄξυς*, aigu, et *ἀκούειν*, entendre]. Acuité excessive du sens de l'ouïe.

OXYFLUOROKAKODYLIQUE (ACIDE). Corps aussi nommé *superfluoride basique de kakodyle*, obtenu par réaction de l'acide kakodylique sur l'acide fluorhydrique. Cristallisable, sans odeur, décomposé par la chaleur. (C¹²H²¹O⁶Az³Fl³.)

OXYFLUORURE, s. m. [esp. *oxifluoruro*]. Combinaison d'un fluorure avec un oxyde.

OXYGÉNABLE, adj. [all. *oxydirbar*, it. *ossigenabile*, esp. *oxigenable*]. V. OXYDABLE.

OXYGÉNATION, s. f. [angl. *oxygenation*, it. *ossigenazione*, esp. *oxigenación*]. Ce mot a été usité quelquefois dans le sens d'*oxydation* (V. ce mot) ; mais il signifie plus particulièrement toute dissolution ou autre combinaison de l'oxygène avec un corps quelconque, soit qu'il y ait production directe de composés oxygénés nouveaux comme dans le cas de l'*oxydation*, soit qu'il ne s'en produise aucun, du moins directement, comme dans le cas de certaines huiles siccatives (V. OLIVE). C'est dans ce dernier sens qu'on dit *oxygénation du sang*, et non *oxydation du sang*.

OXYGÈNE, s. m. [*oxygenium*, de *ὄξυς*, acide, et *γεννώω*, j'engendre ; all. *Sauerstoff*, angl. *oxygen*, it. *ossigeno*, esp. *oxigeno*]. Corps simple découvert par Priestley en 1774, et appelé ainsi parce qu'on crut d'abord qu'il entraînait dans la composition de tous les acides, qu'à lui seul était due la production de l'acidité, et que les acides différaient les uns des autres uniquement par la nature des corps combustibles entrant dans leur composition (V. ACIDE). C'est un gaz incolore, inodore, insipide, qu'on obtient en décomposant le peroxyde de manganèse ou le chlorate de potasse par le feu. On l'introduit dans une petite corne de verre, à laquelle on adapte un tube recourbé propre à conduire le gaz dans des flacons remplis d'eau et renversés sur la cuve hydro-pneumatique. On chauffe graduellement la corne à feu nu : le sel fond, le gaz se dégage et va se rendre dans les flacons. Lorsqu'il ne s'en dégage plus, on bouche les flacons sous l'eau, et l'on conserve le gaz pour l'usage, en laissant le goulot des flacons plongé sous ce liquide. 10 grammes de chlorate de potasse fournissent un peu plus de 2 litres et demi d'oxygène. Le résidu que contient la corne est du chlorure de potassium, et souvent aussi du perchlorate.

OXYGÉNÉ, ÉE, adj. [*oxygenatus*, all. *oxygenirt*, it. *ossigenato*]. Qui est combiné avec l'oxygène. Ce mot est synonyme d'*oxydé*. — Eau *oxygénée*. V. EAU *oxygénée*.

OXYGÉNÈSES, s. f. pl. [all. *Oxygenese*, it. *ossigenesi*, esp. *oxigenesis*]. Nom donné par Baumes à une classe de maladies qu'il attribuait à un désordre dans l'oxygénation des organes.

OXY-IODOKAKODYLE, s. m. [*iodokakodyle basique*]. Produit de l'action de quelques gouttes d'eau sur le mélange d'oxyde de kakodyle ou iodokakodyle. Masse cristalline, jaunâtre, pouvant donner de beaux cristaux incolores ; fusible, facilement distillée sans décomposition ; peu soluble dans l'eau, beaucoup dans l'alcool. Il est formé de 3 équivalents de kakodyle, 1 équivalent d'iode et 1 d'oxygène.

OXY-IODURE, s. m. [it. *ossi-ioduro*, esp. *oxi-ioduro*]. Composé d'un iode et d'un oxyde métallique.

OXYMEL, s. m. [*oxymel*, de *ὄξυς*, acide, et *μέλι*, miel ; all. *Sauerhonig*, angl. *oxymel*, it. *ossimela*, esp. *oximiel*]. Mélange de miel et de vinaigre. On distingue, en pharmacie, l'*oxymel simple*, que l'on

fait en mettant cuire ensemble, 2 parties de miel et 1 partie de vinaigre; l'*Oxymel colchitique* et l'*Oxymel scillitique*, que l'on prépare comme le simple, mais avec du vinaigre scillitique ou colchitique. L'*Oxymel simple* est employé comme rafraîchissant, et pour exciter la muqueuse pulmonaire; on le donne en gargarisme dans les angines. L'*Oxymel scillitique* excite plus fortement la muqueuse bronchique: il est aussi diurétique. L'*Oxymel colchitique* est son succédané; il est peu employé.

OXYOPIE, s. f. [*Oxyopia*, de ὄξυς, aigu, et ὄψ, œil, vue; all. *Oxyopie*, *Scharfsichtigkeit*, it. *ossio-pia*, esp. *oxiopia*]. Vue plus perçante qu'elle ne l'est ordinairement.

OXYOSPHRÉSIE, s. f. [*Oxyosphresia*, de ὄξυς, aigu, et ὀσφρασις, olfaction]. Olfaction devenue plus sensible qu'à l'ordinaire

OXYPHLEGMASIE, s. f. [de ὄξυς, aigu, et φλεγμασις, phlegmasie]. S'est dit d'une inflammation violente.

OXYPHONIE, s. f. [*Oxyphonia*, de ὄξυς, aigu, perçant, et φωνή, la voix; it. et esp. *ossifonia*]. Voix aiguë ou perçante.

OXYPHOSPHURE, s. m. [it. et esp. *ossifosfuro*]. Combinaison d'un phosphore avec un oxyde métallique.

OXYPORPHYRINIQUE (ACIDE). Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'euxanthone. (C²⁶H⁵⁰O²⁰Az³.)

OXYPROTÉINE, s. f. [angl. *oxyprotein*]. V. TRITOXYDE de protéine.

OXYREGMIE, s. f. [*Oxyregmia*, ὄξυρρημία, de ὄξυς, aigre, acide, et ῥεγμῆσις, éructation; it. et esp. *ossi-regmia*]. Rapport acide. C'est un symptôme très ordinaire de la gastrite, ou simplement d'une mauvaise digestion.

OXYRRHODIN, s. m. [*Oxyrrhodinum*, de ὄξυς, aigre, et ῥόδον, rose; it. *ossirodino*, esp. *oxirodino*]. Vinaigre rosat.

OXYSACCHARIQUE, adj. V. OXALHYDRIQUE.

OXYSACCHARUM, s. m. [de ὄξυς, aigre, acide, et σάκχαρον, sucre; it. *ossisacchero*, esp. *oxisacaro*]. Mélange de sucre et de vinaigre. Les anciens y faisaient souvent dissoudre du verre d'antimoine ou de la scille, ce qui constituait l'*Oxysaccharum vomitivum* ou l'*Oxysaccharum scilliticum*.

OXYSEL, s. m. [it. *ossisale*, esp. *oxisal*]. Sel dont la base et l'acide contiennent tous deux de l'oxygène.

OXYSULFACÉTYLE, s. m. [*ether sulfuré*]. Produit de l'action du gaz sulfhydrique sur l'oxychloracétyle. Cristallisable, d'odeur chlorosulfureuse faible; fond à 120° ou 123° centigr., et se prend en masse résineuse; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. (C⁴H³OS².)

OXYSULFOBENZOYLE, s. m. (C¹⁴H⁵O²S). Produit obtenu en distillant le chlorobenzoyle sur le sulfure de cuivre jaune. Cristallin, odeur désagréable; décomposé par ébullition dans l'eau.

OXYSULFOBROMOSPIROYLIQUE (ACIDE). Produit de décomposition de l'acide bromospiroylique par le gaz sulfhydrique. Corps brun, résineux, non cristallisable; fond un peu au-dessus de 100° centigr., et se décompose sans distiller. (C¹⁴H⁵O²S²Br.)

OXYSULFOCHLORACÉTYLE, s. m. [*ether chlorosulfurique*]. Produit de l'action du gaz sulfhydrique sur l'oxychloracétyle. Cristallisable, jaune, soluble dans l'eau et dans l'alcool. (C⁴H³OSCl.)

OXYSULFURE, s. m. [angl. *oxysulfuret*, it. *ossisulfuro*, esp. *oxisulfuro*]. Combinaison d'un sulfure avec un oxyde.

Oxysulfure d'antimoine. V. KERMÈS minéral.

OXYSYLVIQUE (ACIDE) [*acide sylvique amorphe*]. Corps obtenu en abondamment pendant plusieurs semaines à l'air la solution alcoolique d'acide sylvique cristallisable.

OXYURE, s. m. [*Oxyurus*, de ὄξυς, aigu, et οὐρά, queue; all. *Spitzschwanzwurm*, *Madenwurm*, angl. *thread or maw-worm*, it. *ossiuro*, esp. *oxiuro*]. L'*Oxyure vermulaire* (*Oxyurus*

vermicularis, Bremser, *Ascaris vermicularis*, L.) est un helminthe nématode à corps rond, un peu rigide et élastique, plus gros au milieu qu'aux deux extrémités; terminé en arrière, chez les femelles, par une queue longue et aiguë. La bouche est orbiculaire, terminale, grande. Le mâle (Fig. 305, a) est long de 3 à 4 millimètres seulement, linéaire, obtus à son extrémité antérieure, un peu renflé à son extrémité postérieure, qui est contournée en spirale sur elle-même, et un peu obtuse. La femelle (Fig.

304, a) est longue de 8 à 10 millimètres, atténuée en arrière. On fait périr facilement ce ver par des lavements d'infusion d'absinthe et de semenza, ou par

des frictions d'onguent mercurel à l'anus. On le rencontre surtout chez les enfants, et quelquefois chez les adultes. Il peut, chez les femmes, gagner la vulve. Il se fait surtout remarquer par des démangeaisons insupportables. V. ENTOZOAIRE.

OZÈNE, s. m. [*Ozæna*, de ὄζειν, sentir mauvais; all. *Ozäna*, it. et esp. *ozena*]. Ulcère de la membrane pituitaire qui donne lieu à une odeur infecte, comparée non mal à propos à celle d'une punaise écrasée: de là le nom de *punais* par lequel on désigne les individus affectés d'ozène. Le siège et la nature précise de cette affection ne sont pas encore bien déterminés, au moins dans beaucoup de cas. Quelques praticiens, ayant observé que cette infirmité est fréquente chez les individus dont le nez est naturellement écrasé, l'attribuent à la rétention du mucus nasal dans les anfractuosités



Fig. 504.



Fig. 505.

où il est sécrété. Quelquefois l'ozène existe chez des individus sains en apparence; mais le plus ordinairement il est de nature syphilitique, et dépend d'une syphilide papuleuse développée dans les cavités nasales. Les papules ulcérées sont quelquefois suivies d'une carie des os du nez, des cornets ou du vomer, qui ajoute encore à la fétidité. La marche de la maladie est lente, et les douleurs sont peu vives. Il faut, d'une part, attaquer la syphilis constitutionnelle, et, de l'autre, panser les ulcérations avec de la charpie enduite de cérat opiacé, cautériser superficiellement avec l'azotate d'argent les papules, et même les ulcérations qui ne sont pas irritées.

OZOCÉRITE, s. f. [de ὄζον, mauvais odeur, et κηρός, cire]. Sorte de résine ou de cire fossile qui a la plus grande analogie avec la *paraffine*. V. ce mot.

OZONE, s. m. [de ὄζειν, avoir de l'odeur]. Corps odoriférant, de nature inconnue, produit par l'action de la machine électrique sur l'air atmosphérique.

P

PACHYBLÉPHAROSE, et non **PACHÉABLÉPHAROSE**, s. f. [*pachyblepharosis*, de πυχλός, épais, et βλέφαρον, paupière]. Épaississement du tissu des paupières, soit par une inflammation chronique, soit par des tubercules ou des excroissances quelconques développées sur leur bord libre.

PACHYDERMES, s. m. pl. [de πυχλός, épais, et δέρμα, peau, cuir; all. *Dickhäuter*, it. *pachidermo*]. Ordre de mammifères ongulés, herbivores, non ruminants, pourvus de dents machélières à surface large et propres à broyer les aliments; vivant réunis en troupes ou en familles; fournissant aux besoins de l'homme une chair nourrissante et des peaux épaisses et résistantes. On divise les pachydermes en : 1° *pachydermes proboscidiens* (de προβοσκίς, trompe), ou porteurs d'une trompe préhensive et de défenses, ayant 5 doigts à tous les pieds; 2° *pachydermes ordinaires* (le cochon, le rhinocéros), n'ayant point de trompe, et ayant 2 à 4 doigts; 3° *pachydermes solipèdes* (le cheval), n'ayant qu'un seul doigt ou du moins qu'un seul sabot à chaque pied.

PACHYPHYLLE, adj. [*pachyphyllus*, de πυχλός, épais, et φύλλον, feuille; all. *dichblättrig*]. Qui a des feuilles épaisses.

PACINI (CORPUSCULES DE). V. CORPUSCULE.

PÆDENCÉPHALIE. Méningite tuberculeuse des enfants. (Piorry.)

PAILLE, s. f. [*stramen*, all. *Stroh*, angl. *straw*, it. *paglia*, esp. *paja*]. Chaume desséché des graminées, et surtout des céréales, après qu'on a enlevé les graines contenues dans l'épi. — Les pailles sont administrées comme aliments aux herbivores domestiques, seules ou associées, entières ou hachées, sèches, macérées, cuites. Indépendamment de la fibre végétale, elles contiennent de l'albumine, du sucre, du mucilage, des substances minérales, et surtout de la silice. La classification suivante a été établie par Sprengel d'après des analyses chimiques; elle est accompagnée des proportions de ligneux : millet, 37,52; maïs, 24,22; lentille, 37,40; vesce, 41,99; pois, 28,62; fève, 54,00; colza, 54,90; orge, 49,65; seigle,

47,60; froment, 51,50; avoine, 40,93; sarrasin, 52,88. L'expérience ne paraît pas confirmer cette classification.

PAILLETTE, s. f. [*palea*, all. *Spreublättchen*, it. *palea*, esp. *pagliacola*, esp. *pagita*]. On donne ce nom, en botanique, aux petites écailles qui, dans plusieurs synanthérées, sont entremêlées, avec les fleurs, aux bractées qui, par leur réunion, constituent l'involucre de ces mêmes plantes, et aux diverses pièces qui, dans les graminées, forment l'enveloppe des organes sexuels.

PAIN, s. m. [*panis*, ἄρτος, all. *Brod*, angl. *bread*, it. *pane*, esp. *pan*]. Le pain est préparé avec la farine et l'eau, auxquelles on fait subir un certain degré de fermentation à l'aide d'un levain, fermentation que l'on arrête à temps au moyen de la cuisson. Toutes les substances végétales qui contiennent du gluten, du mucosucré et de la fécule, sont plus ou moins propres à faire du pain; mais la farine de froment est infiniment préférable aux autres, parce que, de toutes les céréales, c'est celle qui contient le plus de gluten, matière qui donne à la pâte la propriété de se lever et de se boursoufler; ce qui la rend plus légère et plus facile à digérer. — *Champignon du pain*. En 1842, des pains de munition de la garnison de Paris présentèrent une altération consistant en une poussière rouge, à odeur désagréable, qui recouvrait une portion de la mie. On reconnut dans cette poussière une végétation microscopique qui put être semée et reproduite sur du pain normal, et qu'on nomma *Oidium aurantiacum*. Les sporules qui reproduisent cette moisissure résistent à la température de 100° à 120°.

Pain d'épice (*panis mellitus*). Espèce de pain fait avec la fleur de farine de seigle et le miel jaune, tel qu'il découle des gâteaux de cire: on y fait entrer aussi une certaine quantité de quatre-épices. Il peut servir d'excipient à beaucoup de médicaments: de là les *pains d'épice vermifuges, purgatifs*, etc., que l'on prépare pour les enfants.

PALÉONTOLOGIE ou **PALÉONTOLOGIE**, s. f. [*palæontologia*, de πάλαιος, ancien, ὄντα, êtres, et λόγος, traité]. Partie de l'histoire naturelle traitant des êtres vivants dont les espèces n'existent plus. C'est Cuvier qui, le premier, a donné un corps à des faits qui, jusqu'à lui, ou avaient été mal interprétés, ou étaient restés isolés et sans liaison. D'une part, il fut dès lors certain que les os de géants, ou les jeux de la nature (comme on disait), avaient appartenu à des êtres réels; et d'autre part, on s'aperçut que la population vivante du globe terrestre avait subi de graves modifications, si bien que beaucoup d'espèces qui vivent aujourd'hui ne vivaient pas dans les époques primitives, et réciproquement, que beaucoup d'espèces vivant alors ne vivent plus aujourd'hui.

PALAIS, s. m. [*palatum*, ὀρεχθίσκος, all. *Gaumen*, angl. *palate*, it. *palato*, esp. *paladar*]. Partie supérieure de la cavité de la bouche, voûte parabolique formée par les deux os sus-maxillaires et les deux palatins, revêtue d'une membrane muqueuse épaisse et dense, bornée en devant et sur les côtés par l'arcade dentaire supérieure, et en arrière par le voile du palais; légèrement déprimée dans le milieu par une ligne blanchâtre qui la traverse d'avant en arrière. — En botanique, renflement externe de la gorge des corolles pennées, qui en ferme l'entrée et réunit les deux lèvres; et, plus généralement, partie supérieure du fond des corolles monopétales irrégulières.

PALATIN, INE, adj. [*palatinus*, angl. *palatine*, it. et esp. *palatino*]. Qui a rapport ou qui appartient au palais. — *Artères palatines*. Elles sont distinguées en *supérieure* et *inférieure*. La première naît de la maxillaire interne parvenue au sommet de la fosse zygomatique ; la seconde est fournie par la maxillaire externe, très près de son origine. — *Canaux* ou *conduits palatins antérieur* et *postérieur*. L'*antérieur* est situé derrière l'arcade alvéolaire, sur le rebord articulaire des deux sus-maxillaires qui concourent à le former. Il n'a inférieurement qu'un seul orifice ; mais, supérieurement, il est bifurqué et présente deux ouvertures qui s'ouvrent chacune dans une des cavités nasales. Le *postérieur* est situé au point de jonction de l'os palatin avec la surface raboteuse que présente l'os maxillaire supérieur, en arrière du sinus. — *Fosse* ou *voûte palatine*. V. PALAIS. — *Membrane palatine*. Portion de la muqueuse buccale qui tapisse le palais. — *Nerfs palatins*. On en compte trois : le grand, le moyen et le petit. Tous les trois naissent de la partie inférieure du ganglion sphéno-palatin. Le premier passe par le canal palatin postérieur ; à sa sortie de ce canal, il se porte en avant sous la voûte palatine, où il se ramifie. Le second va se distribuer à l'amygdale et au voile du palais. Le petit se partage en deux filets, l'un pour la luette, l'autre pour l'amygdale et les glandes de la membrane palatine. — *Os palatins*. On appelle ainsi deux petits os irréguliers situés à la partie postérieure des fosses nasales, et complétant en arrière la voûte du palais. Une portion de l'os palatin est horizontale et l'autre verticale. La portion horizontale ou inférieure fait partie des fosses nasales par sa face supérieure et de la voûte palatine par l'inférieure, sur laquelle est situé l'orifice du canal palatin postérieur. La portion ascendante fait partie, par sa face interne, de la paroi externe des fosses nasales, et s'articule par sa face externe avec l'os maxillaire supérieur. L'angle que forme le bord postérieur de cette face, en se réunissant avec le même bord de la face horizontale, offre une éminence pyramidale nommée *tubérosité palatine*. Son bord supérieur est surmonté antérieurement d'une *apophyse orbitaire*, et postérieurement d'une *apophyse dite sphénoïdale*, qui ont l'une et l'autre des rapports très compliqués avec les parties voisines.

PALATITE, s. f. [*palatitis*, de *palatum*, le palais]. Inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse les piliers et le voile du palais. C'est l'angine simple, l'angine gutturale des auteurs, phlegmasie très commune, produite souvent par le froid humide, le refroidissement des pieds, l'accroissement subit de la température, etc. La palatite légère cède ordinairement aux bains de pieds simples ou sinapisés, aux collutoires acidulés, aux cataplasmes émollients appliqués autour du cou. Lorsqu'elle est plus intense, on ajoute à ces moyens l'application répétée de sangsues, ou même une saignée générale, des boissons mucilagineuses abondantes, etc. Lorsque les symptômes inflammatoires sont dissipés, il est souvent nécessaire de rendre les gargarismes plus ou moins astringents.

PALATO-PHARYNGIEN, IENNE, adj. et s. m. [*palato-pharyngeus*, it. et esp. *palato-faringeo*]. Muscle situé verticalement dans la paroi latérale du pharynx et dans le voile du palais. On le nomme aussi *pharyngo-staphylin*. Sa portion supérieure (péristaphylo-pharyngien, Winslow) est fixée au bord postérieur de la palatine ; la moyenne (pharyngo-staphylin, Winslow)

occupe le pilier postérieur du voile du palais ; l'inférieure (thyro-staphylin, Winslow) descend sur les côtés du pharynx. Il sert à la déglutition.

PALATO-SALPINGIEN, IENNE, adj. et s. m. [it. *palato-salpingiano*, esp. *palato-salpingeo*]. Nom donné par Valsalva au péristaphylin externe ou inférieur.

PALATO-STAPHYLIN, adj. et s. m. [it. *palato-stafilino*, esp. *palato-estafilino*]. Petit muscle qui s'étend de l'épingle nasale postérieure jusqu'au sommet de la luette, dont il occupe l'épaisseur. On le nomme aussi *releveur de la luette*.

PALÉACÉ, ÉE, adj. [*palaecus*, all. *spreuartig*, it. et esp. *palaecoo*]. Garni de paillettes ou de la nature des paillettes.

PALÉOLE, s. f. [*paleola*]. Diminutif de *paillette* et synonyme de *glumelle*.

PÂLES COULEURS. V. CHLOROSE.

PALETTE, s. f. [*poëlette* ou *poilette*, *catillus*, *pa-tella*, *excipula*, all. *Aderlassbecken*, angl. *pallet*, it. *scodelletta*]. Vase d'étain ayant à peu près la forme d'une grande soucoupe pourvue d'anses, dans lequel est reçu le sang qui s'écoule par la saignée. Une palette contient quatre onces (125 grammes) de sang.

Palette de Cabanis. Petit instrument composé de deux plaques d'argent percées de plusieurs trous, accolées et mobiles l'une sur l'autre, proposé par Cabanis, de Genève, pour saisir l'extrémité du stylet introduit dans le canal nasal, lorsqu'on faisait l'opération de la fistule lacrymale selon la méthode de Méjean. Il est tout à fait inusité.

Palette à pansement. Petite planche de bois mince, ayant la forme de la main, et découpée en autant de languettes qu'il y a de doigts, dont on se sert dans le pansement des plaies de cette partie pour maintenir les doigts écartés, et empêcher les adhérences contre nature. On emploie une palette analogue pour le pied.

PALÉTUVER, s. m. V. MANGLIER.

PALINDROMIE, s. f. [*palindromia*, de *παλινδρομεῖν*, retourner ; it. et esp. *palindromia*]. Récidive d'une maladie ou, selon quelques auteurs, reflux des liquides vers les organes intérieurs.

PALINGÉNÉSIE, s. f. [*palingenesis*, de *πάλιν*, derechef, et *γένεσις*, naissance ; all. *Palingenesie*, it. et esp. *palingenesia*]. Synonyme de *régénération*.

PALLADAMINE, s. f. Composé obtenu par O. Müller en précipitant les chlorures, bromure, fluorure, sulfate et nitrate de palladium par l'ammoniaque, dissolvant le précipité par un excès d'ammoniaque, et décomposant les chlorures par l'oxyde d'argent ou les sulfates par la baryte. Corps cristallisable, brun, d'un aspect résineux. Il précipite la base des sels de cuivre et d'argent (PdH³AzO). Il forme des sels avec les acides, et peut, avec l'iode, le brome, le chlor et le fluor, donner des *iodo-palladamine*, *bromo-palladamine*, *chloro-palladamine* et *fluoro-palladamine*.

PALLADANILAMINE, s. f. On n'en connaît que le chlorure (C¹²H⁹AzPdCl), produit par action du chlorure de palladium sur l'aniline.

PALLADÉTHYLAMINE, s. f. On n'en connaît que les combinaisons, telles que la chloro-palladéthylamine (PdC⁴H⁷AzCl). Corps obtenu par action de l'éthylamine pure de toute ammoniaque sur le chlorure de palladium ; cristallisable en prismes.

PALLADÉTHYLDIAMINE, s. f. On n'en connaît que le chlorure (C⁴H⁹Az²PdCl). Corps obtenu par action du chlorure de palladium sur l'éthylamine hydratée ; elle est cristallisable et joue le rôle de base.

PALLADIAMINE, s. f. Corps obtenu par action de l'ammoniaque sur la chloro-palladamine ou de l'ammoniaque en excès sur un sel de palladium ($\text{PdH}^6\text{Az}^2\text{Cl}$). Elle donne des combinaisons analogues à la palladamine.

PALLADIUM, s. m. [all. et angl. *Palladium*, it. *palladio*, esp. *palladio*]. Métal blanc, dur, très malléable, ductile, difficile à fondre, inaltérable à l'air, et presque inaltérable au feu, découvert par Wollaston dans la mine de platine. Sa pesanteur est de 11,3 à 11,8. Il est inattaquable par beaucoup d'acides ; l'acide azotique le dissout en prenant une teinte rouge brunâtre ; une solution alcoolique d'iode le noircit, ce qu'elle ne fait pas sur le platine. Sa notation est Pd.

PALLIATIF, **IVE**, adj. et s. m. [*palliatio*, all. *pallierend*, angl. *palliative*, it. *palliativo*, esp. *paliativo*]. Qui produit la palliation. V. ce mot.

PALLIATION, s. f. [*palliatio*, de *palliare*, couvrir, masquer ; all. *Palliativcur*, angl. *palliation*, it. *palliazione*, esp. *paliacion*]. Action de pallier, c'est-à-dire de ne guérir un mal qu'en apparence. L'art ne peut souvent que modérer les symptômes d'une maladie, pour l'empêcher de faire des progrès, prolonger les jours du malade et diminuer ses souffrances : c'est ce que l'on appelle un *traitement palliatif*. De là le nom de *palliatifs* donné aux moyens thérapeutiques employés dans ce but.

PALMA-CHRISTI, s. m. V. RICIN.

PALMAIRE, adj. et s. m. [*palmaris*, de *palma*, la palme de la main ; angl. *palmar*, it. *palmare*, esp. *palmar*]. Qui appartient à la palme de la main. — *Aponévrose palmaire*. Couche aponévrotique triangulaire qui revêt la palme de la main, et est intimement adhérente à la peau. Elle naît du tendon inférieur du muscle petit palmaire et du ligament antérieur du carpe. — *Arcades palmaires*. Extrémités recourbées des artères radiale et cubitale : de là une *arcade palmaire radiale* ou *profonde*, et une *arcade palmaire cubitale* ou *superficielle*. — *Ligaments palmaires*. Petits faisceaux ligamenteux très nombreux, destinés à maintenir les os du carpe et du métacarpe. — *Régions palmaires*. On distingue à la palme de la main trois régions dites *palmaire externe*, *palmaire interne*, *palmaire moyenne*, d'après leur position relative à la ligne médiane du corps : la *région palmaire externe* répond à l'éminence thénar, l'*interne* à l'éminence hypothénar, la *moyenne* à l'intervalle de ces deux éminences et au milieu de la main.

Palmaire grêle, *long* ou *grand palmaire*. Muscle qui s'étend de la tubérosité interne de l'humérus au ligament annulaire du carpe et à l'aponévrose palmaire (épitrochlo-métacarpien, Ch.). — *Petit palmaire*. Bichat a décrit sous ce nom un muscle très grêle dont l'existence n'est point constante, et qui a les mêmes insertions que le précédent, au côté interne duquel il est situé.

Palmaire cutané. Petit muscle aplati, quadrangulaire, situé au-devant de l'éminence thénar, étendu du ligament annulaire du carpe aux téguments de la palme de la main.

PALMATIFIDE, adj. [*palmatifidus*]. Offrant une disposition palmée.

PALMATIFLORE, adj. [*palmatiflorus*]. Se dit de la calathide, quand elle est composée de fleurs à corolle palmée.

PALMATILOBÉ, **ÉE**, adj. [*palmatilobatus*]. Dont les lobes offrent une disposition palmée.

PALMATINERVÉ, **ÉE**, adj. [*palmatinervius*]. Dont les nervures sont palmées.

PALMATIPARTITE, adj. [*palmatipartitus*]. Divisé en lobes palmés.

PALMATISÉQUÉ, **ÉE**, adj. [*palmatisectus*]. Se dit de feuilles différentes des palmatipartites en ce que le limbe est divisé jusqu'au pétiole ; ces lobes ou divisions seraient des folioles si elles étaient articulées par leur base avec le pétiole.

PALMÉ, **ÉE**, adj. [*palmatius*, all. *gefingert*, it. *palmato*, esp. *palmodo*]. Se dit, en botanique, des feuilles simples et divisées de manière à imiter la disposition de la main ouverte ; en zoologie, des animaux dont les doigts sont réunis jusqu'au bout par une membrane partant de leur base.

PALMIERS, s. m. pl. [all. *Palmbaum*, angl. *palm-tree*, it. *palmizio*, esp. *palmero*]. Famille naturelle de plantes monocotylédones à étamines périgynes, qui ont une tige généralement simple, aussi grosse au sommet qu'à la base, terminée supérieurement par un vaste faisceau de feuilles très grandes et persistantes. Les feuilles sont disposées en *régimes* ou grappes rameuses, d'abord enveloppées dans des spathes coriaces et quelquefois ligneuses. Chaque fleur se compose d'un calice double et persistant ; les mâles ont ordinairement six étamines, les femelles trois pistils, quelquefois réunis en un seul. Le fruit, dont le volume est quelquefois énorme, est assez généralement une drupe fibreuse ou charnue, contenant un noyau très dur, dans lequel se trouve une amande formée en grande partie de féculé amylicé unie à une huile grasse, ce qui la rend propre à faire des émulsions. Tantôt c'est la pulpe charnue enveloppant le noyau des palmiers qui sert d'aliment (ex. : la datte) ; tantôt, et le plus souvent, c'est l'amande renfermée dans ce noyau (ex. : le coco) ; quelquefois ce sont les bourgeons qui terminent la tige, comme le chou palmiste ; d'autres fois enfin c'est la féculé renfermée dans le tissu cellulaire de la tige, féculé que l'on extrait de diverses espèces, et qui constitue le sagou.

PALMIFORME, adj. [*palminiformis*, all. *palminförmig*, it. et esp. *palminforme*]. Synonyme de *palmé*.

PALMINE, s. f. [all. *Palmin*, angl. *palmine*, esp. *palmina*]. Matière découverte par Boudet fils, en traitant l'huile de ricin par l'acide hypoazotique. Par la saponification, elle donne naissance à l'*acide palmique*.

PALMINERVE, adj. [*palminervius*]. Se dit des feuilles dont les nervures partent du sommet du pétiole en rayonnant comme les doigts de la main ou les rayons d'un éventail. V. DIGITÉ et PALMÉ.

PALMIPÈDE, s. m. [*palmites*, all. *Schwimmvögel*, angl. *webfooted*, it. *palnipede*, esp. *palmpedo*]. Nom d'un ordre d'oiseaux caractérisés par des pieds palmés (*canard*, *oie*).

PALMI-PHALANGIENS. V. LOMBRICUX de *la main*.

PALMITINE, s. f. Matière particulière qu'on trouve dans l'huile de palme, et correspondant à la margarine des autres huiles grasses. Elle est solide, cristalline, d'un blanc éclatant, fusible à 48°, très soluble dans l'alcool et l'éther, et se changeant par l'action des alcalis en acide palmique.

PALMITIQUE (ACIDE). V. PALMITYLE.

PALMITYLE, s. m. Radical hypothétique ($\text{C}^{32}\text{H}^{31}$) de l'acide palmitique ($\text{C}^{32}\text{H}^{31}\text{O}^3 + \text{HO}$), qui se nommerait alors *palmitylrique*.

PALPE, s. m. [*palpus*, all. *Fühler*, *Palpe*, esp. *palpo*]. Nom donné par les entomologistes aux appendices articulés et mobiles, en nombre pair, situés sur les parties latérales de la bouche des insectes, qui s'en servent pour explorer les aliments et les maintenir entre les mandibules pendant la mastication.

PALPÉBRAL, ALE, adj. [*palpebralis*, de *palpebra*, paupière; angl. *palpebral*, it. *palpebrale*, esp. *palpebrat*]. Qui appartient aux paupières. — *Artères palpébrales*, distinguées en *supérieure* et *inférieure*. Elles naissent de l'ophthalmique, près de la poulie cartilagineuse du muscle grand oblique. — *Follicules palpébraux*. V. PAUPIÈRE. — *Ligaments palpébraux*, distingués en *supérieur* et *inférieur*. Couche fibreuse implantée d'une part à la portion correspondante de la base orbitaire, de l'autre au cartilage tarso. — *Muscle palpébral*. V. ORBICULAIRE des paupières. — *Région palpébrale*. Celle qu'occupent les muscles palpébral, surcilier et élévateur de la paupière supérieure. — *Veines palpébrales*. Quelques-unes des *externes* s'ouvrent dans la branche antérieure de la temporale; les *supérieures* et *inférieures internes* s'ouvrent dans la labiale, ainsi que l'*inférieure externe*.

PALPITATION, s. f. [*palpitatio*, πλῆξις, all. *Herzklopfen*, angl. *palpitation*, it. *palpitazione*, esp. *palpitacion*]. On donne le nom de *palpitations* aux battements du cœur plus fréquents ou plus forts et plus étendus qu'ils ne doivent l'être. Quelquefois les palpitations sont caractérisées par l'irrégularité et la violence des pulsations. Les palpitations continues dépendent souvent d'une lésion physique du cœur; celles qui sont intermittentes tiennent soit à une affection nerveuse, soit à quelque autre cause souvent difficile à apprécier. Celles-ci sont fréquentes dans la chlorose, et donnent un bruit de soufflet assez distinct lorsqu'on applique l'oreille contre la région du cœur.

PALUDÉEN, ENNE, adj. [de *palus*, marais; angl. *paludal*]. On appelle *terres paludéennes* ceux qui résultent d'un mélange intime de terre très divisée et d'une forte proportion de tourbe ou de terreau. Lorsque ces terrains ne recouvrent pas un sous-sol imprémeable, ils sont généralement très fertiles. — *Fièvres paludéennes*. On donne ce nom à une classe de fièvres dues aux émanations marécageuses. Tant que les terrains paludéens sont couverts d'eau, il ne s'en échappe aucun effluve malfaisant; mais, quand ils se découvrent peu à peu et qu'enfin le soleil darde ses rayons sur ces terres humides, l'intoxication paludéenne est à son plus haut. Cette intoxication se manifeste non-seulement par des fièvres intermittentes de tout type, mais aussi par des fièvres rémittentes ou même continues. Ces dernières ont souvent reçu le nom de *pseudo continues*, parce qu'en effet l'intermittence ou la rémittence s'y manifestent avec facilité, soit spontanément, soit par l'effet des remèdes. Elles ont aussi, comme les fièvres à type intermittent, le caractère de réclamer le quinquina après le traitement préliminaire que comporte chaque forme.

PAMOISON, s. f. [all. *Ohnmaecht*, angl. *swoon*, it. *spasimare*, esp. *pasmo*]. Expression vulgaire, synonyme de *lipothymie*.

PAMPINIFORME, adj. [*pampiniformis*, de *pampinus*, pampre, branche de jeune vigne avec ses feuilles, et de *forma*, forme; all. *weinrankenartig*, angl. *pampiniform*, it. et esp. *pampiniforme*]. Se dit, en anatomie, des lacis de vaisseaux qui, par leur entrelace-

ment, imitent les pampres de la jeune vigne: tel est le *corps pampiniforme*, sorte de réseau vasculaire formé par l'entrelacement des artères et des veines spermaticques au-devant du muscle soas.

PANACÉE, s. f. [*panacea*, πανάκεια, de πᾶν, tout, et ἄκος, remède; all. *Allheilmittel*, angl. *panacea*, it. et esp. *panacea*]. Remède à tous maux.

Panacée anglaise. Carbonate de magnésie mêlé de carbonate calcaire.

Panacée de Glauber. V. SEL DE GLAUBER.

Panacée mercurielle. Protochlorure de mercure sublimé neuf fois. V. CHLORURE de mercure.

PANACHÉ, ÉE, adj. [*variegatus*, all. *buntstreifig*]. Qui présente diverses couleurs mélangées.

PANAIIS, s. m. [all. *Pastinak*, angl. *parsnip*, it. et esp. *pastinaca*]. Genre de plantes de la famille des ombellifères, dont une espèce, le *Pastinaca sativa*, a une racine fusiforme, blanche, pivotante, employée comme alimentaire ou au moins comme assaisonnement. L'odeur très forte, comme musquée, et toute particulière de cette racine, la fait distinguer facilement de celle de la ciguë vireuse et de la grande ciguë, avec lesquelles cependant on l'a quelquefois confondue. Celles-ci, qui sont vénéneuses, ont une odeur nauséabonde et âcre qui n'est nullement aromatique.

PANANÉMIE, PANHYPÉMIE, PANYHOÉMIE. Défaut général de sang. (Piorry.)

PANARD, adj. m. [all. *sübelbeinig*]. Cheval panard, dont les pieds sont tournés en dehors; opposé à *ea-gneur*, dont les pieds sont tournés en dedans.

PANARIS, s. m. [*panaritium, reduvia, paronychia*, πᾶρονυξία, all. *Panaris*, angl. *whillow*, *panaris*, it. *panareccio*, esp. *panadizo*]. Tumeur phlegmoneuse développée dans un point des doigts ou des orteils. On a distingué trois variétés du *panaris*: 1° celui qui a son siège entre l'épiderme et la peau: on l'appelle vulgairement *tournoié*; 2° celui qui réside dans le tissu cellulaire sous-cutané; 3° celui qui occupe la gaine des tendons. Mais ces deux dernières espèces ne sont que des degrés différents de la même maladie, et doivent être réunies en une seule, qui est le *panaris* proprement dit (vulgairement *mal d'aventure*). Il est rare que le *panaris*, à quelque variété qu'il appartienne, se termine par résolution, presque toujours il y a suppuration, et quelquefois gangrène ou nécrose. Le *panaris* sous-épidermique, ou *tournoié*, ne donne presque jamais lieu qu'à une exhalation puriforme et séro-sanguinolente superficielle. Celui qui a son siège dans le tissu cellulaire (*panaris phlegmoneux*) occasionne fréquemment la destruction du derme et du tissu cellulaire sous-dermique, et une sorte de dessèchement du doigt. Le tendineux entraîne presque toujours la dénudation et la nécrose d'une ou de plusieurs phalanges, l'adhérence des tendons, etc. — Le *panaris* sous-épidermique, causé souvent par une piqûre superficielle ou par l'arrachement d'une de ces pelli-cules épidermiques auxquelles on donne vulgairement le nom d'*envies*, se manifeste par une douleur vive, avec prurit et gonflement rosé et luisant, bientôt suivi du soulèvement de l'épiderme, de la formation d'une vésicule remplie d'une sérosité sanguinolente, occupant tantôt la surface pulpeuse du doigt et tantôt le pourtour de l'ongle. A l'ouverture naturelle ou artificielle de cette vésicule, on trouve le derme couvert d'une exsudation albumineuse, et souvent ulcéré ou perforé jusqu'au tissu cellulaire sous-jacent. Il faut dès le début faire des applications de sangsues, et insister

sur les topiques émollients et narcotiques, tels que les cataplasmes laudanisés. Si les symptômes persistent, il faut, aussitôt que l'épiderme se soulève, inciser les vésicules, donner issue à la sérosité, mettre à nu la surface du derme, et continuer d'appliquer sur cette surface des topiques mucilagineux et opiacés. — Le panaris phlegmoneux, et surtout le tendineux, caractérisé par une douleur plus profonde, plus brûlante, par des élancements insupportables, par des symptômes inflammatoires intenses, cède très rarement aux saignées locales, aux topiques émollients ou opiacés, et ne tarde pas à causer, au milieu d'angoisses atroces, des suppurations profondes, des caries ou des nécroses plus ou moins étendues, si l'on ne se hâte de pratiquer une incision. On tient, aussitôt après cette incision faite, la main plongée dans un bain local émollient, et l'on panse ensuite avec des topiques relâchants et narcotiques, en même temps que l'on fait sur le membre malade des onctions avec l'onguent mercuriel, si les phénomènes inflammatoires persistent.

PANAX. V. GINSENG.

PANCHRESTE, adj. et s. [de πᾶς, tout, et χρεστός, bon; all. *Panchrestum*, it. et esp. *pancrestio*]. Synonyme de *panacée*.

PANCHYMAGOGUE, adj. [*panchymagogus*, de πᾶς, tout, χυμός, suc, et ἄγειν, chasser; all. *Panchymagogum*, it. *panchimagogo*]. Épithète donnée par les anciens à certains purgatifs auxquels ils attribuaient la propriété d'évacuer toutes les humeurs. Telles sont les pilules *panchymagogues*, pilules drastiques tout à fait analogues, pour leur composition, aux pilules de *Rudius*.

PANCRÉAS, s. m. [*pancreas*, πάγκρεας, de πᾶς, tout, et κρέας, chair : qui est tout charnu; all. *Bauchspeicheldrüse*, *Pancreas*, angl. *pancreas*, it. *pancreate*, esp. *pancreas*]. Glande profondément située dans l'abdomen, au niveau de la douzième vertèbre dorsale, au milieu des courbures du duodénum, qui présente à sa partie droite un prolongement appelé par quelques anatomistes *petit pancréas* ou *pancréas d'Aselli*. Son extrémité droite est appelée sa *tête*, et son extrémité gauche, sa *queue* (Fig. 306, p). Cette glande a un parenchyme blanc grisâtre et granuleux, d'où naît, par une infinité de radicules déliées, son canal excréteur, connu sous le nom de *canal pancréatique* ou *canal de Wirsung*. Ce canal (c, c) naît par un grand nombre de radicules et de branches secondaires (e). Il s'ouvre dans le duodénum (g, h) par deux branches. L'une, petite (f), s'ouvre plus près de l'estomac que l'autre, par un petit orifice (d). Le plus gros canal (c et p A) s'ouvre au sommet d'une saillie ou mamelon (A), au même niveau que le canal cholédoque (b et B), de manière que l'orifice de ce dernier est enveloppé en partie par l'ouverture du canal pancréatique (a). Un repli valvulaire (v, v) de la muqueuse protège cette saillie. Le pancréas est une glande en grappe composée ou acineuse. Chaque acinus se compose de culs-de-sac courts, arrondis, larges de 3 centièmes de millimètre, à paroi mince et friable, entourés d'une quantité de tissu cellulaire très peu considérable. Ils sont tapissés d'un épithélium pavimenteux à cellules souvent pourvues de deux noyaux, molles, faciles à écraser, souvent fort granuleuses. Le canal central de ces culs-de-sac est fréquemment rempli d'une matière demi-liquide, très granuleuse, foncée. Ces acini sont beaucoup moins transparents, accompagnés de moins de tissu cellulaire, et offrant un épithélium plus volu-

mineux que ceux des glandes salivaires, avec lesquels ils n'offrent pas la similitude qu'on a souvent voulu établir. Ils diffèrent encore davantage du cul-de-sac des glandes de Brunner (V. ce mot). Cl. Bernard a

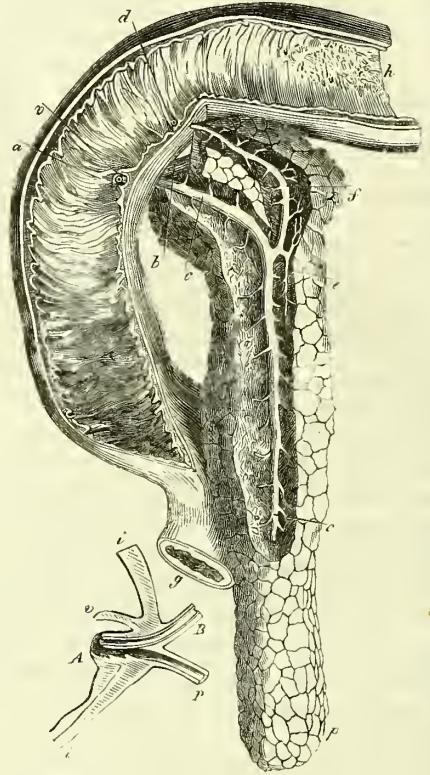


Fig. 306.

montré que le pancréas, qui, à raison de sa structure, avait été pendant longtemps comparé à une glande salivaire, a un rôle dans les phénomènes de la digestion, qui est relatif à la formation du chyle et à la digestion des matières grasses. V. PANCRÉATIQUE.

PANCRÉATALGIE, s. f. [de πάγκρεας, pancréas, et ἄλγος, douleur; it. et esp. *pancreatalgia*]. Douleur du pancréas.

PANCRÉATEMPHRAXIS, s. f. [de πάγκρεας, pancréas, ἐμπράσσειν, obstruer; it. *pancreatempfraxis*, esp. *pancreatempfraxis*]. Obstruction du pancréas.

PANCRÉATICO-DUODÉNAL, ALE, adj. [it. *pancreatico-duodenale*]. Épithète donnée aux vaisseaux qui appartiennent à la fois au pancréas et au duodénum.

PANCRÉATIE, s. f. Maladie du pancréas. (Piorry.)

PANCRÉATINE, s. f. [de *pancreas*]. [*Mucus pancréatique*, matière animale du pancréas soluble dans l'alcool, Leuret et Lassaigne; matière qui se colore en rouge par l'action du chlore, matière analogue à la caséine dans le suc pancréatique, matière salivaire du suc pancréatique, albumine du suc pancréatique, Tiedemann et Gmelin; matière pancréatique, matière coagulable du suc pancréatique, matière active du suc pancréatique, Cl. Bernard.] Substance organique naturellement liquide, coagulable par la chaleur ou l'alcool, et, dans ce dernier cas, redissoute par l'eau, ce qui la

distingue de la caséine ; ne pouvant pas filtrer au travers du sulfate de magnésie en poudre, qui la coagule comme il fait pour la caséine, ce qui la distingue de l'albumine. Cette substance n'existe que dans le suc pancréatique et dans les portions de l'intestin où il coule.

PANCRÉATIQUE, adj. et s. m. [*pancreaticus*, all. *pancreatisch*, angl. *pancreatic*, it. et esp. *pancreatico*]. Qui a rapport au pancréas. — *Artères pancréatiques*, distinguées en *supérieures*, qui vient ordinairement de la splénique, et en *transversale*, qui naît de la *pancréatico-duodénale*, branche de l'hépatique. — *Canal pancréatique*. V. PANCRÉAS. — *Lobe pancréatique du foie*. Lobe de Spigel, ainsi appelé à cause de ses rapports avec le pancréas (V. FOIE). — *Nerfs pancréatiques*. Ils viennent du plexus solaire. — *Suc pancréatique*. Liquide sécrété par le pancréas, et qui, à l'état normal, est incolore, limpide, visqueux et gluant, coulant lentement par grosses gouttes perlées ou sirupcuses, et devenant mousseux par l'agitation, sans odeur spéciale, d'un goût un peu salé comme le sérum du sang ; il est constamment alcalin. Il se coagule en masse par la chaleur, ou mieux c'est la *pancréatine* à laquelle il doit ses propriétés qui se coagule ainsi. Celle-ci, coagulée par l'alcool et séchée, se redissout en totalité dans l'eau à laquelle elle communique toutes les propriétés du suc pancréatique normal, c'est-à-dire qu'elle lui communique la propriété d'émulsionner les graisses, et de *dédoubler les graisses neutres* (butyrique, oléine, margarine, stéarine) en *glycérine et en acide libre* (butyrique, etc.), lequel manifeste son acidité sur le tournesol, et cristallise, s'il est solide. Le suc pancréatique s'altère rapidement ; il laisse déposer alors des grains blancs formés de sulfate de chaux en aiguille, répand l'odeur hydrosulfurique, et perd sa viscosité. Le suc pancréatique, pur et récemment formé, émulsionne les graisses et les huiles avec la plus grande facilité. L'émulsion persiste pendant longtemps. Le chyle ne commence à se réunir dans les chylifères qu'à partir de la région du tube intestinal où le suc pancréatique est venu se mêler aux matières alimentaires. Dans les affections du pancréas, on voit les corps gras contenus dans les aliments passer tout entiers dans les déjections. Il est incontestable que les corps gras sont émulsionnés par ce suc d'une manière facile et persistante ; que le suc pancréatique, s'il n'est pas altéré à l'air ou mêlé de substance en voie d'altération comme la salive mixte, n'a pas sur les féculs l'action qu'on lui a attribuée ; il ne l'est pas moins que la salive, le suc gastrique, la bile même, sont privés de cette propriété d'émulsionner les graisses. Cl. Bernard a trouvé, dans une disposition de l'appareil digestif du lapin, un moyen irréusable de la reproduire avec la plus parfaite précision et à volonté. Le suc pancréatique parvient dans le tube intestinal de cet animal à une distance d'environ 33 centimètres au-dessous du point où se verse la bile elle-même. Or, tant que les matières alimentaires n'ont pas atteint la région où elles se mêlent au suc pancréatique, rien n'indique la formation et la séparation d'un chyle lactescent ; rien ne montre, dans l'intestin même, que les corps gras y soient émulsionnés. Au contraire, dès que le suc pancréatique se mêle aux aliments, on voit la graisse s'émulsionner, le chyle laiteux remplir les chylifères correspondants. Un pancréas glandulaire ayant été constaté chez un grand nombre de poissons osseux, pourvus en même temps

d'appendices pyloriques, on ne peut plus admettre aujourd'hui l'ancienne opinion que ces appendices jouent le rôle de pancréas. Par suite du mode de versement des deux fluides biliaire et pancréatique, il ne peut jamais arriver que ce dernier agisse sur les matières alimentaires isolément de la bile. En effet, toutes les variétés anatomiques se réduisent à trois cas. Dans le premier cas, les deux fluides arrivent déjà mélangés à l'intestin. Dans le second cas, la bile et le suc pancréatique se versent isolément par des conduits seulement distants de quelques millimètres les uns des autres, de sorte qu'il est évident qu'aussitôt leur arrivée sur la membrane muqueuse intestinale, les deux liquides sont unis et mélangés. Dans le troisième cas, les canaux biliaires et pancréatiques s'ouvrent dans l'intestin à une grande distance l'un de l'autre, qui est de 35 à 50 centimètres chez le lapin et le lièvre, de 21 centimètres dans le castor, de 52 centimètres chez le porc-épic, de 50 centimètres dans l'autruche, etc., etc. D'où il suit qu'alors la bile et le suc pancréatique ont le temps d'agir isolément avant de se mélanger. Or il est constant que, chez ces animaux, le canal pancréatique, ordinairement unique, s'ouvre toujours le dernier dans l'intestin, et apporte le suc du pancréas sur des aliments déjà imprégnés de bile. Les matières grasses, pour rester dans le sang et y être assimilées, n'ont pas nécessairement besoin de traverser le foie. En injectant dans la veine jugulaire et en grande quantité diverses substances grasses (beurre, huile, axonge), préalablement émulsionnées avec du suc pancréatique obtenu chez des chiens, jamais après ces injections les urines ne contiennent de la graisse. D'après leur voie d'absorption, il faudrait donc distinguer les produits de la digestion en deux groupes : 1° les matières sucrées et albumineuses absorbées exclusivement par la veine porte, et traversant nécessairement le foie avant d'arriver au poulmon ; 2° les substances grasses absorbées par les vaisseaux chylifères, et arrivant dans le système veineux général et dans le poulmon sans avoir préalablement passé par le foie (Bernard). En résumé, il n'y a qu'une substance alimentaire (la graisse) pour l'absorption de laquelle on puisse faire intervenir d'une manière évidente et réelle le système lymphatique chylifère. D'où le chyle ne peut pas être considéré, ainsi qu'on l'a fait, comme un liquide qui résumerait en lui tous les principes nutritifs des aliments. En injectant des substances étrangères, particulièrement de la graisse (suif et saindoux), dans la partie glanduleuse du pancréas, celle-ci, altérée par ce contact de la graisse, cesse de fonctionner et est résorbée, tandis que les conduits seuls restent intacts et dénudés comme des branches d'arbres qui auraient perdu leurs feuilles. Les chiens soumis à cette expérience sont guéris de l'opération après cinq ou six jours. Ils deviennent généralement très voraces, en même temps qu'ils maigrissent beaucoup. Mais une des circonstances les plus remarquables dans leurs phénomènes digestifs, c'est l'impossibilité de digérer les matières grasses. Ces substances (beurre, suif ou saindoux) traversent le canal alimentaire sans subir d'autre altération que la fusion, et on les voit se figer sur le sol où l'animal rend ses excréments, sous forme d'une couche blanchâtre, quelquefois légèrement colorée par de la bile. Si le pancréas est complètement détruit, l'animal meurt au bout de cinq à six semaines, tout à fait émacié, quoiqu'il ait mangé jusqu'aux derniers moments. S'il n'est pas tout détruit, l'animal ne

meurt que lentement. On peut encore prouver le rôle du pancréas dans la digestion des graisses en faisant la ligature des conduits pancréatiques. Mais, pour que l'expérience soit suivie de succès, il faut avoir soin de lier exactement tous les conduits multiples qui existent chez le chat et le chien, et qui s'anastomosent entre eux (Fig. 306, c, e). C'est pour ne pas avoir pris ces précautions, et pour avoir quelquefois commis, à ce sujet, des fautes graves d'anatomie, que quelques expérimentateurs en Allemagne n'ont pas pu toujours reproduire les résultats indiqués par Cl. Bernard.

PANCRÉATITE, s. f. [*pancreatitis*, angl. *pancreatitis*, it. *pancreatite*, esp. *pancreatitis*]. Inflammation du pancréas.

PANCRÈNE, adj. [de πᾶζ, tout, et κρήνη, fontaine]. *Pancrèas pancrène* est le titre d'un ouvrage sur le pancréas, de Bernard Swalbe.

PANDANÉES, s. f. pl. [*pandaneæ*]. Famille de plantes monocotylédones, arborescentes, grimpantes ou très basses; à fleurs monoïques ou dioïques; à fruits volumineux, souvent alimentaires; graines à albumen charnu, oléagineux ou corné (*Phylelephas*); embryon petit, à radicle infère.

PANDÉMIE, s. f. [*pandemia*, de πᾶζ, tout, et δῆμος, peuple]. Maladie qui attaque à la fois un grand nombre d'individus habitant un même lieu.

PANDICULATION, s. f. [*pandiculatio*, de *pandiculari*, s'étendre; all. et angl. *Pandiculation*, it. *pandiculazione*, esp. *pandiculacion*]. Mouvement automatique des bras en haut avec renversement de la tête et du tronc en arrière, et extension des membres abdominaux. Ce mouvement est souvent accompagné de bâillements, et indique, dans l'état de santé, le besoin du sommeil. On l'observe aussi dans certaines maladies, particulièrement dans les maladies nerveuses. C'est un des symptômes précurseurs des accès de fièvre intermittente.

PANDURÉ. V. **PANDURIFORME**.

PANDURIFORME, adj. [*panduriformis*, de *pandura*, pandore, luth à trois cordes, et *forma*, forme; all. *gegenformig*, angl. *panduriform*, it. et esp. *panduriforme*]. Se dit, en botanique, des feuilles oblongues, arrondies à la base et au sommet, qui offrent de chaque côté un sinus arrondi.

PANGIACÉES, s. f. pl. [*pangiaceæ*]. Nom d'une famille de plantes voisine des bixacées et des passiflores.

PANHYPÉRÉMIE. Pléthore sanguine, trop de sang en général. (Piorry.)

PANIC, s. m. [*panicum*, de *panus*, épi à panicules]. Genre de graminées dont une espèce, appelée *millet* ou *mil* (*Panicum miliaceum*, L.), a des graines disposées en panicule cylindrique oblongue-allongée. Le *panic d'Italie*, ou *millet à grappe* (*Panicum italicum*, L.), est alimentaire; l'autre sert à nourrir les volailles. Le *grand millet*, ou *panic* (*Panicum jumentorum*, Persoon), est cultivé en grand dans l'Amérique comme fourrage vert et avec beaucoup d'avantage.

PANICAUT, s. m. [*eryngium*, all. *Mannstreu*, esp. *cabezuela*]. Genre de plantes (pentandrie digynie, L., omphalifères, J.) dont l'espèce commune (*Eryngium campestre*, L.) est généralement connue sous le nom de *chardon roulant*, ou par corruption *chardon Roland*. V. ce mot.

PANIGULE, s. f. [*panicula*, de *panus*, épi; all. *Rispe*, angl. *panicle*, it. *panicolo*, esp. *panicula*, *panocha*]. Mode d'inflorescence consistant en un assemblage de

fleurs dont les pédoncules, partant d'un axe commun, sont très courts, ramifiés, et plus courts à la partie supérieure qu'à la base.

PANICULÉ, ÉE, adj. [*paniculatus*, all. *rispenförmig*, angl. *paniculate*, it. *paniculato*, esp. *paniculado*]. Qui a des fleurs disposées en panicule.

PANIFICATION, s. f. [*panis fabricatio*]. Conversion des matières farineuses en pain.

PANNEXTERNE, s. f. Couche extérieure du péri-carpe, suivant Mirbel.

PANNIGULE, s. m. [*panniculatus*, de *pannus*, pièce de drap ou d'étoffe; all. *Fetthaut*, *Fleischhaut*, it. *pannicolo*, esp. *paniculo*]. Par analogie, les anciens anatomistes appelaient *pannicule adipeux* ou *graisseux*, la couche sous-cutanée du tissu cellulaire; et *pannicule charnu*, la couche musculieuse formée, chez l'homme, par le muscle peaucier, et s'étendant, par conséquent, de la partie inférieure de la face à la partie supérieure et latérale du thorax. Chez les quadrupèdes, le *pannicule charnu*, nommé aussi *muscle sous-cutané du thorax et de l'abdomen*, se continue antérieurement sur le bord de l'épaule avec le *peaucier* ou *sous-cutané de l'encolure*, qui lui-même aboutit au sous-cutané de la face; postérieurement, il se propage jusque sur la croupe et la partie interne de la cuisse, et transversalement il s'étend de l'épine dorsolombaire à la ligne médiane de l'abdomen. Le *pannicule charnu* forme, par conséquent, une vaste expansion membranaire, adhérente à la peau par un tissu lamineux fin et serré, et enveloppant presque toute la périphérie du corps: c'est par ses contractions que se fronce la peau de l'animal. — On a aussi appelé *pannicule* une réunion de plusieurs ptérygions sur la cornée, qui en est plus ou moins complètement recouverte.

PANNINTERNE, s. f. Couche interne du péricarpe, d'après Mirbel.

PANNUS, s. m. [de *pannus*, pièce d'étoffe]. Nom d'une maladie de la cornée caractérisée par un réseau vasculaire de nouvelle formation, adhérent à cet organe et le recouvrant, en partie ou en totalité, sous forme d'un voile membraneux. Les vaisseaux sont exclusivement un prolongement de ceux de la conjonctive ou de la sclérotique, qui se terminent à l'état normal sous forme d'anses autour de la cornée. Entre eux existent une certaine quantité de matière amorphe et des éléments fibro-plastiques, de nouvelle génération également. Le pannus est une conséquence de diverses affections chroniques de la cornée, soit directes, soit dues à une lésion de la conjonctive à laquelle elle emprunte ses matériaux de nutrition. Il est différent du *ptérygion*, qui est mobile, dissécable, de forme triangulaire et peut être indépendant de toute inflammation. Il débute par de petites taches cornéales vers lesquelles se dirigent les vaisseaux qui se forment. On le traite en cherchant à faire cesser la communication de ces vaisseaux avec ceux de la conjonctive, après avoir fait disparaître la maladie qui l'a causé. V. **DRAPEAU**.

PANSE, s. f. [all. *Panzen*, it. *panse*, *rumine*, esp. *panza*]. Premier estomac des animaux ruminants. V. **ESTOMAC**.

PANSEMENT, s. m. [*cura*, *curatio*, all. *Verbinden*, angl. *dressing*]. Application méthodique d'un topique ou d'un appareil sur une partie malade.

PANSERMIE, s. f. [*panspermia*, de πᾶζ, tout, et σπέρμα, graine; all. *Panspermie*, esp. *panspermia*]. Système physiologique suivant lequel les germes sont

disséminés dans toutes les parties de la terre et de l'espace qui l'environne, et se développent quand ils rencontrent des corps disposés à les retenir et à les faire croître.

PANTAGOGUE, adj. et s. m. [*pantagogus*, de πᾶς, tout, et ἄγω, chasser, évacuer; angl. *pantagogue*, it. et esp. *pantago*]. Synonyme de *panehymagogue*.

PANTICOSA. Province de Huesca (Espagne). Eau ferrugineuse; quatre sources dites: l'une *source du foie*; l'autre, de l'estomac; l'autre, *des dartres*; l'autre, *source de la lagune*.

PANTOGAMIE, s. f. [*pantogamia*, de πᾶς, tout, et γάμος, nocce; esp. *pantogamia*]. Mode de procréation dans lequel l'individualité ne joue aucun rôle, le mâle et la femelle s'accouplant indistinctement avec tous les individus du sexe contraire au leur, aussi longtemps que le besoin de la reproduction se fait sentir en eux.

PANTOPHOBIE, s. f. [παντοφωβία, de πᾶν, παντός, tout, et φόβος, crainte; it. et esp. *pantofobia*]. Crainte qui se manifeste au sujet de toute chose; on l'observe surtout dans la mélancolie. On trouve aussi, dans les lexiques médicaux: *Panophobie* [de Πᾶν, le dieu Pan, et φόβος, crainte], crainte subite, terreur panique; mais παντοφωβία n'est pas grec, et *panophobie* est un mot à rayer.

PAPAVERACÉES, s. f. pl. [*papaveraceæ*, esp. *papaveraceas*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes, qui ont pour caractères: Feuilles alternes, simples ou découpées. Fleurs solitaires, ou en cymes, ou en grappes rameuses; calice à 2 ou rarement 3 sépales concaves et très caducs; corolle quelquefois nulle, ordinairement à 4, rarement à 6 pétales plans, chiffonnés et plissés avant leur épanouissement. Les étamines sont très nombreuses et libres; l'ovaire est ovoïde ou globuleux, ou étroit et comme linéaire, à une seule loge, contenant beaucoup d'ovules attachés à des trophospermes saillants. Le style, très court ou à peine distinct, est terminé par autant de stigmates qu'il y a de trophospermes. Le fruit est une capsule ovoïde couronnée par le stigmate, indéhiscente, ou s'ouvrant par de simples pores au-dessous du stigmate; ou bien elle est allongée en silique, et s'ouvre en deux valves, ou se rompt transversalement par des articulations. Les graines, ordinairement très petites, se composent d'un tégument propre portant quelquefois une sorte de petite caroncule charnue, et d'un endosperme également charnu dans lequel est un petit embryon cylindrique. Les papavéracées contiennent toutes un suc propre, blanc, jaune ou même rougeâtre, qui les rend toutes plus ou moins âcres, vireuses et délétères, quoique sa nature varie dans les diverses espèces.

PAPAVÉRINE, s. f. [esp. *papaverina*]. Nom donné d'abord à l'alcaloïde appelé depuis *codéine*.

PAPAYACÉES, s. f. pl. Nom d'une famille de plantes voisine des cucurbitacées.

PAPAYER, s. m. [*carica*]. Nom générique d'arbres de la famille des papayacées. Le *papayer commun* [*Carica papaya*, L.] est un arbre des Moluques, propagé dans les Indes et aux Antilles, dont la tige donne un suc laiteux amer, très riche en substances azotées coagulables. Quelques gouttes mises dans l'eau attendrissent les viandes dures qu'on y fait séjourner pendant huit ou dix heures; les feuilles dont on les enveloppe produisent le même effet. Le *Carica digitata*, Pæppig, de l'Amazonie, a un suc vénéneux comme celui de l'upas.

PAPIERS MÉDICAMENTÉS [all. *Papier*, angl. *paper*, it. *carta*, esp. *papel*]. On appelle ainsi certaines préparations que l'on range parmi les topiques, et qui résultent de l'application de substances adhésives sur du papier, pour être ensuite placées sur des parties malades. On en a fait avec des substances épispastiques de nature diverse, telles que des matières grasses chargées du principe vésicant des cantharides ou du garou, et associées à la cire. On en fait aussi seulement avec les résines, telles que la térébenthine, la résine élémi, le galipot. Ces substances sont étendues en couche mince, d'une manière uniforme, sur des bandes de papier préalablement lissées avec soin.

Papier à cautères. Il est préparé avec un mélange de cire blanche, 300 grammes; blanc de baleine et résine élémi, à 150 grammes, et térébenthine, 180 grammes, que l'on fait fondre, que l'on passe, et que l'on étend ensuite convenablement sur le papier. On l'emploie particulièrement comme adhésif, pour assujettir le pois introduit dans l'ouverture du cautère. Il existe, au reste, pour cette préparation comme pour la précédente, une multitude de recettes, qui ne diffèrent souvent que par quelques modifications insignifiantes. Le Codex indique la même composition que pour la *toile de mai*, seulement on l'étend sur des bandes de papier au lieu de toile. V. SPARABRAP.

Papier sparadrapique vésicant. Il est préparé avec: cire blanche, 320 grammes; huile d'olive, 192 grammes; beurre de cacao, 256 grammes; blanc de baleine, 192 grammes; térébenthine, 64 grammes; cantharides en poudre, 64 grammes. Ces substances sont mêlées, fondues, puis chauffées modérément pendant deux heures; on décaute ensuite, on passe, et l'on étend sur le papier d'un seul côté. Il sert à entretenir les vésicatoires. — On a conseillé contre l'asthme les vapeurs d'un papier imprégné d'une dissolution de nitrate de potasse, et auquel on met le feu. On a conseillé encore, pour la même affection, les vapeurs d'un papier plus composé: pâte de carton gris, 120 grammes; azotate de potasse, 55 grammes; poudre de belladone, de stramoine, de digitale, de lobelia inflata, de phellandrie, à 5 grammes; poudre de myrrhe et d'oliban, à 10 grammes. On incorpore toutes ces poudres dans la pâte de carton, que l'on divise en trois plaques, et chaque plaque en douze petits carrés.

PAPILIONACÉ, ÉE, adj. [*papilionaceus*, all. *schmetterlingsförmig*, angl. *papilionaceous*, it. *papilionaceo*, esp. *papilionaceo*]. Se dit, en botanique, des corolles irrégulières, composées de cinq pétales inégaux et dissemblables, qui, par leur disposition, offrent quelque ressemblance avec un papillon dont les ailes seraient étendues. Les *papilionacées* forment la principale tribu des légumineuses et ont dix étamines monadelphes ou diadelphes.

PAPILLAIRE, adj. [*papillaris*, all. *warzig*, it. *papillare*, esp. *papilar*]. Qui a des papilles, qui a rapport aux papilles. — *Corps papillaire*. S'est dit de l'ensemble des papilles cutanées et muqueuses qui sont situées sous l'épiderme, à la surface du derme.

PAPILLE, s. f. [*papilla*, all. *Warze*, it. *papilla*, esp. *papila*]. On appelle ainsi de petites éminences plus ou moins saillantes, régulièrement coniques, qui s'élèvent de la surface de la peau et des membranes muqueuses à épithélium pavimenteux (particulièrement de la langue). Les *papilles* font partie du derme,

dont elles occupent la face externe, et ne doivent pas en être séparées, comme on l'a fait, sous le nom de *corps papillaire*. Les papilles sont formées d'une substance amorphe linéement granuleuse, renfermant aussi quelques rares noyaux libres, ovoïdes ou sphériques, qui n'existent pas toujours. Leur centre est parcouru par des fibres du tissu cellulaire éparses et par quelques rares fibres élastiques minces; ces fibres leur donnent ainsi un aspect strié au centre. Au point de vue de la conformation générale, les papilles se subdivisent en : 1° *papilles simples*, régulièrement coniques ou arrondies, renflées ou non au sommet; 2° *papilles composées*, qui ont une base plus ou moins large portant plusieurs saillies papillaires semblables chacune aux papilles simples. On les rencontre à la paume des mains ou des pieds, à la face antérieure des doigts, aux callosités ischiatiques des singes, à la face supérieure de la pointe de la langue et sur les autres muqueuses à épithélium pavimenteux. Quant à la structure, elles se divisent en : A. *Papilles nerveuses* ou *à corpuscules du tact* (V. CORPUSCULE et PÉRINÈVRE), lesquelles ne se voient qu'à la peau de la paume des mains, de la plante du pied, des faces antérieure et latérale (rarement dorsale) des doigts, du poignet, à la partie rose des lèvres, aux callosités ischiatiques des singes et à la pointe de la langue. Elles sont, ou des *papilles simples*, ou quelques-unes des saillies papillaires des *papilles composées*. Au niveau du corpuscule du tact qui est à leur sommet, le tube ou les tubes nerveux qui s'y terminent par une extrémité libre, et jamais en anse, perdent leur cavité, et constituent dans une petite longueur un filament plein. — B. *Papilles vasculaires*. Ce sont les plus nombreuses. A la peau, ou elles sont mêlées aux précédentes, ou bien elles se rencontrent seules dans les points où les autres n'existent pas; elles renferment généralement de une à trois anses vasculaires, et davantage dans les grandes papilles de la *matrice* des ongles, des sabots et des cornes des mammifères; elles ne renferment pas de tube nerveux ni de corpuscule du tact. Elles se rencontrent dans la muqueuse de l'urèthre, du vagin, des lèvres, du col utérin, de la vulve, du gland, du prépuce, des lèvres, gencives, voûte palatine, œsophage et conjonctive, toutes muqueuses à épithélium pavimenteux où elles existent sans être accompagnées de papilles nerveuses, et sont simples ou composées (V. MUQUEUSE). Souvent une saillie papillaire nerveuse de papille composée ou une papille simple de cet ordre est soudée, dans une partie ou dans la totalité de sa longueur (le sommet restant pourtant bilobé), à une papille vasculaire, ce qui peut faire croire à la vascularité des papilles nerveuses; mais au-dessous du *corpuscule* du tact il n'y a pas de vaisseau, ou tout au plus une anse s'avance un peu à la base de la papille. Les papilles vasculaires diffèrent des *villosités* (V. ce mot) de l'intestin en ce que leurs anses vasculaires sont centrales et ne forment pas un réseau serré superficiel sous-épithélial, comme dans les villosités.

PAPILLIFORME, adj. [*papilliformis*]. Qui à l'aspect de papilles. — *Tumeurs épithéliales papilliformes*. Nom donné à une variété d'épithélioma caractérisée par une augmentation de volume des papilles de la peau ou des muqueuses, avec induration et épaissement du derme sous-jacent dans toute l'étendue affectée. L'augmentation de volume des papilles est due surtout à l'épaississement considérable de l'épithélium correspondant. Celui-ci forme une épaisse gaine co-

mique à la papille même, qui est représentée par un mince filament de matière amorphe granuleuse parcouru par deux à quatre capillaires, filament placé au centre de la gaine épithéliale qui forme la principale portion de la masse conique papilliforme. De là vient l'aspect gris blanchâtre des cônes papilliformes, qui sont souvent adhérents par leur base et libres par leur sommet, à moins qu'une croûte, formée de pus desséché mêlé d'épithélium, ne les réunisse. Les saillies papilliformes prennent une épaisseur de 1 à 1 1/2 millimètre, et une hauteur qui peut aller de 2 à 8 millimètres ou environ. Lorsque la tumeur s'ulcère et gagne en profondeur par envahissement des tissus voisins, et desquamation ou délitescence de la surface, les papilles ne sont pas toujours détruites pour cela; l'aspect papilliforme du fond de l'ulcère, visible surtout sur une coupe verticale de la partie malade, se conserve souvent à une grande profondeur. Cette variété de tumeurs a souvent pour origine les verrues, surtout celles à sommets chargés de petites pointes ou saillies. Dans cette variété d'*épithélioma* (V. ce mot), comme dans les autres, les ganglions voisins sont susceptibles d'être atteints aussi d'épithélioma. Les tumeurs épidermiques papilliformes sont très distinctes des *épithéliomas d'origine glandulaire* (V. CANCRÔIDE, 1°, et GLANDULAIRE), dérivant d'une hypertrophie des glandes en grappe ou des ganglions lymphatiques avec hypergénèse des épithéliums. Ces épithéliomas, en raison de leur origine profonde et de leur point de départ, ont plus ordinairement une forme arrondie, un volume plus considérable, et tendent davantage à gagner en profondeur et à envahir les tissus voisins, tels que les os, comme on le voit surtout à la mâchoire. Les condylomes ou *choux-fleurs*, vénériens ou non, deviennent quelquefois le point de départ d'*épithélioma papilliforme*, mais il faut se garder de confondre ensemble ces deux espèces de produits morbides. Le condylome est en effet une production saillante et végétante à la surface de la peau; chacun d'eux se compose d'un pédicule généralement large, à tissu ferme, blanchâtre et comme induré, au niveau du point où il se détache du derme surtout. Ce large pédicule est quelquefois directement chargé de nombreuses papilles hypertrophiées; mais, le plus souvent, des pédicules secondaires chargés de papilles, supportent à leur tour des pédicules tertiaires, et quelquefois ceux-ci d'autres encore; d'où l'aspect de *chou-fleur* de chaque condylome, et surtout de leur ensemble quand il y en a plusieurs très voisins. Le principal pédicule a une structure qui se rapproche de celle du derme; les pédicules secondaires, etc., sont formés de tissu cellulaire, d'éléments fibro-plastiques, de matière amorphe et de vaisseaux, mais sans épithélium dans leur épaisseur, tandis qu'il y en a dans la base indurée des épithéliomas papilliformes. En outre, les papilles des condylomes ne dépassent guère en épaisseur 1/2 ou 2/3 de millimètre et 2 ou 3 millimètres en hauteur; que leurs sommets soient ou non réunis par une croûte épithéliale ou purulente, il est arrondi et non aussi effilé que celui des papilles d'épithélioma. C'est de la substance même de la papille dont il est question, et celle-ci conserve l'aspect et la structure des papilles normales, sauf l'augmentation de volume. Enfin, bien que l'épithélium forme ici une couche plus épaisse qu'à l'état normal, cette épaisseur ne saurait être comparée à celle de la couche épithéliale (à cellules souvent très adhérentes), qu'on observe dans les

épithéliomas. Cette différence est surtout frappante par rapport à la substance même de la papille.

PAPPIFÈRE, adj. [*pappiferus*, de *pappus*, aigrette, et *ferre*, porter]. Surmonté d'une aigrette.

PAPULE, s. f. [*papula*, angl. *papula*, *pimple*, it. et esp. *papula*]. Petite élévure cutanée morbide, solide, c'est-à-dire ne contenant pas de pus comme les pustules, ni de sérosité comme les phlyctènes, et se terminant le plus souvent par une légère desquamation. Les papules caractérisent un groupe d'inflammations de la peau, qui comprend le lichen, le strophulus et le prurigo. Le strophulus n'est qu'une modification du lichen particulière aux enfants nouveaux-nés; ses papules sont d'un rouge animé ou d'un blanc mat comme les taches de l'urticaire. Les papules du lichen sont rouges et enflammées, et à peine de la grosseur de la tête d'une très petite épingle. Celles du prurigo ont à peu près la même teinte que la peau, et sont un peu plus volumineuses que celles du lichen. Les papules sont formées par une augmentation de volume circonscrite de la couche papillaire du derme, qui soulève ainsi l'épiderme à ce niveau, et en même temps par une hypergénèse des cellules épithéliales de la couche de Malpighi à ce niveau.

PAPULEUX, **EUSE**, adj. [*papulosus*, all. *papulös*, esp. *papuloso*]. Qui a rapport aux papules.

PAPYRACÉ, **ÉE**, adj. [*papyraceus*, de *papyrus*, papier; all. *papierartig*, it. et esp. *papiraceo*]. Qui est mince et sec comme du papier.

PARACÉTYLE, s. m. Radical hypothétique représenté par C⁴H³.

PARABANE, s. m. Radical hypothétique (C³Az) de l'acide parabanique.

PARABANIQUE (ACIDE) [angl. *parabanic*]. Produit de décomposition de l'acide urique par l'acide nitrique. *Hydraté*, il est cristallisable, incolore; saveur très acide; fusible, volatil en partie sans décomposition, une partie donne de l'acide prussique (C³AzO²,HO). Dans les sels, la base remplace l'équivalent d'eau.

PARABOLAIN, s. m. [*parabolanus*, it. et esp. *parabolano*]. Nom que l'on donnait autrefois à ceux qui se consacraient au service des malades dans les hôpitaux. Ce nom, dérivé de *παρὰβόλιος*, hardi, leur avait été donné à cause des dangers de leur profession.

PARABROMACÉTYLE, s. m. [*bromoparacétyle triple, surbrométhérique*]. Corps obtenu par action de la lumière solaire sur un mélange de brome et de brométhéroïde; liquide incolore, bouillant au-dessus de 100° centigr. (C⁴H³Br³.)

PARACARPE, s. m. [*paracarpium*, all. *Asterfrucht*, it. et esp. *paracarpo*]. Link donne ce nom à l'ovaire avorté, ou à ce qui, dans les fleurs mâles par avortement, tient la place de l'ovaire.

PARACELSIQUES, s. m. pl. Partisans de Paracelse, qui attaqua vivement la médecine galénico-arabe, et donna une beaucoup plus grande part, dans la thérapeutique, aux remèdes minéraux qu'on ne le faisait avant lui.

PARACENTÈSE, s. f. [*paracentesis*, de *παρά*, à travers, et *κέντην*, piquer; all. *Abzapfen*, angl. *paracentesis*, *tapping*, it. *paracentesi*, esp. *paracentesis*]. Quelques auteurs emploient ce mot pour désigner toute opération par laquelle on fait une ouverture à une partie quelconque du corps, pour évacuer un liquide épanché. Néanmoins on appelle plus particulièrement ainsi la ponction que l'on fait à l'abdomen des hydropiques pour évacuer la sérosité qui s'y trouve

accumulée. Lorsqu'une ascite, devenue trop volumineuse, rend la paracentèse indispensable, on pratique cette opération avec un trocart de 13 à 16 centimètres de longueur, que l'on enduit préalablement de cérat. Les chirurgiens varient sur le point des parois abdominales où l'on doit plonger l'instrument; mais, sans les cas particuliers, on choisit le plus ordinairement le milieu d'une ligne qui s'étendrait de l'ombilic à l'épine iliaque antérieure supérieure. On tend les téguments avec le pouce et le doigt indicateur de la main gauche, et l'on enfonce doucement le trocart, en le tenant de manière que le manche appuie contre la paume de la main droite, et que la tige soit soutenue par les trois premiers doigts (Fig. 307). Lorsque l'instrument a pénétré dans la collection aqueuse, ce que l'on connaît par le sentiment d'une résistance vaincue, on prend la canule avec le pouce et l'index de la main gauche, et l'on enfonce un peu plus, pendant que, de l'autre main, on retire le poinçon. La sérosité s'écoule dans le vase destiné à la recevoir, et l'on favorise cet écoulement en exerçant une douce pression sur l'abdomen, en même temps que l'on soutient la canule, dont on incline successivement l'extrémité en tous les sens. On la retire ensuite doucement avec la main droite, et l'on recouvre la piqûre avec un morceau de diachylon gommé. On garnit alors le ventre de serviettes soutenues par un bandage de corps suffisamment serré, qu'on resserre encore lorsqu'il se relâche, et dont il est bon de continuer pendant longtemps l'usage. V. THORACENTÈSE.

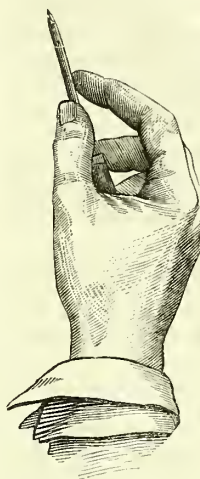


Fig. 307.

en exerçant une douce pression sur l'abdomen, en même temps que l'on soutient la canule, dont on incline successivement l'extrémité en tous les sens. On la retire ensuite doucement avec la main droite, et l'on recouvre la piqûre avec un morceau de diachylon gommé. On garnit alors le ventre de serviettes soutenues par un bandage de corps suffisamment serré, qu'on resserre encore lorsqu'il se relâche, et dont il est bon de continuer pendant longtemps l'usage. V. THORACENTÈSE.

PARACÉPHALE, s. m. [de *παρά*, préposition qui indique un vice, un défaut, et *κεφαλή*, tête; esp. *paracéfalo*]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à un genre de monstres qui ont la tête mal conformée, mais encore volumineuse, une face distincte, avec une bouche et des organes sensoriaux rudimentaires, et des membres thoraciques.

PARACÉPHALIEN, **IENNE**, adj. [esp. *paracéfalico*]. Par cette épithète, Is. Geoffroy Saint-Hilaire désigne une famille de monstres dont le corps, dans presque toutes ses régions, s'écarte très manifestement de la symétrie normale; dont les membres sont toujours très imparfaits, soit seulement quant à leur forme ou à leurs proportions, soit même quant au nombre des doigts qui les terminent; chez lesquels il y a absence d'une très grande partie des viscères thoraciques et abdominaux, et qui, surtout, ont une tête très imparfaite, mais apparente à l'extérieur.

PARACHLORÉTHÈRE, s. m. On nomme *parachloréthère triple chloré* un produit de l'action du chlore sur le parachloro-acétyle; il lui ressemble, mais bout à 135° centigr. (C⁴H²Cl⁴.)

PARACHLORO-ACÉTYLE, s. m. [*chloroparacétyle triple, surchloréthérique*]. Corps obtenu comme le chloréthéroïde. Liquide d'odeur éthérée agréable, bouillant à 115° centigr. (C⁴H³Cl³.)

PARACHLORONAPHTHALIDE, s. f. Produit se formant en même temps que la chloronaphtalèse. Cristallisable, fond à 28° centigr., se sublime sans décomposition et sans odeur.

PARACMASTIQUE. V. ACMASTIQUE.

PARACOMÉNIQUE (ACIDE). On a nommé *acide coménique* (par renversement de *méconique*) un produit de décomposition de l'acide méconique, qui est cristallisable, soluble dans 16 parties d'eau bouillante. (C⁵H⁴,HO). L'*acide paracoménique* est un autre produit obtenu par distillation de l'acide méconique. Il est cristallisable, isomère (C⁶H²O⁵) avec l'acide coménique, mais ne détermine pas de précipité dans l'acétate de cuivre.

PARACOROLLE, s. f. [*paracorolla*, all. *Nebenblumenkrone*, it. *paracorolla*, esp. *paracorola*]. Nom donné par Link à une partie corolliforme placée au dedans de la vraie corolle, comme dans les narcisses.

PARACOUSIE, s. f. [*paracosis*, de *παρκοῦσιν*, entendre mal; it. *paracusi*, esp. *paracosis*]. On a appelé ainsi : 1° le bourdonnement ou tintement d'oreille, dans lequel on entend des bruits imaginaires, ou du moins des bruits qui n'existent qu'à l'intérieur de l'oreille; 2° une anomalie dans la perception des sons, qui paraît résulter d'une impression discordante de ces mêmes sons sur les deux oreilles, anomalie qui est à l'ouïe ce que le strabisme est à la vue (c'est ce que l'on a appelé *paracousie double*). Le bourdonnement précède souvent la surdité. Le traitement de la paracousie est nécessairement aussi varié que ses causes.

PARACUELLOS DE JILOCA. Province de Saragosse (Espagne). Eau sulfureuse bonne pour l'asthme.

PARACYANE, s. m. (C⁶Az³). L'un des produits de décomposition du cyane par l'eau, l'alcool et l'ammoniaque. C'est une poudre brune qui se décompose par la chaleur avant de fondre.

PARACYANIQUE (ACIDE). Produit de décomposition de l'acide azulmique par l'acide nitrique et par l'eau. Poudre jaune, sans goût, rougissant le tournesol, donnant des sels neutres avec les bases. (Az⁴C⁸O.)

PARACYANOGENÈNE, s. m. [angl. *paracyanogen*]. Matière noire, azotée, isomère avec le cyanogène, et qui se forme dans les vases où l'on chauffe le cyanure de mercure pour préparer le gaz cyanogène.

PARACYÉSIE, s. f. [de *παρῶν*, préposition qui indique un vice, une défectuosité, et *ύσις*, grosseur; it. et esp. *paraciosa*]. Grossesse extra-utérine.

PARAFFINE, s. f. [de *parum affinis*, qui a peu d'affinité; all. *Parafin*, angl. *paraffine*, esp. *parafina*]. Matière blanche, cristalline, dure, de nature grasse, qu'on obtient parmi les produits de la distillation du goudron végétal. Elle est fusible à 43° centigr. en un liquide blanc qui se volatilise sans résidu. Elle brûle très bien; elle résiste à l'action du chlore, de beaucoup d'acides et d'oxydes. Elle est soluble dans l'éther, l'huile de térébenthine, le naphte, moins dans l'alcool.

PARAFIBRINE, s. f. V. BRADYFIBRINE.

PARAGEUSTIE, s. f. [*parageustia*, de *παρῶν*, qui indique une défectuosité, et *γῆσις*, le goût, it. *parageusia*, esp. *parageustia*]. Perversion du sens du goût.

PARAGLOSSE, s. f. [*paraglossa*, de *παρῶν*, qui indique une défectuosité, et *γλῶσσαι*, la langue; it. *paraglossa*, esp. *paraglosa*]. Gonflement de la langue,

qui est quelquefois tellement déformée qu'elle semble renversée dans le pharynx.

PARAGOMPHOSE, s. f. [*paragomphosis*, de *παρῶν*, entre, et *γομφῶσιν*, je cloue; all. *Paragomphosis*, it. *paragomfosi*, esp. *paragomfosis*]. Enclavement incomplet de la tête de l'enfant dans l'accouchement.

PARAGUATAN, s. m. L'écorce de paraguay est gorgée d'un suc rouge propre à la teinture; ses feuilles donnent un suc analogue à la laque. Elle vient d'un arbre de la famille des rubiacées (*Socchi*, du Pérou, *Cinchona laccifera*, Tafalla, *Macrocneum tinctorium*, Humboldt, *Condaminea tinctoria*, DC.).

PARAGUAY-ROUX. V. CRESSON de Para.

PARAKODYLE, s. m. On nomme *oxyde de parakodyle* un corps obtenu en même temps que l'acide kakodylique par oxydation directe de l'oxyde de kakodyle. Il ressemble à celui-ci, mais ne fume pas à l'air et ne se transforme que difficilement en acide kakodylique. (C⁴H⁶OAz.)

PARALAMPSIE, s. f. [*paralampsis*, *παράλαμψις*, de *παράλαμπειν*, jeter peu de lumière; it. *paralampi*, esp. *paralampsia*]. Variété de l'*albugo* connue sous le nom de *perle*.

PARALBUMINE, s. f. Scherer a donné ce nom à une matière azotée assez différente de l'albumine et trouvée dans le liquide de l'hydropisie ovarienne. Elle s'y rencontre en même temps que l'albumine proprement dite. Ce corps n'est pas complètement coagulé par la coction ou par l'addition d'acide acétique. En ajoutant de l'alcool, il se précipite en flocons granuleux, et, après avoir laissé deux jours le coagulum en présence de ce liquide, et filtrant, les flocons sont complètement dissous par l'eau à 35° centigr., après deux heures de contact. Ce corps renferme du soufre. Il se distingue de la caséine parce qu'il n'est pas coagulé par l'acide acétique froid. A part cela, il se comporte comme elle, ce qui le distingue de l'albumine.

PARALLAXE, s. f. [*parallaxis*, de *παράλλαξις*, différence, de *παράλλαττειν*, changer; esp. *paralaxe*]. On appelle *parallaxe*, en chirurgie, le déplacement des deux fragments d'un os rompu, qui chevauchent l'un sur l'autre.

PARALYSIE, s. f. [*paralysis*, *παράλυσις*, de *παράλυειν*, délier, relâcher; all. *Lähmung*, angl. *palsy*, it. *paralizia*, esp. *paralisis*]. Abolition ou diminution de la contractilité musculaire d'une ou de plusieurs parties du corps, avec ou sans lésion de la sensibilité. La *paralysie* est appelée *hémiplégie*, quand elle occupe tout un côté du corps; *paraplégie*, quand elle affecte sa moitié inférieure. Quelquefois la paralysie des organes locomoteurs est bornée à quelques muscles; de là les *paralysies locales*. De même, la paralysie des organes de la sensibilité peut se borner à un seul nerf: de là la paralysie du tact dans une étendue plus ou moins grande de la peau, et celle de tel ou tel organe des sens (amaurose, cophose, anosmie, etc.). Tantôt la paralysie dépend d'une lésion physique et apparente de l'appareil nerveux: telle est celle qui survient à la suite de congestions cérébrales ou de violences extérieures; tantôt elle dépend d'une affection générale, qui ne laisse pas de traces susceptibles d'être aperçues: telle est celle que détermine l'onanisme ou les excès vénériens. Le traitement de la paralysie consiste le plus ordinairement dans l'emploi des stimulants de toute espèce, des vésicatoires, des moxas, des sétons, des douches, de l'électricité, etc., etc. — *Paralysie générale progressive* ou *des aliénés*, ou simplement

paralysie progressive. Nom donné à une affection caractérisée par affaiblissement et frémissement de la contraction musculaire, avec embarras, lenteur, et certaine altération de la prononciation, étourdissement, vertiges. Puis les membres abdominaux commencent à ployer sous le poids du corps dans la station et la marche. A mesure que la prononciation devient de plus en plus lente et confuse, à mesure que les jambes faiblissent jusqu'à refuser leur office, l'agilité et la force des bras et des mains s'amoindrissent, ils tremblent. La paralysie de l'appareil musculaire se prononce de plus en plus. La sensibilité tactile s'engourdit, les sens spéciaux perdent leur précision ou s'éteignent. Dès la première période les organes générateurs deviennent impuissants; puis plus tard le rectum et la vessie se paralysent, d'où constipation ou selles involontaires, ischurie ou incontinence d'urine. L'intelligence baisse, la mémoire décline et s'abolit à la longue. La démence vient comme premier dérangement de l'état mental, ou succède à la manie dans les cas où cette série de symptômes survient chez un maniaque. Enfin, le système nerveux de la vie organique s'altère, d'abord à l'appareil digestif, dont les fonctions, qui étaient restées intactes, finissent par se troubler; la langue se fendille; la bouche se sèche, bien qu'il reste souvent une sorte d'appétit vorace; la fièvre hectique et le marasme apparaissent, ainsi que l'érythème, puis des eschares aux parties sur lesquelles appuie le corps. La mort suit inmanquablement cette série de phénomènes. Il est rare que le médecin assiste au début du mal, dont les symptômes sont considérés d'abord comme rentrant dans les limites de variations du caractère; il n'est pas toujours un épiphénomène de l'aliénation, où d'abord il a été observé, mais souvent il est idiopathique. Ce n'est pas une paralysie qui tend à se généraliser, c'est une affection du système nerveux qui, d'abord marquée par le défaut de coordination des mouvements de la vie de relation, aboutit lentement à la paralysie des muscles correspondants ainsi qu'à celle des facultés cérébrales. Dans cette paralysie procédant d'une maladie du système nerveux, il n'y a pas de lésion très prononcée des muscles, ce qui la distingue anatomiquement de l'*atrophie musculaire progressive*, appelée à tort *paralysie musculaire atrophique*; car, dans celle-ci, la paralysie est suite de l'altération des muscles et non des nerfs. Dans la paralysie générale, il y a constamment des lésions des enveloppes et des liquides des centres nerveux et de la substance cérébrale, dont la grise est souvent ramollie, l'autre infiltrée de sérosité ou piquetée de rouge. Seulement ces lésions, suivant les sujets, portent sur tel ou tel point des organes ou sont plus ou moins marquées. — *Paralysie musculaire atrophique*, ou mieux *atrophie musculaire progressive*, car la paralysie dans cette affection (récemment décrite par Cruveilhier et Duchenne) est consécutive à l'atrophie avancée des faisceaux musculaires striés et ne la précède point; aussi est-ce à ce mot qu'on en trouvera la description. Le résultat de l'examen des tubes nerveux est en rapport avec la conservation de la contraction volontaire jusqu'aux dernières phases du mal, c'est-à-dire qu'ils restent intacts sans offrir aucune des lésions que l'œil nu avait cru y reconnaître d'après l'hypothèse que le système nerveux est le point de départ. On a cité un cas où elle paraissait être sous l'influence d'une ancienne affection vénérienne, et où un traitement antivénérien a procuré une amélioration très

notable et d'un favorable augure pour une guérison complète. — *Paralysie tremblante* [angl. *the shaking palsy*]. Maladie de l'âge avancé, consistant en un sentiment de faiblesse aux mains et aux bras, s'étendant graduellement aux jambes et aux muscles du cou, avec tremblement, et, à la fin, agitation constante et intense. Dans les dernières phases de cette affection, l'urine et les matières fécales sont rendues involontairement. Le traitement n'est guère déterminé, attendu que cette affection se rencontre en des constitutions usées, et spécialement chez des ivrognes. Des frictions, des bains chauds et des contre-irritations le long de l'épine sont utiles.

PARALYTIQUE, adj. et s. [*paralyticus*, all. *paralytisch*, angl. *paralytic*, it. et esp. *paralitico*]. Qui est atteint de paralysie, qui a rapport à la paralysie.

PARAMÉNISPERMINE, s. f. Corps qui reste comme résidu insoluble dans l'extraction de la ménéispermine, et peut s'obtenir cristallisé dans l'alcool absolu. Fond à 250°, s'évapore avec une fumée blanche; insoluble dans l'eau, peu dans l'éther, facilement dans l'alcool absolu.

PARAMIDE, s. f. Produit de décomposition, à 150°, du mellitate d'ammoniaque. Masse blanche, jaunissant à l'air, sans goût ni odeur; insoluble dans l'eau, l'alcool, l'acide nitrique et l'eau régale; soluble dans l'acide sulfurique, dont elle est précipitée par l'eau. Au contact de l'eau, elle se comporte comme de l'argile humide. (C³H¹⁰O⁴Az.)

PARAMORPHINE, s. f. [all. *Paramorphium*, esp. *paramorfina*]. Pelletier a donné ce nom à une substance dont la composition élémentaire paraît être la même que celle de la *morphine*, et qu'il a obtenue en traitant l'opium au moyen de la chaux par un procédé analogue à celui qui est suivi pour ce dernier alcaloïde. Cette matière est blanche, cristallisable, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther froid. Elle est à peine amère, non fusible comme la codéine et la narcotine; elle ne donne pas avec les acides de combinaisons cristallisables, ne rougit pas par l'action de l'acide azotique, et ne prend pas une couleur bleue avec les sels de fer peroxydés.

PARAMYLÈNE ou **PARAMYLILE**, s. m. (C²⁰H²⁰). Produit de décomposition à chaud de l'esprit de bois. C'est un liquide peu connu, qui distille de 180° à 200°.

PARANAPHTALINE, s. f. [angl. *paranaphthaline*]. Substance accompagnant la naphthaline dans le goudron de houille.

PARANYMPHE, s. m. [*paranympus*, de *παρῶν*, proche, et *νύμφη*, nouvelle mariée]. Les anciennes écoles de médecine avaient adopté ce terme, par métonymie, pour exprimer le discours solennel que l'on prononçait à la fin de chaque licence, et où l'orateur faisait l'éloge des licenciés.

PARAPÉTALE, s. m. [*parapetalum*, all. *Asterkronenblatt*, it. et esp. *parapetalo*]. Nom donné par Link à des parties semblables aux pétales, mais situées sur un rang plus intérieur, comme dans l'ellébore: ce sont des étamines plus ou moins avortées.

PARAPHIMOSIS, s. m. [*paraphimosi*, de *παρῶν*, au delà, et *φίσις*, je serre, j'étreins; all. *Paraphimosi*, *spanischer Kragen*, angl. *paraphimosi*, it. *parafimosi*, esp. *parafimosi*]. Étranglement du gland par l'ouverture trop étroite du prépuce, lorsque ce repli eutané, après avoir été retiré forcément derrière la couronne, ne peut plus être ramené sur l'extrémité du

pénis. Cette constriction peut déterminer le gonflement du gland, l'inflammation et la gangrène, en même temps que la phlogose et l'ulcération du prépuce : il est donc important de tenter tout de suite la réduction des parties déplacées. Le malade étant couché sur le dos, le chirurgien, placé à son côté droit, saisit le pénis avec la main gauche, au niveau des replis du prépuce, puis pressant avec le pouce et les premiers doigts de la main droite sur le gland et les bourrelets qui se sont formés derrière lui, il les affaisse et repousse peu à peu la sérosité derrière ces brides. Lorsque cette manœuvre a presque entièrement fait disparaître la tuméfaction, un corps gras (cérat ou huile d'amandes douces) étant étendu sur le gland, pour favoriser le glissement, le chirurgien repousse le gland en arrière, tandis qu'il attire en avant le prépuce, et qu'il achève ainsi la réduction. Quelquefois la constriction est telle que cette réduction est impossible, et qu'il faut inciser parallèlement à l'axe de la verge, et sur le dos de celle-ci, les replis enfoncés du prépuce. Pour pratiquer cette incision, on déprime autant que possible les bourrelets saillants, et l'on divise successivement avec un bistouri droit la peau et le tissu cellulaire, jusqu'à ce que la bride soit complètement coupée. Après la réduction, les tissus revenant sur eux-mêmes, cette incision n'a plus qu'une très petite étendue, et se cicatrise promptement.

PARAPHONIE, s. f. [*paraphonia*, de $\pi\alpha\rho\acute{\alpha}$, qui indique quelque chose de vicieux, et $\varphi\omega\upsilon\acute{\nu}$, voix ; it. et esp. *parafonia*]. Vice de la voix consistant dans un timbre désagréable.

PARAPHRÉNÉSIE, s. f. [*paraphrenitis*, de $\pi\alpha\rho\acute{\alpha}$, proche, et $\varphi\rho\acute{\epsilon}\nu\epsilon\varsigma$, le diaphragme ; it. *parafrenesia*, esp. *parafrenesis*]. On donnait autrefois ce nom à une espèce de délire que l'on supposait dépendre de l'inflammation du diaphragme. On s'est servi aussi de cette expression pour désigner l'inflammation même de ce muscle.

PARAPHRÉNITIS, s. f. V. PARAPHRÉNÉSIE.

PARAPHROSYNE, s. f. [$\pi\alpha\rho\alpha\varphi\rho\sigma\upsilon\upsilon\eta$, de $\pi\alpha\rho\acute{\alpha}$, qui indique un vice quelconque, et $\varphi\rho\acute{\nu}\eta$, esprit]. Délire fébrile.

PARAPHYSE, s. f. V. CYSTIDE.

PARAPLÉGIE, s. f. [*paraplegia*, *paraplexia*, de $\pi\alpha\rho\acute{\alpha}$, qui marque quelque chose de nuisible ou d'incomplet, et $\pi\lambda\acute{\iota}\sigma\sigma\epsilon\upsilon\upsilon$, frapper ; all. *Querlähmung*, it. et esp. *paraplegia*]. Nom donné à la paralysie, lorsqu'elle occupe la partie inférieure du corps (les membres abdominaux et souvent aussi les organes contenus dans le bassin) ; paralysie de toutes les parties sous-diaphragmatiques, y compris le rectum et la vessie.

PARAPLEURÉSIE, s. f. [*parapleuritis*, it. *parapleurisia*, esp. *parapleuresia*]. Fausse pleurésie. Les maladies que les auteurs ont désignées sous ce nom se rapportent, les unes à la pleurodynie, les autres à la pleurésie ou à la pleuro-pneumonie.

PARAPLEXIE, s. f. [*paraplexia*, $\pi\alpha\rho\alpha\pi\lambda\acute{\epsilon}\xi\iota\alpha$]. Plusieurs auteurs désignent par ce mot ce que d'autres nomment *paralysie* et *paraplégie* (V. ces mots). M. Gendrin a divisé les symptômes de l'apoplexie d'après leur intensité, et il ramène, à cet égard, la maladie à trois formes principales, qu'il désigne sous les noms d'*apoplexie fugace* ou *coup de sang*, d'*apoplexie* proprement dite ou *apoplexie foudroyante*, et de *paraplexie*, mot déjà employé par Galien et Boerhaave pour indiquer les cas de paralysie dans lesquels la paralysie prédomine. Mais ces trois formes sont loin

de se montrer aussi exactement séparées dans la nature ; le plus souvent on les voit se réunir et se confondre : c'est ainsi que les coups de sang constituent souvent les prodromes de la paraplexie, et que, dans cette dernière, surviennent fréquemment des attaques d'apoplexie qui la terminent d'une manière funeste.

PARAPOPLEXIE, s. f. [*parapoplexia*, it. *parapoplessia*]. État soporeux qui simule l'apoplexie.

PARARTHURÈME, s. m. [$\pi\alpha\rho\alpha\rho\theta\upsilon\rho\eta\mu\alpha$, de $\pi\alpha\rho\acute{\alpha}$, indiquant dérangement, et $\alpha\rho\theta\upsilon\rho\omega$, articulation ; it. *pararthrema*]. Luxation incomplète.

PARASITAIRE, adj. [esp. *parasitario*]. Épithète donnée par ls. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres caractérisés par l'association de deux individus, l'un vivant activement et par lui-même, l'autre implanté sur son frère et vivant à ses dépens.

PARASITE, adj. et s. [*parasitus*, de $\pi\alpha\rho\acute{\alpha}$, auprès, et $\sigma\tau\omega\varsigma$, nourriture ; all. *Schmarotzer*, angl. *parasite*, *parasitical*, it. *parassito*, *parassitico*, esp. *parasito*]. On appelle *plantes parasites* celles qui naissent et croissent sur d'autres corps organisés vivants ou morts. Elles se distinguent en *vraies parasites*, celles qui vivent aux dépens des sucés élaborés par d'autres végétaux, soit qu'elles croissent à l'extérieur de ces derniers, soit qu'elles se développent dans leur intérieur ; et *fausses parasites*, qui ne tirent rien des plantes à l'extérieur ou à l'intérieur desquelles elles se développent. En zoologie, *parasite* indique toujours un animal qui vit aux dépens de la propre substance des autres. V. ENTOZOAIRE.

PARASITICIDE, adj. [de *parasitus*, parasite, et *cedere*, tuer]. Qui tue les parasites. Mot employé surtout en parlant des corps que l'on emploie pour détruire les champignons de la teigne, de la mentagre (V. ces mots), etc. L'épilation n'avait été conseillée que pour un seul genre de teigne, le favus ; il n'en était nullement question pour la mentagre, et encore c'est comme méthode thérapeutique que l'épilation était employée dans les teignes favueuses, et non comme moyen d'arriver à l'application régulière, méthodique, efficace, des *moyens parasitocides*. Parmi les nombreux *agents parasitocides*, on choisit de préférence le sublimé et l'acétate de cuivre, à la dose de 3 à 5 grammes pour 500 grammes de véhicule. Ces agents peuvent être employés à l'état liquide, en dissolution dans l'eau ou sous forme d'onguents ou de pommades, incorporés à des corps gras. Le liquide paraît préférable, il s'insinue mieux que la pommade dans les cavités béantes folliculaires, après l'avulsion des poils. Bazin recommande d'interrompre l'épilation dès qu'une surface d'un centimètre est dégarnie, de laver la peau avec un peu d'eau de savon tiède qui dissout les corps gras, puis de faire immédiatement la *lotion parasitocide*, ou mieux l'imbibition avec un linge, une éponge fine ou une petite brosse douce.

PARASITISME, s. m. [all. *Schmarotzerleben*, *Parasitismus*, esp. *parasitismo*]. État ou condition d'un être organisé qui vit sur un autre corps organisé, qu'il en tire ou non sa nourriture.

PARASITOGÉNIE, s. f. [$\pi\alpha\rho\alpha\sigma\iota\omega\tau\omega\varsigma$, parasite, et $\gamma\epsilon\upsilon\upsilon\eta\tau\omega$, engendrer]. Nom donné par Bourguignon et Delafond à un ensemble de phénomènes physiologieopathologiques par lequel les êtres organisés vivants, cachectiques et débiles, deviennent aptes à la naissance et à la reproduction des helminthes et des acares.

PARASTADE, s. m. [*parastadus*, de $\pi\alpha\rho\alpha\sigma\tau\alpha\varsigma$, qui se tient auprès ; it. et esp. *parastado*]. Nom donné par

Link aux filaments stériles qui sont situés entre les pétales et les étamines de certaines plantes.

PARASTAMINE, s. f. [*parastamina*, de $\pi\alpha\rho\acute{\alpha}$, indiquant dérangement, et *stamen*, d'où étamine]. Étamines avortées ou parties de la fleur ressemblant aux étamines sans en avoir les usages. (Link.)

PARASTATE, s. f. [*parastata*, de $\pi\alpha\rho\acute{\alpha}$, auprès, et $\sigma\tau\alpha\tau\eta\iota$, je suis placé; it. *parastate*, esp. *parastata*]. On a donné ce nom à l'épididyme et à la prostate.

PARASTYLE, s. m. [*parastylus*, all. *Aftergriffel*, it. et esp. *parastilo*]. Linné appelle ainsi les parties de la fleur qui ressemblent à des pistils, mais n'en remplissent pas les fonctions.

PARATARTRIQUE (ACIDE). Produit de la distillation de l'acide paratartrique. Blanc, soluble dans l'eau et dans l'alcool. ($C^4H^8O^2$, 3HO.)

PARATARTRIQUE (ACIDE). Corps analogue à l'acide tartrelique et obtenu comme lui. ($C^8H^{10}O^4$, HO.)

PARATARTRIQUE (ACIDE). V. ACIDE *paratartrique*. ($C^4H^8O^6$.)

PARATHÉNAR, s. m. [de $\pi\alpha\rho\acute{\alpha}$, auprès, et $\theta\acute{\epsilon}\nu\alpha\rho$, la plante du pied; angl. *parathenar*, it. *paratenare*, esp. *paratenar*]. Winslow appelait *grand parathénar* une portion du muscle abducteur du petit orteil, et *petit parathénar* le court fléchisseur de cet orteil.

PARATOPIE, s. f. [*paratopia*, de $\pi\alpha\rho\acute{\alpha}$, indiquant déplacement, et $\tau\acute{o}\pi\omicron\varsigma$, lieu]. Déplacement tel que luxations, hernie, etc.

PARATRIMME, s. m. [*paratrimma*, $\pi\alpha\rho\acute{\alpha}\tau\rho\mu\mu\alpha$, de $\pi\alpha\rho\acute{\alpha}$, qui indique quelque défaut, et $\tau\rho\acute{\iota}\mu\epsilon\iota\nu$, frotter; it. *paratrimma*, esp. *paratrimmo*]. Sorte d'érythème qui survient par suite d'une pression forte et constante sur une partie de la surface cutanée, aux fesses après l'équitation, à la plante des pieds après de longues marches, à la région du coccyx chez les malades qui restent constamment couchés sur le dos.

PARATUDO, s. m. (propre à tout). Nom brésilien de diverses écorces d'origine mal déterminée (*Gomphonema*), employées dans la médecine populaire.

PARCHEMIN (BRUIT DE). Bruit qui ressemble au frottement de deux morceaux de parchemin l'un contre l'autre, qu'on entend dans les maladies du cœur, et qu'on dit produit par l'épaississement et la rigidité des valvules.

PARÉGORIQUE, adj. [*paregoricus*, de $\pi\alpha\rho\epsilon\gamma\omicron\rho\acute{\alpha}\iota\omega$, je calme, j'adoucis; angl. *paregoric*, it. et esp. *paregorico*]. Synonyme d'*anodin*.

PAREIRA BRAVA [*Cissampelos pareira*, L., diacée monadelph. L., ménispermées, J.]. Plante dont la racine est ligneuse, grosse, fibreuse, tortueuse, brune extérieurement, gris jaunâtre à l'intérieur, inodore et amère. Sa coupe transversale présente de nombreux cercles concentriques traversés par des lignes radiées. Cette racine, aujourd'hui inusitée, était regardée autrefois comme diurétique.

PARELLE, s. f. V. PATIENCE.

PAREMPTOSE, s. f. [*paremptosis*, de $\pi\alpha\rho\epsilon\mu\pi\tau\epsilon\iota\nu$, tomber entre; it. *paremptosi*, esp. *paremptosis*]. Expression ancienne qui paraît synonyme d'*accident*.

PARENCEPHALE, s. m. [*parencephalum*, $\pi\alpha\rho\rho\epsilon\gamma\alpha\epsilon\varphi\alpha\lambda\iota\varsigma$, de $\pi\alpha\rho\acute{\alpha}$, auprès, et $\epsilon\gamma\kappa\epsilon\varphi\alpha\lambda\iota\varsigma$, le cerveau; it. et esp. *parencefalo*]. Cervelet.

PARENCEPHALOCÈLE, s. f. [*parencephalocoele*, de $\pi\alpha\rho\rho\epsilon\gamma\alpha\epsilon\varphi\alpha\lambda\iota\varsigma$, le cervelet, et $\kappa\eta\lambda\eta$, tumeur; angl. *parencephalocoele*, it. et esp. *parencefalocele*]. Tumeur molle, indolente, non réductible, saillante à travers

une ouverture de l'os occipital. Cette hernie est le plus ordinairement congénitale et tient à un retard dans l'ossification du crâne.

PARENCHYMATEUX, EUSE, adj. [*parenchymatosus*, all. *parenchymatös*, it. *parenchimatoso*, esp. *parenquimatoso*]. Qui est formé d'un parenchyme : *organe parenchymateux*, etc.

PARENCHYME, s. m. [*parenchyma*, $\pi\alpha\rho\epsilon\gamma\chi\eta\mu\alpha$, de $\pi\alpha\rho\acute{\alpha}$, auprès, et $\epsilon\gamma\chi\eta\mu\alpha$, effusion, de $\epsilon\nu$, en, et $\chi\theta\epsilon\iota\nu$, répandre; all. et angl. *Parenchyma*, it. *parenchima*, esp. *parenquima*]. On définit communément le *parenchyme*, un tissu propre aux organes glanduleux, composé de grains agglomérés unis par du tissu cellulaire, et se déchirant avec plus ou moins de facilité : telle est la texture du foie, des reins, etc. Les *parenchymes* sont des *tissus constituants* (V. ces mots), par conséquent vasculaires, mais dans la composition desquels entrent les épithéliums (glandulaires, etc.), ce qu'on n'observe pas dans les tissus proprement dits, et qui sont formés d'un plus grand nombre d'espèces d'éléments anatomiques que ces derniers. En outre, parmi ces espèces d'éléments, jamais l'une d'elles ne prédomine sur les autres, n'est, en un mot, élément anatomique et caractéristique fondamental par sa masse et son mode de texture, comme les fibres musculaires, les tubes nerveux, etc., pour les tissus correspondants. Seulement, dans chaque espèce de parenchyme, on observe quelque chose de spécial dans la forme ou la structure de l'épithélium, qui concourt à sa texture. Il y a, en outre, quelque chose de caractéristique dans le mode de texture ou d'enchevêtrement complexe des éléments, qui est spécial à chaque espèce de parenchyme. Les parenchymes ont en même temps des caractères extérieurs, une consistance, etc., qui les distinguent nettement des autres tissus; aussi est-ce à tort que l'on a employé quelquefois le mot de *parenchyme* (musculaire, nerveux, etc.) comme synonyme de tissu. Les parenchymes ne se reproduisent ou régénèrent pas après ablation d'une portion de leur masse. Ils ont pour attribut physiologique : *a.* de produire des liquides généralement caractérisés par la présence de quelque principe spécial, souvent cristallisable, fabriqué dans l'organe (glande), et pouvant, du lieu où il est produit, rentrer dans le sang veineux (glandes sans conduits excréteurs ou vasculaires sanguines, ou être expulsé pour être quelquefois résorbé (fluides excrémentitiels des glandes proprement dites à conduits excréteurs, foie, pancréas, glandes salivaires, de Brunner, mammaires, etc.); *b.* de rejeter au dehors, ou d'échanger des principes préexistants dans le sang (1. rein, 2. poumon, 3. placenta), ou d'être le siège de la production d'éléments anatomiques spéciaux (4. ovaire, 5. testicule). Les parenchymes se divisent : A. en *parenchymes glandulaires* ou *glandes* (V. GLANDE); B. en *parenchymes non glandulaires*. Ces derniers se distinguent anatomiquement des autres par une disposition spéciale de leurs capillaires (rein, poumon, placenta) qui ne se retrouve pas dans les glandes, ou par quelque autre particularité propre de structure, (ovaire, testicule). Physiologiquement, ils ne font que rejeter ou prendre des principes tout formés dans le sang (poumon, placenta, rein) sans rien fabriquer de toutes pièces, ou bien ils sont le siège de productions spéciales différentes des sécrétions proprement dites (spermatozoïdes, ovules). Les *parenchymes non glandulaires* sont : 1. *Parenchymes testiculaire* et *ovarien*,

(semblables dans la plupart des êtres, différents chez les vertébrés supérieurs ; mêmes éléments que les glandulaires, plus les ovules ; nerfs). V. OVAIRE et TESTICULE. — 2. *Parenchyme pulmonaire*. — 3. *Parenchyme rénal*. V. PORTE, REIN, URINAIRE et URINATION.

— 4. *Parenchymes branchiaux* (mêmes éléments que dans le pulmonaire, ou plus simplifiés, surtout chez les invertébrés). — 5. *Parenchyme placentaire* ou *chorio-allantoïdien*. V. PLACENTA. — 6. *Parenchyme ombilical* ou *de la vésicule ombilicale*

(très développé chez quelques sélaciens et sauriens). — En botanique, on appelle *parenchyme* cette variété de tissu utriculaire, mou, spongieux, formé d'utricules d'égaies dimensions en tous sens ou à peu près, qui forme la moelle, et qui remplit, dans les feuilles, les jeunes tiges, ou les fruits, les intervalles des faisceaux fibreux. (Fig. 308.)

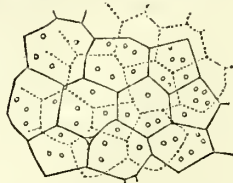


Fig. 508.

PARÉSIE, s. f. [*paresis*, πᾶσις, it. *paresia*]. Paralyse légère, avec privation du mouvement, mais non du sentiment.

PARIÉTAIRE, s. f. [*Parietaria officinalis*, polygamie monœcie, L., urticées, J.; all. *Glaskraut*, angl. *wall pellitory*, it. et esp. *parietaria*]. Plante qui croît sur les vieux murs (*paries*), et qui est diurétique, à raison de l'azotate de potasse qu'elle contient. On l'emploie en décoction (une poignée de l'herbe fraîche dans 1 kilogramme d'eau), ou bien on donne le suc exprimé à la dose de 30 ou 60 grammes. On se sert aussi de son eau distillée.

PARIÉTAL, **ALE**, adj. et s. m. [*parietalis*, de *paries*, muraille; angl. *parietal*, it. *parietale*, esp. *parietal*]. — *Bosse pariétale*. Eminence que présente le milieu de la face externe de chaque os pariétal. — *Fosse pariétale*. L'enfoncement qui répond à la bosse, sur la face interne de l'os. — *Os pariétal*. Os pair, quadrilatère, situé à la partie latérale du crâne, qui s'articule avec son congénère supérieurement, avec l'occipital en arrière, le coronal en devant, le temporal et le sphénoïde en bas. — *Suture pariétale*. Celle qui unit ensemble les deux os pariétaux. — *Trou pariétal*. Petit trou pour le passage d'une artère ou d'une veine, qu'on voit près de l'angle postérieur supérieur de l'os pariétal. — En anatomie vétérinaire, les deux pariétaux sont remplacés, chez les ruminants et les solipèdes, par une pièce unique qui forme la calotte du crâne. Quadrilatère, convexe par sa face externe, et partagé par une crête médiane en deux parties latérales, le pariétal du cheval est biconcave à l'intérieur, et terminé supérieurement par une protubérance appelée *protubérance pariétale*. Le pariétal du bœuf est étroit, allongé d'un côté à l'autre, et placé à la partie postérieure de la tête, près du chignon.

PARIGLINE, s. f. [all. *Pariglin*, angl. *parilline*, *pariglin*]. Nom donné par Palotta à une substance blanche, cristallisable, à peine soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther bouillants, de saveur amère et âcre, qu'il a extraite de la salsepareille. La parigline ne diffère pas des substances qu'on a appelées *acide parillinique*, *smilacine* et *salseparine*.

PARILLINIQUE (ACIDE). V. PARIGLINE.

PARINE ou **PARIDINE**, s. f. (C¹²H¹⁰O⁶). Principe que l'on trouve dans le *Paris quadrifolia*, L. Masse

cristalline, blanche, brillante ; sans goût, épaississant la salive ; soluble dans 100 parties d'eau et dans 50 d'alcool ; insoluble dans l'éther.

PARINERVÉ, **ÉE**, adj. [*parinervatus*, all. *gleichgerippt*]. Se dit des organes paléacés qui portent deux nerfs parallèles plus rapprochés des bords que du centre.

PARIPENNÉ, **ÉE**, adj. *paripennatus*, all. *gleichgedert*. Se dit de la feuille composée pennée, dont le pétiole commun ne se termine point par une foliole.

PARMESAN (BOEUF). V. ITALIENNES (*races bovines*).

PARODONTIS, s. f. [de πᾶσις, auprès, et ὀδὺς, dent]. Tubercule douloureux siégeant aux gencives.

PAROI, s. f. [*paries*, all. *Wand*, angl. *wall*, it. *parete*, esp. *pared*]. Toute partie qui forme la clôture ou la limite d'une cavité : les *parois* de l'estomac, de la vessie, de la matrice, etc. On appelle aussi *paroi* ou *muraille*, la substance cornée qui forme la surface antérieure du pied du cheval.

PAROLE, s. f. [*loquela*, λιλῶ, all. *Wort*, angl. *word*, it. *parola*, esp. *palabra*]. Voix articulée. — La parole, abstraction faite des conditions cérébrales et sociales qui tendent à l'instituer, résulte du concours de la voix et des modifications que peuvent lui faire subir les différentes parties du tuyau vocal, constitué par le pharynx, la bouche et les fosses nasales. La glotte elle-même peut déjà imprimer au son une signification spéciale, et, lorsque la voix se produit par un brusque détachement des replis vocaux, il y a une espèce d'articulation qui forme, avec le son et des modifications accessoires du tuyau vocal, la base du langage imité de certains oiseaux. Chez l'homme, le petit cri de surprise qu'on entend sur la voyelle *a* se fait par une véritable explosion du son à travers les lèvres de la glotte. C'est encore essentiellement à travers la glotte que s'opère le phénomène de l'aspiration. Les pathologistes sont aujourd'hui suffisamment prévenus sur les bruits qui peuvent ainsi se produire dans le larynx, pour ne pas les confondre avec les bruits du parenchyme pulmonaire. Le tuyau vocal donne aux sons trois ordres de modifications auxquels se rapportent trois catégories de lettres : les *voyelles*, les *consonnes soutenues*, et les *consonnes* proprement dites. Tous les sons produits par le larynx et traversant librement le tuyau vocal sont des voyelles. Tous les sons produits par le larynx et s'accompagnant d'un rétrécissement très notable d'une partie du tuyau vocal, rentrent dans les consonnes soutenues ; pour que, dans ces cas, la prononciation de la consonne soit complète, il faut que le rétrécissement du tuyau vocal cesse brusquement, en même temps que la voix elle-même est suspendue. Enfin, lorsque la voix s'accompagne de phénomènes d'occlusion complète, au niveau de certains points du tuyau, il y a véritablement *articulation* ou formation d'une consonne proprement dite. D'après ces trois modes de génération des phénomènes de la parole, on peut se rendre compte de la formation de presque toutes les lettres. Il ne reste plus, pour les distinguer, qu'à déterminer, pour les voyelles la forme du tuyau vocal, pour les consonnes soutenues le point du rétrécissement, pour les consonnes proprement dites les organes qui opèrent l'occlusion. Enfin, pour les subdivisions entre les deux dernières catégories, il faut remarquer les différents modes suivant lesquels la voix se combine avec le rétrécissement ou avec l'articulation. La bouche étant largement ouverte, ainsi que l'isthme du

gosier, le son produit par le larynx peut s'exprimer par *á*. Si, pendant la tenue du son, on projette insensiblement les lèvres en avant de manière à rétrécir la portion buccale du tuyau, en même temps qu'on l'allonge, le son sera successivement exprimé par les voyelles *a, à, á, ä, o, eu, u, ou*. Si, à partir de l'*á*, au lieu de rétrécir le tuyau buccal avec les joues, les lèvres et les mâchoires, on porte les bords de la langue vers la voûte palatine, de manière que le contact s'opère insensiblement de la partie postérieure des bords vers la pointe de la langue, le son produit par le larynx, et modifié par ces dispositions successives, sera représenté par les voyelles *a, é, ê, e, i, z*. Entre l'*é* et l'*i*, on fait entendre des *é* de plus en plus fermés; entre l'*i* et le *z*, on fait entendre plusieurs variétés d'*i*. En plaçant le *z* à la suite de l'*i*, j'ai exprimé un fait réel et j'ai indiqué par là la transition des voyelles aux consonnes soutenues. On pourrait de la même manière placer le *v* à la suite de l'*u*. Les dispositions précédemment indiquées sont les plus naturelles; mais, *artificiellement*, on peut, la bouche largement ouverte, prononcer la voyelle *o*, par exemple, en rétrécissant suffisamment l'isthme du gosier. On pourrait en dire autant de quelques autres voyelles. Une voyelle quelconque étant produite, si l'on interrompt son passage à travers la bouche par une contraction du voile du palais, de manière à engager le son dans les fosses nasales, on a un son composé de la nature des sons exprimés par *an, in, on, un*. Le rétrécissement qui produit les consonnes soutenues peut s'opérer sur divers points: au niveau du milieu de la langue, il en résulte *ch, j*; vers la pointe, *s, z*; entre la pointe de la langue et le bord des incisives supérieures, *th, ð*; entre la lèvre inférieure et le bord des incisives supérieures, *f, v*. Dans tous les cas de consonne soutenue, la douce diffère de la forte d'après la manière dont la voix se combine avec le rétrécissement. Si la voix ne se fait pas entendre, ou ne se fait entendre qu'au moment où cesse l'étranglement, on produit, au moyen du courant d'air, les fortes *ch, s, th* dur, *f*. Si, au lieu du courant d'air, c'est la voix même qui s'engage à travers le rétrécissement, on a les douces *j, z, th* doux, *v*: c'est ce qui explique comment il est impossible de produire les douces dans le *chuchotement*. Si le rétrécissement s'opère entre la base de la langue et le voile du palais, pendant qu'au passage du son, la luette est animée d'un léger frôlement, on produit le *j* des Espagnols. Pour les consonnes, elles vont également varier suivant le point où se fait l'articulation. L'occlusion s'opérant entre le milieu de la langue et la voûte palatine, on forme *q, g, gn*; entre la pointe de la langue et la voûte palatine, *e, g*, des Italiens; entre la pointe de la langue et la partie postérieure des incisives, *t, d, n*; entre les deux lèvres, *p, b, m*. Pour une même articulation, on a l'explosion *q, e*, des Italiens; *t, p*, si la voix, comme emprisonnée derrière l'obstacle, se fait entendre au moment où les parties se séparent. Si la séparation des parties est précédée d'un grognement ou murmure vocal, s'opérant derrière les parties qui font obstacle, au moment de l'explosion on forme les douces *g, g*, des Italiens, *d, b*. Enfin, si ce murmure préalable à l'explosion va spécialement retentir dans les fosses nasales, on a *gn, n, m*. Une disposition spéciale se rapporte à *l* et *ll*: pour *l*, la pointe de la langue s'applique au palais pendant que la voix passe de chaque côté entre les bords de la langue et les bords alvéolaires; pour *ll*,

ce n'est plus la pointe seulement, mais la moitié antérieure de la langue qui est fixée au palais. (Segond.)

PAROMPHALOCÉLE, s. f. [de *παρῶν*, à côté, *ὄμφαλος*, nombril, et *ἕλξ*, hernie; it. et esp. *paromphaloccele*]. Hernie à travers une éventration voisine de l'ombilic.

PARONYCHIE, s. f. [*παρωνυχία*, de *παρῶν*, auprès, et *ὄνυξ*, ongle]. V. PANARIS.

PARONYCHIÉES, s. f. pl. Famille de plantes voisine des caryophyllées, mais s'en distinguant par des stipules scarieuses à l'insertion de feuilles opposées, alternes dans le genre *Telephium*. Fleurs petites, rapprochées ou écartées dans une inflorescence ordinairement définie.

PAROPIE, s. f. [*paropia*, *παρωπία*, angle de l'œil, de *παρῶν*, auprès, et *ὄψ*, œil]. Angle externe ou petit angle des paupières, celui qui est tourné vers les oreilles.

PARORCHIDE, s. f. [*parorchidium*, de *παρῶν*, qui signifie quelque chose de vicieux, et *ὄρχις*, testicule; it. *parorchide*, esp. *parorquide*]. Toute position d'un ou des deux testicules différente de celle qu'ils doivent occuper naturellement dans le scrotum, soit qu'ils n'aient pas encore franchi l'anneau inguinal, soit que la rétraction du crémaster les ait fait remonter dans les aines.

PARORCHIDO-ENTÉROCÈLE, s. f. [*parorchido-enterocoele*, *hernia parorchido-enterica*]. Hernie intestinale compliquée de déplacement du testicule, ou de la rétraction de cet organe dans l'abdomen.

PAROTIDE, s. f. [*parotis*, de *παρῶν*, proche, et *ὄτις*, gén., *ὠτίς*, oreille; all. *Speicheldrüse*, angl. *parotid gland*, it. *parotide*, esp. *parotida*]. La plus considérable des glandes salivaires, ainsi appelée parce qu'elle est située en partie au-dessous de l'oreille. Elle occupe l'excavation profonde qui existe entre le bord postérieur de l'os maxillaire inférieur, le conduit auditif externe et l'apophyse mastoïde du temporal, et s'étend de haut en bas depuis l'arcade zygomatique jusqu'à l'angle de la mâchoire. Son tissu est résistant, d'un blanc grisâtre, composé de granulations réunies en lobules et en lobes irréguliers, séparés les uns des autres par du tissu cellulaire, et donnant naissance à des ramuscules excréteurs qui se réunissent pour former un canal unique connu sous le nom de *conduit parotidien* ou *canal de Sténon*. Ce conduit, après s'être avancé horizontalement dans l'épaisseur de la joue, traverse une ouverture du buccinateur qui lui est destinée, et vient s'ouvrir dans la bouche au niveau de la seconde dent molaire supérieure. Il reçoit souvent, au milieu de sa longueur, le conduit excréteur d'un corps glanduleux placé dans son voisinage, et appelé *glande accessoire de la parotide*. V. SALIVAIRES (glandes).

PAROTIDIEN, IENNE, adj. [*parotidæus*, it. et esp. *parotideo*]. Qui a rapport à la parotide.

PAROTIDITE ou **PAROTITE**, s. f. [*parotiditis*, angl. *parotitis*, it. *parotite*, esp. *parotiditis*]. Inflammation du tissu propre de la parotide ou du tissu cellulaire et des ganglions lymphatiques qui avoisinent cette glande. C'est le plus souvent une espèce de phlegmon œdémateux plutôt qu'inflammatoire, auquel on donne vulgairement le nom d'*oreillon*. V. ce mot.

PAROTONCIE, s. f. [de *παρωτίς*, parotide, et *ὄγκος*, tumeur; it. et esp. *parotoneia*]. Mot proposé par Alibert comme synonyme d'*oreillon*.

PAROXYNTIQUE, adj. [*παροξυντικός*]. On a appelé *jours paroxyntiques* les jours où les paroxysmes ont lieu.

PAROXYSMES, s. m. [all. *Paroxysmus*, *παροξυσμός*, de *παρά*, indiquant augmentation, et *ξύζωεν*, aiguïser; angl. *paroxysm*, it. *parossismo*, esp. *paroxismo*]. V. ACCÈS.

PART, s. m. [*partus*, it. et esp. *parto*]. Ce mot est tantôt synonyme d'*accouchement*, et tantôt de *fœtus* ou d'*enfant nouveau-né*. C'est dans ce dernier sens que l'on dit *exposition de part*, *suppression de part*. — Aux termes des articles 349 et suivants du Code pénal, l'*exposition de part* est l'action de déposer et de délaisser un enfant. L'*exposition* ne constitue pas par elle-même le crime; il faut qu'il y ait eu *délaissement*, c'est-à-dire que l'enfant ait été *laissé seul*, et que, par ce fait d'abandon, il y ait eu cessation ou interruption de la surveillance qui lui est due. Ainsi il n'y a pas *exposition*, s'il est bien prouvé que la personne qui a déposé l'enfant dans un lieu quelconque n'a pas cessé de veiller sur lui jusqu'à ce qu'elle ait eu la certitude qu'il avait été recueilli par des mains charitables. La loi distingue aussi le *délaissement* en un lieu *solitaire* et le *délaissement* en un lieu *non solitaire*, et inflige, dans le premier cas, des peines plus graves, attendu qu'il y a danger plus grand pour l'enfant. — La *suppression de part* est l'action de soustraire et de cacher un enfant immédiatement après sa naissance, et de le priver ainsi, non pas de la vie, mais de son état civil. — La *supposition de part* est l'action de présenter un enfant comme né de telle femme, bien que cette femme ne soit pas accouchée; fraude qui est quelquefois commise par la femme elle-même, et qui a le plus ordinairement pour but de priver des collatéraux d'un titre ou d'une succession, en introduisant dans la famille un héritier direct. — Enfin, c'est souvent dans le même but qu'est commise la *substitution de part*, c'est-à-dire l'action de remplacer un enfant mort-né ou un enfant dont le sexe ne répond point aux vues que l'on peut avoir, par un enfant vivant ou un enfant d'un sexe différent. Quelquefois aussi il peut y avoir, de la part de collatéraux, *substitution* d'un enfant mort-né, ou d'un enfant d'un autre sexe à celui dont une femme vient d'accoucher. La loi punit d'amendes et d'emprisonnement gradués selon les circonstances le crime d'*exposition*; mais elle punit de la *réclusion* la suppression, la substitution et la supposition de part.

PARTIBILITÉ, s. f. [*partibilitas*, all. *Theilbarkeit*, esp. *partibilidad*]. Propriété qu'ont certains péricarpes de se partager spontanément en plusieurs parties closes et monospermes.

PARTIBLE, adj. [*partibilis*, all. *theilbar*, it. *partibile*, esp. *partible*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui est susceptible de se diviser spontanément, à l'époque de la maturité.

PARTICULE, s. f. [*particula*, all. *Theilchen*, angl. *particle*, it. *particola*, esp. *particula*]. Nom donné aux atomes intégrants des corps simples ou composés, parce qu'ils sont toujours de même nature que les corps dont ils font partie.

PARTIEL, ELLE, adj. [all. *partiell*, it. *parziale*]. Se dit, en botanique, des ombelles portées par l'ombelle générale, des pétioles articulés sur le pétiole commun dans une feuille composée, et des cloisons qui n'aboutissent que d'un seul côté à la paroi interne de la cavité péricarpienne, aboutissant de l'autre côté à un placentaire ou à quelque autre cloison. — La *métamorphose partielle* est celle des insectes qui, pendant le cours de leur vie, ne subissent point ou presque

point de changement dans leur forme générale, et acquièrent seulement de nouvelles parties à l'extérieur.

PARTITE, adj. [*partitus*]. Se dit d'une feuille divisée en lobes profonds n'atteignant pas la nervure moyenne, ou comme synonyme de *divisé*.

PARTITION, s. f. [*partitio*]. On a désigné sous ce nom les lobes ou segments des feuilles partites.

PARTURITION, s. f. [*parturitio*, all. *Gebühren*, angl. *parturition*, esp. *parturicion*]. Accouchement naturel; action par laquelle le fœtus, parvenu au terme de son accroissement, est expulsé de la matrice à travers les parties génitales.

PARULIE, s. f. [*parulis*, de *παρά*, auprès, et *ὑλόν*, gençive; all. et angl. *Parulis*, it. *parulide*, esp. *parulia*]. Petit phlegmon qui se forme dans le tissu fibro-muqueux des gençives, et qui provient le plus souvent de la carie des dents. Cette phlegmasie, ordinairement accompagnée de douleur pongitive, de chaleur, d'une rougeur vermeille, se termine rarement par résolution. Le plus souvent, au bout de deux ou trois jours, l'inflammation s'apaise, la gençive se ramollit, et présente un point blanchâtre et une fluctuation manifeste; l'abcès finit par s'ouvrir, et tous les accidents disparaissent dès que le pus s'est écoulé. Quand la douleur est trop vive, on hâte la suppuration en tenant dans la bouche un liquide émollient, ou en appliquant sur la gençive malade une figue grasse. Mais, en général, il faut ouvrir l'abcès dès qu'il commence à se former; presque toujours il suffit d'une simple ponction faite avec la pointe d'un bistouri acéré.

PAS-D'ÂNE, s. m. Nom vulgaire du *tussilage*.

PASSAGE DES SANGLES. Partie de la région costale située en arrière des coudes, et où passe la sangle de la selle. Les bœufs qui présentent une dépression en ce point sont dits *sanglés*, et sont peu estimés des engraisseurs.

PASSE-CAMPANE. V. CAPELET.

PASSERAGE, s. f. [all. *Kresse*, it. *lepidio*]. V. CRESSON *alénois*.

PASSIF, IVE, adj. [*passivus*, angl. *passive*, it. *passivo*, esp. *pasivo*]. On donne cette épithète, dans le langage médical, aux affections qui dépendent d'une faiblesse ou d'un relâchement organique, par opposition à celles qui se rattachent à une augmentation d'action, et qu'on appelle *actives*.

PASSIFLORE, s. f. Nom de genre de plantes de la famille des passiflorées, de l'Amérique tropicale, dont les unes ont des fruits alimentaires (*Passiflora coccinea*, *matiformis*, *quadrangularis*, et *edulis*); d'autres possèdent, dans leurs racines, feuilles et tiges, des principes émétiques, purgatifs ou narcotiques peu connus.

PASSIFLORÉES, s. f. pl. Famille de plantes différant des cucurbitacées par la présence de deux stipules à la base des pétioles, par des vrilles axillaires, par des fleurs hermaphrodites dont la corolle est souvent accompagnée de lanières étroites plurisériées, par les étamines dont les filets sont réunis en un tube soudé avec le support de l'ovaire, qui est libre et supère, uniloculaire; endosperme charnu.

PASSION, s. f. [*passio*, *πάθος*, all. *Leidenschaft*, angl. *passion*, it. *passione*, esp. *pasion*]. Affection permanente, tendance soutenue, désir violent et fixe, volonté immuable, ou penchant irrésistible pour un objet ou une action quelconque.

PASSION ILIAQUE [angl. *iliae passion*]. V. ILÈS.

PASSY. Village près de Paris, qui possède des eaux minérales ferrugineuses froides.

PASTEL, s. m. Nom de l'*Isatis tinctoria*, L., plante crucifère contenant de l'indigotine, et aussi appelée *guède* ou *vouède*. V. INDIGO.

PASTÈQUE, s. f. [all. *Wassermelone*, angl. *watermelon*, it. *coomero*, esp. *sandia*]. Fruit d'une plante cucurbitacée qu'on cultive dans le midi de l'Europe, et dont le fruit mûr, appelé *melon d'eau*, a les mêmes qualités que le melon ordinaire, mais est sans cavité au centre, de saveur fraîche, aqueuse et agréable. La *pastèque* est le *Cucurbita citrullus*, L., ou *Cucumis citrullus* (Seringe) des auteurs modernes. Elle est, ainsi que des espèces voisines, appelée *angurie* par Tournefort, etc., d'où le nom de *cucurbita anguria*, Duchesne, qui lui a également été donné, mais à tort : car le nom de *Cucumis anguria*, L. (*Cucumis echinatus*, Mœnch), est le nom du *concombre arada* du Brésil, à fruit hérissé, du volume d'une noix. Enfin, *angurie* ou *angourie* [ἄγγυρον, sorte de petit melon] est le nom linéen d'un genre de cucurbitacées américaines voisines des bryones (*Anguria*, L., et *Psiguria*, Neeker), à plantes sarmenteuses sans intérêt.

PASTILLE, s. f. [*pastillus*, all. *Tafelchen*, *Rotul*, angl. *pastil*, *troch*, it. *pastiglia*, esp. *pastilla*]. Médicament solide, de forme hémisphérique, qu'on obtient en coulant goutte à goutte, sur un corps froid, du sucre aromatisé, préalablement réduit en pâte avec de l'eau et liquéfié par la chaleur.

PATATE, s. f. [*Convolvulus batatas*, L., *Batatas edulis*, Choisy]. Plante de l'Inde, famille des convolvulacées, cultivée dans divers pays, parce que ses racines fibreuses donnent des tubercules ovoïdes, blancs ou jaunes, amylacés et sucrés, qui sont un excellent aliment. V. MÉCHOACAN.

PATCHOULY, s. m. [corruption de *patchey elley*, feuilles de patchey]. Tiges et feuilles grossièrement hachées d'une plante labiée nommée *Pogostemon patchouly*, Pelletier, d'une très forte odeur, employée comme parfum ou contre les vers qui attaquent les fourrures. Tiges ligneuses à la base, un peu cotonneuses ainsi que les feuilles, qui sont longuement pétiolées ; épis terminaux ou axillaires pédonculés.

PÂTE, s. f. [all. *Teig*, angl. *paste*, it. et esp. *pasta*]. Préparation pharmaceutique formée de sucre et de gomme dissous dans l'eau pure ou chargée de principes médicamenteux, qu'on rapproche peu à peu par l'évaporation, jusqu'à ce qu'on ait obtenu une masse assez consistante pour pouvoir conserver la forme qu'on lui donne, sans cependant être cassante. On a étendu le nom de *pâtes* à des composés qui ne contiennent ni sucre ni gomme, et qui n'ont de commun avec les vraies pâtes que leur consistance pâteuse.

Pâte arsenicale. On la prépare avec la *poudre de Rousselot* (V. ce mot), qu'on délaie dans de la salive au moment de l'application. Il est nécessaire que la surface de la partie soit débarrassée des croûtes et végétations qui pourraient s'y trouver. On étend la pâte uniformément avec une spatule, de manière à en former une couche de 1 millimètre à 3 millimètres au plus, qui empiète légèrement sur les bords sains. On recouvre cette couche avec une toile d'araignée légèrement humectée, afin qu'elle y adhère exactement, ainsi qu'à la peau, et qu'elle empêche le caustique de se répandre sur les parties voisines ; et, si l'on a à craindre que le frottement des vêtements ne

la déplace, on met par-dessus la toile d'araignée un plumasseau de charpie, une compresse et une bande. La mortification des tissus s'opère : l'esclaire se détache du 10^e au 20^e ou 30^e jour, et laisse à découvert une plaie disposée à se cicatriser promptement, ou même déjà recouverte d'une cicatrice de bonne nature. Mais il est de la plus grande importance de distinguer le cas où l'emploi de ce moyen serait intempestif. Il est de précepte que la pâte arsenicale peut convenir pour arrêter certains ulcères épidermiques phagédéniques et certains lupus ; mais, dans ces cas même, il faut que la maladie ne dépasse pas un profond épaisseur de la peau, et que la surface à cautériser ait moins de 27 millimètres de diamètre.

Pâte de Canquén. Chlorure de zinc, 1 partie ; farine de froment, 2 ; eau simple, quantité suffisante. Délayez et faites une pâte très ferme. Cet escharotique a l'avantage de mortifier une épaisseur de tissu proportionnelle à celle de la couche qu'on applique.

Pâte caustique de Vienne. Potasse caustique 50 parties ; chaux vive, 60. Broyez vivement et délayez dans un peu d'alcool. Escharotique.

Pâte de guimauve. Pour la faire on pile 500 gram. de gomme arabique blanche, après l'avoir bien nettoyée avec un canif ; on passe la poudre au tamis de crin, on la fait dissoudre dans 250 grammes d'eau à la chaleur du bain-marie, dans une bassine plate ; on ajoute 500 grammes de sucre blanc, et l'on fait évaporer, toujours au bain-marie et en remuant continuellement, jusqu'à consistance de miel épais. D'autre part, on bat 6 blancs d'œufs avec 64 grammes d'eau de fleur d'oranger jusqu'à ce qu'ils soient réduits en une mousse blanche, légère et volumineuse ; on les ajoute par portions à la pâte de gomme, que l'on tient sur le feu et qu'on agite très vivement. Lorsque la totalité des œufs a été introduite dans la pâte, on continue à remuer pour faciliter l'évaporation ; et, quand la pâte est arrivée à une consistance suilissante, on la coule sur une table ou dans des boîtes couvertes d'amidon.

Pâte de jujube. Pour la préparer, on fait bouillir pendant une demi-heure 500 grammes de jujubes dans 2 kilogrammes d'eau ; on passe avec expression, on laisse déposer et l'on décante. D'une autre part, on lave à deux reprises, dans de l'eau froide, 3 kilogrammes de gomme arabique ; puis on met fondre cette gomme à froid dans 4 kilogrammes d'eau ; on passe la solution sans exprimer, on la verse dans une bassine contenant la décoction de jujubes et 2^{lit.} 500 de sucre blanc (le tout clarifié avec 3 ou 4 blancs d'œufs) ; on chauffe, en ayant soin de remuer continuellement avec une spatule de bois.

Pâte de lichen. On met sur le feu, dans une bassine, 500 grammes de lichen avec suffisante quantité d'eau. Quand le liquide est près de bouillir, on le décante et on le rejette ; on le remplace par une nouvelle quantité d'eau, qu'on laisse bouillir sur le lichen pendant une heure ; on passe avec expression. On ajoute à la liqueur 2^{lit.} 500 de gomme arabique et 2 kilogrammes de sucre ; on fait dissoudre et l'on évapore sur un feu doux en consistance de pâte très ferme, que l'on coule sur un marbre légèrement huilé. Quand cette pâte est refroidie, on l'essuie avec soin pour enlever le peu d'huile qui y adhère, et on l'enferme dans des boîtes. En ajoutant aux quantités ci-dessus 4 grammes d'extrait d'opium, on a la *pâte de lichen opiacée*, qui, par 32 grammes contient 25 milligrammes d'extrait d'opium.

Pâte de réglisse. Elle est brune ou noire. Pour

obtenir la brune, on fait dissoudre 32 grammes de suc de réglisse dans 780 grammes d'eau ; on passe la liqueur au blanchet. On ajoute 500 grammes de gomme arabique, 300 grammes de sucre et 15 centigrammes d'extrait d'opium, et l'on évapore sur un feu doux en consistance de pâte ferme, que l'on coule sur un marbre légèrement huilé ; quand elle est refroidie, on l'essuie avec soin et on l'enferme dans une boîte. Pour avoir la *pâte de réglisse noire*, qui contient beaucoup plus de réglisse, on dissout 30 grammes de suc dans 120 grammes d'eau froide ; on jasse au blanchet. On ajoute 60 grammes de gomme arabique et 30 grammes de sucre, et, quand ces substances sont dissoutes, on passe de nouveau, on évapore et l'on coule sur le marbre comme il vient d'être dit ; puis on étend la pâte en plaques minces, qu'on divise ensuite en tablettes et que l'on fait sécher à l'étuve. On peut aromatiser cette pâte en l'agitant dans un flacon avec quelques gouttes d'huile essentielle d'anis ou en y incorporant quelques grains d'iris de Florence.

PATELLE, s. f. [*patella*]. Variété d'*apophyses* orbitulaires, sessiles, entourées d'un rebord dépendant du réceptacle et non du *thallus*.

PATERNA. A six lieues de Guadix, province de Grenade (Espagne). Eau acidale : acide carbonique, hydrochlorate de magnésie, carbonate de fer. Bonne pour faciliter la digestion.

PATEUX, BEUX, adj. [all. *teigig*, it. et esp. *pa-toso*]. On dit la *bouche pâteuse* quand la langue est convertie d'un en lait muqueux qui en émousse la sensibilité.

PATHÉTIQUE, adj. [*pa-theticus*, it. et esp. *pateti-o*]. Qui émeut ou peint les passions. — *Muscle pathétique*. V. **OBLIQUE** (*grand*) de l'*œil*. — *Nerf pathétique* ou de la *quatrième p. ve*. Il suit derrière la paire postérieure des tubercules quadrifurcés, et se distribue vers l'angle interne de l'œil au muscle grand oblique. On le nomme aussi *nerf ventro-musculaire interne*.

PATHOGÉNIE, s. f. [*pathogenia*, de *παθος*, maladie, et *γενεσις*, génération ; all. *Pathogenie*, angl. *pathogeny*, it. et esp. *pathogenia*]. Partie de la pathologie qui traite de la manière dont les maladies se développent.

PATHOGNOMIQUE, adj. [*pathognomicus*, de *παθος*, maladie, et *γνωμων*, indicateur ; all. *pathognomisch*, angl. *pathognomic*, it. et esp. *pathognomico*]. Se dit des signes caractéristiques d'une maladie.

PATHOLOGIE, s. f. [*pathologia*, de *παθος*, maladie, et *λογία*, discours ; all. *Pathologie*, *Krankheitslehre*, angl. *pathology*, it. et esp. *patologi*]. Science qui traite de tous les désordres survenus, soit dans la disposition matérielle des organes, soit dans les actes qu'ils sont appelés à remplir. V. **HISTOIRE NATURELLE** et **MALADIE**.

Pathologie chirurgicale. Celle qui s'occupe des maladies, lésions ou difformités, auxquelles le principal moyen de remédier consiste dans la pratique de certaines opérations exécutées avec la main seule ou armée de divers instruments.

Pathologie comparée. Celle dont l'objet est l'étude comparative des phénomènes pathologiques qui se manifestent chez les différentes espèces d'animaux et même de végétaux. Il est évident que, plus les espèces sont voisines de l'homme, plus la comparaison pathologique offre d'intérêt et d'étendue. De même que la pathologie doit être étudiée dans l'espace, c'est-à-dire dans les modifications que lui impriment les cli-

mats, et dans le temps, c'est-à-dire dans les modifications que lui impriment les variations de l'état social, de même elle doit l'être dans la série animale tout entière. C'est un complément indispensable. De plus, il y a des échanges de maladies entre l'homme et les animaux ; et si la vaccine est un exemple du bienfait qu'on en peut tirer, la rage et la morve sont des exemples des funestes effets de ces transmissions. La pathologie comparée est un champ encore peu cultivé. Rayer et Hensinger sont ceux qui en ont commencé le défrichement de la plus de succès.

Pathologie externe. V. **PATHOLOGIE CHIRURGICALE**.

Pathologie générale. Celle qui réunit les considérations communes, sinon à toutes les maladies, du moins au plus grand nombre d'entre elles, expose les faits les plus généraux de la science médicale, et fonde un langage technique indispensable à l'exposition claire et méthodique des faits moins généraux et des faits particuliers.

Pathologie interne. V. **PATHOLOGIE MÉDICALE**.

Pathologie médicale. Celle qui s'occupe particulièrement de combattre les maladies par des moyens tirés de l'hygiène, et surtout de la matière médicale.

Pathologie spéciale. Celle qui étudie une à une les diverses espèces de maladies auxquelles l'homme est exposé. Elle diffère beaucoup de ce qu'on appelle aujourd'hui le *spécialisme* (V. **SPECIALISTE**) ; car le *spécialiste* se consacre à l'étude d'une seule affection et à la pratique qui y est affermie, tandis que la *pathologie spéciale* embrasse le champ de la pathologie entière, et seulement divisé en autant de chapitres qu'il y a de maladies.

PATHOLOGIQUE, adj. [*pathologicus*, all. *pathologisch*, angl. *pathologic*, it. *patologico*]. Qui a rapport à la pathologie.

PATHOLOGISTE, s. m. [it. *patologo*, esp. *patologista*]. Celui qui s'occupe de la pathologie.

PATIENCE, s. f. [*Rumex*, L., all. *Getuldampfer*, angl. *patience*, it. *romice*, *pazienza*, esp. *romazo*]. Genre de plantes de l'hexandrie trigynie, L., de la famille des polygones, J., dont plusieurs espèces intéressent la médecine. La *patience officinale* (*Rumex patientia*) croît dans les lieux humides et a le port de la grande oseille ; sa racine est fusiforme, binnée à l'extérieur, jaune à l'intérieur ; elle a une odeur particulière, une saveur amère et austère. On l'emploie en décoction (15 à 30 grammes par litre d'eau), récente ou sèche, comme dépurative et antiscorbutique. On en fait aussi un extrait. Sous le nom de *patience*, on trouve dans le commerce, outre la racine précédente, celle de quelques autres espèces, et particulièrement du *Rumex crispus* et du *Rumex rotundifolius*, qui ont absolument les mêmes propriétés, ainsi que la *patience saurage* (*Rumex acetos*). La racine de l'*oselle rouge*, ou *patience sang-d'agneu*, dont les feuilles ont les nervures d'un beau rouge, et dont on a fait un suc laxatif, est un peu astringente. La *parelle* (*Rumex aquaticus*) est employée comme tonique, astringente et antiscorbutique en Angleterre et en Suède, mais inusitée en France. La racine du *Rumex alpinus* a été employée comme succédané de la rhubarbe, sous le nom de *rhubarbe des moines*.

PATTE, s. f. [*pes*, all. *Pfote*, angl. *paw*, it. *zampa*, esp. *pata*]. En général, on désigne sous ce nom les membres ou organes de locomotion des animaux ; cependant l'usage veut que ces parties reçoivent d'autres noms dans certaines circonstances. Ainsi les membres

antérieurs sont appelés *mains*, et les postérieurs *pieds*, chez l'homme, tandis que, chez les singes, les uns et les autres prennent, du moins très souvent, le nom de *mains*. On dit les *pieds* d'un cheval, et, généralement, de tous les animaux qui ont les pattes enveloppées de corne. Les *pattes* d'un chien, d'un lapin, et, en général, des animaux qui n'ont pas ces parties entourées de corne. Les oiseaux, les reptiles, les insectes ont des *pattes*; les céphalopodes, des *bras*; les poissons, les cétacés, les tortues marines, des *nageoires*. Les membres de devant prennent le nom d'*ailes* chez les oiseaux et les chiroptères. Ces dénominations, dont l'arbitraire seul a réglé l'application, jettent de la confusion dans l'étude philosophique des organes.

PATURAGE, s. m. [*pas-ua*, all. *Hede*, angl. *pasture*, it. *pastura*]. Lieu où l'on fait paître le bétail. Lorsque les pâturages sont étendus, quand surtout l'herbe est abondante, l'espace doit être divisé en compartiments dans lesquels on fait succéder, aux bêtes bovines, les chevaux, puis les moutons. Moyenne de la surface pour chaque espèce : cheval, 115 ares; poulain, 50; bœuf, 92; vache, 75; mouton, 7. Le séjour dans les pâturages peut être funeste à la santé des bœufs pendant les nuits froides, dans les lieux et les saisons où les variations de température sont brusques et étendues, au voisinage des marais pendant l'été et l'automne, surtout le matin, quand les animaux sont à jeun.

PATRON, s. m. [all. *Fessel*, it. *pastoin*, esp. *ranilla*]. Partie du membre des mammifères ongulés (du cheval, par exemple) qui est située entre le canon et la couronne. Cette partie correspond aux premières phalanges de l'homme. Le patron comprend trois os, dont un principal, appelé *premier phalangen* ou *os du patron* (Fig. 309, GH), et deux os sésamoïdes fixés l'un contre l'autre sur la face postérieure de l'articulation du canon (H) avec le patron. On dit que le cheval est *long-jointe* ou *court-jointe*

selon que le patron est trop long ou trop court. Au-dessous de H se voit la deuxième et la troisième phalange ou unguéale (V. PIED). — AB, l'empate; E, l'articulation scapulo-humérale; C, l'humérus; D, l'olécrâne et l'articulation du coude; F, les deux os de l'avant-bras (*humerus* et *radius*) soudés ensemble. Au-dessus de G sont les os du carpe et l'articulation du poignet.

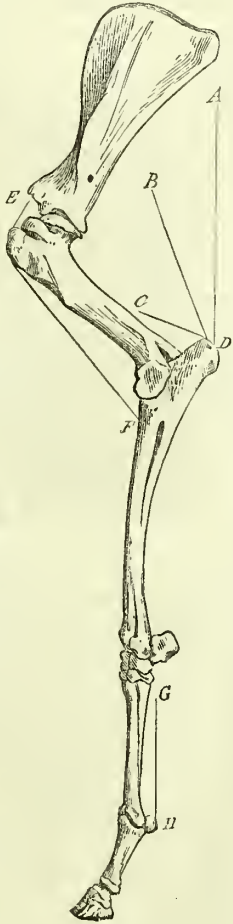


Fig. 309.

PAUCIFLORE, adj. [*pauciflorus*, all. *wenigblumig*, it. et esp. *pauciflora*]. Qui porte peu de fleurs.

PAUCIFOLIÉ, ÉE, adj. [*paucifolius*, all. *arm-illig*, esp. *paucifoliado*]. Qui n'a qu'un petit nombre de feuilles et de folioles.

PAUCIRADIÉ, ÉE, adj. [*pauciradiatus*, it. et esp. *pauciradio*]. Se dit de l'ombelle quand elle ne contient qu'un petit nombre de rayons.

PAUME, s. f. [*pola*, all. *Handteller*, angl. *palm*, it. et esp. *palma*]. Le creux ou le dedans de la main.

PAUPIÈRE, s. f. [*palpebra*, βλεφαρον, all. *Augenlid*, angl. *eye-lid*, it. *palpebra*, esp. *parpado*]. On appelle ainsi deux voiles mobiles qui, en se rapprochant l'un de l'autre, couvrent entièrement les yeux, qu'ils mettent à l'abri d'une clarté trop vive ou de l'action des corps extérieurs. Les paupières sont formées de peau, d'une couche musculaire appartenant à l'orbiculaire, d'un tissu cellulaire dense qu'on a appelé *ligament palpebral*, et de fibro-cartilages nommés *tarses*, qui s'étendent d'une commissure à l'autre dans l'épaisseur de chacune d'elles, enfilé d'une membrane muqueuse qui fait partie de la conjonctive. On les distingue en *inférieure* et *supérieure*. Il y a en outre chez l'homme, dans l'angle interne de l'œil, un petit repli, en forme de croissant, appelé *membrane ciliogoniale*, qui est le rudiment d'une troisième paupière, plus ou moins développée chez certains animaux. La *caroncule lacrymale* est un petit corps de forme ovale ou triangulaire situé dans le grand angle de l'œil. Il est composé de 10 à 15 follicules pileux de petites dimensions, dont les poils très fins hérissent sa surface. Chaque follicule reçoit près de son orifice libre, au niveau même de cet orifice, ou, au contraire, profondément, les conduits excréteurs larges et courts de 2 à 4 glandes pileuses sébacées. Celles-ci sont des glandes en grappe simple (et non des follicules unilobés) constituées chacune par 2 ou 3 culs-de-sac seulement, mais tellement gros, que chacun d'eux est généralement plus gros que le follicule pileux. Il en résulte qu'ici, comme pour le duvet des joues et du nez, le follicule pileux semble annexé à la glande ou aux glandes, plutôt qu'à la glande ou aux glandes annexées au follicule du poil. C'est l'ensemble de ces glandes pressées les unes contre les autres qui, à proprement parler, compose la caroncule. Leur épithélium est polyédrique, à angles arrondis, sans noyau; mais elles sont pleines de granulations grasses qui les rendent foncées. Elles peuvent, quoique rarement, être le point de départ d'épithéliomas, avec ou sans complication de dépôts mélaniques. — Les paupières ont leur bord libre garni de cils (V. ce mot) au nombre de 60 à 110 pour chaque paupière. Au follicule de chacun de ces poils sont annexés deux glandes pileuses sébacées, en grappe, ayant un court canal venant s'ouvrir près de l'orifice du follicule ciliaire. Elles ont une structure analogue à celle de la caroncule, mais chacune est constituée par des culs-de-sac plus nombreux, réunis par six ou huit pour former autant d'aëm rudimentaires se jetant dans le canal excréteur commun. Elles sont plus grosses que celles de la caroncule, bien que, relativement aux poils de la caroncule et aux cils, elles semblent plus petites. — Dans l'épaisseur des cartilages tarses se trouvent les *glandes de Meibomius*, plus rapprochées de la face postérieure ou oculaire de ces cartilages que de leur face antérieure ou cutanée; il y en a 25 à 30 dans la paupière supérieure, 20 à 25 dans l'inférieure. Ce sont des glandes en grappe composée,

et non des follicules; elles sont formées d'un long canal excréteur, chargé de chaque côté de 25 à 40 acini inégalement échelonnés. Chaque acinus renferme 3 ou 4 culs-de-sac au moins, et souvent un grand nombre, et alors il peut être bilobé ou comme double. L'épithélium de ces culs-de-sac est, comme celui des glandes de la caroncule, rempli de granulations graisseuses. Il n'y a dans la conjonctive d'autres glandes muqueuses que 8 à 25 glandes en grappe formant une petite trainée en ligne courbe tournée en dehors, au fond de l'angle de réflexion oculo-palpébral de la conjonctive, dans sa moitié interne seulement. Elles varient de 1/10^e à 1/2 millimètre de diamètre, et sont des glandes en grappe constituées de 1 à 2 ou 3 acini, dont les culs-de-sac sont tapissés d'un épithélium partie pavimenteux, partie nucléaire, à noyaux sphériques. Elles sécrètent un liquide visqueux, grisâtre, demi-transparent.

PAVILLON, s. m. [angl. *pavilion*, it. *paviglione*, esp. *pavellon*]. Extrémité évasée d'une soude, d'une algalie. — Extrémité libre évasée et froncée de la trompe de Fallope. — *Pavillon de l'oreille*. V. OREILLE.

PAVIMENTEUX, **EUSE**, adj. V. ÉPITHÉLIUM.

PAVOT, s. m. [*Papaver somniferum*, L., polyandrie monogynie, L., papavéracées, J.; *μίζων*, all. *Mohn*, angl. *poppy*, it. *papavero*, esp. *adormidera*]. Plante dont il y a deux variétés: l'une à fleurs rouges, à capsule arrondie, à semences noires: on la nomme *pavot noir*; l'autre à fleurs blanches, à capsules oblongues et à semences blanches: c'est le *pavot blanc* (Fig. 310). Le fruit de celui-ci est connu sous le nom de



Fig. 310.

tête ou capsule de pavot. C'est avec le suc de ce pavot qu'est préparé l'opium. Les *têtes de pavot* que l'on emploie communément sont de grosses capsules papyracées, surmontées du stigmate étoilé de la fleur qui a persisté, et contenant un très grand nombre de petites semences blanches, uniformes et huileuses. On les emploie en décoction comme calmantes. L'extrait préparé avec ces capsules jouit des mêmes propriétés

que l'opium, mais à un bien plus faible degré. D'après les analyses faites par plusieurs chimistes, on a reconnu, dans l'extrait des têtes du pavot indigène (mais seulement en petite proportion), de la morphine, de la narcotine, etc., substances signalées déjà dans l'opium exotique (V. LACTUCARIUM). Les semences du *pavot somnifère*, et particulièrement du *pavot noir*, fournissent par expression une huile douce, bonne à manger, connue sous le nom d'*huile d'œillette*, d'*olivette* ou *huile blanche*, que l'on mêle souvent à l'huile d'olive.

PEAU, s. f. [pellis, cutis, δέρμα, all. *Haut*, angl. *skin*, it. *pelle*, esp. *cuero*, *piel*]. Organe membraneux, dense, épais, résistant et flexible, qui couvre le corps de la plupart des mammifères, des oiseaux, reptiles et poissons, et d'un assez grand nombre d'animaux sans vertèbres. Envisagée ainsi dans tout l'ensemble du règne animal, la peau n'a d'autre caractère général que celui d'être molle et étendue à la surface du corps. — Chez les vertébrés, la peau (Fig. 311) se compose

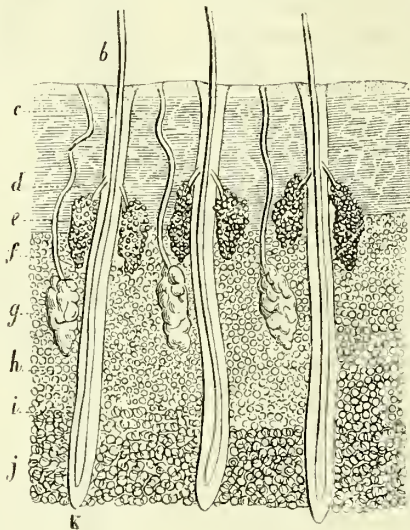


Fig. 311.

de deux couches: 1^o l'épiderme (b); 2^o le derme (c, d). — 1. L'épiderme se compose: a. de la *couche de Malpighi* (V. ÉPIDERME, 1^o et 2^o); b. de la *couche cornée*. Dans les parties du corps où la peau est colorée, et sur les espèces où la peau l'est partout, la rangée de cellules polyédriques à angles plus ou moins arrondis, qui est contiguë aux papilles, est remplie par des granulations pigmentaires, plus ou moins, selon l'intensité de la coloration (V. PIGMENT). Le reste de la couche de Malpighi est encore fortement coloré, mais la teinte va en diminuant d'intensité à mesure qu'on approche de la couche cornée, parce que la mélanine n'est plus à l'état de granulations pigmentaires, mais à l'état d'imbibition dans les cellules qu'elle colore, ainsi que leurs fines granulations propres, comme par un phénomène de teinture. Pourtant on trouve encore quelques cellules de la couche de Malpighi renfermant un petit nombre de granulations pigmentaires isolées ou en amas, formant comme des punctuations plus foncées que le reste de la couche, surtout dans les portions qui remplissent les intervalles des papilles ou sont au voisinage de leur sommet. Cette coloration, ou teinture en brun rougeâtre,

est bornée à la couche de Malpighi (mais l'occupe tout entière) dans les régions moyennement colorées ; mais, chez les nègres, par exemple, elle s'étend à la couche cornée, tant au scrotum qu'à l'auréole du mamelon. Dans les taches de rousseur et les muqueuses colorées des nègres, il n'y a que la couche de cellules profondes du réseau de Malpighi qui renferme des granulations colorées. — 2. Le *derme* se compose : a. des *papilles* ou *couche papillaire* (V. PAPILLE), qui est moins distincte, comme couche à part, du reste de l'organe, que la couche cornée ne l'est de la couche malpighienne de l'épiderme ; b. du *derme proprement dit*, composé de faisceaux volumineux et serrés de fibres du tissu lamineux, accompagnés de capillaires qui s'y distribuent comme dans ce dernier, et traversés par les nerfs allant aux papilles nerveuses. Il est composé surtout de nombreuses fibres élastiques, minces et larges, non disposées en faisceaux, mais ramifiées et anastomosées un grand nombre de fois, et formant des mailles très élégantes : c'est à ces fibres que la peau doit son élasticité. Cette dernière couche n'a pas la même force dans toutes les régions du corps ; elle est plus épaisse que partout ailleurs à la plante des pieds et à la paume des mains, très fine aux paupières, et généralement plus forte au dos qu'au côté antérieur du corps ; son épaisseur, plus considérable chez l'homme que chez la femme, varie entre un demi-millimètre et 2 millimètres et demi. On trouve en outre, dans l'épaisseur du derme, des *fibrecellules*, auxquelles il doit sa contractilité. A sa face profonde, elles constituent une sorte de réseau à mailles lâches, dû aux subdivisions et anastomoses de leurs faisceaux. Ces faisceaux représentent en quelque sorte chez l'homme le *peaucier*, qui, chez les mammifères, est un muscle à faisceaux striés et s'étend dans presque toute l'étendue de la face profonde de la peau, sur laquelle il prend des insertions à certaines places déterminées où se forment des plis principaux habituels. A la peau se trouvent annexés d'autres *organes*, qui concourent, avec les *ongles* et les *cornes* (V. ces mots) à en faire l'*appareil du tact* et du *toucher*. Ces organes sont sous-cutanés, et, au volume près, ne lui appartiennent pas plus que la mamelle n'est une glande cutanée. Ce sont : 1° les *follicules pileux* (i, b) ou *appareils pileux* (V. PILEUX), dont la partie essentielle, le bulbe (k), et souvent les glandes pileuses (e), sont dans le tissu adipeux sous-cutané (j, h), sauf pour les petits poils du duvet ; 2° les *glandes sébacées*, telles que celles de l'auréole du mamelon, ou *tubercules de Montgomery*, qui sont aussi dans le tissu adipeux sous-cutané ; 3° les *glandes ou follicules glomérulés*, soit de la peau en général (e, g), soit de l'aisselle et du canal auditif externe. V. FOLLICULE.

PEAUCIER, adj. et s. m. [*cuticularis*, all. *Hautmuskel*]. Qui a rapport à la peau. — *Muscle peaucier* (thoraco-facial, Ch.). Situé immédiatement sous la peau à la partie antérieure et latérale du cou chez l'homme, il prend naissance vers le milieu de la poitrine, dans le tissu cellulaire qui recouvre les muscles grand pectoral et deltoïde, s'étend jusqu'à la partie inférieure de la symphyse du menton et à la ligne oblique externe de l'os maxillaire, et se prolonge aussi sur la face.

PECCANT, ANTE, adj. [*peccans*, angl. *peccant*, it. *peccante*, esp. *peccante*]. Épithète donnée par les humoristes aux humeurs, quand elles pèchent par rapport à la qualité surtout.

PECHEGUERA. Affection pulmonaire essient les

enfants de trois à quatre mois dans l'Amérique du Sud, et qui est promptement fatale.

PÊCHER, s. m. [*Amygdalus persica*, icosandrie monogynie, L., rosacées, J. ; all. *Pfirschaum*, angl. *peach-tree*, it. *pesco*, esp. *alberchigo*]. Arbre originaire de la Perse, dont les feuilles et les fleurs sont légèrement purgatives et anthelminthiques. On prépare le *sirop de fleur de pêcher* en pilant 4 kilogram. de fleurs, les exprimant, et faisant fondre dans le suc, au bain-marie, 3 kilogram. de sucre blanc. Ce sirop sert surtout à purger les enfants (15 à 60 grammes).

PECHYAGRE, s. f. [*pechyagra*, de πῆχυς, coude, et ἄγρζ, proie ; all. *Ellenbogengicht*, it. *pechiagra*]. Goutte liée au coude.

PECQUET (CONDUIT DE). V. THORACIQUE (canal).

PECTATE, s. m. [*pectas*, all. *gellersaures Salz*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide pectique avec les bases.

PECTINE, s. f. [de πηγήνω, je coagule ; all. *Pectin*, angl. *pectine*, esp. *pectina*]. Braconnot a donné ce nom à un principe qu'il a découvert dans le suc de beaucoup de fruits, et qu'il avait cru, à tort, n'être autre que l'acide pectique isolé par lui d'une toule de substances végétales. La pectine est insoluble dans l'alcool, qui la précipite des suc de fruits sous forme gélatineuse ; c'est le même corps indiqué déjà par Guibourt sous le nom de *grossuline*. Elle se dessèche en lames minces, se gonfle dans l'eau chaude, et peut y former une gelée ; sa saveur est nulle, ainsi que son odeur, et les acides ne lui font rien éprouver ; mais une très petite quantité d'alcali ou d'une base alcalino-terreuse la transforme en acide pectique.

PECTINÉ, s. m. [*pectineus*, de *pecten*, pubis ; all. *Kammuskel*, it. *pectineo*, esp. *pectineo*]. Nom d'un muscle (sus-pubio-fémoral, Ch.) de la partie interne de la cuisse, fixé supérieurement à l'espace qui sépare l'éminence ilio-pectinée de l'épine du pubis, et se terminant inférieurement à la ligne oblique étendue entre le petit trochanter et la ligne àpre du fémur.

PECTINÉ, ÉE, adj. [*pectinatus*, de *pecten*, peigne ; all. *kammförmig*, angl. *pectinate*, esp. *pectinado*]. Qui ressemble à un peigne. Se dit, en botanique, des feuilles pinnatifides à lobes étroits, rapprochés et disposés parallèlement comme les dents d'un peigne.

PECTIQUE (ACIDE). V. ACIDE pectique.

PECTORAL, ALE, adj. et s. m. [*pectoralis*, de *pectus*, poitrine ; angl. *pectoral*, it. *pettorale*, esp. *pectoral*]. Qui appartient à la poitrine. Se dit, en zoologie, des mamelles qui ont leur siège à la poitrine, comme chez l'homme ; et, dans les poissons, des nageoires qui représentent les membres thoraciques des autres animaux vertébrés. — On appelle *pectoraux* les médicaments qu'on regarde comme étant propres à combattre les affections des poumons ; *espèces pectorales*, les feuilles sèches de capillaire du Canada, de véronique, d'hysope et de lierre terrestre, mélangées par des parties égales en poids. Les *quatre fleurs pectorales* sont : les fleurs de mauve, de violette, de bouillon-blanc et de coquelicot ; et les *quatre fruits pectoraux* sont : les dattes, les jujubes, les figues et les raisins. On fait avec ces fruits, comme avec les fleurs, des décoctions adoucissantes.

Pectoral (grand) (sterno-huméral, Ch.). Muscle qui, de la moitié interne de la clavicule, de la face antérieure du sternum et des cartilages des six premières vraies côtes, va se fixer au bord antérieur de la gouttière bicapitale de l'humérus.

Pectoral interne. V. TRIANGULAIRE du sternum.

Pec'oral (pétiv) (costo-coracoïdien, Ch.). Muscle situé sous le grand pectoral, qui s'étend obliquement de l'apophyse coracoïde au bord supérieur des seconde, troisième et quatrième côtes.

PÉCTORILOQUE, s. m. [esp. *pectiroloquio*]. Laënnec a désigné sous le nom de *pectoriloque* tout individu qui présente le phénomène de la pectorilologie; c'est improprement que l'on a appelé *pectoriloque* le cylindre employé pour explorer la poitrine, et auquel il a donné le nom de *stethoscope*.

PÉCTORILOQUIE, s. f. [*pectorilouqua*, de *pectus*, poitrine, et de *loqui*, parler; all. *Pectorilouquie*, angl. *pectorilouquy*, esp. *pectorilouquia*]. Parole ou voix venant de la poitrine. Laënnec a désigné sous ce nom le phénomène que présentent certains phthisiques, lorsque, leur poitrine étant explorée à l'aide du *stethoscope*, la voix semble sortir à travers les parois du thorax, phénomène qui indique l'existence de cavités anfractueuses produites dans le poumon par la suppuration ou le ramollissement des tubercules, et connues sous le nom d'*ulcères du poumon*. — *Pectorilouque charrotante*. V. EGORPHOXIE et STÉTHOSCOPE.

PÉDALÉ, ÊE, ou PÉDIAIRE, adj. [*pedatus*]. En forme de pédale.

PÉDALIFORME ou PÉDATIFORME, adj. [*pedaliformis*]. Se dit des frondes de certaines algues marines découpées.

PÉDALINÉES, s. f. pl. [*pedalineæ*]. Famille de plantes dicotylédones voisines des bigoniacées, dont plusieurs espèces sont couvertes de glandes groupées quatre par quatre, sécrètent une substance mucilagineuse à laquelle sont dues leurs propriétés émollientes.

PÉDALINERVE, adj. [*pedalinervis*]. Se dit, d'après de Candolle, des feuilles dont les nervures sont pédalées.

PÉDARTHROGAGE, s. f. [*pedarthrocage*, de $\pi\acute{\alpha}\delta\iota$, enfant, $\alpha\rho\theta\rho\upsilon$, articulation, et $\gamma\acute{\alpha}\gamma\eta$, mal; all. *Winkeldorn*, it. et esp. *pedarthrocage*]. Nom donné par M.-A. Severin au *spina-vento* a.

PÉDATLOBÉ, PÉDATIFIDE, PÉDATIPARTITE, PÉDATISÉQUÉ, etc., adj. Se dit des feuilles pédalinnées incisées et lobées en forme de pédale; telles sont celles de l'*ellébore*. V. ce mot.

PÉDICELLE, s. m. [*pedicellus*, all. *Blumenstielchen*, it. *pedicello*, *pedicell*]. Division extrême d'un pédoncule ramifié, celle qui porte immédiatement la fleur.

PÉDICELLÉ, ÊE, adj. [*pedicellatus*, all. *gestielt*, angl. *pedicelato*, esp. *pedicelato*]. Qui est porté sur un pédicelle.

PÉDICULAIRE (MALADIE) [all. *L'usesucht*, angl. *pediculat on*, it. *pediculare*, esp. *pedicular*]. V. PHTHIRIASE. — *Pédiculaire* (s. f.) est aussi le nom d'un genre de plantes scrophularinées dans l'espèce des marais, ou *herbe aux poux* (*Pedicularis palustris*, L.), dont son nom à ce que les animaux qui s'en nourrissent sont en peu de temps couverts de poux.

PÉDICULE, s. m. [*pediculus*, de *pes*, pied; all. *Stiel*, angl. *pedicle*, it. *pedice* à *lo*, *pedicento*, esp. *pediculo*]. Ou nomme ainsi, en botanique, tout support d'un organe quelconque, quand il est plus ou moins allongé et grêle. — En pathologie, c'est la partie rétrécie et comme étranglée qui supporte certaines tumeurs.

PÉDICULÉ, ÊE, adj. [*pediculatus*, all. *gestielt*]. Qui est porté par un pédicule.

PÉDICURE, s. m. [all. *Fussarzt*, it. *pediatro*]. Nom vulgaire des individus qui se livrent spécialement à l'extirpation des cors.

PÉDIEUX, EUSE, adj. [*pediosus*; de *pes*, pied; esp. *pedioso*]. Qui appartient au pied. — *Artère pédieuse*. Portion de la tibiaie antérieure qui se distribue au pied. — *Muscle pédieux* (calcaneo-sus-phalangetien commun, Ch.). Situé à la face dorsale du pied, il s'attache en arrière à la face externe du calcaneum et au bord antérieur d'un ligament qui unit cet os à l'astragale. En avant, chacune de ses divisions se termine par un tendon grêle qui s'implante aux phalanges.

PÉDILANTHE, s. m. [*Pedilanthus*, $\pi\acute{\epsilon}\delta\iota\lambda\alpha\upsilon$, chaussure, $\alpha\theta\eta\iota$, fleur]. Genre de plantes euphorbiacées dont une espèce (*P. thymaliæ*, Necker) des Antilles, est appelée *ipécacuanha bataré*, en raison de ses propriétés vomitives et drastiques, dues à un suc d'une âcreté brûlante et déterminant des pustules sur la peau. Elle est employée contre la syphilis.

PÉDILUVE, s. m. [*pediluvium*, *lavapedium*, all. *Fussbad*, angl. *foot bath*, it. et esp. *pediluvio*]. Bain de pieds. Les effets des pédiluves varient suivant la température de l'eau employée. Les *pédiluves tièdes* déterminent la dilatation des vaisseaux et l'afflux du sang dans leur intérieur; aussi en fait-on usage immédiatement avant la saignée du pied, et y replonge-t-on ensuite le membre pour entretenir l'écoulement du sang. — Les *pédiluves froids*, ou même avec l'eau glacée, conviennent pour empêcher le développement d'une inflammation, particulièrement à la suite d'une entorse, d'une brûlure, etc., ou au début d'un panaris. Mais, dans ces circonstances, il faut que les parties restent plongées dans l'eau pendant plusieurs heures, et que le liquide soit renouvelé assez souvent pour que sa température n'ait pas le temps de s'élever. Sans ces précautions, il s'établit une réaction dans la partie malade, l'effet répercussif du bain devient nul, et l'inflammation qu'on a voulu supprimer ne s'en développe qu'avec plus d'énergie. Les menstrues, un état actuel de transpiration abondante, une phlegmasie entandée, des hémorrhoides, une inflammation interne, surtout des organes thoraciques, contre-indiqueraient, dans tous les cas, l'emploi des pédiluves froids. — Les *pédiluves chauds* sont fréquemment employés comme révulsifs, particulièrement dans les cas de céphalalgie, d'éblouissements, de tintements d'oreilles, d'ophthalmie, d'angine, etc.; en un mot, toutes les fois qu'on veut opérer une prompte dérivation. Il faut que l'eau soit aussi chaude qu'on puisse l'endurer, et l'immersion ne doit pas durer au delà de huit à dix minutes. Le plus souvent on ajoute à ce pédiluve quelques grammes de sel commun ou de la farine de moutarde.

PÉDIONALGIE, s. f. [de $\pi\acute{\epsilon}\delta\iota\sigma\alpha\iota$, métatarse, et $\alpha\lambda\gamma\iota\alpha$, douleur]. Sous ce nom, on a décrit une affection qui régna en 1762 à Savigliano (Piémont), et qui plus tard, en 1806, sévit sur les militaires dans le Padouan. Un grand nombre de militaires français et italiens furent tout à coup atteints d'une douleur extrêmement aiguë sous la plante des pieds, accompagnée d'une chaleur locale plus ou moins sensible, sans rougeur ni enflure. On frictionna les parties avec une solution de 5 centigr. d'opium et 3 ou 10 d'hydrochlorure de mercure dans 62 grammes d'alcool. On répétait les frictions tous les matins; elles procuraient une sueur générale ou partielle aux jambes, et une copieuse sécrétion d'urine, suivie de la disparition totale des douleurs et d'un parfait rétablissement du troisième au sixième jour.

PÉDONCULAIRE, adj. [*peduncularis*, all. *stie'* *stündig*, it. *peduncolare*, esp. *peduncular*]. Qui tient ou appartient au pédoncule.

PÉDONCULE, s. m. [*pedunculus*, de *pes*, pied; all. *Stie'*, angl. *peduncle*, it. *peduncolo*, esp. *pedunculo*]. Support de la fleur. — En anatomie, on donne ce nom à divers appendices du cerveau.

Pédoncules du cerveau ou cuisses du cerveau. On appelle ainsi deux prolongements de la moelle allongée, qui sont situés au-devant du pont de Varole. Ils s'écartent l'un de l'autre, en s'élargissant et s'aplatissant, et vont gagner les corps striés, qui semblent en quelque sorte les couper. C'est le moyen d'union entre la moelle allongée et le cerveau, dans lequel leurs fibres s'étaient en rayonnant.

Pédoncules du cervelet. On donne ce nom à trois paires de prolongements ou cordons médullaires, dont les *inférieurs* vont à la moelle allongée, les *moyens* gagnent le pont de Varole, et les *antérieurs* se rendent aux tubercules quadrijumeaux.

Pédoncules du corps calleux. Ce sont deux rubans de substance blanche du cerveau qui naissent de la partie réfléchie du *corps calleux*, marchent parallèlement d'avant en arrière jusqu'au voisinage de la racine grise des nerfs optiques, où ils se séparent à angle obtus pour longer le côté externe de la bandelette des mêmes nerfs et se perdre à l'extrémité interne de la scissure de Sylvius.

Pédoncules de la glande pinéale ou pédoncules du conarium. Au nombre de trois de chaque côté. Ils sont des prolongements ou tractus fibreux qui, partis d'un même point, se portent dans différentes directions, les uns en avant, les autres en bas, les derniers en dehors: de là leur classification en *supérieurs*, appelés aussi *rénes*, *sein* de la glande, *inférieurs* et *transverses*.

PÉDONCULÉ, ÉE, adj. [*pedunculatus*, all. *gestielt*, angl. *pedunculate*, it. *peduncolato*, esp. *pedunculado*]. Se dit d'une fleur qui est portée sur un pédoncule.

PÉDONCULÉEN, ÈVE, adj. Se dit des parties des végétaux qui proviennent de la dégénérescence ou de la métamorphose d'un pédoncule.

PÉDOTRIE, s. m. [de *παις*, enfant, et *τριβω*, rompre]. Dans les gymnases de l'antiquité, le pédotribe était celui qui connaissait bien les manœuvres propres à chaque exercice, de manière à pouvoir enseigner comment il faut l'exécuter, sans savoir cependant quel effet il produit sur la santé de celui qui s'exerce. Ceci était la fonction du gymnaste (V. ce mot), qui était le chef et le directeur de l'établissement.

PÉDOTROPHIE, s. f. [*pedotrophia*, de *παις*, gén. *παιδος*, enfant, et *τροφία*, nourriture; it. et esp. *pedotrofia*]. Partie de l'hygiène qui a pour objet le régime alimentaire des enfants.

PÉDRET. A Gironne (Espagne). Eau acidule: acide carbonique, chlorhydrate de chaux, très petite quantité de fer.

PEGMINE, s. f. [de *περσός*, je coagule]. Thomson a donné le nom de *pegmine* à la coenne inflammatoire du caillot du sang. Ce corps serait en partie soluble dans l'eau bouillante.

PEIGNE, s. m. Nom donné, en médecine vétérinaire, à la crapaudine, lorsqu'elle a son siège à la partie antérieure de la coromme, et que les poils qui avoisinent le sabot sont redressés comme les dents d'un peigne.

PEJA. Source d'eau salino-sulfureuse dans la province de Brescia.

PELADE, s. f. [it. *pelatina*, esp. *peladera*]. Synonyme d'*atopécie*. Cependant l'atopécie ne prend le nom de *pelade* que lorsque la chute de l'épiderme, sous forme d'écaillés, accompagne ou suit celle des poils.

PÉLAGIE, s. f. V. PELLAGRE.

PÉLATINA, s. f. Maladie qui règne dans la Colombie, qu'on attribue à une altération parasitique du maïs, et qui paraît avoir de l'analogie avec l'ergotisme. V. ÉPIPHYTISME (*maladies*).

PÉLICAN, s. m. [*pelicanus*, it. *pelicano*]. Instrument dont on se sert quelquefois pour l'extraction des dents molaires. Le *pelican*, d'un usage très commun dans le nord de l'Europe, se compose d'un manche de bois dur, aplati sur deux faces, terminé d'un côté par une extrémité arrondie, large et dentelée, qui sert de point d'appui; de l'autre, par une tige plus mince destinée à être tenue dans la main. Au milieu de l'instrument est vissé un crochet, de grandeur variable selon le volume de la dent, allongé, dont l'extrémité recourbée va se rabattre au-devant de la portion dentelée du manche. On préfère généralement le pelican de Buckingham ou celui de Dubois-Foncou, qui prennent leur point d'appui à la fois contre les dents et contre la gencive correspondante, au moyen d'une plaque métallique un peu concave, ovale, longue de près de 3 centimètres, large de 18 à 23 millimètres, garnie de peau, articulée avec le manche, et n'exerçant qu'une pression douce et inoffensive. On applique le crochet (qui peut être à volonté avancé ou reculé, au moyen d'une vis de rappel) contre la face interne du collet de la dent malade; on prend le point d'appui à 18 ou 23 millimètres en avant du crochet, et, par un mouvement composé, qui ramène l'instrument vers la ligne médiane, et par lequel le crochet est tiré en dehors, la dent saisie est renversée en avant, et retirée ensuite avec des pinces. Le pelican ne doit être préféré à la clef que dans les cas où les gencives, douloureuses, ne pourraient supporter la pression de ce dernier instrument.

PELLAGRE, s. f. [*pellagra*, all. *Pellagra*, it. *pellagra*, esp. *pelagra*]. Maladie cutanée particulière à certaines contrées de l'Italie, et surtout au Milanais et au Piémont, caractérisée par une inflammation chronique exanthématique ou squameuse, qui se reproduit et s'aggrave à chaque printemps, qui est bornée aux parties exposées aux rayons solaires, et qui est souvent accompagnée ou suivie de troubles graves des fonctions digestives et cérébrales. La pellagre est commune chez les individus dont la constitution a été détériorée par la misère ou les maladies. Vers mars ou avril, une tache rouge et brillante apparaît sur le dos de la main ou sur quelque autre partie du corps, elle ressemble à l'érysipèle ordinaire, mais sans beaucoup de démangeaison ou de douleurs. Elle donne un peu de relief à la peau, produisant beaucoup de petits tubercules de différentes couleurs. La peau devient sèche et se fend. A la fin il s'en détache de longues écailles fufu-racées. Mais, par dessous, la rougeur brillante persiste, la santé est bonne. Le printemps suivant, l'affection cutanée augmente; la santé commence à souffrir; il y a de la céphalalgie et du découragement. Dans l'hiver, le mieux reparait; mais, au troisième printemps ou plus tard, les symptômes cérébraux deviennent manifestes: vertige, mélancoïe et violent délire, avec une grande émaciation; il s'y joint de la boïmitie ou une complète anorexie, de la torpeur et de violentes convulsions. Avant que ces derniers symptômes sur-

viennent, il peut se passer dix ans. La pellagre paraît avoir des analogies avec le mal de rose ou des Asturies. Une forme de pellagre a été aussi observée en France, dans le département des Landes. On attribue la pellagre à une altération du maïs, et cette altération elle-même à un parasite fongicide connu dans l'Italie septentrionale sous le nom de *verderame* (vert-de-gris), et placé dans le genre *Sporisorium*.

PELLICULE, s. f. [*pellieula*, all. *Häutchen*, angl. *pellicle*, it. *pellicola*, esp. *película*]. Membrane très mince de quelque nature qu'elle soit.

PELOHÉMIE, s. f. [de *πῆλις*, boue, et *αἷμα*, sang]. Nom donné par Delafond à un état où le sang est épais, sirupeux, d'une couleur noire foncée. Elle se montre dans les *maladies du sang*, la *gangrène*, la *fièvre et a-bonneuse* (vétérinaire).

PELOPIUM, s. m. Métal nouveau découvert par Henri Rose, et encore peu connu.

PELORIE, s. f. [*peloria*, de *πέλωρ*, monstre]. État particulier de certaines fleurs qui, habituellement irrégulières, deviennent régulières. Linné regardait comme une monstruosité cet état, dans lequel de Candolle ne voyait, au contraire, qu'un retour au type primitif.

PELORISÉE, ÉE, adj. [esp. *pelorizada*]. Se dit d'une corolle qui, d'irrégulière qu'elle aurait dû être, est devenue régulière.

PELOSINE, s. f. V. CISSAMPÉLINE.

PELOTE, s. f. Tache blanche, arrondie, située sur le front du cheval, et variant beaucoup par ses dimensions.

PELTÉ, ÉE, adj. [*peltatus*, de *pelta*, bouclier; all. *schilförmig*, angl. *peltate*, it. *peltato*, esp. *peltado*]. Se dit, en botanique, des feuilles simples dont le pétiole s'insère au milieu du disque.

PELTIFORME, adj. En forme de feuille peltée.

PELTINERVE, adj. [*peltinervis*]. Se dit des feuilles dont les nervures partent en rayonnant du sommet du pétiole.

PELVIEU, IENNE, adj. [*pelvius*, de *pelvis*, bassin; angl. *pelvic*, it. *pelvino*, esp. *pelviano*]. Qui appartient au bassin. — *Aponévrose pelvienne*. Expansion apo évrotique fixée au détroit supérieur du bassin, qui se continue avec le *fascia iliaea* et avec l'aponévrose du petit psoas. — *Cavité pelvienne*. Celle du bassin. — *Membres pelviens*. Les membres inférieurs ou abdominaux.

PELVIMÈTRE, s. m. [de *pelvis*, bassin, et *μέτρον*, mesure, all. *Beckenmesser*, angl. *pelvimeter*, it. et esp. *pelvimetro*]. Instrument dont on se sert, dans la pratique des accouchements, pour mesurer les diamètres du bassin, et surtout le diamètre antéro-postérieur du détroit abdominal. Le *pelvimètre de Baudeloque* n'est autre chose qu'un compas d'épaisseur composé de deux branches d'acier qui ont chacune une portion droite unie par une charnière à celle de l'autre bran-

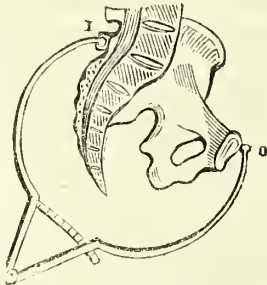


Fig. 512.

che, et une portion en demi-cercle terminée par un bouton lenticulaire, et dirigée de telle manière que les deux boutons se trouvent en contact lorsque les

deux branches sont rapprochées dans leur partie droite. Au point de jonction de la portion courbe et de la droite, est une petite règle droite, ou bien un rapporteur demi-circulaire gradué par pouces et lignes, traversant les deux branches et indiquant leur degré d'écartement, par conséquent aussi le degré d'écartement des boutons. On applique un des boutons sur la symphyse pubienne (0), l'autre sur la saillie du sacrum (Fig. 312, I); on note le degré d'écartement indiqué par le rapporteur, et l'on en déduit 3 pouces tant pour l'épaisseur de la base du sacrum que pour celle du pénil et du pubis. Mais on conçoit facilement que cette mesure prise extérieurement est loin d'être exacte : aussi a-t-on inventé d'autres instruments destinés à être introduits dans le vagin : tel est le *grand pelvimètre de Stein*, espèce de pince longue à anneaux et à branches inégales qu'on peut écarter dans l'intérieur du bassin, et dont les extrémités, faites à coulisse, s'étendent ou se raccourcissent à volonté, si la conformation du bassin l'exige; tel est aussi le *petit pelvimètre* du même auteur, espèce de tige droite graduée, destinée à mesurer seulement la profondeur de la cavité pelvienne. Le *pelvimètre de Coutouly*, semblable au compas dont les cordonniers se servent pour mesurer la longueur du pied, est formé de deux tiges d'acier glissant l'une sur l'autre et présentant chacune à leur extrémité libre une petite portion recourbée à angle droit, de 2 pouces 4 lignes de hauteur, et ayant la forme d'une feuille d'orange. Sur la tige à rainure sont tracés 3 pouces divisés en lignes, qui forment une échelle marquant l'étendue de l'espace compris entre les deux règles. L'une des deux branches a son extrémité renversée en arrière pour s'accommoder à la courbure du sacrum, tandis que l'autre est en équerre pour s'appliquer contre le pubis. On introduit dans le vagin ces deux branches rapprochées, puis on les écarte, et l'on mesure ainsi le degré d'écartement qu'il est possible de leur donner.

PELVIMÉTRIE, s. f. [esp. *pelvimetria*]. Art ou action de mesurer les diamètres du bassin. Outre le compas d'épaisseur de Baudeloque et les pelvimètres de Stein et de Coutouly, on a inventé un grand nombre d'autres pelvimètres, qui n'ont guère été employés que par leurs auteurs. Mais le moyen le plus simple et le meilleur est l'introduction du doigt indicateur : On le porte dans le vagin, en avançant son extrémité jusque sur le milieu de la saillie sacro-vertébrale, puis on ramène le bord radial de ce doigt sous le bord inférieur de la symphyse des pubis, et, avec l'ongle de l'index de l'autre main, on marque sur ce doigt le point sur lequel tombe la symphyse; après avoir retiré l'index, on mesure la distance qui existe entre ce point et l'extrémité qui était appuyée sur le sacrum. On obtient ainsi la longueur d'une ligne oblique étendue du sommet de l'angle sacro-vertébral à la partie inférieure de la symphyse pubienne, ligne qui excède ordinairement d'un demi-pouce la longueur du diamètre antéro-postérieur.

PELVI-TROCHANTÉRIEN, IENNE, adj. [*pelvitrochanterianus*, esp. *pelvitrocanteriano*]. Qui appartient au bassin et au trochanter. — *Région pelvitrochanterienne*. Celle qu'occupent le pyramidal, les deux obturateurs, les jumeaux et le carré crural, qui tous s'étendent du bassin à la concavité du grand trochanter.

PEMPHIGODE, adj. [*pemphigodes*, *πεμφιγώδης*, de *πέμφιξ*, pustule, et *εἶδος*, apparence; all. *pemphigusartig*, it. *penfigoide*, esp. *penfigode*]. Nom que les

anciens donnaient à la fièvre que accompagnait le pemphigus, et qu'on a aussi appelée *vésiculeuse* ou *bulleuse*. C'est le pemphigus lui-même.

PEMPHIGUS, s. m. [de *πέμψις*, bulle; all. *Pemphigus*, *Blasenausschlag*, angl. *pemphigus*, it. et esp. *penfigo*]. Phlegmasie cutanée qui commence par un prurit promptement suivi de plaques rouges sur lesquelles se forment des bulles volumineuses, jaunâtres, transparentes, qui se terminent, au bout d'un ou deux jours, par l'effusion du liquide qu'elles contiennent et par la dessiccation de leurs bases dénudées. Les vésicules, qui constituent le caractère de cet exanthème, et dont le volume varie depuis celui d'un pois ou d'une amande jusqu'à celui d'un œuf, lui ont fait donner par quelques auteurs le nom de *fièvre* ou *maladie vésiculeuse*, de *fièvre vésicatoire*, de *fièvre bulleuse*, etc.; cependant l'invasion du pemphigus n'est pas toujours accompagnée de fièvre. Les causes du pemphigus sont peu connues. Son traitement varie suivant qu'il est aigu ou chronique, et que les bulles sont plus ou moins nombreuses. Dans le pemphigus aigu et sans fièvre, lorsque les bulles sont peu nombreuses ou d'un petit volume, on abandonne l'éruption à elle-même, et l'on se borne à évacuer la sérosité en pratiquant de simples piqûres. Lorsque l'éruption est plus considérable, il faut veiller surtout à ce que l'épiderme ne soit pas détaché; il faut par conséquent garantir les parties de tout frottement, et penser avec du cérat celles qui viendraient à être dénudées accidentellement. Le traitement général consiste dans des boissons délayantes, des limonades végétales, la diète lactée, un régime antiphlogistique et quelques bains émollients; quelquefois il est avantageux de pratiquer une saignée. Le pemphigus se montre souvent sur les enfants nouveau-nés engendrés par des parents atteints d'affections syphilitiques. Il constitue un phénomène de pronostic fâcheux, la mort en étant ordinairement la suite. Il coïncide fréquemment avec l'épithélioma pulmonaire (V. *ΠΟΥΜΟΝ*) des nouveau-nés, et avec de petits abcès à pus verdâtre dans le thymus. — Il règne en Irlande un pemphigus épidémique parmi les enfants [*pemphigus gangranosus*; *white blisters*, phlyctènes blanches; *the eating hive*, l'essaim rongeur; *the burnt holes*, les trous brûlés]. Il se manifeste par un épanchement sous-cutané livide; il survient une ou plusieurs vésicules qui croissent pendant deux ou trois jours, s'ouvrent et laissent couler un fluide clair, blanc ou jaunâtre; à ces vésicules succède un ulcère douloureux, et la plaie s'étend rapidement. Le siège de la maladie est ordinairement derrière les oreilles, quelquefois sur les mains ou les pieds, aux parties sexuelles, sur la poitrine, aux aines, aux lèvres ou dans la partie antérieure de la bouche.

PÉNÉACÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales, périgynes; calice tubuleux à 4 lobes, 4 étamines, ovaire à 4 loges.

PÉNÉTRANT, ANTE, adj. [all. *penetrend*, angl. *penetrating*, it. et esp. *penetrante*]. Se dit d'une odeur à la fois vive et agréable, et d'une plaie qui s'étend jusque dans l'intérieur d'une cavité splanchnique.

PÉNÉTRATION, s. f. Le fait de la *pénétration* de corps solides dans les tissus vivants et le fait de l'*absorption* sont deux phénomènes très différents; leur confusion a jeté beaucoup de vague sur plusieurs questions d'histoire naturelle, et de physiologie sur-

tout. On observe que, toutes les fois qu'un corps solide, visible ou invisible à l'œil nu, plus dur que la substance organisée, se trouve placé à la surface d'une muqueuse ou sous l'épiderme cutané, il pénètre dans cette substance du côté où il exerce une pression par son propre poids, ou à l'aide d'une compression produite par le jeu d'un organe. La matière vivante se résorbe, disparaît, molécule à molécule, devant le corps solide du côté où est la plus forte pression, pendant qu'en sens opposé il se reforme, molécule à molécule, de la matière organisée, laquelle prend successivement la place auparavant occupée par le corps étranger. C'est là le mécanisme de la pénétration des poussières de charbon et de métal, des spores de divers végétaux cryptogames dans la cavité de certains organes, à la surface des tissus, ou à une certaine profondeur. C'est aussi celui de la pénétration et du transport des œufs d'helminthes qui, pour la plupart, ont une enveloppe dure et coriace, de la perforation des parois intestinales par les ascarides et autres vers. Ainsi, dans la *pénétration*, c'est le corps traversé qui disparaît, molécule à molécule, devant celui qui pénètre, tandis que celui-ci ne change que de *place* et non d'*état*. Dans le cas de l'*absorption*, confondu quelquefois avec la *pénétration des solides*, c'est le composé entrant du dehors au dedans qui traverse, à l'état liquide, molécule à molécule, une matière organisée, laquelle ne change pas ou presque pas, et de plus ce composé s'unit souvent en partie, molécule à molécule, à la matière traversée ou aux liquides de la cavité des organes qu'elle forme. V. *ANTHRACOSIS*.

PÉNICILLÉ, ÉE, adj. [*penicillatus*, de *penicillum*, pinceau; all. *pinselförmig*, angl. *penicilliform*, it. *penicillato*, esp. *penicilado*]. Se dit d'un corps qui offre un assemblage de poils disposés en pinceau à son extrémité.

PÉNIDE, s. m. [all. *Penitzucker*, it. *penid* o]. On appelle *pénide*, ou *sucre tors*, du sucre dépuré cuit à la plume avec une décoction d'orge, coulé à chaud sur un marbre huilé, malaxé ensuite entre les mains enduites d'huile d'amandes douces, enfin allongé et tortillé comme une corde. Les pénides diffèrent du sucre d'orge en ce que celui-ci est coloré par quelques gouttes de teinture de safran, et qu'on le laisse refroidir sans le remuer, pour qu'il conserve sa transparence. Ils possèdent les mêmes propriétés que les pastilles et les pâtes.

PÉNIL, s. m. [all. *Schamhügel*]. V. *MONT-DEVÈNUS*.

PÉNITENTIAIRE (SYSTÈME). V. *CELLULAIRE (emprisonnement)*.

PÉNIS, s. m. [it. et esp. *penis*]. V. *VERGE*.

PENNA. Montagne non loin de Voltri (pays de Gènes). Source sulfureuse thermale.

PENNATIFIDE, adj. [*pennatifidus*, de *pennatus* penné, et *findere*, fendre; all. *federspaltig*, esp. *pennatifido*]. Se dit d'une feuille penninerve dont chaque moitié latérale est découpée en lobes aigus, et dont les sinus ne dépassent pas le milieu de la largeur du limbe.

PENNATILOBÉ, ÉE, adj. [*pennatilobatus*]. Se dit de feuilles qui diffèrent des pennatifides en ce que les lobes sont arrondis, plus larges, et par suite peu nombreux.

PENNATIPARTITE, adj. [*pennatipartitus*]. Se dit d'une feuille penninerve dont chaque moitié latérale est découpée en lobes superposés, nombreux, dont les sinus atteignent presque la nervure moyenne.

PENNATISÉQUÉ, ÉE, adj. [*pennatisectus*]. Se dit de feuilles qui diffèrent des pennatifolies, en ce que les lobes, appelés alors divisions, s'étendent jusqu'à la nervure moyenne, qu'elles laissent souvent à nu entre elles; mais sans être articulées, car alors ce seraient des folioles.

PENNE, s. f. [*penna*, all. *Schwungfeder*, esp. *penna*]. Nom donné aux longues plumes de l'aile et de la queue des oiseaux.

PENNÉ, ÉE, adj. [*pennatus*, de *penna*, plume; all. *gefiedert*, it. *pennato*, esp. *pennado*]. Se dit des feuilles composées dont les folioles sont disposées de l'un et de l'autre côté d'un pétiole commun, à l'instar des barbes d'une plume.

PENNIFORME, adj. [*penniformis*, all. *federförmig*, angl. *penniform*, it. et esp. *penniforme*]. Qui a la forme d'une plume. Épithète donnée aux muscles dont les fibres charnues s'insèrent de l'un et de l'autre côté d'un tendon moyen.

PENNINERVE, adj. [*penninervius*]. Se dit des feuilles dont le pétiole se prolonge en une nervure moyenne ou côte qui émet à droite et à gauche, dans toute sa longueur, des nervures secondaires disposées comme les barbes d'une plume.

PÉNOMBRE, s. f. [*pennumbra*, de *pene*, presque, et *umbra*, ombre; all. *Halbschatten*, angl. *pennumbra*, it. *penombra*, esp. *penumbra*]. Passage gradué de la lumière à l'ombre pure; sorte de dégradation que la lumière éprouve, et au moyen de laquelle son intensité va toujours en diminuant depuis les points les plus fortement éclairés jusqu'à l'espace occupé par l'ombre proprement dite.

PENSACOLA (CLIMAT DE) États-Unis. Cette résidence est une des meilleures situations dans les États-Unis pour les malades, la température étant singulièrement douce, et la position suffisamment garantie des vents âpres.

PENSÉE, s. f. [*Viola tricolor*, all. *Freisamkraut*, angl. *pansy*, it. *viola*, esp. *trinitaria*, *pensamiento*]. Espèce de violette. V. ce mot.

PENSÉE, s. f. [*cogitatio*, *νόσις*, all. *Gedanke*, angl. *thou ht*, it. *pensere*, esp. *pensamiento*]. Pensée a deux sens, l'un actif, l'autre passif. Dans le premier cas, il représente l'acte par lequel l'individu pensant concentre l'ensemble ou une partie seulement de l'entendement sur un objet. Dans le second, il représente le résultat de cette opération. V. ENTENDEMENT, PERCEPTION, IDÉE et SENSIBILITÉ.

PENTACARBURE, s. m. On nomme *pentacarbure quadridytrique* un hydrogène carboné liquide (C¹⁰H⁸), incolore, bouillant à 50° centigr., qu'on obtient, par compression, du gaz de l'éclairage.

PENTACOCQUE, adj. [*pentacoccus*]. Se dit de la diérèse et du regmate, quand ils sont composés de cinq coques.

PENTADELPHIE, adj. [*pentadelphus*, de *πέντε*, cinq, et *ἄδελφος*, frère]. Se dit des étamines réunies en cinq faisceaux.

PENTAGYNE, adj. [*pentagynus*, de *πέντε*, cinq, et *γυνή*, femme; all. *fünfweib'rig*, it. *pentagino*, esp. *pentagino*]. Se dit d'une fleur qui a cinq pistils.

PENTAGYME, s. f. [*pentagynia*, it. et esp. *pentaginia*]. Ce nom a été donné, dans le système de Linné, à cinq ordres qui comprennent des plantes à cinq pistils.

PENTAGYNIQUE, adj. [*pentagynicus*, esp. *pentagínico*]. Qui appartient à la pentagynie.

PENTANDRE, adj. [*pentander*, de *πέντε*, cinq, et *άνδρ*, homme; all. *fünfmännig*, esp. *pentandro*]. Se dit d'une plante dont chaque fleur renferme cinq étamines.

PENTANDRIE, s. f. [*pentandria*, it. et esp. *pentandria*]. Nom donné, dans le système de Linné, à une classe et à quatre ordres comprenant des plantes à cinq étamines.

PENTANDRIQUE, adj. [*pentandricus*, all. *pentandrisch*, it. *pentandrico*]. Qui appartient à la pentandrie.

PENTANÉURALGIE. Névralgie de la cinquième paire. (Piorry.)

PENTAPÉTALE, adj. [*pentapetalus*, de *πέντε*, cinq, et *πέταλον*, pétale; it. *pentapetalo*, esp. *pentapetalo*]. Se dit d'une corolle composée de cinq pétales.

PENTAPHYLLE, adj. [*pentaphyllus*, de *πέντε*, cinq, et *φυλλον*, feuille; all. *fünfblättrig*, angl. *pentaphyllous*, it. et esp. *pentafilo*]. Se dit d'un calice à cinq divisions ou d'une plante qui a les feuilles digitées.

PENTASPERME, adj. [*pentaspermus*, de *πέντε*, cinq, et *σπέρμα*, graine; all. *fünfsamig*, it. et esp. *pentaspermo*]. Se dit d'un fruit ou d'une loge de fruit qui contient cinq semences.

PENTATEUQUE CHIRURGICAL [*pentateuchus*, de *πέντε τευχῆς*, qui signifie les cinq livres de Moïse; it. *pentateuco*, esp. *pentateuco quirurgica*]. C'est par analogie qu'on a donné le nom de *pentateuque* à la division des maladies externes en cinq classes: plaies, ulcères, tumeurs, luxations et fractures.

PENZANCE (CLIMAT DE). Cette localité, en Cornouailles (Angleterre), possède un des climats les plus réguliers de la Grande-Bretagne; c'est une bonne résidence d'hiver pour les personnes atteintes de consommation.

PÉPASME, s. m. [*pepasmus*, *πεπασμός*, de *πέπαισι*, cuire; all. *Pepasmus*, it. et esp. *pepismo*]. Nom sous lequel les humoristes désignaient cet état de la maladie où la matière morbifique a déjà perdu sa crudité.

PÉPASTIQUE, PEPTIQUE, adj. et s. m. [*pepasticus*, *pepticus*, all. *peptisch*, angl. *peptic*, it. et esp. *pepastico*]. Maturatif. Nom que les humoristes donnaient aux médicaments qu'ils croyaient propres à favoriser la coction des humeurs.

PEPIE, s. f. [all. *Papp*, angl. *pip*, it. *pipita*, esp. *pipita*]. Ce nom a été donné à une pellicule blanche qui entoure la langue des oiseaux, et les empêche de boire et de pousser leurs cris ordinaires. Elle paraît être un symptôme de stomatite ou de toute autre maladie du tube digestif, d'une bronchite, d'une pneumonie. La méthode qui consiste à enlever ou arracher la muqueuse desséchée ne rend aucun service et fait du mal. Il faut chercher à établir le diagnostic de la maladie dont la piepie est un épiphénomène, et diriger le traitement en conséquence.

PEPIN, s. m. [*gramm*, all. *Kern*, angl. *kernel*, it. *acino*, esp. *pipita*]. Nom vulgaire des graines contenues au centre des fruits succulents, tels que raisin, groseille, poire et pomme.

PÉPONIDE, s. f. [*peponida*, it. *peponide*, esp. *peponoide*]. Fruit pulpeux à l'intérieur, divisé en plusieurs loges par un placentaire rayonnant qui porte les graines vers la circonférence du péricarpe, et se détruit souvent dans le centre à l'époque de la maturité.

PEPSINE, s. f. [de $\pi\acute{\epsilon}\psi\acute{\iota}\varsigma$, coction ; angl. *pepsin*, esp. *pepsina*]. (Synonymie : *C ymagine*, *gastriase*.) Matière peu soluble dans l'eau, qui ressemble à l'albumine en ce qu'elle se coagule vers 100° centigr., mais qui en diffère en ce qu'elle ne produit pas de combinaison insoluble avec le cyanure ferroso-potassique. L'alcool anhydre la précipite de la dissolution alcoolique en flocons blancs qui, en séchant sur le filtre, produisent une masse grise, compacte. L'ébullition lui fait perdre l'action dissolvante qu'elle a eue auparavant sur le blanc d'œuf. Les sulfites, acétates et chlorures métalliques précipitent la pepsine (V. GASTRIQUE). On la sépare des acétates par l'acide chlorhydrique ; elle reste combinée avec un peu d'acide, et prend alors le nom d'*acétate de pepsine*, lequel, dissous dans 6000 fois son poids d'eau et acidulé, peut dissoudre l'œuf cuit. La pepsine a été regardée comme le principe actif du suc gastrique chargé d'opérer la liquéfaction des aliments. Mais Cl. Bernard a montré que la liquéfaction n'a pas lieu dans l'estomac. La matière est seulement gonflée ; ce n'est que plus bas, dans l'intestin grêle, sous l'influence du contact de la bile, que les matières azotées, fibres musculaires, etc., sont réellement liquéfiées. L'acide du suc gastrique opère le gonflement des matières azotées des aliments, gonflement après lequel la plupart des substances azotées de l'économie, un peu altérées, peuvent amener la liquéfaction. Quant au produit appelé pepsine, qu'on obtient en faisant digérer une mague et dans de l'eau à 30°, et précipitant par l'acétate de plomb, ce n'est pas une espèce de principe immédiat. C'est un produit d'altération des substances azotées des parois stomacales. On sait, du reste, que le gonflement et le ramollissement qu'on obtient avec le suc gastrique, mais sans liquéfaction proprement dite des matières gonflées, est également obtenu avec des morceaux de trachée, de pommou, de sérenses, de foie, de tissu cellulaire, de vessie, de glandes salivaires, de muscles, etc., ainsi que l'a vu E. Burdach. Wassmann pense que la pepsine est sécrétée par les glandes de l'estomac. Les expériences de Bernard montrent que l'on ne saurait appeler les follicules de l'estomac du nom de *glandes à pepsine*. Le nom de *pepsine* a été créé par Th. Schwann, qui, le premier, a extrait cette matière. Payen, pensant que le mot de *pepsine* est une dénomination inexacte, propose de le remplacer par celui de *ga térase*. Deschamps a donné le nom de *chymoïne* à une matière qui n'est autre que la pepsine, qu'il a retirée de la présure. Elle coagule la caséine comme la présure.

PÉRAPÉTALE, adj. [*perapetalus*, de $\pi\acute{\epsilon}\rho\acute{\alpha}$, au delà, et $\pi\acute{\epsilon}\tau\alpha\lambda\alpha$, pétale]. Se dit des appendices de la corolle. On dit *péraphylle* pour les appendices du calice.

PERCE-CRANE, s. m. [all. *Schädelbohrer*]. Instrument avec lequel on divise le crâne d'un fœtus mort dans l'utérus, pour diminuer ses dimensions et hâter son expulsion, lorsque le volume trop grand de la tête rend l'accouchement impossible par les seuls efforts de la mère ou à l'aide des ferrements. Un couteau droit, entouré de linge jusque auprès de l'extrémité de sa lame, et guidé dans l'utérus par le doigt indicateur, est préférable à la lance de Mauriceau, à la feuille de myrte de Ménard, aux cisailles de Levret, de Smellie, de Wahlbaum, aux perce-crâne cachés de J.-J. Fried, de Ould, aux cisailles et à tous les autres instruments proposés pour cette opération, à laquelle on donne le nom de *céphalotomie*. V. ce mot.

PERCE-FEUILLE, s. m. V. BUPLÈVRE.

PERCEPTA, s. m. pl. Mot latin employé en hygiène pour désigner la classe des agents qui renferment tout ce qui a rapport aux sensations.

PERCEPTION, s. f. [*perceptio*, de *percipere*, recueillir ; all. *Perception*, *Wahrnehmung*, angl. *perception*, it. *percezione*, esp. *percepcion*]. Se dit de toute modification éprouvée par les masses centrales du système nerveux, c'est-à-dire par des portions de ce système d'autant plus circonscrites que l'animal est plus parfait, et qui produit l'image de la sensation éprouvée. Il peut y avoir des perceptions très réelles sans que l'organe externe soit affecté, et qui naissent, soit dans le trajet du nerf à cet organe, soit dans la masse centrale elle-même. Toute sensation, tout phénomène de sensibilité spéciale ou générale se compose de trois actes différents : 1° l'*impression*, 2° la *transmission*, 3° la *perception*. Le premier de ces phénomènes est l'action exercée par un objet extérieur à nous, soit directement sur les extrémités nerveuses de certains appareils (rétine, nerf auditif), soit sur le tissu où se terminent les tubes nerveux, et par suite indirectement sur ces extrémités (papilles entées et linguales, organe de l'olfaction), soit enfin sur le trajet même des nerfs de la sensibilité spéciale ou générale dans les cas accidentels ou morbides. L'impression peut être : a. mécanique, comme dans le cas du toucher et dans beaucoup de circonstances accidentelles ; b. physique proprement dite, comme dans le cas de l'audition, de la vision, et même, à ce qu'il paraît, comme dans certains cas de l'olfaction, s'opérant surtout chez les animaux par un mécanisme analogue à celui de la vision et de l'audition ; c. moléculaire, comme dans le cas de la gustation et celui de l'olfaction des substances volatiles. La *transmission* (V. ce mot) est opérée par la portion du tube nerveux étendue du point impressionné jusqu'à l'encéphale. Elle peut être interrompue par une ligature, une compression des nerfs ou autre lésion ; elle peut être modifiée de manière à faire percevoir imparfaitement, ou d'une manière exagérée, une impression normale. La *perception* est un phénomène cérébral qui se passe à l'extrémité encéphalique des éléments nerveux. Elle peut varier suivant les conditions accidentelles ou pathologiques dans lesquelles se trouve l'encéphale. Elle précède la pensée et les déterminations auxquelles celle-ci conduit, lesquelles varient selon la nature de ces impressions ; c'est-à-dire se ou que les impressions ont été reçues et transmises par les nerfs des organes des sens ou de sensibilité spéciale, de sensibilité générale, ou du grand sympathique, et se rapportant alors aux besoins. Ces déterminations varient aussi selon l'intensité de la perception, qui diffère selon l'organisation individuelle pour une même intensité de l'impression (V. IRRITABILITÉ). Située entre les organes cérébraux de conception (V. ce mot), d'une part, et d'expression (V. ce mot) de l'autre, la partie de l'encéphale qui perçoit les impressions des organes des sens conduit souvent à parler de tout ce qui a été vu ou entendu sans un examen ou jugement suffisant, qui exige toujours un travail intellectuel considérable. V. ENTENDEMENT.

PERCHE, s. f. [*Perca fluviatilis*, L., $\pi\acute{\epsilon}\rho\acute{\alpha}$, $\pi\acute{\epsilon}\rho\acute{\alpha}$]. Poisson acanthoptérygien d'eau douce constituant un excellent aliment.

PERCHERON (CHEVAL). Il est produit dans les départements de l'Orne, d'Eure-et-Loir, Sarthe, Loir-et-Cher. Il est classé parmi les races communes pro-

pres au trait rapide. Il a une taille moyenne, 1^m,55 à 1^m,62; ses formes sont un peu lourdes, et sa conformation, quoique bonne, n'est ni bien régulière ni bien agréable. Le cheval percheron est doué d'énergie, de force et de résistance. La race percheronne est une des meilleures de France, l'une de celles dont l'élevage donne le plus de bénéfices. Ce serait un tort grave de chercher à la modifier par des croisements. Beaucoup de départements, plusieurs nations voisines, achètent des étalons perchérons pour améliorer leurs races communes.

PERCHLORIQUE, adj. [angl. *perchloric*, it. et esp. *perchlorico*]. V. ACIDE *oxychlorique*.

PERCHLORITE, s. m. V. OXYCHLORATE.

PERCHLORONAPHTALISE, s. f. V. CHLORONAPHTALIDE.

PERCHLOROSALICINE, s. f. V. CHLOROSALICINE.

PERCHLORURE DE FER, s. m. M. le docteur Pravaz a conseillé d'injecter dans les sacs anévrysmaux, à l'aide d'une canule, cette substance, qui y coagule le sang et détermine ainsi la guérison de l'anévrysme. Des observations ont constaté l'efficacité de ce moyen. De nouvelles recherches, dues à M. le docteur Pétrequin, paraissent donner la préférence ce au perchlorure ferro-manganique, soit pour injection dans les anévrysmes, soit comme hémostatique en général. Cette substance a été aussi employée en injection par M. Pétrequin pour la cure radicale des varices, et avec succès. M. A. Thierry s'en est servi, après avoir dénudé les surfaces à l'aide d'un vésicatoire, pour la cure des ulcères variqueux, des cancéroïdes, etc.; il étend la substance avec un pinceau sur la surface dénudée. V. CHLORURE.

PERCLUS, USE, adj. [*membra captus*, all. *gelähmt*]. Qui ne peut exécuter aucun mouvement.

PERCUSSION, s. f. [*percussio*, du verbe *per-utere*, frapper; all. *Percutiren*, *Percussio*; angl. *percussion*, it. *percussione*, esp. *percusion*]. Méthode d'exploration à l'aide de laquelle, en frappant sur les parois d'une cavité du corps, on peut reconnaître les lésions des parties contenues dans cette cavité. Découverte par Auenbrugger, elle a été surtout employée pour éclairer le diagnostic des maladies des organes thoraciques; mais elle ne peut donner des renseignements exacts et utiles qu'autant qu'elle est pratiquée par une main exercée. Elle doit être faite avec les quatre doigts réunis sur une seule ligne: le pouce, placé dans l'état d'opposition, à la réunion des seconde et troisième phalanges de l'index, ne doit servir qu'à maintenir les doigts serrés les uns contre les autres. Il faut frapper avec le bout des doigts et avec leur portion pulpeuse, perpendiculairement et non obliquement, légèrement et en relevant la main aussitôt qu'elle a porté. Si l'on percutait avec les doigts réunis en faisceau ou sous un angle oblique, de manière que leur ventre portât seul et non leur extrémité, ou si on laissait les doigts sur la poitrine du malade, on tirerait un son moindre et moins distinct. Il faut, en général, percuter sur les os et non dans les espaces intercostaux; et, si l'on percutait comparativement les deux côtés de la poitrine, il faut choisir les deux points semblables, les frapper avec une égale force et sous le même angle; il ne faudrait pas percuter parallèlement aux côtes d'un côté, et de l'autre transversalement. Enfin, pour tirer parti de la percussion, il ne faut pas perdre de vue que chaque région de la poitrine donne naturellement un son particulier. Piorry a pensé que

l'on peut, avec avantage, *percuter médiatement*, c'est-à-dire interposer un corps solide et conducteur du son entre la main qui percuté et la partie explorée. V. PLESSIMÈTRE.

PERDRIX, s. f. [*perdix*, πέρδιξ, all. *Rebhuhn*, angl. *partridge*, it. *pernice*, esp. *perdiz*]. Oiseaux gallinacés, à queue courte, à pourtour de l'œil sans plumes, et dont les mâles ont un ergot plus ou moins marqué. Toutes les espèces sont alimentaires. Les principales espèces sont la *perdrix grise* (*Perdix cinerea*, Brisson), et la *perdrix rouge* (*Perdix rubra*, Brisson).

PÉREIRINE, s. f. Substance amère basique qui n'a pu encore être obtenue incolore ni cristallisée. Elle se retire, à la manière de la quinine, de l'écorce des *Pao penta* et *Pao pereira*.

PÈRENNIBRANCHES, s. m. pl. [de *perennis*, perpétuel, et *branchies*]. Batraciens à branchies persistantes.

PERFOLIÉ, ÉE, adj. [*perfoliatus*, all. *durchblättert*, angl. *perfoliate*, it. *perfolgiato*, esp. *perfoliato*]. Se dit des feuilles opposées dont les bases sont soudées ensemble, et des feuilles alternes dont les deux lobes inférieurs, dépassant la tige, se soudent ensemble de l'autre côté.

PERFORANT, ANTE, adj. [*perforans*, all. *durchbohrend*, it. et esp. *perforante*]. Qui perce. Les artères *perforantes* sont, à la cuisse, trois ou quatre branches de la crurale, qui traversent le grand adducteur; à la main, des rameaux qui traversent les muscles interosseux, et sont fournis par l'arcade palmaire profonde; au pied, les rameaux supérieurs et antérieurs de l'arcade plantaire. — *Muscle perforant*. V. FLECCUSSEUR *profond des doigts*.

PERFORATIF (TRÉPAN) [all. *Perforir-Trepan*, it. *perforatore*, esp. *perforativo*]. V. TRÉPAN.

PERFORATION, s. f. [*perforatio*, de *perforare*, percer; πέρσσει, all. *Durchbohrung*, angl. *perforation*]. Ouverture accidentelle dans la continuité des organes, produite par une lésion externe, ou résultant d'une affection interne et sans le concours d'aucune cause vulnérante. Ces dernières perforations, dites *spontanées*, s'observent surtout à l'estomac, à l'intestin et au poumon, à la suite de diverses affections. Néanmoins on voit quelquefois ces perforations spontanées survenir subitement chez des individus qui semblaient jouir d'une parfaite santé, et causer une mort presque instantanée.

PERFORÉ, ÉE, adj. et s. m. [*perforatus*, all. *durchbohrt*, angl. *perforated*, it. *perforato*]. Qui est percé de trous. Se dit, en anatomie, de certains muscles dont les fibres s'écartent dans un point de leur longueur pour donner passage aux tendons des muscles dits *perforans*.

Perforé de Casserius. V. CORACO-BRACHIAL.

Substance perforée postérieure ou *moyenne*. Espace triangulaire situé à l'angle de séparation des deux pédoncules cérébraux qui le limitent sur les côtés. Il est percé d'un grand nombre de pertuis vasculaires, et divisé en deux par un sillon médian. Sur les côtés de ce sillon se voient deux faisceaux blancs séparés des pédoncules par une traînée de *substance brune* ou *noire*.

PERFORMANCES, s. f. pl. [angl. *performance*]. Mot anglais employé dans la langue du turf pour indiquer le tableau des épreuves subies sur l'hippodrome par un cheval de course.

PÉRIANDRIQUE, adj. [*periantricus*, de $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $\acute{\alpha}\nu\delta\eta\rho$, mâle]. Se dit des nectaires situés autour des étamines.

PÉRIANTHE, s. m. [*perianthum*, de $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $\acute{\alpha}\nu\theta\epsilon\varsigma$, fleur; all. *Blumenhülle*, angl. *perianth*, it. *perianto*, esp. *periantio*]. Linné appelait ainsi toute espèce de calice ou d'involucure. Aujourd'hui on donne ce nom à l'enveloppe des organes génitaux de la fleur, qu'elle soit simple ou double.

PÉRIANTHÉ, ÉE, adj. [*periantheus*, esp. *periantado*]. Se dit d'une fleur qui est munie d'un périanthe simple ou double.

PÉRIAORTASIE, PÉRIAORTECTASIE. Anévrysme faux des auteurs. Suite d'une aortasie, anévrysme mixte des auteurs. (Piorry.)

PÉRIBLASTE, s. m. [de $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, $\epsilon\lambda\alpha\sigma\tau\acute{\epsilon}\varsigma$, germe]. Dans les culs-de-sac glandulaires tapissés par des cellules d'épithélium, on observe que la couche contiguë à la membrane propre se compose de noyaux d'épithélium à la fois tenus écartés les uns des autres et réunis par une matière amorphe finement granuleuse qui n'est pas encore divisée en masses de cellules autour des noyaux. Des auteurs anglais ont appelé *endoblaste* [$\epsilon\upsilon\delta\epsilon\nu$, dedans, et $\epsilon\lambda\alpha\sigma\tau\acute{\epsilon}\varsigma$, germe] les noyaux, et *périblaste* la matière amorphe périphérique qui se segmente ou se segmentera. La même disposition s'observe accidentellement dans les glandes à épithélium nucléaire passant à l'état pavimenteux dans des cas d'hypertrophie. V. **GLANDE**.

PÉRIBLEPSIE, s. f. [*periblepsis*, de $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $\epsilon\lambda\acute{\epsilon}\psi\iota\varsigma$, regard; all. *das schone Umherschielen*, it. *periblessia*, esp. *periblepsia*]. Regard éfaré et inquiet qui accompagne le délire.

PÉRIBOLE, s. m. [*peribole*, de $\pi\epsilon\rho\iota\beta\acute{\alpha}\lambda\lambda\epsilon\upsilon\nu$, jeter autour; it. *peribole*]. Transport d'une matière morbifique vers les parties extérieures.

PÉRICARDE, s. m. [*pericardium*, de $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $\kappa\alpha\rho\delta\iota\alpha$, cœur; all. *Herzbeutel*, angl. *pericardium*, it. et esp. *pericardio*]. Sac membraneux situé à la partie inférieure du médiastin antérieur, adhérent à l'aponévrose centrale du diaphragme, de forme triangulaire comme celle du cœur, qu'il enveloppe à la manière des membranes sereuses, c'est-à-dire sans le contenir dans sa cavité. Il est composé de deux membranes, dont l'extérieure est fibreuse et l'intérieure sereuse.

PÉRICARDITE, s. f. [*pericarditis*, de *pericardium*, le péricarde, avec la désence *ite*, commune à toutes les phlegmasies; all. *Herzbeutelentzündung*, angl. *pericarditis*, it. *pericardite*, esp. *pericarditis*]. Inflammation du péricarde. Des coups, des chutes sur la région du cœur, un refroidissement brusque, les grandes opérations chirurgicales, des affections morales vives et profondes, sont les causes les plus ordinaires de la péricardite, dont le diagnostic est assez difficile, et la terminaison souvent funeste. Les signes locaux de la péricardite sont une douleur plus ou moins vive au-dessous du mamelon ou vers l'extrémité inférieure du sternum, augmentant par la percussion, la toux et les mouvements respiratoires; des battements du cœur plus forts, plus fréquents, souvent tumultueux; quelquefois une voussure de la région précordiale. Auscultée à l'aide du stéthoscope, la région précordiale laisse entendre divers bruits que l'on a comparés à ceux du cuir neuf, d'un soufflet, d'une râpe ou d'une scie, et qui paraissent dus au frottement réciproque des deux feuillets opposés du péricarde revêtus de fausses mem-

branes, ou bien au gonflement des valvules auriculo-ventriculaires. Le traitement consiste, en général, dans les émissions sanguines eopiscues et répétées plusieurs fois dans les quatre ou cinq premiers jours, et dans l'emploi de tous les moyens antiphlogistiques et révulsifs.

PÉRICARPE, s. m. [*pericarpium*, de $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $\kappa\alpha\rho\pi\acute{\omicron}\varsigma$, fruit; all. *Fruchthülle*, angl. *pericarp*, it. *pericarpo*, esp. *pericarpio*]. Ensemble des enveloppes des ovules fécondés d'une plante. Ce nom est inexact, puisqu'on appelle ainsi des parties qui ne sont pas autour du fruit, mais qui en font réellement partie intégrante. Le *péricarpe* comprend tout ce qui, dans le fruit, n'est pas la graine. Il se compose de trois parties superposées : 1° l'*épéricarpe* (*epicarpium*), peau du fruit ou partie membraneuse qui entoure le fruit et représente l'épiderme; 2° le *sarcocarpe* ou *mésocarpe* (*sarcocarpium*), chair du fruit; 3° l'*endocarpe* (*endocarpium*), peau interne du fruit, membrane de consistance diverse, molle, cornée, coriace, ou même de consistance de noyau, qui en tapisse les loges. — En thérapeutique, on appelle *péricarpe* [$\pi\epsilon\rho\iota$, autour, $\kappa\alpha\rho\pi\acute{\omicron}\varsigma$, carpe] un topique qu'on applique sur le *carpe* ou poignet.

PÉRICHÆTIAL, ALE, adj. [*perichætiatis*]. Se dit des petites feuilles qui entourent la base du pédicelle des mousses.

PÉRICHÆTIUM, s. m., ou **PÉRICHÈSE**, s. f. [*perichætiium*, de $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $\chi\alpha\iota\tau\epsilon$, chevelure]. Espèce de calice ou involucre entourant les paraphyses dans les mousses. C'est le *périsyph* de Desvoux, le *péricole* de Palisot de Beauvois.

PÉRICHONDRE, s. m. [*perichondrium*, de $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $\chi\acute{\omicron}\nu\delta\rho\epsilon\iota\varsigma$, cartilage; all. *Knoorpelhaut*, angl. *perichondrium*, it. *pericondrio*, esp. *pericondro*]. Membrane fibreuse, analogue au périoste, qui revêt les cartilages non articulaires.

PÉRIGLINE, s. m. [*periclinium*, de $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $\kappa\lambda\acute{\iota}\nu\alpha$, lit; esp. *periclino*]. Ensemble des bractées qui entourent l'assemblage des fleurs dans les synanthérées.

PÉRICOROLLIE, s. f. [*pericorollia*]. Nom de la neuvième classe dans la méthode de Jussieu. Cette classe renferme les plantes dicotylédones monopétales à étamines périgynes.

PÉRIGRANE, s. m. [*pericranium*, de $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $\kappa\rho\alpha\nu\acute{\iota}\omicron\nu$, crâne; all. *Schädelhaut*, angl. *pericranium*, it. *pericranio*, esp. *pericrano*]. Périoste qui revêt toute la surface externe du crâne.

PÉRIDERME, s. m. [*periderma*, de $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $\delta\acute{\epsilon}\rho\mu\alpha$, derme]. Couches d'utricules en tables situées entre l'épiderme et le mésoderme (*périderme externe*), entre l'enveloppe herbacée (*périderme interne*), dans les tiges dicotylédonnées.

PÉRIDESMÏC, adj. [*peridesmicus*, de $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $\delta\epsilon\tau\mu\omicron\varsigma$, lieu; esp. *peridesmico*]. Qui est occasionné par une ligature serrée autour d'un organe ou d'une partie quelconque.

PÉRIDIDYME, s. f. [de $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $\delta\acute{\iota}\delta\upsilon\mu\omicron\varsigma$, testicule]. Tunique albuginée des testicules.

PÉRIDIDYMITÉ, s. f. [*perididymitis*, de $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $\delta\acute{\iota}\delta\upsilon\mu\omicron\varsigma$, testicule]. Inflammation de la tunique albuginée des testicules.

PÉRIDIUM, s. m. [*peridium*]. Sorte de conceptacle qui enveloppe les corpuscules reproducteurs de certains champignons, et qui, d'abord clos de toutes parts, s'ouvre seulement à l'époque de la maturité.

PÉRIÉRÈSE, s. f. [*periæresis*, περιέρσεις, de περί, autour, et αἴρειν, enlever; it. *perieresi*, esp. *perieresis*]. Incision circulaire au moyen de laquelle les anciens circonscrivaient la base des grands abcès.

PÉRIGONE, s. m. [*perigonium*, angl. *perigonium*, it. et esp. *perigonio*]. Enveloppe florale des organes sexuels, quand elle est simple, ou du moins quand on doute si elle appartient à la corolle ou au calice.

PÉRIGONIAIRE, adj. Se dit des fleurs doubles dans lesquelles les organes supplémentaires dérivent du verticille corollaire seulement, sans que les organes sexuels aient subi d'altération.

PÉRIGORD (RACE PORCINE DU). Corps court, épais; tête effilée, pointue; dos convexe, côtes arrondies, poitrail large; membres forts; poils courts, rudes, souvent noirs, rarement pies. Cette race, qui peut acquérir un assez grand poids, est bonne.

PÉRIGYNABE, s. m. [*perigynanda*]. Synonyme de *périanthe*, d'après Necker.

PÉRIGYNE, adj. [*perigynus*, de περί, autour, et γυνή, femme; angl. *perigynous*, it. et esp. *perigino*]. Se dit de la corolle ou des pétales quand ils naissent sur la paroi interne du calice; et des étamines, lorsqu'elles s'attachent à la paroi interne du périante, au-dessus de l'insertion de l'ovaire.

PÉRYGINIQUE, adj. [*perigynicus*, esp. *periginico*]. Se dit de l'insertion des étamines, quand elle a lieu autour de l'ovaire, sur la paroi interne du périante.

PÉRYGINIUM, s. m. Mot proposé par Link pour remplacer ceux de *nectaire* et de *disque*, mais qui n'a pas prévalu à cause de son analogie avec *périgyne*.

PÉRIHYDROMIE Maladie de la membrane de la chambre antérieure. (Piorry.)

PÉRILYMPHE, s. f. [angl. *perilymph*, esp. *perilimfi*]. V. NOMBRE de *Cotugno*.

PÉRIMYSIUM, s. m. [de περί, autour, et μῶς, muscle]. Tissu lamineux qui entoure les fascicules secondaires que forme la réunion de plusieurs *faisceaux striés* ou primitifs des muscles. V. ce mot.

PÉRINÉAL, ALE, adj. [*perinealis*, it. *perineale*, esp. *perineal*]. Qui appartient au périnée. L'artère *périnéale* est la division inférieure ou superficielle de la honteuse interne.

PÉRINÉE, s. m. [*perinæum*, *interfemineum*, περινώσιον, all. *Damm*, it. et esp. *perineo*]. Espace compris entre l'anus et les parties génitales, partagé en deux parties égales par une ligne médiane dite le *raphé*. — *Déchirure du périnée*. V. SUTURE du périnée.

PÉRINÉO-CLITORIEN [it. et esp. *perineo-clitoriano*]. V. CONSTRUCTEUR du *vuç in*.

PÉRINÉORHAPHIE, s. f. [*perineorrhæsis*, et ῥάπτω, suture]. V. SUTURE du périnée.

PÉRINÉPHRITE, s. f. [de περί, autour, et νεφρίτις, néphrite]. Inflammation du tissu qui enveloppe le rein à l'extérieur, par opposition à la *néphrite*, qui est l'inflammation du rein lui-même, et à l'*endonéphrite*, qui est l'inflammation de la membrane du bassinet.

PÉRINÉVRE, s. m. [de περί, autour, et νεῦρον, nerf]. Nom donné par Robin à une espèce particulière d'élément anatomique qui offre une disposition tubuleuse autour des *faisceaux primitifs* des tubes dans les nerfs de la vie animale et dans les *filets blancs* du grand sympathique; il les entoure comme le *myoténium* entoure les faisceaux striés des muscles volontaires. Seulement, avec les tubes nerveux se trouvent dans sa cavité tubuleuse quelques fibres de tissu cellulaire, mais pas de vaisseaux. On ren-

contre cet élément depuis les ganglions rachidiens pour les racines sensibles, depuis la sortie hors de la dure-mère pour les nerfs moteurs, jusqu'à la dissolution en éléments ou tubes isolés de chaque faisceau nerveux primitif près de leur terminaison. C'est lui qui se ramifie et s'anastomose, et non, à proprement parler, les filets nerveux qu'il enveloppe. Le diamètre de chaque tube du périnévre varie comme celui des filets. L'épaisseur de ces tubes est de 2 à 3 millièmes de millimètre. Ils sont transparents, incolores, et se plissent avec facilité en tous sens. Les acides acétique et sulfurique ne l'ont que gonfler un peu cet élément, le rendre un peu plus transparent et en même temps très finement greuvé. L'acide nitrique étendu agit tout autrement que sur le tissu lamineux; il en rend la substance plus ferme, plus roide, les plis plus nets, et les multiplie en la resserrant; s'il est concentré, les plis se montrent plus épais, bien plus nombreux, la substance se resserre fortement, réfracte la lumière avec une teinte jaunâtre et assez foncée. Le périnévre se compose d'une substance homogène souvent un peu striée en long. Elle est en même temps très finement granuleuse et un peu plus dans les parties où le périnévre entoure un tube isolé et où il atteint une épaisseur de 1 centième de millimètre et au delà que dans celles où il entoure des faisceaux primitifs volumineux. Il est pourvu de noyaux allongés finement granuleux, sans nucléoles (longueur, 12 à 22 millièmes de millimètre; largeur, 3 à 5 millièmes), plus nombreux dans le périnévre épais qui entoure les tubes isolés que dans celui des faisceaux primitifs. Vers la terminaison des tubes sensitifs, le périnévre est en continuité de substance avec les couches des *corpuscules de Pacini*, et avec les *corpuscules du ta t*. Il cesse en s'amoussant avant la terminaison des tubes nerveux moteurs. Les capillaires ne pénètrent pas dans l'épaisseur des faisceaux primitifs ni ne traversent le périnévre; ils ne font que ramper à sa surface, dans l'épaisseur du névralgie. Pathologiquement on chez les vieillards, il s'altère par dépôt de fines granulations graisseuses dans l'épaisseur de sa substance avec atrophie des noyaux.

PÉRINYCTIDES, s. f. pl. [*perinyctides*, de περί, pendant, et ὕς, nuit; it. *perinyctide*, esp. *perinyctides*]. Exanthème qui ne se montre que la nuit.

PÉRIODE, s. f. [*periodus*, de περί, autour, et ὅδω, chemin, circuit; angl. *per. od.*, it. et esp. *per. iodo*]. On appelle *périodes* les différentes phases ou révolutions d'une maladie, les différentes époques que l'on peut distinguer dans le cours d'une maladie. On admet communément trois périodes: la première est l'*augmentation* ou l'*accroissement*, le *progress* (*incrementum*); la deuxième est l'*état* (*status*), le plus haut degré d'intensité; la troisième est le *déclin* (*decrementum*). Quelques auteurs comptent deux périodes de plus: l'*invasion* et la *terminaison*. — On a aussi appelé *période*, dans les fièvres intermittentes, l'espace de temps qui comprend un accès et une intermission, le temps qui s'écoule, par conséquent, de l'invasion d'un accès à l'invasion de l'accès suivant. — Quand le mot *période* signifie le plus haut degré auquel une chose quelconque puisse parvenir, il est masculin. On dit: *cette maladie est à son plus haut période*.

PÉRIODEUTE, s. m. [*circulator*, περιδευτής, it. et esp. *periodento*]. Nom que l'on donnait dans l'antiquité Grèce aux médecins qui allaient de ville en ville pour traiter les malades.

PÉRIODICITÉ, s. f. [*periodicitas*, all. *Periodicität*, angl. *periodicity*, esp. *periodicidad*]. Aptitude qu'ont certains phénomènes physiologiques ou pathologiques à se reproduire à des époques déterminées, après des intervalles plus ou moins longs, pendant lesquels ils cessent complètement. Les maladies qui ont ce caractère sont dites *périodiques* : telles sont les fièvres intermittentes, certaines maladies nerveuses, certaines hémorragies, etc. Toutes les maladies périodiques sont combattues avec succès par le quinquina.

PÉRIODYNIE, s. f. [de *περιodynia*, vive douleur]. Douleur intense.

PÉRIONE, s. m. [*periona*, de *περι*, autour, et *ών*, œuf; all. *Eihte*, esp. *perioná*]. On a donné ce nom à la membrane caduque qui se forme dans la matrice après la fécondation; il est inexact en ce que la membrane caduque se produit dans l'utérus, alors même que l'ovule reste dans l'ovaire ou la trompe, ou tombe dans l'abdomen.

PÉRIOPLE, s. m. [de *περι*, autour, et *πλήξ*, sabot]. Terme de vétérinaire. On donne ce nom à une laine épidermique continuation de l'épiderme de la peau et recouvrant l'ongle.

PÉRIORBITTE, s. m. [de *περι*, autour, et *orbita*, orbite; it. et esp. *periorbita*]. Périoste qui revêt la fosse orbitaire.

PÉRIOSTE, s. m. [*periosteum*, de *περι*, autour, et *στέιν*, os; all. *Beinhaut*, *Knochenhaut*, angl. *periosteum*, it. et esp. *periósti*]. Membrane fibreuse, blanche, résistante, qui forme une enveloppe au os et les revêt de toutes parts, excepté dans les endroits où ils sont entourés de cartilages et où s'attachent les tendons. L'union du périoste aux os sous-jacents a lieu au moyen de petits prolongements fibreux et d'une multitude de ramuscules vasculaires. Il contribue à leur accroissement en leur fournissant, par sa face interne, une exsudation qui passe à l'état cartilagineux et finit par s'ossifier.

PÉRIOSTITE, s. f. [all. *Periostitis*, it. *periostite*, esp. *perióstítis*]. Inflammation du périoste.

PÉRIOSTÉOPHYTE, s. m. Productions osseuses partant du périoste. (Allers.)

PÉRIOSTÉOTOMIE, s. f. [*periosteotomia*]. Opération qui consiste à couper une partie du périoste d'un os, en faisant pénétrer dans les tissus un instrument tranchant et à pointe mousse, avec lequel on opère la séparation du périoste et de la tumeur osseuse qu'il recouvre. Une simple piqûre de la peau résulte de l'opération. Sewal a inventé à cet effet un instrument qu'il nomme *périostéotome*. Le plus souvent cette opération manque le but, le volume de la tumeur ne diminuant pas.

PÉRIOSTO-MÉBULLITE, s. f. Nom donné par Gerdy à l'inflammation simultanée de la moelle des os et du périoste.

PÉRIOSTOSE, s. f. [*periostosis*, de *περι*, autour, et *στέιν*, os; all. *Knochenhautentzündung*, *Periostosis*, angl. *periostosis*, it. *periostosi*, esp. *perióstosis*]. Tuméfaction du périoste accompagnée souvent de nécrose des lames superficielles de l'os. Cette tuméfaction est le plus souvent le résultat d'une inflammation du périoste, par suite de laquelle une matière organisable molle, gri-âtre ou blanchâtre, compacte, quel quefois friable, et produite par le périoste lui-même, se dépose à la face interne de cette membrane. Elle a le plus ordinairement son siège sur les os larges. Souvent la matière déposée sous le périoste s'ossifie à la

longue et se convertit en exostose; d'autres fois, au contraire, elle se ramollit et devient pâteuse, sans cependant conserver l'impression du doigt. Souvent, arrivée à un certain degré, la périostose reste stationnaire; quelquefois elle diminue et disparaît; quelquefois aussi elle s'enflamme, la suppuration s'y établit, la tumeur s'ouvre, il s'écoule une petite quantité de pus, et une masse plus ou moins volumineuse de substance grisâtre, gélatineuse, ou semblable au bourbillon d'un furoncle, se présente à l'ouverture. La sortie de cette masse homogène laisse voir le fond d'un ulcère blafard, ou une portion osseuse dénudée et nécrosée: dans le premier cas, la cicatrisation est lente, mais régulière; dans le second, il faut attendre l'expulsion des lames osseuses mortifiées, et la cicatrice est difforme et adhérente à l'os sous-jacent.

PÉRIOSTOSTÉITE, s. f. Nom donné par Gerdy à l'inflammation simultanée du périoste et du tissu osseux.

PÉRIOVULAIRE, adj. Qui entoure l'ovule. V. OVAIRE.

PÉRIPÉTALE, adj. [*peripetalus*, de *περι*, autour, et *πέταλον*, pétale; esp. *peripetalos*]. Se dit des plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes.

PÉRIPÉTALIE, s. f. [*peripetala*]. Nom de la quatorzième classe dans la méthode de Jussieu. Cette classe renferme les plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes.

PÉRIPHÉRIE, s. f. [*periphēria*, de *περι*, autour, et *φέρω*, porter; all. *Umkreis*, angl. *periphery*, it. et esp. *periferia*]. Circonférence ou surface extérieure d'un corps quelconque.

PÉRIPHORANTHE, s. m. [*periphoranthum*, de *περι*, autour, *φέρω*, qui porte, et *ἄνθος*, fleur]. Ensemble des bractées qui entourent l'assemblage des fleurs dans les synanthérées.

PÉRIPNEUMONIE, s. f. [*peripneumonia*, de *περι*, autour, et *πνεύμων*, poumon]. On désigne communément sous ce nom l'inflammation du parenchyme pulmonaire, la *pneumonie* (V. ce mot). Beaucoup d'auteurs préfèrent ce dernier mot, et veulent exclure du langage médical la dénomination de *péripleurmonie*, qui désignerait plutôt, selon eux, l'inflammation de l'enveloppe du poumon, l'inflammation de la plèvre, que celle du tissu propre de cet organe. — *Péripleurmonie catarrhale*, *péripleurmonie fausse*. V. CATARRHE PULMONAIRE. — *Péripleurmonie dans l'espèce bovine*.

(Synonymie: *Maladie de poitrine du gros bétail*; *péripleurmonie gangréneuse*, *maligne*; *péripleurmonie carbunculaire*, *peste péripleurmonique*; *pleuropneumonie épizootique*, *contagieuse*, *chronique*; *pneumonie*, *new disease* des Anglais.) Maladie qui exerce depuis longtemps de grands ravages dans plusieurs contrées de l'Europe. Elle se présente à l'état aigu et à l'état chronique. *État aigu*. Au début, accélération des mouvements des flancs, diminution du murmure respiratoire, remplacé par le souffle bronchique; légère matité, toux sèche, petite et fréquente; au bout de deux à trois jours, anorexie, rumination suspendue, sensibilité de la colonne vertébrale en arrière du garrot; matité, toux pénible; jetage blanchâtre et visqueux. La maladie arrive à ce degré du huitième au dixième jour; alors elle est difficilement curable. La terminaison est la résorption, l'hépatite, la gangrène, l'épanchement et l'état chronique. *État chronique*. On l'a nommé aussi *phthisie péripleurmonique*, pour le distinguer de la phthisie tuberculeuse. Il se

montre à la suite du type aigu. Quelquefois la maladie offre tout d'abord la forme chronique. La marche du mal est lente; les poumons s'hépatisent sur une grande étendue; la médecine est impuissante contre les lésions qui se produisent dans les organes respiratoires. Il faut éviter de confondre cette maladie avec la *phthisie tuberculeuse* ou la *phthisie calcaire*. La péri-pneumonie est contagieuse, c'est un fait parfaitement établi. Le traitement a bien peu d'efficacité. Cependant on a préconisé dans ces derniers temps l'inoculation, moyen qui, dit-on, a notablement diminué la mortalité. Cette inoculation se fait à la queue. L'expérience n'a pas encore prononcé suffisamment sur la question.

PÉRIPTÉRÉ, ÉE, adj. [de *περι*, autour, et *πτέρων*, aile]. Muni d'un appendice membraneux en forme d'aile.

PÉRISCOPIQUES (VERRES) [de *περι*, autour, et *σκοπεῖν*, voir]. Verres en forme de ménisques, convexes-concaves pour les presbytes (avec prédominance de la convexité), et concaves-convexes pour les myopes (avec prédominance de la concavité). On les emploie pour remédier à l'incécité et à la confusion de la vision que produisent les verres à foyer lorsqu'ils sont ovalaires et trop petits; confusion encore plus marquée quand les verres sont biconcaves ou biconvexes, car alors leur courbure moindre à la circonférence fait qu'on ne voit rien nettement qu'en regardant par le centre.

PÉRISPERME, s. m. [*perisperma*, de *περι*, autour, et *σπέρμα*, graine; all. *Keinhülle*, angl. *perisperm*, it. *perispermo*, esp. *perisperma*]. Enveloppe propre de la graine, qu'on nomme aussi *épisperme*. Il est composé du *testa* et du *tegmen*. Ce mot a aussi été employé comme synonyme d'*endosperme*. V. ce mot.

PÉRISPERMÉ, ÉE, adj. [*perispermatus*, it. *perispermato*, esp. *perispermado*]. Se dit d'une graine qui est munie d'un périsperme.

PÉRISPERMIQUE, adj. Qui appartient au périsperme.

PÉRISPLÉNIE. Maladie de l'enveloppe de la rate. (Piorry.)

PÉRISPORANGE, s. m. [*perisporangium*, de *περι*, autour, et *sporangē*; esp. *perisporangio*]. Membrane qui cache et enveloppe les corpuscules reproducteurs des fougères.

PÉRISPORE, s. m. [*perisporium*, de *περι*, autour, et *σπορα*, graine; it. *perisporo*]. Enveloppe du fruit des cryptogames. V. SPORANGE.

PÉRISTALTIQUE, adj. [*peristalticus*, de *περι*, autour, et *πύλλειν*, resserrer; all. *peristaltisch*, *wurmformig*, angl. *peristaltic*, it. *peristaltico*]. Se dit du mouvement par lequel le tube intestinal se contracte pour favoriser le travail de la digestion. Ce mouvement consiste en une sorte d'ondulation, en apparence irrégulière, mais dans laquelle les fibres circulaires de la membrane musculeuse intestinale se contractent successivement de haut en bas, à mesure que la matière chymeuse avance dans le canal alimentaire, et de manière que cette matière, comprimée supérieurement, se trouve poussée dans la portion suivante de l'intestin, dont les fibres sont encore dans le relâchement.

PÉRISTAMINÉ, ÉE, adj. [esp. *peristaminado*]. Se dit d'une plante dont les étamines sont périgynes.

PÉRISTAMINIE, s. f. [*peristaminia*, de *περι*, autour, et *στύμων*, filament]. Nom de la sixième classe dans la méthode de Jussieu. Elle renferme les plantes dicotylédones apétales, à étamines périgynes.

PÉRISTAPHYLIN, adj. et s. m. [*peristaphylinus*, de *περι*, autour, et *σταφυλή*, luette; all. *Zapfenmuskel*, it. et esp. *peristafino*]. Qui entoure la luette.

Péristaphylin externe ou *inférieure* (ptérygo-staphylin, Ch.). Muscle qui s'attache en haut à la base de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde et à la trompe d'Eustache, se fixe en bas à la crête de la face inférieure de la portion horizontale de l'os palatin, et se perd dans l'épaisseur du voile du palais.

Péristaphylin interne ou *supérieure* (péto-staphylin, Ch.). Muscle attaché supérieurement à la face inférieure du rocher et au cartilage de la trompe d'Eustache, et se terminant dans l'épaisseur du voile du palais.

PÉRISTAPHYLI-PHARYNGIEN, adj. et s. m. [it. *peristaflo-faringeo*]. On a désigné sous ce nom, comme un muscle particulier, une portion du palato-staphylin.

PÉRISTÈME, s. m. [de *περι*, autour, et *στύμων*, filament, étamine]. Synonyme de *périanthe*.

PÉRISTOLE, s. f. [*peristole*, *περιστόλη*, angl. *peristole*, it. et esp. *peristole*]. Action péristaltique du canal intestinal.

PÉRISTOME, s. m. [*peristoma*, de *περι*, autour, et *στόμα*, bouche; all. *Peristonium*, angl. *peristome*, it. *peristomo*, esp. *peristoma*]. Garniture simple ou double de petites lanières rangées circulairement, qui borde le plus souvent l'orifice de l'urne des mousses, après la chute de la coiffe et de l'opercule.

PÉRISTYLIQUE, adj. [*peristylicus*, de *περι*, autour, et *στύλος*, style]. Se dit de l'insertion des étamines, quand, l'ovaire étant complètement infère, elles sont insérées entre lui et le calice, et plus ou moins adhérentes à son sommet.

PÉRISYSTOLE, s. f. [*perisystole*, de *περι*, autour, et *συστολή*, contraction; all. et angl. *Perisystole*, it. et esp. *perisistole*]. Temps qui s'écoule entre la systole et la diastole, c'est-à-dire entre la contraction et la dilatation du cœur et des artères.

PÉRITESTE, s. m. [de *περι*, autour, et *testis*, testicule]. Tunique albuginée du testicule. Mot hybride et mauvais: il faut dire *pérididyme*.

PÉRITHÈCE, s. m. [*perithecium*, de *περι*, autour, et *θήκη*, loge]. Nom donné, dans la classe des champignons, à des réceptacles coriaces portant des spores nues ou contenues dans des thèques ou sporanges.

PÉRITOINE, s. m. [*peritonæum*, *περιτόναιον*, de *περι*, autour, et *τέλειον*, étendre: s'étendu autour; all. *Bauchfell*, angl. *peritoneum*, it. et esp. *peritoneo*]. Membrane séreuse qui tapisse la cavité abdominale, se prolonge sur la plupart des organes contenus dans cette cavité, les enveloppe en totalité ou en partie, et maintient leurs rapports respectifs au moyen de nombreux prolongements et de replis ligamenteux (V. ÉPI-PLOON, MÉSÈTERE, MÉSOCOLON, etc.). Le péritoine est, comme toutes les membranes séreuses, une sorte de sac sans ouverture, qui recouvre tous les organes abdominaux sans les contenir dans son intérieur, et dont la surface interne, lisse et humectée de sérosité, est partout en contact avec elle-même. Chez le fœtus mâle, il fournit un prolongement qui accompagne le testicule lors de sa descente (V. TUNIQUE VAGINALE); et chez le fœtus femelle, un petit prolongement engagé dans le canal crural, et appelé *canal de Nuck*.

PÉRITONÉAL, ALE, adj. [*peritonæus*, all. *peritoneal*, it. *peritoneale*, esp. *peritoneal*]. Qui appartient au péritoine: *replis péritonéaux*, *tunique péritonéale*.

On nomme *arrière-cavité péritonéale* une cavité placée au-devant de la colonne vertébrale, derrière l'estomac et au-dessus du mésocôlon transverse ; on l'appelle aussi *cavité épiploïque* ou *arrière-cavité des épiploons*, et son entrée, dite *hiatus de Winslow*, est précisément en au-dessous du col de la vésicule biliaire.

PÉRITONIE. Péritonite chronique. (Piorry.)

PÉRITONITE, s. f. [*peritonitis*, de *περιτόνιον*, le péritoine, avec la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie ; all. *Bauchfellentzündung*, angl. *peritonitis*, it. *peritonite*, esp. *peritonitis*]. Phlegmasie ou inflammation du péritoine. Les signes caractéristiques de cette phlegmasie sont des douleurs abdominales aiguës, lancinantes, augmentant par la moindre pression extérieure, par les fortes inspirations et par le mouvement du corps, avec tension de l'abdomen, hoquets, vomissements, diarrhée ou constipation, fièvre, petitesse et concentration du pouls, affaissement et pâleur de la face ; les traits sont comme tirés en haut et portés vers le front ; la peau est sèche ou couverte d'une sueur froide, etc. — La *péritonite* est souvent *aiguë* ; alors sa durée ne passe pas un ou deux septénaires ; quelquefois même elle est très aiguë, et vingt-quatre ou quarante-huit heures suffisent à son cours entier ; la péritonite chronique a une durée indéterminée. Quand l'inflammation a envahi tout le péritoine, il est rare que l'issue ne soit pas funeste ; et, après la mort du malade, on trouve la membrane séreuse rouge, injectée, ou couverte d'une exsudation concrète, ou bien un épanchement lactescent dans lequel flottent les circonvolutions intestinales et des flocons albumineux. Si la péritonite n'est que partielle, elle est susceptible d'une résolution favorable, à l'aide des moyens antiphlogistiques les plus actifs, et particulièrement des saignées locales, des bains prolongés et des fomentations adoucissantes. — La *péritonite chronique* est caractérisée par une douleur sourde de l'abdomen exagérée par la pression, avec exacerbation le soir ou pendant la digestion, avec mouvement fébrile dans ces conditions. Les intestins sont souvent réunis en masses ou paquets par des néo-membranes ; un liquide séreux ou séro-sanguinolent est épanché dans le péritoine. Elle détermine fréquemment la production de petites granulations grises très nombreuses, principalement fibro-plastiques (V. ce mot et GRANULATION), souvent confondues avec les tubercules ; ceux-ci quelquefois sont cause de péritonite (*péritonite tuberculeuse*), tandis que ces granulations sont un effet de la maladie. — *Péritonite puerpérale*. V. PUERFÉRALE.

PÉRITONORRHÉE, PÉRITONORRHAGIE. Hé-morrhagie du péritoine. (Piorry.)

PÉRITONOTRIPIE. Perforation du péritoine. (Piorry.)

PÉRITROPE, adj. [*peritropus*, de *περι*, autour, et *τρέπω*, tourner ; all. *peritropisch*, angl. *peritropal*, it. et esp. *peritropo*]. Se dit des graines qui se dirigent de l'axe du fruit vers les côtés du péricarpe.

PÉRITYPHLITE, s. f. [de *περι*, autour, et *φύλλος*, aveugle ; angl. *perityphlitis*]. Inflammation du tissu cellulaire qui entoure le cæcum. V. PILEGMON.

PERKINISME, s. m. [angl. *perkinism*, it. et esp. *perkinismo*]. Moyen thérapeutique employé par Perkins, médecin à Plainfield (Amérique). Il consistait dans l'emploi de deux *tracteurs* ou de deux fuseaux faits de métaux différents, que l'on promenait à quelque distance de la peau, et dont on a assimilé les effets au galvanisme. Le perkinisme est tombé dans l'oubli.

PERLE, s. f. [*margarita*, all. *Perl*, angl. *pearl*, it. et esp. *perla*]. Les perles sont du carbonate calcaire combiné avec une substance azotée. On les croyait autrefois astringentes. On employait les plus petites, appelées *semences de perles* ; elles sont maintenant inusitées. Elles sont produites par un mollusque (V. AVICULE). — On a appelé *perle* l'albugo. V. ce mot.

PERLÉ, ÉE, adj. [*perlatus*, it. *perlato*, esp. *perlado*]. Qui a l'éclat ou la forme d'une perle. — *Orge perlé*. V. ORGE.

PERMANENT, ENTE, adj. [*permanens*, all. *bleibend*, *permanent*, angl. *permanent*, it. et esp. *permanente*]. Se dit d'un gaz qui conserve l'état aérique à toutes les températures et sous toutes les pressions.

PERMÉABILITÉ, s. f. [*permeabilitas*, de *per*, à travers, et *meare*, passer ; all. *Durchgänglichkeit*, angl. *permeability*, it. *permeabilità*, esp. *permeabilidad*]. Propriété qu'ont certains corps d'en laisser passer d'autres à travers leurs pores.

PERMÉABLE, adj. [*permeabilis*, all. *durchgänglich*, angl. *permeable*, it. *permeabile*, esp. *permeable*]. Qui jouit de la perméabilité.

PERMUTÉ, ÉE, adj. [*permutatus*, esp. *permutado*]. Se dit d'une fleur dans laquelle l'avortement des organes sexuels détermine un changement notable dans la forme ou les dimensions des organes floraux.

PERNICIEUX, EUSE, adj. [it. et esp. *pernicioso*]. Fièvre pernicieuse. V. FIÈVRE.

PÉRONÉ, s. m. [*fibula*, *cruris radius*, *sura*, *πέρων*, qui signifie proprement : agrafe ; all. *Wadenbein*, angl. *perone*, it. *peroneo*, esp. *perone*]. Os long et grêle, placé à la partie externe de la jambe, et qui a emprunté son nom de sa ressemblance avec une espèce d'agrafe dont se servaient les anciens. Le péroné, placé parallèlement au tibia, dont il est séparé dans toute sa partie moyenne par un espace interosseux, s'articule avec cet os par son extrémité supérieure, qui porte le nom de *tête du péroné* ; son extrémité inférieure ou tarsienne, plus volumineuse, forme la *malléole externe*. — En vétérinaire, chez le cheval, on a donné le nom de *péronés* à trois os, dont un, appelé *péroné du tibia*, n'existe par conséquent qu'au membre postérieur, et les deux autres, nommés *péronés du canon*, se trouvent aux membres antérieurs et postérieurs. Le péroné du tibia est fixé en appendice au côté externe du tibia, et ne se prolonge jusqu'au jarret qu'au moyen d'un ligament. Cet os est de la même longueur que le tibia dans les tétradactyles ; il manque dans les didactyles. Les *péronés du canon* sont deux petits os pyramidaux placés aux côtés de la face postérieure de l'os principal du canon, et moins longs que lui : leur extrémité supérieure est désignée sous le nom de *tête*, et l'inférieure sous celui de *bouton du péroné*. Ces os manquent dans les didactyles et les tétradactyles.

PÉRONÉO-MALLÉOLAIRE, adj. [it. *peroneo-malcolare*]. On a donné ce nom à la veine saphène externe.

PÉRONÉO-SOUS-PHALANGETTIEN du premier orteil. V. FLÉCHISSEUR (long) du gros orteil.

PÉRONÉO-SOUS-TARSIEN. V. PÉRONIER (long) latéral.

PÉRONÉO-SUS-MÉTATARIEN. V. PÉRONIER (court) latéral et PÉRONIER antérieur.

PÉRONÉO-SUS-PHALANGETTIEN commun. V. EXTENSEUR commun des orteils.

PÉRONÉO-SUS-PHALANGETTIEN du pouce. V. EXTENSEUR propre du gros orteil.

PÉRONÉO-TIBIAL, ALE, adj. [*peroneo-tibialis*]. Se dit des articulations par lesquelles le péroné et le tibia se joignent l'un et l'autre en haut et en bas.

PÉRONIER, IÈRE, adj. [*peroneus*, angl. *peroneal*, it. et esp. *peroneo*]. Qui appartient au péroné. — L'artère péronière, l'une des deux branches de terminaison de la poplitée, est située à la partie postérieure et profonde de la jambe, le long du bord et de la face interne du péroné. Près de la malléole externe, elle se divise en péronière postérieure, qui se distribue à la partie externe supérieure du pied; et péronière antérieure, qui descend sur la partie antérieure de l'articulation péronéo-tibiale inférieure, et va s'anastomoser avec la tibiale antérieure.

Péronier antérieur (petit péronéo-sus-métatarsien, Ch.). Muscle qui s'étend de la moitié inférieure à peu près du bord antérieur, et de la face interne du péroné à l'extrémité postérieure du cinquième os du métatarse.

Péronier (court) latéral (grand péronéo-sus-métatarsien, Ch.). Muscle qui s'étend des deux tiers inférieurs du péroné au côté supérieur de l'extrémité postérieure du cinquième os du métatarse.

Péronier (long) latéral (péronéo-sous-tarsien, Ch.). Muscle qui s'étend de la partie supérieure et externe du péroné jusqu'au-dessous du tarse, où il se porte dans la gouttière creusée en devant de l'éminence oblique de la face interne du cuboïde.

PEROXYDE, s. m. [*peroxydum*, all. *Hyperoxyd*, angl. *peroxid*, it. *perossido*, esp. *peroxido*]. Combinaison d'un corps simple avec la plus grande proportion d'oxygène qu'il puisse absorber.

PERSIL, s. m. [*Apium petroselinum*, L., pentandrie digynie, L., ombellifères, J.; all. *Petersilie*, angl. *parsley*, it. *petrosello*, esp. *perejil*]. Plante dont



Fig. 343.

la racine, simple, grosse comme le doigt, blanche, aromatique, est une des cinq racines apéritives. Les feuilles sont employées à l'extérieur comme résolu-

tives. La semence, qui est très aromatique, et qui contient une huile essentielle très concrécible, est une des quatre semences chaudes mineures. Il importe de bien distinguer du persil (Fig. 343), dans les jardins, quelques plantes vireuses, et particulièrement l'*Ethusa cynapium*. Le suc concentré de graine de persil a été appelé *apiol* : recommandé contre les fièvres intermittentes, il n'a réussi à les couper que dans un sixième des cas au plus. Il produit des phénomènes d'ivresse apiolique analogues à ceux de l'ivresse quinquina.

PERSISTANT, ANTE, adj. [*persistens*, angl. *persistens*, all. *perennierend*, angl. *persistent*, it. et esp. *persistente*]. Se dit de tout organe dont la durée se prolonge au delà de l'époque qui semble fixée pour sa chute : par exemple, des feuilles qui restent en place plus d'une année révolue, du style qui ne tombe pas après la fécondation, etc.

PERSONNÉ, ÉE, adj. [*personatus*, *larvatus*, de *persona*, masque; all. *verlarvt*, angl. *personate*, it. *personato*, esp. *personado*]. Se dit d'une corolle monopétale irrégulière et bilabiée, dont les deux lèvres sont closes par le renflement intérieur de la corolle, de manière à représenter grossièrement le museau d'un animal.

PERSONNÉES, s. f. pl. Sous ce nom Linné comprenait les scrophulariées, les orobanchées, gesnériacées, pédalinées, sésamées, acanthacées, bignoniacées et verbénacées.

PERSPIRATION, s. f. [*perspiratio*, all. *Durchdunstung*, angl. *perspiration*, it. *perspirazione*, esp. *perspiracion*]. Exhalation insensible à la surface de la peau ou d'une membrane séreuse.

PERSPIRATOIRE, adj. [*perspiratorius*, all. *perspirierend*, esp. *perspiratorio*]. Qui est le produit de la perspiration.

PERSTRICITION, s. f. [*perstricatio*, de *perstringere*, serrer; it. *perstrizione*, esp. *perstriccion*]. Les anciens appelaient *perstriccion* l'application de ligatures très serrées sur le trajet des gros vaisseaux, par conséquent au creux des aisselles, aux poignets, aux aines, aux jarrets et aux malléoles, pour empêcher le retour des maladies d'accès. De nos jours encore, on a essayé d'arrêter par la perstriccion la marche des accès des fièvres intermittentes.

PERSULFURE, s. m. [*persulphuretum*, esp. *persulfuro*]. Combinaison d'un corps simple avec la plus grande proportion de soufre qu'il puisse absorber.

PERTE, s. f. [all. *Blutfluss*, esp. *perdida*]. Expression par laquelle le vulgaire désigne communément l'hémorrhagie utérine. On a quelquefois appelé *perte blanche* la leucorrhée. — *Pertes séminales*. Maladie sur laquelle Lallemand, de Montpellier, a jeté, il y a une vingtaine d'années, des lumières nouvelles. Elle se trouve déjà esquissée, il est vrai, mais en traits fort exacts, dans la Collection hippocratique (*Des maladies*, II, 54), sous le titre de *phthisie dorsale*. Elle consiste en un écoulement involontaire de sperme. Dans les premiers temps, elle ne se montre guère que sous la forme de pollutions nocturnes; à la suite de songes érotiques, il y a éjaculation sentie par le patient. Plus tard, le sperme est rendu sans érection et indépendamment de toute sensation, soit en allant à la selle, soit à propos de la moindre excitation, par exemple, le voisinage d'une femme. Quand le mal en est là, il trouble profondément l'organisme. Le malade devient faible, sans force, sans énergie. L'impuissance plus ou moins complète accompagne cet état. Le sys-

tème nerveux surtout reçoit de profondes atteintes, et il survient toutes les formes de l'hypochondrie. Le traitement de cette affection consiste dans l'emploi des toniques, du froid sur les organes génitaux et sur la colonne vertébrale, les voyages, les eaux. M. Lallemand a employé souvent, et plus d'une fois avec succès, la cautérisation vésicale par le nitrate d'argent.

PERTÉRÉBRANT, ANTE, adj. [*perterebrans*, de *per*, à travers, et *terebrare*, percer avec une vrille; esp. *perterebrante*]. Se dit d'une douleur vive qui fait éprouver une sensation comparable à celle que déterminerait un instrument vulnérant qui percerait et creuserait une partie: telle est la douleur causée par le panaris.

PERTURBATEUR, TRICE, adj. [*perturbator*, all. *störend*, it. *perturbatore*, esp. *perturbador*]. On appelle *méthode* ou *médecine perturbatrice* une méthode de traitement consistant dans l'emploi de moyens actifs qui tendent à troubler et à abrégier la marche des maladies.

PERTURBATION, s. f. [*perturbatio*, de *perturbare*, troubler; all. *Störung*, angl. *perturbation*, it. *perturbazione*, esp. *perturbacion*]. Entraves mises à la marche d'une maladie par les agents thérapeutiques.

PERTUS, USE, adj. [*pertusus*, all. *durchstossen*]. Se dit d'une feuille qui est percée de trous larges et distribués irrégulièrement.

PÉRUVINE, s. f. (C¹⁸H¹²O²). Produit obtenu en chauffant la cinnamène au contact d'une solution de potasse. Liquide huileux, d'odeur agréable; soluble en petite quantité dans l'eau, miscible avec l'alcool.

PERVENCHE, s. f. [*Vinca*, L., all. *Singrün*, angl. *periwinkle*, it. *pervinca*, esp. *pervinca*]. Genre de plantes (pentandr. monogyn., L., apocynées, J.) dont les espèces *Vinca major* et *Vinca minor* sont quelquefois employées en thérapeutique. Les feuilles de la *petite pervenche* ont une saveur amère et styptique. A petites doses, elles agissent comme toniques et astringentes. A dose plus élevée, elles sont légèrement purgatives et diaphorétiques: aussi une décoction faite avec 32 grammes de canne de Provence et 8 grammes de petite pervenche est-elle un remède vulgairement employé par les femmes qui cessent d'allaiter et qui veulent *faire passer leur lait*, c'est-à-dire établir une dérivation du sang qui afflue vers les mamelles pour la sécrétion du lait. La *grande pervenche* jouit des mêmes propriétés.

PERVERSION, s. f. [*perversio*, de *pervertere*, altérer; all. *Verkehrung*, angl. *perversion*, it. *perversione*, esp. *perversion*]. Changement du bien en mal: il y a, par exemple, *perversion* de l'appétit dans le pica, de la vue dans la diplopie, etc.

PESADE, s. f. [ou *courbette en place*]. Air relevé de manège, dans lequel le cheval, sans que les pieds postérieurs quittent le sol, s'élève du devant, comme s'il voulait sauter.

PESAGE, s. m. Action de peser. La connaissance du poids des animaux gras est importante pour celui qui produit ou qui achète. On distingue dans le pesage le poids vivant ou vif, c'est celui que donne l'animal sur la bascule; le poids brut, c'est-à-dire celui de toutes les parties utiles prises à l'abattage; le poids de viande nette ou de boucherie, c'est celui des parties vendues à l'étal. Pour donner le poids net par rapport avec le poids vivant, Anderson a donné la formule suivante, qui, cependant, n'est pas toujours très exacte: Prendre les $\frac{4}{7}$ ^{es} du poids vivant, ajouter la

moitié de ce même poids, diviser par 2 cette somme; le quotient est le poids net.

PESANT, ANTE, adj. [*gravis*, βαρύς, all. *schwer*, angl. *heavy*, it. *grave*, esp. *pesante*]. Se dit de tout corps qui, abandonné à lui-même, tombe aussitôt sur la surface du globe terrestre, et qui, même lorsqu'il est retenu par quelque obstacle, exprime encore sa tendance à tomber par la pression qu'il exerce contre cet obstacle, c'est-à-dire par son poids.

PESANTEUR, s. f. [*gravitas*, βαρύτης, all. *Schwere*, angl. *heaviness*, it. *gravità*, esp. *pesadez*]. Ce mot exprime tantôt la tendance de tous les corps à tomber vers le centre de la terre; tantôt la cause inconnue de cette tendance, la force élémentaire qui sollicite chacune des parcelles de la matière, et s'exerce en chaque lieu de la terre, perpendiculairement à la surface des eaux tranquilles, de sorte que, cette surface suivant partout la convexité du globe, la direction de la pesanteur, qui s'incline avec elle, doit être différente d'un lieu à un autre.

Pesanteur spécifique [it. *peso specifico*, esp. *pesadéz especifica*]. Rapport du poids d'un corps à son volume; poids d'un corps sous un volume déterminé. On appelle *pesanteur spécifique absolue*, le poids d'un volume déterminé d'une substance quelconque pesée dans une balance ordinaire; *pesanteur spécifique relative*, le rapport entre les densités de deux corps, dont l'un sert de terme de comparaison. C'est l'eau que les physiiciens ont choisie à cet effet: à la température de + 4° centigr. 1 centimètre cube d'eau distillée pèse 1 gramme, 1 litre d'eau pèse 1000 grammes.

PÈSE-ACIDE, PÈSE-LIQUEUR, PÈSE-SEL, s. m. V. ARÉOMÈTRE.

PESSAIRE, s. m. [*pessarium*, πησάρις, all. *Mutterzäpfchen*, *Mutterkranz*, angl. *pessary*, it. *pessario*, *pesso*, esp. *pesario*]. Instrument que l'on introduit et que l'on place à demeure dans le vagin, pour maintenir la matrice en sa situation naturelle, dans le cas de chute ou de relâchement de cet organe, ou de hernie vaginale. On a fait des pessaires de buis, d'ivoire, d'étain, de plomb, d'argent, etc.; mais on ne se sert plus guère aujourd'hui que de pessaires de caoutchouc, qui sont plus légers, plus souples, plus élastiques. On en compose aussi d'un tissu de soie rempli d'une laine choisie, et enduit extérieurement de plusieurs couches de gomme élastique. On leur donne



Fig. 516.

Fig. 515.



Fig. 514.

Fig. 517.

des dimensions et des formes très variées, et l'état des organes ou la nature du déplacement auquel il s'agit de remédier guident dans le choix des uns ou des autres. Il y en a de sphériques, d'ovoïdes, d'aplatis sur deux

sens opposés, d'ovales; il en est d'allongés avec un rétrécissement dans leur milieu (pessaires en huit de chiffre); il y en a en cuvette, en bondon (Fig. 314), en gimblette circulaire (Fig. 315) ou allongée (Fig. 317), ou munis d'une tige de forme variable (Fig. 316). Les pessaires dits à tige, à pivot, ou à bilboquet, sont composés ordinairement d'une partie supérieure évasée, et ayant la forme d'un anneau d'où partent trois branches qui convergent et se réunissent en une tige plus ou moins allongée. Quelle que soit leur forme, les pessaires sont ordinairement un peu déprimés et creusés en cuvette sur la face qui doit être en contact avec le col de l'utérus, et présentent un trou central destiné à l'écoulement du sang menstruel. Ceux qui n'ont point de tige doivent être munis d'un fil pour être retirés du vagin plus facilement. Avant de placer un pessaire, on fait évacuer le rectum et la vessie; la femme est couchée de la bassin élevé, les jambes fléchies et les cuisses écartées: le pessaire, graissé avec de l'huile, du beurre frais ou du cérat, est introduit dans le vagin par une de ses extrémités (s'il est ovale ou ovoïde), ensuite on le tourne en travers, de manière que ses deux extrémités appuient en dedans des ischions et que sa face concave regarde en haut. S'il s'agit d'un pessaire à pivot, on le fixe à l'aide de cordons passés d'une part dans une ouverture pratiquée à l'extrémité de la tige de l'instrument, de l'autre à une ceinture. Les pessaires causent toujours, dans les premiers temps, de la gêne et un écoulement muqueux. Ceux qui sont sphériques exercent, en général, sur la vessie et le rectum une pression insupportable, et l'on préfère ceux qui sont ovales, ovoïdes ou en huit de chiffre, parce qu'étant plus étroits d'arrière en avant, ils appuient moins sur ces organes; mais aussi se déplacent-ils plus facilement. Les femmes qui portent un pessaire doivent avoir soin de le retirer tous les huit ou dix jours pour le laver et le replacer aussitôt. Il suffit ordinairement, pour l'extraire du vagin, de tirer peu à peu, et alternativement en deux sens opposés, sur le fil qui y est attaché ou sur la tige. S'il résiste, on glisse le doigt indicateur de la main droite entre l'instrument et la surface du vagin; on repousse doucement le col de l'utérus, et, avec ce doigt ainsi placé dans la cuvette du pessaire, on renverse l'instrument et l'on dirige son grand diamètre de haut en bas. S'il arrivait que le col de l'utérus se fût engagé dans le trou du pessaire et fût saillie au-dessous de ce trou, il faudrait avant tout en opérer la réduction avec le bout de l'indicateur, ou par une sorte de taxis fait doucement avec les doigts enduits d'un corps gras. En aucun cas, il ne faut négliger de retirer et de nettoyer fréquemment les pessaires, cette négligence pouvant déterminer les affections organiques les plus graves.

PESTE, s. f. [*pestis*, *λεπίς*, all. *Pest*, angl. *plague*, it. et esp. *peste*]. Maladie fébrile, généralement contagieuse, endémique dans le Levant, souvent épidémique, caractérisée par des bubons et des anthrax. Desgenettes distingue dans la peste trois degrés. 1^{er} degré: Fièvre légère sans délire, bubons: presque tous les malades guérissent promptement et facilement. 2^{me} degré: Fièvre, délire, bubons, qui se manifestent aux aines, aux aisselles, et plus rarement à l'angle des mâchoires; le délire s'apaise vers le cinquième jour, et se termine, ainsi que la fièvre, vers le septième; plusieurs malades guérissent. 3^{me} degré: Fièvre et délire considérables, bubons, charbons ou pétéchies, soit simultanément, soit isolément. Des anthrax ont leur siège dans les

parties charnues non recouvertes de poils, telles que les joues, le cou, la poitrine, le dos et les membres. Les symptômes fébriles sont ceux des fièvres ataxiques, mais plus intenses. Rémission ou mort du troisième au sixième jour. Il faut réserver le mot de *peste*, pour la peste d'Orient, la peste à bubons. On dit aussi *typhus d'Orient*.

Peste antonine [*pestis antoniana*]. Maladie fébrile très grave qui sévit dans l'empire romain, et particulièrement à Rome, sous l'empire d'Antonin; ses ravages furent affreux. Galien nous en a laissé quelques traits épars dans ses ouvrages. Elle commença en Asie et s'étendit jusque dans l'Occident. Elle offrait un exanthème qui laissait après lui des ulcérations à la peau, une toux violente, de la raucité, une rougeur de la bouche entière et de la langue, une diarrhée funeste. Hecker, qui a écrit sur cette maladie un mémoire très intéressant, la rapproche de la *peste d'Athènes*.

Peste d'Athènes. Maladie fébrile qui sévit à Athènes d'une manière effroyable pendant la guerre du Péloponèse, dans le 5^e siècle avant l'ère chrétienne. Nous en avons une description due à Thucydide; les médecins hippocratiques n'en font aucune mention. Ce qui est dit des services rendus par Hippocrate dans cette épidémie, des honneurs qui lui furent rendus, du refus qu'il fit d'aller soigner Artaxerces, est une pure fable, appuyée sur des pièces apocryphes. La maladie était caractérisée par une éruption à la peau qui donnait lieu à de petites ulcérations, par des vomissements, par l'affection des organes respiratoires et la diarrhée. Elle venait du haut Orient, et, avant d'atteindre Athènes, elle avait ravagé l'Égypte et la plus grande partie de l'empire des Perses. Quoiqu'il y eût alors un encombrement extrême à Athènes, à cause de la guerre, et qu'on soit porté tout d'abord à voir dans cette affection le typhus proprement dit, cependant il faut exclure le typhus quand on fait réflexion que la *peste d'Athènes* ne fut pas bornée à cette ville, mais qu'elle venait de l'Orient et qu'elle sévit sur de vastes contrées. De la *peste d'Athènes*, de la *peste antonine*, on a fait une seule affection qui visita à diverses reprises les peuples de l'antiquité, et à laquelle on n'observe plus aujourd'hui de maladie exactement semblable.

Peste noire [*pestis nigra*, all. *der schwarze Tod*, it. *la mortalega grande*]. La plus formidable épidémie dont l'histoire ait conservé le souvenir, et qui régna dans le milieu du 14^e siècle. Elle vint d'Asie, et ravagea l'Europe et l'Afrique. C'était la vraie peste à bubons et à charbons; mais un épiphénomène particulier se montra: les organes respiratoires étaient pris d'une inflammation putride; une violente douleur se faisait sentir à la poitrine; il survenait des hémoptysies et l'haleine répandait une odeur très fétide. La mortalité fut excessive; et, comme toujours dans les extrêmes malheurs, la raison et la morale perdirent leurs droits. D'une part, les hommes se livrèrent à toute sorte d'excès; d'autre part, des bandes de fanatiques, voulant apaiser la colère du ciel, se formèrent et parcoururent les villes et les campagnes, en se flagellant.

PESTILENTIEL, ELLE, adj. [*pestilentialis*, de *pestis*, peste; all. *pestartig*, angl. *pestilential*, it. *pestilenziale*, esp. *pestilencial*]. Maladie pestilentielle. On a donné ce nom à la peste, et, par extension, aux maladies contagieuses de mauvais caractère.

PÉTALE, s. m. [*petalum*, de *πέταλον*, feuille; all. *Blumenblatt*, angl. *petal*, it. et esp. *petalo*]. Nom qu'on

donne à chacune des pièces qui composent une corolle polypétale, quand elles sont absolument distinctes les unes des autres et libres de toute adhérence à la base.

PÉTALODÉ, ÉE, adj. [*petalodeus*]. Se dit des fleurs qui doublent, par transformation en pétale, des organes des verticilles autres que la corollaire.

PÉTALOÏDE, adj. [*petalodes*, esp. *petaloide*]. Qui a de la ressemblance avec la corolle par rapport à la structure, au tissu ou à la couleur.

PÉTASITE, s. m. V. TUSSILAGE.

PÉTÉCHIAL, ALE, adj. [*petechialis*, all. et angl. *petechial*, it. *petecchiale*]. Qui ressemble à des pétéchiés, ou qui est accompagné de pétéchiés. — On a donné le nom de *fièvre pétéchiale* au typhus.

PÉTÉCHIE, s. f. [*petechia*, *peticula*, all. *Petechien*, angl. *petechia*, it. *petecchie*, esp. *petequia*]. On donne le nom de *pétéchies* à des taches rouges ou pourprées, semblables à des morsures de puce, qui se manifestent souvent sur la peau durant le cours des maladies aiguës les plus graves. Elles sont dues à un petit épanchement sanguin. Quelquefois aussi on a appelé *pétéchies* le pourpre même.

PÉTININE, s. f. V. BUTYRIQUE.

PÉTIOLAIRE, adj. [*petiolaris*, all. *blattstielständig*, angl. *petiolar*, esp. *peciolar*]. Qui croît sur le pétiole, ou qui tient de la nature du pétiole.

PÉTIOLE, s. m. [*petiolus*, all. *Blattstiel*, angl. *petiole*, it. *peziolo*, esp. *peciolo*]. Espèce de support situé à la base de la feuille, qui en soutient la partie plane, et qui est formé par des fibres séparées de la tige, mais non encore épanonies.

PÉTIOLÉ, ÉE, adj. [*petiolatus*, all. *gestielt*, angl. *petiolate*, it. *peziolato*, esp. *pecioloado*]. Qui est muni d'un pétiole.

PÉTIOLÉEN, ENNE, adj. [*petioleanus*, esp. *pecioloano*]. Se dit des parties qui proviennent de la dégénérescence du pétiole.

PÉTIOLULE, s. m. [*petiolulus*, all. *Plattstielchen*, esp. *peciolulo*]. Pétiole particulier de chaque foliole dans une feuille composée.

PÉTIOLULÉ, ÉE, adj. [*petiolulatus*, esp. *peciolulado*]. Qui est muni d'un pétiolule.

PÉTIT-CHÈNE. V. CHAMÉPITIS et GERMANDRÉE.

PÉTIT-HOUX. V. HOUX (*petit*).

PÉTIT-LAIT, s. m. [*serum lactis*, ἰὸν γάλακτος, all. *Molken*, angl. *wey*, esp. *siero*]. Partie séreuse du lait, qu'on obtient en faisant cailler du lait de vache au moyen de la présure (environ 2^{gr},50 pour 2 kilogram. de lait) ou d'un peu de vinaigre, accélérant la coagulation en plaçant le vase sur les cendres chaudes, augmentant graduellement la chaleur dès que le lait commence à se cailler, de manière cependant que la liqueur ne bouille pas, et transvasant ensuite le sérum. A cet état, le petit-lait est trouble et blanchâtre : pour le clarifier, on bat des blancs d'œufs (3 pour 2 kilogram. de petit-lait); on y verse peu à peu le petit-lait, et on le fait bouillir. Dès que l'ébullition commence, on jette peu à peu dans la liqueur quelques grains de tartrate acide de potasse (1^{gr},20 sur 2 kilogram. de petit-lait); dès qu'elle devient claire, on la passe à travers un linge, ensuite à travers le papier josephi. Le petit-lait bien préparé est parfaitement limpide, jaune verdâtre, d'une saveur douceâtre légèrement sucrée; il est composé de beaucoup d'eau, de traces de matière caséuse et de beurre, de sucre de lait, d'acides acétique et lactique, de quelques lactates, de phosphates de chaux et de potasse, et de chlorure de potassium. Le *petit-lait*

se passe facilement à la fermentation acide. A l'état frais, on l'administre comme adoucissant et laxatif. On le donne par verrées de deux heures en deux heures, et même plus souvent; mais quelques estomacs le supportent difficilement.

Petit-lait d'Hoffmann. Nom donné au liquide qu'on obtient en traitant par l'eau bouillante le lait évaporé jusqu'à consistance presque solide. On conservait autrefois cet extrait du lait, dans les pharmacies, pour faire extemporanément le *petit-lait d'Hoffmann*, médicament qui n'est plus usité, parce qu'il n'a jamais les mêmes qualités que le petit-lait ordinaire.

Petit-lait de Weiss. On le prépare en faisant infuser dans petit-lait bouillant, 500 gram. : caille-lait jaune, fleurs de sureau, d'hypericum et de tilleul, à 1^{gr},20; séné mondé et sulfate de soude, à 4 gram. On l'emploie pour diminuer ou supprimer la sécrétion du lait chez les femmes qui cessent d'allaiter; et de là son nom de *remède antilaiteux*. Il agit comme purgatif.

PETITE CENTAURÉE. V. CENTAURÉE.

PETITE CIGUË. V. CIGUË.

PETITE CHÉLIDOÏNE. V. RENONCULE.

PETITE VÉROLE. V. VARIOLE.

PÉTIVÉRIE, s. f. [*petiveria*]. Genre de plantes phytolaccées pétivériacées, dont une espèce à odeur d'ail (*Petiveria alliacea*, L.), dite *herbe aux poules de Guinée*, haute de 1 mètre, est recherchée des bestiaux, mais donne à leur lait une légère odeur d'ail. Ses racines sont employées contre les insectes qui attaquent la laine.

PÉTREUX, EUSE, adj. [*petrosus*, angl. *petrous*, it. et esp. *petroso*]. Qui tient de la pierre. — *Os pétreux*. V. ROCHER. — *Sinus pétreux*. Nom donné à quatre sinus veineux de la dure-mère : deux à droite et deux à gauche, distingués en *supérieur* et *inférieur*, de chaque côté. Le *supérieur*, situé le long du bord supérieur du rocher, est formé par l'écartement des deux lames de la tente du cervelet. Il s'ouvre en arrière dans le sinus latéral correspondant, et communique en avant avec celui du côté opposé, ainsi qu'avec le sinus caverneux. L'*inférieur* est placé dans la gouttière que présentent les bords réunis du rocher et de l'occipital. — *Nerfs pétreux*. V. OTIQUE.

PÉTROLE, s. m. [*petroleum*, de *petra*, pierre, et *oleum*, huile; all. *Steinöl*, angl. *petrol*, it. *petrolio*, esp. *petroleo*]. Bitume liquide ainsi appelé parce qu'il découle des fentes des rochers. On en trouve des sources dans diverses parties de la France, en Italie, en Sicile, dans l'Inde. Celui de France se rencontre principalement à Gabian, près Béziers : de là le nom d'*huile de Gabian* qui lui a été donné. Le *pétrole* est du naphte contenant de l'asphalte; c'est un liquide onctueux, presque opaque, d'un brun noirâtre ou rougeâtre, d'une odeur bitumineuse, forte et très tenace, plus léger que l'eau. Sa pesanteur spécifique est de 0,834 à 0,878. Il devient incolore par la distillation, et ressemble alors entièrement au naphte. Il a été employé comme vermifuge et antispasmodique.

PÉTROLÈNE, s. m. (C²⁰H¹⁶). Carbone d'hydrogène qui se trouve combiné avec l'asphalte dans plusieurs sortes de résines fossiles. Jaune pâle, goût peu prononcé, odeur d'asphalte. Liquide, bout à 280°; insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther.

PÉTRO-OCCIPITAL, ALE, adj. [it. *petro-occipitale*, esp. *petro-occipital*]. Qui appartient à l'apophyse pierreuse du temporal et à l'occipital : *suture pétro-occipitale*.

PÉTRO SALPINGO-PHARYNGIEN, s. m. Faisceau charnu qui s'étend du sphénoïde, du rocher et de la trompe d'Eustache, à la partie supérieure du pharynx.

PÉTRO-SALPINGO-STAPHYLIN. V. PÉRISTAPHYLIN *interne*.

PÉTRO-SPHÉNOÏDAL, ALE, adj. [*petro-sphenoïdalis*, esp. *petro-sfenoidal*]. Nom donné à une petite suture formée par les bords antérieur du rocher et postérieur du sphénoïde.

PÉTRO-STAPHYLIN. V. PÉRISTAPHYLIN *interne*.

PEUCÉDAN, s. m. [*Peucedanum officinale*, L., pentandrie digynie, L., ombellifères, J. ; all. *Haarstrang*, angl. *hog's fennel*, it. et esp. *peucedano*]. Plante dont la racine, qui contient un suc gomme-résineux et d'odeur vireuse, était employée autrefois dans l'hystérie.

PEUCÉDANIN, s. m., ou **PEUCÉDANITE**, s. f. [esp. *peucedanino*]. Substance cristallisable en aiguilles soyeuses, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, de saveur amère, fusible en résine à 60° centigr., soluble dans les alcalis, d'où les acides la précipitent, qu'on a extraite de la racine du peucedan au moyen de l'alcool bouillant.

PEUCYLE, s. f., ou **TÉRÉBILÈNE**, s. m. (C¹⁰H⁸) [esp. *peucilo*]. Huile qui se forme quand on distille avec de la chaux le produit obtenu en traitant l'essence de térébenthine par l'acide chlorhydrique. Elle ne diffère pas de la substance appelée *camphogène* ; seulement elle bout à 131°, et non à 145°, comme le fait le camphogène.

PEUPLIER, s. m. [*Populus nigra*, dioécie octandrie, L., amentacées, J. ; all. *Pappel*, angl. *poplar*, it. *pioppo*, esp. *alamo*]. Arbre dont les bourgeons, qui sont oblongs, pointus, d'un vert jaunâtre, enduits d'une matière résineuse très odorante, font la base de l'onguent populéum, et ont été recommandés aussi à l'intérieur dans les maladies chroniques des poumons, à la dose de 8 à 16 grammes en infusion dans 500 grammes d'eau ou de vin.

PEYER (GLANDES DE). V. INTESTIN.

PHACITIS, s. f. [de *φακίς*, lentille]. Inflammation hypothétique du cristallin, car il est complètement dépourvu de vaisseaux.

PHACOHYMÉNITIS, s. f. [de *φακίς*, lentille, et *ὑμῆν*, membrane]. Inflammation de la capsule du cristallin. Si tant est qu'on l'ait observée, ce ne peut être que sur la moitié postérieure de la capsule, qui seule est vasculaire, et seulement pendant l'enfance.

PHACOÏDE, adj. [*phacoides*, de *φακίς*, lentille, et *εἶδος*, ressemblance ; all. *linsenartig*, it. *facioïde*]. Le cristallin a été quelquefois appelé *corps phacoïde*, à cause de sa forme lenticulaire.

PHÆORRHÉTINE, s. f. (C¹⁶H⁸O⁷). Poudre résineuse extraite, avec l'oporrhétine et l'érythrorrhétine, de la rhubarbe. Difficilement soluble dans l'eau et dans l'éther ; facilement dans l'acide acétique, les alcalis, l'alcool. Elle est précipitée des alcalis par les sels minéraux avec une couleur jaune. Ses combinaisons avec les alcalis sont d'un rouge brun foncé.

PHAGÉDÉNIQUE, adj. [*phagedænicus*, de *φαγέδαινα*, faim dévorante ; all. *fressend*, angl. *phagedænie*, it. *fagedenico*, esp. *fajedenico*]. Épithète donnée aux ulcères qui rongent les parties voisines, et aux substances qu'on emploie pour consumer les chairs fongueuses. On donne en particulier ce nom à des ulcères qui ont pour point de départ un chancre (d'où le nom de *chancres phagédéniques*) ou un bubon ouvert

naturellement ou artificiellement, s'étendent surtout en largeur et quelquefois en profondeur, et résistent souvent pendant plusieurs mois et même plusieurs années à la cicatrisation. Tous les moyens locaux et généraux ont été essayés en vain contre eux. Les cautérisations de leur surface avec la teinture d'iode ou avec le fer rouge sont les meilleurs moyens spéciaux à employer.

PHAJENSULFIDE, s. m. (C⁸H³Az⁶S⁴). Produit de décomposition de l'acide bisulfocyanique à 160°.

PHALACROSE, s. f. [*phalacrosis*, de *φαλακρός*, chauve ; angl. *baldness*, it. *falacrosi*, esp. *falacrosis*]. Chute des cheveux, calvitie.

PHALANGE, s. f. [*phalanx*, angl. *phalanx*, it. et esp. *falange*]. On appelle ainsi les petits os longs qui concourent à former les doigts et les orteils. On en compte quatorze à chaque main et autant à chaque pied, en tout cinquante-six. Chaque doigt en a trois, sauf le pouce, qui n'en possède que deux. Placées verticalement à chaque doigt, au-dessus les unes des autres, elles sont distinguées en *premières* (*phalanges* proprement dites, *phalanges métacarpiennes*, ou *phalanges métatarsiennes*), *secondes* (*phalangines*), et *troisièmes* (*phalanges unguéales*, *phalanges*).

PHALANGETTE, s. f. [it. *falangetta*, esp. *falangita*]. Nom donné aux dernières phalanges des doigts et des orteils, celles qui portent les ongles.

PHALANGINE, s. f. [it. et esp. *falangina*]. Nom donné aux secondes phalanges des doigts et des orteils qui en ont trois.

PHALANGOSE, s. f. [*phalangosis*, de *φαλαγγίς*, phalange ; it. *falangosi*, esp. *falangosis*]. Maladie des paupières, consistant en une double ou triple rangée de cils, dont les postérieurs, dirigés vers la conjonctive, irritent l'œil et déterminent le larmoiement. La *phalangose* est une espèce de trichiasis ; mais elle en diffère, selon Paul d'Égine, en ce que, dans le trichiasis, l'irritation est causée par des cils accidentels et surnuméraires ; au lieu que, dans la phalangose, il y a simplement déviation des cils naturels. — On a aussi donné ce nom au relâchement de la paupière supérieure par suite de la paralysie du muscle élévateur de cette partie.

PHALCENSULFIDE, s. m. Produit de décomposition du sulfocyanhydrate d'ammoniaque de 205° à 270°. (C¹²H¹²Az²S².)

PHALLITE, s. f. [de *φαλλίς*, le pénis, avec la désinence *ite* qui indique une phlegmasie ; it. *fallitide*, esp. *fallitis*]. Inflammation du pénis.

PHALLODYNIE, s. f. [de *φαλλός*, le pénis, et *ὄδυνν*, douleur ; esp. *falodinia*]. Douleur vague au pénis.

PHALLORRHAGIE, s. f. [*phallorrhagia*, de *φαλλός*, le pénis, et *ῥήγναι*, je sors avec force ; it. et esp. *falloragia*]. Synonyme inusité de *blennorrhagie*. — Ce mot a été quelquefois employé pour désigner l'hémorrhagie qui a lieu à la surface du gland.

PHANÉRANTHE, adj. [*phaneranthus*, de *φανερός*, apparent, et *ἄνθος*, fleur ; esp. *faneranto*]. Sc dit des plantes dont les fleurs sont évidentes.

PHANÈRE, s. m. [de *φανερός*, apparent ; it. *fanero*]. Nom donné aux productions apparentes et persistantes à la surface de la peau, comme les poils, les crins, les cornes, etc. Ce mot est l'opposé de *crypte*. V. ce mot.

PHANÉRIFÈRE, adj. V. POIL.

PHANÉROGAME, adj. [*phanerogamus*, de *φανερός*, apparent, et *γάμος*, noces ; all. *phanerogamisch*, angl. *phanerogamous*, it. *fanerogama*, esp. *fanerogama*].

Épithète donnée aux plantes dont les organes sexuels sont bien manifestes.

PHANÉROGAMIE, s. f. [*phanerogamia*]. Grande division du règne végétal, comprenant toutes les plantes à organes sexuels apparents, pourvus d'anthères, de pistil et souvent d'enveloppes florales.

PHANÉRONEURE, adj. [*phaneroneurus*, de φανερός, apparent, et νεύρον, nerf; esp. *faneroneura*]. Se dit des animaux qui ont des nerfs bien distincts.

PHANTASME, s. m. [*phantasma*, de φάντασμα, fantôme, ou fausse apparence; angl. *phantasm*, it. et esp. *fantasmá*]. Lésion du sens de la vue, ou quelquefois des facultés mentales, dans laquelle les malades croient voir des objets qu'ils n'ont réellement pas devant les yeux.

PHARMACEUTIQUE, adj. [*pharmaceuticus*, all. *pharmaceutisch*, angl. *pharmaceutic*, it. et esp. *farmaceutico*]. Qui a rapport à la pharmacie : préparations pharmaceutiques.

PHARMACIE, s. f. [*ars pharmaceutica*, all. *Pharmacie*, angl. *pharmacy*, it. et esp. *farmacia*]. L'art de reconnaître, de recueillir, de conserver les drogues simples, et de préparer les médicaments composés. La pharmacie comprend, par conséquent, outre la connaissance de l'histoire naturelle pharmaceutique, la collection des substances médicamenteuses, la préparation des médicaments, et leur conservation ou reposiion. 1° Par collection, on entend l'approvisionnement que doit en faire le pharmacien, leur choix, leur émondation, leur dessiccation. 2° Par préparation, on entend les modifications que l'on fait éprouver aux drogues simples, leurs mélanges, leurs combinaisons, pour arriver à l'état de médicaments. 3° Enfin, par reposiion, on entend toutes les précautions nécessaires pour préserver les médicaments des altérations ou détériorations qu'ils sont susceptibles d'éprouver.—On distinguait autrefois la pharmacie galénique et la pharmacie chimique. Lâ première, ainsi appelée parce qu'elle avait été suivie par Galien, avait pour objet les opérations que l'on faisait avec les médicaments sans les analyser. La pharmacie chimique s'occupait de la préparation des médicaments, fondée sur l'action chimique de leurs principes. Cette distinction est évidemment inadmissible : la pharmacie est inséparable de la chimie.—On appelle aussi pharmacie l'officine ou le lieu où les médicaments sont préparés ou débités, ou bien la profession même du pharmacien ; c'est dans ce dernier sens que l'on dit l'exercice de la pharmacie, la police de la pharmacie. Nul ne peut se faire recevoir pharmacien sans avoir exercé son art pendant huit années au moins dans des pharmacies légalement établies, ou bien sans avoir suivi pendant trois ans les cours d'une école de pharmacie et avoir résidé pendant trois autres années dans ces pharmacies. L'examen et la réception des pharmaciens se font, ou dans les écoles de pharmacie ou par les jurys médicaux. L'aspirant doit être âgé d'au moins vingt-cinq ans. Il reçoit un diplôme qu'il doit présenter, à Paris, au préfet de police, et, dans les autres villes, au préfet du département, devant lequel il prête serment d'exercer son art avec probité et fidélité. Les pharmaciens reçus dans une école peuvent s'établir dans toute la France; ceux qui sont reçus par un jury ne peuvent s'établir que dans le département où ils ont été reçus. (Lois des 21 germinal et 25 thermidor an XI.)—Aucun élève ne peut quitter un pharmacien sans l'avoir averti huit jours d'avance, et il est tenu de lui demander acte de cet

avertissement. Aucun élève sorti de chez un pharmacien ne peut entrer dans une autre officine avant qu'il y ait une année révolue depuis sa sortie, si l'officine n'est pas éloignée d'au moins 975 mètres de la première.—Au décès d'un pharmacien, sa veuve peut continuer à tenir son officine ouverte pendant un an, à la condition de faire agréer par l'école de pharmacie, par le jury ou par les pharmaciens agrégés au jury, l'élève chargé de la préparation des médicaments; un pharmacien est, en outre, chargé de diriger et de surveiller les préparations de l'officine. Les mêmes formalités doivent être remplies lorsqu'un pharmacien est obligé de s'absenter de son officine pour un long voyage, ou qu'une maladie grave l'empêche de s'en occuper. (Arrêt de la cour de Nîmes, 10 septembre 1829.)—Les officines doivent être visitées au moins une fois l'an par les professeurs des écoles ou par les membres des jurys, et les pharmaciens paient 6 francs pour droit de visite.—Les pharmaciens sont réputés commerçants, et soumis, par conséquent, à toutes les règles du Code de commerce. (Voyez Guilbourt, *Manuel légal des pharmaciens*, Paris, 1852.)

PHARMACIEN, s. m. [*pharmacopœus*, all. *Apotheker*, angl. *apothecary*, it. *speziale*, *farmacista*]. Qui exerce la pharmacie, qui vend des médicaments. Synonyme d'apothicaire.

PHARMACOGYMIE, s. f. [it. *farmacochimia*, esp. *farmacochimica*]. Synonyme de pharmacie chimique. V. PHARMACIE.

PHARMACODYNAMIQUE, s. f. [de φάρμακον, médicament, et δύναμις, force; angl. *pharmacodynamics*]. Branche de la matière médicale qui traite des effets ou du pouvoir des médicaments.

PHARMACOLOGIE, s. f. [*pharmacologia*, de φάρμακον, médicament, et λόγος, discours; all. *Pharmakologie*, angl. *pharmacology*, it. et esp. *farmacologia*]. Partie de la matière médicale qui a pour objet de faire connaître les médicaments en tout ce qui peut éclairer l'emploi de ces moyens thérapeutiques.

PHARMACOPEË, s. f. [*pharmacopœa*, de φάρμακον, médicament, et ποιέω, faire; all. *Pharmacopoe*, angl. *pharmacopœia*, *dispensatory*, it. et esp. *farmacopea*]. L'art de préparer les médicaments, ou bien la connaissance des formules et des procédés relatifs à cette préparation. Ce mot est synonyme de *Code: pharmaceutique*. V. CODEX.

PHARMACOPOLE, s. m. [*pharmacopola*, de φάρμακον, médicament, et πωλείν, vendre; angl. *pharmacopolist*, *druggist*, it. et esp. *farmacopola*]. Vendeur de drogues, charlatan.

PHARMACOPOSIE, s. f. [*pharmacoposia*, de φάρμακον, médicament, et ποσις, boisson; esp. *farmacoposia*]. On appelle ainsi un médicament liquide quelconque, et particulièrement un médicament purgatif.

PHARYNGELCIE, **PHARYNGELCOSIE**. Ulcération du pharynx. (Piorry.)

PHARYNGIE, **PHARYNGOPATHIE**. Maladie du pharynx. (Piorry.)

PHARYNGIEN, **IENNE**, adj. [*pharyngeus*, angl. *pharyngeal*, it. *fariniano*, esp. *faríngeo*]. Qui a rapport au pharynx.—*Artères pharyngiennes*. Elles sont au nombre de deux. L'une, supérieure (ptérygo-palatine), naît de la maxillaire interne parvenue au sommet de la fosse zygomatique; l'autre, inférieure, naît profondément de la carotide externe, au niveau de la faciale.—*Nerf pharyngien*. Premier rameau nerveux

que fournit le pneumogastrique ; il descend derrière l'artère carotide interne, et se partage, au niveau du constricteur moyen, en un grand nombre de filets qui s'anastomosent avec des filets du glosso-pharyngien et du laryngé supérieur, et forment ainsi le *plexus pharyngien*.

PHARYNGITE, s. f. [*pharyngitis*, all. *Schlundentzündung*, angl. *pharyngitis*, it. *faringite*, esp. *faringitis*]. Inflammation du pharynx (V. ANGINE pharyngée ou gutturale). — *Pharyngite apostématique* (*pharyngitis apostematica*). Inflammation du pharynx qui se termine par la formation d'un abcès dans la paroi postérieure du pharynx. Ces abcès sont quelquefois difficiles à reconnaître. Ils ont besoin d'être ouverts par l'instrument tranchant.

PHARYNGOCARCINIE. Cancer du pharynx. (P.)

PHARYNGOCELE, s. f. [*pharyngocoele*, de φάρυξ, le pharynx, et κήλη, tumeur, hernie ; angl. *pharyngocoele*, it. *faringocoele*]. Sorte de tumeur résultant du prolapsus ou d'une dilatation anormale du pharynx.

PHARYNGO-GLOSSIEN. V. GLOSSO-PHARYNGIEN.

PHARYNGOGRAPHIE, s. f. [*pharyngographia*, de φάρυξ, pharynx, et γράφειν, décrire ; it. et esp. *faringografia*]. Description anatomique du pharynx.

PHARYNGOLOGIE, s. f. [*pharyngologia*, de φάρυξ, le pharynx, λόγος, discours ; it. et esp. *faringologia*]. Partie de l'anatomie qui traite du pharynx.

PHARYNGORRHÉMIE, PHARYNGORRHAGIE. Hémorragie du pharynx. (Piorry.)

PHARYNGO-STAPHYLIN, adj. et s. m. [*pharyngostaphylinus*, esp. *faringoestafilino*]. Muscle qui, du bord postérieur de la voûte palatine, s'étend au pilier postérieur du voile du palais et à la partie postérieure supérieure du cartilage thyroïde.

PHARYNGOSYPHOSIE. Affection syphilitique du pharynx. (Piorry.)

PHARYNGOTOME, s. m. [*pharyngotomus*, de φάρυξ, le pharynx, et τομή, section ; all. *Pharyngotom*, angl. *pharyngotome*, it. et esp. *faringotomo*]. Instrument inventé par J.-L. Petit, et consistant en une lame étroite, cachée dans une longue gaine d'argent légèrement courbée, d'où on la fait sortir à volonté au moyen d'un ressort. On se sert du *pharyngotome* pour ouvrir les abcès situés dans le fond de la gorge et pour scarifier les amygdales.

PHARYNGOTOMIE, s. f. [*pharyngotomia*, même étymologie que le précédent ; all. *Schlundschnitt*, it. et esp. *faringotomia*]. Section du pharynx. Incision qu'on fait au pharynx pour en extraire un corps étranger, ou pour ouvrir les abcès qui s'y sont formés. L'incision du pharynx doit être pratiquée avec les mêmes précautions que l'œsophagotomie. V. ce mot.

PHARYNX, s. m. [*pharynx*, φάρυξ, arrière-bouche, gosier ; all. *Schlund*, *Pharynx*, angl. *pharynx*, it. et esp. *faringe*]. Canal musculo-membraneux, irrégulièrement infundibuliforme, situé au-devant de la colonne vertébrale, séparé de la bouche par le voile du palais, et se continuant inférieurement avec l'œsophage. Le pharynx, dont la paroi supérieure est formée par la base du crâne, présente en devant, et de haut en bas, les ouvertures postérieures des cavités nasales, la face postérieure du voile du palais, l'ouverture gutturale de la bouche, la base de la langue, l'épiglotte, l'entrée du larynx et la face postérieure de cet organe. On voit supérieurement de chaque côté l'orifice de la trompe d'Eustache. Le pharynx donne passage à l'air pendant la respiration, et aux aliments lors de la dé-

glutition. Il est tapissé par une membrane muqueuse qui se continue avec celle du nez, de la bouche, du larynx et de l'œsophage. Les faisceaux musculaires qui concourent à former ses parois naissent, à droite et à gauche, de différents points de la région gutturale, de l'os hyoïde, de la base de la langue, des cartilages cricoïde, thyroïde, etc. ; se dirigent obliquement sur les côtés, s'épanouissent dans leur trajet, se contournent en arrière, se croisent sur la ligne médiane, et forment des prolongements qui, en haut, se portent à la surface basilaire, et se perdent, en bas, dans le tissu de l'œsophage.

Fig. 518. — Coupe verticale de la bouche et du pharynx vus de profil.

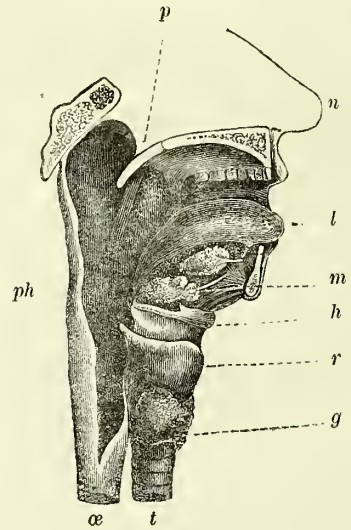


Fig. 518.

n, le nez ; *l*, la langue ; *m*, portion de l'os maxillaire inférieur, derrière laquelle on voit la glande sublinguale et, plus inférieurement, la glande sous-maxillaire, pourvues l'une et l'autre d'un conduit excréteur dirigé d'arrière en avant et de bas en haut ; *h*, l'os hyoïde,

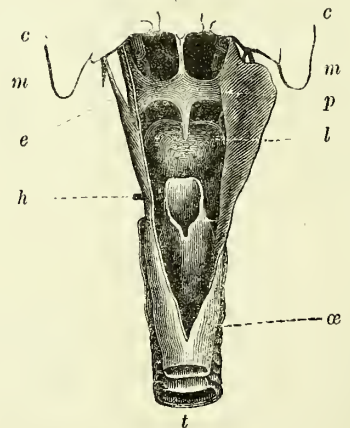


Fig. 519.

auquel est suspendu le larynx *r*, qui se continue inférieurement avec la trachéo-artère *t*, et au-devant

duquel est la glande thyroïde *g*; *e*, portion de la base du crâne formant la paroi supérieure du pharynx; *p*, partie postérieure de la voûte palatine, au-dessus de laquelle est l'ouverture postérieure des fosses nasales; *ph*, paroi postérieure du pharynx; *æ*, extrémité inférieure du pharynx se continuant avec l'œsophage.

Fig. 319. — Le pharynx vu par derrière et ouvert de manière à montrer la position relative des organes situés sur sa paroi antérieure.

c, *c*, la base du crâne; *m*, *m*, les apophyses mastoïdes; *n*, cloison verticale qui sépare les deux fosses nasales; *p*, voile du palais faisant suite à la voûte palatine et duquel descend un prolongement nommé la *lurette*; *l*, la base de la langue, au-dessus de laquelle on aperçoit, de chaque côté de la lurette, la cavité buccale; *e*, un des muscles éleveurs du pharynx; *h*, extrémité gauche de l'os hyoïde, caché de l'autre côté par la paroi postérieure du pharynx, qui se trouve rejetée en dehors; dans le pharynx, à la même hauteur, est l'ouverture du larynx, surmontée de l'épiglotte, qui est appliquée contre la base de la langue; *æ*, commencement de l'œsophage, au-devant duquel descend la trachée-artère *t*.

La voûte ou partie supérieure, dite aussi partie *basilaire*, du pharynx représente une espèce de cavité cubique, qui est rétrécie par une membrane muqueuse d'un aspect entièrement différent de celui de la muqueuse du reste du pharynx (Lorain). Elle diffère : 1° par la couleur, parce que cette muqueuse est plus foncée, plus rouge, étant plus riche en vaisseaux; 2° par la surface, qui, au lieu d'être unie, est anfractueuse et forme des espèces de circonvolutions régulières. Cette disposition existe dans toute l'étendue de cette surface, comprise entre la ligne d'insertion du pharynx vertical (paroi postérieure) et la partie postérieure du vomer, et latéralement entre les sillons profonds des trompes d'Eustachi, ayant 2 centimètres de long sur 1 centimètre et demi de large environ. Si l'on verse dessus un filet d'eau, on voit un aspect tomenteux, plissé, dû à ce que cette muqueuse est disposée en sillons, qui lui donnent son apparence boursoufflée; les sillons sont profonds et se dirigent d'avant en arrière, dans toute la longueur de cet espace, au nombre de quatre de chaque côté. Un sillon médian plus profond (3 à 4 millimètres de profondeur) sépare ces plis en nombre égal et symétrique de chaque côté; son extrémité postérieure se termine en un *infundibulum* ou *foramen cæcum*. En tendant cette muqueuse par la traction du pharynx, les sillons deviennent beaucoup plus apparents; la muqueuse adhère au périoste, et, quand on arrive à cette espèce de *foramen cæcum* (analogue à celui de la base de la langue), on voit qu'elle s'enfonce profondément au milieu du tissu fibreux blanc et que l'on ne peut pas la séparer du périoste, à l'aide duquel elle adhère à l'os. Quant aux bases des apophyses ptérygoïdes, à leur aile interne, la muqueuse est disposée comme dans les fosses nasales. En outre : 1° dans toute la portion à peu près horizontale qui correspond à l'apophyse basilaire jusqu'à une ligne horizontale tirée au point où cette muqueuse devient verticale, et 2° sur les côtés jusqu'au niveau des orifices de la trompe d'Eustache, la muqueuse offre un aspect rosé et une surface lisse propre à toutes les muqueuses pourvues d'épithélium cylindrique; ici encore elle présente une teinte rosée ou gris rougeâtre plus foncée que partout ailleurs et se rapprochant de celle qui est offerte par la muqueuse pituitaire. C'est à partir de ces li-

mites que la muqueuse prend l'aspect qu'elle conserve dans toute l'étendue du pharynx (Lorain). Robin a montré, de plus, que c'est à partir aussi de ces mêmes limites que la muqueuse offre un épithélium pavimenteux et qu'elle a des *papilles*. Celles-ci sont cylindriques ou coniques; beaucoup d'entre elles sont subdivisées en deux, à cinq ou six lobes généralement coniques, et qui font de la papille un organe plus volumineux à son sommet qu'à sa base, laquelle représente ainsi un pédicule cylindrique plus ou moins allongé. Toutes ces papilles, tant celles qui sont simples que celles qui sont subdivisées au sommet, sont parcourues par une anse vasculaire unique, rarement double. Des subdivisions dont nous avons parlé résultent, pour ces organes, des conformations variées, singulières et très remarquables; elles sont remarquables également par leur volume ou mieux par leur longueur. Le corps cylindrique ou ramifié qu'elle représente n'a, en général, que 5 à 8 centièmes de millimètre d'épaisseur; la longueur atteint communément 1 à 2 dixièmes de millimètre, surtout dans les papilles qui sont ramifiées. Ces papilles offrent encore ce fait peu commun dans les muqueuses à épithélium pavimenteux, c'est que l'épithélium de la région ne comble pas entièrement les intervalles placés entre elles. Il en résulte que la muqueuse de l'apophyse basilaire se distingue, d'une manière très frappante, de la muqueuse pharyngienne; cette différence se manifeste, au point même où commence l'épithélium pavimenteux, par un aspect finement grenu, apercevable à l'œil nu, ou mieux à la loupe, qui tranche avec l'aspect lisse de la surface des plis de la muqueuse basilaire. Cet aspect finement granuleux, qui apparaît en quelque sorte brusquement sur les limites indiquées plus haut, est dû à la présence des papilles qui viennent d'être décrites. La muqueuse pourvue de papilles recouvre de petites glandes qui offrent tous les caractères de structure des glandes salivaires; leur quantité est susceptible de varier d'un sujet à l'autre, ainsi que leur volume. Toute la muqueuse basilaire et du voisinage des trompes est pourvue d'un épithélium cylindrique, semblable à celui de la muqueuse des fosses nasales. Cet épithélium forme une couche unique; au-dessous de lui se trouve la surface de la muqueuse, qui est plissée, comme nous l'a montré l'anatomie descriptive, mais dont la surface même est lisse, c'est-à-dire dépourvue de papilles. Cette muqueuse forme une trame composée de fibres de tissu cellulaire, à faisceaux peu serrés, ne renfermant que fort peu de fibres élastiques, surtout comparativement à la muqueuse voisine chargée de papilles. Cette muqueuse molle, facile à déchirer, offre une épaisseur qui, chez les sujets âgés, ne dépasse pas 1 à 2 millimètres, mais qui peut en atteindre 4 à 5 chez l'adulte; chez les jeunes sujets aussi elle est molle, facile à déchirer. Comme toutes les muqueuses à épithélium cylindrique (la muqueuse duodénale exceptée), cette muqueuse-ci renferme des glandes qui sont comprises dans l'épaisseur même de sa trame, et qui concourent à lui donner cette épaisseur: ces glandes sont nombreuses, assez rapprochées les unes des autres; elles appartiennent aux glandes en grappe simple; elles ont la conformation extérieure des glandes de la muqueuse des fosses nasales. Toutefois il est à noter que ces culs-de-sac, constituant ces glandes, sont plus rapprochés les uns des autres que dans la muqueuse pituitaire proprement dite, en sorte que le petit grain glandulaire qui repré-

rente chacune de ces glandes est bien arrondi, plus ramassé et non allongé, en forme de grappe ou d'épi. Chacun des culs-de-sac, dont la réunion constitue les glandes, offre un diamètre de 5 à 8 centièmes de millimètre : sa paroi propre n'a guère que 2 à 3 millièmes de millimètre ; elle est homogène, très molle, très friable, très adhérente à la trame de la muqueuse au sein de laquelle se trouve la glande ; aussi se déchire-t-elle avec la plus grande facilité, et on a les plus grandes difficultés à l'isoler. Ces culs-de-sac sont remplis plutôt que tapissés d'épithélium nucléaire. Cet épithélium est formé de noyaux libres, parfaitement sphériques, larges de 5 à 8 millièmes de millimètre, mais en général de 6 à 7 millièmes ; leur contour est net, leur masse est peu fœcée ; elle renferme quelques granulations grisâtres, mais pas de nucléole proprement dit : cet épithélium nucléaire se retrouve dans toutes les glandes de la pituitaire. Le canal excréteur de ces glandes s'ouvre, soit à la surface, soit dans la profondeur des plis de la muqueuse, par un orifice large de 1 à 2 dixièmes de millimètre. On peut, sur beaucoup de sujets, faire suinter par cet orifice un mucus visqueux, gluant, grisâtre, ou même presque opaque, qui doit sa coloration au plus ou moins grand nombre de noyaux qu'il tient en suspension. Il importe de noter qu'au-dessus de cette muqueuse plissée on trouve déjà un certain nombre de glandes salivaires. Celles-ci sont quelquefois fort peu nombreuses ; mais dans le voisinage de l'endroit où la muqueuse va présenter les caractères de muqueuse à épithélium pavimenteux, on rencontre chez certains sujets ces glandes-là en assez grande proportion : il est facile, par leur structure, de les distinguer des glandes que nous venons de décrire, lesquelles, à proprement parler, ne se distinguent pas les unes des autres à l'œil nu, tandis que les salivaires se voient facilement ; elles sont presque constamment aussi accompagnées de vésicules adipeuses qui manquent dans les pituitaires. La muqueuse à épithélium cylindrique adhère intimement au périoste dans une étendue de 1 centimètre carré environ, qui répond immédiatement à la terminaison de la cloison des fosses nasales. Dans cette partie-là, et même dans le voisinage, les glandes salivaires sous-muqueuses manquent, et les glandes intra-muqueuses sont elles-mêmes très rares. Le périoste, à ce niveau, est remarquable par son épaisseur. V. PITUITAIRE (*muqueuse*).

PHÉLENSULFIDE, s. m. (C¹⁴H¹⁴Az¹⁴S²). Corps blanc, cristallin, produit par décomposition, à 300°, du sulfocyanhydrate d'ammoniaque.

PHELLANDRE AQUATIQUE, s. f. V. CIGUË.

PHÉNIGME, s. m. [*phœnigmus*, de φαεινγμός, action de teindre en rouge]. Rubéfaction à l'aide des sinapismes, des orties, etc.

PHÉNIQUE. V. PHÉNOL.

PHÉNOL ou **SPYROL**, s. m. [*acide carbolique* ou *phénique*, *hydrate d'oxyde de phényle*, *salicone*]. Produit de décomposition, par la chaleur, de l'acide spyroïlique, de la salicine et de distillation de la houille. Solide, incolore, cristallisable ; fond à 35°, bout à 188° ; odeur particulière, saveur brûlante ; peu soluble dans l'eau, en toute proportion dans l'éther et l'alcool. (C¹²H⁶O².)

PHÉNOMÈNE, s. m. [*phænomenum*, de φαίνωμαι, je parais ; all. *Phænomen*, angl. *phenomenon*, it. et esp. *fenomeno*]. Tout ce qui tombe sous les sens, tout ce qui peut affecter notre sensibilité d'une manière quelconque, soit au physique, soit au moral. — En

médecine, on appelle *phénomène* tout changement, appréciable par nos sens, qui survient dans un organe ou une fonction : on dit les *phénomènes de la circulation*, les *phénomènes de la respiration*. Le *phénomène* est à la physiologie ou biologie dynamique ce que le *caractère* est à l'anatomie ou autre partie de la biologie statique. En pathologie, ce mot est souvent synonyme de *symptôme*.

PHILADELPHÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones voisine des saxifragées, polypétales, périgynes, ovaire adhérent au calice, étamines 4 à 10 ou en nombre multiple, attachées autour du sommet de l'ovaire. Le *seringat* (*Phladelphus coronarius*, L.) appartient à cette famille.

PHILIATRE, s. m. [*philiater*, de φίλος, ami, et ἰατρική, médecine ; esp. *filiatre*]. Qui se livre à l'étude de la médecine, qui cultive la médecine.

PHILLYRINE, s. f. Principe retiré des écorces de *Phyllirea media* et *latifolia*. Blanc, brillant, cristallisable ; soluble dans l'eau et l'alcool chaud, peu dans l'éther, non dans l'alcool. Saveur amère.

PHILOBOSIE, s. f. [*philobiosis*, de φίλος, ami, et βίος, vie ; esp. *filobiosia*]. Amour de la vie.

PHILONIUM, s. m. [*φιλόνειον*, ainsi appelé du médecin Philon ; esp. *filonio*]. Électuaire opiacé, et par conséquent anodin, dont les anciens faisaient fréquemment usage.

PHILOPATRIDALGIE, s. f. [*philopatridalgia*, de φίλος, ami, πατρίς, patrie, et ἄλγος, douleur ; esp. *filopatridalgia*]. Espèce de mélancolie ou de monomanie produite par le désir de revoir son pays. V. NOSTALGIE.

PHILOSOPHIE, s. f. [*philosophia*, φιλοσοφία, de φίλος, ami, et σοφία, sagesse ; all. *Philosophie*, *Weltweisheit*, angl. *philosophy*, it. et esp. *filosofia*]. On donne le nom de *philosophie* à un système de notions générales ou abstraites (ces deux termes sont ici synonymes) sur l'ensemble des choses. Elle présente trois phases essentielles qui correspondent à trois phases successives dans la civilisation : elle est progressivement *théologique*, *métaphysique* et *positive*. Dans la première phase, l'explication des choses est rattachée à des personnalités qui sont la cause des existences, des phénomènes et des événements. Dans la seconde, quand la critique a commencé à ébranler les notions spontanées ou théologiques, une classe d'entités intervient dans le système, et élimine çà et là et de plus en plus les êtres divins dont l'agence était admise en tout phénomène. Dans la troisième, on renonce à la recherche de l'absolu, c'est-à-dire des causes premières et des causes finales, désormais reconnues inaccessibles, et bonnes seulement pour occuper l'enfance de l'esprit humain, et l'on s'applique uniquement à la recherche des lois et des conditions. V. POSITIVE (*philosophie*). C'est ainsi que la philosophie satisfait au besoin de la raison, qui est d'avoir une source de règles générales supérieures à elle, et régissant l'intelligence et la conduite, et elle remplit son office justement parce qu'elle est relative, s'accommodant, par le mode même de sa formation, à tous les degrés du développement humain. — *Philosophie médicale*. Rameau détaché de la philosophie générale. La philosophie d'une science particulière est le système des idées générales qui appartiennent à cette science ; et, comme la médecine n'est qu'un appendice de la biologie, c'est par l'intermédiaire de celle-ci (V. BIOLOGIE) qu'il faut arriver à celle-là. Le terme culminant de la *philosophie médicale* est que toute la

pathologie est seulement une altération des propriétés normales des parties vivantes. Là est le pivot de la médecine et le dernier système auquel elle puisse arriver ; si bien que, depuis qu'elle a atteint cette idée suprême, tous les systèmes qui l'ont si longtemps occupée, soutenue, agitée, sont tombés spontanément en désuétude. Ce point de vue acquis, elle a à décrire les maladies et à les classer. Son domaine se divise en deux grandes parties, suivant qu'elle s'occupe d'entretenir la santé (*hygiène*), ou de guérir les maladies (*médecine* proprement dite). C'est là qu'intervient l'étude du rapport entre l'être vivant et le milieu ; car toute l'efficacité de la médecine, comme art, dépend du judicieux emploi des moyens capables de modifier l'être vivant. V. MALADIE ET MÉDECINE.

PHILOSOPHIQUE, adj. [*philosophicus*, all. *philosophisch*, angl. *philosophical*, it. et esp. *filosofico*]. Quelquefois, dans les sciences médicales, ce mot est synonyme de *méthodique* : *nosographie philosophique*, etc.

PHILTRE, s. m. [*philtrum*, *φίλτρον*, de *φίλειω*, j'aime ; all. *Liebestrank*, angl. *philtre*, it. et esp. *filtro*]. Breuvage qu'on supposait propre à inspirer de l'amour. — Enfoncement de la lèvre supérieure situé immédiatement sous la cloison du nez.

PHIMOSIS, s. m. [*capistratio*, *φίμοσις*, de *φίμος*, ficelle, cordon ; all. et angl. *Phimosi*, it. *fimosi*, esp. *fimosis*]. Étroitesse naturelle ou resserrement de l'ouverture du prépuce au-devant de l'extrémité de la verge, d'où résulte l'impossibilité de découvrir le gland. Des chancres du prépuce ou du gland, qui déterminent l'engorgement de l'un ou de l'autre de ces organes, donnent souvent lieu à cette maladie. Si les symptômes inflammatoires sont modérés, on se contente de faire des injections émollientes entre le prépuce et le gland, d'appliquer des topiques de même nature, de prescrire des bains locaux ou généraux, des boissons délayantes, etc. S'ils sont plus intenses, on applique des sangues au périnée. Quelquefois même il faut pratiquer une saignée au bras. Si ces moyens sont insuffisants, il faut se hâter d'opérer le débridement en incisant la face dorsale du prépuce. Le malade étant couché sur le bord de son lit, et la verge étant maintenue inclinée en bas par un aide, le chirurgien introduit sous le prépuce une sonde cannelée, d'un très petit volume et sans cul-de-sac ; puis, maintenant cette sonde avec la main gauche, il glisse sur la cannelure de la sonde la lame d'un bistouri étroit, dont la pointe va percer le prépuce à la hauteur déterminée par l'instrument conducteur, et le tranchant divise ensuite d'un seul coup, d'arrière en avant, toute la portion cutanée placée devant lui. Souvent on ne se sert que du bistouri, en ayant soin d'en garnir la pointe d'une petite boule de cir : lorsque l'instrument a été introduit sous le prépuce jusqu'à la hauteur jugée convenable, le chirurgien abaisse son poignet, de manière à relever la pointe du bistouri ; celle-ci traverse les parois du repli, et la section s'achève comme il vient d'être dit. — Assez souvent le phimosis est congénital, et ce vice de conformation, auquel il est important de remédier de bonne heure, exige aussi le débridement, que l'on pratique par les mêmes procédés.

PHLÉBARTÉRIE, PHLÉBARTÉRIOPATHIE. Maladie de l'aorte pulmonaire. (Piorry.)

PHLÉBASIE PÉRIANGIOSPERMIQUE. Varicocèle. (Piorry.)

PHLÉBECTASIE, s. f. [*phlebetasis*, de *φλέψ*, veine, et *ἐκτασις*, dilatation ; all. *Krampfadern*, it. *flebettasia*, esp. *flebetasia*]. Nom donné par Alibert à la dilatation d'une veine ou d'une portion de veine.

PHLÉBEMPHRAXIE. Obstruction des veines. (P.)

PHLÉBENTÉRISME, s. m. [de *φλέψ*, veine, et *έντερον*, intestin]. Nom donné à une hypothèse d'après laquelle de Quatrefages, supposant que, lorsqu'un appareil disparaît dans l'économie, la fonction qu'il accomplit ne disparaît pas, avait, après avoir mal observé l'appareil circulatoire, admis à tort sa disparition dans certains êtres et son remplacement par le tube digestif si s'y serait substitué pour accomplir la *circulation*, non plus du sang, mais directement des substances alimentaires chymifiées. Les organes pris pour des expansions digestives ramifiées étaient de larges conduits biliaires dans certains mollusques, des cæcums intestinaux simples ou ramifiés dans divers annelés (V. LACUNAIRE ET SINUS). De ces observations anatomiques inexactes, il avait inféré que : *la forme du corps et l'organisation intérieure sont indépendantes l'une de l'autre*, idée qui est complètement en désaccord avec l'observation. Les mollusques gastéropodes désignés sous le nom de *phlébentérés* ne diffèrent pas, par leur organisation, des gastéropodes qui s'en rapprochent par leur constitution extérieure ; les fonctions de la digestion, de la circulation et de la respiration, s'exécutent chez ces mollusques de la même manière que chez les autres animaux de la même classe, et à l'aide des mêmes appareils, constitués d'une manière tout à fait analogue ; ces mollusques doivent, par conséquent, rentrer dans les groupes des nudibranches, des inférobanches, etc., d'où ils avaient été retirés. Les mots *appareil gastrovasculaire*, appliqués à l'un des organes de l'appareil digestif de ces mollusques, doivent être supprimés comme exprimant une idée inexacte, et remplacés par ceux d'*organe gastro-hépatique* ou *conduits gastro-biliaires*. Il doit en être de même des autres expressions par lesquelles on a cherché à rendre plus tard la même idée, ou à désigner la fonction nouvelle correspondant à ce nouvel appareil : telle est, par exemple, l'expression d'*appareil* et de *fonction d'irrigation organique*, etc. Le mot *phlébentérés*, puis ceux qui en sont venus, comme les expressions d'*entérobanches* et *dermobanches*, doivent être également rayés de la science, car ils expriment encore, sur les fonctions de la respiration et de la circulation des mollusques, des idées complètement inexactes, et désignent, au point de vue zoologique, des groupes d'animaux qui ne sont pas différents des animaux déjà connus. Le mot *phlébentérisme*, par lequel on a cherché à généraliser les mêmes faits, mais de manière à rendre leur signification moins nette, moins précise, et, par suite, à rendre moins saisissable leur véritable aspect, doit également disparaître de la science. Les conséquences théoriques qu'on avait voulu déduire de ces faits pour changer les principes de la science ne sauraient être admises, et ces principes restent ce qu'ils étaient. L'idée du *phlébentérisme* doit être considérée comme une de ces vaines tentatives de rénovation qui, apparaissant de loin en loin dans la science, l'entraînent pour un instant hors des voies normales, où elle ne tarde pas à rentrer, mais après avoir exigé néanmoins des efforts considérables. V. LACUNAIRE (*circulation*) et SINUS *utérins*.

PHLÉBEVRYSME, s. m. [*phlebeurysma*, de *φλέψ*,

veine, et εὐρύσμις, dilatation des veines. Ce mot est synonyme de *varice*.

PHLÉBHÉPATOSTÉNOSE. Rétrécissement des veines du foie. (Piorry.)

PHLÉBIE, PHLÉBOPATHIE. Maladie des veines. (Piorry.)

PHLÉBITE, s. f. [*phlebitis*, de φλεβίς, φλεβός, veine, avec la désinence *ite*, qui indique une phlegmasie ; all. *Blutaderentzündung*, angl. *phlebitis*, it. *flebite*, esp. *flebitis*]. Nom donné par Breschet à l'inflammation de la membrane interne des veines. C'est, en général, à la phlébite qu'est due la mort des individus qui succombent à la suite des plaies ou des opérations chirurgicales (*phlébite traumatique*). La *phlébite utérine* est une des formes les plus redoutables de la maladie inflammatoire dite *fièvre puerpérale*. Le premier effet de toute phlébite, c'est la coagulation du sang avec adhérence aux parois du vaisseau ; de là l'interception du cours de ce liquide, et la stagnation du sang veineux et de la sérosité dans les parties correspondantes, si les veines collatérales ne peuvent suffire à la circulation ; de là un œdème douloureux qui est une des formes des affections dites *phlegmatia alba dolens* (V. ce mot). Lorsqu'on examine un sujet mort à la suite d'une phlébite, la première chose qui frappe les yeux, c'est un cordon dur qui suit exactement le trajet de la veine malade ; les parties environnantes sont aussi les plus souvent dures, tendues, et présentent tous les caractères de l'inflammation qui, dans ce cas, s'est propagée de dedans en dehors. On rencontre quelquefois des abcès indépendants de la veine, développés dans le tissu cellulaire ; les ganglions situés dans le voisinage ont quelquefois augmenté de volume. Si maintenant on ouvre la veine, les capillaires apparaissent injectés, la paroi interne de la veine est marbrée, la couleur en est plus ou moins foncée, suivant l'époque de la maladie ; ainsi, dans le commencement de la première période, les marbrures auront une couleur rouge clair ; un peu plus tard, la coloration est plus foncée et peut arriver au violet intense, c'est le summum de l'inflammation ; en même temps, c'est la limite de la résistance vitale des tissus. Bientôt la coloration va suivre une marche inverse et passer par le brun pour arriver au jaune livide, ensuite au gris : c'est la deuxième période. Les parois veineuses, qui au début étaient dures et épaisses, deviennent friables, pulvérulentes, se dépolissent et prennent un aspect grenu. L'intérieur de la veine renferme un caillot, quelquefois des fausses membranes : dans les premiers temps de la maladie, ce caillot oblitère complètement la veine, et il est rare qu'il soit mélangé ; ce n'est que plus tard, lorsque la suppuration s'est effectuée, que les modifications surviennent. Il arrive quelquefois que l'on rencontre une petite quantité de pus dans le caillot (V. PSEUDO-PUS). Les *symptômes* sont une douleur lancinante dans tout le membre ; l'examen montre un cordon dur, rouge, sensible à la pression, suivant exactement le trajet de la veine enflammée, avec empatement du tissu cellulaire environnant. A mesure que l'inflammation fait des progrès, la douleur augmente et prend le caractère pulsatif ; lorsque l'inflammation du tissu cellulaire environnant est très vive, il se forme quelquefois des abcès. Le malade se plaint de malaise général ; il a des frissons, comme dans presque tout état inflammatoire. Au début, la soif est plus ou moins vive ; il y a des vomissements (glairoux dans la

phlébite de la veine porte) en même temps que de la céphalalgie ; la fièvre est plus ou moins vive, cela dépend du calibre de la veine enflammée et de l'intensité de l'inflammation ; la langue est sèche, et enduite, dans quelques cas, d'une couche verdâtre à la partie médiane. Un symptôme d'une certaine valeur dans la phlébite de la veine porte est le développement considérable des veines superficielles de l'abdomen. L'inflammation des veines a de la tendance à suivre une marche ascendante, c'est-à-dire des capillaires vers le cœur. Dans le cours de l'inflammation, si les symptômes primitifs ne se sont pas amendés, si l'état général ne s'est pas amélioré, on voit survenir des frissons répétés par intervalles quelquefois assez éloignés : c'est l'annonce de la formation du pus. Le traitement doit être énergique au début de la maladie, dans le but de juguler la maladie, et d'éviter par là la deuxième période, car c'est là où est le danger capital ; on doit donc d'abord employer les émissions sanguines, tant locales que générales. Les premières doivent être préférées dans les phlébites superficielles, les secondes dans les phlébites profondes, sans cependant, lorsque les unes ont été employées, proscrire les autres ; il sera très utile d'appliquer le froid, un des plus puissants moyens de combattre les inflammations : l'irrigation continue, lorsqu'elle peut être appliquée, est la manière que l'on doit préférer ; les onctions avec l'onguent mercuriel, les boissons rafraîchissantes, limonade, orangeade, etc., seront d'un bon emploi. Mais, passé la première période, aussitôt que les symptômes généraux commencent à se manifester, les saignées n'ont plus aucun résultat avantageux : il faut recourir aux stimulants diffusibles et aux toniques (acétate d'ammoniaque, quinquina), aux applications extérieures très chaudes, aux purgatifs et surtout aux vomitifs (tartre stibié à hautes doses), au calomélas, aux diurétiques énergiques. Malgré les moyens les plus actifs, la médecine est presque toujours impuissante, lorsque se manifestent les symptômes d'*infection purulente* (V. ce mot et PYOHÉMIE). Lorsque la suppuration est établie, il faut donner issue au pus le plus promptement et le plus largement possible, de manière à lui laisser un libre écoulement.— *Phlébite adhésive.* Les phénomènes de la cicatrisation des plaies, après avoir été attribués faussement à une prétendue *inflammation adhésive* (V. NUTRITION et PRODUCTION), ont été considérés comme dus spécialement à une inflammation des veines ; celle-ci déterminant la coagulation du sang, et l'adhésion du caillot aux parois venant empêcher l'écoulement sanguin et permettre la cicatrisation. Mais on sait actuellement que l'inflammation, surtout celle des veines, est un obstacle à la cicatrisation, qui est une *reproduction* de tissus, dont l'étude exigeait la connaissance de la génération ou production première de ceux-ci. La cicatrisation est d'autant plus retardée qu'il y a plus d'inflammation de la plaie. En outre, le sang cesse de couler par les veines ouvertes longtemps avant que celle-ci survienne, et sans qu'il soit nécessaire qu'un caillot soit formé dans les veines ; leur affaissement suffit pour cela.

PHLÉBOGRAPHIE, s. f. [*phlebographia*, de φλεβίς, gén. φλεβός, veine, et γραφή, description] ; it. et esp. *flebografia*]. Description des veines.

PHLÉBOLITHÉ, s. m. [*phlebolithus*, de φλεβίς, veine, et λίθος, pierre ; it. *flebolite*]. Concrétion calcaire qu'on rencontre dans l'intérieur de quelques veines vari-

queues des jambes, du rectum, des ligaments larges, etc. Ce sont des caillots de fibrine anciennement coagulée, plus ou moins denses, ordinairement incrustés de sels calcaires.

PHLÉBOLITHIE. Concrétions dans les veines. (P.)

PHLÉBOLOGIE, s. f. [*phlebologia*, de φλέψ, gén. φλέβης, veine, et λόγος, discours; all. *Phlebologie*, it. et esp. *flebologia*]. Traité des veines.

PHLÉBORRHAGIE, s. f. [*phleborrhagia*, de φλέψ, veine, et ῥήγνυμι, je romps; it. et esp. *fleborragia*]. Rupture d'une veine. Hémorrhagie veineuse.

PHLÉBOSTÉIE. Ossification des veines. (Piorry.)

PHLÉBOSTÉNOSIE. Rétrécissement des veines. (P.)

PHLÉBOTOME, s. m. [*phlebotomus*, de φλέψ, veine, et τομή, section, incision; all. *Aderlassschneider*, angl. *phlebotom*, it. et esp. *flebotomo*]. On donne ce nom à la *flammelette* dont on se sert, surtout en Allemagne, pour saigner. C'est une espèce de petite boîte de métal, renfermant une lame tranchante que l'on fait sortir au moyen d'une bascule à ressort. Pour saigner avec cet instrument, on tend le ressort, on place la lame près de la veine qu'on veut ouvrir, et on lâche la détente. Il n'est plus guère usité.

PHLÉBOTOMIE, s. f. [*phlebotomia*, même étymologie que le précédent; all. *Aderlass*, angl. *phlebotomy*, *bleeding*, it. et esp. *flebotomia*]. Ouverture qu'on fait à une veine pour en tirer du sang (V. SAIGNÉE). Dissection des veines.

PHLÉBOTOMISTE, s. m. [all. et angl. *Phlebotomist*, it. et esp. *flebotomista*]. Chirurgien qui pratique la phlébotomie ou l'opération de la saignée.

PHLEGMAGOGUE, adj. et s. m. [*phlegmagogus*, de φλέγμα, phlegme, pituite, et ἄγω, chasser; angl. *phlegmagogue*, it. *flemmagogo*, esp. *flemagogo*]. Nom que les médecins humoristes donnent aux médicaments qui évacuent la pituite.

PHLEGMASIE, s. f. [*phlegmasia*, φλεγμασία, de φλέγω, je brûle; all. *Entzündung*, it. *flemmasia*, esp. *flegmasia*]. Les nosologistes appellent *phlegmasies* ou *inflammations* une classe de maladies internes très fréquentes, consistant en une surexcitation qui appelle le sang dans les vaisseaux capillaires d'un organe; d'où résulte de la douleur, de la rougeur, de la chaleur, du gonflement, etc., phénomènes caractéristiques de l'inflammation (V. ce mot). Le mot *phlegmasie*, qui, selon Galien, signifiait, chez les anciens, toute inflammation avec fièvre, est plus particulièrement consacré à désigner l'état inflammatoire des organes intérieurs.

PHLEGMASIQUE, adj. [*inflammatorius*, all. *entzündlich*, esp. *flemasico*]. Qui tient à la phlegmasie, à l'inflammation.

PHLEGMATIA ALBA DOLENS. Sous cette dénomination, qui signifie *œdème blanc douloureux*, on désigne particulièrement un gonflement aigu et douloureux des membres abdominaux, dont les femmes sont quelquefois atteintes à la suite des couches, et qui est quelquefois précédé ou accompagné des symptômes de la phlébite iliaque. V. PHLÉBITE et PUERPÉRALE (*fièvre*). Ce gonflement n'affecte quelquefois qu'un seul membre. Il peut se manifester aussi sur d'autres parties, et dans d'autres cas que celui de suites de couches; aussi on peut également l'observer chez les hommes atteints de phlébite. Ce gonflement œdémateux, avec pâleur de la peau et douleur vive ou nulle, selon les cas, est souvent du à une coagulation spontanée du sang dans les veines. Chez les malades ca-

chectiques, la fibrine se coagule dans les veines des membres supérieurs et inférieurs, mais surtout pelviens. Rarement elle a lieu dans les veines du cou et les sinus du crâne, bien qu'elle y ait été vue. Ce sont le plus souvent les veines profondes qui sont le siège de la coagulation, plus rarement les superficielles. La pression d'une tumeur sur une veine grosse ou petite, l'envahissement des parois veineuses par le tissu cancéreux ou par le tissu épidermique morbide, déterminent la coagulation de la fibrine dans les veines par suite de stase du sang. Cette coagulation de la fibrine dans les veines non enflammées et même nullement malades, chez les phthisiques, les cancéreux et toutes les variétés de cachexies (d'où *phlegmatia alba dolens*), a pour condition principale la coagulabilité facile et rapide que la fibrine acquiert dans les affections qui s'accompagnent de cachexie; cette coagulation est déterminée secondairement par la stase ou le simple ralentissement de la circulation du sang.

PHLEGMATIE, s. f. [*phlegmatia*, de φλέγμα, phlegme]. Synonyme d'*anasarque* ou *œdème*.

PHLEGMATIQUE, adj. et s. [*phlegmaticus*, de φλέγμα, phlegme; it. *flemmatico*]. Qui abonde en phlegme. Synonyme de *lymphatique*.

PHLEGMATORRHAGIE, s. f. [*phlegmatorrhagia*, de φλέγμα, phlegme ou pituite, et ῥήγνυμι, je coule avec force; it. *flemmatorragia*, esp. *flegmatorragia*]. Excrétion abondante, par les narines, d'une mucosité limpide et comme séreuse, sans inflammation. Ce mot a été aussi employé comme synonyme de *catarrhe*, de *bronchorrhée*, etc.

PHLEGME, s. m. [*pituita*, *phlegma*, φλέγμα; all. *Phlegma*, *Schleim*, angl. *phlegm*, it. *flemma*, esp. *flema*]. L'une des quatre humeurs des anciens. Elle est, suivant eux, froide et humide, comme l'atrabile est froide et sèche; elle prédomine surtout en hiver. — Les anciens chimistes donnaient le nom de *phlegmes* aux produits aqueux, insipides et inodores, obtenus en soumettant à l'action de la chaleur des matières végétales plus ou moins humides.

PHLEGMON, s. m. [*phlegmone*, de φλεγμονή, dérivé de φλέγω, je brûle; all. *Entzündungsgeschwulst*, angl. *phlegmon*, it. *flemmone*, esp. *flemon*]. Inflammation du tissu cellulaire. Le phlegmon peut se développer dans toutes les parties qui contiennent une certaine quantité de ce tissu. Il peut avoir son siège dans les organes que renferment les cavités splanchniques; mais le plus ordinairement on appelle ainsi des tumeurs formées dans le tissu cellulaire sous-cutané ou sous-aponévrotique. Les causes les plus communes des phlegmons sont des coups, des chutes, des piqûres, des corps étrangers introduits dans les organes, etc. Ils s'annoncent par des douleurs plus ou moins vives, qui augmentent par le mouvement et par la pression. Bientôt s'élève une tumeur arrondie, circonscrite, dure, rénitente, avec rougeur plus ou moins intense, mais toujours plus vive au centre. Cette rougeur ne disparaît pas par la pression du doigt. La douleur, d'abord pulsative, devient ensuite gravative, la suppuration se forme, la tumeur s'amollit et présente de la fluctuation; la peau, plus pâle, surtout au centre, finit par présenter un point blanchâtre, qui s'ouvre et donne issue à une quantité plus ou moins considérable de pus. Le traitement varie selon la cause, le siège, l'intensité; mais en général il consiste dans l'emploi des moyens antiphlogistiques (V. ce mot) généraux ou locaux; et, quand la suppuration est formée, il est sou-

vent nécessaire d'ouvrir l'abcès avec le bistouri, et de favoriser le dégorgeant du foyer purulent. — *Phlegmon diffus*. On donne ce nom au phlegmon quand l'inflammation pyogénique, au lieu d'être circonscrite, s'étend, sans limites tracées, dans une partie ou la totalité d'un membre. M. Chassaing admet quatre variétés de phlegmon diffus : 1° le *phlegmon diffus par nappe purulente*; 2° le *phlegmon diffus panniculaire*; 3° le *phlegmon diffus sous-aponévrotique*; 4° le *phlegmon diffus total*. Dans la variété *panniculaire*, le pus réside exclusivement dans les mailles du tissu celluloso-adipeux qui double la peau. Dans la variété dite *par nappe purulente*, une formation de pus concret occupe la couche du tissu cellulaire extérieur aux aponévroses. Le *phlegmon diffus sous-aponévrotique* présente le pus exclusivement renfermé dans les gaines musculaires. Le *phlegmon diffus total* consiste dans une infiltration purulente simultanée de toutes les couches du membre. On peut confondre le phlegmon diffus avec l'érysipèle œdémateux, avec l'œdème douloureux. On a cherché à établir dans les phlegmons sans limites nettement circonscrites une distinction qui est peu naturelle et peu admise : c'est celle du phlegmon diffus et du phlegmon par diffusion. Le phlegmon diffus se différencierait du phlegmon par diffusion à l'aide des caractères suivants : 1° Dans le phlegmon diffus, l'invasion purulente est simultanée sur un grand nombre de points à la fois; dans le phlegmon par diffusion, elle est successive. 2° Dans le phlegmon diffus, rien de plus fréquent que le sphacèle du tissu cellulaire; rien de plus rare dans le phlegmon par diffusion. 3° Dans le phlegmon diffus, on observe souvent l'état concret du pus, qui est toujours liquide dans le phlegmon par diffusion. 4° Une seule incision suffit souvent pour le traitement du phlegmon par diffusion; il faut toujours des incisions multiples dans le véritable phlegmon diffus. Les incisions sont la partie essentielle du traitement du phlegmon diffus. Il faut les répartir sur toute l'étendue des couches envahies, et, si le phlegmon est sous-aponévrotique, assurer le libre écoulement du pus en pratiquant des débridements latéraux sur les deux lèvres de l'incision faite à l'aponévrose. Dans le cas où le phlegmon diffus, ayant envahi tout un membre, menace d'atteindre des portions du tronc, l'amputation dans l'article, faite à propos, peut seule sauver la vie du malade. — *Phlegmon iliaque*. Les phlegmons iliaques ont pour siège anatomique le tissu cellulaire de la fosse iliaque interne; ce tissu cellulaire est divisé en deux couches distinctes, l'une sous-péritonéale, l'autre sous-aponévrotique. Séparées entre elles par le fascia iliaca, l'inflammation peut occuper chacune de ces deux couches; de là la division des phlegmons iliaques en phlegmons sous-péritonéaux et sous-aponévrotiques. Quant à ce qu'on désigne sous le nom d'*abcès* ou *phlegmons intra-péritonéaux*, ce sont des épanchements purulents résultant de péritonites partielles, et qui sont contenus dans la portion du péritoine qui tapisse la fosse iliaque. Dans le phlegmon sous-péritonéal, la douleur siège dans la région iliaque, s'exaspère par la pression. Dans le sous-aponévrotique (psôititis), la douleur siège aux lombes, augmente peu par la pression; elle est sourde, mais elle s'exaspère par la marche, les mouvements des membres inférieurs, qui sont constamment fléchis; la palpation ne fait pas constater de tumeur, on sent seulement une rénitence allongée; il y a rotation du pied en dehors, souvent la maladie s'est déclarée à la

suite d'un effort violent. Si le pus se porte vers l'extérieur, la tumeur fait une saillie de plus en plus prononcée, et les parois abdominales sont peu à peu usées et perforées. Si, au contraire, il se dirige vers l'intérieur, on voit souvent la tumeur s'aplatir et disparaître même complètement. Le pus se fait jour, par diverses voies : à travers les parois abdominales, par l'intestin, la vessie, l'utérus, le vagin; s'il tend à s'échapper par la peau, on le voit généralement apparaître au voisinage du ligament de Fallope, ou de l'épine iliaque antérieure, et, lorsque ces abcès s'ouvrent dans l'intestin, cette ouverture se fait plus fréquemment à droite qu'à gauche; le pus pénètre plus facilement dans le cæcum, en raison de l'absence du péritoine sur sa face postérieure. On a vu le pus, après avoir fusé dans le bassin, perforer le rectum par une ou plusieurs ouvertures. La perforation intestinale se fait à une époque variable : si l'évacuation du pus est gênée, la tumeur diminue peu à peu, et la faible quantité de pus contenue dans les matières fécales passe inaperçue; mais, si le liquide s'écoule brusquement, on voit alors la tumeur s'affaisser tout à coup; le malade, qui était constipé, a des selles purulentes. Si cette perforation intestinale est consécutive à une perforation cutanée de l'abcès, on voit alors sortir, par l'ouverture des téguments, des gaz et des matières fécales. Chez la femme, l'élimination du pus est assez fréquente par le vagin; le pus arrive à ce conduit, en fusant le long du rectum ou sur les parois de la vessie. Le pus se fait jour aussi dans la vessie, et s'écoule alors avec les urines, quelquefois sans symptômes particuliers; d'autres fois le malade éprouve des envies fréquentes d'uriner, des douleurs dans la vessie et le pénis.

PHLEGMONEUX, EUSE, adj. [*φλεγμονώδης*, de *φλέγμα*, phlegmon; all. *phlegmonös*, angl. *phlegmonous*, it. *flemmonoso*, esp. *flemmonoso*]. Qui est de la nature du phlegmon. — *Erysipèle phlegmonéux*. V. **ÉRYSIPÈLE**.

PHLEGMORRHAGIE, s. f. [*phlegmorragia*, de *φλέγμα*, phlegme, pituite, et *ρήγνυμι*, je coule avec force; esp. *flemorragia*]. Synonyme de *catarrhe pituiteux*.

PHLOBAPHÈNE, s. f. [*φλόσ*, écorce, *βαφή*, couleur]. Corps retiré des écorces de pin, de platane et de bouleau (C²⁰H⁸O⁸). Elle peut être obtenue anhydre ou contenant 1 ou 2 équivalents d'eau. Anhydre, elle est d'un rouge brun, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, les acides étendus, sauf l'acétique; soluble dans les alcalis; sans goût ni odeur.

PHLOGISTIQUE, s. m. [*phlogiston*, de *φλέγω*, je brûle; all. *Brennstoff*, angl. *phlogiston*, it. *flogistico*, *flogisto*, esp. *flogisto*]. Nom donné par Stahl à un principe imaginaire au moyen duquel il expliquait la combustion, phénomène qu'il attribuait au dégagement du phlogistique des corps avec lesquels il le supposait combiné.

PHLOGISTIQUE, ÉE, adj. [all. *phlogistisirt*, angl. *phlogisticated*, it. *flogisticado*, esp. *flogisticado*]. Dans l'école de Stahl, ce nom signifiait qui est combiné avec du phlogistique, et, par conséquent, combustible. Il est donc synonyme de *désoxydé*, ou de *non oxydé* dans le langage chimique actuel.

PHLOGOPYRE, s. f. [*phlogopyrus*, de *φλέγω*, j'enflamme, et de *πῦρ*, feu; it. et esp. *flogopira*]. Nom donné à la fièvre inflammatoire.

PHLOGOSE, s. f. [*phlogosis*, en grec, *φλόγωσις*, de *φλέγω*, je brûle; all. *Entzündung*, angl. *phlogosis*, it.

flugosi, esp. *flugosis*]. Synonyme d'*inflammation* ou de *phlegmasie*. On appelle spécialement *phlogose* une inflammation légère, superficielle, érysipélateuse. Quelquefois aussi on a exprimé par le mot *phlogose* la rougeur et la chaleur qui caractérisent l'inflammation.

PHLOGOSÉ, ÉE, adj. [it. *flugosato*, esp. *flugosado*]. Qui est affecté de phlogose.

PHLORÉTINE, s. f. (C⁵¹H²⁶O¹⁶). Produit de décomposition de la phloorrhizine chauffée à 90° dans l'acide sulfurique étendu. Blanche, cristalline, d'un goût sucré ; à peine soluble dans l'eau et dans l'éther, très soluble dans l'alcool et l'esprit de bois.

PHLORÉTINIQUE (ACIDE). V. NITROPHLORÉTINE.

PHLORRHIZÉINE, et non **PHLORIDZÉINE**, s. f. (C⁶³H⁴⁰O⁴²As³). Produit de l'action commune de l'acide chlorhydrique et de l'ammoniaque sur la phloorrhizine. Solide, non cristallisable, d'aspect résineux rougeâtre ; en poudre, elle est d'un rouge clair ; soluble dans l'eau bouillante qu'elle colore en rouge.

PHLORRHIZINE, et non **PHLORIDZINE**, s. f. [de *φλόξ*, écorce, et *ρίζα*, racine]. Principe cristallisable blanc nacré, amer, non azoté, soluble dans l'alcool, peu dans l'éther, mais dissoluble à chaud par l'eau distillée. Les acides étendus le dissolvent, mais ils l'altèrent quand ils sont concentrés : ainsi l'acide sulfurique donne avec lui une matière rouge brun ; l'acide azotique le transforme en acide oxalique. La phloorrhizine existe dans l'écorce des racines de pommier, de prunier, de cerisier, etc. Elle a été administrée comme succédané de la quinine. (C²⁴H³⁴O³.)

PHLYTÈNE, s. f. [*phlyctæna*, *φλύκταινα*, de *φλύξιν*, bouillir ; all. *Wasserbläschen*, it. *fitlèna*, esp. *fitlèna*]. Petite ampoule vésiculeuse, transparente, formée par l'épiderme que soulève un amas de sérosité et semblable aux ampoules que produit l'action de l'eau bouillante. Cette dénomination est, du reste, assez vague : tantôt on emploie le mot *phlytènes* comme synonyme de *bulles* ; tantôt on établit une distinction entre les *phlytènes* volumineuses et les petites *phlytènes* ; on donne aux premières le nom de *bulles*, et celui de *vésicules* aux secondes.

PHLYTÉNOÏDE, adj. [*phlyctenoid*, all. *blasenartig*, angl. *phlyctenoid*, it. *fitlènoide*, esp. *fitlènoïdes*]. Qui ressemble à une *phlytène* ou à des *phlytènes*, ou qui est caractérisé par des *phlytènes* : *dartre phlytènoïde*.

PHLYZACIUM, s. m. (au pl. **PHLYZACIA**) [de *φλύξιν*, bouillonner ; all. *Breiblatler*, *Phlyzadium*, it. *flizacio*]. Ce mot a été employé, dans ces derniers temps, particulièrement par Willan et Bateman, pour désigner une espèce particulière de pustules ordinairement larges, élevées sur une base rude et circulaire, d'une rouge très animé, et qui, en se desséchant, sont remplacées par une croûte épaisse, dure et d'une couleur foncée. Les *phlyzacia* forment le caractère de l'éruption pustuleuse que ces auteurs ont décrite sous le nom d'*ecthyma*.

PHOCÉNINE, s. f. [de *phocæna*, marsouin ; all. *Phocenin*, angl. *phocénine*, it. et esp. *focénina*]. Principe immédiat gras découvert par Chevreul dans l'huile du marsouin commun. Il est fluide à + 17° centigrades, légèrement odorant, très soluble dans l'alcool bouillant. La potasse le transforme en acide phocénique sec, en glycérine et en acide oléique hydraté.

PHOGOMÈLE, s. m. [de *φώξιν*, phoque, et *μέλος*, membre ; esp. *focomelo*]. Nom donné par Isidore Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres chez lesquels

des pieds ou des mains paraissent exister seuls et s'insérer immédiatement sur le tronc, comme chez les phoques.

PHOENICINE, s. f. [de *φαινίξ*, pourpre ; all. et angl. *Phœnicin*]. Substance pourpre obtenue de l'indigo par M. Crum.

PHOENIGME. V. PHÉNIGME.

PHOENODINE, s. f. [de *φαινόδιν*, couleur de sang]. Dans Hünefeld, l'hématine.

PHONASCIE, s. f. [*φωνασκία*, de *φωνή*, voix, et *ἀσκείν*, exercer ; esp. *fonascia*]. Art d'exercer la voix ; partie de la gymnastique des anciens. On lit dans les auteurs grecs : « La déclamation est un exercice de la poitrine et des organes de la voix. Nous l'employons, tantôt pour guérir une maladie, soit dans le cas où la voix est fatiguée, soit dans celui où c'est tout le corps, tantôt pour améliorer la voix, qu'elle soit affectée accidentellement ou congénitalement. La déclamation convient dans les cas de vomissements tenant à une affection de l'orifice de l'estomac, aux gens qui ont des renvois acides ou qui sont sujets aux mauvaises digestions ; elle est également utile à ceux qui abondent en pituite et aux femmes qui ont des appétits contre nature ; mais elle ne convient pas aux affections de la tête, parce qu'elle a, jusqu'à un certain point, la propriété de causer de la plénitude dans cette partie et dans les organes des sens qui y sont logés. Elle est encore utile à ceux qui n'ont point d'appétit ou qui profitent mal de la nourriture, et bien plus encore aux paralytiques, aux hydriopiques et aux asthmatiques ; elle est aussi très avantageuse dans la convalescence des maladies. »

PHONATION, s. f. [de *φωνή*, voix ; all. *Stimmildung*, esp. *fonacion*]. Chaussier comprenait sous le nom de *phonation* tous les phénomènes qui concourent dans l'homme et les animaux à la production de la voix et de la parole. La *phonation* est, par conséquent, une fonction qui appartient à la vie de relation, et qui, bornée chez les animaux à la simple production de la voix brute ou du son vocal, est bien plus compliquée dans l'homme, qui a pour attribut essentiel la parole ou la voix articulée. V. PAROLE.

PHONIE, PHONOPATHIE. Maladie de la voix. (Piorry).

PHONIQUE, adj. [*phonieus*, it. et esp. *fonico*]. Se dit, en physique, d'un lieu où le son se produit. On appelle *centre phonique* le point où se trouve, soit la personne qui parle, soit le corps qui émet des sons.

PHONOCAMPTIQUE, adj. [*phonocamplicus*, de *φωνή*, voix, et *κμπτείν*, fléchir ; *wiederhallend*, it. *fonocamplico*, esp. *fonocantico*]. On nomme *centre phonocampitique* le lieu où doit se placer l'oreille destinée à recevoir les sons réfléchis. — *Phonocampitique* se prend aussi substantivement pour désigner la partie de la physique qui traite des phénomènes de la réflexion du son.

PHONOSPASMIE, s. f. [*phonospasmia*, de *φωνή*, voix, et *σπασμός*, spasme ; all. *Stimmkrampf*]. Spasmes ou convulsions qui saisissent au moment de l'émission de la voix. B. Semmola (*Dissertatio de singulari neurosi*, Neap., 1833 ; *Revue médicale*, 1833, juillet, p. 82), cite le cas d'un jeune homme robuste qui était attaqué de violentes convulsions générales, toutes les fois qu'il essayait de parler.

PHORANTHE, s. m. [*phoranthium*, de *φορέω*, porter, et *ἄθος*, fleur ; esp. *foranto*]. Évasement du pédoncule qui porte les fleurs, dans les plantes synanthérées.

PHORONOMIE, s. f. [de *φορὸς* qui porte, et *νόμος*, loi]. Mot qu'on a proposé pour remplacer *mécanique*, et qui vaut infiniment mieux.

PHOSACTÉON, s. m. Nom donné d'abord par Bonnafont à l'instrument qu'il a ensuite nommé *otoscope*. V. ce mot.

PHOSGÈNE, adj. [*phosgenus*, de *φῶς*, lumière, et *γεννώ*, je produis ; all. *Phosgenas*, angl. *phosgenegas*, it. et esp. *fosgeno*]. Nom donné par Davy au gaz oxychlorure carbonique, parce qu'il résulte de l'action des rayons solaires sur un mélange à parties égales de gaz chlore et de gaz oxyde carbonique.

PHOSPHATE, s. m. [*phosphas*, all. *phosphorsaures Salz*, angl. *phosphate*, it. et esp. *fosfato*]. Nom générique des sels formés par l'union de l'acide phosphorique avec les différentes bases. Presque tous sont fusibles en verre opaque ; ils sont insolubles ou solubles dans l'eau. Les phosphates solubles précipitent en blanc par l'eau de chaux ou de baryte, en jaune par l'azotate d'argent, et les dépôts sont solubles dans un excès d'acide. Les phosphates insolubles, chauffés avec le potassium, donnent, à l'air humide, une odeur très reconnaissable d'hydrogène phosphoré.

Phosphate acide de chaux [*biphosphate de chaux*, $2\text{CaO}, \text{HO} + \text{PhO}^5, 3\text{HO}$: c'est le composé qui est appelé *phosphate acide de chaux*]. On a rencontré ce principe dans l'urine d'homme et celle de chien. Il est dans l'organisme à l'état liquide par dissolution. C'est, avec l'urate de soude, le premier sel de l'urine qui cristallise par évaporation de ce liquide, quand il existe. Lassaigne a reconnu que le biphosphate de chaux n'existe pas dans le suc gastrique, mais qu'il n'y a dans cette humeur que du phosphate de chaux dissous par l'acide lactique.

Phosphate ammoniaco-magnésien [*phosphate double d'ammoniaque et de magnésie, phosphate d'ammoniaque et de magnésie, triple phosphate de quelques auteurs*; $\text{AzH}^3, \text{HO}, 2\text{MgO}, \text{PhO}^5 + 12\text{HO}$]. Il est assez rare de trouver ce principe à l'état normal dans les liquides animaux, si ce n'est toutefois dans l'urine du cheval, et même dans celle de l'homme, lorsqu'elle est neutre. Les excréments rendus dans diverses maladies, mais principalement et d'une manière constante les excréments de la dysentérie et du typhus, offrent aussi cette substance cristallisée. Dans les affections graves de la vessie, et à la suite d'affections de la moelle épinière, on observe des sédiments presque entièrement composés de semblables cristaux ; ces sédiments sont incolores ou d'un blanc sale. Le phosphate ammoniaco-magnésien se trouve dans des calculs vésicaux, plus souvent encore dans les calculs rénaux de l'homme et des autres mammifères. On le trouve aussi dans des graviers ; souvent il est pur et même à l'état cristallin, formant à lui seul des calculs ou des couches de calculs. Il concourt fréquemment, surtout avec le phosphate de chaux, à former le sable vésical. Les cristaux dérivent du prisme droit à base rectangulaire ; mais il est extrêmement rare de les trouver avec cette forme type. Ils sont habituellement modifiés d'un très grand nombre de manières par des décroissements sur les arêtes et sur les faces.

Phosphate ammoniaco-sodique [*sel fusible de l'urine, sel microcosmique de l'urine ; phosphate double d'ammoniaque et de soude, triple phosphate ammoniaco-sodique*]. On n'a en réalité jamais rencontré ce sel dans l'économie, si ce n'est dans le cas où de l'urine commençait à entrer en putréfaction ou était

déjà pourrie ; on en trouve aussi dans l'urine qui se décompose par évaporation à feu nu.

Phosphate d'ammoniaque [*phosphate ammonique*]. On prépare ordinairement ce sel en versant un excès de sous-carbonate d'ammoniaque liquide dans une dissolution de phosphate acide de chaux. On filtre, on évapore ; on ajoute de l'ammoniaque à mesure que la liqueur devient acide, et on laisse ensuite refroidir et cristalliser. Le phosphate d'ammoniaque cristallise en prismes tétraèdres terminés par des pyramides à quatre faces. Il s'effleurit à l'air, et perd une partie de sa base. Il se décompose par la chaleur, qui en dégage l'ammoniaque ; il donne du phosphore par sa distillation avec le charbon. On connaît aussi un *biphosphate ammonique* et un sel basique. Il n'a été rencontré que dans des cas d'altération des humeurs, de l'urine surtout. Cl. Bernard et Barreswil pensent que les sels ammoniacaux qu'on trouve en assez grande quantité dans les liquides intestinaux des chiens auxquels on a enlevé les reins sont des phosphate et lactate d'ammoniaque.

Phosphate de chaux des os ou tribasique. Il se trouve à l'état solide dans les os, les dents, les ongles, les poils. Quoique insoluble dans l'eau, il est à l'état liquide dans le sang et dans tous les autres liquides du corps des animaux, soit combiné avec des matières albumineuses, soit à l'état libre. Dans ce dernier cas, ce principe est à l'état liquide par dissolution indirecte, soit à l'aide de l'acide carbonique libre dans le sang, ou à l'aide des bicarbonates, ou bien il est dissous par le chlorure de sodium, qui a la propriété de dissoudre un peu de ce phosphate de chaux (PhO^5CaO^3). Le phosphate de chaux des calculs est généralement friable tant qu'il est humide ; plus tard il devient dur en se desséchant. Pour constituer la substance des calculs ou des graviers et sable, ce principe est ordinairement uni à du phosphate ammoniaco-magnésien, à des urates alcalins, quelquefois à du carbonate de chaux, à la cystine, mais rarement à l'oxalate de chaux ou à la silice. Dans les os, il est combiné avec leur substance organique propre, ou osseine, et sans doute aussi avec les autres sels terreux, pour concourir avec eux à former la substance de ce tissu. Dans les humeurs et les divers tissus où il se trouve encore, il est tenu en dissolution par les sels alcalins, tels que le sel marin, le chlorhydrate d'ammoniaque, et par l'acide carbonique, qui ont en effet la propriété de le dissoudre. Dans les tissus et dans les humeurs autres que les os, il y en a d'uni, de combiné avec les substances organiques. L'albumine du sang en contient 1,80 pour 100, la fibrine du sang veineux, 0,69 pour 100, et, dans sa coagulation, le caséum entraîne avec lui un peu des phosphates terreux. Dans l'urine, ce principe est tenu en dissolution par le phosphate acide de soude, par celui de chaux, et par les autres sels de soude ou de potasse dans lesquels il est un peu soluble. L'acide carbonique de l'urine concourt à le tenir en dissolution. Pour l'usage pharmaceutique, on prépare le phosphate de chaux basique avec le résidu de la distillation de la corne de cerf. On le calcine jusqu'à blanc, c'est-à-dire jusqu'à destruction de toute matière organique ; on réduit ensuite la corne de cerf en poudre, on la porphyrise avec de l'eau ; puis on la met en trochisques, qu'on fait sécher. Ce sel entre dans la décoction blanche de Sydenham. Il forme souvent la base des calculs urinaires, qui en sont quelquefois exclusivement composés.

Phosphate de magnésie [magnésie phosphatée, $\text{PhO}^3, 3\text{MgO}, 7\text{HO}$]. Le phosphate de magnésie se rencontre dans tous les tissus et toutes les humeurs du corps des mammifères. Il n'existe du reste jamais qu'en petite quantité dans chacun d'eux. Liebig a montré qu'il est plus abondant que le phosphate de chaux dans la chair musculaire. Il manque complètement ou à peu près dans l'urine des herbivores, mais abonde dans leurs fèces. Ce principe immédiat se rencontre quelquefois sous forme cristalline dans l'économie. C'est à lui qu'est dû fréquemment l'aspect trouble, jaunâtre, que présente ordinairement l'urine des lapins domestiques; d'autres fois c'est au carbonate de chaux.

Phosphate de potasse. Ce sel neutre existe dans le sang, et probablement aussi dans les muscles. Les aliments végétaux renferment ordinairement une assez forte proportion de phosphate de potasse; c'est donc par eux que ce principe est introduit dans l'économie. Les analyses n'indiquent pas sa présence dans l'urine; cependant il est probable qu'il y en a une certaine quantité, et que c'est par cette voie que l'excédant de ce qui existe dans le sang s'échappe.

Phosphate de quinine. Ce sel est peu soluble à froid dans l'eau; il est blanc, soyeux, amer. On l'obtient directement par l'acide et la quinine, ou par double décomposition avec les solutés de sulfate de quinine et de phosphate neutre de soude. Il a été employé comme plus avantageux que le sulfate quinique, et donné à la dose de 5 à 20 centigrammes.

Phosphates de soude. 1° *Phosphate neutre de soude*, $2\text{NaO}, \text{HO}, \text{PhO}^3, 26\text{HO}$ (sel de l'urine, sel essentiel ou natif de l'urine, sel fusible de l'urine, sel admirable de l'urine, sel perlé de l'urine, sel phosphorique, sel microcosmique, sel fusible à base de natrum). On trouve ce phosphate dans l'urine; il cristallise en rhomboïdes blancs, efflorescents, oblongs, d'une saveur un peu salée, solubles dans 4 parties d'eau à 16° centigr. et dans 2 d'eau bouillante. Pour l'usage pharmaceutique, on prépare le phosphate de soude en versant peu à peu une dissolution de carbonate de soude dans du phosphate de chaux obtenu en décomposant par l'acide sulfurique des os calcinés à blanc; filtrant la liqueur, lavant le dépôt avec de l'eau, ajoutant cette liqueur à la première; évaporant le tout à 25° de l'aréomètre, laissant cristalliser par le refroidissement; dissolvant de nouveau les cristaux et les purifiant par une nouvelle cristallisation. Ce sel est employé comme purgatif, à la dose de 30 à 60 grammes. Ce principe se rencontre dans tous les solides et tous les liquides de l'économie, sans exception. D'après Liebig, une partie du phosphate de soude de l'économie provient du phosphate de potasse qui est introduit par les aliments ou qui pénètre des muscles dans le sang, phosphate de potasse que le chlorure de sodium fait passer à l'état de sel de soude par double décomposition. En raison de ce fait, dans les pays où le blé et les légumineuses contiennent plus de phosphate de soude que de phosphate de potasse, il n'est pas besoin d'introduire autant de sel marin dans les aliments que dans les contrées où prédomine le phosphate de potasse. Dans l'urine, le phosphate de soude, venant à rencontrer de l'acide urique ou hippurique, perd une certaine quantité de son alcali, et le phosphate, qui d'abord avait une réaction alcaline, prend une réaction acide. C'est là un des modes de disparition du phosphate dont nous

parlons, en tant qu'espèce de principe à réaction alcaline, de la même manière que disparaissent aussi de la sorte le phosphate de chaux des os et divers carbonates qui passent ainsi à l'état de sels acides. — 2° *Phosphate acide de soude*, $\text{NaO}, 12\text{HO}, \text{PhO}^5, 2\text{HO}$ (*phosphate acide de soude*). On n'a trouvé ce principe immédiat que dans l'urine seulement; mais il y joue un rôle important. Le phosphate neutre, réagissant alcalin, et peut-être aussi le *phosphate basique de soude*, qui est dans le même cas, peuvent se rencontrer dans l'économie animale. Ces trois phosphates peuvent, en effet, passer d'un de ces trois états à l'autre. — 3° Le *phosphate de soude basique* (3NaO), qui contient 3 atomes de base, peut céder 1 atome de son oxyde à l'acide carbonique. Il se forme alors deux nouveaux sels: du phosphate de soude neutre, réagissant alcalin, et du carbonate de soude. Dans l'organisme, où ce phénomène chimique peut avoir lieu, le phosphate de soude basique pourra dans le sang être ainsi transformé par l'acide carbonique et se changer en phosphate neutre. Remarquons qu'il se sera formé du carbonate de soude qui réagit alcalin et exerce sur les substances albumineuses une action dissolvante. En outre, le phosphate de soude neutre, qui ne contient plus alors que 2 atomes de base, se combine avec 1 atome d'eau, et prend une réaction alcaline; il pourra agir aussi comme dissolvant sur les matières albumineuses. Le changement d'état spécifique peut encore aller plus loin: le phosphate neutre de soude, c'est-à-dire celui qui ne contient que 2 atomes de soude, peut céder aux acides les plus faibles, par exemple, à l'acide urique, un de ses deux atomes de soude, et se transformer en phosphate acide de soude, c'est-à-dire le phosphate qui ne contient que 1 atome de la base, et qui a une réaction acide. Ces transformations peuvent toutes avoir lieu dans le corps des animaux; de la sorte, suivant les circonstances, il se trouvera un phosphate ayant une réaction acide, ou un phosphate agissant comme un alcali. Ces propriétés des principes immédiats montrent de quelle importance doit être le rôle des phosphates, et comment l'étude anatomique de ces sels rend compte des phénomènes physiologiques si variables de l'urine, sa neutralité et son acidité, par exemple. L'acidité de l'urine est, en effet, due à la présence du phosphate acide de soude dans cette humeur. Il est impossible de constater dans l'urine fraîche d'autre acide libre que l'acide urique. Ce dernier n'existe qu'en très faible quantité, et de plus on sait qu'il rougit à peine le tournesol, tandis que la réaction de l'urine est nette et franche. Ce n'est pas à un acide volatil comme le gaz carbonique qu'on peut attribuer cette réaction; car l'acidité est conservée lors même que l'urine a bouilli et lors même qu'elle s'est troublée alors par précipitation de phosphate basique de chaux. V. URINE.

PHOSPHÈNE, s. m. [de φῶς, lumière, et φαίνω, faire briller]. Image lumineuse qui se produit quand on comprime le globe de l'œil, d'où une action mécanique exercée indirectement sur la rétine. Le procédé consiste à comprimer méthodiquement l'œil avec le doigt, comme le faisaient depuis longtemps les physiiciens pour se rendre compte de certains phénomènes, et à y développer ainsi par la pression les anneaux lumineux nommés *phosphènes* par Serre (d'Uzès). La pâleur de ces anneaux lumineux, leur apparition par segments, leur absence sur

un ou plusieurs points et dans un certain ordre, permettent de constater un affaiblissement imminent ou actuel de la rétine, ou l'insensibilité accomplie de cette membrane. Pour les obtenir, le malade est placé, autant que possible, dans un demi-jour ou dans l'obscurité, et le chirurgien presse l'œil, tenu fermé comme pendant le sommeil, en poussant l'index entre le globe et l'orbite. Pour que l'anneau lumineux soit plus net, plus apparent, il est nécessaire qu'une petite secousse soit donnée à l'œil, et qu'en même temps on exerce une pression assez marquée. M. Serre admet quatre phosphènes principaux qu'il désigne dans l'ordre suivant, établi selon leur importance croissante : *jugal*, *frontal*, *temporal*, *nasal*. Au premier degré d'anesthésie, dit l'auteur, c'est le *jugal* qui disparaît; au deuxième, c'est le *frontal*; au troisième, le *temporal*; au quatrième, le *nasal*. Celui-ci absent, les autres ne se montrent pas; ainsi de suite jusqu'au *frontal*. Dans la disposition inverse, le *jugal* manquant, tous les autres lui survivent, et ainsi de suite en remontant jusqu'au *nasal*. Quand, sous l'influence d'un traitement énergique et prompt, plusieurs phosphènes déjà disparus viennent à se montrer, la réapparition a lieu dans l'ordre de la survivance; de sorte que le *nasal*, éteint le dernier, est le premier à se manifester, puis viennent successivement le *temporal*, le *frontal*, le *jugal*. L'absence du *jugal* indique que la zone terminale de la rétine est seule frappée d'anesthésie; celle du *frontal* signale les progrès de l'insensibilité sur une zone plus reculée; enfin, celles du *temporal* et du *nasal*, sur d'autres zones plus reculées encore. Ce moyen permet au chirurgien, sans inspection directe, d'après les seules appréciations du malade, de s'éclairer (lorsque la pupille est fermée par de fausses membranes ou obstruée par une cataracte) sur les chances probables d'une opération de pupille artificielle ou de cataracte.

PHOSPHITE, s. m. [*phosphis*, all. *phosphorichtsaures Salz*, angl. *phosphite*, it. et esp. *fosfito*]. Nom générique des combinaisons de l'acide phosphoreux avec les bases salifiables. Les phosphites diffèrent des phosphates en ce que, chauffés fortement dans une cornue, ils dégagent, sans addition, une petite portion de phosphore.

PHOSPHORE, s. m. [*phosphorum*, de $\varphi\omega\varsigma$, lumière, et de $\varphi\epsilon\rho\omega\varsigma$, qui porte, c'est-à-dire : portelumière; all. *Phosphor*, angl. *phosphorus*, *phosphor*, it. et esp. *fosforo*]. Corps combustible non métallique découvert, en 1669, par Brandt, qui avait soumis de l'urine humaine à une forte calcination. Il n'a été obtenu et préparé en grand que beaucoup plus tard, lorsque Gahn et Scheele ont pu l'extraire des os. Aujourd'hui on le retire du phosphate de chaux des os, en le traitant par l'acide sulfurique. Cet acide en sépare l'acide phosphorique, qu'on décompose ensuite par le charbon dans une cornue. Le phosphore, obtenu par une opération longue et compliquée, se volatilise, est condensé dans des récipients remplis d'eau, et purifié au moyen de la distillation. C'est en l'aspirant dans des tubes de verre, lorsqu'il est en fusion, qu'on lui donne la forme de cylindres sous laquelle on le conserve dans les officines. Le phosphore pur est solide, incolore ou légèrement jaunâtre, à demi transparent, d'une odeur alliée; il est flexible et se laisse couper facilement. Il absorbe l'oxygène de l'air, en présentant des phénomènes différents, suivant que cette absorption a lieu à la température de l'atmosphère ou

à l'aide de la chaleur. Dans le premier cas, le phosphore répand des fumées blanches, qui, dans l'obscurité, sont lumineuses, et ont une couleur d'un blanc bleuâtre : de cette combustion lente résulte de l'acide phosphorique. Dans le second cas, le phosphore absorbe l'oxygène de l'air avec rapidité, en dégageant beaucoup de chaleur et une lumière blanche très vive, et produisant une fumée blanche épaisse, suffocante. Cette fumée est occasionnée par l'acide phosphorique volatilisé, acide qui est toujours le résultat de la combustion rapide du phosphore. Le phosphore est insoluble dans l'eau, dont il décompose une petite partie : cette eau contient alors un peu d'hydrogène phosphoré, qui lui donne la propriété de luire dans l'obscurité et de répandre une odeur alliée; il se combine avec le soufre, le chlore, l'iode, l'azote, les métaux, etc., et donne divers phosphures ou des composés inusités. Il est sensiblement soluble dans l'alcool, dans l'éther et dans les huiles grasses et volatiles. C'est à l'état de dissolution dans un de ces liquides qu'il a été quelquefois employé comme un puissant stimulant, à la dose de 5 centigrammes au plus, en plusieurs fois dans les vingt-quatre heures. Il détermine surtout une vive excitation des organes génitaux; mais son emploi, à titre de médicament, exige la plus grande circonspection, car il est excessivement vénéneux.

Phosphore de Baudouin. Azotate de chaux calciné.

Phosphore de Homberg. Chlorure de calcium fondu au feu.

PHOSPHORÉ, ÉE, adj. [*phosphoratus*, all. *phosphorhaltig*, esp. *fosforado*]. Qui contient du phosphore : *gaz hydrogène phosphoré*. — *Pâte phosphorée*. Elle est employée pour la destruction des animaux nuisibles. Voici quelques-unes des formules que l'on suit : *Pâte usitée en Prusse*. Phosphore divisé, 8 gram.; eau tiède, 186 gram.; farine de seigle, 180 gram.; beurre fondu, 180 gram.; sucre, 125 gram. — *Pâte de Roth*. Colle de pâte, 97^{gr},8; phosphore divisé, 2 gram. — *Pâte de Duboys*. Phosphore, 20 gram.; eau bouillante, 400 gram.; farine, 400 gram.; huile de noix, 200 gram.; sucre en poudre, 250 gram. Il est un inconvenient contre lequel il faut être averti. Les animaux domestiques qui mangent de ces pâtes quand on n'a pas soin de les tenir hors de leur portée, succombent comme les animaux nuisibles; et leurs chairs, même cuites, deviennent vénéneuses. Les recueils contiennent quelques exemples d'empoisonnements de ce genre. Au reste, ces viandes cuites, le bouillon préparé avec, offrent une phosphorescence qui a quelquefois empêché d'en faire usage et prévenu ainsi des accidents.

PHOSPHORÉNESE, s. f. [it. *fosforenesi*, esp. *fosforenesis*]. Genre, d'après Baumès, des maladies dues à l'excès, au défaut ou à la décomposition du phosphate calcaire, telles que le rachitisme, la goutte, etc.

PHOSPHORESCENCE, s. f. [*phosphorescentia*, all. *Phosphorescenz*, angl. *phosphorescence*, it. *fosforescenza*, esp. *fosforescencia*]. Propriété qu'ont certains corps de briller, sans répandre de chaleur sensible, d'un éclat plus ou moins vif, par l'effet du frottement (certaines variétés de sulfure de zinc), de la percussion (sucre), de la compression (eau, air), de l'exposition à la chaleur (fluorure de calcium), ou même seulement à la lumière solaire; quelquefois par suite d'une action chimique, comme dans la combinaison de la chaux vive avec de l'eau, et dans la décomposition de la plupart des substances organiques.

PHOSPHORESCENT, ENTE, adj. [*phosphorescens*, all. *phosphoresciren* !, angl. *phosphorescent*, esp. *fosforescente*]. Se dit, en général, d'un corps qui a la propriété de luire dans l'obscurité. Quelques plantes possèdent cette propriété, par exemple les *Agaricus olearius*, DC., et *Rhizomorpha subterranea*, Persoon. La phosphorescence des eaux de la mer est due à la lumière phosphorescente que dégagent des myriades de *Noctiluca miliaris*, Suriray (classe des acalèphes), à chaque contraction volontaire ou déterminée par une irritation quelconque. D'autres animaux sont phosphorescents dans des conditions analogues ou pendant la putréfaction de leurs cadavres, de leurs mucosités, etc. La cause de ces phénomènes n'est pas connue.

PHOSPHOREUX, adj. [all. *phosphorichte Stüure*, angl. *phosphorous*, it. *fosforoso*]. V. ACIDE phosphoreux.

PHOSPHORIQUE, adj. [all. *Phosphorstüure*, angl. *phosphoric*, it. et esp. *fosforico*]. V. ACIDE phosphorique.

PHOSPHOVINATE, s. m. [all. *phosphorweinsaures Salz*, esp. *fosfovinato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison, avec les bases, de l'acide phosphovinique ($C^4H^5O + 2MO, PhO^5$), corps cristallisable obtenu en traitant l'alcool par l'acide phosphorique.

PHOSPHURE, s. m. [*phosphuretum*, angl. *phosphuret*, it. et esp. *fosfuro*]. Combinaison, en proportions définies, du phosphore avec un autre corps simple.

Phosphure d'hydrogène. Il existe deux corps de ce nom : l'un, dit *hydrogène protophosphoré* (protophosphure), n'est pas inflammable à l'air ; l'autre, l'*hydrogène perphosphoré* (sesquiphosphure), est gazeux aussi, à peu près insoluble dans l'eau, inflammable à l'air ou dans l'oxygène, décomposable par les solutions métalliques de cuivre, d'argent, etc., en eau et en phosphore du métal.

PHOTOGRAPHIE, s. f. [de $\varphi\omega\varsigma$, lumière, et $\gamma\rho\alpha\varphi\eta$, dessin ; all. *Photographie*, angl. *photography*, esp. *fotografía*]. *Daguerriéotypie*. Procédé particulier au moyen duquel on fixe sur une plaque, à l'aide de la lumière, l'image des corps qu'on place devant l'objectif d'une chambre obscure. Il est fondé sur les propriétés chimiques dont jouissent les rayons de la lumière. Sur une plaque de cuivre recouverte d'argent, on reçoit les vapeurs de l'iode jusqu'à coloration en jaune d'or de la surface métallique ; il se forme une couche d'iodure d'argent qui est très altérable à la lumière, et qu'on rend encore plus sensible en l'exposant à l'action de certaines préparations dites accélératrices, ayant pour base le brome et le chlore. La plaque, ainsi préparée, est placée dans une chambre noire, et reçoit l'image du corps que l'on veut peindre. Les rayons lumineux les plus vifs décomposent l'iodure d'argent dans les points où ils frappent ; les points de la plaque exposés à l'ombre sont épargnés. L'image est tracée, mais elle est invisible ; pour la faire paraître, on expose la plaque aux vapeurs mercurielles, qui se fixent sur les points attaqués par les rayons lumineux. Enfin, on fixe l'image en faisant chauffer la plaque, recouverte d'abord d'hyposulfite de soude, puis d'hyposulfite double de soude et d'or. — *Photographie sur papier*. Le principe de la photographie sur papier repose sur la propriété dont jouissent les sels d'argent d'être décomposés par la lumière. Ils noircissent, comme on le sait, au contact des rayons lumineux. En conséquence, si l'on place dans la chambre obscure une feuille de papier imprégnée de la dissolution d'un de ces sels, il arrivera que les parties éclairées noir-

ciront, et que les autres conserveront leur teinte blanche primitive, de façon que les clairs de l'image seront accrus par du noir, et *vice versa*. Le dessin obtenu par ce procédé est, comme on le voit, tout à fait l'inverse du modèle ; aussi lui a-t-on donné le nom d'*épreuve inverse* ou *négative*. Si maintenant on veut obtenir une épreuve positive, il suffira d'appliquer ce premier dessin négatif sur une autre feuille de papier jouissant de la même propriété, et d'exposer le tout à la lumière. Alors, les parties noires de l'épreuve négative interceptant le passage des rayons lumineux, les portions sous-jacentes de la seconde feuille resteront blanches, tandis que celles qui correspondront aux parties blanches de l'épreuve négative noirciront. Ainsi se trouvera formée une image qui aura l'aspect du modèle primitif, dans laquelle les noirs correspondront réellement aux ombres, et les blancs aux parties fortement éclairées. Cette épreuve a reçu le nom d'*épreuve positive* ou *réelle*, par opposition à la première. Tels sont le principe fondamental et le but de toutes les opérations photographiques sur papier. — *Photographie sur verre et sur collodion*. On désigne sous ce titre une méthode inventée par Niepce de Saint-Victor, et qui consiste à substituer au papier, surtout pour la confection des épreuves négatives, une lame de verre que l'on recouvre, préalablement à toute autre opération photographique, soit d'une couche d'albumine, soit d'une couche de collodion. Le but de cette nouvelle invention est de donner aux épreuves photographiques toute la finesse, toute la netteté désirables. Quelque précaution que l'on prit, du reste, à cet égard, il était extrêmement difficile de faire disparaître les aspérités dépendantes du grain du papier, et d'éviter par là, même aux épreuves positives, ce grenu, qui fait le désespoir des artistes et des amateurs. Cet inconvénient, car c'en est un véritable, l'introduction de la lame de verre dans la photographie l'a fait complètement disparaître. Le collodion est, parmi toutes les substances employées en photographie, celle qui jouit de la plus exquise sensibilité ; c'est avec des glaces collodionnées que l'on arrive à prendre des images instantanées. Le temps de l'exposition est tellement minime, que l'on a pu reproduire des objets en mouvement, tels que les vagues de la mer, des chevaux au galop, des régiments en marche, etc. C'est aussi, de toutes les matières photogéniques, celle qui donne la plus grande finesse aux épreuves ; à cet égard, elle rivalise complètement avec la plaque daguerrienne. Aussitôt que l'on voit que la couche de collodion commence à faire prise, et avant qu'elle soit complètement sèche, on la passe dans un bain contenant 8 grammes d'azotate d'argent pour 100 grammes d'eau distillée, afin de la sensibiliser. On doit la laisser dans ce bain jusqu'à ce que l'aspect huileux que l'on observe alors à sa surface soit complètement disparu. Ceci fait, on doit la retirer, c'est alors seulement que l'on procède à l'exposition à la chambre obscure. Lorsque l'on veut des épreuves instantanées, voici la formule du bain employé dans ce cas : eau distillée, 500 grammes ; protosulfate de fer, 50 grammes ; acide sulfurique, 10 gouttes ; acide acétique, 10 grammes.

PHOTO-MAGNÉTIQUE, adj. [all. *photomagnetisch*, esp. *fotomagnetico*]. Se dit de phénomènes tenant à la propriété qu'ont quelques-uns des rayons du spectre solaire (le vert, le bleu et le violet) de communiquer la vertu magnétique à des aiguilles d'acier.

PHOTOMÈTRE, s. m. [*photometrum*, de φῶς, lumière, et μέτρον, mesure; all. *Lichtmesser*, angl. *photometer*, esp. *fotometro*]. Instrument propre à évaluer la vivacité de la lumière que projette un foyer.

PHOTOMÉTRIE, s. f. [*photometria*, all. *Lichtmessung*, esp. *fotometria*]. Branche de la physique qui s'occupe des moyens de mesurer l'intensité ou la vivacité de la lumière.

PHOTOMÉTRIQUE, adj. [*photometricus*, all. *photometrisch*, esp. *fotometrico*]. Qui a rapport à la photométrie.

PHOTOPHOBIE, s. f. [*photophobia*, de φῶς, lumière, et φόβος, crainte; it. *fotofobia*]. Aversion de la lumière, symptôme propre à diverses affections nerveuses, et surtout aux inflammations de l'œil.

PHIOPSIE, s. f. [*photopsia*, de φῶς, lumière, et ὄψις, vue; all. *Funkensehen*, it. et esp. *fotopsia*]. Lésion du sens de la vue dans laquelle on croit voir des traînées lumineuses.

PHRÉNÉSIE, s. f. [*phrenitis*, *phrenitiasis*, *phrenesis*, φρενίτις, de φρήν, esprit; angl. *phrenesis*, *phrensy*, it. *frenesia*, esp. *frenesí*]. Les auteurs ont confondu, sous cette dénomination, l'inflammation du cerveau et de ses membranes, et le délire symptomatique qui a lieu dans beaucoup d'affections. Les modernes ont donné plus particulièrement le nom de *phrénésie* à l'inflammation des membranes cérébrales, à la *méningite*. V. ce dernier mot, qui est presque exclusivement employé aujourd'hui.

PHRÉNÉTIQUE, adj. [*phreniticus*, it. et esp. *frenetico*]. Qui a rapport à la phrénésie, ou qui en est atteint.

PHRÉNIQUE, adj. [*phrenicus*, de φρένες, le diaphragme; angl. *phrenic*, it. et esp. *frenico*]. Qui a rapport au diaphragme. — *Artères phréniques*. Les diaphragmatiques inférieures. — *Centre phrénique*. V. DIAPHRAGME. — *Nerf phrénique*. V. DIAPHRAGMATIQUE.

PHRÉNISME, s. m. [*phrenismus*, de φρήν, esprit; it. et esp. *frenismo*]. Synonyme de *phrénésie*.

PHRÉNITE, s. f. [*phrenitis*, de φρένες, diaphragme; it. *frenite*, esp. *frenitis*]. Inflammation du diaphragme. V. DIAPHRAGMATITE.

PHRÉNITIS, s. f. [φρενίτις]. La définition des médecins grecs et latins est pour la phrénitis : *délire aigu avec fièvre intense, carphologie, pouls petit et serré*. Ce n'est pas pour eux une inflammation de la tête; c'est une fièvre qu'ils rangent à côté du *causus* et du *lethargus*, et que l'on doit assimiler à l'une des formes de la fièvre rémittente ou pseudo-continue, commune dans les pays chauds et dans les contrées marécageuses.

PHRÉNOLOGIE, s. f. [*phrenologia*, de φρήν, esprit, et λόγος, discours; all. *Phrenologie*, angl. *phrenology*, esp. *frenologia*]. Théorie de philosophie mentale due à Gall, et où l'on considère le cerveau comme constitué par de nombreuses parties ou organes, dont chacun sert à une affection, à un instinct, à une faculté particulière. Le développement de chacune de ces qualités est, dans cette théorie, en rapport avec la grosseur relative de l'organe. V. CRANILOGIE.

PHRÉNOPATHIE, s. f. [*phrenopathia*, de φρήν, intelligence, et πάθος, affection]. Lésion des facultés intellectuelles.

PHRICODE, adj. [*phricodes*, φρικώδης de φρίξ, froid ou frisson fébrile, et ἴδιος, ressemblance; it. *fricode*, esp. *fricodes*]. Les anciens ont donné ce nom à une

fièvre intermittente ou rémittente dans laquelle le malade éprouve un froid considérable.

PHTALAMIDE, s. f. (C¹⁶H¹⁰O⁵Az). Corps obtenu en dissolvant l'acide naphthalinique dans l'ammoniaque et chauffant. Cristallisable, il réagit acide; chauffé dans l'eau, il forme du naphthalinate d'ammoniaque.

PHTALIMIDE, s. f. (C¹⁶H¹⁰O⁴Az). Produit de l'action de la chaleur sur le phtalinate ou naphthalinate d'ammoniaque et sur la phtalamide. Fusible, sans goût ni odeur, volatil sans décomposition.

PHTHIRIASE, s. f. [*phthiriasis*, φθειρίσις, de φθίρειν, pou; all. *Läuse sucht*, angl. *phthiriasis*, it. *ftiriasi*, esp. *ftiriasis*]. Maladie pédiculaire. Affection qui a pour symptôme principal ou essentiel le développement d'une grande quantité de poux sur une région ou sur toute la surface du corps. C'est particulièrement au développement d'un grand nombre de *pediculi corporis* (poux des vêtements, V. Pou) qu'on donne le nom de *phthiriasis*, de *maladie pédiculaire*. On trouve ces insectes à la surface de la peau, sur les membres, sur le tronc, et en particulier sur la poitrine et aux aisselles; ils déposent leurs œufs ou *lentes* sur les poils. La peau n'est nullement altérée, à moins que la maladie ne soit déjà ancienne; dans ce dernier cas, on observe souvent de petites élevures papuleuses, coniques ou rougeâtres, ou des taches tuberculeuses. La phthiriasis est toujours (V. PARASITOGÉNIE) le résultat des pontes successives et multipliées d'un ou de plusieurs de ces insectes contractés accidentellement. On a attribué à la phthiriasis la mort d'Hérode, de Sylla et de Philippe II, roi d'Espagne. Les bains, les fumigations sulfureuses, les frictions sulfuro-alcalines, ou avec une pommade composée de 3 parties de sulfure de mercure, 1 partie de chlorure ammonique et 32 d'axonge, suffisent ordinairement pour détruire complètement ces insectes. — Vétérinaire. C'est la malpropreté de la peau qui cause le plus souvent la phthiriasis chez les animaux domestiques; elle résulte aussi de l'habitation de logements malsains, d'une nourriture avariée, peu substantielle, d'une maladie chronique de longue durée. Les animaux avancés en âge y sont plus exposés que les autres. Les poux pullulent tellement dans le porc qu'ils perforent les téguments. Les fonctions générales finissent par se troubler; les animaux tombent dans le marasme et succombent. On a vu des chevaux qu'il n'a pas été possible de guérir. Le traitement hygiénique consiste à séparer les animaux affectés, à les placer dans des habitations saines, et à leur donner une bonne alimentation. Comme *moyens antipédiculaires*, on a proposé les décoctions de tabac et de staphisaigre pour lotionner le cheval, et l'usage interne de l'essence de térébenthine. Pour la brebis, on a employé les mêmes moyens, de plus le bain arsenical, comme pour la gale. Viborg prescrit pour le porc, à l'extérieur, le vinaigre arsenical; à l'intérieur, le sulfure de mercure uni au sel marin.

PHTHISIE, s. f. [*phthisis*, de φθίνωμι, je me consume; all. *Schwindsucht*, *Lungensucht*, angl. *phthisis*, it. *tisicchezza*, *ftisi*, *ftisia*, esp. *tisica*, *tisis*]. Le mot *phthisis* signifie proprement *consommation*, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause. On a admis des *phthisies pulmonaire*, *hépatique*, *mésentérique*, etc., selon l'organe dans lequel la lésion à laquelle le dépérissement était dû avait son siège réel ou supposé. Aujourd'hui on désigne particulièrement sous le nom de *phthisie* toute lésion du poulmon qui tend à produire une désorgani-

sation progressive de ce viscère, à la suite de laquelle survient son ulcération. Telle est la définition de la phthisie donnée par Bayle, qui en admettait six espèces : la *tuberculeuse*, la *granuleuse*, la *phthisie avec mélanose*, l'*ulcéreuse*, la *calculeuse* et la *concréreuse*. La *phthisie ulcéreuse* n'est probablement qu'une phase de plusieurs des autres phthisies. Il n'est pas certain que les concrétions calcaires causent les symptômes de la phthisie décrits plus bas ou des symptômes analogues. La *phthisie avec mélanose* est l'antracosis (V. ce mot), qui peut en effet donner lieu à des symptômes analogues à ceux de la phthisie des aiguiseurs (V. plus bas). Le cancer du poulmon donne lieu quelquefois à des symptômes de phthisie, mais non toujours. La *phthisie aiguë* (V. plus bas) ou *granuleuse* est une forme bien différente de la phthisie tuberculeuse (V. GRANULATION et POUÏMON). C'est donc à tort que Laënnec et ses successeurs ont réservé exclusivement l'expression de *phthisie pulmonaire* pour désigner celle qui résulte du développement de tubercules (V. ce mot) dans le poulmon; c'est à tort aussi que, comme conséquence, ils ont donné le nom de *tubercules* à beaucoup de produits morbides différents, parce qu'ils causent des symptômes de phthisie. Il y a, en effet, plusieurs sortes de phthisies.

Phthisie tuberculeuse. Ses causes sont le séjour habituel dans un air froid et humide, ou dans un lieu où l'air n'est pas suffisamment renouvelé, une alimentation insuffisante ou de mauvaise qualité, le défaut d'exercice, la masturbation et les excès vénériens. Enfin le chant, le jeu des instruments à vent, sont signalés comme étant, dans certains cas, des causes occasionnelles de cette maladie, qui très souvent aussi est héréditaire. Son début est si variable, que souvent on ne la reconnaît que lorsqu'elle touche à sa terminaison fatale. Elle commence le plus ordinairement par une petite toux sèche, ce qui a fait dire, mal à propos, qu'elle est souvent le résultat d'un rhume négligé. Cette toux persiste quelquefois pendant des années sans qu'il vienne s'y joindre aucun symptôme; et si, pendant ce temps, la mort survient par une maladie étrangère aux poulmons, on trouve dans ces organes une multitude de tubercules très petits. Assez souvent une hémoptysie est le premier signe qui éveille l'attention; peu à peu s'établissent une expectoration muqueuse et une fièvre continue qui présente ordinairement deux redoublements : l'un vers midi, et l'autre au commencement ou vers le milieu de la nuit. Il y a des sueurs abondantes le matin; la respiration est quelquefois à peine plus courte que dans l'état naturel; les fonctions digestives sont souvent dans un état d'intégrité parfaite; les forces musculaires même se conservent longtemps. Quelquefois cependant aux sueurs colliquatives se joint une diarrhée débilitante, soit que des tubercules se soient également développés dans le canal intestinal, soit sans ulcération ni inflammation des intestins. Dès que la fièvre hectique est établie, l'amaigrissement fait des progrès plus ou moins rapides, selon l'abondance des évacuations. Suivant le tableau tracé par Arétée avec un effrayant vérité : « Le nez est effilé; les pommettes sont saillantes, et leur coloration tranche sur la pâleur du reste de la face; les conjonctives sont luisantes et d'un léger bleu de perle, les joues caves, les lèvres rétractées; le cou paraît oblique et gêné dans ses mouvements; les omoplates sont ailées; les côtes deviennent saillantes, tandis que les espaces intercostaux s'enfon-

cent; quelquefois la poitrine semble rétrécie, quelquefois même elle l'est réellement. Lorsque la marche de la maladie est lente, le ventre est aplati et rétracté, les articulations semblent plus grosses, les *ongles se recourbent*. » Assez souvent, au moment où les signes stéthoscopiques annoncent qu'une excavation tuberculeuse se vide complètement, il y a une amélioration notable, qui peut, selon Laënnec, conduire à une guérison complète; mais le plus ordinairement cette amélioration ne dure que quelques jours ou quelques semaines, selon que les tubercules produits par des éruptions secondaires sont plus ou moins avancés. Les douleurs locales sont le plus souvent nulles, et toujours au moins très variables. L'inspection et l'analyse des crachats n'en apprennent guère davantage; leurs caractères sont, en général, les mêmes que dans les catarrhes chroniques : ils sont muqueux, opaques, peu solubles dans l'eau, ou mêlés de bulles d'air, d'un jaune pâle ou d'un blanc jaunâtre; on y distingue quelquefois des portions cylindriques ou vermiculaires qui paraissent moulées sur les petits rameaux bronchiques. C'est donc particulièrement à l'aide de l'auscultation et de la percussion du thorax que l'on peut reconnaître la phthisie. Les tubercules s'accumulant d'abord au sommet des poulmons, les premiers signes se manifestent ordinairement au-dessous des clavicles, et surtout de la droite; dans ce cas, la résonance est moindre et inégale à la partie antérieure supérieure de la poitrine jusqu'au niveau de la quatrième côte; une bronchophonie diffuse se fait entendre au-dessous de la clavicle, dans la fosse sous-épineuse, et sous l'aisselle. Lorsque les tubercules commencent à se ramollir, les mêmes signes persistent; et de plus la toux donne quelquefois un gargouillement dont la matière épaisse frappe l'oreille en masse. Bientôt ce gargouillement devient plus liquide et plus semblable au râle muqueux, et la toux, devenue caverneuse, fait sentir qu'une excavation se forme dans le tissu pulmonaire. A mesure que l'excavation se vide, la respiration prend ce caractère caverneux; la bronchophonie diffuse fait place à une pectoriloquie, d'abord imparfaite, fréquemment interrompue, mais qui devient de plus en plus évidente. Quelquefois la résonance du thorax, qui jusque-là était obscure, devient plus claire, et l'on pourrait croire, ainsi que nous l'avons dit, à une amélioration de l'état du malade. Lorsqu'une excavation tuberculeuse est tout à fait vide, la toux et la respiration caverneuse l'indiquent évidemment, et la pectoriloquie est parfaite. « La guérison de la phthisie, dit Laënnec, n'est pas au-dessus des forces de la nature; mais l'art ne possède encore aucun moyen certain d'arriver à ce but. » L'indication la plus rationnelle, dès qu'on a reconnu la phthisie pulmonaire, est de prévenir les éruptions secondaires de tubercules; car, à moins que les masses primitives de tubercules ne soient très nombreuses et très volumineuses, la guérison aurait nécessairement lieu après leur ramollissement. La seconde indication serait de favoriser le ramollissement et l'évacuation ou l'absorption des tubercules existants. La saignée ne peut ni prévenir ni guérir les tubercules : elle ne doit être employée que dans le cas d'une complication inflammatoire ou de la suppression d'une évacuation sanguine (menstrues). Les cautères et les exutoires sont au moins inutiles, à moins qu'il n'y ait suppression d'un écoulement habituel ou répercussion d'un exanthème. L'eau de chaux, les eaux sulfureuses

naturelles et artificielles en bains et en boissons, le sel ammoniac, les sous-carbonates d'ammoniaque et de soude, l'azotate de potasse, etc., favorisent quelquefois l'expectoration, et paraissent propres à hâter le ramollissement de la matière tuberculeuse; cependant ils ont peu d'utilité. On peut en dire autant des chlorures de calcium et de baryum, des préparations mercurielles ou antimoniales, qui ne peuvent être utiles que pour favoriser l'expectoration ou combattre une péricéramonie intercurrente. L'iode et ses composés ont été vantés dans ces derniers temps. Les substances aromatiques ou balsamiques, l'atmosphère artificielle formée par la combustion des résines, celle des étables à vaches, l'inspiration de l'oxygène, n'ont eu de l'efficacité que dans des catarrhes chroniques pris pour des phthysies. Il en est de même des vapeurs de chlore, qui diminuent peut-être la sécrétion opérée par les parois des excavations, qui ralentissent ainsi momentanément la marche de la maladie, mais qui ont, en même temps le funeste inconvénient de provoquer de nouvelles éruptions de tubercules. Le meilleur moyen à opposer à la phthisie, ajoute Laënnec, c'est la navigation et l'habitation des bords de la mer dans un climat doux. Nous ajouterons qu'il faut surtout compter sur les moyens hygiéniques, une bonne alimentation, le séjour en un climat tempéré, les précautions contre les refroidissements et les rhumes. Ces moyens ont plus d'une fois servi à prolonger la vie.

Phthisie granuleuse, galopante, générale, aiguë du poulmon; phthisie à granulations grises, à infiltration grise, à tubercules miliaires gris, etc. Les altérations qui la causent sont décrites aux articles GRANULATION, MÉNINGITE et POU MON. Son traitement est le même que celui de la phthisie, quand elle est diagnostiquée avant que les symptômes aient pris une marche rapide. La phthisie générale aiguë s'annonce par certains antécédents qui ne doivent pas échapper à la prévoyance médicale. — 1° *Période prodromique.* Les malades éprouvent, dans leurs divers appareils, des troubles dont le principe est toujours un affaiblissement progressif. Ainsi, du côté de l'innervation, paresse, inaptitude aux travaux intellectuels, tristesse, ennui, chagrins, faiblesse morale, rêvasseries, soubresauts pendant le sommeil, fatigue par les occupations habituelles, etc., etc. Du côté des voies digestives, appétit diminué ou porté jusqu'à la voracité, nausées fréquentes; vomissements à la suite d'un écart de régime, ou se renouvelant de longue date, sans cause connue; alternatives de diarrhée et de constipation, diarrhée ou constipation sans alternatives, etc. Du côté des voies respiratoires, toux sèche ou catarrhale alternant ou non avec le dévoilement; respiration courte, essoufflement facile, sans signes physiques du thorax; quelquefois hémoptysies; douleurs fixes ou mobiles, fugitives ou persistantes, dans les parois de la poitrine, plus fortes pendant l'inspiration et la toux, et tout cela sans mouvement fébrile continu, car cette période est essentiellement apyrétique. Elle peut se prolonger plus ou moins longtemps. Les personnes qui ne s'écourent pas ont l'habitude de la négliger, et le médecin lui-même est souvent disposé à ne point attacher d'importance aux symptômes éloignés par lesquels elle s'annonce. Nul doute que, s'ils se trouvaient tous réunis à la fois sur le même sujet, leur expression prodromique serait entendue. Malheureusement ils persistent isolément. — 2° *Période confirmée.* De la période précédente à celle-ci, la transition a

lieu parfois insensiblement; d'autres fois, elle s'accomplit d'une manière brusque. Cela arrive le plus ordinairement à la suite d'un excès, d'une fatigue, d'un refroidissement, etc. Néanmoins, il ne faut pas accorder trop d'importance à ces prétendues causes occasionnelles. Le phénomène initial qui caractérise cette période est un mouvement fébrile intense avec accélération du pouls et chaleur à la peau. Quoique revêtant parfois la forme subaiguë, il est toujours le signal de l'invasion générale. Les différentes cavités témoignent incontinent du produit morbide qui se déclare en elles; car les granulations siègent souvent dans les méninges, les poulmons, le rein, le foie et la rate, mais point ou rarement dans les ganglions. Le malade est en proie à une céphalalgie très intense, dont le siège occupe indistinctement les régions frontale, occipitale ou suscipitale. Ses idées sont justes, ses réponses nettes; mais son intelligence se fatigue vite. Couché sur le dos, quelquefois sur le côté, il adopte l'une de ces deux positions et la garde constamment; le moindre dérangement lui arrache des plaintes et des cris gémissants. La rigidité s'empare de ses membres. Le pouls varie de 90 à 120 pulsations par minute. La figure se décolore, les traits expriment le découragement et la souffrance; la soif est modérée; la peau, aride et chaude, quoique l'exhalation cutanée redouble par accès à certaines heures du jour et de la nuit. Amaigrissement; besoin fréquent de respirer, avec difficulté durant l'inspiration, qui souvent devient grande et prolongée. Signes fournis par la percussion presque nuls; râles muqueux à l'auscultation dans tout le poulmon, ou seulement dans les parties les plus malades lorsqu'il y en a, mais sans qu'ils offrent rien de caractéristique. Cette période peut durer de quelques jours à cinq ou six semaines au plus. — 3° *Période colliquative.* Enfin vient une troisième période, si l'on peut qualifier de ce nom ce qui n'est que la terminaison inévitable de la précédente; elle commence au trouble des idées et finit à la mort. Jusque-là l'intelligence était restée à peu près saine; un délire calme se déclare, il se trahit par l'incohérence des réponses que les malades font avec un air de bon sens et de conviction digne de remarque. Bientôt apparaissent la somnolence, le collapsus général des forces et des facultés, avec ou sans soubresauts des tendons et incontinence d'urine précédant la mort.

Phthisie des aiguiseurs. Sorte de phthisie pulmonaire dont sont atteints les tailleurs de pierre à fusil, les aiguiseurs des manufactures d'armes et autres professions où les ouvriers vivent dans une atmosphère chargée de poussière minérale. — *Premier degré.* Le poulmon renferme quelquefois des myriades de granulations dont le volume ne dépasse pas celui d'un plomb de chasse; elles sont blanches et formées seulement de silice, ou brunes, noirâtres, et contenant du fer, du phosphate de chaux et du charbon. Toux sèche, suivie d'expectoration blanchâtre, filante, peu abondante, sauf le matin; léger bruit de craquement, peu d'hémoptysie. Le cessation des travaux entrave la marche du mal. — *Deuxième degré.* L'agglomération des granulations détermine l'hépatisation, l'induration du poulmon; crachiats rougeâtres, hémoptysie, dyspnée après le moindre exercice, respiration rude et éraquante; pas de fièvre, appétit et forces en bon état. Le repos absolu et le traitement rationnel peuvent amener la guérison. — *Troisième degré.* A l'induration et à l'accumulation des granulations sili-

ceuses succèdent l'ulcération et la suppuration du tissu pulmonaire, puis la production des cavernes. Expectoration et hémoptysies abondantes; râles sibilants, ronflants, caverneux; fièvre continue; mort par épuisement, comme dans le cas de cavernes tuberculeuses. Cette période est incurable: on voit peu d'ouvriers dépasser l'âge de cinquante à cinquante-cinq ans. Dans le cas de poussières végétales ou de charbon des mines de houille, les symptômes sont les mêmes, mais moins d'individus sont atteints, peu arrivent à la dernière période, et la durée de chacune d'elles est plus considérable.

Phthisie dorsale [*tabes dorsalis*, all. *Rückendarre*]. Carie vertébrale. V. MAL vertébral de Pott.

Phthisie dorsale. Dépérissement qui suit les pertes séminales. V. ce mot.

Phthisie laryngée [all. *Kehlkopfschwindsucht*]. Espèce de consommation analogue à la phthisie pulmonaire, et produite par l'inflammation et l'ulcération de la muqueuse du larynx, et quelquefois par la carie de ses cartilages.

Phthisie méésentérique. V. CARREAU.

Phthisie pulmonaire du cheval (*vieille courbature*). Les symptômes sont la dyspnée, une toux fréquente et sèche, un écoulement nasal fétide, l'amaigrissement général. Par l'auscultation, on entend le râle sibilant et le râle caverneux. Les chevaux phthisiques périssent promptement, pour peu qu'on les soumette au travail, parce que les parties affectées sont très disposées à l'inflammation et au ramollissement. A l'autopsie, on trouve des tubercules crus et ramollis. La phthisie ne paraît pas curable chez le cheval. Elle est rédhibitoire, étant considérée comme maladie ancienne de poitrine ou vieille courbature.

Phthisie pulmonaire dans l'espèce bovine (*pommelière*). Il ne faut pas confondre la phthisie avec la péricnemonie chronique (V. PÉRICNEMONIE dans l'espèce bovine), que l'on a aussi appelée *phthisie péricnemonique*. La phthisie proprement dite présente deux formes: la *phthisie tuberculeuse* et la *phthisie calcareuse*.—1° *Phthisie tuberculeuse*. Au début, la toux est petite; plus tard elle devient quinteuse, trainée. Par l'auscultation, on perçoit le râle muqueux à l'entrée de la trachée dans la poitrine, le râle crépissant dans quelques points des pommens, et le bruit tubaire en d'autres parties. Des matières grisâtres sont rejetées par les narines. La diarrhée survient et finit par emporter le malade. A l'autopsie, on trouve des tubercules dans le pomm, les ganglions bronchiques et méésentériques, et dans quelques organes parenchymateux.—2° *Phthisie calcareuse*. La toux est sèche, profonde et rauque. Le lait est bleuâtre, très séreux, et contient sept fois plus de phosphate et de carbonate de chaux qu'à l'état normal. On n'entend plus le murmure respiratoire dans les parties du pomm qui sont envahies; la respiration est entrecoupée. A l'autopsie, on trouve dans les pommens des tumeurs arrondies, dures, ayant le volume d'une noix et quelquefois celui du poing: leur ressemblance avec une pomme a fait donner à la maladie le nom de *pommelière*. Elles sont formées par un produit jaunâtre, semblable à du plâtre. Cette matière contient du phosphate et du carbonate de chaux, mais non dans les mêmes proportions que les os. Le foie, la rate, les différents ganglions renferment des dépôts enkystés de même nature. La phthisie est très commune parmi les vaches laitières de Paris et des environs qui vivent à l'étable. On l'observe aussi quel-

quefois parmi les vaches du pays de montagnes. La stabulation permanente, l'habitation des lieux humides, peu aérés, à air vicié, agissent comme cause déterminante. La phthisie ne paraît pas curable dans l'espèce bovine. Elle est considérée comme rédhibitoire.

Phthisie pupillaire. V. MYOSE, SYNÉZIS.

Phthisie trachéale. Maladie qui présente la plupart des symptômes de la phthisie pulmonaire, et qui est produite par une inflammation chronique de la trachée, avec ulcération et désorganisation de la membrane muqueuse de ce conduit.

PHTHISIOLOGIE, s. f. [*phthisiologia*, de *φθίσις*, phthisie, et *λόγος*, traité; angl. *phthisiology*, it. *ftisiologia*, esp. *tisiologia*]. Traité sur la phthisie.

PHTHISIQUE, adj. et s. [*phthisicus*, all. *schwindsüchtig*, angl. *phthisical*, it. *tisico*, *ftisico*, esp. *tisico*]. Qui est atteint de phthisie.

PHTHISURIE, s. f. [*phthisuria*, de *φθίσις*, phthisie, et *ουρία*, urine; it. *ftisuria*, esp. *tisuria*]. On a donné ce nom au dépérissement causé par une sécrétion excessive d'urine.

PHTHORE, s. m. [de *φθορά*, destruction; it. *floro*]. Ampère avait proposé de donner ce nom au fluor, parce qu'il détruit tous les vases dans lesquels on cherche à le coeercer.

PHYCÉES, s. f. pl. V. PHYCOLOGIE.

PHYCOLOGIE, s. f. [*phycologia*, de *φύκος*, algue, et *λόγος*, traité]. Partie de la botanique qui traite de la structure et de la classification des plantes de la classe des algues ou phycées. V. ALGUE.

PHYCOSTÈME, s. m. [*phycostema*, de *φύκος*, algue, et *στέμον*, filament]. Nom donné au disque ou néclaire. V. DISQUE.

PHYGETHON, s. m. [*φύγηθων*, angl. *phygethon*, it. *figetone*, esp. *figellon*]. Inflammation non suppurative des ganglions lymphatiques sous-cutanés.

PHYLACTÈRE, s. m. [*phylacterium*, de *φυλάσσειν*, protéger, conserver; *Schutzgehänge*, angl. *phylactery*, it. *flattero*, esp. *flacterio*]. Les anciens donnaient ce nom aux amulettes qu'ils portaient sur eux pour se préserver de quelque mal.

PHYLLODE, s. m. [de *φύλλον*, feuille, et *εἶδος*, ressemblance; all. *Blattstielblatt*, esp. *filodes*]. Qui ressemble à une feuille. On appelle ainsi les pétioles de certaines feuilles qui prennent tant d'extension, qu'ils ressemblent à de véritables feuilles et en tiennent lieu, celles-ci n'existant que dans les individus encore jeunes, et tombant à une certaine époque, comme dans les iris et les mimosas de la Nouvelle-Hollande.

PHYLLOÏDE, adj. [*phylloides*, de *φύλλον*, feuille, et *εἶδος*, ressemblance, all. *Blattförmig*, esp. *filoides*]. Se dit des parties des plantes qui ont la forme de feuilles, c'est-à-dire qui sont aplaties et herbacées.

PHYLLOMANIE, s. f. [*phyllomania*, all. *Phyllomania*, it. *fillomania*, esp. *flomania*]. Exagération du développement des feuilles, surabondance des feuilles des plantes, état qui devient une maladie ou annonce un défaut de culture, quand il s'agit de végétaux dont on recherche les fleurs ou les fruits.

PHYLLORHÉTINE, s. f. Substance existant avec la *tékorhétine* dans la gangu intercellulaire des troncs de pins fossiles, surtout entre le bois et l'écorce ou dans les cavités du bois. Cristallisable, fond à 87°, 5, bout au point d'ébullition du mercure; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. (C⁴⁰H²⁵.)

PHYLLOSTOME, s. m. [*phyllostoma*, de φύλλον, feuille, et στόμα, bouche]. Nom d'un genre de grands chiroptères pourvus de deux crêtes nasales membraneuses en forme de feuille ou de lame, qui mangent des insectes, mais attaquent aussi les grands mammifères endormis pour en sucer le sang qu'ils font sortir en perçant la peau à l'aide des papilles cornées dont leur langue est pourvue. Ils ne sont pas venimeux.

PHYLLOTAXIE, s. f. [*phyllo-taxia*, de φύλλον, feuille, et τάξις, ranger]. Partie de l'organographie végétale qui a pour objet la disposition, l'arrangement des organes foliacés. Sur les tiges et les rameaux l'observation montre que les feuilles alternes ou éparses sont disposées sur une ligne spirale continue. On donne le nom de *cycle* à cette ligne comprise entre deux feuilles qui se correspondent, parce qu'elles sont situées exactement, ou à peu près, sur la même verticale. Le cycle peut être distique, tristique, etc., et embrasser une ou plusieurs circonférences de la tige ou du rameau. En représentant par des chiffres le nombre de tours que fait la spirale d'un cycle et le nombre de feuilles nécessaires pour composer la spirale; si l'on donne au premier le nom de dénominateur, au second le nom de numérateur, on trouve le plus souvent les nombres suivants : $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{2}{3}$, $\frac{2}{5}$, $\frac{3}{5}$, $\frac{3}{8}$, $\frac{4}{5}$, $\frac{5}{8}$, etc.

PHYMATINE, s. f. [de φυμα, tumeur, tubercule]. Gueterbock a donné ce nom à une substance organique particulière qui, suivant lui, existe dans les tubercules et leur est propre. C'est un corps soluble dans l'eau et dans l'alcool, que l'acétate de plomb précipite de sa solution, que ni le sulfate de cuivre ni l'extrait de noix de galle ne coagulent.

PHYMATOÏDE, adj. [de φυμα, tubercule, et εἶδος, apparence]. Lebert a donné le nom de *phymatoïde* à un état du tissu cancéreux dans lequel il a une couleur jaune terne, analogue à celle du tubercule, avec une consistance qui se rapproche plus ou moins de celle de ce produit. C'est surtout dans le testicule qu'on rencontre cet état. Il est dû à des granulations graisseuses foncées, jaunâtres, plus ou moins grosses, remplissant non-seulement les cellules, mais les noyaux cancéreux libres ou inclus. Elles en font disparaître souvent le nucléole, les rendent plus opaques, quelquefois même un peu polyédriques et irréguliers. Il y a en même temps beaucoup de cette graisse (dite *xanthose* par Lebert) dans la matière amorphe du tissu cancéreux. En général, partout où elle s'est déposée, le tissu a cessé d'être vasculaire; les capillaires sont atrophiés en totalité ou en partie, surtout au centre des masses phymatoïdes, tandis qu'à la périphérie on trouve plus ou moins de capillaires d'un rouge foncé par suite de coagulation du sang dans leur cavité.

PHYMATOSE, s. f. [*phymatosis*, de φυμα, excroissance, tubercule; it. *fiatosi*, esp. *fiomatosis*]. Affection tuberculeuse.

PHYME, s. m. [*phyma*, de φυμα (dérivé de φύμα, je nais, je crois), qui signifie : petite tumeur, etc.; it. et esp. *fioma*]. Il est impossible d'assigner à ce mot un sens déterminé.

PHYMÉMIE, PHYMOHÉMIE. Altération du sang par des tubercules; cachexie tuberculeuse. (Piorry.)

PHYOMALAXIE PNEUMONIQUE. Tubercules ramollis du poumon. (Piorry.)

PHYMONÉPHROPYIE. Abscess tuberculeux des reins. (Piorry.)

PHYMOPIÉTONIE. Tubercules du péritoine. (P.)

PHYMOPLÉURIE. Tubercules de la plèvre. (Piorry.)

PHYOPNEUMONITE. Inflammation du poulmon, suite des tubercules. (Piorry.)

PHYSCONIE, s. f. [*physconia*, de φύσων, ventru; it. et esp. *fisconia*]. Tuméfaction dure et volumineuse bornée à une partie de l'abdomen, et qui n'est ni sonore ni accompagnée de fluctuation. La *physconie* constitue un genre de l'ordre des *intumescences* de Sauvages; c'est l'*hyposarque* de Linné.

PHYSIOGNOSIE, s. f. [de φύσις, nature, et γνῶσις, connaissance; esp. *fisgnosia*]. Science de la nature.

PHYSIOGRAPHIE, s. f. [*physiographia*, de φύσις, nature, et γράφειν, décrire; all. *Naturbeschreibung*, it. et esp. *fisiografia*]. Description des objets dont l'ensemble constitue la nature.

PHYSIOLOGIE, s. f. [*physiologia*, de φύσις, nature, et λόγος, discours, traité; all. *Physiologie*, angl. *physiology*, it. et esp. *fisilogia*]. On donne le nom de *physiologie* à cette partie de la biologie qui a pour sujet les corps organisés à l'état dynamique (*V. ce mot*), et pour but ou objet la connaissance des actes ou phénomènes qu'ils manifestent, ainsi que le rapport existant entre ces actes et les parties de l'organisme qui les accomplissent. Outre les actes de même ordre que ceux qui sont présentés par les corps bruts, l'organisme offre une activité spéciale qui, n'appartenant qu'à lui, n'existe pas dans les substances inorganiques. Le nom de *vie* (*V. ce mot*), donné au mode d'activité spécial des corps organisés, fait dire d'eux qu'ils sont *vivants* quand ils montrent cette activité; c'est ce qui les fait appeler *corps organisés vivants*, ou simplement *corps vivants*. On donne l'épithète de *vital* à tout ce qui se rattache à l'étude de la vie; on appelle *phénomènes vitaux* chacun de ceux que présentent les corps vivants. L'organisme est constitué de parties très diverses, de complication différente. Or, chacune a sa vitalité ou vie qui lui est propre; car à toute disposition statique ou anatomique se rattache une notion dynamique ou physiologique correspondante. Chacun de ces modes d'activité est lié à la vie commune ou nutrition, mais en diffère par moins de généralité, d'indépendance, et plus de complication. Dans l'organisme tout est lié intimement et solidaire, sans homogénéité pourtant; mais, pour mieux étudier, on le divise en appareils, organes, systèmes, tissus et humeurs, éléments anatomiques et principes immédiats qui doivent être étudiés *successivement*, si l'on veut connaître le tout. Dans l'organisme aussi tout se passe et agit *simultanément*; mais, pour mieux étudier, on examine *successivement* les actes accomplis par les appareils, ceux des organes, des systèmes, des tissus, et puis des éléments anatomiques et principes immédiats. Ainsi, de même que la description du corps des êtres ne peut être donnée en un seul chapitre, ni être embrassée par un seul ordre de considérations, de même aussi les corps organisés présentent non pas un seul mode d'activité, mais plusieurs différents par leur complication; d'où la subdivision de la *physiologie* en plusieurs *sections*. 1° Le nom de *vitalité* est réservé pour désigner le mode d'activité propre à l'organisme considéré dans son ensemble comme un tout unique (*V. VITALITÉ*). La vitalité se manifeste d'abord par des actes généraux qui sont la résultante commune, le *résultat* d'un ensemble d'autres, d'où le nom de *résultats* qui leur a été donné (*V. ce mot*): telles sont la production de chaleur (*V. CALORIFICATION*), l'hérédité, etc. 2° On donne le nom de *fonction* au mode d'action des appareils, à leur vie

propre, à l'acte spécial que chacun d'eux exécute. Chaque appareil n'exécute qu'une *fonction* (V. ce mot). 3° On appelle *usage* chacun des actes exécutés par chaque organe. Un même organe peut avoir plusieurs usages, un même muscle peut servir à la flexion et à la rotation d'un membre : la mâchoire sert à la mastication et à la phonation, etc. (V. ORGANE). 4° Les systèmes ont des *usages généraux* ; chaque système a un *usage général* ou plusieurs usages généraux : le système osseux a pour usage de soutenir et de protéger toutes les autres parties du corps en général ; il sert de plus à donner insertion aux muscles, etc. Le système musculaire a aussi des usages généraux multiples (V. USAGE). 5° On donne le nom de *propriété de tissu* et de *propriété des humeurs* au mode d'activité qui est spécial à chaque tissu et à chaque humeur, à la vie qui leur est propre ; généralement, chacun d'eux est doué de plusieurs propriétés, les unes communes à plusieurs, les autres spéciales à quelques-uns (V. HUMEUR, PROPRIÉTÉ ET TISSU). 6° On appelle *propriété vitale élémentaire*, ou simplement *propriété vitale*, le mode spécial d'activité de la substance organisée c'est-à-dire des éléments anatomiques tant amorphes que figurés. Beaucoup d'éléments anatomiques ont plus d'une propriété vitale. Ils en ont tous au moins une, car sans cela ils ne seraient pas vivants, ils n'auraient pas de vie. Celle qu'ils ont tous, sans exception, est celle qui a reçu le nom de *nutrition*. C'est la seule propriété vitale ou d'ordre organique qui soit absolument commune à tous les éléments anatomiques. — Quant aux principes immédiats, ils ne jouissent que de propriétés physico-chimiques tant qu'ils sont isolés, et ce n'est que réunis en *substance organisée* qu'ils acquièrent des propriétés d'ordre organique. Aussi l'étude de la physiologie suppose faite celle de la chimie. Les *substances organiques* seules, ou principes immédiats de la 3^e classe, offrent déjà des propriétés d'ordre chimique très différentes de celles des composés définis, et se rattachent réellement à l'étude de la physiologie en ce que leur interprétation ne peut être donnée sans connaître déjà les actes d'assimilation et de désassimilation. — La *physiologie* est *normale* ou *pathologique*, selon qu'elle étudie les actes des parties du corps saines, ou qu'elle examine ceux qui sont accomplis par des parties quelconques altérées ou lésées. La *physiologie pathologique* est, à proprement parler, la *symptomatologie* ; mais, ordinairement, dans un but d'application directe à l'art médical, on fait rentrer dans la symptomatologie l'examen de diverses particularités *anatomopathologiques* déjà visibles sur le vivant, comme des taches à la peau, des pétéchies, des élevures, des excoriations, etc. — On a appelé *physiologie générale*, celle qui, sans faire d'application à aucune espèce vivante déterminée, traite d'une manière philosophique et abstraite des phénomènes de la vie ; et *physiologie spéciale*, celle qui, prenant pour sujet d'étude une espèce vivante distincte, décrit le mécanisme de la vie dans cette espèce seule. Enfin, on conçoit qu'il y a autant de *physiologies spéciales* qu'il y a d'espèces vivantes : de là les expressions de *physiologie de l'homme*, *physiologie végétale*, *physiologie comparée*, etc.

PHYSIOLOGIQUE, adj. [*physiologicus*, all. *physiologisch*, esp. *fisiologico*]. Qui a rapport à la physiologie ou à l'action des parties des corps vivants. Les phénomènes morbides ne sont que les résultats d'une augmentation, d'une diminution des actes normaux, ou quelquefois d'une aberration spéciale de ces actes

qui pourtant se rattachent toujours à quelqu'un d'eux. Une connaissance imparfaite de la physiologie et de l'anatomie a fait eroire longtemps à une différence radicale entre les actes normaux et les actes pathologiques. C'est pourquoi le terme *physiologique* est encore employé à tort comme synonyme de *normal* et opposé au mot *pathologique* ; de là résultent de fréquents nonsens qu'il faut éviter, tels que les termes *anatomie physiologique*, *actes* ou *actions physiologiques*, etc. Tout phénomène physiologique est déterminé par une disposition anatomique particulière correspondante ; et, *vice versa*, toute disposition anatomique entraîne une particularité correspondante dans les actes. Aussi faut-il se garder d'une erreur qui tend à se répandre, savoir : que des actes différents, des sécrétions diverses, par exemple, seraient opérées par des glandes de structure identique. Cette erreur porte sur des observations quelquefois inexactes, d'autre fois incomplètes : tel est le cas des diverses variétés de glandes salivaires, qui, tout en offrant des euls-de-sac de dimensions semblables, des épithéliums identiques par la forme, présentent des différences par la quantité et le mode de disposition de leurs épithéliums, et par leurs réactions au contact des agents chimiques. Cette erreur dépend, comme on le voit, de ce que dans l'étude de l'anatomie on omet encore habituellement de pousser l'analyse jusqu'à l'examen de la structure et de la composition immédiate ; ou de ce qu'en examinant les éléments anatomiques, cellules ou autres, qui entrent dans la structure d'un tissu, on se borne trop souvent à constater quels sont leur forme ou leur volume, sans examiner leur structure, leur composition immédiate, leurs réactions chimiques, etc. V. ORGANIQUE.

PHYSIOLOGISTE, s. m. [all. *Physiolog*, esp. *fisiologista*]. Celui qui s'occupe spécialement de physiologie.

PHYSIONOMIE (pour **PHYSIOGNOMONIE**), s. f. [*physiognomonía*, *φυσιογνωμνία*, de *φύσις*, nature, et *γνώμων*, qui connaît ; all. *Physiognomie*, angl. *physiognomy*, it. et esp. *fisionomia*]. Aspect particulier qui, pour chaque être vivant, résulte de l'ensemble de ses parties tant intérieures qu'extérieures, et, pour l'homme en particulier, de celui des traits de la face.

PHYSIQUE, s. f. [*physice*, de *φυσικὴ*, physique, qui appartient à la nature ; all. *Naturlehre*, *Physik*, angl. *physics*, it. et esp. *física*]. Science qui traite des propriétés actives de la matière, non moléculaires et n'exigeant pas une texture spéciale, envisagées par conséquent indépendamment de toute considération sur la nature des corps qui en jouissent. En disant : *actives*, on la sépare de la mathématique qui considère les propriétés numériques, géométriques et mécaniques, et de l'astronomie, qui est l'application de la mécanique aux corps célestes, bien que, par la gravitation, elle donne la main à la physique. En disant : *non moléculaires*, on la sépare de la chimie. En disant : *n'exigeant pas une texture spéciale*, on la sépare des propriétés vitales ou règne organique. Elle comprend l'étude de la pesanteur, de la consistance, de l'élasticité, de la chaleur, de l'électricité, du magnétisme, de la lumière, de l'odeur, de la saveur et du son. V. ANATOMIE ET CHIMIE.

PHYSIQUE, s. m. On donne le nom de *physique*, tantôt à l'ensemble de l'apparence extérieure du corps, tantôt à l'ensemble des dispositions anatomiques intérieures, par opposition au *moral*, qui exprime l'ensemble des actions du système nerveux, surtout cérébral. Ces deux conditions sont en rapport l'une avec

l'autre, comme la forme de l'animal est en rapport avec celle de son système nerveux (V. FORME); et, à leur tour, les qualités spéciales de la sensibilité marquent leur empreinte sur la nature des actes et gestes par lesquels elle se traduit au dehors et sur l'habitude extérieure. V. ÂME, ENTENDÉMENT, INSTINCT.

PHYSIQUE, adj. [*physicus*, all. *physisch*, angl. *physic*, it. et esp. *físico*]. Synonyme de naturel. On appelle, d'une manière générale, sciences physiques celles qui étudient la nature et les propriétés des corps. La loi physique d'un phénomène est la détermination exacte des conditions de son accomplissement, ce qui permet d'en prédire les détails pour un cas quelconque, et d'en développer toutes les analogies. — Propriétés physiques et caractères d'ordre physique. V. ANATOMIE, PHYSIQUE (s. f.) et PROPRIÉTÉ.

PHYSOCARPE, adj. [*physocarpus*, de *φῶσζ*, vent, vessie, et *καρπός*, fruit; all. *blusenfrüchtig*, esp. *fisocarpo*]. Se dit d'une plante qui a des fruits renflés.

PHYSOCÈLE, s. f. [*physocèle*, de *φῶσζ*, vent, air, et *κύημα*, hernie, tumeur; all. *Windbruch*, it. et esp. *fisocèle*]. Tumeur gazeuse du scrotum : hernie intestinale descendue jusque dans le scrotum et distendue par les gaz. Synonyme de *pneumatocèle*.

PHYSOCÉPHALE, s. m. [*physocephalus*, de *φῶσζ*, vent, air, et *κεφαλή*, tête; all. *Kopfwindgeschwulst*, it. *fisocephalo*]. Gonflement emphysémateux de la tête.

PHYSOMÈTRE ou **PHYSOMÉTRIE**, s. f. [*physometra*, de *φῶσζ*, vent, air, et *μήτρας*, la matrice; all. *Mutterwindsucht*, angl. *physometra*, it. et esp. *fisometra*]. Distension de l'utérus par des gaz. Ces gaz accumulés dans l'utérus sont presque toujours le produit de la décomposition putride de débris de fœtus, ou de placenta (si la femme est récemment accouchée), ou de la décomposition de quelques caillots menstruels. Des erreurs de diagnostic l'ont fait dire idiopathique. Elle réclame l'emploi d'injections répétées, soit avec l'eau pure, soit avec l'eau chlorurée.

PHYTOCHIMIE, s. f. [*phytochemia*, de *φυτόν*, plante, et *χημία*, chimie; all. *Pflanzenchemie*, it. *fitochimia*, esp. *fitoquímica*]. Chimie végétale.

PHYTODERMIE. Affection de la peau causée par des végétaux. (Piorry.)

PHYTOGÉNÉSIE, s. f. [de *φυτόν*, végétal, et *γένεσις*, naissance]. Synonyme d'*organogénie* ou *organogénésie végétale*.

PHYTOGRAPHIE, s. f. [*phytographia*, de *φυτόν*, plante, et *γράφειν*, décrire; all. *Phytographie*, angl. *phytography*, it. et esp. *fitografía*]. Partie de la botanique qui s'occupe de la description des plantes.

PHYTOÏDE, adj. [*phytoïdes*, de *φυτόν*, plante, et *εἶδος*, forme; all. *pflanzenähnlich*, esp. *fitoïdes*]. Qui a la forme ou l'apparence d'une plante.

PHYTOLACCAGÉES ou **PHYTOLACCÉES**, s. f. pl. Famille de plantes séparées des chénopodées par les étamines alternant avec les divisions du périanthe et par plusieurs ovaires rangés circulairement autour d'un axe. Elles renferment des sucs âcres et drastiques. Le *Phytolacca drastica* a un suc purgatif. Les *Petiveria* ont une odeur alliée; elles sont utiles comme diurétiques et anthelminthiques.

PHYTOLAQUE, s. f. [*Phytolacca decandra*, L., décandrie décagynie, L., phytolaccacées, J.; all. *Kermesbeere*, esp. *fitolaca*]. Plante dont le suc sert à colorer le vin dans certains pays, dont on mange les jeunes pousses en guise d'asperges, ou les jeunes feuilles au lieu d'épinards, et dont la racine est purgative.

PHYTOLOGIE, s. f. [*phytologia*, de *φυτόν*, plante, et *λογος*, discours; all. *Pflanzenlehre*, angl. *phytology*, it. et esp. *fitología*]. Traité sur les plantes.

PHYTON, s. m. [de *φυτόν*, plante]. Gaudichaud désigne sous ce nom l'individu végétal simple hypothétique qui se composerait : 1° d'un méristhale tigellaire; 2° d'un méristhale pétiolaire, et 3° d'un méristhale limbaire. Une plante serait une agrégation d'individus simples juxtaposés.

PHYTONOMIE, s. f. [*phytonomia*, de *φυτόν*, plante, et *νόμος*, loi]. Partie de la botanique qui étudie les lois de la végétation.

PHYTOTÉCHNIE, s. f. [*phytotechnia*, de *φυτόν*, plante, et *τέχνη*, art]. Partie de la botanique qui a pour objet la classification et la nomenclature des plantes (Desvauz). — Art d'étudier et de faire connaître les végétaux (Cassini).

PHYTOTOMIE, s. f. [*phytotomia*, de *φυτόν*, plante, et *τομή*, dissection; angl. *phytotomy*, it. *fitotomia*]. Nom proposé par Desvauz pour remplacer celui d'*anatomie végétale*.

PHYTOXÉMIE. Altération toxique du sang par des substances végétales. (Piorry.)

PHYTOZOIRE, s. m. [*phytozoum*, de *φυτόν*, plante, et *ζῶον*, animal]. Nom donné par Bory Saint-Vincent à des êtres qui auraient été intermédiaires entre les végétaux et les animaux. Le groupe qu'il formait sous ce nom se composait d'animaux et de végétaux d'organisation très simple. Eluhenberg a désigné sous ce nom un groupe d'infusoires. Il n'existe pas d'êtres qui soient, comme on l'a supposé, intermédiaires entre les deux règnes végétal et animal. V. ces mots et UNICELLULAIRE.

PIAFFER, v. n. [all. *piaffiren*, it. *far la ciambella*]. Action de lever brusquement et successivement les deux membres antérieurs, et de les replacer à peu près au même endroit, sans avancer. — Air bas de manège dans lequel le cheval lève vite et successivement, et détache de terre les bipèdes diagonaux sans avancer ni reculer.

PIAN, s. m. [*frambesia*, all. et angl. *Pian*, esp. *pian*, *epian*]. On désigne sous ce nom, en Amérique, une maladie chronique, caractérisée principalement par une éruption cutanée suivie de tubercules fongueux à surface granuleuse, que l'on a comparés à des fraises ou à des framboises. Sauf quelques différences peu importantes, le *pian* d'Amérique est la même affection que l'*yaws* endémique chez les nègres de la Guinée. D'après les médecins français qui l'ont observé à Saint-Domingue, à la Guadeloupe, à Cayenne, le *pian* s'annonce par de petits boutons rouges, avec fièvre et douleurs dans les membres. La peau devient écaillée, et bientôt se développent les pians, qui présentent trois aspects différents : les gros pians, ou pians blancs; les petits pians, ou pians rouges, qui sont les plus graves. Ordinairement, il en est un plus gros que les autres, qui prend la forme d'un ulcère profond, sans fongosités, d'où découle une matière sanieuse. Cet ulcère est appelé la *mère pian*, ou *manan pian*. Quelquefois cette affection est suivie du *mal aux os*, caractérisé par des douleurs ostéocopes, des exostoses, la tuméfaction des extrémités articulaires, etc. — Le *yaws*, qui attaque surtout les nègres mal nourris et qui est éminemment contagieux, débute par des taches blanches semblables à des piqûres de puce ou à de petites papules, qui occupent particulièrement le front. Au bout de quelques jours,

ce sont des pustules larges et couvertes de croûtes irrégulières et peu adhérentes, sous lesquelles sont des ulcères qui dégèrent plus tard en fongosités d'un rouge vif chez les sujets bien constitués, blanches et déprimées chez les sujets faibles et malades. Ordinairement il y a plusieurs éruptions successives, et il y a aussi, comme dans le pian d'Amérique, une pustule plus large et plus élevée que les autres. La durée de la maladie est de 6 à 10 mois : les fungus finissent par s'affaïsser et ne laissent que de très légères cicatrices. Ces deux maladies sont considérées par beaucoup d'auteurs comme des formes particulières de la syphilis, qu'il faut combattre par les sudorifiques et le mercure ; d'autres les regardent simplement comme des affections cutanées et proscrivent ce dernier remède. Une affection très semblable a régné à Nérac en 1752.

PIARRHÉMIE, s. f. [*piarrhemia*, de $\pi\alpha\rho\rho$, graisse, et $\rho\acute{\alpha}\zeta$, sang]. Condition morbide du sang dans laquelle il contient de la graisse non combinée. De la graisse a été trouvée dans le sang chez des personnes affectées de choléra asiatique, de pneumonie et d'hépatite. En ce cas, le sérum est laiteux, et des globules de graisse s'aperçoivent aisément au microscope. Le docteur Sion, en un cas d'abcès mammaire, a trouvé 11 pour 100 de graisse dans le sang ; et, selon quelques auteurs, cette proportion a été surpassée en certains cas de choléra asiatique. La graisse est dans le sang à l'état de gouttelettes en suspension. Les gouttes grasses sont très petites, ce sont même les plus petites qu'on puisse rencontrer. Elles ont de 0^{mm},001 à 0^{mm},001, et ne s'aperçoivent que comme un point extrêmement petit. Toutes sont douées du mouvement brownien. Ce n'est que dans les plus grosses qu'on aperçoit un centre brillant à peine teinté de jaune avec un contour foncé. Elles réfléchissent la lumière en blanc. C'est aussi à elles que le sérum du sang, et quelquefois le sang tout entier doit sa teinte laiteuse, qui persiste pendant toute la durée de la digestion des corps gras, et même pendant quelques heures après. Elle est due à ce que le canal thoracique verse dans le sang une grande quantité de chyle. C'est là ce qui constitue le sang blanc ou laiteux. Pendant la digestion de matières grasses ou de viandes contenant de la graisse, on trouve de plus dans le sang, hors du moment de la digestion, des gouttes huileuses, ordinairement deux ou trois fois plus grosses que celles que le canal thoracique y verse, mais qui, probablement, en viennent, et probablement aussi sont des gouttelettes qui se sont réunies en gouttes plus grosses.

PIAUCITE, s. f. Résine fossile qu'on trouve à Piauze, près de Neustadt. Elle fond à 315° centigr., et se dissout complètement dans l'éther et dans la potasse caustique.

PIAULEMENT, s. m. V. MUSICAUX (*bruits*).

PICA, s. m. [angl., it. et esp. *pica*]. Perversion du goût caractérisée par de l'éloignement pour les aliments ordinaires, et par le désir de manger diverses substances non nutritives, et qui répugnent plus ou moins dans l'état de santé, telles que de la craie, du charbon, etc. Le *pica* ne diffère pas de la *malacia*. Cependant quelques auteurs ont donné à chacun de ces mots un sens un peu différent : ils ont appelé *malacia*, ou *malacie*, l'anomalie du goût qui nous fait appétir exclusivement telle ou telle substance alimentaire ; *pica*, l'aberration du goût qui fait désirer une substance non alimentaire.

PICAMARE, s. m. [de *pix*, poix, et *amarus*, amer ; angl. *picamar*, esp. *picamara*]. Matière huileuse annoncée par Reichenbach dans les produits de la distillation du bois. Il lui a donné ce nom à raison de son amertume et de la substance dans laquelle elle a été trouvée (le goudron).

PICARD (MOUTON). Les races picardes, qui étaient assez médiocres (à laine longue et de peu de valeur), ont été singulièrement modifiées en mieux par les croisements avec les mérinos et les dishley. — *Cheval picard*. V. FLAMAND.

PICHURIM, s. m. [*pichurim*, *pichomin*, *pichora*, *pichola*, noix de sassafras, fève ou semence de *pichurim*]. Nom de graines brunâtres, un peu rugueuses au dehors, couleur de chair et marbrées au dedans, de saveur et d'odeur tenant de celles du sassafras et de la muscade, et laissant se volatiliser un corps blanc, qui est de l'acide cinnamique ou de l'acide benzoïque. On ne les emploie plus en médecine. Elles proviendraient de l'*Ocotea pichurim*, H. et B. (*Ocotea pichury major*, Martius, *Nectandra pichury major*, Nees). Une autre espèce moins aromatique, plus courte, plus arrondie que l'autre, vient de l'*Ocotea pichury minor*, Martius (*Nectandra pichury minor*, Nees), de la famille des lauracées.

PICOLINE, s. f. (C¹²H⁷Az). Corps isomère avec l'aniline et qu'on retire de l'huile de charbon de terre. Liquide incolore, transparent, très mobile, d'odeur forte, aromatique, pénétrante, devenant résineux par évaporation ; goût brûlant ; bout à 133° centigr. ; miscible à l'eau.

PICOTE, s. f. Nom populaire de la variole dans quelques provinces.

PICOTEMENT, s. m. [*punctio*, all. *Prickeln*, angl. *prickling*, it. *picciore*, esp. *picazon*]. Impression incommode et un peu douloureuse sur la peau, comme si l'on y faisait des piqûres légères.

PICRAMYLE ou **STILBÈNE**, s. m. Radical de l'essence d'amandes amères qu'on peut isoler. Cristallisable, plus soluble dans l'éther que dans l'alcool. Il bout à 292° centigr., distille sans décomposition ; sa vapeur est incolore (C¹⁴H⁶). L'essence d'amandes amères (C¹⁴H⁶O²) serait son oxyde.

PICRAMYL-OXYGYANE, s. m. (C⁴²H¹⁸O⁴Az²). Produit du mélange du picramyle et de l'acide prussique sur lesquels on a fait agir une solution alcoolique de potasse à chaud. Masse floconneuse, blanchâtre ou verdâtre, insoluble dans l'eau, peu dans l'éther, facilement dans l'alcool et dans l'acide sulfurique.

PICRINE, s. f. [de $\pi\alpha\rho\rho\rho$, amer ; angl. *picrin*]. Substance amère obtenue de la digitale, et qu'on dit être de la digitale impure.

PICRIQUE (ACIDE) [de $\pi\alpha\rho\rho\rho$, amer ; angl. *picric acid*]. Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'indigo, la soie, l'aloes ; il forme des écailles d'un jaune pâle ; soluble dans l'eau chaude, très amer.

PICROGLYCIÏON, s. m. Solanine impure tirée de la douce-amère.

PICROLICHÉNINE, s. f. Substance cristalline, non azotée, d'une amertume intense, trouvée dans le *Variolara amara*.

PICROMEL, s. m. [all. *Gallensüß*, *Picromel*, it. *picromele*, esp. *piromiel*]. Nom donné par Thenard à une matière gluante, un peu sucrée, âcre et très amère, qu'il a retirée de la bile. Le picromel n'est pas un principe immédiat, mais un mélange de différentes substances.

PIGROTONINE, s. f. [*microtoxina*, de $\mu\alpha\rho\acute{o}\varsigma$, amer, et $\tau\acute{o}\xi\acute{i}\nu\eta$, poison; all. et angl. *Pikrotoxin*, it. *picrossina*, esp. *picrotoxina*]. Matière découverte par Boullay dans la coque du Levant. Elle cristallise en prismes quadrangulaires, blancs, brillants, demi-transparents, excessivement amers, vénéneux, solubles dans 3 parties d'alcool et dans 15 d'eau bouillante. La picrotoxine a été considérée comme une base végétale; mais diverses expériences paraissent prouver qu'elle est seulement un principe immédiat neutre cristallisé. (C¹²H⁷O⁵.)

PIE, adj. [all. *scheckig*, angl. *piebald*, it. *pez-zato*, esp. *pie*]. Se dit d'un cheval qui a la robe blanche, marquée de grandes taches noires, baies, etc.

PIED, s. m. [*pes*, $\pi\acute{\omicron}\varsigma$, all. *Fuss*, angl. *foot*, it. *piède*, esp. *pie*]. Chez l'homme, on nomme ainsi toute la partie inférieure du membre pelvien, qui pose sur le sol et supporte le corps, c'est-à-dire celle qui se trouve comprise depuis le bas de la jambe, ou le talon, jusqu'au bout des orteils. La partie inférieure du pied, appelée *plante*, représente un arc osseux, une voûte élastique, qui transmet au sol le poids du corps. Sa partie supérieure forme, au niveau de l'articulation tibio-tarsienne, un plan incliné qu'on nomme *cou-de-pied* (V. ce mot). Le pied comprend le *tarse*, le *métatarse* et les *orteils* (V. ces mots). Vingt-six os, assujettis les uns aux autres par un grand nombre de ligaments et recouverts par vingt muscles, concourent à sa formation. — En anatomie vétérinaire, on nomme *piéd antérieur*, chez le cheval et les mammifères domestiques, toute la portion inférieure du membre antérieur, depuis et compris le genou, jusqu'à son extrémité; et l'on appelle *piéd postérieur* toute la partie inférieure du membre postérieur, à partir du jarret. Le *piéd antérieur* comprend, par conséquent, de haut en bas : 1° le *genou*, formé de six petits os courts appelés *os carpiens*, parce qu'ils répondent au carpe de l'homme; 2° le *canon*, qui répond au métacarpe; 3° la *région digitée*, qui se partage elle-même en trois parties, le *paturon* ou premier phalangien, la *couronne* ou second phalangien, et le *piéd* proprement dit. Le *piéd postérieur* se subdivise de même en trois régions: le *jarret*, qui répond au tarse de l'homme; le *canon*, qui représente le métatarse; et la *région digitée*, qui comprend, comme au membre antérieur, le *paturon*, la *couronne* et le *piéd*.

Fig. 320. — *t*, tibia; *ta*, *ta*, première et deuxième rangée des os du tarse; *c*, canon (métatarse); *p*, paturon (première phalange); *pc*, couronne (deuxième phalange); *pt*, pied (troisième phalange).

Le *piéd* proprement dit, c'est-à-dire la portion du membre sur laquelle l'animal prend son appui, celle que revêt l'ongle ou le sabot, présente une paroi cornée appelée la *muraille*, dont le bord supérieur répond à la lunule de l'ongle de l'homme, et dont le bord inférieur, dur et épais, reçoit les clous destinés à maintenir le fer. La portion antérieure inférieure de la muraille est la *pince*; et de chaque côté de la pince sont les *mamelles*, en arrière desquelles se trouvent les *quartiers*, dont l'externe (*quartier de dehors*) est un peu



Fig. 320.

plus contourné et plus fort que l'interne (*quartier de dedans*). On appelle *talons* les deux protubérances arrondies formées à la face postérieure du pied par les extrémités de la paroi, et qui se contournent en dessous pour se continuer avec la sole. C'est à ce contour demi-circulaire des talons qu'on donne le nom d'*arc-boutant*. La face inférieure ou plantaire du pied présente une portion concave semi-lunaire appelée la *sole*, que l'on distingue en *sole de la pince*, *sole des quartiers* et *sole du talon*, suivant la partie à laquelle correspond chaque portion de cette cavité (V. SOLE). On nomme *fourchette* la partie exubérante, bifurquée en forme de V, que l'on observe au milieu de cette face, et dont chaque branche se continue postérieurement avec l'un des talons, séparée de l'autre branche par un enfoncement triangulaire qu'on appelle le *vide*. — *Piéd altéré*. Dessèchement de la sole provenant de ce que le maréchal pare trop cette partie : il détermine la claudication. — *Piéd cagneux*. On donne ce nom à un pied dont la pince est tournée en dedans. Le cheval cagneux est exposé à se couper avec la mamelle du fer. — *Piéd cerclé*. Se dit du pied du cheval quand le sabot est entouré de bosses ou d'aspérités en forme de cordons, qui s'étendent d'un quartier à l'autre, et font feindre, ou même boiter l'animal. — *Piéd comble*. On donne cette épithète au pied du cheval, lorsque sa partie inférieure n'offre plus de concavité, la sole ayant acquis tant d'épaisseur que l'animal appuie plus sur elle que sur les quartiers. — *Piéd dérobé*. Se dit du pied du cheval dont les parties n'ont pas une épaisseur convenable, dont la corne a peu de consistance, de fermeté et de souplesse, ce qui la rend très cassante. — *Piéd desséché*. Se dit du pied du cheval quand il est privé d'humidité et rapetissé. Ce défaut dépend de l'habitude qu'ont certains maréchaux d'abattre beaucoup de muraille et de vider le dedans du pied. — *Piéd encastelé*. V. ENCASTELURE. — *Piéd étroit*. Pied déprimé latéralement et allongé en pince. Il comprime les parois molles contenues par le sabot. — *Piéd à fourchette grasse*. Pied caractérisé par le grand volume de la fourchette; il est sujet aux contusions et à l'échauffement. — *Piéd à fourchette maigre*. Pied caractérisé par le peu de volume de la fourchette; ce défaut provient souvent de la ferrure, et est incurable. — *Piéd grand*. Ce défaut fait paraître le cheval massif et grossier. — *Piéd gras*. V. **PIED mou**. — *Piéd inégaux*. Cette disproportion nuit aux allures en les rendant irrégulières. — *Piéd maigre*. V. **PIED sec**. — *Piéd mou* ou *gras*. Pied formé d'une corne épaisse, molle, poussant rapidement, et résistant d'autant moins au choc du fer, que celui-ci est plus lourd à cause du volume du pied. — *Piéd panard*. Se dit du pied du cheval quand la pince est tournée en dehors, non par mauvaise conformation du pied lui-même, mais par déviation des parties supérieures. — *Piéd petit*. Ce pied, que l'on rencontre surtout chez les chevaux de race méridionale, comprime souvent les parties molles; il est sujet à contracter la fourbure. — *Piéd pinçard*. V. **PIED rampin**. — *Piéd plat*. On dit que le cheval a les pieds plats quand ils n'ont pas assez de concavité, qu'ils ont une largeur excessive, et que les talons sont élargis du côté des quartiers. — *Piéd plein*. Pied dans lequel la sole est à peu près plane; ce défaut est le même, quoique à un moindre degré, que celui que présente le *piéd comble*. — *Piéd rampin* ou *pinçard*. Se dit, en parlant des chevaux, du pied disposé à trainer, à ramper sur la terre lorsque

l'animal chemine. Cet effet résulte d'une direction vicieuse du sabot, dont la pince est relevée, plus ou moins perpendiculaire, ou même inclinée en arrière, de manière que le cheval marche quelquefois sur la partie antérieure de la muraille. — *Pied sec ou maigre*. Pied dont la corne est sèche et cassante. Ce défaut expose le pied à s'éclater par l'action des clous, ou par le frottement, si l'animal se déferre. — *Pied serré*. On dit que le pied du cheval est serré, ou qu'un *clou serre la veine*, lorsqu'un clou comprime la chair cannelée. — *Pied à talons bas*. Dans ce pied le poids du corps porte principalement sur les talons, qui se fatiguent, et sur la fourchette, qui, généralement forte dans cette espèce de pied, est exposée aux contusions. On doit diminuer, autant que possible, ce défaut, en raccourcissant le bras du levier formé par la pince. Cette conformation ne se rencontre que dans les pieds de devant. — *Pieds à talons hauts*. Lorsque les talons sont trop élevés, l'appui se fait principalement sur la pince, et le boulet se redresse. On doit, autant que possible, abaisser les talons, et rejeter l'appui en arrière, au moyen d'un fer épais en pince, et s'amincissant de ce point aux éponges. — *Pieds à talons serrés*. Le resserrement des talons est un commencement d'encastelure. — *Pied de travers*. Pied dévié en dedans ou en dehors, par suite d'une usure inégale des quartiers, laquelle provient d'un défaut d'aplomb, si le cheval n'est pas ferré, ou d'un retranchement inégal de la corne lors de la ferrure. Un bon maréchal fait diminuer ou disparaître ce défaut.

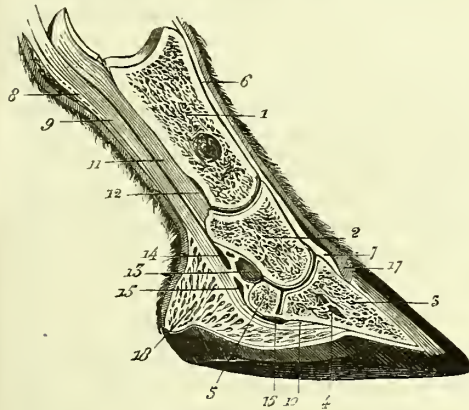


Fig. 321.

Dans la Figure 321 : 1, 2 et 3, montrent les trois phalanges ; 4, le sinus semi-lunaire de la troisième ; 5, le petit sésamoïde ; 6, le tendon de l'extenseur antérieur des phalanges ; 7, son insertion à la troisième phalange ; 8, tendon du perforé ; 9, tendon du perforant ; 10, son insertion à la troisième phalange ; 11, les ligaments sésamoïdiens inférieurs ; 12, le cul-de-sac inférieur de la grande gaine sésamoïdienne ; 13, le cul-de-sac supérieur de la petite gaine sésamoïdienne ; 16, son cul-de-sac inférieur ; 17, coupe du bourrelet ; 18, coupe du coussinet plantaire.

PIED BOT [*bot*, dans l'ancien français, signifie : mousse, tronqué ; *scaurus*, all. *Klunzfuss*, *Klumpfuss*, angl. *clump-foot*, it. *piede torto*, esp. *pie truncado*]. Difformité consistant en une déviation permanente du pied par l'effet de la rétraction continue de quelques-uns des muscles dont les tendons viennent s'y

insérer. De là quatre espèces principales de pied bot : tantôt le pied est dévié en dedans (*varus*), ou en dehors (*valgus*) ; ou bien il est dans une extension forcée et ne pose sur le sol que par l'extrémité des ortels (*pied équin*) ; ou bien, au contraire, par une



Fig. 522.

flexion exagérée en avant, sa face dorsale se redresse contre la région antérieure de la jambe, en sorte que les ortels sont en haut, et que le pied ne touche le sol que par le talon (*pied talus*). — Le *varus* (Fig. 322) résulte de la rétraction, d'abord des jumeaux antérieur et postérieur, puis des jumeaux et des fléchisseurs des ortels : les muscles péroniers sont, au contraire, relâchés et affaiblis. C'est l'opposé dans le *valgus*.

Dans le *pied équin*, il n'y a souvent qu'un défaut de longueur du tendon d'Achille, et, par conséquent, des muscles jumeaux et soléaire. Dans le *pied talus*, qui est l'espèce la plus rare, il y a raccourcissement des extenseurs des ortels, du jambier antérieur et des péroniers. Mais le plus ordinairement ces quatre espèces

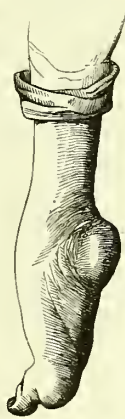


Fig. 525.



Fig. 524.

de pied bot se combinent deux à deux. Par exemple, le *pied équin* (Fig. 323) est en même temps *varus* ou *valgus* : de là, dans le premier cas, les dénominations de *pied équin varus* ou de *pied varus équin*, suivant que c'est l'une ou l'autre de ces déviations qui prédomine. Les auteurs attribuent le pied bot congénital à quatre causes diverses : à un vice qui préexisterait dans le germe, à l'influence mécanique de l'utérus, à une maladie accidentelle du fœtus, ou à un arrêt de développement. Après la naissance, le poids du corps, dans la station et la progression, vient encore contribuer puissamment à augmenter la déviation. Dans la torsion des pieds en dedans ou en dehors, le calcaneum, le cuboïde, le scaphoïde, les os cunéiformes, éprouvent un mouvement de rotation anormale sur l'axe antéro-postérieur du pied. Dans la torsion en dehors (*valgus*), qui est la plus fréquente (Fig. 324), le calcaneum se porte en dedans, et son extrémité postérieure remonte ; le cuboïde présente en bas son bord externe, et même souvent une partie de sa face supérieure ; la tubérosité interne du scaphoïde vient se placer sous la malléole tibiale. Les os cunéiformes

et ceux du métatarse éprouvent une rotation analogue dans la torsion du pied en dedans (*varus*) : sa face plantaire est très concave et présente de profonds sillons ; sa face dorsale est très convexe ; son bord interne paraît raccourci et offre une concavité considérable ; son bord externe est allongé et convexe ; le gros orteil est saillant et entraîné en haut et en dehors ; les orteils suivants se renversent souvent du côté opposé. Lorsque la torsion est très ancienne, les os perdent leur forme naturelle et peuvent même s'ankyloser. Les moyens orthopédiques que réclament ces difformités consistent en manipulations méthodiques, répétées journellement, et en machines qui agissent comme des leviers, et quelquefois en même temps comme des ressorts. Mais l'importante découverte de la *ténatomie*, c'est-à-dire la possibilité de ramener les parties à leur direction normale par la section des tendons des muscles rétractés, a singulièrement abrégé et simplifié ce traitement, et les machines orthopédiques ne sont plus guère aujourd'hui que des moyens contentifs employés consécutivement à l'opération. — Le redressement du *piéd équin* repose sur les mêmes principes que celui du *piéd varus* ou *valgus* : c'est dans ce cas surtout que l'on pratique la section du tendon d'Achille ; on emploie ensuite l'extension permanente au moyen d'un appareil approprié.

PIED PLAT. Difformité du pied consistant dans l'aplatissement général de la surface plantaire : les malléoles et surtout l'interne touchent presque le sol, et le bord interne du pied appuie plus fortement que l'externe ; de là l'impossibilité de faire une longue marche. Aussi le *piéd plat* est-il une cause légitime d'exemption du service militaire. On y remédie, autant que possible, au moyen d'un bas de peau lacé, qui comprime uniformément le pied et le bas de la jambe ; et de souliers dont la semelle, garnie d'une lame de tôle, est convexe d'avant en arrière, jusqu'au niveau de l'extrémité antérieure des os du métatarse.

PIED-DE-CHAT, s. m. [*Gnaphalium dioicum*, L.]. Plante synanthérée dont les fleurs entrent dans les espèces dites pectorales.

PIED D'HIPPOCAMPE. V. CORNE *d'Ammon*.

PIED-DE-LION. V. ALCHIMILLE.

PIED-DE-VEAU. V. ARUM.

PIE-MÈRE, s. f. [*pia mater*, all. et angl. *pia mater*, it. et esp. *pia madre*]. La plus intérieure des trois membranes qui revêtent l'appareil cérébro-spinal. C'est une membrane fine, mince et demi-transparente. La pie-mère, enveloppe immédiate du centre nerveux, est une membrane essentiellement formée de tissu lamineux très vasculaire, d'une étendue superficielle beaucoup plus considérable que celle du feuillet viscéral de l'arachnoïde. En admettant, pour un instant, que les circonvolutions du cerveau et du cervelet s'effacent à la manière des plis d'une vessie qu'on aurait insufflée, la vaste surface que présenterait l'axe cérébro-spinal par suite de ce déplissement général, n'excéderait pas celle de la pie-mère qui continuerait à la recouvrir sur tous les points. La différence qu'on observe entre les dimensions de l'arachnoïde et de la pie-mère dépend de ce que la première passe comme un pont au-dessus de tous les sillons qu'elle rencontre, tandis que la seconde se déprime au niveau de chacun d'eux, se moule sur toutes les saillies, et reste, en un mot, constamment en contact avec la substance nerveuse, quelles que soient les saillies ou les anfractuosités qu'elle rencontre. Par sa *surface externe*, la pie-

mère est unie au feuillet viscéral de l'arachnoïde à l'aide d'un tissu cellulaire dont la densité varie suivant les régions ; sur le cerveau et le cervelet, ce tissu est aréolaire, très fin, d'une résistance presque nulle, et facile à distendre par l'insufflation ; autour de la moelle, autour de la protubérance, et dans l'espace sous-arachnoïdien antérieur, il est rougeâtre, filamenteux, dense et résistant. Au niveau de l'origine des nerfs, cette membrane, devenue moins vasculaire et d'apparence celluloso-fibreuse, se prolonge sur leurs racines, et se continue avec le névrilème des troncs nerveux, mais la texture de celui-ci diffère de celle de la pie-mère, et c'est à tort qu'on les a considérés comme un seul et même tissu. Par sa *surface interne*, la pie-mère répond à l'axe cérébro-spinal auquel elle est unie, soit par les rameaux artériels qui plongent dans l'épaisseur du centre nerveux, soit par les radicules veineuses qui naissent de ce dernier, soit aussi par quelques prolongements de nature celluleuse.

La *portion céphalique* couvre toutes les circonvolutions, pénètre dans les anfractuosités, passe fréquemment en manière de pont sur les grandes scissures, et de là, comme aussi dans l'endroit où elle clôt le troisième et le quatrième ventricule, dans ceux où elle unit les parties situées entre les pédoncules cérébraux et le chiasma, la moelle allongée et le cervelet, elle est plus celluleuse, ou plutôt offre un grand nombre de filaments de tissu cellulaire. La *portion rachidienne*, plus forte et plus dense que l'autre, forme un pli longitudinal sur la ligne médiane antérieure de la plus grande partie de la moelle ; mais ce pli manque dans une grande étendue de la ligne médiane postérieure, où on ne le voit qu'en haut et en bas. De chaque côté, elle produit aussi un pli longitudinal peu saillant qui est en connexion avec le ligament dentelé. À l'extrémité de la moelle, elle forme le filet terminal, qui s'étend jusqu'à l'extrémité inférieure de la dure-mère rachidienne, et contracte là des adhérences avec cette dernière.

PIERRE, s. f. [*lapis*, ἰθῆξ, all. *Stein*, angl. *stone*, it. *pietra*, esp. *pedra*]. Nom donné vulgairement aux concrétions qui se forment dans la vessie et dans quelques autres organes du corps. V. CALCUL.

Pierre d'aigle, V. AÉTITE.

Pierre à cautère. Composé d'hydrate et de carbonate de potasse, de protoxyde et de chlorure de potassium. Pour la préparer, on prend 2 parties de carbonate de potasse du commerce, 1 partie de chaux vive et 25 d'eau. On éteint la chaux et on la délaie dans cinq ou six fois son poids d'eau. On dissout le carbonate de potasse, on porte la liqueur à l'ébullition dans une chaudière de fer ; on y ajoute le lait de chaux par portions, de manière à ne pas interrompre l'ébullition, et en agitant le mélange avec une spatule de fer ; on maintient ainsi la liqueur bouillante pendant une demi-heure, en remplaçant par de nouvelle eau celle qui s'évapore. On filtre sur des toiles, on lave avec soin le résidu ; on réunit les liqueurs claires, on les évapore rapidement à siccité dans une bassine d'argent, et l'on chauffe fortement le produit jusqu'à ce qu'il éprouve la fusion ignée. On prend alors ce produit par petites portions dans une cuiller d'argent à bec, et on le verse par gouttes sur un marbre légèrement huilé, de manière à avoir des morceaux en forme de pastilles, que l'on enferme promptement dans des vases hermétiquement bouchés. Quelquefois on donne à la pierre à cantère la forme cylindrique de la pierre infernale :

pour cela on la coule, lorsqu'elle est fondue, dans la lingotière dont on se sert pour la pierre infernale. D'autres fois, on se contente de la couler en couches minces sur des plateaux de cuivre étamé ou d'argent huilés : elle s'en détache facilement en se solidifiant ; on la casse ensuite en fragments irréguliers, qu'il faut garantir soigneusement du contact de l'air.

Pierre divine. Composé de sulfate de cuivre, d'azotate de potasse et de sulfate d'alumine, à parties égales, qu'on fait fondre dans un creuset, en ajoutant du camphre à la masse fondue. Cette préparation, dissoute dans de l'eau, est employée comme collyre ou pour toucher directement les végétations de la conjonctive. On la remplace souvent par un simple fragment de sulfate de cuivre, ce qui fait que ce sel reçoit aussi le nom de *pierre divine*.

Pierres gemmes ou précieuses. Autrefois le grenat, l'hyacinthe, la topaze, l'émeraude et le saphir étaient employés en médecine sous le nom de *cinq fragments précieux*, et on les faisait entrer dans plusieurs préparations officielles.

Pierre infernale. V. AZOTATE d'argent.

Pierre néphrétique. V. JADE.

Pierre philosophale. Prétendue découverte de la transmutation des métaux.

PIERREUX, EUSE, adj. [esp. *pietoso*]. V. PÉTREUX.

PIÉTIN, s. m. [*crapaud du mouton*, *inflammation carcinomateuse du tissu réticulaire du pied*]. Affection particulière aux brebis, qui débute par une inflammation du tissu cellulaire de la partie supérieure et interne de l'onglon, avec décollement de la corne, désunion de la paroi et des parties qu'elle recouvre, et suintement léger d'une humeur d'apparence oléagineuse. Au début, c'est une maladie facile à guérir ; plus tard, elle s'accompagne d'altérations incurables. Le traitement est toujours chirurgical ; les remèdes internes sont inutiles. L'indication principale consiste à enlever la corne et les tissus altérés pour obtenir une plaie simple ; c'est ce qui constitue l'*opération du piétin*. On la pratique avec la feuille de sauge. Lorsque le décollement est étendu, on recommande d'enlever l'ongle en totalité, et même de pratiquer l'amputation du doigt, si les désordres sont graves. On peut obtenir ainsi la guérison, sans qu'il reste quelque apparence de boiterie. Comme mesure de police sanitaire, on recommande l'isolement.

PIETRAPOLA (Corse). Eau sulfureuse, source la plus riche et la plus abondante de l'île ; température, 55°.

PIÉZOMÈTRE, s. m. [*piezometrum*, de *πίεζειν*, comprimer, et *μέτρον*, mesure ; all. *Druckmesser*, esp. *piezometro*]. Appareil au moyen duquel on observe et mesure la compressibilité des liquides.

PIGMENT, s. m. [*pigmentum*, all. *Farbstoff*, angl. *pigment*, esp. *pigmento*]. On appelle ainsi la matière de teinte brune ou roussâtre, paraissant noire en masse, ou réellement rousse, qui donne à la peau des espèces animales des nuances diverses, en passant du jaunâtre au jaune cuivre et au brun foncé. Dans l'homme blanc, le pigment ne s'étale généralement en couches que sur la face interne de la choroïde, la face postérieure de l'iris et les procès ciliaires. Cependant il arrive assez souvent que certains points de la peau doivent une teinte permanente ou temporaire à du pigment dont la couleur perce à travers l'épiderme : tels sont particulièrement le pourtour du mamelon, surtout chez les femmes pendant la grossesse

et la lactation, la peau de la verge et du scrotum, celle des grandes lèvres et de l'anus. Le pigment se montre souvent pendant l'été ou d'une manière permanente dans certaines taches sous-cutanées de la face, qu'on désigne sous le nom de *taches de rousseur*, et qui sont principalement communes chez les personnes blondes. C'est aussi à son accumulation locale que sont dues les taches mélaniques appelées *envies* (V. NÆVUS). Des causes pathologiques peuvent faire qu'il se développe en masses compactes dans le parenchyme des organes, constituant ainsi, soit seul, soit associé à des éléments d'une autre espèce, les tumeurs connues sous le nom de *mélanoses*. Le pigment est composé d'une substance organique particulière dont la teinte varie du fauve pâle au brun noir ou au noir roux (V. MÉLANINE), laquelle, unie à divers principes immédiats azotés et non azotés, forme une substance colorée qui se présente à l'état de *granulations pigmentaires* (V. GRANULATION). 1° Ces granulations (Fig. 325, *d*) sont, ou libres (V. MÉLANOSE), ou le plus souvent déposées dans les cellules de la rangée profonde (*c*) de la couche de Malpighi (V. ÉPIDERME, 1° et 2°), soit par places (taches de rousseur, taches vésiculeuses, *nævi*), ou dans des parties déterminées (auréoles du mamelon, scrotum, grandes lèvres, portions colorées de la peau de diverses espèces animales sauvages, de diverses races domestiques, etc.) ; ou bien dans toute l'étendue de la peau (nègres, peaux-rouges, etc., et quelques espèces animales) dont elle peut disparaître par régions, ou de tout le corps dans quelques conditions morbides (albinisme accidentel). Chez les nègres (Fig. 325) et dans les parties très noires de la peau des autres espèces, on trouve des granulations pigmentaires dans les cellules de la couche de Malpighi (*c, n*), mais éparées et rares dans chaque cellule (*n*). Quelques-unes pourtant en offrent des amas très foncés (*l, m*) qui ne les remplissent pas entièrement, mais apparaissent sous forme de points très foncés sur une portion de la couche de Malpighi (*m*). Au-dessus de cette dernière couche est la portion d'épiderme formée de cellules sans noyaux (*o*) ou à noyaux sans granulations (*n*). Il n'y a plus de granulations pigmentaires, ni chez le blanc, ni dans la plus grande partie de la surface du corps des nègres, etc. Mais à l'auréole de leur mamelon, sur leur scrotum et autres parties très foncées, les cellules sont manifestement teintées uniformément de brun, ce qui se voit surtout sur les cellules vues de côté (*o*) ou superposées les unes aux autres ; et pourtant leurs granulations propres sont grisâtres et non pigmentaires (*m*). — 2° Dans la choroïde, dans l'iris (face postérieure) et les procès ciliaires, les granulations sont déposées en des cellules particulières dites *cellules pigmentaires* (*b*) ; elles sont régulièrement pressées les unes contre les autres en général, et alors polyédriques, à angles nets, ou irrégulièrement et à angles mousses (*d*). Ces cellules, considérées souvent comme type de l'élément pigmentaire, n'existent pourtant comme espèce distincte de cellule que dans les régions du corps ci-dessus. Elles ont un noyau sphérique, incolore, clair (*e*), sans granulations, ordinairement sans nucléole, et autour de lui sont déposées les granulations pigmentaires auxquelles les cellules doivent leur couleur. Si ces dernières sont nombreuses et remplissent complètement la cellule, le noyau peut être tout à fait masqué (*e*) ; si elles sont plus rares, éparées ou par petits amas, le noyau est visible. Cellules larges de 12 à 20 millièmes de mil-

limètre, noyau large de 8 millièmes. Chez les albiuos, les *cellules pigmentaires* existent avec leur forme polyédrique régulière (*q*) ou irrégulière, mais alors elles sont incolores, à noyau finement granuleux, et elles-mêmes uniformément parsemées de fines granu-

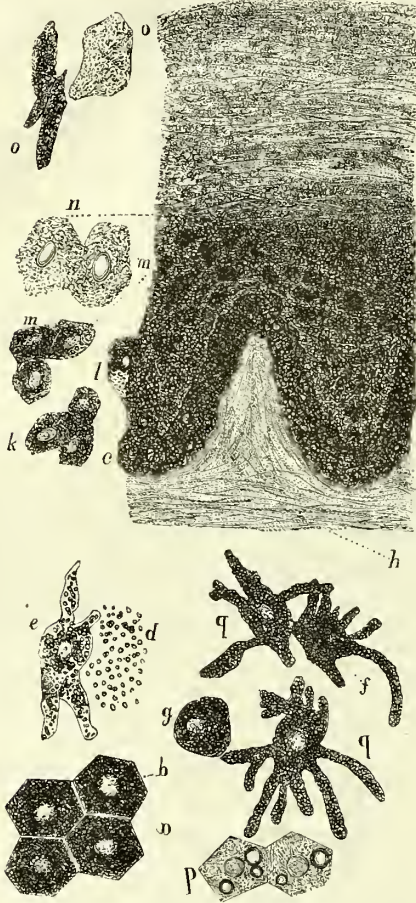


Fig. 325.

lations grisâtres. Dans leur épaisseur, entre leur périphérie et le noyau, se voient sur presque toutes de une à quatre gouttes d'huile jaunâtre, à centre brillant et contour foncé (*p*). — 3° Dans la portion adhérent ou externe de la choréide, les cellules sont irrégulières, larges ou allongées avec des dentelures ou prolongements (*fg*), à granulations pigmentaires souvent épar-ses ou en amas écartés (*h*); elles portent le nom de *lamcs* ou *lamelles pigmentaires*, ou de *cellules de la lamina fusca*. — 4° Chez les reptiles, les poissons, les crustacés, etc., on trouve les granulations pigmen-taires à la surface de la peau ou sous le péritoine, disposées en amas étoilés, à prolongements plus ou moins irréguliers, avec ou sans noyau vers le centre de l'amas principal.

PIGMENTAIRE, adj. [*pigmentarius*, esp. *pigmentario*]. Qui a rapport au pigment.

PIGNON, s. m. [all. *Pinie*, *Pignole*, *Zirbelnuss*, it. *pinocchio*, esp. *piñon*]. Nom commun à plusieurs fruits provenant de plantes diverses.

Pignon de Barbarie. Ce sont les semences du ricin.

Pignon doux. On donne ce nom aux semences du *Pinus picca*.

Pignon d'Inde. Semence du *Jatropha curcas*, qui est d'une acreté insupportable et violemment purgative, propriété qu'elle doit à une matière résineuse particulière.

PIKRILE ou **PICRILE**, s. m. Produit de décomposi-tion du benzoyle à chaud et au contact du sulfate d'ammoniaque. Incolore, inodore; insoluble dans l'eau, cristallisable; plus soluble dans l'éther que dans l'al-cool; fond difficilement.

PILAIRE, adj. [*pilaris*, it. *pilare*, esp. *pilar*]. Qui a rapport aux poils. — *Système pileire*. Ensemble des poils qui couvrent un animal ou une plante.

PILE, s. f. [all. *Säule*, angl. *pilc*, it. et esp. *pila*]. Appareil dégagant de l'électricité galvanique. La première est due à Volta: elle se compose de deux métaux, zinc et cuivre, et d'un corps bon conducteur exerçant une action chimique sur ces deux métaux. La *pile à colonne* se construit avec des disques de cuivre et de zinc superposés ou soudés. Chaque couple est séparé par une rondelle de drap imbibée d'une dissolution saline ou acidulée qui fait l'office de conducteur. On a soin de terminer la pile par un disque de cuivre si on l'a commencée par un disque de zinc, et, en faisant communiquer ces deux disques extrêmes par un fil de cuivre ou de platine, on obtient les deux pôles de la pile, le pôle positif au zinc, le pôle négatif au cuivre. La commotion produite par la pile diffère de celle que donnent la machine électrique ou la bouteille de Leyde en ce qu'elle est continue. Les *piles à couronne*, à *auges* et de *Wollaston* sont construites avec les mêmes éléments. Elles offrent toutes l'inconvénient d'un affaiblissement considérable de leur courant initial, à cause de la prompte oxydation des métaux. Aussi aujourd'hui n'emploie-t-on plus que les *piles à courant constant* de Daniell, de Groves et surtout de Bunsen. Cette dernière se compose d'un bocal de verre contenant de l'acide sulfurique étendu; dans ce bocal plonge un cylindre de zinc; dans l'intérieur de celui-ci est un autre cylindre de terre poreuse fermé en bas

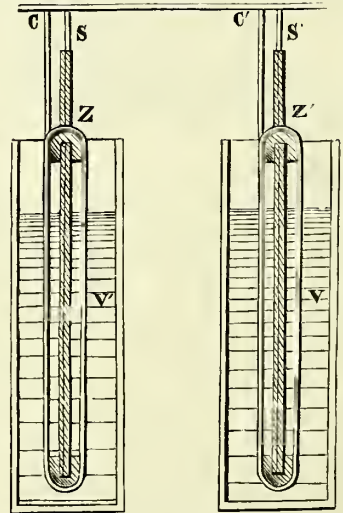


Fig. 526.

et nœmé diaphragme. Ce cylindre contient de l'acide nitrique, et un cylindre plein de charbon formé du

mélange de 1 partie de houille grasse et de 2 de coke. Le pôle positif est au charbon, le pôle négatif au zinc. — La Figure 326 représente une coupe de deux couples de la pile à auges. CV' est le premier cuivre, SZ le premier zinc, soudés ensemble en Z; plus loin on voit C'V le deuxième cuivre et S'Z' le deuxième zinc; ab sont des vases formés d'une matière isolante, de verre par exemple, remplis d'eau acidulée. L'électricité vitrée passe aux deux extrémités; mais, aussitôt après, la propagation se ralentit du premier zinc au deuxième cuivre; par la couche d'eau acidulée qui les sépare, elle passe de même du deuxième zinc au troisième cuivre, et ainsi de suite. Un seul couple de cette espèce ayant 20 à 25 centimètres carrés produit déjà assez d'électricité pour faire rougir les fils de platine placés aux deux pôles opposés cs ou CS'.

PILÉOLE, s. m. [de *pileo*us, petit chapeau; all. *Hütchen*]. 1° Partie supérieure de quelques champignons; 2° feuille primordiale qui, dans la gemmule, enveloppe et recouvre exactement les autres petites feuilles rudimentaires. Les scirpes, quelques graminées, ont un *piléole*. On fait à tort ce mot du féminin.

PILEUX, **EUSE**, adj. [*pilosus*, angl. *pilous*, *pilous*, esp. *piloso*]. Qui a rapport aux poils. Se dit aussi en botanique d'une partie qui est garnie de poils longs et lâches. — *Bulbe, follicule pileux, glandes pileuses, substance pileuse, système pileux*. V. POIL.

PILIDIUM, s. m. Réceptacle hémisphérique, à surface pulvérulente, dans les lichens.

PILIER, s. m. [all. *Säule*, angl. *pillar*]. V. DIAPHRAGME et VOÛTE.

PILIFÈRE, adj. [*piliferus*, de *pilus*, poil, et *ferre*, porter; all. *haartragend*, esp. *pilifero*]. Qui porte des poils.

PILIFORME, adj. [*piliformis*, de *pilus*, poil, et *forma*, forme; all. *haarförmig*, esp. *piliforme*]. Qui a la forme d'un poil.

PILIMICTION, s. f. [*pilimictio*, de *pilus*, poil, et *mictio*, l'action d'uriner; it. *pilimizione*, esp. *pilimition*]. Excrétion d'urine mêlée de filaments capilliformes qui sont du mucus vésical et parfois aussi de vrais poils habituellement chargés d'acide urique cristallisé. Rayer a démontré l'existence de véritables cas de *pilimiction*.

PILON, s. m. [*pistillum*, all. *Stössel*, angl. *pestle*, it. *pestello*, esp. *majadero*]. Instrument dont on se sert pour piler une substance dans un mortier, et qui peut être de bois, de fer, de marbre, de verre, d'agate.

PILSELLE, s. f. [*Hieracium pilosella*, all. *Hauchtskraut*, it. *pilosella*, esp. *vellosilla, pilosela*]. Plante synanthérée qu'on regardait jadis comme vulnéraire.

PILOSISME, s. m. Altération morbide ou anomalie des plantes qui consiste dans le développement excessif des poils sur une tige ou des feuilles habituellement glabres ou à peine pubescentes.

PILULAIRE, adj. [*pilularis*, all. *pillenartig*, it. *pilolare*, esp. *pilular*]. Qui a rapport aux pilules. — *Masse pilulaire*. Pâte préparée pour être divisée en pilules.

PILULAIRE, s. m. Instrument à l'aide duquel on administre aux grands animaux les médicaments qui sont sous forme de bol ou de pilule.

PILULE, s. f. [*pilula*, ζζζζζζζζζζ, all. *Pille*, angl. *pill*, it. *pillola*, esp. *pildora*]. Petite boule de poids de quelques centigrammes, qu'on façonne avec une pâte ductile composée de substances diverses, ayant assez de

consistance pour conserver la forme qu'on leur donne. La *pilule* diffère du *bol* par son volume qui est plus petit, et par sa consistance qui est plus considérable; les pilules sont du poids de 5 à 20 centigrammes, les bols peuvent peser jusqu'à 60 centigrammes et même plus. Les pilules sont destinées à être prises intérieurement; leur forme sphérique et leur peu de volume permettent de les avaler avec facilité, ce qui épargne à l'organe du goût l'impression désagréable que pourraient lui causer des drogues souvent rebutantes par leur saveur. Quelquefois on cherche à mieux assurer ce dernier avantage en dorant ou en argentant les pilules. A cet effet, après les avoir arrondies entre les doigts, on les met avec quelques feuillets métalliques dans une sphère creuse de bois, formée de deux demi-sphères qui se joignent, et l'on agit circulairement la boîte jusqu'à ce que la surface des pilules soit parfaitement enveloppée d'une feuille métallique. Mais on ne peut argenter celles qui contiennent du mercure, du sublimé ou des préparations sulfureuses, à cause de l'action de ces substances sur l'argent. On ne doit pas conserver de pilules dans les pharmacies, mais seulement des masses pilulaires (V. PILULAIRE), que l'on convertit en pilules à mesure qu'elles sont prescrites.

Pilules d'aloès et de savon. Poudre d'aloès et savon médicinal, parties égales de chaque: on en fait des pilules de 20 centigrammes.

Pilules aloétiques émoullientes. Elles sont faites avec aloès socotrin, 24 gram., dissous à chaud dans suc de violette, 48 gram., qu'on évapore en consistance de miel, et l'on incorpore, poudre de guimauve et de réglisse, à 12 gram. On fait des pilules de 20 centigrammes, qui sont laxatives à la dose de 60 centigrammes à 2 grammes.

Pilules aloétiques simples. On fait dissoudre dans suffisante quantité d'eau bouillante une quantité déterminée d'aloès; on passe, on évapore en consistance d'extrait solide, et l'on fait des pilules de 10 centigramme.

Pilules d'Anderson (pilules écossaises). Elles contiennent: gomme-gutte et aloès, à 24 gram.; huile essentielle d'anis, 4 gram., et sirop de sucre, q. s. On fait des pilules de 20 centigrammes, qui purgent à la dose de 3 à 4.

Pilules angéliques. On fait dissoudre: aloès socotrin, 60 gram. dans suc de roses pâles, de chicorée et de bourrache, à 60 gram.; on évapore au bain-marie jusqu'à consistance d'extrait, et l'on y incorpore: poudre de rhubarbe, 30 gram., et d'agaric, 2 gram. On fait des pilules argentées de 10 centigrammes. La composition des pilules angéliques a varié; mais la base en a toujours été l'aloès dissous dans un ou plusieurs suc végétaux. Elles ont eu une grande vogue sous le nom de *pilules de Francfort*, et elles ont fait récemment la fortune d'un empirique sous le nom de *grains de santé du docteur Franck*.

Pilules ante cibum (pilules gourmandes, grains de vie de Mésué). Elles sont composées, selon le Codex 1837: d'aloès socotrin pulvérisé, 24 gram.; d'extrait de quinquina, 12 gram.; de cannelle pulvérisée, 4 gram.; et de sirop d'absinthe, q. s. On fait des pilules de 20 centigrammes, dont chacune contient 5 centigrammes d'aloès. On les prend avant le repas pour exciter l'appétit et faciliter la digestion. Elles sont moins purgatives que les *pilules angéliques*, avec lesquelles on les a souvent confondues.

Pilules antiépileptiques ou d'azotate d'argent. Azotate d'argent cristallisé, 5 centigram.; mie de pain

tendre, 4 gram. On mêle exactement dans un mortier de porcelaine, et l'on fait 16 pilules. On y joint souvent du camphre, du musc, de l'extrait d'opium, etc.

Pilules antiscrofuleuses. Scammonée pulvérisée et sulfure noir de mercure, à 16 gram.; antimoine diaphorétique, 4 gram.; savon médicinal, 28 gram. On fait des pilules de 20 centigrammes.

Pilules asiatiques. Acide arsénieux, 5 centigram., poivre noir pulvérisé, 60 centigram.; gomme arabique, 10 centigram.; eau, q. s. On triture pendant longtemps, et avec précaution, l'acide arsénieux et le poivre dans un mortier de fer (on recommande de les triturer pendant quatre jours), puis on ajoute de la gomme pulvérisée, on transvase le tout dans un mortier de marbre, et l'on ajoute la quantité d'eau nécessaire pour en former une masse que l'on divise en 12 pilules. Elles ont été prescrites contre la lèpre et les dartres rebelles; elles contiennent chacune environ 4 milligrammes d'acide arsénieux.

Pilules astringentes. Elles sont faites avec : poudre astringente (V. POUDRE) et sirop de roses rouges, quantité suffisante de chaque pour faire une masse que l'on divise en pilules de 30 centigrammes.

Pilules astringentes ou alunées d'Helvétius. On les fait avec : poudre d'alun, 8 gram.; poudre de sang-dragon et miel rosat, à 4 gram. On mêle et l'on fait des pilules de 30 centigrammes que l'on roule dans de la poudre de sang-dragon. La dose est de 30 centigrammes à 2 grammes.

Pilules astringentes de Capuron. Elles contiennent : poudre de eachou, 12 parties; d'alun, 6 parties; d'opium, 2 parties; sirop de roses rouges, q. s.

Pilules astringentes vitriolées. Elles contiennent : extrait de ratanhia sec et pulvérisé, eachou en poudre et térébenthine, à 12 gram.; mastic en poudre, 8 gram.; sulfate de fer purifié, 4 gram.

Pilules de Bacher. Pilules du poids de 5 centigrammes faites avec extrait d'ellébore noir et extrait de myrrhe, à 4 gram.; et feuilles de chardon bœnit pulvérisées, 16 gram. On les a préconisées particulièrement contre l'hydropisie. Selon le Codex (1837), on prépare d'abord l'extrait d'ellébore avec : racine d'ellébore noir, 32 gram.; carbonate de potasse purifié, 64 gram.; alcool à 56° centésim., et vin blanc, à 1 kilogram. Après avoir concassé la racine, on la met digérer avec l'alcool et le sel de potasse; on passe avec expression. Au bout de douze heures, on verse le marc sur le vin blanc, on porte à l'ébullition; on passe, on réunit les liqueurs, qui, une fois éclaircies, sont évaporées en consistance d'extrait. Pour faire ensuite les pilules de Bacher, on prend 64 gram. de cet extrait, autant d'extrait de myrrhe, et 32 gram. de poudre de chardon bœnit; on en forme une masse que l'on divise en pilules de 20 centigrammes, qui doivent être conservées à l'abri de l'humidité.

Pilules balsamiques de Morton. Elles sont faites avec : poudre de cloporte, 72 gram.; gomme ammoniac, 36 gram.; acide benzoïque sublimé et baume de soufre anisé, à 24 gram.; poudre de safran et baume de Tolu sec, à 4 gram. Elles sont employées pour stimuler la membrane muqueuse des bronches, dans les catarrhes chroniques.

Pilules balsamiques de Stahl. Pilules composées de substances amères et aromatiques, et particulièrement d'aloès, de myrrhe, d'absinthe, de fumeterre, d'ellébore noir, de rhubarbe, etc. Elles sont toniques, vermifuges, et quelquefois employées comme apéritives.

Pilules de Barton. Pilules composées d'acide arsénieux, 10 centigram.; opium pulvérisé, 40 centigram.; savon médicinal, 15r, 10. Pour 36 pilules, qui contiennent chacune 3 milligrammes d'arsenic.

Pilules de Belloste. La recette de ces pilules n'a pas cessé de varier. Henry et Guibourt donnent la préférence aux pilules dites de *Renaudot*, et proposent de les composer avec : mercure pur, miel blanc et aloès socotrin, à 24 gram.; rhubarbe, 12 gram.; scammonée, 8 gram.; et poivre noir, 4 gram. On fait des pilules de 20 centigrammes, qui contiennent chacune 5 centigrammes de mercure, 5 centigrammes d'aloès, 25 milligrammes de rhubarbe et 17 milligrammes de scammonée.

Pilules bénites de Fuller. Pilules emménagogues et antispasmodiques, composées : d'aloès socotrin, 30 gram.; de séné, 15 gram.; de myrrhe, d'assa fœtida et de galbanum, à 8 gram.; de safran et de macis, à 4 gram., et de sulfate de fer, 48 gram. On mêle ces substances après les avoir pilés chacune séparément; on ajoute : huile de succin, 4 gram.; sirop d'armoïse, environ 60 gram.; et l'on incorpore le tout intimement. On fait des pilules de 20 centigrammes. Elles sont antihystériques et purgatives. Chaque pilule contient 5 centigrammes de sulfate de fer, 34 milligrammes d'aloès, 5 centigrammes de séné, 5 centigrammes de gomme-résine, etc.

Pilules de Blaud. Contre l'aménorrhée et la leucorrhée. Elles sont faites avec : protosulfate de fer et sous-carbonate de potasse, à 16 gram. Après avoir réduit en poudre chaque substance, on les mêle et l'on y ajoute : mucilage de gomme adragant, q. s. pour faire une masse que l'on divise en 48 pilules ou bols. C'est sans contredit une des meilleures préparations ferrugineuses. Guibourt indique de prendre : protosulfate de fer cristallisé et bicarbonate de potasse cristallisé, à 16 gram.; poudre de gomme arabique, 4 gram.; poudre de guinauve, 2 gram. Pour 96 bols.

Pilules de Bontius. Pilules drastiques que l'on prépare en dissolvant dans 180 gram. de vinaigre très fort, aloès socotrin, gomme-gutte et gomme ammoniac, à 32 gram.; passant la liqueur avec expression, et l'évaporant ensuite au bain-marie jusqu'à consistance d'extrait presque solide. On fait des pilules de 20 centigrammes, employées comme purgatives, particulièrement dans l'hydropisie, à la dose de 60 centigrammes à 2 grammes.

Pilules cochées. Pilules employées autrefois comme drastiques. Les *pilules cochées mineures* contenaient : aloès, scammonée, coloquinte, parties égales de chaque, dans suffisante quantité de sirop. Elles étaient fortement purgatives à la dose de 60 à 180 centigrammes. Les *pilules cochées majeures* contenaient en outre de la poudre d'hiera pica, de racine de turbith et de fleurs de stœchas, avec du sirop de nerprun.

Pilules de copahu magnésiées. On forme avec parties égales de résine de copahu et de magnésie carbonatée une masse homogène que l'on divise en pilules de 20 à 40 centigrammes, suivant l'ordonnance. Ces pilules sont employées pour arrêter les écoulements blennorrhagiques chroniques. C'est sans contredit la manière la moins désagréable d'administrer le copahu, et celle qui en altère le moins les effets. Souvent on remplace la moitié de la magnésie par une poudre astringente, telle que celle de quinquina, de eachou, etc.

Pilules de cynoglosse. Elles contiennent : extrait aqueux d'opium, poudre d'écorce de racine de cynoglosse, et poudre de semence de jusquiame blanche, à 34 gram. ; poudre de myrrhe, 48 gram. ; d'oliban, 40 gram. ; de castoréum et de safran, 12 gram. ; et sirop d'opium, q. s. On fait, au moment du besoin, des pilules de 20 centigrammes qui contiennent chacune un peu moins de 25 milligrammes d'extrait d'opium. Elles sont très calmantes et réussissent souvent mieux que l'opium seul.

Pilules dépuratives de Plummer. Elles contiennent parties égales de soufre doré d'antimoine, de protochlorure de mercure et de résine de gaïac. On fait des pilules de 15 centigrammes. La dose est de 1 à 3 par jour, dans les maladies dartreuses ou syphilitiques.

Pilules écossaises. V. PILULES d'Anderson.

Pilules éthiopiennes. Sulfure noir de mercure et extrait de salsepareille, à 8 gram. ; antimoine métallique et résine de gaïac, à 4 gram. On forme des pilules de 15 centigrammes, que l'on emploie contre les gales rebelles, la teigne, les dartres. La dose est de 2 à 4 pilules.

Pilules de Lartigue. Pilules faites avec l'extrait de colchique et l'extrait de digitale. Employées contre la goutte.

Pilules de Méglin. Pilules de 15 centigrammes, faites avec parties égales d'extrait de jusquiame, d'extrait de valériane, et d'oxyde de zinc par sublimation à l'air. Elles agissent comme calmantes : on les emploie spécialement contre les névralgies. On commence par une le matin et une le soir, et l'on augmente peu à peu la dose jusqu'à 9 ou 10 par jour.

Pilules mercurielles de Plenck. Pilules mercurielles simples, 12 gram., et extrait de ciguë, 4 gram. Pour faire des pilules de 10 centigrammes, qui contiennent chacune 25 milligrammes de mercure et 25 milligrammes d'extrait de ciguë.

Pilules mercurielles savonneuses (de Sédillot). On mêle : onguent mercuriel (à parties égales), 12 gram. ; savon médicinal, 8 gram., et poudre de réglisse, 4 gram. On fait des pilules de 20 centigrammes qui contiennent chacune 5 centigrammes de mercure.

Pilules mercurielles simples. Pilules composées de mercure très pur, 8 gram., trituré jusqu'à extinction avec conserve de roses, 12 gram. ; ou ajoute ensuite : poudre de réglisse, 4 gram., et l'on fait des pilules de 15 centigram., qui contiennent chacune 5 centigram. de mercure. D'après le Codex de 1837, les pilules mercurielles sont faites avec : mercure et poudre d'aloès, à 24 gram. ; poudre de rhubarbe, 12 gram. ; poudre de scammonée, 8 gram. ; poudre de poivre noir, 4 gram. ; miel blanc, q. s. pour faire des pilules du poids de 20 centigrammes chacune, quand le mercure aura été éteint dans le miel et les poudres.

Pilules de nître camphré. Azotate de potasse, 16 gram. ; camphre et conserve de roses, à 8 gram. On fait des pilules de 20 centigrammes, qui contiennent chacune 10 centigrammes de sel de nître et 5 centigrammes de camphre. On les emploie contre la blennorrhagie ; la dose est de 2 à 10 par jour.

Pilules d'onguent mercuriel (de Lagnean). On les fait avec : onguent mercuriel (à parties égales), 16 gram., et poudre de guimauve, 12 gram., que l'on mêle dans un mortier de marbre, et que l'on divise en 144 pilules contenant chacune 5 centigrammes de mercure.

Pilules ou extrait de RADIUS (pilules ou extrait *panchymagogues*). Elles ont pour base la coloquinte, la scammonée, la racine d'ellébore noir, le jalap et l'aloès. Elles sont drastiques.

Pilules de Rufus. Pilules stomachiques composées d'aloès socotrin, 60 gram. ; de myrrhe, 30 gram., et de stigmates de safran, 15 gram., incorporés au moyen du sirop d'absintie.

Pilules savonneuses. On épiste, dans un mortier de marbre, 120 grammes de savon médicinal jusqu'à ce qu'il soit également ramolli dans toute sa masse ; on ajoute 16 grammes de poudre de racine de guimauve, et 4 grammes d'azotate de potasse, et l'on continue de battre le mélange pour en faire une masse homogène, qu'on divise en pilules de 20 centigrammes, et qu'on roule dans de la poudre d'amidon.

Pilules scillitiques. Poudre de scille, 12 gram. ; poudre de gomme ammoniacale, 4 gram. ; oxymel scillitique, 4 gram. On mêle les deux poudres, et l'on fait, à l'aide de l'oxymel, une masse que l'on divise en pilules de 20 centigrammes.

Pilules de térébenthine euile. On ramollit la térébenthine dans l'eau chaude, et on la divise en pilules de 30 centigrammes. On les emploie dans le même cas que les pilules de copahu. La dose est de 12 à 24 par jour ; mais les pilules astringentes vitriolées sont préférables.

PILULIER, s. m. [it. *pillolajo*]. Instrument employé, en pharmacie, pour diviser la masse pilulaire et rouler plusieurs pilules à la fois.

PIMARIQUE (ACIDE). V. ACIDE *pimarique* (C⁴⁰H³⁰O⁴).

PIMARONE, s. m. (C²⁰H¹⁴O). Produit de distillation de l'acide pimarique. Liquide huileux, jaunâtre, soluble dans l'alcool et dans l'éther, solidifiable à l'air.

PIMELINIQUE ou **PIMELYLIQUE** (ACIDE). Dans les sels, sa composition est C⁷H⁵O³. On l'obtient hydraté en décomposant l'acide oléique par l'acide nitrique. Cristallisable, fond à 144°. Volatil sans décomposition, soluble dans 35 parties d'eau froide, soluble dans l'alcool, l'éther, l'acide nitrique. (C⁷H⁵O³, HO).

PIMENT, s. m. [*Capsicum annuum*, pentandrie monogynie, L., solanées, J. ; all. *Beissbeere*, angl. *pimento*, it. *pimento*, esp. *pimental*]. Plante dont le fruit, âcre et irritant, sert d'assaisonnement, surtout dans les pays chauds.

Piment de la Jamaïque (*toute-épice*). Nom donné aux fruits desséchés, avant leur maturité, du *Myrtus pimenta*, L. Ce sont des baies dispermes, sèches, de la grosseur d'un pois, presque rondes, rugueuses, d'un gris rougeâtre, qui renferment deux graines noires et hémisphériques. Leur odeur et leur saveur sont très fortes.

Piment royal ou aquatique. Fruit du *Myrica gale*, L. V. GALÉ.

PIMENTIQUE (ACIDE) [all. *Nelkensture*, *Gewürznelkensture*]. Partie constituante de l'essence de girofle (*Caryophyllus aromaticus*, L., *Eugenia caryophyllata*) ; de celle des fruits de piment (*Myrtus pimenta*, L.), et de l'essence éthérée de cannelle blanche (*Cannella alba*). Liquide huileux, clair comme de l'eau, saveur forte et brûlante, forte odeur de girofle, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, les graisses. Rougit fortement le tournesol et bout à 243° (C²¹H¹⁵O⁵).

PIMPRENELLE, s. f. Nom vulgaire de plusieurs plantes. 1° La petite pimprenelle (*Poterium sanguisorba*, L., 2° la pimprenelle d'Italie ou des montagnes,

sont des plantes rosacées amères et astringentes, favorables aux bestiaux. 3° Le nom de *pimprenelle* (*Pimpinella*) a aussi été donné à des ombellifères plus ordinairement appelées *boucages*. V. ce mot.

PIN, s. m. [*pinus*, all. *Fichte*, angl. *pine*, it. et esp. *piña*]. Genre de plantes (monœcie monadelphic, L., conifères, J.) dont la plupart des espèces sont des arbres qui contiennent beaucoup de résine. C'est spécialement du *pin sauvage* (*Pinus sylvestris*) et du *pin maritime* (*Pinus maritima*) que l'on retire la térébenthine commune, la poix de Bourgogne, le galipot, etc. Les semences du fruit du *pin pignon* (*Pinus picea*) sont connues sous le nom de *pignons doux*, et renferment une amande bonne à manger. Ces semences se trouvent à la base des écailles qui composent le cône ou fruit du pin : elles sont oblongues, anguleuses, et formées d'une coque jaunâtre osseuse, et d'une amande très blanche, douce et huileuse. On peut en préparer une émulsion très agréable, comme avec les semences de l'amandier.

PINGARD, adj. [all. *Spitzengänger*]. Se dit, en hippiatrice, d'un cheval qui marche sur la pince. V. PIED.

PINCE, s. f. [all. *Raffzähne*]. On donne ce nom aux dents incisives des animaux herbivores et à la partie inférieure antérieure du sabot du cheval.

PINCES, s. f. pl. [*volSELLæ*, all. *Zange*, *Pincette*, it. *pinzette*, esp. *pinzas*]. Ces instruments, dont on se sert dans diverses opérations pour saisir, attirer ou fixer certaines parties, sont composés de deux branches au moins réunies de diverses manières, et susceptibles d'être écartées ou rapprochées, pour lâcher ou pour tenir solidement les objets. Les unes ont deux branches soudées ensemble à l'une de leurs extrémités, libres dans le reste de leur étendue, naturellement écartées l'une de l'autre par leur élasticité, et susceptibles d'être rapprochées par la pression qu'on exerce sur elles avec les doigts. Les autres sont formées de deux branches réunies à leur partie moyenne par une charnière. Enfin, il y en a qui sont composées de deux ou de trois branches susceptibles de s'écarter par le fait de leur seule élasticité, et qu'on rapproche en faisant glisser sur elles une canule dans laquelle elles ont été préalablement introduites.

Pince à cataracte. Elle diffère peu de la pince ordinaire à dissection ; seulement ses dimensions sont beaucoup plus petites, et ses extrémités, très ténues, doivent avoir les mors arrondis et se correspondre avec la plus grande précision.

Pince à dissection ou pince à ligature. Elle se compose de deux lames d'acier ou d'argent, réunies par leur extrémité postérieure, s'écartant l'une de l'autre par leur propre ressort et se joignant lorsqu'on les serre entre les doigts. Elles vont en diminuant de largeur et en augmentant d'épaisseur vers leur extrémité libre, qui est mousse, et garnie à sa face interne de petites dents transversales qui s'engrènent les unes dans les autres lorsqu'on comprime les branches, pour serrer plus exactement les corps ou les tissus que l'on veut saisir. Il y a aussi une *pince à coulisse* dont les branches sont percées, à 1 pouce environ au-dessous de leur union, d'une fente où glisse un petit coulant mobile qui, abaissé, rapproche les mors de l'instrument, et, élevé, en permet l'écartement.

Pince à gaine. On donne ce nom aux pinces à deux, trois ou quatre branches, susceptibles d'être serrées par une gaine mobile, dont on trouve un assez

grand nombre d'exemples dans les auteurs anciens. Ces pinces furent d'abord employées à retirer les calculs de l'urèthre, même de la vessie ; puis elles servirent de modèle aux instruments appelés *tire-balles*. Les premiers instruments avec lesquels la lithotritie fut mise en pratique étaient des pinces à gaine. V. LITHOLABE,

Pince à faux germe. Imaginée par Levret, cette pince diffère peu de la pince à polype, qui la remplace très bien.

Pince de Hales, improprement dite de *Hunter*. Cette pince, employée pour l'extraction des calculs engagés dans l'urèthre, se compose de deux pièces : l'une est une tige d'acier de 24 centimètres de longueur sur 27 millimètres de diamètre, fendue à l'une de ses extrémités, dans l'étendue de 54 millimètres, et divisée ainsi en deux branches qui s'écartent par l'effet de leur propre ressort, et qui sont terminées par deux petites euillers dentelées ; l'autre est une sonde droite, d'argent, qui a 54 millimètres de longueur et 17 centimètres 1/2 de diamètre ; elle est munie de deux anneaux. Cette sonde, ouverte à ses deux extrémités, est destinée à recevoir la tige d'acier, dont les branches s'ouvrent plus ou moins selon qu'on lui fait dépasser plus ou moins l'extrémité de la sonde. Le principal défaut de la pince de Hales tient à ce qu'elle n'offre aucun moyen ni de s'assurer si le calcul est bien placé, sans qu'on ait besoin d'en rapprocher les branches, ni de repousser la pierre, quand son volume ne permet pas de l'extraire ; aussi Civiale l'a-t-il remplacée par une autre, qui résulte de trois pièces principales : la gaine, la pince et le stylet. La gaine est un tube métallique, long de 16 centimètres sur 5 millimètres de diamètre, ayant une vis de pression à l'une de ses extrémités, qui porte un renflement. La pince est à deux branches, portées par un autre tube d'acier de 27 millimètres plus long que le précédent, dans lequel il doit entrer et jouer aisément. Ce tube porte une échelle graduée, et se termine par un pas de vis qui est reçu dans une rondelle servant de poignée. Les branches sont aplaties, courbées en dedans vers leur extrémité et dentées sur leur face interne. Le stylet est une petite tige d'acier boutonnée, de 14 millimètres plus longue que la pince, dans laquelle elle doit agir avec facilité. Une petite rondelle servant de poignée est adaptée à cette tige lorsqu'elle est placée dans la pince. Près de la rondelle se trouvent des points qui font connaître les rapports du bouton et de l'extrémité des branches. Par la forme de ses branches, cette pince saisit et fixe solidement le calcul, sans qu'il soit nécessaire d'exercer une forte pression. Le stylet fait reconnaître si la pierre se trouve dans la pince, et si elle y est convenablement placée, sans qu'on ait besoin de rapprocher les branches. En tirant sur le stylet, sa tête, agissant à la manière d'un coin, écarte les branches de la pince, lorsque leur élasticité est insuffisante. On empêche la canule de glisser et le calcul d'échapper en serrant la vis de pression. On connaît le volume du calcul au moyen des échelles de la pince et du stylet ; celui-ci sert aussi à repousser la pierre quand elle est trop volumineuse pour être retirée en entier. La *pince de Civiale* est donc, à tout égard, préférable à celle de Hales. Pour l'introduire, on fait rentrer la pince dans la gaine, de manière que les branches se touchent par l'extrémité, et forment un bout arrondi, tandis que, vers le talon, elle son

assez écartées pour loger entre elles le bouton du stylet. On serre la vis de pression, et l'on introduit l'instrument ainsi monté et huilé jusqu'au calcul, derrière lequel les doigts d'un aide se trouvent appliqués sur l'urèthre. On desserre la vis de pression; on fait ouvrir la pince, et l'on retire le stylet; la main gauche du chirurgien remplace celle de l'aide. Le calcul se trouve ainsi placé entre deux puissances qui agissent simultanément et en parfaite harmonie. Pendant qu'on cherche à faire glisser les mors de la pince entre le corps étranger et les parois de l'urèthre, il est indispensable que le canal soit allongé autant que possible, afin d'éviter les plis de la membrane muqueuse, et d'effacer l'espèce de bourrelet qu'on rencontre presque toujours au-devant de la pierre. Quand celle-ci est saisie, on la fixe en poussant la gaine sur la pince, et l'on serre la vis de pression. On aura pris les précautions nécessaires pour éviter de pincer l'urèthre, c'est-à-dire qu'avant de fixer la pierre, on aura communiqué à la pince de petits mouvements de rotation ou d'inclinaison.

Pince de Museux. C'est une véritable pince à anneaux, dont les branches sont terminées par quatre crochets qui se regardent et se croisent à leur extrémité, de manière à faire l'office d'érigène. Cette pince plus ou moins courbée était destinée par son inventeur à l'excision des amygdales; mais on l'emploie utilement dans beaucoup d'autres cas.

Pince à pansement ou à anneau. Composée de deux branches arrondies, qui ressemblent à celles des ciseaux, si ce n'est qu'au lieu de se croiser et d'être tranchantes, elles sont directement opposées l'une à l'autre et aplaties, ou munies seulement de quelques dentelures superficielles. Cet instrument sert à enlever les parties de l'appareil, à nettoyer les plaies, à soulever les parties molles dont on veut faire la section, à porter de la charpie dans le fond d'un foyer purulent, etc.

Pince à polype. Elle est formée de deux branches disposées comme celles de la pince à pansement, et garnies de même d'anneaux adaptés à leur face externe; mais elle est, en général, plus forte, et chaque branche a son extrémité libre large, mousse, arrondie, creusée en dedans en forme de cuiller, et percée de deux petites ouvertures de 9 millimètres de hauteur sur 6 de diamètre. Les bords de cette espèce de cuiller fenêtrée sont garnis de dentelures qui s'entrecroisent avec celles de la branche opposée. Les pinces à polype sont droites ou courbes sur leur plat ou sur leur côté.

Pinces à pression continue. Pinces disposées de manière que leurs branches (Fig. 327, A) se croisent, et exercent sur la partie saisie une pression proportionnée à la force de ces branches. Pour pincer l'objet, on

exerce avec le pouce et l'index une pression sur les branches, ce qui fait écarter les mors de la pince. Il suffit alors de cesser la pression avec les doigts pour que l'objet soit saisi. On les emploie dans les injections pour oblitérer les vaisseaux coupés ou rompus, et l'on en a de différent volume (B, C); on les emploie aussi dans le cours des opérations sanglantes. C'est sur leur principe qu'ont été faites les serres fines.

Pince à torsion d'Amussat. Véritable pince à coulisse, elle présente des mors dentelés du côté par lequel ils se regardent, et qui se correspondent exactement dans l'étendue de 9 millimètres environ. Ses branches, arrondies au-dessus du point précédent, ne sont plus séparées que par une fente étroite quand les mors sont rapprochés l'un de l'autre. Elle est munie d'un coulant qui la maintient fermée à volonté.

PINCÉE, s. f. [*pugillus*, all. *Prise*, angl. *pinch*, it. *pizzico*, esp. *pizca*]. Quantité d'une substance médicamenteuse quelconque que l'on peut saisir avec l'extrémité de deux ou trois doigts. Cette manière de prescrire les doses étant beaucoup trop vague, les auteurs du Codex ont indiqué les poids équivalant aux pincées de certaines substances :

| | Gros. | Grains. | Grammes. |
|-------------------------------------|-------|---------|----------|
| Une pincée de canonnille pèse . . . | 2 | » = | 4 |
| — de guimauve | 1 | 24 = | 5 |
| — de mauve | » | 60 = | 3,20 |
| — d'arnica | 1 | 48 = | 6,20 |
| — de tussilage | 1 | 48 = | 6,20 |
| — de semences de fenouil | 1 | 60 = | 7 |
| — d'anis | 1 | 42 = | 4,40 |

PINCEMENT, s. m. Action de pincer. — *Pincement du vagin.* Opération imaginée par M. Desgranges, de Lyon, pour remédier à la chute de l'utérus. Elle consiste à établir dans le vagin des pinces qui produisent la mortification de la partie pincée, et à la suite des cicatrices. Ces cicatrices soutiennent l'utérus et l'empêchent de redescendre. Dans un second procédé, on combine la constriction mécanique avec la cautérisation, à l'aide d'une pince dite électro-caustique [de *ἤλεκτρον*, vagin, et *κατέω*, cautériser]. Cette pince porte une cuvette que l'on charge de chlorure de zinc. — *Pincement.* Opération de jardinage consistant dans l'action de couper le sommet d'un bourgeon, à l'effet de réprimer une croissance exubérante. Le pincement importe beaucoup à la fructification.

PINÉAL, ALE, adj. [*pinealis*, all. *Zirbelnussförmig*, angl. *pineal*, it. *pineale*, esp. *pineal*]. Qui a la forme d'une pomme de pin. La *glande pinéale* [all. *Zirbel-drüse*] est un petit corps de substance grise situé dans l'épaisseur de la toile choroïdienne, au-dessus des tubercules quadrijumeaux, au-devant du cervelet, en arrière du troisième ventricule. Sa direction est oblique de haut en bas et d'arrière en avant. Son volume égale et quelquefois surpasse celui des deux tubercules mammillaires réunis. Sa forme rappelle celle d'un cône (d'où les noms de *ζωνιειδής*, *conarium*, sous lesquels elle a été décrite par Galien et les auteurs latins). Le sommet de ce cône est mousse et sa base un peu arrondie, en sorte que la glande pinéale pourrait être comparée aussi à un petit ovoïde, ou bien, avec Willis, à une pomme de pin dont la grosse extrémité serait tournée en bas et en avant. Elle renferme souvent des concrétions (V. ce mot). Sa couleur, d'un gris cendré, paraît plus terne et un peu plus pâle que celle de la substance corticale.

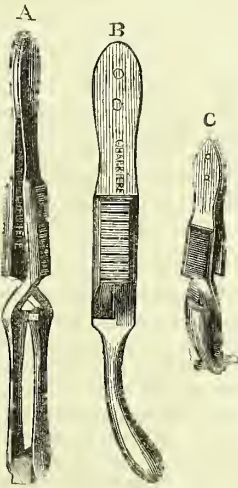


Fig. 327.

PINGUECULA, s. f. Nom donné à une petite tumeur de la conjonctive oculaire parce qu'on la croyait formée de graisse. Elle siège ordinairement entre la cornée et le grand angle de l'œil ; elle ne dépasse guère le volume d'un grain de chènevis. Elle est assez dure, arrondie et brillante à la surface, de couleur jaunâtre, ce qui a fait croire à sa nature grasseuse ; elle ressemble en cela aux phlyctènes de la conjonctive pustuleuse (*V. CONJONCTIVITE*), mais s'en distingue en ce qu'elle n'est pas vasculaire. Elle fait corps avec la conjonctive sans produire l'adhérence de cette membrane avec la sclérotique. Elle vient sans cause connue, et ne cause aucune sensation douloureuse ou autre. Nul traitement ne la fait disparaître ; beaucoup aiment mieux la laisser que d'en faire l'ablation, seul moyen d'en débarrasser. Desmarres et Robin ont montré qu'elle se compose exclusivement d'épithélium pavimenteux conjonctival hypertrophié, d'où sa non-vascularité, son aspect lisse, brillant et jaunâtre. Le tissu du derme conjonctival qui la porte est à peine hypertrophié ; la surface de celui-ci est lisse, sans papille, mais l'épithélium qui le recouvre lui adhère très fortement, comme aussi toutes les cellules de la masse de la tumeur adhèrent plus fortement entre elles qu'à l'état normal. Ces cellules appartiennent toutes à l'épithélium pavimenteux ; elles augmentent assez régulièrement de volume à partir des couches profondes où les cellules sont très petites (0^{mm},012 environ, ce qui est l'état normal), jusqu'à la surface. Là elles sont plus grandes de moitié ou du double qu'à la surface de la conjonctive saine. Du reste, toutes ces cellules sont remarquables par leur régularité pavimenteuse, leur élégance, et leurs fines granulations un peu plus grosses autour du noyau ovoïde que dans le reste de la cellule. Nulle de celles-ci ne renferme de granulations grasseuses, ni d'excavations ou autres altérations communes dans les éléments des tumeurs épithéliales.

PINIQUE (ACIDE) [angl. *pinic acid*]. Acide trouvé dans la colophane. Il cristallise en plaques triangulaires.

PINNATIFIDE, **PINNÉ**, **ÉE**, adj. [it. et esp. *pinnatífido*]. *V. PENNATIFIDE*, **PENNE**.

PINNULE, s. f. [*pinnula*]. Nom donné aux divisions des feuilles pinnatiséquées dans les fougères ; il a été employé autrefois comme synonyme de *foliole* dans la description des feuilles composées pinnées.

PIPÉRACÉES ou **PIPÉRITÉES**, s. f. pl. Famille de plantes voisine des amentacées, à tiges grêles, sarmenteuses, noueuses. Feuilles opposées, verticillées ou alternes par avortement. Fleurs en chatons grêles, composés de fleurs mâles et femelles mélangées ; 1, 2 ou 3 étamines ; ovaire libre, uniloculaire. Le fruit est une baie coriace, monosperme. Endosperme dur, embryon très petit, dicotylédoné. *V. POIVRE*.

PIPÉRIN, s. m. [all. *Piperin*, angl. *piperine*, it. *piperino*]. Matière cristalline découverte par OErsted dans le poivre noir, et indiquée depuis dans le poivre long et autres espèces voisines. Elle est de la nature des résines, en cristaux d'un blanc jaunâtre, prismatiques, à peine solubles dans l'eau, mais solubles dans l'alcool et l'éther, plus à chaud qu'à froid. Le pipérin paraît jouir d'une propriété fébrifuge assez prononcée ; on le donne à la dose de 5 à 10 centigrammes, et l'on peut en prendre sans inconvénient une assez grande quantité. (C³⁴H¹⁹O⁶Az.)

PIPI, s. m. Nom des *Petiveria alliacea* et *telrandra*,

de la famille des phytolaccées, dont la racine, ligneuse, fibreuse, est antiscorbutique, anthelminthique et surtout fortement diurétique. Elles ont une odeur très forte, désagréable, une saveur âcre et alliécée.

PIQUANT, s. m. Nom général des épines et des aiguillons.

PIQÛRE, s. f. [*punctura*, all. *Stichwunde*, it. *puntura*]. Plaie étroite et profonde faite par un instrument aigu, ou par certains insectes.—*Piqûre anatomique* [angl. *dissection wound*]. Une blessure, quoique légère, reçue en disséquant ou en faisant une opération chirurgicale, est souvent extrêmement dangereuse. Les conséquences de la blessure sont, ou l'inflammation des lymphatiques du bras, ou une fièvre de mauvaise nature avec une inflammation diffuse du tissu cellulaire. Les symptômes sont : accablement nausées, frissons, céphalalgie, vomissements. Vient ensuite des douleurs vives dans l'épaule du bras affecté. Une pustule, d'ordinaire, apparaît bientôt après sur la plaie ou dans le voisinage. Souvent aussi il se forme des abcès multiples dans le corps. Le pronostic est toujours grave ; car beaucoup de personnes ainsi blessées succombent. Les indications du traitement sont : 1° de soutenir le système nerveux ; 2° d'éliminer le poison ; 3° de soulager la douleur et de faciliter l'écoulement du pus et l'élimination des eschares. Le sesquicarbonate d'ammoniaque, le vin et les stimulants diffusibles, et le camphre ou la morphine pour diminuer la souffrance, sont nécessaires d'abord. Le calomel employé jusqu'à la salivation a été conseillé dans l'hypothèse de l'élimination du poison, mais l'expérience a montré que l'affaiblissement qu'il cause est nuisible ; que les toniques stimulants, les teintures alcooliques aromatiques, sont préférables de beaucoup, ainsi que les purgatifs salins, s'il y a lieu. Aussitôt que de la douleur se fait sentir dans l'aisselle, de nombreuses sangsues doivent y être appliquées. S'il survient du gonflement, des incisions doivent être pratiquées pour procurer l'écoulement de la sérosité ou du pus. Il faut remarquer que des fièvres de mauvaise nature, avec pyohémie, et formation d'abcès multiples, sont quelquefois produites par un miasme qui se dégage du corps mort en voie de putréfaction, sans qu'il y ait ni piqûre ni coupure. La marche des accidents des piqûres anatomiques est celle des affections causées par l'introduction, au sein des tissus, des substances organiques inoculables (*V. ce mot*), soit naturelles, soit artificielles, c'est-à-dire des substances susceptibles de déterminer, par catalyse, une altération des principes du corps vivant, analogue à celle qu'elles présentent. *V. GÉNÉRALES (maladies)*, *SUBSTANCES organiques* et *VIRUS*. Le traitement immédiat de la piqûre ou coupure faite en disséquant consiste à laver la plaie avec l'eau pure, ou mieux, alcoolisée, en faisant couler le plus de sang possible. On a recommandé la cautérisation immédiate par le nitrate d'argent, etc., mais l'expérience a montré qu'elle était nuisible et qu'elle seule pouvait quelquefois déterminer un phlegmon local ou une lymphangite, et qu'elle empêche la réunion immédiate qui souvent s'obtient avec succès.

PIRIFORME, adj. *V. PYRIFORME*.

PIROUETTE, s. f. [*gyrus*, all. *Kreiswendung*]. Mouvement dans lequel le cheval tourne sur lui-même, en prenant pour appui principal ou pivot l'un des deux membres du côté où il se porte.

PISCICULTURE, s. f. [de *piscis*, poisson, et *culture*]. Nom proposé par M. le baron Rivière pour dé-

signer cette branche spéciale de l'économie rurale, qui est relative à l'art d'élever les poissons. Le seul moyen longtemps employé a été celui de l'*alevinage*, qui consiste à transporter dans des étangs que l'on veut empoissonner de l'*alevin* ou jeunes poissons nés dans d'autres étangs. Des expériences récentes, notamment celles de M. Coste, ont enrichi la pisciculture de procédés nouveaux : ces procédés sont la fécondation, l'incubation, les frayères artificielles, et même l'*alevinage* à l'aide d'une nourriture factice. La fécondation artificielle, fructueusement tentée depuis un siècle par Jacobi, et remise en vigueur de nos jours, se pratique en pressant légèrement de haut en bas l'abdomen d'une femelle pour en expulser les œufs parvenus à maturité, et en exprimant de la même façon, dans le vase qui vient de recevoir ces œufs, une quantité de laitance suffisante pour que l'eau du réceptacle en soit légèrement blanchie. Quelques minutes sont nécessaires pour que l'imprégnation soit accomplie, et des œufs provenant de femelles mortes depuis dix ou quinze heures sont susceptibles d'être imprégnés aussi bien que ceux que fournissent des femelles vivantes. C'est pour mettre des produits ainsi fécondés à l'abri de toute cause de destruction, et pour excercer sur eux une surveillance nécessaire, que M. Coste a imaginé un appareil incubateur dit à *suspension*, formé de canaux parallèlement disposés en gradins communiquant entre eux par un tube ou une gouttière étroite, et garnis de claies sur lesquelles on dépose les œufs. Un simple filet d'eau y entretient un courant continu. Les jeunes poissons obtenus par ce moyen, et conservés dans l'appareil incubateur, y gardent la diète jusqu'à ce qu'ils aient presque entièrement perdu la vésicule ombilicale. La disposition de cette vésicule indique le moment où il convient de leur fournir des bassins plus spacieux et de les nourrir. L'expérience a démontré à M. Coste qu'à l'aide d'une pâte faite avec de la chair musculaire, on les convertit rapidement en *alevin*, état qui leur permet de se soustraire plus facilement aux poursuites des ennemis qu'ils peuvent rencontrer dans les eaux auxquelles on les destine. Les frayères artificielles imaginées par le docteur Lamy sont un autre moyen d'empoissonnement, et peuvent être utilement employées pour les espèces dont les œufs s'attachent aux corps étrangers. Elles consistent en bouquets de bruyère ou de racines déliées fixées à des claies ou cadres que l'on immerge, à l'aide d'un lest, sur des points dont on a préalablement enlevé les herbes aquatiques. Lorsque ces massifs flottants sont garnis d'œufs, on les transporte dans des réservoirs, où on les met à l'abri de toutes causes de destruction. (Gerbe.)

PISIFORME, adj. [*pisiformis*, de *pisum*, pois, et *forma*, forme; all. *erbsenformig*, it. et esp. *pisiforme*]. Qui a la forme d'un pois. On appelle *pisiforme* le quatrième os de la première rangée du carpe, qui s'articule en arrière avec l'os pyramidal, et donne attache au tendon du cubital antérieur et au ligament transverse antérieur du carpe.

PISSASPHALTE, s. m. [*pissasphaltum*, all. *Pissasphalt*, it. *pissasfalto*, esp. *pisasfalto*]. Bitume mou, noir, employé autrefois comme vulnérable.

PISSELEON, s. m. [*huile de pois*]. Matière liquide qui se sépare de la pois noire dans l'eau où tombent les produits résineux pendant la préparation de la pois. Le pisselæon des anciens [*πισσελαειον*] était un médicament composé d'un mélange d'huile et de pois.

PISSEMENT DE PUS [all. *Eiterharnen*]. V. PYURIE.

PISSEMENT DE SANG [all. *Blutharnen*]. V. HÉMATURIE et MICTION.

PISSENLIT, s. m. [*Leontodon taraxacum*, L., syngénésie polygamie égale, L., synanthérées, J.; all. *Löwenzahn*, angl. *dandelion*, *piss-a-bed*, it. *macerone*, esp. *diente de leon*]. Plante regardée comme diurétique et laxative. On l'emploie dans l'ictère, les obstructions abdominales, etc. (le suc des feuilles, à la dose de 60 à 120 gram.; en décoction, 30 gram. de feuilles fraîches par litre d'eau; l'extrait, 2 à 4 gram.). On mange en salade sa racine et ses jeunes feuilles; celles-ci sont employées dans la préparation des *sucs d'herbes* et du sirop de chicorée.

PISTACHE, s. f. [*Pistacia*, all. *Pistazie*, *Pimpernuss*, angl. *pistachio nut*, it. *pistacchio*, esp. *pistacho*]. Fruit du pistachier, arbuste du Levant, famille des térébinthacées anacardiées (*Pistacia vera*, L.). Les pistaches sont des fruits drupacés, gros comme des olives, composés d'un brou tendre, rougeâtre, d'une coque ligneuse, blanche, qui s'ouvre facilement en deux valves, et d'une amande anguleuse, recouverte d'une pellicule rougeâtre, d'un vert pâle à l'intérieur et d'une saveur douce et agréable. Elles nous viennent particulièrement de la Sicile, et servent, en pharmacie, à faire les *loochs verts*.

Pistache de terre. Semence de l'arachide. V. *œ* mot.

PISTATION. V. ÉPISTATION.

PISTE, s. f. [*vestigium*, all. *Hufschlag*, it. *pesta*, esp. *pista*]. Traces suivant une ligne droite ou courbe laissées par le cheval sur le terrain qu'il parcourt.

PISTIL, s. m. [*pistillum*, all. *Stempel*, *Staubweg*, angl. *pistil*, it. *pistillo*, esp. *pistilo*]. Organe femelle de la fructification des plantes, qui occupe le plus souvent le centre de la fleur, et acquiert, au moment du parfait développement de celle-ci, la faculté de grossir, de changer de forme et de se convertir en fruit. Il est composé : 1° de l'*ovaire*, qui est la partie la plus inférieure, ordinairement renflée, et contenant le germe du fruit; 2° du *style*, qui est un prolongement de l'ovaire ou un filet placé entre l'ovaire et le stigmate; 3° enfin, du *stigmate*, qui est l'extrémité du style. Quelquefois le style manque, et le stigmate est alors sessile.

PISTILLAIRE, adj. [*pistillaris*, esp. *pistilar*]. Qui a rapport au pistil.

PITAYNE ou **PITOTYNE**, s. f. [angl. et esp. *pitaina*]. Base retirée du *China pitoya*, amère, fond à 100° centigr., distille en partie sans décomposition, et cristallise alors en aiguilles.

PITACALE, s. m. [de *πίττα*, pois, et *αλλος*, beau; angl. *pittacale*]. Matière résineuse particulière, d'une belle couleur bleue, trouvée par Reichenbach dans les produits de la distillation du bois.

PITTOSPORÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes. Ce sont des arbres ou arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande, des îles de la mer du Sud et de l'Asie.

PITTSBURG SPRING. Source ferrugineuse et saline située à environ 4 milles de Pittsburg (États-Unis).

PITUITAIRE, adj. et s. [*pituitaris*, de *pituita*, pituite ou mucosité; angl. *pituitary*, it. et esp. *pituitario*]. — *Fosse pituitaire*. Enfoncement quadrilatère et profond que l'on observe sur la ligne médiane de la face cérébrale du sphénoïde. On l'a aussi appelée, à cause de sa forme, *selle turcique*, *épiphion*. Le nom de *fosse pituitaire* lui a été donné parce qu'elle loge la glande pituitaire. — *Tige pituitaire* [all. *Schleimdrü-*

senstiel). Décrite par Galien et Vésale sous le nom d'*infundibulum*, et par Chaussier sous celui de *tige sus-sphénoïdale*. Elle unit le corps cendré, dont elle constitue un prolongement, au corps pituitaire, qui est comme suspendu à son extrémité inférieure (*V. TUBER CINEREUM*). Sa longueur varie de 4 à 6 millimètres. Sa direction est oblique de haut en bas et d'arrière en avant; sa couleur, d'un gris rougeâtre; sa forme, celle d'un cône dont la base, tournée en haut en arrière, répond au *tuber cinereum*. Sa structure comprend deux couches : 1° une couche externe cellulo-fibreuse, dépendance de la pie-mère qui tapisse l'espace sous-arachnoïdien antérieure; 2° une couche interne formée par une lame mince, de substance grise, provenant du corps cendré, et formant un canal infundibuliforme qui se prolonge, tantôt dans toute la longueur de la tige pituitaire, tantôt dans une partie seulement de son étendue. — *Glande* ou *corps pituitaire*, appelé aussi *hypophyse* par Sæmmering, *appendice sus-sphénoïdal* du cerveau par Chaussier, *glans pituitam ex-cipiens* par Vésale [all. *Gehirnschleimdrüse*, *Schleimkörper*, *Gehirnanhang*], occupe la selle turcique sur laquelle il est fixé par un repli de la dure-mère qui lui forme une loge presque complète. Le sinus circulaire en avant et en arrière, les sinus caverneux en dehors, et la lame quadrilatère du sphénoïde en arrière, forment ses rapports les plus immédiats. Pour l'étudier, il est en général plus avantageux de l'extraire de la fossette qu'il habite; si on le laisse en place, il faut alors abatre la lame du sphénoïde ainsi que la partie correspondante de la dure-mère. La forme du corps pituitaire est ovoïde, sa couleur grisâtre, son poids de 40 centigrammes, son diamètre transversal de 12 millimètres, et l'antéro-postérieur de 6 à 8 millimètres. Sa face supérieure, tantôt convexe, tantôt déprimée, tantôt plus ou moins plane, reçoit l'insertion de l'*infundibulum*; sa face inférieure reproduit la forme de la fossette sur laquelle il repose. — *Membrane pituitaire*, ou simplement *pituitaire*, s. f. [all. *Schneider'sche Haut*]. On donne ce nom, en anatomie, à la membrane muqueuse qui tapisse les cavités nasales dans toute leur étendue, depuis les ouvertures des narines jusqu'au pharynx, où elle se continue avec celle de l'arrière-bouche et du voile du palais. On l'appelle aussi *membrane de Schneider*, en l'honneur du premier anatomiste qui l'ait bien décrite. Elle couvre toutes les éminences et pénètre dans toutes les anfractuosités des cavités nasales et des sinus maxillaires frontaux. Mince et revêtue d'un épithélium cylindrique à cils vibratiles, elle est tenue à la surface interne des sinus, et épaisse, rouge et fongueuse sur les cornets du nez. Le périoste des os sous-jacents lui est intimement uni. Siège immédiat de l'olfaction, elle reçoit, outre le nerf olfactif, un grand nombre de filets nerveux de la cinquième paire. Des vaisseaux, également nombreux, rampent à sa surface, séparés de la cavité qu'elle tapisse par la couche unique de cellules épithéliales de cette région. Elle est pourvue de glandes en grappe simple ou composée d'un petit nombre d'acini, à orifice en boutonnière, à canal excréteur dirigé en arrière. Elles s'étendent jusque dans le sinus maxillaire, mais seulement aux faces interne, inférieure et postérieure de celui-ci. Elles ont un épithélium nucléaire sphérique (*V. PHARYNX*). Elles peuvent être le siège d'hypertrophie donnant lieu à une tumeur friable, très vasculaire, et déterminant des désordres locaux souvent considérables.

PITUITÉ, s. f. [*pituita*, βλενωμα, φλέγμα, all. *Schleim*, angl. *phlegm*, it. et esp. *pituita*]. On appelle vulgairement ainsi un liquide aqueux et filant qui est rejeté en plus ou moins grande quantité, soit par l'expectoration, soit par une sorte de régurgitation, ou par le vomissement, ainsi qu'on l'observe dans certains catarrhes chroniques, dans quelques maladies de l'estomac et dans certaines bronchorrhées primitives.

PITYRIASIS, s. m. [*pityriasis*, de πύριον, son, partie la plus grossière du blé moulu; all. *Kleingrind*, *Hautkleie*, angl. *pityriasis*, it. *pitiriasi*, esp. *pityriasis*]. Affection chronique superficielle caractérisée par de petites taches roses souvent à peine apercevables, et suivie d'une desquamation furfuracée permanente de l'épiderme. Beaucoup d'auteurs ont confondu avec le pityriasis les desquamations consécutives au développement du lichen, du psoriasis, etc. Le *pityriasis* peut se montrer sur toutes les parties du corps; mais on l'observe le plus ordinairement sur le cuir chevelu. Les personnes qui en sont atteintes éprouvent une démangeaison qui les porte à se gratter: elles détachent alors une poussière blanche formée par de petites squames épidermiques. Si l'on écarte les cheveux, et que l'on examine la peau, on aperçoit, au-dessous des squames, les petites taches rouges, irrégulières et superficielles, qui forment le caractère de cette inflammation: la peau est luisante et sèche; mais, après un grand nombre de desquamations successives, au lieu de présenter des taches rouges, elle est d'un blanc plus mat que dans son état normal. On emploie contre cette affection, d'ailleurs assez légère, les lotions savonneuses, les décoctions de racine de guimauve et de têtes de pavot. — *Pityriasis versicolor*. *V. MICROSPORON*.

PIVOINE, s. f. [*Pæonia officinalis*, L., polyandrie digynie, L., renouclacées, J.; all. *Gichtrose*, angl. *peony*, it. et esp. *peonia*]. Plante dont on distingue deux variétés, désignées autrefois sous les noms de *pivoine mâle* et de *pivoine femelle*. La racine a été vantée comme un des plus puissants antispasmodiques. On en prépare encore un poudre, une conserve, un sirop, que l'on emploie quelquefois contre l'épilepsie. Elle entre dans le sirop d'armoïse composé et dans la poudre de guttère.

PIVOT, s. m. [all. *Pfahlwurzel*]. On appelle ainsi, en botanique, la racine primitive, qui, en grandissant, descend verticalement, et fixe l'arbre très profondément dans le sol.

PIVOTANT, ANTE, adj. [esp. *pivotante*]. Se dit, en botanique, de la racine, quand son corps principal s'enfonce en terre dans une direction verticale.

PLACENTA, s. m. [all. *Mutterkuchen*, angl. *placenta*, *after-birth*, it. et esp. *placenta*]. Mot latin qui signifie *gâteau*. Les anatomistes ont nommé *placenta*, à cause de sa forme, un corps mollasse et spongieux, aplati (Fig. 328), circulaire, ovulaire ou réniforme, intermédiaire, pendant la gestation, entre la mère et le fœtus, adhérant par une de ses faces à la paroi interne de la matrice, et donnant naissance, par l'autre, aux vaisseaux ombilicaux (3). Sa largeur la plus ordinaire est de 16 à 21 centimètres; mais elle est sujette à varier, ainsi que son épaisseur, qui est toujours très inégale. Sa face *fœtale* ou *interne* (2) est tapissée par le chorion, qui le supporte, et par l'amnios, qui peut toujours en être enlevé, à l'aide de légères tractions. Une mince couche de tissu lamineux existe entre le chorion et l'amnios. Les ramifications des vaisseaux du cordon

y forment un beau réseau divergent. Sa circonférence est entourée complètement ou incomplètement par un *sinus* ou *veine circulaire*, qui communique (3) avec les veines de la muqueuse utérine ou caduque (4). Sa face *externe* ou *utérine* est comme fongueuse, irrégulière; une simple pellicule la tapisse et en réunit les diverses *bosselures*, ou *saillies cotylédonaire*s, ou *cotylédons* (V. ce mot) qu'elle présente en cette partie. Sa situation dans la matrice correspond généralement à l'intervalle de l'insertion des deux trompes. On le trouve fixé souvent en arrière, et, plus souvent encore, en avant, tantôt un peu plus à droite, tantôt un peu plus à gauche. Quelquefois son attache se rapproche davantage de la cavité du col (*insertion près du col*), ou à l'orifice

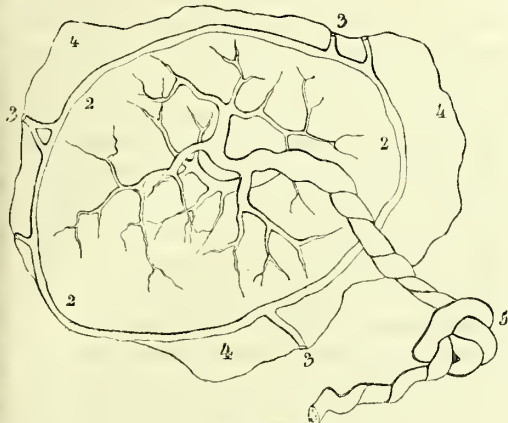


Fig. 528.

du col, ce qui est souvent la source d'hémorragies graves avant ou pendant le travail de l'accouchement.

— *Structure du placenta*. La substance du chorion et celle de ses villosités sont identiques; ces dernières sont de même nature anatomique que le premier. Cette membrane et ses villosités sont constituées par une espèce particulière d'élément anatomique appelé *substance choriale*. Cet élément est disposé sous forme membraneuse; c'est une substance amorphe, résistante, grisâtre, quelquefois, mais rarement un peu striée, ou fibroïde par places, et de loin en loin; l'acide acétique ne la dissout pas, mais la rend transparente. Elle est parsemée d'un nombre considérable de noyaux ovoïdes, longs de 0^{mm},008 à 0^{mm},010, larges de 0^{mm},005 à 0^{mm},006. Ces noyaux sont contenus dans l'épaisseur de cette substance, et non à sa surface; ils ne peuvent pas en être séparés, si ce n'est accidentellement par dilacération; ils font partie constituante de cet élément anatomique. Ils sont écartés les uns des autres, plus ou moins selon les parties du chorion ou de ses villosités; les intervalles qui les séparent sont parsemés d'une quantité considérable de fines granulations moléculaires, grisâtres la plupart, et dont quelques-unes sont grasses. Ces granulations peuvent être assez abondantes par places pour masquer en partie ou en totalité les noyaux. Le placenta est redevable de sa première formation à ce que les vaisseaux omphalo-mésentériques, qui sortent de l'embryon avec l'allantoïde, s'insinuent dans les villosités du chorion. Les villosités continuent de croître, et poussent sans cesse de nouvelles branches, dans chacune desquelles s'insinue aussi une anse des vaisseaux omphalo-mésentériques, laquelle anse, artérielle d'un côté, est veineuse

de l'autre. Lorsque les villosités se développent sur le chorion, elles sont pourvues d'un canal central simple, tant que les vaisseaux allantoïdiens ne sont pas venus s'y distribuer. Une fois ceux-ci développés dans le canal des villosités, ce dernier est divisé en conduit artériel et conduit veineux, qu'on peut se représenter comme adossés à la manière des deux canons d'un fusil double, mais irrégulièrement, et en décrivant de nombreuses flexuosités. La substance même de la membrane chorion et des villosités est tout à fait dépourvue de vaisseaux. Il arrive une époque de l'évolution embryonnaire où une partie des villosités cessent de grandir plutôt qu'elles ne s'atrophient. Elles restent sans vaisseaux, ou, si elles en avaient, ceux-ci disparaissent (V. OBLITÉRATION); quant aux autres, elles continuent à augmenter de volume, à se ramifier de plus en plus, restent seules vasculaires, et constituent le placenta. Ce dernier organe est d'abord *placenta frondosum*, c'est-à-dire formé de villosités dont toutes les subdivisions, encore peu enchevêtrées, sont faciles à isoler, et flottent sous forme arborescente très délicate et élégante lorsqu'on plonge le tout dans l'eau. Bientôt les ramifications, s'allongeant et se multipliant, s'enchevêtrent, constituent le tissu placentaire plus serré, à déchirure filamenteuse, etc. Chaque villosité est devenue un cotylédon à circulation indépendante de celle des autres cotylédons, car les ramifications ne s'anastomosent pas, et à chaque extrémité des ramifications le conduit artériel placentaire se recourbe en anse veineuse pour descendre à côté de l'artère en direction inverse. Il est un certain nombre de ramifications des villosités choriales et placentaires à tous les âges, qui ne sont pas creuses. Elles sont généralement courtes, ovoïdes, rarement cylindriques, allongées; souvent elles sont appendues au tronc ou aux branches principales par un court et étroit pédicule qui semble comme étranglé à son point d'attache. Elles se détachent quelquefois facilement par rupture de ce pédicule. La substance de ces ramifications est généralement remplie de granulations grisâtres, fines, très rapprochées les unes des autres, et d'un certain nombre des noyaux dont il a été question précédemment. Sur les œufs encore jeunes, un petit nombre de villosités ont conservé leur canal vide; les vaisseaux allantoïdiens n'y ont pas pénétré; elles sont aplaties. Plusieurs d'entre elles, à cette époque, sont remarquables par la quantité considérable de granulations moléculaires grasses, à centre brillant jaunâtre, à contours foncés, dont leur paroi est parsemée. Ces granulations, presque contiguës, masquent les noyaux propres à la substance choriale. Chacun des cotylédons dont l'ensemble forme le placenta a ainsi un pédicule en continuité de substance avec le chorion, duquel se détachent les subdivisions qui, enchevêtrées, constituent son tissu filamenteux, comme spongieux ou fongueux, facile à déchirer. Chacun a sa face utérine saillante à la surface de l'organe avec des sillons intermédiaires plus ou moins profonds; mais une couche grisâtre, demi-transparente, assez élastique, un peu gluante ou visqueuse, tapisse sans discontinuité toute cette face du placenta en passant d'un cotylédon à l'autre. Cette couche est formée de substance amorphe granuleuse avec les éléments de la muqueuse utérine et son épithélium, dont les cellules ont subi des déformations singulières. La face utérine du placenta est en rapport avec l'utérus par simple contiguïté; les bosselures des cotylédons font seulement

sailie dans les lacs ou sinus sanguins de l'utérus (V. SINUS). C'est par échange endosmotique au travers de la couche grisâtre d'abord, puis au travers de la paroi propre de chaque ramification des villosités placentaires ou cotylédonaire, que le fœtus prend et rejette dans le sang des sinus maternels les matériaux qu'il doit assimiler et ceux de désassimilation. Il n'y a aucune communication directe entre le sang fœtal et le sang maternel. Les artères utéro-placentaires sont celles de la caduque inter-utéro-placentaire, dont les veines correspondantes aboutissent aux sinus ou lacs maternels, mais ni l'une ni l'autre ne concourent à former le placenta ou à nourrir le fœtus autrement qu'en se distribuant à la surface et entre les cotylédons dans la couche grisâtre décrite plus haut. — *Maladies du placenta*. V. MÔLE et OBLITÉRATION. — Les botanistes appellent *placenta*, ou *trophosperme*, la portion de l'ovaire qui donne attache aux ovules, soit immédiatement, soit par l'intermédiaire d'un funicule.

PLACENTAIRE, s. m. [*placentarium*, esp. *placentario*]. Mirbel donne ce nom à la partie du fruit qui est formée par la réunion de plusieurs placentas, et qui, par conséquent, porte les graines.

PLACENTAIRE, adj. Qui a rapport au placenta. — *Bruit placentaire*. V. BRUIT.

PLACENTATION, s. f. [all. *Placentation*, esp. *placentacion*]. Manière dont les graines sont attachées au péricarpe. Richard a pris ce mot dans un autre sens, pour désigner la disposition des cotylédons avant et pendant la germination.

PLACENTÉRIEN, IENNE, adj. [*placenterianus*]. *Cloisons placentériennes*. Cloisons produites par des prolongements du trophosperme. Elles se distinguent des cloisons vraies en ce qu'elles restent attachées à la columelle, et sont couvertes d'ovules.

PLACENTITE, s. f. Inflammation du placenta. Elle n'a pas encore été décrite de manière à démontrer positivement son existence. V. OBLITÉRATION.

PLADAROSE, s. f. [*pladarosis*, de *πλαδαρός*, flasque; it. *pladarosi*]. Nom que des auteurs anciens ont donné à de petites loupes molles, sans rougeur ni douleur, qui se développent aux paupières.

PLAGIOSTOME, adj. et s. m. [de *πλαγίος*, oblique, et *στόμα*, bouche]. Groupe de poissons à squelette cartilagineux, comprenant les *raies*, *torpilles* et *squales*.

PLAGUE (COLD). Dénomination anglaise signifiant proprement *froide peste*, et appliquée dans le sud des États-Unis à une fièvre congestive (V. CONGESTIF) dans laquelle il y a peu ou point de réaction.

PLAIE, s. f. [*vulnus*, *plaga*, *τραῦμα*, *ἐλκος*, all. *Wunde*, angl. *wound*, it. *piaga*, esp. *llaga*]. Solution de continuité faite aux parties molles par une cause qui agit mécaniquement. On divise généralement les plaies, par rapport aux causes mécaniques qui les produisent, en plaies faites par des instruments piquants (*piqûres*), plaies faites par des instruments tranchants (*coupures*, *incisions*), et plaies faites par des corps contondants (*plaies contuses*). C'est à cette dernière division qu'appartiennent les *plaies d'armes à feu*, c'est-à-dire celles qui sont produites par des corps mis en mouvement à l'aide de la poudre à canon. Ou appelle *plaies envenimées* celles qui résultent de la morsure ou de la piqure de quelque animal venimeux, ou dans lesquelles le corps vulnérant a laissé un principe vénéneux; *morsures*, celles qui ont été faites par les dents d'un animal; *déchirures* ou

plaies par arrachement, celles qui ont été produites par une traction violente, et dans lesquelles les parties ont été dilacérées. On nomme *plaies simples* les solutions de continuité, avec ou sans perte de substance, susceptibles de réunion immédiate, c'est-à-dire dont on peut obtenir la cicatrisation sans qu'elles suppurent. Souvent aussi on range au nombre des plaies les lésions résultant de l'action du calorique (les *brûlures*), et en général tout ce qui peut altérer l'état naturel des organes (V. BLESSURE). — Botanique: *Plaie*, solution de continuité faite à une plante. Lorsque les plaies n'intéressent qu'une faible partie de la circonférence d'une tige, d'une branche, elles se recouvrent bientôt, de haut en bas, d'une écorce de nouvelle formation. Quand elles en intéressent une grande portion, elles deviennent souvent, si on ne les recouvre de matières protectrices, le point de départ d'une carie profonde qui fait périr l'arbre ou le rameau.

PLAN, ANE, adj. [*planus*, all. *eben*, angl. *even*, it. *piano*, esp. *piano*]. Se dit de toute surface qui n'offre ni plis, ni courbures, ni rides, ni ondulations.

PLAN, s. m. [*plana superficies*, all. *Ebene*, *Plache*, angl. *plane*, it. *piano*, esp. *piano*]. On se sert quelquefois de ce mot, en anatomie, pour indiquer une surface qu'on suppose traverser le corps dans tel ou tel sens déterminé, et à laquelle on rapporte différentes directions, telles que l'abduction, l'adduction, etc.

PLANCHER, s. m. [all. *Boden*]. Surface inférieure d'une cavité quelconque: *plancher des fosses nasales*, *plancher de l'orbite*.

PLANTAGINÉES, s. f. pl. [*plantagineæ*, all. *Wegericharten*, esp. *plantagineas*]. Famille de plantes herbacées rarement sous-frutescentes, souvent privées de tiges, et n'ayant que des pédoncules radicaux qui portent des épis de fleurs très denses. Leurs feuilles sont souvent radicales, entières, dentées ou diversement incisées. Calice à 4 sépales inégaux, en forme d'aiguilles, dont 2 plus extérieurs; corolle monopétale tubuleuse, à 4 divisions irrégulières; 4 étamines saillantes; ovaire libre à 1, 2, ou rarement 4 loges, contenant un ou plusieurs ovules; style capillaire, terminé par un stigmate simple subulé, rarement bifide à son sommet. Le fruit est une petite pyxide recouverte par la corolle qui persiste. Les graines se composent d'un tégument propre, recouvrant un endosperme charnu, au centre duquel est un embryon cylindrique, axile et homotrope.

PLANTAIN, s. m. [*Plantago*, L., all. *Wegerich*, angl. *plantain*, it. *plantagine*, esp. *lantane*]. Genre de plantes (tétrandr. monogynie, L., plantaginées, J.) dont les espèces *Plantago major*, *Plantago media* et *Plantago lanceolata*, sont un peu astringentes et réputées fébrifuges. L'eau distillée de plantain, que l'on prépare avec la première de ces espèces, est employée dans les collyres résolutifs. Les espèces *Plantago psyllium* (*herbe aux puces*) et *Plantago cynops* (*grande herbe aux puces*) ont des semences très mucilagineuses qu'on emploie comme émoullientes.

PLANTAIRE, adj. et s. [*plantaris*, de *planta*, la plante du pied; angl. *plantar*, it. *plantare*, *plantare*, esp. *plantar*]. Qui appartient à la plante du pied. — *Aponévrose plantaire*. Couche fibreuse, épaisse, dense, résistante, triangulaire, intimement adhérente à la peau, et fournissant des insertions à plusieurs muscles de cette région. Elle s'attache en arrière aux éminences postérieures et inférieures du calcaneum, et

se confond en devant avec les ligaments des articulations métatarso-phalangiennes des orteils. — *Artères plantaires*. Ce sont les deux branches de terminaison de la tibiale postérieure ; elles commencent sous la voûte du calcaneum et sont distinguées en *interne* et *externe*. Celle-ci, arrivée au dernier espace inter-métatarsien, se recourbe et forme l'*arcade plantaire*. — *Ligaments plantaires*. Petits faisceaux ligamenteux très multipliés, destinés à maintenir les rapports de la surface inférieure des os du tarse et du métatarse. — *Nerfs plantaires*. Ce sont les deux branches fournies par la bifurcation du tronc tibial sous la voûte du calcaneum. On les distingue, comme les artères, en *interne* et *externe* : l'interne se divise en 4 rameaux distingués par leur nom numérique, en comptant de dedans en dehors ; l'externe se partage en deux branches, l'une superficielle et l'autre profonde. — *Régions plantaires*. On distingue à la plante du pied trois régions dites *plantaire externe*, *plantaire interne*, *plantaire moyenne*, d'après leur position relative à la ligne médiane du corps. La *région plantaire externe* répond à l'abducteur et au court fléchisseur du petit orteil ; l'*interne*, au ligament annulaire interne et aux muscles abducteur, petit fléchisseur, abducteur oblique et transverse du gros orteil ; la *moyenne*, au petit fléchisseur commun, aux lombricaux, et spécialement à l'aponévrose plantaire.

Plantaire grêle (petit fémoro-calcaneien, Ch.). Petit muscle qui naît du fémur et de la capsule de l'articulation du genou, et dont le tendon, long et grêle, descend le long du côté interne du tendon d'Achille, pour gagner le calcaneum.

PLANTATIONS, s. f. pl. Arbres plus ou moins gros qui couvrent un terrain. Chevreul considère comme le moyen le plus efficace de prévenir l'infection du sol des villes et d'assainir un terrain infecté par l'infiltration des matières organiques, les plantations d'arbres faites avec intelligence quant à leur nombre, à leur distribution dans l'intérieur de la ville, aux choix des espèces relativement aux lieux, et aux dispositions à prendre pour que les racines puissent, en s'étendant dans la terre, y puiser la nourriture nécessaire aux besoins de la végétation, sans être jamais exposées à trouver des principes délétères ou des couches absolument privées d'oxygène atmosphérique.

PLANTE, s. f. [*planta*, φυτόν, all. *Pflanze*, angl. *plant*, it. *pianta*, esp. *planta*]. En botanique, ce mot est synonyme de *végétal*. V. ce mot.

PLANTE DU PIED, s. f. [*planta pedis*, all. *Fusssohle*, angl. *solé*, it. *pianta*, esp. *planta*]. Partie inférieure du pied de l'homme, depuis le talon jusqu'à la base des orteils.

PLANTIGRADE, adj. et s. m. [*plantigradus*, de *planta*, plante du pied ; et *gradiri*, marcher ; all. *Sohlengänger*, angl. *plantigrade*, it. et esp. *plantigrado*]. Qui marche sur la plante du pied. Les *plantigrades* forment une tribu de la famille des carnivores, ainsi appelée parce que les pieds de ces animaux s'appuient sur le sol par leur plante tout entière, qui est dépourvue de poils (*ours*, *blaireaux*).

PLANTI-SOUS-PHALANGIENS. V. LOMBRICAUX du pied.

PLANTULE, s. f. [*plantula*, all. *Pflänzchen*, it. et esp. *plantula*]. On nomme ainsi, en botanique, l'embryon qui commence à se développer par l'acte de la germination.

PLANUM (Os) [esp. *hueso planum*]. On désigne

sous ce nom une lame carrée, lisse et polie, que l'on observe sur chaque face latérale de l'ethmoïde, et qui fait partie de la paroi interne de l'orbite correspondant.

PLAQUE DE LOTTERI. Petite machine inventée par le professeur Lotteri, pour la compression de l'artère intercostale, dans les cas de blessure de ce vaisseau.

PLAQUES DE PEYER. Plaques formées dans l'intestin par le gonflement des glandes de Peyer (V. INTESTIN) durant la fièvre typhoïde.

PLAQUEMINIERS, s. m. pl. [*diospyros*, Διός, Jupiter, πύρος, grain]. Genre de la famille des ébénacées. Calice monosépale, tantôt libre, tantôt soudé avec l'ovaire, à 3 ou 6 divisions ; corolle monopétale régulière ; étamines en nombre défini, tantôt insérées sur la corolle, tantôt immédiatement hypogynes ; ovaire libre, sessile, infère ou semi-infère, ordinairement à 4 loges, contenant chacune 2 ou 4 ovules ; un style simple, terminé au sommet par un stigmaté quadrilobé. Le fruit, tantôt nu, tantôt couronné par le limbe du calice, est sec ou charnu. Feuilles alternes, très entières. Le *plaquemnier de Virginie* (*Diospyros virginiana*, L.) a un fruit alimentaire, recherché dans les États-Unis. Le *plaquemnier ébénier* (*Diospyros ebenum*, L.) fournit le bois d'ébène.

PLASMA, s. m. [πλάσμα, de πλάσσειν, donner une forme ; angl., it. et esp. *plasma*]. On a donné ce nom à la partie liquide du sang, celle dans laquelle nagent les globules microscopiques. Ce liquide porte aussi le nom de *liquor sanguinis*. Après la coagulation de la fibrine qui en fait partie et entraîne les globules sanguins, il ne reste plus qu'une eau chargée d'albumine et de sels, appelée *sérum*.

PLASTHYDRÉMIE, HYDROPLASTÉMIE. Fibrine en suspension dans le sérum du sang, fièvre synoque des auteurs. (Piorry.)

PLASTIKÉRIE. Taie de l'œil. (Piorry.)

PLASTIQUE, adj. [*plasticus*, πλαστικός, δόνημις πλαστικός, de πλάσσειν, former ; all. *plastisch*, angl. *plastic*, it. et esp. *plástico*]. Qui forme, qui sert à former. On a quelquefois appelé *force plastique* (*nisus formativus*), la puissance génératrice, dans les corps organisés, la force vitale qui est supposée présider aux phénomènes de génération, de nutrition et de reproduction ou de réparation des tissus dans ces corps. — *Aliments plastiques*. D'après Dumas et Liebig, substances qui renferment de l'azote (gluten, albumine, caséine, fibrine, etc.), et sont regardées comme spécialement destinées à être assimilées.

PLASTRON, s. m. [all. *Brustschild*]. Bouclier inférieur des tortues, la partie de leur squelette extérieur qui représente le sternum.

PLATANÉES, s. f. pl. Famille de plantes voisines des juglandées, à feuilles alternes, pétiolées, à lobes palmés ; fleurs monoïques, disposées à la surface de réceptacles globuleux au nombre de 3 à 6 sur des pédoncules flexibles. Les fruits sont des akènes coriaces, implantés sur le réceptacle et entourés de poils fragiles.

PLATEAU, s. m. [*discus*, et *lecus*, de λείος, plateau ; all. *Zwiebelscheibe*]. Disque mince qui, dans les bulbes, produit inférieurement les racines, et représente la tige, de sorte qu'il émet des feuilles, des bourgeons, puis la hampe florifère en dessus, et des racines en dessous. — *Plateau électrique*. V. ÉLECTRIQUE.

PLATE-LONGE, s. f. C'est, en chirurgie vétérinaire, une large corde, longue de 4 mètres environ, aplatie dans la moitié de son étendue, présentant une ganse à l'une de ses extrémités. On s'en sert pour maintenir les animaux debout ou couchés.

PLATINE, s. m. [*platina*, all. *Platin*, *Weissgold*, angl. *platinum*, it. *platino, oro bianco*, esp. *platino*]. Métal découvert en 1741 par Wood. Il est très solide, très ductile, très malléable, moins blanc que l'argent, sans saveur ni odeur, d'une pesanteur spécifique de 21 à 22. C'est le plus pesant, le moins combustible et le moins fusible de tous les métaux connus; il est même infusible au feu de nos fourneaux. On en fait depuis quelque temps des crucibles, des capsules et autres vases de chimie pour la fusion et l'évaporation des substances qui exigent un degré de chaleur considérable, ou qui attaqueraient les vaisseaux de toute autre matière.

PLATINE, s. f. Partie supérieure du pied du microscope. V. ce mot.

PLATINOXYANHYDRIQUE (ACIDE). Corps obtenu par décomposition du platino-cyanure de mercure à l'aide de l'hydrogène sulfuré. Jaune verdâtre, soluble dans l'alcool; saveur métallique très forte; cristallisable; décomposé au-dessus de 100° en acide cyanhydrique et cyanure de platine. [H + (PtAzC²)AzC².]

PLATINOSULFÉTHYLE, s. m. Produit de la réaction d'une solution alcoolique de mercaptan sur une solution alcoolique de chlorure de platine jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de précipité. Corps jaune clair, limoneux, poreux après dessiccation. [Pt + (C⁴H⁵SS).]

PLÂTRAGE, s. m. Action de répandre sur la terre ou d'enfourir du plâtre pour amender le sol et le féconder. La dose, qui doit varier selon la composition du terroir, est généralement comprise entre 300 et 600 kilogrammes par hectare.

PLÂTRE, s. m. [*gypsum*, all. *Gips*, angl. *plaster*, it. *gesso*, esp. *yeso*]. Sulfate de chaux calciné.

PLEIN, s. m. On appelle *plein* la partie moyenne d'une bande. V. ce mot.

PLEIN, EINE, adj. [*plenus*, πλεως, all. *voll*, angl. *full*, it. *pieno*, esp. *lleno*]. Une fleur *pleine* est celle dont la corolle ou les pétales se sont multipliés par la disparition totale des étamines. Dans les syanthérées, les fleurs doublent, non par multiplication, mais par simple changement de forme, les fleurons devenant demi-fleurons, ou les demi-fleurons fleurons. — On dit le *pouls plein* quand l'artère, quel qu'en soit le diamètre, paraît bien remplie.

PLEIN-VENT, s. m. Arbre fruitier de taille élevée, abandonné à lui-même et à son accroissement.

PLENITUDE, s. f. [*plenitudo*, all. *Ueberfülle*, angl. *plenitude*, *fullness*, it. *ripienezza*, esp. *plenitud*]. Sentiment de tension et de pesanteur qu'on éprouve à l'épigastre quand l'estomac est trop rempli. Ce mot est employé quelquefois comme synonyme de *pléthore*.

PLÉROSE, s. f. [πληρωσις, it. *plerosi*, esp. *plerosis*]. Réplétion ou rétablissement de l'embonpoint du corps, après une maladie.

PLÉROTIQUE, adj. [*pleroticus*, it. et esp. *plerotico*]. Synonyme d'*incarnatif* ou de *sarcotique*.

PLESSIMÈTRE, s. m. [de πλίσσεν, frapper, et μέτρον, mesure; all. et angl. *Plessimeter*, it. *plessimetro*, esp. *plescimetro*]. Instrument employé par Piorry pour pratiquer la percussion médiate (V. PERCUSSION). Le *plessimètre* consiste en une plaque d'ivoire

circulaire, de 2 millimètres d'épaisseur, que l'on tient appliquée à plat successivement sur les divers points du thorax que l'on veut explorer, et sur laquelle on percuté avec l'extrémité des doigts comme selon la méthode d'Avenbrugger. Au moyen d'un rebord circulaire et saillant, le plessimètre s'adapte à l'extrémité du stéthoscope de Laënnec, d'où on le sépare lorsqu'on veut s'en servir. De cette manière, le médecin possède réunis ces deux instruments de diagnostic. Les plessimètres qui ne sont pas destinés à être adaptés au stéthoscope n'ont point de rebord circulaire, mais seulement, aux deux extrémités d'un de leurs diamètres, deux onglets ou petites lamelles perpendiculaires à l'une des faces de l'instrument et servant à le tenir. Une mince rondelle de bois, de corne ou d'ivoire, ou une large pièce de monnaie, peuvent, au besoin, servir de plessimètre.

PLESSIMÉTRIE, s. f. Emploi du plessimètre et indications qu'il fournit.

PLESSIMÉTRIQUE, adj. Qui a rapport au plessimètre : *examen plessimétrique*.

PLÉTHORE, s. f. [*plethora*, πλεθώρα, de πλεθειν, être plein; all. *Ueberfüllung*, angl. *plethora*, it. et esp. *pletora*]. Surabondance de sang dans le système sanguin ou dans une partie de ce système : de là la division de la *pléthore* en *générale* et *locale*. La *pléthore générale* est caractérisée par la rougeur de la peau, le gonflement des vaisseaux sanguins les plus superficiels, la dureté du pouls, une augmentation incommode de la chaleur animale, la tendance aux hémorrhagies, des douleurs vagues, etc. La somnolence, les vertiges, la rougeur des yeux et de la face, la pulsation très forte des artères carotides, le gonflement outre mesure des veines du cou, font craindre une congestion sanguine au cerveau. Les caractères de la *pléthore locale* varient suivant l'organe qui en est le siège. La dyspnée, une chaleur très grande dans la poitrine, etc., indiquent la *pléthore pulmonaire*, etc. Les anciens distinguaient une *pléthore vraie*, appelée aussi *pléthore des vaisseaux* (*plethora ad molem*, *plethora ad vaso*), dans laquelle les vaisseaux sont réellement distendus par une surabondance de sang; une *pléthore fautive* (*plethora spuria*), ou une *pléthore des forces* (*plethora ad vires*), dans laquelle la quantité de sang, sans être assez abondante pour distendre les vaisseaux, est néanmoins trop considérable proportionnellement aux forces du sujet, et détermine les symptômes de la vraie pléthore. Ils admettaient aussi une *pléthore relative au volume* (*plethora ad volumen*), due à la raréfaction du sang par la chaleur; une *pléthore relative à l'espace* (*plethora ad spatium*), déterminée par une diminution de l'étendue du système circulatoire : par exemple, à la suite d'une amputation. Ces distinctions ne sont plus admises.

PLÉTHORIQUE, adj. [*plethoricus*, all. *vollsaftig*, angl. *plethoretic*, it. et esp. *pletorico*]. Replet, qui est affecté de pléthore, ou qui a rapport à la pléthore.

PLEURAL, ALE, adj. [*pleuralis*, esp. *pleural*]. Qui a rapport à la plèvre.

PLEURÉSIE, s. f. [*pleuritis*, πλευριτις, de πλεωρεν, plèvre; all. *Brustfellentzündung*, *Seitenstich*, angl. *pleurisy*, it. *pleurisia*, esp. *pleuresia*]. Phlegmasie de la plèvre, qui peut être aiguë ou chronique. La *pleurésie aiguë* est souvent causée par des coups ou des chutes sur le thorax, par l'exposition au froid pendant ou après la transpiration, etc. Elle a pour caractères : Une douceur pongitive dans un des côtés de la poitrine,

augmentant durant l'inspiration, par les efforts de la toux et par la pression; la respiration est difficile; l'inspiration est courte, arrêtée par la douleur ou *point de côté pleurétique*, et fréquente; la toux sèche ou avec peu d'expectoration, le décubitus impossible sur le côté douloureux. Souvent on observe l'inverse, car le malade, couché sur le côté atteint, le maintient dans l'immobilité et respire plus largement avec le côté sain sur lequel il n'appuie pas. Les pommettes sont rouges; le pouls est fébrile, tantôt dur et développé, tantôt petit et concentré; il y a un paroxysme le soir et la nuit. A ces signes se joignent ceux que fournissent l'*auscultation* et la *percussion médiates*. Il n'y a pas de pleurésie à la suite de laquelle les malades ne conservent une diminution très marquée dans le son de la percussion, au niveau des points qui ont été occupés par l'épanchement, et cette diminution de sonorité se prolonge ordinairement des mois entiers, quelquefois même des années, au point de permettre au médecin d'annoncer, par l'examen plessimétrique, quel a été le côté affecté. La matité du son indique avec exactitude les limites de l'épanchement lorsqu'il s'est produit. Au début et avant la formation de l'épanchement, on trouve ordinairement le bruit respiratoire plus faible du côté affecté que du côté sain, où il n'a pas non plus la même force qu'à l'état normal. Il faut attribuer ce double phénomène à la nécessité où est le malade de respirer le moins possible, par suite de l'augmentation de la douleur que causent les grandes inspirations. Le premier résultat de l'épanchement commençant est la diminution du murmure respiratoire, qui, d'abord légère et bornée à la partie inférieure de la poitrine, devient plus prononcée à mesure que la quantité de liquide augmente, et le murmure vésiculaire finit par disparaître, si ce n'est à la partie supérieure et postérieure de la poitrine. Dans la plupart des cas, à mesure que le bruit normal de la respiration disparaît, on perçoit un souffle tubaire qui s'entend dans les deux temps, surtout en arrière, entre l'omoplate et le rachis; en même temps, on distingue une bronchophonie ou une égophonie très marquées. La bronchophonie coïncide ordinairement avec un épanchement abondant; l'égophonie, avec un épanchement médiocre: ce qui fait comprendre comment l'un de ces deux signes peut disparaître pour faire place à l'autre. Les points où l'égophonie se fait surtout entendre sont en général situés entre le rachis et l'omoplate ou l'omoplate et la mamelle. Quelquefois, dès le début de la pleurésie, et cela est dû à l'inflammation dont le premier effet est toujours de supprimer toute sécrétion normale, on perçoit un bruit de frottement particulier, produit pendant les deux temps de la respiration par le glissement des deux feuillets de la séreuse l'un sur l'autre. La pleurésie se distingue de la péricapnémie par plusieurs caractères. Dans la péricapnémie, la douleur est profonde et obtuse, et n'augmente pas dans l'inspiration; le sentiment d'oppression et d'étouffement est prononcé; dans la pleurésie, la douleur est superficielle, très vive, lancinante, augmente dans l'inspiration et change quelquefois de siège. Dans la péricapnémie, l'expectoration est toujours abondante et ordinairement sanguinolente; dans la pleurésie, la toux est sèche, ou n'est suivie que d'une expectoration peu abondante, toujours muqueuse. Cette maladie dure de quinze à vingt jours; elle se termine par résolution, par suppuration ou par épanchement. — La *pleurésie chronique* se termine le plus souvent par un épanchement séreux

ou purulent, qui simule tantôt l'hydrothorax, tantôt la plithisie pulmonaire. Elle peut s'établir lentement, sans signes évidents, ou bien succéder à la pleurésie aiguë. Dans le premier cas: douleurs vagues dans la poitrine, petite toux sèche, oppression par intervalles, frissons, mouvements fébriles irréguliers, avec dureté du pouls. On connaît que la pleurésie aiguë devient chronique, lorsqu'au huitième ou neuvième jour, les symptômes inflammatoires étant diminués, la douleur persiste ainsi que la gêne de la respiration; qu'il y a de la fièvre avec redoublement le soir; que le son du côté affecté est mat, et que le malade se couche de préférence sur ce côté. Lorsqu'il y a épanchement, en outre du son mat de la poitrine, la voix, explorée à travers les parois thoraciques au moyen du stéthoscope, est saccadée ou *chevrotante*. Cette maladie a souvent une terminaison funeste; mais sa durée est quelquefois très longue. — Après la mort des pleurétiques, on trouve la plèvre épaissie, rouge, enflammée, couverte d'exsudations membraneuses de fibrine. Parise a montré que, dans la pleurésie costale, il y a toujours hyperémie du périoste costal et même de l'os, puis production d'une mince couche cartilagineuse, aussitôt envahie par l'ossification, d'où un épaississement des côtes à ce niveau qui peut aller au double de l'état normal et donne à leur coupe une figure triangulaire. La cavité de la plèvre renferme souvent des épanchements séreux ou séro-purulents de diverse nature. On trouve la cavité thoracique distendue par les fluides épanchés, ou revenue sur elle-même, quand, ces fluides s'étant résorbés, la mort a été produite par une autre maladie. — Les bases du traitement de la pleurésie aiguë sont les mêmes que dans les autres phlegmasies. Lorsque la maladie a passé à l'état chronique, on fait succéder aux saignées générales et locales les irritants dérivatifs et révulsifs sous toutes les formes. — On appelle *pleurésie bilieuse*, celle qui existe simultanément avec des symptômes gastriques, complication qui n'est pas rare; *pleurésie latente*, celle qui fait sourdement des progrès sans présenter de signes propres à la faire connaître. Sauvages a appelé *pleurésie ventreuse*, et Pringle *pleurodynie ventreuse*, une douleur derrière les fausses côtes attribuée à la présence de gaz dans les intestins.

PLEURÉTIQUE, adj. [*pleureticus*, all. *pleuretisch*, angl. *pleuritic*, it. et esp. *pleurítico*]. Qui est affecté de pleurésie, ou qui est causé par la pleurésie. — *Couenne pleurétique*. V. COUENNE. — *Point pleurétique*. V. PLEURÉSIE.

PLEURIE, PLEUROPATHIE. Maladie de la plèvre. (Piorry.)

PLEURITE, s. f. [*pleuritis*, it. *pleurite*, esp. *pleuritis*]. Mot proposé par Alibert comme synonyme de *pleurésie*.

PLEURITOPYITE. Inflammation de la plèvre avec épanchement purulent. (Piorry.)

PLEUROCELE, s. f. [*pleurocele*, de *πλευρά*, côté, et *κόλη*, hernie; all. *Brustfellbruch*, angl. *pleurocele*, it. et esp. *pleurocele*]. Nom donné par Sagar à une hernie qui se fait par le côté: par exemple, une portion de poulmon.

PLEUROCOENADELPHIE, adj. et s. m. [de *πλευρά*, côté, *κοινός*, commun, et *ἀδελφός*, frère; esp. *pleurocœnadelfo*]. Nom donné par Gurtl aux monstres cœnadelphes dont les deux corps sont unis par une des faces latérales.

PLEURODISCAL, ALE, adj. [de *πλευρά*, côté, et *δίσκος*, disque]. Se dit de l'insertion des étamines, lorsqu'elle se fait d'un côté du disque.

PLEURODYNE, s. f. [*pleurodynia*, de *πλευρά*, côté, et *ἰδύνη*, douleur; all. *Brustschmerz*, angl. *pleurodynia*, it. *pleurodine*, *pleurodiniā*, esp. *pleurodiniā*]. Douleur rhumatismale qui a son siège dans les muscles intercostaux, et qui en a quelquefois imposé pour une pleurésie. Cette douleur de côté change souvent de place, augmente par la respiration et la toux, et surtout par le mouvement du corps; mais elle est plus extérieure que dans la pleurésie, et ordinairement sans fièvre. Elle cède promptement aux topiques chauds et émollients et aux sangsues; si cependant elle persiste, on applique des vésicatoires volants ou des sinapismes.

PLEURODYNAMIQUE, adj. [*pleurodynamicus*, all. *pleurodynamisch*, it. et esp. *pleurodinico*]. Qui tient à la pleurodynie.

PLEUROGYNE, adj. [de *pleurogynus*, de *πλευρά*, côté, et *γυνή*, femme]. Se dit du disque, quand, né sous l'ovaire, il se redresse latéralement.

PLEURONÉCROSIE. Gangrène de la plèvre. (P.)

PLEURO-PÉRICARDITE, s. f. [*pleuro-pericarditis*]. Inflammation simultanée de la plèvre et du péricarde.

PLEURO-PÉRIPNEUMONIE ou **PLEURO-PNEUMONIE**, s. f. [*pleuro-peripneumonia*, de *πλευρά*, plèvre, et *περιπνευμονία*, péripneumonie; it. *pleuropneumonia*, esp. *pleuroneumonia*]. Inflammation simultanée de la plèvre et du poumon; pleurésie compliquée de pneumonie.

PLEURORRHIZÉ, ÉE, adj. [*pleurorrhizus*, de *πλευρά*, côté, et *ρίζα*, racine]. Synonyme d'*homotrope*.

PLEURORTHOPNÉE, s. f. [*pleurorthopnea*, de *πλευρά*, côté, *ὀρθός*, droit, et *πνεῖν*, respirer; it. *pleurortopnea*]. Douleur de côté qui ne permet au malade de respirer que lorsqu'il est dans une position verticale.

PLEUROSOME, s. m. [*pleurosoma*, le côté, et *σῶμα*, corps; esp. *pleurosoma*]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui présentent une éventration latérale occupant principalement la portion supérieure de l'abdomen et s'étendant même au-devant de la poitrine, avec atrophie ou développement très imparfait du membre du côté thoracique occupé par l'éventration.

PLEUROTHOTONOS, s. m. [*pleurothotonus*, de *πλευροθῶν*, latéralement, et *τόνος*, tension; all. *Seitenstarrkrampf*, it. *pleurototonos*, esp. *pleurototonos*]. Tétanos latéral, c'est-à-dire dans lequel le corps est courbé latéralement par la contraction plus forte des muscles d'un côté. V. **TÉTANOS**.

PLÈVRE, s. f. [*pleura*, *πλευρά*, all. *Brustfell*, angl. *pleura*, it. *pleura*]. On donne ce nom à deux membranes séreuses qui tapissent chacune un des côtés de la poitrine et se réfléchissent ensuite sur le poumon. Comme toutes les membranes séreuses, chaque plèvre est un sac sans ouverture, diaphane. La portion qui revêt la face interne des côtes est communément désignée sous le nom de *plèvre costale*, et celle qui est en contact avec le poumon sous celui de *plèvre pulmonaire*. De l'adossement de la plèvre droite avec la gauche résulte le *médiastin*. V. ce mot et **SÉREUSE**.

PLEXUS, s. m. [de *plectere*, entrelacer; all. *Geflecht*, angl. *plexus*, it. *plezzo*, esp. *plexo*]. Entrelacement de plusieurs branches nerveuses (V. **NERF**), ou de vaisseaux quelconques anastomosés.

PLICATILE, adj. [*plicatilis*, all. *zusammenfaltbar*, esp. *plicatíl*]. Qui est susceptible de se ployer ou qui a une tendance naturelle à le faire, comme la corolle des lisérons, qui se plisse le soir et ne s'ouvre que le matin.

PLIE, s. f. [*Pleuronectes platessa*, L.]. Poisson malacoptérygien subbrachien, à corps aplati par compression sur les côtés; alimentaire.

PLIQUE, s. f. [*plica*, *trichoma*, all. *Weichselzopf*, angl. *plica polonica*, it. et esp. *plica*]. Maladie que l'on observe particulièrement en Pologne, et qui est caractérisée par l'agglomération et le développement anormal des cheveux, et quelquefois de tout le système pileux. Le cuir chevelu est douloureux au toucher ou devient le siège d'une vive démangeaison; une sueur gluante de mauvaise odeur, qui semble sortir de toute la surface de la tête et des cheveux, se coagule et se dessèche en forme de croûtes; quelquefois, cependant, cette matière manque (*plique sèche*). Lorsque la plique est abandonnée à elle-même, les symptômes fébriles, qui existent souvent à son début, cessent au bout d'un certain temps; l'exsudation diminue, et, par suite de l'accroissement des cheveux ou des poils, la plique s'éloigne peu à peu de la peau. C'est alors seulement qu'on peut la couper sans inconvénient. Du reste, les divers moyens de traitement qu'on a essayés, les amers, les antimoniaux, les préparations sulfureuses, etc., ont eu peu de succès.

PLOMB, s. m. [*plumbum*, Saturne des alchimistes, *μολυβδός*, all. *Blei*, angl. *lead*, it. *piombo*, esp. *plomo*]. Métal solide, d'un blanc bleuâtre, moins pesant que le platine, l'or et le mercure; inférieur par sa ductilité, sa dureté, son éclat et sa ténacité, à tous les autres métaux oxydables, excepté au nickel et au zinc; fusible à 260° centigr. Sa pesanteur spécifique est de 11,3 à 11,4. Il a une odeur et une saveur désagréables, surtout quand on l'a frotté. Il est oxydable dans l'air; soluble par la plupart des acides; il précipite en noir par les sulfures alcalins; il est très employé pour les besoins économiques. Ses émanations et ses dissolutions introduites dans nos organes, soit par l'absorption cutanée ou pulmonaire, soit par les voies de la digestion, peuvent produire la paralysie, le tremblement, la colique métallique, etc. Cependant, les *oxydes*, le *carbonate* et les *acétates de plomb* sont employés comme médicaments (V. ces mots). — En cas d'empoisonnement par les préparations de plomb, le meilleur antidote est une solution d'un sulfate, tel que le sel d'Epsom, ou l'acide sulfurique étendu. V. **SATURNINE** (*intoxication*). — On donne aussi vulgairement le nom de *plomb* à un gaz qui s'exhale des fosses d'aisances pendant la vidange, et qui produit une asphyxie très grave. Ce gaz est ordinairement formé de beaucoup d'air atmosphérique et d'une certaine quantité d'hydrosulfate d'ammoniaque fourni par l'eau de la fosse; mais, dans quelques cas, il est composé d'environ 94 parties d'azote, 2 d'oxygène et 4 d'acide carbonique ou de carbonate d'ammoniaque. Les symptômes les plus ordinaires du méphitisme hydrosulfureux sont une douleur excessive à l'estomac et aux articulations, un resserrement au gosier, de la céphalalgie, des nausées, des défaillances, des cris involontaires et quelquefois modulés, du délire, le rire sardonique, des convulsions générales suivies de l'asphyxie. Quelquefois aussi l'asphyxie et la mort surviennent subitement et sans aucun symptôme précurseur. Lorsque le méphitisme est produit par le gaz

azote, c'est le défaut d'air respirable qui cause l'asphyxie; il y a un affaiblissement progressif de la respiration sans aucune lésion des fonctions nerveuses. Les secours à donner consistent à transporter le malade dans un air pur, à faire sur le visage et sur tout le corps des aspersions avec de l'eau froide et du vinaigre, et des frictions avec un corps rude. Quand le malade revient un peu à lui, on excite le vomissement, soit (comme les ouvriers vidangeurs ont coutume de le faire) en provoquant d'abord des nausées par quelques cuillerées d'huile d'olive et donnant ensuite un verre d'eau-de-vie; soit par l'émétique, en même temps que l'on donne des eaux spiritueuses de mélisse, de Cologne, etc. On administre ensuite des lavements ou quelques purgatifs, et l'on prescrit l'usage de la limonade sulfurique. On emploie avec succès le chlorure de chaux pour désinfecter les fosses d'aisances et prévenir les accidents du méphitisme.

PLOMBAGE DES DENTS [all. *Plombiren*, esp. *plombage*]. Opération qui consiste à remplir exactement la cavité d'une dent cariée avec une substance métallique malléable, susceptible de former par la pression un corps solide et de résister à l'action des fluides qui humectent continuellement la bouche. Depuis longtemps on a renoncé au plomb réduit en feuilles extrêmement minces, ce métal ayant l'inconvénient de s'oxyder et de se détruire promptement. On emploie encore quelquefois un alliage de plomb et d'étain; mais les feuilles d'or méritent évidemment la préférence. Il faut d'abord nettoyer avec soin la cavité causée par la carie, et en extraire complètement, à l'aide d'un *écarrisseur* (espèce de rugine triangulaire et pointue, courbée à son extrémité), non-seulement les parcelles d'aliments, mais aussi les particules du tissu dentaire ramollies déjà par la carie. On y introduit ensuite, à plusieurs reprises, du coton bien sec; puis on y place la feuille d'or ou d'alliage, qu'on enfonce bien exactement dans toutes les anfractuosités au moyen d'une sorte de poinçon obtus, droit ou courbe, que l'on appelle un *fouloir*, en ayant soin de bien presser cette substance métallique de manière à ne laisser aucun vice. — On emploie plus avantageusement encore aujourd'hui, pour *plomber* les dents, une sorte de composition minérale, dans laquelle il entre du bismuth, du plomb, de l'étain, et une certaine proportion de mercure, qui en augmente la fusibilité et en diminue le retrait. La cavité de la dent étant nettoyée, on présente à son ouverture un petit morceau de cette composition, d'un volume correspondant à la profondeur de la cavité, et on le touche avec un instrument chauffé à la lampe à esprit-de-vin; l'amalgame entre aussitôt en fusion; on le laisse un peu refroidir, puis, à mesure qu'il se durcit, on l'étend en tout sens, en le foulant et le polissant comme il a été dit ci-dessus.

PLOMBAGIN, s. m. [all. et angl. *Plumbagin*]. Principe découvert par Dulong d'Astafort dans la racine de la *dentelaire* (*Plumbago europæa*). Il est d'un jaune doré foncé, en aiguilles soyeuses ou prismatiques, d'une saveur d'abord douceâtre, puis âcre et brûlante. Il est plus soluble dans l'eau chaude qu'à froid; se dissout dans l'alcool et l'éther; se fond à une douce chaleur, puis se volatilise. Le plombagin n'est pas altéré par les acides; mais il l'est beaucoup par les alcalis les plus faibles, qui lui donnent une couleur rouge.

PLOMBAGINE, s. f. V. GRAPHITE.

PLOMBAGINÉES, s. f. pl. [*plumbagineæ*, it. *plumbagineæ*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales à corolle hypogyne. Ce sont des végétaux herbacés ou sous-frutescents, à feuilles alternes, quelquefois toutes réunies à la base de la tige et engainantes. Elles ont les fleurs en épis ou en grappes rameuses terminales; le calice monosépale, tubuleux, plissé et persistant, ordinairement à 5 divisions; la corolle tantôt monopétale, tantôt formée de 5 pétales égaux, qui, assez souvent, sont légèrement soudés entre eux par leur base; généralement, 5 étamines opposées aux divisions de la corolle, épipétales quand celle-ci est polypétale, et immédiatement hypogynes quand elle est monopétale; un ovaire libre, souvent à 5 angles, à une seule loge contenant un ovule pendant au sommet d'un podosperme filiforme basilaire; 3 à 5 styles et autant de stigmates subulés. Le fruit est un akène enveloppé par le calice. La graine se compose, outre son tégument propre, d'un endosperme farineux, au centre duquel est un embryon qui a la même direction que la graine. V. DENTELAIRE.

PLOMBÉ, ÉE, adj. [*plumbeus*, all. *bleifarbig*]. Se dit des parties qui ont la couleur ou la teinte du plomb.

PLOMBIÈRES. Bourg du département des Vosges, qui possède des eaux minérales salines, dont la température varie depuis 56° jusqu'à 74° centigr.

PLONGÉ, ÉE, adj. [*submersus*, all. *versunken*]. Se dit des plantes qui restent constamment sous l'eau, sans jamais s'élever à la surface.

PLOPOCARPE, s. m. V. ÉTAIRION.

PLUMASSEAU, s. m. [de *pluma*, plume; all. *Plumasseau*, angl. *pledget*, it. *plumacciuolo*]. Gâteau de charpie que l'on prépare en étendant parallèlement les uns à côté des autres de longs filaments de charpie, les disposant par couches plus ou moins épaisses, et les aplatissant entre la paume des mains. On donne aux plumasseaux des dimensions et des formes appropriées à celles des plaies sur lesquelles ils doivent être appliqués. On les emploie lorsqu'on veut recouvrir une solution de continuité d'une substance médicamenteuse molle, telle que le digestif, ou pour le pansement des plaies qui ne fournissent qu'une suppuration peu abondante.

PLUME, s. f. [*pluma*, πτερόν, all. *Feder*, angl. *feather*, it. *piuma*, esp. *pluma*]. Les plumes sont des phanères analogues aux poils et non aux ongles ou aux cornes. L'appareil plumigère se compose : 1° d'un follicule plus ou moins large, selon le volume de la plume, tapissé d'épithélium pavimenteux; 2° vers le fond se voit le bulbe plumigène qui fait saillie dans le tuyau de la plume et que la partie inférieure de celui-ci étrangle à sa base, de manière à le rendre plus étroit à ce point qu'à son milieu. Une couche d'épithélium pavimenteux se continuant avec celui du follicule tapisse toute la surface de ce bulbe. La plume même est composée : 1° Par un *tube* ou *tuyau* formé d'une couche transparente, d'aspect corné, mais dont la substance propre, homogène, à peine striée, est analogue à la *substance pileuse*. Le tuyau est rempli de lamelles grisâtres ou blanchâtres, transversales, obliques ou entrecroisées, formant une substance spongieuse aréolaire, dont les intervalles sont pleins d'air; c'est l'*âme* ou *moelle* du tuyau de la plume. Ces lamelles sont formées de cellules d'épithélium pavimenteux, la plupart sans noyau, fortement soudées ensemble et adhérant à la face interne du tuyau qu'elles tapissent. 2° La plume est formée en outre par une tige qui est le prolongement du

tuyau; elle est un peu courbe, et le tuyau se prolonge d'autant plus sur sa face convexe ou dorsale que l'animal a un vol plus étendu. Elle est opaque, blanche, composée d'une couche mince de la substance propre du tuyau et remplie d'un tissu fin comme du liège, opaque, devant sa blancheur homogène et son opacité à ce qu'il est formé de petites cellules polyédriques régulières, sans noyau, à paroi mince et à cavité entièrement pleine d'air (*moelle* de la tige). Gerbe a constaté non-seulement chez les casoars, mais encore chez la plupart des rapaces, la présence d'une seconde tige très fine à la face interne et à la base de la tige principale, en sorte qu'il y a deux tiges sur le même tuyau; il en est ainsi sur toutes les plumes dites *du duvet*. La face postérieure de la tige est lisse, un peu convexe; l'antérieure est plane, marquée dans toute sa longueur d'un sillon qui se termine à la jonction de la tige avec le tuyau et présente là un orifice en boutonnière presque imperceptible qui sert à renouveler l'air du tuyau; ses lèvres sont rapprochées quand les plumes sont imbriquées et redressées l'une sur l'autre; elles s'écartent lorsque, étant un peu relevées, les plumes se courbent. Les faces latérales, plates, déprimées ou convexes, portent chacune un rang de *barbes* qui, en bas, près du tuyau, se rapprochent insensiblement du sillon de la face antérieure sans l'atteindre; de leur extrémité inférieure se détache sur les pennes de certains oiseaux une autre rangée de barbes formant angle aigu sur chacune des rangées latérales, et gagnant, après un trajet de 1 à 3 centimètres, le sillon antérieur, où elles se terminent en se réunissant. Il y a des tiges qui manquent complètement de barbes (casoar), ce sont alors des filets, ou qui en manquent dans une partie de leur longueur ou d'un côté. 3° Les *barbes* sont des lamelles aplaties formées, comme la tige, de la substance homogène déjà indiquée, qui est parsemée de grains pigmentaires dans les plumes foncées, et qui, dans les grosses barbes, a une moelle à cellules comme celle de la tige. 4° Les côtés des barbes portent des *barbules* ou filaments rapprochés, formés de cellules superposées, allongés, articulés bout à bout, creux chez les jeunes, pleines chez les adultes. Des barbules se détachent les *crochets*, qui sont des prolongements, au nombre de deux et quelquefois de quatre, de l'extrémité supérieure de chaque cellule des barbules. Ils sont recourbés et s'accrochent réciproquement, de manière à unir les barbules et les barbes dans les plumes proprement dites; ils sont réduits à un petit prolongement non recourbé et libre dans les plumes du duvet et dans toutes celles de certains oiseaux, tels que les nocturnes.

PLUMEUX, EUSE, adj. [*plumosus*, all. *federicht*, angl. *feathered*, *plumose*, it. *piumoso*, esp. *plumoso*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont garnies de poils disposés à la manière des barbes d'une plume sur leur support.

PLUMIFÈRE ou **PLUMIGÈRE**, adj. [de *pluma*, plume, et *ferre* ou *gerere*, porter]. Qui porte des plumes. L'appareil *plumifère* est l'analogue, chez les oiseaux, de l'appareil pileux des mammifères.

PLUMIGÈNE, adj. [*pluma*, plume, *geno* ou *gigno*, je produis]. Qui engendre les plumes. *Bulbe plumigène*. L'analogue, chez les oiseaux, du bulbe pileux des mammifères.

PLUMULE, s. f. [*plumula*, all. *Federchen*, esp. *plumula*]. Partie de l'embryon végétal qui constitue le sommet de la tigelle.

PLURILOCULAIRE, adj. [*plurilocularis*, all. *mehrfächerig*, it. *pluriloculare*, esp. *plurilocular*]. Se dit d'un ovaire ou d'un fruit qui renferme plusieurs loges en nombre peu considérable, mais qu'on ne veut pas compter.

PLURIPARTITE, adj. [*pluripartitus*]. Partagé en plusieurs parties.

PLURISÉRIÉ, ÉE, adj. [*pluriseriatus*]. Disposé en plusieurs rangs ou séries.

PLURIVALVE, adj. [*plurivalvus*, all. *mehrklappig*]. Composé de plusieurs valves.

PLUVIOMÈTRE ou **UDOMÈTRE**, s. m. [angl. *pluviometer*]. Instrument à l'aide duquel on évalue l'épaisseur de la couche d'eau qui tombe chaque année en un point donné de la terre.

PNÉOBIOMANTIE, s. f. [*pnœobiomantia*, de *πνεῖν*, respirer, *βίαις*, vie, et *μαντεία*, divination]. Docinasie pulmonaire.

PNEUMARTHROSE, s. f. [*pneumarthrosis*, de *πνεῦμα*, air, et *ἄρθρον*, articulation]. Sécrétion d'air dans une cavité articulaire. Elle peut survenir après le rhumatisme articulaire, et d'ordinaire elle disparaît spontanément en quelques jours ou quelques heures.

PNEUMATE DE SOUDE, s. m. Ce sel se trouve avec l'acide pneumique dans le poumon des mammifères et dans le sang des vaisseaux du poumon. Il existe aussi dans le sang pris en masse, mais il disparaît rapidement, car on ne le retrouve plus dans l'urine ou dans d'autres produits sécrétés. Ce principe se forme dans le poumon par suite de la décomposition du carbonate de soude par l'acide pneumique, d'où production d'une portion de l'acide carbonique qui est exhalé. Quant à l'acide pneumique lui-même, il se forme par décomposition désassimilatrice des principes faisant partie des éléments anatomiques du poumon (V. **DÉSASSIMILATION**). Comme la créatine dans les muscles, par exemple, il ne doit point être identifié à cet égard avec les principes *sécrétés* proprement dits, tels que le sucre de lait, le choléate et le choléate de soude, etc. Son mode de formation ne doit point être identifié non plus avec celui de la créatine, qui a été prise pour exemple afin de donner plus de netteté à ce sujet. Le foie est essentiellement une glande et en a la structure fondamentale avec quelques particularités spéciales; outre la propriété de sécréter la bile, il se forme du sucre dans son tissu, par désassimilation au fond, mais dans des conditions spéciales: or, le foie n'est pas seul dans ce cas. Le tissu d'autres organes encore forme, par un mécanisme analogue, des principes qui ne sont pas purement excrémentitiels, comme le sont l'urée ou la créatine; ces principes, bien que présentant une certaine analogie avec ceux-ci quant au mode général de formation, en diffèrent par la nécessité de certaines conditions spéciales et par le rôle qu'ils remplissent d'abord avant d'être décomposés par doublement dans le sang: tel est l'acide pneumique, qu'il faut joindre au sucre et à côté duquel viendront probablement se ranger d'autres principes de la rate, du thymus, etc. V. **CALORIFICATION**.

PNEUMATIQUE, adj. [*pneumaticus*, de *πνεῦμα*, air; all. *pneumatisch*, angl. *pneumatic*, it. *pneumatico*, esp. *pneumatico*]. On donne cette épithète à la théorie chimique qui renversa la doctrine de Stahl, parce que ce furent surtout la découverte et l'étude de plusieurs gaz nouveaux qui lui donnèrent l'élan — *Machine pneumatique*. V. **MACHINE**.

PNEUMATISTES, s. m. pl. [de *πνεῦμα*, air]. Secte médicale dont Athénée de Attalie, en Cilicie, fut le fondateur dans le 1^{er} siècle de l'ère chrétienne. Elle attribuait la cause de la vie, et, par suite, des maladies, à l'action du *pneuma* ou esprit aérien, qui modifiait les solides et les liquides. Elle se rattachait par conséquent aux dogmatistes, qui avaient la prétention de pénétrer dans la condition même et la nature des phénomènes vitaux, et était opposée aux empiriques (V. ce mot), qui excluaient toute spéculation de ce genre.

PNEUMATOCÈLE, s. f. [*pneumatocoele*, de *πνεῦμα*, air, vent, et *κύημα*, tumeur; all. *Windbruch*, angl. *pneumatocoele*, esp. *neumatocoele*]. On a donné ce nom aux tumeurs gazeuses, et spécialement à la distension de la tunique vaginale par des gaz, qui forment une tumeur arrondie, circonscrite, non fluctuante, et rendant un son clair lorsqu'on la percute. La pneumatocèle idiopathique, celle qui est l'effet d'une sécrétion de gaz par la tunique vaginale elle-même, est une maladie très rare et peu connue, mais peu grave : quelques fomentations résolutive, ou des frictions avec un liniment ammoniacal, suffisent ordinairement pour la dissiper. Si ces moyens étaient insuffisants, on pourrait sans inconvénients faire la ponction de la tumeur avec une aiguille ou un trocart. La pneumatocèle qui succède à une plaie pénétrante, à une inflammation de la tunique ou à la décomposition de pus, de sang ou de sérosité épanchés dans sa cavité, n'est plus qu'un symptôme, dont le traitement rentre dans celui de la maladie principale.

PNEUMATO-CHIMIQUE, adj. [all. *chemisch-pneumatisch*, it. *pneumatochimico*, esp. *neumatouquimico*]. Nom donné à un appareil qui sert pour recueillir les gaz, dans les opérations ayant pour but leur préparation. C'est une grande cuve carrée, de bois, ordinairement doublée de plomb, remplie d'eau, et dans laquelle sont disposées, un peu au-dessous de la surface du liquide, une ou plusieurs tablettes percées de trous et chargées de cloches sous lesquelles aboutissent les tubes recourbés conducteurs du gaz. Si les gaz que l'on veut obtenir sont très solubles dans l'eau, ou si l'on tient à les avoir entièrement privés d'humidité, on se sert d'une autre cuve creusée dans un bloc de marbre et pleine de mercure, où les tablettes et les cloches sont, du reste, disposées de la même manière que dans la cuve pneumatique. V. HYDRARGYRO-PNEUMATIQUE.

PNEUMATODE, adj. [*pneumatodes*, *πνευματώδης*, de *πνεῦμα*, air, vent; it. *pneumatode*, esp. *neumatodes*]. Qui est distendu par des gaz ou causé par des gaz.

PNEUMATOLOGIE, s. f. [de *πνεῦμα*, air, vent, et *λόγος*, discours, traité; all. *Pneumatologie*, it. *pneumatologia*, esp. *neumatologia*]. Combalsier a publié, sous ce titre, un traité dans lequel il a décrit toutes les maladies venteuses.

PNEUMATOMÈTRE, s. m. [de *πνεῦμα*, air, et *μέτρον*, mesure; angl. *pneumatometer*]. Gazomètre gradué, par lequel on peut mesurer la quantité d'air inspiré. V. SPIROMÈTRE.

PNEUMATOMPHALE, s. f. [*pneumatomphalus*, de *πνεῦμα*, air, et *ὀμφαλός*, le nombril; all. *Nabelwindbruch*, it. *pneumatofalo*, esp. *neumatofalo*]. Tumeur ombilicale formée par une hernie distendue par des gaz.

PNEUMATORRACHIS, s. m. [*pneumatorrhachis*, de *πνεῦμα*, air, vent, et *ῥάχις*, le rachis; it. *pneumatorrhachide*, esp. *neumatorraquis*]. Accumulation de gaz dans le canal vertébral.

PNEUMATOSE, s. f. [*pneumatosis*, de *πνεῦμα*, vent; all. *Windsucht*, angl. *pneumatosis*, *windy swelling*, it. *pneumatosi*, esp. *neumatosis*]. Maladie causée par un développement et une accumulation de gaz. La pneumatose du tissu cellulaire constitue l'*emphysème*, celle de la plèvre le *pneumothorax*, celle du péricarde le *pneumopéricarde*, celle de l'utérus la *physomètre*, celle du scrotum ou de la tunique vaginale la *pneumatocèle*. La pneumatose gastrique ou intestinale est communément désignée sous le nom de *vents*, de *flatuosités*, de *coliques venteuses*, de *tympanite*. Tantôt la pneumatose est l'effet d'une plaie par laquelle l'air a pénétré dans l'intérieur des organes; tantôt les gaz se sont développés, sous l'influence d'une décomposition putride, dans un foyer purulent, sanguin, etc. Quelques personnes rendent naturellement beaucoup de vents, et cela tient à leur organisation, comme à d'autres de sécréter beaucoup de mucosités. Souvent ces gaz se forment pendant l'acte régulier de la digestion, en quantité plus ou moins grande, selon la nature des aliments; ils se composent d'oxygène, d'azote, d'hydrogène pur, ou carboné, ou sulfuré, et d'acide carbonique, mélangés en proportions variables. La quantité proportionnelle d'oxygène est plus considérable dans l'estomac, et va en diminuant dans les autres parties du canal alimentaire; le gaz acide carbonique suit la progression contraire; l'azote et l'hydrogène occupent particulièrement les gros intestins. Les gaz qui sont le produit d'une mauvaise digestion ou d'un état inflammatoire de la membrane muqueuse sont aussi composés des éléments que nous venons d'indiquer; mais ceux qui sont sécrétés par cette membrane, sous l'influence d'une névrose, de l'hypochondrie, de la gastralgie, de l'hystérie, sont inodores, et paraissent composés d'acide carbonique et d'azote. On emploie souvent avec succès, contre les pneumatoses gastro-intestinales, les infusions chaudes de tilleul, de camomille, de fleurs d'orange, d'anis, de menthe, d'angélique, etc.; mais, si la maladie tient à un état inflammatoire ou à une névrose, il faut employer de préférence les boissons adoucissantes ou les antispasmodiques. En général, les personnes tourmentées par des flatuosités doivent s'abstenir des aliments où dominent les fécules, et se nourrir de viandes et de mets légèrement excitants.

PNEUMOGARCINE. Cancer du poulmon. (Piorry.)

PNEUMOCÈLE, s. f. [*pneumocoele*, de *πνεῦμα*, le poulmon, et de *κύημα*, tumeur, hernie; it. *pneumocoele*, esp. *neumocoele*]. Hernie produite par l'issue d'une portion de l'organe pulmonaire à travers un des espaces intercostaux, de manière à former, sous les téguments de la poitrine, une petite tumeur arrondie, molle, circonscrite, indolente, qui augmente de volume dans l'expiration, et diminue dans l'inspiration; elle doit être réduite et maintenue par un bandage compressif.

PNEUMOCLASIE. Rupture du poulmon. (Piorry.)

PNEUMOGASTRIQUE, adj. et s. m. [*pneumogastrius*, all. *pneumogastrius*, angl. *pneumogastric*, it. *pneumogastrico*, esp. *neumogastrico*]. Ce nom et celui de *nerf vague* (*vagus*) sont donnés au nerf de la huitième paire, à cause de l'étendue du trajet qu'il parcourt et de ses nombreuses ramifications. Il naît du bulbe rachidien (V. CERVEAU), contre les corps restiformes, dans le sillon qui fait suite à la ligne des racines postérieures de la moelle, immédiatement au-dessous du *glosso-pharyngien*, et sort du crâne à travers le

trou déchiré postérieur, par un canal qui lui est commun avec le *spinal* (V. ce mot), et distinct du conduit ostéo-fibreux propre au glosso-pharyngien. A ce niveau, il présente le *ganglion du pneumogastrique* (bien différent du *ganglion d'Andersh ou pétreux*, qui appartient au glosso-pharyngien et se trouve à peu près au même niveau). De ce premier ganglion partent les filets anastomotiques avec : 1° le *ganglion d'Andersh*, 2° le ganglion cervical supérieur du grand sympathique, et 3° avec le nerf facial. Sorti du trou déchiré postérieur, il offre un deuxième ganglion (*ganglion olivaire ou plexus gangliforme*). Là il reçoit : 1° le *rameau interne du spinal*, 2° une *anastomose de l'hypoglosse*, 3° une autre du *ganglion cervical supérieur sympathique*; ensuite il descend le long du cou, profondément situé en dehors de l'artère carotide primitive et en arrière de la veine jugulaire interne. Il entre dans la poitrine en se glissant derrière la veine sous-clavière, et en passant à droite au-devant de l'artère sous-clavière, à gauche au-devant de la crosse de l'aorte. Placé derrière les bronches, il les quitte ensuite pour accompagner l'œsophage à travers le diaphragme et se terminer à l'estomac. Il fournit des rameaux au pharynx, au larynx, aux *plexus cardiaques* du grand sympathique; à la trachée, aux poumons, à l'œsophage; dans l'abdomen il forme deux portions, dont la gauche se distribue aux deux extrémités et à la face antérieure de l'estomac pour se terminer dans le plexus solaire sympathique (qui fournit au rein, etc.) et envoyer un rameau à la veine cave. — On admet généralement qu'après la section des nerfs pneumogastriques dans la région moyenne du cou, les aliments arrivent dans l'estomac (en cheminant dans l'œsophage paralysé) par leur propre poids et par les contractions du pharynx. Cela est vrai trente-six ou quarante-huit heures après la section des nerfs de la huitième paire; mais, immédiatement après l'opération, l'arrivée dans l'estomac est rendue complètement impossible par une contraction spasmodique de la partie inférieure de l'œsophage, qui ne s'éteint que peu à peu, et persiste quelquefois pendant plusieurs jours. Ce phénomène a lieu chez les chiens, les lapins et les chevaux. Depuis longtemps on savait que la section des nerfs pneumogastriques arrêtaît plus ou moins complètement les phénomènes digestifs. Cl. Bernard a constaté, au moment même de la section des nerfs, que la membrane muqueuse de l'estomac, qui était turgide et vermeille, se décolore, s'affaisse et devient insensible. Au même instant, la sécrétion acide du suc gastrique s'arrête et est remplacée par la formation d'un liquide muqueux, filant, à réaction neutre ou légèrement alcaline. Dès lors la digestion est complètement suspendue. De plus, les aliments introduits dans l'estomac après la section des nerfs vagues pouvant, sous l'influence de la chaleur et de l'humidité, donner lieu à des phénomènes de décomposition spontanée, le sucre, le pain ou d'autres matières amylacées entrent bientôt en fermentation lactique. Cette observation est d'autant plus importante à signaler, que la réaction acide qui se produit alors pourrait être prise à tort pour une nouvelle sécrétion de suc gastrique, tandis que c'est simplement le résultat d'un phénomène chimique qui s'opère là comme il se produirait en dehors de l'animal (V. SPINAL). — Quand on place le cardiomètre sur

l'artère carotide d'un cheval, on constate que la pression totale du système artériel soutient une colonne mercurielle de 130 à 140 millimètres, à laquelle vient s'ajouter une augmentation de 15 à 20 millimètres pour chaque contraction du cœur. Si, à ce moment, on resèque les deux nerfs pneumogastriques dans la région moyenne du cou, on constate que la pression totale du système artériel augmente, tandis que l'oscillation due à la contraction du cœur diminue, et n'est plus alors que de 5 à 6 millimètres. En même temps, le nombre des pulsations devient beaucoup plus considérable. Chez le chien, on constate les mêmes phénomènes; seulement, à l'état normal, les contractions du cœur, chez cet animal, sont très irrégulières. Aussitôt après la section des nerfs pneumogastriques, les pulsations, devenues plus nombreuses et plus faibles, offrent une très grande régularité dans leur succession. (Cl. Bernard.)

PNEUMOGRAPHIE, s. f. [*pneumographia*, de πνεύμων, le poumon, et γραφή, description; angl. *pneumography*, it. *pneumografia*, esp. *neumografía*]. Description du poumon.

PNEUMOLITHIASIS, s. f. [*pneumolithiasis*, de πνεύμων, poumon, et λίθιασις, lithiasis; it. *pneumolitiassi*, esp. *neumolitiassi*]. Maladie caractérisée par le développement de calculs dans les poumons.

PNEUMOLITHIE. Congrétions du poumon. (Piorry.)

PNEUMOLOGIE, s. f. [*pneumologia*, de πνεύμων, le poumon, et λόγος, discours; angl. *pneumology*, it. *pneumologia*, esp. *neumología*]. Traité sur l'organisation ou les usages de l'organe pulmonaire.

PNEUMOMALAXIE. Ramollissement du poumon. (Piorry.)

PNEUMOMÉLANOSIE. Mélanose du poumon. (P.)

PNEUMONALGIE, s. f. [*pneumonalgia*, de πνεύμων, le poumon, et άλγος, douleur; all. *Lungenschmerz*, it. *pneumonalgia*, esp. *neumonalgia*]. Nom donné par Alibert à l'angine de poitrine.

PNEUMONÉCROSIE. Gangrène du poumon. (P.)

PNEUMONÉMIE ACARDIOSTHÉNIQUE. Congestion sanguine du poumon résultant d'un affaiblissement général de la circulation. — *Pneumonémie septico-hémique*. Congestion sanguine due à des fièvres graves, typhoïdes. — *Pneumonémie panhypéremique*. Congestion sanguine due à la pléthore sanguine. (Piorry.)

PNEUMONHYDATIDIE. Hydatides du poumon. (P.)

PNEUMONHYDRIE. Œdème du poumon. (Piorry.)

PNEUMONIE, s. f. [*pneumonia*, all. *Lungenentzündung*, angl. *peripneumonia*, it. *peripneumonia*, *pneumonia*, esp. *peripneumonia*, *neumonia*]. Inflammation du parenchyme pulmonaire. La *pneumonie* est *aiguë* ou *chronique*. — La *pneumonie aiguë* est le plus ordinairement causée par un refroidissement subit, un exercice trop violent, un écart de régime; mais ces causes occasionnelles n'ont d'effet que par suite d'une prédisposition particulière. Il est rare que la pneumonie survienne par l'action d'une cause directe, telle qu'une blessure du poumon. Après quelques jours de malaise, la maladie se déclare par un frisson suivi de chaleur, un pouls souvent dur, un sentiment d'ardeur dans la poitrine, une douleur profonde, pongitive, n'augmentant pas par une forte inspiration, comme dans la pleurésie; difficulté de respirer, toux, expectoration de matières muqueuses, souvent sanguinolentes, toujours visqueuses et transparentes; rougeur de la pommette du côté du poumon

affecté, décubitus pénible sur les deux côtés, et surtout sur le côté sain. La percussion donne un son d'abord moins clair, puis mat, dans l'endroit affecté; l'auscultation fait entendre d'abord une crépitation; cessant quand l'inflammation gagne et remplacée par du souffle. Il y a une exacerbation vers le soir. — La *pneumonie chronique* se reconnaît presque toujours à une petite toux sèche ou avec expectoration, à une douleur obtuse et profonde de la poitrine. La toux revient principalement après le repas, le soir et durant la nuit, avec un pouls fébrile. Le malade respire avec difficulté; quand il précipite sa marche ou monte un escalier, son teint s'anime, ses pommettes se colorent. Si l'on percute la poitrine, on trouve un son mat dans l'un des deux côtés; si l'on y applique le stéthoscope, on n'entend presque plus le murmure de la respiration. La langue est quelquefois rouge durant le paroxysme; il y a de la soif, etc. Cet état maladif empire manifestement sous l'influence du froid et de l'humidité. A mesure que la maladie avance, une sorte d'état passif succède aux symptômes précédents; le teint devient pâle, jaunâtre, couleur de paille; la face se bouffit; les pieds s'œdématisent; les forces baissent; enfin, après un temps plus ou moins long, le malade succombe dans le marasme ou dans un état d'infiltration générale, souvent avec tous les symptômes de la phthisie au dernier degré. — La *pneumonie aiguë* se termine, ou par résolution, ou par gangrène, ce qui est très rare, et ce qu'il ne faut pas confondre avec la *pneumonie primitivement gangréneuse* (V. GANGRÈNE DU POUMON), ou enfin par l'induration. La marche de la *pneumonie* est continue, quoiqu'on dise avoir observé le type intermittent. Sa durée, quand elle est aiguë, est de sept, neuf, quatorze ou vingt et un jours; celle de la *pneumonie chronique* est indéterminée. Son pronostic n'est pas, grâce à la puissance du traitement, très fâcheux en général à l'état aigu; il l'est davantage lorsque la maladie est chronique. — Le traitement de la *pneumonie aiguë* doit être largement antiphlogistique. Là saignée du bras, convenablement répétée, est le principal moyen dont on doit faire usage. Laënnec a tiré un grand parti de l'emploi de l'émétique à haute dose; mais cette médication ne saurait convenir dans toutes les circonstances. La *pneumonie chronique* est d'ordinaire combattue par de petites saignées locales et par les dérivatifs de toute espèce. — Tout récemment on a eu recours contre la *pneumonie aiguë* à des inhalations de chloroforme (V. CHLOROFORME). — La *pneumonie lobulaire des enfants à la mamelle* (*bronchite générale, broncho-pneumonie aiguë et subaiguë, bronchite capillaire, pneumonie partielle, mamelonnée, généralisée, pseudo-lobaire, broncho-pneumonie, pneumonie catarrhale, pneumonie secondaire, broncho-pneumonie cachectique*) est une inflammation à physionomie catarrhale, qui envahit successivement, et sans ordre régulier, un plus ou moins grand nombre des lobules du parenchyme pulmonaire. Chez les enfants les plus robustes, la toux est le premier signe qui fasse soupçonner la maladie: elle revient surtout la nuit, par quintes, sans reprises. Le pouls s'accélère, la peau est chaude, mais elle n'a pas la même sécheresse que chez l'adulte. Il est plus ordinaire de trouver une moiteur qui, jointe aux tendances intermittentes, dénote une ressemblance particulière avec l'intoxication paludéenne. La physionomie est pâle, anxieuse, la respiration précipitée, par saccades. L'enfant ne dort

pas, refuse le sein. On entend d'abord du râle muqueux dans une plus ou moins grande étendue des poumons: au bout de deux ou trois jours, le gros râle crépitant se montre par places irrégulières avec ses habitudes de pérégrination; un, deux, trois jours plus tard, le souffle remplace, dans des proportions indéterminées, les râles vibrant ou bullaire. A l'autopsie on trouve, au premier degré: hyperémie des parois des tubes bronchiques et des canalicules pulmonaires, épithéliums pavimenteux les uns déformés, les autres remplis de granulations graisseuses, exsudation albumineuse dans le parenchyme. Au second degré, exagération du premier état avec addition de globules purulents. Au troisième degré, diminution de l'hyperémie, augmentation des produits morbides phlegmasiques. A tous ces degrés, ces éléments anatomiques forment, par leur enchevêtrement, des tissus d'apparence variée. V. PÉRIPNEUMONIE.

PNEUMONIQUE, adj. et s. [*pneumonicus*, angl. *pneumonic*, it. *pneumonico*, esp. *neumónico*]. Se dit des remèdes propres aux maladies du poumon, ou des individus affectés d'une de ces maladies.

PNEUMONITE, s. f. [*pneumonitis*, it. *pneumonite*, esp. *neumonitis*]. Synonyme de *pneumonie*.

PNEUMONITOPHYMIE. Inflammation du poumon, suivie de tubercules. (Piorry.)

PNEUMONITOPYITE. Abscès du poumon, infiltré, diffus ou circonscrit. (Piorry.)

PNEUMONOSTÉIE. Ossification du poumon. (Piorry.)

PNEUMOPATHIE. Maladie des poumons. (Piorry.)

PNEUMOPÉRICARDE, s. m. [*pneumopericardium*, de πνεύμα, air, et περιζάρδιον, le péricarde; all. *Luftherzbeutel*, it. *pneumopericardio*, esp. *neumopericardio*]. Laënnec désigne sous ce nom les épanchements aériques dans la cavité du péricarde. Le pneumopéricarde simple, c'est-à-dire sans qu'il y ait de sérosité, paraît très rare, dit cet auteur; mais, lorsqu'il y a collection de sérosité, il arrive souvent de rencontrer aussi de larges bulles d'air.

PNEUMOPHYMIE. Tubercules du poumon, phthisie pulmonaire. — *Pneumophymie sclérosique*. Tubercules crus du poumon. (Piorry.)

PNEUMOPLEURÉSIE, s. f. [*pneumopleuritis*, de πνεύμων, poumon, et πλευρά, plevre; it. *pneumopleuresia*, esp. *neumopleuresia*]. Synonyme de *pleuro-pneumonie*.

PNEUMOPLEUROTRYPIE. Perforation du poumon et de la plevre. (Piorry.)

PNEUMORRHAGIE, s. f. [*pneumorrhagia*], ou **PNEUMORRHÉE** [*pneumorrhœa*, de πνεύμων, poumon, et ῥέειν, couler; it. *pneumorrhagia*, esp. *neumorrhagia*]. Synonyme d'*hémoptysie*.

PNEUMOSGLÉROSIE. Induration du poumon. (Piorry.)

PNEUMOSE, s. f. [*pneumosis*, de πνεύμων, poumon; it. *pneumosi*, esp. *neumosis*]. Alibert comprend sous cette dénomination toutes les affections du poumon.

PNEUMOTHORAX, s. m. [*pneumothorax*, de πνεύμων, poumon, et θώραξ, poitrine; all. *Lufthrust*, angl. *pneumothorax*, it. *pneumotorace*, esp. *neumothorax*]. Épanchement d'un fluide aérique dans les plevres. Le plus souvent le *pneumothorax* est formé par l'air atmosphérique, qui a passé des bronches dans la cavité des plevres à travers une ouverture résultant du ramollissement d'un tubercule; mais il est aussi

des cas où le pneumothorax se forme à la suite d'une pleurésie latente, et le développement du gaz est sans doute alors l'effet de la décomposition d'une partie de la substance albumineuse épanchée, comme l'indique l'odeur d'hydrogène sulfuré qui s'en exhale. Quelquefois aussi un fluide aëriiforme serait, dit-on, exhalé dans la cavité de la plèvre, sans solution de continuité ni altération visible de cette membrane, ni épanchement quelconque dans sa cavité; mais le fait n'est pas démontré.

PNEUMOTOMIE, s. f. [*pneumotomia*, de *πνεύμων*, le poumon, et *τέμνειν*, couper, disséquer; *pneumotomy*, esp. *neumotomia*]. Dissection du poumon.

PNEUMOTRAUMIE, **PNEUMOTRAUMATIE**. Blessure du poumon. (Piorry.)

POCHE, s. f. Les accoucheurs appellent *poches des eaux* [all. *Wasserblase*] la saillie que les membranes de l'œuf, détachées de la matrice et poussées par les contractions du viscère, font à travers le col dilaté. — *Poches gutturales*. On nomme ainsi deux grands sacs membraneux particuliers aux mammifères monodactyles, qui sont adossés l'un à l'autre, et s'étendent sous les grandes branches de l'hyoïde et les muscles environnants. Ces sacs communiquent chacun, à la partie supérieure, avec le tympan, et en bas avec l'arrière-bouche, sur les côtés de l'ouverture commune des narines postérieures; ils peuvent s'enflammer. Le produit morbide qu'ils fournissent s'amasse dans leur intérieur, si l'ouverture s'oblitére, ou, dans le cas contraire, s'écoule par le nez.

POCULIFORME, adj. [*poculiformis*, de *poculum*, coupe, et *forma*]. En forme de coupe.

PODAGRE, s. f. [*podagra*, de *πῶς*, pied, et *ἄγρα*, proie; all. *Fussgicht*, angl. *podagra*, it. et esp. *podagra*]. On donne ce nom à la goutte lorsqu'elle occupe les articulations des pieds.

PODARTHROGACE, s. f. [*podarthrocace*, de *πῶς*, pied, *ἄρθρον*, articulation, et *κακός*, mauvais, maladie; it. *podartrocace*]. Inflammation des surfaces osseuses de l'articulation du pied.

PODENCÉPHALE, s. m. [de *πῶς*, pied, et *ἐγκέφαλος*, encéphale; all. *Podencephal*, it. et esp. *podencephalo*]. Nom donné par Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres dont le cerveau, situé hors du crâne, est porté sur une sorte de pédoncule.

PODOGYNE, s. m. [*podogygium*, de *πῶς*, pied, et *γυνή*, femme; all. *Fruchtknotenfüsse*]. Saillie charnue et solide qui, distincte de la substance du pédoncule et du calice, sert de support à l'ovaire, avec lequel elle se continue, et dont on la distingue seulement par sa couleur ou son tissu.

PODOLAGHINITE, s. f. [de *πῶς*, pied, et *λάγνη*, duvet]. Inflammation phlegmoneuse de la portion veloutée du tissu réticulaire du pied du cheval, communément appelée *bleime* et *sole battue*.

PODOLIENNE (RACE). Race bovine dénommée d'après la Podolie (province polonaise), et dite aussi *race hongroise*. Jambes hautes; taille variable, quelquefois très élevée; cornes très longues et courbées en haut; chanfrein busqué; hanches larges, saillantes; queue attachée bas plutôt que haut; robe gris clair ou cendré plus ou moins foncé. Elle occupe un espace considérable dans l'Europe orientale. Les bœufs travaillent bien, mais les vaches donnent peu de lait; les uns et les autres s'engraissent assez facilement. Ces animaux vivent souvent en troupeaux considérables, au milieu des steppes. C'est à cette race

qu'on attribue la funeste propriété de répandre le typhus contagieux auquel elle est disposée.

PODOLOGIE, s. f. [*podologia*, de *πῶς*, pied, *λόγος*, discours; esp. *podologia*]. Description du pied; traité sur le pied.

PODOMÈTRE, s. m. [*podometrum*, de *πῶς*, pied, et *μέτρον*, mesure]. Instrument destiné à la mesure du pied, pour la ferrure. Les vétérinaires ne sont pas favorables à cet instrument, dont il y a plusieurs espèces.

PODOMÉTRIQUE, adj. Qui a rapport au podomètre. *Ferrure podométrique*. Ferrure du cheval qu'on exécute avec l'aide du podomètre.

PODOPHYLLEUX, **EUSE**, adj. [de *πῶς*, pied, et *φύλλον*, feuille]. Nom donné par Bracy-Clark à la portion du derme sous-ongulaire en rapport avec la paroi et présentant une grande quantité de feuillets dirigés verticalement, qui s'engrènent avec les feuillets du tissu kéraphylleux. C'est le *tissu feuilleté* des autres anatomistes.

PODOPHYLLITE, s. f. [de *πῶς*, pied, et *φύλλον*, feuille]. Inflammation d'une surface plus ou moins étendue de la portion feuilletée du tissu réticulaire du pied du cheval. V. JAVART.

PODOPLEGMATITE, s. f. [de *πῶς*, pied, et *πλέγμα*, réseau]. Nom donné par Vatel à l'inflammation générale du tissu réticulaire du pied du cheval.

PODOSPERME, s. m. [*podosperma*, de *πῶς*, pied, et *σπέρμα*, graine; all. *Samenfuss*, angl. *podosperm*, it. *podospermo*, esp. *podosperma*]. Prolongement ou saillie du placenta servant d'attache à chaque graine: il se compose de vaisseaux et de cellules apportant de la plante mère les sucs nécessaires au développement de l'embryon et de ses tuniques.

PODOSTÉMACÉES, s. f. pl. Plantes dicotylédones (dites monocotylées par quelques-uns), à fleurs hermaphrodites ou dielines; ovaire libre, à 2 ou 3 styles et autant de loges; ovaire entouré de filets anthérifères qui ont autour d'eux des filets stériles, quelquefois élargis; embryon droit, bilobé, à radicle tournée vers le hile. Herbes vivant dans l'eau, à tige renflée, à feuilles entières ou diversement découpées.

PODOTROCHILITE, s. f. [de *πῶς*, pied, et *τροχιλία*, poulie]. Inflammation de la poulie du pied. V. NAVICULAIRE (*maladie*).

POIDS, s. m. [*pondus*, all. *Gewicht*, angl. *weight*, it. et esp. *peso*]. Somme ou plutôt résultante de toutes les actions que la pesanteur exerce sur le corps; pression que les corps exercent sur l'obstacle qui s'oppose directement à leur chute. Le poids d'un corps se mesure par l'effort qu'il faut faire pour le soutenir, effort d'autant plus grand qu'il y a dans ce corps plus de molécules animées de la même vitesse, en sorte que le poids a proprement pour expression le produit de la masse par la vitesse, et qu'il varie dans le même rapport que la masse, relativement aux corps que nous pesons, parce que ces corps sont censés être sollicités par des vitesses égales. L'unité conventionnelle de poids usitée en France est le *gramme*, qui équivaut au poids d'un centimètre cube d'eau distillée à 4° centigr. au-dessus de zéro, maximum de condensation de ce liquide.

POIGNÉE, s. f. [all. *Handvoll*, angl. *handful*, it. *pugno*, esp. *puñado*]. V. MANIPULE.

POIGNET, s. m. [*carpus*, *καρπός*, all. *Handwurzel*, angl. *wrist*, esp. *muñeca*, *puño*]. Nom vulgaire de la région du carpe.

POIL, s. m. [*pilus*, 0212, all. *Haar*, angl. *hair*, it. et esp. *pelo*]. Les poils sont des filaments qui sortent de la peau et recouvrent spécialement quelques parties du corps humain, qu'ils semblent destinés à protéger. Ils ont reçu différents noms, selon la région où ils croissent. On appelle *cheveux* ceux qui couvrent les parties supérieure et postérieure de la tête ; *sourcils*, ceux qui forment une arcade transversale au-dessus de chaque orbite ; *cils*, ceux qui garnissent les bords libres des paupières ; *barbe*, ceux qui couvrent les parties inférieures de la face, le dessous du menton et la partie antérieure du col. On observe, en outre, des poils plus ou moins abondants au pubis, au pourtour de l'anus, dans le creux de l'aisselle, à l'entrée des narines et du conduit auditif externe ; partout ailleurs ils ne sont que clair-semés. — Les poils sont en général cylindriques, parfois aussi plus ou moins plats ; ils sont droits ou frisés, et diversement colorés, depuis le blanc pur jusqu'au noir, en passant par le jaune ou le rouge et le brun. On distingue dans chacun, pour faciliter la description, trois parties qui sont continües l'une à l'autre, savoir : 1° la *racine*, ou extrémité adhérente, appelée quelquefois le *bulbe* parce qu'elle est renflée ; mais le nom de *bulbe* est réservé actuellement à la partie du follicule à laquelle adhère la racine ; 2° la *pointe*, ou extrémité terminale, conique, plus ou moins amincie ; 3° la partie moyenne, ou le *corps*, qui est quelquefois plus épaisse dans son milieu que dans la partie intra-cutanée qui avoisine le bulbe. Au point de vue de la structure, le poil se compose réellement de trois parties, qui sont : 1° la *substance propre* ; 2° la *moelle*, qui est au centre ; 3° une *couche épithéliale* qui en tapisse la surface. La *substance propre* (*substance pileuse*) est un élément anatomique spécial, distinct de la corne et des ongles. C'est une matière homogène, dure, incolore, striée longitudinalement et se déchirant en ce sens plus facilement que de toute autre manière. Elle peut être colorée du blond pâle au noir foncé, ce qui est dû à ce qu'elle est imbibée, imprégnée, molécule à molécule, d'une substance huileuse, unie elle-même à une quantité plus ou moins grande de mélanine (V. ce mot). Cette matière, en ne se développant pas, donne lieu à l'*albinisme* des cheveux, et, en disparaissant lorsqu'elle existait, est la cause de la *calvitie*. La substance propre est creusée d'un canal qui commence dans le voisinage du niveau de la peau et se termine plus ou moins près de la pointe. Dans les cheveux, surtout chez les adultes, et dans les autres poils, il est souvent interrompu d'espace en espace et manque à ce niveau ; il est fréquemment variqueux. — La *moelle* est formée généralement de cellules polyédriques, à angles arrondis, fortement pressées les unes contre les autres chez certains animaux, ou régulièrement superposées chez d'autres. Elles manquent souvent de noyaux et sont remplies de granulations à centre brillant, à contour foncé, graisseuses, accompagnées quelquefois de granulations pigmentaires. Celles-ci existent également éparées çà et là dans la substance de la racine qui est encore assez molle, striée longitudinalement, ou même fibrillaire et disposée en pinceau et donnant un aspect hérissé à la surface convexe ou concave de la racine. L'*épiderme* propre du cheveu est formé de cellules pavimenteuses minces, pâles, sans noyaux ; elles forment une couche unique de cellules imbriquées et fortement adhérentes, mais qui se détachent quelquefois dans une étendue varia-

ble par l'action du peigne, etc. Ce sont leurs bords qui avaient été pris pour ceux des prétendus cônes emboîtés dont on supposait les cheveux formés. Les poils ont leur extrémité inférieure embrassée dans l'étendue de 1 à 5 millimètres (selon leur volume) et sont produits par un petit appareil dit *appareil pileux*. Celui-ci se compose : 1° du follicule pourvu, à son fond, d'un renflement ou *bulbe* formé de la même substance ; 2° de l'épiderme qui les tapisse du côté du poil ; et 3° des glandes pileuses annexées au follicule et sous-cutanées comme lui. Le follicule est formé d'une paroi propre en cul-de-sac ouvert à la surface de la peau et s'enfonçant de 1 à 5 millimètres au-dessous d'elle dans le tissu adipeux. Cette paroi est formée d'une substance amorphe granuleuse, parsemée de noyaux sphériques ou ovales (*substance phanérifère*), élément anatomique spécial différent du derme dont le follicule ne peut pas être considéré comme une dépression. Les vaisseaux ne font que ramper à sa surface sans pénétrer dans son épaisseur. Elle est entourée de tissu cellulaire contenant des faisceaux de fibre cellulaires principalement longitudinales ; un faisceau de celles-ci est un véritable muscle pileux qui s'étend du fond du follicule à la face profonde du derme et soulève l'appareil dans le phénomène de la *chair de poule* et le hérissément des poils. Chez les grands mammifères, il est remplacé, pour les moustaches du moins, par un faisceau des muscles volontaires *peuciers*. Le *bulbe* est un renflement placé au fond du follicule ; il fait saillie dans sa cavité sous forme de cône ou d'hémisphère, un peu pointu à sa partie libre et étranglé par la racine du poil qui l'embrasse vers le niveau de sa continuité avec le follicule même, d'où vient que souvent en arrachant l'un on arrache l'autre. Il est formé de la même substance amorphe pourvue de noyaux. Les vaisseaux ne pénètrent un peu profondément dans son épaisseur que sur les grands poils ; mais pas même dans les cheveux humains. Une couche de cellules épithéliales plus petites que celles de l'épiderme, mais pavimenteuses et à noyau, tapissent le follicule ; elles forment plusieurs couches stratifiées, dont une rangée adhère fortement au follicule et l'autre au poil ; en même temps, entre la substance de la racine du poil et celle du bulbe, passe une rangée unique de cellules prismatiques, régulières, pâles. Chaque follicule porte deux *glandes pileuses* en général, quelquefois une ou trois ; il y en a bien plus de réunies lorsque, comme chez beaucoup d'animaux, plusieurs poils émergent de leurs follicules par un orifice commun, ou lorsqu'un poil unique, à sa sortie de la peau, a manifestement deux racines bien distinctes avec chacune son follicule muni de ses glandes. Ce sont des glandes en grappe simple, réduites quelquefois à un seul cul-de-sac, mais en offrant ordinairement deux ou plusieurs, selon le volume des poils ou leur nature (V. PAUPIÈRES). Ces glandes ont un canal excréteur versant une matière grasse, et qui, plus étroit que les culs-de-sac, s'ouvre vers la jonction du follicule pileux avec le derme. L'épithélium des glandes est pavimenteux, à cellules sans noyaux, pleines de gouttes d'huiles qui les rendent foncées, opaques. Elles sont énormes et à culs-de-sac nombreux dans les poils du duvet des joues et du nez, où l'on voit quelquefois le follicule pileux plus petit que les culs-de-sac glandulaires, et souvent alors il n'y a qu'un seul orifice commun pour la glande ou les glandes pileuses et le follicule, qui semble en ce cas un

appendice de la glande (V. COMÉDON et PEAU). L'apparition des poils sur certaines parties du corps coïncide avec le développement des parties sexuelles. Leur eouleur est en rapport avec le développement du pigment dans d'autres parties colorées, l'œil par exemple. — Les *poils* des plantes sont des productions dépendant de l'épiderme des parties qui en portent. Ils se présentent sous forme de prolongements fins, simples ou ramifiés; formés par une seule ou plusieurs cellules allongées placées bout à bout. Quelquefois il en est de formés, au moins à leur base, par plusieurs cellules superposées et soudées latéralement. — Vulgairement, on appelle *poil* un engorgement inflammatoire du sein, qui survient quelquefois chez les nouvelles accouchées et chez les nourrices.

POILETTE, s. f. V. PALETTE.

POINCIANE ou **POINCILLADE**, s. f. Genre de légumineuses papillonacées d'Asie et d'Amérique, remarquables par leur beauté. L'espèce la plus répandue (*Poinciana pulcherrima*, L.) a des feuilles usitées aux Antilles comme purgatives, sous le nom de *séné*, et aussi contre les fièvres.

POINT DE CÔTÉ, s. m. [all. *Seitenstich*, it. *puntura*]. Douleur ponctive dans un lieu fixe et très circonscrit des parois thoraciques.

POINTILLÉ, ÉE, adj. [*punctulatus*, all. *punctirt*, it. *puntigliato*]. Se dit, en botanique, d'un corps dont la surface est garnie de petits points enfoncés, nombreux et rapprochés; en anatomie pathologique, de la rougeur phlegmasique ou hémorrhagique produite par une accumulation de petits points rouges, serrés les uns contre les autres.

POINTS LACRYMAUX. V. LACRYMAL [all. *Thränenpunkt*].

POIREAU, s. m. [*porrus* ou *porrum*, all. *Warze*, angl. *wart*, it. *porro*]. Excroissance verruqueuse qui se développe spécialement aux mains, qui est une hypertrophie de l'épiderme, et dont la surface est tantôt lisse, tantôt inégale et raboteuse. L'excision avec un instrument tranchant est le moyen que l'on doit préférer pour détruire les poireaux: les caustiques, tels que la pierre à cautère, l'acide azotique, etc., offrent généralement plus d'inconvénients. On prétend à tort que le sang qui s'écoule des poireaux, lorsqu'on les coupe, a la propriété de faire naître de semblables excroissances sur des parties où il n'en existait pas encore. — On nomme aussi *poireau* ou *porreau* [*Allium porrum*, L., all. *Lauch*, angl. *leek*, it. *porro*, esp. *puerro*] une espèce d'ail fort usité comme assaisonnement, et dont on emploie quelquefois la décoction en lavement.

POIRÉE, s. f. [all. *Mangold*, angl. *white beet*, it. *bieta*, esp. *acelga*]. V. BETTE.

POIS, s. m. [*Pisum sativum*, L., πῖσος, all. *Erbse*, angl. *pea*, it. *pisello*]. Plante légumineuse dont les graines sont farineuses et servent d'aliment. Jeunes et frais, les pois contiennent un principe sucré qui en rend la digestion plus facile.

POIS A CAUTÈRE, s. m. [all. *Fontanellkügelchen*, *Erbse*]. Petites boules faites avec une substance stimulante, telle que la racine d'iris de Florence, que l'on met dans l'exutoire connu sous le nom de *cautère* ou de *fonticule à pois*, pour en entretenir la suppuration et empêcher sa cicatrisation. On fait aussi des pois à cautère avec les *orangettes*, jeunes fruits avortés de l'oranger, arrondis au tour. Ceux d'iris excitent davan-

tage la suppuration, se gonflent quelquefois outre mesure, et prennent une forme irrégulière, inconvenient que n'ont pas ceux d'oranges. On se sert encore, pour le même usage, de petites boules de cire: mais celles-ci, n'ayant pas, comme les pois d'iris ou d'oranges, l'avantage de se gonfler et de dilater les lèvres de la plaie, sont beaucoup moins convenables. On a remarqué que, à cet égard, les pois alimentaires, fruits du *Pisum sativum*, sont peut-être préférables à tous les autres. Il faut les choisir bien secs et bien ronds. On a préparé des pois *suppuratifs* avec des pois d'oranges enduits d'une solution alcoolique d'*extraît d'écorce de garou*, et séchés à l'air: ces pois conviennent pour provoquer une suppuration abondante sans irritation. On est dans l'usage d'alterner leur emploi avec celui des pois d'iris ordinaires.

POISON, s. m. [*toxicum*, *venenum*, τὸξικόν, all. *Gift*, angl. *poison*, it. *veleno*, esp. *veneno*]. Nom générique de toutes les substances qui, introduites dans l'économie animale, soit par l'absorption cutanée, soit par la respiration, soit par les voies digestives, agissent d'une manière nuisible sur le tissu des organes. Il existe des poisons dans les trois règnes; mais ceux qui proviennent des animaux sont spécialement désignés sous le nom de *venins*, lorsqu'ils existent indépendamment de toute maladie; et sous celui de *virus*, quand ils se développent dans une maladie particulière. Ainsi on réserve le nom de *poisons* aux substances délétères minérales ou végétales. — *Poison des boudins* (V. CHARTERIE). — *Poison des poissons*. Il y a des poissons qui, mangés, causent des empoisonnements. Les symptômes auxquels ils donnent lieu sont si anormaux qu'il est difficile de donner des règles générales pour le traitement. Les vomitifs, les purgatifs et les délayants sont indiqués pour débarrasser l'économie de la matière nuisible; de faibles solutions alcalines ont été jugées utiles. Les spasmes doivent être soulagés par l'opium, et l'inflammation combattue par les moyens ordinaires. V. ALIMENT.

POISSONS, s. m. pl. [*piscas*, ἰχθύες, all. *Fisch*, angl. *fish*, it. *pesce*, esp. *pecado*]. Cinquième et dernière classe des animaux vertébrés, caractérisés par une tête volumineuse, continue, avec un corps allongé, cylindrique, ellipsoïde ou aplati de haut en bas ou latéralement; à peau nue ou tapissée d'écailles ou de plaques tuberculeuses distinctes de l'épiderme; membres aplatis, élargis, membraneux, dépourvus d'ongles; sans paupières ni appareil auditif extérieur; appareil respiratoire branchial pendant toute la vie, s'ouvrant sur les côtés ou au-dessous de la tête par un ou plusieurs orifices operculés ou non; dents nombreuses, uniformes, ou cornées, ou nulles; langue rudimentaire, peu saillante, non extensible; cloaque ouvert en long; génération ovipare ou vivipare; respiration fœtale, vitelline, sans allantoïde. Cette classe se divise en quatre groupes très différents: — 1° *Sélaciens* ou *Plagiostomes*. Cinq branchies fixes dans des poches pourvues chacune d'un orifice extérieur; tout le squelette cartilagineux; organes extérieurs d'accouplement chez les mâles; à peau grenue, chargée de tubercules aigus (requins, raies), ou nue (torpille). — 2° *Ganôïdes*. Cinq branchies libres avec un seul orifice operculé; colonne vertébrale seule cartilagineuse; écailles larges, tapissées d'un émail comme celui des dents (esturgeons, polyptères, amia). — 3° *Poissons osseux*. Cinq branchies libres avec un seul orifice operculé; écailles ordinaires ou nulles; squelette tout

osseux. — 4° *Cyclostomes*. Sept branchies fixes dans au tant de cavités avec chacune un orifice; pas d'écaillés; squelette fibro-cartilagineux; bouche circulaire, dents cornées ou nulles (lamproies, myxinoïdes, branchiostomes).

POITEVIN (CHEVAL). Race commune de gros trait. Taille élevée; formes lourdes, un peu anguleuses, sans proportions; membres chargés de crins, manquant de développement; pieds grands, à corne de médiocre qualité; tête forte, carrée; encolure mince, ventre volumineux; croupe trop large, plutôt avalée et plate qu'arrondie; poitrail un peu étroit; robe souvent baie; tempérament lymphatique, yeux petits et prédisposés à la fluxion périodique. Le mérite à peu près unique de la race consiste dans l'aptitude des femelles à produire de beaux mulets; aussi les juments sont-elles recherchées.

POITEVINS (VACHES). Cinquième classe de vaches laitières dans le système de classification de Guénon. Elles sont caractérisées par un écusson ayant la forme d'une dame-jeanne ou pot de vin, occupant la partie postérieure des mamelles, et s'élevant sous forme de bande tronquée plus ou moins haut le long du périnée.

POITOU (RACE PORCINE DU). Corps long; tête forte, droite; front saillant; oreilles longues, pendantes; membres développés; soies blanches et grossières. Cette race atteint un grand poids, mais s'engraisse assez difficilement.

POITRAIL, s. m. [all. *Brust*]. Région antérieure de la poitrine située entre les deux angles des épaules, et ayant pour base la partie antérieure du sternum. On recherche, chez le cheval, un poitrail large, surtout s'il est destiné au gros trait; pour les allures rapides, cette grande largeur serait nuisible. Un poitrail étroit est toujours un défaut grave. Dans le bœuf, le poitrail doit être bien développé et projeté en avant des membres antérieurs. Le fanon qui borde inférieurement l'encolure se prolonge jusque sur cette région. Ce repli cutané est très peu développé dans les races perfectionnées pour la boucherie.

POITRINAIRE, adj. et s. [all. *schwindtächtig*]. Mot vulgairement employé comme synonyme de *phthistique*.

POITRINE, s. f. [*pectus*, ἰσθμὸς, all. *Brust*, angl. *breast*, it. *petto*, esp. *pecho*]. Partie du tronc qui loge les poumons, avec les principaux organes de la circulation, et qui est séparée du ventre par le diaphragme. Elle existe chez les mammifères et les oiseaux; c'est une grande cavité de forme conoïde, circonscrite postérieurement par les vertèbres, latéralement par les omoplates, les côtes et les muscles intercostaux, antérieurement par le sternum, bornée en haut par les clavicules, et en bas par le diaphragme. — La Figure 329 représente le thorax de l'homme. Du côté gauche, les muscles sont enlevés, à l'exception du diaphragme, qu'on aperçoit à travers les espaces intercostaux. Au côté droit, les muscles sont conservés. — *v*, région cervicale de la colonne vertébrale; *v'*, région lombaire de cette colonne; *s*, le sternum; *ccc*, les côtes; *c'c'*, les fausses côtes; *cl*, la clavicule; *iii*, les muscles intercostaux; *f*, dernière fausse côte, cachée par l'insertion du diaphragme; *d*, muscle diaphragme formant dans l'intérieur du thorax une voûte masquée du côté droit par les muscles intercostaux, mais dont la direction est indiquée de ce côté par une ligne ponctuée; *p*, piliers du diaphragme

s'insérant aux vertèbres lombaires; *él*, muscles élévateurs des côtes. Les mammifères sont les seuls animaux qui aient une poitrine proprement dite, puisque seuls aussi ils ont un diaphragme. Cette cavité diffère peu, chez eux, de ce qu'elle est chez l'homme. Dans les autres vertébrés, les organes respiratoires et cir-

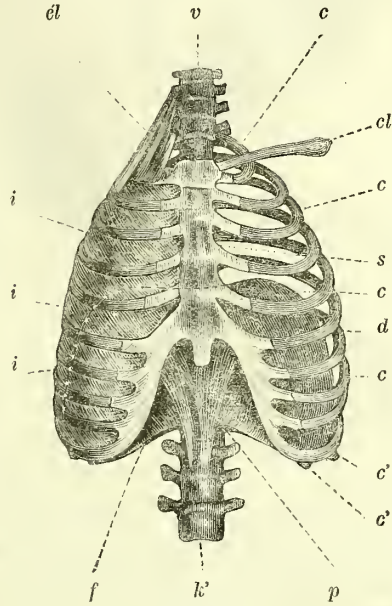


Fig. 329.

culatoires ne sont pas séparés par un cloison de ceux qui servent à la digestion et à la génération; une seule et même cavité reçoit tous ces appareils; aussi n'y a-t-il plus de poitrine, mais une simple cavité splanchnique. V. THORAX.

POIVRE, s. m. [*piper*, πέπερι, all. *Pfeffer*, angl. *pepper*, it. *pepe*, esp. *pimienta*]. Fruit de diverses plantes du genre *Piper* (triandrie trigynie, L., pipéracées, J.), dont toutes les espèces croissent dans les pays chauds, et surtout dans les Indes orientales. Le *poivre noir* et le *poivre blanc* (*piper nigrum* et *album*) proviennent l'un et l'autre du *Piper nigrum*, L., plante sarmenteuse de Java et de Sumatra. Le premier est généralement ridé à sa surface, qui est d'un vert noirâtre: il doit cet aspect à ce que les fruits sont recueillis avant leur parfaite maturité, afin qu'ils ne se détachent pas d'eux-mêmes de la plante qui les porte, et qu'ils ne se perdent pas. Intérieurement, ce poivre est d'une teinte jaune pâle. Le *poivre blanc* est le même, qu'on a jeté dans l'eau bouillante pour en détacher la partie extérieure et charnue et le réduire à la graine: il a généralement un saveur moins âcre et moins aromatique; il est par conséquent inférieur au poivre noir. Le poivre doit la saveur qui lui est particulière à une huile concrète, peu volatile: on y trouve aussi un principe cristallisé appelé *pipérin*.

Poivre cubèbe. Fruit desséché du *Piper cubeba*, L. fils (*Cubeba officinalis*, Miquel). Il est plus gros que le poivre noir: il est muni de son pédicelle, qui lui est adhérent par de fortes nervures. Vauquelin en a retiré une huile volatile presque concrète, de la gomme, quelques sels, une matière extractive, et une résine

analogue à celle du copahu. C'est, dit-on, à cette résine que sont dus les bons effets qu'on a obtenus de



Fig. 330.

l'emploi du cubèbe dans le traitement des blennorrhées (Fig. 330).

Poivre de Guinée (*poivre d'Inde*, *piment*, *corail des jardins*). Fruit du *Capsicum annum*, plante de la famille des solanées. C'est une baie sèche, longue, grosse comme le pouce, unie, luisante, d'un beau rouge, à deux ou trois loges, renfermant des semences plates et réniformes : c'est cette baie que le vulgaire appelle *poivre long*.

Poivre de la Jamaïque. V. PIMENT.

Poivre long. Fruit du *Piper longum*, Rumphius (*Chavica officinarum*, Miquel), cueilli avant sa maturité et desséché. Ce fruit, semblable au éhaton du bouleau, sec, dur, pesant, tuberculeux, d'un gris obscur, est composé d'un grand nombre d'ovaires qui, en se développant autour d'un axe commun, se sont soudés tous ensemble. Chaque tubercule renferme une substance rouge ou noirâtre, encore plus âcre que celle du poivre ordinaire.

POIX, s. f. [*pīx*, πῖσς, all. *Pech*, angl. *pitch*, it. *pece*, esp. *pez*]. La *poix commune* ou *poix noire* (*pīx nigra*) se prépare sur les lieux mêmes où croissent les pins et les sapins, en brûlant les filtres de paille qui ont servi à la préparation de la térébenthine et du galipot, ainsi que les éclats provenant des entailles faites aux arbres. Cette combustion se fait dans un four que l'on allume par sa partie supérieure, et le produit est conduit par un tuyau dans une cuvette à demi remplie d'eau, où il se partage en deux parties : l'une plus fluide, qui surnage, et qu'on nomme *huile de poix* ; l'autre à demi-solide, qui se précipite au fond, et qui est la *poix noire*. C'est une substance molle, odorante, d'une saveur chaude et piquante, fusible, inflammable, se concrétant par son exposition continuée à l'air, et perdant alors son odeur et sa saveur ; donnant à l'analyse une huile volatile et une résine ; soluble dans trois fois son poids d'alcool, partiellement soluble dans l'alcool à 10° centésim., qui ne dissout que l'huile volatile sans attaquer la résine. Les *poix* sont

des stimulants dont l'emploi est borné aux applications extérieures. On appelle *poix blanche*, *poix jaune*, *poix de Bourgogne*, la poix fondue au feu et passée à travers un lit de paille. On l'emploie à l'extérieur pour exciter la suppuration des furoncles et comme rubéfiant. L'*emplâtre de poix* est un mélange de 1 partie de cire jaune et de 3 de poix blanche, liquéfiées et passées à travers un linge.

Poix minérale. V. PISSASPHALTE.

Poix navale, *poix bâtarde*. Mélange de brai sec, de poix noire et de goudron.

POLACHAINE ou **POLAKÈNE**, s. m. [*polachonium*]. V. CARPODÈLE et CRÉMOCARPE.

POLARISATEUR, adj. Qui polarise. — *Appareil polarisateur*. V. ROTATOIRE.

POLARISATION, s. f. [all. *Polarisirung*, angl. *polarisation*, esp. *polarización*]. On donne le nom de *polarisation* à une propriété secondaire de la lumière, caractérisée par une modification dans l'intensité de la réflexion d'une part, et aussi de la réfraction, modification qui se manifeste dans certaines conditions nettement déterminées. Il y a, comme on le voit, deux sortes de polarisations : une par réflexion et l'autre par réfraction ; absolument comme il y a une réflexion et une réfraction de la lumière. — a. *Polarisation de la lumière par réflexion*. Elle consiste en ceci, que tout faisceau lumineux réfléchi par une surface polie sous l'angle d'incidence de 35° 25' ne peut plus être réfléchi par une autre surface qu'il rencontre sous la même incidence (35° 25') ; pourvu que cette surface soit perpendiculaire au plan de réflexion du faisceau sur la première surface. La lumière polarisée ainsi par une première réflexion a encore une autre propriété qui concerne la manière dont elle est réfractée. Si, au lieu de la recevoir sur une glace, on la fait tomber sur un cristal biréfringent dont la section principale est parallèle ou perpendiculaire au plan de réflexion du faisceau de lumière, elle n'est pas biréfractée. Elle traverse le cristal sans se diviser, mais elle présente une particularité qu'il faut signaler. Le faisceau transmis dans le cristal dont la section principale est parallèle au plan de réflexion suit dans sa réfraction simple les lois du *rayon ordinaire* ; si, au contraire, la section principale est perpendiculaire au plan de réflexion, le faisceau suit dans sa réfraction simple les lois du *rayon extraordinaire*. La lumière non polarisée, au contraire, donne toujours deux images, si ce n'est quand elle traverse le cristal parallèlement à son axe optique (V. RÉFRACTION). Le faisceau polarisé se bifurque comme un faisceau de lumière naturelle quand la section principale du cristal n'est ni parallèle ni perpendiculaire au plan de réflexion. On appelle *section principale d'un cristal* le plan mené par l'axe cristallographique perpendiculairement à une face quelconque naturelle ou artificielle. Cette définition s'applique aux cristaux à deux axes optiques comme à ceux qui n'en ont qu'un. La ligne intermédiaire ou moyenne aux deux axes optiques coïncide avec l'axe cristallographique du cristal. La ligne perpendiculaire à celle-là est appelée *ligne supplémentaire*, parce qu'elle divise en deux parties égales le supplément de l'angle que font entre eux les deux axes optiques. Dans les prismes de verre à section triangulaire qu'on emploie en optique, on appelle *section principale* toute section représentée par un plan mené perpendiculairement à l'arête prise pour sommet du prisme. — b. *La polarisation de la lumière par réfraction* est une modification apportée à l'inten-

sité de la lumière réfractée par certaines conditions spéciales. Ces conditions tiennent, comme pour la polarisation par réflexion, soit à la disposition géométrique et mécanique des appareils employés, soit à la nature des milieux que traverse la lumière. On peut obtenir cette modification d'intensité dans les cas de simple réfraction, mais on l'obtient aussi et surtout dans les conditions de double réfraction. La *polarisation par réfraction simple* s'obtient en faisant traverser à un faisceau de lumière une pile de plaques de verre au lieu de la réfléchir sur une glace sous l'angle de 33° 25'; alors le faisceau émergent reçu sous ce même angle par une glace perpendiculaire au plan d'émergence n'est plus réfléchi et s'éteint; ce qui est le caractère de la polarisation. Les cheveux, l'émail des dents, beaucoup de tissus d'origine organique fossiles, les vésicules adipeuses, polarisent aussi la lumière, comme le feraient des piles de lames de verre à faces parallèles. La *polarisation par double réfraction* consiste en ce que tout faisceau lumineux biréfracté par un cristal est polarisé par ce fait même, quel que soit l'angle sous lequel il rencontre le cristal. — *e. Coloration de la lumière polarisée.* Un faisceau de lumière blanche polarisée par le prisme de Nicol, par exemple, se colore des plus vives nuances du spectre toutes les fois qu'il traverse une lame de substance biréfringente, taillée parallèlement à son axe de polarisation, ou un cristal vu par les faces parallèles à son axe. Il faut, pour cela, que ces substances soient placées dans l'appareil de Nuremberg, ou soumises au microscope. — On donne le nom de *POLARISATION CIRCULAIRE* à une modification spéciale des propriétés de la *lumière polarisée*, qui lui est imprimée par certaines conditions physiques de réflexion, et par réfraction au travers de quelques substances solides, liquides ou gazeuses. Cette modification de la lumière polarisée est caractérisée par ce fait, que son plan de polarisation est déplacé soit à droite, soit à gauche; on dit qu'il a *tourné* à droite ou à gauche. On constate cette modification de situation du plan de polarisation en recevant la lumière polarisée, et modifiée par les moyens décrits plus bas, sur un prisme biréfringent achromatisé, dont la section principale est perpendiculaire ou parallèle au plan de polarisation; alors, au lieu d'éprouver la réfraction simple, comme elle devrait le faire, elle est biréfractée. Elle présente deux images, comme le fait la *lumière polarisée rectiligne* ou non modifiée, quand la section principale est oblique sur le plan de polarisation. Mais alors, si l'on fait *tourner* de quelques degrés la section principale du spath à droite ou à gauche, selon les substances, de manière à la rendre oblique sur le plan de polarisation primitif, il arrive un point où la lumière traverse le cristal sans se diviser; elle ne présente plus qu'une image. Ainsi il est donc juste de dire que le plan primitif de polarisation a été déplacé soit à droite, soit à gauche, qu'il a *tourné* d'un côté ou de l'autre, puisqu'il ne coïncide plus avec la section principale du spath d'Islande. Il faut en effet faire tourner le cristal biréfringent d'un certain nombre de degrés pour que les choses se passent comme si la section principale était perpendiculaire au plan primitif de polarisation. V. ROTATOIRE.

POLARITÉ, s. f. [all. *Polarität*, angl. *polarity*, it. *polarità*, esp. *polaridad*]. État d'un corps ou d'un appareil dans lequel il s'est manifesté deux pôles opposés.

PÔLE, s. m. [*polus*, πῶλος, all. *Pol*, angl. *pole*, it. et esp. *polo*]. Chacune des deux extrémités de l'axe rationnel autour duquel la terre exécute sa rotation sur elle-même. — *Pôles de l'aimant.* On appelle ainsi tantôt les deux parties dans lesquelles se partage une ligne moyenne tracée sur la longueur d'un aimant, et dont les points n'exercent aucune action attractive; tantôt les parties les plus éloignées de cette ligne moyenne, et sur lesquelles l'attraction a le plus de force; tantôt enfin un point idéal, conçu dans l'intérieur d'un aimant, à peu près comme le centre de gravité l'est dans l'intérieur des corps ou dans la masse du globe terrestre qui les attire. — *Pôles d'une pile.* Les deux points opposés de cette pile, qui manifestent des actions contraires.

POLEMONIACÉES, s. f. pl. [*polemoniaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines hypogynes, qui ont les feuilles alternes ou opposées, souvent divisées et pennatifides, les fleurs axillaires ou terminales, en grappes rameuses; un calice monosépale à 5 lobes, une corolle monopétale ordinairement régulière, à 5 divisions; 5 étamines insérées à la corolle; un ovaire appliqué sur un disque souvent étalé au fond de la fleur, et lobé; un style simple, un stigmate trifid. Le fruit est une capsule à trois loges, s'ouvrant en trois valves. Les graines offrent un embryon dressé au centre d'un endosperme charnu.

POLEXOSTYLE, s. m. [*pol. xostylus*]. V. MICROBASE.

POLICE MÉDICALE ou **SANITAIRE** [angl. *medical police*]. Tout ce qui se rapporte à la conservation de la santé dans les villes et durant les épidémies. Les questions de quarantaine, les cordons sanitaires, l'enregistrement des naissances et des morts, l'examen des établissements ou industries nuisibles à la santé publique, tout cela est du ressort de la police médicale.

POLLEN, s. m. [*pollen*, farine fine; all. *Blumenstaub*, angl. *pollen*, it. *polline*, esp. *polen*]. Corpuscules utriculaires, ayant l'aspect d'une poussière, qui se développent dans l'intérieur des loges de l'anthere, le plus souvent libres ou enchaînés par des filaments très grêles, quelquefois agglomérés et soudés en masse. Les *grains de pollen* sont les éléments anatomiques fécondateurs des plantes dérivant, par métamorphose, des *cellules embryonnaires*, des ovules (*utricules mères polliniques*) que contient chaque loge de l'anthere (V. ANIMALCULE, EMBRYONNAIRE (*sac*) et MASSE *pollinique*). Ce sont les analogues des spermatozoïdes. Chaque grain de pollen se compose: 1° d'une *membrane interne* (*endhyménine*), contenant immédiatement un liquide mucilagineux chargé de fines granulations moléculaires ou *fovilla*, et produisant par allongement, lors de la fécondation, le *boyau pollinique* (V. ce mot); 2° d'une *enveloppe extérieure* (*exhyménine*), épaisse, fragile, lisse ou tuberculeuse, réticulée, operculée, semée de poils, de pointes, etc. Leur diamètre dépasse rarement 1 dixième de millimètre en plus, 3 centièmes de millimètre en moins. Leur forme peut être sphérique, ovoïde, en navette, trigone, polyédrique, etc.

POLLÉNINE, s. f. [all. et angl. *Pollenin*, it. *pollenina*, esp. *polenina*]. Résidu de la poudre de lycopode épuisée par l'eau, l'alcool et la potasse, qu'on a regardé comme un principe immédiat des végétaux. Sa composition serait C⁸H⁵⁰, 20OAz³⁹, 2. Mais on sait que la poudre de lycopode n'est pas du pollen, elle est for-

mée de spores. La *pollénine* du cèdre (qui est réellement du pollen) contiendrait : C⁴⁹,0H¹¹,70Az⁴⁸,3. Il est évident que ce sont des produits très différents qu'on a analysés sous un même nom, faute de connaissances anatomiques en rapport avec le sujet dont il s'agit.

POLLINIFÈRE, adj. [*pollinifer*]. Qui renferme le pollen : *loge, vésicule pollinifère*.

POLLINIQUE, adj. [*pollinicus*]. Qui a rapport au pollen. — *Boyau pollinique* [angl. *pollen tube*]. V. BOYAU.

POLLUTION, s. f. [*pollutio, de polluere, profaner*; all. et angl. *Pollution, it. polluzione, esp. polucion*]. Excrétion de la liqueur séminale ou du sperme hors du temps du coït. Lorsqu'elle est déterminée pendant la veille par un acte volontaire, on l'appelle simplement *pollution*, et l'on donne à l'acte lui-même le nom de *masturbation*. Lorsqu'elle est spontanée ou provoquée pendant le sommeil par des rêves lascifs, elle prend le nom de *pollution nocturne*. V. PERTES séminales.

POLONYCHIE, s. f. [*polonychia, de πολλός, nombre, et ὄνυξ, ongle*]. Anomalie caractérisée par exagération du nombre des ongles.

POLYADELPHIE, adj. [*polyadelphus, de πολλός, beaucoup, et ἀδελφός, frère*; all. *vielbrüderig, it. poliadelphico, esp. poliadelpho*]. Se dit d'une plante dont les étamines sont soudées par leurs fillets en plus de deux faisceaux.

POLYADELPHIE, s. f. [*polyadelphia, all. Vielbrüderigkeit, angl. polyadelphia, it. et esp. poliadelphia*]. Nom donné dans le système de Linné à une classe comprenant les plantes dont les étamines sont soudées en plusieurs paquets par leurs fillets.

POLYANDRE, adj. [*polyandrus, polyander, de πολλός, beaucoup, et ἀνὴρ, homme*; all. *vielmännnerig, it. polyandrico, esp. poliandro*]. Se dit d'une plante dans laquelle on compte vingt étamines ou plus, attachées au fond du calice, sous l'ovaire.

POLYANDRIE, s. f. [*polyandria, all. Vielmännnerlei, angl. polyandria, it. et esp. poliandria*]. Nom donné, dans le système de Linné, à une classe et à trois ordres contenant les plantes qui ont plus de vingt étamines insérées sous un pistil simple ou multiple.

POLYANDRIQUE, adj. [*polyandricus, all. polyandrisch*]. Qui appartient à la polyandrie.

POLYANTHE, adj. [*polyanthus, de πολλός, beaucoup, et ἄνθος, fleur*; all. *vielblumig, it. poliante, esp. poliantes*]. Se dit d'une plante qui porte beaucoup de fleurs.

POLYCARPE, adj. [*polycarpus, de πολλός, beaucoup, et καρπός, fruit*; all. *vielfruchtig, esp. policarpo*]. Qui porte beaucoup de fruits.

POLYGARPIEN, IENNE, adj. Se dit des tiges qui fleurissent pendant un nombre d'années indéterminé, comme celles des arbres; et l'on nomme *monocarpiennes*, celles qui ne fleurissent qu'une fois, comme les tiges herbacées annuelles.

POLYCÉPHALE, s. m. [*polycephalus, de πολλός, beaucoup, et κεφαλή, tête*; all. *vieltöpfig, it. et esp. policefalo*]. Nom générique donné par Zederer aux échinocoques et aux cœnures (V. ces mots), à l'époque où, d'après des notions incomplètes, on considérait chaque individu comme représentant seulement la tête, et la vésicule commune ou génératrice qui les porte (V. ACÉPHALOCYSTE et HYDATIDE) comme l'animal même.

POLYCÉPHALE, adj. [*polycephalus, de πολλός, beaucoup, et κεφαλή, tête*]. Se dit d'une plante dont l'inflorescence est formée d'un grand nombre de capitules. Opposé à *oligocéphale*.

POLYCHOLIE, s. f. [*polycholia, de πολλός, beaucoup, et χολή, bile*; all. *Polycholie, angl. polycholia, it. et esp. policolia*]. Surabondance de bile.

POLYCHORIONIDE, s. f. [*polychorio, de πολλός, beaucoup, γόριον, peau*], ou **POLYSEQUE**, s. m. [*polyseus, mot hybride, de πολλός, beaucoup, et secare, couper*]. S'est dit du fruit des renoncules et potentilles, formé d'akènes libres disposés en têtes ou en spirale indéfinie sur un gynophore.

POLYCHRESTE, adj. [*polychrestus, de πολλός, plusieurs, et χρῆσις, bon, utile*; angl. *polychrest, it. et esp. policresto*]. Épithète donnée anciennement à certains médicaments, parce qu'on leur attribuait une grande importance.

POLYCHROÏSME, s. m. [*polychroismus, de πολλός, beaucoup, et χρῶμα, couleur*; all. *Polychroismus, esp. policroismo*]. Phénomène qui consiste en ce que certains corps cristallisés transparents, regardés par réflexion, ou placés entre l'œil et la lumière, manifestent des couleurs différentes suivant le sens dans lequel cette dernière les pénètre.

POLYCHROÏTE, s. f. [*polychroitis, de πολλός, beaucoup, et χρῶμα, colorer*; all. *Polychroit, esp. policroita*]. Nom donné par Bouillon-Lagrange et Vogel à un principe immédiat des végétaux qu'ils ont trouvé dans le périgone du safran. Cette substance est rouge, pulvérulente, amère, d'une odeur peu intense, mais aromatique. Les acides azotique et sulfurique lui donnent des nuances vertes; elle teint l'eau en jaune, et se dissout principalement dans l'alcool, l'éther et les huiles.

POLYCHROME, s. m. [de πολλός, beaucoup, et χρῶμα, couleur]. Corps cristallin trouvé dans le *quassia* et quelques autres végétaux; il donne à l'eau un singulier jeu de nuance opaline. V. CHRYSAMMIQUE (*acide*).

POLYCLADIE, s. f. [*polycladia, de πολλός, nombreux, et κλάδος, branche*]. Nom donné à l'ensemble des rameaux grêles et nombreux qui naissent souvent sur les exostoses du tronc des arbres.

POLYCOTYLÉDONE, adj. et s. [*polycotyledoneus, de πολλός, beaucoup, et κοτυλῆδων, cotylédon*; all. *vieltappig, esp. policotiledon*]. On donne ce nom aux végétaux dont l'embryon contient plus de deux cotylédons, comme celui de la plupart des conifères.

POLYDACTYLE, adj. et s. [*polydactylus, de πολλός, beaucoup, et δάκτυλος, doigt*; all. *vielfingerig, it. polidattilo, esp. polidactilo*]. Se dit des individus qui ont des doigts surnuméraires.

POLYDIPSIE, s. f. [*polydipsia, de πολλός, beaucoup, et δῖψα, soif*; all. *Polydipsie, angl. polydipsia, it. et esp. polidipsia*]. Soif excessive.

POLYÉMIE, s. f. [*polyemia, de πολλός, beaucoup, et αἷμα, sang*; it. *poliemia*]. Pléthore.

POLYGALA, s. m. [*polygala, all. Kreuzblume, angl. milkwort, it. et esp. poligala*]. Genre de plantes (diadelphie octandrie, L.) dont deux ou trois espèces sont employées en thérapeutique. 1° La racine du *polygala de Virginie* (Fig. 331) (*Polygala senega, L.*) est contournée, calleuse, terminée supérieurement par une tubérosité difforme et marquée d'une côte saillante; son écorce est grise, comme résineuse; sa saveur, d'abord

mucilagineuse, devient ensuite âcre et piquante. Son écorce est plus énergique que le centre, et son infusion aqueuse plus âcre que l'alcoolique. On l'emploie comme stimulant et comme diurétique. 2° La racine du *polygala vulgaire* (*Polygala vulgaris*), qui croît en France, se trouve dans le commerce avec sa tige. Celle-ci est menue, cylindrique, verte. La racine est longue de 27 millimètres; elle a environ 2 à 3 millimètres de diamètre; elle est moins contournée, plus unie, d'une couleur plus foncée que celle du polygala de Virginie,



Fig. 351.

et n'a pas, comme elle, de côte saillante. Sa saveur est faiblement aromatique, puis un peu âcre, sans amertume sensible; son odeur est faible. Elle est peu tonique et moins stimulante que la précédente. C'est cette racine qu'on donne communément sous le nom de *polygala amer*.

POLYGALÉES, s. f. pl. [*polygalæa*, angl. *the milkwort tribe*]. Famille de plantes qui a pour caractères : Calice à 4 ou 5 sépales imbriqués latéralement avant l'épanouissement de la fleur, et dont deux, quelquefois plus intérieurs, sont pétaloïdes et colorés; corolle formée de 2 à 5 pétales, tantôt distincts, tantôt réunis par des filets staminaux, qui forment un tube fendu d'un côté; ordinairement 8 étamines monadelphes, quelquefois seulement 2 à 4 étamines libres; ovaire accompagné à sa base par un disque hypogyne unilatéral ou formé de deux appendices latéraux et lamelleux; un style long, ordinairement recourbé, un stigmate creux, bilobé ou unilatéral. Le fruit est une capsule monosperme bivalve ou une drupe uniloculaire, monosperme et indéhiscence. Les graines sont pendantes et ordinairement accompagnées d'une sorte de caroncule ou d'arille de forme variée.

POLYGALINE, s. f. [angl. *polygaline*]. Synonyme d'*acide polygalique*.

POLYGALIQUE (ACIDE) [angl. *polygalic acid*]. Acide âcre trouvé dans le *Polygala senega* et autres plantes. Il en est le principe actif; soluble dans l'eau.

POLYGAME, adj. [*polygamus*, de πολλός, beaucoup, et γάμος, noces; all. *polygamisch*, angl. *polygamous*, it. et esp. *polígamo*]. Se dit d'une plante qui porte à la fois des fleurs hermaphrodites et des fleurs unisexuées, savoir : des fleurs hermaphrodites et des fleurs mâles sur un seul pied; des fleurs hermaphrodites sur un individu, et des mâles sur un autre; des fleurs hermaphrodites et des fleurs femelles sur un même pied; des fleurs hermaphrodites et des mâles sur un individu, et des fleurs femelles sur un autre; des fleurs hermaphrodites sur un individu, des femelles sur un second, et des mâles sur un troisième. Dix-huit cas sont possibles, mais la nature paraît ne pas les avoir réalisés tous.

POLYGAMIE, s. f. [*polygamia*, all. *Polygamie*, angl. *polygamia*, it. et esp. *polígamia*]. Nom donné, dans le système de Linné, à une classe renfermant des plantes qui ont sur un même pied des fleurs hermaphrodites et des fleurs mâles ou femelles.

POLYGNATHIEN, IENNE, adj. [de πολλός, beaucoup, et γνάθος, mâchoire; all. *vielkieferig*]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui, à l'une de leurs mâchoires, portent suspendues des mâchoires difformes, parfois même une masse irrégulière d'os et de cartilages amorphes, dans laquelle il est difficile, sans le secours de l'analyse anatomique, de reconnaître l'ébauche d'une tête.

POLYGNÉES, s. f. pl. [*polygonæa*, all. *vielknöterig*, angl. *the buckwheat tribe*]. Famille de plantes dicotylédones apétales à étamines périgynes, herbacées, rarement sous-frutescentes, à feuilles alternes, engainantes à leur base, ou adhérentes à une gaine membraneuse et stipulaire, roulées en dessous sur leur nervure moyenne dans leur jeunesse. Les fleurs, quelquefois unisexuées, sont en épis cylindriques ou en grappes terminales. Elles ont un calice monosépale, à 4, 5 ou 6 segments, quelquefois disposés sur deux rangs; 4 à 9 étamines libres, à anthères s'ouvrant longitudinalement; l'ovaire libre, uniloculaire, offrant un seul ovule dressé. Le fruit, assez souvent triangulaire, est sec et indéhiscence, quelquefois recouvert par le calice qui persiste. La graine contient, dans un endosperme farineux, un embryon renversé, souvent unilatéral.

POLYGYNE, adj. [*polygynus*, de πολλός, beaucoup, et γυνή, femme; all. *vielweibig*, it. *poliginico*, esp. *polígino*]. Se dit d'une fleur qui contient beaucoup de pistils.

POLYGYNIE, s. f. [*polygynia*, all. *Vielweiberei*, *Polygynie*, it. et esp. *poliginia*]. Nom donné, dans le système de Linné, à quatre ordres comprenant les plantes qui ont plusieurs pistils dans chaque fleur.

POLYLYMPHIE, s. f. [*polylymphía*, de πολλός, beaucoup, et *lympa*, lymphé; all. *Polylymphie*, it. *polilinfia*, esp. *polilinfia*]. Anasarque.

POLYMÉLIEN, IENNE, adj. [de πολλός, beaucoup, et μέλος, membre; esp. *polimeliiano*]. Épithète donnée par Is. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres caractérisés par l'insertion, sur un sujet bien conformé, d'un ou de plusieurs membres accessoires, accompagnés quelquefois des rudiments de quelques autres parties, ou même coexistant avec un second anus.

POLYMERISME, s. m. [*polymerismus*, de πολλός, plusieurs, et μέρος, partie; all. *Viellheiligkeit*, angl. *polymerismus*, it. et esp. *polimerismo*]. Monstruosité qui consiste dans l'existence d'organes surnuméraires,

comme quand il y a plus de cinq doigts aux mains, plus de cinq orteils aux pieds, etc.

POLYMORPHISME, s. m. (quelques auteurs disent **POLYMORPHOSE**, s. f.) [de *πολύς*, beaucoup, et *μορφή*, forme; all. *Polymorphismus*, esp. *polimorfismo*]. État particulier d'isomérisie par lequel les mêmes substances affectent des formes cristallines ou particulières très différentes entre elles.

POLYOPSIE, s. f. [*polyopsia*, de *πολύς*, beaucoup, et *ὄψις*, vue; angl. *polyopsia*, it. et esp. *poliopsia*]. Vice de la vision qui fait voir plus d'objets qu'il n'y en a de présents.

POLYOREXIE, s. f. [*polyorexia*, de *πολύς*, beaucoup, et *ὄρεξις*, appétit; it. *polioressia*]. Faim excessive, suivie d'un état de langueur après le repas, de douleurs d'estomac, de lipothymie, etc.

POLYPE, s. m. [*polypus*, de *πολύς*, beaucoup, et *πῦξ*, pied; all. *Polyp*, angl. *polypus*, it. et esp. *polipo*]. On appelle communément ainsi des excroissances charnues, fongueuses, fibreuses, carcinomateuses, etc., qui peuvent se développer sur toutes les membranes muqueuses, mais qu'on observe plus fréquemment dans les fosses nasales, la matrice ou le vagin. On donne aussi ce nom à des tumeurs formées dans le tissu cellulaire sous-muqueux, à des productions fibreuses, etc. (V. TUMEUR). — On obtient la guérison des polypes par l'arrachement, l'excision, la ligature ou la cautérisation. On emploie de préférence l'arrachement pour ceux du nez. Mais, pour les polypes utérins, les seuls modes opératoires qui puissent convenir sont la ligature et la résection. — On a quelquefois donné le nom de *polypes* à des concrétions sanguines formées sur la membrane interne du cœur ou des gros vaisseaux; concrétions attribuées par quelques auteurs à une inflammation de cette membrane, qui, à raison de cet état inflammatoire, agirait sur le sang et le coagulerait, et par d'autres à l'inflammation du sang lui-même. Laënnec les a appelées avec plus de raison *concrétions polypiformes*. V. POLYPIFORME.

POLYPÉDIE, s. f. [*polypædia*, de *πολύς*, beaucoup, et *πῆξ*, enfant; esp. *polipedia*]. Genre de déviations organiques caractérisé par une anomalie dans le nombre des fœtus appartenant à une même gestation.

POLYPES, s. m. pl. [*polypi*, *πολύποδες*, *Polypen*, it. *polpo*, esp. *polipos*]. Classe du règne animal comprenant des animaux rayonnés, dont la bouche est entourée de cils, de tentacules ou de lobes mobiles.

POLYPÉTALE, adj. [*polypetalus*, de *πολύς*, plusieurs, et *πέταλον*, pétale; angl. *polypetalous*, it. et esp. *polipetalo*]. Se dit des corolles qui sont formées de plusieurs pétales ou de plusieurs pièces distinctes jusqu'à leur insertion, et tombant séparément les unes des autres.

POLYPHAGE, s. m. [*polyphagus*, de *πολύς*, nombreux, et *φαγῆν*, manger; all. *Polyphagus*, it. et esp. *polifago*]. Qui mange beaucoup sans que sa santé en éprouve aucun dérangement. Pris adjectivement et dans un sens détourné de son étymologie, ce mot a été employé comme synonyme d'*omnivore*.

POLYPHAGIE, s. f. [*polyphagia*, all. *Polyphagie*, angl. *polyphagia*, it. et esp. *polifagia*]. Faim insatiable qui porte à prendre beaucoup d'aliments sans que la santé en soit altérée.

POLYPHARMACIE, s. f. [*polypharmacia*, de *πολύς*, beaucoup, et *φάρμακον*, médicament; all. *Polypharmacie*, it. et esp. *polifarmacia*]. Ce mot signifie pro-

prement *multiplicité de médicaments*, et, par extension, la *prescription d'un grand nombre de médicaments*.

POLYPHARMAQUE, adj. et s. m. [it. et esp. *polifarmaco*]. Épithète donnée aux médecins qui ont l'habitude de prescrire un grand nombre de médicaments, ou dont les formules sont surchargées de substances médicamenteuses.

POLYPHORE, s. m. [*polyphorum*, de *πολύς*, beaucoup, et *φορέω*, qui porte; esp. *poliforo*]. Les botanistes donnent ce nom au gynophore, lorsqu'il supporte un grand nombre de pistils ou d'organes femelles.

POLYPHYLLE, adj. [*polyphyllus*, de *πολύς*, plusieurs, et *φύλλον*, feuille; all. *vielblättrig*, angl. *polyphyllous*, esp. *polifilo*]. Se dit d'un calice formé de plusieurs pièces, d'une feuille pennée qui se compose d'un grand nombre de folioles, et d'une plante garnie de feuilles très nombreuses.

POLYPHYSIE, s. f. [*polyphysis*, de *πολύς*, beaucoup, et *φύσις*, vent; esp. *polifisia*]. Abondance de flatuosités.

POLYPIER, s. m. [all. *Molypfenstamm*, esp. *polipero*]. Ilabitation de ceux des polypes qui vivent en agrégations composées d'un plus ou moins grand nombre d'individus.

POLYPIFORME, adj. Qui a la forme ou l'apparence d'un polype. — *Concrétions polypiformes fibreuses*. On ne connaît pas, d'une manière nette, toutes les conditions qui amènent la solidification de la fibrine pour tous les cas où de cette coagulation résulte la formation des caillots ou concrétions polypiformes. Mais on en connaît un certain nombre. Pour quiconque a vu avec quelle rapidité les extrémités recourbées et irrégulières des membranes internes des artères liées se couvrent d'un petit caillot très adhérent, qui va en augmentant rapidement de volume, il ne paraît nullement extraordinaire de voir la fibrine se coaguler sur les parois des cavités du cœur ou sur leurs valvules, devenues rugueuses par la présence de concrétions athéromateuses ou crétacées. Si, en même temps, on tient compte de la facile coagulation de la fibrine chez les individus cachectiques, on ne sera pas étonné que ces concrétions se forment sur la surface irrégulière que présentent les colonnes charnues disposées en aréoles au sommet des ventricules, surtout à gauche, et au voisinage des auricules des oreillettes; ou même, comme on l'a vu, sur les tendons des valvules (V. FIBRINEUX). Les concrétions fibreuses polypiformes ou anévrysmales datant de la vie sont fermes, moins humides, adhérentes ordinairement par adhésion de contact très intime avec les parois du vaisseau. Il n'est pas exact de faire intervenir une lymphe coagulable destinée à opérer cette agglutination; ce n'est que de la fibrine, et rien de spécial n'existe que le fait de cette adhésion, par contact intime, de deux corps solides dont les surfaces sont moulées molécule à molécule l'une sur l'autre. La consistance des concrétions est assez grande; on y produit difficilement des déchirures, surtout dans la partie adhérente aux parois vasculaires et à la surface de celles qui, étant flottantes dans la cavité du cœur, n'adhèrent que par une partie du reste de leur étendue. Chez les animaux, comme chez l'homme, la fibrine est en faisceaux grisâtres intriqués, ou disposée par couches concentriques superposées, se déchirant en faisceaux d'aspect fibreux dans les poches et dila-

tations vasculaires. Elle se déchire en faisceaux fibreux longitudinaux dans les concrétions allongées des vaisseaux. Dans les concrétions courtes, arrondies des veines, ou polyipiformes du cœur, elle peut avoir pris une apparence compacte, ou l'apparence de faisceaux fibreux courts, concentriques, ou à peu près, disposition souvent plus nettement visible à la déchirure qu'à la coupe. Dans les veines, surtout vers le haut des concrétions, les couches sont concentriques ou pelotonnées sous une enveloppe représentée par une couche extérieure commune. La disposition fasciculée fibrillaire peut être constatée par déchirure, ou sous le microscope. Ce sont ces dispositions d'aspect extérieur très variables suivant le siège de la concrétion, son ancienneté, la rapidité ou la lenteur du dépôt, la présence ou l'absence de globules du sang ou de leur matière colorante, qui ont fait, ou qui font discuter encore sur leur organisation réelle ou possible. Or, depuis que l'étude des principes immédiats de ces corps est faite; depuis que l'examen de la fibrine à l'aide du microscope peut en faire constater les caractères si nets, il a été impossible, jusqu'à présent, de constater rien autre chose dans ces caillots que de la fibrine seule, et pas d'éléments anatomiques. On n'y rencontre pas non plus la disposition homogène avec ou sans noyaux inclus que prennent les membranes véritablement organisées, comme celle de la capsule du cristallin, etc., qui sont formés par l'union moléculaire de principes immédiats de plusieurs ordres, ne pouvant pas être enlevés par simple lavage et expression mécanique; comme on le peut faire pour les principes cristallisables ou volatils qui imbibent la fibrine des concrétions et caillots. C'est donc à tort que beaucoup d'auteurs les considèrent, avec Laënnec, comme susceptibles de s'organiser, et admettent que certaines végétations verruqueuses véritablement organisées, incrustées ou non de calcaire, proviennent de ces caillots fibreux organisés. Il en est de même, à cet égard, pour ce qui concerne la nature du liquide considéré à tort comme du pus (*V. PSEUDO-PUS*), qu'on rencontre au centre de ces caillots, soit dans les veines oblitérées mécaniquement sans phlébite, soit dans ceux des artères, soit, plus souvent, dans ceux du cœur et des gros vaisseaux. Ces caillots peuvent contenir une sanie rougâtre, jaunâtre ou brune, ou un liquide ayant la couleur du pus, mais moins visqueux, soit qu'il ait une consistance assez grande, soit qu'il présente une fluidité, au contraire, plus grande. Ce liquide peut se trouver entre des caillots fibreux des anévrysmes, dans le centre de ceux des veines et des artères, remplissant une sorte de canal central que présente le caillot dans toute ou dans une partie de sa longueur, qu'il soit gros ou seulement du volume d'une plume, ou dans les caillots adhérents aux parois du cœur et encore mous, sans couches d'aspect fibreux. Il peut se trouver, enfin, au centre de concrétions anciennes, à parois dures, couenneuses, simulant alors un kyste ou un abcès dans la concrétion, autant de manières de voir qui ont été admises. *V. RÉTRACTION*.

POLYPODE, s. m. [*Polypodium vulgare*, L., cryptogamie, L., fougères, J.; all. *Tüpfelfarn*, angl. *polypody*, it. et esp. *polipodio*]. Fougère dont le rhizome (Fig. 332) est couvert d'écaillés jaunâtres, dont quelques-unes subsistent après la dessiccation. Sec, il est de la grosseur d'un tuyau de plume, cassant, aplati; il présente une surface tuberculeuse qui donne naissance aux feuilles, et une surface unie garnie d'épines

provenant des radicules. Il est brun-jaunâtre extérieurement, vert à l'intérieur, d'une odeur désagréable,

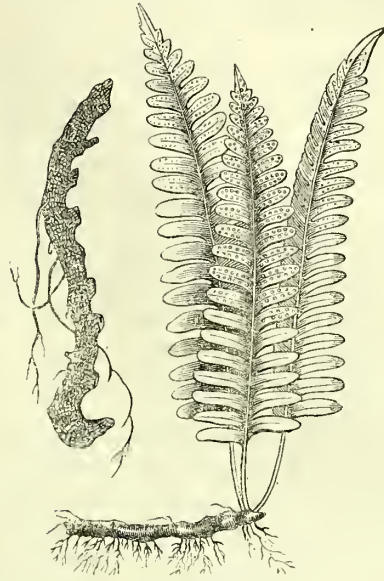


Fig. 352.

analogue à celle de la fougère, d'une saveur douceâtre et sucrée, puis un peu âcre et nauséabonde. La racine de polypode passe pour laxative et apéritive.

POLYPODIE, s. f. [*polypodia*, de *πολύς*, beaucoup, et *πούς*, pied]. Genre de monstrosité qui consiste dans la présence de pieds surnuméraires.

POLYPORE, s. m. [*polyporus*, de *πολύς*, beaucoup, et *πόρος*, pore]. Champignons à chapeau charnu ou subéreux dont les tubes sont séparés par une cloison simple, et font corps avec la substance même du chapeau. — *Polypore du mélèze* (*Polyporus officinalis*). *V. AGARIC blanc*. — *Polypore amadouvier* (*Polyporus igniarius*, Fries et Persoon, *Boletus igniarius*, L.). *V. AGARIC du chêne*. — *Polypore ongulé* (*Polyporus fomentarius*, Fries et Persoon), plus ligneux que le précédent; il a les mêmes usages.

POLYPOSIE, s. f. [*polyposia*, de *πολύς*, beaucoup, et *πόσις*, boisson; angl. *polyposia*, it. et esp. *poliposia*]. Synonyme de *polydipsie*.

POLYRRHIZE, adj. [*polyrrhizus*, de *πολύς*, beaucoup, et *ρίζα*, racine; all. *vielwurzelig*, esp. *polirrizo*]. Qui pousse beaucoup de racines.

POLYSARCIE, s. f. [*polysarcia*, de *πολύς*, beaucoup, et *σάρξ*, chair; all. *Fettleibigkeit*, angl. *polysarcia*, it. et esp. *polisarcia*]. Embonpoint excessif.

POLYSCÉLIE, s. f. [*polyscelia*, de *πολύς*, beaucoup, et *σκέλος*, jambe]. Genre de monstrosité qui est caractérisé par la présence d'une ou de plusieurs jambes surnuméraires.

POLYSÉPALE, adj. Synonyme de *dialysépaie*. *V. ce mot*.

POLYSIALIE, s. f. [*polysiala*, de *πολύς*, beaucoup, et *σίαλον*, salive; all. *Speichelfluss*]. Flux abondant de salive.

POLYSOMIE, s. f. [*polysomia*, de *πολύς*, beaucoup, et *σῶμα*, corps; all. *Polysomie*, esp. *polisomia*]. Monstrosité caractérisée par la multiplication du corps.

POLYSPASTE, adj. [*polyspastus*, de *πολύς*, beaucoup, et *σπάω*, j'attire : qui a une grande force attractive ; it. et esp. *polispasto*]. Appareil *polyspastes*. Appareil de moules disposé pour exercer une forte traction.

POLYSPERME, adj. [*polyspermus*, de *πολύς*, plusieurs, et *σπέρμα*, semence, graine ; all. *vielsamig*, angl. *polyspermous*, it. et esp. *polispermo*]. Se dit des fruits qui contiennent un grand nombre de semences.

POLYSPORÉ, ÉE, adj. [*polysporus*, de *πολύς*, beaucoup, et *σπορά*, semence]. Semence qui renferme beaucoup de spores.

POLYSTÉMONÉ, adj. [*polystemon*, de *πολύς*, beaucoup, et *στῆμον*, étamine]. Se dit d'une fleur qui a un grand nombre d'étamines, ou dans laquelle les étamines sont en plus grand nombre que les pétales, et non alternes avec eux.

POLYSTIQUE, adj. [*polystichus*, de *πολύς*, beaucoup, et *στίχης*, rangée]. Qui présente des organes disposés sur plusieurs rangs.

POLYSTOME, s. m. [*polystomus*, de *πολύς*, beaucoup, et *στόμα*, bouche]. On donne ce nom à des vers intestinaux dont la bouche a plusieurs ouvertures.

POLYSTYLE, adj. [*polystylus*, de *πολύς*, beaucoup, et *σῦλος*, style]. Qui porte ou contient plusieurs styles.

POLYTRIC, s. m. [*Asplenium trichomanes*, L., de *πολύς*, beaucoup, et *τριχίς*, cheveu ; angl. *the golden maidenhair*, it. *politrigo*]. Fougère très employée dans les hôpitaux comme succédané des capillaires, dont elle se distingue par la petitesse de ses folioles, rangées comme par paires le long du pétiole, presque rondes, légèrement creusées, et chargées, sur l'une de leur faces, d'écaillés fauves qui recouvrent les organes de la fructification.

POLYTRICHIE, s. f. [*polytrichia*, de *πολύς*, nombreux, et *τριχίς*, cheveux]. Surabondance de cheveux.

POLYTROPHIE, s. f. [*polytrophia*, de *πολύς*, beaucoup, et *τροφή*, nourriture ; all. *Polytrophie*, angl. *polytrophia*, it. et esp. *politrofia*]. Abondance ou excès de nourriture ; activité très grande de la nutrition.

POLYURIE, s. f. [*polyuria*, de *πολύς*, beaucoup, et *ούρον*, urine ; all. *Polyurie*, angl. *polyuria*, it. *poliuria*]. Se dit de toute sécrétion très abondante de l'urine ; sauf certains cas où une anasarque disparaît à mesure de cette sécrétion. Elle s'accompagne de polydipsie. Le terme *polyurie* est pourtant assez souvent réservé pour désigner l'affection appelée autrefois *diabète non sucré*, qui présente les symptômes généraux d'épuisement du diabète avec urines claires et abondantes, quelquefois albumineuses, mais sans sucre. Dans certaines conditions expérimentales, on peut faire apparaître le sucre dans l'urine sans augmentation de l'excrétion urinaire, tandis que, dans d'autres cas, on détermine une augmentation très grande dans l'émission de l'urine sans que le sucre apparaisse. On peut aussi produire les deux effets réunis, et c'est le cas le plus habituel, c'est-à-dire que l'apparition du sucre dans l'urine coïncide avec une évacuation d'urine plus abondante. Ces résultats physiologiques, rapprochés de certains faits pathologiques, autorisent à penser que le diabète sucré et le diabète non sucré, ou polyurie, sont deux affections réellement distinctes, dont la localisation nerveuse serait très voisine, expliquant de la sorte l'union fréquente de ces deux phénomènes morbides.

POLYURIQUE, adj. Qui a rapport à la polyurie.

POLYZOÏCITÉ, s. f. Caractère des animaux qui sont polyzoïques.

POLYZOÏQUE, adj. [de *πολύς*, plusieurs, et *ζῶον*, animal]. Se dit des animaux qui vivent agrégés.

POMACÉES, s. f. pl. L'une des sections ou familles dans lesquelles on a partagé le grand groupe des rosacées. Il comprend celles dont le fruit est à pépins cornés ou nucléiformes (néflier).

POMMADE, s. f. [*pomatum*, de *pomum*, fruit, pris ici dans le sens de *pomme*, à cause que la pommade est primitivement un cosmétique où entrent de la graisse et des pommes ; all. *Salbe*, angl. *pomatum*, *pommade*, it. *pomata*, esp. *pomada*]. Préparation pharmaceutique obtenue par la mixture d'une graisse animale (ordinairement l'axonge) avec une ou plusieurs substances médicinales. On n'emploie les pommades qu'à l'extérieur, et elles diffèrent peu des onguents, mais elles ont moins de consistance, et sont ordinairement aromatisées et colorées afin qu'elles soient plus agréables.

Pommade d'Alyon. V. POMMADE oxygénée.

Pommade ammoniacale. V. POMMADE de Gondret.

Pommade antipsorique. Composée de : graisse récente, 120 gram. ; soufre lavé, 60 gram. ; alun pulvérisé, 4 gram. ; sel ammoniac, 4 gram.

Pommade arsenicale. Elle est composée de : cire blanche, 64 gram. ; beurre, 192 gram. ; arsenic blanc, 20 centigram.

Pommade d'Autenrieth. V. ÉMÉTIQUE.

Pommade de Cirillo. Elle est préparée avec 1 partie de deutoclaurure de mercure et 8 d'axonge de porc. Elle est employée en frictions comme antisiphilitique.

Pommade de concombre. On la prépare, selon Baumé, en chauffant au bain-marie, pendant huit heures, des concombres coupés par morceaux, avec du verjus, des pommes de reinette et de la graisse. Henry et Guibourt indiquent un procédé plus long, mais qui donne une pommade très blanche et très odorante. On liquéfie, et l'on passe : axonge, 2 kilogram., et suif de veau purifié, 500 gram. On ajoute, après refroidissement : suc de concombres, 1^{kil}, 500 ; on malaxe avec la main ; on abandonne le mélange pendant vingt-quatre heures. On décante le suc, et on le remplace par de nouveau suc, en opérant de même pendant dix fois. Quand la graisse a acquis une odeur prononcée de concombre, on la fait fondre au bain-marie, on ajoute un peu d'amidon en poudre (12 gram. pour 500 gram.), on laisse reposer et l'on passe.

Pommade de Desault. Mélange de 32 grammes de pommade rosat ou de cérat non lavé, de 4 grammes de précipité rouge, d'autant d'acétate de plomb, de tuthie, d'alun calciné, et de 60 centigrammes de sublimé.

Pommade de Gondret. Pour la préparer, on fait liquéfier dans un flacon à large ouverture 32 grammes de suif et autant d'axonge ; on ajoute ensuite 64 grammes d'ammoniaque liquide à 25° centés. On bouche le flacon ; on l'agite vivement, et on le tient plongé dans l'eau froide, en ayant soin de l'agiter de temps en temps jusqu'à refroidissement complet.

Pommade de Grandjean. Mélange de cérat et de précipité rouge.

Pommade d'Hellmund. Elle était faite avec une poudre composée de : cinnabre, 16 gram. ; cendres de vieilles semelles et sang-dragon, à 20 centigram. ;

arsenic blanc, 60 centigram. On incorporait 75 milligrammes de cette poudre dans un onguent composé de : onguent de cire, 6½ gram.; baume du Pérou, 4 gram.; extrait de ciguë, 4 gram.; acétate de plomb, 15^r, 30; et laudanum, 60 centigram.

Pommade d'Helmerich. Soufre sublimé, 32 gram.; carbonate de potasse, 16 gram.; graisse, 120 gram.

Pommades iodurées. Pommades composées d'axonge et d'iode de potassium, seul ou associé à l'iode. Lugol en a donné plusieurs recettes, à des degrés différents, qu'on distingue par les nos 1, 2 et 3. Le n° 1 renferme : graisse, 6½ gram.; iode de potassium, 5^{sr}, 20, et iode, 60 centigram. — Le n° 2 contient : graisse, 6½ gram.; iode de potassium, 8 gram., et iode, 90 centigram. — Et le n° 3 : graisse, 6½ gram., iode, 64 gram., et iode, 15^r, 05. On les emploie particulièrement dans le traitement des maladies scrofuleuses, soit en frictions sur les tumeurs, soit pour panser les ulcères.

Pommade de Lyon. On mêle et l'on broie sur le porphyre : oxyde rouge de mercure porphyrisé, 2 gram., et pommade rosat, 52 gram.

Pommade oxygénée ou nitrique. On la prépare avec 500 grammes d'axonge, que l'on fait fondre, et à laquelle on ajoute 64 grammes d'acide azotique à 35° centésim., en remuant sans cesse la masse jusqu'à ce qu'elle entre en ébullition. Elle a été employée contre les maladies de la peau. Elle est jaune, mais elle blanchit et se durcit promptement, aussi convient-il de ne l'employer que tout à fait récente; plus tard on n'a plus qu'une graisse rance, presque privée d'acide azotique.

Pommade au phosphore. Pommade composée de 1 partie de phosphore incorporée dans 50 d'axonge.

Pommade de Régent. Elle est faite (selon le Codex) avec : beurre frais lavé à froid dans l'eau de rose, 12 gram.; camphre, 5 centigram.; acétate de plomb cristallisé et oxyde rouge de mercure, 50 60 centigram., que l'on mêle très exactement.

Pommade à la rose. On la fait avec : 2 parties d'axonge récente, 1 partie de roses rouges récentes et mondées, et 1 partie de roses pâles. On pile les roses, on les met avec la graisse dans une bassine sur un feu doux, et l'on fait bouillir légèrement pendant un quart d'heure. On passe en exprimant fortement; on réitère la même opération avec une nouvelle quantité de roses, et l'on colore la pommade avec 32 grammes de racine d'orcanette pulvérisée.

Pommade soufrée simple. Elle est faite avec : soufre sublimé et lavé, 32 gram., et axonge, 96 gram. Cette pommade s'emploie contre la gale et les dartres légères. Souvent on remplace avec avantage l'axonge par de la pommade de concombre.

Pommade de tuthie. Pommade composée de : tuthie porphyrisée, 32 gram.; beurre lavé à l'eau de rose et onguent rosat, 50 64 gram.

Pommade virginate. Pommade astringente préparée avec : noix de galle, noix de cyprès, écorce de grenade, fleurs de sumac et mastic, 1 partie de chaque, et pommade rosat, 18 parties. Cette pommade est l'onguent astringent de Fernel simplifié. On y faisait entrer autrefois de l'alun, qui ne pouvait agir que comme irritant, et était plus nuisible qu'utile.

POMME. s. f. [*malum*, μᾶλον, all. *Apfel*, angl. *apple*, it. *mela*, *pomo*, esp. *manzana*, *pomo*]. Fruit du pommier, dont les nombreuses variétés sont alimentaires ou servent à la préparation d'une boisson fermentesci-

ble connue sous le nom de *eidre*. — Les botanistes appellent *pomme* un fruit charnu couronné par les lobes du calice, avec lequel l'ovaire était soudé, et renfermant plusieurs loges formées par des valves membraneuses ou ligneuses.

Pomme d'Adam [angl. *Adam's apple*, it. *pomo di Adamo*, esp. *nuez de la garganta*]. Nom vulgaire de la saillie formée par le cartilage thyroïde à la partie antérieure du cou de l'homme.

Pomme d'amour. V. TOMATE.

Pomme épineuse [all. *Stechapfel*]. V. STRAMONIUM.

POMME DE TERRE. s. f. [all. *Kartoffel*, angl. *potato*, it. *pomo di terra*, esp. *patata*]. Racine tuberculeuse du *Solanum tuberosum* (pentand. monogyn., L., solanées, J.), originaire d'Amérique. C'est une des substances qui contiennent le plus de féculé amylic, et qui conviennent le mieux comme aliment. Sa féculé remplace parfaitement l'arrow-root, le tapioca, le sagou et toutes les féculés exotiques, apportées à grands frais et souvent falsifiées. On la mélange souvent à la farine du froment dans la confection du pain. Il suffit, pour l'obtenir, de râper des pommes de terre crues au-dessus d'un vase plein d'eau; la féculé se dépose au fond du vase; on la fait ensuite sécher, et on la réduit en poudre. On retire de la pomme de terre fermentée une eau-de-vie très forte, et l'on convertit facilement sa féculé en un sucre particulier. — La pomme de terre a été récemment attaquée par deux maladies. La première, dite *gangrène sèche*, a sévi en 1830 dans une grande partie de l'Allemagne. Elle consistait dans une transformation progressive du tubercule en une masse dure tachée de brun à l'extérieur et à l'intérieur. Elle a été attribuée par de Martius à un champignon qu'il nomma *Perisporium solani*. La seconde maladie s'est déclarée, en 1845, dans la Hollande et la Belgique, d'où elle s'est propagée rapidement en Angleterre, en France et en Allemagne. Elle est caractérisée par la présence de taches brunes sur les fanes, et par la production, dans les tubercules, d'une matière jaune brun, occupant d'abord la circonférence. On l'attribue, non plus à un champignon microscopique, mais à une altération des matières azotées du tubercule. La récolte doit être faite aussitôt que possible, et les tubercules placés dans des endroits aérés, en tas peu considérables, à travers lesquels on établit des courants d'air à l'aide de paille ou de fagots; ces précautions ne préviennent pas toujours l'altération générale. Changer les variétés, renouveler par des semis, tels sont les deux moyens généralement proposés pour empêcher le retour de la maladie.

POMMELIÈRE. s. f. On nomme ainsi, en médecine vétérinaire, une affection qui peut être considérée comme le premier degré de la phthisie pulmonaire, ou comme la phthisie elle-même, dans l'espèce bovine. V. PHTHISIE.

POMMETTE. s. f. [all. *Oberbaeken*, angl. *cheekbone*, it. *pomello*]. Partie proéminente que présente la face au-dessous de l'angle externe de chaque œil. Elle est formée par un os quadrilatère appelé *os de la pommette* ou *os malaire*.

POMPE POUR L'ESTOMAC [angl. *stomach-pump*]. Instrument pour débarrasser l'estomac des liquides délétères et y injecter de l'eau ou des liquides doux et nutritifs. C'est une pompe aspirante et foulante garnie d'un long tube œsophagien. Pour injecter des liquides, l'extrémité aspirante est placée dans le fluide,

et l'extrémité foulante, munie du tube, est introduite dans l'estomac. Quand on se sert de la pompe stomacale, il est nécessaire de plaquer dans la bouche du patient un morceau de bois percé dans le centre pour le passage du tube. Pour retirer des liquides hors de l'estomac, le tube est attaché à l'extrémité aspirante.

POMPHOLYX, s. m. [*pompholyx*, de *πυφώλιξ*, vésicule; angl. *pompholyx*, esp. *pomfolix*]. Willan a décrit sous ce nom une éruption bulleuse sans fièvre et sans inflammation circonvoisine, double circonstance qui, selon lui, distinguerait le pompholyx du pemphigus. Cette distinction n'est point admise. — On a aussi appelé *pompholyx* [all. *weisses Nichts*] l'oxyde de zinc par sublimation.

POMPHOS ou **POMPHUS**, s. m. [*πυφός*, vésicule]. Pustules eutanées, rouges ou noires, formées par l'épiderme que soulève et tend fortement de la sérosité: telles sont celles de l'urticaire.

POMPOLÉON, s. Variété de bigaradier. V. ORANGER.

PONCIRE, s. f. Variété du *cédrat*. V. ce mot.

PONCTION, s. f. [*punctio*, de *pungere*, piquer; *ζύντασις*, all. *Stich*, angl. *tapping*, it. *paracentesi*, *punctura*]. Opération qui consiste à plonger un trocart ou la lame d'un bistouri au travers des parois d'une cavité naturelle ou accidentelle, dans le but d'évacuer un liquide qui y est épanché ou accumulé (V. PARACENTÈSE). — *Ponction du rumen*. Opération qui consiste à pénétrer dans le rumen au travers des parois abdominales pour faire sortir les gaz distendant cet estomac, dans le cas de tympanite. Les moyens ordinaires ayant échoué contre l'indigestion gazeuse des ruminants, on pratique sur le flanc gauche, à égale distance de la hanche, du cercle cartilagineux des côtes et des apophyses transverses des vertèbres lombaires, une ponction à l'aide d'un gros trocart ordinaire. Brogniez a inventé pour cette opération un instrument qu'il a nommé *gastrotome gazeifère*. Avant l'introduction du trocart, il faut inciser la peau dans une étendue de quelques millimètres. Si la météorisation est produite par une surcharge d'aliments, on pratique dans le flanc du bœuf une incision assez grande pour introduire le bras d'un enfant ou un instrument convenable. Gohier a inventé pour cela des pinces à euiller; et Brogniez, le *gastrotome extracteur d'aliments*.

PONCTUÉ, ÉE, adj. [*punctatus*, all. *gepunktet*, angl. *punctate*]. Marqué de points. — *Vaisseaux ponctués*. Tubes cylindriques des végétaux présentant, à leur surface, de petits enfoncements relevés ou non d'une sorte de bourrelet. Ils sont quelquefois ponctués d'un côté et rayés de l'autre. On les trouve surtout dans les couches ligneuses des dicotylédones, dans les faisceaux des monocotylédones et dans les racines.

PONDÉRABILITÉ, s. f. [de *pondus*, poids; all. *Wägbarkeit*, esp. *ponderabilidad*]. Qualité de ce qui peut être pesé.

PONDÉRABLE, adj. [all. *wägar*, angl. *ponderable*, it. *ponderabile*, esp. *ponderable*]. Dont on peut déterminer le poids.

PONEY, s. m. Nom donné aux bidets de taille peu élevée, propres aux allures rapides et à la selle. En Angleterre, ils constituent une race particulière assez nombreuse. Ceux de France viennent de la Bretagne.

PONGITIF, IVE, adj. [*pungens*, all. *stechend*, angl. *pungent*, it. *pungitivo*]. Se dit de la douleur, quand la partie où elle se fait sentir semble percée par une pointe, comme dans la pleurésie.

PONT DE TARIN [*pons Tarini*]. Couche de substance grise en connexion des deux côtés avec les euisses du cerveau, et formant le lieu perforé du plancher du troisième ventricule.

PONT DE VAROLE [all. *Gehirnbrücke*, angl. *Varolius's bridge*, it. *ponte de Varolio*, esp. *punte de Varolio*]. Grosse éminence saillante à la face inférieure de l'encéphale, qui passe transversalement d'un pédoncule moyen du cervelet à l'autre, et qui repose sur la gouttière basilaire, au-devant de la moelle allongée et du cervelet, derrière les pédoncules du cerveau. Sa partie moyenne offre un sillon longitudinal, dans laquelle passe l'artère basilaire. V. MOELLE ÉPINIÈRE.

PONTÉDÉRIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones voisines des narcissées. Elles habitent les eaux stagnantes d'Amérique, d'Asie et d'Afrique.

POPULITÉ, ÉE, adj. [*poplitæus*, de *poples*, jarret; angl. *popliteal*, it. et esp. *popliteo*]. Qui a rapport au jarret. — *Artère poplitée*. Continuation de la crurale, qui prend ce nom immédiatement après avoir traversé le muscle grand adducteur de la cuisse. Elle s'étend du tiers inférieur de la cuisse au quart supérieur de la jambe, où elle se divise en péronière et tibiale postérieure. — *Muscle poplité* (fémoro-popliti-tibial, Ch.). Muscle qui s'étend du condyle externe du fémur au bord interne et à la ligne oblique du tibia. — *Nerfs poplités*, distingués en *interne* et *externe*. Ils résultent de la bifurcation du sciatique, et se dirigent, l'interne verticalement dans le creux du jarret, où il prend le nom de nerf tibial; l'externe en dehors du péroné, à la partie supérieure de la jambe.

POPULÉUM, s. m. [all. *Pappelsalbe*, esp. *populeon*]. Onguent composé de: bourgeons de peuplier récents, 500 gram.; axonge de pore, 1 kilogram.; feuilles récentes de pavot noir, de belladone, de jusquiame et de morelle noire, à à 128 gram. Il est employé comme calmant; on l'applique sur les tumeurs hémorrhoidales, sur les gerçures du sein, etc.

POPULINE, s. f. [all. *Populin*, angl. *populinc*]. Matière cristallisable trouvée par Braconnot dans les feuilles et l'écorce du peuplier, et accompagnant la sâlicine. Cette substance est blanche, et cristallise en aiguilles avec la plus grande facilité; elle a une saveur sucrée douceâtre; l'eau la dissout très difficilement, mais l'alcool et l'aide acétique la rendent plus soluble. Elle brûle au feu avec flamme, donne par les acides minéraux une poudre résineuse, par l'acide nitrique de l'aide oxalique; enfin, distillée, elle se transforme en partie en acide benzoïque.

PORC, s. m. [*porcus*, *ὄς*, *χῆρας*, all. *Schwein*, angl. *hog*, it. *porco*, esp. *puerco*]. Pour être engraisé, le porc doit être châtré. La truie et le verrat qui ont été employés à la reproduction donnent, même châtrés, des produits médiocres ou mauvais. L'engraissement, pour être complet et rapide, veut des animaux jeunes, en bonne santé et aptes à prendre la graisse; il doit se faire à la porcherie, dans une loge peu étendue, sèche, aérée, propre et défendue contre une lumière trop vive. La nourriture se compose de soupes, d'eaux grasses, de résidus des cuisines et des fabriques, de glands, de châtaignes, de son, de racines cuites, de chair, etc. Elle doit être distribuée au moins quatre fois par jour. Le sel est le meilleur condiment pour exciter l'appétit. V. COCHON.

PORCELAINE, s. f. [all. *Porzellanfeber*]. V. ESSÈRE.

PORCELET, s. m. [*porcellus*, *χαριδίον*, it. *porcello*]. Nom du jeune porc. Sevré et châtré, il prend,

selon son sexe, le nom de *cochon* ou de *coche*; élevé pour la reproduction, celui de *verrat* ou de *truie*. Après sa naissance, le porcelet adopte un mamelon. Quand le nombre des nouveau-nés excède celui de ces organes, on veille à ce qu'aucun d'eux ne soit frustré. Le sevrage se fait à deux mois environ. Les jeunes porcs craignent l'excès de chaleur, l'humidité, le froid, les privations. Il leur faut de l'air, de la liberté et de la propreté. V. COCHON.

PORCHERIE, s. f. [*swile*, all. *Schweinstall*, it. *porcile*]. Habitation destinée aux porcs. Elle doit se composer d'une cour avec réservoir d'eau d'un abord facile et de toits à porcs ou loges. On peut placer dans la même loge plusieurs cochons destinés à l'engraissement; mais il faut toujours tenir en des compartiments distincts la truie et le verrat. C'est une erreur de croire que les porcs vivent impunément dans un air vicié, sur un sol froid et humide; les toits doivent toujours être aérés et secs, et la litière renouvelée.

PORCINES (RACES). Elles sont très variées (V. COCHON). On peut les ramener à cinq classes principales: 1° le type oriental ou de Siam; 2° le type anglo-chinois; 3° le métis; 4° le type à soies blanches ou mêlées; corps court, ramassé, épais, convexe; jambes droites, de longueur moyenne; oreilles droites ou dressées, courtes ou médiocrement longues et peu pendantes; 5° le type de taille élevée. Les anciennes races de l'Angleterre, celles de la Normandie, de la Champagne, de la Lorraine, appartiennent à ce type.

PORE, s. m. [*porus*, du grec *πόρος*, trajet, passage; all. et angl. *Pore*, it. et esp. *poro*]. On appelle *pores* les petits espaces ou interstices hypothétiques qu'on suppose séparer les molécules intégrantes des corps, et qui rendent ces corps perméables. On donnait le même nom à des orifices existants sur toutes les parties du corps vivant; orifices auxquels on attribuait la fonction d'absorber et d'exhaler, mais qui ne sont que les ouvertures des glandes sudoripares.

POREUX, EUSE, adj. [*porosus*, all. *porös*, angl. *porous*, it. et esp. *poroso*]. Dont la surface est percée de trous, comme ceux des vaisseaux des plantes sur une coupe du bois, ou dont les parties sont assez peu liées pour laisser entre elles de notables distances.

PORICIDE, adj. [*poricida*, de *porus*, pore, et *caedere*, couper]. Se dit des péricarpes qui s'ouvrent par des pores au moment de la dissémination.

PORNOGRAPHIE, s. f. [*pornographia*, de *πόρνη*, prostituée, et *γράφειν*, décrire]. Description des prostituées par rapport à l'hygiène publique. V. PROSTITUTION.

POROCÈLE, s. f. [*poroccele*, de *πόρος*, dur, et *κλίση*, hernie; angl. *poroccele*, it. et esp. *poroccele*]. Hernie scrotale dont les enveloppes sont épaissies et comme calleuses.

POROMPHALE, s. f. [*promphalus*, de *πῶρος*, dur, et *ὀμφαλλος*, l'ombilic; it. et esp. *poronfalo*]. Hernie ombilicale compliquée de callosités.

POROSITÉ, s. f. [*porositas*, all. *Porosität*, angl. *porosity*, it. *porosità*, esp. *porosidad*]. Qualité des corps poreux.

POROTIQUE, adj. et s. m. [*poroticus*, de *πῶρος*, dur, cal. durillon; angl. *porotic*, it. et esp. *porotico*]. On donnait autrefois cette épithète à des substances qu'on croyait propres à favoriser la formation du cal.

PORPHYRE, s. m. [*porphyrites*, de *πρρφύρα*, pourpre, parce que le plus beau porphyre est rouge (l'autre espèce est noire); all. *Porphyrt*, angl. *porphyry*, it. et esp. *porfido*]. Le *porphyre* est une sorte

de pierre composée, très dure, susceptible du plus beau poli. — Les pharmaciens appellent *porphyre* une petite table de cette pierre sur laquelle ils placent les substances qui ont besoin d'être très finement pulvérisées; et, pour triturer ces substances, ils se servent d'une petite masse de même matière et de forme conique, nommée *molette*, qu'ils font mouvoir circulairement. Par extension, on a conservé le nom de *porphyres* à ces instruments, lors même qu'ils sont de granit ou de verre; on en fait aussi de marbre, mais ils s'usent trop facilement par le frottement.

PORPHYRHARMINE, s. f. Base extraite des graines de *Peganum harmala*. Elle est d'un beau rouge, et forme avec les acides des sels de même couleur.

PORPHYRINIQUE (ACIDE). Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'euxanthone. Poudre jaune cristalline. (C²⁶H⁵⁰O¹⁹Az³.)

PORPHYRISATION, s. f. [*lavigatio*, all. *Zerreiben*, it. *porfirizzazione*, esp. *porfirizacion*]. Action de broyer une substance pour la réduire en poudre très fine.

PORPHYROXINE, s. f. [angl. *porphyroxin*]. Alcaloïde qu'on suppose exister dans l'opium du Bengale.

PORRACÉ, EEE, adj. [*porraccus*, de *porrum*, poireau; *πρρραειδής*, all. *lauchgrün*, angl. *porraceous*, it. *porracco*]. On donne cette épithète à la bile, aux crachats et aux diverses matières excrémentielles qui ont une couleur verte semblable à celle du poireau.

PORREAU. V. POIREAU.

PORRETTA. Localité au sud de Bologne (Italie), dont une montagne a des sources thermales sulfureuses salines. Il y a des bains.

PORRIGINEUX, EUSE, adj. [*porriginosus*, de *porrigo*, crasse ou teigne; all. *hautkleienartig*, it. et esp. *porriginoso*]. Épithète qu'on a donnée à une espèce de teigne. V. ce mot.

PORRIGO, s. m. [de *porrigere*, étendre; all. *Hautkleie*, angl. *porrigo*, *ringworm of the scalp*, *scald head*, it. *porrigine*, esp. *porrigo*]. Un très grand nombre d'auteurs ont employé le mot *porrigo* comme synonyme de *pityriasis*. D'après Willan, le *porrigo* est une affection contagieuse, caractérisée par une éruption de pustules dites *favus* et *achores*, sans fièvre. Les espèces sont: 1° *Porrigo larvalis*, croûte de lait. C'est presque exclusivement une affection de l'enfance. Au début, le traitement consiste en ablutions et en doux laxatifs, avec des doses altérantes de calomel. Une onction légèrement astringente peut être employée quand la suppuration cesse; et, quand elle a cessé, une pommade au nitrate de mercure est bonne pour légèrement stimuler la peau. La pommade de mercure et les préparations de soufre sont très usitées dans cette affection. — 2° *Porrigo furfurans*. Cette forme commence par l'éruption de très petites pustules achoreuses; l'humeur qui s'en écoule se concrète et se sépare en d'innombrables écailles lamelleuses. Il attaque particulièrement les femmes adultes, et ne doit pas être confondu avec le psoriasis ou le pityriasis, où il n'y a point d'humeur. Traitement: Raser la tête, appliquer durant le stade inflammatoire la pommade de zinc ou d'acétate de plomb avec de fréquentes ablutions; puis, dans l'état d'inaction des légumes, prescrire des pommades stimulantes contenant du nitrate de mercure, de l'acide nitrique, du goudron, de la créosote, du soufre, etc. — 3° *Porrigo lupinosa*. Caractérisé par la formation d'écailles sèches, circulaires, d'un blanc jaunâtre, avec bords élevés, et res-

semblant à des graines de lupin. Elles sont formées, sur de petits groupes séparés de pustules achoreuses, par la concrétion du fluide qui en sort. Cette forme est ordinairement de longue durée. Traitement: Laver avec l'eau et le savon, ou une faible solution de potasse ou d'acide chlorhydrique; cela fait, mettre en usage la poudre du *cocculus indicus* (4 gram. pour 30 gram. de graisse), puis quelque pommade stimulante. — 4° *Porrigio scutulata* [angl. ring-worm of the scalp] (V. TRICHOPHYTON). Il commence par des groupes de petites pustules jaunes, qui s'ouvrent bientôt; et se forme des croûtes sur chaque groupe. Ces groupes sont séparés et d'une figure irrégulièrement circulaire. Cette forme est extrêmement rebelle; elle survient chez des enfants cachectiques. Le traitement est à peu près comme dans le *porrigio furfurans*. Une pommade au calomel sera trouvée fort utile, de même que des lotions avec une solution contenant 30 à 50 centigrammes de nitrate d'argent. — 5° *Porrigio decalvans* (V. MICROSPORON). Cette singulière variété ne présente rien autre que des places de calvitie simple, d'une forme plus ou moins circulaire, sur lesquelles il ne reste pas un seul cheveu. La surface du cuir chevelu en ces places est unie, luisante et remarquablement blanche. Il est probable, quoique non établi, qu'il y a eu une éruption de petits achores à la racine des poils, achores qui ne sont pas persistants, et qui ne versent pas d'humeur. Le fait est qu'on a observé le *porrigio decalvans* dans de grandes réunions d'enfants où régnaient les autres formes du porrigio. Mais on l'a observé aussi en des cas où aucune trace de communication ne pouvait être retrouvée. Le seul traitement dont on ait retiré quelque fruit dans cette affection obstinée est de raser la tête, et d'y appliquer des liniments et des pommades stimulantes, jusqu'à ce que les nouveaux cheveux aient pris l'apparence normale. — 6° *Porrigio favosa*. C'est le favus. V. FAVUS.

PORTE, s. f. [*porta*, πύλη, all. *Pforte*, angl. et it. *porta*, esp. *puerta*]. On donne le nom d'*éminences portes* à deux saillies de la face inférieure du foie qui bornent, l'une en devant, l'autre en arrière, le sillon transversal. La première est large et superficielle; la seconde, plus considérable, est aussi appelée *petit lobe du foie*, ou *lobe de Spigel*. — *Sillon de la veine porte*, ou *sillon transversal*. Sinuosité profonde qui loge le sinus de la veine porte. — *Appareil porte* (*vaisseaux portes* ou de *petite circulation*). On donne ce nom à toutes les parties de l'appareil circulatoire dans lesquelles le sang marche des capillaires d'un organe vers les capillaires d'un autre organe. Il y en a un d'annexé à chacun des appareils de la vie de nutrition, et non pas seulement un pour l'appareil digestif. Chacun d'eux présente comme annexe une ou plusieurs des glandes dites vasculaires ou sans conduit excréteur, qui jusqu'à présent n'ont été rattachées à rien. Ce sont: 1° *L'appareil porte intestinal* ou *hépatique*, qui a pour annexe la *rate*, que ses petites vésicules avec épithélium nucléaire rapprochent des autres glandes vasculaires, et dont le sang de retour est versé dans la veine porte. La rate a en outre un autre usage qui lui est spécial, celui de servir de *diverticulum*. Cet appareil est encore appelé: *système de la veine porte*, ou *système veineux abdominal*. C'est un petit appareil à sang noir placé dans l'abdomen et résultant de deux ordres de vaisseaux bien distincts réunis par un tronc commun. De ces deux ordres de vaisseaux, l'un a son origine dans tous les organes renfermés dans la cavité abdominale (excepté les reins, la vessie et l'utérus):

ses ramifications reçoivent le sang de la rate, du mésentère, de l'estomac, de l'intestin, et se réunissent en deux branches principales (les veines splénique et mésentérique supérieure ou grande mésentérique), qui se réunissent également pour former le tronc de la veine porte. Ce tronc remonte obliquement de gauche à droite, et un peu en arrière vers le foie: il est placé d'abord derrière l'extrémité droite du pancréas et la seconde portion du duodénum; et, parvenu dans le sillon transversal du foie, il se partage en deux branches qui se séparent en formant avec lui un angle à peu près droit, et constituent ainsi une espèce de canal que l'on a appelé *sinus de la veine porte*. La branche droite de cette bifurcation pénètre dans le grand lobe du foie et s'y ramifie. La branche gauche se porte horizontalement à gauche, jusqu'au sillon de la veine ombilicale, dont elle n'est que la continuation chez le fœtus; elle s'enfoncé ensuite dans le lobe gauche du foie, où elle se divise à l'infini, et de telle sorte que chacun de ses rameaux se divise toujours en deux ramifications sculelement, dont l'une plus grosse que l'autre. La *veine porte* représente donc un arbre vasculaire dont les radicules sont dans les intestins, dont les ramuscules sont dans le foie, et dont le tronc, intermédiaire aux unes et aux autres, n'a guère que 11 à 14 centimètres de longueur chez l'adulte. De là le nom de *veine porte abdominale* donné à la portion intestinale de ce système, et celui de *veine porte hépatique*, sous lequel on désigne souvent sa portion destinée au foie, portion qui commence au sinus et qui distribue dans cet organe, à la manière des artères, le sang que lui transmet la portion abdominale. Cette disposition, si différente de celles des autres parties du système veineux, et le volume considérable de la veine porte, comparativement à celui de l'artère hépatique, ont fait supposer que cette veine devait jouer un rôle important dans la sécrétion biliaire. Lorsqu'on suit, dans le foie, la veine porte, on voit qu'elle se divise, comme une artère, en rameaux de plus en plus petits, communiquant avec les veines sus-hépatiques et avec la veine cave inférieure de deux façons, tantôt par un système capillaire, tantôt, au contraire, en s'abouchant directement dans le tronc de la veine cave ou des veines sus-hépatiques. Cette disposition est très manifeste et se voit très bien à l'œil nu sur un certain nombre de branches qui se détachent de la veine porte aussitôt que ce tronc vasculaire a pénétré dans le foie. Ces branches vasculaires, qui se dirigent transversalement de gauche à droite et de bas en haut, fournissent, chez le cheval et chez le mouton, un certain nombre de rameaux qui s'épuisent en traversant la substance hépatique, tandis que d'autres passent directement sur la face extérieure de la veine cave où ils se distribuent d'une manière singulière et tout à fait insolite. En effet, ces ramifications épanouies sur la face extérieure de la veine cave présentent, au premier abord, l'aspect d'un riche réseau de *vasa vasorum*; mais, en y regardant de plus près, on constate que beaucoup de ces rameaux, au lieu de se subdiviser en capillaires, s'enfoncent brusquement pour communiquer avec la cavité de la veine cave inférieure. La conséquence de ces faits anatomiques est que le système de la veine porte et celui de la veine cave communiquent directement, de telle sorte qu'une partie du sang de la veine porte peut passer dans le système veineux général sans traverser le tissu capillaire du foie. Dans l'homme, ces anastomoses vasculaires entre la veine porte et la veine cave paraissent

moins développées, mais elles peuvent s'hypertrophier dans certains cas morbides et devenir alors très volumineuses et très visibles. M. Vella en a récemment cité un cas. Chez les oiseaux, il y a une anastomose volumineuse entre la portion mésentérique de la veine porte et la veine cave, ce qui fait que, dans certaines conditions, une partie du sang de la veine porte intestinale peut arriver au cœur sans traverser le foie. — 2° L'appareil porte rénal, qui n'a de vaisseau spécial que chez les poissons, batraciens et reptiles, et même aussi chez les oiseaux, tandis que, chez les mammifères, la veine cave a deux usages, celui de porter le sang au cœur et de le rapporter par reflux au rein, en jouant alors le rôle de *veine porte rénale* indirecte. Ce rôle de la veine cave comme appareil porte rénal ne pouvait être reconnu avant les découvertes de Cl. Bernard sur ce reflux de sang vers le rein à certains moments, pendant la digestion, par exemple, surtout lorsque l'estomac est distendu par les aliments. Ce fait rend compte de la rapidité avec laquelle, chez beaucoup de personnes dont les urines sont habituellement plus ou moins chargées d'urate de soude, on voit, après le repas, varier l'état limpide ou trouble de cette humeur; car, contrairement aux hypothèses chimiques qui règnent encore, cet état dépend de la composition immédiate du sang qui arrive au rein, et de sa nature veineuse ou artérielle, mais non d'une lésion du parenchyme rénal. Ce fait rend compte également des variations d'acidité normales ou pathologiques de l'urine, selon les heures du jour ou l'état de la circulation. La veine cave, de même que les veines sus-hépatiques, offre une structure musculaire extrêmement prononcée. Dans toute sa portion qui est contiguë au foie, la veine cave postérieure offre un calibre plus considérable, et ses parois acquièrent en ce point une grande épaisseur, à cause de l'existence d'une couche musculaire très forte. Les fibres musculaires sont surtout longitudinales, et elles forment des faisceaux rougeâtres placés parallèlement les uns aux autres. Avant d'entrer dans le foie, et après en être sortie, les parois de la veine cave sont beaucoup plus minces et offrent une structure tout à fait différente. Dans les veines sus-hépatiques, comme sur la veine cave, les fibres sont longitudinalement disposées et constituent de petits faisceaux rougeâtres parallèles très apparents. Examinée au microscope, la couche musculaire considérable qui double la veine cave et les veines sus-hépatiques est composée de fibre-celles non striées. Les parois de la veine porte hépatique ne présentent aucune disposition musculaire semblable. L'homme, le mouton, le chien, le lapin, etc., offrent la même structure musculaire de la veine cave inférieure et des veines sus-hépatiques que le cheval, seulement à un degré moins prononcé. Il est remarquable que c'est chez les chevaux coureurs que cet appareil musculaire a son summum de développement. Les *capsules surrénales* et organes analogues qui accompagnent toujours le rein sont les glandes vasculaires annexées à cet appareil porte, et le sang qui en vient est nécessairement reporté dans le rein, puisqu'il tombe dans cette veine, qui joue, par rapport à lui, le rôle de *vaisseaux portes*. — 3° L'appareil porte pulmonaire, ou petite circulation proprement dite, qui a les caractères généraux des précédents chez les mollusques céphalés et acéphalés, et qui présente une plus grande complication chez les céphalopodes et vertébrés, par interposition du cœur

droit entre les veines caves supérieures et l'artère pulmonaire ou branchiale, mais qui ne porte toujours que du sang noir vers le poumon, et, comme les autres, du sang modifié vers le cœur artériel. Il a le *thymus* et la *thyroïde* pour glandes annexées, organes dont le sang de retour arrive aussi nécessairement au poumon seul, puisque, tombant dans la veine cave supérieure ou ses aboutissants, il va à l'oreillette, puis au ventricule droit. — 4° Les *vaisseaux lymphatiques*, qui sont en quelque sorte un *appareil porte* pour l'appareil circulatoire général, et dans lesquels, comme pour les autres appareils portes, le liquide marche des extrémités vers le cœur, par *vis à tergo*, par trop-plein. Cet appareil ne se jette par un long détour dans les veines sous-clavières que chez les animaux dont le sang reflue vers le rein par la veine cave inférieure (autrement cela aurait conduit à l'expulsion du chyle par les urines), tandis que, chez ceux qui ont une veine porte rénale spéciale, il se jette dans la veine cave inférieure, presque immédiatement au-dessus du rein. L'appareil porte lymphatique a pour glandes vasculaires les ganglions ou *glandes lymphatiques*, dont le produit retombe dans le courant, et va nécessairement au sang. Toutes ces glandes versent sans doute chacune un produit, un principe immédiat spécial, dans le sang porté à l'organe principal auquel elles sont annexées. De même que le sang qui entre dans le foie n'a pas le sucre qui contient le sang qui en sort, de même aussi on trouvera que c'est au tissu des glandes vasculaires qu'il faut rapporter la fabrication des principes qu'on découvrira certainement dans le sang qui en sort, et qu'elles y ont versés comme le foie verse du sucre. V. SACCHARIFICATION.

PORTE-AIGUILLE, s. m. [all. *Nadelhalter*, it. *porta ago*, esp. *porta agujas*]. Instrument dont on se sert pour tenir plus solidement les aiguilles et leur donner plus de longueur, lorsqu'elles sont si fines et si petites qu'on ne saurait les saisir avec les doigts, ou lorsqu'il s'agit de pratiquer des sutures dans les parties où les doigts du chirurgien ne sauraient pénétrer ou manœuvrer avec facilité. C'est une tige d'acier ou d'argent, longue de 5 à 6 centimètres, fendue dans presque toute sa longueur en deux branches, pour former une espèce de pincette qui se ferme par le moyen d'un anneau coulant. Chaque branche est creusée longitudinalement pour loger la tête de l'aiguille; elles se tiennent écartées par leur propre ressort; elles se rapprochent et serrent l'aiguille quand on glisse l'anneau en avant. Le manche de la tige est creux, et garni dans sa cavité de trous semblables à ceux d'un dé à coudre, pour pousser l'aiguille en cas de besoin.

PORTE-BOUGIE, s. m. [all. *Bougieleiter*, esp. *porta candelillas*]. Canule d'argent semblable à celle du trocart, excepté qu'elle est plus longue. Cet instrument sert à conduire les bougies dans l'urèthre pour le dilater.

PORTE-CAUSTIQUE, s. m. [esp. *porta-caustico*]. Instrument dont on se sert pour porter un caustique dans le canal de l'urèthre et le mettre en contact avec les rétrécissements qu'il s'agit de détruire, sans toucher aucun autre point des parois du canal.

PORTE-LACS, s. m. [esp. *porta-lazos*]. Instrument imaginé par divers accoucheurs pour porter des lacs sur les membres du fœtus jusque dans l'intérieur de l'utérus, en certains cas où il est nécessaire de faire la version du fœtus.

PORTE LOUPE, s. m. On est obligé d'avoir les deux mains libres pour examiner les objets à la loupe ou plus souvent pour disséquer sous la loupe ; pour cela, il faut que cet instrument soit fixé et puisse cependant être tourné en tous sens. Le porte-loupe le plus commode est celui de Strauss. Il est composé d'un pied quadrilatère de laiton, surmonté, à ses extrémités, de deux supports, l'un droit, l'autre courbe ; une tige articulée et susceptible de se démonter joue autour d'un centre représenté par un genou articulé, qui surmonte le support courbe. Cette tige porte à son extrémité fixe un anneau que l'on fait glisser à volonté sur la tige droite, de manière à faire monter ou descendre l'extrémité libre de la tige autour du genou. Cette extrémité porte une pince serrant par un anneau à coulisse ; elle est susceptible de s'élargir beaucoup, de manière à pouvoir saisir le manche de toute espèce de loupe, ou celui de diverses sortes d'anneaux que l'on achète tout faits, ou que l'on fait soi-même avec du fil de fer, pour supporter, soit des loupes d'horloger, soit des *doublets*. V. LOUPE.

PORTE-MÈCHE, s. m. [all. *Mecheträger*, esp. *porta lechino*]. Tige d'acier ou d'argent, longue de 13 à 16 centimètres, boutonnée à l'une de ses extrémités et légèrement bifurquée à l'autre, avec laquelle les chirurgiens portent des mèches de charpie au fond des plaies profondes qu'ils veulent tenir dilatées. On engage dans sa bifurcation la partie moyenne d'une longue charpie qu'on rabat de chaque côté de la tige, de manière à l'envelopper. Après avoir enduit cette charpie d'un corps gras, on place le bouton du porte-mèche dans la paume de la main, où il est retenu par l'annulaire et le petit-doigt ; le pouce et le doigt du milieu saisissent et tendent la mèche, et l'indicateur, allongé sur la tige, sert à en diriger l'introduction. L'instrument est ensuite retiré, et la tente ou la mèche est laissée en place.

PORTE-MOXA, s. m. [all. *Moxaring*, esp. *portamoxas*]. Instrument avec lequel les chirurgiens tiennent le moxa appliqué sur la partie qu'ils veulent cautériser. Le *porte-moxa de Larrey* est un anneau métallique isolé de la peau par trois petits supports de bois d'ébène, et auquel est adapté un long manche. La plupart des chirurgiens se servent simplement d'une pince à anneau.

PORTE-NOEUD, s. m. [esp. *porta-nodos*]. Instrument destiné à porter une ligature autour du pédicule d'une tumeur polypeuse. — Le *porte-nœud de Desault*, qui a fait oublier tous les autres, se compose de deux instruments : 1° Une canule d'argent d'environ 19 centimètres de longueur, et 3 millimètres de diamètre, légèrement recourbée pour s'adapter à la forme convexe du polype ; son extrémité inférieure est garnie de deux anneaux qui servent, soit à faciliter l'opération, soit à arrêter le fil, à l'instant où l'on porte la canule dans le vagin ; l'autre extrémité est terminée par un bouton ovoïde creusé en entonnoir, et dont les parois sont lisses et arrondies. 2° Une canule d'argent longue de 13 à 16 centimètres, renfermant une tige d'acier bifurquée supérieurement, et terminée par deux demi-anneaux, formant un anneau complet lorsque les deux branches sont rapprochées ; sur l'autre extrémité de la tige est une échancrure destinée à arrêter l'un des chefs de la ligature pendant une partie de l'opération. Pour se servir de ces porte-nœuds, on pousse la canule de bas en haut sur les branches de la tige ; ces branches, que leur élasticité tenait écartées,

se rapprochent comme il vient d'être dit ; on passe, dans l'anneau qu'elles forment un des chefs d'une ligature, qu'on fixe à la partie échancrée de la tige ; on engage ensuite le second chef de la ligature dans la canule recourbée, et on l'arrête à l'un des anneaux qui se trouvent à son extrémité inférieure, après avoir rapproché les deux instruments l'un contre l'autre. Ceux-ci étant ainsi disposés, on fait parcourir à la canule recourbée la circonférence de la tumeur polypeuse, et l'on embrasse son pédicule dans la ligature. Bichat, et plus tard Dubois, ont modifié cet instrument ; mais les changements faits par Dubois ont seuls été adoptés. Son porte-nœud consiste en deux canules d'argent, droites, plus longues et plus fortes que celle de Desault, recevant chacune une tige d'acier de 33 centimètres de long sur 5 millimètres de diamètre, fendue de même à son extrémité, de manière à former deux branches terminées par deux demi-anneaux ; l'extrémité opposée porte un cliquet qui s'abaisse par l'effet d'un petit ressort, et qui s'oppose à ce que l'élasticité des branches fasse redescendre la canule d'argent. V. SERRE-NOEUD.

PORTE-OBJET, s. m. [all. *Objecttraeger*]. Désigne : 1° les lames de verre sur lesquelles on place les objets à étudier par *transparence* ou *lumière transmise* avec le microscope ; 2° des lames de verre coloré ou non, des lames de cire, de bois, de liège, etc., qui servent à porter ou à fixer les objets qu'on examine au microscope à l'aide de la *lumière réfléchie* ; 3° quelquefois on appelle *porte-objet du microscope* la platine (V. ce mot) même de cet instrument sur laquelle on place le porte-objet proprement dit.

PORTE-PIERRE, s. m. [all. *Höllensteinhalter*, esp. *porta-piedra*]. Instrument semblable à un porte-crayon et destiné à tenir la pierre infernale.

PORTE-SONDE, s. m. [all. *Sondenleiter*, esp. *portasonda*]. Instrument analogue à un court porte-crayon, dont on se sert dans l'opération de la fistule lacrymale selon le procédé de Laforest, pour fixer la sonde et la porter plus facilement dans le canal nasal.

PORTÉE, s. f. [all. *Tracht*, *Brut*, angl. *brood*, *litter*, it. *portato*]. Somme des petits qu'un être organisé femelle produit à la fois. Temps nécessaire pour que la série des changements provoqués par un seul et même acte de génération s'accomplisse. Ce terme n'est employé qu'en parlant des animaux.

PORTUGOS ou **PORTUBUS**. Province de Grenade (Espagne). Eau acidule : acide carbonique, hydrochlorate de magnésie, carbonate de fer. Bonne contre l'asthme, les palpitations, les hydropisies, les obstructions, l'ictère, la diarrhée, les fièvres intermittentes et les vieux ulcères.

PORTULACÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, à laquelle le *pourpier* (*Portulaca*) a donné son nom.

POSITIF, **IVE**, adj. [*positivus*, all. *positiv*, angl. *positive*, it. et esp. *positivo*]. Dans l'hypothèse de Franklin, qui regardait le fluide électrique comme un être simple, on disait qu'un corps passait à l'état positif quand il recevait de dehors une certaine quantité de fluide, qui s'ajoutait à celle qu'il possédait déjà, comme il arrive au verre par l'effet du frottement. Dans celle de Symmer, qui suppose le fluide naturel composé de deux autres, l'un de ceux-ci s'appelle *positif* ou *vitré*. Dans la pile galvanique, les disques de zinc sont les *éléments positifs*, et l'extrémité terminée par un disque de zinc est le *pôle positif*. V. PILE.

POSITION, s. f. [all. *Stellung*, esp. *posicion*]. Les accoucheurs nomment ainsi les rapports particuliers, avec divers points de l'entrée du bassin, d'une région quelconque du fœtus qui se présente au détroit abdominal.

POSITIVE (PHILOSOPHE). Comme la philosophie positive exerce déjà et doit surtout exercer une grande influence sur la culture des sciences, il n'est pas hors de propos d'en donner ici une esquisse. En opposition avec les philosophies théologiques et métaphysiques, et justement en raison de l'impuissance où elles ont été de donner jamais la démonstration de leurs principes, la philosophie positive renonce à toute recherche de l'absolu, quelque forme qu'il prenne, soit par rapport à l'origine des choses, soit par rapport à leur fin ou but; elle est donc toujours relative. Distinguant les connaissances abstraites des connaissances concrètes (les premières sont seules du domaine de la philosophie), elle range tout le savoir humain sous six chefs ou sciences qui se suivent et s'enchaînent : 1° la *mathématique*, la plus ancienne de toutes et la plus simple; 2° l'*astronomie*, qui dépend de la mathématique; 3° la *physique*, qui dépend de la mathématique et de l'astronomie; 4° la *chimie*, qui dépend de la physique; 5° la *biologie*, qui dépend de la chimie surtout, et aussi de la physique; 6° la *sociologie* (V. ce mot), ou science sociale, ou histoire, qui dépend de la biologie. Tel est le vaste ensemble trouvé par M. Auguste Comte, ensemble qui, par soi seul, est pour l'esprit l'enseignement le plus fécond et la direction la plus sûre. La *sociologie* (V. ce mot), sixième science, lui doit aussis ses premiers fondements; et ce n'est, en effet, qu'après l'avoir créée, qu'il a pu construire le cycle entier de la science ou philosophie: car, comme on voit, grâce à cette immense découverte, le circuit du monde intellectuel est fait, comme le fut jadis celui du globe terrestre par Vasco de Gama et Magellan. Tout est embrassé par là, tout, depuis les premières spéculations mathématiques et les phénomènes inorganiques jusqu'à ceux du monde organisé et des sociétés. V. PHILOSOPHIE.

POSITIVITÉ, s. f. [all. *Positivität*, esp. *positividad*]. État d'un corps qui manifeste les phénomènes de l'électricité positive.

POSOLOGIE, s. f. [*posologia*, de *ποσόν*, quantité, et *λόγος*, discours; all. *Posologie*, angl. *posology*, esp. *posologia*]. Indication des doses auxquelles les divers médicaments doivent être administrés, eu égard à l'âge, au sexe, à la constitution, etc. V. DOSE.

POSSÉDÉ, ÊE, adj. et s. [*dæmoniæcus*, *δαμονιæζής*, all. *besessen*]. On a donné le nom de possédé à des individus qui étaient en proie à des accidents nerveux très variés, toujours fort bizarres, et que, dans l'ignorance où l'on était de la nature de ces affections, on supposait tenus, possédés par un démon. Maintes fois les exorcismes, les cérémonies religieuses, les attouchements ou la parole d'un personnage renommé par sapienté ou pour sa puissance surnaturelle, ont suffi pour guérir de telles maladies. La possession rentre dans la catégorie des *maladies religieuses*. V. ce mot.

POSTHITE, s. f. [de *πρόθη*, prépuce; it. *postite*, esp. *postitis*]. Inflammation du prépuce.

POT FÊLÉ (BRUIT DE). Bruit qu'on entend par la percussion quand il y a dans le poumon une caverne ne communiquant avec les bronches que par une ouverture étroite.

POTASSE, s. f. [*alkali fixe végétal*, *kali*, *hydrate de potassium* ou *protoxyde de potassium hydraté*;

potassa, all. *Pottasche*, angl. *potash*, *vegetable alkali*, it. *potassa*, esp. *potasa*]. Alkali qu'on obtient en faisant bouillir dans beaucoup d'eau la potasse du commerce avec de la chaux non carbonatée, filtrant à travers une toile, faisant évaporer à siccité, puis fondant le résidu, qui est de la *potasse à la chaux*, ou *potasse à cautère*; versant sur cette pierre de l'alcool à 40°, qui ne dissout que la potasse pure, et évaporant la dissolution alcoolique dans des vaisseaux clos: le produit est alors nommé *potasse à l'alcool*. La potasse pure est blanche, inodore, solide, d'une saveur âcre et caustique; elle absorbe avec avidité l'humidité de l'air et son acide carbonique; elle verdit fortement les couleurs bleues végétales, et rétablit la couleur bleue du papier de tournesol rougie par un acide; elle fait avec l'acide oxychlorique un sel insoluble dans l'alcool; un sel jaune à peine soluble, avec le chlorure de platine; elle se dissout dans l'eau, les huiles fixes, les graisses et l'alcool, et détruit avec rapidité la plupart des tissus animaux. C'est en vertu de cette dernière propriété qu'elle est employée comme caustique, à l'état de *potasse à cautère*. — La *potasse du commerce*, que l'on obtient en incinérant une grande masse de végétaux sur un endroit du sol abrité des vents, lessivant la cendre, faisant évaporer les liquides à siccité, et calcinant le résidu dans un fourneau à réverbère, n'est point de la potasse pure ni du carbonate de potasse, mais un composé de carbonate et de sulfate de potasse, de sulfure et de chlorure de potassium, de silice, d'alumine, d'oxyde de fer et de manganèse.

POTASSIUM, s. m. [*potassium*, all. *Kalimetall*, *Kalium*, *Potassium*, angl. *potassium*, it. *potascio*, esp. *potasio*]. Métal découvert en 1807 par Davy. Il est solide, très ductile, brillant, plus mou que la cire et plus léger que l'eau, qu'il décompose avec chaleur et en enflammant l'hydrogène; projeté sur un bain de mercure, à l'air, il s'y amalgame en tournoyant, sans produire de lumière ni d'explosion, comme le sodium. On l'a obtenu d'abord par la pile. Mais aujourd'hui c'est en décomposant la potasse pure à l'alcool par le fer chauffé très fortement et dans des appareils convenables, qu'on se le procure. On le conserve à l'abri de l'air et de l'humidité, dans de l'huile de naphte ou de l'huile volatile de copahu.

POTENCE, s. f. Appareil propre à mesurer la taille des animaux. Il se compose essentiellement d'une large règle portant une échelle divisée en décimètres, centimètres et millimètres, et d'une petite pièce de bois faisant avec la première un angle droit et glissant sur elle à frottement.

POTENTIEL, ELLE, adj. [*potentialis*, du mot latin *potentia*, puissance; all. *potentiell*, angl. *potential*, it. *potenziale*, esp. *potencial*]. Se dit des substances qui, quoique très énergiques, n'agissent que quelque temps après leur application, comme les alcalis caustiques qu'on nomme *cautères potentiels*.

POTENTILLE, s. f. [*Potentilla*, L., icosandrie polygynie, L., rosacées, J.; all. *Fingerkraut*, angl. *silver weed*, *wild tansy*, *cinquefoil*, ou *five leaved grass*, it. *potentilla*]. Genre de plantes dont deux espèces sont légèrement astringentes: 1° l'*argentine* (*Potentilla anserina*); 2° la *quintefeuille* (*Potentilla reptans*, L.). V. ces mots.

POTION, s. f. [*potio*, de *potare*, boire; all. *Trank*, angl. *potion*, *draught*, it. *pozione*, esp. *poçion*]. Médicament liquide qu'on n'administre en général que par cuillerées. On pourra mettre au nombre des

potions: les *loochs*, potions gommeuses tenant en suspension une huile très divisée; les *juleps*, potions transparentes et d'un goût agréable, composées d'eaux distillées et de sirops; et les *médecines*, potions purgatives composées de séné, de manne, de sulfate de soude ou de magnésie, etc. Mais les médicaments auxquels on donne plus ordinairement le nom de *potions* ne sont souvent qu'un simple mélange de sirops et d'eaux distillées ou d'infusés végétaux, dont les quantités sont calculées de manière que la potion ne soit, au total, que de 160 grammes. Si l'on prescrit d'y ajouter de l'éther, il faut ne le mettre qu'au moment de boucher la bouteille; et si la potion contient un infusé végétal, il faut attendre que ce dernier soit complètement refroidi pour éviter la volatilisation de l'éther. S'il doit entrer dans la potion des extraits, des électuaires, il faut les mélanger avec soin dans un mortier de marbre ou de porcelaine. Les teintures alcooliques résineuses doivent être mélangées d'abord avec les sirops; on y ajoute ensuite peu à peu les eaux distillées, les décoctés ou les infusés, etc., afin que la résine soit divisée le plus possible. Le camphre, l'ammoniaque, doivent être d'abord dissous avec un peu de jaune d'œuf; mais le camphre peut aussi se pulvériser à l'aide de quelques gouttes d'alcool, et se diviser ensuite dans la potion au moyen de quelques grains de gomme adragant.

Potion antiémétique de Rivière, ou potion gazeuse. Elle est composée, selon le Codex: de sirop de limon, 32 gram.; de suc de citron, 16 gram.; d'eau commune, 96 gram.; et de bicarbonate de potasse, 2 gram., mêlés dans une fiole que l'on se hâte de boucher. Dans certains cas, on prépare cette potion avec: eau commune, 64 gram.; eau de menthe poivrée, 32 gram.; bicarbonate de soude cristallisé, 2 gram.; sirop d'écorce de citron, 16 gram. On la fait avaler par moitié, en donnant aussitôt après, chaque fois, une cuillerée à café (8 gram.) de suc de citron; et de cette manière l'effervescence a lieu dans l'estomac même.

Potion aromatique dite potion cordiale. Elle est composée: de sirop d'aïllet, 32 gram.; alcoolat de cannelle, 12 gram.; confécion d'hyacinthe, 8 gram.; eau de menthe poivrée, 64 gram.; et eau de fleur d'oranger, 64 gram. On mélange les eaux distillées, l'alcoolat et le sirop, et l'on délaie ensuite dans la liqueur la confécion d'hyacinthe.

Potions purgatives (vulgairement médecines). La *potion purgative* du Codex est composée de: feuilles de séné mondées, 8 gram.; sulfate de soude, 16 gram.; rhubarbe choisie, 4 gram.; manne en sortes, 64 gram.; eau bouillante, 90 ou 120 gram. On met dans un pot de faïence le séné et la rhubarbe, et l'on verse dessus l'eau bouillante. Après un quart d'heure d'infusion sur les cendres chaudes, on ajoute la manne et le sel. Lorsqu'il sont fondus, on passe et l'on exprime. On peut aromatiser avec 10 à 12 gouttes d'alcoolat de citron. — *Potion purgative à la résine de jalap* (looch purgatif). On triture dans un mortier résine de jalap 60 centigr., et huile d'amandes douces, 120 centigr.; on ajoute: gomme adragant, 30 centigr. (ou bien le tiers d'un jaune d'œuf), et lait d'amandes 96 gram., qu'on ne verse que peu à peu, en mêlant exactement à mesure. On prépare de même des potions purgatives avec la résine de scammonée. — *Potion purgative au jalap.* On triture 60 à 180 centigr. de poudre de jalap avec: sirop de fleur de pêcher, 32 gram., et l'on ajoute: eau pure, 32 gram.; eau de fleur d'oranger,

de menthe ou de citron, 4 gram. Il faut agiter la bouteille en prenant la potion. — *Potion purgative à l'huile de ricin.* On mêle: huile de ricin, 48 gram.; sirop de limon, 32 gram.; eau de menthe poivrée, 16 gram. Il faut agiter la bouteille. Ou bien on mêle, dans un mortier de marbre, un jaune d'œuf avec: sirop de fleur de pêcher, 32 gram.; on ajoute peu à peu huile de ricin, 16 gram., et, quand on l'a mêlée parfaitement, on délaie peu à peu avec eau commune, 32 gram.

POTIRON, s. m. [*Cucurbita pepo*, all. *Pfebe*, angl. *pumpion*]. Espèce de courge qui a quelquefois un volume énorme et dont la chair est un aliment adoucissant. Ses semences sont au nombre des quatre semences froides majeures. Comme elles sont les plus grosses, et qu'on peut les avoir fraîches pendant la moitié de l'année, ce sont celles qu'on emploie le plus ordinairement.

POTT (MALADIE DE). V. MAL VERTÉBRAL.

POU, s. m. [*pediculus*, gr. $\rho\acute{\epsilon}\iota\varsigma$, all. *Laus*, angl. *louse*, it. *pidocchio*, esp. *piojo*]. Genre d'insectes aptères parasites, dont trois espèces se rencontrent chez l'homme: le *pou de tête*, le *pou de corps* et le *pou du pubis*. Le *pou de tête* (*Pediculus capitis*) est cendré, avec les lobes ou découpures de l'abdomen arrondies. Le *pou de corps* (*Pediculus vestimentorum* seu *corporis*) est d'un blanc sans taches, avec les découpures de l'abdomen moins saillantes que celles du pou de tête. Le *pou du pubis* (*Pediculus pubis*, vulgairement *morpion*) a le corps arrondi et large, le corsclet très court, se confondant avec l'abdomen, les quatre pieds postérieurs très forts. Les *poux* ont la bouche tubulaire, située à l'extrémité antérieure de la tête, et disposée en suçoir. Leurs œufs (*lentes*) éclosent au bout de cinq ou six jours, et les petits arrivent en huit à dix jours à l'âge adulte; ils se multiplient avec une telle rapidité, que deux individus suffisent pour en produire 18,000 en moins de deux mois (V. PHTHIRIASÉ). Les soins de propreté suffisent ordinairement pour détruire les poux de la tête; les autres moyens qu'on a proposés ont tous quelques inconvénients. Il en est un, infailible et fort simple, qui consiste à huiler largement les cheveux; le corps gras tue les poux en bouchant leurs trachées et les asphyxiant. Les frictions avec l'essence de térébenthine tuent assez rapidement toutes les espèces de poux. On peut cependant faire quelques lotions avec une décoction de petite centaurée, ou bien avec une solution alcaline dans laquelle on a fait infuser une petite quantité de semence de staphisaigre. Quelquefois on fait de légères frictions avec un peu d'onguent mercuriel. Pour se débarrasser des poux du corps, il suffit de quelques bains sulfureux ou de fumigations sulfureuses. On détruit le pou du pubis par des frictions mercurielles sur les parties où ils se sont développés, ou par des lotions avec l'essence de térébenthine, ou une décoction de tabac dans la proportion de 60 grammes pour un litre d'eau; lotions qui ont l'avantage de ne pas excorier la peau. Les bains sulfureux répétés les détruisent également, mais moins vite. Le volume des poux du pubis peut varier depuis celui d'un point imperceptible jusqu'à 1 millimètre de diamètre et plus. Ils peuvent repulluler souvent après le traitement, soit parce qu'il en est resté de cachés dans les plis de l'anus, soit parce qu'il en est demeuré dans les vêtements.

POUCE, s. m. [*pollex*, de *pollere*, avoir beaucoup de force; all. *Daumen*, angl. *thumb*, it. *pollice*, esp. *pulgar*]. Le plus gros et le plus fort des doigts de la main et du pied.

POUDRE, s. f. [*pulvis, zónē*, all. *Pulver*, angl. *powder*, it. *polvere*, esp. *polvo*]. Substance quelconque réduite en particules aussi petites que possible de le faire par les moyens mécaniques. — On appelle *poudres simples*, celles qui proviennent d'une seule substance; *poudres composées*, celles qui résultent du mélange de plusieurs poudres simples. (Voyez, pour la préparation des poudres simples, l'article PULVÉRISATION.)

Poudre de l'Abbé. Poudre composée de roses rouges sèches mondées, de santal rouge, de santal citrin, de gomme arabique, d'ivoire calciné en blanc, de mastic, de semences de fenouil, de basilic, de scariole, de pourpier, de plantain et de berberis, de cannelle, de bol d'Arménie, de terre sigillée et de perles préparées. On l'employait pour arrêter les vomissements.

Poudre absorbante ou antiacide. Mélange de parties égales de magnésie calcinée et de sucre blanc. On l'emploie contre les aigreurs de l'estomac (60 à 70 centigr.), et contre l'empoisonnement par les acides.

Poudre d'Algaroth. V. ALGAROTH.

Poudre anodine de Hoffmann. Mélange de myrrhe, 6 parties; cascarille et cannelle giroflée, à 4 parties; corail rouge, 2 parties; bol d'Arménie et opium, à 1 partie. Elle est calmante, astringente, stomachique, à la dose de 45 à 120 centigrammes.

Poudre anthelmintique purgative de Bell. Parties égales de rhubarbe, de scammonée et de calomel, unies à 3 parties de sucre. La dose est de 50 à 60 centigrammes pour un enfant, 8 grammes pour un adulte.

Poudre antiarthritique. Mélange de poudres de racines de gentiane et d'aristoloche, de feuilles de germandrée et de chamæpitys, à 32 gram., et de fleurs de petite centauree, 64 gram.

Poudre antiarthritique purgative de Pérard. Mélange de poudres de chardon béni, de salsepareille, de feuilles mondées de séné, et de bitartrate de potasse, à 8 gram. avec poudres de scammonée, de bois de gaïac, de squine et de cannelle de Ceylan, à 32 gram.

Poudre anticachectique d'Hartmann. Mélange de safran de Mars apéritif, 32 gram.; cannelle fine, 64 gram.; sucre en poudre, 160 gram. Dose 2 à 8 grammes.

Poudre anticarcinomateuse du frère Cosme (d'après Baseilhac). Sulfure rouge de mercure, 1 gram.; acide arsénieux, 25 centigr.; cendres de vieilles semelles, 50 centigr.

Poudre antihystérique. Poudre composée de : 5 parties d'asa fœtida et de galbanum, de 4 parties de myrrhe et de castoréum, et de racine d'asarum et d'aristoloche ronde, de feuilles de sabiné, de cataire, de matricaire et de dictame de Crète. La dose est de 60 centigrammes à 2 grammes.

Poudre antihystérique fumigatoire. Mélange de 4 parties de corne réepe, et de 1 partie d'asa fœtida, qu'on projette par pincées sur des charbons ardents, pour en faire respirer les vapeurs dans les attaques d'hystérie.

Poudre arsenicale du nouveau Codex. Elle est composée de cinnabre porphyrisé et sang-dragon en poudre fine, à 8 gram., et acide arsénieux porphyrisé, 4 gram., que l'on mêle exactement. On l'emploie pour cautériser les plaies cancéreuses, sous forme de pâte, que l'on prépare au moment de s'en servir, en mouillant la poudre avec un peu de salive ou d'eau gommée. La formule ci-dessus est donnée sous le nom de *poudre caustique du frère Cosme* ou de *Rousselot*, et cepen-

dant, d'une part, ces deux dernières poudres diffèrent essentiellement entre elles, et, d'une autre part, l'une et l'autre diffèrent essentiellement de la formule du nouveau Codex, car celle-ci contient 1/5° d'acide arsénieux, la poudre du frère Cosme en contient 1/8°, celle de Rousselot 1/17°; celle du Codex de 1818 en contenait, comme celle de Dubois ou du docteur Patrice, 1/25°. La formule du nouveau Codex pourrait donc donner lieu à une confusion excessivement dangereuse.

Poudre arsenicale de Dubois. Cinnabre porphyrisé, 64 gram.; sang-dragon, 32 gram.; arsenic blanc, 4 gram.

Poudre arsenicale de Rousselot. Contre les cancers. Cinnabre porphyrisé, et sang-dragon, à 32 gram.; acide arsénieux, 4 gram.

Poudre astringente simple. Poudre composée de : racines de bistorte et de tormentille, à 16 gram.; fleurs de grenadier, semences de berberis, caehou, mastic en larmes, sang-dragon, à 8 gram.; succin, bol d'Arménie et terre sigillée préparée, à 6 gram.; avec extrait d'opium, 30 centigr. On l'emploie à la dose de 60 centigrammes à 4 grammes. Elle contient par gramme 4 milligrammes d'opium.

Poudre de blanchiment, ou poudre de Tennant et de Knox. Noms donnés en 1798 au chlorure de chaux.

Poudre capitale de Saint-Ange. Elle est composée, selon Baumé, de poudre grossière de feuilles d'asarum, 31^{gr}, 20, et poudre de racine d'ellébore blanc, 1^{gr}, 30. Mais la véritable formule de cette poudre est : poudre de feuilles d'asaret, 250 gram.; de bêteoïne, 12 gram.; de verveine et de crapaud, à 4 gram.

Poudre carminative. Elle contient : fruits d'anis, de coriandre, de fenouil, à 48 gram.; cannelle, écorce de citron et d'orange amère, à 12 gram.; girofle et rhubarbe, à 48 gram. On pulvérise ensemble toutes ces substances, et l'on ajoute : sucre blanc, 256 gram.

Poudre cathartique de Suédiaur. A la dose de 1^{gr}, 50 à 2 gram., contre les constipations opiniâtres. Elle contient : quinquina en poudre, 16 gram.; et bitartrate de potasse, 8 gram.

Poudre chalybée ou poudre martiale. Elle contient : limaille de fer porphyrisée, 64 gram.; cannelle fine, 24 gram.; myrrhe, sommités de thym, de rue, de matricaire, de calament, d'armoise, de cataire, de sabiné, à 16 gram.; racines d'aristoloche ronde, de garance, de boucage saxifrage, et semences d'ache et de séséli, à 8 gram. Dose : 90 centigrammes à 4 grammes, contre les cachexies, la chlorose et l'aménorrhée.

Poudre Content. Elle contient : cannelle, 1^{gr}, 20; girofle, 60 centigr.; vanille, 30 centigr.; sucre blanc, 32 gram.; farine de riz, 12 gram. C'est un digestif aussi actif qu'agréable, à la dose de 30 à 120 centigrammes dans les potages.

Poudre cornachine (poudre du comte de Warwick, poudre de trinus). Elle est composée de parties égales de scammonée, de bitartrate de potasse, et d'antimoine diaphorétique lavé. Elle est purgative à la dose de 60 centigrammes à 4 grammes.

Poudre-coton. V. COTON-POUDRE.

Poudre de sympathie de Digby. Sulfate de zinc privé de son eau de cristallisation. Employée autrefois comme antihémorrhagique.

Poudre de Dover. On la prépare en triturant ensemble 2 parties de sulfate et autant de nitrate de po-

tasse; les jetant ensuite dans un creuset pour les faire fondre au feu, versant la masse dans un mortier de fonte chauffé, et ajoutant 1 partie d'extrait d'opium sec en poudre, 1 partie de poudre d'ipécacuanha et 2 parties de réglisse. Cette poudre sudorifique est administrée à la dose de 60 à 125 centigrammes chaque matin, dans une cuillerée d'un véhicule aqueux.

Poudre du Duc simple. Mélange de 1 partie de cannelle et de 16 parties de sucre. On la prend immédiatement après le repas ($\frac{1}{4}$ à 12 grammes).

Poudre de Dupuytren. Mélange de protochlorure de mercure et d'acide arsénieux, dans la proportion de 1 ou 2 centièmes d'arsenic. C'est un caustique très doux. Après avoir préparé convenablement la partie que l'on veut cautériser, on la saupoudre de ce mélange de manière à l'en couvrir d'un millimètre au plus. Il faut le plus souvent recommencer plusieurs fois.

Poudre de Fontaneilles. Contre les fièvres intermittentes, contenant : arsenic blanc, 10 centigr.; mercure doux, 80 centigr.; opium brut, 10 centigr.; gomme arabique et sucre, à à 4 gram.

Poudre galactoprétiqve. Elle est composée de semences d'anis et fenouil, à à 32 gram.; semences de nielle, 12 gram.; trochisques de eraié et d'yeux d'écrevisse, à à 20 gram.; sucre blanc, 64 gram.

Poudre galatopœtlique de Rosenstein. Elle est composée de semences de fenouil et d'écorce d'orange, à à 4 gram.; magnésie blanche, 32 gram.; sucre blanc, 8 gram. Henry et Guibourt n'y font entrer que 16 gram. de magnésie, et ajoutent 16 gram. de sucre. Ainsi réformée, elle se prend à la dose de 120 centigrammes à 4 grammes, trois fois par jour.

Poudres gazifères (destinées à produire extemporanément des eaux gazeuses artificielles). Ces poudres, dont l'usage a été introduit en France depuis quelques années par les Anglais, sont des mélanges d'un acide sec avec un carbonate alcalin; mais, comme ces corps retiennent toujours une certaine quantité d'eau hygrométrique, qui dégagerait l'acide carbonique, on les tient séparés, et l'on n'opère le mélange qu'au moment de les administrer. — *Poudre gazifère simple (soda powder des Anglais).* Mélange de 16 grammes d'acide tartrique pur réduit en poudre, et de 24 grammes de bicarbonate de soude pulvérisé. On conserve séparément, d'un côté, l'acide tartrique partagé en douze petits paquets enveloppés de papier blanc, et de l'autre, le sel de soude, divisé aussi en douze paquets dans du papier bleu, le tout bien renfermé dans une boîte. Au moment d'en faire usage, on fait dissoudre le contenu d'un des paquets blancs dans un grand verre à bière, au tiers rempli d'eau; on y jette ensuite la poudre d'un des paquets bleus, et l'on boit aussitôt. Cette eau a beaucoup d'analogie avec les eaux minérales alcalines gazeuses. — *La poudre gazifère laxative, ou poudre de Sedlitz,* est un mélange de 24 grammes d'acide tartrique, de 24 grammes de bicarbonate de soude, et de 72 grammes de tartrate de potasse et de soude. On conserve d'une part l'acide, et de l'autre les sels, comme il vient d'être dit, et l'on opère le mélange dans un vase à moitié rempli d'eau, et de la même manière.

Poudre de Godernaux. Mélange de calomel avec 1/60° de protoxyde de mercure, employé comme antisiphilitique.

Poudre de Gutté. Elle est composée de : gui de chêne, racines de dictame blanc et de pivoine, semences de pivoine, corne de cerf calcinée, 4 parties;

semences d'arroche et corail rouge préparé, 2 parties. C'est cette poudre antispasmodique que l'on employait sous le nom de *poudre de la princesse de Carignan*, contre les convulsions des enfants. La dose était de 5 à 20 centigrammes par jour, répétée plusieurs fois dans les intervalles des accès.

Poudre de Italy, ou *poudre contre la phthisie.* Elle est préparée avec : amandes douces mondées à sec, 8 gram.; semences de coing et de pavot blanc, gomme arabique et adragant, et amidon, à à 4 gram.; résine, 2 gram.; sucre blanc, 24 gram. Elle est très adoucissante, à la dose de 2 grammes, plusieurs fois par jour, dans de l'eau. Elle forme un véritable looch extemporané, que l'on a toujours tout prêt.

Poudre hémostatique ou poudre de colophane composée. C'est un mélange de : colophane en poudre, 4 parties; gomme arabique, 1 partie, et charbon de bois, 2 parties.

Poudre hydragogue. Mélange de jalap, 24 parties; de méchoacan et d'anis, à à 12 parties; de rhubarbe, 9 parties; de soldanelle et de cannelle, à à 6 parties; de gomme-gutte, 3 parties. La dose est de 30 à 180 centigrammes.

Poudre de jalap orangée composée. Employée pour purger les enfants. C'est un mélange de poudre de jalap, 64 gram.; bitartrate de potasse, 32 gram., et sucre, 390 gram.; aromatisé avec huile volatile d'orange, 2 gram. La dose est de 4 à 8 grammes dans un peu d'eau ou de bouillon.

Poudre de James. Elle est préparée avec un mélange de parties égales de sulfure d'antimoine et de râpure de corne de cerf, que l'on projette dans un bassin de fer chauffé au rouge, et que l'on calcine ensuite très fortement. Elle est réputée diaphorétique.

Poudre de Leayson. Elle est composée de : chaux éteinte, 32 gram.; sel ammoniac en poudre, 4 gram.; poudres de charbon, de cannelle, de girofle, à à 90 centigram.; bol d'Arménie, 180 centigr. On mêle une grande partie de la chaux avec le charbon; on introduit le mélange dans un flacon par couches successives avec le sel ammoniac; on recouvre avec les aromates, et l'on met en dernier le reste de la chaux après l'avoir mélangée avec le bol d'Arménie. On verse dans le flacon quelques gouttes d'eau pour humecter légèrement la matière, et l'on bouche à l'émeri.

Poudre impériale de Lémery. Composée de : cannelle, 40 gram.; gingembre, 32 gram.; girofle, 16 gram.; petit galanga, macis, muscade, à à 8 gram.; musc, 70 centigr. Elle est digestive et excitante (60 à 180 centigrammes.)

Poudre mercurielle purgative. Poudre cornachine à laquelle on ajoute parties égales de sulfure de mercure noir préparé par la trituration. La dose est de 60 centigrammes ou plus.

Poudre du comte de Palme, poudre de Sentinelli. C'est le sous-carbonate de magnésie.

Poudre de Pleneiz. Composée de : arsenic blanc, myrrhe, poivre long, terre sigillée rouge, à à 10 centigram.; fleurs de soufre, 15 gram.; acide antimonique, 4 gram.

Poudre de projection. Poudre que les alchimistes supposaient propre à changer en or les métaux sur lesquels on la projetait.

Poudre sédatiue de Wetzler. Mélange de 1^{er}, 20 de poudre de racine de belladone et de 4^{er}, 80 de sucre, que l'on divise en 96 prises. On l'emploie contre la coqueluche : 2 à 6 prises, selon l'âge.

Poudre tempérante de Stahl. Mélange porphyrisé de 9 parties de sulfate et de nitrate de potasse, et de 2 parties de sulfate de mercure rouge préparé. Elle est employée comme calmante et rafraîchissante.

Poudre Tonquin. Elle est composée de : 3 parties de valériane ; 2 parties de musc et 1 partie de camphre. On l'emploie à la dose de 15 à 60 centigrammes.

Poudre de Valentini. Nom donné au carbonate de magnésie.

Poudre à vers. V. SEMEN-*contra*.

Poudre de vie. V. POUDRE d'*Algaroth*.

Poudre de Vienne. Excellent escharotique composé de 5 parties de potasse caustique à la chaux et 6 parties de chaux vive. On réduit en poudre les deux substances dans un mortier chauffé. On les mélange exactement et rapidement, et l'on renferme le mélange dans un bocal à large ouverture bouché à l'émeri. Pour en faire usage, on le délaie avec un peu d'alcool, de manière à le réduire en une pâte molle.

Poudre vomitive d'Helvétius. Poudre composée de : 2 parties d'émétique, de 1 partie d'ipécacuanha, et de 16 parties de crème de tartre.

POUBRETTE, s. f. [all. *Staubmist*]. Excréments de l'homme desséchés et préparés pour la fumure des terres. Bien préparée, elle est brune, pulvérulente, sèche, sans odeur trop prononcée. On l'a trouvée composée de : eau, 52,5 ; sels ammoniacaux, 3,9 ; matières organiques azotées, 18,1 ; matières minérales fixes, 25,5. Elle s'emploie dans la proportion moyenne de 1500 kilogrammes par hectare.

POUGUES. Bourg de la Nièvre qui possède des eaux minérales froides acidules gazeuses.

POULAIN, s. m. [*equulus*, all. *Füllen*, angl. *colt*, *foal*, it. *puledro*, esp. *potro*]. Nom du cheval avant l'âge adulte. Au moment de sa naissance, il peut se tenir debout et teter. Le sevrage se fait à cinq, six ou huit mois. Le poulain croît en hauteur, dans la première année, en moyenne, de 41 centimètres ; dans la deuxième, de 14 ; dans la troisième, de 8 ; dans la quatrième, de 4 ; dans la cinquième, de 12 à 15 millimètres. Le travail, pour les sujets destinés au trait, commence à 25 ou 30 mois. Il est sage de ne monter les chevaux de selle qu'à trois ans et demi ou quatre ans ; d'ailleurs on a pu les mettre auparavant au trait.

POULAIN, s. m. [all. *Leitstenbeule*, it. *tincone*]. Terme populaire par lequel on désigne le *tubon inguinal*. Ceux qui en sont atteints marchent les jambes écartées comme les jeunes chevaux qui viennent de naître. V. BUBON.

POULICHE, s. f. [*equula*, esp. *potranca*]. Nom du produit femelle de l'étalon et de la jument avant l'âge adulte.

POULINIÈRE, s. f. [*armentalis equa*, all. *Zuchtstulle*]. Jument employée à la reproduction. C'est depuis l'âge de cinq ans jusqu'à douze ans qu'elle est le plus propre à donner de bons produits. Pendant toute cette période, elle peut être fécondée chaque année. Son influence sur le produit se retrouve surtout dans la taille et le tronc. Les chaleurs de la poulinière se manifestent au printemps ou peu de temps après la mise bas.

POULIOT, s. m. [all. *Polei*, it. *puleggio*]. Espèce de menthe. V. ce mot.

POULS, s. m. [*pulsus*, *σπυγγύς*, all. *Puls*, angl. *pulse*, it. *polso*, esp. *pulso*]. Mouvement de dilatation communiqué à tout le système artériel par l'ondée de sang qu'y fait pénétrer chaque contraction du cœur, dilata-

tion qu'on désigne sous le nom de *diastole*, et à laquelle succède la *systole*, qui n'est que le retour du vaisseau sur lui-même. Le nombre des pulsations n'est pas le même à tous les âges de la vie (V. CŒUR). Au caractère tiré de leur nombre, le pouls naturel joint les suivants : il n'est ni dur ni mou ; il est modérément développé, d'une force moyenne et d'une égalité parfaite, tant dans ses pulsations que dans leurs intervalles. Il s'éloigne plus ou moins de ces conditions dans les maladies, et les différences qu'il présente alors contri-

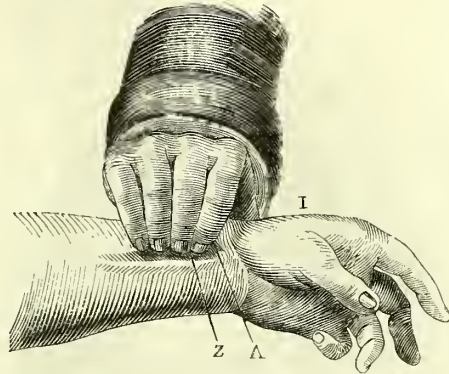


Fig. 333.

buent essentiellement à éclairer le diagnostic. On peut explorer le pouls sur différentes artères, particulièrement sur la temporale, la carotide, la crurale, la brachiale ; mais on choisit ordinairement la radiale. Le médecin place sur le trajet de cette artère, à un pouce environ au-dessus du poignet, l'indicateur et les deux doigts suivants, qu'il tient rapprochés sans effort les uns contre les autres, de manière que leur pulpe se trouve exactement sur la même ligne (Fig. 333, ZA), et puisse presser également l'artère. Il place en même temps son pouce à la partie postérieure du bras du malade, afin d'avoir un point d'appui qui lui permette d'exercer une pression plus ou moins forte, et de pouvoir juger ainsi de la force impulsive du cœur. — *Pouls veineux.* Mouvement des veines que l'on a comparé à la diastole et à la systole des artères ; mouvement purement accidentel et local, résultant d'un reflux du sang de l'oreillette droite du cœur dans les veines cave supérieure et jugulaire. — Vétérinaire. Par minute, le pouls du cheval est de 32 à 38 ; de l'âne et du mulet, 45 à 48 ; du bœuf et de la vache, 35 à 42 ; du mouton, 70 à 79 ; de la chèvre, 72 à 76 ; du chien, 90 à 100.

POUMON, s. m. [*pulmo*, *πνεύμων*, de *πνέω*, respirer ; all. *Lunge*, angl. *lungs*, it. *pulmone*, esp. *pulmon*]. Les *poumons*, organes de la respiration, d'une structure spongieuse, mous, flexibles, compressibles et dilatables, remplissent exactement les deux cavités thoraciques, et sont séparés l'un de l'autre par le médiastin et le cœur. Ils ont la forme d'un cône irrégulier, dont le sommet, étroit et obtus, est logé dans le cul-de-sac supérieur des plèvres, au niveau de la première côte, et dont la base repose sur le diaphragme. Le droit, plus court et plus large que le gauche, est divisé par deux scissures obliques en trois lobes inégaux ; le gauche n'a que deux lobes, et par conséquent qu'une scissure. La face interne de ces organes, légèrement concave, présente vers le milieu de sa hauteur un pédicule formé par les bronches et les vaisseaux

pulmonaires, et désigné par les anatomistes sous le nom de *racine des poumons*. V. PARENCHYME.

Fig. 334. — Disposition respective des poumons et du cœur dans la cavité thoracique. (Les poumons sont un peu écartés pour découvrir le cœur et l'origine des gros vaisseaux.) — *pd*, le poumon droit trilobé; *pg*, le poumon gauche bilobé; *l*, la trachée-artère avant sa division en deux bronches; *c*, l'oreillette droite du cœur; *b*, son ventricule droit; *a*, son ventricule gauche surmonté de

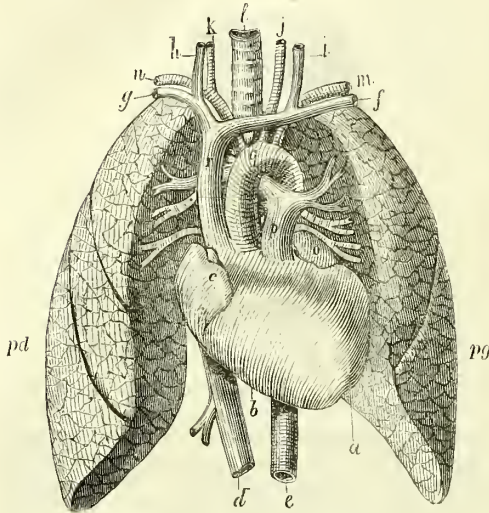


Fig. 334.

son oreillette *o*; *f*, *g*, veines sous-clavières, et *h*, *i*, jugulaires, qui viennent s'ouvrir dans la veine cave supérieure *r*, laquelle se rend, avec la veine cave inférieure *d*, à la partie postérieure de l'oreillette droite *c*; *k*, *j*, artères carotides, et *m*, *n*, artères sous-clavières, qui naissent de la crosse de l'aorte *q*; *e*, aorte descendante. Au-dessous de la crosse de l'aorte *q*, on voit, à la partie supérieure du cœur, l'artère pulmonaire *p*, qui naît du ventricule droit, et se divise près de la crosse, pour aller se distribuer à chaque poumon. Au-dessous et plus en arrière, les veines pulmonaires viennent s'ouvrir dans l'oreillette gauche *o*.

Chaque poumon est tapissé par la plèvre correspondante, sauf au point appelé *hile du poumon*, par lequel pénètrent les vaisseaux, les nerfs et les bronches. Fréquemment il s'établit des adhérences entre la plèvre pulmonaire et la plèvre costale. Ce sont des néo-membranes formées de tissu cellulaire, de vaisseaux sanguins et de lymphatiques. Au-dessous de la plèvre, se voit le *parenchyme pulmonaire*, rose gris, crépissant, spongieux, mou et élastique chez l'animal qui a respiré; rose rouge, charnu, non crépissant ni spongieux, de consistance glandulaire, et assez facile à déchirer avant la naissance. Ce parenchyme est divisé en *lobules* polyédriques à angles nets, épais de 1 centimètre ou environ, séparés les uns des autres par des cloisons de tissu cellulaire. Dans chacun de ces lobules vient se jeter un *ramuscule bronchique* encore tapissé d'épithélium cylindrique à cils vibratiles, dont les divisions se continuent avec les *canalicules* ou *conduits pulmonaires* ou

respiratoires (V. BRANCHE). Ceux-ci n'ont pas de muqueuse séparable, et leur réseau est superficiel, tapissé d'une manière immédiate par l'épithélium pavimenteux, ce qui distingue d'une manière tranchée le parenchyme pulmonaire des parenchymes glandulaires chez lesquels les vaisseaux se distribuent à la face profonde ou adhérente des tubes ou culs-de-sac sécréteurs. Immédiatement au-dessous de ce réseau pulmonaire serré (formé par les *vaisseaux pulmonaires*, tandis que les *vaisseaux bronchiques* se distribuent sur les *bronches* à épithélium cylindrique), on trouve les faisceaux de fibres élastiques disposés circulairement, anastomosés, auxquels le tissu pulmonaire doit son élasticité; mais il ne la doit point, comme on l'a dit, à une couche élastique sous-pleurale, laquelle n'existe pas. Ces éléments élastiques sont accompagnés de fibrocytes en petite quantité, car c'est surtout dans la *trachée* et ses divisions (V. ce mot) que celles-ci existent. Le parenchyme pulmonaire reçoit des branches du grand sympathique et surtout du pneumogastrique. V. ces mots et SACCHARIFICATION.

Fig. 335. — Mode de division des bronches. L'un des poumons est intact; il ne reste de l'autre côté que les ramifications bronchiques mises à nu. — *p*, le poumon; *t*, la trachée, présentant à son extrémité supérieure le larynx, et se divisant inférieurement en

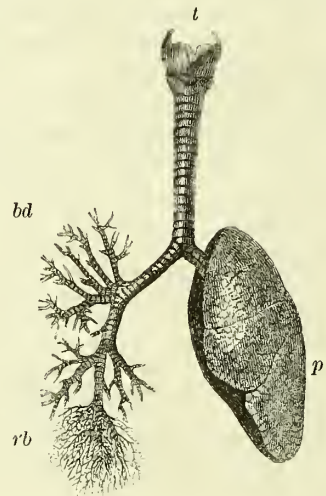


Fig. 335.

deux *bronches*, une pour chaque poumon: *bd*, divisions des bronches; *rb*, ramuscles bronchiques.

Les poumons sont d'une couleur pâle, grisâtre, quelquefois violacée et comme marbrée; mais l'âge et un grand nombre de causes accidentelles modifient cette coloration.

Le long des cloisons de tissu cellulaire est déposé, en plus ou moins grande abondance, surtout chez les vieillards, du *charbon pulmonaire* (V. ANTHRACOSIS), ordinairement disséminé çà et là, sous la forme de petits points noirs, mais constituant aussi quelquefois, par le rapprochement de ces points, des taches plus ou moins nombreuses et étendues qui, selon Laënnec, n'altèrent en rien la perméabilité du tissu organique, et diffèrent en cela des mélanoses. Outre les maladies inflammatoires, le poumon peut être le siège des lésions suivantes, dont plusieurs sont confondues,

à tort, sous le nom de *tubercule*, et considérées comme en constituant diverses phases. Ce sont : 1° le *cancer*, 2° le *tubercule* proprement dit ; 3° les *tumeurs fibroplastiques* ; 4° les *granulations grises pulmonaires, granulations miliaires de la phthisie aiguë* ou *galo-pante, infiltration grise* (V. GRANULATION) ; 5° l'*épithélioma*, qui peut offrir deux formes essentiellement distinctes : a. Granulations grisâtres, bien limitées, d'aspect perlé, dures, faisant saillie sur la coupe du tissu, qui est sain tout autour : on les trouve chez les jeunes sujets et chez l'adulte ; elles sont plus fréquentes chez les ruminants que chez l'homme. b. Épithélioma dans lequel une partie ou la totalité (chez les enfants naissants) d'un lobe a pris un aspect grisâtre, homogène, compacte, de manière à empêcher la respiration et à être cause de mort à l'instant de la naissance. On trouve les canalicules et culs-de-sac pulmonaires remplis et distendus par des cylindres d'épithélium pavimenteux à noyaux plus gros qu'à l'état normal. 6° On peut trouver des dépôts crétaqués, calcaires (surtout chez les ruminants), tantôt seuls, tantôt compliquant le *tubercule*, ou plus souvent encore l'*anthracosis*. V. ces mots et PHTHISIE.

POUPART (LIGAMENT DE) [*ligament de Fallope, ligament inguinal*]. Il est formé par le muscle grand oblique de l'abdomen.

POURPIER, s. m. [*Portulaca oleracea*, L., all. *Portulak*, angl. *purslane*, it. *portulaca*, esp. *verdolaga*]. Plante annuelle (dodécandrie monogynie, L., portulacées, J.) qui est employée comme aliment. On lui attribuait une propriété vermifuge qu'elle ne paraît pas avoir. Ses feuilles sont légèrement rafraîchissantes ; sa décoction passe pour diurétique.

POURPRE, s. f. [*purpura*, all. *Purpur*, angl. *purple*, esp. *porpora*]. Matière colorante rouge foncée fournie autrefois par un mollusque gastéropode, le *Murex brandaris*, et remplacée aujourd'hui par la cochenille.

POURPRE, s. m. [all. *Blutflecken*, angl. *purples*, it. *porpora*, esp. *purpura*]. On donne vulgairement ce nom à un exanthème caractérisé par de petites taches pourprées, nettement circonscrites, et produites par une hémorrhagie cutanée sous-épidermique.

Pourpre blanc. V. MILLAIRE.

POURPRE DE CASSIUS [all. *Cassiuspurpur*]. Composé considéré par quelques chimistes comme un deutostannate d'or, obtenu en précipitant le chlorure d'or par le protochlorhydrate d'étain, et par d'autres, comme de l'or métallique, qui ne devrait qu'à sa grande division la couleur pourpre qu'il présente. Le *pourpre de Cassius* a été essayé dans le traitement de la syphilis. On le préparait, soit comme il a été dit ci-dessus, soit au moyen de lames d'étain bien découpées, plongées dans une dissolution de chlorure d'or ; mais ce dernier mode donnait un précipité brun, et non pourpre, différent peut-être des premiers.

POURPRÉ, ÉE, adj. [*purpuratus*, all. *purpurfarben*, it. *porporino*, esp. *purpurado*]. Qui a rapport au pourpre. On donne ce nom à des affections de nature très différente, accompagnées du pourpre ou d'un exanthème analogue au pourpre.

POURRETTE, s. f. Nom vulgaire des *eaux aux jambes compliquées de grappes*.

POURRITURE, s. f. [*putredo*, all. *Fäule*]. Maladie chronique des bêtes à laine, non contagieuse, mais souvent épizootique, et toujours très dangereuse, dont les principaux phénomènes sont : la pâleur et la livi-

dité des gencives, les yeux ternes et humides, un gonflement sous le menton, et un épanchement de sérosité dans le thorax ou l'abdomen.

POURRITURE D'HÔPITAL [all. *Spitalbrand, Spitalfäulniss*]. Gangrène qui survient aux plaies ou aux ulcères des blessés dans les hôpitaux dont l'air est vicié par l'encombrement des malades ou par quelque autre circonstance. Dans la *pourriture d'hôpital ulcéreuse*, le malade commence par ressentir ordinairement une douleur légère, un peu sourde. Cette douleur acquiert rapidement une assez forte intensité, et affecte un ou plusieurs points de la surface de la plaie, qui jusque-là avait présenté tous les phénomènes du travail de cicatrisation. L'aspect de la plaie est changé ; presque tout aussitôt on s'aperçoit, dans le point douloureux, d'une légère excavation à peu près circulaire, une sorte d'alvéole plus ou moins profond, toujours peu étendu dans le principe, à peu près circulaire, dont les bords, relevés, aigus et taillés à pic, ont une teinte plus foncée que celle du reste de la surface suppurante, teinte manifestement vinacée. Cette excavation, souvent très limitée, et qu'on aperçoit dans le point où le malade accuse une douleur plus ou moins vive, n'est autre chose qu'une ulcération avec perte de substance, se rapprochant par ses caractères physiques des ulcères vénériens. Le fond de cette petite excavation est rempli par un ichor brunâtre et tenace ; aussi ne peut-on absterger la plaie qu'avec beaucoup de difficultés. La seconde forme, que l'on désigne sous le nom de *forme pulpeuse* ou *couverneuse*, peut, comme dans la forme ulcéreuse, affecter d'emblée toute la plaie, ou bien se renfermer dans quelques points isolés ; mais il est à remarquer que, dans ce dernier cas, elle envahit secondairement, et avec plus ou moins de rapidité, tout le reste de la surface suppurante. En même temps que la douleur qui la précède, on voit survenir un changement de couleur dans les bourgeons charnus : pendant un ou deux jours, ils restent violets ; peu après ils sont recouverts par une pellicule demi-transparente, blanchâtre, qui ne saurait être confondue avec la matière purulente et ne se laisse pas enlever par des frottements réitérés ; si avec peine on finit par y parvenir dans quelques points, on voit qu'elle forme là des lambeaux flottants dont on peut profiter pour dépouiller le reste de la plaie. Cette couche n'est autre que la mortification de la surface des bourgeons ; elle marche très rapidement, s'épaissit de plus en plus, recouvre entièrement les granulations vasculaires, qui sont ensanglantées par la séparation de la fausse membrane. Tant que la plaie reste couverte par cette couche mortifiée, c'est à peine s'il se forme un léger suintement ; toutes les parties sont douloureuses, mais le contact n'y cause que peu de sensibilité. Vers le dixième ou le douzième jour, quelquefois plus tard, la plaie devient plus douloureuse, ses bords sont bruns et légèrement pâteux ; la couche mortifiée, en épaississant, ne permet plus du tout de distinguer les bourgeons charnus ; la surface blanchâtre du point affecté devient opaque, grise et pulpeuse et passe bientôt à l'état de putrilage. La pourriture d'hôpital est une affection très grave, il peut en résulter des désordres incurables et même mortels ; elle a toujours au moins pour effet d'arrêter en partie le travail de la cicatrisation, et d'accroître l'étendue de ces solutions de continuité. La peau peut être détruite dans une très grande étendue ; le tissu cellulaire peut avoir été ruiné dans l'intervalle des muscles, au point

de les isoler, de les disséquer dans la totalité d'un membre; ces organes eux-mêmes peuvent avoir disparu en tout ou en partie. Rien n'est plus fréquent que la mortification des tendons; les vaisseaux et les nerfs principaux ne sont pas épargnés; les articulations les plus grandes et les plus importantes sont souvent ouvertes. Le traitement consiste dans l'emploi des toniques à l'intérieur, et des topiques excitants et antiseptiques, en même temps que l'on désinfecte soigneusement la salle où règne la maladie et toutes les pièces de pansement. Il faut panser les plaies avec du linge blanc de lessive, avec de la charpie faite hors des salles infectées, avec du linge qui n'ait pas servi aux pansements; si l'on en avait une grande quantité, il serait utile de le battre de temps en temps, de l'imprégner de vapeurs aromatiques, ou même d'y renfermer du camphre. Quand on fait le pansement, il est nécessaire de placer les linges que l'on vient d'enlever dans des plateaux métalliques, de ne point conserver ces vases dans la salle, et de brûler immédiatement les objets de pansement. Il faut empêcher que ces linges ne soient conservés et lavés; car on a eu à déplorer des accidents survenus pour s'être servi de linges qui avaient été déjà employés, malgré leur lavage. V. GANGRÈNE et MIASME.

POUSSE, s. f. [*coup de fouet, soubresaut, asthme*; all. *Herzschlächtigkeit*, angl. *pursiness*, it. *bolsaggine*, esp. *asma*]. Maladie des animaux solipèdes caractérisée par l'essoufflement, par le battement des flanes, et particulièrement par une interruption du mouvement d'inspiration, de manière que celle-ci se fait en deux temps: c'est ce qu'on appelle le *soubresaut*, le *coup de fouet*, le *contre-coup*. La *pousse* a été considérée par beaucoup d'auteurs comme une névrose de la respiration, et assimilée à l'asthme de l'homme; d'autres l'ont attribuée à un emphyseme du poumon; d'autres, à un état de spasme du diaphragme; d'autres enfin, à une affection organique du cœur, et particulièrement à un défaut des proportions naturelles des cavités de cet organe. Cette maladie paraît peu susceptible de guérison.

POUSSIÈRE, s. f. [*pulvis, zinn*; all. *Staub*, angl. *dust*, it. *polvere*, esp. *polvo*]. La poussière proprement dite est formée d'une multitude de corpuscules solides dont le diamètre varie depuis 0^{mm},001 et moins, jusqu'à 0^{mm},010 environ. Leur densité, bien qu'elle soit réellement plus grande que celle de l'air, est diminuée par la couche gazeuse adhérente par capillarité à la surface des objets de très petite dimension, laquelle fait corps avec eux et les suit dans leurs mouvements; de là résulte que l'impulsion de l'air en mouvement les entraîne et les soulève facilement, puis ils vont se déposer dans les lieux où l'air est calme. La poussière se compose: 1° de granules de matières minérales très diverses, surtout calcaires et siliceuses, de forme généralement polyédrique, irrégulière, à angles arrondis; 2° de fragments d'éléments anatomiques ou de tissus végétaux, tels que fragments de fibres ligneuses et de cellules d'espèces diverses ou même entières; de cellules du liber provenant des étoffes; de nombreuses variétés de poils de plantes, de cellules filamenteuses des aigrettes des fruits, etc., telles que celles des salicinaées, du coton, etc.; de grains de pollen; de spores des cryptogames souvent appartenant à des espèces nombreuses, etc.; 3° d'éléments anatomiques entiers ou brisés, ou de fragments de tissus animaux, tels que: écailles

de papillons et autres insectes; cellules épithéliales desséchées; poils ou fragments de poils des insectes et des vertébrés; barbes et barbules des plumes; fragments d'animaux articulés de très petit volume, tels que les acarus; corpuscules indéterminés de nature azotée, parmi lesquels il en est d'arrondis, etc., offrant les caractères de germes d'infusoires (V. ce mot), et même d'infusoires entiers desséchés. — Dans beaucoup d'industries, il s'élève des poussières qui, entraînées par l'air jusque dans les bronches, sont plus ou moins nuisibles, surtout lorsqu'elles pénètrent (V. PÉNÉTRATION) dans les tissus. V. ANTHRACOSIS, NACRE, PITHISSE des *aiguiseurs*, etc. — *Poussière fécondante*. V. POLLEN. — *Poussière glauque* [*pruina, pulvis glaucus*]. Granules résineux ou cireux d'une finesse extrême disposés en couche plus ou moins épaisse à la surface de certaines tiges et rameaux de certains fruits, etc. V. GLAUCQUE.

POUSSIF, IVE, adj. [*anhelator*, all. *herzschlächting*, angl. *pursy*, it. *bolso*]. Qui est affecté de la pousse.

POUSSOIR, s. m. [all. *Stosseisen*]. Les dentistes donnent ce nom à un fer à trois pointes qui sert à pousser la dent qu'on a déchaussée. — En chirurgie vétérinaire, on se sert du *poussoir* [angl. *probang*] pour chasser les corps étrangers arrêtés dans l'œsophage. Cet instrument se compose d'une longue tige de baleine, présentant à l'une de ses extrémités un renflement de bois, de forme ovoïde, qui est taillé en entonnoir dans la partie libre.

POUTRE, s. f. V. CORDEAU.

POUTURE, s. f. Nourriture des animaux engraisés à l'étable. Elle se compose de grains, farines, résidus, racines, fourrages secs. On appelle *engrais de pouture*, l'engraisement pratiqué exclusivement à l'étable.

POZZUOLO, POZZOLES. Ville du royaume de Naples, dans le territoire de laquelle il y a des sources thermales et froides, acidules, salines, sulfureuses, ferrugineuses.

PRAGMATIQUE, adj. [*pragmaticus, πραγμ.α.τι.κ.ός*, de *πραγμα*, affaire]. Conforme à la réalité, aux faits. Cette épithète a été donnée par Sprengel à son *Histoire de la médecine*.

PRÉCIPITATION, s. f. [*præcipitatio*, all. *Niederschlagung*, angl. *precipitation*, it. *precipitazione*, esp. *precipitación*]. Phénomène qui a lieu quand un corps se sépare du milieu d'un liquide où il était dissous, et se dépose sous la forme de poudre, de flocons ou de très petits polyèdres. La précipitation s'opère lorsqu'un corps dissous dans un liquide y devient insoluble par l'effet de l'addition ou de la soustraction d'un autre corps. V. DISSOLUTION.

PRÉCIPITÉ, s. m. [*præcipitatum*, all. *Niederschlag*, *Præcipitat*, angl. *precipitate*, it. *precipitato*, esp. *precipitado*]. Dépôt qu'on obtient lorsque, par l'action d'un corps sur une dissolution plus ou moins composée, il se sépare une matière solide qui occupe le fond du vase.

Précipité blanc. Protochlorure de mercure obtenu par précipitation. C'est le précipité blanc de Charas, de Zwelfer, qu'il ne faut pas confondre avec le précipité blanc de Lémery: ce dernier est un oxychlorure ammoniacal de mercure, qui a une action caustique très prononcée.

Précipité jaune. V. SULFATE de mercure.

Précipité per se et précipité rouge. V. OXYDE de mercure.

PRÉCORDIAL, ALE, adj. [*præcordialis*, de *præcordia*, le diaphragme; all. *präcordial*, it. *precordiale*, esp. *precordial*]. Qui répond au diaphragme. Synonyme d'*épigastrique*.

PRÉCURSEUR, adj. et s. m. [*præcursor*, de *præ*, avant, et *currere*, courir; all. *Vorbote*, angl. *precursory*, it. *precursore*, esp. *precursor*]. Signes précurseurs. Ceux qui annoncent une maladie prochaine.

PRÉDIASTOLIQUE, adj. Qui précède la diastole du cœur : *bruit de frottement prédiastolique*.

PRÉDIGESTION, s. f. [*prædigestio*, de *præ*, auparavant, et *digerere*, digérer]. Opérations préliminaires à la digestion : par exemple, la mastication, l'insalivation, etc.

PRÉDISPOSANT, ANTE, adj. [all. *vorberëitend*, *prædisponierend*, angl. *predisposing*, it. et esp. *pre-disponente*]. On appelle *causes prédisposantes* celles qui, modifiant peu à peu l'économie, la disposent par une sorte de travail préparatoire, et plus ou moins longtemps d'avance, à l'invasion de telle ou telle maladie.

PRÉDISPOSITION, s. f. [*prædispositio*, de *præ*, d'avance, et *disponere*, disposer; all. *Prædisposition*, angl. *preposition*, it. *preposizione*, esp. *pre-disposición*]. Effet patent ou occulte qui, sous l'influence des causes prédisposantes, se produit dans l'économie avec plus ou moins de constance, en un temps plus ou moins long, et à des degrés divers d'intensité, selon les individus.

PRÉDORSAL, ALE, adj. [*prædorsalis*, de *præ*, devant, et *dorsum*, dos; it. *predorsale*, esp. *predorsal*]. Qui est situé au-devant du dos.

PRÉDORSO-ATLOÏDIEN [it. *predorso-atloideo*]. V. *Long du cou*.

PRÉEMBRYON, s. m. [de *præ*, en avant, et *embryon*; all. *Vorkeim*]. Après l'arrivée du boyau pollinique au contact de l'ovule des plantes, la vésicule embryonnaire (V. EMBRYONNAIRE) s'allonge plus ou moins, en général beaucoup, et se partage en deux cellules superposées verticalement quand il est court. Pour cela il y a d'abord formation du noyau qui apparaît comme une masse circonscrite à bords pâles, mais nets, avec ou sans nucléole au centre; en même temps qu'il se forme, il y a accumulation du contenu autour de lui, et entre ces deux amas se voit un sillon qui, bientôt, est remplacé par une mince cloison de cellulose; celle-ci partage la vésicule embryonnaire en deux cellules, dans lesquelles l'utricule azotée est représentée par la surface du contenu, qui est plus dense que le centre granuleux. Ces deux cellules portent le nom de *préembryon* (Hoffmeister). Ordinairement la cellule terminale de celui-ci s'allonge et se divise en cellules de la même manière que nous venons de le décrire à l'instant pour la vésicule embryonnaire elle-même, et alors la dernière cellule de cette série, du côté du hile du nucelle, devient la première de l'embryon de la manière que nous indiquons plus loin, tandis que celles qui sont du côté micropylaire forment le *suspenseur* (*filament suspenseur*, Mirbel et Amici; *Embryoträger*, *Keimträger*, *Keimstrang*, *chorda embryonalis*, Schleiden, etc.; *Keimschlauch*, Meyer). D'autres fois la cellule terminale du préembryon encore formé de deux cellules devient immédiatement un corps cellulaire par cloisonnement en différents sens, et forme l'embryon (*Funkia*, *Fritillaria*, *Hyacinthus*, *Zea*, *Sorghum*, *Tropæolum*, *Daphne*, *Erodium*, *Sutherlandia*). Le préembryon, dérivant de

la vésicule embryonnaire qui, elle-même, s'est formée au sommet micropylaire du sac, ou ovule, continue à correspondre au micropyle. Quant à la portion chalazique de ce sac embryonnaire ou ovule, elle se remplit de grandes cellules, puis ces parois se résorbent. Ce tissu cellulaire se forme par scission ou cloisonnement méristématique. Dans la cavité centrale du sac (ou ovule) plein de matière organisable apparaissent, en général, d'abord un ou plusieurs noyaux, puis, entre eux, des cloisons transversales, et bientôt des cloisons longitudinales, qui partagent le tout en grandes cellules diaphanes, origine de l'*endosperme* (V. ce mot). Dans les crucifères et autres plantes (Tulasne), les matières plastiques accumulées peu à peu dans le long tube de la vésicule embryonnaire donnent naissance à des noyaux, et, peu après, se divisent, à un instant donné, en fractions plus ou moins étendues, entre lesquelles s'interposent des cloisons transversales. Dans quelques espèces, ce phénomène a lieu avant l'apparition du noyau. Les cellules ainsi formées constituent le suspenseur. Elles se segmentent elles-mêmes, et il en résulte une série linéaire et simple d'utricules cylindriques, dont les inférieures sont les plus longues. La formation de l'embryon directement aux dépens d'une des cellules du préembryon se fait de la manière suivante : Avant que la naissance des cellules du suspenseur dont nous venons de parler ait pris fin, l'utricule terminale, devenue sphéroïdale, représente ce que beaucoup d'auteurs ont appelé la vésicule embryonnaire ou germinative. Ce sont, en effet, les cellules engendrées dans cette utricule terminale (de l'extrémité chalazique de la vésicule embryonnaire allongée) qui commencent l'embryon. V. PROEMBRYON.

PRÉFLORAISON, s. f. [*præfloratio*, *æstivatio*, de *præ*, avant, et *florere*, fleurir; all. *Blumenknospenstand*, esp. *prefloracion*]. Manière d'être des différentes parties d'une fleur avant son épanouissement, dispositions variées que ses diverses parties affectent dans le bouton.

PRÉFOLIATION, s. f. [*præfoliatio*, de *præ*, avant, et *folium*, feuille; all. *Blattknospenstand*, esp. *prefoliacion*]. Manière d'être ou arrangement des feuilles les unes à l'égard des autres dans les bourgeons.

PRÉFORMATION, s. f. [esp. *preformacion*]. Système physiologique, reconnu inexact, dans lequel on admettait que le fruit est formé avant la fécondation; que toutes les parties qu'on découvre plus tard dans l'organisme existent déjà, mais qu'elles sont enveloppées, et que l'unique effet de la fécondation est de leur fournir la nourriture, qui fait qu'elles se développent et deviennent visibles. V. ÉPIGÉNÈSE.

PRÉHENSION, s. f. [*prehensio*, de *prehendere*, saisir; all. *Aufnehmen*, angl. *prehension*, esp. *prehencion*]. Action de prendre, de saisir un objet quelconque avec la main ou la bouche.

PRÈLE, s. f. [*Equisetum arvense*, *cauda equina* des pharmaciens; all. *Schachtelhalm*, angl. *shavegrass*, esp. *cola de coballo*]. Plante cryptogame, de la famille des équisétacées, qui est un peu astringente.

PRÉLOMBAIRE, adj. [de *præ*, devant, et *lumbi*, les lombes; all. *prälumbar*, angl. *prelumbar*, it. *prelombare*, esp. *prelumbar*]. Qui est situé au-devant des lombes.

PRÉLOMBO-SUS-PUBIEN. V. PSOAS (*petit*).

PRÉLOMBO-THORACIQUE, adj. On a appelé ainsi la veine azygos.

PRÉLOMBO-TROCHANTINIEN. V. PSOAS (*grand*).

PREMIÈRES VOIES, s. f. pl. [*primæ viæ*, it. *prime vie*]. L'estomac et les intestins. — *Secondes voies*. Ce sont les vaisseaux lactés. — *Troisièmes voies*. Ce sont les vaisseaux sanguins.

PRÉPARATE, adj. et s. f. [*præparata*, all. *Stirnblutader*, it. *preparata*, esp. *preparada*]. Nom donné à la veine frontale, qui concourt à former la jugulaire interne, et qui, près de l'angle de l'œil, prend le nom de *veine angulaire*.

PRÉPARATION, s. f. [*præparatio*, all. *Præpariren*, angl. *preparation*, it. *preparazione*, esp. *preparacion*]. Opération de chimie pharmaceutique qui consiste à disposer toutes les substances qui doivent être employées. Les *préparations* principales sont : le lavage, l'exsiccation, la pulvérisation, la distillation, la solution, l'évaporation, etc. — On appelle souvent *préparations*, les produits des diverses opérations pharmaceutiques : *préparations mercurielles*, *antimoniâles*. — On donne aussi le nom de *préparations* aux parties fraîches ou sèches que l'anatomiste a disséquées pour l'étude.

PRÉPUCE, s. m. [*præputium*, πρῶτον, all. *Vorhaut*, angl. *prepuce*, it. *prepuzio*, esp. *prepuccio*]. Prolongement des téguments de la verge qui couvre le gland. Le prépuce est composé de deux couches membraneuses, l'une externe ou cutanée, l'autre interne ou muqueuse, séparées par du tissu cellulaire très lâche. La membrane muqueuse tapisse la surface interne de la couche cutanée jusqu'au delà du gland ; puis elle se réfléchit sur celui-ci, en formant derrière la couronne un petit cul-de-sac appliqué sur le corps caverneux, mais qui est interrompu par un repli triangulaire de la membrane muqueuse, connu sous le nom de *frein* ou de *filet*, fixé dans le sillon qui est à la partie inférieure du gland, et se terminant à peu de distance de l'ouverture de l'urèthre. V. PAPILLE.

PRESTOPIE, s. f. [*presbyopia*, esp. *presbiopia*]. Synonyme de *presbytie*, lequel n'est plus employé.

PRESEYTE, s. m. [all. *Presbyope*, it. *presbite*, esp. *presbito*]. Qui est affecté de presbytie.

PRESBYTIE, s. f. [*presbytia*, de πρεσβυς, vieillard, parce que les vieillards y sont surtout sujets ; all. *Presbyopie*, angl. *longsightedness*, it. *presbizie*, esp. *presbicia*]. Vue confuse quand on regarde les choses de près, et nette quand elle se porte sur des objets plus ou moins éloignés. Elle dépend souvent de l'aplatissement de la cornée ou du cristallin, d'où résulte la diminution de la convergence des rayons lumineux, qui arrivent par cela même à la rétine avant de se réunir : aussi remédie-t-on à ce vice de la vision par l'usage des verres convexes, qui rendent aux rayons lumineux le degré de convergence nécessaire.

PRESBYTIQUE, adj. Qui appartient à la presbytie. — *Amblyopie presbytique*. V. OPHTHALMOCOPIE.

PRÉSENTATION, s. f. [angl. *presentation*, esp. *presentacion*]. Les accoucheurs nomment ainsi la présence d'une région quelconque du fœtus au détroit abdominal.

PRÉSERVATIF, IVE, adj. et s. m. [all. *präservativ*, angl. *preservative*, it. et esp. *preservativo*]. Synonyme de *prophylactique*.

PRÉSPINAL, ALE, adj. [de *præ*, devant, et de *spina*, épine ; all. *präspinal*, angl. *prespinal*, it. *prespinale*, esp. *prespinal*]. Qui est situé devant l'épine du dos.

PRES-SAN-DIDIER. Source thermale saline dans la vallée d'Aoste.

PRESSE-ARTÈRE, s. m. Instrument inventé par Deschamps pour la compression immédiate des artères. Il est composé d'une plaque longue de 14 à 16 millimètres, et large de 7, et d'une tige de 54 de long, placée perpendiculairement au-dessus, et solidement rivée. A chaque extrémité de la plaque est un trou dans lequel on passe l'un des bouts du cordonnet engagé sous l'artère ; chacun de ces bouts est ensuite passé dans une ouverture pratiquée au tiers supérieur de la tige ; on les tire alors tous deux en sens contraire sur le bord poli de l'extrémité de cette tige comme sur une poulie : on serre ainsi l'artère, et l'on empêche le lien de se relâcher en remplissant l'ouverture avec un fausset. Le presse-artère, entouré de charpie, reste dans la plaie jusqu'à ce que l'on n'ait plus à craindre l'hémorrhagie ; on coupe alors le lien, qu'on retire avec l'instrument. Ce procédé offre l'avantage de prévenir la section trop prompte du vaisseau, et de mettre en contact les parois artérielles en les aplatissant, dans des cas où leur rigidité s'opposerait à leur frocement circulaire.

PRESSE-URÈTHRE, s. m. Sorte de pince de fer élastique dont les branches, recouvertes d'une peau de buffle, peuvent être rapprochées ou éloignées au moyen d'une vis. On introduit la verge entre les branches, de manière que l'urèthre soit appliqué sur l'une d'elles, et on les rapproche au moyen de la vis, afin d'exercer une pression suffisante pour mettre en contact les parois de ce canal. On se sert quelquefois du presse-urèthre dans les incontinences d'urine, pour empêcher momentanément l'écoulement de ce fluide.

PRESSOIR D'HÉROPHILE, s. m. [*torcular Herophilii*, all. *Hirnkelter*]. Confluent des sinus de la dure-mère. Hérophile pensait que le sang, y abondant de toutes parts, devait y éprouver une pression assez forte.

PRÉSURE, s. f. [*coagulum*, πρῆξις, all. *Lab*, angl. *rennet*, it. *presame*, *gaglio*, esp. *cuajo*]. Matière qu'on trouve dans le quatrième estomac ou la caillette du veau et des jeunes animaux ruminants, à l'âge où ils sont encore nourris de lait : c'est du lait presque réduit au caséum, et mêlé avec les sucs gastriques, qui lui communiquent leur acidité. La présure récente est en grumeaux blanchâtres, qui deviennent ensuite d'un gris plus ou moins foncé. Lavée, salée, et séchée à l'air, elle prend une consistance et un aspect onguentacés. On s'en sert pour faire cailler le lait. On en met environ 1 gramme par litre de ce liquide. V. PEPSINE.

PRÉSYSTOLIQUE, adj. [de *præ*, avant, et *systole*]. Qui précède la systole du cœur : *bruit de frottement présystolique*.

PRÉTIBIAL, ALE, adj. [de *præ*, devant, et *tibia*, le tibia ; all. *prætibial*, it. *pretibiale*, esp. *pretibial*]. Qui est situé à la face antérieure du tibia.

PRÉTIBIO-DIGITAL, adj. et s. [*prætibio-digitalis*, it. *pretibiodigitale*]. Nom donné au nerf musculocutané de la jambe.

PRÉTIBIO-SUS-PHALANGÉTAIRE, adj. [*prætibio-supra-phalangetaris*]. Nom donné au nerf tibial antérieur.

PRÉVERTÉBRAL, ALE, adj. [de *præ*, en avant, et *vertebra*, vertèbre]. Qui est en avant des vertèbres. — *Artère prévertébrale* ou *méningienne postérieure*. Artère peu volumineuse, naissant de l'occipitale et passant entre la poche gutturale et le court fléchisseur de la tête.

PREXIGUERO. Dans la province de Orense (Espagne). Eau sulfureuse, bonne pour les paralysies, les convulsions, les obstructions, l'anasarque, les tumeurs et les dérangements de la menstruation.

PRIAPISME, s. m. [*priapismus*, *tentigo*, $\pi\rho\iota\alpha\pi\iota\sigma\mu\acute{o}\varsigma$, de $\pi\rho\iota\alpha\pi\iota\sigma\mu\acute{o}\varsigma$, Priape, membre viril; all. *Priapismus*, *Ruthenkrampf*, angl. *priapism*, it. et esp. *priapismo*]. Tension forte et douloureuse du pénis, avec sentiment d'ardeur brûlante, mais sans désir de l'acte vénérien. Les applications réfrigérantes, les bains prolongés, et à la température de 16° à 20° seulement; les lavements émollients à la même température; et, à l'intérieur, des boissons mucilagineuses abondantes, et l'usage du camphre, sont les moyens les plus propres à faire cesser cet état, qui est souvent symptomatique d'une blennorrhagie, d'une cystite, ou de la présence d'un calcul vésical.

PRIAPITE. Inflammation de la verge. (Piorry.)

PRIMAIRE, adj. [*primarius*, angl. *primary*]. Se dit des maladies, des symptômes, des causes, etc., et désigne la priorité en opposition à ce qui suit, et qu'on nomme *secondaire*. Ainsi, dans la colique produite par des pierres biliaires, la douleur et le vomissement sont des *accidents primaires*; la jaunisse et les selles blanches, des *accidents secondaires*. Dans la syphilis, il y a des *symptômes primaires* (le chancre), des *symptômes secondaires*, ceux qui suivent le chancre, et des *symptômes tertiaires*, ceux qui viennent après les secondaires. — *Primaire*. On désigne ainsi le pétiole commun dans les familles composées; le pédoncule principal dans les panicules, dans les grappes, etc.; les côtes qui semblent servir de base à des côtes plus petites dans les fruits des ombellifères.

PRIMEVÈRE, s. f. [*Primula veris*, L., pentandr. monogyn., L., lysimachiées, J.; all. *Schlusselblume*, *Primel*, angl. *primrose*, it. *tasso barbasso*, esp. *belorita*]. Plante dont les fleurs ont été regardées comme cordiales et anodynes.

PRIMINE, s. f. [de *primus*, premier, angl. *prime*]. Mirbel appelle *primine* la plus externe des deux membranes de l'ovule, celle que le funicule ou cordon vasculaire unit au péricarpe, et dont l'ouverture supérieure, quelquefois très dilatée, est appelée *exostome*. Elle est en contact par sa surface interne avec la *secondine*. V. OUVLE VÉGÉTAL.

PRIMIPARE, adj. et s. f. [*primipara*, de *primus*, premier, et de *parere*, enfanter; all. *erstgebärend*, it. et esp. *primipara*]. Femme qui accouche pour la première fois.

PRIMORDIAL, ALE, adj. [*primigenius*]. On donne ce nom aux premières feuilles de la plante, à celles qui composent la gemme, et, en général, aux organes qui apparaissent les premiers.

PRIMULACÉES, s. f. pl. V. LYSIMACHIÉES.

PRIMULINE, s. f. Principe retiré des racines de la *primevère* (*Primula veris*, L.); cristallise en aiguilles; sans goût, ni odeur, ni couleur; soluble dans l'eau et l'alcool étendu; neutre; fond et se décompose à une température élevée sans formation de corps azotés.

PRINCIPE, s. m. [*principium*, $\alpha\rho\chi\eta$, all. *Prinzip*, angl. *principle*, it. et esp. *principio*]. Ce mot, en chimie, est synonyme d'*élément*. — *Principe acidifiant*. V. ACIDE. — *Principe astringent*. V. TANNIN. — *Principe de la chaleur*. V. CALORIQUE. — *Principe odorant*. V. AROME et ODORANT. — *Principe vital*. V. VIE. — *Principes immédiats ou matériaux immédiats*. V. IMMÉDIAT et SUBSTANCES ORGANIQUES.

PRINTEMPS, s. m. [*ver*, $\epsilon\alpha\rho$, all. *Frühling*, angl. *spring*, it. et esp. *primavera*]. L'une des quatre saisons de l'année, qui, dans notre hémisphère, dure depuis le moment où le soleil semble traverser la ligne dans laquelle se rencontrent les plans de l'équateur et de l'écliptique, pour passer dans l'hémisphère boréal, jusqu'à son arrivée au tropique boréal.

PRIONODERME, s. m. [*prionoderma*, de $\pi\rho\iota\omega\upsilon\eta$, scie, et $\delta\epsilon\rho\mu\alpha$, derme]. Ver qui vit à la surface de la muqueuse nasale de certains poissons.

PRISME, s. m. [*prisma*, $\pi\rho\iota\sigma\mu\alpha$, de $\pi\rho\iota\epsilon\upsilon\eta$, scier; all. *Prisma*, angl. *prism*, esp. *prisma*]. On appelle ainsi en optique un milieu transparent, présentant trois faces, une base et un sommet. Les rayons lumineux qui pénètrent sur une des faces du prisme émergent toujours vers sa base. Les rayons lumineux qui, au lieu de tomber sur une des faces du prisme, tombent sur un des angles, sont décomposés et présentent l'aspect de l'arc-en-ciel (V. SPECTRE). — *Prisme de Nicol*. Le prisme de Nicol est formé d'un rhomboïde de spath d'Islande, d'environ 25 millimètres de longueur (Fig. 336, ac), sur 9 millimètres de largeur et d'épaisseur. On coupe le prisme en deux parties par un plan conduit suivant les diagonales parallèles de deux des longues faces (acov), et l'on réunit les deux parties par du baume de Canada dans la position qu'elles

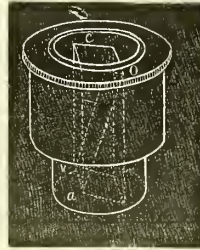


Fig. 336.

avaient d'abord. Comme l'indice de réfraction de ce baume est plus petit que l'indice ordinaire du rhomboïde et plus grand que l'indice extraordinaire, le rayon ordinaire se réfléchit totalement sur la couche interposée entre les deux prismes, et par suite le rayon extraordinaire est le seul qui émerge.

PRISMENCHYME, s. m. [de $\pi\rho\iota\sigma\mu\alpha$, prisme, et $\epsilon\gamma\chi\upsilon\mu\alpha$, matière épanchée]. Variété de tissu utriculaire végétal caractérisée par la forme prismatique des cellules composantes. (Fig. 337.)



Fig. 337.

PROBOSCIDIEN, IENNE, adj. et s. m. [de $\pi\rho\omega\beta\omicron\sigma\kappa\iota\varsigma$, trompe]. Nom des pachydermes à trompe (*éléphant*, *tapir*).

PROCATARTIQUE, adj. [*procatarticus*, de $\pi\rho\acute{o}$, devant, $\alpha\alpha\tau\alpha\tau\iota$, au-dessus, et $\alpha\rho\chi\upsilon\mu\alpha\tau\iota$, je commence; angl. *procatartetic*, it. et esp. *procatartico*]. Synonyme de *prédisposant*.

PROCÉDÉ, s. m. [*ratio*, de *procedere*, marcher en avant; all. *Verfahrungsart*, *Procedur*, esp. *proceder*]. Manière de faire une opération, soit chimique, soit pharmaceutique, soit chirurgicale, etc. V. MÉTHODE.

PROCÈS, s. m. [*processus*, de *procedere*, s'avancer; angl. *process*, it. *processo*, esp. *proceso*]. On désigne en anatomie, sous le nom de *procès*, certains prolongements qui se rattachent à une partie principale: tels sont les *procès ciliaires* (V. CILIAIRE). On dit aussi *processus*.

PROCHAIN, AINE, adj. [*proximus*, angl. *proximate*, it. *prossimo*]. Ce qui est près. — *Cause prochaine*. V. CAUSE.

PROCIDENCE, s. f. [*procidencia*, de *procidere*, tomber; all. *Vorfall*, *Procidenz*, it. *procidenza*, esp. *procidencia*]. Chute d'une partie, comme de l'iris,

du rectum, de la matrice, etc. Celle du cordon ombilical est un accident de l'accouchement qui est grave pour le fœtus, par suite de la compression des vaisseaux placentaires, et qui devient alors une cause d'asphyxie.

PROCOMBANT, ANTE, adj. [*procumbens*, de *procumbere*, se coucher; all. *liegend*, angl. *procumbent*, it. et esp. *procumbente*]. Se dit, en botanique, de la tige qui reste couchée sur la terre par débilité, et n'y jette pas de racines.

PROCONDYLE, s. m. [de *πρὸς*, en avant, et *κόνδυλος*, condyle]. V. MÉTACONDYLE.

PROCRÉATION, s. f. [*procreatio*, γένεσις]. Action d'engendrer. V. GÉNÉRATION et NAISSANCE.

PROCTALGIE, s. f. [*proctalgia*, de *πρωκτός*, anus, et *ἄλγος*, douleur; all. *Afterschmerz*, angl. *proctalgia*, it. *proctalgia*, esp. *proctalgia*]. Douleur à l'anús sans phénomènes inflammatoires.

PROCTITE, s. f. [*proctitis*, de *πρωκτός*, anus; all. *Afterentzündung*, angl. *proctitis*, it. *proctite*, esp. *proctitis*]. Inflammation de l'anús.

PROCTOCÈLE, s. f. [*proctocoele*, de *πρωκτός*, anus, et *κύλη*, hernie; angl. *proctocoele*, it. *proctocoele*, esp. *proctocoele*]. Hernie ou chute du rectum.

PROCTOPTOSE, s. f. [*proctoptosis*, de *πρωκτός*, anus, et *πτῶσις*, chute; all. *Astervorfall*, it. *proctotosi*, esp. *proctoptosis*]. Synonyme de *proctocèle*.

PROCTORRHAGIE, s. f. [*proctorrhagia*, de *πρωκτός*, anus, et *ῥήγνυμι*, je romps, je déchire; it. *proctorragia*, esp. *proctorragia*]. Hémorrhagie anale.

PRODIAGNOSE, s. f. [*prodiagnosis*, esp. *prodiagnosis*]. Pronostic d'une maladie à venir; découverte des signes à l'aide desquels on peut reconnaître d'avance, même en pleine santé, la prédisposition à telle ou telle maladie. C'est une sorte de diagnostic anticipé. V. MALADIE.

PRODRÔME, s. m. [*prodromus*, de *πρὸς*, devant, et *δρῶμις*, course; all. *Vorläufer*, it. et esp. *prodromo*]. État d'indisposition, de malaise, qui est l'avant-coureur d'une maladie; phase intermédiaire à la santé et à la maladie, qui a lieu depuis l'instant où certains changements se manifestent dans la santé habituelle de l'individu, jusqu'à celui où l'état de maladie devient incontestable. V. PHÉNOMÈNE.

PRODRÔMIQUE, adj. [esp. *prodromico*]. Qui a rapport aux prodromes d'une maladie. — *Maladie prodromique*. Toute maladie dont la manifestation actuelle ou passée se lie plus ou moins à la manifestation future d'une autre maladie, et surtout d'une maladie plus importante, doit être appelée ainsi, selon Requin, lorsqu'il s'agit de la qualifier avant l'événement et dans une vue de pronostic. V. MALADIE.

PRODUCTION, s. f. [*productio*, de *producere*, allonger; all. *Verlängerung*, angl. *production*, it. *produzione*, esp. *produccion*]. Prolongement. Le mésentère est une production du péritoine, le médiastin une production de la plèvre. — On appelle *productions accidentelles* [de *producere*, produire, all. *Astervorgänisung*], des tissus accidentellement développés dans une partie quelconque, mais analogues (*homomorphes*) à quelque tissu naturel du corps humain, ce qui distingue ces productions des *corps étrangers* et des tissus *hétéromorphes*. — En physiologie, le SECOND mode de NAISSANCE (V. NAISSANCE) reçoit les noms de PRODUCTION ou GÉNÉRATION. Il est caractérisé par ce fait, que des éléments anatomiques, sans dériver directement d'aucun des éléments qui les en-

tourent, se produisent de toutes pièces, par génération nouvelle, à l'aide et aux dépens du blastème fourni par ces derniers. Ce sont, comme on voit, des éléments qui n'existaient pas et qui apparaissent. Ces éléments nouveaux, pour naître, n'ont besoin de ceux qu'ils précèdent ou les entourent au moment de leur apparition que comme condition de naissance et d'existence. On l'observe sur l'embryon, le fœtus, et l'adulte, tant sur les animaux que sur les plantes. Dans la reproduction des éléments anatomiques (V. ce mot), il n'y a, en quelque sorte, à tenir compte que de l'élément qui reproduit, puisqu'il donne directement naissance à un autre élément à l'aide de sa propre substance. Dans la production, il n'en est plus de même; ce mode est moins indépendant, plus spécial, limité à des êtres d'organisation plus compliquée que pour le précédent. Il faut ici tenir compte : 1° D'une influence spécifique des éléments qui préexistent et entourent celui qui se forme. Elle est caractérisée par ce fait, que l'élément anatomique nouveau est généralement semblable à ceux dans la contiguité desquels il naît. A ce fait élémentaire se rattache chez l'adulte, dans la génération d'un organisme nouveau, la loi de ressemblance aux parents, ressemblance qui est encore plus grande pour les cas de segmentation, gemmation, etc., dans lesquels c'est un élément qui se partage en deux semblables ou qui pousse un bourgeon très analogue à lui-même, mais déjà quelquefois un peu différent. L'influence exercée par les éléments préexistants sur ceux qui naissent ne se manifeste pas seulement au contact immédiat, comme il est indiqué à propos de la génération par accrémentation (V. ce mot) et de la génération hétéromorphe (V. HÉTÉROMORPHE). Elle s'exerce aussi par contact médiat; c'est ainsi que, des tubercules existant dans les vertèbres, il est commun d'en trouver au même niveau dans la moelle ou la pie-mère sans que la dure-mère rachidienne soit lésée; c'est ainsi que, dans les cas d'épithélioma ulcéré du col utérin, celui-ci, appuyant sur le rectum, détermine la production de tumeurs de même nature dans l'épaisseur des parois de ce dernier, au même niveau, sans que le péritoine soit intéressé. C'est à ce mode de naissance propre à tous les tissus, tant vasculaires que non vasculaires, qu'est due la naissance des éléments anatomiques qui se produisent entre les cartilages coupés ou brisés, entre les lèvres même des plaies artérielles lorsqu'elles se cicatrisent, entre les lèvres des plaies des tissus vasculaires se réunissant par première intention sans que l'inflammation qui accompagne le phénomène y soit pour rien; car, lorsqu'elle est trop intense, le phénomène n'a pas lieu, et il se passe aussi dans des tissus non vasculaires. En un mot, c'est à cette propriété élémentaire qu'est due la génération dans ces cas accidentels, et non à une prétendue inflammation adhésive, terme qui doit être supprimé. 2° Il faut tenir compte de l'influence du blastème qui fournit les matériaux et tend à donner un certain degré d'indépendance, d'innéité, à cette génération; influence telle que des conditions anormales peu tranchées dans la production du blastème entraînent à génération d'éléments anatomiques dissemblables à ceux au milieu desquels il naît. A ce fait élémentaire se rattache, dans la reproduction de l'organisme total, la loi d'innéité (V. ce mot et HÉRÉDITÉ), c'est-à-dire d'un certain degré d'indépendance du nouvel être par rapport à ses parents. Secondairement s'y rattache aussi l'influence des milieux extérieurs sur le produit de la génération, influence qui peut faire différer celui-ci

de ses parents ; les milieux extérieurs modifiant d'abord les fluides de l'organisme (qui en sont les milieux intérieurs), et, par suite, naturellement ce qui naît à l'aide de ces fluides. Cette innéité est le point de départ d'un grand nombre de produits morbides et se manifeste dans un grand nombre de circonstances. C'est ainsi que la présence d'un *épithélioma*, d'une *hypertrophie glandulaire*, celle du *tissu fibro-plastique*, n'excluent pas le développement des *thnéoblastes* (V. ces mots). Il n'y a, du reste, rien de plus étonnant de voir ceux-ci se développer dans un tissu hypertrophié ou de nouvelle génération que de les trouver dans un tissu normal. C'est à ce mode de naissance, conservant le caractère d'innéité bien après la période embryonnaire et fort avant dans l'âge adulte, que se rattache la production de beaucoup de tumeurs qui, bien qu'homœomorphes, ne peuvent pourtant pas être rattachées à l'hypergénèse de quelque élément d'un tissu normal (V. HÉTÉROTOPIE); tumeurs qui sont de véritables *tissus homœomorphes nés avec erreur de lieu*. Telles sont les tumeurs fibro-plastiques, formées principalement de cellules plus ou moins serrées, avec ou sans petites masses cartilagineuses bleuâtres, siégeant au cou, derrière l'oreille, etc. Tels sont les enchondromes, qui ne naissent jamais au contact des cartilages proprement dits, mais naissent au contact des os, ou dans les tumeurs précédentes, dans des tumeurs fibreuses ou libres, etc. Ce mode de naissance se subdivise immédiatement en *production ou génération homœomorphe*, et *génération hétéromorphe* (V. ces mots), suivant que les éléments qui naissent sont semblables à ceux qui se trouvent dans l'organisme normal, ou selon qu'ils sont différents de ceux-ci, constituant alors un état anormal ou pathologique qu'ils caractérisent. Ainsi, en vertu de la propriété qu'ont les éléments anatomiques de déterminer la naissance d'éléments qui ne dérivent pas directement de leur substance, il peut se faire que, dans certaines conditions spéciales, dites anormales ou morbides, les éléments qui se forment soient différents de ceux qui existent naturellement dans chaque être.

Productions cornées. V. VERRUE.

PRODUIT, s. m. Dans les divers ordres de parties qui composent l'organisme, les unes sont accessibles à côté des autres quant à la masse et quant à la passivité des actes qu'elles accomplissent, lesquels n'ont rien d'essentiel directement et ne font que servir à favoriser et à perfectionner les actes des autres. On appelle substantivement les premières des *produits*, et les autres des *constituants* (V. ce mot, pour l'opposition qui existe entre les constituants et les produits). Les éléments, les tissus et les systèmes se divisent en *produits* et en *constituants*. La vie, réduite à sa notion la plus simple et la plus générale, est essentiellement caractérisée par le double mouvement continu de composition et de décomposition, dû à l'action réciproque de l'organisme et du milieu ambiant, et propre à maintenir entre certaines limites de variations, pendant un temps déterminé, l'intégrité de l'organisme. Par conséquent, envisagé à un instant quelconque de sa durée, tout corps vivant doit nécessairement présenter dans sa structure et dans sa composition deux ordres de matières très différentes : les matières à l'état d'*assimilation*, les matières à l'état de *séparation*. Telle est, en réalité, la source primordiale de la grande distinction anatomique entre les *constituants* et les *produits*. Ces derniers ne sont jamais que déposés, pour un temps plus ou moins limité,

sur toutes les surfaces tant internes qu'externes auxquelles ils sont contigus et adhérents sans contracter aucune véritable continuité; ou bien, ils sont liquides, semi-liquides, etc., et sont contenus dans des réservoirs communiquant à l'extérieur et annexés aux organes qui sécrètent. Parmi les produits, les uns sont, comme la sueur, l'urine, les fèces, etc., destinés à être plus ou moins immédiatement expulsés. Sans aucun usage dans l'économie organique, dès qu'ils sont formés, ils peuvent être considérés comme des corps étrangers dont le séjour trop prolongé peut même entraîner la mort. Plusieurs autres, tels que la salive, les sucs gastrique, biliaire, pancréatique, le sperme, l'ovule, les épithéliums, le cristallin, l'humeur vitrée, les dents, les poils, les ongles, etc., sont des produits de perfectionnement. Parmi ces produits, les uns sont liquides et servent, soit à la conservation et propagation de l'espèce, comme le sperme et l'ovule, soit à la conservation de l'individu, comme la salive, les sucs gastrique, pancréatique, etc. Ceux-ci, étant récrémentiels, prennent part à la série d'actes désignés collectivement sous le nom de *digestion*; ils exercent, comme les substances extérieures et en vertu de leur composition chimique, une action indispensable pour préparer, chez les êtres un peu élevés, l'assimilation des matériaux organiques. Les autres sont des produits solides étroitement unis à de vrais tissus dans la structure de certains appareils auxquels ils fournissent des moyens essentiels de perfectionnement. On reconnaît facilement que cette conception, qui est une amélioration fondamentale de la doctrine, résulte immédiatement d'une application large et rationnelle de la méthode comparative au grand principe de philosophie anatomique établi par Bichat. Mais c'est surtout au point de vue pathologique, que l'étude des *produits* devient importante, afin de distinguer la génération nouvelle d'éléments semblables à ceux qui existent déjà, de la *production* d'éléments qui en diffèrent. Les premières de ces productions ont reçu de Lebert le nom d'*homœomorphes*, préférable à *homologues*, qui a une autre signification, et les secondes celui d'*hétéromorphes*. V. ces mots et ÉLÉMENT, HUMEUR et TISSU.

PRODUITS CHIMIQUES (FABRIQUE DE). Police médicale : Ce que l'on peut dire d'une manière très générale, c'est que, dans les fabriques de produits chimiques, c'est à la dispersion des vapeurs toxiques irritantes ou simplement fétides qu'il importe de s'opposer, condition principale qui sera obtenue par l'emploi des vases clos et la fermeture hermétique des appareils, l'élévation des cheminées de dégagement, la combustion des vapeurs et des gaz nuisibles que l'on ramène dans les générateurs, l'écoulement des eaux ou leur absorption dans des puits souterains, enfin l'enlèvement rapide des résidus susceptibles de décomposition.

PROÉGUMÈNE, adj. [*proegumenus*, de προγεγυμει, je devance; angl. *proeguminal*, it. et esp. *proegumeno*]. Synonyme de *prédisposant*.

PROEMBRYON, s. m. [de προ, avant, et ἔμβρυον, embryon]. On appelle *proembryon*, ou *prothallium* et *pseudo-cotylédon*, l'expansion foliacée oblongue, spatulée, etc., qui résulte de la première génération de cellules à laquelle donne lieu la germination des spores de la plupart des acotylédones acrogènes (fougères, mousses, hépatiques, équisétacées, lycopodiacées, characées, rhizocarpiées). Il naît bientôt, dans son épaisseur, des *anthéridies* d'abord

(V. ce mot), puis des *archégonés* (V. ce mot). Quelquefois les unes et les autres apparaissent sur un même *prothallium*; mais, en d'autres espèces, il naît des anthéridies sur un des *prothalliums*, des archégonés sur l'autre. Il est des espèces dans lesquelles des spores d'une forme et d'un volume particuliers (*microspores*) donnent naissance par germination à des *prothalliums* à anthéridies, ou directement même à des spermatozoïdes, et d'autres spores (*macrospores*) fournissent des *prothalliums* à archégonés. V. PRÉEMBRYON.

PROENCÉPHALE, s. m. [de *πρὸς*, devant, et *ἐγκέφαλος*, encéphale]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont l'encéphale situé en très grande partie hors de la boîte cérébrale, et en avant du crâne, qui est ouvert dans la région frontale.

PROFOND, ONDE, adj. [*altus, profundus*, all. *tief*, angl. *deep seated*, it. *profondo*, esp. *profundo*]. En anatomie, on appelle *muscles profonds* certains muscles plus profondément situés que leurs congénères : tel est, à la main, le *fléchisseur digital profond*. Ce mot est opposé à *superficiel*, et quelquefois à *sublime*. — On dit, dans le même sens, l'*artère profonde*, ou simplement la *profonde de la cuisse*. — *Pouls profond*. Pouls dont les battements se font sentir comme si l'artère était très enfoncée sous la peau.

PROGLOSSIS, s. f. [*πρόγλωσσις*]. Mot latin employé en anatomie pour désigner la partie antérieure, libre et pointue de la langue.

PROGLOTTIS, s. m. V. SCOLEX.

PROGNATHE, adj. [*prognathus*, de *πρὸς*, en avant, et *γνάθος*, mâchoire; esp. *prognato*]. Épithète que Prichard donne à la forme du crâne chez les nations les plus dégradées de l'Afrique et chez les sauvages de l'Australie, par allusion à l'allongement ou à la préminence des mâchoires, qui fait le trait principal de la physionomie de ces races. V. BRACHYCÉPHALE.

PROGNOSTIC. V. PRONOSTIC.

PROGRESSIF, IVE, adj. [*progressivus*]. Se dit, en botanique, des plantes, telles que l'iris, qui semblent cheminer, la tige souterraine s'allongeant par une de ses extrémités, celle qui donne de nouveaux rejetons, et se détruisant par celle qui donne les racines. V. RHIZOME et SOUCHE.

PROGRESSION, s. f. [*progressio*, all. *Fortschreiten*, it. *progressione*, esp. *progresion*]. Action de marcher; faculté que la plupart des animaux possèdent de se déplacer et de se transporter d'un lieu dans un autre, à l'aide d'organes particuliers. V. MARCHÉ.

PROJECTILE, s. m. [*projectile*, de *pro*, en avant, et *jacere*, jeter; angl. *projectile*, it. *projetto*, esp. *proyectil*]. On appelle ainsi tout corps solide et pesant susceptible d'être lancé par une force quelconque, et de continuer sa course seul et abandonné à lui-même : tel est un boulet de canon. V. PLAIE.

PROJECTION, s. f. [*projectio*, de *projicere*, jeter en avant; all. *Werfen*, it. *proiezione*, esp. *proyeccion*]. Action de jeter par cuillerée, dans un creuset posé sur des charbons ardents, une matière en poudre qu'on veut calciner.

PROJECTURE, s. f. [*projectura*]. Espèce de petite côte faisant suite au pétiole et se prolongeant sur la tige de haut en bas. On en voit des exemples dans les légumineuses.

PROLAPSUS, s. m. [de *pro*, en avant, et *labi*, tomber; angl. *prolapsus*, it. *prolasso*, esp. *prolapsos*]. Relâchement d'une partie quelconque, comme de la luette, du vagin, de la matrice, etc.

PROLEPTIQUE, adj. [*prolepticus*, de *προλαμβάνειν*, prévenir, prendre d'avance; all. *anticipierend*, it. *prolettico*, esp. *proleptico*]. On donne cette épithète aux fièvres dont chaque accès anticipe sur le précédent.

PROLIFÈRE, adj. [*proliferus*, de *proles*, rejeton, et *ferre*, porter; all. *sprossend*, angl. *proliferous*, it. et esp. *prolifero*]. Se dit, en botanique, de tout organe qui donne naissance à un autre organe qu'il n'a pas coutume de porter, ou qui en produit un semblable à lui-même. V. STOLON.

PROLIFIGATION, s. f. Monstruosité végétale qui consiste en la multiplication d'individus élémentaires.

PROLIFIQUE, adj. [*prolificus*, de *proles*, rejeton, et *facere*, faire; all. *befruchtend*, angl. *prolific*, it. et esp. *prolífico*]. Qui a la faculté d'engendrer. Le sperme est quelquefois appelé *humeur prolifique*.

PROLIGÈRE, adj. [de *proles*, rejeton, et *gerere*, porter; angl. *proligerous*]. Qui porte des germes.

PROLONGEMENT RACHIDIEN, s. m. [it. *prolungamento rachitico*]. Nom donné, par Chaussier, à la moelle épinière.

PROMONTOIRE, s. m. [*promontorium*, angl. *promontory*, esp. *promontorio*]. Petite saillie de la paroi interne du tympan, qui correspond à la rampe externe du limaçon et surtout au côté externe du vestibule, et qui forme inférieurement la fenêtre ovale.

PRONATEUR, adj. ets. m. [*pronator*, all. *Neigemuskel*, angl. *pronator*, it. *pronatore*, esp. *pronador*]. Qui fait exécuter le mouvement de pronation. — *Petit pronateur* ou *carré pronateur* (cubito-radial, Ch.). Muscle placé à la partie inférieure, antérieure et profonde de l'avant-bras, et qui se fixe au quart inférieur de la face antérieure du cubitus et du radius. — *Grand pronateur* ou *roné pronateur* (épitrochlo-radial, Ch.). Muscle situé à la partie supérieure antérieure de l'avant-bras, qui s'étend de la tubérosité humérale interne et de l'apophyse coronéide du cubitus à la partie moyenne de la face externe du radius.

PRONATION, s. f. [*pronatio*, de *pronus*, penché en devant; all. *Neigung*, angl. *pronation*, it. *pronazione*, esp. *pronacion*]. Mouvement par lequel l'extrémité inférieure du radius se porte au-devant du cubitus, et la main exécute une sorte de rotation de dehors en dedans. V. SUPINATION.

PRONONCIATION, s. f. [*pronunciatio*, *διάλεκξις*, all. *Aussprache*, angl. *pronunciation*, it. *pronunziatione*, esp. *pronunciacion*]. Manière de prononcer, d'articuler et de faire entendre les mots. Les vices de prononciation ont reçu un grand nombre de dénominations différentes, entre lesquelles il règne une très grande confusion : tels sont particulièrement le *balbutiement*, le *bégaiement*, la *blésité*, le *bredouillement*, le *grasseyement*, le *iotacisme*, la *lallation*, le *mogilisme*, le *mutacisme*, le *nasillement*. V. ces mots.

PRONOSTIC, s. m. [*prognosis*, *πρόγνωσις*, de *πρὸς*, d'avance, et *γνώσκω*, connaître; all. *Prognose*, angl. *prognostic*, it. *prognosi*, esp. *pronostico*]. Jugement que porte le médecin sur les changements qui doivent survenir pendant le cours d'une maladie, sur sa durée et sa terminaison. V. MALADIE.

PRONOSTIQUE, adj. [*prognosticus*, angl. *prognostic*, it. *pronostico*]. Qui a rapport au pronostic. — *Signes pronostiques*. Ceux qui dénotent ou qui font prévoir ce qui arrivera de bon ou de mauvais.

PROMMITE. Inflammation de la conjonctive. (Piorry.)

PROPAGATION, s. f. [*propagatio*, διαιδογη, all. *Fortpflanzung*, angl. *propagation*, it. *propagacione*, esp. *propagacion*]. Désigne la conservation des espèces et des races dans le temps et leur extension dans l'espace, par la naissance de nouveaux individus. — S'est dit aussi pour désigner l'extension d'une lésion aux parties avoisinant celle qui en est le point de départ. C'est dans ce sens qu'on dit *propagation de l'inflammation*, lorsque, par exemple, un phlegmon des parois thoraciques, une ostéite costale, etc., déterminent l'apparition d'une pleurésie. V. REPRODUCTION.

PROPAGINE, s. f. [*propago*]. Corpuscules reproducteurs de certaines mousses. Gemme simple pouvant reproduire un végétal.

PROPAGULAIRE, adj. [esp. *propagular*]. Se dit de la reproduction qui a lieu par des propagules.

PROPAGULE, s. m. [*propagula*, all. *Keimpulver*, it. et esp. *propagulo*]. On nomme ainsi, dans les végétaux, des appendices organiquement liés avec l'organisme souche, dont ce n'est pas la masse entière, mais seulement une des parties qui se développe en un nouvel individu. On l'a employé surtout aussi pour désigner les corpuscules reproducteurs pulvérulents des lichens ; il est alors synonyme de *conidié* (V. ce mot). — *Reproduction par bourgeonnement ou propagules*. Ce phénomène s'observe principalement sur les cellules sphéroïdales ou polyédriques du chapeau des champignons, sur la plupart des algues et champignons microscopiques (*Cryptococcus*, *Achorion*, etc.) ; quelquefois sur des végétaux phanérogames, comme à la face interne des gros vaisseaux rayés et ponctués des boutures de *Paulownia imperialis* qui se remplissent ainsi de tissu cellulaire. Il est caractérisé par la formation de petites vésicules à la surface des cellules ; elles grandissent, puis se séparent quand elles ont atteint le volume de la cellule mère ou à peu près. Peut-être chez les animaux rapprochera-t-on de ce mode de naissance (d'où multiplication) la génération des cellules claires qui apparaissent sur les cellules embryonnaires, dérivant directement des sphères de segmentation de l'ovule des gastéropodes, des néphélis, etc. La cavité des cellules qui naissent par bourgeonnement ne communique jamais avec celle des cellules mères. On trouve à l'état d'ébauche, dans les éléments anatomiques, ce qu'on retrouve avec un plein développement dans l'organisme lui-même. Or on rencontre, soit chez les animaux peu complexes, comme certains annelés et mollusques inférieurs en complication, beaucoup de radiaires, soit surtout chez les plantes, nombre d'exemples de *reproduction* de ces êtres par *fractionnement* ou *fissiparité*, par *bourgeonnement* ou *propagules*, et par *surculation* ou *gemmation*. V. ces mots.

PROPATHE, s. f. [esp. *propatia*]. V. PRODROME.

PROPHYLACTION, adj. [*prophylacticus*, de προφυλακτικῶν, garantir ; all. *prophylaktisch*, angl. *prophylactic*, esp. *profilactico*]. Synonyme de *préservatif*. — Ce mot se prend substantivement pour désigner la partie de la médecine qui a pour objet les précautions propres à conserver la santé et à prévenir la maladie.

PROPHYLAXIE, s. f. [*prophylaxis*, all. *Prophylaxie*, esp. *profilaxis*]. Synonyme de *préservation*.

PROPHYSE, s. f. Nom des fleurs stériles ou stériles des mousses, qui, mêlées avec des paraphyses, sont insérées à la base du pédicelle de la fleur fertile qui se développe.

PROPOLIS, s. f. [de πρόδ, devant, et πόλις, ville ; all. *Vorwachs*, it. *propoli*, esp. *propolis*]. Matière résineuse, rougeâtre et odorante, dont les abeilles se servent principalement pour clore leurs ruches.

PROPORTION, s. f. [all. *Maass*]. Convenance et rapport des parties du corps du cheval entre elles. La tête étant prise pour unité, deux fois et demie sa longueur doivent donner la hauteur du corps prise au sommet du garrot, et la longueur de l'angle scapulo-huméral à celui de la fesse. La longueur de l'encolure doit, d'après Bourgelat, égaliser celle de la tête ; elle la dépasse dans la plupart des chevaux de course.

PROPORTIONS CHIMIQUES [all. *Verhältniss*, angl. *proportion*, it. *proporzione*, esp. *proporción*]. On entend par *proportions chimiques*, les quantités d'après lesquelles telles ou telles combinaisons s'effectuent. Les proportions sont régies par les lois atomiques, mais fondées sur les rapports des quantités qui entrent en combinaison. Par exemple, en prenant l'oxygène pour unité des nombres proportionnels, le rapport entre ce nombre et celui d'un autre corps, dans un composé, donnera la proportion de ce dernier. Ainsi, dans l'eau, on a 1 proportion d'oxygène et 1 d'hydrogène ; et en atomes, 1 d'oxygène pour 2 du second élément. En ajoutant deux nombres proportionnels simples, on a le nombre proportionnel du composé. Pour l'eau, par exemple, on dira 100, nombre proportionnel de l'oxygène, plus 12,43, nombre proportionnel de l'hydrogène, font 112,43, nombre proportionnel de l'eau, etc. V. COMBINAISON.

PROPORTIONNEL, ELLE, adj. [*proportionalis*, all. et angl. *proportionnel*, it. *proporzionale*, esp. *proporcional*]. On nomme, en chimie, *nombres proportionnels*, ceux qui expriment les rapports des principes constituants des corps composés, et qui deviennent d'un usage commode, en prenant pour les former, soit un poids tel du corps simple qu'il exige 100 parties d'oxygène pour passer au premier degré d'oxygénation, soit un poids de l'oxacide d'un corps capable de neutraliser une base contenant 100 d'oxygène, et, s'il s'agit de sels ammoniacaux, en remplaçant la quantité de base contenant 100 d'oxygène par 214,325 d'ammoniaque, nombre qui représente cet alcali.

PROPRE, adj. [*proprius*, all. *eigen*, angl. *proper*, it. *proprio*, esp. *propio*]. On appelle *sucs propres*, des sucs colorés qui appartiennent à certains végétaux seulement, et *vaisseaux propres*, les espèces qui les renferment (V. LATEX et LATICIFÈRE). Les *pédoncules* et *pétioles propres* sont les dernières ramifications des pédoncules et pétioles communs, les supports immédiats des fleurs ou des feuilles.

PROPRIÉTÉ, s. f. [*proprietas*, δὴναμις, all. *Eigenschaft*, angl. *property*, it. *proprietà*, esp. *propiedad*]. Ce qui appartient en propre à chaque corps, et lui permet d'agir d'une manière déterminée sur nous et sur les autres corps. On appelle *propriété d'ordre mécanique* et *physique*, celles qui se développent par l'action réciproque des masses, et *propriétés moléculaires* ou *d'ordre chimique*, celles qui se manifestent par les actions des molécules diverses les unes sur les autres. On peut reconnaître, d'autre part, que des espèces particulières de composés (les substances organiques), différentes de celles qui existent dans les corps bruts, combinées et mélangées ensemble et avec d'autres d'origine minérale, forment une substance particulière, la *matière* ou la *substance organisée*. Or, celle-ci, outre qu'elle possède des propriétés de même ordre

que les corps bruts, est douée encore de propriétés qui n'appartiennent qu'à elle; on leur a donné le nom de *propriétés vitales, d'ordre organique ou vital*. Une fois connues, elles nous rendent compte des actions réciproques que produisent les différentes parties des corps formés de cette substance organisée et des actions que produit ce corps organisé, considéré comme un tout unique. La différence qui existe entre l'activité de la matière brute et la vie, ou activité spéciale de la matière organisée, ne constitue pas encore une idée nette dans beaucoup d'esprits, faute de notions précises sur ce qu'est la *matière organisée*. C'est là une source de confusions fâcheuses en physiologie normale et pathologique que devraient faire disparaître les premières notions de biologie. Cette activité spéciale est: *a. végétative*, c'est-à-dire seulement relative, 1° à la nutrition, 2° au développement, et 3° à la reproduction; *b. animale*, ou relative, 4° à l'innervation, et 5° à la contractilité (*V. ces mots*). La première existe seule chez les végétaux; la seconde existe chez les animaux en même temps que l'autre, et repose sur elle, c'est-à-dire qu'elle l'a pour condition d'existence. Ce sont ces propriétés que désigne l'expression *forces de la nature*, par exemple, dans les cas où l'on dit d'une lésion, qu'elle guérit par les seules forces de la nature: ce qui signifie que le rétablissement des usages d'un ou de plusieurs organes est le résultat accompli par les propriétés inhérentes à la substance des éléments anatomiques et des humeurs. La matière organisée a donc d'abord les propriétés ou le mode d'agir qu'offrent les corps bruts, puis elle offre en outre des *propriétés* ou un mode d'agir que n'ont pas ceux-ci. Il a fallu, par conséquent, un nom nouveau pour désigner ces propriétés, et c'est le terme *vital* qu'on a choisi. Or cela ne veut pas dire qu'il y a là une entité, un être imaginaire que chacun pourrait envisager à sa manière sous les noms d'*âme, d'archée, d'agent vital*, etc.; mais seulement qu'il s'agit de propriétés qui ne sont ni mécaniques, ni physiques, ni chimiques, mais d'un ordre différent et plus élevé, quant à la complexité de la matière qui les manifeste. Ainsi on appelle *propriété vitale élémentaire*, ou simplement *propriété vitale*, le mode spécial d'activité des éléments anatomiques. Ce sont les cinq modes qui ont été énumérés ci-dessus. Beaucoup d'éléments anatomiques ont plus d'une propriété vitale. Ils en ont tous au moins une, car sans cela ils ne seraient pas vivants, ils n'auraient pas de vie. Celle qu'ils ont tous, sans exception, est celle qui a reçu le nom de *nutrition*. C'est la seule propriété vitale qui soit absolument commune à tous les éléments anatomiques. Ils jouissent généralement de toutes les propriétés *végétatives*; il en est pourtant, comme les grains de pollen et les spermatozoïdes, qui ne peuvent se reproduire, donner naissance (*V. ce mot*) à des éléments semblables à eux. Chez les plantes, tous ne jouissent que des propriétés *végétatives*, sauf les spermatozoïdes des algues, fougères, etc., qui ont des cils vibratiles. Chez les animaux, il en est qui n'ont que ces trois propriétés, mais beaucoup jouissent en outre de la contractilité, et quelques-uns ont la sensibilité. On donne le nom de *propriété de tissu* au mode d'activité qui est spécial à chaque tissu. Généralement, chacun d'eux est doué de plusieurs propriétés, les unes communes à plusieurs, les autres spéciales à quelques-uns. Les tissus jouissent de *propriétés d'ordre physique* et d'*ordre chimique*, qu'on observe aussi chez les éléments anatomi-

ques, mais qui ne s'y trouvent qu'à l'état d'ébauche, tandis qu'elles se retrouvent avec leur plein développement dans les tissus; là elles varient selon le mode de texture des éléments dans chaque tissu, et aussi dans chacun d'eux selon la nature des éléments constitutants. Ces propriétés sont: 1° la ténacité et la consistance, qui sont plus ou moins grandes de l'un à l'autre; 2° la rétractilité; 3° l'extensibilité; 4° l'élasticité; 5° l'hygrométrie; 6° le racornissement; 7° la propriété d'ordre chimique de se combiner ou de se décomposer au contact de tel ou tel agent chimique. Les propriétés d'ordre vital ou organique des tissus sont naturellement les mêmes que celles que présentent les éléments anatomiques qui les composent; mais elles n'offrent plus la même netteté que dans chaque élément pris à part, par suite de leur enchevêtrement réciproque; elles offrent certaines particularités ou modifications dont quelques-unes sont fort importantes; c'est ainsi que dans les tissus on voit de la *nutrition* dériver l'*absorption* et la *sécrétion* (*V. ces mots*). La contractilité a pour condition d'existence les propriétés *végétatives*; elle ne se manifeste pas tant qu'il n'y a pas au moins nutrition, mais elle ne peut se confondre avec aucune d'elles; on ne peut la considérer comme la suite ou la conséquence, ni du développement, ni de la génération, ni de la nutrition; elle ne leur est que contingente. En un mot, de même que toute propriété d'ordre vital a pour condition d'existence une ou plusieurs propriétés d'ordre physique ou d'ordre chimique, de même toute propriété de la vie animale suppose une ou plusieurs propriétés *végétatives*. *V. ORGANIQUE*.

PROPTOME, s. m., ou **PROPTOSE**, s. f. [*proptoma*, de *πρῆπτειν*, tomber; all. *Vorfall*, angl. *proptosis*, it. *proptoma*, *proptosi*, esp. *proptomio*]. Prolongement morbide d'une partie quelconque, de la lucte, du clitoris, etc.

PROPYLAMINE ou **PROPYLIAQUE**, s. f. Alcaloïde artificiel, ou *ammoniaque composée* (*V. ALCALOÏDE*) correspondant à l'acide métacétique ou propionique, obtenu par Wertheim en distillant la narcotine avec la potasse.

PROSAPOTHILPSE, s. f. [de *πρῶς*, contre, auprès, et *ἀπὸθλιψις*, pression]. Sorte de suture du crâne. *V. SUTURE*.

PROSCARABÉE, s. m. *V. MÉLOÉ*.

PROSECTEUR, s. m. [*prosector*, de *pro*, pour, et *secare*, couper; all. et angl. *Prosector*, it. *prosettore*, esp. *prosector*]. Celui qui est chargé de préparer les pièces d'anatomie nécessaires pour les leçons d'un professeur.

PROSENCHYME, s. m. [*prosenchyma*, de *πρῶς*, à, et *ἐγγυμα*, ce qui est versé dans]. Tissu fibreux végétal proprement dit, c'est-à-dire formé uniquement



Fig. 338.

par des cellules fibreuses (Fig. 338), très allongées, en un mot, et généralement à parois épaisses.

PROSOPALGIE, s. f. [*prosopalgia*, de *πρόσωπον*, le visage, et *ἄλγος*, douleur; all. *Gesichtsschmerz*, it. et esp. *prosopalgia*]. Névralgie faciale.

PROSPHYSE, s. f. [*prospophysis*, de *πρόσφυσις*, adhérence; all. *Verwachsung*, angl. *prospophysis*, it. *profsisi*, esp. *profsisis*]. Adhérence anormale de parties qui devraient être séparées.

PROSTATE s. f. [*prostata*, *πρόσταται*, all. *Vorsteherdrüse*, angl. *prostate*, it. et esp. *prostata*]. Glande située sur la ligne médiane, par conséquent impaire et symétrique ; à la partie inférieure du col vésical, qu'elle embrasse entièrement, ainsi que la portion de l'urètre qui lui fait suite ; en avant du rectum, au-dessus du plancher périnéal ; en arrière et au-dessous des pubis, dont elle est éloignée au moins de 10 millimètres, et non de 6 seulement, comme on le trouve dans quelques traités d'anatomie. Longueur, 30 millimètres ; épaisseur, 14 millim. ; largeur à la base, 32 millim. ; largeur à la pointe, 18 millim. — La forme est celle d'un prisme losangique offrant en réalité six faces, car les bords latéraux des auteurs sont plutôt des faces que des bords. — A. *Région supérieure*. 1° *Face supérieure ou vésicale*. Elle embrasse entièrement le col vésical, et se prolonge un peu en arrière, vers le bas-fond de la vessie. Le canal de l'urètre s'engage dans la glande, vers la partie la plus antérieure de cette face, tandis qu'en arrière, et au niveau d'une petite échancrure que présente le bord qui la sépare de la face postérieure, on voit en quelque sorte immerger la terminaison du canal déférent, qui s'unit vers ce point avec celui des vésicules séminales, pour former le canal éjaculateur. Ce dernier, après être resté libre sur cette face, dans l'étendue de quelques millimètres, plonge dans la substance même de la glande. 2° *Face antérieure ou pubienne*. Cette deuxième face de la région supérieure de la prostate regarde également en haut, mais surtout en avant ; elle est libre, recouverte seulement par un lacis veineux et plusieurs feuillettes aponévrotiques. — B. *Région inférieure*. 1° *Face postérieure ou rectale*. C'est cette face qui représente assez bien un cœur de carte à jouer, et qui a servi à tort à déterminer la forme générale de la prostate. Elle est séparée de la supérieure par un bord très tranchant, tandis qu'elle semble se confondre avec l'inférieure ou périnéale par un bord mousse et peu apparent. Elle offre sur la ligne médiane une gouttière assez prononcée, et sur le côté deux demi-facettes inclinées légèrement vers cette gouttière, de manière à former une concavité pour se mouler sur la face antérieure du rectum, jusqu'au point où cette partie du gros intestin s'infléchit pour se porter en arrière. 2° *Face inférieure ou périnéale*. Cette face appuie sur le plancher périnéal, et présente l'orifice par lequel le canal de l'urètre se dégage de la glande, pour traverser les différentes couches qui forment le périnée. — C. *Faces latérales, droite et gauche (bords latéraux des auteurs)*. Elles sont mousses et arrondies, et présentent une certaine étendue, qui dépasse toujours 2 centimètres à la partie moyenne, mais qui va s'amoindrisant en avant et en arrière. Ces deux faces s'enfoncent en quelque sorte entre deux gros faisceaux du releveur de l'anus, lesquels, s'étendant du pubis aux parties latérales et antérieure du rectum, constituent en grande partie la loge musculaire de la prostate. L'urètre est, en quelque sorte, logé dans une gouttière, presque toujours dans un anneau complet, que lui forme la prostate, et pénètre dans cet organe un peu en diagonale, plus profondément situé en avant qu'en arrière. La portion prostatique du canal présente deux gouttières latérales, séparées par une crête appelée urétrale ou *verumontanum*. De chaque côté se trouve un nombre variable, mais toujours très considérable, de pertuis : ce sont les orifices des canalicules excréteurs de cha-

acun des lobules de la glande. On peut constater également que tous, après avoir rampé quelque temps sous la muqueuse, convergent vers la partie antérieure de la crête, quelques-uns en se dirigeant transversalement, d'autres de haut en bas, mais le plus grand nombre d'arrière en avant. Sur les faces latérales de la crête se remarquent deux autres orifices, qui sont ceux des canaux éjaculateurs. Ces deux conduits, après avoir marché quelque temps sur la face supérieure de la prostate, percent la glande, qu'ils traversent dans l'étendue d'un centimètre au moins, et viennent s'ouvrir au point indiqué. Les artères de la prostate sont des branches des vésicales inférieures, hémorrhoidale moyenne, et honteuse interne. Ses nerfs, assez nombreux, proviennent du plexus prostatique, qui tire lui-même son origine du plexus hypogastrique, dépendance du grand sympathique. Son tissu offre de la consistance et une certaine dureté qui le font crier sous le scalpel ; sa forme n'est point altérée par un froissement modéré de son tissu. Sur les sections faites au niveau de la crête urétrale, on aperçoit des prolongements, d'apparence fibreuse, se portant de ce point comme centre, en arrière, en dehors, quelques-uns en haut, en contournant l'urètre. Tous ces prolongements ne sont que les canaux excréteurs. La prostate a une couleur fauve, roussâtre. Cet organe est pourvu d'une enveloppe propre, épaisse d'un demi-millimètre, extrêmement adhérente au tissu glandulaire, avec lequel elle est en continuité de fibres, ainsi que nous le verrons bientôt. Elle se distingue assez facilement, à la dissection, du tissu cellulaire périprostatique ; elle offre une teinte grise demi-transparente bien prononcée. Elle est formée principalement de fibre-cellules, offrant les dimensions, l'aspect extérieur et la structure de celles qui composent la vessie. Ces fibres entrent pour 9 dixièmes environ dans la composition de cette enveloppe. Elles sont remarquables par le développement des nodosités propres à la plupart de ces fibres ; elles sont disposées en faisceaux, dans lesquels toutes sont parallèles, et fortement adhérentes les unes aux autres. La plupart de ces faisceaux ont une direction longitudinale, d'autres sont obliques, quelques-uns disposés transversalement. La portion prostatique de l'urètre est pourvue de faisceaux de fibre-cellules semblables, mais plus petits, et la plupart ayant une direction longitudinale. La prostate appartient à la classe des glandes en grappe composée ; elle diffère toutefois des autres glandes qui forment ce groupe, en ceci, que les culs-de-sac appendus à chacune des divisions des conduits excréteurs se jettent sur cette division dans toute sa longueur, à des intervalles inégaux et relativement assez grands. Ils ne sont pas réunis en un groupe (*acinus*, ou grain glandulaire) séparé des autres aussi par une couche cellulo-vasculaire propre à chacun d'eux. De là vient que la coupe de la prostate est homogène, et non point granuleuse, comme dans les autres glandes. Le tissu de la prostate se compose d'une trame accessoire et de la partie sécrétante proprement dite, faisant corps l'une avec l'autre, d'une manière plus intime que dans toute autre espèce de glande. La trame se compose des éléments suivants : 1° Fibres du tissu cellulaire, assez abondantes, disposées en faisceaux mal limités, accompagnées de matière amorphe finement granuleuse. Ces faisceaux sont dirigés en tous sens, le plus souvent parallèlement à la direction des tubes sécrétants et des conduits excré-

teurs. 2° Ce que présente de remarquable cette trame, c'est la présence d'une quantité considérable de faisceaux de fibre-cellules. Beaucoup de ceux-ci sont en continuité, à la surface de la glande, avec les faisceaux qui entrent dans la composition de l'enveloppe propre de la prostate; aussi en résulte-t-il, pour cette enveloppe, une grande difficulté à la séparer de la glande. 3° Il existe dans la trame du tissu prostatique un assez grand nombre de filets nerveux; ces filets existent soit dans la partie jaunâtre superficielle, soit dans la portion qui est plus voisine du canal de l'urètre. Chacun de ces filets est composé, en général, de quatre à six tubes nerveux minces, et accompagnés de fibres de Remak nombreuses et serrées (V. NERF). Elles composent la plus grande masse de chaque filet et sont accompagnées d'une petite quantité de fibres lamineuses. L'abondance de ces éléments nerveux de la vie organique est en rapport avec la quantité notable d'éléments musculaires de la vie organique qui entrent dans la composition de la trame de cette glande. Dans la partie superficielle jaunâtre de la prostate, les intervalles qui séparent les uns des autres les culs-de-sac sécréteurs (intervalles remplis par la trame que nous venons de décrire) sont larges de 1 centième de millimètre au moins, et 6 à 9 centièmes au plus. Ainsi, comme on le voit, les culs-de-sac sécréteurs sont loin d'être rapprochés et contigus, comme ils le sont dans chacun des acini des glandes en grappe ordinaires. Des culs-de-sac sécréteurs de la prostate ont une largeur qui varie de 37 à 70 millièmes de millimètre: les uns sont cylindriques, à coupe circulaire par conséquent; la plupart sont un peu aplatis. Ces derniers offrent, en général, la largeur que nous venons d'indiquer, dans leur plus petit diamètre, sur une longueur variable. Suivant qu'on examine ce cul-de-sac plus ou moins près du conduit excréteur, le plus grand diamètre de la coupe ovale de ces culs-de-sac est de 7 centièmes à 1 dixième de millimètre. Leur forme n'est pas régulière. Ils présentent, sur leur trajet et surtout vers leur extrémité terminale, des bosselures latérales plus ou moins prononcées. La longueur de chaque cul-de-sac, c'est-à-dire l'espace qui sépare leur extrémité terminale de leur point d'aboutement, est généralement de 1 à 4 fois plus grand que leur largeur. La paroi propre de ces culs-de-sac est épaisse de 2 à 3 millièmes de millimètre, très adhérente à la trame; elle se déchire facilement, aussi éprouve-t-on les plus grandes difficultés à isoler les éléments glandulaires. Les tubes sécréteurs sont tapissés d'un épithélium pavimenteux par compression réciproque, à cellules un peu irrégulières, granuleuses à l'intérieur, assez irrégulièrement disposées à la face interne des tubes. Le noyau est sphérique ou ovoïde; la forme sphérique est la plus commune, chez certains sujets du moins, car à cet égard on observe des variétés d'un sujet à l'autre. Ce noyau offre un contour un peu irrégulier; il est granuleux à l'intérieur, de teinte assez foncée, et sans nucléole proprement dit. On trouve presque constamment, sinon toujours, les culs-de-sac sécréteurs remplis d'une matière jaunâtre, demi-solide, granuleuse; cette matière est composée principalement de granulations graisseuses d'un jaune brunâtre, solides, irrégulières, extrêmement abondantes, d'un aspect tout particulier en un mot, et dont le volume varie de 1 à 2 millièmes de millimètre. On y trouve, en outre, des cellules d'épithélium libre, pareilles à celles qui tapissent les tubes, et des noyaux libres sem-

blables à ceux qui contiennent les cellules. Enfin, beaucoup de ces tubes contiennent de petits calculs formés de couches concentriques très élégantes, dont les plus petits ressemblent un peu à des grains d'amidon; mais ils sont presque entièrement formés de substance azotée. Lorsque les culs-de-sac, en se réunissant les uns dans les autres, finissent par constituer un conduit de 2 à 3 dixièmes de millimètre, on peut constater que l'épithélium de la face interne prend peu à peu la forme cylindrique ou mieux prismatique; puis, dans les tubes un peu plus larges, ces cellules épithéliales ont leur extrémité libre chargée de cils vibratiles. Dans l'épaisseur des cellules, autour de leur noyau, il y a des granulations graisseuses d'un jaune foncé, volumineuses, ressemblant à celles qui flottent dans le liquide prostatique, lui donnent sa couleur blanche. La paroi propre de ces conduits excréteurs, que tapisse l'épithélium, est composée d'une certaine quantité de fibres lamineuses accompagnées de matière amorphe, finement granuleuse, mais sans fibres élastiques. Ils renferment aussi une quantité au moins égale de faisceaux de fibre-cellules. — Les maladies de la prostate sont très fréquentes, surtout chez les hommes qui ont dépassé cinquante ans. La tuméfaction est une des plus importantes; elle peut être générale ou partielle. Le premier cas se voit rarement; mais, quand il arrive, la glande acquiert parfois des dimensions telles qu'elle remplit en grande partie la vessie; cependant, son accroissement n'est pas uniforme; il porte de préférence sur la partie moyenne, et notamment sur le côté qui correspond au trigone vésical. La tuméfaction partielle porte sur le corps ou sur les lobes latéraux. Dans le premier cas, il y a tantôt une légère élévation plus marquée au centre, et diminuant graduellement à la périphérie, tantôt une saillie en forme de barre transversale, ou un soulèvement longitudinal; la tumeur est tantôt pédiculée, c'est-à-dire plus grosse à l'extrémité saillante dans la vessie qu'au point par lequel elle tient à la glande, tantôt à base large et à sommet plus ou moins arrondi. Dans le second cas, les lobes latéraux tantôt s'allongent d'avant en arrière, et tantôt se développent, surtout de côté. Quelquefois le corps et les lobes latéraux sont tuméfiés tous ensemble. L'engorgement des deux lobes latéraux, quand il n'est pas accompagné de celui du corps, altère peu la direction de l'urètre, en aplatis seulement la partie profonde, et le réduit à une espèce de fente. Lorsqu'un seul lobe latéral est tuméfié, l'aplatissement de l'urètre est moins prononcé; mais il y a déviation en sens inverse, c'est-à-dire du côté opposé à la tuméfaction. La tuméfaction de la prostate ne se borne pas à dévier l'urètre; elle refoule aussi le col en arrière, et pousse en avant la partie membraneuse de l'urètre. Toutes ces lésions influent sur les fonctions de la vessie, dont elles rendent l'exercice difficile. Le cathétérisme présente alors des difficultés et exige des précautions que Civiale a minutieusement examinées, et qui ne sauraient être indiquées ici. — Les abcès ne sont pas rares dans la prostate, dont il leur arrive quelquefois de détruire toute la substance, de manière qu'elle se trouve réduite à une simple coque. Le diagnostic en est difficile, et l'art a bien peu de ressource pour y remédier. V. SPERME.

PROSTATIQUE, adj. [*prostaticus*, angl. *prostatic*, it. et esp. *prostatico*]. Qui a rapport à la prostate. — *Humeur prostatique*. Celle que sécrète la prostate.

— *Portion prostatique de l'urètre*. Celle qui est ren-

fermée dans la prostate. — *Concretions prostatiques*. Calculs de la prostate, composés, suivant Wollaston, de phosphate de chaux et de substances azotées.

PROSTATITE, s. f. [*prostatitis*, angl. *prostatitis*, it. *prostatite*, esp. *prostatitis*]. Inflammation de la prostate. Maladie plus souvent chronique qu'aiguë, et dont le diagnostic est difficile.

PROSTATO-PÉRITONÉAL, **ALE**, adj. *Aponévrose prostates-péritonéale*. Les différentes aponévroses qui enveloppent la prostate diminuent d'épaisseur jusqu'en arrière ; mais elles n'ont pas cependant entièrement disparu à l'extrémité la plus reculée de la glande, et l'on voit se détacher à ce point une lamelle résistante, qui va se terminer au fond du cul-de-sac que forme le péritoine par sa réflexion de la face antérieure du rectum sur la vessie, et se perdre insensiblement sur les parties latérales, dans le tissu cellulaire très abondant qu'on trouve en cette région. C'est là ce qu'on nomme *aponévrose prostates-péritonéale*.

PROSTATORRHÉE, s. f. **SPERMATORRHÉE**.

PROSTITUTION, s. f. [*prostitutio*, de *pro*, en avant, et *statuere*, poser ; *πρωτεύειν*, all. *Hurerei*, angl. *prostitution*, it. *prostituzione*, esp. *prostitucion*]. Police médicale et hygiène publique : Les hygiénistes réclament : 1° l'inscription, dans toutes les localités de France, des filles se livrant à la prostitution de notoriété publique ; 2° leur visite faite, tous les quatre jours, par des médecins et l'emploi du spéculum pour les visiter ; 3° la visite hebdomadaire dans toutes les villes de garnison, faite par les soins de leurs chirurgiens respectifs, des hommes appartenant aux troupes de terre et de mer, et l'envoi des hommes malades à l'hôpital ; 4° l'admission des vénériens dans les hôpitaux généraux, sans pour cela supprimer les services spéciaux ; 5° l'amélioration du régime de certains hôpitaux spéciaux ; 6° la multiplication des consultations publiques, avec distribution gratuite de médicaments ; 7° l'interdiction absolue de toute provocation sur la voie publique.

PROSTRATION, s. f. [*prostratio virium*, de *prostrernere*, renverser ; all. *Entkräftung*, angl. *prostration*, it. *prostrazione*, esp. *prostracion*]. Anéantissement des forces musculaires qui accompagne certaines maladies aiguës, et particulièrement les fièvres typhoïdes. Elle est principalement caractérisée par la lenteur et la difficulté des mouvements, l'abattement des traits, l'attitude et le décubitus qu'affecte le malade.

PROSTYPE, s. m. [de *πρό*, en avant, *στέπας*, tige, tronc]. *Prostype funiculaire* est le nom donné par Mirbel à la saillie formée par le raphé et la chalaze chez les ovules réfléchis ou les graines provenant d'ovules réfléchis.

PROTÉACÉES, s. f. pl. [*proteaceæ*, all. *Proteen*]. Famille de plantes dicotylédones apétales à étamines périgynes, à laquelle le genre *Protea* a donné son nom. Les protéacées sont toutes des arbrisseaux ou des arbres exotiques, à feuilles alternes, quelquefois presque verticillées ou imbriquées, à fleurs hermaphrodites, rarement unisexuées, tantôt groupées à l'aisselle des feuilles, tantôt réunies en une sorte de cône ou de chaton. Leur calice se compose de 4 sépales linéaires, quelquefois soudés, et formant un calice tubuleux à 4 divisions plus ou moins profondes et valvaires. Elles ont 4 étamines opposées aux sépales et presque sessiles au sommet de leur face interne ; un ovaire libre, à une loge, contenant un ovule attaché au milieu de sa hauteur. Le style se termine par un stigmat

généralement simple. Les fruits sont des capsules de formes variées, uniloculaires, monospermes ou dispersées, dont la réunion constitue quelquefois une sorte de cône. La graine, quelquefois ailée, se compose d'un embryon droit, dépourvu d'endosperme.

PROTÉINE, s. f. [de *πρωτεος*, premier, all. *Protein*, angl. *protéine*, it. *proteina*]. On obtient la protéine en dissolvant la fibrine, ou du tissu musculaire, etc., dans une lessive de potasse moyennement concentrée, maintenue à une température d'environ 50°. Il se forme par ce moyen une petite quantité de sulfure de potassium et de phosphate de potasse aux dépens du soufre et du phosphore existants dans la substance organique. En ajoutant, enfin, un léger excès d'acide acétique à la dissolution alcaline, il se précipite une matière gélatineuse qu'on jette sur un filtre, et qu'on lave aussi longtemps que l'eau qui passe contient encore des traces d'acétate de potasse. Le produit ainsi préparé est la *protéine*. Elle ne possède aucun caractère qui lui soit propre, et ressemble en tout point à de l'albumine coagulée ou à de la fibrine, seulement elle se dissout plus facilement dans les alcalis et les acides faibles. En soumettant la fibrine, l'albumine, etc., à l'analyse, Mülder trouva que ces substances contenaient de certaines proportions de soufre qui permettaient de les considérer comme formées du radical, la *protéine*, plus le soufre dans des proportions déterminées. De plus, Mülder obtenait divers degrés d'oxydation de la protéine qui furent appelés *bioxyde de protéine*, etc. En partant de ces données, les substances azotées qui forment la majeure partie des tissus animaux n'étaient que des composés chimiques formés tous par le même radical, et qui ne devaient les différences d'état ou de solubilité qui les caractérisent qu'à une certaine proportion de soufre ou de phosphore. L'étude des tissus était ainsi ramenée à une simple analyse chimique. L'expérience n'a pas confirmé cette hypothèse, qui est actuellement rejetée. La protéine étant représentée par $C^{40}H^{31}Az^{50}O^{12}$, on avait un *bioxyde de protéine* (V. ce mot), $C^{40}H^{31}Az^{50}O^{14}$, un *trioxyde de protéine* (V. ce mot), contenant O^{15} , et un dernier oxyde représenté par la substance azotée qui abonde dans l'algue du ferment (V. FERMENT), contenant O^{20} ; il n'y avait pas de protoxyde.

PROTÉRANTHÉE, adj. [*proterantheus*, de *πρότερος*, antérieur, et *ἄθος*, fleur]. Se dit des plantes dont les fleurs apparaissent avant les feuilles (*tussilage*, *Cercis siliquastrum* ou *bois de Judée*).

PROTHALLIUM, s. m. V. PROEMBRYON.

PROTHÈSE, s. f. [*prothesis*, de *πρό*, au lieu de, et *τίθειμι*, je pose, je place ; all. *prothesis*, it. *protesi*, esp. *protesis*]. Partie de la thérapeutique chirurgicale qui a pour objet de remplacer par une préparation artificielle un organe qui a été enlevé en totalité ou en partie, ou de cacher une difformité.

PROTIDE, s. f. [angl. *protid*]. Produit de l'action de la potasse sur la protéine. D'un jaune brillant, pulvérisable, et soluble dans l'eau et l'alcool ; d'un goût amer. ($C^{13}H^{90}Az$.)

PROMÉNINGITE. Inflammation de la dure-mère. (Piorry.)

PROTOPATHIE, s. f. [de *πρωτος*, premier, et *πάθος*, maladie ; all. *Urleiden*, it. et esp. *protopatia*]. Maladie première, celle qui n'est ni précédée ni produite par une autre. Cette expression est synonyme de *maladie essentielle*. — *Symptôme protopathique*, symptôme primaire.

PROTOPHYLLES, s. f. pl. [de *πρωτος*, premier, et *φύλλον*, feuille ; all. *Urblatt*]. Feuilles séminales ; elles sont formées par les cotylédons épigés.

PROTOPLASMA, s. m. [de *πρωτος*, et *plasma*]. Synonyme de *plasma* (V. ce mot), employé surtout pour désigner le liquide contenu dans la cavité des cellules végétales ou dans les cellules embryonnaires, lorsque l'embryon n'a encore pas de sang. Ce liquide est susceptible comme le plasma du sang de fournir des matériaux pour la naissance d'autres éléments anatomiques. Il est à tort pris, par quelques auteurs, comme synonyme de *blastème*. V. ce mot.

PROTOSEL, s. m. [angl. *protosalt*]. Sel d'un protoxyde.

PROTOXYDE, s. m. [*protoxydum*, all. *Oxydul*, esp. *protoxido*]. Le moins riche en oxygène des oxydes d'un corps qui peut se combiner en plusieurs proportions diverses avec ce dernier élément.

PROTOZOIRE, s. m. [*protozoum*, de *πρωτος*, premier, et *ζωον*, animal]. Terme employé par quelques auteurs pour désigner les animaux les plus simples, représentés en quelque sorte par un seul élément anatomique, vivant et se reproduisant isolément. Tels sont beaucoup d'infusoires. V. ce mot et UNICELLULAIRE.

PROTOZOÏDE, s. m. [de *πρωτος*, primitif, et *ζωον*, animal]. Nom donné aux *spermatozoïdes* par quelques-uns des auteurs qui les considèrent comme des cellules simples. V. ANIMALCULE.

PROTUBÉRANCE, s. f. [*protuberantia*, de *pro*, devant, en avant, et *tuber*, bosse ; all. *Vorsprung*, angl. *protuberance*, it. *protuberanza*, esp. *protuberancia*]. Éminence ou saillie. En anatomie, on appelle *protubérances* les saillies que l'on observe à la surface des os du crâne : telles sont les *protubérances occipitales interne et externe*. — *Protubérance cérébrale* [all. *Gehirnvorsprung*]. V. PONT DE VAROLE.

PROVENDE, s. f. [all. *Mischkorn*]. Mélange de divers aliments très nutritifs, propre à engraisser les bestiaux.

PROVIGNER, v. n. [it. *propaginare*]. Coucher en terre une branche de vigne, au printemps, pour lui faire prendre racine et produire un nouveau cep.

PRUINE, s. f. [*pruina*, *πρύγινη*]. Poussière glauque, cirreuse, qui recouvre les prunes, etc., ainsi que le chapeau, mais surtout les lames de certains agarics (en ce dernier cas la pruine est composée de spores). S'est dit aussi du sable le plus fin des urines. V. POUSSIÈRE.

PRUNE, s. f. [all. *Pflaume*, angl. *plum*, it. *prugna*, esp. *ciruela*]. Fruit du prunier.

PRUNEAU, s. m. [angl. *prune*, it. *prugna*]. Prune sèche.

PRUNELLE, s. f. [all. *Schlehe*, angl. *stoe*, it. *prugnola*, esp. *endrina*]. Fruit du prunellier. — On donne vulgairement ce nom à la *pupille*.

PRUNELLIER, s. m. [*Prunus spinosa*, L., all. *Haferschlehe*, angl. *stoe-tree*, it. *prugnolo*, esp. *endrino*]. Arbre indigène dont l'écorce est astringente, et dont les fruits non mûrs servent à préparer l'*acacia nostras*. V. ce mot.

PRUNIER, s. m. [*Prunus domestica*, L., all. *Pflaumenbaum*, angl. *plum tree*, it. *prugno*, esp. *ciruelo*]. Arbre dont les nombreuses variétés fournissent des fruits alimentaires, tant à l'état frais qu'après leur dessiccation.

PRUNINE, s. f. V. BASSORINE.

PRURIGINEUX, EUSE, adj. [*pruriginosus*, de *prurigo*, démangeaison ; *πρισιμόςης*, all. *juckend*, *pruriginös*, it. *pruriginoso*, esp. *pruriginoso*]. Qui cause de la démangeaison : *douleur prurigineuse*.

PRURIGO, s. m. [all. *Hautjucken*, *πρισιμόςης*, angl. *prurigo*, it. *pruriggine*, esp. *prurigo*]. Mot latin souvent employé en français comme synonyme de *démangeaison*. — Willan a décrit sous le nom de *prurigo* une éruption cutanée caractérisée par des *papules* peu saillantes, et à peu près de même couleur que la peau, plus larges que celles du lichen, produisant une démangeaison très vive et quelquefois intolérable. Le *prurigo* est local ou général. Il se présente sous deux formes différentes : le *prurigo mitis* et le *prurigo formicans*. Dans celui-ci, les papules sont plus larges, la démangeaison est presque continuelle, cause une agitation, un tourment difficile à décrire, et porte les malades à chercher le contact des corps froids ou à se déchirer avec les ongles ou avec une brosse. Le traitement consiste dans des bains frais, simples d'abord, et des bains alcalins ou savonneux. Si la maladie persiste, on prescrit, à l'intérieur, des boissons délayantes et adoucissantes (le petit-lait, l'eau de veau, l'eau d'orge, les limonades), et souvent aussi les émissions sanguines.

PRURIT, s. m. [*pruritus*, *prurigo*, *πρισιμόςης*, all. *Jucken*, angl. *pruritus*, it. et esp. *prurito*]. Synonyme de *démangeaison*. — *Prurit de dentition*. Nom donné par M. Delabarre fils à la sensation qui porte les enfants à se frotter constamment les mâchoires avec les doigts. Ce prurit, par sa persistance et son intensité, agace et irrite le système nerveux, trouble le sommeil et les fonctions digestives, et ne tarde pas à compromettre la santé et la vie des nourrissons. Suivant l'auteur, c'est à ce prurit, et non aux efforts que fait la dent pour percer la gencive, qu'il faut attribuer les accidents qui accompagnent la dentition.

PRUSSIATE, s. m. [angl. *prussiate*, it. *prussiato*, esp. *prusiato*]. V. CYANURE.

PRUSSINE, s. f. [angl. *prussine*]. V. CYANOGENÈNE.

PRUSSIQUE, adj. [angl. *prussic*, it. *prussico*, esp. *prusico*]. V. ACIDE cyanhydrique.

PSALLOÏDE et **PSALTERIUM**, s. m. [angl. *psaloides*]. V. LYRE.

PSELLISME, s. m. [*psellismus*, de *ψελλίζω*, bègue ; angl. *psellismus*, it. *psellismo*]. Bégaiement. — *Psellisme métallique*. Bégaiement qui accompagne quelquefois l'érythème mercuriel.

PSEUDANGUSTINE, s. f. V. BRUCINE.

PSEUDANGUSTURE, s. f. V. ANGSTURE.

PSEUDARTHROSE, s. f. [de *ψευδής*, faux, et *ἄρθρον*, articulation ; all. *falsches Gelenke*, esp. *seudartrosis*]. Synonyme de *fausse articulation*.

PSEUDENCÉPHALE, s. m. [de *ψευδής*, faux, et *ἐγκεφαλίς*, encéphale ; esp. *seudencefalo*]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont l'encéphale remplacé par une tumeur vasculaire, le crâne et le canal vertébral largement ouverts, et point de moelle épinière.

PSEUDENCÉPHALIEN, IENNE, adj. [esp. *seudencefalino*]. Is. Geoffroy Saint-Hilaire donne cette épithète à une famille de monstres qui n'ont plus, à proprement parler, d'encéphale, la matière nerveuse ayant plus ou moins disparu pour faire place à une tumeur composée d'un lacs de vaisseaux.

PSEUDESTHÉSIE, s. f. [*pseudæsthesia*, de *ψευδής*, faux, et *αἰσθησιον*, sentir]. Sensations imaginaires ou fausses. V. HALLUCINATION.

PSEUDO-ALKANNINE. V. ANCHUSINE.

PSEUDOBLEPSIE, s. f. [*pseudoblepsia*, de $\psi\epsilon\upsilon\delta\eta\varsigma$, faux, et $\epsilon\lambda\acute{\epsilon}\psi\iota\varsigma$, vue; all. *Gesichtsfehler*, it. *pseudoblessia*, esp. *seudoblepsia*]. Nom sous lequel Cullen comprend les diverses perversions du sens de la vue.

PSEUDOCARPE, s. m. [*arceuthida*]. Nom donné au cône globuleux et bacciforme du genévrier.

PSEUDOCARPIEN, IENNE, adj. Se dit des fruits cachés par les parties environnantes, de manière que celles-ci semblent constituer le fruit lui-même.

PSEUDO-CÉRAÏNE, s. f. (C³²H³⁴O²). Corps cristallisable résultant de l'action de la potasse sur la cire, et isolé à l'aide de l'acide chlorhydrique.

PSEUDOCROMIE, s. f. [de $\psi\epsilon\upsilon\delta\eta\varsigma$, faux, et $\chi\rho\acute{o}\mu\alpha\varsigma$, couleur]. V. DYSCHROMATOPSIE.

PSEUDO-COTYLÉDON, s. m. V. PROEMERYON.

PSEUDO-CROUP, s. m. [*eroup spasmodique*, faux *eroup*, *laryngismus stridulus*]. Les symptômes du pseudo-croup se rapprochent beaucoup de ceux du croup; mais la soudaineté de l'attaque, l'absence d'inflammation et de fausse membrane fibrineuse, établissent une démarcation profonde entre le premier et le second. Le spasme se calme brusquement au bout d'un temps court, bien qu'il puisse revenir dans une heure peut-être, une demi-heure, ou même quelques minutes. Dans l'intervalle, le patient est parfaitement à l'aise, toutefois la voix reste rauque à cause de l'accès qui vient d'avoir lieu. Le traitement doit être actif. Un vomitif antimonial, avec un diaphorétique et un purgatif, est souvent assez; mais, si le spasme n'est pas complètement vaincu, on mettra en usage l'opium et un vésicatoire à la gorge. V. LARYNGITE.

PSEUDO-ÉRYTHRINE, s. f. (C²²H¹³O⁹). Corps obtenu en chauffant une solution alcoolique d'érythrine. Cristallisable; fond à 120° s'il est seul, et à 100° dans l'eau, qui le dissout à peine.

PSEUDO-MEMBRANE, s. f. [*pseudo-membrana*, de $\psi\epsilon\upsilon\delta\eta\varsigma$, faux, et *membrana*, membrane; angl. *pseudo-membrane*, it. *pseudomembrana*, esp. *seudomembrana*]. V. FAUSSES MEMBRANES.

PSEUDO-MORPHINE, s. f. [all. *Pseudomorphium*, angl. *pseudomorphia*, *pseudomorphine*, it. *pseudomorfina*, esp. *seudomorfina*]. Matière encore peu connue, découverte dans l'opium du Levant par Pelletier. Elle est blanche, micacée, non vénéneuse. (C⁵⁴H¹⁸⁰N¹⁴Az.) Peu soluble dans l'eau, insoluble dans l'éther et l'alcool absolu. Très soluble dans les solutions aqueuses de soude et de potasse. Elle en est précipitée par les acides, mais en retient de petites proportions.

PSEUDO-PLEURÉSIE, s. f. [*pseudo-pleuritis*, all. *falsche Pleuresie*, angl. *pseudopleuritis*, it. *pseudopleurisia*, esp. *seudopleurisia*]. Ce mot, qui signifie fausse pleurésie, a été employé par quelques auteurs pour désigner la *pleurodynie*.

PSEUDO-PUS, s. m. Le pus doit sa couleur aux éléments anatomiques qu'il tient en suspension, et qui réfléchissent la lumière en blanc grisâtre ou jaune grisâtre. Mais beaucoup d'espèces d'humeurs ayant un sérum différent ou non de celui du pus peuvent tenir aussi en suspension des éléments anatomiques réfléchissant la lumière en jaune grisâtre, bien qu'ils offrent des caractères de forme, de volume et de structure qui en font des espèces toutes différentes des *globules de pus*. Ces liquides qui offrent la *couleur* du pus, mais qui n'ont pas sa composition, s'appellent des *pseudo-pus*. L'urine

des bassinets, le liquide des vésicules du thymus, tenant des épithéliums en suspension, en offrent des exemples. Les globules blancs du sang, accompagnés de fibrine à l'état de fines granulations moléculaires flottant dans un sérum, en sont d'autres exemples dans les caillots polypiformes du cœur, dans ceux des gros vaisseaux, etc.

PSEUDOREXIE, s. f. [*pseudorexia*, de $\psi\epsilon\upsilon\delta\eta\varsigma$, faux, et $\epsilon\rho\epsilon\zeta\iota\varsigma$, faim, appétit; it. *pseudoressia*, esp. *seudorexia*]. Faux appétit.

PSEUDOSPERME, adj. [*pseudospermus*, de $\psi\epsilon\upsilon\delta\eta\varsigma$, faux, et $\sigma\pi\acute{\epsilon}\rho\mu\alpha\varsigma$, graine]. Se dit des graines appelées improprement nues, parce que le péricarpe est soudé avec la graine. Exemple: le caryopse.

PSEUDOTOXINE, s. f. [all. *Pseudotoxin*, angl. *pseudotoxin*, esp. *seudotoxina*]. Substance azotée, annoncée par Brandes dans les feuilles de belladone, où elle accompagne l'atropine.

PSILOTHRE, s. m. [*psilothrum*, $\psi\acute{\iota}\lambda\omicron\theta\rho\epsilon\upsilon\nu$, it. *psilotro*]. Synonyme de *dépilatoire*. V. ÉPILATION.

PSOAS, s. m. [*psaos*, de $\psi\acute{\iota}\alpha\iota$, les lombes; all. *Lendenmuskel*, angl. *psaos*, it. *psaos*, esp. *soas*]. Nom que les anatomistes donnent à deux muscles abdominaux appliqués sur la partie antérieure des vertèbres lombaires. — *Grand psaos* (prélombo-trochantérien, Ch.). Muscle qui s'attache, en haut, aux apophyses transverses des quatre premières vertèbres lombaires, à leur corps, à celui de la dernière dorsale et aux ligaments intervertébraux; en bas, au sommet du petit trochanter. — *Petit psaos* (prélombo-pubien, Ch.). Muscle qui s'étend du corps de la dernière vertèbre dorsale à l'éminence ilio-pectinée et à la partie externe du bord postérieur du corps du pubis.

PSODYME, s. m. [de $\psi\acute{\iota}\alpha\iota$, les lombes, et $\delta\acute{\iota}\delta\upsilon\mu\alpha\varsigma$, double]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont, à partir de la région lombaire, deux corps distincts supérieurement, deux thorax complets et séparés, deux membres pelviens et quelquefois les rudiments d'un troisième.

PSOÏTE, s. f. [*psoitis*, angl. *psoitis*, esp. *soitis*]. Inflammation du muscle psaos, accompagnée, dès son début, d'une fièvre intense, de douleurs vives dans la région lombaire, d'un engourdissement qui s'étend de l'aîne à la cuisse du même côté, et qui empêche de fléchir ce membre et de lui faire exécuter le moindre mouvement. Les causes ordinaires de la psosite sont des exercices forcés, des efforts violents pour soulever des fardeaux, des coups ou des chutes sur la région lombaire. C'est une affection grave qui se termine rarement par résolution. Il faut insister, dès le début, sur tous les moyens antiphlogistiques; et, si l'on n'a pu réussir à arrêter la marche de la maladie, il faut recourir aux révulsifs les plus puissants, tels que les moxas. V. PHLEGMON iliaque.

PSORALIER, s. m. [*psoralea*, $\psi\acute{\omicron}\rho\alpha\zeta$, gale]. Nom d'un genre de plantes légumineuses papilionacées, nombreux en espèces frutescentes ou herbacées, glanduleuses, intertropicales ou américaines. La plupart sont des plantes d'ornement; mais une espèce, le *psoraliier comestible* (*Psoralea esculenta*, Pursh), de l'Amérique septentrionale, a une racine très féculente, gommeuse et sucrée, qui se conserve pendant l'hiver; elle est agréable au goût, nourrissante, et peut être acclimatée en Europe.

PSORE, s. f. [*psora*, $\psi\acute{\omicron}\rho\alpha\zeta$]. S'est dit des maladies vésiculeuses ou pustuleuses de la peau, comme la gale, etc.

PSORENTÉRIE, s. f. [de ψώρα, gale, et έντερον, intestin]. On donne ce nom à une éruption de petits boutons qu'on rencontre dans l'intestin de la plupart des personnes qui ont succombé au choléra asiatique. V. ce mot.

PSORIASIS, s. m. [ψωρίασις, de ψώρα, gale; all. et angl. *Psoriasis*, esp. *soriasis*]. Inflammation chronique de la peau, bornée à une partie du corps plus ou moins étendue, se présentant d'abord sous la forme d'élevures solides qui se transforment ensuite en plaques squameuses, comme nacrées, de dimensions variées, non déprimées à leur centre, et dont les bords, ordinairement irréguliers, sont très peu proéminents. C'est une maladie très commune, non contagieuse, mais héréditaire. Quelquefois le tissu de la peau finit par s'endurcir, et se couvrir de squames sèches, dures, blanches, épaisses, qui ont fait comparer à l'écorce rugueuse des vieux arbres l'aspect que présente alors la surface du membre malade. Ces squames ont quelquefois une ligne d'épaisseur, et se produisent en si grande quantité, que le lit et les vêtements du malade en sont remplis. La durée du psoriasis est toujours fort longue. Les saignées d'abord, puis les bains simples, ou mieux encore les bains émoullients et à une température peu élevée, les douches, les bains sulfureux, font la base du traitement; et l'on fait alterner ces moyens avec les purgatifs minoratifs.

PSORIQUE, adj. et s. m. [*psoricus*, de ψώρα, gale; all. *krätzartig*, angl. *psoric*, it. *psorico*, esp. *sorico*]. Qui est de la nature de la gale.

PSOROPHTHALMIE, s. f. [*psorophthalmia*, de ψώρα, gale, et έφθλιμός, œil; all. *Augenliedkrätze*, angl. *psorophthalmy*, it. *psorotalmia*, esp. *soroftalmia*]. On a donné ce nom à diverses variétés de la blépharite ou inflammation du bord libre des paupières.

PSYCHAGOGIQUE, adj. [*psychagogicus*, de ψυχή, âme, et άγω, conduire, diriger; angl. *psychagogue*, it. *psicagogo*]. Épithète donnée aux médicaments qui raniment l'action vitale, dans la syncope, l'apoplexie, etc.

PSYCHIATRIE, s. f. [de ψυχή, âme, et ίατρος, médecin; all. *Seelenheilkunde*]. Doctrine des maladies mentales et de leur traitement. On a écrit aussi *médécine psychique*.

PSYCHOLOGIE, s. f. [*psychologia*, de ψυχή, âme, et λόγος, discours; all. *Seelenlehre*, *Psychologie*, angl. *psychology*, esp. *psicologia*, it. *sicologia*]. Science qui traite de l'âme ou des facultés intellectuelles et affectives. Il n'y aurait rien à dire à cette définition, si l'usage n'avait restreint le sens de ce mot. Il signifie l'étude du moral et de l'intelligence, indépendamment des parties qui en sont les organes. Il en résulte une incertitude radicale dans la détermination des facultés et dans la conception de la doctrine mentale, si bien que la psychologie, entendue en ce sens, est devenue complètement stérile quant à l'avancement de l'étude des fonctions cérébrales et quant aux applications qui en dérivent pour la philosophie générale et la sociologie. V. CRANIOLOGIE et ANIMISME.

PSYCHROMÈTRE, s. m. [*psychrometrum*, de ψυχρός, froid, et μέτρον, mesure; all. *Psychrometer*, it. *psicrometro*]. Instrument qui, par le précipité aqueux produit à sa surface, sert à déterminer la quantité de vapeur contenue dans l'atmosphère.

PSYCTIQUE, adj. et s. m. [*psyticus*, de ψύχειν, rafraîchir; all. *erkältend*, angl. *refrigerant*, it. *psitico*]. Synonyme de *rafraîchissant*.

PSYDRACIUM, s. m. [de ψυδράκια, pustules; it. *psidracia*]. Les anciens paraissent avoir donné ce nom tantôt à des pustules cutanées, tantôt à des phlyctènes. Willan et Bateman ont adopté cette dénomination pour désigner une espèce particulière de pustule qui forme le caractère du genre *impetigo*, dans leur classification. Suivant ces auteurs, les *psydracia* sont des pustules petites, souvent irrégulièrement circonscrites, peu proéminentes, et se terminant par une croûte lamelleuse. Ordinairement plusieurs *psydracia* se développent en même temps, deviennent confluent, et, après l'issue du pus, versent une sérosité qui, en se concrétant, forme des croûtes irrégulières.

PSYLLION, s. m. [all. *Flohscamen*]. V. PLANTAIN.

PTARMIQUE, s. f. [de πταρμός, éternement; *Achillea ptarmica*, L.]. Plante dont les feuilles et les fleurs ont été employées comme sternutatoires.

PTÉLÉYLE, s. m. V. MÉSITYLIDE.

PTÈNE, s. m. [de πτηνός, volatile; it. *ptene*]. Nom primitif de l'*osmium*. V. ce mot.

PTÉROCARPE, s. m. [*Pterocarpus*, L., diadelphie décandrie, L., légumineuses, J.; esp. *pterocarpus*]. Genre de plantes dont l'espèce *Pterocarpus draco*, arbre des deux Indes, fournit la résine sangdragon (V. ce mot), et l'espèce *Pterocarpus santalinus*, L., donne le santal rouge. V. SANTAL.

PTÉROPODES, s. m. pl. [*mollusca pteropoda*, de πτερον, aile, nageoire, et πούς, pied; all. *flügelfüssig*, esp. *teropodes*]. Ordre de la classe des mollusques comprenant ceux qui ont de chaque côté du corps un appendice en forme d'aile, servant à la natation.

PTÉRYGINE, s. m. [*pteryginum*, de πτερόξ, aile]. Appendice membraneux des graines.

PTÉRYGION, s. m. [*pterygium*, πτερόγιον, drapau, onglet; all. *Flügelfell*, angl. *pterygium*, it. *terigio*, esp. *terigion*]. Épaississement ou hypertrophie partielle cellulo-vasculaire et fibro-plastique de la conjonctive oculaire, se présentant sous l'apparence d'un repli plus ou moins épais, de forme triangulaire, dont la base est vers la circonférence du globe de l'œil, sur la sclérotique, et dont le sommet s'étend vers la cornée transparente et quelquefois jusqu'à son centre. Il n'existe le plus souvent qu'un seul ptérygion; mais il s'en rencontre quelquefois, sur un même œil, deux ou trois qui couvrent toute la cornée d'un voile épais et empêchent totalement la vue. Lorsqu'on ne peut pas parvenir à faire disparaître le ptérygion à l'aide des collyres résolutifs ou des astringents, et particulièrement avec la poudre d'alun et de sucre, ou en le touchant avec le nitrate d'argent, on excise toute la portion de conjonctive affectée. Pour cela, on soulève la production morbide avec une pince, dans sa portion correspondant à la sclérotique, et on la retranche tout entière, de la base au sommet, avec des ciseaux courbés sur leur plat, ou plutôt avec un bistouri, en rasant la surface de la sclérotique et de la cornée. V. PANNUS.

PTÉRYGO-ANGULI-MAXILLAIRE. V. PTÉRYGŌIDIEN (*grand*).

PTÉRYGO-COLLI-MAXILLAIRE. V. PTÉRYGŌIDIEN (*petit*).

PTÉRYGOGRAFIE, s. f. [de πτερόξ, aile, et γράφειν, décrire]. Traité ou description des plumes. Titre d'un ouvrage important de Nitzsch.

PTÉRYGOÏDE, adj. [*pterygoides*, de πτερόξ, aile, et είδος, ressemblance; all. *flügelförmig*, angl. *pterygoid*, it. *pterygoide*, esp. *terigoides*]. Nom donné à

deux apophyses situées sur la face gutturale de l'os sphénoïde, une de chaque côté de la ligne médiane. Elles se dirigent perpendiculairement en bas, et sont composées chacune de deux lames appelées ailes.

PTÉRYGOÏDIEN, IENNE, adj. [*pterygoideus*, all. *Flügelmuskel*, it. *pterygoideo*, esp. *terigoideo*]. Qui a rapport à l'apophyse ptérygoïdienne. — *Artère ptérygoïdienne*. Elle naît de la maxillaire interne, au sommet de la fosse zygomatique, et s'engage dans le conduit ptérygoïdien ou vidien pour aller se distribuer à la trompe d'Eustache et à la voûte du pharynx. On l'appelle aussi *artère vidienne*. On nomme encore *ptérygoïdiennes* les petites artères que la maxillaire interne fournit, près du col du condyle de la mâchoire, aux muscles ptérygoïdiens. — *Conduit ptérygoïdien*. Quelques anatomistes ont ainsi nommé le conduit vidien, parce qu'il traverse la base de l'apophyse ptérygoïde (V. VIDIEN). — *Fosse ptérygoïdienne*. Enfoncement qui sépare postérieurement les deux lames ou ailes de l'apophyse ptérygoïde. — *Nerfs ptérygoïdiens*. On a donné ce nom à deux nerfs différents, dont l'un provient du rameau maxillaire inférieur du trifacial et se distribue aux muscles ptérygoïdiens, et dont l'autre, nommé aussi *nerf vidien*, naît de la partie postérieure du ganglion sphéno-palatin, et s'engage dans le canal vidien.

PTÉRYGOÏDIEN grand ou interne (grand ptérygo-maxillaire, Ch.). Muscle qui s'étend de la fosse ptérygoïde à la face interne de la branche du maxillaire inférieur.

PTÉRYGOÏDIEN petit ou externe (petit ptérygo-maxillaire, Ch.). Muscle qui s'étend de l'apophyse ptérygoïde au col du condyle de la mâchoire inférieure.

PTÉRYGO-MAXILLAIRE. V. PTÉRYGOÏDIEN.

PTÉRYGOME, s. m. [*pterygoma*, it. *pterygoma*, *terigoma*, esp. *terigoma*]. M.-A. Severin a donné ce nom à un engorgement chronique de la vulve, qui empêche le coït.

PTÉRYGO-PALATIN, IENNE, adj. [*pterygo-palatinus*]. Qui appartient à l'apophyse ptérygoïde et au palais. — *Conduit ptérygo-palatin*. Petit canal formé, sur les côtés de la face gutturale du sphénoïde, par une petite gouttière longitudinale que recouvre une apophyse de l'os du palais. Il donne passage à l'*artère ptérygo-palatine* (pharyngienne supérieure), que fournit la maxillaire interne, au sommet de la fosse zygomatique.

PTÉRYGO-PHARYNGIEN, IENNE, adj. et s. m. [*pterygo-pharyngeus*]. Qui a rapport à l'apophyse ptérygoïde et au pharynx. Les divers faisceaux musculaires qu'on décrit sous le nom de *muscles ptérygo-pharyngiens* font partie du constricteur supérieur.

PTÉRYGO-STAPHYLIN. V. PÉRISTAPHYLIN *externe*.

PTÉRYGO-SYNDESMO-STAPHYLI-PHARYNGIEN. V. CONSTRICTEUR *supérieur du pharynx*.

PTILOSE, s. f. [*ptilosis*, *πτίλωσις*, all. et angl. *Ptilosis*, it. *ptilos*]. Chute des cils par irritation chronique du bord libre des paupières.

PTYALAGOGUE, adj. et s. m. [*ptyalagogus*, *πτυαλαγωγός*, de *πτύαλον*, crachat, et *ἄγειν*, pousser; all. *speicheltreibend*, angl. *ptyalagogue*, it. *ptialogogo*, esp. *tialagogo*]. Synonyme de *salagogue*. V. ce mot.

PTYALINE, s. f. [all. *Speichelstoff*, *Ptyalin*, angl. *ptyaline*, it. *ptialina*, esp. *tialina*]. (*Matière ou mucus propre salivaire* de beaucoup d'auteurs; *ptyaline* (de *πτύαλον*, crachat), Huenefeld; *caséine de la salive*,

Simon; *albumine salivaire*, Chaptal.) Substance organique propre à la salive parotidienne. Elle est peu visqueuse, coagulable par l'alcool, ne s'y dissolvant pas quand elle a été desséchée, mais se dissolvant dans l'eau. Semblable à l'albumine et autres principes qui retiennent certains sels, cette substance entraîne une certaine quantité de chlorure de potassium. Elle n'a bien été étudiée que dans la salive parotidienne du cheval. Tiedemann et Gmelin ont appelé ainsi, ou *matière salivaire*, un extrait ou mélange analogue à l'osmazôme. V. ALBUMINE, CASÉINE et SALIVE.

PTYALISME, s. m. [*ptyalismus*, *πτυαλισμός*, de *πτύαλον*, salive; all. *Speichelfluss*, angl. *ptyalism*, it. *ptialismo*, esp. *tialismo*]. Synonyme de *salivation*. Le *ptyalisme*, ou la sécrétion surabondante de la salive et du fluide muqueux buccal, est souvent le résultat de l'usage intempestif ou mal dirigé des préparations mercurielles. Il cesse promptement, soit spontanément, soit à l'aide des sudorifiques ou des purgatifs.

PTYCHODE, s. f. [*πτυχόδης*, qui a des plis]. Dans les *couches secondaires* ou *internes* ou *intérieures* des cellules végétales anciennes, la *ptychode* de Hugo Mohl (*eusthate* de Hartig) est la membrane la plus interne de ces couches formées de cellulose et de xylogène; elle n'existe que dans quelques cellules ligneuses du *Taxus baccata*, etc. V. CELLULE.

PTYSMAGOGUE, adj. et s. m. [*ptysmagogus*, de *πτύσμα*, crachat, et *ἄγειν*, chasser; angl. *ptysmagogue*, it. *ptismagogo*, esp. *tismagogo*]. Synonyme inusité d'*expectorant*.

PUBÈRE, adj. [all. *erwachsen*, it. et esp. *pubere*]. Qui a l'âge de puberté.

PUBERTÉ, s. f. [*pubertas*, all. *Pubertät*, angl. *puberty*, it. *pubertà*, esp. *pubertad*]. État des garçons ou des filles qui ont passé l'âge de l'enfance et qui sont nubiles. Le droit français a fixé l'âge de la puberté à quatorze ans pour les garçons et douze ans pour les filles; mais, en réalité, dans nos climats, la puberté est plus tardive de deux ou trois ans.

PUBESCENCE, s. f. [*pubescencia*, de *pubescere*, commencer à avoir du poil; all. *Haarbekleidung*, angl. *pubescence*, it. *pubescenza*, esp. *pubescencia*]. Présence de poils sur une partie d'un corps organisé.

PUBESCENT, ENTE, adj. [*pubescens*, all. *feinhaarig*, angl. *pubescent*, it. et esp. *pubescente*]. Se dit, en botanique, d'une partie couverte de poils très fins, courts et mous, imitant une sorte de duvet.

PUBIEN, IENNE, adj. [*pubianus*, angl. *pubic*, it. et esp. *pubico*]. Qui a rapport au pubis. — *Arcade pubienne*. Échancrure que présente la portion antérieure de la circonférence inférieure du bassin, et qui a pour limite, de chaque côté, la lame oblongue et oblique qui unit le pubis à l'ischion, et qui borne en devant le trou sous-pubien. — *Articulation* ou *symphyse pubienne*. Articulation des deux os pubis entre eux. Elle est formée par l'union des deux surfaces ovalaires que présentent en devant les os iliaques, affermie par des fibres interarticulaires transversales, denses et serrées, qui forment des lames concentriques entrecroisées. Le ligament sous-pubien et le ligament pubien antérieur, qui se portent de l'une à l'autre des branches du pubis, concourent à maintenir le rapport de ces surfaces articulaires. — *Ligaments pubiens*. Deux faisceaux ligamenteux placés au-devant et au-dessous de la symphyse pubienne, qu'ils affermissent : l'un est appelé *ligament pubien antérieur*; l'autre, *ligament sous-pubien*. — *Région pubienne*. Partie

moyenne de la région hypogastrique ou sous-ombilicale. V. ABDOMEN.

PUBIO-COCYGIEN ANNULAIRE, adj. et s. m. [it. *pubio-coccigeo annulare*, esp. *pubio-coccigeo anular*]. Dumas a donné ce nom aux releveurs de l'anus et ischio-coecygien qui regardait comme ne formant qu'un seul muscle.

PUBIO-FÉMORAL. V. ADDUCTEUR de la cuisse.

PUBIO-OMBILICAL. V. PYRAMIDAL du bas-ventre.

PUBIO-STERNAL. V. DROIT du bas-ventre.

PUBIS, s. m. [de *pubere*, commencer à se couvrir de poils; *ῥῆνα*, all. *Schamhügel*, angl. *pubes*, it. *pube*, esp. *pubis*]. Mot latin conservé en français pour désigner la partie médiane inférieure de la région hypogastrique, parce qu'elle se couvre de poils à l'époque de la puberté. On donne aussi le nom de *pubis* à la portion antérieure de l'os iliaque. V. ILIAQUE.

PUCE, s. f. [*Pulex*, L., all. *Floh*, angl. *flea*, it. *pulce*, esp. *pulga*]. Genre d'insectes de l'ordre des aphaniptères. Les puces des animaux domestiques paraissent différer de celles de l'homme, et chaque espèce semble avoir la sienne propre. Les puces pullulent fréquemment sur le dos des vicieux chiens tenus malproprement. Elles se reproduisent aussi dans les pigeonniers. Les soins hygiéniques sont le remède. On emploie avec avantage pour le chien les bains de sulfure de potasse. — *Puce proprement dite* (*Pulex irritans*, L.). Tête petite, comprimée, ciliée en avant; œil arrondi, derrière lequel est une petite fossette où l'on découvre un petit corps mobile garni d'épines. Bouche en forme de bec avec un suçoir de trois soies entre deux lames articulées, dont la base est recouverte par deux écailles mobiles. Pattes postérieures fortes et longues. Leur piqure ne cause aucun accident. — *Puce pénétrante*. V. CHIQUE.

PUCE MALIGNE ou **PUCE DE BOURGOGNE** [esp. *pulga maligna* o de *Borgoña*]. Nom donné à une espèce d'anthrax endémique dans quelques parties de la Bourgogne et décrit par Chaussier, par Muret et par quelques autres auteurs. C'est la *pustule maligne*. V. ce mot.

PUCGINIE, s. f. Nom français d'un genre de champignon de la section des *Phragmidites*, Léveillé. Réceptacle charnu, coriace ou trémelloïde; spores pédicellées et cloisonnées. — Genre *Puccinia*, Mielheli, Persoon, Link. « *Sporidia rarius biseptata, appen-» diculo filiformi pedicellata et matrici adnata, in » tuberculum concrecentia.* » Presque toutes les espèces sont parasites des plantes phanérogames. Une d'elles vit en parasite sur les *favus* (V. ce mot) de la teigne. C'est l'espèce *Puccinia favi*, Ad. Ardsten. Constamment elle est d'un brun rouge. La forme est allongée; l'une des extrémités est plus ou moins arrondie, et quelquefois, mais rarement, un peu angulaire; l'autre extrémité se rétrécit en une tige plus ou moins grande. On est plus sûr de trouver la *Puccinie* dans les petites squames fines, blanches, avec un commencement de croûte (*godet* de *favus*), que dans les grandes croûtes caractéristiques (*favi*) de la teigne, bien qu'il y en ait quelquefois. Ardsten enfin note qu'il a vu souvent les *pucginies* ailleurs que dans les *favus*, par exemple, dans les squames de la teigne et du pityriasis, au milieu des cellules d'épithélium dont elles sont formées. Il y a en effet deux choses dans certains cas de teigne: 1° le champignon caractéristique (*Achorion Schœnleinii*, Remak), dont l'accumulation forme les *favus* (*croûtes jaunes* ou *godets*) de la teigne;

2° la *Puccinia favi*, Ardsten, autre champignon fort différent, en tous points, du premier, et qui peut se développer sur les *favus* ou *godets*, ainsi que dans les squames qui entourent ou recouvrent ces *favus*; de même que les autres espèces du genre *Puccinia* croissent sur l'épiderme des polygonées, de l'ail, de la verge-d'or et de diverses autres plantes. V. CHAMPIGNON.

PUDENDAGRE, s. f. [*puhendagra*, de *puendum*, parties génitales externes, et *ἄγρζ*, capture; angl., it et esp. *puhendagra*]. Toute espèce de douleur des parties génitales. Quelquefois ce mot est synonyme de *syphilis*.

PUDENDUM, s. m. [angl. *puendum*, it. *puende*, esp. *puendum*]. Mot latin employé quelquefois en français pour désigner les parties génitales externes des deux sexes, mais particulièrement de la femme.

PUÉRIL, ILE, adj. [*puerilis*, de *puer*, enfant]. Qui a rapport à l'enfance, qui tient de l'enfance. On dit que la *respiration est puérile* [all. *rauschend*, angl. *puerile*, esp. *pueril*], quand l'inspiration et l'expiration sont plus bruyantes qu'à l'ordinaire, quand il y a augmentation de la durée absolue des deux temps, leur durée relative restant la même, et que le murmure vésiculaire se fait entendre avec plus d'intensité que dans l'état normal, la respiration conservant d'ailleurs son caractère doux et moelleux. C'est l'annonce d'une maladie quelconque du poumon, sans qu'on en puisse rien déduire par rapport au siège ni à la nature de cette affection.

PUERPÉRAL, ALE, adj. [*puerperalis*, de *puerpera*, femme en couches; all. et angl. *puerperal*, it. *puerperale*]. Qui a rapport à l'accouchement et à ses suites. — *Fièvre puerpérale*. On a donné ce nom à différentes affections fébriles dont les principales sont: 1° la *péritonite*; 2° une *fièvre adynamique*, regardée comme contagieuse et dont l'inflammation péritonéale est le phénomène prédominant; 3° l'*inflammation de l'utérus et de ses appendices*; 4° l'*inflammation des veines utérines et des lymphatiques*. — 1° *Péritonite puerpérale*. Elle peut être causée par des violences durant l'accouchement, ou l'application du froid, ou l'usage non judicieux des stimulants. Les femmes qui ont souffert des pertes utérines après la délivrance y sont particulièrement sujettes. La péritonite tarde quelquefois jusqu'au vingt-cinquième ou trentième jour; mais, d'ordinaire, elle apparaît dès le second jour, et souvent on observe que le poulx conserve de la fréquence à partir de l'accouchement. Les symptômes sont ceux de la péritonite. Le traitement doit être énergique et prompt: les saignées, les sangsues, les purgatifs, et cela le plus tôt possible. Une forte dose d'opium, c'est-à-dire 15 centigrammes, doit être administrée après la saignée; on y reviendra ensuite, suivant les circonstances, à plus petite dose. — 2° *Fièvre adynamique*. Il n'y a pas de doute qu'en certaines saisons il règne une contagion produisant la fièvre dans l'état puerpéral avec des caractères très alarmants. A la vérité, cet état fébrile est accompagné d'une péritonite; mais ce qui le distingue du cas précédent, c'est que les émissions sanguines ne produisent aucun avantage; loin de là, elles aggravent souvent le mal. Cette fièvre attaque généralement le second ou le troisième jour après l'accouchement. Le danger est d'autant plus grand que l'invasion est plus près de cette époque; et peu de femmes guérissent qui ont l'abdomen très gonflé. Elle est le plus fréquente et le plus dangereuse dans les hôpitaux. Elle règne parfois

épidémiquement ; et , dans quelques circonstances , il a été aisé de suivre la contagion d'une femme à une autre. En cette maladie, la saignée n'est que rarement utile, et il ne faut pas y revenir ; il en est de même des sangsues. De tous les médicaments, l'opium est celui qui rend le plus de services. — *Inflammation de l'utérus*. Elle ressemble à la métrite ordinaire ; seulement le danger en est augmenté par l'état puerpéral (V. MÉTRITE). — 1° *Phlébite utérine*. Elle commence, d'ordinaire, dans les vingt-quatre heures après l'accouchement, par une douleur plus ou moins aiguë dans la région de la matrice, accompagnée ou suivie d'un violent frisson ou d'une succession de frissons ; suppression des lochies ; accélération du pouls ; céphalalgie ou légère incohérence dans les idées, avec la sensation excessivement pénible d'un malaise général ; quelquefois nausées et vomissements. Ces symptômes, après une courte durée, sont remplacés par de la chaleur, des tressaillements dans les muscles de la face et des extrémités ; pouls rapide et faible, respiration anxieuse et précipitée ; grande soif, langue brune et sèche. A l'autopsie, on trouve les veines utérines, et parfois les lymphatiques enflammés ; et, comme dans la plupart des phlébites, il se forme en divers lieux des collections purulentes, dans le poumon, dans les plèvres, dans le tissu cellulaire, etc. La saignée, dans cette maladie, ne donne qu'un soulagement momentané, quand elle en donne ; et la plupart du temps elle aggrave le mal. Et, dans le fait, la médecine ne possède aucune ressource effective contre cette affection, qui se termine le plus souvent par la mort.

PURTO-LANO. Province de Ciudad-Real (Espagne). Eau acidule : acide carbonique, carbonate de fer, muriate de magnésie. Bonne contre les calculs, les obstructions, les maladies du tube digestif, l'aménorrhée, et certaines affections cutanées.

PUISSANCE, s. f. [*potentia*, de *posse*, pouvoir ; all. *Fähigkeit*, angl. *power*, it. *potenza*, esp. *potencia*]. Faculté de faire une chose quelconque. En mécanique, toute force dont on dispose pour équilibrer ou vaincre une autre force.

PULICAIRE, adj. [*pulicaris*, de *pulex*, puce ; it. *pulicare*, esp. *pulicar*]. On donne cette épithète aux éruptions cutanées semblables à des morsures de puces, et aux maladies dans lesquelles on observe de ces éruptions.

PULLNA. Village de Bohême. Source d'eau acidule saline purgative, en grande renommée.

PULMO-AORTIQUE, adj. [*pulmo-aorticus*, it. et esp. *pulmo-aortico*]. Qui appartient au poumon et à l'aorte : épithète donnée par quelques auteurs au canal artériel.

PULMONAIRE, s. f. [*Pulmonaria arborea*, *pulmonaire de chêne*, *lichen pulmonaire*, *muscus pulmonarius* des pharmacopées ; all. *Lungenkraut*, angl. *pulmonary*, *lung-wort*, it. *polmonaria*, esp. *pulmonaria*]. Lichen d'un vert jaunâtre et remarquable par les lacunes en réseau qu'offre sa surface. Ses propriétés sont les mêmes que celles du lichen d'Islande. On le donne en décoction ou en poudre (4 gram.).

Pulmonaire officinale [*Pulmonaria officinalis*, pentandrie monogynie, L., borraginées, J.]. Plante qu'on appelle aussi *sauge de Jérusalem*. Elle est mucilagineuse et adoucissante, mais peu employée, quoiqu'on l'ait autrefois regardée comme un spécifique contre les maladies du poumon.

PULMONAIRE, adj. [*pulmonaris*, angl. *pulmonary*, it. *pulmonare*, *pulmonario*, esp. *pulmonar*]. Qui appartient aux poumons. — *Artère pulmonaire*. Artère qui naît de la partie supérieure et gauche du ventricule droit du cœur, se porte en haut et à gauche, et se divise en deux troncs, au niveau de la seconde vertèbre dorsale, un pour chaque poumon. Cette artère porte du cœur au poumon le sang qui doit être soumis à l'acte respiratoire. Le sang, ainsi régénéré, est ensuite rapporté au cœur par les *veines pulmonaires*. Celles-ci naissent des derniers ramuscules de l'artère pulmonaire, et forment, par la réunion successive de leurs radicules, quatre troncs (deux provenant de chaque poumon) qui vont s'ouvrir dans l'oreillette gauche. — *Catarrhe pulmonaire*. V. BRONCHITE. — *Phthisie pulmonaire*. V. PHTHISIE. — *Plèvre pulmonaire*. La portion de la plèvre qui revêt immédiatement le poumon. V. PLÈVRE. — *Plexus pulmonaire*. Entrelacement nerveux considérable situé derrière les bronches, et formé par de nombreuses ramifications du nerf vague et par des filets du ganglion cervical inférieur. Ce plexus se divise à l'infini, en suivant les bronches jusqu'à leur terminaison. V. PNEUMOGASTRIQUE.

PULMONIE, s. f. [*pulmo*, poumon, all. *Lungenkrankheit*, it. et esp. *pulmonia*]. Mot employé par quelques auteurs comme synonyme de *pneumonie*, et par d'autres comme synonyme de *phthisie pulmonaire*.

PULMONIQUE, adj. et s. [*pulmonicus*, *pulmonarius*, all. *lungensüchtig*, esp. *pulmonico*]. Qui est atteint de pulmonie. Terme vulgaire, synonyme de *phthistique*.

PULPATION, s. f. [*pulpatio*, all. *Zermusung*, esp. *pulpacion*]. Opération pharmaceutique qui a pour objet de réduire en pulpe certaines substances végétales.

PULPE, s. f. [*pulpa*, *pulpamen*, all. *Mark*, angl. *pulp*, it. *polpa*, esp. *pulpa*]. On donne ce nom, en pharmacie, à la partie molle et charnue des végétaux, que l'on a réduite en une espèce de pâte, de la consistance d'une bouillie, en la séparant des parties dures. Il est presque toujours nécessaire de faire subir une opération préliminaire aux substances qu'on veut réduire en pulpe. On divise, par exemple, au moyen d'une râpe, les racines récentes de carotte, d'aunéc, de patience, etc., etc.; on pile les roses rouges, le cochléaria, le cresson, etc.; on laisse ramollir dans un peu d'eau les tamarins, la casse ; on fait cuire les dattes, les pruneaux, etc., à la vapeur de l'eau ; on pile dans un mortier, après les avoir fait cuire, la racine de guimauve, les bulbes de lis, de scille, etc. On place sur un tamis de crin la substance ainsi amenée à l'état d'une masse molle, et l'on force les parties les plus divisées à passer à travers les tissus, en les pressant avec une sorte de large spatule appelée *pulpoire*. Ordinairement on repasse ensuite la pulpe à travers un autre tamis plus serré, afin de l'avoir plus homogène ; souvent aussi on la fait épaissir dans une capsule, au bain-marie, lorsqu'elle n'a pas assez de consistance. La *pulpe de casse* et celle de *tamarin* sont les seules qui soient officinales.

Pulpe cérébrale. On donne quelquefois ce nom à la substance blanche du cerveau, parce qu'elle se présente au premier coup d'œil sous l'apparence d'une sorte de bouillie.

Pulpe des doigts. C'est leur extrémité charnue, renflée et arrondie par suite de la présence de lobules de tissu adipeux.

PULPEUX, EUSE, adj. [*pulposus*, all. *markig*, angl. *pulpy*, it. *polposo*]. Plein de pulpe, très charnu.

PULPOIRE, s. f. V. **PULPE**.

PULSATIF, IVE, adj. [*pulsativus*, *pulsatorius*, de *pulsare*, frapper; all. *klopfend*, it. et esp. *pulsativo*]. — Douleur *pulsative*. Battement douloureux que l'on éprouve dans les parties enflammées, et qui répond aux pulsations artérielles.

PULSATION, s. f. [*pulsatio*, *pulsus*, de *pulsare*, battre; all. *Klopfen*, angl. *pulsation*, it. *pulsazione*, esp. *pulsacion*]. Battement des artères qui constitue le *pouls*. — *Pulsations abdominales idiopathiques*. Affection qui consiste en des battements plus ou moins forts qui se font sentir à la région abdominale. Les femmes y paraissent plus sujettes que les hommes. La symptomatologie de cette affection est constituée presque exclusivement par l'impulsion de l'aorte abdominale. Les pulsations sont assez souvent précédées de symptômes précurseurs, tels que troubles variés des fonctions digestives, tiraillements d'estomac, vomissements spasmodiques, etc. Les pulsations elles-mêmes s'étendent ordinairement depuis l'appendice xyphoïde jusqu'à l'ombilic, et parfois même jusqu'à la bifurcation de l'aorte. Les opiacés, les antispasmodiques et les antihystériques sont naturellement indiqués dans cette affection, dont toutefois le traitement n'est pas assis sur des bases certaines.

PULSILOGE, s. m. [*pulsilogium*, de *pulsus*, pouls, et λέγειν, indiquer; all. *Pulsmesser*, it. *pulsilogio*, esp. *pulsilogo*]. Instrument propre à faire connaître la vitesse et quelques autres qualités du pouls. Mauvais mot : dites *sphygmologie*.

PULSIMANTIE, s. f. [de *pulsus*, pouls, et μαντεία, divination; it. *pulsimanzia*, esp. *pulsimantía*]. Espèce de charlatanisme consistant à tirer des seules indications du pouls un diagnostic ou un pronostic sur l'état physiologique ou pathologique d'un individu. Mauvais mot : il faudrait dire *sphygmomantie*, si la chose en valait la peine.

PULSIMÈTRE, s. m. [*pulsimetrum*, de *pulsus*, pouls, et μέτρον, mesure; all. *Pulsmesser*, it. et esp. *pulsimetro*]. Instrument propre à mesurer la vitesse du pouls. Mauvais mot : dites *sphygmomètre*.

PULTACÉ, ÉE, adj. [*pultaceus*, de *pulta*, bouillie; all. *breiicht*, angl. *pultaceous*, it. et esp. *pultaceo*]. On donne cette épithète à toutes les substances qui ont la consistance d'une bouillie.

PULVÉRISATION, s. f. [*pulverisatio*, de *pulvis*, poussière; all. *Pulverung*, angl. *pulverisation*, it. *polverizzazione*, esp. *pulverizacion*]. Opération pharmaceutique qui consiste à réduire les substances médicamenteuses en poudres plus ou moins ténues, suivant l'usage auquel on les destine. Toutes les matières solides peuvent être pulvérisées, mais toutes ne peuvent l'être par le même procédé. On pulvérise par *contusion* les substances d'une texture dense, dont les molécules ne peuvent être ramollies par la chaleur que développe le choc. On pulvérise par *trituration* celles qui sont naturellement friables, ou qui deviennent molles par une faible élévation de température. La mouture est un procédé plus général encore; mais il est peu employé dans le laboratoire des pharmaciens, si ce n'est pour réduire les substances en une poudre grossière. Toutes les matières, après avoir été suffisamment divisées par contusion, trituration, etc., doivent être passées au tamis. Lorsqu'il s'agit de préparer une poudre bien fine, le

mortier doit être recouvert d'une peau pendant que l'on pile, le tamis doit être fermé pendant le tamisage : ces précautions sont indispensables quand on opère sur des matières âcres et vénéneuses. Certaines parties des substances qu'on pulvérise sont plus friables que les autres. Si les parties qui se pulvérisent les premières sont moins actives que les autres, on améliore le médicament en rejetant cette première poudre; si, au contraire, elles sont les plus actives, on n'emploie que les premiers produits de la pulvérisation. — Outre ces modes généraux de pulvérisation, il en est d'autres qui s'appliquent plus particulièrement à quelques substances. On pulvérise, par exemple, par frottement à la surface d'un tamis, les corps composés de molécules fines, agglomérées en masses peu cohérentes (la céruse, la magnésie); on pulvérise par porphyrisation les substances minérales qu'on a besoin d'avoir en poudre très fine. Certaines substances ne peuvent être réduites en poudre que par des procédés tout particuliers. On fond les métaux ductiles et facilement fusibles, et, en cet état, on les agite vivement pour empêcher que leurs particules ne se prennent en une masse compacte; on gazéfie le soufre et on le refroidit brusquement; on volatilise le mercure doux, et l'on mélange sa vapeur avec de la vapeur d'eau; on broie le camphre avec un peu d'alcool, on triture la vanille avec du sucre, etc.

PULVÉRULENT, ENTE, adj. [*pulverulentus*, de *pulvis*, poussière; all. *staubicht*, esp. *pulverulento*]. Qui est couvert de poussière, ou qui est réduit en poudre plus ou moins fine. Se dit des yeux, quand ils paraissent sales et comme semés de poussière, à cause de granulations ou de stries grisâtres qui résultent de l'épaissement du liquide muqueux exhalé par la conjonctive.

PULVINÉ, ÉE, adj. [*pulvinatus*, de *pulvinus*, coussin, all. *polsterförmig*]. Parcouru par de larges sillons longitudinaux.

PUNA, dit aussi **VETA**. Sensation de mal de cœur et d'abattement éprouvée dans les endroits élevés des Andes.

PUNAI, adj. et s. m. [all. *Stinknase*]. V. **OZÈNE**.

PUNAISE, s. f. [*cimex*, all. *Wanze*, angl. *bug*, it. *cimice*, esp. *chínche*]. Nom d'un genre d'insectes hémiptères hétéroptères, à corps ovulaire, aplati, à tête sans rétrécissement postérieur, antennes à premier article court, deuxième et troisième assez longs et grêles. La principale espèce est la *punaïse des lits* (*Cimex lectularia*, L., *Acanthia lectularia*, Fab.), qui se trouve surtout dans l'Europe tempérée, a des habitudes nocturnes et dont tout le corps répand une odeur fétide. Sa bouche est pourvue d'une trompe roide et aiguë qui cause une piqûre entourée bientôt d'une auréole rouge et quelquefois d'une phlyctène due à l'action irritante de la salive des animaux. Il suffit de lotions avec l'eau fraîche pour la faire disparaître en peu de temps.

PUNCTIFORME, adj. [*punctiformis*, de *punctum*, point, et *forma*, forme]. En forme de points.

PUNCTUM SALIENS [all. *Hüpfpunkt*]. Expression latine qui signifie proprement le *point bondissant*, conservée en français pour désigner les premiers rudiments du cœur chez l'embryon.

PUPILLAIRE, adj. [*pupillaris*, de *pupilla*, pupille; all. *pupillarisch*, angl. *pupillary*, it. *pupillar*, esp. *pupilare*]. Qui a rapport à la pupille. — *Membrane*

pupillaire. On donne ce nom à une membrane mince qui ferme l'ouverture de l'iris chez le fœtus, jusqu'à la fin du sixième mois de la gestation, et qui paraît formée de deux feuillets adossés, contenant, dans leurs intervalles, de nombreux vaisseaux sanguins. Cette membrane, décrite pour la première fois par Wachen-dorf, en 1738, complète avec l'iris la cloison qui sépare les chambres antérieure et postérieure de l'œil. Selon Cloquet, sa destruction, vers le septième mois, est due à la rétraction des anses formées par les vaisseaux qui s'y distribuent : ces vaisseaux, se rapprochant alors de la petite circonférence de l'iris, déterminent sa rupture. Il peut arriver que la membrane pupillaire persiste jusqu'à la naissance, et que l'enfant naisse avec une occlusion complète de la pupille, qui constitue ce qu'on appelle une *cataracte pupillaire* ou une *synizésis congénitale*. L'établissement d'une pupille artificielle, tentée avec succès par Cheselden, n'a presque jamais réussi depuis. — *Phthisis pupillaire*, ou *myose*. Resserrement extrême de la pupille.

PUPILLE, s. f. [*pupilla*, ζῳρν, all. *Pupille*, angl. *pupil*, it. *pupilla*, esp. *pupila*]. Ouverture que la membrane *iris* présente dans son milieu, et par laquelle passent les rayons lumineux pour arriver au cristallin. Elle est ronde chez l'homme ; elle est elliptique dans le même sens que la cornée chez la plupart des animaux. Dans le bœuf, par exemple, et dans les autres ruminants, elle est transversalement oblongue, et, dans son plus grand resserrement, elle devient une ligne transversale ; dans le cheval, elle a une forme semblable, mais son bord postérieur présente cinq festons plus épais que le reste du contour ; dans le chat, animal nyctalope, elle se rapproche, au contraire, d'une ligne verticale, en passant par différents losanges toujours plus étroits, selon l'intensité de la lumière. Après la destruction du nerf moteur oculaire commun (troisième paire), la pupille reste élargie et immobile, de sorte qu'on admet que c'est ce nerf qui, généralement, anime les mouvements de l'iris. Cependant cette paralysie de la pupille, qui est alors réelle pour les rayons lumineux, peut cesser sous d'autres influences. Ainsi, en coupant la troisième paire dans le crâne sur des lapins, aussitôt après la pupille devient dilatée et immobile en même temps qu'il se produit un strabisme externe ; mais si, immédiatement après, on le lendemain de l'opération, on applique de la belladone sur cet œil, dont l'iris semble paralysé, on voit cependant la pupille se dilater encore. Les mouvements de constriction y sont de même encore possibles sous l'influence de la douleur, car, si l'on pince un rameau de la cinquième paire, ou si l'on coupe ce nerf dans le crâne, on voit aussitôt la pupille se contracter énergiquement, absolument comme si le nerf de la troisième paire n'avait pas été coupé (V. RÉFLEXE) : ce qui tient à l'action du grand sympathique par l'intermédiaire du ganglion ophthalmique. V. IRIS.

Pupille artificielle [all. *künstliche Pupille*, angl. *artificial pupil*, esp. *pupila artificial*]. On appelle ainsi une ouverture que l'on pratique pour suppléer à la pupille naturelle, lorsque celle-ci manque ou qu'elle a été effacée ou oblitérée. On n'avait d'abord conçu l'idée que d'ouvrir ou d'agrandir la pupille obstruée par la membrane pupillaire ou rétrécie par un état morbide quelconque, et l'opération consistait à inciser l'iris ; puis on a pensé à exciser une portion de cette membrane ; puis enfin on a cru qu'il serait possible, lors-

qu'il existe un obstacle quelconque au rétablissement de la pupille au centre de l'iris, d'ouvrir un passage à la lumière au moyen d'une perte de substance faite à la sclérotique ou à la cornée. De là plusieurs méthodes pour pratiquer la pupille artificielle, méthodes auxquelles on a donné les noms de : *iridotomie*, *iridectomie*, *iridodialyse*, *iridotomédiatylse*, *iridectomédiatylse*, *coréparectyse*, *scléroticectomie*, *kératectomie*. V. ces mots.

PURGATIF, **IVE**, adj. et s. m. [*purgans*, *purgativus*, du verbe *purgare*, purger ; ζῳβζρτῳζζ, all. *abführend*, *Abführungsmittel*, *Purgativmittel*, angl. *purgative*, it. *purgativo*, *purgante*, esp. *purgativo*, *purga*, *purgante*]. Nom générique des médicaments qui déterminent des évacuations alvines. On divise les purgatifs en *laxatifs*, *cathartiques* et *drastiques*. Les *laxatifs* (miel, manne, tamarin, casse, pruneaux, huiles grasses), et les *cathartiques* (huile de ricin, sulfate de potasse, de soude, de magnésie, sel marin, crème de tartre, tartre soluble, séné, rhubarbe, etc.), sont employés lorsqu'on veut ne produire qu'une action locale, ou une faible dérivation. On n'a ordinairement recours aux *drastiques* que pour déterminer un effet général et une dérivation prompte. Les purgatifs *eccoprotiques* et les *minoratifs* sont des *laxatifs*.

PURGATION, s. f. [*purgatio*, ζῳβζρσις, all. *Abführung*, *Purganz*, angl. *purge*, *purgation*, it. *purgazione*, esp. *purgacion*]. Irritation plus ou moins vive et passagère des voies alimentaires, avec exhalation plus abondante des mucosités intestinales, et activité plus grande des sécrétions biliaire et pancréatique, suivie d'évacuation du produit commun de toutes ces sécrétions mêlé avec les matières qui existaient dans les intestins avant l'administration du médicament. On détermine la purgation pour agir localement, dans les embarras intestinaux, les constipations opiniâtres, certaines affections du foie ; ou pour préparer à certaines opérations chirurgicales, pour faciliter l'accouchement, etc. On provoque aussi la purgation pour produire un effet général et une dérivation, dans certaines hydropisies, dans l'apoplexie, dans les diverses affections mentales, etc.

PURIFORME, adj. [*puriformis*, all. *eiterartig*, angl. *puriform*, it. et esp. *puriforme*]. Qui ressemble à du pus. — *Crachats puriformes*. Crachats opaques que l'on rend souvent dans la seconde période des catarrhes pulmonaires, et qui ne sont que le produit de la sécrétion muqueuse bronchique augmentée et modifiée par l'inflammation et le mélange de pus. On les appelle *puriformes* par comparaison avec le pus du tissu cellulaire, dont ils diffèrent en ce que leur mucus les rend visqueux et cohérents.

PURPURA, s. m. [all. *Blutleckenkrankheit*, angl. *purpura*, it. *porpora*, esp. *purpura*]. On comprend sous cette dénomination plusieurs maladies qui ont pour caractère commun et générique de se manifester intérieurement par des hémorrhagies et à l'extérieur par des pétéchies ou des ecchymoses indépendantes de violences extérieures. Les auteurs distinguent le *purpura simplex*, *furicans* et l'*hæmorrhagica*, qui peuvent être avec ou sans fièvre. Le traitement varie autant que les espèces et les formes de la maladie.

PURPURATE, s. m. V. URROSACINE.

PURPURINE, s. f. [all. *Purpurin*, angl. *purpurine*, esp. *purpurina*]. Matière colorante rouge qui existe, d'après Robiquet et Colin, simultanément avec l'alizarine, dans la racine de garance. Elle est en ai-

guilles volatiles rouges, plus solubles que celles d'alizarine. Elles donnent, par les alcalis, des teintes gris-bleu qui précipitent en rouge par les eaux de chaux et de baryte, tandis qu'avec l'alizarine les dépôts sont bleus ou violacés. V. aussi URROSACINE.

PURPURIQUE, adj. V. ACIDE purpurique.

PURRHÉE, PURRHÉIQUE et **PURRHÉON**. Fausse orthographe. V. PYRRHÉE.

PURULENCE, s. f. [*purulentia*, all. *Purulenz*, angl. *purulency*]. Qualité de ce qui est purulent.

PURULENT, ENTE, adj. [*purulentus*, all. *eiternd*, angl. *purulent*, it. et esp. *purulento*]. Qui est de la nature du pus, ou bien qui a l'aspect du pus. Les crachats purulents qu'on observe dans les phthisies ulcéreuses ressemblent assez bien à ce dernier liquide. V. INFECTION.

PUS, s. m. [*pus*, πύον, all. *Eiter*, angl. *pus*, *matter*, it. *marcia*, *pus*, esp. *materia*, *pus*]. Liquide morbide, sans analogue dans l'état sain. Ce produit varie nécessairement suivant la nature de l'organe malade, suivant le degré et la nature de l'inflammation, suivant le caractère de la plaie et l'époque de la suppuration. — Le pus du tissu cellulaire est un liquide opaque, d'un blanc jaunâtre, de la consistance de la crème, d'une odeur particulière, plus pesant que l'eau, qu'il rend laiteuse par l'agitation. Ses molécules ne s'agglutinent pas, mais il devient filant par les alcalis et les carbonates alcalins, s'épaissit par l'alcool et se dissout dans plusieurs acides. — Le pus des membranes séreuses est plus albumineux, plus fluide, et se concrète bien mieux par la chaleur que le pus du tissu cellulaire; il infiltre souvent les fausses membranes qui se développent si fréquemment à la surface des membranes séreuses enflammées. — Le pus est une humeur de production accidentelle et hétéromorphe, composée d'un sérum qui tient en suspension des éléments anatomiques caractéristiques qui sont les *globules du pus*. Le sérum se compose : 1° d'eau et de sels d'origine minérale (chlorures, sulfates, phosphates alcalins et terreux); 2° de principes gras et de cholestérine; 3° de pyine et d'albumine, accompagnées d'un peu de fibrine dans le pus des séreuses. Outre les globules de pus caractéristiques, le sérum tient souvent en suspension des gouttes d'huile, des granulations moléculaires plus ou moins abondantes, des globules du sang provenant de vaisseaux rompus, et des globules dits granuleux de l'inflammation. Le pus est dit *séreux*, lorsqu'il est demi-transparent, très fluide, par suite de la prédominance du sérum par rapport aux éléments en suspension. Il est dit *loubable* ou *phlegmoneux*, lorsqu'il est blanc ou jaunâtre, ou verdâtre, épais, crémeux, ce qui est dû à la prédominance de la masse des globules, par rapport à celle du sérum. Les globules pyoïdes prédominent toujours sur les autres dans le pus des séreuses, des synoviales, des cavités de l'œil et des vaisseaux; là il est rare de trouver plus de un ou deux noyaux dans les globules qui en renferment. Robin et Desmarres ont constaté que le pus des abcès interstitiels et profonds de la cornée renferme des globules des mieux caractérisés; que ces globules offrent tous les caractères et les réactions propres à cet élément; qu'ils possèdent la plupart deux ou trois noyaux, quelquefois un seul, et que quelques-uns, peu nombreux, sont de la variété pyoïde. Comme ce pus ne se produit qu'autant que les tissus vasculaires qui entourent la cornée sont enflammés, le fait ne prouve pas que le pus s'engendre sans inflammation. Comme

c'est à ces tissus vasculaires que la cornée emprunte de proche en proche ses matériaux nutritifs dans l'état normal, elle leur emprunte aussi ceux à l'aide desquels naissent les productions morbides dont elle est le siège, fait qui n'a lieu, en général, qu'autant que ces tissus vasculaires sont eux-mêmes malades. Dans le pus de la surface du derme il y a souvent parties à peu près égales des deux variétés de globules, lorsque l'inflammation n'est pas intense. A la surface des muqueuses, il se produit quelques globules pyoïdes, mais bien moins que des globules à noyaux. Il n'y a pas de globules de pus normalement à la surface des muqueuses, mais la moindre irritation physique ou chimique en amène la production, sans qu'on puisse dire qu'il y ait, à proprement parler, l'inflammation que l'on a considérée hypothétiquement comme nécessaire à la production du pus; mais il y a certainement là une modification dans la circulation des capillaires, dans la nature des matériaux qu'ils versent, puisque ces globules manquent dans les muqueuses des enfants, des animaux ou des adultes qui n'ont pas subi ces irritations. Ce sont les *globules de pus*, trouvés ainsi constamment dans la salive et le mucus nasal de l'homme, qui ont été nommés *globules muqueux*, et que l'on a faussement pris pour une espèce distincte. Lorsqu'il y a inflammation des muqueuses, les globules se produisent en grande quantité, en même temps qu'il y a souvent supersécrétion dans les glandules mucipares. Le mucus, c'est-à-dire les liquides versés habituellement à la surface de la muqueuse malade tiennent alors en suspension les globules de pus produits. Ils représentent pour ces éléments le sérum du pus; seulement ils conservent leur consistance muqueuse propre, tandis qu'ils reçoivent plus ou moins la couleur du pus, selon le plus ou moins de globules purulents qui ont été produits et mélangés. C'est ce qu'on nomme *mucopus*, et *mucus puriforme* ou *purulent*. Il diffère du pus des autres régions par la nature du liquide représentant le sérum et par les quelques cellules épithéliales que ce mucus entraîne; il ressemble aux autres pus par les *globules purulents caractéristiques* qui sont ici ce qu'ils sont ailleurs. Tous les autres caractères distinctifs que l'on a voulu donner entre le pus et le mucus, le mucopus et le pus, sont illusoire. — *Pus concret*. Se dit de celui qui, d'abord liquide, mais n'ayant pu s'ouvrir une issue et sortir de son foyer, a perdu son sérum, qui a été résorbé. Les globules seuls restent, pressés les uns contre les autres, formant une masse d'un gris jaunâtre, pulpeuse, ou de consistance caséeuse ou même plus dure. Ce pus s'observe surtout dans les os, dans les psoas, etc., et il a été pris cinq fois sur sept environ pour du tubercule des os. Les globules du pus concret, pressés les uns contre les autres, deviennent polyédriques, et ressemblent alors un peu aux éléments du tubercule; mais l'acide acétique les fait facilement distinguer en mettant leurs noyaux en évidence. — *Globules du pus*. On donne ce nom à l'espèce d'élément anatomique qui caractérise le pus. On en distingue deux variétés : 1° les *globules du pus* proprement dits; 2° les *globules pyoïdes*. Les premiers sont des corps sphériques, à surface lisse ou à peine grenue, mais non plissée ou framboisée, comme on l'a dit. Leur diamètre est de 10 à 14 millièmes de millimètre, selon les organes et les conditions dans lesquels ils se forment. Ils sont grisâtres, transparents à la lumière transmise; d'un blanc jaunâtre ou

grisâtre, lorsqu'on les examine à l'aide de la lumière réfléchie. L'eau les gonfle légèrement, l'acide acétique aussi, puis il rend très transparente, mais sans la dissoudre, à proprement parler, la masse de l'élément; il laisse intacts les noyaux et les granulations grasses, quand le globule en renferme. Les globules de pus se composent d'une masse de cellules contenant de un à quatre noyaux épais de 3 à 5 millièmes de millimètre. La plupart en ont deux ou trois. Ils sont arrondis, à bords peu réguliers, ou peuvent même être polyédriques; ils sont rapprochés les uns des autres, contigus ou presque contigus vers le centre du globule. Souvent ils sont masqués par des granulations moléculaires plus ou moins abondantes, selon les circonstances ou les organes, et qui sont parsemées ou accumulées entre les noyaux et la périphérie du globule. Lorsqu'elles masquent les noyaux, l'eau rend ceux-ci visibles en gonflant le globule, et l'acide acétique encore mieux. Les globules du pus des muqueuses sont moins granuleux, plus transparents que ceux du pus phlegmoneux; ils ne renferment qu'un ou deux noyaux en général; souvent ils offrent une cavité distincte de leur enveloppe, et dans celle-là les granulations sont agitées d'un mouvement brownien. Les globules de ces organes pris sur l'être vivant offrent souvent des expansions sarcoïdiques (*V. GLOBULES blancs du sang*) mobiles, qui leur donnent momentanément une forme allongée ou variable. Dans la vessie, lorsqu'elle n'est que légèrement congestionnée, les globules n'offrent souvent que 8 à 9 millièmes de millimètre de large; ils ont en même temps un contour foncé, un centre lisse, brillant, et ils offrent peu de transparence. Les *globules pyoïdes* ne diffèrent des premiers que par l'absence de noyaux, et par suite ils ont plus de transparence lorsqu'ils n'offrent pas beaucoup de granulations. Il résulte de là que l'acide acétique les fait disparaître presque entièrement sous le microscope, sans toutefois les dissoudre ni attaquer les fines granulations grasses que fréquemment ils renferment. Ils sont souvent petits et à contour peu régulier dans le pus des lymphatiques et dans celui des veines. — Les deux variétés de globules de pus peuvent se remplir de granulations grasses. Souvent alors ils doublent de volume, et peuvent être difficiles à distinguer des globules dits *granuleux de l'inflammation*. Toutefois les granulations sont plus foncées que dans ces derniers, moins serrées les unes contre les autres, ne touchent pas habituellement la circonférence du globule, et la présence des noyaux, lorsqu'il s'agit de la première variété, rend le diagnostic facile. — Enfin, les globules de pus peuvent se produire sans qu'il y ait des symptômes inflammatoires évidents, sans qu'il y ait production de liquide: c'est ainsi qu'on en trouve souvent au sein des tissus solides, tels que certaines tumeurs colloïdes du sein, etc., ou des épithéliomes, etc., dont ils deviennent, de la sorte, un élément anatomique accessoire (*V. ÉLÉMENT*), peu abondant, mais existant en quantité notable et avec tous ses caractères essentiels.

PUSTULE, s. f. [*pustula*, all. *Blatter*, angl. *pustule*, it. *pustule*, *pustola*, esp. *pustula*]. Ce mot désigne en général une très petite tumeur évanescible qui suppure au sommet; ce qui la fait différer du *bouton*, qui ne suppure pas, et de la *phlyctène*, qui contient un liquide séreux et non du pus.

PUSTULE MALIGNÉ [all. *Brandblatter*, angl. *malignant pustule*, it. et esp. *pustula maligna*]. Maladie de

nature gangréneuse produite par l'inoculation du virus charbonneux, et affectant d'abord la peau. Beaucoup d'auteurs emploient indistinctement cette expression et celle de *charbon*, confondant ainsi le charbon inoculé, ou la pustule maligne, avec le charbon spontané ou symptomatique. Cependant Enaux et Chaussier ont établi entre la pustule et le charbon cette distinction, qu'il est utile de conserver. Ils diffèrent en ce que, dans le charbon, les accidents généraux précèdent la formation de la tumeur, qui, dans la pustule maligne, est non-seulement le premier symptôme apparent, mais encore celui d'où dépend le développement de tous les autres. Cette dernière maladie atteint non-seulement les individus qui soignent des animaux affectés du charbon, mais encore ceux qui, même à une époque éloignée, manient la peau, la laine ou quelque autre partie des dépouilles de ces animaux. Les expériences de Leuret ont en effet constaté la virulence de leur sang. Ce qui explique comment on a vu la pustule maligne produite par la piquûre de mouches qui venaient de sucer le sang d'un animal charbonné. *1^{re} période*: On aperçoit d'abord sur la peau un point semblable à une morsure de puce, qui cause de la chaleur et de la démangeaison. Bientôt s'élève une petite phlyctène, qui s'ouvre, et sous laquelle est un petit tubercule rénitent et livide, du volume d'une lentille. *2^e période*: L'auréole qui l'entoure s'étend, et prend une couleur brune; la douleur, la cuisson et le gonflement augmentent; il se forme de nouvelles phlyctènes, et le tubercule central se change en une tache évidemment gangréneuse. *3^e et 4^e période*: Le mal gagne d'abord le tissu cellulaire, puis les muscles et toutes les parties profondes. Le traitement consiste dans la cautérisation énergique de la pustule, et ensuite l'emploi, à l'intérieur comme à l'extérieur, du quinquina et des plus puissants antiseptiques. *V. INOCULABLE*.

Pustule plate, humide ou muqueuse. V. SYPHILIS.

PUSTULEUX, EUSE, adj. [*pustulosus*, all. *blatterricht*, *pustulös*, it. *pustuloso*]. Qui a la forme d'une pustule. — *Dartre pustuleuse. V. DARTRE*. — *Erysipèle pustuleux. V. ZONA*.

PUTRÉFACTION, s. f. [*putrefactio*, *σφύζις*, all. *Fäulniss*, angl. *putrefaction*, it. *putrefazione*, esp. *putrefaccion*]. Décomposition que subissent, sous l'influence de certaines conditions, les corps organisés que la vie a abandonnés; décomposition accompagnée de production de substances nouvelles, et particulièrement de gaz remarquables par leur fétidité. Dans cette définition nous plaçons aussi bien les substances organiques végétales que les substances animales, puisque, quel que soit l'être organisé qui se décompose, la nature du phénomène est toujours la même: ce sont toujours les affinités chimiques qui sollicitent la destruction de principes immédiats formés pendant la vie. Cependant quelques auteurs, mais à tort, n'ont appelé *putréfaction* que la décomposition particulière aux substances animales. Lorsque des substances organiques animales ou végétales, pures ou mélangées avec d'autres substances, et humides, sont au contact de l'air, elles absorbent de l'oxygène et rejettent l'acide carbonique, dès lors elles sont devenues corps catalytique ou ferment. Ce ferment agit bientôt sur les parties contiguës en même temps que l'air; dès lors les phénomènes de fermentation se trouvent modifiés par l'action de l'oxygène qui intervient directement pendant toute la durée du phénomène, et il y a ce qu'on appelle *putréfaction*. On observe à la fois fer-

mentation, c'est-à-dire dégagement de chaleur, et doublement de principes cristallisables, et de plus, combinaison de l'oxygène avec le carbone, l'hydrogène, formation d'eau, d'acide carbonique et autres oxydes. En même temps surviennent des phénomènes de double décomposition entre sels qui, unis aux substances organiques, ne pouvaient réagir les uns sur les autres en raison de l'influence qu'exercent beaucoup de corps albumineux sur les sels dans les dissolutions complexes. Ces substances albumineuses détruites, les doubles décompositions ont lieu, et les gaz qui en proviennent se dégagent. Ces gaz et liquides sont : acide carbonique, hydrogène carboné, azote (beaucoup), hydrogène sulfuré, phosphoré, ammoniacque ou son carbonate, eau, acide acétique. Il reste un résidu terreux peu considérable, composé de sels, de charbon, d'huile et de sels à base d'ammoniacque. Lorsqu'il y a des bases alcalines dans les matières qui se putréfient, on trouve des azotates parmi ces sels, parce que, au contact des alcalis et des matières poreuses, il s'effectue une catalyse nitreuse, qui a pour résultat l'oxydation de l'ammoniacque d'abord formée. Il en résulte de l'eau et de l'acide azotique. Dans la putréfaction du gluten et sans doute d'autres substances, l'eau est décomposée et ses éléments interviennent dans la formation des produits nouveaux. Il y a toujours des particules de substances organiques en putréfaction entraînées par la vapeur d'eau et les gaz, ce qui ajoute à la fétidité, et lui donne le cachet particulier qu'elle offre selon les espèces de tissus ou d'êtres organisés qui se putréfient. Ainsi, les putréfactions, quoique ayant plusieurs des caractères des phénomènes de contact, ne sont pas purement des fermentations. Ce sont des fermentations compliquées d'oxydation lente; aussi les phénomènes et leurs produits sont d'un ordre plus complexe. C'est un mélange de deux ordres de phénomènes s'effectuant simultanément dans un même corps (V. CATALYTIQUE). De même que chaque espèce de substance organique dans l'économie (V. IMMÉDIAT) est susceptible d'offrir plusieurs modes de modifications catalytiques ou altérations, qui déterminent autant d'ordres de symptômes différents, on peut constater aussi que la putréfaction des animaux offre des caractères différents selon les maladies dont ils sont morts. C'est ainsi que dans les cas de mort par fièvre puerpérale, infection purulente, dysentérie, etc., on voit la putréfaction survenir avec une rapidité bien plus grande et un dégagement de gaz fétides, d'une odeur différente de ce qui a lieu dans les cas de mort par le choléra, par les affections inflammatoires, etc. Le danger des piqûres anatomiques et de l'inspiration de l'air imprégné de ces gaz est bien différent aussi dans l'un et l'autre cas. On a observé des accidents dysentériques, typhoïques ou analogues à ceux de l'infection purulente, à la suite d'exposition prolongée, dans un lieu peu aéré, aux émanations des sujets putréfiés dont la mort avait été causée par quelqu'une de ces maladies dites *putrides* par les anciens médecins, et non sans raison à un certain point de vue.

PUTRIDE, adj. [*putridus*, all. *faulig*, angl. *putrid*, it. et esp. *putrido*]. Nom que les humoristes donnaient à un ordre de fièvres qu'ils attribuaient à la corruption des humeurs, parce que l'haleine et les excréments du malade exhalaient une odeur fétide (V. FIÈVRE). — *Émanations putrides*. Il est certain qu'en plusieurs circonstances les gens qui vivent par métier au milieu

d'émanations putrides, par exemple ceux qui travaillent dans les clos d'équarrissage, n'en souffrent pas dans leur santé; mais il est certain aussi que, dans d'autres circonstances, les émanations qui sortent de fosses mortuaires, de cimetières, d'amphithéâtres d'anatomie, ont donné lieu aux accidents les plus graves, soit pour les individus, soit pour des populations entières. Aussi longtemps donc qu'on n'aura pas déterminé les causes qui rendent ces émanations innocentes ou nuisibles, il faudra prendre de grandes précautions. Les procédés de précaution se réduisent en général à quatre : 1° *L'enfouissement sous terre* dans les terrains meubles et humides. 2° *La cuisson dans l'eau bouillante*, avec perte du bouillon dans les eaux courantes, et dessiccation rapide des résidus solides. Ce procédé n'a pas été appliqué, et n'est guère applicable que pour les débris animaux. 3° *Le mélange avec les antiseptiques*, particulièrement l'acide pyrolique brut et les sels métalliques, notamment le vitriol ou sulfate de fer et le sulfate de zinc. 4° *La désinfection par les corps poreux, et principalement le charbon*. On peut à ces procédés ajouter les trois suivants : 1° *La combustion vive*, qui remplace complètement la putréfaction, et qui était appliquée dans l'antiquité aux corps humains. 2° *La distillation sèche*, avec condensation des matières volatilisables et combustion des gaz. Dans ce procédé, proposé pour tous les débris et produits animaux, on supprime complètement aussi la putréfaction : le résidu est du noir animal; les produits condensés sont utilisés pour les industries chimiques; les gaz sont utilisés pour l'éclairage. 3° Enfin, la *décomposition par la chaux vive*, qui n'est employée qu'accidentellement. V. INFECTION.

PUTRIDITÉ, s. f. [*putriditas*, *σπυρδων*, all. *Putridität*, angl. *putridity*, it. *putridità*, esp. *putridesz*]. État dans lequel les substances organiques d'un corps vivant affecté de maladies appelées *fièvres adynamiques*, de typhus, etc., offrent des modifications ou altérations moléculaires comparables, jusqu'à un certain point, à celles qui ont lieu dans les corps organisés privés de la vie.

PUTRILAGE, s. m. [*putrilago*, all. *Jauch*, Moder, it. *putrillagine*, esp. *putrilago*]. On donne quelquefois ce nom à la matière pulvace qui se forme dans certaines affections gangréneuses par putréfaction et ramollissement des tissus.

PUZIGHELLO (Corse). Eau sulfureuse froide, située sur la côte orientale, près des ruines de la ville d'Aleria.

PYANGIURRHÉE. Pus dans les voies urinaires. (P.)

PYCNOTIQUE, adj. et s. m. [*pycnoticus*, de *πυκνός*, épais]. Les humoristes ont employé ce mot comme synonyme d'*incrassant*.

PYÉLECTASIE. Dilatation du bassin. (Piorry.)

PYÉLITE, s. f. [*pyelitis*, de *πέλις*, bassin, angl. *pyelitis*]. Inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse les bassinets et les calices des reins.

PYGOMÈLE, s. m. [de *πυγή*, fesses, et *μέλος*, membre]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont un ou deux membres accessoires dans la région hypogastrique, derrière ou entre les membres pelviens normaux.

PYGOPAGE, s. m. [de *πυγή*, fesses, et *παγίς*, uni]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres composés de deux individus à ombilics distincts, qui sont réunis ensemble dans la région fessière.

PYINE, s. f. [de πύον, pus, angl. *pyine*]. Nom donné par Gueterbock à une substance organique spéciale que l'acide acétique précipite du sérum du pus. La pyine est insoluble dans l'alcool concentré et soluble dans l'eau. Cette solution précipite par l'acide acétique et par l'alun; un excès de ces réactifs ne dissout pas le précipité. Le prussiate jaune de potasse ne le précipite pas; par addition d'une goutte d'acide chlorhydrique dans la liqueur, il se forme un précipité qui disparaît dans le plus léger excès d'acide. La solution de pyine, acidulée par l'acide chlorhydrique, ne précipite pas le prussiate de potasse. La caséine, à laquelle elle ressemble, se comporte tout autrement. Elle diffère de la chondrine en ce que celle-ci donne un précipité par l'alun, précipité soluble dans un excès du réactif, caractères qu'on ne retrouve pas dans la pyine. V. SUBSTANCES organiques.

PYLORE, s. m. [*pylorus*, de πύλωρις, portier, composé de πύλν, porte, et ώρις, gardien; all. *Pfortner*, angl. *pylorus*, it. *piloro*]. Orifice droit ou inférieur de l'estomac, situé dans l'épigastre, au-dessous du foie, au-devant et au-dessus du pancréas, près du col de la vésicule biliaire. Il est ainsi appelé parce qu'il forme l'entrée du canal intestinal, et qu'il est pourvu d'un bourrelet circulaire, aplati, perpendiculaire aux parois de l'orifice, qui circonscrit une ouverture étroite par laquelle les aliments passent dans les intestins. Ce bourrelet a reçu le nom de *valvule pylorique*. C'est simplement un repli des membranes musculeuse et muqueuse de l'estomac, qui répond par une de ses faces à la cavité de cet organe, et par l'autre à celle du duodénum. Sa grande circonférence est formée par un anneau fibreux, solide, blanc, placé entre les deux membranes: cet anneau est le *muscle pylorique* de quelques auteurs.

PYLORIQUE, adj. [*pyloricus*, angl. *pyloric*, it. *pilorico*]. Qui appartient au pylore.—*Artère pylorique* (petite gastrique droite). Elle naît de l'hépatique, sur le côté droit du pylore, et se distribue à la petite courbure de l'estomac.

PYLOROCARCINIE. Cancer du pylore. (Piorry.)

PYOANGIOLEUCITE. Abscess dans les vaisseaux lymphatiques. (Piorry.)

PYODE, adj. [*pyodes*, πωδός]. S'est dit pour *purulent*.

PYOGANGLIONITE. Abscess dans les ganglions. (P.)

PYOGÉNIE, s. f. [*pyogenia*, de πύον, pus, et γένεσις, génération; all. *Eitererzeugung*, angl. *pyogenesis*, it. *piogenia*]. Production du pus. V. PRODUCTION.

PYOHÉMIE, s. f. [de πύον, pus, et αίμα, sang; angl. *pyohemia*]. On donne le nom de *pyohémie* aux affections dans lesquelles il y a une tendance marquée à la formation de collections purulentes. Ainsi la phlébite, les fièvres nées de piqûres anatomiques, la morve communiquée à l'homme, sont des maladies pyohémiques. Ce nom a été fait d'après cette hypothèse, que les accidents seraient dus à la présence de pus introduit dans les vaisseaux ou produit dans leur cavité. Il est de fait que le pus injecté dans le sang y détermine par catalyse une altération des substances coagulables, d'où les symptômes généraux attribués directement aux globules de pus, bien que ces globules soient déjà liquéfiés lorsque les symptômes commencent. Or, on a donné le nom de *pyohémie* à bien des cas morbides où il y avait altération des substances coagulables du sang, déterminant des symptômes généraux graves, sans que pourtant cette altération

eût pour cause la production de pus dans les vaisseaux, ou du moins le mélange de pus au sang, fait qui est bien plus rare qu'on ne le dit. V. GÉNÉRALES (*maladies*).

PYOHÉMOPNEUMONITE. Inflammation du poumon due à une résorption purulente. (Piorry.)

PYOÏDANGIAIRRHÉE, **ANGIAIRRHÉE PYOÏDIQUE**. Écoulement du pus dans les conduits aériens, cataracte chronique puriforme. (Piorry.)

PYOÏDE, adj. [de πύον, pus, et είδος, forme]. V. PUS.

PYOKÉRATIE. Abscess de la cornée. (Piorry.)

PYOLITHES. Concrétions du pus. (Piorry.)

PYOMÈTRE, s. f. [*pyometra*, de πύον, pus, et μέτρα, la matrice; it. *piometra*]. Collection purulente dans l'utérus.

PYONÉPHRITE. Inflammation du rein due à une cause purulente. (Piorry.)

PYONÉVRIE. Suppuration des nerfs. (Piorry.)

PYOPÉRIPHLEBITE. Abscess autour des veines. (P.)

PYOPHLEBITE. Abscess dans les veines causé par du pus. (Piorry.)

PYOPOÉTIQUE, adj. [de πύον, pus, et ποιείν, faire]. Suppuratif.

PYORHINORRHÉE. Écoulement du pus par les fosses nasales. (Piorry.)

PYORRHAGIE ou **PYORRHÉE**, s. f. [*pyorrhagia*, de πύον, pus, et ῥέειν, couler; all. *Eiterfluss*, it. *piorragia*]. Écoulement du pus.

PYOTHORAX, s. m. [de πύον, pus, et θώραξ, poitrine]. Épanchement de pus dans la poitrine.

PYOZAIRE, s. m. [de πύον, pus, et ζώον, animal]. Nom donné par Bergeret aux granulations moléculaires douées du mouvement brownien qu'on trouve dans le sérum du pus, ainsi qu'à celles qui existent dans ses globules (V. PUS), qui sont également douées d'un mouvement brownien (V. ce mot) très vif, quand ils sont pourvus de paroi et cavité distinctes ou gonflés par l'eau. Faute de connaître les caractères qui distinguent les animaux, d'une part, des éléments anatomiques, d'autre part (V. CORPS organisé et ORGANISME), il est retombé dans l'erreur souvent commise, qui consiste à prendre les éléments anatomiques mêmes, ou leurs parties, pour des animaux; d'où le nom précédent qui doit être rejeté, n'ayant pas de sens en face de la réalité.

PYRAMIDAL, **ALE**, adj., et s. m. [*pyramidalis*, de *pyramis*, pyramide; all. *pyramidenförmig*, angl. *pyramidal*, it. *piramidale*, esp. *piramidal*]. Qui a la forme d'une pyramide. — *Corps pyramidaux*. Eminences paires situées très près l'une de l'autre, à la face antérieure de la moelle allongée.—*Os pyramidal*. Troisième os de la première rangée du carpe, dont la forme est celle d'un coin qui aurait sa base en haut et en dehors. Il s'articule en bas avec l'os crochu, en dehors avec le semi-lunaire, en avant avec le pisiforme.

Pyramidal de l'abdomen (sous-pubio-ombilical, Ch.). Muscle qui s'étend de la symphyse pubienne à la partie sous-ombilicale de la ligne blanche.

Pyramidal de la cuisse (sacro-trochantérien, Ch.). Muscle qui se porte du sacrum et du grand ligament sacro-sciatique à la face interne du grand trochanter.

Pyramidal du nez (fronto-nasal, Ch.). Muscle continu supérieurement avec l'occipito-frontal, et qui s'épanouit inférieurement sur le nez.

PYRAMIDE, s. f. [*pyramis*, πυραμίς, all. *Pyramide*, angl. *pyramid*, it. et esp. *piramide*]. Les anatomistes ont donné le nom de *pyramide* à une petite éminence osseuse qu'on observe dans la caisse du tympan et

aux corps pyramidaux. — *Pyramides de Ferrein*. V. REIN. — *Pyramide du trépan*. V. TRÉPAN.

PYRÉLAÏNE, s. f. [de πυρ, feu, et ἔλαιον, huile ; all. *Pyrelaïn*]. On comprend sous le nom de *pyrélaïne* les huiles empyreumatiques. V. HUILE.

PYRÈNE, s. m. (C³⁰H¹²). Produit de la distillation du bois ; il se trouve dans l'huile de charbon de terre. Il est isomère avec l'anthracène ; cristallisable, jaunâtre, ressemblant à de la poudre de tale. Fond à 170°-180° ; volatil, sans goût ni odeur ; insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther.

PYRÉNÉEN (CHEVAL). C'est celui qui se forme aujourd'hui dans les départements des Hautes et Basses-Pyrénées par le croisement des étalons anglais et arabes du haras de Tarbes avec la jument navarrine.

PYRÉNOÏDE, adj. [*pyrenoides*, de πυρήν, noyau, et εἶδος, forme ; angl. *kernel-shaped*, it. *pirenoïde*]. On a quelquefois donné cette épithète à l'apophyse odontôïde de la seconde vertèbre du cou, parce qu'on lui a trouvé quelque ressemblance avec un noyau.

PYRÈTHRE, s. m. [*Anthemis pyrethrum*, L., πύρεθρον, all. *Bertram*, it. *platro*, *piretro*, esp. *pelitre*]. Plante synanthérée dont la racine sèche nous vient de Tunis. Elle est cylindrique, longue et grosse comme le doigt, quelquefois garnie d'un petit nombre de radicules ; grise et rugueuse au dehors, blanchâtre au dedans, d'une saveur brûlante et excitant la salivation ; aussi est-elle employée comme sialagogue. Le pyrèthre entre dans beaucoup de poudres et d'élixirs dentifrices.

PYRÉTHRINE, s. f. [angl. *pyrethrin*]. Principe immédiat indiqué dans la racine de pyrèthre.

PYRÉTIQUE, adj. [*pyreticus*, de πυρετός, fièvre ; all. *feberhaft*, angl. *pyretic*, it. *piretico*]. Synonyme de *fébrile*.

PYRÉTOGÉNÉTIQUE, adj. [de πυρετός, fièvre, et γένεσις, génération]. Épithète quelquefois donnée aux stimulants, parce que l'excitation générale qu'ils déterminent dans l'organisme peut aller quelquefois jusqu'à faire naître la fièvre.

PYRÉTOLOGIE, s. f. [*pyretologia*, de πυρετός, fièvre, et λόγος, discours ; all. *Fieberlehre*, angl. *pyretology*, it. *piretologia*]. Traitée des fièvres.

PYRÉTOLOGIQUE, adj. [*pyretologicus*, all. *pyretologisch*]. Qui a rapport à la pyrétologie.

PYRÉTOLOGISTE, s. m. [it. *piretologista*]. Celui qui s'occupe de l'étude des fièvres.

PYREXIE, s. f. [*pyrexia*, πυρεξία, de πῦρ, chaleur, fièvre, et ἔχειν, avoir ; all. *Fiebern*, it. *piressia*]. Etat fébrile. Il se dit aussi pour fièvre en général : les *pyrexies* de nature miasmatique.

PYRIFORME, adj. [*pyriformis*, de *pyrum*, poire, et *forma*, forme ; all. *birnformig*, angl. *pyriforme*, it. *piriforme*]. Qui a la forme d'une poire.

PYRITE, s. f. [*pyrites*, de πῦρ, feu ; all. *F Feuerstein*, it. *pirite*, esp. *pirita*]. Nom donné à quelques sulfures métalliques natifs qui jouissent de la propriété de s'enflammer dans des circonstances particulières.

PYRITEUX, EUSE, adj. [it. *piritoso*]. Qui tient de la pyrite.

PYRMONT (en Westphalie). Célèbre par ses eaux minérales ferrugineuses, qui sortent de terre avec un fort bouillonnement d'acide carbonique.

PYRO-ACÉTIQUE (ACIDE). Nom impropre donné à l'acide *pyroligneux*, qui est de l'acide acétique obtenu par distillation du bois, et mêlé d'eau, d'esprit de bois, avec des huiles empyreumatiques et des matières résineuses. On donne quelquefois aussi ce nom à l'acide acé-

tique retiré de ce liquide saturé par la chaux, ramené ensuite à l'état d'acétate de soude par double décomposition, qu'on chauffe à 200° pour décomposer les matières empyreumatiques, et distillé après avoir été mis en liberté par l'acide sulfurique.

PYRO-ACÉTIQUE (ÉTHER) [*acétone*, alcool *pyroacétique*, oxyde d'acétone]. (C³H³O.) Pur, c'est un liquide limpide, incolore, d'une odeur pénétrante spéciale. On s'en est servi dans la phthisie. V. ACÉTONE.

PYROAMARINE, s. f. Produit de la distillation sèche de l'amarine. Difficilement soluble dans l'esprit de bois, insoluble dans l'eau, les acides étendus et les alcalis.

PYRODIGITALINE, s. f. Huile empyreumatique obtenue en distillant des feuilles sèches de digitale. Ce paraît être un poison actif.

PYROGALLIQUE (ACIDE). Substance qui se sublime quand l'acide gallique est chauffé à 420° Fahr.

PYROGÈNE, ÉE, adj. [de πῦρ, feu, et γένεσις, génération ; all. *brenzlich*]. Engendré par le feu. On donne cette épithète à un grand nombre de principes produits par l'action du feu, tels que des acides, des huiles fixes et volatiles, des goudrons et des substances cristallisables, comme la naphthaline, l'eupione, la paraffine. — *Théorie des corps pyrogénés*. On donne ce nom à l'ensemble des règles à suivre pour obtenir la formation de corps déterminés à l'aide du feu agissant sur les composés définis d'origine organique naturels ou artificiels. Quand on chauffe un corps d'origine organique pur, il arrive une époque à laquelle il ne peut plus résister à l'action décomposante de la chaleur. Dès lors, les composants qui ont le moins d'affinité pour les autres et le plus entre eux, se combinent pour former un composé binaire. Le reste des éléments constitue un composé plus stable. Dans les corps qui renferment trois éléments, c'est généralement de l'eau ou de l'acide carbonique qui se forment.

PYROLACÉES, s. f. pl. Famille de plantes séparée des éricacées.

PYROLE, s. f. [*Pyrola rotundifolia*, L., décandrie digynie, L., pyrolacées, J. ; all. *Wintergrün*, it. *pirola*]. Plante dont les feuilles ont une saveur âpre assez marquée. Elles étaient très employées autrefois comme astringentes. On les appliquait aussi comme vulnéraires sur les contusions et les blessures.

PYROLÉOPHORE, s. m. Machine construite en 1806 par Niepce, dans laquelle l'air, brusquement chauffé, produisait presque les effets de la vapeur.

PYROLIGNEUX, adj. [all. *Holzsaure*, it. *pirolignoso*]. V. ACIDE *pyroligneux*.

PYROLIGNEUX (ÉTHER). V. MÉTHYLIQUE (ÉTHER).

PYROLOGIE, s. f. [*pyrologia*, de πῦρ, feu, et λόγος, discours ; all. *F Feuerlehre*, it. *pirologia*]. Traitée du feu.

PYROMALIQUE (ACIDE). Acide maléique.

PYROMARIQUE (ACIDE). Produit de la distillation de l'acide pimarique. Incolore, transparent, fond à 125° ; soluble dans l'éther et dans 8 à 10 parties d'alcool ; cristallisable. Il se distingue de l'acide pimarique surtout en ce que la *solution alcoolique d'acétate de cuivre* ne présente pas sa *solution alcoolique* ; mais, quelque temps après, il se forme de fines aiguilles. (C⁹⁷. 7H⁹ 90¹⁰. 4.)

PYROMÉGONIQUE (ACIDE) [all. *Brenzmeconsäure*]. On l'obtient en portant à 200° ou 230° l'acide méconique. L'acide anhydre (C¹⁰H³O⁵) n'est connu que combiné avec les bases. L'acide hydraté (C¹⁰H³O⁵.H₂O) est cristallisable, fond à 125°, et se volatilise sans décom-

position ; soluble dans l'eau et l'alcool, rougit à peine le tournesol.

PYROMÈTRE, s. m. [*pyrometrum*, de $\pi\upsilon\rho$, feu, et $\mu\acute{\epsilon}\tau\rho\nu$, mesure ; all. et angl. *Pyrometer*, it. et esp. *pirómetro*]. Instrument qui sert à mesurer des températures beaucoup plus élevées que celles que pourrait indiquer le thermomètre ordinaire. Le *pyromètre de Wedgwood* indique les degrés de chaleur nécessaires à la fusion des métaux et autres substances plus ou moins réfractaires. Il est composé de deux règles de cuivre légèrement convergentes, soudées sur une plaque de même métal, à laquelle on donne le nom de *jauge*. Ces règles ont 609,592 millimètres de longueur, et forment un canal dont le diamètre est de 12,7 millimètres à l'extrémité la plus large, et seulement 7,62 à l'autre extrémité. L'une des règles est divisée en 240 degrés égaux, dont le 0 est situé à l'extrémité la plus large. Un petit cylindre d'argile de 12,7 millimètres de diamètre et de 14 à 15 millimètres de longueur, cuit à la chaleur rouge, et juste de la grandeur nécessaire pour se tenir au zéro de la division, glisse entre les règles à mesure qu'il prend plus de retrait (c'est-à-dire qu'il diminue davantage de volume par l'action du feu), et s'avance d'autant plus vers l'extrémité étroite que la température est plus élevée. Le zéro de l'échelle correspond à 580°,55 du thermomètre centigrade ; mais on ne peut établir de rapport entre ses degrés et ceux du thermomètre centigrade, puisqu'on ne connaît pas la température nécessaire pour réduire les cylindres et les faire passer successivement à tel ou tel degré déterminé. Aujourd'hui on emploie des *pyromètres métalliques* qui sont bien moins défectueux.

PYROMUCIQUE (ACIDE). Un des produits de la distillation de l'acide mucique ; il forme des écailles blanches, brillantes, aisément solubles.

PYRONOMIE, s. f. [*pyronomia*, de $\pi\upsilon\rho$, feu, et $\nu\acute{\omicron}\mu\omicron\varsigma$, règle, it. *pironomia*]. L'art de régler le feu dans les opérations chimiques.

PYROPHORE, s. m. [*pyrophorus*, de $\pi\upsilon\rho$, feu, et $\varphi\acute{\epsilon}\rho\omega$, je porte ; all. *Pyrophor*, it. *piroforo*]. Nom qu'on donne aux substances qui ont la propriété de dégager de la lumière et du calorique au contact de l'air. Tel est le produit de la décomposition de l'alun par le charbon, qui consiste en un mélange de sulfure de potassium, d'alumine et de charbon très divisé. On l'obtient en calcinant 3 parties d'alun à base de potasse et 1 partie de sucre, d'amidon, de mélasse ou de farine.

PYROQUINIQUE (ACIDE). Obtenu par l'action de la chaleur sur l'acide quinique.

PYROSCOPE, s. m. [*pyroscopium*, de $\pi\upsilon\rho$, feu, et $\sigma\kappa\omicron\pi\acute{\iota}\nu$, examiner ; all. *Pyroscope*]. Instrument au moyen duquel on peut connaître l'intensité du feu allumé dans un appartement. C'est le thermomètre différentiel réduit à sa plus grande simplicité ; tout le changement consiste à recouvrir complètement d'une épaisse feuille d'or ou d'argent la boule qui sert de réservoir au liquide coloré. Les rayons de chaleur qui partent continuellement du foyer pour se répandre dans l'appartement, sont en grande partie réfléchis par la surface brillante du métal qui recouvre cette boule ; tandis que l'autre boule, qui est découverte, reçoit toute l'impression de la chaleur, et l'on voit alors le liquide s'abaisser d'une quantité proportionnelle dans le tube. L'action de la chaleur diminue comme le carré de la distance, à mesure qu'on s'éloigne du foyer ;

et cependant la sensibilité de l'instrument est telle, qu'il est visiblement affecté, même lorsqu'il est fort éloigné du feu.

PYROSIS, s. f. [*pyrosis*, de $\pi\upsilon\rho$, feu ; vulgairement : *fer chaud*, *crémason*, *soda* ; all. *Sodbrennen*, angl. *pyrosis*, *water-brash*, *black-water*, it. *pirosi*]. Sensation brûlante qui, de l'estomac, se propage dans toute la longueur de l'œsophage et se porte jusqu'à la gorge, où le malade croit sentir l'impression d'un corps irritant, d'un fer chaud. Elle est toujours accompagnée d'une excrétion abondante de salive limpide. Il y a souvent des nausées, des flatuosités, des rapports, de la soif, une faim excessive, de la constipation, de la céphalalgie. La pyrosis affecte surtout les personnes qui se nourrissent d'aliments gras, de fritures, de salaisons, de fromages avancés, ou de toute autre substance irritante. Le traitement consiste principalement dans l'éloignement des causes qui ont produit la maladie : la diète lactée et végétale, les boissons douces, mucilagineuses, etc. La pyrosis est accompagnée d'éruptions, généralement avec un fluide aqueux. Dans ce fluide, M. Goodsir a trouvé les acides lactique et acétique et un cryptogame nommé par lui *Sarcina ventriculi*. V. SARCINE.

PYROTECHNIE, s. f. [*pyrotechnia*, de $\pi\upsilon\rho$, gén., $\tau\epsilon\rho\epsilon\varsigma$, feu, et $\tau\acute{\epsilon}\chi\eta\eta$, art ; all. *Feuerkunst*, angl. *pyrotechny*, it. et esp. *pirotecnia*]. La science du feu ou l'art de s'en servir. — *Pyrotechnie chirurgicale*. Nom donné par Percy à l'art d'employer le feu ou le caustère actuel en chirurgie.

PYROTHONIDE, s. m. [de $\pi\upsilon\rho$, feu, et $\theta\acute{\epsilon}\tau\eta\nu$, lingé, chiffon ; all. *Pyrothonil*, angl. *pyrothonide*]. Sorte d'huile pyrogénée produite par la combustion des tissus de chanvre, de lin ou de coton, dans des vases de cuivre. La matière brune qu'on obtient est acide, renferme probablement, outre l'huile, un sel de cuivre, et a été préconisée par Ranque pour l'usage médical externe. Ses propriétés doivent avoir beaucoup d'analogie avec celles de la créosote.

PYROTIQUE, adj. et s. m. [*pyroticus*, de $\pi\upsilon\rho\acute{\epsilon}\omega$, je brûle, dérivé de $\pi\upsilon\rho$, feu ; it. *pirotico*]. Brûlant, caustique.

PYROVINIQUE ou **PYROTARTARIQUE** et **PYRACÉMIQUE** (ACIDES) [all. *Pyroweinsäure*, *brenzliche Weinsäure*]. Produit de la distillation de l'acide tartarique.

PYROXANTHINE, s. f. V. ÉBLANINE.

PYROXYLINE, s. f. [de $\pi\upsilon\rho$, feu, et $\xi\acute{\upsilon}\lambda\omega\nu$, bois ; *poudre-coton*, *fulmi-coton*]. Produit fulminant comme la poudre à canon, et résultant de l'action des substances oxydantes sur le ligneux pur. La pyroxyline ressemble au coton cardé, seulement les brins sont friables et rudes au toucher ; chauffée à l'air, elle détone avec violence au-dessus de 100° ; dans les armes à feu, elle produit les mêmes effets que la poudre ordinaire. C'est avec la pyroxyline que l'on prépare le *collodion*. V. ce mot.

PYRRHÉE, **PYRRHÉIQUE** et **PYRRHÉON**. V. ACIDE *pyrrhéique*.

PYRRHÉTINE, s. f. [de $\pi\upsilon\rho$, feu, et $\rho\eta\tau\acute{\iota}\nu\eta$, résine ; all. *Pyretin*, *Brennharz*]. Nom donné à des matières de nature résineuse engendrées par l'action de la chaleur : elles varient en propriétés.

PYRRHOLE, s. m., ou mieux **PYRRHÉLÉON** [de $\pi\upsilon\rho\acute{\epsilon}\omega$, rouge, et *oleum* ou $\acute{\epsilon}\lambda\lambda\omega\nu$, huile]. Produit retiré, avec le spiroï, de l'huile de charbon de terre, gazeux, d'odeur agréable ; soluble dans l'eau, et sa

solution est colorée en brun-rouge par l'acide nitrique. Il n'est pas alcalin. D'après Runge, c'est principalement lui qui donne l'odeur empyreumatique à l'ammoniaque qui se développe par distillation sèche des matières animales.

PYTHON, s. m. V. BOA et COULEUVRE.

PYLQUE, s. m. [*pylucum*, de πύλον, pus, et ἔλασεν, tirer, extraire; it. *piuleo*]. Instrument de chirurgie dont on se sert pour extraire des matières purulentes contenues dans une cavité du corps. Les anciens employaient diverses espèces de *pylques*, qui tous agissaient comme des pompes aspirantes, et avaient plus ou moins de la seringue ordinaire. Ils sont inusités aujourd'hui, et seraient remplacés, au besoin, par une sonde de gomme élastique adaptée au canon d'une seringue.

PYURIE, s. f. [*pyuria*, de πύον, pus, et οὐρῆν, uriner; all. *Eiterharnen*]. Éjection d'une matière purulente mêlée aux urines.

PYXIDE, s. f. [*pyxidium*, de πυξίδιον, petite boîte; all. *Büchsenfrucht*]. Nom donné par Mürbel à tout fruit sec, uniloculaire, ordinairement globuleux, qui s'ouvre par le milieu au moyen d'une fissure horizontale, et se divise en deux valves hémisphériques, dont l'inférieure est appelée *amphore*, et la supérieure *opereule*. On l'appelle vulgairement *boîte à savonnette*.

PYXIDIE, s. f. Pyxide biloculaire.

Q

Q. s. Abréviation de *quantum satis* ou *quantité suffisante*.

QUADRI. Mot dont on fait précéder certaines dénominations pour indiquer la proportion quadruple d'un des éléments de leurs composants : *quadroxide*, *quadriflure*, etc.

QUADRIDENTÉ, ÉE, adj. [*quadridentatus*, all. *vierzähmig*, it. *quadridentito*]. Qui a quatre dents, pointes ou divisions.

QUADRIFIDE, adj. [*quadrifidus*, all. *vierspaltig*, it. *quadrifido*]. Qui est divisé en quatre parties presque égales, par des divisions étendues à peu près jusqu'au milieu de sa longueur.

QUADRIFLORE, adj. [*quadriflorus*, all. *vierblumig*, it. *quadrifloro*]. Qui porte quatre fleurs, ou qui a ses fleurs disposées quatre à quatre.

QUADRIGA, s. m. Mot latin conservé en français pour désigner un bandage autrefois employé dans les fractures des côtes, de la clavicule et du sternum. Ce bandage était composé de jets entrecroisés devant et derrière la poitrine, sous les aisselles et sur le moignon de l'épaule, de manière à former une sorte de cuirasse.

QUADRIJUGUÉ, ÉE, adj. [*quadrifugatus*, all. *vierpaarig*, it. *quadrifugato*]. Se dit d'une feuille composée de quatre paires de folioles.

QUADRIGEMEAU, adj. [*quadrigeminus*, all. *Vierhügel*, it. *quadrigeminì*, *quadrigemulì*]. On a donné le nom de *tubercules quadrigemeaux* à quatre éminences de la moelle allongée, arrondies, symétriquement séparées par deux sillons en croix, sur lesquelles repose la partie postérieure de la glande pinéale. On les appelait autrefois *nates* et *testes*.

QUADRILOBÉ, ÉE, adj. [*quadrilobatus*, all. *vier-*

lappig, angl. *quadrilobote*, it. *quadrilobato*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui est divisée en quatre lobes.

QUADRILOCLAIRE, adj. [*quadriocularis*, de *quatuor*, quatre, et *loculus*, petite loge; all. *vierfacherig*, angl. *quadriocular*, esp. *quadriocular*]. Qui a quatre loges.

QUADRIPARTITE, adj. [*quadripartitus*, de *quatuor*, quatre, et *pars*, partie; all. *viertheilig*, angl. *quadripartite*, esp. *quadripartito*]. Qui est divisé en quatre parties.

QUADRIPHYLLE. V. TÉTRAPHYLLE.

QUADRIVALVE, adj. [*quadrivalvis*, all. *vierklappig*, angl. *quadrivalve*, it. *quadrivalvo*]. Qui s'ouvre en quatre valves.

QUADRUMANES, s. m. pl. et adj. [*quadrimani*, de *quatuor*, quatre, et *manus*, main; all. *Vierhänder*, *quadrumanen*, angl. *quadrumana*, it. *quadrumani*]. Qui a quatre mains. Ordre de la classe des mammifères contenant ceux qui, comme les singes, ont le pouce séparé aux pieds de derrière ainsi qu'à ceux de devant.

QUADRUPÈDE, s. m. et adj. [*quadrupes*, de *quatuor*, quatre, et *pes*, pied; τετραπόδον, all. *Vierfüßer*, *Quadrupeden*, angl. *quadruped*, it. *quadrupedo*, esp. *euadrupedo*]. Animal à quatre pieds, vivipare ou ovipare.

QUALITÉ, s. f. [*qualitas*, ποιότης, all. *Eigenschaft*, angl. *quality*, it. *qualità*, esp. *calidad*]. Manière d'être des corps en vertu de laquelle ils font sur nos sens une impression particulière qui nous donne les idées de figure, de couleur, de grandeur, etc.

QUARANTAINE, s. f. [all. *Quarantäne*, angl. *quarantine*, it. *quarantena*, esp. *cuarentena*]. Séjour que les voyageurs qui arrivent d'un pays où règne une maladie contagieuse sont obligés de faire dans un lazaret ou à bord des vaisseaux, avant de communiquer avec les habitants du pays ou du port où ils veulent entrer. On donne à ce temps le nom de *quarantaine*, quoique souvent la durée ne soit pas de quarante jours. V. PESTE.

QUARTATION, s. f. [de *quartare*, diviser en quatre; all. *Quartieren*]. Opération chimique qui signifie *réduction au quart*, et qui se pratique sur une masse d'or et d'argent alliés ensemble, quand on veut faire le départ de l'or au moyen de l'acide azotique. Si cette masse ne contient pas trois quarts d'argent, on en ajoute jusqu'à cette quantité; et cette addition, qui réduit par conséquent l'or au quart de la masse, favorise l'action de l'acide.

QUARTE, adj. [*quartanus*, all. *viertägiges Fieber*, *Quartanfeber*, angl. *the quartan ague*, it. *febbre quartana*, esp. *euartana*]. Se dit d'une fièvre intermittente dont les accès reviennent tous les quatre jours, laissant entre eux deux jours d'intervalle. La fièvre quartie est, en général, une fièvre d'automne de longue durée et de guérison difficile. Elle est souvent suivie d'engorgement de quelque viscère. On la dit *double quartie* lorsque, sur les quatre jours, le troisième seulement est exempt de fièvre, et que les accès de chaque quatrième jour se ressemblent. Dans la *triple quartie*, il y a un accès chaque jour, et celui du quatrième jour ressemble également à celui du premier. On appelle *fièvre quartie doublée*, celle dans laquelle il y a deux accès chaque quatrième jour; *quartie triplée*, celle où il y en a trois. — *Seime quartie*. V. SEIME.

QUARTIER, s. m. [all. *Quartier*, it. *quarto*]. Partie latérale, tant interne qu'externe, du sabot du cheval. V. **PIED**.

QUARTINE, s. f. Nom d'une membrane de l'œuf végétal existant quelquefois entre le nucelle (*tercine*) et le sac embryonnaire (*quintine*).

QUASSIA, s. m. [*Quassia amara*, L., décandrie monogyne, L., magnoliacées, J.; all. *Quassie*, it. *quassia*, *quassio*, esp. *quasia*]. Arbre dont la racine nous est apportée revêtue de son écorce, qui est unie, mince, grise, tachetée, peu adhérente au bois; celui-ci est blanc, très léger, inodore, d'une amertume franche et très prononcée, mais moindre cependant que celle de l'écorce. On doit préférer celle qui a 27 millimètres à 41 de diamètre. Cette racine est un des amers les plus énergiques. L'infusion dans l'eau froide (8 à 12 grammes par litre), ou mieux dans l'eau tiède, est préférable à la décoction. On emploie aussi l'infusion dans le vin (8 grammes pour 500 grammes de vin), la teinture (30 à 60 gouttes dans un véhicule), ou l'extrait.

QUASSINE, s. f. [all. *Quassin*, it. *quassina*, esp. *quassino*]. Principe non azoté, retiré des *Quassia amara* et *Quassia simarouba*, d'un jaune brun, transparent, soluble dans l'eau et dans l'alcool faible, insoluble dans l'éther; précipitant en jaune quelques sels de fer et l'acétate de plomb, et en blanc le proto-azotate de mercure, tandis qu'il ne trouble pas l'émétique, le chlorure de zinc, l'azotate de plomb, le sulfate de fer, ni l'azotate de cuivre. (C²⁰H¹²O⁶.)

QUASSITE, s. f. Wiggers a donné ce nom au principe amer du *Quassia amara*, principe qu'on avait appelé d'abord *quassine* (V. ce mot). La *quassite* est en petits prismes blancs, solubles dans l'eau et dans l'alcool, à peine dans l'éther, non azotés, dissolubles dans les acides sans se combiner avec eux.

QUATERNÉ, ÉE, adj. [*quaternatus*, all. *vierzählig*, it. *quaternato*]. Se dit des feuilles qui sont verticillées quatre par quatre.

QUATRE-ÉPICES, s. f. pl. Poudre du fruit du *Myrsine pimenta*. V. **PIMENT**.

QUERCINE, s. f. [de *quercus*, chêne; all. *Quercin*]. Matière cristalline, soluble dans l'eau et l'alcool, très soluble dans l'éther, voisine de la salicine, et trouvée par Gerber dans l'écorce du chêne ordinaire.

QUERCITRÉINE, s. f. (C³²H¹⁵⁰O⁴⁸, 2H₂O). Corps retiré par Chevreul de l'écorce du quercitron. Poudre cristalline, jaune foncé, soluble dans 4 ou 5 parties d'alcool absolu et 300 parties d'eau bouillante, par conséquent bien moins soluble que le quercitrin; sa solution réagit acide. Elle se volatilise en partie sans altération.

QUERCITRIN, s. m. [all. *Quercitrin*]. Matière colorante jaune et cristallisable, isolée par Chevreul de l'écorce du quercitron (*Quercus nigra*), et employée en teinture.

QUERCY (RACE BOVINE DU). Taille de 1^m,35 à 1^m,40; robe rouge; corps allongé; tête étroite, longue; cornes courtes et fortes; encolure courte, le cou peu développé; côte un peu aplatie; ventre relevé, étroit; épaules fortes; membres longs, minces; jarrets larges. Les vaches sont grandes et bonnes laitières. — *Race ovine*. Commune, à laine courte, mais donnant de la chair de bonne qualité. — *Race porcine*. Taille moyenne ou au-dessous; oreilles petites, dressées; dos convexe; robe mêlée de blanc et de noir, où le noir prédomine.

QUEUE, s. f. [*cauda*, ὄψα, all. *Schwanz*, *Schweif*, angl. *tail*, it. *coda*, esp. *cola*, *rabo*]. Prolongement plus ou moins étendu qui termine postérieurement le tronc d'un grand nombre d'animaux, et qui a pour base les os coccygiens. — On appelle vulgairement *queue* d'une feuille, son pétiole, et *queue* d'un fruit, son pédoncule.

Queue de cheval. Faisceau des nerfs lombaires et sacrés qui termine la moelle épinière. V. **MOELLE**.

Queue du cheval. Elle doit, pour être bien attachée, partir d'aussi haut que possible, ce qui ne peut avoir lieu que si la croupe est elle-même horizontale. On appelle *écourté*, *courte-queue*, le cheval chez lequel on a raccourci le tronçon; *anglaisé*, *niqueté*, celui chez lequel on a détruit par une opération l'action des muscles abaisseurs.

Queue à l'anglaise. (Synonymie: *Myotomie caudale*, *action de niqueter*, *d'anglaiser*.) Opération qui consiste seulement à inciser les muscles abaisseurs de la queue, ou à couper et enlever une partie de ces muscles, à l'effet d'augmenter la force de leurs antagonistes, et de permettre à l'animal d'élever davantage le tronçon de cet organe. Cette opération est ainsi nommée, parce que ce sont les marchands de chevaux de l'Angleterre qui l'ont imaginée pour imiter, dans certains animaux, le port naturel des races les plus distinguées. Quand l'opération est pratiquée, on installe l'animal dans une place convenable, où on le fixe, et à l'aide de bâtonnets et de poulies on donne à la queue la position où elle doit demeurer.

QUIESCENT, ENTE, adj. [*quiescens*, de *quies*, repos; all. *ruhend*]. Autrefois, pour expliquer comment s'opère la décomposition réciproque de deux sels qu'on mêle ensemble, et d'où il peut résulter un autre sel insoluble, on disait que la somme des affinités des deux acides pour leurs bases respectives, qu'on appelait *quiescentes*, l'emportait sur les affinités de chacun de ces mêmes acides pour la base de l'autre, qu'on nommait *divellentes*.

QUINCIONAL, ALE, adj. [*quincunciatis*]. Se dit de la préfloraison dans laquelle, de cinq pétales, deux pièces sont extérieures, deux intérieures, et la cinquième a une moitié-recouvrant le pétale voisin, et l'autre recouverte par le pétale qui est au delà.

QUINÉ, ÉE, adj. [*quinus*, *quinatus*, all. *fünfzählig*]. Se dit de parties qui sont disposées par cinq sur un même point ou sur un même plan d'insertion.

QUINETINE, s. f. [angl. *quinetine*]. Matière colorante rouge ou violette tirée du sulfate de quinine.

QUININE, s. f. [*chinium*, all. *Chinin*, *Quinin*, angl. *quina*, *quinine*, *quinia*, it. *chinina*, *chinino*, esp. *quinina*]. Alcaloïde qui convert par Pelletier et Caventou dans l'écorce du quinquina jaune (*Vinchona cordifolia*), et trouvé depuis dans celles du quinquina gris, du rouge, de l'orangé et de beaucoup d'autres variétés ou espèces, mais en des proportions différentes, et associé à plus ou moins de cinchonine. Cette substance est blanche ou grisâtre, poreuse, à peine cristallisable; fusible en résine, non volatile, très amère; presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles; ramenant au bleu les couleurs bleues végétales rougies par un acide; pouvant neutraliser facilement les acides, et formant alors des sels d'un aspect cristallin, nacré, souvent très beau. La quinine peut se combiner avec l'eau, et donner un produit très bien cristallisable, qu'on a d'abord pris pour un alcali végétal nouveau et appelé *quinidine*, puis reconnu pour un

hydrate. Traitée par le chlore, puis par l'ammoniaque, elle donne une liqueur d'un beau vert émeraude, qui devient bleu céleste quand on ajoute avec précaution de l'acide chlorhydrique très étendu d'eau et jusqu'à saturation exacte. On l'obtient en faisant bouillir convenablement l'écorce de quinquina jaune réduite en poudre grossière dans de l'eau chargée d'acide sulfurique ou chlorhydrique, passant, et décomposant la liqueur par un excès de chaux éteinte. Le dépôt formé, recueilli et lavé, est traité à chaud par l'alcool à 85° centésim. On distille, et le résidu poisseux est saturé par l'acide sulfurique et filtré au charbon. En décomposant la liqueur chaude par l'ammoniaque, on a la quinine pure sous la forme d'une matière grisâtre. Si l'on agit à froid et dans beaucoup d'eau, elle est blanche et peut rester pulvérulente après avoir été séchée à l'air libre ; mais c'est alors encore un hydrate de quinine. ($C^{20}H^{12}O^{22}Az.$) — *Chlorhydrate de quinine*. Ce sel se prépare aisément par double décomposition, en traitant le chlorure de baryum par le sulfate de quinine, et concentrant la liqueur à une faible température. Il est solide, cristallisé en aiguilles blanches et nacrées, inodore et d'une saveur très amère.

QUINIQUE, adj. Qui a rapport au quinquina : *médication quinique*. — *Fèvre quinique*. V. **SULFATE de quinine**.

QUINOGENÈNE, s. m. [angl. *quinogen*]. Radical hypothétique des alcaloïdes du *Cinchona*. La cinchonine, la quinine et l'aricine sont les premier, deuxième et troisième oxydes.

QUINOÏDINE, s. f. [it. *chinoidina*]. Matière résinoïde, brune, inodore, très amère, neutralisant les acides, avec lesquels elle forme des sels visqueux, amers, incristallisables. Découverte dans les quinquinas par Sertuerner.

QUINOLÉINE, s. f. Nom donné par Gerhardt à l'un des produits de la décomposition de la quinine et de la cinchonine par la potasse.

QUINOLOGIE, s. f. [*kinologia*, formé de *kina*, et de *λόγος*, discours ; esp. *quinología*]. Description des diverses espèces de quinquinas.

QUINON, s. m. [*quinoyte*]. Produit de la distillation de l'acide quinique. C'est un radical composé.

QUINQUANGULÉ, ÉE, adj. [de *quinque*, cinq, et *angulus*, angle]. Qui a cinq angles.

QUINQUINA, s. m. [*Cinchona peruvianus cortex*, all. *Chinarinde*, angl. *peruvian bark*, ou *bark*, it. *chinachina*, esp. *quina*]. Nom collectif d'écorces dont on connaît un si grand nombre d'espèces et de variétés différentes, qu'il est devenu impossible de leur assigner des caractères bien déterminés, et que la plus grande confusion règne dans toutes les descriptions qui en ont été données. Les espèces principales sont : 1° *Quinquina gris*, écorce du *Cinchona Condaminea*, H. et B. (Fig. 339), de la grosseur, tantôt du doigt, et tantôt d'une plume à écrire, qui est couverte d'un épiderme cendré, rugueux, divisé par des fissures transversales, et souvent chargé de petits lichens ; d'un brun ferrugineux en dedans ; d'une cassure nette, brune, et en apparence résineuse ; d'une saveur astringente et amère, sans aucun mélange de fadeur ; d'une odeur un peu aromatique. On en distingue plusieurs variétés : Le *quinquina gris fin de Loja*, qui est, dit-on, le meilleur ; le *gris fin de Lima*, qui est plus gros, plus épais, plus lourd, d'un gris bleuâtre, et qui a une odeur et une saveur plus faibles ; le *gros Lima*, qui est plus

gros que les précédents, et dont la couleur blanchâtre est due à une couche crétacée dont il est revêtu ; le *huanuco*, qui est peu connu ; le *quinquina Havane*, le *quinquina ferrugineux*, et plusieurs autres espèces du



Fig. 559.

commerce, qui n'appartiennent peut-être pas toutes à la même espèce botanique. — 2° *Quinquina blanc*, écorce du *Cinchona ovalifolia*, plus pâle en dedans que le quinquina gris, et plus gris en dehors. Il a une saveur savonneuse très amère, et nullement astringente. — 3° *Quinquina jaune*. Il présente deux ou trois sortes principales : Le *jaune royal* ou *calisaya*, écorce du *Cinchona cordifolia*, qui nous arrive tantôt recouvert de son épiderme (*quinquina jaune royal en écorces*),



Fig. 540.

et tantôt privé de son épiderme (*quinquina jaune royal mondé*). Les caractères du *calisaya* de Santa-Fé et du *quinquina jaune de la Nouvelle-Carthagène* sont encore indéterminés. L'écorce de quinquina jaune est large, plane, diversement roulée ; d'une texture serrée

et un peu fibreuse; d'une couleur jaune tirant sur le brun; d'une saveur très amère et astringente, d'une odeur presque nulle. Celui qui est dépourvu de son épiderme porte le nom de *quinquina cannelle*. — 4° *Quinquina orangé*, qu'on regarde comme l'écorce du *Cinchona lancifolia* de Mutis (Fig. 340); il est mis par quelques auteurs au nombre des quinquinas gris. — 5° *Quinquina rouge*. Il provient du *Cinchona oblongifolia*. C'est une écorce épaisse, fibreuse, plus ou moins rouge, amère, très astringente, couverte d'un épiderme épais et rugueux, marqué de fissures irrégulières. On en distingue cinq ou six variétés, selon l'aspect que présente l'épiderme et les nuances de la couleur. — Outre ces divers quinquinas, on trouve aussi dans le commerce quelques autres écorces qui présentent des propriétés particulières, et que les auteurs ont réunies sous le nom de *faux quinquinas*. 1° Le *quinquina nova*, lisse extérieurement et blanchâtre, offre à peine quelques cryptogames; son écorce proprement dite est épaisse de 2 à 7 millimètres, d'un rouge pâle incarnat, devenant plus foncé à l'air. Il a une saveur fade et astringente, analogue à celle du tan, et une odeur qui tient de celle du tan et de celle du quinquina gris. Ce quinquina, qui jouit des mêmes propriétés que l'écorce de chêne, provient du *Portlandia grandiflora*, et ne contient ni quinine ni cinchonine. — 2° Le *quinquina carabe* ou de la Jamaïque est l'écorce du *Cinchona caribæa*. — 3° Le *quinquina piton* (*quinquina de la Martinique, de Sainte-Lucie ou de Saint-Dominque*) est roulé, cylindrique, gros comme le doigt; son épiderme est variable; son écorce est



Fig. 341.

minée, légère, très fibreuse, sans ténacité. Sa surface interne est d'une couleur plus ou moins noire, entremêlée de fibres branches longitudinales; son odeur, quoique faible, est nauséuse; sa saveur est excessivement amère et désagréable. Ce quinquina (Fig. 341), qu'on attribue au *Cinchona floribunda* (*Exostemma floribundum*, Roemer et Schultze), passe pour vomitif et cathartique, et même pour avoir une propriété un peu vénéneuse. Il ne contient ni quinine ni cinchonine. — Les *quinquinas gris, jaune, rouge, etc.*, présentent des

différences essentielles dans leurs principes constituants. Le gris était le plus communément employé; on se sert aujourd'hui de préférence du *jaune*, qui est composé de kinates de quinine et de cinchonine, d'une matière grasse verte, d'une matière colorante rouge insoluble, qu'on a appelée *rouge cinchonique*; d'une matière colorante rouge soluble, qui est une variété de tannin; d'une matière colorante jaune, de quantité de chaux, de gomme, d'amidon, de ligneux. Le *gris* se distingue des autres par son odeur de bois chanci, par sa saveur particulière et la petite quantité de sel calcaire qu'il contient: la cinchonine y prédomine par rapport à la quinine. Le *rouge* contient une grande proportion de principe colorant; et les alcaloïdes (cinchonine et quinine) propres à chacune des deux espèces précédentes, y sont à peu près en proportions égales, mais non constamment. — L'écorce des quinquinas est tonique, astringente et fébrifuge. On l'emploie, soit en poudre (à la dose de 4 à 30 grammes), soit sous forme de préparations officinales. — La *décoction de quinquina* est faite en faisant bouillir pendant quelques minutes dans un vase couvert: quinquina gris ou jaune concassé, 32 gram., et eau commune, 1 kilogr.; ajoutant, si l'on veut, après avoir passé la liqueur, sirop de quinquina, 16 gram. — La *décoction de quinquina composée et laxative* est faite comme la précédente; mais on y fait infuser follicules de séné et sulfate de soude, à 8 gram. — *Vin de quinquina*. On le prépare, d'après le Codex de 1837, en mettant dans un matras: quinquina gris, 6½ gram., et alcool rectifié, 128 gram.; ajoutant, quelques heures après, vin rouge généreux, 1 kilogram.; laissant macérer pendant huit jours et filtrant. Si, au lieu de vin rouge, on emploie les vins de Madère ou de Malaga, il faut retrancher l'alcool. Les vins rouges, surtout ceux qui sont très colorés, ayant l'inconvénient de précipiter une partie de la quinine combinée avec leur matière colorante, ce qui nuirait à la propriété fébrifuge du produit, il est plus avantageux d'employer les vins blancs. — Le *vin de quinquina composé* est préparé comme le vin simple, si ce n'est que l'on met macérer, en même temps que le quinquina, 16 grammes de baies de quassia et autant d'écorce de Winter et d'écorce d'orange amère sèche. — *Teinture de quinquina*. On la prépare en faisant digérer pendant huit jours 1 partie de quinquina gris, jaune ou rouge (suivant la prescription), en poudre, sur 4 d'alcool à 56° centésim., passant avec expression et filtrant la liqueur. La teinture ordinaire est faite avec le quinquina gris. — *Sirop de quinquina*. On le prépare en faisant bouillir pendant une demi-heure, dans un vase ouvert, écorce de quinquina gris, 96 gram., avec eau, 1 kilogram.; passant avec expression, rapprochant à moitié de son volume le liquide trouble, et y faisant fondre sucre blanc, 500 gram., puis opérant la cuisson convenable, et passant froid. — On prépare aussi un *sirop de quinquina avec le vin*, en pilant: quinquina concassé, 64 gram.; ajoutant peu à peu: alcool à 56° centésim. (22° B.), 32 gram.; vin blanc, 500 gram.; laissant macérer pendant quatre jours, passant alors, et dissolvant dans la colature: extrait de quinquina, 24 gram., et ensuite sucre, 250 gram. — *Extrait alcoolique de quinquina*. On le prépare en distillant au bain-marie de la teinture alcoolique de quinquina jusqu'à réduction au quart, et évaporant ensuite à une douce chaleur jusqu'à consistance d'extrait. Le Codex de 1837 paraît avoir supprimé cette préparation: nous ignorons par

quel motif. On prépare aussi un *extrait de quinquina mou*, avec la décoction de l'écorce, par l'ébullition et l'évaporation. — Le *sel essentiel* de Lagaraye est un extrait de quinquina sec qu'il faut préparer, non par *macération*, mais par *infusion*. L'infusion étant évaporée au bain-marie jusqu'à consistance de sirop, on en étend, au moyen d'une spatule plate, une couche uniforme sur des assiettes de faïence que l'on expose à l'étuve jusqu'à ce que l'extrait soit entièrement sec. On le détache alors par écailles, en frappant dessus légèrement avec le bout d'un couteau aiguisé en biseau. Ces écailles ou lamelles minces, brillantes, transparentes, d'une couleur d'hyacinthe, doivent être enfermées à mesure et promptement dans des bocaux bien secs et bien bouchés. Cet extrait contient très peu de sel de quinine et de cinchonine, mais de l'acide kinique et du kinate de chaux surtout. Le Codex prépare l'extrait sec en humectant d'abord la poudre de quinquina gris avec la moitié de son poids d'eau froide, et les laissant en contact pendant douze à quinze heures; puis tassant ce mélange dans un cylindre d'étain entre deux diaphragmes; l'arrosant alors d'eau distillée à 20° centigr., et évaporant les liqueurs claires au bain-marie en consistance de sirop, pour étendre le produit sur des assiettes ou sur des plaques de fer-blanc. — On prépare des *tablettes de quinquina* avec : poudre de quinquina gris, 6½ gram.; poudre de cannelé, 8 gram.; sucre en poudre, 448 gram., et mucilage de gomme adragant, q. s. pour faire des tablettes de 80 centigrammes.

Quinquina aromatique (V. CASCARILLE). — *Quinquina de la Guyane* ou d'*angusture* (*quinquina faux*, *quinquina de Virginie*). C'est l'angusture vraie des anciens (V. ANGSTURE). — *Quinquina de Cumana*. C'est l'écorce d'un *Cuspa*. — Le *quinquina de la Guyane française*, ou écorce fébrifuge de Cayenne, est, selon quelques auteurs, le *quinquina de la Nouvelle-Carthagène* ou *faux calisaya*, qu'ils attribuent au *Portlandia hexandra*, L. — *Quinquina d'Europe*. V. GENTIANE. — *Quinquina français*. Quinquina factice que Lémery composait avec le tan, les trochisques d'alhandal et diverses substances insignifiantes.

QUINTANE, adj. [*quintanus*, de *quintus*, cinquième; all. *Quintanfeber*, angl. *quintan*, it. et esp. *quintana*]. Se dit d'une fièvre dont les accès ne reviennent que tous les cinq jours inclusivement, entre lesquels il y a, par conséquent, trois jours d'apyrexie.

QUINTE, s. f. Ce mot s'emploie comme synonyme d'*accès*, en parlant de la toux : une *quinte de toux*.

QUINTEFEUILLE, s. f. [*Potentilla reptans*, all. *Fünffingerkraut*, angl. *cinque-foil*, it. *cinquesfolio*, esp. *cinquesfolio*]. Plante qui ressemble au fraisier, mais dont les feuilles sont petites et divisées. Sa racine, cylindrique, pivotante, d'un rouge brun au dehors, blanche au dedans, est légèrement astringente.

QUINTESENCE, s. f. [de *quintus*, cinquième, et *essentia*, essence; all. *Quintessenz*, angl. *quintessence*, it. *quintessenza*, esp. *quintaesencia*]. On donnait autrefois ce nom à l'alcool chargé des principes de quelques substances médicamenteuses. — On appelait aussi *quintessences* les principes les plus volatils des corps.

QUINTEUX, EUSE, adj. [all. *rappeköpftig*]. Se dit du cheval qui se défend contre son cavalier, et refuse d'avancer et d'obéir. On dit qu'il fait des *quintes*.

QUINTINE, s. f. Nom donné par Mirbel au sac embryonnaire. V. EMBRYONNAIRE.

QUINTO. Province de Saragosse. Eau saline : sulfate de magnésic, hydrochlorate de soude. Employée dans l'ictère, les engorgements glanduleux, l'inappétence.

QUOTIDIEN, IENNE, adj. [*quotidianus*, all. *täglich*, angl. *quotidian*, it. et esp. *cotidiano*]. Qui a lieu tous les jours. On appelle *type quotidien*, la marche particulière à certaines fièvres intermittentes, dont l'accès revient chaque jour. Ces fièvres sont dites *quotidiennes*. On leur donne le nom de *quotidiennes simples*, de *doubles* ou de *triples quotidiennes*, selon qu'il y a un, deux ou trois accès dans les vingt-quatre heures.

R

R. La lettre R, placée en tête d'une formule, signifie : *recipe*, prenez.

RABBI. Vallée dans le Tyrol italien. Source acide, saline, ferrugineuse et iodique, qui jouit d'une réputation méritée.

RABDOÏDE. Mauvaise orthographe. V. RHAEDOÏDE.

RABIÉTIQUE, adj. [de *rabies*, rage; it. *rabbico*, esp. *rabifico*]. Qui a rapport à la rage.

RABOT ODONTRITEUR (vétérinaire). Instrument imaginé par Brogniez pour enlever les aspérités des dents molaires, aspérités résultant d'une usure inégale ou d'un accroissement anormal.

RACE, s. f. [*genus*, γένος, all. *Geschlecht*, angl. *race*, *breed*, it. *razza*, esp. *raza*]. Le nom de RACE est donné à toute collection d'individus de même espèce qui présentent un ensemble de différences de même ordre que dans la variété, différences prononcées, et qui, une fois produites, se reproduisent dans un certain nombre de circonstances qui ne sont pas complètement identiques. On donne quelquefois le nom de sous-ESPÈCES aux collections d'individus qui diffèrent dans les mêmes rapports que les variétés et races, mais d'une manière caractéristique et très prononcée, de telle sorte que les différences se perpétuent dans toutes les circonstances où les individus choisis comme types de l'espèce peuvent vivre. — *Pure race*. Un sujet de *pure race* est celui qui descend directement, sans croisement, de la souche de la race elle-même. *Pure race* n'est pas la même chose que *pur sang* (V. SANG), attendu que *pur sang* est un terme réservé à un cheval particulier. V. ESPÈCE, HOMME.

RACÉMIFORME, adj. [*racemiformis*, de *racemus*, grappe, et *forma*, forme]. En forme de grappe.

RACHE, s. f. On désignait autrefois sous ce nom les diverses maladies éruptives de la tête, et particulièrement la teigne.

RACHIALGIE, s. f. [*rhachialgia*, de ῥαχίς, épine du dos, et ἄλγος, douleur; all. *Rückgratschmerz*, angl. *rhachialgia*, it. *rachialgia*, esp. *raquialgia*]. On appelle ainsi toute douleur qui occupe un point quelconque de la colonne vertébrale. Ce n'est par conséquent qu'un symptôme de maladies essentiellement différentes les unes des autres.

RACHIDIEN, IENNE, adj. [*rhachideus*, angl. *rachidian*, it. *rachideo*, esp. *raquidiano*]. Qui appartient au rachis. — *Artères et veines rachidiennes*, canal rachidien. V. VERTÉBRAL. — *Prolongement rachidien de l'encéphale*. Nom donné quelquefois à la moelle verté-

brale (V. MOELLE). — *Nerfs rachidiens*. Ceux qui proviennent de la moelle vertébrale. — *Trous rachidiens*. Trous de conjugaison de la colonne vertébrale.

RACHIS, s. m. [*spina dors*i, ῥάχις, all. *Rückgrat*, angl. *rhachis*, it. *rachide*, esp. *raquis*]. Nom donné à la colonne vertébrale. V. VERTÉBRAL. — En botanique, on donne ce nom à l'axe central de l'épi des graminées.

RACHISAGRE, s. f. [*rhachisagra*, de ῥάχις, l'épine du dos, et ἄγρα, proie; all. *Rückgratsgicht*, angl. *rhachisagra*, it. *rachisagra*, esp. *raquisagra*]. Goutte qui attaque l'épine du dos; rhumatisme goutteux de l'épine.

RACHISOMALAXIE. Déviation du rachis, rachitisme. (Piorry.)

RACHISOMYÉLÉMIE. Congestion sanguine de la moelle rachidienne. (Piorry.)

RACHISOMYÉLITE. Inflammation de la moelle rachidienne. (Piorry.)

RACHISOMYÉLORRHÉMIE ou **RACHISOMYÉLORRHAGIE**. Hémorrhagie de la moelle rachidienne. (Piorry.)

RACHISOPHYMIE. Tubercules du rachis, maladie de Pott. (Piorry.)

RACHITIQUE, adj. [*rhachitide detentus*, all. *rhachitisch*, angl. *rickety*, it. *rachitico*, esp. *raquitico*]. Qui est attaqué de rachitisme, ou qui tient du rachitisme.

RACHITISME, s. m. [*rhachitis*, de ῥάχις, épine du dos; all. *Rhachitis*, englische Krankheit, *Doppelglieder*, angl. *rickets*, *rhachitis*, it. *rachitismo*, *rachitide*, esp. *raquitis*, *raquitismo*]. (Synonymie : *Rachitis*, *raehitisme*, *morbis anglicus*, *articuli duplicati*; *riquets*, *noués*, *bancals*.) Nom donné à une perturbation de la nutrition de tous les tissus, qui, survenant dans l'enfance, en arrête ou en trouble le développement, et par suite se manifeste à l'extérieur, surtout par la déformation du rachis ou du reste du système osseux, en raison de ses usages généraux de sustentation qu'il ne peut plus remplir; tandis que l'abdomen et le crâne se distendent et le thorax se resserre, selon la nature des modifications éprouvées par les tissus des organes qui remplissent ou qui limitent ces cavités. — *Première période*. Les os en général, mais surtout les os longs, sont pénétrés, et, pour ainsi dire, infiltrés d'une grande quantité de sang noir qui ruisselle quand on les coupe. Ce sang est épanché dans le canal médullaire, dans le tissu spongieux des épiphyses, sous le périoste, et même jusque entre les lamelles du tissu compacte, qui se sont écartées les unes des autres. Au début, ce liquide est de consistance aqueuse, et disparaît très facilement sous un filet d'eau. A une époque plus avancée, ce sang perd sa couleur noire; il prend une consistance gélatineuse, il devient demi-transparent. Dès ce moment, la matière épanchée adhère aux surfaces avec lesquelles elle est en contact, et le lavage ne peut plus l'enlever. Cette altération se rencontre également dans les os longs, dans les os plats et dans les os courts. Si l'on fait la section d'un os long, dans le sens de la diaphyse, on voit que cet os est loin d'avoir augmenté de volume; il n'a qu'une augmentation apparente, due au périoste, qui s'est considérablement épaissi, et à une couche sous-jacente de nature cartilagineuse. Voilà ce qui explique pourquoi un grand nombre de fractures passent inaperçues chez les enfants rachitiques (V. CHONDROÏDE). Les os ont considérablement diminué de densité; ils sont raréfiés, boursoufflés. — *Deuxième période*. Cette période est surtout caractérisée par le gonflement des épiphyses et

la déformation des os (Fig. 342). Ces phénomènes sont dus à la production d'un tissu rougeâtre, élastique, réticulaire, que M. Guérin a désigné sous le nom de *tissu spongoïde*. Ce tissu se trouve partout où le liquide s'est extravasé, entre le périoste et l'os, entre les lames du tissu compacte, mais il est surtout abondant autour des épiphyses et vers la concavité des courbures des os, où sa trame est en même temps beaucoup plus serrée. Le ramollissement noté dans la première période ne fait qu'augmenter, et dans celle-ci il atteint son maximum. — *Troisième période*.



Fig. 342.

Il peut arriver deux choses : la nutrition troublée (dont le rachitisme n'est qu'une manifestation, un symptôme caractérisé par des troubles concernant l'ostéogénèse) reprend son cours normal, alors les os se consolident; ou bien elle continue, alors une désorganisation complète s'empare du tissu osseux. Dans le premier cas, le tissu spongoïde se résorbe, ou prend de la densité; l'os recouvre sa solidité normale, primitive, et acquiert même une fermeté et une dureté plus grande que celle de l'état normal, désignée par M. Guérin, sous le nom d'*éburnation*. Dans l'os ainsi éburné, le tissu compacte de nouvelle formation est intimement uni à l'os primitif; la ligne de démarcation, si elle existe, n'est sensible que par une couleur plus blanche dans l'os récent. C'est surtout au niveau des courbures et du côté concave que se produit l'éburnation, là où elle est plus nécessaire pour la force de l'os. A ce même niveau, le canal médullaire se rétrécit parfois d'une manière considérable, même au point de disparaître tout à fait. Lorsque cette éburnation n'a pas lieu, le tissu spongoïde détruit les lamelles osseuses en les isolant et en empêchant leurs communications vasculaires; dès lors la consolidation de l'os ne peut se faire. Dans cet état, reconnu par M. Guérin, et décrit par lui sous le nom de *consommation rachitique*, les épiphyses des os longs, leurs diaphyses, et les os plats, sont réduits à une coque très mince de tissu osseux, qui se fracture avec la plus grande facilité. Du tissu spongieux remplit quelquefois le canal médullaire des os longs (Fig. 342). Leur trame, formée de larges cellules, est remplie d'une moelle grasseuse de couleur jaunâtre, mêlée parfois de débris de lamelles. — Symptomatologie : *Première période*. Dans cette période, les petits malades, de gais, de vifs, de riant qu'ils étaient, deviennent sérieux, moroses, inquiets; rien ne pique leur curiosité, rien ne peut les distraire. Le moindre mouvement les fatigue et leur est insupportable; de sorte qu'ils ne se trouvent bien que couchés; et, si l'on veut les remuer, ils poussent des cris, et cherchent à éloigner par leurs gestes ceux même qui leur sont les plus chers. En même temps, on les voit maigrir, pâlir, s'étioler en quelque sorte; cependant leur appétit persiste le plus souvent, parfois même il s'exagère. Souvent il y a une diarrhée continuelle, mais le fait n'est pas constant. Il n'est

pas rare de voir les urines très abondantes et très chargées de phosphates calcaires. A ces symptômes un peu vagues, il s'en joint d'autres qui sont beaucoup plus caractéristiques. Ainsi le petit malade est pris d'une fièvre continue; son corps est couvert d'une sueur abondante et presque incessante. La tête offre une disproportion marquée entre le crâne et la face, et, de plus, les fontanelles et les sutures persistent quelquefois, au point que tout le crâne offre un certain degré de mollesse. Le thorax n'est presque pas développé, et la respiration est si fréquente, qu'on serait tenté tout d'abord de croire à une affection aiguë du poumon. Le ventre, au contraire, présente un volume considérable, et le foie fait une énorme saillie dans l'hypochondre droit. Les membres offrent aussi certains caractères qui sont propres aux rachitiques: à part le gonflement des extrémités, qui commence à paraître dans cette période, il faut noter que les membres sont beaucoup plus courts, surtout les membres inférieurs. Enfin, dès le début du rachitisme, l'accroissement du squelette se ralentit ou cesse tout à fait. Quant à la dentition, elle s'arrête, ou, si elle continue, c'est toujours irrégulièrement. Cette période peut durer de deux à dix mois; elle peut même se prolonger davantage. — *Deuxième période.* Si une prompté médication n'a pas enrayé la maladie, tous les symptômes que nous venons de passer en revue prennent une intensité plus grande. Les douleurs surtout, qui, dans la première période, n'étaient presque jamais spontanées, le deviennent alors, et arrachent des cris aux petits malades. Les fonctions digestives éprouvent une grande perturbation; presque toujours, alors, il y a une diarrhée opiniâtre. Cette cause d'épuisement, la fièvre hectique, l'insomnie, les sueurs, font que le malade dépérit à vue d'œil. C'est alors qu'on voit apparaître les déformations osseuses. Cette période, lorsque l'art n'intervient pas, dure jusqu'à deux et trois ans; ses jambes, son bassin, la colonne vertébrale se déforment successivement, tant sous l'influence de la simple contraction musculaire que d'une action mécanique, comme le poids du corps par exemple, ou toute autre pression extérieure. Quel que soit l'ordre d'apparition de ces déformations, les plus prononcées et les plus variées sont celles des jambes. Ainsi, on les voit fortement arquées en avant, tordues sur elles-mêmes, déjetées du même côté ou en sens contraire, tandis que les genoux se heurtent et que les pieds se touchent, de manière que les jambes forment une sorte d'ellipse. Les fémurs se déforment presque toujours dans le même sens; la courbure unique présente, en général, sa convexité en avant et en dehors. Les déformations des bras et des avant-bras sont toujours moins prononcées que celles des membres inférieurs. Les clavicules s'infléchissent, s'arquent en avant pour obéir à la pression qu'exercent sur leur extrémité externe les bras en se rapprochant du tronc. La déformation de la cage thoracique entraîne une modification dans la manière de respirer: les enfants respirent le plus qu'ils peuvent par le ventre, et ils le font instinctivement. Pour respirer de la sorte, l'enfant abaisse son diaphragme, et ouvre sa glotte: de cette manière, il fait le vide dans la poitrine; les côtes sternales cèdent avec facilité aux organes qui les repoussent en dehors, tandis que les côtes supérieures se recourbent en dedans. Quant aux déformations du bassin, une des plus communes est celle qui résulte du tassement des dernières vertèbres

lombaires et des deux premières sacrées. D'autres fois le bassin s'aplatit d'avant en arrière; quelquefois enfin, on trouve une dépression latérale produite par la tête des fémurs. — *Troisième période.* Si l'art est intervenu, ou si la nature a pu surmonter seule les efforts de la maladie, la plupart des symptômes s'amendent avec rapidité. L'appétit renaît; le ventre devient plus souple, il diminue; la diarrhée cesse, les sueurs sont moins abondantes, les urines moins chargées, les douleurs moins vives. Le pouls devient normal; le sourire reparait sur les lèvres du petit malade, son teint se ranime; il redevient vif et enjoué. La nutrition, ralentie, troublée ou suspendue, reprend son cours, et les déformations osseuses, symptômes de ces troubles de nutrition, si elles n'étaient pas trop prononcées, s'effacent insensiblement. Mais il peut arriver que la lésion soit assez prononcée pour empêcher cet heureux résultat, et alors l'enfant est condamné pour toute sa vie à être difforme. Le traitement est presque entièrement hygiénique. Un air pur, une habitation saine et exposée aux rayons solaires, un régime salubre et fortifiant, des frictions avec un liquide alcoolique, des bains aromatiques, des exercices variés, sont particulièrement indiqués. On peut y ajouter l'eau ferrée mêlée au vin, lors des repas; les sirops de gentiane ou de quinquina, l'huile de foie de morue surtout. V. OSTÉOMALACIE.

RACHITOME. s. m. [de *ῥαχίς*, rachis, et *τέμνειν*, couper]. Instrument d'anatomie à l'aide duquel on ouvre le canal médullaire, sans léser la moelle.

RACINE. s. f. [*radix*, *ρίζ*, all. *Wurzel*, angl. *root*, it. *radice*, esp. *raíz*]. Partie inférieure d'un végétal plongée le plus ordinairement dans la terre, qui croît toujours en sens contraire de la tige, ne se colore jamais en vert par l'action de la lumière, et sert tant à fixer la plante au sol qu'à pomper sa nourriture. — On donne aussi le nom de *racine*, à la partie d'une dent qui s'enfonce dans l'alvéole, aux points par lesquels les nerfs se détachent des centres nerveux, et aux prolongements qu'un polype, une verrue, un cancer, etc., envoient dans les parties voisines.

Racine du Brésil. V. IPÉCACUANHA.

Racine de Jean Lopez. Cette racine provient d'un arbre des Indes orientales encore inconnu. Elle est tantôt sous la forme de bâtons de 22 à 24 centimètres de long et de 27 à 54 millimètres de diamètre, tantôt sous celle d'un tronc ligneux du diamètre de 13 à 16 centimètres. Le bois en est blanc, léger, poreux, amer, inodore. L'écorce, brune, compacte, amère, est recouverte elle-même d'un épiderme jaune, spongieux, comme velouté. Cette racine est, selon quelques auteurs, le plus puissant des anti-diarrhéiques; mais elle est très rare et fort chère.

Racine grise des nerfs optiques [*pars anterior infundibuli*, de Tarin; *lame grise de la jonction des nerfs optiques*, de Vicq d'Azyr; *plancher antérieur du troisième ventricule*, de M. Cruveilhier]. S'étend du bec du corps calleux et du quadrilatère perforé au chiasma. Sur sa partie médiane il existe ordinairement une ligne ou un point plus transparent à travers lequel on aperçoit la cavité du ventricule. La portion de cette lame qui adhère aux nerfs optiques est assez résistante; on y remarque quelques filets médullaires très distincts qui se confondent avec le tissu de ces nerfs. On ne peut en prendre une bonne idée qu'après avoir soulevé le chiasma, en le renversant en bas et en arrière. On voit alors: 1° Que celle du côté droit se con-

fond sur la ligne médiane avec celle du côté gauche pour former une lame mince, de figure triangulaire, dont la base répond aux nerfs optiques; 2° que cette lame est verticale ou un peu oblique de haut en bas et d'arrière en avant; 3° qu'elle est située sur le prolongement du bec du corps calleux; 4° qu'en la détruisant, on pénètre immédiatement dans le ventricule moyen, dont elle concourt à former le bord antérieur; 5° qu'elle est composée de deux lames.

RACK, s. m. Eau-de-vie tirée du riz. *V. ARACK.*

RACLEMENT (*BRUIT DE*). Très analogue au bruit de craquement. *V. CRAQUEMENT.*

RADÉZYGE, s. m. [du danois, *rada*, mauvais, et *syge*, maladie]. Nom donné, en Norwège, à une maladie qui a quelque analogie avec le pian, ou avec certaines variétés de la lèpre.

RADIAIRES, s. m. pl. [all. *Strahlenthiere*, esp. *radiarios*]. Classe du règne animal comprenant des animaux sans vertèbres dont toutes les parties, tant internes qu'externes, offrent une disposition rayonnée autour d'un axe.

RADIAL, ALE, adj. et s. [*radialis*, angl. *radial*, it. *radiale*, esp. *radial*]. Qui a rapport au radius. — *Artère radiale*. Elle naît de la brachiale, à la partie supérieure et antérieure de l'avant-bras, et s'étend jusqu'à la paume de la main, où elle forme, en se recourbant, l'*arcade radiale* ou *palmaire profonde*. — *Nerf radial*. Il naît de la partie interne et postérieure du plexus brachial, et provient principalement des cinquième, sixième et septième nerfs cervicaux et du premier dorsal. Situé d'abord derrière les autres nerfs du plexus, il s'engage ensuite entre les trois portions du muscle triceps brachial, passe derrière l'humérus, puis descend entre le long supinateur et le brachial antérieur, jusqu'au niveau de l'extrémité supérieure du radius, où il se divise en deux branches, l'une antérieure, l'autre postérieure.

Radial antérieur (épitrachlo-métacarpien, Ch.). Muscle qui s'étend du bord du condyle interne de l'humérus à la base du second os du métacarpe.

Radial (court) externe (épicondylo-sus-métacarpien, Ch.). Muscle qui s'étend du ligament annulaire du radius et du condyle externe de l'humérus à la base du troisième os du métacarpe.

Radial (long) externe (huméro-sus-métacarpien, Ch.). Muscle qui s'étend du condyle externe et du bord externe de l'humérus à la base du second os du métacarpe.

RADIATIFORME, adj. [*radiatiformis*, all. *strahlenförmig*]. Se dit de la calathide dont les fleurs vont en augmentant de longueur du centre vers la circonférence, où elles sont étalées.

RADICAL, ALE, adj. [*radicalis*, angl. *radical*, it. *radicale*, esp. *radical*]. Qui appartient à la racine, qui constitue la base, le fondement d'une chose. — *Cure radicale*. Celle qui détruit complètement la maladie. — *Feuilles radicales*. Celles qui naissent si près de la racine, qu'elles semblent en sortir, et non de la tige. — En chimie, on emploie substantivement le mot *radical* [all. *Grundstoff*] pour désigner les corps simples qui, dans les acides ou les bases, sont combinés avec un autre corps qu'on regarde comme principe acidifiant ou basifiant. *V. HUMIDE.*

RADICANT, ANTE, adj. [*radicans*, all. *wurzelnd*, angl. *radicant*, it. et esp. *radicante*]. Qui pousse des racines distinctes de la racine principale.

RADICATION, s. f. [*radicatio*, all. *Wurzelung*, it. *radicazione*, esp. *radicacion*]. Ensemble ou disposition générale des racines d'une plante.

RADICELLE, s. f. [*radicella*]. Racines secondaires disposées symétriquement par lignes longitudinales sur la racine principale.

RADICIFLORE, adj. [*radiciflorus*]. Plante dont les fleurs naissent d'une tige souterraine et dans le voisinage des racines.

RADICULE, s. f. [*radicula*, all. *Wurzelchen*, angl. *radicle*, it. *radicella*, esp. *radicula*]. Pris dans un sens vague et indéterminé, ce mot désigne une petite racine, ou plus souvent les fibrilles qui terminent une grande racine. Dans une acception rigoureuse, il indique la partie de l'embryon qui est destinée à devenir racine ou à pousser des racines.

RADICULOBE, s. m. Partie inférieure du blaste, d'où doit sortir la radicule, dans les embryons monocotylédonnés.

RADIÉ, ÉE, adj. [*radiatus*, all. *gestrahlt*, angl. *radiated*, it. *raggiato*, *radiato*, esp. *radiado*]. Qui est disposé en rayons partant d'un centre commun. — En botanique, on dit *radié* une fleur synanthérée dont les fleurettes du centre sont des fleurons, et celles de la circonférence des demi-fleurons.

RADIEUX, EUSE, adj. [*radiosus*, all. *strahlend*, angl. *radiant*, it. et esp. *radioso*]. On appelle *point radieux* celui d'où il émane des rayons lumineux.

RADIO-CARPIEN, IENNE, adj. [*radio-carpianus*]. Qui a rapport au radius et au carpe. — *Articulation radio-carpienne*. Articulation de l'extrémité inférieure du radius avec la surface convexe formée par le scapuloïde, le semi-lunaire et le pyramidal.

RADIO-CUBITAL, ALE, adj. [*radio-cubitalis*]. Qui a rapport au radius et au cubitus. — *Articulation radio-cubitale*. Celle des os radius et cubitus entre eux.

RADIO-PALMAIRE, adj. [*radio-palmaris*]. Nom donné à l'artère superficielle externe de la paume de la main, branche de la radiale.

RADIO-PHALANGETTIEN DU POUCE. *V. FLÉCHISSEUR long du pouce.*

RADIO-SUS-PALMAIRE, adj. [*radio-supra-palmaris*]. Nom donné à la portion de l'artère brachiale qui, de la partie inférieure du radius, se porte en bas, en dehors et en arrière, vers l'extrémité supérieure de l'intervalle qui sépare les deux premiers os du métacarpe.

RADIS, s. m. [all. *Radieschen*, angl. *radish*, it. *ra-vanello*]. Variété arrondie de la racine du *Raphanus sativus*. — Plante dit avoir extrait du *radis noir*, racine du *Raphanus niger*, une fécula abondante et légère, comparable à la cassave.

RADIUS, s. m. [*radius*, all. *Speichenknochen*, angl. *radius*, it. *raggio*, *radio*, esp. *radio*]. Os long, prismatique, qui occupe le côté externe de l'avant-bras. Son extrémité supérieure, qui est la moins volumineuse, porte une éminence arrondie appelée *tête*, et soutenue par un rétrécissement qu'on nomme le *col*. A l'endroit où le col se confond avec le corps de l'os, se voit l'*éminence bicapitale*, ainsi appelée parce qu'elle donne attache au tendon du biceps. Articulé par son extrémité supérieure avec la petite tête de l'humérus et avec la petite cavité sigmoïde du cubitus, le radius s'unit inférieurement avec les deux premiers os du carpe, par une surface aplatie qui présente à son côté interne une facette en contact avec le cubitus, à son côté externe l'apophyse styloïde, et en arrière, des cou-

lisses pour le glissement des tendons. Le radius se développe par trois points d'ossification : un pour le corps, et un pour chacune de ses extrémités.

RAFFINAGE, s. m. [*purificatio*, all. *Läuterung*, it. *raffinamento*, esp. *rafinadura*]. Opération de chimie qui consiste à séparer d'une substance les matières étrangères qui en altèrent la pureté. On entend plus particulièrement par *raffinage*, la purification du sucre brut au moyen du charbon animal et du sang de bœuf.

RAFLE, s. f. [*axis*, all. *Kamm*, angl. *stalk*, it. *racimolo*]. Pédoncule central ou axe d'une grappe, principalement d'une grappe de raisin ou d'un épi.

RAFLÉSIAÇÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones inférieures, voisine des aristolochiées, parasites sur les racines de végétaux dicotylédones, souvent réduites à une seule fleur énorme (atteignant jusqu'à près de 1 mètre dans le *Rafflesia Arnoldi*, R. Brown), entourée de bractées, ou à tige courte pourvue d'échailles imbriquées. Périanthe simple, monophylle ; étamines nombreuses. Fruit indéhiscent, à graines nombreuses, simples. Embryon celluleux, simple, avec osseaux albumen. L'*hyppociste* appartient à cette famille.

RAFRAÎCHISSANT, **ANTE**, adj. et s. m. [*refrigerans*, all. *kühlend*, angl. *cooling*, it. *refrigerativo*, esp. *refrescante*]. Se dit de toute substance apte à calmer la soif et à diminuer la température du corps.

RAGE, s. f. [*rabies*, *ῥάβης*, all. *Wuth*, angl. *madness*, it. *rabbia*, esp. *rabia*]. Ensemble des phénomènes qui résultent, chez l'homme, de la morsure des animaux enragés. La rage a été souvent désignée sous le nom d'*hydrophobie* ; mais l'aversion pour les liquides se manifesté dans diverses affections nerveuses qui n'ont rien de commun avec la rage. Cette dernière maladie est susceptible de se développer spontanément chez le chien, le loup, le chat et le renard, qui peuvent la transmettre aux autres quadrupèdes ou à l'homme ; mais il est douteux qu'elle se développe spontanément chez ce dernier. Quelques médecins l'ont regardée comme étant, dans tous les cas, l'effet d'une imagination fortement frappée ; mais ce qui prouve qu'elle est due à un virus particulier, c'est qu'elle survient chez des enfants ou des animaux mordus, dont l'imagination n'a pu avoir aucune part à l'explosion du mal. Un grand nombre de faits portent à croire que la salive et le mucus bronchique sont les seuls véhicules du virus rabique, dont les effets sur l'économie se manifestent quelquefois peu de temps après la morsure, et sont d'autres fois précédés d'une période d'incubation dont la durée est plus ou moins longue. Suivant Marochetti, le virus, après avoir été absorbé dans les blessures, passe dans le torrent de la circulation, puis se concentre sous la langue, où l'on voit s'élever, sur chaque côté du frein, du troisième au neuvième jour, de petites pustules ou vésicules, appelées *lysses*, dans lesquelles il se trouve renfermé. Si à cette époque, dit-il, on enlève les vésicules et que l'on cautérise ensuite avec soin, les progrès ultérieurs du mal sont arrêtés et la santé reste intacte ; si, au contraire, on les abandonne, le virus est résorbé au bout de vingt-quatre heures. Les faits observés en France n'ont pas confirmé les espérances données par le médecin russe. Les principaux symptômes de l'invasion de la maladie sont : une douleur vive dans la partie mordue, une violente céphalalgie, une excitation des fonctions intellectuelles et des organes des sens, des désordres variés des fonctions digestives.

L'hydrophobie, une soif brûlante, une bave écumeuse, un sentiment de constriction extrême à la gorge, caractérisent la maladie déclarée. La mort survient le plus ordinairement avant le cinquième jour. Quelques auteurs ont pensé, d'après les résultats des autopsies cadavériques, que la bave écumeuse qui inocule la rage n'est point la salive, mais le mucus des bronches altéré et converti en écume pendant la respiration convulsive de l'hydrophobe. La rage déclarée a résisté jusqu'à ce jour à tous les moyens thérapeutiques ; mais on peut la prévenir en cautérisant profondément la partie mordue. On commence par laver la plaie avec l'eau simple, puis on applique quelques ventouses pour la faire saigner, et l'on cautérise ensuite, soit avec le cautère actuel, soit avec des caustiques liquides, qui méritent presque toujours la préférence. On emploie surtout le chlorure d'antimoine, dont on enduit toutes les parties mordues ; on se sert, à cet effet, d'une plume dont la barbe a été trempée dans ce liquide, et que l'on promène exactement dans toutes les sinuosités de la morsure. Après la cautérisation, les plaies sont pansées de manière à obtenir la plus prompte réunion. Tous les moyens thérapeutiques intérieurs, rationnels ou empiriques, sont inefficaces contre cette terrible maladie. (Voyez Rapport de M. Bouchardat, *Bulletin de l'Académie de médecine*, tome XVIII, page 6.) La rage se transmet facilement par morsure, c'est-à-dire inoculation, du chien aux animaux de toute espèce. On l'a observée sur le cheval, le mouton, le bœuf ; et il ne faut pas croire que la transmissibilité s'arrête là : la salive des animaux devenus ainsi enragés conserve la propriété de transmettre la rage. — *Rage muë*, *rage muette* [angl. *dumb madness*]. Maladie qu'on a confondue à tort, chez le chien, avec l'angine. On la nomme ainsi parce que l'animal qui en est atteint est le plus souvent dans l'impossibilité de crier, et parce qu'il ne peut pas mordre ; il tient la gueule entrouverte, incapable de rapprocher les mâchoires pour saisir les corps qu'on lui présente. Le chien est en proie à une grande anxiété, mais il ne présente pas des accès de fureur comme dans la rage ordinaire. La mort est la terminaison ordinaire ; cependant on a observé à l'école de Lyon plusieurs cas de guérison par les seuls efforts de la nature. Il est douteux que cette maladie soit transmissible par inoculation ; cependant elle est souvent la conséquence des morsures faites par le chien enragé.

RAGE DE TÊTE, s. f. Maladie qui a régné en France en 1481. « En cette année, dit un chroniqueur, au mois d'avril, on commença fort à mourir à Metz et en plusieurs autres contrées tant en France comme autre part. Cela venait d'une chaude maladie de fièvre et de *rage* de tête ; les malades devenaient égarés et à demi hors de leur entendement, et au bout de quatre ou cinq jours quelques-uns étaient guéris, mais les autres et la plupart succombaient. » Il est possible que cette *rage de tête* soit à ranger parmi la méningite épidémique.

RAIE DE MULET. Ligne longitudinale, de couleur foncée, s'étendant de la crinière à la queue, dans le plan médian du dos et des reins sur certaines robes claires. Elle est quelquefois croisée d'une autre raie qui descend du garrot sur chaque épaule.

RAIFORT, s. m. [all. *Rettig*, angl. *horse-radish*, it. *radice*, *rafano*, esp. *rabano*]. On donne ce nom à deux plantes crucifères qui appartiennent à des genres différents. Le *raifort* proprement dit est le *Cochlearia*

armoracia (V. COCHLÉARIA de Bretagne).—Le *raifort cultivé* est le *Raphanus niger*, dont la racine est connue sous le nom de *radis noir*. V. RADIS.

RAINERIA, RAINERIA EUGANEA. Eau sulfureuse qui sort à la côte d'Arquà, dans les collines Euganéennes, province de Padoue. Elle est en très grande réputation.

RAINETTE, s. f. Instrument employé à diviser l'ongle du cheval en y creusant des rainures.

RAIPONCE, s. f. [*Campamula rapunculūs*, L., all. *Rapunzel*, angl. *rampions*, it. *raperonzo*, esp. *raponche*]. Plante de la famille des campanulacées, dont la racine, fusiforme et blanche, et les feuilles lanecolées et sessiles, passent pour apéritives et rafraîchissantes. On les mange en salade.

RAISIN, s. m. [*uva*, σταβύλι, all. *Traube*, angl. *grape*, it. et esp. *uva*]. Fruit des diverses variétés du *Vitis vinifera*, de la famille des vinifères et des ampélidées. On emploie en pharmacie trois sortes de raisins secs : 1° Les *raisins de caisse*, qui viennent du midi de la France. Ce sont des raisins trempés avec leurs rafles dans une lessive de soude et séchés au soleil. Ces fruits, qui sont jaunes, et dont le principe sucré s'effleurit en partie à leur surface, entrent dans diverses préparations pectorales. 2° Les *raisins de Corinthe*, ainsi appelés parce qu'ils venaient autrefois de cette ville, sont très petits, presque noirs, en grains détachés des rafles. Ils sont envoyés de Céphalonie et des diverses îles Ionniennes, en tonneaux d'un poids considérable. 3° Les *raisins de Damas*, qui viennent de Syrie, sont très gros, aplatis, rougeâtres, demi-transparents ; ils ont une saveur de museau. Les propriétés de ces deux dernières espèces sont les mêmes que celles de nos raisins du Midi. — *Maladie du raisin*. V. ÉPIPHYTIQUES (maladies).

Raisin d'Amérique. V. PHYTOLOGIE.

Raisin d'ours. V. ARBOSIER.

RAISINIÈRE, s. f. Petite tumeur granuleuse, brune ou noirâtre, qui se forme quelquefois sur la surface de la cornée, à la suite des ulcères ou des plaies accidentelles de cette membrane. C'est une forme de la hernie ou prociéence de l'iris ; on l'a aussi appelée *staphylôme rameux*. V. STAPHYLÔME.

RAISON, s. f. [*ratio*, intellectus, λόγος, all. *Vernunft*, angl. *reason*, it. *ragione*, esp. *razon*]. La raison est, physiologiquement, l'ensemble des facultés par lesquelles l'homme perçoit, reconnaît, démontre le vrai (V. ce mot). Anatomiquement, elle a pour organe les parties antérieures et supérieures du cerveau. Elle n'est pas l'apanage exclusif de l'homme ; car on observe chez beaucoup d'animaux une appréciation judicieuse des circonstances qui ne peut être que le fait d'une raison réelle ; d'ailleurs les animaux mammifères ont un cerveau fondamentalement disposé comme celui de l'homme. Mais ce qui distingue la raison humaine de la raison animale, et ce qui lui donne une supériorité très considérable, c'est le pouvoir d'abstraire et de généraliser. Et ce qui montre le passage entre les deux raisons, c'est que l'homme sauvage ne possède qu'à un degré infiniment petit ce pouvoir. Il faut beaucoup de temps pour que l'abstraction et la généralisation se développent. On a la trace de ce développement graduel dans les langues, qui d'abord n'ont que des termes concrets, et qui peu à peu gagnent des termes abstraits. Et les termes abstraits eux-mêmes montrent par leur étymologie et leur origine qu'ils ne sont nés que postérieu-

rement et après une élaboration qui a permis de leur donner un sens figuré. V. ENTENDÉMENT.

RÂLE, s. m. [*rhonchus*, all. *Röcheln*, angl. *rhonchus*, *rattle*, it. *rantolo*]. Dans le langage vulgaire, ce mot désigne le bruit qui, chez les moribonds, est produit par le passage de l'air à travers les mucosités accumulées dans le larynx, la trachée-artère ou les grosses divisions des bronches. Laënnec a entendu par là tous les bruits contre nature que le passage de l'air pendant l'acte respiratoire peut produire, soit en traversant des liquides qui se trouvent dans les bronches ou dans le tissu cellulaire, soit en raison d'un rétrécissement partiel des conduits aériens. Les râles sont donc des bruits anormaux qui se développent dans les voies aériennes, et qui, se mêlant au murmure respiratoire, l'obscurcissent ou le remplacent complètement. On les dit *secs*, quand ils ne consistent qu'en des sons variables, et *humides*, quand ils sont constitués par des bulles. Le râle sec peut être aigu ou grave ; on le dit *sibilant* dans le premier cas, et *ronflant* dans le second. On distingue : 1° Le *râle crépissant* [angl. *crepitatory rattle*, it. *rantolo crepitante*], ainsi dit, parce qu'il ressemble à la décrépitation du sel sur le feu ; il a lieu quand les cellules aériennes sont remplies de sang ou de quelque fluide de semblable consistance ; on l'observe dans le premier degré de la pneumonie, dans l'œdème pulmonaire, et dans l'engouement. — 2° Le *râle muqueux* [angl. *mucous rattle*, it. *rantolo mucoso*], produit par le passage de l'air à travers un liquide d'une certaine ténacité, formant des bulles qui varient de grosseur et de nombre. On l'observe quand les bronches sont obstruées par du mucus, du sang, du pus. On le rencontre dans la bronchite, dans l'hémoptysie et dans la pneumonie. — 3° *Râle caverneux* [angl. *cavernous rattle*]. Quand le râle muqueux a lieu dans une excavation des poumons, le son est augmenté et on le nomme *caverneux*. — 4° Le *râle sonore* [angl. *sonorous rattle*, it. *rantolo sonoro*], son qui, léger, ressemble au roucoulement du pigeon, et, plus fort, au ronflement. Il provient d'une obstruction des bronches et s'entend dans la bronchite. — 5° Le *râle sibilant* [angl. *sibilant rattle*, it. *rantolo sibilante*]. Il présente une grande variété de sons ; dépendant de l'obstruction des petites bronches par un liquide visqueux, on l'entend dans la bronchite. — 6° Le *râle de craquement* [angl. *crackling rattle*]. Il ressemble au son produit par l'insufflation d'une vessie sèche. On l'entend seulement durant l'inspiration, et provient de la pénétration de l'air dans des cellules sèches et inégalement dilatées. On le rencontre dans l'emphysème pulmonaire.—*Râle de retour*. On se sert de cette expression pour désigner le râle qui se fait entendre dans les points hépatisés du poumon, quand le souffle bronchique diminue et que la résolution commence. V. AUSCULTATION, et l'ouvrage de M. V. Racle, *Traité de diagnostic*, Paris, 1854.

RAMAIRE, adj. V. RAMÉAL.

RAMÉAIRE, adj. Se dit des racines aériennes naissant sur des rameaux.

RAMÉAL, ALE, adj. [all. *astständig*]. Qui est attaché ou qui appartient aux rameaux.

RAMÉAU, s. m. [*ramus*, all. *Zweig*, angl. *branch*, it. *ramicello*, esp. *rama*]. Division d'une branche d'arbre, d'un vaisseau, d'un nerf.

RAMELLE, s. f. [*ramellus*]. Subdivision des pétiotes secondaires dans les feuilles pennées.

RAMENTACÉ, ÉE, adj. [*ramentaceus*, de *ramentum*, raclure]. Se dit de la tige qui est couverte de petites écailles membraneuses, comme celles du pétiole des fougères.

RAMEUX, EUSE, adj. [*ramosus*, all. *ästig*, angl. *ramose*, it. et esp. *ramoso*]. Qui se partage en divisions et en un plus ou moins grand nombre de branches secondaires.

RAMIFÈRE, adj. [*ramifer*, de *ramus*, rameau, et *ferre*, porter]. Se dit des bourgeons ne produisant que des rameaux et des feuilles, sans fleurs.

RAMIFICATION, s. f. [*ramificatio*, all. *Verästelung*, angl. *ramification*, it. *ramificazione*, esp. *ramificación*]. Division d'une tige, d'un vaisseau, d'un nerf, en plusieurs rameaux.

RAMIFIÉ, ÉE, adj. [*ramificatus*]. Qui est subdivisé en rameaux.

RAMIFLORE, adj. [*ramiflorus*]. Se dit des plantes dont les fleurs naissent sur des rameaux. Exemple : le nerprun.

RAMILLE, s. f. [*ramulus*, all. *Nebenzweiglein*, it. *ramillo*]. On donne ce nom, en botanique, aux plus petites et dernières divisions des rameaux.

RAMINGUE, adj. [angl. *restive*, it. *restio*]. Cheval *ramingue*. Celui qui se défend contre les aides et refuse d'avancer ou de reculer.

RAMOLLISSEMENT, s. m. [all. *Erweichung*, angl. *ramollissement*, esp. *reblandecimiento*]. Mode particulier de lésion organique, ou plutôt altération particulière de la nutrition, caractérisée par une diminution de la cohésion naturelle à chaque tissu. — *Ramollissement cérébral*. Affection du cerveau surtout, et quelquefois de la moelle, qui se présente sous deux formes principales : le *ramollissement aigu* et le *ramollissement chronique*; on a fait en outre une forme particulière d'une variété de ramollissement aigu que M. Durand-Fardel désigne par le nom d'*ataxique*, et qui est caractérisé par le délire qui l'accompagne. Les deux dernières ne peuvent, dans aucun cas, être confondues avec une attaque d'apoplexie. Mais le mode d'invasion dans le ramollissement aigu et dans l'apoplexie est quelquefois identique; le sujet est frappé tout à coup de paralysie avec ou sans perte de connaissance. Le ramollissement aigu avec symptômes subits s'observe particulièrement chez les sujets atteints depuis longtemps d'affections chroniques. Cette remarque ne doit point être prise dans un sens absolu, car elle ne s'applique pas à la généralité des faits. Dans le ramollissement, les symptômes vont toujours en croissant à partir du début de la maladie, tandis que, dans l'hémorrhagie cérébrale, c'est le contraire qu'on observe. Les prodromes, qui sont une exception si rare dans l'hémorrhagie, sont souvent manifestes dans le ramollissement. Par conséquent, leur existence doit être pour le médecin un avertissement qui le fera penser tout d'abord à cette dernière affection, sauf à chercher ensuite dans les autres signes la confirmation de son diagnostic. Ces prodromes sont : une douleur de tête ordinairement fixe et tenace, avec mouvements instinctifs et opiniâtres des malades à y porter la main, signe qu'on ne rencontre pas dans l'hémorrhagie exempte de complications; de l'engourdissement, des fourmillements, un sentiment de gêne et de pesanteur, quelquefois de la contracture et des crampes, voire même des convulsions dans les membres du côté opposé à la céphalalgie : tous prodromes complètement étrangers

à la paralysie dépendant d'une hémorrhagie cérébrale. De plus, dans l'hémorrhagie, la paralysie est dès le début à son apogée, et tend à diminuer ensuite. Dans le ramollissement, au contraire, faible et limitée d'abord, elle suit une marche progressivement croissante. Dans l'hémorrhagie, l'abolition des facultés intellectuelles et sensitives, quand elle existe, est complète et coïncide avec celle du mouvement. Dans le ramollissement, l'intelligence ne s'affaiblit que graduellement comme la motilité. L'exaltation de la sensibilité est aussi un signe d'une grande valeur, comme appartenant exclusivement au ramollissement. Enfin les variations que peut présenter la paralysie, telles que la diminution du matin au soir, par exemple, et la présence de douleurs spontanées dans les membres paralysés, douleurs qui coïncident avec la paralysie de la sensibilité, sont encore des attributs propres au ramollissement. La substance de la portion du cerveau malade est d'un jaune-serin pâle, très molle, à peine plus consistante que certaines crèmes et miscible à l'eau. La couleur et la mollesse de cette couche, plus marquées à l'intérieur, diminuent insensiblement de dedans en dehors, en sorte qu'il est impossible de déterminer d'une manière précise le lieu où la substance nerveuse reprend l'intégrité de sa texture. Cette masse ramollie est le résultat d'une altération particulière et précède quelquefois les épanchements apoplectiques. La substance molle est composée de fragments de tubes nerveux rompus, de gouttes de la substance médullaire visqueuse, demi-liquide, des tubes altérés, de capillaires plus ou moins chargés de granulations graisseuses, et surtout de beaucoup de *corpuscules granuleux* dits de l'*inflammation*; ceux-ci varient de 1 à 3 centièmes de millimètre, et leur origine ne saurait ici être rattachée au passage à l'état granuleux de quelque espèce d'élément préexistant que ce soit. — *Ramollissement de la membrane muqueuse de l'estomac*. V. GASTROMALACIE.

RAMPANT, ANTE, adj. [*repens*, *reptans*, all. *kriechend*, angl. *creeping*]. Se dit, en botanique, d'une racine qui court horizontalement entre deux terres, en jetant çà et là des ramifications latérales et des tiges; et d'une tige qui est étalée sur le sol, où elle envoie des racines de distance en distance. — En chirurgie, on appelle *bandage rampant* un bandage dont les circonvolutions entourent une partie en manière de spirale. V. BANDAGE.

RAMPE, s. f. [*scala*]. Les anatomistes ont donné le nom de *rampes du limaçon* à deux cavités de l'oreille interne. V. LIMAÇON.

RAMPIN, adj. V. PIED.

RAMULE, s. m. [*ramulus*, de *ramus*, rameau]. Organes des asperges et du petit-houx regardés souvent comme des feuilles, mais qui ne sont que de petits rameaux développés avec une forme et un volume particuliers sans porter de feuilles.

RAMULIFLORE, adj. [*ramuliflorus*]. Qui porte des fleurs sur les ramuscules. Exemple : le petit-houx.

RAMUSCULE, s. m. [all. *Aestchen*]. Très petite division d'une branche, soit en botanique, soit en anatomie.

RANCE, adj. [*rancidus*, εὐρεος, all. *ranzig*, angl. *rancid*, it. *rancido*, esp. *rancio*]. Se dit d'un corps gras qui, sous l'influence de l'air, dont il a absorbé l'oxygène, a pris une odeur forte et une saveur désagréable, dues au développement d'acides gras. V. GRAS.

RANCIDITÉ, s. f. [*ranciditas*, all. *Ranzigkeit*, angl. *rancidity*, it. *rancidum*, *rancidezza*, esp. *rancidez*]. État d'une graisse ou d'un corps contenant soit de l'huile, soit de la graisse, devenus ranees.

RANINE, adj. et s. f. [de *rana*, grenouille; all. *Froschpulsadern*, *Froschadern*, angl. *raninc*, it. et esp. *ranina*]. — Artère *ranine*. Terminaison de l'artère linguale, portion de cette artère qui s'avance horizontalement entre le génioglosse et le lingual, jusqu'à la pointe de la langue. — Veine *raninc*. Elle accompagne l'artère, et s'ouvre dans la jugulaire interne ou dans la thyroïdienne supérieure.

RANULE, s. f. [angl. *ranula*, it. *ranella*, esp. *ranula*]. V. GRENOUILLETTE.

RAPACÉ, ÉE, adj. [*rapaceus*, all. *raubenartig*, it. *rapaceo*]. Qui a des racines semblables à des radis.

RÂPE (BRUIT DE) ou **BRUIT DE SCIE** [angl. *rasp sound*]. En auscultation, bruit ressemblant au frottement d'une râpe ou d'une scie sur du bois. Ces bruits sont le bruit de souffle porté à un haut degré. Ils indiquent presque toujours une affection organique du cœur, et particulièrement le rétrécissement des orifices.

RÂPES, s. f. pl. Nom donné aux crevasses du pli du genou chez le cheval. V. CREVASSE.

RAPHANIE, s. f. [*convulsio cercalis*, *raphania*, all. *Krächtkrankheit*, angl. *raphania*, it. et esp. *raffania*]. Nom donné, par Linné, à une maladie convulsive assez fréquente en Allemagne et en Suède, et qu'on attribuait au *Raphanus raphanistrum*, plante crucifère dont les semences sont quelquefois mêlées avec le blé. Elle consiste dans une contraction des membres avec douleurs très vives, et a quelques rapports avec la maladie connue en France sous le nom d'*ergotisme*.

RAPHÉ, s. m. [*ῥαφή*, de *ῥάπτω*, eoudre; all. *Nath*, angl. *raphe*, it. et esp. *rafe*]. On donne ce nom à certaines lignes saillantes qui ressemblent à une couture : tel est le *raphé*, qui divise le scrotum et le périnée en deux parties latérales, et qui s'étend depuis l'anus jusqu'à l'origine de la verge. — On a aussi appelé *raphé* les deux lignes saillantes qui s'étendent de la partie antérieure à la partie postérieure de la surface du corps calleux du cerveau. — Dans les graines provenant d'un ovule réfléchi, le *raphé* est la ligne fibro-vasculaire saillante à la surface de l'épisperme, qui commence au *hile* et finit à la *chalaze*.

RAPHIDE, s. f. [*raphis*, all. *Haarbüschel*, angl. *raphides*, esp. *rafide*]. Faisceau de cristaux en aiguilles qu'on trouve dans les cellules de quelques végétaux (orchidées, etc.).

RAPIFORME, adj. [*rapiformis*]. En forme de rave. V. SQUIRREUX.

RAPPORT, s. m. [all. *Verhältniss*]. Dans les sciences naturelles, le mot *rapport* est synonyme d'*affinité*. — En pathologie, on l'emploie souvent dans le même sens que le mot *éruption*. On dit des *rapports aigres*, des *rapports acides*, etc. [all. *Magenblähung*, it. *rutto*]. — En médecine légale, c'est un acte authentique (*relatio*) fait par des médecins ou des chirurgiens experts, pour constater l'état d'une personne, la nature d'une maladie, une grossesse, une mort spontanée ou violente, etc. Le *rapport* se compose de quatre parties essentielles : le *protocole*, contenant l'indication des nom, prénoms, lieu, jour et heure, etc.; l'*exposé* du fait qui a donné lieu au rapport; les détails circonstanciés de l'*examen*; enfin les *conclusions*. On distinguait autrefois les *rapports dénonciatifs*,

faits à la réquisition des blessés ou de ceux qui s'intéressaient à eux, et destinés à faire connaître aux juges les détails du crime ou délit; les *rapports provisoires*, qui avaient pour but d'obtenir pour les blessés des *provisions*, tant pour leurs aliments et médicaments, que pour leurs frais de poursuite; et des *rapports mixtes*, c'est-à-dire tout à la fois dénonciatifs et provisoires. On divise aujourd'hui les rapports en *judiciaires*, qui servent à éclairer les juges dans les causes civiles et criminelles; et *administratifs*, qui fournissent des renseignements sur les objets relatifs à quelque branche de l'administration publique, comme sur les dangers ou les inconvénients de certains établissements, sur le caractère d'une maladie que l'on soupçonne être épidémique, etc., etc. Les *certificats d'excuse*, ou *excoines*, sont aussi des *rapports* sur la santé d'un individu (V. EXCOINE). Enfin, il y a des *rapports d'estimation*, qui sont le jugement par écrit, donné par un ou plusieurs médecins, sur l'examen d'un mémoire de visites, opérations, pansements, médicaments, etc., dont le paiement est contesté.

RAPTUS, s. m. [de *rapere*, enlever]. Transport soudain des humeurs dans une partie. — *Raptus hémorrhagique*. Afflux du sang et hémorrhagie.

RARE, adj. [*rarus*, *ἄρως*, all. *langsam*, angl. *rare*, it. et esp. *raro*]. Se dit du pouls et de la respiration, dont les mouvements sont moins nombreux dans un temps donné qu'ils ne doivent l'être naturellement.

RARÉFACTION, s. f. [*rarefactio*, de *rarefacere*, étendre; *ἄρσισις*, all. *Verdünnung*, angl. *rarefaction*, it. *rarefazione*, esp. *rarefacion*]. Extension d'un corps, par suite de l'écartement de ses molécules, qui fait qu'il occupe plus d'espace, qu'il a plus de volume qu'aparavant.

RARÉFIABLE, adj. [all. *verdünubar*, it. *rarefabile*]. Synonyme peu usité de *dilatable*.

RARÉFIANT, ANTE, adj. et s. m. [*rarefaciens*, *ἄρσιτικός*, all. *verdinnend*, angl. *rarefactive*, it. et esp. *rarefaciente*]. On appelait anciennement *rarefiants*, des médicaments auxquels on attribuait la propriété de donner plus de volume ou d'expansion au sang et aux autres humeurs circulatoires.

RARESCIBILITÉ, s. f. [all. *Verdünnbarkeit*, it. *rarescibilità*, esp. *rarescibilidad*]. Propriété par laquelle les corps sont susceptibles d'occuper un plus grand espace.

RARIFEUILLÉ, ÉE, adj. [*rarifoliatus*, all. *blätternarm*, it. *rarifoliato*]. Qui a peu de feuilles.

RARIFLORE, adj. [all. *blumenarm*, it. *rarifloro*]. V. PAUCIFLORE.

RASÉ, ÉE, adj. Qui a éprouvé le rasement.

RASEMENT, s. m. Usure des incisives qui fait disparaître la cavité du eul-de-sac externe de ces dents. Chez le bœuf, le rasement a lieu par l'usure de la face supérieure de la dent; chez le chien, par la disparition du lobe mitoyen qui représente l'incisive.

RASER, v. n. et pron. On dit, en hippatrique, qu'un cheval *rase*, que ses dents *se rasent*, quand la cavité que présentent ses dents incisives s'efface par l'usure, de manière qu'on ne pourra bientôt plus y reconnaître son âge.

RASION, s. f. [de *radere*, ratisser, racler]. Opération par laquelle on réduit un corps en parties plus ou moins fines, en le frottant avec une lime ou une râpe.

RASORISME, s. m. [all. *Rasorismus*, esp. *rasorismo*]. Doctrine médicale italienne ainsi appelée du nom de son auteur, Rasori. V. CONTRE-STIMULUS.

RASPATOIRE, s. m. [angl. *raspatory*, it. *rastia-tojo*]. Synonyme inusité de *rugine*.

RATAFIA, s. m. [all. et angl. *Ratafia*, it. *amarasco*, *ratafia*, esp. *ratafia*]. Nom d'une foule de liqueurs alcoolisées, sucrées et chargées des principes odorants ou sapides de plusieurs végétaux. On les prépare, ou par le mélange de sucs avec l'alcool, ou par l'infusion ou la macération des substances dont on veut extraire les principes solubles.

RATANHIA, s. f. et m. [all. *Ratanhia*, it. et esp. *ratania*]. Racine du *Krameria triandra*, Ruiz et Pav. (Fig. 343) et du *Krameria mixia*, qui est ligneuse, longue, fibreuse, rouge à l'extérieur, jaune rougeâtre en dedans. Sa partie externe ou corticale a une saveur très astringente sans mélange d'amertume; sa partie centrale est plus dure et d'une saveur plus faible. C'est seulement de la partie externe qu'on fait usage. La ratanhia est un des plus forts astringents; on l'emploie surtout contre les

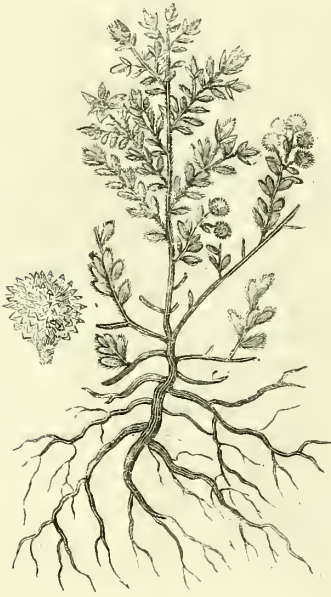


Fig. 343.

diarrhées chroniques et les hémorrhagies dites *passives*. Les préparations qu'on prescrit le plus sont la décoction (4 à 30 gram. par litre d'eau), et surtout l'extrait aqueux (2 à 4 gram.). L'infusion est bien préférable et bien plus active que la décoction; l'extrait aqueux contient beaucoup plus de tannin que l'extrait alcoolique. On donne quelquefois la poudre de ratanhia à dose double de celle de l'extrait. On prépare aussi un sirop officinal. Les quarts de lavement de ratanhia ont été employés avec succès contre la fissure à l'anus.

RATE, s. f. [lien, *σπλήν*, all. *Milz*, angl. *spleen*, it. *milza*, esp. *bazo*]. Organe parenchymateux, mou, spongieux, d'un rouge violet plus ou moins foncé, situé profondément dans l'hypochondre gauche, au-dessous du diaphragme, au-dessus du colon descendant, entre la grosse tubérosité de l'estomac et les cartilages des fausses côtes, au-dessus et au-devant du rein. Sa longueur ordinaire est de 12 centimètres, son épaisseur de 6 centimètres, et son poids le plus ordinaire d'environ 250 grammes. Elle est revêtue

d'une membrane séreuse que lui fournit le péritoine, et d'une tunique propre, de nature fibreuse, qui lui est intimement adhérente; celle-ci envoie dans son intérieur des prolongements fins, solides, très élastiques et contractiles, propriété due à des fibrecelles petites, mais nombreuses. Lisse sur tout le reste de sa surface, la rate présente seulement sur son bord interne une scissure par laquelle les vaisseaux et les nerfs pénètrent dans son tissu. Les usages spéciaux de la rate sont encore inconnus. Mais on sait actuellement que la rate est une glande à vésicules closes annexée à l'appareil porte intestinal (V. PORTE) et remarquable par le nombre et le volume de ses rameaux veineux qui servent de réceptacle ou de diverticulum au sang de la veine porte en certaines circonstances physiologiques. Les vésicules closes ou éléments glandulaires sont souvent déjà visibles à l'œil nu sous forme de petites granulations grisâtres, molles et demi-transparentes. Elles sont arrondies, larges de 1 à 2 dixièmes de millimètre, appendues aux prolongements fins et élastiques de la membrane fibreuse propre de la rate par les vaisseaux qui s'en détachent pour s'y distribuer. Chaque vésicule se compose d'une paroi propre striée, finement granuleuse, que les vaisseaux entourent et qu'ils pénètrent pour se ramifier et s'anastomoser dans la cavité de la vésicule. En outre, cette cavité est exactement remplie par de nombreux éléments d'épithélium nucléaire sphérique, finement granuleux, et par des cellules moins nombreuses d'épithélium pavimenteux de petit volume. Il en résulte que chaque vésicule close est, à proprement parler, plutôt un grain glanduleux solide qu'une vésicule. On les appelle *granules glanduleux de Malpighi* ou *acini*. Le parenchyme de la rate est parcouru par une quantité considérable de veines très volumineuses, souvent anastomosées. Leur paroi, bien que très mince, renferme des fibrecelles très nombreuses, qui existent aussi abondamment dans la tunique propre et dans les filaments grisâtres résistants qui en partent. Aussi ces veines, et, par suite, tout l'organe, sont susceptibles de dilatation et de contraction considérables, selon certaines conditions normales ou pathologiques, ou sous l'influence de certains médicaments, par l'action directe de l'électricité, etc. — *Rate cirreuse*. On donne ce nom à un mode d'hypertrophie de la rate dans lequel cet organe est formé d'une quantité considérable de petits grains pouvant atteindre le volume d'une lentille. Ils sont grisâtres ou rosés, demi-transparentes, faciles à isoler les uns des autres et souvent encore appendus aux filaments élastiques du parenchyme par un mince pédicule vasculaire. Cette altération est due à la production, dans chaque vésicule close, de petits corpuscules polyédriques à angles arrondis, à facettes nombreuses ou *sympexions* (V. ce mot). Ces corpuscules peuvent varier de volume depuis quelques millièmes jusqu'à 5 ou 6 centièmes de millimètre. Ils sont formés d'une matière amorphe, demi-transparente, réfractant assez fortement la lumière, et d'une consistance cirreuse. Ce sont eux qui distendent les vésicules et en déterminent l'augmentation de volume ainsi que celle de l'organe. Les épithéliums des vésicules existent en quantité d'autant moindre que le mal est plus avancé. Toutes les glandes à vésicules closes ou sans conduits excréteurs sont susceptibles de présenter la même altération due à la production des mêmes masses polyédriques de matière amorphe. Telles sont les glandes, ou ganglions lymphatiques,

dans lesquelles Duplay et Robin ont vu le mal atteindre un degré de développement assez considérable pour avoir déterminé l'atrophie complète des éléments de la plupart des vésicules closes de ces organes.

RATELEUX, EUSE, adj. [*lienosus*, *σπληνικός*, all. *milzsiichtig*]. Qui a une rate volumineuse, ou qui est sujet aux maladies de la rate.

RATION, s. f. [*diarium*, all. *Ration*, it. *razione*]. Quantité de nourriture consommée chaque jour par un militaire ou un marin. — Pour les animaux, on appelle *ration d'entretien* celle qui est rigoureusement indispensable à l'entretien des fonctions en supposant que l'individu ne donne ni travail ni produit, mais ne diminue ni n'augmente de poids. Elle est évaluée en moyenne à 1500 ou 1750 grammes de bon foin ou son équivalent pour 100 kilogrammes de poids vif. La *ration de production* comprend toute la nourriture que les animaux reçoivent en sus de la ration d'entretien. Rivière admet que, la ration d'entretien ayant été fixée comme ci-dessus, 7500 grammes de foin de la ration de production donnent à peu près 1 kilogramme et demi de viande ou six heures de travail.

RATIONNEL (TRAITEMENT) [angl. *rational treatment*]. Système de traitement d'une maladie qui est fondée sur des indications suggérées par la physiologie et par l'anatomie, etc., en un mot, sur des données *rationnelles*, et qui n'est pas le simple résultat de l'*empirisme*.

RAUCITÉ, s. f. [*raueitas*, *raucedo*, all. *Rauhheit*, *Heiserkeit*, angl. *hoarseness*, it. *raucedine*, esp. *ronqueza*]. Son particulier de la voix, devenue plus grave et comme voilée.

RAUQUE, adj. [*raueus*, all. *rauh*, *heiser*, angl. *hoarse*, it. *rauco*, esp. *ronco*]. V. RAUCITÉ.

RAVE, s. f. [*rapa*, all. *Rübe*, angl. *radish*, it. *rapa*, esp. *naba*]. Racine violette et allongée provenant d'une variété du *Raphanus sativus*, dont une autre variété a une racine arrondie appelée *radis*. Ces deux racines sont, comme celles de beaucoup de crucifères, légèrement excitantes, diurétiques et antiscorbutiques. — Souvent on donne le nom de *rave*, de *grosse rave*, de *rabiole*, à la racine du *Brassica rapa* [all. *turnip*], autre plante de la famille des crucifères. La grosse rave, qui a beaucoup de ressemblance avec le navet, et qu'il ne faut pas confondre non plus avec le radis noir, a une saveur plus piquante que le navet, et est cultivée dans quelques provinces comme alimentaire. — Dans beaucoup de contrées de la France, on appelle aussi *rave* le navet ordinaire, qui est la racine du *Brassica napus* [it. *radice*, *navone*, esp. *nabo*].

RAVENSARA, s. m. [*Agathophyllum*, all. *Gulblatt*]. Arbre de Madagascar, dont le fruit, presque sphérique, d'un brun noirâtre, se compose d'une drupe sèche et un peu épaisse, d'un noyau ligneux et d'une amande huileuse divisée en six lobes. Toutes les parties de ce végétal sont aromatiques.

RAYON, s. m. [*radius*, *ῥᾶδιον*, all. *Strahl*, angl. *ray*, it. *raggio*, esp. *rayo*]. On nomme, en physique, *rayons lumineux*, *rayons calorifiques*, les mouvements rectilignes à l'aide desquels se propagent les vibrations qui ont pour résultat la production de la lumière et de la chaleur. — En botanique, on appelle *rayons*, les pétales dont l'ensemble constitue une ombelle; et, dans un assemblage quelconque de fleurs, celles qui occupent la circonférence du groupe. — *Os du rayon*. On appelle quelquefois ainsi le *radius*. V. ce mot.

RAYONNANT, ANTE, adj. [all. *strahlend*, angl. *radiant*, it. *radiante*, esp. *radioso*]. On appelle *calorique rayonnant*, celui qui passe à travers certains corps, comme la lumière à travers les corps diaphanes; et *pouvoir rayonnant*, la faculté qu'ont les corps d'émettre de la chaleur dans tous les sens. — En botanique, *rayonnant* se dit des parties qui sont disposées à la manière des rayons d'une roue.

RAYONNÉ, ÉE, adj. [*radiatus*, all. *gestrahlt*]. Qui est disposé en manière de rayons, comme les ligaments destinés à affermir les articulations des côtes avec le sternum.

RAYONNEMENT, s. m. [*radiatio*, all. *Strahlen*, angl. *radiation*]. Le son, la lumière, la chaleur, se propagent par *rayonnement*, c'est-à-dire, par des rayons susceptibles d'être réfléchis et réfractés, avec cette différence que le rayonnement de la chaleur et de la lumière se fait aussi bien dans le vide que dans l'air, tandis que celui du son ne peut avoir lieu dans le vide.

RAYONNÉS, s. m. pl. [all. *Strahlenthiere*]. Nom donné à une division du règne animal, comprenant les animaux sans vertèbres dont les parties sont disposées autour d'un axe, et sur deux ou plusieurs rayons, ou sur deux ou plusieurs lignes allant d'un pôle à l'autre.

RÉACTIF, s. m. [*reagens*, all. *Reagens*, angl. *reagent*, it. *reattivo*, esp. *reactivo*]. Nom donné, en chimie, à tout corps servant à faire ressortir les propriétés caractéristiques d'autres corps avec lesquels on le mêle. Les réactifs les plus employés sont : les teintures bleues végétales, le sirop de violette, la couleur jaune du curcuma, qui indiquent l'acidité ou l'alcalinité d'un corps; l'acide sulfurique, qui décoloré dans une liqueur la présence de la baryte, du plomb, etc.; l'acide chlorhydrique, qui précipite l'agent de ses dissolutions; le chlore, qui indique la présence de l'ammoniaque libre, etc.; l'acide tartrique et l'acide oxalique, qui précipitent, l'un la potasse, et l'autre la chaux; la teinture de noix de galle et l'acide gallique, qui précipitent le fer de ses dissolutions, en noir ou en violet; l'ammoniaque, qui précipite l'alumine, et la magnésie en partie; l'eau chargée d'hydrogène sulfuré, qui décompose la plupart des dissolutions métalliques; l'oxalate d'ammoniaque, qui agit comme l'acide oxalique; les ferrocyanures alcalins, qui forment un précipité bleuâtre avec les dissolutions de fer; les carbonates alcalins, qui précipitent toutes les terres; l'azotate de baryte et le chlorure de baryum, qui précipitent l'acide sulfurique et les sulfates; l'azotate d'argent, excellent réactif pour reconnaître la présence de l'acide chlorhydrique, etc.

Réactif de Pettenkofer. On donne ce nom à l'emploi de la réaction successive du sucre et de l'acide sulfurique sur les substances organiques azotées, qui se colorent alors en rouge. Ce moyen sert à déterminer si un élément ou telle de ses parties est de nature azotée ou non. Aux éléments anatomiques, aux fragments de tissus placés sous le microscope dans une goutte de dissolution de sucre moyennement concentrée, on ajoute sur le bord de la préparation une ou deux gouttes d'acide sulfurique concentré. Il se produit bientôt, quand le corps est une substance organique azotée, une belle couleur rouge qui passe peu à peu au violet, et disparaît quand l'acide a attiré l'humidité. L'ostéine, la gélatine, la cartilagine, ne se colorent qu'en jaune. Il en est de même des éléments anatomiques qui ont

d'abord été trempés dans l'eau avant addition de sucre et d'acide sulfurique. V. XANTHOPROTEIQUE.

RÉACTION, s. f. [*reactio*, all. et angl. *Reaction*, it. *reazione*, esp. *reaccion*]. Action opposée à une autre ; résistance active à un effort quelconque. — En chimie, on nomme *réaction*, la manifestation des caractères distinctifs d'un corps provoquée par l'action d'un autre corps. — En physiologie et en pathologie, ce mot indique l'action organique qui tend à contrebalancer l'influence de l'agent morbifique par lequel elle a été occasionnée ; quelquefois aussi l'action par laquelle un organe irrité détermine l'activité normale ou morbide d'un autre organe, qu'on dit alors irrité sympathiquement.

RÉALGAR, s. m. [all. *Realgar*, *Rubinschwefel*, it. *risigalco*, *realgar*, esp. *realgar*]. Nom vulgaire du sulfure rouge d'arsenic.

RÉAUMURIACÉES, s. f. pl. Famille des plantes séparées des ficoïdées.

REBONDISSANT, adj. V. DICROTE.

REBOUS, adj. Nom donné au cheval rétif dans les Coutumes de Douai. Il est inusité.

REBOUTEUR, s. m. V. RENOUEUR.

RECEPAGE, s. m. Action de couper un plant près de terre, pour lui faire pousser des jets plus forts que ceux qu'on a retranchés.

RÉCEPTACLE, s. m. [*receptaculum*, all. *Behälter*, angl. *receptacle*, it. *ricettacolo*, esp. *receptaculo*]. Ce terme a beaucoup d'acceptations diverses en botanique. Le plus ordinairement, on appelle ainsi un avasement du sommet du pédoncule, qui tantôt ne porte qu'une seule fleur, et tantôt en supporte plusieurs. — En cryptogamie, on désigne sous ce nom et sous celui de *stroma*, l'organe sur lequel reposent les corps reproducteurs lorsqu'ils sont nus, ou *stylospores* (V. ce mot) : 1° soit directement, 2° soit indirectement, et alors fixés par l'intermédiaire : a. des *basides*, dont les *spicules* ou *stérigmates* portent une spore ; b. ou par l'intermédiaire des *clinodes*. Quand les corps reproducteurs ne sont pas nus (*spores*), le réceptacle est l'organe qui porte ou qui renferme le ou les sporanges (V. ce mot). Dans un grand nombre d'espèces, il est composé d'une cellule allongée, qui quelquefois se distingue à peine de celles qui forment les filaments du mycélium. Dans ce cas, une seule spore ou plusieurs rassemblées en chapelet terminent le réceptacle. D'autres fois, le réceptacle est représenté par des filaments formés de plusieurs cellules disposées bout à bout et dont celle qui est terminale présente un renflement qui porte à sa surface les spores nues. Cette cellule est le réceptacle même ; les cellules qui le supportent, généralement plus larges que les filaments du mycélium, constituent le pédicelle. Le réceptacle a reçu le nom de *péridium*, quand il est sec, membraneux et rempli d'une poussière abondante, formée de stylospores ; il prend le nom de *perithecium* ou *périthèque*, lorsqu'il est coriace ou corné, renfermant des stylospores libres ou des spores contenues dans des thèques. Le réceptacle peut être globuleux ou discoïde. C'est dans ces circonstances qu'on observe l'existence d'un conceptacle. V. ce mot.

Réceptacle du capitule. Synonyme de *phoranthe* et de *clinanthe*. V. ces mots.

Réceptacle de la fleur ou torus. Extrémité du pédicelle, qui donne insertion aux verticilles composant la fleur. V. DISQUE et FLEUR.

RÉCEPTACULAIRE, adj. Qui a rapport au réceptacle. V. VERTICILLE.

RÉCEPTIVITÉ, s. f. [de *recipere*, recevoir ; all. *Empfänglichkeit*]. Aptitude des organes à recevoir l'impression des agents externes ou internes, dans l'ordre physiologique comme dans l'ordre pathologique.

RECETTE, s. f. [all. *Recept*, angl. *recipe*, it. *ricetta*, esp. *receta*]. Ce mot est synonyme de *formule*. Il se prend souvent en mauvais part.

RECHUTE, s. f. [all. *Rückfall*, angl. *relapse*, it. *ricaduta*, esp. *recaída*]. Réapparition d'une maladie pendant ou peu après la convalescence, quand celle-ci est mal dirigée, ou abandonnée au hasard. Les chances de rechute sont d'autant plus fortes, en général, que la convalescence est moins avancée ; mais on ne peut qualifier de *rechute* le développement d'une maladie autre que celle-là même dont le convalescent relève.

Fèvre à rechute [angl. *relapsing fever*]. Nom donné par Jenner et Austin Flint (1850 et 1853) à une espèce particulière de fièvre observée en Angleterre et en Amérique (État de New-York). L'invasion en est plus souvent brusque que dans la fièvre typhoïde, et les douleurs musculaires et articulaires fréquemment violentes. Le délire et les autres symptômes cérébraux manquent le plus souvent et en tout cas sont toujours moins forts que dans les autres espèces de fièvres continues. Absence des symptômes généralement très prononcés dans la fièvre typhoïde, savoir : la diarrhée, la sensibilité des régions iliaques, le météorisme. Il y a, au contraire, des nausées, des vomissements souvent prédominants, joints à de la sensibilité à la région épigastrique. Les matières rejetées, vertes comme du gazon et quelquefois noires comme du marc de café, ressemblent à la matière qu'on vomit dans la fièvre jaune. L'éruption caractéristique du typhus et de la fièvre typhoïde manque dans celle-ci. La toux et les râles bronchiques ont été moins observés que dans la fièvre typhoïde. L'épistaxis se manifeste dans une certaine partie des cas. Le pouls ne descend pas au-dessous de 100 pulsations dans plus de la moitié des cas, et il est allé jusqu'à 120 et souvent encore plus haut. Une sueur abondante précède assez uniformément l'apparente convalescence et survient aussi vers la fin de la rechute. Une teinte jaune de la peau survient plus ou moins fréquemment, le quatrième ou le cinquième jour. Dans les cas graves, la jaunisse est souvent prédominante comme symptôme. Les rechutes qui ont lieu sont, du reste, des traits les plus distinctifs. Le premier accès fébrile dure rarement moins de quatre jours et plus de dix, puis il cesse alors, et le malade paraît être en convalescence. Après un intervalle qui varie entre cinq et huit jours, un autre accès de fièvre se manifeste, il est généralement brusque et souvent précédé d'un frisson. Ce nouveau mouvement fébrile est aussi intense que le premier, quelquefois plus. Il continue pendant quatre à cinq jours et se termine ordinairement après une sueur. Généralement après une rechute, le malade entre dans une période de convalescence permanente, mais une seconde, une troisième, et parfois même un plus grand nombre de rechutes ont été observées. La maladie est rarement mortelle. Les lésions intestinales qui caractérisent la fièvre typhoïde n'existent pas, en général, dans celle-ci ; la rate est ordinairement augmentée de volume et ramollie. Cette fièvre peut se com-

muniquer par la contagion, et le docteur Jenner a recueilli des observations qui tendent à prouver que la *fièvre à rechute* ne peut être donnée par des malades qui sont en proie aux autres espèces de fièvres continues, mais qu'elle seule est susceptible de produire les miasmes particuliers qui la propagent. Elle n'exempte, dans l'avenir, des atteintes ni des autres sortes de fièvres, ni de celles de la même espèce.

RÉCIDIVE, s. f. [*recidiva*, ὑποστροφή, all. *Rückfall*, angl. *relapse*, it. *recidiva*]. Réapparition d'une maladie après le rétablissement complet de la santé, au bout d'un laps de temps indéfini, qui souvent se compte par années. C'est à tort que l'on confond très souvent ensemble les mots *récidive* et *rechute*, qui n'ont pas du tout le même sens.

Récidive des tumeurs. Faute de connaissances sur la constitution intime des tissus normaux et des tissus morbides, il règne encore en chirurgie une croyance analogue à celle qui dominait la pathologie interne avant Broussais; c'est-à-dire que la plupart des auteurs eroient de fait ou implicitement à une différence essentielle de nature et de propriétés entre les produits morbides et les parties normales. De là deux erreurs qui s'enchaînent: 1° Faute de connaître la structure intime des tumeurs, ils manquent de notions anatomiques pour les classer et pour les définir. 2° Ils ont été conduits à croire que les tumeurs qui, une fois enlevées, récidivent, diffèrent essentiellement des autres et constituent d'après cela seul un groupe distinct (*tumeurs malignes*, *tumeurs cancéreuses*) nettement limité. Mais l'expérience et l'observation montrent que, parmi les tumeurs qui récidivent: 1° Les unes, comme le tubercule et le thénoblaste (V. ce mot), sont constituées par des éléments d'espèces différentes de celles qui existent normalement dans l'économie; or, ne sachant pas pourquoi une tumeur de ce genre s'est produite une première fois, on ne sait pas davantage pourquoi elle ne se reproduirait pas une deuxième fois, etc. La récidive est donc ici un fait expérimental sans valeur absolue. 2° Les autres, comme les tumeurs fibro-plastiques, fibreuses, hypertrophies glandulaires, épithéliales, etc., plus fréquentes que les précédentes, sont formées d'éléments de même espèce que ceux qui existent dans l'organisme normal; or, ne connaissant pas la cause qui a déterminé l'hypergénèse locale des éléments qui les composent, on ne sait pas davantage pourquoi elles ne se reproduiraient pas sur place ou ailleurs, tant qu'il reste dans l'économie des éléments de même espèce et partout où il y en a. Les discussions touchant les classifications fondées sur le fait de la récidive des tumeurs sont donc sans valeur, car elles reposent sur une question mal posée. C'est l'observation au lit du malade qui doit décider si telle ou telle tumeur peut ainsi habituellement se reproduire une ou plusieurs fois. Les éléments qui caractérisent les espèces de tissus normaux et morbides ne pouvant pas être vus à l'œil nu, il faut de toute nécessité les observer à l'aide du microscope: or, une fois que l'observation a montré qu'avec tel élément survient la récidive sur place et ailleurs, ou sur place seulement, alors l'examen au microscope d'une tumeur qu'on vient d'enlever peut modifier beaucoup le pronostic. En un mot, c'est là une question de physiologie pathologique entièrement expérimentale comme toute question de physiologie, et qui, pour être résolue, exige les connaissances de l'anatomie générale, mais sur laquelle il est impossible de

rien préjuger tant que l'expérience n'a pas parlé. L'impossibilité de savoir par quoi est caractérisé le cancer (faute de la connaissance de ces éléments anatomiques), ayant fait admettre obstinément à beaucoup de chirurgiens que le fait de la récidive après l'opération est le signe caractéristique du cancer, cette première erreur les a conduits à d'autres de divers genres. Ainsi il en est qui ont avancé que les anatomistes niaient que les tumeurs épithéliales, fibro-plastiques et autres, pussent récidiver, ce qui n'a jamais été dit; et le seul fait qui les ait conduits à cela, c'est que les anatomistes ont montré: 1° Que parmi les tumeurs qui récidivent, il en est qui sont formées d'épithélium, de fibro-plastique, de tissu fibreux, etc.; 2° que, par conséquent, toute classification fondée sur le fait de la récidive est mauvaise; 3° que cette classification, comme celle des tissus nerveux, musculaires, etc., ne peut être faite que d'après la connaissance des éléments composants. Sans parler des motifs de méthode scientifique la plus élémentaire, on doit d'autant plus procéder ainsi, qu'en se fondant sur le fait de la récidive pour classer les tumeurs dans tel ou tel groupe, il deviendrait impossible d'en déterminer la nature lorsque le malade mourrait des suites de l'opération, ou lorsque le produit morbide serait unique et même multiple, mais observé sur un malade mort d'une autre affection. La récidive ne peut dans aucun cas, par conséquent, être invoquée comme prouvant que l'on a affaire à une espèce de tumeur plutôt qu'à telle autre, aussi bien lorsqu'elle a lieu sur place que lorsqu'elle a lieu dans un organe éloigné. L'ablation de la tumeur ne fait pas disparaître la cause de l'hypergénèse des éléments qui constituent la tumeur, ni les éléments de même espèce qui existent épars ou réunis dans le reste de l'économie, et dont la multiplication exagérée en un point a donné naissance au produit pathologique; on ne voit donc pas pourquoi ce phénomène ne se manifesterait pas dans la cicatrice, et dans les parties éloignées pourvues des éléments de même espèce. C'est ainsi, par exemple, qu'il n'y a pas lieu de s'étonner plus de voir, après l'ablation d'une tumeur épithéliale, en naître une autre sur des organes voisins ou éloignés (*récidive par pullulation* ou *repullulation*), externes ou internes, pourvus d'épithélium, que de voir apparaître la première. Seulement, pour se rendre un compte exact de ce fait et de sa valeur, il importe d'avoir une idée nette de ce que l'on entend par *élément anatomique*, et de ce que sont les *éléments accessoires* d'un tissu à côté de ses *éléments fondamentaux* ou caractéristiques. Dans le cas du thénoblaste et du tubercule, il n'y a de différence avec le cas précédent, qu'en ce qu'il ne s'agit plus de l'hypergénèse d'un élément préexistant, mais de la génération d'éléments hétéromorphes survenant une seconde fois d'après la même cause qui en avait déterminé la première production (*récidive diathésique* ou *par génération nouvelle*). V. NAISSANCE ET PRODUCTION.

RÉCIPÉ, s. m. [it. et esp. *recipe*]. Mot latin qui signifie *prenez*, et par lequel le médecin commence une formule. Ce mot s'écrit ordinairement en abrégé par un R dont la seconde jambe est barrée: \mathfrak{R} .

RÉCIPIENT, s. m. [*excipulum*, vas *exceptorium*, all. *Recipient*, angl. *receiver*, it. et esp. *recipiente*]. On appelle ainsi, dans les laboratoires, des vases en forme de cloches, de ballons, etc., et presque toujours de verre, à une ou deux tubulures, destinés à recevoir le

produit d'une distillation ou d'une autre opération chimique. — En physique, on appelle *réceptif*, la cloche qu'on place sur le plateau d'une machine pneumatique. — *Réceptif florentin*. On nomme ainsi le réceptif qu'on emploie pour la distillation des essences (Fig. 344) plus légères que l'eau. C'est une carafe de verre A semblable à celles dont on se sert sur les tables, c'est-à-dire ayant un fond large, et s'amincissant successivement vers le haut en un goulot à bord renversé. Vers le bas de cette carafe est soudé une sorte de siphon, dont l'extrémité la plus courte est en dehors et se rend dans un autre vase B. On remplit d'eau le réceptif A jusque vers la ligne *bb'*, et on le place sous le bec du réfrigérant. Pendant l'opération, le liquide distillé arrive par le goulot *a*, et tombe sur l'eau contenue dans le réceptif A; par conséquent, cette eau s'élève dans le col du réceptif et dans le siphon. Mais, dès que le niveau est arrivé en *nm'*, le liquide du réceptif A prend son écoulement par le siphon; et, comme cet écoulement a lieu par la partie inférieure du réceptif, et que l'huile volatile, spécifiquement plus légère, est à la surface *n*, il en résulte que l'eau seule s'écoule dans le second vase et que l'huile s'accumule dans le col du réceptif A, où elle forme une couche plus ou moins épaisse. Lorsque l'opération est terminée, et que l'on a laissé reposer l'appareil, pour que la séparation de l'huile et de l'eau soit bien exacte, on enlève la première avec une pipette, pour la déposer dans les flacons où l'on doit la conserver.

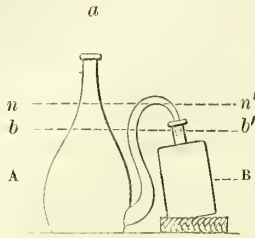


Fig. 344.

RÉCLINÉ, ÉE, adj. [*reclinatus*, rabattu; all. *zurückgeneigt*, angl. *reclining*, it. *reclinato*, esp. *reclinado*]. Se dit, en botanique, des feuilles et surtout des rameaux, quand leur extrémité penche vers la terre.

RECOARO. Commune dans la province de Vicence, où sont des eaux acidules, salines, ferrugineuses. Elles sont très célèbres.

RÉCORPORATIF, IVE, adj. [de *re*, indiquant reduplication, et *corpus*, corps; it. et esp. *recorporativo*]. Synonyme de *métasyncritique*.

RECOUPE ou RECOUPETTE, s. f., ou RECOUPON, s. m. [all. *Afterkleie*]. Deuxième et troisième farine obtenue du son séparé du gruau.

RÉCRÉMENT, s. m. [*recrementum*, it. et esp. *recremento*]. Humeur qui, après avoir été séparée du sang par un organe sécréteur, y est reportée par la voie de l'absorption. V. HUMEUR.

RÉCRÉMENTITIEL, ELLE, adj. [*recrementitius*, angl. *recrementitial*, it. *recrementoso*, esp. *recrementicio*]. — Humeurs récrémentitiales. V. PRODUIT.

RÉCRÉMENTO-EXCRÉMENTITIEL, ELLE, adj. Se dit des humeurs sécrétées (de la salive, de la bile, etc.) qui sont en partie reportées dans le sang par voie d'absorption, et en partie excrétées. V. HUMEUR.

RECRUESCENCE, s. f. [*recrudescencia*, de *re*, itératif, et de *crudescere*, s'irriter; *παλιγγένσις*, all. *Recrudescenz*, angl. *recrudescence*, it. *recrudescenza*, esp. *recrudescencia*]. Retour des symptômes d'une maladie, avec une nouvelle intensité, après une rémission momentanée.

RECTEMBRYÉ, ÉE, adj. [de *rectus*, droit, et *embryon*]. Droit en parlant de l'embryon.

RECTEMBRYÉES, s. f. pl. Nom donné par de Candolle à l'une de ses deux grandes divisions de la famille des légumineuses. Elle renferme les genres dont la radicule est droite.

RECTEUR, adj. Autrefois on appelait *esprits recteurs* les corps que l'on considérait comme le principe et la source de l'odeur dans toutes les substances odorantes.

RECTIFICATION, s. f. [*rectificatio*, all. *Rectification*, angl. *rectification*, it. *rectificazione*, esp. *rectificación*]. Distillation répétée par laquelle on sépare un liquide de quelques substances étrangères. Lorsque celles-ci sont plus volatiles que le liquide que l'on veut rectifier, elles passent dans le réceptif, et le liquide reste dans l'appareil distillatoire: c'est ce qui a lieu dans la concentration de certains composés. Si les matières étrangères sont moins volatiles, elles restent dans la cornue, et le liquide passe dans le réceptif, comme on l'observe dans la rectification de l'alcool. La rectification prend le nom de *déphlegmation*, quand on retire, outre le produit, une sorte de liquide distillé peu odorant. On ajoute aussi, pour faciliter la rectification, certaines substances capables de fixer ou de retenir différents principes que l'on veut séparer: l'eau, par exemple, que l'on rend fixe à l'aide de quelques sels, etc.

RECTIFLORE, adj. [*rectiflorus*, de *rectus*, droit, et *flos*, fleur; all. *geradblumig*]. Se dit, d'après Cassini, de la calathide dont toutes les fleurs sont parallèles à l'axe.

RECTINERVE, adj. [*rectinervis*, de *rectus*, droit, et *nervus*, nerf, nervure]. A nervures droites et presque parallèles comme celles des feuilles des graminées.

RECTISÉRIÉ, ÉE, adj. [*rectiseriatus*, de *rectus*, droit, et *series*, série]. Se dit des feuilles disposées en série rectiligne.

RECTITE, s. f. [all. *die rothe Ruhr*]. Inflammation du rectum.

RECTUSGULE, adj. [*rectusculus*, de *rectus*, droit]. Qui est à peu près droit, sans l'être tout à fait.

RECTORRHÉMIE ou RECTORRHAGIE. Hémorragie du rectum. Hémorrhôides. (Piorry.)

RECTO-VAGINAL, ALE, adj. [*recto-vaginalis*, angl. *recto-vaginal*, it. *retto-vaginale*]. Qui a rapport au rectum et au vagin. — *Fistule recto-vaginale*. V. FISTULE.

RECTO-VÉSICAL, ALE, adj. [*recto-vesicalis*, it. *retto-vesicale*, esp. *recto-vesical*]. Qui a rapport au rectum et à la vessie. — *Cloison recto-vesicale*. Elle résulte du rapprochement et de l'adhérence des parois correspondantes de la vessie et du rectum. — *Taille recto-vesicale*. V. CYSTOTOMIE. — *Fistules recto-vesicales*. V. FISTULE.

RECTUM, s. m. [*rectum*, ἀρχός, all. *Mastdarm*, angl. *rectum*, it. *retto*, esp. *recto*]. Troisième et dernière portion du gros intestin, ainsi appelée à raison de sa direction presque droite. Le rectum fait suite à l'S du côlon, sans aucune limite bien précise. Il occupe la partie postérieure du bassin, et s'étend depuis le côté gauche de l'articulation sacro-vertébrale jusqu'au coccyx, au-devant duquel il s'ouvre au dehors par un orifice appelé *anus*. Il reçoit les matières fécales, qui s'y accumulent, comme dans un réservoir, jusqu'au moment de la défécation. Cylindrique, renflé à sa partie inférieure, et fixé au sacrum par le mésorectum,

cet intestin est formé de trois membranes, comme les autres portions du canal intestinal. Sa surface interne présente, vers son extrémité inférieure, des rides parallèles et longitudinales désignées sous le nom de *colonnes du rectum* ou de *Morgagni*, qui ne sont que des replis de sa membrane muqueuse; celle-ci est pourvue d'un grand nombre de follicules juxtaposés à épithélium cylindrique, et dont le fond est souvent lobé. Les artères du rectum, ou *artères hémorrhoidales*, viennent de la mésentérique inférieure, de la honteuse interne et de l'hypogastrique. Ses veines s'ouvrent dans l'hypogastrique et dans la mésaraïque inférieure. Ses nerfs tirent leur origine des plexus hypogastrique et sciatique.

RECU. s. m. Le mouvement de recul est le mode de locomotion de divers animaux (*V. CÉPHALOPODES*). — *Recul du cœur* [all. *Rückstoss*]. Les expressions : *choc du cœur* ou *battement du cœur*, ou le *cœur bat* contre la poitrine, sont inexactes. On ne peut en effet frapper que ce qu'on ne touche pas; or, le cœur est en contact sur tous les points avec les organes et les parois thoraciques, il appuie également sur toutes ces parties dans l'état de repos. Mais, lorsqu'il se meut, il les *déplace* et les *soulève* d'autant plus brusquement et plus fort (grâce à leur extensibilité et à leur élasticité) que sa translation est plus énergique et plus brusque. Il n'y a choc contre la main, lorsqu'on la place à une très petite distance des parois thoraciques soulevées. Tout, dans l'anatomie des faisceaux des fibres du cœur, etc., est disposé pour le resserrement et l'expulsion des liquides de sa cavité, et rien pour sa locomotion; sauf le mouvement passif de dilatation des cavités, et, chez divers vertébrés, le mouvement actif de torsion de la pointe du cœur lors de la contraction des ventricules. Pourtant le cœur se meut, grâce à la mobilité, compressibilité et extensibilité des parties contiguës et continues avec lui. La cause de ce mouvement est un phénomène d'hydrodynamique et non la mise en action d'une disposition anatomique (Hiffelsheim). C'est le recul qu'éprouve le cœur lors de la propulsion du sang par les parois qui se contractent (*V. LOCOMOTION*); le liquide, pressé de toutes parts, pousse également en tout sens les parties du cœur. Celles qui cèdent sont : 1° les orifices artériels par où sort le sang, et 2° l'extrémité opposée du cœur, qui, touchant les parois du thorax, les soulève autant qu'elle recule. Cette extrémité cède d'autant plus que l'effort d'expulsion du sang est plus grand et surtout plus rapide; car, comme dans la locomotion des céphalopodes, le point d'appui n'est que momentané, si l'on peut ainsi dire, et représenté par la masse ou colonne de sang du cœur qui résiste un instant et chasse aussi bien le sang du côté des artères que du côté de la portion du cœur qui est dans la direction opposée, et qui exerce une pression moindre que les parties latérales. Le fait est que la fixité du cœur à sa base, au point d'attache des vaisseaux, n'est que relative. Il se joint à ce recul l'influence non moins instantanée de l'espèce de colonne rigide, mais courbe, que représentent pendant un court espace de temps les artères aorte et pulmonaire, lorsqu'elles sont arrivées à leur degré le plus grand de distension, et offrent au sang continuant à être poussé par le cœur un obstacle qui devient tel, qu'il y a bientôt tendance au reflux et abaissement des valvules sigmoïdes. La base n'est fixe que par rapport aux fibres musculaires qui s'y insèrent, mais elle ne l'est pas d'une manière absolue, car elle peut être déplacé un peu à gau-

che, à droite et en avant, ainsi que les vaisseaux qu'elle porte; et elle l'est un peu à chaque recul du cœur, à chaque réplétion et à chaque virement des oreillettes. C'est surtout à propos des phénomènes complexes de l'économie, où se passent à la fois des actes d'*ordre mécanique*, d'*ordre physique* et d'*ordre organique* ou vital, comme la contraction, qu'il faut se rappeler que l'on ne voit bien que lorsqu'on voit tout; c'est-à-dire lorsqu'on tient compte de tous ces ordres d'actes, dont ordinairement plusieurs ne peuvent être prévus d'après les dispositions anatomiques, trop complexes pour permettre une telle déduction. Ainsi, souvent, dans l'étude des mouvements du cœur, on a vu mal, ou une partie seulement des choses, pour n'avoir tenu compte que des dispositions anatomiques du cœur, en négligeant les modifications qu'y apporte par instants incessamment variables la présence du liquide sanguin en mouvement (Hiffelsheim). La direction du recul du cœur étant dominée par la situation de l'organe, le point du soulèvement qui en résulte change incessamment de place comme le cœur et en même temps que le cœur. Ceux qui ont reconnu que le recul a lieu nécessairement ont nié qu'il fût cause du soulèvement (qu'à tort ils nomment choc ou battement), parce que, selon eux, le recul serait insuffisant pour compenser le raccourcissement de la pointe du cœur lors de la systole et soulever en outre la paroi thoracique. Mais, dans ce raccourcissement, le cœur ne cesse jamais de toucher la paroi thoracique, le poumon ne s'avancant jamais assez pour s'interposer; et en outre, lors de ce raccourcissement, c'est vers la base du cœur que se comble, par diastole auriculaire, etc., l'espace qu'il tend à laisser libre. Les expérimentateurs qui refusent de s'éclairer des connaissances physiques dans cette étude, et ne veulent pas avoir incessamment en vue les conditions de cet ordre, dans lesquelles se trouve successivement cet organe durant les expériences sur le vivant, ont toujours fait des erreurs d'interprétation; et cela précisément parce qu'ils ont voulu se borner à examiner les phénomènes physiologiques exclusivement, sans songer que ceux-ci sont incessamment modifiés par les conditions physiques nouvelles qu'apporte l'expérience. C'est ainsi qu'en couchant un mammifère sur le dos, la pointe du cœur changeant de place dans un rapport qui n'est pas le même que celui du changement de place des orifices artériels, la résultante suivant laquelle le liquide comprimé tend à pousser le cœur en sens inverse de son cours ne tombe plus près de la pointe du cœur, mais sur des endroits de sa surface qui sont variables et plus ou moins éloignés du sommet, selon la situation de l'animal et la manière dont est instituée l'expérience. Il peut arriver même que cette résultante tombe sur la face postérieure, sur un point de la cloison, etc., et que le cœur s'éloigne alors du sternum lors de la systole, et s'en rapproche lorsqu'il est dilaté, qu'il tende à être poussé en bas ou en arrière, etc. Les soulèvements en ces points sont visibles ou non à l'observateur, selon qu'il est placé convenablement ou non pour les voir. Le cœur se meut, personne ne le nie, mais personne ne précise comment ni dans quelle direction exacte, parce qu'on ne tient pas compte de ces conditions géométriques et physiques, qui, selon qu'elles changent, modifient aussi le résultat de l'acte organique, lequel est borné à une *contraction rythmique*. Aussi, les plus graves erreurs sur ce sujet résident-elles dans les écrits de ceux qui prétendent

en appeler à la physiologie exclusivement, et non dans ceux des auteurs qui ont fait intervenir les conditions physiques; car les premiers changent ces conditions, sans tenir compte du changement, parce qu'il est physique. Dans la station verticale, c'est à gauche, en bas et en avant, entre le 5^e et le 6^e espace intercostal, que le cœur, chez l'homme, soulève la poitrine, et dans une situation analogue chez les quadrupèdes; mais, si l'animal est couché sur le dos ou sur le côté droit, les conditions sont changées. De là le nombre des interprétations des vivisections, qui sont contradictoires, parce qu'on a repoussé la considération de l'examen des conditions qui dirigent le mouvement du cœur que cause le mouvement du liquide chassé par sa contraction.

RÉCURRENT, ENTE, adj. et s. [*recurrens*, de *recurere*, retourner, revenir sur ses pas; all. *zurücklaufend*, angl. *recurrent*, it. *ricorrente*, esp. *recurrente*]. — *Artères récurrentes*. On donne ce nom à plusieurs artères de l'avant-bras et à une artère de la jambe, parce qu'elles semblent remonter vers l'origine du tronc qui leur a donné naissance. Au bras on distingue : 1^o la *récurrente radiale*, qui naît de la partie supérieure de la radiale et remonte entre les long et court supinateurs et brachial antérieur; 2^o la *récurrente cubitale antérieure*, qui naît de la partie supérieure interne de la cubitale, et remonte entre le rond pronateur et le brachial antérieur; 3^o la *récurrente cubitale postérieure*, qui naît, ou de la précédente, ou de la cubitale elle-même, et remonte entre l'olécrâne et la tubérosité interne de l'humérus; 4^o la *récurrente radiale postérieure*, qui naît de l'interosseuse postérieure supérieure, et remonte entre le cubital postérieur et l'anconé. A la jambe, il n'y a que la *récurrente tibiale*, qui naît de la tibiale antérieure et remonte dans le jambier antérieur. — *Nerfs récurrents* ou *laryngés inférieurs*. V. LARYNGÉ. — *Sensibilité récurrente*. En 1839, M. Magendie trouva, dans les racines rachidiennes antérieures, une sensibilité toute spéciale semblant provenir de la périphérie du corps; car, si l'on coupe une racine antérieure, le bout coupé correspondant à la moelle épinière est insensible, et celui qui correspond à la périphérie du corps, ne communiquant plus avec l'encéphale, est sensible. Il lui donna le nom de *sensibilité en retour* ou de *sensibilité récurrente*, pour la distinguer de la sensibilité des racines rachidiennes postérieures, qui offrent dans les mêmes conditions un phénomène inverse. En analysant les phénomènes, M. Magendie a montré que cette sensibilité récurrente est transmise à la racine rachidienne antérieure par la racine rachidienne postérieure correspondante, si bien que l'on constate une sorte de circuit de sensibilité entre les deux racines nerveuses. Par un autre procédé, qui consiste à soumettre les animaux à l'éthérisation, on voit, à mesure que l'anesthésie se manifeste, les organes nerveux devenir insensibles dans l'ordre suivant : 1^o la racine antérieure, 2^o la peau, 3^o la racine postérieure, 4^o le faisceau postérieur de la moelle épinière. Puis, quand on cesse l'éthérisation pour laisser l'animal revenir à son état normal, on voit la sensibilité reparaître dans les organes nerveux d'une manière inverse, c'est-à-dire : 1^o dans la moelle, 2^o dans la racine postérieure, 3^o dans la peau, 4^o dans la racine antérieure. Enfin, quand on éprouve l'animal par des pertes de sang considérables ou par le procédé opératoire qu'on emploie, on voit également la sensibilité s'éteindre, d'abord dans la racine antérieure, puis dans la racine postérieure, de telle sorte que,

dans ces cas, on pourra trouver les racines postérieures seules douées de sensibilité. En étudiant la sensibilité récurrente du nerf spinal, Cl. Bernard a montré d'où elle provenait, et il a déterminé, par conséquent, quel était le nerf qui jouait le rôle d'une racine postérieure ou sensitive à l'égard du spinal. En effet, le caractère d'une racine antérieure rachidienne est de posséder la sensibilité récurrente, et il a démontré que, dès son origine, l'accessoire de Willis est doué de cette propriété. Le caractère d'une racine rachidienne postérieure étant, au contraire, de fournir la sensibilité récurrente seulement à la racine antérieure correspondante, on comprend dès lors que le nerf qui donnera la sensibilité récurrente au spinal devra être regardé comme sa racine postérieure. Or ce n'est pas au pneumogastrique que le spinal emprunte cette sensibilité, mais aux racines postérieures des trois ou quatre premières paires nerveuses cervicales chez le chien; de sorte que, à cet égard, le spinal doit être considéré comme une racine antérieure multiple surajoutée aux trois ou quatre premières paires rachidiennes. V. RÉFLEXE.

RÉDONDANCE, s. f. [*redundantia*, all. *Ueberfülle*, it. *ridondanza*, esp. *redundancia*]. Synonyme de *plénitude*, de *pléthore*.

REDOUBLEMENT, s. m. [it. *raddoppiamento*, *risalimento*]. V. PAROXYSMES.

REDOUL ou **REDOU**, s. m. [*Coriaria myrtifolia*, L., all. *myrtenblättriger Gerberstrauch*]. Plante de la famille des coriariées dont les feuilles sont vénéneuses, comme toutes les autres parties, et se trouvent cependant très souvent mêlées au séné, particulièrement au séné de rebut, dit *grabeaux*. Les feuilles de redoul (Fig. 345, c) diffèrent de celles du séné, en ce qu'elles



Fig. 345.

présentent deux nervures divergentes, saillantes en dessus, creuses en dessous, tandis que celles du séné ont plusieurs nervures parallèles, saillantes en dessus et en dessous. Un sel de fer versé dans une décoction de séné mélangé de feuilles de redoul y forme bientôt une teinte noirâtre plus ou moins intense. Les fleurs sont en grappes simples pourvues de bractées, et sont de deux sortes : les unes ont les étamines longues et

fertiles (a), au nombre de dix, elles sont hermaphrodites; les autres ont dix étamines courtes (b) et les anthères stériles. Le fruit (d) est formé de cinq coques soudées, indéhiscences, monospermes. Il est vénéneux. Toutes les parties de la plante sont riches en tannin et servent dans la préparation des peaux. Elle croit dans le midi de l'Europe. V. CORIARINE.

REDRESSÉ, ÉE, adj. [*adsurgens*, de *re*, itératif, et de *dressé*]. Se dit d'une tige qui, après s'être couchée sur la terre, ne tarde pas à se dresser.

REDRESSEUR UTÉRIN, s. m. Instrument inventé par M. Simpson pour redresser l'utérus. Il consiste en

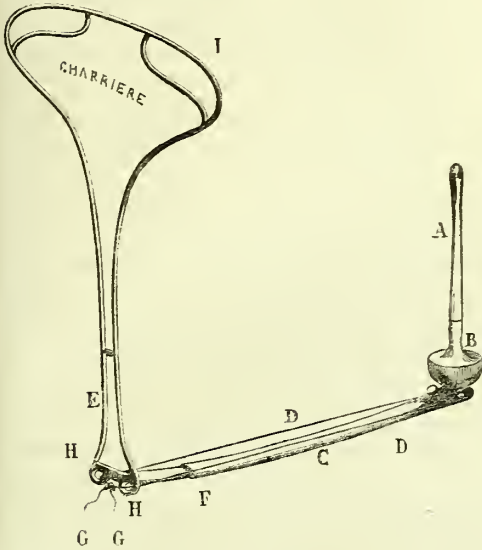


Fig. 346.

une tige intra-utérine de métal ou d'ivoire. Cette tige a 6 centimètres environ dans les cas ordinaires. Elle est fixée au milieu d'un disque ovale, à bords arrondis, sur lequel doit reposer le col. Ce disque a 4 centimètres 1/2 dans son plus grand diamètre. De sa partie inférieure part une tige creuse qui se dirige d'arrière en avant, pour sortir du vagin quand l'instrument est en place. Dans cette tige on introduit à frottement une tige pleine, au bout de laquelle est un plastron ou écusson de laiton, fortement recourbé à sa partie supérieure, pour venir s'agrafer, pour ainsi dire, sur la partie supérieure du pubis. Ce redresseur étant d'un emploi difficile, M. Valleix l'a modifié et en a fait le redresseur articulé (Fig. 346). Cet instrument est constitué par une tige A destinée à pénétrer dans la cavité utérine. Cette tige, de métal ou d'ivoire, d'une longueur variable, suivant les cas, a le volume d'une très petite plume d'oie; elle surmonte un disque de métal de 2 centimètres de diamètre; elle est fixée à la face supérieure de ce disque, sur laquelle doit reposer le museau de tanche, quand la

tige sera dans l'utérus. Elle se termine en bas par deux saillies circulaires, entre lesquelles doit se placer le disque creux de caoutchouc B. Cette première partie de l'appareil est unie par une articulation à ressort avec une autre tige de métal qui, devant rester dans le vagin, a reçu le nom de *tige vaginale*, D. Le ressort C, situé à l'articulation du disque avec la tige vaginale, est disposé de telle sorte qu'il sert à maintenir ces deux parties fléchies à angle droit l'une sur l'autre. La tige vaginale est creusée pour recevoir une tige pleine qui s'unit à angle droit, sans articulation, avec un plastron destiné à se fixer sur l'abdomen. Les deux parties distinctes dont se compose l'appareil sont maintenues réunies à l'aide d'un fil passé dans un trou F pratiqué à la tige vaginale, près de l'articulation; ce fil GG est noué sur le plastron E. Le plastron est fixé le long de l'abdomen, à l'aide de deux liens situés à sa partie supérieure et formant ceinture; deux autres liens, devant servir de sous-cuisses, sont attachés à sa partie inférieure, près du point sur lequel doit être noué le fil qui unit les deux portions de l'instrument HH. La Figure 347 représente le manche porte-tige, pour engager la tige intra-utérine. Le redresseur ne devra être appliqué que lorsqu'on aura employé la sonde utérine (V. ce mot), pendant un temps assez long pour s'être assuré qu'elle ne peut suffire au traitement, ou dans les cas où l'utérus a une si grande tendance à reprendre sa situation vicieuse, qu'il y retombe aussitôt après avoir été relevé par le cathétérisme.

RÉDUCTION, s. f. [*reductio, repositio, restitutio*, de *reducere*, ramener; all. *Einrichtung*, angl. *reduction*, it. *riduzione*, esp. *reduccion*]. Opération chirurgicale qui a pour but de remettre à leur place les os luxés ou fracturés, ou les parties molles quelconques qui ont formé des hernies. La réduction des fractures comprend trois temps: l'*extension*, la *contre-extension* et la *coaptation* (V. ces mots). Celle des hernies se fait au moyen d'une pression méthodique qui constitue le *taxis* (V. ce mot). — En chimie, on entend par *réduction* [all. *Herstellung*], l'opération qui a pour but de ramener à l'état métallique les composés où le métal est combiné soit avec l'oxygène, soit avec le soufre, etc. Elle s'opère quelquefois immédiatement par l'action seulement de la chaleur; mais le plus souvent il faut mêler ces composés avec un corps avide d'oxygène, qui est presque toujours le charbon. Lorsque le métal à réduire est réfractaire, on y ajoute, en outre, un corps qui, par sa facile fusion, détermine celle des autres: ce corps *fondant* est ordinairement, dans les laboratoires, ou le borax, ou bien un azotate, ou un sous-carbonate alcalin.

RÉFLÉCHI, IE, adj. [de *re*, en arrière, et *flectere*, fléchir; all. *niedergebogen*, angl. *reflected*, it. *riflesso*]. Se dit, en botanique, des organes dont la partie inférieure est verticale et la supérieure déjetée en dehors. V. ANATROPE.

RÉFLECTIF ou **RÉFLEXE**, adj. [all. et angl. *reflect*]. Se dit de certains mouvements qui succèdent à des sensations ou à des phénomènes de sensibilité sans conscience, c'est-à-dire dans lesquels l'impression et la transmission ayant lieu comme dans tout autre nerf, l'acte correspondant à la perception (V. ce mot) n'a pas lieu, à proprement parler, et reste borné à une action sur les nerfs moteurs qui correspondent à ceux de sensibilité qui ont été impressionnés. V. RÉCURRENTE (*sensibilité*). Le phénomène correspondant à la per-



Fig. 347.

ception reste, en un mot, borné à une action de motricité sans volonté ni raisonnement préalables. Les phénomènes de sensibilité sans conscience (*mouvements réflexes*) et de sensibilité récurrente se développent ou s'éteignent sous l'influence de conditions qui sont absolument les mêmes pour les deux ordres de phénomènes nerveux. Ces mouvements dits *réflexifs* ou *réflexes* sont quelquefois purement locaux, parce que l'impression transmise aux centres nerveux éprouve de la tendance à se communiquer spécialement à ceux des nerfs moteurs dont l'origine se rapproche le plus de celle des nerfs sensitifs excités. V. SYMPATHIE.

RÉFLEXIBILITÉ, s. f. [*re*, en arrière, et *flectere*, plier; all. *Reflectirbarkeit*, it. *riflessibilità*, esp. *reflexibilidad*]. Faculté de se réfléchir. Propriété qu'a un corps d'être susceptible de réflexion.

RÉFLEXIBLE, adj. [*reflecti potens*, all. *reflectirbar*, it. *riflessibile*, esp. *reflexible*]. Qui est susceptible d'être réfléchi.

RÉFLEXION, s. f. [*consideratio*, all. *Ueberlegung*, it. *riflessione*, esp. *reflexion*]. Suite de pensées et de jugements qui découlent les uns des autres. — En physique, on nomme *réflexion* [*reflexio*, all. *Reflexion*, angl. *reflection*, it. *riflessione*, esp. *reflección*], un phénomène qui a lieu lorsqu'un corps doué d'une certaine vitesse en rencontre un autre qui lui fait obstacle, et le force de suivre une autre direction. Quand, par exemple (Fig. 348), un rayon lumineux tombe sur une surface polie, il se réfléchit, il retourne vers le milieu qu'il vient de traverser, et l'angle d'incidence, c'est-à-dire l'angle que la première direction du rayon lumineux forme avec la surface sur laquelle il se réfléchit, est égal à l'angle de réflexion, c'est-à-dire à l'angle que la nouvelle direction du rayon forme avec cette même surface. Ainsi, si l'on suppose un rayon lumineux *pp'*, tombant perpendiculairement sur la surface opaque *ab*, l'angle d'incidence *arp*, étant un angle droit, l'angle de réflexion est nécessairement aussi un angle droit, et ces deux rayons se confondent en un seul. Mais, lorsque le rayon *e* vient tomber obliquement au point *r*, il se réfléchit en *t*, formant l'angle de réflexion *art* égal à l'angle d'incidence *bre*. Si la surface, au lieu d'être plane, est convexe ou concave, la loi de réflexion n'en est pas moins la même. On doit se représenter alors chaque rayon comme se réfléchissant sur le plan tangent à la surface courbe au point d'incidence.

RÉFORME, s. f. [all. *Reform*, angl. *invaliding*]. On entend par réforme l'éloignement, de l'armée, d'un militaire reconnu impropre au service. Pour l'officier, la réforme peut être prononcée pour cause de discipline ou pour infirmités n'ouvrant point droit à la *retraite*. La réforme des sous-officiers, caporaux et soldats a toujours pour cause des infirmités entraînant l'incapacité de servir. Dans ce dernier cas, si les infirmités sont *antérieures* à l'incorporation, elles donnent lieu à un *congé de réforme n° 2*, lequel n'exempte pas le frère suivant; si les infirmités ont été *contractées au service*, elles donnent lieu à un *congé de réforme n° 1*, lequel exempte le frère suivant du service militaire. La *réforme* diffère de l'*exemption* en ce que cette dernière s'applique à des individus non encore admis au service. Les maladies et infirmités qui peuvent motiver

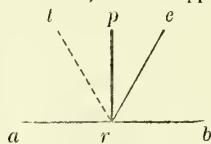


Fig. 348.

l'exemption ou la réforme ont été déterminées par l'instruction ministérielle du 14 novembre 1845. On ne peut ici que les indiquer très rapidement et sans commentaires. — *Tête*. La teigne, la calvitie, l'alopecie, les tumeurs volumineuses de la tête, l'ossification imparfaite des os du crâne, la catalepsie, l'épilepsie, la myopie (si l'individu lit à 30 ou 35 centimètres du nez, avec des verres concaves n°s 3 et 4, et s'il distingue nettement les objets avec le n° 5), l'amaurose, la nyctalopie et l'héméralopie. — *Audition*. La perte du pavillon de l'oreille, l'oblitération entière du conduit auditif externe, les végétations de ce conduit, l'écoulement purulent ou fétide, l'oblitération de la trompe d'Eustache. — *Olfaction*. La difformité prononcée du nez, les dartres rougeantes, les polypes, l'ozone. — *Bouche*. La perte ou la carie des dents incisives et canines de l'une ou l'autre mâchoire; la perte, la carie et le mauvais état de la plupart ou d'un grand nombre des autres dents; la dartré rougeante, la tumeur fongueuse, le bouton chancreux, le rétrécissement notable, la paralysie des lèvres, le bégaiement très prononcé. — *Cou*. Les tumeurs et ulcérations scrofuleuses, le torticolis, le goître, la laryngite chronique, l'aphonie. — *Thorax*. Le mal vertébral de Pott, les déviations prononcées de la colonne vertébrale, les affections organiques du cœur, la tuberculisation pulmonaire, l'asthme. — *Abdomen*. La hernie *exempte* toujours; elle ne donne lieu à la *réforme* que si elle est difficile à contenir. — *Organes génito-urinaires*. L'hypospadias, l'épispadias, les fissures uréthrales et vésicales, le rétrécissement de l'urètre, les altérations de la prostate, les calculs vésicaux, l'incontinence d'urine, l'hématurie, les dartres du scrotum; la cirsole, le varicocele, l'hydrocele, le testicule engagé dans l'anneau, la perte ou l'atrophie des testicules. — *Membres*. Les dartres et ulcères de mauvaise nature; les varices ramenses, multipliées et volumineuses, les anévrysmes, les cicatrices adhérentes, les névralgies, les paralysies, les contractures, les doigts et orteils surnuméraires et palmés, la perte totale d'un pouce, d'un gros orteil, d'un doigt indicateur ou de deux autres doigts ou orteils, la perte partielle du pouce ou de l'indicateur de la main droite, les pieds *plats* et *déviés*, l'orteil dit *en marteau*, l'ongle incarné.

RÉFRACTAIRE, adj. [*refractorius*, all. *feuerbeständig*, it. *refrattario*, esp. *refractorio*]. Se dit d'une substance qu'il est difficile ou impossible de fondre.

RÉFRACTIF, IVE, adj. [*refractivus*, all. *refractiv*, it. *refrattivo*, esp. *refractivo*]. On appelle *puissance réfractive* la force que les corps diaphanes exercent sur les rayons lumineux pour les détourner de leur direction primitive, et qui est une force accélératrice agissant perpendiculairement à la surface de ces corps.

RÉFRACTION, s. f. [*refractio*, all. et angl. *Refraction*, it. *rifrazione*, esp. *refracción*]. Phénomène qui consiste en ce que, en traversant certains corps diaphanes, les rayons lumineux obliques éprouvent de leur part une action particulière, en vertu de laquelle ils subissent un changement de direction et se trouvent brisés à l'endroit où ils pénètrent. Ainsi, quand un rayon lumineux tombe perpendiculairement sur la surface d'un milieu transparent, il le traverse sans changer de direction, il continue sa route en ligne droite; mais, s'il arrive obliquement sur cette surface, il se dévie de sa direction primitive, il se *réfracte*, il semble s'être *brisé* au point d'incidence. Si le milieu dans

lequel il entre est plus dense que celui d'où il sort, il se rapproche de la perpendiculaire; il s'éloigne, au contraire, de cette perpendiculaire, si ce nouveau milieu est moins dense que le premier. Son écartement ou son rapprochement de la perpendiculaire est proportionnel à la densité relative de ces milieux, et il varie aussi un peu en raison de leur nature chimique. Ainsi (Fig. 349) le rayon *db* tombant perpendiculairement sur la surface lisse *AB*, du milieu *C*, se continue directement en *e*; mais le rayon *ab*, au lieu de se continuer en *c*, est dévié. Il se rapproche de la perpendiculaire *de* et se continue en *bf* si le milieu est plus dense; il s'éloigne de cette perpendiculaire, et se continue en *bg* si le milieu est moins dense.

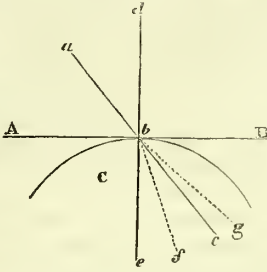


Fig. 349.

La forme convexe ou concave des surfaces transparentes influe nécessairement aussi sur la marche de la lumière qui les traverse. Les rayons lumineux se rapprochant, comme il vient d'être dit, de la perpendiculaire au point de contact, toutes les fois qu'ils passent obliquement d'un milieu moins dense dans un plus dense (par exemple lorsqu'ils passent à travers la cornée transparente, ou lorsque, après avoir traversé l'humeur aqueuse, ils passent à travers le cristallin, ou, en un mot, lorsqu'ils passent dans un milieu convexe plus dense que celui qu'ils viennent de traverser), les rayons perpendiculaires de n'éprouvent pas de déviation, les rayons convergents deviennent plus convergents encore, les rayons divergents *bg* divergent moins, ou cessent de diverger, et il peut arriver même qu'ils se réunissent tous. L'inverse a lieu si la surface est concave; et la déviation que les rayons éprouvent en traversant ainsi des surfaces convexes ou concaves est d'autant plus forte que la courbure de la surface est plus grande: car il est évident que les perpendiculaires au point d'immersion s'éloignent de plus en plus de la direction primitive de

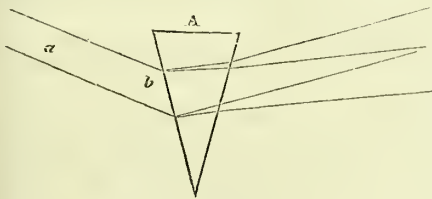


Fig. 550.

ces rayons.—**Double réfraction de la lumière** (Fig. 350). Il y a des substances *A* dans lesquelles le rayon de lumière *a* ou *b* qui les traverse, non-seulement se réfracte, mais encore se divise en deux rayons distincts, c'est-à-dire que, lorsqu'on regarde un objet à travers l'un de ces corps, on le voit double. C'est ce que montrent les rhomboédres de carbonate de chaux ou spath d'Islande. On donne le nom de *rayon* ou *image ordinaire* à celui des deux qui suit les lois ordinaires de la réfraction, et de *rayon* ou *image extraordinaire* à celui qui suit d'autres lois, c'est-à-dire qui s'écarte plus ou moins que l'autre de la verticale ou normale au point d'incidence. Il n'y

a que les substances cristallisant dans le type cubique ou premier type, comme le sel marin et les substances fondues, non cristallisées, comme le verre, qui jouissent de la réfraction simple. Les cristaux appartenant aux cinq autres types présentent le phénomène de la double réfraction. Les phénomènes de double réfraction ne se manifestent pas indifféremment dans tous les sens. On reconnaît, sur les corps convenablement taillés, que pour les uns il y a une direction dans laquelle on ne voit qu'une seule image, c'est-à-dire suivant laquelle la lumière ne se divise pas, et que pour les autres il y a deux directions de cette espèce. On donne le nom de *lignes neutres*, *axes de double réfraction*, *axes optiques*, à ces directions. On voit, d'après ce qui précède, qu'il y a des cristaux à un seul axe optique, et d'autres à deux axes optiques. Quand il n'y a qu'un seul axe, comme dans le carbonate de chaux, il se confond toujours avec l'axe de cristallisation. C'est celui qui est choisi pour être placé verticalement lorsqu'il s'agit de déterminer la situation d'un cristal. **V. FORME.**

RÉFRANGIBILITÉ, s. f. [all. *Refrangibilität*, angl. *refrangibility*, it. *refrangibilità*, esp. *refrangibilidad*]. Propriété dont jouissent les rayons lumineux de s'éloigner ou de s'écarter de la perpendiculaire au point d'immersion, quand ils tombent obliquement d'un milieu diaphane dans un autre de densité différente.

RÉFRANGIBLE, adj. [all. *refrangibel*, angl. *refrangible*, it. *refrangibile*, esp. *refrangible*]. Qui est susceptible de subir la réfraction. Les divers rayons du spectre solaire ne sont pas réfrangibles au même degré; le violet est celui qui possède la plus grande réfrangibilité, et le rouge celui qui a la moindre.

RÉFRIGÉRANT, ANTE, adj. [de *refrigerare*, rafraîchir; $\psi\kappa\tau\upsilon\zeta\epsilon\varsigma$, all. *kältend*, angl. *refrigerant*, it. *refrigerante*, esp. *refrescante*]. On donne cette épithète à toutes les substances qui ont la propriété de déterminer le refroidissement: tels sont les mélanges de neige, de glace pilée et d'acide azotique, ou de certains sels. — On appelle aussi *réfrigérant*, s. m. [all. *Kühlfass*, angl. *refrigeratory*], le vaisseau qui entoure le chapeau d'un alambic, et qu'on remplit d'eau froide pour favoriser la condensation des vapeurs qui s'élèvent des matières soumises à l'action du feu. Quelquefois le *réfrigérant* est un vase séparé placé au-dessus du récipient, et disposé de manière que le liquide tombe sur la surface de ce dernier.

RÉFRIGÉRATIF, IVE, adj. [all. *abkühlend*, it. et esp. *refrigerativo*]. Synonyme de *rafraichissant*.

RÉFRIGÉRATION, s. f. [*refrigeratio*, all. *Abkühlung*, angl. *cooling*]. On entend par *réfrigération* l'opération qui consiste à abaisser la température d'une enceinte close dans le but de soustraire l'homme à l'influence d'une chaleur excessive. De même que le *chauffage* (V. ce mot) est destiné à abriter l'homme contre le froid, de même les procédés de *réfrigération* ont pour objet de le garantir contre les inconvénients d'une chaleur exagérée. La France étant située entre les deux lignes isothermes de 10° et de 15° centigr., il s'ensuit que la température moyenne de ce pays peut être évaluée à 12°,5. Toutefois, la chaleur ne détermine guère une sensation désagréable que lorsqu'elle dépasse plus ou moins notablement 24°. La température la plus élevée, régulièrement constatée, est celle de + 48° au Sénégal; en France, on a vu, en juillet 1830, le thermomètre, à Orange, marquer 40°,2. Le seul procédé artificiel de réfrigération qui jusqu'ici ait donné de bons résultats, est celui qui depuis 1852

fonctionne dans la salle des séances des cinq Académies, au palais de l'Institut, et dont voici une courte description. L'air chaud et vicié de l'intérieur de la salle est appelé dans une cheminée extérieure chauffée artificiellement, cheminée en rapport avec des ouvertures pratiquées à la partie supérieure de la salle. L'air pur de l'extérieur, mais surchauffé par les chaleurs exceptionnelles de l'été, s'engouffre alors dans une ouverture pratiquée sur le toit, ouverture communiquant avec l'extrémité supérieure d'un vaste cylindre de fonte de 4 mètres de hauteur, et rempli d'eau froide sortant du puits et marquant 12°. Ce cylindre est parcouru de haut en bas par un grand nombre de tubes vides, percés d'une foule innombrable de trous capillaires destinés à donner issue à une petite quantité d'eau, issue qui a l'avantage de maintenir froide l'eau qui reste dans l'intérieur. L'air chaud de l'extérieur parcourt alors ces tubes de haut en bas, se charge d'une partie de l'eau transsudée, se refroidit au contact des tubes, et arrive froid dans l'intérieur de la salle. Il serait facile d'augmenter l'effet réfrigérant en introduisant de la glace dans le cylindre. Ajoutons que la seule ventilation tend déjà à produire une sensation de froid (par évaporation et entraînement de la sueur) avec laquelle il importe de compter. V. CLIMAT.

RÉFRINGENT, ENTE, adj. [*refringens*, all. *refringend*, it. *refrangente*, esp. *refringente*]. Qui cause une réfraction. On appelle *milieu réfringent*, celui qui fait changer de route aux rayons lumineux, à l'instant où ils y entrent pour le traverser; *pouvoir réfringent* d'un corps, le quotient de sa puissance réfractive par sa densité; *faces réfringentes*, les deux seules faces à travers lesquelles la plupart des minéraux doués de la double réfraction offrent deux images d'un même objet, quand on regarde celui-ci à travers ces deux faces faisant entre elles un certain angle; *angle réfringent*, celui que forment les deux faces dont l'une reçoit le rayon lumineux qui se réfracte dans l'intérieur du corps, et l'autre lui offre une issue à son retour dans l'air. V. RÉFRACTION.

REFROIDISSEMENT, s. m. [*refrigeratio*, ὑψίζεις, all. *Kaltwerden*, it. *raffreddamento*]. Abaissement de la température d'un corps, par l'abandon qu'il fait de son calorique aux corps moins échauffés qui l'entourent.

RÉGAIN, s. m. [all. *Nachgras*, *Grummet*, angl. *aftergrass*, it. *guainè*]. Produit de la seconde coupe des prairies naturelles. On donne aussi le nom de *regain* aux produits des dernières coupes des prairies artificielles. Le regain entretient mal les solipèdes, surtout lorsqu'ils font un travail suivi; il leur convient peu. On doit toujours le réserver pour les ruminants, qui le recherchent de préférence aux autres fourrages; il active la sécrétion du lait et engraisse. V. FOIN.

RÉGALE, adj. f. [all. *Königswasser*, it. *acqua regale*, esp. *agua regia*]. V. EAU régale.

RÉGÉNÉRATION, s. f. [*regeneratio*, all. *Wiedergeburt*, angl. *regeneration*, it. *rigenerazione*, esp. *regeneracion*]. Reproduction d'une partie détruite.

RÉGIME, s. m. [*regimen*, de *regere*, gouverner; ῥῆσις, all. *Lebensordnung*, *Diät*, angl. *regimen*, it. *dieta*, *reggime*, esp. *regimen*]. Usage raisonné et méthodique des aliments et de toutes les choses essentielles à la vie, tant dans l'état de santé que dans celui de maladie. — En botanique, on appelle *régime* (*spadix*) [all. *Kolben*] le mode d'inflorescence propre aux palmiers.

RÉGIME SANITAIRE. On donne les noms de *régime* ou de *système sanitaire* à l'ensemble des mesures et des règlements qui ont pour objet de prévenir le développement et d'empêcher la propagation des maladies réputées pestilentielles, notamment de la peste d'Orient, de la fièvre jaune et du choléra-morbus.

RÉGION, s. f. [*regio*, all. *Gegend*, angl. *regio*, it. *regione*, esp. *region*]. Espace déterminé et plus ou moins circonscrit. — En anatomie, on donne ce nom à des espaces déterminés de la surface du corps. — *Anatomie des régions*. V. ANATOMIE. — *Régions botaniques*. Étendue de terrains caractérisés par une végétation particulière ou par la présence d'espèces végétales très dominantes. V. GÉOGRAPHIE botanique.

RÉGIONAL, ALE, adj. [*regionalis*, ἐνδοτικῆς]. Qui appartient à une région. — *Maladies régionales*. V. ENDEMIQUE.

RÈGLES, s. f. pl. V. MENSTRUÉS.

RÉGLISSE, s. f. [*Glycyrrhiza glabra*, L., diadelphie décandrie, L., légumineuses, J.; all. *Süßholz*, angl. *licorice*, it. *regolizia*, esp. *regalíz*]. Plante dont la racine est longue de plusieurs pieds, traçante, cylindrique, lisse, de la grosseur du doigt, d'un beau jaune à l'intérieur. Cette racine contient de l'asparagine et de la glycyrrhizine (V. ces mots). — *Suc de réglisse*. On le prépare en Espagne, en Italie et en Calabre, en faisant bouillir plusieurs fois la racine de réglisse, l'exprimant fortement, et faisant évaporer la liqueur dans une chaudière de cuivre. Il doit être sec, cassant, noir, lisse, brillant dans sa cassure, sucré, légèrement âcre, mais sans aucun goût de brûlé. Il contient souvent du cuivre en quantité assez forte pour causer des accidents. Pour le purifier, on le coupe menu, on le met sur un diaphragme dans un vase d'étain, on ajoute assez d'eau froide pour qu'il en soit recouvert; quand le suc est tout à fait dissous, on soutire la liqueur, on la passe à travers une étoffe de laine, et on l'évapore en consistance d'extrait ferme.

RÉGIMATE, s. m. V. RHEGIMATE.

RÈGNE, s. m. [all. *Reich*, it. *regno*, esp. *reino*]. On appelle *règnes* les grandes divisions qui comprennent tous les corps de la nature: ainsi on dit le *règne minéral*, le *règne végétal*, le *règne animal*; ou bien le *règne inorganique* (minéraux) et le *règne organique* (animaux et végétaux).

RÉGULATEUR, s. m. [de *regula*, règle; all. *regulirend*, esp. *regulador*]. Qui modère ou conduit.

RÉGULE, s. m. [*regulus*, diminutif de *rex*, roi; petit roi; angl. *regulus*, it. *regolo*, esp. *regulo*]. Les anciens chimistes donnaient ce nom aux substances métalliques pures, qu'ils regardaient comme différant moins de l'or, le roi des métaux. — *Régule d'antimoine*. V. ANTIMOINE. — *Régule d'arsenic*. V. ARSENIC. — *Régule jovial*. Alliage d'antimoine et d'étain. — *Régule de Vénus*. Alliage d'antimoine et de cuivre.

RÉGULIER, IÈRE, adj. [*regularis*, all. *regelmässig*, angl. *regular*, it. *regolare*, esp. *regular*]. Se dit du pouls, lorsqu'il présente entre ses pulsations des intervalles bien égaux. — En botanique, on nomme *régulières* les fleurs dans lesquelles les pièces de même nature qui composent chacun de leurs systèmes organiques sont absolument semblables entre elles et placées sur un plan régulier, à égale distance les unes des autres. — *Corolle régulière*. Celle dont les pétales ou lobes sont sensiblement égaux et semblables.

RÉGULIN, INE, adj. [*regulinus*, all. *regulinisch*, it. *regolino*]. L'état régulin d'un métal est son état de pureté parfaite.

RÉGURGITATION, s. f. [*regurgitatio*, de *regurgitare*, regorger; all. *Aufstossen*, angl. *regurgitation*, it. *regurgitazione*, esp. *regurgitacion*]. Action par laquelle un conduit ou un réservoir se débarrasse sans effort des matières qui y sont accumulées outre mesure, et qui refluent par son ouverture. On désigne particulièrement par ce mot l'espèce de vomiturition naturelle et nullement pénible par laquelle l'enfant rejette par gorgées les aliments qui surchargent son estomac. V. VOMISSEMENT.

REIN, s. m. [*ren*, *renis*, $\rho\epsilon\pi\tau\epsilon\varsigma$, all. *Niere*, angl. *kidney*, it. *rene*, esp. *riñon*]. Les reins sont les organes sécrétateurs de l'urine. Ils sont au nombre de deux, situés profondément, l'un à droite et l'autre à gauche, dans les hypochondres, sur les côtés des vertèbres lombaires, derrière le péritoine, au milieu d'un tissu cellulaire graisseux très abondant. Le rein est d'un rouge brun, d'une forme ovoïde comprimée sur deux faces; il présente sur son bord interne une *scissure* plus ou moins profonde par laquelle les vaisseaux et nerfs (V. RÉNAL) pénètrent dans l'organe, et par où sort l'uretère : on l'a assez exactement comparé à un haricot. Son parenchyme est composé d'une substance extérieure ou *corticale*, et d'une substance intérieure appelée *substance tubuleuse*. La première, d'une couleur fauve, brunâtre ou rougeâtre, formé autour de la seconde une couche de 2 à 3 millimètres d'épaisseur, qui envoie des prolongements entre les faisceaux de la substance tubuleuse. La substance tubuleuse, d'un rouge pâle, dense et résistante, représente des faisceaux coniques, au nombre de 14 à 18, enveloppés par la substance corticale, excepté à leur sommet. La base de ces cônes est arrondie et tournée vers la périphérie; leur sommet a la forme d'un mamelon (de là le nom de *substance mamelonnée* donné à l'ensemble de ces sommets des cônes rénaux). Chaque cône est formé par un grand nombre de petits canaux convergents continus avec les vaisseaux de la substance corticale, et s'ouvrant, près de leur sommet, par des orifices très serrés dans de petits conduits membraneux appelés *calices* (*infundibula*). Ces conduits, au nombre de 6 à 12, embrassent d'un côté la circonférence des mamelons ouverts, et aboutissent de l'autre au *bassinnet*, petit réservoir membraneux placé à la partie postérieure de la scissure du rein, derrière l'artère et la veine rénales, et se continuant inférieurement avec l'uretère. Le rein est revêtu d'une enveloppe fibreuse mince qui lui est propre. L'urine formée dans sa substance corticale traverse les tubes de la substance tubuleuse, et coule lentement par les mamelons dans les calices et dans le bassinnet, qui la transmet à l'uretère. Le rein est un parenchyme non glandulaire (V. PARENCHYME) qui se compose : 1° De *tubes propres* formés d'une substance transparente complètement homogène et hyaline. 2° D'un épithélium qui les tapisse. Cet épithélium est généralement pavimenteux, à un ou quelquefois deux noyaux sphériques, relativement volumineux; mais quelquefois il est nucléaire, sphérique, représenté par les noyaux précédents, et cela dans la plupart des tubes, les autres ayant des cellules pavimenteuses; ou encore un même tube est en partie tapissé d'épithélium pavimenteux, et en partie d'épithélium nucléaire. Ce sont les cellules pavimenteuses de la portion corticale, qui, en

se remplissant de granulations graisseuses qui les distendent et les déforment, constituent les *grains de semoule* ou les plaques blanches ou jaunâtres du rein dans la *maladie de Bright*: telle est la lésion anatomique qui détermine le passage de l'albumine du sang dans l'urine. 3° On trouve encore dans le rein quelques faisceaux de fibres lamineuses. 4° Enfin on y voit des vaisseaux sur les plus gros desquels sont des tubes nerveux sympathiques, et dont les capillaires forment les *glomérules de Malpighi* (V. GLOMÉRULE). Ces éléments sont disposés ainsi qu'il suit. Les *tubes propres urinaires* ou *urinipares*, larges de 4 à 6 centièmes de millimètre chez l'adulte, mais plus étroits chez les jeunes sujets, sont disposés parallèlement ou plutôt un peu obliquement dans les mamelons, où ils se réunissent les uns avec les autres sous des angles très aigus (Fig. 351), pour s'ouvrir par un nombre d'orifices moindre au

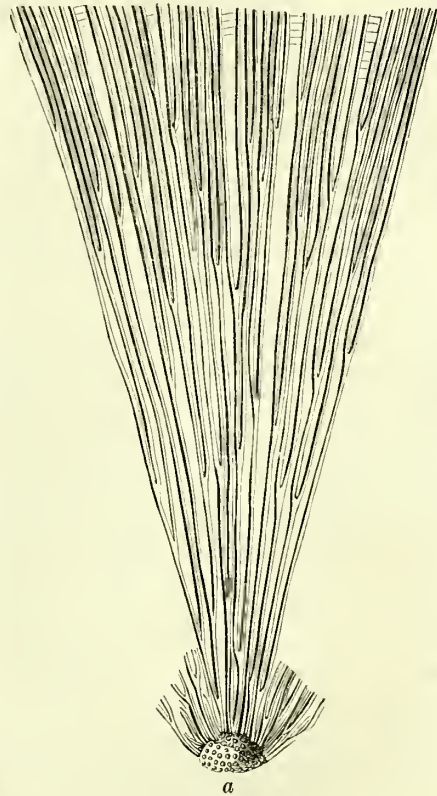


Fig. 351.

sommet des *mamelons* (a). Ce sont ces tubes parallèles qui composent la *substance tubuleuse*, et qui, séparés artificiellement de façons diverses en faisceaux de volume variable, constituent les *pyramides de Ferrein*, etc. Ce sont les mêmes tubes qui se continuent dans la substance corticale et qui la composent; seulement, au lieu d'y être parallèles, ils décrivent de nombreuses flexuosités et replis, et se terminent en cul-de-sac sans présenter d'anastomoses. Il est probable même qu'ils ne se subdivisent que peu souvent ou même pas dans cette portion du rein; mais il y a quelquefois un seul cul-de-sac pour deux tubes qui se détachent ainsi à angle aigu d'une extrémité terminale

commune. On trouve alors un *glomérule de Malpighi* dans ce sommet ; il est commun aux deux tubes urinaires. Les *glomérules* sont formés de capillaires de la première variété, à noyaux courts, mais nombreux. Dans le point où leur capsule communique avec le tube urinipare, les capillaires ne sont séparés de la cavité de ce tube que par l'épithélium rénal qui les tapisse en ce point. Le glomérule est situé vers le cul-de-sac, soit à une distance peu considérable du cul-de-sac du conduit avec lequel il est en rapport. Il ne paraît pas y avoir plus d'un glomérule pour chaque tube, et même, ainsi qu'on l'a vu, un seul glomérule peut être commun à deux tubes. Les fibres de tissu lamineux accompagnent les vaisseaux, mais partout ailleurs les tubes urinaires se touchent ; les vaisseaux sanguins sont parallèles aux conduits urinifères dans la substance tubuleuse, parallèles ou à peu près par conséquent, et anastomosés transversalement çà et là de manière à former des mailles allongées. Dans la substance corticale, ils sont anastomosés en tous sens, et les plus grosses branches vont s'épanouir en étoile ou en tourbillon (*vortex*) à la face interne de l'enveloppe fibreuse du rein. C'est des vaisseaux de cette portion du parenchyme qu'on voit se détacher une artériole qui traverse la capsule d'un glomérule, et donne naissance à des capillaires disposés en anse à partir du centre du glomérule pour se réunir ensuite en une seule veinule, ou rarement deux, sortant à côté de l'artériole pour se jeter dans les grosses veines. L'épithélium forme une seule couche de cellules à la face interne des tubes. Mais souvent, surtout dans la substance corticale, même chez des individus bien portants, le centre des tubes est rempli d'une matière amorphe granuleuse, pouvant même contenir de l'hématoidine amorphe ou des granulations graisseuses. Cette matière se détache quelquefois sous forme de cylindres solides ou demi-solides, dans certaines affections en particulier, telles que la fièvre typhoïde. Dans certains cas, les cylindres entraînés sont formés d'une substance striée fibroïde, qui a été considérée comme une exsudation fibrineuse. Lorain a observé qu'au moment de la naissance, lorsque commencent les phénomènes de respiration et que les urines du fœtus changent un peu de réaction, les tubes de la substance tubuleuse s'injectent d'une matière solide, gris rosé ; elle est formée de phosphate de chaux coloré par l'urrosage. V. SÉDIMENT et URINE.

Reins succenturiés ou succenturiaux. Nom donné par Casserius aux capsules surrénales. V. SURRENAL.

REINS, s. m. pl. [*lumbi*, all. *Lenden*, angl. *loins*, it. *lombi*, esp. *lomos*]. Vétérinaire : Nom donné à la région intermédiaire au dos et à la croupe, ayant pour base les vertèbres lombaires, et la portion des muscles spinaux qui les entourent.

REINAIRE, adj. [*renarius*]. Se dit des parties planes des végétaux, quand elles sont arrondies et divisées à leur base en deux larges lobes obtus.

REINE DES PRÉS, s. f. [*Spiraea ulmaria*, L., all. *Wiesenköinigin*, esp. *ulmaria*]. Plante rosacée spiréacée dont les fleurs sont diaphorétiques. La reine des prés a été employée avec succès, ce semble, comme diurétique dans les hydropisies. On la prescrit en tisane, la plante entière et sèche. V. SALICYLEUX (*acide*).

REJETON, s. m. [*stolo*, all. *Sprössling*, angl. *shoot*, it. *germoglio*, esp. *remuevo*]. Synonyme de *drageon*. V. ce mot.

RELÂCHANT, ANTE, adj. et s. m. [*laxans*, all. *abspannend*, it. *rilassante*, esp. *relajante*]. Tout médica-

ment propre à déterminer le relâchement des organes qui sont dans un état de tension ou d'éréthisme : tels sont les mucilagineux, les corps gras, etc.

RELÂCHEMENT, s. m. [*prolapsus*, *procidencia*, angl. *relaxation*, it. *rilassazione*, esp. *relajamiento*]. Ce mot désigne l'état d'abaissement, de laxité excessive de certaines parties. C'est le premier degré d'un déplacement complet, empêché le plus ordinairement par les connexions que les diverses parties ont entre elles : *relâchement de la luette, de l'utérus*, etc. — On appelle aussi *relâchement* l'état des muscles opposé à celui de contraction.

RELATION, s. f. [*relatio*, all. *Verhältniss*]. Ce mot, en anatomie descriptive, est souvent pris comme synonyme de *rapport*, c'est-à-dire pour désigner la situation d'un organe par rapport à un autre. C'est dans ce sens qu'on dit d'une artère qu'elle *conserve ses relations habituelles* avec un nerf ou une veine, pour indiquer que leur situation relative n'a pas changé. V. HOMOLOGIE.

RELAXATION, s. f. [*relaxatio*]. Synonyme inusité de *relâchement*.

RELEVEUR, adj. et s. m. [*elevator*, all. *Aufhebungsmuskel*, it. *rilevatore*]. Se dit de certains muscles dont l'action est de relever momentanément les parties auxquelles ils sont attachés, lorsque celles-ci sont habituellement abaissées, ou de ramener dans leur position naturelle les parties qui n'ont été abaissées que momentanément.

Releveur de l'aile du nez. Quelques anatomistes ont réuni sous ce nom collectif les muscles pyramidal et transverse du nez.

Releveur de l'aile du nez et de la lèvre supérieure. V. PYRAMIDAL du nez.

Releveur de l'angle des lèvres. V. CANIN.

Releveur de l'anus (sous-pubio-coccygien, Ch.). Muscle qui part de la paroi latérale du petit bassin, et se dirige en bas et en dedans vers le détroit inférieur, où ses fibres touchent celles du muscle opposé, s'entrecroisent même avec elles, et se confondent avec celles du transverse du périnée et avec la couche profonde du sphincter.

Releveur du coccyx. V. ISCHIO-COCYGIEN.

Releveur de la lèvre inférieure. V. HOUPPE du menton.

Releveur de la luette. V. PALATO-STAPHYLIN.

Releveur de l'omoplate. V. ANGULAIRE de l'omoplate.

Releveur de la prostate. On a donné ce nom aux fibres antérieures du releveur de l'anus, qui naissent de la prostate.

Releveur de l'urèthre. On a appelé ainsi une portion du transverse du périnée.

RELIGIEUSES (MALADIES). On donne ce nom à des affections qui portent sur le système nerveux, et qui naissent sous l'empire des émotions et des idées religieuses. Elles sont essentiellement épidémiques. On peut y rattacher les *flagellants* du moyen âge, les *sorticiers* des XVI^e et XVII^e siècles, les *visionnaires des Cévennes*, les *possédés*, les *convulsionnaires de Saint-Médard*, les accidents étranges qui se manifestent dans les *camp-meetings* ou assemblées religieuses des États-Unis, et la singulière épidémie qui, il y a une quinzaine d'années, frappa en Suède un grand nombre de personnes, et qui était caractérisée par un besoin irrésistible de prêcher.

REMÈDE, s. m. [*remedium*, *βοήθημα*, *φάρμακον*, all. *Heilmittel*, angl. *remedy*, it. et esp. *remedio*]. Tout

ce qui peut déterminer un changement salutaire dans l'économie en général, ou dans un organe en particulier. — Le vulgaire désigne communément sous le nom de *grand remède*, le mercure qu'on administre pour la guérison des maladies vénériennes. — On a conservé le nom de *remèdes* à certains médicaments plus ou moins composés dont les auteurs avaient d'abord gardé le secret.

Remède des Caraïbes, contre la goutte. Il est composé de résine de gaïac, 64 gram., que l'on met en contact avec alcool de sucre ou tafia, 1^{kl},500, jusqu'à ce qu'elle soit bien dissoute; on filtre ensuite, et l'on en prend, le matin, deux cuillerées, suivies d'une tasse de thé ou d'un verre d'eau froide.

Remède de la Charité. V. COLIQUE de plomb.

Remède de Dibon. Précipité blanc ou protochlorure de mercure obtenu par précipitation.

Remède de Durand ou de *Whytt*. Mélange de 2 parties d'éther et de 1 partie d'essence de térbenthine en suspension dans des jaunes d'œufs. On attribuit à cette mixture la propriété de dissoudre les concrétions biliaires, ou du moins de rendre leur émission plus facile. On en donnait matin et soir quelques gouttes étendues dans un véhicule.

Remède de Kämpfer ou *remède de magnanimité*. Médicament aphrodisiaque composé d'opium et de substances aromatiques.

Remède de Lefebvre de Saint-Ildephonse, contre le cancer. C'est une solution de 4 grains d'acide arsénieux dans une pinte d'eau distillée, qu'il faisait prendre par cuillerées dans du lait édulcoré avec du sirop diacode. Cette solution, destinée pour l'usage interne, est la solution n° 1. La solution n° 2, qui n'était employée qu'en lotion, était composée de 8 grains d'acide arsénieux dans une livre d'eau distillée.

Remède de Pradier, contre la goutte. Teinture préparée par une solution de baume de la Mecque, 24 gram., dans alcool 500 gram., que l'on mêle avec le produit de la macération de quinquina rouge, sauge et salsepareille, à 32 gram., et de safran 16 gram., dans l'alcool 1 kilogr. On fait, avec une partie de cette teinture et deux ou trois fois autant d'eau de chaux, un mélange qui contient un précipité jaunâtre, et dont on arrose la surface des cataplasmes destinés à envelopper les jambes depuis le bout du pied jusqu'au-dessous des genoux (64 grammes de la liqueur pour chaque cataplasme d'un litre et demi de farine de graine de lin.)

Remède de Mlle Stephens. Prétendu lithontriptique qui n'était d'abord que du sous-carbonate de chaux extrait des coquilles d'œufs, auquel on a ajouté ensuite des coquilles de limaçon calcinées, de la corne de cerf, de la camomille, de la bardane, etc. On administrait, après chaque dose de cette poudre, une solution de savon d'Alicante dans de l'eau édulcorée avec du sucre ou du miel.

Remède ou élixir de Villette, contre la goutte. On le prépare en faisant digérer pendant quinze jours : quinquina gris concassé, 128 gram.; coquelicot, 64 gram.; sassafras râpé, 32 gram., dans rhum 2^{kl},500; passant; faisant digérer pendant quinze jours dans l'alcoolat, résine de gaïac pulvérisée 64 grammes. On ajoute alors un sirop de salsepareille fait avec : salsepareille, 128 grammes, et sucre, 1^{kl},500; on mêle, puis on filtre. On le donne à la dose d'une ou deux cuillerées à bouche, une, deux ou trois fois par jour.

RÉMIGE, s. f. [de *remigare*, ramer; all. *Schwungfedern*]. Nom donné aux plumes allongées, roides et fortes, de l'aile des oiseaux, qui font office de rames.

RÉMISSION, s. f. [de *remissio*, de *remittere*, relâcher; all. *Nachlassen*, angl. *remission*, it. *remissione*, esp. *remission*]. Cessation plus ou moins complète des symptômes fébriles, entre les accès d'une fièvre rémittente. Dans un sens plus étendu, diminution temporaire des symptômes d'une maladie, soit aiguë, soit chronique.

RÉMITTENCE, s. f. [all. *Remittenz*]. Caractère des affections qui sont rémittentes.

RÉMITTENT, **ENTE**, adj. [*remittens*, de *remittere*, relâcher; all. *remittierend*, angl. *remittent*, it. *remittente*, esp. *remistente*]. On donne l'épithète de *rémittentes* à toutes les maladies qui présentent des rémissions, et principalement aux fièvres qui, sans cesser d'être continues, ont des redoublements accompagnés de chaud et de froid au commencement, et de simples paroxysmes de chaleur vers la fin. V. FIÈVRE.

RÉMORA, s. m. [de *remorari*, arrêter; angl., it. et esp. *remora*]. Nom de deux instruments de chirurgie destinés à assujettir une partie. L'un servait autrefois, dans la castration, pour empêcher les intestins de sortir par l'anneau inguinal; l'autre, appelé *rcmora* ou *arrêt de Hilden*, était employé pour maintenir réduites les fractures et les luxations. Inusité.

RÉNAL, **ALE**, adj. [*renalis*, de *ren*, le rein; angl. *renal*, it. *renale*, esp. *renal*]. Qui concerne le rein. — *Artères rénales* ou *émulgentes*. Au nombre de deux, une pour chaque rein, elles sont les plus volumineuses et les plus courtes des artères fournies par l'aorte abdominale. Avant d'entrer dans le rein, elles se divisent, dans la scissure de cet organe, en trois ou quatre branches considérables. — *Plexus rénal*. Lacis nerveux, double comme l'organe auquel il appartient, et provenant des plexus solaire et cœliaque, de la partie externe des ganglions semi-lunaires, et des petits nerfs splanchniques. Il pénètre dans la substance propre du rein, en suivant les rameaux de l'artère rénale, et donne auparavant des filets aux capsules surrénales et aux artères capsulaires. — *Veines rénales*. Elles s'ouvrent dans la veine cave abdominale.

RÉNIFLEMENT, s. m. Nom vulgaire donné au coryza du porc et à l'inspiration brusque de l'air par le nez seulement.

RÉNIFORME, adj. [*reniformis*, angl. *reniform*, esp. *reniforme*]. Qui a la forme d'un rein.

RÉNITENCE, s. f. [*renitentia*, all. *Prallheit*]. Caractère de ce qui est rénitent.

RÉNITENT, **ENTE**, adj. [*renitens*, de *reniti*, faire résistance; all. *prall*, esp. *renitente*]. Qui résiste. — *Tumeur rénitente*. Tumeur dure au toucher, et sur laquelle la peau est tendue et luisante.

RÉNIXIGRADE, adj. [de *renixus*, résistance, et *gradus*, degré; esp. *renixigrado*]. Lafond, chirurgien herniaire, a donné le nom de *bandage renixigrade* à un brayer composé d'un ressort principal qui embrasse le corps entier, et de deux autres ressorts superposés, destinés à graduer à volonté la force du bandage. V. BRAYER.

RENONCULACÉES, s. f. pl. [*ranunculaceæ*, all. *Hahnenfussarten*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes, qui se compose de plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles alternes, embrassantes à leur base, le plus souvent très divisées. Les fleurs, très variées, ont quelquefois un

involucre formé de trois folioles, tantôt éloigné des fleurs, tantôt caliciforme. Le calice est polysépale, souvent coloré ou pétaloïde, rarement persistant; la corolle est polypétale, mais quelquefois nulle; les pétales sont quelquefois simples, avec une petite fossette ou une lame glanduleuse à leur base interne; plus souvent ils sont irrégulièrement creusés en cornet ou en éperon, et brusquement onguiculés à leur base. Les étamines sont nombreuses, libres, à anthères continues aux filets. Les pistils, quelquefois monospermes et agrégés en une sorte de capitule, ou polyspermes et réunis circulairement, sont quelquefois soudés. Le style, très court, est ordinairement latéral; le stigmale simple. Les fruits sont monospermes, indéhiscents, en capitule ou en épi; ou bien ce sont des capsules agrégées, distinctes ou soudées, quelquefois solitaires, uniloculaires, polyspermes, s'ouvrant par leur suture interne, qui porte les grains; très rarement c'est une baie polysperme. Les graines n'ont pas d'arille; l'embryon, très petit, a la même direction que la graine, et est renfermé dans la base d'un endosperme charnu ou dur. Toutes les renonculacées sont remarquables par leur acreté; mais ce principe âcre et délétère est très fugace, et se perd ordinairement par la dessiccation ou l'ébullition dans l'eau. Dans quelques-unes, cependant, ce principe est d'une nature alcaline, comme dans les aconits. Appliquées sur la peau, les renonculacées peuvent produire la rubéfaction et même la vésication; et l'on pourrait s'en servir pour former des vésicatoires, lorsqu'on a lieu de craindre l'action irritante des cantharides.

RENONGULE, s. f. [*Ranunculus*, L., all. *Ranunkel*, angl. *ranunculus*, *crow-foot*, it. *ranuncolo*, esp. *renunculo*]. Genre de plantes (polyandrie polygynie, L., renonculacées, J.) dont la plupart des espèces contiennent un principe âcre qui les rend très irritantes et dangereuses; telles sont la *renoncule âcre* ou *bouton-d'or* (*Ranunculus acris*, L.), la *renoncule flamme* ou *petite douve* (*Ranunculus flammula*, L.), la *renoncule sclérotée* (*Ranunculus scleratus*, L.). La *renoncule petite chéloïde* ou *ficaire* (*Ranunculus ficaria*), qu'on appelle communément *herbe aux hémorrhoides*, a été préconisée autrefois comme anti-hémorrhoidale, parce qu'on supposait que, les tubercules dont se compose sa racine ressemblant assez à des fics ou à des hémorrhoides naissantes, la plante elle-même devait avoir sur ces tumeurs une action particulière.

RENOUÉE, s. f. [*Polygonum*, L., it. et esp. *sanguinaria*]. Genre de plantes (octandrie trigynie, L., polygonées, J.) auquel appartient la *bistorte* (*Polygonum bistorta*, L.), dont la racine, grosse comme le pouce, comprimée, deux fois repliée sur elle-même, rugueuse et brune à sa surface, rougeâtre intérieurement, presque inodore et d'une saveur austère, est fortement astringente; sa décoction est très rouge et précipite fortement le fer et la gélatine, ce qui indique qu'elle contient beaucoup de tannin. — Les semences de la *centinole* ou *trainasse* (*Polygonum aviculare*, L.) sont émétiques. — Les feuilles de la *renouée âcre* ou *poivre d'eau* (*Polygonum hydropiper*, L.) sont excitantes et détersives. — La semence du *Polygonum fagopyrum* est connue sous le nom de *sarrasin* ou de *blé noir*, et donne une farine nutritive.

RENOUEUR, **REBOUTEUR** ou **RIABILLEUR**, s. m. [all. *Einrenker*, esp. *algebrista*]. Nom que l'on

donne vulgairement à ceux qui font *métier* de réduire les luxations et les fractures des membres.

RÉNOVATION, s. f. [*renovatio*, de *renovare*, renouveler; all. *Wiederherstellung*, angl. *renovation*, it. *rinovazione*, esp. *renovacion*]. Opération par laquelle les chimistes faisaient passer un corps quelconque d'un état imparfait à l'état parfait. V. NUTRITION.

RENVERSEMENT, s. m. [all. *Umkehrung*, it. *rovesciamento*, esp. *renversamiento*]. Dérangement dans la situation ou dans la conformation naturelle d'un organe, par suite duquel la partie supérieure devient inférieure, et la partie postérieure devient antérieure, ou l'interne devient externe. — *Renversement de la matrice*. On donne ce nom à une affection dans laquelle la matrice se renversant comme un doigt de gant, le fond de l'organe vient faire saillie à travers l'orifice utérin. Cet accident arrive le plus souvent après l'accouchement. Cependant on cite quelques cas, encore fort mal connus et déterminés, où il aurait eu lieu hors l'état d'accouchement, et même chez de jeunes filles.

RENOVI, s. m. [all. *Aufstossen*]. Synonyme de *rappori*, d'*éructation*.

RÉOMÈTRE, s. m. V. RHÉOMÈTRE.

RÉOPHORE, s. m. V. RHÉOPHORE.

RÉPERCUSSIF, **IVE**, adj. et s. m. [*repercussus*, *repellens*, all. *zurücktreibend*, angl. *repercussive*, *repellent*, it. *repercussivo*, esp. *repercussivo*]. On donne ce nom aux médicaments topiques qui, appliqués sur une partie malade, font refluer à l'intérieur les liquides qui tendent à l'engorger, ou arrêtent le développement d'un exanthème ou de toute autre altération morbide ou superficielle. La glace, l'eau froide, sont des *répercussifs*.

RÉPERCUSSION, s. f. [*repercussio*, all. *Zurücktreibung*, angl. *repercussion*, it. *repercussione*, esp. *repercusion*]. Action des *répercussifs*; disparition d'une tumeur ou d'un exanthème par suite de l'application d'une substance *répercussive*, de l'action de l'air froid, etc.

RÉPLÉTION, s. f. [*repletio*, all. *Gefülltheit*, angl. *repletion*, it. *replezione*, esp. *replecion*]. Pléthore, plénitude.

RÉPLICATIF, **IVE**, adj. [*replicativus*]. Se dit des feuilles dont le limbe est plié en travers pendant la préfoliation.

REPOS, s. m. [*quies*, ῥῆσις, all. *Ruhe*, angl. *rest*, it. *riposo*, esp. *reposito*]. Persistance de toutes les parties qui composent un corps dans les mêmes rapports de situation relativement à certains objets qu'on regarde comme fixes, soit que ce corps n'éprouve l'influence d'aucun agent capable de le mettre en mouvement, ce qui réellement n'a jamais lieu dans la nature, soit qu'il éprouve une action quelconque, mais dont l'effet se trouve détruit par des obstacles invincibles ou par des actions opposées.

REPOUSSOIR, s. m. [*repulsorium*, all. *Ueberwurf*]. Instrument de chirurgie dont on se sert pour extraire les chicots de dents. C'est une tige d'acier longue de 5 centimètres et demi, solidement fixée dans un manche d'ébène, et terminée par deux petits crochets. — *Repoussoir d'arêtes* [all. *Treibseisen*]. Espèce de canule garnie d'une éponge à l'une de ses extrémités, inventée par J.-L. Petit, pour repousser dans l'estomac les corps arrêtés dans l'œsophage.

REPRISE, s. f. Nom vulgaire de l'*orpin* (*Sedum telephium*).

REPRODUCTEUR, s. m. En vétérinaire, animal spécialement destiné à reproduire ou à améliorer son espèce. L'expérience a montré que la mère communie tout ce qui tient au développement du corps, tout ce qui se trouve plus immédiatement sous la dépendance des organes digestifs; tandis que le mâle donne ce qui détermine plus particulièrement les aptitudes, l'énergie, le caractère, les instincts, les appareils circulatoire et respiratoire, la conformation des membres et de la tête. Une bonne santé est indispensable dans un reproducteur; il faut écarter tout individu affecté de maladie héréditaire et constitutionnelle, de maladie accidentelle grave. Quand il s'agit de croisement, on doit savoir que c'est la race dont les caractères sont les plus anciens et les plus fixes qui influe davantage, toutes choses égales, d'ailleurs, sur le produit. V. HÉRÉDITÉ.

REPRODUCTION, s. f. [*regeneratio*, all. *Fortpflanzung*, angl. *reproduction*, it. *riproduzione*, esp. *reproduccion*]. Action par laquelle les corps organisés produisent des êtres semblables à eux, de quelque manière que cette action s'exerce. La propriété qu'ont les éléments anatomiques existants, de déterminer, autour d'eux ou à leurs dépens, la naissance (V. ce mot) d'autres éléments, présente deux modes généraux. Le premier reçoit particulièrement le nom de *reproduction*, d'où *multiplication*. Il est caractérisé par ce fait, que des éléments déjà existants donnent directement naissance à d'autres éléments qui sont identiques avec eux ou à peu près, aux dépens de leur propre substance. Ce sont, comme on le voit, des éléments déjà produits, déjà existants, qui en produisent d'autres, d'où le terme de *reproduction*. On l'observe dans l'ovule de tous les êtres, dans la plupart des plantes pendant toute la vie, et dans la période embryonnaire du développement animal. La reproduction a lieu de trois manières: 1° par sillonnement, segmentation, fractionnement, fissiparité, scission ou cloisonnement; 2° par propagules ou bourgeonnement; 3° par gemmation ou surculation (V. ces mots). Le second mode de naissance reçoit particulièrement le nom de *production*. V. ce mot.

REPTATION, s. f. [*reptatio*, all. *Kriechen*, esp. *re-tacion*]. Action propre aux serpents et à quelques animaux sans vertèbres, qui consiste à rapprocher successivement les parties du corps en remplacement de la précédente, qui s'est portée en avant.

REPTATOIRE, adj. [all. *kriechend*, esp. *reptatorio*]. Mouvement qui a le caractère de la reptation.

REPTILES, s. m. pl. [*reptilia*, all. *Reptilien*, angl. *reptile*, it. *rettili*, esp. *reptiles*]. Classe du règne animal comprenant tous les animaux vertébrés à peau écailleuse, écailles dépendant de l'épiderme épais; respiration pulmonaire succédant à une respiration allantôidienne; cœur à deux oreillettes et à deux ventricules, mais communiquant ensemble, soit par anastomose des vaisseaux qui en partent, soit par un orifice de la cloison ventriculaire, d'où mélange des deux sangs artériel et veineux, et *température variable* suivant celle des milieux ambiants; ovipares ou ovovivipares. Ils se divisent en quatre ordres: 1° *Cheloniens*, à corps trapu, élargi, pourvu d'une carapace épidermique ou cornée, soutenu par le sternum élargi, et 8 paires de côtes soudées; 4 pattes palmées ou à doigts réunis les uns aux autres. — 2° *Les Crocodiliens*, à écailles très prononcées, larges sur le dos; queue aplatie de chaque côté; pieds postérieurs à 4 doigts palmés;

langue charnue, peu mobile; cloaque ovale en long; un pénis; cœur à 4 cavités complètes; tympan profond pouvant être fermé. — 3° *Sauriens*. Epiderme écailleux,

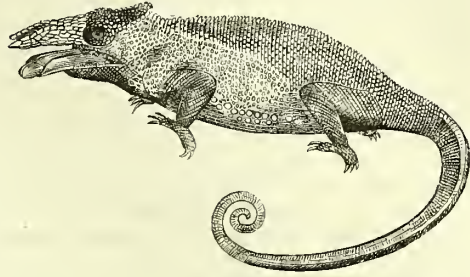


Fig. 532.

ou tuberculeux (Fig. 352), caduc; cloaque ovale en travers; 2 ou 4 membres, à doigts distincts ou en moignon; langue extensible, tympan superficiel. — 4° *Ophiidiens*, à corps cylindrique allongé, pas de membres ou deux rudimentaires; langue bifide, mobile; épiderme écailleux eaduc; paupières soudées, transparentes; tympan caché; un seul poumon. Les *Batraciens* (V. ce mot) forment une classe distincte de celle des reptiles.

REPULLULATION, s. f. RECIDIVE.

RÉPULSIF, IVE, adj. [*repulsivus*, all. *zurückstossend*, angl. *repulsive*, it. *ripulsivo*, esp. *repulsivo*]. Qui exerce la répulsion. On donne cette épithète à la double réfraction, quand le rayon extraordinaire s'écarte plus de l'axe que le rayon ordinaire, et que celui-ci est situé entre lui et l'axe. V. RÉFRACTION.

RÉPULSION, s. f. [*repulsio*, all. *Zurückstossen*, *Zurückstoss*, angl. *repulsion*, it. *ripulsione*, esp. *repulsion*]. Force en vertu de laquelle les corps ou les molécules de certains corps se repoussent mutuellement; effet qui résulte de la mise en activité de cette force.

RESCISION, s. f. [*rescisio*, de *rescindere*, retrancher]. Ablation, retranchement: *rescision des amygdales*, etc. V. AMYGDALOTOME.

RÉSEAU, s. m. [*reticulum*, diminutif de *rete*, rets, filet; all. *Geflecht*, *Netz*, angl. *rete*, it. *reticella*]. Entrelacement de vaisseaux sanguins, de fibres, de nerfs, qui forment comme une espèce de filet ou de rets. — *Réseau admirable* [*rete mirabile*]. Réseau formé, à la base du cerveau des animaux carnassiers, par les branches des artères carotide interne et vertébrale anastomosées entre elles.

RÉSECTION, s. f. [*resectio*, de *resecare*, retrancher; all. *Abschneiden*, *Resection*, angl. *resection*, esp. *resecccion*]. Action de couper, de retrancher. Le mot *résection* s'emploie seulement en parlant du retranchement de l'une des extrémités articulaires d'un os malade, ou du bout des fragments dans le cas de fracture non consolidée.

RÉSERVOIR, s. m. [*cisterna*, all. *Behälter*, esp. *reservorio*]. Cavité où s'amasse un fluide. Le sac lacrymal est le *réservoir des larmes*; la vésicule biliaire ou du fiel est le *réservoir de la bile*; la vessie est le *réservoir de l'urine*; les vésicules séminales sont les *réservoirs de la semence*. On appelle *réservoir du chyle* (*chyli receptaculum*), la dilatation que présente le canal thoracique près de son passage à travers le diaphragme. On l'a aussi nommée *réservoir de Pecquet*, parce que c'est Pecquet qui l'a découverte, et *cisterna lombaire*, parce que cette dilatation est située au-devant de la région lombaire de la colonne vertébrale.

RÉSIDU, s. m. [*residuum, reliquium*, all. *Ueberbleibsel*, angl. *residue*, it. et esp. *residuo*]. Matière qui reste après une opération chimique, et qui souvent peut être encore utilisée. — *Résidus*. Matières solides d'où l'on a extrait un suc, un produit principal. On utilise pour la nourriture du bétail ceux des fabriques d'amidon, de sucre de betterave, de bière, d'eau-de-vie de grain ou de pomme de terre, du cidre, du vin, de l'huile. On doit les donner avec précaution et à doses restreintes; ils ne conviennent pas aux animaux de travail.

RÉSINE, s. f. [*resina, ῥηίνη*, all. *Harz*, angl. *resin*, it. et esp. *resina*]. Nom donné à des produits qui découlent naturellement, ou par suite d'incisions faites à l'écorce ou aux fruits de beaucoup de végétaux. Les résines sont un mélange de diverses espèces de principes immédiats. Ce sont, en général : 1° une ou plusieurs essences (V. ce mot), principe volatil sans décomposition; 2° un mélange solide de principes cristallisables (appelé autrefois *sous-résine*), ordinairement acide et se combinant avec les bases (pour former des corps appelés jadis *résinates*); mais ce mélange, dont la *colophane* représente un type, est formé généralement de deux acides, appelés *styracique* et *pinique* (V. ACIDE), et quelquefois plusieurs (V. BAUME et GOMME-RÉSINE). Les *résines* se distinguent en : a. *liquides*, dans lesquelles abonde l'essence, telles que la *résine de copahu*, les *térébenthines de Venise, du Canada*, etc.; b. les *résines solides*, dont il existe un grand nombre d'espèces, sont des substances solides, cassantes, inodores, insipides ou âcres, un peu plus pesantes que l'eau, jaunâtres et plus ou moins transparentes. Toutes s'électrisent d'une manière négative par le frottement; aucune n'est conductrice du fluide électrique; elles sont toutes insolubles dans l'eau; la plupart se dissolvent dans l'alcool, dans le jaune d'œuf, dans l'éther sulfurique, dans les huiles grasses et essentielles. — La plupart des résines sont stimulantes, irritantes ou purgatives. — La substance que l'on emploie communément sous le nom de *résine* est un mélange d'environ 1 partie de galipot et 3 parties de brai sec, que l'on fait fondre, que l'on passe à travers un filtre de paille, et sur lequel on jette aussitôt de l'eau froide, d'où résultent des vapeurs abondantes et un changement de couleur de toute la matière, qui devient d'un jaune d'or.

RÉSINÉINE, RÉSINONE, RÉSINÉONE, s. f. [all. *Resinein, Resineon*, esp. *resineina, resinona, resinona*]. Produits solides ou liquides obtenus par la distillation de la colophane avec la chaux. La *resinéine* est solide ou sous l'aspect d'une sorte d'huile; les deux autres sont liquides, volatiles, et diffèrent par leur point d'ébullition : la *resinone* bout à 78° centigr., la *resinéone* à 148°.

RÉSISTANCE, s. f. [*resistentia*, all. *Resistenz*, angl. *resistance*, it. *resistenza*, esp. *resistencia*]. Ce nom est donné, en mécanique, à toute force dont on n'est pas maître, et qu'on ne peut équilibrer ou vaincre qu'en employant une autre force dont on dispose.

RÉSOLUTIF, IVE, adj. et s. m. [*resolvens*, all. *auflösend*, angl. *resolvent*, it. *risolitivo, risolvete*, esp. *resolutivo*]. On donne ce nom aux médicaments qui déterminent la résolution des engorgements (V. RÉSOLUTION). — Les *résolutifs* sont pris tantôt dans la classe des émoullients, tantôt dans celle des excitants et des toniques, selon que la tumeur est de nature inflammatoire ou atonique. Les alcalis, les carbonates

de soude et de potasse, l'iodure de potassium, le chlorure ammonique, l'extrait de ciguë, etc., conviennent particulièrement pour résoudre les engorgements lymphatiques. V. ENGORGEMENT.

RÉSOLUTION, s. f. [*resolutio*, de *resolvere*, résoudre; all. *Auflösung*, angl. *resolution*, it. *risoluzione*, esp. *resolucion*]. Mode de terminaison des phlegmasies, consistant dans le retour de la partie affectée à son état naturel, l'inflammation cessant insensiblement et sans suppuration. Résorption du blastème épanché entre les éléments anatomiques d'un tissu, et qui déterminait son engorgement.

RÉSONNANCE, s. f. [*resonantia*, all. *Resonanz*, it. *risonanza*, esp. *resonancia*]. Bruit confus qui résulte du prolongement ou de la réflexion du son, soit par les parois d'un corps sonore, soit par les vibrations continues des cordes ou des parois d'un instrument. S'est dit aussi pour désigner la propriété de résonner que possèdent certains instruments et certains locaux. — On appelle *résonnance de la voix* [angl. *resonance of the voice*], un bruit plus ou moins éclatant que l'on distingue en auscultant le larynx, le cou et le thorax d'un individu qui parle : c'est le retentissement des sons produits à la partie supérieure du tube aérière; en d'autres termes, un phénomène de transmission des vibrations sonores. V. AUSCULTATION.

RÉSORPTION, s. f. [*resorptio*, all. *Aufsaugen*, angl. *resorption*, it. *riassorbimento*]. On donne le nom de *résorption* aux cas d'atrophie dans lesquels des éléments anatomiques ou des organes disparaissent en entier, molécule à molécule, par suite de troubles de la nutrition dans lesquels la *désassimilation* l'emporte sur l'*assimilation*. On dit *atrophie simple*, ou *proprement dite*, lorsque les éléments anatomiques ou les organes ne font que diminuer de volume par suite de cette perturbation, sans disparaître entièrement (V. ATROPHIE). Appliqué aux liquides, le mot *résorption* est synonyme d'*absorption* (V. ce mot), mais ne s'emploie qu'en parlant d'une humeur produite par l'animal même dans une cavité close naturelle, comme une séreuse, les cavités de l'œil, etc., ou accidentelle, comme un kyste, ou même versée à la surface d'une muqueuse, comme la bile, etc. — *Résorption purulente*. On a donné quelque fois ce nom à l'état morbide dans lequel il y a tendance aux suppurations dans le poumon, dans le foie, dans les articulations, dans le tissu cellulaire. Cet état survient particulièrement dans la phlébite, dans la fièvre purpurale, dans les inflammations du moignon à la suite des amputations, dans la morve. V. INFECTION et PYOHÉMIE.

RESPIRABILITÉ, s. f. [all. *Einathembarkeit*, it. *respirabilità*, esp. *respirabilidad*]. Qualité d'un gaz qui peut servir à la respiration.

RESPIRABLE, adj. [all. *einathembar*, angl. *respirable*, it. *respirabile*, esp. *respirable*]. Se dit d'un gaz qui est susceptible de servir à la respiration.

RESPIRATEUR, s. m. [angl. *respirator*]. Petit appareil composé de différentes couches de fils d'argent, qu'on ajuste devant la bouche. Il a pour but d'échauffer l'air, et est employé par les personnes sujettes à la bronchite chronique et aux affections pulmonaires.

RESPIRATEUR, adj. Se dit des organes qui servent à la respiration : *nerfs, muscles respirateurs*, etc.

RESPIRATION, s. f. [*respiratio, ῥησπύσις*, all. *Athmen*, angl. *respiration, breathing*, it. *respirazione*, esp. *respiracion*]. On donne le nom de *respiration* à une fonction caractérisée par l'absorption et l'expulsion simultanées des gaz venus du dehors et

des gaz produits dans l'organisme ; elle a pour condition d'existence la propriété physique d'endosmose et d'exosmose des tissus à l'égard des *fluides gazeux*, et satisfait simultanément, *en ce qui les concerne*, aux deux actes chimiques de composition assimilatrice et de décomposition désassimilatrice (V. NUTRITION). Tandis que le travail d'introduction et d'expulsion des solides et des liquides est (par suite des propriétés de ces deux ordres de corps) le résultat de deux fonctions, celle de digestion et celle d'urination (V. ces mots), l'appareil respirateur suffit, lui seul, pour les gaz, à l'acte correspondant, en vertu de l'échange endosmotique entre deux gaz qui est nécessaire pour qu'il y ait passage de ces fluides au travers des membranes. L'appareil qui accomplit cette fonction est l'appareil pulmo-trachéo-nasal chez les mammifères, oiseaux et reptiles ; c'est l'appareil branchial chez les poissons, beaucoup de mollusques, les crustacés et divers autres *annelés* ; ce sont des poumons chez quelques mollusques et arachnides ; des *trachées* chez les insectes, les myriapodes et divers arachnides. Enfin, chez les larves de divers invertébrés et même chez beaucoup de *radiaires* et d'*infusoires*, l'appareil respiratoire manquant ou étant réduit à l'état rudimentaire, les actes physiques élémentaires d'endosmose et d'exosmose qui se passent dans la respiration ont lieu sur toute la surface du corps ou sur une grande partie, sans les actes d'impulsion et d'expulsion des gaz ou de l'eau qui, chez les autres êtres, font partie de la fonction et la compliquent. Là l'échange des gaz a lieu, parce qu'il ne peut pas ne pas avoir lieu en vertu des propriétés d'endosmose et d'exosmose dont jouissent tous les tissus de l'économie. C'est ce qui s'opère aussi accessoirement à la surface de la peau de divers animaux pulmonés : tels sont surtout les batraciens ; c'est ce qui s'opère exclusivement chez les plantes cellulaires. Dans les végétaux vasculaires et quelques-uns des cellulaires, les tissus colorés étalés en lames libres (*feuilles, frondes*), ou en couches à la surface des rameaux, constituent un véritable appareil respirateur, en ce que cet appareil a de fondamental, c'est-à-dire une ou plusieurs surfaces d'échange endosmotique, moins les appareils secondaires d'inspiration et d'expiration ; mais la nature des gaz échangés varie selon que ces lames sont colorées en vert ou en bleu, rouge, jaune, etc. — Chez l'homme, chaque mouvement respiratoire est composé de deux temps : celui par lequel l'air est introduit dans les poumons (*inspiration*), et celui par lequel ce fluide est rejeté au dehors (*expiration*). Dans l'état naturel, la respiration est facile, douce, égale, insonore. On compte, chez l'homme, environ trente-cinq respirations par minute pendant la première année de la vie, vingt-cinq la seconde année, vingt à la puberté, et dix-huit dans l'âge adulte. Mais les mouvements respiratoires varient beaucoup dans les maladies. — La respiration enlève à l'air de 1^{er}, 183 à 1^{er}, 016 d'oxygène par heure pour chaque kilogramme du poids du corps chez les carnassiers, et 0^{er}, 918 en moyenne chez les herbivores. Elle rejette un volume d'acide carbonique égal à celui de l'oxygène, à 1, 2 et 3 dixièmes près en moins ; mais, si les aliments sont de nature végétale, le volume de l'acide peut atteindre ou dépasser celui de l'oxygène absorbé. A chaque inspiration, le poumon enlève à l'air de 4 à 6 pour 100 de son oxygène, et ne rend à la place que 3 à 5 pour 100 d'acide carbonique ; aussi les gaz expirés offrent un volume un peu moindre que l'air inspiré. En un

mot, on peut dire que la quantité d'acide carbonique rejeté est indépendante de la quantité d'oxygène absorbé. Il y a, selon les espèces de vertébrés à température fixe, de 4 à 7 parties d'azote exhalé pour 1 000 d'oxygène consommé, des traces d'hydrogène, des sels ammoniacaux et 1 kilogramme de vapeur d'eau environ par vingt-quatre heures. V. HALEINE et THORACIQUE (*capacité*). Une erreur des plus nuisibles aux connaissances physiologiques et aussi des plus grossières, est celle qui consiste à voir dans la respiration une *combustion* (V. ce mot) s'opérant dans les capillaires ; d'où il suivrait que la respiration se passerait non dans les poumons, mais dans toute l'économie. Cette erreur tient à ce que les auteurs de cette hypothèse inexacte, n'établissant pas de distinction entre les propriétés de tissus et les fonctions, attribuent à la respiration ce qui appartient à la nutrition (V. ce mot) ; erreur analogue à celle des pathologistes qui attribuent à autant d'espèces distinctes d'inflammation les phénomènes dus à une exagération ou à une diminution des propriétés de nutrition, de développement ou de reproduction des éléments anatomiques. Mais il importe de bien distinguer la *fonction de respiration* (ou d'échange entre les produits gazeux de l'air ou de l'eau et ceux qui sont dissous dans le sang, d'où *purification* de celui-ci) de la *propriété élémentaire de nutrition* dont jouissent tous les tissus ; propriété dont l'accomplissement a pour résultat la formation des principes immédiats que l'on attribue à la respiration (V. DÉASSIMILATION) ; formation qui a lieu par une succession d'actes bien différents de ceux qui sont dits de combustion (V. CATALYTIQUE). Ainsi la respiration, comme l'urination, est une fonction dans laquelle il n'y a aucun principe immédiat de formé ; de ce fait résulte la chute de toutes les hypothèses chimiques, lesquelles se rapporteraient plutôt à la propriété de nutrition, si elles n'étaient aussi inexactes dans un cas que dans l'autre. La respiration ne fait que prendre les gaz nécessaires aux actes nutritifs et rejeter ceux qui, ayant été produits pendant la désassimilation, sont devenus nuisibles ; d'où *hématoxe*, ou modifications dans les caractères physiques du sang (couleur, etc.), et bien-être général survenant aussitôt. La membrane qui, dans l'acte de la respiration, est interposée entre l'air et le sang, présente une structure aussi simple que possible, et n'exerce elle-même aucune action sur les gaz qui la traversent. Bernard a montré que : 1^o Le sang de toutes les parties du corps n'absorbe pas également l'oxygène. Le sang de la veine porte ventrale est celui qui absorbe la plus grande quantité d'oxygène ; vient ensuite le sang du cœur droit, puis celui des veines périphériques ; enfin le sang du cœur gauche ou le sang artériel, qui en absorbe le moins de tous. 2^o Le sang des animaux à jeun a constamment une faculté absorbante plus grande pour l'oxygène que celui des animaux en digestion. 3^o L'explication de cette diminution d'absorption d'oxygène pendant la digestion, malgré l'augmentation de la masse du sang, lui a paru se lier avec la présence, dans le sang, d'une plus grande quantité de sucre qui y est versé par le foie. En effet, le sucre ajouté au sang diminue sa faculté absorbante pour l'oxygène, tandis que d'autres substances, telles que le chlorure de sodium, l'augmentent d'une manière très notable. 4^o La température exerce une influence sur l'absorption de l'oxygène par le sang. L'abaissement de température du sang fait diminuer l'absorption de l'oxygène, à l'inverse de ce qui, dans les expériences de chi-

mie, a lieu pour le eas où des gaz sont dissous dans l'eau. Ce fait montre que, dans l'absorption d'oxygène par le sang, il n'y a pas un simple phénomène de solubilité, mais une sorte d'affinité spéciale des globules du sang pour ee gaz, affinité des globules variant elle-même avec la nature du sérum dans lequel ils sont plongés.

Respiration artificielle. Employée chez les personnes asphyxiées, et consistant en insufflation d'air dans le larynx et en mouvements communiqués simultanément à la poitrine.

Respiration cutanée. L'expérience a prouvé que chez les animaux à température fixe l'échange de gaz entre la peau et l'atmosphère est insignifiant (Regnault et Reiset). Il est très considérable chez les batraciens; peu abondant chez les reptiles, davantage chez les poissons et dans les organes profonds mis à nu.

Respiration des plantes. Toutes les parties vertes des plantes exposées à la lumière solaire absorbent de l'acide carbonique et exhalent une quantité égale d'oxygène: la lumière est indispensable à cet acte. A l'ombre et dans l'obscurité, elles absorbent de l'oxygène et dégagent de l'acide carbonique, mais en quantité moindre. Les parties des plantes, les plantes elles-mêmes qui n'ont pas la couleur verte, comme les fleurs, les champignons, certains parasites, aspirent toujours de l'oxygène et dégagent de l'acide carbonique; cet échange est surtout très actif dans les enveloppes florales et les organes sexuels. L'agent essentiel de décomposition de l'acide carbonique dans les plantes est la chlorophylle; ce sont les autres matières colorantes pour le cas de l'absorption de l'oxygène et de l'expulsion de l'acide carbonique. Les trachées ne servent pas à la respiration, ainsi qu'on l'a cru par analogie avec ce qui a lieu chez les insectes. Comme la respiration des animaux, celle des plantes offre: 1° des phénomènes physiques, qui sont ceux d'échange endosmotique des gaz; 2° des phénomènes d'ordre chimique, qui sont: a. la décomposition de l'acide carbonique sous l'influence physique de la lumière, dans le cas des parties vertes; b. la décomposition d'autres principes qui fournissent de l'acide carbonique dans le cas des parties autrement colorées; 3° des phénomènes d'ordre organique ou vital qui sont relatifs à la nutrition, savoir, à l'assimilation surtout chez les plantes, à la désassimilation chez les animaux (V. ces mots). Pendant la nuit, les phénomènes respiratoires relatifs à la nutrition et à la décomposition de l'acide carbonique cessent, tandis que l'échange physique simple continue entre les gaz des liquides de la plante et ceux de l'air. Or, comme ces liquides pendant le jour s'étaient chargés d'acide carbonique, comme les racines continuent à prendre celui qui est en dissolution dans l'eau terrestre, c'est ce gaz que les plantes abandonnent en échange de l'oxygène et de l'azote atmosphérique. C'est là ce qui a fait eroire que les plantes accomplissaient par leurs parties vertes, pendant la nuit, un phénomène inverse de celui qui a lieu sous l'influence de la lumière, tandis qu'il n'y a plus qu'un phénomène physique qui avait été mal interprété. Toutefois, la nuit, il y a un peu d'oxygène de l'air assimilé. — Les plantes parasites non vertes (orobanchées, cuscutées, monotropées, etc.) et les racines des plantes dégagent de l'acide carbonique nuit et jour. Le volume des gaz rejetés est toujours le même que celui des gaz absorbés, à un dixième près au plus. Il y a toujours un peu plus d'oxygène pris que d'acide carbonique expulsé, mais la compensation est opérée par l'exhalation constante d'une petite quantité

d'azote. L'élévation de température active le phénomène sans modifier la quantité relative des gaz; le soleil n'a pas d'autre action. Les champignons, les algues non vertes offrent le même phénomène, mais exhalent plus d'azote; elles n'empêchent pas la putréfaction de l'eau comme les plantes vertes. Les légumineuses et les solanées, mais non les graminées, absorbent un peu d'ammoniaque ou des sels ammoniacaux. V. CALORIFICATION et CHLOROPHYLLE.

RESPIRATOIRE, adj. [angl. *respiratory*]. Qui a rapport à la respiration. — *Aliments respiratoires.* Liebig désigne ainsi les substances alimentaires neutres, telles que l'amidon, le sucre, les corps gras, etc., dans lesquelles l'hydrogène et le carbone prédominent, et que l'on supposait fournir la plus grande partie des éléments sur lesquels agit l'oxygène de l'air dans la respiration. — *Murmure respiratoire.* Léger bruit qu'on entend dans la poitrine en appliquant l'oreille contre les parois chez une personne bien portante. — *Bandelette respiratoire* [angl. *respiratory tract*]. Bandelette étroite de substance blanche, située derrière le corps olivaire et descendant le long de la moelle allongée (Ch. Bell).

RESSERRÉ, ÉE, adj. [all. *verstopft*, it. *ristretto*]. Se dit du ventre dans l'état de constipation: *alvus dura, alvus astricta*.

RESSUAGE, s. m. [all. *Seigern*]. Opération de métallurgie qui consiste à séparer l'argent allié au cuivre, en faisant fondre l'alliage avec du plomb.

RESTIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones voisines des typhacées et des cypéracées, habitant surtout l'Afrique tropicale.

RESTIFORME, adj. [*restiformis*, de *restis*, corde, et *forma*, forme; esp. *restiforme*]. Les anatomistes désignent sous le nom de *corps restiformes*, la partie supérieure des cordons postérieurs de la moelle, qui forment les pédoncules inférieurs du cervelet. Ces pédoncules s'élargissent à mesure qu'ils se rapprochent de cette partie de l'organe encéphalique. En s'épanouissant dans le cervelet, ils forment les parois latérales du quatrième ventricule; puis ils se rétrécissent de nouveau en faisceaux, qui vont communiquer avec le pilier antérieur de la voûte.

RÉSULTANT, ANTE, adj. et s. f. [all. *zusammengesetzte Kraft*, angl. *resulting*]. On appelle *résultante* la force unique qu'on admet comme cause de l'effet mixte produit quand plusieurs forces qui ne se font pas équilibre agissent immédiatement sur le même point matériel. La résultante d'un nombre quelconque de forces qui agissent suivant la même droite et en sens contraire est égale à la somme des forces qui agissent dans un sens, moins la somme des forces qui agissent dans le sens opposé, et elle agit dans le sens de la plus grande somme. — Berthollet nommait *affinité résultante*, celle qui s'exerce quand un corps composé agit sans que ses éléments se séparent, comme lorsque l'eau dissout un sel.

RÉSULTAT, s. m. On donne en physiologie le nom de *résultats*, à des phénomènes ou actes que manifestent les êtres organisés, actes isolés ou réunis, qui ne sont accomplis ni par des espèces d'éléments anatomiques, de tissus ou d'appareils en particulier, mais qui sont l'attribut physiologique de l'organisme considéré dans son ensemble comme un tout. Ils ne sont pas inhérents à telle ou telle partie du corps spécialement, comme la contractilité aux fibres musculaires, la reproduction à l'appareil générateur; mais ils sont le *résultat* de l'activité dont jouissent les éléments, tissus, organes, etc.

Ils sont le résultat commun de la mise en jeu de leurs propriétés, usages, etc. (V. ces mots.) Les résultats sont *spéciaux*, lorsque, bien que présentant les caractères précédents, ils peuvent néanmoins être rattachés à l'accomplissement de telle fonction et à telle propriété des éléments plutôt qu'à l'accomplissement de toutes les autres : tel est le cas de la *transmission héréditaire*. Les résultats sont *généraux*, lorsqu'ils dépendent de l'accomplissement de tous les actes de l'économie à la fois et à un égal degré ou à peu près. Les résultats spéciaux sont : la *production de chaleur*, en rapport spécialement avec les fonctions de nutrition, ou actes de combinaison et de décombinaison; l'*hérédité*, qui se rattache aux fonctions de reproduction, et en particulier à ce fait, que les éléments organiques les plus simples ont la propriété d'en reproduire un semblable à eux par segmentation, etc.; la *production de l'électricité* en rapport surtout avec les fonctions animales. Les résultats généraux sont la *vitalité*, qui diffère dans chaque individu, pour l'un au moins de ses trois modes principaux, *végétalité*, *animalité*, *sociabilité*, et tient à l'état de l'ensemble des fonctions; puis la *mort* ou *mortalité*, avec ses trois modes correspondants à ceux de la vitalité. V. **PHYSIOLOGIE**.

RÉSUPINÉ, ÉE, adj. [*resupinatus*, all. *umgekehrt*, angl. *resupinate*, esp. *resupinado*]. Se dit, en botanique, des parties qui naissent dans une direction telle, qu'elles offrent en bas les régions situées en haut dans des plantes analogues, et en haut celles qui sont en bas chez celles-ci.

RÉTENTION, s. f. [*retentio*, de *retinere*, retenir; ἐπίστυσις, all. *Verhaltung*, angl. *retention*, it. *ritenzione*, esp. *retencion*]. Accumulation d'une substance solide ou liquide dans les conduits destinés à son exécution, ou dans le réservoir qui est naturellement destiné à la contenir, mais où elle ne devrait que séjourner momentanément.

Rétention du placenta. La rétention du placenta détaché en totalité ou en partie est une cause fréquente d'hémorrhagie. Cette rétention peut se produire de diverses manières qu'il est utile de bien connaître. D'abord le placenta reste adhérent dans une partie variable de son étendue, et les contractions de l'utérus sont alors insuffisantes pour opérer la délivrance. Ces adhérences anormales ont des causes difficiles à préciser dans l'état actuel de la science. De quelque manière que leur production soit envisagée, certaines personnes paraissent être douées d'une fâcheuse prédisposition, car elles éprouvent cet accident à chaque couche. Parfois ces adhérences présentent tant de solidité, que le placenta semble faire partie du corps de l'utérus, et que, même après la mort, il n'est pas facile de les séparer avec l'aide du scalpel. Le délivre peut être complètement détaché, et cependant ne pouvoir être attiré au dehors; une contraction spasmodique de l'orifice interne du col de l'utérus, ou une contraction irrégulière du corps de ce viscère peuvent en être la cause (V. ENCHATONNEMENT). Une adhérence anormale du délivre se reconnaît lorsqu'il s'est écoulé un certain laps de temps après l'accouchement, sans que l'arrière-faix ait été expulsé, et que cependant la forme globuleuse de l'utérus, sa dureté, ses contractions manifestes, montrent que cet organe travaille à détacher et à expulser ce corps. Il faut alors introduire la main dans l'utérus comme pour faire la version et saisir le placenta au point d'insertion du cordon, qui guide dans cette manœuvre, et on le détache par un mouvement de torsion exécuté lentement.

Rétention d'urine [all. *Harnverhaltung*]. Accumulation de l'urine dans la vessie. La rétention d'urine est *complète* ou *incomplète*; de là la distinction de trois degrés de cette affection : la dysurie, la strangurie et l'ischurie. La rétention d'urine dépend ou de la paralysie de la vessie, ou d'un obstacle au cours de l'urine : comme cela arrive dans les cas de hernie de la vessie, de pression de la matrice ou du rectum sur cet organe, de tumeurs situées dans son voisinage, de corps étrangers introduits ou développés dans sa cavité, d'inflammation ou de rétrécissement de l'urètre, etc. Aux symptômes locaux, tels que la pesanteur et la douleur dans la région de la vessie, succèdent bientôt une fièvre violente, une transpiration d'odeur urineuse; et, si l'on ne remédie promptement à la rétention, le malade périclite d'inflammation, de gangrène, de rupture de la vessie; ou bien il se forme des crevasses en quelque point des voies urinaires, et il survient des abcès, des fistules, des infiltrations. Le symptôme essentiel et caractéristique qui seul peut faire distinguer la rétention d'urine de toute autre tumeur développée dans la région hypogastrique, c'est que la vessie distendue par l'urine se développe uniformément, de manière que la tumeur se fait sentir en même temps à l'hypogastre et dans le rectum ou le vagin; et qu'un doigt étant introduit dans l'un ou l'autre de ces deux derniers organes, tandis que l'on percuté doucement avec l'autre main la région hypogastrique, on sent un mouvement d'ondulation résultant de la présence du liquide. Le traitement consiste à évacuer par le cathétérisme le liquide accumulé, et à remédier ensuite à la cause de la maladie. Dans quelques cas très rares, où il n'est pas possible de pénétrer par l'urètre dans la vessie, on pratique la ponction de cet organe, soit à travers les parties molles de la région périméale, soit par le rectum, soit par la région hypogastrique.

RÉTICULAIRE, adj. [*reticularis*, de *rete*, rets; all. *netzformig*, angl. *reticular*, it. *reticolare*, esp. *reticular*]. *Membrane réticulaire, tissu réticulaire* — Les vétérinaires appellent *tissu réticulaire* (communément *chair du pied*) une expansion papillaire membraniforme, vasculo-nerveuse, placée immédiatement sous l'ongle, s'implantant sur toute la face antérieure du dernier phalangien, se continuant en dessous du pied, et se propageant sous le coussinet plantaire et sous la partie de l'os qui répond à la sole. Cette expansion, qu'on a coutume de diviser, selon les parties du pied auxquelles elle correspond, en *chair de la paroi* (ou plus communément *chair cannelée*), *chair de la sole*, et *chair de la fourchette*, est le corps intermédiaire entre le sabot et les diverses parties qu'il contient; elle est le foyer de la sensibilité du pied et de la reproduction de la substance cornée, qu'elle sécrète par sa surface externe. V. CORNÉ (*tissu*).

RÉTICULÉ, ÉE, adj. [*reticulatus*, all. *netzicht*, it. *reticulato*, esp. *reticulado*]. Marqué de lignes entrecroisées en manière de réseau.

RÉTIFORME, adj. V. **RÉTICULAIRE**.

RÉTINACLE, s. m. [*retinaculum*, de *retinere*, retenir]. V. **MASSE pollinique**.

RÉTINAPHTE. V. **RHÉTINAPHTE**.

RÉTINASPHALTE. V. **RHÉTINASPHALTE**.

RÉTINE, s. f. [de *rete*, rets; all. *Netzhaut*, angl. *retina*, it. et esp. *retina*]. La plus intérieure des tuniques de l'œil; membrane grisâtre, demi-transparente, très mince, qui embrasse le corps vitré et se trouve placée entre lui et la choroïde, à laquelle

elle adhère légèrement par contact, mais sans continuité vasculaire ou autre. Elle doit être considérée comme ayant son origine (*limite postérieure*) au point de pénétration (Fig. 353, c) du nerf optique dans la sclérotique, c'est-à-dire un peu au-dessous et en dedans de l'axe visuel (d) (La Figure 353 est faite d'après la rétine de l'œil droit.) Là, le nerf est comme étranglé, et forme, à la face interne de la rétine, une très légère saillie circulaire, ou mamelon aplati au centre (*papille du nerf optique*, c). La terminaison de la rétine (*limite antérieure*) a lieu à la circonférence externe ou posté-

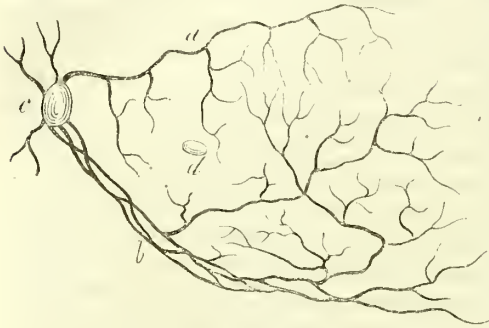


Fig. 355.

rieure de la zone ou *corps ciliaire*; aussi, étant détachée, la limite antérieure de la rétine est sinuée (*ora serrata retinæ*). C'est là que cessent d'exister les éléments nerveux de la rétine; mais sa *membrane interne* ou *limitante*, *amorphe* et *vasculaire*, se prolonge jusqu'au pourtour du cristallin en se moulant sur les procès ciliaires (*procès de la rétine*). La face interne de la rétine offre un pli (*pli central* ou *transversal*) qui commence à la *papille* du nerf optique (c), et se dirige du côté externe en décrivant une couche irrégulière longue de 4 à 5 millimètres. Vers la terminaison du pli se voit une *tache jaune* (*macula flava* seu *lutea centralis*) occupant le centre optique de l'œil, de forme ovale, transversale (d), ayant au plus 3 millimètres de long. Son centre est déprimé; cette dépression (*foramen cæcum*) a été, à tort, considérée comme un trou véritable (*foramen centrale Semmerringii*). La rétine se compose de cinq couches formées d'éléments anatomiques différents superposés. Ce sont : 1° La *couche des bâtonnets*, ou *membrane de Jacob* (*stratum bacillarum*), formée de petits corps cylindriques disposés verticalement les uns à côté des autres, très serrés comme des pieux contigus plantés les uns à côté des autres, de sorte que leur longueur, qui est de 0^{mm},04 à 0^{mm},06, mesure l'épaisseur de la membrane. On distingue facilement deux espèces de ces corps : a. Les *bâtonnets* proprement dits [all. *Stäbchen*], cylindriques, épais de 0^{mm},02 à 0^{mm},03, transparents, flexibles, que quelques auteurs pensent être creux, et qui sont, soit *simples*, soit *gémés*, c'est-à-dire recourbés en fer à cheval, de manière que leurs deux bouts se trouvent placés au même niveau. b. Les *cônes* [con, all. *Zapfen*], qui ont à peu près la forme et le volume de petites cellules épithéliales cylindriques, sont finement granuleux, un peu renflés vers le milieu, et dont quelques-uns ont, à leur extrémité antérieure, un prolongement droit ou courbe, semblable à un court bâtonnet. Dans la membrane de Jacob, les cônes sont écartés les uns des autres d'une manière égale à peu près, et les intervalles sont remplis de bâtonnets. Tous les cônes et

tous les bâtonnets portent à leur extrémité antérieure un petit noyau clair, sphérique, homogène, ou à peine un peu granuleux à la périphérie, qui peut s'en détacher facilement, mais en fait réellement partie. Ces noyaux, larges de 0^{mm},006 à 0^{mm},008, se trouvent, par suite de la juxtaposition des bâtonnets, placés au même niveau, mais leur connexion avec les bâtonnets et cônes doit empêcher de les considérer comme une couche distincte. 2° La seconde couche de la rétine est formée de myélocytes, tant noyaux que cellules, lesquelles sont souvent petites et peu régulières, mais les noyaux prédominent; ils sont plongés au milieu d'une petite quantité de matière amorphe semblable à celle de la substance cérébrale grise. Cette matière amorphe est surtout abondante à la partie antérieure de cette seconde couche, qui est la plus épaisse de toutes. 3° La *couche des cellules*, ou *corpuscules ganglionnaires* (dite aussi de la *substance grise, des fibres grises*), qui envoient des prolongements ou *cylinder axis* minces (V. NERF) dans la portion contigue de la couche précédente, d'une part, et qui, de l'autre, fournissent des *cylinder* en continuation avec ceux des tubes du nerf optique, ou au moins avec certains d'entre eux. 4° La *couche des tubes nerveux* (ou d'épanouissement du nerf optique), qui s'écartent en s'irradiant, et dont la plupart se terminent (aux corpuscules ganglionnaires probablement) sur toute la surface de la rétine, sans arriver à son bord antérieur ou frangé. Il en est qui arrivent droit à la *tache jaune* et se terminent à sa périphérie, et les autres contournent celle-ci en décrivant une courbe. La dépression de la tache jaune est due, en effet, à l'absence des tubes du nerf optique en ce point, et aux tubes qui la contournent, en formant deux faisceaux ou renflements assez gros, d'où aussi l'aspect du *pli central*. Cette dépression n'est pas un trou, et toutes les autres couches se retrouvent là. 5° La *membrane limitante*, ou *couche de substance amorphe*. C'est la seule qui passe au-devant du point d'épanouissement du nerf optique, d'une part, et qui, de l'autre, dépasse la circonférence externe ou postérieure des procès ciliaires pour arriver jusqu'à la capsule du cristallin, où elle cesse circulairement. C'est la seule couche de la rétine qui soit vasculaire, et c'est dans son épaisseur que s'épanouissent l'artère et la veine centrale de la rétine (Fig. 353, a, b). Sa face antérieure est appliquée sur le corps vitré; la postérieure ou adhérente se moule et s'engage entre les faisceaux de tubes du nerf optique. Selon H. Müller, de cette face profonde se détacheraient des fibres particulières (*fibres de Müller*) qui, passant entre les faisceaux de tubes du nerf optique, traverseraient d'avant en arrière les diverses couches de la rétine pour arriver jusqu'à celle des bâtonnets. Le nombre des couches de la rétine a été porté par quelques-uns jusqu'à six, sept, et huit même, par suite de subdivision artificielle en deux et trois des deuxième, troisième et quatrième couches.—*Cancer de la rétine*.

V. MYÉLOCYTE.

RÉTINERVE, adj. [*retinervi*]. Se dit des feuilles à nervures anastomosées en réseau.

RÉTINITE, s. f. [*retinitis*, angl. et esp. *retinitis*]. Inflammation de la rétine. Maladie qu'il est difficile de distinguer de quelques autres affections oculaires, puisque les symptômes qu'on lui assigne (la photophobie, les bluettes lumineuses, la sensation d'une tension plus ou moins pénible dans le globe de l'œil, avec rétrécissement de la pupille, etc.), existent également

dans plusieurs autres guères d'ophtalmies, et surtout dans l'iritis. V. COARCTOTOMIE et URÉTRARCTIE.

RÉTINITE, s. f. V. RHÉTINASPHALTE.

RÉTINOÏDE, V. RHÉTINOÏDE.

RÉTINOLÉ, V. RHÉTINOLÉ.

RÉTINOSCOPE, s. m. [de *rétime*, et *σκόπειν*, examiner]. Instrument imaginé par Helmholtz, modifié par Föllin, etc., destiné à examiner l'état de la rétine. On l'a aussi appelé *ophthalmoscope*, nom qui est préférable, puisque l'instrument sert aussi à juger de l'état des milieux de l'œil, corps vitré et cristallin. Il se compose d'une bougie placée en arrière d'une lentille concentrant les rayons lumineux sur un miroir qui les réfléchit dans le fond de l'œil. À l'aide d'une loupe ou oculaire à long foyer placée en arrière du miroir, on examine le fond de l'œil éclairé. On peut de la sorte voir l'épanouissement des vaisseaux de la rétine, constater la présence ou l'absence des produits morbides ou autres lésions dans la rétine, l'humeur vitrée ou le cristallin. V. CATARACTE et GLAUCOME.

RÉTINOSCOPIE, s. f. Emploi du rétinoscope.

RÉTINYLE, V. RHÉTINYLE.

RÉTISTÉRÈNE, V. RHÉTISTÉRÈNE.

RÉTOIRE, s. m. [all. *Zugpfaster*. Nom que les vétérinaires donnent vulgairement aux caustiques potentiels.

RETORBIDO. Localité peu éloignée de Voghera, en Piémont. D'une montagne dite *Colle delle fontane*, sortent des sources thermales et froides, sulfureuses, salines, acideles et iodées.

RETORTE, s. f. [angl. *retort*, it. *storta*, esp. *retorta*]. Synonyme de *cornue*.

RETOUR, s. m. [*reditus*]. On dit, au figuré, l'âge de retour, pour désigner la période de la vie humaine où la vigueur commence à décroître et la vieillesse à approcher. — *Rôle de retour* ou *crépitation de retour*. V. RÂLE.

RÉTRACTILE, adj. [*retractilis*, de *retrahere*, retirer; all. *zurückziehbar*, *retractil*]. Se dit des ongles de certains animaux (ceux du genre *Felis*) dont la phalange unguéale est articulée de manière que, dans l'état de repos, il se trouvent ramenés par un ligament élastique sur la partie supérieure du doigt, à l'extrémité duquel ils ne peuvent être placés que par un effort des muscles fléchisseurs. V. ALBUGINÉ et PROPRIÉTÉ.

RÉTRACTILITÉ, s. f. [all. *Zurückziehbarkeit*, *Recontractilität*]. Qualité d'une partie qui est rétractile.

RÉTRACTION, s. f. [*retractio*, all. *Verkürzung*, *Retraction*, angl. *retraction*, esp. *retraccion*]. État d'une partie qui est revenue sur elle-même, et qui a perdu par là une partie de ses dimensions normales.

Rétraction du caillot. Après la solidification de la fibrine survient sa rétraction. La fibrine, en effet, est rétractile. Le fait de la solidification de ce principe est constant, c'est ce qui le rend caractéristique; celui de sa rétraction est très variable. La consistance du caillot fibrineux est d'autant plus grande que la rétractilité de la fibrine est plus considérable. Solidification et rétraction sont deux faits essentiellement différents. Ce dernier peut exister que lorsque l'autre a eu lieu; il peut manquer, et manque quelquefois, lorsque le premier s'est effectué. Leur confusion en une seule description a jeté beaucoup de trouble dans l'exposé de ce qui concerne la formation du caillot, et surtout celle de la couenne. C'est ainsi qu'on se sert de l'expression *plus ou moins coagulable*, pour désigner le degré de rétractilité et celui de la consistance que

prend la fibrine après solidification; expression déjà employée pour désigner le temps que met la fibrine à se coaguler après issue du liquide où elle est dissoute. La solidification étant effectuée, la masse fibrineuse se rétracte, se détache des bords du vase, et elle laisse suinter par toute sa surface un liquide transparent, plus ou moins jaunâtre, qui porte le nom de *sérum*, dans lequel nage le *caillot*. La rétractilité, rapide d'abord, l'est moins ensuite, mais elle peut se continuer pendant quarante-huit heures et au delà. Le volume du caillot va diminuant, et la masse du *sérum*, au contraire, augmente. Le caillot surnage si, en se rétractant, il s'est disposé en cupule, ou si des bulles d'air le recouvrent et sont englobées dans son épaisseur vers sa surface; autrement il tombe au fond du *sérum*. Il est très nettement circonscrit quand la fibrine est abondante, qu'elle se rétracte fortement et englobe beaucoup de globules, comme dans le sang. Le caillot est mal circonscrit, lors même que la fibrine se rétracte beaucoup, et il ressemble à des flocons, lorsqu'il y a peu de fibrine par rapport à la quantité de liquide, ainsi qu'on le voit quelquefois dans l'hydroisie; mais le caillot est toujours reconnaissable comme fibrine, en raison de sa disposition fibrillaire, lorsqu'on l'examine au microscope. La fibrine du chyle et de la lymphe est, toutes proportions gardées, moins rétractile que celle du sang. Il en est de même de celle de la sérosité de l'ascite. La rétraction est généralement d'autant plus grande que le sang renferme plus de fibrine et que la coagulation s'opère plus tard, dernier fait qui est lui-même en rapport aussi avec la quantité de fibrine du sang. La rétraction ne présente pas le même degré d'énergie dans la fibrine du sang de diverses parties du corps. On peut constater que, partout où la rétractilité de la fibrine est peu considérable, le caillot reste volumineux, surtout lorsque, comme dans le sang, il entraîne des corps en suspension, et de plus la mollesse est d'autant plus grande qu'il reste plus gros. Il n'y a d'exception que pour la fibrine des liquides de l'aseite et de l'hydrothorax, dont le caillot, baignant dans un excès considérable de liquide, vu la petite quantité d'éléments anatomiques en suspension, reste toujours mou et imbibé de liquide, quel que soit son volume. La fibrine du sang artériel se rétracte plus que celle du sang veineux. Aussi il y a plus de sérosité autour du caillot artériel qu'autour du caillot veineux du sang normal. La rétraction est moindre dans la fibrine du sang de la rate et de la veine porte que dans la fibrine du sang des autres veines. Ce fait est pour beaucoup dans la moindre consistance du caillot de ce sang. La rétractilité varie beaucoup suivant les individus, les âges et les états morbides. La rétractilité dans la fibrine du sang du placenta et des jeunes sujets est moindre que dans la fibrine des adultes. La fibrine du sang des cholériques se rétracte peu; il en est de même de celle du sang dans les fièvres typhoïdes avec forme adynamique, et dans les cas d'infection purulente, etc. Le même fait s'observe chez les individus asphyxiés par les gaz des fosses d'aisances. On peut assez généralement juger du degré de rétractilité par la mollesse ou la fermeté du caillot. V. COAGULATION, FIBRINE et HUMEUR.

RETRAIT, s. m. Rapprochement des molécules d'un corps, et conséquemment diminution de son volume, par l'action de la chaleur.

RÉTRÉCISSEMENT, s. m. [*coarctation*, all. *Verengerung*, angl. *stricture*, it. *stringimento*]. Resser-

rement, diminution d'une cavité ou d'une canule. On emploie plus particulièrement ce mot en parlant de l'urètre. V. URETHRE.

RÉTROCESSION, s. f. [*retrocessio*, all. *Zurücktreten*, angl. *retrocession*, esp. *retroceso*]. Action de rétrograder. Ce mot s'emploie comme synonyme de *métastase*, lorsque le transport de la maladie se fait sur un organe intérieur. V. SAIGNÉE *révulsive*.

RÉTROFLEXION, s. f. [de *retro*, en arrière, et *flectere*, fléchir]. *Rétroflexion de l'utérus*. Le fond de l'utérus revient en arrière sans que l'orifice utérin soit de beaucoup porté en arrière.

RÉTROSTATION, s. f. [de *retro*, en arrière, et *stare*, se tenir]. Accroissement des dents en dedans.

RÉTRO-UTÉRIN, INE, adj. Se dit de tumeurs siégeant en arrière de l'utérus, et particulièrement des *abcès* et des *hématoécèles*. Les *abcès rétro-utérins* peuvent être dus à une péritonite partielle : ils sont situés dans la cavité même du péritoine, dans le cul-de-sac que celui-ci forme en se réfléchissant du rectum sur l'utérus. La sensibilité exagérée du ventre, la nature des vomissements, le pouls petit, concentré, donnant 120 à 140 pulsations, l'altération profonde de la physiologie, feront reconnaître une péritonite. Les abcès par congestion qui occupent le tissu cellulaire péritonéal n'ont avec les organes contenus dans le bassin que des rapports de contiguïté ; ils n'appartiennent, à quelques exceptions près, à aucun des viscères voisins. Lorsqu'ils sont le prolongement d'un foyer purulent de la fosse iliaque, celle-ci aura d'abord présenté de la douleur, de la tuméfaction, de la fluctuation parfaitement limitée à travers la paroi abdominale. La tumeur vaginale se sera montrée plus tard fluctuante, peu douloureuse ; souvent le doigt introduit dans le vagin pourra faire refluer le pus, et soulever l'autre main placée sur la fosse iliaque. Lorsque ces abcès sont le résultat d'une lésion des os ou des articulations, le plus souvent de la colonne vertébrale, ils sont lents à se développer et ne sont point douloureux ; le diagnostic en est souvent obscur.—*Hématoécèles rétro-utérines*. Ces collections, contre lesquelles M. Nélaton ne dirige aucun traitement chirurgical, à raison de leur disparition spontanée dans bien des cas, et par absorption graduelle du sang épanché, sont des tumeurs sanguines précédées de malaise et de trouble dans la menstruation. Dans la plupart des observations recueillies jusqu'ici, elles sont survenues après une métorrhagie plus ou moins abondante. L'écoulement cesse et est suivi de douleurs dans l'hypogastre ; les malades éprouvent la sensation d'un poids considérable ou d'un corps qui tendrait à sortir par le vagin ; il y a inappétence, nausées, vomissements bilieux, soif vive, constipation opiniâtre, rétention ou envie fréquente d'uriner ; pouls petit, fréquent ; amaigrissement, traits altérés, chairs flasques et molles, tumeur hypogastrique. Par le palper hypogastrique, on constate une tumeur située dans le petit bassin, ne dépassant pas le détroit supérieur ou pouvant s'élever quelquefois jusqu'à l'ombilic. Cette tumeur, que l'on peut facilement limiter supérieurement, est lisse, arrondie, sans bosselle : quelquefois on peut sentir la fluctuation à travers la paroi abdominale. Le doigt introduit dans le vagin constatera, dans le cul-de-sac postérieur, entre l'utérus et le rectum, une tumeur plus ou moins volumineuse, lisse, arrondie, indolente, avec fluctuation manifeste, sans battements ni mouvements d'expansion.

L'utérus n'a pas toujours conservé sa position normale ; il peut être abaissé et près de la vulve, ou entraîné par la tumeur ; il peut s'élever au-dessus des pubis et former en avant de l'hématoécèle une saillie facile à constater. Le toucher rectal fera constater au-dessous et en arrière du vagin une tumeur fluctuante, arrondie, peu douloureuse. On traite les abcès et les hématoécèles par incision de la saillie vaginale fluctuante, incision habituellement suivie de guérison. Le liquide est ou fluide ou un peu gluant, brun rouge ou noirâtre, plus ou moins, suivant l'ancienneté de la tumeur. Il doit sa couleur à des globules du sang épanché, devient sphériques, fonceés, un peu granuleux, ou quelquefois ayant perdu en totalité ou en partie leur matière colorante. Ils sont accompagnés souvent de *globules granuleux*. V. GLOBULE.

RÉTROVERSION, s. f. [*retroversio*, all. *Zurückwendung*, angl. *retroversion*, esp. *retroversion*]. Renversement en arrière. — *Rétroversion de la matrice*. Renversement en arrière de la matrice. Dans ces déplacements on considère le fond. Ainsi, dans la *rétroversion*, le fond se porte en arrière et pèse sur le rectum, et le col se porte en avant et pèse sur la vessie ; tandis que, dans l'*antéversion*, le fond se porte sur la vessie et le col sur le rectum. V. REDRESSEUR.

RÉTUS, USE, adj. [*retusus*, all. *eingedrückt*, angl. *retuse*]. Se dit, en botanique, d'une feuille terminée par un sinus peu profond.

RÉUNION, s. f. [*reunio*, all. *Vereinigung*, it. *reunione*]. Action par laquelle on tient en contact et rapprochées les parties qui ont éprouvé une solution de continuité. La réunion est *immédiate* ou *par première intention*, quand les bords de la plaie sont mis en contact de manière que la cicatrisation se fasse sans suppuration ; elle est *médiate* ou *par seconde intention*, quand la suppuration ne peut être évitée. V. CAL ET PRODUCTION.

REVACCINATION, s. f. Dans les premiers temps qui ont suivi la découverte de la vaccine on a cru que c'était un préservatif absolu de la petite vérole. Mais, à mesure que le temps a marché et que les épidémies variolenses sont survenues, on a reconnu que ce n'était qu'un préservatif relatif. A la vérité, la plupart des vaccinés ne contractaient que des *varioloïdes* bénignes ; mais il y en eut aussi de très graves, et des morts furent notées. Dès lors on conçut l'idée de pratiquer la revaccination. Cela fut fait en grand dans plusieurs armées de l'Allemagne ; et l'on reconnut qu'un bon nombre de vaccinés étaient susceptibles de contracter une seconde vaccine, ce qui, selon toute apparence, les exposait à la varioloïde ou à la variole. Ces expériences ont donné crédit à la revaccination, et beaucoup de personnes se font revacciner.

RÉVASSERIE, s. f. [*subdelirium*, all. *Fiebertraum*]. On donne ce nom aux rêves sans suite qui ont lieu pendant un sommeil agité.

RÊVE, s. m. [*somnium*, ὄνειδος, all. *Traum*, angl. *dream*, it. *sogno*, esp. *sueño*]. Combinaison involontaire d'images ou d'idées, souvent confuses, parfois très nettes et très suivies, qui se présentent à l'esprit pendant le sommeil. V. ILLÉ.

RÊVEIL, s. m. [*evigilatio*, ἐγρηγορία, all. *Erwachen*, it. *risveglio*, esp. *despertamiento*]. Passage du sommeil à l'état de veille. V. SOMMEIL.

RÊVEIL-MATIN, s. m. V. EUPHORBE.

RÉVÉRBÉRATION, s. f. [*reverberatio*, all. *Zurückwerfung*, angl. *reverberation*, it. *riverberazione*, esp.

reverberacion]. Réflexion de la lumière et de la chaleur par un corps qui ne les absorbe pas.

REVIVIFICATION, s. f. [*revivificatio*, all. et angl. *Revivification*, it. *ravvivamento*, *revivificazione*, esp. *revivificación*]. Synonyme, en chimie, de *réduction*.

RÉVOLUTÉ, ÈE, ou RÉVOLUTIF, IVE, adj. [*revolutus*, all. *zurückgerollt*, angl. *revolute*]. Se dit, en botanique, des feuilles quand elles sont roulées en dehors et en dessous dans le bourgeon.

RÉVULSIF, IVE, adj. ets. m. [*revulsivus*, *revellens*, de *revellere*, ôter avec effort ; all. *revulsiv*, angl. *revulsive*, *revellent*, it. *rivulsivo*, esp. *revulsivo*]. On appelle ainsi les divers moyens que l'art emploie pour détourner le principe d'une maladie, une humeur, vers une partie plus ou moins éloignée. Les rubéfiants et les vésicatoires agissent souvent comme *révulsifs* ; la saignée du pied, les pédiluves sinapisés, sont *révulsifs* à l'égard de la tête ; la saignée du bras paraît *révulsive* à l'égard de la poitrine. V. *DÉRIVATION* et *SAIGNÉE révulsive*.

RÉVULSION, s. f. [*revulsio*, *ἀντίσπασσις*, all. *Revulsion*, *Antispase*, angl. *revulsion*, it. *rivulsione*, esp. *revulsion*]. Action des révulsifs. V. *SAIGNÉE*.

RHABBARBARIN [angl. *rhabbarbarin*]. V. *RHUBARBE*.

RHABDOÏDE, adj. [*rhabdoïdes*, de *ῥαβδος*, verge, et *εἶδος*, forme, ressemblance ; all. *stabähnlich*, it. *rabdoïde*, esp. *rabdoïdes*]. Les anatomistes anciens ont nommé *suture rhabdoïde* la suture sagittale, qu'ils comparaient à une verge. V. *SAGITTAL*.

RHABILLEUR, s. m. V. *RENOUEUR*.

RACHIS, s. m. V. *RACHIS* et ses composés. Il vaudrait mieux écrire *RHACHIS* dans le simple et dans les composés ; les mots commençant par un *ῥ* en grec prenant *rh* en français.

RHACOSE, s. f. [*rhacosis*, *ῥάκοςσις*, de *ῥάκος*, guenille]. Relâchement du serotum.

RHAGADE, s. f. [de *ῥαγας*, rupture ; all. *Schrunden*, *Rhagaden*, angl. *rhagas*, it. *ragade*]. Gerçure ou petit ulcère long et étroit qui a son siège dans les interstices des plis de l'anus. V. *MARISQUE*.

RHAGOÏDE, adj. [*rhagoïdes*, de *ῥαγή*, grain de raisin, et *εἶδος*, forme ; it. *ragoïde*]. Epithète donnée à *Pucc.* V. ce mot.

RHAMNÉES, s. f. pl. [*rhamneæ*, all. *Kreuzdornarten*, angl. *the buckthorn tribe*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes, qui a pour caractères : Feuilles simples ou alternes, rarement opposées, munies de deux stipules caduques ou persistantes et épineuses. Fleurs petites, hermaphrodites ou unisexuées, axillaires, solitaires ou réunies en ser-tules, en faisceaux, etc., quelquefois en grappes ou en capitules terminaux ; calice monosépale, tubuleux inférieurement, adhérent avec l'ovaire infère ; limbe du calice évasé, à 4 ou 5 lobes valvaires ; corolle à 4 ou 5 pétales onguleulés, très petits, souvent voûtés et concaves ; étamines en même nombre que les pétales ; ovaire tantôt libre, tantôt semi-infère, ou complètement adhérent, à 2, 3 ou 4 loges, contenant chacune un ovule dressé ; autant de styles que de loges. La base du calice, quand l'ovaire est libre (ou le sommet de l'ovaire, s'il est infère), présente un disque glanduleux plus ou moins épais. Le fruit est charnu et indéhiscent, ou sec et s'ouvrant en trois coques. La graine est dressée, et contient, dans un endosperme charnu, un embryon homotrope, qui a des cotylédons larges et minces. V. *JUJUBE*.

RHAMNÉINE, s. f. V. *CHRYSORHAMNINE*.

RHAMNINE, s. f. Principe cristallin retiré des baies

vertes du *Rhamnus cathartica*, L. (V. *NERPRUN*). Jaune, facile à dissoudre dans l'alcool et l'eau chaude. Soluble dans l'ammoniaque avec une couleur d'un jaune safran.

RHAPHANIA. V. *RAPHANIE*.

RHAPONTIC, s. m. V. *RHUBARBE*.

RHAPONTICINE, s. f. [all. et angl. *Rhaponticin*]. Matière que l'eau enlève à la rhubarbe, selon Horne-mann, et qui se sépare de l'extrait dissous de nouveau dans un peu d'eau. Elle est soluble dans l'alcool bouillant, et se dépose, par le refroidissement, en paillettes jaunes, cristallines, amères, azotées.

RHEGMATE, s. m. [de *ῥήγμα*, rupture ; all. *Springfrucht*]. Fruit diérésilien correspondant à l'élatérie de Richard.

RHÉINE, s. f. [all. et angl. *Rhein*]. Vaudin a donné ce nom à une matière jaune, volatile, cristallisable, que renferme la racine de rhubarbe, et qui devient d'un rouge pourpre par les alcalis. Cette substance paraît être la même que celle qu'on désigne sous le nom de *rhabarbarin*, ou de *matière jaune*.

RHÉOMÈTRE, s. m. [de *ῥεῖν*, couler, et *μέτρον*, mesure]. V. *GALVANOMÈTRE*.

RHÉOPHORE, s. m. [de *ῥεῖν*, couler, et *φέρειν*, porter : porte-courant]. Nom donné aux fils métalliques qui, dans une pile, conduisent les deux courants électriques. V. *PILE*.

RHÉTINAPHTE, s. m. V. *BENZOËNE*.

RHÉTINASPHALTE, s. m., ou **RHÉTINITE**, s. f. Corps qui n'a pas été étudié très pur, et qu'on retire de masses charbonneuses fossiles de Walchow, en Moravie. Elle est rude, de cassure conchoïdale ; plus lourde que l'eau. A 140°, elle devient transparente, élastique comme du caoutchouc ; elle se liquéfie à 250°, et se décompose à une plus haute température. (C²⁴H¹⁸O².)

RHÉTINOÏDE, s. m. [esp. *retinoïdes*]. Nom donné par Béral à des excipients pharmaceutiques composés, qui résultent de l'union intime des résines pures et des autres produits végétaux de même nature, soit entre eux, soit avec la cire.

RHÉTINOLÉ, s. m. [esp. *retinolado*]. Médicament qui résulte de l'union d'une résine quelconque avec d'autres substances médicamenteuses. Les rhétinolés diffèrent des rhétinoïdes en ce qu'ils ne contiennent qu'une seule résine, tandis qu'il y en a plusieurs dans ceux-ci.

RHÉTINYLE, s. m. (C¹⁸H¹²). Corps isomère avec le cumène. Le produit de distillation à 220° des huiles brutes des résines en est presque entièrement formé. Liquide clair, incolore ; bout à 150° ; d'odeur particulière, souvent amère.

RHÉTISTÉRÈNE, s. m. (C³²H¹⁴). Corps qui se trouve en dissolution dans le produit huileux de distillation des résines. Blanc, cristallin, sans goût ni odeur ; fond à 67°, bout à 325°. Insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool froid.

RHEUMINE, s. f. Le rhabarbarin de Giegers.

RHEUMIQUE (ACIDE) [angl. *rheumic acid*]. Acide oxalique.

RHINALGIE, s. f. [*rhinalgia*, de *ῥίς*, nez, et *ἄλγος*, douleur ; esp. *rinalgia*]. Douleur qui a son siège au nez.

RHINANTHACÉES, s. f. pl. V. *SCROFULARIÉES*.

RHINELGIE, RHINELCOSIE. Ulcération du nez et des fosses nasales. (Piorry.)

RHINEMPHRAXIE. Obstruction des fosses nasales. (Piorry.)

RHINOCÉPHALE, s. m. [*rhinencephalus*, de $\rho\acute{\iota}\nu$, nez, et $\epsilon\gamma\kappa\epsilon\phi\acute{\alpha}\lambda\omicron\varsigma$, encéphale; all. *Russelkopf*, it. et esp. *rinencefalo*]. Nom donné par Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont le nez prolongé en forme de trompe.

RHINENCHYTE, s. f. [*rhinenchytes*, de $\rho\acute{\iota}\nu$, nez, et $\epsilon\gamma\chi\upsilon\tau\omicron\nu$, injection; all. *Nasenspritze*, it. *rinenchite*, esp. *rinenquites*]. Instrument destiné à faire des injections dans le nez.

RHINIE, RHINOPATHIE, Maladie des fosses nasales. (Piorry.)

RHINITE, s. f. [de $\rho\acute{\iota}\nu$, nez; all. *Schnupfen*, it. *rinite*, esp. *rinitis*]. Inflammation de la membrane nasale. Synonyme de *coryza*.

RHINOBYON, s. m. V. *SONDE de Belloc*.

RHINOGARCINIE. Cancer des fosses nasales. (Piorry.)

RHINOCÉLIE. Tumeur des fosses nasales. (Piorry.)

RHINO-LARYNGITE, s. f. [esp. *rino-laringitis*]. Inflammation simultanée des membranes muqueuses nasale et gutturale.

RHINOPHYMIE. Tubercules des fosses nasales. (P.)

RHINOPLASTIE, s. f. [*rhinoplastia*, de $\rho\acute{\iota}\nu$, nez, et $\pi\lambda\acute{\alpha}\sigma\tau\epsilon\upsilon$, former; it. *Rhinoplastie*, angl. *rhinoplastic operation*, all. *rinoplastica*, esp. *rinoplastia*]. Opération ayant pour but de refaire un nez, lorsque cette partie du visage a été retranchée ou détruite par une cause quelconque. La *rhinoplastie* a été pratiquée d'abord dans l'Inde, où l'amputation du nez est une peine fréquemment infligée. La méthode la plus ancienne consistait à appliquer, sur la plaie du visage encore saignante, un morceau de peau et du tissu cellulaire sous-jacent, de la grandeur et de la forme de la portion du nez amputée. Ce morceau était pris dans les téguments de l'une des fesses, maintenu en position par des bandelettes agglutinatives jusqu'à ce qu'il eût contracté adhérence avec les lèvres de la plaie; de petits morceaux de bois taillés convenablement étaient placés dans les narines pour empêcher leur occlusion. Suivant une autre méthode, on prenait avec de la cire la mesure de ce qu'il fallait de peau; on appliquait cette cire sur le front, et l'on taillait sur ce *patron*; mais on avait soin de ne point détacher entièrement le morceau ainsi taillé, et de conserver intact une sorte de pédicule pour la nutrition du lambeau. On rabattait celui-ci en le retournant de haut en bas, au moyen d'une torsion faite à la languette adhérente; et, après avoir avivé la plaie du nez, on y appliquait ce lambeau, en ayant soin de bien affronter les bords, et en le maintenant avec des bandelettes agglutinatives et un bandage approprié. Au bout de quelques jours, on formait les narines avec des bourdonnets de charpie, et, vers le vingt-cinquième ou trentième jour, quand le nez était bien enté sur le visage, on coupait le pédicule qui l'attachait au front. Suivant une troisième méthode, on taillait sur le bras le lambeau de peau nécessaire; et ce lambeau converti en nez était nourri par les vaisseaux du bras, jusqu'à ce qu'il se fût bien greffé sur le visage. A cet effet, le bras était tenu élevé et attaché près de la tête pendant plusieurs jours. La méthode qui consiste à emprunter au front les tissus nécessaires, et à ne détacher complètement le lambeau qu'après l'adhésion des bords latéraux, est celle que l'on suit aujourd'hui.

RHINOPTIE, s. f. [*rhinoptia*, de $\rho\acute{\iota}\nu$, nez, et $\epsilon\pi\tau\omicron\mu\alpha\iota$, je vois; it. *rinopzia*, esp. *rinoptia*]. Strabisme qui a lieu du côté du nez.

RHINOPYOÏTE. Suppuration de la muqueuse des fosses nasales. (Piorry.)

RHINORRHAGIE, s. f. [*rhinorrhagia*, de $\rho\acute{\iota}\nu$, nez, et $\rho\acute{\iota}\gamma\gamma\mu\alpha\iota$, je romps; all. *Nasenbluten*, it. et esp. *rinorrhagia*]. Hémorrhagie nasale.

RHINORRHAPHIE, s. f. [*rhinorrhaphia*, de $\rho\acute{\iota}\nu$, nez, et $\rho\acute{\iota}\alpha\tau\acute{\iota}$, couture; angl. *rhinorrhaphy*]. Excision d'une portion de la peau du nez, et réunion, par suture, des bords de la plaie.

RHINORRHÉE, s. f. [*rhinorrhœa*, de $\rho\acute{\iota}\nu$, nez, et $\rho\acute{\iota}\epsilon\upsilon$, couler; esp. *rinorraea*]. Écoulement de mucosités limpides par le nez, sans aucun symptôme inflammatoire.

RHINORRHÉMIE. Hémorrhagie de la pituitaire des fosses nasales, épistaxis. (Piorry.)

RHINOSE, s. f. [*rhinosis*, de $\rho\acute{\iota}\nu\omicron\varsigma$, peau dure; it. *rimosi*, esp. *rimosis*]. État de relâchement et de plissement de la peau dans l'étiisie.

RHINOSTELCIE, RHINOSTELCOSIE. Carie des fosses nasales. (Piorry.)

RHINOSTÉNOSIE. Rétrécissement des fosses nasales. (Piorry.)

RHINOSTÉONÉCROSIE. Nécrose des fosses nasales. (Piorry.)

RHINOSYPHOSIE, RHINOSYPHILIDIE. Affection syphilitique des fosses nasales. (Piorry.)

RHIZAGRE, s. m. [de $\rho\acute{\iota}\zeta\alpha$, racine, et de $\alpha\gamma\alpha\zeta$, prise, capture; it. *rizagro*, esp. *rizagre*]. Instrument propre à extraire les racines des dents. V. *REPOUSSOIR*.

RHIZANTHÉES, s. f. pl. Nom formé pour désigner un groupe de plantes dicotylédones voisines des aristoloches, et parasites, qui comprendrait les balanophorées, les hypocistes, et les rafflésiacées (V. ces mots). Ce groupe a été tantôt considéré comme différent des monocotylédones et des dicotylédones; tantôt intermédiaire aux acotylédones et aux précédentes; tantôt comme appartenant aux acotylédones, mais à tort, et faute d'avoir reconnu l'embryon qui est fort petit à la surface d'un gros endosperme. On les a aussi appelées *anthosées*.

RHIZOBLASTE, adj. [*rhizoblastus*, de $\rho\acute{\iota}\zeta\alpha$, racine, et $\epsilon\lambda\iota\alpha\sigma\tau\omicron\varsigma$, germe; all. *wurzelkeimig*]. Se dit de l'embryon pourvu d'une racine.

RHIZOBOLÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, contenant de grands arbres de la Guyane et du Brésil, à feuilles opposées, dont le fruit a une pulpe butyreuse alimentaire, ainsi que l'amande, qui est huileuse.

RHIZOCARPÉES, s. f. pl. [de $\rho\acute{\iota}\zeta\alpha$, racine, et $\alpha\alpha\tau\epsilon\pi\omicron\varsigma$, fruit]. Plantes aquatiques, à tige pourvue de feuille, à sporange composé (V. *SPOROCARPE*), qui forment une division ou classe des acotylédones vasculaires la plus voisine des plantes cotylédonnées. Elle se divise en trois familles: 1° *Azatiées*. Organes sexuels placés sur le pétiole; ce sont: *a.* des sporanges pédicellés pleins de spores simples qui sont peut-être des organes mâles ou microspores (V. ce mot); *b.* des sporocarpes contenant des macrospores pédicellées, dont le développement commence sur la plante, et dont, par suite, la cavité est celluleuse, contient en un mot un prothallium rudimentaire. Elles habitent les eaux stagnantes du Brésil. — 2° *Marsiliacées* ou *Pilulariées*. Sporocarpes multiloculaires, contenant des spores (ou macrospores) pédicellées sur leur face interne; tige rampante au bord des eaux stagnantes et fluviales d'Europe. — 3° *Salviniées*. Sporocarpes uniloculaires portant des spores pédicellées vers leur fond ou partie

inférieure. Ce sont des plantes à tige flottante des eaux douces d'Europe, etc.

RHIZOCARPIEN, IENNE, adj. [de ῥίζα, racine, et καρπός, fruit; all. *wurzelfruchtig*]. Se dit du végétal à racine vivace, dont la tige ne porte qu'une fois des fruits et se reproduit chaque année.

RHIZOCARPIQUE, adj. [*rhizocarpicus*, de ῥίζα, racine, et καρπός, fruit]. Se dit des plantes dont les fleurs et les fruits naissent de la racine.

RHIZOME, s. m. [de ῥίζα, racine; all. *Wurzelstock*, angl. *rhizome*]. V. SOUCHE.

RHIZOPHORES, s. f. pl. [de ῥίζα, racine, et φέρειν, porter]. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogyues, voisine des lythariées. V. MANGLIER.

RHIZOPHYSE, s. f. [*rhizophysis*, de ῥίζα, racine, et φέρειν, production; all. *Wurzelchenanhang*]. Appendice attaché à certaines racines, par exemple dans le nénéphar.

RHIZOPODE, s. m. et adj. [de ῥίζα, racine, et ποδός, pied]. Infusoires (V. ce mot) pourvus de coquille, appelés aussi *polythames* et *foraminifères*, qui ont été pris pour des mollusques céphalopodes microscopiques. Leurs coquilles forment des couches géologiques étendues.

RHIZOTOME, s. m. [*rhizotomos*, *radiciseca*, ῥίζο-τέμνω]. Instrument des officines destiné à couper ou à hacher les racines. — Dans l'antiquité, nom des botanistes.

RHODÉORÉTINE, s. f. (C⁴²H³⁵O²⁰). Produit retiré de la résine de jalap. Poudre blanche, sans goût ni odeur; insoluble dans l'eau et dans l'éther, très soluble dans l'alcool; fond à 150°.

RHODIUM, s. m. [de ῥόδον, rose; all. *Rhodium*, it. et esp. *rodio*]. Métal que Wollaston a trouvé en 1803 dans le platine du commerce. Il est blanc comme le platine, infusible, cassant; il pèse environ 11, et donne des solutions salines d'un beau rose, d'où son nom.

RHODIZINIQUE ou **RHODIZONIQUE** (ACIDE). Corps qui se produit comme l'acide croconique. Cristallisable, incolore, transparent, sans odeur; saveur acide; rougit le tournesol; soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. (C⁷O⁷.)

RHODOMÈLE, s. m. S'est dit pour *miel rosat* [*mel rosaceum*, ῥοδόμελι], et pour désigner une préparation de rose et de pulpe de coing [*rhodomelon*, ῥοδόμελον].

RHOMBOÏDE ou **RHOMBOÏDAL**, adj. et s. m. [*rhomboides*, de ῥόμβος, rhombe, et εἶδος, forme; all. *rautenförmig*, angl. *rhomboid*, it. *romboide*, esp. *romboidal*]. Qui a la forme d'un rhombe, c'est-à-dire qui a quatre côtés, dont les opposés sont égaux et parallèles, et quatre angles, dont deux aigus et deux obtus. — *Rhombôide* [esp. *romboideo*] (dorso-scapulaire, Ch.). Muscle du dos couvert par le trapèze, et qui, des apophyses épineuses des vertèbres dorsales, s'étend au bord interne de l'omoplate.

RHONCHUS, s. m. [*rhonchus*, *stertor*, ῥόγχος, de ῥέγω, *sterto*, je ronfle]. Mot latin employé en français pour désigner l'espèce de ronflement plus ou moins dur et bruyant que font entendre les apoplectiques, lorsque la paralysie a gagné le voile du palais, ou les agonisants dans quelques phases de maladies graves. On l'a aussi appliqué à la désignation de certains râles pulmonaires bruyants.

RHOTACISME, s. m. [ῥωτακισμός, de ῥω, nom de la lettre ρ en grec]. Prononciation vicieuse de la lettre r. V. GRASSEYEMENT.

RHUBARBE, s. f. [all. *Rhabarber*, angl. *rhubarb*, it. *rabarbaro*, esp. *ruibarbo*]. Nom collectif de plu-

sieurs racines employées en médecine, qui toutes appartiennent au genre *Rheum* (ennéandrie trigynie, L., polygonées, J.). — La *rhubarbe de Chine*, de *Perse* ou des *Indes* (*Rheum palmatum*), est en morceaux compactes, arrondis, d'un jaune sale extérieurement; leur cassure présente une marbrure formée de lignes serrées. Elle a une saveur amère, teint la salive en jaune orange, et croque fortement sous la dent. — La *rhubarbe de Moscovie* (*Rheum palmatum*) est d'un jaune plus pur, d'une cassure moins compacte, marbrée de veines rouges et blanches irrégulières. C'est la plus estimée. Cette rhubarbe contient une sorte de résine volatile (*rhéine*, *rhabarbarin*), un principe amer non cristallisable, et un autre appelé *rhaponticine*. A faible dose (20 à 40 centigrammes), elle agit comme tonique. A dose plus forte (4 grammes), elle devient purgative. On l'administre en poudre, en infusion (4 à 8 grammes dans 150 grammes d'eau), en sirop (4 à 8 grammes), en extrait (1sr, 30), en teinture (30 à 60 gouttes). — La *rhubarbe de France* (*Rheum compactum*, *undulatum* et *rhaponticum*), ou racine de *rhapontic*, se trouve dans le commerce sous deux formes différentes. Tantôt elle est très grosse, d'une apparence ligneuse, grise rougeâtre à l'extérieure; sa cassure transversale est marbrée de stries rayonnantes rouges et blanches; sa saveur est très astringente et mucilagineuse; elle ne croque pas sous la dent; elle colore la salive en jaune; son odeur, plus désagréable que celle de la rhubarbe, peut être facilement distinguée; sa poudre a une teinte rougeâtre que n'a pas celle de la rhubarbe. Tantôt elle est en morceaux de 8 à 10 centimètres, moins ligneux, plus pâles que ceux de l'espèce précédente, et ressemblant à la vraie rhubarbe, dont ils diffèrent par leur cassure rayonnante et leur saveur astringente. Elle contient beaucoup plus de matière colorante que la vraie rhubarbe; mais ce principe est rougeâtre au lieu d'être jaune.

Rhubarbe des Alpes. V. PATIENCE.

Rhubarbe blanche. V. MÉCHOACAN.

Rhubarbe des moines. On a désigné sous ce nom, tantôt le *rhapontic*, tantôt la *patience*.

RHUM, s. m. [all. *Rum*, it. *rum*, esp. *rom*]. Alcool retiré de la mélasse, laquelle est le résidu du suc de la canne à sucre.

RHEMAPYRE, s. f. [*rheumapya*, ῥέυμα, écoulement, et πῦρ, feu]. Nom que Swédiaur donnait à la fièvre rhumatismale.

RHEMATALGIE, s. f. [*rheumatalgia*, de ῥέμα, fluxion, et ἄλγος, douleur; all. *rheumatisches Leiden*, angl. *rheumatalgia*, esp. *reumatalgie*]. Douleur rhumatismale.

RHUMATISANT, ANTE, adj. et s. [all. *Flusskranker*, it. *reumatizzante*]. Qui est affecté de rhumatismes.

RHUMATISMAL, ALE, adj. [*rheumatismalis*, all. *rheumatisch*, it. *reumatismale*, esp. *reumatico*]. Qui appartient au rhumatisme.

RHUMATISME, s. m. [*rheumatismus*, ῥευματισμός, de ῥέμα, cours, fluxion; all. *Rheumatismus*, angl. *rheumatism*, it. et esp. *reumatismo*]. Le mot *rhumatisme* est une de ces expressions banales (comme celle d'*affection nerveuse*) que l'on applique à une foule de douleurs qui diffèrent essentiellement quant à leur siège et à leur nature. C'est ainsi que l'on a appelé *rhumatismes* toutes les douleurs qui se manifestent, soit dans les articulations, soit dans la continuité des membres, et que n'accompagnent pas les autres

caractères de l'inflammation; souvent même on donne ce nom à des douleurs viscérales vagues et indéterminées. Le *rhumatisme articulaire*, appelé aussi *arthrite rhumatismale*, est une inflammation du système fibro-séreux des articulations, compliquée d'une altération particulière du sang (V. ARTHRITE). L'impression du froid et de l'humidité en est la cause la plus ordinaire; mais cette cause a plus ou moins d'action, selon les prédispositions particulières ou la constitution de certains individus. Le *rhumatisme articulaire aigu* est souvent précédé de symptômes généraux, tels qu'un malaise et une fièvre plus ou moins vive. Au bout de vingt-quatre à quarante-huit heures, une ou plusieurs articulations deviennent douloureuses et se tuméfont; il s'y développe de la chaleur et une teinte rosée; quelquefois ces symptômes généraux et locaux sévissent avec une excessive violence; d'autres fois ils sont beaucoup plus modérés, ou bien il y a simplement gonflement, douleur, rougeur et chaleur de l'articulation. La durée de cette affection varie depuis quelques jours jusqu'à deux ou trois mois. Souvent elle se porte d'une articulation à une autre, et, en général, les douleurs sont plus vives dans l'articulation qui commence à être entreprise que dans celle qui l'est déjà. Le plus ordinairement la maladie, à l'état aigu, se termine par résolution et sans laisser de traces; quelquefois, cependant, il se fait, autour des articulations, des dépôts d'une matière gélatineuse. Il peut survenir aussi une péricardite ou une endocardite. — Le *rhumatisme articulaire chronique* succède à l'état aigu, ou débute sous cette forme. Les articulations sont douloureuses, comme empâtées; les mouvements deviennent difficiles et très bornés; la rougeur et la chaleur locales sont peu intenses, le gonflement articulaire est ordinairement très lent; il y a rarement un mouvement fébrile, mais seulement perte de l'appétit, et quelquefois privation de sommeil; les membres maigrissent, s'atrophient, et restent dans un état de demi-flexion ou de contraction. Quelquefois la maladie présente des intermissions presque complètes, mais reparait ensuite, soit spontanément, soit sous l'influence d'une impression de froid. La maladie parcourt successivement presque toutes les articulations, et surtout les grandes; partout se forment, à la longue, des dépôts de matière gélatino-albumineuse (rhumatisme articulaire proprement dit), ou des concrétions tophacées (*rhumatisme goutteux*). Cette dernière espèce de rhumatisme, le rhumatisme goutteux, est souvent très difficile à distinguer de la goutte proprement dite, et n'est, sans doute, qu'une complication de cette affection. — Le traitement du rhumatisme aigu consiste surtout dans les saignées générales et copieuses dès le début de la maladie, et les boissons délayantes prises en abondance; les narcotiques sont également utiles, s'il n'existe pas d'inflammation dans les intestins. De légers purgatifs, tels que l'huile de ricin, conviennent aussi, lorsque les mouvements sont encore assez libres. Beaucoup de praticiens appliquent autour de l'articulation malade un grand nombre de sangsues, et répètent cette application à mesure qu'une nouvelle articulation est affectée; mais le plus souvent le rhumatisme aigu n'en parcourt pas moins ses périodes. On a obtenu aussi des avantages du sulfate de quinine et de la vératrine. — Dans le rhumatisme chronique, la saignée est rarement utile; les boissons sudorifiques, les narcotiques, les sels d'antimoine, les purgatifs, et même les drastiques, sont

employés quelquefois avec avantage; on obtient aussi des succès avec les préparations de colchique; ou emploie beaucoup les bains de vapeurs, les vésicatoires volants, appliqués autour de l'articulation malade, les vapeurs sèches de benjoin, de genièvre, les douches d'eau simple ou sulfureuse. — Dans le rhumatisme goutteux chronique, avec concrétions tophacées dans les articulations, l'emploi du bicarbonate de soude doit être la base du traitement.

RHUME, s. m. [*rheuma*, de ῥεῦμα, écoulement, dérivé de ῥέω, je coule; all. *Fluss*, *Catarrh*, angl. *cold*, it. *reuma*]. Ce mot, employé seul, signifie *catarrhe bronchique* ou *bronchite*. On dit aussi, dans ce sens, *rhume de poitrine*.

Rhume de cerveau. V. GORYZA.

RHYAS, s. m. [ῥύας, de ῥέω, je coule; all. *Thränenfluss*, *Rhyas*, angl. *rhyas*, esp. *rias*]. Écoulement continu des larmes, causé par l'atrophie ou l'absence complète de la caroncule lacrymale.

RHYPTIQUE, adj. et s. m. [*rhypticus*, de ῥυπτειν, nettoyer; it. *rittico*, esp. *riptico*]. Nom que quelques humoristes donnaient autrefois à des médicaments qu'ils regardaient comme propres à entraîner les humeurs corrompues.

RHYTHME, s. m. [*rhythmus*, de ῥυθμίζω, cadence, proportion; all. *Rhythmus*, angl. *rhythm*, it. et esp. *ritmo*]. Proportion qui règne entre les parties d'un tout. — Se dit, en médecine, des battements du pouls, pour exprimer la proportion convenable entre une pulsation et les suivantes.

RHYTIDOME, s. m. [de ῥυτιδωμα, peau ridée]. Couche de tissu cellulaire située entre l'enveloppe herbacée et le liber, se confondant avec les feuillets extérieurs de celui-ci, et les entraînant dans sa chute. Exemple: le cerisier. V. ÉCORCE.

RIBAS (AGUA DE). Province de Girone (Espagne). Eau saline bonne contre les affections chroniques des viscères abdominaux.

RIBÉSACÉES ou **RIBÉSIEES**, s. f. pl. V. GROSULARIÉES.

RICCIÈES, s. f. pl. Division des hépatiques, à fruit sessile (V. ARCHÉGONE), indéchiscent, fronde en spirale ou en rosette.

RICIN, s. m. [*Ricinus communis*, L., monœcie monadelphie, L.; ῥιζίνω, all. *Wunderbaum*, *Ricinus-OEL*, angl. *castor-oil plant*, it. *ricino*, *palma Christi*, esp. *ricino*]. Plante euphorbiacée (Fig. 354), annuelle dans nos climats, vivace dans le Midi; dioïque ou polygame; mais ordinairement les fleurs mâles et femelles sont sur un même épi: les mâles, à étamines jaunes polyadelphes (a), sont au bas; les femelles (b), à trois stigmates plumeux, bifides, rouges, sont en haut. Le fruit (c, d) est formé de trois coques épineuses se séparant à maturité. Les graines sont oblongues, ovales, un peu aplaties, luisantes, grises et tachetées de noir; contiennent une amande blanche très huileuse, et donnent, par expression, une huile très épaisse, transparente, rougeâtre, verdâtre, jaunâtre ou presque blanche, ce qui tient au mode de préparation. De toutes les huiles fixes, c'est la seule qui soit soluble en toute proportion dans l'alcool pur, et dans la proportion de trois cinquièmes dans l'alcool à 86° centésim. Lorsque cette huile contient un principe très prédominant, on le lui enlève, en grande partie, en la faisant bouillir pendant quelque temps, quand il est dû à la présence du principe volatil du *croton tiglium*. Mais, lorsque ce principe n'existe pas,

cette opération est très désavantageuse, en ce qu'elle contribue à rancir l'huile. La meilleure préparation de l'huile de ricin est l'expression à froid. Bien préparée, c'est un purgatif assez doux. On en donne 30 à 60 grammes, selon l'âge et la constitution des sujets; mais il est bon de ne pas prendre cette dose qu'une seule fois. Cette huile est prise, soit simplement étendue dans du bouillon gras ou aux herbes, soit sous forme



Fig. 534.

d'émulsion. On fait l'émulsion, d'après le Codex, avec : huile de ricin, 32 gram.; jaune d'œuf, n° 1; eau de menthe poivrée, 16 gram.; eau commune, 64 gram., et sirop simple, 32 gram. On mêle le jaune d'œuf avec un peu d'eau dans un mortier de marbre; on ajoute par portions l'huile de ricin, en triturant vivement, et l'on délaie ensuite peu à peu, avec le reste de l'eau et le sirop. On l'administre aussi en lavement (60 gram.). Outre son effet purgatif, elle est éminemment anthelminthique, et paraît exercer sur les vers intestinaux une action vénéneuse.

RICIN, s. m. [*ricinus*, all. *Holzmilbe*, *Waldzecke*]. Nom vulgaire donné à une espèce d'ixode (V. ce mot), arachnide parasite de la famille des tiques (Lav). On trouve des ixodes sur le cheval, le bœuf, le mouton et le chien. Les bœufs et les moutons sont quelquefois atteints par ces insectes, à tel point qu'ils maigrissent considérablement.

RICINIQUE (ACIDE) [all. *Ricinssäure*]. On l'obtient en distillant le liquide qui reste après avoir extrait l'acide stéaro-ricinique. Il se solidifie à $+10^{\circ}$ centigr.; il est blanc, brillant, d'un goût fort et tenace; bout à 22° centigr.; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther; rougit le tournesol. V. RICINYLE.

RICINOLINIQUE ou **OLÉORICINIQUE** (ACIDE) [all. *Ricinolinsäure*]. Il distille en même temps que l'acide ricinique, mais ne se solidifie qu'à quelques degrés au-dessous de zéro; odeur faible, goût acide très fort; miscible à l'alcool.

RICINO-STÉARIQUE ou **STÉARO-RICINIQUE** ou **MARGARITIQUE** (ACIDE) [all. *Ricinostearinsäure*]. Produit de la saponification de l'huile de ricin, sans goût ni odeur; insoluble dans l'eau, soluble dans son poids d'alcool chaud; rougit le tournesol, bout à 130° centigrades, et donne des sels analogues aux stéarates.

RICINYLE, s. m. Radical hypothétique ($C^{22}H^{21}$) qui, uni à 3 équivalents d'oxygène et à un ou plusieurs équivalents d'eau, donnerait les divers acides extraits de l'huile de ricin.

RIDE, s. f. [*ruga*, gréc., de *ρίζω*, tirer; all. *Runzel*, angl. *wrinkle*, i. *ruga*, esp. *arruga*]. Sillon ou pli de la peau, d'une membrane ou d'une expansion quelconque.

RIGIDITÉ, s. f. [*strictura*, all. *Starrheit*, angl. *rigidity*, it. *rigidità*, esp. *rigidez*]. Défaut de souplesse, roideur.

Rigidité cadavérique. On donne ce nom à un phénomène se manifestant après la mort, qui est caractérisé par un durcissement, souvent considérable, des muscles, la perte de leur extensibilité, et un léger raccourcissement de chacun d'eux, d'où résultent le rapprochement des mâchoires, la flexion des doigts, l'impossibilité de faire mouvoir les articulations les unes sur les autres. Il se manifeste, selon les circonstances, de un quart d'heure à sept heures après la mort. La rigidité dure plusieurs heures, et d'autant plus longtemps, qu'elle commence plus tard, qu'il fait moins chaud, que la putréfaction survient plus lentement: c'est ainsi qu'elle ne se manifeste pas du tout dans les contrées tropicales humides, où la putréfaction des cadavres commence de deux à huit heures après la mort. Dans les cas de mort violente, sans affaiblissement des forces, elle se montre tard et dure longtemps. Dans les maladies aiguës ou chroniques qui épuisent les forces, elle se montre de bonne heure et dure moins. Brown-Séguard a constaté le fait sur les muscles et le cœur fatigués par des contractions que causaient des courants électriques d'intensité variable: il est d'expérience que les animaux tués après avoir été longtemps chassés, ou surmenés (V. ce mot), sont pris de roideur cadavérique presque aussitôt après la mort, et qu'elle dure peu. Elle se montre sur les muscles paralysés comme sur les autres, pourvu que le tissu n'ait pas encore présenté d'atrophie avec substitution graisseuse ou œdème; elle peut commencer avant le refroidissement complet; elle se manifeste dans l'eau comme dans l'air, mais d'une manière plus intense dans l'eau, toutes autres conditions étant les mêmes. L'influence du cerveau et de la moelle sur ce phénomène est nulle. La rigidité commence à la tête et au cou, gagne le tronc, puis les membres, et cesse dans le même ordre. Vaincue par la force, elle ne reparait plus, sauf le cas où elle n'était pas encore complète, et alors elle ne reprend pas l'intensité qu'elle offre dans les autres membres. Dans un membre fléchi avant l'apparition de la rigidité, les muscles relâchés se durcissent comme les muscles antagonistes étirés. Les muscles de la vie organique sont, comme les muscles à faisceaux striés, le siège de la rigidité cadavérique. Les tissus non contractiles,

comme les capsules articulaires et les ligaments, le tissu lamineux, la peau, les muqueuses, sont aussi le siège d'une rigidité cadavérique, mais bien moins prononcée que celle des muscles. Ce serait une grossière erreur que de confondre, ainsi que l'ont fait quelques auteurs, la solidification de la graisse du tissu adipeux par refroidissement du cadavre avec la coagulation du sang et la rigidité cadavérique des autres tissus. La petite quantité de fibrine dans le sang et la lymphe, la rigidité des animaux morts par hémorrhagie, le mode de distribution des capillaires dans les muscles, montrent que ce n'est pas à la coagulation du sang dans les vaisseaux, qu'est due la roideur cadavérique. Un muscle dont on a coupé une insertion tendineuse, et qu'on fait contracter autant que possible, forme une masse molle, sans fermeté, et, dans le muscle intact, la dureté pendant la contraction est due uniquement à la tension, qui est d'autant plus grande que l'obstacle à vaincre, que le poids à soulever est plus considérable. Or, comme, dans les muscles d'un cadavre roide, leur tissu est réellement plus consistant que pendant la vie, qu'ils restent durs lors même qu'on les a coupés en deux, il demeure certain : 1° Que la rigidité cadavérique n'est pas un phénomène de contractilité musculaire; 2° que l'altération avec atrophie des muscles striés, dans laquelle les muscles deviennent plus minces, roides et tendus comme une corde, n'est point due à une contraction permanente des muscles; que c'est, par conséquent, à tort, qu'elle est appelée *contracture*; 3° que les troubles de la *contractilité* de ces derniers muscles sont un effet, mais non la cause de leur altération; 4° que cette lésion n'est pas comparable à la rigidité cadavérique, car, après la section des muscles ainsi malades, les bords de la coupe ne restent pas fermes et roides comme dans le cas de rigidité cadavérique. Dire que, de même que la coagulation de la fibrine est la mort du sang, de même la rigidité est celle des muscles (Sommer), c'est constater la roideur cadavérique en des termes différents, mais ce n'est pas rendre compte du phénomène. Les muscles ne renfermant pas d'autre fibrine que celle qui est dans le sang de leurs capillaires, on ne saurait donc admettre, avec Bruecke, que la roideur est due à la coagulation de la fibrine qui arrive à la substance musculaire pour la nourrir (V. MUSCULINE). Mais la connaissance précise des substances organiques et de leurs propriétés rend compte exactement de la rigidité des muscles, de celle, moins forte, des tissus lamineux, ligamenteux, etc. La musculine, la géline, et autres substances organiques demi-solides, ont, en effet, la propriété de se coaguler spontanément, et même, à un degré moins prononcé, celle de rétraction (V. ce mot), comme la fibrine, mais avec une évidence moindre, parce qu'elles sont demi-solides, et non liquides comme celle-ci. C'est cette coagulation de la musculine, etc., qui se manifeste par le durcissement des fibres, dont elles composent en grande partie la substance; c'est elle, en un mot, qui est la cause de la rigidité cadavérique. De même que certaines affections morbides, le *surmenage*, certaines influences physiques et conditions de putréfaction, etc., modifient la rapidité de la coagulation de la fibrine, ou de sa rétraction, ou même l'empêchent; de même on voit des conditions analogues modifier aussi la production de la rigidité. V. CONTRACTION.

RIGOR, s. m. [angl. *rigor*, it. *rigore*]. Mot latin employé quelquefois comme synonyme de *frisson*.

RIMA, s. m. V. ARBRE à pain.

RIRE, s. m. [*risus*, γέλως, all. *Lachen*, angl. *laughter*, it. *riso*, esp. *risa*]. Série de petites expirations saccadées, plus ou moins bruyantes, dépendant, en grande partie, de contractions du diaphragme, et accompagnées de contractions également involontaires des muscles faciaux. C'est ordinairement l'expression de la joie.

Rire sardonique [*risus sardonius*, esp. *risa sardonica*]. Sorte de spasme convulsif dans les lèvres et les joues, ainsi appelé parce qu'on l'observait, disait-on, chez les individus qui mangeaient une espèce de renoucle qui croît en Sardaigne. C'est un symptôme fréquent de l'inflammation du diaphragme et des maladies ataxiques.

RIVERAIN, **AINE**, adj. [*riparius*]. Se dit des plantes qui croissent le long des rivières.

RIVULAIRE, adj. [*rivularis*]. Se dit des plantes qui croissent le long des ruisseaux.

RIZ, s. m. [*oryza*, ὄρυζα, all. *Reiss*, angl. *rice*, it. *riso*, esp. *arroz*]. Genre de plante (hexandrie monogynie, L., graminées, J.) dont on ne connaît qu'une espèce, le *riz cultivé* (*Oryza sativa*, L.). C'est aux semences de cette plante, cultivée dans les quatre parties du monde, qu'on donne communément le nom de *riz*. On en connaît dans le commerce deux sortes : celui de la Caroline et celui du Piémont. Le premier est plus estimé, tout à fait blanc, transparent, anguleux, allongé, inodore. Le second est un peu jaunâtre, moins allongé, arrondi, opaque. Tous deux sont alimentaires et très nutritifs, et en même temps émollients et adoucissants : c'est à ce dernier titre que l'on prescrit souvent, dans les irritations intestinales peu intenses ou accompagnées de diarrhée, l'eau ou la *tisane de riz*, préparée en faisant bouillir 10 grammes de riz dans une quantité d'eau suffisante pour qu'il soit bien crevé et que le liquide soit réduit à un tiers : on l'édulcore en y faisant infuser 12 grammes de racine de réglisse, et l'on passe à travers une étamine claire. Très cuit ou réduit en farine, le riz peut être employé pour faire des cataplasmes émollients.

RIZIÈRE, s. f. Terrain où l'on cultive le riz. Tous les auteurs qui se sont occupés de la culture du riz et qui ont cherché à connaître l'influence qu'elle pouvait exercer, s'accordent à la signaler comme nuisible. En effet, elle nécessite l'inondation du terrain où croît cette substance alimentaire; elle condamne les paysans à travailler pendant une partie de l'année, les jambes dans l'eau dormante. Aussi, sur les rizières du Piémont, du Milanais et dans la Caroline, la population rurale est étiolée, sujette aux engorgements abdominaux, et véritablement décimée par la mort avant quarante ans. Les hygiénistes demandent que l'industrie rizicole soit rangée dans la première classe des établissements insalubres; que les rizières ne puissent être autorisées qu'à 2 kilomètres au moins de tout centre de population; qu'elles ne puissent être établies que dans des terrains analogues à ceux de nos landes et qu'avec des eaux courantes; que les conditions hygiéniques relatives aux ouvriers soient obligatoires pour celui qui les emploie; enfin que l'administration soit invitée à réglementer les travaux relatifs à la culture du riz. On assure que, dans l'Inde, cette culture ne donne pas lieu aux maladies observées dans nos contrées, et que cela tient surtout au système d'irrigation. Dans ce pays on ne manque jamais de déverser l'eau des rizières dès que la fleur de la plante est passée et que

son panicule commence à jaunir; chaque jour, depuis cette époque, on diminue l'eau progressivement, et on la renouvelle aussitôt que le grain est formé, de telle sorte que les eaux stagnantes puissent s'écouler avant que la plante soit entièrement desséchée; on empêche, par ce moyen, le chaume de se corrompre, et par suite, l'eau des rizières. V. MIASME.

ROB, s. m. [all. *Mus*, it. *rob*, *robbo*, esp. *rob*]. On désigne sous ce nom un suc de fruit quelconque épaissi en consistance de miel par l'évaporation, avant qu'il ait fermenté.

Rob Boyreau-Laffecteur. Rob exploité par des empiriques contre les affections syphilitiques, et qui n'est autre que le sirop de Cuisinier à peine modifié.

ROBORANT, ANTE, **ROBORATIF**, IVE, adj. [angl. *roborant*, it. et esp. *roborante*]. V. FORTIFIANT.

ROCAMBOLE, s. f. [angl. *rocambole*]. V. AIL.

ROCCAEGLIERA. Localité dans le comté de Nice maritime, où sont quatre sources thermales sulfureuses salines.

ROCCELLE, s. f. V. ORSEILLE.

ROCCELLINE, s. f. [*acide roccellique*]. Principe extrait du *Rocella tinctoria*. Cristallisable, sans goût ni odeur; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther; fond à 130°. (C²⁶H²⁴O⁶.)

ROCHE-POSAY (LA). Petite ville (Vienne) où l'on voit quatre sources d'eaux minérales, et des boues auxquelles on attribuait des propriétés merveilleuses fort exagérées. Ces eaux dégagent souvent un peu d'hydrogène sulfuré, mais elles n'en retiennent pas.

ROCHER, s. m. [all. *Felsenstein*, it. *rocca*]. Nom donné par les anatomistes à une des trois portions de l'os temporal, appelée aussi *apophyse pierreuse* ou *pétrée*. V. TEMPORAL.

ROCOU, s. m. [all. *Ruku*, it. *oriana*]. Pâte sèche assez dure, rouge à l'intérieur, préparée par fermentation avec les semences du *Bixa orellana*, en Amérique. Cette matière colorante est employée pour teindre en jaune ou en jaune orangé la soie et quelques produits. V. ANOTTO.

ROGNE, s. f. V. GALE.

ROIDEUR, s. f. [all. *Stiffheit*, it. *rigidezza*]. Propriété par laquelle les corps résistent efficacement aux puissances qui tendent à altérer ou à rompre la cohésion de leurs parties, en en changeant la direction par la flexion. — *Roideur cadavérique*. Celle qui s'empare du corps de l'homme et des animaux quelque temps après la mort. V. RIGIDITÉ.

RÔLE, s. m. Les rôles sont des cordes faites avec des feuilles de tabac préalablement mouillées et écotées; c'est le tabac favori des *chiqueurs*. Ce tabac produit dans la bouche un sentiment d'âcreté et d'amertume; la sécrétion de la salive est augmentée encore plus que par la pipe, l'expectation est fréquente, et l'haleine prend une odeur particulière, très désagréable pour les personnes qui approchent des chiqueurs. Les soldats et surtout les marins affectionnent ce moyen de faire usage du tabac; cette prédilection leur vient de la facilité de vaquer à toutes les occupations, sans interrompre l'acte sensuel, et de son innocuité, n'exposant pas aux incendies comme la pipe. L'action de mâcher le tabac cause la destruction des dents, les ulcérations de la bouche, et l'empoisonnement, si l'on vient à avaler des fragments trop volumineux. V. NICOTINE et TABAC.

ROMAINE, s. f. [it. *lattuga romana*]. Variété alimentaire de la laitue cultivée. V. LAITUE.

ROMARIN, s. m. [*Rosmarinus officinalis*, L., dian-drie monogynie, L., labiées, J.; all. *Rosmarin*, angl. *rosemary*, it. *rosmarino*, esp. *romero*]. Plante dont les fleurs portent le nom d'*anthos* dans les officines. — *Esprit* ou *alcool de romarin*. Alcoolat composé avec : 1 kilogr. de sommités fleuries et fraîches de romarin, 3 kilogr. d'alcool à 80° centésim., et 1 kilogr. d'eau distillée de romarin. On fait macérer pendant quatre jours, et l'on distille au bain-marie jusqu'à ce que l'on ait 2^{ks},500 de produit. Cet alcoolat constitue l'*eau de la reine de Hongrie*, qui a été anciennement préconisée contre la goutte. — On faisait, avec les sommités fleuries du romarin, le *miel de romarin* (*mel anthosatum*), qu'on employait quelquefois en lavements contre l'hystérie et les coliques venteuses.

ROME (CLIMAT DE). Le climat de Rome est très doux, et remarquablement calme et égal. En conséquence, des médecins anglais l'ont beaucoup recommandé comme un séjour favorable aux personnes malades de la poitrine, particulièrement en hiver.

RONCE, s. f. [*Rubus fruticosus*, all. *Himbeere*, angl. *bramble*, it. *rovo*, esp. *zarza*]. Arbuste sarmentueux très commun (icosandrie polygynie, L., rosacées, J.). La décoction des feuilles est légèrement astringente et tonique : on en fait des gargarismes détersifs, avantageux dans les inflammations légères de la gorge; on en prépare aussi un sirop. V. ROSE.

RONCINÉ, ÉE, adj. [*runcinatus*, all. *schrötsigeförmig*, angl. *runcinate*, it. *runcinato*]. Se dit, en botanique, des feuilles pinnatifides oblongues, dont les lobes aigus se dirigent vers la base.

ROND, ONDE, adj. et s. m. [teres, περιεργής, all. *rund*, angl. *round*, it. *rotondo*, esp. *redondo*]. — *Ligament rond*. Ligament de l'articulation radio-cubitale moyenne, qui s'étend de l'apophyse coronoïde au bas de la tubérosité du radius. — *Ligaments ronds de la matrice*. V. UTÉRUS. — *Grand rond* (scapulo-huméral, Ch.). Muscle étendu de la partie inférieure et du bord axillaire de l'omoplate à la coulisse bicapitale de l'humérus. — *Petit rond* (plus petit sous scapulo-trochitérien, Ch.). Muscle étendu de la partie inférieure de l'omoplate à la tubérosité externe de l'humérus.

RONFLANT, ANTE, adj. [all. *schnarrend*, angl. *snoring*, it. *russante*, esp. *roncante*]. Se dit du râle bronchique, quand il est caractérisé par un bruit musical grave, ressemblant au ronflement d'un homme endormi, ou plutôt au son que rend une corde de basse sous le doigt qui la touche. V. RHONCHUS.

RONFLEMENT, s. m. [all. *Schnarren*, angl. *snoring*, it. *russo*, esp. *ronquito*]. Bruit que produit quelquefois, pendant le sommeil, la vibration du voile du palais, lorsque l'air traverse l'arrière-bouche, particulièrement pendant l'inspiration. Ce ronflement guttural se passe tout entier dans l'arrière-bouche et les fosses nasales; il a donc un siège tout différent du râle ronflant, avec lequel on pourrait le confondre, mais qui a son siège dans les bronches.

RONGÉ, ÉE, adj. [erosus]. Se dit, en botanique, d'une partie dont les bords présentent des découpures inégales, comme s'ils avaient été attaqués par quelque insecte.

RONGEANT, adj. V. PHAGÉDÉNIQUE et ULCÈRE.

RONGEURS, s. m. pl. [all. *Nager*, angl. *rodentia*, it. *rosicanti*]. Ordre de la classe des mammifères, renfermant ceux dont les incisives, au nombre de deux à chaque mâchoire, sont longues et fortes, et donnent à l'animal une grande facilité pour ronger.

ROQUETTE, s. f. [all. *Rauke*, angl. *rocky*, it. *ru-chetta*, esp. *ruqueta*]. Nom donné à plusieurs plantes crucifères, telles que le *Sisymbrium tenuifolium*, L., très commun dans les lieux incultes, et dont les feuilles se mangent en salade; et l'*Eruca sativa* (*roquette cultivée*), plante annuelle qui a une odeur forte et désagréable et un saveur âcre et amère. C'est un stimulant assez énergique et un antiscorbutique.

RORIFÈRE, adj. [*rorifer*, de *ros*, rosée, et *ferre*, porter; it. et esp. *rorifero*]. Épithète que quelques anatomistes donnaient à des vaisseaux particuliers, dont ils admettaient l'existence, et auxquels ils donnaient pour fonction de verser à la surface des organes les produits des exhalations. V. ce mot.

ROSACÉES, s. f. pl. [*rosaceæ*, all. *Rosaceen*, esp. *rosaceas*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, qui a pour caractères : Feuilles alternes, simples ou composées, accompagnées, à leur base, de deux stipules persistantes, quelquefois soudées avec le pétiole; calice monosépale à 4 ou 5 divisions, quelquefois accompagné extérieurement d'une sorte d'involucre qui fait corps avec le calice, de manière que celui-ci paraît à 8 ou 10 lobes; corolle rarement nulle, à 4 ou 5 pétales régulièrement étalés; étamines nombreuses et distinctes; pistil formé tantôt d'un ou de plusieurs carpelles entièrement libres et distincts dans un calice tubuleux, tantôt de carpelles adhérents avec le calice par le côté extérieur, ou soudés et avec le calice et entre eux, ou bien enfin réunis sur un gynophore. Chacun de ces carpelles est uniloculaire et contient des ovules dont la position est très variée. Le style est toujours plus ou moins latéral, et le stigmate simple. Le fruit est tantôt une drupe, tantôt une mélonide ou pomme, tantôt un ou plusieurs akènes, une ou plusieurs capsules déhiscents, ou une réunion de petites drupes ou de petits akènes formant un capitule sur un gynophore qui devient charnu. Les graines ont un embryon homotrope et dépourvu d'endosperme. C'est de végétaux de la famille des rosacées que proviennent la plupart de nos fruits comestibles : la pomme, la poire, la pêche, l'abricot, la prune, la cerise, la fraise, l'amande, etc., etc. Beaucoup donnent des gommés en vieillissant; beaucoup renferment un principe astringent utilisé par la thérapeutique (l'aigremoine, la rose rouge, la benoîte, la tormentille, etc.)

ROSACIQUE. V. URROSACINE.

ROSAT, adj. [de *rosa*, rose]. Nom de quelques compositions pharmaceutiques où il entre des roses rouges (roses de Provins). — *Onguent rosa!* [all. *Rosenpomade*, it. *rosato*, esp. *rosado*]. On le prépare, suivant le Codex, en mélangeant 1 kilogr. de pétales de roses rouges légèrement pilés, avec 1 kilogr. d'axonge lavée plusieurs fois à l'eau de rose, laissant en contact pendant deux jours; liquéfiant ensuite à une douce chaleur, passant et exprimant avec force, mélangeant cette pommade, après refroidissement, avec un autre kilogramme de fleurs également contusées; faisant de nouveau liquéfier après vingt-quatre heures de contact, passant avec expression, et colorant alors la pommade en la faisant digérer avec 32 grammes de racine d'orcanette. On passe, on laisse refroidir lentement, on sépare le dépôt; on liquéfie de nouveau, et l'on coule dans les pots la pommade à demi refroidie. — *Vinaigre rosat*. On le prépare en faisant macérer pendant huit jours 32 grammes de fleurs de roses rouges sèches dans 384 de fort vinaigre: on a soin d'agiter de

temps en temps, puis on passe avec expression et l'on filtre. V. MIEL rosat.

ROSE, s. f. [*rosa*, ῥόδον, all. *Rose*, angl. *rose*, it. et esp. *rosa*]. La *rose* est la fleur des diverses espèces de rosiers, qui forment un des genres de végétaux les plus nombreux. On distingue dans les officines, la *rose rouge* ou *rose de Provins* (*Rosa gallica*, L.), et la *rose pâle*. Sous ce nom de *roses pâles*, on emploie communément les fleurs de diverses espèces, mais plus particulièrement celle du *rosier des quatre saisons* ou *rose de Damas* (*Rosa damascena*, *Rosa bifera*, *Rosa pallida* des officines), appelée à Paris *rose de Puteaux*, parce qu'on la cultive en grand près de ce village. Néanmoins c'est la fleur du *Rosa centifolia* que le dernier Codex (1837) désigne sous le nom de *rose pâle*, à l'exemple de plusieurs pharmacopées étrangères. Quelquefois on emploie aussi comme *rose pâle* la fleur du *Rosa canina* (Fig. 355), ainsi nommée parce



Fig. 355.

que sa racine a été préconisée contre la rage, et non par dédain pour ses fleurs simples. On conserve les pétales de roses, pour l'usage pharmaceutique, par la dessiccation à l'ombre; mais il faut avoir soin d'en séparer d'abord les onglets. — On fait avec les roses blanches l'huile volatile dite *essence de roses*, qui paraît être un carbure d'hydrogène, et l'*eau de rose*, employée communément pour composer les collyres résolutifs, pour aromatiser le cérat de Galien, etc. Cette eau suave, naturellement incolore, doit sa couleur rose à la cochenille qu'on y ajoute. — Le Codex indique sous le nom de *sirop de roses*, un sirop fait avec 1 kilogramme de sucre blanc qu'on met dissoudre à froid dans 500 grammes d'eau distillée de roses pâles, et filtrer ensuite au papier. Il indique, en outre, un *sirop de roses pâles* que l'on prépare en mêlant et faisant cuire en consistance de sirop parties égales de pétales de roses pâles et de sucre blanc. Ces sirops sont légèrement laxatifs à la dose de 30 grammes. En ajoutant au dernier du séné, de l'agaric blanc, de l'anis, du gingembre et du suc de citron, on aurait le *sirop de roses pâles composé* employé anciennement. — *Fruits des roses*. V. CYNORRHODON.

ROSE (BOIS DE) [angl. *rose wood*]. Beau bois, très connu dans le commerce, provenant, d'après Don, du *Physocalymnia floribunda*. La poudre en a été employée comme un erblin.

ROSEAU, s. m. [*arundo*, all. *Rohr*, angl. *reed*, it. *canna*, esp. *caña*]. Genre de plantes de la triandrie

digynic, L., de la famille des graminées, J. Le *roseau aromatique* (*Arundo donax*) est la canne de Provence (V. CANNE). Le *roseau à balais* (*Arundo phragmites*) a passé pour antisyphilitique et antihépatique.

ROSÉE, s. f. [*ros*, $\rho\acute{o}\varsigma\epsilon\omicron\varsigma$, all. *Thau*, angl. *dew*, it. *rugiada*, esp. *rocío*]. Eau qui se condense pendant la nuit sur les plantes, et que l'action des vents ou de la chaleur solaire dissipe le matin. — D'après les expériences de Wells, la rosée est le résultat de la condensation d'une partie de la vapeur aqueuse de l'air sur les corps qui se sont refroidis la nuit. Elle se dépose lorsque le ciel est clair, l'air calme, la température du jour élevée, l'atmosphère humide, etc. La rosée est utile aux plantes, restituant à la terre une partie de l'humidité volatilisée pendant le jour par l'action des rayons solaires. Elle est nuisible aux animaux herbivores, qui en ingèrent de grandes quantités avec leurs aliments; relâchant l'estomac, produisant l'indigestion, et donnant souvent lieu à la tympanite chez les ruminants.

ROSELE. Source d'eau saline dans le pays de Lucques.

ROSÉOLE, s. f. [*roseola*, all. *Feuermasern*]. Sorte d'éruption cutanée ou d'efflorescence de fort peu d'importance qui survient quelquefois, comme simple épiphénomène, dans le cours d'affections internes plus ou moins graves, entre autres dans le choléra. Elle consiste en petites taches roses diversement figurées, sans élevures ni papules. Elle n'exige aucun traitement. Les moles, certains médicaments, etc., déterminent quelquefois une roséole (V. IODURE de potassium). Un des accidents secondaires de la syphilis est la *roséole syphilitique*. V. SYPHILIS.

ROSETTE (Ex) [*rosulatus*]. Se dit de la disposition de feuilles nombreuses et étalées, arrangées en cercle, rapprochées, et dont l'ensemble termine une tige souterraine ou rhizome; ou des rameaux aériens, cas dans lequel la rosette prend plus particulièrement le nom de *fascicule*.

ROSETTE, s. f. [*rosula*]. Organe composé par l'ensemble des feuilles en rosette. V. SPIRE.

ROSSOLIQUE (ACIDE). Masse rouge orange, vitreuse, véritable matière colorante, obtenue par décomposition du styrol et donnant des laques avec les bases. V. CINNAMÈNE.

ROSSIGNOL, s. m. On appelle ainsi, en médecine vétérinaire, une espèce de fistule artificielle ou d'ouverture que les maréchaux ignorants pratiquaient sous la queue du cheval souffrant, prétendant le soulager.

ROSTRÉ, ÉE, adj. [*rostratus*, de *rostrum*, bec; all. *schnabelförmig*, angl. *rostrate*]. Allongé en forme de bec. V. ce mot.

ROT, s. m. [*ructus*, all. *Magenblähung*, angl. *belch*, it. *rutto*, esp. *regüido*]. Vent qui s'échappe par la bouche (V. ERUCTION). — On a quelquefois désigné sous le nom de *rot vaginal*, le dégagement,

par le vagin, et avec bruit, de gaz contenus dans l'utérus, ou plutôt provenant de l'intestin par une fistule recto-vaginale.

ROTACÉ, ÉE, adj. [de *rota*, roue; all. *radförmig*, angl. *rotaceous*, it. *rotaceo*]. Se dit des corolles monopétales dont le tube, très court, s'épanouit en un limbe ouvert et plan.

ROTACISME. Il faut écrire *rhoacisme*. V. ce mot.

ROTATEUR, adj. et s. m. [*rotator*, de *rota*, roue; all. *Rollmusket*, angl. *rotator*, it. *rotatore*, esp. *rotador*]. Nom donné à certains muscles dont l'action est de faire tourner sur leur axe les parties auxquelles ils sont attachés : tels sont les grand et petit obliques de l'œil.

ROTATEURS, s. m. pl. Classe d'animaux microscopiques rangés autrefois parmi les infusoires, mais constituant la dernière classe du sous-branchement des vers, et réellement annelés. V. ROTIFÈRES.

ROTATION, s. f. [*rotatio*, de *rota*, roue; all. *Rollen*, angl. *rotation*, it. *rotazione*, esp. *rotacion*]. Mouvement par lequel certaines parties tournent sur leur axe. Tel est le mouvement que l'œil exécute dans l'orbite par l'action de ses muscles obliques, et celui que le muscle long du cou fait exécuter à la tête. Au bras, le sous-scapulaire est l'agent principal de la rotation de dehors en dedans. A la cuisse, le pyramidal, les deux obturateurs, les jumeaux et le carré crural sont rotateurs de dedans en dehors; le demi-tendineux et le tendon aponévrotique crural sont rotateurs de dehors en dedans.

ROTATOIRE, adj. — *Bruit rotatoire*. V. MUSCULAIRE (bruit). — *Pouvoir rotatoire*. On appelle *pouvoir rotatoire* d'un solide, d'un liquide ou d'un gaz, la propriété dont est doué ce corps de modifier le plan primitif de polarisation (V. ce mot) de la lumière polarisée qui le traverse. On dit *moléculairement actifs* les corps doués du pouvoir rotatoire, et *moléculairement inactifs* les corps qui sont

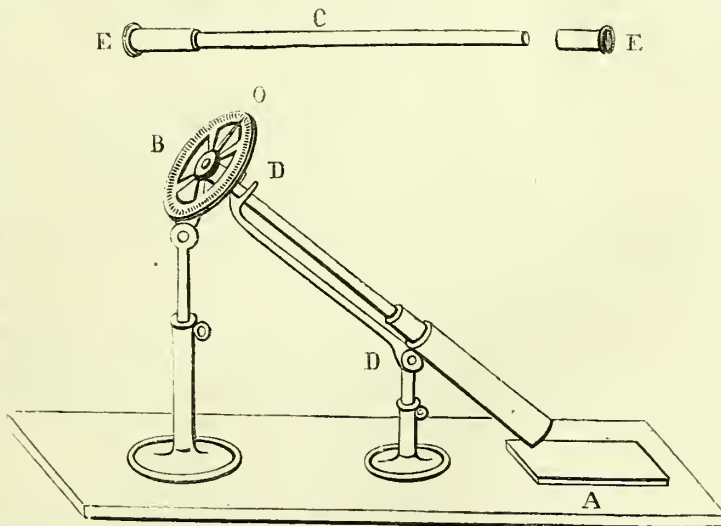


Fig. 556.

dépourvus de cette propriété. De toutes les substances inorganiques examinées jusqu'à présent, le quartz est la seule qui produise la rotation du plan de polarisation; mais plusieurs substances d'origine organique

jouissent de la même propriété, à l'état liquide surtout, mais aussi à l'état solide et à l'état gazeux. Pour examiner les liquides et les gaz, on modifie l'appareil de Norremberg, de manière qu'au miroir polarisant la lumière réfléchit sous un angle de $35^{\circ}, 25'$ (Fig. 356, A) et au prisme biréfringent ou *analyseur* (placé en B), on peut interposer un tube de 10 à 40 centimètres (C), terminé par deux glaces à faces parallèles (EE). On emplit ce tube de la substance à examiner, on le pose en DD, et on le fait traverser par la lumière polarisée, de manière qu'elle frappe perpendiculairement sur les glaces qui en bouchent les extrémités (EE). Le prisme biréfringent est placé à l'extrémité de l'axe du tube, de telle sorte que la lumière pénètre perpendiculairement la face sur laquelle elle arrive. Il est enchâssé à la base d'une alidade (O) dont l'axe longitudinal coïncide avec la section principale du prisme. Le prisme peut, en conséquence, tourner à droite et à gauche avec l'alidade; il tourne ainsi autour de l'axe du faisceau réfléchi, en lui demeurant toujours perpendiculaire. L'extrémité libre ou index de l'alidade court sur un cercle gradué, et l'extrémité fixe portant le prisme est placée au centre du cercle divisé. Le plan du cercle est perpendiculaire au plan que suit le rayon polarisé, ou plan de polarisation. Le plan de réflexion ou plan primitif de polarisation est vertical, et le zéro des divisions tracées sur un cercle est placé au sommet (O) supérieur du cercle même. De là résulte qu'en plaçant l'index de l'alidade sur le zéro, la section principale du prisme coïncide avec le plan de réflexion. Alors, quand l'appareil est vide ou que les tubes creux sont pleins d'une substance *moléculairement inactives*, c'est-à-dire sans *pouvoir rotatoire*, l'image extraordinaire est éteinte, et l'on ne voit qu'une image, qui est l'image ordinaire. En inclinant l'alidade à droite ou à gauche, comme elle entraîne le prisme qui tourne avec elle, la coïncidence n'a plus lieu, et l'image extraordinaire reparaît; en arrivant au 90° , 180° ou au 270° degré, elle persiste, et c'est l'autre qui disparaît. La succession des images ordinaires et extraordinaires que ce mouvement développe dans les différentes directions où l'on amène l'alidade fait connaître l'état de polarisation plus ou moins complet du faisceau réfléchi. Au contraire, en remplissant les tubes de substances douées du pouvoir rotatoire, ou *moléculairement actives*, lorsque l'alidade est sur le zéro du cercle gradué, on aperçoit deux images, et il faut la faire tourner (et avec elle tourne le prisme) un peu à droite ou un peu à gauche, pour faire disparaître l'image extraordinaire et voir l'image ordinaire seule, comme on la voyait primitivement avant l'interposition des substances essayées. Si l'on dépasse ce point, l'image extraordinaire reparaît. Il y a des substances qui deviennent le plan de polarisation à gauche, d'autres le devient à droite; de là les expressions de: *substances qui polarisent à gauche* ou *à droite*, qui *déviennent à gauche* ou *à droite*. L'arc parcouru par l'alidade depuis le point 0° du cercle jusqu'à ce qu'on ne voie plus qu'une seule image, comme primitivement, mesure l'*angle de déviation* que le plan de polarisation a subi vers la droite ou vers la gauche de l'observateur. L'angle de déviation varie avec chaque espèce de substance chimiquement différente. Il varie même dans certaines substances isomères, ce qui indique une différence dans la constitution intime de chaque *molécule intégrante* complexe; différence que l'analyse chimique pondérale ne peut indiquer, mais que l'ana-

lyse optique, si l'on peut ainsi dire, vient dévoiler. Beaucoup de principes immédiats deviennent le plan de polarisation de la lumière, ou, si l'on veut, jouissent du pouvoir rotatoire. Mais il faut d'abord connaître ceux d'entre eux qui sont inactifs. L'eau, l'alcool, tous les acides, moins l'acide tartrique, ses sels et les dérivés de l'acide tartrique, restent sans action sur la lumière polarisée; ces liquides servent comme dissolvants des substances qui sont moléculairement actives sur la lumière polarisée. L'eau tenant déjà des acides et des sels inorganiques en dissolution peut également servir de dissolvant, puisque, à part le quartz, nulle substance d'origine inorganique ne jouit du pouvoir rotatoire. Parmi les principes immédiats qui deviennent le plan de polarisation, les plus importants à connaître sont le sucre de diabète et les autres sucres qui dévient à droite, mais chaque espèce avec une intensité différente (V. SUCRE). L'albumine du sang, celle du blanc d'œuf, devient le plan de polarisation à gauche. Il faut, pour les recherches dans lesquelles ces deux substances, ou d'autres dévient également en sens contraire, se trouvent mêlées, ne pas oublier que par leur mélange on peut obtenir un liquide neutre, c'est-à-dire ne dévient ni à droite ni à gauche, et ne donnant qu'une image quand l'alidade est sur le zéro. Ainsi, en prenant deux substances qui dévient l'une à droite, l'autre à gauche, et les mélangeant en proportions égales, si leurs angles de déviation sont égaux, on en proportion de leurs différences, s'ils sont inégaux, on aura un liquide complètement inactif. L'essence de citron, la dextrine, l'acide tartrique, ses sels et ses dérivés dévient le plan à droite; la gomme arabique, l'essence de térébenthine, à gauche. Pour juger de la quantité d'albumine contenue dans un liquide, M. Becquerel se sert d'un appareil particulier de polarisation, appelé *albuminimètre*, qui est une modification de l'appareil de Mitscherlich, appareil fondé sur les mêmes principes que celui de M. Biot, c'est-à-dire sur la mesure de la rotation directe. V. PRISME.

ROTIFÈRES, s. m. pl. [de *rota*, roue, et *ferre*, porter]. Genre de rotateurs qui, au lieu de vivre et de ramper dans l'eau comme les autres, vivent dans les mousses humides, se dessèchent sans périr, roulés en boule pendant les sécheresses, et reprennent le mouvement quand il pleut. V. NUTRITION et VIE.

ROTULE, s. f. [*rote*, la, mola, ἐπιγυμίζω, all. *Knie-scheibe*, angl. *knee-pawl*, *patella*, it. *rotella*, *padella*, *rotula*, esp. *rotula*]. Petit os plat, court, épais, triangulaire, à angles arrondis, situé à la partie antérieure du genou: c'est une espèce d'os sésamoïde développé dans le tendon des extenseurs. V. GENOU.

ROTULIEN, I. NNE, adj. [it. et esp. *rotuliano*]. Qui a rapport à la rotule.—*Ligament rotulien*. Faisceau fibreux très fort, qui assujettit la rotule et qui se porte de son extrémité inférieure à la partie antérieure et supérieure du tibia.

ROUAN, ANE, adj. [all. *Rothschimmel*, angl. *roan*, it. *rapicano*, esp. *ruano*]. Robe rouane. Mélange, en proportions diverses, de poils noirs, rouges et blancs.

ROUCOULEMENT, s. m. V. MUSICAUX (*bruits*).

ROUEGUE (RACES OVINES DU). On en distingue deux: Celle de *Cavasse*, taille élevée, tête busquée, sans cornes; laine commune, mais forte; chair de bonne qualité, mais peu abondante. Celle du *Négalas*, plus petite que la précédente, à laine plus courle et plus frisée.

ROUGE VÉGÉTAL, s. m. Matière colorante rouge du carthame précipitée, par un acide, de sa combinaison avec les bases servant à l'extraire, et dont on fait usage comme *fard*. V. ce mot.

ROUGEOLE, s. f. [*morbilli*, all. *Masern*, angl. *measles*, it. *rosolia*, esp. *sarampion*]. Maladie générale caractérisée surtout par une phlegmasie cutanée légère, précédée et accompagnée de fièvre, de coryza, d'angine, de larmolement et de toux. Ses caractères sont : de petites taches rouges, un peu proéminentes, semblables à des morsures de puces, séparées les unes des autres par des intervalles anguleux où la peau conserve sa teinte naturelle, lesquelles paraissent du troisième au cinquième jour de l'invasion de la fièvre, et se montrent d'abord à la face, puis au cou, au thorax, aux membres inférieurs. Cette maladie est contagieuse, n'attaque qu'une seule fois, et dure de sept à huit jours. Les taches disparaissent dans l'ordre de leur éruption, et sont suivies de la desquamation de l'épiderme. La rougeole, peu grave par elle-même, est accompagnée d'une inflammation catarrhale de la muqueuse bronchique, qui n'est pas sans danger. Aussi, dans le traitement de la rougeole, qui est le plus souvent expectant, doit-on prévenir ou combattre particulièrement cette complication, qui entrave souvent la convalescence. Ce traitement consiste, dans les cas ordinaires, à observer une diète sévère, à se préserver de tout refroidissement, et à prendre des boissons tièdes et légèrement diaphorétiques (infusions de bourrache ou de fleurs pectorales sucrées ou miellées; loochs ou potions gommeuses). — *Rougeole du porc* (*rouget*, *mal rouge*, *typhus charbonneur*). C'est surtout vers l'âge de six mois à un an qu'on l'observe. Les vétérinaires ne sont pas d'accord sur la question de savoir si elle est contagieuse ou non. Quand elle est simple, elle ne demande guère que des soins hygiéniques; si elle est compliquée, l'éruption est précédée de vomissements et d'autres symptômes; elle est quelquefois suivie de métastase, et produit la pneumonie ou l'entérite. Si l'on redoute ces phlegmasies, il faut pratiquer des saignées aux veines sous-cutanées, à la queue, aux oreilles.

ROUGEUR, s. f. [*rubor*, ἐρυθρα, all. *Röthe*, angl. *redness*, it. *rossore*, esp. *rubor*]. Coloration qui est un des phénomènes constants de l'inflammation. Elle est due à l'afflux du sang dans les vaisseaux capillaires.

ROUILLE, s. f. [*rubigo*, all. *Rost*, angl. *rust*, it. *ruggine*, esp. *orin*]. On donne ce nom à l'oxyde qui se forme par l'action de l'humidité atmosphérique à la surface de certains métaux, comme le fer et le cuivre.

ROUILLE, s. f. [all. *Brand*, angl. *blast*, milden, it. *ruggine*, esp. *niebla*]. Maladies consistant dans la présence de petits champignons à la surface des tiges et des feuilles de beaucoup de plantes, particulièrement des céréales. Ces champignons appartiennent presque tous aux genres *Uredo*, *Puccinia* et *Sclerotium*. Les foins et les pailles rouillés ne doivent jamais être donnés en aliment aux animaux; leur usage prolongé occasionne des affections charbonneuses, putrides, etc. Comme moyen préservatif de la rouille, on conseille d'éloigner les récoltes des céréales sur une même sole, et de ne jamais employer de semences provenant d'un champ où a existé la rouille.

ROUSSILLON (RACE OVINE DU). La taille et le poids des animaux sont peu considérables, mais la toison est fournie. La laine est courte, frisée, douce au tou-

cher, et souvent le côté bien peu aux plus belles laines de l'Espagne. La tête est plus petite que dans la race mérino; il n'y a pas de fanon.

ROUVIEUX et **ROUX-VIEUX**, s. m. Nom vulgaire donné à la gale de la crinière du cheval et à la gale du chien.

RUBAN, s. m. [all. *Band*, angl. *ribbon*]. Bandelette étroite. — *Rubans de la glotte* ou *rubans vocaux*. L'un des noms des cordes vocales. V. **GLOTTE**.

RUBANÉ, ÉE, adj. [*fasciatus*, all. *geb'ndert*]. Marqué de bandes longitudinales qui ressemblent à des rubans.

RUBÉFACTION, s. f. [*rubefactio*, all. *Rothmachen*, it. *rubefazione*, esp. *rule faccion*]. Congestion passagère déterminée par les rubéfiants appliqués sur la peau, qui devient plus rouge qu'elle n'est naturellement.

RUBÉFIANT, ANTE, adj. et s. m. [*rubefaciens*, angl. *rubefacient*, it. et esp. *rubefaciente*]. Qui produit le rougeur. On donne ce nom à tous les moyens à l'aide desquels on détermine la rubéfaction de la peau. La *rubefaction* et la *vésication* n'étant que des degrés différents d'une même action, le même moyen peut être, selon les circonstances, *rubéfiant* ou *vésicant*. Les emplâtres de poix de Bourgogne et les sinapismes sont souvent employés comme rubéfiants. — *Cataplasme rubéfiant*. Il est composé d'orge torréfié légèrement et pilé, 128 gram.; tort vinaigre, 32 gram.; œufs, n^o 3 que l'on couvrit en pâte au moyen d'une suffisante quantité d'eau chaude. Ainsi préparé et étendu, on le saupoudre avec poivre noir et fenouil, à 16 grammes.

RUBÉOLE, s. f. V. **ROSÉOLE**.

RUBIACÉES, s. f. pl. [*rubiceae*, all. *Krapparten*, esp. *rutáceas*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales épigynes, qui doit son nom à la garance (*Rubia*), et qui renferme des plantes herbacées, des arbustes et de très grands arbres. Les feuilles sont opposées ou verticillées; et, dans le premier cas, elles ont de chaque côté une stipule intrapétioilaire, qui souvent se soude avec les côtés du pétiole, et forme une sorte de gaine. Les fleurs sont axillaires ou terminales, quelquefois réunies en tête. Le calice, adhérent par sa base avec l'ovaire infère, a son limbe entier ou partagé en 4 ou 5 lobes; la corolle est monopétale, régulière, épigyne, à 4 ou 5 lobes; les étamines sont en même nombre que les lobes de la corolle et alternent avec eux; l'ovaire est infère, surmonté d'un style simple ou bifide. Cet ovaire a 2, 4, 5 loges ou plus, contenant chacune plusieurs ovules dressés ou attachés à l'angle interne des loges. Le fruit est composé de deux petites coques monospermes et indéchiscentes; ou bien il est charnu et contient deux noyaux monospermes. Dans certains genres, c'est une capsule à plusieurs loges s'ouvrant en autant de valves, ou un fruit charnu et indéchiscent. Toujours ce fruit est couronné par le limbe calicinal. Les grânes, quelquefois ailées et membraneuses sur les bords, contiennent, dans un endosperme dur et corné, un embryon axile et dressé, ou quelquefois placé en travers relativement au hile. V. **CAFÉ**, **GARANÉE** et **QUINQUINA**.

RUBIACIQUE (ACIDE) [all. *Rubiaceensäure*]. Acide incolore retiré de la garance. Par la chaleur, dans l'acide chlorhydrique, il se change en une substance de couleur bleue.

RUBICAN, adj. et s. m. [all. *stichelw'rig*, angl. *rubican*, it. *rap.canato*, esp. *rutican*]. Nom ajouté aux robes dans lesquelles le blanc n'entre pas comme nuance com-

posante, le nombre des poils blancs étant trop disséminé et trop peu abondant. Par exemple : *bai clair rubican*.

RUBINIQUE (ACIDE). Corps qui se forme quand on expose à l'air une solution d'acide catéclucique dans le carbonate de potasse. On ne connaît guère que son sel de potasse qui précipite en rouge les sels métalliques. (C¹⁸H⁶⁰O⁹.)

RUBIODERMITE, RUBÉODERMITE. Inflammation de la peau due à la cause de la rougeole, roséole. (P.)

RUBRINONITRIQUE (ACIDE) [*acide pikrmonitrique* réduit, Wöhler, *acide hématinonitrique*, Berzelius]. Produit de décomposition de l'acide pikrmonitrique par le sulfate de cuivre et l'eau de baryte. Cristallisable, brun, presque sans goût, peu soluble dans l'eau.

RUDÉRAL, ALE, adj. [*ruderalis*, de *rudera*, décombres; it. *ruderale*]. Sedit des plantes qui croissent dans les décombres.

RUDIMENTAIRE, adj. [*rudimentarius*, esp. *rudimentari*]. Se dit de toute partie qui n'existe qu'ébauchée d'une manière plus ou moins imparfaite.

RUE, s. f. [*ruta*, ῥύτι, ῥέγγιον, all. *Raute*, angl. *rue*, it. *ruta*, esp. *ruda*]. Genre de rntacées (décandrie monogyne, L.) dont l'espèce *Ruta graveolens* est emménagogue, et peut causer l'avortement en déterminant une hémorrhagie utérine. On emploie ses feuilles en poudre (120 centigram. à 4 gram.) dans un liquide ou dans du miel; ou bien en infusion théiforme. Son eau distillée entre dans quelques potions excitantes, antispasmodiques ou emménagogues (30 à 60 grammes). V. ERGOT DE SEIGLE et SABINE.

RUFINE, s. f. (C¹⁴H⁷O⁵). Produit de l'action de l'acide sulfurique sur la salicine à la température ordinaire. Masse résineuse, soluble dans l'alcool, presque pas dans l'éther. Elle se dissout avec une belle couleur rouge dans l'ammoniaque et la potasse caustique.

RUFINOSULFURIQUE (ACIDE). C'est l'un des produits indirects de décomposition de l'indigo par l'acide sulfurique. Il se dissout dans l'eau avec une couleur rouge, et, par évaporation, donne une masse non cristalline, opaque, d'un rouge foncé, d'un goût acide et rougissant le tournesol.

RUGINATION, s. f. Action de ruginer. On s'est servi de cette expression pour désigner une opération à l'aide de laquelle on racle l'intérieur de l'utérus, débarrassant ainsi l'organe des granulations qui s'y sont développées.

RUGINE, s. f. [*radula*, *runcinula*, *scalprum*, all. *Beinseile*, angl. *rugine*]. Instrument dont on se sert, dans les opérations chirurgicales, pour racler ou ratisser les os. C'est une plaque d'acier trempé, de forme variée, suivant l'usage auquel on la destine, dont les bords sont en biseaux tranchants, et à laquelle un

manche est adapté sur une de ses faces. Les rugines employées dans l'opération du trépan pour détacher le périoste de la surface des os se composent d'une plaque épaisse d'acier bien trempé, dont la circonférence, quadrilatère ou polygone, est taillée en biseaux abattus de court pour donner plus de force à leurs tranchants. Cette plaque se visse à l'extrémité d'une tige terminée par un manche de bois. — Les *rugines* dont les dentistes se servent pour détacher le tartre des dents, ou pour nettoyer la carie; consistent toutes en une tige d'acier arrondie, de 3 millimètres de diamètre sur 5 centimètres et demi de longueur, montée sur un manche taillé à pans; mais leur extrémité présente des formes très variées: tantôt la rugine est en langue de carpe, tranchante des deux côtés; tantôt elle se termine par une lame droite semblable à celle d'un canif, mais plus forte (cette rugine est nommée *déchaussoir*); tantôt elle est coudée carrément et coupe sur trois bords, ou bien elle se termine en pointe et coupe des deux côtés; ou bien elle est en cuiller recourbée, etc. V. TREPANATION.

RUGOSITÉ, s. f. [de *rugu*, ride; all. *Runzeligkeit*, it. *rugosità*]. Rides d'une surface raboteuse.

RUMEN, s. m. [*rumen*, angl. *rumen*, it. *rumine*]. Premier estomac des ruminants, dit aussi *panse* ou *herber*, et occupant à lui seul la plus grande partie de la cavité abdominale. (Fig. 357, AA et BB.)

RUMIGINE, s. f. Principe retiré de la racine de patience (*Rumex patientia*, L.), et qui a toutes les propriétés de la chrysothane.

RUMINANTS, adj. et s. m. pl. [*ruminantia*, de *ruminare*, ruminer, remâcher; ῥηρυστικόν, all. *Wiederkäuer*, angl. *ruminants*, it. *ruminanti*, esp. *rumiantes*]. Famille de mammifères comprenant ceux qui ont les membres en colonnes terminés par des sabots avec (caméliens) ou sans semelle calleuse;

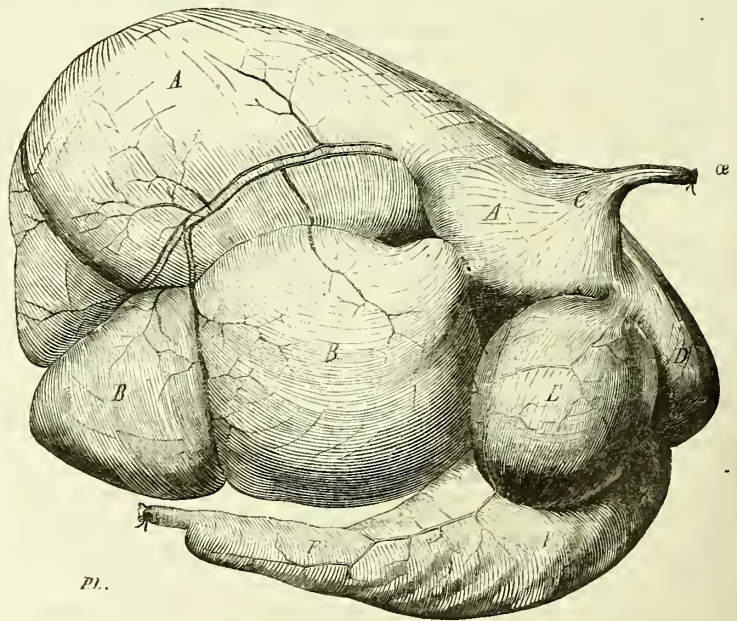


Fig. 557.

pas de canines; incisives supérieures nulles ou réduites à deux; six ou huit incisives inférieures;

quatre estomacs disposés de manière qu'ils ont la faculté de faire revenir dans leur bouche, pour les broyer une seconde fois, les aliments qui ont séjourné quelque temps dans leur premier estomac. Les ruminants sont, en effet, pourvus de quatre estomacs (Fig. 357) : la *panse* ou *rumen* (AA, son hémisphère gauche ; BB, le droit), le *bonnet* ou *réseau* (D), le *feuillelet* (E), et la *caillette* (F). Les trois premiers communiquent directement avec l'œsophage (α), qui s'ouvre d'abord presque également dans la panse et dans le bonnet, et qui aboutit ensuite dans le feuillelet sous la forme d'une gouttière ou d'un demi-canal qui existe inférieurement en G. Lorsque l'animal avale des aliments volumineux (comme ceux dont il se nourrit habituellement), ces substances dilatent l'œsophage, dont les parois sont naturellement affaissées ; et, écartant ainsi mécaniquement les bords du demi-canal qui conduit au feuillelet, elles tombent dans les deux premiers estomacs. Lorsque, par une espèce de régurgitation dont le mécanisme est encore peu connu, les aliments sont revenus par petites portions dans la bouche, pour y être soumis à une seconde mastication, la pâte molle qu'ils forment n'est pas assez volumineuse pour dilater l'œsophage, elle n'écarte pas les parois du demi-canal ; la portion terminale de l'œsophage conserve par conséquent la forme d'un tube, et conduit les aliments en totalité ou en majeure partie dans le feuillelet.

RUMINATION, s. f. [*ruminatio*, $\rho\alpha\rho\upsilon\sigma\iota\sigma\mu\acute{\iota}\varsigma$, all. *Wiederkauen*, angl. *rumination*, it. *ruminazione*, esp. *rumia*]. Fonction particulière aux animaux ruminants, par laquelle ils mâchent une seconde fois les aliments qu'ils ont déjà avalés. On observe quelquefois chez l'homme un phénomène analogue, que l'on désigne plus particulièrement sous le nom de *mérycisme*. V. ce mot.

RUPESTRE, adj. [*rupes*, de *rupes*, roche ; it. *rupestrale*]. Se dit des plantes croissant sur les rochers.

RUPIA, s. m. [de $\rho\upsilon\pi\iota\alpha$; *sordis*, all. et esp. *rupia*]. Inflammation particulière de la peau, caractérisée par de petites bulles dont la base est d'un rouge vif, peu nombreuses, aplaties, et remplies d'un fluide d'abord séreux, bientôt épais, puriforme ou sanguinolent, et se desséchant ensuite sous forme de croûtes noires, tantôt minces, tantôt très proéminentes, qui cachent des ulcérations plus ou moins profondes. On l'observe le plus ordinairement chez des individus scrofuleux, mal nourris et mal vêtus, et surtout aux membres inférieurs. Le traitement consiste principalement dans les soins hygiéniques. Le *rupia* tel qu'il vient d'être décrit porte le nom de *rupia simplex*. Il importe de savoir qu'on le voit survenir assez souvent chez les vétérinaires, sur les membres supérieurs ou toute partie de la peau qui se trouve en contact avec les liquides qui s'écoulent des voies génitales des vaches et des juments pendant la parturition. Les petites pustules avortent quelquefois, et se terminent par production d'une petite croûte ; d'autres fois, il se produit plusieurs croûtes successives avec ulcération et rougeur intense, et le tout guérit au bout de deux à trois semaines. Ces pustules, dont la nature a été parfois méconnue, ne doivent pas être cautérisées comme on l'a fait dans certains cas où on les a prises pour le charbon. Le *rupia simplex* a aussi été observé sur les avant-bras des accoucheurs à la suite de l'opération de la version, ainsi que le docteur Cazeaux l'a observé sur lui-même. On l'aurait vu enfin survenir

chez les anatomistes, à la suite de piqûres anatomiques ou d'autopsies. Une forme de *rupia* a été dite *escharotica* ou *pemphigus gangrenosus*, en raison des eschares succédant aux vésicules. On connaît enfin le *rupia syphilitica*, accident secondaire de la syphilis qu'on dit être contagieux, et qui ne cesse que par le traitement général employé contre cette phase de la maladie.

RUPTILE, adj. [*ruptilis*, de *rumpere*, rompre ; all. *aufspringend*]. Se dit, en botanique, d'un organe qui s'ouvre d'une manière irrégulière par l'effet du grossissement des parties qu'il renferme.

RUPTILITÉ, s. f. [all. *Ruptilität*]. État ou qualité de ce qui est ruptile.

RUPTURE, s. f. [*ruptura*, all. *Bruch*, angl. *rupture*, it. *rottura*, esp. *rotura*]. Solution de continuité survenant par suite de contractions musculaires, ou de distension exagérée d'un organe creux (V. DÉCHIRURE). Ce mot est quelquefois employé comme synonyme de *hernie*.—*Rupture des tendons et des muscles*. V. TENDON.

RURAL, **ÂLE**, adj. [*ruralis*, de *rus*, campagne ; angl. *rural*, it. *rurale*, esp. *rural*]. Se dit des plantes qui croissent dans les champs.

RUSIOCHINE, s. f. Produit de l'action du chlore sur le sulfate de quinine (*ch'nine*) ; rouge foncé, soluble dans l'alcool et dans l'eau, très amer, hygroscopique. (C³⁶H⁴⁵O²⁴Az³.)

RUSMA, s. m. [esp. *rusma*]. Nom que les Orientaux donnent à un dépilatoire composé particulièrement de réalgar et de chaux vive, dans les proportions de 1 partie de réalgar sur 5 à 8 de chaux.

RUT, s. m. [all. *Brunst*, angl. *rut*, it. *frega*, esp. *brama*]. Mot qu'on emploie en parlant des mammifères, pour désigner le penchant qui les entraîne à la génération, quand ce penchant revient à des époques périodiques, et se manifeste par des signes organiques extérieurs, tels que l'afflux du sang vers les parties sexuelles, ou une modification particulière dans le développement ou dans les sécrétions de ces organes.

RUTACÉES, s. f. pl. [*rutaceæ*, all. *Rauterarten*, esp. *rutaceas*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogyues, à laquelle la rue (*Ruta*) a donné son nom, et qui offre les caractères suivants : Feuilles opposées ou alternes, très souvent marquées de points translucides, avec ou sans stipules. Fleurs hermaphrodites rarement unisexuées ; calice de 3 à 5 sépales soudés par la base ; corolle à 5 pétales quelquefois soudés, rarement nulle ; 5 ou 10 étamines, dont quelques-unes avortent ; ovaire composé de 3 à 5 carpelles plus ou moins soudés, et formant autant de côtes plus ou moins saillantes ; chaque loge contenant 2 ovules au plus insérés à l'angle interne sur deux rangées. Ces carpelles sont, en général, appliqués sur un disque hypogyne plus ou moins saillant ; quelquefois ils forment par leur réunion un ovaire gynobasique, dont le style semble naître d'une dépression très profonde de sa partie centrale. Le fruit est tantôt une capsule pluriloculaire, tantôt composé de coques ou de carpelles monospermes et indéhiscents, quelquefois un peu charnus, ou secs et s'ouvrant en deux valves incomplètes. Les graines, dont le tégument propre est souvent crustacé, se composent d'un endosperme charnu ou corné, contenant un embryon à radicule supérieure, rarement tournée vers le hile, qui est latéral ; quelquefois il n'y a pas d'endosperme. V. GAÏAC et SIMARUBA.

RUTHÉNIUM, s. m. Métal de la dernière section, existant principalement dans les minerais de platine avec l'iridium. Ce métal est solide, gris comme l'iri-

dium, cassant, infusible, inattaquable par l'eau régale, et pesant 8,6.

RUTILINE, s. f. [de *rutilus*, rouge vif; all. *Rutilin*]. Substance rouge obtenue par l'action de l'acide sulfurique sur la salicine. (C²⁸H²⁰O⁴.)

RUTINOSULFURIQUE (ACIDE). Corps obtenu en même temps que la rutiline, mais insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. C'est une poudre violette ne se combinant pas avec les bases; soluble dans les acides sulfurique et nitrique. [2 (C¹⁴H⁶O²) + SO³.]

RUTINE, s. f. [acide *rutini que*]. Principe retiré de la rue (*Ruta graveolens*, L.). Cristallisable, sans saveur; soluble dans 25 parties d'eau, soluble dans l'alcool bouillant, insoluble dans l'éther; elle réagit acide. (C¹²H⁶O⁶:HO.)

RUYSCHIANNE, adj. fém. [de *Ruysch*, célèbre anatomiste hollandais; plus. *ruyschiana*, esp. *ruyschiana*]. Nom donné à la plus interne des deux lames dont est formée la membrane chorôïde. V. ŒIL.

RYELAND ou **HEREFORD** (RACE OVINE DE). Petite, très sobre, sans cornes, bien faite, avec les jambes et la face blanches. La laine est courte, mais très fine. Le ryeland craint les pâturages fertiles et contracte facilement la gale. Il reste toujours petit, et est peu propre à la boucherie.

RYTIDOME. Mauvaise orthographe. V. RHYTIDOME.

S

S (DU COLON). V. COLON.

SABADILLINE, s. f. [angl. *sabatilline*, esp. *sabadillina*]. Substance annoncée par Couerbe dans la cévadille, où elle accompagne la véraltrine. Elle est cristallisable en prismes assez gros, solubles dans l'alcool, l'éther et l'eau bouillante; elle verdit le sirop de violette, fond en résine à une chaleur de 200° centigr., et forme avec plusieurs acides des sels susceptibles de cristallisation.

SABINE, s. f. [*Juniperus sabina*, L., all. *Säbenbaum*, it. et esp. *sabina*]. Arbrisseau conifère (Fig. 558) dont on distingue deux variétés: la *petite sabine*, dont les feuilles ressemblent à celles du tamarin, et la *grande sabine*, qui a ses feuilles comme celles du cyprès. Toutes deux sont toujours vertes, résineuses, d'une odeur très forte et désagréable. Elles sont très irritantes et stimulent puissamment les vaisseaux utérins: aussi doit-on, quand on les emploie (comme emménagogues ou comme vermifuges), ne les administrer qu'avec la plus grande circonspection (10 à 30 centigrammes de la poudre des feuilles et des jeunes pousses). A plus fortes doses, c'est un violent poison, qui détermine l'inflammation de l'estomac et des intestins et celle de l'utérus. La sabine fournit une huile volatile des plus âpres.

SABOT, s. m. [*ungwa*, *čvž*, all. *Huf*, angl. *hoof*]. Ongle des mammifères, lorsqu'il est épais et qu'il garnit de toutes parts la dernière phalange des doigts. Il y a cinq sabots à chaque pied dans l'éléphant, quatre dans l'hippopotame, trois dans le rhinocéros, deux grands et deux petits dans les cochons, quatre aux pieds de devant et trois à ceux de derrière dans les tapirs; un seul à chaque pied chez les chevaux; deux à chaque membre, avec deux petits ongles surnuméraires chez les ruminants. V. CORNÉ (*trissu*).

SABURRAL, ALE, adj. [*saburratis*, all. *saburrat*, it. *saburralle*, esp. *saburrat*]. Qui tient aux saburres gastriques. V. SABURRE.

SABURRE, s. f. [*saburra*, gravier; angl. *saburra*, it. et esp. *saburra*]. On a donné le nom de *saburres gastriques* à des matières que l'on a supposées retenues et amassées dans l'estomac à la suite des mauvaises digestions, et que l'on a considérées tantôt comme un produit altéré de l'excrétion muqueuse de cet organe ou de la sécrétion biliaire, tantôt comme un résidu de substances alimentaires mal digérées. — *État saburrat (colivus gastrica)*. Accumulation supposée de saburres dans l'estomac, cause d'un grand nombre de maladies, selon les médecins humoristes.

SAC, s. m. [*saccus*, all. *Sack*, it. *sacco*, esp. *saco*]. On a appelé ainsi, en botanique, le corps formé par la soudure des étamines, qui, dans les asclépiadées, recouvre l'ovaire comme un capuchon. — *Sac embryonnaire*. V. EMBRYONNAIRE. — *Sac herniaire*. V. HERNIE. — *Sac lacrymal*. V. LACRYMAL.

SACCADE, s. f. [all. *Ruck*, angl. *saccade*]. Mouvement subit que celui qui dirige le cheval communique aux rênes. Les saccades blessent les barres, irritent le cheval et le rendent insensible et rétif.

SACCADÉ, ÉE, adj. [all. *stossend*]. Se dit de la respiration, quand la dilatation et le resserrement du thorax, au lieu de s'opérer d'une manière continue, par une seule inspiration ou expiration, ne se font qu'en plusieurs temps, par inspirations et expirations successives que sépare un court instant d'arrêt.

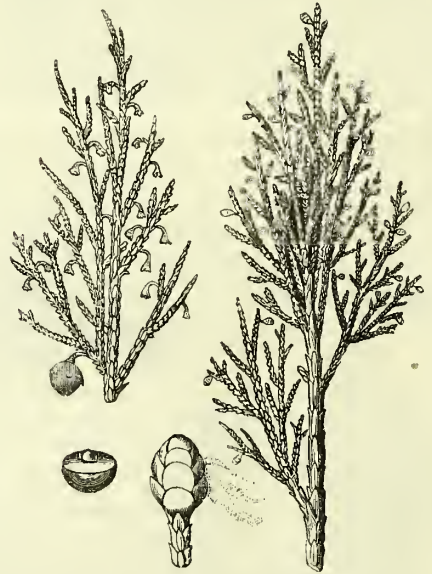


Fig. 558.

SACCHARATE, s. m. [esp. *saccharato*]. Nom donné à certaines combinaisons que le sucre forme avec divers oxydes métalliques, la chaux, etc.

SACCHARIFICATION, s. f. [de *saccharum*, sucre, et *facere*, faire: production de sucre; all. *Zuckerbildung*, esp. *sacarification*]. Conversion d'une substance en sucre: par exemple, de l'amidon, lorsqu'on le traite par l'acide sulfurique. La saccharification a été appelée *glycogénie* par Cl. Bernard, lorsqu'il s'agit de la conversion de certains principes immédiats en sucre dans l'économie. C'est un des nom-

breaux actes moléculaires de la nutrition, et, en particulier, de la désassimilation (V. ce mot). Chez les végétaux, le travail de nutrition développe plusieurs matières sucrées (V. SUCRE), et chez les animaux le foie a, entre autres usages, celui de transformer une portion des principes du sang, venus ou non des matières alimentaires, en sucre qui est dédoublé dans le sang veineux, pourvu qu'il ne soit pas déléthéré. De plus, la saccharification exagérée peut devenir la cause d'accidents morbides ; c'est ce qui arrive dans le diabète (V. ce mot). Cl. Bernard a démontré que le foie, chez tous les animaux qui le possèdent, indépendamment de la sécrétion biliaire, a pour usage, à l'état normal, de produire incessamment du sucre qui est déversé dans le système circulatoire et qui se détruit dans les phénomènes ultérieurs de la nutrition. Ce sucre *fermentescible* est formé aux dépens du sang qui entre dans le foie, de sorte que c'est dans le fluide sanguin qui sort du foie que la matière sucrée se trouve le plus abondamment et d'une manière constante. Il a constaté, en outre, la présence du sucre dans le liq. de allantoidien et amniotique des fœtus de vache, de brebis et de truie. Seulement, ce principe n'y existe pas toujours en quantité égale, et plusieurs fois, sur des fœtus de vache de six mois et demi ou de sept mois, il n'a point trouvé de sucre dans les liquides de l'amnios et de l'allantoïde, bien qu'il y en eût cependant dans l'urine des mêmes fœtus. Le sucre de canne, ou de la première espèce, ne peut pas être directement assimilé quand on l'introduit dans le sang. Il faut que préalablement il subisse l'influence des phénomènes digestifs, ou une action analogue, pour être transformé en glycose ou sucre de la deuxième espèce. Lorsqu'on introduit dans la veine jugulaire d'un gros lapin du sucre de canne en petite quantité (1 ou 2 décigrammes dans 6 à 8 grammes d'eau tiède), on constate, en examinant ensuite l'urine de l'animal, que le sucre de canne se retrouve dans cette excrétion sans aucune altération et avec tous ses caractères chimiques. Si au contraire le sucre de canne, avant d'être injecté dans le sang, a été d'abord digéré dans le suc gastrique acide du même animal, ou bien, ce qui revient au même, s'il a été transformé en glycose par l'ébullition dans de l'eau convenablement acidulée, il n'apparaît plus alors dans les urines. Cela indique clairement qu'à l'état de glycose le principe sucré est assimilé et détruit dans l'organisme, tandis qu'à l'état de sucre de canne il est éliminé par les urines, comme une substance étrangère à la nutrition. Si, au contraire, on fait cette injection par un rameau de la veine porte, de façon que la matière sucrée passe forcément par le foie avant d'arriver dans le système veineux général, on constate que le sucre n'est plus éliminé et s'assimile dans le sang absolument comme cela a lieu lorsque son absorption s'effectue à la suite du procédé normal de la digestion. L'alumine a besoin, comme le sucre de canne, de traverser le tissu du foie pour être assimilée. On savait déjà qu'il peut se rencontrer, en diverses circonstances normales ou pathologiques, du sucre, soit dans le sang, soit dans d'autres liquides animaux. Mais, quant à l'origine de ce sucre, la plupart des physiologistes et des chimistes admettaient qu'il provenait exclusivement de l'alimentation. M. Bernard a démontré qu'indépendamment de l'introduction du sucre dans l'économie par une alimentation sucrée ou amylicée, il en existe une autre source dans l'animal lui-même. Il établit, en outre, que cette forma-

tion réside dans le foie, et est liée d'une manière étroite à l'influence du système nerveux. Ainsi, en coupant les nerfs vagues, on paralyse le foie et l'on fait disparaître la sécrétion sucrée dans cet organe, pourvu que l'on opère la section des troncs des nerfs au-dessus des filets qu'ils fournissent aux poumons. Si l'on excite par le galvanisme le bout central des mêmes nerfs, ou encore mieux, si l'on pique la moelle allongée un peu au-dessus de l'origine des nerfs vagues, on produit l'effet inverse. L'activité fonctionnelle du foie est surexcitée, et le sucre en excès dans l'organisme s'accumule d'abord dans le sang et est bientôt après expulsé par l'excrétion urinaire. L'action nerveuse qui excite alors le foie est seulement plus intense ; mais elle se propage toujours comme à l'état normal, c'est-à-dire des poumons vers la moelle allongée, et de ce point vers le foie par l'intermédiaire de la moelle épinière et du grand sympathique. Cet état sucré des urines (*diabète artificiel*) n'est pas, en général, de très longue durée. Les lapins sont diabétiques rarement au-delà de vingt-quatre heures ; les chats et les chiens le sont quelquefois pendant six à sept jours. La quantité de sucre rendue dans l'urine est quelquefois considérable, et chez un chien qui cependant n'était nourri qu'avec de la viande, cette quantité de sucre atteignit le chiffre de 5 pour 100. Cette influence si marquée du système nerveux pour produire le diabète sucré, et ce singulier rapport qui lie la présence du sucre dans les urines avec la lésion de parties déterminées des centres nerveux ont également attiré l'attention des médecins, et l'on a signalé récemment un certain nombre de cas de *diabète traumatique* observé chez l'homme à la suite de chutes ou de causes violentes ayant déterminé une lésion du système nerveux que l'expérience physiologique avait montré être en rapport avec la fonction sucrée du foie. Le diabète sucré n'est donc que le trouble d'une sécrétion normale, et comme celle-ci appartient au foie, l'affection diabétique doit être localisée dans le foie ou dans les parties du système nerveux qui sont capables d'agir sur cet organe. Dans l'état ordinaire de santé, la matière sucrée, déversée directement dans le sang, s'y détruit par dédoublement catalytique pour les actes respiratoires, sans en sortir par aucune excrétion. W. Pavy a démontré expérimentalement que cette décomposition a lieu sur l'animal mort comme sur le vivant, si l'on maintient un courant de sang sucré à l'aide d'injections et de la respiration artificielle, mais elle cesse dès qu'on emploie du *sang defibrine* au lieu du sang proprement dit. En outre, toutes les fois qu'une circonstance morbide quelconque viendra rompre l'équilibre qui existe physiologiquement entre la production et la destruction incessantes du sucre, il pourra y avoir un excès de cette matière qui s'accumulera dans le sang et qui sera ensuite expulsée par diverses excrétions, et particulièrement par les urines. Aisi on doit noter que le pissement de sucre, même abondant, est un symptôme (*glycosurie*) qui peut succéder à la goutte, etc., mais autour duquel ne se groupent pas nécessairement tous ceux de l'affection nommée *diabète*. Dans la forme de diabète la plus commune, le foie, devenu plus volumineux, fonctionne outre mesure et épuise l'organisme ; cette suractivité excessive du foie est difficile à constater, quand les malades meurent avec une agonie lente pendant laquelle les phénomènes glycosuriques eux-mêmes disparaissent par l'extinction des fonctions nutritives. Mais elle est très

évidente, si les malades succombent sans agonie et comme subitement, ainsi que cela se voit quelquefois dans cette maladie. Cl. Bernard a nourri, pendant quatre, six ou huit mois, des animaux, chiens, chats, etc., exclusivement avec de la viande, aliment qui, par les procédés digestifs connus, ne peut donner naissance à du sucre, et il a constaté, avec une grande netteté, que, sous l'influence de ce régime, le sang qui arrive dans le foie par la veine porte ne renferme pas de sucre, tandis que le sang qui en sort par les veines sus-hépatiques en est toujours abondamment chargé. L'absence du sucre dans le sang de la veine porte, avant le foie, prouve que ce principe ne vient pas des aliments, et sa présence constante dans le sang des veines sus-hépatiques amène à conclure forcément que le sucre est produit dans le foie. Le foie produit ainsi du sucre et de la bile. Chez les vertébrés, ces deux produits s'éliminent par des voies différentes. Le sucre passe directement dans le sang par les veines sus-hépatiques, tandis que la bile s'élimine par les voies biliaires et se déverse dans l'intestin. Chez les mollusques, il en est autrement, car chez ces animaux la bile est sucrée; de sorte que, chez eux, le sucre et la bile se versent dans le canal intestinal pour être absorbés ensuite. Chez les limaces (*Limax flava*) il s'écoule successivement deux liquides par le conduit cholédoque dans le canal intestinal. Le premier liquide incolore et très sucré s'écoule pendant que la digestion intestinale s'opère; le deuxième liquide, jaune ou brun, amer et ne contenant pas de sucre, coule après que la digestion est finie. Chez les limaces, la matière sucrée sécrétée par le foie est ramenée dans l'estomac par le conduit cholédoque, au lieu d'être directement versée dans le sang, comme cela a lieu chez les animaux vertébrés. Chez les limaces, les deux sécrétions hépatiques, celle du sucre et celle de la bile, restent distinctes; leur déversement dans l'estomac est successif et se fait pour ainsi dire sans mélange. Chez les limaces, la bile qui sert à la digestion actuelle a toujours été sécrétée à la fin de la période digestive qui a précédé.

SACCHARIFIÉ, ÉE, adj. [esp. *saccharificado*]. Qui a été converti en sucre.

SACCHARIMÈTRE, s. m. [de *σάκχαρον*, sucre, et *μέτρον*, mesure]. Instrument servant à déterminer la quantité de sucre contenu dans un liquide. *V.* ROTATOIRE (*pouvoir*).

SACCHARIMÉTRIE, s. f. [de *σάκχαρον*, sucre, et *μέτρον*, mesure]. Dosage de la quantité de sucre contenu dans une liqueur. — *Saccharimétrie physique*. Elle se pratique à l'aide d'un appareil d'optique qui donne la quantité de sucre par la déviation qu'éprouve le plan de polarisation de la lumière qui a traversé la liqueur sucrée. — *Saccharimétrie chimique*. Elle est fondée sur la propriété qu'a la glycose de réduire le bioxyde de cuivre à l'état de protoxyde, en présence de la potasse caustique. On fait bouillir le liquide sucré, légèrement acidulé, pour changer le sucre en glycose; puis on le fait agir sur un liquide d'épreuve dont un volume déterminé détruit une quantité connue de sucre. La liqueur normale de cuivre se prépare en dissolvant ensemble du sulfate de cuivre, du tartrate de potasse et de la potasse caustique. *V.* ROTATOIRE (*pouvoir*), et TARTRATE de potasse et de cuivre.

SACCHARIN, INE, adj. [*saccharinus*, it. *saccharino*, esp. *sacarina*]. Qui est de la nature du sucre, qui en contient.

SACCHARINITE, s. m. [it. *saccharinite*]. Nom générique proposé pour désigner le groupe des substances sucrées susceptibles de fermenter: sucre, glycose, dextrine, etc.

SACCHAROÏTE, s. m. Nom collectif de tous les principes sucrés non fermentescibles, tels que la glycérine, la glycyrrhizine, la mannite, la lactine, le sucre de gélatine, etc.

SACCHAROLÉ, s. m. Médicament pulvérulent qui résulte du mélange exact du sucre en poudre avec d'autres substances également pulvérisées.

SACCHAROLIQUE, adj. Épithète donnée par Béral aux médicaments dont la base ou partie prédominante est du sucre uni à d'autres corps.

SACCHARURE, s. m. Béral nomme ainsi des médicaments qu'on obtient en versant une teinture alcoolique ou éthérée sur du sucre blanc cassé en morceaux, exposant le mélange à l'air libre ou à la chaleur d'une étuve, pour le dépouiller d'alcool ou d'éther, et le réduisant au bout de vingt-quatre heures en poudre grossière. Ces médicaments nouveaux sont aussi faciles à préparer que commodes à employer, et l'on ne saurait trop les recommander aux praticiens.

SACCHARUROCRÉMIE, SACCHARURRIÉE. Diabète sucré. (Piorry.)

SACCHOGOMMITE. V. GLYCYRRHIZINE.

SACEDON ou ISABELA. A deux lieues de Guadalajara (Espagne). Eau saline, hydrochlorates de magnésie et de chaux. Bonne contre les obstructions, et nuisible dans les affections inflammatoires.

SACHET, s. m. [esp. *saquillo*]. Petit sac de toile ou de taffetas, rempli d'espèces grossièrement pulvérisées ou de poudres interposées entre des cartes de coton, qu'on met en contact avec diverses parties du corps.

Sachet de Morand. Ses ingrédients sont un mélange, à parties égales, de sel ammoniac, de sel commun et d'éponge calcinée.

SACRÉ, ÉE, adj. [*sacer*, *ιερός*, angl. *sacral*, it. et esp. *sacro*]. Qui a rapport au *sacrum*. — *Artère sacrée antérieure* ou *moyenne*. Elle naît de la partie postérieure de l'aorte, au niveau de la quatrième vertèbre lombaire, descend en serpentant sur l'articulation sacro-vertébrale, et fournit beaucoup de branches qui s'introduisent par les trous sacrés antérieurs, pour aller se distribuer aux membranes de la moelle. — *Artères sacrées latérales*. Elles naissent tantôt de l'ilio-lombaire, tantôt de la fessière, tantôt de l'hypogastrique; quelquefois il n'y en a qu'une seule de chaque côté de la ligne médiane; d'autres fois il y en a deux ou même trois. Elles descendent au-devant des trous sacrés antérieurs, et s'anastomosent par arcade avec la sacrée moyenne. — *Nerfs sacrés*. Ordinairement au nombre de six, souvent de cinq seulement, ils sont formés par la terminaison de la moelle vertébrale. C'est des quatre premiers de ces nerfs et du cordon lombo-sacré que résulte le plexus sacré. — *Plexus sacré ou sciatique*. Entrelacement nerveux formé par le nerf lombo-sacré, et par les quatre premières paires sacrées. Ce plexus fournit des branches postérieures et des branches antérieures, et se termine ensuite en un gros nerf, aplati d'avant en arrière, qui est le nerf sciatique. Les branches postérieures donnent des rameaux fessiers, un rameau crural et des rameaux génitaux; les branches antérieures, extrêmement variables en nombre, donnent des rameaux hémorroïdaux, vésicaux, utérins et vaginaux, qui forment ensemble,

et avec ceux des ganglions abdominaux et sacrés, le plexus hypogastrique. — *Trous sacrés*. On donne ce nom à seize trous, dont huit *antérieurs*, situés sur la face pelvienne du sacrum, quatre de chaque côté de la ligne médiane, les uns au-dessus des autres, et huit *postérieurs*, placés à la face spinale du même os, et présentant la même disposition que les antérieurs, avec lesquels ils correspondent. Ces trous communiquent avec le *canal sacré*, qui fait suite au canal vertébral; ils sont traversés par une branche des nerfs sacrés.

SACRO-COCCYGIEN, IENNE, adj. [*sacro-coccygeus*, it. et esp. *sacro-coccygeo*]. Qui a rapport au coccyx. — *Articulation sacro-coccygienne*. Celle de l'extrémité inférieure du sacrum avec la facette supérieure du coccyx; elle est affermie par deux ligaments appelés *sacro-coccygiens antérieur et postérieur*.

SACRO-COXALGIE, s. f. [de *sacrum*, l'os sacrum, *coxa*, la hanche ou l'os coxal, et *ἄλγος*, douleur]. Quelques auteurs ont désigné sous ce nom l'affection rhumatismale de la symphyse sacro-iliaque.

SACRO-ÉPINEUX, adj. [*sacro-spinosus*]. Les *ligaments sacro-épineux*, l'un *supérieur* et l'autre *inférieur*, s'étendent des épines postérieure, supérieure et inférieure de l'os iliaque, aux parties latérales et postérieure du sacrum.

SACRO-FÉMORAL. V. FESSIER (*grand*).

SACRO-ILIAQUE, adj. [*sacro-iliacus*]. Qui a rapport au sacrum et à l'os des îles. — *Symphyse ou articulation sacro-iliaque*. Celle de chaque face latérale du sacrum avec l'os iliaque correspondant. Les liens qui l'affermissent sont les deux ligaments sacro-sciatiques, le ligament sacro-épineux et le *sacro-iliaque*. Ce dernier occupe l'espace que laissent entre eux le sacrum et l'iliaque, derrière leurs surfaces articulaires. On donne quelquefois le nom de *ligaments sacro-iliaques antérieurs* aux faisceaux ligamenteux placés au-devant de ces surfaces.

SACRO-ILI-TROCHANTÉRIEN. V. PYRAMIDAL *de la cuisse*.

SACRO-LOMBAIRE, adj. [*sacro-lumbus*, *sacro-lumbalis*, it. *sacro-lombare*, esp. *sacro-lumbar*]. Muscle pair et allongé, étendu de la fosse postérieure du sacrum et de la partie correspondante de la crête iliaque au sommet des apophyses transverses des vertèbres lombaires, à l'angle des onze côtes inférieures et aux tubercules postérieurs des apophyses transverses des cinq dernières vertèbres cervicales.

SACRO-SCIATIQUE, adj. [*sacro-ischiaticus*, it. *sacro-ischiatico*, esp. *sacro-ciatico*]. — *Ligaments sacro-sciatiques*. On appelle ainsi deux ligaments membraniformes qui concourent à affermir l'articulation sacro-iliaque. Le *grand ligament sacro-sciatique*, ou *sacro-sciatique postérieur*, s'étend de la crête iliaque et des côtés du sacrum et du coccyx à la tubérosité de l'ischion; le *petit ligament sacro-sciatique*, ou *sacro-sciatique antérieur*, naît du même point et se termine à l'épine sciatique.

SACRO-SPINAL, adj. et s. m. [*sacro-spinalis*, esp. *sacro-espinal*]. Chaussier avait réuni sous la dénomination de *muscle sacro-spinal*, les muscles sacro-lombaire, long dorsal, transversaire, transversaire épineux, intertransversaire. Il distinguait à ce muscle une portion dorso-trachélienne, qui répond au sacro-lombaire, une portion costo-trachélienne, qui répond au transversaire et au long dorsal, une portion lombocervicale, qui répond au transversaire épineux.

SACRO-TROCHANTÉRIEN. V. PYRAMIDAL *de la cuisse*.

SACRO-VERTÉBRAL, ALE, adj. [*sacro-vertebralis*]. Qui appartient au sacrum et aux vertèbres. — *Articulation sacro-vertébrale*. Celle du sacrum avec la face inférieure de la dernière vertèbre lombaire. — L'angle que forment ces deux os à leur partie antérieure a été appelé *angle sacro-vertébral*. — *Ligament sacro-vertébral*. Faisceau ligamenteux qui, de la partie antérieure inférieure de l'apophyse transverse de la dernière vertèbre, va se fixer à la partie supérieure du sacrum. Il y en a un de chaque côté de la colonne vertébrale.

SACRUM, s. m. [de *sacer*, sacré; all. *Heiligenbein*, *Kreuzbein*, angl. *sacrum*, it. et esp. *sacro*]. Os symétrique et triangulaire placé à la partie postérieure du bassin, et faisant suite à la colonne vertébrale. Il a deux faces. La *face spinale* ou *postérieure*, recouverte par les muscles sacro-lombaires, présente sur la ligne médiane quatre ou cinq éminences qui font suite aux apophyses épineuses des vertèbres, et qui forment une crête, au-dessous de laquelle est une ouverture triangulaire qui termine le canal sacré. Sur les côtés de cette face existent deux gouttières, continuation de celle de la colonne vertébrale, et dans lesquelles s'ouvrent les trous sacrés postérieurs. La *face antérieure* ou *pelvienne*, légèrement concave, présente l'orifice des trous sacrés antérieurs. La base du sacrum s'articule avec la dernière vertèbre lombaire, son sommet avec le coccyx, chacun de ses bords latéraux avec l'os coxal correspondant. Il se développe par cinq points d'ossification; et des rainures transversales sont les indices de la réunion de ces cinq pièces primitives qui ressemblent chacune à une petite vertèbre. V. SQUELETTE.

SAELIGES. Province de Cuença (Espagne). Eau ferrugineuse.

SAFRAN, s. m. [*crocus*, *κρόκος*, all. *Safran*, angl. *saffron*, it. *zafferano*, esp. *azafran*]. On donne ce nom aux stigmates de la fleur du *Crocus sativus*, L., de la famille des iridées (Fig. 359). Le safran nous venait autrefois d'Asie, sous le nom de *safran oriental*; mais il est aujourd'hui cultivé en Espagne et en France, et celui du Gâtinais est le plus estimé. Dès que la corolle du safran est épanouie, on cueille la fleur et l'on enlève les *stigmates*, que l'on se hâte de faire sécher sur des tamis de crin chauffés par de la braise, opération qui leur fait perdre les quatre cinquièmes de leur poids. Le safran doit être en filaments longs, souples, d'un rouge orange foncé, sans mélange d'étamines; il doit fortement colorer la salive en jaune doré, avoir une odeur forte, vive, pénétrante. Il donne, à l'analyse, une matière colorante rouge orangée, une huile volatile odorante, une huile fixe concrète, de la gomme, de l'albumine et quelques sels. On y avait indiqué une substance nommée *polychroïte*, qu'on a reconnu être une matière colorante mêlée d'huile volatile. Il est souvent sophistiqué avec la fleur du carthame ou *safran bâtard* (*safranum*) (V. CARTHAME); mais cette fleur se reconnaît à son tube rouge, quinquéfide, renfermant le pistil et les étamines; elle n'a d'ailleurs ni la souplesse ni l'odeur agréable du safran. Ce dernier est employé comme emménagogue, sous forme de poudre (30 à 120 centigrammes), d'infusion (une pincée par 500 grammes de liquide), de teinture (12 à 36 gouttes), ou de sirop. — *Teinture ou alcoolé de safran*. On l'obtient en fai-

sant digérer pendant quinze jours 1 partie de safran dans 4 parties d'alcool à 80° centésim., passant avec expression et filtrant. — *Teinture de safran composée*. Elle est préparée par la distillation, au bain-marie,



Fig. 539.

d'un mélange d'alcool (44° centésim.), 2 kilogram.; aloès soccotrin, 80 gram.; myrrhe, 16 gram.; safran, 8 gram.; cannelle, girofle et noix de muscade, à 4 gram.; eau de fleur d'oranger, 128 gram. En mêlant avec cet alcoolat 241,500 de sirop de capillaire, et lui donnant une couleur d'or au moyen de caramel dissous dans 250 grammes d'eau de fleur d'oranger, on a l'*élixir de Garus*, qui est employé quelquefois comme stomachique, et qui ne diffère de l'*élixir de propriété de Paracelse* qu'en ce que celui-ci est acidulé avec quelques gouttes d'acide sulfurique. — *Sirop de safran*. On le prépare en faisant macérer pendant deux jours 32 grammes de safran dans 500 grammes de vin de Malaga, passant la liqueur, la laissant déposer, la décantant, ajoutant 768 grammes de sucre blanc, et faisant un sirop.

Safran des Indes. V. CURCUMA.

Safran des métaux. V. OXYDES D'ANTIMOINE.

Safran de Mars apéritif. V. CARBONATE DE FER.

Safran de Mars astringent. C'est le tritoxyle de fer.

Safran de Mars de Zwelfer. Tritoxyle de fer d'un beau rouge brillant, obtenu en décomposant la limaille de fer par l'azotate de potasse, et lavant le produit avec soin, afin d'enlever tout l'alcali.

SAGAPÉNUM, s. m. [*sagapenum*, σαγαπίνον, all. *Sagapen*, angl. *sagapenum*, it. et esp. *sagapeno*]. Gomme-résine provenant probablement du *Ferula persica*, Willdenow (ombellifères). Elle nous est apportée de la Perse, ordinairement en masses molles, demi-transparentes, mêlées d'impuretés et de semences de plantes ombellifères. Le sagapénium ressemble au galbanum; mais il a la couleur de l'asa fétida; il ne se colore pas en rouge par le contact de la lumière, comme le fait cette dernière substance. Sa composition et ses propriétés physiques et chimiques sont les mêmes que

celles des autres gommés-résines. On ne l'emploie pas seul, mais il entre dans plusieurs préparations pharmaceutiques, notamment dans le diachylon gommé et la thériaque.

SAGE-FEMME, s. f. [*obstetrix*, πῶζι, all. *Hebamme*, angl. *midwife*, it. *levatrice*, esp. *comadre*]. Femme qui exerce l'art des accouchements. Des cours d'accouchement sont faits dans les écoles de médecine pour les élèves sages-femmes. Il est fait, en outre, dans l'hospice le plus fréquenté de chaque département, un cours annuel et gratuit. Celles qui n'étudient pas dans les écoles doivent du moins avoir suivi ce cours pendant deux ans, et avoir vu pratiquer pendant neuf mois, ou pratiqué elles-mêmes les accouchements pendant dix mois, dans un hospice ou sous la surveillance d'un professeur. Elles sont examinées par les jurys médicaux sur la théorie et la pratique des accouchements, sur les accidents qui peuvent les précéder, les accompagner et les suivre, et sur les moyens d'y remédier. On leur délivre gratuitement un diplôme, qu'elles font enregistrer au tribunal de première instance et à la sous-préfecture de l'arrondissement où elles s'établissent et où elles ont été reçues. Celles qui ne seraient pas pourvues de diplôme seraient poursuivies et condamnées, en faveur des hospices, à une amende de 100 fr., et, en cas de récidive, à une amende double et à un emprisonnement qui pourrait durer jusqu'à six mois. — Les sages-femmes ne peuvent employer les instruments, dans les accouchements laborieux, sans appeler un docteur, ou un médecin ou chirurgien anciennement reçu. (Loi du 19 ventôse, an XI.)

SAGITTAL, ALE, adj. [*sagittalis*, de *sagitta*, flèche; angl. *sagittal*, it. *sagittale*, esp. *sagital*]. La suture qui unit les deux pariétaux et qui s'étend d'avant en arrière sur la ligne médiane a été appelée *suture sagittale*, parce qu'elle rencontre à angle droit le milieu de l'arc que décrit la suture fronto-pariétale, comme une flèche placée sur l'arc qui doit la décocher. — *Gouttière sagittale*. Sillon profond creusé sur la suture des pariétaux, à la partie interne de la voûte du crâne, depuis la crête coronale jusqu'à la protubérance occipitale interne, et dans lequel est logé le sinus longitudinal supérieur, que l'on appelle aussi quelquefois *sinus sagittal*. V. SINUS.

SAGITTÉ, ÉE, adj. [*sagittatus*, de *sagitta*, flèche; all. *peil'formig*, angl. *sagittate*, it. *sagittato*, esp. *sagitado*]. Se dit, en botanique, de parties qui ont la forme d'un fer de flèche, c'est-à-dire d'un cône pointu, offrant à sa base une échancrure profonde, dont les deux côtés se prolongent en oreillettes aiguës.

SAGOU, s. m. [*sago*, all. *Sagu*, angl. *sago*, it. *sago*, esp. *sagu*]. Substance amylacée qu'on retire de la moelle de plusieurs espèces de palmiers (particulièrement du *Sagus farinacea* de Rumphius), qui croissent aux Moluques, aux Philippines et dans les autres îles des Indes orientales. On la sépare de la partie fibreuse à l'aide de l'eau froide et de l'agitation; on met le tout sur un tamis: l'eau qui passe entraîne avec elle la féculé ou le *sagou*, qui s'y dépose sous forme de poudre très fine et très blanche. Après l'avoir fait à moitié dessécher, on le réduit en petits grains en le passant à travers un crible, et l'on achève ensuite sa dessiccation en l'agitant continuellement dans des bassines chauffées. C'est à cette légère torréfaction que le *sagou* doit sa couleur rougeâtre. Planche compte plusieurs espèces de sagous: celui des îles Maldives, en grains ovoïdes arrondis, très durs, d'une couleur

brûlée non uniforme; celui de Sumatra, en grains arrondis blancs ou jaunâtres; celui de la Nouvelle-Guinée, semblable à celui des Maldives, mais plus brûlé; celui des îles Moluques, tantôt gris, tantôt rosé; le sagon *blanc*, arrivant aussi des îles Moluques, en grains blancs, qui deviennent translucides après avoir absorbé l'eau. Ces divers sasons contiennent tous du muriate de soude. Ils sont souvent falsifiés avec la féculé de pomme de terre. On a indiqué aussi un sagon de Madagascar; mais il ne contient pas d'amidon, et ne peut être considéré comme un véritable sagon.

SAIGNÉE, s. f. [*sanguinis missio*, all. *Aderlass*, angl. *Blood letting*, it. *salasso*, esp. *sangría*]. Évacuation d'une certaine quantité de sang provoquée par l'art. On distingue la *saignée artérielle*, la *saignée veineuse* et la *saignée capillaire*. — La *saignée artérielle* (*artériotomie*) et la *saignée veineuse* (*phlébotomie*) se font avec une lancette ou un phlébotome. L'*artériotomie* ne peut guère être pratiquée que sur de petites branches qui présentent un point d'appui solide, telles que l'artère temporale. — C'est le plus ordinairement au pli du bras ou au pied qu'on pratique la *phlébotomie*. 1° Au bras, on peut tirer le sang de la céphalique, de la basilique, des médianes céphalique ou basilique, ou de la cubitale antérieure; 2° au pied, on ouvre la grande ou la petite saphène. Quelquefois on ouvre, au cou, la veine jugulaire externe; à la main, la céphalique ou la salvatelle; au front, la veine frontale ou préparate; dans la bouche, les veines ranines. — Pour pratiquer une *saignée du bras*, on commence par comprimer le membre circulairement au-dessus de la veine que l'on veut ouvrir, afin que le sang la rende plus apparente en s'y accumulant. Le chirurgien, se plaçant alors au côté droit du malade, s'il doit ouvrir une veine du bras droit, fixe dans son aisselle gauche la main droite du malade, en même temps qu'il saisit de la main gauche le coude de ce bras. Il explore de nouveau la position de la veine qu'il veut ouvrir, marque légèrement avec l'ongle le point qu'il doit inciser, ou tient l'œil fixé dessus, prend par le talon,

déterminée, afin que l'on puisse juger de la quantité évacuée. On accélère l'écoulement en déterminant des contractions musculaires de l'avant-bras, par exemple en recommandant au malade de faire rouler entre ses doigts un corps quelconque. Lorsqu'on juge la saignée suffisante, on détache la ligature, on rapproche les lèvres de la plaie, on lave, et l'on applique une compresse et un bandage en huit de chiffre (*V. BANDAGE*). Lorsqu'un malade a été déjà plusieurs fois saigné, on incise au-dessous des cicatrices. C'est ordinairement sur la médiane céphalique qu'on pratique la saignée du bras, parce qu'il est facile, en n'enfonçant pas la lancette trop profondément, d'éviter de blesser le nerf musculo-cutané, seule partie dont on ait à craindre en cet endroit la lésion. Si l'on est obligé de la pratiquer sur la médiane basilique, il faut reconnaître exactement ses rapports avec l'artère brachiale, et marquer avec l'ongle l'endroit où elles s'entrecroisent, afin d'ouvrir la veine au-dessus ou au-dessous; mais, si l'on n'a pas l'habitude de saigner, il vaut mieux ouvrir la veine du dos de la main ou de l'avant-bras qui présenterait le plus de volume, en ayant soin de plonger auparavant le membre dans un bain chaud. — Pour la *saignée du pied*, on ouvre le plus souvent la saphène interne, au-devant de la malléole. Après avoir fait gonfler les vaisseaux au moyen d'un bain de pied bien chaud, le chirurgien met une ligature à la jambe sur laquelle il veut opérer. Il fait replonger le pied dans le bain, puis il le place sur son genou, et ouvre la veine comme il a été dit pour la saignée du bras. On replace ensuite le pied dans l'eau pour activer l'écoulement du sang. La saignée faite, on essuie le membre, et l'on applique le bandage dit *étrier* (*V. ce mot*). — La *saignée capillaire* se fait au moyen des sangsues ou des scarifications; on l'appelle aussi *saignée locale*, parce qu'elle dégorge spécialement la partie du système capillaire où on la pratique; de même qu'on donne souvent le nom de *saignée générale* à la phlébotomie, parce qu'elle dégorge pour ainsi dire immédiatement tout le système sanguin. — *Saignées révulsives* et *dérivatives*. Pour avoir considéré les mots *révulsion* et *dérivation* comme synonymes, les médecins ont été conduits à des discussions sans fin et sans utilité. La *dérivation*, pour les anciens, consistait à attirer les humeurs de tout le corps sur une partie saine ou malade, selon le but qu'on se proposait, en déviant une portion des humeurs de leur cours ordinaire. La *révulsion* supposait une partie malade et consistait à détourner une portion des humeurs qui s'y rendent, ou à amener celles qui s'y trouvent et lui nuisent, sur un autre point. Dans la *dérivation*, il n'y a pas de révulsion, ou, si l'on veut en voir une, elle est générale, et, par conséquent, insignifiante, puisqu'elle se perd sur la masse; dans la *révulsion*, il y a une dérivation, mais elle est supposée partielle, locale; elle s'opère sur une partie où il y a un afflux ou *fluxion* anormale qu'il s'agit de détourner, de déterminer ailleurs, au moins partiellement. La saignée est dite *révulsive*, lorsqu'on la pratique loin de la partie où le sang se porte en trop grande abondance, dans le but de détourner ce fluide, d'en changer le cours. Lorsque la connaissance de l'anatomie et de la physiologie permet de savoir que le sang et la lymphe sont les seules humeurs qui circulent, on put quitter le champ de l'hypothèse, le seul qu'il fût auparavant possible de parcourir, pour celui de l'observation. On reconnut alors que l'action révulsive accordée aux

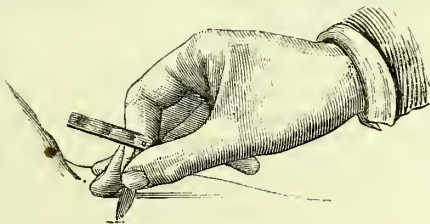


Fig. 560.

entre le pouce et l'index (Fig. 560) de sa main droite, sa lancette (qu'il a préalablement ouverte et placée entre ses lèvres), fléchit ses deux doigts, pose les autres sur l'avant-bras pour donner de la fixité à sa main, et, tendant la peau bien régulièrement, il enfonce dans le vaisseau la pointe de la lancette; puis, par un léger mouvement de bascule, il relève le tranchant de l'instrument, de manière à agrandir l'ouverture en le retirant. Le chirurgien se place au côté gauche du malade et tient sa lancette de la main gauche, s'il pratique la saignée sur le bras gauche; le manuel de l'opération est, du reste, le même. Pendant que le sang coule, il faut avoir soin de maintenir le parallélisme des ouvertures de la veine et de la peau, et recevoir ce liquide dans des vases (*V. PALETTE*) d'une capacité

saignées générales est nulle, parce qu'en tirant le sang d'une veine, on ne tire pas seulement celui de l'organe avec lequel la veine est le plus immédiatement en communication, mais que de proche en proche tout le système se désemplit, attendu que le courant n'est jamais discontinu. Il n'y a rien autre chose qu'une déplétion générale à laquelle la partie malade participe pour sa petite part, s'il n'y a pas encore stase dans les capillaires (V. INFLAMMATION) ; elle en tire profit de plus, en ce qu'il lui arrive un peu moins de sang. — Dire que toute saignée est *dérivative*, en ce que la ligature fait accumuler le sang au-dessous d'elle, et *révulsive* en ce que la piqûre de la peau et de la veine détermine une congestion dans son voisinage, c'est là un argument puéril en raison du peu de durée du premier phénomène et du peu d'intensité du second. A part, peut-être, l'action dérivative des saignées du pied ou des sangsues à l'aîne, sur les organes du petit bassin (action qu'on peut utiliser comme révulsion à l'égard de la tête ou du thorax), aucune autre saignée n'a été positivement reconnue pour avoir une action dérivative ; quel que soit le côté ou la partie supérieure ou inférieure du corps que l'on ait saignée, il n'y a que déplétion. Les saignées locales ont, momentanément, une action plutôt dérivative que révulsive (si tant est qu'elle existe), quand elles sont modérées ; si elles sont abondantes, elles agissent comme déplétives, à la manière des saignées générales. Faut de connaître la circulation dans les capillaires et la contractilité de ces vaisseaux, on a beaucoup exagéré l'influence de la saignée des veines sous-cutanées sur la circulation des artères du membre, ou même des grosses veines (caves) auxquelles elles se rendent, bien que cette action soit plus probable que la première. Dans le cas où un phlegmon, un érysipèle, etc., surviennent pendant une pneumonie, une entérite, une arthrite, etc., et en diminuent l'intensité, ou même, dit-on, en abrègent la durée, il y a là une action révulsive très prononcée, opérée dans un cas où la dérivation est généralement peu considérable. Il en est de même dans les cas où cet effet est obtenu à l'aide d'un vésicatoire, d'un vomitif, des drastiques, des diurétiques ; mais, du reste, les effets révulsifs obtenus sont souvent moindres qu'on ne le dit, ou même nuls, bien que ces médicaments aient certainement une action dérivative, par suite de la congestion qu'ils déterminent. En somme, les hypothèses sur la dérivation, et, par suite, sur la possibilité d'une révulsion, se rattachent aux modifications de la circulation qu'on obtient expérimentalement par la piqûre ou la section de certains nerfs (V. SYMPATHIQUE), et l'on comprend que des effets analogues soient obtenus par les vomitifs, les purgatifs, les médicaments ou les saignées agissant sur le cerveau ; mais il n'y a pas encore de loi établie expérimentalement à cet égard, et les effets obtenus n'ont pas l'intensité qu'on a supposée autrefois. — On a donné à la saignée le nom de *spoliative*, lorsqu'on l'employait pour diminuer la partie rouge du sang. On a attribué cet effet aux fréquentes saignées, le sérum du sang se séparant, disait-on, plus promptement que la partie rouge. Quelques auteurs, admettant une sympathie, mais qui n'est pas réelle, entre tous les organes situés d'un même côté de la ligne médiane, ont recommandé de pratiquer la saignée du côté correspondant au siège du mal : c'est aux saignées considérées de ce point de vue qu'on a donné le nom de *saignées latérales*. V. SANGSUE.

Saignée blanche. On dit que l'on a fait une *saignée blanche*, lorsque l'on a manqué la veine, qu'on ne l'a point ouverte.

SAIGNEMENT, s. m. [*sanguinis fluxus*, all. *Bluten*, angl. *bleeding*]. Ecoulement de sang. Ce terme ne s'emploie guère que pour le *saignement du nez*, auquel on donne aussi le nom d'*épistaxis*.

SAINDOUX, s. m. V. AXONGE.

SAINFOIN, s. m. [all. *Süßklee*, angl. *sainfoin*]. Genre de la famille des légumineuses. On en cultive deux espèces, l'*Onobrychis sativa*, Lamk, et l'*Hedysarum onobrychis*, L., vulgairement *esparcette*. Le sainfoin passe pour plus nutritif que le trèfle et la luzerne. Il convient parfaitement aux chevaux. C'est une excellente nourriture pour les ruminants, quelle que soit leur destination. Les porcs le mangent aussi.

SAINT-AMAND. Petite ville près de Valenciennes (Nord), où l'on trouve des eaux et des boues sulfureuses dont la température est de 18° à 28°.

SAINT-AUGUSTIN (CLIMAT DE). Ce port de mer, dans la Floride, jouit d'un climat doux, mais l'égalité en est quelque peu troublée par les vents ; aussi est-il moins avantageux pour les personnes atteintes des maladies de poitrine que Tampa-Bay ou Mobile.

SAINTE-ALLYRE. Nom d'une fontaine à Clermont (Puy-de-Dôme), dont l'eau est remarquable par ses propriétés incrustantes.

SAINTE-CROIX. Cette île des Indes orientales est souvent choisie pour résidence par les personnes malades de la poitrine ; mais, en somme, elle est inférieure aux autres îles des mêmes parages.

SAINT-MART. A 1 kilomètre de Clermont (Puy-de-Dôme), possède des sources d'une eau gazeuse thermale, légèrement ferrugineuse.

SAINT-MYON. Près de Riom (Puy-de-Dôme). A des eaux minérales acides froides.

SAINT-NECTAIRE. Village au pied du mont Dor, où existent des eaux minérales salines, dont la température varie de 24° à 40° centigr.

SAINT-PARDOUX. Hameau près de Bourbon-l'Archambault (Allier), où l'on trouve une source d'eau minérale ferrugineuse froide.

SAINT-SAUVEUR. Bourg près de Barèges (Hautes-Pyrénées) qui possède des eaux minérales sulfureuses d'une température de 25° à 34° centigr.

SAISON, s. f. [*tempestas*, *ω̄ρζ*, all. *Jahrszeit*, angl. *season*, it. *stagione*, esp. *sazon*, *estacion*]. La hauteur à laquelle le soleil se lève dans le méridien, c'est-à-dire, le temps qu'il reste sur l'horizon étant la principale circonstance qui détermine la température de chaque lieu, et les variations de cette température exerçant une influence puissante sur la vie végétale et animale, les habitants de la zone tempérée ont divisé de tout temps l'année, d'après les effets de cette influence, en quatre périodes qui sont appelées *saisons*. Et comme les saisons physiques ne se prêtent point à une détermination générale, puisqu'elles varient pour chaque pays, on y a substitué les saisons astronomiques, réglées d'après la plus grande, la moyenne et la plus petite distance au zénith, à laquelle le soleil atteint dans le méridien, c'est-à-dire d'après le passage apparent de cet astre par les points équinoxiaux et solsticiaux, ce qui produit quatre saisons : le *printemps*, l'*été*, l'*automne* et l'*hiver* (V. ces mots). La division admise dans les zones tempérées n'est pas applicable à la zone torride, et ne convient pas non plus aux zones glaciales. V. CLIMAT.

SALAGITÉ, s. f. [*salacitas*, ἀρκεδισιασμός, ἀσέλγητις, all. *Geilheit*]. Se dit de la propension, des animaux domestiques surtout, aux rapprochements sexuels.

SALAIISON, s. f. [*salsamentum*, πέρυγος, all. *das Gesalzene*, angl. *salted provisions*, it. *salume*, esp. *cecina*]. On a longtemps exagéré les inconvénients attachés à l'alimentation avec les viandes salées. S'il est vrai d'avancer que cette nourriture, prise d'une façon exclusive, peut offrir de sérieux inconvénients, il est juste aussi de repousser les accusations qui ont été portées souvent contre l'usage des salaisons, comme cause des maladies scorbutiques. En 1771, Poissonnier-Desperriers, inspecteur des hôpitaux de la marine, proposa de modifier la ration des gens de mer, en la composant principalement de substances végétales. Ce médecin, attribuant à la nourriture animale l'origine des maladies putrides, et considérant le scorbut comme nécessairement produit par l'usage des viandes salées, croyait, par un régime presque exclusivement végétal, prévenir et guérir plus sûrement ces maladies. On voulut s'assurer, par l'expérience, de l'action qu'exercerait sur l'état physique des marins cette manière de les nourrir. La frégate la *Belle-Poule* fut approvisionnée en conséquence, et, après cinq mois de campagne, elle rentra à Brest sans avoir eu moins de malades, et avec un équipage qui portait les marques les plus évidentes de la maigreur et de l'affaiblissement. Un tel exemple ne peut que confirmer cette vérité depuis longtemps reconnue, que la nourriture animale, même la salaison, est, en général, nécessaire au maintien de la vigueur et de la santé de l'homme. Néanmoins Liebig a montré que la salaison altère la composition de la viande dans une proportion bien plus considérable que ne le fait la cuisson dans l'eau. En effet, on sait que, pour saler la viande, on l'imprègne et on la saupoudre de sel de cuisine; aux points de contact de la viande et du sel il se forme une saumure qui comprend environ le tiers, et même la moitié du liquide contenu dans la viande fraîche. Le savant chimiste s'est assuré que cette saumure renferme les principes constituants du bouillon concentré. On peut donc dire qu'en salant la viande on provoque la formation d'une saumure, on lui enlève en partie les principes nécessaires à sa constitution, et l'on en diminue proportionnellement le pouvoir nutritif. V. SCORBUT.

SALAMANDRE, s. f. [*salamandra*, σαλαμάνδρα, all. *Salamander*, *Molche*, angl. *salamander*, it. et esp. *salamandra*]. Genre de batraciens urodèles nombreux en espèces, que le vulgaire redoute parce qu'il en croit la morsure venimeuse. Ces animaux inoffensifs ont des dents trop petites pour entamer la peau, et n'ont pas de glandes salivaires à vcin. Leur peau seule sécrète un liquide blanchâtre, visqueux, irritant pour les yeux si on les touche avec les doigts après avoir manié ces animaux. Cette humeur, inoculée aux petits vertébrés à température fixe, les tue. V. CRAPAUD.

SALAZIE. Source d'eau chaude à 42°, alcaline, ferrugineuse, de Madagascar.

SALÉ, ÉE, adj. [*salsus*, ἄλμας, all. *gesalzen*, angl. *salted*, it. *salato*, esp. *salado*]. Imprégné de sel. — *Prés salés*. Herbages situés au bord de la mer, et ayant une saveur salée qui excite l'appétit des animaux. Par cette alimentation, la chair, le lait, le beurre, prennent un goût particulier qui les fait rechercher.

SALEP, s. m. [all. et angl. *Salep*, it. *saleppa*, esp. *salep*]. Le *salep*, tel qu'il nous vient de l'Asie Mineure, est en petits tubercules ovoïdes, enfilés sous forme

de chapelets, d'un gris jaunâtre, demi-transparents, d'une cassure cornée, d'une odeur faible, analogue à celle du mélilot, d'une saveur mucilagineuse un peu salée. Ces tubercules sont ceux de diverses espèces d'*Orchis* et particulièrement de l'*Orchis mascula*. Geoffroy a reconnu que les bulbes de nos orchis indigènes, recueillis après la marcescence des tiges, nettoyés, enfilés, et séchés au soleil, fournissent un salep tout à fait semblable à celui d'Orient, et constituent, comme lui, un très bon analeptique. Parmentier a prouvé que l'on pouvait faire avec la fécule de pomme de terre un véritable salep indigène.

SALERS (RACE BOVINE DE). Salers est une petite ville dans le Cantal. La race de Salers est éminemment propre au travail; elle est robuste, sobre et dure longtemps. Son aptitude au service est remarquable, et son éducation facile. Elle a beaucoup de force, un pied sûr et un bon port. Bien entretenu, le bœuf de Salers acquiert un grand poids.

SALHYDRAMIDE, s. f. (C⁴²H¹⁸⁰6Az²). Corps qui se forme par action de l'ammoniaque ajoutée goutte à goutte dans la solution alcoolique d'acide salicyleux. Cristallin, jaune d'or, insoluble dans l'eau.

SALICAIRE, s. f. [*Lythrum*, L., de λύθρον, sang; all. *Blutkraut*, it. *liscinchia*, *salicaria*, esp. *salicaria*]. Genre de plantes salicariées (dodécandrie monogynie, L.) dont l'espèce à épis (*Lythrum salicaria*, L.) est astringente, mais peu usitée.

SALICARIÉES, s. f. pl. [*salicariæ*, all. *Blutkrautarten*, esp. *salicarias*]. Famille naturelle de plantes dicotylédones polypétales à étamines pérygines, qui comprend des herbes ou arbustes à feuilles opposées ou alternes, portant des fleurs axillaires ou terminales. Leurs caractères sont: Calice monosépale tubuleux ou urcéolé, denté au sommet; une corolle de 4 à 6 pétales alternes avec les divisions des calices, et insérés à la partie supérieure du tube, rarement nulle; les étamines en nombre égal aux pétales ou double, quelquefois indéfinies; l'ovaire libre, simple, à plusieurs loges contenant chacune un grand nombre d'ovules; le style simple, terminé par un stigmate ordinairement capitulé. Le fruit est une capsule recouverte par le calice persistant.

SALIGINE, s. f. [de *salix*, saule; all. *Salicin*, angl. *salicine*, it. et esp. *salicina*]. (C²⁶H¹⁸⁰O¹⁴.) Principe cristallisable, blanc, signalé dès 1825 dans l'écorce du *Salix alba* par Fontana, et ensuite par Leroux, qui l'avait pris pour un alcaloïde. La salicine a été trouvée aussi dans l'écorce de quelques peupliers, par Braconnot. Cette matière a été proposée comme succédané de la quinine; mais ses effets sont bien moins certains, quoiqu'elle possède une action marquée sur l'économie animale. Elle se présente, soit en écailles nacrées, soit en prismes quadrangulaires, solubles dans l'alcool et dans l'eau, mais non dans l'éther; sa saveur est très amère; elle est fusible à + 100° en une résine; les acides la dissolvent sans être saturés par elle. V. RUTILINE.

SALIGINÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones à fleurs dioïques disposées en chatons, pourvues d'une bractée squamiforme; périgone nul ou représenté par un disque; ovaire sessile uniloculaire, multi-ovulé. Graines petites, pourvues d'un funicule court, épais, s'épanouissant en une touffe cotonneuse qui entoure la graine.

SALIGONE, s. m. V. SPIROL.

SALICYLAMIDE, s. m. [*spirorylamide* ou *acide spi-*

roylamidique]. Produit de la distillation du spiroyleate d'ammoniaque. Cristallisable, soluble à 100° et volatil sans décomposition. (C¹⁴H⁷O⁴Az.)

SALICYLE, s. m. Radical hypothétique (C¹⁴H⁵), dont le symbole est Sa. L'hydrure est l'acide salicyleux. V. ce mot.

SALICYLEUX (ACIDE) [*acide spiroyleux, essence de spiræa ou de reine des prés*]. Ce corps se retire des fleurs de reine des prés par distillation avec l'eau. Il n'y existe pas tout formé, mais se produit pendant la distillation par un phénomène de catalyse analogue à celui qui produit l'essence d'amandes amères (V. SYNAPTASE). On obtient en même temps une essence isomère à celle de térébenthine et un corps analogue au camphre, volatil et cristallisable. L'acide salicyleux est un liquide incolore, rougissant au contact de l'air, d'une odeur analogue à celle d'essence d'amandes amères, formant sur la peau des taches jaunes qui disparaissent facilement. Bout à 196°; insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool (C¹⁴H⁵O³,HO). Il forme, avec la potasse et l'ammoniaque, des salicylites.

SALICYLIQUE (ACIDE) [*acide spiroyligique, spiroyligique, hydrospiroyle et hydrosalicyle*]. Anhydre (C¹⁴H⁵O³), il n'est connu que combiné avec les bases. Hydraté (C¹⁴H⁵O³,HO), on le retire de l'eau distillée des fleurs de *Spiræa ulmaria*. Il est incolore, huileux, possédant au plus haut degré l'odeur des fleurs de *spiræa*; il a un goût brûlant, il tache la langue en blanc; peu soluble dans l'eau, miscible à l'éther et à l'alcool. Il se solidifie à — 20° et bout à 163°,5.

SALICYLIMIDE, s. m. [*spiroylimidamide, spiroylimide*]. On l'obtient quand on traite une solution alcoolique d'acide salicylique par l'ammoniaque aqueuse. Cristallisable, insoluble dans l'eau, inaltérable à l'air. (C¹⁴H⁵O⁶Az².)

SALICYLIQUE (ACIDE). Corps obtenu en chauffant l'acide salicyleux avec un excès d'hydrate de potasse. Volatil, cristallisable, soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther. Il ne dévie pas la lumière polarisée, ce que fait au contraire l'acide salicyleux. Il forme des acides bromés et chlorés à 1 et 2 équivalents. (C¹⁴H⁵O⁵HO.)

SALIÈRE, s. f. On nomme ainsi, dans le cheval, l'enfoncement plus ou moins profond qui se remarque au-dessus de chaque œil; et, par extension, chez l'homme, le vide qui existe derrière la clavicule, chez les personnes maigres.

SALIFÈRE, adj. [de *sal*, sel, et *ferre*, porter; all. *salzhaltig*, esp. *salifero*]. Qui contient du sel, du chlorure de sodium.

SALIFIABLE, adj. [de *sal*, sel, et *feri*, devenir; all. *salzbildend*, angl. *salifiable*, it. *salificabile*, esp. *salificable*]. Se dit des substances qui sont susceptibles de former des sels en se combinant avec un autre corps, comme les oxydes métalliques avec les acides, les sulfures entre eux, le chlore avec le sodium, etc.

SALIFICATION, s. f. [*salificatio*]. Mot de l'ancienne chimie qui servait à désigner toute opération dans laquelle se produisait un sel ou un corps cristallisé.

SALIGÉNINE, s. f. [*o yde de saligényle*]. Produit du dédoublement de la salicine en saligénine et en sucre sous l'influence de la synaptase. Cristallisable, soluble dans l'eau chaude, dans l'alcool et l'éther. (C¹⁴H⁷O⁴.)

SALIGÉNYLE, s. m. Radical hypothétique (C¹⁴H⁸) de la saligénine.

SALIN, INE, adj. [*salinus, ἰσχυρός*, all. *salzig*, angl. *saline*, it. et esp. *salino*]. Qui contient un sel, qui est de la nature des sels.

SALIRÉTINE, s. f. (C¹⁴O²H⁶). Corps isomère avec l'essence d'amandes amères obtenu par action des acides chlorhydrique ou sulfurique sur la salicine. Insoluble dans l'eau et dans l'ammoniaque, soluble dans l'alcool, dans l'éther et l'acide acétique concentré.

SALIVAIRE, adj. [*salivaris*, angl. *salivary*, it. *salivare*, esp. *salival*]. Qui a rapport à la salive. — *Calculs salivaires*. Concrétions qu'on trouve quelquefois dans les glandes salivaires et qui sont presque toujours formées de beaucoup de carbonate calcaire uni à du carbonate de magnésic et à un peu de phosphate de chaux, liés ensemble par une substance analogue au mucus. — *Fistules salivaires*. Ouvertures fistuleuses résultant d'une lésion du canal excréteur principal d'une glande salivaire, ou des radicules excréteurs qui concourent à le former. On les reconnaît à leur situation et surtout à la nature du liquide transparent et visqueux qu'elles versent au dehors, et qui s'écoule surtout abondamment pendant la mastication d'aliments durs et sapides. Les fistules du parenchyme de la parotide ou des radicules du canal de Sténon s'ouvrent vers l'oreille, dans l'angle parotidien. La cautérisation avec le nitrate d'argent fortement appliqué, et une compression exacte et prolongée exercée aussitôt après la cautérisation, pour en secondar l'action, ont souvent suffi pour la guérison. Le même traitement convient aux fistules sous-maxillaires, situées sous la branche et près de l'angle de la mâchoire inférieure. Les fistules du canal de Sténon, qui s'ouvrent sur la joue, sont plus fréquentes, et causées ordinairement par une blessure de la partie latérale et inférieure du visage; elles guérissent plus difficilement. On réussit quelquefois, mais rarement, par la cautérisation et la compression pratiquées comme il vient d'être dit. L'établissement d'une fistule interne, que l'art substitue à la fistule extérieure, est la méthode curative employée le plus ordinairement. Avec un petit trocart porté dans la portion parotidienne du canal de Sténon, on perce la joue de dehors en dedans, on glisse dans la plaie un fil de plomb à l'aide de la canule du trocart. Cet instrument, retiré et armé de nouveau, est plongé au fond de la fistule, et perce une seconde fois la joue de dehors en dedans; on introduit par la canule un fil de soie auquel on attache le bout du fil de plomb resté en dehors après la première piqûre; la soie, tirée par la bouche, y introduit cette partie du plomb, et la joue se trouve alors traversée par une anse métallique dont le milieu correspond au fond de la fistule, et dont les extrémités sont dans la bouche. Celles-ci, coupées assez court pour ne pas gêner les mouvements de la mâchoire et de la langue, sont tordues l'une sur l'autre; la plaie extérieure est réunie avec soin, et le malade, convenablement pansé, est nourri d'aliments liquides. L'anse du fil de plomb divise graduellement les parties molles qu'elle étire; la cicatrice se forme à mesure sur la joue, et au bout de quelques jours l'anse métallique tombe dans la bouche, laissant sur la membrane muqueuse une large ouverture pour l'écoulement de la salive. — Vétérinaire. On a proposé bien des moyens de traitement pour rétablir le canal. On l'oblitére, sans obtenir de grands succès; la meilleure méthode est celle qui a été conseillée par Raynal: elle consiste simplement dans l'application de l'onguent vésicatoire sur le trajet du canal blessé. Pour remédier aux fistules incurables, Leblanc a proposé l'extirpation de la glande parotide, extirpation qu'il a pratiquée avec succès.

— *Glandes salivaires*. Ces glandes, organes sécréteurs de la salive, sont au nombre de six, trois de chaque côté : les deux *parotides*, les deux *sous-maxillaires* et les deux *sublinguales*. V. ces mots.

— Il y a en outre un grand nombre de petites glandes analogues sous la muqueuse des lèvres (*glandes labiales*), des joues, surtout près des dents molaires (*glandes molaires* ou *génates*), sous la muqueuse du palais, du voile du palais et même du pharynx (V. ce mot). Les glandes salivaires sont des glandes en grappe composée (V. GLANDE). Chaque cul-de-sac offre 5 ou 6 centièmes de millimètre de large; il a une paroi homogène transparente assez résistante. Des vésicules adipeuses sont interposées aux acini qui forment ces culs-de-sac. La texture de ces glandes est plus ou moins serrée, le parenchyme plus ou moins ferme, selon qu'il s'agit de la glande parotide ou de son accessoire, des glandes sous-maxillaires ou sublinguales. Il n'y a généralement qu'un seul noyau dans chaque cellule, tandis que souvent il y en a deux dans les cellules du pancréas. Contrairement à ce qu'on voit dans le pancréas, dont les glandes salivaires diffèrent plus encore par leur structure que par l'aspect extérieur, les culs-de-sac salivaires de la glande parotide présentent, pendant la digestion, un degré d'opacité un peu plus grand que pendant l'abstinence, ce qui est dû à la prédominance des granulations moléculaires dans les cellules. Cette particularité, assez notable chez quelques individus, ne l'est pourtant pas au même degré chez tous. Il faut noter en outre que, hors l'état de digestion, les cellules paraissent nettement pavimentées, c'est-à-dire que, leurs contours étant parfaitement visibles, elles peuvent être assez facilement isolées. Elles sont néanmoins, comme toujours assez molles, et, bien qu'elles ne présentent pas de cavité distincte de la paroi, bien qu'elles aient une égale densité au centre et à la surface, elles peuvent être écrasées, et leur noyau est mis en liberté. Pendant la mastication, ou chez l'animal (V. GLANDE de Nuck) immédiatement après, les cellules sont plus molles, souvent plus granuleuses, à contours moins nettement limités. De plus, on trouve certains culs-de-sac où les noyaux sont manifestement plongés, à une petite distance les uns des autres, dans l'épaisseur d'une matière amorphe, granuleuse, qui n'est pas segmentée en cellules, comme elle l'est pendant la digestion. C'est dans ces circonstances que les culs-de-sac des glandes salivaires paraissent tapissés d'un épithélium nucléaire dont les éléments sont écartés les uns des autres, et maintenus réunis par cette matière amorphe dont nous venons de parler. Les glandes sous-maxillaires ont au contraire, dans tous les cas, un épithélium dont la délimitation est bien tranchée. — *Tumeurs salivaires*. Tumeurs formées par la rétention du fluide salivaire dans le parenchyme de la glande ou dans ses conduits excréteurs : telle est particulièrement la tumeur appelée *ranule* ou *grenouillette*. V. ce dernier mot et GLANDULAIRE (*hypertrophie*).

SALIVATION, s. f. [*salivatio*, σαλισησις, all. *Speichelfluss*, angl. *salivation*, it. *salivazione*, esp. *salivacion*]. Sécrétion surabondante de la salive, déterminée ou d'une manière locale par l'usage des masticateurs irritants, ou sous l'influence d'une cause qui agit sur toute l'économie, et notamment par les préparations mercurielles. Dans ce dernier cas, elle est accompagnée d'un goût cuivreux, et de gonflement des gencives, qui deviennent d'un rose pâle, excepté vers le collet

de la dent, où elles sont d'un rouge plus foncé; l'haleine est d'une fétidité remarquable, et les dents semblent allongées et vacillantes. Si l'on continue l'usage du mercure, la tuméfaction des gencives augmente; elle gagne la langue et tout l'appareil salivaire; enfin la membrane muqueuse est parsemée de petites ulcérations superficielles, recouvertes d'une pellicule blanche. On prévient assez ordinairement la salivation pendant les traitements mercuriels, en ayant soin d'entretenir, par des bains chauds, des frictions et l'exercice du corps, la transpiration cutanée, et en administrant tous les huit jours un purgatif qui détermine une dérivation salutaire. Si, malgré ces soins, la salivation se manifeste, devient abondante, et persiste avec opiniâtreté, on fait usage de gargarismes émollients et plus ou moins opiacés, que l'on remplace, vers le déclin de l'irritation, par des décoctions astringentes et toniques. On prend chaque jour quelques pastilles souffrées, et tous les trois ou quatre jours un purgatif; on fait usage de pédiluves ou de topiques irritants appliqués sur les extrémités inférieures. V. HYDRARGYRIE.

SALIVE, s. f. [*saliva*, σάλις, πτύσιν, all. *Speichel*, angl. *spittle*, it. et esp. *saliva*]. Humeur inodore, insipide, transparente, un peu visqueuse, sécrétée par les glandes parotides, sous-maxillaires et sublinguales, versée dans la bouche par les conduits de Sténon, de Wharton et de Rivinus, et destinée à imprégner le bol alimentaire et à lui faire subir, à l'aide de la mastication, un commencement d'élaboration. — Chez l'homme, le chien, le lapin, comme chez le cheval, la salive parotidienne recueillie dans les mêmes circonstances est inactive pour transformer l'amidon en glycose, tandis que la salive mixte recueillie dans la bouche provoque rapidement cette transformation chimique de la fécule. Le principe qui fait que la salive mixte agit sur l'amidon n'existe dans aucune des salives recueillies non dans la bouche, mais dans leurs conduits excréteurs de Sténon ou de Wharton, etc.; il prend naissance seulement à la surface de la membrane muqueuse buccale, par le fait d'une altération spéciale des produits salivaires au contact de l'air. L'appareil salivaire, considéré chez l'homme et les mammifères, où il présente son plus haut degré de développement, est constitué par trois glandes principales : la parotide, la sous-maxillaire et la sublinguale, auxquelles il faut ajouter un grand nombre de glandules bucco-labiales, et la glande zygomatique ou de Nuck, qui est spéciale aux carnivores et à quelques ruminants (V. DIASTASE animale et PTYALINE). Le pancréas, auquel avait été imposé le nom de *glande salivaire abdominale*, diffère beaucoup, par les propriétés et les usages du suc pancréatique et par sa structure, des glandes salivaires. De plus, on peut reconnaître trois appareils salivaires bien distincts : l'un pour la gustation, l'autre pour la mastication, et le troisième pour la déglutition. Les propriétés physico-chimiques des salives sont parfaitement en rapport avec ces actions physiologiques diverses. La salive parotidienne, aqueuse et non gluante, imbibé et dissout facilement les substances; la salive fournie par la glande sublinguale et les glandules buccales, au contraire, visqueuse et gluante, est merveilleusement appropriée pour envelopper le bol alimentaire qu'elle rend plus cohérent et dont elle facilite le glissement. La salive sous-maxillaire, à cause de ses caractères mixtes, peut à la fois dissoudre, étendre ou affaiblir les substances sapides, en même temps qu'elle peut lubrifier les surfaces et diminuer l'énergie

du contact. L'analyse physiologique expérimentale, en signalant la diversité des produits sécrétés, et surtout en faisant remonter aux influences nerveuses qui régissent ces sécrétions, apprend que chaque glande accomplit un acte spécial et que son action s'exerce sous des influences séparées et indépendantes. Malgré le déversement et le mélange des différentes salives dans la bouche, leurs usages restent distincts, et l'expérience nous apprend que le rôle caractéristique de la parotide est de sécréter pour la mastication, aussi est-elle très grosse chez les animaux qui mâchent des aliments secs; celui de la sous-maxillaire, de sécréter pour la gustation; et celui de la glande sublinguale et des glandules buccales, de sécréter pour la déglutition. C'est à l'aide de ces données physiologiques seulement qu'on pourra étudier et comprendre dans leur signification réelle les modifications anatomiques offertes par les organes salivaires dans les diverses classes d'animaux vertébrés. On commettrait donc une sorte de contre-sens physiologique, si, à l'exemple de quelques anatomistes, on voulait encore trouver chez les oiseaux des glandes parotides et sous-maxillaires, qui ne sauraient exister chez ces animaux, puisque les deux actions correspondantes, la mastication et la gustation, manquent généralement. Il est évident dès lors que les usages de toutes les glandes salivaires qu'on rencontre chez les oiseaux doivent être rapportés à la seule fonction qui persiste, c'est-à-dire à la déglutition; et en effet, le liquide visqueux et gluant que sécrètent leurs glandes n'a rien de commun avec les salives parotidienne et sous-maxillaire, et ressemble en tout point au fluide que fournissent la glande sublinguale et les glandules buccales chez les mammifères. Les glandes salivaires ont la propriété de laisser passer facilement un certain nombre de substances dans leur fluide sécrété, tandis qu'au contraire elles se refusent d'une manière absolue à en laisser passer d'autres, qui néanmoins sont parfaitement solubles et trouvent dans d'autres appareils sécréteurs une élimination très facile. L'iode passe dans les salives avec une rapidité extraordinaire, tandis que le prussiate jaune de potasse, le sucre et le fer n'y passent jamais. Le sucre ne passe pas dans la salive des malades diabétiques ou dans la salive des animaux rendus artificiellement diabétiques, tandis qu'il traverse facilement les glandules trachéales et la muqueuse bronchique. Le suc pancréatique est dans le même cas que la salive pour les substances précédemment citées. Le fer ne se retrouve pas dans la salive, s'il est injecté dans le sang à l'état de lactate; mais, s'il est injecté à l'état d'iodeure, il passe dans la salive, ce qui prouve que l'état sous lequel certaines substances se trouvent dans le sang a une grande importance pour expliquer leur passage dans les sécrétions. L'iode peut, existant dans l'économie, rester longtemps appréciable dans la salive, bien qu'il ne le soit plus dans la sécrétion urinaire. On ne peut ramener encore à aucune loi générale la manière dont les substances médicamenteuses et toxiques se comportent dans l'organisme. Des recherches spéciales sur chaque substance sont donc nécessaires pour établir son histoire physiologique, qui doit toujours être intimement liée à son mode d'action thérapeutique. Sur ces surfaces glandulaires, dont la propriété de sécrétion ou élective est si nettement tranchée, la propriété d'absorption présente quelques particularités. Cl. Bernard a injecté à cet effet, chez les chiens, di-

verses substances (prussiate jaune de potasse, iodeure de potassium, strychnine, etc.) en petite quantité par les conduits des glandes salivaires, sous-maxillaire et parotide. Toutes ces substances sont indifféremment absorbées, qu'elles puissent ou non être éliminées avec la salive. La conclusion à tirer de ces expériences est que le phénomène d'absorption, sur ces surfaces glandulaires, n'a rien de spécial, tandis que le phénomène de sécrétion n'est relatif qu'à certaines matières. En outre, la rapidité de l'absorption est très grande dans les glandes salivaires. Si, après avoir découvert les deux conduits parotidiens d'un animal et y avoir fixé un tube d'argent pour recueillir la salive, on vient à injecter un gramme ou deux d'une solution d'iodeure de potassium dans une des glandes parotides, cette substance se retrouve dans la salive du côté opposé si rapidement, qu'il n'est pas possible d'apprécier rigoureusement le temps qu'elle a mis à traverser le torrent de la circulation pour arriver d'une glande à l'autre. Si l'on injecte une solution de strychnine dans une glande salivaire, l'animal est pris presque immédiatement de convulsions, et meurt en moins d'une minute. L'absorption est incomparablement plus lente dans l'estomac, et il n'y a guère que l'absorption à la surface des poumons qui puisse rivaliser pour la rapidité avec celle qui s'opère à la surface épithéliale des glandes salivaires. V. PANCRÉATIQUE.

SALLE, s. f. On donne quelquefois ce nom aux *abajoues*. V. ce mot.

SALPÊTRE, s. m. [all. *Salpiter*, angl. *salpêtre*, it. *salpetro*, esp. *salitre*]. Nom vulgaire de l'azotate de potasse. V. ce mot.

SALPINGO-MALLÉEN, adj. et s. m. [*salpingo-malleus*, de *σάλπιγγις*, *σάλπιγγις*, trompe, et *malleus*, marteau; all. *Röhrenhammermuskel*, it. *salpingo-martelliano*, esp. *salpingo-maleo*]. C'est le muscle interne du marteau. V. MARTEAU.

SALPINGO-PHARYNGIEN, adj. [*salpingopharyngeus*, all. *Röhrenschlundmuskel*, it. et esp. *salpingo-faringeo*]. Qui a rapport à la trompe d'Eustache et au pharynx. Albinus a décrit sous ce nom, comme un muscle intrinsèque du pharynx, un faisceau charnu qui appartient au constructeur supérieur.

SALPINGO-STAPHYLIN. V. PÉRISTAPHYLIN interne.

SALSEPAREILLE, s. f. [*Smilax sarsaparilla*, L., diœcie hexandrie, L., asparaginées, J.; all. *Sarsaparill*, angl. *sarsaparilla*, it. *salsapariglia*, esp. *sarsaparilla*]. Plante dont les racines sont sudorifiques. La *salsepareille* (Fig. 361) nous vient de Honduras (Mexique), du Brésil et du Pérou. La *salsepareille de Honduras* est en racines fort longues, garnies de leurs souches et de quelques tronçons de tiges noueuses, repliées en boîtes de 66 centimètres de longueur et réunies en balles de 50 à 75 kilogrammes. Elle a au dehors une couleur grise, mais elle paraît noirâtre à cause de la terre qui la recouvre; elle présente des cannelures longitudinales dues à la dessiccation de sa partie corticale. Celle-ci est d'un blanc rosé à l'intérieur, et recouvre un cœur ligneux blanc. Sa saveur est fade et un peu visqueuse; elle a une odeur terreuse particulière. La *salsepareille du Brésil*, dite de Portugal, ne présente pas de souches; elle est d'un rouge terne à l'extérieur, cylindrique, et marquée de légères stries longitudinales. Elle est tout à fait blanche à l'intérieur; sa saveur est un peu amère. La *salsepareille du Pérou*, ou *salsepareille caraque*, est garnie de souches comme celle de Honduras, mais très propre, d'un gris pâle au

dehors, rosée à l'intérieur, marquée de stries plus apparentes que sur celle du Brésil. Elle est presque insipide. Celle de Honduras est la plus estimée. On donne communément la salsepareille en décoction, soit seule, soit associée à d'autres sudorifiques. On fait cette décoction avec 60 à 90 grammes de salsepareille coupée menu et 1 litre 1/2 d'eau, que l'on réduit au tiers. — Pour préparer le sirop de salsepareille, on met dans le bain-marie d'un alambic 1^{kl}, 500 de salsepareille écrasée auparavant dans un mortier, et



Fig. 361.

4 1/2 litres d'eau pure, que l'on tient pendant douze heures à la température de l'eau bouillante; on passe la liqueur, on soumet à deux nouvelles digestions semblables le marc bien égoutté, et les liqueurs, passées, reposées et décantées, sont successivement évaporées jusqu'à ce que toutes réunies ne fassent plus que 4 à 5 litres. On laisse refroidir, on décante, on passe à travers un carré de laine; on y fait fondre le sucre, et l'on cuit à 25°. On ajoute quatre blancs d'œufs battus dans 2 litres d'eau, on agite et l'on chauffe jusqu'à l'ébullition; on passe à la chausse. On remet le sirop sur le feu et l'on cuit à 31° bouillant; on pas e enfin à travers une étamine. 128 gram. de ce sirop contiennent 32 gram. de salsepareille ou 8 gram. d'extrait. — *Extrait alcoolique de salsepareille.* On le prépare avec 1 kilogramme de la racine réduite en poudre demi-fine, qu'on humecte avec 500 grammes d'alcool à 56° centésim., et qu'on tasse entre deux diaphragmes, dans un cylindre d'étain; après douze heures, on lessive avec 3 autres kilogram. d'alcool, puis on couvre la poudre par une couche d'eau, et l'on arrête l'opération aussitôt que le liquide qui s'écoule produit un précipité en tombant dans les premières liqueurs. On distille les teintures alcooliques au bain-marie pour en retirer la partie spiritueuse, et l'on achève l'évaporation au bain-marie jusqu'en consistance d'extrait. — La salsepareille est employée particulièrement dans le traitement des maladies vénériennes, en infusion (32 ou 64 grammes par litre), mais elle convient également dans toutes les maladies où il importe d'activer l'action du système cutané.

Salsepareille d'Allemagne. V. CAREN.

SALSEPARINE, s. f. Nom donné à l'un des principes actifs de la salsepareille. Substance solide, cris-

tallisée en cristaux rayonnés, incolore, inodore, d'une saveur âcre et amère, soluble dans l'eau qu'elle rend mousseuse, soluble dans l'alcool, surtout à chaud, et insoluble dans l'éther.

SALSIFIS ou **GERCIFIS**, s. m. [*Tragopogon porrifolium*, L., all. *Bockbart*, angl. *salsify*, *goat's beard*, it. *sassefrica*, esp. *barba cabruma*]. Plante synanthérée dont la racine est alimentaire et a été regardée autrefois comme apéritive, dépurative, etc.

SALUBRE, adj. [*saluber*, γρηγιος, all. *heilsam*, angl. *salubrious*, *healthy*, it. *salubre*, esp. *saludable*]. Sain, qui contribue à la santé.

SALUBRITÉ, s. f. [*salubritas*, all. *Salubrität*, angl. *salubrity*, it. *salubrità*, esp. *salubridad*]. Qualité de ce qui est salubre. — *Salubrité publique.* Partie de l'hygiène publique qui embrasse ce qui concerne les soins de propreté des villes, l'éclairage, la surveillance des halles et marchés, la vente des comestibles, les falsifications et sophistications des aliments et des boissons; les inhumations, constructions des rucs, habitations, égouts, canaux, institutions et établissements publics divers, les prisons, hôpitaux, hospices, salles d'asiles; la prostitution; les mesures concernant les épidémies, les vaccinations, etc. V. HYGIÈNE.

SALVATORACÉES, s. f. pl. Famille de plantes voisine des plombaginées, mais dont les parties de la fleur offrent le type quaternaire, et non quinaire, des étamines alternes avec la corolle; un stigmate sessile, un fruit charnu; graine sans endosperme; feuilles opposées et non alternes. Les feuilles de *Salvadora indica* sont purgatives; l'écorce des racines de diverses espèces est âcre, vésicante, bien que les fruits soient alimentaires en Asie et en Afrique.

SALVATELLE, s. f. [*salvatella*, angl. *salvatella*, esp. *salvateja*]. Veine qui commence sur la surface dorsale des doigts et de la main par un grand nombre de radicules qui se réunissent près du bord interne. Elle monte ensuite à la partie interne de l'avant-bras, où elle prend le nom de *veine cubitale postérieure*. Les anciens recommandaient d'ouvrir cette veine dans certaines maladies (dans la mélancolie, etc.), et attribuaient à cette saignée la guérison des malades; de là le nom de *salvatelle*, formé de *salvare*, sauver.

SALVINIACÉES, s. f. pl. V. RHIZOCARPÉES.

SALZBRUNN. Village de la Silésie. Source d'eau froide, contenant 18^r, 60 de sels (carbonate et sulfate de soude surtout) par litre.

SAMARE, s. f. [*samara*, all. *Flügelfrucht*, angl. et it. *samara*]. Fruit coriace, membraneux, très comprimé, uni ou biloculaire, ne s'ouvrant jamais spontanément, aplati et comme foliacé sur ses côtés, ou vers le sommet, comme celui de l'orme, des érables, etc.

SAMARIDIE, s. f. Fruit composé de plusieurs samares réunies, comme dans l'érable, le frêne.

SAMBUCINÉES, s. f. pl. V. CAPRIFOLIACÉES.

SAMYDÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales périgynes, des tropiques, en Amérique.

SAN-BARTOLOMEO. Source thermale saline dans le Padouan.

SAN-CASSIANO. Eau acidulo-saline dans le pays de Sienne (Toscane).

SAN-COLOMBANO. Source d'eau acidulo-saline ferrugineuse dans le val Trompia, province de Brescia.

SAN-DANIELE. Source d'eau salino-sulfureuse dans le Padouan.

SANDARAQUE, s. f. [*sandaracha*, σανδαράχη, all. et angl. *Sandarach*, it. et esp. *sandaraca*]. Résine odo-

rante qui découle de *Thuya aphylla*. Cette substance, qui est en morceaux peu volumineux, ou en larmes, d'un jaune clair, à cassure vitreuse, friable, efflorescente, est stimulante comme toutes les résines.

SAN-FILIPPO. Source d'eau acidule saline sulfureuse dans le pays de Sienne.

SANG, s. m. [*sanguis*, *αἷμα*, all. *Blut*, angl. *blood*, it. *sangue*, esp. *sangre*]. Liquide assez épais, d'une couleur rouge tantôt claire et vermeille, tantôt foncée et comme noire, qui remplit le système entier des vaisseaux artériels et veineux. Le sang a une pesanteur spécifique de 1,052 à 1,057, une saveur salée, un peu nauséabonde, et une odeur particulière. Tiré des vaisseaux, il ne tarde pas à se prendre en une masse cohérente, qui se resserre peu à peu sur elle-même, en exprimant un liquide clair et jaunâtre. Ce liquide est appelé *sérum*. On donne le nom de *caillot* à la masse qui y surnage : celle-ci est un composé de fibrine coagulée et de globules colorés emprisonnés par elle. Dans les vaisseaux, le sang se compose : A. D'éléments anatomiques en suspension, en moyenne 141 pour 1000 chez l'homme, et chez la femme, 127 pour 1000. Ce sont : 1° des globules rouges ; 2° des leucocytes ; 3° des globulins (V. ces mots). B. D'un plasma distinct du *sérum*, dont il sera question plus bas en ce que la fibrine à l'état liquide en fait partie. Sa composition est complexe. Il renferme : PRINCIPES DE LA 1^{re} CLASSE : 1° Oxygène rendu à l'état gazeux, 24 centimètres cubes pour 1000 dans le sang artériel ; 11 centimètres cubes dans le sang veineux ; 2° hydrogène, quelquefois des traces ; 3° azote, 13 centimètres cubes pour 1000 dans le sang artériel, et 15 centimètres cubes dans le sang veineux ; 4° acide carbonique, 64 centimètres cubes pour 1000 dans le sang artériel, et seulement 55 centimètres cubes pour 1000 dans le sang veineux ; 5° eau, 779 en poids pour 1000 chez l'homme, 791 chez la femme ; 6° chlorure de sodium, 3 à 4 ; 7° chlorure de potassium ; 8° chlorhydrate d'ammoniaque ; 9° sulfate de potasse ; 10° sulfate de soude ; 11° carbonate de soude, 12° de potasse, 13° de chaux, 14° de magnésie ; 15° phosphate de soude (V. ce mot) ; 16° phosphate de potasse ; 17° phosphate de magnésie ; 18° phosphate de chaux des os (V. ce mot), 0,33 pour 1000 ; 19° silice probablement ; 20° phosphate de fer, probablement des traces ; 21° cuivre, plomb et manganèse, des traces à un état de combinaison qui n'est pas connu. — PRINCIPES DE LA 2^e CLASSE. 1^{re} Tribu : 1° Lactate de soude ; 2° lactate de chaux probablement ; 3° hippurate de soude ; 4° pneumate de soude ; 5° urate de soude ; 6° urate de potasse probablement ; 7° urate de chaux ou d'ammoniaque probablement ; 8° acétate de soude probablement. 2^e Tribu : 9° Urée ; 10° créatinine ; 11° créatine. 3^e Tribu : Oléate de soude ; 12° margarate de soude ; 13° stéarate de soude ; 14° valérate de soude ; 15° butyrate de soude : tous ces sels ou acides gras dans la proportion de 1 pour 1000 ; 16° oléine ; 17° margarine ; 18° stéarine dans la proportion de 1,60 pour 1000, soit unis aux savons, soit en suspension à l'état de gouttelettes blanchissant le *sérum* (V. PIARRHÉMIE) ; 19° matière grasse phosphorée, 0,48 pour 1000 ; 20° séroline, 0,02 pour 1000 ; 21° cholestérine, 0,08 pour 1000. 4^e Tribu : 22° Glycose. — PRINCIPES DE LA 3^e CLASSE. 1° Fibrine, 2,50 pour 1000 (V. ce mot) ; 2° albumine, 69 pour 1000 chez l'homme, 70 chez la femme ; 3° albumine (V. ce mot) ; 4° biliverdine, des traces. — Le sang

veineux, outre les différences dans les proportions des gaz (V. plus haut), contient relativement plus d'eau que l'artériel, et sa fibrine, qui y est en proportion légèrement moindre, contient moins d'eau, retient, en un mot, moins d'eau en se coagulant que celle du sang artériel (V. RÉTRACTION du caillot). Il y aurait aussi un peu moins de globules dans le sang veineux que dans le sang artériel, fait à vérifier. Ce qu'il importe surtout de savoir, c'est que le sang veineux diffère dans chaque veine prise en particulier, surtout dans chacune de celles qui reviennent de l'intestin, du foie, de la rate, du rein, etc. (V. RESPIRATION). Le sang retiré des vaisseaux, et quelquefois même dans les vaisseaux pendant la vie, se sépare spontanément en deux parties distinguées par les noms de *caillot* et de *sérum*. A. *Caillot*. Cette séparation est due à la coagulation de la fibrine (V. COAGULATION et HUMEUR) qui entraîne tous les éléments anatomiques en suspension, ou globules du sang ; et, comme les *globules rouges* l'emportent en quantité, ils donnent leur couleur au *caillot* dont la trame est représentée par la fibrine. Ainsi, le *caillot* se compose : 1° de la *fibrine* du sang, et 2° de ses globules, dont l'espèce rouge, la plus abondante, donne à la masse la couleur qu'elle offre. Comme ceux-ci sont plus denses que le sang, si la stagnation de ce liquide a duré quelque temps avant la solidification de la fibrine, les globules tombent vers la partie déclive ; alors une portion de la fibrine, n'en rencontrant pas, se coagule en conservant sa coloration propre, et le *caillot* se compose de deux parties : l'une, *supérieure*, *grisâtre*, *demi-transparente* ou *blanche*, appelée *couenne* (V. ce mot), formée de fibrine pure ou accompagnée de quelques globulins et globules blancs ; l'autre, colorée (appelée souvent *crueur*), composée de *fibrine* et de *globules rouges*. Ces derniers (V. GLOBULE) se composent de : globuline, 87 pour 100 ; hématosine, 12 pour 100 (laquelle contient elle-même 7 pour 100 de fer, qui en est un élément comme l'oxygène, l'azote, le carbone et l'hydrogène) ; plus, des sels et des corps gras neutres. B. *Sérum*. Le *sérum* est le *plasma* privé de la fibrine, qui, en se coagulant, a entraîné les globules, mais non toutes les fines gouttelettes grasses qui le teignent souvent en blanc ; autrement il est légèrement jaunâtre, transparent ; sa densité est 1,026 à 1,028, et le *caillot* est un peu plus lourd. — Parmi les sels du sang, il en est qui jouent un rôle plus important que les autres : tel est le carbonate de soude. Le sang lui doit son alcalinité, et, sans prendre part directe à aucun des actes de fixation de l'oxygène ou de décomposition de plusieurs des substances d'origine végétale qu'on y introduit, ce principe à réaction alcaline est, par le fait seul de son existence, la principale condition d'accomplissement de ces actes. D'après Liebig, le carbonate de soude ne remplirait cet office que dans le sang des herbivores ; car, chez les carnivores, c'est du phosphate de soude alcalin qui joue le même rôle ; le fait ne peut être vrai que pour les animaux soumis au régime exclusivement animal. Dans le sang, ce principe prend certainement part, comme les sels de soude, au maintien de l'élasticité, de la fermeté des globules, qui, ainsi qu'on le sait, est un fait nécessaire pour qu'ait lieu l'hématose. Il concourt ainsi indirectement à l'accomplissement de ce phénomène ; action indirecte qui est l'office propre de tous les principes d'origine inorganique. Comme c'est à lui qu'est due l'alcalinité de la salive, lorsque les phénomènes physiologiques

dépendant de cette alcalinité seront bien déterminés, c'est à ce principe qu'on devra les rapporter. — *Altérations du sang*. Les plus graves consistent en modifications survenant dans la nature des *substances organiques* du sang ou principes de la 3^e classe (V. DIATHÈSE, GÉNÉRALES (*maladies*), HUMEUR, INFECTION et SUBSTANCES organiques). D'autres fois, il n'y a que modification de la quantité ou de la coagulabilité de ces substances (V. ALBUMINURIE et RHUMATISME). Enfin, dans quelques circonstances, la quantité des éléments anatomiques en suspension peut être modifiée; celle des globules rouges peut diminuer (V. ANÉMIE et CHLOROSE), ou celle des globules blancs devenir plus grande (V. LEUCOCYTHÈME). On ne connaît pas encore de maladie déterminée par l'altération des principes des autres classes; mais il est certain que, toutes les fois qu'il y a modification dans la nutrition d'un ou de plusieurs tissus, il y a changement de quantité, ou même quelquefois production d'autres espèces de principes. On sait en effet que, parmi les principes immédiats: 1^o Les uns, ceux de la 1^{re} classe, pénètrent essentiellement dans l'économie, et en ressortent à peu près en totalité, du moins quand l'accroissement est achevé; ils sont tous d'origine minérale, ou tout au moins d'origine extérieure à l'organisme dont ils vont faire partie momentanément. 2^o Les autres, ceux de la 2^e classe, sortent essentiellement de l'organisme (quelques-uns s'y décomposent préalablement en acide carbonique ou autres principes; quelques autres peuvent y être introduits tout formés chez les animaux supérieurs: sucres, graisses); ils sont d'origine organique, c'est-à-dire se forment dans l'économie même d'où ils sortent, et fort peu d'entre eux peuvent être faits de toutes pièces par les procédés chimiques (urée, hippurates, etc.). 3^o Les derniers n'entrent ni ne sortent; ils se font et se défont dans l'organisme (en tant que telle ou telle espèce propre aux muscles, aux nerfs, etc.); ils constituent essentiellement la masse de l'organisme, quand on tient compte de l'eau facile à chasser, qui en est partie constituante: ce sont les *substances organiques*, coagulables, et ne cristallisant pas comme les principes des deux autres classes. On ne conçoit pas d'être vivant sans substance coagulable, non cristallisable. En résumé, les uns entrent, les autres sortent, les derniers restent. — Dans les quatre classes d'animaux vertébrés, les globules sont la partie colorante du sang, et ont une teinte rouge; le plasma est incolore. Chez les animaux sans vertèbres, le sang contient aussi des globules, mais incolores et analogues aux leucocytes; dans quelques annélides et mollusques, le plasma est coloré en rouge, en jaunâtre, en verdâtre, en bleuâtre. V. CIRCULATION et RESPIRATION.

SANG. Expression conventionnelle par laquelle on désigne, en hippologie, un ensemble de qualités originelles, des caractères innés, qui sont l'apanage des races de chevaux les plus anciennes et les plus distinguées. En cette signification, *sang* n'a rien de commun avec le liquide qui circule dans les artères et les veines, et signifie un ensemble d'aptitudes résultant d'une organisation privilégiée. Une grande énergie, la faculté de dépenser, en un temps donné, une somme considérable de forces, le privilège d'imprimer à ses descendants un cachet spécial, et de transmettre à un haut degré ses qualités et ses défauts, tels sont les caractères qui distinguent le cheval de *pur sang*. Par là, on voit qu'il n'est pas possible par l'alimentation et le régime de donner du sang; on perfectionne des

races communes, mais on ne leur donne du sang que par le croisement. C'est de cette façon qu'on a même créé un cheval de pur sang, à savoir, le cheval de course anglais. En effet, les hippologues reconnaissent deux chevaux de pur sang: le cheval arabe, chez qui le sang est d'origine, et le coureur anglais, qui, bien que ne l'ayant pas d'origine, d'un côté du moins, n'en a pas moins acquis tous les caractères. Ainsi, dans la race chevaline, il faut admettre une race primordiale, privilégiée, supérieure à toutes les autres par son organisation, et à l'aide de laquelle on a pu créer une autre race pur sang. De cette façon, la signification de *pur sang* est nettement définie, et on ne le confondra pas avec *pure race*, qui appartient à tout animal descendant directement de la souche de la race elle-même.

SANG DE RATE [*maladie de sang*, *mourroy rouge*, *pisse-sang*, *coup de sang*, *apoplexie splénique*, *splénoorrhagie*, *apoplexie charbonneuse de la rate*]. Cette maladie, propre aux bêtes à laine, se montre aussi sur les bêtes à cornes. Elle est inoculable; elle règne surtout en été. On l'attribue à l'excès d'alimentation, à l'insolation, à l'insuffisance des boissons. Les signes précurseurs sont une excitabilité qui n'est pas ordinaire aux moutons, la teinte rouge de la peau et des muqueuses, la dyspnée. Les urines sont roussâtres, sanguinolentes; les excréments mous, recouverts d'une matière glaireuse souvent rougeâtre. Bientôt le mouton qui a présenté ces signes cesse de manger, reste en arrière du troupeau, respire vite et péniblement; sa vue s'égaré; il fait quelques pas en trébuchant, s'èbroue, rejette un sang écumeux par les narines, tombe à la renverse, expulse une petite quantité d'urine sanguinolente, et expire en très peu de temps. À l'autopsie, tous les vaisseaux sont gorgés de sang; la rate est volumineuse, friable, pesant sept à huit fois plus que dans l'état normal. Jusqu'à présent, cette maladie est incurable. Pour prévenir le sang de rate, on conseille de visiter souvent les moutons, de saigner ceux qui paraissent avoir trop de sang, et de donner une nourriture régulière et moins abondante.

SANG-DRAGON, s. m. [all. *Drachenblut*, angl. *dragon's blood*, it. *sangue di dracene*, esp. *sangre de drago*]. Résine sèche, friable, inodore, insipide; d'un rouge foncé et presque brun quand elle est en masse, d'un rouge de sang lorsqu'elle est en poudre. Elle provient d'un palmier, le *Calamus draco*, Willdenow (V. DRAGONNIER). C'est un astringent employé en poudre comme hémostatique. On obtient aussi, dit-on, une résine analogue du *Pterocarpus draco*, L., de la famille des légumineuses.

SANGLÔT, s. m. [*singultus*, ὑγῆ, all. *Schluchzen*, angl. *sobbing*, it. *singhiozzo*, esp. *sollozo*]. Contraction spasmodique, brusque et instantanée du diaphragme, qui est aussitôt suivie d'un mouvement de relâchement par lequel le peu d'air que la contraction avait fait entrer dans la poitrine est chassé avec bruit.

SANGSUE, s. f. [*Hirudo*, βδελυξ, all. *Blutigel*, angl. *leech*, it. *mignatta*, *sanguisuga*, esp. *sanguijuela*]. Genre d'annélides hirudines (V. ces mots) (*Hirudo*, Rai et Linné, *Sanguisuga*, Savigny, *Iatrodelia*, Blainville) à corps allongé, rétréci, déprimé en avant, formé de 95 anneaux égaux, lisses ou granuleux. Tête continue avec le corps; bouche terminale bilabée; lèvre supérieure prolongée (Fig. 362) formant ventouse avec l'inférieure; trois mâchoires demi-circulaires, pourvues de deux séries marginales de dentelures fines et aiguës (Fig. 363), au nombre de 60 à 70 dans chaque

série; 10 yeux. Ventouse postérieure, circulaire; anus un peu dorsal. Animaux androgynes, pénis sortant entre le 21° et le 25° anneau (Fig. 364, *ab*); vulve entre le 29° et le 30° (*c*). Ovipares; œufs au nombre de 6 à 24, contenus dans une masse gélatineuse



Fig. 562.

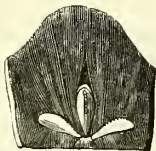


Fig. 567.

que renferme un cocon corné (Fig. 363, *A*), mince, couvert de petits prolongements entrecroisés, d'apparence spongieuse. Ce cocon est sécrété, ainsi que l'a montré Ébrard, par deux petites glandes ouvertes sur le dos, un peu en arrière de l'orifice de la matrice. Toutes les sangsues habitent les eaux douces. Les

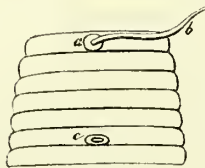


Fig. 564.



Fig. 563.

espèces employées en médecine sont l'*Hirudo medicinalis* (Rai et Linné) (Fig. 366, *A*, *B*), à corps ordinairement gris olivâtre, marqué en dessus de 6 bandes plus ou moins distinctes, à bords olivâtres, et marqué en dessous de lignes marginales; longueur de 8 à 20 centimètres environ, largeur de 11 à 14 millimètres. Elle offre un très grand nombre de variétés; aussi quelques auteurs pensent-ils, non sans raison, qu'il y a trois espèces de sangsues parmi celles que nous employons, et non pas seulement une seule. Ce seraient: l'*Hirudo* ou *Sanguisuga officinalis*, Savigny, ou sangsue verte, et l'*Hirudo* ou *Sanguisuga obscura*; Moquin-Tandon, ou sangsue noire, à dos brun, ventre cendré, tacheté de noir. La sangsue verte est plus commune dans l'Europe méridionale, et les deux autres dans l'Europe du Nord. En Suède, on emploie aussi l'*Hirudo albo punctata*, Diesing (*Sanguisuga albo punctata*, Wahlberg), à corps brun noir, avec 6 bandes longitudinales très noires; anneaux verruqueux, tachés de blanc à chaque 5 granules. En Algérie, on emploie également l'*Hirudo troetina*, Johnston (Fig. 367), à corps verdâtre en dessus, avec 6 taches sur chaque ligule transversale, bord orange, bande marginale en zigzag en dessous. Dans l'Inde, on emploie l'*Hirudo granulosa*, Blainville, à corps brun vert, anneaux granuleux. Au Sénégal, c'est l'*Hirudo mysomelas*, Henry, Sérullas et Virey. En Chine et au Japon, on emploie les *Hirudo sinica*, Blainville, et japonica, Blainville (*V. AULACOSTOME* et *HEMOPIS*). Il n'y a pas de sangsue venimeuse; c'est à tort que les anciens et le vulgaire en ont admis l'existence. On doit attribuer à l'état général dans lequel se trouvent les malades les accidents, tels que de petits abcès ou des points gangréneux, que déterminent quelquefois les piqûres de sangsue. La sangsue de Ceylan (*Hirudo ceylanica*, Blainville), noire, filiforme, vivant dans les herbes humides, et se fixant aux jambes des voya-

geurs, eause souvent de tels accidents. Les sangsues pondent en juillet et août, et chaque fois elles donnent

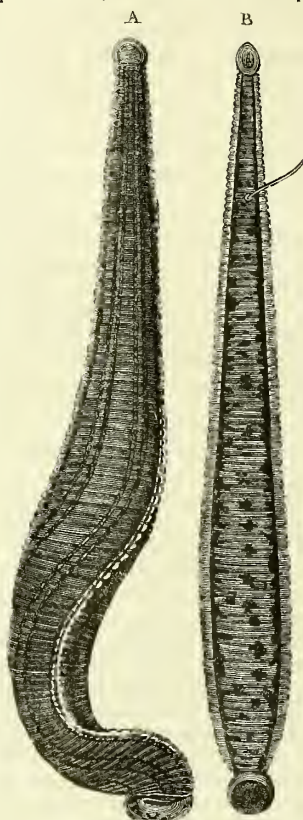


Fig. 566.

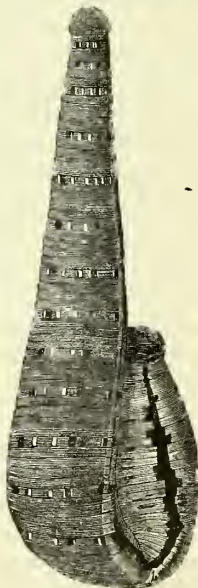


Fig. 567.

4 ou 5 cocons (V. HIRUDINICULTURE). Les vases dans lesquels on conserve les sangsues doivent être à large ouverture, contenir, aux deux tiers de leur hauteur, de l'eau de pluie, de rivière ou d'étang, qu'on doit renouveler tous les deux jours en hiver, tous les cinq jours en été, et dès qu'un de ces animaux vient à mourir. Un moyen meilleur encore consiste à les tenir dans un grand vase plein aux deux tiers de terre argilo-siliceuse dépourvue de débris organiques; la terre doit être en fragments, ne formant pas un tout lié, et on recouvre le tout de mousse mouillée qu'on humecte toutes les fois qu'elle se dessèche. On tient le vase fermé par un couvercle

de terre ou de bois. Le vase doit avoir une capacité de 3 litres par 30 sangsues ou au-dessous. Les sangsues malades viennent mourir à la surface de la terre au-dessous de la mousse. On doit renouveler ou laver la terre deux ou trois fois par an, surtout en été. On doit les tenir dans un lieu éclairé, ou moyennement clair, mais frais sans descendre au-dessous de 0° en hiver, et de température peu variable. — La piqûre des sangsues qui ont servi n'est pas dangereuse. On peut faire resservir les sangsues au bout de quelques jours et même de quelques heures, lorsqu'on a eu le soin de leur faire subir l'opération du dégorgement. La meilleure méthode est celle d'Ébrard, qui consiste à mettre chaque sangsue gorgée dans un mélange de parties égales d'eau et de vin jusqu'à ce qu'elle laisse échapper une goutte de sang. Alors, tenant l'extrémité posté-

rière de la sangsue avec le pouce et l'indicateur de la main gauche, on presse la sangsue d'arrière en avant avec le pouce et l'index de l'autre main, de manière à diriger le sang vers l'orifice buccal, en exécutant une série de petits mouvements de pression, sans appuyer trop sur les organes génitaux. On lave ensuite les sangsues, et on les place dans un vase d'eau. Le mélange d'eau et de vin détermine rapidement le relâchement des sphincters de l'œsophage, et permet l'expression facile du liquide sanguin sans que l'animal en souffre. Les lotions avec l'eau tiède de la partie où l'on veut appliquer les sangsues sont préférables à tout autre; si la peau est dure, on doit y appliquer pendant quelque temps des compresses mouillées tièdes ou un cataplasme de son. Le meilleur moyen d'appliquer les sangsues consiste à couvrir l'orifice d'un verre avec un morceau de toile. On enfonce le milieu, on y place les sangsues, et l'on applique le tout sur la partie destinée à être mordue. Cela fait, le vase étant maintenu en place, on tire successivement les quatre coins du linge, de sorte que les sangsues sont ramenées sur la peau. Elles mordent très vite si les parois du verre ont été préalablement humectées d'un peu de vin, ou si l'on a tenu les sangsues quelque temps (mais moins d'une heure) dans un vase sans eau. Une sangsue vigoureuse tire environ, terme moyen, 16 grammes de sang lorsqu'elle se remplit bien; en sorte qu'il en faut huit ou neuf pour équivaloir à une palette. — S'il arrivait qu'une sangsue s'introduisit dans la bouche et pénétrât dans le pharynx, il faudrait faire boire abondamment de l'eau salée, du vin ou de l'eau vinaigrée. Si elle avait pénétré jusque dans l'estomac, il faudrait administrer en outre un vomitif. Si les sangsues venaient à s'engager dans le rectum ou le vagin, il faudrait employer l'eau salée en lavements ou en injections. V. SAIGNÉE.

SANGUIFICATION, s. f. [all. *Bluterzeugung*, angl. *sanguification*, it. *sanguificazione*, esp. *sanguificación*]. Génération du sang à l'aide des principes qui arrivent aux vaisseaux par l'intestin, le poulmon, etc. V. RESPIRATION.

SANGUIGNON, s. m., ou **SANGUINE**, s. f. [*Cornus sanguinea*, L.]. Plante caprifoliacée dont les baies ont un sarcocarpe qui donne une huile à brûler.

SANGUIN, INE, adj. [*sanguineus*, ἀἷματός, angl. *sanguineous*, it. *sanguigno*, esp. *sanguineo*]. Qui appartient au sang, qui en a la couleur, qui en contient beaucoup. — *Maladies sanguines*. Celles qui dépendent de la pléthore. — *Système sanguin*. L'ensemble des vaisseaux artériels et veineux qui contiennent le sang. — *Tempérament sanguin*. Celui qui a pour attribut un visage coloré, des formes prononcées sans être dures, tout l'ensemble du corps brillant de santé, une imagination riante, le cœur inconstant, l'esprit léger (V. TEMPÉRAMENT). — *Vaisseaux sanguins*. Ceux qui servent à la circulation du sang.

SANGUINARINE, s. f. Principe alcalin qu'on dit exister dans la racine de la *Sanguinaria canadensis*, et qui est probablement le même que la chélérythrine.

SANGUIVOLENT, ENTE, adj. [*sanguinolentus*, teint de sang; all. *blutig*, angl. *bloody*, it. et esp. *sanguinolento*]. Pus *sanguinolent*, crachats *sanguinolents*.

SANGUISORBE, s. f. [*Poterium sanguisorba*, *Sanguisorba officinalis*, L.]. Plante de la famille des rosacées sanguisorbées, à rhizome astringent; elle est appelée aussi *grande pimprenelle*.

SAN-HILARIO SACALM. A quatre lieues de Vich

(Espagne). Eau acidule : acide carbonique, sulfate de magnésie, carbonate de fer, sulfate de soude. Bonne contre les fièvres intermittentes rebelles, la dyspepsie, l'hypochondrie, l'hystérisme, le scorbut, les vieilles syphilis et les calculs vésicaux.

SANICLE, s. f. [*Sanicula europaea*, L., all. *Sanikel*, angl. *sanicle*, it. et esp. *sanicula*]. Plante ombellifère (pentandrie digynie, L.), un peu tonique.

SANIE, s. f. [*sanie*, *ichor*, all. *Jauche*, angl. *sanies*, it. *sanie*]. Matière purulente, liquide, ténue, séreuse, sanguinolente et d'une odeur fétide, produite par les ulcères et les plaies d'un aspect grisâtre.

SANIEUX, EUSE, adj. [*saniosus*, *ichorosus*, all. *jauchig*, angl. *sanious*, it. *sanioso*]. Qui tient de la nature de la sanie.

SANITAIRE, adj. [it. et esp. *sanitario*]. Qui a rapport à la santé. V. QUARANTAINE et SALUBRITÉ.

SAN-PELLEGRINO. Village dans la province de Bergame, qui a deux sources d'eaux thermales salines iodurées, ce qui est très rare.

SANT' AGNESE. Village non loin de Siennec, qui a des eaux thermales salines, dites aussi Santa-Maria, Santa-Marta.

SANTA-CATERINA. Près de Bormio, province de Sondrio. Source d'eau salino-ferrugineuse.

SANT' OMOBONO. Source d'eau sulfureuse saline dans le val Imagua, province de Bergame.

SANTAL, s. m. [*santalum*, all. *Santal*, angl. *sanders*, it. *sandato*]. On donne ce nom, en pharmacie, à trois substances ligneuses que l'on distingue par les noms de *santal blanc*, *santal citrin* et *santal rouge*. Il paraît que le *blanc* et le *citrin* appartiennent au *Santalum album*, L. (santalacées); que le premier est l'aubier, et le second le centre du bois. Ils sont l'un et l'autre odorants. Le *santal rouge* est le bois du *Pterocarpus santalinus*, L. (légumineuses papilionacées). Les trois santals sont placés parmi les sudorifiques.

SANTALACÉES, s. f. pl. Famille de plantes voisines des lauracées, à fleurs petites; à périanthe adhérent, limbe à 4 ou 5 divisions, ovaire infère uniloculaire. Fruit indéhiscet monosperme, quelquefois charnu; embryon axile, endosperme charnu.

SANTALÉINE, s. f. Principe retiré par l'alcool du santal rouge (*Pterocarpus santalinus*, L.). Elle cristallise en aiguilles microscopiques d'un rouge foncé, sans goût ni odeur, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther (C¹⁶H⁸O³). Elle paraît n'être qu'un produit d'oxydation de la santaline. V. SANTAL.

SANTALINE, s. f. [all. *Santalin*, esp. *santalina*]. Principe retiré du santal rouge à l'aide de l'éther. C'est une poudre cristalline blanche qui se colore en rouge foncé à l'air. Elle est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Sa solution chauffée à l'air laisse déposer des cristaux de santaléine.

SANTÉ, s. f. [*sanitas*, ὑγίεια, all. *Gesundheit*, angl. *health*, it. *sanità*, esp. *salud*]. Exercice libre et facile des fonctions. V. PHYSIOLOGIE.

SANTOLINE, s. f. [all. *Heiligenpflanze*, it. *cipressillo*, *santolina*]. Synanthère tubuliflore (polygamie égale) dont une espèce (*Santolina chamaecyparissus*, L., *Santolina incana*, Lamk et DC.) est utilisée comme amère; on l'appelle aussi *petit cyprès*, *garde-robe*, et ne doit pas être confondue avec la *santonine*.

SANTONINE, s. f. Synanthère du genre *Armoise* (*Artemisia santonica*, L., polygamie superflue), dont les semences et sommités sont vermifuges, et entrent, dit-on, dans le *semen-contra*. V. ce mot.

SANTONINE, s. f. [all. et angl. *Santonin*, it. et esp. *santonina*] (C³⁹H¹⁸O⁵). Matière cristallisable, fusible, volatile, amère et âcre, isolée des sommités fleuries de la santonine et du *semen-contra*. On a publié deux observations où les malades faisant usage de la santonine voyaient les objets colorés en vert ; phénomène qui peut-être s'explique par la coloration en jaune du sérum du sang ; et l'on suppose cette coloration du sérum à cause que la santonine, prise à l'intérieur, donne à l'urine une coloration citron ou orange, sans aucune participation de la bile. — *Dragées vermifuges de santonine* (à 25 milligrammes ou 1/2 grain). Santonine pure, 50 grammes ; sucre, 950 grammes. La santonine est aujourd'hui un des plus sûrs vermifuges que l'on connaisse ; pure, elle manque presque complètement de saveur. Dose : pour les enfants de 6 mois à 1 an, 2 soir et matin ; de 1 an à 2 ans, 3 soir et matin ; de 2 ans à 4 ans, 4 soir et matin.

SANTORIN (FISSURES DE) [*Santorini fissuræ*]. Fissures ou interruptions dans la portion cartilagineuse du méat auditif externe. — *Tubercule de Santorin* (*Santorini tubercula*). Petites cornes placées au sommet des cartilages aryénoïdes et soutenant les ligaments de la glotte. — *Veines émissaires de Santorin* (*emissoria Santorini*). V. ÉMISSAIRES (veines).

SAN-VIGENTE. A six lieues de Puycerda (Espagne). Eau sulfureuse.

SAN-VINCENZO. Dans la vallée d'Aoste. Sources d'eaux thermales acidulo-salines.

SAGRIA, s. f. Fruit mûr d'un arbrisseau d'Abyssinie (*Maesa picta*, famille des myrsinées) croissant à 2000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il a la réputation d'expulser sûrement et complètement les ténias à la dose de 32 à 44 grammes. On l'administre ordinairement sec, en poudre, mêlé à une bouillie de farine. Il colore l'urine en violet.

SAPA, s. m. [it. *sapa*]. Sue de raisin cuit en consistance de rob.

SAPHÈNE, s. f. [*saphena*, de *σαφήν*, manifeste, évident ; angl. *saphena*, it. et esp. *safena*]. On a donné ce nom à deux veines sous-cutanées de la jambe, manifestes à la vue et au toucher. L'une est la *grande saphène*, ou *saphène interne*, qui naît de la face dorsale des orteils internes, et s'ouvre dans la veine crurale près de l'arcade inguinale. L'autre est la *saphène externe*, ou *petite saphène*, qui naît sur les orteils externes et va s'ouvrir au jarret dans la veine poplitée. C'est sur l'une ou l'autre de ces veines que se pratique la saignée du pied. V. SAIGNÉE et VARICE.

SAPIDE, adj. [all. *schmeckend*, angl. *sapid*, it. et esp. *sapido*]. Qui a de la saveur. Cette épithète ne s'emploie guère qu'en parlant de substances qui ont une saveur agréable.

SAPIDITÉ, s. f. [all. *Schmackhaftigkeit*, angl. *sapidity*, it. *sapidezza*, esp. *sapidez*]. Propriété qu'ont certaines substances de faire impression sur l'organe du goût. V. SENSATION.

SAPIN, s. m. [all. *Tanne*, angl. *fir-tree*, it. *abete*, esp. *abeto*]. Genre de plantes (monacée monadelphie, L., conifères, J.) dont toutes les espèces sont des arbres et fournissent, comme les pins, des térébenthines. C'est du *sapin épicéa* (*Abies picea*, Link) qu'on retire particulièrement la poix de Bourgogne. Le *sapin commun* (*Abies taxifolia*, Lamk) est celui dont on retire en grande partie la térébenthine commune, dite de *Strasbourg*. Le *sapin baumier* (*Abies balsamea*, Lamk) fournit la térébenthine du Canada. Les bour-

geons du *sapin du Canada*, qu'on appelle ordinairement *sapinette*, *sapinette de Québec* (*Abies canadensis*, Lamk), ont été recommandés comme antiscorbutiques.

SAPINDACÉES, s. f. pl. [*sapindaceæ*, all. *Sapinden*, esp. *sapindaceas*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes, qui renferme de grands arbres, des arbustes et des plantes herbacées et volubiles, à feuilles alternes, généralement imparipinnées, munies quelquefois de vrilles. Ses caractères sont : Calice à 4 ou 5 sépales, libres ou légèrement soudés par leur base ; corolle quelquefois nulle, ordinairement à 4 ou 5 pétales, tantôt nus, tantôt glanduleux vers leur partie moyenne, où ils portent quelquefois une lame pétaloïde ; des étamines en nombre double des pétales, libres, appliqués sur un disque hypogyne plan et lobé qui garnit tout le fond de la fleur ; un ovaire à trois loges, contenant deux ovules superposés et attachés à l'axe interne de chaque loge ; un style trifide au sommet et terminé par trois stigmates. Le fruit est une capsule quelquefois vésiculeuse à une, deux ou trois loges, contenant chacune une seule graine, qui est composée d'un gros embryon dépourvu d'endosperme, et dont la radicule est recourbée sur les cotylédons.

SAPINETTE, s. f. [all. *Tannensprossenbier*]. Espèce de bière, réputée antiscorbutique, qu'on obtient en faisant macérer pendant quatre jours, dans deux litres de bière nouvelle : racine de raifort coupée par tranches, 64 grammes ; feuilles de cochlearia et bourgeons de sapin concassés, à 32 grammes. On imbibe d'abord ces diverses substances avec alcool de cochlearia, 64 grammes.

SAPONACÉ, ÉE, adj. [*saponaceus*, all. *seifenartig*, angl. *saponaceous*, it. *saponaceo*]. Qui a les caractères du savon, ou plutôt qui peut être employé aux mêmes usages.

SAPONAIRE, s. f. [*Saponaria officinalis*, L., *décardrie digynic*, L., caryophyllées, J. ; *σαπωνίον*, all. *Seifenkraut*, angl. *soap-wort*, it. et esp. *saponaria*]. Plante employée comme tonique, antiscrofuleuse et antisiphilitique. Les racines, les feuilles et les tiges de cette plante ont la propriété de former avec l'eau un liquide savonneux, ce qui l'a fait proposer pour remplacer le savon dans les usages domestiques. On emploie la décoction des feuilles comme légèrement sudorifique. On en donne aussi l'extrait, 1^{re}, 20 à 2^{es}, 40.

SAPONÉ, s. m. [esp. *saponado*]. Nom donné par Béral à des médicaments qui résultent de l'union du savon avec des substances susceptibles de lui communiquer des propriétés nouvelles, sans lui faire perdre celles qui lui appartiennent en propre, et qu'on ajoute ordinairement à ce dernier lors de sa fabrication même.

SAPONIFICATION, s. f. [de *sapo*, savon, et *facere*, faire ; angl. *saponification*, it. *saponificazione*, esp. *saponificacion*]. Opération qui a pour objet la formation du savon. On sait que les alcalis et beaucoup d'autres oxydes métalliques ou non, que les carbonates neutres (V. GRAS des cadavres) et l'acide sulfurique, en présence de l'eau, ont la propriété de convertir les corps gras neutres en acides gras, d'une part, et en un corps particulier qui est l'éthyl pour la cétine, et la glycérine pour les autres. Mais ce n'est pas là une simple décomposition comme celle qui aurait lieu en agissant sur un sel. Le nouveau corps qui se forme aux dépens du carbone, de l'oxygène et de l'hydrogène, constituants du principe gras, a fixé une certaine proportion d'eau. L'acide gras qui se forme se combine avec

une portion de la base du carbonate neutre, dont l'autre portion devient du bicarbonate, ou il se combine avec les oxydes employés, lorsque ce sont eux qu'on a choisis. C'est particulièrement cette action chimique qui caractérise l'opération technique, connue sous le nom de *saponification*. Si, au contraire, on emploie l'acide sulfurique, les acides gras restent libres, et c'est la glycérine qui se combine avec l'acide sulfurique. Les chimistes ont donné aussi, par extension exagérée, le nom de *saponification* à cette conversion des principes gras neutres par l'acide sulfurique, en acides gras d'une part, et en glycérine de l'autre. Il est très important de remarquer toutefois que la glycérine ne joue pas du tout le rôle de base par rapport à l'acide sulfurique; il ne se produit pas de savon; il se forme seulement, dans cette opération, une combinaison de 2 équivalents d'acide sulfurique avec 1 équivalent de glycérine, combinaison qui est l'acide sulfoglycérique encore mal déterminé, mais qui donne avec le chaux et le plomb des sels solubles ($\text{CaO}, \text{C}_6\text{H}_7\text{O}_3, 2\text{SO}_3$). On doit donc reconnaître avec Chevreul que la stéarine, la margarine, l'oléine, la pliocéline, la butyrine, etc., sont formées d'oxygène, de carbone et d'hydrogène dans des proportions telles, qu'une portion de leurs éléments représente un acide gras fixe ou volatil, tandis que l'autre portion, *plus de l'eau*, représente la glycérine. La cétine est formée des mêmes éléments, dans des proportions telles, qu'une portion représente une matière acide grasse fixe, tandis que l'autre portion, consistant en carbone et hydrogène, *plus de l'eau*, représente l'éthyl. Maintenant, ces corps *saponifiables* sont-ils soumis à l'action d'une base ou d'un carbonate alcalin, d'un acide puissant comme le sulfurique, une portion de la masse est convertie en acides, tandis que le reste de cette masse, en fixant de l'eau, constitue la glycérine ou l'éthyl. V. CAPRINE et GRAS (corps).

SAPONINE ou **STRUTHINE**, s. f. [de *στρούθιον*, saponaire; all. *Saponin*, esp. *saponina*]. Principe immédiat indiqué dans la racine de saponaire par Bussy ($\text{C}_{12}\text{H}_{13}\text{O}_8$). Elle est blanche, non cristallisable, d'un goût piquant, tenace; soluble en toutes proportions dans l'eau, mais non dans l'éther. Sa poudre est fortement sternutatoire.

SAPONIQUE ou **ESCULIQUE** (ACIDE). Poudre blanche, insoluble dans l'eau et dans l'éther, soluble dans l'eau et l'alcool bouillants. On l'obtient en traitant la saponine par les acides et par les alcalis. ($\text{C}_{26}\text{H}_{23}\text{O}_{12}$.)

SAPONULE, s. m. [it. et esp. *saponulo*]. Masse presque transparente qu'on obtient en laissant refroidir une dissolution de 1 partie de savon de soude à la graisse dans 8 parties d'alcool rectifié, et qui sert d'excipient pour la préparation des saponulés.

SAPONULÉ, s. m. [esp. *saponulado*]. Béral nomme ainsi des médicaments qui résultent de l'union du saponule avec une ou plusieurs huiles volatiles, et qu'on appelle généralement *opododochs*.

SAPONURE, s. m. Nom donné par Béral à des médicaments formés de savon en poudre et de parties extractives ou résineuses, quelquefois remplacées par une huile volatile.

SAPORIFIQUE, adj. [*saporificus*, de *sapor*, saveur; angl. *saporific*, it. et esp. *saporifico*]. Qui produit la saveur.

SAPOTÉES, s. f. pl. [*sapotææ*, all. *Sapoten*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines

hypogyues, qui se compose d'arbres et d'arbrisseaux tous exotiques, à feuilles alternes, entières, persistantes, coriaces; à fleurs hermaphrodites et axillaires; calice monosépale persistant; corolle monopétale régulière, dont les divisions sont en nombre égal à celles du calice, ou double, ou triple; étamines définies, les unes fertiles, en même nombre que les divisions du calice et opposées aux pétales, les autres stériles, alternes avec les précédentes; un ovaire à plusieurs loges contenant chacune un ovule dressé; un style et un stigmate. Le fruit est charnu, à une ou plusieurs loges monospermes, quelquefois osseuses.

SAPOTILLIER, s. m. [*Achras sapota*, L., all. *Braiapfelbaum*, esp. *sapoté*]. Arbre de l'Amérique méridionale (hexandrie monogynie, L.) dont l'écorce a été recommandée comme fébrifuge, et les semences, qui sont émulsives, comme propres à calmer les coliques néphrétiques.

SAPROPYRE, s. f. [*sapropyra*, *σαπρόβη*, putride, et *πύρ*, fièvre; angl. *sapropyra*, esp. *sapropira*]. Nom donné à la fièvre putride.

SARAGOSSE. A deux lieues de cette ville est une eau sulfureuse, recommandée pour les affections de poitrine, les douleurs d'estomac, les flux de sang, les attaques nerveuses.

SARATOGA (SOURCES DE). Dans l'Etat de New-York. Elles sont nombreuses; mais la principale est la source du Congrès (*Congress spring*). Elle contient des carbonates de soude, de magnésie, de chaux et de fer, et aussi, dit-on, des iodures de sodium et de potassium. Elle est très chargée d'acide carbonique. Quelques sources contiennent de l'hydrogène sulfureux; mais, en somme, elles peuvent être considérées comme d'excellentes eaux salines.

SARCEUX, **EUSE**, adj. [de *σάρξ*, chair]. Qui tient de la chair, du muscle. — *Élément sarceux*. V. MUSCULAIRE (*fibre*).

SARCINE, s. f. [*Sarcina ventriculi*, Goodsir, *Merismopædia ventriculi*, Ch. R.]. Plante coriace, transparente, consistant en masses cubiques prismatiques, allongées ou même irrégulières, composées habituellement de huit, seize ou soixante-quatre cellules (*gonidia*) cubiques, dont chaque face est partagée en quatre saillies (frustules de J. Goodsir). On donne le nom de *frustules* aux corpuscules ou cellules séparables qui, réunies, forment certaines plantes inférieures de la classe des algues, telles que des diatomées ou bacillariées. Les frustules peuvent être libres, agrégées ou soudées; dans les espèces disposées en colonies filamenteuses, formées de frustules soudés latéralement, celles-ci peuvent être considérées comme des articles. Cette division des cellules ou frustules en quatre saillies est due, dans la sarcine, à deux légers sillons qui se coupent en croix à angle droit. Plaques ayant de 0^{mm},030 à 0^{mm},050 de longueur sur 0^{mm},016 à 0^{mm},020 de largeur, de couleur brune très claire; masse transparente, à cellules contiguës ou à peine écartées; celles-ci renfermant habituellement un noyau dont la faible teinte verdâtre, de rouille ou jaunâtre, détermine celle de toute la masse. Diamètre des cellules 0^{mm},008; du noyau, quand il existe, 0^{mm},002 à 0^{mm},004. Diffère du *Merismopædia punctata*, Meyen (*Gonium tranquillum*, Ehrenberg, *Agmenellum quadruplicatum*, de Brébisson), par des masses tabulaires plus petites, des cellules plus grandes de près du double, et plus rapprochées l'une de l'autre. Elle appartient au groupe

des *Algues isocarpées*. Sous l'influence d'une forte pression entre les lames de verre ou de l'action des réactifs acides ou alcalins caustiques, les masses volumineuses se désagrègent d'abord en plus petites formées ordinairement de quatre à huit cellules. Les cellules de ce végétal ne sont pas toujours cubiques. Il en est d'allongées, prismatiques, et toujours à angles mousseux ; il y en a d'irrégulières, de presque triangulaires, et enfin d'arrondies, ou bilobées. C'est dans ce cas que les groupes ne sont pas réguliers. Chaque cellule est composée, soit d'une masse tout à fait homogène seulement, sans noyau ni granulations, soit de cette masse contenant habituellement quatre noyaux, mais n'en renfermant assez souvent que deux ou trois. L'existence des noyaux s'observe sur la plupart des cellules ; l'absence, sur un petit nombre. On trouve ce végétal quelquefois en quantité assez considérable dans les vomissements de malades atteints d'affection chronique de l'estomac, dans les fèces des diarrhées chroniques, etc., dans les matières de l'estomac du lapin, dans des dépôts urinaires, le pus d'abcès gangréneux. Robin et Sichel en ont trouvé dans un noyau cristallin tombé dans la chambre antérieure et entouré de sa capsule opaque, opéré par extraction. Les sarcines adhèrent à la face externe de la capsule. V. PYROSIS.

SARCOBASE, s. m. [*sarcobasis*, de $\sigma\alpha\rho\zeta$, chair, et $\beta\acute{\alpha}\sigma\iota\varsigma$, base ; all. *Fruchtboden*, esp. *sarcobase*]. De Candolle donne ce nom au gynobase, quand il a la forme d'un disque charnu très développé.

SARCOCARPE, s. m. [*sarcocarpium*, de $\sigma\alpha\rho\zeta$, chair, et $\kappa\alpha\rho\pi\acute{o}\varsigma$, fruit ; all. *Fruchtfleisch*, angl. *sarcocarp*, it. et esp. *sarcocarp*]. Nom donné par Richard à la partie comprise entre les deux enveloppes du fruit, quand elle est épaisse et charnue, comme dans la pomme.

SARCOÈLE, s. m. [*sarcocele*, de $\sigma\alpha\rho\zeta$, chair, et $\kappa\acute{\iota}\tau\iota\kappa\iota$, tumeur ; all. *Fleischbruch*, *Hodenkrebs*, angl. *sarcocele*, it. et esp. *sarcocele*]. Nom donné aux tumeurs du tubercule. Le *sarcocele thnétoblastique* est le plus fréquent ; il n'attire d'abord l'attention des malades que par son volume et son poids incommode ; il est ordinairement indolent au début. La forme de l'organe n'est pas notablement altérée, seulement il s'arrondit un peu ; sa surface est lisse, unie ; sa consistance assez ferme. Les téguments sont encore parfaitement sains et mobiles. Mais bientôt la masse morbide se ramollit ; à sa surface, apparaissent des bosselures larges, dépressibles, fluctuantes. Des douleurs se manifestent vives, lancinantes, comparées par les malades à des coups d'aiguille, réveillées et exaspérées par la pression. La peau s'altère au niveau des bosselures, devient adhérente, et de grosses veines s'y dessinent. Le volume de la tumeur s'accroît rapidement, il peut devenir énorme ; on l'a vu égalier celui d'une tête de fœtus à terme ; son tissu est souvent mou, phymatoïde (V. ce mot). Il envahit quelquefois le cordon, puis les ganglions lombaires. Souvent il débute par l'épididyme ; le testicule aplati se retrouve sur un des côtés de la tumeur, plus ou moins reconnaissable à ses tubes. — *Sarcocele tuberculeux*. L'altération débute ordinairement par l'épididyme ; elle n'envahit que secondairement le corps du testicule (cette règle toutefois n'est pas sans exception). Elle se traduit par des bosselures plus régulièrement arrondies, plus saillantes, plus nettement détachées de la surface de l'organe, moins résistantes que les points indurés

du sarcocele syphilitique. Ces bosselures deviennent douloureuses, se ramollissent, contractent des adhérences avec les téguments, qui s'enflamment bientôt, s'ulcèrent, et donnent issue à un pus grumeleux. Dans le sarcocele tuberculeux, l'hydrocèle est une exception très rare ; c'est la règle pour le sarcocele syphilitique. La tuberculisation ne reste pas toujours bornée au testicule et à l'épididyme ; elle peut envahir le canal déférent, la prostate, les vésicules séminales. Dans le sarcocele vénérien, le mal ne s'étend jamais au delà de l'épididyme. — *Sarcocele syphilitique* ou *fibreuse* (*testicule syphilitique*, *testicule vénérien*, *engorgement syphilitique du testicule*, *orchite syphilitique*, *Maisonneuve* et *Montanier* ; *albuginic*, Ricord). Il est rarement donné d'observer le sarcocele syphilitique à son début ; quelquefois c'est le hasard qui fait découvrir aux malades l'affection qu'ils portent depuis longtemps déjà. Le plus souvent, leur attention est attirée par des tiraillements, de légères douleurs, par la pesanteur ou le gonflement du testicule, et le médecin, consulté alors, peut constater les altérations suivantes. Ce qui frappe d'abord, c'est l'augmentation de volume des bourses qui résulte de deux causes : 1° du gonflement du testicule, jamais il n'atteint les dimensions du sarcocele thnétoblastique ; 2° d'un épanchement de liquide dans la tunique vaginale, tenant en suspension des cristaux de cholestérine ; il est en général peu abondant. Le tissu morbide est formé surtout de tissu lamineux de nouvelle génération, d'éléments fibro-plastiques, de graisse et de substance amorphe granuleuse solide. Le tout donne à l'organe une plus grande consistance, une coupe grisâtre homogène ou fibreuse, surtout par places. Les tubes testiculaires et leur épithélium sont plus ou moins atrophiés devant le tissu nouveau, selon l'ancienneté du mal et son volume. La sensibilité est considérablement éteinte. Arrivé à cette période, le mal n'occasionne plus que de la gêne et quelques tiraillements vers les aînés et les lombes, quand le malade est debout, par suite du poids de la tumeur. La quantité de sperme diminue, puis ses qualités s'altèrent ; les animalcules deviennent de moins en moins nombreux, et, si les deux organes sont complètement pris, ils disparaissent, ainsi que les autres éléments du sperme. Les désirs vénériens sont moins prononcés, les érections moins fréquentes, et les rapports sexuels, de moins en moins recherchés, deviennent impossibles, dans les cas fréquents où se prennent les deux testicules. Le traitement qui lui est applicable est celui des accidents tertiaires de la syphilis ; l'iodure de potassium en forme la base. Ce médicament se donne en solution, à la dose de 50 centigrammes pendant les premiers jours, dose qu'on élève successivement jusqu'à 3 ou 4 grammes, suivant la susceptibilité du malade. Il faut d'ailleurs diminuer les doses, et même suspendre momentanément l'administration du médicament, s'il survient quelque accident du côté de la peau ou des membranes muqueuses. On donne concurremment, chaque jour, une pilule de 2 centigrammes de proto-iodure de mercure.

SARCOCOLLE, s. f. [*sarcocolla*, de $\sigma\alpha\rho\zeta$, chair, et $\kappa\acute{\omicron}\lambda\lambda\alpha$, colle ; all. *Sarkocolla*, *Fleischleim*, angl. *sarcocolla*, it. *sarcocolla*, esp. *sarcocolla*]. Substance résineuse qui se présente sous la forme de grains agglomérés, friables, opaques ou demi-transparents, jaunes, rosés ou grisâtres, inodores et amers. La sarcocole, ainsi appelée parce qu'on l'a crue propre à consolider

les chairs, exsude spontanément du *Panea mucronata*, L., arbuste d'Éthiopie, famille des pénacées.

SARCOCOLLINE, s. f. [*sarcocollina*, all. *Sarkocollin*, angl. *sarcocolline*, it. *sarcocollina*, esp. *sarcocollina*]. Principe que l'on retire de la sarcocolle. La sarcocolle est incristallisable, soluble dans l'eau, l'alcool et l'acide azotique; elle forme avec ce dernier de l'acide oxalique. Sa saveur est sucrée et amère.

SARCODE, s. m. [*σαρκώδης*, charnu]. Nom donné par Dujardin à la substance qui sort par exsudation, sous forme de *globules* ou disques diaphanes plus ou moins saillants, autour du corps des helminthes encore vivants placés sous le microscope entre deux lames de verre, autour des fragments de tissu cellulaire des poissons, et de divers organes mous. Ces *expansions sarcodiques* peuvent se séparer du corps d'où elles exsudent. Elles sont visqueuses, s'étirent facilement, et se creusent de vactoles limpides. Certains éléments anatomiques et des infusoires en offrent aussi avec des dispositions variées.

SARCODERME, s. m. [*sarcoderma*, *σάρξ*, chair, et *δέρμα*, peau; all. *Fleischhaut*, it. *sarcodermide*, esp. *sarcoderma*]. Nom donné par de Candolle au parenchyme, tantôt à peine visible, et tantôt très apparent, qui se trouve sous le test de la graine, entre lui et l'endopleyre. V. SARCOCARPE.

SARCODIQUE, adj. V. PUS et SARCODE.

SARCO-ÉPIPLOCELE, s. f. [*sarco-epiplocele*, de *σάρξ*, chair, *ἐπίπλοον*, épiploon, et *κίλη*, tumeur; all. *Netzfleischbruch*, it. et esp. *sarco-epiplocele*]. Hernie épiploïque compliquée d'un sarcocèle.

SARCO-ÉPIPLOMPHALE, s. f. [*sarco-epiplotomphalus*, de *σάρξ*, chair, *ἐπίπλοον*, l'épiploon, et *ὄμφαλις*, le nombril; all. *Fleischnetznelbruch*, esp. *sarco-epiplotomphalo*]. Hernie ombilicale formée par l'épiploon devenu dur et charnu.

SARCO-HYDROCÈLE, s. f. [*sarco-hydrocele*, de *σάρξ*, chair, *ὕδωρ*, eau, et *κίλη*, tumeur; all. *Fleischwasserbruch*, it. *sarco-idrocele*]. Sarcocèle accompagnée d'un hydrocèle. On dit plutôt *hydrosarcocèle*.

SARCOLEMME, s. m. [*sarcotemma*, de *σάρξ*, chair, et *λέμμα*, pelure]. V. MYOLEMME.

SARCOLOGIE, s. f. [*sarcologia*, de *σάρξ*, chair, et *λόγος*, discours; all. *Sarkologie*, angl. *sarcology*, it. et esp. *sarcologia*]. Partie de l'anatomie qui traite des parties molles. Elle comprend la myologie, l'angiologie, la névrologie et la splanchnologie.

SARCOMATEUX, EUSE, adj. [all. *sarkomatös*, angl. *sarcomatous*, it. et esp. *sarcomatoso*]. Qui tient du sarcome. V. ÉPULIE et FIBRO-PLASTIQUE (*tumeur*).

SARCOME, s. m. [*σάρκωμα*, de *σάρξ*, chair; all. *Sarkoma*, *Marktsarkom*, angl. *sarcoma*, it. et esp. *sarcome*]. Nom donné par les anciens à toute excroissance qui a la consistance de la chair. Dénomination vague peu employée aujourd'hui. V. MYÉLOPLAXE.

SARCOMPHALE, s. f. [*sarcomphalus*, de *σάρξ*, chair, et *ὄμφαλις*, le nombril; all. *Nabelfleischgewächs*, it. et esp. *sarcomphalo*]. Tumeur dure développée au nombril.

SARCOPHAGE, adj. et s. m. [*sarcophagus*, de *σάρξ*, chair, et *φαγείν*, manger; it. et esp. *sarcofago*] Synonyme de *cathérétique*.

SARCOPHYLLE, s. f. [de *σάρξ*, chair, et *φύλλον*, feuille]. La partie charnue ou celluleuse de la feuille.

SARCOPTÉ, s. m. [par abréviation pour *sarcoopte*, de *σάρξ*, chair, et *κόπτειν*, couper; all. *Kratzmilbe*, angl. *sarcoptes*, it. *sarcopto*, esp. *sarcopta*]. V. ACARE.

SARCOSE, s. f. [*sarcosis*, *σάρκωσις*, all. *Sarkose*, angl. *sarcosis*, esp. *sarcosis*]. Cette expression désignait, chez les anciens, la *génération de la chair*. Elle a été aussi employée comme synonyme de *sarcome*.

SARGOSTOSÉ, s. f. [*sarcostosis*, de *σάρξ*, chair, et *ὀστέον*, os; all. *Sarkostose*, angl. *sarcostosis*, esp. *sarcostosis*]. Nom donné par Macbride à l'ostéosarcome.

SARCOTIQUE, adj. et s. m. [*sarcoticus*, *σαρκωτικός*, de *σάρξ*, chair; all. *Fleischmachend*, angl. *sarcotic*, it. et esp. *sarcotico*]. Synonyme d'*incarnatif*.

SARDANA. Localité voisine de Cagliari (Sardaigne), où sont des sources d'eau saline thermales.

SARDINE, s. f. [*Clupea sardina*, C., all. *Sardelle*, angl. *pilchard*, it. et esp. *sardina*]. Poisson malacoptérygien abdominal voisin des harengs, alimentaire.

SARDONIQUE, adj. [all. *sardoniches Lachen*, angl. *sardonic laugh*, it. *sardonico*, esp. *risa sardonica*]. V. RIRE.

SARMENTEUX, EUSE, adj. [*sarmentosus*, de *sarmentum*, sarment; all. *rankig*, angl. *sarmentaceous*, it. et esp. *sarmentosol*]. Epithète donnée aux plantes dont les rameaux, longs et flexibles, ne peuvent s'élever qu'avec le secours de corps voisins sur lesquels ils prennent un point d'appui.

SARRACÉNIÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, voisine des papavéracées; toutes de l'Amérique; herbacées; à feuilles radicales. Dans le genre *Sarracénie*, le pétiole est creusé en forme d'outre ou *ascidie*, sécrétant une matière visqueuse, et recouvrant la portion analogue au limbe, qui se soulève.

SARRASIN, s. m. [all. *Ileidekorn*, angl. *buck-wheat*, it. *grano saraceno*]. V. RENOUÉE.

SARRÊTE, s. f. Nom que quelques auteurs ont donné au trismus des nouveau-nés.

SARRIETTE, s. f. [*Satureia hortensis*, L., all. *Saturei*, angl. *savory*, it. *timbra*, *satureia*, esp. *ajedrea*]. Plante labiée (didynamie gymnospermie, L., labiées, J.) qui est stimulante, mais qu'on n'emploie que comme assaisonnement.

SASSAFRAS, s. m. [*Laurus sassafras*, all. *Sassafras*, *Fenichelholz*, angl. *sassafras*, it. *sassafrasso*, esp. *sassafras*]. Arbre de l'Amérique septentrionale dont la *racine* nous est envoyée en souches ou en gros morceaux qui ont une écorce brune et ferrugineuse et un bois jaunâtre, poreux, d'une odeur forte particulière. On reçoit aussi par le commerce l'*écorce* de *sassafras*, provenant du tronc et des branches; elle est tantôt recouverte d'un épiderme miuce et grisâtre, tantôt raclée et de couleur de rouille. Elle est comme spongieuse sous la dent, d'une saveur forte, amère et aromatique. Sa surface intérieure, plus rouge que le reste, est parsemée de cristaux blancs, brillants et transparents. Cette écorce est plus aromatique que celle de la racine, quoique le bois de la racine le soit plus que celui de la tige. Le sassafras est un des quatre bois sudorifiques. Le plus souvent on associe le sassafras aux autres bois sudorifiques (salsepareille et gaïac), à la dose de 8 à 12 grammes pour 1 kilogramme à 1 kilogramme et demi d'eau. Seul, il pourrait être donné à la dose de 16 grammes à 32 grammes, dans eau bouillante, 100 grammes à 500 grammes.

SATELLITE, s. pris adj. [*satelles*, angl. *satellites*, esp. *satélite*]. Qui garde, qui est placé auprès. On ap-

pelle, en anatomie, *veines satellites*, celles qui avoisinent les artères.

SATIÉTÉ, s. f. [*satietas*, ἐμφορησις, all. *Sattheit*, angl. *satiety*, it. *sazieta*, esp. *saciedad*]. Dégout pour une chose dont on a beaucoup usé. Se dit particulièrement de la réplétion résultant de l'ingestion des aliments. V. INDIGESTION.

SATURATION, s. f. [*saturatio*, de *saturare*, rasser, remplir; all. *Sättigung*, angl. *saturation*, it. *saturatione*, esp. *saturacion*]. On emploie ce mot pour exprimer le terme où, les affinités réciproques des deux principes d'un corps binaire étant satisfaites, aucun des deux principes n'est plus susceptible de s'unir avec une nouvelle quantité de l'autre.

Saturation du sol des cimetières. On donne ce nom à une condition du sol des cimetières qui provient de ce que, des cadavres nouveaux y étant incessamment inhumés avant que les cadavres plus anciens aient eu le temps de se consommer, le sol devient impropre à opérer les changements qui constituent la putréfaction; il se sature. Des sols ainsi saturés sont toujours malsains, surtout si on les remue. Il faut donc diriger les inhumations de manière que la putréfaction puisse toujours faire son office.

SATURÉ, ÉE, adj. [*saturatus*, all. *gesättigt*, angl. *saturated*, it. *saturato*, esp. *saturado*]. Se dit d'un corps qui ne peut plus absorber davantage d'un autre corps avec lequel on l'a combiné.

SATURNE, s. m. Nom donné au plomb par les alchimistes.

SATURNINE (INTOXICATION). On donne ce nom aux effets toxiques que produit sur l'économie l'action prolongée des préparations de plomb. Elle s'observe surtout chez les ouvriers qui travaillent la céruse. Le premier effet est la colique (V. COLIQUE MÉTALLIQUE); puis surviennent les paralysies des muscles extenseurs des avant-bras. Des accidents amaurotiques ne sont pas rares, ainsi que des délires souvent fort dangereux. Un liséré bleuâtre autour des genèives, et des taches de même couleur sur la membrane muqueuse sont un signe ordinaire de l'intoxication saturnine. — Il faut se défier toujours de l'emploi du plomb dans les usages domestiques. Les réservoirs et les tuyaux de plomb qui contiennent et conduisent les eaux employées aux usages alimentaires ont été souvent l'occasion des plus graves maladies. On en a observé un exemple remarquable au château de Claremont, en Angleterre. Après quelques mois de séjour dans ce château, en 1848, plusieurs membres de la famille du roi Louis-Philippe furent atteints de symptômes d'intoxication saturnine : coliques violentes, nausées, vomissements, constipation opiniâtre, plus tard coloration ictérique de la peau, troubles nerveux, sensibilité extrême de toute la peau. L'analyse chimique de l'eau y fit découvrir plus de 1 centigramme de plomb par litre. Voici ce qui était arrivé : L'eau allait par des tuyaux de plomb depuis une citerne naturelle située près de la source jusque dans une citerne de plomb située dans le palais. Cette citerne naturelle était encombrée de détritus animaux et végétaux, on la remplaça par un cylindre de fer; on adapta à ce cylindre un tuyau de plomb faisant une saillie de quelques pouces à l'intérieur, et le cylindre fut fermé par un couvercle de fer percé de trous, afin de permettre l'accès de l'air. M. le docteur Gnerard a donné une explication du fait : On sait que le plomb est positif à l'égard du fer, et surtout de la fonte; la substitution du cylindre de fer à

la citerne naturelle aura eu pour résultat de favoriser l'oxydation du plomb qui, une fois transformé en oxyde hydraté, se sera changé en carbonate, et dissous dans l'excès d'acide carbonique contenu dans l'eau.

SATYRIASIS, s. m. [*satyriasis*, σατυρισις, de σατυρα, les satyres, qui, selon la Fable, étaient fort lubriques; all. et angl. *Satyriasis*, it. *satiriasi*, esp. *satyriasis*]. État d'exaltation morbide des fonctions génitales caractérisé par un penchant irrésistible à répéter l'acte vénérien, avec la faculté de l'exercer sans s'épuiser, affection ordinairement accompagnée d'une odeur forte, exhalée par la peau; d'une tendance à la démente où à la manie, si le penchant pour le coït est contrarié; de pollutions nocturnes, de convulsions, etc. Le satyriasis est ordinairement spontané; il peut néanmoins succéder à l'usage des aphrodisiaques, et particulièrement des cantharides, à l'abus de la masturbation, etc. Les lotions froides, les bains généraux, les antispasmodiques (et notamment le camphre), la diète, les boissons mucilagineuses abondantes, les saignées, sont les principaux moyens à lui opposer. V. ERECTION.

SAUGE, s. f. [*Salvia*, L., ἐλεῖσσορκος, all. *Salbei*, angl. *sage*, it. et esp. *salvia*]. Genre de plantes (diandrie trigynie, L., labiées, J.) dont plusieurs espèces sont toniques et stimulantes. On emploie particulièrement les sommités de la *sauge officinale* (*Salvia officinalis*), dont on connaît trois variétés. L'une est la *grande sauge*, dont les tiges sont rameuses, lignuses, velues, garnies de feuilles oblongues, larges, obtuses, épaisses, ridées, blanchâtres et cotonneuses, d'une odeur forte et agréable, d'une saveur aromatique et amère, un peu âcre. La seconde est la *petite sauge*, ou *sauge de Provence*, dont les feuilles sont moins larges, plus petites, plus blanches, d'une odeur encore plus aromatique : c'est la plus estimée. La troisième est la *sauge dite de Catalogne*, qui est plus petite encore. — La sauge officinale est employée surtout en infusion (4 à 8 grammes par 500 grammes d'eau). Elle fait partie des espèces vulnéraires, du thé suisse, etc. Elle fournit à la distillation une eau très aromatique et beaucoup d'huile volatile. — La *sauge sclarée* (*Salvia sclarea*, L., *orvale*, *toute-bonne*) et l'*hormin* (*Salvia horminum*) sont doués de propriétés analogues.

SAULE, s. m. [*Salix alba*, L., diacée déca-drie, L., amentacées, J.; ιτέξ, all. *Weide*, angl. *willow*, it. *salice*, esp. *salce*]. Arbre dont l'écorce des jeunes branches a été proposée comme succédané du quinquina, en poudre (32 grammes), ou en décoction (32 ou 48 grammes dans 1 kilogramme d'eau, qu'on réduit d'un tiers). V. OSIER.

SAUMON, s. m. [*salmo*, all. *Salm*, angl. *salmon*, it. *sermone*, esp. *salmon*]. Genre de poissons malacoptérygiens dont toutes les espèces sont alimentaires. La principale espèce est le *saumon* proprement dit (*Salmo salar*, L.); le *saumon huch* ou *du Danube* (*Salmo huch*), et l'*omble chevalier* (*Salmo umbla*).

SAURIENS, s. m. pl. [*saurii*, all. *Saurier*, esp. *saurios*]. Ordre de la classe des reptiles comprenant tous ceux qui se rapprochent du lézard (σαυρες) pour la conformation. V. REPTILE.

SAURURÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, à fleurs nues, et 3 à 8 étamines autour d'un pistil central de 3 à 5 carpelles. Fruit charnu ou capsulaire. Petit embryon antitrope avec un gros endo-

sperme charnu ou farineux. Plantes aquatiques d'Amérique et d'Asie, voisins des pipéracées.

SAUT, s. m. [*saltus*, ζλασις, all. *Sprung*, angl. *jump*, it. *etesp. salto*]. Mouvement brusque par lequel un corps vivant se détache du sol, au moyen de l'extension brusque d'une ou de plusieurs parties de son corps préalablement fléchies. V. MARCHÉ.

SAUVE, s. f. V. MOUTARDE *sauvage*.

SAUVERIE, s. f. V. RŪE *des murailles* (*Asplenium ruta muraria*, L.).

SAVEUR, s. f. [*sapor*, all. *Geschmack*, angl. *savour*, it. *sapore*, esp. *sabor*]. Impression qu'un corps produit sur l'organe du goût. V. SENSATION.

SAVON, s. m. [*sapo*, σάπων, all. *Seife*, angl. *soap*, it. *sapone*, esp. *jabón*]. Les savons sont des composés résultant de l'action des bases alcalines sur les corps gras. Pendant longtemps on les a crus formés par la combinaison directe du corps gras et de l'alcali; mais on sait aujourd'hui que, dans l'acte de la saponification, chaque corps gras se transforme en un acide qui se combine avec l'alcali, et en un corps neutre sucré, incristallisable, qui reste dissous dans l'eau. Ce corps neutre, découvert par Scheele dans la saponification de l'huile par l'oxyde de plomb, c'est-à-dire dans la préparation de l'emplâtre simple, avait reçu de ce chimiste le nom de *principe doux des huiles*; Chevreul, qui a reconnu sa présence dans les savons alcalins, l'a nommé *glycérine*. On prépare pour les arts et pour l'usage domestique plusieurs espèces de savons.

Savon ammoniacal. V. LIMENT *ammoniacal*.

Savon amygdalin, appelé aussi *savon médicinal*. Il est fait avec 10 parties de lessive caustique des savonniers et 21 d'huile d'amandes douces. On met l'huile dans un vase de faïence ou de verre; on y ajoute la soude par portions, et l'on mêle exactement; on place ce mélange pendant quelques jours à une température de 18° à 20°, et l'on continue de l'agiter de temps en temps avec une spatule de verre ou d'argent, jusqu'à ce qu'il ait la consistance d'une pâte molle; on le divise alors dans des moules de faïence où on le laisse se solidifier complètement. Ce savon ne doit être employé pour l'usage médical que lorsqu'il a perdu, par une couple de mois d'exposition à l'air, l'excès d'alcali qu'il retient. On reconnaît qu'il est arrivé à ce point lorsque sa saveur n'a plus aucune causticité, et que, mis en contact avec du protochlorure de mercure, il ne lui donne plus une couleur grise.—Le savon médicinal est employé comme résolutif, comme excitant du système lymphatique, dans les engorgements des viscères abdominaux, etc. On le donne à l'intérieur sous forme de pilules, à la dose de 20 à 30 centigrammes par jour que l'on augmente progressivement jusqu'à 2 ou 3 grammes. Les *pilules de savon* sont faites avec : savon amygdalin, 128 gram.; poudre de racine de guimauve, 16 gram., et nitrate de potasse, 4 gram. On bat le savon dans un mortier de marbre; on ajoute les autres substances, et l'on forme du tout une masse homogène qu'on divise en pilules de 20 centigrammes roulées dans de la poudre d'amidon.

Savon animal ou *de moelle de bœuf*. Pour le faire, on chauffe avec 100 parties d'eau, dans une capsule de porcelaine ou dans un vase d'argent, 50 parties de moelle de bœuf purifiée; et, lorsqu'elle est fondue, on ajoute par portions, et en agitant continuellement, 25 parties de lessive des savonniers; on entretient la chaleur et l'agitation jusqu'à ce que la saponification soit complète, et l'on ajoute alors le sel marin. Puis on

enlève le savon qui se rassemble à la surface, on le fait égoutter, on le fond à une douce chaleur, et on le coule dans des moules où le se solidifie de nouveau par le refroidissement.

Savon blanc et *savon marbré de Marseille*. Ils sont faits avec l'huile d'olive mélangée d'un cinquième d'huile de pavot et la soude. Le *blanc* est solide, opaque, formé d'oléate et de margarate neutres de soude. Il se décompose dans les eaux chargées de sels calcaires et magnésiens, et c'est pour cette raison que les eaux de puits de Paris sont impropres au savonnage; il se forme alors un sel soluble à base de soude et un savon de chaux ou de magnésie, qui se précipite. On fait avec 128 grammes de savon blanc incorporés dans 2 kilogrammes d'emplâtre simple et 96 grammes de cire blanche préalablement liquéfiée, l'*emplâtre de savon*, qu'on emploie comme résolutif. Souvent on incorpore dans cet emplâtre 20 centigrammes de camphre par 32 grammes, mais il est bon de ne le faire qu'au moment de l'employer. Le *savon marbré* doit sa couleur à un composé de matière grasse, d'alumine et de sulfhydrate de fer, qui se trouve inégalement réparti dans sa masse, et qui est formé par l'alumine et le fer contenus dans la soude. Il contient moins d'eau que le savon blanc.

Savon calcaire. V. CHAUX.

Savon marbré. V. SAVON *blanc*.

Savon médicinal. V. SAVON *amygdalin*.

Savon de moelle de bœuf. V. SAVON *animal*.

Savon noir ou *vert*. On l'obtient en saponifiant un mélange d'huile de chènevis et de suif par la potasse caustique; il est mou, de consistance onguentacée, d'une odeur désagréable; il est très alcalin.

Savon de Starkey. Ce savon, qui a été préconisé comme excitant et résolutif, est préparé, selon le Codex, avec parties égales de carbonate de potasse très sec, d'huile essentielle de térébenthine et de térébenthine de Venise. On mélange d'abord le carbonate avec l'huile dans un mortier de porcelaine ou de verre; on ajoute la térébenthine, et l'on broie par parties sur un porphyre, jusqu'à consistance de miel épais. Il était réputé fondant et résolutif.

Savon végétal. Poudre composée de 8 parties de gomme arabique et d'une de bicarbonate de potasse. On l'emploie comme fondant à la dose de 2 à 4 grammes.

Savon vert. V. SAVON *noir*.

SAVONNIER, s. m. On appelle *savonnier des Antilles* le *Sapindus saponaria*, L., arbre de la famille des sapindacées, dont le bois, la racine et les fruits sont empreints d'un principe amer qui communique à l'eau la propriété de mousser fortement et de produire sur les étoffes un effet analogue à celui du savon.

SAVONULE, s. m. [*saponulus*]. Nom générique donné à des combinaisons particulières d'huiles essentielles avec les bases alcalines.

SAVOUREUX, **EUSE**, adj. [all. *schmackhaft*, angl. *savoury*, it. *saporoso*, esp. *sabroso*]. Qui a une saveur agréable.

SAXATILE, adj. [*saxatilis*, de *saxum*, rocher; esp. *saxatil*]. Se dit des plantes qui croissent dans des terrains arides et pierreux, ou sur des rochers isolés.

SAXIFRAGE, adj. [*saxifragus*, de *saxum*, rocher, et *frangere*, briser; esp. *saxifrago*]. Synonyme de *lithontriptique*.

SAXIFRAGE, s. f. [*Saxifraga granulata*, L., d'écandrie digynie, L., saxifragées, J.; all. *Steinbrech*, angl. *saxifrage*, it. *sassifraga*, esp. *sasifraga*]. Plante

au collet de la racine de laquelle se trouvent un grand nombre de petits tubercules rougeâtres, charnus et pyriformes, qu'on employait autrefois en décoction (16 grammes dans 500 grammes d'eau), comme diurétiques et lithontriptiques.

SAXIFRAGÉES, s. f. pl. [*saxifrageæ*, all. *Steinbrecharten*, esp. *saxifrageas*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes, comprenant des plantes herbacées, rarement des arbustes ou des arbres, à feuilles alternes ou opposées, ordinairement simples, quelquefois composées, avec ou sans stipules. Elles ont un calice monosépale, tubuleux inférieurement, où il se soude avec l'ovaire, terminé supérieurement par 3 ou 5 divisions; une corolle à 4 ou 5 pétales quelquefois soudés par leur base, rarement nulle; les étamines en nombre double des pétales ou indéfinies; un ovaire à deux et quelquefois à quatre ou cinq loges, tantôt libre, tantôt semi-infère ou presque infère, portant autant de styles qu'il y a de loges. Celles-ci contiennent ordinairement plusieurs ovules attachés à un trophosperme placé le long de la cloison. Le fruit, quelquefois charnu, est en général une capsule terminée supérieurement par deux cornes plus ou moins allongées, s'ouvrant souvent en deux valves septifères. Les graines offrent sous leur tégument propre un endosperme charnu contenant un embryon axile homotrope.

SAXON EN VALAIS (Suisse). Eaux thermales (25° centigr.) situées au bord du Rhône, entre Martigny et Sion. Elles agissent remarquablement sur les scrofules, même invétérées. La quantité d'iode est extrêmement variable: tantôt elles n'en renferment pas ou presque pas; tantôt elles en contiennent beaucoup. Ces variations paraissent tenir à différentes circonstances, entre autres au contact que l'eau a plus ou moins avec une roche iodurée.

SCABIEUSE, s. f. [*scabiosa*, all. *Scabiosa*, *Grindkraut*, angl. *scabious*, it. *scabbiosa*, esp. *escabiosa*]. Genre de plantes (tétrandrie monogynie, L., dipsacées, J.) dont plusieurs espèces, légèrement astringentes et amères, ont été employées comme dépuratives. On fait particulièrement usage de la *scabieuse des bois* (*Scabiosa sylvatica*, L.), et des *Scabiosa arvensis*, et *Scabiosa succisa* (*succisa*, *mors-du-diable*).

SCABIEUX, EUSE, adj. [*scabiosus*, de *scabies*, la gale; all. *krätzicht*, angl. *scabby*, it. *scabbioso*]. Qui ressemble à la gale, qui a rapport à la gale.

SCALARIFORME, adj. [*scalariformis*, de *scala*, échelle, et *forma*, forme; all. *treppenformig*]. En forme d'échelle. — *Vaisseaux scalariformes*. Tubes prismatiques marqués de lignes transparentes, horizontales, placées à des distances égales, en forme d'échelons (Fig. 368). Ils se trouvent dans les fougères, où ils remplacent les trachées.

SCALÈNE, adj. et s. m. [de *σκαληνός*, boiteux; all. *ungleichdreieilig*, angl. *scalenois*, esp. *escaleno*]. Se dit, en géométrie, d'un triangle dont les trois côtés sont inégaux.

Scalène antérieur [all. *Rippenhalter*]. Muscle qui s'étend du bord inférieur de la racine antérieure des apophyses transverses des troisième, quatrième, cinquième et sixième vertèbres cervicales, au bord supérieur, et un peu aussi à la face interne de la première côte.

Scalène moyen. Muscle qui s'étend des apophyses transverses de toutes les vertèbres cervicales au sommet de leurs racines postérieures, jusqu'à la face externe et au bord supérieur de la première côte, par-dessus laquelle il envoie presque toujours un faisceau charnu à la seconde.

Scalène postérieur. Muscle qui s'étend du sommet des racines postérieures des apophyses transverses des vertèbres cervicales inférieures au bord supérieur de la seconde côte.

SCALPEL, s. m. [*scalpellum*, de *scalpere*, inciser; *μαχίριον*, all. *Scalpell*, angl. *scalpel*, it. *scalpello*, esp. *escalpelo*]. Instrument à lame fixe, pointue, à un ou à deux tranchants, dont on se sert pour les dissections anatomiques.

SCAMMONÉE, s. f. [*scammonium*, *σκαμμώνιον*, *σκαμμώνιον*, all. *Scammonium*, angl. *scammony*, it. *scamonea*, esp. *escamonea*]. Gomme-résine qui vient de Syrie (*scammonée d'Alep*) et de la Natolie (*scammonée de Smyrne*). La première est la plus estimée: on en connaît deux variétés. L'une paraît provenir uniquement d'incisions faites au collet de la racine du *Convolvulus scammonia* (Fig. 369).



Fig. 369.

Le suc laiteux, blanc et visqueux, qui s'écoule de ces incisions, est reçu dans de grandes coquilles, où il s'évapore naturellement et se concrète: c'est la *scammonée en coquilles*. L'autre variété est le suc que l'on exprime des racines, après les avoir arrachées et lavées convenablement. Ce suc est ensuite évaporé au soleil ou par le feu. C'est cette dernière que l'on trouve communément dans le commerce. La *scammonée de Smyrne* provient de plusieurs plantes différentes, et entre autres d'une apocynée (*Periploca scammona*, L.). La scammonée d'Alep est en masses plus ou moins considérables, efflorescentes, d'un gris bleuâtre à l'extérieur, noires et souvent creuses à l'intérieur, d'une cassure brillante. Elle a une odeur forte, qui se développe surtout par la pulvérisation. Elle est souvent poreuse dans son intérieur, et par conséquent légère. La scammonée de Smyrne est d'un brun terne, très pesante, dure, non friable, non poreuse, à cassure terne; son odeur est plus faible que celle de la précédente. Ses caractères sont très variables, parce qu'elle est souvent altérée. — La scammonée, désignée autrefois sous le

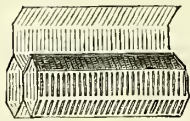


Fig. 368.

nom de *diagrède*, est un purgatif drastique que l'on administre rarement seul. Elle entre dans beaucoup de potions purgatives, dans la poudre de *tribus*, dans les pilules de Bontius et de Rudius, dans la confection Hamech. Quelquefois cependant on la donne seule à la dose de 30, 60, et jusqu'à 90 centigrammes, suivant l'âge et la force des sujets, soit en poudre mélangée avec du sucre, soit en pilules. Souvent on ne l'emploie qu'après l'avoir purifiée, en la traitant par l'alcool à 80° centésim., distillant la teinture alcoolique aux trois quarts, étendant le résidu de beaucoup d'eau, et faisant sécher sur des assiettes la résine précipitée. Cette résine est en écailles transparentes jaunâtres, d'une saveur assez douce et peu nauséuse; elle se divise très facilement dans l'émulsion d'amandes et dans le lait; et, par ces divers avantages, elle est bien préférable à la racine de jalap. — *Teinture de scammonée*. Elle est préparée par la digestion de 1 partie de cette résine dans 4 d'alcool à 86° centésim. — *Émulsion purgative avec la scammonée*. Elle est aite avec : scammonée, 60 centigram.; lait de vache, 128 gram.; sucre, 16 gram.; eau de laurier-cerise, 8 gram. On triture la scammonée avec un peu de lait dans un mortier de marbre, et, quand elle est bien divisée, on ajoute le reste du lait, le sucre et l'eau de laurier-cerise. — *Sirop de scammonée*. Il est préparé, selon le Codex de 1818, avec : scammonée, 16 gram.; sucre blanc, 128 gram., et alcool (12° à 22° Baumé), 256 gram. On enflamme l'alcool, et l'on remue sans cesse le mélange; on le passe après le refroidissement, et l'on ajoute sirop de violette, 128 gram. 32 grammes contiennent 90 centigrammes de la gomme-résine. Henry et Guibourt préfèrent la formule donnée par Baumé : On chauffe, dans un poëlon d'argent, eau-de-vie à 22° centésim., 256 gram.; on ajoute scammonée en poudre, 64 gram; on agite, on enflamme l'alcool; on y mêle sucre en poudre, 128 gram.; on étouffe la flamme en couvrant le vase; on ajoute sirop de violette, 64 gram., et l'on passe au blanchet. On a 700 grammes de sirop ou plutôt d'*élixir de scammonée*, contenant 60 centigrammes par 32 grammes.

Scammonée d'Allemagne. C'est le liseron des haies (*Convolvulus sepium*).

Scammonée d'Amérique. C'est le méchoacan.

Scammonée jaune. V. GOMME-GUTTE.

Scammonée de Montpellier, *scammonée en galettes* ou *fausse scammonée*. On la fabrique dans les départements méridionaux avec le suc exprimé d'une apocynée appelée *Cynanchum monspeliacum*, dans lequel on incorpore des substances résineuses et purgatives. Elle est noire, dure et compacte, et forme, lorsqu'on la mouille, un liquide d'un gris foncé, gras, onctueux et tenace.

SCAPE, s. f. [*scapus*]. V. HAMPE.

SCAPHOÏDE, adj. et s. m. [*scaphoides*, de *σκάφη*, nacelle, et *είδος*, forme, ressemblance; all. *kahnformig*, angl. *scaphoid*, it. *scafoide*, esp. *escafoides*]. — *Fosse scaphoïde*. Petite cavité située à la partie supérieure de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde, au-dessous de l'orifice postérieur du conduit vidien, et donnant attache au péristaphylin interne. — *Os scaphoïde*. On donne ce nom à deux petits os qui concourent à former, l'un le carpe, et l'autre le tarse. — L'os scaphoïde du carpe est le premier et le plus gros des os de la première rangée carpienne; il s'unit supérieurement au radius, inférieurement au trapèze et au trapèzoïde, en dedans avec le semi-lunaire et le

grand os; en avant, en arrière et en dehors, il ne donne attache qu'à des ligaments. — Le scaphoïde du tarse en occupe la partie interne : ses rapports sont, en arrière avec l'astragale, en avant avec les trois cunéiformes; par ses autres faces, il donne attache à des ligaments; quelquefois, en dehors, il s'articule avec le cuboïde.

SCAPHOÏDO-ASTRAGALIEN, IENNE, adj. [*scaphoïdo-astragalianus*, it. *scafoïdo-astragalico*, esp. *escafoïdo-astragaliano*]. Qui appartient au scaphoïde et à l'astragale. — *Articulation scaphoïdo-astragalienne*. Articulation formée par la face postérieure et concave de l'os scaphoïde avec la partie antérieure de la tête de l'astragale. Le ligament qui affermit cette articulation est aussi nommé *ligament scaphoïdo-astragalien*.

SCAPHOÏDO-CUBOÏDIEN, IENNE, adj. [*scaphoïdo-cuboïdeus*, it. *scafoïdo-cuboïdeo*, esp. *escafoïdo-cuboïdeo*]. Qui appartient au scaphoïde et au cuboïde. — *Articulation scaphoïdo-cuboïdienne*. Articulation de l'os scaphoïde avec l'os cuboïde.

SCAPHOÏDO-SUS-PHALANGIEN DU POUCE. V. ABDUCTEUR (*court*) du pouce.

SCAPTINE, s. f. [angl. *scaptin*]. Matière extractive brune, légèrement âcre, tirée de la digitale par Radig.

SCAPULAIRE, s. m. [*scapulare*, de *scapula*, les épaules; all. *Schultertragbinde*, angl. *scapulary*, it. *scapolare*, esp. *escapulario*]. Qui appartient aux épaules. Large bande de toile divisée en deux chefs dans les trois quarts de sa longueur, dont on fixe l'extrémité non divisée à la partie postérieure et moyenne du bandage de corps, et dont les chefs, ramenés en devant, en passant l'un par-dessus l'épaule droite et l'autre par-dessus la gauche, sont attachés à la partie antérieure du bandage, pour l'empêcher de descendre. V. BANDAGE.

SCAPULAIRE, adj. [*scapularis*, all. et angl. *scapular*, it. *scapolare*, esp. *escapular*]. Qui appartient à l'épaule. — *Aponévrose scapulaire*. Aponévrose fixée à l'épine et au bord spinal de l'omoplate, et à la crête qui est intermédiaire aux muscles sous-épineux et grand rond. — *Artère scapulaire commune*. Branche que l'artère axillaire fournit dans le creux de l'aisselle, et qui, le long du bord du muscle sous-scapulaire, se divise en deux rameaux, le *scapulaire externe* et le *scapulaire inférieur*. — *Artère scapulaire postérieure* ou *transverse*. Branche de la thyroïdienne inférieure, qui se dirige transversalement en dehors, en contournant les muscles scalènes et le plexus brachial. — *Artère scapulaire supérieure* ou *superficielle*. Elle naît ordinairement de la thyroïdienne inférieure, et se trouve toujours sous la partie postérieure de la clavicule.

SCAPULARTHROGAGE, s. f. [de *scapula*, épaules, *ἄρθρον*, articulation, et *ζώνη*, mauvais; esp. *escapuloartrocauce*]. Mot hybride et mauvais. Tumeur blanche de l'articulation scapulo-humérale.

SCAPULODYNIE, s. f. [de *scapula*, épaules, et *ἰδύνη*, douleur]. Mot hybride et mauvais. Rhumatisme de l'épaule.

SCAPULO-HUMÉRAL, ALE. adj. [*scapulo-humeralis*, angl. *scapulo-humeral*, it. *scapolo-omerales*, esp. *escapulo-humeral*]. Qui appartient à l'omoplate et à l'humérus. — *Artères scapulo-humérales*. Les circonflexes, branches de l'axillaire. — *Articulation scapulo-humérale*. Celle qui a lieu entre la tête de l'humérus et la cavité glénoïde de l'omoplate.

SCAPULO-HUMÉRO-OLÉCRANIEN. V. TRICEPS *brachial*.

SCAPULO-HYGIÏDIEN. V. OMO-HYGIÏDIEN.

SCAPULO-RADIAL. V. BICEPS *brachial*.

SCAPULUM, s. m. V. OMOPLATE.

SCARBOROUGH. Ville dans le Yorkshire (Angleterre), connue pour ses eaux ferrugineuses.

SCARIEUX, EUSE, adj. [*scariosus*, all. *rasseldiurr*, angl. *scariou*, esp. *escarioso*]. Se dit, en botanique, de toute partie qui est mince, sèche et demi-transparente.

SCARIFICATEUR, s. m. [*scarificatorium*, de *σκαρῖζειν*, inciser; all. *Schröp[schnüpper]*, angl. *scarificator*, it. *scarificatore*, esp. *escarificador*]. Petite boîte de cuivre ou d'argent, d'environ 41 millimètres de diamètre, dont une des faces est percée d'un certain nombre de fentes longitudinales (ordinairement 12, 16 ou 20), par lesquelles sortent toutes à la fois (Fig. 370, D), au moyen d'un ressort que l'on presse (B), autant de pointes de lancettes, qui sont disposées dans l'intérieur de la boîte sur un pivot commun, et qui font autant de scarifications. Pour se servir du scarificateur, on commence ordinairement par appeler le sang dans le système capillaire cutané, en appliquant une ventouse sèche; puis on tend le ressort de l'instrument, on applique sur la partie que l'on veut scarifier la face sur laquelle sont les fentes, on presse le ressort, et au même instant l'opération est terminée. Cet instrument a le grand avantage de produire très peu de douleur, tant son action est instantanée. La saignée locale qu'il détermine est beaucoup plus prompte que par les sangsues; elle expose beaucoup moins au refroidissement résultant du contact de l'air ou des liquides employés pour absterger le sang; en un mot, le scarificateur serait sans doute beaucoup plus communément employé si ce n'était son prix assez élevé et la difficulté de l'entretenir en bon état.

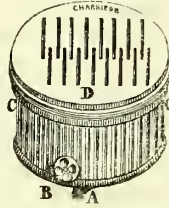


Fig. 370.

SCARIFICATION, s. f. [*scarificatio*, all. *Schröpfen*, angl. *scarification*, it. *scarificazione*, esp. *escarificación*]. Petite incision superficielle faite avec un scarificateur, ou plus ordinairement avec une lancette ou un bistouri, pour opérer un dégorgeement local dans une partie enflammée, ou l'écoulement d'une humeur épanchée ou infiltrée. Les scarifications prennent le nom de *mouchetures* quand elles sont très superficielles et qu'elles ne dépassent pas le tissu de la peau. V. SAIGNÉE.

SCARLATINE, s. f. [all. *Scharlachfeber*, angl. *scarlet fever*, it. *scarlatina*, esp. *escarlatina*]. Maladie générale et fébrile caractérisée par une éruption cutanée, contagieuse, et souvent épidémique, dont le développement est ordinairement précédé d'un malaise général, de frisson, de dégoût, de céphalalgie. Du deuxième au quatrième jour paraît l'éruption, accompagnée d'un mal de gorge, qui est un des principaux symptômes de la scarlatine. Elle débute par de petits points rouges, que remplacent ensuite des taches larges, irrégulières, d'un rouge écarlate, non proéminentes, se montrant d'abord au visage et au cou, puis à la poitrine, au ventre et aux membres. Ces taches s'agrandissent et se réunissent dans l'ordre de leur apparition, et la rougeur devient uniforme. L'éruption est accompagnée d'ardeur, de prurit, d'une

tuméfaction considérable, et quelquefois d'élevures papuleuses au visage et aux extrémités. Au bout de deux ou trois jours, les symptômes diminuent, l'exanthème pâlit, et bientôt il se fait une desquamation sous forme de petites lamelles. Le mal de gorge est très intense dès le premier jour: le voile du palais et les amygdales sont rouges et gonflés; la déglutition est douloureuse; il existe, en un mot, une véritable angine (*scarlatine angineuse*), qui cède ordinairement en même temps que les autres symptômes, mais qui peut, chez les enfants affaiblis, dégénérer en un mal de gorge pseudo-membraneux (*scarlatine maligne*). La scarlatine attaque presque exclusivement les enfants, et ils ne l'ont ordinairement qu'une seule fois. Sa durée est de sept à neuf jours; sa terminaison est souvent heureuse. Quelquefois, cependant, il survient, dans le cours ou à la suite de cet exanthème, une inflammation du poulmon ou des bronches, ou une hydropisie générale du tissu cellulaire avec urine albumineuse. Le traitement de la scarlatine simple est le même que celui de la rougeole. On a recours à la saignée, aux dérivatifs extérieurs, si quelque viscère est menacé d'inflammation; au traitement des hydropisies, dans le cas de complication d'anasarque.

SCARLODERMITE. Scarlatine. (Piorry.)

SCARLOPHARYNGITE. Inflammation du pharynx due à la scarlatine. (Piorry.)

SCARLOSTOMATITE. Inflammation de la bouche due à la scarlatine. (Piorry.)

SCEAU-DE-NOTRE-DAME, s. m. V. TAMINIER.

SCÉLOTYRBE, s. f. [*scelotyrbē*, de *σκέλες*, jambe, et *τύρεα*, trouble, désordre; angl. *scelotyrbē*, it. *scelotirbe*, esp. *escelotirbe*]. Vacillation des membres inférieurs, due à la faiblesse. On s'est aussi servi de ce mot pour désigner la chorée ou danse de Saint-Guy (*melancholia saltans*). Dans les auteurs anciens, le nom de *scelotyrbē* caractérise une affection qui attaqua les armées romaines, et qui a plusieurs traits de ressemblance avec le scorbut moderne. Il en est question dans Strabon, XVI, p. 1127, qui la joint à la stomacace, et dans Pline, XXV, 6, qui parle de la chute des dents.

SCHÉÉRÉRITE ou **KOENLÉINITE,** s. f. (C³²H¹⁶). Substance retirée des couches de bois fossile d'Utznach, principalement dans les gros troncs, en partie à la surface, en partie dans les fentes. Cristallisable, fond à 114°; sans goût ni odeur; facilement soluble dans l'éther et difficilement dans l'alcool.

SCHÉNANTHE, s. m. V. JONC *odorant*.

SCHERLIEVO, s. m. Maladie observée dans les provinces illyriennes, et qui n'a commencé à paraître qu'en 1800. Le *scherlievo* se communique par le simple contact médiat ou immédiat, soit d'un individu malade, soit de linge, de vêtements ou d'objets quelconques qui lui ont servi. Il est annoncé par des douleurs ostéocopes, qui sont promptement suivies de la difficulté de la déglutition, d'inflammation, et d'ulcération de la muqueuse gutturale et buccale; d'autres fois la maladie se déclare par une éruption de pustules, de tubercules, de fongosités sur diverses parties du corps. Les mercuriaux associés aux sudorifiques font la base du traitement.

SCHINDYLÈSE, s. f. [*schindylesis*, de *σχινοδύλειν*, diviser; it. *schindilezi*]. Mode d'articulation qui consiste en ce qu'une lame osseuse est reçue dans une gouttière d'un autre os: telle est celle du vomer avec les os maxillaires supérieurs et palatins.

SCHISTOSOME, s. m. [de *σχιζω*, fendu, ouvert, et *σώμα*, corps]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres qui présentent une éventration latérale ou médiane sur toute la longueur de l'abdomen, et qui n'ont pas de membres pelviens, ou n'en ont que de très imparfaits.

SCHIZANDRACÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones hypogynes, voisines des magnoliacées, de l'Asie tropicale et de l'Amérique du Nord, dans les régions les plus chaudes, à tiges sarmenteuses, et dont quelques-unes ont des fruits alimentaires peu sapides.

SCHNEIDER (MEMBRANE DE) [*membrana Schneideriana*, angl. *Schneider's membrane*]. La membrane muqueuse des fosses nasales. V. PITUITAIRE (*muqueuse*).

SCHOOLEY'S MOUNTAIN. Localité dans le New-Jersey (États-Unis), où est une source ferrugineuse et salino-minérale très fréquentée.

SCHWANN (SUBSTANCE BLANCHE DE). Le cylindre extérieur de substance nerveuse blanche dans lequel le *cylinder axis* est inclus. V. NERF.

SCIATIQUE, adj. [*ischiatricus*, de *ἰσχίον*, hanche; angl. *sciatic*, it. *sciatico*, esp. *ciatico*, *sciatico*]. Qui a rapport à la hanche, au haut de la cuisse. — *Artère sciatique*. V. ISCHIATIQUE. — *Échancrure sciatique*.

Échancrure située sur le bord postérieur de chaque os iliaque, au-dessous de l'épine iliaque postérieure inférieure; elle est convertie en trou par le sacrum et les ligaments sacro-sciatiques: aussi l'appelle-t-on quelquefois *grand trou sciatique*. — *Épine sciatique*. Éminence courte, pyramidale, aplatie, située au-dessous de la grande échancrure sciatique, et donnant attache au petit ligament sacro-sciatique antérieur, aux muscles jumeau supérieur et ischio-coccygien. — *Goutte sciatique*. V. NÉURALGIE. — *Nerf sciatique*. On donne ce nom au plus gros nerf de toute l'économie animale, qui naît du plexus sacré, dont il est la terminaison; il sort du bassin par l'échancrure sciatique, entre le pyramidal et le jumeau supérieur, descend le long de la partie postérieure de la cuisse jusqu'au jarret, et se divise en deux troncs appelés *nerfs poplités*, et distingués en interne et externe. Quelques anatomistes les ont distingués sous les noms de *nerf sciatique poplité interne* et *nerf sciatique poplité externe*. — *Plexus sciatique*. V. SACRÉ.

— *Tubérosité sciatique*. Éminence large et arrondie, formée par la réunion des bords postérieur et inférieur de l'os iliaque, et donnant attache aux muscles carré et grand abducteur de la cuisse, jumeau inférieur, biceps fémoral, demi-tendineux et demi-membraneux.

— *Tubérosité sciatique*. Éminence large et arrondie, formée par la réunion des bords postérieur et inférieur de l'os iliaque, et donnant attache aux muscles carré et grand abducteur de la cuisse, jumeau inférieur, biceps fémoral, demi-tendineux et demi-membraneux.

— *Tubérosité sciatique*. Éminence large et arrondie, formée par la réunion des bords postérieur et inférieur de l'os iliaque, et donnant attache aux muscles carré et grand abducteur de la cuisse, jumeau inférieur, biceps fémoral, demi-tendineux et demi-membraneux.

— *Tubérosité sciatique*. Éminence large et arrondie, formée par la réunion des bords postérieur et inférieur de l'os iliaque, et donnant attache aux muscles carré et grand abducteur de la cuisse, jumeau inférieur, biceps fémoral, demi-tendineux et demi-membraneux.

— *Tubérosité sciatique*. Éminence large et arrondie, formée par la réunion des bords postérieur et inférieur de l'os iliaque, et donnant attache aux muscles carré et grand abducteur de la cuisse, jumeau inférieur, biceps fémoral, demi-tendineux et demi-membraneux.

— *Tubérosité sciatique*. Éminence large et arrondie, formée par la réunion des bords postérieur et inférieur de l'os iliaque, et donnant attache aux muscles carré et grand abducteur de la cuisse, jumeau inférieur, biceps fémoral, demi-tendineux et demi-membraneux.

— *Tubérosité sciatique*. Éminence large et arrondie, formée par la réunion des bords postérieur et inférieur de l'os iliaque, et donnant attache aux muscles carré et grand abducteur de la cuisse, jumeau inférieur, biceps fémoral, demi-tendineux et demi-membraneux.

— *Tubérosité sciatique*. Éminence large et arrondie, formée par la réunion des bords postérieur et inférieur de l'os iliaque, et donnant attache aux muscles carré et grand abducteur de la cuisse, jumeau inférieur, biceps fémoral, demi-tendineux et demi-membraneux.

strument dont on se sert pour la section des os, instrument dont tout le monde connaît le mécanisme et le mode d'action.

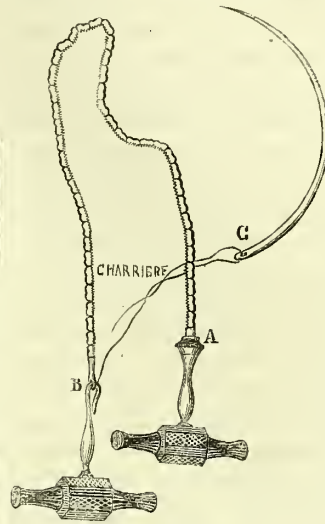


Fig. 372.

La scie du chirurgien consiste particulièrement en une lame de bon acier trempé et recuit jusqu'au bleu (Fig. 371, D), présentant, sur un de ses bords, des dentelures plus ou moins fines, selon le volume de la partie osseuse qu'il s'agit de diviser. Un petit appareil, une sorte de châssis, servait autrefois à maintenir la lame de la scie ordinaire, et à la tendre au degré

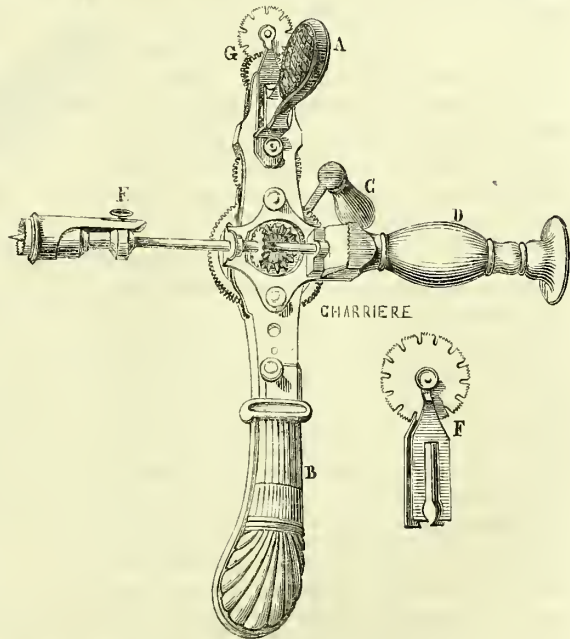


Fig. 375.

convenable (Fig. 371, A); mais aujourd'hui on fait généralement usage de la *scie droite*, espèce de large couteau dont le tranchant est remplacé par des dentelures, et dont le dos est surmonté dans toute sa longueur par une tige de fer qui maintient la lame et lui donne la pesanteur convenable. — Il est évident que cette scie, pas plus que la scie ordinaire, ne peut être employée pour aller séparer une

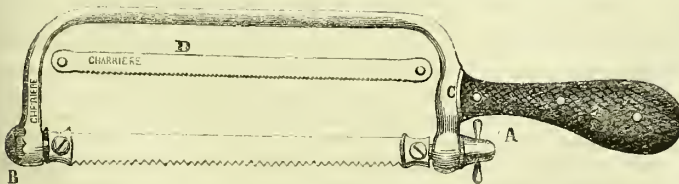


Fig. 371.

SCIE, s. f. [*serra*, *πίλον*, all. *Säge*, angl. *saw*, it. *sega*, esp. *sierra*]. On appelle ainsi, en chirurgie, l'in-

portion d'os malade au milieu des tissus qu'il importerait de ménager. Cette difficulté a donné l'idée de la *scie à chaînette* (Fig. 372), qui consiste en une petite chaîne semblable à une chaîne de montre (AB), mais dont les paillons (petites lames allant d'un chaînon à l'autre) sont armés de dents sur un de leurs bords, de manière à former une série de petites scies articulées les unes à la suite des autres. L'extrême flexibilité de cette chaînette permet de l'engager avec une aiguille C, dans les espaces les plus étroits et les plus sinueux. Par un perfectionnement ingénieux, on a imaginé d'y adapter une roue dentée sur laquelle elle passe et s'engrène, pour aller se réfléchir sur une lame d'acier creusée d'une rainure dans laquelle elle est reçue ; et, à l'aide d'une manivelle latérale qui fait tourner la roue, on donne à la chaînette un mouvement continu qui abrège de beaucoup le temps de l'opération. — La *scie circulaire* ou à *molette* qui, autrefois, était mû par un axe central, mais qui, aujourd'hui, par suite des nombreuses modifications faites à cet instrument par M. Charrière, reçoit son impulsion de la circonférence, au moyen de diverses roues à engrenages (B, C, D, E), et agit ainsi avec une force beaucoup plus grande. La scie à molette a une action prompte, bornée au point attaqué ; elle peut agir dans tous les sens et à toute profondeur sur les os larges, sur les os courts, et sur toutes les saillies osseuses qu'il s'agit d'abattre.

SCIENCE, s. f. [*scientia*, ἐπιστήμη, all. Wissenschaft, angl. science, it. scienza, esp. ciencia]. L'action de la science en général étant nécessaire pour comprendre ce qu'est une science en particulier, il importe de l'esquisser ici. Avant tout il faut distinguer la *science abstraite* de la *science concrète*, la première seule pouvant entrer dans la conception philosophique qui nous occupe. Elle est *abstraite*, quand elle s'occupe des théories générales ; elle est *concrète*, quand elle s'occupe d'un objet particulier. Ainsi sont *sciences abstraites* : la mathématique, l'astronomie, la physique, la chimie, la biologie et la sociologie. Mais la géologie, par exemple, qui s'occupe de l'étude de la terre, est *concrète*. Du moment qu'on a bien saisi cette distinction entre les sciences abstraites et les sciences concrètes, on peut établir une hiérarchie entre elles ; ce qui est absolument impossible avant cette division capitale. Le principe de cette hiérarchie est la généralité décroissante et la complexité croissante ; c'est-à-dire que la première science est la plus générale et la moins complexe, et que la dernière est la plus complexe et la moins générale. Subsidiairement, ce principe se fortifie d'un second, qui n'en est qu'une conséquence : c'est qu'une science conséquente a toujours besoin, pour se développer, de la science antécédente ; la première science étant la seule qui n'ait pas besoin d'un pareil appui, en vertu de son extrême simplicité. Cette première science, dans l'ordre hiérarchique, est la mathématique, s'occupant de ce qu'il y a de plus général, les nombres, les formes et les mouvements. La seconde est l'astronomie, qui ne peut se développer sans la mathématique. La troisième est la physique, qui s'appuie sur l'astronomie et la mathématique. La quatrième est la chimie, qui suppose la physique. La cinquième est la biologie, qui suppose la chimie. La sixième et dernière est la sociologie ou science sociale, qui suppose la biologie. Ainsi rangées, ces six sciences constituent tout le savoir humain abstrait, c'est-à-dire toute la philosophie ; hiérarchie qui est par elle seule

une immense lumière et qui est due à M. Auguste Comte. V. POSITIVE (*philosophic*.)

SCIÈNE, s. f. [*Sciœna aquila*]. Poisson acanthoptérygien voisin des perches, aussi appelé *maigre*, qui atteint quelquefois 2 mètres et est alimentaire.

SCILLE, s. f. [*Scilla maritima*, L., σκίλλα, all. Meerzwiebel, angl. squill, it. scilla, esp. scilla]. Plante vivace de l'hexandrie monogynie, L., liliacées, J. Son bulbe (Fig. 374), au moins de la grosseur du poing, est composé de tuniques serrées, et rouge ou blanc, selon la variété ; mais le rouge est seul employé en médecine. On jette les premières tuniques ; celles du centre, qui sont blanches et mucilagineuses, sont peu estimées, et l'on ne fait ordinairement usage que des tuniques intermédiaires, qui sont épaisses, recouvertes d'un épiderme blanc rosé, pleines d'un suc visqueux et inodore, mais amer, âcre et corrosif. Pour les faire sécher, on les coupe en lanières, on les enfle en chapelets, et on

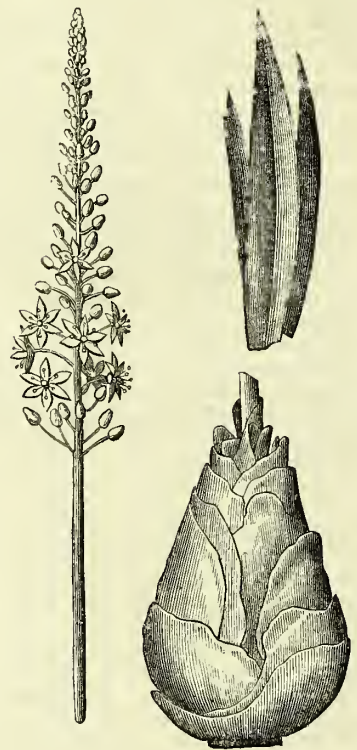


Fig. 374.

les met à l'étuve. C'est en cet état que les écailles ou squames de scille viennent d'Espagne ou d'Italie. Bien que ces bulbes perdent une partie de leur âcreté par la dessiccation, c'est néanmoins encore un médicament énergique. Il contient un principe particulier (*scillitine*) d'une amertume excessive, soluble dans l'eau et dans l'alcool, et déléguescent, auquel la scille doit une grande partie de ses propriétés ; on y trouve aussi un principe âcre et corrosif qu'on n'a pu isoler. La scille est un puissant diurétique ; on l'administre aussi comme stimulante de la membrane muqueuse bronchique. A dose un peu élevée, elle détermine des superpurgations, des vomissements, et tous les effets des

poisons âpres et irritants. On l'administre, soit en poudre (5 à 10 centigrammes en plusieurs fois), soit en potion, soit sous forme de pilules, de teinture, de vin, de vinaigre, d'oxymel. Le vin et la teinture alcoolique s'emploient surtout en frictions; le vinaigre sert particulièrement à la préparation de l'oxymel, qu'on donne, à la dose de 16 à 32 grammes, dans un litre d'une tisane de chiendent ou d'une autre tisane diurétique.

— *Teinture alcoolique de scille*. On la prépare en faisant macérer pendant quinze jours : 128 grammes de bulbes de scille dans 500 grammes d'alcool à 56° centésim., passant avec expression et filtrant. — *Vin scillitique*. On le prépare en faisant macérer pendant douze jours : squames sèches de scilles contuses, 32 gram., dans vin de Malaga, 500 gram., passant ensuite et filtrant la liqueur. — *Vinaigre scillitique*. Vinaigre rouge très fort, 1^{lit}, 500, dans lequel on a fait macérer pendant quinze jours : squames de scille, 198 gram. — *Oxymel scillitique*. On le prépare en faisant cuire, à 31° bouillant : miel fin, 2 kilogram., et vinaigre scillitique, 1 kilogram.

SCILLITINE, s. f. [all. *Scillitin*, angl. *scillitine*, it. *scillitina*, esp. *escilitina*]. V. SCILLE.

SCILLITIQUE, adj. [*scilliticus*, it. *scillitico*, esp. *escilitico*]. Qui contient de la scille. V. OXYMEL.

SCINQUE, s. m. [*Scincus officinalis*, L., all. *Stinz*, it. *cocodrillo terrestre*, esp. *estinco*]. Reptile saurien



Fig. 575.

que les anciens regardaient comme alexipharmaque et aphrodisiaque. (Fig. 375.)

SCION, s. m. [*sarculus*, all. *Schoss*, angl. *scion*, shoot, it. *bacchetta*, esp. *verdugo*]. Jeune branche garnie de feuilles.

SCIRRHOCÈLE, s. f. [de *σκιρρῶς*, squirrhe, et de *κίλη*, hernie, tumeur; all. *Hodenspeckgeschwulst*, it. *scirrocele*, esp. *escirrocele*]. Squirrhe des testicules.

SCIRRHOPHTHALMIE, s. f. [it. *scirroftalmia*, esp. *escirroftalmia*]. Synonyme de *scérophthalmie*.

SCIRRHOSE, s. f. [*scirrhosis*, de *σκιρρῶς*, dur; t. *scirrosi*, esp. *escirrosi*]. Dégénération squirrheuse.

SCISSON et **SCISSIPARITÉ**, s. f. [*scissio*, de *scindere*, fendre]. V. FISSIPARITÉ.

SCISSIPARE, adj. V. FISSIPARE.

SCISSURE, s. f. [*scissura*, fente, crevasse; all. *Spalte*, it. *scissura*]. On appelle *scissures*, les fentes que présentent certains os pour le passage de petits rameaux vasculaires ou nerveux : telle est la *scissure* ou *fissure glénoïdale* ou de *Glaser*. On donne aussi le nom de *scissures* aux sillons dont est creusée la surface de certains organes parenchymateux : telle est la *grande scissure* ou le sillon horizontal du foie; telle est aussi la *scissure* de *Sylvius*, enfoncement que présente la base du cerveau et qui sépare les lobes antérieur et moyen; telles sont encore les scissures des poumons, de la rate, des reins. La *grande scissure du cerveau*, ou *scissure médiane*, est antéro-postérieure et verticale comme la faux du cerveau qu'elle reçoit. Complète en avant et en arrière, où les deux hémis-

phères qu'elle sépare se montrent indépendants, elle répond par sa partie moyenne au corps calleux, au niveau duquel elle s'élargit de chaque côté pour former une sorte de gouttière connue sous les noms de *sinus* et de *ventricule du corps calleux*. La *scissure* de *Sylvius*, située à l'union du tiers antérieur avec les deux tiers postérieurs de la base des hémisphères, se dirige transversalement de dedans en dehors en décrivant une courbe à concavité postérieure. V. CERVEAU.

SCLARÉE, s. f. V. SAUGE.

SCLÉRANTHE, s. m. [*scleranthum*, de *σκληρός*, dur, et *ἄθος*, fleur; it. *scleranto*, esp. *escleranto*]. Fruit composé de graines soudées avec la base du périspère endurci et persistant, comme dans la belle-de-nuit.

SCLÉRANTHÉES, s. f. pl. Famille de plantes considérée actuellement comme section des caryophyllées.

SCLÉRECTOMIE, s. f. [*sclerectomia*, de *σκληρός*, dur, et *ἐκτομή*, excision; esp. *esclerectomia*]. Section de la sclérotique. V. PUPILLE artificielle.

SCLÉRÈME, s. m. [*sclerema*, de *σκληρός*, dur; it. *scleremo*, esp. *esclerema*]. Nom donné par Chaussier à l'endurcissement du tissu cellulaire des nouveau-nés. Cette maladie est le plus ordinairement causée par l'impression d'un air froid. On l'observe surtout chez les nouveau-nés d'une faible constitution, et particulièrement chez ceux qui sont nés avant terme, les vêtements et tous les moyens qui peuvent procurer une chaleur artificielle ne pouvant suppléer chez eux au défaut d'une chaleur animale suffisante. Quelquefois l'endurcissement est borné aux mains et aux pieds, qui sont gonflés, froids et violacés; d'autres fois, il se propage à tout le corps, la voix s'éteint, les poumons s'engorgent, et le petit malade succombe du quatrième au septième jour. Il peut arriver que la partie tuméfiée s'enflamme, et qu'il se déclare une fièvre violente, suivie de mort vers le quinzième jour. Un lit bien chaud,

une température atmosphérique élevée, l'application de coton cardé sur les parties endurcies, mais particulièrement les bains chauds (à 30° ou 36° centigr.) pris deux fois par jour, pendant une demi-heure chaque fois, peuvent amener une prompte résolution du sclérème. Les complications, telles que l'engorgement des poumons, etc., modifient peu le traitement, attendu l'impossibilité de les combattre. Cette affection est due à la production, dans les interstices des fibres du tissu lamineux, d'une substance amorphe, finement granuleuse, demi-solide, assez résistante, accompagnée quelquefois de granulations graisseuses et de globules granuleux. V. ENGORGEMENT et GLOBULE.

SCLÉRÉMIE, s. f. V. SCLÉRÈME.

SCLÉREUX, **EUSE**, adj. [de *σκληρός*, dur]. — *Tissu scléreux*. Synonyme de *tissu fibreux*.

SCLÉRIASE, s. f. [*scleriasis*, de *σκληρός*, dur; it. *scleriasi*, esp. *escleriasis*]. Induration d'une partie quelconque.

SCLÉRO-CONJONCTIVITE, s. f. [esp. *escleroconjunctivitis*]. Complication d'une inflammation de la sclérotique avec celle de la conjonctive.

SCLÉRO-DERMELCIE PÉRIECTASIQUE. Lupus. (Piorry.)

SCLÉRÔME, s. m. [*scleroma*, *σκληρώμα*, all. *Verhärtung*, esp. *escleroma*]. Synonyme de *sclériase*.

SCLÉROPHTHALMIE, s. f. [*sclerophthalmia*, de *σκληρός*, dur, et *ὀφθαλμός*, oeil; it. *sciroftalmia*, esp. *escleroftalmia*]. On appelle ainsi, ou *ophthalmie sèche*, l'inflammation de la conjonctive sans augmentation de

la sécrétion de la membrane muqueuse ni des glandes de Meibomius.

SCLÉROSARCOME, s. m. [*sclerosarcoma*, de *σκληρός*, dur, et *σάρκωμα*, sarcome; all. et it. *Sclerosarkoma*, esp. *esclerosarcoma*]. Tumeur dure et charnue qui affecte les gencives et qui a quelquefois la forme d'une crête de coq. V. ÉPULIE et MYELOPLAXE.

SCLÉROSE, s. f. [de *σκληρός*, dur]. Nom donné à une affection du cerveau encore peu connue, chronique, offrant comme lésion la production de matière amorphe, granuleuse, grisâtre, striée, fibroïde, très dense avec ou sans globules granuleux. Cette matière amorphe se distingue facilement par l'inégal volume de ses granulations de celle de la substance grise, et elle se produit aussi dans la substance blanche qui manque de la matière amorphe de la substance grise. L'induration cesse quelquefois brusquement, et d'autres fois se perd insensiblement dans les tissus voisins.

SCLÉROTICECTOMIE, s. f. [*scleroticectomia*, de *σκληρωτική*, sclérotique, et *ἐκτομή*, excision, esp. *escleroticectomia*]. Manière de pratiquer une pupille artificielle par excision d'une portion de la sclérotique. On dit aussi *sclectomie*.

SCLÉROTICONYXIS, s. f. [*scleroticonyxis*, sclérotique, et *ὄσσειν*, percer; angl. *scleroticonyxis*, esp. *escleroticonixis*]. Ouverture faite à la sclérotique pour arriver jusqu'au cristallin, et en opérer le déplacement. On pratique aussi quelquefois la *scleroticonyxis* dans l'opération de la pupille artificielle.

SCLÉROTICOTOMIE, s. f. [*scleroticotomia*, sclérotique, et *τομή*, section, incision; esp. *escleroticotomia*]. Incision de la sclérotique. Les Anglais ont proposé d'extraire le cristallin, dans l'opération de la cataracte, par une incision d'environ 7 millimètres faite à la sclérotique, à 5 millimètres de la cornée, près de l'angle externe de l'œil. Le danger de blesser les nerfs ou les vaisseaux ciliaires, ou de voir l'œil se vider, et la lésion de membranes plus nombreuses et d'une texture plus compliquée que celle de la cornée, ont fait rejeter la scléroticotomie.

SCLÉROTIQUE, s. f. [*sclerotica*, de *σκληρός*, dur; all. *Sclerotica*, angl. *sclerotic coat*, it. *sclerotica*, esp. *esclerotica*]. La *sclérotique*, aussi appelée *cornée opaque*, est une des membranes extérieures de l'œil. Elle est dure, opaque, d'un blanc nacré, composée de petites lames fibreuses entrecroisées, elle revêt les quatre cinquièmes postérieurs du globe de l'œil, et a la forme d'une sphère tronquée en avant, où elle présente une ouverture circulaire d'environ 14 millimètres de diamètre, coupée en biseau aux dépens de sa face interne, et dans le bord de laquelle est enchâssée la cornée transparente. Elle est percée, dans sa partie qui répond au fond de l'orbite, d'une ouverture pour le passage du nerf optique. Elle donne attache, par sa surface externe, aux muscles de l'œil, et elle est en contact par l'interne avec la choroïde. V. ŒIL et RÉTINE.

SCLÉROTITE, s. f. [*scleratitis*, all. et angl. *Scleratitis*, esp. *escleratitis*]. Inflammation de la sclérotique, maladie encore peu connue, qui n'existe sans doute que rarement isolée, et que l'on confond sous la dénomination d'*ophthalmie*.

SCLÉROTYPÉE. Agitation vibratile des muscles. (Piorry.)

SCLÉRYSME, s. m. [*sclerysma*, de *σκληρός*, dur]. Endurcissement. Quelques auteurs ont désigné sous ce nom le squirrhe du foie.

SCOBIFORME, adj. [*scobiformis*, de *scobs*, limaille,

sciure, et *forma*, forme; all. *sögspünartig*, it. *scobiforme*, esp. *escobiforme*]. Qui ressemble à de la sciure de bois.

SCOLEX, s. m. [*vermis*, σκώληξ]. Mot grec employé en français pour désigner actuellement une phase du développement de certains helminthes. Il est démontré : 1° Que les helminthes passent leur vie embryonnaire et fœtale dans l'oviducte de leur mère, en partie, et en partie librement ou comme parasites d'un autre animal; ils habitent souvent des organes différents ou des animaux différents, soit de même espèce, mais aussi d'espèces diverses, selon la période de développement de tel ou tel de leurs appareils. Ce développement n'a rien d'absolument très régulier quant au temps, et l'animal restera plus ou moins longtemps arrêté à telle ou telle phase, s'il ne peut arriver dans un organe où se trouvent les conditions favorables à son évolution, et beaucoup meurent ou sont tués sans atteindre l'âge d'adulte. 2° Que leur âge adulte ou de copulation se passe souvent hors du corps des animaux, dans l'eau ou la vase; 3° que l'âge où se développent les œufs dans l'oviducte de la femelle ou des hermaphrodites se passe dans quelque animal. Il est résulté de là que souvent on a considéré comme espèce nouvelle et distincte les diverses phases du développement de certains *vers*, des *cestoïdes* surtout. Selon Van Beneden, chaque espèce de ces derniers passe par les phases suivantes, dont les trois dernières ont reçu les noms du genre d'animal dont on avait cru qu'elles étaient des espèces distinctes. I. *Œuf*. Il est le siège de la phase de segmentation, etc.; l'animal en sort pourvu de crochets. — II. *Scolex*. Dans cette phase que l'animal parcourt au sortir de l'œuf, il représente une *tête de ténia* ou de bothriocéphale, vivant librement dans les muosités intestinales. Au milieu est le tubercule en forme de trompe avec ses crochets; sur ses côtés apparaissent quatre éminences prenant la forme de *ventouses* ou d'appendices variés (*bothridies*), selon les espèces et les genres. Le corps ou sac, ou vésicule caudale, est sans autre organe que des traces de cordons longitudinaux; les bothridies et le tubercule médian peuvent s'invaginer dans le sac, d'où des changements de forme nombreux. Le *cœnure* et le *cysticerque* (V. ces mots) ne seraient que des scolex. — III. *Strobile* (*strobila*). Cette phase commence à se présenter quand le scolex arrive dans l'estomac, elle s'achève dans l'intestin. Ici on voit la partie postérieure du scolex se distinguer de la portion antérieure ou tête; elle s'allonge et devient granuleuse à l'intérieur, et opaque par suite de la présence des granulations; des sillons transverses foncés la séparent en segments ou articles, comme dans les cas de segmentation transversale de certains ovules végétaux, etc. Les articles postérieurs ou segments se séparent de mieux en mieux, pendant qu'au fur et à mesure de nouveaux articles naissent de la même manière près de la tête, par allongement et segmentation, simultanément en ce point. Peu à peu des organes intérieurs apparaissent dans les articles postérieurs; deux ouvertures alternes sur le bord des segments ou sur une face se montrent, et de l'une sort bientôt le pénis; chaque article est ainsi hermaphrodite et accidentellement mais rarement unisexué ou agame. On a alors ce qu'on appelait un *ver complet*. Le ténia et le bothriocéphale, rejetés en masse de l'intestin, sont des types de strobile. Il y a communauté entre tous les articles; la peau (et les canaux visibles déjà dans la phase

scolex) s'étend de l'un à l'autre. — IV. *Proglottis* ou *cucurbitin*. Cette phase s'observe dans la partie terminale de l'intestin surtout. Elle commence lorsque chaque article renferme les organes sexuels tout à fait développés; alors, dans beaucoup d'espèces, chacun se sépare et vit librement: c'est dans ce cas que l'on a les *proglottis* ou *cucurbitins* proprement dits (V. CUCURBITIN). Il est cependant des espèces où les articles ne se détachant pas, on leur a toutefois, par analogie, appliqué le mot de *proglottis*. Ceux qui se séparent et vivent isolés peuvent grandir, changer de forme, passer d'un animal chez un autre. C'est dans chacun de ces séjours que se fait la principale évolution de l'œuf, et sa couleur change avec ces phases. Les *proglottis* ne sont pas des animaux distincts, mais des organes sexuels disposés par paire dans les anneaux multiples d'un même animal, qui, une fois l'évolution de l'œuf commencée, se détachent, simplement protégés et mis en mouvement par une gaine contractile musculaire.

SCOLIOSE, s. f. [*scoliosis*, de *σκολιός*, tortueux, sinueux; all. et angl. *Scoliosis*, it. *scoliosi*, esp. *escoliosis*]. Déviation latérale du rachis. Cette difformité présente une foule de variétés suivant la région où elle a son siège et le sens dans lequel elle a lieu; mais presque toujours on rencontre deux courbures principales, l'une dorsale, l'autre lombaire, dirigées en sens opposé. La disposition la plus fréquente est celle où la dernière vertèbre cervicale et les première, deuxième et troisième dorsales décrivent une légère courbure à convexité gauche, suivie d'une incurvation beaucoup plus prononcée à droite, qui s'étend de la quatrième à la onzième dorsale, et d'une courbure à gauche moins marquée dans la région lombaire. Le signe caractéristique de cette déviation, à son début, consiste dans l'existence d'une saillie allongée, placée entre le bord spinal de l'omoplate droite et les apophyses épineuses, et d'une saillie semblable, à gauche, dans la région lombaire. Lorsque la scoliose n'en est qu'à ce premier degré, le tronc est encore d'aplomb; le sujet se tient mal, sans que l'on voie encore de déformation. Au second degré, la courbure dorsale devient prédominante, et le tronc s'incline à droite; ou bien c'est la courbe lombaire qui prédomine, ce qui est plus rare, et le corps tend à s'incliner à gauche, quoique la courbe supérieure reste placée à droite. Les individus chez lesquels existe ainsi une scoliose au deuxième degré sont dits *contrefaits*. Le troisième degré n'est que l'exagération des formes précédentes, et les sujets sont alors *bossus* d'une manière très prononcée. V. RACHITISME.

SCOLOPENDRE, s. f. [*Asplenium scolopendrium*, L., all. *Hirschzunge*, angl. *scolopendra*, it. *scolopendria*]. Fougère un peu astringente. Ses feuilles radicales, pétiolées, très entières, longues, vertes, luisantes, présentent sur leur dos deux rangs de lignes parallèles formées par la fructification. Elles ont une saveur douce, une odeur de capillaire agréable. On les employait jadis, fraîches, comme apéritives; sèches, elles étaient administrées dans les mêmes cas que les capillaires. V. HULE et MYRIAPODES.

SCOLOPSE, s. f. [*δεσλόψ*, picu]. Sorte de suture du crâne. V. SUTURE.

SCOLOPOMACHÉRIUM, s. m. [*scolopomachærium*, de *σκόλοψ*, instrument long et pointu, et de *μαχάριον*, petit couteau; esp. *escolopomaquerion*]. Espèce de bistouri très allongé, recourbé et terminé par un bouton.

SCORBUT, s. m. [all. *Scharbock*, angl. *scurvy*, it. *scorbuto*, esp. *escorbuto*]. Maladie caractérisée par un état d'engourdissement, de l'aversion pour l'exercice, des taches livides dans différentes parties du corps; la rougeur, la mollesse, la tuméfaction, la fongosité, et le saignement des gencives à la moindre pression; la fétidité de l'haleine, la disposition aux hémorrhagies passives et aux ulcérations fongueuses, avec un état de débilité générale. Cette maladie attaque, en général, les individus réunis en grand nombre dans des lieux étroits. Ses causes les plus actives sont le froid humide, les aliments et les boissons insalubres, les affections morales tristes, les fatigues excessives, etc. Le scorbut est aigu ou chronique, et sa durée est subordonnée à la suppression des causes occasionnelles. Quand les malades succombent, on trouve des épanchements sanguins dans le tissu cellulaire, dans les cavités splanchniques, dans le tissu musculaire; les muscles désorganisés et réduits en bouillie, les os cariés, etc. Le traitement du scorbut est presque tout hygiénique: un bon régime, un air pur, l'exercice, le passage d'une température froide et humide à une température chaude et sèche, sont particulièrement indiqués; on doit y joindre, dans certaines circonstances, les toniques, les amers, les acides, les végétaux dits *antiscurbutiques* (V. ce mot), les excitants énergiques, tels que la gentiane ou le quinquina. On combat le gonflement et la mollesse des gencives par les collutoires aiguisés avec l'eau de Rabel; on fait sur les taches scorbutiques des fomentations alcooliques, camphrées, etc.

Scorbut des Alpes. Nom donné par Odoardi à la pellagre.

Scorbut de mer. Les observations du docteur Hubault pendant des navigations de longue durée montrent qu'on doit séparer la description du scorbut de mer de celle des accidents scorbutiques observés à terre. Les maladies ataxiques et adynamiques, les fièvres graves, les dysentéries, la fièvre jaune, les fièvres intermittentes, qu'on observe sur les équipages, sont toujours prises à terre pendant une relâche. Mais, toutes les fois que le séjour à la mer se prolonge plus de six mois sans relations avec la terre, on voit survenir le scorbut, plus ou moins tôt, selon la constitution et le régime, mais sur tous les hommes, quels qu'en soient le grade, la constitution, l'alimentation avec du pain frais ou du biscuit, de la viande salée ou de la viande fraîche, conservée ou cuite saignante, des légumes frais ou secs, du vin ou de l'eau. Si le régime a été mauvais, le changement d'alimentation, de boisson, de travail, de coucher, les médicaments ne changent rien à sa marche, ne font pas cesser le scorbut. Des observations plus probantes encore, dues aux hasards des longues navigations de pêche et de commerce, lui ont démontré que, dès que les scorbutiques ont été déposés à terre, ils sont guéris en deux à quinze jours, selon la gravité de leur état, sans médicaments et en continuant à recevoir la même ration de biscuit, viande salée, fèves ou pois, thé ou café, sans usage des légumes frais. Si des viandes et légumes frais peuvent être donnés, la guérison n'est pas plus rapide. Cette action de l'atmosphère terrestre rend compte du préjugé des baleiniers touchant l'humus, qu'ils croient être un moyen préservatif ou thérapeutique du scorbut, et dont ils embarquent plusieurs tonneaux pour y enterrer les scorbutiques à moitié corps. L'influence de l'atmosphère de la mer, à l'exclusion de toute autre, est à la production du scorbut

de mer ce que l'action de l'atmosphère des marécages est à celle de la fièvre intermittente. Les symptômes de ce scorbut sont les suivants : Vers le sixième mois de navigation, on observe dans l'équipage une paresse insolite ; sur tous les visages apparaît une teinte jaunâtre caractéristique, distincte de l'ictérique et de celle de toute autre cachexie. Peu après les hommes offrant cette teinte sont incapables de service, restent couchés avec lassitude extrême, abattement insurmontable, air triste et abattu ; puis les genives deviennent livides, molles, saignantes, avec ou sans enduit blanchâtre ; haleine fétide, insupportable. Bientôt apparaissent des pétéchies sous-épidermiques auxquelles succèdent de véritables ecchymoses, variant du jaune brun au bleu noirâtre ; elles soulèvent la peau, lorsque l'infiltration sanguine s'étend à tout le derme et au tissu cellulaire sous-cutané. Les genives deviennent alors fongueuses, végétantes, ulcérées, les dents se déchaussent ; puis viennent des douleurs articulaires insupportables, d'autres lésions quelquefois ou des caries, des hémorrhagies de telle ou telle muqueuse pouvant causer la mort ; de l'œdème des jambes, puis des phlyctènes suivies d'ulcères scorbutiques qui s'étendent rapidement ; la chute des dents. Quelques-uns offrent une dyspnée très pénible, qui va toujours en croissant. Pour ceux-là, lorsqu'on approche de terre brusquement, et qu'on en reçoit le vent, la dyspnée augmente, avec agitation et malaise extrême, suivi de mort le plus souvent, ou d'amélioration pour ceux chez lesquels la maladie était moins avancée. Fait remarquable, le pouls reste normal pendant toute la durée du mal, ainsi que l'intelligence, mais avec dépression morale, désespoir, nostalgie, et quelquefois tendance au suicide, dégoût profond, le plus souvent, pour les aliments même frais. V. ALIMENT, MIASME et SALAISSON.

Scorbut de terre. Le purpura hémorrhagique.

SCORBUTIQUE, adj. [all. *scorbutisch*, it. *scorbutico*, esp. *escorbutico*]. Qui est affecté du scorbut ; qui est de la nature du scorbut.

SCORDININE, s. f. Principe retiré du *Teucrium scordium*, jaune de corne, aromatique, peu soluble dans l'eau, mais beaucoup dans l'alcool et les alcalis.

SCORDIUM, s. m. [it. *scordio*, esp. *escordio*]. V. GERMANDRÉE.

SCORENTÉRASIE, **SCORENTÉRIE**. Obstruction des intestins. (Piorry.)

SCORIE, s. f. [*scoria*, de *σκόρια*, écume, crasse ; all. *Schlack*, angl. *scoria*, *slag*, *dross*, it. *scoria*, esp. *escoria*]. Matière qui se sépare pendant la fusion des métaux que l'on purifie, et qui vient se vitrifier à leur surface. Les *scories* sont composées de matières étrangères, telles que des terres, des sulfures, des oxydes métalliques.

SCORODONE, s. f. V. GERMANDRÉE SAUVAGE.

SCORPIOÏDE (CYME). Inflorescence recourbée en forme de queue de scorpion : telle est celle des myosotis, de la consoude, etc.

SCORPION, s. m. [*scorpio*, *σκορπίος* ; all. et angl. *Scorpion*, it. *scorpione*, esp. *escorpion*]. Animal de la classe des arachnides pulmonaires, qu'on rencontre dans le sud de l'Europe, et dont la queue est armée d'un dard, qui présente au-dessous de sa pointe plusieurs ouvertures communiquant avec une glande à venin. La piqûre de ce dard détermine une inflammation locale plus ou moins vive, avec tuméfaction considérable, fièvre, engourdissement, vomissements, douleurs et tremblement de tout le corps. On combat

ces accidents au moyen de l'ammoniaque donnée à l'intérieur et à l'extérieur, et de topiques émollients. — On préparait autrefois, par la digestion des scorpions dans l'huile d'olive, une huile dite *huile de scorpion*, qui n'avait pas d'autre propriété que celle de l'huile elle-même, mais qui était réputée antiputride et alexipharmaque. V. VENIN et VIRUS.

SCORZONÈRE, s. f. [*Scorzonera*, syngénésie polygamie égale, L., synanthérées, J. ; all. *Scorzoner*, angl. *scorzoner*, *viper's grass*, it. *scorzoner*, esp. *escorzoner*]. Genre de plantes dont une espèce, la *scorzonère d'Espagne* (*Scorzonera hispanica*), est cultivée comme alimentaire. Sa racine, longue, du volume du doigt, noire en dehors et très blanche en dedans, mucilagineuse et un peu sucrée après sa cuisson, constitue, en effet, un aliment adoucissant ; mais elle est inférieure, comme médicament, aux autres plantes émollientes.

SCOTODINIE, s. f. [*scolodinia*, de *σκοτιος*, ténébreux, et *δινειν*, verlige ; it. *scolodinia*, esp. *escotodinia*]. Synonyme de *vertige ténébreux*.

SCOTOME, s. m. [*scoloma*, *σκοτωμα*, ténébreux]. Par ce mot, M. Sichel désigne une tache plus ou moins étendue, de forme arrondie et d'une teinte sombre, gris foncé ou noire. Immobile et rarement multiple, elle conserve toujours les mêmes rapports avec l'axe visuel, et occupe le plus souvent le centre ou son voisinage. Elle couvre une portion de l'objet que le malade regarde, et dans lequel il croit voir une espèce de trouée ou une tache qui en cache une portion d'ordinaire plus ou moins centrale. Il en résulte une vision partielle ou latérale. Cette affection doit être considérée comme une insensibilité d'une portion peu étendue de la rétine, dépendant, soit de l'engorgement ou de la varicosité de quelqu'un des vaisseaux rétinien, soit de la paralysie ou même de la désorganisation d'un point quelconque de la pulpe nerveuse ; elle est, par conséquent, symptomatique d'une amaurose commençante. Avec le progrès de la maladie, la tache opaque et sombre s'agrandit et peut finir par envahir tout le champ de la vision, et par amener une cécité complète. Le scotome est toujours un symptôme de mauvais augure, en ce qu'il indique une affection profonde quoique circonscrite, affection qui tend déjà à la désorganisation de la rétine et résiste toujours fort longtemps aux moyens curatifs. Le traitement sera dirigé d'après le caractère de l'amblyopie que ce phénomène accompagne. Il ne faut pas confondre le scotome avec les mouches volantes. V. MYIOPSIE.

SCROBICULE, s. m. [*scrobiculus*, diminutif de *scrobs*, fosse ; all. *Herzgrube*, it. *scrobicolo*, esp. *escrobiculo*]. Fossette du cœur.

SCROBICULEUX, **EUSE**, adj. [*scrobiculosus*, même étym. ; all. *grubig*, angl. *scrobiculate*, it. *scrobicoloso*, esp. *escrobiculosos*]. Se dit, en botanique, des parties dont la surface est creusée de petites fossettes irrégulières.

SCROFULAIRE, s. f. [*Scrofularia*, L., didynamie angiospermie, L., scrofulariées, J. ; all. *Braunwurz*, angl. *scrophularia*, *figwort*, it. *scrofularia*, esp. *escrofularia*]. Genre de plantes dont une espèce, la *scrofulaire noueuse* (*grande scrofulaire*, *herbe aux écrouelles*, *Scrofularia nodosa*, L.), a été recommandée comme tonique, résolutive, antiscrofuléuse. La *scrofulaire aquatique* (*herbe du siège*, *bétoine d'eau*, *Scrofularia aquatica*, L.) est succédanée de la précédente.

SCROFULARIÉES, s. f. pl. [*scrofulariæ*, all. *Braunwurzarten*, esp. *escrofulariæ*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales, à étamines hypogynes, comprenant des herbes ou des arbrustes à feuilles souvent opposées, quelquefois alternes, simples, à fleurs en épis ou en grappes terminales. Elles ont un calice monosépale persistant, à 4 ou 5 divisions inégales; une corolle monopétale irrégulière, bilobée, et souvent personnée; 2 à 4 étamines didynames; un ovaire à 2 loges polyspermes appliqué sur un disque hypogyne; un style simple, un stigmate bilobé. Le fruit est une capsule biloculaire, s'ouvrant tantôt par des trous pratiqués vers le sommet, tantôt par 2 ou 4 valves portant chacune la moitié de la cloison sur le milieu de leur face interne, ou opposées à la cloison, qui reste entière. Les graines contiennent, sous leur tégument propre, une amande composée d'un endosperme charnu qui renferme un embryon droit, cylindrique, ayant ses cotylédons tournés vers le hile dans les pédiculaires, tandis que le contraire a lieu dans les scrofulaires.

SCROFULES, s. f. pl. [*scrofulæ*, de *scrofa*, truie; γροφίδες, de γροφος, pourceau; all. *Scrofeln*, angl. *scrofula*, it. *scrofolo*, esp. *escrofulas*]. Maladie dite ainsi à cause de son analogie avec une affection propre aux pores. Les scrofules (vulgairement *écrouelles*, *humeurs froides*) consistent en un gonflement, avec ou sans tuberculisation, des ganglions lymphatiques superficiels, et particulièrement de ceux du cou, et altération des fluides qui les pénètrent. Elles sont endémiques dans les gorges des montagnes et les lieux marécageux. La constitution du scrofuléux est lymphatique; sa face est comme bouffie et infiltrée; sa lèvre supérieure est épaisse; ses yeux sont rouges et larmoyants. La maladie se manifeste par des tumeurs irrégulières, dures, indolentes, mobiles, qui occupent les glandes lymphatiques du cou, de l'aisselle, etc., sans altération de couleur à la peau. Ces tumeurs s'accroissent peu à peu, se ramollissent et présentent de la fluctuation. La peau qui les recouvre est luisante, d'un rouge bleuâtre, et s'ouvre dans différents points. Les plaies dégénèrent en ulcères qui, après une durée plus ou moins longue, se cicatrisent, pour faire place à de nouvelles tumeurs, dans d'autres endroits du corps. L'affection scrofuléuse revêt souvent la forme de tubercules dans les divers organes qu'elle attaque, et notamment dans les poumons, où elle donne lieu à la phthisie, et dans les glandes méésentériques, qui deviennent alors le siège du carreau. On observe souvent, en même temps, des indurations de la peau, sur les membres, sur le tronc, et surtout aux ailes du nez, sous forme de saillies, de bourrelets. Ces indurations sont indolentes et d'un rouge violet. Quelquefois elles s'enflamment, et il s'y forme des foyers d'un liquide séro-purulent, qui s'ouvrent par de petits trous, ou donnent lieu à des ulcérations grisâtres, irrégulières, bientôt reouvertes de croûtes brunes sous lesquelles séjourne le pus. Pinel a mis les scrofules au nombre des lésions organiques générales. Les scrofules sont une maladie grave, ordinairement héréditaire. Elles sont fréquemment produites par un mauvais régime et une habitation insalubre, durant les premières années de la vie. Ricord les considère comme une des formes de la syphilis héréditaire, laquelle, du moins, semble y prédisposer. A l'ouverture cadavérique des scrofuléux, on trouve les ganglions lymphatiques hypertrophiés, avec suppuration ou induration rouge ou

tuberculisation, des épauchements dans les cavités splanchniques, etc. Le traitement est, en grande partie, hygiénique: il faut un air pur, sec et chaud, des vêtements de laine, des exercices en plein air, un régime fortifiant, des frictions sèches ou des fumigations aromatiques, des bains de mer ou des bains sulfureux. De tous les médicaments réputés antiscrofuléux, l'iodé et ses composés est celui auquel on donne aujourd'hui la préférence, ainsi qu'à l'huile de foie de morue.

SCROFULEUX, EUSE, adj. et s. [*scrofulosus*, *strumousus*, angl. *scrofulous*, it. *scrofoloso*, esp. *escrofuloso*]. Qui est affecté de scrofules; qui a rapport à cette maladie. V. ANTISCROFULEUX et IODURE de *potassium*.

SCROFULIDE, s. f. Nom employé par E. Bazin et Hardy pour désigner toutes les affections cutanées qu'on rattache à la cause *scrofulé*, comme on a groupé sous le nom de *syphilitides* toutes les manifestations cutanées de la syphilis. On attache ordinairement l'idée de maladie scrofuléuse cutanée à une seule affection, le *lupus* (esthionème d'Alibert, dartre rougeante), que Willan regarde à tort comme une maladie ayant pour lésion élémentaire le *tubercule*. Les dermatologues l'ont parfaitement reconnu, le tubercule n'existe pas toujours. Il serait convenable d'admettre pour la scrofulé cutanée, de même que pour les syphilitides, des variétés fondées sur la présence de la vésicule, de la pustule, etc., comme lésions primordiales ou principales. En suivant cette marche, on aurait, d'après Hardy, les formes suivantes: 1° la *scrofulide cutanée érythématisque*; 2° la *scrofulide cutanée pustuleuse*; 3° la *scrofulide cutanée squameuse*; 4° la *scrofulide cutanée cornée*; 5° la *scrofulide cutanée tuberculeuse*; 6° la *scrofulide cutanée verruqueuse*; 7° la *scrofulide cutanée phlegmoneuse*. V. SYPHILIDE.

SCROTAL, ALE, adj. [*scrotalis*, angl. *scrotal*]. Appartenant au scrotum. — *Hernie scrotale*. Descente de quelque'un des organes abdominaux dans le scrotum. V. TESTICULAIRE.

SCROTOCÈLE, s. f. [*scrotocele*, de *scrotum*, le scrotum, et *κύλις*, hernie, tumeur; it. *scrotocele*, esp. *escrotocele*]. Hernie complète, qui descend au fond du scrotum.

SCROTUM, s. m. [*scrotum*, *στρογγύρον*, all. *Hodensack*, angl. *scrotum*, it. *scroto*, esp. *escroto*]. Enveloppe cutanée commune aux deux testicules. C'est un prolongement de la peau de la partie interne des cuisses, du périnée et du pénis, qui forme une sorte de poche brune, rugueuse, couverte de poils longs et rares, et pourvue de follicules sébacés. Le scrotum est partagé en deux par une ligne saillante appelée le *raphé*, qui s'étend de l'anus à la racine de la verge. Son organisation est la même que celle de la peau des autres parties, si ce n'est que son chorion est plus mince, que son épiderme offre davantage de pigment, et que sa transparence laisse distinguer les vaisseaux et se distribuant dans le dartos.

SCUTELLAIRE, s. f. [*Scutellaria galericulata*, L.]. Plante labiée, amère, astringente, jadis employée comme fébrifuge.

SCUTELLARINE, s. f. Principe amer, brun, soluble dans l'eau, de la *Scutellaria lateriflora*.

SCUTELLE, s. f. [*scutella*, de *scuta*, écuelle; all. *Schüsselchen*]. Nom du réceptacle dans les lichens.

SCUTIFORME, adj. [*scutiformis*, de *scutum*, bouclier, et *forma*, forme; all. *schildförmig*, angl. *scutiform*, it. *scudiforme*, esp. *escutiforme*]. Quelques anatomistes ont désigné par cette épithète le cartilage thyroïde, à cause de sa forme.

SCYBALES, s. f. pl. [*scybalā*, σκυβάλλια]. Excréments endurcis et arrondis.

SÉBACÉ, ÉE, adj. [*sebaceus*, de *sebum*, suif; all. *talgartig*, angl. *sebaceous*, it. et esp. *sebaceo*]. Qui est de la nature du suif. — *Follicules sébacés*. Ce que la plupart des auteurs décrivent sous ce nom comprend : 1° les *glandes pileuses*, glandes en grappe simple (V. PAUPIÈRE et POIL); 2° d'autres glandes en grappe simple (*glandes sébacées* proprement dites), très développées dans l'aurole du mamelon, surtout pendant la grossesse (*tubercules de Montgomery*), mais qui existent aussi dans certaines parties du corps sans être annexées à des poils. Toutefois, leur distribution topographique n'est pas encore bien connue (V. PEAU). Elles sont placées dans le tissu adipeux sous-cutané; elles sont ovoïdes, larges de 1/2 à 2 millimètres, légèrement jaunâtres ou blanchâtres, presque opaques; elles sont composées de 1 à 10 culs-de-sac larges de 6 à 35 centièmes de millimètre, se jetant dans un canal excréteur large de 1/5° à 1/10° de millimètre; elles sont formées d'une paroi propre, amorphe, à peine granuleuse, à la surface de laquelle adhèrent des fibres élastiques minces et des fibres lamineuses; elles sont tapissées de larges cellules épithéliales, polyédriques ou sphéroïdales, sans noyaux, ayant une paroi incolore, transparente, assez épaisse, et une cavité remplie de gouttes d'huile, qui, s'écoulant par rupture des cellules, constituent l'humeur grasse qui humecte la peau des régions où elles se trouvent (V. COMÉDON).

— *Matière sébacée (sebum)*. On désigne sous ce nom le produit des glandes sébacées. Il est jaunâtre ou blanchâtre, onctueux, et formé : 1° De cellules comme celles qui tapissent les glandes sébacées, quelquefois devenues tout à fait sphériques ou ovoïdes, vésiculiformes, distendues qu'elles sont par leur contenu huileux, plus transparent, à contour moins foncé que les vésicules adipeuses. Ce contenu est souvent devenu homogène par réunion des gouttes huileuses, au lieu d'être à l'état de gouttelettes distinctes. C'est surtout dans les kystes sébacés de l'ovaire et de la peau que ce fait s'observe. 2° De cellules épithéliales libres, claires, transparentes, minces, plissées, sans noyau ni graisse. 3° De gouttes huileuses libres. 4° De granulations moléculaires. — *Tumeurs sébacées*. V. ATHÉROME, GLANDULAIRE (*hypertrophie*), LOUPE et TANNE. — Il importe d'être prévenu que les prétendus *molluscum* (V. ce mot et YAVUS) *athéromateux*, ou contenant de la matière sébacée, sont des *maladies hypertrophiques des glandes sébacées* ou des *glandes pileuses*, du genre de l'*exdermoptosis* (V. ce mot) ou des tannes pédiculés. Ce sont : 1° Le *molluscum contagiosum* de Bateman (*acné varioliforme* de Bazin, *acné molluscoïde* de Caillaut), formant de petites tumeurs souvent nombreuses, surtout chez les enfants, à la face et au cou, du volume d'un pois au plus, et pourvues, au sommet ou de côté, d'un orifice d'où la pression expulse la matière sébacée dense ou laiteuse. Leur présence sur les membres d'une même famille ou sur plusieurs enfants d'une pension a fait croire, à tort, à la nature contagieuse de cette sorte d'hypertrophie glanduleuse. Elles guérissent par inflammation et suppuration, par atrophie, par ulcération de la base rétrécie, dessèchement et chute, ou elles exigent l'ablation avec les ciseaux. 2° Le *molluscum pendulum* de Willan, ou *acné pédiculée* de Caillaut. Ce sont des tumeurs pédiculées qui résultent souvent de la pédiculisation des précédentes, mais s'observent surtout chez les vieillards, sont molles et plissées, surtout dans les

points comprimés par les vêtements, renfermant un peu de sérum concret au centre, ou formant un kyste pédiculé quand l'orifice de la glande s'est oblitéré, ce qui n'est pas rare. Ce sont, en un mot, des tannes pédiculées.

SÉBACIQUE, adj. [all. *Fettsiture*, angl. *sebacic*, it. et esp. *sebatico*]. V. ACIDE sébacique.

SÉBATE, s. m. [*sebas*, de *sebum*, suif; all. *fett-saures Salz*, angl. *sebate*, it. et esp. *sebato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide sébacique avec les bases.

SÉBESTE, s. f. [all. *Brustbeere*, *Sebeste*, angl. *sebesten*, it. *sebesten*, esp. *sebesta*]. Drupe desséchée du *Cordia sebestena* (pentandrie monogynie, L., borraginées, J.). Les sébestes ressemblent à de petites prunes noirâtres; elles sont muclagineuses, adoucissantes et légèrement laxatives. Autrefois on les recevait sèches de l'Inde et même des Antilles, mais aujourd'hui elles sont remplacées par les jujubes.

SÉBORRHAGIE, SÉBORRHÉE ou **STÉARRHÉE**, s. f. [*fluxus sebaceus*]. Exagération de la sécrétion sébacée se montrant sous forme de matière huileuse sortie des cellules et humectant la peau du nez ou autre partie du visage surtout.

SEBUM, s. m. Mot latin employé en français pour désigner la *matière sébacée*. V. SÉBACÉ.

SÈCHE, s. f. [*sepia officinalis*, σπικίς, all. *Tintenfisch*, *Sepie*, angl. *cuttlefish*, it. *seppia*, esp. *jibia*]. Mollusque céphalopode dont le corps contient un os spongieux employé autrefois comme absorbant : c'est du mucus et du carbonate de chaux. La sèche fournit aussi une liqueur noire, à l'aide de laquelle elle trouble l'eau pour échapper aux poissons qui la poursuivent. Cette matière noire, dite *encre de sèche*, contient, d'après Rizzio, une substance particulière qu'il a nommée *mélaine*. Leur peau se compose : 1° d'une couche molle visqueuse, contenant des cellules épithéliales et des granulations moléculaires; 2° de la couche contenant les taches colorées : celles-ci sont des vésicules à parois épaisses, élastiques, entourées d'une couche rayonnante de fibrilles contractiles qui, en se contractant, dilatent la vésicule, laquelle revient sur elle-même par élasticité dès que les fibres cessent de se contracter; 3° une dernière couche est formée de petites plaques ovales, soudées ensemble par leurs bords, et couvertes de petites fibres ou bâtonnets régulièrement rangés à côté l'un de l'autre, et sur lesquels la lumière se décompose comme sur tous les corps finement striés : de là l'irisation de la peau des céphalopodes placés au soleil.

SECONDAIRE, adj. [*secundarius*, angl. *secondary*, esp. *segundario*]. Se dit de phénomènes subéquents ou subordonnés à d'autres : ainsi, dans la syphilis, les *symptômes primaires* sont suivis des *symptômes secondaires*. — *Amputation secondaire*. Quand, dans les cas d'une fracture compliquée ou de quelque autre grave lésion, l'amputation est pratiquée immédiatement, on la dit *primaire*; mais, quand elle est reculée jusqu'à ce que les premiers effets de la lésion sur la constitution aient passé, et que la suppuration se soit établie, on la dit *secondaire*. — *Fièvre secondaire*. Affection fébrile qui survient après une crise, après l'issue de quelque matière morbide, et aussi au déclin de la petite vérole et de la rougeole. — *Hémorrhagie secondaire*. L'hémorrhagie survenant après des blessures ou des opérations, non immédiatement, mais

quand, si les parties guérissaient régulièrement, la perte de sang n'aurait pas lieu.

SECONDINE, s. f. *V. OVULE végétal.*

SECONDINES, s. f. pl. [*secundina*, δῦτερζα, all. *Nachgebur*t, angl. *secundines*, it. *secundina*, esp. *secundinas*]. *V. DÉLIVRE.*

SÉCRÉMENTION, s. f. *V. APPPOSITION.*

SÉCRÉTEUR ou **SÉCRÉTOIRE**, adj. [*secretorius*, de *secernere*, séparer; all. *absondernd*, angl. *secretory*, it. *secretorio*, esp. *secretor*, *secretorio*]. Qui sert aux sécrétions, et qui a rapport aux sécrétions. — *Appareils* ou *organes* et *tissus sécréteurs*. *V. GLANDE* et *PARENCHYME*.

SÉCRÉTION, s. f. [*secretio*, du verbe *secernere*, séparer; δίζζοσις, all. *Absonderung*, angl. *secretion*, it. *secrezion*, esp. *secrecion*]. Malgré l'étymologie, cette action ne consiste pas en une simple *séparation*, puisque les humeurs produites n'existent pas toutes formées dans le sang; qu'elles sont produites avec *choix*, et formation de principes immédiats par les parois et cellules, tubes et vésicules qui sécrètent. C'est ce *choix* qui caractérise la *sécrétion* et la rend très distincte de l'*excrétion*, que l'on a communément le tort de confondre avec elle. En physiologie, on donne le nom de *sécrétion* à une *propriété d'ordre organique ou vital des tissus* (qui se trouve déjà à l'état d'ébauche dans les éléments anatomiques), en vertu de laquelle sortent de leur substance les molécules intérieures, qui, suivant leur nature, sont rejetées au dehors ou réabsorbées (*V. ABSORPTION*), ou même séjournent dans des cavités de l'organisme. C'est une propriété caractérisée par ce fait que la plupart des éléments anatomiques, et, par suite, des tissus, sinon tous, laissent exsuder et échapper des substances liquides ou demi-liquides, qu'ils modifient, chemin faisant, en leur ajoutant ou en leur enlevant quelques-uns de leurs principes immédiats, par suite du double acte nutritif de combinaison et de décombinaison. Il est facile de voir ce fait s'opérer sur des éléments considérés isolément, abstraction faite de l'idée de tissu. Dans les végétaux, par exemple, on voit une cellule, isolée à l'extrémité d'un poil, sécréter des substances huileuses; dans les animaux, on voit des cellules épithéliales du foie former chacune, de la même manière que la précédente, de la bile, etc. Enfin, on voit la substance des parois des capillaires, mise à nu, sécréter, exsuder, comme on dit, un liquide différent du sérum qu'ils renferment, ce qui est une véritable sécrétion, c'est-à-dire séparation d'un certain nombre de substances de celles dont est constitué un autre liquide. Ce fait que la nutrition, l'absorption et la sécrétion appartiennent en propre à tous les éléments anatomiques, et sont surtout manifestes dans les tissus qui en sont formés, que ce sont des propriétés vitales ou organiques fondamentales de tous les tissus, suffit pour montrer que ce ne sont pas là des fonctions comparables à la digestion ou à la respiration. C'est pour avoir confondu ensemble des notions d'ordres divers, et primitivement pour avoir méconnu la différence qu'il y a entre les appareils, organes, systèmes, tissus et éléments, faute de les bien connaître tous, qu'on a été conduit à une confusion aussi vicieuse. On a reconnu successivement déjà que l'*ossification* et autres cas particuliers de la nutrition n'étaient pas des fonctions; il faut en faire autant pour la nutrition elle-même, l'absorption et la sécrétion, qui sont des propriétés vitales et non des fonctions. C'est pour

avoir confondu ensemble la *sécrétion* et la *propriété de naissance*, qu'on parle quelquefois de la *sécrétion de pus, d'épiderme, etc.*, de la *sécrétion des ovules, etc.* (*V. ANIMALCULE* et *SPERME*). Comme on l'a déjà pressenti d'après ce qui précède, il n'y a jamais sécrétion d'un *élément anatomique* tout formé, d'un corps solide quelconque. Il n'y a de sécrété que des liquides; mais tantôt, dans ces liquides, il y a des solides, des éléments qui se trouvent en suspension, qui sont entraînés et se détachent des surfaces au moment de la sécrétion: c'est le cas des mucus, de l'urine, de la bile et autres liquides excrémentitiels dans lesquels rien ne naît, rien ne se forme; tantôt dans certaines espèces des liquides sécrétés naissent, d'après les modes indiqués ci-dessus, des éléments divers: c'est le cas de l'ovule, des épithéliums, du pus, etc. Quelquefois le liquide surabondant n'a pas été entièrement consommé par la formation des éléments; alors ceux-ci naissent en suspension dans un sérum plus ou moins abondant: c'est le cas du pus, etc. La sécrétion est une propriété de tissu qui dépend tellement de leur texture, qu'en faisant un endosmètre avec des membranes eutauées, muqueuses ou séreuses, on pourra obtenir un courant du liquide le moins dense vers le plus dense, comme à l'ordinaire, ou l'*inverse*, ou même *ne pas avoir de courant du tout*, selon que l'on aura tourné la face libre ou la face adhérente de la membrane vers tel ou tel des liquides. La sécrétion a pour condition physique d'existence l'*exosmose* (*V. ce mot* et *HYGROMÉTRICITÉ*), mais elle en diffère et ne doit pas être confondue avec elle. Elle diffère de l'exosmose physique en ce que la substance complexe qui sort molécule à molécule au travers d'un tissu est modifiée, chemin faisant, par ce tissu qui lui emprunte ou lui cède tel ou tel de ses principes, suivant la nature des principes de l'humeur qui fournit les matériaux de sécrétion et suivant la composition de ce tissu. D'où il résulte que l'humeur sécrétée est au delà des parois sécrétantes autre qu'elle n'était en deçà. Ce fait nous rend compte de l'issue de certains principes contenus dans le sang au travers de certains tissus, de certaines glandes (*V. SALIVE*), et de l'impossibilité où ils sont d'en traverser d'autres. En outre, ce fait tient à ce que la sécrétion a pour *condition organique ou vitale* la nutrition, et en particulier celui de ses deux actes élémentaires qu'on nomme *désassimilation* (*V. ce mot*), comme l'absorption a pour condition d'ordre organique l'*assimilation*. C'est là ce qui fait que, dans les *sécrétions des parenchymes glandulaires*, le liquide sécrété diffère du sang non-seulement par la proportion des principes constituants, mais encore parce que, pendant le passage au travers des éléments du parenchyme, il y a eu *formation, production de certains principes immédiats* n'existant pas dans le sang. C'est ce *choix* d'une part (existant seul dans les parenchymes non glandulaires), c'est cette *production* de principes d'autre part (s'ajoutant dans les glandes au fait précédent) qui distinguent la *sécrétion*: 1° de l'*exsudation*, dans laquelle il y a simplement *exosmose, suintement* d'une humeur telle qu'elle est de l'autre côté de la paroi; 2° de l'*exhalation*, dans laquelle il y a *exosmose avec évaporation* d'un liquide ou d'un gaz *se séparant isolément* ou à peu près d'une humeur ou d'un tissu sans constituer un tout complexe. La sécrétion est une propriété de tous les tissus, mais il n'y a pas de *vaisseaux exhalants* spécialement chargés de l'accomplir;

sans cela ce serait une fonction. Il n'y a pas non plus de pores ou orifices exhalants ou sécréteurs; les parties ainsi nommées sont des orifices de conduits excréteurs. Les éléments anatomiques creux, comme les parois des capillaires, celles des culs-de-sac sécréteurs, sont entièrement homogènes et sans orifices, aussi bien que les cellules épithéliales, etc., que les principes du sang sont obligés de traverser pour arriver au dehors. La sécrétion opérée, le produit peut s'étaler à la surface d'une membrane, telle que la peau ou une séreuse, séjourner dans une cavité comme dans les synoviales et autres cavités closes, ou, en d'autres cas, l'humeur est transportée du lieu où elle a été produite dans un autre, comme c'est le cas de la salive, de la bile, de l'urine, etc. C'est ce transport, avec ou sans effusion au dehors, qui constitue l'excrétion. Celle-ci est un des phénomènes de chaque fonction à laquelle concourt une sécrétion; c'est un acte consécutif à la sécrétion, mais qui n'en fait point partie, qui peut ne pas avoir lieu, bien que la sécrétion continue, et c'est un acte qu'il faut se garder de prendre pour la sécrétion, comme on doit éviter de prendre le mot qui le désigne pour synonyme de sécrétion. V. APPAREIL, EXCRÉTION, EXSUDATION, NUTRITION ET PRODUCTION.

SECTILE, adj. [*sectilis*, de *secare*, couper, all. *spaltbar*]. Qui se divise. On dit *sectiles*, en parlant des masses polliniques, quand les grains, agglutinés par une sorte de résine élastique, peuvent se séparer par une traction.

SECTION, s. f. [*sectio*, de *secare*, couper : *τμήσις*, all. *Durchschneidung*]. Action de couper : *section des tendons*, etc. V. TÉNOTOMIE.

SÉCURIFORME, adj. [de *securis*, hache, et *forma*, forme; angl. *securiform*]. En forme de hache.

SÉDATIF, **IVE**, adj. et s. m. [*sedativus*, *sedans*, de *sedare*, apaiser; all. *lindernd*, angl. *sedative*, it. et esp. *sedativo*]. On donne ce nom aux médicaments qui modèrent l'action augmentée d'un organe ou d'un système d'organes. Ainsi, la digitale est un *sédatif* de l'action du cœur ou de la circulation; les gommés-résines sont des *sédatifs* du système nerveux. Ce mot est synonyme de *calmant*, cependant il a un sens plus étendu; car on comprend sous cette dénomination, non-seulement les moyens médicamenteux, mais encore un grand nombre de moyens étrangers à la pharmacologie. Ainsi, on ne peut pas dire que la saignée soit un *calmant* des douleurs, de la pleurésie, de la pleurodynie, etc.; mais on dira bien de la saignée qu'elle est un *sédatif* de la douleur. C'est que la *sedation* n'est point le résultat d'une médication particulière produite par un ordre de moyens analogues les uns aux autres, mais l'expression générale d'un effet thérapeutique secondaire, qui peut être produit par une foule de moyens très différents, quelquefois même opposés. — *Liniment sédatif*. V. LINIMENT.

SÉDATION, s. f. [all. *Linderung*, esp. *sedacion*]. Effet produit par les sédatifs. V. SÉDATIF.

SÉDIMENT, s. m. [*sedimentum*, de *sedere*, tomber au fond; *ὑπόστασις*, all. *Satz*, angl. *sediment*, it. et esp. *sedimento*]. Dépôt qui se forme par la précipitation de quelques-unes des substances tenues en dissolution ou en suspension dans un liquide. — *Sédiments urinaires*. Bien que l'étude des sédiments urinaires ait été le sujet d'un très grand nombre de travaux, elle n'a jamais conduit aux résultats pratiques ou scientifiques qu'on en attendait, parce qu'on les a étudiés en eux-mêmes, tandis qu'ils sont un résultat de

divers phénomènes physiologiques dont on ne s'est occupé qu'indirectement. Ces dépôts, ne composant pas des espèces à part de principes immédiats ou d'éléments, ni de principes et d'éléments exclusivement propres à l'urine, ne peuvent pas non plus être classés à part, indépendamment de leur origine ou de leur point de départ; l'état alcalin ou acide de l'urine (V. URINE) n'étant pas la cause de leur production, les classifications qui s'appuient là-dessus ne conduisent non plus à aucun résultat. L'urine tient normalement en suspension : 1° du *mucus vésical*, produit naturellement par la vessie; 2° des *cellules épithéliales* pavimenteuses englobées dans ce mucus et venant de la vessie et de l'urètre, avec ou sans *épilithélium nucléaire* de la vessie; 3° souvent des *globules de pus*, en très petit nombre, remarquables par leur *petit volume*, mêlés aux cellules épithéliales, ou composant de petits filaments blancs par accumulation et empatement dans de petits faisceaux de mucus dense et finement strié. Ces divers éléments se retrouvent dans tous les autres dépôts urinaires en quantité variable selon leur nature; l'exagération de leur quantité caractérise certaines maladies, et a donné lieu à la formation d'espèces distinctes de dépôts. Ce sont : a. Les *dépôts muqueux* variant d'aspect depuis l'état nuageux (V. NUBÉCULE) jusqu'à celui de flocons ou même de matière en masse visqueuse, dense, comme certains crachats dits d'aspect de *gomme en gelée*. Ils peuvent être plus ou moins transparents, selon la quantité de globules de pus et de cellules épithéliales qu'ils entraînent. b. Les *dépôts purulents*, qui, compliquant souvent les précédents, ou *vice versa*, bien qu'ils puissent exister indépendamment les uns des autres, forment une couche blanche ou jaunâtre qui se sépare nettement au fond du vase, ou rendent l'urine tout à fait trouble au moment de l'émission. Les premiers se rencontrent dans les affections dites *catarrhes de la vessie*; les seconds indiquent plutôt une myélite; car, à moins que le rein ne soit distendu ou creusé par quelque calcul, il est rare que ses tubes suppurent, et que par conséquent le pus vienne du rein. Les globules peuvent venir aussi de la vessie enflammée d'une manière intense, mais ils sont alors habituellement accompagnés de mucus, ou bien ils viennent d'abcès iliaques et rétro-utérins, etc. (V. PHLEGMON ET RÉTRO-UTÉRIN). Dans les *dépôts purulents*, les globules n'ont plus leur petit volume, mais ont pris les caractères des globules du pus phlegmoneux. 4° Il est rare que les dépôts pathologiques précédents et ceux qui sont décrits plus bas ne soient pas accompagnés de gouttes graisseuses (V. CRÉMOR); mais la graisse en émulsion peut s'assembler en couches où elle domine, et qui, par suite, sont laiteuses, etc. (V. GALACTRIE). 5° Il est rare que les dépôts morbides précédents ne soient pas accompagnés de globules sanguins; mais ceux-ci existent fréquemment comme partie principale de dépôts, soit en assez grande quantité pour former une couche au fond du vase, après le repos, soit peu abondants, restant en suspension dans l'urine qu'ils colorent plus ou moins et visibles seulement au microscope (albuminurie, scarlatine, etc.). 6° La présence du sang peut être compliquée de celle de la fibrine en caillots, fait qui indique presque certainement une *hématurie vésicale*, tandis que les globules, quand ils sont seuls, viennent du rein, ou sinon indiquent la lésion d'un très petit nombre seulement de capillaires vésicaux ou de l'urètre. Il n'est pas ici question des cas en général de cause faci-

lement reconnaissable où le sang vient de l'urètre même. 7° Du rein, pendant l'albuminurie, la convalescence du choléra, de la fièvre typhoïde, etc., tombent souvent dans l'urine des cylindres ou filaments granuleux provenant des tubes urinipares (V. REIN). Les dépôts dont suit la description ne proviennent plus, comme les précédents, des parties constituantes de l'appareil urinaire directement, mais de l'urine même. Ils sont composés : a. par quelques-uns de ses principes immédiats même, qui sont rejetés accidentellement en quantité plus grande que les autres n'en peuvent dissoudre ; b. par des principes qui ne se trouvent pas habituellement dans l'urine, mais arrivent dans le sang par les aliments (oxalate de chaux), ou proviennent de quelque double décomposition ou *dédoublément* (V. ISOMÉRIQUE) des principes du sang ou de l'urine : tels sont les acides urique et hippurique, la cystine. Tous ces dépôts, les plus nombreux de tous, n'indiquent que rarement une lésion du rein. Leur production est dominée par l'état de la circulation rénale (V. PORTE) et par la composition du sang, c'est-à-dire par la constitution individuelle, l'alimentation et l'exercice. Ce sont là les causes premières de leur production, seulement la présence de ces produits solides dans le rein ou les bassinets en amène quelquefois à la longue l'altération, surtout dans le cas où s'y produisent des graviers et calculs (acide urique, phosphate calcaire, urates). Ces divers sédiments sont : 1° L'*urate de soude*, toujours combiné avec des traces d'urates d'ammoniaque, de potasse et quelquefois de chaux et de magnésie. Ce sédiment, bien que ne s'observant pas chez tous les individus, peut être considéré comme presque aussi normal que celui de carbonate de chaux du cheval, tellement sont légères les modifications de la circulation, de l'exercice ou de l'alimentation qui en amènent la production. Il est signalé, presque toujours, sous le nom d'*urate d'ammoniaque* (V. URATE). Il est en fine poussière à grains sphéroïdaux, de 1 à 5 millièmes de millimètre. Sa couleur varie du blanc au jaunâtre, au blanc rosé et même au rouge, par suite d'union des sels à de l'urrosacine en quantité presque nulle ou considérable. Ce dernier fait s'observe surtout dans les cas de maladie du foie. Ce dépôt est souvent pris à l'œil nu pour du pus, ou du sang, et il est fréquent de voir des malades traités en conséquence. 2° Le *phosphate de chaux des os* (V. OSTÉOMALACIE), en grains amorphes de volume variable, blanchâtre, grisâtre ou jaunâtre, se dissolvant dans les acides sans donner d'acide urique, à moins d'être mêlé au précédent. Il est peu étudié dans les dépôts et coïncide habituellement avec les calculs de même espèce (V. PHOSPHATE). 3° Le *phosphate ammoniac-magnésien*, qui se montre en petite quantité normalement chez quelques personnes, dans les urines acides, neutres ou alcalines (V. URINE), mais en grande quantité dans certains cas morbides d'altération du rein par des calculs, ou dans quelques circonstances moins graves. Ses dépôts abondants ressemblent beaucoup, à l'œil nu, à ceux de pus. Il existe quelquefois en petite quantité dans les dépôts muqueux. 4° L'*acide urique* n'existe à l'état de liberté que dans l'urine ; il se forme au moment de la sécrétion de ce liquide par décomposition des urates du sang. Sans être un produit normal, une légère excitation par le vin, la fièvre même légère, suffisent pour en amener la production ; il en est de même de la présence de corps étrangers dans la vessie, aussi le

trouve-t-on souvent en petite quantité, compliquant beaucoup de sédiments déjà décrits et les suivants. Ce n'est guère que chez les rhumatisants, les goutteux et chez ceux où il est assez abondant pour former du sable ou des calculs, qu'on le trouve sous forme de dépôts rouge-brûlé avec toutes ses variétés de cristallisation et de couleur par transparence. 5° L'*oxalate de chaux* (V. OXALATE) se rencontre toujours en petite quantité lorsqu'on a mangé de l'oseille, plus souvent chez les enfants que chez les adultes, et fréquemment quand il y a des pertes séminales. Sa forme octaédrique le fait facilement reconnaître. 6° L'*acide hippurique*. Rare, il se rencontre quelquefois dans les mêmes conditions que l'acide urique, que l'oxalate de chaux, et dans d'autres cas encore où l'urine est fort acide ; ses cristaux en aiguilles ou prismes formant des groupes irradiés et étoilés le font reconnaître (V. HIPURIE). 7° La *cystine* (V. ce mot). Elle ne se rencontre guère que dans les cas où la vessie ou le rein contiennent un calcul de cette espèce. — Des produits venant d'autre part que l'appareil urinaire peuvent être accidentellement versés dans la vessie ou ailleurs, et se mêler à l'urine. Ce sont : 1° le *sperme* (V. SPERMATORRHÉE) ; 2° des *poils* venant de kystes pileux du bassin (V. HÉTÉROTOPIE et PILICTION) ; 3° des *débris de fœtus* dans certains cas de grossesse *intra-utérine* ; 4° des helminthes provenant du rein ou de perforations intestinales. L'acide urique vient souvent compliquer ces produits. D'autres fois du pus d'abcès des ganglions de la fosse iliaque, reconnaissable alors au nombre et au volume de ses globules granuleux, ainsi que le contenu de kystes divers, peut être versé dans la vessie. Les algues du ferment (V. LEVURE), ou autres cryptogames trouvés dans l'urine, naissent dans ce liquide, après son émission, très facilement.

SEDLITZ. Village de Bohême célèbre par ses eaux minérales froides et chargées d'une assez forte proportion de sulfate de magnésie, qui les rend purgatives.

SÉGALAS (RACE BOVINE DU). Elle fait partie des races d'Auvergne, et se trouve principalement dans le Rouergue. La robe est d'un rouge-uf uniforme. Le bœuf du Ségalas est bon travailleur, agile, fort et sobre ; il est moins propre à l'engraissement que celui du Salers. Les femelles sont médiocres laitières.

SEGMENTATION, s. f., ou **SILLONNEMENT**, s. m. [all. *Furchungsprozess*]. V. FRACTIONNEMENT. — *Sphères de segmentation* ou de *sillonnement* (*globes organiques*) [all. *Furchungs-Kugeln*, *Furchungs-Segmente*]. V. CELLULAIRE (*théorie*) et FRACTIONNEMENT.

SEGURA DE ARAGON. Province de Teruel (Espagne). Eau acidule : acide carbonique, hydrochlorate de soude, sulfate de soude. Aménorrhée, mauvaises digestions, rhumatisme, calculs.

SEIDSCHUTZ. Bourg de la Bohême qui possède des eaux minérales analogues à celles de Sedlitz.

SEIGLE, s. m. [*Secale cereale*, L., all. *Roggen*, angl. *rye*, it. *segala*, esp. *centeno*]. Graminée dont les semences fournissent une farine alimentaire et très convenable pour faire des cataplasmes émollients. Le seigle est attaqué par un champignon appelé *ergot* (V. ce mot) : on le nomme alors *seigle ergoté* [angl. *spurred rye*], et on l'emploie à raison de l'action spéciale qu'il exerce sur la matrice : il accélère l'accouchement en excitant des contractions expulsives, et peut être fort utile dans certains cas d'inertie de la matrice ; mais il pourrait entraver les efforts de la nature, ou même causer des accidents graves, s'il

était administré à contre-sens. On l'administre en décoction ou en infusion (150 à 200 centigrammes dans 128 grammes d'eau) ; mais quelquefois, sous forme de poudre (150 à 200 centigrammes, suspendus dans un liquide quelconque), il produit des effets plus prompts et plus sûrs.

SEIME, s. f. [all. *Hornkluff*]. Division ou solution de continuité qui survient quelquefois à la corne de la paroi du pied des monodactyles, suivant la direction de ses fibres, et de haut en bas. Lorsque la seime a son siège à la pince, on l'appelle *soie* ou *seime en pied de bœuf*, parce que le pied est alors fendu comme celui du bœuf et des autres didactyles. Lorsqu'elle est située sur l'un des quartiers, on la nomme *scime quart* ou *seime en quartier*. Les seimes superficielles disparaissent souvent par la cautérisation au moyen d'une pointe de feu ; mais, quand elles pénètrent jusqu'à la chair cannelée, elles exigent, pour leur guérison, l'opération dite de la *scime*, qui consiste à enlever la corne des deux bords de la division, et à panser ensuite la plaie comme une plaie simple.

SEIN, s. m. On désigne par ce mot tantôt la *mamelle* de la femme (*ubera*), tantôt l'*utérus*, comme lorsqu'on dit que le *fœtus est contenu dans le sein de la mère*. V. MAMELLE et UTÉRUS.

SEL, s. m. [*sal*, *ἅλς*, all. *Salz*, angl. *salt*, it. *sale*, esp. *sal*]. Autrefois on appelait *sel* tout corps cristallin soluble dans l'eau ; puis on a restreint ce nom à tous les composés d'un acide et d'une ou de plusieurs bases, parce qu'on les croyait analogues au sel proprement dit, au *sel marin* (chlorure de sodium), dans lequel on a admis de l'oxygène jusqu'à l'établissement de la théorie chloristique. Aujourd'hui la signification du mot *sel* est bien autrement étendue. Berzelius entend par là les produits de corps qui anéantissent complètement et réciproquement leurs propriétés électro-chimiques, et il admet cinq genres de sels, les *oxysels*, les *haloïdes*, les *sulfosels*, les *sélénisels* et les *tellurisels* (V. ces mots). On donne donc le nom de *sels* aux combinaisons des oxacides et des oxybases, à celles des hydracides avec les alcalis organiques, à celles des corps halogènes avec les corps simples, à celles des sels *haloïdes* les uns avec les autres, avec des sulfures ou avec des oxydes, à celles de deux acides ou de deux oxydes l'un avec l'autre, à celles d'un acide avec l'eau, à celles d'un acide avec un composé binaire ou tertiaire, etc. Dans tous ces composés, l'un des corps est regardé comme jouant le rôle d'acide, et l'autre comme remplissant celui de base ; et dans ceux où les deux corps renferment les mêmes principes, c'est-à-dire de l'oxygène, du soufre, du sélénium, du tellure, ce principe s'y trouve toujours en quantités proportionnelles.

Sel d'absinthe. Sous-carbonate de potasse obtenu par l'incinération de la grande absinthe.

Sel acéteux ammoniacal. Acétate d'ammoniaque.

Sel acéteux d'argile. Acétate d'alumine. — *Sel acéteux calcaire*. Acétate de chaux. — *Sel acéteux magnésien*. Acétate de magnésie. — *Sel acéteux martial*. Trito-acétate de fer. — *Sel acéteux minéral*. Acétate de soude.

Sel acide de borax. Acide borique. — *Sel acide de tartre*. Acide tartrique.

Sel admirable de Glauber ou simplement *sel de Glauber*. Sulfate de soude. — *Sel admirable de Lémery*. Sulfate de magnésie. — *Sel admirable perlé*. Phosphate acide de soude.

Sel alcali volatil. Sous-carbonate d'ammoniaque provenant de la distillation des plantes crucifères.

Sel Alembroth. V. ALEMBROTH.

Sel amer ou *sel amer muriatique*. Chlorhydrate de magnésie. — *Sel amer cathartique de Glauber*. Sulfate de magnésie.

Sel ammoniac. Chlorure d'ammonium. — *Sel ammoniac crayeux*. Sous-carbonate d'ammoniaque. — *Sel ammoniac fixe*. Chlorure de calcium. — *Sel ammoniac fixe caustique*. Chlorure de calcium calciné. — *Sel ammoniac liquide*. Acétate d'ammoniaque. — *Sel ammoniac nitreux*. Azotate d'ammoniaque. — *Sel ammoniac secret*. Sulfate d'ammoniaque. — *Sel ammoniacal cuivreux*. Sulfate de cuivre ammoniacal. — *Sel ammoniacal sédatif*. Sous-borate d'ammoniaque. — *Sel ammoniacal spathique*. Fluaté d'ammoniaque. — *Sel ammoniacal tartareux*. Tartrate d'ammoniaque. — *Sel ammoniacal vitriolique*. Sulfate d'ammoniaque.

Sel anglais. Sulfate de magnésie.

Sel antiépileptique de Weissmann. Sulfate de cuivre ammoniacal.

Sel apéritif de Frédéric. Sulfate de soude.

Sel d'armoïse. Sous-carbonate de potasse obtenu par l'incinération de l'armoïse.

Sel arsenical de Macquer ou *sel arsenical de potasse*. Biarséniate de potasse. — *Sel arsenical de soude*. Arséniate de soude.

Sel de benjoin. Acide benzoïque.

Sel de canal ou *sel cathartique amer*. Sulfate de magnésie.

Sel chalybé. Protosulfate de fer.

Sel de Cheltenham. Mélange d'environ 19/20^{es} de sulfate de soude et d'un peu plus de 1/20^e de sel commun.

Sel de colcothar. Sulfate de fer au maximum.

Sel commun ou *de cuisine*, *sel marin*. Chlorure de sodium.

Sel de corail. Acétate de chaux.

Sel de crâne humain volatil. Sous-carbonate d'ammoniaque huileux. — *Sel de crâne humain fixe*. Sous-phosphate de chaux.

Sel dépuratif de Dufour. Sulfate de potasse pur.

Sel de Derosne. Narcotine.

Sel de Descroizilles. Remède secret qui paraît être composé de 923 parties de sulfate de potasse, de 8 de chlorure de fer, de 4 de chlorure de magnésium, et de 9 de tripoli.

Sel digestif de Sylvius ou *sel diurétique*. Acétate de potasse.

Sel de duobus. Sulfate de potasse.

Sel d'Egra, *sel d'Epsom*. Sulfate de magnésie. — *Sel d'Epsom de Lorraine*. Sulfate de soude extrait des eaux mères du sel commun.

Sel essentiel de lait ou *sel de lait*. V. SUCRE de lait. — *Sel essentiel d'opium de Baumé*. Narcotine. — *Sel essentiel de quinquina*. Kinate de chaux. — *Sel essentiel de tartre*. Tartrate acide de potasse.

Sel fébrifuge de Lémery. Sulfate acide de potasse. — *Sel fébrifuge de Sylvius*, ou *sel fixe fébrifuge de Sylvius*. Chlorure de potassium.

Sel fixe de corail. Chlorure de sodium. — *Sel fixe de tartre*. Sous-carbonate de potasse. — *Sel fixe de vitriol*. Sulfate de fer au maximum.

Sel fossile. Chlorure de sodium natif.

Sel fusible de l'urine. Phosphate de soude et d'ammoniaque.

Sel gemme. Chlorure de sodium natif.

Sel de Glauber. V. SEL admirable.

Sel de gravelle. Sous-carbonate de potasse.

Sel de Guindre. Mélange de 24 grammes de sulfate de soude, de 60 centigrammes d'azotate de potasse, et de 2 centigrammes et demi de tartrate de potasse antimonifié.

Sel de Homberg ou *sel sédatif de Homberg.* Acide borique.

Sel infernal. Azotate de potasse.

Sel de Jupiter. Chlorure d'étain, acétate d'étain.

Sel de kali. Sous-carbonate de soude.

Sel de lait. Sucre de lait.

Sel marin argileux. Chlorure d'aluminium. — *Sel marin barotique.* Chlorure de baryum. — *Sel marin calcaire* ou *à base terreuse.* Chlorure de calcium. — *Sel marin pesant.* Chlorure de baryum. — *Sel marin régénéré.* Chlorure de potassium.

Sel de Mars. Sulfate de fer au minimum. — *Sel martial acide.* Sulfate acide de potasse ferrugineux.

Sel mercuriel ferrugineux liquide. Mélange de sublimé corrosif et d'acétate de fer dissous.

Sel mercuriel des philosophes. Nom alchimique du chlorure ammoniac.

Sel microcsmique. Phosphate de soude et d'ammoniac que l'on retirait des urines.

Sel narcotique, *sel narcotique de vitriol.* Acide borique.

Sel natif de Hongrie ou *de Transylvanie.* Chlorure de sodium natif.

Sel natif de l'urine. Phosphate de soude et d'ammoniac.

Sel neutre arsenical de Macquer. Arséniate acide de potasse.

Sel de nitre. Azotate de potasse.

Sel de Normandie. Chlorure de sodium.

Sel d'opium. Narcotine.

Sel d'oseille ou *sel essentiel d'oseille.* Bioxalate de potasse.

Sel perlé. Phosphate acide de soude. — *Sel de perle.* Acétate de chaux.

Sel phosphoriste mercuriel. Phosphate de mercure.

Sel polychreste de Glaser. Sulfate de potasse. —

Sel polychreste soluble ou *de la Rochelle.* Tartrate de potasse et de soude.

Sel de prunelle. Azotate de potasse fondu, mêlé d'un peu de sulfate de potasse.

Sels de quinquina. V. SELS essentiels.

Sel régain d'étain. Chlorure d'étain. — *Sel régain d'or.* Chlorure d'or.

Sel de la sagesse. V. ALEM BROTH.

Sel de Saturne. Acétate de plomb cristallisé.

Sel secret de Glauber. Sulfate d'ammoniac.

Sel sédatif mercuriel. Sous-borate de mercure.

Sel sédatif sublimé. Acide borique sublimé au moyen de l'eau.

Sel de Sedlitz. Sulfate de magnésie.

Sel de Seidschutz. Sulfate de magnésie.

Sel de Seignette. Tartrate de potasse et de soude.

Sel de Sennert. Acétate de potasse.

Sel de soufre. Sulfate acide de potasse.

Sel de succin. Acide succinique obtenu par la voie humide.

Sel sulfureux de Stahl. Sulfite en général, et sulfite de potasse en particulier.

Sel de tartre. Sous-carbonate de potasse. — *Sel de tartre de Mynsicht.* Tartrate de potasse et d'antimoine.

Sels terreux. Sels dont la base est un oxyde métallique terreux, comme l'alumine, la glycine, la chaux, etc.

Sel végétal. Tartrate de potasse neutre. — *Sel végétal fixe.* Sous-carbonate de potasse.

Sel de vinaigre. Sulfate de potasse cristallisé, arrosé de vinaigre radical.

Sel de vitriol. Sulfate de fer au maximum.

Sel de vitriol de Chypre. Sulfate de cuivre.

Sel vitriolique martial. Sulfate de fer vert.

Sel volatil d'Angleterre. Sous-carbonate d'ammoniac. — *Sel volatil d'Angleterre sec.* Mélange de chlorure ammoniac et de cendres gravelées. —

Sel volatil concret. Sous-carbonate d'ammoniac. — *Sel volatil de corne de cerf.* Sous-carbonate d'ammoniac huileux. —

Sel volatil huileux et aromatique de Sylvius. Sous-carbonate d'ammoniac associé à diverses huiles volatiles. — *Sel volatil de succin.*

Acide succinique obtenu par la distillation du succin. — *Sel volatil de vipère.* Sous-carbonate d'ammoniac huileux.

SEL MARIN. Le sel est un condiment utile dans l'alimentation non-seulement de l'homme, mais des animaux. A la vérité, il serait possible de s'en passer quand les aliments contiennent par eux-mêmes une suffisante quantité d'hydrochlorate de soude; mais il devient indispensable quand cette condition n'est pas remplie. Aussi beaucoup d'agriculteurs font entrer le sel dans la nourriture de leurs animaux. L'usage du sel est plus avantageux aux ruminants qu'aux solipèdes. En certains terrains, on a trouvé davantage de se servir de sel comme engrais. — *Marais salants.*

Un *marais salant*, appelé aussi quelquefois un *salin*, consiste essentiellement en une vaste surface destinée à l'évaporation spontanée de l'eau de mer. M. Mèlier a parfaitement démontré que l'industrie des marais salants n'a rien en soi d'essentiellement insalubre, et qu'un salin bien établi, bien exploité, bien entretenu, peut même être considéré, en beaucoup de cas, comme un moyen d'assainissement; mais il est loin d'en être ainsi, quand on ne prend pas toutes les dispositions que commande l'intérêt de la santé publique, et l'abandon des marais salants, sans précautions préalables, constitue une cause puissante d'insalubrité. En général, un salin mal entretenu ou abandonné produit une insalubrité analogue à celle des marais ordinaires, et qui doit être combattue de la même façon. V. MARAIS.

SÉLACIEN, adj. et s. m. V. POISSON.

SÉLAGINÉES, SÉLAGINELLÉES ou **SÉLAGINACÉES**, s. f. pl. Nom d'une famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, à 2 ou 4 étamines didynames insérées au tube de la corolle, à anthères uniloculaires. Le fruit est un diakène. Ce sont des herbes et sous-arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance. Le genre *Sélagine* (*Selago*) fournit des espèces vermifuges.

SÉLÉNALDINE, s. f. Produit de la réaction des acides sulfhydrique et sélénydrique sur l'aldéhydate d'ammoniac. Cristalline, incolore; elle jaunit à l'air; odeur faible.

SÉLÉNATE, s. m. [*selenias*, all. *selensaures Salz*, it. *seleniato*, esp. *seleniate*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide sélényque avec les bases salifiables.

SÉLÉNIBASE, s. f. [all. *Selenbase*, esp. *selenibase*]. Séléniure qui, en se combinant avec d'autres séléniures, joue le rôle de base ou d'élément électro-positif.

SÉLÉNIDE, s. m. [all. *Selenverbindung*, esp. *selenite*]. Séléniure qui, en se combinant avec un autre séléniure, joue le rôle d'acide par rapport à ce dernier.

SÉLÉNIÉ, ÉE, adj. [all. *selenhaltig*, esp. *seleniado*]. Qui contient du séléniure. — *Gaz hydrogène sélénié* V. ACIDE sélénydrique.

SÉLÉNIEUX, EUSE, adj. [all. *selenichte Säure*, esp. *selenioso*]. V. ACIDE sélénioux.

SÉLÉNIFÈRE, adj. [all. *selenhaltig*, esp. *selenifero*]. Qui contient du séléniure.

SÉLÉNIQUE, adj. [all. *Selensäure*, angl. *selenic*, it. *selenico*]. V. ACIDE séléniue.

SÉLÉNISEL, s. m. [all. *Selensatz*, esp. *selenisal*]. Sel qui résulte de la combinaison d'un séléniure avec un séléniure.

SÉLÉNITE, s. m. [esp. *selenito*]. Nom générique des combinaisons de l'acide séléniue avec les bases.

SÉLÉNITE, s. f. [all. *selenichtsäures Salz*, it. *selenite*, esp. *selenita*]. Nom ancien du sulfate de chaux.

SÉLÉNITEUX, EUSE, adj. [all. *selenitisch*, it. et esp. *selenitoso*]. On donne cette épithète aux eaux qui contiennent beaucoup de séléniure ou de sulfate de chaux. Elles ne euissent pas les légumes, et ne dissolvent pas bien le savon, qui s'y caillebotte : telles sont beaucoup d'eaux de puits. Ces eaux précipitent abondamment par les sels solubles de baryte et par l'oxalate d'ammoniaque.

SÉLÉNIOUM, s. m. [de *σελήνη*, la lune; all. *Selen*, angl. *selenium*, it. et esp. *selenio*]. Métalloïde découvert, en 1817, par Berzelius. Il est solide, rougeâtre, volatil, et répand une odeur insupportable de raifort pourri lorsqu'on le chauffe à l'air libre.

SÉLÉNIURE, s. m. [all. *Selenverbindung*, it. et esp. *seleniuro*]. Combinaison du séléniure avec un corps simple.

SÉLINE, s. f. [de *σελήνη*, la lune]. Maladie des ongles caractérisée par des taches qui se montrent dans leur substance.

SELLE (CHEVAUX DE) [all. *Sattelpferd*]. L'une des deux grandes divisions établies dans les races équestres. Le cheval de selle a une allure plus ou moins rapide, et joint à la vigueur musculaire une certaine légèreté de conformation. On distingue : 1° le cheval de course : le pur sang anglais en est le type ; 2° le cheval de chasse : le cheval quasi pur sang de l'Angleterre en offre un modèle ; 3° le cheval de manège : l'andalous, le barbe y appartient ; 4° le cheval de service pour les voyages, la cavalerie, le luxe, etc.

SELLE TURQUIQUE, s. f. [*sella turcica*]. Cavité de l'os sphénoïde contenant la glande pituitaire.

SELTZ. Village du duché de Nassau, célèbre par ses eaux minérales gazeuses froides.

SÉMÉCARPE, s. m. [*Semecarpus anacardium*, L., *Anacardium officinarum*, Gaertner]. Arbre de la famille des anacardiées, croissant aux Indes orientales, cultivé en Amérique, dont le pédoncule charnu et acide sert à faire une sorte de vin, dont la noix a des parois canaliculées pleines d'un suc âcre brun-rouge, employé comme caustique des végétations charnues ; il est chargé d'acides tannique et gallique, et se donne aussi à l'intérieur à faible dose, ou à l'extérieur en pomnade. La graine est alimentaire, ainsi que son huile, quand elle est fraîche.

SÉMÉIOLOGIE, s. f. Moins bon que *sémiologie*. V. ce mot.

SÉMÉIOTIQUE, s. f. Moins bon que *sémiotique*. V. ce mot.

SEMENCE, s. f. [*semen*, all. *Saat*, angl. *seed*, it. *seme*, *semenza*, esp. *semen*, *semilla*]. Terme employé dans le langage vulgaire comme synonyme tantôt de graine et tantôt de sperme.

Semences chaudes majeures. Ce sont celles d'ail, de fenouil, de eumin, de carvi.

Semences chaudes mineures. Ce sont celles d'ache, de persil, d'ammi et de carotte.

Semences froides. Les anciens admettaient des semences froides à deux degrés différents ; ils appelaient les unes *semences froides majeures*, les autres *semences froides mineures*. Les premières sont celles de concombre, de melon, de citrouille et de courge ; les secondes sont celles de laitue, de pourpier, d'endive et de chicorée sauvage.

SEMEN-CONTRA, s. m. [all. *Wurmsamen*]. Fleur non épanouie de plantes synanthérées, mêlée de pédoncules coupés menu. On trouve dans le commerce deux sortes de *semen-contra* : celui de *Barbarie*, fourni par l'*Artemisia glomerata*, Sieber, et celui d'*Alep* ou d'*Alexandrie*. Ce dernier est plus estimé ; il est fourni par l'*Artemisia contra*, L., ou *Artemisia Sieberi*, DC. (Fig. 376) ; il est verdâtre lorsqu'il est récent, mais il devient ensuite rougeâtre ; il a une saveur très aromatique : il est très rare. Le *semen-contra* a une

odeur très forte et aromatique, et une saveur également aromatique. On lui substitue quelquefois, dans le commerce, les capitules des fleurs de l'*Artemisia campestris* ; mais ces capitules sont beaucoup plus petits que ceux du vrai *semen-contra* ; ils sont jaunâtres, et ils ont une extrême amertume qui les fait facilement reconnaître. Le *semen-contra* doit son action fortement stimulante à une essence abondante, comme dans toutes les espèces du genre *Armoise*. Kähler et Alnus y ont trouvé un principe cristallisable qu'ils ont appelé *santonine* (V. ce mot). Le *semen-contra* est particulièrement employé comme vermifuge, et de là sou-



Fig. 376.

nom : *semen-contra* (sous -entendu *vermes*), semence contre les vers. On l'administre soit en poudre (2 à 4 grammes) incorporée dans du sirop, ou dans du miel que l'on donne aux enfants sur du pain ; soit en extrait, qu'on donne à la dose de 10 à 15 centigram. aux enfants, et à celle de 25 à 33 centigram. aux adultes ; soit en infusion (8 à 12 gram. dans 250 gram. d'eau). On unit quelquefois le *semen-contra* aux semences de tanaisie, d'aurone et de santoline à feuilles de cyprès, et ce mélange constitue la *barbotine*, employée également comme anthelminthique.

SEMI-AMPLECTIF, IVE, adj. [*semi-amplexivus*, all. *halbumspannt*]. La préfoliation est semi-amplexive quand les feuilles, pliées longitudinalement, ont leurs bords embrassés par une autre feuille pliée de la même manière.

SEMI-AMPLEXICAULE, adj. [*semi-amplexicaulis*, angl. *semi-amplexicaul*, esp. *semi-amplexicaule*]. Se

dit des feuilles sessiles qui embrassent la moitié de la tige.

SEMI-AMPLEXIFLORE, adj. [*semi-amplexiflorus*]. Se dit des organes accessoires qui enveloppent la fleur à demi.

SEMI-ANILINE, s. f., ou **SEMIBENZIDAME**, s. m. [$AzH^2(C^6H^2)$]. Produit de la distillation d'une solution alcoolique de nitrobenzide et de sulfate d'ammoniaque. Insoluble dans l'eau, peu dans l'alcool et l'éther qu'elle teint en jaune; les solutions deviennent plus foncées à l'air.

SEMI-DOUBLE, adj. [esp. *semi-doble*]. Se dit d'une fleur dont les pétales sont très multipliés, mais qui est encore féconde, parce que les étamines n'y ont pas entièrement disparu.

SEMI-FLOSCULEUX, **EUSE**, adj. [*semi-flosculosus*, it. et esp. *semiflosculoso*]. Se dit d'une fleur composée dont toutes les fleurettes sont des demi-fleurons.

SEMI-INFÈRE, adj. [*semi-inferus*]. A demi infère. Ce caractère se voit dans la périgynie.

SEMI-LUNAIRE, adj. [*semi-lunaris*, all. *halbmondförmig*, angl. *semi-lunar*, it. *semilunare*, esp. *semi-lunar*]. Qui a la forme d'une demi-lune, c'est-à-dire un bord rond, avec la base ou le sommet divisé en deux lobes étroits. — *Cartilages semi-lunaires*.

Cartilages de l'articulation tibio-tarsienne, qui sont évidés au milieu de leur bord interne. — *Os semi-lunaire*. Le second os de la rangée antibrachiale du carpe. — *Ganglions semi-lunaires*. On donne ce nom à deux renflements nerveux situés dans l'abdomen, un de chaque côté de la colonne vertébrale, au-dessus et en arrière de la capsule surrénale correspondante.

Ces ganglions ont la forme d'un croissant renversé; ils reçoivent les rameaux de terminaison des nerfs grands splanchniques, et forment au-devant de la colonne vertébrale le vaste réseau connu sous le nom de *plexus solaire*. — *Valvule semi-lunaire*. V. **CŒUR** et **SIGMOÏDE**.

SÉMINAL, **ALE**, adj. [*seminalis*, angl. *seminal*, it. *seminale*, esp. *seminal*]. Qui a rapport à la graine des végétaux ou au sperme des animaux. — *Liqueur séminale*. V. **SPERME**. — *Pertes séminales*. V. **PERTE** et **SPERMATORRHÉE**. — *Vésicules séminales*. On appelle ainsi deux petits réservoirs membraneux destinés à contenir le sperme, qui leur est apporté par les canaux déférents, jusqu'à ce que l'orgasme vénérien sollicite l'éjaculation par l'urèthre. Elles ont environ 68 millimètres de longueur sur 14 ou 16 millimètres de largeur; elles sont irrégulièrement conoïdes, aplaties de haut en bas, bosselées à leur surface, et dirigées obliquement en dedans et en bas, à la partie postérieure inférieure de la vessie, au-dessus du rectum, en dehors des conduits déférents et en dedans des muscles releveurs de l'anus. Chaque vésicule est plutôt un canal large et replié sur lui-même (d'où les bosselures) qu'une vésicule ou poche. Une couche formée de tissu lamineux et de faisceaux de fibre-cellules entoure ces organes, et se trouve en avant en connexion avec celle qui entoure la prostate. Cette couche enlevée, on peut déplier l'organe, et reconnaître qu'il est formé d'un canal long de 9 à 15 centimètres, large de 5 à 8 millimètres, fournissant six à douze branches longues de 10 à 20 centimètres, et terminé en cul-de-sac comme ces branches même. Leur paroi propre est formée de fibre-cellules et de tissu lamineux. Une membrane blanchâtre pourvue de plis et de mailles les tapisse; elle est pourvue d'un épi-

thélium plutôt sphérique, à proprement parler, que pavimenteux, et dont les cellules contiennent, autour du noyau, des granulations grasses foncées, jaunâtres. V. **SPERME** et **SYMPEXION**.

SEMI-NAPHTALIDAME, s. m., ou **SEMI-NAPHTALIDINE**, s. f. Produit de l'action de l'acide sulfhydrique sur la nitronaphtalide. Cristallisable, inaltérable à l'air; fond à 160°, bout à 260°.

SÉMINATION, s. f. [*seminatio*, all. *Samenzerstreuung*, it. *seminazione*, esp. *seminacion*]. Dispersion naturelle des graines d'un végétal.

SÉMINIFÈRE, adj. [de *semen*, semence, et *ferre*, porter; all. *samentragend*, angl. *seminiferous*, esp. *seminifero*]. — *Vaisseaux ou conduits séminifères*. Ceux dont l'assemblage forme la substance du testicule, et dans lesquels se forme la semence ou sperme. Tous aboutissent à l'épididyme. V. **TESTICULE**.

SÉMINULE, s. f. [*seminula*, esp. *seminula*]. Corps reproducteur des plantes cryptogames. V. **SPORE**.

SÉMOLOGIE, s. f. [*semiologia*, de *σημειον*, signe, et *λογία*, doctrine; all. *Zeichenlehre*, angl. *semiology*]. Traité des signes des maladies.

SÉMIOTIQUE, s. f. [*semitice*, de *σημειωτική*, (sous-entendu, *τέχνη*), l'art des signes; all. *Semiotik*, angl. *semitotics*, it. et esp. *semitica*]. Partie de la médecine qui traite des signes des maladies.

SEMI-RADIANT, **ANTE**, adj. [*semi-radians*]. Cassini désigne ainsi la couronne des composées, quand elle n'est radiante que d'un côté.

SEMI-STAMINAIRE, adj. [*semi-staminaris*]. De Candolle nomme ainsi les fleurs doublées où une portion des étamines seulement est changée en pétales.

SEMI-TIERCE, s. f. [it. *semitezana*, esp. *semiterciana*]. V. **HÉMIRITÉE**.

SÉNÉ, s. m. [*senna*, all. *Senesbülglein*, angl. *senna*, it. *senà*, esp. *sen*]. On nomme ainsi les feuilles de plusieurs espèces du genre *Cassia*, que Linné avait



Fig. 377.

confondues sous le nom de *Cassia senna*. Ces espèces sont le *Cassia acutifolia*, Dellile, le *Cassia obovata*, Colladon, et le *Cassia lanceolata*, Colladon, ou *ovata*, Mûrat, ou *æthiopia*, Guibourt (Fig. 377). Ce sont de

petits arbustes de la famille des légumineuses, qui croissent dans la haute Égypte, l'Arabie et la Syrie. Le *Cassia obovata* est cultivé en Italie et en Espagne. Tout le séné du commerce nous vient de l'Égypte, par le grand Caire, où est établi le dépôt général. Dans cette ville, on le monde soigneusement; on sépare les follicules pour les vendre à part, et l'on mêle ensemble les feuilles des trois espèces. C'est dans cet état qu'on le livre au commerce, sous le nom de *séné de la palte*. Le vrai *séné de la palte* est en feuilles longues d'environ 3 centimètres, larges de 9 millimètres, lancéolées, d'un vert pâle, jaunâtre, d'une odeur nauséuse, d'une saveur âcre, amère et mucilagineuse; un peu épaisses, roides, marquées de nervures. On y trouve mêlées des feuilles d'une plante asclépiadée, nommée *arguel* (*Solenostemma arguel*, Hayn), et des feuilles de *séné d'Italie* (*Cassia obovata*), qui sont longues de 3 centimètres, larges de 14 à 23 millimètres, de forme elliptique, obovée, d'une couleur plus verte que le séné de la palte. On trouve aussi dans le commerce un séné nommé *séné moka* ou *séné de la pique* (Fig. 378), qui vient d'Arabie. Il est en feuilles



Fig. 378.

longues de plus de 3 centimètres et très étroites; sa saveur est mucilagineuse; il est presque inerte et ne doit pas être employé. Souvent le séné du commerce est falsifié avec les feuilles du redoul; souvent aussi il contient des ramuscules ligneux, des pédoncules, etc.; aussi le premier soin des marchands est-il de le *monder*; et ces particules ligneuses, douées aussi de propriétés purgatives, sont employées sous le nom de *grabeaux*, pour faire le miel de mercuriale composé et d'autres préparations officinales. — Les *follicules de séné*, gousses des trois espèces de *Cassia* dont il vient d'être question, sont des fruits ou gousses planes, allongées, obtuses à leurs deux extrémités, se séparant difficilement en deux valves. On en distingue trois sortes, sous les noms de *follicules de la palte*, de *Tripoli*, d'*Alep*.

Ceux de la palte sont grands, larges, d'un vert sombre, lisses et aplatis; ceux de Tripoli sont petits, à peine contournés et d'un vert fauve; ceux d'Alep, moins estimés, sont d'un brun rougeâtre, étroits, contournés, presque réniformes, très réticulés à leur surface; ils présentent une aspérité membraneuse au-dessus de chaque semence. Le séné de la palte, analysé par Lassaigne et Feneulle, leur a donné de la chlorophylle, une huile grasse, une huile volatile peu abondante, de l'albumine, un principe particulier qui paraît être le principe actif, et qu'ils ont nommé *cathartine*, du muqueux, de l'acétate de malique, du malate et du tartrate de chaux, de l'acétate de potasse, et quelques sels minéraux. Les follicules ont donné les mêmes principes que les feuilles, mais moins de cathartine, ce qui indique que l'on doit, pour l'usage médical, accorder la préférence aux feuilles. Le séné est un des purgatifs les plus fréquemment employés; on l'associe ordinairement à la manne, à la rhubarbe et aux sels neutres. Il est rarement administré en poudre; sa dose serait de 1^{er}, 80 à 4 grammes. L'extrait, le sirop, la teinture de séné sont également inusités. L'infusion à froid ou à une douce température est le mode le plus convenable (8 à 16 grammes ou même 32 grammes pour les adultes). V. REDOUL et SOLÉNOSTEMME.

Séné bâlard. V. BAGUENAUDIER.

SENEÇON, s. m. [*senecio*, all. *Baldgrais*, angl. *groundsel*, it. *cardoncello*, esp. *yerba cana*]. Genre de plantes synanthérées, dont une espèce, le *Senecio vulgaris*, qui croît partout dans les lieux cultivés, passe pour émolliente, quoique un peu acide. On emploie les feuilles en cataplasmes, et, à l'intérieur, en décoction, contre les affections du foie.

SÉNÉGINE, s. f. [all. *Senegin*, angl. *senegine*, esp. *seneguina*]. Principe particulier, âcre et amer, de couleur brune, que Gehlen a annoncé dans la racine du *Polygala seneca*, et qui paraît, d'après Quevenne, être un mélange d'*acide polygalique* pur et de quelques autres substances, l'une brune, colorante, l'autre de la nature du tannin.

SÉNÉKA. V. POLYGALA.

SÉNÉVÉ, s. m. [all. *Senf*, it. *senapa*, esp. *jenabe*]. V. MOUTARDE.

SÉNILE, adj. [*senilis*, de *senex*, vieillard, it. *senile*, esp. *senil*]. Qui a rapport à la vieillesse: *démence sénile*, *gangrène sénile*. — *Are sénile*. V. ARC.

SENNER (RACE). L'une des races chevalines du Hanovre.

SENS, s. m. [*sensus*, all. *Sinn*, angl. *sense*, it. *senso*, esp. *sensido*]. Appareil qui met un animal en rapport avec les objets du dehors, par le moyen des impressions que ces objets font directement sur lui. L'homme a cinq sens: la *rue*, l'*ouïe*, l'*odorat*, le *goût* et le *toucher* (V. ces mots, APPAREIL et FONCTION). On donne quelquefois le nom de *sens externes* à ces cinq sens, pour les distinguer du *sens interne* [*αἰσθησις*], nom sous lequel on désigne la faculté qu'a le cerveau de percevoir une foule de modifications produites, dans l'intérieur même de l'organisme, par le jeu plus ou moins régulier des viscères. Cette dernière expression est mauvaise, puisqu'il s'agit de la *sensation* et non de *sens*. V. PERCEPTION.

SENSATION, s. f. [*sensatio*, αἰσθησις, all. *Empfindung*, angl. *sensation*, it. *sensazione*, esp. *sensacion*]. Impression faite par les objets extérieurs sur les organes des sens, et perçue par le cerveau. — La *sensation*

est l'action de sentir [$\alpha\iota\sigma\theta\eta\sigma\iota\varsigma$], action dévolue à certaines parties du système nerveux périphérique et central, tant extérieur ou de la vie animale qu'intérieur ou sympathique, c'est-à-dire de la vie végétative. Chacune de ces divisions anatomiques du système nerveux sent à sa manière; aussi les sensations se divisent-elles en : A. *Sensations externes* ou proprement dites. B. *Sensations internes* ou *sentiments* (V. ce mot). — A. Les sensations externes se divisent elles-mêmes en : a. *Sensations spéciales*, qui sont de cinq ordres, et que nous éprouvons dans les cinq appareils des sens; ce sont : 1° la vision; 2° l'audition; 3° l'olfaction ou odoration; 4° la gustation; 5° le toucher. Chacune nous fait percevoir spécialement différentes qualités des corps environnants. Tantôt ces qualités peuvent être appréciées de loin; telles sont : 1° les qualités de la lumière et de la couleur des corps; 2° celles de leurs vibrations; 3° celles de leurs émanations odorantes, c'est-à-dire un état particulier des corps que l'homme, mal organisé, et cet égard, ne peut guère apprécier, mais qui, d'après ce qu'on voit faire par les autres animaux (mammifères, oiseaux, articulés, etc.), semble en plus d'un point suivre des lois analogues à celles de la lumière, de l'électricité, des sons, etc. Tantôt ces qualités sont appréciables au contact seulement, telles que : 4° les qualités moléculaires ou intimes; 5° les qualités extérieures ou générales, consistance, température, etc. Chacun de ces ordres de sensations peut offrir un nombre considérable de modes (allant jusqu'à la douleur dans les cas d'exagération), selon l'état de l'appareil, et selon la manière dont les agents susceptibles de l'impressionner lui sont appliqués. — b. On distingue en outre des *sensations générales*. Telles sont les *sensations tactiles*, qui nous font connaître par une impression pénible, indifférente ou agréable, la présence d'un corps, en ne faisant apprécier que d'une manière vague ces qualités, surtout celles de température, ou même par une impression tout à fait en opposition avec les propriétés réelles de ce corps. Tel est le cas où, dans la cautérisation d'une partie, on finit par n'éprouver qu'une forte sensation de pression; tel est celui où le contact d'un corps à la température ordinaire ou très froid avec un nerf coupé cause une sensation de brûlure. Ce sont elles qui ont reçu souvent le nom de *tact*, mot qui ne saurait être employé sans équivoque en raison du nombre des auteurs qui s'en sont servis comme synonyme de *toucher*. On les a appelées encore *tact général*, *sensibilité tactile générale*. La peau, les muqueuses à épithélium pavimenteux, et celle du nez, de l'estomac ou du rectum parmi celles qui sont à épithélium cylindrique, les nerfs coupés ou mis à nu et les plaies ou ulcères couverts de bourgeons charnus, en sont le siège. Elle est bien moins développée aux faces palmaire et plantaire des mains et des pieds, siège spécial du toucher, que dans les autres parties de la peau qui ne jouissent pas du toucher même; à la langue, qui touche et qui goûte, qu'à la conjonctive. Ces sensations viennent souvent se joindre à celles du toucher et de la gustation et en compliquent l'étude analytique. Elles sont susceptibles d'offrir plusieurs modes selon la partie du corps impressionnée, selon l'état de ces parties, selon la nature de l'agent (sans pourtant que cette nature soit indiquée d'une manière précise par la sensation), et surtout selon la manière dont l'agent est appliqué. C'est dans ce cas qu'on obtient la sensation de *chatouillement*, qui, dans les sensations générales, est considérée par quelques auteurs comme une

espèce distincte des autres sensations tactiles. Certains états qui sont ou accidentels, ou la conséquence naturelle du développement des tissus, peuvent, dans les appareils des sensations externes et dans la peau, etc., déterminer, en l'absence d'agents extérieurs, des sensations dites *spontanées* (prurit, etc.) plus ou moins analogues à celles dont ces appareils sont le siège, mais qui ne sauraient être confondues avec les *sensations internes*. — B. Les *sensations internes* sont celles que nous éprouvons sans que les agents extérieurs interviennent, et dans lesquelles l'impression (V. ce mot et PERCEPTION) est causée par l'état où les organes mêmes se trouvent placés, par suite des actes de nutrition et de développement se passant dans leurs tissus ou par suite de leur activité propre. Sauf les cas où il s'agit des centres nerveux même, l'impression est *transmise* par les tubes nerveux sympathiques jusqu'à l'encéphale, où elle est *perçue*. Ce sont ces diverses sensations qui reçoivent le nom de *besoins* et quelquefois de *sentiments*; elles font percevoir non plus les propriétés des corps ou les actions des êtres du milieu ambiant, mais l'état où se trouvent certains organes de l'animal même qui perçoit. Ces sensations internes sont de trois ordres : a. *Sensations relatives aux appareils de la vie animale ou besoins d'exercice* ou d'activité (V. ANIMALITÉ). Ce sont : 1° Les besoins d'activité des appareils cérébraux qui président aux *instincts* (V. ce mot); portés à un haut degré, ils prennent le nom de *désirs*, de *passions*, et leur satisfaction reçoit celui d'*assouvissement*. 2° Besoins d'exercer les appareils cérébraux des fonctions intellectuelles de conception, d'expression et d'exécution des idées conçues. Ces deux genres de sensations internes ou de besoins ne pouvant être satisfaits sans exercer les appareils de la vie animale, c'est-à-dire sans voir, écouter, etc., les objets extérieurs, sans parler ou se mouvoir, etc., quelques auteurs les ont attribués à l'appareil de la vue, de l'audition, de la voix, etc.; mais la constitution de ces appareils est telle qu'on n'éprouve qu'à un degré très peu prononcé le besoin de *voir pour voir*, de *entendre pour entendre*, de *parler pour parler*. 3° Besoin d'exercer les muscles. Il a pour point de départ l'état dans lequel l'inaction prolongée au delà de certaines limites amène le tissu musculaire et ceux des articulations dans les appareils qui ne fonctionnent pas continuellement. Pour l'appareil locomoteur, il reçoit particulièrement le nom de *besoin d'exercice* : certains modes de cette sensation, tels que le besoin de bâiller, sont le même besoin se manifestant dans l'appareil de mastication et de phonation. La constitution de l'appareil locomoteur, la texture du tissu musculaire, la masse de celui-ci, son mode de nutrition, la manière dont se manifeste sa propriété spéciale ou contractile, nous rendent compte de l'existence du besoin de marcher pour marcher, sans but spécial. — b. *Sensations relatives aux appareils de reproduction*. On distingue : 1° celle du mâle, et 2° celle de la femelle, qui, bien que de même ordre, offrent cependant une différence dans chacun des appareils. Elles portent particulièrement le nom de *sentiment de volupté*. Elles sont bien distinctes : des *besoins* ou *désirs sexuels*, d'une part, qui, bien que pouvant être déterminés par l'état de l'appareil sexuel, siègent dans une portion de l'encéphale; et des sensations générales externes de contact et de chatouillement d'autre part. Les muqueuses des organes sexuels partagent avec d'autres membranes, bien qu'à un degré plus prononcé, les sensations générales qui

finissent par déterminer le sentiment interne de volupté, avec tous ses modes, selon l'état d'éréthisme des organes qui en sont le siège ou d'excitation du cerveau qui le perçoit. En effet, le désir peut exister sans que ce sentiment se manifeste; le contact et le chatouillement peuvent avoir lieu également sans que ce sentiment ait lieu; enfin ce dernier peut se montrer dans les rêves sans qu'il y ait contact. — c. Sensations relatives aux appareils de nutrition. Ce sont : 1° la *faim*, la *soif* et le *besoin de défécation*. Les uns et les autres ont pour point de départ ou pour siège un état particulier des différentes parties du tube digestif; ils sont transmis au cerveau par les nerfs de l'estomac, du pharynx et du rectum, et ils sont rapportés à ces parties comme pour le cas des nerfs de *sensibilité générale*, car ils peuvent être masqués par la modification de l'état des muqueuses où se distribuent ces nerfs, sans qu'ils aient été réellement satisfaits. Mais les deux premiers ont en outre pour point de départ l'état de l'appareil circulatoire et, par suite, de tous les tissus, car les bains ou l'injection de liquides dans le sang peuvent les apaiser aussi. 2° *Besoin d'uriner*, ayant pour point de départ un état particulier de l'appareil urinaire transmis par ses nerfs au cerveau et rapporté à cet appareil. 3° *Besoin de respirer*, ayant pour point de départ aussi certains états de l'appareil respiratoire, confondus à tort avec le besoin de respirer. 4° *Angoisses circulatoires*. Sensations vagues, difficiles à déterminer, quoique fort intenses, et précisément à cause de cette intensité même, qui surviennent lorsque la circulation est gênée ou tout à fait interrompue dans quelque point. — Dans les cas des sensations internes comme dans celui des sensations externes, certains états accidentels des tissus où se distribuent les nerfs *transmettant l'impression*, ou certaines excitations physiques directement exercées sur le trajet de ces nerfs, peuvent déterminer ces sensations ou besoins, sans que l'état des organes qui les cause habituellement existe réellement. Ils peuvent aussi les modifier, les rendre plus intenses ou plus faibles, pénibles ou agréables, en changer plus ou moins le caractère; ces effets sont produits surtout par l'introduction, dans l'économie, de certains agents (vomitifs, purgatifs, excitants, narcotiques, etc.), allant, selon leur nature, s'unir, molécule à molécule, à ces tissus ou à celui des nerfs; mais il n'y a pas, comme on l'a admis, un sens destiné à cet ordre de modification des sensations. — Une activité exagérée de toutes les parties du corps qui sont le siège de la sensation détermine un état de ces parties tel, que leur manière de sentir en est modifiée, modification qui reçoit le nom de *fatigue* ou de *senti-ment de fatigue*; tous les modes de sentir offrent un mode correspondant de fatigue, comme chacun a son mode de *douleur*. C'est pour n'avoir tenu compte que du phénomène *sensation* en lui-même, sans le rattacher exactement à la fois : à la partie du corps de la vie animale ou de la vie végétative qui en est le point de départ; à l'agent extérieur ou à l'état des organes qui en est l'occasion, que quelques auteurs ont été conduits à admettre un sens de la fatigue, un sens de l'activité, un de la volupté. De là on est venu à fausser la signification du mot *sens*, jusqu'à admettre autant de *sens* que la peau et les muqueuses peuvent offrir de modes de sentir, selon la manière dont les excitants sont appliqués et selon leur nature; ce qui est comme si l'on admettait dans l'œil un sens du *phosphène* à côté de celui de la vue ou pour chaque ordre de couleur. Il en est de même du prétendu

sens de l'existence, ou *cénesthésie*; car le sentiment que nous avons de notre existence nous est fourni par l'ensemble des sensations que nous éprouvons en un moment donné et se succédant tantôt sous un mode (*sensations externes*), tantôt sous un autre (*sensations internes*), tantôt agréable, tantôt pénible; ce qui fait que nous cherchons à prolonger ou à multiplier les sensations agréables, afin que le sentiment de l'existence soit tel, mais sans que pour cela nous éprouvions un sentiment différent de ces sensations et d'espèce particulière. V. PERCEPTION.

SENSIBILITÉ, s. f. [*sensibilitas*, αἰσθητικότητα, all. *Empfindlichkeit*, angl. *sensibility*, it. *sensibilità*, esp. *sensibilidad*]. Propriété d'ordre organique ou vitale élémentaire, c'est-à-dire propriété ni mécanique, ni physique, ni chimique, qui s'observe sur les corps organisés seulement. Elle est caractérisée par ce fait, que les éléments anatomiques qui en jouissent, après avoir reçu une *impression* ou irritation du dehors, la *transmettent* de ce point à un autre où ils la *perçoivent*. La sensibilité ne se rencontre que chez les animaux seulement. Il y a des animaux plus simples que les tubes et les corpuscules nerveux quant à leur constitution, plus petits que ces éléments, et qui pourtant sont sensibles, comme le montrent les mouvements qu'ils font pour éviter ou rechercher les corps à l'influence desquels on peut les soumettre. Ces êtres, comme les monadiens, volvox, amibes, kolpodes, ne sont pas plus complexes, et même le sont moins que les corpuscules ganglionnaires appartenant aux tubes nerveux ou que des cellules épithéliales; mais on ne peut savoir s'il y a, dans la substance homogène et dans les corpuscules qui les constituent, des parties différentes pour la sensibilité et la contractilité, ou bien si ce serait la même substance qui jouirait de ces deux propriétés élémentaires. Il est impossible d'y percevoir des tubes ou autres éléments distincts des cils ou filaments et de la masse du corps contractile que l'on puisse déjà reconnaître positivement comme spécialement sensibles. La sensibilité se subdivise en trois propriétés secondaires dont jouissent certains éléments nerveux. Ce sont : 1° l'*impressionnabilité*, ou propriété d'être influencé ou impressionné, faculté de recevoir une impression; 2° la *transmissibilité*, ou propriété de transmettre l'impression au delà du point où elle a été produite; 3° la *perceptivité*, ou faculté de percevoir. — A l'accomplissement de l'acte de *sensibilité* (V. INNERVATION), succèdent : A. L'acte *intermédiaire de volition spontanée ou réfléchi*, ou pensée (V. ces mots et RÉFLECTIF). B. L'acte *d'incitation motrice*, ou *motricité* (V. ce mot), transmis du dedans vers la périphérie par les nerfs moteurs. Les trois propriétés secondaires indiquées ci-dessus sont aussi mystérieuses l'une que l'autre, et la nature intime, l'essence du phénomène de transmission est aussi inconnue, aussi inabordable que celle de la perception. Elles sont en rapport avec la constitution tubuleuse des éléments et l'existence çà et là de corpuscules en continuité avec ces tubes. La disposition de ces derniers à leur terminaison périphérique et dans leur trajet a permis de se rendre compte, d'une manière plus complète, tant des conditions d'existence et d'accomplissement de l'impression et de la transmission que de celles de la perception, ainsi que de celles de l'acte appelé *volition spontanée ou réfléchi*, transmise aux muscles par d'autres tubes nerveux doués aussi de la transmissibilité. Mais les recherches sur la nature de la perception, les hypothèses sur son essence, sont aussi

oiseuses que les hypothèses physiques sur la transmission, qui ont été prouvées fausses par les expériences mêmes destinées à en démontrer la nature. Ces hypothèses n'ont eu d'autre utilité que celle, tout à fait indirecte, de démontrer que le phénomène n'est analogue ni aux actions électriques ni à d'autres actes physiques, mais qu'il est vital, c'est-à-dire spécial; ni physique ni chimique, mais plus complexe et tout aussi mystérieux que l'essence de la pesanteur. Il est prouvé anatomiquement que les parties de chaque élément nerveux qui perçoivent l'impression transmise sont en continuité de substance avec la partie du tube qui transmet; mais les éléments dans lesquels s'opère consécutivement à la perception l'acte que nous venons de désigner par les expressions de *motricité*, de *pensée* ou *volition spontanée et réfléchie*, n'ont pas encore été déterminés; on ne sait pas s'ils sont en continuité avec les précédents, et si par conséquent ils en font seulement partie, ou bien s'ils en sont distincts, n'étant en rapport avec eux que par contiguïté: ce dernier fait paraît aussi probable que l'autre. On ne sait pas si la portion nerveuse, tube ou, peut-être même, élément distinct, qui est le siège de la pensée, est en continuité ou en contiguïté avec le tube nerveux moteur qui transmet la volition du centre à la périphérie, du centre nerveux aux éléments contractiles. Ces tubes diffèrent de ceux qui transmettent l'impression de la périphérie au centre par le manque des corpuscules ganglionnaires que possèdent ceux-ci. Cette propriété de certains éléments anatomiques caractérisée par ce fait, qu'ayant reçu en un point une impression, ils la transmettent de ce point à un autre où ils la perçoivent, a reçu le nom de *sensibilité* quand on en considère l'ensemble. On donne le nom de *sensation* à l'accomplissement de ces trois actes élémentaires; supprimez l'un quelconque d'entre eux, et il n'y a plus sensation. La sensation prise en elle-même varie avec la sensibilité, c'est-à-dire suivant que la rapidité, l'intensité, etc., de chacun des actes élémentaires varie; elle diffère suivant que l'élément nerveux est plus ou moins irritable (V. IRRITABILITÉ). Si l'impression est forte, elle sera forte, et *vice versa*; si l'impressionnabilité des extrémités nerveuses à une main est rendue plus grande par certaines circonstances particulières, l'impression sera plus vive qu'à l'autre. De même pour la perceptibilité; de même aussi probablement pour la transmissibilité; de même à *fortiori*, si les éléments sont dans de telles conditions, ou constitués de telle sorte que les trois actes secondaires ci-dessus s'accomplissent avec plus ou moins d'intensité et de rapidité dans un cas que dans l'autre. — Au moral, on entend par *sensibilité*, une disposition intérieure qui inspire des idées vives et rapides, la vive expression de ces mêmes idées, la vive impression qu'on reçoit des beautés ou des défauts qu'elles peuvent avoir. V. IDÉE, MOTRICITÉ ET PERCEPTION.

SENSIBLE, adj. [*sensibilis*, *αἰσθητικός*, angl. *sensory*, it. *sensibile*, esp. *sensible*]. Qui est doué de sensibilité, et, par extension, qui jouit d'une sensibilité exquise, plus grande, plus parfaite. — *Sensible* se dit aussi de ce qui est apte à agir sur quelqu'un de nos sens. Lamarck admettait, et probablement avec raison, des animaux purement sensibles, qui sentent, mais qui n'obtiennent de leurs sensations que des perceptions des objets, espèces d'idées simples que, faute d'organe compétent, ils ne peuvent combiner entre elles, pour en obtenir de complexes. V. NERF.

SENSITIF, IVE, adj. [*sensitivus*, all. *sensitiv*, angl. *sensitive*, it. et esp. *sensitivo*]. Qui a rapport aux sens ou aux sensations; qui est le siège des sensations. V. MOELLE ÉPINIÈRE ET NERF.

SENSORIAL, ALE, adj. [angl. *sensorial*]. Qui se rapporte au sensorium: *fonctions sensoriales*.

SENSORIUM, s. m. [*αἰσθητήριον*, all. *Empfindungssitz*, *Sensorium*, it. et esp. *sensorio*]. On désigne quelquefois par ce mot le cerveau considéré comme centre des sensations. V. ce mot.

SENTIMENT, s. m. [all. *Gefühl*, angl. *sentiment*, it. *sentimento*, esp. *sentimiento*]. Ce mot signifie proprement *ce que l'on sent* [*αἰσθησις*]; il est par conséquent, dans beaucoup de cas, synonyme de *sensation*; mais il s'applique particulièrement aux sensations internes, aux modifications perceptibles de nos organes intérieurs: on dit le *sentiment de la faim*, de la *douleur*, de la *fatigue*. — Dans un sens psychologique, on entend par *sentiments* [*πράξεις*], les affections de l'âme, les penchants bons ou mauvais, ou bien des vucs de l'esprit [*σώβεις*] propres à nous déterminer dans l'appréciation des choses, dans les jugements que nous portons. V. INSTINCT.

SÉPALE, s. m. [*sepalum*, all. *Kelchblatt*, angl. *sepal*, esp. *sepal*]. Ce mot a été proposé pour désigner chacune des pièces articulées qui entrent dans la composition d'un calice à plusieurs divisions entièrement distinctes. V. FLEUR ET VERTICILLE.

SEPT JOURS (MAL DE) [angl. *seven days' disease*]. Affection épileptique de l'Amérique du Sud, qui, dit-on, saisit les enfants de sept jours, et qu'on suppose semblable au *trismus des enfants* dans les Indes occidentales.

SEPTANE, adj. [all. *siebentägig*]. Se dit d'une fièvre dont les accès reviennent chaque septième jour.

SEPTÉNAIRE, s. m. [*septenarius*, *ἑβδομαίος*, angl. *septenary*, it. *settenario*, esp. *septenario*]. Espace de sept jours. Les septénaires étaient, selon les partisans de la doctrine des jours critiques, autant de périodes qui partageaient le cours des maladies et en marquaient les rémissions ou les terminaisons.

SEPTICANGIOVITE. Inflammation de l'appareil génital de la femme due à une cause septique. (Piorry.)

SEPTICÉMIE. Fièvre typhoïde adynamique, altération du sang par des matières putrides. (Piorry.)

SEPTICIDE, adj. [de *septum*, cloison, et *cædere*, briser; all. *spaltwandig*, angl. *septicidal*, it. et esp. *septicido*]. Épithète donnée au mode de déhiscence de certains fruits résultant de l'aggrégation de plusieurs carpelles, parce que cette déhiscence commence par les cloisons, qui semblent se dédoubler.

SEPTICOMÉNINGITE RACHIDIENNE. Inflammation épidémique des membranes de la moelle rachidienne. (Piorry.)

SEPTICONÉPHRITE. Inflammation des reins due à des agents septiques. (Piorry.)

SEPTICOPHLÉBITE. Inflammation des veines causée par un agent putride ou un état septique du sang. (Piorry.)

SEPTICO-UTÉROPHLÉBITE. Inflammation des veines suite d'un accouchement. (Piorry.)

SEPTIFÈRE, adj. [*septifer*, de *septum*, cloison, et *ferre*, porter; all. *wandig*, it. et esp. *septifero*]. Qui porte des cloisons. Se dit des valves du péricarpe, lorsqu'elles portent des cloisons qui y restent fixées après la déhiscence du fruit.

SEPTIFORME, adj. [*septiformis*, de *septum*, cloison, et *forma*, forme; all. *scheidewandformig*, esp. *septiforme*]. Qui a la forme d'une cloison.

SEPTIFRAGE, adj. [*septifragus*, de *septum*, cloison, et *frangere*, briser; angl. *septifragal*, esp. *septifrago*]. Se dit de la débiscence du fruit lorsque la rupture a lieu au bord extérieur des cloisons, qui restent libres et entières au moment où les valves se séparent d'elles.

SEPTILE, adj. [*septilis*, de *septum*, cloison; esp. *septil*]. Se dit du placentaire, quand il est attaché aux cloisons.

SEPTIPROOHITE. Ophthalmie palpébrale épithémique. (Piorry.)

SEPTIQUE, adj. [*septicus*, *σιπτικός*, de *σίπειν*, corrompre; all. *septisch*, angl. *septic*, it. et esp. *septico*]. Qui produit de la putréfaction. On donne cette épithète à certains poisons qui déterminent des affections gangréneuses (tels sont le seigle ergoté, le venin de la vipère); ou qui déterminent une sorte de décomposition des liquides et des tissus organiques (tel est l'acide sulphydrique). V. **MIASME** et **VIRUS**.

SEPTON, s. m. [*σείπων*, qui putréfie, it. *septono*, esp. *septon*]. Nom donné anciennement à l'azote, parce qu'on lui attribuait la propriété de déterminer les premiers phénomènes de la putréfaction.

SEPTUM, s. m. [angl. *septum*, it. *setto*, esp. *septo*]. Mot latin qui signifie *cloison*. Les anatomistes donnent ce nom à certaines cloisons membraneuses ou charnues qui séparent deux cavités: c'est ainsi que les deux ventricules du cerveau sont séparés par une cloison mitoyenne qu'on nomme *septum lucidum*; les deux ventricules du cœur, par une cloison mitoyenne que l'on appelle *septum medium*; la cavité de la bouche d'avec l'arrière-bouche, par le voile du palais, que l'on nomme *septum staphylin*; la poitrine d'avec l'abdomen, par le diaphragme, qui porte le nom de *septum transversum*, cloison transversale, à cause de sa situation. V. **CLOISON**.

SÉQUESTRATION, s. f. Mesure de police sanitaire ayant pour but d'isoler absolument des animaux sains ceux qui sont affectés ou suspects de maladie contagieuse, afin de prévenir la contagion. Dans les circonstances graves, dans les cas de typhus, par exemple, elle s'étend aux objets, fourrages, litières, qui ont été en rapport avec les animaux malades, et même aux personnes affectées à leur service. Quand la séquestration est terminée, on doit, avant de réintroduire des animaux sains dans les habitations, les purifier exactement.

SÉQUESTRE, s. m. [*sequestrum*, de *sequestrare*, séparer, mettre à l'écart; angl. *sequestrum*, esp. *sequestro*]. Portion d'os privée de vie, ainsi appelée parce qu'elle se sépare du reste de l'os encore vivant. V. **NÉCROSE** et **NUTRITION**.

SERAI, s. m. Schubler a donné le nom de *serai* à une substance qui reste dans le petit-lait après la séparation du caséum, et qu'il regarde comme analogue à la matière caséuse et à l'albumine. Le serai n'est probablement que de l'albumine.

SEREIN, s. m. [all. *Abendthau*, angl. *evening dew*, it. et esp. *sereno*]. Rosée abondante qui tombe pendant l'été seulement, et presque toujours après le coucher du soleil.

SEREINE (GOUTTE) [angl. *serene drop*]. Nom vulgaire de l'*amaurose*.

SÉREUX, **EUSE**, adj. [*serosus*, *σέρωδης*, *ὑδρωδης*, all. *serbis*, angl. *serous*, it. *sieroso*, esp. *seroso*]. Qui

coucourt à l'exhalation de la sérosité ou qui en a les caractères. — **Système séreux**. Il se compose d'un grand nombre de membranes qui forment des sacs sans ouverture, adhérentes par leur surface extérieure aux organes qui les avoisinent, libres par leur surface interne, dont les parois sont humectées par un liquide analogue, dans quelques-unes, au *serum* du sang, mais qui présente, dans d'autres, des différences essentielles. Le système séreux ne comprenait, selon Bichat, que les membranes séreuses splanchniques; mais, depuis, on y a réuni les synoviales ou membranes séreuses articulaires, et les séreuses des tendons, mais à tort, car elles en diffèrent, par rapport au fluide séparé, et aussi quant à la disposition et à la texture, caractères essentiellement anatomiques. — Le *tissu séreux*, c'est-à-dire celui qui forme la membrane séreuse elle-même, a pour élément fondamental des fibres lamineuses généralement disposées en faisceaux, et s'entrecroisant sous des angles très nets. Des fibres élastiques flexueuses les accompagnent. Ces membranes sont très vasculaires; c'est à tort que le contraire a été avancé. Les capillaires y forment un réseau à mailles serrées, polygonales, anguleuses, à angles généralement très nettement dessinés. Les séreuses sont tapissées d'une couche unique d'épithélium pavimenteux à cellules extrêmement pâles, minces, se plissant avec une grande facilité, et à noyau assez volumineux. Cet épithélium forme une couche continue chez le fœtus; mais, chez l'adulte, par suite des frottements, etc., on peut trouver normalement telle ou telle portion de la séreuse dépourvue d'épithélium dans une étendue quelquefois considérable. Les séreuses sont, par suite de la présence de cet épithélium, sujettes aussi à l'épithélioma; ici, ces tumeurs sont grisâtres, molles, friables ou pâteuses, pédiculées ou non. Les cellules offrent les mêmes modes d'altération (excavations, corps granuleux) que dans les autres régions, mais avec des singularités d'aspect curieux tenant surtout à leur minceur, à leur transparence, etc. V. **SYNOVIAL**.

SÉROLINE, s. f. [angl. *serolin*, esp. *serolina*]. Principe non azoté, voisin de la cholestérine, mais distinct, isolé, par Boudet fils, du sérum du sang desséché avec soin et traité par l'alcool bouillant. Il se dépose en flocons blancs, cristallins, lamelleux, nacrés, gras au toucher, fusibles à 36° centigr. La séroline se dissout dans l'éther, et à chaud dans l'alcool.

SÉROSITÉ, s. f. [*serum*, all. *Blutwasser*, angl. *serosity*, it. *sierosità*, esp. *serosidad*]. Sous le nom de sérosité on désigne plusieurs des humeurs animales, celle qui est habituellement exhalée par les membranes séreuses, qui forme l'épanchement dans les hydropisies, qui s'amasse dans les phlyctènes produites par la brûlure, et sous l'épiderme soulevé par les substances épispastiques. Berzelius a trouvé celle qui lubrifie les membranes séreuses composée de: eau, 988,30; albumine, 1,66; chlorures de sodium et de potassium, 7,06; lactate de soude et matière animale, 2,32; soude, 0,28; matière animale soluble dans l'eau, combinée avec une trace de phosphate.

SERPENT, s. m. [*serpens*, *σφις*, all. *Schlange*, angl. *snake*, it. *serpente*, esp. *serpiente*]. Reptiles sans membres ou à membres rudimentaires (V. **REPTILE**). — Les seuls serpents venimeux de France sont deux vipères (V. ce mot) très analogues. Chez les serpents venimeux, l'os mastoïdien (Fig. 379, *ma*) s'articule avec le crâne, et porte à l'autre extrémité

l'os tympanique (*t*) ; la mâchoire inférieure (*mi*) est suspendue à ce dernier, elle n'a pas de crochets à venin. Il en est de même des os palatins ou ptérygoïdiens (*pe* et *pi*), en avant desquels se voit l'os maxillaire supérieur portant cinq ou six dents ou crochets à

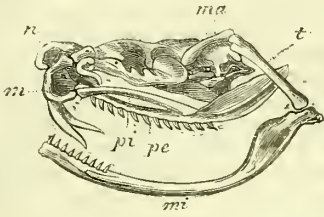


Fig. 579.

venin, tubuleux, dont un ou deux en avant de chaque côté (*m*) font saillie hors de la muqueuse. Au-dessus est l'os vomer (*n*). — *Morsure de serpents venimeux*. La première indication est de prévenir l'absorption du poison, et on la remplit en suçant immédiatement la plaie, ou en appliquant une ligature serrée au-dessus de la blessure. La partie mordue doit alors être excisée ou détruite par le caustique. La ligature est préférable de tout point. Sucrer immédiatement la plaie est un mode efficace de retirer du venin, et l'on peut y recourir impunément, pourvu que les genèives et les lèvres soient intactes. La seconde indication est de soutenir l'organisme contre l'effet du virus, s'il est absorbé ; on l'essaie à l'aide de stimulants puissants, particulièrement l'ammoniaque combinée avec les diaphorétiques. L'inflammation des parties environnantes, consécutive à la morsure de certains serpents, tend à la gangrène ; il faut la traiter en conséquence. V. COULEURE et VENIN.

Serpent à sonnettes. V. CROTALE. En faisant mordre des pigeons par le *Crotalophorus geminus*, M. le docteur Brainard, de l'État des Illinois, a reconnu : 1° Changement de forme des globules sanguins qui se rapprochent de l'état sphérique ; 2° abondance de corpuscules blancs se groupant en masses mamelonnées ; 3° non-coagulabilité de la fibrine ou non-rétraction, d'où liquidité du sang dans les cavités du cœur ; 4° chez les mammifères, hémorrhagie par les muqueuses, et taches pétéchiales sur la peau. Il retarde l'absorption du poison par l'action des ventouses, puis infiltre dans la plaie et les parties environnantes une solution aqueuse de lactate de fer, ou mieux d'iodure de potassium, à l'aide d'une petite seringue.

SERPENTAIRE, s. f. Nom de plusieurs plantes. — *Serpentaïre commune* [*Arum dracunculus*, all. *Schlangenkraut*, angl. *snake root*, it. et esp. *serpentaria*]. Plante dont la racine nous vient du midi de la France, en pains orbiculaires, présentant des vestiges d'écaillés foliacées concentriques. Ses propriétés sont les mêmes que celles du pied-de-neau.

Serpentaïre de Virginie (*Aristolochia serpentaria*, L.). Plante dont la racine, apportée de l'Amérique septentrionale, est formée d'un petit corps long et menu, garni d'un chevelu touffu et très fin. Elle est ordinairement grise, et quelquefois jaunâtre ; elle a une odeur et une saveur fortes et camphrées : c'est un tonique et un puissant stimulant, que l'on administre en poudre (2 à 4 grammes) ou en infusion (8 grammes pour 500 grammes d'eau).

Serpentaïre femelle. V. BISTORTE.

SERPENTARIÈES ou **SERPENTINARIÈES**, s. f. pl. Nom commun des aristolochiées et des népenthées.

SERPENTARINE, s. f. Principe amer de l'*Aristolochia serpentaria*, soluble dans l'eau et dans l'alcool.

SERPENTIN, s. m. [de *serpere*, ramper ; all. *Schlangenrohr*, it. *serpentino*, esp. *serpentin*]. Tuyau ordinairement d'étain, contourné en spirale, communiquant par un bout avec le chapiteau de l'alambic, et par l'autre avec un récipient. Le *serpentin* est destiné à condenser le produit de la distillation, au moyen de l'eau froide que l'on met dans une espèce de cuve dont il est entouré. V. ALAMBIC.

SERPENTINE, s. f. [*Ophioxylon serpentinum*, L., all. *Bitterschlangenhholz*]. Arbre de Ceylan, de la famille des apocynées, J. (polygamie monœcie, L.) dont le bois (vulgairement *bois de serpent*) a été préconisé comme emménagogue, sudorifique, fébrifuge, et contre les morsures venimeuses. C'est aussi le nom du *Cereus flagelliformis*, Haw, de la scorzonère (*Scorzonera hispanica*, L.), et de l'estragon (*Artemisia dracunculus*, L.).

SERPIGINEUX, **EUSE**, adj. [*serpiginosus*, all. *weiterkriechend*, *serpiginös*, angl. *serpiginous*, it. et esp. *serpiginoso*]. Se dit spécialement des dartres et des ulcères qui guérissent par un point de leur circonférence, tandis qu'ils s'étendent du côté opposé.

SERPOLET, s. m. [*Thymus serpyllum*, L., *ἐσπυλλος*, all. *Quendel*, angl. *creeping thyme*, it. *selmolino*, esp. *serpol*]. Plante labiée dont les sommités sont aromatiques et stimulantes.

SERRATIA. Nom donné par Bizio à un végétal cryptogame d'un genre nouveau, qui constitue une matière rouge développée sur la polenta.

SERRATILE, adj. [*serrathilis*, de *serra*, scie ; esp. *serrátil*]. Le pouls est appelé ainsi quand les doigts, appliqués sur une certaine étendue de l'artère, sentent une pulsation dans divers points à la fois, et ne sont pas frappés dans les intervalles de ces points.

SERRATULE, s. f. [*serratus*, denté en scie]. Genre de synanthérées cynarées dont l'espèce tinctoriale (*Serratula tinctoria*, L.), commune en Europe, donne une belle matière jaune usitée dans les arts. Elle était autrefois dite vulnéraire.

SERRE, s. f. [*celia arbutiva*, all. *Gewächshaus*, angl. *green-house*, it. *stanzone*]. Lieu où l'on abrite des végétaux ne pouvant supporter la température ambiante. On les distingue en *froides*, *tempérées* et *chaudes*. L'orangerie appartient à la première catégorie ; la température en doit rester comprise entre + 2° et + 5°.

SERRE-COU, s. m. Instrument inventé par Chabert pour exercer une compression sur la veine jugulaire, lorsque l'on a pratiqué la saignée sur cette veine. Il entoure le col en forme de collier, et exerce, au moyen d'une pelote, la pression nécessaire.

SERRE-FINE, s. f. Petit instrument inventé par Vidal (de Cassis), et qui a pour effet de saisir les lèvres d'une plaie sans pénétrer dans la peau, et de les tenir au contact pendant un certain temps. Ces instruments agissent comme des pinces à pression continue. Les serres-fines se composent d'un fil d'argent de la force d'une épingle ordinaire, formant à son milieu deux spirales l'une au-devant de l'autre, spirales qui constituent le ressort. Chaque branche décrit une S dont une extrémité concourt à former la spirale, et dont l'autre extrémité porte un crochet. Si vous rap-

prochez ces deux S de manière qu'elles se croisent au milieu, vous obtenez un huit de chiffre, et les erochets se rencontrent alors par leur extrémité. Si vous poussez sur le grand anneau inférieur, vous tendez le ressort

autre partie qu'ils se proposent de détruire lentement et par degrés. Tels sont le *serre-nœud de Roderic*, consistant en une rangée de petites boules d'ivoire (Fig. 381) qui forment une colonne creuse et mobile, et reçoivent un fil double, dont les chefs viennent s'attacher à un tourniquet également d'ivoire, destiné à graduer la compression exercée par la ligature sur le pédicule d'un polype; et le *constricteur d'Herbinaux*, composé d'une canule à laquelle est adaptée une boîte de tourniquet pour serrer l'anse graduellement. — Tel est aussi le *serre-nœud de Desault*, consistant en une tige d'aïer ou d'argent, d'une ligne de diamètre et d'une longueur variable, selon la hauteur à laquelle est implanté le polype que l'on veut lier. Une des extrémités de cette tige est arrondie et un peu aplatie; la partie aplatie est pliée à angle droit et percée d'un trou rond assez grand pour laisser passer les deux extrémités du fil destiné à la ligature du polype. L'autre bout est plat, et présente une fente dans laquelle les deux chefs de la ligature sont reçus et arrêtés. — Le *serre-nœud de Deschamps* est aussi appelé *presse-artère* (V. ce mot). — Le *serre-nœud de Graefe* (Fig. 382) est une tige d'aïer (a) percée, à son extrémité, d'un trou par où passent les deux chefs de l'anse du fil (b) entourant la tumeur. A l'autre extrémité est une vis (c) qui, mise en mouvement d'un côté ou de l'autre, fait monter ou descendre un écrou mobile (d) auquel sont fixés les bouts du lien. Un simple tour suffit pour augmenter ou diminuer la striction.

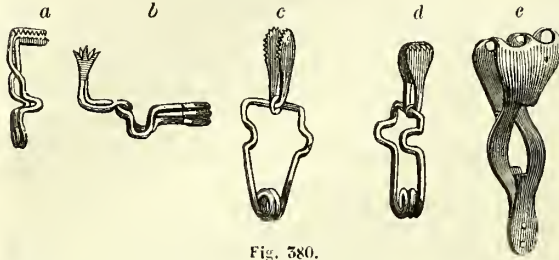


Fig. 380.

formé par le petit anneau inférieur, le supérieur est ouvert, et les crochets sont mis à nu. Mais, en cessant la compression, l'anneau supérieur se ferme, et tout ce qui est compris entre les erochets est embrassé et fortement retenu par eux. — Fig. 380. a. Serre-fine dont la branche horizontale est dentée et dont chaque dent correspond à une petite rainure de la branche qui lui fait face. b. Serre-fine eoudée de manière à ne point faire saillie au-dessus de la plaie. On peut placer ces dernières serres-fines les unes après les autres, et très près, de manière à imbriquer leur corps, mais elles sont plus difficiles à enlever. c. Serre-fine qui se termine comme une pince à polype. d est une serre-fine palmipède. e. Serre-fine qui se termine par six pattes.

SERRE-NOËUD, s. m. [all. *Knotenhalter*, *Bindplättchen*, angl. *serre-nœud*]. On donne le nom de *serre-nœud* à divers moyens employés par les chirurgiens

pour exercer une constriction sur une ligature passée autour d'une tumeur pédiculée, ou de toute

SERRÉ, ÉE, adj. [*strictus*, all. *concentrirt*]. Se dit du pouls qui est dur et tendu sans être très petit. — En botanique : *Serré* [*serratus*, all. *gezähnt*, it. et esp. *serrato*], synonyme de *dentelé*, est employé quelquefois pour désigner les feuilles qui ont leur bord garni de dentelures.

SERRULÉ, ÉE, adj. [*serrulatus*, all. *fein gezähnt*, it. *serrulato*]. Synonyme de *denticulé*.

SERTULE, s. m. [*sertulum*, all. *Bündelchen*, it. et esp. *sertulo*]. Assemblage de fleurs dont les pédoncules uniflores partent tous d'un même point.

SÉRUM, s. m. [*serum*, *σέρω*, all. *Blutwasser*, angl. *serum*, it. *siero*]. Liquide qui se sépare du caillot du sang quelque temps après la coagulation de ce liquide, et du lait après la coagulation de la matière caséuse. V. SANG.

SÉSAME, s. m. V. GENÈVE.

SÉSAMÉES, s. f. pl. Petite famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, voisine des bignoniacées. V. GENÈVE.

SÉSAMOÏDE, adj. [*sesamoides*, *σισαμοειδής*, de *σίσαμον*, sésame, et *ειδής*, forme, ressemblance; all. *sesamartig*, angl. *sesamoid*, it. *sesamoide*, esp. *sesamoideo*]. Qui ressemble à la graine de sésame. — *Os sésamoïdes*. Petits os courts, arrondis, présentant une organisation fibreuse analogue à celle de la rotule, qui se développent dans l'épaisseur des tendons, au voisinage de certaines articulations. On leur attribue pour usage de prévenir la contusion des tendons, dans les mouvements rapides et réitérés; de plus, ils élargissent un peu la direction de ces mêmes tendons, et, en rendant plus ouvert leur angle d'insertion, ils ajoutent beaucoup à la force des muscles auxquels ils appartiennent. A la main, il s'en forme de chaque côté de l'articulation du premier os métacarpien avec la première phalange, dans l'épaisseur du ligament antérieur de cette articulation; au pied, il en existe aussi dans l'articulation du

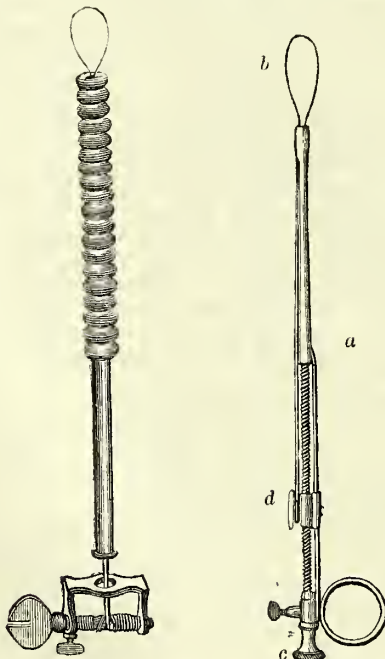


Fig. 381.

Fig. 382.

giens pour exercer une constriction sur une ligature passée autour d'une tumeur pédiculée, ou de toute

premier os métatarsien avec la phalange correspondante. Chez l'homme robuste, on en trouve souvent à presque toutes les articulations métacarpo et métatarsophalangiennes.

SÉSAMOÏDIEN, **IENNE**, adj. Qui appartient aux sésamoïdes du carpe ou du tarse chez le cheval. — *Ligaments sésamoïdiens*. On en compte un supérieur, trois inférieurs et deux latéraux.

SESBAN, s. m., ou **SESBANÉE**, s. f. Genre de légumineuses papilionacées dont l'espèce d'Égypte (*Sesbania aegyptiaca*, Persoon, *Eschymomené sesban*, L.) est un arbrisseau dont les feuilles sont employées en Égypte comme le séné.

SÉSÉLI, s. m. [*Seseli*, L., all. *Sesel*, it. et esp. *seseli*]. Genre de plantes (pentandrie digynie, L., ombellifères, J.) dont une espèce, le *séséli de Marseille* (*séséli officinal*, *Seseli tortuosum*, L., *Seseli massiliense* des officines), a des semences de la grosseur de celles de l'anis, ovoïdes, grises, subpubescentes et cannelées, qui sont réputées carminatives et anthelminthiques, comme presque toutes les semences de cette famille. Une plante de la même famille et du genre *Laserpitium* (*Laserpitium siler*, *Laserpitium latifolium*) est appelée aussi *séséli d'Éthiopie*, et jouit des mêmes propriétés.

SESSILE, adj. [*sessilis*, de *sedere*, s'asseoir; all. *sitzend*, angl. *sessile*, it. *sessile*, esp. *sesil*]. Se dit d'une partie quelconque qui n'a pas de support, qui repose immédiatement sur une autre.

SÉTACÉ, **ÉE**, adj. [*setaceus*, de *seta*, soie; all. *borstenförmig*, angl. *setaceous*, it. *setaceo*]. Se dit, en botanique, de toute partie qui est grêle et roide, à l'instar d'une soie de cochon.

SÉTAIRE, s. f. *V. PANIC d'Italie* (*Setaria italica*, Pal. de Beauvois, *Panicum italicum*, L.).

SÉTEUX, **EUSE**, adj. [*setosus*, all. *borstig*, angl. *setose*, it. *setoso*]. Qui est composé de poils roides.

SÉTIFÈRE, adj. [*setiferus*, de *seta*, soie, et *ferre*, porter; all. *borstig*]. Qui porte des soies.

SÉTIFORME, adj. [*setiformis*, de *seta*, soie, et *forma*, forme; all. *borstenförmig*, angl. *setiform*]. Qui a la forme de soies. Le sucre de champignons a reçu cette épithète, parce qu'il cristallise en petites aiguilles soyeuses.

SÉTON, s. m. [*setaceum*, de *seta*, soie, fil ou mèche; all. *Naarsel*, angl. *seton*, it. *setone*, esp. *sedal*]. Longue bandelette de linge fin effilé sur les bords, ou mieux, longue mèche cylindrique de coton à broder, qu'on passe avec une aiguille à travers la peau et le tissu cellulaire pour entretenir un exutoire. On donne aussi ce nom, mais improprement, à l'exutoire lui-même. Pour pratiquer un séton, on fait à la peau un pli dont on traverse la base, soit avec un bistouri long sur lequel on fait ensuite glisser un portemèche, soit avec une large aiguille à séton, ayant la forme d'une feuille de myrte, légèrement courbe sur son plat, longue d'environ 13 centimètres, tranchant des deux côtés depuis sa pointe jusqu'aux deux tiers de sa longueur, où elle a près de 17 millimètres de largeur. En même temps qu'elle fait l'ouverture, cette aiguille porte elle-même la bandelette ou la mèche, préalablement enduite de cérat ou de beurre, et il n'y a plus qu'à recouvrir la plaie avec de la charpie, que l'on maintient par un bandage peu serré. On ne lève cet appareil que lorsque la suppuration est établie (ordinairement le troisième ou le quatrième jour) : cependant, s'il arrivait que le lendemain de l'opération le

malade éprouvât une trop vive inflammation, il faudrait lever l'appareil et appliquer des cataplasmes émollients, sans déranger la mèche. Les pansements, que l'on fait ensuite tous les jours, consistent à oindre de cérat, dans l'étendue de 8 à 10 centimètres, la portion de la bandelette qui est en dehors de la plaie, à tirer cette bandelette par un autre bout, de manière à entraîner dans la plaie la partie qui vient d'être enduite de cérat ou d'onguent digestif; enfin, à couper celle qui y a séjourné. Quand il est nécessaire de renouveler la mèche de linge, on fait une boutonnière à l'extrémité de chaque bandelette, on introduit l'extrémité de l'ancienne dans la nouvelle, on les graisse, et l'on fait ensuite comme pour le pansement ordinaire. Lorsqu'on veut supprimer un séton, on coupe la mèche très près de l'une des ouvertures, on la retire, et l'on panse avec de la charpie sèche. Il faut avoir soin de ne comprendre, dans l'incision du séton, que la peau et le tissu cellulaire sous-cutané; car on a vu la lésion des faisceaux musculaires déterminer des tétanos mortels.

SÈVE, s. f. [all. *Saft*, angl. *sap*, it. *succhio*]. Liquide que les racines puisent et absorbent dans le sein de la terre, et les feuilles dans l'atmosphère, pour le faire servir à la nutrition du végétal. L'eau concourt bien à la nutrition des plantes, mais elle ne constitue pas seule la sève; elle est le véhicule qui introduit dans les organes des végétaux les diverses substances qu'ils doivent s'assimiler, savoir : 1° l'acide carbonique puisé dans les engrais, dans le fumier, dans le sein de la terre; 2° les substances organiques azotées ou analogues à la cellulose, solubles, ayant la propriété de fixer et de servir de véhicule à la silice et aux matières terreuses; 3° les sels, même les oxydes métalliques, qui, sans faire partie de l'organisation des végétaux, s'y trouvent toujours en quantité plus ou moins considérable. La sève présente des différences suivant qu'elle provient de telle ou telle partie d'un même végétal : ainsi elle est d'autant plus dense et plus sapide qu'on l'a prise à une hauteur plus considérable de la tige; sauf quelques exceptions, elle est, dit-on, essentiellement la même dans la plupart des végétaux. Elle monte par les couches ligneuses, et particulièrement par celles qui avoisinent le canal médullaire. C'est principalement au printemps que se fait son ascension; peu à peu les feuilles se chargent de substances terreuses, et la sève finit par cesser de monter; cependant il se fait, dans certains végétaux, une nouvelle ascension de la sève vers la fin de l'été : c'est ce qu'on appelle la *sève d'août*. — A l'extrémité des branches, dans les feuilles, la sève perd une partie des principes et surtout de l'eau qu'elle contenait (*V. RESPIRATION*); elle acquiert des qualités nouvelles, et descend des feuilles vers les racines à travers le liber ou l'endoderme : c'est alors surtout qu'elle concourt à l'accroissement et au développement de la tige. C'est ce mouvement de bas en haut, puis de haut en bas dans les *plantes vasculaires*, qui constitue ce qu'on appelle la *circulation de la sève* ou *des plantes*. Ce phénomène n'est aucunement comparable à la circulation des animaux, car il a lieu dans des conduits représentés par des cellules végétales superposées, et par conséquent cloisonnés. Le mouvement d'ascension (*sève ascendante*) a lieu par les couches internes du bois (étui médullaire) dans les dicotylédones, par les faisceaux fibreux dans les monocotylédones et les cryptogames vasculaires. Celui de

descension (*sève descendante*) a lieu par l'endoderme (V. CAMBIUM et ÉCORCE) chez les dicotylédones. Dans les monocotylédones et les cryptogames vasculaires, il a lieu par le tissu utriculaire qui entoure les faisceaux libro-vasculaires. Chez les cryptogames cellulaires, le mouvement de la sève, ou liquide intracellulaire (V. PROTOPLASMA), est simplement un mouvement de translation de proche en proche, de cellule en cellule, par voie endosmotique. Il a lieu de bas en haut dans les plantes aériennes et celles qui sont filamenteuses (V. ALGUE et CHAMIGNON), et peut-être en tous sens dans celles qui sont aquatiques et n'ont pas de revêtement épidermique. Dans les plantes vasculaires, au printemps, on trouve pleines de sève les trachées et autres vaisseaux qui, à une autre époque, sont pleins de gaz. V. LATEX et LATICIFÈRES.

SEVRAGE, s. m. [*σπογγιζατισμός*, all. *Entwöhnen*, angl. *weaning*]. Action de sevrer un enfant, de lui ôter l'usage du lait maternel, pour le mettre à une nourriture plus solide.

SEXE, s. m. [*sexus*, *γένος*, all. *Geschlecht*, angl. *sex*, it. *Sesso*, esp. *sexo*]. Ensemble des différences qui, chez les êtres organisés, existent entre celui qui porte l'appareil générateur mâle et celui qui est pourvu de l'appareil femelle.

SEXFLORE, adj. [*sexiflorus*]. Composé de six fleurs.

SEXJUGUÉ, ÉE, adj. [*sexjugatus*]. Composé de six folioles. Se dit seulement des feuilles composées.

SEXLOGULAIRE, adj. [*sexlogularis*]. Qui a six loges.

SEXUEL, ELLE, adj. [*sexualis*, all. *geschlechtlich*, angl. *sexual*, it. *sessuale*, esp. *sexual*]. Qui a rapport au sexe, qui le caractérise. — *Organes sexuels*. Ce sont, dans les animaux, les parties génitales externes; dans les plantes, les étamines et les pistils.

SHETLAND (RACE OVINE DE). Elle habite les îles de Shetland et les Orcades. Elle est de petite taille, sans cornes, et se rattache aux races à courte queue de l'Europe septentrionale. Sa laine est longue, fine, très blanche. Cette race donne une viande de bonne qualité, mais elle est peu propre à l'engraissement.

SIAGONAGRE, s. f. [*siagonagra*, de *σιζών*, mâchoire, et de *ἀγρῶν*, proie; all. *Kiambackengicht*, it. et esp. *siagonagra*]. Rhumatisme fixé sur l'articulation de la mâchoire inférieure.

SIALADÉNIE. Maladie des glandes salivaires. (P.)

SIALADÉNITE. Inflammation des glandes salivaires. (Piorry.)

SIALAGOGUE, adj. et s. m. [*sialagogus*, de *σιζών*, salive, et *ἀγρῶν*, chasser; angl. *sialagogue*, it. et esp. *sialogogo*]. Qui provoque la sécrétion de la salive. Les sialagogues sont souvent des corps solides, qui n'agissent que mécaniquement, au moyen de la mastication, dont les mouvements excitent l'action des glandes salivaires. On leur donne alors le nom de *masticatoires*. D'autres fois, ce sont des substances plus ou moins stimulantes, solides, molles, liquides ou gazeuses. On emploie particulièrement comme sialagogues les racines de pyrèthre, de ptarmique, d'impératoire ou d'angélique. V. SALIVATION.

SIALISME. V. PTYALISME.

SIALOLOGIE, s. f. [*sialologia*, de *σιζών*, salive, et *λόγος*, discours, traité; it. et esp. *sialologia*]. Traité de la salive.

SIAM (RACE PORCINE DE). Originnaire du sud-est de l'Asie, Cochinchine et Siam. Taille peu élevée; corps cylindrique, ventre pendant, dos un peu creux; membres très courts; oreilles petites, courtes, droites;

soies douces, peu serrées, habituellement noires. Sa précocité est remarquable; elle s'engraisse très jeune et avec facilité. Introduits en Angleterre et croisés avec des individus de race anglaise, ils ont produit la race *anglo-chinoise*, qui joint à plus de rusticité une aptitude presque égale à l'engraissement. — *Maladie de Siam*. Synonyme de *fièvre jaune*.

SIBBENS [angl. *sibbens*, *siwens*]. Nom que les Écossais donnent à une maladie contagieuse et eudémique qui commence ordinairement par des ulcères à la gorge, lesquels finissent par gagner le palais, les amygdales, la luette, et même les os propres du nez. D'autres fois, il survient des pustules, des excroissances molles et fongueuses sur diverses parties du corps. V. MOLLUSCUM et YAWS.

SIBILANT, ANTE, adj. [*sibilans*, all. *pfeifend*, it. *sibiloso*, esp. *sibilante*]. On appelle *râle sibilant* un sifflement musical d'un ton plus ou moins aigu, qui accompagne ou masque le murmure respiratoire. Il annonce un état phlegmasique ou fluxionnaire des bronches. V. BRONCHITE.

SICCATIF, IVE, adj. [*siccativus*, de *siccare*, dessécher, *ξηραίνω*, all. *trocknend*, angl. *siccative*]. Qui dessèche, qui hâte la dessiccation. Ce nom a été donné à certains médicaments.

SICCITÉ, s. f. [*siccitas*, *ξηρότης*, all. *Trockenheit*, it. *siccità*, esp. *sequedad*]. Qualité de ce qui est privé d'humidité.

SIDÉRATION, s. f. [*sideratio*, de *silus*, astre; it. *siderazione*, esp. *sideracion*]. État d'anéantissement subit produit par certaines maladies, qui semblent frapper les organes avec la promptitude de l'éclair ou de la foudre, comme l'apoplexie, etc. Action autrefois attribuée à l'influence malfaisante de certains astres.

SIDÉRITE, s. f. [*sideritis*, de *σίδηρος*, fer; all. *Siderit*, esp. *sideritis*]. Bergmann avait ainsi appelé la poudre blanche qui reste quelquefois au fond du vase, quand on fait dissoudre du fer dans de l'acide sulfurique.

SIÈGE, s. m. [all. *Sitz*, it. *sedē*]. On appelle *siège* d'une maladie le lieu du corps où git l'altération matérielle dont l'existence ou la disparition coïncide avec la présence ou la cessation des phénomènes morbides.

SIFFLAGE, s. m. Synonyme de *cornage*.

SIFFLEMENT, s. m. V. MUSICAUX (bruits).

SIFFLET, s. m. V. ROSSIGNOL.

SIGILLATION, s. f. [*de sigillum*, sceau]. Cicatrice linéaire, irrégulière; traces laissées par les maladies cutanées, la keloïde, etc.

SIGILLÉE, adj. f. [all. *gesiegelt*, angl. *sealed*, it. *sigillata*]. V. TERRE DE Lemnos.

SIGMOÏDE, adj. [de Σ (sigma), lettre majuscule des Grecs, et *εἶδος*, forme; all. *sigmaformig*, angl. *sigmoid*, it. *sigmoide*, esp. *sigmoideo*]. Qui a la forme d'un sigma. — *Cavités sigmoïdes du cubitus*. Deux cavités de l'extrémité humérale de cet os, distinguées en *grande* et *petite*. La *grande cavité sigmoïde*, formée par la concavité de l'apophyse olécrâne, reçoit une éminence arrondie de l'humérus. La *petite cavité sigmoïde*, placée au côté externe, reçoit le rebord correspondant de la tête du radius. — *Valvules sigmoïdes ou semi-lunaires*. On donne ce nom à trois replis membraneux que présente l'orifice de l'artère pulmonaire dans le ventricule droit du cœur. Adhérentes à l'artère par tout leur bord convexe, elles présentent en haut un bord libre, horizontal et droit, sur le milieu duquel est un petit tubercule saillant et de consis-

tauce cartilagineuse. L'ensemble de ces valvules, qui se touchent par leurs extrémités, offre l'image d'une draperie soutenue de distance en distance par des liens qui la fixent, et flottante dans les intervalles de ces liens. On observe de semblables valvules sigmoïdes à l'origine de l'aorte dans le ventricule gauche. Elles représentent des espèces de soupapes qui se lèvent pour laisser passer le sang du ventricule droit dans l'artère pulmonaire, ou du ventricule gauche dans l'aorte, et s'abaissent pour s'opposer au reflux de ce liquide dans les cavités du cœur.

SIGNATURE, s. f. [*signatura, signatio, σημάτισμα*, all. *Signatur*, angl. *signature*]. On appelait ainsi en Orient, dans le moyen âge, des caractères mystiques de bon ou de mauvais augure, dont on prétendait que chaque homme était marqué par l'astre sous lequel il naissait. De même on a appelé *signature des plantes*, certaines particularités de leur conformation ou de leur coloration, d'après lesquelles on les jugeait convenables dans telle ou telle maladie. C'est ainsi que les bulbes des orchis, ayant quelque ressemblance de forme avec les testicules, ont été réputés aphrodisiaques, et que l'*Echium vulgare* étant tacheté comme la vipère, on l'a appelé *vipérine*, et on l'a prescrit contre les morsures de cet animal.

SIGNE, s. m. [*signum, σημάτιον*, all. *Zeichen*, angl. *sign*, it. *segno*, esp. *signo*]. Tout phénomène apparent, tout symptôme et toute disposition ou caractère par le moyen duquel on parvient à la connaissance d'effets plus cachés, dérobés au témoignage direct des sens. Le *signe* se rapporte à l'état actuel, à ce qui a précédé, à ce qui surviendra. On ne doit pas confondre le *signe* avec le *symptôme*. Le *signe* est une conclusion que l'esprit tire des *symptômes* observés; le *signe* appartient plus au jugement, et le *symptôme* aux sens. Les signes des maladies ne peuvent exister sans les symptômes; on peut même dire que tout symptôme est un signe; mais tout signe n'est pas un symptôme. En effet, les symptômes ne s'observent que dans la maladie, et il y a des signes qui appartiennent à la santé. On dit un *signe* et non pas un *symptôme de santé*. On distingue trois ordres de signes dans les maladies: les *diagnostiques*, les *commémoratifs* et les *pronostiques*. V. ces mots et V.-A. Racle. *Traité de diagnostic médical*, Paris, 1854.

SILICATE, s. m. [all. *Kieselsaures Salz*, angl. *silicate*, it. et esp. *silicato*]. Nom générique des sels qui résultent de la combinaison de l'acide silicique (silice) avec les bases.

SILICE, s. f. [de *silex*, caillou; all. *Kieselerde*, angl. *silica, flint*, it. et esp. *silice*]. Oxyde de silicium, considéré généralement comme un acide et appelé en conséquence *acide silicique*. La silice est très abondamment répandue dans la nature; elle forme la base de toutes les pierres donnant du feu par le choc, d'où on la retire en les faisant fondre avec les alcalis, et en dégagant par les acides les terres hétérogènes. Elle se présente, à l'état pur, sous la forme d'une poussière blanche, fine, insipide, inodore, rude sous le doigt, d'une pesanteur spécifique de 2,66, presque insoluble dans l'eau, fusible avec les acides phosphorique et borique, soluble dans l'acide fluorhydrique même gazeux. On l'obtient en faisant fondre dans un creuset du sable avec de la potasse solide; la masse versée dans l'eau constitue la *liqueur de cailloux*. En traitant cette liqueur par un acide, la silice se précipite sous forme de gelée, et il suffit de la laver et de la sécher

pour l'obtenir pure. Elle sert à filtrer l'eau, à nettoyer les surfaces métalliques, à la fabrication des mortiers, des eiments, des verres, des poteries, etc.

SILICEUX, EUSE, adj. [all. *Kieselig*, esp. *silicioso*]. Qui renferme de la silice.

SILICIQUE, adj. [all. *Kieselsture*, angl. *silicic*, it. et esp. *silicio*]. V. SILICE.

SILICIUM, EUSE, s. m. [all. *Silicium*, angl. *silicon*, it. et esp. *silicia*]. Métal qui produit la silice en se combinant avec l'oxygène. Il est solide, d'un brun noisette, sans éclat métallique, infusible, incombustible, inattaquable par l'eau, l'acide azotique et la potasse.

SILICIURE, s. m. [all. *Siliciumverbindung*]. Combinaison du silicium avec un autre corps simple.

SILIGULE, s. f. [*silicula*, all. *Schötchen*, it. et esp. *silicula*]. Silique dont la hauteur ne dépasse pas quatre fois la largeur.

SILIQUEUX, EUSE, adj. [*siliculosus*, all. *schötchenförmig*, it. et esp. *siliculososo*]. Qui porte des silicules, ou qui ressemble à une silicule.

SILIQUE, s. f. [*siliqua*, all. *Schote*, angl. *husk*, it. *siliqua*, esp. *siliqua*]. En botanique, on donne ce nom à un fruit sec, allongé, bivalve, dont les graines sont attachées à deux trophospermes suturales, ordinairement séparés en deux loges par une fausse cloison qui n'est qu'un prolongement des trophospermes, et qui persiste souvent après la chute des valvules.

SILIQUEUX, EUSE, adj. [*siliquosus*, all. *schotenartig*, angl. *siliquose*, it. *siliquoso*]. Qui porte des siliques, ou qui ressemble à une silique.

SILLON, s. m. [*sulcus*, all. *Furche*, angl. *furrow*, it. *solco*, esp. *surco*]. En anatomie, on donne ce nom à des rainures que présente la surface de certains os ou de certains organes parenchymateux, et qui, pour la plupart, sont destinées à loger des vaisseaux.

SILLONNÉ, ÉE, adj. [*sulcatus*, all. *gefurcht*]. Qui est marqué de cannelures parallèles.

SILLONNEMENT, s. m. V. SEGMENTATION.

SILLO, s. m. Excavation ou fosse creusée dans le sol, où l'on dépose les grains battus pour les conserver.

SILURE, s. m. [*Silurus glanis*, L., σιλουρος]. Poisson malacoptérygien abdominal, alimentaire, de l'Europe centrale.

SILVIQUE, adj. V. ACIDE silvique.

SIMABA, s. f. Plantes de la famille des simarubées, dont l'écorce et les feuilles sont chargées d'un principe amer, ce qui fait que celles de quelques espèces sont employées contre les fièvres et l'hydropisie (*Simaba floribunda*, A. de Saint-Hil., et *Simaba ferruginea*, A. de Saint-Hil.).

SIMAROUBA, s. m. [*Quassia simarouba*, L., *Simaruba officinalis*, DC., ou *Simaruba amara*, Aublet, décandrie monogynie, L., simarubées, J.; all. *Simaruba*, it. et esp. *simaruba*]. Arbre dont on emploie en médecine l'écorce et la racine. Cette écorce, qui nous vient de la Guyane, est en morceaux longs de plusieurs pieds, roulée ou repliée sur elle-même, très fibreuse, blanchâtre ou d'un jaune pâle en dehors, d'une odeur presque nulle, d'une amertume franche très forte. Le bois de la racine, dont on trouve des fragments dans l'écorce, est léger et peu amer. Le simarouba doit sa saveur au même principe que le quassia. Il est employé comme tonique, spécialement dans les diarrhées chroniques, soit en poudre (60 centigram. à 2 gram.), soit en décoction (4 à 8 gram. par 500 gram. d'eau). A une dose un peu forte, il est émétique.

SIMAROUACÉES ou **SIMARUBÉES**, s. f. pl. Tribu des rutaées qu'on a séparée pour en faire une famille à part.

SIMILAIRE, adj. [*similaris*, ἰμοιωμερής, all. *gleichartig*, angl. *similar*, it. *similare*, esp. *similar*]. Homogène, ou de même nature. — Anatomie. *Parties similaires*. L'anatomie doit être étudiée du composé au simple et du simple au composé. Dans le premier cas, on voit que chaque organe provenant de la subdivision des appareils se subdivise ou décompose en deux ou trois parties différentes dans le même organe, mais semblables à d'autres des organes analogues : on les appelle alors *parties similaires* (ἰμοιωμερής, Aristote). L'ensemble des parties similaires, de même espèce constitue chaque *système* d'organes, ou mieux de parties similaires. En procédant du simple au composé, c'est au contraire chaque système de tissu qui se subdivise ou décompose en parties plus petites, appelées alors *primaires* ou *organes premiers* (terme synonyme de parties similaires), qui se réunissent pour former les organes proprement dits, lesquels sont appelés, par opposition, *organes seconds*. Ces parties similaires ou primaires sont : *a*. Pour le squelette : 1. La partie osseuse ou dure ; 2. les cartilages articulaires qu'on peut reporter aux articulations ; 3. le périoste ; 4. la moelle des os ; 5. les vaisseaux et nerfs. — *b*. Pour les articulations : 1. Surfaces ou cartilages articulaires ; 2. ligaments ; 3. synoviales ; 4. quelquefois des coussins graisseux ; 5. des vaisseaux et nerfs. — *c*. Muscles : 1. La chair, ventre charnu rouge, partie contractile, etc. ; 2. les tendons et aponévroses d'insertion, de cloisonnement ; 3. vaisseaux et nerfs ; 4. les aponévroses d'enveloppe. — *d*. Viscéres : 1° Creux ou tubuleux : 1. La paroi muqueuse ; 2. les glandules ; 3. les villosités ; 4. la tunique lamineuse ; 5. la tunique contractile ; 6. vaisseaux et nerfs. — 2° Viscéres pleins : 1. Culs-de-sac, tubes, acini, lobes et lobules du parenchyme ; 2. ses cloisons fibreuses ou celluluses ; 3. son enveloppe celluleuse ou fibreuse ; 4. ses vaisseaux et nerfs, quelquefois des lobes adipeux. — *e*. Pour les vaisseaux : 1. Paroi celluleuse ou tunique adventice ; 2. paroi contractile et élastique ou moyenne, manquant dans les sinus ; 3. paroi interne fibroïde ; 4. *vasa propria* et nerfs. — *f*. Pour les organes disposés en membranes : 1. La trame ; 2. les glandules, quand il y en a, etc. ; 3. épiderme ; 4. vaisseaux ; 5. nerfs. — *g*. Organes électriques : 1. Les disques ; 2. cloisons ; 3. enveloppes fibreuses ; 4. vaisseaux ; 5. nerfs. — *h*. Organes des sens. Série d'organes spéciaux appartenant soit au groupe des constituants, soit à celui des produits. — *i*. Organes nerveux : 1° Centraux : 1. Circonvolutions, lobes, lobules, renflements ou ganglions, prolongements, etc. ; 2. enveloppes, etc. ; 3. vaisseaux. — 2° Spéciaux : 1. Cordon nerveux ; 2. membrane d'épanouissement ; 3. névritisme ; 4. vaisseaux. — 3° Généraux : 1. Racines ; 2. cordons nerveux ; 3. ganglions ; 4. corpuseules de Pacini ; 5. névritisme ; 6. vaisseaux. — C'est en réunissant réellement par la pensée, pour en former un tout, l'ensemble des *parties similaires* de même espèce, telles que toutes les parties rouges des muscles d'une part, les parties tendineuses ou osseuses d'autre part, etc., que l'on obtient la notion de *système* (V. ce mot), qui est parfaitement fondée en fait (système musculaire, système tendineux, etc.), parfaitement réelle anatomiquement et en pratique. Si maintenant on envisage

en elle-même : 1° Du composé au simple, chaque espèce des organes premiers ou *parties similaires* qui forment les organes seconds, et dont l'ensemble fait un système, on voit qu'elle est constituée par un même tissu, soit seul, soit accompagné d'un *fluide gazeux* ou *liquide* (*humeur*). 2° Quand on procède du simple au composé, on voit que, d'autre part, l'ensemble de chaque tissu, soit seul, soit avec le concours d'une humeur ou d'un fluide gazeux, constitue un système qui se décompose en *organes premiers* ou *parties similaires* : celles-ci, en se réunissant à d'autres d'une autre espèce, forment les *organes seconds* ou *proprement dits*. V. ANATOMIE ET ORGANE.

SIMILIA SIMILIBUS. Traitement des phénomènes semblables par les semblables. C'est un des principes de l'homœopathie. V. ce mot.

SIMPLE, adj. [*simplex*, ἀπλῶς, all. *einfach*, angl. *simple*, it. *semplice*, esp. *simple*]. Qui n'est point composé. Les *corps simples* sont ceux qu'aucun procédé chimique ne peut réduire en plusieurs sortes de matières. En ce sens, *simplicité* n'exprime donc que la portée de nos moyens, et ne préjuge rien par rapport à la nature réelle des corps. — En botanique, *simple* se dit des parties qui ne sont pas ramifiées ou divisées, de celles aussi qui sont continues, c'est-à-dire non séparées par des articulations. Un *fruit simple* est tantôt celui qui paraît tel, uniquement par la soudure naturelle de plusieurs carpelles juxtaposés, tantôt celui qui est devenu solitaire par l'avortement de ceux qui, dans le plan normal de la fleur, devaient former un verticille complet. — L'*accouplement simple* est celui qui a lieu entre deux individus appartenant à des espèces chez lesquelles les sexes sont séparés. — On appelle *dents simples* celles dans lesquelles, comme chez l'homme, l'ivoire n'est nulle part pénétré par l'émail, qui ne fait que l'envelopper. — Les *animaux simples* sont ceux qui ne résultent pas de l'agrégation d'un certain nombre d'individus. — Les *médicaments simples* sont ceux qui n'ont subi aucune préparation pharmaceutique, ou aussi ceux qui ne contiennent qu'une seule substance. — *Simple*, pris substantivement, est synonyme de *plante médicinale*. Il est masculin.

SIMULÉ, ÉE, adj. [*simulatus*, de *simulare*, feindre ; it. *simulato*, esp. *simulado*]. *Maladies simulées*. Ensemble de symptômes que l'on détermine par des moyens artificiels, pour paraître avoir une maladie que l'on n'a point réellement, et s'exempter ainsi de remplir des devoirs imposés par la société ou par les lois. Il faut souvent beaucoup de sagacité pour reconnaître les maladies simulées. L'éthérisme est venu fournir un moyen qui, suspendant la volonté, permet de démasquer diverses fraudes.

SINAMMINE, s. f. (C⁸H⁶Az²). Produit de l'action de l'hydrate d'oxyde de cuivre sur la thiosinamine. Cristallisable, fond à 100°. Sans odeur, saveur amère, tenace.

SINAPINE ou **SINAPISINE**, s. f. [*sulfosinapisine*, all. *Sinapin*, *Sulfosinapisin*]. Matière blanche sulfurée, cristallisable en aiguilles, trouvée par Henry fils et Garot dans la semence de moutarde blanche, et prise d'abord par eux pour un acide particulier, qu'ils nommèrent *sulfosinapique*. Depuis, elle a été reconnue pour un principe neutre. Elle a pour caractère, quand elle a été obtenue par l'eau, d'être en aiguilles solubles dans l'alcool, fusibles, rougissant en éramoisi les sels de fer au maximum, donnant au feu des produits fétides azotés, carbonés et sulfurés. Traitée par les oxydes

métalliques et quelques acides, elle engendre, à une certaine température, des sulfocyanures cristallisables et un produit volatil qui rappelle assez l'odeur de l'essence de moutarde qui = $C^8H^5AzS^2$.

SINAPISME, s. m. [*sinapismus*, $\sigma\iota\nu\alpha\pi\iota\sigma\mu\acute{o}\varsigma$, de $\sigma\iota\nu\alpha\pi\iota$, moutarde; all. *Senfpflaster*, angl. *sinapism*, it. et esp. *sinapismo*]. Cataplasme dont la moutarde fait la base, et qu'on applique pour déterminer la rubéfaction et produire une excitation générale ou une révulsion. On prépare le sinapisme en mêlant dans un pot de faïence, farine de moutarde récente, 250 grammes, et eau commune tiède, quantité suffisante. Cette simple préparation donne un cataplasme beaucoup plus actif qu'avec le vinaigre, car le vinaigre, que l'on emploie communément dans l'intention de rendre le topique irritant, neutralise, au contraire, une partie de l'effet de la moutarde. La farine de moutarde, privée de son huile grasse, comme l'a proposé Robinet, est beaucoup plus active encore que la moutarde ordinaire.

SINAPOLINE, s. f. Base artificielle obtenue par l'action de l'oxyde de plomb hydraté humide sur l'huile essentielle de moutarde. Soluble dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther. ($C^{14}H^{32}Az^2O^2$.)

SINCIPITAL, adj. [*sincipitalis*, all. *sincipital*, it. *sincipitale*, esp. *sincipital*]. Qui a rapport au sinciput.

SINCIPUT, s. m. [$\beta\acute{\epsilon}\tau\acute{\epsilon}\gamma\mu\alpha\zeta$, all. *Vorderhaupt*, it. *sincipute*, esp. *sinciput*]. Mot latin qui désigne le sommet de la tête, le vertex.

SINDON, s. m. [de $\sigma\iota\nu\delta\acute{\omicron}\nu$, drap, linge; all. *Wieke*, it. *sindonc*, esp. *sindon*]. Petit plumasseau arrondi, ou petit morceau de toile soutenu par un fil attaché à sa partie moyenne, qu'on introduit dans l'ouverture faite au crâne avec le trépan.

SINÉSINIQUE (ACIDE). Produit de l'ébullition de la cire du *Rhus succedaneum* provenant du Japon avec l'hydrate de potasse et la chaux calcinée. Blanc, cristallisable, fond à 80°. ($C^{36}H^{36}O^3$.)

SINGULTUEUX, EUSE, adj. [de *singultus*, sanglot; $\kappa\upsilon\gamma\gamma\acute{\omega}\delta\alpha\zeta$, all. *schluchzend*, it. *singhiozzoso*]. *Respiration singultueuse*. Respiration gênée, qui semble entrecoupée de sanglots.

SINUÉ, ÉE, adj. [*sinuosus*, de *sinus*, pli; all. *gebuchtet*, angl. *sinuate*, it. *sinuato*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont découpées en lobes saillants et arrondis, séparés par des sinus également arrondis.

SINUS, s. m. [$\sigma\iota\nu\acute{\omicron}\varsigma$, all. *Höhle*, angl. *sinus*, it. et esp. *seno*]. Mot latin qui signifie toute concavité ou

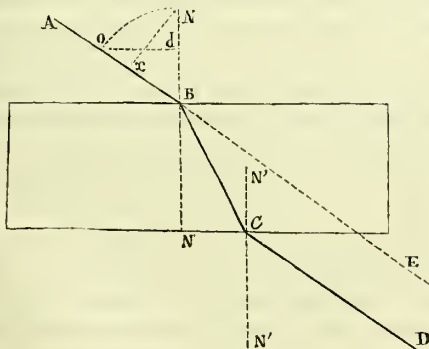


Fig. 585.

excavation anfractueuse, dont l'intérieur est plus évasé que l'entrée. C'est dans ce sens que les anatomistes ont

appelé *sinus* les cavités creusées dans l'épaisseur de certains os du crâne et de la face. Ce mot, détourné de son acception propre, a ensuite été employé pour désigner certains canaux veineux dans lesquels aboutissent un grand nombre de vaisseaux. — On donne, en géométrie, en physique et en physiologie, le nom de *sinus* à la perpendiculaire (Fig. 383, *od*) menée de l'extrémité d'un arc (NO) sur un rayon (NB) passant à l'autre extrémité (N) de cet arc. Lorsqu'un rayon de lumière AB tombe obliquement d'un milieu moins dense à la surface B d'un corps (BN) plus dense, ce rayon se réfracte, c'est-à-dire qu'au lieu de suivre directement sa route vers E, il s'incline en se rapprochant de la normale ou perpendiculaire NN menée à la surface du corps au point d'incidence B, et suit une nouvelle direction BC. Puis, après avoir traversé le corps, il repasse obliquement dans l'air, s'écarte alors de la perpendiculaire N'N' menée à la surface du corps au point de sortie, et, si la surface d'émergence (NC) est parallèle à celle d'immersion (B), la nouvelle direction (CD) sera elle-même parallèle à la direction primitive (BE) du rayon (AB), et située dans le même plan. Selon que le rayon AB tombera plus ou moins obliquement, l'angle ABN sera plus ou moins grand, et NBC suivra les mêmes variations, en restant ainsi toujours égal à ABN, ce qu'on exprime en disant que : Le rapport des sinus (*od* et CN) que les rayons (AB et BC) font avec la normale reste constant pour les mêmes milieux, quelles que soient les variations de l'incidence.

Sinus caverneux. Au nombre de deux, ils occupent chacun la partie latérale du corps du sphénoïde, depuis l'apophyse clinoidie antérieure jusqu'à la postérieure. Compris entre deux lames de la dure-mère, ils sont pourvus de brides qui leur donnent une apparence celluleuse. L'artère carotide interne, le plexus carotidien et le nerf abducteur, sont contenus dans leur intérieur. Le sang y coule d'avant en arrière. Postérieurement les sinus pétreux reçoivent d'eux ce liquide. Leurs affluents sont la veine ophthalmique, le sinus sphéno-pariétal, la veine de la fosse de Sylvius et le sinus coronaire. Ils communiquent souvent ensemble par un canal transversal situé sous la glande pituitaire.

Sinus choroidien. V. SINUS droit.

Sinus circulaire inférieur. On a appelé ainsi la communication transversale qui existe quelquefois entre les deux sinus caverneux.

Sinus circulaire de Ridley. V. SINUS coronaire.

Sinus coronaire. Il entoure la base de l'entonnoir, dont il reçoit de petites veines, ainsi que de la glande pituitaire et du sphénoïde. Il s'ouvre des deux côtés dans le sinus caverneux, et communique aussi en haut, tant avec le sinus sincipital antérieur qu'avec le pétreux supérieur.

Sinus coronaire du cœur. On a donné ce nom à la veine coronaire, qui s'ouvre à la partie inférieure postérieure de l'oreillette droite du cœur.

Sinus droit. Il marche d'avant en arrière, et un peu de haut en bas, dans la grande faux, à l'endroit où elle communique avec la petite, et s'étend jusqu'à la bosse occipitale interne, où il s'ouvre dans le pressoir d'Hérophile. Il reçoit la veine cérébrale interne, le sinus longitudinal inférieur et plusieurs petites veines de la tente du cerveau.

Sinus falciforme inférieur. V. SINUS longitudinal inférieur.

Sinus falciforme supérieur. V. SINUS longitudinal supérieur.

Sinus frontaux. V. FRONTAL.

Sinus du larynx. V. VENTRICULE.

Sinus latéral. V. SINUS transverse.

Sinus longitudinal inférieur. Il occupe le bord concave inférieur de la grande faux du cerveau jusqu'à la grande tente du cervelet, où il s'ouvre dans le sinus droit. Les veines de la grande faux sont les seules qui y aboutissent.

Sinus longitudinal supérieur. Canal triangulaire qui occupe la base de la grande faux du cerveau, depuis l'apophyse *crista-galli* jusqu'à la bosse occipitale interne, où il s'ouvre dans le pressoir d'Hérophile. Il reçoit les veines cérébrales supérieures et de petites veines qui viennent de la grande faux et des os du crâne.

Sinus maxillaires. V. MAXILLAIRE.

Sinus de Morgagni. Petite dépression en cul-de-sac que la membrane muqueuse de l'urètre présente dans la fosse naviculaire. V. GLANDE de Littre.

Sinus occipital antérieur. Il occupe la portion basilaire de l'os occipital, près de la selle turcique, et communique de chaque côté avec le caveux et le pétéux inférieur, en bas avec le plexus veineux du canal vertébral.

Sinus occipital postérieur. Il part, simple ou double, du pressoir d'Hérophile, ou du sinus transverse, ou du caveux, descend dans la petite faux, et ne tarde pas, quand il est simple, à se diviser en deux branches. Il s'ouvre principalement dans le sinus transverse et communique aussi avec le plexus veineux postérieur interne de la colonne vertébrale.

Sinus perpendiculaire. V. SINUS droit.

Sinus pétéux inférieur. Logé dans une gouttière comprise entre le bord latéral de la portion basilaire de l'os occipital et le bord postérieur du rocher, il communique en devant avec le sinus caveux ; en arrière, il pénètre dans le trou déchiré antérieur, où il dégénère en un canal veineux qui s'ouvre dans la veine jugulaire interne.

Sinus pétéux supérieur. Étroit canal qui marche tout le long du bord supérieur du rocher, dans la tente du cervelet, communique en devant avec le sinus caveux, et s'ouvre en arrière dans le sinus transverse.

Sinus sphéno-pariétal. Il occupe la paroi latérale du crâne et s'ouvre dans le sinus caveux.

Sinus transverse. Il part du pressoir d'Hérophile, et parcourt le sillon courbe qui s'étend jusqu'au trou déchiré postérieur, en passant sur la portion basilaire de l'os occipital, l'angle postérieur inférieur du pariétal, la portion mastoïdienne du temporal et la portion orbiculaire de l'occipital. Il se jette dans la veine jugulaire interne.

Sinus utérins. Dans la muqueuse utérine humaine, à l'état de vacuité de l'utérus, il n'y a que des capillaires, très fins pour la plupart ; dans la grossesse, beaucoup de capillaires deviennent de gros vaisseaux. Quelques-uns restent pourtant capillaires artériels, que l'injection par les artères remplit sous forme de fins conduits remplis plusieurs fois sur eux-mêmes d'une manière caractéristique. Ces derniers se continuent en capillaires veineux aboutissant dans ceux qui sont devenus gros vaisseaux veineux de la muqueuse. Leur paroi n'a pas augmenté proportionnellement d'épaisseur ; elle est au contraire restée fort mince ; appliquée sur les tissus, elle leur adhère intimement et représente une mince tunique qui ne peut être isolée comme dans les veines ordinaires et n'offre pour tunique

que l'analogie de leur paroi interne. Ces vaisseaux-là ne sont pas nécessairement cylindriques ; ils prennent mille formes la moindre pression des organes voisins : triangulaires ici, on les voit aplatis plus loin, ovales ou cylindriques ailleurs. Ces vaisseaux ne peuvent être isolés comme les veines du bras ou de l'intestin. Leur mince paroi se brise trop facilement ; mais on peut les étudier en les ouvrant dans le sens de leur longueur ou transversalement. Par suite de toutes ces particularités, on les appelle non plus des *veines* proprement dites, mais *sinus veineux* : il y a *sinus du corps de l'utérus*, *sinus de la muqueuse*, selon la situation. Ceux du corps ont une paroi plus épaisse, l'ort adhérente au tissu musculaire dans l'état de vacuité et plus facile à isoler pendant la grossesse. Mais ils n'offrent toujours que l'analogie de la tunique interne, à fibres longitudinales, des veines. En fendait certains de ces sinus de la muqueuse ou du corps de l'utérus, on arrive dans de grandes cavités appelées *lacs sanguins* par Coste, où plongent les cotylédons du placenta. Dans certaines parties du corps des cyclostomes (tête et abdomen) et des raies (abdomen), les parois veineuses sont essentiellement formées par des muscles de la périphérie et profonds, ainsi que par des cartilages unis aux muscles. Mais nulle part il n'y a trace de parois veineuses dissécables. Ce sont des canaux ou sinus veineux dont les parois sont formées par des muscles, des cartilages et quelques faisceaux fibreux, ailleurs par les poches branchiales, etc. C'est la forme de sinus que présente le système veineux ou système de retour pour le sang, et non celle de conduits cylindriques, ramifiés, anastomosés et susceptibles d'isolement. Mais le système, le parcours est tout aussi complet que chez l'homme ou tout autre mammifère. Le tissu des muscles, artères, etc., n'est pas à nu, ni baigné directement dans le sang, parce que partout où les sinus sont assez grands, la principalement où des muscles sont libres par toute leur périphérie, dans toute leur longueur, en raclant la surface de l'organe, on trouve une légère couche de la substance homogène, amorphe ou parsemée de noyaux ; puis ce n'est qu'au-dessous qu'on arrive sur un tissu musculaire ou autre. Les minces trabécules de tissu cellulaire qui traversent quelques sinus peuvent facilement, quand elles sont assez grosses, être distinguées, par leur surface lisse, etc., des filaments de ce tissu, qu'on forme artificiellement par la dissection. Ainsi, le *système veineux* peut être entièrement formé de veines, ou en partie de veines et en partie de *canaux*, *trajets veineux* ou *sinus*. Mais nulle part ne manque la substance homogène, l'élément dont nous avons parlé. Si elle manque, il y a lésion ; toute lacune dans la continuité de cette substance est une altération pathologique. V. LACUNAIRE.

Sinus de la veine porte. On a donné ce nom au canal veineux situé horizontalement dans le sinus transversal du foie.

Sinus vertébraux. On donne ce nom à deux grands vaisseaux veineux qui occupent le canal vertébral, et se continuent sans interruption du grand trou occipital à l'extrémité inférieure du sacrum. Placés, l'un à droite et l'autre à gauche de la ligne médiane, derrière le corps des vertèbres, et répondant en arrière à la dure-mère, dont ils sont entièrement indépendants, ils communiquent entre eux par de petits sinus très courts que l'on a appelés *sinus vertébraux transverses*. Ces deux conduits veineux, étroits au cou,

larges au dos, très petits dans le canal sacré, finissent en se perdant dans le tissu cellulaire graisseux.

SIPHILIS. V. SYPHILIS.

SIPHON, s. m. [*siphon*, de σίφων, tuyau; all. *Heber*, it. *sifone*, esp. *sifon*]. Instrument de physique consistant en un tuyau recourbé, de verre ou de métal, dont les branches sont inégales, et qui sert à transvaser les liquides. Pour cela, on plonge la plus courte branche dans le vase qu'on veut vider, et l'on retire l'air de la branche la plus longue en l'aspirant : à mesure que l'on fait ainsi le vide, la liqueur monte dans la courte branche, en vertu de la pression exercée par l'atmosphère sur le liquide contenu dans le vase, et l'écoulement continue sans interruption jusqu'à ce que la courte branche ne plonge plus dans la liqueur.

SIPHONIE, s. f. [*siphonia*, de σίφων, tube]. Nom d'un genre de plantes euphorbiacées dans lequel rentre celle dont les globules en émulsion dans le sérum de ses nombreux laticifères donnent le plus de caoutchouc (*Siphonia elastica*, Persoon, *Hevea guianensis*, Aubert, *Iatropa elastica*, L. fils). C'est un grand arbre de la Guyane.

SIRADAN (Hautes-Pyrénées). Source appartenant au groupe des eaux sulfatées sélénito-magnésiennes. Elle offre beaucoup d'analogie avec les sources qui alimentent les établissements de Sainte-Marie (Hautes-Pyrénées), de Bagnères-de-Bigorre, d'Encausse, etc.

SIRÉNOMÈLE, s. m. Nom donné par Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire aux monstres qui ont les deux membres abdominaux très incomplets, terminés en moignons ou en pointe, sans pied distinct. Les monstres de ce groupe sont ceux que les anciens auteurs ont presque tous appelés *sirènes*, parce qu'on retrouve chez eux presque exactement les formes mixtes et bizarres qu'Homère et Ovide ont prêtées à leurs sirènes.

SIRIASE, s. f. [σειρίσις, de σείρω, brûlant; angl. *siriasis*, it. *siriassi*]. Inflammation du cerveau ou de ses membranes, selon Aétius.

SIROP, s. m. [*sirupus*, all. *Syrup*, *Zuckersaft*, angl. *syrup*, it. *sciloppo*, *siroppo*, esp. *jarabe*]. Médicament liquide et visqueux, qui résulte de l'union de certains liquides avec la quantité de sucre nécessaire pour les en saturer. On fait du sirop avec des liquides aqueux, vineux et acéteux. Ils sont *simples*, lorsque, indépendamment du sucre et du menstrue qui le dissout, ils ne contiennent qu'une simple substance, et *composés*, dans le cas contraire. La densité ordinaire des sirops est de 1321; l'aréomètre y marque 35° centésim. quand ils sont froids, et 30° quand ils sont bouillants; dans ce dernier cas, le thermomètre y monte à 105°. Cependant, tous les sirops n'ont pas le même degré de concentration. On diminue la proportion du sucre pour ceux qui sont préparés avec des liqueurs vineuses ou des sucres acides peu altérables; on l'augmente, au contraire, pour les sirops chargés de parties extractives ou mucilagineuses.

Sirop d'acide tartrique. On ajoute à 500 grammes de sirop simple bouillant 10 grammes d'acide tartrique dissous dans 20 grammes d'eau distillée.

Sirop d'amandes. V. **SIROP D'ORGEAT**.

Sirop antiscorbutique. On incise feuilles récentes de cochléaria, de trèfle d'eau, de cresson, racine de raifort et oranges amères, à 500 gram.; on concasse 16 grammes de cannelle, et l'on met le tout dans la cucurbitte d'un alambic, avec 2 kilogrammes de vin blanc. Après deux jours de macération, on distille au

bain-marie 500 grammes de liqueur aromatique, dans laquelle on fait fondre en vase clos 1 kilogr. de sucre. D'une autre part, on passe avec expression ce qui est resté dans l'alambic, on clarifie les liqueurs par le repos, on y ajoute un autre kilogramme de sucre; on clarifie le sirop avec des blancs d'œufs, on passe, et, après refroidissement presque complet, on y mêle le premier sirop aromatique.

Sirop d'armoise composé. On délaie dans 8 kilogr. d'eau 1 kilogram. de miel, et l'on verse cette dissolution sur : sommités fleuries et fraîches d'armoise, de pouliot, de cataire, de sabine, à 192 gram.; de marjolaine, d'hyssope, de matricaire, de rue, et de basilic, à 112 gram.; racines d'année, de livèche et de fenouil, à 16 gram.; anis et eannelle, à 36 gram. Après trois jours de macération, dans un lieu chaud, on distille 256 grammes de liqueur aromatique, dans laquelle on fait dissoudre en vase clos 500 grammes de sucre. D'autre part, on passe le résidu de la distillation, on clarifie par le repos, on ajoute 2 kilogrammes de sucre, et l'on fait un sirop que l'on clarifie avec le blanc d'œuf; quand il est à moitié refroidi, on le mélange avec le sirop aromatique.

Sirop de baume de Tolu. On met digérer 128 gram. de baume avec 500 grammes d'eau, pendant douze heures au bain-marie couvert, en agitant de temps en temps; on filtre, et l'on ajoute 1 kilogramme de sucre, qu'on fait dissoudre à une douce chaleur, en vase clos. On filtre le sirop au papier.

Sirop béchique de Willis. Vin tenant en solution du sulfate de potasse et du sucre.

Sirops de belladone, de jusquiame, de stramonium. On les prépare en faisant dissoudre 16 gram. d'eau, 1^{re}, 60 de l'extrait, ajoutant la liqueur à 500 grammes de sirop simple bouillant, et passant après quelques instants d'ébullition, 32 grammes de ces sirops contiennent 10 centigrammes de l'extrait employé.

Sirop de Bellet. On le prépare en faisant dissoudre 6 grammes de protonitrate de mercure dans le moins d'eau possible, mêlant à froid cette solution avec 750 grammes de sirop de sucre fait à l'eau distillée et 2 gram. d'éther nitrique rectifié. Il est employé comme stimulant, dans les affections du système lymphatique, à la dose d'une cuillerée à bouche le matin dans un véhicule quelconque. Cette formule, qui diffère déjà beaucoup de la primitive, ne donne encore qu'un médicament très variable, facilement altérable et souvent dangereux; aussi Henry et Guibourt ont-ils proposé, pour remplacer le sirop de Bellet, un *sirop mercuriel éthéré*, contenant 5 centigrammes de sublimé dissous dans 16 grammes d'eau, 128 grammes de sirop de sucre, et 4 grammes d'éther nitrique alcoolisé.

Sirop chalybé. Solution gommée de sulfate de fer.

Sirop des chantres. On fait bouillir dans 6 kilogr. d'eau, jusqu'à réduction au quart : orge mondé, raisins secs, racines de réglisse, à 64 gram.; feuilles sèches de bourrache et de chicorée, à 96 gram. On passe avec expression, et l'on verse la décoction bouillante sur : erysimum récent, 1^{kil}, 500; racine d'année, 128 gram.; capillaire, 32 gram.; sommités sèches de romarin et de stœchas, à 16 gram.; anis, 24 gram. Après vingt-quatre heures d'infusion, on distille 256 gram. de liqueur aromatique, dans laquelle on fait dissoudre en vase clos 500 grammes de sucre. D'une autre part, on passe avec expression ce qui est resté dans la cucurbitte, on clarifie par le repos; on ajoute 1^{kil}, 500 de sucre et 500 grammes de miel. On cuit le sirop, on le

clarifié, et, quand il est à moitié refroidi, on le mélange avec le premier sirop aromatique.

Sirop de Charpentier. Sirop adoucissant dans lequel entre la carmentine pectorale (*Justicia pectoralis*).

Sirop de codéine. On le prépare avec 1^{er}, 20 de codéine cristallisée, que l'on triture dans un mortier de marbre avec 120 grammes d'eau jusqu'à solution complète, et en ajoutant ensuite 256 grammes de sucre. 32 grammes du sirop contiennent 10 centigrammes de codéine.

Sirop de Cuisinier. V. SIROP de salsepareille composé.

Sirop de Desessarts. V. SIROP d'ipécacuanha composé.

Sirop de dextrose. V. SUCRE.

Sirop diacode. V. DIACODE.

Sirop diaphorétique de Glauber. Solution de fleurs argentines d'antimoine incorporée dans du sirop de sucre.

Sirop de digitale. Il est préparé avec 6gr,60 de feuilles de digitale que l'on fait infuser pendant six heures dans 500 grammes d'eau bouillante, en ajoutant à la liqueur filtrée le double de son poids de sucre, qu'on fait dissoudre à une douce chaleur.

Sirop de douce-amère. On fait infuser pendant douze heures 500 grammes de tiges sèches de douce-amère dans 1^{lit}, 250 d'eau; on passe sans expression. On met infuser le résidu dans 1^{lit}, 500 d'eau; on passe, on mêle cette seconde liqueur à 4 kilogrammes de sirop simple, et l'on opère comme pour le sirop de mousse de Corse.

Sirop d'erysimum. V. SIROP des chantres.

Sirop d'éther. On le prépare en mêlant : sirop de sucre, 1 kilogram., et éther sulfurique pur, 64 gram.; agitant le mélange de temps à autre, pendant quatre jours, le laissant reposer; le soutirant par un robinet adapté à la partie inférieure du vase, et le renfermant dans des flacons de 64 à 128 grammes, qui doivent être entièrement remplis. On prépare aussi des sirops d'éther acétique et d'éther chlorhydrique; mais, lorsque l'on prescrit le *sirop d'éther* sans désignation, c'est toujours du sirop d'éther sulfurique qu'il s'agit.

Sirop de foie de soufre. On fait dissoudre 40 centigrammes de foie de soufre dans 80 centigram. d'eau distillée, et l'on mêle la dissolution avec 32 grammes de sirop simple blanc.

Sirops de fumeterre, de trèfle d'eau, de roses pâles, d'ortie, de nerprun. On mêle et l'on fait cuire jusqu'en consistance de sirop parties égales du suc dépuré de la plante et de sucre.

Sirop de gentiane. On fait infuser 48 grammes de racine sèche de gentiane dans 376 grammes d'eau bouillante; on passe, et l'on fait dissoudre au bain-marie, dans la liqueur filtrée, 1 kilogramme de sucre.

Sirop de gomme. V. GOMME ARABIQUE.

Sirops de guimauve, de consoude, de cynoglosse. On met 32 grammes de la racine de la plante, coupée menu, macérer dans 192 grammes d'eau pendant douze heures; on passe sans expression; on ajoute la liqueur à 1 kilogramme de sirop simple, qu'on fait cuire en consistance convenable et qu'on passe.

Sirops d'hyssope, de menthe, de marrube, de scorodum, de lierre terrestre, de stœchas, de dictame, d'ache, de myrte. On fait digérer pendant deux heures, au bain-marie couvert, 32 grammes des sommités sèches de la plante dans 1 kilogramme d'eau distillée de la même plante; après refroidissement, on passe, on filtre, et l'on ajoute le sucre, dont le poids doit être

double de celui de l'infusion; on fait dissoudre à la chaleur du bain-marie dans un vase fermé, et l'on passe le sirop dès qu'il est refroidi.

Sirop d'ipécacuanha. V. IPÉCACUANHA.

Sirop d'ipécacuanha composé. On fait macérer pendant douze heures dans 750 grammes de vin blanc, 32 gram. d'ipécacuanha gris, et 96 gram. de séné; on passe avec expression et l'on filtre. On met dans un bain-marie avec le résidu : 128 gram. de fleurs sèches de coquelicot; 32 gram. de sommités sèches de serpolet, et 96 gram. de sulfate de magnésie, et l'on verse dessus 3 kilogrammes d'eau bouillante. Après douze heures d'infusion, on passe, on mélange le produit avec la liqueur vineuse et 750 grammes d'eau de fleur d'oranger; on ajoute au mélange le double de son poids de sucre, et l'on fait un sirop par simple solution à chaud au bain-marie.

Sirops de limons, d'oranges, de coings, de cerises, de berberis, de grenades, de groseilles, de framboises, de mûres, de pommes, de vinaigre, de vinaigre framboisé. On fait dissoudre à une douce chaleur dans un bassin d'argent 960 grammes de sucre blanc dans 500 grammes de sucS dépurés, puis on passe. On est dans l'usage d'aromatiser le sirop de limons avec la teinture alcoolique d'écorce fraîche de citron, et celui d'oranges avec la teinture d'écorce fraîche d'orange.

Sirop de longue vie. Sirop purgatif composé avec sucS dépurés de mercuriale, 1 kilogram., de bourrache et de buglosse, à 250 gram.; racine d'iris commune (*Iris germanica*), 64 gram.; gentiane, 32 gram.; miel blanc, 1^{lit}, 500, et vin blanc 384 gram. Ce sirop est purgatif et emménagogue, à la dose de 8 à 32 gram. On y ajoute quelquefois infusion de feuilles de séné mondé, 48 gram.

Sirop d'acétate de morphine. On fait dissoudre 20 centigram. du sel de morphine dans très peu d'eau, en ajoutant quelques gouttes seulement d'acide acétique, et l'on mêle cette dissolution avec 500 grammes de sirop simple blanc, à froid. 32 grammes de ce sirop contiennent 0gr,013 de morphine. On prépare de même le *sirop de sulfate de morphine*, en substituant l'acide sulfurique alcoolisé à l'acide acétique.

Sirop de mou de veau. On coupe par petits morceaux 1 kilogramme de mou de veau (poumons), qu'on lave à l'eau froide; on les met dans un bain-marie couvert, avec dattes, 160 gram.; jujubes, raisins secs, feuilles de pulmonaire, à 176 gram.; racines de réglisse et de consoude, à 32 gram.; eau, 1^{lit}, 250. Après six heures d'ébullition, on passe, on décante; on ajoute 2 kilogrammes de sucre, et l'on fait un sirop qu'on clarifie avec des blancs d'œufs.

Sirop de mousse de Corse. On rejette avec soin le sable et les coquillages; on fait macérer 500 gram. du fucus dans 1 kilogramme d'eau tiède; on passe au bout de vingt-quatre heures en exprimant avec force; la liqueur est filtrée. On verse sur le résidu 1 kilogramme d'eau tiède, on laisse macérer; on passe et l'on filtre la nouvelle liqueur. On mêle celle-ci à 3 kilogrammes de sirop simple; on fait évaporer jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un sirop très cuit, auquel on ajoute rapidement la première liqueur, et l'on passe.

Sirop d'extrait d'opium. V. OPIUM. En ajoutant à ce sirop 10 centigrammes (par 32 gram.) d'esprit volatil de succin, on a le *sirop de karabé*.

Sirop d'écorce d'orange ou de citron. On le fait en versant 500 grammes d'eau bouillante sur 96 gram. d'écorce fraîche d'orange ou de citron, passant au

bout de 24 heures, et faisant dissoudre dans la liqueur, au bain-marie, le double de son poids de sucre.

Sirop de fleur d'orange. On dissout 1 kilogram. de sucre très blanc dans 500 grammes d'eau distillée de fleur d'orange, et l'on filtre au papier.

Sirop d'orgeat. On monde de leur pellicule 500 grammes d'amandes douces et 160 gram. d'amandes amères; on les réduit en pâte fine dans un mortier en ajoutant 128 gram. d'eau et 500 gram. de sucre. On délaie avec 1^{lit},500 d'eau, on passe avec expression; on ajoute 2^{lit},500 de sucre, qu'on fait dissoudre au bain-marie à une douce chaleur; on ajoute 256 gram. d'eau de fleur d'orange. On passe avec expression à travers un linge serré; on laisse refroidir le sirop dans un vase couvert, et on l'enferme dans des bouteilles bien sèches et bien bouchées, que l'on conserve à la cave, renversées sur le goulot.

Sirop de pommes composé. Sirop purgatif préparé avec feuilles de séné 16 gram., que l'on fait infuser dans 2 kilogram. d'eau bouillante, avec semences de fenouil 32 gram., et girofles 4 gram. D'une autre part, on mêle et l'on chauffe au bain-marie: suc de pommes de reinette, 2 kilogram.; sucs de bourrache et de hughosse, à 1^{lit},500. On mêle le tout; on ajoute sirop de sucre 3 kilogram., et l'on fait cuire à 31° bouillant. On ajoute aussi quelquefois de la racine d'ellébore noir, du sous-carbonate de potasse et de la teinture de safran: il constitue alors le *sirop de pommes ellébore*, purgatif dont la dose est de 16 gram. à 64 grammes.

Sirop de sulfate de quinine. On le fait comme celui d'acétate de morphine, avec sulfate de quinine, 80 centigram.; sirop simple blanc, 256 gram.; eau distillée, 4 gram., et acide sulfurique alcoolisé, 8 gouttes.

Sirop de quinquina. On fait bouillir pendant une demi-heure, dans un vase couvert, 96 grammes d'écorce de quinquina gris dans 1 kilogramme d'eau; on passe, on évapore la liqueur trouble jusqu'à réduction de moitié; on ajoute 500 grammes de sucre; on fait cuire en consistance de sirop, qu'on passe au papier après refroidissement.

Sirop de quinquina au vin. On fait dissoudre 28 gram. d'extrait mou de quinquina dans 500 gram. de vin de Lunel; on ajoute 750 grammes de sucre à la dissolution filtrée, et l'on fait un sirop par simple solution en vase clos. 32 grammes contiennent 60 centigrammes d'extrait de quinquina.

Sirop des cinq racines. Sirop composé fait avec: 125 grammes de racines sèches d'ache, de fenouil, de persil, d'asperges, de petit-houx, et 3^{lit},750 de sucre. On coupe les racines en tranches minces, qu'on met infuser d'abord dans 2^{lit},250 d'eau bouillante; au bout de douze heures, on passe sans expression. On fait une seconde infusion avec 4 kilogrammes d'eau, on passe avec une légère expression; la liqueur décantée est mêlée au sirop, et tenue en ébullition jusqu'à ce que le sirop ait perdu en poids une quantité égale au poids de la première infusion; on y ajoute rapidement celle-ci, et l'on passe.

Sirop de ratanhia. On dissout 16 grammes d'extrait de ratanhia dans 128 grammes d'eau; on filtre cette dissolution, et on l'ajoute à 500 grammes de sirop réduit d'un quart par l'ébullition. 32 grammes contiennent 90 centigrammes d'extrait de ratanhia.

Sirop de rhubarbe. On coupe par morceaux 96 gram. de racine sèche de rhubarbe, qu'on fait macérer pendant douze heures dans 500 grammes d'eau froide; on

lasse avec expression, et l'on fait dissoudre dans la liqueur filtrée le double de son poids de sucre. 32 grammes du sirop contiennent les principes solubles de 2 grammes de rhubarbe.

Sirop de rhubarbe ou de chicorée composé. On verse sur la racine de rhubarbe concassée 1 kilogramme d'eau à 80° centigr.; après douze heures d'infusion, on passe et l'on conserve la liqueur au frais. On met dans un bain-marie, avec le résidu de la rhubarbe: racine sèche de chicorée concassée, 192 gram.; feuilles sèches de chicorée, 288 gram.; feuilles sèches de fumeterre et de scolopendre, à 96 gram.; baies d'alkékenge ouvertes, 64 gram.; on y verse 5 kilogrammes d'eau bouillante, et, après vingt-quatre heures d'infusion, on passe avec expression, on décante et l'on filtre la liqueur, en la mêlant à 4^{lit},500 de sirop simple. On fait évaporer; sur la fin, on ajoute la première infusion de rhubarbe, et l'on continue l'évaporation jusqu'à ce que le sirop marque 30° centésim. On le passe bouillant, on le remet dans un bain-marie, avec un nouet contenant 16 grammes de cannelle et de santal citrin; on couvre le bain-marie. Au bout de douze heures, on retire le nouet et l'on met le sirop en bouteilles.

Sirop de rhubarbe et de roses composé. Sirop un peu purgatif, et ensuite astringent, préparé avec: roses rouges sèches, 32 gram.; rhubarbe de Chine, 24 gram.; myrobalans eitrins et fleurs de grenadier, à 16 gram.; cannelle fine et santal citrin, à 4 gram.; suc de berberis et de groseilles, à 64 gram.; eau distillée de roses, 128 gram., et sirop de sucre, 564 gram. Ce sirop convient particulièrement dans les diarrhées chroniques: la dose est de 8 grammes à 36.

Sirop de safran. On incise 32 grammes de safran, qu'on fait macérer pendant deux jours dans 500 gram. de Malaga, et l'on ajoute à la liqueur passée et filtrée 756 grammes de sucre, qu'on fait dissoudre au bain-marie.

Sirop de salsepareille. On fait dissoudre 192 gram. d'extrait alcoolique de cette plante dans 2 kilogrammes d'eau, au bain-marie; on filtre la liqueur chaude, on ajoute 1 kilogramme de sucre, et l'on fait le sirop par simple solution.

Sirop de salsepareille composé (sirop de Cuisinier). On fend dans toute sa longueur et l'on coupe par tronçons 1 kilogramme de racine de salsepareille, que l'on fait infuser pendant vingt-quatre heures dans 6 kilogrammes d'eau, et qu'on fait bouillir ensuite pendant un quart d'heure; on passe avec expression; on fait bouillir le résidu avec 5 kilogrammes d'eau. On fait encore une décoction, et l'on verse cette dernière liqueur bouillante sur: fleurs sèches de bourrache, roses pâles, feuilles de séné et anis, à 64 gram.; après douze heures d'infusion, on passe avec expression. On décante toutes les liqueurs, on les fait évaporer jusqu'à ce qu'il ne reste que 3 kilogrammes; on laisse encore déposer, on décante; on ajoute 1 kilogramme de sucre et autant de miel blanc, et l'on fait un sirop qu'on clarifie avec l'albumine. On le passe à la chausse quand il marque 25° centésim. à l'aréomètre; on le remet sur le feu, et on le fait cuire à 35° centésim. bouillant. Ce sirop, employé comme sudorifique dans le traitement des maladies vénériennes, diffère peu du fameux robantisyphilitique. Souvent on ajoute à chaque livre de ce sirop 5 ou 10 centigrammes de sublimé, ce qui constitue le sirop dit de première ou de seconde cuite.

Sirop de semen-contra. Ce sirop s'obtient avec: eau distillée de semen-contra saturée d'essence,

1^{kil},128. On fait un oléo-saccharum avec 64 grammes de sucre, et on l'ajoute à 2^{kil},250 de sirop simple chaud.

Sirop simple ou *sirop de sucre*. On bat deux blancs d'œufs dans 1 kilogramme d'eau ; on mélange, dans une bassine de cuivre, les deux tiers de cette eau albumineuse avec 6 kilogrammes de sucre ; on y ajoute 1 litre d'eau, et l'on chauffe peu à peu, en remuant de temps en temps. Quand tout est fondu et que l'ébullition soulève la masse, on diminue le feu, on ajoute par portions le reste de l'eau albumineuse, on écume, et, quand le sirop est clarifié, on évapore jusqu'à ce qu'il marque à l'aréomètre 30° centésim. bouillant, puis on passe au blanchet. — *Sirop simple blanc*. Sirop fait en dissolvant à froid : sucre blanc, 1 kilogr., dans eau pure, 500 gram. ; ajoutant charbon animal préparé, 64 gram., et filtrant au papier au bout de douze heures.

Sirop de thridace. On fait dissoudre 3^{gr},20 d'extrait de thridace dans 32 grammes d'eau ; on ajoute la solution à 256 grammes de sirop simple bouillant, qu'on ramène à la consistance ordinaire, et l'on passe. 32 grammes contiennent 40 centigrammes d'extrait.

Sirop de valériane. On concasse 500 grammes de racine sèche de valériane, on la met dans la cucurbité d'un alambic avec 4 kilogrammes d'eau, et au bout de douze heures on distille 750 grammes de produit. On passe avec expression ce qui reste dans la cucurbité, on filtre la liqueur, on la mélange à 4 kilogrammes de sirop simple ; on évapore jusqu'à ce que le tout ne pèse que 3^{kil},250 ; on laisse refroidir en grande partie le sirop, et on le décuit avec la liqueur aromatique.

Sirop de violette. On verse sur 500 grammes de pétales récents et mondés de violettes, 1^{kil},500 d'eau à 45° centigr. ; on agite, et l'on passe avec une légère expression. On remet les pétales dans un bain-marie d'étain, et l'on y verse 1 kilogramme d'eau bouillante. Après douze heures d'infusion, on passe avec expression à travers un linge, on laisse déposer ; on décante, on remet la liqueur dans le bain-marie avec le double de son poids de sucre, et l'on fait dissoudre à une douce chaleur.

SISON, s. m. [it. *sisone*]. V. AMMI.

SISYMBRE, s. m. [*sisymbrium*]. Genre de crucifères. *Sisymbre officinal* (*Sisymbrium officinale*, Scopoli, *Erysimum officinale*, DC.). V. VÉLAR. — *Sisymbre sagesse*, science, sagesse des chirurgiens, ou *thalictron* (*Sisymbrium sophia*, L.). Plante regardée comme vulnérable, vermifuge et fébrifuge, mais sans action.

SITIOLOGIE, s. f. [*sitiologia*, de *πίσιον*, aliment, et *λόγος*, discours ; all. *Nahrungsmittellehre*, angl. *sitiology*, it. et esp. *sitiología*]. Traité des aliments.

SIUM, s. m. V. BERLE.

SMEGMA, s. m. [*smegma*, *sapo*, *σμήγμα*]. Mot grec employé pour désigner en anatomie une matière blanchâtre, demi-liquide, pâteuse, ou de consistance de savon mouillé, qui s'accumule au fond du repli balano-préputial chez l'homme et chez la femme, ainsi qu'entre les petites lèvres et le clitoris chez celle-ci. Son odeur est toute spéciale, ayant quelque chose de fade et d'aromatique en même temps ; elle se rapproche de celle des caprylates alcalins, sans être analogue à celle de la sueur de l'aisselle. Ce n'est qu'autant que des soins convenables ne viennent pas en empêcher la putréfaction qu'elle prend une odeur forte ou aigre, analogue à celle que présente la sueur des orteils dans

de pareilles conditions, odeur qui se rapproche de celle de l'acide butyrique, dont la formation a lieu, en effet, durant la putréfaction. Sa réaction est *alcaline* et non acide. Le smegma se compose : 1° De cellules épithéliales pavimenteuses minces, finement granuleuses, plissées, un peu irrégulières, ordinairement pourvues de noyaux, mais sans granulations grasses et généralement vésiculiformes comme celles de la matière sébacée. 2° De beaucoup de fines granulations moléculaires grisâtres, libres ou adhérentes aux cellules, quelquefois réunies en masses amorphes. 3° Quelquefois, surtout chez les enfants, on y trouve des globes épidermiques. 4° Presque constamment il s'y trouve des cristaux offrant les caractères de ceux de l'acide stéarique, fait qui n'est point en opposition avec la réaction alcaline de ces régions, car l'action de ce sel sur le tournesol est trop faible pour masquer la réaction alcaline des sels gras à base de soude ou de potasse, auxquels semble due l'odeur de cette matière. Le smegma n'est point le produit des glandes sébacées, car elles manquent dans les régions où il est produit ; en outre, il ne renferme ni les gouttes, ni les granulations grasses, ni les cellules épithéliales de même caractère que celles de la matière sébacée. Il est le produit de l'accumulation de l'épithélium balano-préputial humecté par le liquide qui exsude à la surface de toutes les muqueuses. V. GLANDE de Tyson.

SMEGMATOPOËÉ, **ÉE**, adj. [*smegmatopœus*]. Se dit des hommes et des femmes dont les organes génitaux donnent beaucoup de smegma.

SMILACE, s. f. V. SALSEPAREILLE et SQUINE.

SMILACÉES, s. f. pl. Famille de plantes éparées des asparaginées, comprenant les genres *Salsepareille*, *Petit-Hour*, *Paris*, *Muguet*, etc.

SMILAGINE, s. f. [all. *Smilacin*, angl. *smilacine*, it. *smilacina*]. V. PARIGLINE.

SOBOLE, s. f. [*soboles*]. Rudiment d'une nouvelle branche ; hulbille qui se développe dans le péricarpe de certains végétaux.

SOCIABILITÉ, s. f. [de *sociabilis*, sociable, de *sociare*, associer ; all. *Geselligkeit*, *Sociabilität*, angl. *sociability*, it. *sociabilità*, esp. *sociabilidad*]. Disposition innée qui porte les hommes et plusieurs autres animaux à vivre en société. Elle est aussi une des conditions essentielles de la domestication. On donne, en physiologie, ce nom à l'un des résultats généraux (V. ANIMALITÉ et RÉSULTAT) de l'organisation animale, caractérisé par ce fait, que certains animaux, stimulés par les besoins de reproduction et de nutrition, se réunissent en nombre plus ou moins grand, selon le degré de développement de leurs instincts altruistes (V. ALTRUISME et ATTACHEMENT), pour satisfaire plus facilement et plus complètement aux conditions de l'existence matérielle. Or, on observe que ce résultat obtenu a pour conséquence immédiate un développement très étendu, dans l'espace et dans le temps, des facultés intellectuelles et morales ; leur amélioration devient bientôt le but de la réunion en société, chez l'homme du moins. Le point de départ originel ou primitif (satisfaction des besoins matériels) n'est bientôt plus considéré que comme un moyen qu'il est indispensable de posséder, mais qui n'est pas le but essentiel comme dans le principe. Le fait essentiel à connaître pour le physiologiste, c'est que la sociabilité est un résultat de l'organisation animale, de celle de l'homme surtout, et elle n'a pas d'autre cause. Elle a, comme Gall l'a particulièrement démontré,

son stimulant primitif dans les instincts égoïstes (V. ÉGOÏSME ET INSTINCTS), et les conditions de son développement dans les qualités morales ou altruistes et intellectuelles (V. ENTENDEMENT). Ce n'est pas une faculté spéciale, mais un résultat de toutes ces facultés, de l'attachement surtout ; aussi Gall n'est jamais parvenu à lui découvrir une condition matérielle ou organe cérébral à part. Vivre isolément, par couples ou en sociétés plus nombreuses, est un résultat de l'organisation de telles et telles espèces d'animaux, de l'homme en particulier. Il en résulte un développement variable, selon les individus, des facultés qui leur sont naturelles, de manière à conduire à des résultats, soit bons, soit mauvais, selon l'état de la société elle-même. Mais ce n'est point la vie sociale (qui est un résultat) qui a produit telle ou telle faculté, ainsi qu'on l'a supposé. Les seuls changements que l'on remarque dans les progrès de la sociabilité, c'est que les mêmes penchants, les mêmes facultés s'exercent sur des objets différents, et produisent des résultats modifiés en conséquence. La sociabilité, en un mot, suit elle-même des lois dans son évolution. V. LOGIQUE, POSITIVE (philosophie) et SCIENCE.

SOCIAL, ALE, adj. [*socialis*, all. *gesellschaftlich*, angl. *social*, it. *sociale*, esp. *social*]. Se dit des plantes d'une espèce qui vivent habituellement réunies par groupes plus ou moins nombreux.

SOCIOLOGIE, s. f. [de *societas*, et *λόγος*, traité ; angl. *sociology*]. Ce mot ne figurera pas ici si les hommes qui cultivent les sciences, et en particulier les médecins, n'avaient besoin d'une philosophie qui les guide, et si cette philosophie n'était réellement et pleinement dans l'ensemble des sciences (V. ce mot) et leur enchaînement hiérarchique. Or, s'il est vrai que la série scientifique se fait sans interruption de la mathématique à l'astronomie, à la physique, à la chimie et à la biologie, il est vrai aussi que cela ne forme qu'un tronçon auquel il manque une tête, un couronnement. Cette tête, ce couronnement, c'est la sociologie. En effet, le tronçon ainsi qualifié comprend l'ensemble de toutes les lois et de tous les phénomènes à nous accessibles, sauf les phénomènes propres à l'histoire et aux sociétés. La sociologie comble cette lacune ; et de la sorte le circuit complet du savoir humain est parcouru. On comprend sans peine que l'histoire, telle qu'elle a été faite jusqu'à présent, n'est pas une science, mais est simplement la connaissance des événements qui se sont passés au sein des sociétés. Tant qu'on n'aura pas montré comment ces événements s'enchaînent les uns aux autres, dérivent les uns des autres, on n'aura, en fait d'histoire, que des matériaux d'érudition, mais point de théorie scientifique. Cette théorie commence à M. Auguste Comte, quand il a établi que les sociétés se développent suivant un système de conceptions primitivement théologiques, puis métaphysiques, et finalement positives ; et qu'à mesure que ces grandes conceptions se succèdent l'une à l'autre par des modifications graduelles, l'état social va de la sauvagerie primitive, au régime des castes, à l'organisation gréco-romaine, au système catholico-féodal, et enfin à la révolution moderne, qui prépare un ordre nouveau en rapport avec l'état de plus en plus positif des notions générales. V. PHILOSOPHIE.

SODA. V. PYROSES.

SODA-WATER. V. EAU de soude carbonatée.

SODIUM, s. m. [*natrium*, all. *Natrium*, *Natronium*, *Sodium*, angl. *sodium*, it. et esp. *sodio*]. Métal découvert en 1807 par Davy. Il est mou comme de la cire, et facile à couper avec le couteau ; sa couleur est celle du plomb ; plus léger que l'eau, il a une pesanteur spécifique de 0,972, et fond à 90° centigr. Il décompose l'eau sans produire de lumière.

SOIE, s. f. [*seta*, all. *Seide*, *Borst*, angl. *silk*, *bristles*, it. *seta*, esp. *seda*]. On donne ce nom, en botanique, au pédicelle qui soutient l'urne des mousses, et aux poils roides qui garnissent le sommet des enveloppes florales de certaines graminées. — En zoologie, on appelle ainsi des fils déliés que divers insectes parfaits ou à l'état de larves sécrètent pour en former un cocon dans lequel leur larve se transforme en chrysalide (V. BOMBYX). — Le dévidage des cocons anciens ou des cocons doubles donne lieu à une maladie spéciale (V. MAL de bassine). — Soie. Nom donné à la *seïme quarte* (V. SEÏME). — Soie du porc (*soya*, soies piquées, poil piqué, maladie piquante). Maladie particulière aux porcs, qui a son siège à la base des soies, sur les côtés du cou, entre la jugulaire et la trachée. Elle règne quelquefois épidémiquement. Dans le point d'implantation des soies, près du cou, la peau est rouge ou ne tarde pas à rougir et à prendre une teinte violacée. La bouche devient brûlante, la langue fuligineuse ; l'air expiré est infect ; le malade pousse des cris plaintifs, et succombe dans l'espace d'un à deux jours. Les causes de la soie sont la malpropreté des porcheries, les grandes chaleurs, la sécheresse, l'usage des aliments altérés. L'antopsie présente l'état gangréneux des muscles voisins du larynx, de l'arrière-bouche, de l'œsophage. Le traitement curatif consiste à provoquer, par le vomissement, des évacuations capables de rétablir les fonctions digestives, à donner des boissons acidules, et à tenir les malades dans une température chaude. On a conseillé d'appliquer un bouton de feu sur la tuméfaction du cou, ou bien d'exciser la tumeur et de cautériser le fond de la plaie.

SOIF, s. f. [*sitis*, *δίψα*, all. *Durst*, angl. *thirst*, it. *sete*, esp. *sed*]. Sensation du besoin d'introduire des liquides dans le canal alimentaire (V. SENSATION). L'absence de la soif constitue l'*adipsie* ou *apopsie* ; la diminution de la soif, l'*oligopsie* ; l'augmentation de la soif, la *polydipsie*. V. ces mots et POLYURIE.

SOIR, s. m. [*vesper*, *ἑσπέρη*, all. *Abend*, angl. *evening*, it. *sera*, esp. *tarde*]. Déclin du jour, passage du soleil au côté occidental de l'horizon.

SOLAIRE, adj. [*solaris*, de *sol*, soleil ; angl. *solar*, it. *solare*, esp. *solar*]. Qui a des rayons comme le soleil. — Plexus solaire. Vaste réseau nerveux formé par la réunion de ganglions et de rameaux appartenant spécialement aux deux grands nerfs splanchniques, dont ce plexus est le terme commun, tandis qu'il est l'origine de presque tous les plexus intestinaux. Il répond en arrière à la colonne vertébrale, à l'aorte, aux appendices diaphragmatiques ; en devant, à l'estomac ; en haut, au foie et au diaphragme ; en bas, au pancréas. Il distribue toutes ses divisions à l'aorte, en donnant naissance aux plexus sous-diaphragmatique, cœliaque, mésentériques supérieur et inférieur, et rénal. V. SYMPATHIQUE.

SOLAN DE CABRAS. A dix lieues de Cuenca (Espagne). Eau acidule : acide carbonique, hydrochlorate de soude, sulfate de soude, nitrate de magnésie. Bonne

contre les affections nerveuses, les fièvres intermittentes. Ces eaux sont très toniques et diaphorétiques.

SOLANDRE, s. f. [all. *Rappe*, angl. *solanders*, it. *solandre*, esp. *grietas*]. Crevasse au pli du jarret du cheval, d'où suinte une saucie fétide.

SOLANÉES, s. f. pl. [*solaneæ*, all. *Nachtschattenarten*, esp. *solanaceas*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines hypogynes, qui contient des plantes herbacées, des arbustes et des arbrisseaux, à feuilles simples ou découpées, alternes ou géminées vers la partie supérieure des rameaux. Les solanées ont des fleurs souvent très grandes, extra-axillaires, ou en épis ou en grappes ; un calice monosépale persistant, à 5 divisions peu profondes ; une corolle monopétale, le plus souvent régulière, de forme très variée, à 5 lobes plus ou moins profonds, plissés sur eux-mêmes ; les étamines en même nombre que les lobes de la corolle, à filets libres, quelquefois monadelphes à leur base ; un ovaire sur un disque hypogyne, à 2, ou rarement à 3 ou 4 loges polyspermes, dont les ovules sont attachés à l'angle interne ; un style simple, un stigmate bilobé. Le fruit est une capsule à 2 ou 4 loges polyspermes, s'ouvrant en 2 ou 4 valves, ou une baie à 2 ou 3 loges. Les graines, quelquefois réniformes et à épisperme chagriné, ont un embryon recourbé dans un endosperme charnu.

SOLANINE, s. f. [all. *Solanin*, angl. *solanine*, esp. *solamina*]. (C⁸⁴H⁶⁸O²⁸Az.) Matière isolée par Desfosses des baies de la morelle noire et des tiges de la douce-amère, par Otto des germes de la pomme de terre. Elle est blanche, en poudre, d'un aspect nacré, très amère et fort acre, fusible à 100° centigr. en une sorte de résine ; elle se dissout dans l'alcool, mais peu dans l'eau, l'éther et les huiles. Les acides se combinent avec elle et produisent des combinaisons salines difficilement cristallisables, très amères et vénéneuses.

SOLARES. A une lieue et demie de Santander (Espagne). Eau saline ; sulfate de soude ; hydrochlorate de soude, de chaux, de magnésie. Bonne contre les affections chroniques du tube digestif, les arthrites, les douleurs ostéocopes, la chlorose, les affections lymphatiques et serofuleuses.

SOLBATTU, UE, adj. [de *sole* et *battu* ; angl. *surbated*]. Se dit d'un cheval dont la sole est foulée.

SOLBATTURE, s. f. [angl. *surbating*]. Maladie du cheval qui est solbattu, qui a la sole meurtrie.

SOLDANELLE, s. f. [*Convolutulus soldanella*, *chou marin*, all. *Dattelblume*, esp. *soldanella*]. Plante convolvulacée dont les feuilles sont un purgatif drastique. C'est aussi le nom d'un genre de primulacées (*Soldanella*), dont les espèces ne sont pas utilisées.

SOLE, s. f. [*solea*, all. *Sohle*, it. *suola*]. Partie concave et semi-lunaire de la surface plantaire du pied des quadrupèdes monodactyles. Elle suit la direction du bord de la paroi, qu'elle sépare de la fourchette, et se continue postérieurement dans les talons. On appelle aussi *sole charnue*, *tissu réticulaire* [it. *suola carnea*], ou *chair du pied*, toute l'expansion vasculo-nerveuse qui est placée immédiatement sous l'ongle, et qui, s'implantant sur toute la surface intérieure du premier phalangen, se continue au-dessous du pied, et se propage dans le coussinet plantaire, ainsi que toute la partie de l'os qui répond à la sole. Ce tissu est divisé, selon la partie du sabot à laquelle il correspond, en *chair de la paroi*, *chair cannelée* ou *chair de la sole* proprement dite, et *chair de la fourchette*. La sole four-

nit les matériaux de la nutrition, de l'accroissement et de la reproduction de la corne. — La sole est *chauffée*, quand l'ouvrier applique trop longtemps le fer chaud à sa surface. On dit que la sole est *brûlée*, quand la lésion est plus prononcée. — La *sole battue* ou *foulée* est une contusion produite par un fer mal attaché, par des pierres introduites sous le fer, par la marche sur un sol trop dur. Cet accident est commun sur les pieds plats ou combles ; il est rare pour ceux qui sont creux, comme dans l'âne et le mulet.

SOLE, s. f. [*Pleuronectes solea*, L., all. *Sohle*, angl. *sole*, it. *soglia*, esp. *suela*]. Poisson malacoptérygien subbrachien de la famille des pleuronectes ou poissons plats ; alimentaire.

SOLÉAIRE, adj. et s. m. [*soleus*, de *solea*, semelle ; all. *Sohlenmuskel*, esp. *soleo*]. Muscle (tibio-calcaneien, Ch.) qui s'attache supérieurement à la partie supérieure et postérieure du péroné, et se termine inférieurement par un tendon qui concourt à former le tendon d'Achille. — *Rupture du soléaire*. V. TENDON.

SOLEN, s. m. [de *σωλην*, canal, tuyau ; all. *Beinlade*]. Boite ronde et oblongue où l'on enferme un membre fracturé, pour le maintenir dans une position convenable.

SOLÉNOSTEMME, s. m. [*Solenostemma arguel*, *argel* ou *arghel*]. Plante asclépiadée purgative qu'on mélange quelquefois au séné (Fig. 384). V. SÉNÉ.

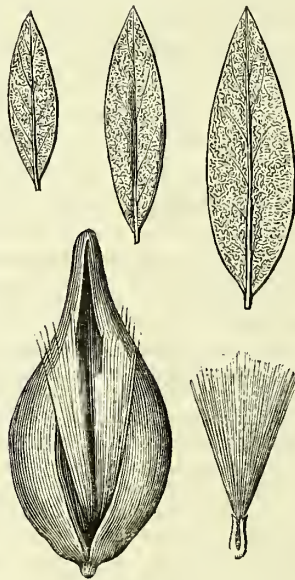


Fig. 584.

SOLIDE, adj. et s. m. [*solidus*, all. *fest*, *Solid*, angl. *solid*, it. et esp. *solido*]. On donne cette épithète aux corps dont les molécules adhèrent assez fortement les unes aux autres pour opposer une résistance notable à leur séparation, et permettre qu'on en saisisse et presse la masse entre les doigts. — Les parties solides du corps animal sont les os, les cartilages, les muscles, les tendons, les vaisseaux, les nerfs, les membranes, les ligaments, etc. V. ANATOMIE et SIMILAIRE.

SOLIDISME, s. m. [all. *Solidismus*, angl. *solidism*, it. et esp. *solidismo*]. Doctrine des médecins

qui rapportent toutes les maladies aux lésions des parties solides de l'économie animale.

SOLIDISTE, s. m. [all. *Solidist*, it. et esp. *solidista*]. Celui qui est attaché à la doctrine du solidisme. Les *solidistes* pensent que les solides seuls sont doués de propriétés vitales, que seuls ils peuvent recevoir l'impression des causes morbifiques et être le siège des phénomènes pathologiques. V. MALADIE.

SOLIDITÉ, s. f. [soliditas, all. *Festigkeit*, *Solidität*, angl. *solidity*, it. *solidità*, esp. *solidez*]. Propriété par laquelle les parties d'un corps résistent, en vertu de la force de cohésion qui les unit, aux puissances qui agissent sur elles pour les dissocier ou changer leurs rapports.

SOLIPÈDES, s. m. pl. [solipedes, all. *Einhufer*, it. *solipedi*, esp. *solipedos*]. Famille de mammifères comprenant ceux qui ont un seul doigt apparent et un seul sabot à chaque pied (le cheval, l'âne, le zèbre, etc.).

SOLITAIRE, adj. [solitarius, all. *einsam*, esp. *solitario*]. Se dit d'un organe qui n'est associé à aucun autre semblable. — *Ver solitaire*. V. TÉNIA.

SOLOGNE (RACES OVINES DE LA). Taille variable, mais toujours faible; tête sans cornes, effilée, blanche ou roussâtre, couverte de laine rude; oreilles droites et petites. Les moutons de la Sologne vivent dans une contrée pauvre, peu fertile; aussi profitent-ils bien quand on les emporte dans des localités plus riches.

SOLUBILITÉ, s. f. [solubilitas, de *solvere*, délier; all. *Auflösbarkeit*, it. *solubilità*, esp. *solubilidad*]. Propriété en vertu de laquelle un corps peut se dissoudre dans un liquide quelconque. V. DISSOLUTION.

SOLUBLE, adj. [solubilis, all. *auflosbar*, angl. *soluble*, it. *solubile*, esp. *soluble*]. Qui est susceptible de se dissoudre dans un menstrue. Les corps *solub'es* sont ceux dont la force de cohésion n'est pas assez puissante pour résister à l'action dissolvante des fluides avec lesquels on les met en contact. Quand la force de cohésion d'une part, et de l'autre la force dissolvante, sont exactement en équilibre, il en résulte une solubilité complète; quand, au contraire, la première l'emporte sur la seconde, le corps est plus ou moins insoluble. V. MÉLANGE et SOLUTION.

SOLUTIF, IVE, adj. [solutivus, angl. *sulative*, it. *solutivo*]. Synonyme de *laxatif*. — *Diaprun solutif*. V. DIAPRUN.

SOLUTION, s. f. [solutio, λύσις, all. *Lösung*, *Solution*, angl. *solution*, it. *soluzione*, esp. *solucion*]. Combinaison entre un liquide et un solide, dont le résultat est que ce dernier prend lui-même la forme liquide. On réserve quelquefois le mot *solution* pour désigner les cas où le corps solide qui se liquéfie ne change pas de nature, et ne fait que prendre un nouveau mode d'agrégation. Cependant il est rare qu'on ait égard à cette distinction, que quelques auteurs ont voulu établir entre *solution* et *dissolution*. — En médecine, *solution* est synonyme de *terminaison*: la *solution d'une maladie* est sa terminaison, accompagnée ou non de phénomènes critiques. — *Solution de continuité* [angl. *solution of continuity*]. Nom collectif donné, en chirurgie, aux plaies, aux fractures, et en général à toutes les divisions de parties auparavant contiguës. V. DÉCHIRURE, PLAIE et RUPTURE.

Solution arsenicale de Heincke. Elle est composée de : arséniate de soude, 30 centigram.; eau de menthe, 64 gram.; eau de cannelle vineuse, 32 gram.; teinture d'opium, 4 gram.

Solution arsenicale de Pearson. C'est une solution de 5 centigrammes d'arséniate de soude cristallisé

dans 32 grammes d'eau distillée. Elle est moins dangereuse que la solution de Fowler. On peut aller progressivement jusqu'à la dose de 1^{re}, 20 par jour, et même de 2 grammes, ce qui fait 35 milligrammes d'arséniate. Il faut, d'ailleurs, en surveiller les effets. Elle est employée, comme celle de Fowler, dans le traitement des maladies chroniques de la peau. L'une et l'autre ont été mises en usage dans le traitement des fièvres intermittentes.

SOMASCÉTIQUE, s. f. [de σώμα, corps, et ἀσκήω, exercer; esp. *somascetica*]. Mot proposé par Bally pour remplacer celui de *gymnastique*.

SOMATOLOGIE, s. f. [somatologia, de σώμα, corps, et λόγος, discours; all. *Somatologie*, angl. *somatology*, it. et esp. *somatologia*]. Traité du corps humain. V. ANATOMIE.

SOMMEIL, s. m. [somnia, ὕπνος, all. *Schlaf*, angl. *sleep*, it. *sonno*, esp. *sueño*]. Repos des organes des sens externes et internes, et de ceux qui accomplissent les mouvements prescrits par la volonté. — *Sommeil des plantes*. Disposition particulière que certains organes des végétaux, les feuilles principalement, prennent pendant la nuit. — *Sommeil d'été*. Phénomène qui s'observe chez quelques animaux. Les amphibiens, durant la saison sèche, se couchent et tombent dans un état analogue au sommeil de l'hiver, d'où ils sortent à l'apparition de la saison pluvieuse. Humboldt a fait des remarques fort intéressantes à ce sujet. Ch. Coquerel a montré qu'on a été trompé sur le prétendu sommeil d'été du tanrec de Madagascar, par ce fait que l'animal a des habitudes nocturnes; il en résulte qu'on le trouve toujours endormi pendant le jour, mais que, dans les plus grandes sécheresses, comme dans la saison des pluies, il se meut très activement pendant la nuit. V. VEILLE.

SOMMET, s. m. [vertex, cacumen, angl. *summit*]. Partie la plus élevée d'une chose. — En botanique, ce mot a un autre sens: le *sommet* d'un fruit est le point d'où le style tirait son origine, et qui ne correspond pas toujours au sommet apparent.

SOMMITÉS, s. f. pl. [summitates, it. *sommità*, esp. *sumidades*]. On appelle *sommités*, ou *sommités fleuries*, l'extrémité de la tige fleurie des plantes dont les fleurs sont trop petites pour être conservées isolément: telles sont les sommités d'absinthe, de centaurée, etc. Les sommités fleuries doivent être recueillies, la plupart, au moment où les fleurs commencent à s'épanouir; quelques-unes cependant avant l'épanouissement; et d'autres, telles que la centaurée, après la marcescence.

SOMNAMBULE, s. m. et adj. [somnia, ambulare, de *somnus*, sommeil, et *ambulare*, se promener; all. *schlafwandelnd*, angl. *sleepwalker*, it. *sonnambolo*, esp. *sonnambulo*]. Qui se promène en dormant.

SOMNAMBULISME, s. m. [somnia, ambulismus, hypnobotesis, noctambulatio, all. *Nachtwandelnd*, *Somniaambulismus*, angl. *somniaambulism*, it. *sonnambulismo*, esp. *sonnambulismo*]. Affection des fonctions cérébrales caractérisée par une sorte d'aptitude à répéter pendant le sommeil les actions dont on a contracté l'habitude, ou à marcher et à exécuter divers mouvements, mais sans qu'il reste, après le réveil, aucun souvenir de ce qui s'est passé. Le somnambulisme est peut-être un état physiologique; ce n'est peut-être qu'un degré de plus des songes ordinaires, plutôt qu'une affection nerveuse. — *Somniaambulisme magnétique*. État nerveux particulier dans lequel on peut jeter, par une sorte d'influence morale, des indi-

vidus d'une grande susceptibilité nerveuse, et particulièrement des femmes hystériques. Quand le somnambulisme est provoqué ou artificiel, on observe des phénomènes très variables. Quelques somnambules semblent d'abord étrangers aux impressions du dehors ; bientôt leurs sens entrent en exercice : ils voient les objets, distinguent les couleurs, entendent, font la conversation avec le premier venu, exercent le goût, le toucher, l'odorat, comme dans l'état de veille. D'autres ne sont en rapport qu'avec une seule personne, un certain nombre d'objets, de sorte qu'ils ne répondent point à la voix du premier venu ; qu'ils sont impressionnés, par exemple, par la vue d'une table, sans apercevoir à leurs côtés une fleur, un livre qui s'y trouvent placés ; qu'ils sont impressionnés par le bruit de la pluie, le son d'une horloge, sans entendre l'explosion d'une arme à feu, le son perçant d'un instrument de musique ; qu'ils apprécient par le tact la température, la forme d'un corps, sans ressentir la douleur d'une piqûre ; qu'ils goûtent, flairent avec délices certaines liqueurs, certaines substances odorantes, sans percevoir l'amertume d'un objet qu'on dépose sur leur langue, l'odeur du soufre qui brûle auprès d'eux. D'autres distinguent, avec une grande pénétration, des sensations viscérales habituellement cachées pour le cerveau. Les uns éprouvent des hallucinations de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, etc., qui ont à tort fait croire à une transposition des sens qui n'existe pas. Dans le somnambulisme, on voit quelquefois les facultés affectives, intellectuelles et morales, acquérir un développement extraordinaire. La mémoire devient d'une précision étonnante, la pensée se traduit en un langage élégant et correct. La théorie de cet ensemble de phénomènes est actuellement éclairée nettement par la connaissance de la physiologie du cerveau, et perd, devant elle, tout ce qu'elle paraissait avoir de merveilleux pour rentrer dans l'ordre des faits scientifiques. On sait que, dans l'état de la plus parfaite harmonie mentale, nos images intérieures sont dépendantes de nos sensations extérieures ; il y a subordination complète de la contemplation abstraite à l'observation directe, et, pour employer ici une locution vulgaire très juste, nous voyons les choses comme elles sont. Mais il est démontré que, même chez les personnes douées du meilleur jugement, on peut, par des moyens purement artificiels, développer un état cérébral dans lequel le dedans prend le dessus sur le dehors, et nous fait voir les choses autrement qu'elles ne sont. L'aliénation mentale confirmée n'est que la persistance de cet état dans lequel nous faisons, sur les phénomènes observés, des hypothèses trop compliquées. Pendant longtemps, ce fut une chose courante que de rapporter certains états, soit physiologiques, soit pathologiques, à l'influence des démons. Dans les sortilèges et la magie, comme dans le magnétisme, il suffisait de bien choisir les sujets pour provoquer les eris, les convulsions, le sommeil, l'extase. Seulement ces pratiques étaient bien autrement dangereuses que celles des magnétiseurs, car elles aboutissaient souvent à développer la démonomanie. On conçoit, en effet, que la croyance aux bons et aux mauvais génies était de nature à ébranler plus vivement les esprits faibles. Dans le cas du somnambulisme, une personne, étant déclarée propre à exercer l'influence magnétique, et étant du reste disposée par son éducation aux croyances correspondantes, se familiarise avec l'administration du prétendu fluide magnétique (V. MAGNÉTISME). Une fois

son apprentissage technique fait, elle s'en va magnétisant, et bientôt elle n'a plus qu'à paraître pour que telle personne éprouve une émotion profonde. En toute chose, c'est beaucoup qu'une personne qui a de fortes convictions, et, pour peu qu'un petit nombre d'individus les partagent, ils entraînent bientôt tous ceux qui sont incédis. Or, cette attitude, ce geste, ces mouvements du magnétiseur, ne sont autre chose qu'un pur artifice (V. HYPNOTISME) au moyen duquel on développe chez une personne convenablement préparée un état cérébral plus ou moins prononcé, et qui peut aller jusqu'à l'extase caractérisant le sommeil magnétique. Dans cet état, d'ailleurs beaucoup moins fréquent à observer que le simple assoupissement, la croyance ou demi-croyance à un pouvoir tout puissant développe dans l'esprit du patient des images abstraites d'une intensité telle, que toute observation directe peut être abolie. La sensibilité générale peut même être anéantie par suite de cette profonde absorption intérieure, et, comme les organes méditatifs viennent encore s'exercer sur les produits de la contemplation abstraite, l'extatique peut effectuer une série de raisonnements assez cohérents ; si, de plus, les impressions auditives continuent à s'opérer, il peut s'établir entre le magnétiseur et le magnétisé des rapports assez suivis ; mais, dans les cas réels d'extase, les réponses du sujet sont aussi vagues que celles de la sibylle, et, au milieu des croyants, le magnétiseur les interprète toujours à la grande admiration de tout le monde. Les phénomènes convulsifs s'expliquent encore plus facilement que les phénomènes du somnambulisme. Quand on suivait les procédés de Mesmer, on sait combien il y avait de causes naturelles pour le développement des convulsions. Si l'on veut considérer sérieusement les véritables guérisons opérées par les magnétiseurs, on verra qu'elles ont la même valeur que les guérisons de la médecine sympathique, et que l'on guérit avec le fluide magnétique comme Pyrrhus guérissait les maladies de la rate par des frictions opérées avec l'orteil de son pied droit, propriété qu'il partagea avec Vespasien. L'action curative des magnétiseurs est donc une pure illusion, et en cela on peut confronter ici deux catégories de thérapeutes qui ont les plus grandes affinités. Tandis que le magnétiseur guérit un fluide avec un autre fluide, nous avons les homéopathes qui guérissent l'idéal de la maladie avec l'idéal du remède (V. HOMÉOPATHIE). Rien d'ailleurs ne saurait excuser un système général de traitement qui entretient chez des personnes d'un esprit faible des croyances chimériques. Ainsi les procédés des magnétiseurs doivent être proscrits en thérapeutique comme étant à la fois inutiles et nuisibles. Le fluide magnétique administré de nos jours ne serait, dit-on, qu'une fraction très minime d'un fluide universel au moyen duquel s'établit (suivant la théorie des magnétiseurs) une influence mutuelle entre les corps célestes, la terre et les corps animés. En remontant au berceau des théories abstraites, on retrouve des entités semblables, qui, sous le même nom ou sous celui d'âme du monde, servent à relier obscurément les connaissances humaines, et surtout à contenter le désir de tout expliquer. La facilité que l'on a à tromper les esprits ne tient pas seulement à la propriété que nous avons de transporter au dehors nos émotions intérieures sous une influence suffisante quelconque ; elle se fonde encore sur la profonde ignorance scientifique dans laquelle la masse

des individus est plongée. Dans le phénomène des tables tournantes, on croit que la table peut tourner sans muscles, sans nerfs; qu'elle peut parler sans organes de la voix. Mais tout cela n'est rien à côté des esprits frappeurs, au moyen desquels toute notion scientifique, même dans l'ordre des phénomènes mathématiques, se trouve ébranlée. Ce qui contribue encore, vis-à-vis d'un grand nombre de personnes, au succès, heureusement passager, de ces exhibitions fantastiques, c'est qu'il n'est pas rare de rencontrer, parmi les croyants et les propagateurs, des personnes instruites dans les sciences. Mais cela ne saurait prouver qu'une chose, c'est que le jugement et le bon sens sont indépendants des acquisitions littéraires et scientifiques. Flint, puis Schiff, ont en effet montré, en expérimentant sur les inventeurs de ces jongleries, que les bruits qu'ils produisaient étaient dus à un léger déplacement préalable de la rotule, du tibia sur le fémur, ou du tendon du long péronier latéral ramenés ensuite brusquement à leur situation première. Ce déplacement est déterminé à l'aide de contractions musculaires dont on prend facilement l'habitude. Se fondant sur des connaissances physiologiques, ils ont pu déjouer facilement la tromperie en faisant placer la jambe de manière à rendre la contraction impossible. Quant au fluide magnétique, ce n'est, comme on le voit, qu'une hypothèse dénuée de preuves. Comment, en effet, démontrer l'existence d'un objet invisible, impalpable, impondérable, n'occupant aucune place, et qui ne se prête à aucun genre d'observation directe? Tel est pourtant le prétendu fluide magnétique, qui n'a pas plus de réalité que les autres fluides (nerveux, etc.), et n'a jamais été constaté. Enfin, tout l'intérêt que, suivant quelques auteurs, il y aurait pour la physiologie à étudier le magnétisme, repose sur notre ignorance habituelle touchant la physiologie du cerveau, et se réduit à constater qu'il est assez facile de placer tel ou tel individu d'abord, puis une assemblée en totalité ou en partie, dans un état intellectuel tel que les données plus ou moins vagues obtenues du premier sont interprétées par l'autre dans le sens qu'elle désire ou vers lequel on a dirigé son attention. C'est dans une telle disposition cérébrale que se trouve l'explication de tous les effets singuliers du magnétisme, abstraction faite des jongleries dont on l'a entouré, effets variables suivant les pratiques du magnétiseur, suivant la crédulité et la disposition cérébrale des magnétisés. S'il s'agissait d'un agent aussi puissant qu'on le dit, personne ne pourrait s'y soustraire. Évite-t-on l'effet de la lumière, de la chaleur, du galvanisme? Non, sans doute; tandis que l'on ne magnétise pas qui l'on veut. Ceux qui résistent le mieux sont ceux qui ont le gros bon sens ou de vraies connaissances positives. V. ENTENDEMENT, MAGNÉTISME ANIMAL, PERCEPTION et SCIENCE.

SOMNIFÈRE, adj. [*somnifer*, de *somnus*, sommeil, et *ferre*, porter; all. *schlafbringend*, angl. *somniferous*, it. *somnifero*, esp. *somnifero*]. Qui provoque le sommeil. Synonyme d'*hypnotique*.

SOMNOLENCE, s. f. [*somnolentia*, all. *Schlãfrigkeit*, angl. *somnolency*, it. *sonnolenzia*, esp. *somnolencia*]. État intermédiaire entre le sommeil et la veille; assoupissement peu profond, mais pénible et insurmontable.

SOMNO-VIGIL, s. m. Mot proposé par Loyer-Villermay comme synonyme de *somnambulisme*.

SON, s. m. [*sonus*, ἦχος, all. *Laut*, *Schall*, angl. *sound*, it. *suono*, esp. *sonido*]. Sensation excitée par les impressions comparables les unes aux autres, relativement au ton, à l'intensité et au timbre, qu'exercent sur l'organe auditif les vibrations ou alternatives de condensation et de dilatation de l'air, de l'eau, ou des organes de l'animal. Ces impressions sont dues à la succession rapide des oscillations régulières et isochrones qu'exécutent les particules de tous les corps élastiques, quand elles tendent à reprendre leur position naturelle après en avoir été momentanément écartées, puis qui sont communiquées de proche en proche aux diverses couches de la masse d'air interposée entre le corps et l'oreille. Le mouvement vibratoire producteur du son a une vitesse constante, et parcourt des espaces proportionnels aux temps. Cette vitesse est par seconde, sous la pression de 0^m,76, dans l'air, de 327^m,52 à la température de 0° centigr., 333^m,31 à celle de 10°, 337^m,21 à celle de 16°, et 342^m,52 à celle de 25°. Elle n'est que d'environ $\frac{4}{170}$ de celle de la lumière.

SON, s. m. [*sulfur*, πύρρον, all. *Kleie*, angl. *bran*, it. *crusca*, esp. *salvado*]. Le son renferme de l'amidon, des matières azotées et une pellicule colorée que l'on considère comme ligneuse. On sait que la farine brute, dont on n'a pas retiré le son, fournit un pain que beaucoup de médecins prescrivent aujourd'hui contre la constipation habituelle et la disposition aux congestions cérébrales. On sait encore, d'après M. Magendie, que des chiens vivent de pain de son, tandis qu'ils périssent par l'usage du pain blanc. 130 grammes de pain de son, séchés, broyés avec 520 grammes d'eau, se divisent avec facilité, et, au bout de trois heures d'une température de 40°, le mélange a l'aspect laiteux et pourrait être filtré. Ce pain est représenté par :

| | |
|---|----------------------|
| Matière soluble séchée à 100° | 59 ^{gr} ,35 |
| Matière insoluble | 69 ^{gr} ,75 |

130 grammes de pain blanc, traités de même, ne forment qu'une masse demi-soluble, représentée par :

| | |
|-----------------------------|-----------------------|
| Matière soluble | 9 ^{gr} ,03 |
| Matière insoluble | 120 ^{gr} ,25 |

Il paraîtrait que l'effet du son sur la farine blanche commence dans la confection de la pâte, se propage durant le commencement de la cuisson, mais qu'il ne s'accomplit que dans l'estomac. Il est facile d'expliquer comment une température supérieure à 75° ne détruit pas l'activité du ferment du son, lorsqu'on sait que l'albumine solide peut être exposée assez longtemps à 100° sans se cuire. Ces expériences, qui sont dues à Mouriès, expliquent la différence existant entre le pain bis et le pain blanc par l'influence, sur l'amidon, du son qui se trouve dans le premier et manque dans le second. D'un autre côté, Poggiale a montré qu'on ne doit pas considérer comme substance alimentaire les corps azotés et tout ce qui est enlevé au son par les acides, les alcalis et autres dissolvants chimiques plus énergiques que le suc gastrique, et employés pour avoir la cellulose pure. Ses analyses font voir que le son contient 1 pour 100 de matières assimilables, et 56 pour 100 de substances qui ne peuvent pas servir à la nutrition, proportion très forte, justifiant la pratique qui élimine le son en tout ou en partie, sans compter que ces principes assimilables sont trop intimement unis aux principes non assimilables pour en

être séparés par les actions digestives. Poggiale a reconnu que le son ne cède à l'eau froide en principes azotés que 5,615 pour 100.

SONDE, s. f. [*specillum*, *πύλον*, all. *Sonde*, angl. *sound*, it. *tenta*, esp. *sonda*]. Instrument qui sert à pratiquer le cathétérisme. C'est un tube cylindrique, dont l'un des bouts, appelé *pavillon*, présente sur les côtés deux anneaux servant à le fixer dans la main pendant qu'on l'introduit, et à recevoir des rubans au moyen desquels on l'assujettit dès qu'il est parvenu dans la vessie, si l'instrument doit séjourner en place. La direction du tube varie depuis la double courbure jusqu'à la rectitude complète. La bicourbure des sondes fut exigée par la disposition anatomique de l'homme, tant

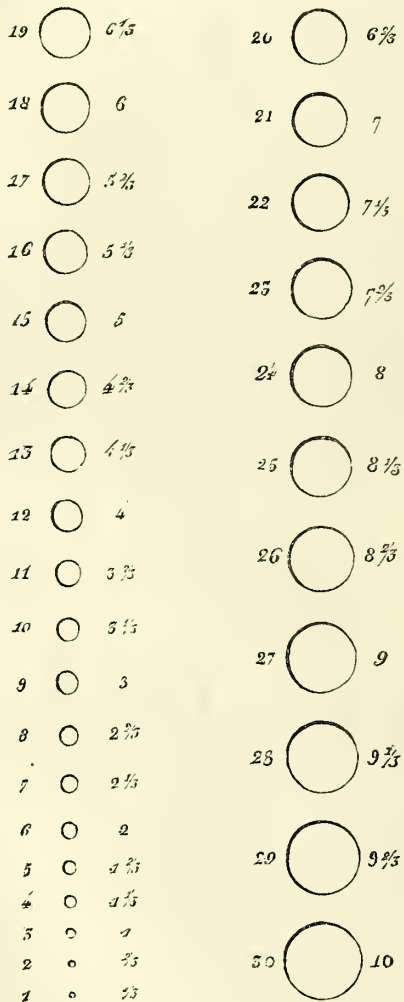


Fig. 585.

qu'on se servit exclusivement d'instruments inflexibles, soit pour dilater le canal, soit pour détourner l'urine d'une plaie ou d'une fistule située sur son trajet. Aujourd'hui elle n'a plus d'objet, puisqu'on n'établit à demeure que des sondes flexibles, c'est-à-dire susceptibles de s'accommoder à la direction que la verge prend dans son état de repos. Les sondes droites re-

montent à des temps très reculés; elles ne conviennent pas pour pratiquer le cathétérisme, non qu'elles soient plus difficiles à introduire, mais parce qu'elles causent des tiraillements douloureux en redressant le canal. La sonde doit donc avoir une courbure. Voici celle que Civiale donne comme étant la plus avantageuse. L'instrument se compose de deux parties, l'une droite et l'autre courbe. La première a une étendue de 22 à 24 centimètres. Pour trouver la longueur et le degré de la courbure qui vient après, il suffit de tracer sur le papier un cercle de 78 millimètres de diamètre, aux 2/9^{es} (54 millimètres) de la circonférence duquel la partie concave de la sonde doit s'adapter exactement. Cette fixation positive de la courbure des sondes est surtout d'une haute importance dans le cas d'engorgement prostatique; celle qu'indique Civiale est beaucoup plus courte, plus uniforme, et en même temps plus prononcée que celle qu'on a coutume d'adopter. La longueur de 23 à 32 centimètres qu'on donne ordinairement aux sondes est trop considérable. 23 et même 20 centimètres suffisent dans les cas ordinaires; il n'y en a qu'un petit nombre où l'on soit obligé d'employer des sondes de 23 à 27 centimètres. Le diamètre de l'instrument doit être de 2 à 5 millimètres. On le mesure à l'aide d'un étalon pourvu d'orifices de grandeur déterminée et graduée (Fig. 385); il sert aussi pour les cathéters et bougies (V. ces mots). Une sonde déliée pénètre plus aisément qu'une grosse, bien qu'on ait prétendu le contraire. Elle cause moins de douleur, et elle est d'ailleurs la seule à laquelle on puisse recourir dans les cas de rétrécissements organiques considérables. L'extrémité opposée au pavillon porte le nom de *bec*. Elle se termine communément par un cul-de-sac arrondi, très légèrement conoïde, présentant sur les côtés deux ouvertures oblongues et non parallèles, qu'on appelle *yeux*. Quelquefois il n'y a qu'un seul œil, placé dans la concavité, ou bien il s'en trouve un de ce côté et un autre du côté de la courbure. Parfois aussi les yeux sont remplacés par plusieurs petits pertuis disposés comme ceux d'un arrosoir, ou même ils n'existent pas du tout, et la sonde se termine par un seul trou susceptible d'être bouché au moyen d'un stylet. Toutes ces modifications sont sans portée. Les yeux ne doivent pas être trop grands; il faut que le rebord en soit lisse, uni et poli. On a fait des sondes coniques, même des sondes terminées par une pointe presque aiguë. Cette disposition offre de graves inconvénients qui peuvent rendre l'instrument fort dangereux entre des mains inhabiles ou trop entreprenantes. Quant à la matière des sondes, les unes sont métalliques et solides, les autres flexibles. Ces dernières sont la plupart du temps droites; cependant on en fait aussi des courbes, qui ont des avantages marqués. Il importe, avant d'employer les sondes flexibles, de bien s'assurer qu'elles sont de bonne qualité; car le commerce en livre beaucoup qui s'altèrent promptement, se rompent avec facilité, s'écaillent, se déforment par leur séjour dans l'urèthre. Quelquefois le canal intérieur de la sonde est divisé en deux par une cloison longitudinale, et forme ainsi un double canal, de manière qu'un liquide injecté par l'un peut ressortir par l'autre: c'est ce qu'on appelle une *sonde à double courant*. Les *sondes de femme*, longues de 11 à 14 centimètres, sont droites et seulement un peu inclinées vers la pointe, où elles présentent aussi deux yeux. On s'en sert quelquefois pour l'exploration des

plaies pénétrantes de poitrine, et on les appelle alors *sondes de poitrine*. Pour la manière d'introduire les sondes dans l'urèthre, voyez l'article CATHÉTÉRISME.

Sonde d'Anel. Stylet d'argent très fin, en forme d'alène à l'une de ses extrémités, dont on se sert pour sonder les points lacrymaux.

Sonde de Belloc. Instrument (Fig. 386, E) qui sert à diriger dans les arrière-cavités nasales des bourdonnets de charpie et à en opérer le tamponnement, dans les cas d'hémorragies excessives. (Depuis l'emploi du perchlore de fer le tamponnement proprement dit est devenu inutile, on se contente d'imbiber les bourdonnets avec la solution de ce sel). C'est une sonde métallique creuse, ouverte aux deux bouts, et dans laquelle est une sorte de stylet terminé par

ponnement est souvent douloureux. C'est une sonde qu'on passe par le nez et qui renferme un petit sac de baudruche avec un ajutage extérieur pourvu d'un robinet. Une fois le bout de la sonde à l'arrière des fosses nasales, on souffle de l'air ou l'on injecte de l'eau dans le sac par l'ajutage, dont on ferme le robinet quand il est distendu. Ce sac se moule sur les anfractuosités de l'organe, et est très utile. — Dans la Figure 386, *b* est la colonne vertébrale; *g* est le nez; *C*, la cloison sous-nasale; *H*, lèvre supérieure; *k*, lèvre inférieure; *l*, muscle génio-glosse; *d*, apophyse géni et insertion du muscle précédent; *e*, coupe de l'os hyoïde; *i*, saillie du cartilage thyroïde ou pomme d'Adam; *f*, trachée derrière laquelle se voit l'œsophage; *a*, voûte des fosses nasales avec les sinus sphénoïdaux en arrière et

frontaux en avant; *m*, cornet supérieur des fosses nasales; *n*, cornet moyen; *o*, cornet inférieur. V. SONDE de Laforest et de la trompe d'Eustache.

Sonde brisée. Long stylet droit composé de deux parties qui se visent à volonté au bout l'une de l'autre; elle est boutonnée à l'une de ses extrémités et percée d'un chas à l'autre, de manière à pouvoir servir tantôt à explorer les plaies pénétrantes, tantôt à conduire un séton.

Sonde cannelée. Instrument qui sert à guider sans déviation la pointe des instruments tranchants au milieu des organes. Elle est formée par une tige longue d'environ 16 centimètres, allant en s'aminçant vers son extrémité libre, arrondie et très lisse dans les deux tiers de sa circonférence, et creusée, dans l'autre tiers, d'une rainure profonde, large, unie, souvent terminée par un cul-de-sac au bec de l'instrument. A l'extrémité supérieure, cette sonde est surmontée d'une plaque transversale, à bords obtus, à angles émoussés, divisée, du côté opposé à la tige et dans le sens de l'axe de l'instrument, par une fente étroite.

Sonde à dard. Instrument employé dans l'opération de la cystotomie sus-pubiennne. C'est une sonde d'argent, longue de 21 à 24 centimètres, présentant une légère courbure à partir des 2/3 de sa longueur, et ouverte sur sa partie concave depuis ce point jusqu'à son extrémité. On introduit dans son canal un mandrin dont l'extrémité d'acier se termine par une pointe triangulaire. La courbure que frère Côme avait donnée à cette sonde était celle de la plupart des algales ordinaires, et suffisait dans son procédé, puisqu'il introduisait l'instrument par une plaie faite au périnée, de sorte qu'il avait la facilité de la rapprocher autant qu'il voulait de la face postérieure du pubis. Aujourd'hui qu'on l'introduit par l'urèthre, cette sonde doit avoir une courbure plus prononcée et décrire un cercle moins étendu, afin que son extrémité vésicale puisse venir se placer derrière les pubis, entre la pierre et la paroi antérieure de la vessie. Dans celle de Civiale, la

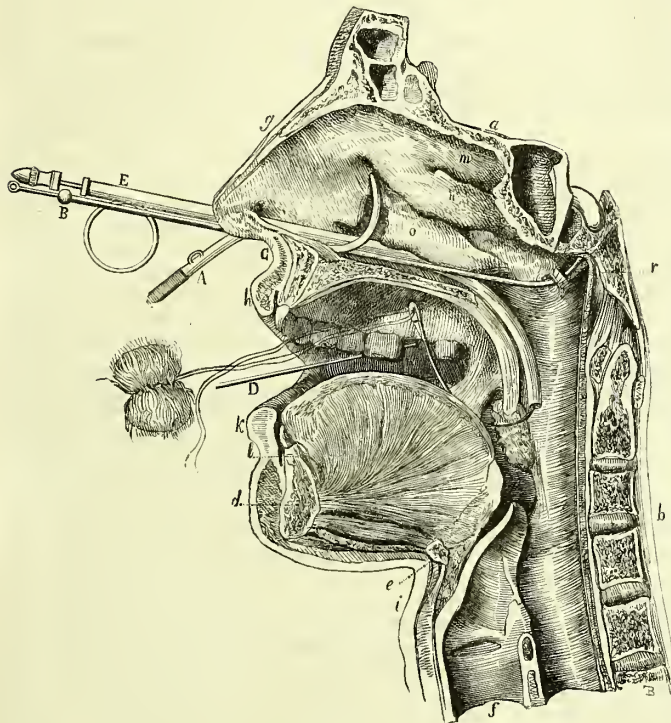


Fig. 586.

un ressort d'acier flexible, dont la disposition et la courbure sont telles, que, lorsque la sonde a été introduite d'avant en arrière dans les cavités nasales, il suffit de presser sur la partie extérieure (*x*) de ce stylet, qui dépasse la canule, pour que la portion recourbée se déploie dans l'arrière-bouche, contourne le voile du palais, et se présente dans la cavité buccale. On fixe alors au bouton et à la petite ouverture par laquelle elle se termine un double fil auquel est attaché le bourdonnet de charpie; on ramène le stylet et la sonde d'arrière en avant, et l'on adapte ainsi le bourdonnet à l'orifice postérieur des cavités nasales, puis on en adapte un semblable aux fils que la sonde a amenés au dehors. La sonde de Belloc est employée aussi pour passer des ligatures autour des polypes que l'on veut extraire. — On a proposé de remplacer la sonde de Belloc par le *rhinobyon* [ῥίβιον, nez, et βύβιον, boucher], parce que le tam-

partie courbée, à peu près circulaire, forme environ les $\frac{2}{7}$ ^{es} d'un cercle de 11 centimètres de rayon ; en d'autres termes, la courbure a une étendue telle, que la tangente de son extrémité est perpendiculaire à la portion rectiligne de l'instrument. Le dard, en sortant de la gaine entre les doigts de l'opérateur, décrit la même courbe qu'elle, et se rapproche ainsi de la symphyse pubienne, de telle sorte qu'on ne court aucun risque de piquer l'angle supérieur de la plaie, et moins encore de pénétrer avec le dard dans la cavité abdominale, comme il est arrivé quelquefois avec l'ancienne sonde. Les sondes à dard employées par Civiale ont 6 ou 7 millimètres de diamètre ; elles ont donc une solidité suffisante ; elles remplissent à peu près le canal, et ne pénétrant pas, comme les anciennes, au liquide de s'échapper.

Sonde de Laforest. Petite sonde recourbée qui sert à sonder le canal nasal de bas en haut, et à y pousser des injections. (Fig. 386, B.)

Sonde à panaris. Petite sonde cannelée, très fine et sans plaque, assez mince pour être introduite dans les parties les plus serrées.

Sondes de la trompe d'Eustache. Sondes de gomme élastique ou d'argent pourvues d'un petit mandrin, avec une petite courbure ou une inflexion à l'extrémité, qu'on dirige vers le pavillon de la *trompe d'Eustache* (Fig. 386, r) après lui avoir fait traverser d'avant en arrière le méat inférieur de ces cavités, et c'est au niveau de celui-ci que se trouve l'ouverture ou pavillon de ce conduit (r).

Sonde utérine. Elle se compose d'une tige métallique, ordinairement inflexible, fixée à un manche, à sommet mousse, légèrement recourbée dans son quart supérieur ; on peut, en la faisant d'un métal flexible, modifier sa courbure à volonté (Kiwisch). La sonde inflexible suffit dans la très grande majorité des cas. Des divisions en centimètres, tracées sur la concavité ou la convexité de la partie supérieure, permettent de reconnaître la profondeur à laquelle l'instrument a pénétré dans l'utérus. Dans l'*hystéromètre* de M. Huguier, un curseur mobile, remontant jusqu'au col, indique le point fixe auquel s'est arrêtée la sonde. M. Valleix a supprimé le curseur, et y suppléé en maintenant, quand il retire la sonde, le doigt indicateur de la main gauche sur le point qui correspond à l'orifice externe ; une échancrure profonde, pratiquée à 6 centimètres un quart de l'extrémité supérieure, indique la profondeur à laquelle la sonde doit pénétrer dans un utérus normal. Voici le mode d'application le plus usité de la sonde utérine ; nous supposons l'utérus dans l'axe du détroit abdominal. La malade étant couchée sur le dos, les cuisses relevées comme pour l'introduction du spéculum, on pratique le toucher pour reconnaître, autant que possible, la direction de l'utérus ; nous l'avons supposé ici dans l'axe du détroit supérieur. Cela constaté, on introduit dans le vagin l'index de la main gauche, de manière à faire reposer la pulpe du doigt sur la lèvre postérieure, en arrière de l'orifice externe du col ; la sonde, glissant sur la pulpe du doigt, se présente à l'entrée du col, de façon que sa convexité regarde en arrière. On franchit l'orifice externe en portant la main qui tient le manche de la sonde en haut et un peu en arrière. L'introduction, très facile d'ordinaire chez les femmes qui ont eu des enfants, l'est quelquefois moins si le col est vierge ou si l'orifice externe a été rétréci par des cautérisations antérieures. Il peut être utile dans ces cas, si l'on

n'a pas une grande habitude du manœuvrier de la sonde, de procéder à une introduction préalable du spéculum, qui permet d'agir alors à œil nu ; il devient même nécessaire quelquefois de se servir d'une sonde dont le sommet mousse soit moins épais que celui de la sonde ordinaire. L'opération se fait jusqu'ici sans douleur, et la femme s'est à peine aperçue que l'instrument a franchi l'orifice externe du col ; quelquefois cependant la sonde détermine, même à ce niveau, des douleurs assez vives qui trahissent l'existence d'une métrite du col ou d'une névralgie utérine. L'opérateur doit s'attacher à ne pas confondre l'un et l'autre état, de peur d'exaspérer l'inflammation par des manœuvres imprudentes. Quand la sonde a pénétré dans la cavité du col, la main la porte doucement en haut et en arrière dans l'axe de l'utérus déjà connu ; le trajet de l'orifice externe à l'orifice interne est d'ordinaire fort peu douloureux. Le bec de la sonde peut être arrêté dans sa marche par les replis muqueux de l'arbre de vie, et l'on doit se garder de chercher à vaincre de force la résistance qu'ils opposent ; on dégage le bec de la sonde par de légers mouvements de latéralité, et elle arrive ainsi jusqu'à l'orifice interne du col. Disons que le plus souvent, quelque précaution que l'on prenne, il se fait un léger suintement sanguin ; il manque surtout rarement dans les cas où la muqueuse du col a été modifiée par quelques métrites antérieures. On reconnaît que la sonde a franchi l'orifice interne du col beaucoup moins à la pression qu'on a dû exercer pour le franchir qu'à un sentiment de douleur quelquefois très vive, qui fait rarement défaut. Pourtant quelques femmes n'éprouvent qu'une sensation de contact, même quand, pénétrant plus profondément, on touche le fond de l'utérus ; mais le fait est rare. Arrivée dans la cavité utérine, la sonde est beaucoup plus libre dans ses mouvements, et la femme ne perçoit de douleur qu'autant que l'instrument vient toucher le fond de l'utérus on frotter contre les parois, ce qui est le cas ordinaire. Cette douleur est légère le plus souvent, et l'on peut faire séjourner la sonde dans la cavité utérine de trois à dix minutes, sans provoquer de plaintes trop vives de la part de la malade. Dans certains cas, au contraire, la sonde, à peine introduite, détermine une douleur très forte et des accidents nerveux pendant plusieurs heures. Les accidents nerveux, qui sont les plus fréquents, sont peu graves : ils se bornent, le plus souvent, à une douleur plus ou moins vive et de courte durée ; dans quelques cas rares, ils donnent lieu à des spasmes hystériques qui peuvent continuer une ou plusieurs heures après l'application de la sonde, mais sans danger réel. La sonde utérine est un instrument d'une utilité incontestable dans le diagnostic et le traitement de certaines affections utérines. Il est même des cas où l'on ne peut arriver sans elle à une connaissance parfaite de la lésion morbide. Le cathétérisme utérin a déterminé quelquefois des accidents inflammatoires mortels. En conséquence, le médecin ne doit jamais se départir, dans l'emploi de la sonde, de la plus grande prudence ; il doit la manœuvrer avec lenteur, s'arrêter s'il rencontre des obstacles, la réserver pour les cas où elle est vraiment utile, et éviter de s'en servir à tout propos, comme certains l'ont fait. La sonde utérine introduite dans un utérus gravide entraîne presque fatalement l'expulsion de l'œuf. Le médecin qui va pratiquer le cathétérisme doit s'assurer, par tous les moyens possibles d'investigation, qu'il n'y a pas grossesse ; et si de ses recherches il

peut résulter le plus léger doute, il doit s'abstenir. La pratique d'un grand nombre de médecins de nos jours montre de quelle utilité la sonde peut être pour établir le diagnostic des déviations utérines; quelquefois elle est même indispensable. Les mouvements qu'on communique à l'utérus permettent d'apprécier la rigidité et la souplesse des tissus environnants et les adhérences qu'il peut avoir contractées avec eux et avec les tumeurs circonvoisines, quels que soient leur nature et leur point de départ. Le cathétérisme utérin aide encore à établir le diagnostic entre les déviations utérines et les tumeurs fibreuses situées sur la face postérieure de l'utérus et faisant saillie dans le rectum.

SONGE, s. m. [*somnium*, ἑὸν πνεῦμα]. V. RÊVE.

SONORE, adj. [*sonorus*, ἤχιδος, all. *tönend*, angl. *sonorous*, it. et esp. *sonoro*]. Se dit de tout corps qui, par la rapidité de son mouvement vibratoire, produit, sur l'organe de l'ouïe, des impressions susceptibles d'être comparées les unes aux autres. — *Onde sonore*. Lorsqu'un corps solide, liquide ou gazeux, est le siège de vibrations assez nombreuses en un temps donné pour être sonores, les points qui vibrent, c'est-à-dire qui sont en mouvement, sont séparés les uns des autres par un intervalle en repos. C'est à chacun de ces intervalles en repos, séparant les points agités, qu'on donne le nom d'*onde sonore*. Chaque point doué de mouvement transmet celui dont il jouit à la partie en repos qui le suit, pour retomber lui-même à l'état de repos. Cette transmission s'opère *circulairement* autour du point qui a été le premier mis en mouvement, comme autour du point frappé par une pierre tombée dans l'eau. On appelle *concamération* [de *concameratio*, arcade, voûte, cintre] la courbure de chaque onde qui succède aux premières en devenant de plus en plus grande. — *Râle sonore*. V. RÂLE. — *Vibrations sonores*. Celles qui sont suffisamment rapides dans un gaz, un liquide ou un solide, pour produire sur l'appareil de l'ouïe le genre d'impression dont la perception est appelée *son*. Il faut qu'il se produise au moins 32 vibrations dans une seconde pour qu'elles soient sonores.

SONORITÉ, s. f. Qualité de ce qui est sonore; propriété de produire du son.

SOPHISTICATION, s. f. [*sophisticatio*, all. *Verfälschung*, angl. *sophistication*, it. *sofisticazione*]. Action de dénaturer une substance médicamenteuse par le mélange frauduleux de substances inertes ou d'une qualité inférieure. La *sophistication* diffère de l'*altération*; car on ne doit donner ce dernier nom qu'à la détérioration spontanée ou accidentelle, et non à celle qui est l'effet de la mauvaise foi.

SOPORATIF, **IVE**, **SOPORIFÈRE** ou **SOPORIFIQUE**, adj. [all. *einschlüfernd*, angl. *soporific*, it. *soporifico*, esp. *soporifero*]. V. HYPNOTIQUE, SOMNIFÈRE.

SOPOREUX, **EUSE**, adj. [*soporosus*, de *sopor*, sommeil; all. *soporös*, it. et esp. *soporoso*]. On appelle *maladies soporeuses* celles qui sont accompagnées ou caractérisées par un assoupissement profond, par un état comateux.

SORBIER, s. m. [*sorbus*, all. *Sorbeerbaum*, angl. *sorb*, it. *sorbo*, esp. *sorbal*]. Genre de plantes (icosandrie pentagynie, L., rosacées, J.) dont une espèce, le *sorbier des oiseaux* (*Sorbus aucuparia*), a des fruits astringents; ceux du *cormier* (*Sorbus domestica*) donnent par la fermentation une espèce de cidre.

SORCIER, s. m. [*magus*, μάγος, γόης, all. *Hexenmeister*, angl. *sorcerer*, it. *stregone*, esp. *hechicero*]. Les sorciers, jusqu'au commencement du

XVII^e siècle, ont été poursuivis par la justice ecclésiastique et livrés au bras séculier. Un nombre immense de ces malheureux sont morts dans les supplices; ils étaient accusés d'entretenir un pacte avec le démon, de se livrer avec lui à des pratiques obscènes ou bizarres, et d'en obtenir une puissance malfaisante pour les autres. Ce qui est remarquable et ce qui montre le caractère de cette sorcellerie, c'est que beaucoup, même livrés au supplice, confessaient qu'en effet ils étaient allés au sabbat et avaient vu le démon, avec qui ils étaient en société. Cela prouve qu'il y avait là une forme de la démonomanie avec hallucination et état extatique. Les sorciers, autant qu'ils n'étaient pas des scélérats ou des empoisonneurs, doivent être rangés parmi les fous qu'un certain état de la raison temporaire a nécessairement méconnus et a pris pour des êtres coupables et malfaisants. V. MAGNÉTISME et SOMNAMBULISME.

SORDIDE, adj. [*sordidus*, ὑπαρῶς, it. et esp. *sordido*]. Épithète donnée aux ulcères qui fournissent une suppuration sanieuse ou de mauvaise nature.

SORE, s. m. [*sorus*, σπόρος]. Nom donné, en botanique, à des paquets arrondis ou linéaires que les sporanges des fougères forment le plus souvent par leur rassemblement à la face inférieure des feuilles, et recouverts souvent par un indusium dépendant de l'épiderme. V. ANTHÉRIDIE et SPORE.

SOREDION, s. m. [*soredium*, de *sorus*]. Tache pulvulente que forment, en se réunissant çà et là, les corpuscules reproducteurs de beaucoup de lichens.

SOROSE, s. f. [*sorosis*, de σπόρος; all. *Hausenfrucht*]. Fruit dû à la réunion de plusieurs carpelles en une seule masse, par l'intermédiaire des enveloppes florales succulentes et entre-greffées.

SOUBRELANGUE, s. m. On a donné ce nom à un genre d'ankyloglosse que l'on observe quelquefois chez les enfants nouveau-nés, et qui consiste en une espèce de bourrelet charnu plus ou moins long et épais, brun et assez ferme, occupant la place du frein de la langue et empêchant les mouvements de cet organe et ceux de l'épiglotte, de manière que le lait ou les liquides introduits dans la bouche tombent dans les voies aériennes. Il suffit quelquefois de scarifier la tumeur pour en procurer la résolution; mais d'autres fois il faut soulever la langue avec le pouce et l'indicateur de la main gauche, et inciser avec des ciseaux boutonnés le bourrelet charnu; on laisse le sang s'étancher, et le lait de la nourrice tient lieu de tout topique. Il faut seulement avoir soin de passer le doigt plusieurs fois par jour dans la plaie, pour s'opposer à l'adhérence des surfaces.

SOBRESAUT, s. m. [*sulsulto*, all. *Sehnenhüpfen*, it. *sussulto*]. Léger tressaillement que les tendons éprouvent par la contraction involontaire et instantanée des muscles; symptôme qui se rencontre fréquemment dans les affections cérébrales et au début du choléra.

SOUÛHE, s. f. [*caudex*, all. *Wurzelstock*, it. *ceppo*, esp. *cepa*]. Nom donné anciennement par Gaertner aux tiges souterraines des iridées, des fougères. On donne aujourd'hui le nom de *souche* à ce qu'on appelle aussi *pivot* ou *pivot des racines*, c'est-à-dire à la partie principale du tronc située au-dessous du collet, et l'on réserve le nom de *racines* à l'ensemble des subdivisions qui en partent, des radicules et du chevelu. Le *rhizome* est ce que Gaertner appelait *souche*, c'est-à-dire les tiges souterraines des iridées, fougères,

cyperacées, etc. Le rhizome se distingue de la souche en ce que, sur une moitié du cylindre qu'il représente, il porte des feuilles, des lampes, des rameaux ou en montre les traces. Sur la moitié opposée ou profonde, il porte des racines, faisceaux de racines ou leurs traces. Il a l'organisation des tiges.

SOUCHET, s. m. [*Cyperus*, L., all. *Cypergras*, it. *giunco odorato*, esp. *juncia*]. Genre de plantes de la triandrie digynie, L., cyperacées, J. Les racines de deux espèces sont très aromatiques et stimulantes : celle du *souchet long* ou *souchet odorant* (*Cyperus longus*, L.), et celle du *souchet rond* (*Cyperus rotundus*, L.). La racine du *souchet long* est rameuse, marquée d'impressions circulaires inégales et de nœuds, de la grosseur d'une plume de cygne, recouverte d'une écorce très brune, ligneuse et rougeâtre intérieurement, amère, astringente et aromatique. Celle du *souchet rond* est en tubercules ovoïdes, gros comme de petites noix, unis entre eux par une radicule ligneuse.

Souchet comestible (*C. edulis*, L.). Espèce du midi de l'Europe dont le rhizome donne des tubercules alimentaires.

Souchet des Indes. V. CURCUMA.

Souchet papyrus (*Cyperus papyrus*, L., *Papyrus antiquorum*, Willdenow). Espèce dont les couches du rhizome, battues et collées, donnaient le *papyrus*.

SOUCI, s. m. [*Calendula*, L., all. *Ringelblume*, angl. *marigold*, it. *fiorancio*, esp. *calendula*]. Genre de plantes (syngénésie polygamie nécessaire, L., corymbifères, J.) dont deux espèces sont amères et toniques : le *souci des jardins* (*Calendula officinalis*, L.), et le *souci des champs* (*Calendula arvensis*, L.).

SOUDE, s. f. [*soda*, all. *Natron*, angl. *soda*, it. *soda*, esp. *sosa*]. Oxyde de sodium, alcali minéral. On l'obtient en brûlant des plantes marines, notamment les espèces du genre *Salsola*, dans des fosses pratiquées en terre. Les cendres entrent en fusion pâteuse, et se prennent, par le refroidissement, en une masse dont les morceaux constituent la *soude du commerce*. On fabrique également celle-ci en décomposant le chlorure de sodium par l'acide sulfurique, le charbon et la craie. C'est un mélange de sous-carbonate de soude, de silice, de divers sels étrangers et d'oxyde de fer et de manganèse, dans le premier cas ; de carbonate sodique, de sel marin, de sulfate de soude, de sulfure de chaux et de charbon, dans le second. — Pour avoir la soude pure, on traite la soude du commerce par la chaux. On éteint la chaux ; on la délaie dans l'eau, de manière à avoir un lait bien homogène (30 parties d'eau pour 2 de chaux vive) ; on ajoute le carbonate de soude cristallisé (3 parties), et l'on fait bouillir le mélange pendant une demi-heure dans une marmite de fer, en ayant soin d'agiter et d'ajouter de l'eau pour remplacer celle qui s'évapore. On jette ensuite le tout sur des toiles, on recueille le liquide clair, on lave le résidu. On réunit cette eau de lavage au liquide clair, et on les évapore dans une bassine d'argent ; le produit de l'évaporation, desséché et fondu, est la *soude caustique*, qui devrait être préférée à la potasse caustique, pour l'usage chirurgical, attendu qu'elle tombe beaucoup moins en *deliquium*, et que la cautérisation qu'elle produit est beaucoup mieux circonscrite. Traitée par l'alcool à 40° centésim., la soude caustique donne la *soude purifiée à l'alcool*, employée pour les essais chimiques. En la dissolvant dans

suffisante quantité d'eau, pour que la dissolution froide marque 36° à l'aréomètre de Baumé, laissant déposer et décantant la liqueur claire, on a la *lessive caustique des savonniers*.

SOUDURE, s. f. [*adherentia*, πρ'σφουρα]. Union intime entre deux organes différents. Ce mot indique généralement un phénomène tératologique ; mais il est appliqué aussi au fait de l'union naturelle d'organes analogues à ceux d'autres plantes où ils sont libres naturellement, mais à tort, car ces organes naissent unis, et non isolés pour se réunir ensuite, ce qui est le propre de la soudure. Tel est le cas des calices *gamophylles* ou *gamosépales* comparés à ceux qui sont *dialysépales*, etc. Dans le cas des unions tératologiques entre feuilles ou pétales, etc., les organes naissent soudés comme dans les cas normaux. Il n'y a réellement soudure proprement dite que dans les greffes entre deux rameaux, où la soudure s'établit entre des organes déjà formés ; soudure qui se complète par celle des tissus de nouvelle formation appartenant en partie au rameau greffé, en partie au sujet sur lequel le rameau est greffé, et ces tissus, d'origines diverses, se soudent à mesure qu'ils se développent. V. DÉDOUBLEMENT.

SOUFFLE, s. m. *Bruit de souffle*. Bruits anormaux qui se produisent dans les cavités du cœur, dans les artères et parfois dans les veines. Dans le cœur, il y a le souffle proprement dit, ou souffle doux, que son nom définit, qui est unique ou double, c'est-à-dire perçu pendant la systole ou la diastole seulement, ou à la fois pendant l'une et l'autre. Il se rencontre en un grand nombre de maladies avec lésions matérielles des valvules et des orifices ; en des maladies avec altération du sang, anémie, chlorose ; et en des maladies avec trouble nerveux du cœur, palpitations, etc. Dans les vaisseaux et principalement dans l'aorte, le bruit de souffle coïncide avec des dégénérescences des parois, avec des dilatations, des rétrécissements, avec des affections anémiques. — *Bruit de souffle continu*. Semblable au bruit qu'on entend quand on approche de son oreille un gros coquillage univalve ; il se fait entendre dans les vaisseaux du cou, surtout avec les affections anémiques. C'est dans les mêmes circonstances qu'on perçoit le *bruit de souffle à double courant*, murmure plus intense, renforcé à chaque systole, et donnant la sensation de deux courants qui iraient en sens inverse. — *Souffle placentaire*, *souffle utérin*. Souffle doux, tantôt sonore et grave, tantôt aigu, synchronique au pouls de la mère, entendu ordinairement vers les régions inguinales à dater du quatrième mois de la grossesse, et attribué au passage du sang maternel dans le placenta. — *Bruit de souffle du fœtus*. Bruit parfaitement distinct du souffle utérin et de tous ceux qui peuvent se produire dans un point du système circulatoire maternel ; il paraît se passer soit dans le cœur du fœtus, soit sur le trajet du cordon ombilical.

SOUFFLER, v. n. En terme de maquignon, on dit qu'un cheval *souffle* quand il est court d'haleine. — On dit que la *matière souffle aux poils*, lorsque du pus apparaît sur la couronne et indique un décollement au moins partiel du sabot du cheval.

SOUFFLET (BRUIT DE) [angl. *bellows sound*]. Synonyme de *bruit de souffle*.

SOUFRE, s. m. [*sulphur*, βείων, all. *Schwefel*, angl. *brimstone*, *sulfur*, it. *solfo*, esp. *azufre*]. Corps simple non métallique, d'une couleur jaune-citron dans l'état

de pureté, sans odeur, très fragile; se cassant avec une espèce de cri quand on en tient un cylindre dans la main fermée; acquérant l'électricité résineuse par le frottement, d'une cassure vitreuse; pesant 2,032 à l'état natif, 1,99 quand il est fondu; cristallisable; brûlant avec une flamme légère et bleuâtre si la combustion est lente, ou blanche et vive si la combustion est rapide; répandant en brûlant une odeur suffocante; se convertissant, par l'action de l'air et de la chaleur, en acide sulfureux. — Le soufre porphyrisé et lavé était appelé autrefois *crème de soufre*. Obtenu par la précipitation d'une solution de sulfure de potasse, au moyen du vinaigre ou d'un acide, il constituait le *magistère de soufre*; on trouvait aussi dans les officines un *lait de soufre*, un *beurre de soufre*, toutes préparations peu distinctes les unes des autres, et remplacées aujourd'hui par une seule, le *soufre sublimé*, ou *fleurs de soufre*, qui entre dans une multitude de pommades employées contre la gale et autres affections cutanées. On le donne aussi à l'intérieur, mais alors il faut qu'il soit *lavé* avec soin. Le lavage se fait en délayant plusieurs fois la fleur de soufre dans de l'eau bouillante, jusqu'à ce que cette eau de lavage n'ait plus d'action sur le papier de tournesol: on jette alors le soufre sur une toile, et on le fait égoutter et sécher. Cette opération a pour but de dépouiller les fleurs de soufre de l'acide sulfurique interposé. — *Tablettes de soufre*. Tablettes composées de: fleurs de soufre lavées 32 gram.; sucre, 224 gram., et quantité suffisante de gomme adragant réduite en mucilage avec de l'eau de rose. On fait des tablettes de 90 centigrammes qui contiennent chacune 10 centigrammes de soufre. — *Tablettes de soufre composées*. Elles sont composées de: fleurs de soufre lavées, 8 gram.; acide benzoïque sublimé, 60 centigram.; racine d'iris de Florence pulvérisée, 2 gram.; huile essentielle d'anis, 40 centigr.; sucre blanc, 176 gram., et suffisante quantité de mucilage adragant.

Soufre (blanchiment des tissus par le). Il est un inconvénient auquel sont exposés les ouvriers employés à cette opération. Le contact continu des pièces imprégnées d'acide sulfurique qu'il faut étendre à mesure qu'elles se déroulent entre les cylindres altère les mains d'une manière toute particulière. La peau est ramollie; l'épiderme, complètement blanchi, est ridé, soulevé et détruit par places, surtout au pouce et à l'index.

Soufre doré d'antimoine. Poudre qui se précipite quand on verse un acide faible dans les eaux d'où le kermès minéral s'est précipité. C'est une combinaison de deux sulfures d'antimoine. Ce composé est jaune-orange, et insoluble dans l'eau. Il entre dans les pilules de Plummer. On l'emploie comme diaphorétique, surtout dans la médecine vétérinaire.

Soufre végétal. C'est la poudre de lycopode.

SOUPE, s. f. Préparation alimentaire consistant en fourrages verts ou secs que l'on fait infuser dans l'eau chaude ou que l'on a fait cuire. Les soupes se donnent à tous les animaux, mais principalement au bétail à l'engrais, aux élèves et aux femelles laitières. On y fait entrer du foin, du regain, des racines et tubercules, des feuilles, des débris de jardin, etc.

SOUPIR, s. m. [*suspirium*, all. *Seufzer*, angl. *sigh*, it. *sospiro*, esp. *suspiro*]. Contraction volontaire et lente du diaphragme et des intercostaux, qui a pour effet de rétablir l'équilibre entre la circulation et la respiration, ou de nous débarrasser de ce poids incom-

mode que nous sentons sur la poitrine dans les chagrins profonds, poids qui paraît surtout dépendre du trouble des fonctions du cœur par l'influence morale. Le *soupir* diffère du *sanglot* en ce que celui-ci est involontaire et spasmodique.

SOUPLE, adj. Se dit du pouls quand il est doux au toucher et modérément développé.

SOURCIL, s. m. [*supercilium*, ὑπερὸν, all. *Augenbraue*, angl. *eye-brow*, it. *sopraciglio*, esp. *ceja*]. Éminence arquée et garnie de poils couchés de dedans au dehors, qui s'élève au-dessus de chaque œil. L'extrémité interne du sourcil porte le nom de *tête*, et l'externe celui de *queue*.

SOURCILIER, IÈRE, adj. [*superciliaris*, angl. *superciliary*, it. *sopraciliare*]. Qui a rapport aux sourcils. — *Arcades sourcilières*. Saillies transversales que présente l'os coronal immédiatement au-dessus du rebord supérieur des orbites, moins prononcées en dehors qu'en dedans, où elles sont séparées l'une de l'autre par la bosse nasale; chacune d'elles donne attache à l'extrémité interne du *muscle sourcilier* correspondant (fronto-sourcilier, Ch.), dont l'extrémité externe se perd dans les muscles orbiculaire et occipito-frontal. — *Artère sourcilière*. C'est la sus-orbitaire.

SOURIS, s. f. [*Mus musculus*, L.]. Petit rongeur d'un pelage de couleur cendrée. — On appelle, en parlant du cheval, *souris* [all. *mausefah*], une robe présentant les couleurs de cet animal, et formée par des poils ayant tous la même teinte.

SOUS-ACROMIO-HUMÉRAL. V. DELTOÏDE.

SOUS-ARRISSEAU, s. m. [*suffrutex*]. Plante ligneuse généralement peu élevée, et qui est dépourvue de boutons.

SOUS-ATLOÏDIEN, adj. [*subatloideus*]. Épithète donnée au nerf de la seconde paire cervicale.

SOUS-AXOÏDIEN, adj. [*subaxoideus*]. Épithète donnée au nerf de la troisième paire cervicale.

SOUS-CARBONATE, s. m. [*subcarbonas*, all. *basich kohlensaures Salz*, it. *sotto-carbonato*]. Nom générique des sels dans lesquels l'acide carbonique se trouve combiné avec un excès de base.

SOUS-CLAVIER, IÈRE, adj. [*subclavius*]. Qui est situé sous la clavicule. — *Artère sous-clavière*. Celle du côté droit naît de l'artère innominée, sur le côté de la trachée-artère; la gauche naît immédiatement de la cœliacque, près de sa fin. Parvenues, chacune de son côté, au creux de l'aisselle, elles prennent le nom d'*axillaires*. — *Veines sous-clavières*. Elles succèdent aux axillaires, vers l'extrémité inférieure du scalène antérieur, et elles se terminent à la veine cave supérieure, qu'elles forment par leur réunion. La droite, très courte, reçoit la grande veine lymphatique; la gauche, plus longue et plus volumineuse, reçoit le canal thoracique.

Sous-clavier. Muscle (costo-claviculaire, Ch.) qui s'étend du cartilage de la première côte à la partie inférieure externe de la clavicule.

SOUS-COSTAL, ALE, adj. [*infra-costalis*]. Qui est situé sous les côtes. On appelle *sous-costaux* de petits muscles qu'on trouve à la face interne des côtes, à 4 centimètres environ de l'articulation de leurs têtes, et dans la largeur de 4 à 5 centimètres et demi. Leur nombre est de dix.

SOUS-CUTANÉ, ÈE, adj. [*subcutaneus*, angl. *subcutaneous*]. Qui est situé sous la peau. — *Méthode sous-cutanée*. On donne ce nom aux opérations qui se

pratiquent sous la peau, c'est-à-dire qu'à l'aide d'un bistouri très étroit, et en ne faisant qu'une simple ponction, on coupe des tendons et des muscles. Cette méthode, toutes les fois qu'elle est applicable, doit être préférée, réduisant les plaies à une simple piqûre, et mettant à l'abri du contact de l'air.

SOUS-DIAPHRAGMATIQUE, adj. [*infra-diaphragmaticus*]. Qui est sous le diaphragme. — *Vaisseaux et nerfs sous-diaphragmatiques*. Ce sont les vaisseaux et nerfs diaphragmatiques inférieurs.

SOUS-ÉPINEUX, EUSE, adj. [*infra-spinalis*]. Qui est au-dessous de l'épine de l'omoplate : *fosses sous-épineuses*.

Sous-épineux (grand scapulo-trochitérien, Ch.). Muscle qui s'attache aux trois quarts inférieurs du bord spinal de l'omoplate, remplit la fosse sous-épineuse, et s'insère par un large tendon à la grosse tubérosité de l'humérus.

SOUS-FRUTESCENT, ENTE, adj. Se dit des végétaux dont la tige est ligneuse à la base, mais dépourvue de bourgeons.

SOUS-GENRE, s. m. Section établie dans un genre, et renfermant une ou plusieurs espèces. V. RACE.

SOUS-LINGUAL, ALE, adj. V. SUBLINGUAL.

SOUS-MAXILLAIRE, adj. et s. m. [*submaxillaris*]. Qui est situé sous la mâchoire. — *Glande sous-maxillaire*. Glande irrégulièrement ovoïde, bifurquée en devant, placée au côté interne de la branche et du corps de la mâchoire inférieure, entre les deux ventres du muscle digastrique. Son organisation est la même que celle de la parotide. Son conduit excréteur (conduit de Wharton) naît, comme celui de Sténon, par des radicules très fines, dans les granulations de la glande; il va s'ouvrir sur le côté du frein de la langue, par un orifice étroit placé au milieu d'un tubercule un peu saillant. — *Ganglion sous-maxillaire*. V. SPHÉNOPALATIN.

SOUS-MAXILLO-CUTANÉ. V. HOUPPE du menton.

SOUS-MAXILLO-LABIAL. V. TRIANGULAIRE des lèvres.

SOUS-MENTAL. V. SUBMENTAL.

SOUS-NITRATE, s. m. Nitrate avec excès de base.

SOUS-OCCIPITAL, ALE, adj. [*infra-occipitalis*]. Quelques anatomistes ont appelé *nerfs occipitaux* deux nerfs, l'un droit et l'autre gauche, qui naissent des parties latérales et supérieure de la moelle vertébrale, au-dessous de son renflement supérieur, sortent du canal vertébral entre l'occipital et l'atlas par le conduit fibreux qui loge l'artère vertébrale, et se divisent chacun en deux branches, l'une antérieure et l'autre postérieure. Les *nerfs sous-occipitaux* sont regardés aujourd'hui comme la première paire cervicale.

SOUS-OPTICO - SPHÉNO - SCLÉROTICIEN. V. DROIT inférieur de l'œil.

SOUS-ORBITAIRE, adj. [*infra-orbitalis*]. Qui est situé au-dessous de l'orbite. — *Canal sous-orbitaire*. On donne ce nom à un petit conduit que présente la face orbitaire du maxillaire supérieur. Il forme d'abord une simple gouttière sur la paroi inférieure de l'orbite; il est ensuite converti en canal par le rebord de cette cavité. Il se divise en deux parties, dont l'une s'ouvre dans la fosse canine par un orifice appelé *trou sous-orbitaire*, et l'autre descend dans la paroi antérieure du sinus maxillaire. Il loge l'*artère sous-orbitaire*, rameau de la maxillaire interne, et le *nerf sous-orbitaire*, rameau de la maxillaire supérieur.

SOUS-PHOSPHATE, s. m. Phosphate avec excès de base.

SOUS-PUBIEN, IENNE, adj. [*infra-pubianus*]. Qui est au-dessous du pubis. — *Fosse sous-pubienne*. Dépression qui entoure le trou sous-pubien. — *Ligament sous-pubien*. Ligament très fort de l'articulation pubienne, fixé de l'un et de l'autre côté à la partie supérieure et interne des branches obliques de l'arcade pubienne. — *Trou sous-pubien*. Large ouverture ovale qui présente la partie antérieure de l'os coxal, au-dessous de la branche horizontale du pubis, et qui est bouchée par un ligament.

SOUS-PUBIO-COCYGIEN. V. RELEVEUR *del'anus*.

SOUS-PUBIO-CRÉTI-TIBIAL. V. DROIT interne de la cuisse.

SOUS-PUBIO-FÉMORAL. V. ABDUCTEUR (second) de la cuisse.

SOUS-PUBIO-PRÉTIBIAL. V. DROIT interne de la cuisse.

SOUS-PUBIO-TROCHANTÉRIEN. V. OBTURATEUR.

SOUS-RACE, s. f. [angl. *half-breed*]. Variété établie par la génération dans une race animale.

SOUS-RÉSINE, s. f. V. RÉSINE.

SOUS-SCAPULAIRE, adj. [*infra-scapularis*]. Qui est situé sous l'omoplate. — *Artère sous-scapulaire*. V. SCAPULAIRE commune.

Sous-scapulaire (sous-scapulo-trochinien, Ch.). Muscle qui naît des trois quarts internes de la fosse sous-scapulaire, dans laquelle il est situé, et va se terminer à la petite tubérosité de l'humérus.

SOUS-SCAPULO-TROCHINIEN. V. SOUS-SCAPULAIRE.

SOUS-SEL, s. m. Sel qui contient un excès de base.

SOUS-SOL, s. m. Partie des terrains agricoles située sur le sol, et reposant sur la couche imperméable ou sur le réservoir des eaux. Quand il est situé à peu de profondeur, il exerce sur l'état de la surface une influence diverse, selon qu'il est filtrant ou non. Peu profond et imperméable, il rend les terrains marécageux, à moins qu'ils ne soient fortement inclinés. Trop perméable, il ne retient ni l'humidité ni les engrais.

SOUS-SPINO-SCAPULO-TROCHITÉRIEN. V. SOUS-ÉPINEUX.

SOUS-STERNAL, ALE, adj. [*infra-sternalis*]. Qui est situé sous le sternum. — *Artère sous-sternale*. La mammaire interne.

SOUS-SULFATE, s. m. Sulfate avec excès de base.

SOUS-TROCHANTÉRIEN, IENNE, adj. [*infra-trochanterianus*]. Qui est situé au-dessous du trochanter. — *Artère sous-trochantérienne*. La circonflexe interne.

SOUS-TROCHANTINIEN, IENNE, adj. [*infra-trochanterianus*]. Qui est situé au-dessous du petit trochanter. — *Artère sous-trochantinienne*. La circonflexe externe.

SOUTHDOWN (RACE OVINE DE). Se trouvant sur les dunes du sud de l'Angleterre. Sa taille est assez forte; la laine est assez fine, longue de 5 à 10 centimètres. La race de Southdown est prolifique et très rustique; elle s'entretient bien sur des pâturages maigres, et n'exige que peu de soins. Sa chair est une des plus estimées de l'Angleterre.

SOYON, s. m. Nom vulgaire donné à la maladie du porc dite *soie*. V. ce mot.

SPA. Bourg à six lieues de Liège, célèbre par ses eaux ferrugineuses et froides.

SPADICE, s. m. [*spadix*, all. *Blumenkolben*, it. *spadice*]. Mode d'inflorescence qui consiste en un assemblage de fleurs sessiles sur un axe commun.

SPADICIFLORES, s. f. pl. Groupe de plantes dont les fleurs sont rangées en spadices et comprenant les *Aroidées*, *Typhacées* et *Pandanées*.

SPAGIRIE, s. f. [*ars spagirica*, de *σπάειν*, séparer, et *ἀγείρειν*, rassembler; esp. *spagiria*]. Nom qu'on donnait autrefois à la chimie, parce qu'elle enseignait l'art d'analyser les corps et de les recomposer.

SPAGIRISTE, s. m. [angl. *spagirist*]. On a donné ce nom à une secte de médecins qui prétendaient expliquer les changements qui s'opèrent dans le corps humain, en santé et en maladie, de la même manière que les chimistes de leur temps expliquaient ceux du règne inorganique. La médecine *spagirique* était aussi nommée *hermétique*, parce qu'on supposait que les moyens de guérison qu'elle employait avaient été trouvés dans les livres d'Hermès.

SPANIOLITMINE, s. f. (C¹⁸H⁷O¹⁵.) Corps qui se trouve quelquefois dans le tournesol, où il se forme probablement par action de l'air sur l'azolitmine. Rouge clair, insoluble dans l'éther et dans l'alcool, il se dissout en petite quantité dans l'eau avec une couleur rouge claire.

SPANOPOGON, s. m. [*spanopogon*, de *σπανός*, rare, et de *πόγων*, barbe; it. *spanopogo*]. Rareté des poils de la barbe.

SPARADRAP, s. m. [*sparadrap*, all. et angl. *Sparadrap*, it. *sparadrappo*, esp. *esparadrapo*]. On appelle ainsi des feuilles de papier, ou des tissus de toile, de coton, de soie, qu'on recouvre uniformément d'une couche médicamenteuse, ou qu'on imprègne de quelque mélange résineux ou emplastique. Les sparadraps, étant destinés à être appliqués sur la peau, doivent être composés de manière qu'ils puissent y adhérer avec facilité. V. DIACHYLON.

SPARADRAPIER, s. m. [all. *Sparadrapholz*]. Instrument propre à préparer les sparadraps. Il consiste principalement en une tablette de bois au-dessus de laquelle est une lame de fer taillée en biseau, supportée à ses extrémités par deux montants, et qui n'est séparée de la tablette que par un intervalle proportionné à l'épaisseur que l'on veut donner à la couche emplastique; on fait passer entre la tablette et cette lame la toile sur laquelle on coule l'emplâtre, et la lame en retranche tout l'excédant.

SPARGOSE, et non **SPARGANOSE**, s. f. [de *σπάργω*, je gonfle]. Distension des mamelles par le lait. La *spargose* diffère de la *galactorrhée* en ce que, dans cette dernière, le lait s'écoule sans difficulté, tandis que, dans la *spargose*, il y a rétention du lait sécrété en abondance.

SPASME, s. m. [*spasmus*, *σπασμός*, all. *Krampf*, angl. *spasm*, it. *spasmo*, esp. *espasmo*]. Contraction involontaire des muscles, notamment de ceux qui n'obéissent pas à la volonté.

Spasme cynique. V. RIRE sardonique.

SPASMODIQUE, adj. [*spasmodicus*, *σπασμωδης*, all. *Krampfhaft*, angl. *spasmodic*, it. *spasmodico*, esp. *espasmodico*]. Qui appartient aux spasmes, qui est caractérisé par des spasmes.

SPASMOLOGIE, s. f. [*spasmologia*, de *σπασμός*, spasme, et *λόγος*, discours; angl. *spasmology*, it. *spasmologia*, esp. *espasmiologia*]. Traitée des spasmes.

SPASTIQUE, adj. [angl. *spastic*, it. *spastico*]. V. SPASMODIQUE.

SPATH, s. m. [all. *Spath*, it. *spato*, esp. *espato*]. Nom collectif de tous les minéraux à texture lamelleuse et brillante. — *Spath calcaire*. Carbonate de chaux cristallisé. — *Spath fluor*. Fluorure de calcium natif. — *Spath pesant*. Sulfate de baryte.

SPATHACÉ, ÉE, adj. [*spathaceus*, all. *blumenscheidig*, it. *spataceo*, esp. *espataceo*]. Qui est pourvu d'une spathe.

SPATHE, s. f. [*spatha*, de *σπάθη*; all. *Blumenscheide*, angl. *spathe*, it. *spata*, esp. *espatata*]. Involucre foliacé ou membraneux, propre aux plantes monocotylédones, qui se compose d'une seule ou d'un petit nombre de feuilles ou bractées larges, embrassantes, et pouvant envelopper les fleurs.

SPATHÉ, ÉE, adj. [*spathatus*, esp. *espatado*]. Qui est accompagné d'une spathe.

SPATHELLE, s. f. [*spathella*, all. *Blumenscheidchen*, it. *spatilla*, esp. *espatilla*]. Petite spathe particulière qui accompagne chaque fleur dans un assemblage muni d'une spathe générale.

SPATHIQUE, adj. [*spathig*, all. *spathig*, esp. *espatico*]. Qui est de la nature du spath, qui a une texture lamelleuse.

SPATULE, s. f. [*spatula*, diminutif de *spatha*, *σπάθη*; all. *Spatel*, angl. *spatula*, it. *spatola*, esp. *espatula*]. Instrument de chirurgie et de pharmacie, plat à un bout et arrondi à l'autre, dont on se sert pour remuer ou pour étendre les électuaires, les onguents, les emplâtres, etc.

SPATULÉ, ÉE, adj. [*spatulatus*, all. *spatelförmig*, angl. *spatulate*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui est rétrécie à la base, large et arrondie au sommet, en manière de spatule.

SPÉCIALISTE, s. m. [all. *Specialist*]. Terme de création toute récente, qu'on emploie pour désigner l'homme qui se consacre principalement, ou même d'une manière exclusive, au traitement de certaines maladies, telles que celles des yeux, de l'oreille, des dents ou de la peau, les affections vénériennes, celles si nombreuses et si variées de l'appareil urinaire, l'aliénation mentale, etc.; à celles qui atteignent de préférence les enfants ou les femmes; aux moyens de combattre certaines difformités, comme les déviations de la colonne vertébrale et des os des membres; à la pratique de certaines opérations, telles que la cystotomie et la lithotritie. L'intelligence et la vie ont des bornes qui ne permettent pas à l'homme de connaître également bien tout ce que les générations précédentes ont découvert dans toutes les branches de l'art de guérir, ni moins encore de suppléer par son expérience personnelle, quelque étendue qu'elle puisse être, à cette incapacité qui ressort de la nature même. Il n'y a d'autre voie pour arriver à la connaissance des moyens utiles dans chaque cas particulier, pour faire des découvertes techniques et surtout pour les asseoir sur des bases solides, que de limiter le cercle de ses investigations. Ce n'est donc pas en vue des véritables intérêts de la science et de l'humanité que quelques personnes affectent aujourd'hui de parler avec dédain des *spécialités médicales*, qui d'ailleurs ont existé de tout temps, et sont consacrées par la séparation naturelle entre l'art et la science et par la division de l'art de guérir en médecine proprement dite et en chirurgie. Mais, d'un autre côté, les spécialistes ne peuvent être réellement utiles qu'autant qu'ils ont étudié tout l'ensemble de l'art avant de se livrer à la spécialité de leur choix, qu'ils connaissent assez les

principes reconnus positifs dans toutes les branches, pour n'être jamais pris au dépourvu dans les diverses occurrences de la pratique, et qu'ils savent faire tourner les résultats de leurs recherches particulières et restreintes au profit de la science. Leurs rapports, soit avec la médecine, soit avec la chirurgie, sont absolument de même nature que ceux qui existent entre ces deux grandes divisions elles-mêmes, dont les deux empires se confondent sur la ligne indécise de leurs frontières. Comme il serait honteux à un médecin ou à un chirurgien de se faire de son ignorance absolue d'une des deux branches de l'art un titre de supériorité dans l'exercice de l'autre, de même un spécialiste qui perdrait de vue l'ensemble de l'art descendrait, comme les renoueurs, les rebouteurs, les rhabilleurs, au plus bas degré d'un industrialisme dangereux, que, dans le silence des lois, l'opinion publique doit flétrir.

SPÉCIFIQUE, adj. [*specificus*, all. *spezifisch*, angl. *specific*, it. *specifico*, esp. *especifico*]. On appelle *calorique spécifique*, la quantité relative du calorique que les corps absorbent pour s'élever, sous le même poids, d'un même nombre de degrés; *pcsan-teur spécifique des corps*, le rapport qui existe entre les poids de ces corps comparés à celui d'un volume égal d'eau sous une même température.

SPÉCIFIQUE, s. m. [all. *Specificum*, angl. *specific*, it. *specifico*, esp. *especifico*]. Médicament qui exerce une action spéciale sur telle ou telle maladie en particulier, et qui en prévient le développement ou en procure presque constamment la guérison.

Spécifique de Weismann. C'est le sulfate de cuivre ammoniacal.

SPECTRE, s. m. [*spectrum*, de *spectare*, voir; all. *Farbenbild*, angl. *spectrum*, it. *spettro*, esp. *espectro*]. Image colorée que produit la lumière décomposée par son passage au travers d'un prisme. Newton le regardait comme le produit des sept couleurs qu'on distingue dans cette image, et dont trois seulement sont simples, les autres résultant du mélange de celles-ci. Brewster pense que le spectre n'est réellement composé que de bleu, de rouge et de jaune, formant trois spectres d'inégale longueur, et qui tous trois tombent exactement au même endroit; l'intensité de la lumière dans chacun augmente depuis une extrémité jusqu'à un certain point, qui est son maximum, et va de là en diminuant jusqu'à l'autre bout. Or, ce maximum ne tombe pas au même point pour chaque teinte, et l'augmentation d'intensité n'est pas non plus la même pour chacune, ce qui fait que leur superposition donne lieu aux quatre teintes composées.

SPÉCULATIVE (MÉDECINE) [θεωρητική]. Dans l'antiquité, les dogmatiques et les empiriques débattaient par des arguments qu'on peut voir fort bien exposés dans Celse, s'il fallait avoir une médecine spéculative ou s'en rapporter seulement à l'empirisme. Mais ce n'était alors qu'une question sans solution possible, puisque les bases mêmes de la spéculation faisaient défaut. Aujourd'hui il est possible d'avoir une médecine spéculative, et elle se fait tous les jours sous nos yeux par les travaux qui, de plus en plus, rattachent et subordonnent la pathologie à la biologie. La médecine comprend deux grandes parts: 1° la connaissance des maladies; 2° l'action des modificateurs qui peuvent procurer la guérison et entretenir la santé. La connaissance des maladies se divise, comme pour l'état normal, en anatomie (dite ici *anatomie pathologique*), et en physiologie (dite ici *sympto-*

matologie). Toute la doctrine de l'anatomie pathologique repose sur l'anatomie générale, comme toute la doctrine de la pathologie repose sur la physiologie générale. D'autre côté, l'étude des modificateurs n'est qu'un cas particulier de la recherche de l'action que les milieux exercent sur l'être vivant, et que celui-ci exerce sur les milieux. De la sorte, la médecine a les mêmes fondements que la biologie elle-même; de la sorte encore, on voit que présentement elle ne peut plus (comme cela fut jadis) offrir une succession de systèmes. Ces systèmes étaient des essais provisoires qui sont maintenant remplacés d'une manière définitive par l'extension des lois biologiques aux faits de maladie. V. MALADIE et PHILOSOPHIE.

SPÉCULUM, s. m. [all. *Spiegel*, angl. *speculum*, it. *speculo*, esp. *especulum*]. Mot latin qui signifie *miroir*, et que l'on emploie en français pour désigner des instruments propres à dilater l'entrée de certaines cavités, de manière que l'on puisse voir l'état intérieur d'un organe, soit directement, soit au moyen des surfaces réfléchissantes de ces instruments. Souvent aussi les spéculums font l'office de conducteurs, et permettent de porter profondément jusque sur une partie malade un instrument ou un topique: tels sont les *speculum oris, oculi, ani, uteri*, etc., destinés à tenir ouverts la bouche, l'œil, l'anus, le vagin ou l'orifice de la matrice.

Speculum ani. Cet instrument que l'on employait autrefois pour dilater l'anus, était composé de deux lames un peu recourbées (Fig. 387 et 388), portées à

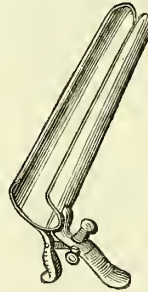


Fig. 587.

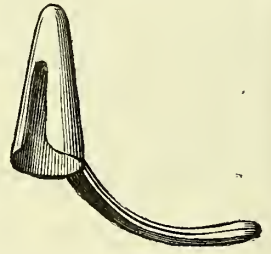


Fig. 588.

angle droit sur deux leviers joints par une charnière. L'instrument étant fermé représentait une sorte de bec conique que l'on introduisait dans l'anus. On écartait ensuite les deux lames en rapprochant les leviers, et l'on pouvait explorer ainsi l'intérieur du rectum.

Speculum gutturis. Instrument imaginé par Sanson, avec lequel on tient la langue abaissée, de manière à découvrir librement l'isthme du gosier et le pharynx. C'est un instrument de bois dont la face linguale est convexe transversalement, concave dans sa longueur, dont la face palatine présente une disposition inverse, et qui a son extrémité pharyngienne large, mince et évasée, et son extrémité dentaire épaisse, étroite, et continue à angle droit avec un manche.

Speculum oculi. Les instruments de ce genre que les anciens employaient sont très nombreux, mais absolument oubliés aujourd'hui. A peine connaît-on le *speculum oculi* de Lecat, qu'il appelait *ophthalmostat*, et qui consistait en une tige ronde, coudée, terminée par un demi-cercle dont l'extrémité est olivaire, et que l'on plaçait entre le globe oculaire et la paupière, de manière à laisser le premier à découvert.

Speculum oris. Les dilateurs de la bouche (Fig. 389) sont également inusités. On ne se sert communément que d'un bouchon de liège que l'on place entre les dents molaires. Celui de Levret consistait en un coin qui écartait les arcades dentaires en même temps qu'une plaque maintenait la langue. Caqué, de Reims, avait imaginé une sorte de chevalet qui séparait les arcades dentaires : une espèce de manche, très recourbé et s'appliquant contre la joue du malade, servait à le maintenir en place. Celui de Perret, beaucoup plus ingénieux, mais plus compliqué, consistait en deux petites colonnes cylindriques, dont la base était disposée de manière à s'appuyer solidement sur les dents, et dont une portion mobile était en contact avec la mâchoire supérieure ; une vis, faisant l'office d'un cric, élevait ou abaissait plus ou moins cette partie mobile de la colonne. Les *glossocatoches* des anciens étaient des *speculum oris*.

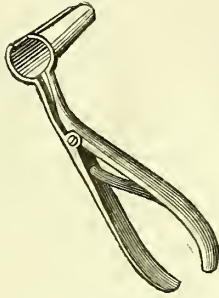


Fig. 389.

Speculum uteri. Cet instrument décrit par les anciens, et remis en usage par Récamier, est un tube d'étain très poli, légèrement conique, dont le calibre est variable et proportionné à l'ampleur du vagin dans lequel il doit être introduit. L'extrémité *utérine* de ce tube, c'est-à-dire celle qui doit être en contact avec le col de l'utérus, présente un rebord circulaire arrondi pour embrasser ce col, sans le blesser ; l'autre extrémité, un peu plus évasée, est taillée en bec de flûte allongé, de manière à présenter inférieurement une sorte de gouttière par laquelle on saisit l'instrument pour l'introduire dans le vagin et le tenir fixe. Dupuytren a remplacé la partie échancrée et allongée de cet instrument, qui lui donnait une longueur gênante, par un manche courbé presque à angle droit, en sorte que le spéculum n'a plus que la longueur du vagin, et peut être maintenu sans que rien gêne l'opérateur. — Pour faire usage du spéculum, le chirurgien place la femme à peu près dans la même position que pour l'accouchement ; assis au-devant d'elle, il écarte d'une main les grandes et les petites lèvres, en ayant soin de bien effacer les plis que fait la membrane muqueuse ; puis, prenant de l'autre main le spéculum préalablement enduit d'un corps gras quelconque, il le fait pénétrer lentement en le dirigeant d'abord d'avant en arrière, puis un peu de bas en haut, selon l'axe de la vulve et du vagin ; lorsque l'instrument est en place, sa face interne, faisant l'office de réflecteur, éclaire d'une vive lumière les parties auxquelles aboutit son extrémité utérine, moyennant toutefois qu'on approche de l'orifice de l'instrument une bougie allumée, lorsque la clarté du jour est insuffisante. — Peu d'instruments ont subi autant de modifications que le spéculum. Ces modifications ont eu, en général, pour but de substituer à un instrument volumineux et d'une seule pièce, dont l'introduction est par conséquent quelquefois un peu pénible pour la femme, un instrument que l'on puisse introduire sous un petit volume, qui se déploie ensuite progressivement et qui dilate l'intérieur du vagin plus que son orifice vulvaire : de là les *spéculums brisés*, c'est-à-dire compo-

sés de pièces plus ou moins multipliées (Fig. 390), de branches, de ressorts destinés à les faire jouer, etc., instruments qui, entre autres inconvénients, ont généralement celui d'exposer à pincer la membrane muqueuse

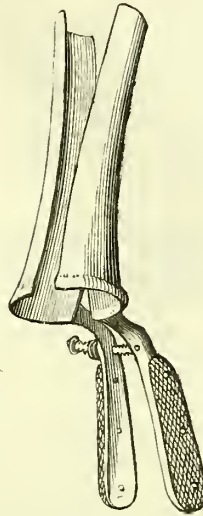


Fig. 390.

entre les diverses pièces mises en jeu dans l'intérieur du canal vaginal. Aussi doit-on préférer le spéculum ordinaire, tel que Dupuytren l'a modifié, toutes les fois qu'il s'agit d'explorer le col de la matrice ou de le cautériser. La lumière y est mieux réfléchie que dans les spéculums brisés ; et, le col utérin se trouvant ainsi engagé dans un instrument d'une seule pièce, on n'a point à craindre que le caustique qu'on y applique vienne à tomber dans le vagin. Souvent néanmoins on fait usage d'un spéculum formé de deux moitiés de cylindre réunies entre elles par une charnière qui les laisse s'écarter par un mouvement de bascule ; une tige d'acier, disposée en forme de segment de cercle et graduée, passe d'une branche à l'autre, à l'extrémité extérieure de l'instrument, et au moyen d'une vis de pression l'écartement peut être plus ou moins considérable et fixé invariablement au point nécessaire. En pressant sur les branches extérieures, lorsque l'instrument est introduit, on les rapproche, et par l'effet de ce rapprochement leur extrémité utérine s'écarte et dilate le vagin. Tels sont à peu près les spéculums de Jobert, de Ricord, etc. Celui de Colombat, composé de huit lames qu'on rapproche ou qu'on écarte au moyen de vis de rappel, et qui forme une sorte de grillage lorsqu'il est déployé, peut avoir quelque avantage lorsqu'il s'agit d'explorer à la fois les parois du vagin et le col de l'utérus.

SPERMA-CETI, s. m. [all. *Wallrath*, esp. *espermaceti*]. V. CÉTINE.

SPERMATIE, s. f. [*σπερματίον*, petite graine]. V. SPERMOGONIE.

SPERMATINE, s. f. [all. *Spermatin*, esp. *espermalina*]. Huenefeld et Berzelius ont donné ce nom à une matière animale qui serait propre au sperme et que Vauquelin et John regardent comme un mucus particulier. Mais il faut observer que le sperme éjaculé est un liquide très complexe, qui renferme probablement au moins : 1° une substance propre au sperme tel qu'il sort du testicule ; 2° une autre substance propre au liquide prostatique ; 3° une substance, enfin, spéciale au liquide des glandes de Cooper ou de Méry, etc. D'après Berzelius, la spermatine est une substance liquide qui se trouve seulement gonflée dans le sperme, comme du mucus, dont elle diffère par la propriété qu'elle possède, quelque temps après l'émission du sperme, de pouvoir, en vertu de causes inconnues, se dissoudre dans l'eau, qui n'avait fait jusque là que la gonfler, et de produire ainsi un liquide clair qui ne se coagule plus par l'ébullition. Cette propriété la distingue de toutes les autres substances animales. La

spermatine coagulée par l'alcool se dissout dans l'acide sulfurique concentré froid, auquel elle communique une couleur jaune. L'eau précipite en blanc ce qui a été dissous, et les portions que l'acide avait seulement gonflées sans les dissoudre se contractent quand on ajoute de l'eau, et abandonnent l'acide.

SPERMATIQUE, adj. [*spermaticus*, angl. *spermatlic*, it. *spermatico*, esp. *espermatico*]. Qui a rapport au sperme. — *Animalcules spermaticques*. V. ANIMALCULES. — *Artères spermaticques*. L'une droite et l'autre gauche ; elles sont fournies ordinairement par l'aorte, quelquefois par les rénales ; elles descendent sur les côtés de la colonne vertébrale, et se comportent différemment selon le sexe. Chez l'homme, l'artère spermaticque, placée à côté du conduit déférent, sort par l'anneau inguinal, et, parvenue dans le scrotum, se divise en deux faisceaux de rameaux dont l'un va au testicule et l'autre à l'épididyme. Chez la femme, elle s'enfonce dans le bassin, et se porte à l'ovaire, à la trompe de Fallope, au ligament rond. — *Cordon spermaticque* ou *testiculaire* (*funiculus spermaticus*). Cordon vasculaire et nerveux, composé de l'artère, des veines et des nerfs spermaticques, de vaisseaux lymphatiques, du canal conducteur du sperme appelé *conduit spermaticque* ou *déférent* (V. DÉFÉRENT). Du bord supérieur du testicule, il monte presque verticalement jusqu'à l'orifice inférieur du canal inguinal, s'engage dans ce canal, dont il suit la direction, et pénètre dans l'abdomen au-dessous du péritoine, en croisant l'artère épigastrique. Parvenu dans l'abdomen, il forme un coude, se dirige en arrière, et les organes qui le composent se séparent : le conduit déférent s'enfonce dans le bassin pour gagner la partie postérieure de la vessie, et les vaisseaux remontent vers la région lombaire. Outre la peau et le tissu cellulaire sous-cutané, une triple enveloppe revêt le cordon testiculaire : 1° une membrane celluleuse fournie par le *fascia superficialis* ; 2° une couche mince formée par les fibres du crémaster ; 3° un prolongement tubiforme tirant son origine du *fascia transversalis*, au niveau de l'orifice supérieur du canal inguinal. — *Fonction spermaticque*. Fonction qui est caractérisée par la génération de produits spéciaux : les ovules mâles où naissent successivement les cellules embryonnaires mâles, de chacune desquelles dérive un spermatozoïde qui, devenu libre, et arrivé sur l'ovule femelle, y détermine l'apparition des cellules constituant l'embryon. Elle a pour condition d'accomplissement la propriété de naissance et satisfait à la nécessité de conditions extérieures qui sont indispensables à remplir pour qu'il y ait *génération* (V. ce mot, ANIMALCULE ET NAISSANCE). Ses organes sont le testicule, l'épididyme, le canal déférent et les glandes qui lui sont annexées près des vésicules séminales, ces vésicules mêmes, la prostate et tous les muscles concourant à l'éjaculation qui en est l'acte final ; tandis que les actes antécédents sont ceux de production du sperme, de transport de ce liquide dans des vésicules où il séjourne quand il y en a, et d'addition de diverses humeurs aux spermatozoïdes, tels que les liquides des glandes prostatiques et de Cooper au moment de l'éjaculation. — *Nerfs spermaticques*. Rameaux nerveux qui accompagnent chaque artère spermaticque ; ils naissent du plexus spermaticque. Les anciens les appelaient *nerfs spermaticques*, parce qu'ils suivent les artères de même nom ; mais leur ténuité ne permet pas de reconnaître s'ils pénètrent dans les

testiculés. — *Plexus spermaticques*. Ils sont au nombre de deux, et proviennent des plexus rénaux. — *Veines spermaticques*. Au nombre de deux ou trois de chaque côté, elles accompagnent l'artère spermaticque, et s'ouvrent ; celles du côté droit dans la veine cave inférieure, et celles du côté gauche dans la veine rénale correspondante. Ce sont ces veines qui, chez l'homme, forment, au-dessus du testicule une sorte de réseau veineux nommé par quelques auteurs *plexus spermaticque*, et, au-devant du muscle psoas, un autre plexus appelé *corps pampiniforme*.

Spermaticque (hydrocèle). On a donné ce nom aux hydrocèles dans lesquelles le liquide renferme des spermatozoïdes, au lieu d'être : 1° limpide et de ne renfermer que des cellules épithéliales, quelques globules granuleux et des globules pyoïdes ; 2° ou plus ou moins trouble par des cristaux de cholestérine. Dans l'*hydrocèle spermaticque*, le liquide est quelquefois limpide, à peine trouble, et renferme peu de spermatozoïdes. Plus souvent il est opalescent ou même blanc, peu transparent, le plus souvent sans odeur de sperme ; il renferme alors beaucoup de spermatozoïdes, des granulations moléculaires, des granulations grasses, mais rarement des cristaux de cholestérine. Les kystes du cordon testiculaire, appelés *hydrocèles enkystées du cordon*, renferment quelquefois un liquide pareil. On n'en connaît pas les causes spéciales. Les spermatozoïdes semblent provenir des conduits épидидymaires rompus, c'est du moins ce qu'indique leur développement. Les symptômes et le traitement sont les mêmes que dans les hydrocèles proprement dites.

SPERMATOCÈLE, s. f. [*spermatocèle*, de *σπέρμα*, sperme, et *κύημα*, tumeur ; all. *Samenbruch*, angl. et it. *spermatocèle*, esp. *espermatocele*]. Gonflement et tension douloureuse du testicule et de ses annexes par l'accumulation du sperme dans le testicule même ou dans son canal excréteur ; état causé par l'abstinence des plaisirs vénériens, et qui peut dégénérer en une véritable inflammation du testicule, de ses enveloppes et du cordon spermaticque.

SPERMATOLOGIE, s. f. [*spermatologia*, de *σπέρμα*, sperme, et *λόγος*, traité, discours ; all. *Spermatologie*, it. *spermatologia*, esp. *espermatoologia*]. Traité sur le sperme.

SPERMATOPÉ, ÉE, adj. [*spermatopæus*, de *σπέρμα*, sperme, et *ποιέω*, faire ; all. *Samenbereitung*, esp. *espermatopeo*]. On donne cette épithète aux aliments auxquels on attribue la propriété d'augmenter la sécrétion spermaticque, et par conséquent d'exciter à l'acte vénérien. Toutes les substances très succulentes et très nutritives, qui augmentent l'activité de nos fonctions, sont des *spermatopées*.

SPERMATORRHÉE, s. f. [de *σπέρμα*, *σπέρματος*, sperme, et *ῥέω*, couler ; all. *Samenfluss*, angl. *seminal flux*, it. *spermatiorrea*, esp. *espermatorrea*]. Écoulement involontaire et spontané du sperme, qui peut être déterminé par un excès de continence dans les plaisirs vénériens, mais plutôt par l'état d'atonie des organes génitaux résultant de l'abus du coït, et surtout de l'habitude de la masturbation. Il a lieu particulièrement la nuit, sous l'influence de stimulants qui ordinairement seraient insuffisants pour produire cet effet. Le plus léger atoulement, ou simplement la chaleur et la mollesse du lit, le coucher en supination, quelques idées voluptueuses, causent quelquefois alors des écoulements réitérés du fluide spermaticque, que l'on désigne communément sous le nom de *pollu-*

tions nocturnes. Lorsque la spermatorrhée est causée par un état d'atonie des organes génitaux, d'épuisement et de faiblesse générale, elle exige un régime analeptique et des soins hygiéniques généraux. Lorsqu'au contraire elle est l'effet d'une continence forcée, d'un tempérament ardent, il faut avoir recours à un régime doux et rafraîchissant, à une alimentation peu substantielle, aux bains généraux, aux lotions froides et souvent répétées sur les parties génitales. Les pertes séminales ne peuvent être reconnues qu'à l'aide du microscope, qui seul fait apercevoir, dans le liquide qui s'écoule, les spermatozoïdes caractéristiques du sperme. Il est commun de voir les malades et les médecins trompés à cet égard par des *prostatorrhées* [πρωσταται, et πειν, couler]; c'est-à-dire par un écoulement de liquide prostatique dépourvu des spermatozoïdes. Ce liquide a en effet la couleur blanche propre au sperme, mais il est moins visqueux, etc. (V. SPERME); cet écoulement est quelquefois la suite de certaines blennorrhagies. Les cystites laissent plus souvent à leur suite une congestion des vésicules séminales avec émission d'une petite quantité de spermatozoïdes qu'on trouve dans l'urine. Souvent, à la suite des blennorrhagies, le liquide des glandes de Méry, tout en restant filant, renferme un peu de pus dont la teinte blanchâtre fait à l'œil nu croire à une perte séminale qui n'existe pas. V. PERTE ET SÉMINAL.

SPERMATOZOÏRE ou **SPERMATOZOÏDE**, s. m. [de σπέρμα, sperme, ζῷον, animal, et εἶδος, forme; all. *Samenthier*, angl. *spermatozoon*, esp. *espermatozoario*]. Le dernier de ces mots est celui qui est adopté pour désigner les éléments anatomiques du corps des animaux et de certains végétaux jouant le rôle de corpuscules fécondateurs et caractérisant le sexe mâle (V. ANIMALCULES). Considérés longtemps comme des animaux, ils ont été appelés *animalcules*, *larves* ou *embryons* des mammifères, etc., par Leeuwenhoek; *Trematoda pseudo-polygastrea*, Ehrenberg; *Maerocercus*, Hill, de la famille des *Cereozaa*; *infusoria céphaloïdes* (poissons), *uroïdes* (oiseaux et reptiles), *céphaluroïdes* (mammifères), par Czermaek. Quelques auteurs écrivent par abréviation *spermazoaires* et *spermazoïdes*. V. FÉCONDATION ET HÉRÉDITÉ.

SPERME, s. m. [*semence*, *liqueur séminale*, *semen*, *sperma*, σπέρμα, de σπείρειν, semer; all. *Samen*, angl. *sperm*, it. *sperma*, esp. *esperma*]. Humeur blanchâtre, visqueuse, d'une odeur particulière, sécrétée par les testicules; d'où elle est portée par les conduits déférents dans les vésicules séminales, pour être ensuite, pendant le coït, lancée dans le vagin par les conduits éjaculateurs et servir à la fécondation du germe. Comme toutes les humeurs de l'économie au moment où elles remplissent leurs usages, le sperme est, lors de l'éjaculation, une humeur très complexe résultant du mélange de six humeurs diverses. Ce sont : 1° Le *liquide fourni par le testicule*, d'odeur spermatique, qui est composé : a. d'un sérum; b. de spermatozoïdes (V. ce mot); c. de petites vésicules ou cellules sphériques larges de 10 à 13 millièmes de millimètre, sans noyaux, peu granuleuses : ce sont probablement des cellules de segmentation (Fig. 391, e, d) appartenant aux ovules mâles ou vésicules mères des spermatozoïdes (a, b), et restées stériles (c) par accident au lieu d'avoir donné naissance à un spermatozoïde comme à l'ordinaire (d); d. de granulations moléculaires azotées et grasses. Ce liquide est grisâtre ou gris blanchâtre chez l'homme, demi-transparent, blanc ou grisâtre

chez le cheval, etc. 2° Le *liquide fourni par les follicules* qui déterminent une légère augmentation de volume du canal déférent près des vésicules séminales. Ce liquide est brunâtre ou gris jaunâtre, jaunâtre, plus ou moins foncé, contenant : a. un sérum; b. des cellules épithéliales cylindriques et des épithéliums nucléaires ovoïdes; c. des granulations arrondies ou polyédriques, irrégulières, réfractant fortement la lumière, à centre brillant, contour brunâtre foncé. 3° Le *liquide des vésicules séminales*, qui est brunâtre ou grisâtre, quelquefois presque opaque, quelquefois gélatiniforme ou un peu grenu au toucher, et contient tous les éléments des liquides précédents; il renferme

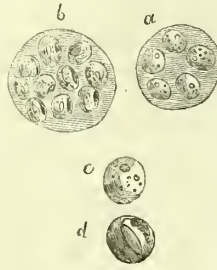


Fig. 391.

do plus des *sympexions* (V. ce mot) plus ou moins abondants, des flocons de mucus ou mucosine, et quelquefois des globules de pus chez ceux qui ont eu des blennorrhagies. 4° Le *liquide prostatique*, qui est blanc, crémeux, n'offrant pas de ténacité (mais non transparent, hyalin, et filant comme le décrit Huschke), et qui se mêle au liquide des vésicules séminales au moment de l'éjaculation. Il se compose : a. d'un sérum; b. de nombreuses granulations d'aspect gras, à centre brillant jaunâtre, à contour foncé, auxquelles il doit en grande partie sa couleur blanche; c. de granulations moléculaires grisâtres; d. de cellules d'épithélium prismatique à cils vibratiles, régulières ou irrégulières, plus ou moins nombreuses, contenant souvent des granulations grasses autour de leur noyau; e. quelquefois de petites concrétions ou calculs prostatiques à lignes concentriques (V. PROSTATE). C'est au liquide de la prostate que le sperme éjaculé doit principalement la couleur blanche, qu'il n'a pas du tout dans les vésicules. 5° Le *liquide des glandes de Méry ou de Cooper*, qui est limpide, très filant, visqueux, auquel le sperme doit sa viscosité que ne possède aucun des fluides précédents. Contrairement à ce que dit Huschke, il n'a aucune analogie avec le liquide prostatique. Il ne se compose que d'un sérum sans éléments anatomiques en suspension, si ce n'est quelquefois un petit nombre de globules de pus chez ceux qui ont eu des blennorrhagies. 6° Le *mucus du canal de l'urèthre ou des glandes de Littre* (V. ce mot), que les liquides précédents entraînent lors de l'éjaculation, et avec lui quelques globules de pus assez souvent, et ordinairement des cellules d'épithélium pavimenteux. Tous ces éléments se retrouvent ordinairement dans le sperme éjaculé, mais les sympexions peuvent manquer. Ce sont les flocons de mucosine qui ont été décrits à tort sous le nom de *fibrine*. On y trouve quelquefois des gouttes claires, rosées, sphériques, d'un diamètre de 10 à 40 millièmes de millimètre, visqueuses, s'allongeant lorsqu'elles rencontrent un obstacle, et reprenant ensuite leur forme. Elles proviennent du liquide des vésicules séminales. On trouve enfin presque toujours, dans le sperme éjaculé, des cristaux ambrés, prismatiques obliques à base rhomboïdale, soit isolés, soit réunis en croix, en étoile, etc.; à base bien déterminée ou remplacée par des biseaux allongés donnant au cristal la forme de fuseau, etc. Ils offrent les caractères du phosphate de magnésie. V. TESTICULE ET VÉSICULE séminale.

SPERMIOLE, et non **SPERNIOLE**, s. f. [*spermaranarum*]. Substance blanche et visqueuse dans laquelle sont enveloppés un grand nombre de petits corps noirs et arrondis, qui sont les œufs de la grenouille. Cette substance, très abondante au printemps dans les eaux dormantes, est mucilagineuse, mais trop altérable pour être employée avantageusement.

Spermiole de *Crollius*, et non *spernirole* [*spermiola Crollii*]. Poudre composée de myrrhe, d'oliban et de safran, arrosée plusieurs fois avec l'eau distillée de frai de grenouille, à laquelle on ajoute, après la dessiccation, une certaine quantité de camphre. Cette poudre a été préconisée en Allemagne, comme médicament externe, contre les hémorrhagies.

SPERMOGONIE, s. f. [de *σπέρμα*, graine, et *γενεῖς*, production]. Nom donné par Tulasne à des points noirs ou bruns qui naissent sur le thalle des lichens, et qui ont été pris d'abord pour des champignons parasites, mais qui sont, selon toutes probabilités, l'appareil sexuel mâle de ces cryptogames. Cet organe est globuleux, habituellement placé au-dessous d'un point noir ou foncé qui en indique la présence; il est tantôt pourvu de parois propres et isolables, tantôt il est confondu avec le tissu du thalle. Il peut être à une seule ou à plusieurs loges, et s'ouvre au dehors par un pore ou des fentes. Il laisse échapper par là une sorte de mucilage ou pulpe grisâtre tenant en suspension des filaments qui remplissaient sa cavité. Ces filaments naissent au sommet des cellules formant la paroi ou sur le côté de prolongements moniformes qui tapissent cette paroi. Ces filaments ont 1 millième de millimètre d'épaisseur sur 3 à 10 en longueur. Ils sont doués du mouvement brownien seulement et manquent des eils que possèdent les spermatozoïdes des cryptogames. On les considère cependant, avec raison très probablement, comme analogues, et, en attendant la démonstration de leur identité physiologique, on les nomme des *spermaties* [*σπερματίων*]. Ils se développent dans les spermogonies, avant que les *spores* ou organes femelles correspondants apparaissent dans leurs *apothécies*. Des spermaties analogues aux précédentes naissent sur le stroma de divers champignons et peut-être de tous (*Cenangium*, *Septaria*, *Cylispora*), avant que s'y développent les organes femelles. Le corps décrit comme un champignon sous le nom d'*Oecidiolum exanthematum*, parasite des *Uredo*, n'est qu'une spermogonie de ces champignons qui donne naissance à des *spermaties* apparaissant aussi au sommet de cellules filiformes, avec l'aspect de *cirrhos* ou de gouttes d'abord visqueuses et aromatiques. V. COXIDIE, GONGYLE et SPORE.

SPERMOPHORE, s. m. [de *σπέρμα*, graine, et *φέρων*, porter]. Link donne ce nom au placentaire.

SEZIA. Golfe dans le pays de Gênes, bordé de montagnes, au pied desquelles se trouvent des sources thermales sulfureuses salines.

SPHACÈLE, s. m. [*sphacelus*, *σφάκελος*, all. *Absterben*, angl. *sphacelus*, it. *sfacelo*, esp. *esfacelo*]. Gangrène qui occupe toute l'épaisseur d'un membre.

SPHACÉLÉ, ÉE, adj. [*sphacelatus*, all. *brandig*, angl. *sphacelated*, it. *sfacelato*, esp. *esfacelado*]. Qui est frappé de sphacèle. V. ULCÉRATION.

SPHACÉLIE, s. f. [*sphacelia*]. V. ERGOT de seigle.

SPHALÉROCARPE, s. m. [de *σφαλερός*, trompeur, et *καρπός*, fruit]. Nom donné par Desvaux à la fausse baie. V. BAIE.

SPHÉNENGÉPHALE, adj. et s. m. [*sphenencephalus*]. Nom donné à des monstres qui se font remarquer par une déviation particulière du sphénoïde.

SPHÉNO-ÉPINEUX, EUSE, adj. [*spheno-spinosus*, esp. *esfeno-espinoso*]. Qui a rapport à l'épine du sphénoïde.—*Artère sphéno-épineuse*. Branche de la maxillaire interne, qui passe par le trou du même nom et va se distribuer à la dure-mère.—*Trou sphéno-épineux* ou *petit rond*. Trou dont est percé l'os sphénoïde, en arrière de l'apophyse d'Ingrassias et des trous grand rond et ovale.

SPHÉNOÏDAL, ALE, adj. [*sphenoidalis*, angl. *sphenoidal*, it. *sfenoidale*, esp. *esfenoidal*]. Qui a rapport au sphénoïde.—*Épine sphénoïdale*. On donne ce nom tantôt à la crête que la face gutturale du sphénoïde présente sur la ligne médiane et qui se joint au vomer, tantôt à une saillie que présente cet os près de son bord postérieur et externe, en arrière du trou maxillaire inférieur.—*Fente sphénoïdale* ou *orbitaire supérieure*. Large fente sous-jacente à l'apophyse d'Ingrassias.—*Sinus sphénoïdaux*. On appelle ainsi deux cavités dont est creusé le corps de l'os sphénoïde, et qui sont séparées l'une de l'autre par une cloison répondant à la ligne médiane. L'ouverture de ces sinus est située de chaque côté de la ligne médiane, sur la face orbito-nasale du sphénoïde; elle est, en grande partie, bouchée par une lame osseuse entourée en cône, que Bertin a décrite le premier, et que l'on appelle *cornet sphénoïdal* ou *de Bertin*.

SPHÉNOÏDE, adj. et s. m. [*os basilare*, *os cunéiforme*; *os sphénoïdale*, *os basilare*, *os multiforme*; de *σφην*, coin, et *εἶδος*, forme, ressemblance; all. *Keilbein*, angl. *sphenoid*, it. *sfenoid*, esp. *esfenoides*]. Os impair enclavé au milieu des os de la base du crâne et concourant à former les cavités nasales, les orbites, les fosses zygomatiques et la paroi de la cavité gutturale. Cet os, qu'on a comparé à une chauve-souris, a, en effet, une partie moyenne qu'on appelle *le corps*, et deux parties latérales qui ressemblent assez bien à deux ailes étendues. Le corps du sphénoïde a quatre faces: une supérieure, ou cérébrale, qui présente, sur la ligne médiane, les apophyses élinoïdes postérieures et la fosse pituitaire; sur les côtés et d'arrière en avant, les trous sphéno-épineux ou petit rond, maxillaire inférieur ou ovale, maxillaire supérieur ou grand rond; une face inférieure ou gutturale, articulée avec le vomer, et sur laquelle sont les apophyses ptérygoïdes; une antérieure ou orbito-nasale, qui s'articule par une crête médiane avec l'éthmoïde, et qui présente de chaque côté de cette crête l'ouverture des sinus sphénoïdaux; enfin une quatrième, postérieure, articulée avec l'apophyse basilaire de l'occipital. De la face supérieure se détachent deux apophyses horizontales, triangulaires, allongées, appelées *petites ailes du sphénoïde*, ou *ailes d'Ingrassias*, qui présentent, à leur base et en dedans, les *apophyses élinoïdes antérieures*. On distingue à chacune des parties latérales, ou *grandes ailes du sphénoïde*, une face cérébrale qui fait partie de la base du crâne, une face externe ou temporale qui concourt à former les parois de la fosse temporale, et une face antérieure ou orbitaire qui correspond au sommet de l'orbite.

SPHÉNO-MAXILLAIRE, adj. [*spheno-maxillaris*, it. *sfeno-macillare*]. Qui a rapport aux os sphénoïde et maxillaire.—On donne le nom de *fente sphéno-maxillaire*, ou *orbitaire inférieure*, à une fente que présente la région zygomatique de la face, et que

forment le sphénoïde en haut, le maxillaire en bas, le malaire en avant, et le palatin en arrière. Cette lince s'unit à angle presque droit avec la ptérygo-maxillaire, et leur angle de réunion conduit à une fosse profonde appelée *fosse sphéno-maxillaire*, qui est placée derrière et un peu sous l'orbite, et formée par le palatin, le sphénoïde et le maxillaire supérieur.

SPHÉNO-ORBITAIRE, adj. Bécлард appelait *os sphéno-orbitaire* la portion antérieure du corps du sphénoïde chez le fœtus, parce que cette portion, qui concourt à former l'orbite, se développe par un point particulier d'ossification.

SPHÉNO-PALATIN, INE, adj. [*spheno-palatinus*]. Qui a rapport au sphénoïde et au palais. — *Artère sphéno-palatine*. Terminaison de la maxillaire interne; elle prend ce nom en pénétrant dans les fosses nasales par le trou sphéno-palatin. — *Ganglion sphéno-palatin* (ganglion sphénoïdal, Ch., ganglion de Meckel). Petit ganglion nerveux triangulaire, situé en dehors du trou sphéno-palatin dans la fente ptérygo-maxillaire. Le ganglion sphéno-palatin est situé au niveau du sommet de la fosse zygomatique. Le nerf maxillaire supérieur (Fig. 392, *h*) lui envoie deux ou trois ra-

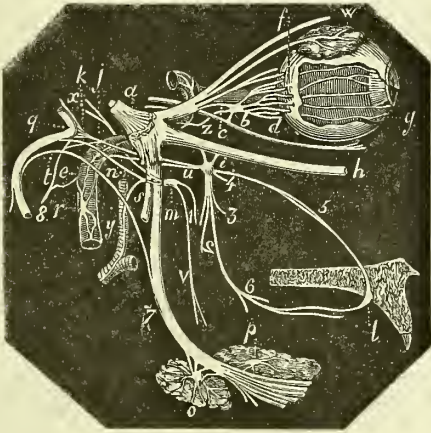


Fig. 392.

meaux sensitifs (*i*). Il a pour racine le grand pétreux du nerf vidien (*j*), qu'on indique comme moteur, hypothèse dont son origine au ganglion géniclé rend la vérification nécessaire (V. ORTIQUE). Il a pour racine végétative le filet carotidien du nerf vidien (*u*). Il fournit les nerfs sphéno-palatin interne, ou naso-palatin (*5*), et externe, qui est un peu au-dessous. Il fournit, en outre, les filets palatins antérieurs (*4*), sensitifs comme les précédents, et les palatins postérieurs (*2*), destinés aux muscles péristaphylin interne et palato-staphylin. Ce ganglion est entouré par une gaine, prolongement de la dure-mère, par du tissu adipeux et par les branches de la maxillaire interne, ce qui le rend difficile à préparer. Les nerfs sphéno-palatins externes (*3*) se distribuent à la muqueuse du cornet et du méat moyen. Le sphéno-palatin externe, ou naso-palatin (*5*), se dirige le long de la paroi interne des fosses nasales jusqu'au trou palatin antérieur, et se termine au ganglion naso-palatin (*l*) dont l'existence n'est pas constante; si ce ganglion manque, il s'anastomose avec le palatin antérieur (*6*). Le *ganglion sous-maxillaire* (*o*) est appendu au nerf lingual dans la glande sous-maxillaire; il reçoit de ce nerf des racines sensitives, une

racine (motrice ?) de la corde du tympan (*t*) ou du nerf hypoglosse, et une racine sympathique du plexus de l'artère faciale. Au niveau et au-dessous de l'artère sublinguale est un ganglion formé par les rameaux (*p*) du nerf lingual, et il fournit à la glande linguale. C'est le ganglion sublingual. — *Trou sphéno-palatin*. Il résulte d'une échancrure demi-circulaire située entre les deux éminences que présente le bord sphénoïdal de l'os palatin, et qui est convertie en trou par une semblable échancrure du sphénoïde.

SPHÉNO-PARIÉTAL, ALE, adj. [*spheno-parietalis*]. Qui a rapport au sphénoïde et au pariétal. — *Articulations sphéno-pariétales*. Sutures qui unissent les extrémités des grandes ailes du sphénoïde avec les angles antérieurs inférieurs des pariétaux.

SPHÉNO-PTÉRYGO-PALATIN. V. PÉRISTAPHYLIN externe.

SPHÉNO-TEMPORAL, ALE, adj. [*spheno-temporalis*]. Qui a rapport au sphénoïde et au temporal. — *Suture sphéno-temporale*. Celle qui résulte de l'articulation des grandes ailes du sphénoïde avec la portion écailleuse du temporal.

SPHÉRIQUE, adj. [*sphaericus*, de *σφαῖρα*, sphère, all. *Kugelrund*, *sphärisch*, angl. *spheric*, it. *sferico*, esp. *spherico*]. Qui a la forme globuleuse. — *Épithélium sphérique*. Outre les régions où il prédomine, on en trouve accessoirement dans la vessie, l'uretère, les bassinets surtout, et quelques cellules peuvent offrir là deux et même quatre noyaux, comme les cellules pavimenteuses des mêmes régions et dupoumon en présentent quelquefois. On peut en trouver aussi de cette forme dans les épithéliomas, les tumeurs sébacées, etc. V. ces mots, ÉPITHELIIUM ET URETÈRE.

SPHINCTER, s. m. [*σφιγκτηρ*, de *σφίγγειν*, lier, serrer; all. *Schliessmuskel*, angl. *sphincter*, it. *sfintere*, esp. *esfinter*]. Nom de certains muscles annulaires, ainsi appelés parce qu'ils servent à fermer et à resserrer les ouvertures ou conduits naturels.

Sphincter de l'anus. La plupart des anatomistes ont donné ce nom à deux muscles qui environnent l'extrémité inférieure du rectum. L'un, placé plus superficiellement, est le *sphincter externe* ou *sphincter cutané* (constricteur de l'anus, Bichat, coccygio-anal, Ch.), dont Winslow a fait deux muscles distincts, sous les noms de *sphincters cutanés interne et externe*. L'autre, placé au-dessus du précédent, est le *sphincter interne*, dont beaucoup d'auteurs ne font point mention; il est formé par la terminaison des fibres circulaires du rectum: Winslow l'appelle *sphincter intestinal*.

Sphincter des lèvres. V. ORBICULAIRE des lèvres.

Sphincter du vagin. V. CONSTRICTEUR du vagin.

Sphincter de la vessie. Quelques anatomistes ont regardé comme un muscle *sphincter de la vessie* l'entrecroisement de fibres musculaires qui entoure le col de cet organe; mais ces fibres font partie de la tunique musculaire et ne constituent point un muscle distinct: la portion antérieure du releveur de l'anus peut resserrer le col de la vessie; de là le nom de *faux sphincter de la vessie* (*pseudo-sphincter vesicae*).

SPHYGMIQUE, adj. [*sphygmicus*, all. *sphygmisch*, it. *sfigmico*]. Qui a rapport au pouls. — *Art sphygmique*. Art qui a pour but la connaissance des caractères du pouls.

SPHYGMOLOGE, s. m. [*sphygmologium*, de *σφυγμός*, pouls, et *λέγειν*, indiquer]. Instrument propre à faire connaître la vitesse et les autres qualités du pouls.

SPHYGMOMÈTRE, s. m. [*sphygmometrum*, de σφύγμις, pouls, et μέτρον, mesure; all. et angl. *Sphygmometer*]. Instrument pour mesurer le pouls. Sauctorius avait imaginé, dit-on, sous le nom de *pulsilogé*, un instrument inconnu aujourd'hui, qui devait être un véritable *sphygmomètre*. Celui qui a été inventé par Hérisson, et au moyen duquel il espérait pouvoir apprécier les diverses qualités du pouls, ne peut servir à reconnaître que sa vitesse et sa régularité.

SPICA, s. m. [angl. *spica*, it. *spiga*, esp. *espica*]. Mot latin qui signifie *épi*, et que l'on emploie quelquefois pour désigner certains bandages croisés dont les tours de bande sont disposés autour d'un membre comme les épillets des graminées le long de leur axe commun. Le *spica* est *ascendant* ou *descendant*, selon que les pointes des doloires formées par ces tours de bande sont tournées vers la partie supérieure ou vers la partie inférieure du membre. On distingue le *spica* inguinal, qui est simple ou double; celui de l'épaule et celui-ci du pouce; mais ces bandages sont remplacés avec avantage par des huit de chiffre.

SPICANARD, s. m. [it. *spigonardi*, esp. *espicanardo*]. V. NARD *indica*.

SPICIFORME, adj. [*spiciformis*, de *spica*, épi, et *forma*, forme]. En forme d'épi.

SPICULÉ, ÉE, adj. [*spiculatus*, de *spiculum*, pointe]. Se dit de l'épi composé de plusieurs épillets sessiles ou subsessiles, serrés contre le rachis. Exemple: l'*ivraie*.

SPIGÉLIACÉES, s. f. pl. Petite famille de plantes qui comprendrait les strychnées à fruit capsulaire.

SPIGÉLIE, s. f. La *spigélie anthelminthique* (*Spigelia anthelmintica*, L.), du Brésil, est une herbe appelée aussi *brinvilliers* ou *brinvillière*, très vénéneuse, qui est employée à petite dose, en poudre ou en décoction, contre les vers (*yerba de lombrices*). La *spigélie du Maryland* est aussi une herbe de la famille des spigéliacées qu'on préfère à la précédente comme anthelminthique, en ce qu'elle est moins vénéneuse.

SPIGÉLINE, s. f. [esp. *espigelino*]. Substance brune, non azotée, amère, nauséuse, purgative, et causant une sorte d'ivresse, très soluble dans l'eau et dans l'alcool, peu dans l'éther, soluble dans l'acide nitrique, et précipitée par le sous-acétate de plomb, trouvée dans les feuilles et surtout dans la racine du *Spigelia anthelmintica*.

SPILE, s. m. [*spilus*, de σπῖλος, tache; all. *Nabel-fleck*]. Nom donné par Richard au véritable ombilic du fruit des graminées.

SPIIUS, s. m. [*spilus*, *spilus*, de σπῖλος, tache]. Tache cutanée causée par une production exagérée du pigment. V. NEVUS.

SPINA BIFIDA, s. m. [all. *Rückenspalte*, it. *spina bifida*, esp. *espina bifida*]. Nom donné à l'hydro-rachis congénitale, à cause de l'écartement que présentent les apophyses épineuses dans l'endroit malade.

SPINA VENTOSA, s. m. [all. *Winddorn*, *Knochencurm*, angl. *spina ventosa*, it. *spina ventosa*, esp. *espina ventosa*]. Nom sous lequel on a décrit tantôt des hyperostoses ou des exostoses, parfois même de simples abcès développés dans l'intérieur des os, tantôt de véritables ostéosarcomes. L'observation a montré que les tumeurs charnues décrites sous ce nom dans les os et les distendant sont: 1° des tumeurs fibreuses assez fréquentes dans la mâchoire inférieure, où elles partent du canal dentaire; 2° des tumeurs à *mycloptarcs*, de consistance et de couleur musculaires,

compliquant quelquefois la présence des épithéliomas qui envahissent la mâchoire; 3° des éléments fibro-plastiques qui accompagnent les mycloplaxes dans ces tumeurs, mais les tumeurs fibro-plastiques elles-mêmes ne sont pas communes dans l'intérieur des os. Le principal caractère du *spina ventosa* consiste en ce que l'os semble comme soufflé dans le point malade. Il se tuméfie, se dilate dans toute sa périphérie, s'amincit extrêmement, et acquiert ainsi un volume énorme, avec douleur profonde très obtuse et à peine perçue par le malade. La seule ressource est l'amputation.

SPINAL, ALE, adj. [de *spina*, épine; angl. *spinal*, it. *spinale*, esp. *spinal*]. Qui a rapport aux apophyses épineuses des vertèbres ou à la colonne vertébrale. — *Artères spinales*. On donne ce nom à deux branches que fournit l'artère vertébrale parvenue dans le crâne, et que l'on distingue en *antérieure* et *postérieure*. Chaussier les appelle *artères médianes du rachis*. La postérieure descend parallèlement à celle du côté opposé sur la face postérieure de la moelle épinière, et lui distribue ses ramifications. L'antérieure descend en serpentant sur la face antérieure de la moelle, se réunit avec elle du côté opposé au niveau du grand trou occipital, et forme ainsi un tronc commun flexueux qui se continue jusqu'à l'extrémité inférieure du rachis. — *Nerf spinal* (accessoire de la paire vague, accessoire de Willis), Nerf qui naît de la partie latérale postérieure de la moelle épinière, au-dessus de la racine postérieure du quatrième nerf cervical, et quelquefois plus bas, c'est le nerf trachélo-dorsal, Ch. Le nerf spinal remonte entre le ligament dentelé et les racines postérieures des nerfs cervicaux correspondants, jusque dans le crâne, où il entre par le grand trou occipital; il en sort par le trou déchiré postérieur, traverse le muscle sterno-mastoïdien, et se perd dans le trapèze. Ch. Boll, regardant le nerf spinal comme un des nerfs qui tiennent sous leur influence les fonctions respiratoires, lui a donné le nom de *nerf respiratoire supérieur du tronc*. Le spinal n'est point la branche motrice d'une paire nerveuse dont le pneumogastrique serait la racine sensitive ou postérieure. Cl. Bernard a montré qu'il se compose de deux portions anatomiquement distinctes par leurs origines, savoir: 1° la *branche interne*, qui naît de la moelle allongée; 2° la *branche externe*, qui provient de la moelle épinière cervicale. Ces deux portions du nerf spinal sont souvent indépendantes l'une de l'autre dans leur développement relatif. Ainsi, chez le bœuf et le cheval, la branche externe est proportionnellement beaucoup plus développée que chez l'homme, tandis que, chez les oiseaux, cette branche externe disparaît entièrement, de telle sorte que, chez ces animaux, le nerf spinal est réduit à la *branche interne*, etc. Les animaux chez qui on a coupé les nerfs spinaux survivent indéfiniment, et l'on n'observe chez eux que l'*aphonie*; tous les autres phénomènes de la digestion, de la circulation et de la respiration, qui sont sous l'influence motrice du pneumogastrique, ne sont point paralysés et continuent de s'exécuter normalement. L'ablation des nerfs spinaux n'agit que sur les fonctions du larynx, et laisse intacts tous les autres organes qui reçoivent le pneumogastrique (estomac, cœur, poumon, etc.). Et comme, d'autre part, cette faculté motrice ne provient d'aucune anastomose du pneumogastrique, soit avec le facial, l'hypoglosse ou les paires cervicales, il faut bien reconnaître que le pneumogastrique n'est point un nerf sensitif pur, mais qu'il est

mixte, c'est-à-dire que, dès son origine, il est composé à la fois par des filets de sentiment et par des filets moteurs involontaires. De tout cela, il résulte finalement que le nerf spinal ne peut pas être considéré comme la racine antérieure du nerf pneumogastrique. Le larynx, constituant un appareil double destiné à la fois à la respiration et à la phonation, est influencé par deux ordres de nerfs distincts, savoir : le pneumogastrique, qui préside aux mouvements *respiratoires* involontaires, et le spinal, qui préside aux mouvements *vocaux* volontaires. Chez l'homme et la plupart des mammifères, ces deux ordres de nerfs se trouvent mêlés et unis dans les nerfs laryngés. Mais l'anatomie comparée montre que cette fusion du spinal et du pneumogastrique n'est qu'accidentelle. Chez le chimpanzé, par exemple, elle n'a pas lieu, et la branche interne du spinal chez cet animal va se rendre directement au larynx. En résumé, le pneumogastrique est un nerf mixte qui tient sous sa dépendance trois grandes fonctions dont les mouvements sont involontaires : la digestion, la circulation, la respiration. Cependant, parmi ces fonctions, la respiration participe à la vie volontaire ou de relation par son intervention dans la production de la voix. C'est seulement pour cette fonction que le *nerf spinal*, essentiellement moteur volontaire, se trouve surajouté à l'influence du pneumogastrique. Pendant le sommeil, le larynx ne sert qu'à la respiration et ne fonctionne que sous l'influence du pneumogastrique. A l'état de veille, lors de l'acte de phonation, l'influence du spinal intervient pour agir sur le larynx. Mais, si les spinaux ont été préalablement détruits, l'animal ne peut plus agir sur son appareil vocal ; il reste aphone, et son larynx, comme son estomac ou le cœur, continue son rôle dans les fonctions de la vie végétative et cesse de servir à la vie de relation. V. PNEUMOGASTRIQUE et RÉCURRENT.

SPINELLÉ, ÉE, adj. [*spinellatus*, de *spina*, épine ; all. *dornpilzig*]. Qui est couvert de petites épines ou aiguillons.

SPINESCENT, ENTE, adj. [*spinescens*, de *spina*, épine ; angl. *spinescent*]. Se dit des organes qui se transforment en épines.

SPINI-AXOÏDO-OCIPITAL [it. *spino-assoido-occipitale*, esp. *espini axoideo-occipital*]. V. DROIT postérieur (*grand*) de la tête.

SPINI-AXOÏDO-TRACHÉLI-ATLOÏDIEN. V. OBLIQUE (*grand*) de la tête.

SPINIFORME, adj. [*spiniformis*, de *spina*, épine, et *forma*, forme ; all. *dornförmig*]. En forme d'épine.

SPINTHÉROMÈTRE, s. m. [de *σπινθηρ*, étincelle, et *μέτρον*, mesurer ; all. *Funkenmesser*, it. *spinterometro*, esp. *espinterometro*]. Instrument propre à mesurer la force des étincelles électriques.

SPINTHÉROPIE, s. f. [de *σπινθηρ*, étincelle, et *ἔπισκοπι*, voir]. V. SYNCHYSIS.

SPIRAL, ALE, adj. [*spiralis*, all. et angl. *spiral*, it. *spirale*, esp. *espiral*]. Qui est contourné sur soi-même, comme un ressort de montre. — *Vaisseaux spiraux*. V. CELLULE végétale et TRACHÉES.

SPIRALÉ, ÉE, adj. [all. *spiralförmig*]. Qui est tordu ou disposé en spirale.

SPIRANTHE, s. m. V. CRESSON de Para.

SPIRE, s. f. [*σπίρα*, spire]. Organe disposé en spirale ; ou ensemble d'organes insérés ainsi ; ou ligne formée par leurs points d'insertion. V. PHYLOTAXIE.

SPIRÉACÉES, s. f. pl. Tribu des rosacées à calice libre persistant, cinq ovaires libres, styles courts ;

fruits composés de follicules à plusieurs graines pendantes (*Spiræa*, *Cousou*, etc.).

SPIRÉE ULMAIRE, s. f. [all. *Ulmspierstaude*, *Wiesenkönigin*, angl. *meadow-sweet*]. V. REINE des prés.

SPIRÉINE, s. f. [*acide spiréique*]. Poudre cristalline retirée des fleurs de *Spiræa ulmaria*, d'un jaune verdâtre, d'une amertume spéciale. Soluble dans l'éther, peu dans l'alcool, pas dans l'eau.

SPIRICULE, s. f. [*spiricula*, de *spira*, spire]. Filet mince, roulé en hélice dans l'intérieur des vaisseaux trachéens.

SPIRITUEUX, EUSE, adj. [*spirituosus*, de *spiritus*, esprit ; all. *geistig*, *spirituös*, angl. *spirituous*, it. *spiritoso*, esp. *espiritoso*]. Épithète donnée à tout liquide qui est principalement composé d'alcool, ou qui en contient.

SPIROÏDE, adj. [*spiroïdes*, de *σπείρα*, tour, et *ἔδος*, forme ; all. *spiralähnlich*, it. *spiroïde*, esp. *espiroïde*]. Qui est contourné en spirale.

SPIROÏLE, s. m. [esp. *espiroïto*]. Radical indiqué dans l'huile volatile de *Spiræa ulmaria*, et assez analogue au benzoïle (V. ce mot). Comme lui, il se combine avec l'hydrogène (formant l'*acide hydro-spiroïlique*) et à divers corps simples, pour former des *spiroïlures de soufre*, *d'iode*, etc. V. SALICYLEUX (*acide*).

SPIROL, s. m. V. PHÉNOL.

SPIROLO-SULFURIQUE (ACIDE). Produit cristallin résultant de l'action de l'acide sulfurique sur le spiroïl à une faible chaleur. (C¹²H⁵O, SO³, SO³).

SPIROMÈTRE, s. m. [de *spirare*, respirer, et *μέτρον*, mesurer ; angl. *spirometer*]. Il vaudrait mieux dire *pnéomètre*. Instrument employé pour mesurer la quantité d'air expiré. Le docteur Hutchinson a trouvé que la quantité d'air expiré après une inspiration forcée augmentait suivant la taille des individus, de 158 centimètres 691 millimètres cubes pour chaque 27 centimètres au-dessus de 1^m,624 de taille. Quant au poids du corps, entre 75 kilogrammes et 77,50, la quantité augmente de 19 centimètres 836 millimètres cubes pour chaque 500 grammes ; mais, au-dessus de cette limite, elle diminue dans la même mesure pour chaque 500 grammes additionnels. L'âge apporte aussi des modifications capitales dans la capacité : elle augmente de quinze à trente ans ; après cette époque, elle diminue de 19 centimètres 836 millimètres cubes pour chaque année additionnelle. La capacité normale a été fixée par Hutchinson, chez des hommes de trente ans environ, pesant 75 kilogrammes à 4463 centimètres 184 millimètres cubes. On comprend qu'avec un point de départ ainsi établi, on peut apprécier les diminutions que les maladies apportent dans la capacité. Quelques essais ont déjà été faits, en particulier pour la phthisie, qu'ils ont, à ce qu'il paraît, permis, en certains cas, de reconnaître avant que les signes fournis par l'auscultation ou la percussion se fussent montrés. V. THORACIQUE (*capacité*).

SPIROPTÈRE, s. m. [*spiroptera*, de *σπίρα*, spire, et *πτέρων*, aile]. Genre d'helminthes à corps cylindrique aminci aux deux bouts, ou en avant et en arrière seulement. Tête ailée ou nue ; bouche terminale, orbiculaire, nue ou papilleuse. Extrémité caudale du mâle ailée de chaque côté, repliée lâchement en spirale ; pénis filiforme contenu dans une gaine ligulée. Femelle droite non ailée ; ouverture génitale placée en arrière. Ovipare ordinairement ; quelques espèces sont vivipares. Une espèce de ce genre a été trouvée chez

l'homme (*Spiroptera hominis*, Rudolphi). Corps blanc, élastique; la tête est tronquée, papilleuse; le corps est peu aminci en avant, recourbé; extrémité caudale du mâle allongée, obtuse, à ailes très minces. Le corps de la femelle à l'extrémité de la queue très courte, mince, obtuse et transparente. La femelle est longue de 25 millimètres, le mâle de 20 millimètres. On en a trouvé de 35 millimètres. Il a été observé deux fois par Barnett et Brighton sur des femmes, dans la vessie urinaire. V. ENTOZOAIRE et HELMINTHE.

SPIROYLAMIDE ou **SPIROYLAMIDIQUE** (ACIDE). V. SALICYLAMIDE.

SPIROYLIGIQUE, **SPIRYLIGIQUE** (ACIDE). Hydro-spiroyle ou hydrosalicyle. V. SALICYLIGIQUE (acide).

SPIROYLIMAMIDE ou **SPIROYLIMIDE**, s. m. V. SALICYLAMIDE.

SPIROYLIQUE (ACIDE). V. SALICYLIQUE.

SPIRYLE, s. m. V. SALICYLE.

SPLANCHNIQUE, adj. [*splanchnicus*, de *σπλάγγων*, viscère; all. *splanchnisch*, angl. *splanchnic*, it. *splanchnico*, esp. *esplanchnico*]. Qui a rapport aux viscères. — *Cavités splanchniques*. On donne ce nom aux trois grandes cavités du corps (le crâne, la poitrine et l'abdomen), parce qu'elles contiennent les viscères. — *Nerfs splanchniques*. Nerfs de la vie organique, au nombre de deux de chaque côté, distingués en *grand* et *petit*. Le *grand splanchnique* naît de la partie interne des ganglions thoraciques moyens; ses racines s'unissent en un seul tronc sur les côtés de la colonne vertébrale, au-dessous de la plèvre. Le tronc qui en résulte entre dans l'abdomen à travers un écartement des fibres du pilier du diaphragme, et se divise en plusieurs rameaux qui aboutissent au ganglion semi-lunaire. Le *petit splanchnique* naît des dixième et onzième ganglions thoraciques; ses deux racines se réunissent sur la douzième vertèbre dorsale, et forment un cordon qui traverse le diaphragme, pénètre dans l'abdomen, et se divise en deux rameaux, dont l'un s'anastomose avec le grand splanchnique, et l'autre se perd dans les plexus rénal et solaire.

SPLANCHNOGRAPHIE, s. f. [*splanchnographia*, de *σπλάγγων*, viscère, *γράφειν*, décrire; all. *Splanchnographie*, angl. *splanchnography*, it. *splanchnografia*, esp. *esplanchnografia*]. Description des viscères.

SPLANCHNOLOGIE, s. f. [*splanchnologia*, de *σπλάγγων*, viscère, *λόγος*, discours; all. *Splanchnologie*, angl. *splanchnology*, it. *splanchnologia*, esp. *esplanchnologia*]. La *splanchnologie* est cette branche de l'anatomie descriptive qui traite des viscères ou organes viscéraux, c'est-à-dire des organes qui servent à la nutrition. Ce sont les organes digestifs, urinaires et respiratoires; l'usage y a fait joindre la description des organes génitaux en raison de leur situation analogue à celle des organes précédents et de leur connexion avec les urinaires. Les viscères se divisent en : a. Creux ou tubuleux : 1° Organes digestifs, tubes, renflements, sacs intestinaux; 2° conduits excréteurs et génito-urinaires; 3° conduits et sacs aériens ou aquifères de quelques invertébrés. — b. Pleins : 1° Parenchymateux, à conduits excréteurs, sans conduits excréteurs (glandes vasculaires) (*adénologie*), aériens ou pulmonaires; 2° membraneux et lamelleux (branchies). — Ne considérant que la situation des organes et non la structure d'où résultent leurs usages, quelques auteurs sont allés jusqu'à y joindre l'étude du système nerveux central, parce qu'il est contenu dans une cavité (V. NÉVROLOGIE), et même celle des

organes des sens (V. ŒSTHÉSIOLOGIE), parce que la plupart aussi sont contenus dans des cavités. Cette erreur conduisait à comprendre la peau dans cette description; mais aujourd'hui on est revenu de ce vice de méthode. Le cœur est un viscère, mais ses connexions avec les vaisseaux font qu'il a été décrit presque toujours avec eux. V. ANGIOLOGIE.

SPLANCHNOTOMIE, s. f. [*splanchnotomia*, de *σπλάγγων*, viscère, et *τομή*, section, dissection; it. *splanchnotomia*, esp. *esplanchnotomia*]. Dissection des viscères.

SPLEEN, s. m. [all. *Spleen*, *Milzsucht*; it. *spleen*, esp. *espleen*, *esplin*]. Mot anglais que l'on prononce *spline*, et qui signifie *rate*. On a donné ce nom à l'hypochondrie, parce qu'on l'attribuait à une humeur noire dont la rate aurait été la source prétendue.

SPLÉNALGIE, s. f. [*splenalgia*, de *σπλήν*, rate, et *ἄλγος*, douleur; all. *Milzweh*, it. *splenalgia*, esp. *esplenalgia*]. Douleur dont on rapporte le siège à la rate, et qui n'est accompagnée d'aucun phénomène inflammatoire.

SPLÉNEMPHRAXIE, s. f. [de *σπλήν*, rate, et *ἐμψράσσειν*, obstruer; it. *splenefrasia*, esp. *esplenefrasia*]. Obstruction ou engorgement de la rate. Les engorgements de la rate peuvent résulter de l'inflammation de cet organe ou immédiatement de l'afflux d'une trop grande quantité de sang occasionnée par une course forcée ou par un accès de fièvre intermittente. Pendant le frisson des fièvres intermittentes, en effet, comme dans tous les mouvements du corps exécutés avec précipitation, le sang abandonne en partie le système capillaire cutané et arrive trop abondamment aux parties droites du cœur; ces cavités ne pouvant le recevoir et s'en débarrasser assez rapidement, il reflue dans le système veineux, qui se distend de proche en proche; et la rate, dont la texture est lâche et extensible, et dont la fonction paraît être de servir momentanément de réservoir au sang, se trouve bientôt distendue par ce liquide. L'engorgement cesse après la course ou le frisson, ou bien il persiste, et constitue (s'il est le résultat d'une fièvre intermittente) une sorte de tumeur que les pathologistes anciens ont appelée *gâteau fébrile*. Après avoir combattu les symptômes inflammatoires de la splénite par tous les moyens antiphlogistiques locaux et généraux, on emploie avec succès contre les engorgements de la rate le quinquina et surtout le sulfate de quinine.

SPLÉNIE, **SPLÉNOPATHIE**. Maladie de la rate. (P.)

SPLÉNIFICATION ou **SPLÉNISATION**, s. f. [angl. *splenization*, esp. *esplenificación*]. Induration d'un tissu, devenu semblable à celui de la rate. On l'observe particulièrement dans le foie et le poulmon.

SPLÉNIQUE, adj. [*splenicus*, *σπληνικός*, de *σπλήν*, rate; angl. *splenic*, it. *splenicco*, esp. *esplenico*]. Qui a rapport à la rate. — *Artère splénique*. C'est une des branches du tronc cœliaque. Elle côtoie le bord supérieur du pancréas, et, parvenue ensuite à la scissure de la rate, elle se divise en plusieurs branches, qui se divisent et se subdivisent en ramuscules très déliés sur les parois des cellules qui constituent le tissu de la rate. — *Plexus splénique*. Lacis peu considérable de rameaux nerveux qui accompagnent l'artère splénique; c'est une division du plexus cœliaque. — *Veine splénique*. Née de la rate, elle forme, avec la mésentérique supérieure, la veine porte abdominale.

SPLÉNITE, s. f. [*splenitis*, *σπληνίτις*, de *σπλήν*, rate; all. *Milzentzündung*, angl. *splenitis*, it. *splenite*, esp.

esplenitis]. Inflammation de la rate, caractérisée, selon quelques auteurs, par de la fièvre, une tension dans l'hypochondre gauche, accompagnée de chaleur, de gonflement, et d'une douleur qui augmente par la pression; maladie encore indéterminée, et qui peut causer les engorgements chroniques qui constituent la splénemphraxie (V. *cemot*). On la combat, comme toutes les phlegmasies, par les moyens antiphlogistiques.

SPLÉNITOPYITE. Abscès inflammatoire de la rate. (Piorry.)

SPLÉNIUS, s. m. [de *σπλήνιον*, compresse; it. *splenio*, esp. *esplenio*]. Muscle (cervico-mastoïdien, Ch.) de la partie postérieure du cou et supérieure du dos, allongé, aplati, divisé inférieurement en deux parties. Il s'étend des apophyses épineuses des vertèbres dorsales supérieures et cervicales, à l'apophyse mastoïde et au-dessous de la ligne courbe occipitale supérieure. Beaucoup d'anatomistes ont considéré les deux portions de ce muscle comme deux muscles distincts, qu'ils ont appelés *splénius de la tête* (*splénius capitis*) et *splénius du cou* (*splénius cervicis*). C'est sans doute d'après une mauvaise étymologie du nom de ce muscle [*σπλήν*, au lieu de *σπλήνιον*], que divers ouvrages d'anatomie descriptive disent qu'on a comparé autrefois sa forme à celle de la rate, ce qui n'a jamais été fait, car il ne lui ressemble en rien et simule bien plus exactement une compresse pliée et fendue.

SPLÉNOCELE, s. f. [de *σπλήν*, rate, et *κύλις*, hernie, tumeur; all. *Milzbruch*, angl. *splenocele*, it. *splenocele*, esp. *esplenocele*]. Hernie de la rate.

SPLÉNOCLASIE. Rupture de la rate. (Piorry.)

SPLÉNOGRAPHIE, s. f. [*splenographia*, de *σπλήν*, rate, *γράφειν*, décrire; all. *Milzbeschreibung*, it. *splenografia*, esp. *esplenografia*]. Description de la rate.

SPLÉNOLITHIE. Concrétions de la rate. (Piorry.)

SPLÉNOLOGIE, s. f. [*splenologia*, de *σπλήν*, rate, et *λόγος*, discours; all. *Milzlehre*, it. *splenologia*, esp. *esplenologia*]. Traité sur la rate.

SPLÉNONALAXIE. Ramollissement de la rate. (P.)

SPLÉNONGIE, s. f. [de *σπλήν*, rate, et *γκωσις*, tumeur; it. *splenozia*]. Engorgement de la rate.

SPLÉNONÉGROSIE. Gangrène de la rate. (Piorry.)

SPLÉNONÉVRALGIE. Douleurs nerveuses de la rate. (Piorry.)

SPLÉNOPARECTAME, s. m. [*splenoparectama*, de *σπλήν*, rate, et *πάρεκταμα*, étendue démesurée]. Volume excessif de la rate.

SPLÉNOPHRAXIE. V. SPLÉNEMPHRAXIE.

SPLÉNOSTÉIE. Ossification de la rate. (Piorry.)

SPLÉNOTOMIE, s. f. [*splenotomia*, de *σπλήν*, rate, et *τομή*, section; it. *splenotomia*, esp. *esplenotomia*]. Dissection de la rate.

SPLÉNOTRAUMIE, **SPLÉNOTRAUMATIE.** Blessure de la rate. (Piorry.)

SPODE, s. m. [*spodium*, de *σποδός*, cendre; all. *Hüttennichts*, it. *spodio*, esp. *espodio*]. Nom ancien de l'oxyde de zinc obtenu par sublimation en calcinant la tuthie. On appelait aussi *spode* l'ivoire calciné à blanc.

SPOLIATIF, **IVE**, adj. [*spoliativus*, de *spoliare*, dépouiller; all. *spoliativ*, esp. *espoliativo*]. On appelle *saignée spoliative* celle qui est pratiquée dans le but seulement de diminuer la masse du sang par opposition à la saignée dite *dérivative*.

SPONDYLARTHROCECE, s. f. [*spondylarthrocace*, de *σπόνδυλος*, vertèbre, *ἄρθρον*, articulation, et *κακός*, mauvais; it. *spondylarthrocace*, esp. *espondilar-*

throace]. Inflammation des surfaces articulaires des vertèbres.

SPONDYLE, s. m. [*spondylos*, *σπόνδυλος*]. Synonyme ancien de *vertèbre*.

SPONGIAIRES, s. m. pl. V. ÉPONGE.

SPONGIEUX, **EUSE**, adj. [*spongiosus*, de *spongia*, éponge; *σπγγιώδης*, all. *schwammig*, angl. *spongy*, it. *spongioso*, esp. *esponjoso*]. Dont la structure ressemble à celle de l'éponge. — *Tissu spongieux* ou *celluleux*. Tissu dont sont composées les extrémités des os longs et la presque totalité des os courts. Ses aréoles, qui communiquent toutes ensemble, sont tapissées d'un réseau vasculaire et remplies de moelle. V. OSSEUX (*tissu*).

SPONGIOLE, s. f. [*spongiola*, diminutif de *spongia*, éponge; angl. *spongelet*]. Extrémité des radicules des plantes, formée de tissu utriculaire qui est doué de la faculté d'absorber. Ce nom vient de ce qu'on croyait ces organes percés d'orifices comme ceux d'une éponge; mais les phénomènes dont ils sont le siège sont entièrement endosmotiques.

SPONGOÏDE, adj. [*σπγγιοειδής*, de *σπγγος*, éponge, et *είδος*, forme]. S'est dit, chez les anciens, de certaines variétés d'excréments, du tissu pulmonaire, des reins, des glandes, de la lame criblée de l'éthmoïde, de certaines tumeurs des os, et de certaines formes d'altérations des os. V. CHONDROÏDE.

SPONTANÉ, **ÉE**, adj. [*spontaneus*, *ἀπέρματος*, angl. *spontaneous*, it. *spontaneo*, esp. *espontaneo*]. Se dit de tout phénomène physiologique qui s'opère sans l'intervention d'un agent externe, des maladies qui surviennent sans cause extérieure, etc.

SPORADIQUE, adj. [*sporadicus*, *σποραδικός*, de *σπείρειν*, disperser; all. *sporadisch*, angl. *sporadic*, it. *sporadico*, esp. *esporadico*]. Épilète donnée aux maladies qui n'attaquent qu'un individu à la fois, ou quelques individus isolément, qui surviennent indifféremment en tout temps, en tout lieu, et indépendamment d'aucune influence épidémique.

SPORANGE, s. m. [*sporangium*, de *σπορά*, semence, et *ἀγγεῖον*, vase; all. *Fruchtsack*, angl. *sporangium*, it. *sporangidio*, esp. *esporangio*]. Le *sporange*, ou *thèque*, est une vésicule distincte, séparable, globuleuse, ovoïde ou allongée, dans laquelle les spores sont contenues en nombre variable. Les sporange peuvent être à la surface même du réceptacle, ou dans le conceptacle, quand le premier en porte un.

SPORE, s. f. [*spora*, de *σπορά*, graine; all. *Keimkorn*, angl. *spore*, it. *sporca*]. (*Sporidie*, *sporule*, *spora*, *sporidia*, *cellulae gonimicae*, *corpura gonimica*, *spermatia*.) Nom donné jusqu'à ces temps derniers aux corps reproducteurs des cryptogames. Les spores sont généralement très nombreuses sur chaque individu, surtout chez les champignons. Elles peuvent être comptées au nombre de deux, quatre, huit, etc., dans chaque sporange. La forme des spores est généralement ovoïdale ou sphérique. Elle peut être triangulaire, à angles arrondis normalement; dans quelques espèces, certaines spores prennent accidentellement cette forme ou d'autres formes irrégulières. Beaucoup d'espèces ont leurs spores à forme ovoïde allongée ou fusiformes, cloisonnées une ou plusieurs fois. La consistance des spores nues est très grande. C'est ce qu'on peut observer sur ces corpuscules examinés sous le microscope. On a beaucoup de peine à les rompre ou à les aplatis entre les lames de verre. Cette dureté mérite d'être prise en considération, vu les cas dans lesquels on observe la pénétration des

spores dans les tissus animaux. Les spores sont grises, brunes, jaunâtres, ou presque incolores si on les observe à la lumière transmise. Elles sont jaunâtres, grises, ou d'un blanc plus ou moins éclatant à la lumière réfléchie. Il en est, comme celles du champignon de la teigne, etc., qui réfractent assez fortement la lumière, ce qui fait paraître leur centre comme un point brillant ordinairement jaunâtre. Celles des algues sont incolores, vertes ou grises. Les corps dont la description générale précède, et qui étaient autrefois compris sous le nom commun de *spores*, se distinguent en *conidies* (V. ce mot), *stylospores* (V. ce

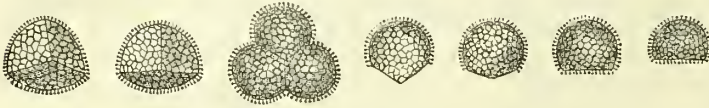


Fig. 595.

mot), et *spores* proprement dites. Celles-ci sont les corps reproducteurs parfaits qui naissent dans des *sporangies*, sans rapport de continuité avec la plante mère. Ce sont elles surtout sur lesquelles on constate d'une manière bien tranchée la présence d'une paroi externe, ou *exospore*, formée de cellulose, très souvent réticulée, ou diversement hérissée à sa surface libre (Fig. 393, lycopodes), et celle d'une tunique externe, ou *endospore*, qui s'allonge lors de la germination, après rupture de la première. Les spores de quelques plantes, comme les *prêles* (équisetacées), sont pourvues de quatre filaments cel-

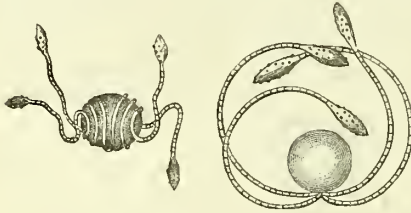


Fig. 594.

luleux renflés à leur extrémité, se roulant ou se déroulant autour de la spore, selon l'état de sécheresse ou d'humidité des endroits où elle se trouve (Fig. 394). La cavité est remplie d'un liquide plus ou moins granuleux ou d'une substance demi-solide, quelquefois segmentée. Ce sont les analogues du sac embryonnaire.

SPORIDIE, s. f. [*sporidium*, esp. *esporidio*]. V. SPORE.

SPORISORIUM, s. m. Genre de fungus parasite auquel appartient le parasite qui se développe sur le maïs, en altère la qualité, et est ainsi, dit-on, cause de la pellagre.

SPOROCARPE, s. m. [*sporocarpium*, de *σπορῶν*, semence, spore, et *καρπῶν*, fruit; all. *Keimfrucht*, esp. *esporocarpo*]. On donne ce nom aux sporangies de certaines rhizocarpiées, dont les parois ne sont pas simples et homogènes comme dans les autres acotylédones, mais épaisses, formées d'une ou plusieurs couches de tissu cellulaire, et à la cavité composée ou non. V. MACROSPORE.

SPOROZOÏDE, s. m. V. ZOOSPORE.

SPORT, s. m. Mot anglais employé en français pour désigner tout ce qui se rapporte aux courses et aux chasses.

SPORULE, s. f. [esp. *esporulo*]. V. SPORE.

SPUMEUX, EUSE, adj. [*spumosus*, de *spuma*, écume, *ἀφρώδης*; all. *schaumig*, angl. *frothy*, esp. *espumoso*]. Qui est mêlé d'écume.

SPUTATION, s. f. [*sputatio*, de *sputare*, cracher; all. *Sputation*, esp. *esputacion*]. L'action de cracher, le crachement.

SQUAME, s. f. [*squama*, all. *Schuppe*, angl. *scale*, it. *squama*, esp. *escama*]. Ce mot, synonyme d'*écaille*, est souvent employé pour désigner les petites lames d'épiderme qui se détachent à la suite de certaines inflammations du tissu cutané. — On donne aussi le nom de *squames* aux bractées ou espèces d'écailles dont se compose l'involucre des fleurs composées et aux écailles dont sont formées un grand nombre de bulbes. V. ce mot et ÉCAILLE.

SQUAMELLE, s. f. Petite squame.

SQUAMEUX, EUSE, adj. [*squamosus*, de *squama*, écaille; all. *schuppig*, angl. *squamous*, it. *squamoso*, esp. *escamoso*]. Qui ressemble à une écaille, qui est formé ou composé d'écailles.

SQUAMIFORME, adj. [*squamiformis*, all. *schuppenförmig*, esp. *escamiforme*]. Qui a la forme d'une petite écaille.

SQUARREUX, EUSE, adj. [*squarrosus*, all. *sparrig*, angl. *squarrose*]. Se dit, en botanique, de toute partie qui est rude au toucher, raboteuse et roide.

SQUELETTE, s. m. [*sceletum*, *σκελετόν*, all. *Gerippe*, *Skelett*, angl. *skeleton*, it. *scheletro*, esp. *esqueleto*]. On appelle proprement *squelette* l'ensemble des os du corps chez les animaux vertébrés. Les parties du corps des animaux sans vertèbres sont appelées *squelette extérieur* par les anatomistes qui cherchent à les ramener à des conditions qui leur soient communes avec celles des animaux supérieurs. Les botanistes appellent *squelette* la partie la plus solide d'un organe végétal quelconque, par exemple le tissu réticulaire des feuilles. — Chez l'homme, le squelette se compose de 251 à 253 pièces osseuses, dont 54 ou 53 pour la tête, 8 pour le cou, 38 ou 39 pour la poitrine, 5 pour les lombes, 7 pour le bassin, 74 pour les membres supérieurs, et 66 pour les membres inférieurs. Celui d'un homme de moyenne taille pèse, sec, 4^{kl},70 à 6^{kl},50; celui d'une femme, 3^{kl},125 à 4^{kl},70. Un certain nombre de ses pièces ont déjà fait plus ou moins de progrès dans leur ossification durant les premiers temps du développement de l'embryon. Chez l'enfant qui naît, le squelette est dans l'état suivant : Les osselets de l'ouïe, le labyrinthe et la caisse du tympan ont seuls acquis leur entier développement. Viennent ensuite les clavicles, les côtes et la mâchoire inférieure; puis les os du crâne, à l'exception du sphénoïde; le frontal se compose de deux pièces, le sphéno-occipital de neuf, le temporal de deux; les pariétaux ont un aspect fibreux et sont réunis par de minces plaques cartilagineuses. Le maxillaire supérieur est encore partagé en deux; les omoplates ont quatre épiphyses entièrement cartilagineuses; les vertèbres et le sacrum consistent en plusieurs noyaux osseux; le sternum a plusieurs points d'ossification. Les os longs des membres se composent de trois pièces, dont la médiane seule est ossifiée; les os coxaux sont formés également de trois pièces, ainsi que les métatarsiens, les métacarpiens, les phalanges et les phalangines; les phalanges en ont deux seulement, le sommet ossifié et la

base cartilagineuse ; les dents manquent toutes de racine, et il n'y a encore aucune trace des deux ou trois molaires postérieures. Après la naissance, les os augmentent de dimension, et leur configuration, tant extérieure qu'intérieure, subit diverses modifications. C'est

sensible. Mais, aux approches de la vieillesse, ils perdent peu à peu de leur perfection : la chute des dents entraîne la déformation des mâchoires ; les sutures du crâne s'effacent, les sinus acquièrent plus d'ampleur ; les os deviennent plus fragiles, beaucoup d'articulations

se soudent. Plus le sujet est jeune, en deçà de vingt ans, plus la tête a de volume proportionnellement au tronc et aux membres. Au second mois, la tête fait près de la moitié du reste du corps ; elle en est le quart chez l'enfant à terme, le cinquième à trois ans, le huitième chez l'adulte. Plus l'homme est jeune, plus les os de la face sont petits relativement au crâne, plus les organes auditifs sont volumineux eu égard à ce dernier, plus les fontanelles sont grandes, plus la partie inférieure de la face est petite ; plus le thorax est spacieux proportionnellement au bassin ; plus les membres sont courts, plus les clavicules sont grandes ; plus les os renferment encore de cartilage, et plus les os larges sont lisses, les courts mal délimités, les longs arrondis. En général, le poids ou la masse des os diminue plus que leur volume dans l'âge avancé. — Le squelette présente des différences essentielles selon le sexe. Celui de la femme est plus petit, plus grêle ; les saillies osseuses sont bien moins prononcées. Les membres abdominaux ayant proportionnellement plus de longueur que chez l'homme, le milieu de la hauteur du corps correspond au dessous du pubis, tandis que chez l'homme il correspond à peu près au niveau du pubis. La tête est plus rétrécie en avant, plus allongée d'avant en arrière. Les corps des vertèbres ont moins de largeur, leurs trous de conjugaison sont plus grands, et la région lombaire du rachis a plus de longueur. Le thorax, naturellement plus court et moins saillant, est un peu plus large jusqu'à la quatrième côte, et se rétrécit inférieurement ; mais souvent, déformé par l'usage des corsets, il est sensiblement allongé et rétréci. Les épaules sont plus basses, les articulations scapulo-humérales sont plus rapprochées l'une de l'autre ; les clavicules, au contraire, sont plus allongées et moins courbées, de manière à laisser plus de largeur

SQUELETTE DE L'HOMME.

Os frontal.

Os pariétal.

Orbite

Mâchoire infér.

Vertèbres }
cervicales }
Occipitale

Humérus

Vertèbres }
lombaires }
Os iliaque

Cubitus
Radius

Os du carpe
Os du métacarpe

Phalanges

Fémur

Tibia
Péroné

Os tempora.

Clavicule.

Os iliaque.

Rotule.

Tarse.
Métatarses
Phalanges

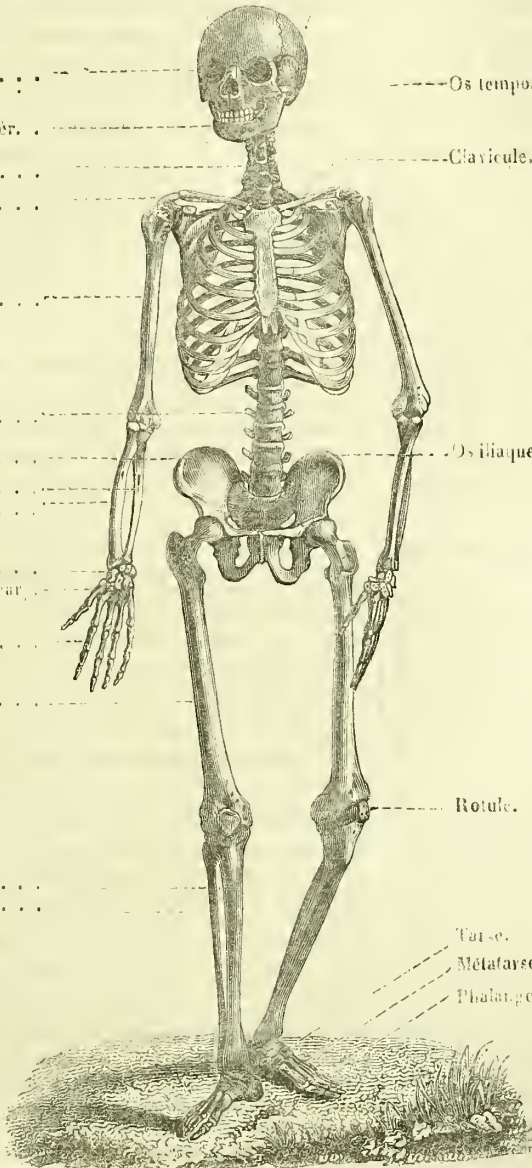


Fig. 595.

à l'âge de quinze ou vingt ans, rarement plus tôt ou plus tard, dans nos climats, qu'ils acquièrent leur complet développement. De vingt-cinq à quarante ou cinquante ans, ils ne changent pas d'une manière bien

à la poitrine. Les membres supérieurs sont plus courts, les poignets plus étroits, les doigts plus effilés. Les fémurs sont plus courbés antérieurement et plus obliques en dedans, leur col formant

avec le corps de l'os un angle moins ouvert que chez l'homme; les pieds sont beaucoup plus petits. Mais c'est surtout par la configuration du bassin que le squelette de la femme se reconnaît facilement. Tous les diamètres ont plus de largeur, et toutes les parois osseuses ont moins de hauteur que chez l'homme; les articulations sont moins serrées; les crêtes iliaques sont très évasées et déjetées en dehors, ce qui donne une grande largeur aux hanches. L'intervalle d'une des épines antéro-supérieures à l'autre est de 24 à 27 centimètres; il est de 27 à 30 centimètres entre les crêtes iliaques; la symphyse pubienne n'a que 41 millimètres de hauteur et que 14 millimètres d'épaisseur; l'arcade des pubis est large de 95 à 108 millimètres à sa base, de 27 à 34 millimètres seulement à son sommet, sa hauteur est de 68 millimètres, et le demi-cercle osseux qui la constitue est déjeté en avant et en dehors. — D'individu à individu, le squelette varie assez peu. Cependant il y a des personnes qui ont les os généralement plus épais que longs; d'autres, au contraire, qui les ont plus longs et plus larges. Le squelette présente quelquefois, sans cause morbide, une tête grosse ou petite, des épaules larges ou étroites, une poitrine bombée ou plate, un dos voûté ou droit, des lombes courtes ou longues, des hanches épaisses ou minces, des cuisses arquées ou droites, des tibias élancés ou courts, des mains et des pieds longs ou courts, des orteils pointus ou obtus. Les mœurs, le genre de vie, les vêtements, influent sur diverses parties du squelette. — Lorsqu'un squelette est dépouillé de ses parties molles, mais que les os ne sont pas désarticulés, on a la mesure à peu

truites. Lors même que les os sont désarticulés, et que l'on n'a que quelques os d'un squelette, ou même un ou deux os seulement, on peut encore déterminer assez exactement la taille de l'individu auquel ils ont appartenu, au moyen du tableau ci-contre, qui indique, comparativement à la taille générale, la longueur proportionnelle des diverses parties du squelette, et celle de chacun des os des membres supérieurs et inférieurs. On conçoit facilement de quelle importance peuvent être ces recherches dans certains cas de médecine légale. En supposant qu'on n'ait que quelques os d'un squelette, par exemple un fémur de 0^m,46 de longueur et un tibia de 0^m,38: on voit par ce tableau (5^e colonne) qu'un fémur de 0^m,46 suppose que la longueur totale du squelette (1^{re} colonne) est de 1^m,70 à 1^m,83; ce qui donne la moyenne de 1^m,77. On voit également (6^e colonne) qu'un tibia de 0^m,38 doit appartenir à un squelette de 1^m,75 à 1^m,83 (1^{re} colonne), dont la moyenne serait de 1^m,79. D'où l'on peut conclure que ce fémur et ce tibia proviennent d'un squelette dont la longueur totale était de 1^m,77 à 1^m,79, c'est-à-dire de 1^m,759 à 1^m,787 (3 pieds 5 à 6 pouces); en ajoutant 41 millimètres pour l'épaisseur des parties molles, on trouve que la taille de l'individu devait être d'environ 1^m,814 (5 pieds 7 pouces), et l'on voit, en effet, par le tableau, que les dimensions que nous supposons ici au fémur et au tibia ne se rencontrent que chez les individus d'une très haute taille.

Longueur des diverses parties du squelette mesurées sur 20 cadavres.

| TAILLE mesure du vertex à la plante des pieds. | TRONC mesure du vertex à la symphyse pubienne. | LONGUEUR des extrémités supérieures, depuis l'acromion. | LONGUEUR des extrémités inférieures, depuis la symphyse pubienne. | FÉMUR. | TIBIA. | PÉRONE. | HUMÉRUS. | CUBITUS. | RADIUS. |
|--|--|---|---|--------|--------|---------|----------|----------|---------|
| m. c. | c. | c. | c. | c. | c. | c. | c. | c. | c. |
| 1,58 | 70 | 55 | 68 | 52 | 27 | 26 | 24 | 19 | 17 |
| 1,45 | 71 | 65 | 72 | 58 | 31 | 30 | 27 | 22 | 19 |
| 1,45 | 70 | 67 | 75 | 40 | 52 | 51 | 29 | 22 | 20 |
| 1,47 | 74 | 60 | 75 | 58 | 52 | 51 | 26 | 21 | 19 |
| 1,49 | 74 | 65 | 75 | 58 | 52 | 51 | 29 | 22 | 20 |
| 1,54 | 75 | 69 | 79 | 40 | 55 | 52 | 29 | 24 | 21 |
| 1,60 | 80 | 75 | 80 | 45 | 58 | 57 | 32 | 26 | 24 |
| 1,64 | 81 | 71 | 84 | 44 | 56 | 55 | 30 | 26 | 24 |
| 1,65 | 75 | 72 | 90 | 45 | 58 | 57 | 32 | 27 | 25 |
| 1,67 | 80 | 76 | 87 | 45 | 58 | 57 | 31 | 27 | 24 |
| 1,69 | 85 | 72 | 84 | 44 | 56 | 55 | 31 | 25 | 22 |
| 1,70 | 82 | 75 | 88 | 46 | 58 | 57 | 32 | 27 | 25 |
| 1,75 | 86 | 76 | 89 | 46 | 59 | 58 | 32 | 27 | 25 |
| 1,77 | 89 | 78 | 88 | 46 | 58 | 57 | 35 | 28 | 25 |
| 1,78 | 90 | 75 | 88 | 46 | 57 | 56 | 35 | 26 | 24 |
| 1,79 | 91 | 77 | 88 | 46 | 58 | 57 | 35 | 27 | 24 |
| 1,80 | 92 | 77 | 88 | 45 | 40 | 59 | 35 | 27 | 25 |
| 1,85 | 95 | 78 | 88 | 46 | 59 | 58 | 34 | 28 | 25 |
| 1,85 | 90 | 78 | 95 | 47 | 45 | 42 | 35 | 27 | 25 |
| 1,86 | 95 | 78 | 81 | 47 | 59 | 58 | 35 | 27 | 25 |

près exacte de la taille de l'individu, en mesurant exactement la longueur du squelette et ajoutant 41 millimètres pour l'épaisseur des parties molles dé-

SQUELETTOLOGIE, s. f. [*seeletologia*, all. *Skelettehre*, it. *seeletrologia*, esp. *esceletologia*]. Traité du squelette. Cette partie de l'anatomie descriptive étudie : 1. Les parties dures ou organes de la charpente du corps ou squelette (*squeletologie* proprement dite) à étudier chez les : a. Vertébrés : os et cartilages (*ostéologie*, *chondrologie*). b. Annelés : squelette interne et externe ou cutané. c. Mollusques : coquilles (*conchyliologie*). d. Rayonnés : squelette des échinodermes, de certains acalèphes, polypiers. e. Amorphozoaires ou globuleux : squelette des foraminifères, thécamoniadiens, des spongiaires. f. Végétaux : tiges, branches, etc. Elles concourent à la formation de tous les appareils. — 2. Articulations ou jointures (*arthrologie*). Organes formés par des parties dures et des parties molles, les premières contiguës entre elles, les secondes continues avec les autres (ligaments ordinaires élastiques). Elles se divisent en trois genres : a. Diarthrose (articulations mobiles) : 1° Énarthrose (tête sphérique dans une cavité analogue); 2° par emboîtement réciproque; 3° condylienne (tête et cavité ellipsoïde); 4° trochlée ou ginglyme trochléaire ou en poulie; 5° ginglyme bisphérique (erustacés, insectes); 6° charnière (mollusques, etc.); 7° trochoïde ou pivotante; 8° annulaire (vertébrés divers) ou biannulaire (poissons); 9° arthrodie (glissement, surface plane). — b. Synarthroses ou sutures immobiles : 1° Dentées ou par engrenage; 2° écailleuse ou squameuse; 3° juxtaposition et schindylèse; 4° gomphose (dents, etc.). — c. Amphiarthroses ou symphyses : Articulations mixtes entre arthrodies et sutures; surfaces séparées par les parties molles ou ligaments en continuité avec elles. Elles concourent aussi à la formation de tous les appareils, moins celui de la génération, chez la plupart des vertébrés. V. ARTICULATION et Os.

SQUELETTOPÉE, s. f. [de *σκελετον*, squelette, et *ποιεω*, faire; all. *Skelettbereitungskunst*, it. *seeletropica*, esp. *esqueletopa*]. L'art de préparer un squelette ou les différents os d'un squelette.

SQUINE, s. f. [*Smilax china*, L., diécie hexandrie, L., smilacées; all. *Chinawurzelsteckwunde*, it. *squinante*, esp. *esquenanto*]. Plante dont on distingue deux variétés, qui croissent, l'une en Chine et dans les Indes orientales, et l'autre au Mexique et dans les diverses contrées de l'Amérique. Les racines de ces deux variétés se ressemblent parfaitement; elles sont un peu moins grosses que le poing, noueuses, genouillées, recouvertes d'une écorce brun rougeâtre, lisses; tantôt spongieuses, légères, blanc rosé à l'intérieur; tantôt pesantes, dures, compactes, résineuses et brunes. Elles contiennent de l'amidon, de la gomme et une matière colorante rouge soluble. La squine est un des bois sudorifiques, mais elle est bien inférieure à la salsepareille. On l'emploie en décoction (16 à 64 grammes).

SQUIRRIE, s. m. [*scirrhus*, $\sigma\kappa\iota\rho\rho\upsilon\varsigma$, *tumor durus*, *renitens*, *indolens*, tumeur dure; all. *Hartkrebs*, angl. *scirrhus*, it. *scirro*, esp. *cirro*]. Mot employé d'abord pour désigner toute tumeur dure, rénitente, indolente, se produisant surtout dans les glandes. Plus tard, Laënnec et autres ont changé le sens de ce mot pour désigner toute variété de *cancer* d'un blanc bleuâtre ou grisâtre, un peu transparente, criant sous le scalpel qui l'incise, et dont la consistance varie depuis celle de la couenne de lard, avec laquelle le squirrhe a été comparé, jusqu'à une dureté voisine de celle des cartilages. Ordinairement homogène, cette matière semble divisée en masses, subdivisées elles-mêmes en lobules qu'un tissu cellulaire serré. Souvent des bandes d'un tissu fibreux blanchâtre s'étendent en rayonnant du centre à la circonférence, et se prolongent au delà de la tumeur squirrheuse, disposition qui peut avoir une grande influence sur sa reproduction. Mais l'examen des éléments anatomiques qui se rencontrent dans les tissus accidentels, offrant les caractères extérieurs ou physiques précédents, a fait reconnaître que les uns sont *homœomorphes* (enchondromes fibro-cartilagineux, tissu fibreux, fibro-plastiques, hypertrophie fibreuse des glandes, atrophie condensante de la mamelle: V. ces mots et GLANDULAIRE); une autre espèce, au contraire, est *hétéromorphe* (V. TRNÉOBLASTE). Ainsi ce terme désigne un ensemble de produits morbides très divers par leur nature, rapprochés par leur aspect extérieur, et, bien que Laënnec ajoute à la définition du squirrhe « qu'il n'a point d'analogie parmi les tissus naturels de l'économie, » l'examen des caractères extérieurs a fait que toujours sous ce nom ont été réunis des produits très divers. On doit par conséquent conserver à ce mot, avec le public, sa signification ancienne et vague, sans chercher à y voir autre chose que ce qu'on y a toujours vu, c'est-à-dire un caractère de dureté. Il en est de même des termes désignant un aspect physique, et non la nature intime des tissus, tels que les mots *encéphaloïde*, *colloïde*, *cancer*, et autres, qui doivent être conservés avec leur sens ancien comme termes d'histoire, mais non de doctrine. — L'étude clinique ou de physiologie pathologique du *tissu hétéromorphe*, englobé avec d'autres sous les noms précédents, reste encore incomplète, parce que la découverte de cet élément caractéristique nouveau exigeait des observations physiologiques nouvelles toutes fondées sur la constatation préalable de son existence. Or, pour tracer les caractères physiques qui distinguent le tissu qu'il forme, de ceux des tumeurs qu'on a confondues avec lui sous un

seul nom, on n'a pas attendu le temps nécessaire; on a surtout, pour suppléer au temps, eu le tort de prendre en considération des observations dans lesquelles la présence de l'élément n'avait pas été constatée; observations péchant par la base conséquemment, devant par suite être rejetées rigoureusement et considérées comme non avenues. De là vient que toutes les différences physiologiques séparant l'élément hétéromorphe des autres ne sont pas bien fixées, et qu'on a même donné, pour différences, des propriétés communes relatives au développement et à la reproduction; de là vient surtout une disparité apparente, mais non réelle, entre les différences anatomiques de l'élément hétéromorphe et les différences physiologiques ou cliniques qui le séparent des productions homœomorphes. C'est parce que ces différences physiologiques ou cliniques ne sont pas établies avec précision par rapport à la nutrition, au développement et à la reproduction, que ceux qui n'ont pas vu les éléments anatomiques eux-mêmes n'admettent pas les faits les mieux constatés. Quant aux caractères de *consistance*, de *couleur*, etc., qui sont souvent très analogues dans la plupart des tumeurs confondues sous le nom de *cancer*, parce que ces caractères sont la conséquence de l'agglomération d'éléments ayant forme de cellules, on sait qu'ils n'ont aucune valeur comme signes différentiels, et qu'il n'y a pas à s'en occuper (V. CONSISTANCE), puisque ce peuvent être et ce sont en effet des espèces de cellules très diverses. V. TUMEUR.

SQUIRRIEUX, EUSE, adj. [*squirrhosus*, all. *Scirrhös*, angl. *scirrhous*, it. *scirroso*, esp. *cirroso*]. Qui offre l'aspect d'un squirrhe. — Dans les classifications empiriques des tumeurs de Bayle et Velpeau, les noms de *napiforme*, *unioïde* [de $\nu\beta\acute{o}\nu\iota\omicron\varsigma$, navet] et *rapiforme*, désignent les tumeurs que leur consistance ou leur couleur rapprochent de l'aspect de la rave; ceux de *lardiforme* ou *larinoïde* [de $\lambda\acute{\alpha}\rho\upsilon\iota\omicron\varsigma$, gras] désignent celles qui auraient quelque analogie avec le lard, et les unes et les autres seraient des variétés des tumeurs dites *squirrheuses*. Ces mots sont actuellement exclus du langage scientifique, comme les classifications des corps organisés faites d'après des caractères physiques, au lieu d'être fondées sur ceux d'ordre organique.

SQUIRRIOGASTRIE, s. f. [de $\sigma\kappa\iota\rho\rho\upsilon\varsigma$, squirrhe, et $\gamma\alpha\sigma\tau\acute{\alpha}\rho$, l'estomac]. Alibert a donné ce nom à la dégénération squirrheuse de l'estomac.

SQUIRRIOSITÉ, s. f. [de *squirrhe*]. Dureté semblable à celle d'un squirrhe.

STABBO. Commune dans le canton de Tiemo (Piémont), où est une source froide d'eau acidule saline sulfureuse.

STABULATION, s. f. Séjour, entretien des animaux domestiques dans l'étable. La *stabulation* est *temporaire* ou *permanente*. La stabulation permanente est une pratique à laquelle on a été conduit assez récemment, et qui s'applique aux espèces bovine et ovine. Dans les animaux destinés à l'engraissement, dans les vaches laitières, la formation de la chair, de la graisse et du lait étant le seul but de l'entretien, on doit éviter tout ce qui occasionne des pertes inutiles; par conséquent, on vise au repos absolu, conditions qui se trouvent dans la stabulation permanente. A côté de ces avantages, la stabulation permanente offre quelques inconvénients: elle diminue les forces des animaux et les qualités des principaux produits.

STACKHOUSIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes

dicotylédones polypétales, semi-périgynes, voisine des rhamnées.

STADE, s. m. [*stadium*, de *στᾶδιον*, carrière où les Grecs s'exerçaient à la course; angl. *stage*, it. *stadio*, esp. *estadio*]. Ce mot est employé, en médecine, comme synonyme de *période*, et particulièrement pour désigner chacun des trois temps que présente un accès de fièvre intermittente.

STAGNATION, s. f. [*stagnatio*, de *stagnare*, former une espèce d'étang; all. *Stockung*, angl. *stagnation*, it. *stagnamento*, esp. *estagnacion*]. État du sang et des humeurs qui ne coulent pas, ou qui circulent trop lentement, par analogie avec les eaux qui crouissent dans les étangs.

STAHLIANISME, s. m. [it. *stalianismo*]. Doctrine de Stahl. V. ANIMISME.

STALACTITE, s. f. [de *σταλακτῆς*, tomber goutte à goutte]. Concrétions allongées, de forme conique, provenant de l'infiltration d'un liquide tenant en dissolution des sels calcaires, siliceux, ferreux ou cuivreux, dont chaque goutte arrive de loin en loin à la voûte d'une caverne, et s'y évapore lentement ou perd les gaz qui favorisaient la dissolution des sels. Ceux-ci se déposent sous forme d'anneau; de nouvelles gouttes en font bientôt un rudiment de tube qui s'allonge et finit par se combler pour former des colonnes de grosseur et de longueur variables. On a donné par suite le nom de *stalactites osseuses* aux prolongements de substance osseuse qui se forment à la surface des cales irréguliers, autour des tumeurs blanches et des tissus accidentels développés dans les os ou à leur surface. V. CAL et OSTÉOGENÈSE.

STALAGMITE, s. f. Concrétions mamelonnées qui se forment sur le sol des grottes par évaporation des gouttes d'eau qui tombent de la voûte.

STAMINAIRE, adj. [*staminaris*, esp. *estaminario*]. Épithète donnée aux fleurs doubles dont les pétales surnuméraires sont dus à la transformation des étamines.

STAMINAL, ALE, adj. [*staminalis*, angl. *staminal*, it. *staminale*, esp. *estaminal*]. Qui a rapport à l'étamine.

STAMINÉ, ÉE, adj. Se dit des fleurs unisexuées pourvus d'étamines ou fleurs mâles.

STAMINEUX, EUSE, adj. [*staminosus*, all. *langstaubfädig*, esp. *estaminoso*]. Dont les étamines font une grande saillie hors de la fleur.

STAMINIFÈRE, adj. [*staminifer*, all. *staubfaden-tragend*, angl. *staminiferous*, it. *staminifero*, esp. *estaminifero*]. Qui porte des étamines.

STAMINIFORME, adj. [*staminiformis*]. En forme d'étamine.

STAMINODE, s. m. [*staminodium*, esp. *estaminode*]. Nom donné aux appendices du gynostème des orchidées, qui paraissent être des rudiments d'étamines avortées.

STAPÉDIEN, adj. [*stapedius*, de *stapes*, étrier; it. *stapediano*, esp. *stapedio*]. Qui a rapport à l'étrier. — *Musele stapédien*. Nom que certains anatomistes ont donné au muscle de l'étrier, un des osselets de l'ouïe. V. OREILLE.

STAPHISAIGRE, s. f. [*Delphinium staphisagria*, all. *Stephanskraut*, it. *stafisagria*, esp. *estafisagria*]. Renoncule dont les semences triangulaires, comprimées, grisâtres, d'une saveur à la fois amère et très âcre, donnent à l'analyse un principe amer brun, un principe amer jaune, une huile volatile et une huile grasse,

de l'albumine, une matière amylacée, du mucosucré, un alcaloïde auquel on a donné le nom de *delphine*, et un principe résineux qu'on a appelé *staphisaïn* (V. ces mots). Ces graines, prises à l'intérieur, sont un violent drastique. On les emploie quelquefois, réduites en poudre, ou sous forme de pommade, pour détruire les poux.

STAPHISAÏN, s. m. [all. *Staphysan*, angl. *staphisin*]. Substance jaunâtre que Courber a indiquée dans les semences de staphisaigre avec la delphine. Ce produit est solide à la température ordinaire; il se fond à 200° centigr., se décompose et donne des produits ammoniacaux; il se dissout dans les acides sans les saturer et y cristallise; l'acide azotique le change en une sorte de résine brune amère.

STAPHYLAIRE, s. m. Instrument inusité employé autrefois pour tenir la luelle et le voile du palais.

STAPHYLÉACÉES, s. f. pl. Famille de plantes séparée des rhamnées, voisine des célastrinées.

STAPHYLIN, adj. [*staphylinus*, de *σταφυλή*, luelle; it. *stafilino*, esp. *estafilino*]. Qui a rapport à la luelle.

STAPHYLOCAUSTE, s. m. Instrument autrefois employé pour cauteriser le voile du palais.

STAPHYLÔME, s. m. [*staphyloma*, de *σταφυλή*, grain de raisin; all. *Staphylom*, angl. *staphyloma*, it. *stafiloma*, esp. *estafiloma*]. Cette dénomination est employée pour désigner la convexité très saillante que présente la cornée distendue par l'humeur aqueuse sans perte de sa transparence; l'amincissement de la cornée avec adhérence à l'iris, et protrusion de ces membranes par les humeurs de l'œil; la saillie de l'iris à travers une perforation de la cornée; certaines bosselures formées par la sclérotique, etc. : de là des *staphylômes de la cornée*, distingués en transparents et opaques, des *staphylômes de l'iris* et des *staphylômes de la sclérotique*. Le staphylôme de l'iris a été appelé quelquefois *myiœcephalon*, quand la tumeur formée par l'iris engagé dans l'ouverture de la cornée est petite, arrondie et noirâtre; *staphylôme rameux*, ou *raisinière*, quand elle semble formée de plusieurs grains primitifs agglomérés. On a donné le nom de *staphylôme antérieur de la sclérotique*, ou de *staphylôme du corps ciliaire*, à des bosselures bleuâtres qui se forment quelquefois à la surface de la sclérotique, autour de la circonférence de la cornée; si elles occupent un point de la sclérotique plus reculé, c'est le *staphylôme postérieur*. Le staphylôme de la sclérotique suppose toujours le ramollissement de cette membrane; l'antérieur est quelquefois le résultat d'une iritis chronique; le postérieur peut survenir par suite d'une hydrophthalmie du corps vitré, d'une hydropisie enkystée développée entre la sclérotique et la rétine, ou d'un développement variqueux des vaisseaux choroïdiens.

STAPHYLOORRHAPHIE, s. f. [*staphylorrhaphia*, *velosynthesis*, de *σταφυλή*, luelle, et *ῥαφή*, suture; all. *Gaumennath*, *Staphylorrhaphie*, angl. *staphylorrhaphy*, esp. *estafilorrafia*]. Suture de la luelle. Opération par laquelle on remédie à la division congénitale ou accidentelle du voile du palais. Elle consiste à aviver les bords de la solution de continuité et à les mettre ensuite en contact, afin qu'une inflammation adhésive en détermine la réunion. D'après le procédé de Roux, on commence par placer deux ou trois ligatures, au moyen d'aiguilles courbes introduites d'arrière en avant à l'aide d'un porte-aiguille. Chacune de ces ligatures est placée de manière que l'une des extrémités

du fil traverse l'un des bords de la division du palais, que l'autre extrémité traverse l'autre bord, et qu'il en résulte en arrière une anse dans laquelle les deux bords sont compris. On avive alors bien nettement (Fig. 396, *a, b*) avec un bistouri boutonné les lèvres de la division, puis, saisissant les deux bouts du fil supérieur, on fait un nœud simple, qu'on conduit jusque sur la plaie au moyen de l'index des deux mains, et qu'on serre suffisamment pour rapprocher les parties et les maintenir en contact ; on arrête ensuite ce premier nœud par un second. On opère de même pour la seconde et pour la

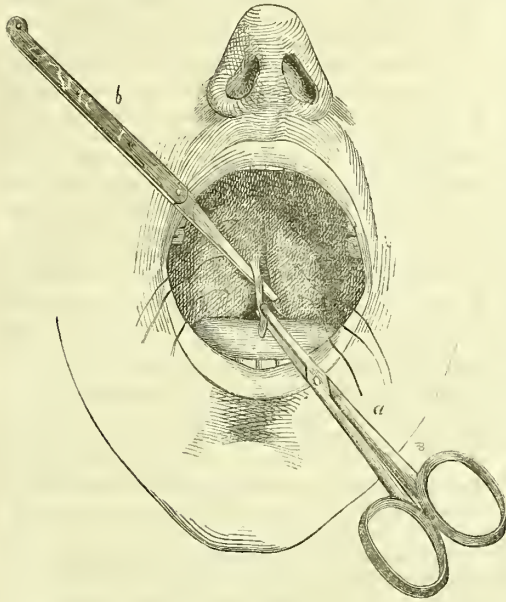


Fig. 396.

troisième ligature, et l'on coupe ensuite tous les fils à 5 millimètres environ de leurs nœuds. Au bout de trois ou quatre jours d'un repos absolu, pendant lesquels le malade doit s'abstenir de parler et de prendre aucun aliment ni boisson, et même d'avaler sa salive, la réunion est opérée ; et, s'il n'est survenu aucun accident, la ligature supérieure peut être ôtée du quatrième au cinquième jour, celle du milieu le jour suivant, et la troisième le surlendemain. Le jour que l'on ôte les fils et les jours suivants, il faut éviter avec soin tout mouvement du voile du palais, et se borner pour toute nourriture à un peu de boisson et de bouillon, que l'on verse par cuillerées dans la bouche ; peu à peu on en vient à des bouillons plus substantiels et aux potages. Lorsque l'opération a réussi, la voix recouvre son timbre ordinaire, et tous les inconvénients qui résultaient de la bifidité du voile du palais disparaissent. Mais ce succès, presque assuré lorsque la bifidité n'existe que dans la partie inférieure du voile, devient d'autant plus douteux que la division a plus d'étendue ; et, lorsque cette division existe en même temps sur la voûte palatine, qu'il y a écartement des os qui forment cette voûte, il y a peu de chances d'en obtenir le rapprochement. — Le procédé de Graefe ne diffère de celui de Roux qu'à raison de la forme des nombreux instruments qu'il emploie pour aviver les bords, pour introduire les aiguilles et pour serrer les nœuds. Divers autres procédés ont également été proposés, soit pour

aviver les bords, soit pour passer les aiguilles ; mais aucun n'a mérité jusqu'à ce jour d'être adopté.

STAPHYLOTOME, s. m. [de *σταφυλή*, luette, et *τέμνειν*, couper]. Instrument inusité, employé autrefois pour inciser le voile du palais ou couper la luette.

STASE, s. f. [*statio*, *στάσις*, l'action de s'arrêter ; all. *Stillstand*, it. *stasi*]. Séjour du sang ou des humeurs dans quelque partie du corps, à cause de la cessation ou de la lenteur de leur mouvement.

STATION, s. f. [*statio*, de *stare*, s'arrêter ; all. *Stehen*, it. *stazione*, esp. *estacion*]. L'action d'être debout. On peut définir la station, l'immobilité active et volontaire du corps, que la contraction permanente de ses muscles extenseurs maintient en équilibre sur sa base de sustentation (les pieds et l'espace compris entre eux), de manière qu'une ligne verticale passant par le centre de gravité (qui correspond chez l'homme au milieu du bassin) tombe sur cette base. Dans la station, les muscles de la partie postérieure du cou se contractent pour maintenir la tête en équilibre sur la colonne vertébrale ; les muscles extenseurs de cette colonne entrent en action pour l'empêcher d'être entraînée en avant par le poids des membres supérieurs et des organes thoraciques et abdominaux : le poids du corps est ainsi transmis par la colonne vertébrale au bassin, par le bassin au fémur. Les muscles extenseurs de la jambe empêchent en même temps le genou de fléchir, et ceux du pied maintiennent la jambe dans la position verticale, de façon que le poids du corps se transmet de la cuisse à la jambe, de la jambe au pied, et du pied au sol. — En botanique, on appelle *station*, la nature particulière des localités où chaque espèce de plantes a coutume de croître et de se développer, où elle aime à végéter.

STATIONNAIRE, adj. [*stationarius*, de *stare*, s'arrêter ; all. *stündig*, it. *stazionario*, esp. *estacionario*]. Nom donné à certaines maladies qui dépendent d'un état ou d'une constitution particulière de l'atmosphère, et qui régissent dans une contrée pendant un certain nombre d'années.

STATIQUE, s. f. [*statik*, all. *Statik*, angl. *statics*, it. *statica*, esp. *estatica*]. Partie de la physique qui considère les rapports que les forces doivent avoir entre elles, en grandeur et en direction, pour se faire mutuellement équilibre. — En biologie, on oppose *statique* à *dynamique* (V. ce mot), et l'on entend par là l'ensemble des parties organiques considérées à l'état de repos et indépendamment de toute action ou activité. V. ANATOMIE ET BIOLOGIE.

STATISTIQUE MÉDICALE, s. f. [angl. *medical statistics*]. Détail de faits se rapportant aux morts, naissances, maladies, épidémies. Pour son application à la pathologie, voyez NUMÉRIQUE (*méthode*).

STATURE, s. f. [*statura*, *μέγεθος*, all. *Leibesgrösse*, angl. *stature*, it. *statura*, esp. *estatura*]. Hauteur du corps d'un homme. V. CROISSANCE.

STÉARATE, s. m. [all. *talgsaures Salz*, it. *stearato*, esp. *estearato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide stéarique avec les bases.

STÉARATÉ, s. m. Nom générique des médicaments qui résultent de l'union du stéarate de plomb avec d'autres substances qu'on y mêle en les liquéfiant ensemble, ou qu'on y incorpore pendant qu'il est en liquéfaction. Uniquement destinés à être appliqués sur la peau, ils doivent être composés de manière à pouvoir y adhérer avec facilité.

STÉARATOLÉ. V. STÉARATÉ.

STÉARATOLIQUE, adj. Épithète donnée par Béral aux préparations pharmaceutiques dont les stéarates d'oxyde de plomb et de sodium font la base ou la partie prédominante.

STÉARÉRINE, s. f. [de *στéαρζ*, suif, et *έριον*, laine]. Chevreul a donné ce nom à l'un des deux principes qui composent la graisse ou suint des laines de mouton. Il est voisin de la stéarine; sa quantité n'a pas été déterminée. Ce principe est toujours mêlé à l'éléérine. V. ce mot et SCINT.

STÉARINE, s. f. [de *στéαρζ*, suif; all. *Stearin*, angl. *stearine*, it. *stearina*, esp. *estearina*] (C¹⁷H⁷⁰O⁸). Nom donné par Chevreul à la substance solide des graisses de mouton et de bœuf. On en trouve aussi dans le *Myrica cerifera* et dans l'huile concrète de muscade. On l'obtient en traitant la graisse par l'alcool bouillant; la stéarine se précipite par le refroidissement, au lieu que l'élaïne reste en dissolution. La stéarine est blanche et cristallise en petites aiguilles, qui, par leur réunion, simulent une étoile. Elle est soluble à la température ordinaire, et se fond à + 62° centigr. L'eau ne la dissout point; mais l'alcool et l'éther la dissolvent très facilement. C'est à elle qu'est due la solidité des graisses animales; aussi, moins celles-ci en contiennent, plus elles sont fluides. Traitée par les alcalis, elle produit de la glycérine et de l'acide stéarique. V. GRAS et SAPONIFICATION.

STÉARIQUE (ACIDE) [angl. *stearic*, it. *estearico*, esp. *estearico*]. V. ACIDE.

STÉAROCONOTE, s. f. [de *στéαρζ*, suif, et *κόνης*, poussière; angl. *stearoconot*, esp. *estearoconota*]. Substance de couleur fauve, pulvérisable, insoluble dans l'eau, l'éther et l'alcool, que Couerbe a extraite de la matière cérébrale. C'est une graisse phosphorée mélangée de plusieurs autres principes.

STÉARONE, s. f. [esp. *estearona*]. Produit solide, d'un blanc nacré, soluble dans l'alcool bouillant, fusible à 86° centigr., obtenu par Bussy en distillant l'acide stéarique avec le quart de son poids de chaux vive. Il représente dans sa composition les éléments de l'acide qui lui a donné naissance, moins ceux d'une proportion d'acide carbonique.

STÉAROPHANINE, s. f. Principe gras retiré des graines de *Cocculus indicus* (V. PIGNON D'INDE). Soluble dans l'éther et cristallisable. (C³⁹H³⁷O⁴.)

STÉAROPHANIQUE (ACIDE). Il n'est connu, anhydre, que combiné avec les bases. Hydraté (C³⁹H³⁵O³,HO), on le retire par saponification de la stéarophanine. Cristallisable, fond à 68°, cristallise par refroidissement.

STÉAROPHANYLE, s. m. Radical hypothétique (O³⁶H³⁶) de l'acide stéarophanique qui recevrait le nom d'acide stéarophanylique.

STÉAROPTÈNE, s. m. [de *στéαρζ*, suif ou graisse compacte, et *πτερός*, volatil; all. *Stearopten*, angl. *stearoptene*, esp. *estearoptena*]. Stéaroptène (et non cléoptène, comme il est dit à ce mot, page 450) est le terme employé par Berzelius pour désigner le principe immédiat qui, pendant la réfrigération des essences brutes des plantes, se sépare en une masse concrète, mais volatile, laquelle reste ensuite solide à la température ordinaire. Divers auteurs appliquent le nom de *camphre* à cette portion concrète et spéciale des essences brutes. Le nom d'*éléoptène* [de *έλαιον*, huile, et *πτερός*, volatil] est réservé pour désigner le principe immédiat liquide et volatil, ou essence, mélangé au stéaroptène, et qu'on en sépare à l'aide de la pression après solidification de celui-ci. V. ESSENCE.

STÉATOCELE, s. f. [*steatocoele*, de *στέαρζ*, *στέαρ*-*τζ*, suif, et *κόλη*, tumeur, hernie; all. *Fellbruch*, angl. et it. *steatocoele*, esp. *escatocoele*]. Tanne du scrotum formée par une matière semblable à du suif. V. SÉBACÉ et TANNE.

STÉATOMÈ, s. m. [*steatoma*, all. *Fettgeschwulst*, *Steatom*, angl. et it. *steatoma*, esp. *esteatoma*]. Tumeur formée par l'accumulation d'une substance grasse ayant la consistance et la couleur du suif. V. LOUPE.

STÉCHAS, s. m. [all. *buschige Rainblume*, esp. *cantueso*]. Espèce de lavande (*Lavandula stœchas*) qui nous vient du midi de la France, sous la forme d'épis non développés, ovales ou oblongs, écailleux, d'une couleur blene violette, d'une odeur térébinthacée, d'une saveur chaude, âcre et amère. — On prépare le sirop de stéchas par la digestion au bain-marie de 32 grammes de ces fleurs sèches et mondées, dans 1 kilogramme d'eau distillée de ces mêmes fleurs, avec addition du double de sucre blanc. — Pour faire le sirop de stéchas composé, on distille ensemble, après les avoir fait macérer dans 4 kilogrammes d'eau commune: fleurs de stéchas, 96 gram.; sommités fleuries de calament, d'origan, de thym, à 48 gram.; de bétouine, de romarin, de sauge, à 16 gram.; semences de fenouil et de rue, à 16 gram.; racine d'acore vrai et de gingembre, et de cannelle fine, à 8 gram. On retire 256 grammes de liqueur aromatique, dans laquelle on fait fondre: sucre, 500 gram. D'une autre part, on passe la liqueur au bain-marie, et l'on ajoute: sucre, 2 kilogram.; on concentre, on clarifie, on cuit à 30° centésim. bouillant; on mêle au sirop aromatique après refroidissement, et l'on passe. Ce sirop est sudorifique, tonique, et légèrement excitant; la dose est de 8 à 48 grammes.

STEGNOSE, s. f. [*stegnosis*, *στεγνώσις* de *στεγνώνω*, je resserre; angl. *stegnosis*, it. *stegnosi*]. Constriction des pores et des vaisseaux; constipation; suppression des évacuations.

STEGNOTIQUE, adj. [angl. *stegnotic*, it. *stegnotico*]. Synonyme d'*astringent*.

STELLAIRE ou **ALSINE**, s. f. [*stellaria*]. V. MOURON.

STELLINÉRVÉ, ÉE, adj. [*stellimervis*]. Dont les nervures sont disposées en étoile.

STELLULE, s. f. [*stellula*, diminutif de *stella*, étoile; all. *Sternchen*]. Verticille foliacé, en forme d'étoile, terminant la tige de certaines mousses.

STÉNURE, s. m. [*stenurus*, de *στενός*, étroit, et *ὄψις*, queue]. Helminthe nématode allongé, à queue recourbée, qui vit dans les sinus veineux de la tête du marsouin (*Delphinus phocæna*). C'est le *Stenurus inflexus*, Duj., qu'il ne faut pas confondre avec le *Pseudalius*, qui vit dans les bronches du même cétacé.

STERCORAL, ALE, ou **STERCORAIRE**, adj. [*stercorarius*, de *stercus*, excrément; all. *kothig*, angl. *stercoraceous*, it. *stercorale*, *stercoraceo*, esp. *estercoral*]. On nomme *fistules stercoraires* celles qui sont entretenues par le passage continué des matières fécales, appelées aussi *matières stercorales*.

STERCULIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes séparées des malvacées.

STERCULIER, s. m. [*sterculia*, de *stercus*, excrément]. Genre de plantes sterculiacées dont l'espèce acuminée (*Sterculia acuminata*, Palisot) a des graines âpres et acides, qui, une fois mâchées, font paraître bonnes les eaux saumâtres, etc., et sont fort recherchées à l'équateur, sous les noms de *kola*, *cola*,

noix du Soudan ou de gourou. Les graines du *Sterculia foetida*, L., sont alimentaires et croissent dans l'Inde.

STÉRÉOSCOPE, s. m. [de στερεός, solide, et σκοπεῖν, considérer]. On assemble les côtés d'une boîte de quelques centimètres de dimension, on y implante deux tuyaux garnis de loupes et de réflecteurs, enfin on y adapte des daguerréotypes éclairés en dessus ou par transparence. En regardant par les tuyaux, on aperçoit alors les objets représentés avec leurs reliefs et leurs perspectives, tels qu'ils se présentent à l'œil nu dans la nature.

STÉRIGMATE, s. m. [*sterigma*, στερίγμα, ἀποστερίγμα, appui]. S'est dit d'un organe qui en consolide un autre, et aussi de certains bandages.

STÉRILE, adj. [*sterilis*, all. *unfruehbar*, angl. *sterile*, it. *sterile*, esp. *esteril*]. Qui ne porte pas de fruits.

STÉRILITÉ, s. f. [*sterilitas*, all. *Unfruehbarkeit*, angl. *sterility*, it. *sterilità*, esp. *esteridad*]. État ou qualité d'une plante qui ne porte pas de graines, d'une femme qui, pour une cause quelconque, ne conçoit pas.

STERNAL, ALE, adj. [*sternalis*, it. *sternale*, esp. *esternal*]. Qui a rapport au sternum. — *Côtes sternales*. Celles qui s'articulent directement avec cet os. *Appendice sternal*. V. STERNUM.

STERNALGIE, s. f. [*sternalgia*, de στερνόν, sternum, et ἄλγος, douleur; all. *Brustschmerz*, it. *sternalgia*, esp. *esternalgia*]. Angine de poitrine, ainsi appelée à cause de la douleur violente que le malade éprouve sous le sternum.

STERNO-CLAVICULAIRE, adj. [*sterno-clavicularis*, it. *sterno-claviculare*, esp. *esternoclavicular*]. Qui est relatif à la fois au sternum et à la clavicule. — *Articulation sterno-claviculaire*. Elle résulte de l'union de l'extrémité interne de la clavicule avec une facette de l'extrémité supérieure du sternum. Elle est affirmée par les deux ligaments sterno-claviculaires rayonnés, l'un antérieur, l'autre postérieur; par un ligament interclaviculaire, étendu d'une clavicule à l'autre, et par deux capsules synoviales.

STERNO CLIDO-MASTOÏDIEN, non **CLÉIDO**, adj. et s. m. [*sterno-elido-mastoideus*]. Muscle qui s'étend de la ligne courbe occipitale supérieure et de l'apophyse mastoïde au sternum et à la face supérieure de la clavicule.

STERNO-COSTAL. V. TRIANGULAIRE du sternum.

STERNO-COSTO-CLAVI-HUMÉRAL. V. PECTORAL (*grand*).

STERNO-HUMÉRAL. V. PECTORAL (*grand*).

STERNO-HYOÏDIEN, adj. et s. m. [*sterno-hyoideus*, *sterno-hyoideus*]. Muscle étendu de la partie inférieure du corps de l'os hyoïde à la partie supérieure postérieure du sternum.

STERNO-MASTOÏDIEN. V. STERNO-CLIDO-MASTOÏDIEN.

STERNOPAGE, s. m. [de στερνόν, sternum, et παγέω, réuni; esp. *esternopago*]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres composés de deux individus à ombilic commun, qui sont réunis face à face dans toute l'étendue du thorax.

STERNO-PUBIEN. V. DROIT du bas-ventre.

STERNO-THYRÉOÏDIEN, non **THYROÏDIEN**, adj. et s. m. [*sterno-thyreoides*, *sterno-thyreoides*]. Muscle étendu du cartilage thyroïde à la partie postérieure supérieure du sternum.

STERNUM, s. m. [*sternum*, στερνόν, all. *Brustbein*, angl. *sternum*, it. *sterno*, esp. *esternon*]. Os impair situé au-devant et au milieu du thorax. Il offre une face antérieure ou sous-cutanée, et une postérieure ou médiastine, une extrémité supérieure ou claviculaire, et une inférieure, qui est terminée par un prolongement appelé *appendice sternal* ou *appendice xiphôïde*. Le sternum est articulé de chaque côté avec la clavicule et les sept premières côtes. Il se développe par cinq points d'ossification, qui forment d'abord autant de pièces distinctes. — Chez les quadrupèdes monodactyles, le sternum est formé primitivement de sept pièces osseuses : il donne attache aux neuf premières côtes, et se termine antérieurement par un prolongement aplati latéralement et recourbé de bas en haut, appelé *apophyse trachélienne*; il présente aussi, comme chez l'homme, un appendice xiphôïde. Dans les didactyles, il n'y a pas d'apophyse trachélienne; mais son extrémité antérieure, très relevée, forme une pièce particulière qui n'est qu'articulée avec la partie principale de l'os. — Chez les oiseaux, le sternum, donnant attache aux muscles du vol, constitue un grand bouclier convexe et ordinairement carré, qui recouvre le thorax et une grande partie de l'abdomen; et les différentes pièces dont il est formé laissent souvent entre elles, vers la partie postérieure de cet os, des échancrures ou des trous plus ou moins grands. Il présente, en général, sur sa face externe, une sorte de carène saillante et longitudinale qu'on appelle le *brechet* (V. ce mot), et qui sert à donner plus de force aux muscles abaisseurs de l'aile.

STERNUTATOIRE, adj. et s. m. [*sternutatorius*, de *sternutare*, éternuer; all. *Niesemittel*, angl. *sternutatory*, it. *starnutatorio*, esp. *estornutatorio*]. On appelle ainsi les substances qui provoquent l'éternement : tels sont particulièrement le tabac, les poudres de bêtoune, de cabaret, de marjolaine, les fleurs de muguet, l'euphorbe, etc.

STERTEUR, s. f. [*stertor*, angl. *stertor*, it. *stertore*, esp. *estertor*]. Synonyme de *ronflement*.

STERTOREUX, EUSE, adj. [*stertor*, all. *schnarchend*, *stertoros*, it. *stertoroso*, esp. *estertoroso*]. Se dit de la respiration quand elle fait entendre, dans les mouvements d'inspiration et d'expiration, une espèce de son qui imite assez bien le bruit de l'eau bouillante. V. RHOXCHUS.

STÉTHOSCOPE, s. m. [de στεθός, la poitrine, et σκοπεῖν, considérer, examiner; all. *Stethoscop*, angl. *stethoscope*, it. *stetoscopio*, esp. *estetoscopio*]. Nom donné par Laënnec à l'instrument dont il s'est servi pour explorer la poitrine. Le *stéthoscope* de Laënnec est un cylindre de bois de 36 millimètres de diamètre et de 33 centimètres de longueur, percé d'un bout à l'autre d'un canal central de 7 millimètres de diamètre. Pour rendre cet instrument plus portatif, il est formé de deux portions d'égale longueur, dont l'une présente à une de ses extrémités un tenon garni de fil ciré, et l'autre une cavité adaptée exactement à la forme du tenon, en sorte que les deux pièces se réunissent à volonté. L'une des deux pièces présente, en outre, à son extrémité opposée au tenon, un évasement de 41 millimètres de profondeur dans lequel est placé un embout ou obturateur, percé d'un canal central comme le cylindre lui-même. Un tube de cuivre qui garnit ce canal de l'embout, et qui entre dans la tubulure du cylindre, fixe ces deux pièces (l'embout et le cylindre) l'une à l'autre. Lorsque toutes

les parties du stéthoscope sont ainsi adaptées, il représente un simple tube à parois épaisses, qui sert pour explorer la voix et les battements du cœur. On retire l'obturateur, lorsqu'il s'agit d'explorer la respiration ou le râle. La longueur d'environ 32 centimètres est celle que Laënnec regardait comme la plus convenable ; néanmoins, lorsque la position du malade oblige de se servir d'un instrument plus court, la division du cylindre en deux pièces permet de ne se servir que de la pièce supérieure et d'y adapter, s'il le faut, l'obturateur. Diverses autres modifications ont été faites au stéthoscope ; mais, d'après les nombreuses expériences faites par Laënnec pour déterminer la forme et les dimensions à donner au stéthoscope, il est probable que ces stéthoscopes modifiés sont moins bons conducteurs des divers sons qui se produisent dans les organes thoraciques. — Pour ausculter avec le stéthoscope, l'observateur tient le cylindre comme une plume à écrire ; il place l'extrémité de l'instrument sur le point de la poitrine qu'il veut explorer, en ayant soin qu'il soit appliqué exactement, sans exercer une trop forte pression ; il applique son oreille à l'autre extrémité.

STÉTHOSCOPIE, s. f. Emploi du stéthoscope, et ensemble des signes fournis par le stéthoscope ou l'auscultation.

STÉTHOSCOPIQUE, adj. Fourni par le stéthoscope ou l'auscultation : *signes stéthoscopiques*.

STHÉNIE, s. f. [*sthenia*, de *σθένος*, force, puissance ; all. *Sthenie*, it. *stenia*, esp. *estenía*]. Excès de force, exaltation de l'action organique. Ce mot a été employé surtout par les brownistes, de même que celui d'*asthénie*, qui est son opposé.

STHÉNIQUE, adj. [*sthenicus*, all. *sthenisch*, angl. *sthenie*, it. *stenico*, esp. *estenico*]. Qui appartient à la force. — *Maladies sthéniques*. Celles qui dépendent d'un excès de force.

STIBIATION, s. f. [esp. *estibiación*]. Mot qu'on a créé pour désigner l'emploi du tartre stibié à haute dose.

STIBIÉ, ÉE, adj. [*stibinus*, de *stibium*, antimoine ; angl. *stibious*, it. *stibiato*, esp. *estibiado*]. — *Pommade stibiée*. Celle dont le tartre stibié (émétique) fait la base. V. ÉMÉTIQUE. — *Tartre stibié*. V. ÉMÉTIQUE.

STIGMATE, s. m. [*stigma*, de *στίγω*, je pique, je marque par des points ; angl. *stigma*, it. *stigma*, esp. *estigna*]. Partie du pistil destinée à recevoir le principe fécondant et à le transmettre à l'ovaire, soit immédiatement (si le stigmate est sessile), soit par l'intermédiaire d'un support plus ou moins long appelé *style*. — Chez les insectes, on donne ce nom à des ouvertures placées sur les côtés du corps, qui sont les orifices des trachées. V. TRACHÉE.

STIGMATIQUE, adj. Qui a rapport au stigmate. — *Lignes stigmatiques*. Les stigmates linéaires.

STIGMATISÉS, s. m. pl. On donne ce nom à certains extatiques qui, par une contemplation assidue de la passion de Jésus-Christ, finissent, dit-on, par éprouver des douleurs, des manifestations pathologiques, des stigmates, dans les parties du corps où les clous furent enfoncés et où le coup de lance fut porté. V. RELIGIEUSES (*maladies*).

STILBÉSEUX (ACIDE). Produit d'oxydation de l'essence d'amandes amères exposée à l'air. Cristallisable. (C²⁸H¹⁰O⁷.)

STILBINÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, voisine des verbénacées.

STILBYLE, s. m. Radical hypothétique (C²⁸H¹¹) de l'acide stilbylique.

STILBYLIQUE (ACIDE) [*benzoate d'essence d'amandes amères*]. Produit de l'action du gaz chloré ou de l'acide nitrique fumant sur l'essence d'amandes amères. Cristallisable, ressemblant à la benzène. (C²⁸H¹²O⁵.)

STILBYLIQUE ou **BENZILIQUE** (ACIDE). Produit de l'action d'une solution de potasse à chaud sur la solution alcoolique de benzile. Cristallisable, difficilement soluble dans l'eau, facilement dans l'alcool et l'éther ; sans odeur, amer et acide, fusible à 100°. (C²⁸H¹²O⁶.)

STILLATION, s. f. [*stillatio*, de *stilla*, goutte ; all. *Tropfeln*, it. *stillazione*]. Chute d'un liquide qui tombe goutte à goutte.

STIMULANT, ANTE, adj. et s. m. [*stimulans*, de *stimulus*, aiguillon ; all. *stimulirend*, *Reizmittel*, angl. *stimulant*, it. *stimolante*, esp. *estimulante*]. On donne ce nom aux médicaments qui ont la propriété d'exciter plus ou moins promptement, et d'une manière manifeste, l'action organique des divers systèmes de l'économie. On distingue des *stimulants diffusibles*, c'est-à-dire qui ont une action prompte et de peu de durée ; et des *stimulants persistants*, qui ont, en général, une action moins prompte, mais toujours plus durable. Les stimulants diffusibles paraissent agir en même temps comme sédatifs du système nerveux : tels sont le camphre, l'éther, l'ammoniaque, les huiles volatiles. On range parmi les stimulants persistants les semences des ombellifères, les sommités des labiées aromatiques, la cannelle, le girofle, la muscade, la vanille, la myrrhe, les térébenthines, les résines.

STIMULATION, s. f. [*stimulatio*, all. *Reizen*, it. *stimolazione*]. Action des stimulants.

STIMULEUX, EUSE, adj. [*stimulosus*, all. *brennborstig*, esp. *estimuloso*]. Se dit, en botanique, des surfaces qui sont garnies de poils roides dont la piqure occasionne une douleur brûlante.

STIMULUS, s. m. [all. *Reiz*, angl. *stimulus*, it. *stimolo*, esp. *estimulo*]. Ce mot latin, qui signifie *aiguillon*, a été transporté en français, dans le langage médical, pour désigner tout ce qui est de nature à déterminer une excitation dans l'économie animale. Le *stimulus* joue sur tout un grand rôle dans le système de Rasori. V. IRRITABILITÉ.

STIPE, s. m. [*stipes*, all. *Strunk*, angl. *stipe*, it. *stipite*, esp. *estipe*]. Nom donné, en botanique, à la tige ligneuse des plantes monocotylédones arborescentes, qui se termine par un faisceau de feuilles, et à la partie des champignons munis d'un chapeau qui supporte cette dernière expansion.

STIPELLE, s. f. [all. *Nebenblütchen*, it. *stipulina*, esp. *estipela*]. Petite stipule située à la base des folioles, dans une feuille composée.

STIPIFORME, adj. [*stipiformis*, all. *strunkförmig*, it. *stipiforme*, esp. *estipiforme*]. Se dit de la tige quand elle s'élève à la manière de celle des palmiers, portant un faisceau de feuilles à son sommet, et marquée de cicatrices dues à la chute des anciennes feuilles.

STIPITÉ, ÉE, adj. [*stipitatus*, all. *gestrunkt*, it. *stipitato*, esp. *estipitado*]. Qui est porté par un support.

STIPULACÉ, ÉE, adj. [all. *nebenblattartig*, esp. *estipulaceo*]. Qui résulte d'un assemblage de stipules, ou qui a de grandes et larges stipules.

STIPULAIRE, adj. [*stipularis*, all. *feinstrunkig*, esp. *estipular*]. Qui provient des stipules, ou qui en fait partie.

STIPULATION, s. f. [*stipulatio*, all. *Nebenblütterstand*, it. *stipulazione*, esp. *estipulacion*]. Tout ce qui a rapport aux stipules.

STIPULE, s. f. [*stipula*, all. *Blattansatz*, angl. *stipule*, it. *stipula*, esp. *estipula*]. Petite feuille supplémentaire, réduite à la nervure médiane, ou produite par une expansion du pétiole, qui s'insère à la base de certaines feuilles.

STIPULÉ, ÉE, adj. [*stipulatus*, all. *nebenblüttrig*, it. *stipulato*, esp. *estipulado*]. Qui est muni de stipules.

STIPULÉEN, ENNE, adj. [*stipuleanus*, esp. *estipulino*]. Qui doit son origine à des stipules transformées.

STIPULEUX, EUSE, adj. [*stipulosus*, it. *stipuloso*, esp. *estipuloso*]. Qui est muni de grandes stipules.

STIPULIFÈRE, adj. On donne cette épithète au pétiole qui porte une ou deux stipules.

STOECHIOLOGIE, s. f. [*stoechiologia*, de *στοιχῆλον*, élément, et *λόγος*, doctrine]. Théorie des éléments.

STOLON, s. m. [*stolon*, *ῥίζουλον*, all. *Wurzelsprosse*, angl. *stolon*, *sucker*]. Filet grêle que certaines plantes émettent de leurs racines, tiges ou branches, et qui va prendre terre à une certaine distance, s'y enracine et produit de nouveaux individus.

STOLONIFÈRE, adj. [*stoloniferus*, all. *Wurzelsprossend*, angl. *stoloniferous*, it. *stolonifero*]. Qui produit des stolons.

STOLONS PROLIFÈRES. On donne ce nom, en anatomie, à un prolongement du tissu du corps de certains animaux (*Ascidies*, etc.), qui, suivant les genres, fait saillie au dehors, à nu (*Ascidies sociales*), ou reste caché dans leur enveloppe (*Ascidies composées*), et sur lequel naissent, par gemmation (V. ce mot), des bourgeons ou mamelons qui, sans fécondation, se développent en animaux parfaits.

STOMACAGE, s. f. [de *στόμαχ*, bouche, et *ακαθός*, mauvais; angl. *stomacace*, it. *stomacace*, esp. *estomacace*]. Ulcération fétide de la bouche. On a donné quelquefois ce nom au scorbut, à cause de l'état de la bouche dans cette maladie.

STOMACAL, ALE, s. m. [*stomacalis*, de *stomachus*, estomac; it. *stomacale*, esp. *estomacal*]. Qui appartient à l'estomac.

STOMACARDIASIE, STOMACARDIECTASIE. Dilatation des orifices du cœur. (Piorry.)

STOMACHIQUE, adj. et s. m. [*stomachicus*, *στομαχικός*, de *στόμαχ*, estomac; all. *Magenmittel*, angl. *stomachic*, it. *stomachico*, esp. *estomacico*]. Qui est bon pour l'estomac, qui le fortifie.

STOMALGIE, s. f. [*stomalgia*, de *στόμαχ*, bouche, et *ἄλγος*, douleur; all. *Mundschmerz*, it. *stomalgia*, esp. *estomalgia*]. Douleur dans la bouche.

STOMATE, s. m. [*stomatium*, de *στόμαχ*, bouche, all. *Spaltöffnung*, angl. *stomata*, esp. *estoma*, *estomate*]. On donne ce nom, en botanique, à des orifices qui se voient au microscope dans l'épiderme de la plupart des surfaces herbacées des plantes, tantôt épars et sans ordre, tantôt disposés par séries ou lignes longitudinales. Ces pores existent ordinairement sur les deux faces de la feuille dans les plantes herbacées; plus abondamment sur la face inférieure

que sur l'autre dans les végétaux ligneux; sur la face exposée au contact de l'air, dans les feuilles étalées à la surface de l'eau. Ils servent uniquement à la respiration des végétaux

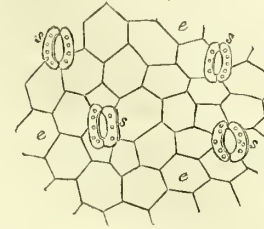


Fig. 397.

Chaque orifice est limité par deux cellules (s) pleines de chlorophylle et appartenant au *système herbacé* ou respiratoire des plantes, mais non à l'épiderme (e).

STOMATELCIE, STOMATELCOSIE. Ulcération de la bouche. (P.)

STOMATIE, STOMATOPATHIE. Maladies de la bouche. (Piorry.)

STOMATIQUE, adj. [*stomaticus*, de *στόμαχ*, bouche; it. *stomatico*, esp. *estomacico*]. Se dit des médicaments que l'on emploie dans les diverses affections de l'intérieur de la bouche: tels sont les dentifrices, les masticatoires, les gargarismes.

STOMATITE, s. f. [*stomatitis*, de *στόμαχ*, bouche; all. *Mundentzündung*, angl. *stomatitis*, esp. *estomatitis*]. Inflammation de la membrane muqueuse de la bouche. La *stomatite simple* est le plus souvent produite par l'introduction, dans la bouche, de boissons ou d'aliments trop chauds, de substances âcres ou caustiques: elle cède ordinairement aux colutoires mucilagineux. On admet aussi une *stomatite aphtheuse* (V. APHTHES); une *stomatite érythémateuse* ou *putacée* (V. MUGUET); une *stomatite pseudo-membraneuse* ou *couenneuse*, et une *stomatite gangréneuse*.

STOMATOGARCINIE. Cancer de la bouche. (Piorry.)

STOMATONÉCROSIE RUBIOSIQUE. Gangrène de la bouche due à la rougeole. (Piorry.)

STOMATOPHYMIE. Tubercules de la bouche. (P.)

STOMATOPLASTIE, s. f. Restauration, par autoplastie, de la cavité buccale perforée ou déformée. Desgranges a donné le nom de *chilostomatoplastie* (et non *cheilostomatoplastie*) à un procédé nouveau de chiloplastie à employer pour restaurer l'ouverture buccale après l'ablation des épithéliomas de la lèvre inférieure. Il consiste: a. à rapprocher par suture entortillée les bords de la plaie qui reste après ablation de la tumeur; b. à enlever, à l'aide de ciseaux droits, un lambeau triangulaire de chaque côté de la lèvre supérieure dans toute l'épaisseur de la joue. Par deux ou trois points de suture entortillée, on réunit les bords des incisions verticales, ce qui élargit la bouche et tend la lèvre supérieure, qui, auparavant ramassée et resserrée, fait de la bouche, un orifice irrégulier à cause de la diminution d'étendue de la lèvre inférieure. V. RHINOPLASTIE.

STOMATORRHAGIE, s. f. [*stomatorrhagia*, de *στόμαχ*, bouche, et *ῥίγησις*, je romps; all. *Mundblutfluss*, it. *stomatorragia*, esp. *estomatorragia*]. Hémorragie qui a lieu par la bouche.

STOMATORRHÉMIE. Hémorragie de la bouche. (Piorry.)

STOMATOSCOPE, s. m. [de *στόμαχ*, bouche, et *σκοπεῖν*, examiner; esp. *estomatoscopo*]. On a appelé ainsi les instruments employés pour tenir la bouche ouverte et permettre de voir dans son intérieur ou d'y pratiquer quelque opération. V. SPÉCULUM.

STOMATOSYPHOSIE, STOMATOSYPHILIDIE. Affection syphilitique de la bouche. (Piorry.)

STOMOCÉPHALE, s. m. [*stomoccephalus*, de $\sigma\tau\acute{o}\mu\omicron\upsilon$, bouche, et $\kappa\epsilon\phi\alpha\lambda\acute{\eta}$, tête; all. *Rüsselkopf*, esp. *estomocéfalo*]. Nom donné par Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres qui ont deux yeux contigus ou un œil double occupant la ligne médiane, avec un appareil nasal atrophié et en forme de trompe, des mâchoires rudimentaires et une bouche très imparfaite ou nulle.

STOMO-GASTRIQUE, adj. et s. f. [*stomogastricus*, esp. *estomogastrico*]. On a donné ce nom à l'artère coronaire stomachique.

STOMOXE, s. m. [*stomoxys*, de $\sigma\tau\acute{o}\mu\omicron\upsilon$, bouche, et $\acute{\alpha}\gamma\gamma\acute{\iota}\varsigma$, aigu]. Insecte diptère (*Stomoxys calcitrans*, Geoffroy) qui tourmente les animaux de l'espèce chevaline.

STORAX, s. m. [$\sigma\tau\acute{o}\rho\alpha\chi\acute{\alpha}$, all. *Storax*, it. *storace*, esp. *estoraque*]. Le *storax calamite*, *storax solide*, ou simplement *storax* (autrefois *styrax* proprement dit ou *solide*), est un baume de consistance variable, et d'une odeur très agréable, dans laquelle on reconnaît celle de l'acide benzoïque. On en distingue trois sortes principales : le *storax blanc*, composé de larmes blanches, opaques et molles; le *storax amygdaloïde*, en larmes sèches, dures, opaques, blanches, cassantes, agglutinées par une matière brunâtre; le *storax rouge brun*, en masses mêlées de substances étrangères et de sciure de bois. Le storax provient du *Styrax officinale*. C'est un stimulant très agréable; mais il est rare, et on le remplace généralement par le baume de Tolu. V. STYRACINÉES et STYRAX.

STRABISME, s. m. [*strabismus*, de $\sigma\tau\epsilon\alpha\lambda\acute{\alpha}\varsigma$, louche; all. *Schielen*, angl. *strabism*, *squinting*, it. *strabismo*, esp. *estrabismo*]. Difformité dans laquelle, lorsque le sujet regarde un objet, l'un des yeux ou tous deux s'écartent involontairement de l'axe visuel, de manière qu'ils ne peuvent jamais être dirigés en même temps sur le même point. Le plus souvent, c'est vers le nez qu'est tourné l'œil atteint de strabisme, mais parfois aussi en dehors, en haut ou en bas. Si les deux yeux sont affectés, ils peuvent être dirigés tous deux en dedans (*strabisme convergent*), ou en dehors (*strabisme divergent*), ou en haut; quelquefois l'un l'est en haut et l'autre en bas. On distingue le strabisme de la *vue oblique*, en ce que, dans celle-ci, l'œil qui louche ne peut point être ramené à la direction normale quand on couvre l'autre, mais reste fixe dans sa direction vicieuse. On a conseillé et pratiqué la section des muscles de l'œil pour remédier au strabisme; cette opération a quelquefois amélioré l'état du patient, et d'autre fois donné lieu à une autre espèce de strabisme. — Le *strabisme consécutif* (c'est le nom qu'on donne au strabisme qui suit la section des tendons de l'œil) a été combattu par une autre opération, à savoir, la réunion des tendons coupés. On va chercher les bouts, on les avive et on les met en rapport par la seule position, sans suture; cela suffit pour en amener la réunion.

STRABOTOMIE, s. f. [de $\sigma\tau\epsilon\alpha\lambda\acute{\alpha}\varsigma$, louche, et $\tau\epsilon\mu\acute{\alpha}$, section; angl. *strabotomy*]. Opération par laquelle on coupe les muscles de l'œil pour remédier au strabisme. Elle est peu usitée actuellement, parce qu'en général il y a récidive après la cicatrisation des muscles coupés et réséqués, ou strabisme en sens inverse, ou exophthalmie, et ce n'est qu'immédiatement que le succès paraît réel. Quoi qu'il en soit, le procédé le plus suivi consiste à écarter les paupières à l'aide des ophthalmostats. L'œil étant dirigé du côté opposé où doit avoir lieu la section, on soulève la conjonctive à

l'aide d'épingles ou de pinces à dents de rat. A l'aide de ciseaux courbes, on coupe le pli de la conjonctive jusqu'à ce que le muscle soit à nu. On glisse alors un crochet mousse entre la sclérotique et le muscle pour soulever celui-ci (Fig. 398), et on le coupe avec les ciseaux. On fait ensuite quelques lotions d'eau froide,

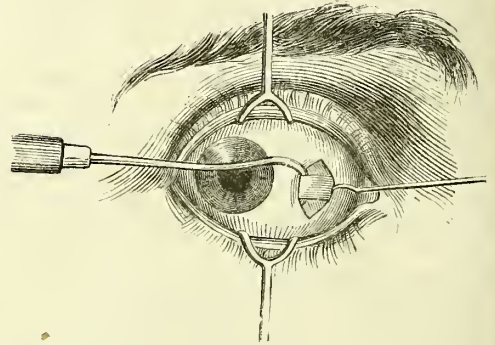


Fig. 398.

et l'on fait ouvrir et fermer les yeux des malades, pour examiner si leur parallélisme est rétabli. Il ne survient en général aucun accident chirurgical fâcheux.

STRABOTOMISTE, s. m. Celui qui pratique la strabotomie.

STRAGULE, s. f. V. GLUMELLE.

STRAMONIUM, s. m. [*Datura stramonium*, L., pentandrie monogynie, L., solanées, J.; all. *Stechapfel*, it. *stramonio*, esp. *estramonio*]. Plante dont le fruit est appelé *pomme épineuse*, et qui joint de propriétés narcotiques. Employée à doses fractionnées et graduées, cette plante détermine des vertiges, l'obscurcissement de la vue, la dilatation de la pupille, des hallucinations des sens, un délire agréable et passager; il suffit souvent pour cela de 15 à 20 centigrammes. A dose un peu élevée, c'est un poison narcotico-âcre des plus violents; il faut se hâter d'exciter le vomissement, et administrer ensuite du vinaigre, qui paraît son meilleur antidote. On emploie à l'extérieur ses feuilles fraîches comme cataplasmes; on fait aussi usage de leur infusion ou de leur décoction (4 à 12 grammes dans un litre d'eau ou de lait) en fomentations. C'est surtout contre les névralgies qu'on emploie le stramonium: on combat la sciatique au moyen de frictions avec la teinture alcoolique; ou bien on emploie par la méthode endermique 25 milligrammes à 40 centigrammes d'extrait. On a prescrit les fumigations de stramonium contre l'asthme: à cet effet, on place les feuilles sèches dans une pipe au lieu de tabac, et le malade fume au commencement de l'accès. On emploie aussi l'extrait en frictions contre le rhumatisme chronique. Le datura stramonium, donné à la dose de 5 centigrammes par jour, et augmenté progressivement jusqu'à 15 centigrammes, a réussi plusieurs fois dans la folie, au début de l'affection. A l'intérieur, on doit ne donner le stramonium qu'à très petites doses, que l'on augmente progressivement avec une extrême circonspection: 5 à 30. 40 ou 50 centigrammes de la poudre des feuilles;

13 milligrammes de l'extrait, et progressivement jusqu'à 10 ou 15 centigrammes; quelques gouttes seulement de la teinture. — Le Codex indique quatre *extraits de stramonium* différents : l'extrait avec le suc des feuilles clarifié, qu'on évapore au bain-marie, l'extrait avec la fécula verte, l'extrait alcoolique, et l'extrait préparé avec l'eau et les feuilles sèches.

STRANGULATION, s. f. [*strangulatio*, de *strangulare*, étrangler; all. *Erdrosselung*, angl. *strangulation*, esp. *estrangulacion*]. Constriction du cou par un lien circulaire qui intercepte l'accès de l'air dans les organes de la respiration et le retour, vers le cœur, du sang porté au cerveau par le système artériel. Tels sont, en effet, les deux ordres de phénomènes qui déterminent la mort par *étranglement*, et par conséquent aussi celle par *suspension* ou *pendaison*. De ces deux ordres de phénomènes, l'un prédomine ordinairement sur l'autre, et c'est généralement par asphyxie que périssent les individus qui meurent *pendus*. Dans ce cas même, on observe une foule de phénomènes particuliers et tout différents les uns des autres, selon la nature du lien, son degré de constriction, la partie du cou sur laquelle il a été appliqué, la forme et la direction du nœud, etc. L'état de la peau et celui du tissu cellulaire subjacent n'ont eux-mêmes rien de constant; en sorte que le diagnostic de la strangulation peut quelquefois être très difficile à établir.

STRANGURIE, s. f. [*stranguria*, *urinae stillicidium*, de *στράγγις*, goutte, et *ούρην*, urine; all. *Harnstrenge*, angl. *strangury*, it. *stranguria*, esp. *estranguria*]. Difficulté extrême d'uriner; sortie de l'urine goutte à goutte, avec douleur, ardeur et ténésme vésical continuels. V. RETRÉCISSEMENT.

STRATIFICATION, s. f. [*stratificatio*, all. *Schichtung*, angl. *stratification*, it. *stratificazione*, esp. *estratificacion*]. Opération métallurgique qui consiste à exposer divers corps à leur action respective, en les disposant lit par lit, ou couche par couche (*strata super strata*). C'est ainsi que l'on convertit le fer en acier fondu, en faisant chauffer des couches de barreaux de fer que l'on a eu le soin de séparer par autant de couches d'un ciment dont le charbon fait la base. — Se dit, en anatomie, de la disposition par couches des tissus dans certains organes.

STRATUM, s. m. Mot latin employé en anatomie tantôt dans le sens de couche ou de support, tantôt dans le sens de *stroma*.

STREPITOSUS MORBUS (*maladie bruyante*). Maladie qu'on dit commune dans les Alpes autrichiennes. Des tumeurs emphysémateuses s'élèvent sur le cou, la face et les bras, donnant la sensation de la crépitation.

STRICTURE, s. f. [*strictura*, de *stringere*, serrer; angl. *strictura*]. Synonyme de *rétrécissement*.

STRIE, s. f. [*stria*, all. *Streifen*]. Petit sillon longitudinal séparé du sillon pareil par une ligne saillante ou côte. — Anatomie : Scissures très fines et très nombreuses que l'on remarque sur quelques points de certains os. — On donne aussi ce nom à des lignes de teinte plus foncées que les parties avoisinantes qu'on observe dans certains éléments anatomiques, et à celles qui résultent de la juxtaposition de fibres, de cellules épithéliales, etc. Dans ce dernier cas, elles indiquent la ligne de juxtaposition de ces éléments. — *Stries sanguines*. Filets de sang que l'on rencontre dans le pus et dans les produits sécrétés par des muqueuses malades.

STRIE, ÉE, adj. [*striatus*, all. *gestreift*, angl. *striate*, it. *striato*, esp. *estricado*]. Dont la surface présente de petits sillons parallèles et longitudinaux, ou dont la couleur est interrompue par des lignes d'une autre teinte. — *Corps striés* (*corpora striata*). Partie du cerveau saillante dans les ventricules latéraux, ainsi nommée à cause des nombreuses stries blanches qui traversent la substance grise. Chacun d'eux est une éminence pyriforme ou conoïde, à grosse extrémité tournée en avant, dont l'extrémité postérieure grêle se prolonge en arrière dans la partie réfléchie du troisième ventricule; de couleur grise; recouvert par la membrane des ventricules; parcouru par des veines volumineuses perpendiculaires à son grand diamètre. On ne voit dans le ventricule qu'une partie du corps strié. Considéré dans sa totalité, il forme une masse grise, ovoïde, logée au-dessus de la scissure de Sylvius et de l'*insula* ou lobule du corps strié. Il est recouvert en dehors par les circonvolutions de l'*insula*; en dedans, il répond à la couche optique et à la masse grise du troisième ventricule; en bas, il est à nu à la partie postérieure du lobe antérieur du cerveau, derrière les circonvolutions qui limitent les rubans olfactifs. La *couche optique* ou *corps optique* a sa face interne légèrement convexe et forme la paroi latérale du troisième ventricule. Sa face supérieure fait partie de la paroi inférieure du ventricule latéral. Oblongue d'avant en arrière, elle commence à 15 millimètres de l'extrémité antérieure du troisième ventricule. Elle est recouverte en partie par le plexus choroïde et la voûte à trois piliers. Le pilier antérieur de la voûte contourne son extrémité inférieure, en laissant entre elle et celle du côté opposé un petit intervalle qui fait communiquer le ventricule latéral avec le troisième. Sa couleur est d'un blanc légèrement jaunâtre, café au lait. La *lame cornée* est une bandelette demi-transparente, d'aspect corné, qui semble être un épaississement de la membrane ventriculaire. Sous elle est la veine du corps strié, qui reçoit celles des corps striés et optiques. Le *tenia semi-circularis* est une bandelette blanche, linéaire, située sous la veine du corps strié; bien différente de la lame cornée, elle se trouve avec elle dans le sillon de séparation du corps strié et du corps optique.

STRIGILIFORME, adj. [*strigiliformis*, de *strigilis*, étrille, et *forma*, forme; all. *striegel[ö]rmig*]. En forme d'étrille. L'anthère et le stigmate affectent cette disposition.

STROBILE, s. m. [*στροβίλος*, ~ *oupie*]. V. CÔNE et SCOLEX.

STROMA, s. m. [*stroma*, de *στρώμα*, tapis]. Nom générique de la surface qui porte la fructification des plantes cryptogames. Ce nom a aussi été donné au parenchyme de l'ovaire qui renferme les vésicules de Graaf. De là on l'a employé d'une manière générale en parlant du tissu des organes qui renferment quelque partie spéciale, comme par exemple du tissu lamineux ou trame d'une glande parsemée d'acini.

STRONGLE, s. m. [*strongylus*, de *στράγγιλος*, rond; all. *Pallisadenwurm*, it. *strongilo*, esp. *estrongilo*]. Espèce d'entozoaire que l'on rencontre assez fréquemment dans les reins chez quelques animaux, et plus rarement chez l'homme où elle a été à tort mise en doute. Cet entozoaire (*Strongylus gigas*, Rudolphi, *Eustrongylus gigas*, Diesing) est caractérisé par sa tête obtuse et pourvue de six papilles; son corps, très allongé, est déprimé longitudinalement. Chez le mâle, plus

long que la femelle, il existe une queue vésiculaire, par laquelle sort un pénéis très délié ; chez la femelle, qui est vivipare, la queue est droite et obtuse. Le *strongle géant* a de 50 centimètres à 2 mètres de longueur, et 5 à 15 millimètres de grosseur.

STRONTIANE, s. f. [*strontiana*, all. *Strontian*, angl. *strontian*, esp. *estronciana*]. Substance alcaline découverte à Strontian, en Écosse, d'où elle tire son nom. Elle est en morceaux poreux, d'un gris blanchâtre, d'une saveur âcre et urineuse. Elle verdit le sirop de violette, et rougit le papier de curcuma ; elle donne une couleur purpurine à la flamme de l'alcool en combustion. Elle est fusible au chalumeau ; elle se dissout dans moins de 20 parties d'eau à $+10^{\circ}$ centigr. ; elle a moins d'attraction pour les acides que la baryte, la potasse et la soude. C'est un oxyde de strontium.

STRONTIUM, s. m. [all. et angl. *Strontium*, esp. *estroncio*]. Métal qui, uni à l'oxygène, constitue la strontiane. Ce métal, indiqué par Davy en 1807, est brillant, blanc, solide, plus pesant que l'eau, qu'il décompose en lui enlevant son oxygène et se transformant en strontiane.

STROPHULUS, s. m. [all. *Schülknötchen*, esp. *estrophulus*]. Willan a donné ce nom à une inflammation cutanée fréquente chez les enfants à la mamelle, et lors de la première dentition, caractérisée par des papules prurigineuses rouges ou blanches, d'un volume variable, apparaissant successivement, le plus souvent sur la face et les membres, disparaissant et se reproduisant quelquefois d'une manière intermittente, et se terminant par résolution ou par une desquamation furfuracée. Rien de plus minutieux et de plus vague que la description qu'il donne de cette prétendue *inflammation*, qui n'est souvent qu'une légère irritation produite par le frottement de vêtements un peu rudes, ou par la malpropreté, mais qui peut être aussi symptomatique d'une irritation gastro-intestinale. Tantôt ce sont des papules d'un rouge animé, entremêlées de taches érythémateuses ; tantôt ce sont de petites papules blanches avec ou sans rougeur à la base, etc. On calme le prurit produit par cette affection en baignant légèrement les papules avec de l'eau fraîche, salée ou vinaigrée, et l'on combat l'affection elle-même en donnant aux enfants une alimentation appropriée à l'état de leurs organes digestifs.

STRUCTURE, s. f. [*structura*, $\alpha\alpha\alpha\alpha\alpha\alpha$, all. *Bau*, *Structur*, angl. *structure*, it. *struttura*, esp. *estructura*]. Arrangement des tissus ou éléments organiques qui entrent dans la composition des corps vivants. V. ORGANIQUE (*caractères d'ordre*).

STRUMES, s. f. pl. V. SCROFULES.

STRUMEUX, **EUSE**, adj. [angl. *strumous*]. Synonyme de *scrophuleux*. — *Ganglions strumeux*. Ceux qui sont engorgés par cause scrophuleuse.

STRYCHNÉES, s. f. pl. Tribu des loganiacées.

STRYCHNINE, s. f. [all. *Strychnin*, angl. *strychna*, *strychnine*, it. *stricnina*, esp. *estricnina*] ($C_{22}H_{22}Az_2O_4$). Alcaloïde découvert par Pelletier et Caventou dans la fève de Saint-Ignace, dans la noix vomique, et qu'on ne trouve que dans les végétaux vénéneux de la tribu des strychnées, d'où lui vient son nom. On l'obtient, selon le Codex, en faisant trois décoctions avec de la noix vomique, qu'on a soin de laisser macérer dans l'eau préalablement à chaque décoction ; passant avec expression, évaporant les liqueurs en

consistance de sirop clair ; ajoutant de la chaux vive délayée dans l'eau (dans la proportion de 64 grammes de chaux par 500 grammes de noix vomique) ; faisant dessécher le précipité au bain-marie ou à l'étuve, et le traitant ensuite à plusieurs reprises par l'alcool (à 80° centésim.) bouillant. Par évaporation et refroidissement de l'alcool, la strychnine cristallise en cristaux octaédriques encore colorés ; mais, par trois ou quatre dissolutions dans l'alcool et autant de cristallisations, on l'obtient suffisamment pure pour être employée en thérapeutique. Quand elle est pure, la strychnine est blanche, en cristaux prismatiques à quatre pans, terminés par des pyramides à quatre faces ; elle est d'une amertume horrible : c'est un des poisons les plus violents. Elle verdit le sirop de violette, fait revenir au bleu le papier de tournesol rougi par un acide, et sature les acides, avec lesquels elle forme des sels parfaitement cristallisables. Elle n'est pas volatile ; elle ne rougit par l'acide azotique que lorsqu'elle renferme de la *brucine*, c'est même à ce caractère que l'on reconnaît qu'elle n'est point pure. Ses caractères chimiques sont de former avec le chlore un composé blanc insoluble, où l'alcaloïde a changé de nature, et de fournir avec le sulfo-cyanure de potassium un dépôt cristallin soyeux, mais moins soluble que ceux de codéine, de quinine et de cinchonine. Avec le tannin elle produit un composé blanc très peu soluble. Elle se trouve dans les strychnos, à l'état de combinaison avec un acide appelé *strychnique* ou *igasurique*. 5 centigrammes de strychnine suffiraient pour déterminer les plus terribles accidents. Elle a une action, en quelque sorte, spécifique sur les organes contractiles, ce qui l'a fait employer dans certains cas de paralysie, et particulièrement lorsque cette affection est causée par les émanations du plomb. On doit lui donner la préférence sur la noix vomique, attendu que ses effets sont plus constants et plus appréciables. — *Mode d'emploi de la strychnine*. Cette substance réclame la plus grande attention dans son emploi. On l'administre à la dose de 1/2 à 1 centigramme par jour (5 à 10 milligrammes, ou de 5 à 10 granules). On augmente chaque jour, jusqu'à ce qu'on arrive à l'effet désiré ; alors on s'arrête pour éviter les accidents. Si quelque raison a fait interrompre l'usage de ce remède pendant plusieurs jours, il faut reprendre les faibles doses et ne revenir que peu à peu aux doses élevées. En cas d'empoisonnement par la strychnine, il faut faire vomir le plus tôt possible avec les émétiques les plus énergiques ; après les émétiques, le contre-poison chimique à employer est l'eau iodurée qui forme avec la strychnine un composé insoluble même dans les acides ; il faut la prescrire en notable quantité. Sur un homme sain, 1 centigramme de strychnine a des effets très prononcés ; 2 ou 3 centigrammes suffisent pour tuer un chien de forte taille. On l'a conseillée dans toutes les maladies avec affaiblissement soit local, soit général ; les paralysies de tout genre, générales ou partielles. Si l'on emploie la strychnine dans le cas de paralysie suite d'apoplexie, il ne faut l'administrer qu'à une époque éloignée de celle où a eu lieu l'hémorrhagie cérébrale qui produit la paralysie, et l'on ne peut en espérer d'avantages réels que s'il n'y a point de lésion organique grave ; car, dans ce cas, il serait dangereux de persister dans l'emploi de ce médicament. Sur l'homme affecté de paralysie, les effets de la strychnine ont cela de remarquable, qu'ils se manifestent particulièrement

sur les parties paralysées; c'est là que se passent les secousses tétaniques, c'est là qu'un sentiment de fourmillement annonce l'action du médicament, c'est là que se développe une sueur locale qu'on n'observe point ailleurs. Chez les hémiplégiques soumis à l'action de la strychnine, le contraste entre les deux moitiés du corps est frappant; tandis que le côté sain est paisible, le côté malade éprouve souvent une agitation extrême; la langue elle-même présente cette différence entre ses deux moitiés, l'une fait souvent ressentir une saveur amère, tandis que l'autre n'offre rien de semblable. Si la dose est portée plus loin, les deux côtés du corps participent, mais inégalement, à l'effet tétanique. Son amertume insupportable s'oppose à ce qu'on la prenne autrement qu'en pilules: on en incorpore 5 centigrammes dans suffisante quantité de conserve de cymorhodon, ou simplement dans de la mie de pain, et l'on divise le tout de manière que chaque pilule n'en contienne que 4/10^s de centigramme. On donne d'abord une de ces pilules de trois heures en trois heures; puis on augmente progressivement ce nombre avec la plus grande circonspection. La strychnine est très peu soluble; l'eau n'en dissout que 1/2500^e. On voit quelle grande quantité de ce véhicule il faudrait employer pour son administration; aussi n'est-ce pas la strychnine, mais le sulfate de strychnine, qu'on emploie le plus communément en potions et en injections. Le sulfate de strychnine se dissout dans moins de 10 parties d'eau. L'alcool en dissout très peu; cette dissolution alcoolique ramène au bleu le tournesol rougi par un acide. La strychnine exerce le pouvoir rotatoire à gauche. Les sels de strychnine dissous dans l'eau donnent un précipité blanc grisâtre par le tannin, comme les sels de quinine; mais ils ne précipitent ni par l'acide oxalique ni par l'acide tartrique. Les sels de strychnine traités par l'iodeure de potassium ioduré donnent un précipité *marron*, lequel, si on le fait bouillir dans l'alcool, dépose des cristaux d'un *rouge rubis*, qui ne sont autre chose que de l'iodeure ioduré de strychnine. Suivant Bouchardat, l'iodeure ioduré de strychnine présenterait sur la strychnine l'avantage d'être beaucoup moins vénéneux et de posséder une action plus persistante; en second lieu, ce serait un composé toujours identique, toujours facile à reproduire. La strychnine à forte dose produit les effets qui suivent: Serrement des tempes, roideur des muscles éleveurs de la mâchoire, roideur douloureuse des muscles postérieurs du cou. A un plus haut degré, secousses musculaires rapides, picotements dans le trajet des nerfs; ces secousses ont été nommées *étincelles électriques*. A un degré plus élevé, elle détermine des convulsions tétaniques ou avec roideur intermittente. Les convulsions de la strychnine se distinguent de celles de l'acide cyanhydrique en ce que ces dernières sont continues. Enfin, si l'on augmente encore la dose, on remarque une roideur tétanique générale, l'immobilité du thorax, la suspension de la respiration et de l'action du cœur, un instant d'insensibilité et de coma, puis la mort; elle survient ordinairement par asphyxie résultant de la roideur des muscles de la respiration. A dose thérapeutique, la strychnine produit les effets suivants: Saveur amère et âcre; elle excite les fonctions digestives, donne de l'appétit, entretient la liberté du ventre. La sécrétion urinaire est augmentée, les excréments sont fréquentes. Du côté du système nerveux, indépendamment du trismus et de la roideur, il survient, au bout de quelques

jours, un fourmillement dans les membres, sur le trajet des nerfs, fourmillement qui se transforme en démangeaison au cuir chevelu: cette démangeaison est caractéristique de la strychnine, car, pour la morphine, le prurit a lieu à la face. La strychnine est un des médicaments qui s'accablent dans l'économie. On peut l'administrer pendant un certain temps sans en obtenir d'effet; puis tout à coup, sans qu'on ait même augmenté la dose, il survient des effets tétaniques qui ne manqueraient pas d'alarmer le médecin qui ne serait pas prévenu de cette circonstance. M. Trousseau vante les bons effets du sirop de sulfate de strychnine dans la chorée. Il l'administre aux doses progressivement croissantes de 30, 40, 50 grammes, puis de 10 en 10 grammes jusqu'à 100. A cette dose, qui équivaut à 5 centigrammes de strychnine, l'effet thérapeutique obtenu est déjà très sensible. L'agitation chronique a entièrement cessé, l'intelligence est beaucoup plus nette, la mémoire plus active. On porte graduellement la dose de sirop jusqu'à 200 grammes, c'est-à-dire 10 centigrammes de strychnine à ce moment; la chorée disparaît le plus souvent après deux ou trois mois de traitement. Le sulfate de strychnine a été indiqué, d'après des observations mal faites, comme un spécifique du choléra. Mais le résultat statistique du traitement du choléra par la strychnine ne diffère pas du résultat moyen des méthodes de traitement les plus habituellement usitées. On pourrait tout au plus employer le sulfate de strychnine dans les cas moyens, n'était la règle bien connue de proportionner toujours l'énergie du remède à l'intensité de la maladie; dans ce cas encore faudrait-il y recourir avec beaucoup de prudence. V. VOMIQUEUR.

STRYCHNIQUE (ACIDE). Corps obtenu par action de l'acide sulfurique chaud sur la strychnine. Cristallisable, incolore, dissous par l'eau, peu par l'alcool.

STRYCHNIQUE (ACIDE). V. VOMICINE.

STRYCHNOS, s. m. [στρυχνος, nom par lequel Dioscoride désignait la morelle, et que Linné a appliqué aux plantes dont il est ici question; all. *Brech-nuss*, angl. *strychnos*]. Genre de plantes (pentandrie monogynie, L., loganiacées) auquel appartiennent la *noix vomique* et la *fève de Saint-Ignace*.

STUD-BOOK, s. m. [de l'anglais *stud*, haras, et *book*, livre]. Livre dans lequel on inscrit et conserve la généalogie des chevaux de pur sang. Le *stud-book* de l'Angleterre remonte à 1791.

STUPÉFACTION, s. f. [*stupefactio*, all. *Betiäubung*, angl. *stupefaction*, it. *stupefazione*, esp. *estupefacion*]. Au moral, ce mot signifie un grand étonnement; au physique, il est synonyme de *narcotisme*.

STUPÉFIANT, ANTE, adj. et s. m. [*stupefaciens*, de *stupor*, stupeur, et *facere*, faire; all. *betäubend*, angl. *stupefying*, *stupefacient*, it. *stupefacitivo*, esp. *estupefaciente*]. Qui produit la stupeur. V. NARCOTIQUE.

STUPEUR, s. f. [*stupor*, all. *Betiäubung*, *Stupor*, angl. *stupor*, it. *stupore*, esp. *estupor*]. Engourdissement général; diminution de l'activité des facultés intellectuelles, accompagnée d'un air d'étonnement ou d'indifférence.

STUPIDITÉ, s. f. [*stupiditas*, all. *Stupidität*, angl. *stupidity*, it. *stupidità*, esp. *estupidez*]. Faiblesse des facultés mentales qui rend l'homme hébété et incapable de raisonnement.

STYLE, s. m. [*stylus*, de στυλος, poinçon; all. *Griffel*, angl. *style*, it. *stilo*, esp. *estilo*]. On donne ce

nom, en botanique, au prolongement filiforme de l'ovaire qui porte le stigmate. V. BOYAU *pollinique*.

STYLET, s. m. [*stylus*, all. *Senknadel*, esp. *estileta*]. Petite tige métallique très fine et flexible, terminée à l'une de ses extrémités par un petit bouton olivaire, et quelquefois percée à l'autre d'un chas. Cet instrument sert à sonder les plaies fistuleuses, à passer des mèches de séton, etc.

STYLIIDIÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones monopétales épigynes, à deux étamines, voisines des synanthérées.

STYLO-CÉRATO-HYOÏDIEN. V. STYLO-HYOÏDIEN.

STYLO-CHONDRO-HYOÏDIEN. V. STYLO-HYOÏDIEN.

STYLO-GLOSSE, adj. et s. m. [*stylo-glossus*, de *στυλος*, stylet, et *γλῶσσα*, langue]. Muscle qui, fixé à la base de l'apophyse styloïde, se dirige de haut en bas, d'arrière en avant, et de dehors en dedans, et se divise en deux faisceaux, dont un se porte à la pointe de la langue, tandis que l'autre gagne la base de cet organe, et se réunit sur la ligne médiane avec celui du côté opposé.

STYLO-HYOÏDIEN, IENNE, adj. [*stylo-hyoideus*, de *στυλος*, stylet, et *ὕοειδος*, l'os hyoïde; it. *stiloideo*, esp. *estilo-hioideo*]. — *Ligament stylo-hyoïdien*. Petit faisceau ligamenteux qui s'étend de l'apophyse styloïde aux petites cornes de l'os hyoïde. — *Nerf stylo-hyoïdien*. Sæmmering a donné ce nom au second rameau que fournit le facial. — *Stylo-hyoïdien*. Muscle qui s'étend de l'apophyse styloïde à la grande corne de l'hyoïde, en s'ouvrant vers le milieu de son trajet, pour livrer passage au tendon du digastrique.

STYLOÏDE, adj. [*styloides*, de *στυλος*, stylet, et *εἶδος*, forme, ressemblance; all. *griffelförmig*, *Griffelfortsatz*, angl. *styloid process*, it. *estiloide*, esp. *estiloideo*]. On appelle *apophyse styloïde* (*calcar capitis*, *apophysis calamiformis*), une éminence très grêle et très allongée que présente la face inférieure du rocher. On donne aussi le nom d'*apophyses styloïdes* à deux éminences grêles et arrondies que présente l'extrémité carpienne du radius et du cubitus.

STYLO-MASTOÏDIEN, IENNE, adj. [*stylo-mastoides*]. Qui a rapport aux apophyses styloïde et mastoïde. — *Artère stylo-mastoïdienne*. Rameau de l'auriculaire postérieure qui traverse le trou du même nom pour se rendre à l'aqueduc de Fallope. — *Trou stylo-mastoïdien*. Trou de la face inférieure du rocher, qui termine l'aqueduc de Fallope et transmet le nerf facial.

STYLO-MAXILLAIRE, adj. [*stylo-maxillaris*, it. *stilo-mascellare*, esp. *estilo-maxilar*]. Qui appartient à l'apophyse styloïde et à la mâchoire. — *Ligament stylo-maxillaire*. Cordon aponévrotique tendu entre l'apophyse styloïde et le sommet de l'angle de la mâchoire inférieure.

STYLO-PHARYNGIEN, adj. et s. m. [*stylo-pharyngeus*]. Muscle grêle, allongé, mince en haut, aplati en bas, qui s'insère à l'apophyse styloïde du temporal, et se termine dans les parois du pharynx et au bord postérieur du cartilage thyroïde.

STYLOSPORE, s. m. [de *στυλος*, style, et *σπορά*, graine]. Beaucoup de champignons (*Erysiphe*, *Asco-phora*) donnent naissance à une première sorte de corps reproducteurs lorsqu'ils ne sont encore qu'à l'état de mycélium. C'est ce qu'on appelle, avec Tulasne, des *conidies* (V. ce mot). Plus tard, quand sur ce mycélium et à ses dépens est formé le stroma, on y voit apparaître un *hymenium* portant des *clinodes* ou cellules linéaires allongées, au sommet desquelles

naissent des corps reproducteurs différents des premiers: on appelle *stylospores* ces corps reproducteurs acrogènes, qui naissent nus (c'est-à-dire sans être enveloppés par une thèque ou sporange) au sommet de ces clinodes ou basides analogues à ceux des agaricinées. Souvent leur développement est précédé par celui des *spermaties* (V. ce mot), ou organes mâles, qui sont également acrogènes sur des clinodes, mais filiformes, courtes et ténues. Enfin, plus tard naissent les thèques ou sporanges, et dans ceux-ci d'autres corps reproducteurs d'un troisième ordre et plus parfaits, qui se produisent sans rapport de continuité avec la plante mère. C'est à eux qu'on réserve le nom de *spores*. Ces trois phases de corps reproducteurs ont, pour nombre de plantes, été décrites comme autant d'espèces différentes. Il est des espèces dans lesquelles on ne connaît que les conidies et les stylospores, dans d'autres seulement les stylospores (genre *Sporocladus*) avec ou sans spermaties (genre *Cyrtispora*), et les spores endothèques (*Sphæria laburni*).

STYMATOSE, s. f. [de *στυμα*, érection du membre viril]. Mot mal formé qu'on a employé pour désigner l'hémorrhagie de l'urèthre, et qui ne peut signifier rien de pareil.

STYPHINIQUE (ACIDE). Corps aussi appelé *acide oxypicrinitrique hydraté*, dont on doit la découverte à Chevreul, qui l'appela *tannin artificiel*. Il l'obtint en faisant agir l'acide nitrique sur l'extrait de bois de Fernambouc, qu'on peut remplacer par l'euxanthine, l'euxanthone, la gomme ammoniacque, l'asa fétida et un grand nombre de gommes-résines. Cristallisable, peu soluble dans l'eau, facilement dans l'éther, l'alcool et les acides; ses solutions colorent la peau en jaune. Saveur non acide mais astringente (C¹²H³⁰O¹⁶Az³). Il forme des sels avec les bases.

STYPTICITÉ, s. f. [de *στυπτικός*, styptique, de *στυπναι*, exercer une action astringente; all. *Stypticität*, it. *stipicità*]. Qualité de ce qui est styptique.

STYPTIQUE, adj. et s. m. [all. *styptisch*, angl. *styptic*, it. *stipico*, esp. *estipico*]. V. ASTRINGENT.

STYRACINE, s. f. Principe qui se trouve dans le baume styrax avec une résine, l'acide cinnamique et le styrol. Cristalline, blanche, légère, presque insoluble dans l'eau; fond à 50°, soluble dans l'alcool et dans l'éther. (C²⁴H⁴¹O².)

STYRACINÉES, s. f. pl. [*styracineæ*]. Famille de plantes à feuilles alternes, sans stipules, voisine des ébénacées et des sapotées. Calice à 4 ou 5 divisions, libre ou soudé en partie à l'ovaire; corolle insérée sur le calice; étamine en nombre double ou triple ou quadruple de celui des divisions du calice; ovaire à 2, 3 ou 5 loges; 4 ovules au plus bisériés. Le fruit est une drupe, portant quelquefois les nervures accrues du calice; noyau à 3 ou 5 loges ou à une seule et monosperme par avortement. Embryon orthotrope dans un endosperme charnu. Elle fournit l'arbre au benjoin (*Styrax benzoin*, Dryander) (V. ALBOUCIER et BENJOIN), et le *Styrax officinale*, Linné, qui donne le *styrax calamite* ou *baume storax*, ou simplement *storax*. V. ce mot.

STYRAX, s. m. [angl. *styrax*, esp. *estiracé*]. L'usage a fait réserver le nom de *styrax liquide* à un baume cinnamique qui est fourni par le *Liquidambar orientale* de la famille des amentacées balsamifères, et celui de *storax* (V. ce mot) au baume solide autrefois appelé *styrax calamite*, etc. Le styrax liquide vient d'Arabie et d'Éthiopie. On l'obtient en faisant bouillir

l'écorce dans l'eau de mer, fondant de nouveau le produit dans la même eau, et passant. Il a la consistance du miel; il est gris brun, opaque, d'odeur forte; saveur aromatique, ni âcre ni désagréable. Il entre dans les emplâtres de Vigo et de styrax, ainsi que dans l'onguent de styrax. V. EMBLÂTRE et LIQUIDAMBAR.

STYROL ou **STYROLÉ**, s. m. Essence de styrax, neutre, limpide, incolore, soluble dans l'alcool et dans l'éther, hydrocarbonée.

STYROLIQUE (OXYDE ou ACIDE). Corps gélatineux, transparent, visqueux, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, qui se forme par exposition prolongée du styrol à l'air, ou par action sur lui de l'acide nitrique.

SUBAPICULAIRE, adj. [*subapicularis*]. Placé un peu au-dessous du sommet.

SUBCORDIFORME, adj. [*subcordiformis*]. Dont la forme se rapproche de celle d'un cœur.

SUBCYLINDRIQUE, adj. [*subcylindricus*]. Qui approche de la forme d'un cylindre.

SUBDELIRIUM, s. m. [it. et esp. *subdelirio*]. Sorte de délire incomplet, de demi-délire, dans lequel les malades, absorbés en eux-mêmes et comme à moitié endormis, s'égarant en de perpétuelles rêveries, murmurent des paroles inintelligibles, ou tiennent des propos incohérents, gesticulent au hasard, et sortent de leur lit sans but apparent; mais peuvent, lorsqu'on les éveille et qu'on fixe fortement leur attention, reprendre momentanément leurs esprits, ouvrir les yeux, répondre juste à ce qu'on leur demande, et apprécier très bien leur état mental. V. DÉLIRE.

SUBÉRATE, s. m. [*suberas*, de *suber*, liège; all. *Korksaures Salz*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide subérique avec les différentes bases.

SUBÉRINAMIDE, s. f. [*subérylate d'oxyde de méthyle*]. Produit de l'action à chaud de 1 partie d'acide sulfurique sur 2 d'acide subérique et 4 d'esprit de bois. Liquide incolore, d'odeur agréable. (C¹⁶H³⁰O⁴.)

SUBÉRINE, s. f. [all. *Korkstoff*, *Suberin*]. Nom donné par Chevreul au tissu du liège, qu'il regarde comme un principe immédiat, ayant pour caractère de fournir de l'acide subérique par l'acide azotique. La subérine est la substance cuticulaire de quelques auteurs, principe soluble dans la potasse caustique, comme le xylogène, insoluble comme lui dans l'acide sulfurique, ce qui la distingue de la cellulose, mais elle ne se dissout pas par coction dans le mélange de chlorure potassique et d'acide azotique; elle se change plutôt en une matière tenace, d'apparence résineuse, qui est soluble dans l'éther et l'alcool, qui brûle sur le couteau de platine avec une flamme claire, produisant de la suie et répandant une odeur légèrement aromatique, et laisse un charbon poreux. La subérine se trouve dans la paroi des vieilles cellules de la couche subéreuse, qui souvent en sont entièrement formées, et aussi dans les couches cuticulaires des cellules épidermiques. Elle empêche, comme le xylogène, la réaction de l'iode et de l'acide sulfurique sur la cellulose. V. ce mot.

SUBÉRIQUE, adj. [all. *Korksäure*, angl. *suberic*]. V. ACIDE SUBÉRIQUE.

SUBÉRONE, s. f. Produit de la distillation du subérate de chaux. Incolore, liquide, bout de 176° à 186°; d'odeur agréable. (C⁸H¹⁰O.)

SUBÉRYLIQUE (ACIDE) [all. *Korksäure*]. V. ACIDE SUBÉRIQUE. Anhydre = C⁸H⁶O³; hydraté = C⁸H⁷O⁴.

SUBGRONDATION, s. f. [de *subgrundatio*, qui signifie entablement]. Enfoncement d'une portion du

crâne au-dessous du niveau de la portion voisine, avec ou sans interruption de continuité.

SUBINFLAMMATION, s. f. [it. *subinflammazione*, esp. *subinflammacion*]. Inflammation peu intense à marche lente, avec ou sans œdème et engorgement. V. INFLAMMATION.

SUBINTRANT, **ANTE**, adj. [*subintrans*, de *subintrare*, entrer presque en même temps; all. *zwischen-eintretend*, it. *subintrante*, esp. *subintrante*]. Fièvre *subintrante*. Celle dont les accès empiètent les uns sur les autres, en sorte que chaque nouvel accès survient avant que le précédent soit terminé.

SUBJECTIF, **IVE**, adj. [*subjectivus*, de *subjicere*, mettre dessous; all. *subjectiv*, angl. *subjective*]. On donne le nom de *subjectives* aux conceptions qui émanent directement de l'âme humaine sans mélange notable des conceptions *objectives*. Moins les conceptions objectives sont développées, c'est-à-dire moins le monde extérieur est connu, plus les conceptions subjectives tiennent de place et ont d'autorité; c'est ce que montre l'histoire de l'esprit humain. Les unes et les autres sont indispensables à la véritable science et à la philosophie définitive. Ce n'est que par l'incorporation des notions objectives que les notions subjectives prennent de la réalité; et ce n'est que par l'incorporation des notions subjectives que les notions objectives prennent le caractère général, scientifique et abstrait. V. LOGIQUE et SCIENCE.

SUBLIMATION, s. f. [de *sublimis*, élevé; all. *Sublimierung*, angl. *sublimation*, it. *sublimazione*, esp. *sublimacion*]. Opération chimique par laquelle un corps solide, volatilisé par le calorique dans un vase clos, arrive contre la paroi supérieure de ce vase, où, abandonné par son dissolvant, il repasse à l'état solide et s'y fixe. On fait cette opération dans des vases de terre, de grès, ou plus ordinairement de verre, que l'on nomme *matras à sublimation*. Après y avoir introduit la matière à sublimer, on place le matras dans un bain de sable; on couvre le matras de sable, jusqu'à la naissance de son col; on place le bain sur un fourneau, et l'on chauffe au degré reconnu nécessaire pour la sublimation de la substance.

SUBLIMATOIRE, s. m. [*sublimatorium*, all. *Sublimiergefäss*, angl. *sublimatory*, it. et esp. *sublimatorio*]. Vaisseau qui sert à la sublimation.

SUBLIME, adj. et s. m. [de *sublimis*, haut, élevé; it. et esp. *sublime*]. En anatomie, on donne le nom de *sublimis* à certains muscles plus superficiellement situés que leurs congénères, que l'on désigne alors par le nom de *profonds*. Au bras, on appelle *muscle sublime* le fléchisseur superficiel des doigts. — *Respiration sublime*. Celle qui est grande, accompagnée de mouvements des ailes du nez et d'élévation du thorax pendant l'inspiration.

SUBLIMÉ, **ÉE**, adj. [all. *sublimirt*, angl. *sublimated*, it. *sublimato*, esp. *sublimado*]. Qui est le produit de la sublimation.

SUBLIMÉ CORROSIF, s. m. [all. *Sublimat*]. Deutochlorure de mercure. — Dans certains pays il se passe pour le sublimé quelque chose d'analogue à ce qui a lieu pour l'arsenic en Autriche. Dans les montagnes du Pérou, par exemple, et en Bolivie même, le sublimé corrosif est vendu aux Indiens en plein marché de comestibles. L'usage de l'arsenic est assez répandu dans les montagnes de l'Autriche, de la Styrie, et surtout à Salzbourg et dans le Tyrol, parmi les paysans de ces divers pays; ils arrivent peu à peu à en prendre 15 à 20 centigram.

Et non-seulement ils ingèrent cette quantité d'acide arsénieux dans un double but, qu'ils atteignent souvent, celui de se donner un air frais et de l'embonpoint, et de faciliter la respiration pendant la marche ascendante; non-seulement ils ne présentent aucune trace de cachexie arsenicale, lorsqu'ils savent approprier la dose parfois très considérable du toxique à leur constitution et à leur tolérance, mais encore la suspension de l'usage de l'arsenic, pour quelque cause que ce soit, est toujours suivie de phénomènes morbides ressemblant à ceux qui sont produits par l'intoxication arsenicale à faible degré. Tels sont : un grand malaise joint à une indifférence considérable pour tout ce qui les entoure, de l'anxiété pour leur personne, des troubles dans la digestion, de l'anorexie, une sensation de plénitude stomacale, des vomissements glaireux le matin avec pyalisme, du pyrosis, de la constriction spasmodique du pharynx, des tranchées, de la constipation, et surtout des difficultés respiratoires. Ce poison ne produit autre chose qu'une altération avec rauçité de la voix, phénomène très général chez les arsenicophages [ἀρσενικόν, arsenic, φαγῆν, manger]. Dans l'élève des animaux, en ces divers pays, l'emploi de l'arsenic est chose vulgaire pour donner du feu et de l'embonpoint aux chevaux, pour pousser à l'engraissement les bœufs et les veaux; mais on a remarqué que les animaux ainsi engraisés ont un poids moindre qu'à l'apparence ou ne leur attribuerait. Les paysans qui se livrent à cette pratique sont même connus sous le nom de *Arsenikbauer* (paysan à l'arsenic). La dose ne dépasse que très rarement 15 ou 20 centigrammes, et l'on donne quelquefois à la suite un purgatif aloécique.

SUBLINGUAL, ALE, adj. [*sublingualis*, de *sub*, sous, et de *lingua*, la langue; angl. *sublingual*, it. *sublinguale*, esp. *sublingual*]. Qui est situé sous la langue. — *Artère sublinguale*. On appelle ainsi tantôt la linguale, tantôt seulement une branche que celle-ci fournit au niveau du muscle génio-glosse. — *Glande sublinguale*. Glande salivaire située dans l'épaisseur de la paroi inférieure de la bouche, au-dessous de la partie antérieure de la langue. Elle a plusieurs conduits excréteurs, dont les uns percent isolément la membrane muqueuse de la bouche, et les autres vont s'ouvrir sur le côté du frein de la langue (*canal de Rivinus*). — *Ganglion sublingual*. V. SPHÉNOPALATIN.

SUBLUXATION, s. f. [it. *sublussazione*]. Luxation incomplète d'une articulation. Il ne faut pas confondre la subluxation avec l'entorse. Dans l'entorse, il y a distension des ligaments, mais non pas déplacement des surfaces osseuses. Au contraire, dans la subluxation, il y a, pour certaines articulations du moins, sortie incomplète de l'extrémité de l'os hors de la surface qui la reçoit.

SUBMENTAL, ALE, adj. [*submentalis*, de *sub*, sous, et *mentum*, le menton; angl. *submental*, it. *submentale*, esp. *submental*]. Situé sous le menton. — *Artère submentale*. Rameau de la labiale ou maxillaire externe. — *Veine submentale*. Elle s'ouvre dans la labiale.

SUBMERGÉ, ÉE, adj. [de *sub*, sous, et *mergere*, plonger; all. *untergetaucht*, angl. *submersed*, esp. *submergi to*]. Se dit des plantes qui vivent entièrement plongées dans l'eau.

SUBMERSIBLE, adj. [all. *untertauchbar*]. Se dit des plantes qui, ordinairement submergées, élèvent

leurs fleurs hors de l'eau, au moment de la fécondation et redescendent sous l'eau aussitôt après.

SUBMERSION, s. f. [*submersio*, angl. *submersion*, *drowning*, it. *sommersione*, esp. *sumercion*]. Action de plonger ou d'être entièrement plongé dans un liquide. La mort par *submersion*, celle des noyés, n'est point due à la quantité du liquide introduit dans les voies alimentaires ou aériennes, mais uniquement à l'interception de l'air et des phénomènes respiratoires : c'est une véritable asphyxie.

SUBPÉTIOLÉ, ÉE, adj. [*subpetiolatus*]. Muni d'un pétiole très court.

SUBRUBRINE, s. f. Nom donné par O'Slaughnessy à un produit d'altération, couleur de chair, soluble dans l'alcool étendu, insoluble dans l'éther sulfurique, infusible à la chaleur dans un creuset de platine. On l'obtient du sang de la rate.

SUBSESSILE, adj. [*subsessilis*]. Presque sessile.

SUBSTANCE, s. f. [*substantia*, εὐσία, all. *Substanz*, *Stoff*, angl. *substance*, it. *sustanza*, esp. *sustancia*]. Matière dont un corps est formé, et en vertu de laquelle il a des propriétés particulières. — On dit qu'un médicament est administré *en substance*, quand on le donne dans son état naturel et sans aucune préparation chimique ni pharmaceutique. — *Substance organisée* V. MATIÈRE. — *Substance intercellulaire ou unissante animale et végétale*. V. AMORPHE, INTERCELLULAIRE ou UNISSANT. — *Substances organiques* ou *principes immédiats coagulables*. (Synonymie : *Principes immédiats non cristallisables*; *substances animales* ou *azotées*; *matières animales neutres*; *matière ou principes animaux*, *azotés*, *albumineux*, *protéiques*; *combinaisons protéiques*; *corps organiques généraux*, *corps ou combinaisons protéiques animales*; *substances histogénétiques* et *matières colorantes*.) Corps liquides, et alors coagulables de 50° à 75° et par les réactifs, ou solides, et alors susceptibles de corrugation ou de ramollissement; nullement cristallisables ni volatils sans décomposition; de composition chimique immédiate et élémentaire, indéfinie ou indéterminée; brûlant avec peu de flamme en se boursoufflant; dégageant des produits empyreumatiques ammoniacaux, azotés et d'odeur âcre, puis laissant un charbon brillant, volumineux, difficile à incinérer. Ils constituent essentiellement l'organisme au point de vue de la masse et n'en sortent pas normalement. Ils se trouvent en petite quantité, unis moléculairement aux corps bruts, comme les terres et les eaux. Les corps organisés seuls présentent les conditions nécessaires à leur formation de toutes pièces. Leurs matériaux sens (mais non la substance même) entrent et sortent d'une manière continue, comme le montre l'étude des deux autres classes de principes, dont la première fournit ceux qui entrent et la deuxième ceux qui sortent. Les substances organiques qui se rencontrent sur la surface de la terre sont : A. *Substances naturelles*. — a. *Animales* : 1° albumine, 2° albuminose, 3° fibrine, 4° mucosine, 5° caséine, 6° pancréatine, 7° globuline, 8° musculine, 9° géline, 10° ostéine, 11° cartilagine, 12° cristalline, 13° élastine, 14° kératine, 15° hématine, 16° biliverdine, 17° mélanine, 18° urrosacine, 19° échinine (V. ce mot et VENIN). — b. *Végétales*. Les principales sont la cellulose, l'amidon, la dextrine, toutes les féculs, toutes les gommés, le gluten, le mucilage, la pectine, la légumine, l'albumine végétale, la chlorophylle et toutes les matières colorantes coagulables. —

c. Terrestres : 1° L'air en contient par la vapeur d'eau ou en suspension à l'état de molécules ténues (V. EFFLUE). 2° L'eau. Les eaux de pluie, de mer, des sources, des fleuves, mais surtout les eaux des marais et des étangs en renferment. 3° La terre. Quantité variant avec les terrains et le degré d'humidité. — B. *Substances accidentelles*. Se formant naturellement, mais accidentellement, par des catalyses dédoublantes ou isomériques, des décompositions ou des causes inconnues ; les virus, les miasmes, les tissus nouveaux, morbides, tels que le cancer, le pus, etc. — C. *Substances artificielles*. Produites quelquefois dans l'organisme, mais plus souvent en dehors ; résultant d'actions chimiques ou physiques, dérivant de toutes les précédentes : gélatine, albumine d'œuf coagulée, protéine, diastase, chondrine, etc. Ainsi les substances organiques sont extrêmement répandues dans l'univers, et il n'en existe pas seulement dans le corps des animaux. Les substances organiques offrent cette particularité que, lorsqu'elles sont altérées, elles transmettent aux substances organiques saines, par simple contact, le genre d'altération qu'elles offrent ou un genre d'altération analogue ; et cela : 1° soit aux substances retirées d'un corps vivant, comme la viande ; 2° soit à celles de l'être vivant, selon les conditions dans lesquelles il se trouve. Aussi, 1° sont-ce les substances organiques tenues en suspension par la vapeur d'eau dans l'air et toujours plus ou moins altérées qui déterminent la putréfaction (V. ce mot et FERMENT) des substances azotées saines. Les substances organiques en suspension dans l'air ou en dissolution dans l'eau, altérées ou non, offrent cette particularité, qu'elles sont retenues et fixées par les corps poreux au travers desquels on fait passer l'eau ou l'air ; d'où les propriétés désinfectantes (et décolorantes) du charbon, du sulfate de chaux, du coton cardé, etc. Aussi ne doit-on pas être étonné de voir la viande se conserver longtemps sans altération dans l'air que l'on a fait arriver sur elle après avoir subi une température de 100° (Schwann) ou traversé un filtre de coton cardé (Dusch et Schröder). 2° C'est aussi par les substances organiques altérées en suspension dans l'air (V. EFFLUE et MIASME) que sont déterminées les affections paludéennes, les maladies épidémiques, celles qui sont contagieuses, lesquelles peuvent être transmises aussi par les corps solides. On ne doit donc pas s'étonner de voir des villes en être préservées par les forêts que l'air est obligé de traverser pour y arriver, tandis que d'autres habitations autrement situées sont atteintes. C'est par les substances organiques altérées de telle ou telle manière que sont constitués les virus, et c'est en vertu de cette propriété des substances organiques de transmettre, par simple contact de molécule à molécule, l'altération qu'elles offrent, que se communiquent les affections virulentes (V. VIRUS). Les substances métalliques, en général, ne peuvent pas donner lieu, dans l'économie, à leurs réactions naturelles, parce que les matières albumineuses du sang empêchent ces réactions. Un seul exemple rendra ce fait palpable. Si l'on injecte, par deux veines séparées, du prussiate jaune de potasse et un sel de fer, de manière que ces deux substances se rencontrent dans le sang, elles ne donneront lieu nulle part dans les tissus à la production du bleu de Prusse ; c'est lorsqu'ils se rencontreront en dehors du sang, soit dans la vessie, soit dans l'estomac, qu'ils pourront se combiner et former du bleu de Prusse. Les substances organiques qui, par leur

action, se rapprochent des ferments, manifestent parfaitement leur activité quand on les injecte dans le sang sur des animaux vivants. Exemple : Si l'on injecte, par deux veines séparées, de l'émulsine et de l'amgdaline, de manière que ces deux substances puissent circuler ensemble, au moment de leur rencontre elles manifestent leurs réactions ordinaires en donnant lieu à de l'acide prussique qui tue l'animal instantanément, tandis que les deux substances injectées isolément sont complètement inoffensives. Lorsqu'on croyait l'acide lactique un des principes les plus importants et les plus répandus dans l'économie, avant d'avoir reconnu qu'il est un principe très accessoire comparativement à beaucoup d'autres (bien qu'il soit utile de tenir compte de sa présence, surtout dans les muscles et l'estomac), on le considérait comme un des principaux agents du transport des phosphates terreux, parce qu'il les dissout mieux que plusieurs acides. Mais on ne saurait contester que les substances albumineuses, qui n'existent jamais sans phosphate calcaire et souvent en entraînent une assez forte proportion, ne soient un beaucoup meilleur moyen de transport des sels calcaires que ne peut être l'acide lactique. Il en est de même des substances organiques azotées ou non qui pénètrent dans les plantes quant au transport des matières terreuses et siliceuses, qu'on croyait autrefois introduites en dissolution à l'aide de l'acide carbonique de l'eau, du sol et des pluies. Mais on sait actuellement que ce gaz n'en dissout que des proportions insignifiantes comparativement à ce que fixent les substances organiques. Les substances organiques azotées demi-solides sont, comme les substances liquides, susceptibles d'une coagulation spontanée qui amène la rigidité cadavérique, dans les muscles, par exemple. Mais en outre elles sont coagulables encore par la chaleur, qui amène un autre mode de roideur ou de dureté, puis la coction. V. ce mot et RIGIDITÉ.

SUBSTITUTIF, IVE, adj. Trousseau et Pidoux ont désigné sous le nom de *médication substitutive*, ou homœopathique, un emploi des médicaments irritants, qui consiste à s'en servir pour changer le mode de l'inflammation dans certains cas, tels que ceux de blépharite chronique, d'eczéma invétéré et rebelle, etc. La médication substitutive, dont on commence à reconnaître l'importance, paraît devoir prendre un rôle important dans la thérapeutique des affections chroniques. Une maladie aiguë, d'une guérison souvent prompte, peut être substituée à une maladie chronique dont la terminaison a une fin ou éloignée ou non prévue. Le nitrate d'argent et l'iode sont des médicaments très employés dans cette méthode.

SUBSTITUTION, s. f. [angl. *substitution*]. Mot introduit par Dumas dans la chimie organique pour indiquer le remplacement d'un élément organique par un autre élément. 1° Quand un corps hydrogéné est soumis à l'action du chlore, du brome, de l'iode, chaque équivalent d'hydrogène qu'il perd est remplacé par un équivalent de chlore. 2° Quand le corps hydrogéné renferme de l'oxygène, la même règle s'observe. 3° Quand le corps hydrogéné renferme de l'eau, celle-ci perd son hydrogène sans que rien le remplace, et, à partir de ce point, si l'on enlève une nouvelle quantité d'hydrogène, celle-ci est remplacée comme précédemment. 4° Enfin le corps qui s'est substitué à l'hydrogène perd, en quelque sorte, ses caractères propres, et cesse d'être sensible à ses réactifs naturels. — *Génération par substitution*. Ce phénomène est caracté-

térisé par la naissance d'éléments anatomiques succédant aux éléments qui préexistaient, mais qui se sont liquéfiés préalablement, en sorte qu'ils se substituent à ceux-ci et en prennent la place. On l'observe sur l'embryon animal, où les éléments définitifs succèdent à une partie des cellules embryonnaires qui se dissolvent en vertu de la propriété de liquéfaction dont nous avons parlé. C'est là le mode de génération de tous les éléments constituants définitifs ou proprement dits, de tous ceux qui, outre les propriétés végétatives ou de nutrition, peuvent être doués de propriétés animales. Le liquide résultant de la fluidification spontanée des cellules embryonnaires est précisément le blastème à l'aide et aux dépens duquel se forment les nouveaux éléments anatomiques. On l'observe encore dans certaines conditions morbides chez l'adulte, comme, par exemple, dans les muscles paralysés, où l'on voit les faisceaux musculaires être résorbés, et, à leur place, se substituer des vésicules adipeuses, qui naissent de toutes pièces. C'est là ce qu'on a appelé, à tort, *transformation graisseuse* des muscles. Il y a nombre d'autres cas analogues dont pas un n'est davantage une transformation ou métamorphose, c'est-à-dire le passage direct d'un élément à l'état d'un autre élément. Mais, dans tous ces cas pathologiques, il y a cette différence avec le fait de la substitution chez l'embryon, que, chez celui-ci, le blastème finement granuleux, résultant de la liquéfaction des cellules, est réel, visible, tandis que, chez l'adulte, le blastème n'existe qu'à l'état virtuel, les éléments se substituant à la place des premiers au fur et à mesure de leur liquéfaction (V. ce mot). C'est pour ne pas avoir poussé l'anatomie jusqu'à la connaissance des principes immédiats qui forment la substance, que beaucoup de médecins pensent qu'en disant qu'il y a *substitution d'un élément anatomique* ou *d'un principe immédiat à un autre*, au lieu de dire *transformation* d'un élément ou d'un principe en une espèce différente, il n'y a là qu'une question de mots. C'est, au contraire, une question de fait. Il y a le fait de la disparition, molécule à molécule, de plusieurs principes immédiats, avec remplacement de ceux-ci par d'autres espèces; un corps nouveau qui reste se met à la place d'un corps qui s'en va. En disant *substitution*, c'est donc exprimer d'une manière juste la réalité, au lieu de la désigner par un terme faux; faux en ce qu'il entraîne l'idée de passage d'une forme à une autre là où il y a remplacement, molécule à molécule, d'une espèce de corps par une autre espèce d'une nature élémentaire ou chimique différente. Le mot *transformation*, au contraire, entraîne avec lui l'idée d'un simple changement de forme ou de couleur, dans un corps dont les molécules restent les mêmes ou changeraient de nature sur place, tandis qu'elles sont emportées pour être remplacées par d'autres. — *Substitution graisseuse*. On donne ce nom à la production de *principes gras* qui prennent la place des *substances organiques azotées* dans les éléments anatomiques: tantôt ceux-ci disparaissent en totalité, et sont remplacés par des amas de granulations graisseuses, seules ou accompagnées de matière amorphe (V. AMORPHE) contenant des substances azotées; tantôt les granulations graisseuses sont produites ou déposées dans l'épaisseur des éléments, et alors elles peuvent les remplir en partie ou en totalité, les distendre ou non, avec ou sans déformation. Ce phénomène se manifeste dans un grand nombre de conditions naturelles, mais séniles ou accidentelles. Une circonstance commune à ces conditions

est que, dans tous les cas de substitution graisseuse, la nutrition est modifiée, ralentie, surtout quant aux actes d'assimilation, ou quant aux actes d'assimilation et de désassimilation tout à la fois, mais relativement à certains principes spécialement. Ainsi, lorsque, dans certaines expériences, on place le testicule d'un coq dans le péritoine d'une poule, s'il ne s'établit pas des adhérences vasculaires avec quelque organe, non-seulement il diminue de volume, il y a résorption de divers principes azotés ou non, mais on y trouve plus de graisse en granulations ou cristallisée que n'en présentait l'organe normal. La production de beaucoup de granulations graisseuses s'observe également dans tous les cas pathologiques où un organe vient à être privé de l'arrivée de ses matériaux nourriciers par oblitération, ligature ou atrophie de ses vaisseaux, ainsi que dans les cas où il y a mortification d'une portion de tissu. Dans la putréfaction des substances organiques hors de l'économie, il ne se produit d'autres corps gras que des traces d'acide butyrique. Il est possible que, dans les conditions précédentes, les substances azotées soient dédoublées en corps gras ou hydrocarbonés qui restent, et en composés cristallisables ou volatils azotés; mais il est possible aussi que les corps gras soient les seuls principes qui puissent emprunter les éléments anatomiques placés dans de telles conditions. Chez les vieillards, la substitution graisseuse s'observe d'abord dans tous les tissus non vasculaires, dont la nutrition est manifestement plus lente, plus facilement troublée sous de faibles influences que celle des tissus vasculaires. Telle est la tunique élastique des artères, se chargeant, avec l'âge, de plaques formées de granulations graisseuses (V. ARTÈRE); tels sont le pourtour de la cornée, les cellules du cartilage. La réplétion plus ou moins grande des cellules épithéliales, des cellules de pus et des cellules thénoblastiques par des granulations graisseuses, avec ou sans déformation et augmentation de volume, est un phénomène de même ordre survenant surtout lorsque le pus séjourne longtemps dans une cavité ou dans l'épaisseur d'un tissu, lorsque des tumeurs épithéliales ou thénoblastiques ont atteint un volume considérable, et sont rendues molles par la présence de beaucoup de matière amorphe. La *substitution adipeuse des muscles* (V. MUSCULAIRE), quelquefois rapprochée, mais à tort, des cas précédents, s'en distingue en ce que les éléments musculaires s'atrophient sans jamais contenir beaucoup de granulations graisseuses, bien qu'ils en renferment un peu, et en ce que, à mesure de l'atrophie, ce sont d'autres éléments, les *vésicules adipeuses* (maison des *gouttes* et *granulations graisseuses*), qui prennent leur place. L'atrophie sénile ou accidentelle des os, avec réplétion par une grande quantité de vésicules adipeuses, est un fait analogue à l'atrophie, avec substitution graisseuse, des muscles. V. OSTÉOGÉNIE et TRANSFORMATION.

SUBULÉ, ÉE, adj. [*subulatus*, de *subula*, alène; all. *pfriemenförmig*, angl. *subulate*, it. *subulato*]. Qui est en forme d'alène, c'est-à-dire qui se rétrécit insensiblement depuis le milieu jusqu'au sommet.

SUC, s. m. [*succus*, γυλλός, ἐπιός, all. *Saft*, angl. *juice*, it. *sugo*, esp. *jugo*]. Liquide que l'on obtient en exprimant une substance animale ou végétale. Les sucres des végétaux sont *aqueux*, *huileux*, *volatils* ou *résineux*; mais c'est aux sucres aqueux que l'on donne plus particulièrement le nom de *sucs*: les sucres huileux et volatils constituent les huiles grasses et essentielles; les sucres résineux sont décrits sous le nom de *résines*.

La composition des suc aqueux est très variée ; ils peuvent contenir différentes espèces d'acides, de sucres, de gommes, des matières colorantes, des sels organiques ou inorganiques ; quelquefois aussi ils tiennent, dans un état de demi-dissolution, des substances résineuses qui leur donnent un aspect laiteux. Tous les végétaux ne contenant pas la même quantité de parties liquides, il faut avoir égard à la nature de chacun d'eux, lorsqu'on veut en exprimer le suc. Plusieurs plantes, telles que le cresson, le cochlearia, l'oseille, la laitue, n'ont besoin que d'être soumise à une forte pression. D'autres (bourrache, buglose, ortie), peu succulentes ou trop visqueuses, doivent être humectées ; mais il ne faut y ajouter que la quantité d'eau rigoureusement nécessaire pour faciliter l'expression du suc : on les pile alors, et on les met à la presse. Certaines parties des végétaux doivent être préalablement râpées : tels sont la carotte, le coing, la pomme, etc. ; quelques-unes, après avoir été pilées et réduites en pâte, ont encore besoin d'un certain degré de fermentation avant d'être passées (baies de nerprun, de sureau, etc.). On dépure les suc de plantes en les passant à froid, autant que possible. S'ils sont trop épais ou trop visqueux pour traverser facilement le filtre, on les liquéfie un peu en les exposant à la chaleur du bain-marie. Les suc officinaux doivent être conservés par les pharmaciens dans des bouteilles à col étroit, et il faut étendre à leur surface une légère couche d'huile d'amandes ou de toute autre huile peu concrécible. On en conserve aussi beaucoup, surtout de ceux de fruits, par le procédé d'Appert, qui consiste à en remplir des bouteilles que l'on bouche avec soin, dont on assujettit le bouchon avec une ficelle, et que l'on tient ensuite plongées dans l'eau bouillante pendant un quart d'heure ; on les laisse refroidir, on les goudronne, et on les conserve à la cave.

Suc gastrique. V. GASTRIQUE.

Suc nourricier. Ce terme a été employé dans divers sens. On l'a, mais à tort, pris comme synonyme de *plasma*, de *protoplasma* (V. ces mots) et de *blastème* (V. ce mot). Cette expression n'indique un objet réel et palpable que dans ce dernier cas. On l'emploie plus habituellement pour désigner le liquide qu'empruntent les éléments anatomiques aux capillaires ou aux autres éléments anatomiques afin de se nourrir ; mais ce liquide n'existe jamais à l'état libre, il n'a qu'une existence virtuelle, car, dans les capillaires, c'est le *plasma*, et, dès qu'il est en dehors d'eux, il est dans les éléments anatomiques et en fait partie. On a cru l'obtenir comme objet réel en écrasant et exprimant les tissus, mais ce qu'on avait ainsi n'était qu'une proportion des liquides sans lesquels la substance organisée n'est rien, et qu'on n'obtient qu'en la désorganisant, c'est-à-dire par sa destruction. V. NUTRITION.

Suc de réglisse. V. RÉGLISSE.

Sucs d'herbes (vulgairement *jus d'herbes*). Le Codex indique sous ce nom les suc obtenus en pilant, dans un mortier de marbre, parties égales de feuilles fraîches de chicorée, de fumeterre, de bourrache et de cerfeuil. Ces suc sont exprimés et filtrés au papier. Il indique, sous le nom de *sucs antiscorbutiques*, ceux que donnent, par les mêmes procédés, parties égales de feuilles de cresson, de cochlearia et de trèfle d'eau.

Sucs propres. V. LATEX.

Sucs des tumeurs. 1° Les tumeurs hypertrophiques de la glande thyroïde et des ganglions lymphatiques donnent un suc demi-transparent, grisâtre,

peu visqueux, formé de granulations moléculaires nageant dans un liquide incolore avec une quantité plus ou moins considérable d'épithéliums nucléaires, sphériques ou ovales, suivant la nature de la glande. Quelques tumeurs épidermiques ou des hypertrophies glandulaires donnent quelquefois un suc analogue ; on y trouve alors des cellules épithéliales pavimenteuses dans le premier cas, et celles qui sont propres à la glande dont il s'agit dans le deuxième. 2° Dans les hypertrophies de la mamelle, des glandes salivaires, de celles des muqueuses stomacale, duodénale, rectale, du gros intestin et du col de l'utérus, le suc fourni par la tumeur est souvent grisâtre, demi-transparent, mais très visqueux, quelquefois tenace, filant, gluant ; il renferme les éléments épithéliaux propres à ces glandes et des granulations moléculaires, ainsi que quelquefois des *corpuscules granuleux* nageant dans un liquide qui doit sa viscosité à une substance organique particulière. 3° Dans les tumeurs épidermiques ayant pour origine l'hypertrophie des glandes sébacées, et quelquefois celle des glandes du col de l'utérus, le suc suinte par places sous forme de matière blanchâtre, pauvre en sérum, peu visqueuse, ni crémeuse, ou ayant presque la consistance de la matière sébacée et sa couleur blanc jaunâtre. Ce suc renferme beaucoup de granulations moléculaires, des *corpuscules granuleux*, et surtout des cellules épithéliales pavimenteuses, s'il s'agit des tumeurs provenant des glandes sébacées, et de variétés très diverses dans les autres cas. 4° Certaines tumeurs fibro-plastiques offrent un suc transparent ou grisâtre, peu visqueux, mais pourtant miscible à l'eau et que les acides coagulent. Il suinte à la pression ou seulement par l'action de racler. Il est composé d'un sérum tenant en suspension des granulations moléculaires grisâtres, d'autres graisseuses, en petit nombre, des noyaux fibro-plastiques, plus rarement des corps fusiformes et des globules granuleux. 5° Le *suc thnéoblastique* (*cancéreux* des auteurs), quand il existe, est blanchâtre ou grisâtre, quelquefois comme lactescent, de consistance crémeuse ou à peu près, d'une viscosité spéciale ; il suinte de toute la surface de la coupe du tissu d'une manière égale, et non par places, comme dans le cas précédent (2°), dans lequel il provient des tubes glandulaires encore conservés). Il est constitué par la matière amorphe diffuente du thnéoblaste (V. ce mot), qui suinte, sous l'influence de la pression, d'entre les fibres de la trame de la tumeur entre lesquelles elle se trouve avec des cellules et noyaux cancéreux, ainsi que des gouttelettes et granulations graisseuses. Ces éléments et granulations flottent dans cette matière diffuente ou demi-liquide, à laquelle ils donnent une opacité et un aspect lactescent crémeux plus ou moins marqué selon leur abondance. La manière homogène dont suinte ce suc sur toute la surface coupée et comprimée, et non par places, son aspect crémeux et sa viscosité spéciale, distinguent déjà extérieurement ce suc du précédent en particulier (4°), et des autres (1°, 2°, 3°) ; mais l'examen au microscope, en montrant les cellules et noyaux cancéreux dans un cas, les épithéliums dans l'autre cas, vient fixer l'esprit sur la différence de nature des tissus morbides bien mieux que l'examen de leurs suc seulement. Le suc thnéoblastique manque quelquefois (V. CANCER) ; mais, quand il existe, c'est le meilleur caractère extérieur. Il manque dans un sixième environ des tumeurs assez volumineuses pour que sa présence puisse être constatée ; si

l'on y joint celles qui sont trop petites pour que le suc puisse être exprimé, il ne reste que les quatre cinquièmes environ des cas dans lesquels ce caractère soit utilisable : aussi, comme l'examen des éléments même est un moyen dont la valeur ne présente pas d'exception, il doit être préféré à tout égard, surtout si l'on songe qu'il est des tumeurs glandulaires et épithéliales dont le suc est très difficile à distinguer de celui du thnéoblaste. Le tissu thnéoblastique donne plus de suc deux ou trois jours, etc., après l'ablation qu'immédiatement, en raison du ramollissement de la matière amorphe du tissu cancéreux ; au moment de l'ablation il manque quelquefois et se montre le lendemain. — Il est encore une variété de tissu thnéoblastique qui manque de suc, et qui est des plus remarquables. Elle se rencontre surtout sous la peau, qu'elle soulève et amincit sans l'envahir, et qu'elle n'ulcère que lorsqu'elle a dépassé un certain volume (celui d'un œuf, par exemple). Son tissu est peu vasculaire, jaune brun, opaque, uniforme, homogène, friable, à trame lamineuse presque nulle, se réduisant facilement en pulpe par l'action de racler, et présentant ordinairement des caillots sanguins multiples, contenus dans des foyers de forme variable, mais bien limités. Toutes les cellules sans exception renferment des granulations, et quelques-unes des gouttes de graisse jaune brunâtre, à centre brillant et contour foncé. Beaucoup de granulations sont libres. La plupart en sont tout à fait pleines, et alors le noyau n'est pas visible ou à peine appréciable, ce qui rend le diagnostic difficile. Les noyaux sont clairs, pâles, ovales-allongés, quelquefois assez étroits, à nucléole net et brillant, bien que petit sur quelques cellules. Il existe des noyaux libres, souvent un peu plus granuleux que ceux des cellules, mais en petit nombre. Les cellules sont irrégulières, anguleuses, étroites, allongées ou pourvues de prolongements divers.

SUCCÉDANÉ, ÉE, adj. et s. m. [*succedaneus*, de *succedere*, succéder, prendre la place ; all. *ersetzend*, *Succedaneum*, angl. *succedaneum*, it. et esp. *succedaneo*]. Médicament qu'on peut substituer à un autre, parce qu'il a les mêmes propriétés.

SUCCENTURIAUX [all. *Nebennieren*, it. *soccenturiale*]. V. REIN et SERRÉNAL.

SUCCENTURIÉ, ÉE, adj. [*succenturiatus*, qui doit secourir ; proprement : destiné à compléter une centurie, de *sub*, sous, et *centuria*, centurie ; it. *succenturiato*, esp. *succenturiado*]. On a appelé le duodénum *estomac succenturié*. — *Ventricule succenturié*. Nom du second estomac des oiseaux, consistant en un renflement à parois épaisses, très glanduleuses et précédant immédiatement le gésier ou troisième estomac.

SUCCIN, s. m. [*succinum*, karabé, ambre jaune, *electrum*, all. *Bernstein*, angl. *yellow amber*, *succinum*, it. et esp. *succino*]. Substance bitumineuse, d'une couleur jaune tirant sur l'orange, acquérant une odeur agréable par le frottement, la trituration ou la combustion ; présentant une cassure conchoïde, à simple réfraction, susceptible d'être tournée et polie ; passant à l'état électrique résineux par le frottement ; pesant 1,078 ; combustible ou se boursoufflant ; donnant à la distillation un acide particulier qu'on nomme *acide succinique*, et une substance huileuse empyreumatique connue sous le nom d'*huile de succin* ou *huile pyrosuccinique*. Cette huile, qui ressemble au naphthé, est employée comme antispasmodique et emménagogue. Le succin est une résine fossile, d'origine

organique, végétale probablement, qui se trouve dans les sables et argiles des terrains tertiaires inférieurs. Très employé autrefois en thérapeutique, ce bitume n'entre plus aujourd'hui que dans quelques teintures toniques.

SUCCINAMIDE, s. m. Substance du genre des amides, que Félix Darcet dit avoir obtenue en traitant l'acide succinique anhydre par le gaz ammoniac sec. Elle est volatile, blanche, fusible, soluble dans l'eau, mais moins dans l'alcool et l'éther ; la potasse et l'eau la transforment en bisuccinate d'ammoniac anhydre.

SUCCINATE, s. m. [*succinas*, all. *bernsteinsaurer Salz*, angl. *succinate*, it. et esp. *succinato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide succinique avec les différentes bases.

SUCCINIQUE, adj. [all. *Bernsteinsäure*, angl. *succinic*, it. et esp. *succinico*]. V. ACIDE succinique.

SUCCINONE, s. f. [esp. *succinona*]. Matière huileuse particulière résultant de la distillation de l'acide succinique avec la chaux.

SUCCION, s. f. [*suctio*, *suctus*, all. *Saugen*, angl. *sucking*, it. *succhiamento*, esp. *succion*]. Action de sucer ou d'attirer un fluide dans sa bouche en faisant le vide dans cette cavité à l'aide d'une forte inspiration.

SUCCISTÉRINE, s. f. (C⁴²H¹⁴). Produit de distillation du succin, blanc, cristallisable, difficilement soluble dans l'eau et dans l'alcool, se colorant en bleu intense par action de l'acide sulfurique. On le croit identique avec l'idrialine.

SUCCUBE, s. m. [all. *Nachtweibchen*, angl. *sucubus*, it. *sucubo*, esp. *sucubo*]. V. GAUCHEMAR.

SUCCUSSION, s. f. [*succussio*, de *succutere*, secouer ; αἰσῆς, all. *Schütteln*, angl. *succussion*]. Action de secouer. Mode d'exploration employé par Hippocrate pour s'assurer de l'existence des épanchements dans la poitrine. Il consiste à saisir par les épaules le malade placé sur son séant, et à communiquer une secousse au tronc, pour écouter ensuite si l'on entend la fluctuation d'un liquide. — Les médecins antérieurs à Hippocrate et ceux qui lui étaient contemporains pratiquaient encore une autre espèce de succussion. Ils attachaient solidement le patient à une échelle, et le laissaient tomber d'une hauteur plus ou moins grande contre le sol du côté de la tête ou du côté des pieds, suivant le cas. La succussion était employée pour la luxation des vertèbres. Hippocrate, dans son *Traité des articulations*, est défavorable à cette pratique ; cependant il explique comment il faut s'en servir. L'auteur du livre des *Maladies des femmes* l'employait dans le cas d'accouchement difficile, et alors la succussion sur l'échelle se faisait du côté des pieds ; il en usait aussi pour faire rentrer la matrice sortie, et alors la succussion se faisait du côté de la tête.

SUCOIR, s. m. [*haustorium*]. Organe à l'aide duquel les végétaux parasites puisent les sucs des plantes qui servent à la nutrition. C'est une sorte de spongiole.

SUCRE, s. m. [*saccharum*, ζάχαρις, all. *Zucker*, angl. *sugar*, it. *zucchero*, esp. *azúcar*]. (Synonymie : *Principes neutres non azotés*, *matières sucrées*, *matières animales sucrées*, *principes sucrés*.) On donne ce nom à tous les principes de la deuxième classe qui sont des *corps brûlant avec flamme en répandant l'odeur de caramel*, solubles dans l'eau, et jouissant de la propriété de se convertir, au contact des matières azotées et des ferments, en acide lactique, ou en

alcool et acide carbonique, suivant les conditions diverses dans lesquelles on les place. On en compte deux espèces chez les animaux, le sucre du foie ou de diabète, et le sucre de lait; deux aussi chez les végétaux, savoir: le sucre de canne et le sucre de raisin ou glycose. — 1° *Sucre du foie* (V. SACCHARIFICATION). (Synonymie: *Sucre de diabète, sucre urinaire, sucre des urines, sucre de raisin, sucre de la deuxième espèce, glucose ou mieux glycose animale.*) Ce principe existe à l'état normal dans le parenchyme du foie, dans le sang des veines sus-hépatiques, dans celui de la portion de la veine cave qui est au-dessus de lui, dans le sang du cœur droit et des artères pulmonaires. Chez les animaux à jeun, on ne trouve pas ou presque pas de sucre dans le sang des veines pulmonaires, du cœur gauche ou au moins de l'aorte ou de ses branches; on n'en trouve pas dans les veines générales. Pendant la digestion, on en trouve partout où il y en a à jeun, mais davantage; on en trouve de plus un peu dans les artères et même quelquefois dans les veines générales. On n'en trouve dans la veine porte que dans ce dernier cas, où il y en a un peu, et dans celui où il en a été introduit avec les aliments; mais, à part ces circonstances bien déterminées, il n'y en a pas là, tandis qu'il y en a dans les veines sus-hépatiques. On ne trouve jamais de sucre dans la bile à l'état normal. Au point de vue de analyse élémentaire, il est identique avec la glycose; il en offre également les caractères extérieurs, la fermentation facile et directe au contact des ferments et des substances azotées, mais il en diffère en ce que, dans les vaisseaux, il se décompose sept ou huit fois plus facilement que la glycose fabriquée artificiellement. Il faut, en un mot, en injecter sept ou huit fois plus dans les vaisseaux avant qu'on en retrouve dans les urines. Le sucre de raisin, au contraire, n'est pas détruit aussi facilement, ne passe pas avec autant de facilité à un autre état spécifique (celui d'acide lactique); en sorte que, bien qu'il ne passe pas tout dans les urines comme le sucre de canne injecté dans le sang veineux, il faut néanmoins en injecter sept ou huit fois moins que du sucre du foie pour en voir arriver dans le liquide vésical. Pour constater la présence du sucre du foie ou de diabète dans l'urine, le sang, etc., le procédé de MM. Cl. Bernard et Barreswil est en tout point préférable, et présente autant de précision que de facilité dans l'exécution. Il consiste à ajouter à une liqueur dans laquelle on soupçonne la présence du sucre une dissolution de tartrate double de potasse et de cuivre; on chauffe la liqueur. S'il y a du sucre en dissolution, il se produit un précipité jaune rougeâtre formé de protoxyde de cuivre. Ce moyen indique la présence du sucre aussitôt qu'on chauffe un peu la liqueur, et il n'est pas nécessaire d'ajouter de la potasse avant de verser le sel de cuivre; ainsi la décomposition de ce sel ne peut-elle plus avoir lieu par l'action des substances albumineuses. Cette réaction peut ainsi être employée pour chercher le sucre dans la salive, dans le suc pancréatique, etc., sans qu'il soit nécessaire de dessécher ces liquides et de les extraire par l'alcool. Il importe, dans cette réaction, que le liquide soit toujours préparé depuis peu de jours, parce que, à la longue, il absorbe de l'oxygène de l'air, et il se produit, aux dépens de l'acide tartrique, des corps encore peu étudiés et du carbonate de potasse. Or, le carbonate de potasse même, ajouté au liquide, détermine la précipitation de l'oxyde de cuivre dès qu'on chauffe un peu sans addition de composés d'origine organique.

On peut, du reste, rendre le liquide ainsi altéré de nouveau propre à la réaction, en lui ajoutant de la potasse non carbonatée. L'altération précédente au contact de l'air survient en peu de temps, si l'on chauffe le liquide plus de huit à dix minutes. C'est une des causes qui font que quelques personnes inexpérimentées ont prétendu à tort que le liquide donnait un précipité avec toute espèce de substances. *Procédé de Frommherz.* Ajoutez au liquide clarifié suffisante quantité de sucre pour donner une couleur légèrement bleue; séparez ce fluide de son précipité; ajoutez un excès de solution de potasse, de sorte que l'oxyde hydraté de cuivre, d'abord précipité, puisse se redissoudre; en chauffant doucement, un dépôt de sous-oxyde rouge de cuivre se forme, s'il y a du sucre. *Procédé de Capezzuoli.* Ajoutez quelques centigrammes d'oxyde bleu hydraté de cuivre, puis un excès de potasse; s'il y a du sucre, le fluide devient rougeâtre, et en peu d'heures le dépôt prend une coloration jaune. *Procédé de Moore.* Ajoutez à l'urine moitié de son poids de solution de potasse, chauffez jusqu'à ébullition; elle devient d'une couleur brune s'il y a du sucre. — 2° *Sucre de lait.* V. LACTINE. — 3° *Sucre de canne.* Il est fourni par la canne à sucre (Fig. 399) (V. ce mot), cristallise en prismes hexaédres,



Fig. 399.

durs, incolores et transparents; il est phosphorescent par le frottement, et d'une cassure vitreuse quand les cristaux sont réguliers. Il se trouve aussi dans plu-

sieurs autres végétaux, tels que l'érable, la betterave, le maïs, etc., et dans certains miels. — 4° La seconde espèce est la *glycose* (V. ce mot). Elle ne cristallise qu'en cristaux mal configurés et peu consistants. Elle se rencontre dans plusieurs miels, dans quelques fruits, tels que le raisin, etc., ou dans les produits de l'action des acides sur le sucre précédent. Elle est sous forme de petits grains réunis en tubercules, ou en petites aiguilles; sa saveur, fraîche d'abord, finit par devenir sucrée; elle est moins soluble dans l'eau que la précédente, et sa solution aqueuse moisit assez promptement. — Pour extraire le sucre de canne, on emploie aux colonies un procédé qui fait perdre à peu près la moitié de celui que la plante renferme. On réunit en paquets les tiges de cette plante graminée, et on les moule entre des cylindres. La canne ainsi exprimée se nomme *bagasse*, et ne sert plus que de combustible. Le suc obtenu, nommé *vesou*, est clarifié et évaporé par un procédé particulier, à l'aide de la chaleur et du lait de chaux; lorsqu'il est converti en un sirop suffisamment cuit, on le laisse refroidir et cristalliser dans une chaudière appelée *rafrâchissoir*, puis on met égoutter les cristaux pour en séparer complètement la portion restée liquide, qui est la *mélasse*. Ce sont ces cristaux égouttés qui sont envoyés en Europe sous le nom de *sucre brut*, de *moscouade*, de *cassonade brute*. D'autres procédés plus en harmonie avec l'état actuel des sciences ont été proposés; mais une foule de causes se réuniront peut-être encore longtemps pour en retarder l'adoption générale, malgré les beaux résultats de quelques essais partiels qui ont été tentés. Le sucre qui nous vient sous le nom de *sucre terré*, ou de *cassonade blanche*, est du sucre que l'on a mis, en le faisant sortir du *rafrâchissoir*, dans des moules de terre cuite en forme de cônes renversés, et dont on a recouvert uniformément la base d'une couche d'argile détrempée. Celle-ci cède peu à peu son eau, qui traverse toute la masse du sucre et dissout le sirop. Après deux ou trois terrages, on le laisse sécher et on le brise en fragments. Pour raffiner en France cette cassonade, on la chauffe lentement avec une quantité déterminée d'eau de chaux claire, on enlève l'écume; on ajoute du sang de bœuf délayé dans de l'eau, on fait bouillir, et l'on continue d'écumer et d'ajouter du sang de bœuf jusqu'à parfaite clarification. On fait ensuite cristalliser le sucre, et on le terre comme il a été dit ci-dessus. On obtient par des procédés analogues le sucre de betterave. — Les chimistes, mettant à profit la propriété que possède l'acide sulfurique ou l'orge germée de transformer l'amidon en sucre semblable à celui de raisin, ont ainsi fabriqué un sirop médiocrement sucré et d'assez mauvais goût, nommé *sirop de dextrine*.

Sucre candi. Sucre pur dissous dans l'eau, cuit en consistance de sirop au petit boulé (à 37° du pèse-sel de Baumé), et cristallisé ensuite par une évaporation lente dans une étuve.

Sucre insipide. On donnait autrefois ce nom à la portion de sucre de diabète ou du foie, qui, dans les urines, se combinant avec le chlorure de sodium, perd, par suite, complètement sa saveur.

Sucre d'orge, *sucre de pomme*, *sucre tors*. Préparations essentiellement composées de sucre cuit au petit cassé, coulé sur un marbre huilé, et mis sous diverses formes. — Le *sucre d'orge* se prépare avec des sucres colorés, souvent avec le sirop de sucre candi, cuit en consistance convenable, coulé sur un marbre,

et formé, tandis qu'il est chaud, en bâtons cylindriques. Son nom vient de ce qu'autrefois on faisait cuire le sucre dans une décoction d'orge. — Le *sucre de pomme* ne diffère du sucre d'orge que parce qu'on le prépare avec du sucre très blanc, aromatisé à la fleur d'oranger ou au citron. C'est ce même sucre, coulé dans des moules sphériques, qui constitue les prétendues *boules de gomme*. — Enfin, le *sucre tors* n'est encore que du sucre blanc coulé sur un marbre, auquel on ôte sa transparence en le prenant entre les mains, l'étendant vivement de l'une à l'autre, et formant des cylindres que l'on tord deux à deux.

Sucre de Saturne. V. ACÉTATE de plomb.

Sucre vermifuge. Préparation officinale composée de 3 parties de mercure coulant, qu'on a éteint avec 2 parties de sulfure de mercure noir préparé au feu et porphyrisé, auxquelles on a ensuite ajouté 7 parties de sucre en poudre. Ce vermifuge, spécialement employé pour les enfants, se donne à la dose de 30 à 120 centigrammes. Il faut l'administrer dans un liquide très épais, tel qu'un looch, un sirop approprié ou une demi-cuillerée de gelée de groseille.

SUDAMINA, s. m. pl. [*ιδρώσ*, all. *Schweissbläschen*, angl. *sudamina*, it. *sudamini*, esp. *sudamina*]. Mot latin conservé en français pour désigner de petites vésicules proéminentes, du volume d'un grain de millet, arrondies, transparentes, pleines d'une humeur aqueuse, lénue, non visqueuse. Elles se développent sans rougeur à la peau, dans le cours de plusieurs maladies aiguës ou chroniques plus ou moins graves, particulièrement dans la fièvre typhoïde, la scarlatine, la rougeole. Ces vésicules, qu'au premier coup d'œil on prendrait pour des gouttelettes de sueur, commencent quelquefois à se ternir peu d'heures après leur apparition; d'autres fois, elles ne se ternissent qu'au bout de plusieurs jours, puis elles s'affaissent, se rident et disparaissent. V. SUETTE.

SUDATION, s. f. [*ιδρώσις*]. Se dit de l'action de suer ou de faire suer dans un but thérapeutique.

SUDATOIRE, adj. [*sudatorius*, it. et esp. *sudatorio*]. Fièvre sudatoire. V. SUETTE.

SUDORATE, s. m. Sels formés par l'acide sudorique. V. SUDORIQUE et SUEUR.

SUDORIFIQUE, adj. et s. m. [*sudorificus*, de *sudor*, sueur, *facere*, faire; *ιδρωτικός*, all. *Schweissreibend*, angl. *sudorific*, it. et esp. *sudorifico*]. Qui provoque la sueur. On emploie comme sudorifiques les stimulants généraux aromatiques, l'antimoine diaphorétique, les poudres de James, de Dover, la bardane, le sureau, la bourrache, et particulièrement les *quatre bois sudorifiques* (gaïac, salsepareille, squine et sassafras, à parties égales). Le Codex indique, sous le nom d'*espèces sudorifiques pour infusion*, un mélange de bois de sassafras râpé, de fleurs de sureau, de bourrache et de coquelicot.

SUDORIPARE, adj. [de *sudor*, sueur, et *parere*, produire; angl. *sudoriparus*]. Qui produit la sueur. V. FOLLICULE glomérulé et GLANDE.

SUDORIQUE (ACIDE) [de *sudor*, sueur]. Appelé d'abord *hidrotique* [de *ιδρώσις*, sueur]. Acide retiré par Favre de 14 litres de sueur générale. On l'obtient par décomposition des sudorates de soude et de potasse qui sont des principes immédiats de cette humeur. Il n'existe pas à l'état libre et comme principe constituant de ce liquide. Il forme des sels d'argent bien définis, altérables à la lumière (C¹⁰H⁸O¹³Az). Il renferme la même quantité de carbone que les acides

unique et inosique et que la xanthine. Son équivalent est environ le double de celui de l'acide lactique, c'est-à-dire qu'il exige une quantité double d'une même base pour être saturé. V. SUEUR.

SUETTE, s. f. [*morbus sudatorius*, all. *Schweissfieber*, angl. *the sweating sickness*, it. *sudore anglico*]. On a donné ce nom à une fièvre éruptive, contagieuse, presque toujours épidémique. Cette maladie éclata en Angleterre en 1486 pour la première fois, et y renouvela ses ravages à quatre reprises, jusque vers le milieu du xvi^e siècle; de là son nom de *sudor anglicus*. Dans les premiers temps, cette fièvre offrait une sueur excessivement profuse, mais peu ou point d'éruption. Le danger en était très grand, et les épidémies de suette anglaise doivent être comptées parmi les plus formidables qui ont désolé les populations. Dans les siècles suivants, la suette eut une éruption miliaire bien plus caractérisée, et elle perdit de sa malignité. Aujourd'hui elle régné fréquemment dans certaines contrées de la Picardie. Elle débute dans la majorité des cas sans prodromes; dans d'autres cas, il y a des phénomènes précurseurs assez légers pour que les malades n'y fassent aucune attention et continuent à vaquer à leurs occupations. Les phénomènes précurseurs consistent principalement en un peu de céphalalgie sus-orbitaire, quelques étourdissements, une légère courbature et de la lassitude dans les membres, malaise épigastrique; langue blanche, caractéristique de l'embaras gastrique; c'est dans ce cas que l'ipécacuanha peut être un moyen préventif. L'affection peut offrir la forme intermittente, et les accès ont été précédés du frisson caractéristique dans les lieux où il y a ordinairement des fièvres intermittentes; le sulfate de quinine a donné alors de bons résultats. On a quelquefois vu du délire et d'abondantes épistaxis. Il y a des faits nombreux de familles entières frappées par l'épidémie; dans une maison composée de plusieurs habitants, on a toujours remarqué plusieurs malades en même temps. On a pu constater la transmission de la suette d'un village dans un autre par contagion, comme quelquefois on l'observe pour le choléra et autres affections qui, habituellement épidémiques, présentent des faits de contagion non douteux dans quelques circonstances particulières. On observe plusieurs formes d'accidents de suette. *Première forme*. Malaise général, anorexie, céphalalgie sus-orbitaire; constriction douloureuse à l'épigastre, comme si un poids énorme s'opposait à la dilatation du thorax; sentiment d'une barre transversale au-dessus du sternum; la langue est large, épaisse, couverte d'un enduit jaunâtre; la soif est vive, les urines rares et chargées; constipation; sueurs excessives, exhalant une odeur fétide, méphitique, qu'on a comparée à celle de la paille pourrie; pouls généralement fort, mais peu fréquent. Enfin apparaît l'éruption, par laquelle cependant débute quelquefois l'affection, et qui d'autres fois ne s'est montrée qu'au quatrième, sixième ou même huitième jour de l'invasion; elle était variable dans ses manifestations: ainsi elle a été générale et rapide, partielle et lente, circonscrite ou ambulante, subite ou successive, discrète ou confluite. *Deuxième forme*. Céphalalgie peu intense, malaise général; douleur dans les lombes, dans les membres inférieurs; bouffées de chaleur, quelques frissons erratiques, sueurs visqueuses; nausées, quelquefois vomissement; langue sale, constipation opiniâtre; otalgie avec sentiment d'asstriction à la gorge; dimi-

nution dans la force et le nombre des pulsations, qu'on a vues descendre à 45 et même 40 par minute. *Troisième forme*. Céphalalgie, vomissements bilieux, coliques vives, diarrhée, constriction violente à l'épigastre; rarement des crampes; urines rares et difficiles. Le pouls prend de la plénitude, une grande fréquence; il bat de 130 à 150 pulsations. Chaque forme réclame un traitement spécial. Pour la première, ipécacuanha, boissons délayantes; soins particuliers de ne pas provoquer ni de supprimer les sueurs; diète sévère. Pour la deuxième, vomitifs; lavements émollients ou rendus légèrement laxatifs par addition de miel commun, de mercuriale, d'huile ou de sel. Pour la troisième, sangsues à l'épigastre, antispasmodiques, révulsifs cutanés, avec ou sans émollients et narcotiques. Dans les dernières épidémies de choléra, on a vu, dans les campagnes surtout, la suette régner en même temps, précédant celui-là de huit ou quinze jours environ, et disparaître à peu près lors de l'invasion du choléra. On a vu souvent les personnes atteintes de suette (qui en général ne cause pas la mort) ne pas avoir le choléra, mais présenter une convalescence longue ou des troubles gastriques et intestinaux pendant longtemps.

SUEUR, s. f. [*sudor*, ἰδρῶς, all. *Schweiss*, angl. *sweat*, it. *sudore*, esp. *sudor*]. On donne ce nom aux liquides versés ou produits à la surface de la peau, condensés en gouttelettes dans certaines conditions normales, par suite d'élévation de la température extérieure, de suspension momentanée de la respiration, de mouvements ou d'efforts énergiques et prolongés, de certaines émotions et de certaines conditions morbides. C'est le même liquide qui, lorsqu'il s'échappe à l'état de vapeur, porte le nom de *transpiration* ou d'exhalation cutanée. La sueur diffère d'une région du corps à l'autre. Celles des *régions inguino-scrotale* et *inguino-vulvaire* sont alcalines et non acides; quoique leur odeur se rapproche, en quelques points, de celle des corps gras, elle a pourtant quelque chose de plus fade chez certains sujets ou d'un peu aromatique, et elle est bien différente de celle du creux axillaire. La *sueur de l'intervalle des orteils* est également alcaline; elle a une odeur différente des sueurs scrotale et axillaire, et qui se rapproche de celle de certains corps gras devenus rances. V. ODORANT (*principe*). Celle de la plante des pieds est acide comme celle de la paume des mains. — Les sels des acides gras ont presque tous l'odeur de leur acide, mais moins forte. L'acide caproïque a l'odeur franche de la sueur axillaire, sans analogie avec celle de l'acide butyrique. La *sueur de la surface générale du corps et des mains* est franchement acide et sans odeur prononcée; mais, comme l'a montré Donnè, la *sueur de l'aisselle*, si caractéristique par son odeur, est positivement alcaline. Nulle expérience n'a prouvé encore qu'il y eût de l'acide caproïque libre dans la sueur alcaline, comme il y a de l'acide oléique libre dans le sang alcalin. Les valérates, caproates, etc., réagissant alcalin, il est probable que l'odeur de la sueur axillaire est due à la présence d'un valérate de soude ou de potasse. Peut-être s'y trouve-t-il en même temps d'autres sels à acides volatils et odorants, car il n'y a pas de couleur ni d'odeur qui, dans l'économie, soient dues absolument à un seul principe immédiat. Il y a toujours mélange de plusieurs de ceux-ci; car, lorsqu'une odeur se rapproche de celle de quelque principe particulier, elle n'est jamais, franchement, tout à fait celle de ce principe seul. Ainsi, comme on le voit, la *sueur*

générale, dont il sera question plus bas, n'est pas un liquide unique. Ce n'est pas non plus un liquide homogène. En effet, elle est formée : 1° Du liquide que laisse évaporer et exsuder la peau (V. SÉCRÉTION); peut-être même ce liquide est-il un liquide spécial sécrété par la peau en vertu de cette propriété de sécrétion possédée par tous les tissus, surtout par ceux qui sont disposés en membrane, propriété très manifeste dans les muqueuses, comme la vessie, qui n'ont pas de glandes et pourtant sécrètent un mucus. 2° A ce liquide s'ajoute le produit des follicules glomérulés (V. ce mot). Ceux-ci diffèrent à la surface générale de la peau et à l'aisselle; c'est à l'action sécrétante des premiers qu'il faut sans doute rattacher la formation des *sudorates*, sels propres à la sueur. 3° Il s'y ajoute encore le produit des glandes pileuses dans les régions qui sont pourvues de poils. 4° Les cellules épithéliales qui se desquament incessamment. — *Sueur générale*. Favre, qui a pu étudier jusqu'à 14 litres de sueur générale chez un homme atteint de la goutte, mais sans maladie locale ou fébrile, a reconnu que, en provoquant la sueur par les moyens sudorifiques externes, et le malade buvant jusqu'à 2 litres d'eau, la quantité de sueur produite peut s'élever jusqu'à 2 litres et même 2 litres 1/2 en une heure et demie. Sur cette quantité, le premier tiers était toujours acide, le deuxième neutre ou légèrement alcalin, le troisième toujours alcalin. La sueur est un liquide limpide ou à peine troublé par les lamelles épithéliales. Elle a une odeur légère non désagréable, qui n'est pas celle de l'acide butyrique. Pourtant le principe qui donne à la sueur son acidité est un acide libre et volatil comme les acides gras (*valérique*); car, dès que l'évaporation est commencée, la réaction acide disparaît pour faire place à une réaction alcaline. La composition de la sueur générale est, pour 10,000 grammes : PRINCIPES DE LA PREMIÈRE CLASSE : 1° Eau, 9955,73 ; 2° chlorure de sodium, 22,30 ; 3° chlorure de potassium, 2,43 ; 4° sulfates de soude et de potasse, 0,11 ; 5° phosphates de soude et de potasse, des traces ; 6° carbonates alcalins restant unis à une certaine quantité de substance azotée coagulable, 0,05 ; 7° phosphates terreux, des traces. PRINCIPES DE LA DEUXIÈME CLASSE : 1° Sudorate de soude, 10,42 à 11,72 ; 2° sudorate de potasse, 3,90 à 5,20 ; 3° lactate de soude, 2,15 à 2,38 ; 4° lactate de potasse, 0,79 à 1,02 (ainsi ces sels de potasse sont le tiers ou le quart en poids de ceux de soude, tandis que, dans les principes d'origine minérale, ils ne sont que le dixième de ceux de soude) ; 5° urée, 0,42 ; 6° principes gras, 0,13. PRINCIPES DE LA TROISIÈME CLASSE : Substance azotée coagulable analogue à l'albumine en petite quantité et des traces d'épithélium. Ainsi, la petite proportion de principes de la troisième classe dans la sueur montre qu'elle est une humeur excrémentielle à peu près au même titre que l'urine. La masse de sueur recueillie dans la seconde demi-heure est la même que dans la troisième et toujours plus grande que celle de la première. Le rapport de la quantité d'eau à celle des principes solides ne varie pas sensiblement dans ces diverses périodes. La quantité des principes de la première classe atteint son maximum dans la deuxième partie ; celle des principes salins de la deuxième classe est au minimum dans la troisième partie et l'emporte sur ceux d'origine minérale dans la première partie ; dans cette première partie les sudorates l'emportent

sur les lactates. Il n'y a dans la sueur ni acide sulfurique, ni acide urique, ni sels correspondants. Les phosphates et sulfates sont en petite quantité dans la sueur par rapport surtout à ce qui a lieu dans l'urine. Il y a proportionnellement plus de sel marin dans la sueur que dans l'urine. Les sels de la première classe, dans la sueur, sont aux bases des sels de la deuxième comme 100 : 12,01, tandis que, dans l'urine, ce rapport est comme 100 : 2,95. V. URINE.

Sueur bleue. La sueur peut, dans quelques cas morbides, tacher le linge en bleuâtre ou en verdâtre, ce qui a fait donner le nom de *sueur bleue* à ces cas-là. La cause est la même que celle de la suppuration bleue. V. SUPPURATION.

SUFFOCANT, ANTE, adj. [all. *erstickend*, angl. *suffocating*, it. *suffocante*, *soffogante*, esp. *sufocante*]. Qui produit la suffocation. — *Catarrhe suffocant* [all. *Stichfluss*]. Variété grave du catarrhe pulmonaire, accompagnée de suffocation imminente. V. CATARRHE.

SUFFOCATION, s. f. [suffocatio, all. *Erstickung*, angl. *suffocation*, it. *suffocazione*, *suffogamento*, esp. *sufocacion*]. Étouffement ; perte de respiration ou extrême difficulté de respirer. On appelle aussi *suffocation* l'asphyxie causée par la présence d'un corps étranger qui obstrue le pharynx ou l'arrière-bouche, et intercepte ainsi le passage de l'air. — *Suffocation de matrice* [*præfocatio hysterica*, all. *hysterische Beklemmung*]. Attaque d'hystérie.

SUFFOLK (RACE BOVINE DE). Bœufs à tête nue, de taille moyenne, de formes assez défectueuses ; vaches très bonnes pour le lait. Cette race se trouve dans le comté de Suffolk (Angleterre).

SUFFOLK-PUNCH (RACE CHEVALINE DE). On la trouve dans les comtés de Suffolk, de Norfolk et d'Essex (Angleterre). C'est une race à formes communes, mais fournissant d'excellents chevaux de trait, robustes, peu exigeants et surtout d'un tirage sûr.

SUFFRUTESCENT, ENTE, adj. [*suffrutescens*, all. *staudenartig*, esp. *sufrutecente*]. Se dit des plantes qui sont de la nature des sous-arbrisseaux ou qui en ont le port.

SUFFUSION, s. f. [*suffusio*, de *suffundere*, répandre dessous ; all. *Ergießung*, angl. *suffusion*, it. *suffusione*, esp. *sufusion*]. Épanchement. Les anciens donnaient le nom de *suffusion* [*oculorum suffusio*, *ὀπίσθησις*] à la cataracte, parce qu'ils l'attribuaient à un épanchement d'humeurs dans l'œil. Les Latins appelaient *suffusio*, la berlue.

SUGILLATION, s. f. [*sugillatio*, *ἐπιζυμωσις*, *ἐπίσχυσις*, all. *Saugemaal*, *Blutunterlaufung*, angl. *sugillation*, it. *sugillazione*, esp. *sugilacion*]. Ce mot n'a pas de signification bien déterminée : il est employé quelquefois pour désigner de légères ecchymoses entanées ; et telle doit être probablement sa véritable acception, d'après son étymologie (de *sugere*, sucer, parce qu'en suçant on peut déterminer une légère ecchymose appelée vulgairement *sucçon*). Néanmoins on a souvent donné le nom de *sugillations* aux taches scorbutiques et aux diverses colorations de la peau qui se produisent dans le cours de certaines affections entanées. D'autres fois on a nommé *sugillations* les ecchymoses spontanées par causes internes, pour les distinguer des ecchymoses par causes externes. Enfin aujourd'hui on emploie le plus ordinairement ce mot comme synonyme de *lividités cadavériques*, pour désigner les taches violacées qui se forment sur les cadavres par l'afflux du sang dans

les parties les plus déclives du corps, sous l'influence de la pesanteur.

SUIE, s. f. [*fuligo*, all. *Russ*, angl. *soot*, it. *fuligine*, esp. *hollin*]. Matière noire, d'une odeur désagréable, d'une saveur amère et empyreumatique, que la fumée dépose en croûtes luisantes sur les parois des conduits des cheminées. Elle est composée principalement de charbon, d'huile empyreumatique et d'acide acétique; mais elle contient souvent aussi du chlorure ammoniacal et quelques autres sels. La suie du charbon de terre ne diffère pas notablement de celle du charbon de bois. — La suie a été employée autrefois comme détersive, antifébrile, anthelminthique, antispasmodique; elle faisait aussi la base d'une pommade contre les dartres et la teigne. On l'a de nouveau proposée, il y a quelques années, pour le traitement de ces dernières maladies: on employait comme succédanées de la créosote une décoction de deux poignées de suie par 500 grammes d'eau, et une pommade formée de parties égales de suie et d'axonge. — En agriculture, la suie est depuis longtemps employée comme engrais; on la répand au printemps sur les légumineuses, les céréales d'automne, etc., à la dose de 15 à 30 hectolitres par hectare, seule ou mêlée à des gendres ou en compost. Beaucoup de personnes en placent au pied des jeunes arbres. L'activité de la suie comme engrais est due à son azote et aux sels nombreux qu'elle contient. Celle qui provient de la combustion de la houille est plus lourde et plus azotée que celle qui est fournie par le bois; elle est donc préférable.

SUIF, s. m. [*sebum*, all. *Talg*, angl. *tallow*, it. *sevo*, esp. *sebo*]. Graisse consistante fournie par les ruminants, bœuf, mouton, chèvre. Il doit son odeur à l'*thircine*. En vétérinaire, on l'emploie à l'extérieur comme émollient légèrement résolutif; on l'applique, mélangé au savon et à l'eau-de-vie, sur les cors et les tumeurs douloureuses. V. GRAS (*principes*).

SUINT, s. m. [*asyppum*, ἄσπυρον, all. *Wollenfett*]. Matière animale grasse attachée à la laine qui recouvre le corps du mouton. Isolée, elle est onctueuse, odorante, de couleur jaunâtre, plus légère que l'eau, fusible comme la graisse, et décomposable en produits ammoniacaux. La quantité de suint qui couvre la laine varie dans les différentes races ovines; elle paraît être toujours en raison directe de la finesse de la toison. Les anciens employaient le suint dans plusieurs préparations excitantes. V. ÉLÉÉRINE et STÉARÉINE.

SUINTEMENT, s. m. [all. *Sintern*]. Écoulement imperceptible d'un liquide par une plaie ou par un émonctoire quelconque.

SUISSE (RACES BOVINES DE LA). Elles se rattachent à un type commun qui a pour caractères: Taille variable, généralement forte ou très forte; corps ramassé, charpente osseuse considérable, côte arrondie; tête carrée, courte, large; cornes moyennes et relevées, croupe haute, cuir épais; robe généralement foncée et souvent pie. Les races suisses mangent beaucoup et sont médiocrement travailleuses, mais très bonnes laitières. On en distingue particulièrement deux races: la *race de Berne*, de *Simmenthal* ou *Fribourg*, et celle de *Schwitz* ou de *Zug*. On ne doit introduire les races suisses que dans les localités où l'on dispose de beaucoup de fourrages, et où l'on a surtout en vue la production d'une grande quantité de lait ou de beaux veaux de boucherie. — *Race chevaline suisse*. Celle à laquelle on donne habituellement ce nom se trouve dans les cantons voisins du Jura. Le cheval

suisse, plus régulièrement constitué que le comtois, a moins d'ardeur et de résistance. Il convient au trait.

SULFACÉTIQUE (ACIDE). Corps qui se forme par action de l'acide sulfurique anhydre sur l'acétique pur. Cristallise à une basse température, devient liquide à l'air, d'un goût très acide; fond à 62°. Sa solution aqueuse bout à 160° sans décomposition, mais, solide à cette température, il prend l'odeur de caramel. (C⁴H⁵O¹¹S².)

SULFAMYLOSULFURIQUE (ACIDE). Produit d'oxydation de l'amylercaptan. Non cristallisable, goût fortement acide, odeur particulière. (C¹⁰H¹²O⁵S².)

SULFANILINIQUE (ACIDE) [*sulfate anhydre d'aniline*]. Corps obtenu en chauffant avec l'acide sulfurique l'oxanilide et le formanilide. Cristallisable, peu soluble dans l'eau et dans l'alcool; très acide, chasse l'acide carbonique des carbonates. (C¹²H¹⁰O⁶S²Az.)

SULFATE, s. m. [*sulphas*, all. *schwefelsaures Salz*, angl. *sulphate*, it. *solfato*, esp. *sulfato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide sulfurique avec les bases salifiables. Les sulfates ont pour caractère de pouvoir se convertir en sulfures par le charbon à l'aide de la chaleur. Ceux qui sont solubles donnent un précipité blanc et grenu avec les sels solubles de baryte, précipité qui est insoluble dans l'eau et dans les acides. On appelle *sursulfates* ou *bisulfates*, ceux dans lesquels il y a un excès d'acide; et *sous-sulfates* ou *sulfates basiques*, ceux dans lesquels la base prédomine.

Sulfate acide d'alumine et de potasse ou *d'ammoniacale*. V. ALUN.

Sulfate d'ammoniacale (*sel ammoniac vitriolique, sel ammoniacal, sel secret de Glauber, vitriol ammoniacal*). On peut former ce sel en traitant l'ammoniacale liquide par l'acide sulfurique étendu d'eau, laissant un léger excès de base, évaporant doucement et faisant cristalliser. Il est en prismes à six pans, terminés par des pyramides à six faces: on l'obtient aussi en lames ou en filets soyeux. Il est incolore, amer, très soluble dans l'eau. — On l'employait autrefois, à la dose de 1^{sr}, 20 à 1^{sr}, 80, comme stimulant et diurétique.

Sulfate de baryte (*spath pesant*). Ce sel, qui est très dur, très pesant et comme pierreux, se trouve en grande quantité dans la nature, tantôt en masses compactes et tuberculeuses, tantôt cristallisé en prismes droits à base rhomboïdale. Mêlé avec de l'eau et de la farine, il forme une pâte qui, chauffée au rouge, est phosphorescente dans l'obscurité: cette propriété se remarque surtout dans la variété connue vulgairement sous le nom de *Pierre de Bologne*. On peut faire ce sel de toutes pièces en versant de l'acide sulfurique dans une solution de baryte: on l'obtient, dans ce cas, sous forme pulvérulente. Il est insoluble, et n'est pas employé en médecine. C'est en décomposant le sulfate de baryte natif, qu'après diverses opérations on obtient la *baryte*.

Sulfate de bébérine. Le docteur Patterson, des États-Unis, a administré ce sel dans les fièvres intermittentes et rémittentes; il a trouvé que les propriétés antipériodiques n'en sont pas aussi prononcées que celles du sulfate de quinine. V. BÉBÉRINE.

Sulfate de cadmium. Ce sel est sous forme de prismes droits, rectangulaires, transparents, très solubles dans l'eau, efflorescents. Il a été employé comme astringent, dans les ophthalmies chroniques.

Sulfate de chaux (*sélenite, gypse, vitriol de chaux, Pierre à plâtre*). Ce sel forme des montagnes entières

et se trouve plus ou moins abondamment dans les eaux de sources, de rivières, de puits, etc. Il est insipide et peu soluble. Il présente beaucoup de variétés dans ses cristaux, dont la forme est primitivement rhomboïdale. Sa dissolution précipite en blanc par l'eau de baryte et par l'oxalate d'ammoniaque. Les eaux qui en contiennent une certaine quantité ont une saveur fade, et coagulent le savon : on les appelle *eaux séléniteuses*. Le sulfate de chaux calciné constitue le *plâtre*.

Sulfate de cinchonine. Sel que l'on obtient en versant de l'acide sulfurique très étendu d'eau sur de la cinchonine délayée dans de l'eau distillée bouillante. On cesse d'ajouter de l'acide lorsque la liqueur présente une légère réaction acide au papier de tournesol ; on filtre et l'on évapore lentement la liqueur dans une étuve : le sulfate de cinchonine cristallise en prismes à quatre pans, durs et transparents. Il est soluble dans l'alcool, plus soluble dans l'eau que celui de quinine, fusible à une température un peu au-dessus de celle de l'eau bouillante. Il est beaucoup moins amer que le sulfate de quinine, et ses propriétés sont à peu près les mêmes : cependant il est beaucoup moins employé.

Sulfates de cuivre. Le *protosulfate de cuivre* ne peut être obtenu, attendu que le protoxyde de cuivre, traité par l'acide sulfurique, donne du deutosulfate de cuivre qui se dissout, et du cuivre réduit qui est sous forme de poudre rouge. Le *deutosulfate* ou *sursulfate de cuivre*, connu dans le commerce sous le nom de *couperose*, *vitriol bleu*, *vitriol de Chypre*, *vitriol de cuivre*, existe dans la nature, mais ordinairement en dissolution dans les eaux qui coulent à travers les galeries des mines de sulfure de cuivre. On le fait, ou par l'évaporation de ces eaux, ou par le grillage du sulfure de cuivre, ou en mouillant des lames de cuivre, les saupoudrant de soufre, les laissant pendant quelque temps dans un four chauffé au rouge, les plongeant toutes chaudes dans l'eau, et retirant par l'évaporation le sulfate dissous dans ce liquide. Ce sulfate est très styptique ; il est soluble dans 2 parties d'eau bouillante, et seulement dans 4 parties d'eau à 15° centigr. ; il cristallise en prismes irréguliers d'un assez gros volume, d'un beau bleu transparent, contenant 0,36 d'eau, s'effleurissant légèrement. L'ammoniaque y détermine un précipité blanc bleuâtre de sous-sulfate de cuivre ; mais une nouvelle quantité de cet alcali ajoutée redissout le précipité, et le mélange est alors d'un bleu très foncé (*sulfate de cuivre ammoniacal*, *eau céleste*). — Le sulfate de cuivre est très employé dans les arts : il sert pour les teintures en noir et la fabrication de l'encre ; c'est un des sels cuivreux les plus actifs et un des poisons les plus redoutables (on prétend que le sucre peut lui servir d'antidote). On l'a cependant employé comme vomitif, à la dose de 10 à 20 centigrammes et même davantage. A la dose de 1 centigramme 1/2 à 2 centigrammes 1/2 par jour, en plusieurs fois, il a été considéré comme apéritif et antispasmodique. Employé à l'extérieur, dissous dans l'eau, il agit comme styptique, et l'on en a fait usage particulièrement dans le traitement des ulcères des bords des paupières, des taies et autres affections chroniques des yeux. Dissous dans 32 fois son poids d'eau, il a été employé en injections contre la blennorrhagie et les fluxeurs blanches atoniques.

Sulfate de cuivre et d'ammoniaque. On obtient ce sel en versant de l'ammoniaque liquide dans une dissolution de sulfate de cuivre, et faisant cristalliser

par l'évaporation spontanée. Il est d'un beau bleu velouté, et présente, outre les propriétés du sulfate, celle de dégager une odeur ammoniacale par la potasse, la soude et la chaux. — Il est recommandé à l'intérieur comme antispasmodique. On le prescrit ordinairement à la dose de 1 centigramme 1/2 à 10 centigrammes par jour, en pilules ou en solution ; mais Guersant en a donné jusqu'à 25 et 40 centigrammes.

Sulfates de fer. Le *protosulfate* est la *couperose verte*, le *vitriol vert*. Il est sous forme de rhombes transparents, verts, styptiques, efflorescents, solubles dans 2 parties d'eau froide. Cette dissolution précipite en blanc par les alcalis, mais le précipité passe aussitôt au vert en absorbant l'oxygène de l'air. Il donne, par le prussiate de potasse, un précipité blanc qui passe promptement au bleu, et par les hydrosulfates un précipité noir. Chauffé de manière à perdre seulement son eau de cristallisation, il forme une poudre grise, nommée jadis *poudre de sympathie de Digby*. Desséché et soumis à l'action d'une chaleur rouge, il se décompose et donne du gaz oxygène, du gaz acide sulfurique, du tritoxyle de fer, et un liquide très dense et très acide, ordinairement brun, connu sous le nom d'*acide sulfurique glacial de Nordhausen*. On prépare ce sel, selon le Codex, en mettant, par petites portions, de la limaille de fer dans de l'acide sulfurique à 20°, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'effervescence ; ajoutant un excès de limaille, portant le mélange à l'ébullition, concentrant la liqueur à 32°, décantant et laissant cristalliser par refroidissement. — Il entre dans la composition des teintures en noir et en gris. On s'en sert pour faire l'encre et le bleu de Prusse, et pour dissoudre l'indigo. Il passe pour éminemment tonique et astringent ; il a été employé comme antifebrile, emménagogue et vermifuge, à la dose de 30 à 40 centigrammes ; et comme apéritif ou fondant, à la dose de 10 à 15 centigrammes seulement. Le *tritrosulfate* (*sulfate de tritoxyle*, *sulfate de peroxyde de fer*) est jaune orangé, très acerbé, très styptique, soluble, incristallisable. On l'obtient en combinant l'hydrate de tritoxyle de fer avec l'acide sulfurique.

Sulfate de magnésie (*sel d'Epsom*, *sel de Sedlitz*, *sel cathartique amer*, *sel d'Angleterre*). C'est surtout à ce sel que les eaux salines amères doivent leurs propriétés ; il existe en très grande quantité dans celles de Sedlitz ou d'Epsom, et dans plusieurs autres, d'où on l'extrait par l'évaporation. Il est très amer ; il cristallise en prismes à quatre pans, terminés par des pyramides à quatre faces. Il est soluble dans son poids d'eau froide ; il est précipité en blanc par les dissolutions de sels de baryte et par l'ammoniaque. — C'est un purgatif très doux à la dose de 30 à 60 grammes, que l'on prend le matin, en solution dans trois ou quatre verres d'eau, soit pure, soit chargée d'acide carbonique. On lui substitue souvent, dans le commerce, le sulfate de soude provenant de l'exploitation des eaux salées de l'est de la France ; et cette substitution est même tellement habituelle, que ce dernier sel est appelé communément *sel d'Epsom de Lorraine*. On le reconnaît à son amertume plus grande ; il s'effleurit d'ailleurs complètement à l'air, et n'est précipité par aucun alcali ni carbonate alcalin.

Sulfates de mercure. Le *protosulfate* est blanc, pulvérulent, insoluble, insipide, inaltérable à l'air. On l'obtient en versant de l'acide sulfurique ou une solution de sulfate de soude ou de potasse dans une solution de protonitrate de mercure. Inusité. Le *deutosulfate*

est préparé en faisant bouillir du mercure avec un excès d'acide sulfurique concentré. Il est solide, blanc, délitescent, acide, décomposable par l'eau en deutrosulfate très acide, et en sous-deutosulfate jaune, qui est le *turbith minéral*. — Le deutrosulfate de mercure a été employé comme antisiphilitique, particulièrement sous forme de pommade, associé à 8 ou 10 fois son poids d'axonge, etc.

Sulfate de morphine. On l'obtient directement en traitant la morphine par l'acide sulfurique affaibli. On délaisse dans un peu d'eau chaude la morphine réduite en poudre très fine; on y ajoute de l'acide sulfurique étendu de 3 ou 4 parties d'eau, en quantité suffisante seulement pour dissoudre la morphine; on évapore la liqueur à une douce chaleur jusqu'à consistance d'un sirop clair, et on la place dans un lieu frais pendant vingt-quatre ou trente-six heures. Le sulfate cristallise en aiguilles soyeuses, blanches, opaques, ordinairement réunies en étoiles ou en masses mamelonnées; on les met à égoutter, et on les dessèche entre des feuilles de papier joseph à une température de 25° à 30°. 10 parties de ce sel représentent 8 parties de morphine cristallisée. Il est soluble dans l'eau et l'alcool, et prend une teinte rouge par l'acide nitrique. Le sulfate de morphine, comme tous les autres sels de cet alcaloïde, paraît avoir exactement le même mode d'action que la morphine elle-même; ces sels offrent la plupart des avantages de l'opium sans en avoir les inconvénients. Mais le sulfate mérite la préférence sur l'acétate, attendu qu'il cristallise plus facilement, et qu'il peut être obtenu pur. Il est surtout préférable à la morphine, qu'on ne peut donner qu'en pilules; tandis que le sulfate se prête à tous les modes de préparation. Sa *solution aqueuse* (80 centigram. de sulfate dans 32 grammes d'eau) se prescrit par gouttes, comme le laudanum de Rousseau, ou bien on le dissout dans une potion ou un julep qu'on donne par cuillerées. Le *sirop de sulfate de morphine* est préparé avec 20 centigram. de sulfate de morphine et 500 gram. de sirop simple. On fait dissoudre le sulfate dans très peu d'eau, à laquelle on ajoute 1 ou 2 gouttes d'acide sulfurique, et l'on mélange la dissolution avec le sirop froid. Il contient 1 centigram. 1/4 de sulfate par 32 grammes; on le fait prendre par cuillerée à café, de trois heures en trois heures, et une seule cuillerée à café étendue d'eau est un bon somnifère. — Dans les cas de névralgie, de rhumatismes, de douleurs fixes et rebelles, on a employé le sulfate de morphine par la méthode endermique; on répand directement et sans mélange 1 centigram. 1/4 ou 2 centigram. 1/2 de sulfate en poudre sur la plaie d'un vésicatoire; et l'action calmante se manifeste ordinairement au bout de dix minutes à un quart d'heure. — Quel que soit le mode d'administration du sulfate de morphine, il ne faut commencer que par 5/8^e de centigram. ou 1 centigram. 1/4 (1/8^e ou 1/4 de grain), qu'on répète, au besoin, une ou plusieurs fois dans les vingt-quatre heures; il ne faut augmenter la dose qu'avec la plus grande circonspection.

Sulfate de potasse (tartre vitriolé, sel de duobus, vitriol de potasse, arcanum duplicatum, sel polychreste de Glaser). Ce sel se rencontre dans les cendres des végétaux; mais celui qu'on emploie en chimie et en médecine se retire du sulfate acide de potasse, résidu de la distillation du nitrate de potasse avec l'acide sulfurique. Il suffit, pour amener le sulfate acide de potasse à l'état neutre, de le traiter par la craie ou le carbonate de potasse, de filtrer et de faire cristalliser.

Il est sous forme de prismes blancs, à six ou quatre pans, surmontés de pyramides à six ou quatre faces. Il a une saveur salée légèrement amère; il est inaltérable à l'air, soluble dans 16 parties d'eau froide. — Le sulfate de potasse est purgatif, à la dose de 8 à 16 grammes. Il est préconisé, à la dose de 8 à 12 grammes dans une tisane acidulée, comme antilaiteux, c'est-à-dire pour diminuer et arrêter la sécrétion du lait; mais il paraît n'agir dans ce cas que comme purgatif.

Sulfate de quinine. Ce sel, une des découvertes les plus précieuses de la chimie moderne, est préparé avec la quinine obtenue en faisant bouillir du quinquina calisaya avec de l'acide chlorhydrique étendu d'eau, précipitant ensuite la quinine par une dissolution de chaux vive dans cinq à six fois son poids d'eau; lavant le dépôt, l'égouttant, le séchant à l'étuve ou sur des plaques chauffées à la vapeur; le traitant par l'alcool (à 85° centésim.) bouillant, et distillant au bain-marie. Pour convertir en sulfate la quinine brute ainsi obtenue, qui a l'aspect d'une résine de couleur brun fauve, on la met bouillir dans une bassine avec l'eau distillée, et l'on y ajoute la quantité d'acide sulfurique nécessaire pour dissoudre l'alcaloïde; on projette ensuite, dans la dissolution, du noir d'os en poudre; on filtre après deux minutes d'ébullition, et le sulfate cristallise et se prend en masse par le refroidissement. Mais, pour l'avoir au degré de pureté et de blancheur convenables, il faut le redissoudre dans suffisante quantité d'eau bouillante légèrement acidulée avec de l'acide sulfurique, ajouter un peu de noir d'os, filtrer, et faire cristalliser de nouveau. Quelquefois même il faut répéter cette opération une troisième fois. Le sulfate de quinine séparé de ses eaux mères doit être desséché entre des feuilles de papier joseph dans une étuve chauffée à 30° ou 35° au plus. Le sulfate pur contient 0,74 de quinine; il est blanc, soyeux, très léger; il s'effleurit à l'air, et tombe en poussière en perdant une partie de son eau de cristallisation. Il faut le conserver dans des vases bien bouchés, à l'abri de la lumière, qui le jaunirait. Il est soluble dans 740 parties d'eau froide, dans 30 d'eau bouillante, entièrement soluble dans l'alcool, insoluble dans l'éther sulfurique; calciné, il ne laisse aucun résidu. Le sulfate de quinine est beaucoup plus amer que celui de cinchonine, et passe pour avoir une propriété fébrifuge plus marquée. Tous deux sont précipités en blanc par l'ammoniaque, et en blanc grisâtre par la noix de galle. Il est souvent falsifié avec du sulfate de chaux soyeux, du sucre, de la mannite: le sulfate de chaux se reconnaît par l'alcool, qui ne le dissout pas; pour découvrir le sucre ou la mannite, on précipite par le carbonate de potasse le sulfate de quinine dissous, on sépare la quinine par le filtre, on évapore à siccité, et l'on traite par l'alcool à 30°, qui dissout le sucre et la mannite. Le sulfate de quinine est avantageusement substitué au quinquina dans le traitement des fièvres intermittentes, et même dans un grand nombre de maladies périodiques. On l'administre en poudre, à la dose de 15, 30, 60, 90, 120 centigram., pris en plusieurs fois dans les vingt-quatre heures. On en prépare un *alcoolat*, en faisant dissoudre 30 centigram. de sulfate par 32 gram. d'alcool. Dans le *vin de quinine*, la proportion est de 60 centigram. de sulfate pour 1 litre de vin de Madère ou de Malaga. Pour faire le *sirop de quinine*, on dissout, dans un mortier de verre, 15^e,60 de sulfate, à l'aide de 8 gram. d'eau distillée et de 8 gouttes d'acide sulfurique alcoolisé, et l'on ajoute ensuite 518 grammes de sirop de

sucré. — *Fievre de quinquina, fièvre quinique*. Les ouvriers qui travaillent à la fabrication du sulfate de quinine sont, dit-on, exposés à une maladie écutanée qui les force de suspendre leurs travaux pendant quinze jours, un mois et plus. M. Zimmer, fabricant de sulfate de quinine à Francfort, a reconnu que les ouvriers qui étaient occupés à la pulvérisation du quinquina dans sa fabrique étaient atteints d'une fièvre particulière, qu'il désigne sous le nom de fièvre de quinquina. Toutefois les observations sur les accidents causés par le quinquina ne sont pas encore suffisamment concluants pour qu'on puisse admettre une fièvre quinique.

Sulfate de soude (soude vitriolée, vitriol de soude, alcali minéral vitriolé). Ce sel se trouve dans quelques sources salées, d'où on le retire par l'évaporation. On en obtient beaucoup dans la fabrication de l'acide chlorhydrique par l'action de l'acide sulfurique sur le chlorure de sodium. Pour cela, on traite par la craie ou carbonate de chaux le résidu de l'opération, qui est un mélange de sulfate de soude et d'acide sulfurique; on filtre ensuite, et l'on fait cristalliser. Pour l'usage médical, on purifie le sulfate de soude du commerce en le dissolvant dans partie égale d'eau, à l'aide de la chaleur, filtrant la dissolution, et laissant cristalliser par refroidissement, décantant les eaux mères et renfermant le sel encore humide (*sel de Glauber*) dans des flacons bien bouchés. Le sulfate de soude est sous forme de prismes à six pans, cannelés, terminés par un sommet dièdre, très diaphanes, blancs, d'une saveur amère, fraîche, salée, efflorescents et très solubles dans l'eau (surtout à la température de 32° à 34° centigr.). — C'est un purgatif très employé, à la dose de 16 à 48 grammes, dissous dans du bouillon aux herbes, ou associé à d'autres purgatifs. Ce sel contient 0,56 d'eau de cristallisation, qu'il perd complètement lorsqu'il reste exposé à un air sec. Ainsi effleuri, il est purgatif comme le sulfate cristallisé, mais il est deux fois plus actif. Il constitue presque seul le *sel de Guindre* (mélange de sulfate de soude effleuri, 24 gram.; nitrate de potasse, 60 centigram.; tartrate antimonié de potasse, 1 centigram. 1/2, à prendre dans une pinte d'eau ou de bouillon aux herbes). Il existe encore d'autres sulfates de soude, mais ils sont inusités.

Sulfate de strontiane. Ce sel se trouve dans la nature cristallisé en prismes droits à base rhomboïdale. C'est en le décomposant qu'on obtient la strontiane.

Sulfate de strychnine. On l'obtient en dissolvant, à une douce chaleur et jusqu'à saturation, la strychnine dans l'acide sulfurique, et évaporant à pellicule; par le refroidissement, ce sel cristallise en cubes. Il prend une forme aiguillée lorsque l'acide est en excès. Le sulfate de strychnine est peu usité. V. STRYCHNINE.

Sulfate de zinc (couperose blanche, vitriol blanc). On l'obtient en grand par le grillage et le lessivage du sulfure de zinc; on peut aussi le faire directement en traitant le zinc par l'acide sulfurique. Le sulfate de zinc du commerce contient du sulfate de fer, et souvent des sulfates de cuivre et de manganèse; il est en masses d'un blanc sale avec des taches brunes rougeâtres. Il précipite en violet foncé par l'infusion de noix de galle, tandis que ce réactif ne donne au sulfate pur qu'un aspect légèrement laiteux. Pour l'usage médical, on chauffe le sulfate de zinc du commerce dans un creuset de terre, que l'on maintient au rouge pendant quelques instants; le résidu refroidi est traité par deux fois son poids d'eau bouillante; la li-

queur est filtrée et évaporée, et le sel cristallise, par refroidissement, en prismes quadrilatères terminés par des pyramides à quatre faces. Il est blanc, styptique, très soluble dans l'eau; ni efflorescent, ni déliquescant dans l'état ordinaire de l'atmosphère; il doit donner un précipité d'un blanc pur lorsqu'on verse dans sa dissolution quelques gouttes de cyanure ferroso-potassique. — Le sulfate de zinc est employé particulièrement comme astringent. Il entre dans certains collyres (10 à 20 centigram. par 32 gram. de véhicule), que l'on emploie contre les ophthalmies atoniques. On l'emploie aussi en injections, mais étendu de beaucoup d'eau, dans certaines blennorrhagies chroniques. On lui a supposé quelque propriété comme antispasmodique. On s'en est aussi servi comme émétique (à la dose de 50 à 60 centigrammes dans de l'eau distillée); mais c'est un vomitif dangereux.

SULFAZOPICRAMYLE, s. m. [*hydrosulfazobenzoyl*]. Produit qui se forme au bout de quelques semaines dans le mélange d'une solution d'éther, d'essence d'amandes amères et de sulfate d'ammoniaque. Incolore, transparent, cristallin, d'odeur agréable; fond à 125°. (C¹²H⁵⁴S¹²Az².)

SULFÉTHYLACÉTIQUE (ACIDE) ou **XANTHURINE**, s. f. Produit de la distillation sèche de l'éthérosulfocarbonate de cuivre. Incolore, odeur particulière, de saveur douce. (C⁸H⁸O⁴S.)

SULFÉTHYLE, s. m. Corps obtenu par dissolution du sulfure de fer dans un mélange d'alcool anhydre et d'acide chlorhydrique. Liquide incolore, odeur pénétrante d'asa fetida; peu soluble dans l'eau, miscible à l'alcool et à l'éther; brûle avec flamme bleue. (C⁴H⁵S.)

SULFÉTHYLOSULFURIQUE (ACIDE). Produit d'oxydation du mercaptan par l'acide nitrique. Liquide lourd, oléagineux, donnant à chaud, au bout de quelque temps, des cristaux incolores; goût acide; miscible à l'eau et à l'alcool. (C⁴H⁶O⁵S².)

SULFHYDRATE, s. m. [all. *hydrothionsaures salz*, esp. *sulfidrato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de certains sulfures avec l'acide sulfhydrique et des sulfures hydratés.

SULFHYDROCHINONE, s. m. Produit de l'action de l'acide sulfhydrique sur le chinone. — *Sulfhydrochinone brun* (C²⁵H¹¹O⁷S⁴). Masse amorphe, d'un brun foncé, soluble dans l'alcool. — *Sulfhydrochinone jaune* (C²⁵H¹²O⁷S⁵). Poudre non cristalline, jaune, fusible à 100°; soluble dans l'alcool, l'éther et l'acide acétique avec une couleur rouge.

SULFHYDROMÈTRE, s. m. V. SULFHYDROMÉTRIE.

SULFHYDROMÉTRIE, s. f. On sait que ni l'acide iodhydrique, ni les iodures métalliques n'agissent sur l'amidon, tandis que l'iode, à l'état de liberté, colore cette substance en bleu. D'après cela, si l'on met en contact une dissolution alcoolique d'iode avec une eau sulfureuse, à laquelle on a préalablement ajouté une petite quantité d'amidon, tant que l'iode n'aura pas entièrement décomposé le principe sulfureux, il n'en



Fig. 400.

petite quantité d'amidon, tant que l'iode n'aura pas entièrement décomposé le principe sulfureux, il n'en

restera aucune portion libre , et la couleur bleue n'apparaîtra pas, ou, si elle apparaît, elle disparaîtra tout de suite par l'agitation du liquide. Mais elle se montrera subitement au contraire, et persistera aussitôt que la dernière trace du composé sulfureux aura disparu. Ainsi, la trace la plus minime d'iode resté libre suffira pour développer sur-le-champ cette couleur bleue qui est l'indice certain du point où la décomposition est complète. En conséquence, pour calculer la quantité d'hydrogène sulfuré qui est à l'état de dissolution, ou de sulphydrate, dans une eau sulfureuse, on prend : 1° un tube effilé, percé par le bas et gradué de manière que chaque division contienne un demi-centimètre cube; c'est là le *sulphydromètre de Dupasquier* (Fig. 400); 2° on a une solution alcoolique à 2 grammes d'iode pour 1 décilitre d'alcool. Cela fait, on agit sur 1/2 litre ou 1 litre d'eau sulfureuse, à laquelle on ajoute une demi-cuillerée de solution d'amidon fraîche. Le sulphydrate étant plein de teinture d'iode, on laisse couler celle-ci par un mince filet, puis goutte à goutte. On arrête aussitôt que la coloration bleue annonce que tout le principe sulfureux est décomposé. Chaque degré de teinture consommée indique que 1 centigramme d'iode s'est combiné et correspond à 12 dix-milligrammes de soufre, soit 13 dix-milligrammes d'hydrogène sulfuré.

SULFIDE, s. m. [angl. *sulphide*, it. *solfito*, esp. *sulfito*]. Nom donné par Berzelius aux sulfures qui peuvent jouer le rôle de principe électro-négatif par rapport aux autres.

SULFISATINE, s. f. Produit de l'action du gaz sulhydrique sur la solution d'isatine; gris jaunâtre, sans goût ni odeur; insoluble dans l'eau bouillante, soluble dans l'éther et l'alcool chauds. (C¹⁰H⁶O²S²Az.)

SULFISATYDE, s. f. Produit du mélange d'une solution de potasse caustique avec une solution alcoolique de sulfisatine. Cristallisable, sans goût ni odeur; à peine soluble dans l'alcool et l'éther chauds. (C¹⁰H⁶O³S²Az.)

SULFITE, s. m. [*sulphis*, all. *schwefligsaures Salz*, angl. *sulphite*, it. *solfito*, esp. *sulfito*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide sulfureux avec les bases.

Sulfite sulfuré. V. HYPOSULFITE.

SULFOBASE, s. f. [all. *Schwefelbase*, esp. *sulfo-base*]. Nom donné par Berzelius aux sulfures qui, dans leur combinaison avec d'autres, jouent le rôle d'élément électro-positif.

SULFOBENZIDE, s. m. Produit du mélange de l'acide sulfurique anhydre avec la benzine. Cristallisable; fond à 100°, bout à une température plus élevée que le soufre, moindre que le mercure. Incolore, sans odeur; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. (C¹²H¹⁰O²S.)

SULFOBENZIDOSULFURIQUE (ACIDE). Produit du mélange de l'acide sulfurique fumant avec la benzine, en ajoutant ensuite de l'eau. Cristallisable, décomposé à une haute température; forme des sels cristallisables. (C¹²H¹⁰O⁵S².)

SULFOBENZOÏQUE (ACIDE). Acide blanc, cristallin, formé d'acide sulfurique anhydre et d'acide benzoïque. Il est bibasique. (C¹⁴H¹⁰O⁸S².)

SULFOBENZOSULFURIQUE (ACIDE) [*acide benzo-sulfurique*]. Corps qui se forme par action de l'acide sulfurique anhydre sur le benzoïque. Liquide dans l'air

humide; perd de l'eau dans l'air sec; non décomposé par l'acide nitrique. (C¹⁴H¹⁰O³ + S²O⁵.)

SULFOBUTYLATE, s. m. Nom des sels que forme avec les bases l'acide sulfobutylique découvert par Wurtz. On connaît ceux de baryte, de chaux et de potasse, tous cristallins.

SULFOBUTYLIQUE (ACIDE). Corps qui se forme par l'action directe de l'acide sulfurique sur l'alcool butylique (C⁸H¹⁰O⁸S²). L'alcool butylique (C⁸H¹⁰O²) est un corps qui se forme avec l'alcool amylique (C¹⁰H¹²O²) et l'alcool ordinaire pendant la fermentation des mélasses de betterave. On les sépare par lavage et distillation. C'est un liquide incolore, plus fluide que l'alcool amylique, d'odeur analogue à celui-ci, plus vineuse, moins pénétrante; sans action sur la lumière polarisée; bout à 109° centigr.; soluble dans 10 parties d'eau; brûle facilement avec une flamme éclatante. L'acide sulfurique et le chlorure de zinc le décomposent en divers produits, tels que l'hydrate de butyle, le *butène* (C⁸H⁸) ou *gaz inflammable ou quadricarbone de Faraday*. — Le *butyle* (*butylium*) est le radical de l'alcool butylique, qu'on obtient pur en faisant réagir le potassium sur l'iodure de butyle. C'est un liquide incolore et oléagineux, moins dense que l'eau, faiblement odorant (C⁸H⁹). — L'*iodure de butyle* se prépare en mettant de l'iode dans l'alcool butylique, et ajoutant un fragment de phosphore dans le liquide refroidi. C'est un liquide limpide, incolore, très réfringent, se colorant en brun à la lumière; bout à 121° (C⁸H⁹I). — On obtient d'une manière analogue le *bromure de butyle* (C⁸H⁹Br), qui bout à 89° centigr., et le *chlorure de butyle* (C⁸H⁹Cl), qui bout de 70° à 75° centigr. — On obtient l'*ether butylique* (C⁸H⁹ + C⁸H⁹O²) par l'action de l'iodure de butyle sur l'oxyde d'argent. C'est un liquide incolore, d'odeur suave, bouillant de 100° à 104° centigr. — On obtient le *butylate de potassium* en dissolvant ce métal dans l'alcool butylique. — On obtient l'*ether éthylobutylique* (*butylate d'éthyle*) en faisant réagir à froid l'iodure d'éthyle sur le butylate de potassium. C'est un liquide incolore, mobile, d'odeur très agréable, qui bout de 78° à 80° centigr. (C¹²H¹⁴O²). — Le *carbonate de butyle* est un liquide incolore, limpide, plus léger que l'eau, d'odeur agréable, bouillant à 190° centigr. (C⁸H⁹O² + C⁸H⁹O² + C²O²). — Le *nitrate de butyle* est un liquide plus lourd que l'eau, bout à 130° centigr. (C⁸H⁹O² + AzO⁴). — L'*acétate de butyle* est liquide, incolore, éthéré, plus léger que l'eau; bout à 114° centigr. (C¹²H¹²O⁴.)

SULFOCAMPHORIQUE (ACIDE). Produit du mélange de l'acide camphorique anhydre avec l'acide sulfurique fumant, jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus de gaz. Cristallisable, facile à décomposer, donne des sels cristallins. (C⁹H⁷O⁵S.)

SULFOCANNELLOSULFURIQUE (ACIDE) [all. *Sulfozimmtschwefelsäure*]. Produit du mélange de 1 partie d'acide cannellique avec 8 ou 12 parties d'acide sulfurique fumant. Cristallisable, fusible à 100°; soluble dans l'eau et dans l'alcool. (C¹⁸H⁸O⁴S².)

SULFOCARBONATE, s. m. Le *sulfocarbonate de sulféthyle* est un corps obtenu par action du chloréthyle sur le sulfocarbonate de sulfure de potasse. Liquide légèrement jaune, plus lourd que l'eau, qui en dissout peu; d'un goût agréable, très sucré, analogue à celui de l'anis; odeur douce. (C⁴H⁵S + CS².)

SULFOCHLORONAPHTHALIDOSULFURIQUE (ACIDE). On en connaît deux. L'un (C²⁰A⁶C¹²S²O⁵) est obtenu par action de l'acide sulfurique sur la chloro-

naphtalase. Soluble dans l'eau et l'alcool, fond en un liquide brun ; goût amer et acide tenace ; sels cristallisables. L'autre ($C^{20}H^{15}Cl^{2}S^{2}O_6$) est obtenu par action de l'acide sulfurique sur la chloronaphtalise ; cristallisable, soluble ; sels cristallisables.

SULFOCUMINOSULFURIQUE ou **CUMINOSULFURIQUE** (ACIDE). Produit de l'action de l'acide sulfurique fumant sur la cumine. Sels cristallisables. ($C^{18}H^{11} + SO^2 + SO^3$.)

SULFOCYANOGENÈNE, s. m. [all. *Schwefelcyan*]. Sulfure de cyanogène. Corps déconvent par Liebig ; solide, amorphe, jaunâtre, tachant le papier, et complètement insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. (Cy^2S^2 .)

SULFOCYANURE, s. m. [angl. *sulphocyanide*]. Composé de sulfocyanogène. — *Sulfocyanure de potassium*. Regardé à tort comme un sel caractéristique de la salive de l'homme et des animaux, et sur lequel les chimistes et les physiologistes ont beaucoup discours en raison de la présence singulière, dans le fluide salivaire, de cette substance qui est douée de propriétés très vénéneuses. M. Cl. Bernard est disposé à croire que le sulfocyanure se montre particulièrement quand il y a dans la bouche des dents cariées, car la présence de ce corps n'est pas constante, et, par suite, non absolument démontrée. V. SALIVE.

SULFOFORME, s. m. [*sulfoformyle, formylsulfide*]. Produit du traitement de l'iodoformyle par le cinnabre. Liquide huileux, volatil, soluble dans l'alcool et l'éther, d'odeur sulfureuse douce aromatique. (C^2HS^3 .)

SULFOGLUTINOSULFURIQUE (ACIDE). Produit de l'action de l'acide nitrique anhydre sur la naphthaline. Masse incolore, résineuse, non cristallisable, sans odeur, goût amer, très acide ; soluble dans l'eau et l'alcool, peu dans l'éther.

SULFOGLYCÉRIQUE (ACIDE). V. TARTROGLYCÉRIQUE (*acide*) et SAPONIFICATION.

SULFO-INDIGOTIQUE (ACIDE). Solution d'indigo dans l'acide sulfurique.

SULFO-ISATINIQUE (ACIDE) [*acide sulfisatamigique*]. Se retire du sulfo-isatinate d'ammoniaque obtenu en traitant l'isatine par le sulfate acide d'ammoniaque. Il cristallise en feuillettes. ($C^{16}H^7O^4Az + 2SO^2$.)

SULFOKAKODYLIQUE (ACIDE). Produit du mélange de 2 parties de soufre et de sulfate de kakodyle. Cristallisable ($C^4H^6ArS^3$) ; et donne des sels cristallisables avec les sulfobases.

SULFOLÉIQUE (ACIDE). Produit de l'action de l'acide sulfurique sur l'oléine.

SULFOMARGARIQUE (ACIDE). Produit de l'action de l'acide sulfurique sur la margarine.

SULFOMÉTHYLANE, s. m. Produit de l'action du gaz ammoniac sec sur le sulfate de méthylène. Corps cristallisable. ($C^2H^6OAz + SO^3$.)

SULFOMÉTHYLIQUE (ACIDE). Bisulfate d'oxyde de méthyle.

SULFONAPHTALIDE, s. f. Corps obtenu comme la sulfonaphtaline. Elle se sépare de la solution alcoolique bouillante en poudre d'un blanc de neige ; fond au-dessus de 100° centigr. ($C^{24}H^{10}S^2$.)

SULFONAPHTALINE, s. f. Produit de l'action de l'acide sulfurique fumant sur la naphthaline. Cristallisable, sans goût ni odeur ; fond à 70° centigr. ; insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool. ($C^{20}H^8SO^2$.)

SULFONAPHTALINOSULFURIQUE ou **NAPHTALINO-SOUS-SULFURIQUE** (ACIDE). Produit du mé-

lange d'acide sulfurique et de naphthaline. Masse incolore, cristalline, sans odeur, amère et acide, avec arrière-goût métallique ; fond à 100° centigr. ; soluble dans l'eau en toutes proportions. ($C^{20}H^8SO^5S^2$.)

SULFONAPHTALIQUE (ACIDE). Composé obtenu en dissolvant la naphthaline dans l'acide sulfurique.

SULFONAPHTINOSULFURIQUE ou **NAPHTINOSOUS-SULFURIQUE** (ACIDE). Produit de décomposition du sulfonaphtalinate de baryte par l'acide sulfurique. Blanc comme du talc, mais se colorant à l'air sans en attirer l'humidité, bien que soluble dans l'eau et dans l'alcool. ($C^{22}H^{9}O^2 + 2SO^2$.)

SULFOPARACÉTYLOSULFURIQUE (ACIDE) [*acide sulfoélaytosulfurique*]. Produit de décomposition des sulfélayles simple, double et quintuple par l'acide nitrique. Solide, cristallisable, très acide. ($C^4H^3O^{14}S^5$.)

SULFOPIANIQUE (ACIDE). Produit par un courant d'acide sulhydrique qu'on fait passer pendant plusieurs jours dans une solution chaude d'acide opianique. Jaune, cristallisable, transparent ; fond à 100° centigr. ($C^{20}H^{9}O^8S^2$.)

SULFOPIGRAMYLE, s. m. [*hydrosulfobenzoyle, hydrure de sulfobenzoyle, sulfure de stibène*]. Produit de l'action du sulfate d'ammoniaque sur la solution alcoolique d'amandes amères. Blanc, pulvérulent, granuleux, non cristallin ; sans odeur d'abord, il en développe une agréable dans les mains ; insoluble dans l'eau et l'alcool, il devient subitement liquide dans l'éther. Fond de 91° à 95° centigr. ($C^{14}H^6S^2$.)

SULFOPROTÉIQUE (ACIDE). Composé d'acide sulfurique et de protéine. Il est d'une apparence gélatineuse.

SULFOSEL, s. m. [all. *Schwefelsalz*, angl. *sulphuret*, esp. *sulfosal*]. Nom donné par Berzelius à un genre de sels produits par la combinaison d'un sulfide avec un sulfure. Ces sels sont : les sulfantimoniates, les sulfantimonites, les sulfarséniates, les sulfarsénites, les sulfhydrates, les sulftridates, les sulfborates, les sulfcarbonates, les sulfchromates, les sulfocyanates, les sulfhyparsénites, les sulfomolybdates, les sulfophosphates, les sulfoplatinates, les sulfosmates, les sulfostannates, les sulfotantalates, les sulfotellurates, les sulfovanadates.

SULFOSINAPISINE, s. f. Corps retiré par l'alcool de l'huile de moutarde blanche. Cristallisable, azoté et sulfuré, colorant les sels de sesquioxyde de fer en rouge cramoisi. V. SINAPISINE.

SULFOTOLIDE, s. f. Produit du mélange avec l'eau de la solution de toline dans l'acide sulfurique fumant. Cristallisable, brillant. ($C^{14}H^7SO^2$.)

SULFOVINIQUE (ACIDE). Bisulfate d'éthyle. Liquide sirupeux, d'un goût aigre. On l'obtient en chauffant de l'acide sulfurique avec de l'alcool ; il est un des degrés essentiels de l'éthérification.

SULFURE, s. m. [*sulphuretum*, all. *Schwefelverbindung*, it. *solfuro*, esp. *sulfuro*]. Combinaison de soufre avec un corps métalloïde ou un métal

Sulfure d'antimoine (*antimoine cru, antimoine sulfuré*). Combinaison de soufre et d'antimoine abondamment répandue dans la nature. Il est cristallisé en aiguilles accolées les unes aux autres, et présentant un brillant d'un bleu noirâtre. C'est toujours de ce sulfure qu'on retire l'antimoine métal, en le projetant, mélangé avec du nitrate de potasse et du tartrate acide de potasse, dans un creuset chauffé au rouge. Le sulfure d'antimoine n'est employé comme médicament qu'à l'état de poudre impalpable. On le pulvérise dans un

mortier de fer, et la poudre, passée au tamis de soie, est mouillée avec suffisante quantité d'eau pour faire une pâte claire, que l'on porphyrise jusqu'à ce qu'elle ne présente plus de points brillants; on délaie ensuite dans beaucoup d'eau la masse porphyrisée, on agite, et l'on décante de manière à séparer la poudre la plus fine, que l'on recueille et que l'on fait sécher pour l'usage; la portion plus grossière est porphyrisée de nouveau. — Ce médicament retient toujours une quantité indéterminée d'arsenic; néanmoins on l'employait fréquemment autrefois comme sudorifique, comme fondant, etc.; il agit aussi quelquefois comme émétique, comme purgatif. C'est, en un mot, un médicament tout à fait infidèle, particulièrement à cause des quantités différentes de sulfure d'arsenic qu'il peut contenir. On en a donné des doses très variées, et jusqu'à 4, 8 et 12 grammes dans les vingt-quatre heures, soit en poudre, soit sous forme de bols et de pilules. Sa décoction, conseillée par quelques thérapeutistes, est, à dose égale, beaucoup plus active que la poudre; et cette différence paraît tenir à la transformation du sulfure d'arsenic insoluble en un acide soluble et beaucoup plus énergique. Il entrait jadis dans une foule de préparations officinales aujourd'hui inusitées, telles que la poudre antimoniales de Kämpfer, les tablettes restaurantes de Kunckel, les pilules restaurantes de Jaser, les pilules antimoniales de Klein; il entre encore dans la *tisane de Feltz*.

Sulfure d'arsenic. On connaît au moins deux variétés de ce sulfure: le *jaune (orpiment)*, et le *rouge (réalgar, sandaracha de Pline)*. Le premier est sous la forme de feuillet brillants, flexibles, appliqués les uns sur les autres, et d'un beau jaune d'or. Le second cristallise en octaèdres à triangles scalènes: sa cassure est vitreuse et conchoïde. L'un et l'autre se trouvent dans la nature et se forment dans les travaux des mines de cobalt. Le jaune contient, d'après Thenard, plus de soufre que le rouge. Ils sont très corrosifs, et assez dangereux dans leur emploi médical, même à l'extérieur.

Sulfure de calcium. Il est préparé, suivant le Codex, en mélangeant bien exactement dans une terrine vernissée 1 partie de soufre sublimé, 10 parties de chaux hydratée et 5 parties d'eau; faisant bouillir le mélange jusqu'à ce qu'une petite portion, versée sur une surface froide, se prenne en masse par le refroidissement; coulant sur un marbre, et brisant la masse dès qu'elle est solidifiée. Il faut le conserver dans des bocaux bien bouchés. Il jouit des mêmes propriétés, et s'emploie dans les mêmes cas que le sulfure de potasse.

Sulfures d'étain. Le *deutosulfure d'étain*, ou *persulfure d'étain (or mussif)*, est obtenu, selon le Codex, en faisant fondre 12 parties d'étain pur dans un creuset de terre à la plus douce chaleur possible, ajoutant 6 parties de mercure; triturant l'amalgame obtenu avec 7 parties de soufre sublimé et 6 parties de sel ammoniac; introduisant ce mélange dans un matras de verre placé sur un bain de sable, chauffant graduellement jusqu'à ce qu'il se manifeste des vapeurs blanches et une odeur prononcée d'hydrogène sulfuré, et maintenant une douce chaleur jusqu'à cessation complète des vapeurs. On brise le matras après refroidissement, et la partie supérieure du résidu est l'*or mussif*, qui forme une couche assez épaisse, composée de petites écailles jaunes et brillantes, et qui contient 64,63 d'étain et 35,37 de soufre. — La partie inférieure du résidu est du *protosulfure d'étain* que l'on distingue

à sa couleur de plombagine. — L'*or mussif*, indiqué par Geoffroy comme diaphorétique à la dose de 50 à 150 centigram., a été employé, contre le tania, à la dose de 8 à 16 grammes pris dans la conserve d'absinthe.

Sulfure de fer. M. Pétrequin admet que la coloration verte tirant sur le bleu que présente quelquefois le sérum du pus (couleur qui est bien celle qu'on observe habituellement plutôt que la coloration bleue), est due à l'action de l'hydrogène sulfuré de ce pus fétide sur le fer, d'après ce fait que la réaction de l'acide sulfhydrique du pus sur le fer détermine, dans le liquide, une coloration verdâtre due à la formation du sulfure de fer. Mais la matière colorante de la suppuration bleue rougit par l'acide nitrique, bleuit par l'ammoniacque, et ne se comporte par conséquent pas comme le sulfure de fer. C'est de la biliverdine, et non un sel de fer, qui colore ce pus. V. SUPPURATION bleue.

Sulfures de mercure. On en admet deux: le *sulfure noir*, ou *éthiops minéral*, et le *sulfure rouge*, ou *cinnabre*. On obtient le *sulfure noir*, soit en triturant à froid 1 partie de mercure avec 2 parties de soufre sublimé et lavé, soit en faisant passer du mercure à travers une peau de chamois pour le faire tomber en pluie dans du soufre fondu que l'on agite. Il était regardé comme un sulfure particulier; mais, d'après Guibourt, ce n'est qu'un composé de cinnabre et de mercure. Il peut, de même que les autres préparations mercurielles, être employé comme antisypilitique; mais il est aujourd'hui presque inusité. Il ne sert qu'à la préparation du *cinnabre*, ou *sulfure rouge de mercure*. Celui-ci est obtenu en calcinant dans une chaudière le sulfure noir de mercure, pour en dégager l'excès de soufre, et sublimant le résidu dans des vases de terre. Il est formé de 100 parties de mercure et de 10 parties de soufre. Il paraît violet lorsqu'il est en fragments; mais il est d'un beau rouge, et porte le nom de *vermillon* quand il est pulvérisé. Il n'est point altéré par l'air ni par l'oxygène à la température ordinaire; mais à l'aide de la chaleur il est transformé en acide sulfurique et en mercure. Il a été quelquefois employé dans le traitement de la syphilis, sous forme de fumigations; il entre dans la poudre tempérante de Stahl, et dans quelques autres préparations officinales.

Sulfures de potassium. On compte cinq sulfures de potassium bien distincts, résultant des divers procédés mis en usage pour les obtenir. Le *protosulfure*, qui correspond au sulfate de potasse, est rouge-cinnabre, et provient de ce sel calciné avec le charbon. Les *deuto*, *trito* et *tétrasulfures*, qui sont inusités, sont obtenus par diverses préparations. — Le *persulfure* ou *polysulfure*, connu en médecine sous le nom de *foie de soufre*, de *sulfure de potasse*, est le résultat de la calcination de 2 parties de carbonate de potasse et de 1 partie de soufre sublimé: c'est un mélange de sulfate et de persulfure de potassium. Il est solide, brun, dur, fragile, vitreux dans sa cassure, d'une saveur âcre, caustique et amère. Il attire l'humidité de l'air et est très soluble dans l'eau. Il donne avec ce liquide un soluté jaune (hydrosulfure de potasse liquide, sulfure de potasse liquide), employé en bains dans le traitement des dartres, de la gale et de quelques autres affections cutanées, des rhumatismes chroniques, de l'anasarque, etc. Si l'on craint qu'il n'exerce une action trop irritante, on ajoute au bain de la colle de Flandre ou de la gélatine d'os. La dose du sulfure, pour un bain général, est de 120 grammes, et l'on ajoute ordinairement

remet une certaine quantité d'acide hydrosulfurique ou sulfurique pour dégager l'acide hydrochlorique de l'hydrosulfate, pendant que le malade est dans le bain. Le foie de soufre est un excitant qui a une action spéciale sur la peau. Il fait la base du *liniment antipsoyrique* de Jadelot. Chaussier l'incorporait dans un sirop, qui était dit alors *sirop de sulfure de potasse*. Il suffit, pour préparer ce sirop, de mêler 80 centigram. de sulfure de potasse liquide, saturé de soufre et marquant 39°, dans 32 grammes de sirop de sucre. Ce sirop contient, par 32 grammes, 40 centigrammes de sulfure solide ou 5 centigrammes par 4 grammes.

Sulfure de sodium. Il présente les mêmes particularités que ceux de potassium, mais il est moins employé. Boulay et Planché ont proposé de substituer ce sulfure à celui de potassium, dans la préparation du sirop que nous venons d'indiquer; mais cette substitution serait sans avantage. Il faudrait alors mêler à 32 gram. de sirop de sucre 120 centigram. de sulfure de soude liquide saturé de soude, et marquant 30,5° au pèse-sel de Baumé, pour que le sirop contint, comme le précédent, 40 centigram. de sulfure par 32 gram. On se sert aujourd'hui, pour la fabrication des *eaux* et des *bains de Baréges artificiels*, du protosulfure de sodium, qui peut cristalliser dans l'eau, et qui est assez ordinairement nommé *hydrosulfate de soude*. On l'obtient en calcinant un mélange de sulfate de soude et de charbon, ou en traitant la soude caustique par l'acide hydrosulfurique en excès, et faisant bouillir, à l'abri de l'air, jusqu'à ce que le sel cristallise.

SULFUREUX (ACIDE) [all. *schwefelige Säure*, angl. *sulphurous acid*, it. *acido solforoso*, esp. *acido sulfuroso*]. V. ACIDE sulfureux.

SULFURIQUE (ACIDE) [all. *Schwefelsäure*, angl. *sulphuric acid*, it. *acido solforico*, esp. *acido sulfurico*]. V. ACIDE sulfurique.—L'acide sulfurique dilué, à la dose de 2 grammes, répétée à trois ou quatre fois dans les vingt-quatre heures, a été recommandé par des médecins anglais contre la diarrhée.

SUMAC, s. m. [*Rhus*, L., pentandrie trigynie, L.,



Fig. 401.

κόκκος, all. et angl. *Sumach*, it. *sommacco*, esp. *zumaque*]. Genre de plantes de la famille des térébinthacées

anacardiées. Les feuilles du *sumac des corroyeurs* (*Rhus coriaria*), arbrisseau de l'Europe méridionale, ont été employées comme astringentes et fébrifuges. Le *sumac vénéneux* (*Rhus toxicodendron*, Fig. 401), arbrisseau de l'Amérique, contient un suc très âcre, vénéneux et assez corrosif pour que son contact avec la peau détermine un violent érysipèle. Les émanations mêmes du sumac sont dangereuses: il paraît qu'il ne s'en dégage pendant le jour que de l'azote; mais qu'après le coucher du soleil il laisse exhaler du gaz hydrogène carboné, mêlé à un principe âcre et volatil. Cependant les feuilles fraîches du *Rhus toxicodendron* et celles du *Rhus radicans*, qui n'est qu'une variété de la même espèce, ont été préconisées contre les darts et les paralysies. Les auteurs ne s'accordent point sur les résultats obtenus. Le *Rhus copallinum* fournit une résine analogue au copal, mais d'une qualité inférieure. Le *Rhus vernix* donne le vernis du Japon.

SUMASAGAS. A une lieue et demie de Madrid. Eau ferrugineuse: acide carbonique, chlorhydrate de soude, carbonates de magnésie, de fer, d'alumine. Bonne pour les obstructions, les fièvres intermittentes rebelles, l'hystérie, les maladies atoniques.

SUMBUL, s. m. Nom d'une plante ombellifère de la Perse, d'espèce inconnue, dont on extrait une résine médicinale comme il suit: On coupe la racine de *sumbul* en petits morceaux; on la lave avec de l'eau froide à plusieurs reprises, jusqu'à ce que l'eau passe incolore. On fait macérer pendant deux heures, dans un endroit frais, la racine bien lavée dans une solution concentrée de carbonate de soude. On décante ensuite le liquide; on lave de nouveau avec de l'eau froide et l'on fait sécher la racine. Puis on fait infuser celle-ci dans de l'alcool; on filtre et l'on ajoute à la colature un peu de chaux. On filtre de nouveau, on précipite la chaux dissoute par un peu de soufre, on agite le liquide avec du charbon animal, et l'on filtre de nouveau. Puis on sépare presque tout l'alcool par la distillation, le résidu est mélangé avec 3 parties d'eau; on fait évaporer l'alcool qui reste, on le lave de nouveau avec un peu d'eau froide, puis on le fait sécher. La résine ainsi obtenue se présente sous l'aspect d'une masse blanchâtre, transparente, analogue à l'ambre, que l'on peut ramollir par la pression entre les doigts, qui brûle sans résidu, dont le goût est acide, l'odeur aromatique, rappelant celle du *sumbul*. La dose de cette résine est de 2 1/2 à 15 centigrammes trois ou quatre fois par jour, en pilules, avec addition d'opium, suivant les circonstances. Sous d'autres formes, ce moyen peut donner lieu à des nausées et à des vomissements, à cause de son goût désagréable. Les préparations sont les suivantes: 1° *Teinture de résine de sumbul*. Résine, 1 partie; alcool concentré, 5 parties. Dose de 10 à 20 gouttes. — 2° *Sirop de résine de sumbul*. Résine, 0,40 pour 30 gram. de sirop. Une petite-cuillerée, une à quatre fois par jour. — 3° *Pastilles de résine de sumbul*. Résine de *sumbul*, 4 gram.; alcool rectifié, 8 gram.; essence de menthe poivrée, 5 gouttes; sucre blanc, 40 gram. S'emploie comme tonique dans les affections chroniques des voies pulmonaires et des voies génito-urinaires, surtout chez les individus lymphatiques.

SUPERBE, adj. et s. m. [*superbus*, orgueilleux; it. *superbo*]. On a donné ce nom au muscle droit supérieur, ou releveur de l'œil, qui entre en action lorsque cet organe exprime l'orgueil.

SUPÈRE, adj. [*superus*, qui est en haut; all. *oberständig*, angl. *superior*, esp. *supero*]. Se dit, en botanique, du calice quand il s'insère au-dessus de l'ovaire, avec la paroi duquel il est confondu et soudé par sa base; de l'ovaire, lorsqu'il est libre dans l'intérieur de la fleur; de la radicule, quand, la gaine étant périspermée, la radicule vient aboutir à la superficie de l'amande.

SUPERFÉTATION, s. f. [*superfetatio*, de *super*, sur, et *factus*, enfant; all. *Uberschwängerung*, angl. *superfetation*, it. *superfetazione*, esp. *superfetacion*]. Conception d'un second fœtus pendant le cours d'une grossesse. La possibilité de la superfétation est très contestée. Presque tous les cas qu'on en cite paraissent pouvoir être rapportés à des grossesses doubles, dans lesquelles l'un des fœtus, mort longtemps avant terme, s'est conservé dans les membranes jusqu'au moment de la naissance de celui qui avait continué de vivre; ou à des grossesses de jumeaux inégalement développés et nés à des termes différents; ou à des cas de grossesses extra-utérines qui n'ont pas empêché la gestation naturelle; ou enfin à des cas d'utérus bicorne, c'est-à-dire partagé en deux cavités. V. FÉCONDATION.

SUPÉRIEUR, **EURE**, adj. [*superior*, all. *ober*, angl. *superior*, upper, it. *superiore*, esp. *superior*]. Membres supérieurs (*partes superiores*, τὰ ἀνωτέρω). Désigne les deux bras ou membres attachés au thorax, par opposition aux deux cuisses et jambes attachées au bassin.

SUPER-OVARIÉ, **ÉE**, adj. [de *super*, au-dessus, et *ovarium*, l'ovaire; esp. *superovariado*]. Se dit d'une plante dont l'ovaire est suprême.

SUPERPOSITIF, **IVE**, adj. [*superpositivus*]. La préfloraison est superpositive, quand les pièces de la corolle ou du calice s'appliquent successivement les unes sur les autres.

SUPERPURGATION, s. f. [*superpurgatio*, de *super*, au delà, et *purgare*, purger; ὑπερκαθάρσις, it. *superpurgazione*, esp. *superpurgacion*]. Purgation immodérée ou excessive, causée par des substances trop irritantes ou données à contre-temps.

SUPER-UTRICULAIRE, adj. Mirbel a donné ce nom aux deux modes de génération des cellules, dits : 1° par *gemination* (V. ce mot), et 2° par *bourgeoisement* ou *propagule* (V. ce mot). Il a appelé *intra-utriculaire* ce qui, nommé ensuite *formation* ou *génération endogène* ou *endogénèse* [ἔνδον, dans, et γένεσις, naissance] (V. FISSIPARITÉ, MULTIPLICATION), doit être appelé : *génération par segmentation* ou *fractionnement* (V. ce mot). Enfin, il a nommé *inter-utriculaire* le mode de génération dit par *accrément* ou *interposition*. V. ces mots.

SUPERVOLUTIF, **IVE**, adj. [*supervolutivus*]. La préfoliation est supervolutive quand les feuilles ont un de leurs côtés roulé sur lui-même, et enveloppé dans l'autre côté.

SUPINATEUR, adj. et s. m. [*supinator*, de *supinus*, couché à la renverse; all. *Zurückbeuger*, angl. *supinator*, it. *supinatore*, esp. *supinador*]. On donne ce nom aux muscles qui portent l'avant-bras et la main en dehors, de manière que la face antérieure de celle-ci devienne supérieure.

Supinateur (court). Muscle (épicondylo-radial, Ch.) qui s'étend de tout le côté externe du ligament annulaire du radius, et du quart supérieur du bord externe du cubitus, au tiers supérieur du côté externe du radius.

Supinateur (long). Muscle (huméro-sus-radial, Ch.) qui s'étend du bord externe de l'humérus à l'extrémité inférieure du radius, au-dessus de l'apophyse styloïde.

SUPINATION, s. f. [*supinatio*, de *supinus*, couché à la renverse; ὑπίπτης, all. *Zurückbeugung*, angl. *supination*, it. *supinazione*, esp. *supinacion*]. Mouvement que les muscles supinateurs font exécuter à l'avant-bras et à la main (V. SUPINATEUR). — En pathologie, on donne le nom de *supination* (*supinatio*) au décubitus sur le dos, attitude dans laquelle le malade est couché à la renverse sur son lit, la tête jetée en arrière, les bras et les jambes étendus : c'est le signe d'une grande faiblesse.

SUPPOSITION DE PART. V. PART.

SUPPOSITOIRE, s. m. [*suppositorium*, de *supponere*, placer au-dessus; βιάζω, all. *Stuhlzäpfchen*, angl. *suppository*, it. *suppositorio*, esp. *supositorio*]. Les *suppositoires* sont des substances médicamenteuses solides, en forme de cône long, qu'on introduit dans l'anus, soit pour provoquer les évacuations intestinales, soit pour agir comme adoucissantes. — Dans le premier cas, le savon, et, dans le second, le suif, le beurre de cacao, le miel, auquel on ajoute des poudres médicamenteuses, et que l'on épaisse par la cuisson, sont les substances le plus communément employées pour leur préparation. Lorsqu'on emploie le savon ou le suif, la seule préparation est de les tailler dans la forme convenable. Quant au beurre de cacao, il faut le faire liquéfier par la chaleur et le couler ensuite dans un cornet de carte. Si l'on se sert de miel épaissi par des poudres médicamenteuses, on lui donne la forme indiquée ci-dessus, en le roulant entre les doigts, ou bien on le cuit fortement et on le coule dans un moule huilé. Souvent, avant d'introduire les suppositoires dans le rectum, on les trempe dans un liquide médicamenteux approprié à l'effet qu'on veut produire.

SUPPRESSION, s. f. [*suppressio*, all. *Verhaltung*, angl. *suppression*, it. *soppressione*, esp. *supresion*]. Suspension d'une évacuation habituelle, continue ou périodique, ou d'une affection cutanée dont l'éruption avait déjà commencé : *suppression de la menstruation*, des *hémorrhoides*, des *lochies*; *suppression de la rougeole*, de la *scarlatine*, etc. — La *suppression d'urine* se distingue de la *rétention* de ce fluide : la première a lieu quand la sécrétion de l'urine est empêchée; et la seconde, lorsque l'urine, sécrétée par les reins, s'arrête dans la vessie. — *Suppression de part. V. PART.*

SUPPURATIF, **IVE**, adj. et s. m. [*suppurans*, *suppurativus*, all. *Eiterungsmittel*, angl. *suppurative*, it. *suppurativo*, esp. *supurativo*]. Qui facilite la suppuration. Les *suppuratifs* sont ordinairement des vésicants étendus dans un corps gras.

SUPPURATION, s. f. [*suppuratio*, ἐπιπόρευσις, all. *Eiterung*, angl. *suppuration*, it. *suppurazione*, esp. *supuracion*]. Production du liquide connu sous le nom de *pus*. Elle constitue une terminaison fréquente de l'inflammation, qui peut arriver dans presque toutes les phlegmasies des différents systèmes. Cette terminaison de l'inflammation s'annonce par de légers frissons, par la rémission des symptômes, surtout par la douleur, qui, de lancinante et aiguë, devient gravative, et par un sentiment de pesanteur auquel succède bientôt la fluctuation. Souvent on établit artificiellement une suppuration sur un point quelconque du système cutané, soit pour remplacer une affection cutanée ou un

ulcère, soit pour détourner une irritation fixée sur un organe essentiel. V. EXUTOIRE, PRODUCTION ET SÉCRÉTION.

Suppuration bleue. Il arrive quelquefois que des plaies en suppuration ou la surface mise à nu par un vésicatoire fournissent un pus séreux coloré en bleu clair ou en vert clair tirant sur le bleu. Il donne aux linges à pansement une teinte plus intense que celle du liquide purulent même, parce que le liquide qui vient s'ajouter peu à peu au linge lui abandonne sa matière colorante. Lorsqu'il s'agit d'un vésicatoire, la pseudo-membrane fibrineuse qui est à la surface du derme est colorée en bleu aussi intense que le linge. La matière colorante peut être enlevée par l'alcool, elle est soluble aussi dans l'eau; elle présente alors toutes les propriétés de la biliverdine (V. ce mot), et renferme du fer comme elle; mais elle n'est point une matière végétale, ni un sel de fer, comme on l'a supposé. Quant au passage de la biliverdine dans le pus, il n'offre rien de particulier, puisqu'on sait qu'il en existe dans le sérum du sang à l'état normal, qu'elle peut y augmenter sous de faibles influences, et qu'elle passe alors dans la sérosité des liquides exsudés et d'un certain nombre de sécrétions. Le lait montre simplement que le pus n'est pas une exception à cet égard. Les variétés de teinte de la biliverdine passant dans le pus s'observent aussi dans la bile et sur les autres substances colorantes qui, ainsi qu'on le sait, sans changer de composition, peuvent offrir des variétés nombreuses de teintes, selon les principes qui les accompagnent dans les diverses humeurs.

Suppuration conjointe des gencives et des alvéoles dentaires. Nom donné par Jourdain à une maladie que l'on confond souvent avec les altérations scorbutiques des gencives, et sur laquelle Fauchard avait appelé le premier l'attention. Cette maladie, dont les causes et la nature sont encore inconnues, commence par un gonflement atonique des gencives, qui sont molles et saignantes, et causent une douleur sourde; puis, en pressant leur bord libre, on fait sortir d'entre la gencive et la dent un peu d'une matière blanchâtre et légèrement gluante; les dents deviennent sensibles et se déchaussent; les alvéoles disparaissent complètement; d'abord à la face antérieure des arcades maxillaires; les dents tombent, ou la douleur que produisent les racines par leur pression sur les parties sous-jacentes oblige à les extraire. C'est presque toujours par les dents incisives que commence cette cruelle affection, qui est souvent héréditaire, et contre laquelle les dentistes ne connaissent aucun remède.

SUPPURÉ, ÉE, adj. [*suppuratus*, ἔμπτωτος]. Se dit d'un organe enflammé qui a donné lieu à la production de pus: *bubon suppuré*, etc.

SURAL, ALE, adj. [*suralis*, de *sura*, le gras de la jambe; it. *surale*]. Qui appartient au gras de la jambe.

SURBROMÉTHÉRIDE, s. m. [all. *Ueberbromätherid*]. V. BROMOPARACÉTYLE triple.

SURCHLORÉTHÉRE, s. m. [all. *Ueberchloräther*]. Produit de décomposition de l'oxychloracétyle par le chlore. Solide, cristallin; fond à 69° centigr., bout à 180° centigr. (C⁴Cl⁵O.)

SURCHLORÉTHÉRIDE, s. m. [all. *Ueberchlorätherid*]. V. CHLOROPARACÉTYLE triple.

SURCHLOROACÉTIQUE (ÉTHÉRE) [all. *Ueberchlor-essigtäher*]. Produit de l'action du chlore sur l'acétate d'oxychloracétyle.

SURCHLOROCARBONIQUE (ÉTHÉRE) [all. *Ueberchlorkohlensäuräther*]. Produit de l'action simultanée de l'hydrogène et du chlore sur l'oxychloracétyle. Cristallisable, d'une faible odeur de chlore, blanc de neige. (CO² + C⁴Cl⁵O.)

SURCILIER, IÈRE, adj. V. SOURCILIER.

SURCOMPOSÉ, ÉE, adj. [all. *vielfachzusammengesetzt*, it. *sopracomposto*, esp. *sobrecompuesto*]. En botanique, on donne cette épithète aux feuilles composées dont le pétiole commun se divise en plusieurs pétioles secondaires, avant de porter des folioles.

SURCOSTAL, adj. [*supra-costalis*, all. *Rippenaufheber*, it. *sopracostale*, esp. *supra-costal*]. On appelle *muscles surcostaux*, des faisceaux musculaires, au nombre de douze de chaque côté, étendus obliquement de haut en bas, de dedans en dehors, et d'arrière en avant, du sommet de l'apophyse transverse d'une vertèbre au bord supérieur de la côte qui est au-dessous.

SURCULATION, s. f. V. GEMMATION.

SURDÉCOMPOSÉ, ÉE, adj. Dernier degré de composition des feuilles composées; les pétioles secondaires se sont divisés à leur tour en pétioles tertiaires.

SURDENT, s. f. [de *supra*, au-dessus, et *dens*, dent; all. *Ueberzahn*, it. *sopraddente*, esp. *sobrediente*]. On donne ce nom à toute dent surnuméraire. Lorsqu'une dent de la première dentition ne tombe pas, et que la nouvelle pousse à côté, la dent qui persiste, et qui est seulement déviée, est une *surdent*. — En vétérinaire, on nomme aussi *surdents* les irrégularités formées par l'usure défectueuse des dents molaires. Pour les enlever, on se sert de la râpe, ou de la gouge et du maillet, ou mieux encore du rabot odontriteur.

SURDI-MUTITÉ, s. f. [all. *Taubstummheit*]. Mutité ou privation de la parole par suite d'une surdité congénitale. Ce n'est pas, comme on le croyait autrefois, parce que leur langue ou leurs organes vocaux sont mal conformés que les sourds-muets sont privés de la parole; c'est la privation du sens de l'ouïe qui, en les mettant dans l'impossibilité de recueillir les éléments du langage, est la cause de cette infirmité.

SURDITÉ, s. f. [*surditas*, *eophosis*, κωφότης, all. *Taubheit*, angl. *deafness*, it. *sordità*, esp. *sordera*]. Abolition plus ou moins complète du sens de l'ouïe. La surdité peut être l'effet d'une otite aiguë ou chronique, d'une paralysie de la pulpe auditive ou du tronc même du nerf auditif, ou enfin d'un obstacle mécanique qui s'oppose au libre accès des sons; mais on observe des surdités dont on ne peut assigner la cause, et qu'on ne peut combattre, par conséquent, que par un traitement purement empirique. On a particulièrement recours aux exutoires appliqués à la nuque, ou mieux au-dessus de l'oreille, sur la région mastoïdienne; on détermine une action dérivative au moyen des purgatifs; on stimule l'organe de l'ouïe à l'aide de l'électricité, du galvanisme, des fumigations, des injections et des douches excitantes.

SUREAU, s. m. [*Sambucus nigra*, pentandrie digynie, L., chèvrefeuilles, J.; all. *Holunder*, *Elder*, it. *sambuco*, esp. *saueo*]. Arbrisseau dont les fleurs sont employées en infusion (4 grammes pour 1 kilogramme d'eau) comme émoullentes et diaphorétiques. On en retire aussi une eau distillée. L'écorce moyenne des jeunes branches est diurétique et purgative. Les baies,

presque noires et remplies d'un suc rouge foncé, étaient appelées autrefois, dans les pharmacies, *grana actes* [de азтн, sureau]; on en prépare un extrait, connu sous le nom de *rob de sureau*, en exprimant leur suc et l'évaporant au bain-marie en consistance de miel épais. A la dose de 4 grammes, ce rob agit comme sudorifique : on l'emploie dans la syphilis et contre le rhumatisme chronique. A la dose de 16 à 24 grammes, c'est un purgatif assez énergique.

SURELLE, s. f. V. ALLÉLUIA.

SURÉPINEUX, EUSE, ou **SUS-ÉPINEUX, EUSE**, adj. [*supra-spinosus*, *supra-spinatus*, it. *sopra-spinoso*, esp. *supra-espinoso*]. Qui est au-dessus d'une épine. — *Fosse sus-épineuse de l'omoplate*. V. OMOPLATE. — *Ligament surépineux*. On distingue le *ligament surépineux dorso-lombaire*, étendu sur les apophyses épineuses des vertèbres dorsales et lombaires, depuis la septième cervicale jusqu'à la crête médiane du sacrum, et le *ligament surépineux cervical*, qui s'étend sur toutes les apophyses épineuses cervicales, et s'attache supérieurement à la protubérance occipitale externe.

Surépineux (petit sus-scapulo-trochitérien, Ch.). Muscle qui occupe la fosse sus-épineuse de l'omoplate, et va s'attacher à la tubérosité humérale externe.

SUREXCITATION, s. f. [*supra-excitatio*, all. *Ueberreizung*, it. *sopra-eccitazione*, esp. *supra-ecitacion*]. Surcroît d'excitation; augmentation de l'action vitale dans un tissu. V. EXCITATION et IRRITATION.

SURGEON, s. m. [*surculus*, de *surgere*, se lever; all. *Stammreis*, angl. *sucker*, it. *rampollo*, esp. *renuevo*]. Branche qui naît du collet ou de la souche, s'élève dès qu'elle sort de terre, et est susceptible d'être séparée avec une partie de la racine, et de former ainsi un nouvel individu.

SURIANÈS, s. f. pl. Famille de plantes voisine des rosacées spiréacées.

SURINAM (ÉCORCE DE). Écorce anthelminthique, de l'*Andira inermis* (*Geoffraea* ou *Geoffroya inermis*), de l'*Andira retusa* (*Geoffraea surinamensis*), et de l'*Andira vermifuga*, Martius, arbres de la famille des légumineuses cassiées.

SURINAMINE, s. f. Principe retiré de l'écorce de Surinam. Blanche, cristallisable, d'un goût fade, soluble dans l'eau bouillante, colorée en violet, puis en bleu foncé par l'acide nitrique.

SUR-IRRITATION, s. f. [*supra-irritatio*, it. *sopra-irritazione*, esp. *supra-irritacion*]. Irritation morbide. V. IRRITATION.

SUROS, s. m. [all. *Ueberlein*, esp. *sobrehuero*]. On appelle ainsi, en médecine vétérinaire, une exostose qui se développe quelquefois sur l'un des côtés du canon de devant. Quand le *suros* a une forme allongée, il prend le nom de *fusée*; quand il y a un *suros* de chaque côté du canon, on le nomme *suros chevillé*.

SUROXYGÉNÈSES, s. f. pl. Baumes donnaient ce nom aux maladies qu'il attribuait à une surabondance d'oxygène dans l'économie.

SURPEAU, s. f. V. ÉPIDERME.

SURRÉNAL, ALE, adj. [*supra-renal*, it. *soprar-renal*, esp. *supra-renal*]. Qui est placé au-dessus des reins. — *Artère surrénale*. Nom donné quelquefois à l'artère capsulaire. — *Capsules surrénales*. Les *capsules* ou *glandes surrénales* sont des glandes à vésicules closes, ou sans conduits excréteurs, ou glandes vasculaires annexées au système porte rénal (V. PORTE). La paroi des vésicules est amorphe, granuleuse; la

cavité est remplie d'épithéliums nucléaires sphériques, avec beaucoup de granulations moléculaires azotées, et des granulations graisseuses. Un réseau de capillaires entoure chaque vésicule sans pénétrer dans l'épaisseur de sa paroi. Ces vésicules composent à elles seules la glande dans les oiseaux et les vertébrés à température variable. Chez les mammifères, elles composent la substance corticale ou rouge, elles y sont souvent allongées et placées alors bout à bout. La *substance médullaire* ou *jaune* est intérieure; elle est formée d'une trame lâche de fibres lamineuses, avec beaucoup de vaisseaux et de nerfs. Les intervalles de la trame sont remplis de grandes cellules polyédriques, molles, friables, contenant un à deux noyaux sphériques larges de 0^{mm},008, et remplies, entre le noyau et leur surface, par une grande quantité de granulations graisseuses auxquelles est due la teinte jaune. Les cellules sont faciles à écraser, et les noyaux deviennent libres. C'est par ramollissement et rupture naturelle de ces éléments que se forme la cavité centrale des capsules dont le liquide est du sang, plus des cellules, des noyaux, des granules graisseux et des globules du sang libres (V. CAPSULE). — *Veine surrénale*. On donne ce nom à la veine capsulaire. V. PORTE (veine).

SURSEL, s. m. [it. *soprassale*]. Sel qui contient un excès d'acide.

SURSULFOCYANIQUE (ACIDE) [all. *Ueberschwefelblausäure*]. V. HYDROBISULFOCYANIQUE.

SURURIQUE (ACIDE) [all. *Ueberharnsäure*]. Produit de l'action du chlorure de potassium et de l'acide cyanhydrique sur la guanine. Cristallisable, incolore, brillant, sans goût ni odeur, croque sous la dent; peu soluble dans l'eau et les acides, soluble dans les alcalis et leurs carbonates. (C¹⁰H³Az⁴O⁷.)

SURVIE, s. f. [all. *Ueberleben*, angl. *oulliving*, it. *sopravvivere*, esp. *supervivencia*]. On entend par *survie*, en droit et en médecine légale, cette circonstance que, dans un événement funeste à un certain nombre d'individus, tel ou tel n'a succombé qu'après tel autre, circonstance d'une grande importance pour la transmission des héritages. Si plusieurs personnes, respectivement appelées à la succession l'une de l'autre, périssent dans un même événement, sans que l'on puisse reconnaître laquelle a péri la première, la loi a décidé que la présomption de survie se déduirait : 1° des circonstances du fait; 2° à leur défaut, de l'âge; 3° du sexe des individus. Voyez les articles 720 et suivants du Code civil.

SUS-CARPIEN, IENNE, adj. Qui est situé sur le carpe. — *Artère sus-carpienne*. La dorsale du carpe, branche de la radiale.

SUSCEPTIBILITÉ, s. f. [all. *Empfänglichkeit*, angl. *susceptibility*, it. *suscetibilità*, esp. *susceptibilidad*]. Propriété de recevoir les impressions qui déterminent l'exercice des actions organiques : c'est la *sensibilité*, en prenant ce mot dans sa plus grande extension. — Souvent on appelle *susceptibilité* l'exaltation de la sensibilité physique et morale que l'on observe particulièrement dans les affections nerveuses.

SUS-ÉPINEUX, EUSE, adj. V. SURÉPINEUX.

SUS-HÉPATIQUE, adj. et s. [*supra-hepaticus*, it. *sopraepatico*]. Qui est situé au-dessus du foie. — *Veines sus-hépatiques*. Les veines efférentes ou générales ou proprement dites du foie; elles s'ouvrent dans la veine cave abdominale. V. PORTE (veine).

SUS-HYOÏDIEN, IENNE, adj. [*supra-hyoideus*, it. *sopraioideo*]. Qui est situé au-dessus de l'os hyoïde.

SUS-MAXILLAIRE, adj. [*supra-maxillaris*, it. *sopranmasecellare*]. On donne quelquefois cette épithète à l'os maxillaire supérieur.

SUS-MAXILLO-LABIAL. V. **CAMIN**, et **ÉLEVATEUR commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure**, **ÉLEVATEUR propre de la lèvre supérieure**.

SUS-MAXILLO-NASAL. V. **TRANSVERSE du nez**.

SUS-MÉTACARPO-LATÉRI-PHALANGIEN, adj. et s. m. Dumas a donné ce nom aux muscles interosseux dorsaux ou interosseux externes de la main.

SUS-MÉTARSIEN, IENNE, adj. [*supra-metatarsianus*]. Qui est situé sur le métatarse. — **Artère sus-métatarsienne**. L'artère du métatarse, branche de la pédieuse.

SUS-MÉTATARSO-LATÉRI-PHALANGIEN, adj. et s. m. Dumas a donné ce nom aux muscles interosseux dorsaux ou supérieurs du pied.

SUS-OPTICO-SPHÉNI-SCLÉROTICIEN. V. **DROIT supérieure de l'œil**.

SUS-ORBITAIRE, adj. [*supra-orbitalis*, *supra-orbitarius*]. Qui est situé au-dessus de l'orbite. — **Trou sus-orbitaire**. On donne ce nom à un trou, ou à une échancrure complétée par un ligament que présente l'arcade orbitaire à son tiers interne, et qui donne passage à l'**artère sus-orbitaire** ou **surcilière**, branche de l'ophtalmique qui remonte sur le front et s'y distribue.

SUSPENDRE, v. a. Soutenir en l'air. On suspend un cheval quand on le fixe dans un travail pour le ferrer, pour lui faire subir une opération. Enfin, on a quelquefois pour but de l'empêcher de rester couché trop longtemps pendant certaines maladies.

SUSPENDU, UE, adj. [*suspensus*, all. *hängend*]. Se dit de la graine ou de l'ovule attachés à un podosperme et inclinés vers la base de la loge.

SUSPENSEUR, s. m. V. **PRÉEMBRYON**.

SUSPENSEUR, adj. et s. m. [*suspensor*, all. *hängebaude*, angl. *suspensory*]. Qui suspend, qui soutient. On donne le nom de **ligaments suspensoires** ou **suspenseurs** à des faisceaux ligamenteux qui soutiennent certains organes : tels sont le **ligament susenseur du testicule** (V. **TESTICULE**), le **ligament susenseur du foie** (V. **FOIE**) ; tel est aussi le **ligament susenseur de la verge**, faisceau fibreux et élastique qui s'étend de la symphyse pubienne au corps éaverneux, où il dégénère en tissu cellulaire blanchâtre.

SUSPENSOIRE ou **SUSPENSOIR**, s. m. [all. *Tragbinde*, angl. *suspensory*, it. *sospensorio*, esp. *suspensorio*]. Bandage destiné à contenir le scrotum chez les individus affectés de quelque maladie des organes de la génération. C'est une sorte de poche de toile cousue supérieurement à une ceinture, dont la partie inférieure, plus étroite, est terminée par deux sous-cuisses. Vers le milieu de cette poche est un trou pour laisser passer le pénis. Les sous-cuisses vont du périnée gagner les côtés postérieurs du bassin, où ils se fixent à des boutons que porte la ceinture. (Voyez à l'article **BANDAGE**, page 136, fig. 41 : 1, le pénis ; 2, le scrotum, logé dans la poche du suspensoire ; 3, le bord supérieur de la poche cousu à la longue bande qui fait le tour des reins ; 4, l'une des extrémités.)

Suspensoire des mamelles. Sorte de poche à peu près analogue au suspensoire du scrotum, mais en sens inverse, c'est-à-dire cousue sur une ceinture par sa partie inférieure, et surmontée de deux bandes

destinées à passer sur les épaules, à se croiser derrière elles et à aller se fixer à la partie postérieure de la ceinture.

SUSPIRIeux, EUSE, adj. [*suspiriosus*, all. *stöhnend*, it. *sospirioso*, esp. *suspiroso*]. Se dit de la respiration, lorsqu'elle produit le bruit qui constitue le soupir.

SUS-PUBIEN, IENNE, adj. et s. [*supra-pubianus*]. Qui est au-dessus du pubis. — **Artère sus-pubienne**. C'est l'épigastrique, une des deux divisions de l'iliaque externe. — **Cordons sus-pubiens**. On a ainsi appelé les ligaments ronds de la matrice. — **Nerf sus-pubien**. Rameau interne de la branche inguinale cutanée du premier nerf lombaire.

SUS-PUBIO-FÉMORAL. V. **PECTINÉ**.

SUS-SCAPULO-TROCHITÉRIEN. V. **ROND (petit)** et **SOUS-ÉPINEUX, SUS-ÉPINEUX**.

SUSSEX (RACE BOVINE DE). Variété de la race de Devonshire, mais un peu plus grande et plus robuste.

SUS-SPINI-SCAPULO-TROCHITÉRIEN. V. **SUS-ÉPINEUX**.

SUS-TARSIEN, IENNE, adj. [*supratarseus*]. Qui est situé sur le tarse. — **Artère sus-tarsienne**. Artère du tarse, branche de la pédieuse.

SUTURAIRE, adj. [*suturarius*]. En terme de botanique, garni d'une suture.

SUTURAL, ALE, adj. [de *sutura*, suture, esp. *sutural*]. Qui a rapport aux sutures. — En botanique, on nomme **déhiscence suturale** d'un péricarpe celle qui se fait par une suture marginale.

SUTURE, s. f. [de *sutura*, couture, dérivé de *suo*, je couds ; *ῥαφῆ*, all. *Nath*, angl. *suture*, it. et esp. *sutura*]. On appelle ainsi, en anatomie, un mode d'articulation propre aux os du crâne et de la face (V. **ARTICULATION**). Le docteur Schoultz, de Saint-Petersbourg, a distingué dans le crâne sept formes de **suture** : 1° la **diatrypèse**, ou série de trous dans l'un des os par lesquels l'autre os envoie des apophyses ; ce sont des boutons passés dans leurs boutonnières ; exemple, le frontal et le sphénoïde ; 2° la **prosoptilipse**, où un os se trouve serré entre deux parties de son voisin ; exemple, le lacrymal dans une fissure du maxillaire ; 3° l'**ankyrisme**, où un os s'accroche par une apophyse à un autre comme l'ancre s'attache au fond ; exemple, la conque et le palatin au maxillaire ; 4° la **jonction par superposition** ; 5° la **suture par cellules** ; exemple, l'ethmoïde avec ses voisins ; 6° la **scolopise**, où des chevilles mobiles joignent deux os ; exemple, le frontal et l'apophyse nasale du maxillaire ; 7° la **cyllindrose**, où une lame osseuse se roule sur elle-même pour former un canal et puis une suture. — En botanique, on nomme **sutures** les lignes généralement peu saillantes qui indiquent les points où les ruptures doivent avoir lieu, lignes qu'on a comparées aux lignes saillantes des linges qui ont été réunis par une couture. — En chirurgie, la **suture** est une opération qui consiste à coudre les lèvres d'une plaie pour en obtenir la réunion. On distingue plusieurs espèces de sutures chirurgicales :

1° **Suture à points séparés** ou **suture entrecoupée**. On la pratique avec des aiguilles courbes, terminées en fer de lance, enfilées de cordonnet. On passe une de ces aiguilles de dedans en dehors, au travers d'une des lèvres de la plaie, puis on passe de même, au moyen d'une aiguille, l'autre bout de ce cordonnet au travers de l'autre lèvre, de manière à former au dedans de la plaie une anse dont les extrémités se trouvent

au dehors ; on dégage celles-ci des aiguilles qui ont servi à leur introduction, et l'on achève le point de suture en les nouant par un nœud simple qu'on assujettit par une double rosette : on place ainsi autant de points isolés que l'étendue ou la situation de la plaie le rend nécessaire (Fig. 402). Mais, généralement aujourd'hui, on a simplifié la manière de faire cette suture ; et, comme on n'attache plus autant d'importance à faire traverser l'aiguille de dedans en dehors plutôt que de dehors en dedans, la même aiguille est conduite successivement au travers des deux lèvres de la plaie : on saisit avec les doigts de la main gauche la lèvre droite ou supérieure, on la rend saillante en la renversant un peu en dehors, puis on fait pénétrer l'aiguille de l'extérieur à l'intérieur, on la saisit par la pointe, et on lui fait percer l'autre lèvre de l'intérieur

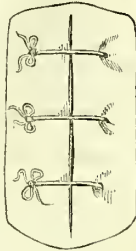


Fig. 402.

à l'extérieur, de manière à ramener au dehors une des extrémités de la ligature. On dégage alors l'aiguille ; et, s'il est nécessaire de faire plusieurs points de suture, on passe tout de suite tous les fils, soit en se servant de la même aiguille, dans le chas de laquelle on passe successivement autant de fils que l'on fait de points, soit que l'on ait préparé à l'avance autant d'aiguilles enfilées, ce qui abrège l'opération. Quand tous les fils sont ainsi placés, un aide rapproche les lèvres de la plaie, et les maintient réunies, tandis que le chirurgien noue ensemble les deux extrémités de chaque fil, et les assujettit par un double nœud ou une simple rosette ; souvent on applique, en outre, des bandelettes agglutinatives, et l'on place sur la suture un linge fenêtré, un plumasseau de charpie et un bandage contentif. Les aiguilles et les fils doivent toujours être enduits d'un corps gras qui en rend l'introduction moins douloureuse.

2° *Suture enchevillée* ou *emplantée*. On la fait au moyen d'une aiguille courbe que l'on passe comme pour la suture entrecoupée, ayant soin seulement que le cordonnet dont elle est enfilée soit en double, de manière à former à l'une de ses extrémités une anse que l'on fait correspondre à la lèvre la plus déclive de la plaie ; on passe dans cette anse un corps quelconque, tel qu'une cheville ronde, un petit morceau de toile roulée, etc. Les deux chefs réunis du cordonnet, qui forment l'extrémité opposée à l'anse, étant alors passés à travers l'autre lèvre de la plaie, on les tire doucement jusqu'à ce que la cheville engagée dans l'anse soit suffisamment assujettie par la constriction que celle-ci exerce sur elle. Écartant alors l'un de l'autre les deux chefs, le chirurgien place entre eux une semblable cheville, sur laquelle il les noue (Fig. 403). Lorsque l'on pratique plusieurs points de cette suture sur une plaie rectiligne, on n'emploie que deux chevilles, dont un passe dans toutes les anses du cordonnet, et dont l'autre reçoit tous les nœuds : de là le nom de *suture emplantée* ou *empennée*, donné autrefois à ce mode de suture. La suture enchevillée a sur la suture

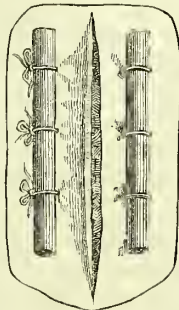


Fig. 403.

entrecoupée l'avantage de moins exposer les chairs à être coupées par les fils, puisque tout l'effort du cordonnet se porte sur les chevilles.

3° *Suture entortillée*. On ne l'emploie que pour la réunion des plaies des joues et du bord libre des lèvres, particulièrement pour l'opération du bec-de-lièvre. On enfonce d'avant en arrière une aiguille courbe dans une des lèvres de la division, à 3 ou 5 millimètres de son bord saignant ; on la conduit de manière que la pointe sorte par ce bord et s'engage d'arrière en avant dans l'autre lèvre de la plaie. L'aiguille ainsi placée a ses extrémités libres, l'une d'un côté et l'autre de l'autre côté de la division ; on assujettit alors cette aiguille en formant autour de ses extrémités, avec un fil ciré, des huit de chiffre, dont l'entrecroisement répond aux bords de la réunion (Fig. 404). Au bout d'un temps plus ou moins long, quand on est assuré de l'adhésion des deux lèvres de la solution de continuité (ordinairement vers le troisième ou quatrième jour), on coupe les fils, ou enduit de cérat tous les corps dont le frottement pourrait causer de l'irritation, et on les retire avec les plus grands ménagements ; souvent on ne les enlève pas tous le même jour. On a soin d'appliquer un bandage contentif jusqu'à ce que la réunion soit bien consolidée.

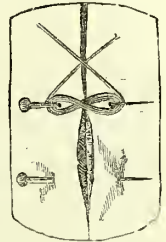


Fig. 404.

4° *Suture à points passés*. Elle n'est employée que pour la réunion des plaies de l'estomac ou des intestins : encore l'est-elle fort peu

aujourd'hui. Pour la faire, on tient accolés l'un à l'autre les bords de la division, et, prenant une aiguille droite enfilée d'un double cordonnet ciré très long, on les coud d'un bout à l'autre de la plaie, en les perçant de part en part, alternativement de droite à gauche, et de gauche à droite (Fig. 405). La suture étant achevée, on réduit l'intestin, et l'on fixe les bouts du cordonnet sur l'abdomen, au moyen d'un emplâtre agglutinatif, pour retenir l'intestin au niveau de la plaie extérieure.

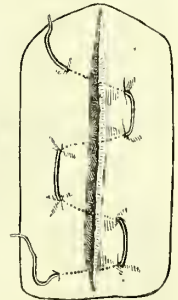


Fig. 405.

5° *Suture à anse de Ledran*. Elle a été aussi employée pour les plaies des intestins. On affronte les lèvres de la plaie, on prend autant d'aiguilles à coudre enfilées chacune d'un fil non ciré, qu'on veut faire de points de suture ; on traverse les deux lèvres de la plaie et l'on tire les fils jusqu'à leur partie moyenne ; ôtant alors les aiguilles, on rassemble tous les fils en un seul cordon : il en résulte nécessairement un rapprochement des points de suture et un frocissement de l'intestin, que Ledran regardait mal à propos comme avantageux.

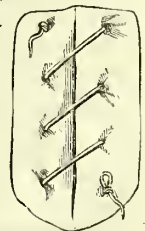


Fig. 406.

6° *Suture du pelletier* ou *en surjet*. Pour faire cette suture, dans les cas de plaies longitudinales de l'estomac ou du canal intestinal, on affronte les bords de la division, dont on tient un des angles et dont on fait tenir l'autre par un aide (Fig. 406). On

perce ces deux bords obliquement avec une aiguille ordinaire enfilée d'un fil simple, et l'on tire l'aiguille et le fil jusqu'à ce qu'il ne reste plus au dehors qu'un bout long de quelques poudres. On continue alors de coudre en piquant toujours du même côté, de manière à faire revenir chaque fois le fil par-dessus les deux bords, comme cela a lieu dans l'espèce de couture appelée *surjet*. Arrivé au bout de la plaie, on conserve un bout de fil de même longueur que le premier, et on les fixe l'un et l'autre au delors.

7° *Suture du périnée*, ou *périnéorrhaphie*. Nom donné à une opération introduite par Roux pour remédier à la *déchirure du périnée* qui complique quelquefois l'accouchement. Cette lésion consiste en une solution de continuité qui intéresse dans une étendue variable l'intervalle ano-vulvaire : tantôt la commissure postérieure de la vulve est seule endommagée ; tantôt le centre du périnée est perforé, l'anneau vulvaire et le sphincter anal étant conservés ; quelquefois enfin, mais plus rarement, toutes ces parties et la cloison recto-vaginale elle-même, à sa partie inférieure, sont comprises dans la déchirure. Si la déchirure du périnée est abandonnée à elle-même, les résultats varient avec l'espèce à laquelle on a affaire. La plupart des auteurs pensent que les déchirures incomplètes sont peu graves. Quand la fourchette seule est intéressée, les soins de propreté et le maintien des jambes rapprochées suffisent d'ordinaire pour amener la guérison. Les perforations guérissent aussi presque constamment par les seules forces de la nature ; quelquefois, pourtant, l'art est obligé d'intervenir. Le chirurgien commence par aviver les bords de la plaie au moyen d'un petit bistouri convexe sur le tranchant. Pour cela il dissèque, de chaque côté de la solution de continuité, un lambeau de forme quadrilatère ayant 4 à 5 centimètres dans son diamètre coccy-pubien, et s'étendant de la peau jusqu'à la cloison. Dans ce premier temps, plusieurs précautions sont nécessaires : 1° Il faut que les deux lambeaux se correspondent parfaitement, qu'ils aient, autant que possible, la même longueur et la même largeur ; 2° en les circonscrivant, on commence, comme dans toute opération du même genre, par l'incision la plus déclive ; 3° il faut anticiper un peu sur la peau d'une part et d'autre sur les parois du vagin : cette précaution a pour but de mettre en contact des surfaces aussi étendues que possible, et l'on y satisfera, dût-on rendre l'ouverture du vagin un peu trop étroite ; 4° enfin on dissèque les lambeaux aussi minces que possible, pour ne pas faire une perte de substance trop considérable. On termine ce premier temps de l'opération en avivant séparément, avec des ciseaux droits, les deux lèvres de la cloison recto-vaginale, lorsqu'elle est elle-même fendue. Le sang que donnent quelques artères se sèche ordinairement avec facilité ; dans le cas contraire, on les tordrait ou l'on en ferait la ligature ; puis on pose les fils. Les ligatures doivent être plates et avoir environ 3 millimètres de largeur ; il faut que les aiguilles soient fortes, bien acérées, tranchantes sur leurs bords, près de la pointe ; que leur chas soit large pour admettre les ligatures avec facilité. Cela fait, on les dédouble et l'on réunit leurs deux extrémités par un nœud.

SWIÉTÉNIE, s. f. [*Swietenia mahagoni*, L.]. Arbre de la famille des *cédrelacées* qui fournit le bois d'acajou ; son écorce est fébrifuge, et employée comme telle aux Antilles.

SYCÉPHALIEN, **IE**NNE, adj. [de *σύν*, ensemble, et *κεφαλή*, tête]. Nom donné par Is. Geoffroy-Saint-Hilaire à une famille de monstres chez lesquels il y a fusion de deux têtes, en sorte que l'analyse seule peut tracer les limites entre l'un et l'autre des sujets composants, et déterminer la part que chacun d'eux fournit dans la composition de la double tête.

SYCOMORE, s. m. V. **ÉRABLE**.

SYCONE, s. m. [*sycon*, de *σύν*, figue ; angl. *sycon*, esp. *sycona*]. Fruit composé, formé par un involucre monophylle, charnu, resserré au sommet et contenant un grand nombre de petites drupes qui proviennent d'autant de fleurs femelles. Exemple : la figue.

SYCOSE, s. f., ou **SYCOSIS**, s. m. [*sycoisis*, de *σύν*, figue ; all. *Syktosis*, *Feigwarzen*, angl. *sycoisis*, it. *sicosi*, esp. *sicosis*]. Maladie parasitique végétale des follicules pileux caractérisée par l'éruption successive de petites pustules acuminées, semblables à celles de la coupeuse, éparées ou disposées en groupes sur le menton, sur la lèvre supérieure, sur les régions sous-maxillaires et les parties latérales de la face. C'est la *dartre pustuleuse mentagre* d'Alibert, à laquelle on donne simplement le nom de *mentagre*, bien que cette éruption ne se borne pas au menton. Le développement des pustules est ordinairement précédé de tension, de chaleur, de cuisson. Lorsqu'elles sont disséminées, elles se montrent sous la forme de petits points rouges qui semblent traversés chacun par un poil, et qui, devenant de plus en plus saillants, se détachent sur une base d'un rouge plus ou moins vif ; du deuxième au troisième jour, le sommet de ces éleveures blanchit, et se remplit d'un pus blanc jaunâtre ; elles s'élargissent, mais elles dépassent rarement le volume d'un grain de millet. Du cinquième au septième jour, chaque pustule se rompt, ses parois s'affaissent, et un léger suintement produit une croûte brunâtre à peine adhérente. — Lorsque les pustules sont en groupes, l'inflammation gagne le tissu cellulaire sous-cutané et produit un véritable phlegmon, à la surface duquel se forment de petites tumeurs dures, rougeâtres et douloureuses, couvertes d'abord de pustules ou de érotites, et de tubercules conoïdes, si plusieurs éruptions se sont succédées. Quelquefois alors la peau s'altère profondément et se couvre de *végétations*. V. **ÉPILATION**, **MENTAGRE** et **TRICHOPHYTON**.

SYMBLÉPHARON, s. m. [*symblepharum*, de *σύν*, avec, ensemble, et *βλέφαρον*, paupière ; angl. *symblepharum*, it. *simblefarosi*, esp. *simblefaron*]. Adhérence des paupières avec le globe de l'œil. Cette adhérence, bornée ordinairement à la paupière supérieure, mais étendue quelquefois aux deux, est *complète*, c'est-à-dire qu'elle occupe toute la face antérieure de l'œil, ou *incomplète*, et alors c'est entre la conjonctive palpébrale et la conjonctive scléroticale qu'elle a lieu. Elle peut aussi être médiate ou immédiate, c'est-à-dire qu'elle est formée au moyen de productions celluluses ou membraneuses intermédiaires, ou bien que le tissu même de la paupière est intimement uni avec la surface antérieure du globe oculaire. Le *symblepharon* diffère de l'*ankyloblepharon* en ce que, dans cette dernière maladie, c'est entre les paupières seulement, et non avec le globe de l'œil, qu'il y a adhérence. On ne peut point remédier au *symblepharon* lorsque l'adhérence a envahi la surface ou les bords de la cornée transparente, attendu qu'il resterait toujours une cicatrice opaque ; mais, s'il ne s'agit que d'adhérences entre

les conjonctives scléroticale et palpébrale, on peut tenter de les détruire en écartant autant que possible les paupières du globe de l'œil, glissant un bistouri à plat sous ces voiles membraneux, ou à l'aide de ciseaux. On empêche ensuite que les adhérences ne se reforment pendant la cicatrisation, en passant fréquemment un corps étranger (tel qu'un anneau) entre les parties divisées, ou en interposant entre elles un corps gras.

SYMBOLE, s. m. [*symbolum*, *συμβολον*, all. et angl. *Symbol*, it. et esp. *simbolo*]. — *Symbole chimique*. Les chimistes donnent le nom de *symboles* aux lettres initiales par lesquelles, pour abrégé, ils désignent les corps élémentaires. On ne se sert que d'une lettre initiale quand elle suffit pour caractériser; et, quand elle ne suffit pas, on se sert de deux lettres initiales. En voici la liste :

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Aluminium | Al. |
| Antimoine (stibium) | Sb. |
| Argent | Ag. |
| Arsenic | As. |
| Azote (nitrogène) | Az ou N. |
| Baryum | Ba. |
| Bismuth | Bi. |
| Bore | B ou Bo. |
| Brome | Br. |
| Cadmium | Cd. |
| Calcium | Ca. |
| Carbone | C. |
| Cerium | Ce. |
| Chlore | Cl. |
| Chrome | Cr. |
| Cobalt | Co. |
| Cuivre | Cu. |
| Dilyme | Dd. |
| Erbium | Er. |
| Étain (stannum) | Sn. |
| Fer | Fe. |
| Fluor | Fl. |
| Glycinium (béryllium) | Gl ou Be. |
| Hydrogène | H. |
| Ilménium | Il. |
| Iode | I. |
| Lanthane | La ou Ln. |
| Lithium | Li. |
| Magnésium | Mg. |
| Manganèse | Mn. |
| Mercure (hydrargyrum) | Hg ou Hy. |
| Molybdène | Mo. |
| Nickel | Ni. |
| Niobium | Nb. |
| Norium | |
| Or (aurum) | Au. |
| Osmium | Os. |
| Oxygène | O. |
| Palladium | Pd. |
| Pelopium | |
| Phosphore | P ou Ph. |
| Platine | Pt. |
| Plomb | Pb. |
| Potassium (kalium) | K. |
| Rhodium | Rd. |
| Ruthénium | Ru. |
| Sélénium | Se. |
| Silicium | Si. |
| Sodium (natrium) | Na. |
| Soufre | S. |
| Strontium | Sr. |
| Tantale ou columbium | Ta. |
| Tellure | Te. |
| Terbium | |
| Thorium | Th. |
| Titane | Ti. |
| Tungstène (Wolfram) | W. |

| | |
|---------------------|----------|
| Uranium | U. |
| Vanadium | V ou Va. |
| Yttrium | Y. |
| Zinc | Zn. |
| Zirconium | Zr. |

SYMÈLE, s. m. Monstre chez lequel les deux membres abdominaux sont réunis, presque complets, et terminés par un pied double dont la plante est tournée en avant.

SYMÉLIEN, IENNE, adj. [de *σύν*, avec, ensemble, et *μέλος*, membre]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à une famille de monstres caractérisée par la fusion médiane des deux membres d'une même paire.

SYMÉTRIE, s. f. [*symmetria*, *συμμετρία*, de *σύν*, avec, ensemble, et *μέτρον*, mesure; all. *Ebenmass*, *Symmetrie*, angl. *symmetry*, it. *simmetria*, esp. *simetría*]. En anatomie, on appelle *symétrie* : 1° la régularité de forme que présentent la plupart des organes impairs de l'économie animale, organes dont une des moitiés latérales ressemble presque toujours exactement à l'autre moitié; 2° la ressemblance parfaite que présentent entre eux les organes pairs situés, l'un à droite, l'autre à gauche de cette ligne. — *Loi de symétrie des cristaux*. La théorie du décroissement des types cristallins repose sur deux lois principales. La première est appelée *loi de symétrie* : c'est une

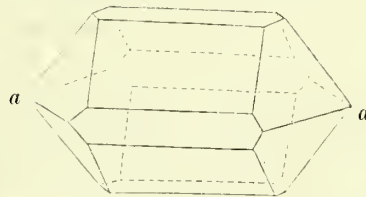


Fig. 408.

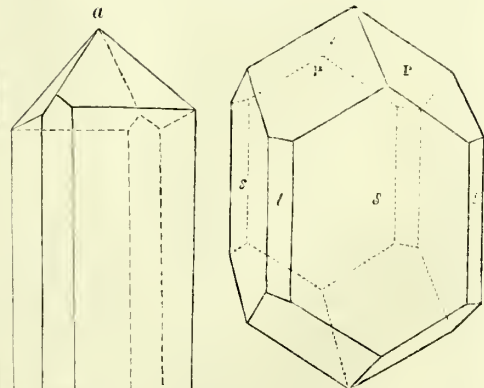


Fig. 409.



Fig. 407.

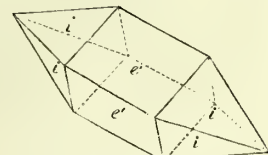


Fig. 410.

dérivation, un cas particulier de la loi de l'attraction étudiée sur les corps considérés à l'état moléculaire. La deuxième est la *loi d'hémiédrie* (V. ce mot), qui,

elle-même n'est qu'un fait particulier de celle de symétric. — *Loi de symétrie.* S'il existe une modification sur une partie quelconque d'un cristal, la même modification se présente sur toutes les parties semblables. Réciproquement, les parties différentes se modifient différemment. On entend par les mots *parties semblables* ou *de même espèce*, les angles et les arêtes à la fois égales et formées par la jonction de plans qui font entre eux des angles égaux. Exemples : Dans le prisme droit à base carrée, les quatre arêtes verticales sont semblables entre elles, et se modifient de la même manière (Fig. 408 et 409, *l, l*, et *s, s*); et celles de la base, semblables aussi, se modifient semblablement (Fig. 410, *i, i*, et 408, *a, a*); même remarque pour les angles (Fig. 409, *P, P*), qui sont tous semblables. Dans le type des prismes

elles sont de deux espèces, et les quatre verticales sont de même espèce. Dans le même type se trouve le prisme droit à base rhomboïdale dont les quatre arêtes de la base sont égales et au sommet d'angles droits; elles sont donc de même espèce, et se modifient de la même manière (Fig. 407, *a*), d'où le pointement à quatre faces. Les quatre arêtes verticales sont égales aussi; mais, étant au sommet de deux espèces d'angles, deux obtus et deux aigus, elles sont conséquemment de deux espèces et offrent des modifications différentes quand elles se modifient (Fig. 407); c'est ce que montrent, soit celles qui correspondent aux angles aigus, soit celles qui correspondent aux angles obtus du rhombe (Fig. 411 et 412, *r*), ou qui ont lieu sur les deux sortes d'arêtes à la fois (Fig. 413, 414 et 415, *r* et *l*). Les deux angles solides correspondant aux angles obtus de la base rhombe sont semblables entre eux, mais différent des deux angles solides correspondant aux angles aigus de cette base; aussi ils se modifient deux à deux (Fig. 412, 413 et 414, *s, s*) d'une manière semblable (Fig. 415, *P, l*), d'où résulte un biseau complet (Fig. 412 et 414, *x*), ou incomplet (Fig. 413, *sPs*), provenant tantôt d'une modification symétrique des angles solides obtus de la base (Fig. 415, *P*), tantôt d'une modification symétrique des angles aigus (Fig. 412, 413 et 414, *s, s*). Dans les prismes obliques rhomboïdaux il n'y a jamais que deux arêtes de même espèce à la base qui se modifient ensemble (Fig. 416, *r, r*), tandis qu'il reste une portion de la face primitive de la base (*P, p*), d'où un pointement à trois faces, parce qu'elles sont au sommet de deux angles dièdres différents. Pour la même raison, les quatre arêtes verticales ne sont semblables que deux à deux; elles se modifient semblablement (*a, d* et *b, x, e*), et les deux autres restent intactes ou se modifient ensemble, mais d'une manière différente des premières. V. TRONCATURE ET TYPE.

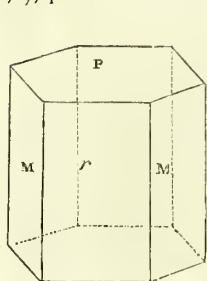


Fig. 411.

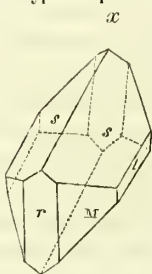


Fig. 414.

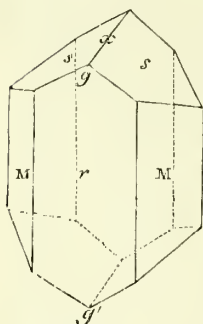


Fig. 412.

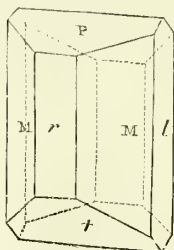


Fig. 415.

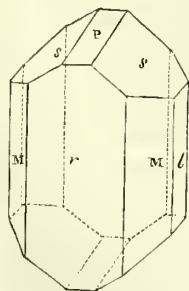


Fig. 413.

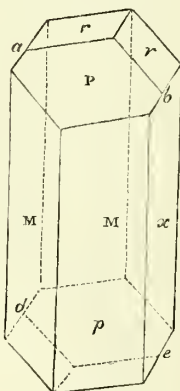


Fig. 416.

droits rectangulaires, les arêtes de la base se trouvent toutes au sommet d'angles droits; mais, comme il y en a deux plus courtes et deux plus longues,

SYMÉTRIQUE, adj. [*symmetricus*, all. *ebenmässig*, *symmetrisch*, angl. *symmetrical*, esp. *simetrico*]. Se dit, en anatomie, des parties qui ont de la *symétrie*, partagées en deux moitiés, c'est-à-dire qui, si elles sont placées sur la ligne médiane, peuvent être parfaitement semblables; ou qui, si elles sont placées l'une à droite et l'autre à gauche de cette ligne, présentent l'une et l'autre une même conformation et une disposition absolument analogue.

SYMPATHIE, s. f. [*sympathia*, *consensus*, *συμπάθεια*, de *σύν*, ensemble, et *πάθος*, passion, affection; all. *Sympathie*, angl. *sympathy*, it. et esp. *simpatia*]. Rapport qui existe entre les actions de deux ou de plusieurs organes plus ou moins éloignés, et qui fait que l'affection du premier se transmet secondairement aux autres. La connaissance des sympathies particulières entre les divers organes éclaire sur l'étiologie des maladies, sur leur siège, sur le lieu vers lequel on doit diriger les moyens thérapeutiques. C'est en grande partie sur les rapports sympathiques qu'est fondée la théorie des révulsions. En effet, les sympathies sont caractérisées, physiologiquement, par ce fait, qu'un organe étant impressionné avec ou sans perception d'une sensation (V. RÉFLEXE), le cerveau ou la moelle réagissent sans que l'individu en ait conscience : 1° soit sur cet organe; 2° soit sur un autre organe du même appareil, comme sur la mamelle, dans le cas de modification normale ou physiologique de l'utérus; 3° soit enfin sur un organe de quelque autre appareil, comme dans le cas de modification des sécrétions du foie, par suite

de lésion du poumon, ou de modification des sécrétions du rein, par suite de lésion du foie (V. SAIGNÉE *réversive*). Les actions d'un organe qui est sympathique d'un autre organe, les sympathies, en un mot, ont été, à diverses reprises, considérées comme le fruit des rêveries des médecins, faute de notions positives en physiologie. Or, on le sait déjà, ce sont certaines régions de la moelle et la partie de l'encéphale présidant aux instincts et en relation avec les viscères végétatifs, qui opèrent la réaction du centre à la périphérie, consécutivement à une impression venue de la périphérie jusqu'à lui par des nerfs connus. De plus, bien que les usages de tous les ordres de filets du grand sympathique, de ses filets blancs en particulier, soient encore ignorés, on sait pourtant que ce sont certains d'entre eux qui transmettent la réaction des centres nerveux jusqu'à des organes périphériques, par l'intermédiaire de leurs vaisseaux surtout (V. SYMPATHIQUE). Voici en outre différents exemples particuliers qui rentrent dans la règle. Lorsqu'on coupe le nerf lingual et qu'on irrite le bout périphérique, on ne produit rien; mais, si l'on irrite le bout central, il y a aussitôt issue de la salive qui sort sous forme de jet par les conduits de Wharton et de Sténon, comme si l'on avait mis quelque chose de sapide sur la langue avant la section (Cl. Bernard). Il y a eu là action transmise aux centres nerveux et réaction de ceux-ci sur les glandes salivaires, transmise par les rameaux du *système nerveux de la vie organique* qui se jettent sur les artères des glandes, et avec elles dans le tissu de celles-ci. Le pneumogastrique se trouve être pour le poumon ce que le nerf lingual est pour la langue. Lorsqu'on le coupe au cou, la production de sucre cesse bientôt. Si l'on irrite le bout inférieur, on ne détermine rien, mais, si l'on irrite le bout supérieur, il y a impression sur les centres nerveux et action réflexe sur le grand sympathique qui influe sur les vaisseaux du foie, et il y a de nouveau formation de sucre. L'effet de cette irritation du bout supérieur du nerf est le même que celui d'une action exercée sur le poumon et transmise par le nerf pneumogastrique, comme l'irritation du bout supérieur du nerf lingual remplace l'action exercée sur la langue et transmise par le nerf ci-dessus. Cette action, si elle est exercée sur le poumon, augmente aussi la production du sucre: c'est ainsi que les inspirations de chlore ou d'éther augmentent la production de la glycose par le foie. Si, au lieu d'irriter le poumon, on pique la *moelle allongée* vers le lieu où se rend le pneumogastrique, cette action réflexe des centres nerveux est augmentée, et aussitôt la production du sucre augmente, l'animal devient diabétique; on trouve du sucre dans l'urine et dans toutes ou presque toutes les sécrétions où il n'y en avait pas. Le nerf pneumogastrique étant coupé, la piqûre des pédoncules cérébraux ne suffit pas à elle seule pour déterminer cette influence des centres nerveux sur le foie par l'intermédiaire du grand sympathique, tandis que l'irritation du bout supérieur du pneumogastrique produit cet effet. Dans les faits de ce genre relatifs à la vie organique, la réaction a lieu sans conscience; mais, dans ceux de la vie animale, après transmission de l'impression, il y a un troisième acte distinct interposé aux deux autres, c'est la *perception*; tandis qu'ici il y a réaction sans perception, *sans conscience* (action réflexe). V. RÉFLECTIF.

SYMPATHIQUE, adj. [*sympathicus*, all. *sympathisch*, angl. *sympathetic*, it. et esp. *sympatico*]. Qui

dépend de la sympathie. — Les *affections sympathiques* d'un organe sont les phénomènes morbides qui surviennent dans cet organe sans qu'aucune cause morbifique agisse directement sur lui, mais par la réaction d'un autre organe primitivement lésé. C'est ainsi que le prurit nasal est un phénomène *sympathique* de la présence des vers dans les intestins, etc. — *Nerf grand sympathique*. Ensemble du système nerveux ganglionnaire considéré comme ne formant qu'un double cordon nerveux situé dans l'intérieur des cavités splanchniques, l'un à droite et l'autre à gauche, le long de la colonne vertébrale; s'étendant de la tête au bassin; se composant chacun d'un tronc continu, sur le trajet duquel se rencontrent de nombreux ganglions, et d'où partent des filets internes qui se distribuent aux divers organes, et des rameaux externes ou anastomotiques qui se lient à tous les nerfs rachidiens et même à ceux des sens. Au nerf sympathique appartient, par conséquent: 1° les ganglions de la tête (le ganglion ophthalmique, le ganglion de Meckel ou sphéno-palatin, et les ganglions caverneux, nasopalatin, sous-maxillaire; 2° les ganglions cervicaux moyen, supérieur et inférieur, qui donnent les nerfs et le plexus cardiaques; 3° les douze ganglions thoraciques, qui fournissent les nerfs splanchniques; 4° enfin les ganglions abdominaux, par lesquels il se termine en formant le gros ganglion semi-lunaire, placé sur les piliers du diaphragme, entre les capsules surrénales et l'aorte. Ce ganglion communique avec celui du côté opposé par des rameaux multipliés, d'où résulte le plexus unique connu sous le nom de *plexus œsophage* ou *solaire*. Les rameaux nerveux du grand sympathique, au lieu de diminuer de volume en s'éloignant des ganglions, augmentent souvent, au contraire, malgré les nombreux filets qu'ils fournissent. Chacun des ganglions du grand sympathique, placé le long de la colonne vertébrale, reçoit par son côté externe des *faisceaux radiaires* (aussi appelés *rameaux émergents externes*) provenant de la moelle par l'intermédiaire des racines rachidiennes. Ils sont au nombre de deux, quelquefois trois ou quatre. Il y a toujours un de ces faisceaux qui est blanc (*faisceau blanc, racine blanche*); il est composé de tubes minces en grande proportion et de quelques tubes larges réunis par un névrilème commun, et offre l'aspect des nerfs de la vie animale. L'autre faisceau ou les autres, car il y en a deux ou trois, sont gris (*faisceau gris, racine grise*). Ils sont formés principalement de *fibres de Remak* qui leur donnent leur coloration et leur consistance molle, et ils renferment seulement quelques *tubes minces* épars dans leur épaisseur ou rapprochés vers le centre. Le cordon de communication des ganglions sur les côtés de la colonne vertébrale est formé partie de *faisceaux blancs*, qui généralement passent sur le côté du ganglion sans prendre part à sa constitution, partie de *faisceaux gris*. Les filets qui, des ganglions et cordons vertébraux du grand sympathique, vont aux organes, sont aussi, les uns des *rameaux* ou *filets blancs* constitués, comme la racine blanche ci-dessus, sans fibres de Remak: tels sont le *grand splanchnique* et quelques rares filets cardiaques. Les autres sont des *filets* ou *rameaux gris*, c'est-à-dire constitués surtout par des fibres de Remak, comme les racines grises: tels sont les filets viscéraux de l'abdomen, ceux de la prostate, la plupart de ceux du cœur, et, par-dessus tout, ceux qui partent du ganglion cervical supérieur ou de son voisinage, pour se jeter sur

les carotides, où ils prédominent dans la proportion de vingt à trente pour un tube nerveux. Cl. Bernard a montré que, toutes les fois qu'on coupe des rameaux du grand sympathique et qu'on extirpe les ganglions de ce nerf, la température augmente instantanément et d'une manière durable dans les parties où il se distribue. L'effet inverse a lieu quand on resèque des nerfs du système cérébro-spinal; on observe toujours le refroidissement dans les régions du corps où ces nerfs se ramifient. Le grand sympathique est le seul dont la section produise un excès de chaleur. Bernard a coupé à cet effet la cinquième paire de nerfs de la tête, le nerf facial dans le crâne, et les racines antérieures et postérieures de la moelle épinière. Dans tous ces cas, il a observé un abaissement de température variant de 1° à 5° centigr. dans les parties correspondantes à la distribution des nerfs. La section du grand sympathique dans la région cervicale a toujours donné une élévation de température excédant quelquefois celle du côté opposé de 3° à 10° centigr. Les résultats des expériences peuvent se résumer de la manière suivante : 1° La section des nerfs de sentiment, outre l'abolition de la sensibilité, produit une diminution de température dans les parties. 2° La section des nerfs moteurs, outre l'abolition du mouvement, produit également le refroidissement des parties. 3° La section du grand sympathique, qui n'amène ni l'immobilité des muscles, ni l'abolition de la sensibilité, amène une augmentation de calorificité constante et considérable. 4° Si l'on coupe un tronc nerveux mixte, qui renferme à la fois des nerfs moteurs, des nerfs sensitifs et des filets du sympathique, on a les trois effets réunis, savoir : paralysie du mouvement, paralysie du sentiment, et augmentation de calorificité. Cette augmentation de chaleur est toujours accompagnée d'une plus grande vascularisation des parties. Comme température absolue, elle ne dépasse jamais 40° centigr.; mais, comme température relative, comparée à celle du côté opposé, elle est quelquefois plus élevée de 10° centigr., et la différence est toujours d'autant plus grande que la température ambiante est plus basse et que les animaux sont plus vigoureux. Les parties où le sympathique a été coupé résistent plus au froid et restent toujours doués d'une plus grande sensibilité; ce sont elles qui conservent les dernières leur sensibilité quand on a étherisé l'animal ou qu'on le fait périr par un mode d'empoisonnement quelconque. C'est surtout sur la partie cervicale du grand sympathique que Bernard a expérimenté, parce que là il était plus facile à atteindre. Cependant il a constaté que la section de ce nerf dans d'autres points donne lieu aux mêmes effets de calorificité et de vascularisation. Il a obtenu ces résultats dans le thorax, en enlevant le premier ganglion thoracique, et dans le ventre en agissant sur les ganglions du plexus solaire. Quand on agit sur d'autres parties du sympathique, et particulièrement sur les nerfs grand et petit splanchnique, on n'obtient pas les mêmes effets, ce qui prouve qu'il y a encore une distinction à établir dans les diverses parties du nerf sympathique relativement à cette production de calorificité. La galvanisation sur le grand sympathique amène toujours un refroidissement rapide dans les parties, c'est-à-dire un phénomène inverse à celui qui est opéré par la section pure et simple du nerf. L'élévation de température après la section du sympathique est accompagnée : 1° d'une augmentation très évidente de la pression du sang dans les capillaires; 2° de modifications très importantes dans les caractères

physico-chimiques du sang qui a traversé ces parties. — On a donné le nom de *nerf moyen sympathique* au nerf vague, et celui de *petit sympathique* à la portion dure du nerf auditif. V. NERF ET NERVEUX.

SYMPÉTALIQUE, adj. [*sympetalicus*, de σύν, avec, ensemble, et πέταλον, pétale; it. et esp. *simpetalico*]. Se dit des étamines lorsque, réunissant les pétales, elles font qu'une corolle polypétale semble monopétale.

SYMPEXION, s. f. [de σύμπεξις, concrétion, de συμπίγγναι, je lège, je concrète, donner de la consistance]. Nom donné par Robin à des corps solides incolores, remarquables par leur transparence et leur faible pouvoir réfringent, qu'on trouve dans les vésicules closes de la glande thyroïde à l'état normal, et surtout quand elle est hypertrophiée, dans celles de la rate et des ganglions lymphatiques malades, dans les petits kystes des glandes du corps et du col de l'utérus, et, d'une manière presque constante, dans le liquide des vésicules séminales. Ces corps sont arrondis, réguliers, ou à contour sinueux dans la thyroïde et les kystes de l'utérus; ils sont plus irréguliers et à facettes dans les ganglions lymphatiques et dans la rate; c'est dans les vésicules séminales que leurs formes sont les plus variées, et quelquefois ils y sont si nombreux, qu'ils se touchent et se soudent aux points de contact, de manière à former des masses comme perforées et aréolaires; là ils englobent quelques spermatozoïdes. Ils sont solides, mais friables, se brisant en éclats par la pression, après s'être un peu aplatis; leurs bords sont très pâles, leur masse est homogène ou quelquefois parsemée de granulations moléculaires grisâtres. Leur composition est azotée, peu connue et probablement différente d'une région du corps à l'autre. Ils se distinguent facilement, par leur homogénéité, des calculs ou concrétions à lignes concentriques, régulières et élégantes, de la prostate. V. PROSTATE.

SYMPORESE, s. f. [de συμφορησις, congestion; [angl. *symphoresis*, esp. *sinforesis*]. Mot proposé comme synonyme de *congestion sanguine*.

SYMPHYсандRIE, s. f. [*symphysandria*, de σύμφυσις, réunion, et άνήρ, mari]. Nom de la vingtième classe dans le système de Linné, modifié par Richard. Elle comprend les plantes à fleurs simples, dont les étamines sont soudées ensemble par les anthères et par les filets, et correspond à la syngénésie monogamie, etc. Exemples : la *balsamine*, la *violette*.

SYMPHYсандRIQUE, adj. [*symphysandricus*]. Qui a rapport à la symphysandrie. — *Étamines symphysandriques*. Celles qui sont réunies par les anthères et les filets.

SYMPHYSE, s. f. [*symphysis*, σύμφυσις, de σύν, avec, et φύσθαι, croître; angl. *symphysis*, it. *sinfisi*, esp. *sinfisis*]. On appelle proprement *symphyse* l'ensemble des moyens par lesquels sont assurés les rapports mutuels des os entre eux; mais on a aussi employé ce mot pour désigner certaines articulations en particulier, et notamment celle des os du bassin. C'est ainsi que l'on dit *symphyse pubienne*, *symphyse sacro-iliaque*.

SYMPHYSEOTOMIE, s. f. [*symphyseotomia*, de σύμφυσις, symphyse, et τομή, section; all. *Symphyseotomie*, angl. *symphyseotomy*, it. *sinfisotomia*, esp. *sinfisiotomia*]. Opération qui consiste à pratiquer la section du fibro-cartilage unissant ensemble les deux os pubis. Quand ce fibro-cartilage a été divisé, l'écartement des deux pubis procure au diamètre antéro-

postérieur du détroit abdominal du bassin une ampliation qui est d'environ 5 millimètres par 27 millimètres (2 lignes par pouce) de cet écartement. La plupart des praticiens estiment la symphyséotomie praticable quand l'étendue du diamètre sacro-pubien se trouve comprise entre les limites extrêmes de 68 à 72 millimètres (2 pouces 1/2 à 3 pouces moins 1/4). Ce cas et celui où la tête, s'étant plongée dans l'excavation pelvienne, ne pourrait plus ni avancer ni reculer, à cause d'un rétrécissement simultané au détroit abdominal et au détroit périnéal, paraissent être les seuls qui autorisent à y recourir. Il faut, de plus, que la femme soit arrivée au terme de sa grossesse, le travail de l'enfantement décidé et le fœtus vivant. On doit attendre que le col utérin soit dilaté, et il vaut mieux opérer avant qu'après la rupture de la poche des eaux. L'opération est fort simple : On rase le pubis, on vide la vessie à l'aide d'une sonde qu'on laisse dans l'urèthre ; on pratique, sur la ligne médiane, une incision longitudinale qui commence à quelques millimètres au-dessus de la symphyse, se prolonge jusqu'au côté gauche du clitoris, et divise toutes les parties molles ; puis on coupe le cartilage en deux temps, savoir : la première moitié de son épaisseur d'avant en arrière, et l'autre d'arrière en avant. L'accouchement terminé, on rapproche les pubis l'un de l'autre ; on couvre la plaie de charpie, et l'on fixe un bandage de corps assez serré pour empêcher les os de s'écarter. On a proposé de remplacer la symphyséotomie par une autre opération qui consiste à scier de chaque côté le corps et la branche des pubis, entre les deux trous sous-pubiens. — L'opération de la section de la symphyse est fort grave : sur quarante et une femmes, quatorze ont succombé. Il n'y faut recourir que quand les circonstances ne permettent pas de pratiquer l'opération césarienne.

SYMPHYSIE, s. f. [*symphysis*, de *σύνφυσις*, union]. Union de parties qui normalement sont séparées. (Breschet.)

SYMPHYSIEN, IENNE, adj. [*symphyseus*, it. *sinfisico*]. Qui a rapport à une symphyse. — *Couteau symphysien*. Instrument tranchant avec lequel on pratique la symphyséotomie.

SYMPLOCARPE, s. m. [*σύνπλοκος*, qui navigue ensemble, et ici, associé, *καρπός*, fruit]. Genre d'aroidées dont une espèce (*Symplocarpus foetidus*, Nutt., *Dracontium foetidum*, L.), de l'Amérique du Nord, a un rhizome employé contre l'asthme et les catarrhes, après avoir été débarrassé, par la chaleur, de son principe âcre.

SYMPTOMATIQUE, adj. [*symptomaticus*, all. *symptomatisch*, angl. *symptomatic*, it. et esp. *sintomatico*]. — *Maladie symptomatique*. Celle qui n'est qu'un symptôme d'une autre affection, et qui, quand cette autre affection se termine, cesse elle-même aussitôt, condition sans laquelle elle constituerait une deutéropathie. Le délire, dans la pleurésie ou la péripneumonie, n'est que *symptomatique*. — *Médecine symptomatique* ou *médecine des symptômes*. Méthode de traitement qui consiste à attaquer les symptômes dominants d'une maladie et non la maladie elle-même. V. MÉDECINE.

SYMPTOMATOLOGIE, s. f. [*symptomatologia*, all. *Symptomenlehre*, angl. *symptomatology*, it. et esp. *sintomatologia*, de *σύνπτωμα*, symptôme, et *λόγος*, discours, traité]. Partie de la médecine qui traite des symptômes des maladies. V. MALADIE.

SYMPTÔME, s. m. [*sympnoma*, *σύνπτωμα*, de *σύν*, avec, et *πτωω*, je tombe ; all. et angl. *Symptom*, it. *sintomo*, esp. *sintoma*]. Toute modification dans les fonctions qui se trouve liée à la présence d'une lésion ; tout phénomène que l'on peut constater du vivant même des malades, soit qu'il soit sensible pour ceux-ci, ou seulement pour le médecin. C'est par l'ensemble et la succession des *sympnômes* qu'on reconnaît la maladie. Les *sympnômes* deviennent des *signes* dans l'esprit de l'observateur qui les apprécie. On a appelé *sympnômes de sympnômes* les effets qui résultent des symptômes d'une maladie, mais qui ne sont point essentiellement liés à la maladie elle-même. Ainsi la débilité résultant de la fréquence des évacuations alvines, dans la dysentérie, est un *sympnôme de sympnômes*. V. MALADIE.

SYMPTOSE, s. f. [*sympnosis*, *σύνπτωσις*, de *σύν*, *πτωω*, tomber ensemble ; all. *Verfall*, angl. *sympnosis*, it. *simptosi*]. État d'affaissement du corps ou d'une de ses parties, ou même d'un organe en particulier ; atrophie.

SYNADELPHIE, s. m. [de *σύν*, avec, ensemble, et *ἀδελφός*, frère]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont un tronc unique, mais double dans toutes ses régions, et huit membres, parmi lesquels quatre paraissent être dorsaux et dirigés supérieurement.

SYNANTHÉRÉES, s. f. pl. [*synantheræ*, de *σύν*, avec, ensemble, et *ἀνθήρας*, fleuri ; it. *sinantherate*, esp. *sinantereas*]. Famille de plantes qui a pour caractères : Cinq étamines à filets distincts, dont les anthères sont soudées ensemble, et forment un tube traversé par un style simple que termine un stigmate bifide. Feuilles généralement alternes. Fleurs petites et formant des capitules ou calathides hémisphériques, globuleuses ou plus ou moins allongées, qu'on nomme communément *fleurs composées*, d'où cette famille elle-même avait reçu le nom de *composées*. Chaque capitule est formé d'un réceptacle commun, convexe ou concave (phoranthé ou clinanthe), et d'un involucre commun ; on trouve fréquemment aussi, à la base de chaque fleur, de petites écailles ou des poils plus ou moins nombreux. Les fleurs qui forment les capitules sont de deux sortes : les unes ont une corolle monopétale, régulière, infundibuliforme (fleurons) ; les autres ont une corolle irrégulière, déjetée latéralement en forme de languettes (demi-fleurons). Tantôt les capitules se composent uniquement de fleurons (tribu des *flosculeuses*) ; tantôt ils n'ont que des demi-fleurons (*demi-flosculeuses*) ; tantôt leur centre est occupé par des fleurons et leur circonférence par des demi-fleurons (*radiées*).

SYNANTHÉRIE, s. f. [*synantheria*]. Nom substitué par Richard à celui de *syngénésie* employé par Linné.

SYNANTHÉRIQUE, adj. [*synanthericus*, it. et esp. *sinantherico*]. On donne cette épithète aux étamines qui ont les anthères réunies.

SYNANTHIES, s. f. pl. [*synanthia*, de *σύν*, avec, et *ἄνθος*, fleur]. Monstruosité consistant dans la soudure anormale de fleurs voisines par les enveloppes ou par le support. La fusion est plus ou moins complète : quelquefois même elle ne s'annonce que par le grand volume de la fleur résultant d'une synanthie.

SYNAPTASE, s. f. [de *σύν*, avec, et *ἄπτειν*, lier, unir]. Synonyme d'*émulsine* (V. ce mot). Corps azoté, coagulable, jouissant de la propriété de déterminer la catalyse de l'*amygdaline* (C⁶⁰H²⁷O²²Az²). Toutes deux

existent avec l'huile grasse dans les *amandes amères* (V. AMYGDALINE). L'émulsion ou synaptase existe seule avec l'huile grasse sans amygdaline dans les *amandes douces*. La synaptase dissoute dans beaucoup d'eau, ou une *émulsion d'amandes douces*, au contact de l'amygdaline, décompose celle-ci en *essence d'amandes amères* et *acide cyanhydrique*. Le tourteau d'amandes amères privées d'huile grasse par la presse, étant distillé avec de l'eau, la synaptase décompose l'amygdaline de la même manière en essence d'amandes amères et acide prussique, accompagnés de *benzoïne* et d'*acide benzoïque* qui se forme pendant l'opération. L'*essence d'amandes amères* (C⁴¹H⁶⁰O²) est un liquide incolore très fluide, d'une odeur particulière rappelant celle de l'acide cyanhydrique, saveur brûlante. Elle bout à 176°; miscible à l'alcool et à l'éther; l'eau en prend 1 partie pour 30. Elle absorbe 2 équivalents d'oxygène à l'air, et devient *acide benzoïque*. Elle ne dévie pas la lumière polarisée, tandis que l'amygdaline exerce le pouvoir rotatoire à gauche. On peut la combiner avec le chlore, l'iode, le brome, le soufre, et avoir des essences monochlorées, monoiodées, etc. V. BENZOÏLE et PICRAMYLE.

SYNARTHRODIAL, ALE, adj. [*synarthrodialis*, it. *sinartrodiale*, esp. *sinartrodial*]. Qui a lieu par *synarthrose*. V. ce mot.

SYNARTHROSE, s. f. [*synarthrosis*, de σύν, préposition qui indique le rapprochement, et ἄρθρωσις, articulation; all. *Synarthrose*, angl. *synarthrosis*, it. *sinartrosi*, esp. *sinartrosis*]. Nom donné aux articulations immobiles. Elle a trois espèces : suture, harmonie, gomphose.

SYNCARPE, s. m. [*syncarpium*, de σύν, avec, ensemble, et καρπός, fruit; it. *syncarpo*]. Fruit multiple provenant de plusieurs ovaires devenus charnus et soudés ensemble. V. SOROSE.

SYNCARPIES, s. f. pl. [*syncarpie*, de σύν, avec, et καρπός, fruit]. Monstruosités consistant dans la soudure anormale de deux fruits.

SYNGHIFONITIS, s. f. [de σύν, avec, et γιγών, tunique]. Adhérences de la conjonctive.

SYNCHONDRELCIE. Ulcération des cartilages du larynx. (Piorry.)

SYNCHONDROSE, s. f. [*synchondrosis*, de σύν, avec, et χόνδρος, cartilage; all. *Synchondrose*, angl. *synchondrosis*, it. *sincondrosi*, esp. *sincondrosis*]. Union de deux os par un cartilage. Telles sont l'articulation du sternum avec les côtes, celle des os pubis entre eux, etc.

SYNCHONDROTOMIE, s. f. [de σύν, avec, et χόνδρος, cartilage, et τομή, section; it. *sincondrotomia*]. Section d'une synchondrose ou d'un cartilage interarticulaire. V. SYMPHYSEOTOMIE.

SYNCHROME, adj. [*synchronius*, de σύν, avec, ensemble, et χρόνος, temps; all. *gleichzeitig*, angl. *synchronous*, it. et esp. *sincrono*]. Synonyme d'*isochrone*, qui est seul usité.

SYNGHYSIS, s. m. [de σύγχυσις, confusion; it. *sinchisi*]. Les anciens nommaient *synchysis* le trouble des humeurs de l'œil dû à la rupture des tuniques intérieures, rupture produite par un coup ou spontanément. Desmarès nomme *synchysis étincelant* une affection chronique non douloureuse de l'œil, caractérisée par de petits points brillants, ressemblant à de petites étincelles très nombreuses, sans cesse renaissantes, qui se balancent au fond de l'œil, et sont visibles chacune pendant plusieurs secondes. Chez

d'autres sujets, les étincelles retombent derrière l'iris. Lorsque l'œil se meut, elles augmentent de nombre, et tout le fond de l'œil paraît en être parsemé. C'est surtout chez les individus opérés de cataracte, par abaissement en particulier, que ce phénomène s'observe. Il est dû au passage de la cholestérine du cristallin à l'état de cristaux lamelleux, qui flottent dans les humeurs de l'œil et réfléchissent la lumière. Cette cristallisation peut s'observer dans le cristallin encore contenu dans sa capsule, et l'étincellement n'apparaît que lorsque la capsule est brisée spontanément ou par l'art. Sichel a proposé de remplacer le nom de *synchysis* par celui de *spinthropie*.

SYNCLONUS, s. m. [de συν, avec et κλονος, secousse]. Affection convulsive qui est susceptible de gagner les assistants : par exemple, la danse de Saint-Guy. V. CHORÉE.

SYNCOPAL, ALE, adj. [*syncopalis*, it. *sincopale*, esp. *sincopal*]. Qui a rapport à la syncope. — *Fièvre syncopale*. Fièvre intermittente pernicieuse, caractérisée par des syncopes répétées.

SYNCOPE, s. f. [*syncope*, συγκαπτι, all. *Ohnmacht*, angl. *fainting*, it. et esp. *sincopa*]. Suspension subite et momentanée de l'action du cœur, avec interruption de la respiration, des sensations et des mouvements volontaires. Le cœur cessant de se contracter assez énergiquement et le sang n'arrivant plus au cerveau, l'action de ce dernier organe s'anéantit, faute de son excitant naturel; et les sensations, la locomotion et la voix, qui sont, ainsi que la respiration, sous la dépendance immédiate de l'encéphale, se trouvent ainsi interrompues. La syncope diffère par conséquent de l'apoplexie et de l'asphyxie par l'ordre dans lequel se succèdent ces divers phénomènes. Dans l'apoplexie, l'action du cerveau est la première interrompue; dans l'asphyxie, ce sont les poumons qui cessent les premiers leurs fonctions. Le mot *syncope* est regardé par beaucoup d'auteurs comme synonyme de *lipothymie* ou *défaillance*; d'autres considèrent la lipothymie comme le premier degré de la syncope. — Il est évident que le meilleur moyen de remédier à la syncope est de faire en sorte que le cerveau reçoive du cœur le fluide nécessaire à son excitation. Aussi le coucher horizontal suffit-il souvent pour rappeler à la connaissance et à la vie les individus tombés en syncope. On emploie en même temps les excitants extérieurs de la peau et des sens, les frictions, les aspersiones avec l'eau froide vinaigrée, l'inspiration de l'éther ou des eaux spiritueuses. V. HÉMORRHAGIE et SAIGNÉE.

SYNCRANIEN, IENNE, adj. [de σύν, avec, et κρανίον, crâne; it. et esp. *sincraniano*]. Épithète donnée à la mâchoire supérieure, parce qu'elle tient de toutes parts au crâne.

SYNCRÉTISME, s. m. [*συγκρητισμός*]. Nom d'un système de philosophie grecque, qui consistait à fondre ensemble les divers systèmes, et qui, transporté dans la médecine, désigne un éclectisme grossier réunissant et mêlant les vues et les doctrines les plus hétérogènes.

SYNCRISE, s. f. [*synchrisis*, de συγκρίνω, coaguler, épaissir; it. *sincrisi*, esp. *sincrisis*]. Nom que les chimistes anciens donnaient au passage d'un corps liquide à l'état solide, ou plutôt à la coagulation ou solidification de deux liquides mêlés ensemble.

SYNCRITIQUE, adj. [*syncreticus*, it. et esp. *sincritico*]. Synonyme inusité d'*astrigent*.

SYNDERMIE. Maladie du système fibreux. (P.)

SYNDESMOGRAPHIE, s. f. [*syn-desmographia*, de σύνδεσμος, ligament, et γράφειν, décrire; it. *sin-desmografia*]. Description des ligaments. V. SQUELETTOLOGIE.

SYNDESMOLOGIE, s. f. [*syn-desmologia*, de σύνδεσμος, ligament, et λόγος, discours; all. *Binderbeschreibung*, angl. *syn-desmology*, it. et esp. *sin-desmologia*]. Traité des ligaments.

SYNDESMO-PHARYNGIEN, adj. [*syn-desmo-pharyngeus*, it. *sin-desmofaringivo*]. Nom donné à un faisceau charnu qui fait partie du constricteur supérieur du pharynx.

SYNDESMOSE, s. f. [*syn-desmosis*, all. *Bandgelenk*, angl. *syn-desmosis*, it. *sin-desmosi*, esp. *sin-desmosis*]. Union des os par le moyen des ligaments; symphyse ligamenteuse.

SYNDESMOSYSTÈME. Système fibreux. (Piorry.)

SYNDESMOTOMIE, s. f. [*syn-desmotomia*, de σύνδεσμος, ligament, et τομή, section, dissection; all. *Syn-desmotomie*, *Bänderzergliederung*, it. et esp. *sin-desmotomia*]. Dissection des ligaments.

SYNDROME, s. m. [de συνδρομη, concours; it. *sindrome*, esp. *sindroma*]. Nom que les anciens médecins grecs donnaient à des énumérations de symptômes sans rapport obligé à des maladies déterminées : par exemple, à la pneumonie, à la pleurésie, à la fièvre intermittente, au causus, etc. Les *Prénotions de Cos*, dans la collection hippocratique, contiennent un grand nombre de syndromes, et, à vrai dire, il ne serait pas inutile de reprendre cette idée de l'antique médecine. En effet, il n'est point de praticien qui ne rencontre à chaque instant une foule d'affections qu'il lui est impossible de rattacher à aucune des espèces nosologiques. Les observations particulières tiennent lieu, jusqu'à un certain point, des syndromes, mais elles sont moins générales; et, par conséquent, si, dans les cas où elles coïncident avec ce que le praticien observe, elles sont plus instructives pour lui, néanmoins elles s'appliquent à moins de circonstances. Les syndromes présentent le fait pathologique par un côté moins spécial et moins déterminé. Nos cadres nosologiques ne sont qu'une approximation par rapport à la pathologie réelle, approximation très utile à cause de sa généralité, mais par cela même très souvent insuffisante. On aurait donc besoin de quelque chose d'analogue aux *syndromes antiques*, tenant le milieu entre les espèces nosologiques et les observations particulières.

SYNÉCHIE, s. f. [*syn-echia*, de σύν, avec, et ἔχειν, être; all. *Synechie*, angl. *syn-echia*, it. *sin-echia*, esp. *sin-echia*]. Adhérence de l'iris avec la cornée (*synéchie antérieure*) ou avec la capsule cristalline (*synéchie postérieure*).

SYNENCÉPHALOCÈLE, s. f. [de σύν, avec, et ἐγκεφαλικός, encéphalocèle]. Spring donne ce nom aux hernies cérébrales qui, sur une partie plus ou moins grande de leur surface, ont contracté adhérence avec le placenta, le cordon ombilical ou les membranes de l'œuf. Il nomme *hydrencéphalocèle* [de ὕδωρ, eau, et ἐγκεφαλο-] l'hydrocéphale ventriculaire avec hernie partielle du cerveau, en forme de poche pleine de sérosité, communiquant avec l'un ou l'autre ventricule. Ce mot avait été employé pour désigner plusieurs variétés de hernies cérébrales. Il donne le nom de *ménin-gocèle* [de μνίμηξ, méninge, et κύμα, tumeur] aux tumeurs du crâne remplies de séro-

sité arachnoïdienne et constituées par une hernie de l'arachnoïde pariétale, faisant saillie à travers une ouverture accidentelle du crâne, repoussant et entraînant la portion correspondante de la dure-mère amincie et soudée avec elle

SYNERGIE, s. f. [*synergia*, de σύν, avec, ensemble, et ἔργον, travail; all. *Mitwirken*, it. et esp. *sinergia*]. Action simultanée, concours d'action entre divers organes dans l'état de santé. Quelques auteurs ont donné au mot *synergie* un sens plus étendu, en appelant ainsi toute action simultanée de plusieurs organes, dans l'état de maladie comme dans l'état normal, lorsqu'elle n'est pas l'effet d'une continuité de tissu ou d'une dépendance nécessaire et immédiate.

SYNGÉNÈSE ou **SYNGÉNÉSIQUE**, adj. [*syngenesicus*]. Se dit des étamines quand elles sont soudées ensemble par les anthères.

SYNGÉNÉSIE, s. f. [*syngenesia*, de σύν, avec, et γένεσις, génération; angl. *syngenesia*, esp. *sin-genesia*]. Nom donné dans le système de Linné à une classe contenant les plantes qui ont les étamines réunies par leurs anthères.

SYNIZÉSIS, s. f. [*synizesis*, συνίζησις, de σύν, ensemble, et ἴζειν, être assis; mot à mot : conjonction; angl. *synizesis*, it. *sinizezi*, esp. *sinizesis*]. Occlusion de la pupille produite par une inflammation spontanée ou survenue à la suite de l'opération de la cataracte. L'oblitération de la pupille par la membrane pupillaire, qui a persisté jusqu'au delà de la naissance, constitue la *synizésis congénitale*. L'obstruction de cette ouverture par une matière étrangère, telle qu'un débris de cataracte, du pus provenant d'un hypopyon, etc., porte le nom de *fausse synizésis*.

SYNNÉVROSE, s. f. [*synneurosis*, de σύν, avec, et νεῦρον, mot par lequel on désignait indistinctement toutes les parties fibreuses et blanchâtres; angl. *synneurosis*, it. *sin-neurosi*, esp. *sin-neurosis*]. Synonyme de *syn-desmose*.

SYNOPHTHIE, s. f. [de σύν, avec, et une abréviation de ὀφθαλμός, œil]. Anomalie qui consisterait en une soudure des bourgeons entre eux; mais Germain de Saint-Pierre a reconnu que c'est un seul bourgeon qui se subdivise en deux ou plusieurs.

SYNOQUE, s. f. et adj. [*synocha*, de σύν, avec, et ἔχειν, avec, et ἔχειν, tenir; all. *synochisches Fieber*, angl. *synocha*, *synochus*, it. *sinoco*, *sinoca*, esp. *sinoco*]. On désigne d'une manière générale, sous le nom de *synoque*, toute fièvre qui dure pendant un certain temps, sans intermission et même sans rémission bien marquée. La *fièvre inflammatoire* des auteurs modernes est le *synochus imputris* de Galien (*synocha*, *synochus simplex*). Ce dernier auteur appelait *synochus* la maladie nommée depuis *fièvre putride*, *fièvre adynamique*.

SYNORRHIZE, adj. Mot mal formé. V. SYRRHIZE.

SYNOSTÉOGRAPHIE, s. f. [*synostographia*, de σύν, avec, ensemble, ὀστέον, os, et γράφειν, décrire; all. *Gelenkbeschreibung*, it. *sinostografia*]. Description des articulations et de leurs ligaments.

SYNOSTÉOLOGIE, s. f. [*synostologia*, de σύν, avec, ensemble, ὀστέον, os, et λόγος, discours; angl. *synostology*, it. et esp. *sinostologia*]. Traité des articulations et de leurs moyens d'union.

SYNOSTÉOTOMIE, s. f. [*synostotomia*, de σύν, avec, ὀστέον, os, et τομή, section; angl. *synostotomy*, it. *sinostotomia*]. Préparation anatomique des articulations. V. SQUELETTOLOGIE.

SYNOTE, s. m. [de σύν, ensemble, et de νότος, gén. νότος, oreille]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont deux corps intimement unis au-dessus de l'ombilic commun, avec une tête incomplètement double, offrant d'un côté une face, et de l'autre une ou deux oreilles confondues ensemble.

SYNOVIAL, ALE, adj. [angl. *synovial*, it. *sinoviale*, esp. *sinovial*]. Qui a rapport à la synovie. — *Capsules synoviales*. Petits sacs membraneux sans ouverture, blanchâtres, demi-transparents, minces et mous, formés d'un seul feuillet qui se déploie sur les surfaces des cavités articulaires diarthroïdiales et aux endroits où glissent beaucoup de tendons. Leur tissu est plus dense et moins souple que celui des membranes séreuses, avec lesquelles néanmoins elles ont de l'analogie. Elles sont moins vasculaires, renferment moins de fibres élastiques dans leur trame qui adhère intimement au tissu fibreux articulaire qu'elles tapissent. Leur épithélium disparaît de bonne heure chez les enfants, au moins par places, et ne se retrouve qu'en petite quantité chez l'adulte. Les synoviales s'arrêtent au pourtour des cartilages en empiétant de un à quelques millimètres seulement sur leur face articulaire, où leurs capillaires forment des anses terminales nombreuses et élégantes. Dans les cas de tumeurs blanches, le tissu spongieux qui se glisse entre les surfaces articulaires, et celui qui se produit entre l'os et le cartilage (d'où soulèvement de celui-ci) sont tous deux de nouvelle génération (V. NÉOMEMBRANE), et les synoviales ne passent ni au-dessus ni au-dessous du cartilage. Les synoviales s'enfoncent quelquefois profondément entre les faisceaux des capsules et gaines fibreuses. Là leur épithélium est conservé, c'est ce qu'on a appelé *follicules synoviaux*, mais ce n'est qu'une dépression souvent accidentelle de la synoviale, sans qu'il y ait structure glanduleuse. Outre les membranes synoviales des articulations et celles qui forment des gaines autour des tendons, de petites membranes ou *bourses synoviales sous-cutanées* sont interposées, sous forme de petites vésicules ob rondes, entre la peau et certaines parties osseuses ou cartilagineuses saillantes (sur le trochanter, la rotule, l'olécrâne, etc.). Ces trois espèces de membranes constituent le *système synovial*. — *Glandes synoviales* ou de *Havers*. Pelotons rougeâtres, spongieux, situés dans l'intérieur des capsules synoviales, et que cet anatomiste regardait comme des *organes sécréteurs*. Ces prétendues glandes ne sont que de la graisse avec des vaisseaux artériels et veineux. Les franges ne sont que des replis de la membrane synoviale analogues aux épiploons des membranes séreuses, aux appendices épiploïques de l'intestin. Les franges, en raison du grand nombre de vaisseaux qu'elles contiennent, peuvent concourir à l'exhalation de la synovie; mais elles ne sont pas exclusivement le siège de cette sécrétion, puisqu'on n'en trouve pas dans toutes les articulations. Elles peuvent être le siège d'épithéliomas.

SYNOVIE, s. f. [*arungia articularum*, *unguen articulare*, all. *Gelenkschleim*, angl. *synovia*, it. et esp. *sinovia*]. Humeur exhalée par les membranes synoviales à la surface des cavités articulaires, filante, visqueuse, d'une saveur salée, contenant de l'eau, de la synovine, une matière filandreuse considérée comme de la fibrine par les uns, et comme une espèce de mucosine par les autres, de la soude, du muriate de soude, du phosphate de chaux et des

carbonates ou lactates alcalins. Le nom de *synovie* a été donné à ce fluide par Paracelse, à cause de sa ressemblance avec le blanc d'œuf [de σύν, avec, et ὄν, œuf].

SYNOVINE ou **ARTHROHYDRINE**, s. f. Nom donné par Huencfeld à la substance organique coagulable propre à la synovie, qui est différente réellement de l'albumine.

SYNOVITE, s. f. [esp. *sinovitis*]. Inflammation des membranes synoviales.

SYNSPORÉES, s. f. pl. [de σύν, avec, et σπέρμα, graine]. Nom donné aux algues qui se reproduisent par conjugaison (V. ce mot), d'où on les appelle aussi *conjuguées*.

SYNTHÈSE, s. f. [*synthesis*, de σύν, avec, et τίθημι, je pose : c'est-à-dire, composition; all. *Synthese*, angl. *synthesis*, it. *sintesi*, esp. *sintesis*]. En chimie, la *synthèse* est l'opération par laquelle on réunit des corps simples pour former des composés; ou des corps composés, pour en former d'autres d'une composition plus complexe. On donne aussi le nom de *synthèse* à la réunion des éléments d'un corps composé séparés par l'analyse. — En chirurgie, on appelle *synthèse* la réunion de parties divisées : par exemple, celle des bords d'une plaie ou celle des fragments d'un os (*synthèse de continuité*), ou le rapprochement de parties qui étaient seulement écartées ou déplacées, ainsi que cela a lieu dans les luxations (*synthèse de continuité*). — Procédé logique opposé à l'analyse. V. EXTENDEMENT ET LOGIQUE.

SYNTHÉTISME, s. m. [*synthetismus*, angl. *synthetismus*, it. et esp. *sintetismo*]. Ensemble des quatre opérations nécessaires pour réduire une fracture et la maintenir réduite : l'extension, la réduction, la coaptation et le bandage.

SYNZYGIE, s. f. [*synzygia*, de σύν, avec, et ζεύγωμι, je joins]. Point de jonction de deux cotylédons.

SYPHELÇIE, SYPHELÇOSIE CHRONIQUE. Chancre chronique. (Piorry.)

SYPHILORIONIE. Affection syphilitique du chonrion. (Piorry.)

SYPHIDERMIE, SYPHILIDERMIE, ou **DERMO-SYPHILIE**. Affection syphilitique de la peau. (P.)

SYPHIÉMIE, SYPHIHÉMIE. Altération du sang par le virus syphilitique. (Piorry.)

SYPHIGANGLIONIE. Bubon vénérien. (Piorry.)

SYPHILÉPICHORIONIE. Tache syphilitique. (P.)

SYPHILIDE, s. f. [all. *Syphilide*, it. et esp. *sifilide*]. On comprend sous cette dénomination diverses affections cutanées qui sont sous la dépendance de la syphilis. Comme les éruptions vulgaires, les syphilides peuvent être classées en exanthèmes, vésicules, bulles, pustules, papules, squames, tubercules. Les syphilides ont pour antécédent le chancre induré, ou bien elles proviennent d'une syphilis héréditaire. Elles ont une couleur particulière, couleur jambon (Fallope), cuivrée, sombre, chocolat; mais il ne faut pas donner trop d'importance à ce signe, car, au commencement, c'est simplement une injection capillaire. En appliquant le doigt sur la macule, la couleur disparaît; ce n'est que plus tard, lorsqu'il y a altération de la matière colorante, que l'éruption devient sombre, cuivrée. Les syphilides sont ordinairement arrondies; lorsqu'elles se réunissent, elles forment un cercle, ce qu'on rencontre rarement dans les éruptions cutanées vulgaires. Dans les éruptions syphilitiques sèches, le

caractère est que les surfaces affectées soient lisses, comme vernissées; l'écaille tombant laisse un liséré blanc, tandis que, dans les maladies vulgaires, le psoriasis par exemple, les plaques sont ridées, rugueuses. Comme maladies cutanées, on remarque la roséole, accident le plus précoce, dont les prodromes sont la courbature, le mal de gorge; elle siège sur le tronc. L'érythème ne diffère de la roséole que par la plus forte saillie de la papule. Un accident aussi très précoce et qui peut naître sans avoir été précédé de la roséole, c'est la papule ou plaque muqueuse; assez souvent cet accident succède au chancre lui-même, qui se métamorphose d'accident primitif en accident secondaire (V. *SYPHILIS secondaire*). Parmi les papules sèches, on remarque le lichen. Dans les vésicules, forme la plus rare, se rangent la varicelle, l'eczéma, ou groupe de vésicules sur une base plus ou moins foncée. Les syphilides squameuses, psoriasis, sont le plus souvent sous la forme de psoriasis guttata; ces syphilides occupent quelquefois la paume des mains et la plante des pieds, elles semblent cornées. Il est à remarquer que la présence de cette syphilide à la paume des mains fait présager qu'une semblable éruption existe en même temps à la plante des pieds. Dans la lèpre syphilitique, la partie circonscrite par la plaque est plus ou moins altérée, contrairement à ce qui existe dans la lèpre ordinaire. Dans les affections bulleuses, on trouve le pemphigus des nouveau-nés et le rupia. Suivant M. P. Dubois, le pemphigus syphilitique serait assez fréquent chez les enfants naissant de parents vérolés. Pour M. Ricord, le pemphigus syphilitique serait très rare; il n'y aurait, dit-il, souvent qu'un pemphigus vulgaire. Quant au rupia, c'est un accident tardif: il n'apparaît qu'un, deux ou trois ans après le commencement de la syphilis. Sa croûte noire, en forme d'écaille d'huile, est longtemps adhérente au centre; elle laisse en tombant une ulcération s'étendant plus en largeur qu'en profondeur. Dans les syphilides pustuleuses, on remarque l'ecthyma, divisé en ecthyma superficiel et en ecthyma profond. L'ecthyma superficiel, accident précoce, de forme lenticulaire, siège à la tête et aux membres. La croûte est beaucoup plus petite que la surface qui l'a fournie; au-dessous de cette croûte, on trouve une ulcération à emporte-pièce. L'ecthyma profond, accident tardif, est isolé; il présente des croûtes stratifiées entourées de l'ulcération, absolument comme un verre de montre dans son châssis. Lorsque la croûte tombe, se montre une ulcération semblable au chancre, avec cette différence essentielle, que le pus de l'ecthyma donne un résultat négatif à l'inoculation. L'ecthyma syphilitique est indolent, contrairement à l'ecthyma vulgaire. L'acné syphilitique peut être différenciée de l'acné vulgaire par sa durée et par son siège plus fréquent aux membres. Dans l'impétigo syphilitique, le prurit n'est pas constant; des pustules impétigineuses peuvent se développer sur les côtés des ailes du nez, ce sont les pustules granuleuses. La syphilide tuberculeuse est la dernière manifestation secondaire de la syphilis: ce sont des tumeurs dures, pleines, solides, ne renfermant ni sérosité ni pus, entamant toute l'épaisseur de la peau (V. *COMÈS*). Il est un accident secondaire très rare, l'onyxis, beaucoup plus tardif que les autres manifestations de la syphilis; l'ongle s'épaissit, ce n'est bientôt plus qu'une sorte de corne. La matrice de l'ongle peut être atteinte des deux côtés, et être intacte

au milieu; alors, la sécrétion continuant à se faire, il se forme une véritable griffe. V. *RUPIA*.

SYPHILOSE. Maladie causée par le virus syphilitique. (Piorry.)

SYPHILIOSIS OCÉLQUE. Chancre vénérien primitif. — *Syphilitiosie sélerosique*. Chancre induré. (P.)

SYPHILIS, s. f. [*lues venerea, pudendagra, morbus gallicus*, all. *Syphilis, Lustseuche*, angl. *syphilis, venereal disease*, it. *sifilide*, esp. *sifilís*]. (*Mal français, napolitain, espagnol; n'al des Allemands, des Polonais, des chrétiens, des Turcs*, etc. On la nommait en outre, en France, *mal du saint homme Job, de saint Merius, de saint Sement, gorre, grand'gorre, vérole, grosse vérole*; en Espagne, *mial curial, mal de peidra, mal de buas*; en Angleterre, *por*. C'est la *madorrhœa* de Benedict, la *pudendagra* de Gaspard Torella, la *syphilis* de Fracastor, Sauvages, Linné, Cullen, Pinel, Swediaur, la *lues venerea* de Fernel, Boerhaave, Astruc.) Ce mot, dont on ne connaît pas l'étymologie, a été introduit par Fracastor, qui l'a écrit *syphilis*; on ne peut donc adopter l'orthographe que Bosquillon avait proposée (*siphilis*), d'après l'étymologie qu'il lui avait plu de donner [*σιφιλίς*, haïssable]. Cette orthographe est donnée par Castelli (1746) comme l'une de celles qui étaient adoptées de son temps, ainsi que celle de *siphylis*, auxquelles il préfère pourtant *siphilis*, d'après l'étymologie précédente. D'autres tirent ce mot de *σύν*, avec, et *φιλέω*, aimer. — Longtemps on a cru que la syphilis provenait de l'Amérique et qu'elle avait été inconnue à l'antiquité; que toutes les lésions qui étaient produites par un coït impur (chancre, ulcération, écoulement, etc.) étaient aptes à produire les symptômes secondaires et la vérole constitutionnelle, et qu'elles les produisaient inmanquablement; enfin, que le mercure était le spécifique qui, administré à temps, prévenait l'explosion des accidents secondaires, et qui, ultérieurement, pouvait seul triompher des éruptions, des ulcérations, des exostoses, etc. Plus tard, on fut tenté de mettre tous les accidents secondaires sur le compte du mercure, et de regarder les lésions primaires comme tout à fait analogues aux autres lésions et comme n'ayant rien de virulent. De notre temps, l'étude de cette maladie, toujours fréquente et toujours grave, a conduit à de notables modifications dans la théorie et dans la pratique. On distingue présentement, d'une façon assez générale, les lésions *vénéériennes* (V. ce mot) des lésions *syphilitiques*. Les premières sont la blennorrhagie et toutes les ulcérations plus ou moins étendues qui peuvent survenir après un coït malsain; elles ne donnent pas lieu aux accidents secondaires. Les secondes sont caractérisées par les diverses formes du *chancre* (V. ce mot), et donnent lieu aux symptômes secondaires ou syphiliis constitutionnelle. Il est une autre opinion qui a été aussi mise en avant, c'est qu'on ne peut avoir la *syphilis* qu'une fois, tandis que les affections *vénéériennes* peuvent se reproduire sur le même individu d'une façon illimitée. Dans cette théorie, on considère comme simplement *vénéériens* les accidents qui surviennent, après un coït impur, sur un individu qui a déjà en la syphilis. Ceci a été contesté par des praticiens expérimentés à l'aide d'observations qui réclament une discussion ultérieure. Quant à l'origine de la *syphilis*, il va sans dire que les affections *vénéériennes* sont de toute antiquité; et en effet, on les trouve toutes mentionnées dans les auteurs anciens. Mais la question change quand il s'agit de la

syphilis proprement dite. Il est certain qu'on n'en rencontre aucune indication précise dans les médecins de la Grèce et de Rome; et cela jette le doute sur ce point d'histoire médicale. Longtemps, l'opinion commune a été qu'elle avait été importée d'Amérique; mais, quand on considère la date de la découverte du nouveau monde et la date de l'explosion des accidents syphilitiques, il est impossible de ne pas reconnaître que, quand même il y aurait eu importation, la communication par le coït n'aurait pas suffi pour propager cette maladie qui, peu de temps après sa première apparition, se montra d'une manière formidable en Italie, en France, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre. Le fait est qu'il y eut à ce moment une épidémie de syphilis très violente, épidémie qui paraît tout à fait indépendante de la découverte de l'Amérique et qui se répandit comme toutes les épidémies. De la sorte, on ne peut pas remonter au delà de la fin du XV^e siècle d'une manière certaine pour l'histoire de la syphilis. Toutefois un passage trouvé par Litré dans un médecin du XIII^e siècle, passage qui signale l'infection générale après une lésion contractée par le coït, est favorable à l'opinion qui voudrait reporter plus haut que le XV^e siècle l'origine de la syphilis. Ce qui n'empêcherait pas d'admettre qu'il y ait eu, entre 1490 et 1500, une grave épidémie d'affections syphilitiques. — *Définition.* La syphilis ou vérole est une maladie spécifique (V. VIRUS), non spontanée, transmise par contact et par hérédité, caractérisée, à ses différentes périodes, par certains accidents dont l'évolution est subordonnée à l'action d'un principe particulier, le *virus syphilitique*, et dont la marche est ordinairement déterminée. La syphilis est une maladie vénérienne, c'est-à-dire produite par des rapprochements sexuels impurs. Le blennorrhagie est également une maladie vénérienne, mais ce n'est pas une maladie syphilitique; bien que très souvent elle existe en même temps que la syphilis dont elle est alors une complication. De nos jours, on divise communément la *syphilis* en *primitive* ou *locale*, et en *consécutive* ou *constitutionnelle*. On l'appelle *syphilis locale non confirmée*, quand le virus exerce et épuise son action sur le lieu même ou à peu de distance du lieu où le chancre a pris naissance; elle comprend, par conséquent, les chancres simples, superficiels, gangréneux, diphthéritiques, et les accidents dits *successifs*, tels que la lymphangite, les abcès et les bubons inflammatoires et virulents. On lui donne au contraire le nom de *syphilis constitutionnelle, consécutive, confirmée, invétérée, générale*, quand le virus, absorbé et porté dans le torrent de la circulation, va déterminer l'infection de l'économie tout entière et produire au bout d'un certain temps des accidents généraux de formes et de sièges très divers. On divise en outre les manifestations de la syphilis consécutive ou *constitutionnelle* et *générale* en deux ordres: *sympômes* ou *accidents secondaires*, et *sympômes* ou *accidents tertiaires*. Cette division, fondée sur le siège plus ou moins superficiel des accidents précoces ou tardifs, est moins importante que la première, en ce qu'elle n'est pas toujours nettement tranchée; elle ne laisse cependant pas que d'avoir une grande valeur, surtout au point de vue de la thérapeutique. On range au nombre des accidents secondaires le chancre induré, infectant ou huntérien, le bubon indolent induré, les douleurs névralgiques, rhumatoïdes, l'alopecie, la *pustule plate* ou *napule*, ou *plaque muqueuse* et ses végétations, les

syphilitides, l'altération des muqueuses et l'iritis. Les rhagades et végétations constituent en quelque sorte un accident mixte, car on peut les rencontrer sans qu'il y ait infection syphilitique. Parmi les accidents tertiaires, nous trouvons les diverses lésions des tissus sous-cutané et sous-muqueux, celles des tissus fibreux, osseux, parenchymateux (foie, pommous, cerveau), enfin, comme dernier degré, la cachexie syphilitique. — *Étiologie.* Suivant Hunter, le virus syphilitique a pris naissance dans l'espèce humaine. Jusqu'ici du moins cette maladie semblait la propriété exclusive de l'homme; mais, dans ces derniers temps, M. Auzias-Turenne a annoncé qu'il avait produit de véritables chancres sur le singe (V. SYPHILISATION). Suivant Ricord et autres, ces ulcères n'étaient point spécifiques ou ne devaient leur spécificité qu'au pus virulent même qui avait servi à l'inoculation et qui s'était conservé dans la plaie formée, comme le virus vaccin dans un tube ou entre deux plaques de verre: le singe en quelque sorte n'aurait ici servi que d'entrepôt à la matière virulente. Au reste, on n'a pu encore, chez les animaux, observer de manifestations constitutionnelles syphilitiques. A son origine, la vérole a dû, comme toute maladie virulente, se développer spontanément; mais, de nos jours, il n'en est plus ainsi, ce n'est que par contagion qu'elle s'acquiert et se propage; il est bien entendu que nous en excluons la syphilis congénitale héréditaire. En dehors de ces cas, la diathèse syphilitique reconnaît toujours pour cause, pour point de départ, un ulcère spécifique, le chancre; car, en étudiant comparativement les produits de sécrétion des divers accidents, on arrive à cette conclusion, que l'ulcère primitif seul fournit la matière purulente capable, dans des conditions données, de reproduire le même poison morbide, et, dans le cas d'aptitude, la vérole constitutionnelle. Cependant on a vu dans certaines conditions les accidents secondaires (plaques muqueuses, etc.) fournir un pus qui, inoculé avec la lancette, a donné lieu à la production de lésions analogues aux plaques muqueuses. Il n'y a pas non plus de vérole d'emblée, c'est-à-dire par absorption directe du virus sans lésion préalable. Si, dans certains cas, on a pu croire à de pareils faits, c'est qu'une observation attentive n'avait pu faire découvrir l'ulcère primitif, soit qu'il siègeât dans des lieux insolites, soit qu'il fût, chez la femme, caché dans les replis du vagin ou sur le col de l'utérus. Les malades ont souvent pu laisser passer inaperçu quelque chancre parfaitement indolent ne siègeant pas sur les parties génitales, puisque là même il peut naître, vivre et guérir, sans éveiller aucunement l'attention. On voit le chancre se développer partout, sans élection de siège, sur toute la périphérie du corps, sur tout le tégument externe ou interne accessible, par conséquent sans qu'il y ait besoin, soit pour les parties qui se contagionnent, soit pour celles qui fournissent la matière infectante, de fonctions spéciales ou d'état physiologique particulier; d'autres conditions sont nécessaires à la contagion. Les parties qui s'affectent sont celles qui présentent les conditions les plus favorables à des lésions mécaniques, à des écorchures, à des déchirures, à des solutions de continuité de toute espèce. Chez l'homme, c'est plus particulièrement le limbe du prépuce, surtout quand il y a phimosis plus ou moins prononcé, le voisinage du frein, les points adhérents de la semi-muqueuse du gland et du prépuce, points qui, n'ayant pas la souplesse des autres

régions, se déclinent plus facilement ; chez la femme, la fourchette, les points d'insertion des nymphes, les caroncules myrtiformes, sont les parties qui se contagionnent de préférence. Le chancre se déclaire du troisième au sixième jour environ après le coït infectant. Il en apparaît un ou plusieurs à la fois ; il peut en apparaître plusieurs successivement dans chaque jour qui suit le développement du premier. Le chancre débute par une petite plaque rouge plus ou moins large. Au centre de celle-ci se montre un petit point blanc formé par l'épiderme mortifié ; il est soulevé quelquefois sous forme de petite pustule par un liquide séreux ou séro-purulent. Si on l'enlève, il reparait au-dessous en moins d'une heure. Ce point blanc va s'agrandissant et devenant plus profond. Il forme aussi une véritable eschare ronde, blanche ou grisâtre, large de 2 à 3 millimètres environ, qui tombe ou peut être détachée sans douleur vers le troisième jour sur le prépuce ou les parties génitales de la femme, mais reste plus adhérente sur le tissu du gland. Elle est formée, ainsi que le montre le microscope, des éléments du derme ou chorion de la muqueuse, dans lesquels les éléments élastiques sont seuls reconnaissables ; ceux du tissu cellulaire et les capillaires sont réduits à l'état de matière amorphe granuleuse, parsemée de globules de pus. Cette eschare se détache d'une cavité à contours bien limités, taillés à pic, dont le fond rougeâtre humide reprend en quelques heures un aspect gris blanc. Tel est le début du chancre dit *hüntérien*. L'aspect diphthéritique que prend le fond de la plaie n'est point dû, comme dans la diphthérie, à la production d'une pseudo-membrane fibrineuse blanche, mais à la mortification qui continue à la surface des tissus dénudés. Comme elle continue plus facilement dans le tissu cellulaire lâche et infiltré sous-muqueux du prépuce que dans le derme de cet organe, il en résulte qu'elle s'étend ainsi au-dessous du derme conservé, ce qui constitue le *décollement* des bords de la plaie. Quelquefois après un coït impur, ou si, après avoir pris, à la pointe d'une lancette, du pus dans un chancre à l'état de progrès ou de *statu quo*, on l'introduit sous l'épiderme en faisant une légère piqûre, on observe ce qui suit : Le premier jour, rougeur autour du petit caillot sanguin ; le deuxième jour, soulèvement simulant une vésicule ou une papule ; le troisième jour, se forme une petite vésicule transparente, ombiliquée, dont le contenu s'épaissit, et qui finit par revêtir les caractères de pustule puriforme, ou quelquefois s'ouvre avant production de pus, et alors l'épiderme soulevé se mortifie avec ou sans mortification considérable du derme sous-jacent, selon que le chancre sera profond ou superficiel ; vers le cinquième jour environ, si l'infection doit se généraliser, une induration se montre à la base de la pustule ; ordinairement, le sixième jour, le pus desséché forme une croûte qui va s'épaississant jusqu'au neuvième ou dixième jour. Si l'on enlève alors cette dernière, on aperçoit un ulcère profond, occupant toute l'épaisseur de la peau ; le fond est couenneux, grisâtre, chagriné ; les bords sont taillés comme avec un emporte-pièce, ils sont entourés d'une aréole plus ou moins rouge et un peu renversés en dehors ; examinés à la loupe, ils présentent de fines dentelures et paraissent frangés. Quand le chancre siège sur des tissus homogènes, il est ordinairement arrondi ; dans le cas contraire, il prend diverses formes : c'est ainsi qu'on voit parfois le chancre de la région balano-préputiale s'étendre dans

le sens de la rainure et en même temps du côté du prépuce, sans aller attaquer le gland ; la différence des tissus forme une barrière aux progrès de l'ulcération. Si plusieurs chancres reposent en même temps sur un même tissu, ils sont d'abord arrondis ; mais, si, en croissant, ils finissent par s'accoler, il peut en résulter diverses configurations. Jusqu'à la période de réparation, le chancre sécrète un pus ichoreux, ténu, de mauvaise nature, qui renferme des vibrions s'il a subi l'action de l'air et n'a pas été soigné : ce pus est virulent et contagieux. La sphère de virulence est plus étendue que l'ulcère lui-même ; elle occupe à peu près un espace double. Le temps d'action spécifique ne peut guère être déterminé, car on a vu des chancres cesser d'être inoculables au bout de quelques jours ; tandis que d'autres l'étaient encore après trois, quatre ans et plus. On peut cependant dire, d'une manière générale, que la période de réparation finit celle de la virulence ; le chancre alors prend un meilleur aspect, les bords s'affaissent ; le fond se déterge, s'élève ; l'aréole prend une teinte gris-perle, et la plaie se cicatrise de la circonférence au centre. Cet ulcère présente plusieurs variétés de nature et de siège. Dans la première catégorie, on distingue quatre formes principales : 1° *Chancre superficiel*. Cet ulcère, qui siège le plus souvent sur le prépuce ou le gland chez l'homme, et sur les parois du vagin chez la femme, a une forme irrégulière, plus ou moins arrondie ; il est peu profond, s'arrête au derme, et n'intéresse que l'épithélium : on dirait d'une pêche mûre dont on a enlevé la pellicule. Cette forme, ordinairement la moins grave de toutes, peut cependant le devenir et donner lieu à ce qu'on appelle *ulcus elevatum* ; le fond s'élève considérablement, devient fongueux, et forme une espèce de champignon qui sécrète longtemps du pus inoculable, et qui peut, en outre, se transformer sur place en accident secondaire, si l'infection vient à se généraliser. 2° *Chancre phagédénique gangréneux*. Cette forme survient principalement dans les temps chauds, et chez les individus dont la constitution est détériorée, ou sous l'influence d'une diathèse, souvent aussi à la suite de l'abus des alcooliques. Quand un chancre doit prendre cette forme, l'aréole devient très étendue ; le malade éprouve une douleur intense ; les parties s'œdématisent, prennent une teinte lie de vin ; la suppuration est abondante, sanieuse, fétide, à odeur gangréneuse. Bientôt l'ulcère marche rapidement, détruisant tout sur son passage, jusqu'à ce que, l'élimination venant à se faire, l'eschare, qui se détache, laisse à nu une plaie simple, qui suit la marche ordinaire des plaies qui ont suppuré ; car, comme l'a constaté M. Ricord, le pus putride n'est plus virulent ; la gangrène détruit le virus. 3° *Chancre phagédénique, pullacé ou diphthéritique*. Appelé encore *rongeant, rongeur, serpigineux*, ce chancre est le plus grave de tous comme accident local. On trouve souvent la raison d'être de cette variété dans certaines conditions hygiéniques ; habitations malsaines, mauvaise nourriture, défaut de propreté ; dans l'emploi intempestif et l'abus de l'onguent mercuriel rance pour les pansements ; dans certains états diathésiques, tubercules, scrofules, scorbut, et fréquemment encore dans les différentes conditions qui favorisent la production de la pourriture d'hôpital, avec laquelle il a tant de ressemblance. Ajoutons à cela l'influence d'une diathèse syphilitique antérieure. Ce chancre débute comme les autres, mais bientôt il

s'étend en surface beaucoup plus qu'en profondeur ; le fond devient blafard, mollasse, comme recouvert d'une couenne diphthérique. Il peut affecter une forme arrondie, s'il siège sur des tissus homogènes ; mais le plus souvent il laboure les membranes sans affecter une marche régulière : ses bords sont amincis, livides, déchiquetés, perforés, décollés ; ils se renversent et forment des esclares qui, en se détachant, donnent lieu à des hémorrhagies. S'il vient à se cicatriser d'un côté, il fait de nouveaux progrès de l'autre ; en outre, la cicatrisation, au lieu de commencer par la circonférence, peut débiter par le centre, de façon à former des îlots ; puis bientôt, ce travail réparateur s'arrêtant, le tissu de nouvelle formation est derechef envahi par le phagédénisme. De là vient à cet ulcère le nom de *rongeur*, de *serpigneux*. Tout en ayant de la tendance à s'avancer vers les parties déclives, où se porte le pus, il remonte parfois et va sillonner l'abdomen dans tous les sens ; sa durée est illimitée, car souvent il résiste à toute espèce de moyens. Avec cette forme, les bubons sont rares et les accidents constitutionnels ordinairement nuls. 4° *Chancre infectant* ou *hutérien*, ou *induré*. Comme accident local, il est peu grave ; il est le plus souvent solitaire, indolent, peu inflammatoire. Implanté en quelque sorte au milieu de tissus sains, il s'étend peu en surface et gagne plutôt en profondeur ; souvent il est régulièrement arrondi et taillé à pic. L'aréole est moins vive, moins rouge, que dans les autres espèces ; le fond et la marge sont gris, criblés de petits points rougeâtres. Les bords sont durs et n'ont pas de tendance à se décoller ; ils tiennent au fond, qui lui-même repose sur une base nettement circonscrite, formée dans les cas types par un noyau assez semblable à la moitié d'un pois cassé, implanté dans le tissu sous-cutané, et laissant le tissu du voisinage parfaitement indemne. Cette induration spécifique est rénitente, et donne la sensation que donnerait une petite masse cartilagineuse. En tendant la peau dessus, on remarque une teinte blanchâtre, opaline, semblable à celle du cartilage tarse de la paupière renversée. La base du chancre peut n'être point indurée, et l'engorgement spécifique n'occupe que les bords, de façon à former un anneau dur et circonscrit ; enfin, dans certains cas, l'induration est tellement mince, qu'elle n'occupe que la surface du fond et est dite *parcheminée*. L'induration arrive ordinairement du cinquième au septième jour, presque jamais après le vingtième, de sorte que, si passé ce temps elle n'a pas encore paru, on pourra presque sûrement affirmer qu'il n'y aura point infection générale. C'est le chancre qui se guérit le plus facilement sans médication, en même temps celui qui cesse le plus tôt de fournir du pus inoculable. L'induration peut persister cinq, six, dix mois et plus ; son siège, comme nous l'avons dit, est le tissu cellulaire sous-muqueux ou sous-cutané, et principalement le réseau lymphatique. Elle est constituée par du tissu fibro-plastique et des cyto-blastions ; l'induration, après avoir diminué ou même disparu, est très sujette à des récidives ; il n'est pas rare de lui voir prendre alors des dimensions plus considérables que celles qu'elle avait tout d'abord. Quand un chancre induré a été diagnostiqué, on peut être certain de vérole constitutionnelle ; car cet engorgement spécifique est un premier symptôme secondaire ou constitutionnel. L'induration n'est pas la cause, mais l'effet de l'infection générale. — Le chancre urétral peut occuper tous les points de ce canal ;

mais la fosse naviculaire en est le plus souvent le siège. Il simule la blennorrhagie, en donnant lieu à un écoulement ; mais ce dernier est peu abondant, lénu, séreux, rouillé, sanguinolent ; la douleur est plus circonscrite dans la miction et l'érection. On peut même, dans certaines circonstances, en palpant le trajet du canal, sentir un point résistant, surtout si le chancre vient à s'indurer. C'est dans le cas de chancre urétral surtout, que l'inoculation peut utilement venir en aide au diagnostic différentiel. L'herpès *préputial* au début peut en imposer pour un chancre ; on l'en distinguera, en ce qu'il est ordinairement précédé de démangeoison, que l'éruption des vésicules se fait successivement, et donne rapidement lieu à des squames blanchâtres pultacées qui ne sont jamais aussi épaisses et aussi foncées que les croûtes du chancre ; en outre, l'ulcère reste presque toujours superficiel. Le diagnostic est parfois fort difficile, quand on est en présence d'une balanite ulcéreuse qui simule le chancre superficiel ; c'est dans cette forme particulière et dans certains autres cas douteux que l'inoculation est d'un véritable et puissant secours. Quoiqu'on ait pour habitude, dès que le diagnostic est assuré, de cautériser les chancres qu'on a produits, on doit cependant, pour prévenir toute chance d'accidents successifs, ne pratiquer l'inoculation que sur le tiers supérieur de la cuisse, puisque l'expérience a démontré que presque jamais les ulcères de cette région n'étaient suivis d'adénite. — *Traitement abortif*. Tout le monde sait que, pour prévenir l'absorption, et par suite l'infection générale, on est dans l'habitude de cautériser les morsures d'animaux enragés ou venimeux, la pustule maligne, etc. ; c'est sur cette donnée qu'est fondé le traitement abortif. L'expérience démontre que le chancre au début est, comme les maladies que nous venons de citer, une affection locale qui, dans certains cas, peut rester définitivement locale. Le plus souvent la cautérisation n'est profitable que si on la pratique avant le cinquième jour, c'est-à-dire avant que le chancre ait eu le temps de s'indurer ; car, lors même qu'on détruirait l'induration, on n'empêcherait point les manifestations générales. Si l'on est appelé le lendemain ou les deuxième et troisième jours après le coût, le nitrate d'argent ou le nitrate acide de mercure suffira dans la plupart des cas ; mais, si la pustule est déjà formée, si l'ulcère a déjà ses caractères spécifiques, cette cautérisation ne suffit plus, elle est trop superficielle ; il faut alors avoir recours à la potasse, à la poudre de Vienne, à l'acide nitrique monohydraté, et mieux encore au fer rouge à l'aide d'un gros stylet ou autre petit cautére, si le malade y consent. Le caustique devra dépasser le champ de l'inflammation spécifique, car sans cela on ne ferait qu'agrandir l'ulcère sans changer sa nature virulente. Pour éviter cet inconvénient, on cautérisera dans une étendue double de celle de l'ulcération et en traversant toute l'épaisseur des tissus. L'excision, pourvu qu'elle puisse être portée assez loin, est un excellent moyen ; mais le siège du chancre ne permet pas toujours de l'employer. Elle est applicable quand l'ulcère occupe le bord libre du prépuce et qu'il y a phimosis ; de même chez la femme, si les petites lèvres sont trop longues et envahies par un chancre, on enlève par l'excision les chancres d'infection, tout en remédiant à une difformité. Un des premiers préceptes dans le traitement du chancre, c'est de découvrir l'ulcère, quand cela est possible, afin de pouvoir ainsi plus facilement enlever

les croûtes et le pus qui s'accumule dans les replis des muqueuses. Si la matière virulente est sécrétée avec abondance, on doit renouveler fréquemment le linge et la charpie, pour laisser le moins longtemps possible la surface de la plaie et les tissus voisins en contact avec ce pus inoculable. En moyenne, trois ou quatre pansements par jour suffisent; on absterge l'ulcère avec du vin aromatique ou une solution d'alun à 30 grammes pour 1 litre d'eau, puis on imbibé un peu de charpie, et on l'applique sur le chancre. Les corps gras doivent être proscrits du pansement, car ils favorisent la suppuration, et par là même les inoculations successives; l'onguent mercuriel, comme nous l'avons vu, surtout quand il est rance, dispose au phagédénisme. L'alun et le vin aromatique détruisent la spécificité de la sécrétion, modèrent la suppuration, protègent les tissus sains, en les tannant en quelque sorte et en les empêchant de s'inoculer. Les succédanés du vin aromatique et de l'alun sont: les solutions de tartrate de fer et de potasse, de sulfate de fer, de zinc, de cuivre, etc. Quand la douleur et l'inflammation sont très vives, les opiacés trouvent alors leur emploi; on suspend le vin aromatique pour le reprendre plus tard, une fois que l'ulcère est revenu à l'état normal. Lorsque vient la cicatrisation, le bord devient mince, d'une teinte pâle, gris-perle, et luit par reprendre la coloration normale des tissus voisins; le fond se déterge; sa couche grise est d'abord comme transpercée de bourgeons charnus, qui plus tard la remplacent partout et donnent à l'ulcération un aspect granuleux et une teinte rosée de bonne nature. Le pus alors devient moins abondant; il est bien lié, crémeux, louable et cesse d'être inoculable. A mesure que les parties se comblent, l'épiderme se produit de la circonférence au centre. La cicatrice des chancres peut rester plus saillante que les parties voisines, quelquefois au niveau et plus fréquemment déprimée, selon l'épaisseur des tissus entamés; elle est indélébile dans un grand nombre de circonstances, tandis que dans d'autres elle disparaît complètement, comme cela arrive souvent à la suite d'un chancre induré ou lorsque le chancre siège sur une muqueuse. La période de réparation peut avoir ses irrégularités. Dans le chancre serpigineux, une extrémité se cicatrise souvent, tandis que l'autre continue à croître. Sur certains individus, alors qu'un traitement intelligent n'est pas intervenu, lorsqu'on n'a pas su réprimer les bourgeons charnus par des cautérisations, ces bourgeons deviennent, comme on le dit, luxuriants, végétants, et donnent à l'ulcération certains aspects qui lui ont valu les noms de *chancres bourgeonnants, fongueux, végétants*. De véritables végétations, variées dans leur forme, peuvent alors se produire; tissu épigénique accidentel, elles n'en sont pas pour cela de nature syphilitique. Enfin, à cette période, lorsque le chancre a infecté l'économie, il peut subir lui-même une transformation sur place et finit par présenter les caractères des papules muqueuses. Un point de doctrine sur lequel Ricord insiste, c'est que le chancre, qui peut subir des recrudescences à différentes reprises, ne récidive jamais, une fois cicatrisé. Si un nouveau chancre inoculable se montre plus tard, après la cicatrisation complète, on peut conclure qu'il est le résultat d'une nouvelle contagion.—*Symptômes successifs*. Ce sont: 1° la *lymphangite* ou *angioleucite*. Cette affection est un accident rare; le tempérament lymphatique, scrofuleux, les excès de toutes sortes et le coït, y prédisposent.

Le chancre qui la détermine peut agir, soit par irritation sympathique, soit par absorption virulente. Voici les symptômes de la maladie: On aperçoit, depuis le chancre jusqu'à la base de la verge, des traînées rougeâtres formant des cordons noueux; le toucher fait reconnaître une espèce de corde dure, moniliforme, qui rend les érections excessivement douloureuses; il y a ordinairement de l'œdème concomitant. Le plus souvent, cette lymphangite se termine par la suppuration; les cordons et le tissu cellulaire ambiant s'enflamment, la fluctuation s'établit, et de petits abcès s'ouvrent, fournissant un pus de bonne nature ou virulent, suivant qu'on est en présence d'une angioleucite par irritation ou par absorption. Dans ce dernier cas, les abcès prennent les caractères du chancre qui leur a donné naissance; ils peuvent durer longtemps, et laissent, après cicatrisation, des espèces de noyaux durs cartilagineux. 2° *L'adénite* (adéno-pathie, bubon, poulain). On est frappé de sa rareté relative chez la femme; la disposition anatomique vient nous donner l'explication de ce fait. Les chancres, chez la femme, siègent le plus ordinairement à la fourchette; or, il n'existe justement dans cet endroit que fort peu de lymphatiques. Que l'ulcère, au contraire, vienne à occuper le méat urinaire, les bubons en sont souvent la conséquence, vu la richesse du réseau lymphatique de cette région. Il y a trois espèces d'adénite: *bubon sympathique*, *bubon virulent*, *bubon induré*. A. *Bubon sympathique* (bubon plégmonieux simple). Le chancre, comme ulcération ordinaire, peut déterminer l'inflammation sympathique des parties voisines, en vertu d'une espèce de solidarité qui l'unit avec elles. Le tempérament lymphatique, les fatigues, les irritations mécaniques, prédisposent à la production de ce bubon, qui commence pendant la période inflammatoire du chancre. La blennorrhagie donne assez souvent lieu à ce genre d'adéno-pathie. B. *Bubon virulent* (bubon d'absorption). La condition absolue pour la production de cette adénite est un chancre à l'état de progrès ou de *statu quo*. Elle n'occupe pas toujours le même point de l'aîne, son siège est subordonné à celui du chancre qui l'occasionne. Si l'ulcère est à la verge, on trouvera le bubon dans la région moyenne; s'il est au périnée ou à la partie antérieure de l'anus, le bubon occupera la région inférieure et interne; si le chancre enfin est situé à la partie postérieure de l'anus, l'adéno-pathie se produira vers la région externe et supérieure de l'aîne. Le bubon virulent se montre ordinairement du huitième au quinzième jour; il peut cependant ne se montrer qu'après six semaines, deux mois. Les symptômes sont les mêmes que ceux du bubon sympathique, mais dans ce dernier cas la suppuration est le plus souvent fatale; le pus qui s'écoule est virulent, inoculable; les bords de la plaie s'inoculent et déterminent un vaste chancre, semblable à celui qui lui a donné naissance. Il arrive souvent cependant que les bubons produits par un chancre simple prennent, une fois ouverts, la marche serpigineuse, en raison de la tendance au phagédénisme qu'affecte la région inguinale. C. *Bubon ou ganglion induré* (engorgement multiple, spécifique). En même temps que le chancre s'indure, se produit dans l'aîne un engorgement des ganglions superficiels, qui commence par une simple tension indolente, et passe le plus souvent inaperçu des malades. Cette induration est une hypertrophie simple; elle est le caractère le plus sûr qui indique la généralisation de la

syphilis. C'est un signe plus sûr que l'induration du chancre ; car celle-ci peut être nulle, presque nulle ou passer inaperçue, bien que la vérole se généralise, fait qui n'est indiqué alors que par l'engorgement ganglionnaire ; mais celui-ci ne manque jamais quand le chancre s'indure manifestement. Jusqu'alors le mal était resté local, non constitutionnel, pouvait rester et reste quelquefois tel, n'exigeait pas de traitement général ; mais, dès que l'engorgement multiple se montre, il faut commencer l'emploi des mercuriaux. Il est rare que ce gonflement prenne un grand volume et dépasse celui d'une noisette ou d'une noix. Les ganglions restent communément indolents, durs, rénitents, donnant au toucher une sensation aussi analogue que possible à celle de l'induration spécifique ; ils ne se soudent pas entre eux pour former une seule masse, car le tissu cellulaire périphérique ne s'engorge ordinairement pas ; ils sont donc mobiles sur leur base, mobiles sous la peau, qui ne leur adhère pas, et qui ne change ni de couleur ni de température ; ils forment une espèce de *pléiade ganglionnaire*. Ces bubons se terminent presque toujours par une résolution lente, mais complète ; ils peuvent cependant quelquefois rester à l'état hypertrophique indéfini. S'ils s'enflamment et viennent à suppurer, ce qui est excessivement rare, ils ne fournissent jamais de pus spécifique ou du moins inoculable. Cet engorgement est tellement caractéristique, qu'il peut servir à indiquer la nature du chancre qui a précédé, quand celui-ci a déjà disparu ; il est, de même que l'induration, l'indice fatal d'une infection constitutionnelle ; il est déjà un accident de transition ou secondaire.

— *Accidents secondaires, constitutionnels ou syphilitiques constitutionnels*. Il ne faut pas confondre ces accidents avec les *sympômes* ou *accidents successifs*. Ces derniers sont des accidents de la syphilis primitive ; les autres sont des manifestations de la vérole constitutionnelle ; ils indiquent la généralisation du mal qui auparavant était resté local ou n'avait gagné que par inflammation, etc., des organes voisins comme dans un cas quelconque de plaie. Ces accidents sont : 1^o Les *plaques muqueuses* (*pustules plates*, *pustules ou plaques muqueuses*, *tubercules muqueux*). C'est l'accident constitutionnel confirmé le plus prompt à se manifester ; aussi a-t-il été, mais à tort, considéré quelquefois comme *accident primitif*. Les plaques ne se montrent jamais avant le second septennaire qui suit le coût infectant. Elles sont toujours précédées d'un chancre, soit dans le lieu même où elles se sont développées, soit ailleurs. Lorsqu'elles succèdent au chancre *in situ*, elles constituent un phénomène de transition de l'accident primitif à l'accident secondaire sans interruption. La plaque muqueuse peut rester définitivement, ou plus ou moins longtemps isolée, ou être suivie de plaques analogues dans d'autres régions. Cet accident est plus fréquent dans les tempéraments lymphatiques, surtout chez les femmes et les enfants. Les enfants qui naissent avec une syphilis constitutionnelle présentent souvent des pustules plates se couvrant de croûtes ordinairement minces, et s'ulcérant bientôt dans le pli génito-crural, aux fesses, autour de l'anus, aux parties génitales, derrière les oreilles. Chez les adultes, on les voit à l'anus, la vulve, la face interne des grandes lèvres, le pli génito-crural, les bourses, l'angle rentrant que forment la verge et le scrotum, le gland, la face interne du prépuce, le creux ombilical, les lèvres, le conduit auditif externe, la commissure

des orteils, la racine des ongles. Ces accidents peuvent se rencontrer comme seuls signes de vérole constitutionnelle confirmée, soit limitée à une seule des régions ci-dessus, ou en occuper plusieurs à la fois. C'est ainsi qu'il existe souvent en même temps ou isolément des plaques muqueuses dans l'arrière-gorge, sur les piliers du voile du palais, la face interne des joues, la langue, etc. Ils sont habituellement accompagnés ou suivis d'autres éruptions exanthématiques, papuleuses ou squameuses (V. SYPHILIDE). D'après Hunter et Ricord, les plaques muqueuses sont de même nature que ces éruptions, mais ne diffèrent que par le siège, les conditions de tissu et d'humidité où elles se trouvent, ce qui en modifie l'aspect extérieur. Au début, ce sont de petites papules plus ou moins saillantes (*papules muqueuses*), bientôt dépourvues d'épiderme, à surface grisâtre ou d'un brun violacé, ou livides, ou n'offrant qu'une teinte grisâtre, ou même peu différente de celle des tissus voisins, rugueuses ou légèrement granuleuses, avec érosion et ulcération. D'autres fois, elles se réunissent ou s'élargissent en plaques plus ou moins étendues, à fond grisâtre, etc. (*plaques muqueuses* ou *pustules plates*) ; c'est ce qu'on voit surtout dans la bouche et la gorge. Ces productions morbides peuvent être saillantes, d'un grand volume (*tubercule muqueux*) ; alors leur forme est primitivement arrondie. Mais, si plusieurs se réunissent, elles peuvent former des masses dites *condyломateuses*. Les tubercules muqueux, dans quelques cas graves, peuvent prendre le volume d'une noisette ; ils sont alors arrondis, saillants (*pustules mérisées*), isolés ou groupés au dos, au cou, à la face, au front, sur le gland, même à la langue et au col utérin. Ils ont pu simuler alors le *yaws* (V. ce mot), la *kétoïde* ; ils ont quelquefois une longue durée, et laissent après eux une cicatrice ou une dépression, lors même qu'ils ne se sont pas ulcérés, ou bien il reste une petite tumeur perdant sa teinte rouge livide. En général, ils s'ulcèrent et suppurent avant de se cicatrifier. A une période plus tardive de la syphilis, au nez, aux lèvres, ces diverses formes peuvent s'indurer (*tubercules herpétiques*), se couvrir de squames analogues à celles de la lèpre et s'ulcérer quelquefois ; d'autres fois, ce sont seulement des papules se couvrant de petites croûtes qui tombent et se renouvellent (*tubercules granules*). Les soins de propreté, les lotions astringentes, le toucher avec le nitrate d'argent ou la teinture d'iode, joints au traitement général, les font disparaître rapidement. Faute de ces soins, elles peuvent être le point de départ des mêmes végétations que les chancres dits *bourgeonnants*. Contrairement à ce qu'on a cru longtemps, il paraît démontré que, chez certains sujets (V. VIRUS), le liquide des pustules plates peut être inoculable de l'enfant à la nourrice, par exemple, ou *vice versa*, et par inoculation directe. Les accidents communiqués sont analogues à ceux qui ont fourni le liquide inoculable. 2^o Les autres accidents secondaires qui peuvent survenir chez ceux qui n'ont pas suivi de traitement sont, suivant les individus, les *syphilitides* telles que : *roséole syphilitique*, *lièren*, *psoriasis*, *rupia*, *lèpre* ou *syphilitide annulaire*, *syphilis psyracée*, *pustuleuse* ou *en boutons*, ou offrant la forme *phlyzacée* se rapportant à l'ecthyma et à l'iritis (V. ces mots). Dès que se montrent les accidents de syphilis constitutionnelle, il faut recourir au protiodure de mercure en pilules de 2 centigrammes, dont on fait prendre deux pilules d'abord chaque jour, puis de jour en jour une de plus à intervalle de plusieurs

heures, jusqu'à quatre par jour. Il faut, pour quelques tempéraments, s'arrêter à deux ou trois par jour selon la susceptibilité, en diminuant dès qu'elles causent de la diarrhée ou une tendance à la salivation. Ce traitement doit être suivi pendant deux à trois mois au plus, en s'aidant des toniques, des astringents, de l'huile de foie de morue chez les scrofuleux, etc.—*Accidents tertiaires.* Il paraît que les enfants nés de parents atteints d'accidents tertiaires n'héritent pas du vice syphilitique; cette période devient seulement la source fréquente de la serofule. Le premier accident tertiaire qui se manifeste, c'est le sarcocele syphilitique, appelé aussi *testicule vénérien* et *albuginée* (V. SARCOCELE syphilitique). — *Myiis syphilitique.* Les muscles perdent de leur extensibilité, c'est une véritable rétraction. Un point dur se remarque sur le trajet du muscle; ce point dur n'est pas douloureux par lui-même, mais fait éprouver, lors de l'extension de la partie, une sorte de douleur, de tiraillement; la contractilité diminue, puis disparaît. — *Tumeurs gommeuses.* Cet accident est fréquent, mais il est tardif. La gomme siège dans le tissu cellulaire quel qu'il soit, car on l'a trouvée jusque dans le tissu cellulaire interlobulaire du poulmon. Cette tumeur est lente, indolente, pouvant acquérir depuis le volume d'une noisette jusqu'à celui d'un œuf de pigeon; dure, non élastique, adhérente à la peau, elle continue sa marche; bientôt un point ramolli se déclare; la peau rougit, devient violette, se perfore en crible; le pus sort, sanieux, chargé de produits gangréneux; il est jaunâtre, irritant. Le foyer vidé, il reste une ulcération à bords taillés à pic qui pourrait faire croire à un chancre induré; mais, avec la tumeur gommeuse, point d'adénopathie de voisinage, point d'inoculation positive. La terminaison de la gomme a lieu fatalement par la suppuration. Le mercure et l'iode sont les meilleurs moyens que l'on ait contre la syphilis constitutionnelle. Le tissu des *gommés* (V. ce mot) est composé surtout de cyto-blastions (V. ce mot), de matière amorphe avec quelques éléments fibro-plastiques. — *Exostoses, caries syphilitiques, etc.* (V. ces mots). Les accidents tertiaires se traitent particulièrement à l'aide de l'iode de potassium (V. IODURE) aidé de bains de mer, de bains thermaux sulfureux, etc. V. GÉNÉRALES (maladies).

Syphilis héréditaire. Il paraît que la syphilis n'est transmise par le père à ses enfants que dans le cas suivant: Atteint d'accidents contagieux à l'époque de la fécondation, il les inocule à la mère qui infecte alors directement le fœtus; mais la mère atteinte d'accidents primitifs, secondaires, ou peut-être même tertiaires, les communique nécessairement au fœtus. L'enfant syphilitique naît le plus souvent bien portant et bien constitué. Vers deux ou trois mois, plus tôt ou plus tard même, il se manifeste des troubles intestinaux, puis des *tubercules muqueux* à l'anus, aux organes génitaux, dans les plis de la peau, puis de la roséole. La forme papuleuse des syphlides est rare; l'impétigo de la face et de la tête est fréquent. C'est dans les récidives qu'on voit le lichen, l'ecthyma et les lésions des os. Le peu de développement du corps, l'apparence chétive et sénile du nouveau-né, l'aspect ridé de la peau, n'appartiennent pas nécessairement à la syphilis, comme on l'a dit. On a rattaché à la syphilis avec plus de raison, mais sans démonstration absolue, le *pemphigus des nouveau-nés* (V. ce mot), qui survient dans les premiers jours de l'accouche-

ment, les petits abcès à pus verdâtre, dans le thymus, qui coïncident souvent avec le pemphigus, et enfin l'*épi hélioma pulmonaire* à cellules pavimenteuses, à noyau assez gros souvent, double ou triple (1. ΡΟΥΜΟΝ), carnifiant et rendant imperméable le poulmon. Une altération du foie qui est réelle, assez fréquente chez les enfants, décrite par le docteur Gubler, est rattachée par lui à la syphilis héréditaire; mais le fait de cette liaison n'est pas encore certain. Une substance amorphe (V. AMORPHE), granuleuse, quelquefois fibroïde comme dans la cirrhose, mais plus molle (comparée à tort au sérum du sang), est infiltrée entre les éléments anatomiques du foie, qu'elle dissocie et atrophie même. Elle est accompagnée d'éléments fibro-plastiques, mais ils ne forment pas la partie fondamentale du tissu nouveau, et la quantité absolue en a été exagérée pour n'avoir pas tenu compte de ceux que contient normalement le tissu du foie des fœtus. Par suite de la production de ces éléments, les portions envahies acquièrent une consistance et une élasticité remarquables, et une teinte jaunâtre, qui les distinguent au premier abord des parties restées saines. Il est impossible d'indiquer des signes positifs qui, pendant la vie, fassent reconnaître cette lésion, et permettent d'y appliquer un traitement efficace. Cependant l'existence en peut être regardée comme très probable, lorsqu'on trouve réunis des troubles graves des fonctions digestives, avec une chloro-anémie bien caractérisée et une augmentation du volume et de la consistance du foie chez un jeune enfant qui offre à l'extérieur des traces de syphilis. V. HÉRÉDITÉ.

SYPHILISATION, s. f. D'après M. Auzias-Turenne, le substantif *syphilisation* (le verbe correspondant étant *syphiliser*) peut indiquer une sorte de saturation des organes vivants par le virus syphilitique, ou mieux l'état d'immunité auquel on arrive par une succession de chancres, et le mot *syphilisme*, aptitude à être syphilité. Il existe des degrés dans la syphilisation. Les animaux seraient susceptibles d'avoir comme l'homme la syphilis constitutionnelle. Personne ne serait réfractaire à la syphilis constitutionnelle avant d'avoir été syphilité. Si beaucoup de gens y échappent, bien qu'ayant contracté des chancres, c'est qu'ils en ont heureusement contracté en trop petite ou en trop grande quantité et dans un mode particulier de succession. La syphilisation et le syphilisme sont, toutes choses égales d'ailleurs, en raison inverse du volume de l'animal. La syphilisation est en raison inverse de l'étendue des chancres. La syphilisation serait en raison directe du nombre des chancres successifs qu'on donne à un animal. Les chancres deviennent d'autant moins vivaces qu'on les multiplie davantage, et surtout qu'on les multiplie successivement sur le même animal. Le virus syphilitique se transmettrait de l'homme aux animaux, des animaux aux animaux eux-mêmes, et de ceux-ci à l'homme. Ces transmissions peuvent être indéfinies sans dégénérescence du virus. L'idée que le virus pourrait cesser d'être identique avec lui-même dans ces migrations et reproductions est en opposition avec celle de l'*unité* de ce virus. Le virus chancreux est un, comme le vaccin ou comme le virus variolique. Les chancres sont les analogues des pustules vaccinales ou des pustules varioliques. La syphilisation correspond à l'état général dans lequel nous sommes après une éruption vaccinale ou une éruption variolique. Mais les pustules chancreuses sont des manifestations moins aiguës que

les pustules vaccinales ou que les pustules varioliques. Jusqu'à présent la pratique de la syphilisation comme moyen thérapeutique a été repoussée comme plus dangereuse qu'utile en face des moyens de guérison de la syphilis que possède l'art médical. (*Bulletin de l'Académie de médecine*, t. XVII, page 1007.) Mais, au point de vue de la science, il est à noter que l'immunité contre de nouveaux chancres, malgré un coût impur ou l'inoculation, semble complètement démontrée par les expériences confirmatives de Bæck et de Sperino. V. INOCULABLE et INOCULATION.

SYPHILITIQUE, adj. [*syphiliticus*, all. *syphilitisch*, it. et esp. *sifilitico*]. Qui tient à la syphilis.

SYPHILOGRAPHE, s. m. [de *syphilis*, et γράφειν, décrire; all. *Syphilograph*]. Médecin qui étudie particulièrement la syphilis, qui écrit sur cette maladie.

SYPHILOGRAPHIE, s. f. [de *syphilis*, et γράφειν, décrire]. Traité sur la syphilis.

SYPHILOÏDE, adj. [de *syphilis*, et εἶδος, forme; angl. *syphiloïde*]. Qui a la forme de la syphilis. — *Affections syphiloïdes*. Les médecins anglais ont donné ce nom à des maladies qui ont beaucoup de ressemblance avec les maux syphilitiques. La principale de cette classe est la *pseudo-syphilis*, ou *bastard pox* de Hunter et d'Abernethy. Elle commence souvent, quoique non toujours, par des symptômes locaux; mais les symptômes locaux ressemblent moins à ceux de la vraie syphilis que les symptômes constitutionnels qui les suivent. Quelques ulcérations de mauvaise apparence et très irritables sont découvertes d'une manière inattendue sur les parties génitales, ordinairement plus grandes que des chancres, et pleines de granulations fongueuses. Rarement, très rarement, elles ont l'apparence du vrai chancre. A leur suite, il survient parfois des bubons, et parfois aussi il n'en survient pas; et, quand les bubons apparaissent, la marche en est plus rapide et avec plus d'inflammation que dans la vraie syphilis; ils s'étendent à un plus grand nombre de glandes adjacentes. Souvent ils guérissent par les moyens ordinaires, sans mercure et sans symptômes constitutionnels d'aucune sorte; mais, non rarement, au bout de quelques semaines ou de quelques mois, ils sont suivis de mal de gorge et d'inflammation des amygdales, de taches cuivrées sur la peau, et de nodosités du périoste sur différents os. Parfois ces symptômes changent leur ordre de succession, ou ils se montrent isolés. Dans quelques cas, les symptômes constitutionnels prennent les devants, et les symptômes locaux ne viennent qu'après. Dans tous ces cas, le virus paraît être plus actif et plus irritant que celui de la vraie syphilis; mais, tout en suivant, bien qu'avec beaucoup d'irrégularité, la même marche générale, il parcourt sa carrière avec une rapidité bien plus grande, et les forces médicatrices de l'économie sont bien plus en état de l'annuler. Ces affections réclament des toniques et de légers stimulants, vu que ce sont des variétés de cachexie.

SYPHIOMÉIE, SYPHIÉMIE. Altération du sang par le virus syphilitique. (Piorry.)

SYPHYERTROPHIES THÉLODERMIQUES, CHORIQUES. Végétations de cause syphilitique. (P.)

SYRINGINE, s. f. V. LILACINE.

SYRINGOTOME, s. m. [*syringotomum*, de σύριγξ, tuyau, flûte, et, par métaphore, fistule, et τομή, section; all. *Syringotom*, it. et esp. *siringotomo*]. Instrument de chirurgie dont on se servait anciennement pour l'opération de la fistule à l'anus. C'est un bistouri

concave sur son tranchant, et terminé par un long stylet boutonné et flexible. On introduisait d'abord ce stylet par l'ouverture extérieure de la fistule jusque dans le rectum, d'où on le ramenait au dehors par l'anus, attirant avec lui le tranchant de l'instrument, qui incisait ainsi les parties intermédiaires.

SYRINGOTOMIE, s. f. [de σύριγξ, fistule, et τομή, section; it. *siringotomia*]. Opération de la fistule par incision.

SYRRHIZE, adj., et non **SYNORRHIZE**, qui est un mot barbare, σύν ne pouvant donner *syno* [*syrrhizus*, de σύν, avec, et ῥίζα, racine]. Epithète donnée, en botanique, à l'embryon, lorsque la radicule est un peu soudée avec le périsperme.

SYSDMIEN, IENNE, adj. et s. m. [de σύν, avec, et σώμα, corps]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à une famille de monstres comprenant ceux qui constituent des êtres doubles à deux corps confondus et comme entrelacés l'un avec l'autre.

SYSSARCOSE, s. f. [*syssarcosis*, de σύν, avec, et σάρξ, chair; angl. *syssarcosis*, it. *sissarcosi*, esp. *sissarcosis*]. Union des os par le moyen des chairs ou des muscles. Telle est l'union des omoplates avec les côtes.

SYSTALTIQUE, adj. [*systalticus*, de συστέλλειν, resserrer; it. et esp. *sistaltico*]. On dit indifféremment *mouvement systaltique* ou *systole*. V. ce dernier mot.

SYSTÈME, s. m. [*systema*, σύστημα, de σύν, avec, ensemble, et ἵστημι, je place; all. *Lehrgebäude*, angl. *system*, it. et esp. *sistema*]. En philosophie, on appelle ainsi une doctrine à l'aide de laquelle on dispose et l'on coordonne toutes les notions particulières. Ce mot est souvent pris en mauvaise part en raison du grand nombre de systèmes dépourvus de base positive, et opposés aux règles les plus élémentaires de la logique, qui ont souvent été émis touchant les corps organisés et leurs actes mal connus ou mal interprétés. On ne doit pas confondre les *systèmes* avec les *généralités*. En science, les généralités sont les idées analytiques ou synthétiques relatives à un ensemble de faits quelconques, ou celles de comparaison et de coordination de ces faits soit anatomiques, soit physiologiques, concernant par exemple les appareils, les organes, etc., ou les fonctions, etc. Les généralités doivent être présentées ou comme aperçu des notions à établir, des faits à décrire, ou comme résumé de ces mêmes choses. Dans un cas, elles caractérisent, dès l'origine, le sujet à considérer; elles tracent et circonscrivent le champ qu'on doit parcourir. Dans le second cas, elles mettent en relief les points communs et essentiels des faits examinés, et permettent d'établir leur liaison avec d'autres, leurs analogies ou leurs différences. Faute de données positives à cet égard, les généralités sont souvent remplacées par des banalités. Une erreur logique plus grave est commise lorsque, confondant le sens du mot *généralité* avec celui de l'adjectif *général* appliqué à l'anatomie et à la physiologie, on donne le nom d'*anatomie et de physiologie générales* à la réunion des *généralités* qui peuvent être présentées sur tous les ordres de parties du corps et de leurs actions (appareils, organes, systèmes, humeurs, tissus, etc.), indépendamment de la description des faits auxquels elle se rapporte. C'est fausser le sens historique justement adopté du mot *anatomie générale*. Par cette expression, en effet, Bichat, puis ses contemporains et successeurs, ont toujours entendu la description (précédée ou suivie des *généralités* indiquées ci-dessus): 1° des parties

du corps qui sont semblables dans toutes les régions de l'économie où elles se trouvent, comme le sont les fibres musculaires, les ostéoplastes, etc.; 2° des parties du corps qui occupent la totalité ou à peu près de son étendue, en conservant partout les mêmes caractères, comme les systèmes osseux, cartilagineux, adipeux, nerveux, etc., parties dont la description, faite en un point de l'économie, est commune pour tous les autres points; tandis que, pour les organes tels que les os, les muscles, les nerfs pris à part, la description est spéciale à chacun d'eux, et doit être recommencée à mesure qu'on passe de ceux d'une région à ceux d'une autre. V. ANATOMIE. — En physi-

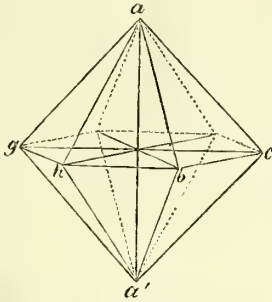


Fig. 417.

que, système [all. *Weltgebäude*] se dit de l'arrangement des corps célestes autour d'un centre commun, et plus généralement de tout ensemble de forces ou de corps qui concourent à un but commun. — *Système cristallin*. On appelle *axe du cristal*, toute ligne (Fig. 417, *aa'*) supposée tracée dans son épaisseur de telle sorte que ses faces soient disposées symétriquement autour d'elle. On remarque qu'on peut dans tout cristal tirer plusieurs lignes douées de cette propriété: chaque cristal a donc plusieurs axes. Tous les axes passent par le centre du cristal qui les coupe en deux moitiés égales. On appelle *système d'axes* l'ensemble de toutes ces lignes fictives (*gc*, *aa'*, etc.). Lorsque, dans un système

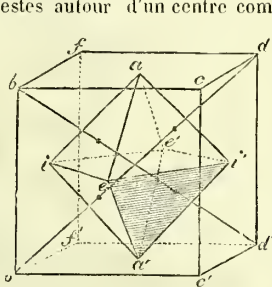


Fig. 418.

d'axes, il se trouve un axe unique qui n'a pas d'analogue dans le système par ses dimensions (*aa'*), on choisit toujours cet axe pour le mettre dans la situation verticale, et on lui donne le nom d'*axe principal*; les autres axes sont alors appelés *axes secondaires* (*gc*, etc.). On appelle *section principale* le plan ou la section (Fig. 418, *ae, a'e'*, et Fig. 417, *aga'c*) supposée couper le cristal en deux en suivant l'axe principal (*aa'*) perpendiculairement à l'une des faces (*bc*, *b'c'*) du cristal.

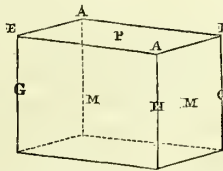


Fig. 419.

Tous les cristaux chimiquement distincts ont des formes primitives différentes. Mais ces formes primitives peuvent être différentes et pourtant très analogues, parce qu'elles diffèrent seulement par la

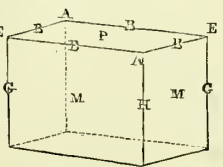


Fig. 420.

valeur des angles, lesquels sont un peu plus ou un peu moins obtus, etc. On donne alors le nom de *système cristallin* à l'ensemble des cristaux qui dérivent d'une même forme primitive ou type; ou, en d'autres termes, qui peuvent être rattachés à une même forme primitive par suite d'égalité dans la valeur des angles. Des systèmes cristallins différents peuvent, par conséquent, être rangés dans le même type ou groupe quand ils ne diffèrent que par la valeur des angles. Ainsi, par exemple, la *baryte sulfatée* (Fig. 420, BD) et la *strontiane sulfatée* (Fig. 419) ont le même type cristallin, car toutes deux cristallisent sous forme de prisme rhomboïdal droit; mais l'angle obtus de la première est 101°, 42, et celui de la strontiane sulfatée est 104°; elles sont donc de systèmes différents. Ces formes primitives et celles qui en dérivent (Fig. 421 et Fig. 422) constituent deux systèmes différents à cause de la différence de valeur des angles (Fig. 423 et 424). Mais lorsque ces différentes formes primitives ne sont pas analogues, alors elles diffèrent à la fois par le nombre des faces, la valeur des angles, ainsi que par celle des arêtes. Dans ce cas, ces formes ne peuvent pas être rattachées au même type. Il y a six groupes de cristaux dont les formes primitives ne sont jamais analogues, et dont les systèmes d'axes sont toujours différents. On leur donne le nom de *types cristallins* (V. ce mot). — En histoire naturelle, *système* [all. *System*] désigne toute distribution des êtres naturels qui n'a d'autre but que d'en rendre l'étude plus facile (V. MÉTHODE). — En anatomie, on appelle *système* chacune des parties du corps qui représente l'ensemble des organes premiers ou primaires de même espèce, c'est-à-dire *similaires*, ou de même texture (V. SIMILAIRE), considérés comme formant un tout; ou *vice versa*, on donne le nom de *système* au tout continu, ou subdivisé en parties similaires ou organes premiers se réunissant pour former

Fig. 421.

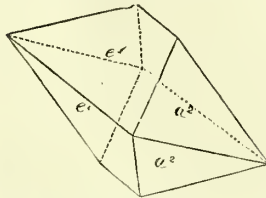


Fig. 422.

Fig. 423: A 3D diagram of a crystal with axes 'a', 'b', 'c', 'd', 'e', 'f', 'g', 'h', 'i', 'j', 'k', 'l', 'm', 'n', 'o', 'p', 'q', 'r', 's', 't', 'u', 'v', 'w', 'x', 'y', 'z'. It shows a complex polyhedral structure with multiple faces and edges.

Fig. 425.

Fig. 424: A 3D diagram of a crystal with axes 'a', 'b', 'c', 'd', 'e', 'f', 'g', 'h', 'i', 'j', 'k', 'l', 'm', 'n', 'o', 'p', 'q', 'r', 's', 't', 'u', 'v', 'w', 'x', 'y', 'z'. It shows a complex polyhedral structure with multiple faces and edges.

Fig. 424.

les organes proprement dits, que représente chaque tissu considéré dans son ensemble (*système musculaire, système tendineux, artériel, veineux, osseux*, etc.). L'étude des systèmes, branche moyenne de l'anatomie au milieu de celles qui traitent des parties profondes de l'organisme, a été des plus étudiées, parce qu'elle résume le mieux la connaissance de tout l'organisme; elle est en effet, des branches de l'anatomie générale, la plus voisine de l'anatomie spéciale ou descriptive. Les systèmes ont tous les caractères des tissus, plus une *conformation générale* propre à chacun d'eux qui manquait aux tissus. Il faut y rapporter comme attribut physiologique toutes les propriétés des tissus, plus l'idée d'*usage général*, rempli à l'égard de tout ou presque tout le corps, mais variant suivant chaque système. V. PHYSIOLOGIE et USAGE.

SYSTOLE, s. f. [*systole*, *συστολή*, de *συστέλλειν*, resserrer; all. et angl. *Systole*, it. et esp. *sistole*]. Mouvement de resserrement ou de contraction du cœur et des artères pour donner l'impulsion au sang et en déterminer la progression. On admet aujourd'hui que la contraction commence par l'oreillette et se propage au ventricule. Elle est simultanée dans les deux cœurs, et consiste dans le rapprochement simultané de toutes les parois des ventricules. Elle est moindre dans les oreillettes, dont les fibres musculaires sont moins nombreuses. Pendant la contraction, la masse du cœur tend à se déplacer de gauche à droite, et cependant la pointe frappe à gauche (V. RECU). — *Systole artérielle*. Resserrement des artères dû à leur élasticité, qui fait qu'elles reviennent sur elles-mêmes après avoir été distendues par le sang que chasse la systole ventriculaire. Elle alterne avec cette dernière, et *vice versa*. — *Systole auriculaire*. Celle des oreillettes. — *Systole ventriculaire*. Celle des ventricules.

SYSTOLIQUE, adj. Qui a rapport à la systole. — *Mouvement systolique*. V. LOCOMOTION du cœur et RECU.

T

T. Nom d'un bandage ainsi appelé à cause de sa forme analogue à celle de cette lettre. C'est une bande plus ou moins longue et plus ou moins large, sur le milieu de laquelle est fixée à angle droit l'extrémité d'une ou de deux autres bandes. Dans ce dernier cas, le bandage prend le nom de *double T*. V. BANDAGE.

TABAC, s. m. [*tabacum*, all. *Tabac*, angl. *tolacco*, it. *tabacco*, esp. *tabaco*]. Le tabac provient du *Nicotiana tabacum* et du *Nicotiana rustica*, L. (Fig. 425). Le mot *tabac* est dérivé de *Talaco*, nom d'une ville d'Amérique où les Espagnols rencontrèrent cette plante pour la première fois; et celui de *Nicotiana* vient de *Nicot*, ambassadeur de France en Portugal en 1560, à qui l'on doit l'importation du tabac en Europe. Le *Nicotiana tabacum* a des feuilles lancéolées, ovées, sessiles et décurrentes; le *Nicotiana rustica* a des feuilles pétiolées, ovées, très entières. On les recueille, on les met en tas on les arrose avec de l'eau salée et de la mélasse délayée, en ayant soin de les remuer de temps à autre: elles éprouvent une fermentation particulière, d'où résulte le développement de la nicotine, qui est leur principe âcre et volatil. On a trouvé, alors, dans

les feuilles du tabac, outre différents sels à base de potasse, de chaux et d'ammoniaque, de la gomme, un extrait amer, de la *nicotine*, et, suivant Posselt, un autre principe nommé *nicotianine* (V. ces mots). — On met quelquefois à profit l'action irritante du tabac. On fait sur certaines tumeurs indolentes des lotions ou des fomentations avec le décocté de tabac (8 grammes par litre). Le tabac en poudre, ou incorporé dans un corps gras, a été employé pour détruire les poux de la tête ou du pubis; mais son emploi a été souvent suivi d'accidents. On en fait quelquefois usage en lavement (2 à 4 grammes), pour combattre la constipation résultant d'une paralysie de l'intestin; souvent aussi, dans ce cas, la fumée de tabac a été introduite dans le rectum. Ce dernier moyen a été employé aussi avec succès contre l'asphyxie. Si l'on croyait devoir administrer le tabac à l'intérieur comme purgatif, il faudrait n'en donner que 1 ou 2 grammes



Fig. 425.

au plus, en décoction, et en plusieurs fois dans les vingt-quatre heures. La dose de la poudre est de 5 centigrammes ou 10 au plus. A trop forte dose, c'est un poison narcotico-âcre très violent, qui produit, en même temps que l'inflammation du canal intestinal, la stupeur, le tremblement, des vertiges, etc.; même en lotions, il peut déterminer de graves accidents et la mort. — Certains ouvriers employés dans les manufactures de tabac éprouvent un changement profond tout spécial. Il consiste en une altération du teint. Ce n'est pas une décoloration simple, une pâleur ordinaire, c'est un aspect gris avec quelque chose de terne, une nuance mixte qui tient de la chlorose et de certaines cachexies. La physiologie en reçoit un caractère propre auquel un œil exercé pourrait, jusqu'à un certain point, reconnaître ceux qui ont travaillé longtemps le tabac; car ce *facies* ne s'observe que chez les anciens de la fabrique, chez ceux qui y ont beaucoup séjourné et ont passé par tous les travaux qui s'y font. Les préparations ferrugineuses remédient à cet état et rendent aux ouvriers leur coloration première.

Tabac des Vosges. V. ARNICA.

TABASCHIR, TABASHIR ou **TABANIR**, s. m. Concrétions siliceuses qui se forment au nœud des bambous dans l'intérieur de leur cavité, aux dépens de la silice qui donne à l'épiderme des graminées sa dureté. Elles ont été souvent considérées comme jouissant de propriétés médicinales, qui sont purement imaginaires.

TABBIANO. Dans le territoire de Parme, possède une source sulfureuse froide, très employée sous forme de bains dans les affections chroniques de la peau.

TABERNEMONTANE, s. f. [*Tabernamontana utilis*, Arn.]. Plante apocynée de la Guyane anglaise, dont le suc, au lieu d'être âcre comme dans les autres végétaux de cette famille, est doux et alimentaire.

TABES, s. m. [angl. *tabes*, it. *tabe*, esp. *tabes*]. Mot latin conservé en français pour exprimer la consommation, la phthisie, le marasme.

TABIDE, adj. [*tabidus*, all. *schwindsüchtig*, angl. *tabid*, it. et esp. *tabido*]. Hectique, consumé par le marasme.

TABIFIQUE, adj. [*tabificus*, de *tabes*, consommation, et *facere*, produire; angl. *consumptive*, it. et esp. *tabífico*]. Qui cause la consommation, la phthisie.

TABLE, s. f. [*tabula*, all. *Tafel*, angl. *tabula*, layér, it. *tavola*, esp. *tabla*]. Les anatomistes donnent ce nom aux lames de tissu compacte qui revêtent les surfaces interne et externe des os du crâne. La table interne est aussi appelée *lame vitrée*, à cause de sa fragilité.

TABLETTE, s. f. [*tabella*, all. *Tafel*, *Täfelchen*, angl. *tabula*, *lozenge*, it. *tavoletta*, esp. *tablilla*]. On donne ce nom, en pharmacie, à des médicaments solides qui ont le sucre pour excipient, et qui contiennent en outre un mucilage et quelques substances médicamenteuses pulvérisées. On leur donne une forme tantôt ronde, tantôt carrée ou rhomboïdale. Autfois les tablettes rondes étaient appelées *rotules*, et les autres *trochisques*; aujourd'hui toutes indistinctement sont comprises sous la dénomination de *tablettes*. Elles ne diffèrent guère des *pastilles* que par leurs dimensions plus grandes; cependant on appelle plus particulièrement *pastilles*, du sucre cuit à la plume et aromatisé. Leur confection consiste à pulvériser finement et à mêler exactement les substances médicamenteuses avec le sucre et un mucilage de gomme adragant bien pur et bien consistant. Quand on a obtenu une pâte bien liée, on la divise en petites portions égales, de dimensions déterminées, qu'on expose pendant environ douze heures à l'air libre sur des tamis; puis on les dessèche très lentement à l'étuve, jusqu'à ce qu'elles soient sonores et cassantes.

Tablettes alcalines de Darcel (*tablettes ou pastilles de Vichy*, ou de *bicarbonate de soude*). On fait dissoudre dans 16 grammes d'alcool à 86° centésim. 8 grammes de baume de Tolu, on étend de 64 gram. d'eau, on filtre, et l'on se sert de cette liqueur pour réduire en mucilage 10 grammes de gomme adragant; on y ajoute alors un mélange composé de: sucre pulvérisé, 608 gram., et bicarbonate de soude, 64 gram. On fait du tout une masse qu'on divise en tablettes de 1 gramme, contenant chacune 5 centigrammes de bicarbonate. Ces tablettes sont employées (1 ou 2 après le repas) pour faciliter la digestion. Darcel indique l'huile volatile de menthe poivrée au lieu du baume de Tolu; mais ce dernier paraît préférable à cause de l'action du sel sur l'huile, qui ne tarde pas à y déterminer une saveur savonneuse.

Tablettes antimoniales ou de Kunkel. Elles contiennent (Codex): sulfure d'antimoine porphyrisé et lavé, 32 gram.; poudre de petit cardamome, 32 gram.; cannelle pulvérisée, 16 gram.; amandes douces pilées, 64 gram.; sucre en poudre, 416 gram.; le tout incorporé dans un mucilage fait avec gomme adragant, 4 gram. On fait des pastilles de 90 centigram., contenant chacune 5 centigram. de sulfure. On les emploie (1 à 4 le matin et le soir) contre les maladies cutanées, les rhumatismes et la goutte.

Tablettes balsamiques de Tolu. On dissout: baume de Tolu sec, 32 gram., dans alcool à 86° centésim., 32 gram.; on ajoute eau distillée, 64 gram. On chauffe au bain-marie pour fondre la résine précipitée; on filtre la liqueur refroidie; on en fait un mucilage avec gomme adragant, 5^{gr}, 20, préalablement humectée; on y incorpore alors sucre, 500 gram., et l'on fait des pastilles de 80 centigrammes. Cette formule très simple est préférable à toutes les autres.

Tablettes de bouillon ou bouillon sec. Bouillon évaporé jusqu'à siccité, et auquel on donne la forme de tablettes. On les fait avec quatre pieds de veau, 6 kilogrammes de chair de bœuf, 5 kilogrammes de gigot de mouton, et 1^{kil}, 500 de rouelle de veau, qu'on fait cuire à feu doux. Le bouillon obtenu est refroidi pour en séparer la graisse, puis clarifié avec six blancs d'œufs, et évaporé à consistance gélatineuse. On peut aussi y faire entrer de la volaille. Ces tablettes, qui se conservent quatre ou cinq ans en bon état, et qui sont composées de gélatine et d'osmazôme, sont utiles pour se procurer du bouillon à volonté. Pour cela, on en met environ 16 grammes dans un grand verre d'eau bouillante; on couvre le vaisseau, et on le laisse sur les cendres chaudes jusqu'à ce que la tablette soit entièrement dissoute.

Tablettes de charbon. Tablettes de 80 centigrammes, faites avec 1 partie de charbon végétal, et 3 de sucre blanc, réduites en pâte à l'aide de quantité suffisante de mucilage. Elles sont employées contre la fétilité de l'haleine.

Tablettes d'éponge. Tablettes de 60 centigrammes, composées d'éponge torréfiée et pulvérisée, 1 partie; sucre, 3 parties; mucilage de gomme adragant à l'eau de cannelle, q. s. Ces pastilles, à raison de l'iode que contient l'éponge, sont employées contre le goître et les affections scrofuleuses.

Tablettes de gomme arabique. Elles sont faites avec: gomme arabique, 500 gram.; sucre en poudre, 2^{kil}, 500, et eau de fleur d'oranger, 64 gram. On fait un mucilage avec les 64 grammes d'eau de fleur d'oranger et de la gomme arabique pulvérisée; on mélange le reste de la gomme au sucre, on mêle le tout, et l'on fait des tablettes de 80 centigrammes.

Tablettes d'ipécacuanha au chocolat ou de Daubenton. On fait liquéfier à une douce chaleur 384 gram. de chocolat à la vanille, on y incorpore 32 grammes d'ipécacuanha pulvérisé; on divise le tout en petites masses de 65 centigrammes, qu'on roule en boules, et auxquelles on fait prendre une forme hémisphérique en les tenant pendant quelque temps sur une plaque de fer-blanc chauffée.

Tablettes de kermès. Tablettes de 60 centigrammes faites avec: kermès minéral, 8 gram.; sucre blanc, 544 gram.; gomme arabique, 32 gram.; eau de fleur d'oranger, 32 gram. Chaque tablette contient un peu plus de 3 milligrammes de kermès.

Tablettes de magnésie. Magnésie pure, 96 gram.; sucre blanc, 416 gram.; mucilage de gomme adragant, q. s. On fait des tablettes de 80 centigrammes contenant chacune 15 centigrammes de magnésie.

Tablettes de magnésie et de cachou. Tablettes de 80 centigram., faites avec : magnésie pure, 64 gram.; poudre de cachou, 32 gram.; sucre, 416 gram.; mucilage de gomme adragant à l'eau de cannelle, q. s.

Tablettes de manne. On triture ensemble 64 gram. de manne en larmes et 448 grammes de sucre, et, au moyen d'un mucilage avec 2 grammes de gomme adragant et 32 grammes d'eau de fleur d'oranger, on fait une pâte qu'on divise en tablettes de 80 centigrammes. Chaque tablette contient 10 centigrammes de manne.

Tablettes martiales (tablettes chalybées, tablettes de fer). Tablettes de 60 centigrammes (contenant chacune 5 centigrammes de fer), faites avec 32 grammes de fer porphyrisé, 320 grammes de sucre blanc, 8 grammes de cannelle, et mucilage de gomme adragant, q. s.

Tablettes oxaliques ou pastilles contre la soif. Pastilles du poids d'environ 60 centigrammes, faites avec : acide oxalique pur et porphyrisé, 4 gram.; sucre, 250 gram.; huile volatile de citron, 8 gouttes, mêlés ensemble, et incorporés dans un mucilage fait avec : gomme adragant, 2^{gr}, 40, et eau distillée d'écorce de citron, 20 gram. On prépare de même les *tablettes d'acide tartrique* et celles d'*acide citrique*.

Tablettes de quinquina. Tablettes de 80 centigrammes, faites avec : quinquina, 64 gram.; cannelle, 8 gram.; sucre, 448 gram.; mucilage de gomme adragant, q. s. Elles contiennent chacune 10 centigrammes de quinquina.

Tablettes de rhubarbe. Tablettes de 60 centigrammes (contenant chacune 5 centigrammes de rhubarbe), faites avec : rhubarbe, 32 gram.; sucre, 552 gram., et mucilage de gomme adragant, q. s.

Tablettes de soufre. Tablettes de 90 centigrammes, faites avec : soufre lavé, 64 gram.; sucre, 500 gram.; mucilage de gomme adragant à l'eau de rose, q. s. Chacune contient 10 centigrammes de soufre.

TABLIER, s. m. [all. *Honiglippe*]. Division inférieure, ordinairement pendante, de l'enveloppe florale des plantes orchidées. — Prolongement des lèvres de la vulve chez quelques hordons du midi de l'Afrique.

TAC, s. m. En 1412, il survint une maladie qui, suivant les termes de l'annaliste, « mit les gens » en tel état, qu'ils perdirent le boire, le manger et le » repos, et avoient une très forte fièvre deux ou trois » fois le jour, et surtout quand ils mangeoient. Toutes » choses leur sembloient amères et puantes. Les ma- » lades trembloient toujours, ils perdoient tout pouvoir » de leur corps, qu'on n'osoit toucher à soi de nulle » part. Ce mal duroit bien, sans cesser, trois semaines » ou plus. Avec tout cela on avoit la toux forte et le » rhume; la toux estoit ce qu'il y avoit de plus cruel, » jour et nuit, si bien que quelques-uns, à force de » tousser, contractoient des hernies, et que des femmes » grosses avortoient. Quand la guérison approchoit, les » malades jetoient beaucoup de sang par la bouche et par » le nez. L'appétit restoit longtemps esteint. » On nom- » mait ce mal *tac* ou *horion*. Comparez ÉPIDÉMIE de Pé- » rinthe et INFLUENZA. — Vétérinaire. Mot vulgaire [all. *Räude*, angl. *rot*] employé pour désigner la gale des brebis. En Auvergne, on a donné ce nom à l'inflammation des glandes parotides.

TACAMAHAGA ou **TACAMAQUE**, s. m. [all. *Takanahak*, it. *tacamacca*, esp. *tacamaca*]. Résine peu usitée qui provient d'un arbre de la famille des térébinthiacées appelé *Fagara octandra*. Elle est en masses de forme variée, jaunâtres, quelquefois mollasses, ordinairement sèches et friables, d'une odeur analogue à celle de la lavande. La résine du *Populus balsamifera* n'est qu'un faux tacamaque, appelé aussi *baume focol*. On connaît encore sous le nom de *tacamaque de Mauritanie*, *tacamaque de l'île de Bourbon* (baume vert, baume Marie), une matière résineuse, verdâtre, liquide, produite par le *Calophyllum inophyllum*.

TACCA, s. f. [*Tacca pinnatifida*, Forster]. Plante taccacée dont la racine tubéreuse est très âcre et amère, mais que la culture adoucit; elle perd ses qualités nuisibles durant l'extraction de sa fécula; elle est très nourrissante, et transportée en Europe de préférence au sagou.

TACGACÉES, s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones herbacées, à racine féculente, tubéreuse; fleurs-hermaphrodites, en ombelle au sommet d'une hampe; feuilles radicales, pétiolées, demi-engainantes. Elle est voisine des narcissées et des broméliacées.

TACHE, s. f. [*macula*, all. *Fleck*, angl. *spot*, it. *tacca*, esp. *mancha*]. Altération plus ou moins circonscrite de la couleur de la peau, sans aucune élévation ni dépression. V. NÉVUS.

Taches de rousseur. V. ÉPHELIDES.

TACITURNITÉ, s. f. [*taciturnitas*, σιγή, all. *Schweigsamkeit*, angl. *taciturnity*, it. *taciturnità*, esp. *taciturnidad*]. Silence prolongé et morbide. C'est un symptôme des affections nerveuses, et surtout de la mélancolie.

TACT, s. m. [*tactus*, ἀφή, ἄψις, all. *Tastsinn*, *Gefühlsinn*, angl. *feeling*, *touch*, *tact*, it. *tatto*, esp. *tacto*]. Modification du toucher, en vertu de laquelle une partie quelconque de l'organe cutané peut juger de certaines qualités des corps, de leur solidité ou de leur fluidité, de leur humidité ou de leur sécheresse, de leur température, etc. V. SENSATION et TOUCHER.

TACTILE, adj. [*tactilis*, ἀπτός, all. *fühlfar*, *tangibel*, angl. *tactile*, it. *tattile*, esp. *tactil*]. Qui est ou qui peut être l'objet du tact. — *Sensations tactiles.* V. SENSATION.

TENIA, s. m. [de ταινία, bandelette, ruban; all. *Bandwurm*, angl. *Tenia*, *tape-worm*, it. et esp. *tenia*]. Genre d'entozoaires cestoïdes dont le corps, plat et composé d'un grand nombre d'anneaux articulés, a souvent plusieurs mètres de longueur. Il est terminé antérieurement par une tête très ténue, tuberculeuse, munie de quatre petits suçoirs, entre lesquels on observe une saillie entourée d'une couronne de crochets rétractiles. On en connaît, chez l'homme, deux espèces : 1° le *Tenia solium*, L. (Fig. 426) (*Tenia cucurbitain*, Lamarck); et 2° le *Tenia nana*, Siebold. Le cou, d'abord filiforme, s'élargit peu à peu, et se continue ainsi avec le corps, dont la largeur varie depuis un demi-millimètre jusqu'à 7 ou 9 millimètres et plus. Ce sont les derniers fragments ou anneaux chargés d'œufs fécondés du *tenia* qui, détachés du reste du ver, et rendus isolément, constituent les *cucurbitins*, vers dont on a fait à tort une espèce particulière. Toutes les classes d'animaux vertébrés sont sujettes à être infestées de ces vers, qui se logent ordinairement dans l'intestin grêle, aux parois duquel ils s'attachent au moyen des crochets rétractiles de leur tête. Ils déterminent, dans

l'économie, les mêmes phénomènes que le bothriocéphale (V. ce mot). Les portions qui sont expulsées avec les matières fécales décelent tôt ou tard leur présence. La tête de ces animaux n'est pas perforée, bien que pourvue d'une saillie en forme de trompe comme celle des cysticerques (V. ce mot), ainsi que de quatre ventouses sans orifice. C'est

probablement par endosmose qu'ils absorbent les liquides et les transmettent à deux tubes longitudinaux qui passent sans discontinuité d'un anneau à l'autre. Après la tête est un cou non articulé, puis les articles qui sont plus longs que larges, pourvus d'un orifice sexuel placé au bord de l'article, et non au milieu, comme les bothriocéphales. On trouve, d'anneau en anneau, les orifices placés d'une manière alterne, l'un à gauche, l'autre à droite, et ainsi de suite. Ce ver ne se trouve pas, en général, où existe le bothriocéphale; il se rencontre surtout en Suisse, en Angleterre, en France, en Hollande, en Allemagne, en Italie et en Orient,

ou sur les individus qui en viennent (V. HELMINTHE). — On a préconisé tour à tour une foule de traitements contre le ténia, dont deux seulement méritent d'être cités : celui de madame Noufer et celui de Bourdier. Une troisième méthode de traitement, par l'écorce de grenadier, paraît préférable à toutes les autres. — Le remède de madame Noufer contre le ténia consiste à prendre tous les matins, pendant huit jours : 12 grammes de racine de fougère mâle en poudre dans 120 à 180 grammes d'eau distillée de fougère mâle ou de tilleul, et deux heures après un bol purgatif composé de sous-chlorure de mercure et de scammonée, 60 centigram.; et de gutte, 25 centigram., incorporés dans suffisante quantité de confection d'hyacinthe. On prend, après ce bol, un verre ou deux d'infusion de thé vert, dont on continue de faire usage aussitôt que les évacuations ont commencé. Si

ce bol ne purge pas suffisamment, on donne quelques gros de sulfate de soude, ou bien, au lieu du bol, on donne de l'huile douce de ricin. — Bourdier prescrivait d'abord 4 grammes d'éther sulfurique à prendre le matin, à jeun, dans un verre de décoction de fougère mâle, et, quelques minutes après, le médicament en lavement. Au bout d'une heure, on prenait 60 grammes d'huile de ricin. Le même traitement était continué pendant trois jours, si le ver n'était point expulsé auparavant. — Récamier a employé avec succès une méthode suivie aux îles de France et de Bourbon, et qui consiste à faire prendre à jeun 16 grammes d'une pâte faite avec des semences de citrouille fraîche, à faire boire par-dessus un verre d'émulsion de chènevis, et, au bout de deux heures, une potion purgative composée d'huile de ricin et de sirop de fleur de pêcher, à 64 gram. — L'écorce de grenadier, qu'on peut considérer comme un véritable spécifique contre le ténia, est donnée ordinairement en décoction (64 grammes dans 2 litres d'eau, qu'on réduit de moitié et qu'on fait prendre dans la journée). On préfère l'écorce fraîche, et l'on peut porter la dose jusqu'à 90 à 120 grammes. Une dose trop faible n'a point de résultat; une dose un peu trop forte peut produire des vertiges, des nausées, des coliques; mais ces accidents se dissipent promptement en suspendant l'usage du médicament. Il faut l'administrer, en général, au moment où les individus viennent de rendre des portions de ténia; et, si l'on ne réussit pas, il faut attendre une nouvelle expulsion de portions de ce ver. V. ENTOZOAIRE et SCOLEX.

Tenia semi-circularis. V. STRIÉ (corps).

TENIFUGE, adj. S'est dit des spécifiques contre le ténia. V. COUSSO et VERNIFUGE.

TAFFETAS, s. m. [all. *Taffet*, angl. *taffeta*, it. *taffetà*, esp. *tafetan*]. — *Taffetas d'Angleterre*. Taffetas sur lequel on applique un enduit préparé avec une solution de 32 grammes d'ichthyocolle dans 250 grammes d'eau commune, à laquelle on ajoute, après l'avoir passée, 250 grammes d'alcool à 56° centésim., et que l'on passe de nouveau, lorsqu'elle a été réduite à moitié sur un feu doux. Le taffetas étant coupé par bandes et bien tendu sur un châssis, on l'enduit légèrement de cette liqueur tiède au moyen d'un pinceau, et l'on met successivement plusieurs couches à mesure qu'elles sèchent. L'odeur agréable de ce taffetas est due à une couche de teinture de baume du Pérou, que l'on donne de la même manière, en ayant soin, quand elle est sèche, d'en donner par-dessus une autre d'ichthyocolle.

Taffetas vésicatoire ou *taffetas épispastique* [it. *taffetà vescicante*]. On donne ce nom à certains sparadraps agglutinatifs rendus vésicants et remplaçant assez bien les emplâtres vésicatoires. Selon la formule indiquée par Guibourt, on obtient un très bon *taffetas épispastique* en faisant bouillir dans 1^{kil},500 d'eau commune 24 grammes d'écorce de garou, passant le liquide, ajoutant 24 grammes de cantharides pulvérisées, autant de myrrhe et d'euphorbe; faisant chauffer le tout jusqu'à ébullition, passant à travers un double morceau de toile neuve, et faisant ensuite évaporer jusqu'à consistance convenable pour pouvoir étendre la liqueur avec un pinceau sur du taffetas déjà enduit de cire. Ces proportions doivent suffire pour un carré de taffetas de 3 décimètres. Dès que le taffetas est assez sec, on le roule et on l'abrite de l'air. — Boulay prépare un sparadrap vésicant en mêlant, à 1 partie

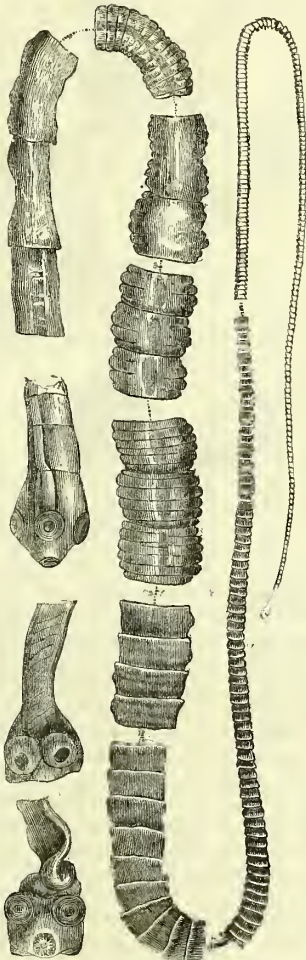


Fig. 426.

et demie de cire jaune et de résine fondues ensemble, 1 partie d'une huile vésicante obtenue en faisant macérer pendant quatre jours, à 40° centigr. : cantharides en poudre, 1 partie; et huile d'olive, 1 partie et demie. On étend cet emplâtre sur du taffetas ou de la toile.

TAFIA, s. m. [all. *Zuckerbranntwein*, angl. et it. *tafia*, esp. *cachaça*]. Eau-de-vie qu'on retire des débris de la canne à sucre.

TAGLIACOZZO (OPÉRATION DE) [angl. *taliacotian operation*]. Opération pour la réparation de parties perdues ou défectueuses introduite par Gaspard Tagliacozzi. Ce chirurgien procédait à la restauration du nez et d'autres parties, en détachant partiellement une portion de peau du bras, donnant au lambeau la forme voulue, procurant l'adhésion, et finalement le détachant complètement du bras. V. RHINOPLASTIE.

TAIE, s. f. [all. *weisser Hornhautfleck*, it. *macchia*, *albugine*, esp. *nube*]. Nom vulgaire de l'albugo, du leucome, du nuage et de toutes les taches qui surviennent à la cornée.

TAILLE, s. f. V. CYSTOTOMIE.

TAILLE, s. f. [*statura*, all. *Körpergrösse*, angl. *size*, it. *taglia*]. Hauteur du corps de l'homme (V. CROISSANCE). — La taille des animaux se mesure verticalement du point le plus élevé du garrot au sol. Le cheval et le mulet sont les seuls animaux qu'on mesure exactement. Cette évaluation s'opère au moyen de la *potence*, qui donne l'élévation réelle, ou de la *chaîne*, qui donne, en outre, un supplément produit par la forme plus ou moins arrondie de l'épaule, dont l'instrument a suivi le contour.

TAILLER, v. a. *Tailler un cheval*, le châtrer.

TALLE, s. f. Ensemble des pousses qui, dans les graminées, entourent la tige principale. V. THALLE.

TALON, s. m. [*talus*, *calx*, πῆξυς, all. *Ferse*, angl. *heel*, it. *tallone*, *calcagno*, esp. *talón*]. Saillie du pied en arrière, formée par l'os calcanéum. — On désigne sous le nom de *talón*, dans le sabot des animaux ongulés, le point où la paroi se replie postérieurement pour se porter en dedans.

TALPA, s. f. Mot latin signifiant *taupe*, et employé : 1° en vétérinaire, pour désigner le phlegmon de la partie supérieure et postérieure de la tête (V. MAL de *taupe*); 2° en chirurgie, une loupe plate à la tête.

TALUS, adj. m. [de *talus*, talon]. On a appelé *ped talus* une espèce de pied bot dans laquelle le talon seul porte sur le sol, et la face dorsale du pied est redressée contre la jambe. V. PIED BOT.

TAMARIN, s. m. [all. *Tamarinde*, angl. *tamarind*, it. et esp. *tamarindo*]. Fruit du tamarinier (*Tamarindus indica*, L., Fig. 427), arbre des Indes, de l'Asie occidentale et de l'Égypte, naturalisé en Amérique (triandrie monogynie, L., cassiées légumineuses). C'est une gousse solide, longue de 11 à 13 centimètres, inégalement renflée, contenant, au milieu d'une pulpe abondante, trois ou quatre semences rouges, luisantes, anguleuses et comprimées. Cette pulpe, jaunâtre, rouge ou brune, plus ou moins acide ou sucrée, traversée par trois forts filaments, et encore mêlée des semences, nous est envoyée après qu'on lui a fait subir un commencement d'évaporation. Le tamarin contient des tartrates acides de potasse et de chaux, de l'acide tartrique en excès, et quelquefois du cuivre provenant des bassines dans lesquelles il a été évaporé. Il est souvent falsifié avec la pulpe de pruneaux et l'acide tartrique. Pour l'usage pharmaceutique, on prépare la

pulpe de tamarin en mettant le tamarin du commerce dans un pot de faïence avec un peu d'eau, et le faisant digérer sur des cendres chaudes, jusqu'à ce qu'il soit ramolli bien également; on le pulpe ensuite pour en séparer les noyaux et les filaments. — En faisant cuire



Fig. 427.

en consistance de miel épais 120 grammes de cette pulpe et 180 grammes de sucre, on a la *conserve de tamarin*. — On fait la *tisane de tamarin* avec 32 grammes de la pulpe du commerce, qu'on délaie dans 1 kilogramme d'eau bouillante, et qu'on passe à l'étamine après une heure d'infusion. On prescrit le tamarin, comme laxatif, à la dose de 30 à 60 grammes.

TAMARISC, s. m. [*Tamarix gallica*, L., pentandrie trigynie, L., tamariscinées, J.; all. *Tamarisk*, angl. *tamarisk*, it. et esp. *tamarisco*]. Arbre dont l'écorce, brun verdâtre extérieurement, rouge dans l'intérieur, a une saveur astringente, un peu nauséuse et très faiblement amère. Elle a été employée comme astringente, ainsi que celle du *Tamarix germanica*, L. — Le *Tamarix mannifera*, Ehrenberg (*tarifa* ou *allé* des Arabes), croit au Sinaï. Piqué par le *Coccus manniparus*, il exsude une sorte de manne muqueuse et sucrée.

TAMARISCINÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, pleurospermées, voisine des violariées et des sauvagésiées.

TAMER ou **TAMNIER**, s. m. [*Tamus*, all. *Schmeerwurzel*]. Genre de plantes de la famille des dioscoracées, dont l'espèce ordinaire (*Tamus* ou *Tamus communis*, L.), appelée *sceau-de-Nolre-Dame*, a une racine grosse, tubéreuse, noire au dehors, blanche en dedans, âcre et gluante, préconisée autrefois comme résolutive et diurétique.

TAMPONNEMENT, s. m. [all. *Tampouiren*, angl. *plugging*, esp. *taponiamento*]. Introduction de bourdonnets ou de tampons de charpie dans une plaie ou dans une cavité naturelle, telle que la matrice, le vagin, les cavités nasales, pour arrêter une hémorrhagie. V. SOUXE de Belloc.

TAN, s. m. [all. *Gerberlohe*, angl. *tan*, it. *concino*]. Écorce de chêne concassée dont on se sert pour tan-

ner les peaux. On a étendu ce nom à diverses écorces qui, à raison de la quantité de tannin qu'elles contiennent, sont susceptibles, comme l'écorce de chêne, de se combiner avec les matières animales et de les rendre imputrescibles.

TANACÉTINE, s. f. [angl. *tanacetine*, it. *tanacetina*]. Substance non azotée, résineuse, d'une amertume intense, qu'on dit exister dans la tanaïsie.

TANACÉTIQUE (ACIDE) [angl. *tanacetic acid*]. Acide cristallisable retiré de la tanaïsie.

TANAÏSIE, s. f. [*Tanacetum vulgare*, L., syngénésie polygamie superflue, L., synanthérées, J.; all. *Rainfarn*, angl. *tansy*, it. et esp. *tanaceto*]. Plante dont les sommités fleuries sont amères, aromatiques, et employées comme toniques ou comme vermifuges. On donne la tanaïsie en poudre (2 à 4 grammes) et en infusion (8 à 16 grammes). On en retire aussi une eau distillée et une huile volatile.

TANGHINIE, s. f., ou **TANGHIN**, **TANGHUIN**, s. m. Le *tanghuin* ou *tanghin* de Madagascar (*Tanghinia venenifera*) est un arbre de la famille des apocynées, dont le fruit est une drupe uniloculaire monosperme, du volume d'un œuf. Sarcocarpe charnu et fibreux, endocarpe ligneux; graine huileuse et vénéneuse. V. TANGHUIE.

TANGHUIE, s. f. [all. *Tanghin*, angl. *tanghinin*, it. *tanguina*, esp. *tanguino*]. Principe vénéneux très âcre, cristallisable, soluble dans l'éther et l'alcool, fusible à une certaine température, et isolé du fruit dit *tanghuin* de Madagascar, par Henry fils et Ollivier. Ce principe n'est ni acide ni alcalin.

TANNATE, s. m. [all. *gerbesaures Salz*, it. *tanato*, esp. *tanato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison du tannin ou acide tannique avec les bases. Les composés que l'acide tannique forme avec les alcalis végétaux (quinine, cinchonine, morphine, codéine, strychnine, brucine, nicotine, etc.), étant insolubles dans l'eau, on a proposé d'utiliser le tannin contre quelques alcaloïdes vénéneux.

TANNE, s. f. [all. *Hautfinne*]. On appelle ainsi de petites tumeurs formées par l'accumulation du produit de la sécrétion d'une glande sébacée qui est dilatée par cette accumulation. On les observe surtout dans les régions pourvues de nombreux follicules pileux, de duvet, et particulièrement au front, sur les ailes du nez, au cou, au devant de la poitrine. Tantôt ce sont simplement de petites élevures, tantôt ce sont des saillies tubéreuses d'un assez fort volume, de véritables loupes. On peut en faire sortir par la pression une matière grasse, en apparence vermiforme, formée de matière plus ou moins durcie. Ce sont des follicules dont la cavité est élargie et dont le gonflet obstrué a retenu le produit sécrétoire. Lorsque les tannes ont un certain volume, il faut les vider de temps en temps de la matière qui les remplit, ou bien, si elles deviennent gênantes ou trop volumineuses, il faut les extirper en pratiquant une incision cruciale et enlevant le kyste. Leur contenu est le même que celui des loupes mélicériques, c'est-à-dire : 1° des cellules épithéliales pavimenteuses plus ou moins déformées, sphériques, vésiculeuses, à contenu homogène ou granuleux; 2° des granulations grasses libres; 3° des cristaux de cholestérine très souvent; 4° des carbonates de chaux et de magnésium à l'état de granulations et quelquefois sous forme pâteuse; 5° il est des cas dans lesquels un liquide tient en suspension tous ces éléments. V. SÉBACÉES (tumeurs).

TANNERIE, s. f. Manufacture où l'on tanne les cuirs. Les mégissiers d'Annonay, dit M. Armieux, et sans doute les mégissiers de tous les pays, sont sujets à des maladies des doigts qui ne sont point décrites dans les auteurs. La première consiste en une ecchymose qui envahit la partie interne des doigts là où l'épiderme est très mince. Cette ecchymose, qui a un aspect noirâtre, dure ainsi plusieurs mois sans être bien pénible; plus souvent la peau s'ulcère, et alors l'ouvrier éprouve des souffrances atroces par le contact des surfaces saignantes avec la chaux, dont il est impossible de se passer pour préparer les peaux. Quelques jours de repos et l'application d'un corps gras suffisent ordinairement pour guérir cette maladie; mais elle récidive souvent quand l'ouvrier s'expose de nouveau à la cause qui l'a produite. Les mégissiers appellent ce mal *choléra des doigts*. La seconde maladie est nommée par eux *rossignol*, parce qu'elle est encore plus douloureuse et qu'elle leur fait jeter des cris de douleur. Elle consiste en un petit trou qui se forme à l'extrémité de la pulpe des doigts; ce trou, qui paraît être capillaire, est dû à l'amincissement de la peau corrodée par la chaux. Il y a exsudation de gouttelettes de sang, communication de l'air avec les papilles nerveuses et douleurs atroces. Les ouvriers continuent leur métier malgré cela, et n'en éprouvent pas de conséquences fâcheuses. Le mal disparaît sans médication aucune, par la simple suspension de ce travail. Si les ouvriers, dit en terminant M. Armieux, voulaient s'astreindre à porter des gants huilés, il est probable qu'ils s'affranchiraient de ces désagréables accidents; je les ai conseillés, on m'a répondu invariablement : Ce n'est pas l'habitude.

TANNIN, s. m. [*tanninum*, all. *Gerberstoff*, angl. *tannin*, it. *tannino*, esp. *tanino*]. Substance végétale qui, combinée avec des bases, est un des matériaux immédiats des végétaux. Le tannin existe dans une foule de substances végétales, telles que le cachou, le kino, les écorces de chêne, de quinquina, etc., surtout dans la noix de galle; et peut-être n'est-il pas absolument identique dans ces diverses substances, ou du moins s'y trouve-t-il modifié par d'autres principes. Pelouze l'a isolé, à l'état de pureté, de la noix de galle au moyen de l'éther sulfurique hydraté. A l'état sec, il est d'un blanc jaunâtre, friable, incristallisable, inodore, très styptique; il est inaltérable à l'air sec, décomposable par la chaleur, soluble dans l'éther, l'alcool et l'eau; il est précipité par plusieurs acides, et par une foule de sels minéraux et organiques. Le tannin est acide et doit prendre rang parmi les acides végétaux puissants, sous le nom d'*acide tannique* (C¹⁸H³⁰O⁹, 3HO). En contact avec l'air ou l'oxygène et l'eau, il se décompose et passe en peu de temps à l'état d'*acide gallique* cristallisable (C⁷H³⁰O², HO). Dans cette circonstance, les éléments se groupent de manière à donner de l'eau, de l'acide carbonique, et l'acide gallique. Si ce dernier acide reste en contact avec l'eau, il s'empare des éléments de ce liquide, devient *acide ellagique* (C¹⁴H²⁰O⁷, HO), composé presque insoluble, mais qui a presque les mêmes caractères chimiques. Chauffé avec soin, cet acide gallique peut donner lieu à de l'acide carbonique et à un acide pyrogéné, l'*acide pyrogallique* (C⁹H³⁰O³), qui, dans d'autres circonstances, se change à son tour en un quatrième acide, l'*acide métagallique* (C⁶H²⁰O²). — Le tannin fait la base de beaucoup de produits des arts et de l'industrie. C'est par le tan-

nage, c'est-à-dire en mettant en contact avec le tan, ou écorce de chêne, les peaux des grands mammifères domestiques, dépilées et convenablement apprêtées, que l'on prépare le cuir. — Le tannin est un astringent précieux pour la thérapeutique, soit à l'état de pureté, soit à raison des nombreuses substances dont il forme le principe actif. La *potion de Pradel* est un mélange d'hydraté de camphre, 128 gram.; sirop d'extrait de ratanhia, 32 gram.; sirop de gomme, 32 gram., et tannin pur, 1^{gr},80. — La *potion de Gamba* est préparée avec hydrolat d'absinthe, sirop de safran et vin de Malaga, ã 64 gram.; tannin pur, 4 gram. — *Tannin artificiel*. V. STYPHNIQUE (acide).

TANNIQUE (ACIDE). V. TANNIN.

TANNO-GÉLATINE, s. f. Substance floconneuse, insoluble et presque indestructible, composée de tannin et de gélatine et formant la base du cuir.

TANNOMÉLANIQUE (ACIDE). Corps obtenu en chauffant les acides tannique, gallique ou tannoxylique hors de l'action de la lumière, dans un excès de potasse. Corps acide, noir, pulvérulent. (C¹⁴H⁶⁰O⁹.)

TANNOXYLIQUE (ACIDE). Corps qui se produit en exposant à l'air dans un vase plat une solution de tannin dans une dissolution étendue de potasse. Liquide acide, rouge, non cristallisable. (C¹⁵H⁸⁰O¹⁴.)

TANTALATE, s. m. [all. *tantaltaures Satz*, it. et esp. *tantalato*]. Nom générique des sels qui résultent de la combinaison de l'acide tantalique avec les bases.

TANTALE, s. m. [all. *Tantal*, it. et esp. *tantalo*]. Nom donné par Ekebert à un métal trouvé par lui dans une mine particulière, et qui n'est autre que le *columbium*.

TANON, s. m. [*tabanus*, all. *Viehefliege*, angl. *ox-fly*, it. *tafano*, esp. *tabano*]. Insecte diptère, de la famille des tabaniens. Les taons sont communs dans les bois. Les femelles sont avides du sang des animaux; les mâles se contentent de butiner sur les fleurs. Parmi les animaux domestiques, ce sont les bœufs et les chevaux qui ont le plus à souffrir des attaques de ces insectes, et sur qui leurs piqûres provoquent le développement de nombreuses tumeurs sans gravité.

TAPIOCA, s. m. [all. *Tapioka*, esp. *tapioca*]. Nom américain de la fécula de manioc.

TARA, s. m. Maladie épidémico-contagieuse qui a été observée par Gmelin en Sibérie, dans la ville de Tara, et sur les bords du fleuve Irtsch. Cette maladie s'annonce par des espèces de boutons pâles et durs au toucher qui surviennent en différentes parties du corps. Dans l'espace de quatre à cinq jours ils deviennent le gousseur du poing sans changer de couleur, ni diminuer de dureté. Alors les malades éprouvent une grande faiblesse avec soif ardente, perte d'appétit, somnolence, vertige, anxiété précordiale, respiration difficile, haleine fétide, pâleur du visage, douleurs atroces internes, angoisses inexprimables; et, s'il ne survient pas une sueur copieuse, la mort est inévitable du neuvième au onzième jour.

TARASS. Source d'eau acidule saline dans le canton des Grisons (Suisse).

TARAXIS, s. f. [*taraxis*, de ταραξις, trouble, it. *tarassi*]. Altération de la vision résultant d'une légère ophthalmie ou d'une cause vulnérante.

TARDIGRADES, s. m. pl. [de *tardus*, lent, et *gradiri*, marcher; all. *Faultlihere*, esp. *tardigrados*]. Famille de mammifères onguiculés qui n'ont point de dents incisives, et dont les doigts sont réunis jus-

qu'aux ongles, ordinairement très allongés et crochus. Ils sont lents dans leurs mouvements, mais beaucoup moins qu'on ne l'avait prétendu. C'est aussi le nom d'un genre de vers munis de quatre paires de tubercules locomoteurs armés de crochets, et jouissant de la propriété de se dessécher et de revenir à la vie au contact de l'eau comme les rotifères. V. ce mot.

TARÉ, ÉE, adj. Déprécié. Un cheval est taré quand il présente des défauts résultant d'un accident ou d'une opération.

TARENTISME, s. m. [*tarentismus*, it. *tarantismo*, *tarantolismo*, esp. *tarantismo*]. Maladie nerveuse qui a régné dans la Pouille et même dans une partie de l'Italie pendant les xv^e, xvi^e et xvii^e siècle, et qui depuis s'est éteinte. Elle était particulièrement déterminée par la piqûre de la tarentule, mais aussi par celle d'autres insectes, la piqûre ne paraissant agir en ce cas que comme exerçant une influence sur le système. Elle résultait aussi de l'imitation, la vue des malades affectés de tarentisme développant la maladie chez d'autres personnes. Elle consistait en une sorte de mélancolie qui se dissipait au son des instruments; la musique, et surtout les airs de danse, ranimaient ces malades; alors ils se mettaient à danser jusqu'à ce qu'ils tombassent de fatigue, baignés d'une sueur profuse: ce qui les soulageait. Ils témoignaient aussi un vif désir de se baigner dans la mer. Cette affection se rattache par certains côtés à la chorée épidémique du moyen âge. V. CHORÉE et TIGRETIER.

TARENTULE, s. f. [*tarentula*, all. *Tarantel*, it. *tarantola*, esp. *tarantula*]. Espèce d'araignée (*Lycosa tarentula*, Latreille), ainsi appelée parce qu'on la trouve principalement aux environs de Tarente, ville de la Pouille, dans le royaume de Naples. Sa morsure a été pendant longtemps regardée comme dangereuse, mais ne cause que de l'enflure sans accidents graves locaux ou généraux. V. TARENTISME.

TARPANS, s. m. pl. Chevaux sauvages du nord de l'Europe.

TARSE, s. m. [*tarsus*, de τάρσος, qui signifiait tout objet composé de plusieurs pièces rangées avec ordre; all. *Fusswurzel*, angl. *instep*, it. et esp. *tarso*]. C'est la partie postérieure du pied, composée de sept os enclavés les uns dans les autres. Ces os forment deux rangées: la première, dite *rangée jambière*, comprend l'astragale et le calcaneum; la seconde, ou *rangée métatarsienne*, est l'assemblage du scaphoïde, du cuboïde et des trois cunéiformes.

TARSE, adj. [*tarsus*, all. *Kammknorpel*, *Tarsusknorpel*, *Augenliedknorpel*, angl. *tarsus*, it. et esp. *tarso*]. On appelle *fibro-cartilages tarse* deux expansions fibro-cartilagineuses placées dans l'épaisseur du bord libre des paupières. Leur face antérieure est recouverte par le muscle orbiculaire et par la peau, et la postérieure par la conjonctive. Leur extrémité interne se continue avec le tendon de l'orbiculaire, l'externe se termine en pointe dans la commissure. Ils ont pour fonction de maintenir les paupières étendues transversalement, et de favoriser leur glissement sur le globe de l'œil.

TARSIEN, IENNE, adj. [*tarsus*, it. *tarsico*, esp. *tarsiano*]. Qui a rapport au tarse. — *Artère tarsienne*. L'artère du tarse, branche de la pédieuse. — *Articulations tarsiennes*. On comprend sous ce nom celle de l'astragale avec le calcaneum, celle des deux rangées du tarse entre elles, et celles des os de la seconde rangée entre eux. — *Os tarsiens*. On désigne quel-

quelques collectivement sous ce nom les sept os du tarse.

TARSO-MÉTATARSISIEN, IENNE, adj. [*tarso-metatarseus*, it. *tarso-metatarsio*]. Qui a rapport au tarse et au métatarse. — *Articulations tarso-métatarsiennes*. Celles des os de la seconde rangée du tarse avec les os métatarsiens.

TARSO-MÉTATARSIS-PHALANGIEN DU POUCE. V. ABDUCTEUR du gros orteil.

TARSO-PHALANGIEN DU POUCE [it. et esp. *tarso-falangiano*]. V. FLÉCHISSEUR (court) du gros orteil.

TARSORRHAPHIE, s. f. [*tarsorrhaphia*, de *tarse*, et *ῥαφή*, suture]. Suture des cartilages tarses.

TARSO-SOUS-PHALANGIEN DU PETIT ORTEIL. V. FLÉCHISSEUR (court) du petit orteil.

TARSO-SOUS-PHALANGIEN DU POUCE. V. FLÉCHISSEUR (court) du gros orteil.

TARTARE (RACE CHEVALINE). Elle se rapproche des races de l'Orient et se range à la suite des chevaux de pur sang. Peu connue, on la divise pourtant en deux groupes principaux : le cheval *circassien*, et le cheval *turcoman*. Le premier, à formes exiguës, sèches, anguleuses ; le second, plus haut, plus étoffé, à membres plus longs, à tête un peu forte ; l'un et l'autre, pleins d'énergie et de vitesse. C'est au groupe qui a pour type le cheval circassien que se rattachent les petits chevaux de l'Ukraine et de la Russie, si remarquables par leur rusticité et leur vigueur.

TARTARIQUE, adj. [all. *Weinsteinsture*, angl. *tartarie*, it. et esp. *tartarico*]. V. ACIDE tartrique.

TARTARIQUES (GLANDES). On a parlé de glandes tartariques siégeant dans les gencives, qui auraient la propriété de sécréter le tartre des dents. L'observation anatomique a montré qu'elles n'existent pas. Le tartre des dents, chez l'homme et chez le chien, est un dépôt anormal et accidentel des sels de la salive altérée, surtout quant à sa substance organique, ou ptyaline, qui joue un rôle dans la dissolution de ces sels. V. SALIVE et SUBSTANCES organiques.

TARTAVALLE, en Vallassina, province de Como (Italie). Deux sources d'eau acidule saline ferrugineuse.

TARTRALIQUE (ACIDE). Produit de l'action de la chaleur à 200° sur l'acide tartrique hydraté pendant un court espace de temps. Masse molle, non cristallisable, soluble dans l'alcool, donnant des sels solubles dans l'eau. (C⁶H¹⁰O²³.)

TARTRATE, s. m. [*tartras*, all. *weinsaures Salz*, angl. *tartrate*, it. et esp. *tartrato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide tartrique avec les bases. Les tartrates sont neutres ou acidules ; dans ce dernier cas, on les nomme *bitartrates*.

Tartrate acidule de potasse (*bitartrate de potasse*). Ce sel existe tout formé dans plusieurs matières végétales, et surtout dans le raisin ; il constitue en grande partie le dépôt que forment les vins sur les parois des vaisseaux qui les contiennent, dépôt qu'on connaît sous le nom de *tartre*. Il suffit, pour l'obtenir pur, de faire bouillir le tartre avec de l'argile délayée, qui s'empare de la matière colorante, et de faire cristalliser plusieurs fois. Ce sel a une saveur aigrelette qui n'a rien de désagréable. Il est soluble dans 15 parties d'eau bouillante, mais seulement dans 60 d'eau froide. On le rend bien plus soluble en le combinant avec l'acide borique (on fait dissoudre complètement dans l'eau bouillante 1 partie de cet acide et 4 de bitartrate de

potasse) : le composé incristallisable qui en résulte a été regardé comme un sel double, dont l'acide borique est une des bases, ce qui l'a fait nommer *tartrate boro-potassique*. C'est ce produit qui est connu sous le nom de *crème de tartre soluble*, parce qu'il suffit, pour la dissolution, de 3 parties d'eau froide et de 2 d'eau bouillante. La crème de tartre soluble est souvent administrée comme laxative (16 à 32 grammes), seule ou dans une limonade.

Tartrate de potasse neutre (*sel végétal*). Pour faire ce sel, on sature une dissolution de crème de tartre chaude par du carbonate de potasse ; on filtre la liqueur et on l'évapore pour la faire cristalliser. Ses cristaux sont des prismes rectangulaires à quatre pans et à sommets dièdres. Il est très légèrement déliquescent, soluble dans son poids d'eau à + 20° centigr., d'une saveur amère ; c'est un purgatif doux.

Tartrate de potasse et d'antimoine. V. ÉMÉTIQUE.

Tartrate de potasse et de euivre. V. SUCRE du foie.

Tartrate de potasse et de fer. — *Tartrate de potasse et de fer cristallisé* (*tartre chalybé*). Il est préparé en faisant bouillir dans 6 parties d'eau 1 partie de bitartrate de potasse, et ajoutant du peroxyde de fer hydraté jusqu'à ce qu'il refuse de se dissoudre ; on filtre ensuite, et l'on évapore à siccité, à une douce chaleur. Il est rougeâtre, styptique, très soluble dans l'eau. — *Teinture de Mars tartarisée* (*tartrate de potasse et de fer liquide*). Pour l'obtenir, on mêle 100 grammes de limaille de fer pure et 25 de crème de tartre dans une chaudière de fer ; on ajoute suffisante quantité pour faire une masse molle qu'on abandonne à elle-même pendant vingt-quatre heures ; on y verse alors 300 grammes d'eau de pluie, et l'on fait bouillir pendant deux heures en remuant et remplaçant l'eau qui s'évapore. On laisse déposer, on décante le liquide qui surnage, on le filtre et on l'évapore jusqu'à 32° ; puis on ajoute 50 grammes d'alcool ; on mélange exactement et l'on conserve pour l'usage. En évaporant cette teinture en consistance d'extrait solide, on a l'*extrait de Mars*. — *Tartre martial soluble*. On l'obtient en dissolvant 1 partie de tartrate de potasse neutre dans 4 parties de teinture de Mars tartarisée, et faisant évaporer à siccité.

Tartrate de potasse et de soude (*sel de Seignette, sel de la Rochelle*). On l'obtient en faisant bouillir dans de l'eau du tartrate acidule de potasse, y versant du carbonate de soude jusqu'à saturation, et faisant cristalliser. Ce sel triple est sous forme de beaux prismes d'une transparence parfaite ; c'est un purgatif doux (à la dose de 12, 24 ou 32 grammes).

Tartrate de quinine. On prépare ce sel directement, et à chaud, en saturant la quinine par l'acide tartrique ; il est peu soluble dans l'eau à froid, beaucoup plus dans l'alcool ; il a été employé dans quelques poudres dentifrices.

TARTRE, s. m. [*tartarus*, all. *Weinstein*, angl. *tartar*, it. et esp. *tartaro*]. Dépôt que forment les vins sur les parois des cuves où ils fermentent, et dans les tonneaux à mesure qu'ils vieillissent. Il est rouge ou blanc, selon la couleur du vin dont il provient. L'un et l'autre contiennent une grande quantité de tartrate acidule de potasse, un peu de silice, de tartrate de chaux, d'alumine, d'oxyde de fer et de manganèse. Le rouge ne contient, de plus que le blanc, qu'un peu de matière colorante. Le tartre calciné constitue les *endres gravelées*, qui sont du sous-carbonate de potasse mêlé de chaux et de silice. Cal-

ciué avec parties égales de nitre, il forme le *flux blanc*; et avec la moitié de son poids du même sel, le *flux noir*. Dans le premier, l'acide nitrique du nitre a complètement brûlé le charbon du tartre; il ne reste que les principes des cendres gravelées, plus la potasse du nitre. Dans le flux noir, il reste un peu de charbon qui n'a pas été complètement brûlé, et il y a moins de potasse. Le *tartre brut* n'est pas employé en médecine; mais la pellicule qui se forme pendant l'évaporation de sa dissolution constitue la *crème de tartre*.

Tartre ammoniacal. Tartrate d'ammoniaque.

Tartre chalybé. V. TARTRATE de potasse et de fer.

Tartre émétique. V. ÉMÉTIQUE.

Tartre soluble. V. TARTRATE de potasse.

Tartre stibié. V. ÉMÉTIQUE.

Tartre tartarisé. V. TARTRATE de potasse.

TARTRE DENTAIRE [angl. *tartar*, it. *tartaro*, esp. *tartaro dentario*]. Enduit, d'abord limoneux, blanchâtre ou jaunâtre, qui s'amasse au collet des dents, se durcit, et forme à la base de la couronne une incrustation phosphato-calcaire qui finit par en environner la surface si l'on n'a pas le soin de l'enlever. Le tartre dentaire est formé, d'après Berzelius, de 70,0 de phosphate terreux, 12,5 de mucus, 1,10 de matière salivaire, et 7,5 d'une matière animale soluble dans l'acide chlorhydrique.

TARTRÉLIQUE (ACIDE). Corps obtenu en maintenant longtemps l'acide tartralique à la température de 180°; soluble dans l'eau, donne des sels très solubles. (C₈H₁₀O¹¹.)

TARTRIMÈTRE, s. m. [esp. *tartrímetro*]. Instrument analogue à l'alcalomètre de Descroizilles, et qui sert à établir la valeur commerciale du bitartrate de potasse. Le moyen consiste à calciner fortement ce sel et à éprouver, au moyen d'une liqueur *acidi-métrique*, la force saturante du résidu. Connaissant la quantité que sature un poids connu de crème de tartre pure, on saura, par le rapport qui existe entre les quantités saturées d'autres échantillons de bitartrate, la richesse ou la valeur réelle de ceux-ci.

TARTRIQUE ou **TARTRYLIQUE (ACIDE)** [all. *Weinstäure*, *Weinsteinstäure*, *Tartrylsäure*]. (C₄H₂O₅.) V. ACIDE tartrique.

TARTRO-BORATE, s. m. [esp. *tarthro-borato*]. Nom donné à des composés où l'acide borique entre avec une base alcaline dans la composition de certains tartrates doubles: la *crème de tartre soluble*, par exemple. V. TARTRATE.

TARTROGLYCÉRIQUE (ACIDE). Corps obtenu par Berzelius en combinant la glycérine avec l'acide tartrique, et analogue aux *acides sulfoglycérique* et *phosphoglycérique*. Il forme des *tartroglycérates* analogues aux *sulfoglycérates* et *phosphoglycérates*. L'*acide sulfoglycérique* (C₆H₇O₅, 2SO₃) s'obtient en mêlant 2 parties d'acide sulfurique concentré et 1 partie de glycérine. Il donne des sels de plomb et de chaux solubles dans l'eau. L'*acide phosphoglycérique* (C₆H₇O₅, PhO³) s'obtient en mélangeant de l'acide phosphorique anhydre ou hydraté à la glycérine. Il se combine avec 2 équivalents de baryte. Dans toutes ces combinaisons il y a élévation de température. Ces acides donnent beaucoup d'acroléine en se décomposant. Il paraîtrait que des *phosphoglycérates* se trouvent tout formés dans le jaune d'œuf. La glycérine a été considérée quelquefois comme un corps mal défini, parce qu'elle ne cristallise pas et parce qu'on ne la croyait pas vo-

latile. Mais Berthelot a montré qu'elle se volatilise à 270° sans altération. Elle distille rapidement avec une odeur particulière, mais la plupart de ses combinaisons ne sont pas volatiles, si ce n'est dans le vide barométrique. V. TRIMARGARINE et TRISTÉARINE.

TATZÉ, s. m. Fruit d'un arbrisseau de la famille des myrsinées qui croît sur les roches himides de la plus grande partie de l'Afrique, et surtout en Abyssinie, à 3000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il est *tanifuge* à la dose de 15 à 24 grammes, en poudre à l'état sec, mêlé à un véhicule quelconque. Il a une saveur âcre assez persistante et cause quelquefois des vomissements, mais ne donne pas de coliques et ne purge pas toujours.

TAUPE, s. f. [*talpa*, esp. *talpa*]. Nom vulgaire d'une espèce de loupe irrégulière, sinuuse, formée sous les téguments de la tête, qui sont soulevés comme la terre foulée par la taupe. — En hippatrique, on appelle *taupe* [all. *Speckgeschwulst*], une tumeur phlegmoneuse dégénérée en ulcère fistuleux, ayant son siège sur le sommet de la tête, entre les deux oreilles du cheval, s'étendant quelquefois sur les côtés de l'encolure, attaquant, dans certains cas, le ligament cervical, déterminant des foyers de matière purulente qui s'ouvrent au dehors ou nécessitent des ouvertures.

TAUREAU, s. m. [*taurus*, τᾰύρος, all. *Stier*, angl. *bull*, it. et esp. *toro*]. Nom du mâle non châtré dans l'espèce bovine. Le taureau est apte à se reproduire dès l'âge de douze à quinze mois jusqu'à trois ou quatre ans. Plus tard il devient indocile et trop lourd, de sorte qu'on ne peut l'employer à la reproduction. Dans une race donnée, il faut toujours choisir un taureau plus grand que la femelle. S'il s'agit de croisement, on devra surtout consulter les aptitudes et ne jamais prendre un taureau que dans une race meilleure. On ne doit point négliger l'étude des écussons qui servent à classer les vaches laitières; ils sont moins développés dans les taureaux, toutefois ils sont apparents. Pour la production des bêtes exclusivement vouées au travail, on prendra de préférence, toutes choses égales, des taureaux adultes, bien formés, ayant atteint au moins deux ans; pour le lait ou pour la graisse, il y aura avantage à les choisir plus jeunes. On sait qu'un mâle provenant d'une bonne vache laitière communique à ses produits la faculté lactifère. V. BŒUF.

TAURELLIÈRE, s. f. Nom donné à la vache demandant souvent le taureau et sujette à avorter.

TAURINE, s. f. [de τᾰύρος, bœuf, taureau; all. et angl. *Taurin*, esp. *taurina*]. Matière cristallisable découverte par Gmelin dans la bile de bœuf, et nommée d'abord par lui *asparagine biliaire*, à cause de sa ressemblance avec l'asparagine. Le *choléate* (V. ce mot) de soude (C₅H₄¹⁵As₂S₂O¹⁴, NaO), qui est un principe immédiat de la bile (ou ce liquide en masse), traité à chaud par l'acide chlorhydrique ou le sulfurique, se décompose en *taurine*, en acide choléidique et en chlorure de sodium, etc.; traité par la potasse, il donne de l'acide choléolique et de la taurine. Mais il importe de savoir que la taurine n'est pas toute formée dans la bile, n'en est pas un principe immédiat. La taurine se dissout dans l'eau bouillante, les acides nitrique et sulfurique, non dans l'alcool absolu, et donne des cristaux prismatiques à quatre et à six pans, remarquables par leur volume (C₄H₇O₆S₂Az). Il paraîtrait que le dédoublement du choléate de soude pourrait, d'après une observation de Charcot et Robin, avoir lieu dans l'estomac, lorsque la bile y séjourne

dans certaines conditions mal déterminées, et alors la taurine s'y trouve à l'état cristallin.

TAUROCHOLATE, s. m. V. CHOLÉATE

TAUROCHOLIQUE, adj. V. ACIDE choléique.

TAXIDERMIE, s. f. [*taxidermia*, de *τάξις*, arrangement, et *δέρμα*, peau]. Traité de la manière d'emballer les animaux.

TAXINOMIE ou **TAXIONOMIE** et non **TAXONOMIE**, s. f. [*taxinomia*, de *τάξις*, arrangement, et *νόμος*, loi]. Partie de la botanique qui traite des classifications des plantes, des lois et des règles qui doivent déterminer l'établissement des méthodes et systèmes.

TAXIS, s. m. [*τάξις*, de *τάσσειν*, arranger; all. et angl. *Taxis*, it. *tassis*, esp. *taxis*]. Pression méthodique qu'on exerce avec la main sur une tumeur herniaire pour la réduire. Les règles générales sont de placer le malade dans une position telle que l'ouverture qui a donné passage à la hernie soit dans le plus grand état de relâchement possible, et de faire suivre aux viscères une route exactement inverse de celle qu'ils ont parcourue en s'échappant. Le chirurgien applique une de ses mains sur la base de la tumeur, dont ses doigts embrassent la circonférence, et, exerçant avec ceux-ci des mouvements variés, il la refoule peu à peu vers l'ouverture aponévrotique. Les manœuvres doivent varier selon le volume, l'état et la position de la hernie.

TEGMINÉ, ÉE, adj. [*teginatus*, de *tegmen*, ce qui couvre]. Protégé par des écailles.

TÉGUMENT, s. m. [*tegumentum*, *tegumen*, de *tegere*, couvrir; all. *Decke*, Hülle, angl. *tegument*, it. *integumento*, esp. *tegmento*]. Tout ce qui sert à couvrir, à envelopper : la peau est le tégument du corps de l'homme et des animaux. — En botanique, on appelle tégument, l'enveloppe immédiate de l'amande d'une graine; et téguments floraux, les enveloppes immédiates des organes sexuels, savoir : le périgone ou le calice et la corolle.

TÉGUMENTAIRE, adj. [all. *deckenartig*]. Qui sert de tégument : *organes, membranes tégumentaires*.

TEIGNE, s. f. [*tinea*, all. *Grind*, angl. *scald*, it. *tigna*, esp. *tiña*]. La teigne favuse est le favus; la teigne granulée est l'impétigo du cuir chevelu; la teigne furfuracée est rapportée au pityriasis, à l'eczéma, au lichen chronique de cette partie du système dermoïde; la teigne amiantacée, au pityriasis et au psoriasis; la teigne muqueuse, à l'eczéma ou à l'eczéma impétigineux. (V. ÉPILATION et FAVUS). — Teigne achromateuse et teigne décolorante. V. MICROSPOROZ. — Teigne tondante. V. TRICHOPHYTON. — En vétérinaire, le mot teigne a été employé pour désigner l'herpès de la tête des moutons dit noir-museau. On appelle aussi teigne une variété des eaux aux jambes dont le siège est borné à la partie de la peau la plus rapprochée des talons du pied du cheval. — C'est encore le nom d'un genre de lépidoptères nocturnes à ailes blanchâtres, et dont les chenilles, sous forme de petits vers grisâtres, détruisent les étoffes, etc., pour faire le cocon de la chrysalide (*Tinea sarcitella*, L.).

TEINESME. V. TÉNESME.

TEINTURE, s. f. [*inctura*, de *tingere*, teindre; all. *Tinctur*, angl. *tincture*, it. et esp. *luntura*]. Les teintures sont des solutions d'une ou de plusieurs substances simples ou composées, plus ou moins colorées, dans un menstrue convenable : de là les noms de teinture aqueuse, alcoolique, éthérée, suivant que ce menstrue est l'eau, l'alcool ou l'éther. Les teintures alcooliques ou spiritueuses, que l'on désigne souvent

par le mot *teintures* seulement, sont donc de l'alcool tenant en dissolution les matériaux d'une ou de plusieurs substances composées, solubles dans ce liquide, matériaux qui sont ordinairement résineux ou colorants, et quelquefois en même temps colorants et résineux. — Les teintures alcooliques sont simples ou composées, selon que l'on a soumis à l'action du dissolvant une ou plusieurs substances. Les unes et les autres ont les propriétés médicinales des substances dissoutes et de l'alcool. On prépare les teintures au moyen d'une digestion plus ou moins longue, et à l'aide d'une chaleur de 34° à 36° centigr. La force de l'alcool doit varier suivant la nature des substances à dissoudre : les teintures de résines et de baumes, par exemple, doivent être préparées avec de l'alcool à 86° centésim. (34° Cartier, 36° Baumé); celles de sues gomme et extracto-résineux, celles de cannelle, de safran, de digitale, de castoréum, etc., avec de l'alcool à 80° centésim. (31° Cartier, 33° Baumé); celles de cantharides, de quinquina, de jalap, d'ipécacuanha, etc., avec de l'alcool à 56° centésim. (21° Cartier, 22° Baumé); et l'on ne doit employer que de l'alcool très pur que l'on étend avec de l'eau distillée pour l'amener au degré convenable. — Les teintures éthérées diffèrent des précédentes en ce que l'alcool est remplacé par l'éther sulfurique, ou quelquefois par l'éther acétique ou par l'éther alcoolisé. L'appareil le plus commode pour préparer ces teintures, lorsqu'elles ont pour base quelque partie de plantes, consiste en une allonge de verre qui puisse se fermer à sa partie supérieure avec un bouchon de verre usé à l'émeri. Cette allonge doit s'adapter également à frottement sur une carafe. On met un peu de coton dans le bec de l'allonge, on le recouvre avec la matière végétale pulvérisée, et l'on verse à sa surface assez d'éther pour l'imbiber complètement; alors on ferme avec soin le joint de l'allonge avec la carafe, et l'on bouche exactement la tubulure supérieure. Après quarante-huit heures de macération, on donne un peu d'issue à l'air entre la carafe et l'allonge, puis on fait passer sur la poudre la quantité d'éther prescrite. Quand celui-ci a pénétré entièrement, on le remplace par de l'eau qui chasse l'éther devant elle, et l'on retire le récipient dès qu'on s'aperçoit que la liqueur aqueuse va remplacer la teinture éthérée.

Teinture d'aloès composée. V. ÉLIXIR de longue vie.

Teinture d'antimoine. Liqueur que l'on prépare, en pharmacie, en faisant digérer, dans 768 grammes d'alcool, 256 grammes de carbonate de potasse sec, et 192 grammes de sulfure d'antimoine, préalablement fondus ensemble : c'est une dissolution alcoolique de kermès minéral à l'aide de la potasse. Elle ne diffère pas essentiellement de l'éllixir aurifique de Rotrou : aussi l'appelle-t-on *éllixir aurifique de Rotrou réformé*. Cette liqueur est très irritante. Elle a été aussi employée contre les scrofules.

Teinture d'antimoine de Theden. Alcool potassé que l'on a fait digérer sur du verre d'antimoine. Inusité.

Teinture antiscorbutique. On fait macérer pendant huit jours 256 grammes de racine de raifort concassée et 128 grammes de semences de moutarde noire dans 500 gram. d'alcool à 56° centésim. et autant d'alcoolat de cochlearia composé; on ajoute 64 grammes de sel ammoniac, on passe avec expression, et l'on filtre.

Teinture aromatique. V. EAU de Bonferme.

Teinture aromatique sulfurique. V. ÉLIXIR vibrilique de Mynsicht.

Teinture aurifique. Rotrou donnait ce nom, à cause de sa couleur, à une liqueur qu'il préparait en faisant bouillir dans de l'eau du sous-carbonate de potasse et du sulfure d'antimoine, filtrant après le refroidissement, pour séparer le kermès formé, et concentrant la liqueur par évaporation. C'est une dissolution de kermès minéral à l'aide de la potasse, qui était employée autrefois contre les scrofules.

Teinture balsamique. V. BAUME du commandeur.

Teinture de Bestuchef ou de Klapproth (teinture étherée de perchlore de fer). On met en contact, dans un flacon à l'émeri, 4 grammes de perchlore de fer sec et 28 grammes de liqueur d'Hoffmann (éther alcoolisé), et l'on conserve à l'abri de la lumière. Cette teinture, dont le secret a été acheté 5,000 roubles (22,500 francs) par l'impératrice de Russie Catherine II, est administrée à la dose de 10 à 30 gouttes, contre les affections spasmodiques et comme tonique.

Teinture d'Helvétius. Dissolution alcoolique de bichlorure de cuivre, à laquelle on a ajouté un cinquième ou un sixième d'ammoniaque.

Teinture d'Huxham composée. On l'obtient par la macération convenable, dans 640 grammes d'alcool à 56° centésim. : d'écorce de quinquina gris, 64 gram.; d'écorce d'orange, 64 gram.; de racine d'aristoloche serpentinaire, 12 gram.; de safran, 1^{re}, 20, et de cochenille pulvérisée, 2^{es}, 40. On l'emploie à la dose de 8 à 16 grammes, deux fois par jour.

Teinture de Mars de Ludwig. On la prépare en faisant bouillir parties égales de sulfate de fer calciné à blanc, et de tartrate acide de potasse, dans une certaine quantité d'eau, et agitant le mélange jusqu'à ce qu'il ait pris la consistance de miel. On met la masse dans un matras, et l'on ajoute assez d'alcool pour que ce liquide la surnage de quatre doigts. On fait digérer au bain de sable; on filtre; on verse successivement de nouvelles quantités d'alcool sur le résidu jusqu'à ce que la liqueur ne se colore plus; enfin on réunit toutes ces teintures.

Teinture des métaux. V. LILIUM de Paracelse.

Teinture d'or (or potable d'Helvétius). On mêle à une dissolution de 2 grammes d'or dans 32 grammes d'eau régale, 32 grammes d'huile essentielle de romarin, qui prend une belle couleur jaune en s'unissant à l'or et séparant l'acide. On décante l'huile colorée qui surnage, et on la dissout dans l'alcool. Cette liqueur était employée anciennement par gouttes, comme cordiale. Elle ne pouvait agir que par l'huile essentielle et l'alcool. Les gouttes d'or du général Lamotte étaient une préparation analogue. La teinture et les gouttes sont aujourd'hui abandonnées.

Teinture de Stisser. Bichlorure de cuivre dissous dans l'alcool.

TEK, s. m. [*Teka grandis*, Lamk, *Tectona grandis*, L.]. Grand arbre de la famille des verbénacées, croissant dans l'Inde. Son bois, léger, mais très solide, sert à la construction des vaisseaux et des maisons.

TEKORRHÉTINE, et non **TEKORÉTINE**, s. f. (C²⁴H²⁰). Corps qu'on trouve mêlé à la phyllophétine (V. ce mot). Cristallisable, incolore; fond à 45° centigr., et bout à 336° centigr.; insoluble dans l'eau, peu dans l'alcool, facilement dans l'éther.

TÉLANGIECTASIE, s. f. [de τῆλε, loin, ἀγγεῖον, vaisseau, et ἐκτασις, dilatation; angl. et esp. *telangiectasis*]. Dilatation des vaisseaux éloignés du cœur. Ce nom est donné par quelques auteurs au fungus hématoïde.

TÉLÉOLOGIE, s. f. [*teleologia*, de τέλεος, fin, et λόγος, traité]. Doctrine des causes finales. V. FINALITE.

TÉLÉPHIEN, adj. [all. *bösartig*]. Les anciens donnaient ce nom à tout ulcère difficile à guérir, parce que, selon la Fable, la blessure que Téléphe reçut de la main d'Achille dégénéra en un pareil ulcère.

TÉLÉRYTHRINE, s. f. (C²²H¹⁰O¹⁹). Produit qui se forme quand on expose l'amérythrine demi-liquide à l'air pendant plusieurs mois. Brun jaune, cristallisable; soluble dans l'eau, peu dans l'alcool, difficilement dans l'éther. Goût amer, puis douceâtre.

TELLURATE, s. m. [all. *tellursaures Salz*, esp. *tellurato*]. Nom générique des sels qui résultent de la combinaison de l'acide tellurique avec les bases.

TELLURE, s. m. [de *tellus*, la terre; all. *Tellur*, angl. *tellurium*, it. *telluro*, esp. *teluro*]. Métal découvert, en 1782, par Müller de Reichenstein, dans les mines d'or de Transylvanie. Il est solide, d'un blanc bleuâtre, très volatil, d'une pesanteur spécifique de 6,415, oxydable par l'air et de calorique, se volatilisant en fumée blanchâtre.

TELLURÉ, ÉE, adj. [angl. *tellurated*, it. *tellurato*, esp. *telurado*]. Qui contient du tellure.

TELLURÉTHYLE, s. m. (C⁴H⁵Te). Produit de la distillation du sulfovinate de potasse et du tellurate de soude. Liquide, jaune rouge, plus clair que le brome, plus lourd que l'eau; odeur désagréable très tenace; bout à 100° centigr.; facilement inflammable, peu soluble dans l'eau.

TELLURIQUE (ACIDE) [all. *Tellursäure*, angl. *telluric acid*, it. *tellurico*, esp. *telurico*]. V. ACIDE tellurique.

TELLURISEL, s. m. [all. *Tellursalz*, esp. *telurisal*]. Classe de sels qui résultent de la combinaison des tellurures entre eux.

TELLURURE, s. m. [all. *Tellurmetall*, esp. *telururo*]. Combinaison de tellure avec un corps simple.

TEMPE, s. f. [*tempus*, all. *Schlüße*, angl. *temple*, it. *tempia*, esp. *sien*]. Région latérale de la tête comprise entre l'œil et l'oreille.

TEMPÉRAMENT, s. m. [*temperamentum*, ἡράσις, all. *Körperanlage*, angl. *constitution*, *temperament*, it. et esp. *temperamento*]. Résultat général, pour l'organisme, de la prédominance d'action d'un organe ou d'un système. Hallé distinguait les tempéraments en *généraux* et *partiels*. Les premiers résulteraient de différences dans les rapports mutuels des liquides et des solides, des systèmes sanguin et lymphatique; les autres résulteraient de différences dans les rapports mutuels entre solides, comme entre les systèmes nerveux et musculaire. La doctrine des tempéraments n'est plus guère admise depuis que l'on a reconnu que c'est à des dispositions particulières de l'encéphale qu'il faut attribuer les penchants ou affections, les passions, les facultés intellectuelles et les qualités morales; qu'il n'y a pas de dépendance absolue entre l'organisation générale qui constitue le tempérament et le caractère des actes, c'est-à-dire entre la constitution de l'appareil nerveux central et celle des autres appareils. Le mot *tempérament* a pris une signification plus générale, et ne sert plus guère que pour désigner la constitution particulière de chaque individu; cet état particulier du sang de tel ou tel tissu, etc., qui fait que tel individu est ou n'est pas habituellement disposé à la suppuration, à l'inflammation des lymphatiques, aux hémorragies capil-

laire à la suite d'une blessure ; est ou n'est pas facilement atteint d'inflammation des muqueuses, des accidents syphilitiques ; cet état qui fait que les accidents de ce genre communiqués par le même individu, que ceux de la fièvre typhoïde, du choléra, etc., offrent des manifestations diverses selon les personnes. Pris dans ce sens, il est à peu près synonyme de *constitution* (V. ce mot). L'étude des tempéraments, ainsi envisagée, devient une étude d'anatomie et de physiologie générales reposant sur la connaissance de la substance organisée en général, et des substances organiques en particulier, dont chaque tempérament (lymphatique, scrofuleux, etc.) désigne un état spécial. Par *tempérament sanguin* ou *lymphatico-sanguin*, on désigne la constitution particulière aux individus chez lesquels les vaisseaux sont naturellement plus développés, plus larges, plus remplis de sang que chez d'autres, et qui offrent en même temps plus de tendance aux affections inflammatoires. Par *tempérament nerveux*, on désigne la constitution des individus chez lesquels, le système adipeux étant généralement peu développé, on observe un degré très prononcé d'irritabilité du système nerveux périphérique et central (V. IRRITABILITÉ), et ainsi des autres. Les mots *tempérament bilieux*, *mélancolique* ou *pituiteux*, ne sont plus employés que dans un sens figuré, car on sait actuellement que l'influence de la bile, de l'atrabile et de la pituite sur le cerveau était purement hypothétique, comme est purement fictive l'existence de la pituite et de l'atrabile en tant qu'espèces distinctes d'humeurs. Néanmoins, si l'explication de l'état mental désigné autrefois par les mots *tempérament bilieux*, *mélancolique*, etc., est erronée, cet état est pourtant réel, et il est déterminé par une cause tout aussi réelle. On sait, en effet, que l'influence des viscères sur le cerveau par l'intermédiaire du grand sympathique est démontré en physiologie. Or, il importe de savoir que l'état mental désigné par les mots précédents n'est que la manifestation de cette influence, et indique, soit un état particulier habituel, chez l'individu, de tel ou tel viscère, soit un état pathologique. V. SYMPATHIE.

TEMPÉRANT, ANTE, adj. et s. m. [*temperans*, de *temperare*, modérer ; all. *kühlend*, *temperierend*, angl. *temperant*, *refrigerant*, -it. et esp. *temperante*]. Les humoristes donnaient le nom de *tempérants* à des médicaments auxquels ils attribuaient la propriété de modérer l'activité trop grande de la circulation. Les tempérants sont de légers calmants.

TEMPÉRATURE, s. f. [*temperies*, all. *Wärmebeschaffenheit*, angl. *temperature*, it. et esp. *temperatura*]. Degré appréciable de chaleur qui règne dans un lieu ou dans un corps ; énergie variable avec laquelle l'action du calorique s'exerce en des circonstances diverses. Le mot *température* exprime l'inégalité de ces sensations et de leurs effets, sans les mesurer ni les fixer, ni moins encore en tirer aucune induction sur la manière dont elles dépendent du calorique qui les produit. V. CALORIFICATION et CHALEUR.

TEMPORAL, ALE, adj. et s. m. [*temporalis*, angl. *temporal*, it. *temporale*, esp. *temporal*]. Qui a rapport aux tempes. — *Artère temporale*. L'une des branches qui terminent la carotide externe. Elle commence au niveau du col de la mâchoire, monte entre la branche de cet os et le conduit auditif, sous la parotide, passe sous l'arcade zygomatique, devient superficielle, et se divise, au milieu de la tempe, en deux branches :

l'une antérieure, l'autre postérieure. — *Aponévrose temporale*. Large expansion fibreuse fixée à toute la ligne courbe temporale et à l'arcade zygomatique. — *Fosse temporale*. Dépression de chacune des parties latérales de la tête, bornée supérieurement par une ligne courbe appelée *ligne courbe temporale*, et formée de chaque côté par les os coronal, pariétal, temporal, sphénoïde et malaire. — *Nerfs temporaux*. On distingue le *nerf temporal superficiel*, fourni par la branche maxillaire inférieure du trifacial, derrière le condyle de la mâchoire, et les *nerfs temporaux profonds, antérieur et postérieur*, fournis par ce même nerf à sa sortie du crâne. — *Os temporal* [*os temporis*]. Les os temporaux, l'un droit et l'autre gauche, sont situés aux parties latérales et inférieures de la tête. Chacun d'eux présente trois portions distinctes connues sous le nom de *portions écailleuse, mastoïdienne et pierreuse*. La première, antérieure et supérieure, répond à la fosse zygomatique ; la seconde, inférieure et postérieure, à l'apophyse mastoïdienne ; et la troisième, qui naît de la face interne de l'os, et que l'on appelle aussi le *rocher* ou l'*apophyse pétrée*, renferme dans son intérieur les organes immédiats de l'audition. Le temporal s'articule avec le sphénoïde, l'occipital, le pariétal, l'os de la pommette, et le maxillaire inférieur.

Temporal (temporo-maxillaire, Ch.). Muscle dont les fibres naissent de la fosse et de l'aponévrose temporales ; il s'attache à l'apophyse coronoïde de la mâchoire inférieure.

TEMPORO-AURICULAIRE, adj. [it. *temporo auriculare*, esp. *temporo-auricular*]. Nom donné au muscle supérieur de l'oreille.

TEMPORO-CONCHINIEN, adj. Nom donné au muscle supérieur de l'oreille.

TEMPORO-MAXILLAIRE, adj. [*temporo-maxillaris*, angl. *temporo-maxillary*, it. *temporo-masellare*, esp. *temporo-maxilar*]. Qui appartient à la tempe et à la mâchoire. — *Articulation temporo-maxillaire*. Elle a lieu entre le condyle de la mâchoire, d'une part, la portion antérieure de la cavité glénoïde et l'apophyse transverse du temporal, de l'autre part. — *Nerf temporo-maxillaire*. On a donné ce nom à la supérieure des trois branches de division du nerf facial. Il en existe assez souvent deux.

TEMPS, s. m. [*tempus*, γένεσις, all. *Zeit*, angl. *time*, it. *tempo*, esp. *tiempo*]. Idée qui résulte en nous de la comparaison entre l'état successif et celui de coexistence, états dont la mémoire nous donne le sentiment, en retraçant à notre esprit l'ordre et la succession des impressions physiques et morales que nous avons éprouvées, longtemps après que les événements qui les avaient produites ont cessé d'être. — Le temps que vivent les animaux varie beaucoup avec chaque espèce. La mort naturelle de l'homme arrive après un temps de 80 à 90 ans, mais quelquefois de plus de 100 ans. On a parlé de la vie très courte de certains insectes, tels que les éphémères et les papillons, qui ne vivaient que quelques heures, mais on n'a tenu compte là que du temps de leur phase d'insecte parfait ou de reproduction, tandis que leur état de larve dure beaucoup plus longtemps. Un ours dépasse rarement l'âge de 20 ans, un chien vit 20 ans, un loup 20 ans, un renard 14 ou 16. L'âge ordinaire du chat est de 15 ans, celui d'un écureuil, d'un lièvre ou d'un lapin, 7 ou 8. Les éléphants vivent, dit-on, 400 ans, les rhinocéros 50 ; les chevaux peuvent

atteindre l'âge de 72 ans, mais ils vivent d'ordinaire de 25 à 30 ans; les chameaux quelquefois 100 ans. Un aigle mourut à Vienne à l'âge de 104 ans; les corbeaux vont jusqu'à 100, les cygnes jusqu'à 300 ans. Une tortue a vécu plus de 190 ans. Les pélicans et les cerfs vivent longtemps. Un mouton passe rarement l'âge de 10 ans, et une vache 15 ans. — En médecine et en chirurgie, on distingue le *temps de nécessité* et celui d'*élection*. Le *temps de nécessité* est celui où l'on est forcé d'employer tel ou tel médicament, de pratiquer telle opération, pour empêcher la maladie de s'aggraver. Le *temps d'élection* est celui où l'on se décide à agir, parce qu'il est plus convenable à la nature de la maladie et à l'état du malade.

TÉMULENCE, s. f. [*temulentia*, all. *Taumelwahn*, it. *temulenza*]. État semblable à l'ivresse.

TENACE, adj. [*tenax*, all. *zähe*, angl. *tenacious*, it. *tenace*, esp. *tenaz*]. Se dit d'un corps dont les parties adhèrent fortement les unes aux autres.

TÉNACITÉ, s. f. [*tenacitas*, all. *Zäheit*, angl. *tenacity*, it. *tenacità*, esp. *tenacidad*]. Résistance que les corps opposent aux efforts qui tendent à les rompre, soit par choc, soit par pression ou traction. On emploie surtout ce mot à l'occasion des métaux, pour exprimer la propriété qu'ont plusieurs d'entre eux, après avoir été réduits en fil, de supporter un poids plus ou moins considérable sans se rompre.

TENACULUM, s. m. [*de tenere*, tenir]. Aiguille courbée au bout, attachée à un manche, et destinée à tenir les artères qui doivent être liées. — *Tenaculum d'Assatini*. Petite pince garnie d'un ressort entre les branches pour tenir les mors fermés. On s'en sert pour tenir et comprimer les petites artères dont on veut faire la ligature. Il est très utile quand on n'a pas d'aide.

TENAÏLLE, s. f. [*tenaculum*, *de tenere*, all. *Zange*, angl. *pincers*, it. *tanaglia*, esp. *tenazas*]. Nom d'un instrument de chirurgie dont on se sert pour couper des esquilles ou des cartilages. C'est une espèce de pinces dont les mors ont beaucoup de force, et sont tranchants dans l'endroit où ils se touchent.

TENDINEUX, EUSE, adj. [*tendinosus*, *tendineus*, all. *sehnig*, angl. *tendinous*, *sinewy*, it. et esp. *tendinoso*]. Qui a rapport aux tendons, qui est de la nature des tendons : *tissu tendineux*, *fibre tendineuse*.

TENDON, s. m. [*de tendere*, tendre, *τένον*, dérivé de *τένειν*, tendre; all. *Sehne*, angl. *tendon*, *sineu*, it. *tendine*, esp. *tendon*]. Les tendons sont des cordons ou des faisceaux fibreux (V. FIBREUX) plus ou moins longs, quelquefois ronds, plus ordinairement aplatis, d'un blanc luisant, composés de fibres tendineuses parallèles et très serrées, attachés à un os par une de leurs extrémités, et se continuant par l'autre avec des fibres charnues dont ils reçoivent les insertions. Ils ne diffèrent des aponeuroses d'insertion que par leur forme. — *Tendon d'Achille* (*funiculus Hippocratis*). On appelle ainsi un gros tendon aplati formé, à la partie postérieure et inférieure de la jambe, par la réunion des tendons des muscles jumeaux et soléaires, et s'attachant à la partie inférieure de la face postérieure du calcanéum. Achille fut, dit la Fable, blessé à ce tendon pendant le siège de Troie : de là cette dénomination. — Les tendons sont formés de fibres très minces analogues aux *fibres lamineuses*, mais pourtant formant une espèce ou variété distincte, car elles sont plus étroites, à bords plus foncés, plus roides, moins rapidement attaquées par l'acide acétique. Elles sont légèrement et élégamment onduleuses.

Une de leurs extrémités adhère, sans interposition d'aucune substance, au sarcolemme de l'extrémité des faisceaux striés des muscles (V. ce mot); en outre, l'extrémité du sarcolemme des faisceaux striés adhère aux faisceaux de fibres tendineuses sur leur longueur et non à leur extrémité, lorsque plusieurs muscles s'attachent par un seul tendon à une surface osseuse. L'autre extrémité des fibres adhère à la substance osseuse par juxtaposition moléculaire immédiate, sans substance interposée. Les tendons sont formés de petits faisceaux aplatis polyédriques de ces fibres, et larges de 1 à 2 millimètres. Aucun capillaire ne pénètre dans l'épaisseur de ces faisceaux; il n'y en a que dans l'enveloppe séreuse ou dans le tissu lamineux adhérent aux tendons, et de là il s'en distribue quelques-uns dans les minces cloisons de tissu lamineux interposées à ces faisceaux du tissu des tendons. — *Rupture des tendons et des muscles*. Elles sont dues à une violente contraction musculaire, à une chute d'un lien élevé avec distension du muscle et du tendon devenus roides par la contraction du premier, à un saut d'une grande étendue. Une contraction peut la produire aussi sans être très violente, si elle est brusque : la rupture semble, dans ce cas-là, être due à ce qu'une portion seulement du tendon et du muscle (rupture par surprise), et non la masse totale, se trouve devenue rigide et distendue outre mesure par rapport à sa résistance; puis les autres portions offrent successivement le même phénomène dans un espace de temps très court. On sait, en effet, que la contraction des muscles n'a lieu, pour tous les faisceaux *simultanément*, qu'autant que la volonté intervient, tandis que, dans diverses circonstances (qui peuvent aussi être volontaires), ce sont des faisceaux isolés qui se contractent successivement ou indépendamment les uns des autres. Les tendons se rompent plus souvent que les muscles. La division est nette, régulière, ou à peine filamenteuse. On a observé la rupture des tendons d'Achille, rotulien, du triceps brachial, etc. Il y a, dès lors, impossibilité de mouvoir les parties sur lesquelles s'insèrent ces muscles, écartement des bouts rompus entre lesquels le doigt s'enfoncé; il survient ensuite un peu de gonflement et de douleur. Le danger de ces ruptures n'est pas très grand. On les traite en plaçant le membre de manière à rapprocher les bouts brisés, et le maintenant dans l'immobilité pendant quelques jours. La cicatrisation est, en général, sans accidents, et les usages de l'organe sont conservés lors même qu'il reste un écartement de un à deux travers de doigt environ. — *Rupture (décollement) des muscles*. Elle a lieu souvent au niveau du point d'attache des fibres tendineuses et musculaires, qui sont séparées plutôt que rompues. Cependant on a vu des ruptures au milieu du muscle; elles peuvent se produire pendant la durée de la contraction, contrairement à l'hypothèse de Bichat, elles sont alors nettes; lorsque c'est hors du moment de la contraction qu'a lieu la rupture ou déchirure, elle est irrégulière, filandreuse. Elle peut être complète ou partielle. C'est une rupture de ce genre dans les muscles soléaires ou autres du mollet, qui porte vulgairement le nom de *coup de fouet*, et qui survient pendant un effort brusque de la jambe, un saut ou un faux pas. La rupture des muscles est douloureuse; lorsqu'elle a lieu, on éprouve une sensation de pincement ou de choc. L'intervalle des bouts brisés se remplit rapidement de sang, et il peut y avoir hémorrhagie plus ou moins considérable. Ou

traite ces ruptures comme celles des tendons, et en exerçant une compression à l'aide d'un baudage roulé.

TÉNESME, s. m. [*tenesmus*, τενεσμός, de τένειν, tendre; all. *Stuhlzwang*, angl. *tenesmus*, it. et esp. *tenesmo*]. Sentiment douloureux de tension et de constriction à la région de l'anus avec des envies continuelles et presque inutiles d'aller à la selle. C'est un symptôme d'une irritation du rectum, produite par l'écoulement des matières excrétées, ou par continuation d'une inflammation intestinale, ou par des hémorroïdes. On le combat par tous les moyens antiphlogistiques, locaux ou généraux. On a appelé *ténésie vésical* [all. *Harnzwang*], l'envie continuelle et douloureuse d'excréter l'urine, avec chaleur et cuisson, dont le siège paraît être au col de la vessie.

TENETTE, s. f. [*tenaculum, volsella*, all. *Blasensteinzange*, it. *tanaglietta*, esp. *tenacillas*]. Espèce de pinces que l'on introduit dans la vessie pour en extraire les calculs, dans l'opération de la cystotomie. La forme des tenettes varie ainsi que leurs dimensions. Celles dont on se sert le plus ordinairement sont composées de deux branches croisées, réunies par une jonction à rivure perdue, et terminées à l'une de leurs extrémités par des anneaux dans lesquels on engage les doigts pour mieux les maintenir; l'autre extrémité des branches se termine par deux cuillers oblongues, garnies entièrement de petites pointes, qui empêchent que la pierre ne glisse après avoir été saisie. Les tenettes ordinaires ont le grave inconvénient d'occuper un espace considérable, et de grossir ainsi le volume du corps à extraire. De plus, leurs mors sont trop épais, trop creux et trop courts; le bord seul de la cuiller s'applique sur la pierre, qui s'échappe avec d'autant plus de facilité que ce bord est lisse, arrondi, et sur un plan horizontal; lorsque les tenettes sont ouvertes, elles représentent exactement un triangle dont le sommet correspond à la jonction des deux branches, et la base à leur extrémité. C'est à l'aide de ces tenettes qu'on opère les opérations de la pierre, qui ont des cuillers épaisses d'une ligne, légèrement recourbées dans le sens de leur longueur, et non par les côtés, de sorte que l'ouverture donnée par l'écartement des branches est légèrement ovoïde, et que la partie la plus large correspond au milieu de la partie aplatie des cuillers. De la sorte, les tenettes s'appliquent exactement sur la pierre, quels qu'en soient le volume et la forme, et elles ajoutent peu à sa grosseur.

TÉNIA, s. m. V. TENIA.

TÉNOPHYTE, s. m. [de τένων, tendon, et φύτιν, production]. Production de nature osseuse et cartilagineuse ayant les tendons pour point de départ. (Albers.)

TÉNORRHAPHIE, s. f. [de τένων, tendon, et ῥαφή, suture]. Suture des tendons. Cette opération a été pratiquée pour obtenir la réunion des tendons après une division récente; mais elle est, en général, abandonnée, attendu que les bouts de tendon, rapprochés par la position et un bandage, se réunissent très bien sans qu'il y ait besoin de suture. Elle a été aussi employée dans le cas où, après la section du tendon, les bouts s'étant cicatrisés isolément, les mouvements avaient été anéantis. Pour cela on incise la peau, on va chercher les bouts dans la gangue interstitielle (ce qui est quelquefois difficile), on les avive et on les coud. Mais ici encore l'avivement, et puis la simple position avec un bandage, suffisent pour procurer la réunion et le rétablissement des mouvements.

TÉNOTOME, s. m. [τένων, tendon et τομή, section; esp. *tenotomo*]. Instrument qui sert à pratiquer la

ténotomie, celle surtout par la méthode sous-cutanée. C'est un petit scalpel à lame courte et très étroite. Cette lame, ordinairement droite, parfois concave ou convexe, est unie au manche par une tige arrondie qui, se trouvant en rapport avec l'ouverture cutanée, après que l'instrument a pénétré profondément, ne risque pas d'agrandir cette ouverture. Le manche n'offre rien de particulier, si ce n'est un point noir placé sur le côté correspondant au dos de la lame, pour servir de guide pendant l'opération (Fig. 428).

TÉNOTOMIE, s. f. [*tenotomia*, de τένων, tendon, et τομή, section; all. *Tenotomie*, angl. *tenotomy*, esp. *tenotomia*]. Mot d'origine récente, qu'on a d'abord employé pour désigner exclusivement la section des tendons, mais qui, aujourd'hui, a pris un sens plus général, et indique toute opération dans laquelle on coupe une partie trop tendue ou trop courte, quelle qu'elle soit d'ailleurs. La ténotomie, en elle-même, ne date pas de nos jours; car, dès le XVII^e siècle, on avait eu recours à la section du muscle sterno-



Fig. 428.

clido-mastoïdien pour remédier à certains vices de position de la tête, et il y a fort longtemps aussi qu'on a proposé des opérations pour remédier aux cicatrices vicieuses. Mais, jusqu'à ces derniers temps, on n'avait guère songé à généraliser la section des parties fibreuses pour corriger un grand nombre de difformités. C'est surtout aux travaux de Thilenius, de Sartorius, de Michaelis, de Delpech, et de Stromeyer, que la ténotomie doit le grand développement qu'elle a pris tout à coup, en faisant entrer dans son domaine des tendons, des muscles, des ligaments, qu'elle avait cru d'abord devoir respecter. On pratique cette opération : 1^o Pour détruire des brides accidentelles qui empêchent ou gênent certains mouvements, comme dans les cas de cicatrices vicieuses ou de rétraction de l'aponévrose palmaire; 2^o pour remédier à une difformité, à une gêne dans les mouvements qui dépendent de ce que certaines parties naturelles du corps, devenues plus courtes et plus rigides que dans l'état ordinaire, maintiennent une position vicieuse; 3^o pour faire cesser certains resserrements des orifices naturels qui sont entretenus par une contraction de leurs sphincters. Il y a deux grandes méthodes pour la pratiquer. 1^o L'une consiste à diviser la peau et les organes tendus de manière que la plaie soit au contact de l'air. Elle comporte d'ailleurs deux procédés, suivant qu'on divise transversalement la peau et les parties profondes (Thilenius), ou qu'on donne une direction différente à l'incision de la peau et à celle du tendon ou de la bride (Sartorius). Dans le premier cas, les bords de la plaie restent écartés, et la guérison a lieu nécessairement par suppuration, de sorte que la substance qui se forme entre les deux bords du tendon ou de la bride, pour les réunir ensemble, est plus tard confondue intimement avec la cicatrice léguementaire. Dans le second cas, le malade est à l'abri des accidents inflammatoires quand la réunion immédiate s'opère; mais on n'est jamais certain d'obtenir cette réunion, à cause de l'étendue de la plaie, de sorte que l'inflammation et la suppuration peuvent survenir, quoi qu'on

fasse. 2° L'autre méthode, appelée *sous-cutanée*, consiste à ne faire à la peau qu'une très petite incision, une piqûre, puis à porter par cette voie un instrument étroit, avec lequel on divise les parties profondes (Fig. 429). L'idée première appartient à Delpech; elle a été perfectionnée par Stromeyer, Dieffenbach, Bouvier, Duval et Guériu. La plaie extérieure se cicatrise promptement,

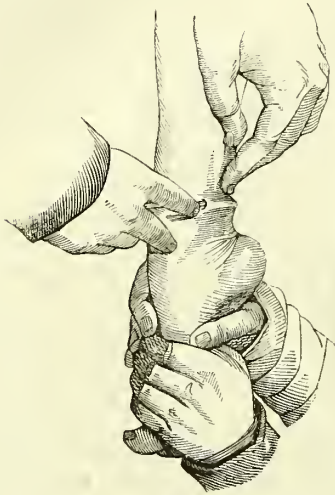


Fig. 429.

comme toutes celles qui ont peu d'étendue, et la solution de continuité profonde guérit à la manière des ruptures accidentelles de tendons ou d'aponévroses, c'est-à-dire sans inflammation, sans suppuration, sans accidents. Pour exécuter cette méthode, on prend un ténotome pointu, qu'on plonge sur un des côtés du tendon, puis on fait glisser l'instrument, ou mieux un autre ténotome mousse, entre la peau et le tendon; on augmente le plus possible la tension de celui-ci, en faisant maintenir la partie dans une situation convenable; enfin on retourne le tranchant vers le tendon, et on le coupe des parties superficielles aux parties profondes. L'opération se trouve alors achevée; mais tout n'est pas fini pour le chirurgien. Il faut placer un appareil qui maintienne pendant quelque temps la position obtenue par la section, et qui, souvent même, augmente et complète le redressement. En un mot, la ténotomie n'est qu'une sorte de préliminaire de l'orthopédie, qui vient ensuite appliquer ses moyens et ses procédés, en les variant suivant l'exigence des cas.

TENSEUR, adj. et s. m. [angl. *tensor*, it. *tensor*, esp. *tensor*]. Pris dans une acception générale comme synonyme d'*extenseur*. On appelle particulièrement *tenseur de l'aponévrose crurale* le muscle du *fascia lata*.

TENSIF, **IVE**, adj. [lencius, τενδής, it. et esp. *tensivo*]. Accompagné de tension. — *Douleur tensive*. Celle qui s'accompagne d'un sentiment de distension dans la partie souffrante. Telle est celle que causent les inflammations des membranes muqueuses, l'éruption de la variole, la formation d'un abcès, l'extension que l'on fait éprouver à un membre pour réduire une luxation.

TENSION, s. f. [lensio, τενσις, all. *Spannung*, angl. *tension*, it. *tensione*, esp. *tension*]. Augmentation du volume d'un corps par l'effet de l'écartement ou

du tiraillement de ses molécules. En parlant d'un liquide, c'est la force avec laquelle il émet des vapeurs; et, quand il s'agit d'une vapeur, c'est l'élasticité dont elle jouit. Dans ces deux dernières circonstances, où le mot *tension* exprime la tendance du calorique à s'échapper d'un corps, il assimile l'état de ce fluide à celui d'un ressort bandé. On appelle aussi *tension*, l'état des parties vivantes qui n'ont plus leur souplesse naturelle, les tissus étant distendus par l'afflux d'un liquide ou par l'accumulation de gaz, ou leurs fibres étant tirées en sens opposé par une cause quelconque. V. ENGORGEMENT.

TENTACULE, s. m. [tentaculum, all. *Fühlfaden*, angl. *tentaculum*, feeler, esp. *tentaculo*]. Appendice mobile, non articulé et très diversement conformé, dont beaucoup d'animaux sont pourvus, et qui, la plupart du temps, sert d'organe tactile.

TENTE, s. f. [de *tendere*, tendre; turunda, all. *Wicke*, angl. *tent*, it. *tenta*]. On appelle ainsi, en chirurgie, un faisceau de charpie longue, dont les filaments sont disposés parallèlement et liés par le milieu avec un fil. On introduit les tentes, à l'aide de pinces à posement, dans les ulcères profonds, pour y porter des médicaments convenables, et dans les plaies dont il importe de tenir les bords écartés pour que la cicatrisation s'effectue d'abord au fond, quelquefois aussi dans certaines ouvertures, pour en empêcher l'occlusion.

Tente du cervelet. Large repli de la dure-mère tendu entre le cerveau et le cervelet.

TENTIGO, s. m. Synonyme de *priapisme*.

TENTIPELLE, s. m. [de *tendere*, tendre, et *pellis*, peau; it. *tentipelle*]. Cosmétique auquel on attribuait la propriété d'effacer les rides de la peau.

TÊNU, **CE**, adj. [tenuis, λεπτός, all. *dünn*, angl. *thin*, esp. *tenue*]. Très délic. Appliqué à un liquide, à l'urine, au pus, ce mot indique qu'il est presque aqueux.

TÊNUITÉ, s. f. [tenuitas, λεπρότης, all. *Dünnheit*, angl. *thinness*, it. *tenuità*, esp. *tenuidad*]. Qualité de ce qui est tenu.

TÉPALUM, s. m. [tepalum]. De Candolle a proposé de donner ce nom, anagramme de *pétale*, aux diverses parties du périgone, c'est-à-dire de l'enveloppe florale simple ou unique, quand elle est formée de plusieurs pièces distinctes.

TÉPHROSIE, s. f. Genre de la famille des légumineuses papilionacées, tribu des lotées. Le *Tephrosia tinctoria*, Persoon (*Galega tinctoria*, L.) donne l'indigo de Ceylan. Les feuilles du *Tephrosia senna*, Kunth, de Popayan, ont les propriétés du séné. La racine du *Tephrosia leptostachya*, DC., du Sénégal, est purgative. Le *Tephrosia toxicaria*, Persoon, sert à empoisonner le poisson sans le rendre vénéneux.

TÉRATOLOGIE, s. f. [teratologia, de τέρμας, monstre, et γένος, discours; all. *Misbildungslehre*, *Teratologie*, angl. *teratology*, it. et esp. *teratología*]. Partie de la physiologie générale qui traite des diverses anomalies et monstruosité de l'organisation animale. V. MONSTRUOSITÉ.

TÉRATOLOGIQUE, adj. [teratologicus, all. *teratologisch*]. Qui a rapport à la tératologie.

TERCINE, s. f. [tercina, de tertius, troisième; angl. *tercine*]. Troisième membrane de l'ovule: c'est le chorion de Malpighi ou nucelle. V. ce mot et OUVLE.

TEREBELLUM, s. m. [esp. *terebelo*]. Nom donné par Dugès à un perce-crâne de son invention.

TÉRÉBÈNE ou **TÉRÉBENTHÈNE**, s. m. [all. *Terben*, esp. *terebeno*]. Nom de l'essence de térébenthine pure (C²⁰H¹⁶), et qu'on appelle aussi *can phène*.

TÉRÉBENTHINE, s. f. [*terebinthina*, τερεβινθίνη, τερεβίνη, all. *Terpentin*, angl. *turpentine*, it. *trementina*, *terebentina*, esp. *terebentina*]. Nom collectif de sucs odorants demi-liquides et glutineux, qui découlent d'arbres de la famille des conifères et de celle des térébinthacées. Incolores pour la plupart, au moment où elles s'échappent de la plante, les térébenthines prennent avec le temps une couleur plus ou moins citrine. Elles sont inflammables, d'une saveur chaude et piquante, d'une odeur forte. Elles se composent d'une essence à laquelle elles doivent leur odeur et leur saveur, et d'une résine formée de deux acides, les *acides sylvique* et *pimarique* (V. ces mots et RÉSINE). L'absence de l'acide benzoïque les distingue des baumes, dont cependant quelques-unes portent le nom. La chaleur les concrète en volatilisant leur huile volatile.

Térébenthine (essence de). C'est un liquide incolore, ténu, plus léger que l'eau, d'une odeur forte et désagréable, qui diminue sensiblement par des distillations répétées, et se rapproche alors de celle du citron. L'essence a été employée contre les névralgies, la sciatique surtout, et dans le traitement des coliques hépatiques. Associée au double de son poids d'éther sulfurique, elle constitue le *remède de Durande*, qu'on administre par doses de 10 à 20 gouttes, et qui souvent, pour être supporté, a besoin qu'on y ajoute du jaune d'œuf. V. GOUTRON.

Térébenthine du Canada. V. BAUME du Canada.

Térébenthine de Chio. Elle provient du *Pistacia terebinthus*, L. Son odeur est plus agréable que celle de la térébenthine commune, à laquelle on la préfère pour l'usage interne. Elle est très épaisse, glutineuse, transparente, d'une couleur citrine verdâtre, d'une odeur agréable de citron et de fenouil, d'une saveur parfumée comme celle du mastic, sans amertume ni âcreté.

Térébenthine commune, de Bordeaux, de France, de Strasbourg. Elle provient des *Pinus picea* et *maritima*. C'est en les distillant qu'on obtient l'essence si employée dans les arts; la résine qui reste porte le nom de *colophane*, ou, quand elle a été brassée avec de l'eau, celui de *poix résine*.

Térébenthine de copahu. V. BAUME de copahu.

Térébenthine cuite. On la prépare en faisant bouillir la térébenthine de Venise dans de l'eau, et arrêtant l'opération lorsqu'un peu de la résine, jetée dans de l'eau froide, y prend une consistance plastique. On l'administre en pilules.

Térébenthine de la Mecque. V. BAUME de la Mecque.

Térébenthine de Venise. Elle découle du *Pinus larix*, ainsi que de plusieurs pins et sapins des Cévennes et des Alpes, ce qui en rend les caractères distinctifs très incertains.

TÉRÉBENTHINÉ, ÉE, adj. Qui a les qualités de la térébenthine.

TÉRÉBILÈNE, s. m. V. PEUCYLE.

TÉRÉBINTHACÉES, s. f. pl. [*terebinthaceæ*, all. *Terpentinbaumarten*, it. *terebintaceæ*, esp. *terebintaceas*]. Famille de plantes dicotylédones polyétales à étamines périgynes, qui comprend des arbres ou arbrisseaux souvent laiteux ou résineux, à feuilles alternes généralement composées, sans stipules; à fleurs hermaphrodites ou unisexuées, petites et généralement disposées en grappes, ayant chacune un calice de 3 à 5 sépales, quelquefois réunis ensemble par leur base,

et soudés avec l'ovaire qui est infère; une corolle quelquefois nulle, ordinairement composée d'autant de pétales qu'il y a de lobes au calice; des étamines en nombre égal, ou double, ou quadruple des pétales; un pistil composé de 3 à 5 carpelles, tantôt distincts, tantôt soudés, environnés à leur base d'un disque périgyne et annulaire: quelquefois plusieurs avortent, et il n'en reste qu'un, d'où naissent plusieurs styles. Chaque carpelle est uniloculaire, et contient un ovule, tantôt au sommet d'un podosperme filiforme, tantôt renversé, et quelquefois deux ovules renversés ou collatéraux. Les fruits sont secs ou drupacés, et contiennent généralement une seule graine renfermant un embryon dépourvu d'endosperme.

TÉRÉBINTHIE, s. m. Arbre de la famille des térébinthacées (*Pistacia terebinthus*, L.), qui donne la *térébenthine de Chio*. V. ce mot.

TÉRÉBENTHINIQUE, TÉRÉBINIQUE ou **TÉRÉBYLLIQUE (ACIDE)** [all. *Terpentinssäure*]. Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'essence de térébenthine. Il est inconnu à l'état anhydre. À l'état d'hydrate, il est cristallisable, d'un goût très acide (C¹⁴H⁹O⁷+HO). Distillé, il donne de l'acide carbonique et de l'acide *pyrotérébenthinique* [all. *Brenzterebinsäure*].

TÉRÉBRANT, ANTE, adj. [*terebrans*, all. *bohrend*, esp. *terebrante*]. Se dit quelquefois de la douleur, quand il semble que la partie souffrante soit percée par un corps qui cherche à s'y introduire.

TERGÉMINÉ, ÉE, adj. [*tergeminatus*, all. *dreimalgezweilt*, it. *tergeminato*, esp. *tergeminado*]. Se dit, en botanique, d'une feuille composée, dont le pétiole commun se termine par deux pétioles secondaires, portant chacun une paire de folioles vers le sommet, tandis que le pétiole commun lui-même en porte une troisième paire à la naissance des deux pétioles secondaires.

TERMINAL, ALE, adj. [*terminalis*, all. *gipfelständig*, angl. *terminal*, it. *terminale*]. Se dit, en botanique, de tout organe qui naît au sommet d'un autre.

TERMINOLOGIE, s. f. [de *terminus*, terme, et λόγος, traité]. Mot mal formé employé pour *glossologie* dans le sens de connaissance des termes techniques d'une science.

TERMINTHE, s. m. [*terminthus*, it. *terminto*]. Les anciens donnaient ce nom à une tumeur dont la forme leur semblait avoir quelque analogie avec celle du fruit du térébinthe.

TERNAIRE, adj. [*ternarius*]. Se dit des parties des fleurs qui sont au nombre de trois ou en suivent les multiples, ce qu'on voit surtout chez les monocotylédones.

TERNÉ, ÉE, adj. [*ternatus*, all. *dreizählig*, angl. *ternate*, esp. *ternato*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont rapprochées trois par trois, et notamment des feuilles quand elles sont verticillées trois par trois.

TERNSTROEMACÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, voisines des malvacées, à embryon droit ou arqué, à cotylédons plus ou moins épais, suivant la présence ou l'absence de l'endosperme, et tournant la racine du côté du hile. Ce sont des arbrisseaux à feuilles ordinairement alternes, dépourvues de stipules, ordinairement pourvues d'un duvet soyeux et brillant. V. THÉ.

TERRA MERITA. Ancien nom du *curcuma*.

TERRE, s. f. [*terra*, γῆ, γῆον, all. *Erde*, angl. *earth*, it. *terra*, esp. *tierra*]. Pendant longtemps les chimistes ont donné ce nom à un certain nombre de substances qu'ils regardaient provisoirement comme

simples, aucun des agents connus jusqu'alors n'ayant de prise sur elles, mais qu'on est parvenu depuis à décomposer et à ramener à la classe des corps oxygénés.

Terre animale. V. PHOSPHATE CALCAIRE.

Terre de Lemnos. Les anciens appelaient ainsi une substance solide, rougeâtre et légèrement astringente, préparée en Égypte, suivant Prosper Alpin, avec la pulpe du fruit du *baobab*. On a aussi appelé *terre de Lemnos* (*argila Lemnia*) une substance argileuse qui ne diffère pas essentiellement de la sanguine ou argile ocreuse rouge graphique de Haüy. On en formait de grosses pastilles sur lesquelles on imprimait le sceau du Grand Seigneur, ce qui lui a fait aussi donner le nom de *terre sigillée*. Elle est employée en Égypte comme astringente, et aujourd'hui inusitée en Europe.

Terre foliée mercurielle. V. ACÉTATE de mercure.

Terre foliée minérale. V. ACÉTATE de soude.

Terre foliée de tartre. V. ACÉTATE de potasse.

TERRE-A-TERRE, s. m. [all. *Kurzer Galopp*]. Terme de manège. Succession de petits sauts, près de terre, faits de côté et le cheval avançant toujours. C'est un air relevé.

TERRE-NOIX, s. f. Tubercules sphériques de la grosseur d'une noisette ou un peu plus, noirâtres au dehors, blancs au dedans, alimentaires, fournis par le *Bunium bulbocastanum*, L. (*Carum bulbocastanum*, Koch) de la famille des ombellifères, croissant en Europe dans les terrains maigres.

TERREAU, s. m. [it. *terriccio*]. Sans être absorbé en nature, le terreau contribue à la formation de l'acide carbonique, de l'ammoniaque et de l'eau absorbée par les radicelles des plantes; actions successives qui l'appauvrissent. Les bons terrains en contiennent communément 5 à 8 pour 100. — On donne aussi le nom de terreau à une espèce de terrain agricole que caractérise la perte d'au moins $\frac{1}{3}$ de son poids par la combustion, après dessiccation complète. Il y en a deux sortes : 1° le *terreau doux*, donnant par l'ébullition une eau qui ne rougit point la teinture de tournesol; il est généralement composé d'un fort mélange de débris organiques et de terre calcaire très divisée; 2° le *terreau acide*, donnant une eau d'ébullition qui rougit la teinture de tournesol: les sols provenant de défrichements récents appartiennent à cette espèce.

TERUEL (Espagne). Eau saline employée contre les affections rhumatismales, les calculs urinaires, les mauvaises digestions, les affections scrofuleuses.

TEST, s. m. [*testa*, ἔσθλας, all. *Schale*, angl. *shell*, it. *crosta*, esp. *concha*]. On appelle *test*, en botanique, la pellicule qui revêt extérieurement la graine. — Espèce de coupelle dont on se sert pour griller la mine dans les essais dochimastiques. — Ce mot est surtout employé pour désigner l'enveloppe dure des animaux invertébrés, mais particulièrement celle qui est surtout calcaire, comme la coquille des mollusques, la carapace des crustacés et des échinodermes. Chez les mollusques, la coquille est dite *uni-valve*, lorsqu'elle se compose d'une seule pièce. Elle peut être simplement en cône ou cylindre creux, comme chez les ptéropodes; elle peut être *spirivalve* ou *turbinée*, c'est-à-dire formée d'un *axe* ou *columelle* autour de laquelle s'enroule la partie enveloppante dite *spire*, ouverte au dehors par un large orifice de formes variées appelé *bouche*. C'est ce qu'on observe chez divers gastéropodes dits *conchifères*, en raison de la disposition de leur coquille. Chez les *bivalves*, la coquille peut être *équivalve* ou *inéquivalve*; chaque

valve porte à sa face interne une ou deux *impressions* d'attaches musculaires, selon que l'animal est *monomyaire* ou *dimyaire*; elle présente aussi, près de la circonférence, l'*impression palléale* marquant toute la portion qui adhérerait fortement au manteau. La *charnière* est le point de jonction ou d'articulation des deux valves; elle présente un ou plusieurs ligaments brunâtres ou gris, formés de fibres élastiques très adhérentes qui déterminent l'ouverture des valves lorsque les muscles cessent de se contracter. La charnière présente souvent, sur chaque valve, des *dents* ou *pointes*, ou lames saillantes qui s'engrènent dans des facettes correspondantes de l'autre valve et permettent de distinguer celles-ci en droite et gauche. La coquille se compose de trois couches : 1° L'*épiderme* ou *periostracum*, couche brunâtre ou verdâtre extérieure, se détachant en lamelles irrégulières d'aspect corné. 2° Le *tét* ou *test* proprement dit. Celui-ci est formé de petits prismes disposés les uns à côté des autres perpendiculairement à la surface de la coquille. Chaque prisme est moins long que la coquille n'est épaisse, et ils s'enchevêtrent régulièrement par leurs extrémités taillées en pointe. Il résulte de là que sur une coupe transversale du test le diamètre des prismes paraît très inégal; cette coupe montre que leur forme est régulière, prismatique à cinq ou six pans, comme des cellules épithéliales pavimenteuses, ce qui a fait dire à tort que les coquilles étaient formées de cellules incrustées de calcaire. Ces prismes se brisent en travers, parallèlement à la surface de la coquille avec beaucoup de facilité. Ils sont composés d'une trame organique unie à des sels calcaires, des carbonates surtout. Ils peuvent offrir, d'un groupe à l'autre, des dispositions très diverses. 3° La *nacre*, ou couche interne irisée, est formée de prismes beaucoup plus petits que ceux de la couche pierreuse ou testacée et pourvus d'une ligne centrale plus foncée que le reste. Ils sont disposés très obliquement par rapport à la surface du test et viennent se terminer par une extrémité amincie conique. De l'imbrication ou superposition de leurs extrémités à des distances peu considérables, résultent de fines stries qui réfléchissent la lumière à la manière des lames minces ou des surfaces striées, et produisent ici le phénomène de décomposition de la lumière connu sous le nom d'*interférences*. De là les teintes irisées de la nacre et la possibilité de les reproduire sur la cire ou la gélatine coulée dans le creux des coquilles. — *Test des crustacés*. Bien que n'étant pas comparable à l'épiderme des reptiles, puisque par des prolongements de sa face interne il donne insertion aux muscles, il tombe tous les ans avec ces prolongements lorsque au-dessous de lui se trouve formé un autre test encore mou. C'est à l'époque où ce test est encore mou, chez la femelle au moins, qu'ont lieu les rapprochements sexuels et la ponte. Le test se compose de trois couches : 1° *Couche cornée*, homogène, transparente, sans structure propre; elle présente çà et là des renflements formant des mamelons à la surface du test. Elle n'est pas interrompue au niveau des articulations. 2° *Couche pigmentaire*, quatre ou cinq fois plus épaisse que l'autre, bien que toutes deux ensemble ne forment qu'un cinquième de l'épaisseur du test. Elle est interrompue au niveau des saillies de la couche sous-jacente pour former des tubercules. Elle est parcourue par des lignes transversales très fines rapprochées les unes des autres, parallèles à la surface du test. Elle est formée de corps prismatiques dont la

coupe est à cinq ou six pans, offrant la régularité de cellules polyédriques, séparés par des lignes fines au point de contact, et contenant une cavité centrale petite par rapport à l'épaisseur de la paroi qui les entoure. Cette cavité est pleine de matière colorée ou foncée demi-opaque. 3^e *Couche tubulaire, calcaire ou interne*. Elle forme les 5/6^{es} de l'épaisseur du test; elle existe au niveau des articulations, et constitue les prolongements internes d'insertion musculaire en conservant sa structure, sauf la présence des sels calcaires. Elle offre des lignes ou stries parallèles à la surface de l'enveloppe, mais plus écartées que dans la couche précédente. Ce qui caractérise sa structure, c'est qu'elle est constituée par une substance homogène incolore, parcourue de minces tubes parallèles, analogues à ceux de la dentine, non ramifiés ni anastomosés. Les ongles ou extrémités des serres sont formées par une substance analogue, mais plus foncée et plus dense. Les poils ne sont pas une dépendance de la couche cornée. Simples et ramifiés, leur canal central, rempli d'une moelle celluleuse et granuleuse, traverse toutes les couches de la carapace pour arriver jusqu'à la peau ou derme sous-jacent et vasculaire. Ils offrent tous, au niveau de la couche pigmentaire, une partie renflée et arrondie. — *Test des rayonnés ou radiaires*. Le test des échinodermes est formé d'une substance amorphe, dans laquelle les sels calcaires l'emportent beaucoup sur les substances azotées. Elle est disposée très régulièrement en lames et petites colonnes circonscrivant des espaces libres ou cavités aréolaires, dont l'ensemble forme des dessins très élégants qui varient beaucoup d'aspect d'une partie du corps à l'autre.

TESTA, s. f. Mot latin employé en botanique pour désigner la tunique externe de la graine. C'est elle qui, dans l'œuf végétal, est appelée *primine*, qui offre l'*exostome* du micropyle, et sur laquelle l'insertion du *funicule* marque le *hile*.

TESTACÉ, ÉE, adj. [*testaceus*, all. *schalig*, angl. *testaceous*, it. et esp. *testaceo*]. Qui est couvert d'un test, d'une coquille. — En zoologie, on appelle *testacés*, s. m. pl. [all. *Schalthiere*, it. *testacei*], tous les mollusques dont le corps est recouvert d'une enveloppe solide d'une ou de plusieurs pièces.

TESTES, s. m. pl. [all. *das hintere Vierhügelpaar*, it. *testi*]. Nom donné à la paire inférieure des tubercules quadrijumeaux.

TESTICULAIRE, adj. [*testicularis*, all. *testicular*, it. *testicolare*, esp. *testicular*]. Qui appartient au testicule. V. CORDON et ÉPIDIDYME.

TESTICULE, s. m. [*testis*, ἑστis, δίδυμος, all. *Hode*, angl. *testicle*, it. *testicolo*, esp. *testiculo*]. Organe pair, ovoïde, qui est contenu dans le serotum, et qui sécrète le sperme. Les testicules sont formés d'une membrane fibreuse, appelée *albuginée* ou *périteste*, qui a de l'analogie avec la sclérotique. Cette membrane est forte, résistante, d'un blanc opaque, d'un tissu serré et fibreux, en rapport avec la tunique vaginale par sa surface externe, et appliquée sur le parenchyme de l'organe, dans lequel elle envoie des prolongements membraneux minces et aplatis, qui se dirigent tous vers le bord supérieur de la glande, de manière à diviser l'intérieur de la membrane albuginée en plusieurs loges triangulaires. Un renflement de cette membrane forme, le long du bord supérieur du testicule, une saillie allongée appelée *corps d'Highmore*, à travers la partie supérieure de laquelle passent les conduits afférents, qui forment de nombreuses

flexuosités, et se terminent dans la tête de l'épididyme. L'intérieur du testicule se compose de canalicules spermatiques, affectant la forme de petites fibres onduleuses et d'un blanc jaunâtre, de 0^{mm},1 de largeur. Ces canalicules, qui forment un réseau à larges mailles, et décrivent des circonvolutions très longues, aboutissent à une trentaine de troncs nommés *vaisseaux afférents*, qui tous s'introduisent dans l'épididyme. A la face interne des tubes testiculaires, laquelle est susceptible de s'étendre par la traction, se voit une épaisse couche de cellules épithéliales, tantôt sphériques, tantôt polyédriques, et même assez irrégulières, par pression réciproque. Elles ont un noyau pâle à bords nets, sphérique ou ovale, généralement gros et à nucléole souvent volumineux. Ce noyau est fréquemment masqué par une grande quantité de granulations grasses d'un jaune brun foncé qui ôtent aux cellules, et par suite aux tubes qu'elles tapissent, leur transparence. Dès le point où ils traversent la tunique albuginée pour former le commencement de l'épididyme, les tubes prennent un épithélium cylindrique à la place du précédent. La paroi propre des tubes testiculaires est épaisse de 0^{mm},01, finement striée en long, à stries onduleuses, et pourvue de fines granulations. Les vaisseaux n'offrent rien de spécial dans leurs rapports avec ces tubes; les nerfs du testicule se perdent sur les artérioles avant d'arriver aux capillaires et aux tubes même. Le testicule peut être atteint d'affections analogues aux hypertrophies glandulaires, et passer même à l'état d'épithélioma. V. ORCHITE.

TESTUDO, s. f. Mot latin signifiant *tortue*, et par lequel on désigne une tumeur enkystée en façon d'écaille de tortue.

TÉTANIQUE, adj. [*tetanicus*, all. *starrkrampfartig*, angl. *tetanic*, it. *tetánico*]. Qui tient du tétanos.

TÉTANOS, s. m. [*tetanus*, *rigor*, *distensio nervorum*, τένανος, de τείνειν, tendre; all. *Starrkrampf*, angl. *tetanus*, it. *tetano*, esp. *tetanos*]. Maladie caractérisée par la rigidité, la tension convulsive d'un plus ou moins grand nombre de muscles, et quelquefois de tous les muscles soumis à l'empire de la volonté; état de crampe ou de convulsion qui se maintient pendant un laps de temps indéfini, et produit une immobilité absolue, que ni la volonté du malade ni les efforts d'autrui ne sauraient vaincre. Le mot *tétanos* n'indique, par conséquent, que le symptôme essentiel de cette affection, la rigidité musculaire; car on ignore encore quels sont le siège et la nature intime de la maladie. Lorsque le tétanos est *général*, il maintient le corps dans un état permanent de rigidité, sans le fléchir en aucun sens: c'est le *tétanos droit*. Quand il occupe la partie antérieure du corps, et que le tronc est courbé en avant, il est appelé *emprostotonos*. On lui donne le nom d'*opisthotonos*, quand il courbe le corps en arrière; de *pleurothotonos*, quand il le courbe sur un des côtés; de *trismus*, quand il n'affecte que les muscles de la mâchoire. Seize fois peut-être sur vingt, le tétanos débute par le *trismus*, c'est-à-dire par la contraction spasmodique des muscles masséters et temporaux, qui se durcissent, refusent de s'allonger, et tiennent la mâchoire inférieure fortement appliquée contre la supérieure. La rigidité se propage ensuite aux muscles de la face, du cou, du tronc, des membres, qui prennent des attitudes variées selon que l'action prédominante de telle ou telle masse charnue entraîne les parties dans un sens ou dans l'autre. Par rapport à la fréquence, l'*opisthotonos* vient immédia-

tement après le trismus, puis l'emprostotonos, et en dernière ligne le pleurothotonos. Lorsque le tétanos est complet, le corps tout entier est roide et immobile, et les efforts les plus puissants sont incapables de le fléchir; mais le plus souvent il y a de loin en loin un peu de relâchement, bientôt suivi d'une rigidité plus intense encore; et, au milieu de ce désordre de l'innervation, les facultés intellectuelles restent intactes. Les impressions morales tristes et les refroidissements subits sont souvent la cause de cette terrible maladie, surtout lorsqu'ils coïncident avec l'existence de plaies ou de blessures graves. Elle se termine le plus ordinairement par la mort, les progrès du tétanos rendant impossibles les mouvements des organes respiratoires, ou bien ceux des muscles qui président à la déglutition. Les moyens thérapeutiques qui présentent quelques chances de succès sont une ou plusieurs saignées générales, des ventouses scarifiées ou des sangsues appliquées en grand nombre à la partie supérieure et le long du rachis, les bains prolongés, les boissons adoucissantes, tièdes, abondantes. S'il s'agit d'un tétanos traumatique, il faut donner une attention particulière à l'état de la plaie, se hâter de faire les débridements qu'elle peut nécessiter, de la débarrasser des corps étrangers, et d'en opérer la réunion immédiate. On a employé, non sans succès, les inhalations de chloroforme pour résoudre la contraction générale des muscles; et l'on a eu recours à la trachéotomie dans certains cas de tétanos où l'asphyxie paraissait tenir à l'occlusion de la glotte.

TÉTARD, s. m. [all. *Froschlarve*, angl. *bullhead*, it. *cazzola*, esp. *venacuajo*]. Nom donné aux larves



Fig. 450.



Fig. 452.



Fig. 451.



Fig. 455.



Fig. 454.



Fig. 453.

des jeunes reptiles batraciens, surtout de ceux qui, à l'état parfait, n'ont pas de queue. On les appelle

ainsi parce que leur corps semble ne consister qu'en une grosse tête terminée par une queue qui, très longue à l'époque où l'animal porte encore des franges branchiales extérieures (Fig. 430), diminue déjà lorsque celles-ci ont disparu pour ne laisser que les branchies intérieures (Fig. 431). Elle diminue peu tant que les pattes postérieures ne sont pas apparues, mais, une fois celles-ci libres (Fig. 432), elle s'atrophie rapidement, et plus encore lorsque les antérieures se sont montrées (Fig. 433 et 434). Lorsque la queue a disparu (Fig. 435) entièrement, le tronc du jeune batracien est plus petit pendant quelque temps qu'il n'était avant, parce que, en même temps, l'intestin court de l'adulte carnivore a remplacé l'intestin fort long du têtard herbivore.

TÉTARTOPHYIE, s. f., et non pas **TÉTARTOPHIE** [*tetartophyia*, de *τέταρτος*, quatrième, et *φύσις*, nature]. Nom donné par Sauvages à une fièvre rémittente quarte.

TÊTE, s. f. [*caput*, *κεφαλή*, all. *Kopf*, angl. *head*, it. *testa*, esp. *cabeza*]. Extrémité supérieure du corps humain, qui loge les principaux organes des sens et le principal centre du système nerveux. — Chez les animaux, la *tête* est la partie antérieure du corps, et renferme aussi ces organes; et il n'y a pas de véritable tête chez les animaux autres que ceux qui réunissent ces deux conditions, quoiqu'on donne encore le même nom à la partie antérieure de leur corps, quand elle est distinguée par un rétrécissement, qu'elle porte ou non quelque organe sensoriel; mais toujours, au moins, doit-il y avoir là une bouche ou un orifice du canal alimentaire. — En anatomie, on désigne sous le nom de *tête* l'extrémité arrondie de certains os longs, comme le fémur, l'humérus. — En botanique, *tête* signifie souvent un assemblage d'organes réunis en un faisceau terminal, ou formant un ensemble arrondi.

TÉTADACTYLE, adj. [*tetradactylus*, de *τέσσαρες*, quatre, et *δάκτυλος*, doigt; all. *vierfingerig*, it. *tetradattilo*, esp. *tetradactilo*]. Qui a quatre doigts à chaque pied.

TÉTADYNAMIE, adj. [*tetradynamus*, de *τέσσαρες*, quatre, et *δύναμις*, puissance; all. *viermüchtig*, it. *tetradinamico*, esp. *tetradinamo*]. Se dit des étamines, lorsqu'elles sont au nombre de six, dont quatre plus longues que les autres.

TÉTADYNAMIE, s. f. [*tetradynamia*, all. *Viermüchtigkeit*, it. et esp. *tetradinamia*]. Nom donné, dans le système de Linné, à une classe comprenant des plantes munies de six étamines, dont deux plus courtes que les autres.

TÉTARAGONE, adj. [*tetragonus*, *τετραγωνος*]. Surface à quatre côtés. S'est dit quelquefois, à tort, pour *tétraèdre*, qui indique un solide à quatre faces.

TÉTARAGYNE, adj. [*tetragynus*, de *τέσσαρες*, quatre, et *γυνή*, femme; all. *vierweibig*, it. *tetraginico*, esp. *tetragino*]. Se dit d'une fleur qui renferme quatre pistils.

TÉTARAGYNE, s. f. [*tetragynia*, all. *Vierweibigkeit*, it. et esp. *tetraginia*]. Nom donné, dans le système de Linné, à plusieurs ordres renfermant des plantes qui ont quatre pistils.

TÉTARANDRE, adj. [*tetrandrus*, de *τέσσαρες*, quatre, et *άνδρ*, homme; all. *viermännig*, it. et esp. *tetrandrico*]. Se dit d'une fleur qui renferme quatre étamines.

TÉTRANDRIE, s. f. [*tetrandria*, all. *Viermannigkeit*, it. et esp. *tetrandria*]. Nom donné, dans le système de Linné, à une classe et à deux ordres comprenant des plantes munies de quatre étamines.

TÉTAPÉTALE, adj. [*tetrapetalus*, de *τέσσαρες*, quatre, et *πέταλον*, pétale; all. *vierkronenblütig*, angl. *tetrapetalous*, it. et esp. *tetrapetalo*]. Se dit d'une corolle qui est composée de quatre pétales.

TÉTAPHARMACUM, s. m. [de *τέσσαρες*, quatre, et *φάρμακον*, médicament; it. et esp. *tetrafarmacò*]. On donnait ce nom à l'onguent basilicum, parce qu'il est composé de quatre ingrédients.

TÉTAPHYLLE, adj. [*tetraphyllus*, de *τέσσαρες*, quatre, et *φύλλον*, feuille; angl. *tetraphyllous*, it. *tetrafillo*, esp. *tetrafilò*]. Se dit d'un péricône ou d'un involucre qui est composé de quatre parties, et d'une plante dont les feuilles sont quaternées.

TÉTAPODE, adj. [*tetrapodus*, de *τέσσαρες*, quatre, et *πῦς*, pied; all. *Vierfüssler*, it. et esp. *tetrapodo*]. Qui a quatre pieds.

TÉTAPTÈRE, adj. [de *τέσσαρες*, quatre, et *πτερον*, aile; all. *Vierflügler*, it. et esp. *tetraptero*]. Qui a quatre ailes.

TÉTRAQUÈTRE, adj. [*tetraqueter*]. Se dit des organes prismatiques à quatre arcs saillantes séparées par autant d'angles rentrants.

TÉTASPERME, adj. [*tetraspermus*, de *τέσσαρες*, quatre, et *σπέρμα*, graine; all. *viersamig*, angl. *tetraspermous*, it. et esp. *tetraspermo*]. Qui contient quatre graines.

TEXTURE, s. f. [*textura*, de *texere*, tisser; all. *Bau*, *Textur*, angl. *texture*, it. *testura*]. Arrangement particulier des éléments d'un tissu. V. ORGANIQUES (caractères). — *Texture de la fibrine*. On a souvent parlé de l'organisation (V. ce mot) de la fibrine comme point de départ de la génération des divers produits morbides, d'après le simple examen extérieur des *concrétions fibrineuses stratifiées*, telles qu'elles se présentent dans certains cas, avec une apparence de texture qui est purement extérieure, et due aux conditions de coagulation. La fibrine coagulée se présente en effet, dans l'économie vivante, sous deux formes bien distinctes. Elles sont en rapport naturellement avec des conditions correspondantes également de deux ordres, dans lesquelles a eu lieu la coagulation. Cette distinction est des plus importantes pour suivre et interpréter exactement les diverses phases des modifications qu'éprouve ce principe immédiat devenu corps étranger, tantôt utile, tantôt nuisible, pour les tissus vivants au sein desquels il se trouve. La première forme est celle qui a reçu le nom de *concrétions fibrineuses*, et qui se produit dans les vaisseaux ou dans le cœur pendant que le sang circule encore, ou au moins jouit d'un mouvement d'oscillation. Tel est le cas de la production des *concrétions polyformes* (V. POLYFORME) du cœur contre les valves, ou sur un point de l'endocarde enflammé ou devenu rugueux. Tel est le cas de la production des couches qui tapissent les poches anévrysmales; tel est encore celui de la production du caillot dans une artère liée, caillot qui se forme d'abord au contact des bords rugueux et plissés des membranes rompues par la ligature. En voyant la ténacité que prend alors la fibrine (même récemment coagulée), sa disposition par couches stratifiées avec une certaine régularité et peu colorées, la possibilité de déchirer celles-ci dans un sens déterminé toujours le même, l'aspect fibrillaire et enchevêtré des bords

de la déchirure; en voyant, disons-nous, cet ensemble de caractères, on comprend qu'une véritable organisation de ces concrétions ait pu être admise. Mais, sans parler des masses de fibrine offrant des caractères analogues, obtenues par le battage du sang d'un animal qu'on saigne, l'examen de la structure apparente de ces concrétions, celui de leurs réactions, de leur composition immédiate comparées à celles des tissus vivants, montrent dans quelle erreur on tomberait en supposant qu'elles sont organisées: organisées, par exemple, à l'égal des parois artérielles, de la peau, de l'épiderme, ou de tout autre tissu normal ou morbide, comme un lipome, une tumeur fibreuse, etc. On n'y reconnaît (ainsi que le nom l'indique) que des *concrétions*, formées par le passage plus ou moins subit d'une substance liquide à l'état solide, sous forme de masse amorphe, striée et granuleuse, susceptible de se déchirer dans le sens des stries, ou même offrant de véritables fibrilles isolables, plus ou moins flexueuses. Jamais elles n'offrent la disposition fasciculée ou le mode d'enchevêtrement que présentent, par exemple, les fibres du tissu cellulaire, qui sont de tous les éléments ceux qui pourraient leur ressembler le plus; jamais on n'y a vu que des traînées de globules sanguins, sans production de capillaires; jamais ces masses ne se développent, et, si elles grossissent, c'est par superposition de nouvelles couches passant à l'état concret. Dans le cas où ce fait n'a pas lieu, elles tendent à passer à l'état de fibrine amorphe et granuleuse pour être résorbées peu à peu. — Il est une deuxième forme de fibrine coagulée qui reçoit plus particulièrement le nom de *caillot* (V. HUMEUR et RÉTRACTION), et qui est bien distincte des *concrétions fibrineuses*. Elle se produit sur le vivant, dans le cas d'épanchement sanguin apoplectique ou autre, et lorsque le courant sanguin de quelque cavité vasculaire normale ou pathologique vient à être interrompu. Ce cas rentre dans le mode de coagulation du sang hors des vaisseaux ou après la mort dans le cœur et dans les veines. Le caillot diffère des concrétions en ce que toute la fibrine du liquide, passant en même temps à l'état solide, a entraîné les globules rouges et blancs du sang, et, par suite, se trouve formée à la fois de fibrine et de globules dont la masse est plus grande que la fibrine même. Aussi les concrétions de fibrine et les caillots diffèrent-ils beaucoup l'un de l'autre. Ceux-ci sont plus mous par suite de l'interposition des globules sanguins aux fibrilles fibrineuses; de là aussi vient qu'ils n'ont pas la disposition fasciculée et se déchirent avec une égale facilité en tout sens, à peu de choses près. Souvent une partie de ces différences peut être constatée en comparant la couleur à la portion du caillot que colorent les globules. La présence des globules fait en outre que ces masses se comportent autrement que les concrétions quant aux phénomènes de leur décoloration, de leur ramollissement, grâce à leur action fectoriale (si l'on peut ainsi dire, grâce à l'hématosine) sur les tissus qu'elles touchent. Aussi, a-t-on rarement parlé de l'organisation de ces caillots dans le cerveau, le poumon, le foie, etc., où on les rencontre le plus habituellement. Et c'est cependant de l'organisation de ces caillots de manière à former des tissus vasculaires tels que certaines formes de thromblastes, de tumeurs fibreuses, fibro-plastiques, etc., qu'on a voulu parler, bien que l'observation montre qu'ils ne se comportent pas autrement que ceux du cerveau, etc.; c'est le sang épanché qui aurait donné

naissance à des tissus tout entiers. Mais où jamais un tissu a-t-il pris naissance sans la présence d'éléments anatomiques ? et qui a jamais vu des éléments anatomiques dans le sang, sauf les globules ? Mais, dans un épanchement, ceux-ci sont même absents ; ils disparaissent. C'est donc la fibrine qui, grâce à son état fibrillaire, donne matière à une pareille supposition. Mais élever à la hauteur d'un tissu un principe immédiat, sorti des mains du chimiste, alors qu'à lui seul il ne représente pas même un élément de tissu ni aucun caractère d'organisation, c'est là une pure hypothèse fondée sur une question d'aspect extérieur et contraire à toutes les données expérimentales de la physiologie et de l'anatomie. — *Texture des tumeurs.* Les tumeurs sont généralement étudiées comme si elles étaient homogènes, constituées uniformément par le même tissu, et comme si, dans ce tissu, les éléments n'offraient aucun arrangement réciproque spécial. Pourtant elles n'ont pas habituellement une aussi grande simplicité. Ce côté de leur étude, jusqu'à présent fort négligé, offre une grande importance, soit pour rechercher les éléments qui les composent, soit pour arriver à en déterminer exactement la nature. Les tubercules, beaucoup de tumeurs thénoblastiques et fibreuses, de lipomes, d'enchondromes, quelques tumeurs fibro-plastiques et tumeurs à myéloplaxes, offrent une structure homogène, partout la même uniformément, à peu de chose près. C'est parce qu'on ne trouve pas là les éléments disposés sous forme de culs-de-sac, de saillies papillaires, ou imbriqués régulièrement, qu'on dit quelquefois qu'elles n'ont pas de texture. Mais, dans chacune de ces espèces, caractérisée par l'élément fondamental dont elle porte le nom, on retrouve toujours la même disposition de cet élément fondamental : 1° par rapport à la matière amorphe dans le tubercule, 2° par rapport à la trame de tissu lamineux et de capillaires dans les autres tissus morbides. Cette texture, quelque simple qu'elle soit, varie donc d'une espèce à l'autre, mais reste la même au fond dans les divers cas d'une même espèce. Pourtant déjà celles de ces tumeurs qui sont vasculaires peuvent offrir des points où les vaisseaux plus abondants, ou devenus plus rares qu'ailleurs, modifient à la fois la composition anatomique ou structure et l'arrangement ou texture (V. PNEUMATIQUE); de là des diversités d'aspect extérieur sans que la composition élémentaire soit changée. Le même fait peut se présenter dans le cas de dépôt ou d'addition de granulations graisseuses ou autres parties accessoires entre les éléments fondamentaux sans que l'arrangement de ceux-ci soit notablement changé. Mais tous les épithéliomas, les tumeurs glandulaires, quelquefois certains lipomes, certaines tumeurs fibro-plastiques, etc., offrent une structure complexe ; en un point, ils sont composés de masses épithéliales ; ailleurs, de parties dans lesquelles les éléments des téguments ou des glandes sont reconnaissables et conservent encore leur disposition ordinaire ; ailleurs, ils pourront présenter des masses fibreuses, fibro-plastiques ou lipomatenses. Ces parties se continuent plus ou moins intimement les unes avec les autres, mais appartiennent toutes à la même masse ou tumeur, qui offre seulement des aspects divers selon les divers points de son étendue. Chacune de ces parties offre une texture différente, selon l'élément fondamental qui la compose. Ce sont là les véritables *tumeurs composées*. Au nombre des tissus composants peut quelquefois se

trouver le tissu thénoblastique. En outre, dans les épithéliomas des téguments, dans les tumeurs glandulaires sébacées, etc., on peut constater que chacune des masses épithéliales, papilliformes, glandulaires, etc., conserve en des cas différents une distribution dans la tumeur qui est à peu près constamment la même. Elle conserve communément un reste de rapport avec la disposition générale des culs-de-sac glandulaires s'il s'agit des glandes, des papilles s'il s'agit de celles-ci. En outre, lorsque du thénoblaste s'ajoute, soit en masse, soit à l'état d'éléments isolés, à des tumeurs de ce genre, c'est particulièrement dans la partie profonde du tissu qu'il se produit. Il est en outre des cas dans lesquels le thénoblaste semble manifestement (quand il se dépose dans la peau ou entre les glandules sous-cutanées) déterminer des altérations de forme, de volume, etc., de celles-ci, ainsi que des épithéliums, avant de se substituer à ces parties, comme il le fait ordinairement quand il se produit quelque part. V. TUMEURS *hétéromorphes* (4°).

THACÉTONE, s. f. L'un des produits de décomposition de l'acétone par l'action simultanée du soufre et de l'ammoniaque. Brun jaune, non cristallisable ; très soluble dans l'eau avec une couleur jaune, moins dans l'alcool et dans l'éther.

THALAMIFLORE, adj. et s. f. [de *thalamus*, lit, et *flos*, fleur]. De Candolle désigne sous ce nom les plantes dicotylédones dont les fleurs sont à pétales libres et insérés sur le réceptacle au même niveau que l'ovaire.

THALAMUS, s. m. Mot latin employé en français pour désigner le réceptacle de la fleur. V. ce mot.

THALICTRON, s. m. V. SISYMBRE.

THALLE, s. m. [*thallus*, θάλλος, all. *Flechtenlaub*, angl. *thallus*]. Expansion foliacée des lichens. On dit quelquefois *thallus* pour *mycélium*. V. ce mot.

THÉ, s. m. [*thea*, all. *Thee*, angl. *tea*, it. *tè*, esp. *té*]. Feuille d'un arbrisseau du Japon et de la Chine, *Thea sinensis*, Simson (polyandr. monogyn., L., ternstroemiées caméliées ou théacées). On a cru pendant longtemps que les diverses sortes de thé provenaient de deux espèces différentes du genre *Thea*, le *Thea bohea* et le *Thea viridis*, L. (Fig. 436). La distinction de ces deux espèces était fondée sur ce que la première a neuf pétales et la deuxième n'en a que six. Mais il est reconnu que le nombre des pétales est extrêmement variable, et ne peut servir de caractère ; et les botanistes s'accordent aujourd'hui à n'admettre qu'un seul *thé* comme souche de toutes les variétés que l'on trouve dans le commerce. Ces variétés paraissent résulter de l'âge auquel on a cueilli les feuilles, ou du mode de leur dessiccation. On récolte les feuilles de thé plusieurs fois par an, et celles de la première récolte, qui sont encore très petites, sont les plus estimées : c'est le *thé impérial*. Dès qu'elles sont cueillies, les feuilles sont trempées dans l'eau bouillante ; quand elles sont ramollies, on les roule avec les mains sur des nattes, et l'on exprime ainsi une grande partie de leur suc, qui paraît avoir des qualités malfaisantes. Cette opération est répétée plusieurs fois, puis on les jette sur des poêles de fer, que l'on chauffe afin de les sécher. C'est dans cet état que le thé est livré au commerce, dans des boîtes vernissées garnies de plomb intérieurement. On en distingue alors deux espèces (le *thé vert* et le *thé noir*), qui comptent chacune un grand nombre de variétés. Parmi les *thés verts*, ainsi appelés parce qu'ils sont d'une couleur plus verte, le

théheyswen ou *hyswen* est très estimé. Il est en feuilles roulées longitudinalement, d'un vert sombre un peu bleuâtre, d'une odeur agréable, d'une saveur astringente : infusées dans l'eau, ses feuilles se développent ; elles sont ovées-lancéolées, dentées, longues de 27 à 81 millimètres, larges de 14 à 20 millimètres. Le *thé schulang*, plus estimé encore, ne diffère du précédent que par son odeur plus suave. Le *thé perlé* est ramassé,



Fig. 436.

comme arrondi ; il a l'odeur du thé *schulang* ; ses feuilles développées ont tous les caractères du thé *hyswen* ; elles sont seulement plus petites. Le *thé bout* (*thé noir*, *thé sao-tchaon*) est brun noirâtre, plus léger, plus grêle, moins astringent et d'une odeur moins agréable que le thé *hyswen*. Le *thé pékao* ne paraît être qu'un choix de l'espèce précédente. — L'infusion de thé est une boisson convenable aux individus replets et d'une constitution molle, mais non aux personnes maigres et irritables. Pour l'usage ordinaire, on fait cette infusion avec 8 à 12 grammes de thé par litre d'eau, et l'on ajoute 1/6° ou 1/8° de lait ; mais, lorsqu'on la prescrit comme médicament, dans les cas, par exemple, de mauvaises digestions causées par la surcharge de l'estomac, on met moitié moins de thé et point de lait.

Thé d'Europe. Nom donné à notre véronique, que les Chinois emploient comme nous employons leur thé.

The de France. Nom donné à la sauge.

Thé du Mexique. V. ANSÉRINE.

Thé du Paraguay. V. COULEN et HOUX.

Thé suisse. V. FALTRANK.

THÉBAÏNE, s. f. [angl. *thebaine*, esp. *tebaina*]. Nom donné par Couerch à la matière cristalline extraite de l'opium sous le nom de *paramorphine*.

THÉCAPHORE, adj. et s. m. [*thecaphorus*, de *theca*, *θήκη*, thèque, et *φορέας*, porteur]. Se dit d'un réceptacle portant ou renfermant des thèques. V. PODOCYTE.

THÉIFORME, adj. [*theiformis*, all. *theartig*, angl. *tea-like*, it. *teiforme*]. On appelle *infusions théiformes* toutes celles qu'on prépare comme le thé.

THÉÏNE, s. f. [angl. *theine*]. Principe actif du thé. V. CAFÉÏNE.

THÉLÏTE, s. f. [de *θελή*, mamelon, angl. *thelitis*]. Inflammation du mamelon.

THÉLOBERMITE. Inflammation des papilles de la peau. (Piorry.)

THÉLORRHAGIE, s. f. [de *θελή*, inamelon, et *ρήγνυσθαι*, faire éruption]. Hémorrhagie par le mamelon.

THÉNAR, s. m. [*thenar*, de *θέναρ*, paume de la main, ou plante du pied ; all. *Handballen*, *Klopfer*, angl. *thenar*, it. *tenare*, esp. *tenar*]. Saillie que les muscles court abducteur, opposant, et court fléchisseur du pouce, forment à la partie antérieure externe et supérieure de la main.

THÉOBROMINE, s. f. (C⁹H⁵O²Az³). Substance reconnue pour être de la caféine et se trouvant dans le cacao (*Theobroma cacao*).

THÉORÉTIQUE ou **THÉORIQUE**, adj. [*theoreticus*, de *θεωρέω*, je contemple ; all. *theoretisch*, angl. *theoretical*, it. et esp. *teoretico*]. Qui se borne à la théorie, à la spéculation ; nom d'une secte de médecins qui fondaient particulièrement leur doctrine sur le raisonnement. V. SPÉCULATIVE (médecine).

THÉORIE, s. f. [*theoria*, de *θεωρία*, contemplation ; all. *Theorie*, *Lehrgebäude*, angl. *theory*, it. et esp. *teoría*]. Partie spéculative d'une science. — Rapport que le génie établit entre un fait général ou le moindre nombre de faits généraux possible, et tous les faits particuliers qui en dépendent. Par exemple, les mouvements des corps célestes, l'aplatissement de la terre et les plus grands phénomènes de la nature se lient à un seul fait constaté d'avance par l'observation, savoir, que la force de la pesanteur agit en raison inverse du carré de la distance : c'est ce qui constitue la *théorie* de la gravitation universelle. Le mot *théorie* ne peut donc pas être confondu avec le mot *système*, quand du moins *système* est pris en un sens défavorable. Une *théorie* est le produit d'un jugement sain, qui voit la nature telle qu'elle est ; c'est l'expression rigoureuse de faits bien observés ; un *système* est le produit d'une imagination qui ne prend pour guide que des faits isolés, et qui les fait cadrer avec une idée fondamentale préconçue, ou hypothèse (V. ce mot). Il importe d'observer que, malgré l'indépendance affectée par la pratique à l'égard de la théorie, celle-ci ne réussit qu'autant qu'elle vient à agir d'après les lois de la réalité dont la théorie s'occupe ; en sorte qu'elle est toujours dominée par celle des sciences qui envisage ees lois. Seulement la pratique arrive quelquefois à des résultats en désaccord avec ceux de la science quand il s'agit de questions ou de matériaux peu connus ; mais alors elle constitue simplement une expérience spontanée, empirique, source de la découverte d'une loi ou d'une modification de loi. La pratique offre ainsi son côté scientifique, car en ce cas elle fournit des documents à la science ou théorie contemporaine, au lieu de lui en emprunter et de s'appuyer, comme à l'ordinaire, sur la théorie qui a été fondée à l'aide de l'expérience graduelle et successive des temps passés.

THÈQUE, s. f. [*theca*, de *θήκη*, loge, réceptacle ; all. *Büchse*, angl. *theca*]. L'un des noms de l'urne dans

les mousses, et du sporange dans les autres cryptogames. V. SPORANGE.

THÉRAPEUTIQUE, s. f. [*therapeutice*, de *θεραπεύειν*, soigner, guérir; all. *Heilkunde*, angl. *therapeutics*, it. et esp. *terapeutica*]. Partie de la médecine qui a pour objet le traitement des maladies, c'est-à-dire qui donne des préceptes sur le choix et l'administration des moyens curatifs des maladies et sur la nature des médications. Dans un sens aussi étendu, c'est la *thérapeutique générale*. Les règles de traitement propres à chaque maladie en particulier constituent la *thérapeutique spéciale*. V. MÉDECINE.

THÉRAPIE, s. f. [*therapeia*, de *θεραπεύειν*, it. et esp. *terapia*]. Synonyme de *thérapeutique*.

THÉRIACAL, ALE, adj. [all. *theriakalisch*, angl. *theriacal*, it. *teriacale*, esp. *teriacal*]. Qui a rapport à la thériaque. — L'eau *thériacale*, produit obtenu par la distillation d'un grand nombre de substances végétales aromatiques et de la thériaque, est employée comme excitante et tonique, soit extérieurement en frictions, soit à l'intérieur, à la dose de 4 à 8 grammes dans les potions.

THÉRIAQUE, s. f. [*theriaca*, de *θηριακός*, qui se rapporte aux bêtes sauvages : *θηριακή αντίδοτος*, antidote contre les morsures des bêtes; all. *Theriak*, angl. *theriaca*, it. et esp. *teriacal*]. Électuaire très composé, ainsi appelé parce qu'on le regardait comme un spécifique contre toute espèce de venins et de serpents. La formule originale est celle qu'on trouve dans Galien, et qui n'a été reproduite exactement dans aucune pharmacopée, celle du Piémont exceptée; toutes les autres l'ont plus ou moins modifiée. Pendant longtemps, ce fut Venise qui eut le privilège de fournir la thériaque à toute l'Europe : on l'y préparait chaque année avec solennité; aujourd'hui les pharmaciens peuvent la faire partout, en suivant le Codex national. La France, l'Italie et l'Espagne sont les seules contrées où l'on ait craint de porter une main réformatrice sur ce vieux débris de la médecine orientale; partout ailleurs elle a subi des modifications plus ou moins heureuses, de sorte que ce n'est pas la formule de Galien, mais son nom seul qui a traversé dix-huit siècles sans altération. En Prusse, où le peuple eroit encore à cette panacée, les pharmaciens la délivrent *sans opium* à ceux qui ne représentent pas une ordonnance de médecin. 4 grammes de thériaque française contiennent près de 5 centigrammes d'opium brut choisi, ou 25 milligrammes d'extrait d'opium.

Thériaque allemande. C'est l'extrait de genièvre.

Thériaque céleste ou *d'Hoffmann*. Elle diffère peu de la thériaque ordinaire, et d'ailleurs personne ne l'emploie plus dans aucun pays.

Thériaque des pauvres. V. DIATESSARON.

THERMAL, ALE, adj. [*thermalis*, de *θερμα*, chaleur; all. et angl. *thermal*, it. *termale*, esp. *caliente*, *termal*]. Épithète donnée aux eaux minérales dont la température habituelle excède 25° centigr.

THERMANTIQUE, adj. [*thermanticus*, de *θερμαννεν*, échauffer; all. *erwärmend*, it. et esp. *termantico*]. Synonyme d'*échauffant*.

THERMO-ÉLECTRICITÉ, s. f. [all. *Wärme-Electricität*, angl. *thermo-electricity*, esp. *termo-electricidad*]. Électricité excitée par un simple changement de température.

THERMO-ÉLECTRIQUE, adj. [all. *thermo-electrisch*, esp. *termo-electrico*]. Se dit des phénomènes qui résultent des courants électriques, qu'on peut

exciter dans les métaux par le seul fait des variations de la température.

THERMOLOGIE, s. f. [*thermologia*, de *θερμα*, chaleur, et *λόγος*, discours; all. *Thermologie*, *Wärmehre*, esp. *termologia*]. Doctrine de la chaleur.

THERMOMÈTRE, s. m. [*thermometrum*, de *θερμα*, chaleur, et *μέτρον*, mesure; all. et angl. *Thermometer*, it. et esp. *termometro*]. Instrument propre à mesurer la température. On fait des thermomètres à air, ou à liquide, huile, alcool ou mercure; quelquefois même on donne ce nom à des appareils métalliques. Certains thermomètres indiquent la plus haute et la plus basse température survenues en l'absence de l'opérateur. Les plus usités sont ceux de Celsius (ou centigrade), de Fahrenheit et de Réaumur. Le premier et le troisième ont les deux mêmes points fixes (congélation et ébullition de l'eau); mais l'intervalle est divisé en 100° dans celui de Celsius, et en 80° dans celui de Réaumur. Celui de Fahrenheit a un autre point fixe inférieur, la température d'un mélange de neige et de sel ammoniac, et celle de l'ébullition de l'eau; l'intervalle est divisé en 212°, et le terme de la glace fondante correspond à 32°. Pour convertir les degrés de Fahrenheit en ceux de Réaumur, il faut retrancher 32, multiplier le reste par 4, et le diviser par 9; pour convertir les degrés de Réaumur en ceux de Fahrenheit, il faut multiplier par 9, diviser par 4, et ajouter 32. La table suivante donne la concordance des trois thermomètres de 5° en 5° :

| Centigr. | Réaum. | Fahr. | Centigr. | Réaum. | Fahr. |
|----------|--------|-------|----------|--------|-------|
| −20° | −16° | 4° | +55° | +44° | 131° |
| 15 | 12 | 5 | 60 | 48 | 140 |
| 10 | 8 | 14 | 65 | 52 | 149 |
| 5 | 4 | 23 | 70 | 56 | 158 |
| 0 | 0 | 32 | 75 | 60 | 167 |
| +5 | +4 | 41 | 80 | 64 | 176 |
| 10 | 8 | 50 | 85 | 68 | 185 |
| 15 | 12 | 59 | 90 | 72 | 194 |
| 20 | 16 | 68 | 95 | 76 | 203 |
| 25 | 20 | 77 | 100 | 80 | 212 |
| 30 | 24 | 86 | 105 | 84 | 221 |
| 35 | 28 | 95 | 110 | 88 | 230 |
| 40 | 32 | 104 | 115 | 92 | 239 |
| 45 | 36 | 113 | 120 | 96 | 248 |
| 50 | 40 | 122 | | | |

THERMOMÉTRIQUE, adj. [*thermometricus*, all. *thermometrisch*, esp. *termometrico*]. Qui a rapport au thermomètre.

THERMOMÉTROGRAPHE, s. m. Nom donné à certains thermomètres à *maxima* et à *minima*, parce qu'ils marquent d'une manière permanente le plus haut ou le plus bas degré de température auquel ils sont parvenus dans un temps déterminé.

THERMOSCOPE, s. m. [*thermoscopium*, de *θερμας*, chaud, et *σκοπεῖν*, observer; all. *Thermoskop*, *Wärmezeiger*, angl. *thermoscope*, it. *termoscopio*, esp. *termoscopo*]. Nom donné par quelques physiiciens modernes à un thermomètre très sensible, au moyen duquel on mesure les plus petites quantités de calorique contenues dans une atmosphère très circonscrite. Le thermoscope le plus communément employé est le *thermomètre différentiel* de Leslie, composé de deux tubes semblables terminés chacun par une boule, joints ensemble à la flamme du chalumeau et recourbés. Ces tubes renferment une certaine quantité d'acide sulfurique coloré en rouge, qui s'élève à la même hauteur dans l'un et l'autre tube : le reste de

leur capacité est occupé par l'air qui se dilate lorsqu'on chauffe une des branches, et qui refoule le liquide dans la branche opposée. *Dix degrés* de cet instrument répondent à un centigrade. Le *thermomètre de Rumford* est le même que celui de Leslie; mais il est construit sur de plus grandes proportions, et l'acide sulfurique est remplacé par de l'alcool coloré.

THÉVÉTIE, s. f. Genre de la famille des apocynées dont toutes les espèces sont très vénéneuses par leur suc, leur bois et leur graine.

THIALDINE, s. f. (C¹²H¹³AzS). Corps obtenu en faisant passer un courant d'hydrogène sulfuré dans une solution aqueuse d'aldéhyde d'ammoniaque. Cristallisable, odeur aromatique particulière. Fond à 43°; peu soluble dans l'eau, davantage dans l'alcool.

THIOCYANHYDRIQUE (ACIDE) [all. *Thiocyanwasserstoffsäure*]. Corps obtenu en faisant digérer à chaud dans 4 parties de potasse et 25 d'eau le précipité obtenu par action du chlorure sur la solution chaude d'acide sulphydrocyanique. Cristallin, jaune-citron, d'un goût très amer, qui ne s'observe pas tout de suite, vu son peu de solubilité. Il épaisit la salive. Il est soluble dans l'alcool et l'esprit de bois. (C¹⁰H¹⁰S²O²Az⁵.)

THIOMÉLANIQUE (ACIDE). Produit de l'action de l'acide sulfurique anhydre sur l'alcool. Peu acide. (C⁸⁰H²⁴O²⁰S⁴.)

THIONESSAL, s. m. (C²⁶H⁹S). Produit obtenu en distillant ensemble le sulfopyricramyle, le picramyle, le carbure de soufre et l'hydrure de soufre. Cristallisable, incolore, sans saveur. Insoluble dans l'alcool, peu dans l'éther; soluble dans le pétrole. Fond à 178°.

THIONURIQUE (ACIDE) [de *θειον*, soufre, angl. *thionuric acid*]. Le thionurate d'ammoniaque est obtenu par action de l'acide sulfurique sur l'alloxane. On en retire l'acide en le précipitant par l'acetate de plomb. Cristallisable, soluble dans l'eau; d'un goût très acide. (C⁸H⁵O¹²S²Az³ + 2HO.)

THIOSINAMINE, s. f. [all. *Senfælammoniak*]. Corps obtenu en traitant l'essence de moutarde par 3 ou 4 fois son poids d'ammoniaque concentrée. Cristalline; fond à 78°; soluble dans l'eau. (C⁸H⁸S²Az².)

THLASPI, s. m. [*Thlaspi bursa-pastoris*, L., all. *Taschelkraut*, it. et esp. *tlaspi*]. Cette crucifère a été recommandée contre les hémoptysies et les métrorragies. On conseille les préparations suivantes: suc, eau distillée, tisane, teinture, vin, sirop, extrait. On la recommande également dans les hémorrhagies par altération du sang, comme il arrive dans le typhus, etc.

Thlaspi officinal [*Lepidium campestre*, Br., *Thlaspi campestre*, L.]. Autre crucifère qui est le thlaspi dont les anciens recommandent les graines pour la confection de la thériaque.

Thlaspi des champs [*Thlaspi arvense*, L.]. Autre espèce que l'on a quelquefois confondue avec la précédente.

THLIPSENCÉPHALE, s. m. [*thlipsencephalus*, de *θλιψεν*, écraser, év, dans, et *κεφαλή*, tête, it. *thlipsencephalo*, esp. *thlipsencefalo*]. Nom donné par Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres dont le cerveau n'a pu se développer par suite d'une compression que la tête de l'enfant a subie dans la matrice.

THLIPSIE, s. f. [*thlipsis*, de *θλιψις*, compression; it. *lissi*, esp. *tlipsis*]. Compression ou resserrement des vaisseaux par une cause externe, qui diminue par degrés leur calibre, et finit par le détruire.

THNÉTOBLASTE, s. m. [de *θνητος*, mortel, *βλαστος*, germe]. La logique (V. ce mot), et celle de la *filiation des faits* en particulier, exigent impérieusement que le sens des termes anciens soit conservé avec sa valeur historique, qui est presque toujours générale ou devenue vague avec le temps. La logique exige non moins impérieusement que, comparaison faite, les faits soient *nommés* différemment, s'ils sont différents et multiples. Or l'histoire montre que le mot *cancer* (*καρκίνος*) a d'abord servi à désigner l'animal appelé *crabe*; puis il a désigné des tumeurs siégeant surtout aux mamelles, de couleur fauve et livide, auxquelles des veines d'abord cachées (*cancer latens*, *καρπτός καρκίνος*), puis agrandies et devenues manifestes par accumulation de sang épais et de teinte lie de vin, prêtent une certaine analogie avec la forme d'un crabe; si elles s'ulcèrent, elles donnent lieu au *cancer ulcéré* (*cancer exulceratus*, *καρκίνος έξυλοθιός*). Elles ont aussi été appelées *carcinome* (*carcinoma*, *καρκίνωμα*), mot qui a encore été employé pour désigner surtout une affection de la cornée se couvrant de vaisseaux turgides et livides. Peu à peu on voit des auteurs se plaindre: 1° de ce qu'on ait confondu avec le *cancer*, l'*herpès*, l'*esthiomène*, les *ulcères malins* (*ulcera maligna*); 2° de ce qu'on appelle *cancer albus* les aphthes, la gangrène spontanée de la bouche des enfants (*stomatocace*), et peut-être le muguet. Plus tard, surtout à partir de Bayle et de Laënnec, le mot *cancer* a servi à désigner toutes les tumeurs qui désorganisent les tissus où elles se développent, qui se les assimilent, s'étendent progressivement sans jamais rétrograder, se reproduisent le plus souvent quand elles ont été enlevées, d'après la cause inconnue qui a présidé à leur génération primitive. Quelques-uns ajoutent ou retranchent à cette définition la *terminaison constamment funeste du mal*, l'*aspect particulier de l'ulcère et le caractère des douleurs*. D'autres ensuite en sont venus à dire qu'*aujourd'hui on décrit le cancer, mais qu'on ne le définit pas*, et les plus modernes ont suivi cet exemple en entrant en matière sans rien dire sur ce qu'ils entendent par *cancer*. Les divergences sur les variétés dites *encéphaloïdes*, *squirrheuses*, *colloïdes*, etc., des tumeurs ainsi envisagées, ne sont pas moindres. Lorsque l'observation et la comparaison des éléments anatomiques sont devenues possibles, elles ont montré: 1° Que les tumeurs décrites sous le nom de *cancer* avaient des *éléments ayant forme de cellule* pour partie constituante principale. Or, comme tous les éléments anatomiques *ayant forme de cellule*, quelle que soit la diversité de leurs espèces, possèdent à un haut degré, ainsi que les cellules embryonnaires, les propriétés de *nutrition*, de *développement* et de *reproduction*, on saisit pourquoi toutes les tumeurs comprises sous le nom général de *cancer* se développent plus rapidement que les tissus voisins formés de fibres, etc., et se substituent à eux en déterminant l'atrophie de leurs éléments (V. ÉPITHÉLIOMA, REPRODUCTION, etc.). On comprend comment, qu'on en ait fait ou non l'ablation, si la cause de leur génération n'est pas détruite, elles se reproduisent sur place et ailleurs. 2° Mais elles ont montré aussi que ces éléments ayant forme de cellules sont de plusieurs espèces aussi distinctes les unes des autres que les fibres lamineuses le sont des fibres élastiques; aussi observe-t-on entre les tumeurs formées par chacune d'elles des différences dans la rapidité du développement, de la reproduction, dans la marche de

leur ulcération, et autres phénomènes ou actes de physiologie pathologique dits *caractères cliniques*. 3° Elles ont montré que, parmi ces cellules, les unes sont de même espèce (V. HOMŒOMORPHE) que celles qui existent normalement dans l'économie, et que les tumeurs qu'elles forment ont naturellement pour point de départ la multiplication exagérée, l'hypergénèse des cellules d'un ti-su. Telles sont : a. les tumeurs à *cellules épithéliales*, d'origine glandulaire, eutanée, séreuse et muqueuse ; b. les tumeurs à *noyaux et cellules fibro-plastiques* ; c. les tumeurs à *myéloplaxes* ; d. les tumeurs à *myélocytes*, et autres encore. Ceci explique comment il se fait que toutes ces tumeurs, englobées sous le nom de *cancer*, se reproduisent sur place ou ailleurs, après l'ablation, partout où il reste des cellules épithéliales, des noyaux fibro-plastiques, etc. ; car l'ablation ne fait pas disparaître la cause qui a amené leur hypergénèse. 4° L'observation et la comparaison ont montré enfin que, parmi ces espèces diverses de cellules entrant dans chacune des espèces de tumeurs, il en est une qui diffère complètement de celles qu'on trouve dans les tissus normaux (V. HÉTÉROMORPHE), dont par conséquent la production est de génération nouvelle, dont la reproduction, par suite, est dominée plus que les autres, ainsi que tout porte à le concevoir, par un *état général* ou *diathèse*. Ainsi, parmi toutes les tumeurs appelées *cancer*, il en est plusieurs dont les éléments sont *homœomorphes* (V. ÉPITHÉLIOMA, FIBRO-PLASTIQUE, GLANDULAIRE, MYÉLOPLAXE, etc.), et une dont l'élément fondamental est *hétéromorphe*. Celle-ci est plus grave par la ténacité avec laquelle elle se reproduit ; de telle sorte que jusqu'à présent les observations dans lesquelles son élément anatomique a été constaté prouvent qu'elle est toujours mortelle, tandis que toutes les observations de prétendue guérison sont de celles dans lesquelles l'élément n'a jamais été constaté. La découverte de cet élément anatomique nouveau aurait dû faire comprendre la nécessité logique d'un nom nouveau pour le désigner lui et le tissu dont il est la partie fondamentale, comme on l'a fait pour l'élément homœomorphe *fibro-plastique*. Mais les auteurs qui l'ont décrit les premiers ont reculé devant cette nécessité logique, faute de songer que le mot *cancer* n'avait jamais entraîné pour tout le monde l'idée d'hétéromorphisme, laquelle n'est devenue précise qu'à l'époque de la connaissance des éléments anatomiques. Ils ont eu le tort de vouloir ôter au terme *cancer* sa signification historique, et d'en restreindre l'emploi à la désignation de cette espèce nouvelle de cellule. Ce tort est prouvé expérimentalement par l'obstination avec laquelle la masse des médecins continue à rattacher au mot *cancer* ses significations anciennes dont chacun adopte ou modifie celle qui convient le mieux à son esprit ou à son savoir. Ainsi le mot *cancer* suscite involontairement des idées si différentes dans chaque individu, selon qu'il entraîne pour les uns l'idée de sa signification historique, vague et mal déterminée, c'est-à-dire d'un groupe comprenant toutes les tumeurs envahissant les tissus voisins, soit qu'il apporte aux autres l'idée d'un élément hétéromorphe, si différentes, disons-nous, qu'il doit être remplacé par un autre mot ; car les efforts qu'on fait en pure perte sur cette question sont en réalité déterminés bien plus par l'obligation où l'on se trouve d'amener les médecins à restreindre la signification du mot *cancer* pour désigner seulement un élément hétéromorphe, que par la nécessité de faire

admettre l'existence de cet élément. En effet sa nature, comme espèce distincte, n'est méconnue par personne de ceux qui l'ont vu au grossissement exigé par le petit volume de ses parties, et après avoir étudié suffisamment les espèces constituant normalement l'économie. Le mot *cancer*, qui a une signification moins précise que les mots *fièvre* ou *rhumatisme*, etc., doit donc être remplacé, comme ceux-ci le furent plus d'une fois, par un nom spécifique, il doit être laissé avec sa signification indéfinie hors du domaine de la science, car il serait impossible de trouver un mot nouveau désignant plus mal que celui-là l'objet qu'il rappelle à l'esprit des médecins ; il doit enfin être écarté des études qui sont fondées sur des résultats susceptibles de démonstration, au lieu d'être abandonnées aux hasards de l'empirisme et aux déterminations arbitraires qui régissent encore la classification des produits morbides. — Le mot *thnéto-blaste* a été choisi pour désigner cet élément anatomique hétéromorphe, distinct de tous ceux qui ont été rencontrés dans l'ensemble des tumeurs diverses dites autrefois *cancéreuses*. Il est destiné à remplacer les mots *noyau cancéreux* et *cellule cancéreuse*. Ce qui a été dit sous ce titre à l'article *CANCER* doit donc être rapporté ici, et ce qui précède reporté à cet article. La symptomatologie de ce produit morbide est à peine faite, ou mieux est à refaire, parce qu'il y a trop peu de temps encore que la détermination anatomique précise de ce tissu est possible, et parce qu'elle n'a pas encore été faite dans tous les cas qui se sont offerts aux médecins. Le mot *thnéto-blaste* a été choisi pour indiquer que, dans cette espèce d'élément, c'est le *noyau*, libre ou inclus, dont les caractères sont les plus fixes et offrent le moins de variations suivant les régions de l'économie et les conditions dans lesquelles il se produit ; et même la variabilité des formes de la *masse de cellule*, autour d'un noyau qui offre peu de variété, devient un caractère distinctif des cellules thnéto-blastiques par comparaison aux *cellules* qui ont un type de forme mieux déterminé (épithélium, fibro-plastique, etc.). C'est, en outre, la variété *noyaux libres* qui l'emporte en quantité sur la variété *cellule* dans la grande majorité des cas, et qui même quelquefois existe seule, sans que l'inverse ait lieu. V. URÈTÈRE.

THNÉTOBLASTIQUE, adj. Qui a rapport aux thnéto-blastes. — *Cellule thnéto-blastique*, *tissu thnéto-blastique*, doivent se dire au lieu de *cellule cancéreuse*, de *tissu cancéreux* et de *cancer*, pris dans le sens de *tissu hétéromorphe*. V. SQUIRRE et ULCÈRE.

THON, s. m. [*Thynnus*, θύννος, all. *Tunfisch*, angl. *tunny*, it. *tomo*, esp. *atun*]. Poisson dont une espèce (*Thynnus vulgaris*) est un bon aliment.

THORA, s. f. [*Ranunculus thora*, T.]. Renonculecécée très vénéneuse contre laquelle on a recommandé comme contre-poison l'*aconit anthere* (*Aconitum anthora*, L.), qui pourtant est lui-même vénéneux, mais moins que les autres aconits.

THORACIQUE, et non pas **THORACHIQUE**, adj. [*thoracicus*, angl. *thoracic*, it. et esp. *toracico*]. Qui appartient au thorax. — *Artères thoraciques*. Il y en a trois : l'*interné*, provenant de la sous-clavière, et qui porte aussi le nom de *mammaire interne* ; l'*externe supérieure* et l'*externe inférieure*, qui sont toutes deux branches de l'axillaire. — *Canal thoracique*. Gros tronc lymphatique formé par la réunion successive de tous les vaisseaux lymphatiques des membres inférieurs, de l'abdomen, du membre supérieur gauche, et du côté

gauche de la tête, du cou et du thorax. Il commence au niveau de la troisième vertèbre lombaire, par la réunion de cinq ou six gros troncs lymphatiques, résultant eux-mêmes de la réunion des absorbants abdominaux. Il présente, près de l'ouverture aortique du diaphragme, une dilatation appelée *réservoir de Pecquet*, monte dans la poitrine à travers les piliers du diaphragme, s'incline à gauche, à la hauteur de la sixième vertèbre dorsale, remonte derrière la crosse de l'aorte, passe derrière la jugulaire interne gauche, et va s'ouvrir dans la partie supérieure de la veine sous-clavière du même côté. (V. CŒYLIFÈRE.) — *Capacité thoracique*. On donne ce nom, ou mieux celui de *capacité des poumons*, à la série des nombres qui indiquent la quantité de gaz que contiennent ou peuvent contenir les poumons. Herbst l'a étudiée à l'aide du *pneumonètre* [πνεύμων, poumon, μέτρον, mesure] de Kentish. Cet instrument est une cloche graduée se plaçant à la surface d'un vase plein d'eau; d'un robinet placé au sommet part un tube respirateur. A chaque inspiration l'eau monte, dans la cloche, d'un certain nombre de degrés qui indiquent aussitôt la quantité d'air introduite dans le poumon; pour voir la quantité expirée, on fait monter l'eau d'un certain nombre de degrés et l'on voit de combien l'air rejeté a fait descendre cette eau. On arrive, avec un peu d'habitude, à faire manœuvrer le robinet d'une manière correspondante aux mouvements respiratoires et à tenir compte de l'effort à faire pour soulever l'eau durant l'inspiration, sans commettre d'erreur. Herbst a ainsi reconnu que le poumon d'un homme adulte contient en moyenne, après la mort, 793^c,435 (c'est-à-dire 8 dixièmes ou un peu plus des 3/4 du litre, qui = 1000 centimètres cubes); chien de 6 kilogrammes, 753^c,712; chien de 28 kilogrammes, 1289^c,364; chien de cinq semaines, 79^c,545; chats adultes, 396^c,727 à 476^c,072; chat de quatre mois, 103^c,314: ce qui donne une quantité considérable à l'avantage des animaux carnivores. La quantité d'air inspiré et expiré ou en mouvement pendant la respiration calme et naturelle est de 396^c,727 à 496^c,109 chez les adultes sains, de taille ordinaire, tandis que, chez ceux de petite taille, elle est de 319^c,382 à 357^c,055. On peut, à l'aide de ces chiffres, calculer la quantité d'air qui est introduite chaque jour dans les poumons, en comptant sur 16 à 18 inspirations et expirations par minute. Dans les plus grandes inspirations, sur des individus de taille ordinaire et vigoureux, la poitrine étant libre, la quantité peut être portée à 3887^c,929; elle est de 1/4 ou 1/3 en moins chez les hommes plus faibles. Dans l'expiration forcée il y a une quantité de gaz rejetée qui correspond à la précédente, à quelques centimètres cubes près en moins. Les vêtements serrés diminuent, du quart au tiers environ, la quantité d'air en mouvement. Le jeune âge, la petitesse de la taille, comme on le voit chez les femmes par exemple, l'état d'obésité et les affections du poumon, donnent des chiffres moindres que les précédents pour la capacité du poumon, les conditions d'expérience restant les mêmes. (V. RESPIRATION.) — *Membres thoraciques*. On appelle ainsi les membres supérieurs, parce qu'ils sont articulés avec les parties latérales et supérieures du thorax. — *Régions thoraciques du tronc*. On distingue de chaque côté la *région thoracique antérieure*, qui répond aux muscles pectoraux et au sous-clavier, et la *région thoracique latérale*, qui répond au grand dentelé.

THORAGOCENTÈSE, et non **THORACENTÈSE**, s. f. [*thoracocentesis*, de θώραξ, le thorax, et κεντρειν, percer; all. *Brusthöhlenstich*]. Opération de l'empyème. V. EMPYÈME.

THORACO-FACIAL, adj. et s. m. [esp. *toracofacial*]. V. PEAUCIER.

THORACOTOMIE, s. f. V. THORACOCENTÈSE.

THORAX, s. m. [*thorax*, θώραξ, all. *Brust*, *Brusthöhle*, angl. *thorax*, *chest*, it. *torace*, *petto*, esp. *torax*, *pecho*]. Synonyme de *poitrine*, quand il est question d'animaux vertébrés. Il n'y a pas le moindre rapport entre le thorax de ces derniers et la partie du corps qu'on désigne quelquefois sous le même nom chez les animaux articulés, où, pour éviter toute confusion, il conviendrait de ne jamais l'employer. Chez l'homme, le thorax est une grande cavité, de forme conoïde, circonscrite postérieurement par les vertèbres, latéralement par les omoplates, les côtes et les muscles intercostaux, antérieurement par le sternum; bornée en haut par la clavicule, et en bas par le diaphragme. Elle est destinée à loger et à protéger les principaux organes de la respiration et de la circulation: les poumons et le cœur. V. POITRINE.

THORINE, s. f. [all. *Thorverde*, angl. *thorina*, it. *torina*]. Oxyde de thorinium, découvert par Berzelius. C'est une substance blanche, irréductible par le charbon et le potassium, et presque inattaquable par les acides, si ce n'est par le sulfurique, mais après avoir été traitée par les alcalis.

THORINIUM, s. m. [all. *Thorium*, angl. *thorium*, it. *torio*, *torio*]. Métal en poudre noirâtre, d'un aspect métallique, dont la thorine est l'oxyde.

THORUS, s. m. [*thoros*, *semen genitale*, θώραξ]. V. RÉCEPTACLE de la fleur.

THRIDACE, s. f. [de θρίδαξ, laitue; all. *Lattigextract*, angl. *thridace*, it. *tridace*, esp. *tridacio*]. Suc blanc, amer, un peu visqueux, qui découle d'incisions faites aux tiges de la laitue (*Lactuca sativa*). Ce suc concrète sur la plante, prend une couleur brune, et acquiert une odeur un peu vireuse. C'est le *lactucarium* des Anglais. On a proposé de réserver ce dernier nom au produit de l'évaporation spontanée, et de donner celui de *thridace* à l'extrait préparé avec le suc exprimé des tiges convenablement évaporé. Pour obtenir la thridace, on choisit la laitue montée et près de fleurir, on rejette les feuilles, on pile les tiges; on étend le suc par couches minces sur des assiettes, et on le fait évaporer à l'étuve chauffée à 35° ou 40° centigr., jusqu'à ce qu'il soit complètement desséché. La thridace paraît jouir de la propriété de calmer les douleurs et de provoquer le sommeil, quoiqu'elle ne contienne ni morphine ni autre alcaloïde. Elle est préférable à l'opium, toutes les fois qu'il existe quelques symptômes inflammatoires. La dose est de 10 à 15 centigrammes (pour un adulte), répétée une ou deux fois dans la journée, de demi-heure en demi-heure. On l'administre sous forme de pilules, et il faut s'abstenir de boire après son ingestion, car elle perd dans les liquides une grande partie de son activité. Par la même raison, il ne faut pas la donner dans une potion ni dans un looch, mais on en fait un sirop que l'on administre pur. V. LACTUCARIUM, OPIUM.

THROMBUS, s. m. [θρόμβος, all. *Thrombus*, *Blutklumpen*, angl. *thrombus*, it. et esp. *trombo*]. Petite tumeur dure, arrondie, violacée, qui se forme quelquefois autour de l'ouverture d'une veine sur laquelle on a pratiqué la saignée, par suite de l'épanchement d'un peu

de sang dans le tissu cellulaire environnant. Cet accident arrive lorsque l'ouverture de la veine ne répond pas exactement à celle de la peau, ou qu'un peu de tissu cellulaire, se présentant à cette ouverture, s'oppose au libre écoulement du sang. Des compresses trempées dans de l'eau salée ou de l'alcool camphré, et une légère compression, suffisent ordinairement pour dissiper le thrombus.

THUSÈNE ou **THUSONE**, s. m. Essence composée de C¹⁰¹¹⁸, obtenue par action de l'iode sur l'essence de *Thuja occidentalis*. Incolore, saveur forte, odeur de térébenthine; plus légère que l'eau; bout à 175°.

THYM, s. m. [*thymus*, ἄνθος, angl. *Thymian*, angl. *thyme*, it. *timo*, *sermollino*, esp. *tomillo*]. Genre de plantes (didynamie gymnospermie, L., labiées, J.) dont deux espèces sont stimulantes et toniques : le *thym vulgaire* (*Thymus vulgaris*), et le *serpolet* (*Thymus serpyllum*).

THYMÉLÉES, s. f. pl. [*thymelea*]. Famille de plantes dicotylédones apétales périgynes, J., qui renferme des arbrisseaux et quelques plantes herbacées, à feuilles alternes ou opposées, très entières, ayant des fleurs terminales ou axillaires, en sertules, en épis, solitaires ou réunies plusieurs ensemble à l'aisselle des feuilles. Le calice est généralement coloré avec ou sans écailles pétaloïdes et à 4 ou 5 divisions; les étamines, au nombre de 8, disposées sur deux rangs, ou de 4, ou simplement de 2, sont insérées à la paroi interne du calice et généralement sessiles; l'ovaire, uniloculaire, à 1 ou 3 ovules pendants; le style est simple, terminé par un stigmate également simple. Fruit un peu charnu extérieurement. L'embryon, à radicule supérieure, est contenu dans un endosperme mince ou nul.

THYMIATECHNIE, s. f. [*thymiatechnia*, de θυμίανα, parfum, et τέχνη, art; it. et esp. *limiatecniá*]. Art de faire les parfums. — *Thymiatechnie médicale*. Art d'employer les parfums en médecine, ou, dans un sens plus étendu, l'emploi des fumigations.

THYMIQUE, adj. [*thymicus*, it. et esp. *limico*]. Qui a rapport au thymus. — *Asthme thymique* [all. *Brustdrüsenstichfluss*]. Nom donné par Kopp à une maladie des enfants, qui survient par accès très courts, surtout la nuit, et cause subitement la mort. On l'a attribué à la pression du thymus sur les poumons, le droit particulièrement; peut-être n'est-ce qu'une simple congestion sanguine au poulmon ou au cœur.

THYMUS, s. m. [*thymus*, ἄνθος, all. *Brustdrüse*, *Thymus*, angl. *thymus gland*, it. et esp. *timo*]. Corps oblong, bilobé, glandiforme, situé derrière le sternum, occupant la partie supérieure du médiastin antérieur et la partie inférieure du cou, où il est couvert par les muscles sterno-hyoïdien et sterno-thyréïdien. Le thymus paraît vers le troisième mois après la conception, et augmente de volume jusqu'à la fin de la première, et même de la deuxième année; ensuite il s'atrophie peu à peu, et, vers la dixième ou la douzième année, on ne trouve plus à la place qu'il occupait qu'un tissu adipeux plus ou moins abondant; cependant il persiste quelquefois beaucoup plus longtemps. A l'époque de son plus grand développement, cet organe est appliqué sur le péricarde, sur les gros troncs vasculaires qui partent du cœur, et spécialement sur la veine sous-clavière gauche; il se prolonge inférieurement jusqu'au diaphragme, et supérieurement jusque sur le corps thyroïde, avec lequel il est toujours contigu. Il est divisé en deux lobes allongés, réunis dans

les deux tiers inférieurs par un tissu cellulaire peu résistant; tandis que, supérieurement, ils présentent un écartement qui loge la trachée-artère. Le thymus est une glande sans conduit excréteur ou à vésicule close, annexée au système porte pulmonaire (V. PORTE). Les vésicules ont de 3 à 8 dixièmes de millimètre de diamètre. Elles sont polyédriques par pression réciproque, lâchement unies les unes aux autres en lobules et lobes. Leur paroi propre est homogène, finement granuleuse, fort mince et très facile à rompre. Elles sont remplies d'un liquide tenant en suspension une quantité considérable d'épithélium nucléaire, sphérique, toujours mélangé d'un certain nombre de cellules épithéliales pavimenteuses et sphériques. C'est cette fragilité des parois propres des vésicules qui fait que, se rompant dans certaines conditions encore peu connues, surtout vers le centre des lobules, ceux-ci paraissent creusés d'une cavité propre, pleine d'un liquide grisâtre. Ce liquide est le contenu des vésicules qui doit sa couleur aux épithéliums en suspension. Il a quelquefois été pris pour du pus; mais le pus qu'on trouve souvent dans le thymus des enfants atteints de syphilis héréditaire a une coloration jaune verdâtre, bien différente de celle du liquide propre aux vésicules thymiques. Les vaisseaux du thymus sont proportionnellement peu abondants et constituent des réseaux sans forme déterminée, à mailles lâches, et autour des vésicules. V. PEMPHIGUS et SYPHILIS héréditaire.

THYRÉO-ARYTÉNOÏDIEN, IENNE, adj. [*thyreoarytenoides*, it. et esp. *tiroo-arienoideo*]. Qui a rapport aux cartilages thyroïde et aryténoïde : *articulation thyroo-aryténoïdienne*.

Thyroo-aryténoïdien [all. *Schildgiessbeckenmuskel*]. Muscle qui s'étend de l'angle rentrant du cartilage thyroïde à la partie antérieure inférieure de l'aryténoïde.

THYRÉOCÈLE, s. f. [*thyroecole*, all. *Schilddrüsen geschwulst*, it. et esp. *tiroocele*]. Nom donné au goitre. V. ce mot.

THYRÉO-ÉPIGLOTTIQUE, adj. [*thyreo-epiglottideus*, it. *tiroo-epiglottico*, esp. *tiroo-epiglótico*]. Qui appartient au cartilage thyroïde et à l'épiglotte : *articulation thyroo-epiglottique*.

THYRÉO-HYOÏDIEN, IENNE, adj. [*thyreo-hyoïdes*, it. *tiroo-ioideo*, esp. *tiroo-hioïdeo*]. Qui a rapport à l'hyoïde et au cartilage thyroïde. — *Membrane thyroo-hyoïdienne*. Expansion membraneuse qui s'étend de la face postérieure du corps et des grandes cornes de l'hyoïde à tout le bord supérieur du cartilage thyroïde.

Thyroo-hyoïdien ou *hyo-thyroïdien* [all. *Schildzungenbeinmuskel*]. Muscle de la partie antérieure et supérieure du cou, qui, de la ligne oblique de la face antérieure du cartilage thyroïde, s'étend au bord inférieur du corps de l'hyoïde et à la partie antérieure de sa grande corne.

THYRÉOÏDE, adj. [*thyreoideus*, θυροειδής, de θυροεις, bouclier, et εἶδος, ressemblance; angl. *thyroid*, it. *tiroïte*, esp. *tiroides*]. Qui a la forme d'un bouclier. On écrit ordinairement *thyroïde*, mais *thyroïde* viendrait de θυροεις, porte. — *Cartilage thyroïde* [all. *Schildknorpel*, angl. *thyroid cartilage*, esp. *cartilago tiroides*]. Le plus grand de ceux du larynx, dont il occupe la partie antérieure supérieure. Plus large que haut, il semble formé de deux lames quadrilatères qui, par leur jonction, produisent un angle saillant en avant. Cet angle est appelé *pomme d'Adam*. La face

antérieure donne attache sur les côtés aux muscles sterno-thyroïdiens et thyro-hyoïdiens, ainsi qu'aux constricteurs du pharynx. La face postérieure, concave, présente dans son milieu un angle rentrant, où s'attachent les ligaments de la glotte et les muscles thyro-aryténoïdiens; sur les côtés, elle correspond aux crico-aryténoïdiens latéraux. Ses bords postérieurs se terminent de chaque côté par un prolongement ensiforme, appelé *grande corne*, et en bas par une éminence moins saillante, la *petite corne*, qui s'articule avec le cartilage cricoïde. — *Glande thyroïde* [all. *Schildkrüse*, angl. *thyroid gland*, esp. *cuervo tiroides*]. Corps situé sur la partie antérieure inférieure du larynx et sur les premiers anneaux de la trachée-artère, et qui semble souvent composé de deux lobes ovoïdes, tenant l'un à l'autre par une sorte de tubercule transversal, qu'on nomme *isthme*. La thyroïde appartient aux glandes vasculaires sanguines ou sans conduits excréteurs. Elle est formée de vésicules closes plus larges chez les femmes qui ont eu des enfants que chez les hommes et les jeunes sujets. Elles ont de 1 dixième de millimètre à 1 millimètre de diamètre. Elles sont composées d'une paroi propre, homogène, mince, résistante, à laquelle adhèrent des fibres de tissulamineux interposé et assez dense. Elles sont tapissées d'un épithélium nucléaire, sphérique, à éléments pâles, réguliers, finement granuleux, et ne constituant pas une couche continue. On y trouve aussi des cellules épithéliales, sphériques, avec un noyau pareil à celui dont il vient d'être question. Le liquide normal des vésicules est limpide, assez épais, peu visqueux. Il peut, au contraire, le devenir considérablement dans certains cas d'hypertrophie de la glande. Il renferme normalement des épithéliums des espèces précédentes en suspension; il contient aussi très souvent des symplexions transparentes, réfractant faiblement la lumière, arrondies ou de formes contournées, bizarres. Les veines sont bien plus nombreuses et plus grosses dans la thyroïde que dans les autres organes. Chaque vésicule a un réseau de capillaires qui lui adhère intimement, réseau à mailles très étroites et dont se détachent brusquement d'assez grosses veinules. Les vésicules sont réunies en lobules groupés en lobes entre lesquels passent les grosses veines dont les parois, très adhérentes au tissu, restent béantes à la coupe comme les veines sus-hépatiques. Les vésicules deviennent le point de départ des kystes thyroïdiens.

THYROÏDIEN, IENNE, adj. [*thyroideus*, angl. *thyroideal*, it. et esp. *tiroideo*]. Qui appartient au cartilage ou à la glande thyroïde. — *Artères thyroïdiennes*. Au nombre de deux de chaque côté, les *supérieures* naissent de la partie antérieure de la carotide externe; les *inférieures*, plus volumineuses, proviennent chacune de la partie supérieure de la sous-clavière correspondante. — *Veines thyroïdiennes*. Au nombre de trois de chaque côté, la *supérieure* et la *moyenne* s'ouvrent dans la jugulaire interne; l'*inférieure* se jette à gauche dans la sous-clavière de son côté, à droite dans la veine cave supérieure.

THYROÏDITE, s. f. [*thyroiditis*, it. *tiroidite*]. Inflammation du corps thyroïde.

THYRÉONGIE, s. f. [de *thyroïde*, et *ἄγκυς*, tumeur; it. *tiroenzia*]. Tumeur du corps thyroïde.

THYRÉO-PHARYNGIEN, IENNE, adj. [*thyreo-pharyngeus*, it. et esp. *tireo-faringeo*]. Qui appartient au cartilage thyroïde et au pharynx. Une portion du

constricteur inférieur du pharynx a été désignée sous le nom de *muscle thyro-pharyngien*.

THYRÉOSARCOMÉ, s. m. [de *thyroïde*, et *σάρκωσις*, sarcome]. Sarcome du corps thyroïde.

THYRÉO-STAPHYLIN, adj. [*thyreo-staphylinus*, it. *tireo-stafilino*, esp. *tireo-estafilino*]. Qui a rapport au cartilage thyroïde et à la luette. On a donné ce nom tantôt au muscle palato-staphylin tout entier, tantôt seulement à sa partie moyenne.

THYROÏDE, adj. Mot mal formé. V. THYRÉOÏDE.

THYRSE, s. m. [*thyrsus*, *θύρσος*, all. *Strauss*, angl. *thyrsus*, it. et esp. *tirso*]. Mode d'inflorescence dans lequel les fleurs sont disposées en grappes à pédicelles rameux, ceux du milieu étant plus longs que ceux du bas du sommet.

THYSANURE, et non **THYSANOURE**, s. m. [*θύσανυρ*, frange, *θύρξ*, queue]. Ordre d'insectes voisin des névroptères, ne subissant pas de métamorphose, dont la bouche est disposée pour broyer, et dont l'abdomen est terminé par trois filets servant à sauter; la femelle porte en outre une tarière. Les anneaux de l'abdomen sont pourvus de fausses pattes (*Lépismes*, *Podurelles*).

TIBIA, s. m. [*tibia*, *τύρξ*, all. *Schienbein*, angl. *tibia*, it. *tibia*, esp. *canilla*, *tibia*]. Os long, prismatique et triangulaire, placé à la partie interne et antérieure de la jambe. Son extrémité supérieure est surmontée de deux surfaces articulaires, que sépare une saillie nommée *épine du tibia*, et elle présente sur les côtés deux saillies ou tubérosités, dont l'externe s'articule avec le péroné. Son extrémité inférieure offre en dedans une éminence qui constitue la malléole interne, en dehors une surface en contact avec le péroné, inférieurement une surface articulaire concave et quadrilatère, qui repose sur l'astragale. Son corps présente trois bords, dont l'antérieur, plus prononcé, porte le nom de *crête du tibia*.

TIBIAL, ALE, adj. [*tibialis*, angl. *tibial*, it. *tibiale*, esp. *tibial*]. Qui appartient au tibia. — *Artères tibiales*. L'*antérieure* naît de la poplitée, traverse le ligament interosseux, et descend jusqu'au ligament annulaire inférieur, où elle prend le nom de *pédieuse*. La *postérieure* naît de la bifurcation de la poplitée, et descend entre les deux plans des muscles postérieurs de la jambe jusque sous la voûte du calcaneum, où elle se divise en deux branches, appelées *plautaires*. — *Nerfs tibiaux*. L'*antérieur* est une des deux branches de terminaison du sciatique poplitée externe; il accompagne l'artère du même nom. Le *postérieur* est le nerf poplitée interne.

Tibial antérieur. V. JAMBIER antérieur.

Tibial postérieur. V. JAMBIER postérieur.

TIBIO-CALCANÉEN [it. et esp. *tibio-calcaneo*]. V. SOLÉAIRE.

TIBIO-MALLÉOLAIRE, adj. [*tibio-malleolaris*, it. *tibio-malleolare*, esp. *tibio-maleolar*]. On a donné ce nom à la grande veine saphène, qui correspond au tibia et à la malléole interne.

TIBIO-PÉRONÉI-CALCANIEN. V. SOLÉAIRE.

TIBIO-PÉRONÉO-TARSIEN. V. PÉRONIER latéral (long).

TIBIO-SOUS-PHALANGETTIEN COMMUN. V. FLÉCHISSEUR commun (long) des orteils.

TIBIO-SOUS-TARSIEN. V. JAMBIER postérieur.

TIBIO-SUS-TARSIEN. V. JAMBIER antérieur.

TIBIO-TARSIEN, IENNE, adj. [*tibio-tarsæus*, it. et esp. *tibio-tarsiano*]. Se dit de l'articulation et des ligaments qui unissent le tibia avec l'astragale, l'un des os du tarse. — *Amputation tibio-tarsienne*. Amputation dans l'articulation de la jambe avec le pied. Procédé de M. Baudens : Tailler sur le dos du pied un lambeau en forme de guêtre jusques auprès de la racine des orteils, pour le replier sur les os de la jambe, de manière à fournir au pilon un point d'appui dans la déambulation, l'étude du pied bot en dessous montrant que la peau de la face supérieure du pied peut s'épaissir à la longue, comme celle de la région plantaire. Le lambeau ainsi formé est composé de toutes les parties molles jusqu'aux os. Après ce premier temps, réséquer les deux malléoles d'un trait de scie, et diviser le tendon d'Achille. Ainsi, c'est une opération mixte qui tient à la fois de la désarticulation et de l'amputation proprement dite. M. Syme emploie, pour former le lambeau, la peau du talon. — M. J. Roux procède ainsi : 1° Il porte le tranchant du scalpel à la partie postérieure de la face externe du calcaneum, et pratique une incision qui, revenant au point de départ, divise jusqu'aux os les ligaments et toutes les parties molles ; 2° dissection des parties molles, de manière à mettre à nu l'articulation ; 3° ouverture de l'articulation par le côté externe d'abord, et par l'interne ensuite ; 4° dissection des parties qui adhèrent fortement à la face postérieure du calcaneum ; 5° résection des malléoles par un trait de scie transversal au niveau de la surface articulaire du tibia qui reste intacte ; 6° les artères sont liées, la plaie nettoyée, les bords affrontés par des points de suture, de manière que la peau du talon soit appliquée à l'extrémité inférieure du tibia.

TIC, s. m. [all. *Zucken*, *Verzerrung*, it. *ticchio*]. Mouvement convulsif local ou habituel, contraction convulsive de certains muscles, et particulièrement de quelques-uns de ceux du visage. On l'appelle quelquefois *tic convulsif*, pour le distinguer du *tic douloureux* [it. *tic doloroso*], ou névralgie faciale. — En vétérinaire [all. et angl. *Tick*], on nomme ainsi certains mouvements anormaux dont les animaux domestiques, les chevaux surtout, contractent quelquefois l'habitude.

TIERCE (FIEVRE), adj. [*febris tertiana*, all. *Tertianfeber*, angl. *tertian ague*, *tertian fever*, it. *febbre terziana*, esp. *terciada*]. Fièvre intermittente dont les accès reviennent de deux jours l'un, de sorte que, le jour où il n'y a pas d'accès, le malade semble en parfaite santé. — *Tierce doublée*. Celle qui présente deux accès tous les deux jours et un d'intermittence. — *Double tierce*. Celle où le malade a tous les jours des accès alternativement semblables, de sorte que le premier répond au troisième, le deuxième au quatrième, ainsi de suite.

TIERMAS. A six lienes de Jaca (Espagne). Eau sulfureuse, 33° ; bonne pour la paralysie, les convulsions, les obstructions, la cachexie, les affections cutanées et les calculs vésicaux.

TIGE, s. f. [*caulis*, all. *Stiel*, angl. *stalk*, it. *stelo*, esp. *tallo*]. Partie de la plante qui tend à s'élever verticalement, et qui porte les feuilles, les fleurs et les fruits (V. BOIS, DICOTYLÉDONE, MONOCOTYLÉDONE et ÉCORCE). — Par analogie, on appelle *tige* tout prolongement allongé et plus ou moins cylindrique, qui fait partie d'un corps quelconque. La tige d'une plume est la partie qui surmonte le tuyau, et de chaque côté de laquelle se développent les barbes.

TIGELLE, s. f. [*cauliculus*, all. *Stielchen*]. Partie de l'embryon végétal qui unit la radicule au cotylédon.

TIGELLÉ, ÉE, adj. [*tigellatus*, esp. *gestielt*]. Se dit de la plumule, quand elle est munie d'une tige visible.

TIGLINE, s. f. [esp. *tygline*]. Soubeiran a donné ce nom à une matière extraite, par Nimmo, des graines du *Croton tygline*, et que lui-même a isolée des semences du *Jatropha curcas*. Ce principe est jaunâtre et très âcre. Il se fond à + 100°, et reprend sa consistance par le refroidissement ; il est dissous par l'alcool, l'éther et les alcalis.

TIGRETIER, s. m. Nom que l'on donne dans l'Abysinie à une sorte de chorée endémique qui paraît avoir de grandes ressemblances avec le tarentisme (V. ce mot). Elle se voit surtout dans la province de Tigré ; d'où le nom qu'elle porte. Les femmes en sont plus souvent atteintes que les hommes. L'affection se manifeste par un état mélancolique qui, se prolongeant, amène l'amaigrissement et même la mort. Le seul remède est la musique. On rassemble des joueurs d'instruments ; et le patient, qui tout à l'heure était à peine capable de se mouvoir, se livre à une danse effrénée. Au bout d'un certain nombre de danses de ce genre, l'affection se dissipe.

TILIAGÉES, s. f. pl. [*tiliaceæ*, all. *Lindengeslecht*, esp. *tiliaceas*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, comprenant des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, accompagnées, à leur base, de deux stipules caduques ; à fleurs axillaires, pédonculées, solitaires ou diversement groupées. Elles ont un calice simple formé de 4 à 5 sépales rapprochés en forme de valves avant l'épanouissement de la fleur ; une corolle rarement nulle, à 4 ou 5 pétales souvent glanduleux à leur base ; des étamines nombreuses, libres, à anthères biloculaires ; l'ovaire a de 2 à 10 loges, contenant chacune plusieurs ovules sur deux rangs à l'angle interne ; le style est simple, le stigmaté bilobé. Le fruit est une capsule à plusieurs loges, contenant plusieurs graines, et quelquefois indéchiscente, ou une drupe monosperme par avortement. Les graines contiennent un embryon droit ou un peu recourbé dans un endosperme charnu.

TILLEUL, s. m. [*Tilia europæa*, ζύζυζ, all. *Linde*, angl. *lime*, *linden-tree*, it. *tyglio*, esp. *tila*]. Grand et bel arbre (polyandrie monogynie, L., tiliacées, J.) dont la fleur est communément employée comme légèrement antispasmodique, en infusion théiforme ; ou en prépare aussi une eau distillée, qui est l'excipient le plus ordinaire dans beaucoup de potions.

TIMBRE, s. m. [all. *Klang*]. Qualité du son par laquelle il est aigre ou doux, sourd ou éclatant, sec ou moelleux ; celle que chaque instrument donne au son qu'il fait entendre. V. SONORE.

TINKAL, s. m. Nom persan du borax brut.

TINTEMENT, s. m. [all. *Brausen*, angl. *ringing in the ears*, it. *buccinamento*]. — *Tintement d'oreille*. V. BOURDONNEMENT. — *Tintement métallique* [angl. *metallic tinkling*, it. *tintinno metallico*]. Laënnec appelle ainsi un tintement analogue à celui d'une petite cloche ou d'un verre qui finit de résonner, tintement qui retentit dans le tube du stéthoscope, et vient y mourir à une hauteur variable. Ce phénomène, indépendant de la matière dont est fait le stéthoscope, est, selon lui, le seul signe de la communication de la plèvre et des bronches.

TIQUE, s. f. Genre d'insectes aptères parasites, qui s'attachent principalement aux oreilles des chiens et des bœufs.

TIQUEUR, EUSE, adj. [all. *koppend*]. Se dit des animaux domestiques, et notamment des chevaux qui ont contracté l'habitude de certains mouvements anormaux désignés sous le nom de *tic*.

TIRE-BALLE, s. m. [all. *Kugelzange*, it. *tirapalle*, esp. *sacabalas*]. Instrument dont on se servait fréquemment autrefois, en chirurgie, pour retirer les balles ou autres projectiles engagés dans une plaie profonde. Les tire-balles étaient des espèces de tenettes, ou des curettes dans lesquelles on fixait la balle au moyen d'une tige d'acier qui glissait dans une cannelure du manche de l'instrument : tel est le *tire-balle* de Thomassin. On a à peu près renoncé aujourd'hui à ces instruments, et de longues pinces à branches croisées terminées par des cuillers évidées suffisent pour presque tous les cas.

TIRE-FOND, s. m. [Bodenzieher, Zugbohrer, angl. *elevator*, it. et esp. *tirafondo*]. Instrument de chirurgie destiné à pénétrer dans les corps étrangers qu'il faut extraire, et à se fixer dans leur substance assez fortement pour les amener au dehors. Il consiste en une vis double, longue de 20 à 27 millimètres, parfaitement évidée et disposée de telle sorte que les lames qu'elle détache des corps ductiles sur lesquels on dirige son action (des balles de plomb, par exemple) remontent le long du sillon qui sépare les deux vis et s'y logent. L'autre extrémité du tire-fond présente un anneau qui sert de manche, et qu'on pouvait au besoin, dans les anciens appareils à trépan, engager dans le crochet de l'élevatoire, afin d'augmenter la force de traction. Le tire-fond était autrefois enfoncé dans le trou percé au centre de la pièce d'os cerivée par la couronne du trépan, afin de l'enlever; mais depuis longtemps on se sert à cet effet du manche d'une spatule. On ne l'emploie à l'extraction des balles que lorsqu'elles sont fixées dans un os et inaccessibles aux doigts et aux pinces. L'ouverture de la plaie étant convenablement agrandie, la mèche du tire-fond est appliquée sur la balle, dans laquelle on la fait pénétrer par une action lente, ménagée, et avec le moins de pression possible, jusqu'à ce qu'elle y soit solidement implantée; on fait alors l'extraction. V. TRÉPAN.

TIRE-TÊTE, s. m. [all. *Kopfzieher*, it. *tira-testa*, esp. *tira-cabezas*]. On donne ce nom à divers instruments dont on se servait autrefois pour extraire la tête du fœtus mort dans la matrice. Le *tire-tête* de Mauriceau est une longue canule terminée par deux platines mobiles, susceptibles de saisir, en se rapprochant, et de serrer fortement le cuir chevelu et les os du crâne. Le *tire-tête à double croix* de Baquie, chirurgien de Toulouse, celui à *baseule* de Levret, les *tire-têtes à trois branches* de Petit et de Levret, et celui d'Assalini, sont également inusités aujourd'hui.

TIRETOIR, s. m. Instrument dont les dentistes se servent pour extraire les incisives et les racines de la mâchoire inférieure. Il ressemble assez au davier; mais il agit comme levier, et les branches, au lieu d'être unies à jonction passée, se séparent et se réunissent à volonté par un bouton. La branche mâle porte la partie inférieure de la pince, qui sert de point d'appui, et à cette branche on adapte plusieurs espèces de branches femelles qui portent un crochet : ces branches ne varient que par la longueur et l'épaisseur de l'extrémité du crochet.

TISANE, s. f. [*ptisana*, de πτισάνη, orge mondé; all. *Trank*, *Tisane*, angl. *ptisan*, it. et esp. *tisana*]. La décoction d'orge était la tisane ordinaire des anciens. Ils donnaient cette décoction soit avec l'orge même (ce qu'ils appelaient *ptisane entière*), et alors c'était une sorte de potage, soit filtrée (ce qu'ils appelaient *γύζος*, suc), et alors c'était une tisane dans le sens moderne. Hippocrate, sous le titre : *De la ptisane* (Περὶ πτισάνης), a écrit un livre important où il discute ce qui est relatif à la boisson des malades et à leur alimentation. — La *tisane* des modernes est une boisson qui ne tient en dissolution qu'une petite quantité de substances médicamenteuses, et que l'on administre dans les maladies pour aider l'action des médicaments plus actifs. La plupart des tisanes sont des infusions ou des décoctions édulcorées avec du sucre, du miel, de la réglisse ou un sirop approprié.

Tisane de Feltz. On fait macérer pendant douze heures, dans 6 litres d'eau : salsepareille coupée, 64 gram.; squine, 32 gram.; écorce de buis et de lierre, et colle de poisson, à 48 gram., et sulfure d'antimoine pulvérisé et enfermé dans un nouet, 128 gram. On fait ensuite réduire à moitié; on passe, on décante, et l'on ajoute 15 centigrammes de deutochlorure de mercure préalablement dissous. On retranche quelquefois ce dernier sel. Cette formule est celle de Baumé, mais le Codex l'a simplifiée. Il prescrit de mettre dans le nouet 80 grammes de sulfure d'antimoine pulvérisé, de le faire bouillir pendant une heure dans 2 litres d'eau; de rejeter cette eau, de remettre le même nouet avec 64 grammes de salsepareille fendue et 10 grammes de colle de poisson dans 2 litres d'eau, de faire bouillir à petit feu jusqu'à réduction de moitié; de passer, de laisser déposer et de décantier.

Tisane royale. Tisane purgative que l'on prépare en faisant macérer pendant vingt-quatre heures, dans 1 kilogramme d'eau commune : feuilles de séné, sulfate de soude, cerfeuil, à 16 gram.; anis et coriandre, à 4 gram.; citron coupé par tranches, n° 1. Passant avec expression et filtrant.

Tisane de Vinaïche. On fait macérer pendant douze heures, dans 3 litres d'eau : salsepareille, squine et gaïac, à 48 gram.; sulfure d'antimoine (dans un nouet), 64 gram. On réduit au tiers, et l'on ajoute : sassafras et séné, à 16 gram. On passe après une heure d'infusion. On ajoute quelquefois 4 grammes de carbonate de potasse, pour rendre la boisson plus sudorifique et plus purgative.

TISSU, s. m. [*textus*, *tela*, all. *Gewebe*, *Gebilde*, angl. *tissue*, it. *tessuto*, esp. *tejido*]. Les *tissus* sont les parties similaires solides des systèmes qui se subdivisent par simple dissociation en éléments anatomiques; ou *vice versa*, ce sont des parties solides du corps formées par la réunion d'éléments anatomiques enchevêtrés ou simplement juxtaposés. L'étude des tissus porte le nom d'*histologie* (V. ce mot). Les tissus ont pour caractères d'ordre organique d'être formés de matière organisée, plus d'avoir une structure, savoir : d'être construits de telle ou telle espèce d'élément; mais, en outre, ils ont un attribut anatomique ou caractère qui leur est propre, une texture spéciale, c'est-à-dire un arrangement particulier des éléments anatomiques. V. ORGANIQUE (*caractère d'ordre*). — A ce caractère se rattachent comme attribut physiologique plusieurs propriétés appelées *propriétés de tissu*. Les unes sont d'*ordre physico-chimique*. Ce sont : 1° La *consistance* et la *ténacité*, variables de

l'un à l'autre; 2° l'*extensibilité*; 3° la *rétractilité*, qui peut exister indépendamment l'une de l'autre; 4° l'*élasticité*, qui peut exister dans des tissus, ni extensibles, ni rétractiles, à proprement parler, comme le tissu cartilagineux, l'osseux, etc.; 5° l'*hygrométrie*. Les autres propriétés sont d'*ordre organique*. Ce sont : 1° Celle de *nutrition*, qui n'est pas tout à fait la même dans les tissus que dans les éléments anatomiques où il faut l'étudier pour la voir avec son plein développement; à la nutrition se rattachent : *a.* la propriété d'*absorption*, et *b.* celle de *sécrétion*, qui, à l'état d'ébauche seulement dans les éléments, offrent leur plein développement dans les tissus (V. ces mots). 2° Celle de *développement*, qui diffère ici de ce qu'elle est dans les éléments, car le développement du tissu est caractérisé à la fois par le développement ou augmentation de volume des éléments existants, et par génération d'éléments nouveaux à côté des précédents. 3° Celle de *reproduction* ou de *régénération*. Tous les tissus, à l'exception des tissus musculaires et des parenchymes (V. ce mot), jouissent de la propriété de se *reproduire* après une destruction partielle, soit en quantité plus petite, soit en plus grande quantité que la portion enlevée, en sorte que l'organe sur lequel a été opérée l'ablation d'une partie de tissu est déformé plus ou moins, mais le tissu existe. 4° Celle de *contractilité*, et 5° celle d'*innervation*, qui sont des propriétés dites de la vie animale, n'existant que sur quelques tissus seulement (V. CONSTITUANTS et PROPRIÉTÉ). Les tissus se divisent : A. en *constituants*, et B. en *produits* (V. ces mots), suivant qu'ils composent essentiellement l'organisme, ou qu'ils ne sont que des parties accessoires perfectionnant la constitution des premiers, émanés d'eux pourant et susceptibles de s'en détacher sans les détruire. — Les *tissus produits* offrent le degré de texture le plus simple. Ils sont formés chacun par une seule espèce d'élément, par simple juxtaposition des éléments anatomiques; ils ne sont pas vasculaires à l'état normal, et ne le sont que dans certaines productions morbides *homœomorphes* et *hétéromorphes* (V. ces mots). En général, ces productions, les dernières surtout, en se développant, déterminent la résorption des éléments des tissus constituants, à la surface ou au sein desquels elles se développent. Ces tissus ne sont ni sensibles, ni contractiles. Ce sont : *a. Produits normaux ou de perfectionnement, et morbides homœomorphes*. 1. Tissu épidermique ou épithélial (écailles et certains poils des insectes); 2. tissu cératinien ou unguéo-cornéal (substance propre), ongles, cornes, etc. (dérivant de l'épithélium); 3. tissu squameal ou squameux (écailles des poissons); 4. tissu pilceux ou des poils (substance propre, V. PLUME); 5. tissu chitonnéal (crustacés, insectes, etc.), cellules encroûtées de calcaire (V. TEST); 6. tissu pigmentaire; 7. tissu de l'ivoire dentaire et des écailles des poissons placoides; 8. émail ou tissu de l'émail dentaire, ou des écailles des poissons ganoides; 9. tissu du cristallin (fibres dentelées et tubes à noyaux); 10. tissu de la capsule du cristallin; 11. tissu de la membrane de Demours; 12. membrane de Ruysch (V. ŒIL); 13. tissu des tubes demi-circulaires. — *b. Produits morbides hétéromorphes ou anormaux*. 1. Tissu thénoblastique (V. ce mot); 2. tissu tuberculeux; 3. tissu hétéradénique [ἑτεράδενος, autre, ἄδεν, glande (V. TUMEUR)]; 4. matière typhique. — Les *tissus constituants* offrent le degré de texture le plus complexe. Ils sont formés, par enchevêtrement, d'éléments anatomi-

miques qui sont toujours de plusieurs espèces. Ils sont vasculaires pour la plupart (V. CONSTITUANT), et plusieurs sont sensibles ou contractiles. Ils se divisent en : I. *Tissus* proprement dits, et II. *Tissus parenchymateux* ou *parenchymes* (V. ce mot). Ce qui distingue les tissus proprement dits, c'est que tous offrent une espèce d'élément (fibre, tube, ou cellule, etc.), dite fondamentale, en ce qu'elle prédomine quant à la masse, et donne au tissu les principales propriétés physiologiques dont jouit cette espèce d'élément; propriétés légèrement modifiées toutefois par la présence des éléments accessoires dont les propriétés tendent à masquer un peu celles de l'élément principal (V. ÉLÉMENT accessoire). A l'exception du tissu de quelques muqueuses, la disposition des mailles des capillaires est toujours relative à la direction ou au mode d'enchevêtrement des éléments de l'espèce fondamentale, qui entraîne avec elle la distribution relative des éléments accessoires. L'arrangement des éléments fondamentaux doit être observé, par conséquent, avant d'étudier celui des vaisseaux ou autres parties. Pathologiquement, on observe que dans les tissus constituants, contrairement à ce qui a lieu dans les produits, rarement l'espèce fondamentale devient le point de départ de productions morbides (sauf les tissus lamineux, adipeux et osseux); mais chaque espèce d'élément accessoire, venant à se multiplier outre mesure en un point donné du tissu, devient ainsi élément fondamental d'une masse d'un tissu nouveau, *accidentel*, morbide, mais *homœomorphe* (V. ce mot), formant *tumeur* le plus souvent. Chaque espèce d'élément accessoire peut devenir ainsi l'élément fondamental et l'origine d'un tissu *accidentel homœomorphe*, et les autres (même le fondamental) jouent auprès de lui le rôle d'élément plus ou moins accessoire; d'où le grand nombre (bien que limité) de productions morbides diverses dans un même tissu. On voit, d'après ce qui précède, que les moyens même qui nous enseignent la nature et les éléments des tumeurs enseignent en même temps leur origine et leur point de départ; aussi leur classification d'après la connaissance de cette nature coïncide-t-elle exactement avec celle qui serait fondée sur la cause de leur apparition. On comprend aussi qu'avant la connaissance de ces faits il était impossible de se rendre compte : 1° des analogies et des différences qui existent entre les tissus normaux et les tissus morbides; 2° entre ceux de ces derniers qui sont homœomorphes et ceux qui sont hétéromorphes; 3° du mode de génération, de l'origine des uns et des autres. Ces mêmes faits ont conduit à reconnaître que la plupart des tissus morbides dérivent des éléments même des tissus normaux, dans lesquels l'hypergénèse d'un élément accessoire n'entraîne nullement celle des autres éléments; car chaque espèce offre un mode de nutrition, de développement et de reproduction qui lui est propre. De là vient qu'un tissu morbide composé des éléments accessoires atteints d'hypergénèse dans un tissu normal peut avoir un aspect tout différent de ce tissu, bien qu'il en dérive. Les tissus proprement dits sont : *a. Tissus temporaires, transitaires ou embryonnaires*. 1. Tissu blastodermique ou à cellules blastodermiques ou embryonnaires : 1° du feuillet séreux; 2° du feuillet vasculaire; 3° du feuillet muqueux. 2. Tissu embryonnaire proprement dit ou à noyaux embryonnaires, succédant à celui des feuilletts séreux et muqueux. Les cellules passent à l'état de tissus définitifs : 1° par métamorphose chez les végétaux, et le feuillet

séreux seulement chez les animaux; 2° par substitution : c'est ce qui a lieu pour tout le reste des tissus chez les animaux, mais nulle part chez les végétaux. 3. Tissu de la corde dorsale, entièrement formé de cellules; définitif chez quelques poissons et batraciens. — *b. Tissus définitifs, normaux et pathologiques homœomorphes.* 4. Tissu ou substance homogène (substance homogène et granulations ne se trouve que chez les inarticulés et embryons); 5. tissu médullaire des os (V. ÉPULIS et MYÉLOPLAXE); 6. tissu adipeux (et lipomes); 7. tissu fibre-plastique (en général morbide), normal dans la vésicule de de Graaf; 8. tissu cellulaire ou lamineux (1^{re} variété : colloïde normal, et morbide homœomorphe; matière amorphe et granulations prédominantes; 2^e variété : tissu des végétations, ou bourgeons ou granulations des plaies) (V. TUMEUR); 9. tissu fibreux et ligamenteux : mêmes éléments que le tissu cellulaire, différence de texture et quelquefois de proportion des éléments accessoires (périoste, sclérotique, etc.); 10. tissu cornéen ou de la cornée; 11. tissu aponévrotique; 12. tissu tendineux; 13. tissu jaune élastique; 14. tissu dermique ou cutané (V. PAILLE et PEAU); 15. tissu muqueux ou de la trame des muqueuses (substance amorphe granuleuse des villosités); 16. tissu séreux (V. ces mots); 17. tissu synovial; 18. tissu phanérifère (V. POIL); 19. tissu érectile; 20. tissu musculaire de la vie animale; 21. tissu musculaire viscéral; 22. tissu des nerfs ou nerveux; 23. tissu ganglionnaire; 24. tissu cérébral périphérique central; 25. tissu rétinien; 26. tissu électrique; 27. tissu cartilagineux et fibre-cartilagineux; 28. tissu osseux et fibre-osseux (os du cœur).

TISSUS ACCIDENTELS. On appelle ainsi tout tissu étranger à l'organisation primitive de l'économie, mais cependant organisé et vivant, développé dans l'intérieur ou à la surface des organes. Laënnec divisait les *tissus accidentels* en deux sections : ceux qui ont des analogues parmi les tissus naturels de l'économie animale, ou *homologues*; ceux qui n'en ont point, ou *hétérologues*, et qui n'existent jamais que par suite d'un état morbifique antérieur. A la première section se rapportaient les ossifications, les tissus accidentels, fibreux, fibre-cartilagineux, cartilagineux, cellulaire, corné, les poils accidentels, les membranes séreuses de certaines tumeurs enkystées, les membranes muqueuses des trajets fistuleux, les membranes synoviales accidentelles. A la deuxième appartiennent les tubercules, les squirrhés, les encéphaloïdes, les mélanoses, etc. Quelquefois plusieurs tissus accidentels se trouvent réunis soit par juxtaposition, soit par mélange intime; cette réunion constituait ce qu'il appelait une *altération composée*. Cette classification, fondée sur l'examen de l'aspect extérieur des tissus et non de leur texture, a été modifiée beaucoup par la connaissance de celle-ci et de leurs éléments. Les résultats auxquels a conduit le microscope sont, à cet égard, d'avoir permis de connaître la structure normale des tissus, et de voir comment (mais non pourquoi), de leurs éléments anatomiques, dérivent les produits morbides; il a ainsi conduit pour la première fois à connaître réellement la nature de ceux-ci (V. TUMEUR). L'aspect extérieur des tissus accidentels varie tellement selon la quantité ou les espèces d'éléments accessoires accompagnant une espèce d'élément fondamental ou caractéristique, qu'il est impossible de les classer et d'en déterminer la nature d'après cet aspect. Il n'y a d'autre moyen que de montrer quelles sont les

espèces d'éléments qui les composent, moyen sûr comme ceux qui, en chimie, isolent les éléments d'un composé complexe; moyen plus rapide que tout autre, puisqu'il détermine d'une manière certaine et précise la nature des tissus; tandis que de longues descriptions faites à l'œil nu fournissent seulement les données qui sont la résultante de l'accumulation des éléments; données relatives, en outre, uniquement aux caractères physico-chimiques, mais non à ceux de texture ou organiques. Il est inutile de recourir à d'autres moyens lorsqu'on en possède un préférable à tous les autres et le seul qui puisse conduire à quelque certitude. C'est donc ce dernier qui doit tenir le premier rang dans la détermination des espèces de tissus accidentels. Quant aux caractères extérieurs subordonnés à la texture, mais pouvant varier (celle-ci restant à peu près la même) selon des circonstances fort nombreuses qui dépendent des éléments accessoires, ils ne doivent venir qu'en dernier lieu comme complément, et sans avoir aucune valeur comme base de classification.

TISSU DARTOÏQUE. On a donné ce nom à toutes les parties de l'économie se contractant sous l'influence de certaines impressions morales, du froid, du chatouillement, etc., comme le fait le dartos. Tel est le mamelon, le tissu qui entoure la prostate, etc. Il est reconnu aujourd'hui que c'est non un tissu particulier, mais le tissu lamineux ou le tissu dermique contenant des fibre-cellules, à la contraction desquelles est dû le phénomène. V. ÉLASTIQUE et FIBRECELLULE.

TITANATE, s. m. [all. *sitansaures Salz*, esp. *titanato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide titanique avec les bases.

TITANE, s. m. [all. *Titan*, *Menakan*, angl. *titanium*, it. et esp. *titano*]. Métal découvert en 1787 par William Gregor, dans le sable noir d'un ruisseau de la vallée de Menacan en Cornouailles, puis en 1794 dans le schorl rouge de Hongrie, par Klaproth, qui lui a donné son nom actuel.

TITANOCYANE, s. m. Corps obtenu en mêlant les solutions de chlorotitanic et de cyanopalladium, et ajoutant une solution de cyanure de mercure. Amorphe, volatil, soluble dans l'eau. [2(C²Az)Ti.]

TITHONICITÉ, s. f. [angl. *tithonicity*, de *Tithon*, nom emprunté à la Fable et donné à l'agent chimique qui réside dans les rayons solaires]. Force chimique inhérente aux rayons du spectre. Le docteur Draper a essayé d'établir que le *tithon* est un impondérable différent de la lumière, de la chaleur et de l'électricité.

TITHYMALE, s. m. [it. et esp. *titalmo*]. V. EUPHORBE.

TITILLATION, s. f. [*titillatio*, all. *Priekeln*, *Kitzeln*, angl. *titillation*, it. *titillazione*, esp. *titilacion*]. Léger chatouillement qui ne produit qu'une sensation agréable.

TOCOLOGIE, s. f. [*tocologia*, de *τὸκος*, accouchement, et *λόγος*, doctrine; angl. *tocology*]. Théorie des accouchements; traité des accouchements.

TOEPLITZ. Bourg de la Bohême, qui possède des eaux minérales salines dont la température est de 60° à 65° centigr.

TOFANA (ACQUA). V. ACQUETTA.

TOILE GAUTHIER. Sparadrap préparé avec de la toile neuve de Troyes, de l'emplâtre diapalme, du diachylon gommé, de l'emplâtre de cêruse brûlée et un peu d'iris de Florence.

TOILE DE MAI. Sparadrap qu'on prépare avec des bandes de toile trempées dans une matière emplastique composée de : cire blanche, 256 gram. ; huile d'amandes douces, 128 gram., et térébenthine, 32 gram. On liquéfie toutes ces matières au bain-marie, et l'on y plonge entièrement des bandes de toile fine, longues de 70 centimètres à 1 mètre, et larges de 16 centimètres ; on retire chacune de ces bandes en la saisissant par deux coins et la faisant passer par le sparadrapier.

TOKOPHLÉBITE. Inflammation des veines à la suite d'un accouchement. (Piorry.)

TOLÈNE, s. m. Produit de la distillation du baume de Tolu avec l'eau. Corps liquide, bouillant à 170°. (C²⁴H¹⁸.)

TOLÉRANCE, s. f. [de *tolerare*, supporter, εὐχερίζω]. On donne ce nom à la faculté qu'ont les malades de supporter certains remèdes. On applique ce mot particulièrement au cas où, le tartre stibié étant administré à haute dose, l'économie s'y habitue et le patient n'éprouve ni vomissement ni évacuation.

TOLINE, s. f., ou **TOLUOL** ou **TOLUÈNE**, s. m. V. BENZOËNE.

TOLOMANE (FÉCULE DE). Fécule extraite, aux Antilles, de la racine du *Canna coccinea* (amomacées). Alimentaire, reconnaissable au volume énorme de ses grains.

TOLU. V. BAUME DE TOLU.

TOLUIDINE, s. f. (C¹⁴H⁹Az). Corps obtenu par action de l'hydrogène sulfuré sur la nitrotolide. Cristallisable ; fond à 40°, bout à 198° ; tache le papier comme l'huile, mais les taches disparaissent bientôt. Plus lourd que l'eau qui en dissout peu ; soluble dans l'éther, l'alcool, l'esprit de bois, l'acétone, les corps gras ; saveur brûlante, odeur vineuse aromatique.

TOLUYLIQUE (ACIDE) (C¹⁷H⁸O⁴). Analogue à l'acide benzoïque.

TOMATE, s. f. [all. *Liebesapfel*, *Goldapfel*, angl. *tomato*, esp. *tomate*]. Fruit du *Solanum lycopersicum*, L. Grosse baie rouge, molle, comprimée à ses extrémités, sillonnée sur les côtés et remplie d'un suc acide assez agréable, employé comme assaisonnement.

TOMBANT, **ANTE**, adj. [*pendens*]. S'emploie, en botanique, dans le sens de pendant vers le sol.

TOMENTEUX, **EUSE**, adj. [*tomentosus*, de *tomentum*, duvet]. Qui est recouvert de poils courts, souples et serrés ; qui semble velouté.

TOMENTUM, s. m. [*tomentum*, it. et esp. *tomento*]. Mot latin qui signifie *duvet*, et que l'on a conservé pour exprimer une substance douce au toucher et comme veloutée.

TOMOTOMIE, s. f. [*tomotomia*, de *τομή*, incision, et *τόμος*, accouchement ; all. *Kaiserschnitt*, it. et esp. *tomotomia*]. Opération césarienne.

TON, s. m. [*tonus*, de *τόνος*, tension ; all. *Spannung*, angl. *tone*, it. et esp. *tono*]. État de rénitence et d'élasticité de chaque tissu organique dans l'état de santé ; rapport de gravité ou d'acuité entre deux sons ; qualité qui fait qu'un son est plus ou moins grave.

TONICITÉ, s. f. [*tonicitas*, de *τόνος*, ton, tension ; all. *Spannkraft*, *Tonicität*, angl. *tonicity*, it. *tonicità*, esp. *tonicidad*]. Sous le nom de *tonicité*, quelques physiologistes ont décrit : 1° Cette propriété des tissus tant contractiles que non contractiles qui, indépendamment de toute contraction, fait que, s'ils sont coupés, les bords de la section s'écartent plus ou moins,

selon les sujets ou sur le même sujet, suivant les conditions morbides dans lesquelles ils se trouvent. Ce n'est, dans ce cas, rien autre chose que la *rétractilité* (V. PROPRIÉTÉ et TISSU). 2° La propriété que possèdent les artères (*tonicité artérielle*) de revenir sur elles-mêmes, à mesure que se vide le système circulatoire, ou d'avoir leurs parois plus ou moins tendues, d'être plus ou moins resserrées, selon certains états morbides, certaines influences morales, sans qu'il y ait eu écoulement de sang. Dans le premier cas, ce n'est autre chose qu'un phénomène d'élasticité se manifestant sur un conduit habituellement ou momentanément distendu. Dans le second cas, c'est un phénomène de contractilité des fibre-cellules qui concourent à former les parois artérielles. La prétendue tonicité de la peau et autres organes membraneux ou parenchymateux n'est encore qu'un phénomène de ce dernier ordre ou de contraction lente des fibre-cellules ou fibres musculaires de la vie organique. 3° On a encore donné le nom de *tonicité* à cet état permanent des muscles qui fait que, tant qu'ils sont en communication avec le névraxe par les nerfs, leur influence se contrebalance exactement ; tandis que, dès qu'il y a section ou paralysie des nerfs de mouvement, les muscles du côté opposé à la paralysie ou les antagonistes dans les membres se raccourcissent et entraînent (*tonicité musculaire*) de leur côté les parties auparavant maintenues en parfait équilibre, et cela sans qu'il y ait contraction proprement dite de ces muscles, qui, lorsqu'elle survient, exagère la déviation. De tous les phénomènes qui ont reçu le nom de *tonicité*, celui-ci est le seul, ainsi qu'on le voit, qui présente quelque chose de spécial ; car, si c'était de la *rétractilité* uniquement, la section du nerf musculaire ne suffirait pas pour la faire disparaître, puisqu'elle persiste après la mort dans les tissus qui en sont doués. L'augmentation de ces diverses propriétés (dont les phénomènes ont été attribués à la tonicité considérée à tort comme propriété spéciale de tissu) produit l'*orgasme* ; l'excès cause l'*éréthisme*, la *crispation* ; la privation amène l'*atonie*, la *flaccidité*.

TONIQUE, adj. [*tonicus*, *τονικός*, *τωνωτικός*, all. *tonisch*, angl. *tonic*, *tonics*, it. et esp. *tonico*]. Épithète donnée aux médicaments qui ont la faculté d'exciter lentement et par des degrés insensibles l'action organique des divers systèmes de l'économie animale, et d'augmenter leur force d'une manière durable. Les substances végétales amères qui ne sont point associées à un principe âcre ou narcotique, les préparations ferrugineuses, l'eau froide, agissent comme toniques. — *Spasmes toniques*. S'est dit des crispations régulières encore soumise à la volonté, par opposition à *spasme clonique*.

TONKA, s. m. [*Coumarouna odorata*, Aublet, *Dipteryx odorata*, Willdenow]. Arbre de la famille des légumineuses papilionacées qui croît dans les forêts de la Guyane, et dont la graine porte le nom de *fève tonka*. V. FÈVE.

TONKASTÉAROPTÈNE, s. m. Synonyme de *camphre de tonka*, ou *coumarine*. V. ce mot.

TONSILLAIRE, adj. [*tonsillaris*, all. *tonsillar*, it. *tonsillare*, esp. *tonsillar*]. Qui a rapport aux tonsilles ou amygdales. — *Artère tonsillaire*. Elle provient de la labiale.

TONSILLE, s. f. [*tonsilla*, *πριζήματα*, all. *Mandel*, *Tonsille*, angl. *tonsil*, it. *tonsilla*, esp. *tonsila*]. V. AMYGALE.

TONSILLITOME ou **AMYDALOTOME**, s. m. Instrument aussi appelé *sécateur des amygdales*, dont on a imaginé un grand nombre de variétés. Le plus employé est le *sécateur de l'annestock*. Il se compose d'une canule terminée en haut par un anneau elliptique (Fig. 437). Dans cette canule glisse un mandrin terminé en haut par un autre anneau tranchant et en bas par un manche que la main saisit, et qui, étant tiré rapidement une fois que l'amygdale est engagée entièrement dans l'anneau, retranche celle-ci tout d'un coup. Avant de tirer l'anneau tranchant, on a eu soin de fixer l'amygdale à l'aide d'une aiguille à fer de lance simple ou double qui, étant portée sur un chevalet à baseule, sert, par la simple pression du pouce, à attirer, autant qu'on veut, l'amygdale dans l'anneau, de manière à la couper près de la muqueuse.

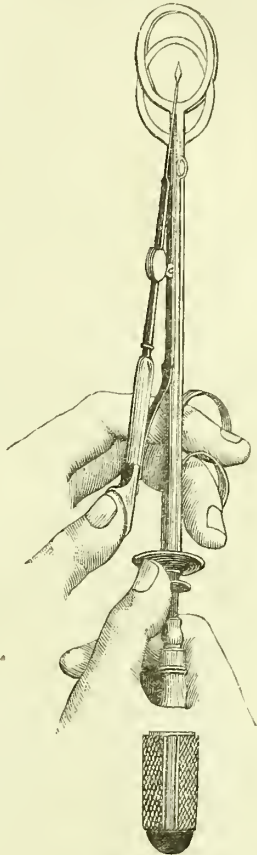


Fig. 437.

TOPAZE, s. f. [*topazion*, τριπέζιον, all. *Topas*, angl. *topaz*, it. *topazio*, esp. *topacio*]. Pierre précieuse généralement composée de beaucoup d'alumine, de silice, d'acide fluorique et de fer. C'était un des cinq fragments précieux. V. FRAGMENT.

TOPHACÉ, ÉE, adj. [de *tophus*, τόφος, qui signifie tuf; all. *tophusartig*, angl. *tophaceous*, it. et esp. *tofacco*]. On appelle *concrétions tophacées*, ou *tophus*, les dépôts de substance dure, comme osseuse, qui se forment soit dans l'intérieur des organes, soit aux environs des articulations. Ils sont composés, dans le premier cas, de phosphate de chaux; et, dans le second, d'urate de soude, lorsqu'ils tiennent à la goutte.

TOPHUS, s. m. [all. *Tophus*, angl. *tophus*, *toph*, it. *tofo*, esp. *tofos*]. V. TOPHACÉ.

TOPINAMBOUR, s. m. [*Helianthus tuberosus*, L., all. *Jerusalem artichoke*, angl. *Jerusalem artichoke*]. Plante synanthère sénécionidée, à racine vivace, pourvue de bourgeons tubéreux, charnus, pédielés, pyriformes. Ils sont alimentaires pour l'homme et les animaux; leur goût est analogue à celui du phoranthé des artichauts et plus sucré.

TOPIQUE, adj. et s. m. [*topicus*, de τόπος, lieu; all. *topisch*, angl. *topical*, it. et esp. *topico*]. On appelle *topique* tout médicament qu'on applique à l'extérieur; les emplâtres, les onguents, les cataplasmes, sont des *topiques*.

TORD-NEZ, s. m., dit aussi **TORCHE-NEZ** [all. *Bremse*]. Instrument employé pour détourner la sensibilité du cheval pendant qu'on pratique une opération. C'est un bâton solide, long de 5 décimètres, percé, à l'une de ses extrémités, d'un trou dans lequel on engage une corde de la grosseur du petit doigt, et dont les deux bouts sont arrêtés par un nœud. Avec l'aide formée par la corde, on saisit le nez ou l'oreille du cheval, et, tournant le bâton, on serre la corde de manière à produire de la douleur.

TORDU, UE, adj. [*tortus*, *torquatus*]. Se dit d'un organe replié sur lui-même. — *Préfloraison tordue* (*præfloratio contorta*). Se dit d'une corolle dialypétale à pétales imbriqués latéralement et enroulés dans le bouton.

TORMENTILLE, s. f. [*Tormentilla erecta*, L., all. *Tormentille*, angl. *tormentil*, it. *tormentilla*, esp. *tormentila*]. Plante (icosandr. polygyn., L., rosacées, J.) dont les racines sont très astringentes et fébrifuges. On l'emploie dans les mêmes cas que la bistorte.

TORPEUR, s. f. [*torpor*, τωβρόςτης, all. *Erstarrung*, *Torpidität*, angl. *torpor*, *numbness*, it. *torpore*]. Synonyme d'engourdissement.

TORRÉFACTION, s. f. [*torrefactio*, de *torrefacere*, faire rôtir; all. *Rösten*, angl. *torrefaction*, esp. *torrefaccion*]. Synonyme de *grillage*. Opération chimique qui consiste à exposer à l'action du feu une substance solide, sèche, minérale ou végétale, soit pour en séparer quelques principes volatils, soit pour y développer un principe nouveau, soit pour en déterminer l'oxydation. Le mot *grillage* se dit des mines, et le mot *torréfaction* des matières végétales.

TORRÉFIÉ, ÉE, adj. [*torrefactus*, all. *geröstet*, angl. *torrefied*]. Qui a subi la torréfaction.

TORS, ORSÉ, adj. [*contortus*, tordu; all. *gewunden*, angl. *twisted*, it. *torto*, esp. *torcido*]. Dont les bords tournent ou tendent à tourner obliquement autour de leur axe.

TORSION, s. f. [*torsio*, de *torquere*, tordre; all. *Torquieren*, angl. *torsion*, it. *torsione*, esp. *torsion*]. Action de tordre. La *torsion des artères* est un des moyens employés efficacement pour arrêter les hémorrhagies provenant des ouvertures béantes de ces vaisseaux après les opérations ou les blessures. Mannoï, en 1820, avait déjà indiqué, dans ce but, un procédé qui consistait à serrer, à mâcher, pour ainsi dire, le bout du vaisseau avec une pince dont les extrémités présentent, au lieu du mors, une arête solide. Cet instrument brise les tuniques internes et moyenne, et non la celluleuse, et, en l'appliquant successivement sur plusieurs points des parois artérielles, près de leur ouverture, on a une suite de hachures ou de sections entouées, et bientôt une lymphe plastique et coagulable épanchée dans les petites plaies s'unit au sang et contribue à former un caillot solide qui oblitère le vaisseau. Amussat suit un procédé préférable. S'il s'agit d'opérer sur la continuité d'une artère, comme dans l'anévrisme, il isole d'abord le vaisseau dans une étendue de plusieurs millimètres, il le saisit avec une pince, rompt les tuniques internes par une brusque pression, puis, cessant de le serrer, sans cependant lâcher prise, il fait glisser l'instrument de bas en haut et de haut en bas, et refoule ainsi de l'un et de l'autre côté dans le tube vasculaire les membranes divisées, de manière à en former une sorte de bourrelet obturateur. Lorsqu'il s'agit d'extrémités artérielles béantes à la surface d'une plaie, Amussat exécute une véritable torsion du vais-

sean au moyen de deux pinces allongées, dont chacune porte près de son extrémité un petit verrou qui sert à la tenir fermée (Fig. 438, ABC), et dont une, dite à baguette, à cause de sa forme arrondie, porte quelquefois sur l'extrémité opposée au mors (D) un petit bistouri aigu et concave, qui s'ouvre et se referme au moyen d'un ressort et qui peut être utile pour détacher l'artère des parties environnantes. Les mains armées de ces pinces (la pince à baguette dans la main gauche), le chirurgien saisit l'extrémité de l'artère avec la pince qu'il tient de la main droite, et l'attire un peu, tandis qu'avec la pince à baguette il l'écarte et refoule les parties adhérentes; puis, fermant avec son pouce le verrou de la pince droite, dès qu'il a bien saisi le vaisseau, il place transversalement la pince à baguette de manière à comprimer l'artère entre ses deux branches; il rompt par une pression brusque les deux membranes internes, et fait ensuite excécuter à l'autre pince, et par conséquent aussi au bout du vaisseau, un certain nombre de tours de rotation sur son axe; enfin il lâche le bout de l'artère et le refoule dans sa gaine. — En botanique, la torsion accidentelle d'un organe est celle qui est déterminée par une inégalité de développement dans les deux côtés opposés.

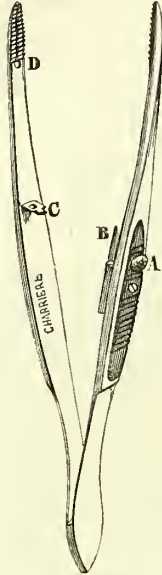


Fig. 438.

TORTEL, s. m. V. VÉLAR.

TORTICOLIS, s. m. [*obstipitas, caput obstipum*, all. *steifer Hals, Halssteifheit*, angl. *wry neck, torticollis*, it. *torticollo*, esp. *torticolis*]. Douleur inflammatoire ou rhumatismale qui a son siège dans quelques-uns des muscles du cou, et qui force le malade à tenir la tête inclinée en avant, sur l'un des côtés, ou en arrière, suivant les muscles affectés.

TORTILE, adj. [*tortilis*, all. *sich windend*, angl. *twisted*]. Qui est susceptible de se tordre.

TORTOSA. Près de la ville de Tortosa (Espagne). Eau ferrugineuse froide.

TORTUE, s. f. [*testudo*, ἐρῦς, all. *Schildkröte*, angl. *turtle, tortoise*, it. *testuggine*, esp. *tortuga*]. Reptile chélonien dont la chair sert à faire des bouillons analeptiques et adoucissants.

TORTUEUX, EUSE, adj. [*tortuosus*, angl. *tortuous*, it. *tortuoso*]. Qui est courbé plusieurs fois en différents sens.

TORULEUX, EUSE, adj. [*torulosus*, all. *holperig*, angl. *torulous*]. Qui est renflé de distance en distance, comme une corde chargée de nœuds.

TORUS, s. m. [de *torus*, lit]. V. RÉCEPTACLE de la fleur.

TOUCHER, s. m. [*tactus*, ἅψις, ἅψις; all. *Fühlen*, angl. *feeling, touch*, it. *tatto*, esp. *tacto*]. Celui des cinq sens qui nous fait connaître les qualités palpables des corps, telles que la consistance, la température, la sécheresse ou l'humidité, la configuration extérieure. La main est l'organe immédiat du toucher, et réunit toutes les conditions favorables à l'exercice de cette fonction (V. MAIN); au lieu que, lorsque nous tou-

chons un corps avec quelque autre partie de la surface cutanée, nous ne pouvons en acquérir qu'une notion plus ou moins imparfaite, qui constitue le *tact*. Le *tact* ne diffère, par conséquent, du *toucher* qu'en ce que celui-ci est exercé par un organe spécial qui multiplie et varie à volonté ses points de contact avec les divers objets. — Dans l'art des accouchements, le *toucher* [all. *Tou-chiren*] est une opération qui consiste à explorer avec le doigt médius ou l'indicateur introduit dans le vagin l'état de ce conduit et du col de la matrice, soit pour constater l'existence ou l'époque d'une grossesse, soit pour établir un diagnostic. Le doigt explorateur, préalablement enduit de cérat, d'huile ou de mucilage, est porté presque horizontalement entre les cuisses, et appliqué sur la vulve par son bord radial; puis le bout du doigt, dirigé d'abord en arrière, est ramené en haut, s'enfonce dans la partie postérieure de la vulve, et pénètre dans le vagin; il explore ainsi ce canal, s'il est nécessaire. S'il s'agit d'explorer l'utérus lui-même, il faut enfoncer le doigt tout entier et même refouler de bas en haut la vulve et le périnée, en même temps que la main gauche, appliquée sur la région hypogastrique, maintient l'utérus dans une position fixe. — Quelquefois c'est dans le rectum qu'on introduit le doigt pour examiner la cloison recto-vaginale. Le *toucher rectal* se pratique comme le vaginal, et n'est guère plus pénible. V. SENSATION.

TOULOUCOUNA, s. m. [*Carapa touloucouna*, Guill., *Carapa guineensis*, Swat]. Grand arbre de la famille des cédrelacées habitant la Sénégambie, dont les fruits pentagones ont des graines fournissant une huile grasse, amère, employée dans la fabrication du savon.

TOUR DE MAÎTRE. Manière de pratiquer le cathétérisme qui consiste à abaisser la verge du côté des cuisses, un peu au dessous d'une ligne qui serait perpendiculaire à l'axe du corps, à saisir la sonde de manière que sa convexité regarde le pénis, à l'engager ainsi dans l'urèthre jusqu'à ce qu'elle s'arrête à la région du bulbe, et à lui communiquer alors un mouvement de demi-cercle, qui en place la concavité sous la symphyse, et en ramène le pavillon à une direction verticale. C'est une manœuvre hasardeuse, surtout quand, pour briller, on veut y mettre de la célérité; car elle expose à de graves lésions, quand elle ne réussit pas. On doit la proscrire et préférer la méthode ordinaire, qui est à la fois plus simple, plus facile et moins douloureuse. V. CATHÉTÉRISME.

TOURBILLON, s. m. [*vortex*, all. *Gefässwirbel*, esp. *torbellino*]. Sténon a appelé *tourbillon vasculaire*, ou *vaisseaux tournoyants*, les veines qui rampent dans la membrane choréïde.

TOURNESOL, s. m. [all. *Lackmus*, angl. *litmus*, it. *laccamuffa*, esp. *torناسol*]. Matière colorante, d'un bleu violet, très employée pour les teintures, et dont les chimistes se servent dans leurs analyses pour reconnaître la présence des acides; ceux-ci s'emparent de l'alcali uni à la matière colorante, et changent cette matière du bleu au rouge. Le *tournesol* est, dans le commerce, sous deux états différents : 1° Le *tournesol en drapeaux* est préparé, près de Montpellier, avec le suc du *Crotca tinctorium*, plante de la famille des euphorbes. On trempe dans ce suc des chiffons que l'on fait sécher et que l'on expose ensuite à la vapeur d'un mélange d'urine putréfiée et de chaux. 2° Le *tournesol en pains* est préparé en Auvergne avec plusieurs espèces de lichens, que l'on mêle avec moitié de leur poids de cendres gravelées, et que l'on réduit en pâte en les

arrosant de temps en temps avec de l'urine humaine. Au bout de quarante jours, ce mélange étant devenu peu à peu d'une couleur pourpre, on l'arrose de nouveau d'urine; et quelques jours après, la pâte étant devenue bleue, on divise la masse pour en modérer la chaleur et en ralentir la putréfaction; on y ajoute encore de l'urine, et l'on y incorpore la chaux; enfin on y mêle de la craie pour lui donner une consistance ferme, on la moule, et on la fait sécher.

TOURNOLE, s. f. V. PANARIS.

TOURNIQUET, s. m. [*torcular*, all. *Drehstock*, angl. *tourniquet*, it. *tornachetto*, *tornichetto*, esp. *torniqueto*]. Instrument de chirurgie inventé par J.-L. Petit pour remplacer le garrot de Morel. Le *tourniquet*, tel qu'on l'emploie aujourd'hui pour arrêter, au moyen de la compression, le cours du sang dans la principale artère d'un membre sur lequel on veut pratiquer une opération, est composé de deux plaques de cuivre superposées. L'une de ces plaques est garnie, sur le côté qui doit être en contact avec le membre, d'une pelote épaisse, allongée, saillante et très ferme; et sur le côté opposé, qui est un peu convexe, elle présente, à peu de distance de ses bords latéraux, deux tenons de cuivre qui traversent la seconde plaque. Celle-ci est percée dans son milieu pour le passage d'une vis de rappel dont l'extrémité est reçue dans une dépression de la plaque inférieure; un laç solide fixé à cette plaque supérieure est disposé de manière à revenir se fixer sur la même plaque après avoir fait le tour du membre. Pour faire usage du tourniquet, les deux plaques, rapprochées l'une de l'autre, sont appliquées sur le point où l'on veut exercer la compression; le laç décrit un cercle autour du membre, et son chef vient passer dans une boucle solide. On fait alors agir la vis, qui éloigne la plaque mobile de la plaque fixe, presse celle-ci par son extrémité, l'enfonce contre les vaisseaux, et exerce ainsi la compression nécessaire (V. COMPRESSEUR). — Souvent on ajoute à l'instrument une troisième plaque, garnie également d'une pelote, et sur laquelle passe aussi le laç. Dans ce cas, c'est cette plaque qui est appliquée sur le point où l'on veut exercer la compression, et le reste de l'instrument, tel qu'il vient d'être décrit, est appliqué sur le point diamétralement opposé. Cette complication est généralement regardée comme inutile et même désavantageuse; car la compression ne peut pas être aussi forte, attendu qu'elle est moins directe.

TOURNIS, s. m. [all. *Drehkrankheit*]. Maladie des bêtes à laine et bovines, dont le principal symptôme consiste à tourner, d'abord fréquemment, puis continuellement, et qui dépend de la présence de tumeurs (V. ce mot) dans un point quelconque de l'axe cérébro-spinal, du cerveau surtout. — Dans le tournis du mouton, et particulièrement dans celui du bœuf, on a conseillé et employé le trépan. Cette opération peut réussir, à ce qu'il paraît, quoiqu'il y ait contre elle bien des circonstances, la blessure du cerveau, la profondeur de l'hydralide, la multiplicité des vers, etc.

TOURNOIEMENT, s. m. En 1823, M. Magendie trouva que la lésion d'un pédoncule cérébelleux moyen détermine immédiatement, chez les animaux, des mouvements violents de rotation suivant l'axe du tronc, en même temps qu'on observe une distorsion singulière dans la direction des yeux. La rotation a lieu du côté correspondant à la lésion. Si, par exemple, on a blessé le pédoncule cérébelleux du côté droit, l'animal tournera de gauche à droite. Parmi les physiologistes qui

ont répété ces expériences, il en est qui ont contredit formellement ces résultats, en soutenant que les animaux tournaient du côté opposé à la section du pédoncule cérébelleux. Ces résultats ne s'excluent point; car M. Cl. Bernard a pu à volonté, en blessant le même pédoncule cérébelleux, faire tourner l'animal sujet de l'expérience, tantôt du même côté, tantôt du côté opposé à la lésion. Tout dépend du point où le pédoncule se trouve blessé. Toutes les fois que le pédoncule cérébelleux est atteint dans la partie située en arrière de l'origine du nerf de la cinquième paire, l'animal tourne du même côté, tandis que la lésion du pédoncule en avant de l'origine du même nerf entraîne le tournoiement du côté opposé. En outre, il existe, vers le voisinage de l'origine du nerf trijumeau, une sorte d'entrecroisement fonctionnel, dont les conditions anatomiques ne seraient point encore déterminées (Cl. Bernard). V. SACCHARIFICATION.

TOURTEAU, s. m. Résidu solide de la fabrication de l'huile. Il y a les *tourteaux de lin*, de *noix*, de *chênevis*, de *colza*, d'*olives*, de *faine*. On s'en sert pour la nourriture du bétail. Pris habituellement et en quantité notable, ils échauffent et font une chair et une graisse molles et de mauvais goût. Il faut habituer les animaux peu à peu à leur usage, avant de faire entrer les tourteaux dans la ration de chaque jour. Il paraît que le tourteau de faine est vénéneux pour les animaux, et particulièrement pour les ruminants.

TOUTE-BONNE, s. f. V. SAUGE *clarée*.

TOUTE-ÉPICE, s. f. V. PIMENT de la *Jamaïque*.

TOUTE-SAINE, s. f. V. ANDROSEMÉ.

TOUX, s. f. [*tussis*, βήξ, all. *Husten*, angl. *cough*, it. *tosse*, esp. *tos*]. Expirations sèches, courtes et fréquentes, par lesquelles l'air, en passant rapidement par les bronches et la trachée-artère, produit un bruit particulier.

TOXÉMIE, TOXICOHÉMIE. Altération du sang par des agents toxiques. (Piorry.)

TOXHIPPÉMIE. Altération du sang par la morve, le farcin. (Piorry.)

TOXICANGIOLEUCITE. Inflammation des vaisseaux lymphatiques due à un poison. (Piorry.)

TOXICOHÉMO-PNEUMONITE, TOXÉMO-PNEUMONITE. Inflammation du poumon causée par un poison. (Piorry.)

TOXICOLOGIE, s. f. [*toxicologia*, de τοξικόν, poison, et λόγος, discours; all. *Giftlehre*, *Toxicologie*, angl. *toxicology*, it. *tossicologia*, esp. *toxicologia*]. Traité des poisons.

TOXICOPHILÉBITE. Inflammation des veines produite par un poison. (Piorry.)

TOXIDERMIE. Affection de la peau causée par des toxémies, par des poisons. (Piorry.)

TOXINÉPHRITE. Inflammation des reins due à un poison. (Piorry.)

TOXINÉVRAXIE. Affection de l'axe nerveux de cause toxique. (Piorry.)

TOXINÉVRIE. Affection des nerfs produite par des poisons. (Piorry.)

TOXIQUE, s. m. [*toxicum*, de τοξικόν, poison; all. *toxisch*, it. *tossico*, esp. *toxico*]. Synonyme de *poison* et de *virus*. Ce mot est aussi employé adjectivement: *substance toxique*.

TRABÉCULE, s. f. [*trabecula*, petite poutre, de *trabes*, poutre]. Nom donné aux procès filiformes dans le sinus longitudinal de la dure-mère, et aux petites fibres médullaires du cerveau qui constituent les com-

missures. On appelle *trabécules osseuses*, les petits prolongements de substance osseuse qui, entrecroisés, limitent les cavités médullaires du tissu spongieux dans le voisinage du canal des os longs. V. STALACTITE.

TRACHASIE, TRACHECTASIE. Dilatation de la trachée-artère. (Piorry.)

TRACHÉAL, ALE, adj. [*trachealis*, angl. *tracheal*, it. *tracheale*, esp. *traqueale*]. Qui a rapport à la trachée-artère.

TRACHÉE, s. f. [*trachea*, de τρῆξις, àpre, τρῆξις ἀρτηρία; all. *Luftröhre*, angl. *trachea*, *windpipe*, it. *trachea*, esp. *traquiarteria*]. Dans l'homme et dans les premières classes du règne animal, on appelle *trachée* ou *trachée-artère* (*trachea arteria*, *aspera arteria*) le tronc commun des conduits aériens. C'est un canal cylindroïde fibro-cartilagineux, situé le long de la ligne médiane, au-devant de l'œsophage, se continuant supérieurement avec le larynx, et se divisant à sa partie inférieure (au niveau de la deuxième ou troisième vertèbre dorsale) en deux branches auxquelles on a donné le nom de *bronches*, qui se rendent chacune dans l'un des poumons, où elles se divisent et se subdivisent (V. BRONCHIQUE et POUMON). La trachée-artère est composée de seize à vingt anneaux cartilagineux, placés les uns au-dessus des autres, unis par une membrane fibreuse, et tapissés intérieurement par une membrane muqueuse pourvue de glandes en grappe simple. On rencontre, à sa surface postérieure, des fibre-celles transversales. Ses vaisseaux appartiennent aux artères et aux veines thyroïdiennes, ses nerfs aux pneumogastriques et aux ganglions cervicaux.

TRACHÉES DES INSECTES. On appelle *trachées* les organes respiratoires des insectes (Fig. 439). Ce sont des tubes aérifères dont les orifices, appelés *stigmates*, sont ordinairement disposés par paires sur les parties latérales de chaque anneau de l'animal, et ressemblent à une petite boutonnière, ou présentent quelquefois deux valves qui s'ouvrent et se ferment comme les battants d'une porte. Les trachées sont formées communément de trois tuniques, dont la moyenne est composée d'un filament élastique enroulé en spirale comme un élastique de bretelle; elles se divisent à l'intérieur du corps en une multitude de canaux, sur le trajet desquels sont, de loin en loin, des renflements ou espèces de vésicules molles qui remplissent les fonctions de réservoirs à air. Les trachées ont été à tort considérées comme jouant un rôle dans la circulation des insectes. Chez ces animaux on trouve sur la ligne médiane et dorsale un conduit appelé *vaisseau dorsal*. Il est divisé en *portion cardiaque* et *portion aortique*. La première est subdivisée, par des cloisons perforées et valvulaires, en chambres au nombre de huit ordinairement, nombre égal à celui des stigmates. Chaque chambre communique par une paire d'orifice avec une paire de sinus sanguins *dorso-latéraux* afférents; ces orifices sont pourvus de valvules qui permettent l'entrée du sang dans la chambre et qui s'opposent à sa sortie. Lorsque les parois des chambres se contractent successivement d'arrière en avant, le sang est chassé dans la *portion aortique* qui passe sous le cerveau et envoie des branches dans quelques organes voisins et dans des sinus céphaliques qui se continuent de la tête au thorax et à l'abdomen, tant sur les côtés où ils se prolongent, que dans les antennes, les pattes et les ailes. Ces sinus sont limités par les organes mêmes qui empruntent des matériaux nutritifs à leur sang;

mais en sont séparés par une très mince membrane. Le sang passe, par trop-plein, des sinus céphaliques dans ceux du tronc, et, de proche en proche, il en revient à chaque contraction une partie dans le cœur par les conduits *latéro-dorsaux* qui, des sinus latéraux voisins des stigmates, remontent en arcades jusqu'aux chambres

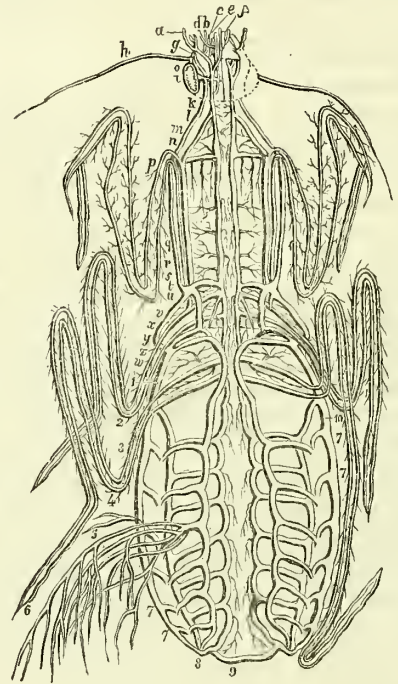


Fig. 439.

du vaisseau dorsal. Des renflements des trachées qui sont voisins des stigmates font saillie dans les sinus latéraux, ou même ceux-ci entourent circulairement les précédents. Les conduits que le sang parcourt par une sorte de *trop-plein* oscillatoire jusqu'à ce qu'il rentre au cœur, se continueraient, selon Blanchard, des sinus placés près des stigmates jusque dans les trachées, entre leur membrane interne et leur membrane externe. Cet espace, maintenu béant par le fil spiral, s'étendrait jusqu'à l'extrémité des trachées, et le sang formerait aussi une couche autour de l'air contenu dans le centre de ces conduits. Mais on a reconnu que le conduit *intermembranulaire* des trachées n'existe pas; que beaucoup de ces trachées n'ont que 1 à 2 millièmes de millimètre et même moins; que, par conséquent, les globules du sang des insectes, larges de 8 à 10 millièmes de millimètre, ne peuvent pas se glisser entre les membranes qui composent ces tubes si petits; enfin, quand l'injection poussée dans les sinus colore les trachées, c'est qu'elle s'est infiltrée autour d'elles par rupture ou qu'elle a pénétré dans leur cavité et l'a remplie. V. CIRCULATION.

TRACHÉES DES PLANTES. Espèce de vaisseaux des plantes composés de cellules très allongées superposées bout à bout, ou empiétant un peu l'une sur l'autre par des extrémités coniques (Fig. 440, d). On les trouve : 1° dans la couche ligneuse la plus interne du canal médullaire des dicotylédones, depuis son

extrémité inférieure jusqu'à la supérieure; cependant, sur quelques plantes, elles cessent au niveau du sol, et dans la souche elles sont remplacées par des vaisseaux rayés ou ponctués; 2° à la face interne des faisceaux ligneux des monocotylédones jusque dans les racines; 3° dans les nervures des feuilles et dans celles de tous les organes analogues. Dans les cryptogames vasculaires, au lieu de trachées, on trouve des vaisseaux

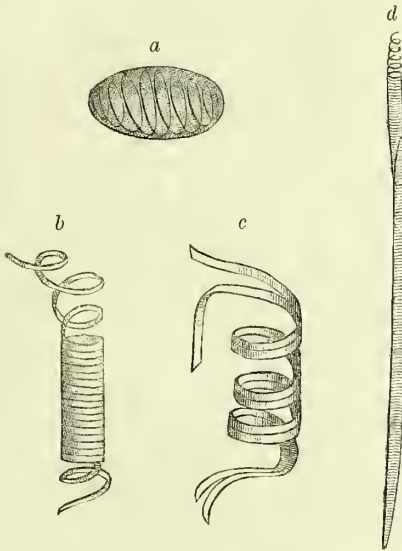


Fig. 440.

scalariformes. Ce qui caractérise les trachées essentiellement, c'est, à la face interne d'une paroi de cellule souvent très mince, la présence d'un filament plein, étroit, roulé en spirale de droite à gauche, le plus souvent à la manière des élastiques de bretelle. Il y a tantôt un seul (b), tantôt plusieurs fils (c), disposés parallèlement l'un à côté de l'autre, ou s'entrecroisant. Le fil peut être cylindrique ou aplati rubané, continu ou interrompu d'espace en espace par un ou plusieurs anneaux. Les trachées ne remplissent aucun usage spécial relatif à la respiration, ni à la circulation. On trouve aussi des cellules proprement dites, généralement ovales (a) ou allongées, avec un fil en spirale comme celui des trachées, mais presque toujours à tours écartés. V. CELLULES des plantes, FIBROVASculaire, RAYÉ et SCALARIFORME.

TRACHÉEMPHRAXIE. Obstruction de la trachée-artère. (Piorry.)

TRACHÉE, TRACHÉOPATHIE. Maladie de la trachée-artère. (Piorry.)

TRACHÉITE, s. f. [*tracheitis*, de *trachea*, trachée-artère; all. *Luftröhrenbraune*, angl. *tracheitis*, it. *tracheite*, esp. *traqueitis*]. Inflammation de la trachée, angine trachéale. Elle existe rarement isolée, et, lorsqu'elle coexiste avec la laryngite, le croup, la bronchite, ce sont ces maladies qui doivent occuper plus particulièrement l'attention.

TRACHÉLAGRE, s. f. [de *τράχελος*, cou, et *ἄγρα*, prise; angl. *trachelagra*, it. *trachelagra*, esp. *traquelagra*]. Goutte au cou.

TRACHELCIE, TRACHELCOSIE. Ulcération de la trachée-artère. (Piorry.)

TRACHÉLI-ATLOÏDO-BASILAIRE. V. DROIT latéral de la tête.

TRACHÉLIEN, IENNE, adj. [de *τράχελος*, cou; it. *tracheliano*, esp. *traqueliano*]. Synonyme de cervical.

TRACHÉLO-ANGULI-SCAPULAIRE [it. *trachelo-anguli-scapolare*, esp. *traquelo-anguli scapulare*]. V. TRACHÉLO-SCAPULAIRE.

TRACHÉLO-ATLOÏDO-OCCIPITAL [it. *trachelo-atloïdo-occipitale*, esp. *traquelo-atloïdo-occipital*]. V. OBLIQUE (petit) de la tête.

TRACHÉLO-BASILAIRE [it. *trachelobasilare*, esp. *traquelo-basilar*]. V. TRACHÉLO-SOUS-OCCIPITAL.

TRACHÉLO-CERVICAL, ALE, adj. [*trachelo-cervicalis*, it. *trachelocervicale*, esp. *traquelo-cervical*]. — Artère trachélo-cervicale. La cervicale profonde.

TRACHÉLO-COSTAL [it. *trachelocostale*, esp. *traquelo-costal*]. V. SCALÈNE.

TRACHÉLO-DIAPHRAGMATIQUE, adj. [*trachelodiaphragmaticus*, it. *trachelodiaframmatico*, esp. *traquelo-diaframmatico*]. On a donné ce nom à la quatrième paire des nerfs cervicaux.

TRACHÉLO-DORSAL, adj. et s. m. [*trachelo-dorsalis*, it. *trachelodorsale*, esp. *traquelo-dorsal*]. On a donné ce nom au nerf spinal.

TRACHÉLO-MASTOÏDIEN [it. *trachelomastoïdeo*, esp. *traquelo-mastoïdeo*]. V. COMPLEXUS (petit).

TRACHÉLO-OCCIPITAL [it. *trachelo-occipitale*, esp. *traquelo-occipital*]. V. COMPLEXUS (grand).

TRACHÉLOPHYMIE, s. f. [de *τράχελος*, le cou, et *φύμα*, tumeur; mot à tumeur du cou; it. *trachelofimo*, esp. *traquelo-fimo*]. V. GOÏTRE.

TRACHÉLO-SCAPULAIRE [it. *tracheloscapolare*, esp. *traquelo-scapular*]. V. ANGULAIRE de l'omoplate.

TRACHÉLO-SOUS-CUTANÉ, ÉE, adj. [*trachelo-sub-cutaneus*, it. *trachelo-sottocutaneo*, esp. *traquelo-sub-cutaneo*]. — Veine trachélo-sous-cutanée. La jugulaire externe. — Nerfs trachélo-sous-cutanés. Les nerfs du plexus cervical.

TRACHÉLO-SOUS-OCCIPITAL [it. *trachelo-sotto-occipitale*]. V. DROIT antérieur de la tête.

TRACHÉOBRONCHITE. Rhume. (Piorry.)

TRACHÉOCARCINIE. Cancer de la trachée-artère. (Piorry.)

TRACHÉOCÈLE, s. f. [de *τράχηλις*, la trachée, et *κύμα*, tumeur; all. *Luftröhrenbruch*, it. *tracheocele*, esp. *traqueocele*]. Tumeur de la trachée. Nom donné par Heister au bronchocèle ou goitre.

TRACHÉOPIYMIE. Tubercules de la trachée-artère. (Piorry.)

TRACHÉORRHÉMIE, TRACHÉORRHAGIE. Hémorragie de la trachée-artère. (Piorry.)

TRACHÉOSTÉNIE, TRACHÉOSTÉNOSIE. Rétrécissement de la trachée-artère. (Piorry.)

TRACHÉOSYPHISIE, TRACHÉOSYPHILIDIE. Affection syphilitique de la trachée-artère. (Piorry.)

TRACHÉOTOMIE, s. f. [*tracheotomia*, de *τράχηλις*, trachée, et *τομή*, section; all. *Luftröhrenschnitt*, it. *tracheotomia*, esp. *traqueotomia*]. Incision faite à la trachée-artère. V. BRONCHOTOMIE et CROUP.

TRACHOMA, s. m. [de *τράχης*, raboteux; it. et esp. *tracoma*]. Ophthalmie accompagnée de l'aspérité de la surface interne des paupières.

TRACTATION, s. f. Emploi des tracteurs métalliques du docteur Perkins. V. PERKINISME.

TRAGANT, s. m., **TRAGACANTHINE** ou **TRAGANTINE,** s. f. V. ADRAGANT et BASSORINE.

TRAGIEN, adj. [it. et esp. *trajiano*]. Qui appartient au tragus. — *Muscle tragien* [all. *Bocksmuskel*]. Petit muscle qui naît de la base du tragus, en recouvre la face externe, et se termine à son sommet.

TRAGUS, s. m. [τράγος, all. *Bock*, *Tragus*, angl. *tragus*, it. et esp. *trago*]. Mot latin employé en français pour désigner le petit tubercule situé en dehors et au devant de l'orifice du conduit auriculaire, et qui se couvre de poils lorsqu'on avance en âge.

TRAINASSE, s. f. V. **RENOUÉE**.

TRAIT (CHEVAUX DE). Ils constituent l'une des grandes divisions établies par les hippologues dans les races chevalines. On les subdivise en : 1° chevaux propres aux attelages de luxe, ou carrossiers ; 2° chevaux de poste ou de diligence ; 3° chevaux de roulage ou de gros trait.

TRAITEMENT, s. m. [*medela*, *θεραπεία*, all. *Behandlung*, *Heilverfahren*, angl. *cure*, it. et esp. *cura*]. Ensemble des précautions que l'on prend, des médicaments que l'on met en usage, des pratiques auxquelles on a recours pour déterminer ou hâter la guérison d'une maladie, diminuer le danger dont elle menace, calmer les souffrances qu'elle occasionne, atténuer ou dissiper les suites qu'elle peut entraîner.

TRANCHÉES, s. f. pl. [*tormina*, *σπράζει*, all. *Bauchgrimmen*, angl. *gripes*, it. *pondi*]. On appelle ainsi les coliques violentes. — *Tranchées utérines* [all. *Mutterschmerzen*, *Wehen*]. Douleurs qui ont leur siège dans la matrice après l'accouchement, et qui sont causées par les efforts que fait cet organe pour expulser les caillots qu'il contient encore.

TRANCHÉPIÈRE, s. m. Sorte de litholabe inventé par Gruithuisen. V. **LITHOLABE**.

TRANSFORMATION, s. f. [*transformatio*, *transfiguratio*, *μεταμορφωσις*, all. *Umbildung*, angl. *transformation*, it. *trasformazione*, esp. *transformacion*]. Sert à désigner les changements de forme et de volume, indépendamment de tout changement de nature, que peut présenter : 1° un même appareil, organe ou élément anatomique, sur un même être, pendant les phases de son développement, par suite d'altérations morbides, et surtout tératologiquement ; 2° que peuvent présenter les mêmes parties sur un certain nombre d'espèces animales ou végétales comparées les unes aux autres. Ce terme, et celui de *dégénérescence*, sont souvent employés à tort pour désigner les cas dans lesquels un produit morbide s'est substitué à un organe, comme dans le cas de dépôt tuberculeux ou de tumeur thnéoblastique (V. **THNÉOBLASTE**). On l'a aussi employé à tort dans les cas où il y a simplement modification de la structure de certains éléments anatomiques par des gouttes et granulations graisseuses. V. **GRAS** (corps) et **UTÉRUS**.

Transformation des cellules. Quelques médecins ont, en dehors de toute observation du reste, émis l'hypothèse que les cellules épithéliales, les noyaux et les cellules fibro-plastiques, etc., pouvaient se transformer en cellules d'une autre espèce, en thnéoblastes par exemple, de telle sorte que les cellules d'une glande ou de la surface d'un tégument pourraient devenir directement des thnéoblastes ; de telle sorte encore qu'une tumeur, après avoir existé comme glandulaire, épithéliale ou fibro-plastique, etc., pourrait avoir ses éléments changés directement en thnéoblastes, sur un point seulement, ou dans toute son étendue. Mais l'observation a montré qu'à la surface des ulcères, dans les tumeurs fibro-plastiques,

épithéliales, glandulaires, dans les tumeurs à myéloplaxes, etc., ayant atteint un grand volume, ou présentant diverses particularités de ramollissement, de vascularité, etc., les cellules offrent, en effet, des modifications de forme ou de volume, des excavations ou vacuoles, des dépôts de granulations, etc. Mais ces modifications sont des aberrations de forme, etc., des anomalies autour d'un type pouvant offrir un cachet spécial, un aspect nouveau plus ou moins bizarre, sans qu'il y ait jamais tendance au passage d'un type à un autre ; pas plus que, dans les anomalies et altérations offertes par les animaux et les plantes, on ne peut obtenir, avec les individus monstrueux ou altérés d'une espèce, des individus d'une espèce voisine, tandis qu'au contraire on peut créer des variétés nouvelles nombreuses, mais se rattachant toujours au type en quelques points fondamentaux de structure. Du reste, les thnéoblastes, comme les autres espèces d'éléments ayant forme de cellules ou de fibres, etc., offrent aussi, dans les conditions analogues, ces aberrations accidentelles de forme, de volume, etc., sans jamais tendre à prendre les caractères d'éléments homœomorphes d'une espèce quelconque. Ce fait est aussi important que le précédent ; car, si l'hypothèse du changement direct des caractères des cellules épithéliales ou fibro-plastiques, etc., en ceux des thnéoblastes se fût vérifiée, il y aurait eu à rechercher si les noyaux et les cellules thnéoblastiques ne pouvaient pas aussi prendre les caractères d'éléments homœomorphes. Il est ou ne peut plus certain, en effet, que ce produit hétéromorphe naît souvent dans les muscles, sous la conjonctive, et dans d'autres parties encore où il n'existe pas normalement d'élément ayant forme de cellule. Enfin, quelque petites que soient les tumeurs thnéoblastiques, lorsqu'elles n'ont que la moitié du volume d'une tête d'épingle, leurs éléments y présentent déjà les caractères qu'ils ont dans les plus grosses ; sauf les déformations accidentelles plus ou moins bizarres, les modifications de volume exceptionnelles des noyaux et cellules, les excavations vésiculiformes, les dépôts granuleux dans les cellules, qui s'observent le plus ordinairement sur les tumeurs volumineuses et anciennes. V. **TUMEUR** et **URÈTÈRE**.

Transformation graisseuse des épithéliums, des globules de pus, du thnéoblaste. On a donné ce nom aux cas dans lesquels des granulations graisseuses se déposent plus ou moins abondamment dans les cellules dont les noms précèdent, de manière à en masquer plus ou moins le noyau, à en augmenter le volume, et même à leur faire prendre la forme sphérique au lieu de leur forme polyédrique. V. **ÉPITHÉLIUM**, **GLOBULE GRANULEUX**, **PUS**, **SUBSTITUTION** et **THNÉOBLASTE**.

Transformation graisseuse de la fibrine. V. **SUBSTITUTION** et **TEXTURE de la fibrine**.

Transformation graisseuse des muscles. V. **ATROPHIE musculaire** et **MUSCULAIRE** (tissu).

Transformation graisseuse des os. V. **SUBSTITUTION**.

Transformation graisseuse du placenta. V. **MÔLE** et **OBLITÉRATION**.

Transformation graisseuse du rein. Nom donné au dépôt de granulations graisseuses dans les cellules épithéliales du rein, et les déformant plus ou moins ; d'où albuminurie. V. ce mot et **REIN**.

TRANSFUSION, s. f. [*transfusio*, de *transfundere*, verser d'un vase dans un autre ; *μετάχυσις*, all. *Blutüberleitung*, angl. *transfusion*, it. *trasfusione*, esp. *transfusion*]. Opération par laquelle on faisait

passer du sang des veines d'un individu dans celles d'un autre individu, ou des veines d'un animal dans celles d'un autre animal, ou bien encore des veines d'un animal dans celles d'un homme, pour remplacer celui qui a été perdu par une hémorrhagie excessive ou par toute autre cause. Cette opération, préconisée jadis comme moyen thérapeutique, puis proscrite en 1668 par arrêt du parlement de Paris, n'a dû peut-être ses funestes résultats qu'à l'ignorance où l'on était sur la composition du sang. Il est évident, en effet, qu'il faut avoir égard surtout à la composition immédiate ainsi qu'à la forme et au volume des globules de ce liquide. Des observations récentes sur l'homme prouvent que la transfusion peut être faite avec succès, pourvu que le sang injecté provienne d'un homme ; mais le sang d'un animal ne doit pas être injecté dans les veines de l'homme. Pour la pratiquer, on fait une saignée du bras à un individu bien portant qui se prête à cette opération ; le sang est reçu dans un vase à la température du corps ou un peu plus chaud, et qui au besoin plonge dans un bain-marie à cette température. Il est pris à l'aide d'une seringue chauffée et injecté lentement par une incision faite à l'avant-bras de l'individu exsangue. Il faut prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas pousser d'air en même temps que le sang. Le sang est généralement défibriné avant l'injection ; mais on a pu l'injecter avant la coagulation de la fibrine.

TRANSHUMANCE, s. f. [de *trans*, au delà, et *humus*, terre]. Emigration périodique des troupeaux de montons que l'on conduit dans les pâturages des montagnes pour y passer les mois les plus chauds de l'année.

TRANSLATION, s. f. [*translatio*, μεταφορά]. V. LOCOMOTION ET MARCHÉ.

TRANSLUCIDE, adj. [*translucidus*, de *trans*, au travers, et *lucere*, luire ; all. *durchscheinend*, esp. *translucido*]. Épithète donnée aux corps qui laissent passer une partie de la lumière qu'ils reçoivent, mais ne permettent de distinguer ni la couleur ni les formes des objets.

TRANSLUCIDITÉ, s. f. [*transluciditas*, all. *Durchschein*, esp. *translucidez*]. Propriété qu'ont certains corps de se laisser pénétrer par la lumière, mais en trop petite quantité pour permettre d'apercevoir aucun objet, même confusément, à travers leur épaisseur.

TRANSMISSION, s. f. [*transmissio*, διαπεραση]. — *Transmission du sperme*. V. ÉJACULATION ET FÉCONDATION. — *Transmission héréditaire*. V. HÉRÉDITÉ.

TRANSMUTATION, s. f. [*transmutatio*, μεταβολη, μεταλλαγη]. V. TRANSFORMATION.

TRANSPARENCE, s. f. [*diaphaneitas*, all. *Durchsichtigkeit*, angl. *transparency*, it. *trasparenza*, esp. *transparencia*]. Propriété dont jouissent certains corps de se laisser pénétrer par une lumière assez abondante pour permettre de distinguer nettement les objets à travers leur épaisseur.

TRANSPARENT, ENTE, adj. [*pellucidus*, διαφανής, all. *durchsichtig*, angl. *transparent*, it. *trasparente*, esp. *transparente*]. Se dit des corps à travers lesquels la lumière passe assez librement et assez abondamment pour qu'on puisse distinguer avec netteté les objets situés derrière eux.

TRANSPIRATION, s. f. [*transpiratio*, διαπρωη, all. et angl. *Transpiration*, it. *traspirazione*, esp. *transpiracion*]. Fonction des corps organisés, qui consiste en ce qu'ils laissent échapper, de leurs corps, des sub-

stances diverses, à l'état de fluide aëriiforme ou de vapeur. La transpiration cutanée prend le nom de *sueur* lorsque la substance exhalée est liquide et plus abondante que de coutume. V. SUEUR.

TRANSPLANTATION, s. f. [*transplantatio*, μεταφωσις, it. *trasplantazione*, esp. *transplantacion*]. Prétendue manière de guérir les maladies, selon Paracelse, en les faisant passer d'un sujet dans un autre, soit animal, soit végétal.

TRANSPORT, s. m. [*emotio mentis*, εξοτασις, all. *Fieberwahn*, it. *trasporto*, esp. *transporte*]. Synonyme vulgaire de délire.

TRANSPPOSITION, s. f. [*transpositio*, μεταθεσις]. La *transposition* est une déformation dans laquelle un

demi-cristal est placé, comme si, après la section en deux du cristal entier, on eût fait faire un sixième de révolution à l'une des moitiés sur l'autre (Fig. 441). L'hémitropie ou *macle* est caractérisée par ce fait, que le demi-cristal est placé par rapport à l'autre comme si après

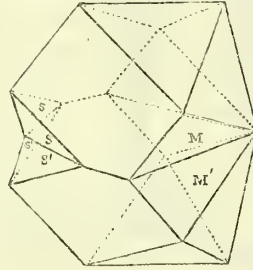


Fig. 441.

la section on eût fait faire à l'un d'eux un demi-

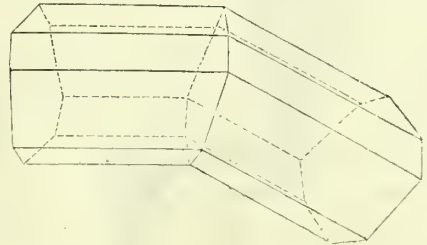


Fig. 442.

tour de révolution (Fig. 442). (V. TRONCATURE.) Ou

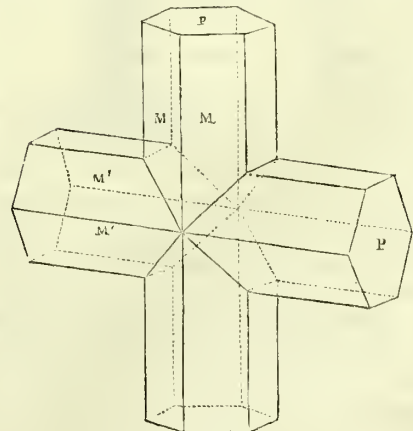


Fig. 445.

trouve quelquefois des cristaux régulièrement entrecroisés (*entrecroisement*), de telle sorte que, s'il n'y

en a que deux, l'un d'entre eux traverse l'autre de part en part en le coupant régulièrement en deux moitiés égales. L'acide pneumique en offre des exemples. Tantôt ce sont deux prismes seulement, disposés en croix à branches égales (Fig. 443); tantôt il y a trois ou quatre prismes formant alors une sorte d'étoile à six branches, se croisant dans des plans divers; dans ce cas-là, on voit quelquefois le plus petit des prismes traverser de part en part le plus gros cristal, d'autres fois c'est lui qui est interrompu par celui-là. Les octaèdres présentent assez souvent des groupes de trois à quatre cristaux régulièrement disposés. V. SYMÉTRIE, SYSTÈME et TYPE.

Transposition des viscères. V. INVERSION *splanchnique*.

TRANSUDATION, s. f. [de *trans*, à travers, et *sudare*, suer; *διόδωσις*; all. *Durchschwitzen*, angl. *transudation*, it. *trasudamento*, esp. *transudacion*]. Action d'un fluide qui passe à travers les parois d'un corps quelconque, et se ramasse en gouttelettes à sa surface.

TRANSVERSAIRE CERVICAL, adj. et s. m. [all. *Halsquermuskel*]. Muscle qui naît du sommet des apophyses transverses des six vertèbres supérieures du cou, et s'attache aux racines postérieures des apophyses transverses depuis la sixième vertèbre cervicale jusqu'à la seconde.

TRANSVERSAL DU NEZ, s. m. [it. *trasversale*, esp. *transversal*]. Muscle (sus-maxillo-nasal, Ch.) qui naît du corps de l'os maxillaire supérieur et rencontre celui du côté opposé au-dessous des os propres du nez, sur la ligne médiane.

TRANSVERSE, adj. [*transversus*, all. *quer*, angl. *transverse*, it. *trasverso*, esp. *transverso*]. Qui est situé en travers, comme les *apophyses transverses des vertèbres*. — *Artère transverse de la face*. Branche que la temporale envoie sur le masséter. — *Artère transverse du périmé*. Branche de l'artère ischio-pénienne. — *Sinus transverse*. V. SINUS.

Transverse du bas-ventre. Muscle (lombo-abdominal, Ch.) de la région lombaire, qui s'attache supérieurement aux cartilages de la dernière côte sternale et de toutes les fausses côtes, ainsi qu'au bord de la dernière, et se fixe inférieurement à la lèvre interne de la crête iliaque, à l'arcade crurale et à la partie antérieure du pubis.

Transverse de la mâchoire inférieure. V. MYLOHYOÏDIEN.

Transverse du menton. Faisceau du triangulaire des lèvres qui se compose de fibres transversales au moyen desquelles une portion du triangulaire se trouve convertie en un arc qui part du coin de la bouche, passe sous le menton, et revient au même point du côté opposé.

Transverse de l'oreille. Petit muscle qui s'attache à la partie externe de l'anthélix et de l'autre côté à la conque.

Transverse du périmé. Faisceau charnu qui naît de la branche de l'ischion et qui s'unit à celui du côté opposé, au bulbo-caverneux et au sphincter de l'anus.

TRAPÈZE, adj. [*trapezius*, it. *trapezzo*, esp. *trapezio*]. Qui a quatre côtés inégaux, dont deux parallèles. — *Os trapèze*. Le premier de la seconde rangée du carpe, qui s'articule en haut avec le scaphoïde, en bas avec le premier métacarpien, en dedans avec le trapézoïde et le second métacarpien,

et qui donne attache à des ligaments par ses autres faces.

TRAPÈZE, s. m. [*cucullaris*, *trapezius*, *τραπέζιος*, all. *Mönchskappennuskel*]. Muscle (dorso-sus-acromien, Ch.) situé à la partie postérieure et supérieure du tronc, qui s'attache d'une part, au tiers interne de la ligne courbe occipitale supérieure, au ligament cervical postérieur, aux apophyses de la septième vertèbre cervicale et de toutes celles du dos et des lombes; de l'autre, à l'épine de l'omoplate, à l'acromion et au bord postérieur de la clavicule.

TRAPÉZIFORME, adj. Mot hybride, mal formé par conséquent, et inutile, puisqu'on a *trapézoïde*, qui a le même sens.

TRAPÉZOÏDE, adj. [*trapezoides*, all. *trapezoid*, angl. *trapezoides*, it. *trapezoide*, esp. *trapezoides*]. Qui ressemble à un trapèze. — *Ligament trapézoïde*. Portion antérieure du ligament coraco-claviculaire. — *Os trapézoïde*. Le second de la seconde rangée du carpe, qui s'articule en haut avec le scaphoïde, en bas avec le second métacarpien, en dedans avec le grand os, en dehors avec le trapèze, et donne attache à des ligaments par ses autres faces.

TRAQUENARD, s. m. [all. *Halbpass*, *Antritt*]. Allure particulière consistant en une espèce de trot décousu. L'allure du traquenard est rapide, douce et commode pour le cavalier; mais elle fatigue beaucoup le cheval.

TRAUMAMYOSGLÉRIE. Tétanos. (Piorry.)

TRAUMATIQUE, s. f. Nom donné à la solution de gutta-percha dans le chloroforme. Cette substance a été essayée, sous forme d'onction, dans des cas de psoriasis et d'eczéma invétérés.

TRAUMATIQUE, adj. [*traumaticus*, de *τραῦμα*, plaie ou blessure; all. *traumatisch*, angl. *traumatic*, it. et esp. *traumatico*]. Qui a rapport aux plaies, qui est causé par une plaie: *fièvre traumatique*; *tétanos traumatique*.

TRAUMATISME, s. m. [de *τραῦμα*, blessure]. État dans lequel une blessure grave jette l'organisme.

TRAVAIL, s. m. [all. *Kreissen*, *Wehen*]. Succession de phénomènes violents et douloureux dont l'ensemble caractérise la fonction de l'accouchement. — Machine [angl. *trave*, *travel*, *travise*, it. *travaglio*] que les maréchaux emploient pour assujettir les chevaux en les ferrant.

TREBEL, s. m. [*Piqueria trinervia*, Cavanille, *Eupatorium triplinerve*, Guibourt]. Plante synanthérée dont les feuilles servent à aromatiser les cigares de la Havane.

TRÈFLE, s. m. [*trifolium*, de *tres*, *tria*, trois, et *folium*, feuille; *τρίφυλλον*, all. *Klee*, angl. *trefoil*, it. *trifoglio*, esp. *trébol*]. Genre très nombreux en espèces, de la famille des légumineuses papilionacées. Elles sont cultivées comme fourrage vert et sec avec de très grands avantages. Il faut seulement éviter de le laisser manger mouillé par la pluie ou la rosée. Les principales espèces recherchées comme importantes en prairies artificielles et naturelles sont: 1° Le *trèfle des prés* (*Trifolium pratense*, L.), dit aussi *trèfle commun*, *grand trèfle rouge*, *grand rouge de Hollande*. C'est celui qui épuise le moins la terre et profite le mieux du plâtrage. — 2° *Trèfle blanc* ou *rampant* (*Trifolium repens*, L.), ou *petit trèfle de Hollande*, utilisé surtout comme fond des prairies naturelles de graminées. — 3° *Trèfle incarnat* (*Trifolium incarnatum*, L.), dit *trèfle de Roussillon*, *foin rouge*, *farouche*. S'élève

haut, forme un bon fourrage qui est peu délicat à la culture et croît dans les chaumes à peine labourés.

TREPÈLE D'EAU. V. MÉNYANTHE.

TREMANDRACÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, voisines des polygalées ; toutes de la Nouvelle-Hollande.

TREMATODES, s. m. pl. [*trematodea*, de τρέμω, pertuis ; all. *Trematoden*, esp. *trematodes*]. Nom donné par Rudolphi à une famille d'entozoaires comprenant ceux dont la tête est garnie d'organes qui ont la forme de ventouses. V. HELMINTHE.

TREMBLANTE (MALADIE) [*maladie convulsive, maladie folle, maladie chancelante, mal de nerfs, névralgie lombaire, prurigo lombaire*]. Maladie des bêtes ovines, que les uns regardent comme une maladie de la peau, et les autres comme une névrose lombaire. Les causes sont l'abus du coït pour les bœliers, une nourriture excitante, les fortes chaleurs ; pour les femelles, les parturitions laborieuses, les avortements, etc., etc. Elle débute tantôt avec les caractères du prurigo, tantôt avec ceux de l'épilepsie. Des démangeaisons sont ressenties à la base de la queue ; l'animal s'efforce de se frotter. Il a le regard fixe, tient la tête élevée, va çà et là, se couche de temps en temps, pour se relever brusquement ; il a des tremblements aux muscles de l'épaule et de la cuisse. Cette affection peut durer cinq à six mois. Ses symptômes augmentent d'intensité ; des accès épileptiques surviennent. La mort arrive ordinairement par la paralysie. L'autopsie des cadavres ne donne pas beaucoup de renseignements ; cependant une altération qui paraît propre à la maladie tremblante consiste en un léger épanchement d'une teinte rosée dans les ventricules du cerveau et dans la gaine rachidienne. La peau des lombes présente de petites plaques irrégulières recouvertes d'une matière furfuracée. Cette maladie est jusqu'à présent assez mal connue. On a essayé comme moyens de traitement, la saignée, les boissons camphrées, les exutoires, les frictions avec l'essence de térébenthine.

TREMBLEMENT, s. m. [*tremor*, all. *Zittern*, angl. *shivering*, it. *tremore*, esp. *tremor*]. Agitation involontaire du corps ou de quelque membre par petites oscillations, compatibles avec l'exécution des mouvements volontaires, qui n'en continuent pas moins de se produire, et qui ne font que perdre de leur précision. Le tremblement dépend communément de la faiblesse du système musculaire, et est souvent observé dans les convalescences. Chez les vieillards, il est parfois le premier degré de la paralysie, et indique souvent une lésion de la moelle épinière. Il peut aussi être produit par l'abus des liqueurs alcooliques ou par des agents spéciaux, comme le mercure, le plomb, etc., chez les individus exposés aux émanations de ces métaux : on l'appelle alors *tremblement métallique*.

Tremblement épidémique de Tabingue. En 1729, à Tabingue et dans les environs, il régna une maladie singulière. Les malades éprouvaient d'abord une lassitude extraordinaire ; les yeux s'obscurcissaient et se couvraient comme d'un nuage ; il survenait de la stupeur, et bientôt un tremblement universel, violent et opiniâtre avec anxiété et oppression. Cet état durait sept à huit semaines, sans néanmoins qu'il y eût insomnie et perte d'appétit. Cette maladie se jugeait souvent par une toux vénéneuse, avec expectoration de matières fétides. Aucune fièvre manifeste ne l'accompagnait. Un coryza, une sueur copieuse, ou enfin

une diarrhée abondante étaient autant de crises qui emportaient le mal.

TREMBLES. V. MILK sickness.

TRÉPAN, s. m. [*terebrā*, τρέπτω, tarière, trépan ; all. *Trepan*, *Trepaniren*, *Schädelbohrer*, angl. *trepan*, it. *trapano*, esp. *trapano*]. Instrument de chirurgie en forme de vilebrequin, avec lequel on perce les os, surtout ceux du crâne, pour remplir diverses indications thérapeutiques, et le plus ordinairement pour donner issue à un épanchement, ou pour relever des pièces d'os enfoncées. Cet instrument (Fig. 444) se

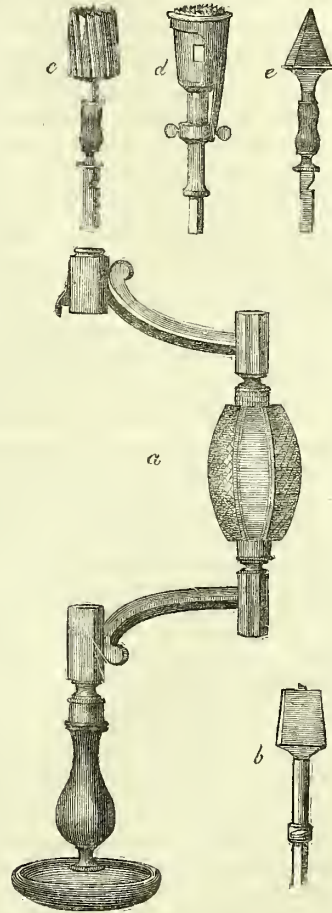


Fig. 444.

compose de deux parties : l'*arbre* et le *trépan* proprement dit, c'est-à-dire la portion qui doit agir sur la surface osseuse. L'*arbre* (a) est, comme il vient d'être dit, une espèce de vilebrequin qui peut être d'ébène ou d'ivoire, mais le plus ordinairement d'acier. Il est surmonté d'une palette mobile sur un axe central, et la boule par laquelle l'opérateur tient l'instrument pour le faire jouer est également mobile, pour éviter à la main un frottement désagréable. Le *trépan*, qui l'on adapte à l'extrémité de l'arbre, au moyen d'une tige arrêtée par une bascule, n'a pas toujours la même forme : on le distingue en *trépan perforatif*, *trépan à couronne* et *trépan exfoliatif*. — Le *trépan perforatif* est une forte lame d'acier pyramidale (e), terminée par

une pointe quadrangulaire tranchante sur les côtés ; elle peut avoir 14 millimètres de large à sa base sur 32 à 34 de hauteur, et les tranchants qui sont sur les côtés sont formés par deux biseaux tournés de droite à gauche. — Le *trépan exfoliatif* ressemble tout à fait au perceur de tonnelier : c'est une lame dont le bord inférieur est tranchant et présente à sa partie moyenne une sorte de pivot ou d'épine saillante qui le partage en deux moitiés taillées en sens inverse l'une de l'autre (*b*). — Les *trépan à couronne*, ou, comme on dit communément, les *couronnes de trépan* (*c* et *d*), sont des espèces de tubes d'acier de 40 millimètres environ de hauteur et de 18 à 27 de largeur, légèrement coniques, dont l'extrémité la plus étroite est dentelée en forme de scie circulaire, et dont l'autre extrémité est fermée par une plaque qu'on appelle la *culasse*, et d'où s'élève (comme des trépan perforatifs et exfoliatifs) une tige destinée à être adaptée à l'arbre. Au centre de la couronne est la *pyramide*, autre tige d'acier appelée ainsi à cause de sa forme, vissée de gauche à droite dans le milieu de la culasse, de manière que la pointe dépasse de 1 millimètre le niveau des dents. Cette pyramide sert à assujettir la couronne sur le lieu où elle doit agir, et, au moyen d'une clef à peu près semblable à celles avec lesquelles on monte les pendules, la couronne est plus ou moins remontée ou descendue, et par conséquent la pointe de la pyramide fait plus ou moins de saillie : ou bien la tige pyramidale se continue avec la tige par laquelle la couronne est fixée à l'arbre ; le fond de cette dernière est percé d'un canal quadrangulaire dans lequel glisse la tige de la pyramide, et une vis de pression la tient à la hauteur convenable. Ces diverses pièces sont enfermées habituellement dans une boîte que l'on appelle *boîte à trépan*, et il est d'usage d'y mettre trois couronnes de différentes dimensions. On y joint des rugines, pour détacher le périoste de la surface des os, des tenailles incisives, un couteau lenticulaire, une plume taillée en cure-dent, une brosse dure en forme de pinceau, un tire-fond, et des élévatoires de plusieurs formes.

TRÉPANATION, s. f. [*terebratio*, τρεβρασις, all. *Schüdelbohren*, *Trepanation*, angl. *trepanning*, it. *trapanazione*, esp. *trepanacion*]. Opération du trépan, application méthodique d'un trépan dans le but de donner issue à du pus amassé sous une surface osseuse ou de relever des pièces enfoncées. C'est le plus ordinairement sur le crâne que l'on pratique cette opération. La tête du malade est rasée et placée de manière que le point sur lequel le trépan doit être appliqué soit facilement accessible ; on divise les parties molles par une incision cruciale ou en T ; on relève les lambeaux, et avec eux le périoste, que l'on détache avec l'ongle ou avec une spatule ou une rugine. Après avoir marqué exactement le lieu où doit être placée la pointe de la pyramide de la couronne, on monte le perforatif sur l'arbre, on l'applique sur le point déterminé et l'on fait jouer l'instrument. Dès que le perforatif a fait un trou suffisant pour loger la pointe de la pyramide, on le détache de l'arbre et on lui substitue une couronne appropriée au diamètre que l'on juge nécessaire de donner au disque osseux. A mesure que, par le mouvement de rotation communiqué à l'instrument, on pénètre dans l'épaisseur de l'os, il faut veiller à ce que le sillon soit bien circulaire, et suspendre souvent l'opération pour nettoyer le sillon avec la plume taillée en cure-dent, et les dents de la scie avec la brosse.

Lorsque ce sillon est assez profond pour que la couronne ne puisse plus s'en éclapper, on retire la pyramide dans son intérieur au moyen de la clef ou de la vis de pression, dans la crainte de blesser les membranes du cerveau. Enfin, quand, par les progrès de l'opération, le disque osseux est tout à fait détaché, on l'enlève à l'aide de l'élévatoire, dont on se sert comme d'un levier du premier genre, que l'on introduit sous la pièce à enlever en prenant un point d'appui sur les bords de l'ouverture ou sur la main qui le dirige, dans le cas où les os ne seraient pas assez résistants. Lorsque l'opération est terminée, on introduit dans la plaie un sindou, dont on engage les bords entre la dure-mère et les os à l'aide de la lentille du méningophylax ; on pansé ensuite avec des boulettes de charpie, des compresses, et le couvre-chef ou tout autre bandage de la tête. — La *trépanation* peut être pratiquée aussi sur certains os du tronc. Celle des os des membres est quelquefois nécessaire pour arrêter une carie ou pour extraire un séquestre : le procédé a toujours beaucoup d'analogie avec celui qui vient d'être décrit.

TRÉPHINE, s. f. [all. *Handtrepan*, *Trephine*, angl. *trephine*, it. et esp. *trefina*]. Instrument que les Anglais emploient pour la trépanation : l'arbre du trépan est remplacé par une poignée analogue à celle d'une vrille, et la couronne est cylindrique ; on ne se sert pas de perforatif, on applique immédiatement la tréphine armée de sa pyramide, et on la fait pénétrer à la manière d'une vrille.

TRESCORE. Bourg du Bergamasque (Italie). Sources froides sulfureuses, salines, acides.

TRESSAILLEMENT, s. m. [*subsaltus*, all. *Zucken*, *Zusammenfahren*, angl. *starting*]. Émotion subite causée par une surprise ; frémissement avec horripilation, qui parcourt le système cutané, et qui est souvent l'effet d'une impression morale.

TRICANTHE, adj. [*triacanthus*, de τρεῖς, trois, et ἀκανθῶν, épine ; all. *dreidornig*, esp. *triacanto*]. Qui porte des épines trifides, ou disposées trois par trois.

TRICÉTINE, s. f. Berthelot a montré que l'acide acétique forme avec la glycérine trois combinaisons (*acétines*) analogues aux stéarines (V. TRISTÉARINE). Ce sont : 1° La *monacétine* (C¹⁰H¹⁰O⁸ = C¹¹H¹⁴O⁴ + C⁶H⁸O⁶ — 2H₂). Liquide neutre, d'odeur éthérée, se mêlant avec l'éther ; densité, 1,20 ; miscible à son demi-volume d'eau et formant émulsion à une plus forte quantité. — 2° *Diacétine* (C¹⁴H¹²O¹⁰). Liquide incolore, neutre, odorant, de saveur piquante, miscible à l'éther, volatile ; se fige presque à — 40° ; se mêle à 1 volume d'eau, mais fait émulsion avec une plus forte quantité. Par la baryte les acétines donnent de l'acétate de baryte et de la glycérine ; cette acétine s'acidifie à l'air en absorbant de l'oxygène. — 3° *Triacétine* (C⁸H¹⁴O¹²). Liquide neutre, odorant, de saveur piquante et légèrement amère, volatile ; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool dilué. La présence fréquemment signalée de l'acide acétique dans les corps gras naturels semble indiquer la présence d'une acétine naturelle, analogue aux butyrine et phocénine naturelles. V. VALÉRINE.

TRIADELPHÉ, adj. [*triadelphus*, de τρεῖς, trois, et ἀδελφός, frère ; all. *dreibrüderig*, esp. *triadelfo*]. Dont les étamines sont réunies en trois paquets par leurs filets.

TRIANDE, adj. [*triander*, de τρεῖς, trois, et ἀνὴρ, homme ; all. *triandisch*, *dreimännich*, it. et esp. *triandico*]. Dont la fleur renferme trois étamines.

TRIANDRIE, s. f. [*triandria*, all. *Dreimännigkeit*, *Triandrie*, it. et esp. *triandria*]. Nom donné, dans le système de Linné, à une classe et à quatre ordres comprenant des plantes dans les fleurs desquelles on compte trois étamines.

TRIANGULAIRE, adj. [*triangularis*, all. *dreieckig*, angl. *triangular*, it. *triangolare*, esp. *triangular*]. Qui a trois angles.

Triangulaire du coeyr. V. ISCHIO-COCYGIEN.

Triangulaire des lèvres. Muscle (sous-maxillo-labial) qui naît de la face externe de la mâchoire inférieure, et s'étend jusqu'au coin de la bouche, en resserrant ses fibres en forme de triangle.

Triangulaire du sternum. Muscle (sterno-costal, Ch.) situé à la face interne du sternum.

TRIBENZOÏCINE, s. f. Berthelot a formé deux combinaisons neutres de la glycérine avec l'acide benzoïque (*benzoïcines*) analogues aux stéarines (V. TRISTÉARINE). Ce sont : 1° La *monobenzoïcine*, huile neutre, blonde, inoxydable, d'un goût amer et aromatique, d'odeur balsamique, soluble dans l'éther, la benzine et l'alcool ($C^{20}H^{12}O^8 = C^{14}H^6O^4 + C^6H^6O^6 - 2HO$) ; se volatilise en se décomposant ; se prend en masse résineuse à -40° . — 3° *Tribenzoïcine* ($C^{48}H^{30}O^{12}$), neutre, cristallisable, grasse au toucher.

TRIBROMANILINE, s. f. V. BROMANILÉIDE.

TRIBROMOSALICYLIQUE, adj. V. BROMOSPIROYLE.

TRIBU, s. f. [*tribus*, all. *Geschlecht*, angl. *tribe*, it. *tribu*, esp. *tribu*]. Division établie dans les familles. La tribu renferme un ou plusieurs genres. V. GENRE.

TRIBULCON, s. m. [Mot mal formé, et sans doute pour *trielcon*, de *τρίων*, tirer ; c'est-à-dire, extracteur à trois branches.] Instrument inventé par Percy pour l'extraction des balles ou autres corps étrangers engagés dans les plaies. Il est composé de deux branches de 32 centimètres de longueur, déliées, polies, plutôt plates que rondes, terminées chacune par une sorte d'ongle à bords mousses et minces. Elles se joignent par deux surfaces planes qui n'excèdent pas le niveau de l'instrument, et elles sont assemblées par un cliquet tournant qui permet de les séparer pour pouvoir les introduire l'une après l'autre. L'une des branches est terminée à son extrémité supérieure par un anneau, et l'autre par une curette demi-circulaire de 7 millimètres de profondeur. Cette branche a une courbure douce qui n'éloigne la curette que de 7 millimètres de l'axe de la tige. L'anneau de la première branche se dévisse, et porte un tire-fond qui se trouve logé dans l'intérieur de la branche. Cet instrument peut ainsi suppléer aux tire-balles de toute espèce, aux curettes et aux tire-fonds.

TRIBULE, s. m. [*tribulus*, *τριβέλος*]. Genre de la famille des zygophyllées tribulées, dont une espèce à fortes épines (*Tribulus terrestris*, L.), du midi de l'Europe, est apéritive et diurétique.

TRIBUTYRINE, s. f. Berthelot a montré que l'acide butyrique forme avec la glycérine trois combinaisons neutres analogues aux stéarines (V. TRISTÉARINE). Ce sont : 1° La *monobutyrique* ($C^{14}H^{14}O^8 = C^8H^8O^4 + C^6H^6O^6 - 2HO$). Liquide neutre, huileux, odorant, d'une saveur aromatique et amère, mais sans arrière-goût désagréable ; devient acide à l'air. 8 volumes de ce corps dissolvent 3 volumes d'eau, mais deux autres volumes d'eau ou plus font de tout une émulsion stable, ce qui permet de la

distinguer des autres butyriques. Elle est saponifiable. — 2° *Dibutyrique* ($C^{22}H^{22}O^{12} = 2C^8H^8O^4 + C^6H^6O^6 - 2HO$). Liquide neutre, huileux, odorant, se mêlant avec l'alcool et l'éther, devenant acide à l'air ; volatile, saponifiable. L'acidification des butyriques à l'air est due à l'action de l'eau, mais non de l'oxygène qu'elles n'absorbent pas. La dibutyrique traitée par l'ammoniaque liquide donne, au bout de cinq jours, des cristaux de *butyramide* ($C^8H^9AzO^2$). — 3° La *tributyrique* ($C^{30}H^{26}O^{12} = 3C^8H^8O^4 + C^6H^6O^6 - 6HO$). Liquide neutre, huileux, d'odeur analogue aux autres butyriques, d'un goût piquant, puis amer ; soluble dans l'alcool et dans l'éther, insoluble dans l'eau. Par l'alcool et l'acide chlorhydrique elle donne de la glycérine et de l'éther butyrique. Les butyriques artificielles sont à la butyrique naturelle ce que les phocénines obtenues par synthèse sont à la phocénine naturelle (V. VALÉRIINE). Sous l'influence du suc pancréatique, la monobutyrique a été décomposée presque complètement en acide butyrique et en glycérine ; la graisse de porc a été décomposée en acides gras fixes et glycérine, tandis que la salive n'a pas agi sur la monobutyrique (Berthelot) : ce qui montre que le suc pancréatique, seul, dédouble les graisses, comme l'a prouvé Cl. Bernard.

TRICAPSULAIRE, adj. [*tricapularis*, all. *dreikapselig*, it. *tricapulare*, esp. *tricapular*]. Se dit d'un fruit formé par la réunion de trois capsules.

TRICÉPHALE, adj. [*tricepsphalus*, de *τρεῖς*, trois, et *κεφαλή*, tête ; all. *dreiköpfig*, angl. *threeheaded*]. Surmonté de trois têtes ou sommets. Nom d'un genre de monstres.

TRICEPS, adj. [*triceps*, all. *dreiköpfig*, esp. *triceps*]. Se dit des muscles dont l'extrémité supérieure est formée de trois faisceaux distincts.

Triceps brachial (scapulo-huméro-olécrânien, Ch.) [it. *tricipito-brachiale*]. Muscle de la partie postérieure du bras, qui s'attache supérieurement au bord axillaire de l'omoplate et aux bords externe et interne de l'humérus, et qui descend de cette triple origine jusqu'à l'olécrâne.

Triceps crural (trifémoro-rotulien, Ch.) [it. *tricipito-crurale*]. Muscle placé aux parties antérieure, interne et externe de la cuisse. Il s'attache supérieurement aux faces antérieure (muscle crural), interne et externe (muscle vaste interne, vaste externe) du fémur, et aux deux bords de la ligne âpre, depuis la base des trochanters jusqu'à quatre travers de doigt au-dessous du genou ; inférieurement, il s'implante par un large tendon à la rotule et aux tubérosités tibiales.

TRICHIADÉNITE. Inflammation des glandes des poils. (Piorry.)

TRIGHAUXE, s. m. Hypertrophie des poils.

TRICHIASIS, s. m. [*τριχιάσις*, de *τριχίς*, poil ; all. et angl. *Trichiasis*, it. *trichiasi*, esp. *triquiasis*]. Affection dans laquelle les cils, déviés de leur direction naturelle, viennent se mettre en contact avec la surface du globe de l'œil, qu'ils irritent. On l'observe plus ordinairement à la paupière inférieure. Tantôt le trichiasis est total, c'est-à-dire que toute la rangée des cils est tournée vers la conjonctive ; tantôt il n'est que partiel, c'est-à-dire que quelques-uns de ces poils seulement, ou seulement un seul, est ainsi dévié ; dans d'autres cas encore, les cils sont tous dans leur direction normale, mais des cils surnuméraires se sont développés sur la marge de la paupière. Quelquefois il existe ainsi une ou plusieurs rangées surnuméraires plus ou moins complètes, et l'affection prend alors le nom de

phalangosis ; ou bien, pour indiquer le nombre des rangées, on l'appelle *distichiasis*, *tristichiasis*, etc. Le trichiasis est ordinairement l'effet d'un entropion, et reconnaît par conséquent pour cause, soit une blépharite, soit une cicatrisation vicieuse. Le traitement consiste à remédier à l'entropion lui-même, s'il en existe un ; mais, lorsque la déviation des poils existe sans autre lésion, on a proposé cinq méthodes de traitement : 1° le renversement des cils déviés ; 2° leur simple arrachement ; 3° leur arrachement suivi de la cautérisation des bulbes ; 4° l'excision de la partie du bord des paupières contenant les bulbes des cils déviés ; 5° l'extirpation de ces bulbes seuls. Le procédé le plus simple pour le renversement est de maintenir pendant quelque temps les cils renversés sur la peau de la région voisine au moyen de bandelettes agglutinatives qu'on colle par-dessus ; ou mieux encore, si ces cils sont assez rapprochés les uns des autres, on les étire dans l'anse d'un fil de soie, et l'on fixe celui-ci sur la joue par un agglutinatif. L'arrachement se fait en saisissant successivement chaque cil avec des pinces à épiler. En cautérisant ensuite les bulbes, on a pour but d'empêcher que les cils ne repoussent ; mais ce moyen douloureux et dangereux produit rarement le résultat qu'on s'en promet. L'excision du bord des paupières ou seulement des bulbes est réservée pour les cas tout à fait rebelles au renversement et à l'arrachement. Mais le plus ordinairement, lorsque le trichiasis est l'effet d'un entropion, l'excision de la peau de la paupière est le meilleur moyen de le faire cesser. V. TRICHOSIS.

TRICHINA, s. m. Nom générique d'un helminthe nématode, le *Trichina spiralis*, découvert et décrit par R. Owen. C'est un ver blanc, long de 1 millimètre environ, cylindrique, épais de 1/3 de millimètre, un peu plus obtus à l'une de ses extrémités (tête, suivant R. Owen ; queue, suivant Luschke) qu'à l'autre. Cette dernière extrémité présente une très petite papille perforée, et origine d'un conduit digestif rectiligne, à parois distinctes, terminé en cul-de-sac ou peut-être ouvert dans une dépression de cette extrémité. Il n'y a pas trace d'organes reproducteurs, ce qui fait considérer cet animal comme une larve de nématode, peut-être du *filaire de Médine*. On trouve ce ver dans les muscles de la vie animale, chez les individus ayant souffert et amaigri par de longues privations. Il y a un ou deux individus dans chacun des kystes qui les enveloppent ; ils sont roulés en spirale dans la cavité de cette petite poche qui est formée de tissu cellulaire assez vasculaire, dans les interstices des faisceaux striés des muscles ; un peu de tissu adipeux entoure souvent en partie chaque kyste. Les muscles superficiels renferment plus de ces kystes que les muscles profonds. V. ENTOZOAIRE, MÉTAGÉNÈSE et SOCLEX.

TRICHISME, s. m. [*trichismus*, τριχισμός, de τριχίς, cheveu ; all. *Haarbruch*, et *τριχισμός*, tête ; all. *trichismus*, it. *trichismo*, esp. *triquismo*]. Fracture filiforme.

TRICHOBLANLINE, s. f. V. CHLORANILINE.

TRICHOCEPHALE, s. m. [*Trichocephalus dispar*, de τριχίς, cheveu, et *κεφαλή*, tête ; all. *Haarkopf-wurm*, *Peitschenwurm*, *Trichuride*, angl. *trichocephalus*, *hair-headed worm*, it. et esp. *tricocefalo*]. Entozoaire nématode filarien, dont une espèce (*Trichocephalus dispar*, L., *Trichocephalus* ou *Mastigodes hominis*) se rencontre chez l'homme (Fig. 443). Son cou est très long, capillaire. Le corps du mâle est recourbé en spirale (a, grandeur naturelle ; b, grossi) ; celui de

la femelle est presque droit, un peu plus épais (c). L'extrémité caudale du mâle est obtuse, pourvue

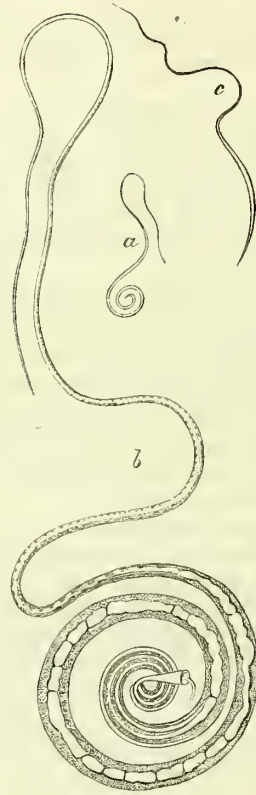


Fig. 443.

d' une bourse allongée, cyathiforme ; la gaine du pénis est tubuleuse, atténuée au sommet ; l'extrémité caudale de la femelle est à peine courbée. Le corps du mâle est long au plus d'environ 37 millimètres, dont 23 pour le cou (sur 1/10° de millimètre d'épaisseur) et 14 pour le corps (sur 1 millimètre d'épaisseur). Le corps de la femelle est long de 43 millimètres environ, dont 27 pour le cou (sur 1/10° de millimètre d'épaisseur) et 16 pour le corps, qui est épais de 1 millimètre 1/2 environ. Cet animal habite surtout le côlon et le cæcum, où il forme quelquefois des masses assez grosses ; il est rare dans l'intestin grêle. On le trouve fréquemment en certain nombre chez les

individus morts de fièvre typhoïde, sans que sa présence ait aucun rapport de cause ou de symptôme.

TRICHOMA, s. m. [angl. *the plaited hair*, it. et esp. *trichoma*]. V. PLIQUE.

TRICHOMATIQUE, adj. [*trichomaticus*, de τριχωμα, chevelure ; all. *trichomatisch*]. Qui a rapport à la plique. V. TRICHOPHYTON.

TRICHOMIE. Maladie des poils. (Piorry.)

TRICHOMONAS, s. m. [de τριχίς, cheveu, et *μονάς*, monade]. Infusoire de forme elliptique (*Trichomonas vaginalis*), d'un volume double de celui des globules du sang, trouvé par Donné dans le pus de la vaginite syphilitique.

TRICHOPHYTON, s. m. [de τριχίς, cheveu, et *φυτόν*, plante], ou **TRICHOMYCES** [de *μύκης*, champignon - (Malmsten)]. Végétal formé uniquement de spores. Spores rondes ou ovales, transparentes, incolores, à surface lisse ; intérieur homogène ; diamètre variant entre 0^{mm},003 et 0^{mm},006, en moyenne 0^{mm},005. Ces spores apparaissent dans l'intérieur de la racine des cheveux sous forme d'un amas arrondi. Elles donnent naissance à des filaments articulés constitués par des spores enchaînées en filaments moniliformes qui, en se développant, rampent dans l'épaisseur de la substance du cheveu suivant la direction de la longueur. — ESPÈCE : *Trichophyton tonsurans*, Malmsten. (Synonymic: *Tri-*

chomyces tonsurans, Malmsten. Épiphyte, mycoderme ou trichomaphyte de la *plique polonoise*, Guensburg. Champignon des cheveux dans l'*herpes tonsurans*. Champignon voisin de celui de la teigne, Lebert. Champignon du *porrigo scutulata* ou *herpes tonsurant*. *Achorion Lebertii*, Ch. Robin. Cryptogame de la *teigne tondante* ou de la *rhizo-phyto-alopécie*, Gruby.) Ce cryptogame prend naissance dans l'intérieur des cheveux, sous forme d'un petit amas de spores arrondies. A mesure que le cheveu pousse, les cryptogames qu'il renferme poussent également, jusqu'à ce que la partie envahie soit hors du follicule, et, une fois qu'elle est arrivée jusqu'à 2 ou 3 millimètres au-dessus du niveau de l'épiderme, le cheveu se brise. Le développement se fait rapidement. C'est la présence de ce végétal qui est cause, à la fois, et de la rupture des poils (d'où calvitie plus ou moins étendue), et de la formation des éluvures et des croûtes qui recouvrent les parties *tonsurées*. Aussi ne faut-il pas s'étonner de la ténacité avec laquelle les altérations qu'il détermine résistent à l'emploi des médicaments les plus variés. La brisure des cheveux, la formation des croûtes, tout le mal, en un mot, que détermine la présence de ce végétal sur l'homme, est contagieux. Le fait n'est pas étonnant; la petitesse des spores en rend le transport facile, et probable la pénétration dans le follicule pileux. Reste inconnue la question de savoir si l'état des humeurs de tous les individus est également favorable au développement. Pour le traitement, V. PARASITICIDE. On a aussi décrit comme espèces douteuses le *Trichophyton ? sporuloides*, Ch. Robin, ou Mycoderme de la matière agglutinative dans la plique, Walther; et le *Trichophyton ? ulcerum*, Ch. Robin, ou Champignon des ulcères, trouvé par Lebert. — Sur les poils arrachés de leur follicule, les cellules qui forment la gaine épithéliale adhérente à la partie intrafolliculaire du poil, se plissent ou se relèvent, sur leur bord seulement, dans toute ou partie de la périphérie, et se recourbent ou recroquevillent en un cylindre creux microscopique comme une feuille sèche, mais en restant adhérentes par leur milieu. Le réseau à mailles polygonales, à lignes minces, pâles, délicates (représentées par de légers sillons de contact du bord des cellules pavimenteuses), qui entoure le cheveu et qu'on voit ainsi constitué sur les cheveux enlevés avec le follicule et non arrachés, se trouve alors remplacé par ces bords roulés en cylindres; ils sont larges de 1 à 3 millièmes de millimètre, à bords foncés, à centre brillant, représentant des lignes ramifiées interrompues ou continues, et alors paraissent anastomosés; ces lignes simulent les fils foncés d'un grillage plus ou moins régulier, dont l'espace clair intermédiaire est formé par le milieu même de la cellule pavimenteuse pâle, sans noyaux, dont les bords sont plissés et courbés. Il n'est pas rare de trouver, dans le voisinage du bulbe ou dans celui de la peau, des cellules à bords plissés ou courbés, qui sont presque entièrement détachées et permettent de bien voir quelle est la cause de l'aspect dont il s'agit. Par le contact de l'eau prolongé une demi-heure environ, les bords des cellules s'étalent de nouveau; l'aspect de cylindres ramifiés, flexueux, ou de grillage, disparaît presque entièrement; il se trouve remplacé par des lignes claires, indiquant le bord des cellules pavimenteuses imbriquées; mais pourtant moins délicates, moins étroites que dans le poil frais enlevé avec son follicule, sans

arrachement. C'est pour n'avoir pas connu la cause mécanique et physique de cette disposition accidentelle du bord des cellules, qu'elle est décrite et figurée comme naturelle sous les noms de *stries transversales* ou *réseau propre de la racine du cheveu* [all. *eigene Netzbildung der Haarwurzel*]. C'est pour n'avoir pas connu la disposition naturelle et la disposition accidentelle de la gaine des cheveux sains, que Gruby a décrit le réseau que forment leurs bords plissés sous les noms de *tiges et de branches (mycélium)* du champignon qui couvrait la racine des poils qu'il examinait; c'est pour cela qu'il a fait une erreur d'interprétation en regardant comme de nature végétale le réseau, du reste bien décrit par lui quant à son aspect, que forment les cellules épithéliales du poil. Or, il résulte des recherches de Legendre et Robin : 1° Que le champignon de la mentagre est un végétal entièrement formé de spores et dépourvu de mycélium, comme les *Trichophyton*. 2° Que le champignon qui cause la mentagre est le même que le *Trichophyton tonsurans*, et qu'il se développe de la même manière dans le follicule et au dehors; mais il ne forme point une espèce à part qui s'en distinguerait par la présence de ce mycélium, et par son mode de groupement autour de la racine : il n'y a, ainsi que l'a déjà pensé Bazin, qu'une différence de siège et non de nature, entre la *teigne tondante (herpes tonsurans)* et la mentagre, causées toutes deux par le trichophyton. 3° Qu'il ne reste plus à présent dans le genre *Microsporon* (V. ce mot) que l'espèce propre au *pityriasis versicolor*.

TRICHOSANTHE, s. m. [*trichosanthos*, θριζ, τριζος, poil, ζθος, fleur]. Genre de la famille des cucurbitacées dont une espèce (*Trichosanthos anguina*, L.) est alimentaire en Chine, et une autre (*T. cucumerina*, L.) est un purgatif et vomitif violent usité aux Indes.

TRICHOSIS, s. m. [*τριχωσησις*]. Good nomme *Trichosis arca* l'*Ophiasis* ou *porrigo decalvans*. Le nom de *trichosis* a aussi été donné : 1° au *trichiasis*; 2° à de petits kystes sébacés qui se développent sur divers points de la conjonctive, et ont quelquefois été appelés *pinguceula*. V. ce mot et SÉBACÉ.

TRICHOTOME, adj. [*trichotomus*, de τριζ, en trois, et τομή, section; all. *dreitheilig*, angl. *trichotomous*, it. et esp. *tricotomo*]. Se dit de toute partie qui se divise et se subdivise par trois.

TRICOQUE, adj. [*tricoocus*, de tres, trois, et coccus, grain]. Se dit d'un fruit composé de trois coques.

TRICUSPIDE, adj. [*tricuspis*, de tres, trois, et cuspis, pointe; all. *dreizipfelig*, angl. *tricuspid*, it. et esp. *tricuspidé*]. Qui est muni de trois pointes ou de trois sommets. — *Valvule tricuspidé*. Repli membraneux placé à l'ouverture de communication de l'oreillette droite du cœur avec le ventricule correspondant, ainsi nommé parce qu'il présente trois portions triangulaires : on l'a aussi appelé *valvule triglochine*. Cette valvule, formée par la membrane interne des cavités droites du cœur, adhère par un de ses bords à la circonférence de l'orifice; son autre bord, irrégulier, libre et découpé, se continue avec les cordes tendineuses qui partent des colonnes charnues du cœur : elle s'abaisse au moment où le sang afflue de l'oreillette dans le ventricule; elle s'élève, au contraire, et empêche le reflux de ce liquide pendant la contraction du ventricule. V. CŒUR et VALVULE.

TRIDACTYLE, adj. [*tridactylus*, de τρεῖς, trois, et δάκτυλος, doigt; all. *dreifingerig*, it. *tridattile*, esp. *tridactilo*]. Qui a trois doigts aux pieds.

TRIDENTÉ, ÉE, adj. [*tridentatus*, all. *dreizähmig*, it. *tridentato*, esp. *tritendado*]. Qui est muni de trois dents ou épines.

TRIDIGITÉ, ÉE, adj. [*tridigitatus*, all. *dreifingert*, it. *tridigitado*]. Se dit d'une feuille dont le pétiole commun est terminé par trois folioles.

TRIENCÉPHALE, s. m. Genre de monstres otocéphaliens.

TRIFACIAL [all. *der dreifache Gesichtsnerv*, angl. *trifacial*, it. *trifacciale*, esp. *trifacial*]. V. **TRJMEAU**.

TRIFÉMORO-ROTULIEN [it. et esp. *trifemororotuliano*]. V. **TRICEPS** *crural*.

TRIFIDE, adj. [*trifidus*, all. *dreispaltig*, angl. *trifid*, it. et esp. *trifido*]. Qui est divisé en trois parties, segments ou lobes.

TRIFLORE, adj. [*triflorus*, all. *dreiblumig*, esp. *trifloro*]. Qui porte trois fleurs.

TRIFOLIÉ, ÉE, adj. [*trifoliatu*s, all. *dreiblättrig*, it. *trifogliato*, esp. *trifoliado*]. Qui a des feuilles disposées trois par trois à l'extrémité des pétioles, ou trois fois décomposées.

TRIFURQUÉ, ÉE, adj. [*trifurcatus*, all. *dreigabelig*, esp. *trifurcado*]. Dont le sommet est divisé en trois parties déliées.

TRIGASTRIQUE, adj. [*trigastrius*, all. *dreiläuchig*, angl. *trigastrie*, it. et esp. *trigastrico*]. Qui a trois ventres. Se dit des muscles qui ont trois portions charnues.

TRIGÉNIQUE (ACIDE). Produit de la réaction de l'acide cyanique et de l'aldéhyde anhydre. Cristallisable, peu acide, peu soluble dans l'eau, moins dans l'alcool. (C⁸H¹⁰O³Az³, HO.)

TRIGLOCHINE, adj. [*triglochine*, τριγλόχιν, de τρεῖς, trois, et γλόχιν, pointe; esp. *trigloquina*]. V. **TRICUSPIDE**.

TRIGONE, s. m. [de τρεῖς, trois, et γωνία, angle; all. *Dreieck*, *Trigonon*, angl. *trigonal*, it. et esp. *trigono*]. Qui offre trois angles.

Trigone cérébral. V. **VOÛTE à quatre piliers**.

Trigone vésical. Espace triangulaire que la cavité de la vessie présente vers son bas-fond, et dont les deux angles postérieurs offrent les orifices des uretères, tandis qu'à l'anérieur se trouve l'origine de l'urèthre.

TRIGONIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes de la Guyane et du Brésil, voisine des polygalées.

TRIGONOCÉPHALE, s. m. [τριγώνος, triangulaire, κεφαλή, tête]. Serpent venimeux d'Amérique (*Trigonocephalus lanceolatus*), qui est aussi dangereux que les crotales; il atteint 2 mètres et plus de longueur.

TRIGYNE, adj. [*trigynus*, de τρεῖς, trois, et γυνή, femme; all. *dreieibig*, it. *triginico*, esp. *trigino*]. Se dit d'une plante dont les fleurs contiennent trois pistils.

TRIGYNIE, s. f. [*trigynia*, all. *Dreieiberei*, it. et esp. *trigynia*]. Nom donné, dans le système de Linné, à dix ordres comprenant des plantes qui ont trois pistils.

TRIJUGUÉ, ÉE, adj. [*trijugus*, all. *dreipaarig*, it. *trijugato*]. Se dit d'une feuille qui est composée de trois paires de folioles.

TRJMEAU, adj. et s. m. [*terginus*, it. et esp. *trigemino*]. Nom donné au nerf de la cinquième paire cérébrale, parce qu'il se divise en trois branches principales. Il se détache de l'encéphale près du bord externe de la protubérance, et forme un gros cordon aplati, composé d'un grand nombre de filets distincts

et parallèles. Ces filets, réunis, passent au-dessus du bord supérieur du rocher, pénètrent dans la fosse temporale interne, et forment là, en s'entrecroisant, un renflement plexiforme, grisâtre, semi-lunaire, qui donne naissance, par son bord antérieur ou convexe, à trois divisions. La *branche ophthalmique*, la moins volumineuse et la plus élevée, pénètre dans l'orbite par la fente sphénoïdale, et se subdivise en plusieurs rameaux. La *maxillaire supérieure* sort du crâne par le trou grand rond du sphénoïde, traverse la fente sphéno-maxillaire et le canal sous-orbitaire, et vient s'épanouir dans la joue. La *maxillaire inférieure*, la plus grosse des trois divisions, sort du crâne par le trou ovale du sphénoïde, et se partage, dans la fosse zygomatique, en deux rameaux principaux. V. **OTIQUE**.

TRILLO. A deux lieues de Cifuentes (Espagne). Eau saline : hydrochlorates de magnésie et de chaux, sulfate de chaux. Bonne contre les douleurs rhumatismales, les obstructions abdominales, la chlorose, la dyspepsie, les affections des voies urinaires, les ankyloses.

TRILOBÉ, ÉE, adj. [*trilobus*, all. *dreilappig*, angl. *trilobate*, it. *trilobato*, esp. *trilobado*]. Qui se partage en trois lobes.

TRILOCULAIRE, adj. [*trilocularis*, all. *dreifächerig*, angl. *trilocular*, it. *triloculare*, esp. *trilocular*]. Qui est divisé intérieurement en trois loges.

TRIMAMME, adj. [de *tres*, trois, et *mamma*, mamelle]. Se dit de l'anomalie caractérisée par trois mamelles et de celui qui les porte.

TRIMARGARINE, s. f. L'acide margarine forme, d'après Berthelot, deux combinaisons neutres avec la glycérine. Ce sont (V. **TRISTEARINE**) : 1° La *monomargarine* (C⁴⁰H⁴⁰O⁸). Neutre, blanche, peu soluble dans l'éther froid; cristallisable, biréfringente; fusible à 56°, solidifiable à 49°. Son point de fusion, comme celui de tous les corps gras, n'est comparable que dans des conditions semblables, car il varie : 1° selon qu'on prend la matière cristallisée ou fondue; 2° avec la température à laquelle on l'a conservée avant de la fondre; 3° avec celle à laquelle on l'a solidifiée; 4° avec la forme et la nature des vases; 5° avec le contact ou non de l'eau, etc. — 2° *Trimargarine* (C¹⁰⁸H¹⁰¹O¹²). Semblable à la margarine naturelle. L'*oléomargarine* est un principe de l'huile d'olive qui est solide, fusible de 22° à 28°, selon les conditions; saponifiable et fournissant un acide fusible à 45°; tenant pour la composition le milieu entre les acides oléique et margarique.

TRIMORPHE, adj. [*trimorphus*, de τρεῖς, trois, et μορφή, forme; all. *dreigestaltig*, *trimorphisch*, esp. *trimorfo*]. Se dit d'une substance qui peut donner des cristaux appartenant à trois systèmes différents, ou à un même système, mais avec de telles différences d'angles, qu'on ne saurait les dériver d'une forme fondamentale.

TRIMORPHISME, s. m. [all. *Trimorphismus*, esp. *trimorfismo*]. État des substances trimorphes.

TRINERVÉ, ÉE, adj. [*trinervis*, all. *dreinervig*, angl. *threenerved*, esp. *trinervado*]. Se dit d'une feuille qui offre trois nervures longitudinales partant de sa base.

TRINGIBIN ou **TÉRÉNIABIN**, s. m. [*manne liquide*]. Matière blanchâtre, gluante, douce, assez semblable à du miel, recueillie en Asie Mineure sur une espèce de légumineuse du genre des *sainfoins*.

TRINITRITE, s. m. *Trinitrite hydraté d'anthracénise*. V. **NITROANTHRACIDE**.

TRIOCÉPHALE, s. m. *V. TRIENGEPHALE.*

TRIOECIE, s. f. [*trivecia*, all. *Dreihusigkeit*, it. et esp. *trivecia*]. Nom donné, dans le système de Linné, à un ordre comprenant des plantes dont un individu porte des fleurs hermaphrodites, un autre des fleurs mâles, et un troisième des fleurs femelles.

TRIOLEÏNE, s. f. Berthelot a montré que l'acide oléique pur forme, avec la glycérine, trois composés neutres analogues aux stéarines (*V. TRISTÉARINE*). Ce sont : 1° La *monoléine* (C⁴²H⁸⁰O⁸). Liquide neutre, huileux, jaunâtre, goût presque nul ; se fige à 15° et 20°, cristallisable à 10° ; saponifiable ; devient acide à l'air et au contact de l'eau par doublement en acide oléique et glycérine. Comme l'oléine naturelle, elle distille sans décomposition dans le vide barométrique et en grande partie à l'air libre. — 2° *Dioléine* (C⁷⁸H¹⁴⁰O¹²). Liquide neutre cristallisant entre 10° et 15°. — 3° *Trioléine* (C¹¹⁴H²⁰⁰O¹²). Semblable à l'oléine naturelle.

TRIORCHIDE, adj. et s. m. [*τρίορχος*, de *τρεῖς*, trois, et *ὄρχις*, testicule]. S'est dit des individus supposés porter trois testicules, ce qui n'a jamais été observé ; mais on a pris autrefois des tumeurs des bourses, de l'épididyme ou du cordon, pour un troisième testicule.

TRIOXYPROTÉÏNE, s. f. [*trioxyte* ou *trioxyde de protéine*]. Müller décrit sous ce nom un produit d'altération non cristallisable qu'on obtient quand on fait bouillir de la fibrine ou de l'albumine dans l'eau au contact de l'air, puis desséchant la dissolution et reprenant le résidu par l'alcool. *V. ALBUMINOSE.*

TRIPALMITINE, s. f. Berthelot a montré que l'acide palmitique forme avec la glycérine trois combinaisons neutres, analogues aux stéarines (*V. TRISTÉARINE*). Ce sont : 1° La *monopalmitine* (C³⁸H³⁸O⁸). Neutre, blanche, cristallisable, biréfringente ; fusible à 58° et se solidifiant à 45° en une masse cireuse ; saponifiable. — 2° *Dipalmitine* (C⁷⁰H⁷⁰O¹²). Neutre, cristallisable ; fusible à 59°, solidifiable à 51° en une masse cireuse ; saponifiable. — 3° *Tripalmitine* (C¹⁰²H⁹⁸O¹²). Elle est semblable à la palmitine naturelle des huiles d'olive, de palme et autres huiles naturelles, d'où elle a été longtemps extraite sous le nom de *margarine*. Elle fond à 61°,5 (et non 48°) et se solidifie à 45°,5.

TRIPARTI, IE, adj. [*tripartitus*, all. *dreigeheilt*, angl. *tripartite*, esp. *tripartido*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont divisées en trois jusqu'au delà de la moitié de leur longueur.

TRIPARTIBLE, adj. [*tripartibilis*, it. *tripartibile*, esp. *tripartible*]. Qui est susceptible de se diviser spontanément en trois parties distinctes.

TRIPENNÉ, ÉE, adj. [*tripennatus*, all. *dreifachgefedert*, angl. *tripinnate*, esp. *tripennado*]. Se dit des feuilles dont le pétiole commun porte latéralement des pétioles secondaires, qui à leur tour en produisent d'autres sur les côtés desquels les feuilles sont implantées.

TRIPÉTALÉ, ÉE, adj. [*tripetalus*, all. *deikronenblüttrig*, it. *tripetalò*, esp. *tripetalado*]. Se dit d'une corolle qui est composée de trois pétales.

TRIPHOCÉÏNE ou **TRIVALÉÏNE**, s. f. *V. VALÉÏNE.*

TRIPHYLLE, adj. [*triphyllus*, all. *dreiblättrig*, angl. *triphylous*, it. *triflò*, esp. *triflò*]. Épithète donnée au calice quand il est composé de trois pièces, et aux feuilles qui sont verticillées trois par trois, ou profondément partagées en trois lobes, ou terminées par trois folioles.

TRIPLINERVÉ, ÉE, adj. [*triplinervius*, all. *dreifachgeadert*, it. *triplinervo*, esp. *triplinervado*]. Se dit d'une feuille dont la base du limbe offre, de chaque côté de la nervure moyenne, une nervure partant de cette dernière, mais plus grosse que les suivantes.

TRIPLOÏDE, s. m. [de *τρίπλοος*, triple, et *εἶδος*, forme ; esp. *tríploides*]. Qui a la forme d'un trépied. Le *triploïde* est un élévatoire employé dans l'opération du trépan. Il est composé de trois branches qui s'écartent par leur extrémité inférieure, et qui sont réunies à leur partie supérieure par deux plaques percées d'un pas de vis à leur centre, pour donner passage à une quatrième branche qui est le véritable levier. Ce trépied étant posé sur le crâne et la quatrième branche engagée sous l'os à soulever, un écrou de rappel détermine cette élévation.

TRIPOLI, s. m. [ainsi nommé de *Tripoli*, ville d'où le tripoli vient principalement ; all. *Tripplisstein*, *Trippel*]. Couches géologiques importantes de silice pulvérente, à grains presque impalpables, réunis en feuillets minces, d'une teinte rougeâtre ou jaune pâle. La plupart des tripolis sont formés de dépouilles siliceuses d'infusoires fossiles, très dures, et servant en raison de cela au polissage des métaux et des verres.

TRISANNUEL, ELLE, adj. [*triennis*, all. *dreijährig*, esp. *trisanual*]. Se dit d'une plante qui vit trois ans.

TRISCAPULO-HUMÉRO-OLÉCRANIEN. *V. TRICEPS brachial.*

TRISEL, s. m. [all. *Drittelsatz*, it. *trisale*, esp. *trisal*]. Sel qui renferme trois fois autant d'acide pour la même quantité de base, ou trois fois autant de base pour la même quantité d'acide, que le sel neutre correspondant.

TRISMUS, s. m. [*τρίσμος*, de *τρεῖς*, je grince ; all. *Mundklamme*, angl. *trismus*, *locked jaw*, it. et esp. *trismo*]. Serrement des mâchoires par la contraction spasmodique des muscles élévateurs de l'inférieure, en sorte que la bouche demeure forcément fermée. — Affection ainsi nommée à cause du grincement de dents qui l'accompagne. *V. TÉTANOS.*

TRISPERME, adj. [*trispermus*, de *τρεῖς*, trois, et *σπέρμα*, graine, semence ; all. *dreisamig*, it. et esp. *trispermo*]. Qui renferme trois graines.

TRISPLANCHNIE, s. f. Nom donné par quelques médecins au choléra indien, considéré comme une affection du nerf grand splanchnique.

TRISPLANCHNIQUE, adj. et s. m. [*trisplanchnicus*, de *τρεῖς*, trois, et *σπλάγχνον*, viscère ; all. *trisplanchnisch*, angl. *triplanchnie*, it. et esp. *triplanico*]. Nom donné par Chaussier au nerf grand sympathique, parce que ses ramifications se distribuent dans les trois cavités splanchniques.

TRISTÉARINE, s. f. Chevreul avait pensé que la stéarine, l'oléine, etc., d'une part, et la cétine, d'autre part, sont des espèces de sels formés d'un acide gras anhydre, fixe ou volatil, et de glycérine anhydre d'une part, d'éthyl d'autre part. Cette hypothèse, vérifiée depuis par divers chimistes, a été entièrement démontrée par Berthelot, qui est parvenu à combiner la glycérine avec les acides gras proprement dits, avec divers acides gras d'origine organique, avec les acides minéraux et même avec l'alcool. Les corps ainsi produits sont neutres et incapables de s'unir immédiatement aux alcalis ; certains reproduisent les corps gras naturels. Ils se classent en plusieurs séries de combinaisons différentes dont tous les termes peuvent se représenter par l'acide, plus la glycérine, moins de l'eau ; ils peuvent

être dédoublés en acide et glycérine sous les influences les plus variées. Ces corps s'obtiennent par des réactions de longue durée des acides sur la glycérine dans des tubes fermés à la lampe, maintenus à une température de 100° à 300° ou environ, pendant plusieurs heures ou plusieurs jours, selon les cas. On obtient en variant convenablement ces conditions une série de trois stéarines : 1° *Monostéarine* ($C^{42}H^{82}O^8 = C^{36}H^{33} + C^6H^8O^6 = 2HO$). Neutre, blanche, cristallisable, biréfringente, dure, cassante; fusible à 61°, solidifiée à 60°; saponifiable. Au contact des acides chlorhydrique et acétique elle se comporte comme la stéarine naturelle. — 2° *Distéarine* ($C^{78}H^{178}O^{12} = 2C^{36}H^{36}O^4 + C^6H^8O^6 = 2HO$). Neutre, blanche, cristallisable, biréfringente; fusible à 58°, se solidifie à 55°; dure, cassante. — 3° *Tristéarine* ($C^{114}H^{210}O^{18} = 3C^{36}H^{36}O^4 + C^6H^8O^6 = 6HO$). Semblable à la stéarine naturelle, si ce n'est que cette dernière est toujours obtenue un peu impure, tandis que la stéarine semblable obtenue par synthèse, ou tristéarine, est dégagee de tout mélange accidentel. Berthelot a obtenu des combinaisons analogues avec l'acide chlorhydrique. Ce sont : 1° La *monochlorhydrine* ($C^6H^7ClO^4 = HCl + C^6H^8O^6 = 2HO$). Elle s'obtient en saturant la glycérine d'acide chlorhydrique gazeux, et chauffant à 100° pendant trente-six heures. Huile neutre d'odeur fraîche éthérée, d'un goût sucré, puis piquant, miscible à l'eau et à l'éther, ne précipitant pas le nitrate d'argent quand elle est fraîche. Elle se mêle à son volume d'eau, et forme une émulsion stable avec 8 ou 10 volumes. Elle est saponifiée lentement par l'oxyde de plomb. — 2° *Dichlorhydrine* ($C^4H^6Cl^2O^2 = 2HCl + C^6H^8O^6 = 4HO$). Obtenue par dissolution de la glycérine dans 12 à 13 fois son poids d'acide chlorhydrique fumant, et chauffant à 100° pendant longtemps. Distille à 178°. C'est une huile neutre, d'odeur éthérée prononcée, miscible à l'éther; ne forme pas d'émulsion stable avec l'eau; saponifiable par la potasse. — 3° *Épichlorhydrine*. Produit de l'action du gaz chlorhydrique sur la dichlorhydrine. Huile plus pesante que l'eau, limpide, d'odeur d'éther chlorhydrique ($C^6H^5ClO^2$). V. TARTROGLYCÉRIQUE et VALÉRINE.

TRISTIMANIE, V. LYPÉMANIE.

TRITÉOPHYE, s. f. [*tritæophya*, τριταεφυα, de τριταε, tous les trois jours, et φεσθα, naître; it. et esp. *triteofia*]. Fièvre intermittente ou rémittente tierce, c'est-à-dire dont les accès reviennent de deux jours l'un, ou tous les trois jours inclusivement. Cette fièvre, qui a beaucoup de rapport avec la fièvre tierce, en diffère cependant en ce que ses accès ne sont pas complets et réguliers, c'est-à-dire n'offrent pas les périodes de froid, de chaleur et de sueur, que l'on observe dans les fièvres intermittentes tierces complètes.

TRITERNÉ, ÉE, adj. [*triternatus*, all. *dreizählig*, it. *triternato*, esp. *triternado*]. Se dit des feuilles dont le pétiole commun se divise en trois pétioles secondaires, subdivisés eux-mêmes en trois autres, dont chacun porte trois folioles.

TRITOMÉNINGITE. Inflammation de la pie-mère. (Piorry.)

TRITOXIDE, s. m. [*tritoxylum*, all. *Tritoxyd*, it. *tritossido*, esp. *tritoxido*]. Troisième des oxydes d'un corps qui peut se combiner avec l'oxygène en plusieurs proportions différentes.

TRITURATION, s. f. [*trituration*, all. *Zerreiben*, angl. *trituration*, it. *trituratione*, esp. *trituration*].

Action de réduire une substance en poudre en la *triturer* dans un mortier, c'est-à-dire en la broyant circulairement entre l'extrémité du pilon et le fond du mortier. La *trituration* diffère de la *contusion* par la manière dont on fait mouvoir le pilon. Elle est employée pour la pulvérisation des matières friables, et surtout pour celle des matières résineuses, que la chaleur produite par la contusion ramollirait et réduirait en masse.

TRIVALVE, adj. [*trivalvis*, all. *dreiklappig*, it. *trivalvulo*, esp. *trivalvo*]. Qui a trois valves.

TRIVELIN, s. m. V. LANGUE-DE-CARPE.

TRIVENTRE [esp. *triventre*]. V. TRIGASTRIQUE.

TROCART, s. m. V. TROIS-QUARTS.

TROCHANTER, s. m. [*trochanter*, τροχωντις, de τροχωντις, tourner; all. *Trochanter*, *Rollhügel*, angl. *trochanter*, it. *trocantere*, esp. *trocanter*]. Nom donné à deux tubérosités que présente l'extrémité supérieure du fémur. Le *grand trochanter* est une éminence volumineuse située sur la face externe de cette extrémité, recouverte par le tendon du grand fessier, et se terminant inférieurement par une crête à laquelle s'attache une portion du triceps. A sa face interne se fixent les muscles pyramidal, jumeaux et obturateurs; son bord antérieur donne attache au petit fessier, le postérieur au carré crural, et son sommet au moyen fessier. Le *petit trochanter*, situé en arrière et en dedans, au-dessous du col, donne attache aux tendons des grand psoas et iliaque réunis.

TROCHANTÉRIEN ou **TROKANTÉRIEN, IENNE**, adj. [angl. *trochanterian*, it. et esp. *trocanteriano*]. Qui appartient au grand trochanter.

TROCHANTIN, s. m. [all. *der kleine Rollhügel*, it. *trocantino*, esp. *trocantín*]. Petit trochanter. V. TROCHANTER.

TROCHANTINIEN, IENNE, adj. [esp. *trocantiniano*]. Qui a rapport au trochantin.

TROCHIN, s. m. [all. *der Kleine Drehhügel*, it. *trochino*]. Chaussée a donné ce nom à la plus petite des tubérosités que présente l'extrémité scapulaire de l'humérus, parce qu'elle sert d'attache à l'un des muscles rotateurs. V. HUMÉRS.

TROCHINIEN, IENNE, adj. [it. *trochiniano*]. Qui appartient au trochin (V. ce mot.)

TROCHISQUES, s. m. pl. [*trochisci*, τροχισκος, trochisque, rondelle, de τροχισ, roue; all. *Scheibchen*, angl. *troch*, it. *trocisco*, *trocisco*, esp. *trocisco*]. On appelait ainsi autrefois des médicaments composés d'une ou de plusieurs substances sèches réduites en poudre, et auxquels on donnait la forme d'une tablette ronde, à l'aide d'un intermédiaire convenable non sucré, tel qu'un mucilage, la mie de pain, un suc végétal, etc. C'était l'absence du sucre dans les trochisques qui les faisait différer des tablettes. On en a ensuite modifié la forme : on a fait des trochisques coniques, cubiques, pyramidaux; mais l'usage en est abandonné aujourd'hui, à l'exception des *trochisques escharotiques*. Ceux-ci sont composés, selon le Codex, de 1 partie de sublimé corrosif, de 2 parties d'amidon en poudre, et de gomme adragant. Les *trochisques escharotiques de minium* sont préparés avec : oxyde de plomb rouge, 4 gram.; sublimé corrosif, 8 gram.; mie de pain sèche pulvérisée, 32 gram., et eau distillée, quantité suffisante. On fait une pâte qu'on divise en trochisques de trois grains, ayant la forme de grains d'avoine. On les emploie pour ouvrir les bubons vénériens, les tumeurs serofuleuses, etc.

TROCHITER, s. m. [it. *trochitero*]. Nom donné par Chaussier à la plus grosse des tubérosités que présente l'extrémité scapulaire de l'humérus, ainsi appelée parce qu'elle sert d'attache à plusieurs des muscles rotateurs. V. HUMÉRUS.

TROCHITÉRIEN, IENNE, adj. [it. *trochiteriano*]. Qui appartient au trochiter. V. ce mot.

TROCHLÉATEUR [it. *trocleare*, esp. *trocleador*]. V. OBLIQUE (*grand*) de l'œil.

TROCHLÉE, s. f. [*trochlea*, de *τροχλία*, poulie ; angl. *trochlea*, it. et esp. *troclea*]. Eminence articulaire que présente en dedans l'extrémité inférieure de l'humérus. Elle forme une sorte de poulie sur laquelle roule l'extrémité supérieure du cubitus, dans les mouvements d'extension et de flexion de l'avant-bras.

TROCHOÏDE, adj. [*τροχοειδής*, de *τροχός*, roue, et *εἶδος*, forme ; all. *Rollengeleik*, angl. *trochoides*, it. *trocoide*, esp. *trocoides*]. On a appelé *articulation trochoïde* celle dans laquelle un os tourne sur un autre : telle est l'articulation atloïdo-axoïdienne.

TROIS-QUARTS ou **TROGART**, s. m. [*triquetrum*, all. *Bauchstecher*, *Trocarr*, angl. *trocarr*, it. *trequarti*, *trocarr*, esp. *trocarr*]. Poinçon cylindrique, long d'environ 6 centimètres, monté sur un manche, et contenu dans une canule d'argent proportionnée à son volume. Son extrémité perforante est terminée par une pointe triangulaire à trois côtés aigus et coupants. La canule qui contient ce poinçon en laisse la pointe à découvert, et s'ajuste exactement à sa base, de manière à pénétrer avec elle dans l'abdomen. (V. PARACENTÈSE.) En retirant alors le trois-quarts et maintenant la canule dans la plaie, le fluide auquel on veut donner issue s'écoule par cette canule dont l'extrémité antérieure, terminée en bec d'aiguère, le conduit dans le vase destiné à le recevoir. Le trois-quarts a été diversement modifié, selon la partie sur laquelle on avait à pratiquer la ponction. Les principaux sont : le *trois-quarts de Juncker*, pour la ponction de la vessie par le périnée ; le *trois-quarts courbe de Flurant*, pour la ponction de la vessie par le rectum ; le *trois-quarts courbe du frère Côme*, pour la ponction sus-pubienne ; le *trois-quarts de Nuck*, pour celle de l'œil. Récambier employé comme explorateurs, lorsqu'il veut s'assurer si une partie ne contient point un liquide, de trois-quarts extrêmement fins, qui ne font qu'une ouverture semblable à celle des aiguilles à acupuncture, et qui n'ont pas plus d'inconvénient. S'il y a lieu de donner issue à un liquide par cette ouverture, on applique une ventouse. V. PARACENTÈSE.

TROMBE, s. f. [all. *Watterspüle*, angl. *waterspout*, it. *tromba*, sione]. Météore consistant en une colonne d'eau conique, enlevée par des tourbillons de vents, tournant sur elle-même avec une très grande vitesse, et produisant les plus grands ravages.

TROMPE, s. f. [*proboscis*, *τροβοσμία*, all. *Rüssel*, angl. *trunk*, it. *tromba*, esp. *trompa*]. Nez prolongé de l'éléphant et du tapir ; suçoir charnu, rétractile et protractile de certains insectes diptères.

TROMPE D'EUSTACHE [*σακάριξ*, all. *Eustachische Röhre*, *Ohrtrumpete*, angl. *Eustachian tube*, it. *tromba d'Eustachio*, esp. *trompa de Eustaquio*]. Canal en partie osseux, en partie fibro-cartilagineux et membraneux, dont une des extrémités se prolonge jusque dans la cavité du tympan, et dont l'autre, plus évasée, s'ouvre à la partie latérale et supérieure du pharynx, près de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde. Ce

canal, long de 54 millimètres, est tapissé par une muqueuse en continuité avec celle du pharynx, mais à épithélium prismatique vibratile ; elle se continue avec celle du tambour. V. SONDE de Laforest.

TROMPE DE FALLOPE [all. *Muttertrumpete*, angl. *Fallopian tube*, it. *tromba di Falloppio*, esp. *trompa de Falopio*]. Nom donné à deux conduits longs de 10 à 13 centimètres, qui naissent chacun de l'un des angles supérieurs de la matrice, et se portent à l'ovaire correspondant, sur les côtés du détroit supérieur du bassin, le long du bord supérieur du ligament large et entre ses deux feuillettes. D'abord droites et étroites, les trompes s'élargissent ensuite et deviennent flexueuses. Leur extrémité voisine de l'ovaire est libre, évasée, flottante, et découpée dans son contour en franges ou languettes, ce qui a fait donner à cette partie de la trompe le nom de *morceau frangé*. On remarque que, dans le nombre de ces languettes, qui sont rouges et d'apparence musculaire, il en est toujours une ou deux, plus longues et plus fortes, qui attachent l'extrémité de la trompe à l'ovaire ; et l'on pense qu'au moment du coït, le morceau frangé, autrement appelé le *pavillon de la trompe*, s'applique étroitement contre le réceptacle des ovules, et forme ainsi de l'ovaire à l'utérus un conduit non interrompu, tapissé par une membrane muqueuse, et destiné à transmettre l'œuf fécondé du premier de ces organes dans le second.

TROMYLE, s. f. [de *τρόμος*, tremblement et *ύλη*, matière, all. *Zitterstoff*]. Nom que quelques-uns ont donné aux cils vibratiles.

TRONG, s. m. [*truncus*, *στέλεχος*, all. *Stamm*, *Rumpf*, angl. *trunc*, it. et esp. *tronco*]. Partie de la tige des arbres dicotylédones qui est nue et sans branches. — En zoologie, ce mot désigne la partie principale du corps de l'animal, celle sur laquelle s'articulent les membres, définition qui, d'ailleurs, ne convient qu'aux animaux vertébrés, car, dans la grande série des invertébrés, le mot *tronc* a des significations très variées et peu fixées. — En anatomie, on appelle *tronc* la partie la plus considérable d'une artère, d'une veine, d'un nerf, celle qui n'a encore fourni aucune division.

TRONCATURE, s. f. On appelle *troncatures* les *faces modifiantes* qui remplacent les arêtes d'une forme dominante. Elles donnent ainsi une forme composée à un cristal simple. On dit alors que l'angle limité par l'arête est *tronqué*, et la face modifiante, outre le nom de *troncature*, s'appelle encore *face* ou *facette* de *troncature* de l'angle tronqué. Si la troncature est également inclinée sur les deux faces de la forme dominante, on dit qu'elle est *droite* ou *tangente*. Dans le cas où elle est plus inclinée sur une face que sur l'autre, on dit que la troncature est *oblique*. Les troncatures ou facettes de troncatures peuvent remplacer les angles dièdres de la forme dominante ; alors elles sont droites ou obliques, suivant qu'elles sont également inclinées sur toutes les faces de la forme dominante, ou plus inclinées sur l'une que sur les autres. Les troncatures droites sont dites *reposer symétriquement sur l'arête* qu'elles font disparaître (Fig. 446), ou sur les faces de la forme dominante qu'elles modifient. Les troncatures obliques sont dites *reposer obliquement sur l'arête* ou sur les faces adjacentes. Les troncatures peuvent faire disparaître les faces terminales d'un prisme, et donner ainsi lieu à la formation d'une pyramide d'autant de côtés qu'il y a eu d'arêtes ou d'angles modifiés. Les arêtes de la forme dominante

sont souvent remplacées par deux facettes ou tronca-
tures modifiantes également inclinées sur les faces
adjacentes : on dit dans ce cas que l'arête est rem-

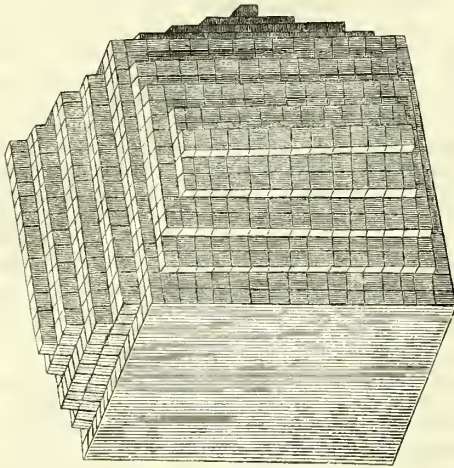


Fig. 446.

placée par un *biseau*. Un angle de la forme dominante
est souvent remplacé par un autre angle plus obtus :
on dit alors qu'il s'est formé un *pointement sur
l'angle*. Ce nouvel angle a autant de faces que le pre-
mier quand chacune des siennes repose symétriquem-
ent sur une des faces de la forme dominante ; il en
a moitié quand, reposant symétriquement sur les arêtes,
les facettes nouvelles s'étendent assez pour faire dispa-
raître une face intermédiaire. Supposons, en effet,
qu'une troncature oblique sur l'angle *c* (Fig. 447, 4^e type)
atteigne pour limite l'angle *a*, et la ligne *hb* qui joint
le milieu des deux arêtes *ie* et *oe*. Si nous enlevons
le tétraèdre limité par les lignes *ah*, *ab*, *hb*, l'angle
solide *e* se trouvera

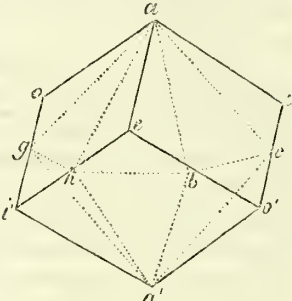


Fig. 447.

remplacé par une
face triangulaire
isocèle *ahb* ; et,
comme la même
troncature oblique
se rencontrera sur
les six angles laté-
raux, les six arê-
tes culminantes se
trouveront rempla-
cées par six faces
triangulaires sem-
blables. Ici les nou-
velles faces ne font
pas disparaître la totalité des six faces du rhomboèdre,
et de chacune il persiste une face triangulaire isocèle,
abc, *agh*, et semblable aux premières, ce qui donne
lieu à la production d'un dodécaèdre triangulaire. Le
mot *troncature* pourrait faire supposer que le cristal
naît d'abord avec la forme primitive (*aoei*, *o'o'e'i'*), puis
perd ses angles (*e*) ou ses arêtes (*ae*), mais il n'en est
rien ; le cristal, aussi petit qu'il soit, se présente
avec la forme qu'il conservera toujours, ou quelquefois
il est régulier, offre la forme type, lorsqu'il est encore
infinitement petit, et se déforme à mesure qu'on le voit
grandir sous le microscope. On a donné le nom de
décroissement à ce cas particulier de cristallisation

dans lequel les cristaux apparaissent avec des tronca-
tures ; mais il ne faut pas attacher à ce mot l'idée
d'*atrophie* ou de diminution de volume, et le mot
accroissement eût pu être choisi avec peut-être plus
d'exactitude. De ces phénomènes et autres conditions
de la cristallisation il résulte ce qu'on nomme *défor-
mation*. Ainsi les octaèdres se présentent quelquefois
sous une forme très allongée qui leur a fait donner le
nom d'*octaèdre cunéiforme*. Elle est due à ce que quatre
des faces ont pris un développement anormal, et les

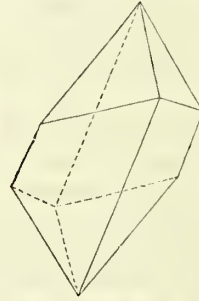


Fig. 448.

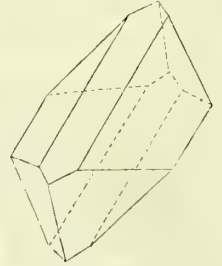


Fig. 449.

quatre faces du polyèdre allongé qui en résulte ont
seules conservé l'étendue normale (Fig. 448 et 449,
plomb sulfaté, 3^e type ou rectangulaire droit). C'est
surtout dans les octaèdres du premier, du deuxième,
du troisième et du cinquième type cristallin, qu'on
observe des exemples de ce genre. Au lieu d'un
octaèdre cunéiforme entier, ce n'est quelquefois
qu'un *hémi-octaèdre* qu'on obtient, ayant alors tout
à fait la forme d'un coin. Quatre des faces manquent
complètement, et, au lieu d'un coin opposé à un autre,
on a une large face rectangulaire formant la base du
coin ; ou d'une pyramide, dans le cas où le cristal ne
s'est pas ou presque pas allongé. On trouve des
exemples d'hémi-octaèdres cunéiformes dans le phos-
phate acide de chaux de l'urine, dans les cristaux de
phosphate ammoniaco-magnésien, etc. ; et d'hémi-
octaèdres pyramidaux parfaits ou avec un rudiment
des quatre autres faces dans les cristaux octaédriques
de sel marin du sang évaporé. Ces hémi-octaèdres
pyramidaux avec rudiment des autres faces sont aussi
des exemples de déformation des faces reposant sur
les parois du vase. Des octaèdres peuvent être un peu
aplatis, ce qu'on trouve quelquefois dans ceux d'oxa-
late de chaux, fait déjà signalé par Wollaston ; il dépend
de la situation du cristal durant son augmenta-

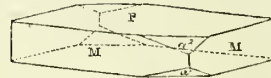


Fig. 450.

tion de volume.
Tous les cristaux,
quel que soit le
type auquel ils ap-
partiennent, peu-
vent se présenter
sous forme de *lames* ou *lamelles* très minces, qui sont
carrées, rectangulaires, rhomboidales. Lorsque ces
lames sont épaisses de manière, si l'on veut, à prendre
la forme de prismes très minces, on les appelle *cristaux
tabulaires* ou *tables*. Des troncaures ont lieu sur les
angles des *lamelles* et *tables*, comme dans tous les
cristaux quels qu'ils soient (Fig. 450, *a*², 451, P, et 452,
M, 3^e type). La créatine, le nitrate d'urée, la cystine,
l'acide urique, la cholestérine, etc., en présentent des
exemples. D'autres troncaures peuvent avoir lieu sur

les arêtes (Fig. 452 et 453, e' , a^2). Des lamelles et tables carrées et rectangulaires se rencontrent mêlées les unes aux autres dans les substances qui cristallisent en prisme carré droit, parce que les unes représentent des faces latérales ; les autres, la base. Mais les modifications et l'absence de prismes rhomboïdaux font reconnaître qu'il s'agit là du

deuxième type, et non de cristaux du troisième. Des tables et lamelles rectangulaires et carrées se trouvent mêlées ensemble dans les substances qui cristallisent en prismes droits rectangulaires. Celles qui sont carrées représentent des faces latérales d'un prisme rectangle ayant pris

des dimensions égales en tout sens. Leur mélange avec des lames rhomboïdales et des prismes à base rhombe fait reconnaître qu'il s'agit de cristaux du troisième type, et non du deuxième. Les modifications guident aussi dans cette détermination. Les cristaux de éréatine en présentent des exemples. Il existe encore d'autres espèces d'anomalies des cristaux. Ainsi assez souvent il arrive que les arêtes seules sont nettement constituées, et les faces sont creusées ou surmontées de saillies irrégulièrement ou régulièrement disposées, ou bien sont des stries avec ou sans dentelures. On en trouve en faisant cristalliser le nitrate d'urée, et le phosphate de soude neutre des urines. Des stries et des cannelures se voient sur beaucoup de prismes allongés.

TROPEOLÉES, s. f. pl. Famille de plantes séparées des géraniacées. V. CAPUCINE.

TROPHIQUE, adj. [de τροφή, nourriture]. Se dit de la portion des aliments qui sert à la nutrition, qui est absorbée et assimilée, par opposition à celle qui est rejetée comme excrémentielle, ou qui, étant absorbée, est rejetée par quelque organe excréteur sans être assimilée.

TROPHOSPERME, s. m. [*trophospermium*, de τροφή, nourriture, et σπέρμα, graine ; all. *Samennährer*, esp. *trofospermo*]. Saillie plus ou moins prononcée de la cavité intérieure du péricarpe qui sert de support ou de point d'attache aux graines.

TROPIQUE, adj. [*tropicus*]. Se dit des fleurs qui s'ouvrent le matin et se ferment le soir.

TROT, s. m. [all. *Trott*, angl. *trot*, it. *trotto*, esp. *trote*]. Allure naturelle du cheval, dans laquelle les deux bipèdes diagonaux agissent successivement avec promptitude, et lancent le corps assez vivement pour que, dans le grand trot, il quitte terre un instant à chaque impulsion nouvelle.

TROU, s. m. [foramen, all. *Loch*, angl. *hole*, it. *forame*]. Cavité percée de part en part. On donne quelquefois ce nom à l'orifice d'un canal.

Trou de Botal. V. CŒUR.

Trou de Ferrein. V. STYLO-MASTOÏDIEN.

Trou de Monro. Les pédoncules de la glande pinéale, en se réfléchissant de bas en haut pour s'unir à la voûte, décrivent une courbure dont la concavité regarde en haut et en avant ; de la réunion de ces deux courbures opposées résulte un orifice ovalaire destiné à établir une communication entre le troisième ventricule et les ventricules latéraux, orifice déjà connu de Galien, mentionné aussi par Vésale, mais que A. Monro le premier décrit dans tous ses détails et avec la plus grande exactitude : de là le nom de *trou de Monro* sous lequel il est désigné depuis cette époque. — Ces trous donnent passage : 1° au cordon qui réunit les plexus choroïdes du ventricule moyen aux plexus choroïdes des ventricules latéraux ; 2° à l'origine des veines de Galien.

TROUSSE, s. f. [*armamentarium portatile*, all. *Besteck*, angl. *truss*]. Espèce d'étui ou plutôt de portefeuille divisé en un certain nombre de compartiments et contenant les instruments les plus nécessaires à un chirurgien, savoir : des ciseaux droits, des ciseaux courbes sur le plat ; trois bistouris, dont deux droits et un courbe et boutoné ; une pince à anneaux pour les pansements, une pince à disséquer, une spatule, une sonde cannelée, deux ou trois stylets, une sonde de femme, un porte-pierre garni d'azotate d'argent fondu (pierre infernale), un rasoir, quelques lancettes, un porte-mèche, une érigne terminée par un cure-oreille, une aiguille à sêton, et quelques aiguilles à suture. Le choix des instruments varie, du reste, selon la volonté et les habitudes de chaque chirurgien, et aussi selon les opérations auxquelles il se livre plus particulièrement dans sa pratique.

TROUSSEAU, s. m. [*fasciculus*]. Faisceau de fibres unies intimement ensemble.

TROUSSE-GALANT, s. m. Nom donné vulgairement au *choléra-morbus*, parce que cette affection abat en très peu de temps les hommes les plus robustes. — En vétérinaire, charbon au pied du cheval.

TROUSSE-PIED, s. m. Moyen de contention employé pour quelques animaux, et qui consiste en une sangle de cuir ou simplement une corde longue d'un mètre, portant une corde ou une ganse à l'un de ses bouts. Pour l'appliquer au cheval, on lève un pied de devant, et l'on embrasse avec le lien l'avant-bras et le paturon rapprochés l'un de l'autre.

TRUFFE, s. f. [*Tuber cibarium*, all. *Trüffel*, angl. *truffe*, it. *tartuffo nero*, *tubero*, esp. *criadilla de tierra*]. Champignon thécasporé souterrain, charnu,

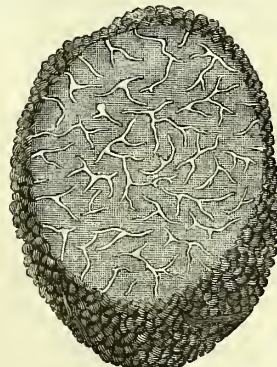


Fig. 454.

compacte, dont les spores sont renfermées dans l'épaisseur du tissu charnu (Fig. 455), et germent lors de la destruction de celui-ci, pour la reproduction de l'espèce. La truffe est arrondie, irrégulière, parfois un peu lobée, d'un volume variable depuis celui de la noisette jusqu'à celui du poing, garnie au dehors de veines nombreuses (Fig. 454) ; elle a une

odeur particulière, très forte. On en trouve dans

diverses parties de la France méridionale. La meilleure est celle du Périgord, qui est tendre et plus odorante; la truffe de Bourgogne a la chair plus blanche, plus dure et moins odorante; il existe aussi une espèce à chair violette. La truffe se trouve ordinairement à une profondeur de 16 à 19 centimètres. Au printemps ce n'est qu'un tubercule pisiforme rougeâtre, qui s'accroît pendant l'été, et elle devient alors blanche et charnue (truffe blanche); vers la fin de l'automne elle se colore, et acquiert l'odeur forte qui la caractérise. La truffe est regardée, à tort ou à raison, comme aphrodisiaque. V. CHAMPIGNON.



Fig. 453.

TRUIE, s. f. [*scrofa, porca*, all. *Sau*, angl. *sow*, it. *scrofa, troja, porca*, esp. *puerca*]. Femelle du porc employée à la reproduction. Elle doit être grande relativement à l'espèce, avoir le corps long, des membres grêles, les mamelles nombreuses, de la disposition à l'engraissement, et être âgée de un à quatre ans. La truie est apte à se reproduire dès l'âge de cinq à six mois. La gestation dure de cent dix à cent vingt jours. Elle peut faire deux portées par an. Il faut surveiller les truies au moment de la mise bas pour soustraire les petits à la singulière voracité des mères qui les tuent ou les mangent quelquefois.

TRUITE, s. f. [*Salmo salar*, L., *tructus*, τρὸκτῆς, all. *Forelle*, angl. *trout*, it. *trola*, esp. *trucha*]. Poisson malacoptyrygien voisin du saumon, alimentaire, offrant des variétés et dont le corps est tacheté de rouge.

TUBAIRE, adj. [*tubaris*, it. *tubare*, esp. *tubarío*]. Qui a rapport aux trompes de Fallope. — *Angles tubaires*. V. UTERUS. — *Grossesse tubaire*. Développement d'un fœtus dans la trompe utérine.

TUBE, s. m. [*tubus*, σὺντῦξ, all. *Rohr*, angl. *tube*, it. et esp. *tubo*]. Ce mot est quelquefois employé, en anatomie et en physiologie, pour désigner un canal ou conduit naturel. On dit le *tube* ou le *conduit intestinal*. — En chirurgie, on appelle *tube laryngien* une espèce de sonde que l'on introduit dans le larynx par la bouche ou les cavités nasales, et par laquelle on insuffle de l'air, pour chercher à rétablir la respiration chez les

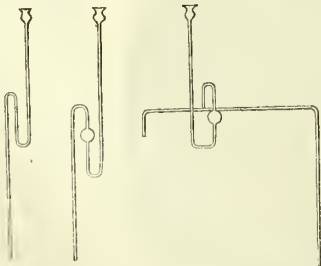


Fig. 456.

asphyxiés (V. LARYNGIEN). — En botanique, on nomme *tube* la partie inférieure d'une corolle monopétale,

ou d'un calice monophylle. — On se sert, en chimie, de tubes conducteurs de verre, auxquels on donne différents noms suivant leurs formes ou leurs usages. On appelle *tubes de sûreté*, des tubes droits ou courbes, que l'on adapte à un appareil pour empêcher le passage d'un liquide d'un vase dans un autre, lorsque la pression exercée à la surface de ce liquide vient à changer. On a donné le nom de *tubes en S* à des tubes recourbés, mais dont la forme a à peine quelque analogie avec celle de cette lettre majuscule. On a nommé *tubes de Welter*, du nom de leur inventeur, ou simplement *tubes à boule*, des tubes en S présentant une boule dans leur courbure moyenne. En ajoutant, dans l'appareil de Wouff, cette boule aux tubes de communication, on peut supprimer les tubes de sûreté droits et la tubulure qui les porte.

TUBÉRACÉS, s. m. pl. Famille de champignons thécasporés endothèques, tous hypogés et charnus. V. TRUFFE.

TUBER CINEREUM, s. m. Le *tuber cinereum*, ou corps et tubercule cendré, est cet amas de substance grise et molle qui remplit l'espace triangulaire, limité par les tubercules mamillaires en arrière, et par les nerfs optiques en avant. Vu par sa face inférieure, le corps cendré représente un cône dont le sommet se continue avec la base de la tige pituitaire; examiné par sa face supérieure qui répond à la partie la plus déclive du troisième ventricule, il offre une dépression infundibuliforme dans laquelle séjourne la sérosité intra-ventriculaire.

TUBERCULE, s. m. [*tuberculum*, all. *Höcker*, angl. *tubercle*, it. *tubercolo*, esp. *tuberculo*]. En botanique, on donne ce nom à des masses ordinairement pleines de féculé qui sont placées le long des racines ou des rameaux inférieurs de la tige souterraine de certaines plantes. Les *bulbes* diffèrent des *tubercules* en ce que la partie charnue est représentée, dans les premiers, par des organes appendiculaires ou écailles charnues, analogues des feuilles, tandis que, dans les tubercules, elle est formée par un organe axile, aérien ou plus souvent souterrain. On doit diviser avec Germain de Saint-Pierre les tubercules en : 1° *Caulo-bulbes* ou *caulosarques* [σζυλλῆς, tige, et ἑσθῆς, bulbe, ou σζυξ, chair], représentés anatomiquement par des tiges feuillées ou florifères renflées à leur base (exemples : renoucle bulbeuse, plantain d'eau, orobe et géranium tubéreux, orchidées parasites et diverses indigènes; safran, glaïeul et quelques autres iridées, bien différents des bulbes à écailles ou véritables). 2° *Turiobulbes* [*turio*, bourgeon, caïeu, et *bulbus*, bulbe], constitués par des bourgeons terminaux de rameaux souterrains se renflant en une masse charnue qui n'envoie des tiges florifères que l'année suivante : a. à *bourgeons multiples* (pomme de terre, topinambour, *Oxalis crenata*, capucine tubéreuse, liseron des haies); b. à *bourgeon unique, terminal*, avec écailles rudimentaires (exemple : la sagittaire, *Sagittaria sagittifolia*, L.). V. TUBÉROSITÉ. — En anatomie [all. *Höcker*, *Hügel*, angl. *tubercle*, it. *tubercolo*, esp. *tuberculo*], ce mot désigne toute éminence naturelle, peu considérable, que présente une partie quelconque. — En anatomie pathologique, on appelle *tubercule* [all. *Tuberkel*, angl. *tubercle*, it. *tubercolo*, esp. *tuberculo*], une production morbide d'un blanc jaunâtre, ordinairement arrondi, qui, dans l'état de crudité, a une consistance analogue à celle de l'albumine concrète, mais plus forte, qui devient ensuite molle,

friable, et acquiert par degrés une consistance et un aspect analogues à ceux du pus. Suivant Laënnec (*V. GRANULATION*), le tubercule, qui n'est plus considéré par aucun auteur comme une simple transformation de tissu dégénéré, ne serait qu'un tissu nouveau, un tissu accidentel, sans analogie dans l'état sain, développé de toutes pièces et par épigénèse, au milieu de tissus refoulés, mais non détruits. Andral pense, au contraire, que les tubercules se présentent dès leur origine, sous forme de petits corps d'un blanc jaunâtre, opaques, dans lesquels on n'observe aucune trace d'organisation ni de texture : tantôt ils résistent au doigt qui les comprime, se déchirent difficilement et sont doués d'un faible degré d'élasticité ; tantôt ils s'écrasent plus facilement, et se laissent réduire en une sorte de pulpe ; tantôt enfin on y trouve mêlés des grains de substance calcaire ; mais, suivant ce savant professeur, ils n'ont rien de commun avec les *granulations grises*. — *Corpuscule ou élément du tubercule ou tuberculeux*. On donne ce nom à un élément anatomique caractéristique du tubercule ou tissu tuberculeux. Il se rapproche des éléments anatomiques ayant forme de corpuscule ou de cellule, sans avoir pourtant les caractères des cellules proprement dites, ni des noyaux libres ; aussi doit-on conserver le nom de *corpuscule du tubercule* de préférence à ceux de *cellule* ou *noyau*, qui ont été proposés. Cet *élément anatomique* est caractérisé par sa forme polyédrique, anguleuse, à angles mousses, de diamètre égal en tout sens, ou un peu plus long que large, ne dépassant pas 7 à 8 millièmes de millimètre, pouvant descendre à 6 millièmes ou atteindre 10 millièmes de millimètre, mais rarement. Ce petit volume, cette forme polyédrique, joints à des bords un peu dentelés, distinguent déjà cet élément de tout autre (*V. CYTOBLASTION*). En outre, ces corpuscules sont pâlis par l'acide acétique sans être dissous par lui et sans présenter de noyaux ou de nucléoles après plus qu'avant cette action. Leur masse est parsemée de fines granulations foncées, à contour souvent un peu diffus, toutes d'égal volume ou à peu près, pâlies également par l'acide acétique, si ce n'est celles qui, parmi elles, quelquefois sont de nature graisseuse. Cet élément est un de ceux qui varient le moins d'un point de l'économie à l'autre. — *Tissu du tubercule ou tuberculeux*. Ce tissu offre les caractères généraux de ceux qui composent le groupe des *produits* (*V. ce mot*). Il n'est pas vasculaire, ni sensible. Il se compose : 1° de *corpuscules des tubercules* disposés dans la masse sans ordre particulier ; 2° de *matière amorphe* finement granuleuse, qui, dans le tubercule de quelques régions comme le rein, peut composer à elle seule une masse égale ou plus grande que celle des *corpuscules*. Elle est solide, assez ferme dans le *tubercule cru*, auquel elle donne sa consistance, et l'on peut, dans son épaisseur, apercevoir déjà les corpuscules du tubercule avec tous leurs caractères ; c'est elle qui, en passant insensiblement, par suite des phénomènes de nutrition, à l'état demi-liquide ou liquide, détermine le ramollissement des tubercules, et l'on trouve alors les éléments caractéristiques en suspension dans le liquide qu'elle forme ; mais ils ne sont mélangés de pus qu'autant que le tubercule a des communications avec la cavité d'un organe, et offre des symptômes inflammatoires aigus ou chroniques tout autour. L'existence du *tubercule infiltré* n'est pas démontrée. Le tubercule peut apparaître dans les os, mais il n'y est pas aussi commun qu'on l'a pensé ; on a pris

pour tel très souvent du pus concret en amas, ou du pus ayant rempli les aréoles du tissu spongieux des os (*tubercule infiltré des os*). Ce qu'on appelle *tubercule infiltré du poumon* est constitué, en général, par des granulations grises (*V. ce mot*) plus ou moins cohérentes avec la structure propre à ce produit morbide. Il importe également de noter que les tubercules, comme le thénoblaste, se substituent aux éléments des organes qu'ils envahissent. Jamais ils ne remplissent ni ne distendent les culs-de-sac glandulaires, les conduits excréteurs, les tubes testiculaires, etc. Là comme ailleurs, ils détruisent ces parties et les remplacent en constituant des masses de disposition variable. Les produits pris dans ces cas pour du tubercule ou du thénoblaste, pouvant en offrir la couleur ou la consistance, se sont trouvés être des cellules épithéliales de ces organes, ou des épithéliums nucléaires devenus plus ou moins granuleux, déformés, quelquefois irréguliers, plus gros ou plus petits qu'à l'état normal, accompagnés de granulations graisseuses, de granulations grisâtres, libres et réunies par de la matière amorphe, le tout accumulé dans des tubes sécréteurs ou excréteurs d'organes malades. C'est surtout chez les individus de constitution scrofuleuse que les tubercules se développent simultanément dans un grand nombre d'organes. Les tubercules pulmonaires constituent le plus ordinairement la *phthisie pulmonaire* ; les tubercules mésentériques constituent le *carreau*.

Tubercule d'Aranzi. Petite éminence située à la partie moyenne de chacune des valvules aortiques.

Tubercule cendré. *V. TUBER CINEREUM*.

Tubercule crétacé [de *creta*, craie]. On donne ce nom à des concrétions ayant l'aspect extérieur ou la consistance de la craie ou du plâtre, plus ou moins dures, formées principalement de phosphates, de carbonates et de sulfates terreux, sels accompagnés ou non de cholestérine ou de charbon : substances qu'on trouve assez souvent dans le poumon. Leur volume peut varier de celui d'un pois au diamètre d'une noisette ou environ. Les concrétions calcaires qui compliquent quelquefois la présence des tubercules en sont regardées comme un mode de guérison, en ce qu'elles viendraient les remplacer par un corps inerte. Mais elles peuvent exister indépendamment du tubercule, sans qu'il soit démontré qu'elles aient été précédées par ce tissu.

Tubercule de Lower. Petite éminence qu'on rencontre quelquefois à l'endroit de l'oreillette droite, où le contour de la veine cave inférieure se continue avec celui de la veine cave supérieure.

Tubercules mamillaires [esp. *tuberculos mamillares*]. *V. MAMILLAIRE*.

Tubercules quadrijumeaux [esp. *tuberculos quadrigeminos*]. *V. QUADRJUMEAU*.

Tubercule de Santorini. Petite saillie cartilagineuse qui couronne le sommet de chaque cartilage aryénoïde, et soutient les lèvres de la glotte.

TUBERCULÉ, ÉE, adj. [*tuberculosus*, all. *höckerig*, angl. *tuberculate*]. Qui est garni de tubercules.

TUBERCULEUX, EUSE, adj. [*tuberculosus*, all. *tuberculös*, angl. *tuberculous*, esp. *tuberculosis*]. Qui offre de petites saillies ressemblant à des espèces de bosse. — *Matière tuberculeuse*. Celle qui constitue les tubercules pathologiques. — *Phthisie tuberculeuse*. *V. PRHTHISIE*. — Se dit substantivement d'une personne affectée de tubercules : un *tuberculeux*, une *tuberculeuse*. — *Méningite tuberculeuse*. Dans l'affection décrite sous ce nom, les granulations qu'on trouve sur

la pie-mère ne sont pas de nature tuberculeuse. Tantôt elles sont molles et jaunâtres, et alors formées surtout de matière amorphe et de cytoblastions (V. GRANULATION, 2°), tantôt plus fermes et grisâtres, demi-transparentes (V. GRANULATION, 3°). L'expression *méningite granuleuse* est donc préférable à celle de méningite tuberculeuse. V. CYTOBLASTION et MÉNINGITE.

TUBERCULISATION ou **TUBERCULOSE**, s. f. Formation du tubercule. Cependant des auteurs les distinguent, en disant que la *tuberculose* est la diathèse qui dispose à la formation du tubercule, et la *tuberculisation* le travail local qui le produit.

TUBERCULISER, v. n. Produire des tubercules. Se tuberculiser, devenir tuberculeux.

TUBÉREUX, **EUSE**, adj. [*tuberosus*, all. *knollig*, angl. *tuberous*, it. et esp. *tuberoso*]. Épithète donnée aux racines qui sont plus ou moins renflées et manifestement plus grosses que la tige qu'elles supportent; à celles aussi qui sont parsemées de tubercules, c'est-à-dire de masses épaisses et charnues.

TUBER-ISCHIO-TROCHANTÉRIEN. V. CARRÉ de la cuisse.

TUBÉROSITÉ, s. f. [*tuberositas*, all. *Knollen*, angl. *tuberosity*, it. *tuberosità*, esp. *tuberosidad*]. Éminence raboteuse d'un os où s'attachent des muscles ou ligaments: *tubérosité de l'ischion*, *tubérosité occipitale*. — En botanique, les *tubérosités* des racines (rhizosarques, et non radicosarques) se distinguent des tubercules en ce qu'elles n'offrent ni bourgeons ni écailles.

TUBULÉ, **ÉE**, adj. [all. *röhricht*, angl. *tubulated*, it. *tubulato*, esp. *tubulado*]. Qui est muni d'une ou de plusieurs tubulures.

TUBULEUX, **EUSE**, adj. [*tubulosus*, all. *röhrig*, angl. *tubulous*, esp. *tubuloso*]. Qui a la forme d'un tube cylindrique, allongé et peu évasé à l'extrémité.

TUBULURE, s. f. [de *tubus*, tube; all. *Tubulatur*, esp. *tubulura*]. Ouverture que présentent des flacons, des ballons et autres vaisseaux de chimie, et qui est ordinairement destinée à recevoir un bouchon percé d'un trou par lequel passe un tube.

TUE-CHIEN, s. m. V. COLCHIQUE.

TUE-LOUP, s. m. V. ACONIT.

TULIPIER, s. m. [*Liriodendrum tulipifera*, polyandrie polygynie, L., magnoliacées, J.; all. *Tulpenbaum*, angl. *tulip-tree*, esp. *tulipero*]. Arbre d'Amérique dont l'écorce des jeunes rameaux, inusitée en France, est employée comme tonique et fébrifuge dans l'Amérique septentrionale. La dose est de 4 à 8 grammes comme tonique; 16 à 32 grammes comme fébrifuge, en poudre ou en décoction.

TUMÉFACTION, s. f. [*tumefactio*, de *tumor*, tumeur, et *facere*, faire; ὑγρῶσις, all. *Aufschwellen*, angl. *tumefaction*, *swelling*, it. *tumefazione*, esp. *tumefaccion*]. Augmentation de volume d'une partie.

TUMEUR, s. f. [*tumor*, de *tumere*, enfler; ὄγκος, ὄγκωσις, all. *Geschwulst*, angl. *tumour*, *swelling*, it. *tumore*, esp. *tumor*]. On appelle communément *tumeur* toute éminence circonscrite, d'un certain volume, développée dans une partie quelconque du corps. Ainsi, on confond sous la dénomination de *tumeur*: et la simple expansion, la tuméfaction soit inflammatoire, soit de toute autre nature; et la distension d'un organe par l'accumulation, contre nature, de matières qui, dans l'état naturel, n'y sont contenues qu'en petite quantité; et la tuméfaction produite par le déplacement d'un organe qui vient faire saillie dans sa nouvelle place, etc. — Au point de vue de l'anatomie patho-

logique générale, on doit entendre par *tumeur*, un ensemble de productions morbides *persistantes*, de génération nouvelle, et caractérisées par une tuméfaction limitée, quels que soient du reste leurs caractères physiques. Cette définition embrasse ainsi tous les tissus morbides et concrétions, ainsi que les collections liquides circonscrites de production nouvelle, soit aux dépens d'éléments ou d'humeurs normales, soit à l'aide d'éléments hétéromorphes; elle élimine la tumescence avec épanchement de lymphé plastique qui précède le phlegmon, par exemple, car, bien qu'il y ait alors enflure ou tuméfaction, c'est là un phénomène passager, qui toutefois peut donner naissance à une tumeur liquide, s'il vient à produire un abcès. Les *polypes*, les *condylomes*, les *fungus* et productions végétales analogues, sont des tumeurs de diverses natures, ne différant de toute autre tumeur que par leur saillie considérable dans la cavité d'un organe avec rétrécissement en forme de pédicule, plus ou moins prononcé à la base ou portion profonde. Aussi, en voulant prendre la disposition polypiforme ou fongiforme pour point de départ d'une classification pathologique, les auteurs sont arrivés à des résultats pleins de confusion et à rapprocher artificiellement les produits morbides les plus disparates. En disant: *produit de génération nouvelle*, on entend en premier lieu que des éléments qui existaient en un point donné de l'économie, comme accessoires d'un tissu (V. ÉLÉMENT), se sont multipliés outre mesure (V. HYPERGÉNÈSE); et en second lieu, qu'il y a eu production, dans certaines conditions, d'éléments dissemblables à ceux qui existent à l'état normal (V. PRODUCTION, 2°). Tous les éléments anatomiques ne sont pas nécessairement le point de départ des tumeurs; et, d'autre part, les *éléments accessoires* (V. ce mot) d'un tissu pouvant être le point de départ de la production de tumeurs, il en résulte que la classification de celles-ci n'est ni exactement celle des éléments anatomiques, ni tout à fait celle des tissus (V. MALADIE). Les tumeurs se classent ainsi qu'il suit, d'après leur nature (V. TISSU): 1^{re} CLASSE. *Tumeurs homœomorphes*. — 1^{er} ORDRE. *Tumeurs homœomorphes solides*. — 1^{er} GENRE. *Tumeurs formées par les tissus constituants* (V. CONSTITUANT). 1^{re} espèce. Tumeurs formées par les éléments du tissu lamineux. 1^{re} variété: tumeurs fibreuses proprement dites; 2^e variété: V. COLLOÏDE, 1^o; 3^e variété: tumeurs fibreuses cystoïdes; 4^e variété: V. CORPS FIBREUX; 5^e variété: héloïdes cicatricielles. 2^e espèce. Tumeurs fibro-plastiques (V. ce mot). 3^e espèce. Tumeurs à myéloplaxes (V. ce mot et ÉPULIE). 4^e espèce. Tumeurs à cytoblastions (V. ce mot, CHALAZION, GOMME et YAWS). 5^e espèce. Tumeurs à myélocytes (V. ce mot). 6^e espèce. Tumeurs dermiques. 1^{re} variété: kéloïde proprement dite; 2^e variété: kéloïde ou végétations cicatricielles; 3^e variété: condylomes, choux-fleurs; 4^e variété: nævus hypertrophiques (V. NÆVUS); 5^e variété: verrue (V. ce mot). 7^e espèce. Tumeurs adipeuses (V. CHOLESTÉATOME et LIPOME). 8^e espèce. Enchondromes (V. ce mot). 9^e espèce. Tumeurs osseuses. 1^{re} variété: tumeurs périostales; 2^e variété: exostoses; 3^e variété: tumeurs ostéïdes ou exostoses péri-articulaires des vieillards et des rhumatisants. 10^e espèce. Tumeurs hypertrophiques glandulaires (V. ce mot, EXDERMOPTOSIS et SÉBACÉ). 11^e espèce. Tumeurs glandulaires condensantes. Sous ce nom, on désigne un genre d'altération assez fréquent dans la

mamelle, caractérisé par une disparition plus ou moins complète des éléments accessoires, tels que tissus lamineux et adipeux interposés à des culs-de-sac *hypertrophiés*. L'épithélium a augmenté de volume et pris la forme pavimenteuse, ce qui fait que les culs-de-sac remplis d'épithélium peuvent être plus gros qu'à l'état normal, bien que leur nombre soit devenu, par résorption, moindre qu'à l'état sain. Le tissu est devenu homogène, compacte, grisâtre ou gris rougeâtre, dur (ce qui l'a fait souvent appeler *squirrhe*), traversé par des filaments étroits, jaunâtres, ramifiés, provenant du tissu élastique des conduits excréteurs dont tous les autres éléments se sont atrophiés; d'où résulte, dans le cas de la mamelle, l'enfoncement ou rétraction du mamelon. 12^e espèce. Tumeurs glandulaires colloïdes ou colloïdes à trame glandulaire, dans lesquelles les conduits excréteurs sont plus ou moins atrophiés; les culs-de-sac sécréteurs sont séparés des conduits et réduits à des amas sphériques ou cylindriques, etc., plus gros qu'à l'état normal, par le passage des épithéliums nucléaires ou sphériques à l'état pavimenteux, et par l'interposition de beaucoup de matière amorphe entre eux, avec ou sans grains de phosphate de chaux, etc. (V. COLLOÏDE, 3^e). 13^e espèce. Tumeurs érectiles. L'expression *tumeur érectile* est inexacte, en ce qu'elle fait croire, à tort, à la production accidentelle d'un tissu anatomiquement analogue à celui du tissu érectile et jouissant de propriétés physiologiques analogues aussi. L'examen anatomique des tumeurs susceptibles de *s'ériger* dans quelques circonstances, pour revenir ensuite sur elles-mêmes, montre en effet qu'elles n'ont rien de la structure du tissu érectile normal (V. ÉRECTILE). Si, d'autre part, on tient à rapprocher les unes des autres toutes ces tumeurs, parce qu'elles deviennent turgescentes lorsqu'on les place dans une situation déclive et qu'on vient à comprimer les veines qui en rapportent le sang, ou encore parce que celles de la tête se gonflent durant la congestion céphalique amenée par la colère, la honte, la douleur, etc., l'anatomie viendra montrer que des tumeurs de nature très diverse sont dans ce cas. La physiologie montre également qu'il n'y a rien d'uniforme dans ces causes de turgescence, qui puisse être comparé à ce que présente d'uniforme et de constant le mécanisme de l'érection, dès qu'on se reporte à l'examen du tissu érectile de la verge et de la vulve, ainsi que des vaisseaux qui s'y jettent (V. ÉRECTION). Anatomiquement, on distingue très nettement quatre *variétés* de tumeurs sanguines susceptibles de devenir turgescentes. Il faudrait y joindre aussi une cinquième espèce formée par les vaisseaux lymphatiques dilatés, tumeurs qui sont susceptibles aussi de se gonfler, de présenter une sorte d'érection. Dans le 1^{er} groupe se rangent les tumeurs artérielles cirsoïdes dites *anévrismes cirsoïdes*. On rapprochera certaines tumeurs qu'on observe particulièrement à la tempe ou dans le reste du cuir chevelu. Elles sont formées par la dilatation des artères devenues flexueuses, à parois plus épaisses, et qui semblent être plus nombreuses qu'à l'état normal, sans qu'il y ait pourtant autre chose qu'augmentation de volume des artères qui sont devenues visibles à l'œil nu, et quelquefois atrophiées des tissus qui leur sont normalement interposés. Le siège et le volume des artères affectées sont les seules particularités qui distinguent ces tumeurs des anévrismes cirsoïdes; mais l'altération des artères est la même. Ce sont les tumeurs de ce genre qui sont désignées par divers

auteurs sous les noms de *fungus hematode artériel*, *tumeurs fongueuses sanguines artérielles acquises* (par opposition aux *nævi materni*), *tumeurs variqueuses artérielles*. Les expressions de *fungus hematode* ou de *tumeurs fongueuses sanguines* sont des termes trop vagues pour être employés autrement que comme épithètes, si l'on ne veut les rejeter tout à fait; et elles s'appliquent à des productions de nature trop diverse pour qu'on puisse jamais s'en servir comme termes *génériques*, et encore moins comme devant désigner des espèces d'un même genre de produits morbides. Dans le 2^e groupe viennent se ranger les *nævi vasculaires* (V. NÆVUS), ou *tumeurs fongueuses sanguines artérielles et mixtes*, ou *tumeurs érectiles congénitales* des auteurs. Elles sont le plus souvent à la fois veineuses et artérielles, commençant par les capillaires. Dans l'hémorrhagie fournie par la tumeur ulcérée ou incisée, ce sont les capillaires dilatés et surtout privés de leur contractilité normale qui laissent suinter le sang comme d'une éponge qu'on exprime. Dans les *nævi* et les tumeurs qu'ils forment en augmentant de volume, on constate facilement, au microscope, une dilatation des capillaires, avec amincissement de leur paroi propre; le sang y stationne ou coule plus lentement qu'ailleurs, car toujours ces capillaires sont remplis de globules après la mort ou après l'ablation, ce qui est même une circonstance rendant leur examen difficile. On remarque encore les fréquentes circonvolutions que présentent ces capillaires, soit qu'on observe ceux de deuxième ordre ou ceux de troisième ordre, c'est-à-dire déjà perceptibles à l'œil nu, mais ne pouvant pourtant être bien étudiés qu'au microscope. Ces circonvolutions sont toujours pleines de globules sanguins. Enfin le fait le plus frappant consiste en ectasies ou dilatations locales, qu'on observe d'espace en espace sur beaucoup de capillaires. Dans le 3^e groupe, comprenant les tumeurs dites *érectiles veineuses*, *fongueuses sanguines*, *veineuses* ou *variqueuses*, l'affection n'atteint pas les capillaires sanguins qui ne sont ni artères ni veines; mais elle atteint : *a.* ou bien les grosses veines, les veines de moyen volume, etc., et alors les tumeurs formées par les vaisseaux malades et susceptibles de se gonfler ou de se vider suivant telles ou telles conditions, s'appellent généralement des *varices* (V. ce mot et VARICOCELE); *b.* ou bien ce sont les veinules et petites veines déjà visibles à l'œil nu, mais faisant suite aux capillaires proprement dits, qui ont éprouvé une altération analogue à celle que présentent les grosses veines. Ces tumeurs coexistent ou non avec les précédentes (V. HÉMORRHOÏDE); elles compriment les tissus voisins et en déterminent l'atrophie, l'amincissement. En se dilatant, elles donnent naissance à une tumeur dont la disposition extérieure est différente, en raison de la dissémination de distribution des grosses et des petites veines, et dont les symptômes varient nécessairement selon le siège du mal. *c.* Des tumeurs veineuses de ce groupe peuvent se rencontrer, non-seulement dans les membranes cutanées et muqueuses ou au-dessous d'elles immédiatement, mais aussi dans la profondeur des organes, dans l'épaisseur des tissus. Ce fait s'observe assez souvent dans l'épididyme, le testicule, l'ovaire, les muscles, la thyroïde, etc. La coupe présente alors une multitude d'orifices béants de veines dont les parois sont généralement épaissies, quelquefois pourtant devenues très minces. Dans les interstices des vaisseaux devenus ainsi partie principale du tissu en

ce point, les éléments propres de l'organe peuvent être atrophiés, et c'est généralement du tissu lamineux avec ou sans matière amorphe, des granulations graisseuses et des éléments fibro-plastiques qu'on rencontre. Dans le 4^e groupe sont comprises les tumeurs dites *érectiles*, formées par extravasation du sang hors des vaisseaux rompus ou érodés, etc. Ce sont des tumeurs caractérisées par une communication accidentelle d'un ou plusieurs vaisseaux volumineux avec plusieurs cavités irrégulières que le sang se creuse peu à peu entre les faisceaux, lamelleux ou non, du tissu où siège le mal. Les *anévrismes par érosion*, ou *anévrismes de Pott*, sont des tumeurs de ce groupe ayant pour origine les artères lésées. Telles sont les tumeurs, avec battements, de la tête du tibia et autres os, et encore ces tumeurs dites *anévrismes des os*, *tumeurs sanguines de nature douteuse* ou *fongueuses sanguines des os*; seulement, tantôt elles ont les artères pour point de départ, tantôt les veines, et alors manquent les battements. Il s'agit là d'une affection caractérisée par la communication de vaisseaux artériels ou veineux avec des interstices normaux, ou accidentellement produits dans un tissu, qui vont s'agrandissant à mesure que le sang presse; ces interstices ne sont point une dilatation des vaisseaux ni des sinus accidentels tapissés par une tunique vasculaire; le sang qui y circule est hors de ses voies naturelles quelconques. Et si le sang ne se coagule pas tout à mesure qu'il y arrive, c'est que, dans l'économie, au contact de nos tissus (sauf les cas de caehexie), la fibrine, comme on sait, peut rester longtemps liquide sans se coaguler. On trouve assez souvent de petites tumeurs de cet ordre dans le foie des vieillards. 14^e espèce. Tumeurs parasitiques dites par inclusion embryonnaire, mais plus probablement hétérotopiques: 1^o testiculaires, 2^o ovariennes, 3^o cutanées ou externes. (V. HÉTÉROTOPIE.) — 2^e GENRE. *Tumeurs formées par les produits* (V. ce mot). 1^{re} espèce. Épithéliomas (V. ce mot, PAPILLIFORME et ULCÉRÉ). 2^e espèce. Tumeurs cornées (V. VERRUE). 3^e espèce. Tumeurs pigmentaires (V. MÉLANOSE). 4^e espèce. Exostoses dentaires. 5^e espèce. Tumeurs tophacées ou concrétions goutteuses. 6^e espèce. Tumeurs calcaires intra-glandulaires, cutanées, salivaires, etc. 7^e espèce. Tumeurs formées par des produits de conception altérés (V. MÔLE). — II^e ORDRE. *Tumeurs homœomorphes fluides*. — 1^{er} GENRE. *Tumeurs formées par les humeurs constituantes*. 1^{re} espèce. Tumeurs anévrysmales. Les anévrysmes (V. ce mot) ne sauraient être rapprochés des tumeurs érectiles: dans celles-ci, en effet, qu'elles soient artérielles ou veineuses, ce sont les parois vasculaires souvent épaissies qui, en nombre considérable et malades dans une grande étendue, composent essentiellement la lésion. Le sang concourt à former la tumeur, mais d'une manière relative à l'état des vaisseaux sur toute leur longueur; il concourt à l'augmentation et à la diminution momentanées de son volume, mais il continue à circuler, bien que lentement, et avec stase de temps à autre; il ne joue qu'un rôle indirect et sans offrir de modifications en l'état de ses principes immédiats. Dans les anévrysmes, au contraire, même spontanés, bien que les parois du vaisseau puissent être malades dans toute l'étendue de celui-ci, la tumeur n'existe pas dans toute la longueur de la portion altérée. De plus, une seule, en général, ou même aucune des tuniques artérielles, ne concourt à la production de la tumeur qui est essentiellement composée par

le sang et par sa fibrine coagulée peu à peu, et séparée du reste de l'humour (V. TEXTURE de la fibrine). 2^e espèce. Tumeurs hématisques (V. ce mot, CÉPHAL-HEMATOME, HÉMATOCÈLE, HÉMATOME, POLYPIFORME). 3^e espèce. Tumeurs gazeuses (V. EMPHYÈME et PNEUMATOSE). — 2^e GENRE. *Tumeurs formées par les produits liquides*, ou *kystes*. 1^{re} espèce. Kystes glandulaires. Ils offrent de nombreuses variétés, selon les glandes affectées (V. GLANDE, KYTE, LOUPE, MÉLICÉRI, SÉBACÉ et TANNE). 2^e espèce. Kystes des conduits excréteurs. 3^e espèce. Kystes des parenchymes non glandulaires (V. OVAIRE, PARENCHYME, POUMON, REIN et TESTICULE). 4^e espèce. Kystes synoviaux (V. BOURSE, GANGLION). 5^e espèce. Kystes des bourses synoviales accidentelles (V. BOURSE). 6^e espèce. Kystes du tissu cellulaire, kystes congénitaux du cou. — II^e CLASSE. *Tumeurs hétéromorphes*. — 1^{er} ORDRE. *Tumeurs hétéromorphes solides*. 1^{re} espèce. Tubercule (V. ce mot). 2^e espèce. Matière typhique (V. ce mot). 3^e espèce. Thnéoblaste (V. ce mot). 4^e espèce. Tumeurs hétéradéniques [*ἐτερες*, autre, *ἀδην*, glande]. Nom donné par Robin et Lorain à un tissu sans analogue dans l'économie, mais qui pourtant, de tous les tissus hétéromorphes, offre la texture la plus complexe et le degré d'organisation le plus élevé. Il a toujours été rencontré à l'état de tumeurs plus ou moins grosses, siègeant toutes à la face (1^o sinus maxillaire; 2^o région parotidienne; 3^o sinus ethmoïdaux et fosses nasales; 4^o cavité orbitaire, fosse temporale et cavité crânienne; 5^o région massétérine et sous-maxillaire). Il est généralement disposé en lobes continus les uns avec les autres ou isolés complètement, entourés de tissu lamineux, soit adhérents par ce tissu, soit séparés dans les muscles, tendons, tissu adipeux, l'épaisseur de la peau ou des cicatrices en cas de récidive après l'ablation, fait observé deux fois. Les lobes sont plus durs à la périphérie qu'au centre, ou dans les petits lobes et dans les parties minces des bords de la masse que dans les lobes volumineux. Ici le tissu est friable, à déchirure grenue, et se réduit facilement en pulpe granuleuse. La couleur est d'un blanc grisâtre à la surface ou dans une épaisseur assez considérable pour que le tissu offre un peu l'aspect colloïde (V. COLLOÏDE, 5^o). Les portions molles et friables sont plus grisâtres, moins transparentes. Ce tissu est remarquable par sa constitution; il se compose de sacs renflés, lagéniformes, pédiculés, pouvant atteindre 1/4 de millimètre de diamètre, ou de sacs allongés, arrondis en forme de doigts de gant, simples ou ramifiés en culs-de-sac comme ceux des glandes (d'où le mot *hétéradénique*). Ces différentes formes de parties constituantes sont réunies en grappes par une de leurs extrémités, ou en filaments plus ou moins déroulables, avec ou sans cloisons de tissu lamineux, interposé ou entourant les grappes et amas formés par agglomération de ces sortes de filaments. Chaque sac ou doigt de gant, ainsi que les pédicules ou prolongements par lesquels ils sont adhérents ensemble, se compose d'une mince enveloppe extérieure à peine striée ou finement granuleuse, épaisse de 2 à 4 millièmes de millimètre au plus. Son intérieur est tapissé ou rempli de noyaux particuliers qui composent ainsi la masse principale de la tumeur. Ces noyaux hétéradéniques sont ovoïdes, longs de 0^{mm},009 à 0^{mm},010, larges de 0^{mm},005 à 0^{mm},006, à bords nets, plus foncés que les noyaux fibro-plastiques, etc., et aussi plus granuleux; très rarement

ils offrent un nucléole foncé, peu brillant, ni jaunâtre, large de 1 millième de millimètre. Ces noyaux sont immédiatement adhérents les uns aux autres, sans interposition de fibres ni d'autres éléments. Toutefois, par places, surtout dans les parties blanches du tissu, il existe une grande quantité de granulations graisseuses ou de corps granuleux interposés aux noyaux, et les masquant plus ou moins complètement. Ces noyaux ont, d'une manière générale, l'aspect extérieur des épithéliums nucléaires ovoïdes, sans que pourtant on puisse les rapporter spécialement à l'une de leurs variétés, comme, par exemple, à ceux des culs-de-sac mammaires, dont ils se rapprochent plus que de tout autre. Ils diffèrent des épithéliums nucléaires des glandes de la muqueuse pituitaire par leur forme ovoïde et non sphérique et par moins de transparence. On peut les considérer comme composant la partie fondamentale de la tumeur. L'acide acétique les resserre un peu et rend leurs bords plus foncés. Dans un tiers environ de ces sacs ou doigts de gant, plus ou moins suivant les cas, on trouve séparés par une couche de noyaux plus ou moins épaisse, des *corps oviformes* (V. COLLOÏDE, 5°) ou cylindroïdes tout spéciaux, leur donnant alors un aspect très remarquable. Ces corps oviformes semblent généralement n'exister que dans les sacs les plus développés, et plus dans les parties molles que dans les plus dures. Ils manquaient dans un cas où la disposition en culs-de-sac remplis des *noyaux hétéradéniques* était aussi manifeste que dans les autres circonstances. Le tissu pris en masse est peu vasculaire. Les vaisseaux sont des capillaires de la première ou de la deuxième variété, c'est-à-dire à une ou à deux tuniques. Ils sont très transparents, offrant d'espace en espace des dilations ampullaires ovoïdes, mais ne renfermant pas de granulations graisseuses. Quelquefois des corps fusiformes fibro-plastiques se trouvent en petite proportion dans ce tissu. Il est des cas dans lesquels les noyaux deviennent le point de départ de la formation de cellules polygonales par segmentation de la matière amorphe qui quelquefois accompagne ces noyaux. C'est généralement autour des corps oviformes que ce fait s'observe, mais dans un petit nombre de sacs seulement, les autres ne contenant que des noyaux. L'enveloppe des sacs étant facile à rompre, on trouve, dans toute préparation, des *noyaux hétéradéniques* et des *corps oviformes* devenus libres accidentellement. Le tissu hétéradénique envahit les tissus lamineux, musculaire, fibreux, et détermine la résorption des os qu'il touche, sans envahir pourtant leur tissu comme les épithéliums. 5° espèce. Tumeurs des piqûres anatomiques. Le tissu qui compose les petites tumeurs ou indurations qui succèdent aux piqûres anatomiques est gris rougeâtre, pulpeux, facile à écraser et comme cédémateux. Il forme une masse qui se confond insensiblement avec le tissu lamineux ambiant, mais qui en diffère beaucoup par sa structure. On y trouve : *a.* une trame de tissu lamineux d'autant moins abondante que le tissu est plus mou ; *b.* une grande quantité de matière amorphe finement granuleuse, empâtant tous les autres éléments ; *c.* des cellules de pus tant à noyaux que pyoïdes, qui sont généralement l'élément le plus abondant après la matière amorphe ; c'est à cet élément hétéromorphe que la tumeur doit la propriété de résister presque toujours à tous les moyens employés pour en obtenir la résolution pen-

dant des mois et même des années, et d'exiger enfin très souvent l'ablation ; *d.* on y trouve en outre des cytoblastions plus ou moins nombreux ; *e.* des éléments fibro-plastiques, parmi lesquels sont toujours des cellules à un, deux et même trois noyaux, telles qu'on en trouve souvent dans les glandes lymphatiques engorgées ; elles ont une forme variable à contours arrondis, sont très granuleuses, à granulations très fines, grisâtres, et leurs noyaux sont clairs, non granuleux, assez gros, avec ou sans nucléole ; *f.* des vaisseaux capillaires en général nombreux. — II° ORDRE. *Tumeurs hétéromorphes liquides.* 1° espèce. Tumeurs purulentes (V. ACCÈS et PUS) ; nombreuses variétés, selon le siège et la cause (V. ANTHRAX et FURONCLE). 2° espèce. Tumeurs parasitiques. 1° variété : cysticerques ; 2° variété : hydatides à échinocoque (V. ce mot) ; 3° variété : hydatides sans échinocoque (V. ACÉPHALOCYSTE, COENURE, CYSTICERQUE, FILAIRE et HYDATIDE, etc.). — *Structure des tumeurs* (V. TEXTURE). La structure des tumeurs est habituellement très complexe ; c'est-à-dire qu'elles renferment toujours des éléments de plusieurs espèces dont l'une pourtant, la plus abondante, donne son nom au tissu morbide (V. ÉLÉMENT accessoire). Il peut cependant se faire que l'espèce d'élément qui est considérée comme fondamentale et caractéristique soit moins abondante quant à la masse que la somme des éléments accessoires, tels que matière amorphe surtout, granulations moléculaires azotées ou graisseuses, éléments fibro-plastiques, cytoblastions, fibres lamineuses, globules granuleux, capillaires, etc., mais elle l'emporte par rapport à chacune d'elles prise à part. Pourtant il arrive quelquefois, pour le tubercule et le thénoblaste, que l'on donne leur nom à des tumeurs qui renferment en volume plus de matière amorphe et de granulations que de ces éléments hétéromorphes : la raison est que les matières amorphes (V. AMORPHE) sont des éléments qui, partout dans l'économie, se montrent habituellement comme accessoires, sans propriété caractéristique, si ce n'est celle d'augmenter quelquefois de quantité avec beaucoup de rapidité, mais n'influant que sur la couleur et la consistance des tissus. Il importe, dans la pratique, d'avoir toujours en vue ces éléments accessoires, parce que ce sont eux surtout qui, selon la plus ou moins grande proportion de l'un ou de l'autre, font tant varier l'aspect extérieur des tumeurs, sans que leur nature élémentaire change essentiellement. Elle peut aussi, faute d'expérience, embarrasser dans la détermination anatomique, à l'aide du microscope, de l'espèce d'élément caractéristique. Bien que, dans toute membrane, conduit ou glande pourvus d'épithélium, l'une des quatre variétés prédomine et soit ainsi l'épithélium caractéristique de cette région, on trouve pourtant d'ordinaire comme accessoire quelques éléments de l'une ou des trois autres variétés ; savoir : des épithéliums nucléaires, prismatiques et sphériques, comme accessoire du pavimenteux qui l'emporte en quantité ; des pavimenteux sphériques et nucléaires, comme accessoire du prismatique dominant dans une région (il peut même se faire que les quatre variétés existent à peu près en égal nombre, ce qui caractérise l'*épithélium mixte*). Or, de même qu'un élément accessoire d'un tissu normal peut, par hypergénèse locale, devenir élément principal d'une tumeur, on voit quelquefois les épithéliomas d'une région à épithélium pavimenteux être composés surtout d'épithélium nucléaire, ayant

pullulé plus dans ce cas morbide que les cellules pavimenteuses. C'est ee qui s'observe quelquefois même dans l'épithélioma des séreuses. Le même fait, ou la production de tumeurs à cellules pavimenteuses, peut s'observer dans les régions à épithélium prismatique. Plus souvent encore c'est de l'épithélium pavimenteux qui domine dans les hypertrophies ou les épithéliomas des glandes à épithélium nucléaire; ou bien enfin ce sont des tumeurs à épithélium mixte qui se produisent dans l'une ou l'autre de ces régions. Dans le foie, dont l'épithélium est pavimenteux, on trouve fréquemment des épithéliomas à épithélium prismatique (avec ou sans coïncidence d'épithélioma, dans les glandes mésentériques), parce qu'alors le mal dérive de l'épithélium prismatique du canal hépatique et de ses branches. Toutefois les portions de la tumeur qui touchent le parenchyme hépatique même contiennent des cellules pavimenteuses à un ou plusieurs noyaux, avec ou sans noyaux libres. Souvent dans ces tumeurs l'épithélium prismatique conserve la disposition de gaines coniques, comme les gaines des villosités. Tous ces faits qui se rattachent à la connaissance de la constitution normale des tissus ont fait interpréter comme produits hétéromorphes des tumeurs dérivant d'une hypergénése ou altération des éléments normaux. Il est curieux de voir comment, faute de connaître la texture des tissus et les éléments anatomiques, les auteurs ont omis de constater si cette multitude de tumeurs de toutes sortes avaient ou n'avaient pas de rapport avec les éléments anatomiques normaux, envisagés aux points de vue : 1° de leur structure propre, 2° de leur arrangement réciproque, 3° de leurs modifications de nombre, etc., plutôt que : *a.* de supposer une origine plus ou moins singulière ou de ne pas s'occuper de cette origine; *b.* de se fonder ensuite sur de simples analogies d'aspect extérieur avec des végétaux (tumeurs napiformes), des animaux (polypes, cancer, tumeurs larinoïdes), des corps bruts (tumeurs colloïdes, squirrhueuses, etc.), pour établir des classifications et une nomenclature qui laissent en singularité bien loin derrière elle celle des chimistes où les sels étaient classés d'après des comparaisons avec les astres (sel de Saturne, etc.), des plantes (arbres de Mars, de Diane, de Jupiter, etc.). L'impossibilité d'arriver à quelque chose d'utile en suivant cette voie, est encore plus frappante lorsqu'il s'agit des *tumeurs composées*. On donne ce nom aux individus de toutes les espèces de tumeurs dans la structure desquelles entrent, par place déterminée, de petites portions de tissus qui, en d'autres cas, forment à eux seuls une tumeur. Ce fait s'observe surtout dans les cas de tumeurs glandulaires, d'épithélioma et de tumeurs fibreuses. Il est, en effet, commun de trouver les premières : 1° compliquées de kystes, avec ou sans saillie, sous forme de végétation du tissu glandulaire hypertrophié dans ces kystes; 2° d'épithélioma en quelques points, surtout si la tumeur est ulcérée; 3° de lobules lipomateux; 4° de masses fibreuses; 5° de noyaux cartilagineux; 6° de masses de matière amorphe donnant par places l'aspect colloïde. Ce dernier fait s'observe aussi dans les tumeurs fibreuses qui peuvent être compliquées de kystes (tumeurs cystoïdes). Les épithéliomas, à leur tour, peuvent être, sur la périphérie de la tumeur, compliqués : 1° d'hypertrophies glandulaires ou papillaires; 2° d'hypergénése des myéloplaxes, s'ils touchent les os; 3° de kystes sébacés et autres. L'arrangement réciproque des éléments qui les composent est utile pour

la détermination de leur nature, par comparaison avec la texture des parties normales. 1° Cela est surtout manifeste quand ce sont les éléments propres des cul-de-sac glandulaires et ceux des papilles qui augmentent de volume et de quantité, sans que les capillaires se multiplient d'une manière correspondante, ce qui fait qu'ils sont ici moins abondants qu'à l'état normal, bien que ceux de la surface puissent être devenus varicieux. Il est remarquable, du reste, de voir quelle énergie de nutrition présentent des tumeurs très grosses, soit fibreuses, cartilagineuses ou fibro-plastiques, etc., bien que dépourvues de vaisseaux ou en renfermant très peu. Cependant le développement des tumeurs est d'autant plus rapide qu'elles sont plus vasculaires. 2° D'autres fois des tumeurs, surtout celles qui sont volumineuses, perdent leurs vaisseaux, en quelques points (*V. PHYMATOÏDE*), et même se mortifient au centre, en donnant lieu alors à la production de masses jaunâtres, pultacées, ou même puriformes, sans offrir de pus, comme le montrent quelquefois les lipomes. 3° Dans les tumeurs ulcérées (*V. ULCÉRÉ*), lorsque surviennent des saillies végétantes, fongueuses, surtout composées de matière amorphe et de vaisseaux, leur disposition parallèle, la minceur de leurs parois, sont utiles à connaître. 4° Les tumeurs fibreuses offrent quelquefois une disposition circulaire de leurs vaisseaux, au lieu de leur entrecroisement habituel. 5° Dans les épithéliomas des séreuses, les globes épidermiques petits et arrondis, dans ceux de la peau, ces mêmes globes, quelle qu'en soit la forme, sont souvent accumulés de manière à former des grains visibles à l'œil nu, entourés ou non, à leur tour, par des couches épithéliales; ces derniers sont en outre réunis dans certaines portions de la tumeur, d'une manière qui n'est pas dépourvue complètement de régularité, et donnent à ces portions une friabilité, un aspect grenu et une coloration qui ne sont pas les mêmes que dans les autres points. 6° Enfin telle espèce d'élément d'une tumeur peut être accumulée en grande quantité en un point, et être peu abondante dans un autre, fait important lorsqu'il s'agit de préciser la nature élémentaire du produit. — *La spécificité d'un élément anatomique consiste en ce qu'il offre des caractères que ne possèdent pas les autres espèces de cellules, de fibres, etc., selon le groupe auquel il appartenait.* Or, comme à toute disposition statique ou anatomique spéciale est inhérente une particularité dynamique ou physiologique correspondante, le problème de la spécificité des produits morbides se réduit par conséquent à constater s'il est formé surtout par des éléments homéomorphes, ou par des hétéromorphes, puis par quelle espèce dans chacun de ces groupes. Reste ensuite à observer la manière de se comporter de cette espèce dans sa nutrition, son développement et sa reproduction, puis à noter les troubles et lésions qui en résultent pour les tissus voisins de la tumeur. Mais on ne saurait prendre pour base de ces déterminations des genres ou classes de tumeurs, ainsi que des espèces, la propriété de détruire les tissus voisins qui appartient à toutes les espèces de cellules par rapport aux fibres, et de tumeurs fibreuses par rapport aux os; qui appartient, en un mot, à toutes les espèces d'éléments qui se développent et pullulent plus vite que ceux au sein desquels ils croissent ou naissent. On ne saurait non plus nier la spécificité d'un élément anatomique hétéromorphe ou homéomorphe d'après ce fait, que, ainsi que le fibro-

plastique, les cytoblastions, les fibres lamineuses, il se trouve très répandu dans l'économie, ou se multiplie rapidement, ou même naît dans plusieurs régions où il n'existait pas (comme le cerveau, la moelle des os chez l'adulte, etc.), et sous des causes les plus diverses, comme l'inflammation, la syphilis (chancre induré, etc.). Ce fait n'indiquerait que des analogies dans ces propriétés, sans qu'on pût en inférer quoi que ce soit à l'égard des caractères spécifiques ou distincts de ces espèces, ni à l'égard des différences en ce qui regarde les autres propriétés, différences qui l'emportent de beaucoup sur les analogies. C'est toujours par suite d'un vice de méthode dans l'examen de ces questions que l'on a ainsi été conduit par le raisonnement à des conclusions qui se trouvent en désaccord avec les faits.

Tumeur bénigne [*benignus tumor*, εὐήθης, all. *gutartige, gelinde, sauft wirkende Geschwulst*, angl. *benign tumour*], et *propriétés des tumeurs*. Les expressions de *bénigne* et *maligne* (V. MALIN), de *bonne* ou de *mauvaise nature*, applicables seulement aux êtres doués d'instincts et de volonté, ont été importées du langage général dans celui de la science et de l'art, par les anciens, qui, dans toutes leurs explications, faisaient intervenir l'idée de qualités occultes lorsque la connaissance de la réalité leur manquait. Ils transportaient du monde moral au monde physique les idées d'affection ou de haine; tout était alors *vie* ou *vertu* dans les maladies comme dans les médicaments, et l'on croyait avoir expliqué un phénomène quand on pouvait le rapporter à l'un ou à l'autre de ces principes. Ils supposaient que les tumeurs sont douées, comme certains animaux, de qualités individuelles bonnes ou méchantes, par rapport aux êtres qui les portent; c'était aussi l'époque où, pour se rendre compte de l'action particulière des organes profonds dont on ne connaissait pas encore la structure intime, on les supposait mus par des archées (V. ce mot et ANIMISME). Bien qu'on doive supposer que la même idée n'est plus rattachée à ces mots par ceux qui classent encore les tumeurs en bénignes et en malignes (car aucun n'a jamais défini ce qu'il entendait par ces termes), il est certain que de nos jours on ne fait ainsi que faute de connaître la nature anatomique, la structure intime de ces productions et surtout leurs propriétés réelles. La signification de ces mots ferait croire peut-être que les tumeurs jouissent de propriétés de la vie animale; mais elles sont formées par l'hypergénèse des éléments accessoires des tissus constitutants, ou de ceux des produits, éléments qui jouissent tous des propriétés *végétatives* (V. ce mot) seulement, et non de celles de la vie animale; il en résulte que les phénomènes propres à chaque espèce de tumeurs sont des manifestations particulières de ces propriétés seules. Ainsi elles ne sont douées que : 1° de celles de *nutrition* plus ou moins énergique, 2° de *développement* plus ou moins rapide, et 3° leurs éléments jouissent de celle de *reproduction* d'une manière d'autant plus tranchée qu'ils renferment davantage des cellules soit homéomorphes, soit hétéromorphes, et c'est alors surtout qu'elles envahissent plus rapidement les tissus voisins (V. ÉPITHÉLIOMA et GLANDULAIRE). Les tumeurs offrent un ensemble de symptômes communs qui sont les mêmes pour toute tumeur, quelle qu'en soit la nature, et qui dépendent de leur situation, tels que compression du cerveau, des viscères, des nerfs, tension ou tiraillement de la peau avec douleurs lancinantes, rétraction des con-

duits excréteurs, etc. Ces particularités sont indépendantes de la nature des produits morbides; elles peuvent être les mêmes avec des tumeurs différentes lorsqu'elles ont une même situation; elles peuvent être différentes pour deux tumeurs de même nature selon leur siège. Comme, pour bien étudier ces symptômes, il suffit de connaître les rapports précis des organes, ce sont les mieux connus. Mais il n'en est pas de même des symptômes propres à chaque espèce et qui sont des manifestations des propriétés de nutrition, de développement et de reproduction, parce qu'il fallait, pour étudier ceux-ci, bien connaître les propriétés dans les tissus normaux et avoir déterminé exactement les espèces de tissus morbides homéomorphes et hétéromorphes, afin de ne pas rapporter à l'une ce qui appartient à l'autre; or, à cet égard, la science n'est encore qu'ébauchée, parce qu'il y a trop peu de temps qu'elle possède les moyens d'analyse convenables. C'est à une reproduction exagérée des éléments normaux ou à une production d'éléments nouveaux hétéromorphes que se rattache la naissance ou production des tumeurs (V. PRODUCTION, 2°); c'est à la continuation des mêmes phénomènes après ablation qu'est due leur *récidive* (V. ce mot). Comme les conditions (ou causes) de cette reproduction exagérée n'ont pas été étudiées, comme celles qui en font varier la nutrition et le développement sont plus nombreuses et moins connues encore, les tentatives de classer les tumeurs d'après leurs propriétés sont restées vaines, en ce qu'elles ont donné lieu à autant de classements que d'auteurs, de même que celles qui ont été faites d'après l'aspect extérieur sans tenir compte de la structure intime. Il en a été ainsi des classifications faites dans un *but d'utilité pratique*, où les tumeurs sont divisées en *malignes* ou de *mauvaise nature*, et *bénignes* ou de *bonne nature*, selon qu'elles envahissent les tissus voisins ou récidivent, et selon qu'elles n'offrent pas l'une ou l'autre de ces particularités. On vient de voir, en effet, que ces propriétés se rencontrent dans des tumeurs très diverses selon l'organe et les conditions où elles se développent. Quant à la récidive, elle est soumise à des conditions trop complexes et trop variées pour qu'elle puisse rapprocher des cas réellement semblables. Le reproche fait aux classifications anatomiques de ne pas être utiles à cet égard n'est aucunement fondé tant que les conditions de la naissance des tumeurs restent inconnues. Du reste, jamais les classifications anatomiques et autres n'ont eu d'utilité directe dans la pratique de l'art et n'ont été faites dans ce but; elles sont seulement indispensables pour guider dans l'observation et la distinction de ce vaste ensemble de productions, susceptibles de varier à l'infini par le nombre, la situation, le volume, la consistance, la couleur, etc., quelle que soit leur nature, afin de pouvoir choisir ensuite tel ou tel ordre des moyens usités dans la pratique. — *Traitement des tumeurs*. La connaissance des propriétés des tumeurs importe beaucoup dans leur traitement. Les conditions qui en ont amené la naissance persistent ordinairement, une fois qu'elles sont nées, et continuent à présider à leur développement, qui n'est presque jamais rétrograde ou atrophique. La croyance contraire, très répandue, offre un grand danger et conduit à l'emploi de beaucoup de moyens empiriques, dits *fondants*, etc., qui laissent à beaucoup de tumeurs le temps de se développer et de

devenir inopérables, tandis qu'à leur origine elles pouvaient être détruites par les caustiques ou enlevées sans danger. En outre, un des résultats de l'expérience semble être que : une tumeur offre d'autant moins de tendance à la récidive qu'elle a moins de volume, et a séjourné moins longtemps dans l'économie. Les lipomes eux-mêmes ne se résorbent pas, et, à part quelques tumeurs fibro-plastiques et les hypertrophiées glandulaires de médiocre volume, toutes les autres espèces de tumeurs doivent être opérées.

Tumeur blanche, s. f. [all. *weiße Geschwulst*, angl. *white swelling*, it. *tumore bianco*, esp. *tumor blanco*]. On donne ce nom aux gonflements des grandes articulations, sans changement de couleur de la peau, et d'une consistance plus ou moins solide, qui dépendent de l'altération des parties osseuses ou des parties molles articulaires. La constitution scrofuleuse est la cause la plus fréquente de ce genre d'affection; elle en est du moins la cause prédisposante, et une contusion, une distension violente, etc., déterminent le développement de la maladie. Souvent il n'y a d'abord qu'une douleur très bornée; d'autres fois elle occupe tout le pourtour de l'articulation, et est plus ou moins vive, selon que la marche de la maladie est plus ou moins aiguë. Il y a un gonflement plus ou moins prononcé, plus ou moins élastique; les téguments sont d'un blanc mat, et comme vernissés; l'articulation reste le plus souvent dans une demi-flexion; le membre s'atrophie; les glandes lymphatiques voisines s'engorgent; et, si la maladie est abandonnée à elle-même, il se forme autour de l'articulation tuméfiée un ou plusieurs abcès, d'où résultent des fistules inarrissables et une suppuration plus ou moins abondante. La continuité et l'intensité des douleurs, l'inaction, la suppuration, amènent le dépérissement des malades, qui finissent par succomber, si l'on ne fait à temps l'amputation du membre affecté. Quelquefois cependant on parvient à triompher de la maladie; mais le plus souvent alors il y a ankylose par soudure des extrémités osseuses. Indépendamment des moyens internes appropriés à la constitution du malade ou à la cause générale de la maladie, on fait usage d'abord de topiques émollients et narcotiques, de bains, de douches, de saignées, etc., s'il existe des symptômes d'une vive irritation. Dans le cas contraire, on emploie tout de suite les excitants résolutifs, tels que frictions aromatiques, ammoniacales, ou mercurielles, les emplâtres fondants, les douches alcalines ou sulfureuses, les vésicatoires volants, ou mieux la pommade d'Autenrieth. Si ces moyens échouent, on a recours, comme dernière ressource, au cautère, au séton, ou mieux encore aux moxas ou à la cautérisation transeurrente, et l'on finit par en venir à l'amputation.

Tumeur maligne [*cacoethes tumor*, *ἑρῶν κακῶδες*, all. *bösartige Geschwulst*, angl. *malignant tumour*, it. *tumore maligno*, esp. *tumor maligno*]. V. MALIN et TUMEUR bénigne.

TUMIDE, adj. [*tumidus*, all. *aufgetrieben*]. Se dit d'une partie qui est renflée et en quelque sorte ventrue.

TUNBRIDGE-WELLS. Sources dans le village de Tunbridge (Angleterre). Elles sont ferrugineuses et chargées d'acide carbonique.

TUNGSTATE, s. m. [*tungstas*, all. *scheelsaures Salz*, angl. *tungstate*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide tungstique avec les bases.

TUNGSTÈNE, s. m. [*scheelium*, all. *Tungsteinmetall*, *Wolframmetall*, *Scheel*, angl. *tungsten*, it. et esp. *tungsteno*]. Métal très difficilement réductible, d'un gris foncé ou noir, très dur, très pesant.

TUNIQUE, s. f. [*tunica*, *γάρων*, all. *Hülle*, angl. *tunic*, *coat*, it. *tunica*]. Toute membrane qui forme ou concourt à former les parois d'un organe.

TUNIQUE, ÉE, adj. [*tunicatus*, all. *behüllet*, esp. *tunicado*]. Se dit, en botanique, de l'amande quand elle est munie de tuniques propres, bien distinctes de la paroi de l'ovaire, et des bulbes quand ils sont formés de gaines membraneuses, minces, embrassantes et concentriques.

TURBINÉ, ÉE, adj. [*turbinatus*, de *turbo*, toupie; all. *kreiselförmig*, angl. *turbinate*, it. *turbinato*, esp. *turbinado*]. Qui a la forme d'une toupie, c'est-à-dire d'un cône dont la base s'arrondit brusquement, et dont la hauteur égale environ une fois et demie le diamètre de cette base.

TURBITH, s. m. [*Convolvulus turpethum*, all. *Turbith*, it. *turbito*, esp. *turbit*]. Plante dont la racine est un purgatif drastique autrefois fort employé, mais aujourd'hui peu usité.

Turbith minéral [angl. *mineral turpeth*]. V. SULFATE de mercure.

Turbith nitreux. V. AZOTATE de mercure.

TURBOT, s. m. [*pleuronectes rhombus*, all. *Aeerbutte*, angl. *turbot*, it. *rombo*, esp. *rodaballo*]. Poisson malacoptérygien de la famille des pleuronectes (*Pleuronectes maximus*, L.), qui est alimentaire.

TURC (CHEVAL). On le croit produit par des croisements de l'arabe et du persan. Mais il est loin d'avoir les qualités du premier. Les chevaux turcs ne jouissent plus aujourd'hui d'aucune réputation.

TURCIQUE, adj. [*turcicus*, all. *Turkensattel*, it. *sella turcica*, esp. *silla turca*]. On appelle selle turcique, à cause de sa forme, la fosse pituitaire du sphénoïde.

TURGESCEANCE, s. f. [*turgescencia*, *ἑρῶσις*, all. *Turgescenz*, *Vollsaftigkeit*, angl. *turgescence*, it. *turgescenza*, esp. *turgescencia*]. Enflure causée par une surabondance d'humeurs. — Les humoristes donnaient quelquefois le nom de *turgescence de la bile* à ce qu'on a appelé depuis *embarras gastrique*. V. EXGORGEMENT.

TURGIDE, adj. [*turgidus*, all. *turgid*, *strotzend*, angl. *turgid*, esp. *turgido*]. Qui est renflé d'une manière uniforme.

TURIOBULBE, s. m. [*turio*, bourgeon, *bulbus*, bulbe]. V. TUBERCULE.

TURION, s. m. [*turio*, all. *Stockknospe*, *Schoss*, it. *turione*]. Bourgeon des herbes vivaces qui part du collet de la racine et produit des tiges annuelles. On a aussi donné ce nom à toute pousse qui s'allonge beaucoup avant de produire des feuilles.

TURITA. Dans le duché de Modène. Source thermale, acidule, saline ferrugineuse.

TURQUETTE, s. f. V. HERNIOLE.

TUSSILAGE, s. m. [*tussilago*, all. *Huflattich*, esp. *tusilago*]. Genre de plantes (syngénésie polygamie superflue, L., synanthérées, J.) dont une espèce, le *pas-d'âne* (*Tussilago farfara*, angl. *colt's foot*), porte des fleurs qui font partie des espèces pectorales connues sous le nom de *quatre fleurs*. La racine d'une autre espèce, le *pétasite* (*Tussilago petasites*, angl. *butter-bar*), est amère et un peu âcre : on la dit apéritive et sudorifique.

TUTHIE, s. f. [*tuthia*, all. *grauer Ofenbruch*, angl. *tully*, it. *tuzia*, esp. *tucia*]. Oxyde de zinc, sous forme d'incrustations grises, comme terrasses, qui s'attache aux cheminées des fourneaux où l'on fait fondre les mines de zinc. — La tuthie entre dans quelques collyres résolutifs. — *Onguent de tuthie*. On le prépare en mêlant intimement : oxyde de zinc sublimé et lavé, 8 gram. ; onguent rosat, 16 gram., et autant de beurre lavé à l'eau de roses.

TYLONA, s. m. [all. *Schwiele*]. Callosité de l'épiderme, ou callosité en général.

TYLOSIS, s. f. *V. PACHYBLÉPHAROSE*.

TYMPAN, s. m. [*tympanum*, de *τύμπανον*, tambour; all. *Trommelfell*, angl. *tympanum*, *drum*, it. et esp. *timpano*]. On donne, par analogie avec un tambour, le nom de *cavité du tympan* à une cavité qui constitue l'oreille moyenne et qui est située à la base du rocher, dans l'endroit où se réunissent les trois portions de l'os temporal. *V. OREILLE moyenne*.

TYMPANIQUE, adj. [*tympanicus*, it. et esp. *tympanico*]. Qui a rapport à la cavité du tympan. — *Artère tympanique*. L'artère auditive externe. — *Rameau tympanique du nerf facial*. *V. CORDE du tympan*. — *Son tympanique*. Son semblable à celui du tambour, et donné par les cavités closes qu'un gaz emplit.

TYMPANITE, s. f. [*tympanitis*, de *τύμπανον*, tambour; all. *Trommelsucht*, *Windsucht*, angl. *tympany*, it. *timpanite*, esp. *timpanitis*]. Gonflement de l'abdomen causé par l'accumulation de gaz dans le canal intestinal; affection ainsi nommée parce que le ventre est ballonné. La *tympanite* est *essentielle* ou *symptomatique*. La première dépend d'une exhalation de gaz, qui se fait à la surface interne de l'intestin, ou de la décomposition des matières qui y sont contenues. La seconde est le résultat d'une altération organique qui oblitère le conduit digestif et empêche les gaz de s'échapper. La *tympanite* essentielle cède ordinairement aux moyens thérapeutiques appropriés à la cause de l'affection intestinale, à l'âge et à la constitution du malade, etc. S'il existe des symptômes d'irritation, si le malade est jeune et pléthorique, on emploie les boissons émulsionnées, les topiques et les lavements émollients. Si le malade est faible et avancé en âge, s'il y a atonie des organes digestifs, on insiste, au contraire, sur les aromatiques, en boissons et en lavements. On emploie souvent avec succès, contre cette maladie, les frictions sur l'abdomen, les laxatifs, la magnésie pure, l'eau de chaux, etc. Mais la *tympanite* symptomatique doit être combattue par des moyens appropriés à l'affection primitive et essentielle. — En vétérinaire, *indigestion gazeuse*, *météorisme*. — *Tympanite chez les ruminants*. Elle est produite par le dégagement de gaz, principalement dans le rumen. Le plus souvent elle est le résultat de l'usage d'aliments chargés de rosée, d'humidité, de l'ingestion d'une grande quantité de trèfle ou de luzerne récemment fauchés. A l'état aigu, la *tympanite* cause rapidement la mort. Le traitement consiste à débarrasser le rumen des gaz qu'il contient. On emploie, dans les cas légers, les breuvages d'eau salée, d'eau de savon, de lessive de cendres, d'eau de chaux. Dans les cas plus graves, on se sert de l'ammoniaque à la dose de 30 à 60 grammes pour les bœufs, et à celle de 20 à 30 gouttes pour le mouton. L'éther est aussi recommandé, mais à forte dose. Il en est de même pour l'eau de Javelle. En fait de moyens mécaniques, on conseille d'introduire par la bouche, dans l'œsophage, une sonde

de fil de fer tournée en spirale, une tige de bois, un manche de fouet; de relever fortement la tête en tirant avec énergie sur la langue à plusieurs reprises, ce qui fait rendre des gaz à l'animal. Enfin, dans des cas extrêmes, on a recours soit à la ponction, soit à l'incision du rumen. — *Tympanite des solipèdes*. On ne l'observe guère que chez les ruminants. Pour le traitement, il importe, au début, de donner quelques lavements émollients pour vider l'intestin; on administre quelques boissons de tilleul ou de camomille, auxquelles on ajoute de l'éther ou de l'ammoniaque. La saignée, les frictions sur les membres avec l'essence de térébenthine sont recommandées. Enfin, on emploie la ponction de l'intestin au flanc droit, avec un trocart étroit, ou mieux avec l'entérotome de Brogniez.

TYPE, s. m. [*typus*, de *τύπος*, empreinte, caractère; all. *Grundform*, angl. *type*, it. et esp. *tipo*]. Empreinte, caractère; ordre dans lequel se montrent et se succèdent les symptômes d'une maladie. Il est continu, intermittent ou rémittent. — *Types chimiques*. Dumas et Laurent nomment ainsi un système ou un assemblage de molécules hétérogènes dans lequel une ou plusieurs molécules peuvent être remplacées par d'autres, sans que la nature chimique du système entier soit troublée. — *Types cristallins*. On donne le nom de *type cristallin* à l'ensemble des cristaux dont

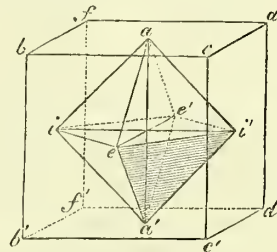


Fig. 457.

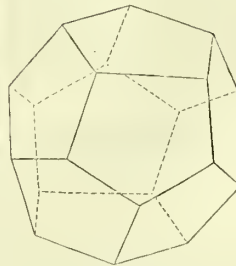


Fig. 460.

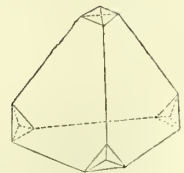


Fig. 459.

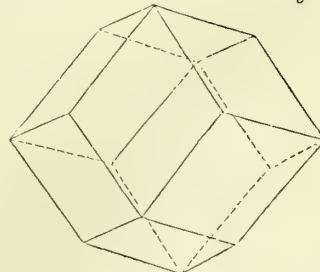


Fig. 458.

les systèmes d'axes sont semblables, et dans lesquels les formes primitives sont analogues, quoique pouvant

différer par la valeur des angles. Les types cristallins sont au nombre de six. — 1^{er} TYPE. *Type cubique, régulier, isoaxique, octaédrique régulier, tétraédrique régulier* (Fig. 457, *bcdf, b'c'd'f'*). Il est caractérisé par trois axes semblables et perpendiculaires entre eux (Fig. 457, *aa', ee', ii'*). Les formes simples et primitives à la fois que renferme ce type sont : 1° le *cube*, ou *hexaèdre*; 2° l'*octaèdre régulier* (Fig. 457, *aei, a'e'i'*), dont les faces sont des triangles équilatéraux; 3° le *dodécaèdre* (Fig. 458) à faces rhomboïdales; 4° le *tétraèdre* à triangles équilatéraux (Fig. 459), ou *hémi-octaèdre*; 5° *hexatétraèdre*, ou *hexaèdre pyramidal*, passant au dodécaèdre pentagonal (Fig. 460); 6° *octotriaèdre*, ou *octaèdre pyramidal*; 7° *trapézoèdre*, polyèdre à vingt-quatre faces (Fig. 461). Parmi les principes immédiats, ceux qui ont le cube pour solide générateur, c'est-à-dire qui cristallisent dans le premier type, sont : 1. le chlorure de sodium et celui de potassium, qui peuvent avoir pour formes simples le cube souvent allongé par anomalie et simulant un prisme carré droit, l'octaèdre régulier et le dodécaèdre; 2. la combinaison de chlorure de sodium et d'urée;

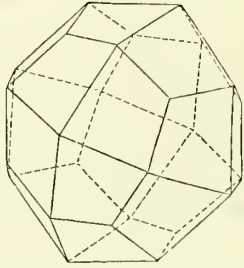


Fig. 461.

3. le chlorhydrate d'ammoniaque, qui a ordinairement l'octaèdre pour forme primitive; 4. l'oxalate de chaux, qui a l'octaèdre régulier pour forme primitive. — II^e TYPE. *Prisme droit à base carrée, tétragonal; binosculaxe; système prismatique carré droit* ou simplement *prismatique carré* (car il n'y a pas de type à prisme carré oblique), ou *octaédrique à base carrée*. Il ne se modifie jamais que sur quatre ou huit arêtes ou côtés à la fois, et non sur les douze en même temps, comme celui qui appartient au type cubique. Il est caractérisé par trois axes perpendiculaires entre eux, dont deux sont égaux et le troisième inégal. On ne connaît pas encore de principe immédiat qui

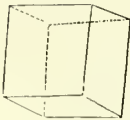


Fig. 462.

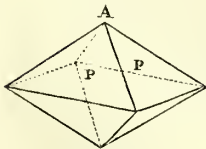


Fig. 463.

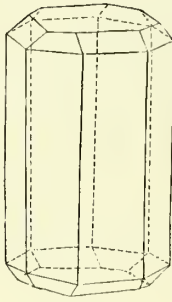


Fig. 464.

cristallise d'après ce type. Les formes primitives que renferme ce type sont au nombre de quatre, dont une seulement est simple, c'est-à-dire à toutes ses faces semblables (octaèdre), ce sont : 1° le *prisme droit à base carrée*, type ou direct, qui est (Fig. 462) pris comme solide générateur du type; 2° l'*octaèdre à base carrée*, dont les faces sont (Fig. 463) des triangles isocèles égaux entre eux, par modification sur les

huit côtés de la base. C'est la seule forme simple de ce type; mais ses faces peuvent être plus ou moins inclinées sur l'axe du cristal. Il y a donc en réalité plusieurs composés qui ont pour forme primitive des octaèdres du deuxième type; octaèdres analogues entre eux, mais distincts en ce que les uns sont très allongés, les autres plus ou moins raccourcis et affaïssés, d'où différence dans les angles. De là vient qu'on les a distingués en octaèdres obtus et octaèdres aigus, suivant que l'axe vertical est plus petit ou plus grand que les axes horizontaux. Par modification des deux sommets et des quatre arêtes de la face, il dérive de cet octaèdre des prismes pouvant être plus ou moins hauts ou tabulaires. Quoique moins fréquents que les octaèdres, ces prismes ont été choisis par quelques auteurs pour la forme primitive des espèces qui les présentent au lieu de l'octaèdre. 3° *Deuxième prisme à base carrée* ou *inverse*. Il est formé par des modifications tangentes aux arêtes verticales du premier, de manière à le faire disparaître. 4° *Prisme à huit faces*, formé par des plans modificateurs du premier, mais reposant obliquement sur les arêtes verticales et non tangentes. (Forme primitive de l'étain oxydé, Fig. 464, du zircon, de l'idocrase). — III^e TYPE. *Prismatique rectangulaire ou rhomboïdal droit; prisme droit à base rectangulaire ou rhomboïdale; rhombique; rhomboctaèdre ou singulaxe binaire*. Haüy avait pris pour forme principale de ce type l'octaèdre à base rhomboïdale. Il est caractérisé par trois axes (Fig. 465, *ii', ee'*) rectangulaires, tous les trois inégaux. Le plus grand (*aa'*) est pris habituellement pour axe principal. Les principes immédiats qui cristallisent

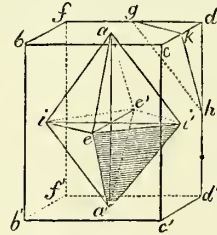


Fig. 465.

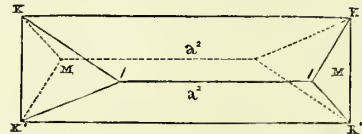


Fig. 466.

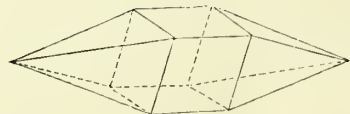


Fig. 467.

dans ce type sont : 1. le phosphate ammoniaco-magnésien; 2. le phosphate de soude; 3. l'urate de magnésie; 4. la créatine; 5. la créatinine; 6. l'urée; 7. l'oxalate d'urée; 8. le nitrate d'urée; 9. la cystine; 10. la cholestérine; 11. le sulfate de potasse. Ils peuvent être sous forme : 1° de *prisme droit à base rectangulaire*, qui est le solide générateur du type (Fig. 465, *b'cd, b'f'c'd'*); 2° de *prisme droit à base rhomboï-*

dale, avec ou sans biseau (Fig. 466, MM) sur les angles, pouvant ou non être compliqué de troncation sur les arêtes (KK); 3° d'octaèdre à base rectangulaire (Fig. 465, *aei, a'e'i'*); 4° d'octaèdre à base rhomboïdale, à faces qui sont des triangles scalènes tous égaux entre eux. Exemple : le soufre natif (Fig. 467). Dans ce dernier seul toutes les faces sont égales. — IV° TYPE. *Rhomboédrique* ou du *rhomboèdre* et de l'*hexagone régulier, hexagonal, terno-singulare*. Il est caractérisé par trois axes égaux, mais tous obliques (Fig. 468, *ge, fb, et hd*) les uns sur les autres et non perpendiculaires. On peut, entre les deux sommets obtus, tirer un quatrième axe plus long (*aa'*) que les trois du système caractéristique, et perpendiculaire sur eux. Les principes immédiats qui se rattachent à ce type sont : 1. le carbonate de chaux; 2. l'acide urique; 3. le phosphate de chaux; 4. la silice; 5. le carbonate de magnésie. Les formes dominant le plus fréquemment dans ce type sont au nombre de quatre : 1° *rhomboèdres* (solide générateur du type, Fig. 468); 2° *dodécaèdres triangulaires scalènes*, ou *métastatiques* (Fig. 469); 3° *prismes*

2° *prisme hexagone régulier* ou à six faces (chaux phosphatée, émeraude, etc.) (Fig. 470). — V° TYPE. *Prismatique rectangulaire* ou *rhomboidal oblique*; *prisme oblique à base rectangulaire* ou *rhomboidale* (prisme oblique symétrique) ou *monoclinique* (Fig. 472). Il est caractérisé par trois axes obliques l'un sur l'autre (*ee', ii'*), mais dont deux seulement sont égaux et le troisième inégal (*aa'*). Les principes immédiats qui cristallisent d'après ce type sont : 1. le sulfate de chaux; 2. l'acide hippurique; 3. l'hippurate de chaux; 4. l'acide pncmique; 5. le phosphate de magnésie; 6. le carbonate de soude; 7. le sulfat de soude. Les formes qui ont été choisies comme formes primitives sont : 1° *prisme oblique à base rectangle* (solide générateur du type, Fig. 472); 2° *prisme oblique à base rhomboidale* (Fig. 473); 3° *octaèdre à base rectangle*, distincts de ceux du troisième type en ce qu'ils ne se modifient plus que sur la moitié des arêtes dirigées du sommet aux angles de la base (Fig. 474); plomb sulfaté offrant la disposition allongée dite *cunéiforme* ou *bicunéiforme*, assez fréquente dans divers sels, et qu'on ne peut confondre avec

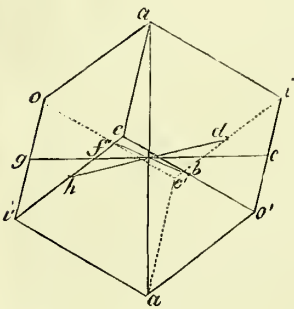


Fig. 468.

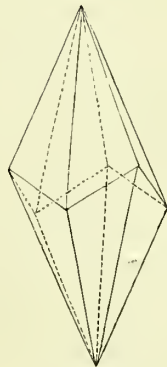


Fig. 469.

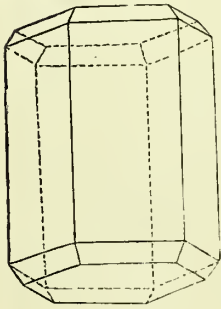


Fig. 470.

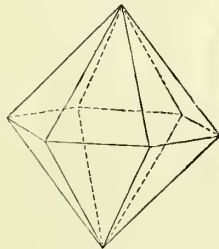


Fig. 471.

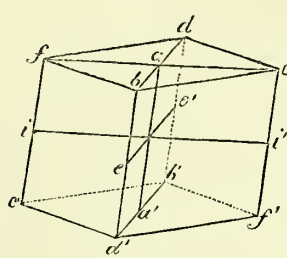


Fig. 472.

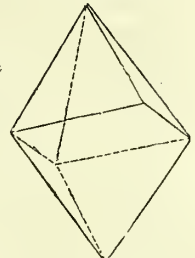


Fig. 474.

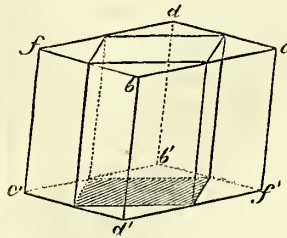


Fig. 475.

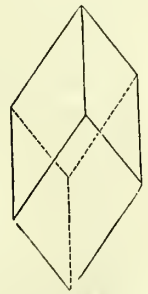


Fig. 475.

réguliers à six faces, de deux variétés (Fig. 470); 4° *dodécaèdres triangulaires isoscèles*, ou *birhomboèdres* (Fig. 471). Les faces semblables des dodécaèdres triangulaires isoscèles étant disposées six par six, ils se rattachent à leur tour plus intimement aux prismes réguliers à six faces qu'aux autres solides. De là deux groupes dans ces quatre formes dominantes; et, dans chacun de ces groupes présentant les caractères du type tirés de la disposition des axes, on a choisi une des formes, la plus fréquente, pour primitive, en sorte qu'en réalité il n'y a que deux formes primitives dans ce type. Ce sont : 1° le *rhomboèdre* (chaux carbonatée, tourmaline, *chabasie*, etc.);

les prismes rectangulaires ou rhomboidaux droits (Fig. 466, MM) devenus à huit faces par un biseau sur les angles A, de la forme primitive, fait fréquent dans les sels qui offrent ce type de forme; ou bien le pointement du sommet ne se fait plus que par deux faces au lieu de quatre; 4° *octaèdre à base rhomboidale* ou *inverse*, à faces qui sont des triangles scalènes égaux. Il se distingue de ceux du troisième type en ce que les modifications, quoique portant sur les quatre arêtes de la base et sur deux des arêtes latérales à chaque sommet, il n'y a, des quatre autres arêtes latérales à ces sommets, que les deux correspondant à l'un de ceux-ci qui se modifient. — VI° TYPE. *Prisme oblique non symétrique*; *prisme oblique obliquangle* ou *prisme oblique à base de parallélogramme obliquangle* ou *triclinique*. Il est caractérisé par trois axes inégaux non perpendiculaires entre eux. On ne connaît pas encore de principe immédiat dont les

formes cristallines rentrent dans ce type de cristallisation. Les formes primitives qu'on trouve dans ce type sont : 1° le *prisme oblique à base de parallélogramme obliquangle*, qui est pris pour solide générateur (Fig. 475); 2° l'*octaèdre* à même base que le prisme, c'est-à-dire non symétrique, à faces triangulaires scalènes, égales entre elles, deux à deux seulement, en sorte qu'il y a quatre espèces de faces différant par la nature de leurs angles. Ainsi qu'on peut le voir, les trois premiers types ont leurs trois axes perpendiculaires l'un sur l'autre : dans le premier, tous les trois sont égaux; dans le second, deux sont égaux, le troisième inégal; dans le troisième, tous trois sont inégaux. Les trois derniers systèmes ont tous leurs diamètres obliques l'un sur l'autre, c'est-à-dire non rectangulaires, et ils suivent, quant à la longueur, la même marche que les précédents. On peut reconnaître facilement qu'il y a une chaîne continue en complication croissante entre ces différents types, dont la différence repose sur l'addition d'un élément variable de plus à chacun d'eux. Ainsi, à partir du premier, où tous les axes sont égaux et rectangulaires, c'est la longueur d'un axe, puis de deux, qui augmente; au quatrième vient s'ajouter l'obliquité de ceux-ci, compliquée, chemin faisant, des mêmes différences dans leur longueur. V. SYSTÈME ET TRONCATURE.

TYPHACÉES, s. f. pl. [*typhaceæ*, all. *Wasserkolbengetwächse*, esp. *tifaceas*]. Famille de plantes monocotylédones à étamines hypogynes, dont les caractères sont : Feuilles alternes, engainantes à leur base. Fleurs mixées, monoïques; fleurs mâles en chatons cylindriques, ou globuleuses, composées d'étamines nombreuses, souvent réunies plusieurs ensemble par leurs filets et entremêlées de poils ou de petites écailles, mais sans ordre et sans calice propre; fleurs femelles disposées de même, mais ayant quelquefois trois à six écailles réunies autour du pistil et formant un calice; pistil sessile ou stipité, à une ou rarement à deux loges, contenant chacune un ovule pendant; un stigmate élargi, comme membraneux et marqué d'un sillon longitudinal. Graine composée d'un endosperme farineux contenant dans son centre un embryon cylindrique, à radicule supérieure, c'est-à-dire ayant la même direction que la graine.

TYPHIQUE, adj. [*typhicus*, all. *typhisch*, esp. *tífico*]. Qui a rapport au typhus. — *Matière typhique*. On donne ce nom à une substance d'un blanc ou d'un gris jaunâtre, homogène, ferme, cassante, offrant une coupe lisse et brillante, mais pouvant devenir pulpeuse et friable, qui existe souvent dans l'épaisseur des *plaques de Peyer* et des *follicules isolés* tuméfiés durant la dothiéntérie. C'est à partir du huitième jour, environ, qu'on les observe; c'est dans la moitié inférieure de l'*iléon*, ou plus rarement dans toute son étendue, qu'on trouve les follicules isolés tuméfiés. Aussi est-ce à tort qu'on a continué à donner, d'après M. Louis, le nom de *glandes de Brunner* aux *follicules isolés*, car on sait que les glandes de Brunner (V. ce mot) sont des glandes en grappe qui siègent dans le duodénum seul et manquent aussi bien dans le reste de l'intestin grêle que dans le cæcum et le colon. Si l'on fait une coupe des plaques de Peyer ou des follicules isolés tuméfiés, offrant une résistance semblable à celle que déterminerait une substance solide introduite entre les tuniques intestinales, on trouve successivement : 1° la muqueuse encore saine ou peu altérée; 2° puis, au-dessous, la matière typhique occupant toute l'étendue de la plaque ou de la saillie for-

mée par le follicule isolé induré; 3° le tissu cellulaire et la couche musculeuse. C'est cet état qui porte le nom de *plaques dures* (Louis), et de *plaques gaufrées*. Ce qu'on nomme *plaques molles* (Louis), et *plaques réticulées* (Chomel), n'est pas un mode d'altération distinct du précédent, c'est la phase du mal dans laquelle la muqueuse s'est ulcérée, et la matière typhique s'est désagrégée en se réduisant successivement en pulpe, en petits fragments, puis est tombée et a disparu en partie ou en totalité. C'est alors que les plaques se dessinent en creux et reposent sur le tissu cellulaire, ou offrent à leur surface une trame aréolaire réticulée qui semble être formée du reste de la trame des glandes de Peyer plus ou moins détruites par la matière typhique qui en a pris la place. La *matière typhique* se compose de : a. *Matière amorphe*, assez abondante remarquable par le grand nombre de granulations moléculaires fines et foncées dont elle est pourvue; l'acide acétique la gonfle et dissout la plupart de ses corps polyédriques à angles mousses ou presque sphériques, à contour assez foncé, mais peu régulier, apercevables quand ils sont encore plongés dans la matière amorphe; ils ont un diamètre de 9 millièmes de millimètre en général, mais pouvant descendre à 7 millièmes et atteindre 10 millièmes; ils sont très granuleux, mais uniformément, et ces granulations sont fines, bien que foncées; ils offrent quelque analogie avec ceux du tubercule, mais sont en général un peu plus gros; en outre l'acide acétique les pâlit bien plus rapidement et beaucoup plus qu'il ne fait pour les corpuscules tuberculeux, et il les dissout même complètement en une demi-heure environ. c. *Cellules typhiques*. Elles sont bien moins nombreuses que les corpuscules précédents, on en trouve en effet au plus une pour dix de ceux-ci. Comme la plupart des cellules, elles offrent deux variétés : la variété *cellule* et la variété *noyau libre*, qui se rencontrent à peu près en nombre égal. 1° Les *cellules* sont sphériques ou ovoïdes, ou plus rarement un peu anguleuses, à angles mousses. Leur diamètre est de 18 à 20 millièmes de millimètre. Quelques-unes n'ont que 14 à 15 millièmes. Elles sont assez foncées, peu transparentes en général, à bord assez pâles, mais nets. Elles se composent d'une masse de cellules et de 1 à 6 noyaux semblables aux *noyaux libres* décrits plus bas. La masse de cellules est en général très granuleuse. Ces granulations peuvent être toutes très fines : alors la cellule est grisâtre, assez pâle; ou bien les fines granulations sont accompagnées de granulations jaunâtre foncé, dépassant rarement 1 millième de millimètre, et distribuées uniformément ou accumulées d'un seul côté de la cellule. Ce sont elles qui rendent les cellules foncées. Quelques cellules, mais elles sont très rares, n'ont pas de noyau. 2° Les *noyaux libres*, comme les noyaux inclus, sont généralement sphériques, rarement ovoïdes; larges de 4 à 5 millièmes de millimètre, rarement de 3 millièmes, plus rarement de 6 millièmes. Ils sont pourvus de fines granulations, nombreuses, distribuées uniformément, accompagnées quelquefois de fines granulations grasses, mais sans nucléole. L'acide acétique ne les attaque pas du tout, mais il attaque la masse de cellule au même degré que les corpuscules, et finit par la dissoudre ainsi que ses granulations, même celles qui sont foncées, jaunâtres, d'aspect extérieur grasses, bien qu'elles ne soient pas des corps gras.

TYPHILITE, TYPHLOENTÉRITE, s. f. [*typhilitis*, de τυφίλις, aveugle, έντερον, intestin]. Inflammation du cæcum. V. PILEGMON *iliaque*.

TYPHLO-DICHLIDITE, s. f. [*typhlo-dicliditis*, de τυφλός, aveugle, et διχλίς, valvule]. Inflammation de la valvule iléo-cæcale.

TYPHOËMIE, s. f. [de τυφός, typlus, et αίμα, sang ; all. *Typhümia*, esp. *tifoemia*]. Altération du sang par les substances ou les miasmes putrides. — Quelques vétérinaires ont réuni sous le nom de *typhoémie* les affections charbonneuses désignées dans les livres par les dénominations de : *typhus charbonneux*, *fièvre charbonneuse*, *fièvre ataxo-adynamique*, *charbon inté-rieur*, *anthrax malin*.

TYPHOÏDE, adj. [*typhoides*, de τυφός, stupeur, d'ou l'on a fait *typhus*, et είδος, forme, ressemblance ; all. *typhusartig*, angl. *typhoid*, it. *tifoide*, *tifode*, esp. *tifoideo*]. Qui ressemble au typlus. On a appelé *affections typhoïdes*, diverses maladies aiguës dans le cours desquelles on observe souvent un ensemble de phénomènes généraux qui ont la plus grande ressemblance avec ceux du typhus. Toutefois cet état, ou plutôt cet appareil typhoïde se rencontre plus particulièrement dans une *fièvre* qui a pour caractère anatomique ordinaire le gonflement et l'ulcération des plaques de Peyer (V. DOTHÉNENTÉRIE). — La fièvre typhoïde a été observée chez les animaux. Rayer en a étudié les caractères anatomiques sur l'âne ; Rigot l'a observée sur le bœuf ; quelques faits relatifs au cheval sont rapportés par Laux et Moutin. Les recherches de A. Flint ont montré très nettement que la fièvre typhoïde est transmissible par contagion. V. GÉNÉRALES (*maladies*).

TYPHOÏQUE, adj. Mauvais mot qu'on emploie souvent pour *typhique*. C'est *typhique* qu'il faut dire.

TYPHOMANIE, s. f. [*typhomania*, τυφομανία, de τυφός, stupeur, μανία, délire]. C'est-à-dire délire avec stupeur. C'est l'espèce de délire qu'on observe dans le *typhus*.

TYPHUS, s. m. [*typhus*, all. *Typhus*, *Fleckfieber*, *Petechial-Fieber*, angl. *typhus*, it. et esp. *tifo*]. Les anciens donnaient le nom de *typhus* à diverses maladies qui n'avaient d'autre caractère commun qu'un état de stupeur (τυφός) : aussi rien de plus vague que le sens attaché à ce mot. Pourtant, aujourd'hui, on attribue la dénomination de *typhus* à une pyrexie à type continu, contagieuse, produite le plus souvent par des influences miasmiques, et dans laquelle on observe un trouble du système nerveux, un état morbide des membranes muqueuses, et presque toujours une éruption pétéchiiale. On lui a aussi donné les noms de : *fièvre pétéchiiale*, *fièvre des hôpitaux*, *des prisons*, *des camps*, *des armées*, *des vaisseaux*, *morbus maculosus*. Le nom de *typhus d'Europe* ne lui convient pas ; car il a été observé dans d'autres parties du monde. Il paraît que la maladie, dite par les Anglais *fever*, *typhus fever*, est le typhus. — Le typhus se développe primitivement au milieu des grands rassemblements d'individus, sous l'influence de la privation des aliments, des fatigues excessives, des affections morales tristes. La stupeur commence et finit avec la maladie : les yeux sont fixes et éteints, le corps immobile ; le malade, étranger à tout ce qui l'entoure, semble dans un état d'ivresse. De petites taches peu apparentes, rosées, quelquefois livides ou rouges, arrondies, peu élevées, sont disséminées partout, mais notamment sur le tronc. Elles se montrent vers le quatrième, et disparaissent vers le dixième jour. Souvent aussi, vers

le septième jour, il survient un gonflement inflammatoire des parotides ou du tissu cellulaire qui environne ces glandes. Chez presque tous les malades, il y a de la toux et une expectoration de crachats tenaces et mêlés d'air, une irritation des conjonctives, des symptômes d'inflammation gastrique ou intestinale. Ces symptômes phlegmatisques dominent souvent au début ; puis se manifestent les symptômes nerveux, des tremblements, des soubresauts, de légers mouvements convulsifs, le délire, la surdité, une prostration très prononcée. Le traitement doit être approprié à chaque période de la maladie. Dans la première, on donne souvent des boissons rafraîchissantes acidulées ; quelquefois il convient d'employer la saignée ou un vomitif, ou d'appliquer des vésicatoires aux jambes. Dans la deuxième période, les boissons aromatiques et légèrement toniques sont ordinairement utiles. Les symptômes inflammatoires qui surviennent à cette époque doivent être combattus par les révulsifs. Le vin est le meilleur stimulant dans le typhus ; il agit le plus efficacement quand on le donne à doses modérées et fréquemment répétées. L'opium à doses petites et répétées rend aussi de bons services, et le camphre peut y être utilement associé. Les vésicatoires paraissent exercer une action plus favorable quand le siège de l'irritation est dans le crâne que quand il est dans le thorax ou l'abdomen. En somme, il y a trois indications prééminentes à remplir : 1° stimuler l'action du cœur, quand elle fait défaut ; 2° combattre l'inflammation locale, afin de la maintenir au-dessous du point où elle désorganise ; 3° soutenir les forces vitales par un régime approprié et par l'emploi judicieux des stimulants quand ils sont requis. — Les observations approfondies (1852) du docteur A. Flint établissent une distinction nette entre le typhus et la fièvre typhoïde. En Amérique, où le typhus et la fièvre typhoïde règnent simultanément, cette dernière se manifeste surtout pendant les mois d'automne, le typhus d'une manière égale pendant toute l'année. Lors de l'invasion, la diarrhée se manifeste dans une partie des cas de fièvre typhoïde, on ne l'observe pas du tout dans ceux de typhus, outre d'autres différences du côté des systèmes nerveux, digestif, etc. On trouve dans la fièvre typhoïde une éruption de taches roses, ovales, légèrement élevées ; la rougeur disparaît à la pression : dans le typhus, les taches sont d'un rouge sombre, d'une plus petite dimension, non élevées ; la rougeur ne disparaît pas à la pression. L'épistaxis est rare dans le typhus, assez fréquente dans la fièvre typhoïde ; les crachats détachés des fosses nasales postérieures sont souvent tachés de sang dans le typhus. Le pouls est plus fréquent dans le typhus que dans la fièvre typhoïde, et la durée est plus longue avant la mort, ainsi que la convalescence, dans la fièvre typhoïde que dans le typhus. Dans la première, les glandes de Peyer augmentent considérablement de volume par dépôt de la *matière typhique* (V. TYPHIQUE), elles s'ulcèrent avec escharification de cette substance ; il y a tuméfaction considérable des ganglions mésentériques. Dans le typhus, les ganglions mésentériques sont peu tuméfiés, ainsi que les glandes de Peyer. Ce sont bien deux maladies du groupe des fièvres éruptives, mais aussi différentes l'une de l'autre que la scarlatine et la rougeole.

Typhus abdominal. Nom que les Allemands donnent à la *dothiénentérie* ou *fièvre typhoïde*.

Typhus abortif. Sous ce nom, Lebert désigne une

maladie qui a certains rapports avec la fièvre typhoïde et qu'il décrit ainsi : Sans avoir éprouvé de prodromes ou après des prodromes qui consistent en abattement et malaise général, les malades sont pris de phénomènes fébriles débutant par un accès de frisson quelquefois très intense, suivi bientôt de chaleur et d'une accélération du pouls (96 à 108), qui reste médiocrement plein. En même temps les malades accusent une céphalalgie intense et des bourdonnements dans les oreilles, quelquefois des vertiges ; ils sont abatus et éprouvent des douleurs vagues dans les membres. La soif est vive, la langue chargée, le goût pâteux, l'appétit notablement diminué jusqu'à l'anorexie complète. Les symptômes vont en augmentant dans les trois ou quatre premiers jours, restent ensuite stationnaires pendant autant de temps, et diminuent notablement vers la fin de la première ou au commencement de la seconde semaine. Si pendant les premiers jours ces symptômes ont beaucoup de ressemblance avec ceux de la fièvre typhoïde commençante, on ne tarde pas à être éclairé sur la nature abortive de ce typhus par sa marche plus rapide et bien autrement bénigne. Plusieurs des symptômes caractéristiques pour la fièvre typhoïde manquent d'une manière constante : tels sont les taches rosées lenticulaires, les pétéchie, les sudamina, la douleur iléo-cæcale, le météorisme, le gargouillement de la fosse iliaque, la diarrhée. On ne saurait confondre cette affection avec un catarrhe gastro-intestinal simple, vu qu'on n'y observe d'autres troubles des voies digestives que ceux qui accompagnent tout état fébrile quelconque. La marche ordinaire du typhus abortif est la guérison. M. Lebert n'a eu qu'une fois l'occasion de faire l'ouverture du corps d'un malade mort pendant la convalescence du typhus abortif ; il n'y avait aucune lésion dans la muqueuse intestinale. L'affinité entre ce typhus et l'affection typhoïde est cependant grande ; il est certain, pour M. Lebert, que plusieurs cas qui, au début, offraient tous les caractères de la première affection, passaient peu à peu à la seconde. De plus, il a vu les deux variétés (typhus abortif et fièvre typhoïde) provenir des mêmes localités.

Typhus amaril, d'Amérique. V. FIÈVRE JAUNE.

Typhus d'Orient. V. PESTE.

TYPHUS DES BÊTES BOVINES. Les vétérinaires ont distingué deux espèces de typhus : le *typhus contagieux* et le *typhus charbonneux*. Mais il ne faut pas confondre deux maladies aussi différentes, et l'on réservera le nom de *typhus* à la fièvre continue contagieuse. Le typhus sévit sur les bêtes bovines ; on lui a donné les noms de : *fièvre ataxo-adyamique*, *fièvre maligne pestilentielle*, *peste des bœufs*, *fièvre bilieuse putride*, *peste varioleuse*. C'est une affection aiguë, épizootique, caractérisée par la stupeur et par les symptômes d'une irritation gastro-intestinale et encéphalique. Il est éminemment contagieux, et il a souvent dévasté des contrées étendues. Dans la marche de la maladie, on distingue deux périodes, l'une d'inflammation, l'autre d'infection. Ce que l'autopsie a montré de plus caractérisé, ce sont des taches livides noirâtres dans la caillette et le cæcum. Le pronostic est des plus fâcheux, non pas seulement pour les animaux affectés, mais surtout parce qu'on doit redouter la propagation rapide de la maladie. Le traitement est d'employer dans le début les antiphlogistiques, avec la précaution de ne pas abuser de la saignée, parce qu'elle est parfois nuisible. Dans la deuxième période, on a recommandé les révulsifs cutanés, sétons, vésicatoires, cautérisation

inhérente avec le fer rouge sur le thorax ; on donne des boissons ou des électuaires toniques, amers et camphrés. Il ne faut rien négliger pour arrêter la propagation du typhus ; l'isolement des bêtes malades est à cet égard la base de toute la police sanitaire. Le typhus est particulier à l'espèce bovine ; il ne se transmet pas, même par inoculation directe, aux autres animaux domestiques. La chair des animaux atteints de typhus non compliqué de charbon peut être mangée sans danger. L'inoculation, comme mesure préservative, a été tentée à diverses reprises ; mais il ne paraît pas qu'elle enlève aux animaux l'aptitude à contracter le typhus par contagion naturelle.

TYRINE, s. f. [de τυρός, fromage]. V. CASÉINE.

TYROGLYPHE, s. m. [*tyroglyphus*, de τυρός, fromage, γλυφεύς, sculpteur]. Arachnide acarien dont une espèce vit dans le fromage (*Tyroglyphus siro*, Hering). Une espèce a été trouvée par Méricourt sur un marin, chez lequel elle avait déterminé une éruption de vésicules douloureuses (*Tyroglyphus Méricourtii*, Laboulbène).

TYROSINE, s. f. (C¹⁶H⁹⁰5Az). Corps cristallisable en aiguilles blanches brillantes ; très difficilement soluble dans l'eau, nullement dans l'éther et l'alcool ; facilement dissous par les alcalis et se combinant aussi avec les acides, moins l'acétique. C'est un produit de l'action de la potasse sur la caséine, la fibrine ou l'albumine sèche à poids égal, poussée jusqu'à ce que la teinte brune passe au jaune.

U

UDOMÈTRE, s. m. [de ὑδωρ, eau, et μέτρον, mesure]. V. PLUVIOMÈTRE.

UDOSANITÉ. Inflammation des glandes de la sueur. (Piorry.)

UDOSOLITHE. Concrétion de la sueur. (Piorry.)

ULCÉRATIF, IVE, adj. Qui a rapport à l'ulcération. V. NUTRITION et ULCÈRE.

ULCÉRATION, s. f. [*ulceratio*, ἐλκωσις, all. *Schwären*, *Verschwürung*, angl. *ulceration*, it. *ulcerazione*, esp. *ulceracion*]. On appelle quelquefois *ulcerations* les ulcères superficiels ; mais le mot *ulcération* signifie proprement l'action vitale ou le travail morbide qui a pour effet la solution de continuité d'un tissu, avec perte de substance, la production d'un *ulcère*. — Le travail de l'*ulcération* consiste essentiellement en un passage à l'état liquide ou liquéfaction graduelle (V. ce mot et NUTRITION) de la substance des éléments anatomiques d'un tissu, avec ou sans atrophie des éléments anatomiques voisins. C'est à cette liquéfaction qu'est due la *perte de substance* graduelle qui caractérise l'*ulcération* pour l'observation extérieure. L'*ulcération* est accompagnée de la production d'une quantité variable de pus généralement très séreux, auquel se mêle du sang provenant des capillaires dont les parois se détruisent par liquéfaction. L'*ulcération*, ou *travail ulcérationnel*, est précédée quelquefois d'un soulèvement de l'épiderme (qui tombe plus ou moins tôt) par de la sérosité, du pus, etc., comme on le voit pour les chancres et quelques affections cutanées pustuleuses. Ce soulèvement peut lui-même avoir été causé par une inflammation de la partie, ou être déterminé par quel-

que cause spécifique, diathésique ou non. Ces deux circonstances sont réunies dans le cas de bubons devenant ulcère phagédénique. D'autres fois il y a simple desquamation de l'épithélium, comme on le voit sur les muqueuses, et dès l'origine de certains ulcères variqueux. Le travail ulcéral est souvent dominé par un état général, spécifique ou non, des humeurs ou des solides, qui fait que la nutrition ne s'opère plus comme à l'état normal. Dans le cas des ulcères variqueux, c'est un état local des tissus qui apporte des troubles à leur nutrition. L'état sénile est aussi une cause qui entretient l'ulcération. La solution de continuité, avec perte de substance, qui distingue l'ulcère de la plaie proprement dite, peut être causée aussi par la gangrène sèche ou humide, et par la pourriture d'hôpital. Quelle qu'en soit la cause, on ne doit pas confondre, ainsi qu'on l'a fait, la liquéfaction de la substance organisée qui caractérise l'ulcération ordinaire avec une forme quelconque de mortification (V. LIQUÉFACTION) des parties, qui se détachent et tombent à l'état de débris solide ou de purilage. On a quelquefois donné le nom d'*érosion* à la perte de substance à bords taillés à pic, causée par certaines formes d'ulcération; mais ce mot s'emploie surtout pour désigner la perte de substance (du tissu osseux en particulier), suite de l'atrophie déterminée par la pression lente et continue d'une tumeur anévrysmale ou autre. V. ANÉVRYSME.

ULCÈRE, s. m. [*ulcus*, *ἔλκος*, all. *Geschwür*, angl. *ulcer*, *sore*, it. *ulcero*, *ulcera*, esp. *ulcera*]. Solution de continuité des parties molles avec perte de substance, plus ou moins ancienne, accompagnée d'un écoulement de pus et entretenue par un vice local ou par une cause interne. Richerand établit entre la *plaie* et l'*ulcère* quatre différences principales: 1° la plaie résulte de l'action d'un corps étranger, la cause de l'ulcère est inhérente à l'économie; 2° la plaie est toujours idiopathique, l'ulcère toujours symptomatique; 3° la plaie tend essentiellement à la guérison, parce que l'action de sa cause a été instantanée; l'ulcère tend, au contraire, à s'agrandir, avec perte de substance, parce que sa cause est subsistante; 4° le traitement de la plaie est purement chirurgical, celui de l'ulcère est plutôt médical. Il est commun de voir l'*ulcération* se produire à la surface des tumeurs volumineuses; de celles surtout dont les vaisseaux sont peu nombreux, ou dont le sang se coagule dans ses conduits, ou qui compriment la peau, etc. Il est commun de voir dans ces circonstances l'ulcération compliquée de production de sérosité purulente plus ou moins fétide, d'écoulement de sang; quelquefois la perte de substance est hâtée parce que l'ulcération se complique de mortification superficielle du tissu, principalement dans les parties exposées à la compression ou au frottement. On est quelquefois parti de là pour décrire autant d'espèces d'ulcères qu'il y a d'espèces de tumeurs (*glandulaires*, *fibreuse*, *épithéliales*, *thnéoblastiques*, etc.) qui présentent le phénomène de l'ulcération; mais ce ne sont pas là des affections distinctes, ce sont des *tumeurs glandulaires*, *épithéliales*, etc., *ulcérées* (V. ces mots).—La peau et les membranes muqueuses sont les deux tissus où se montrent le plus souvent les ulcères, et c'est particulièrement à ces ulcères que s'appliquent les considérations précédentes; mais il peut en exister aussi dans des tissus plus profondément situés. On en a trouvé dans le cœur, dans les artères, dans les veines; on en observe surtout dans le poulmon, et Laënnec a démontré que

ces ulcères du poulmon, regardés par Bayle comme primitifs et comme constituant un mode particulier de phthisie (*phthisie ulcéreuse*), étaient le résultat de la gangrène de cet organe, et ne s'établissaient qu'après qu'une eschare s'était détachée et avait été éliminée à travers les bronches. Des crachats d'un brun grisâtre et très fétides sont le signe caractéristique de cette affection, et, à l'ouverture des cadavres, on trouve une excavation remplie de sanie.

Ulcère des arbres. Plaie ayant son siège dans le système ligneux des végétaux arborescents, sur les tiges, les rameaux ou les racines. L'ulcère succède au chancre et montre une tendance incessante à s'étendre de la circonférence au centre. Il est visible ou caché; dans le dernier cas, sa présence se trahit par un suintement noirâtre. Cette maladie fait périr lentement les arbres; ou ne peut la guérir que par l'amputation des parties affectées.

Ulcère de la baie [angl. *bay sore*]. Maladie endémique à la baie de Honduras. Le docteur Nosely la considère comme un vrai cancer débutant par une ulcération.

Ulcères épidermiques ou épithéliaux. Ce sont ceux surtout qui sont décrits sous le nom d'*ulcères cancéreux*, à bords taillés à pic, calleux, renversés, fournissant un ichor séro-purulent fétide. Il ne faut pas confondre avec les *ulcères épidermiques* les *tumeurs épidermiques* plus ou moins grosses, d'origine glandulaire ou non, qui se sont *ulcérées* et dont quelquefois une partie du tissu s'est exfoliée ou mortifiée. Les uns et les autres sont des *épithéliomas*, c'est-à-dire des maladies dans lesquelles l'épithélium joue un grand rôle; mais, dans les *tumeurs épidermiques*, il y a un tissu morbide formant une masse plus ou moins volumineuse, dans lequel l'élément fondamental est une variété d'épithélium accompagné de matière amorphe, d'une trame rare ou abondante de tissu lamineux, de vaisseaux capillaires, etc. Que la tumeur soit *ulcérée* ou non, ce tissu se retrouve toujours formant une masse plus ou moins considérable. Dans l'*ulcère épithélial*, au contraire, le derme (V. LUPES et NOLI ME TANGERE) ou ses papilles (V. PAPILLIFORME) sont le point de départ du mal, sont engorgés, congestionnés, sans qu'il y ait tumeur épithéliale, tissu épithélial à cellules intriquées avec d'autres éléments, bien que l'épithélium puisse être épaissi à la surface de la membrane tégumentaire. Ce n'est que consécutivement à l'*ulcération* du derme ou du chorion de la muqueuse avec suintement séro-purulent, qu'on voit les cellules épithéliales, se reproduisant incessamment à la surface *ulcérée*, y former une couche plus ou moins épaisse; puis on le voit se produire non-seulement à la surface, mais même à une certaine profondeur, entre les fibres du tissu vasculaire, et en hâter la destruction, quoiqu'il y ait seulement une excavation à base indurée (*langue*, *estomac*, *peau*, etc.), et non une tumeur proprement dite; tellement que quelquefois ces ulcères deviennent l'origine de *cornes cutanées*. Souvent, à l'anus et au rectum, l'ulcère se complique de destruction des follicules de la muqueuse avant que ceux-ci soient assez hypertrophiés pour former tumeur, bien que cependant le volume des euls-de-sac non détruits ait augmenté et que la forme de leur épithélium soit plus ou moins altérée. Le traitement de ces ulcères est subordonné au siège, au caractère, à la cause. V. ULCÉRÉ.

Ulcère phagédénique. V. PHAGÉDÉNIQUE.

Ulcère variqueux. V. VARICE.

Ulcères de l'utérus. On distingue : 1° *Ulcères superficiels* ou *excoriations* produites par soulèvement de l'épiderme seulement, avec ou sans rougeur. — 2° *Ulcères granuleux* ou *bourgeonnés*. Ces ulcérations sont plus profondes que les précédentes ; leur surface présente tantôt de petites saillies acuminées plus ou moins confluentes, qui la font ressembler à la surface d'un vésicatoire suppurant depuis plusieurs jours, tantôt des saillies plus considérables et plus arrondies, grosses comme des têtes d'épingles, confluentes, et semblables à de petits bourgeons charnus, tantôt à des bourgeons larges et saillants. — 3° *Ulcères fongueux*. Ce sont des ulcérations larges et saillantes, offrant, à leur surface, des espèces de mamelons volumineux, fongueux, livides, ressemblant aux bourgeons charnus de certaines plaies suppurantes, et saignant, comme eux, au moindre contact. Lorsque les ulcérations présentent cet aspect, le col et le vagin sont souvent dans un état de congestion très considérable, parfois ils deviennent violacés. Les ulcérations prennent, en général, cet aspect fongueux chez les femmes enceintes arrivées à la deuxième moitié de leur grossesse. A moins d'accidents graves, il vaut mieux, à cette époque, ne pas les cautériser, l'avortement pouvant en être la suite. L'état violacé, l'arrosent et mollasse du col, qui est normal à cette période de la grossesse, a quelquefois été pris pour ce genre d'ulcères, faute d'expérience en cette matière. — 4° *Ulcères calleux* ou *épithélioïdes*. Ce sont des ulcérations grisâtres reposant sur un tissu très dur, et produisant à peine un peu de muco-pus. Ces ulcères durent longtemps (*V. ULCÈRE épidermique*). Les ulcérations commencent, en général, par se montrer autour de l'orifice, puis dans l'intérieur de la cavité du col ; de là elles s'étendent, soit en dehors sur le col, soit en dedans jusqu'à l'orifice interne seulement. Il en résulte aussi, assez souvent, de l'hypertrophie et de l'induration pour les lèvres du museau de tanche. Les ulcérations donnent en général, au toucher, la sensation d'un corps mou et velouté. Quand, par ce moyen d'exploration, on a la sensation d'une surface molle et veloutée, et que l'orifice externe est ouvert, on peut être sûr qu'il existe une ulcération du col. Quelquefois l'écartement des lèvres du museau de tanche existe seul, sans qu'il y ait sensation de velouté et de mollesse ; c'est ce qui arrive quand l'ulcération est située dans l'intérieur de la cavité du col. Dans ce cas, l'introduction du spéculum bivalve permet souvent d'établir le diagnostic. Quand on ne découvre pas l'ulcération, on peut en soupçonner la présence par la nature des liquides sécrétés et par le degré de dilatation de l'orifice externe du col et de sa cavité. En général, les malades n'accusent jamais de douleur locale, souvent même l'ulcération se traduit simplement par une leucorrhée légère. Mais, quand l'affection est un peu ancienne, elle s'accompagne de troubles divers dans l'économie. Ainsi, on note des douleurs dans les reins et dans les aines ; parfois les malades se plaignent de pesanteur dans le bassin ; on peut constater les signes de la névralgie lombéo-abdominale avec un premier point douloureux un peu en dehors des premières vertèbres lombaires, et un second un peu au-dessus du milieu de la crête iliaque. Les ulcérations du col utérin, pendant la grossesse, ont une grande tendance à devenir fongueuses, par suite de l'état de l'utérus, et, quand les fongosités pénètrent à travers l'orifice, l'avortement est assuré ; il en serait de même des ulcérations cancéreuses qui

s'étendraient à la matrice. Les ulcères sont souvent une cause opiniâtre de stérilité. On les combat par les injections astringentes ou alumineuses, par les applications de topiques pulvérulents, telles que celles d'alun calciné, celles de sous-nitrate de bismuth. Mais le moyen vraiment efficace de combattre les ulcérations du col, et, par suite, leurs épiphénomènes nerveux, consiste dans la cautérisation. Les caustiques employés se divisent en deux groupes. Ceux qui modifient seulement la surface des tissus sur lesquels on les applique sont d'abord le nitrate d'argent, soit en crayon, soit en solution ; puis le nitrate acide de mercure. Ce dernier est beaucoup moins employé depuis qu'on lui a vu produire la salivation chez certaines malades. Le nitrate d'argent constitue un excellent moyen. Après avoir placé le spéculum, on déterge bien la surface de l'ulcération avec de petits pinceaux de charpie sèche ; puis on promène le crayon sur cette surface ainsi détergée. On revient plusieurs jours de suite à ce traitement. Lorsque l'on veut porter le fer rouge sur le col, il est important de se servir d'un spéculum cylindrique d'ivoire ; l'ivoire, en effet, a l'avantage de ne pas conduire le calorique, et de protéger ainsi les parties voisines. Une fois le spéculum placé et la surface de l'ulcération bien détergée, on prend un fer rougi à blanc, conique ou nummulaire, suivant l'indication, et on le laisse plus ou moins longtemps en contact avec les parties que l'on veut détruire ; un jet d'eau froide est ensuite dirigé vers les points touchés, afin d'enlever l'excès de calorique. En général, ce n'est qu'après quatre ou cinq cautérisations qu'on parvient ainsi à donner à l'ulcération une marche vers la guérison. Au bout d'un temps variable (ordinairement huit jours), chaque eschare se détache, et l'on voit alors à découvert une plaie vive dont le bon aspect métrera un terme aux applications caustiques. Si l'on emploie la pâte de Vienne, il faudra placer un bourdonnet de charpie dans le cul-de-sac postérieur, sous peine de voir les caustiques fuser, le perforer, et causer une péritonite. Il sera important aussi, lorsqu'on aura fait une pareille cautérisation, de pousser dans le vagin une injection légèrement acidulée avec de l'acide acétique, afin de saturer la potasse et la chaux, dont le superflu pourrait devenir dangereux.

ULCÉRÉ, ÉE, adj. [*ulceratus*, ἐξυδατός, all. *veriert*, *ulcerirt*, angl. *ulcerated*, it. *ulcerato*, esp. *ulcerado*]. Qui est atteint d'ulcération. On ne doit pas confondre les *tumeurs ulcérées* avec les ulcères proprement dits (*V. ULCÈRE*). Les tumeurs glandulaires hypertrophiques peuvent s'ulcérer, ainsi que Robin l'a démontré, et marcher plus ou moins comme les épithéliomas proprement dits, en raison de la quantité d'épithélium qui se rencontre alors dans ces organes. Il est commun, dans les *épithéliomas ulcérés* de la face, du pénis, etc., de trouver, au-dessous de l'ulcération, une couche blanchâtre ou grisâtre, homogène, assez friable, épaisse de 2 à 10 millimètres environ. Elle s'étend souvent plus loin que l'ulcère, sous la peau saine, au-dessous même des glandes sudoripares et des follicules pileux, et alors elle est quelquefois comme plissée, à coupe ondulée, peu ou pas vasculaire du tout ; elle se termine en s'amincissant insensiblement, ou entoure la masse d'épithélium quand celui-ci forme des masses ou tubercules. Cette couche est remarquable par sa structure. Elle se compose, dans sa partie profonde, d'une substance homogène finement granuleuse, parsemée de noyaux

volumineux par rapport à ceux d'épithélium, et ils sont pourvus d'un ou deux nucléoles brillants qui les font ressembler au thnétoblaste ; mais la portion de cette couche qui est tournée vers la peau est papilliforme, c'est-à-dire qu'elle est formée d'une quantité considérable de saillies papilliformes, dont la base est en continuité de substance avec la substance précédente, et dont le sommet est conique, plus ou moins aigu, ou renflé en masse avec base plus ou moins rétrécie. Leur largeur est de $1/10^e$ à $1/2$ millimètre, leur longueur de 1 à 5 millimètres environ. Elles sont pressées les unes contre les autres, et ne peuvent être isolées et reconnues que par la dilacération suivie de l'examen au microscope. Les plus petites, et celles qu'on prend à la périphérie de la couche qui s'étend sur la peau au delà de l'ulcération, sont formées de la même substance que leur base, et, comme elle, uniformément parsemées de noyaux dans toute leur étendue. Dans les autres, cette substance se segmente ou se partage, autour de chaque noyau comme centre, en cellules polyédriques ou allongées, ayant tous les caractères de forme et d'aspect des cellules épithéliales du reste de la tumeur, sauf le noyau qui est plus gros, et dont il existe quelquefois deux dans chaque cellule. C'est surtout à la surface de ces prolongements réguliers, papilliformes, qu'a lieu cette segmentation en cellules, et c'est elle qui, dans la portion ulcérée, fournit l'épithélium qui se desquamé à mesure que l'ulcération gagne en profondeur. Dans d'autres saillies papilliformes, c'est au centre que la segmentation en cellule est le plus évidente. Souvent cette segmentation s'étend à toute l'épaisseur de la couche dont ces saillies sont un prolongement, et l'on peut voir des points où ces portions segmentées tombent en quelque sorte en pulpe pulvérulente de cellules épithéliales. Il est commun encore de trouver, soit au centre des saillies papillaires, soit dans la couche qui les porte, des cellules excavées et de nombreux globes épidermiques. Cette tendance singulière de cette matière amorphe parsemée de noyaux, à prendre une surface disposée en forme de papille et à se segmenter, pourrait être la source de confusion si l'on ne connaissait son extension sous la peau, sous les glandes pileuses et sudoripares, etc., et sa différence avec les papilles cutanées. Le thnétoblaste peut, bien que rarement, être disposé en amas avec une sorte de texture analogue ; il peut aussi, quand il existe en petite quantité sous une muqueuse ou sous la peau, offrir les caractères extérieurs dits *cancéroïdes*, mot auquel on rattache l'idée de tumeur épithéliale, et l'ulcère a, en effet, de la ressemblance avec l'ulcère épidermique. Cela tient à ce qu'il reste toujours de l'épiderme à la surface du tissu thnétoblastique sous-cutané qui a déterminé l'ulcération ; ce n'est qu'au-dessous de l'épithélium, ou dans l'épaisseur de la peau, ou plus profondément si déjà l'ulcère a gagné en profondeur, qu'on trouve les éléments thnétoblastiques. L'ulcère gagne en profondeur, sans qu'il y ait jamais tumeur saillante à proprement parler ; parce que, en même temps que le tissu hétéromorphe se produit plus profondément, il y a perte de substance à la surface qui suppure et qui reste toujours couverte pourtant d'épithélium dans une épaisseur plus ou moins considérable. Il y a même des cas dans lesquels la surface suppurante offre des papilles hypertrophiées ou non, et des glandes sébacées dilatées, avec thnétoblaste au-dessous de la peau ou à sa face profonde ; mais

ordinairement le produit hétéromorphe commence à la surface papillaire du derme, qu'il détruit pour gagner lentement en profondeur. Les thnétoblastes sont habituellement accompagnés de beaucoup de cyto-blastions.

ULCÉREUX, EUSE, adj. [*ulcerosus*, ὑλκώδης, all. *vereitert*, angl. *ulcerous*, it. et esp. *ulceroso*]. Qui tient de la nature de l'ulcère : *plaie ulcéreuse*.

ULIGINAIRE, adj. [*uliginarius*, de *uligo*, humidité naturelle de la terre ; it. *uliginare*, esp. *uliginario*]. Se dit des végétaux qui croissent dans les lieux humides.

ULIGINEUX, EUSE, adj. [*uliginosus*, angl. *uliginous*, it. et esp. *uliginoso*]. Se dit des terrains extrêmement humides. V. EFFLUVE et MIASME.

ULITE, s. f. [*ulitis*, de ὑλκω, genitive ; all. *Zahnfleischentzündung*, angl. *ulitis*, it. *ulite*, esp. *ulitis*]. Inflammation de la membrane muqueuse des genives, qui existe rarement indépendamment de celle de la membrane muqueuse buccale. L'*ulite* existe souvent en même temps que la *parulie* (abcès dans le tissu fibro-muqueux des genives) ou l'*épulie*. V. ce mot.

ULLUQUE, s. m. [*Ullucus tuberosus*, Collas, esp. *ulluco*, *oloco*, *melloco*]. Plante de la famille des portulacées cultivée en grand dans le haut Pérou et la Bolivie ; ses tubercules supportent la gelée ; ils sont jaunes, lisses, contenant une grosse fécule, et sont alimentaires.

ULMACÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales, à feuilles alternes, stipulées ; fleurs unisexuées ou hermaphrodites par avortement ; ovaire biloculaire ou uniloculaire, monosperme ; deux styles ; embryon homotrope, radicule supérieure, pas de périsperme.

ULMAIRE, s. f. V. REINE des prés.

ULMATE, s. m. Sels formés par l'acide ulmique et les bases. L'ulmate de potasse est d'un rouge foncé, il est soluble dans l'eau ; il en est de même de celui d'ammoniaque ($AzH^3HO + C^{40}H^{14}O^{12}$). On obtient aussi des ulmates doubles d'argent et d'ammoniaque.

ULMINE, s. f. [*ulmina*, de *ulmus*, orme ; all. et angl. *Ulmín*, esp. *ulmina*]. Un des produits de décomposition de la cellulose découvert en 1797 par Vauquelin, en faisant l'analyse d'une exsudation brune d'écorce d'orme. On obtient ordinairement l'ulmine en faisant bouillir 100 parties de sucre de canne ou de cellulose dans 300 parties d'eau, et 30 parties d'acide sulfurique ; on place le tout dans une cornue remplie de gaz carbonique pour éviter l'action de l'oxygène. La liqueur devient brune, floconneuse et dépose un mélange d'ulmine et d'acide ulmique. On enlève celui-ci par la potasse, qui donne un *ulmate* soluble, et l'ulmine reste indissoute, noire, pulvérulente ($C^{40}H^{16}O^{14}$). L'acide ulmique ($C^{40}H^{14}O^{12} + 2HO$) séparé de la potasse par un acide est noir, gélatineux ; un peu soluble dans l'eau pure, mais non dans l'eau acidulée ni les acides. — Si l'on distille au contact de l'air en laissant agir longtemps l'acide sulfurique, l'ulmine et l'acide ulmique d'abord formés passent par oxydation à l'état d'*humine* et d'*acide humique*. L'*humine* ($C^{40}H^{15}O^{15}$) est insoluble dans la potasse comme l'ulmine. L'*acide humique* ($C^{40}H^{12}O^{12} + 3HO$) donne un *humate* de potasse soluble, un *humate d'argent* ($C^{40}H^{12}O^{12}, AgO$) insoluble. — Les matières noires ou brunâtres appelées *ulmine*, *acide ulmique*, *humine*, *acide humique*, *géine*, *acide géique*, qu'on rencontre dans le terreau, la terre végétale, la terre d'ombre ou de Cologne, la tourbe, les

lignites, les fumerons, le tabac fermenté, la matière colorante du fil écreu, etc., qui se produisent par la pourriture ou la combustion lente des parties ligneuses au contact de l'air et de l'humidité; celles qui se forment par l'action des acides et des alcalis sur le ligneux, le sucre, la fécule, la suie, etc., offrent entre elles beaucoup d'analogie, mais ont une composition très variable, suivant leur origine et les circonstances dans lesquelles elles se sont formées.

ULNAIRE, adj. [*ulnaris*, angl. *ulnar*, it. *ulnare*, esp. *ulnar*]. Qui a rapport à l'os cubital.

ULONCIE, s. f. [*uloncus*, de *ὄλον*, gencive, et *ῥωσ*, tumeur; it. *ulonzia*, esp. *uloncia*]. Confluent de gencives. V. **PARLIE**.

ULORRHAGIE, s. f. [*ulorrhagia*, de *ὄλον*, gencive, et *ῥήγναι*, je romps; it. et esp. *ulorrhagia*]. Hé-morrhagie par la membrane muqueuse gingivale.

ULOTRIQUES, adj. et s. m. pl. [*ὄλοτριξ*, de *ὄλος*, crépu, et *τριξ*, cheveu]. Qui a les cheveux crépus. V. **LIOTRIQUES**.

UNCIFORME, adj. [*unciformis*, de *uncus*, crochet, all. *hakenförmig*, angl. *unciform*, it. et esp. *unciforme*]. Qui a la forme d'un crochet. — *Os unciforme*. Quatrième de la seconde rangée du carpe. V. **CROCHU**.

UNCINÉ, ÉE, adj. [*uncinatus*, all. *hackicht*, angl. *uncinate*, esp. *uncinado*]. Qui se termine par une pointe recourbée en crochet.

UNGUÉAL, ALE, adj. [de *unguis*, ongle; it. *unguale*, esp. *ungual*]. Se dit des dernières phalanges des doigts et des orteils, celles qui portent les ongles.

UNGUIFÈRE, adj. [*unguiferus*, all. *nageltragend*, it. et esp. *unguifero*]. Qui porte les ongles.

UNGUINOCELE, s. m. [*unguinocelium tendinum*]. Un des noms de l'*ai*. V. ce mot.

UNGUIS, s. m. [all. *Nagelbein*, angl., it. et esp. *unguis*]. Nom donné à un petit os quadrilatère, très mince, qu'on a comparé à un ongle à cause de sa forme. Il est placé à la partie antérieure et interne de l'orbite, et concourt à la formation de la gouttière lacrymale et du canal nasal. Il s'articule en avant avec le maxillaire, en bas avec le cornet inférieur, en haut avec l'apophyse orbitaire interne du frontal, en arrière avec l'éthmoïde. — En pathologie, on appelle quelquefois *unguis* le ptérygion. V. ce mot.

UNICELLULAIRE, adj. [*unicellularis*, de *unus*, un, et *cellula*, cellule]. Se dit des animaux et des végétaux dont l'organisation offre un tel degré de simplicité, qu'ils ne sont représentés ou constitués que par un seul élément anatomique analogue à ceux qui appartiennent au groupe des *cellules* (V. ce mot). Beaucoup d'infusoires (V. ce mot) sont des animaux unicellulaires. Les algues unicellulaires se distinguent des champignons unicellulaires, en ce que les premières contiennent de la chlorophylle ou une substance analogue; dans la plupart on trouve une ou plusieurs vésicules colorées. Les champignons ne renferment ni ces dernières ni de la chlorophylle.

UNIFLORE, adj. [*uniflorus*, de *unus*, un, et *flos*, fleur; all. *einblumig*, it. et esp. *unifloro*]. Qui ne porte qu'une fleur.

UNIFOLIÉ, ÉE, adj. [*unifolius*, de *unus*, un, et *folium*, feuille; all. *einblättrig*, esp. *unifoliado*]. Qui ne porte qu'une seule feuille.

UNILABIÉ, ÉE, adj. [*unilabius*, de *unus*, un, et *labium*, lèvres; all. *einlippig*, it. *unilabiato*, esp. *unilabiado*]. Se dit d'une corolle monopétale irrégulière qui n'a qu'une seule lèvre, qu'un seul lobe principal.

UNILATÉRAL, ALE, adj. [*unilateralis*, de *unus*, un, et *latus*, côté; all. *einseitig*, angl. *unilateral*, it. *unilaterale*, esp. *unilateral*]. Qui est disposé ou qui se porte d'un seul côté.

UNILOBÉ, ÉE, adj. [*unilobatus*, de *unus*, un, et *lobus*; all. *einlippig*, esp. *unilobado*]. Qui n'a qu'un lobe.

UNIOCLAIRE, adj. [*unilocularis*, de *unus*, un, et *loculus*, loge; all. *einfachig*, angl. *unilocular*, it. *uniloculare*, esp. *unilocular*]. Qui n'a qu'une loge.

UNIPÉTALE, adj. [*unipetalus*, de *unus*, un, et *pétale*; all. *einzelblättrig*, it. et esp. *unipetalig*]. Se dit d'une corolle qui n'est formée que d'un seul pétale isolé, dont la ligne d'insertion n'entoure pas complètement les organes sexuels.

UNIPOLAIRE, adj. [*unipolaris*, de *unus*, un, et *polus*, pôle; all. *einpolig*, esp. *unipolar*]. Épithète donnée aux conducteurs qui, mis en communication avec les pôles d'une pile voltaïque, et en même temps avec le sol, ne conduisent que l'électricité d'un seul côté, soit la résineuse, soit la vitrée.

UNIPOLARITÉ, s. f. [all. *Einpoligkeit*]. Cas qui a lieu lorsque, dans les molécules d'un corps, l'électricité de l'un des pôles est prédominante, ou plus concentrée sur un certain point que l'électricité de l'autre pôle.

UNISEXUÉ, ÉE, adj. [*unisexifer*, de *unus*, un, et *sexus*, sexe; all. *eingeschlechtig*, it. *unisesso*, esp. *unisexual*]. Se dit d'une fleur qui ne renferme que des organes d'un seul sexe, ou d'une plante dont toutes les fleurs sont d'un seul sexe.

UNISSANT, ANTE, adj. [*uniens*, all. *vereinigend*, it. et esp. *unitivo*]. Épithète donnée aux bandages qu'on emploie pour la réunion des plaies. V. **BANDAGE**.

UNISSANTE (MATIÈRE). Dans les arts et en physique, l'adhésion des parties s'obtient : 1° soit par juxtaposition de deux surfaces parfaitement planes; 2° soit par interposition entre deux surfaces rugueuses d'une matière appelée *colle* : celle-ci a pour but de combler les creux, de faire disparaître les inégalités, de rétablir, en un mot, l'état présenté par deux surfaces parfaitement lisses, et l'adhésion est d'autant plus intime que l'on a moins laissé de colle entre les deux corps rapprochés. Une interprétation inexacte a fait admettre que, dans l'économie, l'adhésion des parties entre elles était un phénomène de ce dernier ordre, d'où l'admission d'une *substance unissante*, élément anatomique qui jouerait le rôle de la colle, mais qui n'existe pas. Dans le cas de l'adhésion des parties dures entre elles, comme les os avec les cartilages, les tendons et ligaments avec les os, etc., bien que les surfaces décollées nous paraissent rugueuses, l'adhésion a pourtant lieu d'après le premier mode indiqué plus haut, par juxtaposition immédiate, sans interposition de matière unissante, parce que les parties d'ordre différent (os et cartilage, os et ligament, etc.) s'étant développées en même temps, il n'y a jamais eu d'inégalité de l'une par rapport à l'autre; chaque partie saillante répondant molécule à molécule à une dépression correspondante, chacune est une surface lisse par rapport à l'autre, et il y a adhésion par juxtaposition immédiate de deux surfaces planes infiniment petites. Dans le cas des parties plus molles, comme les fibres lamineuses et musculaires, les vésicules adipeuses, les cellules de diverses sortes entre elles, etc., c'est encore un mode d'adhésion de même ordre qui a lieu. Seulement la faible consistance et l'humidité

des parties juxtaposées font que leur adhésion peut être vaincue facilement quand on emploie des moyens qui agissent sur un petit nombre d'entre elles à la fois, comme la dilacération avec les aiguilles. Dans le cas des matières amorphes (V. AMORPHE) donnant à certains tissus (disques interarticulaires, etc.) une grande dureté, c'est à leur consistance propre qu'est due cette dureté, mais non à une adhésion qu'elle établirait, à proprement parler, entre les fibres.

UNITAIRES (MONSTRES). Première classe de la classification d'Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, renfermant tous les monstres chez lesquels on ne rencontre les éléments que d'un seul individu. Ils se divisent en trois ordres : 1° les *Autosites*, 2° les *Omphalocites*, 3° les *Parasites*.

UNIVALVE, adj. [*univalvis*, de *unus*, un, et *valva*, valve; all. *einklappig*, angl. *univalve*, it. *univalvo*, esp. *univalvo*]. Qui n'a qu'une seule valve; qui n'est formé que d'une seule pièce.

UPAS, s. m. [all. *Giftbaum*, angl., it. et esp. *upas*]. Substance vénéneuse dont les habitants des îles de la Sonde se servent pour empoisonner leurs flèches, et dont la plus petite quantité suffit pour donner immédiatement la mort. L'*Upas antiar* provient de l'*Antiaris toxicaria*, arbre de la famille des urticées. L'*Upas tieuté* ou *tjettek* est fourni par une espèce de strychnos. Ce poison développe de violents accès tétaniques, paralyse l'action du cœur, et porte spécialement son influence sur la moelle épinière. V. STRYCHNINE.

URAMILE, s. m. Produit de l'action de l'acide chlorhydrique ou de l'acide sulfurique sur l'acide thionurique. C'est une substance cristalline en forme de poudre. (C⁸H⁵⁰C⁶Az³.)

URAMILIQUE (ACIDE). Produit de l'action de l'acide sulfurique sur le thionurate d'ammoniaque. Cristallisable, soluble dans l'eau bouillante, peu acide. (C¹⁶H¹⁰⁰O¹⁵Az⁵.)

URANE, s. m. [all. *Uran*, it. *urano*]. Substance qu'on a longtemps considérée comme un métal pur, et que Péligré a reconnu être de l'oxyde d'uranium.

URANISCOPLASTIE, s. f. [de *ὀράνισκος*, palais, et *πλασσειν*, former; angl. *uraniscoplasty*]. Opération pour la restauration ou la formation du voile du palais.

URANIUM, s. m. [all. *Uranium*, it. *uranio*]. Métal extrait de l'urane par Péligré, sous la forme d'une poudre noire, qui, lorsqu'on le chauffe, brûle avec une lumière remarquable par son éclat et sa blancheur.

URANOFERROCYANE, s. m. Corps qui se précipite avec une couleur d'un brun clair quand on mêle une solution de chlorure d'urane à une solution de ferrocyanure de potassium. Poudre jaune, insoluble. [AzC²Fe + 2(AzC²) + U².]

URATE, s. m. [all. *harnsaures Salz*, it. et esp. *urato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide urique avec les bases salifiables. On trouve l'urate de soude dans les concrétions arthritiques, celui d'ammoniaque et celui de chaux dans certains calculs urinaires. Les urates trouvés dans l'urine ou dans diverses concrétions ou calculs sont ceux de potasse, l'urate neutre et l'urate acide de soude, l'urate de chaux, de magnésie, d'ammoniaque, et l'urate acide d'ammoniaque. V. SÉDIMENT et URINE.

URGÉOLÉ, ÉE, adj. [*urceolatus*, all. *urnenformig*, angl. *urceolate*, it. *urceolato*, esp. *urceolato*]. Se dit, en botanique, d'un organe qui est renflé à sa partie moyenne, resserré à son orifice, et dilaté à son limbe.

URÉDINÉS, s. m. pl., ou **URÉDINÉES**, s. f. pl. [de *uredo*, nielle]. Famille de champignons clinosporés, tous parasites, et causant souvent de grands dégâts par leur nombre, bien que leurs organes soient très petits. V. CHAMPIGNON et ÉPIPHYTIQUE.

URÉE, s. f. [*urea*, de *ὕρον*, urine; all. *Harnstoff*, angl. *urea*, it. et esp. *urea*]. Substance particulière que l'on rencontre dans l'urine de l'homme, dont elle est un des principes immédiats. On l'a trouvée dans le sang des cholériques, dans les liquides vomis par des chiens auxquels on avait lié les uretères, dans la sérosité hydropique des personnes atteintes de la maladie de Bright. Pour l'obtenir, on évapore l'urine jusqu'à consistance sirupeuse, et l'on y ajoute de l'acide azotique; par le refroidissement l'azotate d'urée cristallise en lames jaunâtres. On traite ce sel par du carbonate de baryte; on dissout l'urée par l'alcool froid, et on la débarrasse de ce menstrue par l'évaporation. L'urée est inodore et incolore, d'une saveur fraîche analogue à celle du nitre; elle ne réagit, ni à la manière des acides, ni à la manière des alcalis, sur le papier de tournesol; elle est soluble dans l'eau, beaucoup plus à chaud qu'à froid, moins dans l'alcool, et presque entièrement insoluble dans l'éther. Sa solution aqueuse concentrée ne se décompose pas lorsqu'on la fait bouillir; elle peut être concentrée sans subir d'altération; mais, si elle est étendue, elle éprouve une rapide décomposition dans ces deux circonstances, et se change en carbonate d'ammoniaque. Par un prompt refroidissement, l'urée se précipite de sa dissolution sous forme d'aiguilles longues et soyeuses; par l'évaporation spontanée, elle cristallise en prismes à quatre pans, étroits et incolores. Sa pesanteur spécifique est, d'après Prout, de 1,33. Chauffée au-dessous de 120° centigr., elle entre en fusion sans se décomposer; à une température plus élevée, elle se détruit, dégage des vapeurs d'ammoniaque, et laisse une poudre grisâtre qui est de l'acide cyanurique. L'urée se comporte, dans la plupart de ses combinaisons, comme un alcaloïde; elle s'unit aux acides et forme des sels parfaitement définis, qui sont tantôt anhydres et tantôt hydratés, selon que l'acide est un oxyacide ou un hydracide; elle diffère toutefois des véritables bases organiques en ce qu'elle n'est pas salifiable par tous les acides; elle se combine également en proportions définies avec plusieurs oxydes, et forme, en présence de quelques chlorures, comme ceux de sodium, d'ammonium et de mercure, des composés cristallisables. Au contact de certains ferments et surtout de la mucosine floconneuse, que l'urine laisse déposer après être demeurée en repos, l'urée en dissolution fixe les éléments de 4 molécules d'eau, et se transforme en carbonate d'ammoniaque [C²Az²H⁴O² + 4(HO) = 2(CO² + AzH⁴O)]. L'absence de méthode dans la manière d'envisager les actes de l'organisme, la confusion entre les propriétés des éléments et des tissus et les fonctions, ont conduit à une hypothèse erronée sur le mode de production de l'urée. Considérant les produits de l'organisme comme un résultat de l'accomplissement des fonctions (V. ce mot), tandis qu'ils dépendent, au contraire, de l'état des propriétés de nutrition, les chimistes ont pris à tort ce principe pour un produit de la combustion des substances azotées qui serait opérée par la fonction de respiration. Mais il ne se produit rien dans cet acte, où, comme dans l'urination, il n'y a qu'expulsion de principes formés pendant la désassimilation nutritive. Or l'urée, ainsi que

nombre d'autres principes de la même classe, nait par catalyse dédoublante durant la désassimilation, l'un des côtés du double acte continu de nutrition (V. ces mots). Il était connu, par les expériences de MM. Prévost et Dumas, que l'urée se rencontre dans le sang des animaux après l'ablation des reins; seulement, il restait à expliquer pourquoi ce principe n'y existait d'une manière évidente que vers le troisième ou quatrième jour après l'opération. Cela tenait à ce que cette élimination de l'urée change de voie pour ainsi dire, et se fait par les intestins et l'estomac tant que l'animal reste vivace, et que les sécrétions intestinales ont lieu. Ce n'est que lorsque les animaux s'affaiblissent et que l'urée ne peut plus être éliminée par cette voie, qu'elle s'accumule dans le sang, et que son existence peut y être démontrée avec facilité. (Cl. Bernard.)

URÉMIE, s. f. [de *urée*, et *αἷμα*, sang]. Accumulation de l'urée dans le sang. Les troubles du système nerveux ont été souvent observés dans les rétentions partielles ou complètes de l'urine. On n'a pu encore établir d'une manière satisfaisante la liaison entre ces dérangements et la présence de l'urée dans le sang. Comme l'urée, après la ligature des veines rénales, ou l'extirpation des reins, ou une injection d'urée, peut se trouver en quantité considérable dans le sang sans troubler le système nerveux, on s'est demandé si cet effet n'est pas dû à un carbonate d'ammoniaque se formant par la décomposition; mais rien ne prouve la formation de ce sel. Toutefois il est possible que l'accumulation lente de l'urée dans le sang agisse tout autrement sur le système nerveux qu'une accumulation brusque.

URÈNE, s. m. (C²H⁴N²). Radical ternaire hypothétique dont la cyanamide serait l'oxyde.

URÉTÉRALGIE, s. f. [*ureteralgia*, de *ὀυρητήρ*, uretère, et *ἄλγος*, douleur; it. *ureteralgia*]. Douleur dans le trajet de l'uretère.

URÉTÉRASIE, **URÉTÉRECTASIE**. Dilatation des uretères. (Piorry.)

URÈTÈRE, s. m. [*ureter*, *ὀυρητήρ*, de *ὄζων*, l'urine; all. *Harnleiter*, *Ureter*, angl. *ureter*, it. *uretere*, esp. *ureter*]. Canal membraneux destiné à porter l'urine du rein dans la vessie. Il commence dans le bassinnet du rein, avec lequel il se continue par une portion évasée appelée *infundibulum*, descend obliquement en dedans jusqu'à la symphyse sacro-iliaque, pénètre dans l'excavation pelvienne jusqu'à la partie postérieure inférieure de la vessie, traverse obliquement l'épaisseur des parois de cet organe, et vient s'ouvrir dans sa cavité, à l'un des angles postérieurs du trigone vésical, par un orifice étroit et oblique. Les uretères sont formés d'une membrane externe, blanche, opaque et fibreuse, et d'une interne, qui est muqueuse, mince et demi-transparente. Il n'est pas rare de la voir soulevée par un grand nombre de petits kystes, du volume d'un grain de chènevis au plus, clairs, brillants, transparents, pleins d'un liquide limpide; ils abondent surtout vers la partie supérieure de ce conduit et dans l'*infundibulum*. L'épithélium de l'uretère, de l'*infundibulum* et des bassinets est, comme celui de la vessie, un épithélium mixte, c'est-à-dire formé de noyaux libres, de cellules sphériques, de prismatiques et de pavimenteuses; ce sont les prismatiques, puis les pavimenteuses, qu'il emportent quant au nombre; les premières sont remarquables par leur grand volume. Les épithéliums nucléaires libres sont rares: ces noyaux libres et ceux qui sont contenus dans les cellules sont la plupart ovoïdes, quelques-uns

sphériques, à nucléole petit ou nul. Les noyaux de cet épithélium sont volumineux relativement à ceux des autres régions. C'est dans l'épithélium provenant des tubes de la substance tubuleuse du rein, et tombant dans les bassinets sous forme de pseudo-pus, bien plus que dans l'épithélium précédent, que certaines cellules polyédriques ou sphériques renferment souvent de deux à quatre, et même cinq noyaux. Ces derniers sont, ou sphériques, ou ovoïdes, volumineux par rapport à l'épithélium des autres régions, mais un petit nombre seulement dépasse le volume habituel aux noyaux de l'épithélium de la substance tubuleuse du rein ou de l'uretère. Ce sont également ces mêmes cellules dont quelques-unes offrent des excavations vésiculiformes, remplies ou non de granulations grasses et autres. Ce sont elles qui ont été à tort considérées comme analogues au thnéoblaste, et indiquées comme montrant que cet élément n'est point hétéromorphe, puisqu'il existerait dans ces régions, et même dans le poumon. Cette confusion erronée tient: 1^o A ce que l'on n'a pris en considération que la forme et la multiplicité des noyaux qui offrent le même fait dans le foie à l'état normal ou dans ses épithéliomas, dans ceux de la face ou du col utérin, dans le pancréas, les glandes salivaires et lymphatiques surtout, bien que sur un nombre d'éléments beaucoup moindre que dans le tissu thnéoblastique. Mais ces noyaux n'atteignent que sur un petit nombre de cellules, et exceptionnellement, le volume que la plupart offrent dans le thnéoblaste. Il n'est pas rare non plus d'observer que dans certains épithéliomas des séreuses (arachnoïde, péritoine), de la peau, des muqueuses, du foie, etc., les noyaux libres qui accompagnent les cellules ou ceux que renferment celles-ci atteignent ou à peu près le volume de ceux du thnéoblaste; mais ils n'ont pas de nucléole habituellement; en outre, ils n'offrent pas ce grand diamètre en tout sens, mais sont aplatis et presque moitié moins épais que larges. 2^o Elle tient à ce que l'on n'a pris en considération que les caractères physiques, sans prendre aussi en considération les réactions chimiques à l'aide de l'acide acétique, qui dissout immédiatement le nucléole des thnéoblastes, gonfle et pâlit beaucoup et rapidement le noyau thnéoblastique tant libre que contenu dans une cellule, autant et même quelquefois plus que la cellule; mais dans l'épithélium il n'attaque pas le noyau, il le resserre un peu, en rend les bords un peu plus foncés, plus tranchés et quelquefois plus irréguliers; ici il pâlit plus ou moins la cellule, ce qui fait opposition avec l'action sur le noyau; ou bien (épithéliomas de la face, de la bouche, du col utérin, etc.) il gonfle et distend les cellules, les rend pâles et vésiculiformes. 3^o Elle tient enfin à ce qu'on a omis de noter que tous les éléments ayant forme de cellule offrent deux variétés: la *variété cellule* et la *variété noyau libre*, et que: a. dans le thnéoblaste il existe toujours des noyaux libres qui constituent la variété dont les caractères offrent le plus de fixité, et ils l'emportent souvent en quantité sur les cellules, au point de composer quelquefois à eux seuls la totalité de la tumeur à peu de chose près, tandis que les cellules sont rares d'une manière absolue ou comparative; b. que, dans l'épithélium de l'uretère, des bassinets, etc., au contraire, ce sont les cellules qui l'emportent en quantité, c'est leur masse qui offre les caractères distinctifs les plus nets, et elles dépassent de beaucoup en nombre les noyaux libres. Ceux-ci sont rares, et la plupart sont sphériques

comme ceux du rein, ou petits et ovoïdes ; ou, lorsqu'ils sont relativement volumineux, on en est fort peu, parmi ceux qui atteignent le volume des noyaux du thnéoblaste, qui aient un nucléole. Lorsque ce dernier existe, il n'est pas aussi gros que dans le thnéoblaste, et il n'est pas dissous rapidement par l'acide acétique.

URÉTÉMPHRAxie. Obstruction de l'urètre. (Piorry.)

URÉTÉRITE, s. f. [*ureteritis*, all. *Harnleiterentzündung*, angl. *ureteritis*, it. *ureterite*, esp. *ureteritis*]. Inflammation des urètres.

URÉTÉROLITHIASE, s. f. [de *ὀφθαλμός*, urètre, et *λίθιας*, lithiase ; it. *ureterolithiasis*]. Formation de calculs dans les urètres.

URÉTÉRO-PHLEGMATIQUE, adj. [*uretero-phlegmaticus*, de *ὀφθαλμός*, l'urètre, et *φλέγμα*, mucus ; it. *uretero flemmatico*, esp. *uretero-flematico*]. Qui est causé par des mucosités amassées dans l'urètre.

URÉTÉRO-PYIQUE, adj. [*uretero-pyicus*, de *ὀφθαλμός*, urètre, et *πύον*, pus ; it. et esp. *ureteropyico*]. Qui dépend de la présence du pus dans l'urètre.

URÉTÉROSTÉNIE, URÉTÉROSTÉNOSIE. Rétrécissement de l'urètre. (Piorry.)

URÉTÉRO-STOMATIQUE, adj. [*uretero-stomaticus*, de *ὀφθαλμός*, l'urètre, et *στόμα*, ouverture ; it. *uretero stomatico* ; esp. *uretero estomatico*]. Qui est causé par l'obstruction de l'orifice de l'urètre dans la vessie.

URÉTHANE, s. m. [*éthoxylydoocarboamide*]. Produit de l'action de l'ammoniaque sur l'acide éthéroxy-chlorocarbonique. Blanc ; fond à 100° centigrades, distille sans altération à 108° centigr. : soluble dans l'eau et dans l'alcool, cristallisable. (C⁹H⁷O⁴Az.)

URÉTHRAL, ALE, adj. [*urethralis*, all. *urethral*, it. *uretrale*]. Qui a rapport à l'urètre. — *Crête uréthrale.* Éminence oblongue, aplatie latéralement, d'un volume variable et d'une consistance assez ferme, qu'on aperçoit dans l'urètre, au-devant de la prostate. Cette éminence se prolonge en avant par une saillie qui diminue à mesure qu'elle s'éloigne du point de départ, et, chez certains sujets, on peut la suivre jusqu'à la courbure sous-pubienne. Formée principalement par une expansion de fibres musculaires venant de la paroi postérieure de la vessie, elle offre vers son sommet les orifices des deux conduits éjaculateurs. En avant, se trouvent les canaux excréteurs des glandes de Cowper, et sur les côtés on aperçoit deux enfoncements assez grands quelquefois pour loger l'extrémité d'une sonde. Derrière la crête uréthrale, la face interne du canal présente un petit rebord circulaire, qui constitue le col de la vessie, entre lequel et la crête se trouve parfois un enfoncement.

URÉTHRALGIE, s. f. [*urethralgia*, de *ὀφθαλμός*, urètre, et *ἄλγος*, douleur ; all. *Harnröhrenschmerz*, angl. *urethralgia*, clap, it. *uretralgia*]. Douleur dans l'urètre sans phénomènes inflammatoires. C'est ce qu'on désigne parfois sous le nom de *névralgies* ou *névroses uréthrales*. Maladie très fréquente, mais toujours difficile à reconnaître, les sensations qu'elle détermine pouvant dépendre d'une pierre vésicale, d'une lésion organique de la prostate, du col ou du corps de la vessie, d'un rétrécissement de l'urètre, etc. Le diagnostic une fois établi (et il présente de grandes difficultés), les indications à remplir sont de diminuer, par le contact d'un corps étranger, la sensibilité exaltée de l'urètre, de produire une perturbation passagère, et de déplacer l'irritation.

URÉTHRARTIE, s. f. Mauvais mot formé du grec *ὀφθαλμός*, urètre, et du latin *aretus*, étroit. V. URÉTHROSTÉNIE.

URÉTHRE, s. m. [*urethra*, *ὀφθαλμός*, all. *Harnröhre*, angl. *urethra*, it. et esp. *uretra*]. Canal excréteur de l'urine dans les deux sexes, qui, chez l'homme, sert aussi à l'émission du sperme. — Chez l'homme, il occupe le dessous de la verge, et s'étend depuis le col de la vessie jusqu'au bout de la verge. On le divise en deux portions, l'une mobile, l'autre fixe. Celle-ci s'étend depuis l'orifice vésical du canal jusqu'au niveau de la face antérieure de l'arcade et des branches pubiennes. L'autre commence où la première finit, s'étend jusqu'à l'orifice externe, et porte ordinairement le nom de *partie spongieuse*. La portion fixe a été subdivisée en trois portions, *prostatique*, *membraneuse* et *bulbeuse* ; mais à l'égard desquelles on ne s'accorde ni sur les caractères qu'on leur assigne, ni sur les particularités de structure qui leur ont valu ces dénominations. L'urètre offre trois courbures. L'antérieure s'efface d'elle-même par l'érection, et la mobilité de la verge permet de la faire disparaître à volonté. Une autre, constante et régulière, existe au-dessous de l'arcade pubienne, dont sa convexité est séparée par un tissu cellulaire et un lacis fibreux provenant de divers points du périnée. La troisième, plus variable et presque toujours liée à l'état de la prostate, se trouve dans la partie du conduit que cette glande embrasse. Derrière l'espèce d'étranglement produit par l'anse ligamenteuse qui entoure l'urètre sous le pubis, commence la partie qu'on a appelée *membraneuse*, et dont les parois sont douées d'une grande dilatabilité : aussi les calculs urinaires s'y arrêtent et s'y développent très fréquemment. Au delà, le canal, vu par sa face externe, correspond en avant à l'échancrure prostatique, dans laquelle il est logé, et se confond avec le col vésical. A sa face interne, il présente d'abord le prolongement antérieur de la crête uréthrale, puis cette crête elle-même (V. URÉTHRAL), ensuite un petit rebord circulaire qui constitue le col de la vessie. La longueur de l'urètre, chez les adultes et les vieillards, varie entre 13 et 19 centimètres, ce qui donne 16 centimètres pour terme moyen ; chez les enfants de quatre à dix ans, les extrêmes sont de 8 et 12 centimètres. Tous les points du canal n'ont pas le même diamètre. L'orifice extérieur est le point le moins dilatable. Derrière lui se trouve la fosse naviculaire, dont le diamètre est plus grand, surtout à sa partie moyenne, et qui peut se dilater beaucoup par suite d'états morbides. A partir de la fosse naviculaire jusqu'à l'arcade du pubis, la dilatabilité de l'urètre ne varie pas d'une manière sensible ; elle est seulement un peu moindre vers le milieu de la portion libre. Sous l'arcade, le canal offre tout à coup le point le plus étroit de son étendue après l'orifice extérieur. Ce rétrécissement subit dépend et du changement de direction, et de la bande ligamenteuse précitée, derrière laquelle l'urètre s'élargit de nouveau dans l'étendue de quelques millimètres. En pénétrant dans la prostate, il est assez étroit ; mais il s'élargit vers le milieu de la glande, et y forme une espèce de sinus. Il se rétrécit de nouveau à l'orifice interne, dont le diamètre est d'environ 11 millimètres chez l'adulte. Cet orifice, très dilatable chez les enfants, perd de plus en plus son élasticité à mesure que le sujet avance en âge. Ainsi l'urètre présente naturellement une série d'élargissements et de rétrécisse-

ments successifs, ce qui fait qu'il n'a pas une forme exactement cylindrique dans toute son étendue, et qu'on doit le considérer comme composé d'une série de cônes adossés soit par le sommet, soit par la base. Son diamètre est, terme moyen, de 7 millimètres au méat urinaire, 8 millimètres à la réunion des parties membraneuse et bulbeuse, un peu moins de 9 millimètres au col de la vessie, 9 millimètres au milieu de la partie spongieuse, 9 millimètres 1/2 à la fosse naviculaire et à la partie membraneuse, et 10 à 11 millimètres au-devant du bulbe. Son diamètre varie beaucoup dans l'état morbide : tantôt il permet à peine l'introduction du plus petit stylet, et tantôt on le trouve renfermant d'énormes calculs. Chez la femme, l'urètre a environ 54 millimètres de long ; il s'ouvre au bas du vestibule, au-dessus du vagin, et représente la partie membraneuse de celui de l'homme. V. **ÉRECTILE**, **GLANDE de Méry**, et **VESSIE**.

URÉTHREMPHAXIE. Obstruction de l'urètre. (Piorry.)

URÉTHRITE, s. f. [*urethritis*, de *ὀρθήριζα*, urètre ; all. *Harnrohrentzündung*, angl. *urethritis*, it. *uretrite*]. Inflammation de l'urètre, blennorrhagie.

URÉTHRO-BULBAIRE, adj. [*urethro-bulbaris*, it. *uretrobulbare*, esp. *uretrobulboso*]. Qui a rapport au bulbe de l'urètre. — **Artère uréthro-bulbaire**. La transverse du périnée.

URÉTHROPHAXIE, s. f. [*urethrophaxia*, de *ὀρθήριζα*, urètre, et *φράσσειν*, obstruer ; it. *uretrofrassi*, esp. *uretrofraxia*]. Obstruction de l'urètre.

URÉTHROPLASTIE, s. f. [de *ὀρθήριζα*, urètre, et *πλασσειν*, former ; all. *Urethroplastik*, angl. *urethoplasty*]. Opération qui a pour but de réparer une perte de substance éprouvée par l'urètre.

URÉTHRORRHAGIE, s. f. [*urethrorrhagia*, de *ὀρθήριζα*, urètre, et *ῥήγνυμι*, je romps ; all. *Harnrohrenblutfluss*, it. et esp. *uretrorragia*]. Hémorrhagie de l'urètre.

URÉTHRORRHÉE, s. f. [*urethrorrhœa*, de *ὀρθήριζα*, urètre, et *ῥεῖν*, couler ; it. et esp. *uretrorrea*]. Écoulement par l'urètre.

URÉTHROSCOPE, s. m. [de *ὀρθήριζα*, urètre, et *σκοπεῖν*, examiner]. Instrument imaginé par M. J. Désormeaux pour examiner l'intérieur de l'urètre. C'est un miroir placé sur le prolongement de l'axe d'une sonde droite à bec, ou, pour mieux dire, d'une longue canule introduite dans l'urètre, et inclinée de façon à réfléchir, dans la direction de la canule, les rayons qu'il reçoit d'un foyer lumineux situé sur le côté, et qui sont préalablement rendus convergents par l'interposition d'une lentille. En même temps, l'ouverture du miroir, répondant au centre de l'instrument, livre un passage suffisant aux rayons visuels qu'aucun point lumineux intermédiaire n'empêche d'arriver jusqu'à l'objet que l'on veut observer. V. **OTOSCOPE**.

URÉTHROSCOPIE, s. f. Examen de l'urètre à l'aide de l'uréthroscope.

URÉTHROSTÉNIE, s. f. [de *ὀρθήριζα*, urètre, et *στενός*, étroit]. Rétrécissement de l'urètre. La coarctation peut être purement spasmodique, ou dépendre d'une lésion organique. Dans le premier cas, elle est temporaire, et affectionne de préférence la partie du canal qui se ressent le plus de l'influence de l'acte générateur, celle sur laquelle porte surtout l'action des muscles du périnée, des caustiques et de l'extrémité

des sondes, celle enfin qui souffre ordinairement beaucoup dans la blennorrhagie. Quant aux rétrécissements organiques, ce sont des états morbides des parois du

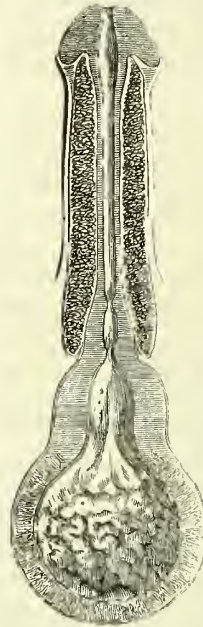


Fig. 476.

canal qui ont pour effet d'en diminuer la largeur (Fig. 476), l'extensibilité d'une manière progressive, à tel point que l'urètre ne puisse plus céder à l'effort du flot d'urine poussé par la vessie, ou du moins qu'il oppose à la sortie du liquide un obstacle permanent plus ou moins considérable. Sous l'influence de ces états morbides se développent la plupart des maladies des voies urinaires, ce qui en rend l'étude fort importante. Les causes traumatiques des rétrécissements, sont : 1° les ulcérations qui succèdent aux caustiques, d'où des cicatrices minces, inextensibles, mais rétractiles ; 2° les plaies transversales de l'urètre, qui sont soumises à une rétraction des deux bouts du canal et à un rétrécissement variable (V. **BOURGEON charnu** et **RÉTRACTION**) : dans les plaies longitudinales, comme celles des tailles médianes, le canal garde son calibre normal ; 3° les contusions de l'urètre, qui amènent : a. un rétrécissement immédiat et primitif exigeant quelquefois une incision périnéo-urétrale du point où siège la contusion ; b. rétrécissement tardif ; 4° les inflammations blennorrhagiques de l'urètre ; ce ne sont pas, comme on le dit à tort, des épaisissements, indurations, callosités et végétations qu'elles produisent. C'est, suivant la constitution des sujets ou la gravité du mal, une atrophie ou amincissement de la muqueuse au niveau du point rétréci, avec décoloration et augmentation de la consistance ; lésion qui souvent demande beaucoup d'attention pour être constatée, bien qu'elle produise des accidents graves. C'est là un tissu nouveau, en quelque sorte, qui est *rétractile*, c'est-à-dire qui se raccourcit lentement comme les cicatrices (V. ce mot et **ALBŪGINE**) ; il est en outre élastique, c'est-à-dire qu'il se laisse distendre, ce qui fait croire à la guérison de l'angustie, ou même à son absence par suite du passage de la sonde ; mais il revient sur lui-même, en général assez rapidement. La dilatation est un traitement palliatif, souvent très utile ; l'uréthrotomie (V. ce mot et **COARCTOTOMIE**) est le seul procédé qui donne des guérisons permanentes, mais elle expose aux accès de fièvre et aux plaies de l'urètre, accidents que n'amène pas la dilatation. La cautérisation, en raison de ses cicatrices rétractiles, est plus nuisible qu'utile. Les régions où l'on rencontre les rétrécissements organiques sont l'orifice extérieur, les deux extrémités de la fosse naviculaire, la région antérieure de la partie spongieuse, et la courbure sous-pubienne à la jonction des parties bulbeuse et membraneuse. En d'autres termes, ils occupent tantôt l'extrémité de l'urètre, tantôt

une région dont la profondeur varie de 27 à 81 millimètres, et tantôt, enfin, une partie profonde d'environ 13 centimètres. Quelquefois il n'y en a qu'un seul, ailleurs on en trouve plusieurs à la suite les uns des autres; leur étendue varie aussi beaucoup, mais on n'en trouve de longs que dans un seul point du canal, la partie spongieuse.

URÉTHROSTÉNOSE. Rétrécissement de l'urèthre. (Piorry.)

URÉTHROTOME, s. m. [de *ὀρθήζω*, urèthre, et *τέμνω*, couper; all. *Urethrotom*, it. et esp. *uretrotomo*]. Instrument qui sert à inciser l'urèthre. Les uréthrotomes sont destinés à agir, ou sur l'orifice du canal, ou sur une portion plus ou moins étendue de ses parois. 1° A la première catégorie se rapporte l'uréthrotome de Civiale, instrument à lame cachée, construit à peu près sur le modèle du lithotome caché, et avec lequel on divise d'arrière en avant la partie inférieure de l'orifice externe de l'urèthre, quand cet orifice est le siège d'un rétrécissement, ou lorsqu'il n'a pas assez de diamètre pour permettre l'introduction, soit de grosses bougies, soit surtout des instruments lithotriteurs. 2° La seconde catégorie comprend un assez grand nombre d'instruments destinés à fendre les parois rétrécies de l'urèthre, et qu'on peut, à leur tour, partager en deux séries, selon qu'ils sont droits ou courbes. Les *uréthrotomes droits* varient quant à la forme, au volume, à la manière dont les lames sortent des gânes, au mécanisme employé pour opérer cette sortie, à la manière dont ils agissent sur le point rétréci et à l'étendue de l'incision qu'on peut obtenir par leur emploi. Les uns incisent *d'avant en arrière*. Ici tantôt le scarificateur n'est pas ouvert, comme dans l'instrument d'Amussat, olive hérissée de huit saillies tranchantes; tantôt, au contraire, il est ouvert, et la lame destinée à pratiquer l'incision peut à volonté rentrer dans la gaine ou en sortir; cette lame elle-même est simple ou double. La plupart de ces instruments, parmi lesquels nous en citerons un second d'Amussat, deux de Dupierris, un de Bégin et Robert, un de Ricord et un de Reybard, coupent latéralement; un seul, appartenant à Dupierris, agit dans la direction même du canal. Les autres incisent *d'arrière en avant*: tels sont ceux de Delcroix, de Leroy, de Mercier, et un qui appartient à Reybard. Quant aux *uréthrotomes courbes*, ils ont la forme et la courbure des sondes ordinaires avec un volume moindre. De leur concavité ou de leur convexité, on fait sortir des lames tranchantes au moyen de mécanismes placés à leur extrémité antérieure. Ici se rapportent les instruments de Tanehou, de Tanehou et Jobert, de Ratier, de Leroy, de Reybard, qui tous coupent par le côté, et celui de Stafford, qui coupe par le bout: ce dernier est une sonde terminée par une olive, de laquelle sort à volonté une pointe de lancette.

URÉTHROTOMIE, s. f. [*urethrotomia*, all. *Harnröhrenschnitt*, it. et esp. *uretrotomia*]. Incision de l'urèthre. Sous le nom d'*uréthrotomie*, les chirurgiens pratiquent, dans les cas de rétrécissement de l'urèthre, trois sortes d'opérations différentes: 1° Section simple d'un rétrécissement; 2° section du point coarcté jusqu'au tissu cellulaire sous-cutané; 3° section de la muqueuse et des tissus sous-jacents, celle-ci étant comprise dans la section. Le deuxième mode, auquel on joint l'emploi des sondes soir et matin, passées dans le canal pour empêcher la réunion immédiate, constitue la méthode de Reybard.

URGINÉE, s. f. [*Urginea scilla*, Steudleil, *Scilla maritima*, L.]. L'un des noms de la *scille*. V. ce mot.

URIDROSE, s. f. Sueur urineuse.

URILE, s. m. [esp. *uril*]. Radical problématique que Morin a supposé exister dans l'urée.

URINAIRE, adj. [*urinarius*, angl. *urinary*, it. *urinario*]. Qui a rapport à l'urine.—*Calcul urinaire*. V. CALCUL.—*Fistules urinaires*. Les fistules qui laissent écouler l'urine sont distinguées en *vésicales* et en *uréthrales*. Les *fistules vésicales* ont leur orifice soit dans le rectum, soit sur un point quelconque des parois abdominales. Les *fistules uréthrales* siègent le long du trajet de l'urèthre.—*Méat urinaire*. V. URÈTHRE.—*Voies urinaires*. Ensemble des conduits et cavités destinés à transmettre ou à contenir l'urine, depuis le moment où se fait la sécrétion de ce liquide jusqu'à son élimination définitive.

URINAL, s. m. [*urinatorium*, all. *Harnglas*, angl. *urinal*, esp. *orinal*]. Vase à col incliné, dans lequel les malades urinent commodément. On donne aussi ce nom à une sorte de réservoir qu'on adapte à la verge dans le cas d'incontinence d'urine, pour recevoir ce liquide à mesure qu'il s'écoule.

URINATION, s. f. Nom donné par Ch. Robin à la deuxième des fonctions de la vie végétative. Caractérisée par l'expulsion des principes liquides et des principes solides tenus en dissolution, quand les uns et les autres sont devenus impropres à la nutrition, elle a pour condition d'existence la propriété physique d'exosmose dont jouissent les éléments anatomiques et les tissus, et satisfait à l'acte chimique de désassimilation ou décomposition désassimilatrice, lequel est un de ceux du double acte organique appelé *nutrition* (V. DÉASSIMILATION ET NUTRITION). Chez les animaux, l'appareil digestif introduit les matériaux solides et liquides; la forme exactement déterminée du corps, et son accroissement limité (qui est le côté dynamique en corrélation avec la forme ou côté statique), font reconnaître, comme condition nécessaire d'existence, la présence d'un appareil correspondant à l'appareil digestif, mais agissant en sens inverse. C'est l'appareil urinaire. Il rejette les principes liquides et solides dont les matériaux, revenus à l'état de composés fixes et cristallisables, sont impropres à servir plus longtemps et doivent être expulsés. Entre ces deux appareils se trouve placé l'appareil pulmonaire, qui, à la fois, prend et rejette, mais les principes gazeux seulement, double action qui est une suite nécessaire de l'état fluide de ces principes, dont le mouvement ne peut être qu'un échange. Ainsi l'appareil digestif introduit les matériaux solides et liquides, l'appareil urinaire rejette les principes liquides et solides, et l'appareil pulmonaire fait l'un et l'autre pour les principes gazeux; quand manque l'expulsion des premiers, l'accroissement n'est arrêté que par la mort, et la forme n'est pas nettement délimitée. Les principes rejetés sont généralement cristallisables. Les organes urinaires constituent un *appareil* aussi net et aussi distinct que l'*appareil respiratoire*, et qu'il faut placer sur le même rang que lui et que ceux de la digestion et de la circulation. Par conséquent, on reconnaîtra qu'il existe une *fonction* correspondante, la *fonction urinaire* ou *urination*, dont l'histoire ne doit plus être confondue avec celle des sécrétions. Nul appareil n'a autant de glandes que l'appareil digestif, annexées tant au dehors que dans son épaisseur, et pourtant personne ne songerait à rattacher sa fonction

aux sécrétions. De ce que l'urètre et le pénis servent à deux fonctions, cela n'établit aucune confusion entre les appareils reproducteur et urinaire, pas plus qu'on ne peut confondre la fonction de la voix avec celle de la digestion ou celle de la respiration, par suite du concours des mâchoires, de la langue et du larynx à leur accomplissement. Un seul organe peut, en effet, concourir à former deux ou plusieurs appareils; et, selon qu'il agit de telle ou telle façon, il prend part à l'accomplissement de deux ou plusieurs fonctions, parce qu'un organe peut remplir deux ou plusieurs usages. Il faut savoir, en effet, que la notion d'*usage* unique ou multiple est bien différente de celle de fonction, et se rattache à l'idée d'*organe* exclusivement; comme celle de fonction se rapporte uniquement à l'idée d'*appareil*. Le nombre des organes de l'appareil urinaire, leur situation extra-péritonéale, leur disposition symétrique et leurs autres caractères, lui donnent tous les attributs généraux des appareils pulmonaire et autres, les plus nettement déterminés. Le rein diffère du poulmon en ce qu'il n'est qu'éliminateur. Le foie vient sans doute en aide au rein pour accomplir la fonction d'élimination; car il sécrète des substances qu'on trouve toutes faites dans le sang, et qui sont fabriquées ailleurs (cholestérine, etc.). Mais il y a deux organes dans le foie: un qui sécrète et rejette au dehors; plus un autre qui fait du sucre et le verse dans le sang. Il est probable que le premier de ces organes hépatiques joue un rôle accessoire d'élimination en même temps qu'il aide la digestion; mais cela ne change rien à la détermination de la fonction urinaire. Il est possible même que, chez les vertébrés, où le foie augmente en même temps que le rein diminue, que chez les invertébrés, où le rein disparaît pendant que le foie devient énorme proportionnellement, il est possible qu'une grande partie de l'élimination, sinon la plus grande, se fasse par *biliation*. C'est-à-dire que si, des principes de la bile, les uns servent à la liquéfaction des aliments et sont résorbés partiellement, les autres ou d'autres principes sont rejetés. L'étude des caractères organiques, en outre, montre que le parenchyme rénal diffère, autant que le parenchyme pulmonaire, de celui des glandes proprement dites; il a sa structure et sa texture spéciales, qui ne le rapprochent d'aucun des organes parenchymateux du même organisme. On distingue quatre groupes d'actes secondaires dans la fonction d'urination, accomplis par autant de subdivisions de l'appareil urinaire. Ce sont: 1° *L'acte rénal*, ou de *production de l'urine*, exécuté par le parenchyme rénal, les artères et les veines correspondantes, et auquel concourent indirectement les capsules surrénales par l'intermédiaire des veines. 2° *L'acte d'excrétion de l'urine*, accompli par les bassinets, les calices et les urétéres. 3° *L'acte vésical*, ou d'*accumulation de l'urine*, exécuté spécialement par la vessie. 4° Enfin, l'*acte de miction*, de *déjection*, ou d'*expulsion de l'urine*, auquel prennent part indirectement les parois abdominales et la vessie, et directement l'urètre, ainsi que l'appareil secondaire de muscles qui lui est annexé. V. MICTION, PARENCHYME ET PORTE (veine).

URINE, s. f. [*urina*, *lotium*, *ὀύρον*, all. *Uarn*, angl. *urine*, it. *urina*, *orina*, esp. *orina*]. Liquide excrémental sécrété par les reins, d'où il coule, par les urétéres, dans la vessie, qui, après l'avoir conservé en dépôt pendant quelque temps, le chasse au dehors par l'urètre. Ce liquide est transparent, d'un

jaune citrin, d'une odeur particulière, d'une saveur saline et amère. Mais ces propriétés sont plus ou moins prononcées, suivant le séjour plus ou moins long qu'il a fait dans la vessie, et suivant l'abondance des boissons; aussi admet-on trois sortes d'urines: 1° celle des *boissons*, qui est rendue après qu'on a bu une certaine quantité de liquide: elle est plus claire, plus limpide et moins dense; 2° celle de la *digestion* ou de *chyle*, qui est expulsée deux ou trois heures après les repas: elle est plus dense, plus colorée, moins abondante; 3° celle du *sang* ou du *matin*, qui est plus foncée, plus dense, plus acide.—La sécrétion très abondante de l'urine constitue la *diurèse*; son excrétion douloureuse s'appelle *dysurie*; si elle n'a lieu que goutte à goutte, c'est la *strangurie*; on l'appelle *ischurie* lorsqu'elle est impossible, et *énurésie* lorsqu'elle est involontaire. L'urine est dite *ténue* quand elle est transparente, peu colorée et peu dense; elle est *ténue* et *crue* quand, avec ces caractères, elle ne donne ni nuage ni dépôt; ce qui annonce, selon quelques praticiens, que la terminaison de la maladie est éloignée. L'urine est *ténue* et d'une grande limpidité dans les accès des maladies nerveuses convulsives: on l'appelle alors *urine nerveuse*. On appelle *urine cuite*, *urine de coction*, celle qui, paraissant dans l'état normal par sa couleur et sa consistance lorsqu'elle vient d'être rendue, ne tarde pas à déposer. L'urine est *épaisse* quand elle contient une grande quantité de matière muqueuse. Elle est *trouble* lorsque cette matière est précipitée de son dissolvant naturel, ou que l'acide urique, trop abondant, précipite par le refroidissement du liquide. Elle est dite *jumentouse* lorsqu'elle est jaune et trouble comme celle des animaux herbivores: elle est alors souvent ammoniacale. L'urine peut éprouver divers changements par le refroidissement et le repos: sa surface se couvre quelquefois d'une pellicule, *cremor urinae*, qui est ordinairement composée de sels et d'une matière muqueuse; souvent il se forme vers la partie supérieure de l'urine un *nuage* (*nubes*, *nubecula*) composé de simples flocons muqueux irréguliers ou réunis en masse: on regardait autrefois comme d'un heureux pronostic pour la solution de la maladie que ce nuage finit par gagner le fond du vase. Si le nuage se forme plus bas, vers le tiers inférieur de la masse du liquide, on l'appelle *encôrème*. Enfin, on nomme *hypostase*, ou *sédiment*, la matière, de couleur, de consistance et de composition très variables, qui s'amasse au fond du vase. Un sédiment blanchâtre, visqueux, épais, formé de mucosités et des différents principes de l'urine, est souvent le résultat du simple refroidissement de ce liquide. Dans certaines fièvres intermittentes et dans le rhumatisme articulaire aigu, il se dépose souvent une matière rougeâtre et briqueuse que Proust avait considérée d'abord comme un acide particulier, mais qu'il avait reconnu être de l'acide urique uni à une matière colorante. Lorsqu'il persiste, ce sédiment annonce ordinairement une terminaison prochaine.—L'urine est de toutes les humeurs celle dont la constitution est au fond, malgré le nombre des principes qu'elle renferme, la plus simple à étudier, en raison du peu de substances organiques qui s'y trouvent. Elle est pourtant une de celles sur la constitution desquelles il est le plus difficile de se faire une idée nette d'après ce que disent les ouvrages. C'est que, provenant de l'organisme et contenant les matériaux solides et liquides qui, ayant servi, doivent

être rejetés, elle varie incessamment de réaction acide ou alcaline et de nature avec chacune des variations de la circulation et de toute autre fonction. Son étude expérimentale, qui fait partie de l'anatomie, c'est-à-dire de l'étude de l'organisation de l'homme, etc., suppose par conséquent connues les causes de ces variations, pour approprier les moyens d'étude à la nature des principes immédiats dont elles déterminent l'apparition. Or, il se trouve que c'est toujours le contraire qui a été fait, ce que sont toujours des chimistes et jamais des médecins qui ont poursuivi ces recherches, par suite du vice de méthode qui consiste à considérer les instruments, les moyens dont on se sert pour atteindre un but, comme déterminant la nature des sciences plutôt que le but auquel elles conduisent. L'urine de l'homme a une pesanteur spécifique de 1,005 à 1,030, et, dans quelques maladies, de 1,050, celle de l'eau étant représentée par 1,000. Il arrive quelquefois que l'urine devient trouble en se refroidissant, et forme alors un dépôt gris ou rougeâtre d'urate de soude, qui se redissout par l'effet de la chaleur. Au bout de quelques jours, elle peut avoir une odeur ammoniacale; elle se couvre d'une pellicule muclagineuse blanche, dans laquelle, aussi bien que sur la paroi interne du vase, se déposent de petits cristaux blancs qui sont du phosphate ammoniac-magnésien. L'urine des bêtes à cornes, des chevaux, des lapins et de plusieurs autres herbivores, est alcaline. Chez l'homme, elle rougit le tournesol pendant la plus grande partie de la journée; mais, dans les vingt-quatre heures, elle passe successivement par les réactions alcaline, neutre et acide, et ces passages, dus aux changements dans la proportion des phosphates de soude (V. ce mot), sont en rapport avec les modifications de la circulation que déterminent les repas et le sommeil. Il existe trois espèces d'alcalines de l'urine, se manifestant chacune dans des conditions différentes. De ces alcalines, deux seulement sont le résultat d'un produit de sécrétion; la troisième se développe à la suite de la décomposition de l'urée. 1° *L'alcalinescence due à la présence d'un bicarbonate de potasse ou de soude.* Elle se montre toutes les fois que des matières carbonées susceptibles de passer, pendant la digestion, à l'état de carbonate alcalin, sont ingérées en quantité suffisante pour que le produit de leur transformation se trouve en excès dans l'urine. Cette alcalinescence, dont le mode de production est parfaitement connu depuis les travaux de Wöhler, n'a pas été distinguée de celle que détermine le phosphate de soude, avec laquelle on l'a étudiée sous le titre d'*alcalinité de l'urine par des alcalis fixes.* 2° *L'alcalinescence par le phosphate de soude.* Elle s'observe rarement; indépendante de l'alimentation, elle apparaît à la suite d'exercices violents ou durant le cours de certaines maladies. 3° *L'alcalinescence par le carbonate d'ammoniaque.* Toujours le résultat d'une modification chimique, elle se développe soit dans la vessie, soit à l'air libre. Dans ces deux cas, elle est la conséquence de l'altération qu'éprouve l'urée; mais cette altération ne se manifeste pas alors sous l'influence des mêmes causes. L'urine non mélangée de matières étrangères à sa composition peut séjourner plus ou moins longtemps dans une vessie saine, sans jamais perdre de son acidité. Les urines colorées et transparentes, qui se montrent alcalines après être restées dans la vessie au delà du temps ordinaire, ne

renferment pas de carbonate ammoniac, et doivent leur alcalinité à un produit de sécrétion, à du phosphate de soude ou de potasse. Le pus jaunâtre, visqueux, neutre et inodore, n'a pas d'action sur l'urine placée à l'abri de l'oxygène de l'atmosphère; mais le pus altéré, de mauvaise qualité, mélangé, quoique en petite proportion, à ce liquide, ne tarde pas, dans les mêmes circonstances, à lui faire éprouver tous les phénomènes de la décomposition. Si l'urine se trouve, dans la vessie, en contact avec du pus alcalin, elle devra par conséquent subir, au bout d'un temps assez court, les changements qu'accompagnent et dénotent l'altération de son urée. Une mutilation considérable et des désordres de sensibilité et de mouvements (convulsions) qui compromettent la vie de l'animal, font changer complètement l'apparence des urines. Si elles étaient troubles et alcalines avant l'expérience, elles deviennent bientôt après claires, acides et sucrées. D'autres fois elles contiennent des quantités notables d'albumine. Avec une lésion beaucoup plus limitée, la matière sucrée se manifeste dans l'urine sans que cette sécrétion soit modifiée dans sa réaction. Seulement, la quantité des urines augmente en général, et ordinairement les phosphates disparaissent presque complètement de cette sécrétion pendant tout le temps que le sucre s'y rencontre. Les animaux présentent souvent en même temps un léger abaissement de température et une très grande irritabilité. Ces modifications variées qu'on produit dans la composition des urines par rapport au sucre, aux phosphates, à l'albumine et à la réaction acide, dépendent, sans aucun doute, de l'état complexe de la lésion qu'on détermine dans ces divers cas. On pressent dès lors qu'on pourrait peut-être faire apparaître ces modifications isolément si on limitait la lésion au point du système nerveux qui leur correspond exactement. Chez les lapins, les urines deviennent acides après la résection des nerfs pneumogastriques; sans doute parce qu'alors, la digestion étant arrêtée, les animaux présentent des urines acides, comme quand ils sont soumis à l'abstinence; particularité qu'on observe aussi dans la bile qui devient acide pendant l'abstinence, d'alcaline qu'elle était auparavant. Sous l'influence de l'abstinence, les urines des herbivores (lapins, chevaux), qui habituellement sont troubles, alcalines, chargées de carbonates, pauvres en phosphates et en urée, prennent les caractères des urines des carnivores, et deviennent claires, acides et riches en urée et en phosphates. Si bien qu'au bout de deux jours de privation d'aliments par exemple, tous les animaux ont des urines de carnivores. On comprend, en effet, que les urines des animaux à jeun soient semblables à celles de vrais carnivores, puisqu'alors les phénomènes de la nutrition s'accomplissent seulement aux dépens des principes azotés du sang. Les urines des animaux soumis pendant quelques jours à l'abstinence contiennent de l'urée en si grande abondance, que quelquefois cette substance se cristallise par le simple refroidissement de l'urine. Dans tous les cas, il suffit d'ajouter directement de l'acide azotique aux urines, pour voir le nitrate d'urée se précipiter. Constamment la réaction de l'intestin est acide chez les carnivores, et alcaline chez les herbivores, quand ces animaux sont soumis à leur alimentation habituelle. — L'urine offre la composition immédiate suivante : PRINCIPES DE LA PREMIÈRE CLASSE. 1. Acide carbonique (quelquefois des

traces); 2. eau, en moyenne, 971,934 pour 1000 ; 3. silice (quelquefois des traces) ; 4. chlorure de sodium ; 5. chlorure de potassium ; 6. chlorhydrate d'ammoniaque ; 7. sulfate de chaux (des traces) ; 8. sulfate de soude ; 9. sulfate de potasse ; 10. phosphate de chaux des os ; 11. phosphate acide de chaux ; 12. phosphate acide de soude (c'est à lui surtout que l'urine doit la propriété de rougir le tournesol sans décomposer les carbonates) ; 13. phosphate neutre de soude ; 14. phosphate basique de soude (à certaines heures de la journée il la rend alcaline) ; 15. phosphate de potasse ; 16. phosphate de magnésie ; 17. phosphate ammoniacal-magnésien (assez souvent à l'état normal dans l'urine neutre) ; 18. carbonate de chaux ; 19. carbonate de soude ; 20. carbonate de potasse (quelquefois à l'état normal dans la première enfance) ; 21. carbonate d'ammoniaque (toujours morbide ; supuration des reins, etc.). — PRINCIPES DE LA DEUXIÈME CLASSE. 1. Lactate de chaux ; 2. lactate de soude ; 3. lactate de potasse ; sont probables, mais non directement démontrés ; l'acide lactique ne s'y forme qu'accidentellement après l'émission, par fermentation du sucre, mais n'est pas le principe qui lui donne sa réaction acide ; 4. oxalate de chaux (accidentellement introduit dans les aliments ou de formation morbide) ; 5. urate de chaux (quelquefois des traces) ; 6. urate de magnésie (*idem*) ; 7. urate neutre de soude ; 8. urate acide de soude ; 9. urate de potasse (des traces) ; 10. urate d'ammoniaque ; 11. hippurate de soude ; 12. acide urique (des traces ; toujours accidentel ou morbide) ; 13. acide hippurique (*idem*) ; 14. pneumate de soude (des traces) ; 15. urée, en moyenne, 12,102 ; 16. créatine ; 17. créatinine ; 18. cystine (accidentelle ou morbide, des traces) ; 19. sucre du foie ou de diabète (quelquefois des traces sans qu'il y ait diabète sucré) ; 20. oléine ; 21. margarine ; 22. stéarine (ou matières grasses, environ 1 pour 1000). En tout, parties solides obtenues par évaporation directe : 28,666 pour 1000. — PRINCIPES DE LA TROISIÈME CLASSE. 23. Mucosine (des traces normalement, plus ou moins dans le catarrhe vésical) ; 24. urrosacine (matière colorante en petite quantité). Il est facile de voir, d'après ce qui précède, qu'il n'y a ni acide sulfurique, ni phosphorique, ni potasse, ni ammoniaque dans l'urine ; ces corps n'ont été obtenus que par décomposition chimique des principes retirés immédiatement de l'urine, tels que les sulfates, phosphates, chlorures, etc. La quantité de l'acide urique, donnée comme normale par les auteurs, n'est également obtenue que par décomposition des urates, mais il n'existe pas normalement ; il ne se présente, en tant qu'acide urique, qu'accidentellement et en très minime proportion qui se dépose à l'état cristallin. Une personne saine rend en vingt-quatre heures 1282^{sr},634 d'eau en moyenne. L'homme en rendrait un peu plus que la femme. Les oscillations autour de ce chiffre sont assez considérables dans l'état de santé parfaite, et, pour admettre une altération morbide de la quantité d'eau, il faut que celle-ci soit au-dessous de 800 ou au-dessus de 1500. Voici quelles sont les conditions dans lesquelles la quantité d'eau peut augmenter et atteindre et même dépasser 1500 : 1° En résultat de l'introduction d'une grande quantité de liquide dans l'économie par les voies digestives, et alors la quantité d'eau rendue dans l'espace de vingt-quatre heures est généralement en rapport avec la proportion d'eau avalée. 2° Quand il y a polydipsie : chez une

femme de vingt-trois ans, le terme moyen de la quantité d'eau rendue en vingt-quatre heures s'est trouvé être de 2956^{sr},341. 3° Dans le diabète, où la quantité d'eau va quelquefois à plusieurs litres. 4° Dans un accès d'hystérie ou d'accidents nerveux quelconques ; ce qui n'est pas constant. Les conditions qui font diminuer la quantité d'eau sont plus fréquentes, et les voici : Ainsi la fièvre et toutes les circonstances capables de déterminer un mouvement fébrile, spécialement les inflammations aiguës et chroniques ; les maladies du cœur et du foie, surtout si elles sont capables d'amener une perturbation générale de l'organisme ; les maladies, de quelque nature qu'elles soient, qui déterminent des troubles généraux, sont dans ce cas. Il en est de même des sueurs abondantes, et quand on est aux approches de la mort. Les principes solides ont été trouvés par M. Becquerel, dans les vingt-quatre heures, de 39^{sr},521 en moyenne pour les hommes, de 34^{sr},214 pour les femmes ; ce qui donne, en moyenne générale, 36^{sr},866 en vingt-quatre heures. Il résulte de quelques recherches faites sur l'albumine urinaire dans divers états morbides, par Leary : 1° Que cette substance n'a pas une composition entièrement semblable à celle de l'albumine du sang ; 2° qu'elle ne se présente pas dans tous les cas avec les mêmes caractères chimiques ; 3° que l'albumine rendue sous l'influence de la maladie de Bright accompagnée d'anasarque diffère essentiellement de celle qui est contenue dans l'urine des femmes enceintes ou qui est sécrétée d'une manière accidentelle et passagère ; 4° qu'il est toujours possible, par l'inspection seule des urines et à l'aide d'un réactif spécial, de distinguer ces deux espèces d'albumines. L'oxyde de cuivre, tenu en dissolution dans de la potasse caustique, donne lieu, au contact de l'albumine, à une coloration d'un beau rouge violet, et produit un précipité noir, floconneux, plus ou moins abondant. Ces deux effets ne se manifestent pas en même temps. La coloration violette apparaît à froid, aussitôt que l'oxyde de cuivre se trouve en présence de l'albumine. Le précipité, au contraire, ne se montre dans une liqueur dont la température est au-dessus de 40° à 50° centigr. qu'au bout de quelques heures, et même alors il est toujours incomplètement formé ; mais il suffit, pour déterminer son apparition, de chauffer la liqueur à la flamme de la lampe à alcool pendant une ou deux minutes. Ce précipité, constitué par du sulfure et du phosphore de cuivre, est le résultat de l'action de l'oxyde cuivrique sur le soufre et le phosphore abandonnés par l'albumine, qui, sous l'influence de l'hydrate potassique, se transforme et passe à l'état de protéine. Pour que cette double réaction se produise, il est indispensable de se servir d'un excès du liquide *alcalino-cuivreux*. Quand le cuivre n'est pas employé en proportion suffisante, la liqueur, d'abord d'une teinte violacée, se décolore peu à peu par la chaleur, et reprend bientôt sa transparence primitive en abandonnant les composés salins formés ; il suffit alors d'ajouter une nouvelle quantité du réactif pour lui redonner la couleur qu'elle présentait avant d'être soumise à l'ébullition, et pour compléter la précipitation de tout le soufre et de tout le phosphore de l'albumine. A l'aide de ce réactif, dont l'emploi est d'une extrême facilité, on peut reconnaître, dans un liquide, des traces de matière albumineuse qui auraient échappé à l'action de la chaleur et de l'acide azotique. On le prépare en versant goutte à goutte, dans de la

potasse liquide et concentrée, une solution de sel cuivrique, jusqu'à ce qu'on obtienne une liqueur d'une belle nuance bleu foncé. Afin d'opérer le mélange exact des deux substances et d'éviter la précipitation de l'oxyde de cuivre, il faut, à chaque goutte nouvelle qu'on laisse tomber, agiter vivement le vase qui renferme la dissolution potassique. Le blanc d'œuf, le sérum du sang, et tous les produits de sécrétion contenant de l'albumine, fournissent avec la liqueur alcalino-cuivreuse les caractères indiqués plus haut. Mais l'urine albumineuse des femmes enceintes ne donne lieu à aucune réaction en présence de la liqueur alcalino-cuivreuse; au contraire, celle de la maladie de Bright, compliquée d'hydropisie, se colore en violet, précipite en noir, se comporte, en un mot, à la manière du blanc d'œuf et du sérum du sang. L'urine normale, surtout dans les cas morbides ou non où elle laisse déposer des sels ou du mucus, renferme en même temps des gouttelettes graisseuses, quelquefois en assez grande quantité. Leur volume varie depuis 0^{mm},001 jusqu'à 0^{mm},050 ou 0^{mm},060. Par le repos les gouttes d'huile montent à la surface et forment avec le phosphate ammoniaco-magnésien, ou avec les urates qu'elles entraînent, une couche dans laquelle on les voit quand on porte celle-ci sous le microscope. Cette couche est une des formes du *cremor* des sémiologistes. Souvent les gouttelettes ne se voient que lorsqu'elle est formée. On a donné le nom d'*urines graisseuses* à celles qui en contenaient assez pour qu'on pût en retirer une quantité notable de graisse. On a donné quelquefois le nom d'*urines chyleuses* à des urines qui tiennent une assez grande quantité de gouttelettes graisseuses pour prendre une teinte opaline ou laiteuse comme le chyle. Les gouttelettes que renferment ces urines sont en général plus petites que celles dont nous avons parlé, et se rapprochent en cela de celles que contient le chyle. On les observe fréquemment sur les habitants des pays chauds. La graisse se rassemble en partie vers la surface du liquide en formant une couche crémeuse. On a observé en même temps des globules sanguins mêlés à ceux de graisse, ainsi que de l'albumine dans le liquide. On a observé deux fois la coïncidence d'un sang à sérum blanc en même temps qu'il y avait de la graisse dans l'urine. Les urines contiennent du reste cette graisse dans les circonstances les plus diverses. Les prétendues *urines laiteuses* étaient des cas de ce genre; on n'a jamais constaté la présence de caséine coagulable par l'acide acétique dans l'urine, ni ailleurs (*chylurie*). — Passage des substances du canal alimentaire dans l'urine : 1° *Matières qu'on ne peut pas retrouver dans l'urine*. Ce sont le plomb, l'alcool, l'éther sulfurique, le camphre, l'huile de Dippel, le musc et les matières colorantes de la cochenille, du tournesol, du vert de vessie et de l'orcanette. L'acide carbonique ne paraît pas être en plus grande quantité dans l'urine après l'usage des boissons qui en sont chargées. — 2° *Matières que l'on retrouve dans l'urine, mais altérées, décomposées*. Cyanure ferrico-potassique, converti en cyanure ferroso-potassique; tartrates, citrates, malates, acétates de potasse, convertis en carbonates alcalins ou terreux; sulfhydrate de potasse converti en sulfate. Le soufre passe dans l'urine à l'état de sulfate et de sulfure; l'iode, à celui d'iodure; les acides oxalique, tartrique, gallique, succinique et benzoïque, à celui d'oxalates, de tartrates, de gallates, succinates et benzoates. — 3° *Matières que l'on retrouve dans*

l'urine, sans qu'elles aient subi le moindre changement. Ce sont les carbonate, chlorate, azotate, sulfate de potasse, sulfhydrate de potasse (en partie décomposé), cyanure ferroso-potassique, borate de soude, chlorure de baryte, silicate de potasse, tartrate niccolo-potassique; beaucoup de matières colorantes, comme sulfate d'indigo, gomme-gutte, rhubarbe, garance, bois de Campêche, betteraves, baies d'airelle, mûres, merises; beaucoup de matières odorantes en partie altérées, l'essence de térébenthine qui sent la violette, les principes odorants du genièvre, de la valériane, de l'asa fœtida, de l'ail, du castoréum, du safran, de l'opium, les principes stupéfiants du bolet des Kamschadales, et aussi, dans l'état de maladie, l'huile grasse. Au reste, il ne passe dans l'urine que des substances dissoutes, et aucune qui soit grenue. Orfila a constaté l'élimination de l'arsenic et de l'antimoine très rapidement par l'urine. Cantu a trouvé le mercure dans l'urine, et Quévenne le sulfate de quinine. Wœlher appelle aussi l'attention sur une circonstance importante : c'est que les sels qui sont éliminés par l'urine activent, pour la plupart, la sécrétion de ce liquide. V. SALIVE et SÉDIMENT.

Urine bleue. V. UROCYANINE.

Urine laiteuse. V. GALACTURIE.

Urine noire. V. MÉLANOURINE.

Urine pourpre. V. SÉDIMENT et UROSACINE.

URINEUX, EUSE, adj. [*urinosus*, all. *harnartig*, angl. *urinous*, it. et esp. *urinoso*]. Qui a rapport à l'urine : *abcès urineux*, *odeur urineuse*.

URINIFÈRE, adj. [de *urina*, urine, et *ferre*, porter; angl. *uriniferous*]. Qui porte l'urine. V. REIN.

URINOMÈTRE, s. m. [de *urine*, et *μέτρον*, mesure; angl. *urinometer*]. Aréomètre destiné à prendre la pesanteur spécifique de l'urine.

URIQUE, adj. [all. *Harnsäure*, angl. *uric*, it. *urico*]. V. ACIDE URIQUE. On dit aussi *calcul urique* pour calcul d'acide urique.

URNE, s. f. [*theca*, all. *Büchse*, it. et esp. *urna*]. Sporangie des mousses couvert par un opercule qui, à la maturité, s'en sépare par une fente transversale.

UROBENZOATE, s. m. [all. *harnbenzoesaures Salz*, esp. *urobenzoato*]. Nom donné aux hippurates.

UROBENZOÏQUE, adj. V. ACIDE HIPPURIQUE.

UROÈLE, s. f. [*uroeole*, de *ούρον*, urine, et *ζώνη*, tumeur; it. et esp. *uroeole*]. Infiltration d'urine dans le scrotum.

UROCRISIE, s. f. [*urocrisis*, de *ούρον*, urine, et *κρίσις*, juger; all. *Harnbeurtheilung*, it. *urocrisia*, esp. *urocrisis*]. Jugement qu'on porte d'après l'inspection des urines.

UROCYANINE ou **UROCYANE**, s. f. Principe immédiat réel, mais accidentel, de l'urine, auquel Heller a donné le nom d'*uroglauéine*, et Aloys Martin celui d'*urocyanine*. Il se dépose dans les urines en masse cristalloïde peu distincte, de couleur bleue. Ses cristaux se trouvent dans l'urine pendant la néphrite albumineuse et quelques autres maladies; ils ne se voient pas au moment de l'excrétion, mais se montrent quand le liquide est en repos depuis quelques instants. C'est la *cyanurine* (V. ce mot) de Braconnot. V. MÉLANOURINE.

UROCYSTITE, s. f. Inflammation de la vessie urinaire. — *Urocytite catarrhale*. Catarrhe de la vessie urinaire.

URODIALYSE, s. f. [de *ούρον*, urine, et *διάλυσις*, interruption]. Suspension de la fonction du rein.

URODYNIE, s. f. [*urodynia*, de $\epsilon\upsilon\delta\upsilon\upsilon\alpha$, urine, et $\delta\upsilon\delta\upsilon\alpha$, douleur; it. et esp. *urodinia*]. Sentiment de douleur qu'on éprouve en urinant.

UROGLAUCINE, s. f. [angl. *uroglaucin*]. V. UROCXYANINE.

UROHEMATINE, s. f. V. URROSACINE.

UROLITHE, s. m. [de $\epsilon\upsilon\delta\upsilon\upsilon\alpha$, urine, et $\lambda\iota\theta\omicron\varsigma$, pierre; angl. *urolith*]. Calcul urinaire.

URORMANCIE, s. f. [*urormantia*, de $\epsilon\upsilon\delta\upsilon\upsilon\alpha$, urine, et $\mu\alpha\upsilon\tau\iota\epsilon\iota\alpha$, divination; all. *Harudeuterei*, it. *uromanzia*, esp. *uromancia*]. Art prétendu de deviner les maladies par l'inspection des urines.

UROMÈLE, s. m. [de $\epsilon\upsilon\delta\upsilon\upsilon\alpha$, extrémité postérieure, et $\mu\epsilon\lambda\epsilon\varsigma$, membre]. Nom donné par ls. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont les deux membres abdominaux très incomplets, terminés par un pied simple, presque toujours même imparfait, et dont la plante est tournée en avant.

UROPLANIE, s. f. [de $\epsilon\upsilon\delta\upsilon\upsilon\alpha$, urine, et $\pi\lambda\alpha\upsilon\alpha$, erreur; it. *uropiania*]. Transport de l'urine en quelque partie du corps où sa présence est anormale.

URORRHÉE, s. f. Synonyme de *polyurie*.

UROSCOPIE, s. f. [*uroscopia*, de $\epsilon\upsilon\delta\upsilon\upsilon\alpha$, urine, et $\sigma\kappa\omicron\pi\epsilon\iota\upsilon$, considérer; all. *Harnschau*, it. et esp. *uroscopia*]. Inspection des urines.

UROSE, s. f. [*urosis*, de $\epsilon\upsilon\delta\upsilon\upsilon\alpha$, urine; it. *urosi*, esp. *urosis*]. Alibert a réuni sous ce nom toutes les maladies des voies urinaires.

UROSTÉALITE, s. f. Heller a donné ce nom à une substance qui composait un calcul rendu après un traitement par le carbonate de soude. Elle brûle sans se fondre, en répandant une odeur de benjoin; elle se ramollit dans l'eau en se gonflant, sans se dissoudre. L'alcool chaud la dissout difficilement, l'éther avec assez de facilité.

UROXANTHINE, s. f. [angl. *uroxanthin*]. Mélange d'urrosacine et d'un des acides organiques existant dans l'urine et que Heller regarde comme la matière colorante de l'urine. Elle se transformerait, par oxydation, en deux autres matières colorantes: 1° l'une bleu d'outre-mer, serait ce que Braconnot a nommé *cyanourine*; 2° l'autre, d'un rouge-rubis, serait l'*urhodine* (Heller) ou *purpurine* (Golding Bird).

URRHODINE, s. f. [angl. *urrhodin*]. V. UROXANTHINE et URROSACINE.

URROSACINE, s. f. [de $\epsilon\upsilon\delta\upsilon\upsilon\alpha$, urine, et *rosa*, rose]. (*Urohematine*, de $\epsilon\upsilon\delta\upsilon\upsilon\alpha$, urine, et *hematine*, Harley; *matière rosacée*, *acide rosacé*, Proust; *matière rose des urines* et *acide rosacique*, Vauquelin; *purpurate d'ammoniaque* ou *de soude*, Proust; *uroérythrine*, Simon; *purpurine*, Golding Bird.) Substance organique ne se dissolvant que dans une très grande quantité d'eau, et essentiellement caractérisée par sa couleur qui varie du rose au rouge amarante tirant vers le noir. Elle est formée, comme la mélanine, l'hématine, etc., de carbone, d'oxygène, d'hydrogène, d'azote et de fer. Elle se rencontre normalement dans l'urine, mais ordinairement en fort petite quantité; cette quantité, variable, du reste, donne à l'urine sa teinte rosée ou même tirant au rouge dans quelques conditions morbides. Elle existe aussi dans les calculs et dans les dépôts urinaires, formant une sorte de laque avec les sels terreneux, ou dans les sédiments d'urate de soude et d'ammoniaque, variant du blanc jaune au rouge de sang, et accompagnée ou non d'acide urique cristallisé. Ces dépôts se voient, soit après avoir pris quelques excitants, soit après avoir fait une longue marche, soit

à la suite de presque tout mouvement fébrile, quelle qu'en soit la cause, mais surtout dans les affections du foie.

URTICACÉES, s. f. pl. V. URTICÉES.

URTICAIRE, s. f. (*fièvre ortiée*) [*urticaria*, febris *urticata*, all. *Nesselauschlag*, *Nesselfieber*, angl. *nettle-rash*, it. et esp. *urticaria*]. Inflammation exanthémateuse caractérisée par des taches proéminentes, plus pâles ou plus rouges que la peau qui les entoure, rarement persistantes, se reproduisant par accès, ou s'aggravant par paroxysmes, et produisant un prurit semblable à celui que causent les piqûres d'ortie (*urtica*). Cette affection dure ordinairement peu d'heures, et disparaît promptement pour revenir quelquefois de nouveau d'une manière inattendue. Elle est souvent symptomatique d'une affection intérieure plus ou moins grave; cependant des substances irritantes, et quelquefois les moules (V. MOULES), et les œufs de certains poissons, peuvent la produire. L'urticaire simple ne présente, par elle-même, aucun danger et n'exige aucun traitement: elle cède ordinairement à des lotions acidulées. Si elle est causée par des substances vénéneuses ou qui agissent à la manière des substances vénéneuses (comme les moules), on administre tout de suite un vomitif, et l'on combat les accidents par un traitement approprié.

URTICATION, s. f. [*urticatio*, de *urtica*, ortie; all. *Brennnesselcur*, angl. *urtication*, it. *urticazione*, esp. *urticacion*]. Sorte de flagellation qu'on pratique avec des orties fraîches pour produire une excitation locale. Les orties sont pourvues de petits aiguillons canaliculés, à la base desquels est un organe glanduleux qui renferme un liquide incolore, transparent et caustique, que les aiguillons introduisent dans la peau, et qui cause une cuisson brûlante et de petites ampoules proéminentes, blanchâtres à leur sommet, rouges à leur base. Pour pratiquer l'urtication, on prend avec la main, couverte d'un gant épais, une poignée d'orties fraîches enveloppées de papier, et l'on en frappe la partie jusqu'à ce qu'il s'y développe une sorte d'érysiplé. Ce moyen ne doit être employé qu'avec ménagement: il pourrait en résulter une trop vive inflammation qui nécessiterait tout de suite des onctions huileuses.

URTICÉES, s. f. pl. [*urticeæ*, all. *Nesselarten*, esp. *urticaceas*]. Famille de plantes déclives irrégulières, qui comprend des herbes, des arbrisseaux ou de grands arbres, quelquefois lactescents, à feuilles alternes et ordinairement stipulées, à fleurs unisexuées ou très rarement hermaphrodites, solitaires ou diversement groupées, et formant des chatons, ou réunies dans un involucre charnu, plan, étalé, ou piriforme et clos. Les fleurs mâles ont un calice à 4 ou 5 sépales distincts ou soudés et formant un tube, 4 ou 5 étamines alternes, ou rarement opposées aux sépales. Les fleurs femelles ont un calice formé de 2 à 4 sépales, ou une simple écaille, à l'aisselle de laquelle elles sont placées. L'ovaire est libre, à une seule loge, contenant un seul ovule pendant, et surmonté de deux longs stigmates sessiles, ou d'un seul stigmate porté quelquefois sur un style plus ou moins long. Le fruit est un akène crustacé, enveloppé par le calice, qui quelquefois devient charnu; d'autres fois, l'involucre qui renfermait les fleurs femelles prend de l'accroissement (exemple, la figue). La graine a un tégument propre, et l'embryon, en général recourbé, est renfermé dans un endosperme plus ou moins mince.

USAGE, s. m. On appelle *usage* chacun des actes

exécutés par chaque organe. Un même organe peut avoir plusieurs usages, un même muscle peut servir à la flexion et à la rotation d'un membre, la mâchoire sert à la mastication et à la phonation, etc. Les systèmes ont des usages généraux. Chaque système a un usage général ou plusieurs usages généraux. Le système osseux a pour usage de soutenir toutes les autres parties du corps; il sert de plus à donner insertion aux muscles, etc. Le système musculaire a aussi des usages généraux multiples. On ne doit pas confondre le mot usage avec le mot fonction (V. ce mot) qui a une signification toute différente. V. SYSTÈME.

USNÉE, s. f. [*usnea*, all. *Haarflechte*, angl. *usnea*, it. et esp. *usnea*]. Genre de lichens (V. ce mot). — Les anciennes pharmacologies mentionnent sous le nom d'*usnée humaine* une sorte de mousse verdâtre que l'on recueillait sur des crânes humains longtemps exposés à l'air, particulièrement sur ceux des pendus, et à laquelle on supposait des propriétés miraculeuses.

USNINE, s. f. [*acide usnique*]. Corps qui existe dans beaucoup d'espèces de lichens ($C^{38}H^{17}O^{14}$); jaune de soufre, cristallisable, se comportant à l'égard de l'eau comme une résine; peu soluble dans l'éther et l'alcool froids, davantage à chaud; soluble dans les essences et les huiles chaudes; fond à 200°; se volatilise à une haute température, mais une petite partie se décompose.

USTION, s. f. [*ustio*, de *urere*, brûler; $\alpha\zeta\omicron\sigma\iota$, all. *Brennen*, angl. *ustion*, *burn*, it. *ustione*, esp. *ustion*]. Action de brûler ou d'appliquer la cautère actuel.

UTÉRALGIE. Douleur nerveuse de l'utérus. (P.)

UTÉRANGIOLEUCITE. Inflammation des vaisseaux lymphatiques de l'utérus. (Piorry.)

UTÉRÉMIE. Congestion sanguine de l'utérus. (P.)

UTÉREMPHAXIE. Obstruction de l'utérus. (P.)

UTÉRIE, **UTÉROPATHIE**. Maladie de l'utérus. (Piorry.)

UTÉRIN, **INE**, adj. [*uterinus*, angl. *uterine*, it. et esp. *uterino*]. Qui concerne la matrice. — *Artère utérine*. Branche de l'hypogastrique, ou quelquefois de la honteuse interne. Elle monte dans l'épaisseur du ligament large, et va gagner les parties latérales et inférieures de la matrice, pour se ramifier dans le tissu de cet organe. — *Fuveau utérine* [angl. *uterine fury*]. V. NYPHOMANIE. — *Granulations utérines*. Ce sont de petites tumeurs irrégulières siégeant dans la cavité du corps de l'utérus et quelquefois du col, présentant le volume d'un grain de millet, et pouvant aller jusqu'à celui d'un pois et même au delà. Elles ont une consistance molle, élastique, assez friable quelquefois pour pouvoir se détacher par lambeaux. Ces végétations pédiculées ou non pédiculées, parsemées de vaisseaux très déliés et apercevables à l'œil nu, présentent une couleur rosée du côté de leur surface libre, et une coloration rouge foncé du côté de leur surface d'implantation. Récamier compare les fongosités qu'il ramène avec la curette à un débris de placenta. La cavité utérine acquiert plus d'ampleur, le tissu de l'utérus semble s'amincir et se ramollir quelquefois au niveau des parties affectées. Les végétations de la muqueuse renferment, comme éléments anatomiques, les mêmes éléments qui existent à l'état normal dans la muqueuse du corps de l'utérus. 1° Fibres lamineuses généralement peu abondantes, entrecroisées, écartées les unes des autres, et non disposées en faisceaux. 2° Il existe une proportion

considérable d'éléments fibro-plastiques dans toute l'épaisseur de la végétation. Ces éléments sont évidemment plus nombreux dans ce produit morbide que dans l'épaisseur de la muqueuse. Les noyaux et les corps fusiformes fibro-plastiques sont les deux variétés de cette espèce d'éléments anatomiques qui se trouvent là en plus grande proportion. 3° On est toujours frappé de la quantité de matière amorphe homogène, finement granuleuse, incolore, qui prend part à la constitution de ces végétations. Les fibres lamineuses et les éléments fibro-plastiques sont comme plongés et empâtés dans cette substance. 4° Les vaisseaux capillaires remplis de sang existent en quantité généralement considérable dans ces productions morbides; ils y forment des mailles polygonales assez serrées. 5° On y trouve en outre, du moins dans la plupart d'entre elles, mais non dans toutes, des follicules ou glandes tubuleuses propres à la muqueuse du corps. Elles sont moins flexueuses que dans la muqueuse normale. Les recherches de Ferrier et Robin ont montré que ces végétations existent sur un grand nombre de personnes pendant longtemps avant de produire aucun accident ou même sans en déterminer. On en trouve en effet sur le quart environ et même plus des utérus de femmes ayant passé l'âge de vingt ans, mortes de maladies quelconques. Comme dans la plupart des affections utérines, les malades éprouvent des douleurs variables pour le siège; c'est souvent un sentiment de tension auquel viennent se joindre des tiraillements dans l'abdomen, les aines, la partie antérieure des cuisses, et surtout les lombes. Ces douleurs se changent parfois en de véritables coliques. Un symptôme très important est la métrorrhagie. Le plus souvent l'hémorrhagie se déclare à l'époque des règles. Les règles se produisent comme de coutume; elles continuent pendant un certain temps comme à l'ordinaire; puis, à l'époque où les menstrues devraient cesser, elles continuent pendant plusieurs jours, plusieurs semaines, et deviennent alors métrorrhagiques. Dans leur intervalle, il se fait un écoulement leucorrhéique. — On traite généralement les granulations en introduisant une curette dans l'organe; on lui fait exécuter de légers mouvements de circumduction; on la retourne deux ou trois fois sur son axe dans l'intérieur de l'utérus. Si l'on reconnaît une surface mamelonnée, chagrinée ou rugueuse, on dirige la concavité de l'instrument vers ce point, on appuie les bords de l'instrument contre la surface malade; puis, après lui avoir fait exécuter des mouvements de rotation et de circumduction, on amène au dehors les fongosités. On cautérise ensuite avec le nitrate d'argent. On se sert, pour cette opération, d'un porte-caustique que l'on introduit dans la cavité utérine, et on laisse fondre le caustique sur diverses parties. Le liquide sanguinolent qui s'écoule après l'opération délaie suffisamment le nitrate d'argent pour le rendre tout à fait innocent. — *Granulations du col de l'utérus*. L'état granuleux du col peut exister sans ulcération. Au début, c'est un pointillé composé de très petites taches rouges, isolées, qui ne tardent pas à dépasser le niveau de la surface muqueuse, et à former de petites saillies arrondies du volume d'un grain de millet ou d'une tête d'épingle. Ces granulations sont ordinairement agglomérées, et rappellent, suivant M. Velpeau, l'aspect des saillies arrondies de la framboise. Elles forment des plaques plus ou moins irrégulières, rugueuses, à bords nettement dessinés et parfois déchiquetés. Suivant M. Chomel, il est rare

d'observer des granulations disséminées une à une ou par petits groupes au delà de la tache principale. Ces plaques granuleuses occupent ordinairement une portion plus ou moins considérable de la surface externe du col et de sa cavité. Il est très rare qu'elles franchissent l'orifice interne pour gagner la cavité utérine. Ces granulations sont d'un rouge foncé qui tranche avec la nuance rosée des parties saines. Une matière visqueuse, pareille à du blanc d'œuf, demi-transparente, quelquefois opaque et jaunâtre, très adhérente, en quantité plus ou moins considérable, recouvre toujours l'orifice externe et la surface malade. On reconnaît facilement, par le toucher, la consistance assez ferme des granulations et le relief qu'elles forment. Le meilleur mode de traitement est la cautérisation. — *Mucus utérin*. Celui du corps est un liquide demi-transparent, grisâtre, que sécrètent les follicules flexueux de la muqueuse du corps, de l'utérus. Il contient des épithéliums nucléaires, ovoïdes, nombreux, venant de ces follicules, des épithéliums prismatiques de la muqueuse même, des corps granuleux, et quelquefois des *symplexions* (V. ce mot). Le *mucus du col utérin* est limpide ou à peine jaunâtre, gélatiniforme, très tenace, demi-solide plutôt que liquide. Il est sécrété par les larges follicules de la muqueuse du col. Sa quantité est peu considérable, presque insignifiante hors de l'état de grossesse, et alors sa supersécrétion constitue une forme de leucorrhée. Pendant la grossesse, il est produit en quantité considérable et oblitère le col de l'utérus. On lui donne alors le nom de *bouillon gélatineux*. Il ne tient aucun élément anatomique en suspension, sauf quelquefois des cellules prisma-

obliques du fond de l'utérus. — *Nerfs utérins*. Ils naissent du plexus sciatique ou sacré. — *Sinus utérins*. V. SINUS.

UTÉRITE SIMPLE. Inflammation simple de l'utérus. (Piorry.)

UTÉROCARCINIE. Cancer de l'utérus. (Piorry.)

UTÉROCLASIE. Rupture de l'utérus. (Piorry.)

UTÉROHYDATIDIE. Hydatides de l'utérus. (P.)

UTÉROMÉGALIE, UTÉROMACRIE. Augmentation du volume de l'utérus. (Piorry.)

UTÉRRHÉE. Écoulement des liquides blancs par l'utérus. (Piorry.)

UTÉROSTÉNIE, UTÉROSTÉNOSE. Rétrécissement de l'utérus. (Piorry.)

UTÉROSTOMELCIE, UTÉROSTOMELCOSIE. Ulcération du col de l'utérus. (Piorry.)

UTÉROTRAUMIE, UTÉROTRAUMATIE. Blessure de l'utérus. (Piorry.)

UTÉROTRYPIE. Perforation de l'utérus. (P.)

UTÉRRHÉMIE, UTÉRRHAGIE. Hémorrhagie de l'utérus. (Piorry.)

UTÉRUS, s. m., ou **MATRICE**, s. f. [*matrīx*, de *mater*, mère; *uterus*, ὑτέριον, μήτριον; all. *Gebärmutter*, angl. *womb*, it. *matrice*, esp. *matriz*]. Organe destiné, dans l'appareil générateur de la femme, à contenir le produit de la conception, depuis la fécondation jusqu'à la naissance. La matrice est placée dans la cavité du petit bassin, entre la vessie et le rectum, au-dessous des étreintes intestinales, et de manière que son fond se trouve en haut, et son ouverture en bas. Déprimée sur deux faces opposées, elle a 70 à 80 millimètres de longueur, 40 à 55 millimètres de

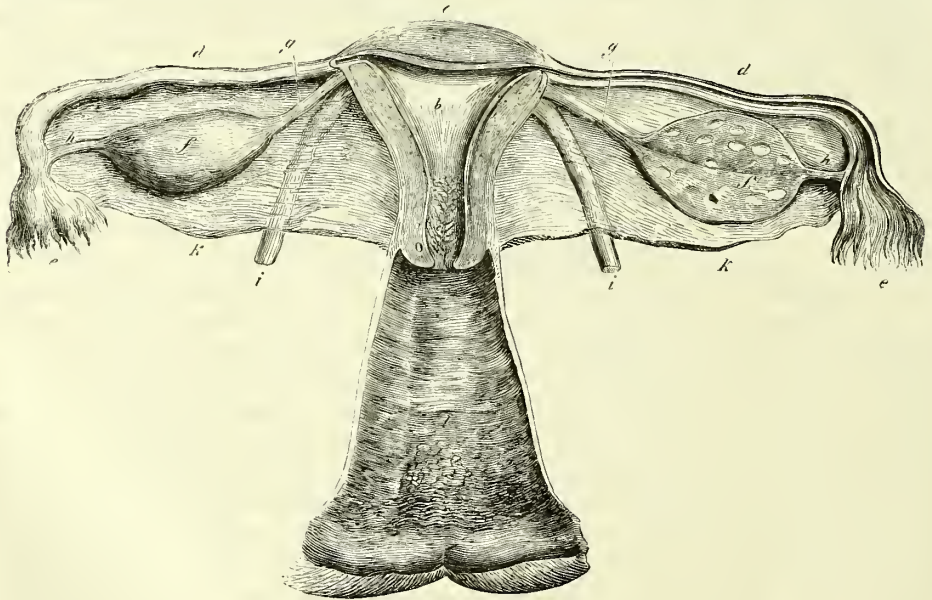


Fig. 477.

tiques éiliées; il est entièrement homogène. Le mucus de l'utérus et le tissu de cet organe répandent une odeur spéciale, forte, qui peut présenter une grande intensité et des caractères variés dans l'accouchement, dans les fièvres puerpérales, diverses maladies de l'utérus, etc. — *Muscle utérin de Ruysch*. Les fibres

largeur et 23 à 27 millimètres d'épaisseur. Elle présente extérieurement une face antérieure ou pubienne, une postérieure ou sacrée, un bord supérieur qui en forme le fond (Fig. 477, a) et deux latéraux. On y distingue aussi trois angles: deux supérieurs ou latéraux, appelés *angles tubaires*, parce qu'ils sont

situés près de l'insertion des trompes utérines (*bb*), et un inférieur, qui forme ce qu'on nomme le *col* (*o*). Celui-ci, long de 23 à 27 millimètres, est embrassé par le vagin (*l*), dans lequel il fait une saillie de 9 à 11 millimètres en devant, et de 14 à 16 millimètres en arrière. La portion proéminente dans ce conduit présente, à son extrémité, une fente transversale à rebords arrondis, qui est l'orifice de la matrice, et que l'on a appelée, à cause de cette division en deux lèvres, et par analogie de configuration, *museau de tanche* (*os tincae*). Lisses et arrondies, et si rapprochées l'une de l'autre qu'on sent à peine la fente linéaire qui les sépare, chez les femmes qui n'ont point eu d'enfants, les lèvres de cet orifice sont ordinairement rugueuses et découpées après plusieurs accouchements. Le développement de l'utérus commence par le col, de façon que le col est, dans les derniers temps de la vie embryonnaire, beaucoup plus volumineux, proportion gardée, qu'à toute autre époque de la vie. Quant au corps, c'est à peine s'il est indiqué par un renflement au point de rencontre des trompes. Plus tard, vers le milieu de la vie intra-utérine, le corps de l'utérus a tout au plus le sixième de la longueur totale de l'organe. Il est mince, comme membraneux, flexible en tous sens (Huguier), flottant pour ainsi dire sur le col. Celui-ci est épais, d'autant plus volumineux qu'on l'examine plus inférieurement. A l'union des deux parties existe un étranglement très marqué sur les côtés, et un amincissement très sensible aussi d'avant en arrière. A la naissance, le corps forme à peu près le quart du volume total de l'organe. Depuis ce moment, le développement se fait au profit du corps, qui empiète sur le col, mais avec tant de lenteur que la matrice, qui a 32 ou 33 millimètres chez le nouveau-né, n'a que 45 millimètres chez l'enfant de dix ans. L'antéflexion n'est pas la direction normale de l'utérus depuis l'état fœtal jusqu'à l'époque de la conception. Chez le fœtus et l'enfant non encore pubère, cette position est cependant favorisée par les relations de l'utérus, très flexible, avec les organes voisins. La direction suivant l'axe du détroit supérieur du bassin n'est qu'une des positions normales que l'utérus peut occuper dans le petit bassin. Les déviations en avant, en arrière, à droite et à gauche, ne sauraient être, dans la plupart des cas, considérées comme un fait pathologique. L'utérus, en prenant ces positions, ne fait qu'obéir aux pressions qu'il reçoit de différents côtés. Les douleurs rapportées par certains auteurs à la déviation en elle-même ne lui appartiennent pas dans bien des cas, et par suite on ne doit pas chercher à remédier à toutes les déviations. Toute la capacité intérieure de l'utérus est divisée en *cavité du corps* (*d*) et *cavité du col* (*c*). La première, de forme triangulaire chez la femme qui n'est point enceinte, contiendrait à peine une grosse fève de marais. Elle se termine, en haut et sur les côtés, par les orifices très petits des trompes, et la portion de cet organe située au-dessus de ces orifices constitue le *fond de la matrice*. Inférieurement, la cavité du corps se termine par une autre ouverture plus large, appelée *orifice interne de la matrice*, ou *orifice utérin*. La *cavité du col* est une espèce de canal de 27 à 34 millimètres de longueur, aplati d'avant en arrière, et un peu plus large dans son milieu qu'à ses extrémités. On y observe, surtout près de l'orifice vaginal, plusieurs follicules (V. ce mot) muqueux, dont le fluide s'épaissit quelquefois, et forme des concrétions globuleuses distendant les follicules,

et que quelques anatomistes ont appelées *œufs de Naboth*. Ceux-ci ne sont donc autre chose que des kystes formés par les glandes distendues, seulement leur orifice ne se distend pas; mais il n'est point oblitéré, comme on l'a dit. Le mucus qu'elles sécrètent normalement est très visqueux (V. CADUQUE). La muqueuse du col, épaisse de 1 millimètre environ, est très adhérente au tissu musculaire. Celle du corps l'est également, mais elle s'en détache facilement vers la fin de la grossesse, lorsqu'elle est devenue *caduque*. Cette muqueuse du corps, nîée à tort ou dite fort mince, est, au contraire, fort épaisse (de 2 à 6 millimètres en dehors de la grossesse, selon les âges, les états physiologiques et les parties de l'utérus). Elle est lisse, sans villosités, tapissée d'épithélium cylindrique, à cils vibratiles. Elle est formée surtout de follicules flexueux (Fig. 478, *ddd*), terminés en cul-de-sac simple ou

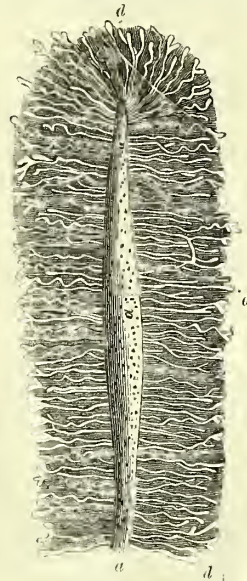


Fig. 478.

bilobé à la face adhérente de la muqueuse, et s'ouvrant, au contraire, par un orifice un peu élargi en godet à la surface de la muqueuse (*a*). Leur épithélium est nucléaire. Le tissu interposé aux follicules est composé de rares faisceaux de fibres lamineuses, d'éléments fibro-plastiques, surtout de noyaux et de corps fusiformes, et de beaucoup de matière amorphe granuleuse. Cette structure change au niveau de l'orifice des trompes, dont la muqueuse offre un autre caractère, manque de follicules et est fort mince. Les follicules de la muqueuse du col sont plus larges, plus courts, lobés davantage, et la trame est formée surtout de tissu lamineux. Les muqueuses du col et du corps renferment aussi un certain nombre de fibrocellules. La matrice est recouverte extérieurement par le péritoine, qui se réfléchit de la face postérieure de la vessie et de la face antérieure du rectum, de manière à former deux feuilletts qui s'adosent l'un à l'autre sur les parties latérales de l'utérus, après avoir compris, dans leur écartement, les trompes et les *ligaments ronds* (Fig. 477, *i*). Au-dessous de cette membrane séreuse, on trouve le tissu musculaire de la vie organique (V. FIBROCELLULE), tissu propre de la matrice. Ses éléments augmentent de volume pendant la grossesse (V. MAMELLE); après l'accouchement, ils diminuent peu à peu de volume, et, pendant la durée de ce phénomène, les fibrocellules se remplissent plus ou moins de petites granulations grasses qui sont résorbées ensuite. Selon Heschl, les fibrocellules se résorbent elles-mêmes pour être toutes remplacées par des fibres de nouvelle génération. Les fibres du tissu propre forment d'abord, au-dessous du péritoine, une première couche

mince, dense, élastique, musculieuse, dans laquelle les fibres n'ont aucune direction fixe. On rencontre ensuite une couche plus épaisse de fibres transversales, qui, réunies en différents plans, imbriqués à la manière des muscles constricteurs du pharynx, se portent toutes en dehors, en convergeant vers les trompes, les ligaments de l'ovaire, le ligament rond et les ligaments postérieurs. Plus profondément se trouvent encore des fibres transversales; mais les fibres longitudinales et obliques prédominent, surtout au col; enfin, en haut, on voit le prétendu *detrusor placenta* de Ruysch, sorte de disque musculaire auquel cet anatomiste supposait la fonction de décoller le placenta lors de l'accouchement. Deux ordres d'artères arrivent à l'utérus: les *utérines*, fournies par l'artère hypogastrique, pénètrent dans sa substance par les côtés de son col; les *ovariques*, données par l'aorte ou par les émulgentes, rampent dans le ligament large, se distribuent en partie à l'ovaire, et arrivent ensuite au bord du corps même de l'utérus: toutes, fortement serrées, hors de la gestation, au milieu du tissu qu'elles sillonnent, sont pliées et repliées un grand nombre de fois sur elles-mêmes. Les veines, distribuées comme les artères, présentent des dilatations connues sous le nom de *sinus utérins*. Elles se rendent dans la veine iliaque interne, d'une part, et, de l'autre, dans les veines ovariennes. Lors de la grossesse, ces divers canaux, en partie dépliés et largement dilatés, rampent entre les plexus charnus. Les *nerfs* de l'utérus viennent du plexus sacré et du système ganglionnaire, par les plexus rénaux et hypogastriques: le col doit aux premiers l'excès de sensibilité dont il jouit; les seconds, destinés à la sensibilité végétative, sont répartis dans toute l'étendue du corps de l'organe. La matrice est maintenue dans sa position: 1° Par les *ligaments larges* (Fig. 477, *kk*), expansions membraneuses résultant de l'adossement de deux feuillets du péritoine, et s'étendant des bords de cet organe aux côtés du petit bassin; dans la division du ligament large dite *aileron moyen*, se trouvent comprises les trompes (*dd*) ayant une extrémité libre et frangée qui est le pavillon (*cc*), et éreusée d'un conduit qui arrive à l'angle de la cavité utérine. La trompe n'est point un prolongement du tissu de l'utérus, mais un organe distinct qui en traverse de part en part la paroi musculaire; elle a sa muqueuse propre, une tunique propre constituée par du tissu lamineux et par des faisceaux un peu écartés, presque tous longitudinaux, formés de fibre-celles qui ne suivent pas celles de l'utérus dans leur hypertrophie durant la grossesse. Un petit filament (*hh*) s'étend du pavillon à l'extrémité externe de l'ovaire. Celui-ci est embrassé dans le repli du ligament large appelé *aileron postérieur* (*f*) le représente avec sa forme, et *f'* le montre fendu pour faire voir les vésicules de de Graaf). De son extrémité interne part le *ligament de l'ovaire* (*gg*) fibreux et musculaire qui s'attache à l'angle correspondant de l'utérus, au-dessous et un peu en arrière de la trompe. Dans l'*aileron antérieur* du ligament large se voit les *cordons sus-pubiens* ou *ligaments ronds* (*ii*) qui sont lamineux et musculaires, naissent des bords latéraux de l'utérus, au-dessous et en avant des trompes, pour aller traverser le canal inguinal et se terminer dans le tissu cellulaire du mont de Vénus, de l'aîne et des grandes lèvres. 2° Par les *ligaments antérieurs*, petits replis formés par le feuillet du péritoine qui se réfléchit

de la face postérieure de la vessie. 3° Par les *ligaments postérieurs*, replis analogues formés par le feuillet qui vient de la face antérieure du rectum. — Chez les solipèdes et chez les ruminants, ainsi que dans beaucoup d'autres mammifères, la matrice est divisée en trois cavités: une moyenne, qui représente le col, et deux latérales, connues sous le nom de *cornes*. Celles-ci s'écartent progressivement l'une de l'autre, et se courbent en dehors et en haut vers les régions lombaires; elles ont une forme pyramidale, se recourbent sur elles-mêmes, et se terminent chacune par une pointe arrondie, à laquelle sont attachés la trompe utérine et les ovaires. Cet organe constitue, hors le temps de la gestation, une cavité peu développée, à parois minces et blanches, formées cependant aussi d'une membrane séreuse, d'un tissu propre et d'une membrane muqueuse. Ces parois présentent intérieurement, dans les didactyles, de gros mamelons, appelés *cotyliédons* (V. ce mot). L'utérus des femelles multipares a un corps très court, tandis que ses cornes, fort longues, forment des inflexions semblables à celles de l'intestin.

Utérus irritable. Condition inflammatoire et névralgique de l'utérus, dans laquelle il y a beaucoup de souffrances, surtout dans la station et la progression, ainsi qu'aux époques menstruelles. La pression cause de la douleur, et l'orifice utérin est tuméfié. C'est une affection pénible, fatigante, se prolongeant souvent pendant des années. Les moyens antiphlogistiques, les sangues à l'anus, les injections anodynes, la posture horizontale, sont les remèdes principaux.

Utérus mâle. V. UTRICULE prostatique.

UTRICULAIRE, adj. [*utricularis*, all. *schlauchförmig*, esp. *utricular*]. Qui a la forme d'une petite outre; qui est composé d'utricules. Le nom de *tissu utriculaire*, appliqué au tissu des végétaux formé

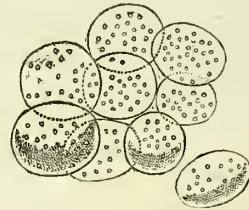


Fig. 479.

d'utricules (Fig. 479) proprement dits, e'est-à-dire de cellules d'égal diamètre en tout sens à peu près, et qui ne sont ni fibreuses, ni vasculaires, ni filamenteuses, est préférable à celui de *parenchyme des plantes*. V. CELLULE végétale et PARENCHYME.

UTRICULARIACÉES, **UTRICULARINÉES** ou **UTRICULARIÉES**, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes; corolle et calice bilobés; 2 étamines; placenta central; embryon sans endosperme, dont un cotylédon manque quelquefois. Ce sont des plantes aquatiques.

UTRICULE, s. m. [*utriculus*, all. *Zelle*, esp. *utriculo*]. Chacune des cellules du tissu cellulaire des végétaux. Renflement du labyrinthe membraneux de l'ovaire. — *Utricules mères polliniques*, *utricules mères du pollen*. Ce sont les *ovules mâles* des phanérogames. Ces utricules, par segmentation du contenu desquels se forment les grains du pollen,

naissent au nombre de deux à six, ou quelquefois plus, au centre de chaque moitié de l'anthère. Ils sont généralement regardés comme n'étant autre chose que des cellules du tissu cellulaire de l'anthère, qui se sont métamorphosées en cellules spéciales; pourtant on peut constater, comme pour le *sac embryonnaire*, que, dès leur apparition, ces cellules, quoique se comprimant par leurs faces contiguës, diffèrent, par la coloration grisâtre et l'aspect muqueux de leur contenu, des autres éléments de l'anthère. — *Utricule prostatique* (*utriculus prostaticus*, *vesicula spermatica spuria*, *vesica prostatica* de Weber; *uterus cystoides* d'Ackermann; *sinus pocularis* de Guthrie; *vésicule moyenne* de Bourgelat; *uterus masculinus* de divers auteurs; *utriculus virilis* de Huschke). On donne ce nom à un organe en forme de poche pyriforme, ovoïde, aplati ou oblong, allongé, situé sur la ligne médiane entre les deux canaux déférents, à la face urétrale de la prostate (dont, chez quelques animaux, il dépasse le bord postérieur), et s'ouvrant au sommet de la crête urétrale ou *verumontanum*, à sa partie antérieure et médiane entre les deux canaux déférents ou tout près de là. L'utricule prostatique a été décrit chez l'homme, les solipèdes, le porc et les rongeurs. Il paraît d'autant plus développé que la prostate et les vésicules séminales le sont moins. Goubaux en a trouvé jusqu'à trois avec chacun son orifice urétral chez les solipèdes. On lui distingue une partie rétrécie ou col, et un fond plus ou moins renflé ou corps. Du sommet de celui-ci, chez le cheval, se détache quelquefois un conduit qui longe le canal déférent droit ou gauche, et peut être suivi plus ou moins loin vers le testicule. Chez l'homme, il a de 6 à 15 millimètres de long, et une largeur une à deux fois moindre; chez les solipèdes, il atteint 7 à 9 centimètres. Outre le tissu cellulaire extérieur, il offre une tunique de fibres cellulaires épaisses chez les solipèdes, et une muqueuse à épithélium prismatique et à cils vibratiles. Huschke indique, dans cette muqueuse, des glandules ou follicules mucipares. Les testicules étant les analogues des ovaires, les canaux déférents les analogues des trompes, cet organe a été considéré comme analogue de la matrice, et la prostate comme analogue des glandes de la muqueuse utérine, mais développées hors de l'organe. Cette dernière comparaison est évidemment forcée, et ces glandes feraient double emploi avec celles de la muqueuse de l'utricule prostatique. D'après Huschke, chez les rongeurs, les canaux déférents s'abouchent dans l'utricule, qui renferme des spermatozoïdes, et remplirait ainsi l'office de réservoir du sperme en l'absence de vésicules séminales chez ces animaux, et tout en étant un reste d'organe de la vie fœtale. Chez le cheval, le liquide de l'utricule est muqueux, citrin, plus limpide que le sperme, ou jaunâtre et plus ou moins poisseux. Il se compose d'un sérum muqueux, de symplexions généralement abondants (V. SYMPLEXION), tels que ceux des vésicules séminales de l'homme, de beaucoup de granulations moléculaires grasses et azotées, de petits épithéliums nucléaires sphériques, et d'épithélium cylindrique vibratile. La persistance de deux conduits ou d'un seul, partant du fond de l'utricule prostatique et remontant souvent dans une grande longueur chez le cheval, parallèlement au canal déférent correspondant, montre que cet organe ne saurait être comparé à l'utérus, ni ses conduits aux cornes de l'utérus et aux trompes, puisque déjà les canaux déférents en sont regardés comme les analogues avec beaucoup

plus de raison. La variabilité du conduit ou des conduits de l'utricule prostatique, leur terminaison en filament oblitéré à une hauteur plus ou moins grande, et l'étude de cet appareil chez l'embryon, font voir qu'il est une portion persistante de l'appareil de Wolff (V. CORPS DE WOLFF). La grande analogie de son contenu avec la sécrétion qui est propre aux *vésicules séminales*, et qu'on peut étudier quelquefois sans le sperme qui s'y mélange, son grand développement chez les animaux qui manquent de vésicule séminale, l'épaisseur de sa couche musculaire, doivent faire penser que, chez ces mammifères, l'utricule prostatique sécrète et verse l'une des nombreuses humeurs qui sont mêlées au sperme lors de l'éjaculation, et dont la présence est nécessaire pour que ce liquide soit apte à la fécondation. V. FÉCONDATION ET SPERME.

UTRICULÉ, ÉE, ou UTRICULEUX, EUSE, adj. [esp. *utriculado*]. V. UTRICULAIRE.

UVA URSI. V. ARBOUSIER.

UVÉE, s. f. [*uvea*, de *uva*, raisin; all. *Traubenhaut*, it. et esp. *uvea*]. On a appelé ainsi tantôt la choroïde, tantôt la face postérieure de l'iris.

UVÉITE, s. f. [*uveitis*, esp. *uveitis*]. Inflammation de la face postérieure de l'iris.

UVULAIRE, adj. [*uvularis*, de *uvula*, luette; it. *uvolare*, esp. *uvular*]. Qui a rapport à la luette.

V

VACCIN, s. m. [*virus vaccinum*, de *vacca*, vache; all. *Kuhpockenstoff*, angl. *vaccine matter*, it. *vaccino*, esp. *vacina*]. Virus particulier, doué de la propriété antivariolique, ainsi appelé parce qu'il a été recueilli primitivement dans des pustules qui surviennent quelquefois aux pis des vaches, et qu'on appelle *cowpox*. L'humeur que contiennent ces pustules, insérée dans la peau de l'homme, y produit le développement de pustules semblables, et le fluide séreux qui les gonfle vers le cinquième ou sixième jour a reçu le nom de *vaccin*, de même que celui que l'on recueille dans le *cowpox*. Ce *vaccin* est employé pour transmettre, par inoculation, la maladie préservative connue sous le nom de *vaccine*. C'est un liquide transparent, incolore, visqueux, inodore, d'une saveur âcre et salée, qui ressemble beaucoup à la sérosité des vésicatoire. Liquide ou desséché, il se dissout facilement dans l'eau; exposé à l'air sur une surface plane, il se dessèche promptement sans perdre sa transparence, et y adhère intimement. Il s'oxyde par l'oxygène de l'air, et se neutralise par le gaz acide carbonique. Il paraît composé d'eau et d'albumine. Quelques auteurs ont cru y reconnaître des animalcules microscopiques. Le caractère essentiel du vaccin préservatif, c'est la viscosité: lorsqu'on pique une pustule avec la pointe d'une lancette, il ne doit sortir que lentement, et se rassembler en un globule; la lancette, dont on a introduit la pointe dans ce globule pour la charger d'une portion du vaccin, doit éprouver un peu de résistance en se détachant; une goutte doit filer entre les doigts comme un sirop, et, s'il se répand sur l'aréole, il doit prendre une couleur brillante, comme argentée, que l'on a comparée à celle des traces que laissent les limaçons. Tel est ordinairement le vaccin du septième au huitième jour après l'inoculation, époque où il con-

vient de l'employer, si l'on veut vacciner d'autres individus. — Lorsqu'on ne peut pas vacciner de *bras à bras*, c'est-à-dire inoculer tout de suite à un individu le fluide vaccinal pris à l'instant même sur un autre individu, on recueille le vaccin en appliquant sur des pustules piquées quelques fils qu'on imprègne ainsi de ce fluide, et qu'on abrite soigneusement du contact de l'air après leur dessiccation. Le vaccin ainsi recueilli rend les fils roides, et s'en détache en écailles d'un aspect et d'une consistance vitrés, lorsqu'on veut l'employer : il faut alors le délayer dans la plus petite quantité d'eau possible, à l'aide d'une aiguille ou de la pointe d'une lancette, jusqu'à ce que le mélange ait une apparence presque oléagineuse. Mais ce moyen de conservation est très souvent infidèle : il vaut beaucoup mieux recevoir le vaccin entre deux verres légèrement concaves (Fig. 480, *g, h*), dont les bords sont ensuite joints hermétiquement avec de la cire ; et il est bien préférable encore de le conserver dans des tubes de verre. Ces petits tubes, inventés par Bretonneau, sont longs de 14 millimètres et capillaires à leurs extrémités (*i, f*). Pour les charger de vaccin, on fait plusieurs piqûres aux pustules vaccinales, et l'on approche successivement des gouttelettes de vaccin l'extrémité la plus effilée de ces tubes, dans lesquels l'humeur s'introduit en vertu de leur capillarité ; lorsqu'il n'y a plus que 2 millimètres de vide, on ferme les deux ouvertures en les approchant d'une lumière, et on les enduit ensuite de cire à cacheter. Pour transporter ces tubes sans danger de les briser, on les met dans un tuyau de plume rempli de son et scellé avec de la cire. Le vaccin ainsi recueilli conserve, dit-on, toutes ses propriétés pendant plusieurs années, s'il n'est exposé ni à une trop forte chaleur ni à un trop grand froid. Pour en faire usage, on casse les deux extrémités du tube, on adapte à l'une d'elles un petit tuyau de paille ou de verre, et, après avoir appliqué l'autre extrémité sur une lame de verre, on souffle doucement : le vaccin s'écoule ainsi du tube, et est employé comme lorsqu'on vaccine de bras à bras. V. VACCINE.

VACCINAL, ALE, adj. [*vaccinalis*]. Qui a rapport à la vaccine : *éruption vaccinale*.

VACCINATION, s. f. [*vaccinatio*, all. *Kuhpockenimpfung*, angl. *vaccination*, it. *vaccinazione*, esp. *vaccinacion*]. Inoculation de la vaccine ; opération qui consiste à mettre le virus vaccin en contact avec les vaisseaux absorbants de la peau. La vaccination de *bras à bras*, c'est-à-dire l'inoculation du virus vaccin au mo-

ment où l'on vient de le recueillir sur une lancette, en piquant légèrement des boutons vaccinaux parvenus à leur maturité, est incontestablement la méthode la plus sûre (V. VACCIN). Le chirurgien, saisissant avec la main gauche la face postérieure de la partie supérieure du bras de l'individu qu'il veut vacciner, tend exactement la peau, et pratique de la main droite une légère piqûre, en introduisant horizontalement l'instrument sous l'épiderme ; il applique aussitôt sur la petite plaie le pouce de la main qui tendait la peau, et l'y tient appuyé comme pour essayer l'instrument, qu'il retire alors avec précaution. Selon Jenner, une seule piqûre suffit pour que l'effet préservatif soit complet, si le bouton se développe bien ; mais, comme il peut arriver qu'il avorte, on fait ordinairement deux ou trois piqûres à chaque bras, et quelques vaccinateurs croient même nécessaire d'en faire davantage. Il n'est besoin d'appliquer aucun appareil sur les piqûres ; on laisse seulement sécher les petites plaies, et l'on évite le contact de vêtements de laine ou de toile trop rude.

VACCINE, s. f. [*vaccina*, all. *Kuhpocken*, *Schutzblatter*, angl. *cowpox*, it. *vaccina*, esp. *vacuna*]. Maladie pustuleuse et contagieuse particulière aux vaches (V. *COWPOX*), et qui, inoculée aux enfants, les préserve de la petite vérole. Pendant les deux ou trois premiers jours (incubation), on observe à peine un petit cercle rougeâtre (Fig. 480, *a*), une petite élévation. A la fin du troisième ou quatrième jour, on sent au toucher un peu de dureté, et bientôt se montre une petite élevation rouge, qui devient circulaire le cinquième jour, et prend la forme d'un ombilic. Le sixième jour, la teinte rouge de l'élevation s'éclaircit ; le bourrelet, entouré d'un cercle rouge de 1 millimètre de diamètre, s'élargit, et le centre de la pustule est plus déprimé. Le septième jour, le volume de la pustule augmente ; le bourrelet circulaire s'aplatit et prend un aspect argenté ; la teinte rouge se fond dans la dépression centrale, et continue à en occuper, dans un très petit espace, le bord inférieur. Le huitième jour, le bourrelet s'élargit ; la matière contenue dans la pustule prend une teinte plus foncée ; le cercle rouge très étroit qui jusqu'alors a circonscrit la pustule, prend une couleur moins vive ; l'inflammation se propage au tissu cellulaire sous-cutané (*b*). Le neuvième jour, le bourrelet circulaire est plus large, plus élevé, plus rempli de matière ; le cercle rouge, dont les irradiations étaient semblables à des vergetures, prend une teinte plus uniforme, et une belle aréole se dessine (*c*). Le dixième jour, le bourrelet circulaire s'élargit, l'aréole acquiert 2 à 3 millimètres de diamètre ; la peau sur laquelle elle est développée est quelquefois tuméfiée (tumeur vaccinale) ; sa surface paraît granulée et légèrement pointillée, et l'on distingue à la loupe un grand nombre de petites vésicules remplies d'un fluide transparent (*d*). C'est alors que le vaccin éprouve souvent une chaleur mordicante, de la pesanteur, une vive démangeaison et un mouvement fébrile. Le onzième jour, l'aréole, le bourrelet, la dépression centrale, sont comme la veille ; la pustule vaccinale, qui dépasse de 2 à 3 millimètres le niveau de la peau, ressemble à une grosse lentille, de 5 à 11 millimètres de diamètre, de couleur perlée, dure au toucher, et présentant la résistance d'un corps étroitement uni à la peau (*e*). Pendant toute cette période, le virus vaccin est contenu dans une membrane cellulaire. Le douzième jour, la période de dessiccation commence ; la dépression centrale prend

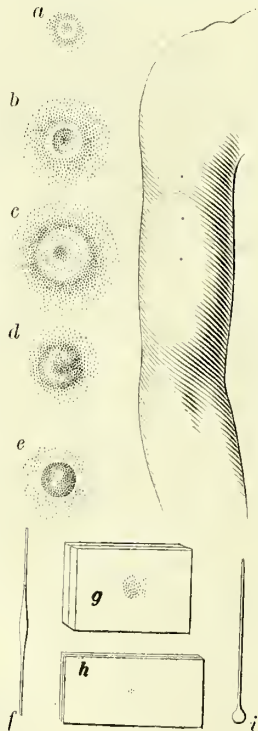


Fig. 480.

l'apparence d'une croûte; l'humeur contenue dans le bourrelet circulaire, jusqu'alors limpide, se trouble et devient opaline; l'aréole pâlit, la tumeur vaccinale s'affaïsse, l'épiderme s'écaïlle. Le troisième jour, la dessiccation s'opère au centre; la pustule, jusqu'alors celluleuse, ne forme plus qu'une cavité, et, si on l'ouvre, elle se vide en entier et fournit une matière jaunâtre trouble et puriforme. L'aréole prend une teinte légèrement pourprée. Le quatorzième jour, la croûte a la dureté de la corne et une couleur fauve analogue à celle du sucre d'orge; le cercle diminue de largeur. La croûte prend ensuite une couleur de plus en plus foncée, et devient de plus en plus proéminente; elle tombe du vingt-quatrième au vingt-septième jour, laissant à nu une cicatrice profonde. — Quelquefois, au lieu de cette *vaccine vraie* ou *préservatrice*, il ne se développe qu'une *fausse vaccine*. Tantôt il se forme, le lendemain ou le surlendemain des piqûres, des pustules inégales s'élevant en pointe dès leur naissance, jaunâtres à leur sommet, s'ouvrant à la moindre pression; le pus qu'elles contiennent s'écoule et se dessèche dès le troisième ou cinquième jour, et les croûtes qui résultent de cette dessiccation sont molles, jaunes et souvent humectées d'une matière ichoreuse; en résumé, ces pustules n'ont ni la marche ni la forme ombiliquée des pustules vaccinales, et ne sont nullement préservatrices. Tantôt le diagnostic des pustules est plus difficile; elles sont très circonscrites, ombiliquées, elles apparaissent le quatrième jour comme celles de la vaccine vraie; elles marchent comme elles (mais avec moins d'inflammation) jusqu'au neuvième jour, et sont ordinairement desséchées vers le quatorzième ou le quinzième. On leur donne le nom de *vaccinelles* ou de *varioloïdes*; elles ne préservent pas sûrement de la variole. V. VIRUS.

VACCINELLE ou **VACCINOÏDE**, s. f. [it. *vaccinella*]. Rayer a réuni sous cette dénomination plusieurs éruptions cutanées pustuleuses, de nature et d'apparence vaccinales, susceptibles d'être inocuées, que l'insertion du virus vaccin produit quelquefois chez des individus qui ont eu précédemment la petite vérole ou qui ont été déjà vaccinés. C'est une vaccine incomplète, soit par défaut d'énergie du virus vaccin, soit par une sorte d'inaptitude à en éprouver l'influence. Il donne aussi ce nom à des éruptions vaccinales modifiées par leur coïncidence avec la période d'incubation d'une variole. Ces éruptions sont appelées *vaccinelles*, parce qu'elles sont véritablement à la vaccine ce que les *varicelles* sont à la variole.

VACCINIACÉES ou **VACCINIÉES**, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones monopétales périgynes, voisine des éricinées ou bruyères, mais à ovaire adhérent, et à fruit le plus souvent charnu.

VACCINIER, s. m. Petit sous-arbrisseau de la famille des vacciniacées (*Vaccinium myrtillus*, L.), dont les baies, charnues, du volume d'un gros pois, sont alimentaires, et servaient à faire un sirop astringent antidi-sentérique.

VACCINIQUE (ACIDE). Nom donné à un acide que l'on obtient quelquefois par saponification du beurre au lieu des *acides butyrique* et *capronique*. Sa composition est $C^{20}H^{18}O^5, 2HO$. Il réduit les sels d'argent, mais en même temps il passe à l'état d'acides butyrique et capronique par combinaison avec 1 équivalent d'oxygène. Le même fait a lieu lentement par l'exposition de cet acide ou du *vaccinate de baryte* à l'air libre. V. TRIBUTYRINE.

VACHE, s. f. [*vacca*, ἡ βοῦς, all. *Kuh*, angl. *cow*, it. *vacca*, esp. *vaca*]. Femelle du taureau. La qualité lactifère est celle qu'on recherche le plus dans la vache; il est des races qui, à cet égard, sont préférables à d'autres, et, dans chaque race, des femelles remarquables pour la lactation. On a observé que les sous-races bonnes laitières sont le produit d'une vache bonne laitière ou d'un jeune taureau et du régime. Pour apprécier si une vache est bonne laitière, on fait attention aux mamelles, qui doivent être grosses; aux veines mammaires, qui doivent être très développées (on nomme *portes du lait* les ouvertures par lesquelles elles pénètrent dans les parois profondes et inférieures de la poitrine); et aux veines du périnée qui s'étendent de la commissure inférieure de la vulve jusqu'aux mamelles. Quant aux écussons indiqués par Guénon, et servant à une classification, voyez les mots FLANDRINES, LISIÈRES, COURBELIGNES, BICORNES, POITEVINES, ÉQUERRINES, LIMOUSINES, CARRÉSINES et BÂTARDES. Les indications données par les écussons sont loin d'être aussi exactes qu'on l'a prétendu.

VAGIA. Près Madrid. Eau saline, sulfates de soude et de magnésie. Elle s'emploie comme tonique, et répercutive aussi bien pour les hommes que pour les chevaux.

VACUOLE, s. f. [de *vacuus*, vide]. Petite cavité d'un tissu ou d'un élément anatomique pleine de gaz ou de liquide, et paraissant vide par rapport au tissu solide qui l'entoure.

VAGIN, s. m. [*vagina uteri*, canal vulvo-utérin, de *vagina*, gaine, fourreau; all. *Scheide*, it. et esp. *vagina*]. Canal cylindroïde, de 14 à 16 centimètres de long, situé dans l'intérieur du petit bassin, entre la vessie et le rectum, continu par une de ses extrémités avec la vulve, et aboutissant par l'autre à la matrice, dont il embrasse le col. Le vagin est tapissé intérieurement par une membrane muqueuse qui se continue avec celle de la vulve, rouge et vermeille en bas, blanchâtre ou grisâtre plus profondément, formant dans l'intérieur du canal des rides transversales plus ou moins saillantes (*colonnes du vagin*). Cette muqueuse ne renferme pas de glandes, ni d'orifices folliculaires ou autres. Elle est tapissée extérieurement d'une couche d'un tissu grisâtre, dense, assez épais, pourvu de vaisseaux volumineux, surtout les veines. Ce tissu est composé principalement de fibres lamineuses, de fibres élastiques et de nombreux faisceaux circulaires de fibre-celles, qui, à l'époque de l'accouchement, prennent une teinte rougeâtre et s'étendent depuis le col utérin jusqu'à la vulve dans une épaisseur de 1 millimètre environ. Il n'y a point de tissu érectile dans la structure du canal vaginal. V. CONSTRICTEUR du vagin et ÉRECTILE.

VAGIN (PROLAPSUS DE LA PAROI ANTÉRIEURE DU). On observe assez souvent, surtout chez des femmes qui ont passé l'âge critique, que l'urine devient phosphatique, répand une odeur ammoniacale et contient un dépôt muqueux. Les malades se plaignent, en outre, qu'il sort involontairement une petite quantité d'urine toutes les fois qu'elles font un effort soudain, soit pour tousser, soit pour changer tout à coup de situation. Ces incommodités s'accompagnent de difficulté à marcher, de douleur à la partie antérieure de l'abdomen, et, ce qui est le plus pénible, d'envie d'évacuer la vessie à chaque instant. Ces désordres proviennent souvent d'un prolapsus de la paroi anté-

rière du vagin, et l'on y remédie en soutenant cette paroi par les moyens appropriés.

VAGINAL, ALE, adj. [*vaginalis*, angl. *vaginal*, it. *vaginale*, esp. *vaginal*]. Qui a rapport au vagin, ou qui est en forme de gaine. — *Apophyse vaginale*. Lame saillante qui embrasse la base de l'apophyse styloïde de l'os temporal. — *Artère vaginale*. Elle provient tantôt de l'hémorrhoidale, tantôt de l'ombilicale, quelquefois de l'obturatrice, et se prolonge jusqu'à l'orifice du vagin. — *Mucus vaginal*. Le mucus vaginal répand, à l'état normal, une odeur spéciale assez forte, différente de celle du mucus utérin. Il est toujours peu abondant, blanchâtre, ce qu'il doit à des cellules épithéliales pavimenteuses très grandes détachées de la muqueuse. Sa quantité augmente vers la fin de la grossesse, sans que sa nature change. Sur les cellules épithéliales ou entre elles, on trouve quelquefois des *Leptothrix* comme on en trouve dans la bouche. Ce mucus est acide, tandis que ceux du corps et du col utérin sont alcalins. L'un et l'autre ne renferment de globules de pus qu'autant que la muqueuse est malade; leur teinte est plus ou moins modifiée, selon la quantité de ces éléments anatomiques. — *Tunique vaginale*. Membrane séreuse qui enveloppe le testicule.

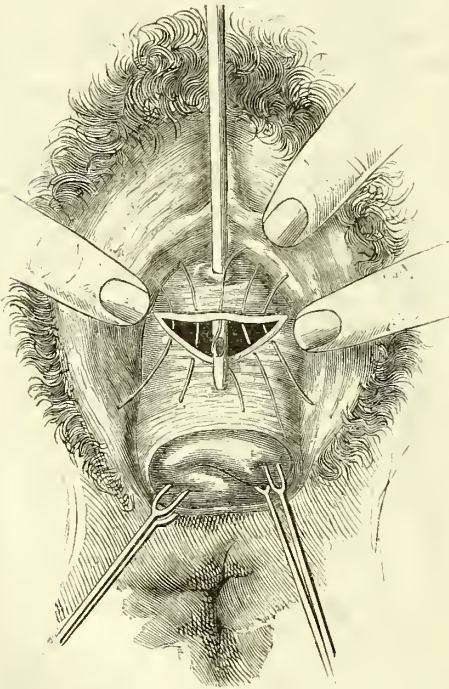


Fig. 481.

VAGINALITE, s. f. Nom proposé pour désigner l'inflammation de la tunique vaginale accompagnant l'épididymite ou l'orchite (*V. ces mots*), ou existant seule.

VAGINANT, ANTE, adj. [angl. *sheathing*, it. *vagiuante*]. *V. ENGAINANTE*.

VAGINÉ, ÉE, adj. [*vaginatus*, all. *bescheidet*, angl. *sheathed*]. Qui est embrassé par une gaine.

VAGINITE, s. f. [all. *Scheidenentzündung*, angl. *vaginitis*]. Inflammation du vagin.

VAGINO-RECTAL, ALE, adj. — *Fistule vagino-rectale*. Fistule, ouverture existant entre le vagin et le rectum, et permettant le passage des fèces du rectum dans le vagin. Elle est la suite d'accouchements laborieux. Il faut, pour y remédier, pratiquer aussitôt que possible l'élytrorrhaphie. *V. FISTULE*.

VAGINO-URÉTHRAL, ALE, adj. — *Fistule vagino-urétrale*. Fistule existant dans la membrane entre le vagin et l'urètre.

VAGINO-VÉSICAL, ALE, adj. — *Fistule vagino-vésicale*. Fistule existant dans la membrane entre le vagin et la vessie (Fig. 481). Il faut la traiter comme la fistule vagino-rectale. *V. FISTULE*.

VAGINULE, s. f. [*vaginula*, all. *Scheidchen*, esp. *vaginula*]. Petite gaine membraneuse qui entoure la base du pédicelle de l'urne des mousses.

VAGISSEMENT, s. m. [*vagitus*, angl. *squalling*, it. *vagito*, esp. *vagido*]. Cri de l'enfant nouveau-né.

VAGUE, adj. [*vagus*, all. *Lungenmagennerv*, it. et esp. *vago*]. — *Nerf vague*. *V. PNEUMOGASTRIQUE*.

VARON, adj. m. [*dispar oculis*, all. *Glasaug*, it. *rajato*]. Se dit des hommes et des chevaux dont l'iris est entouré d'un cercle blanchâtre, ou de ceux qui n'ont pas les deux yeux de la même couleur.

VAISSEAU, s. m. [du mot latin *vas*, qui signifie un vase quelconque; all. *Gefäss*, angl. *vessel*, it. et esp. *vaso*]. Les anatomistes appellent *vaisseaux* (*vasa*) les canaux dans lesquels circulent tous les fluides de l'économie animale. L'ensemble des *vaisseaux artériels* constitue le *système vasculaire à sang rouge*; l'ensemble des *vaisseaux veineux* constitue le *système vasculaire à sang noir*; l'ensemble des *vaisseaux* et des *ganglions lymphatiques* constitue le *système absorbant ou lymphatique*.

VALDIERI. Localité alpestre dans la province de Cuneo, en Piémont. Sources thermales et froides, sulfureuses, salines.

VALÉRAL, s. m. Produit obtenu par distillation du valérate de baryte. C'est une huile inflammable très fluide, qui, à l'air, passe facilement à l'état d'acide valérique. ($C^{10}H^{10}O^2$.)

VALÉRAMIDE, s. m. L'un des noms du valérate d'ammoniaque. ($H^2Az + C^{10}H^{10}O^2$.)

VALÉRATE ou **VALÉRIANATE, s. m.** *V. OBO-RANTS (principes)* et *VALÉRIANIQUE (acide)*.

VALÉRIANE, s. f. [*Valeriana*, L., all. *Baldrian*, angl. *valerian*, it. et esp. *valeriana*]. Genre de plantes (triandrie monogynie, L., dipsacées, J.) dont une espèce, la *valériane officinale* (*Valeriana officinalis*, L.), a une racine très petite formée d'un collet écaillé entouré de tous côtés de radicelles blanches, cylindriques et ténues, qui prennent par la dessiccation une apparence cornée (Fig. 482). On y trouve des valérianates et une essence auxquels la plante doit ses propriétés (*V. BALDRIANE*). Cette racine agit tantôt comme un stimulant énergique, tantôt comme un puissant antispasmodique. On a constaté son efficacité contre les fièvres intermittentes. Comme antispasmodique, on administre quelquefois la valériane en décoction (8 grammes dans eau, 1 kilogramme; à vaisseau clos); mais cette boisson a une saveur excessivement désagréable: aussi fait-on plutôt usage de la poudre, sous forme de bols (1^{re}, 20 à 4 grammes), ou de la teinture alcoolique (à la dose de 4 grammes et plus dans 60 grammes de potion). On emploie aussi

avec avantage l'extract alcoolique et le sirop. — La grande valériane (*Valeriana phu*, L.), et la valériane dioïque (*Valeriana dioica*, L.), dont l'odeur forte rap-



Fig. 482.

pelle exactement celle de la valériane officinale, jouissent de propriétés analogues.

VALÉRIANÉES, s. f. pl. Famille de plantes séparées des dipsacées. Herbes à feuilles opposées. Fleurs en grappes ou en cymes, mais sans involucre; calice simple, soudé à l'ovaire; limbe supère à 3 ou 4 dents dressées ou roulées et formant aigrette à la maturité; corolle monopétale; étamines, 1 à 5; ovaire à 3 loges dont 2 stériles, souvent indistinctes; ovule unique; anatopie, pendant; style à 2 ou 3 stigmates. Fruit sec, indéhiscents, monosperme, bien que à 1 ou 3 loges. Graine inverse; embryon homotrope, droit, à radicule supère, sans endosperme.

VALÉRIANELLE, s. f. V. MÂCHE.

VALÉRIANIQUE, VALÉRIQUE ou **PHOCÉNIQUE** (Éther). Corps obtenu en distillant l'acide phocénique avec l'alcool et l'acide sulfurique. Liquide d'odeur agréable, spéciale, volatil entre 133° et 134°, plus léger que l'eau. (C¹⁴H¹⁴O⁴.)

VALÉRIANIQUE, VALÉRIQUE ou **VALÉRYLIQUE** (Acide) [all. *Baldriansäure*, angl. *valerianic acid*]. Même corps que l'acide phocénique ou delphinique (V. ce mot). — L'acide valérianique est regardé comme un stimulant actif du système nerveux, et, combiné avec la quinine (*valerianate de quinine*), il forme un médicament utile dans les cas qui réclament des toniques stimulant les nerfs.

VALÉRINE ou **PHOCÉNINE**, s. f. Berthelot a montré que les acides gras volatils forment, avec la glycérine, des corps neutres comme les acides gras volatils. L'acide valérianique, valérique ou phocénique forme trois combinaisons neutres analogues aux stéarines (V. TRI-STÉARINE). Ce sont : 1° La *monophocénine* ou *monovalérine* (C¹⁶H¹⁶O⁸). Liquide neutre, huileux, odorant, plus lourd que l'eau dont il dissout son demi-volume seulement. 2° *Diphocénine* ou *divalérine* (C²⁶H²⁶O¹²). Liquide neutre, huileux, d'odeur désagréable d'huile de poisson, d'un goût amer et aromatique; se fige à —40°. 3° *Triphocénine* ou *trivalérine* (C³⁶H³²O¹²).

Liquide neutre, incolore, huileux, d'odeur faible, désagréable; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. Les *valérines*, au contact de l'air, s'acidifient sensiblement au bout de quelques semaines en prenant l'odeur d'acide phocénique; ce fait paraît plutôt dû à l'action de l'humidité qu'à celle de l'oxygène qui n'est pas absorbé sensiblement (V. TRIOLÉINE). Traitées à froid par l'alcool et l'acide chlorhydrique, elles donnent de la glycérine et de l'éther phocénique. La phocénine ou valérine naturelle n'a jamais pu être obtenue tout à fait pure comme les phocénines artificielles; aussi sa composition et ses propriétés ne coïncident exactement avec aucune de ces phocénines, mais avec celles d'un corps qui tiendrait à peu près le milieu entre elles ou résulterait de leur mélange.

VALÉROL, s. m. (C¹²H¹⁰O²). Essence oxygénée qu'on trouve dans l'essence de valériane impure. Cristallise au-dessous de 0°, et les cristaux ne fondent qu'à 20°. Neutre, odeur de valériane; plus léger que l'eau, qui en dissout peu; soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles.

VALÉRONE, s. m. [*oxyde de valéronyle*]. Produit obtenu par distillation du valérianate de chaux. Liquide, mobile, incolore, d'odeur valérianique éthérée; plus léger que l'eau, qui n'en dissout pas; soluble dans l'éther et l'alcool; neutre. (C⁹H⁹O.)

VALÉRONITRILE, s. m. Liquide incolore, bouillant à 125° centigr., obtenu en chauffant le valéramide avec l'acide phosphorique anhydre (C¹⁰H⁹Az). En chauffant ainsi le butyrate d'ammoniaque ou le butyramide et l'acétate d'ammoniaque, on obtient le *butyronitrile* (C⁸H⁷Az), liquide huileux qui bout à 118° centigr., et l'*acétonitrile* (C⁴H³Az), liquide volatil, miscible à l'eau, bouillant à 77° centigr. L'ensemble des corps ainsi obtenus compose le groupe des *nitriles*.

VALÉRONYLE, s. m. Radical hypothétique (C⁹H⁹) dont le valérone serait l'oxyde.

VALÉRYLE, s. m. [*phocényle, delphinyle*]. Radical hypothétique (C¹⁰H⁹) dont l'acide valérylique serait l'oxyde. V. VALÉRIANIQUE.

VALÉRYLIQUE (Acide). V. ACIDE delphinique.

VALET À PATIN, s. m. [*volsetta Patini*]. Espèce de pince composée de deux branches unies dans le milieu par une charnière, et que l'on peut écarter ou rapprocher au moyen d'un anneau coulissant. On s'en servait pour saisir et tenir comprimée l'extrémité des vaisseaux ouverts dont on voulait faire la ligature.

VALÉTUDINAIRE, adj. [*valetudinarius*, de *valetudo*, santé; all. *krankend*, angl. *valetudinarian*, it. et esp. *valetudinario*]. Infirme, qui a une faible santé, qui est sujet à de fréquentes maladies.

VALGRANDE. Dans la province de Bellune (Italie). Source minérale analogue à celle d'Englien, près Paris.

VALGUS, adj. et s. m. [*ἔλαστος*]. V. PIED BOT.

VALLÉCULE, s. f. [*valtecula*, petite vallée, de *vallis*, vallée]. Intervalle qui sépare deux côtes sur le fruit des ombellifères. Les canaux (ou bandelettes) résinifères longitudinaux sont ordinairement situés dans l'épaisseur du péricarpe, et dans l'étendue qui correspond aux vallécules.

VALLÉCULÉ, ÉE, adj. [*valleculatus*]. Qui est pourvu de vallécules.

VALS. Bourg à huit lieues de Privas (Ardèche), qui possède des eaux gazeuses alcalines et ferrugineuses.

VALTELLINA. Vallée dans le royaume Lombardo-Vénitien où sont des sources acido-salines sulfureuses Iroides.

VALVAIRE, adj. [*valvaris*, all. *klappig*, esp. *val-var*. Qui a rapport aux valves.

VALVE, s. f. [*valva*, all. *Klappe*, angl. *valve*, it. et esp. *valva*]. Nom donné par les botanistes aux pièces de certains péricarpes, qui sont distinctes et susceptibles de se séparer à la maturité, sans déchirement apparent.

VALVÉ, ÉE, adj. [*valvatus*, all. *klappig*, esp. *valvado*]. Se dit d'une corolle dont, avant l'épanouissement, les pétales se touchent par leurs bords seulement.

VALVICIDE, adj. [*valvicidus*, de *valva*, valve, et *cœdere*, couper]. — *Déhiscence valvicide*. Celle qui s'opère par la rupture des valves du fruit.

VALVIFORME, adj. [*valviformis*, all. *klappenförmig*, esp. *valviforme*]. Qui a la forme d'une valve.

VALVULE, s. f. [*valvula*, diminutif de *valva*, valve; all. *Klappe*, *Klappchen*, angl. *valve*, it. *valvola*, esp. *valvula*]. Tout repli qui, dans les vaisseaux et conduits du corps, empêche les liquides ou autres matières de refluer, ou qui a pour fonction principale de ralentir ou modifier le cours des liquides sur le trajet desquels il se trouve.

Valvule de Bauhin. V. ILÉO-CŒCAL.

Valvule d'Eustache. Repli membraneux qui répond à l'ouverture de la veine cave inférieure dans l'oreillette droite du cœur.

Valvule de Tarin. Repli de la substance cérébrale situé au-dessus et en arrière du quatrième ventricule.

Valvule de Vieussens. Lamelle de la substance cérébrale qui forme la couverture du quatrième ventricule.

VALYLE, s. m. Radical hypothétique (C^8H^9) dont l'existence admise conduit à considérer l'acide valérique comme un oxalate de valyle ($C^8H^9 + C^2O^3$), et le valéronitrile comme un cyanovalyle ou cyanure de valyle.

VANADATE, s. m. [all. *vanadinsäures Salz*, esp. *vanadato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide vanadique avec les bases.

VANADIQUE (ACIDE). Se retire du vanadate d'ammoniaque; il rougit fortement le tournesol, cristallise après fusion, et n'est pas décomposé au rouge blanc.

VANADITE, s. m. [all. *vanadigsäures Salz*, esp. *vanadito*]. Nom donné aux sels dans lesquels l'oxyde de vanadium joue le rôle d'acide.

VANADIUM, s. m. [all. *Vanadin*, angl. *vanadium*, it. et esp. *vanadio*]. Métal découvert par Selström, qui est d'un blanc argentin, non ductile, soluble dans l'acide azotique, insoluble dans les acides sulfurique et chlorhydrique.

VANDELLIE, s. f. Plante de la famille des scrofulariées gratiolées (*Vandellia diffusa*, L.), de Madagascar et de l'Amérique tropicale; elle est amère et purgative. On l'emploie en décoction dans les fièvres et les maladies du foie. Elle fournit l'*haimerada*, médicament employé à la Guyane. C'est le *Ca-ataica* de Pison.

VANILLE, s. f. [all. *Vanille*, angl. *vanilla*, it. *vaniglia*, vainiglia, esp. *vainilla*]. Fruit de l'*Epidendrum vanilla*, L. (Fig. 483), plante parasite et sarmenteuse du Mexique (gynandric diandric, L., famille des orchidées, J.). La vanille est une capsule (a) droite, d'un rouge brun, ridée et sillonnée dans le sens de sa longueur, renflée dans son milieu, un peu molle, grasse au toucher, souvent recouverte d'efflorescences d'acide benzoïque, contenant une pulpe liquide, huileuse, noirâtre,

et une multitude de petites semences. Elle a une odeur aromatique extrêmement agréable. Elle est stimulante;



Fig. 485.

mais plutôt employée pour aromatiser le chocolat, les liqueurs de table, etc., qu'à titre de médicament.

VAPÉUR, s. f. [*vapor*, ἀτμός, all. *Dampf*, angl. *vapor*, it. *vapore*, esp. *vapor*]. Ce mot a deux acceptions: suivant les uns, il désigne tous les gaz produits par l'évaporation, qu'ils soient à l'état aériforme parfait ou déjà précipités dans l'air; suivant les autres, on ne doit l'appliquer qu'aux molécules solides ou liquides accumulées dans l'air, dont elles troublent la transparence en y produisant une sorte de fumée, et qui, résultant de la perte du calorique d'un gaz, n'ont point encore eu le temps de se réunir. Dans tous les cas, le mot *vapour* ne désigne jamais qu'un gaz, non permanent, qui repasse à l'état liquide ou solide quand sa température baisse sensiblement ou qu'il est soumis à une plus forte pression. Aujourd'hui que plusieurs gaz, longtemps regardés comme non coérçibles, ont été amenés à l'état liquide par des abaissements de température, sous de fortes pressions, la distinction autrefois établie entre les vapeurs et les gaz est devenue moins exacte.

VAPÉURS, s. f. pl. [all. *Vapours*, it. *vapori*, esp. *vapores*]. Nom donné à l'hystérie et à l'hypochondrie, que les anciens attribuaient à des vapeurs qu'ils supposaient partir de la matrice ou des hypochondres et s'élever jusqu'au cerveau.

VAPORISATION, s. f. [*vaporisatio*, all. *Verdunstung*, angl. *vaporization*, esp. *vaporización*]. Transformation d'un liquide en fluide élastique; dégagement rapide de vapeurs qui a lieu au moment de l'ébullition.

VAREG, s. m. [all. *Tang*, angl. *sea-weed*, esp. *ova*, *varec*]. On nomme ainsi, sur les côtes de l'Océan, toutes les plantes du genre *Fucus* (cryptogames, L., famille des algues, J.) qu'on y ramasse pour produire, par leur incinération, une soude de mauvaise qualité, qui a pris néanmoins un certain degré d'importance depuis qu'on y a découvert l'iode. Les *varecs* ou *fucus* sont des productions marines formées d'un tissu cellulaire homogène, qui contient un mucilage qu'on pourrait utiliser comme aliment s'il n'était presque toujours

accompagné d'une huile fétide. Un certain nombre d'espèces qui n'ont pas cet inconvénient sont déjà employées à ce titre. Le *Fucus helminthocorton*, mêlé de plusieurs autres espèces d'algues, constitue la mousse de Corse, employée comme vermifuge. Le *varec vésiculeux* (*Fucus vesiculosus*) a été préconisé contre les scorfuls, le goitre, etc.; réduit en charbon dans un creuset, c'est l'*éthiops végétal* de quelques pharmacopées. — Le sel marin que l'on extrait des soutes de varec, étant d'un prix inférieur au sel préparé par les salines pour les usages économiques, et n'étant pas assujéti aux mêmes droits, est souvent employé dans le commerce pour falsifier le sel ordinaire; et l'on a trouvé en 1832, chez les épiciers de Paris, des sels qui contenaient ainsi 10 et jusqu'à 20 pour 100 de sel de varec. Ces mélanges, toujours très nuisibles à la santé, et souvent très dangereux à raison de la quantité d'iode qu'ils contiennent, sont faciles à constater en nectant sur une assiette ou une soucoupe de faïence ou de porcelaine quelques gouttes d'un soluté d'amidon, jetant dans ce soluté le sel suspect, et y versant ensuite quelques gouttes de chloro; si se développe aussitôt une coloration en bleu qui décele la présence du sel d'iode. Lassaingne traite les solutés par du chlorure de palladium, qui donne une couleur brune avec 1/40000^e d'iodure.

VARICE, s. f. [*varix*, $\nu\alpha\rho\iota\varsigma$, all. *Krampfader*, angl. *varix*, it. *varice*, esp. *variz*]. Dilatation permanente d'une veine, produite par l'accumulation du sang dans sa cavité. La varice offre l'apparence d'une nodosité molle, inégale, allongée, sinueuse, indolente, livide, noirâtre, sans pulsation, cédant facilement à l'impression du doigt, reparaissant dès que l'on cesse la compression. Ces dilatations variqueuses sont observées particulièrement dans : 1^o les veines superficielles des membres abdominaux, en particulier la saphène interne et ses branches; 2^o les veines hémorrhoidales (hémorrhôides, V. ce mot); 3^o les veines spermaticques (varicocele, V. ce mot); 4^o les veines de la vulve et du vagin; 5^o puis viennent les veines des autres régions, mais très rarement. Les varices, qui, à un état de dilatation médiocre, ne sont pour les malades que la source de faibles incommodités, peuvent, quand elles ont acquis un volume considérable, devenir la cause d'accidents plus ou moins graves. Ainsi elles ne sont plus indolentes; la moindre fatigue, le moindre exercice détermine aussitôt, dans le membre affecté, de l'engourdissement et de la douleur tantôt sourde, tantôt vive et instantanée; toutes les causes qui produisent une activité plus grande de la circulation dans le membre affecté produisent aussi une turgescence extrême des veines, qui deviennent douloureuses. La turgescence, en se développant dans les capillaires, amène bientôt, dans le tissu cellulaire et dans la peau, de l'empâtement, œdème, induration, résultant de la compression exercée sur les vaisseaux lymphatiques voisins des veines affectées; les téguments infiltrés prennent une teinte violacée au niveau des nodus variqueux, et adhèrent bientôt à la veine sous-jacente. Le moindre frottement détermine, sur le tissu cellulaire ou la peau ainsi altérés, une ulcération très rebelle, à cause de l'altération primitive des tissus. Les nodosités variqueuses, sous l'influence de l'inflammation chronique dont elles sont le siège, usent les parois veineuses, les parties environnantes, et arrivent à n'être plus recouvertes que par l'épiderme. On voit alors une petite tache noire, indice

d'une perforation imminente qui s'effectuera sous l'influence du moindre effort, et donnera lieu à une hémorrhagie plus ou moins abondante qui nécessite souvent la compression de l'artère du membre ou l'emploi du perchlorure de fer. On évitera tout ce qui est obstacle au retour du sang veineux. Une fois maître de l'écoulement, il faut faire une compression de tout le membre, ou cautériser avec la pâte de Vieme; il faut, de plus, mettre la partie affectée dans une position horizontale, ou mieux, déclive, afin de combattre l'action de la pesanteur, qui, jointe au poids de la colonne sanguine, tend à faire suivre au fluide sanguin une voie rétrograde. Les ulcères variqueux sont une complication fâcheuse des varices, non pas qu'ils soient très difficiles à guérir, mais à cause de la grande facilité avec laquelle ils récidivent, et parce que souvent ils privent de l'usage de leurs membres des hommes encore dans la force de l'âge. On n'obtient guère qu'une guérison momentanée; ils siègent le plus souvent au bas de la jambe, fréquemment au-dessus de la malléole interne. L'ulcère commence tantôt par une petite perforation de la veine et de la peau, qui ne tarde pas à s'élargir si le sujet marche beaucoup; tantôt cette déchirure est produite par un coup, une chute, l'ulcération n'en marche que plus vite; dans d'autres cas, c'est une cicatrice ancienne qui s'ouvre sous l'influence d'une grande fatigue ou d'une violence externe; enfin l'ulcération peut être le produit d'une phlébite ou d'un érysipèle. Les ulcères variqueux tendent surtout à gagner en largeur plutôt qu'en profondeur; les bords de l'ulcère sont engorgés, durs, taillés à pic et élevés au-dessus du niveau de l'ulcère, dont le fond lui-même est inégal, livide, souillé de sang; le pus est sanieux et très fétide; les parties environnantes de l'ulcère sont violacées, tendues. L'inflammation peut s'emparer de ces ulcères; ils ont alors une couleur lie de vin, souvent recouverts d'une couche gangréneuse; leur odeur est repoussante; ils marchent avec rapidité, détruisent les tissus et arrivent parfois jusqu'à l'os. L'inflammation doit être combattue par le repos absolu au lit et les topiques émollients, et, quand les bords sont affaissés, que les bourgeons charnus se développent, et que le pus de bonne nature commence à s'écouler, on peut passer à la compression au moyen de bandelettes de diachylon. Si les bords de l'ulcère ne sont pas le siège d'une inflammation trop intense, il n'est pas nécessaire de condamner le malade au repos absolu; une marche modérée, loin de s'opposer à la guérison, a paru au contraire favoriser et accélérer la cicatrisation. Quand celle-ci est terminée, il faut conseiller l'usage d'un bas lacé. La phlébite est encore une des complications fréquentes des varices. Elle peut se borner à la veine ou s'étendre aux parties voisines. Alors les varices deviennent dures, rondes et douloureuses. Elle se termine le plus souvent, dans le premier cas, par résolution; dans le second, il se produit un véritable phlegmon; l'infection purulente est rare dans cette phlébite, qui est traumatique, mais non une maladie générale. Le traitement des varices doit, en général, se borner aux palliatifs tels que la compression par des bandes de flanelle, ou mieux des bas lacés ou des bas de caoutchouc. On a beaucoup discuté de la cure radicale des varices, sans songer : 1^o Que cette altération consiste en dilatation et allongement des veines avec épaississement plutôt qu'amincissement des parois;

2° que les varices siègent sur les branches veineuses de petit volume, et non point sur les troncs veineux, comme les saphènes, par exemple, qui restent saines avec leur volume normal au milieu des masses variqueuses collatérales les plus grandes, ainsi que Verneuil l'a encore prouvé récemment; 3° que les varices reconnaissent pour cause un état général des tissus du système veineux, démontré : *a.* par le fait précédent; *b.* par la récidive ou extension du mal aux veines voisines après l'opération, comme toutes les fois qu'il s'agit de perturbation de la nutrition ou de modification de la texture dans tout un système anatomique tel que l'artériel, l'épithélial, etc. (V. ANÉVRYSME ET RÉCIDIVE); 4° qu'il est d'observation que la compression des troncs veineux n'est qu'une cause occasionnelle des varices: elles se développent, en effet, dans bien des cas où il n'y a pas de compression des veines; elles ne surviennent pas chez toutes les femmes grosses; et, quand elles surviennent, ce n'est certainement que chez celles dont le système veineux offre les conditions se rencontrant chez les hommes affectés de varices, car autrement on ne verrait pas non plus les varices siéger sur un point limité des membres inférieurs sans que le tronc veineux principal fût dilaté. Les divers procédés de cure radicale quelquefois tentés sont: 1° *Ligature*. Bien que la perméabilité du vaisseau puisse se rétablir, ce procédé est cependant assez bon comparativement. M. Ricord passe deux fils doubles, l'un en dessus, l'autre en dessous de la veine; seulement la seconde aiguille pénètre en sens inverse de la première et par les mêmes trous; on engage chaque chef du fil dans l'anse qui lui correspond, on tire dessus, et le vaisseau se trouve étranglé dans un lien circulaire. Ce procédé est surtout employé dans la varicocèle. Le premier effet de la ligature d'une veine est une douleur plus ou moins intense due à la constriction, et ayant lieu alors même que la veine est parfaitement isolée, tandis que dans les artères cette douleur n'existe que lorsque la ligature a compris un filet nerveux. Elle est accompagnée d'une sorte de bouillonnement qui s'étend de la partie inférieure de la veine jusqu'à la ligature. En second lieu, on observe un froissement longitudinal de toutes les tuniques sans qu'il y ait section des tuniques interne et moyenne. Du côté du cœur, la veine se vide et s'affaisse, tandis qu'elle se gonfle du côté des extrémités. 2° *Cautérisation*. M. Bonnet emploie la potasse caustique; il l'applique sur le trajet de la veine, de manière à former une eschare de 2 à 3 centimètres de diamètre. Au bout de deux à trois jours, l'eschare est incisée crucialement, et une seconde application de caustique est faite sur le même point. On fend de nouveau l'eschare; et, si la mortification ne s'étend pas jusqu'aux parois de la veine, ce dont on s'aperçoit à l'absence d'hémorragie, on pratique une troisième cautérisation. Le nombre des applications de potasse est en raison de l'épaisseur des parties qui recouvrent la veine. Une seule suffit rarement; on s'apercevra qu'elle est suffisante, que le vaisseau est atteint, lorsqu'un écoulement de sang a lieu par l'incision de l'eschare. Le sang se coagule bientôt dans le vaisseau cautérisé; une inflammation légère favorise le dépôt de lymphes plastiques, et peu à peu produit l'oblitération de la veine. Le plus souvent l'application du caustique sur un seul point ne suffit pas; il faut en faire de nouvelles sur deux ou trois points différents. 3° *Injection de per-*

chlorure de fer. On commence d'abord par poser une ligature circulaire au-dessus et au-dessous du point sur lequel on veut faire la ponction; on a eu soin de faire marcher préalablement le malade, afin de rendre les tumeurs plus saillantes; la ligature posée, on remplit de perchlorure de fer le corps de la seringue, et, afin de ne pas laisser d'air dans son intérieur, on fait subir à la tige du piston un nombre de tours suffisants pour qu'une goutte vienne se présenter à l'extrémité de la seringue. Cela fait, on ponctionne la veine ou la tumeur variqueuse avec le trocart armé de sa canule, on l'introduit obliquement et avec lenteur, en lui communiquant un mouvement de vrille, puis on retire la tige du trocart; et si l'on a pénétré dans la veine, ce dont on est bientôt averti par l'apparition de quelques gouttes de sang à l'extrémité libre de la canule, on adapte tout de suite la seringue à la canule du trocart au moyen du pas de vis dont ils sont munis l'un et l'autre, et l'on fait descendre le piston, en tournant entre le pouce et l'index les deux oreilles qui terminent sa tige, autant de fois que l'on veut introduire de gouttes de perchlorure dans la tumeur. L'état violet de la peau a disparu, et est remplacé par une coloration rougeâtre, inflammatoire. Dans certains cas cependant, on ne remarque aucun changement d'aspect; le tissu cellulaire est induré, plus ferme que dans les parties voisines. Cette induration se distingue facilement de la consistance plus prononcée du caillot sous-jacent; elle se perd insensiblement dans les parties voisines, sans toutefois dépasser la surface du caillot. Le premier phénomène consécutif est une légère inflammation de la peau qui se déclare généralement dix à douze heures après l'injection, et qui peut se terminer par résolution, par induration, par suppuration, et donner lieu à un abcès; on pourrait quelquefois prendre pour un abcès une tumeur fluctuante qui se formerait au niveau du sommet du caillot, et qui ne serait autre chose que du sang à demi coagulé, ou qui aurait échappé à l'action du perchlorure. L'inflammation peut se terminer aussi par mortification. En voici les symptômes: décoloration de la peau au niveau de la ponction, puis coloration légèrement brunnâtre, finalement noirâtre; diminution de consistance; ouverture qui permet de constater la mortification de la peau et du tissu cellulaire, ainsi que de la paroi veineuse; caillot à nu, d'une coloration noirâtre, d'un aspect grenu. Cette mortification ne cause pas d'accident grave; les symptômes généraux sont nuls ou presque nuls. L'ablation des varices, autrefois mise en pratique, ne l'est plus actuellement. V. VEINE.

VARICELLE, s. f. [*varicella*, *variola spuria*, all. *Wasserpocken*, *Spitzblattern*, *Schafpocken*, *Schweinspocken*, *Hühnerpocken*, angl. *chickenpox*, *waterpox*, it. *varicella*]. Les pathologistes ont donné le nom de *varicelles*, de *varioloïdes*, à des éruptions cutanées qui ne sont que des modifications de la variole, caractérisées par le développement de pustules, de vésicules ou de papules contagieuses; de là autant d'espèces de varicelles, dont la durée est de un à deux septénaires, mais toujours sans *fièvre secondaire*, c'est-à-dire sans *fièvre de suppuration*, et par conséquent aussi sans laisser de cicatrices profondes. L'espèce désignée sous le nom de *varicelle pustuleuse ombilicquée* est celle qu'on a plus particulièrement appelée *varioloïde*; elle ne diffère réellement de la variole discrète que par l'absence de la fièvre secondaire. La couleur d'un blanc mat et l'ombilic des pustules sont dus,

comme dans les pustules de la variole, à un petit disque pseudo-membraneux déposé entre le derme et l'épiderme et adhérent à ce dernier; la seule différence, c'est que ce disque est moins développé, ainsi que l'éminence papillaire au-dessus de laquelle il est placé, et que ces éminences ne s'ulcèrent presque jamais. Cette varicelle apparaît surtout au début et à la fin des épidémies varioliques, particulièrement chez les sujets vaccinés ou déjà variolés précédemment. On dit l'avoir observée surtout chez les individus vaccinés qui n'avaient pas un nombre suffisant de boutons de vaccine, ou chez qui on avait ouvert les boutons avant leur complet développement; on a prétendu aussi qu'elle attaquait de préférence ceux dont la vaccination remontait à une époque plus reculée; mais ces assertions ont besoin d'être vérifiées. On observe aussi chez les vaccinés et quelquefois chez les variolés une autre espèce de varicelle dite *varicelle pustuleuse conoïde* (*varicella coniformis*, Willan; *varicella verrucosa*, Plenck; *swine-pox*), qui est surtout bien dessinée sur la face, et dont les pustules pareourent leurs périodes en huit ou dix jours. Une autre (*varicelle pustuleuse globuleuse*) est caractérisée par la forme arrondie que les pustules prennent du quatrième au cinquième jour. Une quatrième (*varicelle papuleuse*) ne diffère des précédentes qu'en ce que la plupart des élevures semblent arrêtées ou restées stationnaires dans leur premier état: les papules, plus ou moins grosses et rougeâtres, se dessèchent et s'affaissent sans être suivies de croûtes, et sans contenir ni sérosité ni matière pseudo-membraneuse ou purulente. Enfin, la *varicelle vésiculeuse* (*chickenpox*) débute presque sans symptômes précurseurs, par de petites taches rouges, circulaires et superficielles, qui, dès le second jour, présentent, à leur centre, une vésicule proéminente, pleine d'une humeur limpide, incolore ou citrine. Le jour suivant, ces vésicules ont 3 millimètres de diamètre et s'élèvent en pointe ou prennent une forme arrondie. Le quatrième jour, celles qui n'ont pas été accidentellement rompues diminuent de volume et se rident à leur circonférence. Du cinquième au huitième, des croûtes adhérentes à la peau se forment et laissent ensuite, en se détachant, des taches rouges sans dépressions. Le *chickenpox* est facile à distinguer, en ce qu'aucune autre éruption variolique ne se montre, dans son état, sous la forme de vésicules complètement transparentes.

VARICOËLE, s. m., et mieux, s. f. [*varicocele*, de *varix*, varice, dilatation d'une veine, et *κόλη*, tumeur: petite tumeur formée par la dilatation d'une veine; all. *Krampfaderbruch*, angl. *varicocele*, it. et esp. *varicocele*]. D'après cette étymologie, le nom de *varicocele* devrait s'appliquer indifféremment à toute espèce de varices: cependant on ne le donne qu'aux dilatations variqueuses des veines du scrotum et du cordon testiculaire; encore quelques auteurs le réservent-ils uniquement aux dilatations des veines du scrotum, et appellent-ils *cirsocele* les varices du cordon testiculaire. La *varicocele* est caractérisée par une tumeur molle, comme fluctuante, ou plutôt pâteuse, à nodosités multiples, s'élevant du bord supérieur du testicule, et s'étendant jusqu'au niveau de l'orifice inférieur du canal inguinal, à travers lequel elle se prolonge quelquefois jusqu'aux régions lombaires. Lorsque la maladie est plus ancienne, on observe de petites masses irrégulières et dures, produites par le pelotonnement des veines, dans lesquelles la fibrine du sang s'est

concrétée faute de circulation. Quelquefois le volume de la tumeur et le trailement qu'elle détermine causent l'atrophie du testicule. L'usage du suspensoir, dès le début, est indispensable et suffit souvent. La *cautérisation* (V. VARICE) avec la pâte de Vienne, ou mieux le chlorure de zinc au lieu de potasse caustique, ont donné de bons résultats à Bonnet, Philippeaux et Rigaud. Vidal les traite par enroulement sur deux fils d'argent passés, l'un en avant, l'autre en arrière des veines, et tordus chaque jour de manière à enrouler celles-ci sur les fils comme sur un treuil. Il n'en résulte pas d'accidents graves. La ligature et l'extirpation, quelquefois suivies de succès, compromettent en général la vie du malade.

VARICOMPHALE, s. m. [*varicomphalus*, de *varix*, varice, et *ὀμφαλός*, ombilic; all. *Krampfader-nabel*, it. *variconfalo*, esp. *varicomfalo*]. Tumeur variqueuse ayant son siège à l'ombilic.

VARIÉTÉ, s. f. [*varietas*, all. *Spielart*, angl. *variety*, it. *varietà*, esp. *variedad*]. En chimie, on donne le nom de *variétés* aux individus d'une même espèce qui diffèrent par la forme des cristaux, par les propriétés optiques, électriques, ou autres propriétés secondaires, des échantillons choisis comme types de l'espèce. Lors même que ces modifications de forme vont jusqu'à un changement de type cristallin, comme pour le soufre, le biphosphate de soude, le carbonate de chaux, etc., ce ne sont encore que de simples variétés, et non des espèces différentes. Le soufre et le biphosphate de soude se comportant respectivement de la même manière dans l'action chimique, malgré la différence des deux modes de cristallisation, les chimistes ne feront jamais deux espèces de soufre, deux espèces de biphosphate de soude, d'après la considération que chacun de ces corps peut affecter deux formes primitives différentes, suivant les circonstances où il a cristallisé. L'aragonite ne doit pas davantage être une espèce différente du carbonate de chaux rhomboédrique, c'en est seulement une variété de forme. — En anatomie, comme en chimie, le mot *variété* sert à désigner tous les individus d'une même espèce qui diffèrent par la conformation extérieure, le volume, les propriétés optiques ou autres propriétés secondaires des échantillons choisis comme types de l'espèce. Cette définition s'applique à toutes les variétés de l'espèce dans les divers ordres de parties qui constituent l'organisme sans distinction, depuis l'organisme lui-même jusqu'aux principes immédiats. — En biologie, on donne le nom de *variétés* à tous les individus de même espèce qui diffèrent par la forme extérieure, le volume, la couleur ou autres propriétés secondaires, sans que ces différences se perpétuent par la génération, sauf dans un très petit nombre de circonstances déterminées et généralement identiques (V. ESPÈCE, INDIVIDU ET RACE). Ces collections d'individus d'une même espèce, bien que capables de se perpétuer, offrent, dans leur grandeur, leur couleur ou leur forme, des différences pouvant provenir de causes diverses, telles que l'âge, le sexe et la localité; elles ne se conservent pas par la génération, mais repassent au type de l'espèce, ou du moins ne jouissent pas d'une longue durée. Une variété est une anomalie légère qui ne met obstacle à l'accomplissement d'aucune fonction, et de laquelle il ne résulte point de difformité. V. HÉRÉDITÉ ET HOMME.

VARIOBLÉPHARITE. Inflammation variolique des paupières. (Piorry.)

VARIOLARINE, s. f. [all. *Variolarin*, esp. *variolarina*]. Matière qui paraît de nature grasseuse, cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, et que Robiquet a trouvée dans le lichen avec lequel on prépare l'orseille (*Variolaria dealbata*). Elle accompagne l'orcine, principe colorant de ce végétal.

VARIOLARYNGITE. Inflammation variolique du larynx. (Piorry.)

VARIOLE, s. f. (*petite vérole*) [*variola*, febris *variolosa*, de *varius*, tacheté, moucheté; all. *Blattern*, *Pocken*, angl. *small pox*, it. *vajuolo*, esp. *viruela*]. Genre de maladie générale fébrile, avec éruption pustuleuse à la peau, qu'on n'a ordinairement qu'une fois, qui est quelquefois sporadique, souvent épidémique et contagieuse, et dont les miasmes peuvent agir à distance en suivant la direction des vents. L'invasion de la variole est ordinairement précédée d'une période d'incubation, dont la durée est de trois à huit jours : il y a des lassitudes, de la céphalalgie, une irritation des membranes muqueuses pulmonaire ou gastro-intestinale, des mouvements fébriles, du coryza, du larmolement. Ensuite se manifestent des phénomènes variés suivant que la variole est *discrète* ou *confluente*. — *Variole discrète*. Il y a souvent, pendant l'incubation, un état de malaise et de prostration générale; puis un mouvement fébrile plus ou moins prononcé, des nausées, une disposition à la sueur, annoncent l'invasion de la maladie. Du troisième au quatrième jour paraissent de petits boutons rouges, isolés, distincts, semblables à des morsures de puces, et occupant d'abord la face, puis les bras, la poitrine, et toutes les autres parties du corps. Alors cessent momentanément les symptômes fébriles. Les intervalles des pustules rougissent, la peau se tuméfie, les pustules paraissent dures au toucher, le fluide qu'elles contiennent s'épaissit; il devient d'abord jaunâtre, puis il prend une teinte argentine et purulente; leur sommet présente une sorte d'aplatissement suivi d'une dépression ombilicquée; et, si l'on étudie la structure de ces pustules, on voit qu'elles contiennent un peu de sérosité et un petit disque de substance blanchâtre, d'abord molle, puis consistante. La tuméfaction de la peau, plus considérable au visage que partout ailleurs, cause une douleur tensive et une chaleur ardente; et du cinquième au sixième jour de l'éruption se déclarent une fièvre secondaire (la fièvre de suppuration) et une légère salivation. Cet état persiste jusqu'au onzième ou douzième jour (huitième de l'éruption), et ensuite commence la dessiccation. La tuméfaction diminue; les croûtes qui se forment sur la face tombent vers le quatorzième ou quinzième jour; celles des autres régions du corps tombent successivement un, deux ou trois jours plus tard; et il reste de petites taches brunes rougeâtres qui s'effacent lentement, et quelquefois de petites cicatrices irrégulières et persistantes. — *Variole confluente*. Tantôt la maladie débute sans symptômes précurseurs qui puissent en faire prévoir la gravité; tantôt les phénomènes des périodes d'incubation et d'invasion se manifestent avec une effrayante intensité et dans tous les appareils organiques. L'éruption est rapide; du deuxième au troisième jour de l'invasion apparaissent de petites élevures comme papuleuses, nombreuses, violacées, groupées ou confondues par leur circonférence. L'éruption occupe d'abord la face, puis elle envahit toute la surface du corps, et se propage aux membranes muqueuses. Dans l'espace de quatre à

cinq jours, les élevures ont augmenté de volume, leur sommet s'est aplati; puis s'est formée à leur centre la *dépression ombilicquée* caractéristique des pustules varioliques, dépression d'autant plus prononcée que la suppuration est plus prochaine, mais effacée souvent par l'agglomération des pustules. C'est à cette période de la maladie que surviennent les plus graves complications. Souvent la tuméfaction énorme du visage s'étend au tissu cellulaire sous-cutané du crâne et du cou; le délire ou l'assoupissement, des vomissements, de la diarrhée, de la toux, annoncent une vive irritation cérébrale, pulmonaire ou gastro-intestinale. Alors aussi il y a une salivation abondante, lors même qu'il n'existe pas de pustules dans la bouche. Enfin arrive la dessiccation, qui commence ordinairement par la face: la tuméfaction diminue, il se forme une sorte de vaste croûte brunâtre qui tombe du cinquième au sixième jour, à compter de l'époque de sa formation, et qui est remplacée par des écailles qui se renouvellent plusieurs fois. Mais souvent la dessiccation ne s'opère pas avec cette régularité; les pustules s'ulcèrent, et ces ulcérations, altérant l'épaisseur du derme, laissent après elles des cicatrices difformes. D'autres fois il n'y a ni dessiccation ni formation de croûtes: les pustules s'affaissent rapidement; il survient une prostration des forces et un ensemble de symptômes adynamiques promptement mortels. — On a souvent confondu avec la variole la *varicelle pustuleuse ombilicquée* ou *varioloïde*, et quelquefois ces deux maladies ont en effet beaucoup d'analogie: néanmoins on ne saurait les confondre, si l'on fait attention que dans la varicelle il n'y a pas de *fièvre secondaire*, de *fièvre de suppuration*, et conséquemment que les cicatrices des pustules ne présentent pas cette dépression que laissent après elles les pustules varioliques (*V. VARICELLE*). — Le traitement de la variole varie essentiellement selon la forme de la maladie et ses complications. Lorsqu'elle est simple et discrète, on se contente de boissons diaphorétiques et adoucissantes, de lavements émollients, de pédiluves dérivatifs. Au début, il est bon d'appliquer, sur les extrémités inférieures, des cataplasmes de farine de lin (que l'on peut rendre plus ou moins stimulants), pour y attirer l'éruption; abstinence complète pendant l'éruption; alimentation légère pendant la dessiccation. Quand la variole est confluente, une saignée ou une application de sangsues à l'épigastre peut être utile dès le début: il faut insister sur les boissons délayantes, la diète et les dérivatifs; faire des onctions fréquentes avec de la crème ou du cérat, laver doucement les yeux, la bouche, les oreilles, les narines avec une décoction émolliente ou l'eau de laitue. Lorsque la maladie est parvenue à la période de suppuration, on perce les pustules avec la pointe d'une aiguille pour donner issue au pus, que l'on absorbe avec une éponge fine trempée dans du lait tiède. Bretonneau a proposé de cautériser les pustules en piquant leur sommet avec une aiguille d'or ou d'argent chargée d'azotate d'argent, ou mieux d'enlever la pointe des pustules et de les toucher ensuite avec un crayon de pierre infernale. Serres a voulu généraliser ce moyen sous le nom de *méthode ectrotique*: il cautérise avec un crayon d'azotate d'argent les pustules isolées, mais sans les ouvrir; et, lorsqu'il s'agit de cautériser une masse de pustules, il se sert de dissolutions aqueuses d'azotate d'argent plus ou moins chargées de ce sel. On trempe

dans la solution un petit pinceau de charpie, et l'on enduit, à deux reprises, toute la surface que l'on veut cautériser. Dès que la cuisson produite par cette cautérisation se fait sentir, on arrose la partie avec de l'eau froide, ou on la recouvre de compresses imbibées d'une décoction émoullente, et plus tard on fait des embrocations avec l'huile d'olive. Cette méthode a l'inconvénient d'ajouter à l'intensité des symptômes inflammatoires, et la cautérisation de chaque pustule individuellement, comme l'indique Bretonneau, est préférable : encore faut-il borner la cautérisation aux pustules situées sur des organes où il importe qu'il ne reste point de cicatrices. Cette opération doit être faite dès le premier ou le second jour de l'éruption, si l'on veut faire avorter complètement les pustules. V. VACCIN et VACCINE.

VARIOLIQUE, adj. [*variolicus*, de *variola*, petite vérole; esp. *variólico*]. Qui a rapport à la petite vérole ou variole : *pustule variolique*. — Brachet a donné le nom d'*inoculation lacto-variolique* à celle du virus variolique mêlé de lait. Il s'était demandé si l'on ne pourrait pas modifier le virus de la variole de manière à le dépouiller des inconvénients de son inoculation, qui sont d'engendrer une éruption multiple avec toutes ses chances défavorables; il était guidé par cette idée que le virus vaccin n'est peut-être que le virus variolique modifié en passant par la vache, modification qui dépendrait du lait renfermé dans la mamelle et la tétine de l'animal. Ne serait-il pas possible alors d'obtenir cette modification en mêlant un peu de lait au virus variolique? M. Brachet opéra ce mélange dans les proportions d'une goutte de chaque liquide, puis il inocula, à chaque bras, trois enfants qui présentèrent des boutons absolument semblables aux boutons provenant du virus vaccin, et qui furent préservés de la variole. Il paraît que le virus variolique modifié s'est transmis, sans explosion d'éruption générale, par cinq ou six générations. Mais il est probable d'ailleurs que le pus variolique, soit seul, soit mélangé avec de l'eau tout simplement, produirait les mêmes résultats. On est d'autant plus disposé à admettre cette dernière opinion, que l'éruption générale n'est pas absolument nécessaire à la variole; que, d'une part, l'inoculation du pus de la variole peut ne déterminer qu'une éruption isolée, et que, d'autre part, le mélange lacto-variolique donne lieu à une éruption générale, ainsi que cela résulte des derniers essais de M. Bouchacourt. Des accidents graves, mortels même, se seraient produits, puisque sur quatre enfants inoculés, deux auraient succombé à la variole. V. VIRUS.

VARIOLOÏDE, s. f. [de *variola*, la variole, et *εἶδος*, forme, ressemblance; all. et angl. *Varioloid*, esp. *varioloide*]. Thompson, qui le premier a employé cette dénomination, l'étendait à toutes les maladies qui peuvent être produites par l'infection variolique, et il y comprenait le *chickenpox*. D'autres ont restreint le nom de *varioloïde* aux éruptions varioliques offrant une ou plusieurs pustules ombilicées, *mais sans fièvre secondaire*. *Varioloïde* serait alors synonyme de *varicelle pustuleuse ombilicée*. V. VARICELLE.

VARIOMMITE. Inflammation variolique de l'œil. (Piorry.)

VARIOSTOMATITE. Inflammation variolique de la bouche. (Piorry.)

VARIOTITE. Inflammation variolique de l'oreille. (Piorry.)

VARIQUEUX, **EUSE**, adj. [*varicosus*, *αἰσσοδής*, all. *krampfaderig*, angl. *varicose*, it. *varicoso*]. Qui a rapport aux varices, qui en est affecté ou qui en dépend. — *Anévrysme variqueux*. V. ANÉVRYSMES. — *Tumeur variqueuse*. V. TUMEUR. — *Ulcère variqueux*. Celui qui est entretenu par des varices (V. VARICE). — *Veine variqueuse*. Celle qui est le siège de varices.

VARUS, adj. et s. m. V. PIED-BOT.

VASCULAIRE, adj. [*vascularis*, de *vasculum*, petit vase, vaisseau; angl. *vascular*, it. *vascolare*, esp. *vascular*]. Qui est relatif aux vaisseaux, et particulièrement aux vaisseaux sanguins. — *Système vasculaire*. Ensemble des vaisseaux sanguins. Le *système vasculaire à sang rouge* est l'ensemble des vaisseaux que le sang rouge parcourt pour se rendre du système capillaire pulmonaire au système capillaire général : ce système commence aux radicules des veines pulmonaires, qui prennent dans le poumon le sang revivifié par la respiration; il comprend les veines pulmonaires elles-mêmes, l'oreillette et le ventricule gauche du cœur, l'aorte et ses nombreuses divisions et sous-divisions. Le *système vasculaire à sang noir* commence, au contraire, où finit le précédent, dans le système capillaire général : il comprend toutes les veines, depuis leur origine la plus ténue jusqu'à leur abouchement dans l'oreillette droite du cœur, le ventricule droit, l'artère pulmonaire et ses branches, et se perd enfin dans le système capillaire du poumon.

VASCULARITÉ, s. f. [all. *Gefässreichthum*]. Se dit, en anatomie normale ou pathologique, de la présence des vaisseaux sanguins ou lymphatiques en quantité plus ou moins grande.

VASE, s. f. [*limus*, *πύλλος*, all. *Schlamm*, angl. *mud*, it. *fango*, esp. *limo*]. Limon mêlé de débris organiques et déposé au fond des étangs, des fossés. On peut s'en servir comme d'engrais. Exposée aux rayons solaires, elle laisse dégager des gaz, et, entre autres, de l'hydrogène, qui nuit à la végétation. Aussi faut-il mêler à la vase un peu de chaux avant de l'employer.

VASIDUCTE, s. m. [all. *Gefäßleiter*, esp. *vasiducto*]. Les botanistes donnent ce nom à la ligne saillante que les vaisseaux nourriciers forment sous l'épiderme ou tégument propre de la graine, lorsqu'ils se continuent quelque temps sans se ramifier : le point intérieur où va se terminer le vasiducte a été appelé *chalaze* ou ombilic interne.

VASTE, adj. [esp. *vasto*]. V. TRICEPS.

VAUQUELINE, s. f. [angl. *vauqueline*]. Nom donné d'abord à la strychnine en l'honneur de Vauquelin. V. STRYCHNINE.

VÉGÉTAL, **ALE**, adj. et s. m. [*vegetabilis*, *φυτόν*, all. *vegetabilisch*, *Gewächs*, angl. *vegetable*, it. *vegetale*, esp. *vegetal*]. On donne le nom de *végétal* à tout organisme constitué, soit seulement par une cellule, soit par un grand nombre, soit en même temps par des fibres et des tubes cellulaires, éléments anatomiques qui tous ont pour principes immédiats fondamentaux des substances organiques non azotées, telles que la cellulose ou ses congénères. Au point de vue physiologique, le végétal doit être défini : un organisme qui se nourrit, se développe et se reproduit. Il n'est pas sensible et ne se contracte pas, bien qu'il puisse se transporter d'un lieu à un autre, comme le montrent certaines diatomées. A un autre point de vue, le végétal est : tout être organisé qui accomplit son alimentation solide, liquide et gazeuse aux dépens du milieu inerte, c'est-à-dire minéral ou inorganique.

L'animal, au contraire, est : tout être organisé qui accomplit son alimentation solide aux dépens d'êtres vivants ou qui ont vécu. C'est par le végétal que l'ensemble des êtres vivants et la société commence ses relations à la fois actives et passives avec le milieu ambiant qui fournit les matériaux absorbés et reçoit les produits excrétés. Les végétaux seuls peuvent faire des substances organiques (V. IMMÉDIAT), et, par suite, des éléments anatomiques, à l'aide des principes inorganiques, mais au contact seulement d'une substance organisée (V. ORGANISATION) déjà existante; et même cette action est singulièrement favorisée par l'addition, aux principes bruts, de substances organiques toutes formées. C'est là un fait expérimental qui exclut les hypothèses émises, mais non vérifiées, sur la génération spontanée. Au végétal, la société emprunte son premier appui pour lutter contre les imperfections du monde inorganique par rapport à elle, et la possibilité d'y remédier. La première de ces définitions des végétaux ne renferme que ce qui est rigoureusement commun à l'ensemble des êtres de ce règne. Elle ne tient pas compte de l'état ramifié et souvent complexe de chaque individu. C'est qu'en effet, comme pour les animaux, les êtres auxquels cette définition s'applique le plus exactement sont les plus simples de tous. A mesure que l'organisme se complique davantage, rien de fondamental n'est changé à cet état de simplicité; ce sont seulement des parties nouvelles qui viennent s'ajouter à celles dont l'existence est constante. On est souvent appelé à distinguer les uns des autres les produits de nature animale et ceux de nature végétale, rejetés par les premières voies, soit dans certains cas morbides, soit pour résoudre des questions de médecine légale. Comme ce sont ordinairement, ou bien des végétaux les plus simples (dits *microscopiques*), ou des fragments variés des végétaux complexes. Les caractères de forme, de volume, etc., les caractères physiques de couleur, de consistance, etc., sont ici complètement insuffisants lorsqu'ils ne sont pas trompeurs. Le caractère d'ordre chimique, encore donné comme absolu, qui consiste à chauffer le corps aussi bien isolé que possible dans un tube, et à voir s'il dégage de l'ammoniaque (cas où il serait de nature animale) ou non (cas où il serait d'origine végétale), est un signe trompeur. On sait, en effet, que les cellules végétales renferment, dans leur cavité, des *substances organiques azotées* (V. ce mot) qui peuvent donner de l'ammoniaque, comme les substances azotées d'origine animale. Le caractère chimique qui consiste dans l'action bleuissante de l'iode sur les matières végétales, directement ou après traitement par la potasse, ou par les acides sulfurique et nitrique, est un meilleur caractère. Mais la subérine, le xylogène, et le principe analogue qui compose principalement la paroi des cellules de certains végétaux unicellulaires, de certains champignons et algues inférieurs, ne bleussent pas même après l'action des acides ou alcalis précédents. De plus, les grains de féculé, sans être encore détruits, peuvent avoir perdu la propriété de bleuir directement ou indirectement par l'iode. D'autre part, enfin, il est quelques mollusques inférieurs (tuniciers) dont l'enveloppe protectrice ou test renferme de la cellulose bleuisant par l'iode après action de la potasse. On doit donc recourir directement d'abord à l'examen des caractères d'ordre organique (V. ORGANIQUE), ou de structure; sauf ensuite à s'aider des caractères chimiques qui ne

sont que complémentaires, bien que précieux quelquefois; mais qui d'autres fois aussi n'agissent qu'en détruisant le corps et empêchent de constater les autres signes, ce que ne fait pas l'étude de la structure. Celle-ci a pour moyen principal le microscope, qui, selon la nature animale ou végétale du corps dont il s'agit, montrera les caractères des éléments anatomiques (V. ÉLÉMENT), ou ceux des végétaux de telle ou telle variété (V. CELLULE végétale), tels que ceux des tissus fibreux ou utriculaire, ceux des trachées, vaisseaux ponctués, etc. Les végétaux microscopiques les plus simples ne sont formés, en général, que par une seule cellule, un seul élément anatomique qui ne diffère des éléments des êtres complexes que par la forme ou le volume et la propriété de se nourrir et de se reproduire isolé de tout autre. On peut en dire autant des animaux microscopiques ou infusoires les plus simples, dits d'après cela *unicellulaires*. Toutefois, ce n'est pas à une transition sans limites reconnaissables qu'on a affaire, et la distinction est toujours possible. Ainsi : 1° Les animaux adultes les plus simples, *unicellulaires* (V. ce mot), et les embryons ciliés des invertébrés, sont formés d'une masse tout azotée, plus ou moins homogène, contractile, changeant ainsi de forme, se résolvant facilement en sarcode. 2° Chez les végétaux les plus simples, réduits aussi à une cellule, ou chez les spores ciliées mobiles des algues, sans parler de la couleur, il y a toujours distinction nette possible entre la paroi de cellule et son contenu. L'iode montre que la paroi est de cellulose, non contractile, bien que pouvant se plisser, et le contenu est de nature azotée, ne formant pas de globules sarcodiques proprement dits quand il s'épanche; dans certaines espèces, il faut recourir à l'examen de leur mode de développement, qui les fait facilement distinguer des animaux unicellulaires et des spermatozoïdes. 3° Quant aux spermatozoïdes des algues ou des animaux qu'on pourrait prendre pour des animaux ou des embryons, on verra qu'ils ne se reproduisent ni ne se développent. De plus, après leur mort, ils ne se résolvent pas en sarcode et, au lieu de diffuser rapidement comme les êtres parfaits, ils résistent énergiquement et longtemps à beaucoup d'agents. Les spermatozoïdes végétaux et animaux sont de nature azotée, mais leur couleur, le nombre, et la disposition de leurs cils ou queues, la nature de leurs mouvements, peuvent le plus souvent les faire distinguer entre eux. Ainsi, il y a simplification de structure chez les végétaux infusoires comme chez les animaux microscopiques. Ils se réduisent les uns et les autres à un élément anatomique; mais ils conservent, dans cette simplification (qui en fait pour ainsi dire autant d'éléments anatomiques vivant pour leur propre compte), les caractères qui empêchent, sur un être complexe, de confondre l'élément anatomique végétal avec l'élément anatomique animal. Ils conservent, à l'état d'être isolé et parfait, les caractères qui les distinguent les uns des autres à l'état de parties d'un être compliqué, caractères sur lesquels est fondée la distinction possible des êtres complexes des deux règnes. Il n'y a de commun entre ces végétaux et ces animaux les plus simples que leur simplification; mais ils gardent les caractères propres à chacun d'eux. Il n'y a, en aucune façon, possibilité de dire : Cet être est autant animal que végétal, il est à la fois l'un et l'autre, il a les caractères de l'un et de l'autre; c'est un être intermédiaire. Mais on peut arriver rigoureusement à dire : Ces deux êtres, les plus simples de

tous, sont aussi simples l'un que l'autre; toutefois les caractères anatomiques et physiologiques de celui-là le distinguent de celui-ci, et ces caractères sont de nature telle que le second doit être placé en dedans des limites du règne végétal, et le premier en dedans de celles du règne animal: près l'un de l'autre à cause de leur simplification, mais séparément à cause des caractères précédents. V. SÈVE (*circulation de la*).

VÉGÉTALITÉ, s. f. [*vegetabilis*, esp. *vegetalitas*]. On donne ce nom à l'ensemble des phénomènes physiologiques qui sont communs aux plantes et aux animaux, et qui existent seuls chez les végétaux. Tels sont: 1° la *renovation matérielle* de l'organisme considéré dans son ensemble, qui est un résultat de la propriété et des fonctions de nutrition; 2° le développement total du corps qui se rattache à la propriété de développement; et 3° la *reproduction et propagation* de l'espèce qui se rattache aux propriétés et fonctions de naissance. Par la réunion d'un grand nombre de principes appartenant à trois groupes de composés très distincts est formée la *substance organisée*, et il n'y en a pas qui soit constituée par des principes appartenant à un seul, ni à deux groupes: mais il y en a toujours des trois classes, même dans l'urine (V. VIE). Maintenant cette substance, outre qu'elle jouit de l'activité générale propre à tous les corps, jouit d'une activité particulière qui prend le nom de *vie* ou mieux de *vitalité* (V. ce mot). De même que l'activité générale des corps bruts peut présenter un mode mécanique, un mode physique et un mode chimique, l'activité spéciale des corps organisés, ou vitalité, peut présenter plusieurs modes d'activité qui portent le nom plus spécial de *vie*: ce sont la *vie végétative* ou *végétative*, la *vie animale* ou *animalité*, la *vie sociale* ou *sociabilité*. Chacun de ces modes est caractérisé par un acte au moins, et souvent plusieurs, qui sont appelés *propriétés vitales*. Le mode de la *vie* appelé *végétative* embrasse l'étude des trois lois, qui sont un résultat des seules propriétés vitales dont jouissent les végétaux d'où le nom de ce mode de vitalité. Ce sont les lois de la *renovation matérielle* ou nutritive, celles du développement du corps des plantes et des animaux, celles de la reproduction. Sans *vie nutritive* ou nutrition, pas de développement: sans développement, pas de reproduction: sans végétativité, pas d'animalité. L'étude de celle-ci embrasse aussi trois lois, qui sont un résultat des propriétés de contractilité, de sensibilité et de pensée. La substance qui possède ces propriétés les perd en même temps qu'elle disparaît elle-même par atrophie, si elle n'est soumise à des alternatives d'action et de repos, ou, si l'on veut, si elle n'est soumise à l'*exercice*; l'exercice amène l'*habitude*, et celle-ci, convenablement dirigée, conduit au *perfectionnement* animal. Sans animalité, pas de sociabilité (V. ce mot et ANIMALITÉ). Ainsi donc, de même que la description du corps des êtres organisés ne peut pas être donnée en un seul chapitre ni embrassée par un seul ordre de considérations: de même aussi les corps organisés ne présentent pas un seul mode d'activité, mais ils en présentent plusieurs différents par leur complication.

VÉGÉTATIF, **IVE**, adj. [*vegetaticus*, *vegetivus*, ail. *vegetativ*, esp. *vegetativo*]. Se dit des propriétés de nutrition, de développement et de génération, parce qu'elles sont communes aux végétaux et aux animaux. On donne aussi par la même raison les noms d'*organes et appareils végétatifs*, à ceux qui concourent aux fonctions

de nutrition (digestion et urination, respiration et circulation, et de reproduction (mâle et femelle). Ce terme s'emploie par opposition à *organes et appareils de la vie animale*, qui existent chez les animaux et manquent aux plantes. Beaucoup d'auteurs emploient *végétatif* comme synonyme d'*organique*, mais à tort, car ce dernier mot a un sens bien plus général, puisqu'il désigne ce qui appartient à tous les êtres organisés par opposition aux corps bruts. — En anatomie, on dit aussi *éléments, tissus et systèmes végétatifs*, pour désigner tous les éléments, tissus, etc., qui, bien que faisant partie du corps des animaux, ne jouissent pourtant, comme les éléments anatomiques des plantes, que des propriétés de nutrition, de développement et de reproduction, mais n'ont aucune des propriétés de la vie animale (V. CONTRACTILITÉ et INNERVATION). La plupart des éléments anatomiques sont de ce cas, puisque les fibres musculaires striées, les fibre-cellules, les éléments nerveux, et peut-être la tunique propre des capillaires à paroi unique, sont, chez les vertébrés, les seuls éléments doués de propriétés de la vie animale. C'est même là un fait digne de l'attention des médecins, de voir, chez les animaux, des espèces d'éléments doués des seules propriétés végétatives en nombre bien plus considérable que ceux qui jouissent des propriétés de la vie animale. Parmi les premiers, en effet, comptent *tous les produits* d'abord (V. ÉLÉMENT et TISSU): puis un très grand nombre de *constituants*. Il est vrai qu'à l'exception des os, des cartilages, des éléments adipeux, élastiques, lamineux et tendineux, d'une part, des épithéliums, d'autre part (tous doués de propriétés *physiques* très caractérisées, ils n'existent qu'en masses peu considérables dans l'économie, qu'ils s'y trouvent à l'état d'éléments accessoires: mais ce sont eux seulement qui sont le point de départ des productions morbides (V. TUMEUR). Quant aux éléments doués de propriétés animales, ils existent en masses considérables dans l'économie: ils ne deviennent jamais la source directe de tumeurs (sauf les fibre-cellules), mais ils sont toujours accompagnés par des éléments végétatifs, qui, au sein de ces tissus, deviennent fréquemment, par hypergénèse, l'origine de ces productions. — *Propriétés végétatives*. Nom donné aux propriétés des corps organisés, ou de leurs parties qui existent chez les végétaux à l'exclusion de toutes les autres (*nutrition, sécrétion et absorption; développement et reproduction*), mais qu'on observe chez les animaux qui en possèdent d'autres dites *animales*. — *Tissu végétatif*. Il faut un nom pour désigner collectivement l'ensemble des tissus qui ne sont doués que des propriétés de nutrition et de reproduction, par opposition aux tissus qui sont doués des propriétés animales. Ainsi on dira, d'une manière générale, le *tissu végétatif*, le *tissu musculaire* et le *tissu nerveux*.

VÉGÉTATION, s. f. [all. et angl. *Vegetation*, it. *vegetazione*, esp. *vegetacion*]. Action de végéter. Ensemble des fonctions qui constituent la vie d'une plante. — En pathologie, on appelle *végétations* toutes les productions charnues qui s'élèvent et semblent végéter à la surface d'un organe ou d'une plaie.

VÉGÉTO-MINÉRALE EAUX [it. *vegeto-minerale*, esp. *vegeto-mineral*]. V. ACÉTATE de plomb.

VÉGÉTO-SULFURIQUE, adj. [all. *Holzschwefelsäure*]. Braconnot a nommé *acide végéto-sulfurique* un acide déléguescent et incristallisable qui se forme en même temps que du sucre, lorsque l'on traite du linge par l'acide sulfurique. C'est, selon quelques

chimistes, une combinaison d'acide hyposulfurique et d'une matière végétale.

VÉHICULE, s. m. [*vehiculum*, de *vehere*, porter : tout ce qui sert à conduire ; *ᾠχηλον*, all. *Vehikel*, angl. *vehicle*, it. *veicolo*, esp. *vehiculo*]. L'air est le *véhicule* du son ; les artères sont les *véhicules* du sang ; les sérums sont, dans les humeurs, les *véhicules* des éléments qu'ils tiennent en suspension. — En pharmacie, on donne le nom de *véhicules* aux excipients liquides. — En anatomie, on donne le nom de *véhicules* aux liquides qui servent à tenir en suspension soit momentanément, soit d'une manière permanente (quand ce sont des liquides conservateurs), les éléments anatomiques qu'on doit examiner au microscope. La glycérine est un bon véhicule pour beaucoup de préparations, surtout les os, les glandes, les tissus végétaux, etc. ; elle attaque les principes gras que l'on rencontre dans les éléments anatomiques. Elle pâlit les graisses, et sert à en déterminer la nature avec plus de facilité que tout autre liquide, en ce qu'elle est miscible à l'eau en même temps qu'elle les dissout peu à peu.

VEILLE, s. f. [*vigilia*, *ἐγρηγῶσις*, all. *das Wachen*]. La veille est l'état de l'économie animale dans lequel les impressions venues soit du dehors, soit du dedans, sont perçues et contrôlées par la pensée, et où il est possible à l'animal d'agir volontairement. Cet état est surtout relatif à la vie animale (V. ANIMALITÉ) ; mais les actes de nutrition et de développement, ou actes principaux de la vie végétative, sont continus chez les animaux comme chez les plantes. Le sommeil est la cessation de l'activité propre aux systèmes doués de propriétés animales, de sorte que les impressions du dehors ou du dedans ne sont point perçues ou ne sont point soumises au contrôle volontaire des organes qui président aux facultés intellectuelles. Il est des états accidentels ou morbides dans lesquels l'intervention volontaire des facultés intellectuelles seules, ou l'action de quelques autres appareils en même temps, peuvent être suspendus pendant la veille : ils reçoivent, selon les circonstances qui les ont produits, les noms d'*ivresse*, de *délire*, de *manie*, de *somnambulisme*, d'*hypnotisme* (V. ces mots), etc. Il est d'autres circonstances accidentelles ou morbides aussi dans lesquelles la suspension porte, comme dans le sommeil, sur la totalité ou la plupart des appareils de la vie animale : ils reçoivent alors les noms de *cataplexie*, de *léthargie*, etc., selon les conditions de leur production, de leur durée, etc. Le sommeil comme la veille, ou l'état de repos comme celui d'activité des centres nerveux, peut être partiel ou complet, léger ou profond. Les rêves sont le signe d'un sommeil partiel, de l'activité ou veille d'un seul ou d'une petite partie des organes de la pensée ; mais le concours simultané de la totalité de ces organes n'ayant pas lieu (V. JUGEMENT), les résultats en sont incomplets avec ou sans liaison, suivant qu'ils ont agi successivement avec ou sans ordre. Les rêves peuvent être en rapport avec l'état des viscères internes, soit morbide, soit naturel, état dont l'impression transmise au cerveau suscite l'activité de la partie qui correspond à ces viscères ; ils peuvent alors être consultés avec fruit par le médecin comme l'est quelquefois le délire selon sa nature. A l'état normal, on ne rêve que rarement pendant les premières heures du sommeil, à moins d'excitation accidentelle. Mais plus tard, à mesure que les organes

encéphaliques se délassent, ils rentrent successivement à l'état de veille ou d'activité ; c'est pourquoi on rêve davantage lorsque approche l'heure du lever. Le rêve n'est donc qu'un état de veille partielle de quelques organes cérébraux avec ou sans celle des appareils extérieurs correspondants ; ou, en d'autres termes, il est une activité involontaire de certains organes pendant que les autres reposent.

VEINE, s. f. [*vena*, *φλέψ*, all. *Ader*, angl. *vein*, it. et esp. *vena*]. Les *veines* sont les conduits naturels du sang noir ; elles ramènent au cœur le sang distribué par les artères dans toutes les parties du corps, et constituent par leur ensemble le *système veineux*, que l'on peut regarder comme formé de deux systèmes secondaires distincts : 1° le *système veineux général*, qui commence dans tous les organes par des ramuscules fort ténus (Fig. 484, *v*), et qui finit dans le cœur par la veine coronaire et les veines caves ; 2° le *système veineux abdominal* ou *de la veine porte* (V. PORTE). Les veines forment deux plans : l'un profond, qui accompagne les artères ; l'autre sous-cutané. Leurs parois, moins épaisses que celles des artères, sont composées de quatre tuniques. 1° *Tunique interne*, semblable à celle des artères, mais plus mince de moitié, difficile à isoler de la suivante, mais insoluble dans l'acide acétique ; 2° *tunique à fibres longitudinales*, très mince, formée de fibres du tissu cellulaire et élastique, longitudinales, flexueuses, accompagnées de nombreux capillaires ; elle concourt avec la précédente à former les valvules, qui contiennent en outre quelques fibres transversales à leur base : ce sont là les deux seules tuniques

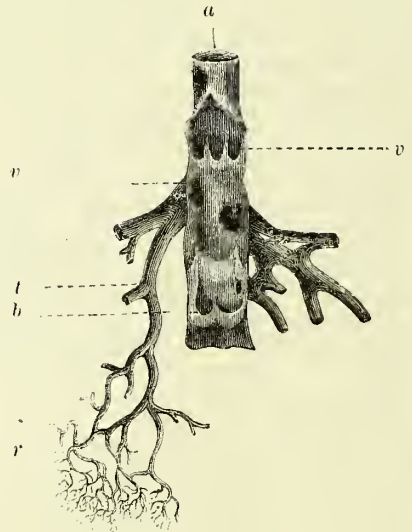


Fig. 484

propres des veines qu'on trouve dans les sinus (V. ce mot) ; 3° *tunique à fibres circulaires*, épaisse généralement, très vasculaire, formée de fibres du tissu cellulaire, d'*élastique fibreuse et lamelleuse* souvent abondante (V. ÉLASTIQUE), et de *fibres cellulaires* en faisceaux serrés, plus ou moins nombreux selon les régions du corps : tous ces éléments sont disposés circulairement ; 4° *tunique adventice* ou *celluleuse*, formée de fibres lamineuses et élastiques

lâchement unies ; elle est peu épaisse, et se confond avec les tissus ambiants. Dans les grosses veines arrivant au cœur, surtout dans les veines cave et sus-hépatique des quadrupèdes particulièrement, elle est accompagnée de faisceaux de fibres cellulules, pouvant former une couche épaisse en faisceaux distincts, tous longitudinaux. Les veines sont pourvues d'un grand nombre de replis paraboliques, nommés *valvules*, dont le bord libre est dirigé du côté du cœur, de manière que la colonne de sang qui parcourt les veines pour se rendre à cet organe central refoule les valvules contre les parois du vaisseau, et continue son cours sans aucun empêchement ; mais que, si une cause quelconque s'oppose à la marche de ce fluide et le repousse en sens contraire, les replis qui se trouvent distendus se relèvent, l'empêchent de rétrograder, et fournissent même à la colonne sanguine un point d'appui qui facilite le rétablissement de la circulation. V. ce mot.

Veine de Médine. V. DRAGONNEAU.

VEINEUX, EUSE, adj. [*venosus*, *φλεβοειδής*, all. *aderig*, *venös*, angl. *venous*, it. et esp. *venoso*]. Qui a rapport aux veines. — *Sang veineux.* V. SANG. — *Canal veineux.* On appelle ainsi, chez le fœtus, une des deux divisions de la veine ombilicale dans le sillon longitudinal du foie. Ce canal suit la direction primitive de la veine jusqu'à la veine cave inférieure, dans laquelle il s'ouvre au-dessous du diaphragme, et il y verse une partie du sang que la veine ombilicale apporte du placenta. Il s'oblitére après la naissance, et se change en un cordon fibre-celluleux. — On appelle aussi *canaux veineux*, des canaux creusés dans le tissu spongieux des os plats et dans l'intérieur des os courts, pour loger les veines des os. Ces canaux sont tapissés par une lame mince de substance compacte, et les veines qu'ils logent ont des parois très fines qui paraissent n'être formées que par leur membrane interne.

VEINULE, s. f. V. VÉNULE.

VÉLAR, s. m. [*Erysimum officinale*, L., tétrady-namie siliqueuse, L., crucifères, J. ; all. *Barbenkraut*, it. *erisamo*]. Plante plus connue sous le nom d'*herbe aux échantres*, parce qu'on lui attribue la propriété d'éclaircir la voix. Ses feuilles sont employées en infusion dans le catarrhe pulmonaire chronique ; elles font la base du sirop d'*erysimum composé*, ou *sirop des chantres*, que l'on donne à la dose de 8 à 48 gram.

VELVÉTIQUE, adj. [du mot anglais *velvet*, velours]. Altération des cartilages articulaires caractérisée par leur ramollissement, dû à la fissuration de leur substance verticalement ; de sorte qu'ils ressemblent à du velours ayant les fibres perpendiculaires à la direction de la surface articulaire.

VÉNÉNEUX, EUSE, adj. [*venenosus*, all. *giftig*, angl. *venomous*, it. *velenoso*]. Qui agit comme poison sur l'économie animale.

VÉNÉRIEN, IENNE, adj. [*venerius*, de *Vénus*, déesse de la volupté ; all. *venerisch*, angl. *venerial*, it. et esp. *venereo*]. Tout ce qui a rapport aux plaisirs de l'amour : *excès vénériens*, *désirs vénériens*. C'est seulement en 1527 que l'épithète de *vénériens* fut appliquée par Jacques de Béthencourt aux maux dont les parties génitales peuvent être atteintes. Jusque-là on ne les attribuait généralement pas aux relations sexuelles, ou du moins à elles seules ; car, bien que l'on commençât à admettre, chez certaines femmes, un état d'impureté apte à les produire par contagion, on n'en avait

pas moins continué de les considérer, avec les anciens, comme des crises salutaires provoquées par les forces métriciques de la nature. Il fallut du temps avant que cette ancienne théorie fût renversée totalement et fit place à celle qui a régné depuis, d'après laquelle les maux vénériens, loin d'être des crises utiles et bienfaisantes, sont au contraire des foyers exhalant de tous côtés, vers l'intérieur, une atmosphère redoutable d'infection : ce qui a confondu les affections vénériennes et les affections syphilitiques. Mais, dans ces derniers temps, une distinction est intervenue : on donne le nom de *syphilitiques* à certains accidents primaires caractéristiques qui produisent des lésions secondaires et tertiaires, et le nom de *vénériens* à des affections contractées, il est vrai, par le coït, mais n'offrant pas de caractères spécifiques. V. SYPHILIS.

VENIMEUX, EUSE, adj. [*venenatus*, all. *giftig*, angl. *venomous*, it. *toscoso*, *velenoso*, esp. *venenoso*]. Se dit des animaux qui ont un venin.

VENIN, s. m. [*venenum*, *toxicum*, *εξαρμωκον*, *τοξικόν*, all. *Gift*, angl. *venom*, *poison*, it. *veleno*, esp. *veneno*]. Liquide malfaisant que sécrètent certains animaux, tels que la vipère, le scorpion, etc., qui le conservent dans un réservoir particulier, pour s'en servir comme de moyen d'attaque ou de défense.

— Les *venins* sont des humeurs devant leurs propriétés à des substances organiques naturelles (V. ce mot) produites par certaines glandes et dont il existe autant d'espèces que de groupes d'animaux venimeux. Les *virus*, au contraire, se produisent par modification accidentelle et morbide ou cadavérique des substances organiques appartenant aux humeurs et aux tissus en général. La substance organique de chaque venin peut être extraite et reconnue différente de celle des autres humeurs (V. ÉCHIDNINE) ; au contraire, on n'a pas encore pu constater de différence entre les substances organiques normales et celles qui sont accidentelles ou virulentes, et leur altération semble être purement isomérique (V. ce mot). Le venin peut tuer ou déterminer seulement des accidents plus ou moins graves ; mais il ne transmet pas aux humeurs de l'animal blessé la propriété de causer des accidents semblables ; le virus rend, au contraire, l'économie virulente au moins pour un temps, comme il l'était lui-même. Bien que l'action moléculaire des venins sur les substances organiques de l'économie semble être une action de contact (V. CATALYTIQUE), elle est décomposante ; aussi la quantité introduite est tout dans leur action, à la manière des poisons cristallisables. Pour les virus, la quantité n'est rien, ou est peu, et des traces agissent comme une grande quantité. L'influence des milieux extérieurs n'est rien ou presque rien dans le cas des venins ; elle est, au contraire, pour beaucoup dans celle de plusieurs virus (V. ce mot).

— Les *poisons*, les *venins* et les *virus* constituent trois ordres de corps, tous nuisibles, mais très différents par leur constitution et leur mode d'agir. Les *poisons* sont des corps cristallisables ou volatils sans décomposition, d'origine minérale et d'origine organique, ou les sucs des plantes qui les renferment. Ils agissent en s'unissant molécule à molécule aux principes immédiats des tissus vivants, dont ils modifient ainsi la constitution ou qu'ils décomposent ; ils agissent plus particulièrement sur tel ou tel tissu, selon la nature des principes immédiats qui les constituent et selon leur nature propre, c'est-à-dire selon leur affinité pour ces principes. Les *venins* sont des humeurs spéciales sécrétées sur-

tout par certaines glandes des animaux et quelquefois des végétaux (ortie, etc.) ; ils doivent leurs propriétés principalement à une substance organique naturelle ou principe immédiat coagulable et spécial, qui conserve toutes ses propriétés après la dessiccation ou après la mort de l'animal, tant que la substance n'est pas décomposée. Ils agissent tant d'une manière locale qu'en modifiant spécifiquement les substances organiques du sang. Les *virus* sont un état particulier d'altération des substances organiques, liquides ou solides, qui existent normalement dans tout être vivant, ou qui, en provenant, se répandent dans les eaux ou dans l'atmosphère ; ils agissent en transmettant à d'autres êtres un état d'altération semblable ou très analogue à celui dont ils sont le siège : de là des symptômes lents ou rapides, et variés suivant la nature de la lésion et suivant l'espèce de tissu ou d'humeur qui est affectée. V. CHOLÉRA, GÉNÉRALES (*maladies*) et INOCULABLE.

VENOSITÉ, s. f. [all. *Venosität*]. Surabondance du sang dans les veines, pléthore veineuse.

VENT, s. m. [*ventus*, ζέως, all. et angl. *Wind*, it. *vento*, esp. *viento*]. Les physiens appellent *vents* les courants d'air plus ou moins rapides occasionnés par les changements qui surviennent dans la pesanteur spécifique et le ressort de ce fluide atmosphérique, sous l'influence de causes qui en déplacent une portion en agissant inégalement sur quelques points de l'atmosphère. On explique la marche des vents, soit en admettant une dilatation dans le point de l'atmosphère d'où part le courant, soit en supposant une condensation dans le lieu vers lequel il se dirige. Cette dernière hypothèse paraît la plus probable, puisque c'est dans les contrées les plus méridionales que le vent du nord fait d'abord sentir son action. La vitesse du vent est très variable. Les marins appellent *vent frais*, celui qui parcourt environ 10 mètres par seconde ; *grand frais*, le vent de 14 mètres ; et *très grand frais*, celui de 20 mètres. Quand la vitesse atteint 25 ou 30 mètres, on a ce que l'on nomme une *tempête*. Si elle s'élève de 35 à 45 mètres, il en résulte un *ouragan*. Dans ce cas, le vent fait à peu près 30 lieues à l'heure.

VENTS, s. m. pl. [*flatus*, φέση, all. *Wind*, *Blähung*, it. *vento*, esp. *viento*]. Gaz accumulés dans certains organes, en quantité plus grande que dans l'état normal, ou produits accidentellement dans des parties qui n'en doivent pas contenir. Cette accumulation excessive ou ce développement accidentel constitue les affections désignées sous le nom de *maladies venteuses* ou de *pneumatoses*.

VENTEUX, EUSE, adj. [all. *blähend*, angl. *flatulent*, it. et esp. *ventoso*]. Qui produit des vents, des flatuosités : *aliments venteux* ; ou bien qui est produit par les vents : *colique venteuse*, *maladies venteuses*.

VENTILATEUR, s. m. [de *ventilare*, faire du vent ; all. et angl. *Ventilator*, it. *ventilatore*, esp. *ventilador*]. Ce qui sert à donner du vent. On donne ce nom à diverses machines et à divers procédés employés pour renouveler l'air dans les endroits où un trop long séjour pourrait lui faire acquérir des qualités nuisibles : par exemple, dans tous les lieux où se trouvent réunis un grand nombre d'individus. Les cheminées font souvent l'office de ventilateurs, en raréfiant l'air des appartements, et attirant par les ouvertures des croisées et des portes l'air extérieur.

VENTILATION, s. f. [de *ventus*, vent ; all. *Lufstenerung*, angl. *ventilation*, it. *ventilazione*, esp. *ventilacion*]. On entend par *ventilation* l'opération qui

a pour objet d'entretenir la pureté de l'air dans une enceinte close (V. AIR *confiné* et CHAUFFAGE) et de remédier aux dangers de l'air confiné. Toute ventilation suppose une introduction d'air pur et une expulsion incessante de l'air vicié. Une ventilation qui ne remplit pas cette double indication est nulle, ou pour le moins défectueuse. Il est évident d'abord que l'air *neuf* doit être pur pour entretenir la salubrité d'un local ; d'autre part, si, dans une atmosphère viciée, l'air expulsé était de l'air pur, on comprend que la ventilation serait nécessairement illusoire. Deux méthodes principales sont aujourd'hui en présence : l'une dite *ventilation par aspiration*, l'autre dite *ventilation par pulsion* ou *par insufflation*. Le premier procédé existe dans l'emploi d'une cheminée d'appel destinée à extraire l'air vicié, lequel se trouve remplacé d'une manière incessante, en hiver par de l'air *chaud* qui pénètre dans l'intérieur en vertu de sa légèreté ; en été par de l'air froid, que l'on fait descendre par une masse de tubes parcourant un vaste cylindre rempli d'eau froide. C'est le système qui, depuis deux ans, fonctionne au palais de l'Institut. Le système dit *par pulsion* consiste à insuffler de l'air chaud en hiver, froid en été, au moyen de taras que fait mouvoir une machine à vapeur ; l'air neuf insufflé force une *quantité* correspondante d'air intérieur à sortir. Ce dernier système n'est jusqu'ici qu'un projet ; d'autre part il donne prise à plusieurs objections. Ainsi, en admettant même une parité complète entre les deux méthodes pour ce qui concerne l'air *introduit*, il est évident que le système dit *par aspiration*, en chassant l'air le plus vicié, le plus froid en hiver et le plus chaud en été, offre d'énormes avantages de salubrité et d'économie, qui semblent incompatibles avec la méthode *par pulsion*, laquelle ne possède aucun moyen de choisir l'air à expulser. Nous insisterons donc sur les règles à suivre dans l'application de la méthode *par aspiration*. Toute ventilation ayant pour but de *désinfecter*, de *chauffer* ou de *réfrigérer* (V. RÉFRIGÉRATION), il s'ensuit que les *bouches d'extraction* devront être placées, dans le premier cas, le plus près possible du foyer d'infection : en hiver, au nord, le plus près du sol et des fenêtrures ; en été, le plus près du plafond et au sud. Quant aux *bouches d'introduction*, elles seront placées le plus loin possible des *orifices d'extraction* : en hiver, au niveau du sol ; en été, à environ 2 mètres de hauteur. En hiver, l'air neuf aura ses *prises extérieures* au midi ; en été, ces prises seront au nord. Dans cette dernière saison, on fera descendre l'air extérieur par des tubes traversant de haut en bas un cylindre rempli d'eau froide, tubes percés d'une foule de trous capillaires, donnant lieu à un suintement d'eau froide, qui offre le double avantage d'humecter légèrement l'air à son passage, et de retarder l'échauffement de l'air restant dans le cylindre. Les latrines seront ventilées au moyen de *bouches d'extraction* placées au-dessous du siège, disposition qui aura l'avantage d'appeler l'air des salles dans les latrines, au lieu d'exposer l'air de ces dernières à être appelé dans les salles. Partout où il existe un foyer, on s'appliquera à en utiliser le calorique perdu, soit dans un intérêt d'appel, soit dans un but de chauffage. Enfin, l'extraction de l'air offrant des difficultés spéciales en été, à raison de l'élévation de la température extérieure, des dispositions seront prises pour assurer, même dans cette saison, un ample et suffisant renouvellement de l'air. La quantité d'air à renouveler

dans un temps donné diffère suivant que l'agglomération se compose de personnes en santé ou de malades, et même suivant la *qualité* des malades. En principe, il faut donner la plus grande somme possible d'air neuf; il n'y en a jamais de trop. La ventilation doit s'effectuer jour et nuit; elle est plus nécessaire encore la nuit que le jour. Des théoriciens ont proposé 6 mètres cubes d'air par personne et par heure; aujourd'hui les malades du nouveau pavillon de l'hôpital Necker en reçoivent un minimum de 60 par heure; et cette quantité est loin d'être supérieure aux besoins.

VENTOUSE, s. f. [*cucurbitula*, *σικύς*, all. *Schräpfkopf*, angl. *cupping-glass*, it. *ventosa*, *coppetta*, esp. *ventosa*]. Sorte de cloche de verre qu'on applique sur une partie quelconque des téguments, après avoir fait le vide dans son intérieur. Pour appliquer une ventouse, on y allume un peu de papier ou d'étope; l'air est raréfié par la combustion; il se forme un vide dans le vase, et son ouverture étant aussitôt mise exactement en contact avec la peau, la portion de téguments qui est ainsi soustraite à la pression de l'air atmosphérique rougit et se gonfle par l'afflux des humeurs. Si la ventouse a été appliquée sur l'orifice d'un foyer purulent, ou sur une ouverture quelconque, telle que des piqûres faites par des sangsues, etc., elle fait l'office d'une pompe aspirante, et les humeurs ou le sang s'épanchent dans le vase. Lorsque l'on veut ensuite enlever la ventouse, il faut avoir soin de déprimer la peau avec le doigt sur un point quelconque de la circonférence du vase, pour donner accès à l'air. On applique souvent des ventouses sur des parties scarifiées, pour déterminer une saignée plus abondante: dans ce dernier cas, la ventouse a reçu le nom impropre de *ventouse scarifiée*; comme elle a reçu celui de *ventouse sèche*, lorsqu'on l'applique sur une partie de la peau où il n'existe aucune solution de continuité. Le *bdello-mètre* est une ventouse à laquelle sont adaptés un scarificateur pour faire à la peau des piqûres plus ou moins nombreuses, et une pompe pour faire le vide dans l'instrument. V. BDELLOMÈTRE et SCARIFICATEUR.

VENTRAL, **ALE**, adj. [*ventralis*, esp. *ventral*]. Qui appartient au ventre.

VENTRE, s. m. [*venter*, *αὐτή*, all. *Bauch*, angl. *belly*, it. *ventre*, esp. *vientre*]. Synonyme d'*abdomen*. V. ce mot.

VENTRICULAIRE, adj. Qui appartient aux ventricules. V. AURICULO-VENTRICULAIRE.

VENTRICULE, s. m. [*ventriculus*, de *venter*, ventre: petit ventre; *γαστήρ*, all. *Magen*, angl. *ventricle*, it. *ventricolo*, esp. *ventrículo*]. On donne quelquefois ce nom à l'estomac. — *Ventricule succenturié* [*ventriculus succenturiatus*, it. *ventricolo succenturiato*]. Portion du duodénum des oiseaux qui est entourée par le péritoine, et qui est assez large pour ressembler à un second estomac.

VENTRICULES DU CERVEAU [all. *Gehirnhöhlen*, it. *ventricoli del cervello*, esp. *ventriculos del cerebro*]. On appelle ainsi quatre cavités qui se rencontrent dans l'intérieur de cet organe. On les distingue en *ventricule moyen*, *ventricules latéraux*, et *quatrième ventricule* ou *ventricule du cervelet*. 1° Le *ventricule moyen* est une cavité allongée d'avant en arrière, bornée en haut par la toile choroïdienne et la voûte à trois piliers, en bas par une portion de substance cérébrale qui la sépare de la base du crâne, sur les côtés par les couches optiques, en devant par un

cordon médullaire nommé *commissure antérieure*, en arrière par un autre cordon médullaire nommé *commissure postérieure*. Il communique avec les ventricules latéraux par deux ouvertures situées derrière le pilier antérieur de la voûte à trois piliers. — 2° Les *ventricules latéraux* sont très étendus en longueur, et présentent chacun deux parties distinctes par leur position, l'une supérieure, l'autre inférieure. Ils commencent à peu près à 40 millimètres de l'extrémité antérieure du cerveau, et se portent de là en arrière et en dedans, en se rapprochant l'un de l'autre; puis, au milieu du cerveau, ils s'écartent de nouveau, et se dirigent en dehors et en bas, jusqu'à l'endroit où les piliers postérieurs de la voûte donnent naissance aux corps frangés. Là ils forment un coude de haut en bas, reviennent sur eux-mêmes, se portent en dehors, en avant et en bas, et vont se terminer près de la scissure de Sylvius. Ils sont tapissés, ainsi que le ventricule moyen, par une lame très mince de l'arachnoïde, et lubrifiés par une vapeur séreuse assez abondante. Ils présentent dans leur portion supérieure les *corps striés*, les *couches optiques* et la *bandelette demi-circulaire*; leur portion inférieure contient les *cornes d'Ammon* ou *piéds d'hippocampe*. — 3° Le *quatrième ventricule*, ou *ventricule du cervelet*, est situé au-dessous de l'aqueduc de Sylvius, qui le fait communiquer avec le ventricule moyen; il s'étend depuis cet aqueduc jusqu'à la partie supérieure de la moelle épinière, et est pratiqué dans l'épaisseur de la protubérance annulaire — *Ventricule d'Arantius*. Petite cavité à la pointe du *calamus scriptorius*. V. STRIÉS (corps).

Ventricules du cœur [all. *Herzkammern*, esp. *ventriculos del corazon*]. V. CŒUR.

Ventricules du larynx. V. LARYNX.

VENTRIER, s. m. et adj. Faisceau fibreux, aplati, d'un jaune rougeâtre, appliqué sur le pilier interne de l'anneau inguinal externe; il s'insère sur le pilier interne, descend entre le cordon et le ligament suspenseur de la verge, puis derrière le dartos et le cordon testiculaire, pour s'insérer sur le *fascia lata* à la partie interne et supérieure de la cuisse, un peu plus bas que la branche ascendante du pubis. Quelquefois très développé, il est, dans certains cas, à peine distinct du *fascia superficialis*. Ce n'est point un muscle, comme on l'a cru. Il est surtout composé de faisceaux de grosses et larges fibres élastiques, jaunes, avec du tissu lamineux très vasculaire.

VENTRILOQUE, adj. et s. [*ventriloquus*, de *venter*, ventre, et *loqui*, parler: mot à mot, qui parle du ventre; *ἐγγαστριφθόος*, all. *Bauchredner*, angl. *ventriloquist*, it. *ventriloquo*, esp. *ventrilocuo*]. On a nommé *ventriloques*, ou *engastrimythes*, des individus qui ont l'art de modifier leur voix naturelle, de l'étouffer à sa sortie du larynx, pendant une expiration lente, graduée et ménagée adroitement, de manière que cette voix semble venir d'une distance plus ou moins éloignée; on croyait autrefois que ces individus parlaient du ventre.

VENTROSITÉ, s. f. V. INFARCTUS et PHYSOSIE.

VENTRU, **UE**, adj. [*ventricosus*, angl. *ventricose*, esp. *ventrudo*]. Qui a le ventre gros. Se dit aussi d'un corps volumineux à sa partie moyenne et à ses deux extrémités.

VÉNULE, s. f. [*venula*, *φλέβουλα*, all. *Äderchen*, it. *venuzza*]. Petite veine. V. VEINEUX et VÉNOSITÉ.

VER DE GUINÉE. V. DRAGONNEAU et VERS.

VÉRATRINATE, s. m. Sel formé par l'acide vératrinique.

Vératrinat d'oxyde d'éthyle (C²²H¹⁴O⁸). Produit de l'action du gaz chlorhydrique sur une solution alcoolique d'acide vératrinique. Cristallisable, fusible à 42° centigr., presque sans odeur; goût amer, aromatique, brûlant; à peine soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool.

VÉRATRINE, s. f. [all. *Veratrin*, angl. *veratrine*, it. et esp. *veratrina*]. (C³⁴H²²O⁶Az.) Alcaloïde trouvé par Pelletier et Cavoutou dans les graines de la cévadille (*Veratrum sabadilla*) et dans l'ellébore blanc (*Veratrum album*). La vératrine est en poudre blanche, non cristalline, fusible à 115° centigr. en résine jaune; elle est extrêmement acre: la moindre quantité provoque l'éternement. Elle est soluble dans l'alcool et dans l'éther, insoluble dans l'eau. En se combinant avec les acides, elle fournit des sels difficilement cristallisables et d'un aspect gommeux: elle donne par l'acide sulfurique concentré une couleur violette pourprée. Ce principe immédiat est très vénéneux. La vératrine a été essayée dans la pneumonie et le rhumatisme articulaire aigu. Elle paraît posséder une action directe sur l'état fébrile. Les expériences de M. Aran montrent, en cas de pneumonie: 1° Que presque tous les malades, après la première, mais le plus ordinairement après la deuxième ou la troisième pilule de vératrine, c'est-à-dire après l'administration de 5, 10 ou 15 milligrammes de cet alcaloïde, éprouvent des vomiturations, des nausées, des vomissements, quelquefois des hoquets, rarement des évacuations alvines, plus rarement encore une sensation de chaleur ou de brûlure passagère le long de l'œsophage ou dans l'estomac: ces phénomènes se prolongent tant que l'on continue l'emploi de la vératrine à dose assez élevée; 2° que le pouls est tombé, dans les premières vingt-quatre heures qui ont suivi l'administration du médicament, de beaucoup de pulsations; 3° que le nombre des respirations a diminué de 6 par minute du premier au deuxième jour de traitement; 4° que l'abaissement de la chaleur a paru des plus marqués dans tous les cas: la peau, de sèche et brûlante qu'elle était, devenant fraîche, froide même, et baignée de transpiration. En même temps la toux est devenue moins fréquente, et l'expectoration plus facile et moins rouillée. Mais la localisation phlegmasique paraît moins sous la dépendance du médicament que les symptômes énumérés ci-dessus. En conséquence, M. Aran croit que la vératrine, dans la pneumonie, doit être réservée pour des cas spéciaux et très graves. Quant au rhumatisme articulaire aigu, il lui a trouvé moins d'efficacité; il pense que la vératrine ne peut, ni réclamer la première place dans le traitement de cette affection, ni être employée comme méthode générale; ce médicament lui semble surtout indiqué dans les cas de complication d'endocardite et de péricardite.

VÉRATRINIQUE (ACIDE). Corps que l'on trouve dans les graines du *Veratrum sabadilla*, L. (C¹⁸H⁹O⁷, HO). Cristallisable, rougit le tournesol; insoluble dans l'éther, soluble dans l'alcool, fusible sans carbonisation; il donne des sels avec les bases.

VERATRUM, s. m. [all. *Germey*, esp. *veratro*]. Genre de plantes (polygamie monœcie, L., joncées, J.) auquel appartient l'ellébore blanc (*Veratrum album*, L.). La racine de l'ellébore blanc nous est apportée sèche de la Suisse. Elle est longue de 5 à

8 centimètres, blanche à l'intérieur, noire et ridée extérieurement. Sa saveur, d'abord douceâtre, est bientôt amère, puis âcre et corrosive, à raison de la vératrine qu'elle contient. C'est un vomitif et un purgatif drastique: aussi n'est-elle plus employée qu'à l'extérieur dans les maladies pédiculaires et cutanées, et même dans ce cas elle peut déterminer des accidents graves.

VERBÉNACÉES, s. f. pl. [*verbenaceæ*, all. *Eisenhartarten*, esp. *verbenaceas*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales à corolle hypogyne, comprenant des arbres ou des arbrisseaux, rarement des plantes herbacées, à feuilles ordinairement opposées, rarement composées, à fleurs en épis ou en corymbe, plus rarement axillaires et solitaires. Le calice est monosépale, persistant, tubuleux; la corolle est monosépale, tubuleuse, ordinairement irrégulière; les étamines sont didynames, quelquefois au nombre de deux seulement; l'ovaire est à deux ou quatre loges, contenant un ou deux ovules dressés; le style se termine par un stigmate simple et bifide. Le fruit est une baie ou une drupe contenant un noyau à 2 ou 4 loges souvent monospermes. La graine se compose, outre son tégument propre, d'un endosperme mince et charnu qui recouvre un embryon droit.

VERDET, s. m. [angl. *verdigris*, it. *verderame*, *verdello*, esp. *verdete*]. V. ACÉTATE de cuivre.

VERDEUX (ACIDE). V. VERDIQUE.

VERDIQUE (ACIDE). Substance acide, non cristallisable, s'unissant aux bases, verdissant à l'air, retirée par Runge de beaucoup de plantes. Il est d'abord incolore et reçoit alors le nom d'acide verveux. Il devient vert en prenant de l'oxygène, et s'appelle alors *verdiq*. C'est un mélange de principes divers.

VERGE, s. f. [*coles, penis, mentula, veretrum, σάβρ*, all. *Ruthe*, angl. *penis*, it. et esp. *verga*]. Organe cylindroïde, membraneux, vasculaire et érectile, situé à la partie antérieure inférieure de l'abdomen, au-dessous et au-devant de la symphyse pubienne, et se terminant à son extrémité par un renflement conoïde que l'on appelle le *gland*. La peau de la verge, mince, contenant beaucoup de follicules sébacés, est la continuation des téguments du scrotum et du pubis, et se termine par un prolongement auquel on donne le nom de *prépuce*. Ce prolongement est composé de deux couches membraneuses, l'une externe ou cutanée, l'autre interne, muqueuse, se réfléchissant sur la surface du gland, qu'elle tapisse, et formant au-dessous de sa couronne un petit repli appelé le *frein* ou le *filet de la verge*. La verge doit à peu près les deux tiers de son volume au *corps caverneux*, corps allongé, concave en bas, convexe en haut, étendu depuis la partie interne et antérieure des deux tubérosités sciatiques jusqu'au gland. Entre les deux racines de ce corps, le long de la face inférieure de la verge, se trouve le canal de l'urèthre, dont la portion spongieuse s'épanouit en devant pour former le *gland*. V. URÈTHRE.

VERGETURES, s. f. pl. [*vibices, sugillatio*, all. *Strieme*]. Ce mot désigne proprement les ecchymoses produites par des coups de verges ou de fouet; mais par analogie d'aspect on a appelé *vergetures* les lividités que l'on observe sur les cadavres lorsqu'ils ont reposé sur un sol inégal, ou par l'effet de quelques liens, de quelques plis de vêtements qui les couvrent. On a aussi donné ce nom aux petites raies rougeâtres qui surviennent quelquefois après une forte distension de la peau, et aux taches scorbutiques violacées et linéaires.

VERJUS, s. m. [all. *Sauertraube*, angl. *verjuice*]. Espèce de très gros raisin qui ne mûrit qu'imparfaitement dans nos contrées, et que l'on emploie pour aciduler les sauces; et aussi raisin vert, dont le jus, très aigre par suite de tartrates acides, n'est pas encore propre à faire du vin. On fait avec le verjus un sirop très rafraîchissant, que l'on remplace très bien par le sirop tartrique, puisque l'un et l'autre ont pour base le même acide. V. VIN.

VERMICELLE, s. m. [all. *Wurmnudeln*, angl. *vermicelli*, it. *vermicelli*, esp. *fidios*]. Pâte alimentaire non fermentée, ainsi appelée parce qu'on lui donne la forme de vers en la passant dans une filière.

VERMICULAIRE, adj. [*vermicularis*, de *vermiculus*, petit ver; $\sigma\omega\lambda\alpha\kappa\epsilon\iota\delta\eta\varsigma$, all. *wurmförmig*, angl. *vermicular*, it. *vermicolare*, esp. *vermicular*]. Qui a quelque rapport aux vers. — *Appendice vermiculaire*. V. CECUM. — *Éminences vermiculaires du cerveaulet* (*processus vermiformes*). Les anatomistes ont donné le nom d'*éminence vermiculaire* ou *vermiforme supérieure* à une saillie allongée que présente la partie antérieure et moyenne de la face supérieure du cerveaulet, et celui d'*éminence vermiforme inférieure* à une éminence assez volumineuse située dans l'enfoncement que présente la face inférieure de ce même organe. — *Mouvement vermiculaire*. Contraction successive des fibres musculaires circulaires de l'intestin et des conduits excréteurs, d'où résulte un mouvement analogue à celui des vers. — *Pouls vermiculaire*. Celui qui, avec le caractère du pouls ondulant, est petit et faible.

VERMICULAIRE, s. f. Nom de plante. — *Vermiculaire brûlante* (*Sedum acre*, L.). Plante crassulacée à racine vivace, fibreuse (Fig. 485); tiges nombreuses,



Fig. 485.

glabres; fleurs jaunes; saveur âcre, caustique et vomitive; d'un emploi peu sûr.

VERMIFORME, adj. [de *vermis*, ver, et *forma*, forme; $\sigma\omega\lambda\alpha\kappa\epsilon\iota\delta\eta\varsigma$, angl. *vermiform*, it. *vermiforme*]. Qui a la forme d'un ver. — *Appendice vermiforme*. V. VERMICULAIRE.

VERMIFUGE, adj. et s. m. [*vermifugus*, de *vermes*, vers, et *fugare*, chasser; all. *wurmwidrig*, angl. *vermifuge*, it. et esp. *vermifugo*]. On appelle ainsi les médicaments qui ont la propriété de déterminer l'expulsion des vers intestinaux. On emploie particulièrement comme tels les purgatifs, et surtout les drastiques, et beaucoup de substances végétales amères. Celles qui

jouissent au plus haut degré de la propriété vermifuge sont : la mousse de Corse, la fougère mâle, l'écorce de la racine de grenadier, le semen-contra, l'huile de ricin, etc. On fait aussi usage de quelques préparations d'étain ou de mercure. — *Poudre vermifuge*. Mélange de 2 parties de mousse de Corse, d'autant de semen-contra, et de 1 partie de rhubarbe. — *Poudre vermifuge mercurielle*. Poudre composée de parties égales de poudre de tribus et de sulfure de mercure noir récemment préparé par trituration. On la donne à la dose de 60 centigrammes et plus. — *Pastilles vermifuges* ou *tablettes de mercure doux*. Elles contiennent : protochlorure de mercure préparé à la vapeur, 32 gram.; sucre blanc, 352 gram.; mucilage de gomme adragant, q. s. Chaque tablette contient 5 centigrammes de mercure doux. La dose doit en être diminuée pour les enfants.

VERMILLON, s. m. [all. *Zinnober*, angl. *vermillion*, it. *vermiglione*, esp. *vermellon*]. Cinnabre ou sulfure rouge de mercure réduit en poudre fine.

VERMINEUX, EUSE, adj. [*verminosus*, angl. *verminous*, it. et esp. *verminoso*]. Qui est produit par des vers : *maladies vermineuses*.

VERNATION, s. f. [*vernatio*, de *ver*, printemps]. Synonyme de *préfoliation*.

VERNONIE, s. f. Genre de plantes synanthérées vernoniacées dont une espèce est anthelminthique. V. CALAGERI.

VÉROLE, s. f. [all. *Lustseuche*, it. *mal francese*, esp. *mal frances, bubas*]. V. SYPHILIS.

VÉROLE (PETITE) [all. *Blattern, Pocken*, angl. *small-pox*, it. *variolo*, esp. *viruelas*]. V. VARIOLE.

VÉROLETTE, s. f. V. VARICELLE.

VÉROLIQUE ou **VÉROLÉ**, ÉE, adj. Synonyme de *sypillélique*.

VÉRONÉ. En Italie. Non loin de cette ville, au pied de deux collines, sont les très anciens bains dits de Caldiero : sources chaudes acidulo-salines.

VÉRONIQUE, s. f. [*Veronica*, L., all. *Ehrenpreis*, angl. *veronica, speedwell*, it. et esp. *veronica*]. Genre de plantes (diandrie monogynie, L., pédiculaire, J.) dont l'espèce officinale (*véronique mâle*, *thé d'Europe*, *Veronica officinalis*, L.) est faiblement astringente et recommandée comme béchique. Le *beccabunga* (*Veronica beccabunga*, L.) est purement mucilagineux, quoiqu'il ait été quelquefois employé comme dépuratif (12 grammes des feuilles en infusion dans 1 litre d'eau bouillante).

VERRAT, s. m. [*verres*, all. *Eter, Bär*, angl. *boar*, it. *verro*, esp. *verraco*]. Pore mâle employé à la reproduction. Les verrats y sont le plus propres depuis l'âge de huit à dix mois jusqu'à deux ou trois ans. Le verrat est prolifique; il peut faire, sans se fatiguer, quatre ou six saillies par jour pendant une période de monte. Le meilleur procédé pour prévenir l'épuisement et assurer la fécondation, est de placer le mâle et la femelle ensemble dans un réduit écarté et tranquille, et de les séparer après la deuxième copulation; on les réunira de nouveau si on le croit utile. On doit le châtrer avant de le soumettre à l'engraissement.

VERRE D'ANTIMOINE, s. m. [all. *Spießglas*, angl. V. OXYDE d'antimoine].

VERRUE, s. f. [*verruca*, $\lambda\alpha\gamma\alpha\gamma\alpha\delta\omega\varsigma$, all. *Warze*, angl. *wart*, it. *porro*, esp. *verruca*]. On appelle *verrues* de petites excroissances cutanées, indolentes ayant une certaine consistance, sessiles ou pédicu-

lées, quelquefois mobiles et superficielles, mais ordinairement implantées dans l'épaisseur du derme par des filaments blanchâtres, denses, à demi fibreux. Ce sont des hypertrophies des papilles vasculaires du derme, sans ulcération, avec hypertrophie de l'épiderme correspondant, dont les cellules se soudent plus ou moins fortement, comme dans la corne, au point d'être quelquefois l'origine de *cornes cutanées*. La surface des verrues est quelquefois rugueuse ou chargée de petites pointes qui correspondent à autant de papilles hypertrophiées, et représentent autant de petites productions cornées rudimentaires dont le sommet se desquamé de temps à autre. L'hypertrophie du derme et des papilles, ainsi que la disposition de l'épiderme, les distingue : 1° des durillons, qui ne sont autre chose qu'un épaissement local de l'épiderme, sans lésion notable du derme ; 2° des cors, dans lesquels il y a soudure des cellules, demi-transparente et duréte comme dans la corne, mais avec amincissement et dépression du derme correspondant, dont les papilles sont ordinairement atrophiées au niveau du centre d'aspect corné. Le mode d'adhérence, de soudure et de superposition des cellules épithéliales, l'absence de granulations et de noyau, leur existence indépendamment de toute autre espèce d'élément, distinguent les verrues, cors et durillons, de toutes les autres formes d'épithélioma (V. ce mot, GLANDULAIRE et PAPILLIFORME). Les verrues, lorsqu'elles deviennent grosses, doivent, bien qu'ordinairement elles disparaissent par atrophie, être enlevées ou brûlées, parce que, à la suite d'écorchures accidentelles, ou les voit quelquefois devenir le point de départ d'ulcères épidermiques (V. ce mot) ou de tumeurs épithéliales papilliformes. — Les *cornes cutanées* s'observent chez l'homme, surtout chez les vieillards, à la face, aux mains et autres parties du corps habituellement découvertes ; mais on en a vu ailleurs, et même dans la cavité de kystes sébacés volumineux ou laines, et sur le gland. On en a vu aussi sur les chiens, les chats, etc. Elles peuvent atteindre une longueur de 20 à 25 centimètres, et une largeur à la base de 3 à 5 centimètres. Elles sont grises, brunâtres ou demi-transparentes, d'aspect corné ; striées à la surface, assez faciles à déchirer, en long surtout, vers la base, qui est plus molle. Elles sont composées de cellules épithéliales pavimenteuses, allongées, sans noyaux, peu granuleuses, soudées ensemble ; mais cette soudure n'est jamais complète, comme dans les ongles, sabots et cornes proprement dites (V. CORNE), et l'on peut séparer les cellules par simple dilacération, après un séjour de quelques jours dans l'eau. Ces cellules sont empilées de manière à former des filaments correspondant avec les saillies interposées aux stries de la surface. Ces filaments correspondent, d'autre part, à autant de papilles cutanées hypertrophiées et atteignant une longueur de 1 à 3 millimètres. C'est surtout chez les femmes, après la cessation des règles, qu'on les observe. On les a vues récidiver plusieurs fois après l'ablation, ce qui leur a fait appliquer le mot vague de cancer. V. ULCÈRE.

VERRUQUEUX, EUSE, adj. [*verrucosus*, all. *warzig*, angl. *warty*, it. *verrucose*, esp. *verrugoso*]. Se dit des parties qui portent des excroissances arrondies, fermes et peu volumineuses. V. YAWS.

VERS, s. m. pl. [*vermes*, ἔλμυθες, all. *Würmer*, angl. *worms*, it. *vermi*, esp. *gusaní*]. On donne communément le nom de *vers* aux animaux qui

ont une conformation analogue à celle du *ver de terre* ou *lombric*, animaux dont on a formé la classe des *annelides*, caractérisée par un corps allongé et mou divisé par des plis circulaires en un grand nombre d'anneaux, etc. (V. ANNÉLIDES). Les animaux qui se rencontrent dans le corps de l'homme, et qui sont plus particulièrement ceux dont on entend parler, lorsqu'il s'agit de *vers* au point de vue médical, portent le nom d'*entozoaires* (V. ce mot). Les larves reçoivent souvent le nom de *vers*. Comme il peut s'en rencontrer quelquefois dans l'intestin ou autres parties du corps de l'homme, il importe de pouvoir les distinguer des vers proprement dits, parasites ou helminthes entozoaires. Il est des larves qui, au sortir de l'œuf, ne diffèrent de l'insecte parfait que par l'absence d'ailes et quelques légères particularités dans d'autres appendices. Telles sont celles des dermaptères, hémiptères, des orthoptères et de quelques névroptères. Celles-ci ne sauraient évidemment être confondues avec des entozoaires. Les autres larves n'ont aucune ressemblance avec l'insecte parfait. Celles qui ont le corps velu et portent le nom de *chenilles* n'ont pas besoin d'être signalées ici. Celles qui ont le corps nu se distinguent des helminthes en ce que leur corps est divisé en 12 segments ou anneaux (la tête non comprise), rarement 13 ou 14. La tête, bien que non séparée par un cou, se distingue facilement lorsqu'on l'a fait sortir par pression du premier anneau dans lequel elle se rétracte soit par sa couleur, sa dureté, ou au moins par les organes de mastication. Ceux-ci n'ont pas d'analogues chez les helminthes, lors même qu'ils sont réduits à un petit crochet corné comme chez beaucoup de diptères, ou même à une bouche avec une lèvre tuberculeuse comme chez les *œstres*. Lorsque les anneaux du tronc sont pourvus de pattes, il est facile de distinguer les larves des helminthes ; dans le cas contraire, le nombre des anneaux est un caractère suffisant, comme on le voit pour celles des diptères. Les larves offrent surtout (ce qui ne se voit que chez les insectes, les myriapodes et quelques arachnides, à partir de l'état de larve) des stigmates avec ou sans organes et appendices respiratoires ; généralement placés sur les côtés du corps, ils se continuent avec des trachées que le microscope fait facilement reconnaître dans les tissus, même altérés, en raison de leur structure remarquable (V. TRACHÉE). L'examen de ces caractères distinctifs est suffisant dans la majorité des cas, sans qu'il soit nécessaire habituellement de recourir à l'examen du tube digestif, qui, dans les larves, ne ressemble pas à celui des helminthes. En outre, les larves manquent d'organes reproducteurs, mais les jeunes entozoaires sont souvent dans ce cas. — En zoologie, on entend par *vers* une subdivision des *annelés* (V. ce mot) caractérisée par un corps annelé sans pièces ni enveloppes dures articulées, pourvus de membres non articulés ou sans membres. Ils se divisent en trois classes : 1° *Annélides*, 2° *Rotateurs* ou *Rotifères*, 3° *Helminthes*. V. ces mots et SCOLEX.

VERSATILE, adj. [*versatilis*, all. *wankend*, angl. *versatile*, it. *versatile*, esp. *versátil*]. Se dit quelquefois comme synonyme de *vaillant*.

VERSICOLERE, adj. [*versicolor*]. Se dit des organes qui changent plusieurs fois de couleur pendant les phases de leur développement, comme la corolle de diverses borraginées.

VERSION, s. f. [*versio*, de *vertere*, tourner; all. *Wendung*, esp. *version*]. Déplacement ou changement de position que les accoucheurs font éprouver au fœtus lorsqu'il ne se présente pas dans sa position naturelle. La manœuvre par laquelle on donne à la tête du fœtus, au passage du bassin, la position qu'elle doit



Fig. 486.

présenter dans l'accouchement naturel, est souvent désignée sous le nom de *version occipitale*; celle par laquelle, au contraire, on amène les pieds est dite *version podale* (Fig. 486). La première était autrefois la seule réputée rationnelle; mais on a reconnu depuis que, moyennant quelques soins, l'accouchement par les pieds n'offre pas de grandes difficultés: c'est donc à amener l'une ou l'autre de deux extrémités du corps que doit tendre la *version*, selon la partie que présente le fœtus. V. ACCOUCHEMENT ET FORCEPS.

VERT, s. m. [all. *Grünes*]. Nom vulgaire des fourrages avant leur dessiccation. Le vert est indiqué pour les chevaux jeunes, fatigués par un travail excessif ou prématuré, ou échauffés par un régime trop excitant. Il convient aux chevaux pousseifs, à ceux qui relèvent de maladies aiguës, qui ont les membres à demi-usés. Il est contre-indiqué dans les cas de maladies athéniques, d'hydrosies générales ou partielles, de maladies chroniques de l'intestin. La quantité de fourrage vert, par jour, pour un cheval, est de 25 à 30 kilogrammes. Il ne faut pas donner le vert brusquement; il faut y amener graduellement l'animal, par des mélanges avec le fourrage sec. Le vert se donne au printemps; on doit préférer celui des premières coupes. La durée moyenne du régime vert est de vingt à vingt-cinq jours. Il agit mieux lorsque les animaux sont laissés dans un repos complet.

VERT-DE-GRIS, s. m. [all. *Grünspan*, angl. *verdigris*, it. *verderame*, esp. *verdete*]. On appelle vulgairement ainsi le sous carbonate de deutoxyde de cuivre qui se forme à la surface des ustensiles de ce métal: c'est le *vert-de-gris naturel*. Le vert-de-gris du commerce, ou *verdete gris*, est un acétate bibasique de cuivre, dont la nuance varie du bleu au vert, selon la quantité d'eau. Il renferme aussi, à cause de son mode de préparation, quelques parcelles de cuivre et de matières étrangères. V. ACÉTATE DE CUIVRE.

Vert de Scheele. V. ARSÉNITE DE CUIVRE.

VERTÉBRAL, ALE, adj. [*vertebralis*, angl. *vertebral*, it. et esp. *vertebrale*]. Qui a rapport aux vertèbres. — *Artère vertébrale*. Elle naît de la partie supérieure de la sous-clavière, est logée dans un canal que lui forment les apophyses transverses cervicales, pénètre dans le crâne, et va s'anastomoser avec la vertébrale opposée, et de leur réunion résulte l'artère basilaire. — *Canal vertébral*. Conduit qui règne dans toute la longueur de la colonne vertébrale, depuis le grand trou occipital jusqu'au canal sacré, qui n'est que sa continuation. Ce canal, triangulaire supérieurement et inférieurement, ovalaire dans son milieu, est formé par le corps et les lames postérieures des vertèbres, les cartilages intervertébraux, les ligaments jaunes, et la portion osseuse qui sert de base commune aux apophyses articulaires et transverses. Il est tapissé par un prolongement des méninges, et contient la moelle épinière, les artères spinales antérieure et postérieure, les nerfs accessoires de Willis et les veines vertébrales. — *Colonne vertébrale*. On donne ce nom à l'ensemble de toutes les vertèbres, parce que, de leur superposition résulte une sorte de colonne placée à la partie postérieure du tronc, soutenant la tête et soutenue par le bassin. — *Gouttières vertébrales*. Elles sont situées sur chaque côté de la région postérieure de la colonne vertébrale, et formées par la série des deux *lames vertébrales*, prolongements osseux des parties latérales des vertèbres qui, par leur adossement, forment les apophyses épineuses. — *Ligaments vertébraux*. On donne ce nom à deux bandes ligamenteuses qui règnent dans toute la longueur du rachis, depuis l'axis jusqu'au sacrum: l'un, *antérieur*, est placé au-devant du corps des vertèbres; l'autre, *postérieur*, est situé le long de la face postérieure de ce corps, dans l'intérieur du canal vertébral. Ce dernier est plus dense et plus serré. — *Moelle vertébrale*. Prolongement de l'organe encéphalique, s'étendant du trou occipital à la partie inférieure du tronc, et occupant le canal vertébral (V. MOELLE). — *Nerfs vertébraux*. On donne ce nom à tous les nerfs (au nombre de trente et un de chaque côté) qui naissent de la moelle vertébrale par deux racines, l'une antérieure et l'autre postérieure. Ces deux racines, formées chacune de filaments nombreux, se réunissent à leur passage par les trous de conjugaison et les trous sacrés, après avoir présenté un renflement ovalaire et ganglionnaire, composé par les filets de la racine postérieure. A la sortie de ces trous, le tronc de chaque nerf se partage en deux branches (antérieure et postérieure). De ces trente et une paires de nerfs vertébraux, huit constituent les *nerfs cervicaux*, dont les branches s'anastomosent entre elles et forment le plexus cervical et brachial; douze sont connues sous le nom de *nerfs dorsaux*; cinq sous celui de *nerfs lombaires*, et six sous celui de *nerfs sacrés*: ceux-ci forment le plexus sciatique.

VERTÈBRE, s. f. [*vertebra*, de *vertere*, tourner ; *σπείρωμι*, all. *Wirbel*, angl. *vertebre*, it. et esp. *vertebra*]. On appelle *vertèbres* les vingt-quatre os qui forment la colonne vertébrale, et qui sont le centre des mouvements du tronc. Ce sont des os courts, légers, épais, cellulés, d'une forme très irrégulière, placés les uns au-dessus des autres, et séparés par des couches fibro-cartilagineuses. Ces os sont divisés en trois séries : sept *vertèbres cervicales*, douze *dorsales*, et cinq *lombaires*. Leur nom numérique sert à les désigner dans chaque région : excepté la première et la seconde cervicale, que l'on appelle, l'une *Atlas*, l'autre *Axix*; et la septième cervicale, que l'on appelle quelquefois *vertèbre proéminente*, à cause de la longueur de son apophyse épineuse (Fig. 487). — Type d'une vertèbre (1^{re} vertèbre dorsale du cheval) : 1, apophyse épineuse ; 2, apophyse articulaire antérieure ; 3, apophyse articulaire postérieure ; 4, trou vertébral ; 5, apophyse transversale ; 6, demi-facette articulaire pour la tête de la première côte ; 7, cavité postérieure du corps ; 8, crête inférieure du corps. — On distingue à chaque vertèbre un *corps*, qui est sa partie antérieure ; une *apophyse épineuse*, qui occupe sa partie postérieure et moyenne, et qui se dirige d'avant en arrière et un peu de haut en bas ; deux *apophyses transverses*, l'une droite et l'autre gauche, ainsi appelées parce qu'elles se portent presque transversalement en dehors ; quatre *apophyses articulaires*, dont une supérieure et une inférieure de chaque côté, servant de moyen d'union avec les vertèbres. Ces apophyses transverses et articulaires se continuent avec les parties latérales et postérieure du corps de la vertèbre par des portions osseuses étroites, sur lesquelles sont creusées, de chaque côté, deux échancrures qui, par leur rencontre avec de semblables échancrures de la vertèbre qui précède et de celle qui suit, forment les *trous de conjugaison*. C'est entre le corps, les lames et les apophyses que se voit le *trou vertébral*, qui fait partie du canal rachidien. Ces trous et ces apophyses présentent, du reste, des différences plus ou moins prononcées dans les vertèbres des diverses régions. V. SQUELETTE.

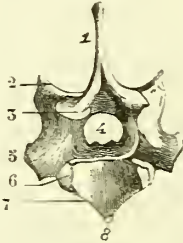


Fig. 487.

VERTÈBRÉ, ÉE, adj. [*vertebratus*, all. *gewirbelt*, *Wirbelthiere*, *Vertebraten*, angl. *vertebrata*, it. *vertebrato*, esp. *vertebrado*]. Qui est pourvu de vertèbres. — Les *animaux vertébrés* forment une grande division du règne animal, comprenant tous les animaux dont le corps et les membres ont une charpente intérieure osseuse ou cartilagineuse, composée de pièces liées ensemble et mobiles les unes sur les autres.

VERTÈBRO-ILIAQUE, adj. [*vertebro-iliacus*, it. et esp. *vertebroiliaco*]. Qui a rapport aux vertèbres et à l'os iliaque. — *Articulation vertébro-iliaque*. Articulation de la dernière vertèbre lombaire avec l'os iliaque.

VERTEX, s. m. [*κεφαλή*, all. *Scheitel*, angl. *the crown of the head*, it. et esp. *vertice*]. Sommet de la tête ou partie du crâne comprise entre les deux oreilles.

VERTICILLE, s. m. [*verticillus*, all. *Verticill*, *Wirtel*, angl. *whorl*, it. *vitticchio*, esp. *verticilo*]. Nom

donné, en botanique, à l'ensemble des parties de la fleur ou des organes foliacés disposés, au nombre de deux au moins, autour d'un axe commun et sur un même plan horizontal. Lorsqu'il y a plusieurs verticilles concentriques autour d'un même axe fictif ou réel, les pièces, libres ou soudées, de chacun d'eux sont ordinairement alternes entre elles.

VERTICILLÉ, ÉE, adj. [*verticillatus*, all. *wirtelicht*, esp. *verticilado*]. Qui est disposé en verticille.

VERTIGE, s. m. [*vertigo*, de *vertere*, tourner ; *σκιωδής*, all. *Schwindel*, angl. *giddiness*, it. *vertigine*, esp. *vertigo*]. État dans lequel il semble que tous les objets tournent, et que l'on tourne soi-même. On a distingué deux espèces de vertige : 1^o le *simple* (*vertigo simplex*), qui consiste dans un tournoiement apparent des objets, sans que la vue en soit obscurcie ; 2^o le *ténébreux* (*vertigo tenebrosa*), qu'on appelle aussi *scotomie*, dans lequel, au tournoiement des objets se joint un obscurcissement tel de la vue que le malade a peine à conserver l'équilibre. Le vertige est toujours un signe de congestion vers le cerveau. Le simple se manifeste dans beaucoup de maladies ; le ténébreux est ordinairement l'avant-coureur de l'épilepsie ou de l'apoplexie. V. ces mots.

Vertige essentiel (en vétérinaire). (Synonymie : *encéphalite*, *apoplexie cérébrale*, *fièvre cérébrale*.) Cette maladie est fréquente sur le cheval et les animaux de l'espèce bovine. Elle est aiguë ou chronique. Les symptômes présentent quelques différences, suivant que la maladie affecte plus particulièrement le cerveau ou le cervelet. Dans le premier cas, le cheval tient la tête basse ou très élevée, l'appuyant sur la crèche ou contre la muraille. Il est dans un état de coma, d'assoupissement ; les yeux sont ouverts, fixes, privés de la faculté de voir. De temps en temps, le malade éprouve des accès pendant lesquels il se livre à des mouvements désordonnés ; il se précipite avec violence contre les murs, se redresse, et va jusqu'à poser les pieds antérieurs entre les bâtons du râtelier de l'écurie. Quelques sujets cherchent à mordre tout ce qui est à leur portée. Dans le bœuf, on observe l'obtusion de la vue, la stupidité, l'incertitude de la marche, et, plus tard, des accès de fureur. Quand l'inflammation porte sur le cervelet, il y a renversement de la tête en arrière, tendance du malade à reculer en tirant sur sa longe, et mouvements désordonnés dans le système musculaire. La première indication consiste dans l'emploi des émissions sanguines, soit à la jugulaire, soit à l'artère temporale. On est quelquefois obligé de pratiquer quatre ou cinq saignées dans la première journée. On applique des corps froids sur la tête, des révulsifs sur les extrémités, et l'on administre, à l'intérieur, des purgatifs énergiques, ou l'émétique, le calomel à haute dose.

Vertige abdominal symptomatique. Cette maladie, due généralement à une irritation du tube intestinal, est fréquente chez le cheval, et présente quelquefois le caractère enzootique. Elle commence le plus souvent par une indigestion stomacale ou intestinale, qui provient d'un excès d'aliments, des tourrages nouveaux, de l'usage immodéré du son ou des bourgeons de jeune bois, d'un travail violent après un repas copieux. Au début, le malade tient la tête basse ; sa marche est vacillante. Plus tard, les sens deviennent obtus ; état de stupeur, tête appuyée contre la mangeoire, yeux saillants, hagards. L'animal cherche à se porter continuellement en avant ; on dit qu'il *pousse*

au mur. De temps en temps, des accès violents se produisent, surtout vers le soir. A ces accès succèdent des intervalles de calme, pendant lesquels la tête est immobile, abaissée, et les sens sont suspendus. Le vertige abdominal se termine fréquemment par la mort, du troisième au cinquième jour. A l'autopsie, on trouve ordinairement l'estomac distendu par une masse d'aliments, ou bien les matières alimentaires qui sont digérées se trouvent dans le gros intestin. Les lésions du cerveau sont variables; les plus fréquentes sont une certaine quantité de sérosité dans les ventricules latéraux, l'injection de la masse cérébrale, l'augmentation de volume des plexus choroïdes. Avant tout, dans le traitement, il faut combattre l'indigestion, puis on attaque les symptômes nerveux. Pour la première indication, boissons stimulantes de tilleul et de camomille, auxquelles on ajoute le sulfate de soude à doses fractionnées, et lavements aloétiques; pour la seconde, 10 à 30 grammes de camphre à prendre par jour dans du miel, et affusions froides sur la tête. Une autre méthode de traitement parfois utile consiste à administrer 90 à 100 grammes de graine de moutarde pour stimuler l'estomac et les intestins.

VERUMONTANUM, s. m. [all. *Schneckenkopf*, *Hahnenkopf*, esp. *verumontano*]. Nom donné à la crête uréthrale. V. URÉTHRAL.

VERVEINE, s. f. [*Verbena*, L., all. *Eisenhart*, angl. *vervain*, it. et esp. *verbena*]. Genre de plantes (diandrie monogynie, L., verbénacées, J.) dont l'espèce officinale (*Verbena officinalis*) est un peu astringente, et a été recommandée comme vulnéraire. Considérée pendant longtemps comme une panacée universelle, elle était vulgairement appelée *herbe à tous maux*. Les feuilles de la *verveine odorante* (*Verbena triphylla*) peuvent être employées comme antispasmodiques et diaphorétiques.

VÉSANIE, s. f. [*vesania*, all. *Wahnsinn*, angl. *madness*, it. et esp. *vesania*]. On emploie communément ce mot comme synonyme de maladie mentale. Pinel définissait la vésanie : une lésion des fonctions de l'entendement ou des facultés affectives, qui n'est point accompagnée de fièvre.

VESCE, s. f. [*vicia*, all. *Wicke*, angl. *vetch*, *fitch*, it. *veccia*, esp. *algarroba*]. Genre de plantes légumineuses très nombreuses en espèces. C'est à ce genre qu'appartient la *fève de marais* (*Vicia faba*). V. FÈVE. La *vesce commune* (*Vicia sativa*, L.) a une semence ronde, noire, lisse et farineuse, dont la farine est souvent substituée à celle d'orge dans les quatre farines résolutives.

VÉSICAL, ALE, adj. [*vesicalis*, angl. *vesical*, it. *vesicale*, *vesicale*, esp. *vesical*]. Qui a rapport à la vessie. — *Artères vésicales*. Leur nombre et leur origine sont très variables; elles naissent des artères ombilicale, hémorrhéoidale et moyenne, honteuse interne, obturatrice, etc. L'hypogastrique en fournit une un peu plus volumineuse que les autres, que l'on a appelée *vésicale inférieure*. — *Catarrhe vésical*. V. CYSTITÉ. — *Lucte vésicale*. La crête uréthrale (V. URÉTHRAL). — *Trigone vésical*. V. TRIGONE.

VÉSICANT, ANTE, adj. [*vesicans*, all. *blasenziehend*, angl. *vesicant*, it. *vesicante*]. Qui fait naître des ampoules à la peau. V. GANTHARIDE et POMMADE de Gondret.

VÉSICATOIRE, s. m. [*vesicatorium*, all. *Blasenpflaster*, angl. *blister*, *vesicatory*, it. *vesicatorio*, *vesicatorio*, esp. *vejigatorio*]. On donne ce nom à des

topiques qui, appliqués sur la peau, déterminent une sécrétion sereuse, par laquelle l'épiderme est soulevé de manière à former une ampoule. On appelle aussi *vésicatoire* la plaie produite par ces applications quand l'épiderme a été enlevé. Pour établir un vésicatoire, on se sert de l'*emplâtre* ou du *taffetas épispastique*. Six à huit heures d'application suffisent, dans les cas ordinaires, pour que l'action d'un vésicatoire soit complète; mais on le laisse ordinairement appliqué pendant douze à vingt-quatre heures. On l'enlève ensuite, en ayant soin de ne pas déchirer, s'il est possible, l'épiderme soulevé. La plaie (à laquelle on donne aussi le nom de *vésicatoire*) est pansée diversement, selon que l'on n'a eu l'intention que de produire une irritation momentanée (vésicatoire volant), ou qu'au contraire on veut établir une suppuration durable. Dans le premier cas, on ouvre simplement l'ampoule vers sa partie inférieure pour donner issue à la sérosité sans ôter l'épiderme, et l'on panse avec du beurre ou du cérat étendu sur des feuilles de poirée ou sur du linge fin. Dans le cas contraire, on enlève aussitôt toute la portion soulevée de l'épiderme, soit en la coupant avec des ciseaux tout autour de la bulle, soit en l'arrachant, si l'on veut produire une irritation plus vive et plus durable. On panse le premier jour avec le beurre frais, et les jours suivants avec de la pommade épispastique (V. POMMADE) mêlée d'une plus ou moins grande proportion de beurre.

Vésicatoire perpétuel de Janin. Emplâtre inusité aujourd'hui, dans lequel entraient 1 partie de cantharides, une demi-partie d'euphorbe, 3 parties de mastic et autant de térébenthine. Lorsqu'on s'en était servi, on le lavait, et l'on pouvait l'appliquer de nouveau dans l'occasion.

VÉSIGATION, s. f. [*vesicatio*, all. *Blasenziehen*, it. *vesicazione*, esp. *vesicacion*]. Action d'un topique vésicant.

VÉSICO-INGUINAL, ALE, adj. V. VÉSICO-PUBIEN.

VÉSICO-PROSTATIQUE, adj. [*vesico-prostaticus*, it. *vesico-prostatico*]. Qui appartient à la vessie et à la prostate : *artère vésico-prostatique*, ou vésicale inférieure.

VÉSICO-PUBIEN, IENNE, adj. — *Fossette vésico-pubienne*. La paroi postérieure du canal inguinal offre du côté de la cavité ventrale trois fossettes dues au soulèvement du péritoine par l'artère ombilicale ou son rudiment en dedans, l'artère épigastrique en dehors. La *fossette inguinale externe* répond à l'anneau inguinal profond; la *fossette moyenne*, dite à tort *interne*, est entre les deux artères précédentes; la *fossette vésico-inguinale* ou *vésico-pubienne* est la plus interne des trois, placée entre l'artère ombilicale et le bord interne du grand droit. Elle répond à l'anneau inguinal sous-cutané ou plus en dedans, et donne passage aux hernies directes. V. HERNIE.

VÉSICULAIRE, adj. [*vesicularis*, angl. *vesicular*, esp. *vesicular*]. Qui a la forme d'une vésicule. — *Râle vésiculaire*. Synonyme de *râle crépitant*. V. RÂLE.

VÉSICULE, s. f. [*cystis*, *vesicula*, *κύστις*, all. *Bläschen*, angl. *vesicle*, it. *vesicichetta*, esp. *vesicula*]. Petite vessie, petite cavité ou poche.

Vésicule de Baer [*vesicula Baerii*]. On a désigné sous ce nom l'ovule proprement dit qui est contenu dans le follicule de de Graaf, et dont on attribue la découverte à Baer, parce qu'il l'a décrit avec une grande précision en 1827. Cependant il paraît avoir été vu avant lui par de Graaf, Prévost et Dumas. On a quelquefois trouvé

deux ovules dans une vésicule de de Graaf. V. CORPS JAUNE, OVAIRE et OVULE.

Vésicule biliaire [all. *Gallenblase*]. V. BILIAIRE.

Vésicule de Graaf [*vesicula Graafiana, ovisaccus* de Barry]. Nom sous lequel on désigne les petites vésicules disséminées au milieu du parenchyme ou *stroma* de l'ovaire. On les regardait autrefois, mais à tort, comme les véritables ovules. Elles se composent de deux tuniques superposées, l'une libreuse et mince (*theca folliculi, tunica propria ovisacci*), l'autre molle et mince (*tunica propria folliculi*, et à tort *nucleus*), pleine d'un liquide albumineux et de cellules épithéliales qui s'annassent en couche sur la face interne de la tunique propre, où elles forment ce qu'on appelle *membrana granulosa, membrana cumuli, stratum proliferum*, et contiennent l'ovule, ou *vésicule de Baer* (V. OVAIRE). — Les vésicules de de Graaf deviennent souvent l'origine de kystes plus ou moins vastes. Quand plusieurs vésicules à la fois sont devenues kysteuses et restent entourées par l'enveloppe de l'ovaire, on a ce qui a été nommé *kyste multiloculaire* ou *cloisonné de l'ovaire*. En se dilatant, les parois des vésicules sont devenues plus ou moins épaissies, généralement lisses à la face interne; leur épithélium est devenu pavimenteux ou a disparu. Leur contenu a particulièrement changé de nature et d'aspect; il n'est ordinairement plus liquide, mais demi-liquide, visqueux ou demi-solide, de la consistance de gélatine tremblante, ferme et susceptible d'être coupée, au point de ressembler à un tissu colloïde ou gélatiniforme. Ce produit de sécrétion nouvelle doit particulièrement son aspect et sa consistance à une *substance organique nouvelle*, qui constitue à elle seule la plus grande partie de l'humeur, avec de petites proportions de sels et de principes gras. Si nulle partie solide n'est en suspension, l'humeur est transparente, incolore ou grisâtre; mais ordinairement elle contient des granulations grasses, des épithéliums nucléaires, sphériques et pavimenteux, presque toujours plus ou moins chargés de granulations grasses, et des symplexions. Ces parties rendent l'humeur plus ou moins trouble ou opaque, selon leur quantité; elle peut être aussi colorée par du sang dont les globules sont plus ou moins altérés.

Vésicules de Naboth [angl. *vesicles of Naboth*]. Follicules de l'intérieur du col de la matrice. V. UTÉRUS.

Vésicule ombilicale [all. *Nabelblase, Dotterhaut*]. V. EMBRYON et OMBILICAL.

Vésicules pulmonaires ou aériennes [all. *Luftbläschen*]. Termination des canalicules respirateurs. V. BRONCHIQUE.

Vésicule de Purkinje, ou *vésicule germinative* [*vesicula germinativa, s. prolifera, s. Purkinji*]. Petite cellule microscopique contenue dans l'ovule, où elle a été découverte en 1826, par Purkinje, chez l'oiseau, et en 1834, presque simultanément par Coste, Wharton Jones, Valentin et Bernhardt, chez la femme. Elle contient un liquide clair, et l'on aperçoit dans son

intérieur son noyau découvert par R. Wagner, qui l'a appelé *tache germinative*. V. OVULE et VITELLUS.

Vésicules séminales [all. *Samenbläschen*, it. *vesicella seminali*]. V. SEMINAL et SPERME.

VÉSICULES, s. f. pl. Ordre de maladies cutanées dans le système de Bateman.

VÉSICULEUX, BÛSE, adj. [*vesiculosus*, all. *vesiculös*, esp. *vesiculososo*]. Qui est renflé en manière de vessie. — *Maladies vésiculeuses*. V. VÉSICULES.

VÉSICULIFORME, adj. En forme de vésicule. S'est dit particulièrement des cellules de l'épithélium des glandes sébacées distendues sphériquement par accumulation de leur contenu huileux, devenu homogène (V. SÉBACÉ). S'est dit aussi des excavations claires et limpides, quelquefois contenant des granulations ou des globules de pus qui se produisent dans certaines cellules épithéliales, thénoblastiques, etc., et constituant une sorte d'altération tantôt pathologique, tantôt sénile, de ces éléments, dans quelques tumeurs.

VESSE-DE-LOUP, s. f. V. LYCOPERDACÉES.

VESSIE, s. f. [*vesica, κύστις*, all. *Blase*, angl. *bladder*, it. *vesicica*, esp. *vejiga*]. Réservoir musculo-membraneux destiné à recevoir l'urine et à la contenir jusqu'à ce que l'accumulation d'une certaine quantité de ce liquide en sollicite l'expulsion. La vessie occupe les parties antérieure et médiane de l'excavation pelvienne. Elle est située derrière le pubis, au-dessus et au-devant du rectum et des vaisseaux spermaticques chez l'homme, de la matrice et du vagin chez la femme. Elle a des rapports spéciaux avec les uretères, qui en traversent obliquement la paroi inférieure; avec les nerfs et les vaisseaux, tant sanguins que lymphatiques, qui s'y distribuent en assez grand nombre; avec des ligaments antérieurs, ou faisceaux fibreux, qui l'attachent au pubis, et un ligament supérieur, constitué par l'ouraque ainsi que par les vaisseaux ombilicaux oblitérés; avec le tissu cellulaire, qui l'entoure de toutes parts; avec le péritoine, qui revêt une grande

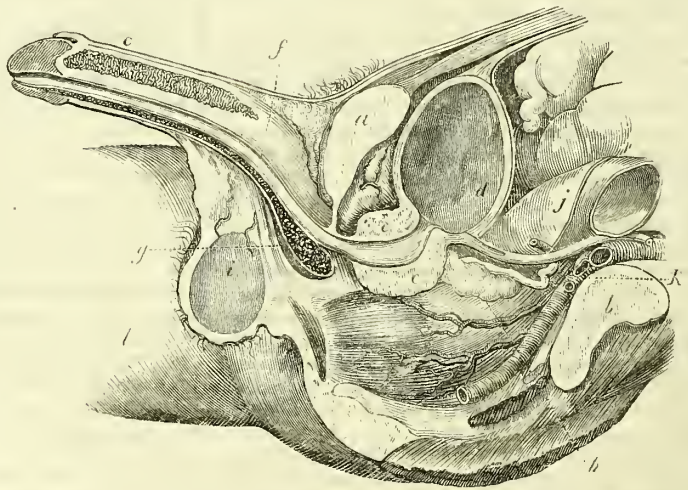


Fig. 488.

étendue de sa circonférence, et, chez l'homme, avec la prostate, qui en embrasse le col, dont même elle fait partie. Dans l'état de vacuité, elle forme, au bas de

l'hypogastre, une tumeur arrondie, légèrement conoïde, et dont le volume égale celui d'un petit œuf de poule. Le sommet du cône, tourné en haut et en avant, correspond à la partie postérieure de la symphyse pubienne; il donne attache au ligament supérieur. La base regarde en bas et en arrière; elle est en rapport, sur la ligne médiane, avec le rectum, qui s'y trouve logé en partie dans un sillou longitudinal, et sur les côtés avec les vésicules séminales et les canaux spermaticques. A mesure qu'elle s'emplit d'urine, ses parois s'écartent de toutes parts, excepté en avant; son développement est limité dans le petit bassin par la solidité des parois osseuses qui circonscrivent cette excavation: elle ne peut donc acquérir toute l'amplication dont elle est susceptible qu'en sortant du bassin. C'est en haut, dans l'abdomen, entre les muscles droits et la masse des intestins, qu'elle trouve l'espace nécessaire pour se dilater: aussi la tumeur qu'elle produit prend-elle une forme conoïde, aplatie d'avant en arrière. Mais, quand la distension est poussée à l'extrême, le sommet du cône peut s'étaler à tel point que la tumeur y soit quelquefois plus large qu'en toute autre région. Ce qui est à peu près constant, c'est que la tumeur prend plus de développement de bas en haut et d'un côté à l'autre que d'avant en arrière: le viscère s'accroît en tous sens, mais moins en bas qu'partout ailleurs, parce qu'il y rencontre plus de résistance. La figure intérieure de la vessie correspond assez bien à la figure extérieure, sauf la partie inférieure, là où se trouve la *trigone vésical*, surface plate, unie, triangulaire, bornée antérieurement par l'orifice interne de l'urètre, qui aboutit au sommet du triangle, en arrière et de chaque côté, par l'insertion des uretères, qui en marquent les deux angles de la base. Les trois orifices sont séparés l'un de l'autre par une distance presque égale, qui s'élève à 41 millimètres environ. Quant à l'orifice de l'urètre, si la vessie est vide et le sujet debout, il se trouve à peu près sur le même plan que le trigone, qui, toutefois, est un peu soulevé. La vessie est sujette à un grand nombre de maladies; toutes sont importantes à cause de l'influence qu'elles exercent sur la santé générale. L'histoire en est exposée d'une manière aussi complète que lumineuse dans l'ouvrage de Civiale. — Dans la Figure 488, *a* est un côté de la symphyse du pubis; *b*, la surface articulaire du sacrum qui se joint à l'os iliaque; *c*, le pénis; *d*, coupe de la vessie; *ee*, la prostate; *f*, la portion bulbeuse de l'urètre; *g*, le bulbe lui-même; *h*, vésicule séminale et au-dessus le canal déférent; *i*, le testicule; *j*, le rectum, dont on voit les rapports avec la vessie et la prostate en le suivant jusqu'à l'anus; *k*, artère et veines iliaques; *l*, cuisse droite. Sa muqueuse n'a pas de glande et possède un *épithélium mixte*.

Vessie natale ou vésicule aérienne des poissons [esp. *vejiga natatoria o aerea*]. On appelle ainsi une espèce de poche remplie d'air, placée dans l'abdomen des poissons, sous leur épine dorsale, communiquant ordinairement avec l'œsophage ou avec l'estomac par un canal à travers lequel l'air qu'elle contient peut s'échapper. Ce n'est pas par cette voie que l'air arrive dans la vésicule, mais il est le produit d'une sorte de sécrétion qui s'opère dans les parois mêmes de ce réservoir, dont la structure est glanduleuse, très vasculaire. Par la contraction des parois du ventre, la vésicule est plus ou moins comprimée, et, suivant le volume qu'elle occupe, elle donne au corps du poisson une pesanteur spécifique égale, ou supérieure,

ou intérieure, à celle de l'eau, et le fait ainsi rester en équilibre, descendre ou monter dans ce liquide. Elle manque souvent, ou bien elle est très petite dans les espèces qui se tiennent au fond des eaux.

VESSIGON, s. m. [all. *Flussgalle*, it. *formella*]. Tumeur synoviale qui survient quelquefois sur l'une des parties latérales du jarret du cheval, et qu'on distingue en *vessigon articulaire*, *vessigon tendineux* et *vessigon du tendon d'Achille*. Pour le genou, on distingue le *vessigon articulaire* et le *vessigon tendineux*. Les vessigons se terminent rarement par résolution; l'état chronique est plus commun. Dans le début, les émollients, les astringents, les résolutifs ont fréquemment réussi. Plus tard, le meilleur moyen consiste dans la cautérisation par le fer rouge, qui les fait disparaître ou en borne du moins le développement. Les frictions avec la pommade de bi-iodure de mercure sont appliquées avec avantage. La ponction d'un vessigon avec le bistouri n'offre pas de dangers sérieux; la plaie se cicatrise bientôt; il est bon, après la ponction, d'appliquer un vésicatoire sur la tumeur. On a aussi conseillé l'injection de la teinture d'iode après la ponction. V. Fic.

VESTIBULAIRE, adj. [esp. *vestibular*]. Qui a rapport au vestibule. — *Ouverture vestibulaire du tympan*. C'est la fenêtre ovale. — *Rampe vestibulaire du limaçon*. V. OREILLE interne.

VESTIBULE, s. m. [*vestibulum*, all. *Vorhof*, angl. *vestibule*, it. et esp. *vestibulo*]. Petite cavité arrondie, ovoïde, irrégulière, qui fait partie de l'oreille interne ou labyrinthe. V. OREILLE interne.

VESTITURE, s. f. [*vestitura*, de *vestire*, vêtir; all. *Bekleidung*]. Ensemble des organes accessoires, tels que poils, aiguillons, recouvrant la surface des végétaux.

VETA. Céphalalgie aiguë avec une grande prostration, qui est commune dans la région des Andes.

VÉTÉRINAIRE, adj. [*veterinarius*, de *veterina*, bêtes de somme, bestiaux; angl. *veterinary*, it. et esp. *veterinario*]. Qui concerne les bestiaux. — *Art vétérinaire* (la *vétérinaire*, s. f.) [*veterinaria medicina*, *mulomedicina*, *κατηχητική*, all. *Thierarzneikunde*, angl. *veterinary surgery*, *farrieri*, it. *arte veterinaria*, esp. *veterinaria*, *albeiteria*]. Connaissance de l'anatomie et des maladies des bestiaux.

VÉTÉRINAIRE, s. m. [*veterinarius*, *mulomedicus*, *κατηχητής*, all. *Thierarzt*, *Veterinär*, angl. *veterinary surgeon*, *farrier*, esp. *veterinario*, *albeiter*]. Celui qui cultive ou pratique l'art vétérinaire.

VÉTYVER, s. m. [*Andropogon muricatus*, Retz, *Vetiveria odorata*, Virey]. Graminée de l'Inde remarquable par son odeur pénétrante qui la fait employer comme parfum.

VENILLAIRE, adj. — *Préfloraison vexillaire*. Celle de la corolle chez les papilionacées.

VIABILITÉ, s. f. [angl. *viability*, it. *viabilità*, esp. *viabilidad*]. Qualité ou état d'un fœtus né viable. On compte 4 mort, ou enfant né non vivant, pour 15 à 16 enfants nés viables dans les villes, ou pour 18 environ hors des villes; il y a 12 mort-nés du sexe masculin pour 10 du sexe féminin (V. MORT-NÉ). On supposait autrefois que le rapport des naissances masculines aux naissances féminines était égale à 22/21, ce qui diffère sensiblement de 17/16; mais ce dernier rapport est le plus digne de confiance, parce qu'il est conclu de plus de 14 millions et demi de naissances des deux sexes; nombre bien supérieur à ceux qu'on avait employés jusqu'ici à la détermination de cet élé-

ment. Pour savoir si le climat influe sur le rapport dont il est question, on a considéré séparément une trentaine de départements, les plus méridionaux de la France. Les naissances dans ces départements, depuis 1817 jusqu'à 1843, ont été de 13,477,489 garçons, et de 12,680,776 filles : le rapport du premier nombre au second est celui de 17 à 16, comme pour la France entière ; et, en le calculant en particulier pour chacune des quinze années, on trouve aussi qu'il n'a pas beaucoup varié, ses limites extrêmes étant 14/13 et 18/17. Ce résultat porte à conclure que la supériorité des naissances des garçons sur celles des filles ne dépend pas du climat d'une manière sensible. Les naissances des enfants naturels des deux sexes paraissent s'écarter du rapport de 17 à 16. Depuis 1817 jusqu'à 1843, ces naissances, dans toute la France, ont été de 956,856 garçons et 919,504 filles ; le rapport du premier nombre au second diffère peu de celui de 25 à 24, ce qui semblerait indiquer que, dans cette classe d'enfants, les naissances des filles se rapprochent plus de celles des garçons que dans le cas ordinaire. Les naissances des garçons sont à celles des filles comme 16 est à 15 pour les enfants légitimes, et comme les nombres 25 et 24 pour les enfants naturels. Quand il naît 1 enfant naturel, il en naît 13 légitimes, ce qui revient à peu près à 10 enfants naturels pour 130 enfants légitimes. Les décès masculins surpassent les décès féminins ; les premiers étant représentés par 60, les autres le sont par 59, ce qui fait qu'à l'âge moyen de la vie, il y a plus de femmes que d'hommes. On compte 1 mariage pour 128 habitants, et pour 4 naissances 1/12^e ; on compte 3,8 ou presque 4 enfants légitimes par mariage. On compte 1 décès par 40 habitants, et pour 1,23 ou 1 naissance 1/4. On compte 1 naissance sur 33,4 habitants, et pour 0,83 décès ; ce qui revient à 10 naissances pour 8 décès. Quant à l'accroissement de la population, on voit que les garçons y ont une plus grande part que les filles : les garçons y contribuent pour 1/351^e, et les filles seulement pour 1/465^e. Si l'accroissement total, qui est de 1/200^e, se maintenait le même, la population augmenterait de 1 dixième en 19 ans, de 2 dixièmes en 37 ans, de 3 dixièmes en 53 ans, de 4 dixièmes en 67 ans, de moitié en 81 ans, et il faudrait 139 ans pour qu'elle devint double de ce qu'elle est maintenant. Puisque l'on compte 1 naissance pour 33,4 habitants, et 1 décès pour 40, on aura : rapport de la population aux naissances, 33,4 ; aux décès, 40. C'est par ces nombres que l'on doit en général multiplier les naissances et les décès pour reproduire la population. En 1853, l'*Annuaire du bureau des longitudes* évalue la durée de la vie moyenne à 36,4 ans. La table de Duillard ne donne que 28 ans 3/4 pour la durée de la vie moyenne avant la révolution. Voilà donc une augmentation de 8 ans qui doit provenir de l'introduction de la vaccine, de l'aisance qui s'est répandue jusque dans les classes les moins fortunées, et de la meilleure hygiène qui en résulte. Elle indique dans la loi de la mortalité un changement favorable qu'un grand nombre de faits ont déjà rendu sensible depuis bien des années, non-seulement en France, mais encore dans une grande partie de l'Europe. Un sixième des enfants meurent dans la première année, et un cinquième ne parviennent pas à l'âge de 2 ans. De 5 enfants déposés dans les hospices d'enfants trouvés, il n'en survit qu'un seul.

V. MORTALITÉ, MORT-NÉ et TEMPS.

VIABLE, adj. [de *vita habilis*, apte à vivre ; all. *lebensfähig*, angl. *viable*, it. *vitabile*, esp. *viable*]. Un fœtus *viable* est celui qui présente, au moment de la naissance, une conformation assez régulière, et assez de développement et de force organique pour que les fonctions nécessaires à l'entretien de la vie puissent s'exécuter d'une manière plus ou moins durable. Quoiqu'un enfant ait vie après être sorti du sein de sa mère, qu'il en donne des preuves par quelques cris ou vagissements, ou par quelques mouvements de ses membres, ou enfin par une respiration plus ou moins forte ; néanmoins, s'il n'est pas conformé de manière à pouvoir vivre, soit qu'une partie notable du temps de la gestation lui ait manqué (avorton), soit que la nature ne lui ait jamais donné, à aucune époque de la grossesse, la force nécessaire pour vivre, ou que, s'éloignant encore plus de ses voies ordinaires, elle lui ait refusé les formes humaines les plus essentielles (monstre), l'enfant, bien que *né en vie*, ne serait pas *né viable*, il ne serait pas *né avec la capacité pour vivre*. — Aux termes des articles 312 et suivants du Code civil, tout enfant *né après le 180^e jour de gestation*, ou même le 180^e jour, est réputé *viable* : les signes de cette viabilité sont tirés du poids du fœtus, de sa longueur, de sa conformation, du degré de développement des organes essentiels, mais plus particulièrement encore du point de l'abdomen où s'insère le cordon ombilical, de celui auquel correspond la moitié de la longueur totale du corps, de la partie du canal intestinal dans laquelle se trouve le méconium, etc.

VIBICES, s. f. pl. [*vibices*, $\nu\acute{o}\lambda\omega\acute{\nu}$, it. *vibici*]. Synonyme de *vergetures*. V. ce mot.

VIBRANT, ANTE, adj. [*vibrans*, all. *straff*, angl. *vibrating*, it. et esp. *vibrante*]. Se dit du pouls qui est à la fois grand, dur, tendu, prompt et fréquent.

VIBRATILE, adj. [*vibratilis*, all. *vibrierend*, esp. *vibratil*]. Qui est susceptible de produire des vibrations. *Cils vibratiles* et *mouvement vibratile*. V. CIL et ÉPITHÉLIUM.

VIBRATILITÉ, s. f. [esp. *vibratilidad*]. Faculté de produire des vibrations.

VIBRATION, s. f. [*vibratio*, all. *Schwingung*, *Vibration*, angl. *vibration*, it. *vibrazione*, esp. *vibracion*]. Mouvement très rapide qu'une verge élastique et rigide, fixée à l'une de ses extrémités, ou une corde tendue par les deux bouts, exécute en oscillant, la première de part et d'autre de sa position fixe, la seconde entre ses deux points fixes, quand une cause quelconque écarte instantanément l'une ou l'autre de la position où elle se tient en équilibre. V. ONDE.

VIBRATOIRE, adj. [*vibratorius*, all. *vibratorisch*, esp. *vibratorio*]. Le mouvement vibratoire est celui qui consiste en oscillations ou vibrations. Ce qui le rend surtout remarquable, c'est qu'il est pour nous la source du son. Sa théorie a été appliquée aussi à l'explication des phénomènes de la lumière.

VIBRISSES, s. f. pl. [*vibrissæ*]. Nom donné aux poils qui se trouvent en dedans de l'orifice des narines, et dont l'état pulvérulent est quelquefois un signe utilisé en pathologie pour le diagnostic : celui de la dothiérientérie, par exemple.

VIBRION, s. m. [*vibrio*, de *vibrare*, vibrer ; all. *Zitterthierchen*]. Infusoire d'une figure linéaire que l'on trouve quelquefois dans la salive, entre les dents et dans les vomissements. Fuchs en a reconnu deux espèces, *Vibrio cyanogenus* et *Vibrio xanthogenus*,

dans des échantillons de lait altéré-bleu et jaune. Le *Vibrio lineola* se développe dans tous les liquides en voie d'altération, sur le vivant ou sur le cadavre.

VIC-SUR-CÈRE. Bourg à seize lieues de Clermont (Cantal), qui possède des eaux minérales chaudes.

VICE, s. m. [*vitium*, all. *Fehler*, angl. *fault*, it. *vizio*, esp. *vicio*]. Défaut, imperfection. — *Vice de conformation* [all. *Bildungsfehler*]. Mauvaise disposition d'une partie du corps. — *Vices rédhibitoires*. Maladies ou défauts qui donnent à l'acheteur le droit de réclamer l'annulation de la vente d'un animal et de s'en faire restituer le prix. V. TUMEUR ténigne.

VICHY. Petite ville à quinze lieues de Moulins (Allier), où se trouvent des eaux minérales salines, dont la température varie entre 33° et 45° centigr.

VIDE, s. m. [*vacuum*, ζενεον, all. *das Leere*, angl. *void*, it. *voto*, esp. *vacío*]. Espace dans lequel il n'y a aucune matière résistante quelconque. Avec nos meilleures machines, on ne peut faire le vide que jusqu'à 2 millimètres. Le vide barométrique est le plus parfait qu'on puisse obtenir.

VIDIEN, IENNE, adj. [de *Vidus Vidius*, célèbre anatomiste du XVI^e siècle; all. *vidianisch*, angl. *vidian*, it. et esp. *vidiano*]. V. PTÉRYGOÏDIEN.

VIE, s. f. [*vita*, ζωη, all. *Leben*, angl. *life*, it. *vita*, esp. *vida*]. On donne le nom de *vie* à la manifestation des propriétés V. ce mot inhérentes et spéciales à la substance organisée seulement. La plus générale d'entre elles est la *nutrition*, caractérisée par le double mouvement de combinaison et de décombinaison que présente, d'une manière continue et sans se détruire, toute substance organisée placée dans des conditions ou milieux convenables. Il n'y a vie que là où il y a organisation, mais il n'y a pas nécessairement vie partout où il y a organisation; il faut pour cela un ensemble de conditions extérieures à l'être organisé (V. MILIEU). Tout être qui présente une organisation, quelque simple qu'elle soit, est doué d'une au moins des propriétés vitales, la plus simple d'abord, la nutrition. Partout où il y a nutrition, il y a vie, c'est-à-dire manifestation d'une au moins, ou d'un certain nombre des propriétés que ne présentent pas les corps bruts, savoir: nutrition, développement, reproduction, et même, chez certains êtres, contractilité et innervation. C'est pour avoir considéré la vie indépendamment de la substance organisée, qui en est le siège, qu'on a posé la question de savoir si la vie est un principe ou un résultat; question mal posée, puisque la vie n'est ni l'un ni l'autre. La vie n'est en effet que la manifestation de l'une ou de l'ensemble des propriétés inhérentes à la substance organisée, et que ne possède pas la matière brute; ces propriétés pouvant du reste être réduites à une, la nutrition, il en est résulté qu'on a donné quelquefois la définition de la nutrition pour celle de la vie. Elle est inhérente à la substance organisée placée dans certaines conditions de milieu, comme l'acidité ou l'alcalinité sont inhérentes à l'acide sulfurique ou à certains oxydes; mais elle n'est pas plus un principe que l'acidité et l'alcalinité, autrefois admises comme principes distincts de la matière brute, ne sont des principes. Elle n'est pas plus un résultat que l'alcalinité, etc., n'est, dans l'ammoniaque, les oxydes, les alealoïdes, etc., un résultat susceptible d'être déduit de leur composition. Il y a coexistence de cette propriété et de cette composition, comme coexistent la vie et la substance organisée placée en certaines conditions de milieu. Seule-

ment il y a autant de différence entre la vie et les propriétés des corps bruts qu'entre la substance organisée et les corps inorganiques. La liaison minnieuse et intime qui existe entre la constitution de ses parties liquides et de ses solides, qui naissent et se développent d'une manière simultanée et corrélative, est la seule cause qui fait que les propriétés vitales ou la vie cessent de se manifester dès que les liquides ont subi des modifications, même légères, sans que les solides soient détruits; tandis que les corps inorganiques, plus indépendants des conditions extérieures, ne perdent leurs propriétés qu'autant qu'ils sont décomposés. C'est là ce qui a fait croire à une indépendance et à une séparation qui n'existent pas entre la substance organisée et ses propriétés; c'est enfin l'ignorance de la nature de cette liaison intime qui a fait se demander si ces propriétés n'étaient pas une cause, un principe séparable, ou le produit, le résultat de l'action d'un principe subtil susceptible de s'échapper (V. ANIMISME et ORGANISATION). La notion de *vie* est donc représentée par le phénomène le plus général qui se passe dans la matière organisée en action, par le phénomène que manifeste toujours et sans interruption tout être organisé agissant. C'est là tout ce que nous pouvons savoir de réel à cet égard; toute idée métaphysique sur la nature intime, sur les causes premières, sur l'essence du phénomène, toute idée d'entité se trouve et doit être tout à fait éloignée. La vie peut être bornée à la nutrition. Tel est le cas de l'œuf et de la graine pendant un temps plus ou moins long. Ce sont des corps organisés ordinairement très simples, chez lesquels tout se borne à un échange avec les parties gazeuses seulement du milieu ambiant. Il peut même se faire que tout phénomène de nutrition, et par suite que toute vitalité soit suspendue pendant un temps plus ou moins long, soit dans les graines, soit chez les larves de quelques animaux placées dans certaines conditions de température, de sécheresse ou d'humidité. Mais, si ces conditions n'ont pas amené de lésion dans l'organisation, la nutrition, et par suite le développement, pourront reparaître et continuer jusqu'à la période de reproduction. Ainsi, dans ces cas-là, l'organisme est conservé à l'état statique, c'est-à-dire apte à agir, mais sans manifester les actes propres à la substance organisée; c'est un état de *mort apparente*, mais non réelle, puisque l'organisme n'est point lésé, et manque seulement des conditions extérieures physico-chimiques nécessaires à l'accomplissement des actions qui caractérisent la vie, et qui reprennent dès que celles-ci lui sont rendues. Ce fait s'observe sur beaucoup de graines, sur beaucoup de larves d'insectes (V. VERSI libres ou contenues dans des graines, comme le montrent beaucoup de légumineuses, etc.; il s'observe même sur des animaux parfaits (V. INFUSOIRE et ROTIFÈRE). Ce sont seulement des êtres à organisation très simple qui offrent des exemples de ce genre. Les animaux ou les larves d'un grand volume, ou qui ont un appareil respirateur développé, ne peuvent être placés dans cet état que pendant un temps très court (V. ASSIMILATION et DÉASSIMILATION), même dans les animaux à température variable. Mais, quelles que soient les précautions prises, on ne peut réussir à suspendre la vie sans amener la mort sur les animaux à température fixe. Ce qui s'y oppose surtout, c'est la facile altérabilité des substances organiques qui composent la partie fondamentale de leurs éléments anatomiques;

c'est plus encore la facile altérabilité ou la coagulabilité des substances organiques de leur sang : car déjà, dans les conditions ordinaires de l'existence, leurs diverses altérations constituent la lésion caractéristique d'un très grand nombre de maladies (trop souvent attribuées, à tort, à des particules solides, comme les globules de pus), et qui, en général, amènent la mort rapidement avant que des lésions, autres que celles qui sont moléculaires, se soient montrées dans les éléments anatomiques et les humeurs. — *Durée de la vie.* V. TEMPS et VIABILITÉ.

VIEILLESSE, s. f. [*senectus*, γῆρας, all. *Alter*, angl. *old age*, it. *vecchiezza*, esp. *vejez*]. Période de la vie humaine, dont on fixe le commencement à la soixantième année, mais qui peut être plus ou moins retardée ou avancée, suivant la constitution individuelle, le genre de vie et une foule d'autres circonstances. V. AGE.

VERGE, adj. [*nativus*, all. *gediegen*, angl. *native*, it. *vergine*, esp. *virgen*]. Se dit d'un métal qu'on trouve, dans le sein de la terre, pur ou à peu près.

VIEUX-MAL, s. m. Mal ancien. — *Claudication intermittente de vieux-mal.* Vice réducteur qui consiste en une boiterie intermittente due à un mal ancien.

VIF, VIVE, adj. [*vividus*, all. *raschgehend*, angl. *quick*]. Se dit du pouls, quand il réunit la promptitude, la fréquence et la force, sans dureté.

VIF-ARGENT, s. m. V. MERCURE.

VIGNE, s. f. [*Vitis vinifera*, ζυμωτης, all. *Weinrebe*, angl. *vine*, it. *vite*, esp. *vid*]. Arbuste sarmenteux de la famille des ampélidées qui produit le raisin. V. ce mot et VIN.

VILLAMAJOR. A quatre lieues de Mataro (Espagne). Eau ferrugineuse.

VILLA VIEJA. A trois lieues de Murviedro (Espagne). Eau acide : sous carbonate de fer, de soude, chlorhydrate de soude. Diurétique, apéritive. Bonne contre les paralysies, les affections cutanées, les ophthalmies et les vieux ulcères.

VILLOUX, EUSE, adj. [*villosus*, de *villus*, poil ; all. *zottig*, *villös*, angl. *villous*, it. *villoso*]. Se prend quelquefois dans le même sens que velu. — On a appelé *membranes villoses simples*, les séreuses, mais elles n'ont point de villosités, et *membranes villoses composées*, les muqueuses. — *Tissu villox ou velouté du pied.* Partie du derme sous-ongulaire portant des villosités pour son union avec la sole et la fourche.

VILLOSITÉ, s. f. [*villositas*, all. *Zottigkeit*]. Assemblage de poils couchés, membraneux et un peu mous. — Dans l'anatomie des animaux, on donne le nom de *villosités* à de petits prolongements ou saillies, très petites, molles, flexibles, presque contiguës les unes aux autres, qui couvrent la surface de certaines muqueuses de l'appareil digestif. On les observe surtout dans les muqueuses peu riches en glandes, ou ayant des glandes sous-muqueuses, comme le duodénum. Chez l'homme et les carnivores, on n'en trouve qu'à partir du pylore jusqu'au bord libre de la valvule iléo-cœcale, ainsi que dans les voies biliaires et les canaux hépatiques. Chez les ruminants, il y en a dans le voisinage du cardia. Le gros intestin, l'œsophage, le pharynx (V. ce mot), la cavité buccale, n'ont pas de villosités ; car il ne faut pas confondre avec les villosités les papilles cornées ou non, plus ou moins longues, de la langue et autres parties de la bouche chez diverses espèces animales (V. PAPILLE). Les villosités, au point de vue de la forme, se divisent en

simples et en *composées*. Les *villosités simples* sont dites *coniques*, *cylindriques*, en *massue* ou *foliacées*, c'est-à-dire larges et aplaties, terminées ou non en pointe. Les *villosités composées* sont la plupart des villosités foliacées dont la surface, ou seulement le bord libre est pourvu de villosités coniques, cylindriques ou en massue. Il ne faut pas confondre les villosités avec les papilles. Les villosités, comme les papilles, sont une dépendance du chorion de la muqueuse dont elles se détachent en saillie plus ou moins petite. Mais elles sont composées par une plus grande quantité de matière amorphe et contiennent moins de fibrilles lamineuses. Ces fibrilles sont la plupart longitudinales, empâtées en quelque sorte dans l'épaisseur de la matière amorphe qui compose en grande partie la villosité. La principale différence, c'est que, selon leur volume, les villosités renferment une, deux ou trois artérioles centrales accompagnées d'un nombre de veines ordinairement double, comme plissées transversalement, et quelquefois offrent des taches pigmentaires à leur surface externe. Mais ces vaisseaux ne se distribuent pas au centre seulement de l'organe comme dans les papilles. Il en part de petites branches qui viennent former un réseau serré à la surface même de la villosité, de telle sorte que les capillaires font saillie du côté de la cavité intestinale dont ils ne sont séparés que par la mince couche d'épithélium cylindrique de cette région. Les interstices laissés entre eux par les capillaires de ce réseau sont tellement étroits, qu'on peut souvent les considérer comme nuls, les conduits étant contigus comme les doigts de la main rapprochés. Au centre de chaque villosité se trouvent un ou plusieurs capillaires lymphatiques, peu réguliers, variqueux, à parois très minces, confondues et adhérentes avec la substance de la villosité. Ces lymphatiques ne sont pas ramifiés ni anastomosés, et commencent par une extrémité close ; ils se jettent dans le réseau sous-muqueux.

VIN, s. m. [*vinum*, ζῆμα, all. *Wein*, angl. *wine*, it. et esp. *vino*]. Liqueur alcoolique qu'on obtient par la fermentation du jus de raisin. C'est un composé d'alcool, de matière sucrée, d'acide malique, d'acide tartarique, de tartrate acide de potasse, d'acide acétique, d'une matière colorante qui a quelque analogie avec le tannin, et quelquefois d'une substance aromatique. La matière colorante ne se rencontre que dans les vins rouges. La substance aromatique, qui constitue ce qu'on appelle le *bouquet*, est due, suivant Liebig et Pelouze, à un principe qu'ils ont isolé et appelé *ether œnantique*. Ces divers matériaux se trouvent tout formés dans le raisin ; peut-être seulement une partie de l'acide acétique se développe-t-elle pendant la fermentation. Lorsque celle-ci est terminée, il reste toujours du sucre non décomposé, et d'autant plus que le moût en contenait davantage. Cependant les raisins donnent en général un vin d'autant plus alcoolique qu'ils sont plus sucrés. Lorsqu'on veut qu'ils conservent, après la fermentation, une proportion assez considérable de sucre pour avoir une saveur douce, on fait évaporer une portion du moût jusqu'en consistance de sirop, et on le mêle avec l'autre avant la fermentation. Outre les divers matériaux qui viennent d'être énumérés, les vins contiennent quelquefois de l'acide carbonique qui les rend mousseux : c'est ce qui arrive quand on les met en bouteille avant que la fermentation soit achevée. — La quantité d'alcool pur en volume, contenue dans 100 parties de vin, est, d'après Gay-Lussac : Bagnols

(Gard), 17,0; Madère vieux et Grenache, 16,0; Collioure (Pyrénées-Orientales), 15,6; Jurançon blanc (Basses-Pyrénées), 15,2; Chypre et Malaga, 15,1; Saint-Georges (Hérault) et Sauterne blanc (Gironde), 15,0; Rivesaltes et autres des Pyrénées-Orientales, 14,6; Jurançon rouge et Poudensac blanc, suivant les crus, 13,7 à 12,1; Vauvert (Gard), 13,3; vins de poids du Midi, 13,0; Barsac blanc, 12,10 à 14,7, suivant les crus; coteaux d'Angers, 12,9; Bomme blanc (Gironde), 12,2; Frontignan, 11,8; Champagne mousseux, 11,6; Saint-Pierre-du-Mont (Gironde), 11,5; vins du Rhin, 11,0 à 11,9; Ermitage rouge et Côte-Rôtie, 11,3; Volnay, Chambertin, Richebourg, Beaune, Nuits et autres bons vins de Bourgogne, 11,0 à 11,5; vins en bouteille de la Société œnophile, 10,5; vin de l'ouest, vins de Mâcon, Chalon, Beaujolais, vin de Westhoffen (Westphalie), 10,0; vin de Saumur et de Tronquoy-Lalande (Gironde), 9,9; Saint-Estèphe, vins communs du Midi, Grave, Larose, Kirvan (Gironde), 9,7 à 9,8; Lalagane (Gironde), Château-Latour (Gironde), vin de la Société œnophile, 9,3; Molsheim (outre-Rhin), Phelan (Gironde), Cantenac (Gironde), 9,2; Ciscour (Gironde), Léoville (Gironde), Therme-Cantenac (Gironde), Tokai (Hongrie), cidre le plus spiritueux, 9,1; Château-Haut-Brion, Château-Destournel, Brannes-Mouton, 9,0; vins blancs de Vendée, vin au détail à Paris, 8,8; Château-Laffitte, Château-Margaux, vins du Cher, 8,7; ale de Burton (Angleterre), 8,2; vins de lies pressés (Paris), 7,6; Chatillon, près Paris, 7,5; poiré, 6,7; Verrières (Seine-et-Oise), 6,2; Ergresheim, 6,0; ale d'Édimbourg, 5,7; cidre le moins spiritueux, 4,8; porter de Londres, 3,9; bière vieille de Strasbourg, 3,5; bière nouvelle de Strasbourg, 3,0; bière rouge et blanche de Lille, 2,9; bière de Paris, 1,9; petite bière de Londres, 1,2. — Les vins sont toniques et stimulants, et d'autant plus que l'alcool y abonde davantage. Ceux qui contiennent beaucoup de tartre et de matière colorante sont astringents. Les vins acides sont diurétiques. — *Vins médicinaux*. Nom donné aux vins dans lesquels on a fait dissoudre une ou plusieurs substances médicamenteuses. V. ŒNOLOGIE.

Vin antimonié ou vin émétique. Vin de Malaga contenant 10 centigrammes de tartre stibié par 32 gram. Autrefois on le préparait avec le verre d'antimoine, ce qui en rendait la composition très variable.

Vin antiscorbutique. On le fait avec: racines fraîches de raifort, 32 gram.; feuilles récentes de cochlearia, de cresson de fontaine, de trèfle d'eau, 16 gram.; semences de moutarde noire, 16 gram.; chlorhydrate d'ammoniaque, 8 gram.; vin blanc généreux, 1 kilogram.; alcoolat de cochlearia composé, 16 gram. On coupe le raifort en tranches minces, on nettoie et l'on incise les autres feuilles, on concasse la graine de moutarde, et l'on met le tout avec le sel ammoniac dans un matras; on y ajoute le vin et l'alcoolat, on bouche bien le vase: après huit jours de macération, on passe à travers un linge avec expression, et l'on filtre.

Vin aromatique. On l'emploie à l'extérieur en fomentations. Il est préparé avec 128 grammes d'espèces aromatiques (feuilles et sommets d'absinthe, d'hysope, de menthe poivrée, d'origan, de romarin, de sauge, de thym, et fleurs de lavande mêlées en parties égales), qu'on fait macérer pendant quatre jours dans: vin rouge, 1 kilogramme, et eau vulnèraire spiritueuse, 62 gram.

Vin d'opium composé. V. LAUDANUM liquide de Sydenham.

Vin d'opium par fermentation. V. LAUDANUM de Rousseau.

Vin de quinquina. Il est préparé (selon le Codex) avec 64 grammes de quinquina gris qu'on met en contact pendant vingt-quatre heures avec 128 grammes d'alcool à 56° centésim., dans un vase fermé; on ajoute 1 kilogramme de vin rouge généreux. On laisse macérer pendant huit jours, en agitant de temps en temps; on passe avec expression et l'on filtre. Mais, lorsqu'on prépare ainsi le vin de quinquina avec des vins rouges très colorés, la matière colorante précipite une partie de la quinine, et la propriété fébrifuge du médicament se trouve affaiblie: aussi est-il bien préférable d'employer des vins blancs de Madère ou de Malaga; et, dans ce cas, on supprime l'alcool. Le quinquina jaune mérite aussi la préférence sur le quinquina gris.

Vin scillitique amer (vin diurétique amer de la Charité). On le prépare en mettant dans un matras: écorces de quinquina gris, de Winter, de citron, 50 à 64 gram.; racines d'asclépias et d'angélique, feuilles d'absinthe et de mélisse, squames de scille et macis, 50 à 8 gram. (le tout grossièrement pulvérisé); versant sur ce mélange: vin blanc, 4 kilogram.; passant avec expression après huit jours de macération, et filtrant.

VINADIO. Localité dans la province de Cuneo (Italie), où sont des sources thermales sulfuro-salines, des bains et des boues.

VINAIGRE, s. m. [*acetum*, ζέος, all. *Essig*, angl. *vinegar*, it. *aceto*, esp. *vinagre*]. Produit de la fermentation acide du vin; liqueur qui contient, outre l'acide acétique, de l'acide malique, du tartrate acide de potasse et de chaux, et une matière colorante. L'alcool est susceptible aussi de s'acétifier; mais il paraît qu'il faut la présence de quelques matières extractives pour commencer et déterminer cette transformation; enfin beaucoup de liqueurs fermentées peuvent passer à l'état de vinaigre ou d'acide acétique. Le vinaigre, étendu d'eau, est rafraîchissant. Il sert, en pharmacie, à dissoudre diverses substances; et ces dissolutions prennent le nom de *vinaigres médicinaux* ou d'*acétolés*. V. ce mot.

Vinaigre aromatique anglais. On le prépare en pulvérisant 64 grammes de camphre dans un mortier de verre, à l'aide d'un peu d'acide acétique, l'introduisant dans un flacon bouché à l'éméri; ajoutant 640 grammes de vinaigre radical, 45 centigrammes d'huile volatile de lavande, 2 grammes d'huile volatile de girofles, et 1 gramme d'huile volatile de cannelle; décantant après vingt jours, et conservant pour l'usage.

Vinaigre de bois. Vinaigre que l'on obtient en distillant le bois dans de vastes tuyaux de fonte qui aboutissent à un réservoir commun, dans lequel se rend tout l'acide pyrolique ou le vinaigre empyreumatique (réservoir disposé de manière à utiliser les gaz produits par la décomposition du bois, en les faisant repasser par le foyer pour l'alimenter). Lorsque le bois est tout à fait carbonisé, on trouve dans le réservoir un liquide noir, épais, d'une odeur désagréable, composé principalement d'acide acétique, d'eau et d'une matière huileuse analogue au goudron. On en sépare cette matière huileuse, et l'on purifie le liquide en le traitant successivement par la chaux et le sul-

fate de soude. En dissolvant dans l'eau l'acétate de soude obtenu, et distillant ensuite, après avoir ajouté de l'acide sulfurique, on a un vinaigre plus ou moins concentré, généralement préférable au vinaigre de vin pour la préparation des divers acétates employés en pharmacie. Il est incolore, très acide et d'une odeur pénétrante.

Vinaigre distillé (acetum stillatitium). Acide acétique étendu d'eau, pesant 1009,5, qu'on obtient en distillant du vinaigre de vin dans une cornue de verre, au bain de sable, recevant le produit dans un matras également de verre et convenablement refroidi, et retirant environ les trois quarts de l'acide employé; ajoutant au résidu un volume d'eau égal au sien, et distillant de nouveau jusqu'à ce que la totalité du produit distillé soit égale au volume du vinaigre employé. Ce dernier résidu retient encore une certaine quantité d'acide acétique; mais on évite de pousser plus loin l'opération, dans la crainte d'avoir un produit d'une odeur empyreumatique.

Vinaigre radical. Acide acétique concentré, qu'on obtient par la distillation de l'acétate de cuivre cristallisé. On introduit ce sel dans une cornue de grès munie d'une allonge et d'un ballon tubulé surmonté d'un long tube; on chauffe progressivement jusqu'à ce qu'il ne passe plus rien à la distillation. On obtient dans le récipient de l'acide acétique très concentré, coloré en vert par la présence d'une petite quantité d'acétate de cuivre. On purifie ce liquide en le distillant de nouveau dans une cornue de verre; et les produits de cette seconde distillation sont d'autant plus riches en acide acétique qu'ils sont recueillis plus près de la fin de l'opération.

Vinaigre des quatre voleurs. On le prépare en faisant macérer pendant quinze jours, dans 4 litres de vinaigre blanc très fort: sommités sèches de grande et petite absinthe, fleurs de lavande, sommités de menthe, de romarin, de sauge, de rue, de lavande, à 32 gram.; calamus aromatiens, cannelle fine, girofles, noix muscades et gousses d'ail, à 4 gram. On passe ensuite à travers un linge; on exprime fortement, et l'on ajoute: camphre, 8 gram., dissous dans acide acétique concentré, 32 gram. Deux jours après on filtre au papier gris.

VINEUX, EUSE, adj. [*vinosus*, *ἰνώδης*, all. *weinartig*, angl. *vinous*, it. et esp. *vinoso*]. Qui a la couleur ou les autres qualités du vin.

VINIFÈRES, s. f. pl. [*viniferae*]. V. AMPÉLIDÉES.

VINO-OENANTIQUE. V. HUILE essentielle de vin.

VIOL, s. m. [*vis illata pudicitiae*, *ἰσχυρία*, all. *Nothzucht*, angl. *rape*, it. *stupro*, esp. *violencia*]. Attentat à la pudeur commis avec violence ou par ruse sur une personne du sexe féminin, vierge ou non. « Abu- » ser d'une femme avec violence, c'est commettre le » crime de viol, alors même que cette femme aurait » eu déjà des enfants. » (Arrêt de la cour de cassation du 14 juin 1811.) Le coupable du crime de viol est puni des travaux forcés à temps; et, si le crime a été commis sur la personne d'un enfant âgé de moins de quinze ans accomplis, le coupable subit le *maximum* de la peine des travaux forcés à temps. La peine est celle des travaux forcés à perpétuité, si le coupable est un des ascendants de la personne sur laquelle a été commis l'attentat, ou s'il est de la classe de ceux qui ont autorité sur elle, ou s'il est à son service, s'il est ministre d'un culte, ou bien s'il a été

aide dans son crime par une ou plusieurs personnes. (Art. 332, 333 du Code pénal.)

VIOLACÉES ou **VIOLARIÉES**, s. f. pl. Famille de plantes voisines des polygalées. Herbacées; fleurs axillaires, pédonculées; calice à cinq sépales libres, ou peu soudés, dont le pétale inférieur se prolonge à sa base en éperon plus ou moins allongé; cinq étamines sessiles, les deux étamines inférieures souvent pourvues d'un prolongement qui s'enfonce dans l'éperon; ovaire uniloculaire, multiovulé; ovules attachés à trois trophospermes pariétaux; embryon droit, endospermique. Les *Frankéniées*, ou *Frankéniacées*, sont des plantes assez voisines des précédentes, également dicotylédones, polypétales, hypogynes, pleurospermes.

VIOLETTE, s. f. [*viola*, ἴων, all. *Viole*, *Veilchen*, angl. *violet*, it. *viola*, esp. *viioleta*]. Genre de plantes (syngén. monogam., L.) dont une espèce, la *violette simple cultivée* (*Viola odorata*, L.), donne des fleurs qui font partie des espèces pectorales, et passent pour adoucissantes. Pour opérer la dessiccation de ces fleurs, on doit se borner à les faire sécher entre deux papiers, dans une étuve chauffée à 40° centigr., après en avoir séparé avec soin les calices et les étamines. Quelquefois on commence par les étendre sur des toiles suspendues et par les arroser d'eau chaude versée en pluie très fine, qui se charge d'une matière colorante verte; opération que l'on répète jusqu'à ce que la liqueur se colore légèrement en bleu; on les met ensuite sécher à l'étuve. De quelque manière qu'elles aient été préparées, les fleurs de violette doivent être conservées dans des vases imperméables à la lumière. Celles que l'on trouve communément dans le commerce ne sont que des fleurs de *pensée sauvage* ou *violette des champs* (*Viola tricolor*, L.), récoltées dans le midi de la France, et séchées avec leur calice. Ces deux espèces sont réputées pectorales et adoucissantes; mais la *pensée* est, de plus, recommandée comme dépurative: on en prépare un sirop; on la donne aussi en décoction.—Les racines des diverses espèces de violettes contiennent un peu d'émétine, et pourraient, à fortes doses, déterminer le vomissement.—On prépare avec les fleurs de la violette simple un sirop qui est un des meilleurs réactifs pour apprécier les qualités acides ou alcalines des liquides avec lesquels on le met en contact. On fait ce sirop en mettant infuser pendant six heures, dans un vase d'étain couvert, 500 grammes de pétales de violettes dans 1 kilogramme d'eau bouillante; passant, laissant reposer et décantant la liqueur; y ajoutant ensuite le double de sucre, et épaississant en consistance de sirop, au bain-marie. Mais il faut avoir soin de traiter préalablement les fleurs par un peu d'eau tiède, comme il a été dit ci-dessus, pour en séparer la matière verte, qui nuirait à la belle couleur du sirop et à sa conservation.

VIOLINE, s. f. Nom d'une base qui existe dans la violette. Comme l'émétine, qui lui ressemble, elle est soluble dans l'eau et difficilement dans l'alcool. Insoluble dans l'éther et les huiles, saveur âcre; elle se décompose avant d'être fondue et réagit aléalin.

VIPÈRE, s. f. [*viperæ*, de *vivus*, vivant, et *parere*, enfanter, produire; *ἴφις*, all. *Viper*, *Otter*, angl. *viper*, it. *vipera*, esp. *vibora*]. Reptile ophidien. Les dents sont creuses et marquées en dessus d'une fente par où s'écoule le venin que sécrète une petite glande située au dessous de la mâchoire, et qui est déposé

dans de petits réservoirs à la base de chaque dent (Fig. 489). Ce venin, introduit dans la petite plaie faite par la morsure de la vipère, détermine la rougeur, la douleur, et le gonflement de la partie mordue et de tout le membre, avec frisson, abattement, petitesse et irrégularité du pouls, quelquefois syncope et convulsions, fièvre intense, etc.; accidents qui peuvent être suivis de mort, mais seulement quand il y a eu plusieurs morsures et ainsi beaucoup de venin d'introduit. La succion, l'agrandissement de la plaie pour faire couler le sang, la ligature du membre au-dessus, puis les sudorifiques diffusibles et les diurétiques, sont les moyens thérapeutiques les plus convenables. Les serpents décrits sous le nom de *vipères*, en France,

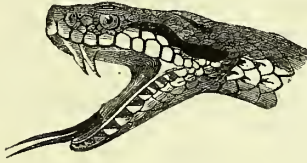


Fig. 489.

sont de deux genres. Le premier est du genre *Pelias*, caractérisé par une tête couverte, sur la partie antérieure seulement, de petits écrous plans ou très légèrement concaves, dont un central plus grand; narines latérales simples; plaques sous-caudales formant une seule rangée. L'espèce est le *Pelias berus*, Merrem, ou *petite vipère* (*Coluber berus*, L., *Vipera berus*, Daudin, *Vipera cherssea*, Cuvier, *Pelias berus* et *cherssea*, Ch. Bon). Son corps est allongé, peu ou pas rétréci à la nuque; ligne foncée brune ou noire sur le dos; plaque polygonale centrale sur la tête. L'autre espèce appartient au genre *Vipère* (*Vipera*, Laurenti), caractérisé par une tête déprimée, élargie en arrière, entièrement revêtue de petites écailles et non de plaques; narines à orifices latéraux simples, larges, concaves; plaques sous-caudales distribuées par doubles rangées sous toute la queue. L'espèce de ce genre est la *vipère commune* (*Vipera cherssea*, Merrem, *Vipera aspis*, Latreille, *Echidna aspis*, Risso), à bande dorsale noire, flexueuse, continue ou formée de taches contiguës distinctes, arrondies ou rhomboïdales; dessous du corps variable, d'un gris d'acier ou rougeâtre, avec des taches blanches irrégulières; museau tronqué. L'un et l'autre de ces serpents peuvent offrir des variétés de teinte, grises, noirâtres ou rougeâtres; mais c'est la *vipère commune* qui offre le plus de variétés, dont chacune a souvent été prise pour des espèces distinctes sous les noms de: *Coluber cherssea*, L. (couleur ferrugineo, habitat in Suecia); *Coluber prester*, L., *vipère anglaise* ou *noire* (*vipera anglica nigricans*, atra toto corpore; ab Europa septentrionali, Linné); *Coluber aspis*, L. (rufus, simili *cherssea*, sed major; habitat in Gallia), appelée aussi *vipère rouge*, *aspic*, *aesping* (V. ce mot); *Coluber vipera*, Lacépède (*Vipera Redi*, Latreille), à lignes transversales courtes, dont les moyennes sont unies en ligne longitudinale. On trouve aussi, dans le Dauphiné, l'Italie, la Morée, l'Autriche, la Dalmatie et l'Istrie, la *vipère ammodyte* (*Vipera ammodytes*), dont le museau offre un prolongement mou, verruqueux, protégé par de petites écailles, et dont les teintes varient autant que celles des autres espèces. Elle a

été appelée aussi *Coluber ammodytes*, L., *Vipera illyrica*, Laurenti, *Echidna ammodytes*, Merrem, et *Rhinechis ammodytes*, Fitzinger. V. VENIN.

VIRESCENCE, s. f. [de *virescere*, devenir vert]. Métamorphose des organes appendiculaires en organes foliacés.

VIREUX, EUSE, adj. [*virusus*, de *virus*, poison; all. *virüs*]. Qui est doué de qualités malfaisantes. On appelle plus particulièrement *substances vireuses* celles qui ont une saveur nauséabonde particulière; on dit aussi dans ce sens une *odeur vireuse*.

VIRGINIE (SOURCES DE). Différentes sources minérales dans la vallée de la Virginie occidentale (États-Unis) ont une grande valeur médicale. La *Source chaude* a une chaleur de 28°,8 centigr.; la *Source très chaude*, de 33°,3 centigr.; l'une et l'autre sont légèrement sulfureuses. Les *Sources douces* sont très chargées d'acide carbonique. La source dite *Soufre blanc* est une eau fortement sulfureuse, et la source dite *Soufre rouge* est sulfuro-ferrugineuse.

VIRIL, ILE, adj. [*virilis*, de *vir*, homme; all. *männlich*, angl. *virile*, it. *virile*, esp. *viril*]. Qui appartient à l'homme. — *Age viril*. V. VIRILITÉ. — *Membre viril*. V. VERGE.

VIRILITÉ, s. f. [*virilitas*, all. *Mannheit*, angl. *virility*, it. *virilità*, esp. *virilidad*]. Époque de la vie de l'homme à laquelle il atteint toute sa force.

VIRULENCE, s. f. [esp. *virulencia*]. Qualité de ce qui est virulent, de ce qui contient un virus.

VIRULENT, ENTE, adj. [*virulentus*, ἰώδης, all. et angl. *virulent*, it. et esp. *virulento*]. Qui tient de la nature du virus, qui est causé par un virus.

VIRUS, s. m. [all. et angl. *Virus*, it. *virus*, *virulenza*, esp. *virus*]. On donne le nom de *virus* aux *substances organiques d'une humeur* quelconque ayant subi, par catalyse isomérique, une modification telle que, sans que les caractères physico-chimiques soient notablement changés, elles ont pris la propriété de transmettre la modification acquise aux substances organiques avec lesquelles elles sont mises en contact. D'abord spécial à l'animal chez qui a eu lieu l'altération de l'humeur, le virus pourra être communiqué à d'autres individus de la même espèce ou d'espèces différentes: soit directement, c'est ce qu'on appelle l'*inoculation* (V. INOCULABLE); soit indirectement, c'est-à-dire sans contact immédiat de l'humeur virulente ou de l'animal sain avec le malade, c'est ce qui caractérise l'*infection*. Si l'espèce animale est trop différente, par son organisation, de l'animal porteur du virus, la transmission pourra ne pas avoir lieu, quels que soient les moyens employés, ou au moins la forme de la maladie transmise sera changée dans les cas où il y aura eu action. Le virus étant constitué par une substance organique altérée, il n'est pas étonnant de voir certaines maladies simplement épidémiques ou même endémiques offrir des cas manifestes de contagion, comme la suette, le choléra, la dysentérie, la fièvre typhoïde, le typhus, etc. Il suffit, en effet, qu'un individu atteint de quelqu'une de ces affections se trouve placé dans des conditions telles que ses humeurs subissent une certaine altération, dont la nature est encore peu déterminée, à un degré plus prononcé que chez les autres malades. C'est aussi ce qu'on observe dans l'altération des humeurs et des tissus sur les cadavres donnant lieu à la production du virus des *piqûres anatomiques*. Les substances organiques altérées qui constituent le virus peuvent être entraînées

par la vapeur d'eau qu'exhale le poumon (V. HALEINE) et rejetées dans l'atmosphère; on comprend alors comment, de même qu'au contact il empoisonnait un individu, de même, respiré par des populations entières, il empoisonne à la manière d'un miasme. C'est ainsi qu'agissent les virus varioleux, typhique, scarlatineux, etc. Selon le mode d'altération des substances organiques, altération qui en fait un virus, le mode de transmission de celui-ci varie. Ainsi certains virus ne se transmettent que d'une seule manière; les virus charbonneux, syphilitique, farcineux, rabique, par contact ou par inoculation, quelques-uns par ces deux modes; le virus vaccinal, par inoculation seulement; les virus de la scarlatine, du typhus, etc., par l'intermédiaire de l'air respiré, seulement; le virus varioleux, par tous ces différents modes à la fois. L'action d'un virus opère en raison de la propriété qu'ont les substances organiques, prises en quantité très minime, de transmettre d'une manière lente, mais continue, leur état moléculaire propre aux substances organiques avec lesquelles elles sont en contact, quelle que soit la masse de celles-ci; parce que la petite portion d'entre elles qui est modifiée est bientôt cause d'altération semblable pour les parties voisines. C'est ainsi que certains virus (syphilitique) peuvent déterminer graduellement une modification moléculaire particulière dans toutes les parties de l'organisme tant solides que liquides; modifications dont quelques-unes peuvent être transmises héréditairement d'une manière analogue (V. HÉRÉDITE). Du reste, pour qu'un virus détermine une modification analogue à celle qui le caractérise, dans les humeurs d'un autre individu que celui qui le porte, il faut que ce dernier soit dans certaines conditions naturelles ou accidentelles de constitution, de nourriture, etc. C'est ce qui fait que l'on voit des virus, même le syphilitique, ne pas avoir prise sur tous les individus, et causer des actions différentes sur la constitution de chacun. C'est pour avoir méconnu ou mal étudié les substances organiques (V. ce mot) et leurs propriétés, celles, entre autres, de transmettre graduellement leur état d'altération à d'autres espèces de substances, que le mode d'action et de transmission des virus est resté inconnu, et que la nature des principes contagieux l'est encore généralement, lorsque leur existence n'est pas niée. On ne savait en effet à quelle base objective, à quelle sorte de corps on pouvait les rattacher, ni quelles propriétés pouvaient rendre compte de leur action; de là l'impossibilité de se guider sur quoi que ce fût pour expérimenter. On ne comprenait pas comment, par l'intermédiaire du sang de la mère déjà violée ou vaccinée, le fœtus dans l'utérus est atteint de variole sans que la mère le soit; il n'est pas besoin, on le voit, que le virus soit doué d'une prétendue résistance à l'action de la circulation et des actes assimilateurs et désassimilateurs. On comprend actuellement comment la substance organique modifiée qui représente le virus peut conserver ses propriétés un temps considérable, lorsqu'elle est desséchée sans décomposition par la chaleur, ni putréfaction. On comprend comment les virus peuvent être transportés par des individus ou des objets divers; comment ils peuvent naître partout où des animaux ou des végétaux se trouvent agglomérés au delà de ce que permet la nature des milieux nécessaires à leur existence; comment le sol, les saisons, les climats, la température, l'humidité, etc., ne sont pas les agents essentiels de

l'apparition des effets du virus, mais ont une influence secondaire, il est vrai, sur les individus qu'il affecte, sur l'intensité ou la rapidité de la marche du mal, etc. V. CATALYTIQUE et VENIN.

VISCÉRAL, ALE, adj. [*visceralis*, *πυλαγγυλιος*, angl. *visceral*, it. *viscerale*]. Qui appartient aux viscères. V. SPLANCHNOLOGIE.

VISCÈRE, s. m. [*viscus*, de *vesci*, se nourrir, parce que l'on a particulièrement appelé *viscères*, *viscera*, les organes qui concourent à la digestion; *πυλαγγυλιον*, all. *Eingeeweide*, it. *viscere*, esp. *viscera*]. Ce mot, pris dans son acception la plus étendue, désigne en général tous les organes plus ou moins compliqués logés dans les trois cavités splanchniques, la tête, le thorax et l'abdomen. V. PARENCHYME.

VISCIDITÉ ou **VISCOSITÉ**, s. f. [*visciditas*, de *viscum*, glu; all. *Klebrigkeit*, angl. *viscosity*, it. *viscosità*, esp. *viscosidad*]. Qualité de ce qui est visqueux ou gluant; propriété qui consiste dans une certaine adhésion des molécules des corps entre elles et avec les corps voisins.

VISCINE, s. f. [all. *Viscin*, esp. *viscina*]. Principe particulier de la matière qui exsude de l'*Atractylis gummifera* (synanthérées). La viscine est plus légère que l'eau, se ramollit à la chaleur et se fond; elle s'attache aux doigts comme de la colle forte; elle n'est point azotée. L'eau et l'alcool la dissolvent à peine; l'éther la dissout, et le liquide évaporé est visqueux.

VISION, s. f. [*visio*, *ὄψις*, all. *Sehen*, angl. *sight*, *vision*, it. *visione*, esp. *vision*]. Action de voir; exercice actif du sens de la vue.

VISQUEUX, EUSE, adj. [angl. *viscous*, it. et esp. *viscoso*]. Fermentation visqueuse. V. FERMENTATION.

VISUEL, ELLE, adj. [*visorius*, all. *visuel*, angl. *visual*, it. *visuale*, esp. *visual*]. Qui concerne la vue. — *Are visuel* et *angle visuel* ou *optique*. V. VUE.

VITAL, ALE, adj. [*vitalis*, *ζωτικος*, all. et angl. *vital*, it. *vitale*, esp. *vital*]. Qui appartient ou qui a rapport à la vie. — *Fonctions vitales*. Celles qu'on observe aussi bien chez les végétaux que chez les animaux. — *Force vitale*. Force supposée qui présiderait aux fonctions des corps organisés vivants, et qu'on a considérée tantôt comme indépendante de l'organisation, et quelquefois extérieure à elle, tantôt comme le résultat de l'arrangement et des rapports particuliers des principes constituants matériels dont l'assemblage momentané produit les corps organisés. V. FORCE, PROPRIÉTÉ et VIE.

VITALISME, s. m. Doctrine des vitalistes. Le *vitalisme* est à la fois une émanation directe des doctrines métaphysiques qui ont longtemps prévalu sur l'âme et de la répugnance qu'avaient de bons esprits à admettre que les phénomènes vitaux pussent se résoudre en phénomènes ou chimiques ou physiques. Le vitalisme est la doctrine de la force vitale. Cette force est une pure entité quand on la considère indépendamment du corps vivant, de la matière organisée, et que, sous la forme de cette conception, on lui attribue des propriétés, des qualités, des actions, soit qu'on en fasse une âme intelligente, comme Stahl, soit qu'on en fasse un archée subalterne, comme Van Helmont. La tendance vicieuse de ces systèmes est dans la séparation qu'ils font entre la matière organisée et ses propriétés. L'étude positive réunit ces deux points de vue, associe constamment à l'état statique l'état dynamique, lequel se manifeste par trois propriétés fondamentales, la nutrition, la contractilité et la sensibilité, répondant à trois structures, le tissu végétatif,

le tissu musculaire et le tissu nerveux. Et finalement, pour compléter la notion réelle, il faut se représenter ces trois propriétés comme reposant sur l'ensemble des lois inférieures, c'est-à-dire sur les lois chimiques, physiques et mathématiques, V. MÉDECINE.

VITALISTE, s. m. [esp. *vitalista*]. On a donné ce nom aux médecins qui mettent sous la dépendance du principe vital toutes les actions organiques, par opposition à ceux qui expliquent par les lois de la chimie, de la physique et de la mécanique, le mécanisme des fonctions et la formation des maladies : telles furent surtout les doctrines de Stahl et de Barthez.

VITALITÉ, s. f. [*vitalitas*, all. *Vitalität*, *Lebensprozess*, angl. *vitality*, it. *vitalità*, esp. *vitalidad*]. Le mot *vitalité* est employé tantôt pour désigner l'ensemble des propriétés inhérentes à la substance organisée ; il est alors synonyme de *vie*. C'est dans ce sens qu'on dit la *vitalité d'un tissu*, pour exprimer l'ensemble de ses propriétés végétatives ou animales. En médecine, lorsqu'on parle des modifications de cette vitalité, c'est particulièrement de la nutrition qu'il est implicitement question : c'est encore dans ce sens qu'on dit d'un être qu'il est doué d'une *grande vitalité*, qu'il présente une *vie active, énergique*. Tantôt il est pris dans un sens plus élevé, plus large, et désigne l'ensemble des actions accomplies par un, plusieurs, ou tous les êtres vivants, ou même les *résultats* de leur activité commune. En ce sens, *vitalité des végétaux, des animaux*, de tout le règne organique, désigne le mode de vie qui leur est propre. V. VÉGÉTALITÉ.

VITELLIN, ING, adj. Qui appartient au vitellus. — *Membrane vitelline*. V. OVAIRE et OVULE.

VITELLINE, s. f. Substance organique azotée coagulable qu'on retire du jaune de l'œuf. — *Substances vitellines*. Principes immédiats qu'on rencontre dans l'œuf. V. ICHTHINE.

VITELLUS, s. m. [*vitellus*, *κέσώδες*, all. *Dotter*, angl. *vitellus*]. Le *vitellus* est la partie principale de l'ovule des animaux ; il renferme la *vésicule* ou *cellule germinative* (V. OVULE), et remplit la membrane vitelline. Il est composé de granulations et gouttelettes grisâtres ou jaunâtres, la plupart grassieuses, réunies par une substance homogène amorphe. Chez les oiseaux, les reptiles, les poissons sélagiens et les mollusques céphalopodes, pendant que l'ovule est encore dans l'ovaire, il se produit, à la surface des granules vitellins et immédiatement en contact avec la membrane vitelline, une couche de cellules polyédriques, finement granuleuses. Entre cette couche de cellules et le *vitellus* proprement dit, se produit une autre couche de cellules diaphanes (Fig. 490, A, z) avec (k) ou sans noyau, qui augmentent de quantité et peu à peu se remplissent de gouttelettes grassieuses, jaunâtres ou rougeâtres (*cdn*).

Ce sont elles qui constituent le *jaune de l'œuf* (*vitellus*), produit surajouté, chez les êtres précédents, au *vitellus* ou *cicatricule des ovipares*, qui existe seul chez les mammifères. Quant aux cellules qui formaient d'abord une couche épaisse autour du vitellus, le jaune distend cette couche, mais sans jamais la faire disparaître tout à fait avant l'incubation, époque à laquelle on la retrouve encore autour du jaune. L'analogie du

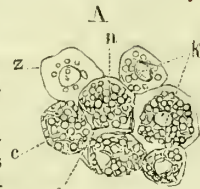


Fig. 490.

vitellus, tel qu'il vient d'être décrit, se trouve chez tous les êtres pourvus d'ovule. Ainsi les êtres organisés se reproduisent par le concours de deux séries d'appareils, l'appareil mâle et l'appareil femelle. — A. Dans les appareils femelles naissent les *ovules femelles* : 1° des animaux ; 2° des cryptogames (spores et zoospores) ; 3° des phanérogames (sac embryonnaire végétal). Ces organes, variant de forme et de volume, sont tous constitués par une membrane ou enveloppe homogène, amorphe, transparente, plus ou moins épaisse, qui partout doit recevoir le nom de *membrane vitelline* ; car elle renferme partout un *vitellus*, c'est-à-dire un contenu uniformément granuleux, de couleur variable suivant les espèces, et contenant à une certaine époque, dans la plupart des espèces, une vésicule germinative. Tous ces ovules présentent incontestablement, après la fécondation, le phénomène de la *segmentation* (V. FRACTIONNEMENT). — B. Dans les appareils mâles, constituant une deuxième série parallèle à la précédente, naissent les *ovules mâles* : 1° des animaux (*utricules* ou *vésicules mères des spermatozoïdes*) ; 2° des cryptogames (sporange, V. ARCHÉGOÏNE et MICROSPORE) ; 3° des phanérogames (*utricules* ou *vésicules mères polliniques*). Bien que, dans une même espèce, le volume puisse être très différent de l'ovule femelle à l'ovule mâle, ces derniers sont constitués comme les précédents, c'est-à-dire par une membrane homogène ou *membrane vitelline* plus mince seulement que dans l'ovule femelle, mais renfermant aussi un *vitellus* ou contenu granuleux uniformément, avec ou sans *vésicule* ou *cellule germinative*. Les ovules mâles, comme les ovules femelles, présentent le phénomène de la segmentation du vitellus, qui seulement chez eux est spontanée. Ainsi, c'est aux dépens du vitellus, et par segmentation, que se produisent les premières cellules embryonnaires dont, chez les mâles, dérivent les grains de pollen et les spermatozoïdes fécondateurs (V. ANIMALCULE et SPERME), et directement l'embryon chez les femelles. La *segmentation* du vitellus, tant dans les *ovules mâles* que sur les *ovules femelles*, présente deux modes distincts : elle peut être *simultanée* ou *progressive*. 1° Dans la *segmentation simultanée*, le vitellus se divise dans toute sa masse à la fois en 2, 4, 8, et en sphérules ou *globes organiques*, autour desquels se produit bientôt une membrane, ou couche plus dense, qui en fait ainsi des cellules primitives ou embryonnaires. Elle s'observe sur un plus grand nombre d'êtres que la suivante. 2° Dans la *segmentation progressive*, sur toute la surface du vitellus, ou seulement à l'un de ses pôles, ou à ses deux pôles à la fois, on voit se produire des sillons circonscrivant des saillies, qui se séparent bientôt sous forme de sphérules ou globes organiques, donnant naissance, comme dans le cas précédent, à des cellules embryonnaires. Le vitellus se trouve ainsi progressivement érodé et partagé en globes organiques de la surface vers le centre, qui quelquefois, sur les ovules mâles, reste sans se segmenter. Il est des espèces chez lesquelles le vitellus de l'ovule femelle offre la segmentation simultanée, et celui du mâle la segmentation progressive, ou *vice versa*. V. ŒUF.

VITERBE. Ville d'Italie auprès de laquelle sont quelques sources thermales et froides d'eau sulfuro-saline, et des bains.

VITESSE, s. f. [*celeritas*, all. *Geschwindigkeit*, it. *velocità*, esp. *velocidad*]. Temps plus ou moins long, suivant le degré de la force motrice, qui, dans le mou-

vement uniforme, est employé pour parcourir un espace déterminé. Cette vitesse est égale à l'espace divisé par le temps.

VITILIGO, s. m. Nom donné par Bateman à une affection cutanée, caractérisée par l'apparition de tubercules blancs, lisses, luisants, qui s'élèvent sur la peau aux environs des oreilles, du cou, de la face, quelquefois sur tout le corps, et qui sont ordinairement mêlés de papules luisantes. Ces tubercules, quelquefois entièrement développés dans l'espace d'une semaine, ont alors la dimension d'une grosse verrue; ils s'affaissent ensuite progressivement, et au bout de huit jours ils ne dépassent pas le niveau de la peau environnante.

VITRÉ, ÉE, ou **VITREUX, EUSE**, adj. [*vitreus*, *υαλαειδης*, all. *glasartig*, angl. *vitreous*, it. et esp. *vitreo*]. Qui ressemble au verre, qui en dépend. — **Corps vitré** (V. **HYALOÏDE**). Comme toutes les humeurs, surtout les humeurs demi-liquides, qui sont principalement formées par une substance organique coagulable, l'humeur vitrée peut, sous l'influence du contact des corps poreux, etc., subir une sorte de coagulation, ou perdre une certaine quantité d'eau et devenir finement striée, comme fibroïde. Le blanc d'œuf, le mucus nasal, celui de l'intestin, surtout quand il est blanchâtre, demi-solide, dans certaines maladies, offrent souvent cet aspect strié qui demande toujours des recherches pour s'assurer s'il ne s'agirait pas de quelque substance amorphe, peu granuleuse, traversée de fibres laminaires. L'humeur vitrée peut dans certaines conditions morbides passer à l'état de fluidité offert par l'eau. Elle compte l'urée parmi ses principes constituants avec des traces de sels de soude. — **Électricité vitrée**. Celle qui développe le verre frotté avec une étoffe de laine. V. **ÉLECTRICITÉ** et **RÉSINEUX**.

VITRIFIABLE, adj. [de *vitrum*, verre, et *feri*, devenir; all. *verglasbar*, it. *vetrificabile*, esp. *vitrificable*]. Qui est susceptible d'être changé en verre.

VITRIFICATION, s. f. [*vitricatio*, all. *Verglasung*, angl. *vitrication*, it. *vetrificazione*, esp. *vitricacion*]. Opération qui consiste à transformer en verre les matières susceptibles de cette transformation. On donne aussi ce nom à la fusion des matières susceptibles de prendre l'éclat, la transparence et la dureté du verre.

VITRIOL, s. m. [*chalcantum*, all. et angl. *Vitriol*, it. et esp. *vitriolo*]. Nom ancien et générique des sels appelés aujourd'hui *sulfates*. — **Vitriol ammoniacal**. Sulfate d'ammoniaque. — **Vitriol blanc**, **vitriol de Goulard**, **vitriol de zinc**. C'est le sulfate de zinc. — **Vitriol bleu**, **vitriol de Chypre**, **vitriol de Vénus**. C'est le sulfate de cuivre. — **Vitriol calcaire**. V. **SULFATE de chaux**. — **Vitriol de fer**, **de plomb**, etc. V. **SULFATE de fer**, **de plomb**, etc.

VITRIOLIQUE, adj. [*vitriolicus*, all. *vitriolartig*, angl. *vitriolic*, it. et esp. *vitriolico*]. Expression ancienne, remplacée par le mot *sulfurique*. — **Acide vitriolique**. Acide sulfurique qu'on obtenait par la décomposition du protosulfate de fer.

VIVACE, adj. [*vivax*, *perennis*, all. *perennirend*, angl. *perennial*, it. *vivace*, esp. *vivaz*]. Qui est susceptible de vivre longtemps, ou dont la vie est difficile à détruire. — **Plantes vivaces**. Celles qui vivent plus de trois ans, soit que leurs tiges persistent, soit qu'elles en poussent de nouvelles chaque année. On les désigne par le signe ♀.

VIVANT, ANTE, adj. [*vivans*, all. *lebendig*, angl. *living*, it. *vivo*, esp. *viviente*]. Qui jouit de la vie.

VIVIPARE, adj. [*viviparus*, de *vivus*, vivant, et *parere*, enfanter; *ζωοποιος*, all. *lebendig gebährend*, angl. *viviparous*, it. et esp. *viviparo*]. Épithète donnée aux animaux dont les petits viennent au monde vivants, et aux plantes dont les graines germent dans leur péri-carpe (oranger, citronnier).

VIVISECTION, s. f. [*vivisectio*, de *vivus*, vivant, et *secare*, couper; angl. *vivisection*, it. *vivisezione*, esp. *viviseccion*]. Action d'ouvrir ou de disséquer des animaux vivants pour étudier l'action des organes.

VOCAL, ALE, adj. [*vocalis*, *φωνητικός*, all., angl. et it. *vocal*, esp. *vocale*]. Qui a rapport à la voix. — **Corde vocale**. V. **GLOTTE**.

VOCHYSIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polyépales, comprenant des arbres ou arbrisseaux de la Guyane et du Brésil, à racine tubéreuse, à suc résineux. Sa place dans la série est mal déterminée.

VOIE, s. f. [*via*, *ὁδός*, all. *Weg*, angl. *way*, it. et esp. *via*]. On appelle *voies*, l'ensemble de conduits ou la série d'organes que parcourt un fluide ou une matière quelconque dans l'économie animale. C'est ainsi que l'on dit : les *voies biliaires*, les *voies urinaires*, les *voies digestives*. — *Premières voies*, *secondes voies*, *troisièmes voies*. V. **PREMIÈRES**. — En chimie, le mot *voie* s'emploie pour indiquer la manière de faire quelques opérations. On distingue la *voie sèche*, qui consiste à soumettre les substances à l'action du feu, et la *voie humide*, qui consiste à les traiter par les dissolvants liquides. V. **ANALYSE**.

VOILE DU PALAIS, s. m. [*velum palatinum*, *pendulum palati velum*, *palatum molle*, all. *Gaumensegel*]. Le *voile du palais*, aussi appelé *septum staphylin*, parce qu'il sépare la bouche du pharynx, est une espèce de cloison musculo-membraneuse à peu près quadrilatère, dont le bord supérieur est fixé au bord de la voûte palatine, et dont l'inférieur, libre et flottant au-dessus de la base de la langue, présente dans sa partie moyenne un prolongement appelé la *luette*; ses bords latéraux se continuent avec la langue et le pharynx par deux replis de chaque côté, que l'on nomme ses *pilliers* (V. **PHARYNX**). Ceux-ci, distingués en antérieur et postérieur, réunis tous deux à leur origine, s'écartent en descendant, et l'espace triangulaire qu'ils laissent entre eux contient la glande amygdale. Le voile du palais est tapissé sur sa surface antérieure par une portion de la membrane muqueuse palatine, et sur la postérieure par la pituitaire. Ses artères viennent de la carotide externe; ses veines vont se rendre dans la jugulaire interne; ses nerfs proviennent du ganglion de Meckel et du glosso-pharyngien. Il sert particulièrement à la déglutition, et contribue aux modifications de la voix. V. **STAPHYLORRHAPHIE**.

VOILÉ, ÉE, adj. [*relatus*]. Couvert en partie. On dit que le fruit est *voilé*, quand il est incomplètement caché par le calice.

VOIRIE, s. f. On donne, en administration et en hygiène publique, le nom de *voirie* aux dépôts des débris que fournissent les villes. Ces débris peuvent être divisés en trois classes : 1° *immondices*, débris des halles et marchés, de l'économie domestique, boues, etc.; 2° *excréments*, provenant des hommes et des animaux domestiques; 3° *cadavres d'animaux*. Les moyens en usage pour évacuer hors des villes, décomposer ou transformer de la manière à la fois la moins insalubre et la plus utile, les masses de débris organiques putréfiés ou putrescibles qui résultent de la

vie animale dans les grands centres de population, constituent la question des voiries. V. SALUBRITÉ.

VOIX, s. f. [*vox*, εὐχή, all. *Stimme*, angl. *voice*, it. *voce*, esp. *voz*]. On désigne d'une manière générale, sous le nom de *voix*, tout phénomène de bruit ou de son engendré chez un animal vivant, et destiné à le mettre en relation avec les êtres doués du sens de l'ouïe. D'une manière plus spéciale, on l'applique aux sons produits, chez un grand nombre de vertébrés, par l'appareil de phonation. Voici quelles sont, chez l'homme et les vertébrés supérieurs, les conditions anatomiques et physiologiques des divers phénomènes vocaux. L'appareil phonateur se compose d'un organe essentiel à la génération des sons, le *larynx*; d'un soufflet et d'un porte-vent, le *poumon* et la *trachée-artère*; d'un tuyau vocal, le *pharynx*, la *bouche* et les *fosses nasales*. Le larynx, entre l'anneau du cricoïde et son ouverture pharyngienne, présente deux rétrécissements, constitués par deux paires de languettes, les *replis vocaux inférieurs* et les *replis vocaux supérieurs*. De chaque côté, entre le repli inférieur et le supérieur, est un *ventricule*, déterminé par le relief des replis correspondants. Le rétrécissement inférieur porte le nom de *glotte inférieure*; le supérieur, celui de *glotte supérieure*. Cette disposition est générale pour les quadrumanes, les carnassiers et les rongeurs. Les autres mammifères n'ont plus qu'une paire de replis, la *glotte inférieure*. Chez les vertébrés munis de deux paires de replis, si les ventricules sont assez prononcés pour que la fonction de chaque glotte puisse être distincte, l'animal est toujours susceptible de produire deux registres de sons; ces deux registres, particulièrement étudiés dans la voix humaine, se distinguent par les noms de *registre de poitrine* et *registre de fausset* ou *de tête*. Ces dénominations, en usage depuis longtemps, viennent d'une observation imparfaite des phénomènes vocaux. Dans les expériences entreprises sur les animaux vivants pour observer directement les phénomènes de la glotte pendant la phonation, voici ce qu'on voit, par exemple, chez les chiens et les chats. Lorsque, sous l'influence des puissances expiratrices, le poumon chasse l'air à travers la glotte, au moment où le son se produit, la glotte inter-aryténoïdienne se ferme; les deux paires de replis se rapprochent par leurs bords libres, et entrent en vibration. La vibration des replis détermine la vibration de la colonne d'air qui traverse le larynx et le tuyau vocal; ainsi s'engendre le son. Les sons spécialement produits par la glotte inférieure, qui est plus musculuse, appartiennent au registre de poitrine. Les sons engendrés par le concours de la glotte supérieure, dont les replis sont plus délicats, appartiennent au registre de fausset. Quand on détruit les replis supérieurs sur des chiens ou des chats, ces animaux perdent la propriété de produire les sons les plus aigus de leur voix; quand on se contente de couper les replis inférieurs, ces mêmes animaux peuvent produire des sons aigus. L'intensité du son dépend de la force dans la poussée de l'air. Le volume ou timbre du son dépend de la capacité du tuyau vocal. Si le larynx, par un effort, est maintenu dans la position la plus éloignée par rapport aux ouvertures nasale et buccale, le timbre est *sombre*, et a son plus grand volume, parce que toutes les parties du tuyau vocal concourent à le renforcer. Si le larynx est au contraire amené à l'isthme du gosier, tandis que le son passe directement par la bouche largement ouverte,

sans retentir dans les fosses nasales, le timbre est *clair* et *criard*. Quant aux conditions de la modification des tons, voici comment elles s'offrent à l'observation, dans une des deux glottes, l'inférieure par exemple. Les replis tendus par les muscles thyro-aryténoïdiens, rapprochés par les crico-aryténoïdiens latéraux, peuvent se tendre ou se relâcher suivant que la partie antérieure du cricoïde se rapproche ou s'éloigne du bord inférieur et antérieur du cartilage thyroïde. Ce mouvement de bascule est sous l'influence des crico-thyroïdiens latéraux. Plus le cricoïde se rapproche du thyroïde, plus les replis se tendent et font monter le son. Mais le degré de tension des cordes se combine avec un autre élément, c'est la proportion des replis qui entrent en vibration. Cette proportion doit s'entendre à la fois, relativement à la longueur et à la largeur des replis. En effet, les vibrations peuvent s'opérer dans toute la longueur des replis ou bien ne porter que sur le tiers moyen, tandis qu'au niveau du tiers antérieur et du tiers postérieur, les replis sont en contact immédiat. Enfin, le repli peut vibrer ou par son bord seulement, ou dans presque toute sa largeur. Des conditions analogues dans les lèvres du joueur de cor, par rapport à l'embouchure de l'instrument, avaient porté Dutrochet à lui comparer la glotte. Il n'y a là qu'un rapprochement très limité. Le larynx ne ressemble qu'à un larynx, bien que, d'après les explications précédentes, on conçoive que sa fonction est naturellement subordonnée aux lois physiques générales de la production du son. (Second.) — *Voix convulsive*. Névrose de la voix qui consiste dans la difficulté de parler, puis dans la succession de sons discordants que l'on s'efforce en vain de ramener au ton naturel; affection qui paraît dépendre des muscles du larynx. — *Voix croupale*. Altération de la voix qui caractérise le croup. V. ce mot.

VOL, s. m. [*volatus*, all. *Flug*, angl. *flight*, it. *volo*, esp. *vuelo*]. Mode de locomotion propre à tous les animaux qui sont pourvus d'ailes ou d'organes aliformes.

VOLATIL, **ILE**, adj. [*volatilis*, all. *flüchtig*, angl. *volatile*, it. *volatile*, esp. *volatil*]. Qui est susceptible de se réduire en gaz ou en vapeur, soit à la température ordinaire, soit par l'action d'une chaleur plus ou moins élevée.

VOLATILISABLE, adj. [all. *verflüchtigbar*, it. *volatilizzabile*, esp. *volatilizable*]. Synonyme de *volatil*.

VOLATILISATION, s. f. [*volatilisatio*, all. *Verflüchtigung*, angl. *volatilisation*, it. *volatilizzazione*, esp. *volatilizacion*]. Opération qui consiste à transformer un corps solide en gaz ou en vapeur.

VOLATILITÉ, s. f. [*volatilitas*, all. *Flüchtigkeit*, angl. *volatility*, it. *volatilità*, esp. *volatilidad*]. Faculté dont jouissent certains corps solides de se transformer en gaz, lorsqu'ils sont exposés à une certaine température.

VOLITION, s. f. [*volitio*, de *volo*, je veux, βούλωσις, all. *Wollen*, angl. *will*]. Terme du langage psychologique employé en physiologie pour désigner tout phénomène actif de l'encéphale, qui conduit en général à une volonté. Toute pensée (V. ce mot) est une *volition*, et l'idée (V. ce mot) en est le résultat; c'est pourquoi le mot *pensée* pris dans le sens actif est quelquefois usité comme synonyme de *volition*. On a distingué la volition en *spontanée* ou *proprement dite* et en *réfléchie*, qui n'est que la pensée et la *réflexion* (V. ces mots). L'obligation de se nourrir de corps vivants suppose chez les animaux, d'une part,

la faculté de les discerner, et, de l'autre, le pouvoir de les saisir. Aussi la *sensibilité* et la *contractilité* ont-elles toujours été reconnues par les physiologistes comme des conditions nécessaires de l'existence animale et comme inhérentes à ces êtres. Par là, l'être vivant (entièrement solitaire à l'état de *végétal*, V. ce mot) établit des rapports habituels avec ce qui l'entoure. Cette vie de relation, si elle était bornée là (ce qui est chez les êtres les plus simples), n'offrirait qu'un caractère purement individuel, ayant pour but essentiel la vie de nutrition seulement. Mais il existe quelque chose de plus. En effet, c'est à tort que les physiologistes bornent les propriétés animales à la *sensibilité* et à la *contractilité*, reliées seulement par la *transmissibilité motrice* des nerfs musculaires. Outre la *sensibilité* et la *transmissibilité motrice*, l'*innervation* (V. ce mot) comprend encore, comme propre à des éléments de l'encéphale, une propriété intermédiaire, qui caractérise mieux qu'aucune autre l'animalité. Elle établit une liaison intérieure entre ces deux propriétés extérieures, liaison qui n'est jamais directe (sauf les cas dits actions *réflexes*, caractérisées précisément par cela). Cette propriété, ce phénomène actif, de certains éléments de l'encéphale, c'est la *volition* ou pensée active. Affectée par les sensations, elle inspire, sous les noms d'idées instinctives ou intellectuelles, les mouvements selon la nature des parties qui sont le siège du phénomène.

VOLONTAIRE, adj. [*voluntarius*, ἐκούσιος, all. *freiwillig*, angl. *voluntary*, it. *volontario*, esp. *voluntario*]. Se dit de tout ce qu'il est en notre pouvoir de faire ou de non faire. — *Mouvement volontaire* (*motus voluntarius*). Celui que l'on peut exécuter ou arrêter à volonté. — *Muscles volontaires*. Ceux qui exécutent les mouvements volontaires, ou muscles de la vie animale, muscles rouges à faisceaux striés non ramifiés. — *Nerfs volontaires*. Ceux qui se rendent aux muscles volontaires, qui n'ont pas de corpuscules ganglionnaires, qui jouissent de la *transmissibilité* du dedans au dehors, ou motrice. — Se dit, par opposition, aux *mouvements, muscles et nerfs involontaires*, ou de la vie végétative, sympathiques, etc., qui sont indépendants de la volonté.

VOLONTÉ, s. f. [*voluntas*, θέλησις, βούλησις, all. *Wille*, angl. *will*, it. *volontà*, esp. *voluntad*]. Action cérébrale qui est le dernier état du désir suscité par l'instinct ou par l'esprit. V. ces mots et *VOLITION*.

VOLTAGGIO. Localité dans le territoire de Gênes où est une source abondante d'eau froide sulfuro-saline.

VOLTAÏQUE, adj. [*voltaicus*, angl. *voltaic*, esp. *voltaico*]. *Pile voltaïque*. Nom donné quelquefois à la pile galvanique, d'après son inventeur, Volta.

VOLTAÏSME, s. m. [angl. *voltaiism*, esp. *voltaiismo*]. Galvanisme, électricité développée par le contact de substances hétérogènes.

VOLTE, s. f. [all. *Volte*, it. *volla*, esp. *vuelta*]. Espace le plus souvent circulaire, quelquefois carré, situé dans un manège ou dans un champ de manœuvre autour duquel on exerce le cheval. On place ordinairement au centre de la volte un pilier fixant les limites de la *deni-volte*.

VOLTERRA. Ville d'Italie, près de laquelle est une source d'eau thermale sulfuro-saline, avec des bains.

VOLTRI. Localité, dans le duché de Gênes, où sont des sources thermales sulfuro-salines.

VOLUBILE, adj. [*volubilis*, all. *windend*, angl. *rolubile*, *twining*, it. *volubile*, esp. *voluble*]. Se dit

des tiges qui s'élèvent en spirale le long des corps sur lesquels elles prennent un appui.

VOLUME, s. m. [*volumen*, all. *Volumen*, angl. *volume*, it. *volume*, esp. *volumen*]. Étendue d'un corps considéré relativement à la grandeur de ses dimensions. Le volume d'un corps est égal à son poids divisé par sa densité.

VOLUMÈTRE, s. m. [de *volume*, et μέτρον, mesure]. Espèce d'aréomètre à l'aide duquel on détermine la densité exacte des liquides, au moyen des volumes déplacés. Il est rare que le même instrument serve pour tous les liquides; le plus souvent on construit un volumètre pour chaque liquide, afin d'avoir des instruments plus sensibles.

VOLVA, s. m. [*volva*, it. et esp. *volva*]. Membrane en forme de bourse qui enveloppe entièrement certains champignons pendant leur jeunesse, et se déchire par l'effet de la croissance.

VOLVULUS, s. m. [it. et esp. *volvulo*]. V. ILÉUS.

VOMER, s. m. [all. *Pflugscharkeochen*, angl. *vomer*, it. *vomero*, esp. *vomer*]. Os impair qui forme la partie postérieure de la cloison des fosses nasales. Cet os, mince, aplati, quadrilatère, situé sur la ligne médiane, a son bord supérieur partagé en deux lames, reçues chacune dans une des rainures de la face gutturale du sphénoïde; son bord inférieur est reçu dans la rainure qui résulte de la réunion des deux sus-maxillaires et des deux palatins; son bord postérieur, ou guttural, est libre et forme la cloison des arrièrenasines; son bord antérieur, ou ethmoïdal, s'articule en haut avec la lame perpendiculaire de l'ethmoïde, et en bas avec le cartilage de la cloison.

VOMICINE, s. f. (C⁴⁶H²⁶Az²O⁸). Lorsque l'on croyait que la *fausse angusture*, matière vénéneuse, était l'écorce du *Brucea antidysenterica* ou *ferrugineux*, plante astringente non vénéneuse d'Abyssinie (famille des xanthoxylées), on a donné le nom de *brucine* à l'alcaloïde vénéneux qui fut retiré de cette écorce, dite *fausse angusture*. Mais on a reconnu depuis, que cette dernière n'est autre chose que l'écorce du *vomiquier* (V. ce mot), ou *arbre à la noix vomique* (*Strychnos nux vomica*, L.). Aussi Guibourt a-t-il proposé avec raison de remplacer le nom de *brucine* (V. ce mot) par celui de *vomicine*. Il est vrai que déjà il avait été remplacé : 1° par celui d'*angusturine*, mais ce mot n'a pas été adopté parce qu'il semble indiquer un corps provenant de l'*angusture* proprement dite ou *vraie* (dont on retire le *cusparin*, V. ce mot), laquelle provient d'un grand arbre de la famille des rutacées (*Bonplandia trifoliata*, Willdenow, *Cusparia febrifuga*, Humboldt et Bonpland, *Galipea cusparia*, DC., ou peut-être le *Galipea officinalis*, Hancock); 2° par celui de *pseudangusturine*, mais il n'a pas été adopté non plus, parce qu'il semble indiquer l'existence d'une véritable angusturine; 3° par celui de *caniramine*, du mot *caniram*, nom ancien du *Strychnos nux vomica*, mais il n'a pas non plus été adopté parce que son orthographe a été transformée de diverses manières. La vomicine est combinée avec le tannin dans l'écorce du vomiquier et peut-être aussi avec l'*acide strychnique*. Celui-ci existe à l'état de strychnate de strychnine partout où se trouve cet alcaloïde; il a été aussi appelé *igasurique*, du mot *igasur*, nom malais de la *fève de Saint-Ignace*. Il est séparable sous forme de grains durs cristallins; sa saveur est très styptique et acide; il est soluble dans l'eau et dans l'alcool. Il donne des strychnates avec des bases.

VOMIQUE, s. f. [*vomica*, de *vomere*, vomir; all. *Eitersack*, angl. *vomica*, it. et esp. *vomica*]. Quelques auteurs ont donné ce nom à toute collection de pus enkystée, qui se développe dans l'intérieur d'un viscère; mais l'acception de ce mot est ordinairement restreinte aux collections purulentes, enkystées ou non, formées dans la poitrine, susceptibles de se faire jour par les bronches et d'être évacuées par une sorte de vomissement. On distingue deux espèces de vomiques: l'une est le produit du ramollissement des tubercules pulmonaires; l'autre, beaucoup plus rare, est formée par un abcès circonscrit dans la substance du poulmon. Quelquefois, au lieu de s'ouvrir dans les bronches, la vomique peut se faire jour dans la poitrine, et déterminer un empyème.

VOMIQUIER, s. m. Nom de l'arbre qui fournit la noix vomique (*Strychnos nuxvomica*, L.), de la famille des loganiacées (Fig. 491). On donne le nom d'écorce de vomiquier à celle de cet arbre, au lieu du nom de fausse angusture qu'elle a reçu lorsqu'on la croyait provenir d'une autre espèce d'arbre.

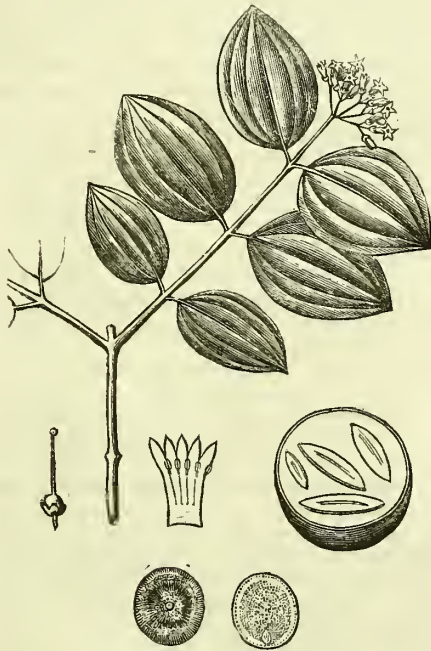


Fig. 491.

Le vomiquier est un grand arbre, tandis que la plante de la même famille qui fournit la fève de Saint-Ignace (*Strychnos ignatia*, Berg., *Ignatia amara*, L. fils) est grimpante, bien que sa tige atteigne quelquefois le volume du bras. Elle contient de la strychnine, de l'acide strychnique ou igasurique (V. VOMICINE), comme les racines, l'écorce, le fruit du vomiquier.

VOMISSEMENT, s. m. [*vomitus*, ἐμεσις, all. *Erbrechen*, angl. *vomiting*, it. et esp. *vomito*]. Acte par lequel les substances solides et liquides contenues dans l'estomac sont rejetées au dehors. Le vomissement est un symptôme commun à un grand nombre de maladies de l'estomac et du canal intestinal. Souvent aussi il est sympathique, comme dans les affections des reins ou de l'utérus.

Vomissement de sang. V. HÉMATÈMESE.

VOMITIF, IVE, adj. et s. m. [*vomitorius*, *vomitivus*, ἐμετικος, all. *Vomitiv*, *Brechmittel*, angl. *vomitive*, it. *vomitivo*, *vomichevolle*, *vomiatorio*, esp. *vomitivo*]. Qui fait vomir. Tous les moyens qui peuvent déterminer le vomissement ne sont pas pour cela doués de la propriété vomitive: on ne doit appeler vomitifs que les agents médicamenteux doués d'une propriété vomitive constante et inhérente à un principe particulier: tels sont, parmi les substances du règne minéral, l'émétique, le soufre doré d'antimoine, le sulfate de zinc, etc., et, parmi les substances végétales, l'ipécacuanha, ou l'éméline extraite de cette racine.

VOMITURITION, s. f. [*vomituritia*, de *vomere*, vomir; all. *Brechenz*, angl. *vomiturition*, it. *vomiturizione*, esp. *vomituricion*]. Diminutif de vomissement. Vomissement assez fréquent, mais sans grandes secousses et évacuant peu de matières. Ce mot est aussi employé pour désigner cette espèce de vomissement avorté, dans lequel les matières remontent de l'estomac dans l'œsophage, mais ne sont pas rejetées au dehors. V. RÉGURGITATION.

VOÛÈDE, s. f. V. PASTEL.

VOÛTE, s. f. [*fofnix*, *camera*, all. *Gewölbe*, angl. *fofnix*, it. *volta*, esp. *boveda*]. On appelle voûte, en anatomie, tout ce qui est convexe et arrondi par sa surface extérieure, concave et arqué par sa surface intérieure.—Voûte du crâne. Partie supérieure de la boîte osseuse que représentent les os du crâne.—Voûte palatine. Cloison qui forme la paroi supérieure de la bouche et inférieure des cavités nasales.—Voûte à quatre piliers (trigone cérébral de Chaussier, triangle médullaire de Vicq d'Azyr, *fofnix* des auteurs latins, *voûte à trois piliers* de Winslow, *bandelette géminée* de Reil). Se présente sous deux aspects très différents, suivant qu'on l'examine par sa face supérieure ou par sa face inférieure. Vue par sa partie supérieure, elle offre la forme d'un triangle isocèle dont la base est tournée en arrière. Vue par sa face inférieure, préalablement mise à nu sur toute son étendue, elle représente une voûte simple dans sa partie moyenne, qui résulte de l'adossement de deux bandelettes antéropostérieures, bifide à chacune de ses extrémités que constituent ces mêmes bandelettes devenues libres et divergentes. Suivant qu'on aura égard à l'un ou à l'autre de ces aspects, ou qu'on attachera au contraire plus d'importance à la structure qu'au mode de configuration, on sera donc conduit à adopter les dénominations de *trigone*, de *triangle*, de *voûte*, de *voûte à quatre piliers*, de *bandelette géminée*, qui toutes sont parfaitement fondées. Winslow seul s'est écarté de la vérité lorsqu'il a comparé cette partie du cerveau à une voûte montée sur trois piliers; car le pilier antérieur, qu'il a cru simple, est réellement double. C'est une lame de substance médullaire, molle, blanche, fibreuse. Elle est située au-dessous du mésolobe et de la cloison des ventricules. Sa surface inférieure est appliquée sur la toile choréodienne et sur les couches des nerfs optiques. Son extrémité antérieure (pilier antérieur) se partage en deux faisceaux cylindriques, qui se portent directement en bas, dans la substance des circonvolutions. Les angles postérieurs fournissent aussi chacun un prolongement bifurqué, dont une des branches se perd dans les cornes d'Ammon, et l'autre se prolonge dans le bas-fond des ventricules latéraux.

VRAI, s. m. [*verum*, τὸ ἀληθές, all. *das Wahre*, angl. *truth*, it. *vero*, esp. *verdadero*]. Le vrai est une

condition des choses produisant une impression par laquelle nous percevons que ces choses sont conformes à d'autres choses connues de nous ou à leur type conservé dans notre esprit. Le vrai est donc, comme le beau (*V. ce mot*), une certaine relation entre l'objet et le sujet; c'est, en d'autres termes, la *raison des choses* perçue par notre raison (*V. ce mot*); double emploi du terme *raison* qui caractérise le rapport qui existe entre les objets et notre entendement (*V. ce mot*), quant à la connaissance du vrai. *V. LOGIQUE.*

VRILLE, s. f. [*cirrus*, all. *Ranke*, *Schlinge*, angl. *tendrils*, it. *viticcio*, esp. *tijereta*]. On donne ce nom à des filets simples ou rameaux tortillés en spirale, au moyen desquels plusieurs végétaux faibles parviennent à grimper en s'accrochant aux corps voisins.

VUE, s. f. [*visus*, ὄψις, all. *Sehen*, angl. *sight*, it. et esp. *vista*]. La *vue* est celui des cinq sens dont l'œil est l'organe, et par lequel nous distinguons les couleurs. On donne le nom de *vue* ou de *vision* à une fonction de la vie de relation ayant l'œil pour appareil externe, qui nous fait percevoir un des ordres de qualités physiques des corps dites lumineuses, de couleur ou de réfringence, suivant certaines lois dites lois de la lumière; elle nous fait, en outre, percevoir certains caractères d'ordre mathématique, tels que ceux de situation, forme et volume, mais secondairement par l'aide du jugement et de la comparaison interprétant des phénomènes de réflexion ou de réfraction offerts par ces corps. Aussi les impressions de ce dernier ordre, fournies par le sens de la vue, sont-elles souvent trompeuses, quant à la réalité de cette situation, forme, etc., soit en raison de la manière dont la lumière est réfléchie, soit selon son intensité, selon qu'elle frappe à la fois un seul ou les deux yeux, selon l'état de leurs milieux réfringents, de leur courbure, etc.

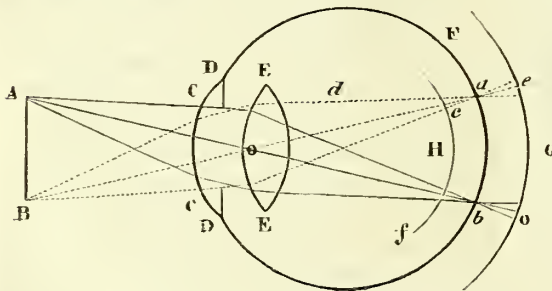


Fig. 492.

Mais le toucher, qui nous fait connaître spécialement les particularités de cet ordre, ne conduit pas à ces erreurs; c'est ce qui a fait dire qu'il était destiné à rectifier le sens de la vue. Quant aux qualités d'intensité lumineuse, de couleur et de réfringence des corps, l'œil ne nous trompe qu'autant que la rétine, le nerf optique ou la partie du cerveau qui perçoit, sont modifiés en quelque chose: à cet égard, la lésion des milieux de l'œil, dans lesquels ne se passent que des phénomènes physiques, ne fait que diminuer l'intensité de la sensation, ou l'empêche tout à fait. Les phénomènes de la vision sont: *A.* les uns purement physiques; ils commencent à la cornée et finissent à la rétine; *B.* les

autres organiques, dépendant des propriétés des nerfs (*V. SENSATION*): ils commencent où cessent les autres et cessent à la partie du cerveau qui perçoit. — *A.* Les

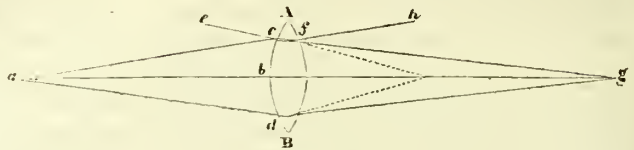


Fig. 495.

phénomènes physiques sont d'abord quatre réfractions successives de la lumière. Les rayons d'un cône lumineux (Fig. 492, ACC ou BCC), passant 1° de l'air dans la cornée (CC) plus dense que lui, se rapprochent de la ligne perpendiculaire à la surface qu'ils rencontrent, et du rayon médian (AO); car la cornée réfracte à la fois en vertu de sa convexité et de sa densité. 2° L'humeur aqueuse, placée derrière la cornée, les réfracte encore plus que l'air, mais un peu moins que la cornée, bien que son pouvoir réfringent diffère à peine de celui de la cornée. 3° Les rayons sont encore réfractés à la face antérieure du cristallin (O), et se rapprochent encore davantage du rayon qui suit l'axe (AO) à cause de la convexité de cette face antérieure et de la plus grande densité du cristallin, par rapport à l'humeur aqueuse. 4° Une dernière réfraction a lieu quand les rayons du cône quittent le milieu plus dense du cristallin pour passer dans le milieu moins dense du corps vitré (d). Dans le cristallin (Fig. 493, AB), le rayon *ac* s'est rapproché de la perpendiculaire *ec* prolongée, et, en traversant le cristallin, suit la direction *cf* qui le rapproche de *bg*; mais, comme à sa sortie ce rayon passe dans le corps vitré (Fig. 492, d), milieu moins dense, il subit une nouvelle réfraction qui l'écarte de la perpendiculaire *fh* (Fig. 493); cela le rapproche davantage encore du rayon central direct et sans réfraction *bg*, et lui donne la direction *fi* (indiquée par la ligne ponctuée). C'est ainsi que toute lentille rapproche les rayons de l'axe, tant lorsqu'ils passent d'un milieu moins dense dans un plus dense à la face convexe, que lorsqu'ils repassent de la face postérieure convexe de celui-ci dans un milieu moins dense. Les rayons émanés ainsi d'un point quelconque de l'objet AB (Fig. 492) se réunissent de nouveau en un point (*a* ou *b*), de l'autre côté de la lentille cristallinienne. Si les parties réfringentes et la rétine sont disposées à des distances telles que ce point tombe sur la rétine (*ab*), l'image est nette; elle est confuse si ces parties sont disposées de telle sorte que ce point restant en *a*, la rétine se trouve plus proche (*cf*) ou plus loin (*eo*), par rapport au cristallin (ou *vice versa*, si c'est le cristallin qui change de place par rapport à la rétine restant fixe). La distance de l'autre côté du cristallin, à laquelle les rayons émanés de l'objet se réunissent en un point, devient réciproquement plus grande quand l'objet est plus proche, et moindre quand l'objet est plus éloigné. Dans ces cas, si ce point se trouve en deçà ou au delà de la rétine (*ab*), une image confuse est perçue, ce qui suscite aussitôt des contractions dans les parties musculaires internes de l'œil, d'où résulte un écartement ou un éloignement du cristallin et de la rétine, l'un de l'autre, jusqu'à ce que le point de

réunion des rayons tombe sur celle-ci. C'est ce qui constitue l'adaptation de l'œil à la vision à diverses distances ; adaptation plus ou moins parfaite suivant les individus. Quelles que soient les réfractions subies par les rayons partis de chaque point d'un objet, l'endroit où l'image de ce point se projette sur la rétine est déterminé par le prolongement du rayon qui représente le centre du cône lumineux ; d'où il résulte que l'image de l'objet (Fig. 494, *ab*) est ren-

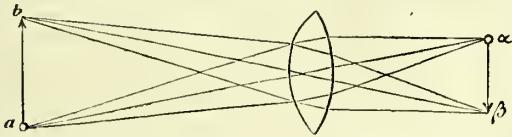


Fig. 494.

versée sur la rétine ($\alpha\beta$), ce que l'observation directe permet de constater. Ce qui était en haut est en bas, et vice versa. L'angle compris entre les deux rayons centraux (A et B, Fig. 495) croisés, partis de deux points d'un objet, porte le nom d'angle optique. Cet angle croît avec la distance du point A au point B, et comme $x=y$, l'éloignement des points de l'image A et B sur la rétine croît aussi avec l'angle optique x . Des objets diversement éloignés (*c, d, e*) doivent donc projeter sur la rétine des images d'égale grandeur quand ils sous-tendent le même angle. Étant donné un

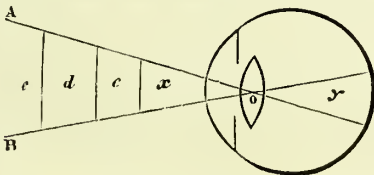


Fig 495.

objet d'une grandeur déterminée (Fig. 496, *ab*), un myope, étant obligé pour le voir distinctement de le placer très près de l'œil, en *ab*, le verra plus grand que le presbyte pouvant le voir à une distance plus considérable *a'b'*. En effet, l'angle optique *aob* est plus ouvert que *a'ob'*, d'où résulte sur la rétine une image *rs* plus grande que l'image *mn*. Si le presbyte regarde ce même objet par un trou percé dans une carte, il pourra le voir distinctement en le plaçant aussi près de son œil que le fait le myope (en *ab*, par exemple, au lieu de le placer en *a'b'*) ; mais alors il verra l'objet plus gros qu'il ne le voyait auparavant. Il le verra aussi grand que peut le voir le myope, parce que la distance de l'objet à l'œil nu étant la même, l'ouverture de l'angle optique est la même aussi. Comme le myope aussi, le presbyte verra des détails qui lui étaient restés inaperçus, parce que les rayons lumineux qui en portaient ne formaient pas auparavant un angle aussi grand, quoique assez ouvert, pour que l'image limitée par ses côtés pût être perçue par la rétine. La faculté de l'œil de s'accommoder à la vision, pour des distances différentes, est due non pas à des changements de courbure des milieux transparents, tels que la cornée et le cristallin, mais à des déplacements légers du cristallin occasionnés par l'état de réplétion sanguine ou de vacuité des procès ciliaires, qui sont très contractiles, ainsi qu'à l'action du cercle ciliaire (V. IRIS). Il faut y

joindre peut-être un léger aplatissement ou allongement de la partie postérieure du globe oculaire (et par suite un déplacement de la rétine), opéré par les muscles moteurs de l'œil sans modification sensible de la courbure de la cornée. Cette faculté de s'accommoder a des limites, et l'intervalle de cinq à six pieds est celui auquel on voit le plus nettement pour les corps ordinaires, et quelques centimètres pour les petits objets. Les rayons qui tombent sur le bord du cristallin subissent une autre réfraction que les rayons médians ou centraux en vertu de l'aberration de sphéricité ; mais un diaphragme, l'iris (Fig. 492, DD), couvre ces bords, et ne permet qu'aux rayons centraux de passer par la partie médiane ; l'ouverture ou pupille du diaphragme, en se dilatant dans les lieux peu éclairés, fait que la quantité de lumière compense un peu la perte de netteté qui en résulte ; en se resserrant, la pupille ne laisse entrer que la quantité de lumière voulue, lorsqu'elle est intense, pour qu'il n'y ait pas éblouissement. Ces conditions physiques perfectionnent

celles de réfraction qui sont les principales. Le pigment chorôïdien et iridien absorbe les rayons lumineux qui pourraient être réfléchis, si derrière la rétine était un corps de teinte claire qui leur permit de revenir une seconde fois sur le point où se peint l'image renversée de l'objet, ce qui en troublerait la netteté en impressionnant trop vivement la rétine, ainsi que cela arrive chez les albinos. Les milieux de l'œil ne sont pas achromatiques, et, comme tels, décomposent la lumière, séparant les rayons rouges, bleus, jaunes, qui forment une auréole irisée autour de l'image qui se peint sur la rétine ; mais ce défaut d'achromatie est si faible que la rétine n'en est pas impressionnée, ce qui, pour la perception, équivaut à une chromatie parfaite, bien que physiquement ces divers rayons soient un peu séparés, et ne coïncident pas absolument en un point ou foyer unique (V. MYOPIE ET PRESBYTIE). — B. Les phénomènes d'ordre organique de la vision (une fois l'image nette ou confuse peinte sur la rétine d'après les effets physiques

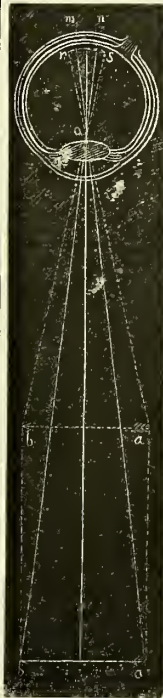


Fig. 496.

précédents) sont que nous percevons ou sentons l'état dans lequel cette image place la rétine, état ou impression que transmet le nerf optique qui est intermédiaire entre le cerveau et l'œil. Rien n'est physique de ce qui se passe au delà de la face antérieure de la rétine. Tout ce qui fait image sur la rétine, soit les parties de notre corps, soit les objets extérieurs à lui, est interprété comme phénomène objectif ; mais il peut se faire (V. PHOSPHÈNE) accidentellement que des états analogues soient produits dans la rétine par la pression, par un coup (étincelles), par l'action de l'électricité, par l'inflammation, etc. C'est ce que l'on nomme phénomènes subjectifs de la vision, c'est-à-dire produits sans images, par un état particulier du sujet même qui perçoit. Les vains efforts faits par les phy-

siens pour expliquer physiquement ce qui est dû à une disposition organique des parties qui perçoivent et de l'origine cérébrale du nerf optique, ne méritent pas mention. Tel est le cas de la vue des objets dans leur situation réelle, bien que leur image sur la rétine soit renversée. Tel est le cas des effets de l'attention sur la vision, de telle sorte que nous ne percevons pas des objets dont l'image se peint sur la rétine, et

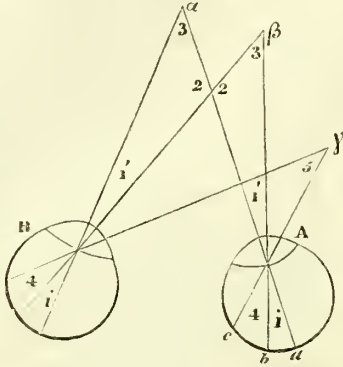


Fig. 497.

placés pourtant à une distance convenable, quand notre attention n'est pas fixée. Tel est le jugement par comparaison de la situation, de la forme, du volume des objets; tels sont les cas morbides de la vue d'une moitié seulement de chaque objet examiné. Souvent la disposition des milieux réfringents de l'œil varie; les deux yeux sont dits alors inégaux; alors un seul sert habituellement, ou l'un et l'autre alternativement, selon les cas, souvent sans que l'on puisse s'en douter. Dans le cas d'égalité des deux yeux, les objets sont vus simples toutes les fois qu'ils sont dirigés (Fig. 497, AB), par rapport aux objets à voir successivement (α , β , γ) de telle manière que des images semblables (a et a' , b et b' , c et c') du même objet tombent sur des parties identiques des deux rétines. On nomme *horoptre* le plan courbe ou un cercle qui est déterminé par les trois points que représentent les deux yeux (A et B) et le point de fixation (α , ou β , ou γ). Toutes les fois qu'un objet (Fig. 498, b ou c) ne se trouve pas placé dans l'horoptre (a), son image tombe sur des points différents des deux rétines (4 et 6), au lieu de tomber sur des points correspondants (5 et 5'); alors il est vu double. L'impression de la lumière sur la rétine dure plus longtemps que la lumière ne frappe la rétine. C'est ce qui fait que lorsqu'un corps brillant tourne en rond plus vite que ne disparaît l'impression, on a la sensation d'un cercle lumineux. Si l'on a vu un corps brillant incolore, la rétine est vivement impressionnée et modifiée: si alors on porte les yeux sur une surface blanche moins éclairée, elle agit davantage sur la partie voisine non impressionnée, qui alors voit blanc; tandis que le point qui avait vu de la lumière, se trouvant moins impressionné relativement,

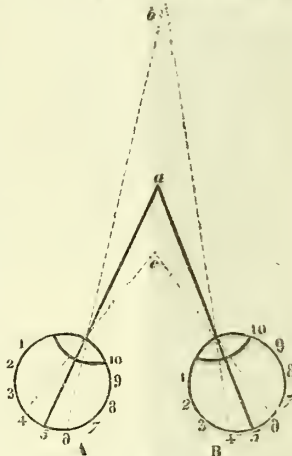


Fig. 498.

voit noir parce que l'impression diminue graduellement. Si dans de telles conditions on ferme les yeux, les états de la rétine qui donnent consécutivement la sensation d'images objectives, étant inhérents à la rétine, changent de place avec chaque mouvement de l'œil. Quand on a regardé ainsi un point très brillant, la rétine, vivement modifiée, revient à son état naturel de repos en passant par des états d'activité qui sont de moins en moins forts, et dont chacun est successivement perçu; ces états successifs donnent graduellement, de la circonférence au centre, la sensation des différentes couleurs en lesquelles le prisme décompose (Fig. 499) la couleur blanche brillante qui avait impressionné l'œil. Si, aussitôt après l'impression, on ferme les paupières, elle passe des teintes claires aux plus sombres, blanc, jaune, orangé, rouge, violet, bleu et noir, et alors le repos est arrivé; si, au contraire, on a porté les yeux sur un fond blanc, le point impressionné voit noir comme il a été dit plus haut, puis bleu, vert, jaune, blanc, et alors arrive le repos. Les sensations consécutives aux impressions causées par l'image d'un corps coloré présentent elles-mêmes une couleur; mais jamais elles ne reproduisent la couleur objective. Elles offrent toujours la teinte complémentaire de la couleur primitive. Ainsi la sensation consécutive d'une image rouge est verte, celle du vert est rouge, celle du jaune est violette, celle du violet est jaune, etc. C'est sur ce fait qu'est fondée la théorie du contraste des couleurs fondée par Chevreul. V. CONTRASTE.

VUE

Fig. 499.

Vue courte. V. MYOPIE. — Vue diurne. V. HÉMÉRALOPIE. — Vue double. V. DIPLOPIE. — Vue faible. V. AMBLYOPIE. — Vue longue. V. PRÉSBYTIE. — Vue louche. V. STRABISME. — Vue nocturne. V. NYCTALOPIE.

VULNÉRAIRE, adj. [*vulnerarius*, all. *Wundenheilend*, *Wundmittel*, angl. *vulnerable*, it. et esp. *vulnerario*]. Qui est propre à la guérison des plaies ou des blessures. Une foule de plantes ou de substances médicamenteuses ont été décorées de ce nom. On l'a donné aussi à des végétaux dont l'infusion était regardée comme apte à prévenir les conséquences des coups, des contusions: telle est, entre autres, l'arnica.

Vulnéraire suisse. V. FALTRAN.

VULPINE ou VULPULINE, s. f. [all. *Fulpulín*, esp. *vulpulina*]. Principe colorant jaune-citron, cristallisable, volatil, inaltérable à l'air, composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène seulement, fusible à une douce chaleur. Ce principe, très soluble dans l'alcool et l'éther, moins dans l'eau, a été isolé par Bèbert du *Lichen vulpinus*.

VULTUEUX, EUSE, adj. [*vultuosus*, de *vultus*, visage; all. *vultuös*, esp. *vultuoso*]. Se dit de la face quand elle est bouffie et vermeille à l'excès, et que les joues et les lèvres sont gonflées, le teint enluminé, les yeux saillants, et leur blanc plus ou moins injecté.

VULVAIRE, adj. [*vulvaris*, de *vulva*, vulve; it. *vulvare*, esp. *vulvar*]. Qui a rapport à la vulve. — *Arteres vulvaires*. Les honteuses externes chez la femme, qui proviennent de la crurale. V. FOLLICULITE.

VULVAIRE, s. f. [*Chenopodium vulvaria*, L.].

Plante chénonopodée herbacée qui répand une odeur de poisson pourri, et autrefois recommandée comme anti-hystérique. Elle renferme du nitrate de potasse et du carbonate d'ammoniaque tout formés.

VULVE, s. f. [*vulva*, *pudendum muliebre*, all. *Schamritze*, angl. *vulva*, it. et esp. *vulva*]. Quelques auteurs ont appelé *vulve* la fente longitudinale qui se trouve entre les parties saillantes de l'appareil extérieur de la génération chez la femme, étendue depuis le pénil ou mont de Vénus jusque auprès de l'anus ; mais la plupart des anatomistes comprennent sous le nom de *vulve* l'ensemble des parties génitales externes. En prenant ce mot dans cette acception, la *vulve* comprend en devant une surface saillante ouverte de poils, appelée le *pénil* ou le *mont de Vénus*. Elle est bornée latéralement par les *grandes lèvres*, entre lesquelles se trouvent, de haut en bas, le *clitoris*, les *petites lèvres* ou *nymphes*, séparées par un espace triangulaire appelé le *vestibule* ; le *mét urinaire* ou l'orifice du canal de l'urèthre ; l'*entrée du vagin*, avec l'*hymen* ou les *caroncules myrtiliformes* ; enfin, entre l'entrée du vagin et la commissure que l'on nomme la *fourchette*, est un petit renforcement transversal appelé la *fosse naviculaire* (V. chacun de ces mots et VAGIN). — On a aussi donné le nom de *vulve* à une ouverture sans issue que l'on trouve dans le cerveau au-dessous de la commissure antérieure, au-devant de l'adossement des couches optiques, précisément au-dessous du pilier antérieur de la voûte.

VULVITE, s. f. Mot introduit récemment pour désigner l'inflammation de la vulve. — *Vulcite folliculaire*. Inflammation des glandes séparées ou agminées versant du mucus à l'orifice vulvaire. V. FOLLICULITE.

VULVO-UTÉRIN, INE, adj. [*vulvo-uterinus*, angl. *vulvo-uterine*, it. et esp. *vulvo-uterino*]. Qui appartient à la vulve et à l'utérus. On a donné un vagin le nom de *canal vulvo-utérin*.

W

WALIDA, s. f. Nom d'une plante apoeynée de Ceylan, employée contre la dysentérie (*Wrightia antidysenterica*, R. Brown, *Nerium antidysentericum*, L.).

WAREN. Nom donné, en Westphalie, à une maladie héréditaire dans plusieurs familles. Elle s'annonce par des douleurs vagues et très vives en tout le corps, et particulièrement au dos et aux lombes. Elle présente deux variétés. Dans la première, aux douleurs succèdent des tumeurs dans les articulations, où elles subsistent longtemps et se moultent de taches livides comme celles du scorbut. Ces taches dégénèrent en ulcères malins, surtout aux pieds, et ils s'y engendrent de petits vers ; ces ulcères, au lieu de se fermer, deviennent souvent fistuleux. La deuxième variété est sans tumeur, mais elle produit l'émaciation du corps, le marasme et l'atrophie de quelque membre, qui se paralyse. En général, les douleurs sont plus violentes la nuit que le jour ; elles sont sans fièvre ou avec une petite fièvre lente.

WHISKY, s. m. Mot anglais. Liqueur alcoolique obtenue en distillant de la drèche, du grain ou du seigle. Le whisky ordinaire contient 60 à 75 pour 100 d'alcool.

WINTER. V. ÉCORCE DE *Winter*.

WISBADEN. Ville à deux lieues de Mayence, où se trouvent des eaux minérales salines, dont la température s'élève jusqu'à 68° centigr.

WITHERINGIA, s. f. [*Witheringia montana*, Dunal, *Solanum montanum*, L. ; esp. *pana de Lama*]. Solanée à anthères s'ouvrant par une fente longitudinale. Elle est herbacée, pileuse, et produit des tubercules comme les pommes de terre, utilisés comme elles par les Péruviens pour leur alimentation et celle des bestiaux. Bien qu'elle soit rustique, ou a négligé jusqu'à ce jour de la cultiver en Europe.

WOLFRAMIUM, s. m. Nom donné par les Allemands au *tungstène*. V. ce mot.

WOORARI, WOORALI POISON. V. OURARI.

WORMIEN, adj. [*wormianus*, angl. *wormian bones*, it. et esp. *wormiano*]. On appelle os *wormiens* de petits os très variables quant au nombre et à la forme, qui sont placés ordinairement aux angles des sutures de la voûte du crâne, et particulièrement dans la suture lambdoïdale. Ce nom leur a été donné parce que Olaus Wormius, médecin de Copenhague, les a décrits le premier. V. OSTÉOGÉNIE.

WRIGHTIE, s. f. Nom de plantes apoeynées dont une espèce fournit de l'indigo (*Wrightia tinctoria*, R. Brown, *Nerium tinctorium*, Roxburgh).

WRISBERG (GANGLION DE). V. OTIQUE.

X

XANTHAMYLIQUE (ACIDE) [*sulfo-carbonate d'oxyde d'amyle*]. Produit de la réaction de l'acide sulfo-carbonique sur une solution de potasse pure dans l'alcool amylique. Liquide incolore ou jaune pâle, d'une odeur pénétrante, désagréable ; rougit le tournesol ; un peu plus lourd que l'eau, tache la peau en jaune foncé. (C¹²H¹¹O⁸.)

XANTHENSULFIDE, s. m. Produit de l'action de la chaleur à 130° centigr. sur l'acide hydrobisulfocyanique. Soluble dans les alcalis, il en est précipité par les acides en flocons jaunes.

XANTHILE, s. m. (C⁸H⁵O³). L'un des produits de décomposition de l'éthérosulfocarbonate de potasse. Liquide incolore, d'une odeur pénétrante de mercaptan ; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther.

XANTHINE, s. f. [de ζαφός, jaune ; all. *Xanthin*, *Krappgelb*, angl. *xanthin*, esp. *xantina*]. Matière colorante jaune de la garance. Elle est un peu sucrée, soluble dans l'eau et dans l'alcool. Elle forme, avec les bases, des combinaisons rouges. Elle paraît n'être qu'une modification de l'*alizarine*.

XANTHINE, s. f. [de ζαφός, jaune ; all. *Xanthogensäure*, angl. *xanthic oxyd*]. (*Oxyde xanthique*, *oxyde urique*, Wöhler et Liebig ; *acide ureux*.) Elle ne se dissout qu'en très petite quantité dans l'eau, est insoluble dans l'alcool et l'éther, sans réaction sur les papiers à réactifs. Elle se décompose par la chaleur sans se fondre (C²H²Az²O²). Cette substance est assez soluble dans l'ammoniaque. V. OXYDE *xanthique*.

XANTHIQUE (GAZ) [all. *Xanthingas*]. Produit de la distillation sèche de l'éthérosulfocarbonate de potasse. Odeur désagréable plus forte que celle du mercaptan ; soluble dans l'alcool, l'éther et l'essence de térébenthine ; brûle avec une flamme bleue, en donnant de l'eau et des acides sulfureux et carbonique. La potasse absorbe complètement ce gaz. (C²O²S²H.)

XANTHOCYSTINE, s. f. Chevalier et Lassaigüe ont donné ce nom à un composé qu'ils ont trouvé dans des tubercules blanchâtres mamelonnés, de forme arrondie, et de la grosseur moyenne d'une graine de pavot, existant à la surface et dans l'épaisseur des tissus de divers organes sur un sujet examiné juridiquement après une inhumation de deux mois. Elle ne fond pas sur la cuiller de platine; elle jaunit avant de se boursouffler, noircit ensuite, et exhale une fumée jaune brunâtre, d'une odeur de corne brûlée très prononcée.

XANTHOGÈNE, s. m. [*xanthogenium*, de $\xi\alpha\nu\theta\acute{o}\varsigma$, jaune, et $\gamma\epsilon\nu\gamma\omega$, j'engendre; all. *Xanthogen*, esp. *xantogeno*]. Nom donné au carbure de soufre qui, d'après Zeise, devient un radical composé dans les *carbosulfures*. Il constitue, avec l'hydrogène, l'*acide hydroxanthique*.

XANTHOGÉNIQUE (ACIDE). Produit de l'action du carbonate de potasse ou de la potasse caustique sur l'opiammon. Poudre cristalline jaune-citron, soluble dans les alcalis, et le colorant en beau jaune. Il ne contient que les trois quarts de l'azote que renferme l'opiammon.

XANTHOPHYLLE, s. f. [de $\xi\alpha\nu\theta\acute{o}\varsigma$, jaune, et $\varphi\acute{\upsilon}\lambda\lambda\omicron\nu$, feuille; angl. *xanthophyll*]. Matière colorante jaune qui se développe dans les feuilles des arbres pendant l'automne, au moment de leur chute. Elle ne paraît être qu'une modification de la chlorophylle.

XANTHOPICRITE, s. f. [de $\xi\alpha\nu\theta\acute{o}\varsigma$, jaune, et $\pi\iota\kappa\rho\acute{\upsilon}\varsigma$, amer]. Chevallier a désigné sous ce nom une substance jaune, cristallisable, volatile, d'une saveur amère et styptique, qu'il a isolée du *Xanthoxylum carabeum*, ou bois des *Carabes* (xanthoxylées).

XANTHOPROTÉIQUE (ACIDE). L'*acide xanthoprotéique*, ou *acide jaune* des anciens chimistes ($C^{34}H^{24}O^{12}Az^4$), se produit sous le microscope avec une teinte jaune orange quand on traite des éléments anatomiques par la potasse caustique ou l'ammoniaque, puis par l'acide nitrique concentré, surtout s'il est chaud. Comme il n'agit pas ainsi sur les corps gras et autres principes non azotés, il sert à déterminer la nature azotée ou non des éléments anatomiques ou de leurs parties qu'on a sous les yeux.

XANTHORHAMNINE, s. f. ($C^{23}H^{12}O^{14}$). Produit de l'ébullition dans l'eau de la chrysothamnine. Soluble dans l'eau et dans l'alcool, non dans l'éther.

XANTHORRHÉE, s. f. [de $\xi\alpha\nu\theta\acute{o}\varsigma$, jaune, et $\xi\acute{\iota}\tau\eta$, couler]. Genre de plantes monocotylédones, voisines des asphodèles, toutes de la Nouvelle-Hollande. Elles fournissent abondamment une résine comme la gomme-gutte, mais ne colorant pas la salive en jaune. Celle qui est importée et utilisée en Europe vient surtout du *Xanthorrhoea arborea*, R. Brown. Elle brûle avec odeur de benjoin, mais pourtant ne contient pas d'acide benzoïque.

XANTHOSE, s. f. [de $\xi\alpha\nu\theta\acute{o}\varsigma$, jaune]. Lebert a donné ce nom à une matière d'un jaune safrané ou d'un jaune orange qui se trouve par taches irrégulières et peu étendues dans le cancer, du testicule surtout, et dans celui du sein, de la joue, etc. C'est un mélange de divers principes gras. V. PRYMATOÏDE.

XANTHOXYLE, s. m. V. CLAVALIER.

XANTHOXYLÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des rutacées, considérée par quelques auteurs comme une famille à part. Feuilles non stipulées.

XANTHURE, s. m. [esp. *xanturo*]. Composé de

carbure de soufre et d'un métal. Ce mot est synonyme de *carbosulfure* ou *sulfocarbonate*.

XANTHURINE, s. f. [*acide sulféthylrique*, all. *Sulfäthylsigsäure*]. Produit de la distillation de l'éthérosulfocarbonate de cuivre. Liquide incolore d'un goût douceâtre, odeur particulière, décomposé par la solution alcoolique de potasse. ($C^8H^8O^4S$.)

XÉRASIE, s. f. [*xerasia*, de $\xi\epsilon\rho\acute{o}\varsigma$, sec; all. *Haarlockniss*, *Haardürre*, it. *xerasia*]. Maladie des cheveux qui les empêche de croître, et les rend semblables à un duvet couvert de poussière.

XÉROPHAGIE, s. f. [*xerophagia*, de $\xi\epsilon\rho\acute{o}\varsigma$, sec, et $\varphi\alpha\gamma\acute{\iota}\nu$, manger; it. *xerofagia*]. Usage exclusif d'aliments secs.

XÉROPTHALMIE, s. f. [*xerophthalmia*, de $\xi\epsilon\rho\acute{o}\varsigma$, sec, et $\epsilon\theta\epsilon\rho\lambda\mu\acute{o}\varsigma$, oeil; all. *trockne Augenzündung*, it. *xerofthalmia*]. Ophthalmie sèche. Selon quelques auteurs, on appelle ainsi une inflammation de l'œil avec cuisson, démanchement et rougeur, sans gonflement et sans écoulement de larmes; mais la *xerophthalmie* est plutôt cette sécheresse de la conjonctive décrite sous le nom de *conjunctiva arida*, et caractérisée par l'aspect mat de la membrane, qui est ridée autour de la cornée: il y a suspension de la sécrétion lacrymale, et les rides de la conjonctive sont l'effet de la sécheresse de cette membrane.

XÉROTIBIE, s. f. [de $\xi\epsilon\rho\acute{o}\varsigma$, sec, et $\tau\rho\acute{\iota}\beta\epsilon\iota\nu$, frotter; it. *xerotibia*]. Friction sèche.

XIPHODYME, s. m. [de $\xi\iota\varphi\omicron\varsigma$, épée et $\delta\acute{\iota}\delta\upsilon\mu\omicron\varsigma$, jumeau]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres composés de deux corps distincts supérieurement, dont les thorax sont confondus en bas, mais séparés en haut, et qui ont deux membres pelviens, quelquefois avec les rudiments d'un troisième.

XIPHOÏDE, adj. [*xiphoides*, de $\xi\iota\varphi\omicron\varsigma$, épée, et $\acute{\epsilon}\tilde{\iota}\delta\omicron\varsigma$, ressemblance; all. *schwertförmig*, angl. *xiphoid*, it. *xifoide*, esp. *xifoïtes*]. Qui ressemble à une épée. — *Appendice xiphoidé*. Appendice allongé, cartilagineux, qui termine inférieurement le sternum.

XIPHOÏDIEN, TENNE, adj. [*xiphoides*, it. et esp. *xifoïdo*]. Qui a rapport à l'appendice xiphoidé. — *Ligament xiphoidien* ou *costo-xiphoidien*. Ligament étendu du cartilage de la septième côte à la face antérieure de l'appendice xiphoidé, où il s'insère en s'entrecroisant avec le ligament du côté opposé.

XIPHOPAGE, s. m. [de $\xi\iota\varphi\omicron\varsigma$, épée et $\pi\alpha\gamma\acute{\epsilon}\iota\varsigma$, réuni]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui résultent de la réunion de deux individus depuis l'extrémité inférieure du sternum jusqu'à l'ombilic commun. Les frères Siamois, qui ont fait bruit à Paris il y a quelques années, appartenant à ce cas.

XYLITCHLORAL, s. m. ($C^{12}H^8O^3Cl^4$). Produit de l'action du chlore sur la xylite. Produit huileux d'une odeur très forte; ne peut être distillé sans décomposition.

XYLITE, s. f. ($C^{12}H^{12}O^5$). Produit de la distillation de l'esprit de bois. Corps très fluide comme l'alcool, d'odeur éthérée agréable, d'un goût brûlant. Miscible à l'eau, l'alcool, l'éther, l'esprit de bois en toutes proportions; brûle avec une flamme bleue.

XYLOBALSAME, s. m. [de $\xi\acute{\upsilon}\lambda\omicron\nu$, bois, et $\beta\acute{\alpha}\lambda\sigma\alpha\mu\omicron\nu$, baume; it. et esp. *xilobalsamo*]. On donnait autrefois ce nom, dans les officines, aux jeunes rameaux de l'*Amyris opobalsamum*.

XYLOGÈNE, s. m. [de $\xi\acute{\upsilon}\lambda\omicron\nu$, bois, et $\gamma\epsilon\nu\gamma\omega$, engendrer]. Substance lignifiante caractérisée par sa solubilité facile et complète dans la potasse caustique, et, au contraire, par son insolubilité ou très difficile

dissolution dans l'acide sulfurique. Le xylogène se trouve dans la paroi primaire des cellules des plantes, et dans les couches d'épaississement de toutes les cellules lignifiées. Il en détermine la rigidité, et empêche l'action du mélange iodosulfurique sur la cellulose. C'est la *matière incrustante* des auteurs. Le lignin, la lignose, la lignone, la lignine, le sclérogène et la ligniréose sont des matières obtenues par action, à divers degrés, des alcalis, etc., sur lui et sur la subérine.

XYLOÏDINE, s. f. [de ξύλον, bois; all. *Xyloidin*, angl. *xyloidine*, it. *xyloidina*]. Braconnot a donné ce nom à la matière qui provient de la réaction de l'acide azotique à froid sur le ligneux, l'amidon, etc.

XYRIDÉES, s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones voisine des iridées, mais à ovaire libre.

XYTHENSULFIDE, s. m. Résidu de la décomposition à 120° centigr. de l'acide hydrobisulfocyanique. Corps insoluble dans les alcalis.

Y

YAWS, s. m. Espèce de *pian* endémique en Guinée (V. *PIAN*). Beaucoup d'auteurs admettent que le *yaws* ou *pian* est la même affection que le *framboesia*, qui n'en serait que la phase où sur les ulcérations se développent des végétations à surface granuleuse. D'autres en rapprochent le *molluseum*, bien que, dans celui-ci, des tubercules se montrent sans avoir été précédés de boutons ou pustules auxquelles succèdent encore des croûtes, et appellent *molluseum* ou *mycosis fongoide* ce qu'Alibert a nommé *pian* ou *myeosis fongoide*. Par *molluseum* il faut entendre seulement la maladie décrite par Bontius, qu'il croyait reléguée à Amboine et aux Moluques. Ce sont des tumeurs qui peuvent se montrer sur toutes les parties du corps successivement, acquérir le volume d'une noix et plus, se résorber sans ulcération, ou plus souvent s'ulcérer, prendre un mauvais aspect, et donner un pus séreux aigrelet. Elles dépendent de la peau. Leur couleur varie du rose couleur de chair au rouge cuivreux ou acajou, ce qui les a fait croire d'origine syphilitique, mais à tort. Leur surface, lorsqu'elle est encore sans phlyctènes ni ulcération, est lisse, comme vernissée. Elles sont peu résistantes, un peu élastiques. Leur ulcération peut quelquefois donner des végétations fongueuses. Elles offrent une trame grisâtre demi-transparente formée par le tissu du derme, dont les parties sont écartées par un tissu d'un rouge rosé assez friable, composant la partie principale de la tumeur. Il est formé : 1° principalement de cytoblastions, tant noyaux que cellules, éléments anatomiques souvent pris, mais à tort, pour des fibro-plastiques, dont ils diffèrent beaucoup; 2° de matière amorphe finement granuleuse interposée aux amas de nombreux cytoblastions, et parcourue par les capillaires; 3° de quelques corps fusiformes et noyaux fibro-plastiques peu abondants; 4° de capillaires. C'est surtout chez les individus placés dans de mauvaises conditions hygiéniques qu'on l'observe. V. *SÉBACÉ*.

YÈBLE, s. m. [*Sambucus ebulus*, L., all. *Attieh*, angl. *dwarf-elder*, it. *ebbio*, esp. *yezgo*]. Espèce de sureau qui jouit absolument des mêmes propriétés que le sureau lui-même.

YEU D'ÉCREVISSE (*pierres d'écrevisse*) [*concrementa seu calculi canerorum*]. Concrétions dures, blanches, orbiculaires, aplaties et concaves d'un côté,

convexes de l'autre, que l'on trouve au nombre de deux, aux côtés de l'estomac de l'écrevisse, à l'époque où elle se dispose à renouveler le test calcaire. Ces pierres sont composées de carbonate calcaire et de gélatine. On les a employées à titre d'absorbant. On les réduisait en poudre, on les lavait, on les porphyrisait avec un peu d'eau; on les réduisait en pâte, dont on formait des trochisques que l'on faisait sécher à l'air sur du papier; c'est ce que l'on nomme *pierres d'écrevisse préparées*. On les remplace aujourd'hui par la craie ou la magnésie.

YPSILOGLOSSE, adj. et s. m. V. *BASILOGLOSSE*.

YPSILOÏDE, adj. et s. m. V. *HYOÏDE*.

YTTRIA, s. f. [all. *Yttererde*, *Gadolinerde*, angl. *yttria*, it. *ittria*, esp. *yttria*]. Terre découverte, en 1794, par Gadolin. Pure, elle est blanche, inodore, infusible; elle forme, avec le borax, un verre blanc; elle est insoluble dans les alcalis fixes caustiques, se dissout dans le sous-carbonate d'ammoniaque et dans les acides; elle est précipitée de ses dissolutions dans les acides par l'ammoniaque, l'acide oxalique et le prussiate de potasse, propriétés qui la distinguent de la glycine et de l'alumine. Mosander a dernièrement annoncé que l'yttria n'était pas un oxyde unique, mais un mélange de trois oxydes, savoir, celui d'yttrium, et celui de deux métaux nouveaux auxquels il donne les noms d'*erbbium* et de *terbbium*.

YTTRIUM, s. m. [all. et angl. *Yttrium*, it. *ittrio*, esp. *ytrio*]. Métal dont l'yttria est un oxyde; il a été isolé par Woehler. C'est une poudre brillante, d'un gris noirâtre, ne s'oxydant ni dans l'air ni dans l'eau. Chauffé à l'air, il brûle avec flamme et se convertit en yttria.

Z

ZAIN, adj. [it. *zaino*]. Épithète que l'on ajoute aux robes formées de poils de couleur, lorsqu'aucun poil blanc ne vient s'y ajouter : *noir frane zain*, *bai-eerise zain*.

ZANTHOPICRITE. Fausse orthographe pour *xanthopierite*.

ZÈBRÉ, ÉE, adj. [all. *zebrastreifig*]. Qui est marqué de bandes foncées sur un fond clair, comme la robe du zèbre.

ZÉDOAIRE, s. f. [zedoaria, all. *Zitwer*, angl. *zedoary*, it. et esp. *zedoaria*]. On distingue, en

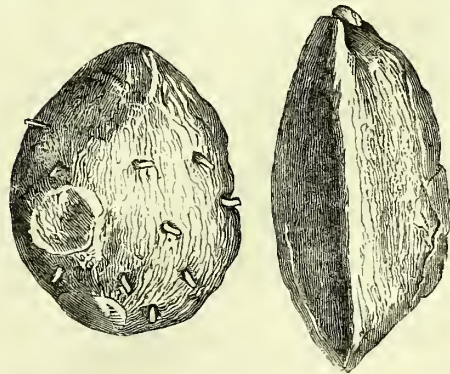


Fig. 500.

pharmacie, deux espèces de zédoaires, employées l'une et l'autre comme stimulantes et antispasmodiques. La

racine de *Zostera* (voy. Fig. 500, le *Zostera*) (*Charisma zosteria*, Roxburgh, et mieux *Charisma graminifera*, Roscoe), vient des Indes et des Maldives, coupée en deux et en quatre parties, représentant des moindres ou des quartiers de petits ronds de pain : ses morceaux sont garnis, sur leur côté externe, de pointes épineuses, qui sont des restes de racines. La racine ronde est blanc grisâtre au dehors, pesante, grise et souvent corcée à l'intérieur, d'une saveur amère, fortement camphrée. La racine de *Zostera* longue n'est autre chose, selon quelques auteurs, que des jets cylindriques qui naissent des tubercules de la ronde; d'autres la regardent comme provenant d'une plante différente, mais très voisine, qui est le *Charisma zosteria* de Roscoe (*Charisma rotunda*, L., *Charisma zosteria*, Roxburgh, *Amomum zosteria*, W.), famille des nigélibonées.

ZÉINE, s. f. [all. *Mandelöl*, *Zein*, angl. *zein*, it. *azep*, *zein*, esp. *zein*]. Substance trouvée dans les semences de *Zea mays*. Elle est jaune, molle, huileuse, élastique, et se dissout dans le gluten; mais elle n'est pas amère.

ZÉRUMBEI, s. m. [all. *Roskälber*, esp. *zerrumbel*]. V. ZÉRAIRE.

ZESTE, s. m. [port. *zeste*]. Écorce extérieure, jaune et odorante, de l'orange ou du citron, séparée de la peau blanche et amère qui est au-dessous.

ZINC, s. m. [*zincum*, all. *Zink*, *Sphinter*, angl. *zinc*, it. *zinco*, esp. *zinc*]. Métal qui existe, dans la nature, combiné avec le soufre dans la blende, et à l'état d'hydrate et d'oxyde dans la calamine. Réduit à l'état métallique, il est d'un blanc un peu bleuâtre, d'une structure lamellaire, d'une pesanteur spécifique de 7,1, fusible, volatil, se convertissant, lorsqu'on le volatilise au contact de l'air, en *lucos* d'oxyde appelé vulgairement *fleur de zinc*, *laine philosophique*. Il devient, par l'oxydation, très fixe au feu. Il se décompose facilement l'eau. Il est soluble dans la plupart des acides; il forme, avec le cuivre, les alliages connus sous les noms de *laiton*, de *cuivre jaune*, de *stannum*, d'*or de Malabar*, d'*alliage du prince Robert*, suivant la proportion du zinc et du cuivre.

ZINGIBÉRACÉES, s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, aussi appelée *Dringariacées* et *Scitaminees*, comprenant des herbes vivaces à rhizome rampant en tubercules, à graine contenant un double endosperme. V. CURCUMA et GINGEMBRE.

ZIRCONIE, s. f. [all. *Zirkonerde*, angl. *zirconia*, it. *zirconia*, esp. *zircona*]. Terre découverte en 1789 par Wollaston. Elle est sous forme de poudre blanche, insipide, pesant 4,5; prenant par la fusion, qu'elle ne subit qu'imparfaitement, une couleur grise, un aspect de porcelaine et une dureté telle qu'elle étincelle avec le briquet. C'est un oxyde de *zirconium*.

ZIRCONIUM, s. m. [all. et angl. *Zirkonium*, it. et esp. *zirconio*]. Métal que l'on est parvenu à isoler en 1824, et qui est d'un gris noirâtre, sans aspect métallique, à moins qu'il ne soit frotté avec le brunissoir. Il s'enflamme à l'air, étant chauffé, et se convertit en zirconose.

ZOANTHROPIE, s. f. [*zoanthropia*, de *zōon*, animal, et *anthropos*, homme; all. *Zoanthropie*, *Zoanthropie*, it. et esp. *zoanthropia*]. Espèce de monomanie, dans laquelle le malade se croit métamorphosé en quelque animal.

ZOMIDINE, s. f. [de *Zozus*, jus de viande; all.

Zomidin]. Matière brune, d'une forte et agréable odeur de bouillon, qu'on parvient à séparer de l'extrait de viande. C'est un mélange de divers corps.

ZONA, s. m. [*zona*, *zōna*, all. *Gürtel*, *Feneströse*, angl. *zoster*, singles, it. et esp. *zona*]. (*Erysipelas parvulus*, *zōna ignea*, *herpes zoster*, *erysipelas zoster*, *erysipelas phlyctenoides*, *Phlegmasia cutanea* qui entoure, sous forme de demi-cinture, la poitrine ou l'une des trois régions de l'abdomen; c'est une éruption vésiculo-bulleuse qui tient de l'*herpes phlyctenoides*). Le zona s'annonce par des taches irrégulières, d'un rouge assez vif, qui se montrent quelquefois aux deux extrémités de la zone pour se rejoindre par des taches intermédiaires ordinairement plus petites. Bientôt ces taches sont surmontées de petites vésicules blanches, argentées, transparentes, du volume et de la forme de petites perles, et dans l'espace de trois ou quatre jours elles acquièrent la dimension d'une petite lentille ou d'un gros pois. Alors les taches prennent une teinte plus animée, et la rougeur dépasse de quelques lignes la circonférence de chaque groupe de vésicules. Au bout de cinq ou six jours, l'humeur qu'elles renferment est opaline et devient séro-purulente; et, lorsque l'inflammation est très intense, elles ne tardent pas à contenir de véritable pus. Quelques-unes se rompent au deuxième ou quatrième jour, et laissent échapper une sérosité limpide et inodore; l'épiderme se détache, et le réseau vasculaire du derme, mis à nu, suppure pendant quelques jours; mais le plus grand nombre des vésicules se dessèchent, se couvrent de petites croûtes brunes ou jaunâtres, ordinairement lamelleuses, quelquefois proéminentes; d'autres se détruisent ou avortent, et l'humeur qu'elles contiennent est résorbée. Au bout de huit jours au moins, ou de trois semaines au plus, à dater de l'invasion, toutes les croûtes sont ordinairement détachées, et la maladie ne laisse d'autres traces que des taches d'un rouge foncé, en bandes obliques ou régulières, qui s'effacent peu à peu. Quelquefois, cependant, lorsque les vésicules ont été confluentes, la terminaison est plus lente, la peau s'ulcère et se cicatrise lentement. L'état aigu du zona s'accompagne d'un mouvement fébrile et d'une douleur locale quelquefois aiguë. Le plus ordinairement le repos, le régime et les boissons tempérées suffisent pour tout traitement. Il faut s'abstenir de topiques emollients ou opiacés, et se contenter de préserver la peau de tout frotement et la saupoudrer d'amidon; on la couvre de papier de soie enduit de cérat, si l'inflammation est trop vive. Souvent les douleurs semi-cutanées qui persistent à la suite du zona nécessitent l'emploi, à l'intérieur, de la jusquiame ou de la belladone.

ZONE, s. f. [*zona*, de *zōon*, bande, ceinture; all. *Zone*, *Gürtel*, angl. *zone*, it. et esp. *zona*]. Bande de la surface du globe terrestre comprise entre deux cercles parallèles à l'équateur. Les géographes divisent le globe terrestre en cinq zones, qui, à raison de leurs divers degrés de chaleur, influent beaucoup sur les climats, et par conséquent sur la constitution de l'homme: 1° la *zone torride* est comprise entre les deux tropiques; 2° les *zones tempérées* sont entre les tropiques et les cercles polaires; 3° les *zones glacées* sont terminées, d'une part, par les cercles polaires, et de l'autre par les pôles. — *Zone ciliaire ou de Zinn*. V. CILIAIRE. — *Zone tendineuse*. Cercle blanchâtre que l'on observe au pourtour de l'orifice auriculo-ventriculaire du côté droit du cœur. — *Zone transparente*

(*zona pellucida, oolemma pellucidum*). C'est la *membrane vitelline*. V. OVULE et VITELLUS.

ZOOCHIMIE, s. f. [de ζῷον, animal, et χημία; all. *Zochemie*, angl. *zoohymy*]. Analyse chimique des parties constituantes des animaux. V. ANATOMIE.

ZOOCHIMIQUE, adj. [de ζῷον, animal, et χημική; all. *zoohemisch*]. Par suite de ce vice de méthode, qui consiste à établir les divisions scientifiques sur le principal genre des instruments à l'aide desquels on procède à l'étude des faits, au lieu de se fonder sur la nature des corps observés, les chimistes allemands donnent le nom de *phénomènes zoochimiques* (*zoohemischer Prozess*) aux actes d'*assimilation* et de *désassimilation* (V. ces mots), d'où résulte la production des principes immédiats. On comprend qu'une telle manière de faire doit entraîner de pareilles subdivisions dans l'étude de la nutrition, ce qui tend à éloigner l'esprit des analogies réelles existant entre ces phénomènes chez tous les êtres organisés, et donne en outre une idée peu exacte de la nature de ces actes. Cette spécialisation vicieuse est poussée encore plus loin, lorsqu'ils donnent le nom d'*histochimie* à l'étude des principes immédiats des solides, qui n'est pourtant que l'extension, aux parties solides, de l'*analyse immédiate* (V. ANALYSE) des humeurs, englobée dans ce qu'on appelle à tort *chimie physiologique* ou *anatomique*. L'erreur est ici encore plus grave en ce que ce ne sont pas, à proprement parler, les tissus qu'on analyse ou qu'on cherche à analyser, mais en réalité chaque espèce d'élément concourant à leur constitution.

ZOODERMIE. Affection de la peau causée par des animaux. (Piorry.)

ZOOGÈNE, s. m. [de ζῷον, animal, et γενεή, engendrer; all. *Zoogen*, angl. *zoogeno*]. Nom donné à une matière organique azotée qui a été indiquée dans un grand nombre d'eaux minérales, et qui paraît n'être autre que la *barégine* ou la *glairine*. V. ces mots.

ZOOGOMITE, s. m. [de ζῷον, animal, et γομμή]. Nom proposé par Méral pour désigner collectivement les matières muqueuses et gélatineuses des animaux, telles que le *mucus*, la *gélatine*, la *chondrine*, etc.

ZOOGRAPHIE, s. f. [*zoographia*, de ζῷον, animal, et γραφήν, décrire; all. *Zoographia*, it. et esp. *zoografía*]. Description des animaux. Synonyme de *zoologie*. V. HISTOIRE naturelle.

ZOOHÉMATINE, s. f. V. HÉMATOSINE.

ZOOIATRIE, s. f. [de ζῷον, animal, et ἰατρική, la médecine; all. *Thierarzneikunde*, it. *zooiatria*]. Vulgairement *médecine des animaux*; l'art de guérir appliqué au traitement des maladies des animaux.

ZOOLOGIE, s. f. [*zoologia*, de ζῷον, animal, et λόγος, discours; all. *Thierlehre*, angl. *zoology*, it. et esp. *zoologia*]. Partie de l'histoire naturelle qui traite des animaux. V. BIOTAXIE.

ZOOMAGNÉTISME, s. m. V. MAGNÉTISME animal.

ZOOMORPHISME, s. m. [*zoomorphisus*, de ζῷον, animal, et μορφή, forme]. Métamorphose en animal. On s'est servi de ce mot pour exprimer l'opinion où l'on était que des hommes pouvaient se transformer en animaux; telle était la croyance aux loups-garous, à la lycanthropie, etc.

ZOONIQUE, adj. [de ζῷον, animal; angl. *zoonic*, it. *zoonico*]. Appartenant à une substance animale. — *Acide zoonique*. Acide acétique impur.

ZOONIFE, s. m. Nom donné par Dugès aux parties du tronc des animaux connues, depuis Aristote, sous les noms d'*anneaux*, de *segments* et d'*articles*. et

considérées comme un type élémentaire, mais idéal, des formes animales. Tout animal articulé intérieurement (vertébré) ou extérieurement (sternébré ou annelé) serait composé d'une série longitudinale de zoonites depuis l'extrémité de la tête jusqu'au bout de la queue, renfermant chacun toutes les parties essentielles d'un animal (nerfs, muscles, membres, etc.). Le type idéal qu'on nomme *zoonite* se répète à droite et à gauche dans tous les animaux symétriques, binaires et pairs. Le cas de la génération (V. SCISSIOX) qui, d'un segment ou zoonite, ferait un individu nouveau dans quelques annélides, ne porte jamais sur un seul segment dans nos expériences, et, quand il est naturel, il offre des caractères particuliers dans lesquels il y a développement organogénique d'une partie à l'état d'individu entier, ce qu'on appelle *réintégration*. V. ANALOGIE et SCOLEX.

ZOONOMIE, s. f. [*zoonomia*, de ζῷον, animal, et νόμος, loi, règle; all. *Thierlebenskunde*, *Zoonomie*, it. et esp. *zoonomia*]. Science des lois qui régissent les actions organiques des animaux en général, la physiologie animale. V. ANIMAL et PHYSIOLOGIE.

ZOONOMIQUE, adj. [*zoonomicus*, all. *zoonomisch*, it. et esp. *zoonomico*]. Qui a rapport à la zoonomie.

ZOOPÉRITOINE. Entozoaire dans le péritoine. (Piorry.)

ZOOPHYTE, s. m. [*zophyllum*, de ζῷον, animal, et φυτόν, plante; all. *Thierpflanze*, angl. *zophyte*, it. et esp. *zoofto*]. Littéralement *animal-plante*. Linné donnait ce nom à une classe d'animaux comprenant des êtres qu'il croyait intermédiaires entre les animaux et les plantes. Cuvier a pris ce mot dans une acception différente, en le faisant, à tort, synonyme d'*animaux rayonnés*. V. ce mot et INVERTÉBRÉ.

ZOOPSODERMIE. Gale. (Piorry.)

ZOOPSORE. Acarus de la gale, sarcopte. (Piorry.)

ZOOSPERME, s. m. [de ζῷον, animal, et σπέρμα, sperme]. V. ANIMALCULE et SPERMATOZOAIRE.

ZOOSPORE, s. f. [de ζῷον, animal, et σπόρον, graine]. Chez les nostochinées, oscillatoriées, conferves, ectocarpées, conjuguées, ulvacées, etc., après la segmentation du contenu des sporanges (d'où résulte la production des spores) naissent deux, trois, quatre, ou beaucoup de cils vibratiles sur chaque spore (zoospore), tous placés vers un de ses pôles. Ils naissent de la *sphère de fractionnement* du contenu granuleux des sporanges, et lui sont attenants par une de leurs extrémités; alors la spore se complète par la formation de la paroi de cellulose autour de la *sphère de segmentation*, qui représente nécessairement ici l'utricule primordial des cellules ordinaires; mais la paroi de cellulose n'enveloppe pas cette dernière complètement; elle laisse un vide ou orifice autour du point d'attache des cils. On voit de la sorte que les cils attachés à l'utricule azoté sont aussi de nature azotée, et ils sont saillie au dehors en traversant l'orifice que présente la paroi de cellulose au niveau de leur attache à l'utricule primordial. Les spores sont alors complètement développées et portent le nom de *zoospores*; elles nagent çà et là dans le sporange, jusqu'à ce que celui-ci s'ouvre, en général, par le sommet d'un cul-de-sac qui se développe alors; les zoospores, une fois sorties, nagent plus ou moins longtemps, puis se fixent à un corps sur lequel elles germent. V. ANIMALCULE et VÉGÉTAL.

ZOOTECHE, s. f. [de ζῷον, animal, et τέχνη, art]. Art de gouverner les animaux domestiques, de manière à en tirer le plus grand profit possible.

ZOOTECNIQUE, adj. Qui a rapport à la zootechnie.

ZOOTHÈQUE, s. f. [de ζῷον, animal, et θήκη, loge]. Synonyme d'*anthéridie* et d'*ovule mâle* chez les acotylédones. V. ARCHÉGONE et VITELLUS.

ZOOTOMIE, s. f. [zootomia, de ζῷον, animal, et τομή, section, dissection; all. *Thierzergliederung*, angl. *zootomy*, it. et esp. *zootomia*]. Anatomie des animaux. V. ANATOMIE et ANIMAL.

ZOOTOMIQUE, adj. Qui a rapport à l'anatomie des animaux. — *Lois zootomiques*. On a longtemps, sous ce nom, distingué les faits relatifs à la structure des animaux de ceux qui se rapportent aux plantes, dans la croyance que les uns et les autres étaient sans analogies. Mais l'examen des différents systèmes organiques a d'abord montré à Geoffroy Saint-Hilaire l'unité de plan ou de composition (V. ce mot) des animaux, unité qui n'atteint toute son évidence que par l'étude des tissus et des éléments anatomiques. C'est même pour avoir borné l'anatomie à l'examen des organes sans aller jusqu'à celui des tissus et des éléments, par l'intermédiaire des *systèmes*, que divers écrivains ont nié la généralité de cette loi anatomique; mais elle s'applique à la structure des plantes comme à celle des animaux, lorsqu'on vient à comparer entre elles les parties élémentaires, celles en particulier qui ont forme de cellule (V. CELLULAIRE). La fécondité de ce principe se manifeste dans les études tératologiques. Jamais, dans les anomalies les plus simples ou les plus étranges, animales ou végétales, on n'a trouvé une seule partie vraiment étrangère à l'état normal et nouvelle pour l'organisation; c'étaient toujours les organes ordinaires, mais plus ou moins développés, plus ou moins déformés, selon les conditions accidentelles extérieures ou intimes, causes de l'anomalie. C'est ce qu'a développé d'une manière plus précise encore l'examen des aberrations de forme, de volume et de structure offertes par les éléments. Une erreur non moins grave que celle qui consiste à croire les lois zootomiques sans analogies avec les lois phytotomiques, consiste à admettre que les lois de l'anatomie sont les mêmes que celles de la physiologie, ou suffisent pour faire connaître celles-ci par simple déduction. Mais l'anatomie n'enseigne pas la physiologie, elle est seulement indispensable pour étudier celle-ci. La physiologie est tout expérimentale comme l'anatomie, et il n'est presque pas de disposition anatomique dont la connaissance puisse apprendre, sans expérience directe, les actes qui lui correspondent. V. ANALOGUE et HOMOLOGIQUE.

ZOOTOXÉMIE. Altération du sang par les poisons provenant d'animaux. (Piorry.)

ZOSTER, s. m. V. ZONA.

ZOSTÈRE, s. f. [*Zostera marina*, L., de ζῶστῆρ, ceinture]. Plante de la famille des naiadées, croissant submergée sur les côtes de presque toutes les mers, surtout méridionales. Sa tige rampante porte des feuilles allongées, engainantes, disposées en éventail à leur base. Très usitées dans les arts sous le nom de *crin végétal*. Les fleurs sont monoïques submergées.

ZYGOMA, s. m. [de ζύγωμα, qui signifie tout corps tendant servant à en joindre deux autres; all. *Jochbän*, angl. *zygoma*, it. et esp. *zigoma*]. Quelques au-

teurs ont appelé *zygoma*, ou *os jugal*, l'os malaire, parce qu'il joint la face aux parties latérales du crâne.

ZYGOMATIQUE, adj. [*zygomaticus*, angl. *zygomatic*, it. et esp. *zigomatico*]. Qui a rapport à la pommette. — *Apophyse zygomatique*. Longue apophyse qui, de la cavité glénoïde de l'os temporal, se dirige transversalement en devant pour s'articuler avec l'os malaire. — *Arcade zygomatique*. Arc osseux résultant de l'union de l'os de la pommette avec l'arcade zygomatique. — *Fosse zygomatique*. Espace compris entre le bord postérieur de l'aile externe de l'apophyse ptérygoïde et la crête qui descend de la tubérosité malaire au bord alvéolaire supérieur. — *Nerf zygomatique*. L'un des rameaux du facial.

Zygomatique (grand) [it. *zigomatico maggiore*, esp. *zigomatico mayor*]. Grand zygomato-labial, Ch. Muscle qui s'étend de la face externe de l'os de la pommette à l'angle des lèvres.

Zygomatique (petit) [it. *zigomatico minore*, esp. *zigomatico menor*]. Pelot zygomato-labial, Ch. Muscle qui naît un peu plus bas que le précédent, et se réunit au bord externe de l'élevateur propre de la lèvre supérieure, avec lequel il se termine dans la peau de cette lèvre.

ZYGOMATO-AURICULAIRE. V. AURICULAIRE *inférieur*.

ZYGOMATO-LABIAL. V. ZYGOMATIQUE.

ZYGOMATO-MAXILLAIRE. V. MASSÉTER.

ZYGOPHYLLÉES, s. f. pl. Famille de plantes séparée des rutacées.

ZYMIQUE (ACIDE), et non **ZUMIQUE** [de ζύμη, fermentation]. V. ACIDE lactique.

ZYMOLOGIE, s. f. [*zymologia*, de ζύμη, levain ou ferment, et λόγος, discours; all. *Gährungslehre*, *Zymologie*, it. et esp. *zimologia*]. Partie de la chimie qui traite de la fermentation.

ZYMOUE, s. m. [de ζύμη, ferment; it. et esp. *zimona*]. En mettant le gluten en contact avec de l'alcool chaud, une partie se dissout, c'est la *gliadine*; l'autre reste indissoute, d'un blanc grisâtre, c'est le *zymome*, qui est susceptible de fermentation, mais en répandant une odeur d'urine putréfiée. (Taddei.)

ZYMOSIMÈTRE, s. m. [*zymosimetrum*, de ζύμωσις, fermentation, et μέτρον, mesure; all. *Gährungs-messer*, it. et esp. *zimosimetro*]. Instrument propre à faire connaître le degré de fermentation d'une liqueur.

ZYMOTECNIE, s. f. [*zymotechnia*, de ζύμη, ferment, et τέχνη, art; all. *Zymotechnie*, it. et esp. *zimotecnia*]. Synonyme de *zymologie*.

ZYMATIQUE, adj. [*zymoticus*, ζυμοτικός, de ζύμη, ferment]. Qui est propre à la fermentation. — *Maladies zymatiques*. On a donné ce nom à des maladies qui, nées la plupart de principes toxiques, présentent des phénomènes qu'on a comparés à une sorte de fermentation. Telles sont les *pyohémies*. V. GÉNÉRALES (maladies).

ZYTHOGALE, s. m. [de ζύθη, bière, et γάλα, lait; it. et esp. *zithogala*]. Mélange de lait et de bière, que l'on a aussi appelé *posset*, et qui est employé comme boisson dans certains pays.

ADDENDA ET CORRIGENDA.

A

ABLÉPHARON, s. m. [de α privatif, et *Ἀλέφαρον*, paupière]. Absence des paupières.

ACÉTINE, s. f. V. TRIACÉTINE.

ACÉTONTRILE, s. m. V. VALÉRONTRILE.

ACHROMA, s. m. [*chloasma album*, *leucopathia partialis acquisita*]. Décoloration partielle de la peau.

ACINEUX, **EUSE**, adj. Qui a rapport aux *acines*, qui en est formé. — *Glande acineuse* est synonyme de *glande en grappe*. V. ACINE.

ACTIVITÉ, s. f. V. DYNAMIQUE.

ESTHÉSIOLOGIE ou **ESTHÉSIOLOGIE**, s. f. [*αἰσθησις*, sensation, et *λόγος*, discours]. Traité des organes des sens. Cette branche de l'anatomie descriptive étudie : 1° les organes spéciaux de l'œil ou globe oculaire ; 2° les organes spéciaux de l'oreille moyenne et interne ; 3° les organes spéciaux du nez et de l'organe de Jacobson ; 4° les organes du toucher (papilles, tentacules, ongles, poils, plumes, cornes, piquants et avec leurs bulbes et matrices, corpuscules du tact et de Pacini) ; 5° les organes du goût (langue, etc.).

AGNATHE, s. m. [*agnathus*, de α privatif, et *γνάθος*, mâchoire]. V. OTOCÉPHALE.

AIGUISEUR, s. m. V. PHTHISIE des *aiguiseurs*.

ALBUMINIMÈTRE, s. m. V. ROTATOIRE.

ALBUMINOSE CHRONIQUE. Nom donné par Engel à la pléthore.

ALCOOL amylique. V. HUILE de pomme de terre.

ALCOOL butylique. V. SULFOBUTYLIQUE.

ALCOOL cétyle, **cétique** ou **éthalique**. V. ÉTHAL.

ALCOOL méthylrique, **formique**, **liqueur** ou **alcool de bois**. V. ESPRIT de bois.

ALEVIN, s. m. V. PISCICULTURE.

ALÉVINAGE, s. m. V. PISCICULTURE.

ALIBOUFIER, et non **ALIBOUSIER**. *Au lieu de* : plaqueminières, *lisez* : *styracineés* ; et à la fin de l'article, *ajoutez* : V. BENJOÏN, STORAX et STYRACINÉES.

AMAZIE, s. f. [*amazia*, de α privatif, et *μαζή*, mamelle]. Absence de mamelles.

AMBRÉ, **ÉE**, adj. Qui a la couleur jaune du sucin ou *ambre jaune*. C'est la teinte que présentent beaucoup de corps gras, de granulations solubles dans l'acide acétique, de cristaux d'origine minérale ou organique, vus par transparence au microscope.

*** AMYGDALINE**. *Au lieu de* : l'albumine des amandes (principe qu'ils nomment *émulsine*), *lisez* : l'*émulsine*. V. ce mot.

AMYGDALOTOME, s. m. [de *amygdale*, et *τμήν*, couper]. V. TONSILLITOME.

ANEDOÉ, **ÉE**, adj. [*anedæus*, de $\alpha\nu$ privatif, et *αἰδοῖον*, parties génitales]. Qui manque de tous les organes sexuels, ou des organes sexuels externes seulement.

ANALYSEUR, s. m. et adj. V. ROTATOIRE.

ANATOMISME, s. m. S'est dit de l'abus qui consiste à vouloir trouver, dans les parties de structure simple, des dispositions compliquées qu'on suppose susceptibles de rendre compte, physiquement ou chimiquement, des phénomènes organiques ou vitaux qu'elles offrent, tels que ceux de sécrétion, de sensibilité spéciale, etc. V. ZOOTOMIQUES (lois).

ANDRUM, s. m. Nom donné par les Japonais à l'*éléphantiasis des Arabes* quand il occupe les bourses.

ANGURIE, s. f. V. PASTÈQUE.

ANHÉMATOSE, s. f. [all. *Anämatoze*]. V. VÉNOSITÉ.

ANIDROSE, s. f. [*anidrosis*]. Absence de sueur.

ANONYCHIE, s. f. V. ONGLE.

ANOXYLYNE, et non **ANOXYLOINE**, s. f. V. OXYLYNE.

ANTHOFFLE, s. f. V. GIROFLE.

ANTHOSÉES, s. f. pl. V. RHIZANTHÉES.

ANTIRRHINÉES, s. f. pl. V. SCROFULARIÉES.

APIOL, s. m. V. PERSIL.

ARCIFORME, adj. [de *arcus*, arc, et *forma*, forme]. — *Fibres arciformes* est le nom donné à des fibres souvent très puissantes, mais manquant quelquefois, qui partent de la *ligne blanche*, dépendent de l'aponévrose du grand oblique du côté opposé, entrecroisées avec celles du côté correspondant, et viennent renforcer l'angle de séparation des deux piliers de l'anneau inguinal externe. Elles bident et croisent presque à angle droit la direction de ces piliers ; elles renforcent ainsi l'extrémité supérieure et externe de l'anneau inguinal. Ces fibres ont une courbe à concavité inférieure et interne ; arrivées à l'arcade crurale, elles la contourment en s'appliquant au pilier externe de l'anneau.

*** ARÉOMÈTRE**. Page 103, 2° colonne, *au lieu de* : CENTÉSIMAL, *lisez* : CARTIER ; et *au lieu de* : CARTIER, *lisez* : CENTÉSIMAL.

ARGEL, **ARGHEL** ou **ARGUEL**, s. m. V. SOLÉNOSTEMME.

ARONDE, s. f. V. AVICULE.

ARSENICOPHAGE, s. m. et adj. V. SUBLIME.

ARTHROGRYPOSE, s. f. [*arthrogryposis*, de ἄρθρον, articulation, et γρῦσις, courbé]. Flexion permanente des articulations.

* **ATOME**. Page 119, 2^e colonne, ligne avant-dernière, *au lieu de*: C + 20, *lisez*: C + 20. — Page 120, 1^{re} colonne, 7^e ligne, *au lieu de*: K + 2S, *lisez*: K + 2S.

ATRÉTOCÉPHALE, adj. et s. m. [de ἀτρέτης, imperforé, et κεφαλή, tête]. Dont les orifices de la tête sont imperforés.

ATRÉTOCORNE, adj. et s. m. [de ἀτρέτης, imperforé, et κερκός, tronc]. Dont les orifices du bassin (vulve, anus, urèthre) sont imperforés.

* **ATRÉTORRHINIE**, s. f. [*atretorrhinia*], *lisez*: **ATRÉTORRHINIE** [*atretorrhinia*].

ATRICHIE, s. f. [α privatif, ῥιζίς, cheveu]. V. CALVITIE et POIL.

* **ATROPHIE**, dernier mot, *au lieu de*: atrophique, *lisez*: progressive.

* **AZÉROLIER**, s. m., *lisez*: **AZEROLIER**.

AZOLÉNIQUE (ACIDE). V. ŒNANTHYLIQUE.

B

BÂTONNET, s. m. [*bacillus*, all. *Stübchen*]. — *Bâtonnets de la rétine*. V. RÉTINE.

BÉNIN, IGNE, adj. [*benignus*, εὐήθης]. V. TUMEUR.

BENZOÏCINE, s. f. V. TRIBENZOÏCINE.

* **BICORNE**, adj. [*bicornis*, all. *zweihörning*]. — *Uterus bicorne*. Celui de la plupart des mammifères, excepté l'homme, les singes (moins les makis), les tardigrades et les édentés.

BIGARADIER, s. m. V. ORANGER.

BIOLOGIQUE, adj. Qui concerne la biologie. — *Phénomènes biologiques*. Ceux qui appartiennent en propre aux corps organisés. V. VIE et VITAL.

BIPOLAIRE, adj. V. NERF.

BLASTEUX, adj. [*βλαστής*, germe]. On dit quelquefois *tissu blasteux* dans le sens général de *tissu générateur* d'un autre tissu ou d'un organe; mais ces mots ne désignent pas une espèce à part de tissu.

* **BOA**, ligne 1^{re}, *au lieu de*: genre couleuvre, *lisez*: groupe des boaïdes.

* **BORGNE**, ligne 1^{re}, *au lieu de*: Oruel (*angius*), *lisez*: Orvet (*anguis*).

* **BORNÉENNE**, s. m., *lisez*: **BORNÉÈNE**.

BOT, adj. [*bot* signifiait autrefois *mousse*, *tronqué*]. V. PIED BOT.

* **BOTHRIOCÉPHALE**. Page 169, 1^{re} colonne, ligne 10, *effacez*: En Suisse.

* **BRACHIOCÉPHALIQUE**, 5^e ligne, *au lieu de*: cu carotides primitive, *lisez*: en carotide primitive.

BROMIDROSE, s. f. [de βρωμιάς, puanteur, et ἰδρώς, sueur; all. *stinkender Schweiss*]. Sueur fétide.

BUNOÏDE, adj. V. SQUIRREUX.

BUTÈNE, s. m. V. SULFOBUTYLIQUE.

BUTYLATE, s. m. V. SULFOBUTYLIQUE.

BUTYLE, s. m. V. SULFOBUTYLIQUE.

BUTYLIQUE (ALCOOL). V. SULFOBUTYLIQUE.

BUTYLIQUE (ÉTHÉR). V. SULFOBUTYLIQUE.

BUTYRAMIDE, s. f. V. TRIBUTYRINE.

BUTYROMÈTRE, s. m. [de βούτυρος, beurre, et μέτρον, mesure]. Instrument inventé par Marchand, pharmacien à Fécamp, pour déterminer la richesse du lait. Le fait sur lequel repose le nouveau procédé est

celui-ci: Si l'on agite du lait avec parties égales d'éther en volume, on dissout, comme on le savait déjà, le beurre que renferme le lait; mais, si l'on ajoute au mélange un volume d'alcool égal à celui de l'éther, le beurre, primitivement dissous, se sépare et vient surnager le liquide sous forme d'une couche huileuse, de telle façon que, si l'on opère dans un tube gradué, on pourra lire directement sur le tube la quantité de matière huileuse qui s'est séparée, et qui se trouve dans un certain rapport avec la quantité de beurre elle-même contenu dans le lait essayé. Pour éviter la coagulation partielle du caséum, qui aurait lieu par le mélange du lait avec l'éther et l'alcool, et qui s'opposerait à la séparation complète et facile du beurre, on ajoute au lait essayé une petite quantité de soude caustique, qui, sans altérer la matière grasse dans les conditions où l'on agit, maintient la caséine à l'état liquide indispensable à la réussite de l'essai. L'essai se fait dans un tube divisé en trois capacités égales correspondantes aux quantités de lait, d'éther et d'alcool qu'on doit employer. Toute la manipulation consiste en ceci: Introduire dans le tube d'essai une quantité déterminée de lait, ajouter une goutte de dissolution de soude caustique à 36° de densité; agiter le mélange, sur lequel on verse ensuite un volume d'éther égal à celui du lait; agiter de nouveau; enfin ajouter l'alcool de 86° à 90° centésim.; agiter encore pendant quelques instants, et jusqu'à ce que les caillots de sérum qui auraient pu se former par le mélange soient entièrement divisés. Laisser déposer à une température de 43° environ. On voit alors la matière huileuse surnager. Au bout d'un certain temps, cette couche huileuse, plus ou moins colorée en jaune, est devenue transparente; elle cesse d'augmenter de volume. Le liquide inférieur devient lui-même d'une transparence presque complète. On lit alors sur le tube le nombre de centièmes occupés par la couche supérieure, et l'on cherche dans un tableau dressé par M. Marchand à quelle quantité de beurre correspond la proportion de matière grasse indiquée par l'instrument. L'expérience ne dure pas en tout plus de douze à quinze minutes. Toutefois elle donne non pas une idée absolue de la richesse du lait, mais seulement sa richesse relativement au beurre.

BUTYRONITRILE, s. m. V. VALÉRONITRILE.

BYSSUS, s. m. V. MUCÉDINÉES.

C

* **CALAGÉRI**, ligne 3, *au lieu de*: dipsacées, *lisez*: synanthérées.

CALCIFICATION, s. f. V. ENCRÔTEMENT calcaire et OBLITÉRATION.

CAMPHÈNE, s. m. V. TÉRÉBÈNE et CAMPHOGÈNE.

CAMPHILÈNE, s. m. V. CAMPHOGÈNE.

CAMPHORINE, s. f. Combinaison neutre, visqueuse, soluble dans l'éther, saponifiable par l'oxyde de plomb, obtenue par Berthelot en combinant l'acide camphorique avec la glycérine. V. TRISTÉARINE.

* **CANAL**. Au lieu de: *Canal de Warthon*, *lisez*: *Canal de Wharton*.

CANALICULAIRE, adj. — *Abcès canaliculaire du sein*. Abcès qui communique avec les conduits galactophores.

* **CANCER**, ligne 18, *au lieu de*: OSTÉOPLANE, *lisez*: MYELOPLANE.

CANNELLIER, dernier mot, *au lieu de* : **CONILLAGEES**, *liscz* : CANNELACÉES.

CANTHARIASIS, s. f. **V. LARVE**.

CANTHARIDE, ligne 14 et 15, *au lieu de* : une fois plus grosse qu'elle n'est réellement, *liscz* : grandeur naturelle.

CAPELET ou **PASSE-CAMPAGNE**, *liscz* : **PASSE-CAMPANE**.

CAPILLAIRES (VAISSEAUX). A la fin de la description de la 2^e variété, *ajoutez* : Cette tunique à noyaux transverses est entièrement formée de fibre cellulules disposées transversalement comme leurs noyaux, et isolables à l'aide de l'acide nitrique étendu.

CAPSITE, s. f. [*capsitis*]. **V. CAPSULITE**.

CARBOBENZOÏQUE. **V. MYRONYLIQUE**.

CARDIOMÈTRE, s. m. **V. HÉMODYNAMOMÈTRE**.

CARPODÈLE, s. m. Doit se dire au lieu de *carpadèle*.

CASÉINE VÉGÉTALE. **V. LÉGUMINE**.

CATASTASE, s. f. [*catastasis*, κατὰστασις]. Constitution de l'atmosphère; manière d'être des saisons; constitution médicale; formes et nature des maladies qui règnent pendant certains états atmosphériques.

CATASTATIQUE, adj. — *Maladies catastatiques*. Celles qui règnent spécialement pendant certains états atmosphériques.

CAUDICULE, s. m. **V. MASSE pollinique**.

GAULOBULBE ou **GAULOSARQUE**, s. m. [γαυλόβυς, τίγη, βολόβυς, bulbe, ou σάρξ, σαρκός, chair]. **V. TURBERCULE**.

CÉRATOCONE, s. m. [de κέρατος, corne, et κώνος, cône]. Staphylôme épithélial de forme conique ou de verrue.

CERCOMONAS, s. m. Infusoires trouvés dans les déjections des cholériques.

CÉRÉBROSCLÉROSE, s. f. [all. *Gehirnsclerose*]. Le nom de *sclérose*, indiquant d'une manière générale toute sorte d'endurcissement morbide des tissus, est devenu l'origine de plusieurs mots qui servent à indiquer à la fois cette lésion et l'organe qui en est atteint. **V. OSTÉOSCLÉROSE** et **SCLÉROSE**.

CÉROËNE. On a indiqué pour étymologie : κηρός et κίνος; il vient d'un mot bas latin *ceroncum*, fait de κηρός, cire.

CHÉLOÏDE CICATRICIELLE, et non **KÉLOÏDE**. Velpeau désigne, sous ce nom, des tumeurs cicatricielles reconnues comme fibro-cellulaires par Follin, qui en sépare les *tumeurs papilliformes* (**V.** ce mot), végétantes ou non, développées sur des cicatrices de vieux ulcères, autour des cautères anciens, etc. Autrement ces deux sortes de productions étaient confondues sous le nom de *tumeurs verruqueuses* des cicatrices (Hawkins). Les chéloïdes cicatricielles se composent : 1^o d'une trame fibreuse avec quelques éléments élastiques; 2^o de matière amorphe plus ou moins dense, souvent abondante; 3^o d'éléments fibroplastiques des trois variétés; 4^o de cytoblastions. Elles sont médiocrement vasculaires. Recouvertes par une mince couche d'épiderme, elles peuvent quelquefois être sous-cutanées, soulever et distendre le mince tégument de la cicatrice; mais le plus souvent elles sont dans son épaisseur. Elles prennent naissance surtout à la surface des cicatrices closes et non ulcérées. Mais on peut voir naître des tumeurs de même espèce que les précédentes dans les cicatrices profondes, à la suite de l'ablation de tumeurs situées plus ou moins profondément (comme on le voit au sein, par exemple), tantôt avant, tantôt après la cicatrisation de la peau.

Ces tumeurs-là ont été souvent appelées *tumeurs récidivées* par les cliniciens : 1^o faute d'avoir reconnu, par l'examen de la structure, qu'elles sont de tout autre nature que la tumeur primitivement enlevée; 2^o parce que le fait de la récidive a toujours été envisagé d'une manière absolue, sans distinguer ce qui est réellement *reproduction* d'une tumeur (**V. GÉNÉRALISATION**), de ce qui est production d'une nouvelle tumeur, comme dans le cas des tumeurs ou chéloïdes des cicatrices profondes. Les chéloïdes cicatricielles se montrent dans les cicatrices d'amputation, de brûlures, de plaies par instrument tranchant, par armes à feu, par coups de fouet sur les esclaves, sur celles de la variole, sur celles d'ablation de tumeurs cutanées ou profondes. Elles peuvent être pédiculées ou non, uniques ou multiples, et alors comprimées réciproquement, ou comme végétales, multilobées, etc. On les a vues se reproduire une ou plusieurs fois après l'ablation. Souvent leur base s'étend en prolongements ramifiés, ressemblant à des brides cicatricielles soulevées, hypertrophiées, violacées ou non, quelquefois analogues à la chéloïde. Leur tissu est blanc terne, très dense, criant sous le scalpel; elles se ramollissent quelquefois en grossissant, d'autres fois elles deviennent dures comme le fibro-cartilage.

CHILOSTOMATOPLASTIE, s. f., et non **CHEILOSTOMATOPLASTIE**. **V. STOMATOPLASTIE**.

CHLORHYDRINE, s. f. **V. TRISTÉARINE**.

CHONDROPLASTE, s. m. [χόνδρος, cartilage, πλάστης, formateur]. **V. OSTÉOPLASTE**.

CHROMIDROSE, s. f. [*chromidrosis*]. Sueur colorée.

CHYLURIE, s. f. **V. GALACTURIE** et **URINE**.

CHYMIE, s. f. Beaucoup d'auteurs anciens, et quelques modernes, ont adopté cette orthographe [*chymia*, *alchymia*, χυμιά]. Elle est fondée sur l'opinion que le mot dérive de χυμιά, sous-entendu τέχνη, *art relatif aux sucs*; χυμιά venant de χυμός, humeur, et χυμός, de χεῖν, répandre. Mais beaucoup de manuscrits écrivent le mot, non pas χυμιά, ou χυμιά, mais χυμεία [*chemia*], qui est d'origine fort obscure, et qu'on fait dériver d'un nom porté par l'Égypte. Quoiqu'il en soit de cette origine, on voit que l'orthographe *chemie* (des Allemands), ou *chimie* (par iotacisme), est aussi autorisée que *chymie*. Il n'en est pas de même de *spagyrique* qui se trouve dans cet article; l'orthographe de ce mot singulier et mal fait paraît être *spagirique*. **V. SPAGIRIE**.

CLASSEMENT, s. m. Arrangement méthodique des espèces de corps, réunies dans le voisinage les unes des autres d'après leurs analogies. Il est destiné, non seulement à faciliter les souvenirs, mais surtout à perfectionner les combinaisons scientifiques. Nulle science n'a à étudier plus que la biologie une multiplicité d'êtres distincts et pourtant analogues. En outre, il est absolument nécessaire d'établir une classification, au moins dans ses dispositions les plus générales, afin d'organiser entre tous ces êtres divers une exacte comparaison, qui est le plus puissant moyen d'investigation propre à l'étude des corps vivants, et devient à son tour le meilleur moyen de vérification de ses classifications. Le nombre et la multiplicité des objets à classer, qui d'abord paraissent autant d'obstacles à une distribution systématique, permettent, au contraire, de saisir entre eux des analogies scientifiques plus étendues et plus faciles aussi à vérifier.

COELOPHLEBITE, s. f. [*coelophlebitis*]. Inflammation de la veine cave inférieure.

* **COLLOÏDE**. Page 304, ligne 11, *au lieu de* : glande, *lisez* : muqueuse.

COLONITE, s. f. [*colonitis*]. Inflammation du côlon.

COLOTYPHUS, s. m. Phénomènes du typhus se passant dans le gros intestin. (Bock.)

COLPITE, s. f. [*colpitis*]. Catarrhe du vagin.

COMÉNIQUE (ACIDE). V. PARACOMÉNIQUE.

COMPOSITIF, IVE, adj. Ce mot a été fréquemment employé dans ces derniers temps pour désigner les parties de tissu qui composent un organe, les éléments qui, par leur réunion, forment spécialement telle ou telle portion d'un tissu normal ou accidentel offrant un aspect particulier distinct du reste de la masse.

CONGAMÉRATION, s. f. V. SONORE (*onde*).

* **CONNECTIF**, adj. Le tissu lamineux a été appelé quelquefois *tissu connectif*, d'après l'hypothèse inexacte qu'il servirait à établir une connexion entre les divers organes. V. CELLULAIRE (*tissu*) et LAMINEUX.

CONNEXION, s. f. Se dit, en anatomie, de l'union médiate ou immédiate de deux parties du corps, comme celle d'un os avec un autre par l'intermédiaire des ligaments, du tissu tendineux avec le musculaire, par contact moléculaire immédiat. — *Principe des connexions*. Première règle de la méthode des analogues, qui consiste en ce qu'on peut, chez les monstres ou d'un animal à l'autre, voir manquer un organe qui existe chez des êtres voisins ; mais, s'il existe rudimentaire ou complet, on le trouvera partout avec les mêmes connexions et jamais transposé, ce qui dirige dans la détermination des organes. V. ORGANES rudimentaires et UNITÉ de composition, page 1373.

CONSTITUTIF, IVE, adj. Ce mot a été employé dans le même sens que *compositif*.

* **CONTRACTILITÉ**. Page 321, ligne 6 de la 2^e colonne, *effacez les mots* : et deuxième.

COQUILLE, s. f. V. TEST.

* **CORNES CITANÉES**. V. VERRUE.

* **CORNAL, ALE**, adj. *Au lieu* des quatre premières lignes de cet article, *lisez* : **CORNAL**, adj. et s. m. [*coronalis, coronarius, it. coronale, esp. coronal*]. *Coronal* ou *coronal* (*os puppis, os coronale, de κορώνη*, courbe ou rondeur de la poupe d'un vaisseau) est le nom donné quelquefois, depuis Bartholin, à l'os frontal, en raison de la manière dont il s'élève à partir des bosses sourcilières en décrivant une courbe légère à la fois dans le sens de la hauteur et sur les côtés de la ligne médiane.

* **COUP DE FOUET**. V. POUSSE et TENDON.

CRÉTACÉ, ÉE, adj. V. TUBERCULE *crétacé*.

CRIBRIFORMIS (FASCIA). Feuillet aponévrotique triangulaire qui se détache en haut de l'arcade crurale, en dedans de la base concave du ligament de Gimbernat et de l'épine du pubis, en dehors de la bandelette iléo-pubienne. Ces dernières fibres passent au-dessous de l'arcade crurale. Ce feuillet aponévrotique descend au-devant des vaisseaux fémoraux, les recouvre et s'attache sur la face antérieure de la gaine du psoas en dehors, du pectiné en dedans. Il constitue ainsi en avant, et convertit en canal, la rigole que forment les côtés des gaines du psoas et du pectiné ; c'est le *canal crural* qui renferme l'origine des vaisseaux fémoraux. Ce feuillet s'appelle aussi *feuillet superficiel du fascia lata, portion criblée de l'aponévrose fémorale*, parce qu'il est criblé de petits trous pour le passage des lymphatiques et des veines qui, de sous-cutanées, deviennent sous-aponévrotiques, et se jettent dans les vaisseaux profonds. C'est par l'un

ou l'autre de ces trous qu'a lieu l'étranglement des hernies crurales, et c'est là qu'il faut débrider.

CRISTALLINIEN ou **CRYSTALLINIEN, IENNE**, adj. Qui a rapport au cristallin. V. ce mot.

CRISTALLOÏDE ou **CRYSTALLOÏDE**, s. f. Mot souvent employé par abréviation pour désigner la capsule cristalline ou du cristallin. V. ce mot.

CRYPTOLITHIE, s. m. [*cryptolithus*]. Calcul cactié dans une glande sébacée. V. SÉBACÉ.

CYANOVALYLE, s. m. V. VALYLE.

CYCLITE, s. f. [*cyclitis*]. Inflammation des procès ciliaires ou corps ciliaire de la choroïde.

* **CYSTOÏDE**, ligne 3, *au lieu de* : cestoides, *lisez* : cystiques.

CYSTOLIPOME, s. m. Lipome enkysté.

CYSTOSTÉATOME, s. m. Stéatome enkysté.

D

DACRYOCYSTITE, s. f. [*dacryocystitis*]. Inflammation du sac lacrymal.

DACRYOHÉMORRHAGIE, s. f. Hémorrhagie par les voies lacrymales. (Bock.)

DACRYOLITHIASE, s. f. Production de calculs lacrymaux.

DACRYOPS, s. f. Tumeur des voies lacrymales.

DARTOÏQUE ou **DARTOÏDE**, adj. Qui a de l'analogie ou du rapport avec le dartos. V. ÉLASTIQUE et TISSU.

DÉGROISSEMENT, s. m. V. TRONCATURE.

* **DÉFORMATION DES CRISTAUX**. V. TRONCATURE.

* **DERMATOLOGIE**, s. f. V. ANATOMIE descriptive.

DÉTERMINATION, s. f. [all. *Bestimmung einer Sache*]. En botanique, en zoologie, en anatomie, on appelle *déterminer* une espèce de plante, d'animal, ou d'élément anatomique, de tissu, d'organe, etc., étudier et faire connaître les caractères qui sont propres à cette espèce : caractères dont l'énoncé aphoristique constitue la *diagnose*. Faire une *détermination spécifique* ou établir la *diagnose* d'une espèce sont termes synonymes. La *détermination* ou *diagnose différentielle* est l'exposé comparatif des différences existant entre les caractères de même ordre (comme ceux de forme, volume, couleur, réactions, structure) de deux ou de plusieurs espèces. V. BIOTAXIE et ÉLÉMENT.

* **DIABÈTE NON SUCRÉ**. V. POLYURIE.

DIACÉTINE, s. f. V. TRIACÉTINE.

DIBUTYRINE, s. f. V. TRIBUTYRINE.

DICHLORHYDRINE, s. f. V. TRISTÉARINE.

DIÉTHYLÈNE, s. f. (C¹⁴H¹⁶O⁶). Corps obtenu par Berthelot en chauffant à 100° centigr., pendant quatre-vingts heures, de la glycérine, de l'éther bromhydrique et de la potasse en excès. Huile limpide et incolore, assez mobile, d'odeur éthérée, tirant à celle du poivre ; densité, 0,92 ; bout à 191° centigr.

DIFLUANE, s. m. V. LEUCOTURIQUE.

DIMARGARINE, s. f. V. TRIMARGARINE.

DIOLÉINE, s. f. V. TRIOLÉINE.

DIPALMITINE, s. f. V. TRIPALMITINE.

DIPHOGÉNINE ou **DIVALÉRIÈNE**. V. VALÉRIÈNE.

DIPHTHÉRIE, s. f. V. DIPHTHÉRITE.

DISTÉARINE, s. f. V. TRISTÉARINE.

DISTICHIASIS, s. m. Nom donné au *trichiasis* des deux paupières à la fois.

DOUBLET, s. m. V. LOUPE.

* **DYSCYNÉSIE**, s. f. [*dyscynesia*], *lisez* : **DYSCYNÉSIE** [*dyscynesia*].

E

ÉBARBEMENT, s. m. Action d'enlever avec le bistouri, ou avec les ciseaux, des productions morbides végétales, en ménageant la peau ou la muqueuse qui les porte, ou une portion superficielle de tumeur en laissant le reste. V. DÉCOLATION.

ÉDUCTE, s. m. Synonyme de *blastème* ou d'*exsudat*. S'est dit particulièrement du cas dans lequel il est considéré à l'instant même de sa production.

* **ÉLEOPTÈNE**, s. m. V. STÉAROPTÈNE.

* **ÉLAYL**, s. m., lisez : **ÉLAYLE**.

* **ÉLÉMENT**. Page 448, ligne 19, 1^{re} colonne, au lieu de : des parties constituantes, lisez : et de parties constituantes élémentaires. — Page 449, 1^{re} colonne, ligne 6, au lieu de : amorphe du corps vitré, lisez : des otolithes.

* **ÉLÉMINE**, s. f. V. ICICARIBA.

* **ÉLEOPTÈNE**, s. m. Ce qui est à ce mot se rapporte à *stéaroptène*. V. ce mot.

ÉLIMINATION, s. f. V. MORTIFICATION, NÉCROSE, NUTRITION et SÉQUESTRE.

ÉLYTRO-GAUSTIQUE, adj. V. PINCEMENT.

EMPRISONNEMENT, s. m. V. CELLULAIRE (*emprisonnement*).

* **ÉMULSINE**, ligne 8, au lieu de : *diastase*, lisez : *synaptase* (V. ce mot).

ENGOLPITE, s. f. Inflammation du vagin.

ENBODERME, s. m. [*ἐνδορυ*, en dedans, *δέρμα*, derme]. V. ÉCORCE.

ENDOGENÈSE, s. f. V. SUPER-UTRICULAIRE.

ENTÉRODOTHÉRIÉNE, s. f. Nom donné au typhus par quelques auteurs allemands.

ENVAHISSEMENT, s. m. V. OSTÉOGÉNIE.

ÉPICHLORHYDRINE, s. f. V. TRISTÉARINE.

ÉQUIN, adj. V. PIED BOT.

* **ESSENCE d'amandes amères**. V. SYNAPTASE.

ESTHÉSODIQUE, adj. [de *αἰσθησις*, sensation, et *ἕδος*, voie]. V. MOELLE *épinrière*.

ÉTHYLBUTYLIQUE (ÉTRER). V. SULFOBUTYLIQUE.

EUSTATHE, s. f. V. PTYCHODE.

EXSUDAT, s. m. Nom donné en Allemagne aux blastèmes pathologiques, c'est-à-dire produits dans des conditions qui diffèrent de l'état normal. On suppose que la production des exsudats a lieu : 1° quand le sang des capillaires a subi quelque changement de nature (dyscrasies); 2° quand les parois des capillaires ont été modifiées; et sont devenues plus perméables; 3° quand leur liquide est soumis à une pression exagérée; 4° quand ce liquide est soumis à une attraction du dehors plus considérable qu'à l'ordinaire. L'exsudat peut être sous l'influence d'un état général (tubercule, thnéoblaste), ou avoir une signification purement locale, comme dans les produits inflammatoires. C'est à tort que les exsudats sont considérés comme composés des mêmes principes que le sang, de ceux qui en font la partie principale; en effet, les *substances organiques* ou *azotées coagulables* ne sont plus la fibrine, ni l'albumine, mais des principes nouveaux qui en proviennent par catalyse (V. CATALYTIQUE et ASSIMILATION), et qui en diffèrent par les propriétés et la composition. La fibrine et l'albumine peuvent bien se trouver dans les exsudats, mais elles ne font qu'accompagner les principes qui, en dérivant, se sont produits pendant le phénomène de l'exsuda-

tion. Par *métamorphose* des exsudats, on a désigné les changements de nature moléculaire ou de caractères physiques qu'on a supposé (plutôt qu'on ne l'a observé) qu'ils éprouvent après l'exsudation; elle est supposée et dite : 1° *régressive*, c'est-à-dire conduisant à leur décomposition; 2° *progressive*, c'est-à-dire conduisant à leur organisation. L'*organisation* des exsudats consiste en la naissance d'éléments anatomiques (granulations, cellules, fibres, etc., y compris la supuration) aux dépens de leurs principes immédiats. Une partie de l'exsudat peut donner naissance à des éléments homœomorphes, une partie à des hétéromorphes; une partie peut être résorbée et excrétée, et une portion seulement donner naissance à des éléments. La *résorption* des exsudats peut avoir lieu avant la naissance d'éléments anatomiques, ou lorsque déjà il s'en est produit; dans ce cas on voit quelquefois, comme dans le cerveau, le rein, les muscles, les éléments normaux entre lesquels avait eu lieu l'exsudation se résorber aussi, d'où perte locale de substance, dite *atrophie secondaire*. On a admis aussi la résorption de la partie aqueuse et saline seulement des exsudats, avec persistance des substances azotées grasses, et de la matière colorante du sang, pour se rendre compte de la production de certains durcissements, de productions grasses ou calcaires, infiltrant certains tissus; mais il n'est pas démontré que cette résorption ait eu lieu et que les particules morbides ne se soient produites et déposées seules telles qu'on les trouve. On a divisé aussi, mais sans données bien positives, les exsudats en *fibrineux*, *albumineux*, *séreux* et *hémorrhagiques*, et à chacun de ces groupes on a rattaché la production, plutôt par hypothèse qu'après démonstration, de telle ou telle sorte de productions morbides. On n'a, en effet, constaté positivement de fibrine qu'à la surface des muqueuses (diphthérie) et des séreuses dans leurs inflammations, mais non dans l'épaisseur des tissus, c'est-à-dire dans les interstices des éléments anatomiques, sauf les cas d'hémorrhagie avec infiltration interstitielle. Or, ni dans ce cas, ni dans celui des fausses membranes croupales, pulmonaires, séreuses, etc., on n'a vu la fibrine donner naissance à des éléments anatomiques, s'organiser, en un mot.

F

* **FAVILLA**, s. f. [de *favilla*, fine poussière]. Doit se dire au lieu de FOVILLA.

FÉMORALI-VASCULAIRE, adj. Le nom d'*entonnoir* ou *infundibulum fémorali-vasculaire* a été donné par Thomson à tout le canal crural. Cooper donne ce nom à une courte gaine infundibuliforme qui tapisse la face interne du canal crural. Elle est formée de tissu cellulaire qui a continuité ou origine en haut avec la *fascia transversalis*, vers l'anneau supérieur du canal crural, au niveau de l'arcade crurale. Là elle est ample; mais, à mesure qu'elle descend, elle s'applique plus intimement sur les vaisseaux, d'où la forme d'entonnoir. En bas, elle embrasse l'artère et la veine crurales et se termine vers la jonction de la saphène interne, c'est-à-dire vers l'anneau inférieur du canal crural. En haut et en dedans, elle est traversée par les vaisseaux qui ont percé le *fascia cribiformis*.

* **FORMATION** ou **GÉNÉRATION ENDOGÈNE**. V. MULTIPLICATION et SUPER-UTRICULAIRE.

FRAMBOISÉ, ÉE, adj. Se dit des éléments anatomiques globuleux, dont la surface est couverte de saillies mamelonnées ou de rugosités comme les framboises. On a attribué, à tort, ce caractère aux cellules du pus. V. **GLOBULES** *du sang* et **PUS**.

FRANKÉNIACÉES ou **FRANKÉNIÉES**, s. f. pl. V. **Houx** et **VIOLARIÉES**.

FRUSTULE, s. f. V. **SARCINE**.

G

GALACTIDROSE, s. f. [de γάλα, lait, et ἵδρωσις, sueur]. Sueur laiteuse.

GANGLIOMA, s. m. S'est dit pour *tumeur des glandes ou ganglions lymphatiques*, mais particulièrement pour désigner leur épithélioma. L'épithélioma des ganglions n'est presque jamais primitif, si tant est qu'il ait été observé ainsi, bien que ces organes contiennent de l'épithélium tant nucléaire que sphérique et pavimenteux. Il est ordinairement consécutif à l'épithélioma de l'organe dont le ganglion reçoit les lymphatiques, et ordinairement est composé principalement de la variété d'épithélium qui constitue l'épithélioma primitif. Toutefois on peut rencontrer des gangliomas nucléaires ou prismatiques, c'est-à-dire formés d'épithélium de ces variétés dans des cas où l'épithélioma primitif est pavimenteux. C'est ce que présentent en particulier les ganglions qui avoisinent la fin de l'aorte et les vaisseaux iliaques dans certains cas d'épithélioma utérin. Le ganglioma est bien distinct des hypertrophies des glandes lymphatiques, de leur engorgement et autres tumeurs se rattachant à l'hypergénèse de leurs éléments fondamentaux ou accessoires. Il peut succéder aux hypertrophies épithéliales des glandes salivaires, mammaires, du col utérin, etc., car il constitue une lésion de même nature; cette affection peut coïncider avec celle des ganglions correspondants à la glande primitivement affectée, ou bien lui succéder (ce qui est le cas ordinaire), soit dans les ganglions les plus voisins, soit successivement dans ceux avec lesquels ces derniers sont en relation. Les faits de ce genre font sentir la nécessité des classifications et déterminations anatomo-pathologiques; car de ces faits on a l'habitude de conclure à la nature hétéromorphe des produits, à leur identité avec de tels produits. Mais ce qui précède montre qu'on ne doit attribuer aucune valeur à ces conclusions, tant que la nature des tumeurs qui ont succédé à la première, opérée ou non, n'a pas été déterminée anatomiquement par l'examen des éléments. L'épithélium des gangliomas successifs peut être semblable à celui de la tumeur qui les a précédés, cas le plus ordinaire, ou bien appartenir à une variété différente; ce dernier fait suffirait seul pour montrer que, dans la succession d'une tumeur à une autre, il n'y a pas transport, par les lymphatiques, des éléments anatomiques tout formés comme c'est le cas pour des particules minérales (V. **PÉNÉTRATION**). Ce fait coïncide seulement avec cet autre plus général et plus important, que, partout où il y a analogie ou identité de constitution anatomique, il y a analogie ou identité des phénomènes de la nutrition, du développement et de la reproduction normale ou pathologique dans les éléments constituants, et, par suite, dans les productions morbides. Jusqu'à présent on n'a pas vu de thénoblaste succéder, dans le sein des ganglions, à des productions épithé-

liales d'un organe ou d'une région correspondant à ce ganglion; mais la coïncidence de la diathèse cancéreuse avec une affection du système épithélial s'est déjà rencontrée (V. **GLANDULAIRE**), et pourrait amener une disposition pathologique de ce genre. On a observé déjà l'épithélioma envahissant des ganglions du petit bassin dans des cas d'épithélioma de l'utérus, dont les uns étaient en totalité tuberculeux, et dont les autres étaient tuberculeux dans une partie de leur masse, tandis que le reste offrait l'affection épithéliale.

GASTROSTÉNOSE, s. f. [γαστήρ, estomac, et στενός, étroit]. Rétrécissement de l'estomac.

GAULTHÉRIQUE (ACIDE). V. **MÉTHYLSPIROLYLIQUE**.

GÉNÉRALISATION, s. f. *Généralisation des tumeurs* est le nom donné par divers pathologistes au fait de la production de tumeurs d'une même espèce dans un grand nombre de parties du corps à la fois ou successivement en un temps peu considérable. Ce fait est un de ceux qu'on a choisis comme caractérisant principalement la malignité des tumeurs (V. **MALIGN**, **RÉCIDIVE** et **TUMEUR bénigne**), parce qu'on a supposé qu'il indiquait particulièrement quelque vice, infectant l'économie et se manifestant par des produits dits de mauvaise nature ou nuisibles. En fait, la généralisation des tumeurs n'est, dans le cas des tumeurs homœomorphes, autre chose qu'une maladie d'un système; que l'hypergénèse de certains des éléments anatomiques d'un système organique, en plusieurs points à la fois ou successivement, éléments qui, en d'autres circonstances, ne se multiplient qu'à une seule place au point de former tumeur. Il n'y a là rien de plus étonnant que de voir des anévrysmes multiples affecter le système artériel, des varices sur le plus grand nombre des parties du système veineux, etc. Aussi, comme il est facile de le concevoir, cela n'indique pas plus une identité de nature anatomique des productions morbides qui apparaissent dans des systèmes différents, qu'une identité entre ces systèmes dont les éléments sont le point de départ du mal. Ce qu'on nomme récidive des tumeurs n'est ordinairement que la continuation, sur place ou en quelque autre point d'un système (*généralisation*), de l'hypergénèse qui a causé la première tumeur enlevée. Les systèmes fibreux, adipeux, osseux, épithélial, musculaire de la vie organique, les éléments fibro-plastiques, etc., ont offert des exemples de cette généralisation, par suite de conditions accidentelles ou héréditaires encore mal déterminées. Le cas des produits hétéromorphes ne doit pas être confondu avec la généralisation des tumeurs homœomorphes. On comprend, en effet, que, lorsqu'il s'agit d'éléments hétéromorphes (éléments de formation nouvelle dans l'économie, et qui lui sont étrangers en dehors de certaines conditions morbides), la description de leurs caractères ne peut être faite et n'a de valeur que comparativement à celle des éléments normaux; elle ne peut être comprise ou appréciée par qui ne connaîtrait pas les caractères de ceux-ci. Sans ces connaissances, elle reste lettre close, ou ne peut être qu'arbitrairement interprétée. Or : 1° Dans le cas des tumeurs homœomorphes, leur génération n'est autre que la multiplication exagérée d'éléments existant normalement, qui ordinairement naissent régulièrement à mesure des progrès de l'âge jusqu'à l'état adulte; mais dont l'arrêt de multiplication n'est normalement, qui ordinairement naissent régulièrement à mesure des progrès de l'âge jusqu'à l'état adulte; mais dont l'arrêt de multiplication a une période donnée de la vie n'a pas toujours lieu comme à l'ordinaire, soit dans un organe, soit dans plusieurs, etc. 2° Dans le cas des produits hétéromorphes,

c'est la génération de toutes pièces, soit chez l'enfant, soit chez l'adulte, d'éléments nouveaux; ici, un état *diathésique* des humeurs qui précède la génération des éléments solides (*tubercule, thnétoblaste*) ne pouvant guère être nié, il n'y a point à s'étonner de voir la généralisation être le fait ordinaire. Mais cette généralisation n'indique pas plus une identité de nature avec les tumeurs homœomorphes qui se généralisent, que la multiplicité des tumeurs adipeuses chez un sujet n'indique leur identité de nature avec les tumeurs fibreuses ou épithéliales, etc., multiples aussi chez un autre sujet. Pour faire admettre que le thnétoblaste est une simple transformation de cellules, il eût fallu dire d'abord de quelle espèce de cellule en particulier il dérive, ou prouver que les espèces de cellules les plus diverses finissent, dans leurs altérations, par aboutir à un type unique (le thnétoblaste) qu'on doit considérer comme toujours le même, puisque les cellules n'y varient pas entre des limites plus grandes que celles d'une espèce normale, épithéliale ou autre. L'expérience seule dira quel est le pouvoir de multiplication des tumeurs homœomorphes, comparativement aux hétéromorphes, lorsqu'on a enlevé la première appare; car, arrivé là, tout dans le problème se réduit à une question de diagnostic différentiel: à savoir, si l'on peut constater ou non, à l'aide de moyens convenables, des caractères distinctifs entre le tubercule, la matière typhique, le thnétoblaste, etc. Mais, ni dans l'un ni dans l'autre cas, la détermination des éléments d'une tumeur, comme homœomorphe ou comme hétéromorphe, ne peut apprendre si elle récidivera ou non, si elle se généralisera ou non. L'ablation ne modifiera ni l'état du système organique d'où provient la tumeur homœomorphe, ni l'état diathésique amenant la génération d'éléments hétéromorphes; pas plus que la ligature d'une artère atteinte d'anévrysme ne modifie le système artériel malade et ne préserve les autres artères d'une rupture de la tunique affectée.

GÉNÉRALITÉS, s. f. pl. — *Généralités scientifiques*.
V. SYSTÈME.

GÉNICULÉ (GANGLION). V. GOÛT et OTIQUE.

GLU, s. f. V. LORANTHACÉES.

GLYCOGÉNIE, s. f., et non **GLUCOGÉNIE**. Production du sucre. V. SACCHARIFICATION.

GLYCOGÉNIQUE, adj., et non **GLUCOGÉNIQUE**. Qui a rapport à la production du sucre. V. SUCRE.

GRANULEUX, dernière ligne, au lieu de : CORPUSCULE, lisez : GLOBULE.

GUTTA-PERCHA. Au lieu de : *Icosandra gutta*, Hook., lisez : *Isonandra gutta*, Hook.

II

HALORAGÉES, s. f. pl. V. HYGROBIÉES.

HÉMATIDROSE, s. f. Sueur sanguinolente.

HÉMATOZOIRE, s. m. [*αἷμα*, sang, ζῷον, animal]. Animal vivant dans le sang. On a donné ce nom aux helminthes qui vivent dans le sang. Les prétendus vers trouvés dans les vaisseaux de l'homme ont été reconnus être seulement des concrétions fibreuses, minces et allongées. Mais, dans le sang du cheval et du mouton, on a trouvé des strongles; chez le chien et le rat (*Mus rattus*), des filaires (Chaussat), ainsi que chez les corbeaux et les grenouilles. On a rencontré des infusoires parasites dans le sang de quelques poissons. Il semble

résulter des recherches de Vulpian que les filaires du sang des grenouilles, qui n'ont jamais d'organes sexuels, sont les *jeunes* de filaires adultes femelles qu'on trouverait en même temps, soit dans le tissu cellulaire, soit dans quelque viscère des animaux atteints d'hématozoaires. Les infusoires du genre *Amibe* (*Amœba*) qu'on a prétendu avoir trouvés dans le sang ne sont autres que les leucocytes, se déformant par des expansions sarcodiques, plus manifestes chez les invertébrés que sur les vertébrés supérieurs.

HÉMOPHILIE, s. f. Disposition congénitale et héréditaire à des hémorrhagies difficiles à arrêter, même à la suite d'une plaie très superficielle.

HÉMORRHÉIDROSE, s. f. [*Hæmorrhoidrosis*], Sueur coïncidant avec le flux hémorrhéidal ou le remplaçant.

HÉTÉRADÉNIQUE, adj. V. TISSU et TUMEUR.

HÉTÉROPLASME, s. m. [*ἕτερος*, autre, et *πλασμα*, formation]. Production morbide étrangère à l'économie, composée d'éléments d'autre espèce que ceux qui s'y trouvent à l'état normal (V. PSEUDOPLASME et HÉTÉROMORPHE). Si l'on excepte quelques affections des glandes (avec ou sans rétraction du mamelon, lorsqu'il s'agit de la mamelle, caractère qui du reste coïncide avec des lésions diverses), toutes les tumeurs se composent d'éléments de génération nouvelle et récente, datant de l'époque où a commencé l'apparition du produit morbide et caractérisant cette époque. Sauf les cas auxquels il vient d'être fait allusion (kystes, etc.), les tumeurs ne sont pas dues à une augmentation de volume d'éléments préexistants, ni à un dérangement direct de la disposition normale des éléments de nos tissus. Aussi on ne peut de cette disposition normale déduire la structure des produits morbides; mais elle est indispensable à connaître pour étudier celle des productions accidentelles et en bien interpréter la nature. Ainsi les lipomes, les tumeurs fibreuses, etc., sont dus à la naissance de vésicules adipeuses, de fibres, etc., qui sont nouvelles et s'ajoutent à celles qui existaient. Il en est de même pour les tumeurs épithéliales (V. TUMEUR et ULCÈRE) et autres; des culs-de-sac glandulaires, des lobules entiers de glande ou d'autres tissus (V. HÉTÉRADÉNIQUE) peuvent naître ainsi et être engendrés chez l'adulte accidentellement (comme les bourgeons adventifs chez les plantes); mais irrégulièrement, et non, comme chez l'embryon, en lieu normal et régulier. Ils naissent par suite d'une perturbation de la propriété végétative de *naissance*, perturbation qui consiste en ce que, au lieu de cesser à un certain âge, dit de *complet développement*, cette propriété se manifeste au delà de cet âge, mais alors d'une manière plus ou moins irrégulière, suivant les individus et suivant les systèmes organiques. Cette perturbation porte presque uniquement sur les éléments et tissus dits *végétatifs*. Ainsi, le fait essentiel qui domine toute l'étude des tumeurs, c'est qu'elles sont une perturbation de la propriété de naissance, dans laquelle les éléments des tissus nouvellement et pathologiquement produits offrent deux particularités à signaler: 1° Lorsqu'ils appartiennent aux espèces qu'on trouve à l'état normal dans l'économie (homœomorphes), ils tendent à prendre le mode de juxtaposition ou de texture que les éléments de même espèce offrent à l'état normal; mais ils ne dérivent pas directement des éléments normaux qui préexistaient (sauf les cas de multiplication des épithéliums

d'une glande, de dilatation ou de multiplication des culs-de-sac). 2° Lorsqu'ils sont d'espèces dissemblables à celles des éléments normaux (hétéromorphes), s'ils offrent la forme de cellule, ils tendent aussi à prendre, dans quelques cas (soit primitivement, soit lorsqu'ils se reproduisent après ablation), une sorte de texture sans type bien déterminé : c'est ce que montre la surface des lobes du tissu thénoblastique, isolés, bien circonscrits, dans le tissu lamineux sous-cutané, dans le tissu adipeux, dans la peau, sans communication, enfin, avec des organes glanduleux ou autres. Ce qui importe encore dans cette étude, c'est que, dans le cas des tumeurs homéomorphes, la production des tumeurs est dominée par un état général du système anatomique auquel elles appartiennent, et, dans le cas des hétéromorphes, par un état diathésique ou état général des humeurs. Mais, dans les deux cas, ces masses morbides sont toujours dépourvues des formes et des rapports anatomiques qui ont tant d'importance pour les usages des organes ; ils ne jouissent que des *propriétés végétatives* (V. VÉGÉTATIF). Aussi, au point de vue physiologique (clinique), ces produits ne diffèrent pas essentiellement, comme peuvent différer deux organes formés de tissus distincts ; les uns et les autres ne manifestent jamais que des propriétés de nutrition, de développement et de reproduction. De là l'impossibilité de classer utilement les produits morbides d'après leur marche physiologique ou clinique, dont les effets sont, en outre, variables surtout d'après le siège de la tumeur ou la distribution, dans l'économie, du système organique auquel elle appartient (adipeux, fibreux, etc.), quand elle est homéomorphe. De là, enfin, le peu de différence entre les productions hétéromorphes et les homéomorphes au point de vue physiologique ou clinique, qui fait admettre l'identité des espèces par tous ceux qui n'ont pas observé les différences anatomiques, si importantes cependant par comparaison aux éléments normaux, c'est-à-dire anatomiquement ; dernier point de vue auquel la distinction entre les produits homéomorphes et les hétéromorphes a une valeur capitale plus qu'à tout autre égard.

HISTOCHEMIE, s. f. [de ἵστος, tissu, et *chimie* ; all. *Histochemie*]. Nom donné, en Allemagne, à l'étude des principes immédiats des tissus. V. ZOOCHIMIE.

HOMOLOGIE, s. f. [ἴμος, semblable, λόγος, proportion, rapport]. Qualité de ce qui est *homologue*. Les *parties homologues* du corps sont : dans les organes impairs, chacune des deux moitiés ; dans les organes pairs, celui du côté droit est l'homologue de celui du côté gauche. Dans les espèces végétales ou animales différentes, mais analogues, les parties homologues sont celles qui ont des *rapports* semblables, comme les sépales ou les pétales des diverses espèces, les radius, humérus, ailes des diverses espèces. Les parties analogues sont celles qui ont entre elles des ressemblances, d'un être ou corps organisé à l'autre, c'est-à-dire qui sont construites selon une même loi, lorsqu'on les compare d'un animal à l'autre (V. ANALOGUE). L'*homologie* est un cas particulier de l'*analogie*, dans lequel on compare les parties du corps d'un même animal aux autres parties de ce même animal : l'humérus au fémur, les vertèbres aux os du crâne, etc. ; les os ou les parties de même ordre d'un ensemble d'animaux (humérus, vertèbres, etc.) à d'autres parties (fémur, os du crâne, etc.) des mêmes animaux, afin de constater en

quoi elles sont analogues ; afin de reconnaître par suite comment on peut en simplifier l'étude totale, en donnant des noms et descriptions qui se ressemblent aux parties qui se ressemblent. Les analogies les plus grandes sont celles que peuvent offrir les deux moitiés latérales d'un même organe, ou un organe et son homologue du côté opposé ; mais il reste pourtant encore la différence de situation, entraînant avec elle des différences, plus ou moins grandes, qui permettent toujours la distinction, et jamais des parties ne sont identiques : nulle part l'analogie n'est l'identité. Le mot *homologie* veut dire : parties qui se correspondent, qui ont les mêmes rapports, et a toujours été usité dans ce sens pour les comparaisons anatomiques auxquelles il sert habituellement. C'est, par conséquent, à tort qu'il a été employé comme synonyme d'*homéomorphe* pour désigner les éléments anatomiques et les tissus de production nouvelle, mais de même conformation et constitution, c'est-à-dire de même espèce que les tissus normaux, indépendamment de toute considération des *rapports anatomiques* dont l'idée n'intervient pas dans l'étude des tissus. Cette remarque s'applique aussi à l'emploi du mot *hétérologue*, comme synonyme d'*hétéromorphe* ; car, dans les cellules d'espèces très diverses par leur volume, leur forme, leurs réactions, etc., les *noyaux* sont, de l'une à l'autre, des parties homologues ; les granulations, d'autres parties homologues, etc. Cela reste vrai, lors même qu'il s'agit d'*éléments hétéromorphes*, tels que les thénoblastes, les globules de pus, etc., comparés aux éléments homéomorphes, comme l'épiderme, etc.

HOMOLOGIQUE, adj. Qui a rapport aux homologues. — *Anatomie homologique*. L'anatomie faite en ne s'aidant pas seulement de l'observation (V. ce mot), mais en y joignant la *comparaison* des parties entre elles, conduit à constater des *analogies* entre les parties des différentes espèces d'êtres, et d'autres analogies entre diverses parties d'un même être. C'est à l'anatomie, faite en s'aidant ainsi de la comparaison, que l'on a donné le nom d'*anatomie comparée* (V. COMPARATIF). Elle se subdiviserait : 1° En *anatomie analogique* ou *comparée ordinaire*, définie par Condorcet en 1774, en ces termes : « Observation des rapports et des différences qui existent entre les parties analogues de l'homme et des animaux. » 2° En *anatomie homologique*, que Vieq d'Azyr définit en 1774 : « L'examen des rapports qu'ont entre elles les différentes parties d'un même individu. » Nouvelle espèce d'anatomie comparée dans laquelle on observe, comme dans l'autre, ces deux caractères communs à tous les êtres, savoir, celui de la constance dans le type et de la variété dans les modifications. Condorcet exprime ce fait en disant que : « la nature semble avoir formé les différentes espèces et leurs parties correspondantes sur un seul plan, mais qu'elle sait varier ; comme aussi elle dirige tous les corps célestes par une seule force, dont l'effet, variant avec les distances, produit toutes les apparences qu'ils nous présentent. » — *Répétitions homologiques*. Nom donné par Gervais à ce fait, que les différentes pièces qui composent chaque individu, quoique très dissemblables en apparence, surtout dans les espèces supérieures en complication de chaque grand groupe naturel, peuvent cependant être ramenées à un petit nombre de parties primitives (organes premiers ou *similaires*) analogues entre elles, soit pendant toute la durée de l'existence, soit pen-

dant les premières phases du développement. Ces répétitions ne sont pas soumises à la règle absolue du nombre, et les mêmes parties analogues ne se trouvent pas nécessairement reproduites dans les diverses espèces, même pour une seule classe naturelle. On peut établir ainsi un certain nombre de types servant à guider l'esprit dans les descriptions.

HOROTROPE, s. m. [de ὅρος, limite, et ὑπέπειν, tourner]. V. VUE.

HYALOÏDITE, s. f. V. HYALITE.

HYDRARGYRE, s. m. V. MERCURE.

HYDRENCÉPHALOCÈLE, s. f. V. SYNENCÉPHALOCÈLE.

HYDROARION ou **HYDROPHORIE**, s. f. Hydroplasie de l'ovaire. (Bock.)

HYDROPTÉRIDÉES, s. f. pl. V. RHIZOCARPÉES.

HYDROSPIROYLE ou **HYDROSALICYLE**, s. m. V. SPIROYLLIQUE.

HYPERCÉRATOSIS, s. f. V. CÉRATOCONE.

HYPÉRIDROSE, s. f. [*hyperhydrosis*]. Hypersécrétion de sueur.

HYPERTRICHOSIS, s. f. V. POIL.

HYPOGASTROBIDYME, s. m. et adj. Se dit des monstres doubles soudés par l'hypogastre.

I

ILIO-PUBIEN, IENNE, adj. — *Bandelette ilio-pubienne*. Bandelette fibreuse très variable d'épaisseur, étendue de la lèvre interne de la crête iliaque près de l'épine iliaque au bord supérieur du pubis et à la crête pectinéale, en passant, comme le bord inférieur du *fascia transversalis* ou *arcade crurale interne*, au-dessus des vaisseaux fémoraux; elle est placée immédiatement derrière ce bord.

INFARCTUS, s. m. [*infarctus*, all. *Infaret*]. Nom donné à l'hypertrophie fausse, avec perte de la structure normale par infiltration et substitution d'une substance nouvelle, amorphe, granuleuse, fibroïde, plus ou moins tenace. Telles sont les productions dites corps fibreux de l'utérus (*infarctus uteri chronicus*); telle est la masse indurée plus ou moins bien limitée (*infarctus hæmoptoicus seu hæmorrhagicus Laennecii*) qui se forme dans le poumon à la suite d'une hémorragie interstitielle ou infiltration sanguine. L'intestin, les muqueuses, le mésentère, les épiploons, ont fourni des produits morbides de ce genre, qui quelquefois s'isolent et tombent dans les voies naturelles.

INNÉ, ÉE, adj. [*innatus, natus, connatus, ingenitus, ἔμφυτος*]. Se dit, en physiologie, de ce qui est inhérent à l'organisme; de ce qui ne saurait manquer dès qu'existe l'organisation. V. IDÉE et INNÉITÉ.

INTERCOLUMNAIRE, adj. [*intercolumnaris*]. Les anatomistes anglais ont donné le nom de *fascia intercolumnaris* à des fibres qui partent de l'épine iliaque antéro-supérieure et de l'arcade crurale, puis se portent en dedans et en haut en décrivant une légère courbe à concavité supérieure. Elles forment de petits faisceaux aplatis et étroits, et s'étendent quelquefois jusqu'au niveau du muscle grand droit en passant au-dessus de l'angle supérieur de l'anneau inguinal externe qu'elles renforcent.

INTERTRICULAIRE, adj. V. SUPER-TRICULAIRE.

IRIDARÉOSIS, s. f. Atrophie de l'iris.

IRIDAUXÉSIS ou **IRIDONCOSE**, s. f. Hypertrophie de l'iris.

IRIDELCOSIS, s. f. Ulcération de l'iris.

K

KINÉSITHÉRAPIE, s. f. Procédé de gymnastique consistant à provoquer la contraction volontaire des muscles, pendant qu'on s'oppose à leur raccourcissement, et à exercer des tractions sur eux pendant qu'ils sont raccourcis.

L

LACTOSE, s. m., et mieux s. f. V. LACTINE.

LACTO-VARIOLIQUE, adj. V. VARIOLIQUE.

LAI, s. m. V. AÏ.

LARDIFORME ou **LARINOÏDE**, adj. V. SQUIRREUX.

LARYNGOTYPHIUS, s. m. Accident secondaire du typhus consistant en une ulcération arrondie, lenticulaire, de la muqueuse du larynx, et siégeant dans les ventricules ou au niveau des bords du cartilage thyroïde, au niveau du muscle aryénoïdien transverse, etc.; elle gagne rapidement en profondeur, et détermine la nécrose du cartilage quand elle l'atteint.

LEUCÉTHIOPIE, s. f. V. ALBINISME.

LIMAÇON. Page 741, 1^{re} colonne, ligne 21, au lieu de : matière osseuse pulvérulente, lisez : d'otoconie. V. ce mot.

LINGULE, s. f. V. NICHE.

LITHOPÉDION, s. m. [de λίθος, pierre, πᾶς, enfant]. Fœtus mort dans l'utérus ou hors de l'utérus, et incrusté de sels calcaires.

LOI, s. f. Par *loi* on entend les rapports constants de similitude et de succession qui rattachent les uns aux autres tous les phénomènes présentés par les êtres de l'univers, inorganiques ou organisés. Le caractère fondamental de la philosophie positive (V. POSTIVE) est de regarder tous les phénomènes comme se produisant d'après un certain nombre de lois invariables, dont la découverte et la réduction au moindre nombre possible sont le but des efforts des savants. Le mot *cause* désigne un ou plusieurs faits généraux auxquels se rattachent les phénomènes particuliers de même ordre d'après certaines lois reconnues invariables par expérience. Par le mot *force* on entend d'une manière générale tous les faits généraux auxquels se rattachent plusieurs phénomènes particuliers, comme autant d'effets. Toute cause est une force. C'est ainsi que les phénomènes généraux du monde planétaire sont expliqués et que leur cause est connue, puisqu'on sait que l'immense variété des faits astronomiques dérivent tous de la loi de la gravitation newtonienne, qui exprime le fait général de la tendance constante de toutes les molécules les unes vers les autres, en raison directe de leurs masses et en raison inverse du carré des distances. Ce fait général n'est lui-même qu'une simple extension d'un phénomène qui nous est familier, et que d'après cela seul nous regardons comme bien connu : la pesanteur des corps à la surface de la terre. Ainsi les phénomènes astronomiques ne sont qu'un seul et même fait envisagé à divers points de vue. Analyser avec certitude les circonstances de la production des phénomènes, les rattacher par leurs relations normales

de similitude et de succession, voilà où il faut s'arrêter. Mais la recherche des causes génératrices, soit premières, soit finales, est absolument inaccessible à notre intelligence. Dans cette voie on ne fait jamais que reculer la difficulté sans donner plus de certitude à la prévoyance, qui est en définitive le but de toute science, c'est-à-dire de toute série de faits rattachés entre eux par une théorie.

LYMPHADÉNITE, s. f. Inflammation des glandes lymphatiques.

M

MARGARITIQUE (ACIDE). V. RIXINOSTÉARIQUE.

MAZOÏTE, s. f. V. MASTITE.

MÉLITHÉMIE, s. f. [all. *Zuckerdysscrasie*, *Meli-taemia*]. Présence morbide du sucre dans le sang.

MÉLITURIE, s. f. [all. *Harnruhr*]. Pissement d'urine sucrée.

MEMBRANE PROLIGÈRE. V. EMERYON.

MÉNIDROSE, s. f. [*menidrosis*, all. *menstrual Schvæiss*]. Sucr de l'époque des règles.

MÉNINGOCÈLE, s. f. V. SYNENCÉPHALOCÈLE.

MÉNTAGROPHYTE, s. m. V. MENTAGRE.

MÉTROLYMPHANGITE, s. f. Inflammation de l'utérus et des lymphatiques correspondants.

MÉTROPÉRITONITE, s. f. [*metroperitonitis*]. Inflammation de l'utérus et du péritoine. V. PÉRITONITE *puerpérale* et PUERPÉRALE (*fièvre*).

MÉTROPHLÉBITE, s. f. [*metrophlebitis*]. Inflammation des veines utérines. V. PHLÉBITE *puerpérale*.

MICROPSIE, s. f. Altération de la vue dans laquelle on voit les objets plus petits qu'ils ne sont.

MONACÉTINE, s. f. V. TRIACÉTINE.

MONOBOZYOICINE, s. f. V. TRIENZOYCINE.

MONOBUTYRINE, s. f. V. TRIBUTYRINE.

MONOCHLORHYDRINE, s. f. V. TRISTÉARINE.

MONOGÉNÉ, ÉE, adj. Se dit des groupes animaux et végétaux composés d'espèces qui se ressemblent tellement, que les différents ordres ou familles ne semblent, en quelque sorte, former qu'un seul grand genre.

MONOLÉINE, s. f. V. TRIOLÉINE.

MONOMARGARINE, s. f. V. TRIMARGARINE.

MONOPALMITINE, s. f. V. TRIPALMITINE.

MONOPHOICÉNE ou **MONOVALÉRINE**, s. f. V. VALÉRINE.

MONOSTÉARINE, s. f. V. TRISTÉARINE.

MORT-NÉ, adj. et s. m. [au pl. *morts-nés*, c'est-à-dire *nés morts*, all. *totd-geboren*, angl. *still-born*]. Les lois du développement n'offrent point la rigueur et la fixité absolue que leur suppose le vulgaire. Dans tous les animaux comme dans les plantes, quel que soit l'abandon aux conditions naturelles, ou quels que soient les soins dus à l'intervention humaine, on voit toujours, sur une quantité d'ovules fécondés, un certain nombre d'entre eux qui, en raison de modifications très minimes intervenues dans le commencement de l'évolution, arrivent fatalement à un état d'organisation tel, qu'ils ne peuvent vivre hors des enveloppes de l'œuf où ils se sont développés. D'autres ne peuvent vivre hors de ce milieu maternel qu'un temps très limité; dès la naissance, le médecin les reconnaît comme voués à une mort prochaine, en raison d'un développement incomplet ou anormal, ou de maladies de certains appareils, transmises héréditairement ou survenues sans causes appréciables, qui ne permettent

pas de rapports prolongés entre l'être organisé et le milieu extérieur où il est ordinairement apte à vivre. Chez l'homme, on compte dans les villes 1 mort-né sur 15 à 16 accouchements, et dans les campagnes un peu moins, c'est-à-dire 1 sur 18 accouchements. Ne sont pas compris dans ces chiffres les enfants nés vivants qui ne sont pas viables (V. ce mot), ni les grossesses intra-utérines qui tuent souvent la mère et toujours l'enfant, ni les aveugles-nés, les sourds-nés, culs-de-jatte, etc. A part les eas de monstruosité (qui même sont étudiés à un autre point de vue), la science et l'art médical manquent complètement d'une étude des enfants morts-nés, faite comparativement à ce qu'elle possède sur les enfants nés vivants. Cette étude demande à être faite au point de vue : 1° Des conditions extérieures à l'enfant qui ont causé sa mort intra-utérine; elles sont dépendantes : a. de la mère, telles que les vices de conformation, accidents de l'accouchement, etc.; b. extérieures, indépendantes ou dépendantes des parents, telles que les causes dites traumatiques. 2° Au point de vue des conditions dépendant de l'enfant, dites naturelles ou mieux inévitables, telles que : a. les monstruosité; b. les lésions morbides ou maladies proprement dites du fœtus, soit héréditaires, soit de cause indéterminée. Quelques documents sur cette question (V. ÉPITHÉLIOMA, PEMPHIGUS et POUXON), comme sur tant d'autres points incomplets de l'histoire du développement, se trouvent épars dans les ouvrages qui traitent de l'art médical; mais c'est la science sociale qui, dans les statistiques des villes ou des états, fournit les documents les plus précis et ceux qui posent le mieux la question : tels sont les documents relatifs au nombre, à la distinction du *mort-né* et de l'*avorton*. La cour de cassation a décidé que ce n'est pas aux *personnes privées* (au nombre de ces personnes est compris le médecin) de préjuger si un enfant est mort-né ou a eu vie; il faut, dans tous les cas, faire la déclaration prescrite par l'article 56 du Code. Le mort-né ne sera pas inscrit au registre des naissances, ce qui serait admettre implicitement qu'il a eu vie. « Lorsque le cadavre d'un enfant dont la » naissance n'a pas été enregistrée sera présenté à » l'officier de l'état civil, cet officier n'exprimera pas » qu'un tel enfant est *décédé*, mais seulement qu'il lui » a été *présenté sans vie*, » afin de ne pas préjuger la question de savoir s'il a eu vie ou non. Ainsi la loi veut que les enfants morts-nés soient inscrits au registre des décès; l'inhumation ne peut avoir lieu sans l'autorisation prescrite par l'article 77, et l'omission de cette formalité rendrait passible des peines portées en l'article 358 (cour de Douai, 1829). Le médecin même qui désirerait, dans l'intérêt de la science, conserver un fœtus qui présente quelque particularité ou anomalie remarquable, doit s'adresser au commissaire de police, à Paris, ou au maire de la commune, dans les départements, pour en obtenir l'autorisation nécessaire, s'il ne veut être en contravention. La règle serait, qu'à quelque époque de la gestation qu'arrive un *avorton*, il fût, comme on fait pour le *mort-né*, présenté à l'officier de l'état civil, afin d'obtenir de lui l'autorisation d'inhumer; toutefois, en fait, le produit d'un avortement n'est pas un enfant, par conséquent il n'y a rien à constater; s'il importe qu'un mort-né ne soit pas soustrait par une inhumation clandestine à l'examen du vérificateur des décès, la formalité de la déclaration n'est pas étendue au eas d'un *avorton*.

MYCOSIS, s. m. V. YAWS.

* **MYÉLOCYTE**, ligne 15, après : sphérique, lise : ou légèrement polyédrique.

* **MYÉLOÏDE**, adj. [$\mu\upsilon\epsilon\lambda\lambda\omicron\varsigma$, moelle, et $\epsilon\dot{\iota}\delta\omicron\varsigma$, forme]. Tumeur myéloïde est le nom donné par Paget aux tumeurs formées par les éléments de la moelle des os (V. MÉDULLOCÈLE et MYÉLOPLANE). Mais les tumeurs provenant d'une ou de quelques espèces d'éléments de la moelle, par hypergénèse de ceux-ci, ne ressemblent nullement au tissu de la moelle.

* **MYOÏDE**, adj. [de $\mu\upsilon\omicron\varsigma$, muscle, et $\epsilon\dot{\iota}\delta\omicron\varsigma$, forme]. Nom donné aux tumeurs composées de fibre-cellules ou fibres musculaires de la vie organique. Elles se développent par hypergénèse des fibre-cellules dans les organes qui en renferment naturellement, surtout dans le tube alimentaire, l'utérus et leurs dépendances. On a confondu à tort, quelquefois, sous ce nom, des tumeurs fibro-plastiques, parce que la variété fusiforme des fibro-plastiques a quelques analogies de forme, mais non de volume, de structure, de réactions chimiques avec les fibre-cellules. V. FIBREUX (corps) et TUMEUR.

* **MYRIAPODE**. Ce mot est mal formé; il faut dire **MYRIOPODE**, d'après le grec même $\mu\upsilon\upsilon\omicron\pi\omicron\upsilon\varsigma$: l'a n'a aucune raison.

* **MYRISTICATION**, s. f. [*myristicatio hepatis*, all. *Muskatnussleber*]. Myristication du foie est le nom donné à l'aspect de noix muscade que prend la coupe du foie, quand les conduits hépatiques sont remplis de bile jaune, avec congestion rouge des capillaires.

N

* **NÉVRAXE**, s. m. [$\nu\epsilon\upsilon\rho\alpha\chi\omicron\varsigma$, nerf, $\acute{\alpha}\xi\omega\nu$, axe]. Se dit pour désigner l'axe nerveux, c'est-à-dire l'encéphale et la moelle épinière, ou système cérébro-spinal.

* **NITRILE**, s. m. V. VALÉRONITRILE.

* **NYSTAGME DE L'OEIL**, s. m. [$\nu\upsilon\sigma\tau\alpha\gamma\mu\omicron\varsigma$, oscillation de la tête pendant le sommeil]. Oscillation latérale, continue ou momentanée, de l'œil, avec difficulté à regarder fixement les objets. Le nystagme provient de taches ou de points paralysés de la rétine et forçant à chercher l'endroit sain.

O

* **OCULARISTE**, s. m. Celui qui prépare les pièces concernant la prothèse oculaire et la représentation des maladies de l'œil.

* **OLÉOMARGARINE**, s. f. V. TRIMARGARINE.

* **OPHYTE**, s. f. *Ophryte phlegmoneuse* est un des noms de l'inflammation avec suppuration partielle ou totale des paupières. V. ANCHYLOPS et ORGEOLET.

* **OPHTHALMOSCOPE**, s. m. V. RÉTINOSCOPE.

* **OPHTHALMOSCOPIE**, s. f. V. RÉTINOSCOPIE.

* **ORGANES RUDIMENTAIRES**. La règle du *balancement des organes* (V. ANALOGUE) montre que nul organe normal comparé d'une espèce à l'autre, ou monstrueux dans une même espèce, n'acquiert un développement considérable sans qu'un autre du même système ou en connexion avec lui n'en souffre et ne soit amoindri en une même proportion. De là l'existence normale et forcée, si l'on peut ainsi dire, des *organes rudimentaires*. La règle des connexions sert à les déterminer, mais c'est la règle du *balancement* qui enseigne à les prendre en considération, bien que la physiologie les ait fait négliger, vu l'insignifiance de

leurs usages, annulés par leur atrophie relative, ou masqués par l'exagération de l'action des organes voisins très développés. V. CONNEXION.

* **OSMOTIQUE**, adj. [de $\omicron\sigma\mu\omicron\varsigma$, action de pousser]. — *Force osmotique*. Force qui produit l'endosmose et l'exosmose.

* **OSTÉOELCOSE**, s. f. Ulcération des os.

* **OSTÉONÉCROSE**, s. f. V. NÉCROSE des os.

* **OSTÉOPOROSE**, s. f. Augmentation de la porosité des os, raréfaction de leur tissu, augmentation de largeur de leurs conduits vasculaires.

* **OSTÉOPSATHYROSIS**, s. f. Fragilité des os, sénile ou morbide. (Bock.)

* **OSTÉOSCLÉROSE**, s. f. Éburnation des os.

* **OVARIOTOMIE**, s. f. Mot hybride employé pour désigner une opération qui consiste à enlever les ovaires malades (V. KISTE de l'ovaire), ou l'ovaire sorti de l'abdomen par une ouverture herniaire, et ne pouvant rentrer, ou les ovaires des vaches et autres animaux, pour en faciliter l'engraissement. Elle paraît aussi avoir été pratiquée en Orient sur des femmes adultes bien portantes.

* **OYULE MALE**. V. VITELLUS.

* **OXYDE URIQUE**. V. XANTHINE.

P

* **PÆDOPHLYSIS**, s. f. Pemphigus des nouveau-nés. (Bock.)

* **PAPILLOMA**, s. m. V. PAPILLIFORME (tumeur).

* **PARASITIPHÈRE** ou **PARASITIFÈRE**, adj. [$\pi\alpha\rho\acute{\alpha}\sigma\iota\tau\omicron\varsigma$, parasite, $\varphi\acute{\epsilon}\rho\omega$, je porte, ou *parasitus*, parasite, *ferre*, porter]. S'est dit des êtres qui nourrissent des parasites.

* **PÉLIOSE**, s. f. V. PURPURA.

* **PÉRICAL**, s. m. (*ped fabricant de Cochîn*). Nom donné, dans certaines régions de l'Inde, à l'éléphantiasis des Arabes.

* **PÉRICHONDRITE**, s. f. Inflammation du péri-chondre.

* **PÉRIGOLPITE**, s. f. Inflammation du tissu qui entoure le vagin.

* **PÉRICYSTITE**, s. f. Inflammation du tissu qui entoure la vessie.

* **PÉRIMÉTRITE**, s. f. Inflammation du tissu qui entoure l'utérus. V. PÉRITONITE *puerpérale*.

* **PÉRIPHACITE**, s. f. V. PHACOHYMENTIS.

* **PÉRIPROCTITE**, s. f. Inflammation du tissu qui entoure le rectum.

* **PÉRITONÉORRHAGIE**, s. f. Hémorrhagie dans le péritoine.

* **PÉTÉCHIANOSE**, s. f. V. PURPURA *hémorrhagique*.

* **PHACOHYDROPSISIE**, s. f. Hydropisie de la capsule du cristallin.

* **PHACOMALACIE**, s. f. Ramollissement du cristallin.

* **PHACOPYOSIS**, s. f. Suppuration supposée du cristallin. Elle n'existe pas. V. LENTITE.

* **PHACOSCLÉROSE**, s. f. Endurcissement du cristallin. V. CATARACTE.

* **PHYTOALOPÉCIE**, s. f. V. ÉPIPHYTE, MICROSPORON et TRICHOPHYTON.

* **PIMÉLOSE**, s. f. *Pimélose du foie* se dit pour *foie gras*. V. FOIE gras.

* **PLAQUE MUQUEUSE**, s. f. V. SYPHILIS.

* **PLÉOMAZIE**, s. f. Multiplicité des mamelons.

PLEURORRHAGIE, s. f. Hémorrhagie de la plèvre.

PNEUMOMÈTRE, s. m. V. THORACIQUE.

PNEUMOPYOTHORAX, s. m. Épanchement de pus et d'air dans le thorax.

POLIOSE, s. f. Décoloration des poils.

POLYGÉNÉ, ÉE, adj. Se dit des groupes animaux et végétaux dans lesquels les genres sont très distincts et séparés; dont les analogies entre les espèces sont concentrées dans chaque genre. V. MONOGÉNÉ.

POLYPIOSE, s. f. [all. *Fettsucht*]. Synonyme d'obésité locale ou générale.

PRÉMONITOIRE, adj. [de *præ*, avant, et *monere*, avertir; angl. *premonitory*]. On donne le nom de *prémonitoire* à la diarrhée qui, durant une épidémie de choléra asiatique, régnait d'une manière générale parmi la population. L'expérience a montré qu'en beaucoup de cas, cette diarrhée, négligée, mène au choléra. Il est urgent de l'arrêter aussitôt que possible, par un traitement médical judicieux. A cet effet, lors de la dernière invasion du choléra (1853-1854), l'administration anglaise a organisé un système de visite préventive dont on se loue beaucoup.

PRÉPUTIAL, ALE, adj. [*preputialis*]. Qui a rapport au prépuce.

PRINCIPES MÉDIATS, s. m. pl. On donne ce nom aux acides, aux bases et autres composés qu'on obtient par double décomposition ou par dédoublement des sels et des autres corps composés qui constituent immédiatement la substance organisée (V. IMMÉDIAT et SUBSTANCES ORGANIQUES). Ce nom a quelquefois été étendu aux corps simples eux-mêmes dont sont formés ces principes médiateurs, mais on les nomme plus exactement *éléments généraux, communs ou chimiques*.

PSEUDOPLASME, s. m. Produit morbide, de production nouvelle (Hébra), et dont les éléments ne sont pas semblables à ceux qui se rencontrent dans l'organisme normal. Il est synonyme d'*hétéromorphe* et usité en opposition avec *néoplasme*, pris dans le sens d'hypergénèse ou de pullulation d'éléments donnant ainsi lieu à des productions morbides dont les éléments, bien que de génération nouvelle comparativement à ceux des tissus au sein desquels ils sont nés, ne cessent pourtant pas d'être de même espèce qu'eux (Hébra), c'est-à-dire homéomorphes. V. NÉOPLASME.

PSEUDOPORE, s. f. V. PSYDRACIUM.

PULLULATION, s. f. V. HYPERGÉNÈSE et RÉCIDIVE.

PYLÉPHLÉBITE, s. f. Inflammation de la veine porte. V. PHLÉBITE.

PYOGÉNIQUE, adj. — *Membrane pyogénique*. On a supposé, mais à tort, que le pus était sécrété par une membrane de nouvelle formation (V. ABCÈS). La *production* (V. ce mot) du pus n'est pas une *sécrétion*, et la couche dite *pyogénique*, quand elle existe, est consécutive à l'accumulation du pus. V. SÉCRÉTION.

PYOPHTHALMIE, s. f. V. HYPOPYON.

R

RAPPORTS ANATOMIQUES. Par le mot de *rapports* d'un organe, on désigne sa situation relativement à un ou à plusieurs autres organes, comme celle d'un nerf par rapport aux artères, veines, muscles, etc. — *Rapports anatomiques et connexions* (V. ce mot) ne sont point synonymes; car les *rapports*, tels qu'on les entend couramment, ne sont qu'un cas particulier des connexions.

SÉB

RÉDINTÉGRATION, s. f. V. ZOOÏTE.

RÉFRINGENCE, s. f. Qualité de ce qui est réfringent; propriété de déterminer une réfraction de la lumière. La réfringence des éléments anatomiques joue un grand rôle dans leur étude. On dit étudier une préparation, un tissu *par réfringence*, lorsqu'on l'examine par transparence, par lumière transmise, lorsqu'il n'est vu qu'à l'aide de la lumière qui l'a traversé. On dit examiner *par réflexion, par lumière réfléchie*, lorsqu'il est opaque et que les rayons de lumière n'arrivent à l'œil qu'après avoir été réfléchis par lui. La réfringence des éléments anatomiques peut paraître plus ou moins grande selon le liquide dans lequel ils sont plongés. Ainsi les thénéoblastes, examinés dans leur propre sérum ou suc, paraissent très pâles à cause que ce suc, étant d'une densité égale ou presque égale à la leur, offre une réfringence à peu près aussi considérable. Leurs nucléoles paraissent également peu foncés à la périphérie, peu brillants au centre. Mais, si l'on ajoute de l'eau, celle-ci se mêle au sérum, elle ne déforme pas les noyaux libres ni les cellules; elle laisse les uns et les autres arrondis ou ovales, ou à contours sinueux s'ils étaient tels avant l'addition d'eau; elle les gonfle un peu, mais dans des proportions si minimes, que ce gonflement est presque insignifiant, et rend à peine un peu plus sphériques les noyaux ovoïdes. Mais, comme sa réfringence diffère beaucoup de celle de ces noyaux, etc., il résulte de l'opposition qui existe entre la réfringence du véhicule ajouté et celle de ces éléments, que les contours de ceux-ci se peignent sur la rétine avec une teinte plus foncée et mieux délimitée; qu'il en est de même des nucléoles, dont par suite le centre paraît plus brillant; car ils se sont pénétrés, par endosmose, d'une petite quantité d'eau, qui en même temps fait qu'ils ne s'aplatissent plus aussi facilement par compression réciproque ou sous l'influence d'un obstacle, quand un courant d'eau les entraîne. L'étude de ces variations de la réfringence des éléments anatomiques suivant les liquides dans lesquels ils sont plongés est très restreinte, du reste, en raison de l'action dissolvante ou décomposante de beaucoup d'entre eux sur ces corps; c'est ainsi que le sulfate de soude, qui n'attaque pas les cellules rouges du sang, rend les thénéoblastes extrêmement pâles et dissout presque complètement leurs nucléoles.

RÉGRESSIF, IVE, adj. Qui, après avoir offert des phénomènes de développement, s'atrophie, se résorbe ou se décompose; tels sont certains éléments anatomiques et tumeurs considérés en masse.

RÉSEAU DES RUMINANTS. V. RUMINANT.

RHIZOSARQUE, s. m., et non **RADICOSARQUE** [ρίζα, racine, σάρξ, σαρκίς, chair]. V. TUBÉROSITÉ.

RHYPIA, s. m. V. RUPIA.

RHYTIDOSIS, s. f. Atrophie de la cornée. (Bock.)

S

SCABRITIE, s. f. [*scabrities*]. Nom donné à la conjonctivite granuleuse.

SCITAMINÉES, s. f. pl. V. ZINGIBÉRACÉES.

SCLÉROGÈNE, s. m. [σκληρός, dur, γεννᾶν, engendrer]. V. XYLOGÈNE.

SÉBINE, s. f. Berthelot a obtenu ce corps analogue aux stéarines (V. TRISTÉARINE), en combinant

l'acide sébacique avec la glycérine. Corps neutre, cristallisé, saponifiable. (C³²H⁵⁰O¹⁶.)

SERPIGO, s. m. Croûte serpigneuse.

SOCIALITÉ, s. f. État social. V. ANIMALITÉ.

SOMBRE ou **SOMBRÉ**, ÉE, adj. — *Voix sombrée, timbre sombre ou sombré*. V. VOIX.

SOUFRANCE, s. f. Désigne toute sensation pénible, qu'elle soit bornée à un simple *malaise* ou qu'elle s'élève jusqu'à l'état de *douleur* (V. ces mots et SENSATION). L'état de souffrance, qui n'est pas la douleur proprement dite, provient souvent de l'inégalité ou de l'absence de relation entre l'état d'un viscère interne et celui de la partie cérébrale correspondante. C'est fréquemment aussi de l'absence de rapport entre le développement de tel élément d'un tissu et celui d'un autre élément du même tissu que résultent les sensations spontanées, douloureuses ou non, instantanées ou prolongées, que nous éprouvons à certains moments.

SPÉCIFICITÉ, s. f. Qualité de ce qui est spécifique. La spécificité d'un médicament est sa propriété d'agir particulièrement sur telle ou telle lésion et de faire disparaître ainsi ses symptômes. — Par *spécificité* d'un élément anatomique, d'une cellule, d'une fibre, etc., on entend que, parmi ses caractères, il s'en trouve un certain nombre que ne possèdent pas les autres cellules, fibres, etc.; que, par conséquent, on doit le considérer comme *espèce* distincte d'élément.

SPILOPLAXIE, s. f. [σπίλος, tache, et πλάξ, plaque]. Sous le nom de *spiloplaxie indienne*, on a décrit, comme différente de l'*éléphantiasis des Grecs*, une maladie qui n'est autre que cet *éléphantiasis* même; aussi Duchassaing donne le nom de *spiloplaxie* à l'*éléphantiasis des Grecs* ou tuberculeux, en réservant le nom d'*éléphantiasis* à celui des Arabes, le seul qui cause le *piéd d'éléphant* ou *podarthrocace* de Kämpfer.

SQUARUS, s. m. Mot latin employé quelquefois pour désigner certaines teignes. Le *squarus tonsens* est la *teigne tondante*. V. TRICHOPHYTON.

STÉNOCHORIE, s. f. [στενωχώρα, étroitesse]. Rétrécissement en général.

STYLODE, s. m. Style rudimentaire sans stigmaté.

SUCCINIMIDE, s. f. V. BISUCCINAMIDE.

SUSURRUS, s. m. Mot latin employé en pathologie pour désigner un murmure particulier qu'on entend dans certaines tumeurs anévrysmales, avec ou sans coïncidence du bruit de soufflet, avec ou sans frémissement de la tumeur. Les tumeurs érectiles, certaines tumeurs des os ou de l'ovaire très riches en vaisseaux, l'anévrysme artérioso-veineux, peuvent faire entendre ce bruit; mais il est surtout un des caractères distinctifs de l'anévrysme faux consécutif.

SYNTONINE, s. f. [de σύντηνος, contracté; all. *Syntonin*]. Nom donné en Allemagne à la *musculine*.

SYPHILOMYCES, s. m. [*Syphilomyces planus*]. Nom donné par Fuchs aux *plaques muqueuses*.

T

TARAXIS, s. m. Premier degré de la conjonctivite; le *chémosis* en serait le plus haut degré.

TATOUAGE, s. m. Opération qui consiste à piquer la peau jusqu'au sang et à étendre, sur la partie piquée, des poudres fines, comme du vermillon, du charbon porphyrisé, etc. Ces poudres métalliques ou autres

finissent par arriver dans les lymphatiques par le mécanisme de la pénétration, et s'arrêtent dans les glandes correspondantes qu'elles colorent. Vauti a proposé de faire disparaître la rougeur des *navi* par le tatouage en usant d'un mélange de céruse et de vermillon dans les proportions convenables pour rendre à la peau sa teinte naturelle autant que possible.

TÉNALGIE, s. f. [de τένων, tendon, ἀλγος, douleur]. *Ténalgie érépitante* est un des noms donnés à l'*ai*.

TÉNOSYNITE, s. f. *Ténosynite érépitante* est le nom donné par quelques chirurgiens à l'*ai* ou *lai*.

THORACODIDYME, s. m. et adj. Se dit des monstres soudés à partir du thorax, de haut en bas.

TUBERCULE ANATOMIQUE. V. TUMEUR, p. 1287.

U

UNITÉ DE COMPOSITION, s. f. Par *unité de composition*, ou mieux *théorie de l'unité de composition*, on désigne un principe anatomique établi par induction à l'aide de la *méthode comparative*. Il consiste en ce que les animaux et les végétaux les plus différents par leur forme, leur volume, leur couleur, etc., sont réductibles à un type commun de composition anatomique. En procédant du simple au composé, c'est-à-dire des parties les plus simples aux plus complexes, cette unité se retrouve dans l'analogie de composition de la *substance organisée* par trois ordres de principes immédiats dans les deux règnes, mais elle consiste toujours au moins en ce fait. Dès que l'on envisage la substance organisée à l'état d'*élément anatomique*, l'unité de composition se manifeste par l'analogie de leur constitution (nucléole, noyau, granulation, dans chaque cellule), d'un animal à l'autre, ou dans le même animal, s'il renferme plusieurs *espèces* de cellules, etc. L'unité de composition se manifeste plus nettement encore, lorsque, des éléments, on passe à la comparaison de la texture des tissus constitués par les mêmes espèces d'éléments anatomiques, d'un végétal ou d'un animal à l'autre. Enfin, elle devient très évidente lorsque l'on compare : 1° les organes des monstres à ceux des êtres normaux; 2° les parties similaires (V. ce mot) des organes qui sont composées d'un même tissu ou de tissus qui se succèdent l'un à l'autre durant les phases du développement (comme l'os au cartilage, etc., chez les animaux; le tissu fibreux, le tissu utriculaire, etc., chez les plantes). A ce point, l'unité de composition perd de la généralité qu'elle offrirait chez les plantes et les animaux, tant qu'on se bornait à l'examen de la substance organisée et des éléments anatomiques; mais elle gagne beaucoup en évidence en suivant la marche inverse (V. ZOOTOLOGIE). On ne doit pas confondre la *théorie de l'unité de composition organique* avec la *théorie des analogues* ou *méthode comparative*: celle-ci n'est autre que l'ensemble des règles qui (placées à la suite de celles de l'*observation*) conduisent à reconnaître, dans des analogies intimes, l'unité de composition générale. Ces règles sont au nombre de trois. V. ORGANES RUDIMENTAIRES.

URINIPARE, adj. [*urina*, urine, et *parere*, produire]. — *Tubes urinipares*. Ceux qui produisent l'urine, ou tubes de la substance corticale du rein. V. ce mot.

GLOSSAIRE LATIN⁽¹⁾.

ACE

A

Abaptiston, *abaptiste (trepan)*.
 Abdomen, *abdomen*.
 Abductio, *abduction*.
 Abductor, *abducteur*.
 Abies, *sapin*.
 Ablactatio, *ablactation*.
 Abluens, *abluent*.
 Ablutio, *ablution, lotion*.
 Abomasus, *caillette*.
 Abortio, *avortement*.
 Abortivus, *avorton, abortif*.
 Abortus, *avortement*.
 Abrasio, *abrasion*.
 Abrotium ou abrotonus, *arone*.
 Abruptio, *abruption*.
 Abscessus, *abcès*.
 Abscisio, *excision*.
 Absorbens, *absorbant*.
 Absorbere, *absorber*.
 Abstemiis, *abstème*.
 Abstergens, *abstergent, détersif*.
 Abstinentia, *abstinence*.
 Acantha, *épine*.
 Acanthus, *acanthé*.
 Acarus, *acarus* ou *ciron*. A. scabici ou A. subcutaneus, *ciron de la gale*.
 Acatapsis, *impossibilité d'avaler*.
 Accelerator, *accélérateur*.
 Accessio, *accès*.
 Accessorius, *accessoire*.
 Accidens, *accident*.
 Accipiter, *épervier*.
 Acephalus, *acéphale*.
 Acer, *érable*.
 Acere, *acère*.
 Acerbitas, *acerbitudo, acréte*.
 Acerbus, *acerbe, aigre, âpre*.

ADD

Aeescens, *acescent*.
 Acetabulum, *cotyle (mesure); cavité*.
 Acetum, *vinaigre*.
 Achillis chorda, *tendon d'Achille*.
 Achor, *achor*.
 Achromaticus, *achromatique*.
 Acidulus, *acidule*.
 Acidus, *acide*.
 Acies vespertina (Fel. Plater), *nyctalopie*.
 Acinaciformis, *en forme de cône-terre*.
 Acinesia, *acinésie*.
 Acinosa tunica, *l'uvée*.
 Acinus, *grain, acinus*.
 Acipenser, *esturgeon*.
 Acinastica febris, *fièvre synoque*.
 Acme, *summum d'une maladie*.
 Aecologia, *doctrine des remèdes*.
 Aconitum, *aconit*.
 Acopa, *remèdes qui raniment les forces*.
 Acor, *aigreur*.
 Acrasia, *acrasie*.
 Acrimonia, *acrimonie*.
 Acrisia, *acrisie*.
 Aeritudo, *acrimonie, acréte*.
 Acrochordon, *acrochordon, verrue*.
 Aeromium, *acromion*.
 Acroteriasmus, *acroteriasme*.
 Acte, *sureau*.
 Actio, *action*.
 Actus, *acte*.
 Acuere, *aiguiser*.
 Aculeus, *aiguillon*.
 Acuminatus, *aenmié*.
 Acupunctura, *acupuncture*.
 Acus, *aiguille*.
 Acusticus, *acoustique*.
 Acutus, *aigu*.
 Aeyesis, *stérilité chez la femme*.
 Adamas, *aimant*.
 Adductio, *adduction, et adductor, adducteur*.

EST

Adenographia, *adénographie*.
 Adenoides, *adénoïde*.
 Adenologia, *adénologie*.
 Adeps, *graisse*.
 Adiantum, *adiante*.
 Adiapneustia, *adiapneustie*.
 Adiposus, *adipeux, graisseur*.
 Adipsia, *adipsie*.
 Adjutorium os, *os adjuteur, humérus*.
 Adnata tunica, *la conjonctive*.
 Adolescentia, *adolescence*.
 Ad pondus omnium, *signifie que le dernier médicament prescrit dans la formule doit peser autant que tous les autres*.
 Adstrictio, *astriction*.
 Adstringens, *astringent*.
 Adulteratio, *sophistication*.
 Adultus, *adulte*.
 Adustio, *adustion, brûlure*.
 Adynamia, *adynamie*.
 Adæographia, *ædæographie*.
 Adæologia, *ædæologie*.
 Aeger, *malade*.
 Aegias ou ægis, *taie*.
 Aegilops, *ægilops*.
 Aegoceros, *senugrec*.
 Aegritudo, *maladie*.
 Aegrotatio, *maladie, indisposition*.
 Aegyptiacum unguentum, *onguent égyptiac*.
 Equivoca generatio, *génération équivoque*.
 Aer, *air*.
 Aeromeli, *substance sucrée, qui se trouve dans les fleurs*.
 Acrophobia, *acrophobie*.
 Aërgineus, *aruginosus, érnghneur*.
 Aërugo, *rouille de cuivre, verdet*.
 Aes, *cuivre*.
 Aesculus, *sorte de chêne*.
 Aesthetarium, *sens, sensorium*.
 Aestivalis, *d'été*.

(1) Je n'ai pas admis, dans ce glossaire, les mots du bas latin, tels que *facile*, *péroné*, *lupia*, *loupe*, *siphac*, *péritoine*, etc., afin qu'on ne crût pas qu'ils appartenissent à la langue latine ou gréco-latine. Cependant, pour la lecture des auteurs médicaux du moyen âge, il importerait de les recueillir. C'est un travail, long, il est vrai, et exigeant beaucoup de lecture, que je recommande à ceux qui feront une nouvelle édition de ce dictionnaire.

Æstatio, *effervescence*.
 Æstus, *grande chaleur*.
 Ætas, *âge*.
 Æther, *éther*.
 Æthiops, *poudre noire*.
 Æthusa, *petite ciguë*.
 Ætiologia, *étiologie*.
 Ætites, *œtite*.
 Affectio, affectus, *affection*.
 Affinitas, *affinité*.
 Allictio, *abattement*.
 Affusio, *affusion*.
 Agalactia, *agalactie*.
 Agamia, *agamie*.
 Agaricus, *agaric*.
 Agensis, *agénésie*.
 Agerasia, *agécraë*.
 Ageustia, *ageustie*.
 Agglutinans, *agglutinant*.
 Agnina tunica, *amnios*.
 Agnus castus, *agnus-castus*.
 Agonia, *agonie, angoisse; stérilité*.
 Agonus, *stérile*.
 Agrifolium ou aquifolium, *houx*.
 Agrimonia, *aigremoine*.
 Agrippa, *enfant qui se présente par les pieds dans l'accouchement*.
 Agrostis, *gramen*.
 Agrypnia, *insomnie*.
 Agrypnocoma, *coma vigil*.
 Agyta, *charlatan*.
 Ahenum, *chaudron*.
 Aïpathia, *affection continue*.
 Aizoou, *joubarbe*.
 Aia, *aisselle, aîle*.
 Alabastrum, *alabastrites, albdtre*.
 Alarcs musculi, *ptérygoidiens*.
 Alaria ossa, *apophyses ptérygoides*.
 Alatus, *ailé*.
 Albugineus, *albuginé*.
 Album canis, *excrément de chien*.
 Album oculi, *blanc de l'œil*.
 Album Rhasis, *blanc de Rhazès, sorte d'onguent*.
 Albumen, *albumine*.
 Alburnum, *aubier*.
 Alcea, *alcée*.
 Alctorius lapis, *Pierre qui se trouve dans le gésier des gallinacés*.
 Alectorophis, *crête de coq*.
 Alexeterius, *alexétère*.
 Alexicacum, *amulette*.
 Alexipharmacus, *alexipharmaque*.
 Alexipyreticus, *alexipyretus, alexipyretique*.
 Alga, *algue*.
 Algida febris, *fièvre algide*.
 Algor, *sentiment de froid*.
 Alibilis, *alibible, nutritif*.
 Alica, *sorte de gruau*.
 Alienatio mentis, *alienation, manie*.
 Aliformes musculi, *ptérygoidiens*.
 Alimentum, *aliment*.
 Alindesis, *action de se rouler dans la poussière, le corps frotté d'huile*.
 Alipta, *celui qui fait des onctions*.

Alisma, *flûteau, plante*.
 Alites, *oiseaux*.
 Allantois, *allantoïde*.
 Allium, *ail*.
 Alloëticum medicamentum, *remède altérant*.
 Allotriophagia, *allotriophagie*.
 Alnus, *aune, arbre*.
 Aloe, *aloès*.
 Alogotrophia, *alogotrophie*.
 Alopccia, *alopécie*.
 Alosa, *alause, alose*.
 Alphitedon, *alphitedon, se dit d'une fracture comminutive*.
 Alphus, *alphas*.
 Alsiue, *morgeline, plante*.
 Alterans, *altérant*.
 Alteratio, *altération*.
 Altercum, *jusquiame*.
 Althæa, *althée*.
 Alumen, *alun*.
 Aluta, *cuir*.
 Alvearium, *trou de l'oreille*.
 Alveolus, *alvéole*.
 Alveus ampullascens, *nom donné par Pecquet aux deux troncs chylières qui sortent du réservoir du chyle*.
 Alviduca, *les purgatifs*.
 Alvinus, *alvin*.
 Alvi profluvium, *cours de ventre*.
 Alvus, *ventre*.
 Alysmus, *anxiété*.
 Amaracum, *espèce de marjolaine*.
 Amarantus, *amarante*.
 Amaritudo, *amaror, amertume*.
 Amarus, *amer*.
 Amatoria febris, *chlorose*.
 Amatorii musculi (Cassérius), *muscles obliques de l'œil*.
 Amaurosis, *amaurose, goutte seréine*.
 Ambe, *ambe, ambi, instrument destiné à la réduction des luxations du bras*.
 Ambloticus, *abortif*.
 Amblyopia, *amblyopie*.
 Ambulatio, *caractère serpiginoux*.
 Ambulo, onis, *nom d'une affection abdominale adée douleur et gonflement se portant tantôt en un point, tantôt en un autre*.
 Ambustio, *brûlure*.
 Amenorrhœa, *améorrhée*.
 Amentia, *folie*.
 Amentum, *chaton*.
 Amethysta, *médicaments, remèdes contre l'ivresse*.
 Amiantus, *amiante*.
 Ammochosia, *bain de sable*.
 Ammoniacum, *ammoniaque (gomme)*.
 Amnesia, *amnésie, oubli*.
 Amnion, *amnios*.
 Amomum, *amome*.
 Amphemerina febris, *fièvre quotidienne*.

Anphiarthrosis, *amphiarthrose*.
 Amphibiis, *amphibie*.
 Amphiblestroïdes, *amphiblestroïde*.
 Amphibranchia, *les parties autour des amygdales*.
 Amphismile, *ecouteau à deux tranchants*.
 Amphora, *vase à deux anses*.
 Amplexicaulis, *amplexicaule*.
 Ampulla, *fièle*.
 Amputatio, *amputation*.
 Amuletum, *amulette*.
 Amurca, *marc d'huile*.
 Amygdale, *amygdales*.
 Amygdalus, *amandier*.
 Amylum, *amidon*.
 Amyon, *dépourvu de musc*.
 Anabasis, *exacerbation*.
 Anabrochismus, *anabrochisme*.
 Anabrosis, *anabrose*.
 Anacatharsis, *expectoration, évacuation par le haut*.
 Anacatharticus, *anacathartique*.
 Anacollema, *liment appliqué sur le front et les oreilles pour les maux d'yeux et les épistaxis*.
 Auactorion, *glaycol*.
 Anadiplosis, *répétition des redoublements, changement d'une fièvre simple en une fièvre composée*.
 Anæmia, *anémie*.
 Anæsthesia, *anesthésie*.
 Anagallis, *mouron*.
 Analeptica, *les analeptiques*.
 Analogismus, *raisonnement par analogie*.
 Analysis, *analyse*.
 Anamnesticus, *anamnestique, commémoratif*.
 Anaphonesis, *élévation de la voix*.
 Anaphrodisia, *anaphrodisie*.
 Anaplerosis, *réplétion*.
 Anarthropia, *fluxion vers le haut*.
 Anas, *canard*.
 Anasarca, *anasarque*.
 Anastomosis, *anastomose*.
 Anastomotica, *médicaments qui ouvrent les pores*.
 Anastrophie, *inversion*.
 Anatome, anatomia, *anatomie*.
 Anaudia, *aphonie*.
 Anchilops, *anchilops*.
 Anchoralis processus, *apophyse coronoïde*.
 Anclusa, *buglose*.
 Ancon, *coude*.
 Ancteres, *boucles*.
 Anyle, *ankylose*.
 Ancyloblepharum, *occlusion des paupières*.
 Ancyloglossus, *difficulté de parler*.
 Ancylosis, *ankylose*.
 Ancylotomus, *ancylotome*.
 Ancyroides, *ancyroïde*.
 Androgynus, *androgynie*.
 Anemius furnus, *forge où le feu est entretenu non par des soufflets*.

mais par l'air entrant spontanément.

Anemometerum, *anémomètre*.

Anemone, *anémone*.

Anemoscopium, *anémoscope*.

Anethum, *fenouil*.

Aneticus, où il y a rémission.

Aneurysma, *anévrisme*.

Angina, *angine, esquincie*.

Angiographia, *angiographie*.

Angiologia, *angiologie*.

Angiostegnotica, *médicaments propres à resserrer les vaisseaux*.

Angiotomia, *angiotomie*.

Anglicus sudor, *suette*.

Angor, *angoisse, esquincie*.

Anguilla, *anguille*.

Anguis, *serpent*.

Angulus, *coin*.

Angustatio, *angustia, angustie*.

Anhelatio, *anhélation, asthme*.

Anhelitus, *haléine*.

Anima, *âme*.

Animal, *animal*.

Animalculum, *animale*.

Animatio, *animation*.

Animi deliquium, *lipothymie*.

Ani scalptor musculus, vel latissimus, *le grand dorsal*.

Anisus, *anis*.

Annularis, *annulaire*.

Annulatus, *annelé*.

Annulus osseus, *le cercle osseux du tympan chez le fœtus*.

Annus climactericus, *année climatérique*.

Anodynus, *anodin*.

Anomala febris, *fièvre anormale*.

Anomalia, *anomalie*.

Anomœomeres, *hétérogène*.

Anorexia, *anorexie, inappétence*.

Anosmia, *anosmie*.

Anosphresia, *perte de l'olfaction*.

Ansa capitis, *l'apophyse zygomatique*.

Antagonismus, *antagonisme*.

Antagonista, *antagoniste*.

Antalgicus, *antalgique*.

Antaphrodisiacus, *antaphrodisiaque*.

Antecedens, *antécédent*.

Antemeticus, *antémétique*.

Anteponeus febris, *fièvre anticipante*.

Anthelix, *anthélix*.

Anthelminthicus, *anthelminthique*.

Anthemis, *camomille*.

Anthera medicamenta, *médicaments, surtout métalliques, de couleur brillante*.

Anthologia, *anthologie*.

Anthracodes, *charbonneux*.

Anthraxis, *anthrax, anthrax, charbon*.

Anthropogenia, *anthropogénie*.

Anthropographia, *anthropographie*.

Anthropologia, *anthropologie*.

Anthropomorpha animalia, *animaux dont la forme ressemble à celle de l'homme*.

Anthropophagus, *anthropophage*.

Anthropotomia, *anthropotomie*.

Antias, *amygdale*.

Antiballomena, *succédanes*.

Antibraehium, *avant-bras*.

Anticardium, *le creux de l'estomac*.

Antichir, *pouce*.

Anticipans, *anticipant*.

Antidotarium, *antidotaire*.

Antidotum, *antidote*.

Antipathia, *antipathie*.

Antiphlogisticus, *antiphlogistique*.

Antiqui morbi, *maladies chroniques*.

Antirrhinum, *mafler*.

Antispasis, *antispasme, réclusion*.

Antithenar, *antithénar*.

Antitragus, *antitragus*.

Antrum buccinosum, *limacon de l'oreille*.

Antrum Highmori, *sinus maxillaire*.

Anuria, *anurie*.

Anus, *l'anus ou l'ouverture inférieure du rectum; l'ouverture postérieure des couches optiques*.

Anxietas, *anxiété*.

Aorta, *aorte*.

Apanthropia, *apanthropie*.

Aparine, *grateron*.

Apathia, *apathie*.

Apechema, *contre-coup*.

Apella, *circoncis*.

Apepsia, *apepsie, indigestion*.

Aperiens, *aperitivus, apéritif*.

Apertorium, *instrument pour dilater l'orifice utérin dans l'accouchement*.

Apetalus, *apétale*.

Aphaca, *vesce sauvage*.

Aphaeresis, *aphèresis*.

Aphonia, *aphonie*.

Aphorismus, *aphorisme*.

Aphrodisiacus, *aphrodisiaque*.

Aphrodisiasmus, *aphrodisiasme, coël*.

Aphrodisius morbus, *syphilis*.

Aphronitrum, *fleur de nègre*.

Aphtha, *aphthe*.

Aphyllus, *aphylle*.

Apios, *espèce de lithymale*.

Apis, *abeille*.

Apium, *ache*.

Apnœa, *apnée*.

Apocenosus, *évacuation*.

Apochylisma, *rob*.

Apocope, *apocope*.

Apoerusticus, *qui repousse les humeurs*.

Apocynum, *apocyn*.

Apodacryticus, *qui excite les larmes*.

Apomeli, *hydromel étendu d'eau*.

Aponeurosis, *aponévrose*.

Apophlegmatismus, *évacuation du phlegme*.

Apophthora, *avortement*.

Apophysis, *apophyse*.

Apoplecticus, *apoplectique*.

Apoplexia, *apoplexie*.

Aporrhœa, *effluves*.

Aposeparnismus, *enlèvement, en dédolant, d'une portion du crâne*.

Apositia, *aposite*.

Apostasis, *dépôt*.

Apostema, *abcès ou dépôt*.

Aposyrma, *excoriation*.

Apothecarius, *apothicaire*.

Apothepia, *friction, d'huile ou onction qui s'administrait à la fin de l'exercice dans les gymnases*.

Apothemon, *sorte de boisson*.

Apozema, *apozème*.

Apparatus, *appareil*.

Appendicula vermiciformis, *appendice vermiculaire*.

Appendix, *appendice*.

Appetere, *appéter*.

Appetitus, *appetentia, appétit*.

Applicata, *les applicata*.

Apprehensio, *catalepsie*.

Apsychia, *évanouissement*.

Apterus, *aptère*.

Apyrexia, *apyrexie*.

Apyrothium, *soufre viv*.

Apyrus, *apyre*.

Aqua, *eau*. A. mulsa, *hydromel*.

Aquæductus, *aqueduc*.

Aqualis, *aqualite*.

Aqueus humor, *humeur aqueuse*.

Aquila, *aigle*.

Aquilegia, *ancholie*.

Aquisitas, *agrosité*.

Aquila, *hydatide*.

Aquila acustica, *humeur de Cotugno*.

Arabicum gummi, *gomme arabique*.

Arachnoides, *arachnoïdeus, arachnoïdien*.

Arachnois, *l'arachnoïde*.

Aranea, *araignée*.

Arbor, *arbre*.

Arbutus, *arbutusier*.

Arcanum, *arcanum*.

Archæus, *archée*.

Archiater, *archiatre*.

Arcualia ossa, *les os du sinciput suivant les uns, os temporaux suivant les autres*.

Arcualis sutura, *suture coronale*.

Arcuatus morbus, *ictère*.

Ardea, *héron*.

Ardor, *ardeur, sentiment de chaleur*.

Area, *ophiase, alopecie*.

Arefactio, *aréfaction*.

Arenatio, *arénation*.

Areola, *aréole*.

Argemo, *argemon, argémone*.

Argentum, *argent*.

Argilla, *argile*.

Argyropœcia, *transmutation des métaux vils en argent.*
 Arista, *barbe d'épi.*
 Aristolochia, *aristoloche.*
 Armeniaca malus, *abricotier.*
 Armilla membranosa, *ligament circulaire du poignet.*
 Aromna, *arome, aromate.*
 Aromaticus, *aromatique.*
 Arsenicum, *arsenic.*
 Artemisia, *armoise.*
 Arteria, *artère.*
 Arteriacus, *artériaque.*
 Arteriographia, *artériographie.*
 Arteriologia, *artériologie.*
 Arteriosus, *artériel.*
 Arteriotomia, *artériotomie.*
 Arthriticus, *arthritique, goutteux.*
 Arthritis, *goutte.*
 Artbrocacc, *arthrocace.*
 Arthrodynia, *arthrodynie.*
 Artlrosus, *articulation.*
 Articularis, *articulaire. A. morbus, goutte.*
 Articululus, *article, jointure.*
 Artiscus, *trochisque.*
 Artus, *membre.*
 Arum, *arum.*
 Arundo, *roseau.*
 Ary-arytænoideus (Morgagni, Santorini), *aryténodien transverse.*
 Arytæno-epiglotticus (Winslow), *aryténé-épiglottique.*
 Arytænoïdes, arytaénoïdes, *aryténodien.*
 Asaphia, *asaphie.*
 Asarum, *cabaret.*
 Asbestos, *asbeste.*
 Ascaris, *ascaride.*
 Ascites, *ascite.*
 Asclepias, *asclépiade.*
 Asitia, *asitie.*
 Asodes, *asode.*
 Asparagus, *asperge.*
 Aspera arteria, *trachée-artère.*
 Asperugo, *aparine.*
 Asphaltum, *asphalte.*
 Asphodclus, *asphodèle.*
 Asphyxia, *asphyxie.*
 Aspirare, *aspirer.*
 Aspiratio, *aspiration.*
 Assatura, *assation.*
 Assidens, *assident.*
 Assimilatio, *assimilation.*
 Assula ou astula, *esquille, attelle.*
 Asthenia, *asthénie.*
 Asthenicus, *asthénique.*
 Asthma, *asthme.*
 Asthmaticus, *asthmatique.*
 Astragalus, *astragale (os du pied), et astragale (plante).*
 Astrictio, *astriction.*
 Astrictorius, *astriengens, astrigent.*
 Astrobolismus, *si lération.*
 Atactus, *ataxique.*
 Ataxia, *ataxie.*
 Atheroma, *athérome.*

Atheromatodes, *athéromateu.r.*
 Allhleticus habitus, *constitution athlétique.*
 Athymia, *tristesse.*
 Atlas, *atlas (vertèbre).*
 Atloides, *atloïde.*
 Atmosphæra, *atmosphère.*
 Atocia, *atocie, stérilité.*
 Atonia, *atonie.*
 Atra bilis, *atrabile, mélancolie.*
 Atresia, *atrésie.*
 Atriplex, *arroche.*
 Atrophia, *atrophie.*
 Attenuans, *atténuant.*
 Attenuatio, *volatilisation.*
 Attonitus morbus, *apoplexie.*
 Attractio, *attraction.*
 Attractivus, *atrahens, attractif.*
 Attritio, *attrition.*
 Atypus, *sans type.*
 Auctio, *accroissement, accrétiou.*
 Auditorius, *auditif.*
 Auditus, *ouïe.*
 Augmentum, *augmenté.*
 Aura seminalis, *vapeur supposée s'exhalant du sperme.*
 Auricula, *oreillette, auricule.*
 Auricularis, *auriculaire.*
 Aurigo, *ictère.*
 Auripigmentum, *orpiment.*
 Auris, *oreille.*
 Auriscalpium, *cure-oreille.*
 Auscultatio, *auscultation.*
 Austerus, *de goût astringent.*
 Autopsia, *autopsie.*
 Autumnus, *automne.*
 Auxilium, *secours, remède.*
 Avena, *avoine.*
 Axilla, *aisselle.*
 Axillaris, *axillaire.*
 Axis, *axe; axis (vertèbre).*
 Axungia, *axonge.*
 Azygos, *azygos.*
 Azymus, *azyme.*

B

Bacca, *baie.*
 Baccifer, *baccifère.*
 Bacciformis, *bacciforme.*
 Bacillus, *bâtonnet.*
 Balanus, *gland.*
 Balaustium, *balauste.*
 Balbus, *bègue. Balbuties, bégaïement.*
 Balneum, *bain.*
 Balneum laconicum, *bain de vapeur.*
 Balsamum, *baume.*
 Barba, *barbe.*
 Barometrum, *baromètre.*
 Barycoëcia, *barycoëie.*
 Basilica, *la veine basilique.*
 Basilicon, *espèce de collyre, espèce d'emplâtre.*

Batrachus, *ranule.*
 Bathrum, *instrument de réduction des fractures et luxations.*
 Bellium, *bdellion.*
 Bechica, *béchiqnes.*
 Benignus, *bénin.*
 Beta, *bette.*
 Betonica, *bétoïne.*
 Betula, *bouleau.*
 Biceps, *muscle biceps.*
 Bicornis, *bicorne.*
 Bidentatus, *bidenté.*
 Biennis, *bisanuel.*
 Bifer, *bifère.*
 Bifidus, *bifide.*
 Biflorus, *biflore.*
 Biliaris, *biliaire.*
 Biliosus, *bilieux.*
 Bilis, *bile.*
 Bipes, *bipède.*
 Bisuleus, *fissipède.*
 Bitumen, *bitume.*
 Bituminosus, *bitumineux.*
 Blasus, *bègue.*
 Blatta, *blatte.*
 Bleorrhagia, *blemorrhagie.*
 Bleorrhœa, *blemorrhée.*
 Blepharoptosis, *blépharoptose.*
 Blepharoxystum, *blépharoxyste.*
 Boletus, *bolet.*
 Bolus, *bol.*
 Bombus, *bourdonnement, tintement d'oreille.*
 Borborygmus, *borborygme.*
 Botanicum, *herbier.*
 Bothrion, *bothrion.*
 Brachialis, *brachial.*
 Brachium, *bras.*
 Brachypnœa, *brachypnée.*
 Brachypota, *brachypote.*
 Bradypepsia, *bradypepsie.*
 Branchiæ, *branchies.*
 Bregma, *bregma.*
 Brochitas, *saillie des dents.*
 Bronchocele, *bronchocèle, goître.*
 Bronchotomia, *bronchotomie.*
 Bucca, *bouche.*
 Buccalis, *buccal.*
 Buccella, *bol.*
 Buccinator, *buccinateur.*
 Bulbus, *bulbe.*
 Bulimus, *boulimie.*
 Bulla, *bulle, ampoule.*
 Buphthalmia, *buphthalmie.*
 Butyrum, *beurre.*
 Buxus, *buis.*

C

Cacalia, *chervi sauvage.*
 Cachecticus, *cachectique.*
 Cachexia, *caehexie.*
 Cacochoia, *cacochoïie.*
 Cacoehymia, *cacoehymie.*

Cacochymus, *cacochyme*.
 Cacoethes, *cacoëthe*.
 Cacositia, *cacositie*.
 Cacotrophia, *cacotrophie*.
 Cadaver, *cadavre*.
 Cadaverosus, *cadavéreur*.
 Cadmia, *cadmie*.
 Caducus, *épileptique*.
 Cæcum, *intestin cæcum*.
 Cæsarea sectio, *opération césarienne*.
 Cæσιο, *ineision*.
 Cæso, *né par l'opération césarienne*.
 Cæsura, *coupure*.
 Calamintha, *calament*.
 Calamus aromaticus, *canne aromatique*.
 Calcaneum, *le calcanéum*.
 Calcarium, *calcaire*.
 Calculefragus, *calculefrage, lithontriptique*.
 Calculosus, *calculeux*.
 Calculus, *calcul, gravelle, pierre*.
 Caligatio, *éblouissement*.
 Callipædia, *callipédie*.
 Callositas, *callosité*.
 Callum, *cal, calus*.
 Calor, *chaleur*.
 Calvaria, *crâne*.
 Calvities, *calvitium, calvitie*.
 Calvus, *chauve*.
 Calx, *chaux*.
 Calyculus, *bassinnet*.
 Calyx, *calice*.
 Camarosis, *camarosis (fracture)*.
 Canaliculus renum, *le bassinnet des reins; gouttière*.
 Canalis, *canal; gouttière (chirurgie)*.
 Cancer, *cancer, chancre*.
 Canna gutturis, *la trachée-artère*.
 Cannabis, *chanvre*.
 Cantharis, *cantharide*.
 Capillaceus, *capillacé*.
 Capillamentum, *capillitium, chevelure, chevelu*.
 Capillaris, *capillaire (adj.)*.
 Capillus, *chereu*.
 Capistrum, *chevêtre*.
 Capitulum, *capitule*.
 Capparis, *câprier*.
 Capreolus, *vrille des plantes sarmenteuses*.
 Caput, *tête*.
 Carbo, *charbon*.
 Carbunculatio, *brouissure*.
 Carbunculus, *charbon, anthrax*.
 Carcinodes, *carcinomateux*.
 Carcinoma, *carcinome, ulcère cancéreux*.
 Cardiacæ, *cardialgie*.
 Cardiacus, *cardiaque. C. morbus, maladie cardiaque*.
 Cardialgia, *cardialgie, gastrodynie*.
 Cardiognmus, *cardiognme, palpitation*.

Carebaria, *carébarie*.
 Caries, *carie*.
 Caro, *chair*.
 Caroticus, *carotique*.
 Carotis, *carotide*.
 Carphologia, *carphologie*.
 Carpus, *carpe, poignet*.
 Carthamus, *carthame*.
 Cartilagenosus, *cartilagineux*.
 Cartilago, *cartilage*.
 Caruncula, *caroneule*.
 Carus, *carus*.
 Castor, *le castor*.
 Castoreum, *castoréum*.
 Castratio, *castration*.
 Cataclysmus, *proprement affusion, quelquefois douche*.
 Catagma, *fracture*.
 Catalepsia, *catalepsie*.
 Catalepticus, *cataleptique*.
 Catamenia, *menstrues, fleurs*.
 Cataphora, *cataphora*.
 Cataplasma, *cataplasme*.
 Catapotium, *pillule*.
 Catarrhalis, *catarrhal*.
 Catarrhus, *catarrhe. C. ad nares, eoryza. C. ad pectus, rhume*.
 Catastalticus, *catastaltique*.
 Catastasis, *l'habitude du corps*.
 Cathæresis, *cathèrèse*.
 Cathæreticus, *cathèretique*.
 Catharsis, *purgation*.
 Catharticus, *cathartique*.
 Cathemerina febris, *fièvre éphémère*.
 Catheter, *cathéter*.
 Catheterismus, *cathétérisme*.
 Catholicus, *général*.
 Catinus fusorius, *creuset*.
 Catochus, *catalepsie*.
 Catotericus, *purgatif*.
 Catuloticus, *cicatrisant*.
 Caulis, *tige*.
 Causodes febris, *causus*.
 Causticus, *caustique*.
 Causus, *causus*.
 Cauterium, *cautère*.
 Celotomia, *célotomie*.
 Cenosis, *inanition*.
 Cenoticus, *évacuant*.
 Centaurea, *centaurée*.
 Cephalæa, *céphalée*.
 Cephalalgia, *céphalalgie*.
 Cephalicus, *céphalique*.
 Cera, *cire*.
 Cerasus, *cerisier*.
 Ceratoides, *en forme de corne*.
 Ceratum, *céral*.
 Crebellum, *cervelet*.
 Cerebrum, *cerveau*.
 Cerevisia, *bière*.
 Cerion, *cérion, teigne faveuse*.
 Ceronia, *caroubier*.
 Cerrussa, *céruse*.
 Cervical, *oreiller, coussin*.
 Cervicalis, *cervical*.
 Cervix, *cou*.

Cete, *cétacés*.
 Chærophyllum, *cerfeuil*.
 Chalasis, *relâchement*.
 Chalasticus, *relâchant*.
 Chalybeus, *chalybé*.
 Chalybs, *fer*.
 Chamæmelum, *camomille*.
 Charta, *papier*.
 Chelidonium, *chélidoine*.
 Chemosis, *chémosis*.
 Chilon, *qui a de grosses lèvres*.
 Chiragra, *chiragre*.
 Chiromantia, *chiromancie*.
 Chironius, *chironien*.
 Chirotheca, *gantélet (bandage)*.
 Chirurgia, *chirurgie*.
 Chirurgus, *chirurgien*.
 Chlorosis, *chlorose*.
 Cholagogus, *cholagogue*.
 Choleodochus, *cholédoque*.
 Cholera, *choléra*.
 Cholericus, *cholérique*.
 Cholepæcticus, *qui forme la bile*.
 Chondrographia, *chondrographie*.
 Chondrologia, *chondrologie*.
 Chondrotomia, *chondrotomie*.
 Chordapsus, *chordapse, iléus*.
 Chorea, *chorée, danse de Saint-Weith ou de Saint-Guy*.
 Choriön, *chorion*.
 Chronicus, *chronique*.
 Chrysocolla, *chrysocolle*.
 Chylus, *humeur, chyle*.
 Chymus, *humewr, chyme*.
 Cibus, *nourriture*.
 Cicatricare, *cicatriser*.
 Cicatricula, *cicatricule*.
 Cicatrix, *cicatrice*.
 Cichorium, *chicorée*.
 Cicuta, *ciguë*.
 Ciliaris, *cliaire*.
 Cilium, *cil*.
 Cimolia terra, *cimolée*.
 Cinefactio, *incinération*.
 Cingulum, *ceinture*.
 Cinnabaris, *cinnabre*.
 Cinnamomum, *cannelier*.
 Circuitus, *période*.
 Circulatio, *circulation*.
 Circulator, *circumforaneus, charlatan*.
 Circumfusa, *les circumfusa*.
 Cirratus, *cirré*.
 Cirriferus, *cirrifère*.
 Cirrus, *cirre*.
 Cirsocele, *cirsocele, varicoèle*.
 Cirsoides, *cirsoide, variqueux*.
 Cirsomphalus, *cirsomphale*.
 Cisterna lumbaris, *citerne lombaire, réservoir de Pecquet*.
 Citrus medica, *citronnier*.
 Citta, *le pic*.
 Clarificatio, *clarification*.
 Claudicatio, *claudication*.
 Clavicula, *la clavicule. — Vrille des plantes sarmenteuses*.
 Clavus, *clou. C. pedis, cor*.

Clepsydra, *clepsydre*.
 Clima, *climat*.
 Climacter, climactericus, *climaté-rique*.
 Clinicus, *clinique*.
 Clitoris, *clitoris*.
 Clyster, clysterium, *chystème*.
 Coagulans, *coagulant*.
 Coagulatus, *caillebotte*.
 Coagulum, *caillot de sang; pré-sure*.
 Coalitus, *coalescence*.
 Coarctatio, *coarctation*.
 Coccum, *kermès, écarlate*.
 Coccygeus, *coceygien*.
 Coccyx, *coccyx*.
 Cochlea, *limaçon*.
 Coehleare, *une curette*.
 Coctio, *coction, digestion*.
 Coeliacus, *cœliaque*. C. morbus, *flux cœliaque*.
 Cœna, *repas du soir*.
 Coitus, *cœt*.
 Colatura, *colabre*.
 Colchicum, *colchique*.
 Colcus, *testicule*.
 Colicus, *colique*.
 Colla, *colle*.
 Collapsus, *collapsus*.
 Colleticus, *qui agglutine*.
 Colliquans, colliquativus, colliquafaciens, colliquescens, *colliquatif*.
 Colliquatio, *colliquation*.
 Collum, *con*.
 Collutorium, *collutoire*.
 Colluvies gastrica, *embarras gastrique*.
 Collyrium, *collyre*.
 Coloboma, *colobome*.
 Colocynthis, *coloquinte*.
 Colophonia, *colophane*.
 Colostratio, *colostration*.
 Colostrum, *colostrum*.
 Colum, *côlon*.
 Coma, *chevelure*.
 Coma, *coma*.
 Comatodes, *comateux*.
 Combustio, *combustion*.
 Compennis, *qui a les genoux tournés en dedans*.
 Complexio, *complexion, tempérament*.
 Conarium, le *conarium*, ou la *glande pinéale*.
 Conceptio, *conception*.
 Concha, *la conque ou pavillon de l'oreille*.
 Conchyliologia, *conchyliologie*.
 Conchylium, *coquille*.
 Concretus, *coucret*.
 Concursus, *abouchement*.
 Condensatio, *condensation*.
 Condimentum, *assaisonnement, condit*.
 Conductio (Cœl. Aurcl.), *spasme*.
 Conductor, *conducteur*.
 Condyloideus, *condyloïdien*.

Condyloides, *condyloïde*.
 Condyloma, *condyloïde*.
 Condylus, *condyle*.
 Confortaus, *confortatif*.
 Confricatio, *friction*.
 Congelatio, *congelation*.
 Congeneris, *congénère*.
 Congenitus, *congénital*.
 Conglutinans, *agglutinatif*.
 Conglutinatio, *conglutination, consolidation*.
 Connatus, *conné*.
 Connexivus, *connectif*.
 Consensus, *consentement, sympathie*.
 Consolidans, *grande consoude*.
 Consolidans, *consolidant*.
 Consopire, *assoupir*.
 Constitutio, *constitution, complexion*.
 Constrictivus, *styptique*.
 Constrictor, *constricteur*.
 Consumptio, *consomption*.
 Contagio, *contagium, contagion*.
 Contagiosus, *contagieux*.
 Continens febris, *fièvre continue, synoque*.
 Continua febris, *fièvre continue*.
 Contractio, *contraction, rétraction*.
 Contractura, *contracture*.
 Contrahens, *contractif*.
 Contundens, *contondant*.
 Contusio, *contusion, meurtrissure*.
 Convalescentia, *convalescence*.
 Convolutus, *convoluté*.
 Convolvulus, *liseron*.
 Convulsio, *convulsion*.
 Cophosis, *cophose, surdité*.
 Coprostatia, *rétenion des excréments*.
 Copula, *ligament*.
 Copulatio, *accouplement, copulation*.
 Cor, *cœur*.
 Coracoideus, *coracoïde, coracoïdien*.
 Corallium, *corail*.
 Corium, *peau, chorion*. C. sanguinis, *couenne du sang*.
 Cornea membrana, *cornée*.
 Cornus, *corné*.
 Corolla, *petite couronne, corolle*.
 Coronalis, *coronal*.
 Coronarius, *coronaire*.
 Coronoides, *coronoïde*.
 Corpulentia, *corpulence*.
 Corpus, *corps*.
 Corpusculum, *corpuscule*.
 Corroborans, *confortatif*.
 Corrodens, *corrosivus, corrosif*.
 Corrugare, *froneer, rider*.
 Corrugatio, *corrugation*.
 Cortex, *écorce*.
 Corticeus, *qui appartient à l'écorce*.
 Corybantismus, *corybantisme*.
 Corymbifer, *corymbifère*.
 Corymbus, *corymbe*.

Coryza, *coryza*.
 Cosmeticus, *cosmétique*.
 Costa, *côte*.
 Costalis, *costal*.
 Costus, *costus*.
 Cotyla ou cotyle, *cotyle*.
 Cotyledo, *cotylédon*.
 Cotyloides, *cotyloïde*.
 Coxa, *coxendix, hanche*.
 Cranium, *crâne*.
 Crasis, *crase*.
 Crassa meninx, *la dure-mère*.
 Crassamentum, *sédiment*.
 Cratægus, *alisier*.
 Cremaster, *le crémaster*.
 Crematio, *action de brûler*.
 Cremor, *crème*.
 Crescentia, *croissance*.
 Creta, *crâie*.
 Cribrare, *cribler*.
 Cricoides, *cricoïdeus, cricoïde*.
 Crinale, *aiguille de tête*.
 Crinitus, *chevelu*.
 Crinon, *lis rouge*.
 Crisimus, *critique*.
 Critic, *orgelet*.
 Criticus, *eritique*.
 Crocidismus, *crocidisme*.
 Crocus, *safran*.
 Crotaphites, *le muscle crotaphite*.
 Croton, *croton*.
 Cruditare, *mal digérer*.
 Cruditas, *indigestion; crudité*.
 Cruditatio, *dyspepsie*.
 Crudus, *crû; indigeste*.
 Cruor, *le sang*.
 Cruralis, *crural*.
 Crus, *jambe*.
 Crusta, *croûte*. C. pleuretica sanguinis, *la couenne inflammatoire du sang*.
 Crypta, *crypte*.
 Crystallinus, *cristallin*.
 Crystalloides, *cristalloïde*.
 Crystallum, *cristal*.
 Cubitus, *le coude, le cubitus, l'olécrane*.—Le *coucher*: C. pronus, *le coucher sur le ventre*. C. supinus ou supinus, *le coucher sur le dos*.
 Cuboides ou cubiformis, *cuboïde*. Os cubiforme. *l'os cuboïde*.
 Cucullatus, *capuchonné*. C. musculus, *muscle trapèze*.
 Cucullus, *capuchon, muscle trapèze, cucuphe*.
 Cucumis, *concombre*.
 Cucurbita, *courge; ventouse*.
 Cucurbitula, *petite ventouse*.
 Culmus, *chaume*.
 Cullellus incisorius, *bistouri*.
 Cuminum, *cumin*.
 Cuneiformis, *cunéiforme*.
 Cuprum, *cuivre*.
 Cura, *pansement*.
 Curatio, *curation, cure, pansement*.

Cuticula, *cuticule, épiderme*.
 Cuticularis musculus, *le peaucier*.
 Cutis, *peau*.
 Cyanopathia, *cyanopathie*.
 Cyclaminum, *cyclame*.
 Cyclus, *eyele*.
 Cydonia arbor, *le cognassier*.
 Cylindraceus, *eylindraccé*.
 Cylindroides, *eylindroïde*.
 Cylindrus, *eylindre*.
 Cyma, *tendron, cœur de chou*.
 Cynanche, *angine*. C. stridula, *croup*.
 Cyananthropia, *eynanthropie*.
 Cynoglossum, *eynoglosse*.
 Cynorexia, *eymorexie*.
 Cynorrhodon, *eynorrrhodon*.
 Cyperus, *souchet*.
 Cyphoma, *cyphosis, eyphose*.
 Cystalgia, *cystalgie*.
 Cysticus, *eystique*.
 Cystide obductus, *enkysté*.
 Cystirrhœa, *eystirrhée*.
 Cystirrhagia, *eystirrhagie*.
 Cystis, *vessie*.
 Cystitimus, *eystitome*.
 Cystocele, *eystoçèle*.
 Cystodynia, *eystodymie*.
 Cystomerocele, *cystoméroçèle*.
 Cystoptosis, *eystoptose*.
 Cystotomia, *eystotomie*.
 Cystotomus, *eystotome*.

D

Dacryopœus, *qui produit des larmes*.
 Dactylus, *datte*.
 Dæmonomania, *démonomanie*.
 Dartos, *dartos*.
 Dealbatio, *déalbation*.
 Debilitatio, *débilitation*.
 Debilitas, *débilité*.
 Deciduus, *cadue*.
 Declinatio morbi, *déclin de la maladie*.
 Declivitas, *déclivité*.
 Declivis, *déclive*.
 Decoctio, *décoction*.
 Decoctum, *une décoction (le produit de la décoction)*.
 Decorticatio, *décortication*.
 Decrepitus, *décrépit*.
 Decretorius, *décrotoire, critique*.
 Decurrens, *décurrent*.
 Decussatio, *décussation*.
 Defæcatio, *dépuration*.
 Defæcatus, *dépuré*.
 Defectio animi, *défaillance*.
 Defectio virium, *abattement*.
 Deferens, *défèrent*.
 Deflagratio, *déflagration*.
 Deflectens, *dérivatif*.
 Deflexio, *dérivation*.

DID

Defluxio, *défluxion*; — (Cœl. An-rel.) *diarrhée*.
 Defoliatio, *défeuillaison*.
 Deglutire, *avaler*.
 Dejectio, *déjection*.
 Delacrymatio, *épiphora, larmolement*.
 Deligare, *bander une plaie*.
 Deliquium, *défaillance, déliquium*.
 Delirium, *délire*.
 Delocatio, *distlocation*.
 Deltoides, *delloïde*.
 Dementia, *démence*.
 Demulcens, *adouçissant*.
 Denigratio, *noircissement*.
 Dens, *dent*.
 Densitas, *densité*.
 Dentarius, *dentaire*. — Dentaria herba, *la dentaire*.
 Dentatus, *denté*.
 Dentifricium, *dentifrice*.
 Dentiscalpium, *déchaussoir, euredent*.
 Dentitio, *dentition*.
 Depilare, *épiler*.
 Depressor, *abaisseur*.
 Derivatio, *dérivation*.
 Derma, *peau*.
 Dermatoides, *dermatôide*.
 Desiccativus, *dessiccatif*.
 Desmographia, *desmographie*.
 Desmologia, *desmologie*.
 Desmotomia, *desmotomie*.
 Despumatio, *despumatation*.
 Desquamare, *ôter les squames*.
 Destillatio, *écoulement, coryza*.
 Detergens, *détergent*.
 Detruncatio, *détroneation*.
 Deuteropathia, *dentéropathie*.
 Diabetes, *diabète*.
 Diabeticus, *diabétique*.
 Diachylum, *diachylon*.
 Diacodium, *diacode*.
 Diacope, *section*.
 Diæresis, *dièrèse*.
 Dieta, *diète*.
 Diætetica, *la diététique*.
 Diagnosis, *le diagnostie*.
 Diagnosticus, *diagnostique*.
 Diapasma, *eatapasma, diapasme*.
 Diaphoresis, *diaphorèse*.
 Diaphoreticus, *diaphorétique*.
 Diaphragma, *diaphragme*.
 Diaphragmaticus, *diaphragmatique*.
 Diaphysis, *diaphyse*.
 Diarrhœa, *diarrhée*.
 Diastasis, *diastase*.
 Diastole, *diastole*.
 Diathesis, *diathèse*.
 Dichotomus, *dichotome*.
 Dicondyli, *doigts réunis par une membrane*.
 Dictamnus, *dictamne*.
 Didactylus, *didactyle*.
 Diductio, *diastase*.
 Didymalgia, *didymalgie*.

ECC

Didymus, *testicule*.
 Didynamia, *didynamie*.
 Digerens, *digestivus, digestif*.
 Digestio, *digestion*.
 Digitus, *doigt*.
 Dilaceratio, *dilacération*.
 Dilatatio, *dilatation, expansion*.
 Diluens, *délayant*.
 Dioptra, *spéculum*.
 Diploe, *diploé*.
 Diplopia, *diplopie*.
 Diradiatio, *irradiation*.
 Disciforme os, *la rotule*.
 Discoides, *discoïde; le cristallin (Albinus)*.
 Discretus, *discret*.
 Discussorius, *discutiens, discussif*.
 Dissectio, *dissection*.
 Disseptum, *diaphragme*.
 Dissolutio, *dissolution*.
 Dissolvens, *dissolvant*.
 Distentio, *distension*.
 Distichiasis, *distichiasis*.
 Distorsio, *distorsion*.
 Distractio, *convulsion*.
 Diuresis, *diurèse*.
 Diureticus, *diurétique*.
 Diuturnus, *chronique*.
 Dividens, *divisif*.
 Docimastice, *docimastique*.
 Dogmatica medicina, *médecine dogmatique, rationnelle*.
 Dolor, *douleur*.
 Dorsalis, *dorsal*.
 Dorsum, *dos*.
 Dosis, *dose*.
 Dracunculus, *dragonneau*.
 Drasticus, *drastique*.
 Dropax, *dépilatoire*.
 Drupa, *olive qui commence à mûrir*.
 Ductilis, *ductile*.
 Dulcare, *dulcifier*.
 Dura meninx, *dure-mère*.
 Dysæsthesia, *dysæsthésie*.
 Dyscinesia, *dyscynésie*.
 Dyscrasia, *dyscrasie*.
 Dysecœa, *dysécœe*.
 Dysenteria, *dysentérie*.
 Dysentericus, *dysentérique*.
 Dysmenorrhœa, *dysménorrhée*.
 Dyspepsia, *dyspepsie*.
 Dysphagia, *dysphagie*.
 Dyspnœa, *dyspnée*.
 Dystocia, *dystocie*.
 Dysuria, *dysurie*.

E

Ebullitio, *ébullition*.
 Ebur, *ivoire*.
 Ecboolicus, *ecbolique*.
 Ecceharticus, *eccehartique*.
 Ecchymosis, *ecchymoma, ecchymose*.
 Eccepe, *eccepe (fracture)*.

Eccoproticus, *eccoprotique*.
 Echo, *écho*.
 Eclecticus, *éclectique*.
 Eclegma, *éclegme, looch*.
 Ecphysis, *ecphyse*.
 Ecpiesma, *ecpiesme (fracture)*.
 Ecpyema, *empyème*.
 Ecthyma, *ecthyma*.
 Ectropium, *ectropion*.
 Ectroticus, *ectrotique*.
 Edulcare, *rendre doux*.
 Effervere, *faire effervescence*.
 Effluvium, *effluve*.
 Effusio, *effusion*.
 Egestio, *excrétion*.
 Elaterium, *élatérium*.
 Electio, *élection*.
 Electrum, *ambre jaune ou succin*.
 Electuarium, *électuaire*.
 Elephantiacus, *ladre, lépreux*.
 Elephantiasis, *elephas, éléphantiasis*.
 Elixare, *faire bouillir*.
 Elleborine, *elleborine*.
 Elleborismus, *elleborisme*.
 Elleborus, *ellébore*.
 Elumbis, *écreinté*.
 Elutriare, *décantier*.
 Elytrocele, *élytrocèle*.
 Elytroides, *élytroidé*.
 Elytroptosis, *élytrotose*.
 Elytrum, *élytre*.
 Emasculare, *châtrer*.
 Embryon, *embryon*.
 Embryothlastes, *embryothlaste*.
 Embryotomia, *embryotomie*.
 Emmissarium, *émissaire, émonctoire*.
 Emmenagogus, *emménagogue*.
 Emmenologia, *emménologie*.
 Emphracticus, *emphractique*.
 Emphraxis, *emphraxie, obstruction*.
 Emphysema, *emphysème*.
 Empirice, *médecine empirique*.
 Emplasticus, *emplastique*.
 Emplastrum, *emplâtre*.
 Emprosthotos, *emprostotonos*.
 Empyema, *empyème*.
 Empyreuma, *empyreume*.
 Emulgens, *émulgent ou rénal*.
 Encœrema, *encœrème*.
 Encanthis, *encanthis*.
 Endemius, *endémique*.
 Enema, *clystère*.
 Enervatio, *énervation, épuisement*.
 Engastrimythus, *engastrimythe*.
 Enodis, *sans nœuds*.
 Ensiformis, *ensiforme, xiphœide*.
 Enterocele, *entéroçèle*.
 Entomologia, *entomologie*.
 Enucleare, *énucléer*.
 Enuresis, *incontinence d'urine*.
 Ephelis, *éphélide*.
 Ephemerus, *éphémère*.
 Ephialtes, *éphialte, cauchemar*.
 Ephippium, *selle (turcique du sphénoïde)*.

Epierisis, *épicrise*.
 Epicyema, *superfétation*.
 Epidemia, *épidémie*.
 Epidemius, *épidémique*.
 Epidermis, *épiderme*.
 Epigastricus, *épigastrique*.
 Epigastrium, *épigastre*.
 Epiglottis, *épiglotte*.
 Epilepsia, *épilepsie*.
 Epilepticus, *épileptique*.
 Epinyctis, *épinyetide*.
 Epiphora, *épiphora*.
 Epiphysis, *épiphyse*.
 Epiploon, *épiploon*.
 Epispasticus, *épispastique*.
 Epithema, *épithème*.
 Epizootia, *épi-zootie*.
 Epomis, *acromion*.
 Epulis, *épu lie*.
 Equisetum, *prêle*.
 Equus, *cheval*.
 Eradicans, *éradicatif*.
 Erectio, *érection*.
 Erethismus, *éréthisme*.
 Erosio, *corrosion*.
 Erraticus, *erratique*.
 Errhinus, *errhin*.
 Eructatio, *éructation, rapport*.
 Eryngium, *panicaut*.
 Erysimum, *resson d'hiver*.
 Erysipelas, *érysipèle*.
 Erysipelatodes, *érysipélateux*.
 Erythema, *érythème*.
 Esca, *nourriture*.
 Eschara, *eschare*.
 Escharoticus, *escharotique*.
 Essentia, *essence, substance*.
 Ethmoides, *ethmoïde*.
 Eunuchus, *eunuque*.
 Euphoria, *eupatoire*.
 Euphorbia, *euphorbe*.
 Evacuans, *évacuant*.
 Evacuatio, *évacuation*.
 Evaporatio, *évaporation*.
 Exacerbatio, *exacerbation*.
 Exanimatio, *suffocation*.
 Exanthema, *exanthème*.
 Excalfactorium linteum, *chauffoir*.
 Excipula, *palette*.
 Excisio, *excision*.
 Excisorius, *qui sert à couper*.
 Excoriatio, *excoriation*.
 Excrementum, *excrément*.
 Excrescentia, *excroissance*.
 Excreta, *les excréta*.
 Excreto, *excrétion, déjection, excrément*.
 Exhalans, *exhalant*.
 Exoticus, *exotique*.
 Expellens, *expulsif*.
 Experientia, *expérience*.
 Experimentum, *essai*.
 Expiratio, *expiration*.
 Exploratio, *exploration*.
 Expulsivus, *expulsif*.
 Exsanguis, *exsangue*.
 Exsaniare, *faire suppurer*.

Exscreamentum, *crachat*.
 Exscreare, *expectorer*.
 Exscreatio, *expectoration*.
 Exsectio, *amputation, dissection*.
 Exsiccaans, *dessiccatif*.
 Exsiccatio, *exsiccation, dessiccation*.
 Exsuccare, *extraire le suc*.
 Exsuppurare, *faire suppurer*.
 Extemporaneus, *extemporané*.
 Extensio, *extension*.
 Extuberatio, *protubérance*.
 Exuberantia, *exubérance*.
 Exulceratio, *exulcération*.
 Exunctio, *onction*.
 Exungulare, *perdre ses soles (en parlant d'un cheval)*.

F

Facies, *face*.
 Fœculentia, *féculence*.
 Fœx, *excrément*.
 Fames, *faim*.
 Farina, *farine*.
 Farinaceus, *farinacé*.
 Fafinosus, *farineux*.
 Fascia, *bandage, bande*.
 Fasciatus, *fascié*.
 Fasciulus, *fasciule*.
 Fasciola, *bandelette, fasciole*.
 Fastidium, *dégoût*.
 Fastigiatus, *fastigié*.
 Fatuitas, *démence*.
 Fauces, *le gosier, le pharynx*.
 Febricitans, *febricitant*.
 Febriculosus, *fiévreux*.
 Febrifugus, *febrifuge*.
 Febrilis, *fébrile*.
 Febris, *fièvre*.
 Fel, *bile, fiel*.
 Femen, *la cuisse, et particulièrement sa partie interne; le fémur*.
 Femina, *femme*.
 Femoralis, *fémoral*.
 Femur, *l'os fémur, la cuisse*.
 Fendicæ, *le feuillet, l'un des estomacs des ruminants*.
 Fermentescere, *fermenter*.
 Fermentum, *ferment*.
 Ferramentum, *instrument de chirurgie*.
 Ferraria aqua, *cau de forge*.
 Ferratæ (aquæ), *eaux ferrugineuses*.
 Ferrugineus, *ferrugineux*.
 Ferrum, *fer*.
 Ferula, *éclisse; — la férule (plante)*.
 Fibra, *fi bre, lobe*.
 Fibula, *boucle*.
 Fibulatio, *fibulation*.
 Ficosus, *couvert de figs*.
 Ficus, *fic*.

Filix, *fougère*.
 Fissura, *gerçure*.
 Fistula, *fistule*.
 Fistulosus, *fistuleux*.
 Flatus, *vent, flatuosité*.
 Floccus, *flocon*.
 Floriparus, *floripare*.
 Flos, *fleur*.
 Flosculus, *fleuron*.
 Fluctuatio, *fluctuation*.
 Fluor, *diarrhée, flux d'humeurs*.
 Fluxio, *fluxion*.
 Fluxus, *flux*.
 Fœniculum, *le fenouil*.
 Fœnum, *foin*.
 Fœtus, *fœtus*.
 Foliaceus, *foliacé*.
 Foliatura, *feuillaison*.
 Folium, *feuille*.
 Folliculus, *follicule*.
 Fomentatio, fomentum, *fomentation*.
 Forceps, *forceps*.
 Formicans, *formicant*.
 Formicatio, *fourmillement*.
 Formido, *effroi*.
 Fossilis, *fossile*.
 Fotus, *fomentation*.
 Fovere, *bassiner, étuver*.
 Fractura, *fracture*.
 Fraga, *fraises*.
 Frendor, *grincement des dents*.
 Frenum, *frein, filet*.
 Fricamentum, *friction*.
 Fricatorium, *liniment*.
 Frictio, *friction*.
 Frigorificus, *frigorifique*.
 Frigus, *froid*.
 Frons, *front*.
 Frontalis, *frontal*.
 Fructificatio, *fructification*.
 Fructus, *fruit*.
 Frumen, *grosier*.
 Frumentum, *blé*.
 Frutex, *arbrisseau*.
 Fruticosus, *frutiqueux*.
 Fucus, *varec*.
 Fucus, *frelon*.
 Fuliginosus, *fuligineux*.
 Fumigare, *fumiger*.
 Fumigium, *fumigation*.
 Functio, *fonction*.
 Funda, *fronde (bandage)*.
 Fungosus, *fongueux*.
 Fungus, *champignon, fongus*.
 Funiculus tympani, *corde du tympan*.
 Furfur, *son; squames de la tête*.
 Furfuraceus, *furfuracé*.
 Furfuriculæ, *petites écailles, furfur*.
 Furor uterinus, *sureur utérine, nymphomanie*.
 Furunculus, *furonele*.
 Fusio, *fusion*.

G

Galbanum, *galbanum*.
 Galena, *galène*.
 Galenicus, *galénique*.
 Galla, *galle*.
 Gallina, *poule*.
 Ganglion, *ganglion*.
 Gangræna, *gangrène*.
 Gargarisma, *gargarisme*.
 Gargarizare, *gargariser*.
 Gaster, *ventre, estomac*.
 Gastricus, *gastrique*.
 Gelatinus, *la fossette des joues*.
 Gelatum jus, *gelée*.
 Gemellus, *jumeau*.
 Gemma, *bourgeon des plantes*.
 Gemmatio, *gemmation*.
 Gemmula, *gemmule*.
 Gemursa, *gémursa, cor*.
 Gena, *joue*.
 Generatio, *génération*.
 Genesis, *génération*.
 Genitalis, *général*.
 Genitura, *géniture, sperme*.
 Gentiana, *gentiane*.
 Genu, *genou*.
 Genus, *genre*.
 Geranium, *géranion*.
 Germe, *germe*.
 Germinatio, *germination*.
 Gestatio, *gestation*.
 Geum, *benoite*.
 Gibber, *gibbeux; bosse*.
 Gibbus, *bosse*.
 Gigantia, *corps organiques, végétaux, plantes*.
 Gingiva, *gencive*.
 Glaber, *glabre*.
 Glacies, *glace*.
 Glandula, *glande*.
 Glandulosus, *glanduleux*.
 Glans, *gland*.
 Globulus, *pilule*.
 Gluma, *balle ou glume*.
 Glus, *gluten, colle, glu*.
 Glutinans, *glutinatif*.
 Glutinatio, *agglutination*.
 Glutinosus, *glutineux*.
 Glycyrrhiza, *réglisse*.
 Gonorrhœa, *gonorrhée*.
 Gramia, *chassie*.
 Gramineus, *graminé*.
 Gramiosus, *chassieux*.
 Grando, *grando*.
 Granum, *grain, graine*.
 Gravatio, *appesantissement du corps*.
 Gravedo, *coryza*.
 Graviditas, *grossesse*.
 Grumus, *caillot, grumeau*.
 Gubernaculum testis (Haller), *ligament suspenseur du testicule*.
 Gula, *œsophage*.

Gummi, *gomme*.
 Gurgulio, *gorge*.
 Gustatio, *gustation*.
 Gustus, *le goût*.
 Gutta, *goutte; aloès*.
 Guttur, *gorge*.
 Gypsum, *gypse*.

H

Habenula, *lambeau étroit de chair*.
 Habitus, habitudo, *l'habitude du corps*.
 Hæmatites, *hématite*.
 Hæmoptycus, hæmopticus, *hémoptoïque*.
 Hæmoptysis, *hémoptysie*.
 Hæmorrhagia, *hémorrhagie*.
 Hæmorrhœicus, *qui a des hémorrhoides*.
 Hæmorrhoides, *hémorrhoides*.
 Hæmostaticus, *hémostatique*.
 Hæreditas, *hérédité*.
 Halitus, *haleine*.
 Hallucinatio, *hallucination*.
 Hallus ou Allus, *premier orteil*.
 Halter, *balancier des danseurs de corde*.
 Hamus, *érigne*.
 Harmonia, *harmonie*.
 Hastatus, *hasté*.
 Hebetudo visus, *amblyopie*.
 Hedera, *le lierre*.
 Hedysma, *essence de fleurs*.
 Helix, *hélix*.
 Helleborare, *purger avec l'ellébore*.
 Helleborus, *l'ellébore*.
 Hemerobius, *éphémère*.
 Hemicraneum, *hémicranie, migraine*.
 Hemitritea, *hémitritee (fièvre)*.
 Hepar, *foie*.
 Hepatia, *les intestins*.
 Hepatice, *affection du foie*.
 Hepaticus, *hépatique, qui a une hépatite*.
 Hepatitis, *hépatite*.
 Heracleum, *nénuphar*.
 Herba, *herbe*.
 Herbaria, *botanique*.
 Herbarium, *herbier*.
 Herbarius, *herboriste*.
 Herbivorus, *herbivore*.
 Hermaphroditus, *hermaphrodite*.
 Hernia, *hernie*.
 Herniosus, *hernieux*.
 Herpes, *dartre*.
 Heterocranea, *migraine*.
 Hiatus, *hiatus*.
 Hibiscum, *guimauve*.
 Hiems, *hiver*.
 Hierobotane, *verveine*.
 Hilum, *hile, ombilic d'une graine*.
 Hippuris, *prêle*.

Hirudo, *sangsue*.
 Hispidus, *hispide*.
 Homo, *homme*.
 Homœomeria, *homœométrie*.
 Honorarium, *honoraires*.
 Hordeolus, *orgelet*.
 Horripilatio, *horripilation*.
 Horror, *le frissonnement*.
 Humectans, *humectant*.
 Humeralis, *huméral*.
 Humerus, *épaule*.
 Humidus, *humide*.
 Humor, *humeur*.
 Hyacinthus, *hyacinthe*.
 Hyaloides, *hyaloïde*.
 Hybrida, *hybride*.
 Hydatis, *hydatide*.
 Hydragogus, *hydragogue*.
 Hydrargyrus, *mercure*.
 Hydrenterocele, *hydrentérocele*.
 Hydrocele, *hydrocèle*.
 Hydrocelicus, *qui a une hydrocèle*.
 Hydromeli, *hydromel*.
 Hydrophobia, *hydrophobie*.
 Hydrophobicus, *d'hydrophobie*.
 Hydropicus, *hydropique*.
 Hydropsis, *hydropismus, hydropisie*.
 Hydropota, *hydropote*.
 Hydrops, *hydropisie*.
 Hygra, *sorte de collyre*.
 Hygrophobia, *horreur pour les liquides*.
 Hymen, *hymen, membrane*.
 Hymenodes, *membraneux*.
 Hyoscyamus, *jusquiame*.
 Hypercrisis, *hypercrise*.
 Hypersarcosis, *hypersarcose, excroissance*.
 Hypnobates, *hypnobe, somnambule*.
 Hypnoticus, *hypnotique*.
 Hypochondrium, *hypochondre*.
 Hypochyma, *hypochisis, cataracte*.
 Hypogastricus, *hypogastrique*.
 Hypogastrium, *hypogastre*.
 Hypoglossus, *hypoglosse*.
 Hypopyum, *hypopyon*.
 Hypostasis, *hypostase*.
 Hypothenar, *hypothenar*.
 Hyssopus, *hyssope*.
 Hysteralgia, *hystéralgie*.
 Hystericus, *hystérique*.

I

Iatralipta, *iatralipte*.
 Iatraliptice, *iatraliptique*.
 Iatricus, *iatrique*.
 Iatrice, *la médecine*.
 Iatrus, *le doigt annulaire*.
 Ichor, *ichor*.
 Ichthyocola, *ichthyocolle*.
 Ichthyophagus, *ichthyophage*.

Icterus, *ictère*.
 Ictus sanguinis, *coup de sang*.
 Ictus solis, *coup de soleil*.
 Idea, *idée*.
 Idiopathia, *idiopathie*.
 Idiotismus, *idiotisme*.
 Ignis, *feu*. 1. sacer, *feu sacré*; érysipèle, *calvitie*.
 Ileon, *l'iléon*.
 Ileosus, *sujet aux coliques*.
 Ileus, *l'iléus*.
 Ilcx, *le houx*.
 Iliia, *les flancs*.
 Iliacrymatio, *epiphora, larmoiement*.
 Illisio aquar, *douche*.
 Illitio, *onction*.
 Imbricatus, *imbriqué*.
 Immersio, *immersion*.
 Impetiginosus, *impétigineux*.
 Impetigo, *gale, dartre*.
 Impreputiatus, *circoncis*.
 Impubes, *qui n'a pas de poils*.
 Inania, *inanition*.
 Incantamentum, *incantation*.
 Incarnatio, *incarnation*.
 Incerare, *cuire de cire*.
 Incessus, *marche*.
 Incidens, *incisif*.
 Incitabilis, *excitable*.
 Incoctio, *décoction*.
 Incontinentis, *qui ne retient pas*.
 Incontinentia, *incontinence*.
 Incrassans, *incrassant*.
 Incrustatio, *incrustation*.
 Incubatio, *incubitus, incubation*.
 Incubus, *incubo, incube, cauchemar*.
 Incumbens, *incombant*.
 Incus ou os incudis, *l'enclume*.
 Index, *l'index*.
 Indicans, *indican*.
 Indicatio, *l'indication*.
 Indicatura, *indice, symptôme*.
 Indigena, *indigenus, indigène*.
 Indigestibilis, *indigeste*.
 Indigestio, *indigestion*.
 Indigestus, *indigeste*.
 Inductura, *topique*.
 Induratus, *induré*.
 Inedia, *privation de nourriture, diète*.
 Inertia, *inertie*.
 Infans, *enfant*.
 Infanticida, *infanticide*.
 Infanticidium, *meurtre d'un enfant*.
 Infibulatio, *bouclément*.
 Infirmus, *malade*.
 Inflammatio, *inflammation, phlegmasie*.
 Inflatio, *enflure, gonflement*.
 Inflexus, *inflexion de la voix*.
 Infundibuliformis, *infundibuliforme*.
 Infundibulum, *entomoir*.
 Infusio, *action de verser dans, injection, lavement*.

Ingiuvies, *jabot*.
 Ingesta, *les ingesta*.
 Inguen, *aine*.
 Inguinalis, *inguinal*.
 Innatus, *inné*.
 Innomatus, *innominé*.
 Inoculatio, *ente en écusson*.
 Inquietudo, *anxiété, malaise*.
 Insalubris, *insalubre*.
 Insanabilis, *incurable*.
 Insania, *insanitas, démence, manie*.
 Insecabilia corpora, *atomes*.
 Insectum, *insecte*.
 Insectura, *incision*.
 Inserere, *greffer, planter*.
 Insertio, *insertion, greffe*.
 Inspicuita, *démence*.
 Insitio, *greffe*.
 Insolatio, *insolation*.
 Insomnietas, *insomnia, insomnie*.
 Insomnium, *songe*.
 Inspectivus, *spéculatif*.
 Inspiratio, *inspiration*.
 Inspissatus, *épaissi*.
 Instillatio, *instillation*.
 Instinctus, *instinct*.
 Instita, *bande*.
 Instrumentum, *instrument*.
 Insufflatio, *insufflation*.
 Intactilis, *intactile*.
 Integumentum, *tégument*.
 Intellectualis, *intellectuel*.
 Intellectualitas, *intellectualité*.
 Intellectus, *intellect*.
 Intemperics, *intempérie*.
 Intercalatio, *intercalation*.
 Intercidentia, *intercadence*.
 Intercilium, *entre-deux des sourcils*.
 Intercurrens, *intercurrent*.
 Intercus aqua, *anasarque*.
 Internissio, *intermission*.
 Intermittens, *intermittent*.
 Internuntii dies, *jours critiques*.
 Intersectio, *opération césarienne*.
 Interstitium, *interstice*.
 Intertrigo, *écrouche*.
 Intestinum, *intestin*.
 Intolerantia, *intolérance*.
 Intrita, *panade*.
 Intumescencia, *intumescence*.
 Inula, *aunée*.
 Inunctio, *liniment*.
 Involverum, *involvere*.
 Involutus, *involuté*.
 Iotacismus, *iotacisme*.
 Iris, *iris (plante)*.
 Irritabilitas, *irritabilité*.
 Ischiadicus, *ischiadique*.
 Ischias, *la sciatique*.
 Ischuria, *ischurie*.
 Isthmus gutturis, *l'isthme du pharynx*.
 Iulus, *chaton*.

J

Jactatio, *jactation*.
 Jecinorosus, *qui a le foie malade*.
 Jecoralis, *de foie*.
 Jecur, *foie*.
 Jejunium, *jeûne*.
 Jejunum, *jejunum*.
 Jugale os, *os de la pomette*.
 Juglans, *le noyer*.
 Jugulum, *gorge*.
 Juniperus, *genévrier*.
 Jusculum, *bouillon*.
 Juventa, *jeunesse*.
 Juxtapositus, *juxtaposé*.

L

Labiosus, *qui a de grosses lèvres*.
 Labium ou labrum, *lèvre*.
 Labyrinthus, *labyrinthe (oreille interne)*.
 Lac, *lait*.
 Lacertus, *la partie supérieure du bras*.
 Laciniatus, *laciné*.
 Lacryma, *larme*.
 Lacrymalis, *lacrymal. Os lacrymale, os unguis*.
 Lacrymatio, *larmoïement*.
 Lactantia, *laitage*.
 Lactatio, *allaïement*.
 Lactes, *intestin grêle; laitance*.
 Lacteus, *lacté, laitieux*.
 Lactifer, *lactifère*.
 Lactuca, *laitue*.
 Ladanum, *ladanum*.
 Læsiô, *lésion*.
 Lævigatio, *lévigation*.
 Lævitas intestinorum, *lientérie*.
 Lagoehilus, *bec de lièvre*.
 Lallatio, *lallation*.
 Lambdacismus, *lambdacisme, prononciation vicieuse de l'L*.
 Lambdoides, *lambdoïde*.
 Lanceolatus, *lancéolé*.
 Languor, *langueur*.
 Lanuginosus, *lanugineux*.
 Lapidosus, *pierreur. Lapidosum os, le rocher*.
 Lapis, *Pierre*.
 Lappa, *bardane*.
 Lassitudo, *lassitude*.
 Lateralis morbus, *pleurésie*.
 Latus, *côté, flanc*.
 Laurus, *laurier*.
 Lavacrum, *bain*.
 Lavatio, *bain, lotion*.
 Laxans, laxativus, *laxatif*.
 Legumen, *gousse*.

Leguminosus, *légumineux*.
 Lema, *chassie*.
 Leniens, *lénitif*.
 Lenticularis, *lenticulaire*.
 Lentiginosus, *couvert de taches de rousseurs*.
 Lentigines, *taches de rousseur*.
 Lepidium, *passerage*.
 Lepra, *lèpre*.
 Leprosus, *lépreux, ladre*.
 Leptomeres, *peu énergique, en parlant d'un médicament*.
 Leptynticus, *atténuant*.
 Lethalis, *mortel, qui donne la mort*.
 Lethargia, *lethargus, léthargie*.
 Lethargicus, *léthargique*.
 Levamentum, *soulagement*.
 Levatores musculi, *muscles releveurs*.
 Lexipyretus, *fébrifuge*.
 Lexipyrexia, *apyrexie*.
 Liber, *le liber*.
 Lichen (plante), *lichen. Lichen, maladie de la peau*.
 Lien, *rate*.
 Lienosus, *splénétique*.
 Lienteria, *lientérie*.
 Ligamen, *bandage*.
 Ligamentum, *ligament*.
 Ligatura, *ligature*.
 Lignosus, *ligneux*.
 Lignum, *bois*.
 Lignisticum, *livèche*.
 Liliaceus, *de lis*.
 Lilium, *lilium*.
 Limbus, *bord*.
 Limotonia, *jeûne, abstinence*.
 Linamentum, *charpie*.
 Linctus, *looch*.
 Lingua, *langue*.
 Lingualis, *lingual*.
 Linimen, *liniment*.
 Lintamen, *plumasseau*.
 Linteola concepta, *charpie*.
 Linteum, *alèse*.
 Linum, *lin*.
 Liparæ, *emplâtres gras*.
 Lippidus, *chassieux*.
 Lippitudo, *ophthalmie, chassie, lippitude*.
 Lippus, *chassieux*.
 Liquatio, *liquéfaction, liquéfaction*.
 Liquefaciens, *soulant*.
 Liquiditas, *liquidité*.
 Liquidus, *liquide*.
 Lirinon, *huile de lis*.
 Lithargyrus, *litharge*.
 Litus, *liniment*.
 Livor, *contusion, meurtrissure*.
 Lixiviatio, *lixiviation*.
 Lochia, *lochies*.
 Loci, loca, *utérus*.
 Loculamentum, *cellule, loge, alvéole*.
 Logica medicina, *la médecine théorique*.

Longano, *le rectum*.
 Loquacitas, *loquacité*.
 Lotio, *lotion*.
 Lotium, *urine*.
 Lues, *contagion*.
 Lumbago, *lombago*.
 Lumbaris, *lombaire*.
 Lumbi, *lombes*.
 Lumbricosus, *qui a des lombrics*.
 Lumbricus, *lombric*.
 Lunaticus, *lunatique*.
 Lunula, *lunule*.
 Lupinus, *lupin*.
 Iuscus, *borgne*.
 Lutamentum, *action de luter*.
 Lutum, *lut*.
 Luxatio, *luxation*.
 Lympha, *eau*.
 Lymphaticus, *qui a le délire*.
 Lymphationes, *visions*.
 Lyra, *lyre*.
 Lysis, *crise sans phénomènes sensibles*.
 Lytta, *petit ver qu'on enlevait à la langue des jeunes chiens pour les préserver de la rage*.

M

Maceratio, *macération*.
 Machinamentum, *appareil de chirurgie*.
 Macies, *macritudo, amaigrissement, consomption*.
 Macula, *tache*.
 Mador, *moiteur*.
 Magdaleum, *magdalis, magdaléon*.
 Magisterium, *magistère*.
 Magistralis, *magistral*.
 Magma, *magma, marc*.
 Magnæ, *aimant*.
 Magneticus, *magnétique*.
 Major morbus, *épilpsie*.
 Malabathrum, *malabathrum*.
 Malacia, *malacia*.
 Malacticus, *émollient*.
 Malagma, *cataplasme émollient*.
 Malandria, *malandrie*.
 Malandria, orum, *rouvieux*.
 Malaxatio, *action de malaxer*.
 Malleolus, *marcotte; malléole*.
 Malleus, *marteau*.
 Malogranatum, *grenade*.
 Malum, *mal*.
 Malum, *pomme*.
 Malus, *pommier*.
 Malva, *mauve*.
 Mamilla, *mamelon*.
 Mamma, *mamelle*.
 Mandibula, *mandibule, mâchoire inférieure*.
 Mandragoras, *mandragore*.
 Manducatio, *manducation*.
 Mania, *manie*.

Manica Hippocratis, *manche d'Hippocrate*.
 Manipulus, *poignée*.
 Manna, *manne*.
 Mantile, *bandage de corps*.
 Manua, *poignée*.
 Manus, *main*.
 Marcor, *le carus*.
 Margarita, *perle*.
 Marisca, *fic*.
 Marrubium, *marrube*.
 Marum, *germandrée maritime*.
 Mas, *mûle*.
 Massula, *mûlécule*.
 Masticatio, *mastication*.
 Masticatorium, *masticatoire*.
 Matrix, *matrice*.
 Matula, *pot de chambre*.
 Maturans, *maturatif*.
 Maturatio, *maturation*.
 Maxilla, *mâchoire*.
 Maxillaris, *maxillaire*.
 Meatus, *méat, conduit*.
 Meconium, *opium*.
 Medela, *guérison*.
 Medianus, *médian*.
 Medica, *garde-malade, sage-femme*.
 Medicamen, *medicamentum, médicament*.
 Medicamentosus, *médicamenteux*.
 Medicatio, *médication*.
 Medicina, *médecine*.
 Medicinalis, *médicinal*.
 Medicus, *médecin*.
 Meditullium, *espace intermédiaire, diplôé*.
 Medulla, *moelle*.
 Medullaris, *médullaire*.
 Mel, *miel*.
 Melancholia, *mélancolie*.
 Melania, *tache noire à la peau*.
 Meliceris, *mélécérès*.
 Melicratum, *hydromel*.
 Melyssophyllon, *mélisse*.
 Membrana, *membrane*.
 Membrana cerebri, *méninge*.
 Membranaceus, *membraneux*.
 Membrum, *membre*.
 Mens, *esprit*.
 Meuses, *menstrua, menstrues*.
 Menstrualis, *menstruel*.
 Menstruus, *menstruel*.
 Mentagra, *mentagre*.
 Mentha, *menthe*.
 Mentum, *menton*.
 Mephiticus, *méphitique*.
 Mephitis, *mosette*.
 Mercurialis, *la mercuriale (plante)*.
 Mergus, *marcotte*.
 Mespilus, *néstier*.
 Metallum, *métal*.
 Metamorphosis, *métamorphose*.
 Metathesis, *métathèse*.
 Microcosmus, *microcosme*.
 Mictus, *pissement*.
 Minorans, *minoratif*.
 Mitella, *écharpe*.

Mithridatium, *le mithridate*.
 Mitigatorius, *adouçissant*.
 Mixtura, *mixture*.
 Modiolus, *trépan*.
 Mola, *môle*.
 Molaris, *molaire*.
 Molybdæna, *molybdène*.
 Monoculus, *qui n'a qu'un œil*.
 Monstrum, *monstre, monstruosité*.
 Morbificus, *morbifique*.
 Morbosus, *maladif*.
 Morbus, *maladie*. M. comitalis, *épilepsie*. M. costalis, *pleurésie*.
 Mordicans, *mordicant*.
 Mordicatio, *colique, tranchées*.
 Mors, *mort*.
 Morsus ventriculi, *cardialgie*.
 Mortalis, *mortel, sujet à la mort*.
 Mortalitas, *mortalité*.
 Mortificatio, *mort, destruction*.
 Morus, *mûrier*.
 Motio, *accès de fièvre*.
 Motiuncula, *léger accès de fièvre*.
 Motor, *moteur*.
 Mucosus, *muqueux*.
 Mucronatus, *mucroné*.
 Mucus, *mucus, morve*.
 Muliebria, *parties sexuelles de la femme, menstrues*.
 Mulomedicina, *l'hippiatrique*.
 Mulomedicus, *hippiatre*.
 Multangulus, *multangulé*.
 Multicaulis, *multicaule*.
 Multifidus, *multifide*.
 Multiflorus, *multiflore*.
 Multipartitus, *multiparti*.
 Mundare, *mundificare, monder, mondifier*.
 Mundificativus, *mondificatif*.
 Musculosus, *musculeux*.
 Musculus, *muscle*.
 Muscum, *muse*.
 Mussitatio, *mussitation*.
 Mustum, *moût*.
 Mutilatio, *mutilation*.
 Mutitas, *mutité*.
 Mutus, *muet*.
 Myagros, *la cameline*.
 Mydriasis, *mydriase*.
 Myops, *myope*.
 Myrmecium, *myrmécie*.
 Myrobolanus, *myrobolan*.
 Myrrha, *myrrhe*.
 Myrtiformis, *myrtiforme*.
 Myrtus, *myrte*.
 Myrum, *parfum*.
 Myxa, *sébestier*.

N

Nævus, *nævus, envie*.
 Nanus, *nain*.
 Naplita, *naphte*.
 Narce, *engourdissement*.

Narcissus, *narçisse*.
 Nares, *narines*.
 Narthecium, *boîte à servir les médicaments*.
 Nasalis, *nasal*.
 Nasus, *nez*.
 Nates, *fesses*.
 Natura, *nature; parties sexuelles*.
 Naturalia, *les parties naturelles*.
 Nausea, *nausée, mal de cœur*.
 Navicularis, *naviculaire*.
 Neapolitanus morbus, *syphilis*.
 Nectar, *nectar*.
 Nephelium, *néphélion*.
 Nephriticus, *néphrétique*.
 Nephritis, *néphrite*.
 Nerion, *laurier-rose*.
 Nervinus, *nervin*.
 Nervosus, *nerveux*.
 Nervus, *nerf*.
 Nictatio, *cillement, clignotement*.
 Nidorosus, *midoreux*.
 Nigredo a sole, *hâle*.
 Nitrosus, *nitreux*.
 Nitrum, *nitre*.
 Nodulus, *nouet*.
 Nodus, *nodus, condyle*.
 Nubecula, *nubécule*.
 Nubes, *nuage*.
 Nubilus, *nuïle*.
 Nucamentum, *chaton*.
 Nucleus, *noyau*.
 Nutatio, *nutation*.
 Nutribilis, *nourrissant*.
 Nutricius, *nourricier*.
 Nutritio, *nutrition*.
 Nyctalopia, *nyctalopie*.
 Nyctalops, *nyctalope*.
 Nymphæa, *le nénuphar*.

O

Obductio, *action de fermer une plaie*.
 Obesitas, *obésité*.
 Obstetricia, *soins donnés par une sage-femme*.
 Obstetrix, *sage-femme*.
 Obstipus, *qui a le tortieolis*.
 Obstructio, *obstruction*.
 Obturatio, *obturation, obstruction*.
 Obturator, *obturateur*.
 Occipitium, *occiput, oeciput*.
 Ochra, *ochre*.
 Ocimum, *le basilic*.
 Ocularis, *oculaire*.
 Ocularius, *oculiste*.
 Oculus, *œil*.
 Odor, *odeur*.
 Odoratio, *action de flairer*.
 Odoratus, *odorat*.
 Œconomia, *économie*.
 Œstrum, *œstre*.
 Oleaceus, *oleagineux, oléagineux*.

Oleosus, *onctueux*.
 Oleraceus, *oléracé*.
 Oleum, *huile*.
 Olfactorium, *sachet odorant*.
 Olfactus, *odorat*.
 Olus, *légume*.
 Omentum, *épiploon*.
 Omnivorus, *qui mange de tout*.
 Omphalus, *ombilic*.
 Oniscus, *cloporte*.
 Onyx, *ongle*.
 Ophthalmia, *ophtalmie*.
 Ophthalmicus, *ophtalmique*.
 Opisthotonus, *opisthotonos*.
 Opium, *opium*.
 Oppilatio, *oppilation*.
 Oppressio, *oppression, accablement, suffocation*.
 Orbiculus, *orbite de l'œil*.
 Orexis, *appétit*.
 Organicus, *organique*.
 Organum, *organe*.
 Orificium, *orifice*.
 Origanum, *origan*.
 Origo, *origine*.
 Ornithogale, *ornithogale*.
 Orrhopygium, *croupion*.
 Orthopnœa, *orthopnée*.
 Oryza, *riz*.
 Os, oris, *bouche*.
 Os, ossis, *os*.
 Oscedo, *oscitatio, bâillement*.
 Osculatio, *ouverture d'une veine*.
 Osseus, *osseux*.
 Ossiculum, *osselet*.
 Ostocopus, *ostéocope*.
 Oviparus, *ovipare*.
 Ovulum, *ovule*.
 Ovum, *œuf*.
 Oxy mel, *oxymel*.
 Oxyporum, *breuvage digestif*.
 Ozæna, *ozène*.

P

Pæonia, *pivoine*.
 Pæstrica, *la gymnastique*.
 Palatum, *palais*. P. molle, *voile du palais*.
 Palliare, *pallier*.
 Palmatus, *palmé*.
 Palmipes, *palmipède*.
 Palmula, *paume de la main; datte*.
 Palmularis, *palmaire*.
 Palpebra, *paupière, cil*.
 Palpi, *palpes*.
 Palpitatio, *palpitation*.
 Palus, *marais*.
 Paluster, *palustre*.
 Panacea, *panacée*.
 Panaricium, *panaris*.
 Panchrestus, *panclreste*.
 Pandemius, *pandémique*.
 Pandiculatio, *pandiculation*.

Panicula, *panicule*.
 Pannositas, *rugosité de la peau*.
 Pannus, *compresse, bande*.
 Pantex, *abdomen*.
 Panus, *sorte de tumeur*.
 Papaver, *pavot*.
 Papilla, *papille*.
 Pappus, *aigrette, duvet*.
 Papula, *bouton*.
 Papyraceus, *papyracé*.
 Parabolani, *infirmiers*.
 Paracenterium, *trocart*.
 Paracentesis, *paracentèse*.
 Paralysis, *paralytie*.
 Paralyticus, *paralytique*.
 Paregoria, *soulagement*.
 Pægoricus, *parégorique*.
 Parietalis, *pariétal*.
 Parietaria, *la pariétaire*.
 Paronychia, *panaris*.
 Parotis, *parotide*.
 Partibilis, *partible*.
 Partitus, *parti*.
 Parturitio, *parturition*.
 Partus, *partio, accouchement*.
 Parulis, *parulie*.
 Passio, *passion, affection malade*.
 Pastillus, *pastille*.
 Patella, *rotule*.
 Patheticus, *pathétique*.
 Parvibulbus, *qui boit peu*.
 Parvicollis, *qui a le cou court*.
 Pator narium, *ouverture des narines*.
 Pavor aquæ, *hydrophobie*.
 Peccans, *peccant*.
 Pecten, *pénil, os pubis*.
 Pectinatus, *pectiné*.
 Pectoralis, *pectoral*.
 Pectus, *poitrine*.
 Pedicularis, *pédiculaire*.
 Pediculatio, *phthiriasis*.
 Pediculus, *pédicule*.
 Pediculus, *pou*.
 Pellicula, *pellicule*.
 Pellis, *peau*.
 Pellucidus, *transparent*.
 Pelvis, *le bassin*.
 Penicillum, *plumasseau*.
 Penna, *plume*.
 Pentadactylus, *pentadactyle*.
 Pepo, *péponide*.
 Pepticus, *peptique*.
 Pereulsus, *coup, choc*.
 Percussio, *coup, percussion*.
 Perforans, *perforant*.
 Perforatio, *perforation*.
 Perforatus, *perforé*.
 Perinæon, *périnée*.
 Periodicus, *périodique*.
 Periodus, *période*.
 Periphæria, *circonférence*.
 Peripneumonia, *péripneumonie*.
 Peripneumonius, *péripneumonique*.
 Perisceles, *jarretière*.

Perizoma, *ceinture*.
 Permeabilis, *perméable*.
 Pernio, *engelure*.
 Persicum, *pêche*.
 Personata, *grande bardane*.
 Perspirare, *perspirer*.
 Perturbatio, *perturbation*.
 Pertusura, *perforation*.
 Pervigilium, *veille, insomnie*.
 Pes, *piéd*.
 Pessarium, *pessaire*.
 Pestilens, *pestilentiel*.
 Pestilentia, *peste*.
 Pestis, *peste*.
 Petalum, *pétale, feuille*.
 Petiolus, *pétiole*.
 Petrosus, *pétreux*.
 Phænomena, *les phénomènes*.
 Phagedæna, *phagédène*.
 Phagedænicus, *phagédénique*.
 Phalangium, *tarantule*.
 Phalaris, *millet des oiseaux*.
 Phantasma, *phantasme*.
 Pharmaceuticus, *pharmaceutique*.
 Pharmacia, *pharmacie*.
 Pharmacopola, *pharmacien*.
 Pharmacum, *remède*.
 Phaseolus, *haricot*.
 Phiala, *matras, fiole*.
 Philanthropia, *philanthropie*.
 Philosophia, *philosophie*.
 Philtrum, *filtre*.
 Phlebotomare, *saigner*.
 Phlebotomia, *phlébotomie*.
 Phlebotomus, *lancette, phlébotome*.
 Phlegma, *phlegme*.
 Phlegmaticus, *phlegmatique*.
 Phlegmone, *phlegmon, inflammation*.
 Phreniticus, *phrénétique*.
 Phrenitis, *phrénésie*.
 Phthiriasis, *phthiriasis*.
 Phthisicus, *phthisique*.
 Phthisis, *phthisie*.
 Phthorion, *abortif*.
 Phylacterium, *amulette*.
 Phyma, *tumeur, abcès*.
 Physice, *la physique*.
 Physiognomon, *physionomiste*.
 Physiologia, *physiologie*.
 Picra, *médicament fait d'aloès*.
 Pigmenta, *drogues*.
 Pigmentarius, *droguiste*.
 Pileolus, *coiffe*.
 Pilula, *pilule*.
 Pilon, *pilon*.
 Pilus, *poil*.
 Pingue, *pinguia, graisse*.
 Pinna, *aile*.
 Pinnatus, *pinné*.
 Piper, *poivre*.
 Pirum, *poire*.
 Pisiformis, *pisiforme*.
 Pistacium, *pistache*.
 Pistatio, *pistation*.
 Pistillum, *pilon*.
 Pisum, *pois*.

Pituita, *pituite*.
 Pituitarius, *pituitaire*.
 Pituitosus, *pituiteux*.
 Pix, *poix*.
 Plaga, *plaie*.
 Planta, *plante ; plante du pied*.
 Plantago, *plantain*.
 Plantaris, *plantaire*.
 Plasticus, *plastique*.
 Pleuricus, *latéral*.
 Pleurisis, *pleuritis, pleurésie*.
 Pleuriticus, *pleurétique*.
 Plexus, *plexus*.
 Plicatilis, *plicatile*.
 Pluma, *plume*.
 Plumbago, *dentelaire*.
 Plumbeus, *plombé*.
 Plumbum, *plomb*.
 Plumula, *plumule*.
 Pncumaticus, *pneumatique*.
 Podagra, *goutte aux pieds*.
 Podagricus, *goutteux*.
 Podagrosus, *goutteux*.
 Podex, *l'anus*.
 Pollen, *farine; poudre fine; pollen*.
 Pollex, *pouce*.
 Pollutio, *pollution*.
 Polus, *pôle*.
 Polypus, *polype*.
 Polyrrhizos, *qui a beaucoup de racines*.
 Polyspaston, *moufle*.
 Pomum, *fruit*.
 Ponderabilis, *pondérable*.
 Poples, *jarret*.
 Porraceus, *porracé*.
 Porrigo, *teigne*.
 Porrus, *porreau*.
 Portulacca, *pourpier*.
 Porus, *pore*.
 Potabilis, *potable*.
 Potentia, *puissance*.
 Potio, *potion*.
 Præcipitatio, *précipitation*.
 Præcognitio, *pronostic*.
 Præcordia, *diaphragme; hypochondre*.
 Prædictio, *pronostic*.
 Prædictivus liber, *traité du pronostic*.
 Præfocatio, *suffocation*.
 Prægnans, *femme grosse*.
 Prægnatio, *grossesse*.
 Præparatio, *préparation*.
 Præputium, *prépuce*.
 Præscriptio, *prescription*.
 Præulceratus, *déjà ulcéré*.
 Prævitiatus, *déjà altéré*.
 Pravus, *qui n'est pas droit, tortu*.
 Prehensio, *cataplexie, épilepsie*.
 Pressio, *pression*.
 Pressura, *le carus*.
 Priapismus, *priapisme*.
 Primipara, *primipare*.
 Principia, *éléments*.
 Proboscis, *trompe*.
 Processus, *procès ; apophyse*.

Procidencia, *providence*.
 Procidencia oculorum, *exophthalmie*.
 Procreatio, *procréation*.
 Procumbens, *procombant*.
 Prodromus, *prodrome*.
 Profusio, *écoulement*.
 Profluvium, *flux*.
 Prognosis, *pronostic*.
 Prognosticus, *pronostique*.
 Progressus, *progression*.
 Projectio, *projectura, projection*.
 Projectorius, *purgatif*.
 Pronare, *mettre en pronation*.
 Propago, *bouture*.
 Propolis, *propolis*.
 Proprietas, *propriété*.
 Prostratio, *prostration*.
 Prothesis, *prothèse*.
 Protuberare, *être protubérant*.
 Prunus, *prunier*.
 Prurigo, *pruritus, prurit, démangeaison*.
 Psilothrum, *dépilatoire*.
 Psoadicus, *qui a mal aux lombes*.
 Psoæ, *les lombes*.
 Psora, *gale*.
 Psoricus, *psorique*.
 Psychroluta, *qui se baigne à l'eau froide*.
 Pterygium, *ptérygion, ongle*.
 Ptisana, *tisane*.
 Pubertas, *puberté*.
 Pubes, *pénis, pubis*.
 Pudenda, *parties honteuses*.
 Pueritia, *enfance*.
 Puerpera, *une accouchée*.
 Puerperium, *accouchement, enfantement*.
 Pngillus, *pincée*.
 Pugnus, *poignée*.
 Pulex, *puce*.
 Pulcaris, *pulicaire*.
 Pulmo, *poumon*.
 Pulmonaria, *la pulmonaire*.
 Pulmonarius, *pulmonique*.
 Pulmoneus, *pulmonaire*.
 Pulmonia, *pulmonie*.
 Pulpa ou pulpamen, *pulpe*.
 Pulposus, *pulpeux*.
 Pulsatio, *pulsation*.
 Pulsus, *pouls*.
 Pulverizare, *pulvériser*.
 Pulvillus, *bourdonnet*.
 Pulvis, *poussière, poudre*.
 Punctio, *ponction, picotement*.
 Punctura, *piqûre*.
 Punicum, *grenade*.
 Pupilla, *pupille*.
 Purgamenta, *lochies*.
 Purgans, *purgatif*.
 Purgatio, *purgation*.
 Purgationes menstruæ, *menstrues*.
 Purgativus, *purgatif*.
 Purgatorius, *purgatif*.
 Purificatio, *purification*.
 Purulentus, *purulent*.

Pus, *pus*.
 Pustula, *pustule*.
 Pustulatio, *éruption de pustules*.
 Pustulosus, *pustuleux*.
 Putor, *infection*.
 Putrefactio, *putréfaction*.
 Putridus, *putride*.
 Putrilago, *putrilage*.
 Pyga, *fesse*.
 Pyramis, *pyramide*.
 Pyrites, *pyrite*.

Q

Quadridens, *quadridenté*.
 Quadrifidus, *quadrifide*.
 Quadrijugus, *quadrijugé*.
 Quadripartitus, *quadriparti*.
 Quadrumanus, *quadrumane*.
 Quadrupes, *quadrupède*.
 Qualitas, *qualité*.
 Quartana febris, *fièvre quarte*.
 Quartanarius, *qui a une fièvre quarte*.
 Quassatura, *contusion*.
 Quaternarius, *quaternaire*.
 Querquera, *fièvre avec frisson*.
 Quintana febris, *fièvre quintane*.
 Quotidiana febris, *fièvre quotidienne*.

R

Rabies, *rage*.
 Racemus, *grappe*.
 Radiatus, *radié, rayonné*.
 Radicalis, *radical*.
 Radicula, *radicule*.
 Radius, *rayon ; le radius*.
 Radix, *racine*.
 Radula, *rugine*.
 Ramentum, *raclure, parcelle*.
 Ramex, *hernie*.
 Ramicosus, *qui a une hernie*.
 Ramosus, *rameux*.
 Ramulus, *ramille*.
 Ramus, *rameau*.
 Ramusculus, *ramuscule*.
 Rancidus, *rance*.
 Ranula, *ranule*.
 Ranunculus, *renoncule*.
 Raphanus, *raifort*.
 Rarefaciens, *raréfiant*.
 Rarefactio, *raréfaction*.
 Raritas, *le peu de densité*.
 Rasura, *érosion*.
 Ratio, *raison*.
 Rationalis medicus, *médecin théoricien*.
 Raucedo, *enrouement*.
 Raucitas, *raucité*.

Receptaculum, *réceptacle*.
 Recipiens, *réceptient*.
 Reclinatus, *récliné*.
 Recorporare, *renouveler le corps*.
 Recorporatio, *métasynergie*.
 Recrementum, *récrement*.
 Rectificatio, *rectification*.
 Recurrens, *récurrent*.
 Recutitus, *dont la peau est enlevée, circoncis*.
 Reductio, *réduction*.
 Redulcerare, *ulcérer de nouveau*.
 Redundantia, *rédonnance*.
 Reduvia, *envie aux doigts*.
 Relectio, *analepsie*.
 Reficiens, *analeptique*.
 Reflectio, *réflexion*.
 Refovere, *fomentier*.
 Refractio, *réfraction*.
 Refrigerans, *rafraichissant*.
 Refrigeratio, *réfrigération*.
 Refrigeratorius, *réfrigérant*.
 Refringens, *réfringent*.
 Regeneratio, *régénération, palin-génésie*.
 Regeneratio, *reproduction*.
 Regimen, *régime*.
 Rejecto sanguinis, *hémoptysie*.
 Relaxatio, *relaxation*.
 Remedium, *remède*.
 Reminiscentia, *réminiscence*.
 Remissio, *rémission*.
 Remissivus, *émollient*.
 Ren, *rein*.
 Renalis, *rénal*.
 Repercussus, *répercussif*.
 Reprimere sudores, *arrêter les sueurs*.
 Repugnantia, *antipathie*.
 Repullulare, *repulluler*.
 Repulsio, *répulsion*.
 Repulsorius, *qui repousse*.
 Residuum, *résidu*.
 Resina, *résine*.
 Resolutio ventris, *stomachi, flux de ventre*.
 Resolvens, *résolvant*.
 Respiratio, *respiration*.
 Retentio, *retention*.
 Retentio pedum, *paralyse des jambes*.
 Reticulum, *épiploon*.
 Retractio, *rétraction*.
 Retrocessus, *rétrocession, mou-vement rétrograde*.
 Revellens, *révulsif*.
 Reverberatio, *réverbération*.
 Revivificatio, *revivification*.
 Revolutus, *révoluté*.
 Revulsio, *révulsion*.
 Rhacoma, *rhubarbe*.
 Rhagas, *rhagades, rhagadia, orum, rhagade, gerçure*.
 Rhamnus, *nerprun*.
 Rheum barbarum, *rhca ponticum, rhubarbe*.
 Rheuma, *rhume, catarrhe*.

Rheumaticus, *rhumatisant*.
 Rheumatismus, *rhumatisme; ca-tarrhe*.
 Rhinenchytes, *rhinenchyte*.
 Rhinon, *sorte de collyre*.
 Rhododendrum, *laurier-rose*.
 Rhomboides, *rhomboïde*.
 Rhombus, *rhombe*.
 Rhonchus, *ronflement*.
 Rhus, *sumac*.
 Rhythmus, *rhythme*.
 Ricinus, *ricin (plante); tique, in-secte*.
 Rigiditas, *rigidité*.
 Rigor, *frisson*.
 Risus, *ris*.
 Roborans, *fortifiant*.
 Roborosus, *qui a le tétanos*.
 Robur, *roborosa passio, tétanos*.
 Ros, *rosée*.
 Rosa, *rose (fleur); rosier*.
 Rosio, *tranchées, coliques*.
 Rosmarinus, *romarin*.
 Rostrum, *bec*.
 Rotatio, *rotation*. Rotator, *rota-teur*.
 Rotundula, *pastille ronde*.
 Rubedo, *rougeur*.
 Rubefaciens, *rubéfiant*.
 Rubia, *garance*.
 Rubigo, *nielle, maladie des blés*.
 Rubus, *ronce*. Rubus idæus, *fram-boisier*.
 Ructatio, *éructation*.
 Ructus, *rot, rapport*.
 Rucula, *spatule*.
 Rudis, *rude*.
 Ruga, *ride*.
 Rugosus, *rugueux*.
 Ruma, *rumen, premier estomac des ruminants*.
 Rumex, *petite oseille*.
 Ruminans, *ruminant*.
 Runcina, *rugine*.
 Ruptio, *rupture*.
 Ruptura, *fracture, rupture*.
 Ruscus, *fragon*.

S

Sabina, *sabine*.
 Saccharum, *sucre*.
 Saccus, *chausse*.
 Sacer, *sacré*.
 Sacer ignis, *érysipèle*.
 Sacer morbus, *épilepsie*.
 Sacrum, *sacrum*.
 Sagittatus, *sagitté*.
 Sal, *sel*.
 Saliva, *salive*.
 Salivatio, *salivation*.
 Salivovosus, *qui salive beaucoup*.
 Salix, *saule*.
 Saltus, *saut*.

Salubritas, *salubrité*.
 Salvia, *sauge*.
 Samara, *samare*.
 Sanabilis, *curable*.
 Sanatio, *guérison, cure*.
 Sandaracha, *sandaraque*.
 Sanguineus, *sanguin*.
 Sanguinis missio, *saignée*.
 Sanguinolentus, *sanguinolent*.
 Sanguis, *sang*.
 Sanguisuga, *sangsue*.
 Sanies, *sanie*.
 Saniosus, *sanieux*.
 Sanitas, *santé*.
 Sanus, *sain*.
 Sapa, *vin cuit*.
 Sapo, *savon*.
 Sapor, *saveur*.
 Sarcocolla, *sarcocolle*.
 Sarcoma, *sarcome*.
 Sarcophagus, *sarcophage*.
 Sarcosis, *sarcome, enflure des bêtes de somme*.
 Sardonius, *sardonien*.
 Sarmientosus, *sarmenteux*.
 Sarmentum, *sarment*.
 Satietas, *satiété*.
 Saturans, *saturant*.
 Saturatio, *saturation*.
 Satureia, *sarriette*.
 Saturitas, *réplétion*.
 Satyriasis, *satyriasis*.
 Saxatilis, *saxatile*.
 Saxeus, *pierreux*.
 Saxifragus, *saxifrage*.
 Scabies, *gale*.
 Scabiosus, *galeux*.
 Scalculus, *scalène*.
 Scalpellum, *bistouri, scalpel*.
 Scalprum, *rugine*.
 Scammonium, *scammonia, scam-monia, scammonée*.
 Scandix, *seandix*.
 Scapula, *épaule*.
 Scapus, *hampé*.
 Scarificatio, *scarification*.
 Scarificatorium, *scarificateur*.
 Sceletus, *squelette*.
 Sceletyrbe, *scelotyrbé, scelotyrbé*.
 Sciaticus, *qui a la sciatique*.
 Scilla, *scille*.
 Scillites vinum, *acctum, vin, vi-naigre de scille*.
 Scirrhomia, *scirrhomie*.
 Scirrhus, *squierre*.
 Scissura, *scissure*.
 Scobina, *rape*.
 Scobis, *rapure, limaille*.
 Scoria, *scorie*.
 Scotoma, *vertige*.
 Scotomaticus, *qui a des vertiges*.
 Scrotus, *excrétion*.
 Scrobiculus, *scrobicule*.
 Scrofa, *truie*.
 Scrofulæ, *serofules*.
 Scrotum, *bourses*.
 Scutiformis, *scutiforme*.

Scutulum, *petit bouclier*. — Scutula aperta, *omoplates*.
 Scybala, *scybales*.
 Sebaceus, *sébacé*.
 Sebum, *suif*.
 Secretio, *sécrétion*.
 Secundæ, *secondines*.
 Sedans, *sédatif*.
 Seditum, *sédiment*.
 Semen, *semence, graine*.
 Seminalis, *séminal*.
 Seminatio, *sémination*.
 Senectus, *vieillesse*.
 Sensibilis, *sensible*.
 Sensualis, *relatif aux sens*.
 Sensus, *sentiment*.
 Separatio, *sécrétion*.
 Septicus, *septique*.
 Septum, *cloison*.
 Serpedo, *érysipèle*.
 Serpens, *serpent*.
 Serra, *scie*.
 Serratus, *en scie*.
 Sertulum, *sertule*.
 Serum, *petit-lait, sérosité*.
 Sesamoides, *sésamoïde*.
 Sesamum, *sésame*.
 Sessilis, *sessile*.
 Seta, *soie*.
 Sctosus, *hérissé de soies*.
 Sexualis, *sexuel*.
 Sexus, *sexe*.
 Siagones, *siagonitæ, muscles des tempes et des mâchoires*.
 Sibilus, *sifflement*.
 Siccans, *dessiccatif*.
 Siccatio, *dessiccation*.
 Siccativus, *dessiccatif*.
 Siccitas, *siccité*.
 Sideratio, *sidération*.
 Sideratus, *apopleelique*.
 Sideritis, *siderite*.
 Silex, *silex*.
 Silicula, *silicule*.
 Siliqua, *silique, gousse*.
 Silphion, *silphium, laser*.
 Simus, *canus*.
 Sinapis, *moutarde*.
 Sinapismus, *sinapisme*.
 Sinciput, *sinciput*.
 Sindon, *sindon*.
 Singultus, *hoquet, sanglot*.
 Sinus, *sinus, clapier*.
 Siphon, *siphon*.
 Siritiasis, *siritase*.
 Sisymbrium, *resson*.
 Siticulosus, *qui altère*.
 Sitis, *soif, altération*.
 Smegma, *smegma*.
 Smilax, *smilax*.
 Solanum, *morelle*.
 Solaris, *solaire*.
 Solum, *baignoire*.
 Solubilis, *soluble*.
 Solutio, *solution*.
 Solvens, *fondant*.

Somnifer, *somnificus, somnifère, hypnotique*.
 Somnium, *songe*.
 Somnolentia, *assoupissement*.
 Somnus, *sommeil*.
 Sonorus, *sonore*.
 Sonticus morbus, *épilepsie*.
 Sonus, *son*.
 Sopiens, *assoupissant*.
 Sopor, *assoupissement*.
 Sorbitio, *tisane d'orge*.
 Spadix, *spadice*.
 Spado, *eunuque*.
 Spasmus, *spasme*.
 Spasticus, *sujet aux spasmes*.
 Spatha, *spathe*.
 Spatula, *spatule*.
 Specillum, *soude*.
 Speculum, *spéculum*.
 Sperma, *sperme*.
 Spermaticus, *spermatique*.
 Spica, *spica*.
 Spina, *épine*.
 Spinalis, *spinal*.
 Spineola rosa, *églantine*.
 Spinus, *épineux*.
 Spiraculum, *por*.
 Spiræa, *la spirée*.
 Spiritalis arteria, *trachée-artère*.
 Spissans, *incrassant*.
 Splanchna, *entrailles*.
 Splen, *rate*.
 Splenalgia, *splénalgie*.
 Splenemphraxis, *splénemphraxie*.
 Spleneticus, *splénétique*.
 Splenicus, *splénique*.
 Splenium, *compresse*.
 Spodium, *spode*.
 Spodylus, *vertèbre*.
 Spongia, *éponge*.
 Spongiosus, *spongieux*.
 Spuma, *écume*.
 Sputum, *crachat*.
 Squama, *écaille, squame*.
 Squamosus, *squameux, écailleux*.
 Squarrosus, *squarreux, couvert de boutons*.
 Stadium, *stade*.
 Stamen, *fibre, filament, étamine*.
 Stannum, *étain*.
 Staphyloma, *staphylôme*.
 Statura, *taille*.
 Steatoma, *stéatome*.
 Stegnus, *qui arrête la transpiration*.
 Stercora, *matières fécales*.
 Stercorarius, *stercoraire*.
 Sternutamentum, *éternument*.
 Stibinus, *stibié*.
 Stibium, *antimoine*.
 Stigma, *stigmaté*.
 Stillare, *distiller*.
 Stillatio, *distillation, stillation*.
 Stillicidium urinæ, *strangurie, énurésie*.
 Stimulans, *stimulant*.
 Stimulus, *aiguillon, stimulant*.

Stipula, *stipule*.
 Stolo, *rejeton*.
 Stomacæe, *stomacæe*.
 Stomachicus, *qui souffre de l'estomac*.
 Stomaclus, *œsophage, estomac*.
 Stomatice, *préparation bonne pour la bouche*.
 Stomatikus, *qui a mal à la bouche*.
 Storax, *storax*.
 Strabo, *qui est affecté de strabisme*.
 Strangulatio, *strangulatus, strangulation*.
 Stranguria, *strangurie*.
 Stria, *strie*.
 Striatus, *strié*.
 Stricture, *constriction, rétrécissement*.
 Strobilus, *strobile, pomme de pin*.
 Strophoma, *strophus, colique*.
 Strumaticus, *scrofuleux*.
 Strumæ, *scrofules*.
 Strumosus, *écrouelleux, scrofuleux*.
 Strychnos, *morelle à fruits noirs*.
 Stupefaciens, *stupefiant*.
 Stupor, *stupeur*.
 Stylus, *stylet*.
 Strymma, *un astringent*.
 Stypticus, *styptique*.
 Styrax, *le styrax*.
 Subcutaneus, *sous-cutané*.
 Suber, *liège*.
 Subereus, *de liège*.
 Subgrundatio, *subgrondation*.
 Subigere, *malaxer*.
 Subintrans, *subintrans*.
 Sublimare, *sublimer*.
 Sublimis, *sublime*.
 Sublinguium, *luette*.
 Sublucius, *sublucium, plaie en suppuration*.
 Submejus, *enfant qui pisse au lit*.
 Submersio, *submersion*.
 Subrenalis, *sous-rénal*.
 Substantia, *substance*.
 Substillum, *strangurie*.
 Subventrile, *le bas-ventre*.
 Succedaneus, *succédané*.
 Succenturiati, *succenturiaux*.
 Succida lana, *laine en suint*.
 Succinum, *succin*.
 Succubus, *succube, cauchemar*.
 Succus, *suc*.
 Succus arborum, *sève*.
 Suctus, *succion*.
 Sudatio, *sudation*.
 Sudatorium, *étuve*.
 Sudor, *sueur*.
 Suffimentum, *suffitio, fumigation*.
 Sufflatio, *gonflement*.
 Suffocatio, *suffocation*.
 Suffocationes, *attaques d'hystérie*.
 Suffusio, *suffusion, cataracte, berlue*.

Sugillatio, *sugillation*, *neurtrissure*.
 Sulfur, *soufre*.
 Sulfureus, *sulfureux*.
 Summitas, *sommité*.
 Supercilium, *sourcil*.
 Superfœtatio, *superfœtation*.
 Superus, *supère*.
 Supinatio, *supination*; *dérangement d'estomac*.
 Suppositorium, *suppositoire*.
 Suppressio, *suppression*.
 Suppuratio, *suppuration*.
 Suppuratorius, *suppuratif*.
 Sura, *mollet*, *os péroné*.
 Surdaster, *qui a l'oreille dure*.
 Surditas, *surdité*.
 Suspensor, *suspenseur*.
 Suspiriosus, *asthmatique*.
 Suspirium, *soupir*, *asthme*.
 Sutura, *suture*.
 Sycosis, *sycose*.
 Sylvestris, *sylvestre*.
 Symmetria, *symétrie*.
 Sympasma, *topique en poudre*.
 Sympathia, *sympathie*.
 Symphytum, *econsoude*.
 Symptoma, *symptôme*.
 Synanche, *angine*.
 Synchicus, *d'angine*.
 Synchronis, *friction avec un liniment*.
 Synchronus, *synchrone*.
 Syncope, *syncope*.
 Syncrasis, *mélange*.
 Synchrisis, *synchrisis*.
 Syntecticus, *qui déperit*.
 Syntexis, *colligation*.
 Synthesis, *synthèse*.
 Syrigmus, *lintouin*.
 Syringa, *seringue*, *lavement*.
 Syringotomium, *syringotome*.
 Systalticus, *systaltique*.
 Systole, *systole*.

T

Tabella, *tablette*.
 Tabes, *consommation*, *étisie*.
 Tabidus, *tabide*.
 Tabificus, *tabifique*.
 Tactilis, *tactile*.
 Tactio, *tactus*, *tact*.
 Tænia, *le ténia*.
 Tænia, *bande*.
 Tæniola, *bandelette*.
 Talea, *bouture*.
 Talpa, *taupe*.
 Talus, *talon*.
 Tamariscus, *tamarisc*.
 Tecolithos, *pierre qui passait pour dissoudre les calculs de la vessie*.
 Tegumen, *tegumentum*, *tégument*.
 Telum (Seren. Samm.), *la pleuresie*.

Temperamentum, *tempérament*.
 Temperans, *tempérant*.
 Temperies, *température*.
 Tempora, *les temps*.
 Temporalis, *temporal*.
 Temulentia, *ivresse*.
 Tenaculum, *tenette*.
 Tenesmus, *ténésme*.
 Tensio, *tension*, *maladie des nerfs*.
 Tentatio, *atteinte*.
 Tentigo, *nymphomanie*.
 Tentipellium, *cosmétique contre les rides*.
 Terebellum, *trépan*.
 Terebinthina, *térébenthine*.
 Terebinthus, *térébinthe*.
 Terebra, *trépan*.
 Tergemini, *trijumeaux*.
 Terra, *terre*.
 Tertiana febris, *fièvre tierce*.
 Testa, *têt* ou *test*.
 Testaceus, *testacé*.
 Testes, *testicules*.
 Testiculus, *testicule*.
 Testudo, *tortue*.
 Tetanicus, *tétanique*.
 Tetanothrum, *cosmétique propre à faire disparaître les rides*.
 Tetanus, *tétanos*.
 Tethalassomonon, *vin mélangé d'eau de mer*.
 Tetrapharmacum, *emplâtre fait de quatre ingrédients*.
 Teucris, *germandrée*.
 Textura, *texture*.
 Textus, *tissu*.
 Thalietrum, *sorte de renonculacée*.
 Theoria, *théorie*.
 Therapeutica, orum, *traités de médecine*.
 Theriaca, *thériaque*.
 Thermae, *thermes*.
 Thermanticus, *échauffant*.
 Thladias, *thlibias*, *eunuque*.
 Thlaspi, *thlaspi*.
 Thorax, *poitrine*.
 Thridax, *sorte de laitue*.
 Thymatica, *pastilles à brûler, par-fum*.
 Thymium, *sorte de verrue*.
 Thymum, *thym*.
 Thyrsus, *thyrses*.
 Tibia, *jambe*, *os tibia*.
 Tibialis, *tibial*, *jambier*.
 Tilia, *tilleul*.
 Tinctura, *teinture*.
 Tinea, *teigne*, *insecte*.
 Tinnitus aurium, *lintouin*.
 Titillatio, *titillatus*, *chatouillement*, *titillation*.
 Tomentum, *omentum*.
 Tonicus, *fortifiant*.
 Tonsillæ, *amygdales*.
 Tonus, *ton*.
 Tophus, *tophus*.
 Torcular, *tournequet*.
 Tormentum, *souffrance*.

Tormina, *tranchées*.
 Torpedo, *torpille*.
 Torpor, *engourdissement*.
 Torrefactio, *torréfaction*.
 Torsiones, *tranchées*.
 Tortilis, *tortile*.
 Torulus, *petit muscle*.
 Torus, *muscle*.
 Toxicum, *toxique*.
 Trachia, *la trachée*.
 Trachomaticus, *qui fait disparaître les rugosités*.
 Tragacantha, *adragant*.
 Transfusio, *transfusion*.
 Transplantare, *transplanter*.
 Transversarius, *transversal*.
 Transversus, *transverse*.
 Tremor, *tremblement*.
 Trepidatio, *trépidation*.
 Triangularis, *triangulaire*.
 Triceps, *triceps*.
 Trichiasis, *trichiasis*.
 Tricuspis, *tricuspide*.
 Triennis, *triennal*, *trisanuel*.
 Trifidus, *trifide*.
 Trifolium, *trèfle*.
 Trigonum, *trigone*.
 Tripartitus, *tripartite*.
 Triquetrus, *triquètre*.
 Triticum, *froment*.
 Trituratio, *trituration*.
 Trochiscus, *trochisque*.
 Trochlea, *trochlée*, *poulie*.
 Truncus, *tronc*.
 Tuba, *trompe*.
 Tuber, *bosse*; *truffe*.
 Tuberculum, *tubercule*.
 Tubus, *tube*, *tuyau*.
 Tumefacere, *tuméfier*.
 Tumentia, *gonflement*.
 Tumor, *tumeur*.
 Tunica, *tunique*.
 Turbinatus, *turbiné*.
 Turgor, *turgescence*.
 Turio, *turion*.
 Turunda, *tente*.
 Tussilago, *tussilage*.
 Tussis, *toux*.
 Tympanites, *tympanite*.
 Tympaniticus, *atteint de tympanite*.
 Typus, *type*.

U

Uber, *mamelle*.
 Ulceratio, *ulcération*.
 Ulcerosus, *plein d'ulcères*.
 Ulcus, *plaie*, *ulcère*.
 Ulcusculum, *petit ulcère*.
 Uliginosus, *uligineux*.
 Ulmus, *orme*.
 Umbella, *ombelle*.
 Umbilicalis, *ombilical*.
 Umbilicus, *ombilie*.

Uncatus, *unciforme*.
 Unctio, *onction*.
 Uncus, *crochet, instrument pour l'extraction du fœtus*.
 Unguentum, *onguent*.
 Unguis, *ongle*.
 Ungula, *sabot de cheval*.
 Uniens, *unissant*.
 Uniformis, *uniforme*.
 Univocus, *univoque*.
 Uredo, *nielle, maladie des plantes*.
 Ureticus, *urinaire*.
 Urina, *urine*.
 Urinal, *pot de nuit*.
 Urna, *urne*.
 Uropygium, *croupion*.
 Urtica, *ortie*.
 Ustio, *ustion*.
 Ustulatio, *ustulation, légère brûlure*.
 Uterinus, *utérin*.
 Uterus, *matrice, utérus*.
 Utricularius, *utriculaire*.
 Utriculus, *utricule*.
 Uva, *luette*.

V

Vaccinium, *airelle*.
 Vagina, *gaine*.
 Vagitus, *vagissement*.
 Valetudinarium, *hôpital, hôpital militaire. Optio valetudinarii, aide-infirmier*.
 Valetudinarius, *valetudinaire*.
 Valetudo, *santé*.
 Valgus, *qui a les jambes tournées en dehors*.
 Valvula, *valvule*.
 Vapor, *vapeur*.
 Vaporatio, *vaporation*.
 Vaporosus, *vaporeux*.
 Varicosus, *variqueux*.
 Variegatus, *vergeté*.
 Varix, *varice*.
 Varus, *cagneux*.
 Varus, *bouton*.
 Vas, *vaisseau*.
 Vehiculum, *véhicule*.
 Vena, *veine*.
 Venæ sectio, *saignée*.
 Venenatus, *venimeux*.
 Venenosus, *vénéneux*.

Vencnum, *venin*.
 Venerens, *vénerien*.
 Venosus, *veineux*.
 Venter, *ventre*.
 Ventosa, *ventouse*.
 Ventositas, *ventosité*.
 Ventralis, *ventral*.
 Ventriculatio, *mal de ventre*.
 Ventriculus, *l'estomac, le ventricule*.
 Ventus, *vent; flatusité*.
 Ver, *printemps*.
 Veratrum, *le veratrum*.
 Verbascum, *bouillon-blanc*.
 Verbena, *verveine*.
 Veretrum, *le pénis*.
 Verminatio, *maladie des vers*.
 Vernis, *ver*.
 Vernaculus, *endémique*.
 Verruca, *verrue*.
 Vertebra, *vertèbre*.
 Vertebrum, *os du bassin*.
 Vertex, *vertex*.
 Verticillus, *verticille*.
 Verticulus, *vertèbre; bourrelet*.
 Vertigo, *vertige*.
 Vesania, *vésanie*.
 Vesica, *vessie*.
 Vesicula, *vesicule*.
 Vestibulum, *vestibule*.
 Veterinarius, *vétérinaire*.
 Vternosus, *léthargique*.
 Vternus, *léthargie*.
 Vibex, *ribice*.
 Vibratio, *vibration*.
 Vibrissæ, *poils du nez*.
 Vicia, *la vesce*.
 Victus ratio, *diète*.
 Vigiliæ, *veilles, insomnie*.
 Vinca pervinca, *la perrenche*.
 Vinculum, *ligament*.
 Vinum, *vin*.
 Virginitas, *virginité*.
 Virgo, *vierge*.
 Virilis, *viril*.
 Virilis ætas, *âge viril*.
 Virilitas, *virilité*.
 Virosum, *vireux, vénéneux*.
 Virulentus, *virulent*.
 Virus, *virus, poison*.
 Vis, *force*.
 Viscera, *viscères, entrailles*.
 Viscidus, *visqueux*.
 Viscosus, *visqueux*.
 Viscum, *gui, glu*.
 Visio, *vision*.

Visualis, *visuel*.
 Visus, *vue*.
 Vita, *vie*.
 Vitalia, *les organes essentiels à la vie*.
 Vitex, *agnus-castus*.
 Viticula, *tige grimpante*.
 Vitiligo, *vitiligo*.
 Vitiositas, *affection morbide*.
 Vitreus, *vitré*.
 Vitrum, *verre*.
 Vitta, *coiffe*.
 Vivax, *vivace*.
 Vivificatio, *vivification*.
 Viviparus, *vivipare*.
 Vola, *paume de la main*.
 Volatilis, *volatil*.
 Volsella, *pincette, tenette*.
 Volva, *volve*.
 Vomica, *vomique*.
 Vomicosus, *qui a une vomique*.
 Vomitio, *vomissement*.
 Vomitorius, *vomiféus, vomitif*.
 Vomitus, *vomissement*.
 Voracitas, *voracité*.
 Vorax, *vorace*.
 Vortex, *tourbillon*.
 Vox, *voir*.
 Vulnerarius, *vulnérable; chirurgien*.
 Vulnus, *plaie*.
 Vultus, *face, visage*.
 Vulva et volva, *rulve, volva*.

X

Xeranticus, *dessiccatif*.
 Xerocollyrium, *collyre sec*.
 Xerophagia, *usage des aliments secs*.
 Xerophthalmia, *xérophthalmie*.

Z

Zingiber, *gingembre*.
 Zirbus, *épiploon*.
 Zizyphum, *jujube*.
 Zona, *zona*.
 Zoster, *le zoster ou zona*.

GLOSSAIRE GREC.

ΑΕΡ

A

ἀβάπτιστον, sorte de trépan.
 ἀβρότερον, aurone.
 ἀγαλακτία, agalactie.
 ἀγάλακτος, qui n'a point de lait.
 ἀγάλλοχον, agalloche.
 ἀγαριών, agaric.
 ἀγγειολογία, angiologie.
 ἀγγεῖον ou ἀγγος, vaisseau; ἀγγεῖον κυστήριον, utérus.
 ἀγευστία, privation du goût.
 ἀγήρατον, agérat.
 ἀγύλη, le jarret, le pli du bras.
 ἀγκυλοβλέφαρον, ankyloblépharon.
 ἀγκυλόβλωσσαν, ankyloglosse.
 ἀγκυλοτόμον, ancylostome.
 ἀγκύλωσις, ἀγκύλη, ankylose.
 ἀγκυροειδής, ancyroïde.
 ἀγκών, coude, olécrane.
 ἄγμα, fracture, esquille.
 ἄγνος, l'agnus-castus.
 ἀγενία, stérilité.
 ἀγενος, femme qui n'a point encore eu d'enfants. Ἄγεναι ἡμέραι, jours pairs.
 ἀγρυπνία, insomnie.
 ἀγρυπνος, qui est privé du sommeil.
 ἀγυμνασία, défaut d'exercice.
 ἀγχίλωψ, anchilops.
 ἀγχόνη, strangulation.
 ἀγωνία, anxiété, agonie.
 ἀδημονία, angoisse.
 ἀδήν, glande.
 ἀδιάντων, adiante.
 ἀδιαπνευστία, défaut de respiration.
 ἀδιάφορα, constipation.
 ἀδιψος, qui est sans soif; qui désaltère.
 ἀδυναμία, adynamie.
 ἀδύνατος, faible, épuisé.
 ἀείζων, la joubarbe.
 ἀερόφοβος, aérophobe.

ΑΚΑ

ἄζυγος, impair, azygos.
 ἄζυμος, azyme, non fermenté.
 ἄηρ, air.
 ἀθεράπευτος, incurable.
 ἀθήρωμα, ἀθήρωμα, athérome.
 αἰγίλωψ, ægilops.
 αἶγίς, albugo.
 αἰγόμενος, fenugrec.
 αἰδοῖα, les parties génitales.
 αἰθήρ, éther.
 αἰθρία, bulle, tache rouge à la peau.
 αἷμα, sang.
 αἱμακτός, sanguinolent.
 αἱμάλωψ, ecchymose de l'œil.
 αἱματικός, sanguin.
 αἱματίτις, veine.
 αἱματοποιητικός, qui fait du sang.
 αἱματώδης, sanguinolent.
 αἱμάτωσις, hémotose.
 αἱμαπυκνός, crachant du sang.
 αἱμορροαγία, hémorrhagie en général ou hémorrhagie nasale.
 αἱμορροειδὸς αὐτίς, instrument pour brûler les hémorrhoides.
 αἱμορροειδής, hémorrhoides.
 αἱμόρρος, sujet aux écoulements de sang; femme qui a ses menstrues.
 αἱμόρρος, qui craint la saignée.
 αἱμωδία, agacement des dents.
 αἰσθητήριον, sens.
 αἰσθησις, sentiment, faculté de sentir.
 αἰσθητικός, doué du sentiment.
 αἰτία, cause.
 αἰτιολογία, étiologie.
 αἰών, durée de la vie.
 αἰώρα, instrument qui servait à balancer un malade.
 ἀκαθάρσια, impureté.
 ἀκάθαρτος, impur.
 ἀκακία, mimosa.
 ἀκαλήψη, ortie.
 ἄκανθα, épine.
 ἀκανθος, acanthe.
 ἄκαρι, ciron.

ΑΛΘ

ἀκέσμαι, je guéris.
 ἀκέσμιος, ἀκέσμιος, ἀκεστός, guérissable.
 ἀκέσιος, guérissant.
 ἀκεσμα, ἀκεσις, ἀκεσμός, cure, remède.
 ἀκεστρίς, ἀκεστρίς, sage-femme.
 ἀκέστωρ, médecin.
 ἀκέφαλος, acéphale.
 ἀκίνησις, immobilité.
 ἀκνή, vigueur de l'âge; l'état d'une maladie.
 ἀκνή, l'ontie.
 ἀκόνιτον, aconit.
 ἀκοπος, qui délasse, anodin.
 ἀκοσμία, acosmie.
 ἀκουσμα, audition.
 ἀκουστικός, acoustique.
 ἀκούω, j'entends.
 ἀκραίπαλος, qui dissipe l'ivresse.
 ἀκρασία, intempérie.
 ἀκρατον, vin pur.
 ἀκρα, les extrémités.
 ἀκρία, acrisie.
 ἀκρόσσις, l'ouïe.
 ἀκρόβουστια, prépuce.
 ἀκροδακτύλιον, le bout des doigts.
 ἀκρομαχίον, le milieu du nombril.
 ἀκροπεσθία, le prépuce.
 ἀκροχειρισμός, exercice qui consistait à mouvoir les bras.
 ἀκροχορδών, acrochordon, verrue.
 ἀκρόμιον, acromion.
 ἀκροτήρια, les extrémités.
 ἀκτι, sureau.
 ἀλγίμα, ἄλγος, douleur, quelquefois maladie.
 ἀλεμμα, ἀλεψα, ἀλειψαρ, onguent.
 ἀλείπτεις, celui qui oint.
 ἀλείψω, je fais des frictions.
 ἀλεξητήριον, remède, alexétère.
 ἀλεξίκακος, préservatif.
 ἀλεξίφάρμακον, alexipharmaque.
 ἀλευρον, farine.
 ἀλθία, guimauve.
 ἀλθεῖς, guérison.

άλλαντοειδής ύμν, allantoïde.

άλλοφάσσειν, délirer.

άλοή, aloès.

άλοήσις, trituration.

άλοιφή, onction.

άλος, sel.

άλοηρες, haltères.

άλυκη, άλυσις, angoisse, agitation, anxiété.

άλυσιον, griau d'orge.

άλυός, alphas.

άλωπεκες, muscle des lombes.

άλωπεκία, alopecie.

άμαρακίς, marjolaine.

άμαύρωσις, amaurose.

άμβη, ambi.

άμβλωγμός, άμβλωγμία, amblyopie.

άμβλωσις, avortement.

άμβλωρίδιον, moyen abortif.

άμεθυστός, qui empêche ou dissipe l'ivresse.

άμιαντος, amiante.

άμνιον, amnios.

άμωσις, reflux des humeurs.

άμυγδάλη, amande.

άμυλον, amidon.

άμυος, sans muscles.

άμυγή, excoriation, ulcération superficielle.

άμυκτηρινός, quotidien.

άμυγδαλοειδής, amphiblastroïde.

άμυγδαλόχρημα, région autour des amygdales.

άμυγδαλίξις, ambidextre.

άμυγδαλον, le bord de l'utérus.

άμυγδαλίτις, qui avoisine l'utérus.

άμυγδαλοπνεύμα, dyspnée considérable.

άμυγδαλοειδής, amphiblastroïde.

άναβροχισμός ou άναβροχισμός, anabrochisme.

άναβροχισμός, érosion.

άναγαργαρίστιον, gargarisme.

άναγαργή, excrétion par le haut.

άναδοσις, distribution.

άναδρομή, anadrome.

άναμία, anémie.

άναμις, exsangue.

άναίσθησις, insensibilité.

άνακκαθαίρω, je purge par le haut.

άνακκαθάρσις, purgation par le haut.

άνακστος, incurable.

άνακλισις, le décubitus.

άνακμίζω, je rétablis, je ranime, je rends les forces.

άναληπτικός, analeptique.

άναλήψις, restauration.

άναλυσις, analyse.

άναμνηστικός, amnestic.

άναπέταια, état des yeux ouverts.

άναπετείς έρθλαμοί, yeux ouverts.

άναπλήρωσις, anaplérose.

άναπνοή, respiration.

άναπτύω, j'expectore.

άνάστασις, réulsion.

άνασταλτικός, répercussif.

άνάστασις, action de se mettre sur son séant.

άναστόμωσις, anastomose.

άναστομωτικός, anastomotique.

άνατομή, anatomie.

άνάτριψις, friction.

άναυδία, mutité, aphonie.

άναφρεδία, anaphrodisie.

άναφύσμη, évaporation, exhalation.

άναφώνησις, déclamation.

άναφρέψις, expulsiou.

άναφρήνη, pourpier.

άναφρόγυνος, androgynie.

άνεσις, rémission.

άνευρημύς, anévrysme.

άνήκεστος, incurable.

άνηκουστία, perte de l'ouïe.

άνήρ, homme.

άνισον, άννισον, άνισον, άνισσον, anis.

άνθηλιξ, anthélix.

άνθηρον, mentou.

άνθηρός, fleuri.

άνθος, fleur.

άνθηξ, anthrax.

άνθρωπος, homme.

άνθρωποφάγος, anthropophage.

άνοδμος, άνοσμος, inodore.

άνορέξια, anorexie.

άνοχός, ύμν, έντέρον, mésentère.

άντρείσις, rénitence.

άντιάδης, amygdales.

άντιδόσιον, antidote.

άντινήμιον, le tibia.

άντιπάθεια, antipathie.

άντίσπασις, réulsion.

άντιφάρμακον, contre-poison.

άντίχειρ, le pouce.

άνώδμος, anodin.

άνω κυβία, ή, la poitrine.

άνωμαλία, άνωμαλίτης, anomalie.

άξουγιον, axonge.

άξων, axe.

άενος, abstème.

άορασία, cécité.

άορταί, les bronches.

άορτή, aorte.

άπαθεια, apathie.

άπεπτος, qui est à l'état de crudité.

άπευθυμένον, le rectum.

άπεψία, aepsie, indigestion.

άπτήχημα, fracture par contre-coup.

άπνους, qui est sans respiration.

άπόβρεγμα, infusion.

άπογλυκτισμός, sevrage.

άπογλυκωσις, formation de la catarracte.

άποδαμρωτικός, propre à exciter les larmes.

άπόζημα, apozème.

άπόθερον, sorte de breuvage usité dans l'antiquité.

άπόθεσις, position fixe donnée à un membre cassé ou démis.

άποθυμιάσις, évaporation.

άποκαπνισμός, fumigation.

άποκοπή, abscission.

άπόκρισις, sécrétion d'humeur, excretion.

άποκρυστικός, répercussif.

άποκύησις, accouchement.

άπονέυρωσις, aponevrose.

άπονος, qui délasse.

άποπάγησις, déjections.

άποπληκτις, άποπληκτικός, apoplectique.

άποπληξία, apoplexie.

άποπλύνων, abstergent.

άποστυμπαίος, préservatif.

άπορία, anxiété.

άποσιτία, dégoût.

άποσπερμισμός, fracture du crâne où la pièce est emportée comme avec une doléire.

άποσπίζωμα, tumeur dure, squirrhuse.

άπόστασις, άπόστημα, apostème, abcès.

άπόστυμα, desquamation, excoriation.

άποσχίζω, je scarifie.

άποσχισις, scarification.

άπούλωσις, cicatrisation.

άπουλωτικός, cicatrisant.

άποφθορα, avortement.

άποφλεγματισμός, tout ce qui fait couler la pituite.

άπόφυσις, apophyse.

άπόχρηψις, exsécration.

άπτειρος, aptère.

άπτικόν, tactile.

άπτυστος, qui ne crache pas.

άπυρέξια, apyrexie.

άπυρρετος, sans fièvre.

άρατίπορος, poreux.

άραίος, celluleux; άραιον όστέον, os spongieux.

άραίσταρκος, dont les chairs sont spongieuses.

άραίομα, rarefaction.

άραιωτικός, relâchant, rarefiant.

άραχνοειδής, arachnoïde.

άργημα, άργημον, άργημας, albugo.

άργυρος, argent.

άρθριτικός, arthritique.

άρθριτις, arthrite.

άρθρον, άρθρωσις, articulation.

άρθρωδία, arthrodie.

άριστολόγιον, aristoloche.

άρμονία, harmonie.

άρόγλωσσον, plantain.

άρόροια, suppression d'un écoulement, particulièrement des menstrues.

άρτηρία, la trachée-artère, artère.

άρτηνοειδής, arylénoïde.

άρχιατρος, archiatre.

άρωμα, aromate.

άρωματικός, aromatique.

άσπ, dégoût, nausée, anxiété.

άσθθεια, asthénie.

άσμη, asthme.

άσμητικός, asthmatic.

ἀστία, dégoût, inappétence.
 ἀστιας, qui ne prend pas d'aliments.
 ἀσκαρίς, ascarié.
 ἀσκαρίτης, ascite.
 ἀστράγαλος, astragale; vertèbre.
 ἀστρεβύλασις, sidération.
 ἀστρυνίτις, asphalte.
 ἄστυατος, qui est sans pouls.
 ἀσφυζία, cessation du pouls.
 ἀτεκία, absence d'enfants.
 ἀτμία, atocie.
 ἀτονία, atonie, défaillance.
 ἄτρητος, imperforé.
 ἀτροφία, atrophie.
 αὐλισιας, cathéter.
 αὐξισις, accroissement.
 αὐχην, la nuque.
 ἀφαίρεσις, aphérèse.
 ἀφρασις, rémission.
 ἀψήματα, apozème.
 ἀφή, toucher.
 ἀφθαί, aphthes.
 ἀφίστασθαι, abceder.
 ἀφρόδευμα, ἀφροδύς, excréments.
 ἀφροδισιασμοί, usage des plaisirs vénériens.
 ἀφροδισιας, aphrodisiaque.
 ἀφυλλος, aphyllé.
 ἀφωνία, arphonie.
 ἄψις, néphélie.
 ἄρχη θινίου, charpie.
 ἀχώρ, achor.
 ἀψίνθη, absinthe.
 ἀψυχία, lipothymie.

B

βαθμῆς, cavité articulaire d'un os.
 βάθρον Ἰπποκράτειον, hane d'Hippocrate.
 βαλιανεῖον, bain.
 βάλανος, gland; pessaire, suppositoire.
 βάλσαμον, baume.
 βαπτιστήριον, baignoire.
 βαρυηκία, dureté d'oreille.
 βάρυχις, rauque, grenouillette.
 βδέλλα, sangsue.
 βδέξ, toux.
 βεγκιός, béchique.
 βελιόν, petite toux.
 βιαισός, valgus.
 βιένος, muéus.
 βισφαιρίδες, les cils.
 βλεφαρρον, paupière.
 βλεφαροξύστρον, instrument propre à racler les paupières.
 βόθριον, bothrion.
 βολβος, bulbe.
 βολβοΐδης, bulbeux.
 βόμβος, bourdonnement.
 βορβορυγμοί, borborygme.
 βότρως, raisin.
 βουβών, aine, bubon.

βουβωνοκλήη, bubonocèle.
 βούκερος, fenugrec.
 βουλιμία, βουλιμιασμοί, βούλιμος, boulimie.
 βούτυρον, beurre.
 βραγχάλειος, enroué.
 βράγχις, branchies.
 βράχμος, enrouement.
 βραδυπέψια, bradypepsie.
 βράθυ, la sabine.
 βραχίων, bras.
 βραχύπνευτος, qui a l'haleine courte.
 βραχυπίτις, qui boit peu.
 βρέγμα, sinciput, bregma.
 βρογχια, les bronches.
 βρογχοκλήη, bronchocèle.
 βρόγχις, gosier.
 βρώμα, nourriture.

Γ

γάγγλιον, ganglion.
 γαγγλιώδης, gangliforme.
 γάγγραινα, gangrène.
 γαγγρανικός, gangréneux.
 γάλα, lait; γάλα σγιστόν, petit lait; γάλα όρνιθίων, lait de poule.
 γαλακτοπότις, galactopote.
 γαλακτοφάγος, qui vit de lait.
 γαλακτοφόρος, galactophore.
 γαλακτώσις, galactose.
 γαλιόχων, bras déformé à la suite d'une luxation congénitale.
 γαργαρέων, gosier, lueite.
 γαργαρίζω, je gargarise.
 γαργαρισμοί, gargarisme.
 γαστήρ, ventre, estomac, matrice.
 γαστροκνήμιον, gras de la jambe, mollet.
 γαστρορρηφία, gastrorrhaphie.
 γέλως, ris; γέλως σαρδώος, ris sardonique.
 γένειον, menton.
 γήρας, vieillesse.
 γήρασκια, soin de la vieillesse.
 γήγγυμις, ganglyme.
 γλάμη, γλάμη, chassie.
 γλαύκωμα, γλαύκωσις, ealaracte.
 γλήνη, cavité articulaire.
 γλυκιάς, j'édulcore.
 γλυκώρις, réglisse.
 γλώσσα, γλώσσα, langue.
 γλωσσικάτερον, glossoeatoche.
 γλωσσόκωμιον, γλωσσόκωμιόν, glossocome.
 γλωττις, glotte.
 γνάθος, joue, mâchoire.
 γογγώνη, goitre.
 γομφιασμοί, mal aux dents (à l'époque de la dentition).
 γόμφιος, dent molaire.
 γόμφωσις, gomphose.
 γόνι, foetus; semence, sperme; la matrice.

γόνημος, prolifique.
 γονίμη ημέρα, jour impair.
 γονόρροια, gonorrhée.
 γόνυ, genou.
 γυπόσις, courbure des ongles, γυῖον, membre.
 γυμνόσπερμος, gymnosperme.

Δ

δάκρυ, δάκρυον, larme.
 δακτύλιος, anus.
 δακτυλιώδης, doigt annulaire.
 δάκτυλος, doigt; datte.
 δαρτός χιτών, dartos.
 δελφός, matrice.
 δένδρον, arbre.
 δέρμα, peau.
 δευτέρειον, l'arrière-faix.
 δευτεροπάθεια, deutéropathie.
 διαβήτης, diabète.
 διαβρωσις, diabrose, érosion.
 διαγνώσις, diagnostic.
 διαγνωστικός, diagnostique.
 διαθήσις, diathèse.
 διαίρεσις, dièrèse, incision.
 διαίτα, diète.
 διαιτητική, la diététique.
 διακοπή, incision, diacopé.
 διάπασμα, diapasme.
 διαπηδισις, diapèdèse.
 διαπνέω, je transpire.
 διαπνέω, transpiration.
 διαπύσις, suppuration.
 διαπυκτικός, suppuratif.
 διάρθρωσις, diarthrose.
 διάρροια, diarrhée.
 διάστασις, diastase.
 διαστολή, diastole.
 διάτριμμα, excoriation par frottement.
 διαφρησις, diaphorèse.
 διαφρητικός, diaphorétique.
 διάφραγμα, diaphragme.
 διάφυσις, diaphyse.
 διάλυσις, résolution d'une tumeur.
 διαχώρησις, διαχώρημα, selle, évacuation alvine.
 δίδυμοι, jumeau; testicule.
 δίδυμοτόκος, qui est accouchée de deux jumeaux.
 δίκροτος, dicrote.
 δίνας, vertige, étourdissement.
 διεγγωσις, tuméfaction.
 διέρθωσις, réduction d'une fracture.
 διέρρωσις, transformation en petit-lait.
 διουρητικός, diurétique.
 διπλοή, diploé.
 δίπους, bipède.
 δίπτερις, diptère.
 διαστιχιασμοί, distichiasis.
 δίψα, soif.
 διψητικός, altérant.
 δογματικός, dogmatique.

δελτιν, furoncle.
 δεκιμασία, docimasiae.
 δερκαδίζων, caprisant.
 δόσις, dose.
 δραστηρις, drastique.
 δρούπεπτις, drupe.
 δρώπαξι, remède dépilatoire.
 δύναμις, force, remède, efficacité d'un remède.
 δυσαισθησία, dysesthesie.
 δυσαναγωγός, difficile à expectorer.
 δυσεντερία, dysenterie.
 δυσικία, dureté de l'ouïe.
 δυσθυμία, découragement.
 δυσωνία, difficulté à se mouvoir.
 δυσκρασία, dyscrasie.
 δυσουρία, dysurie.
 δυσπεψία, dyspepsie.
 δύσπνια, dyspnée.
 δυσπνέϊσις, essoufflé.
 δυστομία, dystocie.
 δυστορία, anxiété, malaise.

E

ἐγγαστριμυθος, engastrimythe, ventriloque.
 ἐγγείσωμα, embarrure.
 ἐγκανθίς, encanthis.
 ἐγκατα, intestins.
 ἐγκέφαλις, encéphale, cerveau;
 ἐγκέφαλις, ἐπιθήσις, cervelet.
 ἐγκύλιμα, intestins.
 ἐγκυπέη, incision en dédolat.
 ἐγχάραξις, scarification.
 ἐγχύμωσις, echymose.
 ἐθρα, anus; hédra.
 ἔθες, habitude.
 εἰλέος, iléus.
 εἰλιξ, hélix.
 εἰσβολή, invasion, épisémasie, paroxysme.
 εἰσπνοή, inspiration.
 ἐκβόλις, abortif.
 ἐκχέματα, échanbouleurs.
 ἐκθλιμμα, contusion.
 ἐκκοπή, entaille.
 ἐκκορωτικός, cœcoprotique.
 ἐκλεγμα, ἐκλεγμα, eclegme.
 ἐκλυσις, lithomyie.
 ἐκπίεσμα, cepisme, fracture du crâne.
 ἐκπλιξις, stupeur.
 ἐκπνοή, expiration.
 ἐκπυεῖσθαι, suppurer, aboutir.
 ἐκπύημα, empyème.
 ἐκπυετικός, suppuratif.
 ἐκρυσίς, écoulement de la semence; faux germe.
 ἐκστασις, transport.
 ἐκτικίς, hectique.
 ἐκτομίας, eunuque.
 ἐκτριμμα, excoarion.
 κερόπιν, ectropion.

ἐκτρομα, ἐκτροσις, ἐκτροξμός, avortement.
 ἐκτροπικός, abortif.
 ἐκτροπτικός, désobstruant.
 ἐκχύμωμα, ἐκχύμωσις, echymose.
 ἔλαιον, huile.
 ἐλαπήριον, purgatif.
 ἐλεφαντίασις, ἐλεφας, éléphantiasis.
 ἔλκος, ulcère.
 ἐλακίσις, qui tire.
 ἐλακόδιον, petit ulcère.
 ἐλακυστήρ. Voyez ἐμερουλικός.
 ἐλακόδης, ulcéré, ulcéreux.
 ἐλκωμα, ἐλκωσις, ulcération.
 ἐλλέβηρος, ellébore.
 ἔλμις, ver.
 ἔλυτρον, enveloppe.
 ἐλώδης, paludéen.
 ἐμβόλη, réduction des luxations.
 ἐμβροχή, embrocation.
 ἐμβρυοθάλασσις, instrument pour écraser l'embryon.
 ἐμβρυοτομία, embryotomie.
 ἐμερουλικός, crochet pour extraire le fœtus mort dans la matrice.
 ἐμεσία, vomiturition.
 ἐμετικός, émétique.
 ἔμετος, vomissement.
 ἐμμήνια, règles, menstrues.
 ἐμμοτον, charpie, tente.
 ἐμπειρία, empirisme.
 ἐμπειριώσις, empirique.
 ἐμπλαστικός, emplastique.
 ἐμπλαστον, emplâtre.
 ἐμπροσθίτωνος, emprosthotonos.
 ἐμπυσις, expectoration.
 ἐμπύημα, empyème.
 ἐμπυρις, qui expectore des crachats purulents; ἐμπυρις μότος, charpie ou tente que l'on introduit dans une plaie suppurante.
 ἐμπυρις, qui a la fièvre.
 ἐμφορκτικός, obstruant.
 ἐμφοραξις, obstruction.
 ἐμφυσημα, emphysemé.
 ἐναμιος, hémostatique.
 ἐνανώρημα, énéorème.
 ἐνδήμιος, ἐνδήμιος, endémique.
 ἐνδοσις, rémission.
 ἐνεμα, clystère, injection.
 ἐνόησις, fracture avec enfoncement.
 ἐνοριών, l'énormon.
 ἐνούριον, le dedans des gencives.
 ἐντασις, érection.
 ἐντεροκίλη, entéroécèle.
 ἐντερον, intestin.
 ἐντομον, insecte.
 ἐξαβλιωμα, avortement.
 ἐξάνθημα, exanthème.
 ἐξάρθρωμα, ἐξάρθρωσις, luxation.
 ἐξεχέβρογχος, affecté de bronchocèle.
 ἐξεχέβρωσις, qui a une hanche saillante.
 ἐξίσις, disposition, constitution.
 ἐξομφαλις, exomphale.

ἐξοστωσις, exostose.
 ἐπανθισμος, une grosse veine.
 ἐπαρμα, tumeur en général, ou particulièrement une parotidé.
 ἐπαρσις, tumeur.
 ἐπιγλωττίς, épiglotte.
 ἐπιγονατίς, ἐπιγονή, la rotule.
 ἐπιδερμιάς, épiderme.
 ἐπίδεσις, appareil, bandage.
 ἐπίδεσις, bande.
 ἐπιδήμιος, ἐπίδημιος, épidémique.
 ἐπιδιδυμις, épidadyme.
 ἐπίθημα, épithème.
 ἐπίταυμα, brûlure légère, épicaume.
 ἐπιτραχίλις, épitrachien.
 ἐπικρανίς, cervelet.
 ἐπιτάειον, le pubis.
 ἐπιτύπημα, superfétation.
 ἐπιτύφωσις, surdité.
 ἐπιτύφισμα, épilepsie.
 ἐπιτύφισμα, la rotule.
 ἐπινυκτίς, épinyctide.
 ἐπιπλοκήλη, épiplocèle.
 ἐπιπλομφαλον, épiplomphe.
 ἐπίπλον, épiploon.
 ἐπίσιον, pubis.
 ἐπισήμασις, épisémasie.
 ἐπίσπασσις, attraction.
 ἐπισπαστικός, épispastique.
 ἐπίσταξις, épistaxis.
 ἐπίστασις, rétention, suppression.
 ἐπιφρονίμενον, épiphénomène.
 ἐπίφρητες, qui a des veines très apparentes.
 ἐπιφωρα, larmolement, épiphora.
 ἐπίφυσις, épiphyse.
 ἐπίγυλις, bilieux.
 ἐπιγυρτίς, mésentère.
 ἐπουλις, épulie.
 ἐπουλωτικός, épulotique.
 ἐπωμις, le haut de l'épaule.
 ἐρεθισμα, stimulus, irritant.
 ἐρεθισμός, éréthisme.
 ἐρευγμός, éructation.
 ἐρευξις, éructation, flatulence, excretion.
 ἐρμαφροδίτης, hermaphrodite.
 ἐρπας, dartre.
 ἐρπητικός, herpétique.
 ἐρρίνης, errhin.
 ἐρυγμός. Voyez ἐρευγμός.
 ἐρύθημα, erythème.
 ἐρυθροειδής, erythroïde.
 ἐρυσίπτελις, érysipèle.
 ἐρωτομανία, érotomanie.
 ἐσφλασις. Voyez ἐνόησις.
 ἐσχάρα, eschare.
 ἐσχρωτικός, escharotique.
 ἐυδιάπνευστις, qui respire facilement.
 εὐεξία, bon état du corps.
 εὐήθης, de bonne nature, bénin.
 εὐθυμία, bonne disposition morale.
 εὐθύπνευσις, qui a la respiration facile.
 εὐαίλιος, qui entretient la liberté du ventre.
 εὐκράσις, euérasie.

εὐκρίτος, qui a une crise heureuse.
 εὐνούχες, eunuque.
 εὐπεψία, eupepsie.
 εὐπνοια, respiration facile.
 εὐστροφος, robuste.
 εὐτροφία, eutrophie.
 εὐφρορία, euphorie.
 ἐφελίς, éphélide.
 ἐφήμερος, éphémère.
 ἐφιάλτης, cauchemar.
 ἐφοδος, visite du médecin.
 ἐψιμα, sapa.

Z

ζιγγίβερις, gingembre.
 ζύγωμα, zygoma.
 ζύθος, bière, boisson.
 ζύμωμα, ferment.
 ζύμωσις, fermentation.
 ζωή, vie.
 ζῶον, animal.
 ζωόφυτον, zoophyte.
 ζωστήρ, zona.
 ζωόφιον, animalcule.

H

ἡέν, puberté.
 ἡέντηρ, pubère.
 ἡλεκτρον, ambre jaune ou succin.
 ἡλικία, âge.
 ἡλίωσις, insolation.
 ἡμικρανία, migraine.
 ἡμικρανικός, qui est atteint de migraine.
 ἡμικρανίων, chaque moitié latérale de la tête.
 ἡμιπληξία, hémiplegie.
 ἡμιτριτία, hémiprétite.
 ἡπαρ, foie.
 ἡπατικός, hépatique ; affecté d'hépatite.
 ἡπατίτις, hépatite ; veine cave.
 ἡπίπλις, épiale.
 ἡπιλώδης, qui a la fièvre épiale.
 ἡρακλεία νόσος, maladie herculéenne, épilepsie.
 ἡτρον, hypogastre, bas-ventre.

Θ

θεῖον, soufre.
 θέναρ, éminence thénar, paume de la main.
 θεραπεία, cure, guérison.
 θεραπευτής, médecin.
 θεραπευτικός, qui a la vertu de guérir.

θηλή, melon.
 θηριακλή, thériaque.
 θήριον, θηρίωμα, ulcère malin.
 θηριώδης, fèrine (toux).
 θλάσις, θλάσμα, fracture avec dépression des os du crâne ; contusion.
 θλίψις, écrasement.
 θορή, θορός, sperme.
 θρέψις, nutrition.
 θρήξ, cheveu.
 θρόμβος, θρόμβωσις, thrombus, caillot de sang.
 θυμίαμα, fumigation.
 θύμος, thym (plante) ; le thymus.
 θυρεοειδής, thyroïde.
 θώραξ, thorax.

I

ἱαμα, médicament.
 ἱατραλειπτική, iatraliptique.
 ἱατρεῖον, boutique de médecin.
 ἱατρική, médecine.
 ἱατρος, médecin.
 ἱγνύα, ἱγνύς, jarret.
 ἰδιοπάθεια, idiopathie.
 ἰδρώα, échaubouleurs.
 ἰδρῶσις, sneur.
 ἰδρωτικός, sudorifique.
 ἰερά νόσος, épilepsie.
 ἰκτερικός, icterique.
 ἰκτερος, ictere.
 ἰλιγγος, vertige.
 ἰν, fibre.
 ἰνσις, ἰνιθός, purgation.
 ἰνίον, occiput.
 ἰξία, varice ; gui.
 ἰξίς, lombe.
 ἰππος, affection des yeux dans laquelle ils se meuvent constamment.
 ἰρις, iris.
 ἰσχιαδικός, ischiadique.
 ἰσχιάς, la sciatique.
 ἰσχίον, ischion.
 ἰσχυφωσία, voix grêle.
 ἰσχυρία, ischurie.
 ἰχθυκόλλα, ichthyocolle.
 ἰχθυοφάγος, ichthyophage.
 ἰχώρ, ichor.
 ἰχωρῶσις, ichoreux.
 ἰωτακισμός, iotacisme.

K

καδμεία, cadmie.
 καθίρω, je purge.
 καθάρσις, menstrues.
 κάθαρσις, purgation.
 καθαρτικός, cathartique.

καθετήρ, cathéter.
 καθέτηρισμα, cathétérisme.
 καθήμερινός, quotidien.
 κακοήθεια, cacoëthe.
 κακοπάθεια, cacopathie.
 κακοστούμαχος, indigeste.
 κακοτροφία, cacotrophie.
 κακοχυμία, cacochoymie.
 κακόχυμος, cacochoyme.
 καλύμιον, calicite.
 κάλυξ, calice.
 καμάριον ψαλιδοειδές, voûte à trois piliers.
 καμάρωσις, camarosis.
 κανθός, coin de l'œil.
 καρδία, cœur ; cardia.
 καρδιακός, cardiaque.
 καρδιαλγία, cardialgie.
 καρδιωγμός, cardialgie ; palpitation.
 καρθηβρία, pesanteur de tête.
 καρκίνος, cancer.
 καρκίνωμα, carcinome.
 κάρος, carus.
 καρπός, le carpe ; fruit, semence des fleurs.
 καρφολογία, carphologie.
 καρωτικός, carotique.
 καρωτίς, carotide.
 κάτταγμα, fracture.
 κατάκωμα, phlyctène.
 κατακλυσμός, douche.
 κατάληψις, invasion d'une maladie ; catalepsie.
 καταμήνια, menstrues.
 κατάπλασμα, cataplasme.
 κατάπισις, déglutition.
 καταπότιον, pilule.
 κατάρρηξις, débordement d'humeur.
 καταρρικός, catarrheux.
 κατάρρος, catarrhe.
 κατάστασις, κατάστημα, constitution du corps, de la saison.
 καταφρορά, profond assoupissement.
 κατυλιωτικός, cicatrisant.
 κατυλή, κάταχος, catochus.
 κατωτερικός, qui mène par le bas.
 καῦσις, causus.
 καυτήριον, cautère actuel.
 καυξία, cachexie.
 καγχριστός, miliaire.
 καναγχεία, inanition.
 κενών, flanc, abdomen.
 κένωσις, évacuation.
 κενωτικός, évacuant.
 κερκτεειδής, la cornée.
 κερκίς, os radius.
 κέρκωσις, végétation à l'orifice utérin.
 κεφαλαία, céphalée.
 κεφαλαλγία, céphalalgie.
 κεφαλή, tête.
 κεφαλικός, céphalique.
 κήλη, tumeur.
 κηλοτομία, opération de la hernie.
 κηλοτόμος, chirurgien herniaire.
 κηρός, cire.

κηρομα, cérat.
 κηχάλισις, κηχάλισμός, ciuelisc.
 κῆθαρς, thorax.
 κηουλία γῆ, terre cimolée.
 κηρσουλία, cirsoécèle.
 κηρσός, varicee.
 κητρικον, citron.
 κηττα, pica.
 κηον, luette tuméfiée.
 κηεθρον, épiglotte.
 κηείς, clavicule.
 κηετορίς, clitoris.
 κηενίτης, alité.
 κηενική, clinique.
 κηενικός, médecin qui visite les malades.
 κηεστήρ, clystère.
 κηήμη, jambe.
 κηησμός, prurit.
 κηήγχι, conque de l'oreille; rotule.
 κηιλία, ventre; ἡ ἄνω κηιλία, la poi-trine.
 κηικος, baie.
 κηικμός, coccyx.
 κηιλωμα, ulcération de la cornée.
 κηιλπητικίς, agglutinatif.
 κηιλύριον, collyre.
 κηιλώωμα, colobome.
 κηιλός γυναικίς, vulve.
 κηίμη, gomme.
 κηύνυλος, condyle.
 κηυνλώδης, condyloïdien.
 κηυνλώωμα, condylome.
 κηπος, lassitude.
 κηπρος, excrément.
 κηρακκοειδής, coracoïde.
 κηρα, la pupille.
 κηρυζα, coryza.
 κητύλη, cavité cotyloïde.
 κητυληδών, cotylédon.
 κητυλώδης, cotyloïde.
 κηγχιάρικον, cuillerée.
 κηγώνη, la région postérieure entre les hanches.
 κηκνίον, crâne.
 κηκσις, crase.
 κηεμαστήρ, crémaster.
 κηεθή, κηεθίδιον, orgelet.
 κηερισμός, critique.
 κηεσις, crise.
 κηεκοκκισμός, carphologie.
 κηεσαφίτης, erotaphite.
 κηεστακος, tempe.
 κηεσις, le pubis chez la femme.
 κηεβικον, cubitus, coude.
 κηεουειδής, cuboïde.
 κηεσις, grossesse.
 κηεπηρικον ἀγχεϊον, utérus.
 κηελα, le dessous des yeux.
 κηελλωσις, gibbosité en avant.
 κηεάγχι, esquinancie.
 κηεονδοντες, dents canines.
 κηερίαι ἡμερείαι, jours critiques.
 κηερωμα, gibbosité en arrière.
 κηεσις, vessie.
 κηερωσις, gibbosité.
 κηερείς, écrumen des oreilles.

κηοδία, tête de pavot.
 κηολικός, colique.
 κηολον, membre; cōlon.
 κηωμα, coma.
 κηωρωσις, surdité.

Λ

λαδίδιον, λαείς, pince, tenette.
 λαδύρινθος, labyrinthe (de l'oreille interne).
 λαγνεία, coït.
 λαγόνες, lombes.
 λαγώεθαλμος, lagophthalmie.
 λαίμος, gorge.
 λαμειδοειδής, lambdoïde.
 λαπάροι, les flancs.
 λάρυγξ, larynx.
 λαεντερίς, lieutérie.
 λαεπθυρία, lipothyrie.
 λαεπθυρία, syncope.
 λαεπυρία, fièvre lipyrie.
 λαεραμης, exsangue.
 λαεχθή, lichen, gale.
 λαεπιδειδής, écailleux.
 λαεπις, écaille.
 λαεπρα, lèvre squameuse.
 λαεπικός, qui tient de la lèpre.
 λαεπτόν, l'intestin grêle.
 λαεπυτικός, atténuant.
 λαεπυμός, atténuation.
 λαεύκη, leucé.
 λαεκοφλεγματία, leucophlegmatic.
 λαεύωμα, leucome.
 λαθαργικία, léthargique.
 λαθαργος, léthargie.
 λαμας, chassie.
 λαεπύρετος, fébrifuge.
 λαήρος, délire.
 λαήρις, paroxysme.
 λαγυνώδης, fuligineux.
 λαθήραρος, litharge.
 λαθίσις, lithiase.
 λαθοτομία, lithotomie.
 λαθοτόμος, lithotomiste; instrument pour couper la pierre dans la vessie après l'incision.
 λαμαγχια, jeûne.
 λαμακτομία, abstinence d'aliments.
 λαμός, faim.
 λαγανός, doigt indicateur.
 λαδός, lobe.
 λαίμος, peste.
 λαίμωδής, pestilentiel.
 λαρόδωσις, lordose.
 λαούτρον, bain.
 λαγεσία (ἡ), accouchement.
 λαγεία (τά), lochies.
 λαγεσις, une accouchée.
 λαγγώδης, singultueux.
 λαγός, λαγμός, hoquet.
 λακαθρωπίς, lycanthropie.
 λασίπωνος, anodin.
 λάσις, solution, dissolution, lysis.
 λάσσα, rage, hydrophobie.

M

μαγδαλία, magdaléon.
 μάγμα, magma, marc.
 μαδάρωσις, chute des cheveux.
 μάζος, mamelle.
 μάια, μαειύτρια, sage-femme.
 μαίεια, μαίευσις, l'art des accouchements.
 μαίευω, je pratique un accouchement.
 μακροκέφαλος, macrocéphale.
 μάλαγμα, cataplasme émollient.
 μάλακτικίς, émollient.
 μάλάσσω, je malaxe.
 μάθωναι πλεῦραι, fausses côtes.
 μάθωνάωδης, propre à ramollir.
 μάκκη, engelure.
 μάνια, manie.
 μάνηα, manne.
 μαρασμός, marasme.
 μασστήρ, masséter.
 μαστοειδής, mastoïde.
 μαστοός, mamelle.
 μασχαλή, aisselle.
 μαεγαλόσπλαγχνος, qui a les viscères engorgés.
 μάωω, je soigne.
 μαελαγγολία, mélancolie.
 μάελανα νόσος, mélaena.
 μάελαναγωγός, mélanagogue.
 μάελι, miel.
 μάελικηρίς, méliceris.
 μάελικρατον, hydromel.
 μεσάραιον, mésentère.
 μεσώωλον, mésocōlon.
 μεσώπλευρος, intercostal.
 μεσυχάρπιον, métacarpe.
 μεσυχάρωσις, métamorphosé.
 μεσάπτωσις, métaptose.
 μεσάστασις, métastase.
 μεσασύγκρισις, métrasynchrise.
 μεσεωρισμός, météorisme.
 μεσέωπον, front.
 μάκων, pavot.
 μακόνιον, méconium.
 μάλα, les joues.
 μάηλη, sonde.
 μακηνγεφύλαξ, méningophylax.
 μάηιγξ, méninge, membrane.
 μάηρος, cuisse.
 μάηρα, matrice.
 μάσμα, miasme.
 μάησαι, μάηωσις, chute des cils.
 μάησπος, mêlé de pus.
 μάηυθδες, plomb.
 μασόν, μασίς, tente, charpie.
 μυδρίασις, mydriase.
 μυήλις, moelle.
 μάηαις, végétations.
 μάητης, narine.
 μάηλη, rotule; môle.
 μάηι, dents molaires.
 μάησα, mucus.

μύουρος, myure.
 μυρμηκίασις, fourmillement.
 μυρμηκίζων, formicant.
 μύρον, onguent.
 μύρρα, myrrhe.
 μύρρον, clitoris.
 μυρτόχειλα, μυρτοχειλίδες, parties charnues situées près du clitoris.
 μύς, muscle.
 μυχός ἀπόρρητος, la vulve.
 μυωπία, μυωπίαισις, myopie.
 μύωψ, myope.
 μωρώσις, morosité, stupidité, im-bécillité.

N

νάρκη, νάρκωσις, narcotisme.
 ναρκοτικός, narcotique.
 ναύσια, nausée.
 νεαίρη, bas-ventre.
 νεκρώδης, cadavéreux.
 νέκρωσις, nécrose.
 νεύρον, nerf.
 νευρώδης, nerveux.
 νεφέλιον, nêphéliion.
 νεφρίδις, rénal.
 νεφριτικός, nêphrétique.
 νεφρίτις, nêphrite.
 νεφροειδής, réniforme.
 νεφρός, rein.
 νηδύς, ventre, bas-ventre.
 νήστις, l'intestin jejunum.
 νίτρον, nitre.
 νιτρώδης, nitreux.
 νόμη, ulcère rongéant.
 νόσημα, maladie.
 νοσοκομείον, hôpital.
 νόσος, maladie.
 νωτιώδης, humide, humoral.
 νούς, intelligence.
 νυγμή, νυσσις, piqure, ponction.
 νυκταλωπία, nyctalopie.
 νυκτάλωψ, nyctalope.
 νύμφη, nymphe, clitoris.
 νυχθήμερον, l'espace d'un jour et d'une nuit.
 νωρότης, torpeur.
 νωτιαίος, dorsal.
 νώτος, le dos.

Ξ

ξηρανσις, aridité.
 ξηραντικός, dessiccatif.
 ξηρασία, siccité.
 ξήριον, médicament see : par exemple, une poudre.
 ξηρόσχημος, qui a les chairs sèches.
 ξηροβλαμία, xêrophthalmie.
 ξιφοειδής, xiphoidé.

ξύλακλα, agalloche.
 ξύλον, bois.
 ξύλωδης, ligneux.
 ξυσμός, prurit.
 ξύστρον, rugine.

O

ὀβελεία ῥαφή, suture sagittale.
 ὄγκος, tumeur.
 ὀδίαξισμύς, mordication.
 ὀδοντάγγρα, davier.
 ὀδοντάλγία, odontalgie.
 ὀδοντίασις, dentition.
 ὀδοντοειδής, odontoïde.
 ὀδοντότριμμα, dentifrice.
 ὀδοντοφυΐα, dentition.
 ὀδύς, dent.
 ὀδύνη, douleur.
 ὄζανον, ozène.
 ὀθίνιον, bande, baudage.
 οἰδήμα, œdème.
 οἰδηματώδης, œdémateux.
 οἶνόμελι, vin miellé.
 οἶνος, vin.
 οἰσώγος, œsophage.
 ὀλιγαμία, défaut de sang.
 ὀλιγόσπερμος, oligosperme.
 ὀλιγότροφος, mal nourri.
 ὀλιγόφυλλος, oligophylle.
 ὀλμίσκοι, alvéoles des dents.
 ὀλοσταις, entièrement osseux.
 ὄμμα, œil.
 ὀμογενής, homogène.
 ὀμφαλός, ombilic.
 ὀμφαλοτομία, omphalotomie, mé-tier de sage-femme.
 ὀμφαλοτόμος, sage-femme.
 ὀμφαλώδης, ombilical.
 ὀμφαλωτός, ombiliqué.
 ὀνειρωγμός, songe vénérien, pollu-tion nocturne
 ὄνυξ, ongle, ptérygion.
 ὄξος, vinaigre.
 ὀξύκρατον, oxycrat.
 ὀξύμελι, oxymel.
 ὀξύρηνις, oxyrennie.
 ὄξυς, aigre, acide, aigu.
 ὄξύρωσις, voix aiguë.
 ὄπιον, opium.
 ὀπίσθιος, postérieur.
 ὀπισθότονος, opisthotonos.
 ὀπός, suc.
 ὀργανικός, organique.
 ὄργανον, organe.
 ὄρεξις, appétit.
 ὀρθόκυλλος, dont un membre est ankylosé et droit.
 ὀρθόπνευα, orthopnée.
 ὀρρός, sérosité.
 ὄρχις, testicule.
 ὄρχιστομία, orchotomie, castration.
 ὀστεκόπος, ostéocope.
 ὀστέον, os.

ὄστρακωδής, testacé.
 ὄσφρησις, odorat.
 ὄσφρες, les lombes.
 ὄσχεον, ὄσχεος, serotum.
 ὄλλη, cicatrice.
 ὄλλον, gencive.
 ὄρχαίς, ὄρχαίς, ouraque.
 ὄρανός, ὄρανίασις, le palais.
 ὄρηθρα, urèthre.
 ὄρησις, l'action d'uriner.
 ὄρητις, urètre, urèthre
 ὄρητικὸς, diurétique.
 ὄρητρις, urinal.
 ὄρητις, urine.
 ὄς, oreille.
 ὀφθαλμία, ophthalmie.
 ὀφθαλμικός, ophthalmique.
 ὀφθαλμός, œil.
 ὀφίασις, ophiase.
 ὄφρυς, sourcil.
 ὄψις, la pupille, l'œil, le facies.

II

πάγκρεας, pancréas.
 πάγκρηστις, panchreste.
 πάθημα, affection, maladie.
 παθολογικὸς, pathognomonique.
 παθολογία, pathologie.
 πάθος, affection, maladie ; πάθος πειθαιών, épilepsie.
 παιδίον, enfance.
 παιδοτόκος, accouchée.
 παιδοτροφία, pédotrophie.
 παλινορμία, récurrence.
 παλινδρομος, récurrent.
 παλινός, palpitation, pouls.
 παναία, panacée.
 πανδημία, pandémie.
 πανδημικός, pandémique.
 πανικός, panique.
 παρακέντησις, paracentèse.
 παρακυματικός, paracemastique.
 παρακμή, déclin.
 παρακνήμιον, péroné.
 παρακοπή, délire.
 παρακλίσις, déplacement.
 παραλυσις, paralysie.
 παραλυτικός, paralytique.
 παραπήγιον, le radius.
 παραπλήγία, paraplégie.
 παραστάτις, épididyme.
 παρασχίς, esquille.
 παρά τὰ ὄτια, parotide.
 παραφύωσις, paraphimosis.
 παραφροσύνη, délire.
 παραγεφάλις, cercelet.
 παρεγγυμα, parenchyme.
 παράσις, rémission.
 παρεπιχρεια, soulagement.
 παρεπιχρικός, parégorique.
 παρήθημα, amygdale.
 παροξυσμός, paroxysme.
 παρουλις, parulie.

παροχέτευσις, dérivation.
 παρωνυχία, panaris.
 παρωπίται, les angles externes de l'œil.
 παρωτίς, parotide.
 πεμφιγώδης, pemphigode.
 πεπαισμός, maturité, coction.
 πεπαστικός, maturatif.
 περητήριον, sorte de trépan.
 περίαμμα, amulette.
 περικάρδιος, qui est autour du cœur.
 περικάρπιον, péricarpe.
 περικράνια, péricrâne.
 περικράνιος, péricrânien.
 περιόλαιον, περιόλαιον, périécée.
 περιεδικός, périodique.
 περίοδος, période.
 περιόστεον, périoste.
 περιπνευμονία, péripneumonie.
 περισταλτικός, péristaltique.
 περίτλιξις, colligation.
 περιτόμιον, περιτόμιον, périécée.
 περίττωμα, excrément.
 περιψύξις, refroidissement, horripilation.
 περιωδυνία, forte douleur.
 περόνη, péroné.
 πεσός, pessaire.
 πέταλον, feuille.
 πεταλώδης, foliiforme.
 πέψις, coction.
 παγή, le canthus interne.
 πεδάθλος, φλεβών, battement des artères.
 πήξις, coagulation.
 πήχυς, le cubitus, le coude, l'avant-bras.
 πικρότης, amertume.
 πίσσα, poix.
 πιτυρίασις, pityriase.
 πίτυρον, son; crasse de la tête.
 πιτυρώδης, furfuracé.
 πλαστικός, plastique.
 πιάτη, onoplate.
 πλεονεία, plénitude.
 πλευρά, plèvre.
 πλευριτικός, pleurétique.
 πλευρίτις, pleurésie.
 πλιθώρα, pléthore.
 πλιθωρικός, pléthorique.
 πλιθωσις, plérose.
 πνεύμα, le pneuma, respiration, dyspnée.
 πνευματικός, pneumatique.
 πνευματοκήλη, pneumatocèle.
 πνευματοφάλλος, pneumatophale.
 πνευματώσις, pneumatose.
 πνεύμων, poumon.
 πνιγάλιον, cauchemar.
 πνίξις, πνιγμός, suffocation; πνιξύστερική, hystérie.
 ποδάγρα, podagre.
 ποδαγρικός, goutteux.
 πολυαιμία, polyémie.
 πολύμορφος, polymorphe.
 πολύπους, polype.

πολυσαρκία, polysarcie.
 πολύχρηστος, polychreste.
 πολύχρηστος, chronique, de langue duree.
 πόμα, boisson.
 πομφόλυξ, bulle.
 πομφός, phlyctène.
 πόνος, fatigue, douleur.
 πόρος, pore.
 πύσθη, prépuce.
 πύσθη, orgelet.
 πύσις, potion.
 πύς, pied.
 πράντιος, anodin.
 προεβύτης, presbyte.
 πριαπισμός, priapisme.
 πρόρρησις, pronostic.
 προρρηστικός, pronostique.
 προρηθόμενος, progumène.
 προθήσις, prothèse.
 προκάρδιον, région précordiale.
 προκάρπιον, l'avant-main.
 προκαταρτικός, procatartétique.
 προκνήμιον, le tibia.
 προλήπτικός, proleptique.
 προμετωπίδιον, frontal (subst.)
 προσέχιον, le cubitus.
 πρόπολις, propolis.
 προσπίθις, cou-ùe-pied, tarse.
 πρόσωπον, visage.
 προφυλακτικός, prophylactique.
 πρόχελυσις, la partie antérieure et moyenne des lèvres.
 πρωκτός, anus.
 πρωτοπάθη, protopathie.
 πτερυγικός, sternutatoire.
 πτερυγός, éternument.
 πτέρνα, calcaneum.
 πτέρων, aile.
 πτερύγιον, ptérygion.
 πτερυγοειδής, ptérygoïde, ptérygoïdien.
 πτερυγομάχτα, grandes lèvres de la vulve.
 πτίλωσις, perte des cils.
 πτυσάνη, décoction d'orge.
 πτυελισμός, ptyalisme.
 πτύελον, πτύσμα, crachat.
 πτύσις, expuition.
 πυγή, fesse.
 πύκνωσις, condensation.
 πυκνωτικός, condensant.
 πυλωρός, pylore.
 πυώδης, purulent.
 πύον, pus.
 πυρρῆξις, suppurer, aboutir.
 πύρ, feu, fièvre intense; πυρ ἄγριον, érysipèle.
 πυρετικός, fébrile.
 πυρέξις, fièvre, pyrexie.
 πυρέτιον, fébricule.
 πυρετός, fièvre.
 πυρετώδης, fiévreux.
 πυρία, πυρίασις, πυρίαμα, fomentation.
 πύρωσις, pyrosis.
 πυρωτικός, pyrotique.

πυώδης, purulent.
 πύωσις, suppuration.
 πώγων, barbe.
 πώρος, cal, concretion tophacée.
 πυροκήλη, induration destestieules.
 πυροφάλλον, induration de l'ombilic.

P

ρήθροειδής ραφή, suture sagittale.
 ραγάς, rhagade.
 ραγειδής, uvée.
 ραφή, suture, raphé.
 ράχτις, rachis.
 ράχτιος μυελός, moelle épinière.
 ρήγξις, ronflement, stertor.
 ρήμα, rhume, catarrhe.
 ρευματικός, rhumatique.
 ρευματισμός, rhumatisme, catarrhe.
 ρήγμα, ρήξις, rupture.
 ρήτινη, résine.
 ρητινώδης, résineux.
 ρίγξις, frisson.
 ρίζα, racine.
 ρινός, peau.
 ριπτασμός, anxiété, agitation.
 ρίς, le nez.
 ρόα, ροία, le grenadier, la grenade.
 ρόγξις, ronflement.
 ρόδον, rose.
 ρομβοειδής, rhomboïde.
 ροπαλώσις, rigidité des cheveux.
 ροῦς, écoulement, flux; ροῦς γυναικείας, leucorrhée.
 ροῦς, sunae.
 ροῦς, flux.
 ρυθμός, rythme.
 ρυπτικός, détérioratif.
 ρυτίς, ride.
 ρωγή, fissure.
 ρωστικός, corroboratif.

Σ

σάκχαρ, ou σάκχαρον, sucre.
 σάκπηξ, trompe d'Eustache.
 σανδαράχη, sandaraque.
 σάπων, savon.
 σαρκόνις, sardonien.
 σαρκίδη, v, caroncule.
 σαρκικήλη, sarcocèle.
 σαρκόκλιμα, sarcocolle.
 σαρκώδης, excroissance charnue.
 σαρκώδης, clarnu.
 σάρκωμα, sarcome.
 σάρκωσις, excroissance.
 σαρκωτικός, sarcotique.
 σάρξ, chair.
 σατυριασμός, σατυρίασις, satyriasis.
 σατυρισμός, engorgement des parotides; satyriasis; éléphantiasis.

σεληνιακός, lunatique.
σημασία, invasion d'une maladie ou accès.
σημείον, signe.
σημειώσεις, diagnostic.
σημειωτική, sémiotique.
σηπεδών, pourriture.
σηπτικός, septique.
σησαμοειδής, sésamoïde.
σήσαμον, sésame.
σήψις, putréfaction.
σιαγών, σιαγόνιον, mâchoire.
σίαλον, salive.
σιγμαειδής, sigmoïde.
σίδηρος, fer.
σικύα, ventouse.
συναπισμός, sinapisme.
σινδών, sindon.
σίτησις, nutrition.
σίτιον, σίτος, aliment.
σίφων, siphon.
σκάληνος, scalène.
σκαφειδής, scaphoïde.
σκάφως, hélix.
σκελετόν, squelette.
σκελος, jambe.
σκαπανισμός, fracture du crâne en dédolant.
σκίλλα, scille.
σκιόρως, squirrhé.
σκιρρώδης, squirrhéux.
σκληρίασις, dureté.
σκληροθαλίμια, sclérophthalmie.
σκληρυσμα, durcissement.
σκληρωμα, sclérome.
σκιρδίνημα, pandiculation.
σκόροδον, ail.
σχοτόδιος, σκίτωμα, vertige.
σφυαλίς, phalange des doigts.
σκοληκίζων, vermiculant.
σκόληξ, ver.
σμηγμα, smegme, savon.
σμίλη, scalpel.
σνώδιξ, vibice.
σπάσμα, σπασμός, spasme.
σπασμώδης, spasmodique.
σπέρμα, sperme.
σπερματικός, spermatique.
σπερματώδης, éjaculation.
σπερματώδης, séminal.
σπλαγγικός, splanchmique.
σπλάγγων, viscère.
σπλήν, la rate.
σπληνικός, splénique.
σπλήνιον, compresse.
σπληνίτις, splénite.
σπογγειοειδής, spongieux.
σπόνδυλος, vertèbre.
σποραδικός, sporadique.
στάξις, ἐπίσταξις, épistaxis.
στάσις, stase.
σταφυλάρα, pince pour saisir la luelle engorgée.
σταφυλίτις, luelle ou inflammation de la luelle.
σταφυλώμα, staphylôme.
στέαρ, graisse.

στεατώδης, stéatomateux.
στεάτωμα, stéatome.
στέγνωσις, stegnose, obstruction.
στεγνωτικός, obstruant.
στέρνον, sternum.
στεφανίτις, suture coronale.
σπῆθος, la poitrine ; la paume de la main, la plante du pied.
στίμιμ, antimoine.
στοιχείον, élément.
στόμα, la bouche ; orifice de l'uté-
rus.
στοματικός, stomatique.
στομαχικός, stomachique.
στόμαχος, œsophage, cardia, pyllore, estomac ; στόμαχος τῆς κύστιος, col de la vessie ; στόμαχος τῆς μήτρας, col de la ma-
trix.
στραβισμός, strabisme.
στραγγουρία, strangurie.
στρώφος, tranchée.
στυλοειδής, styloïde.
στυπτικός, styptique.
στυψις, astriction.
συχκοπή, syncope.
συχλινδρωσις, synchondrose.
σῦκον, fic.
σύκωμα, σύκωσις, sycose.
συνδολή, articulation.
συνπάθεια, sympathie.
σύμπτωμα, symptôme.
συμπτωματικός, symptomatique.
σύμπτωσις, collapsus.
σύμφυσις, symphyse.
συνάγκη, esquinancie.
συναγκικός, affecté d'esquinancie.
συνάρθρωσις, synarthrose.
συνδεδεμένος, ligament.
σύνθεσις, synthèse.
συνεύρωσις, synévrose.
συνουσία, accouplement.
σύνωσις, synoque.
συντηκτικός, colliquatif.
συντήξις, colliquation.
σύριγγις, fistule.
συσσάρκωσις, syssarcose.
συσταλτικός, systaltique.
συστολή, systole.
σφαγή, la gorge.
σφαγιτις, artère carotide, veine ju-
gulaire.
σφακελος, σφακελισμός, sphacèle.
σφενδόνη, fronde (bandage).
σφηνειδής, sphénoïde.
σφιγκτήρ, sphincter.
σφυγμικός, sphygmique.
σφυγμός, pouls.
σφύξις, palpitation.
σφυρόν, malléole.
σχέσις, l'habitude du corps.
σχίδιον, esquille, fragment.
σολήν, tube, canal ; solen.
σώμα, corps.
σωματικός, corporel.
σωφρονιστήρες ὀδόντες, dents de sa-
gesse.

τανία, tænia.
ταρσός, le tarse.
τενεσμός, ténésie.
τενεσμώδης, affecté de ténésie.
τένων, tendon.
τερέβινθος, térébinthe.
τερηδών, carie, spina-ventosa.
τέτανος, tétanos.
τετραπόδος, quadrupède.
τήξις, colliquation.
τίθη, τίθη, mamelle.
τιθήνη, nourrice.
τιθήνησις, allaitement.
τιθύμαλος, tithymale.
τίκτειν, enfanter.
τίμα, τίματος, charpie.
τιτθός, mamelle.
τικός, part, accouchement.
τομή, incision.
τομείς, dents incisives.
τοξικόν, poison.
τοπικός, topique.
τραύμα, blessure.
τραυματικός, traumatique.
τραχειά αρτηρία, trachée-artère.
τοράχλος, le cou.
τραχύτης, aspérité.
τραχυμα, trachoma.
τρέφω, je nourris.
τριβώ, je frotte.
τριγώνιον, triglochin.
τρισμαός, trismus.
τριχία, poil, affection de la ma-
melle.
τριχίαισις, trichiasis.
τριψις, friction.
τρέμος, tremblement.
τροφή, nourriture, aliment.
τροχαντήρ, trochanter.
τροχίλις, trochlée.
τροχίσκος, trochisque.
τρούπανον, tarière, trépan.
τύλος, calus.
τυλώδης, calleux.
τυμπανίτις, tympanite.
τύπος, type.
τυρός, fromage.
τυρώδης, caséeux.
τυφλός, aveugle ; τυφλόν έντερον, le
cæcum.
τύφλωσις, cécité.
τύφος, typhus.
τυφώδης, typhoïde.

υαλοειδής, hyaloïde, vitré.
υγιάζω, je guéris ou rends la santé.

ὑγιαίνω, je me porte bien.
 ὑγιαίνει, curation.
 ὑγεία, santé.
 ὑγιεινὰ, hygiène.
 ὑγιής, sain.
 ὑγροκόλιος, qui a le ventre humide.
 ὑγρὸς, humide.
 ὑγροσάρκωρ, qui a les chairs humides.
 ὑγρότης, humidité.
 ὑδατις, humeur aqueuse.
 ὑδατώδης, aqueux.
 ὕδερως, hydropisie.
 ὑδραγωγός, hydragogue.
 ὑδραργυρὸς, mercure.
 ὑδροκέφαλον, hydrocéphale.
 ὑδροκλήλη, hydrocèle.
 ὑδρομελι, hydromel.
 ὑδροφοβία, hydrophobie.
 ὑδροφοβικός, hydrophobe.
 ὑδρωπικός, hydropique.
 ὕδρωψ, hydropisie.
 ὕδωρ, eau.
 ὕμνη, membrane.
 ὕμεώδης, membraeux.
 ὕοειδής, hyoïde.
 ὕοσάκιμα, jusquiame.
 ὑπεκαθάρσις, superpurgation.
 ὑπεκρίσις, hypercriste.
 ὑπερσάρκωσις, hypersarcose.
 ὑπερθά, le palais.
 ὑπλάτης, purgatif.
 ὕπνος, sommeil.
 ὑπνωτικός, hypnotique.
 ὑπεγαστρίον, hypogastre.
 ὑπεγλωσσίς, grenouillette.
 ὑπόθηναρ, hypothyénar.
 ὑποκώφωσις, dysécécé.
 ὑπορρίνιον, le dessous des narines.
 ὑποσαρκαίτις ὕδρωψ, anasarque.
 ὑποσπαθισμός, hypospathisme, opération par laquelle on décolle la peau de dessus le crâne.
 ὑπόστασις, hypostase.
 ὑπόψασις, hypophase, entr'ouverture des yeux pendant le sommeil.
 ὑποφθάλμια, le dessous de l'œil.
 ὑποφορέα, trajet sinueux.
 ὑποχόνδριον, hypochondre.
 ὑπόχυμα, ὑπόχυσις, cataracte.
 ὑποχώρημα, ὑπόχωρησις, déjection.
 ὑπτισμός, supination.
 ὑπόπιον, hypopion.
 ὑστέρα, la matrice.
 ὑστεραλγία, hystéralgie.
 ὑστερικός, hystérique.

Φ

ὑπνύουμενον, phénomène.
 φασκοειδής, phacoïde, lenticulaire.
 φαλαγγίωσις, phalangosis.
 φάλαγξ, phalange.
 φαλακρότης, φαλακρώσις, calvitie.
 φαρμακεία, φαρμακοποισία, breuvage purgatif, médecine.
 φαρμακευτικός, pharmaceutique.
 φάρμακον, remède, poison.
 φαρμακοποιός, pharmacien.
 φαρμακοποιός, pharmacopole.
 φάρυγξ, pharynx.
 φθειρίωσις, phthiriasis.
 φθινώδης, disposé à la phthisie.
 φθισικός, phthisique.
 φθίσις, φθίσις, phthisie.
 φθισίς, avortement.
 φμωσις, occlusion d'un conduit ou d'une ouverture quelconque, phimosi.
 φλεβοτομία, phlébotomie.
 φλεβοτόμον, lancette, phlébotome.
 φλεβώδης, veineux.
 φλέγμα, phlegme.
 φλεγμασία, phlegmasie.
 φλεγματικός, phlegmatique.
 φλεγμονή, phlegmon.
 φλεγμονώδης, phlegmoneux.
 φλέψ, vaisseau sanguin (artériel ou veineux), veine.
 φλογώδης, enflammé.
 φλυκταίνω, φλύκτανα, phlyctène.
 φλυκταίνωδης, plein de phlyctènes.
 φλυκταίνωσις, éruption de pustules.
 φρονιγμός, rubéfaction.
 φρένης, diaphragme.
 φρενιτικός, phrénétique.
 φρενίτις, phrénésie, phrénitis.
 φρικίασις, frisson fébrile.
 φρικώδης, phricode.
 φύθθλον, phygéthlon.
 φύλλον, feuille.
 φύμα, tumeur, abcès.
 φύσα, φύσιμα, flatuosité.
 φυσιογνωμονία, physiognomonie.
 φυσιογνώμων, physionomiste.
 φυσιολογία, étude de la nature.
 φυσιολόγος, qui étudie la nature.
 φύσις, la nature.
 φυσώδης, flatueux.
 φυτόν, plante.
 φωνή, voix.

X

χάλαζα, chalazion.
 χάσμα, χάσμασις, bâillement.
 χείλις, lèvres.
 χεῖρ, main.
 χειρᾶρα, chiragre.
 χείρξις, χειρισμός, l'action d'explorer, de palper.
 χειρουργία, chirurgie.
 χειρουργός, chirurgien.

χειρῶνιος, chironien.
 χείλις, thorax.
 χήμωσις, chémosis.
 χιμέλων, engelure.
 χιρῆς, écroûelles, scrofules.
 χιρκαθώδης, scrofuleux.
 χολέρα, choléra-morbus.
 χολερικός, cholérique.
 χοληδόχος, cholédoque.
 χολή, bile.
 χολημεία, vomissement bilieux.
 χολοποιός, qui fait la bile.
 χολιδόχης, bilieux.
 χόνδρος, cartilage.
 χόνδροςύνδεσμοι, ligament cartilagineux.
 χόνδρωδης, cartilagineux.
 χόνδραψις, chondrapse, iléus.
 χόνδρι, l'intestin.
 χόριον, chorion.
 χόριειδής, choroïde.
 χρονικός, chronique.
 χρώμα, couleur.
 χρώς, la peau, l'épiderme.
 χυλός, chyle, suc.
 χυλώδης, chyleux.
 χυλώσις, chylose.
 χυμός, humeur, chyme.
 χλωμα, χλωσις, claudication.

Υ

ὑέλισμός, ὑελίτις, bégaiement.
 ὑελθρον, dépilatoire.
 ὑέλωσις, dépilation.
 ὑελτικός, dépilatoire.
 ὑεαί, muscles psoas, lombes.
 ὑείτης μυελός, la moelle de la région lombaire.
 ὑεδράκεις, ὑεδράκια, pustules.
 ὑετικός, rafraîchissant.
 ὑεξίς, réfrigération.
 ὑεζα, gale.
 ὑερισμός, psorique.
 ὑεροφθαλμία, psorophthalmie.
 ὑερωδής, galeux.

Ω

ὀδίν, douleur de l'enfantement.
 ὀκυτόκιον, remède qui aide l'accouchement.
 ὀλέκρανον, olécrâne.
 ὀλένη, le cubitus, le coude.
 ὀμοπλάται, les omoplates.
 ὀμος, l'épaulé, l'humérus.
 ὀμότης, crudité.
 ὄς, oreille.
 ὀταλγία, otalgie.
 ὀταλγικός, sujet à l'otalgie.
 ὀτεργύτης, otenthyte.
 ὀτιτικός, auriculaire.

GLOSSAIRE ALLEMAND.

ANE

A

Abblätterung, *exfoliation*.
 Abbrennung, *déflagration*.
 Abklärung, *clarification*.
 Abknistern, *décroquer*.
 Abnehmen, *amputer*.
 Abschäumung, *despumation*.
 Absondern, *sécréter*.
 Absonderung, *sécrétion*.
 Abstossen die Milchzähne, *perdre les dents de lait*.
 Abwurf, *extravasation*.
 Achsel, *aisselle*.
 Achselader, *vaisseau axillaire*.
 Achselbein, *omoplate, clavicule*.
 Achselhöhle, *creux axillaire*.
 Adamsapfel, *pomme d'Adam*.
 Ader, *veine*.
 Ader, die goldene, *hémorroïde*.
 Äderchen, *vérule*.
 Adergeflecht, *réseau vasculaire*.
 Adergeschwulst, *tumeur variqueuse*.
 Aderig, *veineux*.
 Aderkropf, *varice*.
 Aderlass, *saignée*.
 Aderlasseisen, *lancette*.
 Aderlasser, *phlébotomiste*.
 Aderlasszeug, *étau à lancettes*.
 Aderpresse, *tournequet*.
 Aderschlag, *pouls*.
 After, *anus*.
 Afterbürde, *secondines*.
 Alaun, *alun*.
 Alkali, *alcali*.
 Alraun, *mandragore*.
 Ameisensäure, *acide formique*.
 Ammonium, *ammoniaque*.
 Anastomose, *anastomose*.
 Anatomiker, *anatomiste*.
 Anatomisch, *anatomique*.
 Ancknung, *intussusception*.
 Aneurysma, *anévrisme*.

AUG

Ansteckung, *contagion*.
 Ansteckungsstoff, *matière contagieuse*.
 Anziehung, *attraction, adduction*.
 Aorta, *aorte*.
 Apfelsäure, *acide malique*.
 Apotheker, *pharmacien*.
 Arcometer, *aréomètre*.
 Arm, *bras*.
 Armbein, *humérus*.
 Armbeuge, *pli du bras*.
 Armblutader, *veine brachiale*.
 Armmuskel, *muscle brachial*.
 Armpulsader, *artère brachiale*.
 Armschiene, *éclisse du bras*.
 Arsenik, *arsenic*.
 Arsensäure, *acide arséniate*.
 Arsensalz, *arséniate*.
 Arsensäure, *acide arsenieux, arsénique*.
 Arznei, *médicament*.
 Arzneikunst, *art médical*.
 Arzt, *médecin*.
 Athem, *respiration*.
 Athemholen, *dyspnée*.
 Athemzug, *inspiration*.
 Ätzmittel, *caustique, corrosif*.
 Aulliegen, *se causer des excoriations en restant couché*.
 Auflockerung, *ramollissement*.
 Auflösbarkeit, *solubilité*.
 Auflösen, *fondre une tumeur*.
 Auflösend, *résolutif, fondant*.
 Aufschlag, *épilème*.
 Aufziehen, *attirer à maturation*.
 Augapfel, *globe de l'œil, pupille*.
 Augapfelhäutchen, *choroïde*.
 Auge, *œil*.
 Augenader, *veine, artère ophthalmique*.
 Augenarzt, *oculiste*.
 Augenbeschreibung, *ophthalmologie*.
 Augenblutader, *veine ophthalmique*.
 Augenbogen, *cercle irien*.
 Augenbraue, *sourcil*.
 Augenbutler, *chassie*.
 Augenentzündung, *ophthalmie*.

AUS

Augentell, *albugo*.
 Augenfistel, *fistule de l'œil*.
 Augenflecken, *taie sur l'œil*.
 Augenfluss, *fluxion de l'œil*.
 Augengeschwür, *ulcère de l'œil*.
 Augenhöhle, *orbite*.
 Augenkammer, *chambre de l'œil*.
 Augenknoorpel, *cartilage tarse*.
 Augenlied, *paupière*.
 Augenmittel, *remède pour les yeux*.
 Augennagel, *onglet, onyx, unguis, ongle des chersaux*.
 Augentränen, *épihora*.
 Augentröthe, *xérophthalmie*.
 Augensalbe, *onguent pour les yeux*.
 Augenschlagader, *artère ophthalmique*.
 Augenstaar, *cataracte*.
 Augensterne, *pupille*.
 Augentriefen, *lippitude*.
 Augenvorfall, *proéminence de l'œil*.
 Augenvassersucht, *hydrophthalmie*.
 Augenweiss, *blanc de l'œil*.
 Augenwelle, *poulie de l'œil*.
 Augenvimper, *cil*.
 Augenzahn, *dent cillière*.
 Ausdünstung, *transpiration*.
 Ausleerung, *déplétion, évacuation*.
 Auslösen, *désarticuler*.
 Ausreißen, *éculsion*.
 Aussatz, *éléphantiasis*.
 Aussätzig, *lépreux*.
 Ausscheiden, *excréter*.
 Ausschlag, *éruption, farcin*.
 Ausschneiden, *extirper*.
 Ausschwären, *fonte purulente*.
 Ausschwitzen, *exsudation*.
 Aussetzung, *intermission, intermittence*.
 Aussonderung, *excrétion*.
 Ausspannen, *distenère*.
 Ausspeien, *sputation*.
 Ausspritzen, *absterger par injection*.
 Aussüssung, *macération*.
 Austauchen, *émersion*.

Auster, *huitre*.
 Austreten, *descendre, former hernie*.
 Austretende Gefäße, *vaisseaux efférents*.
 Austrocknend, *siccatif*.
 Auswachsen, *pousser des végétations; déformation*.
 Auswaschen, *étuver*.
 Auswuchs, *excroissance*.
 Auswurf, *erachat, excrément*.
 Auszehrung, *consomption*.

B

Backe, *joue; en parlant du cheval, fesses*.
 Backenbein, *os maxillaire supérieur, os malaire*.
 Backendrüse, *glande maxillaire; obere, parotide; untere, glande sous-maxillaire*. Kleine Backendrüsen, *glandes buccales*.
 Backenknochen, *os de la hanche chez le cheval*.
 Backenmuskel, *buccinateur*.
 Backenzahn, *dent molaire*.
 Bad, *bain*.
 Badekur, *cure par les bains*.
 Badestube, *étuve*.
 Ballen, *thénar*.
 Balsam, *baume*.
 Bandähnlich, *ligamenteux*.
 Bande, *bande*.
 Bänderlehre, *syndesmologie*.
 Bandverlängerung, *élongation des ligaments*.
 Bandwurm, *ténia*.
 Bärrutter, *utérus*.
 Barometer, *baromètre*.
 Bart, *barbe*.
 Barte, *fanons, barbes*.
 Bau, *structure*.
 Bauch, *ventre*.
 Bauchbruch, *hernie ventrale*.
 Bauchdeckenschlagader, *artère tégmentaire abdominale*.
 Bauchfell, *péritoine*.
 Bauchfluss, *flux de ventre*.
 Bauchgegend, *région abdominale*.
 Bauchgrimmen, *colique*.
 Bauchhöhle, *cavité abdominale*.
 Bauchlinie, *ligne blanche*.
 Bauchnaht, *gastro-rhaphie*.
 Bauchpulsader, *artère œliaque*.
 Bauchredner, *ventriloque*.
 Bauchstecher, *trocart*.
 Bauchstich, *ponction abdominale*.
 Bauchwassersucht, *ascite*.
 Bauchwirbel, *vertèbre lombaire*.
 Baum, *arbre*.
 Bausch, *compresse*.
 Becher, *calice*.
 Becken, *bassin*.

Beckenbänder, *ligaments du bassin*.
 Beckenblutader, *veine hypogastrique*.
 Beekengeflecht, *plexus hypogastrique*.
 Beckenschlagader, *artère hypogastrique*.
 Beere, *baie*.
 Behandeln, *traiter*.
 Behandlung, *traitement*.
 Behuft, *ongulé*.
 Beidlebig, *amphibie*.
 Bein, *os, membre inférieur*.
 Beinbeule, *exostose*.
 Beinblutader, *veine de la jambe*.
 Beinbrand, *néerose*.
 Beinbruch, *fracture*.
 Beinchen, *osselet*.
 Beinern, *osseux*.
 Beinfrass, *carie*.
 Beingerippe, *squelette*.
 Beingeschwulst, *erostose*.
 Beingewächs, *périostose*.
 Beinhaut, *périoste*.
 Beinhebel, *élévatoire*.
 Beinhöhle, *cavité articulaire*.
 Beinkehle, *pli poplité*.
 Beinknopf, *condyle*.
 Beinknoten, *tubercule dans l'os*.
 Beinkrebs, *ostéosarcome*.
 Beinlade, *glossocome*.
 Beinmark, *moelle*.
 Beinschiene, *éclisse, attelle*.
 Beinweh, *douleurs ostéocopes*.
 Beisszahn, *dent incisive*.
 Beizen, *cautériser, corroder*.
 Benzoesalz, *benzoate*.
 Benzoesäure, *acide benzoïque*.
 Bernsteinsäure, *acide succinique*.
 Beschneidung, *circoncision*.
 Besessenheit, *possession par le démon*.
 Betäubung, *stupeur*.
 Bettlägerig, *alité*.
 Beule, *tumeur, bubon*.
 Biber, *castor*.
 Bibergeil, *castoréum*.
 Biegung, *flexion*.
 Bildend, *plastique*.
 Bildung, *conformation*.
 Bildungskraft, *force plastique*.
 Binde, *bandage*.
 Bindestoff, *gluten, matière unisante*.
 Birne, *poire*.
 Birnförmig, *pyriforme*.
 Bisam, *musc*.
 Bitter, *amer*.
 Bittererde, *sel d'Epsom*.
 Bitterholz, *racine de quassia*.
 Bittersalz, *sel de Sedlitz*.
 Bitterstoff, *principe extractif amer*.
 Bitterwasser, *eau de Sedlitz*.
 Blähend, *flatulent*.
 Blähsucht, *flatulence*.
 Blähung, *flatuosité*.

Blaschen, *vesicule*.
 Bläschenartig, *vésiculaire*.
 Blase, *bulle, vessie*.
 Blasenartig, *bulleux*.
 Blasenband, *ouraque*.
 Blasenbruch, *cystocèle*.
 Blasenkatarrh, *catarrhe vésical*.
 Blasen Darmbruch, *entéro-cystocèle*.
 Blasenentzündung, *cystite*.
 Blasenfieber, *cystite avec fièvre*.
 Blasengalle, *bile de la vésicule*.
 Blasengang, *conduit cystique*.
 Blasengries, *gravelle vésicale*.
 Blasengrund, *fond de la vessie*.
 Blasenhal, *col de la vessie*.
 Blasenkrampf, *spasme vésical*.
 Blasenoxyd, *oxyde cystique*.
 Blasenpflaster, *vésicatoire*.
 Blasensalbe, *onguent épispastique*.
 Blasensand, *gravelle*.
 Blasen säure, *acide urique*.
 Blasen schlagader, *artère vésicale*.
 Blasenschnitt, *cystotomie*.
 Blasenschnur, *ouraque*.
 Blasen stein, *pièce de la vessie*.
 Blasen steinschneider, *lithotomiste*.
 Blasen stich, *ponction de la vessie*.
 Blasen vorfall, *prociérence de la vessie*.
 Blasen wurm, *ver vésiculaire*.
 Blasen ziehend, *vésicant*.
 Blatt, *feuille*.
 Blattähnlich, *foliiforme*.
 Blattansatz, *stipule*.
 Blättchen, *foliole, lame*.
 Blatter, *bouton*. Die Blattern, *petite vérole*.
 Blätterig, *foliacé*.
 Blätterlos, *aphylle*.
 Blättermagen, *feuillet, troisième estomac des ruminants*.
 Blättern, *s'exfolier*.
 Blatterneinimpfung, *inoculation de la petite vérole*.
 Blätterstand, *foliation*.
 Blattlahm (vétér.), *qui a l'épaule disloquée*.
 Blattstiel, *pétiole*.
 Blausäure, *acide cyanhydrique*.
 Blausucht, *cyanose*.
 Blaustoff, *cyanogène*.
 Blauwasser, *eau céleste*.
 Blei, *plomb*.
 Bleichsäure, *chlore*.
 Bleichwassersucht, *leucophlegmatie*.
 Bleidarmgicht, *colique saturnine*.
 Bleiglätte, *litharge*.
 Bleikolik, *colique de plomb*.
 Blind, *aveugle*. Blinder Darm, *cæcum*.
 Blödsichtig, *myope*.

Blödsichtigkeit, *myopie*.
 Blume, *fleur*.
 Blumendecke, *périanthe*.
 Blumenkrone, *corolle*.
 Blumenstaub, *pollen*.
 Blumenstiel, *pédoncule*.
 Blut, *sang*.
 Blutader, *veine*.
 Blutaderknoten, *varice*.
 Blutauge, *hémophtalmie*.
 Blutausswurf, *hémoptysie*.
 Blutbehälter, *sinus*. Zelliger Blutbehälter, *sinus caverneux*.
 Blutbereitung, *hématose*.
 Blutbrechen, *hématemèse*.
 Blutegel, *sangsue*.
 Bluterzeugung, *sanguification*.
 Blutfarbstoff, *hématosine*.
 Blutfluss, *flux de sang*.
 Blutgefäße, *vaisseaux sanguins*.
 Blutgeschwulst, *tumeur sanguine*.
 Blutgeschwür, *furuncle, clou, charbon*.
 Blutharnen, *hématurie*.
 Blutig, *sanguinolent*.
 Blutkügelchen, *globules du sang*.
 Blutlassen, *saignée*.
 Blutlauf, *flux de sang*.
 Blutleer, *exsangue*.
 Blutlehre, *hématologie*.
 Blatnabelbruch, *hématomphale*.
 Blutnäfchen, *palette*.
 Blutreinigend, *dépuratif du sang*.
 Blutroth, *principe colorant rouge du sang*.
 Blutschwamm, *agaric hémostatique*.
 Blutschwitzen, *exhalation de sang par la peau*.
 Blutspeien, *hémoptysie*.
 Blutstillend, *hémostatique*.
 Blutstockung, *engorgement*.
 Blutstriem, *vergeture*.
 Blutsturz, *perte foudroyante*.
 Blutumlauf, *circulation du sang*.
 Blutunterlaufung, *extravasation de sang*.
 Blutverwandlung, *transformation du sang*.
 Blutwasser, *sérum du sang*.
 Blutzwang, *dysentérie*.
 Bogen, *arcade*.
 Bodengänge des innern Ohres, *canaux demi-circulaires de l'oreille interne*.
 Bohnenkeim, *contre-marque aux dents des chevaux*.
 Boraxsäure, *acide borique*.
 Boron, *boire*.
 Borste, *soie, poil*.
 Bösartig, *de mauaise nature*.
 Botanik, *botanique*.
 Brand, *inflammation gangréneuse*.
 Brandader, *veine crurale*.
 Brandblase, *phlyctène produite par une brûlure*.
 Brandblatter, *pustule maligne*.

Brandicht, brandig, *gangréneux*.
 Brandsäure, *acide pyrogné*.
 Branntwein, *eau-de-vie*.
 Bräune, *angine*.
 Brausepulver, *poudre effervescente*.
 Brechmittel, *un vomitif*.
 Brechnuss, *noix vomique*.
 Brechpille, *pilule émétique*.
 Brechweinstein, *tartre stibié*.
 Brechwurzel, *ipécacuanha*.
 Breihulich, *athéromateux*.
 Breigeschwulst, *athérome*.
 Breiumschlag, *cataplasme*.
 Brennbar, *inflammable*.
 Brenneisen, *cautére actuel*.
 Brennessel, *ortie*.
 Brennstoff, *phlogistique*.
 Bruch, *fracture, hernie*.
 Brucharzt, *chirurgien herniaire*.
 Bruchband, *brayer*.
 Bruchsack, *sac herniaire*.
 Bruchschnitt, *incision du sac herniaire*.
 Brücke, *pont de Varole*.
 Brunnencur, *usage des eaux minérales*.
 Brust, *poitrine*.
 Brustader, *veine mammaire*.
 Brustbeere, *jujube*.
 Brustbein, *sternum*.
 Brustbeinschildmuskeln, *muscle sterno-thyroïdien*.
 Brustbeinwarzenmuskeln, *muscle sterno-mastoidien*.
 Brustbeinzungenbeinmuskeln, *muscle sterno-hyoïdien*.
 Brustheinzungenmuskeln, *muscle sterno-glosse*.
 Brustbräune, *angine de poitrine*.
 Brustdrüse, *thymus, glande mammaire*.
 Brustentzündung, *inflammation de poitrine*.
 Brustfell, *plèvre*.
 Brustfieber, *fièvre asthmatique, péricardite, cardite*.
 Brustgang, *canal thoracique*.
 Brustgefäße, *vaisseaux thoraciques*.
 Brustgeschwür, *empyème*.
 Brusthöhle, *cavité thoracique*.
 Brustknoten, *ganglion thoracique*.
 Brustkrankheit, *maladie de poitrine*.
 Brustmuskeln, *muscle pectoral*.
 Brustnerv, *nerf thoracique*.
 Brustpumpe, *pompe destinée à vider le sein*.
 Brustschlagader, *artère mammaire*.
 Brustschnupfen, *rhumme de poitrine*.
 Brustwassersucht, *hydrothorax*.
 Büchse, *urne*.
 Buckel, *gibbosité*.
 Busch, *feuillet, troisième estomac des ruminants*.
 Butter, *beurre*,

Butterfett, *butyrine*.
 Buttersäure, *acide butyrique*.
 Butterstoff, *butyrine*.

C

Campher, *camphre*.
 Camphersäure, *acide camphorique*.
 Caprosäure, *acide caproïque*.
 Capsel, *capsule*.
 Carbunkel, *anthrax*.
 Catamenien, *menstrues*.
 Catarrh, *catarrhe*.
 Catarrhalisch, *catarrhal*.
 Caustisch, *caustique*.
 Chinarinde, *quinquina*.
 Chinasäure, *acide quinique*.
 Chinawurzel, *quina*.
 Chinine, *quinine*.
 Chirurg, *chirurgien*.
 Chlor, *chlore*.
 Cholsäure, *acide cholique*.
 Chrom, *chrome*.
 Chronicität, *chronicité*.
 Chronisch, *chronique*.
 Citronensäure, *acide citrique*.
 Clavus, *seigle ergoté; clou hystérique*.
 Clinicum, *établissement clinique*.
 Clinisch, *clinique*.
 Clonisch, *clonique*.
 Colik, *colique*.
 Cur, *cure, traitement*.
 Cyan, *cyanogène*.
 Cyanig, *cyaneux*.

D

Damm, *perinée*.
 Dammbruch, *rupture du périnée*.
 Damm Schlagader, *artère périnéale*.
 Dampf, *vapeurs des femmes hystériques; pousse des chevaux*.
 Dampfbad, *bain de vapeur*.
 Dampfig, *poussif*.
 Darm, *intestin*.
 Darmanhänge, *appenäices de l'intestin*.
 Darmbein, *os iliaque*.
 Darmblutadern, *veines intestinales*.
 Darmblutfluss, *entérorrhagie*.
 Darmbruch, *entéroccèle*.
 Darmdrüsen, *glandes intestinales*.
 Darneinklemmung, *étranglement intestinal*.
 Darneinschiebung, *intussusception, invagination intestinale*.
 Darmentzündung, *entérite*.
 Darmfell, *feuillet intestinal du périnée*.
 Darmfistel, *fistule intestinale*.

Darmflüssigkeiten, *liquides intestinaux*.
 Darmgang, *canal intestinal*.
 Darmgeschwür, *ulcère intestinal*.
 Darmgicht, *coliques intestinales*.
 Darmgrimmern, *tranchées*.
 Darmhöhle, *cavité intestinale*.
 Darmkrampf, *colique nerveuse*.
 Darmnaht, *entérorrhaphie*.
 Darmrohr, *tube intestinal*.
 Darmruhr, *dysentérie, lientérie*.
 Darmsaugadern, *vaisseaux absorbants de l'intestin*.
 Darmschleim, *mucosité intestinale*.
 Darmschnitt, *entérotomie*.
 Darmstein, *entérolithe*.
 Darmverschlingung, *volvulus*.
 Darmverstopfung, *constipation*.
 Darmwürmer, *vers intestinaux*.
 Darmzotten, *villosités intestinales*.
 Darre, Darrsucht, *consomption, careau*.
 Daumen, *pouce*.
 Dehilität, *débilité*.
 Deckblatt, *bractée*.
 Decke, *enveloppe, tégument*.
 Deckel, *opercule*.
 Delphinsäure, *acide delphinique*.
 Diätetik, *la diététique*.
 Digastrisch, *digastrique*.
 Digestiv, *digestif*.
 Dolde, *ombelle*.
 Doppelglieder, *rachitisme*.
 Doppelhäuptig, *dicéphale*.
 Dornfortsatz, *apophyse épineuse*.
 Dose, *dose*.
 Dotter, *vitellus*.
 Dottergang, *conduit vitellin*.
 Dotterhaut, *membrane vitelline*.
 Drehstock, *tourniquet*.
 Dreiköpfig, *triceps*.
 Dreisalz, *trisel*.
 Dreispitzig, *tricuspidé*.
 Dreitägiges Fieber, *fièvre tierce*.
 Drossel, *gorge*.
 Drosselader, *veine jugulaire*.
 Drosselhein, *clavicule*.
 Drüse, *glande*.
 Drüsenanschwellung, *gonflement d'une glande*.
 Drüsenartig, *glandulaire*.
 Drüsenbeschreibung, *adénologie*.
 Drüsenheule, *bubon*.
 Drüsendarre, *careau*.
 Drüsengeschwulst, *tumeur glanduleuse, bubonocèle*.
 Drüsenhöhle, *crypte, follicule*.
 Drüsicht, drüsig, *glanduleux*.
 Duftig, *en moiteur*.
 Dumper Schall, *matité*.
 Dünn, *ténu*.
 Dünn, Dünnung, *flaw, hypochondre*.
 Durchbohrend, *térébrant*.
 Durchfall, *diarrhée*.
 Durchfäule, *javart*.
 Durchseihung, *colature*.

Durchsichtig, *transparent*.
 Durchsichtigkeit, *transparence*.
 Durchsieben, *cribration*.
 Durchzug, *sparadrap*.
 Durst, *soif*.
 Durstmangel, *adipsie*.
 Dynamik, *dynamique*, s. f.
 Dynamisch, *dynamique*, adj.
 Dynamometer, *dynamomètre*.
 Dyspnoë, *dyspnée*.

E

Eben, *plan, plane*.
 Ebenmass, *symétrie*.
 Ehsamer Salz, *sel d'Epsom*.
 Eckig, *anguleux*.
 Effervescenz, *effervescence*.
 Egel, *sangsue, douve du foie*.
 Ei, *œuf*.
 Eiche, *chêne*.
 Eichel, *gland*.
 Eichel förmig, *glandiforme*.
 Eicheltripper, *balanite*.
 Eidotter, *jaune d'œuf*.
 Eierchen, *ovule*.
 Eieröl, *huile d'œuf*.
 Eierstock, *ovaire*.
 Eiförmig, *ovale*.
 Eigelb, *jaune d'œuf*.
 Eigenschaft, *propriété*.
 Einarten, *s'acclimater*.
 Einäugig, *borgne*.
 Einbildung, *imagination*.
 Einblasen, *insufflation*.
 Einbruderig, *monadelphie*.
 Eindeutig, *univoque*.
 Einfach, *simple*.
 Einfallend, *incident*.
 Einfluss, *influence*.
 Einfluss, *influx, influence*.
 Einfressend, *rongeant*.
 Fingeklemmt, *étranglé*.
 Fingeschlechtigt, *unisexuel*.
 Fingeschnitten, *dentelé*.
 Eingeweide, *viscères*.
 Einhauchen, *insuffler*.
 Einhäusig, *monoïque*.
 Einhufig, *solipède*.
 Einimpfung, *inoculation*.
 Einkerlen, sich, *s'enclaver; s'articuler par gomphose*.
 Einklemmung, *étranglement*.
 Einlappig, *qui n'a qu'un lobe*.
 Einlenken, sich, *s'articuler*.
 Einlenkung, *articulation*.
 Einmännig, *monandre*.
 Einpflanzen, *implantation*.
 Einpuppen, sich, *se métamorphoser en chrysalide*.
 Einrichten, *réduire un os*.
 Einrichtung, *réduction*.
 Einsaugader, *vaisseau absorbant*.
 Einsaugemittel, *remède absorbant*.
 Einsaugung, *absorption*.

Einschläferung, *somolence*.
 Einschmieren, *embrocation*.
 Einschneiden, *faire une incision circulaire; scarifier*.
 Einschnitt, *incision*.
 Einschneidmesser, *bistouri*.
 Einschürung, *étranglement*.
 Eintägig, *éphémère*.
 Einwachsen, *s'incarner, en parlant de l'ongle*.
 Einwärtskehrung, *renversement en dedans*.
 Einwärtsziehung, *adduction*.
 Einwärtszieher, *adducteur*.
 Einweibig, *monogyne*.
 Einwirkend, *modifiant*.
 Einzelig, *monodactyle*.
 Einziehung, *rétrécissement*.
 Eis, *glace*.
 Eisen, *fer*.
 Eisenarznei, *remède ferrugineux*.
 Eisenhut, *aconit*.
 Eisenkugeln, *boules de Mars*.
 Eisenmohr, *éthiops martial*.
 Eisenöl, *liqueur styptique de Loxius (hydrochlorate de fer liquide)*.
 Eisentinctur, *teinture de fer*.
 Eisenwasser, *eau ferrugineuse*.
 Eiter, *pus*.
 Eiterabgang, *évacuation de pus par les selles*.
 Eiterartig, *purulent*.
 Eiterauge, *hypopyon*.
 Eiterauswurf, *expectoration purulente*.
 Eiterfördernd, *suppuratif*.
 Eiterbeule, *collection purulente*.
 Eiterbildung, *formation du pus*.
 Eiterblatter, *pustule*.
 Eiterbrust, *empyème*.
 Eitererzeugung, *production du pus*.
 Eiterfluss, *flux de pus, ou pus qui fuse*.
 Eiterfrass, *corrosion par le pus*.
 Eiterharnen, *pyurie*.
 Eiterhöhle, *caverne*.
 Eiterhusten, *toux purulente*.
 Eitericht, eiterig, *purulent*.
 Eitern, *suppurer*.
 Eitersack, *poche d'un abcès*.
 Eiterstock, *bourbillon*.
 Eiterung, *suppuration*.
 Eiterziehend, *suppuratif*.
 Eiweiss, *blanc d'œuf, albumine*.
 Eiweissstoff, *albumine*.
 Ekel, *nausée, dégoût*.
 Elastizität, *élasticité*.
 Elastisch, *élastique*.
 Elektrizität, *électricité*.
 Elektrisch, *électrique*.
 Elementar, *élémentaire*.
 Elephantenaussatz, *éléphantiasis des Grecs*.
 Elephantenbein, *éléphantiasis des Arabes*.
 Ellenbein, *ivoire*.
 Ellenbogen, *coude*.

Ellenbogenbein, *cubitus*.
 Ellenbogenblutader, *muscle cubitale*.
 Ellenbogengeleak, *articulation du coude*.
 Ellenbogenhöcker, *olécrâne*.
 Ellenbogenmuskel, *muscle cubital*.
 Ellenbogennerv, *nerf cubital*.
 Ellenbogenpulsader, *artère cubitale*.
 Embryo, *embryon*.
 Empiriker, *empirique*.
 Endemisch, *endémique*.
 Engbrüstig, *qui a la poitrine étroite ou la respiration gênée*.
 Engbrüstigkeit, *dyspnée*.
 Entbinden, *accoucher une femme*.
 Entbindung, *accouchement*.
 Entbindungsanstalt, *maison d'accouchement*.
 Entbindungskunst, *obstétrique*.
 Entblößen, sich, *se dénuder*.
 Entblössung, *dénudation*.
 Enthaaren, *épilati*.
 Entkräften, *débiliter*.
 Entkräftung, *épuisement*.
 Entleeren, *évacuer, dégorger*.
 Entleerung, *évacuation*.
 Entsäuern, *ôter les propriétés acides*.
 Entscheidend, *critique, décisif*.
 Entscheidung, *crise*.
 Entwässern, *priver d'eau, recuiter*.
 Entwicklungsröhre, *tube de sûreté*.
 Entwöhnung, *sevrage*.
 Entzündlich, *inflammatoire*.
 Entzündung, *inflammation*.
 Entzündungsstieber, *fièvre inflammatoire*.
 Entzündungshaut, *couenne inflammatoire*.
 Epidemisch, *épidémique*.
 Epileptisch, *épileptique*.
 Epispastisch, *épispastique*.
 Erblichkeit, *hérédité*.
 Erbrechen, sich, *vomir*.
 Erbrechen, *vomissement*.
 Erbsenbein, *os pisiforme*.
 Erde, *terre*.
 Erethistisch, *qui tient à la surexcitation*.
 Ergänzung, *restauration*.
 Erkälten, sich, *prendre froid*.
 Erkältend, *réfrigérant*.
 Erkranken, *tomber malade*.
 Eröffnend, *relâchant, apéritif*.
 Erregbar, *irritable*.
 Erregbarkeit, *irritabilité*.
 Erregtsein, *érthisme*.
 Erschlaffung, *relâchement*.
 Erstarrung, *roideur, rigidité*.
 Erwachsen, *adulte*.
 Erwärmen, *calorification*.
 Erweichen, *ramollir*.
 Erweitern, *dilater*.
 Erzeugung, *génération*.

Essen, *manger*.
 Essenz, *essence*.
 Essig, *vinaigre*.
 Essigälchen, *infusoires du vinaigre*.
 Essigartig, *acéteux*.
 Essigäther, *éther acétique*.
 Essiggährung, *fermentation acétique*.
 Essigsäure, *acide acétique*.
 Esslust, *appétit*.
 Eustachische Röhre, *trompe d'Eustache*.
 Extract, *extrait*.
 Extractivstoff, *principe extractif*.

F

Fach, *cellule, compartiment*.
 Fadenförmig, *filiforme*.
 Fadenwurm, *filaire*.
 Fall (vétér.), *mortalité sur les bêtes*.
 Füllen, *précipiter (un sel)*.
 Fallend, fallende Sucht, *mal caduc*.
 Fallsucht, *épilepsie*.
 Fallsüchtig, *épileptique*.
 Falte, *pli*.
 Faltenmagen, *feuillet, troisième estomac des ruminants*.
 Farbstoff, *principe colorant*.
 Fasch, *stomatite aphtheuse*.
 Fascikel, *fascicule*.
 Faser, *fibre*.
 Fäserchen, *fibrille*.
 Faserig, faserich, *fibreux*.
 Faserstoff, *fibrine*.
 Fäule, *putrilage*.
 Faulfieber, *fièvre putride*.
 Faulleck, *pétéchie*.
 Fäulniss, *putridité*.
 Feder, *plume*.
 Federchen, *plumule*.
 Federharz, *caoutchouc*.
 Fehler, *lésion organique*.
 Fehlgeburt, *fausse couche*.
 Feifel, *avives*.
 Feigwarze, *condylome*.
 Fell, *peau; enveloppe, fausse membrane*.
 Fels, *rocher*.
 Felsenbein, *os pétreux*.
 Felsenblutader, *sinus pétreux*.
 Felsenfortsatz, *apophyse pétreuse*.
 Felsenhinterkopfnah, *suture pétreo-occipitale*.
 Felsenschlundmuskel, *muscle pétro-pharyngien*.
 Felsen - Trompetenschlundmuskel, *muscle stylo-pharyngien*.
 Fenster, *fenêtre*.
 Fernsichtig, *presbyte*.
 Fernsichtigkeit, *presbyopie*.
 Ferse, *talon*.

Fersenbein, *calcaneum*.
 Fersenflechte, *tendon d'Achille*.
 Fesselgeschwür, *javart*.
 Fett, *graisse*.
 Fettbruch, *stéatocèle*.
 Fetthau, *tunique adipeuse*.
 Fettmagen, *caillette, quatrième estomac des ruminants*.
 Fettsäure, *acide sébacique*.
 Fettwachs, *adipocire*.
 Feucht, *humide*.
 Feuchten, *suintement*.
 Feuchtigkeit, *humidité*.
 Feuer, *feu*.
 Feuergradmesser, *pyromètre*.
 Fichtensäure, *acide pinique*.
 Fieber, *fièvre*.
 Fieberanfall, *accès de fièvre*.
 Fieberbläschen, *herpès labial*.
 Fieberfrost, *frisson fébrile*.
 Fieberhitze, *chaleur fébrile*.
 Fieberkrank, *fébricitant*.
 Fieberlehre, *pyrélogie*.
 Fieberlos, *apyrétique*.
 Fiebermittel, *fébrifuge*.
 Fieberrinde, *écorce du Pérou*.
 Fieberstoff, *matière fébrile*.
 Fiebertag, *jour de l'accès fébrile*.
 Finger, *doigt*.
 Fingerbein, *phalange*.
 Fingerbeuger, *fléchisseur des doigts*.
 Fingerblutadern, *veines collatérales des doigts*.
 Fingerförmig, *digitiforme*.
 Fingergelenk, *articulation des doigts*.
 Fingergeschwür, *ulcère au doigt, panaris*.
 Fingerhut, *digitale*.
 Fingernerven, *nerfs des doigts*.
 Fingerpulsadern, *artères collatérales des doigts*.
 Finne, *bouton*. Finnen der Schweine, *grains de ladreie; nageoire*.
 Fisch, *poisson*.
 Fischbein, *barbe de balcine*.
 Fischhaut, *ichthyose*.
 Fischmilch, *laitance*.
 Fischschuppenausatz, *ichthyose*.
 Fistel, *fistule*.
 Fistelartig, *fistuleux*.
 Fistelgeschwür, *ulcère fistuleux*.
 Fistelmesser, *syringotome*.
 Fistelstimme, *voix de fausset*.
 Fix, *fixe*.
 Fläche, *surface*.
 Flaum, *duvet*.
 Flechse, *tendon*.
 Flechsenähnlich, *tendineux*.
 Flechsenhaut, *aponévrose*.
 Flechsig, *tendineux*.
 Flechten, *lichen, plante; herpès*.
 Flechtenartig, *herpétique*.
 Flechtengrind, *teigne*.
 Flechtensäure, *acide lichénique*.

Fleek, *tache*.
 Fleckfieber, *fièvre pétéchiale*.
 Fleder, *aile*.
 Fleisch, *chair*.
 Fleischauswuchs, *excroissance*.
 Fleischbruch, *sarcocèle*.
 Fleischerzeugend, *sarcotique*.
 Fleischfaser, *fibre musculaire*.
 Fleischfressend, *carnivore*.
 Fleichgewächs, *sarcome*.
 Fleischhaut, *plan musculaire*.
 Fleischwarze, *caroncule*.
 Fliege, *mouche*.
 Fliegenpflaster, *emplâtre de cautharides*.
 Fließblattern, *variole confluyente*.
 Fliete, *lancette, flamme*.
 Floh, *puce*.
 Flosse, *nageoire*.
 Flügel, *aile*.
 Flügelförmig, *ptérygoïde*.
 Flügelmuskeln, *muscles ptérygoïdiens*.
 Flügelrinne, *fosse ptérygoïde*.
 Fluss, *flux*.
 Flussartig, *rhumatismal*.
 Flussfieber, *fièvre rhumatismale*.
 Flüssig, *liquide*.
 Flüssigkeit, *liquidité*.
 Fontanell, *cxufoire*.
 Fortsatz, *appendice*.
 Fremdartiger Körper, *corps étranger*.
 Fressrehe (vétér.), *cardialgie*.
 Fressstein, *pietre infernale*.
 Fressucht, *boulimie*.
 Friesel, *militaire*.
 Frosch, *grenouille; grenouillette, lampas*.
 Froschader, *veine ranine*.
 Fröschleingeschwulst, *grenouillette*.
 Frostbeule, *engelure*.
 Frucht, *fruit*.
 Fruchtfleisch, *sarcocarpe*.
 Fruchtkeim, *embryon*.
 Fruchtknoten, *ovaire (dans les plantes)*.
 Fruchtwasser, *cau de l'ammios*.
 Frühgeburt, *accouchement avant terme*.
 Fuchsräude, *alopécie*.
 Fugengelenk, *synarthrose, articulation en charnière*.
 Fügung, *jointure*.
 Fühlfaden, *palpe*.
 Fühlhorn, *antenne*.
 Funflägliches Fieber, *fièvre quintane*.
 Fungussäure, *acide fongique*.
 Furche, *sillon*.
 Fuss, *ped*.
 Fussbad, *pédiluve*.
 Fussbeuge, *cou-de-pied*.
 Fussblatt, *plante du pied*.
 Fussgelenk, *articulation du pied*.
 Fussgicht, *podagre*.
 Fussknöchel, *fussknorren, cheville du pied*.

Fussmuskel, *muscle péteur*.
 Fussrücken, *dos du pied*.
 Fusssohle, *plante du pied*.
 Fusssohlenmuskel, *muscle plantaire grêle*.
 Fusswurzel, *tarse*.

G

Gabel, *fourchette*.
 Gähnen, *bâiller*.
 Gährung, *fermentation*.
 Gährungsstoff, *ferment*.
 Gallapfel, *noix de galle*.
 Galle (vétér.), *vessigon*.
 Galle, *bile*.
 Gallenbehältniss, *réservoir de la bile*.
 Gallenblase, *vésicule de la bile*.
 Gallenfett, *cholestérine*.
 Gallenfettsäure, *acide cholestérique*.
 Gallenlieber, *fièvre bilieuse*.
 Gallengang, *canal biliaire*.
 Gallenruhr, *choléra-morbus*.
 Gallenstein, *calcul biliaire*.
 Gallensucht, *ictère*.
 Gallert, *gétatine*.
 Gallertartig, *gélatineux*.
 Gallicht, *gallig, bilieux*.
 Galvanisch, *galvanique*.
 Gang, *marche*.
 Ganglien, *ganglions*.
 Garn, *bonnet, deuxième estomac des ruminants*.
 Gas, *gaz*.
 Gastrisch, *gastrique*.
 Gattung, *genre*.
 Gaumen, *palais*.
 Gaumenblutader, *veine palatine*.
 Gaumendrüsens, *glandes palatines*.
 Gaumenknochen, *os palatin*.
 Gaumenpulsader, *artère palatine*.
 Gaumensegel, *voile du palais*.
 Gebärerinn, *accouchée*.
 Gebärrhaus, *maison d'accouchement*.
 Gebärmutter, *matrice*.
 Gebärmutterabweichung, *déviaton de la matrice*.
 Gebärmutterentzündung, *métrite*.
 Gebärmutterfluss, *perte utérine*.
 Gebärstuhl, *chaise à accoucher*.
 Gebärrwehen, *douleurs de l'enfantement*.
 Gebein, *squelette*.
 Gebinde, *bandage*.
 Geburt, *naissance*.
 Geburtshelfer, *accoucheur*.
 Geburtsmaal, *tache de naissance*.
 Geburtstheile, *parties génitales chez la femme*.
 Geburtzange, *forceps*.
 Gefäss, *vaisseau*.
 Gefässbaum, *arbre vasculaire*.
 Gefässentzündung, *inflammation des vaisseaux*.

Gefässlieber, *fièvre vasculaire*.
 Gefässhäute, *tuniques des vaisseaux*.
 Gefässlehre, *angicologie*.
 Gefässsystem, *système vasculaire*.
 Geflecht, *réseau, plexus*.
 Gefüge, *sutures*.
 Gefühl, *sentiment*.
 Gegenbock, *antitragus*.
 Gegend, *région*.
 Gegenzündlich, *antiphlogistique*.
 Gegengift, *antidote*.
 Gegenklopper, *antithénar*.
 Gegenleiste, *anthélix*.
 Gegenmuskel, *muscle antagoniste*.
 Gegenöffnung, *contre-ouverture*.
 Gegenreiz, *iritation substitutive, contre-stimulant*.
 Gehirn, *cerveau*.
 Gehirnanhang, *glande pituitaire*.
 Gehirnnartig, *encéphaloïde*.
 Gehirnbalken, *corps calleux*.
 Gehirnbruch, *encéphalocèle*.
 Gehirnbrücke, *pont de Varole*.
 Gehirneinschnitt, *scissure interlobaire du cerveau*.
 Gehirnentzündung, *encéphalite*.
 Gehirnfalten, *petit hippocampe, éminence unciforme du cerveau*.
 Gehirnfett, *cérébrine*.
 Gehirngewölbe, *voûte à trois piliers*.
 Gehirngrund, *base du cerveau*.
 Gehirnhäute, *membranes du cerveau*.
 Gehirnhautschlagader, *artère méningée*.
 Gehirnhöhlen, *Gehirnkammern, ventricules du cerveau*.
 Gehirnkern, *corps calleux*.
 Gehirnklappe, *valvule de Vieussens*.
 Gehirnknoten, *protubérance annulaire*.
 Gehirnrümmungen, *anfractuosités qui séparent les circonvolutions du cerveau*.
 Gehirnlappen, *lobes du cerveau*.
 Gehirnlehen, *vis cérébral*.
 Gehirnlehre, *phrénologie*.
 Gehirnmark, *pulpe cérébrale*.
 Gehirnsaum, *bandelette demi-circulaire*.
 Gehirnscheidewand, *cloison des ventricules du cerveau*.
 Gehirnschenkel, *cuisse du cerveau*.
 Gehirnschlagader, *artère cérébrale*.
 Gehirnschwiele, *corps calleux*.
 Gehirnspalte, *scissure interlobaire du cerveau; grande fente cérébrale; canal de Bichat; ouverture du ventricule moyen*.
 Gehirnrichter, *infundibulum du cerveau*.

Gehirnwulst, *corne d'Annon; pied d'hippocampe majeur.*
 Gehör, *ouïe.*
 Gehörgang, *conduit auriculaire.*
 Gehörknochen, *osselets de l'ouïe.*
 Gehörlähmung, *surdité paralytique.*
 Gehörn, *excroissances cornées.*
 Gehörnerv, *nerf acoustique.*
 Gehörschnecke, *limaçon de l'oreille.*
 Gehörtrommel, *tympan.*
 Gehörwerkzeuge, *organes de l'ouïe.*
 Geistesverirrung, *aliénation.*
 Geistig, *spiritueux.*
 Gekrösblutadern, *veines mésentériques.*
 Gekrösdrüsen, *glandes mésentériques.*
 Gekröse, *mésentère.*
 Gekrösentzündung, *mésentérite.*
 Gekröspulsadern, *artères mésentériques.*
 Gekrösschwindsucht, *phthisie glandulaire mésentérique.*
 Gelbes Fieber, *la fièvre jaune.*
 Gelbsucht, *ictère.*
 Gelegenheitsursache, *cause occasionnelle.*
 Gelenk, *articulation.*
 Gelenkband, *ligament articulaire.*
 Gelenkbein, *os sésamoïde.*
 Gelenkdrüsen, *glandes synoviales.*
 Gelenksfortsatz, *apophyse articulaire; apophyse cutitale de l'humérus.*
 Gelenkhöhle, *cavité articulaire.*
 Gelenkkapsel, *capsule articulaire.*
 Gelenkknopf, *condyle.*
 Gelenknorpeln, *cartilages articulaires.*
 Gelenksaft, Gelenkschleim, *synovie.*
 Gelenkschwamm, *tumeur blanche.*
 Gelenkverwachsung, *soudure des surfaces articulaires.*
 Gelenkwasser, *synovie.*
 Gemecker, *égophonie.*
 Gemüthskrankheit, *lypémanie.*
 Genick, *articulation atloïdo-axoïdienne; nuque.*
 Gerbersäure, *acide tannique.*
 Gerbestoff, *tannin.*
 Gerinnung, *coagulation.*
 Gerippe, *squelette.*
 Geronnen, *coagulé.*
 Gerste, *orge.*
 Gerstenkorn, *orgeolet.*
 Geruch, *odorat.*
 Geruchshaut, *membrane pituitaire.*
 Geruchsknochen, *ethmoïde.*
 Geruchsnerv, *nerf olfactif.*
 Geruchswerkzeuge, *organes de l'olfaction.*
 Gesäss, *siège, anus.*
 Gesässbein, *ischion.*
 Gesässknorren, *tubérosité ischiatique.*
 Gesässmuskeln, *muscles fessiers.*
 Gesässnerv, *nerf fessier.*

Gesässschlagader, *artère fessière.*
 Geschlecht, *sexe.*
 Geschlechtlich, *sexuel.*
 Geschlechtsglied, *organe sexuel.*
 Geschlechtstrieb, *instinct sexuel.*
 Geschmack, *goût.*
 Geschmacksnerven, *nerfs du goût.*
 Geschmackswärzchen, *papilles de la langue.*
 Geschmackswerkzeuge, *organes gustatifs.*
 Geschwulst, *tumeur.*
 Geschwür, *abcès, ulcère.*
 Gesicht, *sens de la vue, vision.*
 Gesichtsbilödigkeit, *amblyopie.*
 Gesichtsbloodadern, *veines faciales.*
 Gesichtschmerz, *tic douloureux.*
 Gesichtsrind, *teigne de la face.*
 Gesichtshügel, *couche optique.*
 Gesichtsnerv, *nerf facial, nerf optique.*
 Gesichtspulsader, *artère faciale.*
 Gesichtswerkzeuge, *organe de la vision.*
 Gesichtswinkel, *angle facial, angle visuel.*
 Gespannt, *surexcité, tendu.*
 Gesundheitskunde, *hygiène.*
 Gewächs, *végétal; excroissance.*
 Gewebe, *tissu.*
 Gewölbe, *voûte du crâne.*
 Gicht, *goutte, arthrite.*
 Gichtablagerungen, *concrétions tophacées.*
 Gichtartig, *goutteux.*
 Gichtfieber, *fièvre arthritique.*
 Gichtisch, *goutteux.*
 Gichtknoten, *nodosités goutteuses.*
 Gichtstoff, *matière goutteuse, principe goutteux.*
 Giessbad, *douche.*
 Giessbeckenförmig, *aryténoïde.*
 Giessbeckenknorpel, *cartilages aryténoïdes.*
 Gift, *poisson.*
 Giftabtreibend, *alexipharmaque.*
 Giftarzenei, *antidote.*
 Giftig, *toxique.*
 Giftigkeit, *virulence.*
 Giftlehre, *toxicologie.*
 Giftwidrig, *antitoxique.*
 Glas, *verre.*
 Glasartig, *vitré.*
 Glasauge (vétér.), *cataracte.*
 Glashaut, *membrane hyaloïde.*
 Glaskörper, *corps vitré.*
 Glasur, *émail des dents.*
 Glaubersalz, *sel de Glauber.*
 Gleichartig, *homogène.*
 Gleichwirkend, *congénère.*
 Glied, *membre.*
 Gliederbrand, *gangrène aux membres.*
 Gliederfuge, *article.*
 Gliederkrankheit, *arthrite.*
 Gliedwassersucht, *hydarthrose.*
 Gold, *or.*

Goldader, *veine hémorrhoidale, hémorrhoides.*
 Goldschlagader, *artère hémorrhoidale.*
 Goulardisches Wasser, *eau de Goulard.*
 Granatbaum, *grenadier.*
 Graupe, *orge mondé.*
 Greifen, *préhension.*
 Greis, *vieillard.*
 Gries, *gravelle; gruan.*
 Griffel, *stylet.*
 Griffelfortsatz, *apophyse styloïde.*
 Griffelhornzungenbeinmuskeln, *muscle stylo-cérato-hyoïdien.*
 Griffelschlundmuskeln, *muscle stylo-pharyngien.*
 Griffelzungenbeinmuskeln, *muscle stylo-hyoïdien.*
 Griffelzungenmuskeln, *muscle stylo-glosse.*
 Grimmdarm, *colon.*
 Grimmdarmgekröse, *mésocolon.*
 Grind, *croûte, teigne.*
 Grindicht, grindig, *teigneux.*
 Grün, *vert.*
 Grundbein, *os basilaire.*
 Grundfaser, *fibre élémentaire.*
 Grundstoff, *matière première, radical.*
 Grundzungenmuskeln, *muscle basio-glosse.*
 Gummi, *gomme.*
 Gummiartig, *gommeux.*
 Gummigutt, Gummiguttä, *gomme-gutte.*
 Gummiharz, *gomme-résine.*
 Gummistoff, *gommite.*
 Gurgel, *pharynx, arrière-gorge.*
 Gurgelader, *veine jugulaire.*
 Gurgelbein, *angle tranchant du cartilage thyroïde.*
 Gurgelwasser, *gargarisme.*
 Gürtel, *zoster.*
 Gutartig, *bénin.*
 Gutartigkeit, *bénignité.*

H

Haar, *poil, cheveu.*
 Haarbeize, *dépilatoire.*
 Haarbekleidung, *système pileux.*
 Haarburch, *fracture capillaire.*
 Haarförmig, *capillaire.*
 Haargefäss, *vaisseau capillaire.*
 Haarkopfwurm, *trichocéphale.*
 Haarkrankheit, *plique.*
 Haarlosigkeit, *calvitie.*
 Haarschwänchen, *trichuris.*
 Haarspalt, *fracture capillaire, trichisme.*
 Haarwachs, *tissu tendineux qui forme les attaches des muscles.*
 Haarwurm, *filaire.*

Haarwurzel, *bulbe d'un poil*.
 Hafer, *avoine*.
 Hagel, Hagelfleek, *chalaze*.
 Hagelkorn, *chalazion*.
 Halnenkamm, *apophyse cristagalli, végétation, crête de coq*.
 Häkcher, *éringue*.
 Hakenarmmuskel, *muscle coracobrachial*.
 Hakenband, *ligament coracoïdien*.
 Hakenbein, *os crochu*.
 Hakenförmig, *unciforme*.
 Hakenfortsatz, *apophyse unciforme, coracoïde*.
 Hakenknochen, *os unciforme, apophyse coracoïde*.
 Halbdornmuskel, *muscle semi-spinal*.
 Halbeiniges Fenster, *fenêtre ovale de l'oreille moyenne*.
 Halbflehsig, *demi-tendineux*.
 Halbhäutig, *demi-membraneux*.
 Halbkugeln des Gehirns, *hémisphères du cerveau*.
 Halbmondförmig, *semi-lunaire*.
 Halbschlag, *hémiplegie*.
 Halbsehen, Halbsichtigkeit, *hémiosie*.
 Halbstarre, *cutalepsie*.
 Halfter, *mentonnière*.
 Hals, *cou*.
 Halsader, *veine jugulaire*.
 Halsbräune, *angine*.
 Halsdrüsen, *amygdales; (vétér.) avives*.
 Halsentzündung, *inflammation de la gorge*.
 Halsgeflecht, *plexus cervical*.
 Halsgeschwulst, *tumeur cervicale; (vétér.) étranguillon*.
 Halsklopfentsader, *carotide*.
 Halsknoten, *ganglion cervical*.
 Halslanzette, *pharyngotome*.
 Halsmuskel, *muscle peaucier*.
 Halspulsader, *carotide*.
 Halsnerven, *nerfs cervicaux*.
 Halswirbelbeine, *vertèbres cervicales*.
 Halszäpflein, *luelle*.
 Hammer, *marteau*.
 Hämorrhoidalbeschwerden, *affection hémorrhoidale*.
 Hämorrhoidalknoten, *tumeurs hémorrhoidales*.
 Hämorrhoidalsäcke, *hémorrhoides fungueuses*.
 Hämorrhoiden, *hémorroïdes*.
 Hand, *main*.
 Handarzneikunst, *chirurgie*.
 Handballen, *thénar*.
 Handband, *ligament de la main*.
 Handgelenk, *articulation carpo-métacarpienne*.
 Handmuskel, *muscle palmaire*.
 Handnerven, *nerfs de la main*.
 Hängemuskel, *crémaster*.
 Harn, *urine*.

Harnartig, *urineux*.
 Harnarzt, *médecin des urines*.
 Harnblase, *vessie*.
 Harnblasenentzündung, *cystite*.
 Harnblasenstein, *pièce vésicale*.
 Harnbrennen, *cuisson en urinant*.
 Harnbruch, *cystocèle*.
 Harnfluss, *incontinence d'urine; diabète*.
 Harngang, Harnleiter, *uretère*.
 Harngefässe, *vaisseaux urinaux*.
 Harngrüss, *dépôt graveleux*.
 Harnhaut, *crémor de l'urine; alantotide*.
 Harnkrankheiten, *maladies des voies urinaires*.
 Harnkrise, *crise par les urines*.
 Harnlassen, *émission de l'urine*.
 Harnröhre, *urèthre*.
 Harnruhr, *diabète*.
 Harnsatz, *dépôt de l'urine*.
 Harnsäure, *acide urique*.
 Harnschneller, *muscle bulbo-caverneux*.
 Harnstein, *calcul urinaire*.
 Harnstoff, *urée*.
 Harnstrenge, Harnstrang, Harnwunde, *strangurie*.
 Harntreibend, *diurétique*.
 Harnverhaltung, *rétenion d'urine*.
 Harnwege, *voies urinaires*.
 Harnwolke, *nuage dans l'urine*.
 Harnzapfer, *cathéter*.
 Harschen, *se cicatriser*.
 Härte, *induration*.
 Hartleibig, *constipé*.
 Hartleibigkeit, *constipation*.
 Harz, *résine*.
 Hasenauge, *lagophthalmie*.
 Hasenscharte, *bec-de-lièvre*.
 Hasenscharnath, *suture entortillée*.
 Haube, *bonnet, deuxième estomac des ruminants*.
 Haufendrüsen, *glandes conglomerées*.
 Hauptader, *veine céphalique*.
 Hauptmittel, *remède céphalique*.
 Haut, *peau*.
 Hautausschlag, *éruption à la peau*.
 Häutchen, *pellicule*.
 Hautdrüse, *follicule sebacé*.
 Hautentzündung, *inflammation du derme*.
 Häuticht, häutig, *membraneux, couenneux*.
 Hautjucken, *prurit*.
 Hautkleie, *dartre furfuracée*.
 Hautlappen, *lambeau de peau*.
 Hautlos, *dénudé*.
 Hautröthe, *érythème*.
 Hautschmiere, *matière sebacée de la peau*.
 Hautwassersucht, *anasarque*.
 Hautwurm, *dragonneau*.
 Hebamme, *sage-femme*.
 Heber, *élévateur*.
 Heftnadel, *aiguille à suture*.

Heftpflaster, *emplâtre agglutinatif*.
 Heilanstalt, *maison de santé, clinique*.
 Heilart, *mode de traitement*.
 Heilbar, *curable*.
 Heilbrunnen, *source d'eau minérale*.
 Heiligenbein, *le sacrum*.
 Heilkraft, *force médicatrice*.
 Heilkunde, Heilkunst, *médecine*.
 Heilmittel, *médicament*.
 Heilmittlehre, *pharmacologie*.
 Heilung, *guérison*.
 Heilverfahren, *traitement*.
 Heiserkeit, *rhume, catarrhe*.
 Heiss hunger, *faim canine*.
 Hektisch, *hectique*.
 Hepatisch, *hépatique*.
 Heraufsteigend, *montant*.
 Herausgebrannter Theil, *eschare*.
 Herausgedrungen, *extravasé*.
 Herausspießen, *expectoration*.
 Herauswachsend, *exubérant*.
 Herz, *cœur*.
 Herzbalken, *colonnes charnues du cœur*.
 Herzbeklemmung, *oppression*.
 Herzbeutel, *péricarde*.
 Herzbeutelentzündung, *péricardite*.
 Herzbruch, *cardiécèle*.
 Herzentzündung, *cardite*.
 Herzerweiterung, *dilatation du cœur*.
 Herzfieber, *fièvre cardiaque*.
 Herzgewächs, *polype du cœur*.
 Herzhaut, *péricarde*.
 Herzhöhlen, *cavités du cœur*.
 Herzkammer, *ventricule du cœur*.
 Herzklappen, *valvules du cœur*.
 Herzklopfen, *palpitation*.
 Herzknochen, *ossifications du cœur*.
 Herzläppchen, *appendices auriculaires du cœur*.
 Herzmuskel, *muscle creux qui constitue le cœur*.
 Herznerven, *nerfs cardiaques*.
 Herzhorn, *oreillette du cœur*.
 Herzpölyp, *polype du cœur*.
 Herzsäulen, *colonnes charnues du cœur*.
 Herzschnellen, *battement du cœur*.
 Herzwel, *cardialgie*.
 Hindrang, *molimen*.
 Hinterhand, *métacarpe*.
 Hirn, *cerveau*.
 Hirnblasenwurm, *hydatide cérébrale*.
 Hirnblatt, *fontanelle*.
 Hirnböhrer, *trépan*.
 Hirnbruch, *encéphalocèle*.
 Hirnlein, *cervelet*.
 Hirnschädel, *crâne*.
 Hirnwuth, *frénésie*.
 Hirsefieber, *fièvre miliaire*.
 Hirsekorn, *granulations miliaires de la conjonctive*.
 Hirsekornartig, *miliaire*.

Hitzbläschen, *eczéma*.
 Hitzblatter, *pustule d'ecthyma*.
 Hitzig, *chaud, aigu, inflammatoire*.
 Hobelförmig, *en forme de doiloiré*.
 Höcker, *tubérosité*.
 Hode, *testicule*.
 Hodenbruch, *hernie scrotale*.
 Hodenhaut, *membrane qui enveloppe les testicules*.
 Hodenkern, *corps d'Highmore*.
 Hodenmuskel, *crémaster*.
 Hodenschlagader, *artère testiculaire*.
 Hodenwassergeschwulst, *hydrocèle*.
 Hohlader, *veine cave*.
 Höhle, *cavité, caverné*.
 Hohldrüsen, *cryptes*.
 Hohlgeschwür, *ulcère fistuleux*.
 Höhlig, *caverneux*.
 Hohlröhrig, *fistuleux*.
 Hollenstein, *Pierre infernale*.
 Holz, *bois*.
 Holztrank, *décoction de bois sudorifique*.
 Honig, *miel*.
 Honiggeschwulst, *mélicéris*.
 Horn, *corne*.
 Hornartig, *corné*.
 Hornhaut, *la cornée*.
 Hornhautblatter, *abcès de la cornée*.
 Hornhauthrueh, *kératocèle*.
 Hornhautentzündung, *kératite*.
 Hornhautflecken, *taies de la cornée*.
 Hornhautgeschwür, *ulcère de la cornée*.
 Hornhautmesser, *kératotome*.
 Hornhautschnitt, *kératotomie*.
 Hornhautstich, *kératonyxis*.
 Hornhautverwachsung, *adhérence de la cornée avec l'iris*.
 Hornhautvorfall, *procidence de la cornée, staphylôme*.
 Hornluft, *seime*.
 Hornpocke, *pustule verruqueuse dans la varicelle*.
 Hornzungenmuskel, *muscle cératoglosse*.
 Hörwerkzeuge, *organes de l'ouïe*.
 Huf, *sabot*.
 Hüftausschnitt, *échancrure sciatique*.
 Hüftbein, *os iliaque*.
 Hüftbeinloch, *tron sous-pubien*.
 Hüftbeinschlagader, *artère iléotombaire*.
 Hüfte, *hanche*.
 Hüftgabel, *bifurcation de la veine cave inférieure*.
 Hüftgelenk, *articulation corosémorale*.
 Hüftlochmuskel, *muscle obturateur*.
 Hüftlochskerbe, *gouttière du trou sous-pubien*.
 Hüftmuskel, *muscle iliaque*.
 Hüftnerve, *nerf sciatique*.

Hüftpfanne, *cavité cotyloïde*.
 Hüftschmerz, Hüftweh, *sciatique, coxalgie*.
 Hügel, *éminence*.
 Hühnerauge, *cor au pied*.
 Hühnerweh, *angine couennecuse*.
 Hülle, *enveloppe*.
 Hundswuth, *rage*.
 Hundszahn, *dent canine*.
 Hunger, *faim*.
 Husten, *toux*.
 Hustenfieber, *fièvre catarrhale*.
 Hustenstillend, *pectorale*.

I

Impfen, *inoculer, vacciner*.
 Innenhaut, *membrane interne*.
 Iod, Iodine, *iode*.
 Irre, *aliéné*.
 Irrenhaus, *maison d'aliénés*.
 Irrgang, *le labyrinthe*.

J

Jochbein, *os zygomatique*.
 Jochbogen, *arcade zygomatique*.
 Jochfortsatz, *apophyse zygomatique*.
 Joehmuskel, *muscle zygomatique*.
 Juckbläschen, *psudracie*.
 Jucken, *prurit*.
 Jugendalter, *jeunesse*.
 Jungfernfieber, *chlorose*.
 Jungfernhäutchen, *hymen*.
 Jungfernsucht, *chlorose*.

K

Kahl, *chauve*.
 Kahlgrind, *teigne qui cause l'alopecie*.
 Kahnbein, *os scaphoïde*.
 Kaiserschnitt, *opération césarienne*.
 Kali, *potasse*.
 Kalimetall, Kalium, *potassium*.
 Kalk, *chaur*.
 Kalkablagerungen, *concrétions calcaires*.
 Kalkbeule, *concrétion arthritique calcaire*.
 Kalt, *froït*.
 Kaltblütig, *à sang froid*.
 Kaltes Fieber, *fièvre froide*.
 Kammer, *ventricule; chambre de l'œil*.
 Kammmuskel, *muscle pectiné*.

Kapsel, *capsule*.
 Käse, *froumage*.
 Käseartig, *caséiforme*.
 Käselab, *présure*.
 Käsesäure, *acide caséique*.
 Käsestoff, *caséum*.
 Kasten, *alvéole*.
 Kaumittel, *mastiéatoire*.
 Kaumuskel, *masséter*.
 Kauzahn, *dent molaire*.
 Kehldeckel, *épiglotte*.
 Kehle, *gorge*.
 Kehlentzündung, *laryngite*.
 Kehlschwindsucht, *phthisie laryngée*.
 Kehlsucht (vétér.), *étranguillon*.
 Keichend, *poussif*.
 Keichhusten, *coqueluche*.
 Keilbein, *os cunéiforme*.
 Keilförmig, *cunéiforme*.
 Keim, *germe*.
 Keimfleck, *chalaze*.
 Keimfrucht, *sporocarpe*.
 Keimgang, *funicule*.
 Keimgrube, *hile*.
 Keimhäufchen, *sorédion*.
 Keimhaut, *hyménion*.
 Keimhülle, *périsperme*.
 Keimkorn, *spore*.
 Keimloch, *micropyle*.
 Keimpulver, *conidie*.
 Keleh, *calice*.
 Kennung (vétér.), *fève*.
 Kern, *noyau*.
 Kerze, *bougie*.
 Kiefer, *mâchoire*.
 Kieferblader, *veine maxillaire*.
 Kieferdrüse, *glande sous-maxillaire*.
 Kieferhöhle, *antre d'Highmore*.
 Kiefermuskel, *muscle digastrique*.
 Kieferpulsader, *artère maxillaire*.
 Kieme, *branchie*.
 Kinn, *menton*.
 Kinnbacken, *mâchoire*.
 Kinnbüschel, *houppes du menton*.
 Kinnlade, *mâchoïre*.
 Kinnloch, *trou mentonnier*.
 Kinnnaht, *symphyse du menton*.
 Kinnpulsader, *artère mentonnière*.
 Kinnzungenbeinmuskel, *muscle génio-hyoïdien*.
 Kinnzungenmuskel, *muscle génio-glosse*.
 Kitt, *lut*.
 Kitzel, *prurit*.
 Kitzler, *clitoris*.
 Klappe, *valvule*.
 Klapperschlange, *serpent à sonnettes*.
 Klebepflaster, *emplâtre adhésif*.
 Kleber, *gluten*.
 Klebrig, *glutineux*.
 Klebrigkeit, *viscosité*.
 Kleie, *écailles furfuracées*.
 Knie, *genou*.
 Knieband, *ligament du genou*.

Kniebeuge, *jarret*.
 Kniegicht, *gonagrc*.
 Kniekehle, *jarret*.
 Kniekehlenblutader, *veine poplitée*.
 Kniekehlenmuskel, *muscle poplité*.
 Kniescheibe, *rotule*.
 Knistern, *crépitation*; *râle crépitan-*
tant.
 Knöchel, *malléole*.
 Knochen, *os*.
 Knochenansatz, *épiphyse*.
 Knochenartig, *osseur*.
 Knochenauswuchs, *exostose*.
 Knochenblätterung, *exfoliation*.
 Knochenbrand, *nécrose*.
 Knochenbruch, *fracture*.
 Knochenentzündung, *ostéite*.
 Knochenerzeugend, *ostéogénique*.
 Knochenfeile, *rugine*.
 Knochenfortsatz, *apophyse*.
 Knochenfuge, *jointure*.
 Knochenkern, *point d'ossification*.
 Knochenlehre, *ostéologie*.
 Knochenmaht, *suture des os*.
 Knochenpfanne, *cavité articulaire*.
 Knochen Schmerzen, *douleurs os-*
téocopes.
 Knochensplitter, *esquille*.
 Knöchern, *osseur*.
 Knöchlein, *ossellet*.
 Knollbein, *jambe des Barbades*.
 Knollfuss, *ped éléphantin*, *élé-*
phantiasis des Arabes.
 Knopf, *condyle*.
 Knopfförmig, *condyloïde*.
 Knorpel, *cartilage*.
 Knorpelband, *fibro-cartilage*.
 Knorpelfügung, *synchondrose*.
 Knorpelhaut, *périchondre*.
 Knorpelig, *cartilagineux*.
 Knorpelring, *anneau cartilagi-*
neur.
 Knorren, *tubérosité*.
 Knorrenmuskel, *muscle anconé*.
 Knoten, *condyle*; *nodus*.
 Kohle, *charbon*.
 Kohlensäure, *acide carbonique*.
 Kohlenstoff, *carbone*.
 Kollern, *borborygmes*.
 Kopf, *tête*.
 Kopfarmpulsader, *tronc brachio-*
céphalique.
 Kopfbein, *grand os du carpe*.
 Kopfgicht, *céphalalgie arthritique*.
 Kopfgrind, *teigne du cuir chevelu*.
 Kopflos, *acéphale*.
 Kopfnaht, *suture des os du crâne*.
 Kopfnicker, *muscle sterno-clido-*
mastoidien.
 Kopfschlagader, *artère carotide*.
 Kopfschmerz, *céphalalgie*.
 Kopfträger, *atlas*.
 Kopfwassersucht, *hydrocéphale*.
 Korkstoff, *subérin*.
 Körper, *corps*.
 Körperbau, *constitution*.
 Körperchen, *corpuscule*.

Kraft, *force*.
 Kraftlosigkeit, *prostration*.
 Kragen, *collet d'une dent*.
 Krampf, *crampe*.
 Krampfadern, *varice*.
 Krampfadernbruch, *varicocèle*.
 Krampf asthma, *asthme nerveux*.
 Krampfhaft, *convulsif*.
 Krampf Husten, *toux convulsive*.
 Krampffachen, *rire sardonique*.
 Krampfstillend, *sédatif*.
 Krampfsucht, *ergotisme spasmo-*
dique.
 Krampfübel, *affection convulsive*.
 Krank, *malade*.
 Krankheit, *maladie*.
 Krankheitslehre, *pathologie*.
 Kranz, *arcôle*.
 Kranzbein, *os coronal*.
 Kranzblutader, *veine coronaire du*
cœur.
 Kranzgefässe, *vaisseaux corona-*
ires.
 Kranznaht, *suture coronale*.
 Kranzschlagader, *artère coronaire*.
 Krätzartig, *psorique*.
 Krätze, *gale*.
 Krätzmilch, *acarus de la gale*.
 Kraut, *herbe*.
 Krebs, *cancer*.
 Krebsartig, *cancéreux*.
 Kreislauf, *circulation*.
 Kreissen, *être en mal d'enfant*.
 Kreuz, *région sacrée*.
 Kreuzband, *ligament croisé*.
 Kreuzbein, *sacrum*.
 Kreuzblutader, *veine sacrée*.
 Kreuzmuskel, *muscle sacro-lom-*
baire.
 Kreuznerven, *nerfs sacrés*.
 Kreuzschmerzen, *douleurs lom-*
baire.
 Kreuzschnitt, *incision cruciale*.
 Kreuzwirbel, *sacrum*.
 Kriebelkrankheit, *raphanie, con-*
vulsion céréale.
 Krimm'sche Krankheit, *lepre de la*
Crinée.
 Kritisch, *critique*.
 Kronbohrer, *couronne de trépan*.
 Krone, *corolle*.
 Kronenartig, *coronaire, coronaïde*.
 Kronenband, *ligament coronaire*.
 Kronennaht, *suture coronale*.
 Kropf, *goitre*.
 Krystallkapsel, *capsule cristalline*.
 Krystallins, *cristallin*.
 Kuchen, *caillot*.
 Kügelchen, *pastille*.
 Kuhpocke, *vaccine*.
 Kuhpockengift, *virus vaccin*.
 Kupfer, *cuivre*.
 Kürbisswurm, *tenia cucurbitin*.

L

Lab, *présure*.
 Labmagen, *caillotte*.
 Lachkrampf, *rire spasmodique*.
 Lackmus, *teinture de tournesol*.
 Lagerfieber, *fièvre des camps, fiè-*
vre de Hongrie.
 Lähmung, *paralytie*.
 Lakritze, *régisse*.
 Lambdanaht, *suture lambdaïde*.
 Langsichtigkeit, *presbyopie*.
 Lanzettenbesteck, *étui à lancettes*.
 Läppchen, *lobule; compresse*.
 Lappen, *lobe*.
 Latichbitter, *lactucarium*.
 Lauge, *potasse liquide*.
 Laugen, *lixiviation*.
 Laus, *pou*.
 Läusekrankheit, *phthiriasis*.
 Läuternd, *dépuratif*.
 Laxirmittel, *laxatif*.
 Lazareth, *hôpital, lazaret*.
 Leben, *vie*.
 Lebendiggebährend, *vivipare*.
 Lebensgeist, *esprits vitaux*.
 Lebensprozess, *phénomènes vitaux*.
 Lebenssaft, *latex*.
 Lebenswärme, *chaleur vitale*.
 Leber, *foie*.
 Leberband, *ligament du foie*.
 Leberblutader, *veine hépatique*.
 Leberentzündung, *hépatite*.
 Leberflecken, *taches hépatiques*.
 Leberfluss, *flux hépatique*.
 Lebergallenblasengang, *conduit*
hépato-cystique.
 Lebergang, *conduit hépatique*.
 Lebergeflecht, *plexus hépatique*.
 Leberhaut, *capsule de Glisson*.
 Leberkolik, *colique hépatique*.
 Leberlappen, *lobe du foie*.
 Leberlinde, *silon du foie*.
 Leberschlagader, *artère hépatique*.
 Leberstein, *calcul hépatique*.
 Leberthran, *huile de foie de morue*.
 Leberverhärtung, *cirrhose du foie*.
 Leberverstopfung, *obstruction du*
foie.
 Leberwurm, *douve du foie*.
 Leerdarm, *jejunum*.
 Lefze, *lèvre*.
 Leibbinde, *bandage de corps*.
 Leibesbeschaffenheit, *habitude ex-*
térienne du corps.
 Leibfluss, *flux de ventre*.
 Leibesneiden, *tranchées*.
 Leichdorn, *cor aux pieds*.
 Leichenöffnung, *nécropsie*.
 Leimpflaster, *taffetas d'Angleterre*.
 Leiste, *aîne*.
 Leistenband, *ligament de Fallope*.
 Leistenbeule, *hernie*.

Leistendrüse, *glande inguinale*.
 Leistengeschwulst, *bubonocèle*.
 Lenden, *lombes*.
 Lendenblutadern, *veines lombaires*.
 Lendenknochen, *os de la hanche*.
 Lendenmuskel, *muscle lombaire*.
 Lendenschlagadern, *artères lombaires*.
 Lendenschmerz, *lumbago*.
 Licht, *lumière*.
 Lippe, *lèvre*.
 Lippenband, *frein de la lèvre*.
 Lippenschlagader, *artère labiale*.
 Luft, *air*.
 Luftröhre, *trachée-artère*.
 Luftröhrenblutader, *veine bronchique*.
 Luftröhrenbruch, *bronchocèle*.
 Luftröhrendrüsen, *glandes bronchiales*.
 Luftröhrenentzündung, *trachéite*.
 Luftröhrenringe, *cerceaux de la trachée*.
 Luftröhrenschnitt, *bronchotomie*.
 Luftröhrenschwindsucht, *phthisie trachéale*.
 Luftröhrenspalt, *glotte*.
 Lunge, *poumon*.
 Lungenbläschen, *vésicules du poumon*.
 Lungenblutader, *veine pulmonaire*.
 Lungenblutsturz, *hémoptysie*.
 Lungenentzündung, *pneumonie*.
 Lungengeschwür, *ronquie*.
 Lungenlappen, *lobe du poumon*.
 Lungenmagennerf, *nerf pneumogastrique*.
 Lungenprobe, *docimasia pulmonaire*.
 Lungensucht, *phthisie pulmonaire*.
 Lungensüchtig, *phthisique*.
 Lymphdrüsen, *ganglions lymphatiques*.
 Lymphe, *lymphe*.
 Lymphgefäße, *vaisseaux lymphatiques*.
 Lymphgefässentzündung, *angioleucite*.

M

Magen, *estomac*.
 Magenadern, *vaisseaux coronaires de l'estomac*.
 Magenbeschwerde, *embarras gastrique*.
 Magenbrei, *chyme*.
 Magenbrennen, *pyrosis*.
 Magenbruch, *gastrocèle*.
 Magendrüsen, *glandes de Brunner*.
 Magenentzündung, *gastrite*.
 Magenfieber, *fièvre gastrique*.
 Magenegend, *épigastre*.
 Magengrund, *bas-fond de l'estomac*.

Magenkrampf, *cardialgie*.
 Magenmund, *cardia*.
 Magenerven, *nerfs de l'estomac*.
 Magenruhr, *lientérie*.
 Magensaft, *suc gastrique*.
 Magensäure, *acidités des premières voies*.
 Magenschleimfluss, *gastrorrhée*.
 Magenschmerz, *mal d'estomac*.
 Malzmagen, *bonnet, deuxième estomac des ruminants*.
 Mandel, *tonsille, arives*.
 Mann, *homme*.
 Mark, *moëlle*.
 Markhaut, *membrane médullaire*.
 Marksarkom, *sarcome médullaire*.
 Markschwamm, *fungus médullaire*.
 Masern, *rougeole*.
 Mastader, *veine hémorrhoidale*.
 Mastaderfluss, *flux hémorrhoidal*.
 Mastdarm, *rectum*.
 Mastdarmentzündung, *rectite*.
 Mastdarmgekröse, *mésorectum*.
 Mastdarmwurm, *ascarié vermiculaire*.
 Maus, *le thénar*.
 Messer, *bistouri*.
 Milch, *lait*.
 Milchborke, *croûte de lait*.
 Milchbrustgang, *canal thoracique*.
 Milchdrüse, *glande mammaire*.
 Milchgefäße, *vaisseaux galactophores, vaisseaux chylifères*.
 Milchgeschwulst, *tuméfaction de la mamelle*.
 Milchknoten, *nodosités au sein, poil*.
 Milchkur, *régime lacté*.
 Milchrühr, *flux coeliaque*.
 Milchsaft, *chyle*.
 Milchsaftführend, *chylifère*.
 Milchsäure, *acide lactique*.
 Milchstaar, *cataracte laiteuse*.
 Milchversetzung, *métastase laiteuse*.
 Milchzahn, *dent de lait*.
 Milz, *rate*.
 Milzblutader, *veine splénique*.
 Milzbruch, *splénocèle*.
 Milzentzündung, *splénite*.
 Milzstechen, *point de côté*.
 Milzsucht, *hypochondrie, spleen*.
 Mischung, *mixture*.
 Mitesser, *comédon*.
 Mittelfell, *médiastin*.
 Mittelfleisch, *péinée*.
 Mittelfuss, *métatarse*.
 Mittelhand, *métacarpe*.
 Mohn, *pavot*.
 Mohnsaft, *opium*.
 Mohnstoff, *narcotine*.
 Molken, *petit-lait*.
 Monatsfluss, *menstruation*.
 Mondbein, *os semi-lunaire*.
 Mondkalb, *môle*.
 Mondsucht, *somnambulisme naturel*.
 Morgagnische Flüssigkeit, *humeur de Morgagni*.

Mund, *bouche*.
 Mundentzündung, *stomatite*.
 Mundfäule, *stomatite ulcéreuse*.
 Mundspiegel, *speculum oris*.
 Muskel, *muscle*.
 Muskelfaser, *fibre musculaire*.
 Muskellehre, *myologie*.
 Mutter, *matrice*.
 Mutterband, *ligament de la matrice*.
 Mutterblutfluss, *métrorrhagie*.
 Mutterbruch, *hystérocèle*.
 Mutterfieber, *fièvre puerpérale*.
 Mutterfluss, *leucorrhée*.
 Muttergewächs, *polype utérin*.
 Mutterhals, *col utérin*.
 Mutterkorn, *seigle ergoté*.
 Mutterkranz, *peaussier*.
 Mutterkrebs, *cancer utérin*.
 Mutterkuchen, *placenta*.
 Muttermund, *orifice utérin*.
 Muttervorfall, *hystérie*.
 Mutterscheide, *vagin*.
 Muttersenkung, *hystéropose*.
 Muttertrompeten, *trompes utérines*.
 Muttervorfall, *chute de matrice*.
 Mutterwassersucht, *hydromètre*.
 Mutterwuth, *hystéromanie*.
 Mutterzäpfchen, *peaussier*.
 Mützenförmig, *mitral*.

N

Nabel, *ombilic*.
 Nabelader, *veine ombilicale*.
 Nabelbruch, *omphalocèle*.
 Nabelgeschwulst, *exomphale*.
 Nabelschnur, *cordon ombilical*.
 Nachstaar, *cataracte secondaire*.
 Nachtripper, *gonorrhée chronique*.
 Nachtschwehen, *nyctalopie*.
 Nachtwandler, *somnambule*.
 Nacken, *nuque*.
 Nackenband, *ligament cervical*.
 Nackenwarzenbeinmuskel, *muscle trachéo-mastoidien*.
 Nadelhalter, *porte-aiguille*.
 Nagel, *ongle*.
 Nagelbein, *os unguis*.
 Nagelgeschwür, *tourmole*.
 Nagelwurzel, *matrice de l'ongle*.
 Nahrung, *aliment*.
 Nahrungssaft, *chyle*.
 Narbe, *cicatrice*.
 Nase, *nez*.
 Nasenbein, *os du nez*.
 Nasenbluten, *épistaxis*.
 Nasenflügel, *ailes du nez*.
 Nasengewächs, *polype du nez*.
 Nasenhaut, *membrane pituitaire*.
 Nasenkorpel, *cartilage du nez*.
 Nasenscheidewand, *cloison des fosses nasales*.
 Nasenschleim, *mucus nasal*.
 Nath, *suture*.

Natron, *soude*.
 Nebelfleck, *néphélieon*.
 Nebenblatt, *bractée*.
 Nebenblutader, *veine satellite*.
 Nebenniere, *capsule surrenale*.
 Nerv, *nerf*.
 Nervenbau, *système nerveux*.
 Nervenentzündung, *névrite*.
 Nervenfieber, *fièvre nerveuse*.
 Nervengeflecht, *plexus nerveux*.
 Nervenhaut, *névritème*.
 Nervenknoten, *ganglion*.
 Nervenlehre, *névrologie*.
 Nervenmittel, *nerwin*.
 Nervenreiz, *irritation nerveuse*.
 Nervensaft, *fluide nerveux*.
 Nervenschlagfluss, *apoplexie nerveuse*.
 Nervenschwindsucht, *phthisie nerveuse*.
 Nerventhätigkeit, *action nerveuse*.
 Nervenwarze, *papille nerveuse*.
 Nervig, *nerveux*.
 Nessel, *ortie*.
 Nesselausschlag, *urticaire*.
 Nesselbrand, *urtication*.
 Nesselfieber, *fièvre ortiée*.
 Netz, *réseau, épiploon*.
 Netzblutader, *veine épiploïque*.
 Netzbruch, *épiplocèle*.
 Netzentzündung, *épiplote*.
 Netzhaut, *rétine*.
 Niederzieher, *abaisseur*.
 Niere, *rein*.
 Nierenbecher, *calices du rein*.
 Nierenbecken, *tassinnet du rein*.
 Nierenblutader, *veine émulgente*.
 Nierenentzündung, *néphrite*.
 Nierengries, *gravelle*.
 Nierenhaut, *capsule du rein*.
 Nierenschmerzen, *coliques néphrétiques*.
 Nierenstein, *calcul rénal*.
 Niesemittel, *sternutatoire*.
 Niesen, *étternement*.

O

Oberhand, *carpe*.
 Oberhaut, *épiderme*.
 Oberkiefer, *mâchoire supérieure*.
 Ohr, *oreille*.
 Ohrblutader, *veine auriculaire*.
 Ohrbock, *tragus*.
 Ohrdrüse, *parotide*.
 Ohrdrüsenbräune, *parotide*.
 Ohrdrüsenang, *conduit de Sténon*.
 Ohrdrüsengeschwulst, *oreillon*.
 Ohrenentzündung, *otite*.
 Ohrenschmalz, *cérumen*.
 Ohrfluss, *otorrhée*.
 Ohrang, *conduit de l'oreille*.
 Ohrhöhle, *cavité de l'oreille*.

Ohrküchelchen, *ossetets de l'oreille*.
 Ohrknorpel, *cartilage de l'oreille*.
 Ohrläppchen, *lobule de l'oreille*.
 Ohrleiste, äussere, *hélix*; innere, *anthélix*.
 Ohrmuschel, *pavillon de l'oreille*.
 Ohrzehe, *petit orteil*.
 Öl, *huile*.
 Örtlich, *local*.

P

Pauke, *tympan*.
 Paukenfell, *membrane du tympan*.
 Paukenhöhle, *cavité du tympan*.
 Pechpflaster, *emplâtre de poix de Bourgogne*.
 Pergamentband, *ligament fibreux*.
 Pergamenthaut, *membrane fibreuse*.
 Pest, *peste*.
 Pestbeule, *bubon de la peste*.
 Pestblätter, *charbon de la peste*.
 Petechialfieber, *fièvre pétéchiiale*.
 Petechien, *pétéchies*.
 Pfeifenknochen, *tibia*.
 Pfeiladergang, Pfeilhöhle, *sinus sagittal*.
 Pfeilhaht, *suture sagittale*.
 Pferdarzt, *vétérinaire*.
 Pflanze, *plante*.
 Pflanzeneiweiss, *albumine végétale*.
 Pflanzenleben, *vie végétative*.
 Pflanzensaft, *sève*.
 Pflaster, *emplâtre*.
 Pfortner, *pylore*.
 Pocken, *variole*.
 Pockenartig, *varioloïde*.
 Pockengift, *virus variolique*.
 Practischer Arzt, *médecin praticien*.
 Puls, *pouls*.
 Pulsader, *artère*.
 Pulsäderchen, *artériole*.
 Pulsmesser, *sphygmomètre*.
 Pulsschlag, *battement artériel*.
 Punktirnadel, *aiguille d'aéupuncture*.
 Pupille, *pupille*.
 Pupillenhaut, *membrane pupillaire*.
 Purganz, *purgation*.
 Purpurfieber, *fièvre pourprée*.

Q

Quecksilber, *vif-argent*.
 Quecksilberausschlag, *hydragyrie*.
 Quecksilberkrankheit, *maladie mercurielle*.
 Quecksilbersalbe, *onguent mercuriel*.

Querband, *ligament transversal des côtes*.
 Querbauchmuskel, *musele transverse de l'abdomen*.
 Querdurchschnitt, *incision transversale*.
 Quetschung, *contusion*.

R

Rabenschnabel, *bec de corbin*.
 Rabenschnabelfortsatz, *apophyse coracoïde*.
 Rachen, *arrière-bouche*.
 Räucherung, *fumigation*.
 Räude, *rouvieux, farcin*.
 Rautenförmiger Muskel, *musele rhombôide*.
 Reflex, *réflexe*.
 Regenbogenhaut, *la membrane iris*.
 Reiben, *frictions*.
 Reingeist, *alcool rectifié*.
 Reinigen, *mondifier*.
 Reinigungswege, *émonctoires*.
 Reissend, *déchirant*.
 Reiz, *stimulus*.
 Reizbar, *irritable*.
 Reizbarkeit, *irritabilité*.
 Reizmittel, *stimulant*.
 Reizung, *irritation*.
 Reizzerstörend, *contre-stimulant*.
 Riechen, *olfaction*.
 Riechhaut, *membrane olfactive*.
 Rindenartige Substanz, *substance corticale du cerveau*.
 Ring, *auneau*.
 Ringeln, *infibuler*.
 Ringflechte, *herpès circinal*.
 Ringförmig, *annulaire*.
 Ring-Giessbeckenmuskel, *muscle crico-aryténôïdien*.
 Ringknorpel, *cartilage cricoïde*.
 Ringschildeband, *ligament crico-thyréôïdien*.
 Ringschildmuskel, *muscle crico-thyréôïdien*.
 Rinne, *gouttière; gorgéret*.
 Rippe, *côte*.
 Rippenbruch, *fracture des côtes*.
 Rippenhalter, *muscle scalène*.
 Rippenhaut, *plèvre costale*.
 Rippenheber, *muscles pectoraux*.
 Rippenknorpel, *cartilages costaux*.
 Rippenweh, *pleurodynie*.
 Rippenwirbel, *angle des côtes*.
 Ritz, *scarification*.
 Röcheln, *râle*.
 Rohr, *canule*.
 Röhre, *fistule*.
 Rohrgeschwür, *ulcère fistuleux*.
 Roller, *rotateur*.
 Rollhügel, *trochanter*.
 Rollscheibe, *rotule*.

Rose, *rose*; *érysipèle*.
 Roth, *rouge*.
 Rothblütig, à *sang rouge*.
 Röthe, *rougeur*.
 Rötheln, *rougeole*.
 Rothlauf, *érysipèle*.
 Rotz, *morve*.
 Rotzig, *morveux*.
 Rübenartig, *napiforme*.
 Rücken, *dos*.
 Rückenschmerz, *douleur dorsale*.
 Rückgrat, *épine dorsale*.
 Rückgratsmuskel, *muscles spinaux*.
 Rückgratswassersucht, *hydrorachis*.
 Rücklings, *en supination*.
 Rulir, *diarrhée*. Rother Rulir, *dysentérie*.
 Rulirartig, *dysentérique*.
 Rumpf, *tronc*.
 Rund, *rond*.
 Runzel, *ride*.
 Runzler, *muscle qui fronce*.
 Russ, *nielle, carie*.
 Ruthe, *verge*.

S

Saat, *semence*.
 Saburralfieber, *fièvre saburrale*.
 Sack, *sac*.
 Sackgeschwulst, *tumeur enkystée*.
 Sackig, *enkysté*.
 Saft, *suc, humeur*.
 Saftig, *plein de suc*.
 Sägmuskel, *muscle dentelé*.
 Salbe, *onguent*.
 Salmiak, *sel ammoniac*.
 Salmiakblumen, *hydrochlorate d'ammoniaque purifié*.
 Salmiakgeist, *ammoniaque*.
 Salpeter, *salpêtre*.
 Salpetersäure, *acide nitrique*.
 Salz, *sel*.
 Salzsäure, *acide chlorhydrique*.
 Same, *corpuscule reproducteur, sperme*.
 Samenadern, *vaisseaux spermatischen*.
 Samenbläschen, *vésicule séminale*.
 Samenblutader, *veine spermatische*.
 Samenbruch, *spermatocele*.
 Samenrüse, *testicule*.
 Samendunst, *aura seminalis*.
 Samenenergissung, *éjaculation*.
 Samenfeuchtigkeit, *liquueur séminale*.
 Samenfluss, *perte séminale*.
 Samengang, *conduit excréteur du sperme*.
 Samengeflecht, *plexus spermatische*.
 Samenkügelchen, *globules du sperme*.

Samenlappen, *cotyledon* (en bot.).
 Samenleiter, *conduit déférent*.
 Samenröhren, *conduits séminifères*.
 Samenstrang, *cordon spermatique*.
 Samenwerkzeuge, *organes de la spermatose*.
 Sanität, *hygiène publique*.
 Sattel, Sattelbein, *selle turcique*.
 Sattelfortsatz, *apophyse clinóide*.
 Sauer, *acide*, adj.
 Sauerhonig, *oxymel*.
 Sauerstoff, *oxygène*.
 Säuerung, *acidification*.
 Säuerungsfähig, *acidifiable*.
 Säuferwahnsinn, Säuferzittern, *delirium tremens*.
 Saugadern, *vaisseaux absorbants*.
 Sauggefäße, *vaisseaux absorbants*.
 Säugthiere, *mammifères*.
 Saugzahn, *dent de lait*.
 Saugwarze, *mamelon*.
 Säule, *pilier*.
 Säure, *un acide*; *acidité*.
 Sausen, *susurrus*.
 Scale, *rampe du limaçon*.
 Schädel, *crâne*.
 Schädelbohren, *trépanation*.
 Schädelbohrer, *trépan*.
 Schädellehre, *phrénologie*.
 Schaffblätter, *clavelée*.
 Schaffhäutchen, *amnios*.
 Schafwasser, *eaux de l'ammios*.
 Schälknötchen, *strophulus*.
 Scham, *organes sexuels*.
 Schamgegend, *région pubienne*.
 Schamknochen, *os pubis*.
 Schamleiste, *périnée*.
 Schampulsader, *artère honteuse*.
 Schamseite, *région inguinale*.
 Schantheile, *parties génitales*.
 Schanker, *chancre*.
 Scharbock, *scorbut*.
 Scharf, *à pic*; *acré*.
 Schärfe, *acrimonie*.
 Scharlach, Scharlachfieber, *scarlatine*.
 Schauder, *horripilation*.
 Schauer, *frisson*.
 Schüerchen, *convulsions chez les enfants*.
 Schauerfieber, *fièvre avec frissons fréquents*.
 Schaufelbein, *os innominé*.
 Scheide, *vagin*.
 Scheidebein, *vomer*.
 Scheidelhaut, *cloison membraneuse*.
 Scheidenentzündung, *vaginite*.
 Scheidenhaut, *tunique vaginale*.
 Scheidenpulsader, *artère vaginale*.
 Scheitel, *vertex*.
 Scheitelbein, *os pariétal*.
 Schenkel, *membre inférieur*; *pédoncule*.
 Schenkelader, *veine crurale*.
 Schenkelbein, *fémur*.
 Schenkelbinde, *aponévrose crurale*.

Schenkelbruch, *hernie crurale*.
 Schenkelgeschwulst, weisse, *phlegmatia alba dolens*.
 Schenkelhals, *col du fémur*.
 Schenkelkopf, *tête du fémur*.
 Schenkelmuskel, *muscle de la cuisse*.
 Schenkelnerf, *nerf crural*.
 Schenkelpulsader; *artère crurale*.
 Schenkelschiene, *cuissart*.
 Schenkelwurzel, *hanche*.
 Schiefeln, *exfoliation*.
 Schielen, *strabisme*.
 Schienbein, *tibia*.
 Schiene, *attelle*.
 Schierling, *ciguë*.
 Schiindel, *attelle*.
 Schlaf, *sommeil*.
 Schläfe, *tempe, larmiers*.
 Schläfenader, *veine temporale*.
 Schläfenbein, *os temporal*.
 Schläfengrube, *fosse temporale*.
 Schläfenmuskel, *muscle temporalis*.
 Schläfenpulsader, *artère temporale*.
 Schlafieber, *fièvre soporeuse*.
 Schlaflosigkeit, *insomnie*.
 Schlafmachend, *somnifère*.
 Schlafsucht, *coma*.
 Schlafwachtender Zustand, *somnambulisme magnétique*.
 Schlafwandler, *sommambule*.
 Schlag, *apoplexie*.
 Schlagader, *artère*.
 Schlagaderbruch, *anévrisme faux*.
 Schlagartig, *apoplectiforme*.
 Schlagfluss, *apoplexie*.
 Schlagwunde, *plaie contuse*.
 Schleichendes Fieber, *fièvre lente*.
 Schleim, *mucus*.
 Schleimbentel, *boarse muqueuse, capsule synoviale*.
 Schleimdrüse, *follicule mucipare*.
 Schleimfieber, *fièvre muqueuse*.
 Schleimfluss, *catarrhe*.
 Schleimgewebe, *tissu muqueux*.
 Schleimhaut, *membrane muqueuse, membrane séreuse*.
 Schleimhöhle, *sinus muqueux*.
 Schleimicht, schleimig, *muqueux*.
 Schleimnetz, *corps réticulaire de Malpighi*.
 Schleimpolyp, *polype muqueux*.
 Schliessmuskel, *sphincter*.
 Schlinge, *écharpe*.
 Schloss, Schlossbein, *coccyx*.
 Schluchzen, *hoquet*.
 Schlund, *pharynx et œsophage*.
 Schlundkopf, *pharynx*.
 Schlundkopfmuskel, *muscle pharyngo-staphylin*.
 Schlundschnitt, *pharyngotomie*.
 Schlundschnürer, *muscles constricteurs du pharynx*.
 Schlüsselbein, *clavicule*.
 Schmalz, *axonge*.
 Schmelz, *émaîl*.
 Schmerz, *douleur*.
 Schmerzlindernd, *anodin*.

Schnäpper, *plébotome*.
 Schnarchend, *stertoreux*.
 Schnecke, *limaçon de Porcille*.
 Schnecken gang, *rampe du limaçon*.
 Schneckenschleidewand, *lame spirale du limaçon*.
 Schneidende Wasser, das, *strangurie*.
 Schneidermuskel, *muscle couturier*.
 Schneidezahn, *dent incisive*.
 Schnepfknorpel, *cartilage aryénoïde*.
 Schnitt, *opération sanglante, taille*.
 Schnittmesser, *bistouri*.
 Schnupfen, *coryza*.
 Schnupfenfieber, *fièvre catarrhale, grippe*.
 Schnürer, *muscle constricteur*.
 Schnurhaar, *vibrisse*.
 Schooss, *parties génitales de la femme*.
 Schorf, *croûte, eschare*.
 Schorferzeugend, *escharotique*.
 Schreibfeder, *calamus scriptorius*.
 Schröpfen, *scarifier*.
 Schröpfer, *ventouseur*.
 Schröpfglas, Schröpfkopf, *ventouse*.
 Schröpf schnäpper, *scarificateur*.
 Schulter, *épaule*.
 Schulterhänder, *ligaments de l'épaule*.
 Schulterbein, Schulterblatt, *omoplate*.
 Schulterheber, *muscle élévateur de l'épaule*.
 Schulterhöhe, *acromion*.
 Schulterwinkel, *angle de l'omoplate*.
 Schulterzungenbeinmuskel, *muscle omoplat-hyoïdien*.
 Schuppe, *squame*.
 Schuppenflechte, *herpèssquameux*.
 Schuppengrind, *psoriasis*.
 Schuppennaht, *suture écailleuse*.
 Schutzblattern, *vaccinè*.
 Schwächung, *défloration*.
 Schwächungsmittel, *moyen débilitant*.
 Schwamm, *éponge; fungosité*.
 Schwämmchen, *aphthe*.
 Schwammig, *fungueux*.
 Schwangerschaft, *grossesse*.
 Schwanz, *queue*.
 Schwanzbein, *coccyx*.
 Schwarte, *couenne inflammatoire*.
 Schwefel, *soufre*.
 Schweiss, *sueur*.
 Schweissbläschen, *sudamina*.
 Schweissfieber, *sueté*.
 Schweisstreibend, *diaphorétique*.
 Schwertfortsatz, *appendicè xiphôide*.
 Schwièle, *callosité*.
 Schwindel, *vertige*.
 Schwindelflechte, *lichen (dartre)*.
 Schwindknötchen, *papules de lichen*.

Schwindsucht, *phthisic*.
 Scirrhus, *squirrheur*.
 Scrofeln, *scrofides*.
 Seckrankheit, *mal de mer*.
 Seele, *âme*.
 Seelenleiden, *affection mentale*.
 Sehen, *vision*.
 Sehlloch, *pupille; trou optique*.
 Sehne, *tendon*.
 Selmenhaube, *aponévrose crânienne*.
 Selmenhaut, *aponévrose*.
 Selmenhüpfen, *soubresauts des tendons*.
 Selmenknöchelchen, *os sesamoïde*.
 Selmerv, *nerf optique*.
 Sehnig, *tendineux*.
 Seife, *savon*.
 Seifenzäpfchen, *suppositoïre savonneux*.
 Seite, *côté*.
 Seitenschnitt, *taille latérale*.
 Seitenstechen, *point de côté*.
 Selbstentzündung, *inflammation idiopathique*.
 Selbstleiden, *idiopathie*.
 Semiologisch, *sémiologique*.
 Senf, *moutarde*.
 Senfpflaster, Senfteig, *sinapisme*.
 Sesambeinchen, *os sesamoïdes*.
 Seuche, *maladie contagieuse*.
 Senchenstoff, *matière contagieuse*.
 Sichel, *la faux cérébrale*.
 Sichelblutleiter, *sinus longitudinal*.
 Siebbein, *l'ethmoïde*.
 Siegelerde, *terre sigillée*.
 Silber, *argent*.
 Sinn, *sens*.
 Sinnesnerv, *nerf optique*.
 Sitz, *esses, siège*.
 Sitzbein, *ischion*.
 Sklett, *squelette*.
 Sod, Sodbrennen, *soda, pyrosis*.
 Sohle, *gouttière (de pansement)*.
 Sohlenmuskel, *muscle plantaire*.
 Sommer, *été*.
 Sommersprossen, *éphélides*.
 Sondiren, *sonder*.
 Sonnenglanz, *photophobie*.
 Sonnenstich, *coup de soleil*.
 Soor, *muguet, stomatite pullacée*.
 Spalt, *scissure*.
 Spallbruch, *fêlure*.
 Spanischer Kragen, *paraphimosis*.
 Spanner, *tenseur*.
 Spannung, *tension*.
 Spath, *éparvin*.
 Species, *drogues simples*.
 Speckgeschwulst, *lipome*.
 Speckhaut, *couenne inflammatoire*.
 Speiche, *radius*.
 Speichel, *salive*.
 Speichel ausleerend, *sialagogue*.
 Speichelcur, *traitement par la salivation*.
 Speicheldrüse, *glande salivaire*.

Speichellluss, *salivation*.
 Speichelgang, *conduit de Stenon*.
 Speichelmittel, *sialagogue*.
 Speichelstein, *concrétion salivaire*.
 Speichelstoff, *ptyaline*.
 Speien, *expulsion*.
 Speisebrei, *chyme*.
 Speiseröhre, *œsophage*.
 Speiseruhr, *lientérie*.
 Speisesaft, *chyle*.
 Spiegel, *spéculum*.
 Spiessglanz, Spiessglas, *antimoine*.
 Spinnen, *frémissement cataire*.
 Spinnenwebe, *arachnoïde*.
 Spitzsäulendrüsén, *glandes aryénoïdes*.
 Spitzsäulenfortsatz, *tubérosité de l'os palatin*.
 Spitzsäulenkörper, *éminences pyramidales de la moelle allongée*.
 Spitzsäulenmuskel, *muscle pyramidal*.
 Splitter, *esquille*.
 Splittler, *fracture comminutive*.
 Sporadisch, *sporadique*.
 Spornader, *veine mammaire externe*.
 Springwurm, *ascaride vermieu-laire*.
 Spritzmuskel, *muscle accélérateur*.
 Spritzröhre, *conduit ejaculateur*.
 Sprungbein, *astragale*.
 Spulwurm, *lombric*.
 Staar, *cataracte*.
 Staarstechen, *opération de la cataracte*.
 Stachel, *épine*.
 Stachelkreuzband, *ligament sacro-épineux; sacro-iliaque inférieure*.
 Stachelloch, *trou sphéno-épineux*.
 Stachelmuskel, *muscle épineux*.
 Stahlkugeln, *boules de Mars*.
 Stahlmittel, *préparation ferrugineuse*.
 Stamm, *tronc*.
 Stärkend, *fortifiant*.
 Stärkmehl, *amidon*.
 Starrheit, *rigidité*.
 Starrkrampf, *tétanos*.
 Starrsucht, *cataplexie*.
 Staubfäden, *étamine*.
 Staubweg, *pistil*.
 Stehenbleiben, *stase*.
 Steif, *roide*.
 Steife, *contracture*.
 Steigbügel, *étrier*.
 Steinbeschwerde, *affection calculeuse*.
 Steinblatter, *varicelle papuleuse*.
 Steincolike, *colique néphrétique*.
 Steinerzeugung, *lithiase*.
 Steinschneider, *lithotomiste*.
 Steinschnitt, *lithotomie*.
 Steinzange, *tenettes*.
 Steinzermahlung, *lithotritie*.
 Steinerreibung, *lithotritie par écartement*.

Steissbein, *coccyx*.
 Steissbeinkrümmner, *muscle ischio-coccygien*,
 Sterben, *mourir*.
 Stich, *piqûre*.
 Stickfieber, *fièvre pernicieuse; suffocation*.
 StICKfluss, *catarrhe suffocant*.
 Stickstoff, *azote*.
 Stiel, *pédicule*.
 Stimme, *voix*.
 Stimmnerv, *nerf vocal*.
 Stimmritze, *glotte*.
 Stimmsaite, *corde vocale*.
 Stirn, *front*.
 Stirnbein, *os frontal*.
 Stirnecke, *angle frontal*.
 Stirnfortsatz, *apophyse montante de l'os maxillaire supérieur*.
 Stirnhöhle, *sinus frontal*.
 Stirnmuskel, *muscle frontal*.
 Stirnstachel, *crête du coronal*.
 Stockung, *engorgement*.
 Stockzahn, *dent molaire*.
 Stöhnen, *respiration suspirieuse*.
 Stosseisen, *poissoir*.
 Stossäge, *scie à amputation*.
 Stottern, *bégayer*.
 Strahl, *rayon*.
 Strahlen, *procès ciliaires*.
 Strahlenbrechung, *réfraction*.
 Strahlenkörper, *corps ciliaires*.
 Stränge, *cordons*.
 Strangförmige Körper, *corps restiformes*.
 Streekmuskel, *extenseur*.
 Streckung, *extension*.
 Streifen, *vergeture*.
 Strieme, *sugillation*.
 Strohlade, *fanon*.
 Stuhlraug, *Stuhlzwang, ténesme*.
 Stuhlgang, *excréments, selle*.
 Stuhlverhaltung, *constipation*.
 Stuhlzäpfchen, *suppositoire*.
 Stumm, *muet*.
 Suchnadel, *stylet*.
 Suchröhren, *sonde creuse*.
 Sucht, *cachexie, dyscrasie*.
 Süß, *doux*.
 Süßholz, *réglisse*.

T

Tagblind, *nyctalope*.
 Talg, *suif*.
 Talgdrüsen, *follicules sébacés*.
 Talgsäure, *acide stéarique*.
 Taranteltanz, *tarentisme*.
 Tastsinn, *sens du toucher*.
 Tastwerkzeuge, *organes du toucher*.
 Taub, *sourd*.
 Taubheit, *surdité*.
 Taubstumm, *sourd-muet*.

Taubstummheit, *surdité-mutité*.
 Taumel, *tournis*.
 Teller, *paume de la main*.
 Terpent, *térébenthine*.
 Theer, *goudron*.
 Theil, *partie*.
 Theilchen, *particule*.
 Thier, *animal*.
 Thierarznei, *remède de médecine vétérinaire*.
 Thierarzneikunde, *médecine vétérinaire*.
 Thierarzt, *vétérinaire*.
 Thierchen, *animalcule*.
 Thieröl, *huile volatile de corne de cerf*.
 Thierzergliederung, *zootomie*.
 Thräne, *larme*.
 Thränenbein, *os unguis*.
 Thränenndrüse, *glande lacrymale*.
 Thränenfistel, *fistule lacrymale*.
 Thränenfluss, *épiphora*.
 Thränenengang, *conduit lacrymal*.
 Thränengefäße, *voies lacrymales*.
 Thränenkamm, *crête de l'os lacrymal*.
 Thränenkarunkel, *caroncule lacrymale*.
 Thränenpunkt, *point lacrymal*.
 Thränenrinne, *gouttière lacrymale*.
 Thränensack, *sac lacrymal*.
 Thürangelartig, *ginglymoïde*.
 Tiefsinn, *mélancolie*.
 Tobsucht, *délire furieux*.
 Tod, *mort*.
 Todeskampf, *agonie*.
 Todtenfieber, *fièvre pernicieuse*.
 Todtenfriesel, *mal'aire maligne*.
 Todtenschlaf, *carus*.
 Tödtlichkeit, *léthalité*.
 Tollwurm, *ver de Médine*.
 Tonisch, *tonique*.
 Trägermuskel, *muscle qui s'insère à l'Atlas*.
 Traubenmole, *môle vésiculaire*.
 Traum, *rêve*.
 Träumerei, *rêvasserie*.
 Trichter, *infundibulum*.
 Trieb, *molimen; instinct*.
 Triefauge, *épiphora*.
 Trommelbauch, *météorisme*.
 Trommelhöhle, *cavité du tympan*.
 Trompete, *trompe*.
 Trompetenmuskel, *muscle buccinateur*.
 Trompetenschlundkopfmuskel, *muscle salpingo-pharyngien*.
 Tropfbad, *douche descendante*.
 Tücke (vétér.), *ic*.

U

Uebelkeit, *nausée, mal de cœur*.
 Ueberbein, *suros (vétér.); exostose*.

Uebernähren, *hypertrophie*.
 Ueberreiz, *éréthisme*.
 Umdreher, *l'axis*.
 Umkehren, *renversement*.
 Umschlag, *épihème*.
 Unbenannt, *innominé*.
 Unempfindlichkeit, *anesthésie*.
 Ungebur, *embryon*.
 Ungedeihen, *carreau*.
 Unreinigkeit, *saburres*.
 Unschmerzhaft, *indolent*.
 Unteraugenhöhlencanal, — loch, — nerv, — rinne, canal, trou, nerf, *gouttière sous-orbitaires*.
 Unteraugenlied, *paupière inférieure*.
 Unterbinden, *opération de la ligation d'un vaisseau*.
 Unterkiefer, *mâchoire inférieure*.
 Unterlaufen, *extravasation*.
 Unterstachelmuskel, *muscle sous-épineux*.
 Unterzungendrüse, *glande sublinguale*.
 Unverdaulichkeit, *dyspepsie*.
 Uranlage, *disposition innée*.

V

Vehikel, *véhicule*.
 Veue, *veine*.
 Venerisch, *vénérien*.
 Verband, *bandage*.
 Verbiegung, *scoliose*.
 Verbindung, *insertion*.
 Verbindungsstelle, *symphyse*.
 Verbrennen, *ustion*.
 Verdaulich, *facile à digérer*.
 Verdauung, *digestion*.
 Verdauungswerkzeuge, *organes digestifs*.
 Verdrehung, *déviaton; strabisme*.
 Verdünnungsmittel, *moyen délayant*.
 Verengerung, *coarctation*.
 Verfagen, *devenir fourbu*.
 Verflüchtigung, *volatilisation*.
 Verhärtung, *induration*.
 Verklebung, *agglutination*.
 Verkürzung, *rétraction*.
 Vernunft, *raison*.
 Verrenkung, *luxation*.
 Verrichtung, *fonction*.
 Verschleimung, *état muqueux*.
 Verschliessung, *oblitération*.
 Verschlucken, *avaler*.
 Verschnitten, *châtré*.
 Verstopfung, *engorgement, engouement*.
 Vertheilung, *résolution*.
 Verwachsen, *soudé*.
 Verwachsung, *soudure, adhésion*.
 Verzehrung, *consomption*.
 Vieharznei, *médecine vétérinaire*.

Vielhügel, *tubercules quadrjumeaux*.
 Viertägiges Fieber, *fièvre quarte*.
 Vollblütigkeit, *polyhémie*.
 Vollsäftigkeit, *pléthore, plénitude*.
 Vorbeuger, *pronateur*.
 Vorbeugung, *pronation; prophylaxie*.
 Vorderarm, *avant-bras*.
 Vorderfuss, *métatarse*.
 Vorderkopf, *sinciput*.
 Vorfall, *proci-dence*.
 Vorgeifend, *anticipant*.
 Vorhaut, *prépuce*.
 Vorhautband, *frein du prépuce*.
 Vorhof, *vestibule du labyrinthe; oreillette du cœur*.
 Vorkammer, *oreillette*.
 Vorläufer, *prodrome*.
 Vormagen, *jabot*.
 Vorsatz, *prothèse*.
 Vorstehdrüse, *prostate*.

W

Wachs, *cire*.
 Wachsartig, *cérumineux*.
 Wachsdrüsen, *glandes cérumi-neuses*.
 Wachsdrüsen, *glandes engorge-ments de croissance*.
 Wachsröhren, *bongie de cire*.
 Wade, *mollet*.
 Wadenbein, *peroné*.
 Wadenmuskel, *muscle péronier*.
 Wahnsinn, *aliénation mentale*.
 Wallrath, *blanc de baleine*.
 Wandbein, *os pariétal*.
 Wandflechte, *dartre serpigineux*.
 Wandernd, *serpigineux*.
 Wange, *région malaire*.
 Wangenbein, *os malaire*.
 Wangenmuskel, *muscle zygomati-que*.
 Wärme, *chaleur*.
 Wärmestoff, *calorique*.
 Würzchen, *papille*.
 Warze, *mamelon, verrue*.
 Warzenfortsatz, *apophyse mastoïde du temporal, lobe de Spiegel*.
 Warzengewebe, *tissu papillaire*.
 Warzenpocke, *varicelle verru-queuse*.
 Warzich, warzig, *mamelonné, verruqueux*.
 Wasser, *eau*.
 Wasserader, *vaisseau lymphatique*.
 Wasserauge, *hydrophthalmie*.
 Wasserbalg, *kyste séreux*.
 Wasserblase, *bulle, ampoule*.
 Wasserbruch, *hydrocèle*.
 Wassergang, *aqueduc*. — Wasser-gänge im Auge, *conduits de l'hu-*

neur aqueuse admis par quel-ques anatomistes.
 Wassergeschwulst, *œdème*.
 Wässerig, *sérum*.
 Wasserkopf, *hydrocéphale*.
 Wasserlefen, *nymphes*.
 Wassernabel, *hydromphale*.
 Wasserpocke, *varicelle vésiculeuse*.
 Wassersack, *hydropsie enkystée*.
 Wasserscheue, *hydrophobie*.
 Wasserschlag, *apoplexie séreuse*.
 Wasserstoff, *hydrogène*.
 Wassersucht, *hydropsie*.
 Wassertreibend, *hydragogue*.
 Wasserruth, *délire des pellagreu-x qui les porte à se jeter dans l'eau*.
 Wechselfieber, *fièvre intermittente*.
 Wechselgelenk, *diarthrose alterna-tive ou en charnière*.
 Wegdorn, *nerprun*.
 Wegschaffung, *élimination*.
 Wegschneidung, *excision, ampu-tation*.
 Wegweiser, *sonde cannelée, gor-geret*.
 Weibertripper, *vaginite blennor-rhagique*.
 Weiberzeit, *époque des règles*.
 Weiche, *hypochondre*.
 Weichenband, *ligament de Pou-part*.
 Weichenbruch, *hernie inguinale*.
 Weichwerden, *ramolissement*.
 Wein, *vin*.
 Weingeist, *alcool*.
 Weinkrankheit, *colique du Poitou*.
 Weinsäure, *acide tartrique*.
 Weinschwefelsäure, *acide sulfovi-nique*.
 Weinstein, *tartre*.
 Weisser Aussatz, *lèpre blanche*.
 Weissblütig, *lymphatique*.
 Wellenförmig, *ondulatoire*.
 Wiedereinlenken, *réduire (une lu-xation)*.
 Wiederzeugung, *reproduction*.
 Wiederkauen, *ruminer*.
 Widerkehrzweig, *branche récur-vente*.
 Wicke, *mèche, bourdonnet*.
 Willenlosigkeit, *manque de volonté*.
 Wimper, *cil*.
 Wimperrand, *bord ciliaire*.
 Wind, *vent*.
 Windbauch, *tympanite*.
 Windcolik, *colique ventreuse*.
 Winddarm, *colon*.
 Winddorn, *spina ventosa*.
 Windgeschwulst, *emphysème*.
 Windpocke, *petite vérole volante*.
 Windpulver, *poudre carminative*.
 Windsucht, *pneumatose*.
 Winkelgeschwulst, *anchilops*.
 Winkelnaht, *suture lambdaïde*.
 Wirbel, *vertèbre*.
 Wirbelbeinband, *ligament verté-bral*.

Wirbelentzündung, *ostéite verté-brale*.
 Wirbelgang, *canal vertébral*.
 Wirbelgelenk, *articulation verté-brale*.
 Wirbelkrankheit, *mal de Pott*.
 Wirbellos, *invertébré*.
 Wirbelsäule, *colonne vertébrale*.
 Wisnuth, *bismuth*.
 Wissenschaft, *science*.
 Wölkchen, *nubécule*.
 Wuchernd, *qui pullule*.
 Wucherung, *végétations*.
 Wulst, der gerollte, *la corne d'Am-mon*.
 Wundarzeneikunst, *chirurgie*.
 Wundartz, *chirurgien*.
 Wunde, *blessure*.
 Wundeisen, *stylet*.
 Wundernetz, *résseau admirable*.
 Würgen, *vomituritions*.
 Wurm, *ver*.
 Wurmartige Bewegung, *mouve-ment vermriculaire*.
 Wurmfortsatz, *l'appendice vermi-culaire du cæcum*.
 Wurmgeschwür, *bouton de farcin*.
 Wurmkrankheit, *helminthiase*.
 Wurmmuskeln, *muscles lombri-caux*.
 Wurmtreibend, *vermifuge*.
 Wurzel, *racine*.

Z

Zähe, *visqueux*.
 Zahn, *dent*.
 Zahnarznei, *médicament odontal-gique*.
 Zahnarzt, *dentiste*.
 Zahnausbruch, *dentition*.
 Zahneinsetzung, *prothèse dentaire*.
 Zahnentzündung, *odontite*.
 Zahnfach, *alvéole dentaire*.
 Zahnfäule, *carie des dents*.
 Zahnfieber, *fièvre de dentition*.
 Zahnfleisch, *gencive*.
 Zahnförmiger Fortsatz, *apophyse odontoïde; — Muskel, muscle dentelé*.
 Zahngeschwür, *parulis*.
 Zahnhöhle, *alvéole dentaire*.
 Zahnhöhlenbogen, *arcade dentaire*.
 Zahnhöhlengang, *canal alvéolaire*.
 Zahnkeim, *germe d'une dent, bulbe dentaire*.
 Zahnkronc, *couronne d'une dent*.
 Zahnnerf, *nerf dentaire*.
 Zahnschmerz, *mal de dent*.
 Zahnwurzel, *racine de dent*.
 Zapfen, Zäpfchen, Zäpflein, *tuette*.
 Zapfenrand, *bord de l'apophyse ba-silaire*.
 Zapfenthcil, *apophyse basilaire*.

Zaum, *frein*.
 Zehe, *orteil*.
 Zehenbeuger, *fléchisseur des or-*
teils.
 Zehrfieber, *fièvre de consommation*.
 Zehrung, *consomption*.
 Zehrwurm, *ver parasite*.
 Zeichenlehre, *sémiologie*.
 Zeit, *temps*.
 Zeitigend, *maturatif*.
 Zelle, *cellule*.
 Zellengewebe, *tissu cellulaire*.
 Zellkörper, *corps caverneux*.
 Zerfließen, *coagulation*.
 Zergliederung, *dissection*.
 Zerquetschung, *plaie contuse*.
 Zerschmettern, *attrition*.
 Zersplintern, *fracture comminutive*.
 Zerstreut, *sporadique*.
 Zertheilung, *ramification*.
 Zeugung, *génération*.
 Zeugungsglieder, *parties de la gé-*
nération.
 Ziegenauge, *égilops*.
 Ziegenstimme, *égophonie*.
 Ziehkraft, *vertu épispastique*.
 Zink, *zinc*.
 Zinn, *étain*.
 Zirkelbinde, *bandage circulaire*.
 Zischend, *sibilant*.
 Zitze, *mamelon*.
 Zitzenfortsatz, *apophyse mastoïde*
de l'os temporal.
 Zitennah, *suture mastoïdienne*.
 Zopf, *plique*.
 Zotte, *villosité*.
 Zottig, *vilieux*.
 Zucker, *sucre*.

Zuckerharnruhr, *diabète sucré*.
 Zuckung, *convulsion*.
 Zufällig, *occasionnel*.
 Zupflaster, *emplâtre épispastique*.
 Zunge, *langue*.
 Zungenbändchen, *fillet de la langue*.
 Zungenbein, *os hyoïde*.
 Zungenblatter, *glossanthrax*.
 Zungendrüse, *glande sublinguale*.
 Zungenentzündung, *glossite*.
 Zungenfleischnerv, *nerf hypoglosse*.
 Zungengaumenmuskel, *muscle*
glosso-palatin.
 Zungenhalter, *glossoeatoche*.
 Zungenhaut, *épithélium de la lan-*
gue.
 Zungenkildedeckelband, *repli*
glosso-épiglottique.
 Zungenkrebs, *cancer de la langue*.
 Zungenloch, *trou borgne de la lan-*
gue.
 Zungenmuskel, *muscle lingual*.
 Zungennaht, *raphé de langue*.
 Zungensehlmundmuskel, *muscle*
glosso-pharyngien.
 Zungenvorfall, *providence de la*
langue.
 Zungenwarzen, *papilles de la lan-*
gue.
 Zungenwurzel, *base de la langue*.
 Zungenzäpfchenmuskel, *muscle*
glosso-staphylin.
 Zurückbeugemuskel, *muscle supi-*
nateur.
 Zurückfallen, *rechute, récidence*.
 Zurückhaltung, *rétenion*.
 Zurücklaufend, *récurrent*.
 Zurückschlagen, *répercussion*.

Zurücktreibend, *répercussif*.
 Zurückwendung, *rétroversion*.
 Zurückziehbar, *rétractile*.
 Zurückziehung, *rétraction*.
 Zusammenbeißen, das, der Zähne,
trismus.
 Zusammendrücken, *muscle com-*
presseur.
 Zusammenfließend, *confluent*.
 Zusammenfügung, *coaptation*.
 Zusammenmündung, *anastomose*.
 Zusammenwachsen, *coalescence*.
 Zusammenzieher, *contracteur*.
 Zusammenziehung, *contraction*.
 Zwang, *ténésme*.
 Zweig, *branche*.
 Zweiwuchs, *rachitisme*.
 Zweiwüchsig, *rachitique*.
 Zwerchfell, *diaphragme*.
 Zwerg, *nain*.
 Zwickelbeinchen, *os wormiens*.
 Zwilling, *jumeau*.
 Zwischenband, *ligament inter-*
osseux. Zwischenwirbelbänder,
fibro-cartilages interverté-
braux.
 Zwischenknochen, *os wormien*.
 Zwischenmuskel, *muscle inter-*
osseux.
 Zwischenquermuskeln, *muscles in-*
tertransversaires de l'épine.
 Zwischenraum, *interstice, vacuole*.
 Zwischenrippenmuskeln, *muscles*
intercostaux.
 Zwischenstachtmuskeln, *muscles*
interépineux.
 Zwitter, *hybride*.
 Zwitterwesen, *hybridité*.

GLOSSAIRE ANGLAIS.

AFF

A

Abducent, *abducteur*.
 Abietic acid, *acide abietique*.
 Abnormal, *irrégulier*.
 Abortion, *avortement*.
 Abortive, *abortif*.
 Abscess, *abcès*.
 Absinthic acid, *acide absinthique*.
 Absorbent, *absorbant*.
 Absorptivity, *pouvoir d'absorber*.
 Abstemious, *abstème*.
 Abstergent, *abstergent*.
 Accession, *invasion*.
 Accessory, *accessoire*.
 Acerb, *acerbe*.
 Acetic acid, *acide acétique*.
 Acid, *acide*.
 Acidity, *acidité*.
 Acidulous, *acidule*.
 Acology, *acologie*.
 Aconite, *aconit*.
 Acoustic, *acoustique*.
 Acoustics, *l'acoustique*.
 Acquired diseases, *maladies acquises*.
 Acrid, *qui a un goût piquant et âcre*.
 Active, *actif*.
 Acuition, *action d'aiguiser une ligueur*.
 Acute, *aigu*.
 Adducent, *adducteur*.
 Adenology, *adénologie*.
 Adhesive, *adhésif*.
 Adipose, *adipeux*.
 Adult, *adulte*.
 Adventitious, *adventice*.
 Adynamic, *adynamique*.
 Ægophony, *égophonie*.
 Aerial, *aérien*.
 Æstival, *estival*.
 Ætiology, *étiologie*.
 Affinity, *affinité*.

ANT

Aggregate, *agrégé*.
 Agony, *agonie*.
 Ague, *fièvre intermittente*.
 Ague cake, *engorgement de la rate, suite de fièvres*.
 Ague (dead), *fièvre tarvée*.
 Air-passages, *voies aériennes*.
 Albugineous, *albuginé*.
 Alchemy, *alchimie*.
 Alimentary, *alimentaire*.
 Alkaline, *alcalin*.
 Alkalinity, *alcalinité*.
 Allantoid membrane, *l'allantoïde*.
 Allopathy, *allopathie*.
 Almond, *amande*.
 Almonds of the ear, *les parotides*.
 Almonds of the throat, *les amygdales*.
 Aloetic, *aloétique*.
 Alterative, *altérant*.
 Alum, *alun*.
 Alveolar, *alvéolaire*.
 Ambergris, *ambre*.
 Amentaceous, *amentacé*.
 Amphoric resonance, *résonnance amphorique*.
 Amulet, *amulette*.
 Amylaceous, *amylacé*.
 Analeptic, *analeptique*.
 Anatomy, *anatomie*.
 Aneurism, *anévrisme*.
 Aneurysmal, *anévrismal*.
 Angiology, *angiologie*.
 Angular, *angulaire*.
 Anhistous, *inorganique*.
 Annual, *annuel*.
 Anodyne, *anodin*.
 Anomalous, *anomale*.
 Antacid, *antacide*.
 Antagonism, *antagonisme*.
 Antemetic, *antémétique*.
 Anthelmintic, *anthelminthique*.
 Anthropogeny, *anthropogénie*.
 Antihypnotic, *qui chasse le sommeil*.
 Antihysterie, *antihystérique*.
 Anticipating, *anticipant*.
 Antimony, *antimoine*.

AXU

Antipathy, *antipathie*.
 Antiphlogistic, *antiphlogistique*.
 Antiseptic, *antiseptique*.
 Antispasmodic, *antispasmodique*.
 Antivenereal, *antivénéérien*.
 Anxiety, *anxiété*.
 Apathy, *apathie*.
 Aperient, *apéritif*.
 Aphrodisiac, *aphrodisiaque*.
 Apoplectic, *apoplectique*.
 Apoplectic cell, *foyer apoplectique*.
 Apoplexy, *apoplexie*.
 Apothecary, *pharmacien*.
 Apyretic, *apyrétique*.
 Æqueous humour, *humour aqueuse*.
 Arachnoid, *arachnoïde*.
 Areometer, *aréomètre*.
 Arm, *bras*.
 Aromatic, *aromatique*.
 Arsenic, *arsenic*.
 Arsenious acid, *acide arsénieux*.
 Arterial, *artériel*.
 Arteriotomy, *artériotomie*.
 Artery, *artère*.
 Articular, *articulaire*.
 Ascending, *montant*.
 Associated, *associé*.
 Asthenic, *asthénique*.
 Atavism, *atavisme*.
 Ataxic, *ataxique*.
 Athletic, *athlétique*.
 Atom, *atome*.
 Atonic, *atonique*.
 Atony, *atonie*.
 Atrabiliary, *atrabilaire*.
 Atrophy, *atrophie*.
 Atypic, *atypique*.
 Auditory, *auditif*.
 Automatic, *automatique*.
 Autoplasty, *autoplastie*.
 Autopsy, *autopsie*.
 Autumnal fever, *fièvre intermittente ou rémittente, avec complication bilieuse*.
 Auxiliary, *auxiliaire*.
 Axillary, *axillaire*.
 Axunge, *aronge*.

Azotic acid, *acide azotique*.
Azotized bodies, *corps azotés*.

B

Baldness, *calvitie*.
Balloon, *ballon*.
Balsam, *baume*.
Balsamic, *balsamique*.
Bandy leg, *jambe courbée en dehors*.
Barbadoe's leg, *éléphantiasis des Arabes*.
Bark, *écorce*.
Barley, *orge*.
Barometer, *baromètre*.
Bastard pleurisy, *fausse pleurésie*.
Bath, *bain*.
Bdellometer, *bdellomètre*.
Bean, *vesce*.
Bean (French), *haricot*.
Bellows sound, *bruit de soufflet*.
Benign, *bénin*.
Benumbed, *stupéfiants*.
Benzoic acid, *acide benzoïque*.
Bicuspid, *bicuspidate, bicuspidé*.
Blistings, *colostrum*.
Bile, *bile*.
Biliary, *biliaire*.
Bilious, *bilieux*.
Bilobed, *bilobé*.
Bilocular, *biloculaire*.
Biology, *biologie*.
Birdlime, *glu*.
Bitter, *amer*.
Bitters, *amers*.
Biventer, *dijastrique*.
Black draught, *infusion de séné avec des sels*.
Black tongue, *affection typhoïde épidémique*.
Black vomit, *fièvre jaune*.
Black water, *pyrosis*.
Bladder, *vesie*.
Bladdery fever, *pemphigus*.
Blain, *rupia*.
Blear-eye, *chassie*.
Bleb, *ampoule*.
Bleeding, *perte de sang, saignée*.
Blindness, *cécité*.
Blister, *vésicatoire*.
Blister-fly, *cantharide*.
Blood, *sang*.
Blood-letting, *émission sanguine*.
Blood-shot, *qui a les vaisseaux de l'œil distendus par le sang*.
Blue disease, *cyanose*.
Body, *corps*.
Body (coming down of), *chute du rectum*.
Boil, *furoncle*.
Bone, *os*.
Boracic acid, *acide boracique*.
Botany, *botanique*.
Bract, *bractée*.

Brain, *cerveau*.
Brandy, *eau-de-vie*.
Brass, *cuivre*.
Breast, *poitrine, mamelle*.
Breast glass, *verre pour tirer le lait du sein des nourrices*.
Breath, *haleine*.
Bright's disease, *maladie de Bright*.
Bronchophony, *bronchophonie*.
Brownian system, *système de Brown*.
Buffy coat, *couenne inflammatoire*.
Bulb, *bulbe*.
Burn, *brûlure*.
Butter, *beurre*.
Butter-milk, *lait de beurre*.
Butyric acid, *acide butyrique*.

C

Cabbage, *chou*.
Cachinnation, *rire immodéré*.
Cæsarian operation, *opération cæsarienne*.
Caffein, *cafféine*.
Calcarate, *armé d'un éperon*.
Calcareous, *calcaire*.
Calcigerous, *contenant des matières calcaires*.
Calefaient, *échauffant*.
Callous, *calleux*.
Calmet, *antimoine*.
Caloric, *calorique*.
Camphor, *camphre*.
Cancroid, *cancroïde*.
Cannon bone, *le canon chez le cheval*.
Capillary, *capillaire*.
Capsular, *capsulaire*.
Capsule of Glisson, *capsule de Glisson*.
Carbon, *carbone*.
Carbonic acid, *acide carbonique*.
Carbuncle, *anthrax*.
Carbuncular exanthem, *exanthème charbonneur*.
Carburet, *carbure*.
Cardiac, *cardiaque*.
Cardinal humors, *humeurs cardinales: le sang, la bile, le phlegme et l'atrabile*.
Carious, *affecté de carie*.
Carminative, *carminatif*.
Carneous, *charnu*.
Carotid, *carotide*.
Carpel, *carpelle*.
Carpo-pedal spasm, *affection spasmodique du larynx et de la poitrine, avec convulsion des pouces et des orteils*.
Cartilaginous, *cartilagineux*.
Cataleptic, *cataleptique*.
Catalysis, *catalyse*.
Cataract, *cataraete*.

Catarrh, *catarrhe*.
Cathartic, *cathartique*.
Catling, *couleau à amputation*.
Catoptric, *catoptrique*.
Catoptrics, *la catoptrique*.
Caul, *l'épiploon*.
Cauliflower excrescence, *chou-fleur, condylome*.
Caustic, *caustique*.
Causticity, *causticité*.
Cautery, *cautére*.
Cavernous, *caverneux*.
Cavity, *cavité*.
Cell, *cellule*.
Cellular, *cellulaire*.
Cephalic, *céphalique*.
Cephalometer, *céphalomètre*.
Cephalotomy, *céphalotomie*.
Cephalotripsy, *écrasement de la tête du fœtus*.
Cerate, *cérat*.
Cerebellous, *cérébelleux*.
Cerebriform, *cérébriforme*.
Ceruminous, *cérumineux*.
Cestodeans, *cestoïdes*.
Chain-saw, *scie en chaîne*.
Chalk, *craye*.
Chalybeate, *chalybé*.
Chamber, *chambre*.
Charcoal, *charbon*.
Cheese, *fromage*.
Cheesy, *caséux*.
Chemical, *chimique*.
Chemist, *chimiste*.
Chemistry, *chimie*.
Cherry, *cérise*.
Chest, *thorax*.
Chigoe, *chique*.
Chilblain, *engelure*.
Child-bed fever, *fièvre puerpérale*.
Chinwelk, *mentagre*.
Chloride, *chlorure*.
Chlorine, *chlore*.
Chloroform, *chloroforme*.
Chlorophyll, *chlorophylle*.
Chloruret, *chlorure*.
Choak, *croup*.
Chocolate, *chocolat*.
Cholera (malignant), *choléra asiatique*.
Choleric, *cholérique*.
Chord (testicular), *le cordon spermatique*.
Chordée, *chaudepisse cordée*.
Choroid, *choroïde*.
Chromatogenous, *chromatogène*.
Chronic, *chronique*.
Chyliferous, *chylifère*.
Chylous, *chyleux*.
Cider, *cidre*.
Ciliary, *ciliaire*.
Cineritious, *éouleur de cendre*.
Cineritious tubercle, *le tubercule cendré*.
Cinnabar, *cinnabre*.
Citric acid, *acide citrique*.
Citrine, *éitrin*.

Clap, *blennorrhagie*.
 Class, *classe*.
 Clavicle, *clavicule*.
 Cleavage, *clivage*.
 Climaeteric, *climatérique*.
 Climate, *climat*.
 Clinical, *clinique*.
 Clinoid, *clinôide*.
 Clonic, *clonique*.
 Club-foot, *picé bot*.
 Clypeate, *scutiforme*.
 Cæliac, *cæliaque*.
 Coffee, *café*.
 Cold, *froid*.
 Colic, *colique*.
 Collapse, *collapsus*.
 Collar bone, *clavicule*.
 Colliquative, *colliquatif*.
 Colloid, *collôide*.
 Colophony, *colophane*.
 Coloring matters, *matières colorantes*.
 Comminuted, *brisé en éclats*.
 Comparative anatomy, *anatomie comparée*.
 Compound, *composé*.
 Compress, *compresse*.
 Compressibility, *compressibilité*.
 Concussion, *commotion*.
 Condylôid, *condyloïde*.
 Congestive fever, *fièvre rémittente avec des signes de congestion*.
 Conglobate, *conglôbé*.
 Conglomerate, *congloméré*.
 Consumption, *consomption*.
 Contagious, *contagieux*.
 Continued fever, *fièvre continue*.
 Continuity, *continuité*.
 Contorted, *contourné*.
 Contractility, *contractilité*.
 Contra-fissure, *contre-fissure*.
 Contra-indication, *contre-indication*.
 Convulsive, *convulsif*.
 Convulsives, *médicaments qui augmentent l'irritabilité musculaire*.
 Copper, *cuivre*.
 Copperas, *sulfate de cuivre*.
 Copper nose, *acné rosea*.
 Coracoid, *coracoïde*.
 Cord (umbilical), *cordon ombilical*.
 Cork, *liège*.
 Corneous, *corné*.
 Corniculate, *ayant des apophyses semblables à de petites cornes*.
 Coronary, *coronaire*.
 Coronoid, *coronoïde*.
 Corpulency, *corpulence*.
 Corpusele, *corpuscule*.
 Corrigent, *correctif*.
 Corrosive, *corrosif*.
 Corsican moss, *mousse de Corse*.
 Cosmetic, *cosmétique*.
 Costiveness, *constipation*.
 Cotton, *colon*.
 Couching, *opération de la cataracte par abaissement*.

Cough, *toux*.
 Counter-extension, *contre-extension*.
 Counter-irritation, *contre-irritation*.
 Counter-opening, *contre-ouverture*.
 Courses, *les règles*.
 Cowpox, *vaccin*.
 Grab-yaws, *nom d'un ulcère endémique à la Jamaïque*.
 Cramp, *crampe*.
 Cranioscopy, *cranioscopie*.
 Cream, *crème*.
 Cream of tartar, *crème de tartre*.
 Creeping sickness, *ergotisme*.
 Crest, *crête*.
 Crested, *qui a une crête*.
 Cretaceous, *crétacé*.
 Cretinism, *crétinisme*.
 Cribriform, *cribriforme*.
 Cricoid, *cricoïde*.
 Crim evil, *mal de Crimée (sorte d'éléphantiasis tuberculeux)*.
 Critical, *critique*.
 Cross birth, *accouchement contre nature*.
 Crotch, *crochet*.
 Croup, *croup*.
 Croup (false), *faux croup*.
 Croup-like, *semblable au croup*.
 Crown, *couronne*.
 Crucible, *creuset*.
 Crud, *cru, non préparé*.
 Crustaceous, *crustacé*.
 Crystalline lens, *le cristallin*.
 Crystalloid, *cristallin*.
 Cubic nitre, *nitrate de soude*.
 Culm, *chaume*.
 Cultrate, *en forme de couteau*.
 Cuneiform, *cunéiforme*.
 Cupping, *action de ventouser*.
 Curd, *lait caillé*.
 Curvature, *courbure*.
 Cutaneous, *cutané*.
 Cuticle, *épiderme*.
 Cutting for the stone, *lithotomie*.
 Cyanogen, *cyanogène*.
 Cyanuret, *cyanide, cyanure*.
 Cylinder, *cylindre*.
 Cyst, *kyst, kyste*.
 Cystic, *cystique*.
 Cytoblast, *cytoblaste*.

D

Day mare, *cauchemar*.
 Day-sight, *héméralopie*.
 Deafness, *surdité*.
 Death, *mort*.
 Debility, *débilité*.
 Deciduous, *caduc*.
 Decline, *rémission*.
 Declining, *déclive*.
 Decrement, *déclin*.

Defensives, *appareils mis sur les plaies; cordiaux*.
 Defluxion, *catarrhe*.
 Degree, *degré*.
 Deleterious, *délétère*.
 Delirifacients, *préparations qui causent le délire*.
 Delirious, *en délire*.
 Delivery, *accouchement*.
 Deltiforme, *deltôide*.
 Deltoid, *delloïde*.
 Demented, *aliéné*.
 Demulcent, *remède qui adoucit les acrés*.
 Density, *densité*.
 Dentate, *denté*.
 Denticulate, *denticulé*.
 Dentist, *dentiste*.
 Deobstruent, *désobstruant*.
 Deoxidation, *désoxydation*.
 Depilatory, *épilatoire*.
 Depletory means, *moyens qui procurent la déplétion*.
 Deposit, *déposition, dépôt*.
 Depressants, *remèdes qui réduisent l'énergie vitale*.
 Depressed, *abaissé*.
 Derivatives, *moyens dérivatifs*.
 Dermatoid, *qui ressemble à la peau*.
 Dermatology, *dermatologie*.
 Descriptive, *descriptif*.
 Desiccative, *dessiccatif*.
 Desmology, *desmologie*.
 Determination, *l'afflux du sang ou d'autres humeurs en une partie*.
 Detruncation, *détroncation*.
 Development, *développement*.
 Devonshire colic, *colique des peintres*.
 Dew, *rosée*.
 Diabetic, *diabétique*.
 Diaphanous, *diaphane*.
 Diaphoretic, *diaphorétique*.
 Diaphragm, *diaphragme*.
 Diaphragmatic, *diaphragmatique*.
 Diaipnoic, *remède qui procure une douce transpiration*.
 Diaptyetic, *suppuratif*.
 Dirotic, *dicrote*.
 Diet, *diète*.
 Diet drink, *décoction altérante employée chaque jour à dose plus élevée*.
 Dietetic, *diététique*.
 Dietetics, *la diététique*.
 Diffuse, *diffus*.
 Digastic groove, *enfoncement longitudinal de l'apophyse mastoïde d'où naît le digastrique*.
 Digerents, *digestives, remèdes digestifs, qui favorisent la suppuration*.
 Digester, *marmite de Papin*.
 Digestive, *digestif*.
 Dimorphism, *dimorphisme*.
 Dioptries, *la dioptrique*.
 Dirigent, *la substance qui, dans un*

médicament composé, en détermine l'action.
 Dirt-eating, *appétit morbide, commun parmi les nègres.*
 Discharge, *écoulement morbide.*
 Discoid, *discoïde.*
 Discreet, *discret.*
 Discussion, *résolution.*
 Discutiant, *résolutif.*
 Disease, *maladie.*
 Disgorgement, *dégorgement.*
 Disgust, *dégoût.*
 Disinfectants, *désinfectants.*
 Disinfection, *désinfection.*
 Disk, *disque.*
 Dislocation, *luxation.*
 Disorganization, *désorganisation.*
 Dispensary, *dispensaire.*
 Dispensatory, *Coder.*
 Displacement, *déplacement.*
 Dissecting, *qui dissèque.*
 Dissection wound, *blessure anatomique.*
 Dissolation, *cloison.*
 Dissilient, *qui s'ouvre soudainement.*
 Dissolvent, *dissolvant.*
 Distemper, *la maladie des chiens.*
 Distichous, *à deux rangées.*
 Distilled, *distillé.*
 Diuretic, *diurétique.*
 Divaricate, *écarté l'un de l'autre.*
 Dividing bandage, *bandage séparant.*
 Biziness, *vertige.*
 Dotted, *ponctué.*
 Dragon's blood, *sang-dragon.*
 Drastic, *drastique.*
 Draught, *une once d'un médicament liquide.*
 Drench, *une médecine purgative pour un cheval.*
 Dresser, *chirurgien qui panse.*
 Dressing, *pansement.*
 Drivelling, *l'action de baver.*
 Drooping, *s'inclinant.*
 Drop, *une goutte.*
 Dropsical, *hydropique.*
 Dropsy, *hydropisie.*
 Drosometer, *instrument pour mesurer la rosée.*
 Drowning, *asphyxie par submersion.*
 Drug, *une drogue.*
 Drum of the ear, *le tympan.*
 Drunkenness, *ivrognerie.*
 Dry pile, *la pile sèche.*
 Ductility, *ductilité.*
 Dwarf, *nain.*
 Dynamic, *dynamique.*
 Dynamics, *la dynamique.*
 Dynamometer, *dynamomètre.*
 Dysentery, *dysentérie.*
 Dysepulotic, *difficile à cicatriser.*

E

Eagle stone, *aérite.*
 Ear, *oreille.*
 Ear-pick, *cure-oreille.*
 Ear-trumpet, *cornet aconistique.*
 Ear-wax, *cérumen.*
 Earth, *terre.*
 Ebony, *ébène.*
 Ebrriety, *ivresse.*
 Echolic, *abortif.*
 Eecathartic, *qui purge.*
 Eecoprofic, *qui expulse les matières fécales.*
 Eecrinology, *la doctrine des excré-tions.*
 Economy, *économie.*
 Ecpfracctic, *désobstruant.*
 Ecpyetic, *suppuratif.*
 Ecstasy, *extase.*
 Ecstatic trance, *catalepsie.*
 Ectrotic, *ectrotique.*
 Ecdentate, *édenté.*
 Eel, *anguille.*
 Eel fat, *graisse d'anguille employée pour les roideurs des articulations.*
 Effete, *épuisé.*
 Egg, *œuf.*
 Egg-shaped, *oviforme.*
 Egophony, *égophonie.*
 Ejaculatory, *éjaculateur.*
 Elastic, *élastique.*
 Elasticity, *élasticité.*
 Electric, electrical, *électrique.*
 Electricity, *électricité.*
 Electro-magnetism, *électro-magnétisme.*
 Elytroïd, *élytroïde.*
 Elytrorrhaphy, *suture du raqin.*
 Emasculate, *châtré.*
 Embalming, *embannement.*
 Embryography, *embryographie.*
 Embryotomy, *embryotomie.*
 Emetic, *émétique.*
 Emeto-cathartic, *éméto-cathartique.*
 Emphractic, *obstruant.*
 Empiric, *empirique.*
 Empirism, *empirisme.*
 Epyreumatic, *epyreumatique.*
 Emunectory, *émonectoire.*
 Enantiopathic, *palliatif.*
 Encephalic, *encéphalique.*
 Encephaloid, *encéphaloïde.*
 Encysted, *enkysté.*
 Endemic, *endémique.*
 Endermatic, *endermique.*
 Endocarp, *endocarpe.*
 Endogenous, *endogène.*
 Endosmometer, *endosmomètre.*
 Encipidermic treatment, *application d'emplâtres, etc., à la peau sans abrasion ni friction.*

Energy, *énergie.*
 Enteric, *entérique.*
 Entero-graphy, *entérographie.*
 Entero-mesenteric fever, *fièvre entéro-mésentérique.*
 Enterorrhaphy, *entérorrhaphie.*
 Entomology, *entomologie.*
 Entrails, *entrailles.*
 Epicolic, *qui est situé au-devant du colon.*
 Epidemic, *épidémique.*
 Epidemy, *épidémie.*
 Epidemic, *épidermique.*
 Epidermoid, *qui ressemble à l'épiderme.*
 Epigastric, *épigastrique.*
 Epiglottic, *épiglottique.*
 Epigynous, *épigyne.*
 Epilepsy, *épilepsie.*
 Epileptic, *épileptique.*
 Epiploic, *épiploïque.*
 Epispastic, *épispastique.*
 Episternal bones, *les deux pièces du sternum encore séparées dans l'adolescence.*
 Epizootic, *épi-zootique.*
 Epizooty, *épi-zootie.*
 Epylotic, *cicatrisant.*
 Equivocal, *équivoque.*
 Erethism, *éretisme.*
 Erotic, *érotique.*
 Erratic, *erratique.*
 Erysipelatous, *érysipélateux.*
 Erythroid, *érythroïde.*
 Erythroprotid, *produit de l'action d'une solution de potasse bouillante sur la protéine.*
 Eschar, *eschare.*
 Escharotic, *escharotique.*
 Esculent, *alimentaire.*
 Essential, *essentièl.*
 Etheral, *éthéré.*
 Ethmoid, *ethmoïde.*
 Ethmoidal, *appartenant à l'ethmoïde.*
 Eudiometer, *eudiomètre.*
 Eudiometry, *eudiométrie.*
 Eupeptic, *de digestion facile.*
 Euplastic, *favorable aux forces formatives.*
 Eustachian tub, *trompe d'Eustache.*
 Evomition, *rejet par le vomissement.*
 Exanguinous, *exsangue.*
 Exanthem, *exanthème.*
 Exanthematic, *e-anthématique.*
 Excitability, *excitabilité.*
 Excito-motory system, *système excito-moteur.*
 Excrementitious, *excrémentitièl.*
 Exerescence, *excroissance.*
 Excretory, *excrétoire.*
 Exercise, *exercice.*
 Exercitation, *gymnastique.*
 Exhaustion, *épuisement.*
 Exogenous, *exogène.*

Exotic, *exotique*.
 Expellant, *expellent, qui expulse*.
 Experiment, *une expérience*.
 Expiratory, *expirateur*.
 Expressed oil, *huile obtenue par expression*.
 Expulsive, *expulsif*.
 Exsanguinity, *anémie*.
 Extensibility, *extensibilité*.
 Extract, *extrait*.
 Extractive, *extractif*.
 Extra-naturals, *les choses non naturelles*.
 Extraneous bodies, *corps étrangers*.
 Extra-uterine, *extra-utérin*.
 Extremity, *extrémité*.
 Extrinsic, *extrinsèque*.
 Eye, *œil*.
 Eye-glass, *l'oculaire dans les instruments optiques*.
 Eye teeth, *les dents œillères*.
 Eye (watery), *épiphora*.

F

Factitious, *factice*.
 Faculty, *faculté*.
 Fainting, *syncope*.
 Falciform, *falciforme*.
 Falling, *chute*.
 Falling sickness, *épilepsie*.
 Fallopian ligament, *ligament de Fallope*.
 Fallopian tube, *trompe de Fallope*.
 False, *faux, qui n'est pas vrai*.
 False joint, *fausse articulation*.
 False membrane, *fausse membrane*.
 False passage, *fausse route*.
 False waters, *fausses eaux (dans la grossesse)*.
 Fancy mark, *nævus*.
 Farcy, *farcin*.
 Farinaceous, *fariné*.
 Far-sightedness, *presbyopie*.
 Fasting, *jeûne, diète*.
 Fat, *graisse*.
 Fatty, *gras*.
 Fatty liver, *foie gras*.
 Fatuity, *idiotisme*.
 Febriferous, *fébricitant*.
 Fecundation, *fécondation*.
 Fecundity, *fécondité*.
 Feet (distorsion of the), *ped bot*.
 Feigned diseases, *maladies feintes*.
 Fenestral bandage, *bandage fenêtré*.
 Fever, *fièvre*.
 Fibril, *fibrille*.
 Fibrin, *fibrine*.
 Fibrous, *fibreux*.
 Fidgets, *inquiétudes*.
 Fillet, *ruban employé par les*

accoucheurs au lieu du crochet mousse.
 Filter, *filtre*.
 Finger, *doigt*.
 Fingered, *digité*.
 Fire, *feu*.
 Fish, *poisson*.
 Fish skin, *ichthyose*.
 Fixed, *fixe*.
 Fixity, *fixité*.
 Flax, *lin*.
 Fleam, *phlébotome, flamme*.
 Flesh, *chair*.
 Fleshy, *charnu*.
 Flexibility, *flexibilité*.
 Floccilation, *carphologie*.
 Flooding, *perle utérine*.
 Fluid, *fluide*.
 Fluidity, *fluidité*.
 Fly, *mouche*.
 Fœtid, *avortement criminel*.
 Foliaceous, *foliacé*.
 Fontanel, *fontanelle*.
 Food, *aliment*.
 Foot, *ped*.
 Foot-bath, *bain de pieds*.
 Foot (flat), *ped plât*.
 Forensic, *légal*.
 Foreskin, *prépuce*.
 Formic acid, *acide formique*.
 Formulary, *formulaire*.
 Freezing point, *point de congélation*.
 Friability, *friabilité*.
 Frigidity, *frigidité*.
 Frigorific, *frigorifique*.
 Frost-bite, *engourdissement causé par le froid*.
 Fugacious, *fugace*.
 Fuliginous, *fuligineux*.
 Fullness of blood, *pléthore*.
 Function, *fonction*.
 Fungiform, *fungiforme*.
 Fungosity, *fungosité*.
 Fungous, *fungueux*.
 Furfuraceous, *furfuracé*.
 Furnace, *fourneau*.
 Furuncle, *furoncle*.
 Furuncular, *furunculair*.
 Fusibility, *fusibilité*.
 Fusiform, *fusifforme*.

G

Galeatc, *fait en forme de casque*.
 Galenical, *galénique*.
 Gall, *bile*.
 Gall-bladder, *vésicule biliaire*.
 Gall-stone, *pierrre biliaire*.
 Gallic acid, *acide gallique*.
 Galvanic, *galvanique*.
 Galvanism, *galvanisme*.
 Galvanometer, *galvanomètre*.
 Gangliform, *gangliforme*.

Gargle, *gargarisme*.
 Gas, *gaz*.
 Gaseous, *gazeux*.
 Gasometer, *gazomètre*.
 Gastric, *gastrique*.
 Gastric juice, *suc gastrique*.
 Gastro-colic, *gastro-colique*.
 Gastro-epiploic, *gastro-épiplœique*.
 Gastro-hepatic, *gastro-hépatique*.
 Gastro-hysterotomy, *gastro-hystérotomie*.
 Gastro-phrenic, *gastro-phrénique*.
 Gastroraphy, *gastrorrhaphie*.
 Gastrotomy, *gastrotomie*.
 Gelatinous, *gélatineux*.
 Gemmiparous, *gemmaire*.
 Generic, *générique*.
 Gentian, *gentiane*.
 Germ, *germe*.
 Germinal cell, *un cytotlaste*.
 Giddiness, *vertige*.
 Gills, *branchies*.
 Ginger, *gingembre*.
 Ginglymoid, *ginglymoïde*.
 Gland, *glande*.
 Glanders, *morve chevaline*.
 Glandiform, *glandiforme*.
 Glandular, *glandulaire*.
 Glass, *verre*.
 Gleet, *blennorrhée*.
 Glenoid, *glénoïde*.
 Globose, *globuleux*.
 Glomerate, *gloméré*.
 Glossology, *glossologie*.
 Gluteal, *fessier*.
 Gluten bread, *pain de gluten*.
 Glutinous, *glutineux*.
 Gluttony, *boulimie*.
 Goat, *bouc*.
 Gold, *or*.
 Gorget, *gorgeret*.
 Gout, *la goutte*.
 Gout (diaphragmatic) *angine de poitrine*.
 Gouty, *goutteux*.
 Grape, *raisin*.
 Gravel, *gravelle*.
 Grave wax, *adipocire*.
 Gravitative, *gravatif*.
 Gravity, *pesanteur*.
 Gripes, *la colique*.
 Groats, *orge mondé*.
 Grocer's itch, *gale d'épiciier, sorte d'eczéma impétigineux produit par l'irritation que cause le sucre*.
 Grog blotch, *acné rosacea*.
 Grub, *un ver, dénomination appliquée quelquefois à la sécrétion sébacée des follicules sous-cutanés*.
 Grumous, *grumeux*.
 Gum, *gomme*.
 Gum, *gencive*.
 Gum lancet, *sorte de lancette pour inciser les gencives*.
 Gum (red), *strophulus*.

Iris, *iris*.
 Iron, *fer*.
 Irreducible, *irréductible*.
 Irritability, *irritabilité*.
 Ischiadic, *ischiatique*.
 Ischuretic, *remède pour l'ischurie*.
 Isomeric, *isomérique*.
 Isomerism, *isomérisme*.
 Isomorphism, *isomorphisme*.
 Isomorphous, *isomorphe*.
 Isothermal, *isotherme*.
 Issue, *fonticule*.
 Itch, *gale*.
 Itch insect, *l'acarus de la gale*.
 Ivery, *ivoire*.

J

Jaundice, *jaunisse*.
 Jaw-bone, *l'os maxillaire*.
 Jaw (fallen), *trismus des enfants*.
 Jelly, *gélatine*.
 Jelly (vegetable), *pectine*.
 Joint, *articulation*.
 Joint (stiff), *ankylose*.
 Jointed, *articulé*.
 Jugular, *jugulaire*.
 Jungle fever, *fièvre rémittente de l'Inde*.

K

Kali, *la potasse*.
 Kibes, *engelures*.
 Kidney, *rein*.
 Kidney-shaped, *réniforme*.
 Kinic, *quinique*.
 Knee, *le genou*.
 Knee - housemaids, *hygroma du genou*.
 Knee-jointed, *généculé*.
 Knee-pan, *la rotule*.
 Knife, *couteau*.
 Knot, *nœud*.

L

Labiata, *labié*.
 Laboratory, *laboratoire*.
 Labour, *travail de l'accouchement*.
 Labyrinth, *labyrinthe*.
 Lacerated, *déchiré*.
 Lachrymal, *lacrymal*.
 Lacinated, *lacinié*.
 Lacteal, *lacté*.
 Lactic, *lactique*.
 Lactiferous, *lactifère*.
 Lactifuge, *qui fait passer le lait*.

Lancet, *laneette*.
 Lardaceous, *lardacé*.
 Laryngeal, *laryngé*.
 Laryngography, *laryngographie*.
 Laryngophony, *son de la voix entendu à travers le stéthoscope comme venant du larynx*.
 Laryngotomy, *laryngotomie*.
 Lateritious, *qui ressemble à de la brique en poudre*.
 Laugh, *rire*.
 Laugh (sardonic), *rire sardonique*.
 Laurel, *laurier*.
 Laxative, *laxatif*.
 Laxity, *laxité*.
 Lazzaretto, *lazaret*.
 Lead, *plomb*.
 Leaf, *feuille*.
 Leaf stalk, *le pétiole*.
 Leanness, *maigreur*.
 Leaping ague, *maladie d'Écosse qu'on dit caractérisée par une activité anormale de corps et d'esprit*.
 Leather, *cuir*.
 Leech, *sangsue*.
 Leg, *jambe*.
 Leguminous, *légumineux*.
 Lenitive, *lénitif*.
 Lens, *lentille*.
 Lenticular, *lenticulaire*.
 Leprosy, *lèpre*.
 Leprous, *lépreux*.
 Lethal, *mortel*.
 Lethargic, *léthargique*.
 Lethargy, *léthargie*.
 Lencophlegmatic, *leucophlegmatique*.
 Lever, *levier*.
 Life, *vie*.
 Ligit, *lumière*.
 Liliaceous, *liliacé*.
 Lily, *lis*.
 Lime, *chaux*.
 Lime-water, *eau de chaux*.
 Linear, *linéaire*.
 Lingulate, *en forme de langue*.
 Lin seed, *graine de lin*.
 Lint, *charpie*.
 Lip, *lèvre*.
 Liquefacient, *liquéfiant*.
 Liquid, *liquide*.
 Liquorice, *réglisse*.
 Lithectasy, *opération pour ôter la pierre de la vessie*.
 Lithic acid, *acide urique*.
 Lithology, *lithologie*.
 Lithontriptic, *lithontriptique*.
 Lithotomy, *lithotomie*.
 Lithotripsy, *lithotripsie*.
 Lithotritry, *lithotritie*.
 Liver, *foie*.
 Lividity, *lividité*.
 Loathing, *dégoût*.
 Lobate, *lobé*.
 Loimic, *pestilenciel*.
 Loins, *les lombes*.

Lomentaceous, *lomentacé*.
 Longevity, *longévité*.
 Longing, *caprice d'appétit*.
 Loquacity, *loquacité*.
 Louse, *pou*.
 Lousiness, *phthiriasis*.
 Lucid, *lucide*.
 Lumbar, *lombaire*.
 Lumbo-sacral, *lombo-sacré*.
 Lunar caustic, *la pierre infernale*.
 Lunatic, *lunatique*.
 Lung, *poumon*.
 Lying in, *accouchement*.
 Lymph, *lymphe*.
 Lymph cataract, *fausse cataracte*.
 Lymphatic, *lymphatique*.
 Lymphization, *épanchement de lymphe coagulable*.
 Lyrate, *en forme de lyre*.

M

Macrobiotic, *macrobiotique*.
 Madness, *folie*.
 Madness (canine), *rage*.
 Magistery, *magistère*.
 Magnel, *aimant*.
 Magnetic, *magnétique*.
 Magnetism, *magnétisme*.
 Maize, *maïs*.
 Malar, *malaire*.
 Malformation, *vice de conformation*.
 Malic acid, *acide malique*.
 Malignant, *malin, de mauvaise nature*.
 Malingering, *soldat feignant une maladie*.
 Malleability, *malleabilité*.
 Malleolar, *malleolaire*.
 Mammary, *mammaire*.
 Mammiform, *mammiforme*.
 Mammillary, *mamillaire*.
 Maniac, *maniaque*.
 Margarie, *margarique*.
 Marrow, *moelle*.
 Marsh, *marais*.
 Masseteric, *massétérique*.
 Masticatory, *masticatoire*.
 Mastoid, *mastoïde*.
 Matter, *matière, pus*.
 Maturative, *maturatif*.
 Maturity, *maturité*.
 Maxillary, *maxillaire*.
 Mechanical, *mécanique*.
 Mechanics, *la mécanique*.
 Mechanism, *mécanisme*.
 Mediate, *médiat*.
 Medicated, *imprégné d'un médicament*.
 Medicinal days, *jours critiques*.
 Medicinal hours, *heures auxquelles le malade doit prendre le remède*.
 Medicine, *médecine*.
 Medullary, *médullaire*.

Meloplastic, qui se rapporte à la restauration de la joue.
 Membranous, membraneux.
 Meningeal, méningé.
 Mephitic, méphitique.
 Mercerial, mercureiel.
 Mercury, mercure.
 Mesaraic, mésaraïque.
 Mesenteric, mésentérique.
 Mesentery, mésentère.
 Mesmerism, mesmérisme.
 Metabolic, métabolique.
 Metacarpal, métacarpien.
 Metallic, métallique.
 Metallic tinkling, tintement métallique.
 Metalloid, métalloïde.
 Metameric, isomérique.
 Metatarsal, métatarsien.
 Meteorism, météorisme.
 Meteorology, météorologie.
 Methodic, méthodique.
 Metoposcopy, examen de la physionomie.
 Miasm, miasme.
 Microcosm, microcosme.
 Micrometer, micromètre.
 Midwife, sage-femme.
 Midwifery, l'obstétrique.
 Mildew, champignons parasites.
 Mildew mortification, gangrène résultant du grain affecté d'ergot.
 Miliary, miliaire.
 Milk, lait.
 Milk-blotch, croûte laiteuse.
 Milk-fever, fièvre de lait.
 Milk sickness, sorte de maladie qui se voit aux États-Unis.
 Mind, esprit.
 Mineralogy, minéralogie.
 Miscarriage, avortement.
 Mnemonics, la mnémonique.
 Mobility, mobilité.
 Molar, molaire.
 Molecular, moléculaire.
 Monad, monade.
 Monopetalous, monopétale.
 Monophyllous, monophylle.
 Monoplastic, qui ne change pas de forme.
 Monster, monstre.
 Monthly courses, les règles.
 Moon, la lune.
 Morbid, morbide.
 Moribund, moribond.
 Morioplasty, autoplastie.
 Morphology, morphologie.
 Morphonomy, morphonomie.
 Mortality, mortalité.
 Mortar, mortier.
 Mosch, muse.
 Moss, mousse.
 Motility, motilité.
 Motion, mouvement.
 Motory, moteur.
 Mould, fontanelle.
 Mouldiness, pourriture avec pro-

duction de nombreux champignons.
 Mouth, bouche.
 Mouth (sore), aphthes.
 Mucic, mucique.
 Mucilaginous, mucilagineux.
 Muciparous, mucipare.
 Mucosity, mucosité.
 Mucous, muqueux.
 Multangular, multangulaire.
 Multilocular, multiloculaire.
 Mummy, momie.
 Mumps, parotide, oreillon.
 Muriatic, muriatique.
 Muscular, musculaire.
 Musculo-cutaneous, musculo-cutané.
 Musculo-rachidian, musculo-rachidien.
 Mushroom, champignon.
 Musk, muse.
 Must, moût.
 Mustard, moutarde.
 Myology, myologie.
 Myotomy, myotomie.
 Myrtiform, myrtiforme

N

Nail, ongle.
 Naked, nu.
 Nape of the neck, nuque.
 Narcotic, narcotique.
 Nascent, naissant.
 Naso-palatine, naso-palatin.
 Natron, soude.
 Natural, naturel.
 Natural philosophy, la physique.
 Nauseant, nauséeux.
 Navicular, naviculaire.
 Near-sightedness, myopie.
 Neck, cou.
 Necroscopical, nécroscopique.
 Necrotomy, dissection.
 Needle, aiguille.
 Neoplasty, néoplastie.
 Nephrelminthic, néphrelminthique.
 Nephritic, néphrétique.
 Nephrotomy, néphrotomie.
 Nerve, nerf.
 Nerveless, sans nerf.
 Nervine, nervin.
 Nervous, nerveux.
 Nervous quinsy, le globe hystérique.
 Nettle-rash, urticaire.
 Neurography, névrographie.
 Neurology, névrologie.
 Neuropathic, névropathique.
 Neurotomy, névrotomie.
 Næurogynology, hypnotisme.
 Neutral, neutre.
 New leather sound, bruit de cuir neuf.

Nicotin, nicotine.
 Nidulate, caeché comme dans un nid.
 Niger, nègre.
 Night-blindness, héméralopie.
 Nightmare, cauchemar.
 Nipple, mamelon.
 Nipple shield, disque d'ivoire pour protéger le mamelon.
 Nirles, herpès phlycténoïde.
 Nitric, nitrique.
 Nitrogen, azote.
 Nitrous, nitreux.
 Noctambulation, somnambulisme.
 Nocturnal blindness, héméralopie.
 Nocturnal emission, pollution nocturne.
 Node, nodosité.
 Nodose, noueux.
 Non-naturals, choses non naturelles.
 Nose, nez.
 Nosogeny, origine des maladies.
 Nosography, nosographie.
 Nosology, nosologie.
 Nostril, narine.
 Nostrum, aréane.
 Notch, une dépression.
 Notched, déprimé.
 Nucleated cell, cellule à noyau.
 Nut, noir.
 Nutritive, nutritif.
 Nutritive center, cellule qui produit une succession de cellules.
 Nutritious, nourricier.
 Nymphotomy, nymphotomie.

O

Oak-tree, chêne.
 Oat, orge.
 Obcordate, obcordé.
 Obesity, obésité.
 Object glass, l'objectif dans une lunette.
 Oblivion, amnésie.
 Obovate, obové.
 Obsolete (en botan.), imparfaitement développé.
 Obstetric, obstétrique.
 Obstetrics, l'obstétrique.
 Obstipation, constipation.
 Obtundents, qui a la propriété d'amortir.
 Obtuse, obtus.
 Occipito-atloid, occipito-atloïdien.
 Occipito-axoid, occipito-axoïdien.
 Occult, occulte.
 Ocular, oculaire.
 Ocular spectres, corps imaginaires qui flottent devant les yeux.
 Oculist, oculiste.
 Ocytocic, qui accélère l'accouchement.
 Odontalgic, odontalgique.
 Odontoid, odontoïde.

Odontology, *odontologie*.
 Odoriferous, *odorifiant*.
 Economy, *économie*.
 Oesophageal, *œsophagien*.
 Oesophagismus, *spasme de l'œso-
 phage*.
 Oesophagotomy, *œsophagotomie*.
 Oil, *huile*.
 Oinomania, *delirium tremens*.
 Ointment, *onguent*.
 Oleaginous, *oléagineux*.
 Oleic acid, *acide oléique*.
 Oleo-resins, *oléo-résines*.
 Oleraceous, *légumineux*.
 Olfactory, *qui se rapporte à l'odorat*.
 Olivaceous, *de couleur olive*.
 Omnivorous, *omnivore*.
 Omphalo - mesenteric, *cm; halo-
 mésentérique*.
 Omphalotomy, *omphalotomie*.
 Onanism, *onanisme*.
 Oozing tumor of the labium, *tu-
 meur des grandes lèvres, qui
 rend un fluide aqueux*.
 Opacity, *opacité*.
 Operculate, *operculé*.
 Ophthalmie, *ophtalmique*.
 Ophthalmography, *ophtalmogra-
 phie*.
 Opiate, *opiat*.
 Opistho-gastric, *opistho-gastrique*.
 Oppilation, *obstruction*.
 Optic, *optique*.
 Optics, *l'optique*.
 Orbicular, *orbiculaire*.
 Orbit, *orbite*.
 Orbital, *orbitaire*.
 Orbital, *orbital*.
 Orcheotomy, *castration*.
 Organ, *organe*.
 Organic, *organique*.
 Organism, *organisme*.
 Organogeny, *organogénie*.
 Organography, *organographie*.
 Organotomy, *organotomie*.
 Orgasm, *orgasme*.
 Origin, *origine*.
 Ornithology, *ornithologie*.
 Orthopedie, *orthopédique*.
 Oseheal, *scrotal*.
 Oseitant, *bâillant*.
 Osseous, *osseux*.
 Osteogenetic, *ostéogénétique*.
 Osteogeny, *ostéogénie*.
 Osteography, *ostéographie*.
 Osteology, *ostéologie*.
 Osteotomist, *forts ciseaux destinés
 à couper les os du fœtus dans
 l'utérus*.
 Osteotomy, *section d'un os*.
 Otacoustic, *acoustique*.
 Otic, *otique*.
 Otography, *otology, description
 de l'oreille*.
 Otolith, *otolithe*.
 Otoplasty, *restauration de l'oreille
 externe*.

Ototomy, *dissection de l'oreille*.
 Ounce, *once*.
 Ovale, *ovale*.
 Ovarian, *ovarien*.
 Ovary, *ovaire*.
 Oviduct, *oviducte*.
 Oviparous, *ovipare*.
 Ovo-viviparous, *ovo-vivipare*.
 Oxacid, *oxacide*.
 Oxalic acid, *acide oxalique*.
 Oxygen, *oxygène*.
 Oxyprotein, *oxyprotéine*.
 Oyster, *huître*.

P

Pacinian corpuscles, *corpuseules
 de Pacini*.
 Pad, *coussin pour les fractures*.
 Pædo-nosology, *étude des maladies
 des enfants*.
 Pain, *douleur*.
 Pains, *douleurs de l'enfantement*.
 Pains (after), *tranchées qui suivent
 l'accouchement*.
 Painter's colic, *colique des peintres*.
 Palate, *palai*.
 Palatine, *palatin*.
 Palliative, *palliatif*.
 Palmar, *palmaire*.
 Palmar arch, *l'arcade palmaire*.
 Palmate, *palmé*.
 Palsy, *paralyse*.
 Paludal, *paludéen*.
 Canary, *panaive*.
 Pancreatic, *pancréatique*.
 Pancreatoid, *pancréatoïde*.
 Pandemic, *pandémique*.
 Panduriform, *en forme de violon*.
 Panicle, *panicule*.
 Paniculate, *paniculé*.
 Pantagogue, *qui évacue toutes les
 humeurs*.
 Panting, *essoufflement*.
 Papilionaceous, *papilionacé*.
 Paralytic, *paralytique*.
 Paralytic stroke, *attaque de para-
 lysis*.
 Paralyzers, *subdivision de narcoti-
 ques qui produisent une sorte
 de paralysie passagère*.
 Parasitical, *parasitique*.
 Paregoric, *parégorique*.
 Parotid gland, *la parotide*.
 Paroxysm, *paroxysme*.
 Partite, *divisé*.
 Parturient, *en parturition*.
 Parturifacient, *qui active l'ac-
 couchement*.
 Passive, *passif*.
 Pathogeny, *pathogénie*.
 Pathognomonie, *pathognomonique*.
 Pathology, *pathologie*.

Pathological anatomy, *anatomie
 pathologique*.
 Patulous, *béant*.
 Pea, *pois*.
 Peach, *pêche*.
 Pear, *poire*.
 Pearl, *perle*.
 Pearlash, *un carbonate impur de
 potasse*.
 Pearl white, *le sous-nitrate de li-
 muth*.
 Pectic acid, *acide pectique*.
 Pectinate, *pectiné*.
 Pectoriloquy, *pectoriloquie*.
 Pedicellate, *pedicellé*.
 Pedicle, *pedicule*.
 Pediculation, *phibiriasis*.
 Peduncle, *pédoncule*.
 Pedunculate, *pédonculé*.
 Pellicle, *pellicule*.
 Pelvic, *qui appartient au bassin*.
 Pelvi-trochanteric, *qui se rapporte
 au bassin et au trochanter*.
 Pelvimeter, *pelvimètre*.
 Pendulous, *pendant*.
 Penetrating, *pénétrant*.
 Penicilliform, *pénicilliforme*.
 Penniform, *penniforme*.
 Pepper, *poivre*.
 Pepsin, *pepsine*.
 Peracute, *suraigu*.
 Perculation, *secrétion animale*.
 Perennial, *vivace*.
 Perfect, *parfait*.
 Perfoliate, *perfolié*.
 Pergamenuous, *parcheminé*.
 Perianth, *périclanthe*.
 Pericarp, *péricarpe*.
 Period, *période*.
 Periodical, *périodique*.
 Periodicity, *périodicité*.
 Periphery, *circonférence*.
 Perisperm, *périsperme*.
 Peristaltic, *péristaltique*.
 Perisystole, *la pause ou intervalle
 entre une contraction et une di-
 latation du cœur*.
 Peritropal, *péritrope*.
 Perkinism, *perkinisme*.
 Permeability, *perméabilité*.
 Peroneal, *péronier*.
 Perry, *poiré*.
 Personate, *personé*.
 Pertussis, *coqueluche*.
 Peruvian bark, *écorce péruvienne*.
 Pessary, *pessaire*.
 Pestilential, *pestilentiel*.
 Petal, *pétale*.
 Petiolar, *pétiolaire*.
 Petiolate, *pétiolé*.
 Petrosal sinus, *sinus pétreux*.
 Petrous ganglion, *ganglion pétreux*.
 Pewter, *alliage d'antimoine et d'c-
 tain*.
 Peyer's glands, *glandes de Peyer*.
 Phærogamous, *phærogame*.
 Pharmaceutic, *pharmaceutique*.

Pharmacodynamics, *la pharmacodynamique*.
 Pharmacology, *pharmacologie*.
 Pharmacy, *pharmacie*.
 Pharyngeal, *pharyngien*.
 Phenomenon, *phénomène*. Phenomena, *phénomènes*.
 Phlebotite, *phlébolithe*.
 Phlebotomy, *phlébotomie*.
 Phlegm, *phlegme*.
 Phlegmonoid, *ressemblant au phlegmon*.
 Phlegmonous, *phlegmoneux*.
 Phlogistic, *phlogistique*.
 Phlogisticated air, *gaz nitrogène*.
 Phlogotic, *inflammatoire*.
 Phlyctenoid, *phlycténoïde*.
 Phosphatic, *phosphatique*.
 Phosphoric acid, *acide phosphorique*.
 Phosphuret, *phosphure*.
 Photogenic, *photogénique*.
 Photography, *photographie*.
 Photometer, *photomètre*.
 Phrenic, *phrénique*.
 Phrenology, *phrénologie*.
 Phrensy, *phrénésie*.
 Phthisiology, *phthisiologie*.
 Phylactery, *amulette*.
 Physic, physical, *physique*.
 Physician, *médecin*.
 Physics, *la physique*.
 Physiognomy, *physionomie*.
 Phytography, *description des plantes*.
 Phytology, *phytologie*.
 Phytotomy, *phytotomie*.
 Picric acid, *l'acide picrique*.
 Picrin, *picrine*.
 Picrotoxin, *picrotoxine*.
 Pigment cells, *cellules du pigment*.
 Pile (galvanic), *pile galvanique*.
 Pileous, *pileux*.
 Pill, *pilule*.
 Pilius, *chevelu*.
 Pimple, *papule*.
 Pine, *pin*.
 Pine-apple, *ananas*.
 Pineal gland, *glande pinéale*.
 Pinguedinous, *gras*.
 Pinnate, *pinné*.
 Pinnatifid, *pinnatifide*.
 Pisiform, *pisiforme*.
 Pistilliferous, *qui porte un pistil*.
 Pit of the stomach, *l'épigastre*.
 Pituitary, *pituitaire*.
 Pituitary body, gland, *la glande pituitaire*.
 Placebo, *épithète donné à toute médecine propre plus à plaire qu'à faire du bien au malade*.
 Plague, *peste*.
 Plague (cold), *la fièvre congestive des États du sud (dans l'Amérique du Nord), où il y a peu de réaction*.
 Plaited, *plié*.

Plant, *plante*.
 Plantar, *plantaire*.
 Plaster, *emplâtre*.
 Plastic, *plastique*.
 Pledget, *plumasseau*.
 Pleurisy, *pleurésie*.
 Pleximeter, *plessimètre*.
 Plicated, *plié*.
 Plugging, *tamponnement*.
 Plum, *prune*.
 Pluviometer, *pluviomètre*.
 Pneumatic, *pneumatique*.
 Pneumatic trough, *cure pneumatique*.
 Pneumatics, *la théorie des fluides élastiques*.
 Pneumogastric, *pneumogastrique*.
 Pneumography, *description des poumons*.
 Pneumology, *traité sur les poumons*.
 Pneumonic, *pneumonique*.
 Pneumonitic, *se rapportant à la pneumonie*.
 Pneumotomy, *dissection des poumons*.
 Pod, *silique*.
 Polar, *polaire*.
 Polarity, *polarité*.
 Polarized, *polarisé*.
 Polymeric, *polymérique*.
 Polyplastic, *passant par plusieurs formes*.
 Polypoid, *polypoïde*.
 Popliteal, *poplité*.
 Poppy, *pavot*.
 Porcate, *silloné*.
 Porcelainous, *ayant l'aspect de la porcelaine*.
 Porosity, *porosité*.
 Porotic, *porotique*.
 Portal blood, *sang de la veine porte*.
 Positive, *positif*.
 Posology, *posologie*.
 Posset, *lait avec du vin*.
 Potash, *potasse*.
 Potato, *pomme de terre*.
 Potential, *potentiel*.
 Pott's disease, *mal de Pott*.
 Pouch, *dilatation morbide d'une partie d'un canal*.
 Poultice, *cataplasme*.
 Powder, *poudre*.
 Power (tonic), *irritabilité*.
 Pox (French), *syphilis*.
 Præmorse, *tronqué*.
 Precipitate, *précipité*.
 Precocity, *précocité*.
 Precursory, *précurseur*.
 Predisposing, *prédisposant*.
 Pregnancy, *grossesse*.
 Prehensile, *adapté pour saisir*.
 Prelumbar, *pré lombaire*.
 Premature, *prématuré*.
 Premonitory, *prémonitoire*.
 Priapism, *priapisme*.
 Prickle, *aiguillon*.

Prickly, *garni d'un aiguillon*.
 Prickly heat, *lichen tropicus*.
 Primary, *primaire*.
 Principle, *principe*.
 Prism, *prisme*.
 Probang, *baleine qu'on introduit dans l'œsophage*.
 Probe, *sonde*.
 Procatartic, *occasionnel*.
 Process, *processus*.
 Prognostic, *pronostique*; pronostic.
 Prolicide, *infanticide*.
 Prolific, *prolifère*.
 Proligerous, *proligère*.
 Prominent, *prominent*.
 Promontory, *promontoire*.
 Prop, *appui*.
 Prophylactic, *prophylactique*.
 Prostatic, *prostatique*.
 Prostrate, *déprimé*.
 Proteinous, *qui tient à la protéine*.
 Protid, *produit de l'action de la pousse sur la protéine*.
 Protopathic, *protopathique*.
 Protosalt, *protoscl*.
 Proximate, *le plus prochain en ordre*.
 Proximate cause, *cause prochaine*.
 Prune, *prunier*.
 Prussian blue, *bleu de Prusse*.
 Prussic acid, *acide prussique*.
 Prussine, *cyanogène*.
 Psoric, *psorique*.
 Psychagogues, *médicaments qui rappellent les sens*.
 Psychical, *psychique*.
 Psychology, *psychologie*.
 Pterygo-palatine, *ptérygo-palatin*.
 Pterygoid, *ptérygoïde*.
 Ptyalism, *ptyalisme*.
 Puberty, *puberté*.
 Pubic, *pubien*.
 Pudic, *qui se rapporte au pudendum*.
 Puffiness, *boursoufflement*.
 Pulmonary, *pulmonaire*.
 Pulmonic, *pulmonaire*.
 Pulp, *pulpe*.
 Pulpy, *pulpeux*.
 Pulsative, *pulsatif*.
 Pulse, *pouls*.
 Pulselessness, *absence de pouls*.
 Pultaceous, *pultacé*.
 Pumice, *pièce ponce*.
 Punctate, *ponctué*.
 Punctured wound, *plaie par piqûre*.
 Pungent, *piquant*.
 Pupil, *la pupille*.
 Purblindness, *myopie*.
 Purgative, *purgatif*.
 Purge, *un purgatif*.
 Purgine, *qui purge*.
 Puriform, *puriforme*.
 Purple, *pourpre*.
 Purples, *le pourpre, purpura hæmorrhagica*.

Purring tremor, *frémissement ca-
laire*.
Pursiness, *obésité*.
Pustule (malignant), *pustule mali-
gène*.
Putrid, *putride*.
Pyloric, *pylorique*.
Pyogenic, *pyogénique*.
Pyopoeitic, *suppuratif*.
Pyramid, *pyramide*.
Pyrethrin, *pyréthrine*.
Pyretic, *pyrétiq.*
Pyretology, *pyrétologie*.
Pyrexial, *fébrile*.
Pyriform, *pyriforme*.
Pyrometer, *pyromètre*.

Q

Quack, *charlatan*.
Quadrat, *carré*.
Quadrilobate, *quadrilobé*.
Quarantine, *quarantaine*.
Quartan, *quarte*.
Quaternary, *quaternaire*.
Quickening, *période de la grossesse
où l'on commence à sentir l'en-
fant*.
Quicklime, *chaux vive*.
Quicksilver, *vif-argent*.
Quid pro quo, *succédané*.
Quinary, *quinaire*.
Quince, *cognassier*.
Quinogen, *radical hypothétique des
alcaloïdes du cinchona*.
Quinsy, *angine*.
Quintan, *quintane*.
Quotidian, *quotidien*.

R

Rabbit, *lapin*.
Rachidian, *rachidien*.
Radiated, *radié*.
Radicle, *radicule*.
Radio-carpal, *radio-carpien*.
Ramose, *rameux*.
Rancidity, *rancidité*.
Rape, *viol*.
Rash, *teigne*.
Raspberry, *framboisier*.
Raspsound, *bruit de râpe*.
Rational treatment, *traitement ra-
tionnel*.
Rattle, *râle*.
Rattles, *râle des agonisants*.
Rattlesnake, *serpent à sonnettes*.
Ray, *rayon*.
Reagent, *réactif*.
Receiver, *réceptif*.

Reclination, *abaissement de la ca-
taracte*.
Recrementital, *recrementiel*.
Recurved, *recourbé*.
Red, *rouge*.
Reflex, *réflexe*.
Reflexed, *réfléchi*.
Refrigeratory, *le réfrigérant*.
Regular, *régulier*.
Relapse, *rechute*.
Relaxation, *diminution de la toni-
cité*.
Remedy, *remède*.
Remittent, *fièvre rémittente*.
Remote, *éloigné, en parlant des
causes*.
Repellent, *répercussif*.
Replicate, *replié*.
Resin, *résine*.
Resolvent, *résolutif*.
Respiratory, *respiratoire*.
Resupinate, *renversé*.
Resuscitation, *restauration de per-
sonnes mortes en apparence, à
la vie*.
Retching, *effort pour vomir non
suivi d'effet*.
Reticular, *reticulé*.
Retiform, *réiforme*.
Retort, *cornue*.
Retrocedent, *qui rentre en dedans*.
Revellent, *révulsif*.
Revulsive, *révulsif*.
Rhaclis, *rachis*.
Rheumatic, *rhumatismal*.
Rheumatism, *rhumatisme*.
Rhinoplastic, *rhinoplastique*.
Rhinorrhaphy, *suture du nez*.
Rhomb, *rhombe*.
Rhomboid, *rhomboïde*.
Rhubarb, *rhubarbe*.
Rhythm, *rhythme*.
Rib, *côte*.
Rihless, *sans foree*.
Rice, *riz*.
Rickets, *rachitisme*.
Rigid, *rigide*.
Ring, *anneau*.
Roborant, *fortifiant*.
Rod-shaped, *en forme de verge*.
Roller, *bande roulée*.
Root, *racine*.
Rosaeic acid, *acide rosacique*.
Rose, *érysipèle*.
Rose-rash, *roséole*.
Rosin, *colophane*.
Rostrate, *rostré*.
Rosy-drop, *acné rosacea*.
Rotaceous, *en forme de roue*.
Round, *rond*.
Roup, *croup*.
Royal preventive, *lotion consistant
en une solution d'acétate de
plomb et qu'on vend comme un
préservatif pour les affections
vénéériennes*.
Royal stitch, *point royal, sorte de*

*suture employée jadis pour la
cure des hernies*.
Rubefacient, *rubéfiant*.
Rubiginous, *rubigineux*.
Rugose, *rugueux*.
Rupture, *hernie*.
Rust, *rouille*.
Rye, *seigle*.
Rye (spurred), *ergot de seigle*.

S

Sabulous, *sablonneux*.
Sacral, *sacré*.
Sacro-iliac, *sacro-iliaque*.
Sacro-ischiatic, *sacro-ischiatique*.
Sacro-sciatic ligaments, *ligaments
sacro-sciatiques*.
Saffron, *safran*.
Sagittate, *sagitté*.
Sago, *sgon*.
St. Anthony's fire, *érysipèle*.
St. Vitus's dance, *chorée*.
Saline, *salin*.
Salival, *salivaire*.
Salivary, *salivaire*.
Salt, *sel*.
Saltpetre, *nitre*.
Salubrious, *salubre*.
Salve, *onguent*.
Salver - shaped, *hypocratéri-
forme*.
Sanabile, *curable*.
Sanative, *curatif*.
Sand-bath, *bain de sable*.
Sanguineous, *sanguin*.
Sap, *sève*.
Sapid, *sapide*.
Sarcocarp, *sarcocarpe*.
Sarcology, *sarcologie*.
Sarcomatous, *sarcomateux*.
Sarcotic, *sarcotique*.
Sarcous, *charnu*.
Sarmentose, *sarmenteux*.
Savine, *sabine*.
Saw, *scie*.
Scab, *croûte qui recouvre les ul-
cères*.
Scabious, *scabieux*.
Scald, *brûlure*.
Scald-head, *porrigo favosa*.
Scale, *squame*.
Scale (dry), *psoriasis*.
Scaly, *squameux*.
Scammony, *scammonée*.
Scandent, *grim pant*.
Scaphoid, *scaphoïde*.
Scapular, *scapulaire*.
Seapulary, *un scapulaire*.
Sear, *éicatrice*.
Searlet fever, *scarlatine*.
Scarred, *marqué de cicatrices*.
Sciatic, *sciatique*.
Scirrhus, *squirrheux*.

Scissors, *ci-eaux*.
 Sclerotic, *sclérotique*.
 Sclerotic coat, *la sclérotique*.
 Scoop, *instrument en forme de cuiller, servant à l'extraction des corps étrangers*.
 Scorbutic, *scorbutique*.
 Scrobiculate, *qui a des creux, des pertuis*.
 Scrofulous, *scrofuleux*.
 Scrotiform, *en forme de scrotum*.
 Scurf, *furfur, squames*.
 Scurvy, *scorbut*.
 Scurvy of the Alps, *pellagre*.
 Scutiform, *scutiforme*.
 Scymetar-shape, *en forme de ci-ne-terre*.
 Scyphiform, *en forme de gobelet*.
 Sea, *la mer*.
 Sealed earth, *terre sigillée*.
 Searching, *action de sonder*.
 Sebaceous, *sebacé*.
 Sebacic, *sebacique*.
 Secernents, *capillaires qu'on supposait exister pour opérer la sécrétion*.
 Secondary, *secondaire*.
 Secundines, *secondines*.
 Securiform, *en forme de hache*.
 Sedative, *sédatif*.
 Sedative salt, *l'acide boracique*.
 Seed, *graine*.
 Seed-bud, *germe*.
 Seed-lobe, *cotylédon*.
 Seed-vessel, *péricarpe*.
 Seeds (cold), *les semences froides*.
 Seeds (hot), *les semences chaudes*.
 Sigmoid valves, *valvules de l'artère pulmonaire*.
 Semeiotics, *la sémiotique*.
 Semi-amplexicaul, *semi-amplexicaule*.
 Semi-circular, *semi-circulaire*.
 Semi-lunar, *semi-lunaire*.
 Semiferrous, *séminifère*.
 Semiology, *sémiologie*.
 Semi-orbicular, *semi-orbiculaire*.
 Senses, *les sens*.
 Sensibility, *sensibilité*.
 Sensory, *sentant*.
 Sentient, *sensible*.
 Sepal, *sépale*.
 Septic, *septique*.
 Septicidal, *septicide*.
 Serosity, *sérosité*.
 Serous, *séreux*.
 Serrate, *en scie*.
 Sesamoid, *sésamoïde*.
 Setaeous, *sétacé*.
 Setiform, *en forme de soie*.
 Setous, *soyeux*.
 Seven days' disease, *maladie de sept jours (on croit que c'est le trismus des enfants)*.
 Sex, *sexe*.
 Sexual, *sexuel*.
 Shaft, *style*.

Shaggy, *hérissé*.
 Shaking palsy, *paralyse tremblante*.
 Shampooing, *massage*.
 Sheat, *gaine*.
 Sheathing, *engainant*.
 Shedding, *caduc*.
 Shedding-teeth, *dents de lait*.
 Shell, *coquille*.
 Sherbet, *so-bet*.
 Shin, *la partie antérieure du tibia*.
 Shingles, *herpès zoster*.
 Shoot, *rejeton, pousse*.
 Shortsightedness, *myopie*.
 Shoulder-blade, *l'omoplate*.
 Show ou shows, *marquer, en parlant des signes avant-coureurs de l'accouchement*.
 Shower-bath, *douche*.
 Shrub, *buisson*.
 Shuddering, *frissonnement*.
 Siccation, *dessèchement*.
 Siccative, *siccatif*.
 Sickness, *maladie, nausée*.
 Sigaultian operation, *opération de Sigault, symphysiotomie*.
 Sight, *vue, vision*.
 Sight by day, *héméralopie*.
 Sight by night, *nyctalopie*.
 Sight (lateral), *dysopie, difficulté de voir*.
 Sigmoid, *sigmoïde*.
 Silver, *argent*.
 Silvic acid, *acide silvique*.
 Sinapism, *sinapisme*.
 Sinew, *tendon*.
 Sinuate, *sinué*.
 Sinuous, *sinueux*.
 Sinus, *s'anus*.
 Sitiology, *théorie des aliments*.
 Size, *colle; couenne du sang*.
 Skeleton, *squelette*.
 Skin, *peau*.
 Skin, scarf, *épiderme*.
 Skin bound disease, *endurcissement du tissu cellulaire*.
 Skull, *crâne*.
 Sleep, *sommeil*.
 Sleep-walking, *somnambulisme*.
 Sleeplessness, *insomnie*.
 Sling, *écharpe*.
 Sloe, *prunier sauvage*.
 Slough, *eschare humide*.
 Small-pox, *variole*.
 Small, *émaillé*.
 Smell, *odorat*.
 Snake (rattle), *serpent à sonnettes*.
 Sneezing, *éternument*.
 Snoring, *ronflement*.
 Snuffles (morbid), *coryza de mauvaise nature*.
 Soap, *savon*.
 Soap-berry, *saponaire*.
 Sob, *sanglot*.
 Soft palate, *le voile du palais*.
 Soft soap, *savon dont la potasse est la base*.

Soltening, *ramollissement*.
 Solar, *solaire*.
 Sole, *la plante du pied*.
 Solid, *un solide*.
 Solidism, *solidisme*.
 Solutive, *laxatif*.
 Solvent, *un menstrue*.
 Somatic, *somatique*.
 Somatology, *somatologie*.
 Somnambulism, *somnambulisme*.
 Somniferous, *somnifère*.
 Somnolency, *somnolence*.
 Soot, *suie*.
 Soporific, *soporifique*.
 Sorbefeacient, *absorbant*.
 Sore, *ulcère, excoriation*.
 Sore mouth, *gangrène de la bouche*.
 Sore throat, *angine*.
 Soreness, *sensibilité douloureuse d'une partie*.
 Sound, *sonde*.
 Sound, *un son*.
 Sounding, *action de sonder*.
 Sow, *trinie*.
 Spanish fly, *cantharide*.
 Spasm, *spasme*.
 Spasmodic, *spasmodique*.
 Spasmodology, *théorie des convulsions*.
 Spastic, *spasmodique*.
 Spatulate, *spatulé*.
 Species, *espèce*.
 Specific, *spécifique*.
 Spectacles, *lunettes*.
 Speech, *parole*.
 Speechlessness, *aphonie*.
 Speltre, *spelter, zinc*.
 Spermatic, *spermatique*.
 Spermatoptic, *qui fait lesperme*.
 Spermatozoon, *spermatozoaire*.
 Sphenoid, *sphénoïde*.
 Spheno-maxillary, *sphéno-maxillaire*.
 Spleno-palatine, *sphéno-palatin*.
 Sphygmometer, *sphygmomètre*.
 Spices, *épices*.
 Spikelet, *un épillet*.
 Spike-stalk, *rachis*.
 Spinal cord, *la moelle épinière*.
 Spine, *l'épine (vertébrale)*.
 Spinous, *épineux*.
 Spiracles, *pores*.
 Spirit, *esprit, essence*.
 Spirit (rectified), *alcool*.
 Spirit of bone, *liqueur volatile de corne de cerf*.
 Spiroid canal, *aqueduc de Fallope*.
 Spirometer, *spiromètre*.
 Spit, *crachat*.
 Spitting of blood, *hémoptysie*.
 Spittle, *salive*.
 Splanchnic, *splanchnique*.
 Splanchnography, *splanchnographie*.
 Splanchnology, *splanchnologie*.
 Splanchnopathy, *affection des intestins*.
 Spleen, *rate, hypochondrie*.

Splenetic, *splénétique*.
 Splenic, *splénique*.
 Splint, *attelle*.
 Splint-bone, *le péroné*.
 Split-cloth, *bandage à six ou huit chefs*.
 Sponge-tent, *éponge préparée*.
 Spongoid, *spongoïde*.
 Spongy, *spongieux*.
 Spontaneous, *spontané*.
 Sporadic, *sporadique*.
 Spotted fever, *fièvre pétéchiale*.
 Sprain, *entorse*.
 Spreading, *diffus*.
 Spunk, *amadou*.
 Spur, *éperon*.
 Purge, *épurge*.
 Spurious, *faux*.
 Spurred, *qui a un éperon*.
 Spurred rye, *seigle ergoté*.
 Squamous, *squameux*.
 Squarrose, *squarreux*.
 Squill, *scille*.
 Squinancy, *angine tonsillaire*.
 Squinting, *strabisme*.
 Staff, *cathéter qui sert à guider le bistouri dans l'opération de la taille*.
 Stage, *période d'une maladie*.
 Staphyloorrhaphy, *staphyloorrhaphie*.
 Sternutatory, *sternutatoire*.
 Sthenic, *sthénique*.
 Stibious, *antimonial*.
 Still, *appareil de distillation*.
 Stillate, *un liquide distillé*.
 Stipular, *stipulaire*.
 Stitch, *point de côté*.
 Stocking (laced), *bas lacé*.
 Stoloniferous, *stolonifère*.
 Stomach, *estomac*.
 Stomachic, *stomachique*.
 Stone, *calcul*.
 Strabotomy, *strabotomie*.
 Strangalis, *tumeur dure et douloureuse au sein produite par une obstruction au cours du lait*.
 Strangury, *strangurie*.
 Strap-shaped, *en forme de ligule*.
 Straw, *paille*.
 Strength, *force, vigueur*.
 Strengthening, *fortifiant*.
 Striate, *strié*.
 Stricture, *rétrécissement*.
 Stunned, *qui a éprouvé une commotion au cerveau*.
 Stupeficient, *stupéfiant*.
 Stuttering, *bégaiement*.
 Styliform, *styloforme*.
 Stylo-mastoid, *stylo-mastoïde*.
 Stylo-maxillary, *stylo-maxillaire*.
 Styloid, *styloïde*.
 Styptic, *styptique*.
 Subcartilaginous, *presque cartilagineux*.
 Subclavian, *sous-clavière*.
 Subcutaneous, *sous-cutané*.

Subdiaphragmatic, *sous-diaphragmatique*.
 Sublimate, *sublimé*.
 Submaxillary, *sous-maxillaire*.
 Submental, *sous-mentonnier*.
 Submersed, *submergé*.
 Suborbital, *infra-orbitaire*.
 Subsalt, *sous-sel*.
 Subtepid, *tiède*.
 Subulate, *subulé*.
 Succinic, *succinique*.
 Sucker, *dragon*.
 Suckling, *allaitement*.
 Sudorific, *sudorifique*.
 Sudoriparous, *sudoripare*.
 Suet, *suif*.
 Suffocative breast-pang, *angine de poitrine*.
 Suffumigation, *fumigation*.
 Sugar, *sucre*.
 Sugar (maple), *érable à sucre*.
 Sugar of milk, *lactine*.
 Sulcate, *silloné*.
 Sulphur, *soufre*.
 Sulphureous, *sulfureux*.
 Sulphuret, *sulfure*.
 Sulphuric, *sulfurique*.
 Sulphurous acid, *acide sulfureux*.
 Summer, *été*.
 Summer complaint, *diarrhée*.
 Summer rash, *lichen tropicus*.
 Sun, *soleil*.
 Sunburnt, *éphélide*.
 Sun-stroke, *coup de soleil*.
 Superciliary, *sourcilier*.
 Superficial, *superficiel*.
 Suppository, *suppositoire*.
 Suppressed menses, *suppression des menstrues*.
 Suppuratives, *suppuratifs*.
 Surfeit, *conséquence d'un excès de manger ou de boire*.
 Surgeon, *chirurgien*.
 Surgery, *chirurgie*.
 Suspended animation, *asphyxie*.
 Suspensory, *ce qui suspend ; suspensoire*.
 Sweat, *sueur*.
 Sweet, *doux*.
 Swelling, *gonflement*.
 Swelling (white), *tumeur blanche*.
 Swimming of the head, *vertige*.
 Swine-pox, *varicelle*.
 Swoon, *syncope*.
 Symbols (chemical), *symboles chimiques*.
 Symmetrical, *symétrique*.
 Symmetry, *symétrie*.
 Sympathetic, *sympathique*.
 Sympathy, *sympathie*.
 Symphyseotomy, *symphysectomie*.
 Symptom, *symptôme*.
 Symptomatic, *symptomatique*.
 Symptomatology, *symptomatologie*.
 Synchronous, *synchrone*.
 Syndesmology, *syndesmologie*.

Synosteology, *traité des articulations*.
 Synosteotomy, *dissection des articulations*.
 Syphiloid, *syphiloïde*.
 Syrup, *sirop*.
 Syttetic, *associé, en parlant des affections nerveuses*.
 System, *système*.
 Systemic circulation, *circulation du corps, en opposition à la circulation pulmonaire*.

T

Tabid, *qui est en consommation*.
 Taciturnity, *taciturnité*.
 Tail, *queue*.
 Taliacotian operation, *opération pour restaurer les parties perdues*.
 Tannic acid, *acide tannique*.
 Tape-worm, *tœnia*.
 Tapping, *paracentèse*.
 Tar, *goudron*.
 Target-shaped, *en forme de bouclier*.
 Tarsal, *tarsien*.
 Tartar, *tartré*.
 Tartaric acid, *acide tartrique*.
 Taste, *goût*.
 Tasteless purging-salts, *phosphate de soude*.
 Taurin, *taurine*.
 Tear, *larme*.
 Teat, *le mamelon*.
 Teeth, *dents*.
 Teething, *dentition*.
 Tempering, *trempé*.
 Temple, *tempe*.
 Temporo-maxillary, *temporo-maxillaire*.
 Tenacity, *ténacité*.
 Tendril, *vrille*.
 Tenotomy, *ténotomie*.
 Tent, *tente*.
 Tent-sponge, *éponge préparée*.
 Teratology, *tératologie*.
 Ternary, *ternaire*.
 Ternate, *terné*.
 Tertian ague, *fièvre tierce*.
 Test, *réactif*.
 Test (lung), *docimasie pulmonaire*.
 Test paper, *papier réactif*.
 Testaceous, *testacé*.
 Testicle, *testicule*.
 Tetanic, *tétanique*.
 Tetanous, *strychnine*.
 Tetrastylous, *tétrastylle*.
 Tetter (dry), *psoriasis*.
 Tetter (humid), *impétigo*.
 Thea, *thé*.
 Theory, *théorie*.
 Thermo-electricity, *thermo-électricité*.

Thermometer, *thermomètre*.
 Thieves' vinegar, *vinaigre des quatre voleurs*.
 Thigh, *cuisse*.
 Thigh bone, *fémur*.
 Thirst, *soif*.
 Thistle, *chardon*.
 Thoracic, *thoracique*.
 Thorn, *épine*.
 Thread, *filament*.
 Thread-worm, *ascaride vermiculaire*.
 Three-lobed, *trilobé*.
 Throat, *la partie antérieure du cou*.
 Thrush, *aphthes*.
 Thyroid ou thyreoid, *thyroïde*.
 Tickling, *chatouillement*.
 Tin, *étain*.
 Tissue, *tissu*.
 Tithonicity, *tithonicité*.
 Titubation, *inquiétude, agitation*.
 Tocology, *toxicologie*.
 Toe, *orteil*.
 Tomentose, *tomenteux*.
 Tone, *ton, tonicité*.
 Tongue, *langue*.
 Tongue (black), *fièvre typhoïde endémique dans les États de l'ouest (Amérique du Nord)*.
 Tongue-shaped, *en forme de langue*.
 Tonic, *tonique*.
 Tonicity, *tonicité*.
 Tonics, *les toniques*.
 Tonsil, *amygdale*.
 Tooth. Voy. Teeth.
 Toothache, *odontalgie*.
 Tooth-rash, *strophulus*.
 Tooth-shaped, *en forme de dent*.
 Tophaceous, *tophacé*.
 Topical, *topique*.
 Touch, *le toucher, le tact*.
 Touch-me-not, *noli me tangere*.
 Touchwood, *amadou*.
 Toxicology, *toxicologie*.
 Tracheotomy, *trachéotomie*.
 Translation of diseases, *métastase*.
 Trapeziform, *trapézoïforme*.
 Traumatic, *traumatique*.
 Treacle, *mélasses*.
 Tree, *arbre*.
 Trefoil, *trèfle*.
 Trembles, *le milk sickness*.
 Trepanning, *action de trépaner*.
 Trephining, *emploi de la tréphine*.
 Tricuspid, *tricuspide*.
 Trifid, *trifide*.
 Trilobate, *trilobé*.
 Trisplanchnic, *trisplanchnique*.
 Trocar, *trocart*.
 Trochanterian, *trochantérien*.
 True, *vrai*.
 Truffle, *truffe*.
 Truncated, *tronqué*.
 Tubercle, *tubercule*.
 Tuberosity, *tubérosité*.
 Tubular, *tubulaire*.
 Tubulated, *tubulé*.

Tunic, *tunique*.
 Turbinated, *turbiné*.
 Turgid, *gonflé*.
 Turning, *version*.
 Turpentine, *térébenthine*.
 Tutty, *tutie*.
 Twinforked, *bifurqué*.
 Twinning, *volubile*.
 Twins, *jumeaux*.
 Typhoid, *typhoïde*.

U

Uleer, *ulcère*.
 Ulcerated, *ulcéré*.
 Ulmin, *ulmine*.
 Ulnar, *culital*.
 Ulotic, *icatrisant*.
 Umbel, *ombelle*.
 Umbelliferous, *ombellifère*.
 Unciform, *unciforme*.
 Undulated, *ondulé*.
 Unequal, *inégal*.
 Ungulate, *ongulé*.
 Uniform, *uniforme*.
 Union by the first intention, *réunion par première intention*.
 United, *uni*.
 Uranocephaly, *restauration du voile du palais*.
 Uranorrhaphy, *staphyloorrhaphie*.
 Ureolate, *ureolé*.
 Urethroplasty, *restauration de l'urèthre*.
 Uric acid, *acide urique*.
 Urinal, *urinoir*.
 Urinary, *urinaire*.
 Uriniferous, *urinifère*.
 Urinous, *urineux*.
 Urolith, *calcul urinaire*.
 Uropoietic, *qui fait l'urine*.
 Uros acid, *oxyde urique*.
 Uroxanthin, *uroxanthine*.
 Uterine, *utérin*.
 Uterine fury, *nymphomanie*.

V

Vaccine matter, *vaccin*.
 Vaccinic acid, *acide vaccinique*.
 Vagino-hysterotomy, *incision du vagin et de l'utérus*.
 Valerian, *valériane*.
 Valerianic acid, *acide valérianique*.
 Valetudinarian, *valétudinaire*.
 Vapor bath, *bain de vapeur*.
 Vaporization, *vaporisation*.
 Vapors, *les vapeurs, hypochondrie*.
 Variciform, *ressemblant à une varice*.
 Varicose, *variqueux*.

Variety, *variété*.
 Varioloid, *varioloïde*.
 Vascular, *vasculaire*.
 Vault, *voûte*.
 Vaulted, *en voûte*.
 Veal skin, *vitiligo*.
 Vegetable, *végétal*.
 Vegetable jelly, *pectine*.
 Vegeto-alkalies, *alcaloïdes*.
 Vehicle, *véhicule*.
 Veil, *voile*.
 Vein, *veine*.
 Venesection, *saignée*.
 Venereal, *vénérien*.
 Venery, *coût*.
 Venom, *poison*.
 Venous hum, *bruit de diable*.
 Ventricle, *ventricule*.
 Ventriquoism, *ventriquoisme*.
 Verdigris, *verdegris*.
 Verjuice, *verjus*.
 Vermicular, *vermiculaire*.
 Vermiform, *vermiforme*.
 Verminous, *vermineux*.
 Verrucose, *verruqueux*.
 Vertebral disease, *rachitisme*.
 Vesicatory, *vésicatoire*.
 Vesicle, *vésicule*.
 Vesicular, *vésiculaire*.
 Vesicular fever, *pemphigus*.
 Vessel, *vaisseau*.
 Veterinary, *vétérinaire*.
 Viability, *viabilité*.
 Vibratory, *vibratoire*.
 Vidian nerve, *nerf vidien*.
 Vigilance, *état de veille prolongée*.
 Villous, *vilieux*.
 Vine, *vigne*.
 Vinegar, *vinaigre*.
 Violaceous, *violacé*.
 Viper, *vipère*.
 Virility, *virilité*.
 Viscidity, *viscosité*.
 Vitreous, *vitré*.
 Viviparous, *vivipare*.
 Vocal cords, *cordes vocales*.
 Voice, *voix*.
 Volatility, *volatilité*.
 Voltaic pile, *pile de Volta*.
 Voltaism, *voltanisme*.
 Voluntary, *volontaire*.
 Vomiting, *vomissement*.
 Vulnerary, *vulnéraire*.
 Vulvo-uterine canal, *vagin*.

W

Waistcoat (strait), *gilet de force*.
 Wakefulness, *insomnie*.
 Wart, *verruque*.
 Warty, *verruqueux*.
 Wash, *lotion*.
 Washerwoman's scale, *variété de psoriasis diffus*.

Wasting, *dépérissement*.
 Watchfulness, *insomnie*.
 Water, *eau*.
 Water-brash, *pyrosis*.
 Water-cure, *hydropathie*.
 Water in the head, *hydrocéphale*.
 Water-pox, *varicelle*.
 Watery gripes, *lientérie*.
 Waved, *ondulé*.
 Wax, *cire*.
 Weaning, *sevrage*.
 Web, *toile, membrane*.
 Web-eye, *caligo*.
 Wen, *tumeur indolente, ordinairement sébacée, tanne*.
 Wharton's duct, *canal de Wharton*.
 Wheal, *élevure à la peau*.
 Wheel-shaped, *en forme de roue*.
 Wheezing, *respiration sifflante*.
 Whelk, *petit tubercule qui ne suppure pas*.
 Whey, *petit-lait*.
 White gum, *strophulus*.
 White leg, *phlegmatia alba dolens*.
 White of the eye, *blanc de l'œil*.
 White swelling, *tumeur blanche*.
 Whites, *leucorrhée*.
 Whitlow, *paronychie*.
 Whooping-cough, *coqueluche*.
 Whorl, *verticille*.
 Wildfire rash, *strophulus volaticus*.
 Wind contusion, *contusion par le vent du boulet*.
 Wind, *vent*.
 Windy, *flatulent*.

Wine, *vin*.
 Wing, *aile*.
 Winged, *ailé*.
 Winter, *hiver*.
 Wolffian body, *corps de Wolff*.
 Womb, *matrice*.
 Wood, *bois*.
 Woods, *les bois sudorifiques*.
 Woolly, *laineux*.
 Worm, *ver*.
 Worm disease, *helminthiase*.
 Worm fever, *fièvre vermineuse*.
 Worm (Guinea), *ver de Guinée*.
 Wormseed, *aux États-Unis, graine du chenopodium anthelminthicum; en Angleterre, fleurs, sommets et graine de l'artemisia santonia*.
 Wormwood, *absinthe*.
 Woulfe's apparatus, *appareil de Woulfe*.
 Wound, *blessure*.
 Wrench, *entorse*.
 Wrinkle, *ride*.
 Wrinkled, *ridé*.
 Wrist, *carpe*.
 Wry neck, *torticolis*.

X

Xanthic acid, *acide xanthique*.
 Xanthin, *xanthine*.

Xanthophyll, *xanthophylle*.
 Xiphoid, *xiphoïde*.

Y

Yawning, *bâillement*.
 Yeast, *ferment*.
 Yellow, *jaune*.
 Yellow fever, *fièvre jaune*.
 Yellow-wash, *lotion cu entre le sublimé corrosif*.
 Yoked, *conjugué*.
 Yolk, *vitellus*.

Z

Zaffran, *safran*.
 Zincoïd, *zincôide*.
 Zincous element, *l'élément positif d'un composé par opposition à chlorous element, ou élément négatif*.
 Zingiber, *gingembre*.
 Zoochymy, *zoochimie*.
 Zoocyst, *hydatide*.
 Zoology, *zoologie*.
 Zootomy, *zootomie*.
 Zygomatic, *zygomatique*.

GLOSSAIRE ESPAGNOL.

ACE

A

Abarticulacion, *abarticulation*.
 Abatimiento, *abattement*.
 Abazones, *abat-joue*.
 Abceso, *abcès*.
 Abduccion, *abduction*.
 Abductor, *abducteur*.
 Abeja, *abeille*.
 Aberracion, *aberration*.
 Abirritacion, *abirritation*.
 Ablacion, *ablation*.
 Ablactacion, *sevrage*.
 Ablucion, *ablution*.
 Abluente, *abstergent*.
 Abocamiento, *abouchement*.
 Abortivo, *abortif*.
 Aborto, *avortement*.
 Abreviatura, *abréviation*.
 Absorbente, *absorbant*.
 Absorcion, *absorption*.
 Abstemio, *abstème*.
 Abstergente, *abstergent*.
 Abstinencia, *abstinence*.
 Acanalado, *canalicule*.
 Acaro, *acarus*.
 Acceso, *accès*.
 Accesorio, *accessoire*.
 Accidente, *accident*.
 Accion, *action*.
 Acefalia, *acéphalie*.
 Acefalo, *acéphale*.
 Acefalocisto, *acéphalocyste*.
 Aceite, *huile*.
 Aceituna, *olive*.
 Aceleracion, *accélération*.
 Acelerador, *accélérateur*.
 Acerado, *acéré*.
 Acerbo, *acérbe*.
 Acero, *acier*.
 Acescencia, *acescence*.
 Acetato, *acétate*.
 Acetico, *acétique*.
 Acetificacion, *acétification*.
 Acetito, *acétite*.

ADH

Acetoso, *acéteur*.
 Achicoria, *chicorée*.
 Acieular, *aciculé*.
 Acidez, *acidité*.
 Acidificable, *acidifiable*.
 Acidificacion, *acidification*.
 Acidos, *les acides*.
 Acidulo, *acidule*.
 Acinesia, *acinésie*.
 Aclimatacion, *acclimatement*.
 Acompañamiento, *accompagnement (de la cataracte)*.
 Aconitina, *aconitine*.
 Aconito, *aconit*.
 Acre, *acre*.
 Acrisia, *acrisie*.
 Aerodinia, *acrodynie*.
 Acromio-coracoideo, *acromio-coracoidien*.
 Activo, *actif*.
 Actual, *actuel*.
 Acuatico, *aquatique*.
 Acueducto, *aqueduc*.
 Acumetro, *instrument pour mesurer la finesse de l'ouïe*.
 Acuoso, *aqueux*.
 Acuminado, *acuminé*.
 Acupuntura, *acupuncture*.
 Acustica, *l'acoustique*.
 Acustico-maleano, *(muscle) accustico-malléen*.
 Adduccion, *adduction*.
 Adductor, *adducteur*.
 Adcfagia, *voracité*.
 Adelfa ou baladre, *nerium oleander*.
 Adelfia, *adelphie*.
 Adelfo, *adelphé*.
 Adenofaringeo, *adéno-pharyngé*.
 Adenografia, *adénographie*.
 Adenologia, *adénologie*.
 Adeno-meningea (fièvre), *fièvre adéno-méningée*.
 Adeno-nervosa (fièvre), *fièvre adéno-nerveuse*.
 Adenotomia, *adénotomie*.
 Adherencia, *adhérence*.
 Adhesivo, *adhésif*.

AGR

Adiarrea, *suppression d'une évacuation*.
 Adinamia, *adynamie*.
 Adinamico, *adynamique*.
 Adipocera, *adipocire*.
 Adiposo, *adipeux*.
 Adormidera, *pavot*.
 Adquisido, *acquis*.
 Adulteracion, *adultération*.
 Adulto, *adulte*.
 Adusto, *aduste*.
 Adyuvante, *adjuvant*.
 Aereo, *aérien*.
 Aerofobia, *aérophobie*.
 Aerolita, *aérolithe*.
 Afeccion, *affection*.
 Afectivo, *affectif*.
 Afeite, *sard*.
 Adyuvante, *adjuvant*.
 Aereo, *aérien*.
 Aerofobia, *aérophobie*.
 Aerolita, *aérolithe*.
 Afeccion, *affection*.
 Afectivo, *affectif*.
 Afeite, *sard*.
 Aferente, *afférent*.
 Aferesi, *aphérese*.
 Afilo, *aphylle*.
 Afinidad, *affinité*.
 Aфонia, *aphonie*.
 Aforismo, *aphorisme*.
 Aforistico, *aphoristique*.
 Afrodisiaco, *aphrodisiaque*.
 Aftas, *aphthes*.
 Aftoso, *aphtheux*.
 Afusion, *affusion*.
 Agalaxia, *agalactie*.
 Agalla, *noix de galle*.
 Agallato, *gallate*.
 Agallico (acido), *acide gallique*.
 Agamia, *agamie*.
 Agarico, *agaric*.
 Agente, *agent*.
 Ageustia, *ageustic*.
 Agitacion, *agitation*.
 Aglosia, *privation de la langue*.
 Aglutinacion, *agglutination*.
 Aglutinante, *agglutinant*.
 Agno-casto, *agnus-castus*.
 Agonia, *agonie; privation de sperme*.
 Agraz, *verjus*.
 Agregado, *agrégé*.
 Agregato, *agrégat*.

Agridulo, *aigre-doux*.
 Agrio, *aigre*.
 Agripnocomo, *eoma rigil*.
 Agua, *eau*.
 Agua en el piernas (vétér.), *eaux aux jambes*.
 Agua madre, *eau mère*.
 Agua ras, *huile essentielle de térébenthine*.
 Aguadura (vétér.), *rhumatisme; inflammation du tissu réticulaire du pied*.
 Aguardiente, *eau-de-vie*.
 Agudo, *aigu*.
 Aguijon, *aigui lon*.
 Aguila, *aigle*.
 Aguja, *aiguille*.
 Agujereado, *fenêtré*.
 Agujero, *trou, percuis, conduit*.
 Ahogado, *submergé*.
 Ahogado, *dyspnée*.
 Aire, *air*.
 Aislador, *isolateur*.
 Aislamiento, *isolement*.
 Aislar, *isoler*.
 Ajenjo, *absinthe*.
 Ajo, *ail*.
 Ala, *aile*.
 Alado, *ailé*.
 Alambique, *alambic*.
 Alamo, *peuplier*.
 Alantoides, *allantôide*.
 Albayalde, *carbonate de plomb*.
 Albinismo, *albinisme*.
 Albugineo, *albuginé*.
 Albuginoso, *albugineux*.
 Albumina, *albumine*.
 Albuminado, *albuminé*.
 Albuminoso, *albumineux*.
 Alcalescencia, *alcalescence*.
 Alcalescente, *alcalescent*.
 Alcalimetro, *alcalimètre*.
 Alcalinidad, *alcalinité*.
 Alcalino, *alcalin*.
 Alcanfor, *camphre*.
 Alcanforado, *camphré*.
 Alecaparra, *capre*.
 Alcarrazas, *vases pour rafraichir l'eau*.
 Alecolico, *aleoolique*.
 Alcohometro, *pèse-liqueur*.
 Aleornoque, *liège*.
 Aleacion, *alliage*.
 Alechugado ou abollado, *le canal godronné*.
 Alexifarmaco, *alexipharmaque*.
 Alexipiretico, *alexipyrétique*.
 Alfiler, *épingle*.
 Alfos, *alphos*.
 Algalia, *algalie*.
 Algas, *algues*.
 Algido, *algide*.
 Algodon, *coton*.
 Alholva, *femugrec*.
 Alhorre, *le méconium*.
 Aliaca ou aliacan, *ictère*.
 Aliaceo, *alliaccé*.

Alibil, *propre à la nutrition*.
 Alienacion, *aliénation*.
 Alienado, *aliéné*.
 Aliento, *haléine*.
 Alimentacion, *alimentation*.
 Alimento, *aliment*.
 Alma, *âme*.
 Almaciga, *mastic*.
 Almeja, *la moule*.
 Almendra, *amande*.
 Almidon, *amidon*.
 Almidze, *muse*.
 Almohada ou almohadilla, *coussin*.
 Almorranas, *hémorrhôides*.
 Aloetico, *alotétique*.
 Alopatia, *alopathie*.
 Alopecia, *alopécie*.
 Alotriofagia, *alotriophagie*.
 Alquermes, *alkermès*.
 Alquimia, *alchimie*.
 Alquilran, *goudron*.
 Alteina, *althéine*.
 Alteracion, *altération*.
 Alterante, *altérant*.
 Alterno, *alterne*.
 Altramuz, *lupin*.
 Alucinacion, *hallucination*.
 Alumbamiento, *expulsion de l'arrière-faix*.
 Alumbre, *alun*.
 Alumina, *alumine*.
 Aluminio, *aluminium*.
 Aluminoso, *alumineux*.
 Alveolar, *alvéolaire*.
 Alveolo, *alvéole*.
 Alvino, *alvin*.
 Amamantamiento, *allaitement*.
 Amapola, *le coquelicot*.
 Amargo, *amer*.
 Amarilla (fiebre), *fièvre jaune*.
 Amarillo, *jaune*.
 Amaurotico, *amaurotique*.
 Ambar, *ambre*.
 Ambidiestro, *ambidextre*.
 Ambiente, *ambiant*.
 Ambliopia, *amblyopie*.
 Amblotico, *abortif*.
 Ambulante, *ambulant*.
 Amenia, *aménie*.
 Amenorrea, *aménorrhée*.
 Amento, *chaton*.
 Amiantaceo, *amiantacé*.
 Amigdalas, *amygdales*.
 Amigdalino, *amygdalin*.
 Amnesia, *amnésie*.
 Amoniaca, *ammoniacal*.
 Amoniac (goma), *gomme ammoniacque*.
 Amoniaco, *l'ammoniaque*.
 Amorfo, *amorphe*.
 Amplectivo, *amplectif*.
 Ampolla, *ampoule*.
 Amputacion, *amputation*.
 Amuleto, *amulette*.
 Anabroquismo, *anabrochisme*.
 Anacatartico, *ce qui excite l'expectoration*.

Anafrodisia, *anaphrodisie*.
 Anafrodisiaco, *anaphrodisiaque*.
 Analeptico, *analeptique*.
 Analisis, *analyse*.
 Anamnestic, *anamnestique*.
 Anasarca, *anasarque*.
 Anastomolico, *anastomotique*.
 Anatomia, *anatomie*.
 Anatomico, *anatomiste*.
 Ancho, *large*.
 Anchoa, *anchois*.
 Ancilotomo, *ancylotome*.
 Anconeo, *aneoné*.
 Androgino, *androgynie*.
 Andromania, *nymphomanie*.
 Anemia, *anémie*.
 Anencefalia, *anencéphalie*.
 Anepitimia, *perte des désirs, des appétits*.
 Anetico, *parégorique*.
 Aneurisma, *anévrisme*.
 Aneurismal, *anévrismal*.
 Anfiartrosis, *amphiarthrose*.
 Anfibia, *amphibie*.
 Anfimerina (fiebre), *fièvre rémittente quotidienne*.
 Anfiteatro, *amphithéâtre*.
 Anfractuosidad, *anfractuosité*.
 Angiectasia, *angiectasie*.
 Angina, *angine*.
 Anginoso, *d'angine*.
 Angiocarpo, *angiocarpe*.
 Angioleucitis, *angioleucite*.
 Angiologia, *angiologie*.
 Angiosporo, *angiospore*.
 Angiotenico, *angioténique*.
 Angiotomia, *angiotomie*.
 Angular, *angulaire*.
 Angulo, *angle*.
 Angulo facial, *angle facial*.
 Augusta, *angoisse*.
 Anhelacion, *dyspnée*.
 Anheloso, *essoufflé*.
 Anillado, *annelé*.
 Anillo, *anneau*.
 Animalidad, *animalité*.
 Animalillo, *animalcule*.
 Animalizacion, *animalisation*.
 Animismo, *animisme*.
 Ano, *anus*.
 Anodino, *anodin*.
 Anomalia, *anomalie*.
 Anomalo, *anomal*.
 Anonimo, *anonyme*.
 Anorexia, *anorexie*.
 Anosmia, *anosmie*.
 Anquiloblefaron, *ankyloblepharon*.
 Anquilogloso, *ankyloglosse*.
 Anquilomerismo, *adhérence d'une partie avec une autre*.
 Anquilops, *ankylops*.
 Anquilosis, *ankylose*.
 Anquiroides, *ancyroïde*.
 Ansiedad, *anxiété*.
 Antagonismo, *antagonisme*.
 Antagonista, *antagoniste*.
 Antebrazo, *avant-bras*.

Antenas, *antennes*.
 Anteojo, *lunettes*.
 Antera, *anthère*.
 Anterior, *antérieur*.
 Antibrachial, *qui tient à l'avant-bras*.
 Anticaquectico, *anticachectique*.
 Antidisentérico, *antidysentérique*.
 Antídoto, *antídote*.
 Antiescorbutico, *antiescorbutique*.
 Antiescrofuloso, *antiescrofuléux*.
 Antiespasmódico, *antispasmodique*.
 Antiflogístico, *antiphlogistique*.
 Antigotoso, *antigoutteux*.
 Antihelmintico, *anthelminthique*.
 Antilobo, *antilobe*.
 Antimoniado, *stibié*.
 Antimonio, *antimoine*.
 Antiperiódico, *antipériodique*.
 Antiputrido, *antiputride*.
 Antiseptico, *antiseptique*.
 Antisorico, *antispasmodique*.
 Antiteñar, *antithénar*.
 Antitrágo, *antitragus*.
 Antojo ou lunar, *nevus*.
 Antología, *anthologie*.
 Antrax, *anthrax*.
 Antro, *atre*.
 Antropofagia, *anthropophagie*.
 Antropología, *anthropologie*.
 Antropometría, *mesure du corps humain*.
 Antropotomía, *anthropotomie*.
 Anular, *annulaire*.
 Anil, *indigo*.
 Aorta, *aorte*.
 Aortico, *aortique*.
 Aparato, *appareil*.
 Apatía, *apatie*.
 Apendice, *appendice*.
 Apepsia, *apepsie*.
 Aperitivo, *apéritif*.
 Apetalo, *apétale*.
 Apetencia, *appétence*.
 Apetito, *appétit*.
 Apirético, *apyrétique*.
 Apirexia, *apyrexie*.
 Apnea, *apnée*.
 Apocema, *apozème*.
 Apofisis, *apophyse*.
 Apoflegmatismo, *action de produire de la pituite*.
 Aponevrosia, *aponévrosie*.
 Aponevrosis, *aponévrose*.
 Aponevrotico, *aponévrotique*.
 Aponevrotomía, *aponévrotomie*.
 Apoplegia, *apoplexie*.
 Apoplectico, *apoplectique*.
 Aposicia, *apossie*.
 Aposirma, *excoriation*.
 Aposqueparnismo, *blessure du crâne en dédolant*.
 Apostema, *abcès*.
 Apotesis, *position qui convient à un membre*.
 Apoyo, *appui*.
 Aprieta-nudos, *serre-nœud*.

Apsiquia, *apsychie*.
 Aqueno, *akène*.
 Aquifuga, *hydrophobe*.
 Aracnoidea ou aracnoides, *arachnoïde*.
 Araña, *araignée*.
 Arbol, *arbre*.
 Arborization, *arborisation*.
 Arcaluzazo, *arquebusade*.
 Arcada, *arcade*.
 Arcano, *arcane*.
 Archiatro, *archiatre*.
 Arçilla, *argile*.
 Areo, *arc*.
 Aretacion, *arctitud, rétrécissement*.
 Ardiente, *ardent*.
 Ardor, *ardeur*.
 Arefaccion, *dessiccation*.
 Arenacion, *bain de sable*.
 Areola, *arçole*.
 Areometro, *arçomètre*.
 Aridez, *aridité*.
 Aridura, *atrophie*.
 Arista, *arête, épi*.
 Aritenoide, *aryténoïdien*.
 Armadura, *armature*.
 Aroma, *arome*.
 Aromatico, *aromatique*.
 Arqueo, *archée*.
 Arrancamiento, *avulsion*.
 Arrayan, *myrte*.
 Arroz, *riz*.
 Arruga, *ride*.
 Arseniato, *arséniat*.
 Arsenico, *arsénique*.
 Arseniuro, *arséniéur*.
 Arteria, *artère*.
 Arteriología, *artériologie*.
 Arteriotomía, *artériotomie*.
 Articulacion, *articulation*.
 Articulado, *articulé*.
 Articular, *articulaire*.
 Articulo, *articulation*.
 Artificial, *artificiel*.
 Artralgia, *arthralgie*.
 Artritis, *arthrite*.
 Artrocace, *arthrocace*.
 Artrodia, *arthrodic*.
 Ascendente, *montant*.
 Ascitico, *ascitique*.
 Ascitis, *ascite*.
 Asfalto, *asphalte*.
 Asficsia, *asphyxie*.
 Asimilacion, *assimilation*.
 Asma, *asthme*.
 Asmatico, *asthmatique*.
 Aspiracion, *inspiration*.
 Astenia, *asthénie*.
 Astragalo, *astragale*.
 Astringente, *astringent*.
 Ataque, *attaque*.
 Ataxia, *ataxie*.
 Ataxico, *ataxique*.
 Ateroma, *athérome*.
 Atimia, *découragement*.
 Atipico, *atypique*.

Atlas, *atloide, l'atlas*.
 Atmosfera, *atmosphère*.
 Atocia, *atocie*.
 Atomismo, *atomisme*.
 Atomo, *atome*.
 Atonia, *atonie*.
 Atrabiliar, *artrabilaire*.
 Atraccion, *attraction*.
 Atractivo, *attractif*.
 Atria, *atrié*.
 Atricion, *atrilion*.
 Atrofia, *atrophie*.
 Atropina, *atropine*.
 Aturdimiento, *étourdissement*.
 Audicion, *ouïe*.
 Auditivo, *auditif*.
 Aumento, *augment*.
 Aura, *souffle, aura*.
 Aureola, *auréole*.
 Auricula, *oreille externe; oreillette*.
 Auricular, *auriculaire*.
 Auriculo-ventricular, *auriculo-ventriculaire*.
 Auriginoso, *ictérique*.
 Auscultacion, *auscultation*.
 Austero, *astrigent*.
 Autemesia, *vomissement spontané*.
 Autoeracia, *autoeratie*.
 Autoplastia, *autoplastie*.
 Autopsia, *autopsie*.
 Auxiliar, *auxiliaire*.
 Avena, *avoine*.
 Avispa, *guêpe*.
 Avispero, *anthrax*.
 Aviva, *avives*.
 Axilar, *axillaire*.
 Axoideo-atloidiario, *axoïdo-atloïdien*.
 Azafran, *safran*.
 Azahar, *fleur d'orange*.
 Azigos, *azygos*.
 Azoato, *azotate*.
 Azoe, *azote*.
 Azogue, *mercure*.
 Azoico, *azooso, azolique, azoleux*.
 Azoito, *azotite*.
 Azucar, *sucré*.
 Azucena, *lis*.
 Azufre, *soufre*.
 Azul, *bleu*.
 Azul de Prussia ou de Berlin, *bleu de Prusse*.
 Azul, *cyanose*.

B

Bacalao, *morue*.
 Baccifero, *baccifère*.
 Bacinete, *bassin*.
 Bajo-vientre, *bas-ventre*.
 Balano, *gland*.
 Balanorragia, *balanorrhagie*.
 Balanza, *balance*.
 Balaustia, *balauste*.
 Baldado, *pris des memb*

Ballena, *baleine*.
 Balsamico, *balsamique*.
 Balsamo, *baume*.
 Baucó de Hipócrates, *banc d'Hippocrate*.
 Barba, *barbe*.
 Baregina, *barégine*.
 Barifonia, *difficulté de parler*.
 Bario, *baryum*.
 Barita, *baryte*.
 Barómetro, *baromètre*.
 Basifijo, *basifixe*.
 Basígeno, *basigène*.
 Basilar, *basilaire*.
 Basilica, *basilique*.
 Basio-faríngeo, *basio-pharyngien*.
 Basio-glosó, *basio-glosse*.
 Basorina, *bassorine*.
 Baya, *baie*.
 Bazo, *rate*.
 Bdelómetro, *bdellomètre*.
 Bebida, *potion*.
 Bechico, *béchique*.
 Beleno, *jusquiame*.
 Belladona, *belladone*.
 Bellón, *sorte de colique de plomb*.
 Benjui, *benjoin*.
 Benzina, *benzine*.
 Benzoato, *benzoate*.
 Benzoico, *benzoïque*.
 Benzoin, *benzoïne*.
 Betuminoso, *bitumineux*.
 Bctun, *bitume*.
 Bezoardico, *qui tient du bézoard*.
 Bicuspidado, *bicuspidé*.
 Bifido, *bifide*.
 Bifurcación, *bifurcation*.
 Bigeminado, *bigéminé*.
 Bilabiado, *bilabié*.
 Biliar, *biliaire*.
 Bilioso, *bileux*.
 Bilis, *bile*.
 Bilobado, *bilobé*.
 Bilocular, *biloeulaire*.
 Bimanos, *bimanes*.
 Binario, *binaire*.
 Binocular, *binocle*.
 Bipinado, *bipinné*.
 Bisal, *bisel*.
 Bisanuo, *bisannuel*.
 Bismuto, *bismuth*.
 Bistorta, *bistorte*.
 Bivalvo, *bivalve*.
 Bizcocho, *biscuit*.
 Blanco, *blanc*.
 Blanco-manjar, *blanc-manger*.
 Blando, *mou*.
 Blastema, *blastème*.
 Blastó, *blaste*.
 Blastoderma, *blastoderme*.
 Blefaritis, *blépharite*.
 Blefaro-blenorrea, *blépharo-blenorrhée*.
 Blefoftalmia, *ophthalmie blennorrhagique*.
 Blenorragia, *blennorrhagie*.
 Blenorragico, *blennorrhagique*.

Blenorrea, *blennorrhée*.
 Blesitis, *bégaïement*.
 Boca, *bouche*.
 Bocio, *goitre*.
 Boj, *buis*.
 Bolo, *bol*.
 Bolsa mucosa, *bourse muqueuse*.
 Bolsa de las aguas, *poche des eaux*.
 Bolsa quirúrgica, *trousse*.
 Borato, *borate*.
 Borborigmo, *borborygme*.
 Borico, *borique*.
 Boro, *bore*.
 Borrachera, *ivresse*.
 Borraj, *borax*.
 Borraja, *bourrache*.
 Bostezo, *bâillement*.
 Botánica, *botanique*.
 Botrion, *bothrion*.
 Boveda, *voûte*.
 Bractea, *bractée*.
 Bracteola, *bractéole*.
 Bradipepsia, *bradypepsie*.
 Braguero, *brayer*.
 Branquial, *branchial*.
 Branquias, *branchies*.
 Braquial, *brachial*.
 Braquio-cefálico, *brachio-céphalique*.
 Braquipnea, *respiration courte*.
 Brazo, *bras*.
 Brea, *poir*.
 Brida, *frein*.
 Brionia, *bryone*.
 Brionino, *bryonine*.
 Bromatología, *bromatologie*.
 Bromo, *brome*.
 Bromuros, *bromures*.
 Broncocele, *bronchocèle*.
 Broncofonía, *bronchophonie*.
 Broncorrea, *bronchorrhée*.
 Broncotomía, *bronchotomie*.
 Bronquial, *bronquico, bronchique*.
 Bronquios, *bronches*.
 Bronquitis, *bronchite*.
 Brucina, *brucine*.
 Bucal, *buccal*.
 Bucinador, *buccinateur*.
 Buco-labial, *bucco-labial*.
 Buglosa, *buglosse*.
 Bulbifero, *bulbifère*.
 Bulbillo, *bulbille*.
 Bulbo, *bulbe*.
 Bulboso, *bulbeux*.
 Bulbo-uretral, *bulbo-uréthra*¹.
 Bulimia, *boulimie*.
 Butirina, *butyrine*.
 Butiroso, *butyreux*.

C

Caballo, *cheval*.
 Cabellera, *chevelure*.
 Cabello, *cheveu*.
 Cabelludo, *chevelu*.

Cabestro, *chevêtre*.
 Cabeza, *tête*.
 Cabezuela, *capitule*.
 Cabezuelas (agua de), *eau de rose*.
 Cabra, *chèvre*.
 Cacocolia, *cacocholie*.
 Cacocte, *cacoëthe*.
 Cacopatía, *cacopathie*.
 Cacoquilia, *cacochylie*.
 Cacoquimia, *cacochymie*.
 Cacoquimo, *cacochyme*.
 Cacostomo, *qui sent mauvais de la bouche*.
 Cacotrofia, *cacotrophie*.
 Cadaver, *cadavre*.
 Cadaverico, *cadavérique*.
 Cadera, *hanche*.
 Cadmio, *cadmium*.
 Caduco, *caduc*.
 Caféino, *caféine*.
 Caida, *chute*.
 Caja del tambor, *caisse du tympan*.
 Cal, *chaux*.
 Cala, *suppositoire*.
 Calambre, *crampe*.
 Calamo, *calcanéum*.
 Calcareo, *calcaire*.
 Calcínación, *calcination*.
 Calcio, *calcium*.
 Calcoideo, *nom donné par Fallope aux os cunéiformes du pied*.
 Calculo, *calcul*.
 Calculoso, *calculieux*.
 Caldo, *bouillon*.
 Caléfacción, *caléfaction*.
 Calentura, *fièvre*.
 Calibeadó, *chaînybé*.
 Calículo, *calicule*.
 Caliz, *calice*.
 Callo, *cor au pied, callosité, cal*.
 Callosidad, *callosité*.
 Calloso, *calleux*.
 Calmante, *calmant*.
 Calofrío, *frisson*.
 Calomelanos, *calomélas*.
 Calor, *chaleur*.
 Caloricidad, *ealoricité*.
 Calorico, *calorique*.
 Calorificación, *calorification*.
 Calorífico, *calorifique*.
 Calorímetro, *calorimètre*.
 Calostro, *colostrum*.
 Calota, *calotte*.
 Calvicie, *calvitie*.
 Calza, *chausse*.
 Camara, *chambre*.
 Camizola, *camisole*.
 Campaniforme, *campaniforme*.
 Canaliculado, *canaliculé*.
 Cáncer, *cancer*.
 Cánceroso, *cancéreux*.
 Cáncroides, *cancroïde*.
 Cande (azúcar), *sucre candi*.
 Candelilla, *bougie*.
 Candización, *candisation*.
 Canela, *cannelle*.
 Canforato, *camphorate*.

Canicie, *canitie*.
 Canino, *canin*.
 Cantarida, *cantharide*.
 Cantaridino, *cantharidine*.
 Canula, *canule*.
 Caña, *canne*, *roseau*.
 Cañafistula, *casse*.
 Cañamo, *chanvre*.
 Capacidad, *capacité*.
 Capelina, *capeline*.
 Capilamento, *capillament*.
 Capilar, *capillaire*.
 Capilaridad, *capillarité*.
 Capistracion, *phimosis*.
 Capituluvio, *lotion sur la tête*.
 Capitosa, *capiteux*.
 Capitulo, *capitule*.
 Capreolares (vasos), *vaisseaux spermatiques*.
 Caprisante, *caprisant*.
 Capsula, *capsule*.
 Capsular, *capsulaire*.
 Capullo, *cocon*.
 Caquetico, *cachectique*.
 Caquexia, *cachexie*.
 Cara, *face*.
 Caracol, *colimaçon*.
 Caracter, *caractère*.
 Caratea, *affection particulière de la peau chez les gens de couleur dans l'Amérique du Sud*.
 Carbon, *charbon*.
 Carbonato, *carbonate*.
 Carbonico, *carbonique*.
 Carbono, *carbone*.
 Carbunco, *anthrax*.
 Carbuncosas, *enfermedades, maladies charbonneuses*.
 Carbunculo, *anthrax*.
 Carbueros, *carbures*.
 Carcel, *prison*.
 Carcinomatoso, *carcinomateux*.
 Cardiaeo, *cardiaque*.
 Cardialgia, *cardialgie*.
 Cardias, *le cardia*.
 Cardiopalmia, *palpitation*.
 Cardítico, *carditique*.
 Carditis, *cardite*.
 Carebaria, *pesanteur de tête*.
 Carfologia, *carphologie*.
 Cariado, *carité*.
 Caries, *carie*.
 Cariopso, *cayopse*.
 Carioso, *carieux*.
 Carminativo, *carminatif*.
 Caro, *carne*.
 Carne, *chair*.
 Carnificación, *carnification*.
 Carnificado, *carnifié*.
 Carnívoro, *carnivore*.
 Carnosidad, *carnosité*.
 Carnoso, *charnu*.
 Carotida, *carotide*.
 Carotideo, *carotidien*.
 Carpelo, *carpelle*.
 Carpiano, *carpien*.
 Carpo, *carpe*.

Carpofalangiano, *carpo-phalangien*.
 Carrillo, *joue*.
 Cartilaginoso, *cartilagineux*.
 Cartilagos, *cartilages*.
 Caruncula, *caroncule*.
 Caseatos, *caséates*.
 Caseico, *caséique*.
 Caseoso, *caséeux*.
 Casia, *casse*.
 Castaña (vétér.), *châtaigne ; fruit du châtaignier*.
 Castaño de India, *châtaigner d'Inde*.
 Castoreo, *castoréum*.
 Castorina, *ca-torine*.
 Catafora, *cataphora*.
 Catalepsia, *catalepsie*.
 Cataleptico, *cataleptique*.
 Catalisa, *catalyse*.
 Cataplasma, *cataplasme*.
 Catarata, *cataracte*.
 Catarral, *catarrhal*.
 Catarro, *catarrhe*.
 Catarroso, *catarrheux*.
 Catartico, *cathartique*.
 Catarlino, *cathartine*.
 Catastaltico, *catastaltique*.
 Catecú, *cachou*.
 Catectico, *cathérelitique*.
 Cateter, *cathéter*.
 Cateterismo, *cathétérisme*.
 Catoptrica, *la catoptrique*.
 Catoterico, *qui purge par le bas*.
 Catulotico, *catulotique*.
 Causa, *cause*.
 Causticidad, *causticité*.
 Caustico, *caustique*.
 Cauterio, *cautère*.
 Cauterizacion, *cautérisation*.
 Cava (vena), *veine cave*.
 Cavernoso, *caverneux*.
 Cavidad, *cavité*.
 Cayado, *arcade de l'aorte*.
 Cebada, *orge*.
 Cebolla, *bulbe, ciboule*.
 Ceguera, *cécité*.
 Cefalgia, *céphalalgie*.
 Cefalanto, *céphalante*.
 Cefalea, *céphalée*.
 Cefatematomo, *céphalématome*.
 Cefalico, *céphalique*.
 Cefalode, *céphalode*.
 Cefalo-faringeo, *céphalo-pharyngien*.
 Cefalometro, *céphalomètre*.
 Cefalotomia, *céphalotomie*.
 Cefalotomo, *céphalotome*.
 Cefalotribo, *céphalotribe*.
 Ceja, *sourcil*.
 Celacion, *celation*.
 Celidilla, *cellule*.
 Celiaeo, *celiaque*.
 Celoma, *sorte d'ulcère à la corneé*.
 Celular, *cellulaire*.
 Celuloso, *celluleux*.
 Cementacion, *cémentation*.
 Cementerio, *cimetière*.
 Cemento, *cément*.

Cenicinto, *cedre*.
 Ceñidor, *ceinture*.
 Ceniza, *cedre*.
 Cenotico, *évacuant*.
 Centeno, *seigle*.
 Centro, *centre*.
 Cera, *cire*.
 Cerato, *cérat*.
 Cereadillo ou cercadero, *paronychie*.
 Cerdo, *porc*.
 Cerebelo, *cervelet*.
 Cerebeloso, *cérébelleux*.
 Cerebro, *cerveau*.
 Cerebro-raquidiano, *cerebro-espinal, cérébro-rachidien*.
 Cerezas, *cérises ; affection du cheval*.
 Certificacion, *certificat, rapport*.
 Ceruminoso, *cérumineux*.
 Cerusa, *céruse*.
 Cerveza, *bière*.
 Cesarca (operacion), *opération Césarienne*.
 Cetina, *cétine*.
 Chafasia, *chalazion*.
 Chafastico, *chalastique, reléchant*.
 Chalaza, *chalaZe*.
 Chancro, *chancre*.
 Chancroso, *chancreux*.
 Charnela, *ginglyme*.
 Charpa, *écharpe*.
 China, *squine*.
 Chinchas, *punaïses*.
 Chocolate, *chocolat*.
 Choque, *choc*.
 Chorro, *douche*.
 Cianatos, *cyanates*.
 Cianico, *cyanique*.
 Cianoferruros, *cyanoferrures*.
 Cianogeno, *cyanogène*.
 Cianopathia, *cyanosis, cyanose*.
 Cianuros, *cyanures*.
 Ciatiforme, *cyathiforme*.
 Cicatriz, *cicatrice*.
 Cicatrizacion, *cicatrisation*.
 Cicatrizante, *cicatrisant*.
 Cielo, *ciel*.
 Cicutia, *ciguë*.
 Ciego, *le cæcum*.
 Cilantro, *coriandre*.
 Ciliar, *ciliaire*.
 Cilindraco, *cylindraccé*.
 Cilindrico, *cylindrique*.
 Cima, *cime*.
 Cimolea (tierra), *terre cimolee*.
 Cinabrio, *cinabre*.
 Cinanque, *angine*.
 Cinico, *cynique*.
 Cinoglosa, *cynoglosse*.
 Cinorexia, *faim canine*.
 Cintura muscular, *muscle constricteur du vagin*.
 Circinado, *circiné*.
 Circulacion, *circulation*.
 Circular, *circulaire*.
 Circuncision, *circuncision*.

Circunducción, *circumduction*.
 Circunferencia, *circunference*.
 Circunflejo, *circunflexe*.
 Circunscrito, *circunscrit*.
 Circunvolucion, *circunvolution*.
 Cirrosis, *cirrhose*.
 Cirsofalmia, *cirsophthalmie*.
 Cirsonfalo, *cirsonphale*.
 Cirsotomía, *excision des varices*.
 Ciruela, *prune*.
 Cirujano, *chirurgien*.
 Cirujía, *chirurgie*.
 Cistalgia, *cystalgie*.
 Cistepatico, *cystépathique*.
 Cisterna, *citerne*.
 Cisticercos, *cysticerques*.
 Cístico, *cystique*.
 Cistino, *cistine*.
 Cistirrragia, *hémorrhagie vésicale*.
 Cistitis, *cystite*.
 Cistitomo, *cystitome*.
 Cistocle, *cystocèle*.
 Cistodinia, *cystodynie*.
 Cistoides, *cystoides*.
 Cistoptosis, *prociñence de la vessie*.
 Cistotomía, *cystotomie*.
 Citrato, *citrate*.
 Cítrico, *citrique*.
 Civeta, *civette*.
 Clarificación, *clarification*.
 Claro, *clair*.
 Clasificación, *classification*.
 Claudicación, *claudication*.
 Clavícula, *clavicule*.
 Clavicular, *claviculaire*.
 Clavillo, *clou de girofle*.
 Clavo, *clou*.
 Climaterico, *climatérique*.
 Climatología, *climatologie*.
 Clínica, *la clinique*.
 Clíster, *clystère*.
 Clitorideo, *clitoridien*.
 Cloaca, *cloaque*.
 Cloporto, *cloporte*.
 Cloral, *chloral*.
 Cloratos, *chlorates*.
 Cloridrato, *chlorhydrate*.
 Cloritos, *chlorites*.
 Cloro, *chlore*.
 Clorofila, *chlorophylle*.
 Cloroforme, *chloroforme*.
 Clorómetro, *chloromètre*.
 Clorosis, *chlorose*.
 Clorótico, *chlorotique*.
 Cloruro, *chlorure*.
 Coagulación, *coagulation*.
 Coagulante, *coagulant*.
 Coágulo, *coagulum*.
 Coalescencia, *coalescence*.
 Coaptación, *coaptation*.
 Cobalto, *cobalt*.
 Cobre, *cuivre*.
 Cocción, *coction*.
 Cochinilla, *cochenille*.
 Cocimiento, *coction*.
 Codéina, *codéine*.
 Codo, *coude*.

Colia, *coiffe*.
 Cofosis, *eophose*.
 Cohabitación, *cohabitation*.
 Coherencia, *cohérence*.
 Cohobación, *cohobation*.
 Cohombro, *concombre*.
 Coito, *coit*.
 Col, *chou*.
 Cola, *queue*.
 Cola, *colle*.
 Coladura, *colature*.
 Colapso, *collapsus*.
 Colateral, *collatéral*.
 Colchico, *colchique*.
 Colección, *collection, abcès*.
 Colelito, *pierre biliaire*.
 Colera, *choléra*.
 Colérico, *cholérique*.
 Colesterina, *cholestérine*.
 Colico, *la colique*.
 Colico, *colique*, adj.
 Colicuación, *colligation*.
 Colicuativo, *colliquatif*.
 Colidoco, *cholédoque*.
 Coliflor, *chou-fleur*.
 Colirio, *collyre*.
 Colitis, *colite*.
 Colocintino, *colocynthine*.
 Colofonia, *colophane*.
 Colon, *colon*.
 Coloquintida, *coloquinte*.
 Color, *couleur*.
 Columbio, *colombium*.
 Coluna, *colonne*.
 Colutorio, *collutoire*.
 Collar, *collier*.
 Comadron, *chirurgien accoucheur*.
 Comatoso, *comateux*.
 Combinación, *combinaison*.
 Comburente, *comburent*.
 Comezon, *prurit*.
 Comisura, *commissure*.
 Complección, *complexion*.
 Complecso, *complexus*.
 Compresa, *compresse*.
 Compresibilidad, *compressibilité*.
 Compresión, *compression*.
 Compresor, *compresseur*.
 Comprimido, *comprimé*.
 Compuestas, *composées*.
 Compuesto, *un composé*.
 Comunicante, *communicant*.
 Concavo, *concave*.
 Concentración, *concentration*.
 Concepción, *conception*.
 Concha, *conque*.
 Concomitante, *concomitant*.
 Concreción, *concrétion*.
 Concusar, *concasser*.
 Condensabilidad, *condensabilité*.
 Condensación, *condensation*.
 Condensador, *condensateur*.
 Condilo, *condyle*.
 Condiloma, *condylome*.
 Condritis, *chondrite*.
 Condrogloso, *chondroglosse*.
 Condrología, *chondrologie*.

Condotomía, *chondrotomie*.
 Conductibilidad, *conductibilité*.
 Conducto, *conduit*.
 Conductor, *conducteur*.
 Conectivo, *connectif*.
 Coneína, *conéine*.
 Confeción, *confection*.
 Confervas, *conferves*.
 Confluyente, *confluent*.
 Conformación, *conformation*.
 Congelación, *congélation*.
 Congenere, *congénère*.
 Congenito, *congénital*.
 Conglobado, *conglobé*.
 Conglomerado, *congloméré*.
 Conicína, *conicéine*.
 Conjugación, *conjugaison*.
 Conjugado, *conjugué*.
 Conjuntiva, *conjunctive*.
 Conjunctivitis, *conjunctivite*.
 Conmemorativo, *commémoratif*.
 Conminuta, *comminutive (fracture)*.
 Conmocion, *commotion*.
 Connivente, *connivent*.
 Cono, *cône*.
 Consecutivo, *consécutif*.
 Conservación, *conservation*.
 Consistencia, *consistance*.
 Consolidante, *consolidant*.
 Constipación, *constipation*.
 Constitución, *constitution*.
 Constitucional, *constitutionnel*.
 Constricción, *striction*.
 Constrictor, *contracteur*.
 Consuelda, *consoude*.
 Consulta, *consultation*.
 Consultante, *consultant*.
 Consumado, *un consommé*.
 Consunción, *consommption*.
 Consuntivo, *consomptif*.
 Contacto, *contact*.
 Contagio, *contagion*.
 Contagionista, *contagionniste*.
 Contagioso, *contagieux*.
 Contaminado, *contaminé*.
 Contentivo, *contentif*.
 Continente, *continent*.
 Continuidad, *continuité*.
 Contrabertura, *contre-ouverture*.
 Contracción, *contraction*.
 Contractilidad, *contractilité*.
 Contractura, *contracture*.
 Contra-estension, *contre-estension*.
 Contra-estimulante, *contre-stimulant*.
 Contra-estímulo, *contre-stimulus*.
 Contra-golpe, *contre-coup*.
 Contra-indicación, *contre-indication*.
 Contraveneno, *contre-poison*.
 Contundente, *contondant*.
 Contuso, *contus*.
 Convalescencia, *convalescence*.
 Convalescente, *convalescent*.
 Convulsionario, *convulsionnaire*.
 Convulsivo, *convulsif*.
 Copaiba, *copahu*.

Coprostasia, *rétenion des matières fécales*.
 Copula, *copulacion, coït*.
 Coraco-braquial, *coraco-brachial*.
 Coracoideo, *coracoidien*.
 Coral, *corail*.
 Coralina, *coralline*.
 Corazon, *cœur*.
 Cordon, *cordon*.
 Corea, *chorée*.
 Cordapso, *chordapsus*.
 Coriandro, *coriandre*.
 Corimbo, *corymbe*.
 Corion, *chorion*.
 Coriza, *coryza*.
 Cornea, *cornée*.
 Corneitis, *cornéite*.
 Corneo, *corné*.
 Corneta acustica, *cornet acoustique*.
 Cornetes, *cornets*.
 Cornezuelo del centeno, *ergot du seigle*.
 Coroidea, *choroïde*.
 Coroideo, *choroïdien*.
 Corola, *corolle*.
 Corolar, *corollaire*.
 Corolilla, *corollule*.
 Corona, *couronne*.
 Coronal, *coronal*.
 Coronamiento, *position de la tête du fœtus au moment de la rupture des membranes*.
 Coronario, *coronaire*.
 Corpulencia, *corpulence*.
 Corpusculo, *corpuscule*.
 Correctivo, *correctif*.
 Corroborante, *corroborant*.
 Corrosivo, *corrosif*.
 Corrugacion, *corrugation*.
 Corsé, *corset*.
 Corteza, *écorce*.
 Corto, *court*.
 Corvat, *jarret*.
 Cosa, *chose*.
 Cosmetico, *cosmétique*.
 Costilla, *côte*.
 Costoclavicular, *costo-claviculaire*.
 Costra, *croûte, squame*. Costra inflamatoria, *couenne inflammatoire*.
 Costuron, *couture, cicatrice difforme*.
 Cotidiano, *quotidien*.
 Cotiledones, *cotylédons*.
 Cotiloideo, *cotyloïde*.
 Coxalgia, *coxalgie*.
 Coxigeo, *coccygien*.
 Coxis, *coccyx*.
 Craneo, *crâne*.
 Craneologia, *craniologie*.
 Craneometro, *craniomètre*.
 Craneoscopia, *cranoscopie*.
 Craneotomo, *craniotome*.
 Craniano, *crânien*.
 Creatina, *créatine*.
 Crema, *crème*.
 Cremor de tartaro, *crème de tartre*.

Creosota, *créosote*.
 Crepitation, *crépitation*.
 Cresta, *crête*.
 Creta, *craie*.
 Cretinismo, *crétinisme*.
 Cribacion, *cribration*.
 Cribiforme, *cribriforme*.
 Criboso, *cribreux*.
 Crico-aritenoideo, *crico-aryténoïdien*.
 Crico-faringeo, *crico-pharyngien*.
 Crin ou crines, *crinière*.
 Crinones, *crinons*.
 Cripta, *crypte*.
 Criptocefalo, *cryptocéphale*.
 Criptogamia, *cryptogamie*.
 Crisalida, *chrysalide*.
 Crisis, *crise*.
 Crisocola, *chrysocolle*.
 Crisol, *creuset*.
 Crispatura, *crispation*.
 Cristal, *cristal*.
 Cristalina, *cristalline*.
 Cristalino, *cristallin*.
 Cristalizacion, *cristallisation*.
 Cristalografia, *cristallographie*.
 Critico, *critique*.
 Crocidismo, *crocidisme*.
 Cromato, *chromate*.
 Cromo, *chrome*.
 Cronico, *chronique*.
 Cronicidad, *chronicité*.
 Crotalites, *crotaphite*.
 Crudeza, *crudité*.
 Crudo, *cru*.
 Crup, *croup*.
 Crupal, *croupal*.
 Crustaceo, *crustacé*.
 Cruz, *croix*.
 Cuadrado, *carré*.
 Cuadrifido, *quadri-fide*.
 Cuadrifilo, *quadriphylle*.
 Cuadrigeminos tuberculos, *tubercules quadrijumeaux*.
 Cuadrumanos, *quadrumanes*.
 Cuadrupedo, *quadrupède*.
 Cuajado, *coagulé*.
 Cuajo, *grumeau*.
 Cuarantena, *quarantaine*.
 Cuartana (calentura), *fièvre quarte*.
 Cubebas, *cubèbe*.
 Cubito, *cubitus*.
 Cuchara, *cuillerée*.
 Cuchillo, *couteau*.
 Cucufa, *bonnet*.
 Cucular, *cucullaire*.
 Cucurbita, *cucurbite*.
 Cucurbitino, *cucurbitin*.
 Cuello, *col*.
 Cuerda, *corde*.
 Cuerno, *corne*.
 Cuerno de ciervo, *corne de cerf*.
 Curo, *corium*.
 Cuerpo, *corps*.
 Culebra, *vipère*.
 Cultelar, *cultellaire*.

Cuneano, *cunéen*.
 Cupula, *cupule*.
 Cura, *cure*.
 Curabilidad, *curabilité*.
 Curandero, *charlatan, empyrique*.
 Curativo, *curatif*.
 Curtido, *tanné*.
 Curtiente, *tannin*.
 Cuspidato, *cuspidé*.
 Cutambulo, *épizoaire*.
 Cutanco, *cutané*.
 Cuticula, *cuticule*.

D

Dafnina, *daphnie*.
 Daguerreotipo, *daguerréotype*.
 Daninos, *blattes*.
 Dartos, *dartre*.
 Datil, *date*.
 Daturina, *daturine*.
 Debilidad, *débilité*.
 Debilitacion, *débilitation*.
 Debilitante, *débilitant*.
 Decaginia, *décagynie*.
 Decantacion, *décantation*.
 Deciduo, *caduc*.
 Declinacion, *déclin d'une maladie*.
 Decoccion, *décoction*.
 Decolacion, *décollation, décapitation*.
 Decoloracion, *décoloration*.
 Decorticacion, *décortication*.
 Decrepitacion, *décrépitation*.
 Decrepitud, *décrépitude*.
 Decretorio, *décrotatoire*.
 Decusacion, *décussacion*.
 Dedo, *doigt*.
 Dedolacion, *dédolation*.
 Defecacion, *défecation*.
 Deferente, *déférent*.
 Deflagracion, *déflagration*.
 Deflegmacion, *déphlegmation*.
 Deflogisticado, *déphlogistique*.
 Deformidad, *difformité*.
 Degeneracion, *dégénération*.
 Degenerescencia, *dégénérescence*.
 Degluticion, *déglutition*.
 Dehiscencia, *déhiscence*.
 Dehisciente, *déhiscent*.
 Deletere, *délétere*.
 Delfinico, *délphinique*.
 Delicuescencia, *déliquescence*.
 Delicuescente, *déliquescent*.
 Deligacion, *déliigation*.
 Delirio, *délire*.
 Delirio tremulo, *delirium tremens*.
 Delitescencia, *délitescence*.
 Deltoides, *déltôide*.
 Demencia, *démence*.
 Demi baño, *demi-bain*.
 Demi circular, *demi-circulaire*.
 Demonomania, *démonomanie*.

Demulcente, *adoucissant*.
 Densidad, *densité*.
 Denso, *dense*.
 Dentado, *denté*.
 Dentadura, *denture*.
 Dentario, *dentaire*.
 Denticion, *dentition*.
 Denticulado, *denticulé*.
 Dentifricio, *dentifrice*.
 Dentista, *dentiste*.
 Denudacion, *dénudation*.
 Depilatorio, *dépilatoire*.
 Depletivo, *déplétif*.
 Deposito, *dépôt*.
 Depravacion, *dépravation*.
 Depresion, *abaissement*.
 Depresor, *abaïsseur*.
 Deprimido, *abaissé*.
 Depuracion, *dépuration*.
 Depurativos, *dépuratifs*.
 Derivacion, *dérivation*.
 Dermis, *derme*.
 Dermografia, *description de la peau*.
 Dermoides, *dermoïde*.
 Derrame, *extravasation*.
 Desague, *fonticule*.
 Desarticulacion, *désarticulation*.
 Desbridamiento, *débridement*.
 Descamacion, *desquamation*.
 Descarnado, *décharné; déchaussé*.
 Descarnador, *déchaussoir*.
 Descarnadura, *état des dents déchaussées*.
 Descenso, *hernie*.
 Descoloracion, *décoloration*.
 Descomposicion, *décomposition*.
 Descompuesto, *décomposé*.
 Descortezamiento, *séparation naturelle de l'écorce*.
 Descripcion, *description*.
 Descriptivo, *descriptif*.
 Deseccacion, *dessiccation*.
 Deseccante, *desséchant*.
 Desfallecimiento, *évanouissement*.
 Desfloracion, *défloration*.
 Desinfeccion, *désinfection*.
 Desinfectante, *désinfectant*.
 Desinfisar, *pratiquer la section de la symphyse du pubis*.
 Deslumbramiento, *scotome*.
 Desmografia, *desmographie*.
 Desmologia, *desmologie*.
 Desmoso, *relatif aux ligaments*.
 Desmotomia, *desmotomie*.
 Desobstruente, *désobstruant*.
 Desopilante, *désopilant*.
 Desorganizacion, *désorganisation*.
 Desoxigenacion, *désoxygénation*.
 Despumacion, *despumation*.
 Destete, *sevrage*.
 Destilacion, *distillation*.
 Destrina, *dextrine*.
 Destroncamiento, *détroncation*.
 Desudacion, *éruption de sudamina*.
 Desviacion, *dévation*.
 Detergente, *détergent*.
 Detonacion, *détonation*.

Detumescencia, *détumescence*.
 Deuteropatía, *deutéropathie*.
 Deyeccion, *déjection*.
 Dia, *jour*.
 Diabetes, *diabète*.
 Diabetico, *diabétique*.
 Diabrotico, *corrosif*.
 Diacodion, *diacode*.
 Diadelfia, *diadelphie*.
 Diafano, *diaphane*.
 Diafisis, *diaphyse*.
 Diaforesis, *diaphorèse*.
 Diaforetico, *diaphorétique*.
 Diafragma, *diaphragme*.
 Diafragmatico, *diaphragmatique*.
 Diagnostico, *diagnose*.
 Diagnostico, *diagnostic*.
 Diagnostico, *diagnostique*.
 Dialisis, *dialyse*.
 Diamante, *diamant*.
 Diametro, *diamètre*.
 Diandria, *diandrie*.
 Diaria, *éphémère (fièvre)*.
 Diarrea, *diarrhée*.
 Diarreico, *diarrhèique*.
 Diartrodial, *diarthrodial*.
 Diartrosis, *diarthrose*.
 Diascordio, *diascordium*.
 Diastole, *diastole*.
 Diatesis, *diathèse*.
 Dicotiledon, *dicotylédon*.
 Dicotomia, *dichotomie*.
 Dicroismo, *dichroïsme*.
 Dicroto, *dicrote*.
 Didactilo, *didactyle*.
 Didelfo, *didelphé*.
 Didimalgia, *didymalgie*.
 Diente, *dent*.
 Diéresis, *diérèse*.
 Diéretico, *diéretique*.
 Dieta, *dîte*.
 Dietetica, *la diététique*.
 Difteritis, *diphthérite*.
 Difusible, *diffusible*.
 Difuso, *diffus*.
 Digastrico, *digastrique*.
 Digestivo, *digestif*.
 Digestor, *digesteur*.
 Digitacion, *digitation*.
 Digitado, *digité*.
 Digitalina, *digitaline*.
 Dilatabilidad, *dilatabilité*.
 Dilatacion, *dilatation*.
 Dilatador, *dilatateur*.
 Dilucion, *dilution*.
 Diluente, *diluent*.
 Dinamica, *la dynamique*.
 Dinamometro, *dynamomètre*.
 Dioico, *dioïque*.
 Dioptrica, *la dioptrique*.
 Dioptro, *dioptre*.
 Diploc, *diploé*.
 Diplopia, *diplopie*.
 Dipomania, *delirium tremens*.
 Discinesia, *dyscinésie*.
 Discoideo, *discoïde*.
 Discrasia, *dyscrasie*.

Discreto, *discret*.
 Discusivo, *discussif*.
 Diseccion, *dissection*.
 Disecea, *dureté de l'ouïe*.
 Diseminacion, *dissémination*.
 Disenterico, *dysentérique*.
 Disepimento, *septum, cloison*.
 Disfagia, *dysphagie*.
 Disimulado, *dissimulé*.
 Dislaceracion, *dilacération*.
 Dislocacion, *luxation*.
 Disloquia, *lochies difficiles*.
 Dismenorrea, *dysménorrhée*.
 Disnea, *dyspnée*.
 Disodia, *mauvaise odeur*.
 Disolucion, *dissolution*.
 Disolvente, *dissolvant*.
 Disopia, *faiblesse de la vue*.
 Disoreccia, *perte de l'appétit*.
 Dispensario, *dispensaire*.
 Dispepsia, *dyspepsie*.
 Disposicion, *disposition*.
 Distiquiasis, *distichiasis*.
 Distocia, *dystocie*.
 Distomo, *distome*.
 Disuria, *dysurie*.
 Diuresis, *diurèse*.
 Diuretico, *diurétique*.
 Divergente, *divergent*.
 Diverticulo, *diverticule*.
 Dividido, *divisé*.
 Divisivo, *divisif*.
 Doble, *double*.
 Docimasia, *docimasia*.
 Dogmatico, *dogmatique*.
 Dolor, *douleur*.
 Dorso, *dos*.
 Dorso-escapular, *dorso-scapulaire*.
 Dosis, *dose*.
 Dragoncillo, *dragonne*.
 Drastico, *drastique*.
 Droga, *drogue*.
 Droguista, *droguiste*.
 Drupa, *drupe*.
 Ductilidad, *ductilité*.
 Dulcamara, *douce-amère*.
 Duodenitis, *duodénite*.
 Duodeno, *duodénum*.
 Duracion, *durée des maladies*.
 Dura-madre, *dure-mère*.

E

Ebullicion, *ébullition*.
 Eburneo, *éburné*.
 Echolico, *abortif*.
 Eclamsia, *éclampsie*.
 Eclectismo, *éclectisme*.
 Economia, *économie*.
 Ectasia, *dilatation*.
 Ectima, *ecthyma*.
 Ectopia, *ectopie*.
 Ectozoario, *ectozoaire*.
 Ectrotico, *ectrotique*.

Edad, *âge*.
 Edema, *œdème*.
 Edemata, *œdème*.
 Edematoso, *œdémateux*.
 Edulcoracion, *édulcoration*.
 Efelide, *éphélide*.
 Efemera, *éphémère (fièvre)*.
 Eferente, *efférent*.
 Efervescencia, *effervescence*.
 Efialles, *cauchemar*.
 Efidrosis, *éhidrose*.
 Efiopion, *selle turcique*.
 Eflorescencia, *efflorescence*.
 Egagropilo, *égagropile*.
 Egipciaco, *égyptiac (onguent)*.
 Egofonia, *égophonie*.
 Eje, *axe*.
 Ejercicio, *exercice*.
 Elaboracion, *elaboration*.
 Elaina, *élaïne*.
 Elasticidad, *élasticité*.
 Eleborismo, *elléborisme*.
 Eleccion, *élection*.
 Electivo, *électif*.
 Electricidad, *électricité*.
 Electrico, *électrique*.
 Electroforo, *électrophore*.
 Electromagnetismo, *électro-magnétisme*.
 Electrometro, *électromètre*.
 Electronegativo, *électro-négatif*.
 Electropositivo, *électro-positif*.
 Electropuntura, *électro-puncture*.
 Electroquímica, *électro-chimie*.
 Electroscopo, *electroscope*.
 Electuario, *électuaire*.
 Elefante, *éléphant*.
 Elefantiasis, *éléphantiasis*.
 Elemento, *élémentaire*.
 Elemento, *élément*.
 Eleosacaro, *oléo-saccharum*.
 Elevacion, *élévation*.
 Elevador, *élevateur*.
 Elitro, *élytre*.
 Elitrorragia, *élytrorrhagie*.
 Elongacion, *allongement*.
 Emaciacion, *émaciation*.
 Emascuacion, *émasculation*.
 Embalsamiento, *embaumement*.
 Embarazo, *grossesse*.
 Embarazo gastrico, *embarras gastrique*.
 Embotante, *qui adoucit l'aerimonie*.
 Embriaguez, *ivresse*.
 Embriocionia, *embryocionie*.
 Embriologia, *embryologie*.
 Embrión, *embryon*.
 Embriotomia, *embryotomie*.
 Embriulcia, *embryulcie*.
 Embrocacion, *embrocation*.
 Embudo, *infundibulum*.
 Emenagogo, *emménagogue*.
 Emenologia, *emménologie*.
 Emetico, *émétique*.
 Emetina, *émétine*.
 Emctizar, *émétiser*.

Emcto-catartico, *émcto-eathartique*.
 Emigracion, *émigration*.
 Eminencia, *éminence*.
 Emisivo, *émisif*.
 Emolientc, *émollient*.
 Empañado, *terne*.
 Empiema, *empyème*.
 Empireuma, *empyreume*.
 Empireumatico, *empyreumaticue*.
 Empirico, *empirique*.
 Empirismo, *empirisme*.
 Emplastico, *emplastique*.
 Emplasto, *emplâtre*.
 Emplomadura de los dientes, *plombage des dents*.
 Emprostotonos, *emprostotonos*.
 Emulgente, *émulgent*.
 Emulsina, *émulsine*.
 Emulsivo, *émulsif*.
 Emunctorio, *émonctoire*.
 Enagenacion, *aliénation mentale*.
 Enano, *nain*.
 Enantiopatico, *énantiopathique*.
 Enardecimiento, *échauffement*.
 Enartrosis, *énarthrose*.
 Encarnativo, *incarnatif*.
 Encefalico, *encéphalique*.
 Encefalo, *encéphale*.
 Encefalocele, *encéphalocèle*.
 Encefaloides, *encéphaloïde*.
 Encia, *gencive*.
 Encina, *chêne*.
 Enclavado, *enclavé*.
 Enclavamiento, *enclavement*.
 Endemia, *endémie*.
 Endemico, *endémique*.
 Endermico, *endermique*.
 Endocardio, *endocarde*.
 Endocarpio, *endocarpe*.
 Endolinfá, *lympe qui remplit le labyrinthe*.
 Endospermo, *endosperme*.
 Endurecimiento, *induration*.
 Enebro, *genévrier*.
 Encorema, *encôrcème*.
 Enfermedad, *maladie*.
 Enfermeria, *infirmierie*.
 Enfermizo, *valétudinaire*.
 Enfermo, *malade*.
 Enfisema, *emphysème*.
 Enfisematoso, *emphysmateux*.
 Enflaquecimiento, *amaigrissement*.
 Engastriloco ou engastrimito, *ventriologue*.
 Engendro, *embryon*.
 Engрудо, *colle*.
 Enjundia, *axonge*.
 Enogala, *mélange de vin et de lait*.
 Enquistado, *enkysté*.
 Ensiforme, *xiphóide*.
 Enteralgia, *entéralgie*.
 Enteritis, *entérite*.
 Enterografia, *entérographie*.
 Enterologia, *entérologie*.
 Enteromesenterico, *entéro-mésentérique*.

Enterorrafia, *entérorrhaphie*.
 Enterorrea, *entérorrhée*.
 Enterosqueocele, *entéro-osehécèle*.
 Enterotomia, *entérotomie*.
 Enterotomo, *entérotome*.
 Entitad, *entité*.
 Entomologia, *entomologie*.
 Entozoarios, *entozoaires*.
 Entrañas, *intestins*.
 Entumecimiento, *tuméfaction*.
 Enuelcacion, *énucléation*.
 Enuresia, *énurésie*.
 Envenenamiento, *empoisonnement*.
 Enzootia, *enzootie*.
 Epasmactico, *épassmactique*.
 Epiccrastrico, *tempérant*.
 Epicolico, *épicolique*.
 Epicondilo, *épicondyle*.
 Epicorion, *la caduque*.
 Epicraneo, *épierdien*.
 Epidemia, *épidémie*.
 Epidemico, *épidémique*.
 Epidermis, *épiderme*.
 Epididimo, *épididyme*.
 Epifcnomeno, *épiphénomène*.
 Epifisis, *épiphyse*.
 Epifito, *épiphyte*.
 Epifora, *épiphora*.
 Epigastrio, *épigastre*.
 Epigastro, *épigastrique*.
 Epigenesis, *épigénèse*.
 Epigeo, *épigée*.
 Epiginio, *épigyne*.
 Epiglotico, *épiglottique*.
 Epiglotis, *épiglote*.
 Epiglotitis, *inflammation de l'épiglotte*.
 Epilatorio, *épilatoire*.
 Epilepsia, *épilepsie*.
 Epileptico, *épileptique*.
 Epiploico, *épiploïque*.
 Epiploon, *épiploon*.
 Epiplonfalo, *épiplomphale*.
 Epiplosqueocele, *épiplo-oschécèle*.
 Epirrea, *afflux*.
 Epispastico, *épispastique*.
 Epistafilino, *épistaphylin*.
 Epistrofea, *l'axis*.
 Epitelio, *épithélium*.
 Epitema, *épithème*.
 Epitrocleo, *épitrochlée*.
 Epizoarios, *épizoaires*.
 Epizootia, *épizootie*.
 Epulia, *épuie*.
 Epulotico, *épulotique*.
 Equimosis, *eéchymose*.
 Equino, *le rachis*.
 Equivalente, *équivalent*.
 Ereccion, *érection*.
 Erectil, *érectile*.
 Erector, *érecteur*.
 Eretismo, *érétisme*.
 Ergotina, *ergotine*.
 Ergotismo, *ergotisme*.
 Erina, *érigue*.

Erisipela, *érysipèle*.
 Erisipelatoso, *érysipélateux*.
 Eritema, *érythème*.
 Eritroides, *érythoïde*.
 Erotomania, *érotomanie*.
 Errático, *erratique*.
 Errino, *errhin*.
 Error de lugar, *erreur de lieu*.
 Eructacion, *éructation*.
 Eruginoso, *érugineux*.
 Erupcion, *éruption*.
 Eruptivo, *éruptif*.
 Escafoides, *scaphoïde*.
 Escaleno, *scalène*.
 Escapelo, *scalpel*.
 Escama, *squame*.
 Escamiforme, *squamiforme*.
 Escamonia, *scammonée*.
 Escamoso, *squomeux*.
 Escapular, *scapulaire*.
 Escapulo-humeral, *scapulo-huméral*.
 Escara, *eschare*.
 Escarificacion, *scarification*.
 Escarificador, *scarificateur*.
 Escarlatina, *scarlatine*.
 Escarótico, *escharotique*.
 Escila, *scille*.
 Escilitico, *scillitique*.
 Escilitina, *scillitine*.
 Escipicnte, *excipient*.
 Escirro, *squirrhe*.
 Escirroso, *squirrheux*.
 Escision, *excision*.
 Escitabilidad, *excitabilité*.
 Escitacion, *excitation*.
 Escitador, *excitateur*.
 Escitamiento, *excitement*.
 Escitante, *excitant*.
 Esclerema, *scléreme*.
 Escleriosis, *sclérisis*.
 Escleroftalmia, *sclérophthalmie*.
 Esclerótica, *la sclérotique*.
 Escleroticotomia, *incision de la sclérotique*.
 Escobiforme, *scobiforme*.
 Escoliosis, *scoliose*.
 Escorbútico, *scorbutique*.
 Escorbuto, *scorbut*.
 Escoriacion, *excoriation*.
 Escorpion, *scorpion*.
 Escotadura, *échancrure*.
 Escotodinia, *scotodinie*.
 Escozor, *cuisson*.
 Escrecion, *excrétion*.
 Escrementicio, *excrementitiel*.
 Escrescencia, *excroissance*.
 Escretorio, *excrétoire*.
 Escrofulas, *scrofules*.
 Escrofuloso, *scrofuloux*.
 Escroto, *scrotum*.
 Escrotocele, *scrotocèle*.
 Escutiforme, *scutiforme*.
 Esencia, *essence*.
 Esencial, *essentiel*.
 Esfacelado, *sphacélé*.
 Esfacelo, *sphaeèle*.

Esfenoidal, *sphénoïdal*.
 Esfenoides, *sphénoïde*.
 Esfeno-maxilar, *sphéno-maxillaire*.
 Esfígmico, *qui a rapport au pouls*.
 Esfigmometro, *sphygmomètre*.
 Esfincter, *sphincter*.
 Esfuerzo, *effort*.
 Esmalte, *émail*.
 Esofagico, *œsophagien*.
 Esofagismo, *spasme de l'œsophage*.
 Esofagitis, *œsophagite*.
 Esofago, *œsophage*.
 Esofagotomia, *œsophagotomie*.
 Espadice, *spadix*.
 Espagiria, *spagirie*.
 Espalda, *épaule*.
 Espansibilidad, *expansibilité*.
 Espansion, *expansion*.
 Espansivo, *expansif*.
 Esparadrapo, *sparadrap*.
 Esparagina, *asparagine*.
 Espasmo, *spasme*.
 Espasmo cinico, *spasme éyinique*.
 Espasmodico, *spasmodique*.
 Espata, *spathe*.
 Espatula, *spatule*.
 Especie, *espèce*.
 Especifico, *spécifique*.
 Espectante, *expectant*.
 Espectoracion, *expectoration*.
 Espectorante, *expectorant*.
 Espectro, *speetre*.
 Especulum, *spéculum*.
 Esperma, *sperme*.
 Espermaceti, *spermaceti*.
 Espermático, *spermatique*.
 Espermatocele, *spermatocèle*.
 Espermátologia, *spermatologie*.
 Espermatopeo, *qui produit du sperme*.
 Espermatorrea, *spermatorrhée*.
 Espermatozoarios, *spermatozoaires*.
 Espica, *spica*.
 Espiga, *épi*.
 Espina, *épine*.
 Espina bifida, *spina bifida*.
 Espina ventosa, *spina ventosa*.
 Espinal, *spinal*.
 Espinazo, *moelle épinière*.
 Espinitis, *inflammation de la moelle épinière*.
 Espinoso, *épineux*.
 Espinterometro, *spinthéromètre*.
 Espiracion, *expiration*.
 Espiral, *sphal*.
 Espiritu, *esprit*.
 Espirituoso, *spiritueux*.
 Esplacnico, *splanchnique*.
 Esplacnologia, *splanchnologie*.
 Espleen ou esplin, *le spleen, l'hypochondrie*.
 Esplenalgia, *splénalgie*.
 Esplenofrasia, *splénemphraxie*.
 Esplenico, *splénique*.
 Esplenificacion, *splénification*.
 Esplenio, *splénus*.

Esplenitis, *splénite*.
 Esplenoccle, *hernie de la rate*.
 Esplenologia, *splénologie*.
 Esploracion, *exploration*.
 Espoliativo, *spoliatif*.
 Espolon, *éperon*.
 Espondilartrocace, *spondylarthrocace*.
 Esponja, *éponge*.
 Esponjoso, *spongieux*.
 Esporadico, *sporadique*.
 Esporangio, *sporangie*.
 Esporidio, *sporidie*.
 Esporulo, *sporule*.
 Espresion, *expression*.
 Espulsivo, *expulsif*.
 Espumoso, *spumcur*.
 Esputacion, *crachement*.
 Esputo, *crachal*.
 Esqueleto, *squelette*.
 Esquerlievo, *scherlievo*.
 Esquila, *esquille*.
 Estacion, *station*.
 Estacionario, *stationnaire*.
 Estado, *état*.
 Estafilino, *staphylin*.
 Estafiloma, *staphylôme*.
 Estafilorrafia, *staphylorrhaphie*.
 Estambre, *étamine*.
 Estaminal, *staminal*.
 Estaminifero, *staminifère*.
 Estancacion, *stagnation*.
 Estandarte, *étendard*.
 Estano, *étain*.
 Estapedio, *stapédien*.
 Estasis, *extase*.
 Estatica, *la statique*.
 Estatura, *stature, taille*.
 Estearato, *stéarate*.
 Estearico, *stéarique*.
 Estearina, *stéarine*.
 Esteatoma, *stéatome*.
 Estegnosis, *astriction*.
 Estegnotico, *stégnotique*.
 Estemporanco, *extemporané*.
 Estenia, *sthénie*.
 Estenico, *sthénie*.
 Estenocardia, *stenocardie, angine de poitrine*.
 Estensibilidad, *extensibilité*.
 Estension, *extension*.
 Estensor, *extenseur*.
 Estenuacion, *amoigrissement*.
 Estercoral, *stercoral*.
 Esteril, *stérile*.
 Esterilidad, *stérilité*.
 Esternalgia, *sternalgie*.
 Esternas (enfermedades), *maladies externes*.
 Esterno-clavicular, *sterno-claviculaire*.
 Esterno-lioideo, *sterno-hyoïdica*.
 Esternon, *sternum*.
 Estertor, *ronflement*.
 Estertoroso, *stertoreux*.
 Estetoscopio, *stéthoscope*.
 Estibiado, *stibié*.

Estigma, *stigmaté*.
 Estilcte, *stylet*.
 Estilo, *style*.
 Estilo-faringeo, *stylo-pharyngien*.
 Estiloideo ou estiloides, *styloïde*.
 Estimulante, *stimulant*.
 Estimulo, *stimulus*.
 Estincion, *extinction*.
 Estio, *été*.
 Estiomeno, *esthiomène*.
 Estipitado, *stipité*.
 Estiptico, *styptique*.
 Estipula, *stipule*.
 Estipulado, *stipulé*.
 Estracee, *styrax*.
 Estiron, *tiraillement*.
 Estirpacion, *extirpation*.
 Estivacion, *estivation*.
 Estival, *estival*.
 Estomacace, *stomacace*.
 Estomacal, *stomacal*.
 Estomago, *estomac*.
 Estomatico, *stomachique*.
 Estomatitis, *stomatite*.
 Estoraque, *storax*.
 Estornudo, *éternement*.
 Estornutatorio, *sternutatoire*.
 Estrabico, *affecté de strabisme*.
 Estrabismo, *strabisme*.
 Estraccion, *extraction*.
 Extractivo, *extractif*.
 Extracto, *extraît*.
 Estramonio, *stramonium*.
 Estrangol, *étranguillon*.
 Estrangulacion, *strangulation*.
 Estranguria, *strangurie*.
 Estravasacion, *extravasation*.
 Estravasado, *extravasé*.
 Estrecho, *détroit*.
 Estrellado, *étoilé*.
 Estremecimiento, *frémissement*.
 Estremidad, *extrémité*.
 Estreñido, *constipé*.
 Estreñimiento, *constipation*.
 Estriado, *strié*.
 Estribo, *étrier*.
 Estricnico, *strychnique*.
 Estricnina, *strychnine*.
 Estrieno, *strychaos*.
 Estrofia, *exstrophie*.
 Estromania, *æstromanie*.
 Estroncio, *strontium*.
 Estropeo, *courbature*.
 Estrophulus, *strophulus*.
 Estroversion, *extroversion*.
 Estructura, *structure*.
 Estruma, *scrofule*.
 Estufa, *étuve*.
 Estupefaciente, *stupéfiant*.
 Estupor, *stupéur*.
 Etal, *éthel*.
 Eter, *éther*.
 Eterificacion, *éthérification*.
 Eterizacion, *éthérisation*.
 Etiologia, *étiologie*.
 Etioidal, *ethmoïdal*.
 Etioides, *ethmoïde*.

Euclorina, *euchlorine*.
 Euerasia, *euclrasie*.
 Eudiometria, *eudiométrie*.
 Eudiometrico, *eudiométrique*.
 Eudiometro, *eudiomètre*.
 Euforbia, *euphorbe*.
 Euforia, *euphorie*.
 Eunuco, *ennuque*.
 Eupepsia, *eupepsie*.
 Eupiona, *eupione*.
 Euritmia, *eurhythmie*.
 Eutaxia, *eutarie*.
 Eutesia, *bonne position*.
 Eutimia, *bonne disposition morale*.
 Eutrofia, *eutrophie*.
 Evacuacion, *évacuation*.
 Evacuante, *évacuant*.
 Evaporacion, *évaporation*.
 Eventracion, *éventration*.
 Evolucion, *évolution*.
 Evulsivo, *évnlsif*.
 Exacerbacion, *exacerbation*.
 Exaltacion, *exaltation*.
 Exantema, *exanthème*.
 Exantematico, *exanthématique*.
 Exarthrosis, *luxation*.
 Exasperacion, *exaspération*.
 Exfoliacion, *exfoliation*.
 Exfoliatio, *exfoliatif*.
 Exhalacion, *exhalation*.
 Exhalante, *exhalant*.
 Exhumacion, *exhumation*.
 Exocisto, *renversement de la vessie*.
 Exoftalmia, *exophthalmie*.
 Exometra, *renversement de la matrice*.
 Exonfalo, *exomphale*.
 Exostosis, *exostose*.
 Exotico, *exotique*.
 Experiencia, *expérience*.
 Expirador, *expirateur*.
 Exsangüe, *exsangue*.
 Exsudacion, *exsudation*.
 Extumescencia, *gonflement*.
 Exubero, *sevré*.
 Exulceracion, *exulcération*.
 Exutorio, *exutoire*.
 Exuviabilidad, *faculté de changer de peau*.

F

Facoides, *phacoïde*.
 Facticio, *factice*.
 Facultad, *faulté*.
 Fajedcnica (ulcera), *ulcère phagédénique*.
 Falacrosis, *chute des cheveux*.
 Falange, *phalange*.
 Falangeta, *phalangette*.
 Falangina, *phalangine*.
 Falangosis, *phalangosis*.
 Falcado, *en forme de faux*.
 Fallorhagia, *phallorrhagie*.

Falo, *phallus*.
 Falso, *faux, fausse*.
 Falso camino, *falsa ruta, fausse route*.
 Falso parto, *fausse couche*.
 Fancrogamia, *phanérogamie*.
 Fancrogamo, *phanérogame*.
 Fanon, *fanon*.
 Fantasma, *fantôme*.
 Farinaceo, *farinacé*.
 Faringe, *pharynx*.
 Faringeo, *pharyngien*.
 Faringitis, *pharyngite*.
 Faringotomia, *pharyngotomie*.
 Faringotomo, *pharyngotome*.
 Farmaceutico, *pharmaceutique*.
 Farmacia, *pharmacie*.
 Farmacologia, *pharmacologie*.
 Farmacopea, *pharmacopée*.
 Fasciado, *fascié*.
 Fasciculado, *fasciculé*.
 Fasciculo, *fascicule*.
 Favoso, *favéur*.
 Febicitante, *fébricitant*.
 Febri-fugo, *fébrifuge*.
 Febri, *fébrile*.
 Fecula, *fécule*.
 Feculento, *féculent*.
 Fecondacion, *fécondation*.
 Fecondidad, *fécondité*.
 Femoro-popliteo, *fémoro-poplité*.
 Fenigma, *rougeur de la peau*.
 Fenomeno, *phénomène*.
 Ferina, *férine*.
 Fermentacion, *fermentation*.
 Fermento, *ferment*.
 Ferruginoso, *ferrugineux*.
 Fetidez, *fétidité*.
 Fetido, *fétide*.
 Feto, *factus*.
 Fibra, *fibre*.
 Fibrila, *fibrille*.
 Fibrilar, *fibrillaire*.
 Fibrina, *fibrine*.
 Fibrinoso, *fibrineux*.
 Fibrocartilaginoso, *fibro-cartilagineux*.
 Fibrocartilago, *fibro-cartilage*.
 Fibromucoso, *fibro-muqueux*.
 Fibroseroso, *fibro-séreux*.
 Fibrroso, *fibreux*.
 Fiebre, *fièvre*.
 Figetlon, *phygethlon*.
 Fijado, *fixé*.
 Fijeza, *fixité*.
 Filacterio, *amulette*.
 Filamento, *filament*.
 Filaria, *filaire*.
 Filcte, *fiel*.
 Filodes, *phyllode*.
 Filosofico, *philosophique*.
 Filtracion, *filtration*.
 Filtro, *filtre*.
 Fima, *phyma, tumeur*.
 Fimatosi, *affectiön tuberculeuse*.
 Fimosis, *phimosis*.
 Fisonia, *physconie*.

Física, *la physique*.
 Físico, *physique*.
 Fisiología, *physiologie*.
 Fisiológico, *physiologique*.
 Fisiologista, *physiologiste*.
 Fispária, *fissiparie*.
 Fisocele, *tumeur gazeuse*.
 Fisometra, *tympanite utérine*.
 Fisonomía, *physionomie*.
 Fistula, *fistule*.
 Fistuloso, *fistuleux*.
 Fisura, *fissure*.
 Fitografía, *phytographie*.
 Fitología, *phytologie*.
 Fitoquímica, *chimie végétale*.
 Flanco, *flanc*.
 Flato, *flatuosité*.
 Flatulencia, *flatulence*.
 Flatulento, *flatulent*.
 Flebectasia, *phlebectasie*.
 Flebitis, *phlébitis*.
 Flebología, *phlébologie*.
 Fleborragia, *phléborrhagie*.
 Flebotomía, *phlébotomie*.
 Flebotomista, *phlébotomiste*.
 Flebotomo, *phlébotome*.
 Flector, *fléchisseur*.
 Flegmasia, *phlegmasie*.
 Flegmasico, *phlegmasique*.
 Flema, *phlegme*.
 Flemagogo, *phlegmagogue*.
 Flemático, *pituiteux*.
 Flematorrhagia, *flux de pituite*.
 Flemon, *phlegmon*.
 Flemonoso, *phlegmoneux*.
 Flictena, *phlyctène*.
 Flietenoides, *phlycténoïde*.
 Flogisticado, *phlogistique*.
 Flogoseado, *phlogosé*.
 Flogosis, *phlogose*.
 Flor, *fleur*.
 Flora, *store*.
 Florescencia, *inflorescence*.
 Floriparo, *floripare*.
 Flosculo, *fleuron*.
 Fluato, *fluaté*.
 Fluctuacion, *fluctuation*.
 Fluidéz, *fluidité*.
 Fluido, *fluide*.
 Flujo, *flux*.
 Fluoruros, *fluorures*.
 Focénina, *phocénime*.
 Foco, *foyer*.
 Foliaceo, *foliacé*.
 Foliacion, *foliation*.
 Foliado, *folié*.
 Foliculo, *follicule*.
 Foliculoso, *folliculeux*.
 Fomento, *fomentation*.
 Fonascia, *exercice de la voix*.
 Fonocantico, *phonocampitique*.
 Fontanela, *fontanelle*.
 Fonticulo, *fonticule*.
 Foranto, *phoranthé*.
 Formacion, *formation*.
 Formiato, *formiate*.
 Formicacion, *formication*.

Formicante, *formicant*.
 Formico (ácido), *acide formique*.
 Formula, *formule*.
 Formulario, *formulaire*.
 Fortificante, *fortifiant*.
 Forunculo, *furoncle*.
 Fosa, *fosse*.
 Fosfático, *phosphatique*.
 Fosfato, *phosphate*.
 Fosfito, *phosphite*.
 Fosforado, *phosphoré*.
 Fosforescencia, *phosphorescence*.
 Fosforescente, *phosphorescent*.
 Fosforo, *phosphore*.
 Fosfuro, *phosphure*.
 Fosgeno, *phosgène*.
 Fossil, *fossil*.
 Fotografía, *photographie*.
 Fotometría, *photométrie*.
 Fotopsia, *photopsie*.
 Fractura, *fracture*.
 Fragmento, *fragment*.
 Frambuesa, *framboise*.
 Franja, *frange*.
 Franjeado, *frangé*.
 Frenesi, *phrénitis*.
 Frenético, *phrénétique*.
 Frenico, *phrénique*.
 Frenitis, *inflammation du diaphragme*.
 Frenología, *phrénologie*.
 Frente, *front*.
 Fresa, *fraise*.
 Friabilidad, *friabilité*.
 Frialdad, *frigidité*.
 Friccion, *friction*.
 Frigorífico, *frigorifique*.
 Frio, *le froid*.
 Frio, *froid, froide*.
 Fronda, *fronde*.
 Fronto-etmoidal, *fronto-ethmoïdal*.
 Fructificacion, *fructification*.
 Frugivoro, *frugivore*.
 Fruto, *fruit*.
 Fuco, *fucus*.
 Fuego, *feu*.
 Fuerza, *force*.
 Fuliginosidad, *fuliginosité*.
 Fuliginoso, *fuligineux*.
 Fulminatos, *fulminates*.
 Fumigacion, *fumigation*.
 Fumigatorio, *fumigatoire*.
 Funcion, *fonction*.
 Fundamental, *fondamental*.
 Fundente, *fondant*.
 Fungico (ácido), *acide fongique*.
 Fungina, *fongine*.
 Fungosidad, *fongosité*.
 Fungoso, *fongueux*.
 Funiculo, *cordón*.
 Furfuraceo, *furfuracé*.
 Fusibilidad, *fusibilité*.

G

Galactoforo, *galactophore*.
 Galactometro, *galactomètre*.
 Galactorrea, *galactorrhée*.
 Galacturia, *galacturie*.
 Galbano, *galbanum*.
 Galénico, *galénique*.
 Galvanico, *galvanique*.
 Galvanismo, *galvanisme*.
 Galvanometro, *galvanomètre*.
 Galvanoplastia, *galvanoplastie*.
 Ganglio, *ganglion*.
 Ganglionar, *ganglionnaire*.
 Gangrena, *gangrène*.
 Gangrenoso, *gangréneux*.
 Garganta, *partie antérieure du cou*.
 Gargarismo, *gargarisme*.
 Gas, *gaz*.
 Gaseoso, *gazeux*.
 Gasificable, *gazéifiable*.
 Gasificacion, *gazéification*.
 Gasometro, *gazomètre*.
 Gastralgia, *gastralgie*.
 Gastricidad, *gastricité*.
 Gastrico, *gastrique*.
 Gastrilocco, *ventriloque*.
 Gastritis, *gastrite*.
 Gastrocele, *gastrocèle*.
 Gastrocnemios, *gastrocnémiens*.
 Gastrocolico, *gastro-colique*.
 Gastrodinia, *gastrodynie*.
 Gastro-epilpico, *gastro-épipléique*.
 Gastro-histerotomia, *gastro-hystérotomie*.
 Gastromalacia, *ramollissement de l'estomac*.
 Gastropilorico, *gastro-pylorique*.
 Gastrorrafia, *gastrorrhaphie*.
 Gastrorragia, *gastrorrhagie*.
 Gastrorrea, *gastrorrhée*.
 Gastrotomia, *gastrotomie*.
 Gato, *chat*.
 Gelatina, *gelatine*.
 Gelatinoso, *gélatineux*.
 Gemelo, *géméau*.
 Geminado, *géminé*.
 Geminos, *les muscles jumeaux*.
 Gemma (sal), *sel gemme*.
 Gemmacion, *gemmation*.
 Gemmiparo, *gemmaipare*.
 Gemmula, *gemmaule*.
 Genciana, *gentiane*.
 Gencianino, *gentianine*.
 Generacion, *génération*.
 Género, *genre*.
 Gengibre, *gingembre*.
 Geniano, *génien*.
 Geniogloso, *génio-glosse*.
 Genito-urinario, *génito-urinaire*.
 Genoplastia, *restauration de la mâchoire*.
 Germen, *germe*.

Germinacion, *germination*.
 Germinativa (vesícula), *vésicule germinative*.
 Gestacion, *grossesse*.
 Giba, gibosidad, *gibbosité*.
 Gigante, *géant*.
 Gimnastica, *la gymnastique*.
 Gimnospermo, *gymnosperme*.
 Gimnoto, *gymnote*.
 Ginantropo, *hermaphrodite*.
 Ginglimo, *ginglyme*.
 Ginoforo, *gynophore*.
 Glande, *gland*.
 Glándula, *glande*.
 Glandular, *glandulaire*.
 Glauco, *glauque*.
 Glenoides, *glénoïde*.
 Clerina, *glairine*.
 Glicerina, *glycéérine*.
 Globo, *globe*.
 Globulina, *globuline*.
 Globulo, *globule*.
 Glosalgia, *glossalgie*.
 Glosantrax, *glossanthrax*.
 Glosico, *glossien*.
 Glositis, *glossite*.
 Glosocela, *glossocèle*.
 Glosocomo, *glossocome*.
 Glosofaringeo, *glossopharyngien*.
 Glosologia, *glossologie*.
 Glosotomia, *glossotomie*.
 Glotis, *la glotte*.
 Glucina, *glycine*.
 Glucosa, *glycose*.
 Gluma, *glume*.
 Gluteo, *fessier*.
 Glutinoso, *glutineux*.
 Golfo, *sinus*.
 Golpe, *coup*.
 Goma, *gomme*.
 Goma ou tumor gomoso, *tumeur gommeuse*.
 Gommitos, *gommites*.
 Gomo-resina, *gomme-résine*.
 Gomoso, *gommeux*.
 Gonalgia, *douleur du genou*.
 Gonartrocace, *gonarthrocace*.
 Gongilo, *gongyle*.
 Gonorra, *gonorrhée*.
 Gota, *une goutte ; la goutte*.
 Gota serena, *goutte seréine*.
 Gotiera, *gouttière*.
 Granada, *grenade*.
 Granizo, *la grêle*.
 Grano, *grain*.
 Granulacion, *granulation*.
 Granuloso, *granuleux*.
 Grasa, *graisse*.
 Gravativo, *gravatif*.
 Grietas, *gerçures*.
 Griposis, *grypose*.
 Grumo, *grumeau*.
 Grumoso, *grumeleux*.
 Guayaca, *gaiac*.
 Gusano, *ver*.
 Gustacion, *gustation*.
 Gustativo, *qui a rapport au goût*.

Gusto, *goût*.
 Guta, *gomme-gutte*.
 Gutral, *guttural*.
 Guturo-maxilar, *gutturo-maril-laire*.

H

Haba, *fève*.
 Habicuela, *haricot*.
 Habitacion, *habitation*.
 Habito, *habitus*.
 Habitual, *habituel*.
 Halito, *haléine*.
 Halituoso, *halitueux*.
 Halogeno, *halogène*.
 Halografia, *halographie*.
 Halotecnia, *halotechnie*.
 Hambre, *faim*.
 Haptogeno, *haptogène*.
 Harina, *farine*.
 Harmonia, *harmonie*.
 Hastio, *dégoût*.
 Heeces, *féces*.
 Hectico, *hectique*.
 Hecleidrion, *ulcération superficielle de la cornée*.
 Helmintagogo, *helminthagogue*.
 Helmintiasis, *helminthiasis*.
 Helmintologia, *helminthologie*.
 Hemafobo, *hémaphobe*.
 Hemagogo, *hémagogue*.
 Hemastatico, *hémostatique*.
 Hematemesis, *hématemèse*.
 Hematina, *hématine*.
 Hematocefalo, *hématocéphale*.
 Hematodes, *hématoïde*.
 Hematologia, *hématologie*.
 Hematosina, *hématosine*.
 Hematosis, *hématoïse*.
 Hematuria, *hématurie*.
 Hemeralopia, *héméralopie*.
 Hemigranea, *migraine*.
 Hemiplegia, *hémiplegie*.
 Hemisferio, *hémisphère*.
 Hemitropo, *hémitrope*.
 Hemofolmia, *épanchement de sang dans l'œil*.
 Hemoptisis, *hémoptysie*.
 Hemoptico, *hémoptoïque*.
 Hemorragia, *hémorragie*.
 Hemorragico, *hémorragique*.
 Hemorrea, *hémorragie passive*.
 Hemorroides, *hémorrhoides*.
 Hemospasia, *hémospasie*.
 Hemostasis, *arrêt du sang*.
 Hendidura, *feute*.
 Hepatalgia, *hépatalgie*.
 Hepatico, *hépatique*.
 Hepatirrea, *hépatirrhée*.
 Hepatitis, *hépatite*.
 Hepaticacion, *hépatisation*.
 Hepato, *foie*.

Hepatocistico, *hépatocystique*.
 Hepatografia, *hépatographie*.
 Hepatologia, *hépatologie*.
 Hepatotomia, *hépatotomie*.
 Heptafilo, *heptaphylle*.
 Herbario, *herbier*.
 Herbivoro, *herbivore*.
 Herbolario, *herboriste*.
 Herborizacion, *herborisation*.
 Hereditario, *héréditaire*.
 Herida, *plaie*.
 Hermafrodismo, *hermaphrodisme*.
 Hermafrodita, *hermaphrodite*.
 Hermeticamente, *hermétiquement*.
 Hernia, *hernie*.
 Herniario, *herniaire*.
 Hernioso, *hernieux*.
 Herpetico, *herpétique*.
 Heteradelfo, *hétéradelphé*.
 Heterogeneidad, *hétérogénéité*.
 Heterogeneo, *hétérogène*.
 Heteromorfo, *hétéromorphe*.
 Hialoides, *hyaloïde*.
 Hibrida, *hybride*.
 Hidartrosis, *hidartros, hydar-trose*.
 Hidatico, *hydatique*.
 Hidatide, *hydatide*.
 Hidatidico, *hydatidique*.
 Hidatismo, *hydatisme*.
 Hidatoide, *hydatoïde*.
 Hidracido, *hydraïde*.
 Hidrargiria, *hydrargyrie*.
 Hidrargiro, *mercure*.
 Hidrargironeumatica (cubeta), *cuve hydrargyro-pneumatique*.
 Hidrargirosis, *hydrargyrose*.
 Hidrato, *hydrate*.
 Hidraulica, *hydraulique*.
 Hidrencefalo, *hydrencéphale*.
 Hidriodato, *hydriodate*.
 Hidriodico, *hydriodique*.
 Hidrocefalo, *hydrocéphale*.
 Hidrocele, *hydrocèle*.
 Hidrocianato, *hydrocyanate*.
 Hidrocianico, *hydrocyanique*.
 Hidroclorato, *hydrochlorate*.
 Hidroclorico, *hydrochlorique*.
 Hidrodermis, *anasarque*.
 Hidrofobia, *hydrophobie*.
 Hidroftalmia, *hydrophthalmie*.
 Hidrogenado, *hydrogéné*.
 Hidrogeno, *hydrogène*.
 Hidromediastino, *hydropisie du médiastin*.
 Hidrometra, *hydromètre*.
 Hidromiel, *hydromel*.
 Hidronfalo, *hydromphale*.
 Hidropatia, *hydropathie*.
 Hidropedesis, *sueur excessive*.
 Hidropericardio, *hydropéricarde*.
 Hidroperione, *hydroperione*.
 Hidropisia, *hydropisie*.
 Hidropisia enquistada, *hydropisie enkystée*.
 Hidropota, *qui boit de l'eau*.
 Hidorraquis, *hydrorachis*.

Hidrosarcea, *hydrosarque*.
 Hidrosudopatia, *hydrosudopathie*.
 Hidrosulfato, *hydrosulfate*.
 Hidrosulfurico, *hydrosulfurique*.
 Hidrotico, *hydrotique*.
 Hidrotitis, *hydropisie de l'oreille*.
 Hidrotorax, *hydrothorax*.
 Hidruro, *hydrure*.
 Hiel, *bile, fiel*.
 Hielo, *glace*.
 Hierro, *fer*.
 Hgado, *foie*.
 Higiene, *hygiène*.
 Higos, *figues*.
 Hignoblefaricos (conductos), *conduits excrétoires de la glande lacrymale*.
 Higrofobia, *crainte des liquides*.
 Higroftalmico, *hygrophthalmique*.
 Higrologia, *hygrologie*.
 Higrroma, *hygrroma*.
 Higrometria, *hygrométrie*.
 Higroscopicidad, *hygroscopicité*.
 Higroscopico, *hygroscopique*.
 Hilas, *charpie*.
 Hilozoismo, *hylozoïsme*.
 Himen, *hymen*.
 Himenologia, *traités des membranes*.
 Himenotomia, *incision de la membrane hymen*.
 Hlogoso, *hyo-glosse*.
 Hioideo, *hyoidien*.
 Hioides, *hyoïde*.
 Hiosciamina, *hyoscyamine*.
 Hipercatarsia, *superpurgation*.
 Hipererinia, *secretion excessive*.
 Hiperemia, *hyperémie*.
 Hiperemiado, *hyperémie*.
 Hiperestenia, *hypersthénie*.
 Hiperestesia, *exaltation des sens*.
 Hipergenesis, *hypergénèse*.
 Hipersarcosis, *hypersarcose*.
 Hipertrofia, *hypertrophie*.
 Hipiátrica, *l'hippiatrique*.
 Hipiátrico, *hippiatre*.
 Hipniatre, *sommambule donnant des consultations médicales*.
 Hipnobatesis, *somnambulisme*.
 Hipnologia, *hypnologie*.
 Hipnotico, *hypnotique*.
 Hipocampo, *hippocampe*.
 Hipocofosis, *hypocophose*.
 Hipocondria, *hypochondrie*.
 Hipocondriaco, *hypochondriaque*.
 Hipocondrio, *hypochondre*.
 Hipocraneo, *hypocrânién*.
 Hipocras, *hippocras*.
 Hipocratico, *hippocratique*.
 Hipofisis, *la glande pituitaire*.
 Hipofora, *ulcère fistuleux*.
 Hipogástrico, *hypogastrique*.
 Hipogástrico, *hypogastre*.
 Hipoginia, *hypogynie*.
 Hipogloso, *hypoglosse*.
 Hipomano, *hippomane*.
 Hipopion, *hypopyon*.
 Hipospiadias, *hypospiadias*.

Hipostasis, *sédiment*.
 Hipostenia, *hyposthénie*.
 Hipostenico, *hyposthéuque*.
 Hiposulfato, *hyposulfate*.
 Hipoténar, *hypothénar*.
 Hipotesis, *hypothèse*.
 Hipotomia, *dissection du cheval*.
 Hipsiloides, *hypsiloïde*.
 Hircina, *hircine*.
 Hirsuto, *velu*.
 Hispididad, *hispidité*.
 Hispido, *hispide*.
 Histeralgia, *hystéralgie*.
 Histericismo, *hystéricisme*.
 Histerico, *hystérique*.
 Histerismo, *hystérie*.
 Histerocele, *hystéroçèle*.
 Histerofisis, *distension de l'utérus par des gaz*.
 Histeroloxia, *déviacion de l'utérus*.
 Histeromania, *fureur utérine*.
 Histeroptosis, *chute de matrice*.
 Histerotomia, *hystérotomie*.
 Histerotomo, *hystérotome*.
 Histologia, *histologie*.
 Historia natural, *histoire naturelle*.
 Hocico, *bec, museau*.
 Hocico de tenca, *muscau de tanche*.
 Hoja, *feuille*.
 Hojuela, *foliole*.
 Hollin, *suie*.
 Hombre, *homme*.
 Hombrecillo, *houblon*.
 Hombro, *épaule*.
 Homeopatia, *homéopathie*.
 Homogeneidad, *homogénéité*.
 Homogeneo, *homogène*.
 Hongos, *champignons*.
 Hordeina, *hordéine*.
 Hormiga, *fourni*.
 Horquilla, *fourchette*.
 Horripilacion, *horripilation*.
 Hospicio, *hospice*.
 Hospital, *hôpital*.
 Hoiz, *la faux*.
 Huesccillo, *osselet*.
 Hueso, *os*.
 Huesoso, *osseux*.
 Huevo, *œuf*.
 Hulla, *houille*.
 Humectacion, *humectation*.
 Humectante, *humectant*.
 Humedad, *humidité*.
 Humedo, *humide*.
 Humero, *humérus*.
 Humo, *fumée*.
 Humor, *humeur*.
 Humorismo, *humorisme*.

I

Iatromatemático, *iatromathématicien*.
 Iatroquímica, *iatrochimie*.

Icor, *ichor*.
 Icoroso, *ichoreux*.
 Ictericia, *ictère*.
 Ictericia de los recién nacidos, *ictère des nouveau-nés*.
 Ictérico, *ictérique*.
 Ictiocolia, *ichthyocolle*.
 Ictiofago, *ichthyophage*.
 Ictiosis, *ichthyose*.
 Idioeléctrico, *idio-électrique*.
 Idiopatía, *idiopathie*.
 Idiopático, *idiopathique*.
 Idiota, *idiot*.
 Idiotismo, *idiotisme*.
 Igneo, *igné*.
 Ignicion, *ignition*.
 Ilegítimo, *illégitime*.
 Ileocolico, *iléo-colique*.
 Ileon, *ileum*.
 Ileos, *les flancs*.
 Iliaca (passion), *volvulus*.
 Iliaco, *iliaque*.
 Ilieion, *illition*.
 Imagen, *image*.
 Imaginacion, *imagination*.
 Iman, *aimant*.
 Imbecil, *imbécile*.
 Imbecilidad, *imbécillité*.
 Imbibicion, *imbibition*.
 Imbricado, *imbriqué*.
 Impenetrabilidad, *impenétabilité*.
 Imperforacion, *imperforation*.
 Impermeabilidad, *impermeabilité*.
 Impetiginoso, *impétigineux*.
 Impregnacion, *imprégnation*.
 Impresion, *impression*.
 Inanicion, *inanition*.
 Inanimado, *inanime*.
 Inapetencia, *inappétence*.
 Incarnativo, *incarnatif*.
 Incienso, *encens*.
 Incineracion, *incinération*.
 Incindido, *incisé*.
 Incisivo, *incisif*.
 Incitabilidad, *incitabilité*.
 Inclinacion, *inclinaison*.
 Inclinado, *incliné*.
 Incluso, *inclus*.
 Incoercibilidad, *incoercibilité*.
 Incombustibilidad, *incombustibilité*.
 Incompleto, *incomplet*.
 Incompresibilidad, *incompressibilité*.
 Incompresible, *incompressible*.
 Incontinencia, *incontinence*.
 Incorporacion, *incorporation*.
 Incrasante, *incrasant*.
 Incrustacion, *incrustation*.
 Incubacion, *incubation*.
 Incubo, *incube*.
 Indefinido, *indéfini*.
 Indehiscencia, *indéhiscence*.
 Indehiscente, *indéhiscent*.
 Indicacion, *indication*.
 Indicador, *indicateur*.
 Índice, *index*.

Indiferencia, *indifférence*.
 Indigeno, *indigène*.
 Indigesto, *indigeste*.
 Indigotina, *indigotine*.
 Indisolubilidad, *indissolubilité*.
 Individuo, *individu*.
 Indolente, *indolent*.
 Induccion, *induction*.
 Inductivo, *inductif*.
 Induracion, *induration*.
 Inercia, *inertie*.
 Inervacion, *innervation*.
 Infancia, *enfance*.
 Infanticidio, *infanticide*.
 Infarto, *infarctus*.
 Infeccion, *infection*.
 Infero, *infère*.
 Infiltracion, *infiltration*.
 Infiltrado, *infiltré*.
 Inflacion, *gonflement*.
 Inflamable, *inflammable*.
 Inflamacion, *inflammation*.
 Inflamatorio, *inflammatoire*.
 Inflorescencia, *inflorescence*.
 Infundibuliforme, *infundibuliforme*.
 Infundibulo, *entonnoir*.
 Infusibilidad, *infusibilité*.
 Infusorio, *infusoire*.
 Ingle, *aïne*.
 Ingrediente, *ingrédient*.
 Inguino-cutaneo, *inguino-cutané*.
 Ingurgitacion, *ingurgitation*.
 Inhalacion, *inhalation*.
 Inhumacion, *inhumation*.
 Inmediato, *immédiat*.
 Inmerjido, *immergé*.
 Inmersion, *immersion*.
 Innominado, *innominé*.
 Inoculacion, *inoculation*.
 Inodoro, *inodore*.
 Inodular, *inodulaire*.
 Inorganico, *inorganique*.
 Inosculacion, *inosculation*.
 Inquietud, *inquiétude*.
 Insalivacion, *insalivation*.
 Insalubridad, *insalubrité*.
 Insectos, *insectes*.
 Insensibilidad, *insensibilité*.
 Insercion, *insertion*.
 Insipido, *insipide*.
 Insolacion, *insolation*.
 Insolubilidad, *insolubilité*.
 Inspiracion, *inspiration*.
 Inspirador, *inspirateur*.
 Instilacion, *instillation*.
 Instinto, *instinct*.
 Instrumento, *instrument*.
 Insuflacion, *insufflation*.
 Integrante, *intégrant*.
 Inteligencia, *intelligence*.
 Intemperancia, *intempérance*.
 Intencion, *intention*. Reunion por primera intencion, por segunda intencion, *réunion par première, par seconde intention*.
 Intensidad, *intensité*.
 Intenso, *intense*.

Interarticular, *interarticulaire*.
 Interadencia, *intercadence*.
 Intercadente, *intercadent*.
 Intercalar, *intercalaire*.
 Intercurrente, *intercurrent*.
 Interespinoso, *interépineux*.
 Interferencia, *interférence*.
 Interlobular, *interlobulaire*.
 Intermaxillar, *intermaxillaire*.
 Intermision, *intermission*.
 Intermittencia, *intermittence*.
 Intermitente, *intermittent*.
 Intermuscular, *intermusculaire*.
 Interno, *interne*.
 Interoseo, *interosseux*.
 Interseccion, *intersection*.
 Intersticio, *interstice*.
 Intertransverso, *intertransverse*.
 Intertraquefiano, *intertrachéliens*.
 Intervalvar, *intervalvaire*.
 Intestino, *intestin*.
 Intravertebrado, *intravertébré*.
 Intrinseco, *intrinsèque*.
 Intromision, *intromission*.
 Intumescencia, *intumescence*.
 Intuscepcion, *intussusception*.
 Invaginacion, *invagination*.
 Invertebrado, *invertébré*.
 Invierno, *hiver*.
 Inviscante, *inviscant*.
 Invulcro, *invulcre*.
 Inyeccion, *injection*.
 Inyectado, *injecté*.
 Iodado, *iodé*.
 Iodato, *iodate*.
 Iodhidrato, *iodhydrate*.
 Iodico, *iodique*.
 Iodo, *iode*.
 Ioduro, *iodure*.
 Ipecacuana, *ipécacuanha*.
 Irideremia, *absence congénitale de l'iris*.
 Iridotomia, *iridotomie*.
 Irino, *irien*.
 Iris, *iris*.
 Irradiacion, *irradiation*.
 Irregular, *irrégulier*.
 Irritabilidad, *irritabilité*.
 Irritacion, *irritation*.
 Irritante, *irritant*.
 Iseuria, *ischurie*.
 Ismo, *isthme*.
 Isocronismo, *isochronisme*.
 Isocrono, *isochrone*.
 Isomeria, *isomérie*.
 Isomorfismo, *isomorphisme*.
 Isomorfo, *isomorphe*.
 Isquiagra, *sciatique*.
 Isquial, *qui tient à l'ischion*.
 Isquiatico, *ischiatique*.
 Isomorfo-anal, *ischio-anal*.
 Isquiocavernoso, *ischio-caverneux*.
 Isquiocele, *ischiocele*.
 Isquiocoxigeo, *ischio-coccygien*.
 Isquion, *l'ischion*.

J

Jabon, *savon*.
 Jaboncillo, *savonule*.
 Jabonoso, *savonneux*.
 Jalapa, *jalap*.
 Jantina, *xanthine*.
 Jantogeno, *xanthogène*.
 Jantopicrita, *xanthopicrite*.
 Janturo, *xanthure*.
 Jaqueca, *migraine*.
 Jarabe, *sirap*.
 Jarrete, *jarret*.
 Jerasia, *xérasie*.
 Jeriaga, *clystème*.
 Jerofagia, *xérophagie*.
 Jerofaltmia, *xérophthalmie*.
 Jerotribia, *frictions sèches*.
 Jibia, *sèche*.
 Jiloidina, *xyloïdine*.
 Juaneta, *tumeurs douloureuses qui se manifestent aux doigts des pieds, sont causées par des chaussures étroites, et déterminent le gonflement de l'os, ce qui les distingue des cors*.
 Jugo, *suc*.
 Julepe, *julep*.
 Jumentoso, *jumenteux*.
 Juventud, *jeunesse*.
 Juxtaposicion, *juxtaposition*.

K

Kalio, *potassium*.
 Kina, *quina*.
 Kinico, *quinique*.
 Kiste, *kyste*.
 Kistitomo, *kystitome*.
 Klopemania, *manie du vol*.

L

Labello, *petite lèvres*.
 Laberintico, *labyrinthique*.
 Laberinto, *labyrinthe*.
 Labiado, *labié*.
 Labio, *lèvre*.
 Labio Ieporino, *bec-de-lièvre*.
 Laboratorio, *laboratoire*.
 Lacerado, *lacéré*.
 Laciniado, *laciné*.
 Lactacion, *lactation*.
 Lactado, *lacté*.
 Lactancia, *allaitement*.
 Lactato, *lactate*.
 Lactea (dieta), *dîète lactée*.

Lactea (fièvre), *fièvre de lait*.
 Lacteos (vasos), *vaisseaux lactés*.
 Lactescente, *lactescent*.
 Lactico, *lactique*.
 Lactifero, *lactifère*.
 Lactina, *lactine*.
 Lactometro, *galactomètre*.
 Lactucario, *lactucarium*.
 Ladano, *ladanum*.
 Ladreria, *lèpre, léproserie*.
 Lagofthalmia, *lagophthalmie*.
 Lagrima, *larme*.
 Lagrimal, *lacrymal*.
 Lalacion, *lallation*.
 Lamedor, *looch*.
 Lamelado, *lamellé*.
 Lameloso, *lamelleux*.
 Lamina, *lame*.
 Laminoso, *lamineux*.
 Lamparones, *serofules*.
 Lana, *laine*.
 Lanceolado, *lancéolé*.
 Lanceta, *lancette*.
 Lancetero, *lancettier*.
 Lancinante, *lancinant*.
 Langüidez, *langueur*.
 Lanuginoso, *lanugineux*.
 Lardaceo, *lardacé*.
 Largo, *large*.
 Laringe, *larynx*.
 Laringeo, *laryngé*.
 Laringiano, *laryngien*.
 Laringitis, *laryngite*.
 Laringotomia, *laryngotomie*.
 Larva, *larve*.
 Larvado, *larvé*.
 Lasitud, *lassitude*.
 Latente, *latent*.
 Lateralizado, *latéralisé*.
 Latido, *battement, palpitation*.
 Laudano, *laudanum*.
 Laurel, *laurier*.
 Laxante, *laxativo, laxatif*.
 Laxo, *lâche*.
 Lazareto, *lazareth*.
 Lazo, *lacs*.
 Leche, *lait*.
 Lechoso, *laiteux*.
 Lechuga, *laitue*.
 Legítimo, *légitime*.
 Legra, *rugine*.
 Legumbre, *légume*.
 Legumina, *légumine*.
 Lejia, *lessive*.
 Lengua, *langue*.
 Lengua de carpa, *langue de carpe, trivelin*.
 Lengüeta, *languette*.
 Lenitivo, *lénitif*.
 Lente, *dysentérie*.
 Lente , *lentille (optique); cristallin*.
 Lenteja, *lentille (graine); éphélide; verre*.
 Lenticular, *lenticulaire*.
 Lento, *lent*.
 Lentor, *lenteur*.

Leños, *bois*.
 Leñoso, *ligneux*.
 Leonina (cara), *leontiasis*.
 Lepra, *lèpre*.
 Leproscria, *léproserie*.
 Leproso, *lépreux*.
 Letalidad, *léthalité*.
 Letargico, *léthargique*.
 Letargo, *léthargie*.
 Letifero, *qui cause la mort*.
 Leucetiopia, *leucétiopie*.
 Leucina, *leucine*.
 Leucoflecmasia, *leucophlegmasie*.
 Leucorrea, *leucorrhée*.
 Leucorroico, *leucorrhôïque*.
 Levadura, *levain*.
 Levigacion, *lérigation*.
 Licor, *liqueur*.
 Licuable, *liquéfiable*.
 Licuacion, *liquéfaction*.
 Lieuefaccion, *liquéfaction*.
 Lienteria, *lienterie*.
 Lienterico, *lientérique*.
 Ligadura, *ligature*.
 Ligamento, *ligament*.
 Ligamentoso, *ligamenteux*.
 Limaduras de hierro, *limaille de fer*.
 Limbo, *limbe*.
 Limo, *limon*.
 Limonada, *limonade*.
 Limoso, *limoneux*.
 Limpio, *limpide*.
 Linaza, *graine de lin*.
 Linfa, *lymphe*.
 Linfangitis, *lymphangite*.
 Linfatico, *lymphatique*.
 Linimento, *liniment*.
 Lino, *lin*.
 Lipiria, *lipyrie*.
 Lipitudo, *lippitude*.
 Lipoma, *lipome*.
 Lipotimia, *syncopc*.
 Liquen, *lichen*.
 Liqueues, *les lichens*.
 Liquidez, *liquidité*.
 Liquido, *liquide*.
 Lira, *lyre*.
 Lirado, *lyré*.
 Lisis, *solution*.
 Lises, *lysses*.
 Litiásis, *lithiase*.
 Litico, *lithique*.
 Litoclastia, *brisement des pierres vésicales*.
 Litoclasto, *instrument qui brise les pierres vésicales*.
 Litolabo, *litholabe*.
 Litonriptico, *lithonriptique*.
 Litoprinia, *action de scier les calculs vésicaux*.
 Litotomia, *lithotomie*.
 Litotomista, *lithotomiste*.
 Litotomo, *lithotome*.
 Litotricia, *lithotritie*.
 Litotripsia, *lithotripsie*.
 Litotritor, *lithotriteur*.
 Livianos, *les poumons*.

Lividez, *lividité*.
 Livido, *livide*.
 Lixiviacion, *lixiviation*.
 Lobado, *lobé*.
 Lobar, *lobaire*.
 Lobulado, *lobulé*.
 Lobular, *lobulaire*.
 Locion, *lotion*.
 Loco, *fou*.
 Locomocion, *locomotion*.
 Locomotividad, *locomotivité*.
 Locomotor, *locomoteur*.
 Locura, *folie*.
 Lombar, *lombaire*.
 Lombriz, *lombric*.
 Lomos, *les lombes*.
 Longevidad, *longévité*.
 Looc, *looch*.
 Loquiorragia, *lochies excessives*.
 Loquiorrea, *écoulement des lochies*.
 Loquios, *lochies*.
 Loxartro, *direction vicieuse d'une articulation*.
 Lubrificar, *lubrifier*.
 Luctuoso, *luctueux*.
 Lumbago, *lombago*.
 Lumbar, *lombaire*.
 Lumbo-costal, *lombo-costal*.
 Lumbricales, *lombricaux*.
 Luminoso, *lumineux*.
 Lunar, *signe, nævus*.
 Lunatico, *lunatique*.
 Lupia, *loupe*.
 Lupulina, *lupuline*.
 Luxacion, *luxation*.

LL

Llama, *flamme*.
 Llantén, *plantain*.
 Llave, *clef*.
 Llano, *plein*.
 Lluvia, *pluie*.

M

Maceracion, *macération*.
 Macrobotica, *macrobiotique*.
 Macrocefalia, *macrocéphalie*.
 Macrocefalo, *macrocéphale*.
 Macrocosmo, *macrocosme*.
 Madefaccion, *humectation*.
 Maduracion, *maturation*.
 Madurativo, *maturatif*.
 Madurez, *maturité*.
 Magisterio, *magistère*.
 Magnesia, *magnésie*.
 Magnesiano, *magnésien*.
 Magnetico, *magnétique*.
 Magnetismo, *magnétisme*.
 Magnetizacion, *magnétisation*.
 Magullamiento, *contusion*.
 Maiz, *maïs*.
 Mal, *mal*.
 Mal ardiente, *érysipèle, anthrax*.

Mal de corazon, *épilepsie*.
 Mal divino, *épilepsie*.
 Mal frances, mal galico, *syphilis*.
 Mal de muelas, *odontalgic*.
 Mal sagrado, *épilepsie*.
 Malactico, *émollient*.
 Malar, *malaire*.
 Malato, *malate*.
 Maleabilidad, *malleabilité*.
 Maleable, *malleable*.
 Malcolar, *malleolaire*.
 Malcolo, *malleole*.
 Malestar, *malaise*.
 Malico, *malique*.
 Malignidad, *malignité*.
 Maligno, *malin*.
 Malparto, *faux germe*.
 Malva, *mauve*.
 Mamalogia, *mammalogie*.
 Mamaria, *mammaire*.
 Mamas, *mamelles*.
 Mamelon, *mamelon*.
 Mamelonado, *mamelonné*.
 Mamíferos, *mammifères*.
 Mamiforme, *mammiforme*.
 Mamilar, *mamillaire*.
 Mana, *manne*.
 Mancha, *tache*.
 Mandibula, *mandibule*.
 Mandragora, *mandragorc*.
 Manequí, *mannequin*.
 Manga, *manche*.
 Mania, *manie*.
 Maniaco, *maniaque*.
 Manilvivo, *maniluve*.
 Manipulacion, *manipulation*.
 Manipulo, *manipule*.
 Manito, *mannite*.
 Mano, *main*.
 Manteca, *axonge*.
 Mauustupracion, *masturbation*.
 Manzana, *pomme*.
 Maquina, *machine*.
 Maquinal, *machinal*.
 Mar, *mer*.
 Marasmo, *marasme*.
 Marcar (en obstétrique), *marquer*.
 Marcescente, *marcescent*.
 Marcha, *marche*.
 Marcial, *martial*.
 Marfil, *ivoire*.
 Margarato, *margarate*.
 Margarico, *margarique*.
 Margen, *marge*.
 Marginado, *marginé*.
 Marisco, *fic*.
 Marmelada, *marmelade*.
 Marte, *le fer*.
 Martillo, *le marteau*.
 Masaje, *massage*.
 Maseterico, *massétérin*.
 Masetero, *masséter*.
 Masticacion, *mastication*.
 Masticatorio, *masticatoire*.
 Mastitis, *mastite*.
 Mastodinia, *mastodynica*.
 Mastoideo, *masloïdien*.

Mastoido-auricular, *mastoïdo-auri-
culaire*.
 Matcria, *matière*.
 Matriz, *matrice*.
 Matrona, *sage-femme*.
 Maxilar, *maxillaire*.
 Maxilo-labial, *maxillo-labial*.
 Mayor edad, *majorité*.
 Meato, *méat*.
 Mecanico, *mécanique*.
 Mecha, *mèche*.
 Meconato, *meconate*.
 Meconico, *méconique*.
 Meconio, *méconium*.
 Mediano, *médian*.
 Mediastino, *médiastin*.
 Medicacion, *médication*.
 Medicamento, *médicament*.
 Medicamentoso, *médicamenteux*.
 Medicina, *médecine*.
 Medico, *médecin*.
 Medio, *milieu*.
 Medula, *moelle*.
 Medular, *médullaire*.
 Mefítico, *méphitique*.
 Mefitismo, *méphitisme*.
 Megalantropogenesis, *mégalan-
thropogénésie*.
 Megalosplencia, *mégalosplanchie*.
 Megalosplenia, *tuméfaction de la
rate*.
 Mejilla, *joue*.
 Melaina, *mélaine*.
 Melancolia, *mélancolie*.
 Melancolico, *mélancolique*.
 Melanismo, *mélanisme*.
 Melanosis, *mélanose*.
 Melena, *mélana*.
 Melisa, *mélisse*.
 Melito, *mélite*.
 Membrana, *membrane*.
 Membranoso, *membrancux*.
 Membrillo, *coing*.
 Memoria, *mémoire*.
 Menagogo, *emménagogue*.
 Meninge, *méninge*.
 Meningeo, *méningé*.
 Meningeta, *méningette*.
 Meningina, *méningine*.
 Meningitis, *méningite*.
 Meningofilax, *méningophylax*.
 Meningogastro, *méningo-gas-
trique*.
 Menopausis, *cessation des règles*.
 Menorragia, *perte utérine*.
 Menorrea, *ménorrhée*.
 Menostasia, *suspension des règles*.
 Menoxenia, *hémorrhagie supplé-
mentaire de la menstruation*.
 Menstruacion, *menstruation*.
 Menstrual, *menstruel*.
 Menstruo, *menstrue*.
 Menstruos, *les menstrues*.
 Menstruacion, *menstruation*.
 Menta, *menthe*.
 Mentagra, *mentagre*.
 Mentonera, *mentonnière*.

Mentoniano, *mentonnier*.
 Mercurial, *mercuriale*.
 Mercurial, *mercuriel*.
 Mercuriales, *mercurianx*.
 Mercurio, *mercure*.
 Mericismo, *mérycisme*.
 Mesaraico, *mésaraïque*.
 Mesenterica (calentura), *fièvre en-
téro-mésentérique*.
 Mesenterico, *mésentérique*.
 Mesenterio, *mésentère*.
 Mesenterismo, *mésentérisme*.
 Mesenteritis, *mésentérite*.
 Mesocefalico, *mésocéphalique*.
 Mesocéfalo, *mésocéphale*.
 Mesociego, *mésocæcum*.
 Mesocondriaco, *qui est entre les
cartilages*.
 Mesocraneo, *mésocrânien*.
 Mesogastrio, *mésogastre*.
 Mesoglosso, *mésoglosse*.
 Mesolobo, *mésolobe*.
 Mesorecto, *mésorectum*.
 Mesotenar, *muscle qui rapproche
le pouce de la paume de la main*.
 Mesotorax, *mésothorax*.
 Metabolologia, *doctrine de la mu-
tation des maladies*.
 Metacarpiano, *métacarpien*.
 Metacarpo, *métacarpe*.
 Metacarpofalangiano, *metacarpophalangi-
en*.
 Metal, *métal*.
 Metaloides, *métalloïdes*.
 Metamorfosis, *métamorphose*.
 Metaptosis, *métaptose*.
 Metasincrisis, *métasynchrise*.
 Metasincritico, *métasyncritique*.
 Metasquematismo, *transformation*.
 Metastasis, *métastase*.
 Metastatico, *métastatique*.
 Metatarsiano, *métatarsien*.
 Metatarso, *métatarse*.
 Metatesis, *métathèse*.
 Meteorico, *météorique*.
 Meteorismo, *météorisme*.
 Meteoro, *météore*.
 Meteorologia, *météorologie*.
 Meteorologico, *météorologique*.
 Metodico, *méthodique*.
 Metodo, *méthode*.
 Metoposcopia, *métoposcopie*.
 Metralgia, *métralgie*.
 Metrites, *métrite*.
 Metrocampsia, *métrocampsie*.
 Metrodina, *métrodyne*.
 Metroloxia, *obliquité de la matrice*.
 Metromania, *fureur utérine*.
 Metroptosis, *chute de matrice*.
 Metrorragia, *métrorrhagie*.
 Metrorrexia, *déchirure de la ma-
trice*.
 Metroscopo, *instrument pour en-
tendre les doubles battements du
cœur du fœtus*.
 Metrotomia, *métrotomie*.
 Miasma, *miasme*.

Miasmático, *miasmatique*.
 Microcefalia, *microcéphalie*.
 Microcosmo, *microcosme*.
 Microftalmo, *qui a les yeux petits*.
 Microrquido, *qui a de petits testicules*.
 Microscopico, *microscopique*.
 Microscopio, *microscope*.
 Miedo, *crainte*.
 Miel, *miel*.
 Mielitis, *myélite*.
 Miembro, *membre*.
 Migraña, *migraine*.
 Mijo, *nillet*.
 Milagro quimico, *miracle chimique*.
 Milfosis, *milphose*.
 Miliar, *miliaire*.
 Milofaringeo, *mylo-pharyngien*.
 Minerales (aguas), *eaux minérales*.
 Mineralizacion, *minéralisation*.
 Mineralogia, *minéralogie*.
 Minio, *minium*.
 Minoracion, *douce purgation*.
 Minorativo, *minoratif*.
 Miocefalo, *myiocéphale*.
 Miodinia, *douleur musculaire*.
 Miologia, *myologie*.
 Miope, *myope*.
 Miosis, *myosis*.
 Miotomia, *myotomie*.
 Mirabolano, *myrobolan*.
 Mirmeccia, *myrmécie*.
 Mirra, *myrrhe*.
 Mirtiforme, *myrtiforme*.
 Mirto, *myrte*.
 Misanthropia, *misanthropie*.
 Miscibilidad, *miscibilité*.
 Mision, *mixtion*.
 Misto, *un mixte*.
 Mistura, *mixture*.
 Mitridato, *mithridate*.
 Miuro, *myure*.
 Mixa, *mucosité*.
 Mofcico, *purgatif*.
 Moco, *mucus*.
 Modorra, *léthargie*.
 Mofeta, *mofette*.
 Mola, *môle*.
 Molar, *molaire*.
 Molecula, *molécule*.
 Molecular, *moléculaire*.
 Moluscos, *mollusques*.
 Momia, *momie*.
 Monadello, *monadelphe*.
 Mondar, *mondifier*.
 Monoculo, *monocele*.
 Monogamia, *monogamie*.
 Monogastrico, *qui n'a qu'un estomac*.
 Monogino, *monogyne*.
 Monoico, *monoïque*.
 Monomania, *monomanie*.
 Monomaniaco, *monomaniaque*.
 Monorquido, *qui n'a qu'un testicule*.
 Monosicia, *habitude de ne faire qu'un repas*.

Monstruo, *monstre*.
 Monstruosidad, *monstruosité*.
 Monte de Venus, *mont de Vénus*.
 Morbifico, morbido, morbos, *morbifique, morbide*.
 Mordedura, *morsure*.
 Mordicante, *mordicant*.
 Morfina, *morphine*.
 Morfologia, *morphologie*.
 Morosidad, *morosité*.
 Morriña, *clavelée*.
 Mortal, *mortel*.
 Mortandad, *mortalité*.
 Mortero, *mortier*.
 Mortificacion, *mortification*.
 Mostaza, *moutarde*.
 Motilidad, *motilité*.
 Motor, *moteur*.
 Movilidad, *mobilité*.
 Movimiento, *mouvement*.
 Mucico, *mucique*.
 Mucilago, *mucilage*.
 Muciparo, *mucipare*.
 Mucosidad, *mucosité*.
 Mucoso, *muqueux*.
 Mucronato, *mucroné*.
 Muda, *mue*.
 Mudez, *mutité*.
 Mudo, *muet*.
 Muela, *dent molaire*.
 Muermo, *morve*.
 Muerte, *mort*.
 Mulato, *mulâtre*.
 Multicapsular, *multicapsulaire*.
 Multilobado, *multilobé*.
 Multifocular, *multiloculaire*.
 Multiparo, *multipare*.
 Mundificante, *mondifiant*.
 Muiequilla, *nouet*.
 Muñon, *moignon*.
 Murático, *muratique*.
 Muriato, *muriate*.
 Muscular, *musculaire*.
 Musculo, *muscle*.
 Musculoso, *musculeux*.
 Musgos, *les mousses*.
 Musitacion, *mussitation*.
 Muslo, *cuisse*.
 Mutilacion, *mutilation*.

N

Nadadora, *nageoire*.
 Nafta, *naphte*.
 Naftalina, *naphtaline*.
 Nalga, *fesse*.
 Naranja, *orange*.
 Naranjada, *orangeade*.
 Naranjo, *oranger*.
 Narceina, *narcéine*.
 Narcotico, *narcotique*.
 Narcotina, *narcotine*.
 Narcotismo, *narcotisme*.
 Nariz, *nez*.

Natacion, *natation*.
 Nativo, *natif*.
 Natural, *naturel*.
 Naturaleza, *nature*.
 Naturalismo, *naturisme*.
 Nauseabundo, *nauséabond*.
 Nauseas, *nausées*.
 Nauseoso, *nauséur*.
 Navicular, *naviculaire*.
 Necroscopia, *nécroscopie*.
 Necrosis, *nécrose*.
 Nectario, *nectaire*.
 Nefelion, *néphelion*.
 Nefralgia, *néphralgie*.
 Nefretico, *néphrétique*.
 Nefritis, *néphrite*.
 Nefrologia, *néphrologie*.
 Nefrorragia, *néphrorrhagie*.
 Nefrotomia, *néphrotomie*.
 Negativo, *négalif*.
 Negro, *noir*.
 Neogala, *le premier lait après le colostrum*.
 Nervado, *nervé*.
 Nervino, *nervin*.
 Nervio, *nerf*.
 Nervioferrura, *nerf-férure*.
 Nervioso, *nervéux*.
 Neumatodes, *causé par les gaz*.
 Neumatologia, *pneumatologie*.
 Neumatosis, *pneumatose*.
 Neumogastrico, *pneumogastrique*.
 Neumonia, *pneumonie*.
 Neumonico, *pneumonique*.
 Neumopleuresia, *pleuro-pneumonie*.
 Neumorragia, *pneumorrhagie*.
 Neumorrea, *pneumorrhée*.
 Neumotorax, *pneumothorax*.
 Neuralgia, *névralgie*.
 Neurilema, *névrileme*.
 Neuritis, *inflammation d'un nerf*.
 Neurologia, *névrologie*.
 Neuroma, *névrome*.
 Neurosis, *névrose*.
 Neurotomia, *névrotomie*.
 Neutralizar, *neutraliser*.
 Neutro, *neutre*.
 Nevo, *nævus*.
 Nicociana, *nicotiane*.
 Nictalopia, *nyctalopie*.
 Nidorofo, *nidoreux*.
 Niebla, *brouillard*.
 Nieve, *neige*.
 Ninfa, *nympe*.
 Ninfomania, *nymphomanie*.
 Ninfotomia, *nymphotomie*.
 Niñez, *eufance*.
 Niño, *enfant*.
 Niquel, *nickel*.
 Nitrato, *nitrate*.
 Nitrico, *nitrique*.
 Nitro, *nitre*.
 Noche, *nuît*.
 Nodosidad, *nodosité*.
 Nogal, *un noyer*.
 Nosogenia, *nosogénie*.

Nosografía, *nosographie*.
 Nosología, *nosologie*.
 Notalgia, *notalgie*.
 Nube, *nuage*.
 Nubilidad, *nubilité*.
 Nuca, *nuque*.
 Nucleo, *nucleus*.
 Nudo, *nœud*.
 Nudoso, *nouveux*.
 Nuez, *noix*.
 Nuez moscada, *noix muscade*.
 Nuez vomica, *noix vomique*.
 Nutricio, *nourricier*.
 Nutricion, *nutrition*.
 Nutritivo, *nutritif*.

O

Obclavado, *obclavé*.
 Obconico, *obconique*.
 Obesidad, *obésité*.
 Oblicuidad, *obliquité*.
 Oblicuo, *oblique*.
 Obliteracion, *oblitération*.
 Oblonga, *oblong*.
 Observacion, *observation*.
 Obstetricia, *l'obstétrique*.
 Obstetrico, *obstétrical*.
 Obstruccion, *obstruction*.
 Obtundente, *qui é moussé*.
 Obturacion, *obturation*.
 Obturador, *obturateur*.
 Ocacional, *occasionnel*.
 Occipito-atloideo, *occipito-atloïdien*.
 Occipucio, *occiput*.
 Oclusion, *occlusion*.
 Ocular, *oculaire*.
 Oculista, *oculiste*.
 Oculistica, *l'oculistique*.
 Oculo-muscular, *oculo-musculaire*.
 Odontalgia, *odontalgie*.
 Odontalgico, *odontalgique*.
 Odontiasis, *dentition*.
 Odontoideo, *odontoïde*.
 Odontologia, *odontologie*.
 Odontotecnia, *odontotechnie*.
 Odoracion, *odoration*.
 Ofical, *officinal*.
 Oftalmia, *ophthalmie*.
 Oftalmico, *ophthalmique*.
 Oftalmitis, *ophthalmie*.
 Oftalmoblenorrea, *ophthalmoblenorrhée*.
 Oftalmodinia, *ophthalmodynie*.
 Oftalmologia, *ophthalmologie*.
 Oftalmoscopia, *ophthalmoscopie*.
 Oftalmostat, *ophthalmostat*.
 Oftalmoxisis, *ophthalmoxysis*.
 Oïdo, *oreille*.
 Ojal, *boutonnière faite au périnée*.
 Ojo, *œil*.
 Oleaginoso, *oléagineux*.
 Oleatos, *oléates*.
 Olecraniano, *olécrânien*.

Olecranon, *olécrâne*.
 Oleico, *oléique*.
 Oleina, *oléine*.
 Oleraceo, *oléracé*.
 Olfaccion, *olfaction*.
 Olfato, *odorat*.
 Olfatorio, *olfactif*.
 Olibano, *oliban*.
 Oligoquilo, *qui est peu nutritif*.
 Oligospermo, *oligosperme*.
 Oligotrofia, *oligotrophie*.
 Olive, *olive*.
 Olivar, *olivaire*.
 Olor, *odeur*.
 Omagra, *goutte à l'épaule*.
 Omalgia, *omalgie*.
 Umbilico-mesenterico, *ombilico-mésentérique*.
 Ombligo, *ombriil*.
 Omentitis, *inflammation de l'épiploon*.
 Omento, *épiploon*.
 Omnivoro, *omnivore*.
 Omolhoideo, *omo-hyoïdien*.
 Omoplata, *omoplate*.
 Oncotomia, *incision d'une tumeur*.
 Onda, *onde*.
 Ondulacion, *ondulation*.
 Ondulado, *ondulé*.
 Onfalocelo, *omphalocèle*.
 Onfalomesenterico, *omphalo-mésentérique*.
 Onfalotomia, *section du cordon ombilical*.
 Onixis, *onyxis*.
 Opacidad, *opacité*.
 Opaco, *opaque*.
 Operacion, *opération*.
 Operculo, *opercule*.
 Opiado, *opiacé*.
 Opio, *opium*.
 Opistocifosis, *courbure de l'épine en arrière*.
 Opistogastro, *opistho-gastrique*.
 Opistotonos, *opisthotonos*.
 Oponente, *opposant*.
 Oposicion, *opposition*.
 Opresion, *oppression*.
 Optica, *l'optique*.
 Optico, *optique*.
 Opuesto, *opposé*.
 Orbicular, *orbiculaire*.
 Orbita, *orbite*.
 Orbitario, *orbitaire*.
 Orchada, *orgeat*.
 Orcina, *orcine*.
 Orcotomia, *orchotomie*.
 Oreja, *oreille*.
 Organico, *organique*.
 Organismo, *organisme*.
 Organizacion, *organisation*.
 Organizado, *organisé*.
 Organo, *organe*.
 Organografía, *organographie*.
 Organologia, *organologie*.
 Orificio, *orifice*.
 Orina, *urine*.

Orinal, *urinal*.
 Ornitologia, *ornithologie*.
 Oro, *or*.
 Orquideas, *orchidées*.
 Orquicocele, *tumeur des testicules*.
 Orquitis, *orchite*.
 Ortiga, *ortie*.
 Ortomorfa, *orthomorphie*.
 Ortopedia, *orthopédie*.
 Ortopnea, *orthopnée*.
 Orujo, *marc*.
 Orzuelo, *orgelet*.
 Oscilacion, *oscillation*.
 Oscitante, *baïllant*.
 Osfresilogia, *traité de l'odoracion*.
 Osificacion, *ossification*.
 Osmazomo, *osmazôme*.
 Osqueitis, *inflammation du scrotum*.
 Osqueocelo, *oschéocèle*.
 Osteitis, *ostéite*.
 Osteocola, *ostéocolle*.
 Osteocopo, *ostéocope*.
 Osteofites, *ostéophyte*.
 Ostcogenia, *ostéogénie*.
 Osteografía, *ostéographie*.
 Osteologia, *ostéologie*.
 Osteomalacia, *ostéomalacie*.
 Osteosarcoma, *ostéosarcome*.
 Osteosteoma, *ostéostéatome*.
 Osteotomia, *ostéotomie*.
 Ostra, *huître*.
 Otagico, *otalgique*.
 Otenquitis, *oténchyle*.
 Otico, *otique*.
 Otitis, *otite*.
 Otografía, *otographie*.
 Otolito, *otolithe*.
 Otorrea, *otorrhée*.
 Ovario, *ovaire*.
 Ovarismo, *ovarisme*.
 Ovarista, *ovariste*.
 Ovaritis, *ovarite*.
 Oviducto, *oviducte*.
 Oviparo, *ovipare*.
 Ovulo, *ovule*.
 Oxacido, *oxacide*.
 Oxalato, *oxalate*.
 Oxalico, *oxalique*.
 Oxierato, *oxycrat*.
 Oxidacion, *oxydation*.
 Oxido, *oxyde*.
 Oxidulo, *oxydule*.
 Oxifonia, *oxyphonie*.
 Oxigenacion, *oxygénation*.
 Oxigenado, *oxygéné*.
 Oxigeno, *oxygène*.
 Oximiel, *oxymel*.
 Oxipia, *oxyopie*.
 Oxisal, *oxysel*.
 Oxiuro, *oxyure*.
 Ozena, *ozène*.

P

Paciencia, *la patience*.
 Paja, *paille*.

Paladar, *palais*.
 Palatino, *palatin*.
 Palato-estafilino, *palato-staphylin*.
 Paliacion, *palliation*.
 Paliativo, *palliatif*.
 Palindromia, *palindromie*.
 Palma, *la paume de la main*.
 Palmado, *palmé*.
 Palmar, *palmaire*.
 Palpitacion, *palpitation*.
 Palpo, *palpe*.
 Pan, *pain*.
 Panacea, *panacée*.
 Panadizo, *panaris*.
 Pancreatico, *pancréatique*.
 Pancresto, *panchreste*.
 Pandemia, *pandémie*.
 Pandiculacion, *pandiculation*.
 Panicula ou panocha, *panicule*.
 Paniculo, *pannicule*.
 Panspermia, *panspermie*.
 Pantafobo, *qui craint tout*.
 Pantagogo, *pantagogue*.
 Panza, *la panse*.
 Papeles medicamentosos, *papiers médicamenteux*.
 Papila, *papille*.
 Papilar, *papillaire*.
 Papilionaceo, *papilionacé*.
 Papula, *papule*.
 Papuloso, *papuleux*.
 Paquidermos, *pachydermes*.
 Paracentesis, *paracentèse*.
 Parafimosis, *paraphimosis*.
 Parafrenesis, *paraphrénésie*.
 Parafrosinia, *délire*.
 Paraglosa, *tumé*
gue.
 Paralaxe, *chevauchement des frag-*
ments d'un os.
 Paralisis, *paralyisie*.
 Paralítico, *paralytique*.
 Paraplegia, *paraplégie*.
 Parasitismo, *parasitisme*.
 Parasito, *parasite*.
 Parastata, *parastate*.
 Pared, *paroi*.
 Paregorico, *parégorique*.
 Parenquima, *parenchyme*.
 Parenquimatoso, *parenchymateux*.
 Parietaria, *pariétaire*.
 Parorquide, *position vicieuse des*
testicules.
 Parotida, *parotide*.
 Parotideo, *parotidien*.
 Paroxismo, *paroxysme*.
 Parpado, *paupière*.
 Particula, *particule*.
 Parto, *accouchement*.
 Parturicion, *parturition*.
 Parulia, *parulie*.
 Pasion, *affection*.
 Pasivo, *passif*.
 Pasta, *pâte*.
 Pastilla, *pastille*.
 Pastoso, *pâteux*.
 Patetico, *pathétique*.

Patogenia, *pathogénie*.
 Patognomiconico, *pathognomonique*.
 Patologia, *pathologie*.
 Patologico, *pathologique*.
 Patologista, *pathologiste*.
 Pavellon, *parillon*.
 Pecante, *peccant*.
 Pecioloado, *pétiolé*.
 Peciolar, *pétiolaire*.
 Peciolo, *pétiole*.
 Pectato, *pectate*.
 Pectina, *pectine*.
 Pectinado, *pectiné*.
 Pectoriloquia, *pectoriloquie*.
 Pectoriloquio, *pectoriloque*.
 Pedicuro, *pédicure*.
 Pediluvio, *pédiluve*.
 Pedioso, *pédieux*.
 Peduncular, *pédonculaire*.
 Pedunculo, *pédoncule*.
 Pelicula, *pellicule*.
 Pelviano, *pelvien*.
 Pelvimetro, *pelvimètre*.
 Pene, *pénis*.
 Penetrante, *pénétrant*.
 Penfigo, *pemphigus*.
 Penfigode, *pemphigode*.
 Penna, *penné*.
 Pennado, *penné*.
 Pepasmo, *coction*.
 Pepastico, *peptico, maturatif*.
 Pepsina, *pepsine*.
 Percepcion, *perception*.
 Percusion, *percussion*.
 Perdida, *perte*.
 Perfoliado, *perfolié*.
 Perforante, *perforant*.
 Perforativo, *perforatif*.
 Periantio, *périanthe*.
 Pericardio, *péricarde*.
 Pericarditis, *péricardite*.
 Pericarpio, *péricarpe*.
 Pericondro, *périchondre*.
 Pericraneo, *péricranien*.
 Periferia, *périphérie*.
 Perigino, *périgyne*.
 Perinco, *périnée*.
 Perineumonia, *péripneumonie*.
 Periodicidad, *périodicité*.
 Periodo, *période*.
 Peristio, *périste*.
 Peristosis, *péristose*.
 Perisperma, *périsperme*.
 Peristafilino, *péristaphylin*.
 Peristaltico, *péristaltique*.
 Peritoneo, *péritoine*.
 Peritonitis, *péritonite*.
 Perla, *perle*.
 Perlado, *perlé*.
 Permanente, *permanent*.
 Permeabilidad, *perméabilité*.
 Perone, *péroné*.
 Peroneo, *péronien*.
 Persistente, *persistant*.
 Perspiracion, *perspiration*.
 Perspiratorio, *perspiratoire*.
 Perturbacion, *perturbation*.

Perturbador, *perturbateur*.
 Pesadez, *pesanteur*.
 Pesado, *peçant*.
 Pesalico, *pe-se-liqueur*.
 Pesario, *pessaire*.
 Peso, *pois*.
 Peste, *peste*.
 Pestilencial, *pestilentiel*.
 Petalo, *pétale*.
 Petequia, *pétéchie*.
 Petrosfenoidal, *péto-sphénoïdal*.
 Petroso, *pétreux*.
 Pez, *pois*.
 Picromiel, *picramel*.
 Picrotoxina, *picrotoxine*.
 Pie, *pie*.
 Piedra, *pierré*.
 Pila, *pile*.
 Pilar, *pilaire*.
 Pildora, *pilule*.
 Pildorero, *pilulier*.
 Pilifero, *pilifère*.
 Pilimixtion, *pilimixtion*.
 Piloso, *velu*.
 Pilular, *pilulaire*.
 Pinzas, *pinces*.
 Piñon, *pomme de pin*.
 Pistacho, *pistache*.
 Pistilar, *pistillaire*.
 Pistilo, *pistil*.
 Pitiriasis, *ptyriasis*.
 Pituita, *pituite*.
 Pituitario, *pituitaire*.
 Placentario, *placentaire*.
 Planta, *plante*.
 Planta del pie, *plante du pied*.
 Plantar, *plantaire*.
 Plastico, *plastique*.
 Platino, *platine*.
 Plenitud, *plénitude*.
 Plessimetro, *plessimètre*.
 Pletora, *pléthore*.
 Pletorico, *pléthorique*.
 Pleura, *plèvre*.
 Pleuresia, *pleurésie*.
 Pleuretico, *pleurétique*.
 Pleurodinia, *pleurodynie*.
 Pleurodinico, *pleurodynique*.
 Pleuroneumonia, *pleuro-pneumonie*.
 Pleuroperineumonia, *pleuro-péi-*
pneumoniaque.
 Plexo, *plexus*.
 Pluca, *pluque*.
 Plomo, *plomb*.
 Pluma, *plume*.
 Plurilocular, *pluriloculaire*.
 Podagra, *podagre*.
 Polaridad, *polarité*.
 Polarizacion, *polarisation*.
 Polen, *pollen*.
 Policolia, *polycholie*.
 Policroismo, *polychroïsme*.
 Polidipsia, *polydipsie*.
 Polifago, *polyphage*.
 Polifarmacia, *polypharmacie*.
 Polifarmaco, *polypharmaque*.

Poligamia, *polygamie*.
 Polimorfismo, *polymorphisme*.
 Polipo, *polype*.
 Polirrizo, *polyrrhize*.
 Polisarcaria, *polysarcie*.
 Polispermo, *polysperme*.
 Politrofia, *exces de nutrition*.
 Poliurico, *polyurique*.
 Polvo, *poudre*.
 Pomada, *pommade*.
 Ponderabilidad, *pondérabilité*.
 Popliteo, *poplité*.
 Porfirizacion, *porphyrisation*.
 Poro, *pore*.
 Porosidad, *porosité*.
 Poroso, *poreux*.
 Porta, *porte*. Eminencias portas, *éminences portes*.
 Porta agujos, *porte-aiguille*.
 Porta caustico, *porte-caustique*.
 Porta nudos, *porte-nœuds*.
 Porta piedra, *porte-pierre*.
 Posicion, *position*.
 Positivo, *positif*.
 Posologia, *posologie*.
 Postitis, *posthite*.
 Potasa, *potasse*.
 Potasio, *potassium*.
 Potencial, *potentiel*.
 Precipitacion, *précipitation*.
 Precipitado, *précipité*.
 Precursor, *précurseur*.
 Predisponente, *prédisposant*.
 Predisposicion, *prédisposition*.
 Preformacion, *préformation*.
 Prelumbar, *prélombaire*.
 Preparacion, *préparation*.
 Preparata, *préparat*.
 Prepucio, *prépuc*.
 Presbicia, *presbytie*.
 Presbiopia, *presbyopie*.
 Presentacion, *présentation*.
 Preservativo, *préservatif*.
 Priapismo, *priapisme*.
 Primavera, *printemps*.
 Primipara, *primipare*.
 Principio, *principe*.
 Procatartico, *procatartique*.
 Proceder, *procédé*.
 Proceso, *processus*.
 Procidencia, *procidence*.
 Proctalgia, *proctalgie*.
 Proctoptosis, *chute du rectum*.
 Procumbente, *procombant*.
 Prodromico, *prodromique*.
 Prodromo, *prodrome*.
 Produccion, *production*.
 Procgumeno, *proégumène*.
 Profilactico, *prophylactique*.
 Profilaxis, *prophylaxie*.
 Profundo, *profond*.
 Progresion, *progression*.
 Prolapso, *prolapsus*.
 Prolitico, *prolifique*.
 Promontorio, *promontoire*.
 Pronacion, *pronation*.
 Pronador, *pronateur*.

Pronostico, *pronostic*.
 Proporcional, *proportionnel*.
 Proporciones quimicas, *proportions chimiques*.
 Prosopalgia, *prosopalgic*.
 Prostata, *prostate*.
 Prostatico, *prostatique*.
 Prostracion, *prostration*.
 Protesis, *prothèse*.
 Protopatia, *protopathie*.
 Protóxido, *protoxyde*.
 Protuberancia, *protubérance*.
 Prunela (sal), *nitre fondu avec du soufre*.
 Pruriginoso, *prurigineux*.
 Prurito, *prurit*.
 Prusiato, *prussiate*.
 Prusico, *prussique*.
 Pubertad, *puberté*.
 Pubescente, *pubescent*.
 Pubico, *pubien*.
 Puente de Varolio, *pont de Varole*.
 Pueril, *puéril*.
 Pulga maligna, *pustule maligne*.
 Pulcar, *pulcaire*.
 Pulmoaortico, *pulmo-aortique*.
 Pulmon, *poumon*.
 Pulmonar, *pulmonaire*.
 Pulmonia, *pulmonie*.
 Pulmonico, *pulmonique*.
 Pulpa, *pulpe*.
 Pulposo, *pulpeux*.
 Pulsacion, *pulsation*.
 Pulsativo, *pulsatif*.
 Pulso, *pouls*.
 Pultaceo, *pultacé*.
 Pulverizacion, *pulvérisation*.
 Pulverulento, *pulvérulent*.
 Pupila, *pupille*.
 Pupilar, *pupillaire*.
 Purga, *purgante, purgatif*.
 Purgacion, *purgation*.
 Purpura, *pourpre*.
 Purulento, *purulent*.
 Pus, *pus*.
 Pustula, *pustule*.
 Pustuloso, *pustuleux*.
 Putrefaccion, *putréfaction*.
 Putridez, *putridité*.
 Putrido, *putride*.
 Putrilago, *putrilage*.

Q

Quasia, *casse*.
 Queilalgia, *douleur aux lèvres*.
 Queilocace, *chilocace*.
 Queioplastia, *chiloplastie*.
 Queirartroace, *chiragre*.
 Queiropteros, *chiroptères*.
 Queloides, *kéloïde*.
 Quelotomia, *opération de la hernie*.
 Quemadura, *brûlure*.
 Quemosis, *chémosis*.
 Queratitis, *kératit*.
 Queratocele, *kératocèle*.

Querato-estafilino, *kérato-staphylin*.
 Queratogloso, *kérato-glosse*.
 Queratomalacia, *ramollissement de la cornée*.
 Queratonixis, *kératonyxis*.
 Queratotomia, *incision de la cornée*.
 Queratotomo, *kératotome*.
 Quilar, *qui a rapport au chyle*.
 Quilifero, *chyliifere*.
 Quilificacion, *chyliification*.
 Quilo, *chyle*.
 Quilosis, *chylose*.
 Quiloso, *chyleux*.
 Quimiatría, *chimistrie*.
 Quimica, *chimie*.
 Quimificacion, *chymification*.
 Quimo, *chyme*.
 Quina, *quinquina*.
 Quinato, *quinale*.
 Quinico, *quinique*.
 Quinina, *quinine*.
 Quinovato, *kinovate*.
 Quinovico, *kinovique*.
 Quintaesencia, *quintessence*.
 Quintana, *quintane*.
 Quiotomo, *kiotome*.
 Quiragra, *goutte aux mains*.
 Quirurgico, *chirurgique*.
 Quiste, *kyste*.

R

Rabadillo, *croupion*.
 Rabdoide, *rhabdoïde*.
 Rabia, *rage*.
 Rabifico, *rabifique*.
 Radiacion, *radiation*.
 Radiado, *radié*.
 Radicula, *radicule*.
 Radio, *radius*.
 Radio-carpiano, *radio-carpien*.
 Rafania, *raphanie*.
 Rafe, *raphé*.
 Raiz, *racine*.
 Rama, *branche*.
 Ramificacion, *ramification*.
 Ramillo, *ramuscule*.
 Ramo, *rameau*.
 Rancidez, *rancidité*.
 Ranina, *ranine*.
 Ranula, *grenouillette*.
 Raquialgia, *rachialgie*.
 Raquidiano, *rachidien*.
 Raquis, *rachis*.
 Raquitico, *rachitique*.
 Raquitismo, *rachitisme*.
 Rarefaccion, *rarefaction*.
 Rarefaciente, *rarefiant*.
 Raro, *rare*.
 Rasorismo, *rasorisme*.
 Raza, *race*.
 Razon, *raison*.
 Reaccion, *réaction*.
 Reactivo, *réactif*.
 Reblandecimiento, *ramollissement*.
 Recaida, *rechute*.

Receptaculo, *réceptacle*.
 Receta, *recette*.
 Recidiva, *récidive*.
 Recipiente, *réceptient*.
 Recorporativo, *récorporatif*.
 Recrementicio, *récrémentitiel*.
 Reeremento, *récrément*.
 Reeremento-eserementitio, *récrémento-excrémentitiel*.
 Reerudescencia, *recrudescence*.
 Rectificación, *rectification*.
 Rectitis, *rectite*.
 Recto, *rectum*.
 Recto, *droit*.
 Recurrente, *récurrent*.
 Redaña, *épiploon*.
 Redondo, *rond*.
 Reduccion, *réduction*.
 Reflexible, *susceptible de réflexion*.
 Reflexion, *réflexion*.
 Refraccion, *réfraction*.
 Refractivo, *réfringent*.
 Refrangibilidad, *refrangibilité*.
 Refrescante, *rafrachissant*.
 Refrigeracion, *réfrigération*.
 Refrigerante, *réfrigérant*.
 Refringente, *réfringent*.
 Regaliz, *réglisse*.
 Regeneracion, *régénération*.
 Regia (agua), *eau régale*.
 Regimen, *régime*.
 Regular, *régulier*.
 Regular, *régule*.
 Regurgitacion, *régurgitation*.
 Reino, *règne*.
 Rejalgar, *réalgar*.
 Relajamiento, *relâchement*.
 Relajante, *relâchant*.
 Remedio, *remède*.
 Remision, *remission*.
 Remitente, *rémittent*.
 Renitente, *renitent*.
 Renovacion, *rénovation*.
 Reversamiento, *renversement*.
 Repercusion, *répercussion*.
 Repercusivo, *répercusif*.
 Replesion, *réplétion*.
 Reproduccion, *reproduction*.
 Repulsivo, *répulsif*.
 Reseccion, *résection*.
 Reservorio, *réservoir*.
 Resina, *résine*.
 Resinoso, *résineux*.
 Resolución, *résolution*.
 Resolutivo, *résolutif*.
 Resonancia, *résonnance*.
 Respiracion, *respiration*.
 Retencion, *rétenion*.
 Reticulado, *réticulé*.
 Reticular, *réticulaire*.
 Retina, *réline*.
 Retinitis, *rétinite*.
 Retorta, *cornue*.
 Retraccion, *rétraction*.
 Retroceso, *rétrocession*.
 Reuma, *rhume*. Reuma del cerebro, *coryza*.

Rcumatico, *rhumatique*.
 Reumatismo, *rhumatisme*.
 Revivificacion, *revivification*.
 Revulsivo, *révulsif*.
 Ricino, *ricin*.
 Rigidez, *rigidité*.
 Rinalgia, *douleur dans les narines*.
 Rinoplastia, *rhinoplastie*.
 Rinorragia, *épistaxis*.
 Riñon, *rein*.
 Ríptico, *rhypitique*.
 Risa, *rire*.
 Risa sardonica, *rire sardonique*.
 Ritmo, *rhythme*.
 Romboidal, *rhomboide*.
 Ronquido, *rouflement*.
 Rosa, *rose*.
 Rosado, *rosé*.
 Rotacion, *rotation*.
 Rotador, *rotateur*.
 Rotula, *rotule*.
 Rotuliano, *rotulien*.
 Rotura, *rupture*.
 Rubefaccion, *rubéfaction*.
 Rubefaciente, *rubéfiant*.
 Rubor, *rougeur*.
 Ruda, *la rue*.
 Ruibarbo, *rhubarbe*.
 Ruisquiana, *membrane ruy-schienne*.
 Rumia, *rumination*.
 Rumiantes, *les ruminants*.

S

Sabañon, *engelure*.
 Sabina, *sabine*.
 Sabor, *saveur*.
 Saburra, *saburre*.
 Sacabalas, *tire-balle*.
 Sacarificacion, *saccharification*.
 Sacarino, *saccharin*.
 Saco, *sac*.
 Sacro, *sacré*.
 Sacrociatico, *sacro-sciatique*.
 Sacrococceigo, *sacro-coccygien*.
 Sacro-espinal, *sacro-spinal*.
 Sacro-espinoso, *sacro-épineux*.
 Sacro-iliaco, *sacro-iliaque*.
 Safena, *saphène*.
 Sagitado, *sagitté*.
 Sagital, *sagittal*.
 Sagú, *sagou*.
 Sahuco, *sureau*.
 Sal, *sel*.
 Salicina, *salicine*.
 Salificable, *salifiable*.
 Salino, *salin*.
 Salitre, *nitrate de potasse*.
 Saliva, *salive*.
 Salivacion, *salivation*.
 Salival, *salivaire*.
 Salpingo-faringeo, *salpingo-pharyngien*.
 Salto, *saut*.
 Salubridad, *salubrité*.

Salud, *santé*.
 Saludable, *salutaire*.
 Salvatela, *salvatelle*.
 Salvia, *saugé*.
 Sangre, *sang*.
 Sangria, *saignée*.
 Sanguificacion, *sanguification*.
 Sanguijuela, *sangsue*.
 Sanguineo, *sanguin*.
 Sanguinolento, *sanguinolent*.
 Sanioso, *sanieux*.
 Sanitario, *sanitaire*.
 Sapidez, *sapidité*.
 Sapido, *sapide*.
 Saponaceo, *saponacé*.
 Saponaria, *saponaire*.
 Saponificacion, *saponification*.
 Saquillo, *sachet*.
 Sarampion, *rougcole*.
 Sarcocola, *sarcocolle*.
 Sarcologia, *sarcologie*.
 Sarcoma, *sarcome*.
 Sarcomatoso, *sarcomateux*.
 Sarcosis, *génération de la chair*.
 Sarcotico, *sarcotique*.
 Sardonico, *sardonique*.
 Sarmentoso, *sarmenteux*.
 Sarna, *gale*.
 Satelite, *satellite*.
 Saturacion, *saturation*.
 Saturado, *saturé*.
 Saturno, *le plomb*.
 Saxifrago, *saxifrage*.
 Sebaceo, *sébacé*.
 Secundinas, *secondines*.
 Secrecion, *secrétion*.
 Secretor, *secréteur*.
 Sedacion, *sédation*.
 Sed, *soif*.
 Sedante, *sedativo, sédatif*.
 Sedimento, *sédiment*.
 Selenitoso, *séléniteux*.
 Semeiologia, *sémiologie*.
 Semi-baño, *demi-bain*.
 Semi-circular, *demi-circulaire*.
 Semi-lunar, *demi-lunaire*.
 Semi-membranoso, *demi-membraneux*.
 Semi-tendinoso, *demi-tendineux*.
 Semi-terciana, *demi-tierce*.
 Semilla, *graine*.
 Sen, *séné*.
 Senil, *sénile*.
 Seno, *sein; sinus*.
 Sensacion, *sensation*.
 Sensibilidad, *sensibilité*.
 Sensitivo, *sensitif*.
 Sentido, *sens*.
 Sentimiento, *sentiment*.
 Sepalo, *sépale*.
 Septenario, *septénaire*.
 Septico, *septique*.
 Serolina, *séroline*.
 Serosidad, *sérosité*.
 Seroso, *séreur*.
 Serpentin, *serpentin*.
 Serpiginoso, *serpigineux*.

Scrrato, *dentelé*.
 Sesamoideo, *sésamoïde*.
 Scsil, *sessi'e*.
 Scudartrosis, *pseudarthrose*.
 Seudoblepsia, *perversim de la vue*.
 Scudomembrana, *fausse membrane*.
 Scudopleurecia, *fausse pleurésie*.
 Sexo, *sexe*.
 Sexual, *sexuel*.
 Sialagogo, *sialagogue*.
 Sibilante, *sibilant*.
 Sicosis, *syccosis*.
 Sideracion, *sideration*.
 Sifilide, *syphilité*.
 Sifilis, *syphilis*.
 Sifilitico, *syphilitique*.
 Sifon, *siphon*.
 Sigmoideo, *sigmoïde*.
 Signo, *signe*.
 Silicea, *silique*.
 Silicula, *silicule*.
 Simetria, *symétrie*.
 Simetrico, *symétrique*.
 Similar, *similaire*.
 Simpatia, *sympathie*.
 Simpatico, *sympathique*.
 Simulado, *simulé*.
 Sinapismo, *sinapisme*.
 Sinartrosis, *synarthrose*.
 Sincopal, *syncopal*.
 Sincope, *syncope*.
 Sindesmologia, *syndesmologie*.
 Sinergia, *synergie*.
 Sinfisiotomia, *symphyséotomie*.
 Sinfisis, *symphyse*.
 Sinoco, *synoque*.
 Sinovia, *synovie*.
 Sinovial, *synovial*.
 Sintesis, *synthèse*.
 Sintoma, *symptôme*.
 Sintomatico, *symptomatique*.
 Sintomatologia, *sympmatologie*.
 Sinuoso, *sinueux*.
 Siringotomo, *syringotome*.
 Sistallico, *syssaltique*.
 Sistema, *système*.
 Sistole, *ystole*.
 Sitiologia, *doctrine des aliments*.
 Soas, *psaos*.
 Sodio, *sodium*.
 Sofisticacion, *sophistication*.
 Soitis, *psoitte*.
 Solanina, *solanine*.
 Solar, *solaire*.
 Soleo, *muscle soléaire*.
 Solidez, *solidité*.
 Solidismo, *solidisme*.
 Solido, *solide*.
 Solitario, *solitaire*.
 Solubilidad, *solubilité*.
 Solucion, *solution*.
 Somascetica, *gymnastique*.
 Somnambulismo, *somnambulisme*.
 Somnambulo, *somnambule*.
 Somnifero, *somnifère*.
 Somnolencia, *somnolence*.
 Sonda, *sonde*.

Sonido, *son (pour l'ouïe)*.
 Sonoridad, *sonorité*.
 Sonoro, *sonore*.
 Soporoso, *soporeux*.
 Sordera, *surdité*.
 Sordido, *surdide*.
 Sordomudez, *surdi-mutité*.
 Soriasis, *psoriasis*.
 Sorico, *psorique*.
 Soroftalmia, *psorophthalmie*.
 Sosa, *soude*.
 Sub-cutaneo, *sous-cutané*.
 Subdelirio, *subdélirium*.
 Sub-espinoso, *sous-épineur*.
 Sub-inflamacion, *subinflammation*.
 Sub-intrante, *subintran*.
 Sublimacion, *sublimation*.
 Sublimado, *sublimé*.
 Sub-maxilar, *sous-maxillaire*.
 Sub-mergido, *submergé*.
 Sub-mersion, *submersion*.
 Sub-nitrato, *sous-nitrate*.
 Sub-pubico, *sous-pubien*.
 Succedanco, *succédané*.
 Succenturiado, *succenturié*.
 Succino, *succin*.
 Succion, *succion*.
 Sudor, *sueur*.
 Sudorifico, *sudorifique*.
 Sueño, *sommeil*.
 Sufocacion, *suffocation*.
 Sufocante, *suffocant*.
 Sufusion, *cataracte*.
 Sugilacion, *sugillation*.
 Sulfato, *sulfate*.
 Sulfurico, *sulfurique*.
 Sulfuro, *sulfure*.
 Sulfuroso, *sulfureux*.
 Superfeticion, *superfétation*.
 Supero, *supère*.
 Superpurgacion, *superpurgation*.
 Supinacion, *supination*.
 Supinador, *supinateur*.
 Supositorio, *suppositoïre*.
 Supraciliar, *sourcilier*.
 Supra-espinoso, *surépineux*.
 Supra-excitacion, *surexcitation*.
 Supra-renal, *surrénal*.
 Supresion, *suppression*.
 Supuracion, *suppuration*.
 Susceptibilidad, *susceptibilité*.
 Suspensorio, *suspensoire*.
 Suspiroso, *suspireux*.
 Sutura, *suture*.

T

Tabido, *tabidé*.
 Tabla, *table*.
 Tablilla, *tablette*.
 Tacto, *tact*.
 Tafetan ingles, *taffetas d'Angleterre*.
 Talla, *cystotomie*.
 Talpa, *tanpe, toupe*.

Tambor, *tympan*.
 Tanato, *tanate*.
 Tannino, *tannin*.
 Taponamiento, *tamponnement*.
 Tarantismo, *tarantisme*.
 Tarantula, *tarentule*.
 Tarsiano, *tarsien*.
 Tarsos, *le tarse*.
 Tarsos (fibrocartilagos), *fibro-cartilages tarses*.
 Tartamudez, *bégaiement*.
 Tartaro, *tartré*.
 Tartaro dentario, *tartré dentaire*.
 Tartrato, *tartrate*.
 Tartrico, *tartrique*.
 Taurina, *taurine*.
 Té, *thé*.
 Tebaina, *thebaine*.
 Tegumento, *tégument*.
 Tejido, *tissu*.
 Temblor, *tremblement*.
 Temperamento, *tempérament*.
 Temperatura, *température*.
 Tenacidad, *ténacité*.
 Tenacillas, *pincés*.
 Tenar, *thénar*.
 Tenazas, *tenailles*.
 Tendinoso, *tendineux*.
 Tendon, *tendon*.
 Tenesmo, *ténésme*.
 Tenia, *tenia*.
 Tenotomia, *ténotomie*.
 Tenotomo, *ténotome*.
 Tensivo, *tensif*.
 Tensor, *tenseur*.
 Tentaculo, *tentacule*.
 Tenue, *ténu*.
 Tenuidad, *ténuité*.
 Teoretico, *théorique*.
 Teoria, *théorie*.
 Terapeutica, *la thérapeutique*.
 Teratologia, *tératologie*.
 Teratologico, *tératologique*.
 Terciana (calentura), *fièvre tierce*.
 Terebrante, *téébrant*.
 Terigion, *ptérygion*.
 Trigoideo, *ptérygoïdien*.
 Termal, *thermal*.
 Termo-electricidad, *thermo-électricité*.
 Termologia, *thermologie*.
 Termometro, *thermomètre*.
 Testicular, *testiculaire*.
 Testiculo, *testicule*.
 Testura, *texture*.
 Tialagogo, *ptyalagogue*.
 Tialina, *ptyaline*.
 Tialismo, *ptyalisme*.
 Tiempo, *temps*.
 Tienda del cerebello, *tente du cervelet*.
 Tierra, *terre*.
 Tifico, *typhique*.
 Tifo, *typhus*.
 Tifoideo, *typhoïde*.
 Tilosis, *ptilose*.
 Timico, *thymique*.

Timo, *thymus*.
 Timpanico, *tympanique*.
 Timpanitis, *tympanite*.
 Timpano, *tympan*.
 Tintura, *teinture*.
 Tiña, *teigne*.
 Tipo, *type*.
 Tiracabezas, *tire-tête*.
 Tirafondo, *tire-fond*.
 Tirisias, *phthiriasis*.
 Tiroides, *thyroïde*.
 Tisana, *tisane*.
 Tisico, *phthisique*.
 Tisis, *phthisie*.
 Tismagogo, *expectorant*.
 Tisuria, *phthisurie*.
 Titilacion, *titillation*.
 Tofaceo, *tophacé*.
 Tofo, *tophus*.
 Tomentoso, *tomenteux*.
 Tonicidad, *tonicité*.
 Tónico, *tonique*.
 Tono, *ton*.
 Tonsila, *tonsille*.
 Tonsilar, *tonsillaire*.
 Topico, *topique*.
 Torácico, *thoracique*.
 Torax, *thorax*.
 Tornasol, *matière bleue qui sert à reconnaître les acides*.
 Torniquete, *tournoquet*.
 Torvisco, *garou*.
 Tos, *toux*.
 Tosigo, *venin*.
 Tóxico, *toxique*.
 Toxicología, *toxicologie*.
 Tragiano, *tragien*.
 Trago, *tragus*.
 Transparente, *transparent*.
 Transporte, *transport, délire*.
 Transudacion, *transsudation*.
 Transverso, *transverse*.
 Trapezio, *trapèze*.
 Traqueal, *trachéal*.
 Traquearteria, *trachée-artère*.
 Traqueas, *trachées*.
 Traqueitis, *trachéite*.
 Traqueliano, *cervical*.
 Traqueo-cervical, *trachélo-cervical*.
 Traqueotomia, *trachéotomie*.
 Traumatico, *traumatique*.
 Trefina, *tréphine*.
 Trementina, *térébenthine*.
 Trepanacion, *trépanation*.
 Trepano, *trépan*.
 Triaca, *thériaque*.
 Triacal, *thériacal*.
 Triangular, *triangulaire*.
 Trichoma, *plique*.
 Tridacio, *thridace*.
 Trigemino, *trijumeau*.
 Trigo, *blé*.
 Trígono, *trigone*.
 Triquiasis, *trichiasis*.
 Trisal, *trisel*.
 Trismo, *trismus*.

Trispláncico, *trisplanchnique*.
 Trocanter, *trochanter*.
 Trocanteriano, *trochantérien*.
 Trociscos, *trochisques*.
 Trombo, *thrombus*.
 Trompa, *trompe*.
 Tronco, *tronc*.
 Tubario, *tubaire*.
 Tuberculado, *tuberculeux*.
 Tuberculo, *tubercule*.
 Tuberosidad, *tubérosité*.
 Tubo, *tube*.
 Tucia, *tuthie*.
 Tuerto, *borgne*.
 Tumefaccion, *tuméfaction*.
 Tumor, *tumeur*.
 Tumor blanco, *tumeur blanche*.
 Tunica, *tunique*.
 Turgescencia, *turgescence*.
 Turgido, *turgide*.

U

Uleera, *ulcère*.
 Ucleracion, *ulcération*.
 Ucleroso, *ulcéreux*.
 Ulnario, *cubital*.
 Ulorragia, *hémorrhagie gingivale*.
 Umbela, *ombelle*.
 Umbilical, *ombilical*.
 Undulacion, *ondulation*.
 Unguento, *onguent*.
 Ungulado, *ongulé*.
 Unitivo, *unissant*.
 Uña, *ongle*.
 Urato, *urate*.
 Urea, *urée*.
 Ureter, *uretère*.
 Uretra, *urèthre*.
 Uretro bulboso, *uréthro-bulbeux*.
 Uretrotomia, *uréthrotomie*.
 Uretrotomo, *uréthrotome*.
 Urico, *urique*.
 Urna, *urne*.
 Uromancia, *uromancie*.
 Uroscopia, *uroscopie*.
 Urticacion, *urtication*.
 Urticaria, *urticaire*.
 Uterino, *utérin*.
 Utero, *utérus*.
 Utricular, *utriculaire*.
 Utriculo, *utricule*.
 Uvea, *uvéa*.
 Uvular, *uvulaire*.

V

Vacuna, *vaccin, vaccine*.
 Vacunacion, *vaccination*.
 Vagina, *vagin*.
 Vagito, *vagissement*.
 Vago, *vague*.
 Vainilla, *vanille*.
 Valeriana, *valériane*.
 Valetudinario, *valetudinaire*.

Valva, *valve*.
 Valvula, *valvule*.
 Vapor, *vapeur*.
 Vapores, *vapeurs, hypochondrie*.
 Varicoso, *variqueux*.
 Variedad, *variété*.
 Variolico, *varioliqúe*.
 Variz, *varice*.
 Vascular, *vasculaire*.
 Vaso, *vaisseau*.
 Vasto, *vaste*.
 Vegetacion, *végétation*.
 Vegetalidad, *végétalité*.
 Vegetativo, *végétatif*.
 Vehículo, *véhicule*.
 Vejiga, *vessie*.
 Vejigatorio, *vésicatoire*.
 Vena, *veine*.
 Venda, *bande*.
 Vendaje, *bandage*.
 Veneno, *venin*.
 Venenoso, *vénéneux*.
 Venereo, *vénérien*.
 Venoso, *veineux*.
 Ventana, *fenêtre*.
 Ventilacion, *ventilation*.
 Ventosa, *ventouse*.
 Ventoso, *flatulent*.
 Ventrículo, *ventricule*.
 Ventriloco, *ventriologue*.
 Veratrina, *vératrine*.
 Verdet, *vert-de-gris*.
 Vermes, *les vers*.
 Vermicular, *vermiculaire*.
 Vermifugo, *vermifuge*.
 Verminoso, *vermineux*.
 Verruga, *verrue*.
 Verrugoso, *verruqueux*.
 Vertebra, *vertèbre*.
 Vertebrado, *vertébré*.
 Vertice, *vertex*.
 Verticilo, *verticille*.
 Vertigo, *vertige*.
 Veru montano, *verumontanum*.
 Vesania, *vésanie*.
 Vesicacion, *vésication*.
 Vesicante, *vésicant*.
 Vesicula, *vésicule*.
 Vesicular, *vésiculaire*.
 Vesiculoso, *vésiculeux*.
 Vestibular, *vestibulaire*.
 Vestibulo, *vestibule*.
 Veterinario, *vétérinaire*.
 Viabilidad, *viabilité*.
 Vibora, *vipère*.
 Vibracion, *vibration*.
 Vibratil, *vibratile*.
 Vid, *vigne*.
 Vida, *vie*.
 Vidiano, *vidien*.
 Viento, *vent*.
 Vientre, *ventre*.
 Vinagre, *vinaigre*.
 Vino, *vin*.
 Vinoso, *vineux*.
 Violencia, *viol*.
 Virgen, *vierge*.

Virilidad, *virilité*.
 Viroso, *virux*.
 Viruela, *variole*.
 Virulento, *virulent*.
 Viscera, *viscère*.
 Viscosidad, *viscosité*.
 Vista, *vue*.
 Visual, *visuel*.
 Vitalidad, *vitalité*.
 Vitalista, *vitaliste*.
 Vitreo, *vitré*.
 Vitricación, *vitrication*.
 Vitriolico, *vitriolique*.
 Vivaz, *vivace*.
 Viviparo, *vivipare*.
 Vivisección, *vivisection*.
 Volatilidad, *volatilité*.
 Voltaico, *voltaïque*.
 Voltaismo, *voltaïsme*.
 Volumen, *volume*.
 Volvulo, *volvulus*.
 Vomica, *vomique*.
 Vomitivo, *vomitif*.

Vomito, *vomissement*.
 Vomiturición, *vomituration*.
 Voz, *voix*.
 Vuelta de maestro, *tour de maître*.
 Vulnerario, *vulnéraire*.
 Vultuoso, *vultueux*.
 Vulva, *vulve*.
 Vulvo-uterino, *vulvo-utérin*.

W

Wormiano, *wormien*.

X

Xantina, *xanthine*.
 Xantogeno, *xanthogène*.
 Xantopierita, *xanthopierite*.
 Xifoïdes, *xiphoides*.
 Xiloidina, *xyloïdine*.

Y

Yaros, *sorte de pian*.
 Yerba, *herbe*.
 Yezgo, *hièble*.
 Yugular, *jugulaire*.

Z

Zeina, *zéine*.
 Zigoma, *zygoma*.
 Zigomático, *zygomatique*.
 Zimología, *zymologie*.
 Zona, *zone*.
 Zoofito, *zoophyte*.
 Zoografía, *zoographie*.
 Zoología, *zoologie*.
 Zoonomía, *zoonomie*.
 Zootomía, *zootomie*.

GLOSSAIRE ITALIEN.

ACC

A

Abarticolazione, *abarticulation*.
 Abbagliamento, *éblouissement*.
 Abbassamento, *abaissement*.
 Abbassatore, *abaisseur*.
 Abbattimento, *abattement*.
 Abboccamento, *anastomose*.
 Abominazione, *dégoût*.
 Abbrividire, *frissonnement*.
 Abbrunare, *hâler*.
 Abduttore, *abducteur*.
 Abduzione, *abduction*.
 Aberrazione, *aberration*.
 Abete, *pinus abies*.
 Abirritazione, *abirritation*.
 Abitare, *cohabiter*.
 Abitazione, *habitation*.
 Abito, abitudine, *habitude*.
 Ablattazione, *sevrage*.
 Ablazione, *ablation*.
 Abnormalità, *anomalie*.
 Abnorme, *anomal*.
 Abolizione, *abolition*.
 Abomaso, *le quatrième ventricule chez les ruminants*.
 Abortire, *avorter*.
 Abortivo, *abortif*.
 Aborto, *avortement*.
 Abrasione, *abrasion*.
 Abrotano, *curone*.
 Abscissione, *abscission*.
 Abstemio, *abstème*.
 Acagiù (noce d'), *noix d'acajou*.
 Acanto, *aconthe*.
 Acaro, *acarus*.
 Acatarsia, *acatharsie*.
 Accapacciamento, *coryza*.
 Accasciare, *debîliser*.
 Accatarrare, *être pris de catarrhe*.
 Accavalcamento, *chevauchement*.
 Accavalcare, *chevaucher*.
 Accelerato, *accélééré*.
 Acceleratore, *accélérateur*.
 Accelerazione, *accélération*.

ACI

Accensione, *sentiment de chaleur à la tête*.
 Acceso, *vultueux*.
 Accessione, accesso, *accès*.
 Accessorio, *accessoire*.
 Accetativo, *s'éditif*.
 Acciaccio, *infirmié*.
 Acciajato, *chatybé*.
 Acciajo, *acier*.
 Accidentale, *accidentel*.
 Accidente, *accident*.
 Acclimamento, acclimatizzamento, *acclimatement*.
 Accompagnamento, *accompagnement*.
 Accoppiamento, *aecouplement*.
 Accrescimento, *croissance*.
 Acefalia, *acéphalie*.
 Acefalo, *acéphale*.
 Acefalocisto, *acéphalocyste*.
 Acerbezza, *acéribité, astringence*.
 Acerbo, *acérbe, astringent*.
 Acescenza, *acescent*.
 Acescenza, *acescence*.
 Acetabolo, *acétabule*.
 Acetato, *acetate*.
 Acetico, *acétique*.
 Acetile, *acétyle*.
 Aceto, *vinagre*.
 Acetone, *acétone*.
 Acetosella, *oseille*.
 Acetosità, *acidité*.
 Acetoso, *acéteur*.
 Achena, *abène*.
 Achille (tendine d'), *tendon d'Achille*.
 Achora, *acore, achore*.
 Acianoblessia, *impossibilité de voir la couleur tieue*.
 Acidezza, *acidité*.
 Acidi dello stomaco, *acidités stomacales*.
 Acidificante, *acidifiant*.
 Acidificabile, *acidifiable*.
 Acidificazione, *acidification*.
 Acido, *acide*.
 Acidulo, *acidule*.
 Acinesia, *achésie*.

ADD

Acino, *acimus*.
 Acmaistica (febbre), *fièvre acmaistique*.
 Acolia, *acholie*.
 Aconitico, *aconitique*.
 Aconitina, aconitino, *aconiline*.
 Aconito, *aconit*.
 Acosmia, *acosmie*.
 Acotiledone, *acotylédon*.
 Acqua, *eau*.
 Acquatico, *aquatique*.
 Acqua triacale, *eau thériacale*.
 Acquavitale, *limonade préparée avec l'acide sulfurique*.
 Acquavite, *eau-de-vie*.
 Acqua alle gambe, *eaux aux jambes*.
 Acqueo (umore), *humour aqueuse*.
 Acquidotto, *aqueduc*.
 Acquisito, *acquis*.
 Acquitino, *marais*.
 Acquosità, *aquosité*.
 Acquoso, *aqueux*.
 Aere, *acre*.
 Acredine, *acrimonie*.
 Aerimoniaco, acrimonioso, *acre*.
 Aerisia, *acrisie*.
 Aerocordo, *acorchordon*.
 Acroja, *paleur*.
 Aeromatopsia, *impuissance de discerner certaines couleurs*.
 Acromiale, *acromial*.
 Acromio, *acromion*.
 Acromio coracoideo, *acromio-coracoïdien*.
 Aeroterismo, *amputation des membres*.
 Aculeato, *garni d'aiguillons*.
 Aculeo, *aiguillon*.
 Acuminato, *acuminé*.
 Acustica, *l'aoustique*.
 Acustico, *acoustique*.
 Acutezza, *acuité*.
 Acuto, *aigu*.
 Addestrare, *dresser un cheval*.
 Adoleitivo, *adoucissant*.
 Addominale, *abdominal*.

Aldomine, addome, *abdomen*.
 Adduttore, *adducteur*.
 Adduzione, *adduction*.
 Adenalgia, *adénalgie*.
 Adenitide, *adénite*.
 Adenofaringeo, *adéno-pharyngien*.
 Adenofaringite, *inflammation des amygdales et du pharynx*.
 Adenotima, *tumeur glandulaire*.
 Adenologia, *adénologie*.
 Adenomeningeo, *adéno-méningé*.
 Adenonervoso, *adéno-nerveux*.
 Adenoselerosi, *induration des glandes*.
 Adenoso, *glanduleux*.
 Adenottalmia, *inflammation des follicules de Meibomius*.
 Adepto, *adepte*.
 Aderenza, *adhérence*.
 Adesione, *adhésion*.
 Adesivo, *adhésif*.
 Adiaforo, *indifférent*.
 Adinamia, *adynamie*.
 Adinamico, *adynamique*.
 Adipe, *graisse*.
 Adipo-celluloso, *adipo-celluleux*.
 Adipocera, *adipocire*.
 Adiposo, *adipeux*.
 Adipsia, *manque de soif*.
 Adjuvante, *adjuvant*.
 Adnato, *qui est appliqué sur*.
 Adolescente, *adolescent*.
 Adolescenza, *adolescence*.
 Adoppiamento, *narcotisme*.
 Adoppiato, *narcotisé*.
 Adragante, *adragant*.
 Adulterazione, *sophistication*.
 Adulto, *adulte*.
 Adustione, *adustion*.
 Adusto, *aduste*.
 Adventiccio, *adventizio, adventice*.
 Aereo, *gazeux*.
 Aerifero, *aérifère*.
 Aerofobia, *aérophobie*.
 Afa, *essoufflement*.
 Aferei, *aphérèse*.
 Affanno, *anhélation*.
 Affettivo, *affectif*.
 Affezione, *affection*.
 Affibulare, *infibuler*.
 Affiebolimento, *affaiblissement*.
 Affinità, *affinité*.
 Affluente, *affluent*.
 Afflusso, *afflux*.
 Affralare, *abattre les forces*.
 Affralimento, *maladie du cheval dans laquelle le muscle ilio-abdominal forme une corde qui sépare le flanc*.
 Affusione, *affusion*.
 Afonia, *aphonie*.
 Afrezza, *acreté*.
 Afro, *acre*.
 Afrodisiaco, *aphrodisiaque*.
 Afta, *aphthe*.
 Aftoso, *aphtheux*.
 Agamia, *agamie*.

Agamo, *agame*.
 Agarico, *agaric*.
 Agente, *agent*.
 Agerasia, *conservation des forces dans la vieillesse*.
 Agglutinare, *agglutiner*.
 Agglutinativo, *agglutinatif*.
 Agglutinazione, *agglutination*.
 Aggravare, *aggraver*.
 Aggregato, *aggrégé*.
 Agitazione, *agitation*.
 Aglio, *ail*.
 Agno, *bubon*.
 Ago, *aiguille*.
 Agonia, *agonie*.
 Agopuntura, *acupuncture*.
 Agripnia, *insomnie*.
 Agro, *aigre*.
 Agrodolee, *aigre-doux*.
 Aguzzo, *aigu, pointu*.
 Ajutante, *ajutatore, un aide*.
 Ala, *aile*.
 Alato, *ailé*.
 Albero, *arbre*.
 Albicoeca, *abricot*.
 Albinia, *albinismo, albinisme*.
 Albino, *albinos*.
 Albugine, *albugo*.
 Albugineo, *albuginé*.
 Albumina, *albumine*.
 Albuminoso, *albumineux*.
 Alburno, *aubier*.
 Alcalescenza, *alcalescence*.
 Alcali, *alcali*.
 Alcalimetro, *alcalimètre*.
 Alcalinità, *alcalinité*.
 Alcalino, *alcalin*.
 Alchimia, *archimia, alchimie*.
 Aleool, *alcool*.
 Aleoolato, *alcoolat*.
 Aleoolico, *alcooolique*.
 Aleoolizzato, *alcooolisé*.
 Alena, *haleine*.
 Alessifarmaco, *alexipharmaque*.
 Alessipiretico, *alexipyrétique*.
 Alezo, *alèse*.
 Alfa, *alphos*.
 Algalia, *algalie*.
 Algido, *algide*.
 Alienato, *aliéné*.
 Alienazione, *aliénation*.
 Alimentare, *alimentaire*.
 Alimentato, *aliment*.
 Alito, *haleine*.
 Alittica, *l'alittique*.
 Alitroso, *halitueux*.
 Allacciatura, *ligature*.
 Allantoico, *allantoïque*.
 Allantossico, *poison des boudins*.
 Allattamento, *allaitement*.
 Allegamento dei denti, *agacement des dents*.
 Alleviamento, *soulagement*.
 Allopatia, *allopathie*.
 Allotriofagia, *allotriophagie*.
 Allucinato, *halluciné*.
 Allucinazione, *hallucination*.

Allungato (midollo), *moelle allongée*.
 Aloetico, *aloétique*.
 Alopecia, *alopécie*.
 Alotecnia, *halotechnie*.
 Alterante, *altérant*.
 Alterazione, *altération*.
 Alterno, *alterne*.
 Alto d'avanti, *se dit d'un cheval dont la hauteur, depuis le sommet des épaules, dépasse la mesure de deux têtes et demie*. Alto di monta, *se dit d'un cheval dont les jambes sont trop longues*. Alto calzato, *haut-chaussé*.
 Altrice (facoltà), *faculté nutritive*.
 Alumen, *alun*.
 Alumina, *alumine*.
 Aluminio, *aluminium*.
 Alveolare, *alvéolaire*.
 Alveolo, *alvéole*.
 Alvino, *alvin*.
 Alvo, *ventre*.
 Amalgama, *amalgame*.
 Amanita, *amadou*.
 Amarezza, *amertume*.
 Amaro, *rendu amer*.
 Amaro, *amer*.
 Amaurosi, *amaurose*.
 Ambiare, *aller à l'amble*.
 Ambidestro, *ambidextre*.
 Ambiente, *ambiant*.
 Ambio, *amble*.
 Ambliopia, *amblyopie*.
 Ambra, *ambre*.
 Ambulante, *ambulant*.
 Ambustione, *brûture*.
 Amenìa, *absence des règles*.
 Amenorrea, *aménorrhée*.
 Amentaceo, *amentacé*.
 Amente, *fou*.
 Amido, *amidon*.
 Amigdala, *protubérance ronde de la superficie inférieure du cerveau*.
 Amigdale, *les amygdales*.
 Amigdalina, *amygdaline*.
 Amigdalite, *amygdalite*.
 Ammacamento, *ammaccatura, contusion*.
 Ammalato, *malade*.
 Ammicamento, *clignotement*.
 Ammoniacca, *ammoniaque*.
 Ammoniacale, *ammoniacal*.
 Ammoniacco, *ammoniac*.
 Ammonio, *ammonium*.
 Ammoniuro, *ammoniture*.
 Amnio, *amnios*.
 Amomo, *amome*.
 Amore, *amour*.
 Amorto, *amorphe*.
 Amplessatile, *amplexatile*.
 Amplessicuale, *amplexicaule*.
 Ampolla, *ampoule*.
 Amputare, *amputer*.
 Amputazione, *amputation*.
 Amuleto, *amulette*.
 Anabrochismo, *anabrochisme*.

Anacatartico, *anacathartique*.
 Anafrodisia, *anaphrodisie*.
 Anafrodisia, *restauration des forces*.
 Analettico, *analeptique*.
 Analgico, *anodin*.
 Analisi, *analyse*.
 Analitico, *analytique*.
 Analogia, *analogie*.
 Anamnastico, *anamnestique*.
 Ananasse, *ananasso, ananas*.
 Anaplerotico, *anaplérotique*.
 Anasarca, *anasarque*.
 Anastomosi, *anastomose*.
 Anastomotico, *anastomotique*.
 Anatome, *anatomia, anatomie*.
 Anatomico, *anatomique*.
 Anatomista, *anatomiste*.
 Ancajone, *cheval qui a une des hanches plus basse que l'autre*.
 Anchiloblefaro, *anchiloblefaro, anchiloblépharon*.
 Anchiloglossa, *anchiloglosso, anchiloglosse*.
 Anchilope, *anchilops*.
 Anchilosi, *ancilosi, ankylose*.
 Anchilomia, *section d'une ankylose*.
 Anciroide, *anycroïde*.
 Ancone, *coude*.
 Anconeo, *anconé*.
 Andare in caldo, *venir en chaleur*.
 Andasso, *constitution épidémique*.
 Audatura, *marche, en parlant du cheval*.
 Audiriviana, *replis*.
 Androgino, *androgyné*.
 Anelante, *essoufflé*.
 Anclito, *essoufflement*.
 Anello, *anneau*.
 Anemasi, *anemasia, anemia, anémie*.
 Anemo, *exsangue*.
 Anemometro, *anémomètre*.
 Anencefalo, *anencéphale*.
 Anestesia, *anesthésie*.
 Anetico, *calmant*.
 Ancuria, *aneurie*.
 Aneurisma, *anévrisme*.
 Aneurismale, *anévrismal*.
 Anfiartrosi, *amphiarthrose*.
 Angiologia, *angiologie*.
 Angiiorrea, *hémorrhagie passive*.
 Angelica, *angélique*.
 Angiectasia, *angiectasie*.
 Angina, *angine*.
 Anginoso, *angineux*.
 Angiocarpo, *angiocarpe*.
 Angioplania, *irrégularité des vaisseaux dans leurs dispositions*.
 Angiospermo, *angiosperme*.
 Angiotenico, *angioténique*.
 Angolare, *angulaire*.
 Angolo, *angle*.
 Angoscia, *angoscio, angoisse*.
 Anguilla, *anguille*.
 Anguinaglia, *anguinaja, aine*.
 Angustazione, *rétrécissement*.
 Angustia, *anxiété*.

Angustura, *angusture*.
 Anice, *anis*.
 Anidrosi, *anidrose*.
 Anima, *âme*.
 Animalculo, *animalcule*.
 Animale, *animal*.
 Animaletto, *animalicolo, animalcule*.
 Animalicolismo, *animalculisme*.
 Animalità, *animalité*.
 Animalizzazione, *animalisation*.
 Animazione, *animation*.
 Animismo, *animisme*.
 Annesso, *anneare, accessoire*.
 Annuale, *annuel*.
 Ano, *anus*.
 Anodinia, *anodyné*.
 Anodino, *anodin*.
 Anomalia, *cnomalie*.
 Anomalo, *anomal*.
 Anorexia, *anorexie*.
 Anosfresia, *anosphrésie*.
 An-a, *anse*.
 Ansaimento, *ansata, asthme*.
 Anserina (pelle), *chair de poule*.
 Ansietà, *anxiété*.
 Antagonismo, *antagonisme*.
 Antagonista, *antagonistico, antagoniste*.
 Antelice, *anthéix*.
 Antelmintico, *anthelminthique*.
 Antenna, *antenne*.
 Antera, *anthère*.
 Anteverzione, *antéversion*.
 Antiacido, *antiacide*.
 Antiafrodisiaco, *anaphrodisiaque*.
 Antiartritico, *antiarthritique*.
 Antibrachiale, *qui appartient à l'avant-bras*.
 Antibraccio, *avant-bras*.
 Anticanceroso, *anticancéreux*.
 Antidissenterico, *anti-dysentérique*.
 Antidotario, *antidotaire*.
 Antidoto, *antidote*.
 Antifisico, *antiphysique*.
 Antiflogistico, *antiphlogistique*.
 Antilatteo, *antilaiteux*.
 Antilobio, *antilobe*.
 Antimoniato, *antimonié*.
 Antimonio, *antimoine*.
 Antinefretico, *antinéphrétique*.
 Antipatia, *antipathie*.
 Antiperistaltico, *antipéristaltique*.
 Antiprostata, *glande de Cowper*.
 Antipsorico, *antipsorique*.
 Antiputrido, *antiputride*.
 Antiscorbutico, *antiscorbutique*.
 Antiseptico, *antisettico, antiseptique*.
 Antisifilitico, *antisiphilitique*.
 Antispasmodico, *antispasmodique*.
 Antitrago, *antitragus*.
 Antivenereo, *antivénérien*.
 Antoforo, *anthophore*.
 Antologia, *anthologie*.
 Antrace, *anthrax*.
 Autracosi, *charbon de l'œil*.

Autro, *antre*.
 Autro d'Igmore, *antre d'Highmore*.
 Antropochimia, *anthropochimie*.
 Antropofagia, *anthropophagie*.
 Antropofago, *anthropophage*.
 Antropologia, *anthropologie*.
 Anulare, *annulario, annulaire*.
 Aorta, *aorte*.
 Aortare, *avorter*.
 Aortico, *aortique*.
 Apatia, *apathie*.
 Apatico, *apathique*.
 Ape, *abeille*.
 Apepsia, *apepsie*.
 Aperiente, *aperitivo, apéritif*.
 Apetalo, *apétale*.
 Apiressia, *apyrexie*.
 Apiretico, *apyrétique*.
 Apnea, *apnée*.
 Apocristico, *répercussif*.
 Apofisi, *apophyse*.
 Apoflemmatismo, *expulsion de la pituite*.
 Aponeurosi, *aponévrose*.
 Aponeurotico, *aponévrotique*.
 Apoplessia, *apoplexie*.
 Apopletico, *apoplectique*.
 Apostasi, *dépôt*.
 Apostema, *abcès*.
 Apozema, *apozème*.
 Appannato, *obscurci*.
 Apparecchio, *appareil*.
 Appendice, *appendice*.
 Appendicola, *petit appendice*.
 Appettare, *donner la peste*.
 Appetenza, *appétence*.
 Appetito, *appétit*.
 Applicazione, *application*.
 Approssimazione, *rapprochement*.
 Aracnoide, *arachnoïde*.
 Aragni, *araignées*.
 Arancia, *orange*.
 Araneo (polso), *pouls filiforme*.
 Arborecente, *arborescent*.
 Arcano, *arcano*.
 Arcato, *arqué*.
 Archeo, *archée*.
 Archetto, *cerceau pour garantir un membre fracturé*.
 Archiatro, *archiatre*.
 Archimia, *alchimie*.
 Arco, *arc*.
 Aretazione, *arctitude, rétrécissement; constipation*.
 Arcuato, *arqué*.
 Arcuazione, *cowbu e*.
 Ardente, *ardent*.
 Ardore, *ardeur*.
 Arefazione, *aréfaction*.
 Areola, *aréole*.
 Areometro, *arcomètre*.
 Argento, *argent*.
 Argomento, *clystère*.
 Aria, *air*.
 Aridità, *aridité*.
 Arido, *aride*.
 Arillo, *arille*.

Ariteno epiglottico , *aryténo-epiglottique*.
 Armarsi, *se défendre, en parlant d'un cheval*.
 Aroma, aroma, *arome*.
 Aromatico, *aromatique*.
 Arizzo, *arrhize*.
 Arroslimento, *torréfaction*.
 Arseniato, *arséniaté*.
 Arsenicale, *arsénical*.
 Arsenico, *arsenic*.
 Arsenioso, *arséniéux*.
 Arseniuro, *arséniure*.
 Arsiccia (lingua), *langue brûlée, noire*.
 Artemisia, *arnoise*.
 Arteria, *artère*.
 Arteriologia, *artériologie*.
 Arterioso, *artériel*.
 Arteriotomia, *artériotomie*.
 Arti, *membres*.
 Articolo, *articulation*.
 Articolare, *articulaire*.
 Articolazione, *articulation*.
 Artificiale, *artificiel*.
 Artralgia, *arthralgie*.
 Artrite, *arthrite*.
 Artritico, *arthritique*.
 Artrodia, *arthrodie*.
 Artrodiale, *arthrodial*.
 Artrodina, *arthrodynie*.
 Ascaride, *ascaride*.
 Ascella, *aisselle*.
 Ascellare, *axillaire*.
 Ascesso, *abcès*.
 Ascite, *ascite*.
 Ascitico, *ascitique*.
 Ascollazione, *auscultation*.
 Asma, *asthme*.
 Asmatico, *asthmatique*.
 Asparagina, *asparagine*.
 Asparago, *asperge*.
 Asperità, *aspérité*.
 Aspettante, *expectant*.
 Aspettazione, *expectation*.
 Aspirazione, *inspiration*.
 Asportazione, *ablation*.
 Aspro, *âpre*.
 Assagio, *action de déguster*.
 Assazione, *assation*.
 Asse, *axe*.
 Assenzio, *absinthe*.
 Assicella, *attelle*.
 Assidente, *accessoire*.
 Assimilazione, *assimilation*.
 Assoide, *axoïde*.
 Assoido-atloideo, *axoïdo-atloïdien*.
 Assorbente, *absorbant*.
 Assorbimento, *absorption*.
 Assuefare, *habituer*.
 Astato, *hasté*.
 Astenio, *abstème*.
 Astenia, *asthénie*.
 Astenico, *asthénique*.
 Astergente, *abstergent*.
 Astersione, *action abstergente*.
 Astersivo, *abstersif*.

Astineuza, *abstinence*.
 Astragalo, *astragale*.
 Astringente, *astringent*.
 Astrizione, *astriktion*.
 Atassia, *ataxie*.
 Atassico, *ataxique*.
 Ateroma, *athérome*.
 Ateromatoso, *athéromateux*.
 Atipico, *atypique*.
 Atlante, *atlantio, atlas*.
 Atletico, *athlétique*.
 Atloide, *atlas*.
 Atloido-assoideo, *atloïdo-axoïdien*.
 Atmosfera, *atmosphère*.
 Atmosferico, *atmosphérique*.
 Atocia, *inhabileté à la conception*.
 Atomismo, *atomisme*.
 Atomistico, *atomistique*.
 Atomo, *atome*.
 Atonia, *atonie*.
 Atonico, *atonique*.
 Atrabile, *atrabilaire*.
 Atrabile, *atrabile*.
 Atresia, *atrésie*.
 Atrofia, *atrophie*.
 Atrofico, *atrophique*.
 Atropina, *atropio, atropine*.
 Attarantato, *atteint de tarentisme*.
 Attenuante, *atténuant*.
 Attenuazione, *atténuation*.
 Attenzione, *attention*.
 Atti, *actes*.
 Attitudine, *attitude*.
 Attività, *activité*.
 Attivo, *actif*.
 Attrapamento, *claudication chez le cheval, par inflammation du tissu réticulaire du pied*.
 Attrattivo, *attractif*.
 Attrazione, *attraction*.
 Attrizione, *attrition*.
 Attuale, *actuel*.
 Auditivo, *auditif*.
 Aumento, *augment*.
 Aureola, *auréole*.
 Auricula, *oreille externe*.
 Auricolare, *auriculaire*.
 Auriginoso, *ictérique*.
 Ausiliario, *auxiliaire*.
 Austero, *astringent*.
 Austo, *potion*.
 Autocrazia, *autocratie*.
 Automatico, *spontané*.
 Autopsia, *autossia, autopsie*.
 Autunno, *automne*.
 Avena, *avoine*.
 Aversione, *aversion*.
 Avorio, *ivoire*.
 Avulsione, *avulsion*.
 Avvelenamento, *empoisonnement*.
 Azafia, *asaphie*.
 Azigo, *azygos*.
 Azimo, *azyme*.
 Azione, *action*.
 Azotato, *azotate*.
 Azofico, *azotique*.
 Azoto, *azote*.

Azzurro, *bleu*.
 Azzurro di Prussia, *bleu de Prusse*.

B

Bacca, *baie*.
 Baccello, *légume*.
 Bacchie, *taches rouges; coupe-rose*.
 Baccinella, *bassinnet*.
 Bacino, *bassin*.
 Bagliore, *obscurcissement de la vue*.
 Bagno, *action de se baigner*.
 Bagnuolo, *le liquide du bain*.
 Bajo, *bai*.
 Balanite, *balanite*.
 Balano, *pessaire; gland de chêne*.
 Balausta, *balauste*.
 Balbettamento, *balbuzie, bégaiement*.
 Balia, *nourrice*.
 Ballo di S. Vito, *chorée*.
 Balsamico, *balsamique*.
 Balsamo, *baume*.
 Balzano, *balzan*.
 Bambino, *enfant*.
 Banco d'Ippocrate, *banc d'Hippocrate*.
 Barba, *barbe*.
 Barbone, *étranguillon*.
 Barbugliamento, *balbutiement*.
 Barbuto, *barbu*.
 Bardana, *bardane*.
 Baregina, *barégine*.
 Bario, *baryum*.
 Barometrico, *barométrique*.
 Barometro, *baromètre*.
 Barra, *bâillon*.
 Barra, *prolongation de la symphyse du pubis qui diminue le détroit périméol du bassin*.
 Barrare una vena, *barrer une veine*.
 Barre (vétér.), *les barres*.
 Base, *base*.
 Basigeno, *basigène*.
 Basigino, *basigène*.
 Basilare, *basilaire*.
 Basilica (vena), *veine basilique*.
 Basio-faringeo, *basio-pharyngien*.
 Basio-glossa, *basio-glosse*.
 Bassorina, *bassorine*.
 Basso-ventre, *bas-ventre*.
 Bastardigia, *abâtardissement*.
 Batassare, *produire le ballonnement dans le toucher*.
 Batraco, *grenouillette*.
 Battere il fianco, *haleter (en parlant des animaux)*.
 Batteria elettrica, *batterie électrique*.
 Battigia, *épilepsie*.
 Battito, *tremblement, battement de cœur*.
 Battitura, *battiture*.
 Battuta, *battement*.
 Bava, *bave*.

Bdellometro, *bdellometre*.
 Beeco, *bec*.
 Beeco a euechajo, *processus cochleariforme*.
 Buehico, *béchiqne*.
 Belladonna, *belladone*.
 Belletto, *fard*.
 Belzuino, *benjoin*.
 Benda, *bande*.
 Beneficio di natura, *diarrhee*.
 Benignità, *bénignité*.
 Benigno, *bénin*.
 Benzoato, *benzoate*.
 Benzoioe, *benzôique*.
 Benzoino, bengioino, bengiui, *benjoin*.
 Berretta d'Ipoperate, *bonnet d'Ipocrate*.
 Bevanda, *boisson*.
 Bezioli, *sorte de fausses lunettes pour redresser les yeux des enfants louches*.
 Bezuarro, *bézoar*.
 Bianchire, *enlever une partie de la sole à un cheval*.
 Bianco, *blanc*.
 Bianco di balena, *blanc de baleine*.
 Bieipitale, *bicipital*.
 Bicipite, *biceps*.
 Bicorno, *bicorne*.
 Bieta, *bietola, bette*.
 Bifero, *bifère*.
 Bifido, *bifide*.
 Biforeato, *bifurqué*.
 Biforcazione, *bifurcation*.
 Bilabiato, *bilabié*.
 Bilancia, *balance*.
 Bile, *bile*.
 Bileneo, *rachitique*.
 Biliare, *biliaire*.
 Bilioso, *bilieux*.
 Bilobato, *bilobé*.
 Bilombare, *bilombaire*.
 Bimano, *bimane*.
 Binato, *biné*.
 Binocolo, *binocle*.
 Biodesimo, *lien de la vie*.
 Biodinamica, *biodynamique*.
 Biologia, *biologie*.
 Bipede, *bipède*.
 Bircio, *myope*.
 Birra, *bière*.
 Bi-sale, *bisel*.
 Bisannuale, *bisannuel*.
 Biseottino, *biscotin*.
 Biseotto, *biscuit*.
 Bismuto, *bismuth*.
 Bisogno, *besoin*.
 Bistorta, *bistorte*.
 Bisturi, *bistouri*.
 Bitorzoletto, *bouton*.
 Bitume, *bitume*.
 Bivalvo, *bivalve*.
 Biventre, *digastrique*.
 Blastemo, *blastème*.
 Blasto, *blaste*.
 Blastoderma, *blastoderme*.

Blefaritide, *bléharite*.
 Blefaroptosi, *prociidence de la paupière*.
 Blennorragia, *blennorrhagie*.
 Blennorragico, *blennorrhagique*.
 Blennorrea, *blennorrhée*.
 Blesizie, *blésité*.
 Bleso, *celui qui est affecté de blésité*.
 Boeca, *bouche*.
 Boecia di Leyda, *bouteille de Leyde*.
 Boletto, *bolet*.
 Bolimia, *boulimie*.
 Bolla, *bulle*.
 Bollimento, *ébullition*.
 Bolloso, *bulleux*.
 Bolo, *bol*.
 Bolsaggina, *bolsina, pousse (cheval)*.
 Bolso, *poussif*.
 Borato, *borate*.
 Borbogliamentto, *borboglio, borborrygne*.
 Borico, *borique*.
 Boro, *bore*.
 Borraee, *borax*.
 Eorraggine, *bourrache*.
 Borsa, *bourse*.
 Borse mucose, *bourses muqueuses*.
 Borsetta del fiele, *vésicule du fiel*.
 Botanica, *la botanique*.
 Botanico, *botanique*.
 Botricefalo, *bothriocéphale*.
 Botrio, *bothriou*.
 Bottone, *bouton*.
 Bottone di fuoco, *bouton de feu*.
 Bozza, *bozzolo, tumeur*.
 Bracciale, *brachial*.
 Braccio, *bras*.
 Brachiale, *brachial*.
 Braeliere, *brayer*.
 Brachio-efalico, *brachio-céphalique*.
 Bradipepsia, *bradydypsie*.
 Branchia, *branchie*.
 Branchiale, *branchial*.
 Brattea, *bractée*.
 Bratteola, *bractéole*.
 Breve, *court*.
 Briglia, *bride*.
 Brina, *bruine*.
 Brionia, *bryone*.
 Brividio, *frisson court*.
 Brivido, *frisson, répugnance*.
 Brodo, *jus, bouillon*.
 Bromato, *bromate*.
 Bromatologia, *traité des aliments*.
 Bromo, *brome*.
 Bronchiale, *bronchial*.
 Bronchieo, *bronchique*.
 Bronco, *bronche*.
 Broncocele, *brouhocèle*.
 Broncofonia, *brunchophonie*.
 Broncotomia, *brunchotomie*.
 Broncotomo, *brunchotome*.
 Bronzo, *bronze*.
 Brueina, *brucine*.
 Brueiore, *cuisson*.

Bruseo, *de saveur acre; rugine*.
 Bubone, *bubon*.
 Buccale, *buccal*.
 Buecia, *écorce*.
 Buecinamento degli orecchi, *bourdonnement*.
 Buecinatore, *buccinateur*.
 Budello, *boyau*.
 Bue, *bœuf*.
 Buftalmia, *gonflement de l'œil*.
 Bulbifero, *bulbifère*.
 Bulbillo, *bulbille*.
 Bulbo, *bulbe*.
 Bulbo-cavernoso, *bulbo-caverneux*.
 Bulboso, *bulbeux*.
 Busso, *buis*.
 Butirrato, *butyrate*.
 Butirrico, *butyrique*.
 Butirrina, *butyrine*.
 Butirro, *beurre*.
 Butirroso, *butyreux*.
 Butterato, *couturé par la variolè*.
 Buttero, *coutures (de la variolè)*.

C

Caballino, *caballin*.
 Caeatoria (febbre), *pèvre avec des déjections alvines abondantes*.
 Cacciù, *cachou*.
 Cachessia, *cachezie*.
 Cachetieo, *cachectique*.
 Cacochilia, *cacochylie*.
 Caeochimia, *cacochymie*.
 Caeoehimo, *cacochyme*.
 Caeoeholia, *cacocholie*.
 Caeoeto, *cacoëthe*.
 Cadaverico, *cadavérique*.
 Cadaveroso, *cadavereux*.
 Cadenza, *cadence*.
 Cadmia, *cadmie*.
 Caduca (membrana), *la caduque*.
 Caduca riflessa, *caduque réfléchie*.
 Caducità, *caducité*.
 Cadueo, *caduc*.
 Caduta, *chute*.
 Caffè, *café*.
 Caffèina, *caffèine*.
 Cafura, *camphre*.
 Caglio, *présure*.
 Calamita, *aimant*.
 Calamo, *roseau*.
 Calastieo; *relâchant*.
 Calaza, *ealazia, chalazion*.
 Calcagno, *ealeaneo, calcanéum*.
 Caleare, *calcaire, calcaire*.
 Calée, *chaux*.
 Calcinazione, *calcination*.
 Calcio, *calcium*.
 Calcilifrago, *lithonriptique*.
 Calcolo, *calcul*.
 Calcioso, *calculeux*.
 Calcifacente, *échauffant*.
 Calcifazione, *calcéfactim*.
 Calentura, *calenture*.
 Calibe, *acier*.

Calibeato, *chalybé*.
 Calice, *calice*.
 Calicetto, *calicule*.
 Caliculato, *caliculé*.
 Caliginé, *brouillard devant les yeux*.
 Callipedia, *callipédie*.
 Callo, *cal, durillon*.
 Callosità, *callosité*.
 Calloso, *calleux*.
 Calmana, *pleurésie*.
 Calmante, *calmant*.
 Calomelano, *calomélas*.
 Calore, *chaleur*.
 Caloricità, *caloricité*.
 Calorico, *calorique*.
 Calorificazione, *calorification*.
 Calorifico, *calorifique*.
 Calorimetro, *calorimètre*.
 Calotta, *calotte*.
 Calteritura, *écouclure*.
 Calvezza, *calvizie, calvitie*.
 Calvo, *chauve*.
 Camarosi, *camarosis*.
 Cambio, *cambium*.
 Camera, *chambre*.
 Camicia di forza, *chemise de force*.
 Camminare, *marcher*.
 Camomilla, *camomille*.
 Camoscio, *camus*.
 Campanula, *campanule*.
 Camuso, *camus (en parlant du cheval)*.
 Canale, *canal*.
 Canapa, *chancre*.
 Canceroso, *cancéreux*.
 Cancro, *cancer*.
 Candeletta, *bougie*.
 Candito, *candi*.
 Canfora, *camphre*.
 Canforato, *camphorate*.
 Canforico, *camphorique*.
 Gangrena, *gangrène*.
 Gangrenoso, *gangréneux*.
 Canicola, *canicule*.
 Canicolare, *caniculaire*.
 Canino, *canin*.
 Canizie, *cheveux blancs*.
 Canna da zucchero, *caumamele, canne à sucre*.
 Cancelli, *cannelle*.
 Cannello, *stylet*.
 Cannone, *occiput*.
 Cantaride, *cantharide*.
 Cantaridina, *cantharidinc*.
 Canto, *canthus*.
 Caoutchouca, *caoutchouc*.
 Capacità, *capacité*.
 Capellamento, *chevelure, le chevelu*.
 Capellato, *chevelu*.
 Capello, *cheveu*.
 Capestro, *chevêtre*.
 Capezzolato, *mamelonné*.
 Capezzolo, *mamelon*.
 Capillare, *capillaire*.
 Capillarità, *capillarité*.

Capillazione, *fracture capillaire du crâne*.
 Capitulo, *chapiteau*.
 Capitolobolo, *culbuté (supposée) du fœtus dans l'utérus*.
 Capituluvio, *bain de la tête*.
 Capo, *tête*.
 Capogiro, *vertige*.
 Capolino, *capitule*.
 Capomorto, *caput mortuum*.
 Capparo, *capre*.
 Cappelletto, *loupe qui vient chez le cheval au jarret*.
 Cappellina, *capeline*.
 Caprezzo, *capriccio, frisson fébrile*.
 Caprizante, *caprisant*.
 Capsula, *capsule*.
 Capsulare, *capsulaire*.
 Capucciato, *en forme de capuchon*.
 Capuccio, *capuçon; le trapèze, muscle*.
 Caracollo, *action de caracoler*.
 Carattere, *caractère*.
 Carbonato, *carbonate*.
 Carboncello, *glossanthrax*.
 Carbone, *charbon*.
 Carbonico, *carbonique*.
 Carbonio, *carbone*.
 Carbonizzazione, *carbonisation*.
 Carbonoso, *charbonneux*.
 Carbuo, *carbure*.
 Carcinoma, *carcinome*.
 Carcinomatoso, *carcinomateux*.
 Cardiaco, *cardiaque*.
 Cardialgia, *cardialgie*.
 Carena, *carène*.
 Carfologia, *carphologie*.
 Cariare, *carier*.
 Cariato, *carie*.
 Carie, *carie*.
 Carioso, *carieux*.
 Carniunativo, *carminatif*.
 Carno, *chair*.
 Carnificato, *carnifié*.
 Carnificazione, *carnification*.
 Carnivoro, *carnivore*.
 Carnosità, *carnosité*.
 Carnoso, *charnu*.
 Caro, *carus*.
 Carota, *carotte*.
 Carotico, *carotique*.
 Carotide, *carotide*.
 Carpico, *carpien*.
 Carpo, *carpe*.
 Cartilagine, *cartilage*.
 Cartilaginificazione, *cartilaginification*.
 Cartilaginoso, *cartilagineux*.
 Caruncula, *caroncule*.
 Carunculoso, *qui appartient aux carnosités*.
 Cascariglia, *cascarille*.
 Caseato, *caséate*.
 Caseico, *caséique*.
 Caseina, *caséine*.
 Casco, *caséum*.

Caseoso, *caséeux*.
 Cassa, *casse*.
 Castagna, *châtaigne; maladie du cheval*.
 Castagno, *châtain*.
 Castorio, *castoro, castoreum*.
 Castrare, *castrer*.
 Castrazione, *castration*.
 Catalepsia, *catalepsic*.
 Catalettico, *cataleptique*.
 Catalisi, *catalyse*.
 Catalitico, *catalytique*.
 Catameniale, *menstruel*.
 Catamenia, *menstrues*.
 Cataplasma, *cataplasme*.
 Catapozio, *pilule*.
 Catarrale, *catarrhal*.
 Catarratta, *cataracte*.
 Catarro, *catarrhe*.
 Catarroso, *catarrheux*.
 Catarsia, *purgation*.
 Catartico, *catartique*.
 Caterattato, *cataracté*.
 Cateratto, *cataracte*.
 Cateretico, *cathérotique*.
 Catetere, *cathéter*.
 Cateterismo, *cathétérisme*.
 Catoco, *catochus*.
 Catolico, *catholicon*.
 Catolico, *cattolico, général*.
 Catoptro, *speculum*.
 Catrame, *goudron*.
 Catulotico, *catulotique*.
 Cauda equina, *queue de cheval*.
 Caudazione, *allongement du clitoris*.
 Caule, *tige*.
 Causa, *cause*.
 Causticità, *causticité*.
 Caustico, *caustique*.
 Cauterio, *cautère*.
 Cauterizzare, *cautériser*.
 Cauterizzazione, *cautérisation*.
 Cavallo, *cheval*.
 Cavapalle, *tire-balle*.
 Caverna, *carerne*.
 Cavernoso, *caverneux*.
 Cavezza di Moro, *tête de More, en parlant d'un cheval qui a la tête noire, le reste étant gris ou d'autre couleur mêlée*.
 Cavità, *carité*.
 Cavo, *cave*.
 Cavolo, *chou*.
 Cavolo-fiore, *chou-fleur*.
 Cavriola, *courbette, saut de chèvre (en parlant du cheval)*.
 Cece, *pois chiche*.
 Cecità, *écécité*.
 Cedreno, *citronnier*.
 Cedro, *citron*.
 Cefalalgia, *céphalalgie*.
 Cefalea, *céphalée*.
 Cefalico, *céphalique*.
 Cefalite, *céphalite*.
 Cefaloccele, *céphalocèle*.
 Cefalometro, *céphalomètre*.

Cefalotomia, *céphalotomie*.
 Celamento, celatura, *action de celer*.
 Celetta, celluzza, *cellule*.
 Celiaco, *celiaque*.
 Cellulare, *cellulaire*.
 Celluloso, *celluleux*.
 Celotomia, *célotomie*.
 Cenere, *cencre*.
 Cenerino, *cenré*.
 Cenosi, *évacuation*.
 Centaurea, *centaurée*.
 Centrale, *central*.
 Centro, *centre*.
 Cenuri, *cœnures*.
 Cera, *cire*.
 Ceratocele, *hernie de la cornée*.
 Cerato-faringeo, *cérato-pharyngien*.
 Ceratonissi, *kératonyxis*.
 Ceratotomia, *kératotomie*.
 Ceratotomo, *kératotomic*.
 Cerchiato, *couronné (en parlant du cheval)*.
 Cerchiello, *anneau, cerceau*.
 Cerchio, *cercle*.
 Cerebellite, *inflammation du cervelet*.
 Cerfoglio, *cerfeuil*.
 Cerotto, *cérat*.
 Ceruleo (male), *cyanose*.
 Cerume, *cérumen*.
 Ceruminoso, *cérumineux*.
 Cerusia, *chirurgie*.
 Cerusico, *chirurgien*.
 Cerussa, *céruse*.
 Cerveletto, *cervelet*.
 Cervello, *cerveau*.
 Cervicale, *cervical*.
 Cervo, *cerf*.
 Cervoggia, *cervoise, bière*.
 Cesario (parto), cesarea (operazione), *opération césarienne*.
 Cetilo, *cétyle*.
 Cetina, *cétine*.
 Cheloide, *chéloïde, keloïde*.
 Chemosi, *chimosi*.
 Chiarificato, *clarifié*.
 Chiarificazione, *clarification*.
 Chiaro, *clair*.
 Chiave, *clef*.
 Chiavi del cranio, *clefs du crâne (les os wormiens)*.
 Chiazza, *tache à la peau avec croûte ou pustule*.
 Chilare, *chylaire*.
 Chilifero, *chylifère*.
 Chilificazione, *chilification, chylification*.
 Chilo, *chyle*.
 Chilosi, *chylöse*.
 Chiloso, *chyleux*.
 Chimiatra, *chimiatre*.
 Chimiatro, *chimiatre*.
 Chimica, *chimie*.
 Chimico, *chimiste; chimique*.
 Chimificazione, *chymification*.

Chimo, *chyme*.
 Chinachina, *quinquina*.
 Chinato, *quinata*.
 Chinico, *quinique*.
 Chinina, chinino, *quinine*.
 Chiodo, *clou*.
 Chioma, *crinière*.
 Chiragra, *goutte aux mains*.
 Chiromanzia, *chiromancie*.
 Chironio, *chironic*.
 Chirurgia, *chirurgie*.
 Chirurgicale, *chirurgical*.
 Chirurgo, *chirurgien*.
 Cianato, *cyanate*.
 Cianogeno, *cyanogène*.
 Cianopathia, *cyanopathie*.
 Cianosi, *cyanose*.
 Cianuro, *cyanure*.
 Ciarlataneria, *charlatanerie*.
 Ciarlatano, *charlatan*.
 Ciatiforme, *cyathiforme*.
 Cicatrice, *ceatrice*.
 Cicatrice, *cicatricule*.
 Cicatrizzante, *cicatrissant*.
 Cicatrizzazione, *cicatrization*.
 Ciclico, *cyclique*.
 Ciclo, *cycle*.
 Cicoria, *chicorée*.
 Cicutia, *ciguë*.
 Cieciale, *cœcal*.
 Ciego, *aveugle*.
 Cieco, *cæcum*.
 Ciglio, *cil*.
 Ciliar, *ciliaire*.
 Ciliato, *cilié*.
 Cilindro, *cylindre*.
 Cilindroide, *cylindroïde*.
 Cilloso, *cilloso*.
 Cimice, *punaise*.
 Cimorro, *la morve chevaline*.
 Cinabro, *cinabre*.
 Cincomina, *cinchonine*.
 Cingula, *ceinture, zona*.
 Cinico, *cyrique*.
 Cintura, *ceinture*.
 Cioccolatta, *chocolat*.
 Cipolla, *ciboule*.
 Circineo, *circiné*.
 Circolare, *circulaire*.
 Circolatorio, *circulatoire*.
 Circolazione, *circulation*.
 Circoncisione, *circuncision*.
 Circonciso, *circoncis*.
 Circonferenza, *circonférence*.
 Circonflesso, *circonflexe*.
 Circonvoluzione, *circonvolution*.
 Circoscritto, *circonserit*.
 Ciriegia, *cerise*.
 Cirro, *cirre*.
 Cirrosi, *cirrhose*.
 Cirsoftalmia, *cirsoptalmie*.
 Cirсотomia, *circotomie*.
 Cispia, *cispita, chassie*.
 Cisposo, *chassieux*.
 Cistalgia, *cystalgie*.
 Cisterna, *c'erne*.
 Cisti, *kyste*.

Cistico, *cystique*.
 Cistirragia, *hémorrhagie vésicale*.
 Cistitide, *cystite*.
 Cistitomo, *cystitome*.
 Cistocelia, *cystocèle*.
 Cistodinia, *cystodynie*.
 Cistotomia, *cystotomie*.
 Cistotomo, *cystotome*.
 Citrico, *citric*.
 Citrico, *citrique*.
 Citrino, *citrin*.
 Citriuolo, *citrouille*.
 Ciuffo, *touffe*.
 Classe, *classe*.
 Classificazione, *classification*.
 Claudicante, *boiteux*.
 Claudicazione, *claudication*.
 Clavicola, *clavicule*.
 Claviculare, *claviculaire*.
 Clavo, *clou*.
 Clima, *climat*.
 Climaterico, *climatérique*.
 Clinico, *clinique*.
 Clistere, *clisière, clistère*.
 Clitoride, *clitoris*.
 Clitorideo, *clitoridien*.
 Cloaca, *cloaque*.
 Clonico, *clonique*.
 Clorato, *chlorate*.
 Clorico, *chlorique*.
 Cloro, *chlore*.
 Clorofilla, *chlorophylle*.
 Clorosi, *chlorose*.
 Clorotico, *chlorotique*.
 Cloruro, *chlorure*.
 Coabitazione, *cohabitation*.
 Coagulante, *coagulant*.
 Coagulato, *coagulé*.
 Coagulazione, *coagulation*.
 Coagulo, *caillot*.
 Coalescenza, *coalescence*.
 Coalizione, *réunion*.
 Coartazione, *rétrécissement*.
 Coattazione, *coaptation*.
 Coccia, *gonflement d'une glande*.
 Coccige, *coccyx*.
 Coccigeo, *coccygien*.
 Cocciniglia, *cochenille*.
 Cociore, *brûlure*.
 Cocitura, *décoction, brûlure*.
 Coclea, *limacon*.
 Cocleare, *cochléaire*.
 Cocomero, *concombres*.
 Coda, *queue*.
 Codeina, *codéine*.
 Codice, *Codex*.
 Coercibile, *coercible*.
 Coercitivo, *coercitif*.
 Coerenza, *cohérence*.
 Coesione, *cohésion*.
 Coincidente, *coïncident*.
 Coincidenza, *coïncidence*.
 Coindicante, *coïndiquant*.
 Coindicazione, *coïndication*.
 Cointo, *côit*.
 Colagogo, *cholagogue*.
 Colare, *filtrer*.

Colatojo, *couloir, filtre*.
 Colatura, *colature*.
 Colchico, *colchique*.
 Coledoco, *choléloque*.
 Colelito, *pietre biliaire*.
 Colera-morbo, *cholera-morbus*.
 Colerico, *cholérique*.
 Colesterina, *cholestérine*.
 Colica, *la colique*.
 Colico, *coïque*.
 Colite, *colïte*.
 Colla-forte, *colle-forte*.
 Collapso, *collapsus*.
 Collaterale, *collatéral*.
 Collera, *colère*.
 Colletto, *collet*.
 Colliquativo, *colliquatif*.
 Colliquazione, *colliquation*.
 Collirio, *collyre*.
 Collo, *col*.
 Colofonia, *eolophone*.
 Colon, *colon*.
 Colonna, *colonne*.
 Coloquintida, *colocquinthe*.
 Colore, *couleur*.
 Colostrazione, *colostration*.
 Coloostro, *colostrum*.
 Colpo, *coup*.
 Coltello, *couteau*.
 Coma, *coma*.
 Comatoso, *comateux*.
 Combinazione, *combinaison*.
 Comburente, *comburant*.
 Combustibile, *combustible*.
 Combustione, *combustion*.
 Commemorativo, *commémoratif*.
 Commessura, *commis sure*.
 Comestibile, *comestible*.
 Comminutiva (frattura), *fracture comminutive*.
 Comminuzione, *comminution*.
 Complessione, *complexion*.
 Complesso, *complexus*.
 Complicazione, *complication*.
 Composizione, *composition*.
 Composto, *composé*.
 Compresa, *compresse*.
 Compressibile, *compressible*.
 Compressibilità, *compressibilité*.
 Comprensione, *compression*.
 Comprensivo, *compressif*.
 Compressore, *compresseur*.
 Comprimer, *comprimer*.
 Conca dell' orecchio, *conque de l'oreille*.
 Concavità, *concavité*.
 Concavo, *concave*.
 Concentrare, *concentrer*.
 Concentrato, *concentré*.
 Concentrazione, *concentration*.
 Concentrico, *concentrique*.
 Concezione, *conception*.
 Concomitante, *concomitant*.
 Concozione, *concoction*.
 Concreto, *concret*.
 Concrezione, *concrétion*.
 Condensabile, *condensable*.

Condensabilità, *condensabilité*.
 Condensatore, *condensateur*.
 Condensazione, *condensation*.
 Condilare, *relatif aux condyles*.
 Condilo, *condyle*.
 Condiloideo, *condyloïdien*.
 Condiloma, *condylome*.
 Condotta, *un conduit*.
 Condoro-faringeo, *chondro-pharyngien*.
 Condrologia, *chondrologie*.
 Condrotomia, *chondrotomie*.
 Conduttibilità, *conductibilité*.
 Conduttore, *conducteur*.
 Confezione, *confection*.
 Configurazione, *configuration*.
 Confluente, *confluent*.
 Conformazione, *conformation*.
 Confortante, *confortant*.
 Confortazione, *action de conforter*.
 Confricazione, *pulvérisation, frottement*.
 Confusione, *cataracte*.
 Congelato, *conglé*.
 Congelazione, *congélation*.
 Congenere, *congénère*.
 Congenito, *congénital*.
 Congestione, *congestion*.
 Congiuntiva, *conjunctive*.
 Congiunto, *uni*.
 Conglobato, *conglobé*.
 Conglomerato, *congloméré*.
 Conglutinante, *conglutinant*.
 Conglutinazione, *conglutination*.
 Coniuno, *eonme*.
 Conjugato, *conjugué*.
 Conjugazione, *conjugaison*.
 Connato, *conné*.
 Connettivo, *connectif*.
 Connivente, *connivent*.
 Cono, *cône*.
 Consecutivo, *consécutif*.
 Consenso, *consensus*.
 Conserva, *consERVE*.
 Consistenza, *consistance*.
 Consolida, *consoude*.
 Consolidante, *consolidant*.
 Consolidazione, *consolidation*.
 Consumazione, *consumazione, consumption*.
 Consuntivo, *consomptif*.
 Contagio, *contagion*.
 Contagioso, *contagieux*.
 Contatto, *contact*.
 Contentivo, *contentif*.
 Contenzione, *contention*.
 Contiguità, *contiguité*.
 Contiguo, *contigu*.
 Continente, *continent*.
 Continenza, *continence*.
 Continuità, *continuité*.
 Continuo, *continu*.
 Contorcimento, *action de bistorner*.
 Contraccolpo, *contre-coup*.
 Contra-indicazione, *contre-indication*.

Contrapertura, *contre-ouverture*.
 Contrattile, *contractile*.
 Contrattilità, *contractilité*.
 Contrattura, *contracture*.
 Contraveleno, *contre-poison*.
 Contr'estensione, *contre-extension*.
 Controstimolante, *contre-stimulant*.
 Controstimolismo, *contre-stimulisme*.
 Controstimolista, *contre-stimuliste*.
 Centrostimolo, *contre-stimulus*.
 Contudente, *contondant*.
 Contusione, *contusion*.
 Contuso, *contus*.
 Convalescente, *convalescent*.
 Convalescenza, *convalescence*.
 Convergente, *convergent*.
 Convergenza, *convergence*.
 Conversione, *changement*.
 Convesso, *convexe*.
 Convesso-concavo, *convexo-concave*.
 Convulsibilità, *disposition aux convulsions*.
 Convulsionario, *convulsionnaire*.
 Convulsione, *convulsion*.
 Convulsivo, *convulsif*.
 Convulso, *en convulsion*.
 Coobazione, *cobohation*.
 Copparosa, *couperose*.
 Copparoseo, *couperosé*.
 Coppetta, *ventouse*.
 Copragogo, *copragogue*.
 Copriemctico, *qui est attaqué de volulus*.
 Copula, *copulazione, copulation*.
 Coraco-brachiale, *coraco-brachial*.
 Coracoideo, *coracoïdien*.
 Coraco-omerale, *coraco-huméral*.
 Corallo, *corail*.
 Corba, *tumeur osseuse à la face interne du jarret, chez le cheval*.
 Corda d'Ippocrate, *tendon d'Achille*.
 Corda del timpano, *corde du tympan*.
 Cordapso, *chordapsus*.
 Cordato, *cordiforme*.
 Cordiale, *cordial*.
 Cordone, *cordon*.
 Corea, *chorée*.
 Corimbo, *corymbe*.
 Corio, *chorion*.
 Corizza, *coryza*.
 Corna, *les cornes*.
 Cornea, *cornée*.
 Corneo, *corné*.
 Cornetto, *cornet*.
 Corno, *corne*.
 Coroide, *choroïde*.
 Coroideo, *choroïdien*.
 Corolla, *corolle*.
 Corollaceo, *corollacé*.
 Corona, *couronne*.
 Coronale, *coronal*.
 Coronamento, *bourrelet circulaire*

formé dans l'accouchement par l'orifice externe de l'utérus devant la tête du fœtus.
 Coronario, *coronaire*.
 Corpi geniculati, *corps geniculés*.
 Corpi trigemini, *tubercules quadrijumeaux*.
 Corpo, *corps*.
 Corpulenza, *corpulcence*.
 Corpuscolare, *corpusculaire*.
 Corpusculo, *corpuscule*.
 Correggente, *correctivo, correctif*.
 Corroborante, *corroborant*.
 Corrosivo, *corrosif*.
 Corrugatore, *corrugateur*.
 Corrugazione, *corrugation*.
 Corruzione, *corruption*.
 Corso, *cours*.
 Cortaldo, *courtaud*.
 Corteccia, *écorce*.
 Corticale, *cortical*.
 Corto, *court*.
 Coscia, *cuisse*.
 Cosmetico, *cosmétique*.
 Costa, *costola, côte*.
 Costale, *costal*.
 Costipamento, *costipazione, constipation*.
 Costituzione, *constitution*.
 Costo-addominale, *costo-abdominal*.
 Costrittore, *constricteur*.
 Costrizione, *constriction*.
 Cotenna, *cotica, couenne*.
 Cotennoso, *couemeux*.
 Cotidiano, *quotidien*.
 Cotiledonare, *cotylédonien*.
 Craniotomo, *craniotome*.
 Crasi, *crase*.
 Crassamento, *la partie coagulable du sang*.
 Cremastere, *crémastere*.
 Crema, *crème*.
 Cremor di tartaro, *crème de tartre*.
 Creosola, *creosoto, créosote*.
 Crepaccio, *crepatura, crevasse, hernie*.
 Crepitante, *crépitant*.
 Crepitazione, *crépitation*.
 Crescenza, *croissance*.
 Crespo, *crêpe*.
 Cresta, *crête*.
 Creta, *craie*.
 Eretinismo, *crétinisme*.
 Cretino, *crétin*.
 Cribrazione, *cribriation*.
 Cribroso, *cribleux*.
 Crico-aritenoideo, *crico-aryténodien*.
 Crine, *crin*.
 Crinone, *crinon*.
 Cripta, *critta, crypte*.
 Criptogamia, *cryptogamie*.
 Crisi, *crise*.
 Crisocolla, *chrysocolle*.
 Crociato, *croisé*.
 Crocifere, *crocifères*.

Crociforme, *cruciforme*.
 Croco, *safran*.
 Crogiuolo, *crociuolo, creuset*.
 Cromico, *chromique*.
 Cromio, *chrome*.
 Cronico, *chronique*.
 Crosta, *croûte*.
 Crotalite, *crotaphyte*.
 Croton tiglio, *croton tiglium*.
 Croup, *crup, croup*.
 Croupale, *croupal*.
 Crudità, *crudité*.
 Crudo, *cru*.
 Cruore, *crueur*.
 Crurale, *crural*.
 Crusca, *son (de blé)*.
 Cubebina, *cubébine*.
 Cubitale, *cutital*.
 Cubito, *coude*.
 Cucchiajo, *cuiller*.
 Cucufa, *coiffe*.
 Cucullare, *le muscle trapèze*.
 Cueurbita, *cucurbité*.
 Cucurbitino, *cucurbitin*.
 Cuffia, *coiffe*.
 Culbicio, *ardeur d'uriner*.
 Culmo, *chaume*.
 Cuojo, *cuir*.
 Cuore, *cœur*.
 Cupreo, *cuvré*.
 Cupro, *cuvre*.
 Curabilità, *curabilité*.
 Curativo, *curatif*.
 Cura, *cure*.
 Curva linea, *ligne courbe de l'occipital*.
 Curvato, *courbé*.
 Curvatura, *courbure*.
 Cuscinetto, *coussinet*.
 Custodia del testicolo, *gubernaculum testis*.
 Cutambolo, *cutambule*.
 Cutaneo, *cutané*.
 Cute, *peau*.
 Cuticola, *épiderme*.
 Cuticolare, *cuticulaire*.

D

Dafniua, *daphnie*.
 Danajo, *sudamina*.
 Darto, *dartos*.
 Dartro, *dartre*.
 Daturina, *daturine*.
 Dearticolazione, *abarticulation*.
 Debilitante, *débilitant*.
 Debilitazione, *débilitation*.
 Debolezza, *faiblesse*.
 Decantazione, *décantation*.
 Declinazione, *déclin*.
 Decomposizione, *décomposition*.
 Decotto, *une décoction*.
 Decozione, *la décoction*.
 Decremento, *déclin des maladies*.
 Decrepitazione, *décrépitation*.
 Decrepitezza, *décrépitude*.

Decretorio, *critique*.
 Decubito, *décubitus*.
 Decussazione, *décssation*.
 Defecazione, *purification; défécation*.
 Deferente, *déférent*.
 Defforazione, *défforation*.
 Deformazione, *déformation*.
 Degenerazione, *dégénération*.
 Deglutizione, *déglutition*.
 Dejezione, *déjection*.
 Deleterio, *délétere*.
 Deligatura, *deligazione, deligation*.
 Deliquescente, *déliquescent*.
 Deliquescenza, *déliquescence*.
 Deliquo, *évanouissement*.
 Delirio, *délire*.
 Delirio tremente, *delirium tremens*.
 Delitescenza, *délitescence*.
 Deltoideo, *deltoidien*.
 Demenza, *démence*.
 Demonomania, *démonomanie*.
 Densità, *densité*.
 Denso, *dense*.
 Dentame, *dentatura, denture*.
 Dentario, *dentaire*.
 Dentato, *denté*.
 Dente, *dent*.
 Dentellato, *dentelé*.
 Denticolo, *pince pour arracher les dents*.
 Dentifrizio, *dentifrice*.
 Dentista, *dentiste*.
 Dentizione, *dentition*.
 Denudazione, *dénudation*.
 Deobstruente, *désobstruant*.
 Depauperato, *appauvri*.
 Depilatorio, *dépilatoire*.
 Depletivo, *déplétif*.
 Deposito, *dépôt*.
 Depravazione, *dépravation*.
 Depressione, *dépression*.
 Depresso, *déprimé*.
 Depriente, *déprimant*.
 Depurativo, *dépuratif*.
 Depurazione, *dépuration*.
 Derivativo, *dérivatif*.
 Derivazione, *dérivation*.
 Dermide, *le derme*.
 Desmologia, *desmologie*.
 Dossidazione, *désoxydation*.
 Desquamazione, *désquamation*.
 Destillazione, *catarrhe*.
 Destrina, *dextrine*.
 Detersivo, *détersif*.
 Detumescenza, *dégonflement*.
 Deuteropatia, *deutéropathie*.
 Deuteropatico, *deutéropathique*.
 Deviazione, *déviation*.
 Diabeta, *diatète*.
 Diabetico, *diabétique*.
 Diafano, *diaphane*.
 Diafis, *diaphysc*.
 Diaforesi, *diaphorèse*.
 Diaforetico, *diaphorétique*.
 Diafragma, *diaphragme*.
 Diafragmatico, *diaphragmatique*.

Diagnosi, *diagnostic*.
 Diagnostico, *diagnostic*.
 Diamante, *diamant*.
 Diametro, *diamètre*.
 Diapedesi, *diapédèse*.
 Diario, *qui dure un jour*.
 Diarrea, *diarrhée*.
 Diartrodiale, *diarthrodial*.
 Diartrosi, *diarthrose*.
 Diastasi, *diastase*.
 Diaſtote, *diastole*.
 Diastolico, *diastolique*.
 Diatesi, *diathèse*.
 Dicroto, *dicrote*.
 Didimalgia, *didymalgie*.
 Dieresi, *dièrèse*.
 Dieta, *diète*.
 Dietetica, *la diététique*.
 Dietetico, *diététique*.
 Difensivo, *défensif*.
 Difetto, *défaut*.
 Diformità, *diformité*.
 Diffrazione, *diffraction*.
 Diffusibile, *diffusible*.
 Diffuso, *diffus*.
 Difterite, *diphthérie*.
 Digastrico, *digastrique*.
 Digerimento, *digestione, digestion*.
 Digestivo, *digestif*.
 Digestore, *digesteur*.
 Digitalina, *digitaline*.
 Digitazione, *digitation*.
 Diguno, *jejunum*.
 Dilacerazione, *dilacération*.
 Dilatante, *dilatant*.
 Dilatatore, *dilateur*.
 Dilatazione, *dilatamento, dilatation*.
 Dilombato, *qui s'est donné un tour de reins*.
 Diluente, *délayant*.
 Dimagrimento, *amaigrissement*.
 Dimenamento, *agitation*.
 Dinamica, *la dynamique*.
 Dinamometro, *dynamomètre*.
 Diortosi, *redressement*.
 Diottrica, *dioptrique*.
 Diploico, *diploïque*.
 Diplopia, *diplopie*.
 Disarticolazione, *désarticulation*.
 Disassimilazione, *désassimilation*.
 Discesa, *deseente*.
 Disciolto, *dissous (en parlant du sang)*.
 Discrasia, *dyserasie*.
 Discreto, *discret*.
 Discuziente, *résolutif*.
 Disenteria, *dysentérie*.
 Disenterico, *dysentérique*.
 Distagia, *dysphagie*.
 Disinfezione, *désinfection*.
 Dislogamento, *luxation*.
 Dismenorrea, *dysménorrhée*.
 Disopilante, *désopilant*.
 Disorganizzazione, *désorganisation*.
 Disossidare, *désoxyder*.

Dispensatorio, *dispensaire*.
 Dispepsia, *dyspepsie*.
 Dispensa, *avortement*.
 Dispnea, *dyspnée*.
 Disposizione, *disposition*.
 Dissecazione, *dissection*.
 Dissimulato, *dissimulé*.
 Dissolubile, *soluble*.
 Dissoluzione, *dissolution*.
 Dissolvente, *dissolvant*.
 Distemperanza, *dyscrasie*.
 Distendimento, *distensione, distension*.
 Distichiasi, *distichiasis*.
 Distillato, *distillé*.
 Distillazione, *distillation*.
 Distocia, *dystocie*.
 Distretto, *détroit*.
 Disuresia, *disuria, dysurie*.
 Dito, *doigt*.
 Diuresi, *diurèse*.
 Diuretico, *diurétique*.
 Diurno, *diurne*.
 Divergente, *divergent*.
 Diverticolo, *diverticule*.
 Divezzare, *sevrer*.
 Divisione, *division*.
 Divisivo, *divisif*.
 Divulsione, *divulsion*.
 Doccia, *douche*.
 Docimasia, *docimasia*.
 Docimastico, *docimastique*.
 Doglia-colica, *colique*.
 Dogmatico, *dogmatique*.
 Dolce, *doux*.
 Dolore, *douleur*.
 Domesticare, *domestiquer*.
 Doppia pista, *double piste*.
 Dorsale, *dorsal*.
 Dorso, *dosso, dos*.
 Dorso-acromiano, *dorso-acromien*.
 Dosa, *dose*.
 Dosare, *doser*.
 Dottrina, *doctrine*.
 Dracontiasi, *la maladie du dragonneau*.
 Drastico, *drastique*.
 Droga, *drogue*.
 Droghiere, *droguiste*.
 Drupa, *drupe*.
 Dualismo, *dualisme*.
 Dulcamara, *douce-amère*.
 Duodenale, *duodénal*.
 Duodeno, *duodénum*.
 Duplicatura, *duplicature*.
 Dura madre, *dure-mère*.
 Durezza, *dureté*.
 Duro, *dur*.
 Duttile, *ductile*.
 Duttilità, *ductilité*.

E

Ebollizione, *ébullition*.
 Eburneo, *éburné*.
 Eburnificazione, *éburnification*.

Ecbolico, *ecbolique*.
 Eechimosi, *eechymose*.
 Eecitabilità, *excitabilité*.
 Eecitante, *excitant*.
 Eecitatore, *excitateur*.
 Eecitazione, *excitation*.
 Eecprotico, *eecprotique*.
 Echinococco, *échinocoque*.
 Eclampsia, *éclampsie*.
 Eclcttico, *éclectique*.
 Eclcttismo, *éclectisme*.
 Eco, *écho*.
 Eeonomia, *économie*.
 Eetima, *ettima, ethyna*.
 Eetopia, *ectopie*.
 Ectropio, *ectropion*.
 Ectrotico, *ectrotique*.
 Edema, *ardème*.
 Edematoso, *œdémateur*.
 Edra, *lierre*.
 Edulcorazione, *édulcoration*.
 Efelide, *éphélide*.
 Efferente, *effeient*.
 Effervescente, *effervescent*.
 Effervescenza, *effervescence*.
 Efficiente, *efficent*.
 Effimero, *éphémère*.
 Efflorescente, *efflorescent*.
 Efflorescenza, *efflorescence*.
 Efflusione, *avortement peu après la conception*.
 Effusione, *effusion*.
 Efiatte, *eauchemar*.
 Egagropilo, *égagropile*.
 Egilope, *égilops*.
 Egiziac, *égyptiac*.
 Egofonia, *égophonie*.
 Eguale, *égal*.
 Ejaculatore, *éjaculateur*.
 Ejaculazione, *éjaculation*.
 Ejezione, *expulsion*.
 Elaborazione, *elaboration*.
 Elaina, *elaïne*.
 Elasticità, *élasticité*.
 Elastico, *élastique*.
 Elefantiasi, *elefantiasi, éléphantiasis*.
 Elementare, *élémentaire*.
 Elemento, *élément*.
 Elettivo, *électif*.
 Elettricità, *électricité*.
 Elettrico, *électrique*.
 Elettrizzare, *électriser*.
 Elettrizzazione, *électrisation*.
 Elettroforo, *électrophore*.
 Elettroscopio, *électroscope*.
 Elettuuario, *électuaire*.
 Elevatorio, *élévatoire*.
 Elevazione, *élévation*.
 Elezione, *election*.
 Elice, *hélix*.
 Eliciano, *hélicien*.
 Elissazione, *décoction*.
 Elitroide, *élytroïde*.
 Elitroptosis, *chute du vagin*.
 Elleborismo, *elleborisme*.
 Elleboro, *ellebore*.

Elmintagogo, *helminthagogue*.
 Elminti, *helminthes*.
 Elmintiasi, *helminthiase*.
 Elmintologia, *helminthologie*.
 Elongazione, *elongation*.
 Emaciato, *émacié*.
 Emanazione, *émanation*.
 Ematemesi, ematemesia, *hématé-
mèse*.
 Ematocefalo, *hématocéphale*.
 Ematocele, *hématoçèle*.
 Ematode, *hématoùe*.
 Ematologia, *hématologie*.
 Eminenza, *éminence*.
 Emiopia, *hémioùie*.
 Emiplegia, *hémiplegie*.
 Emisfero, *hémisphère*.
 Emissario, *émissaire*.
 Emissione, *émission*.
 Emissivo, *émisif*.
 Emitritea, *hémitritée*.
 Emmenagogo, *emménagogue*.
 Emolliente, *émollient*.
 Emoplania, *erreur de lieu du sang*.
 Emoptisia, emottisi, *hémoptysie*.
 Emoptisico, emottisico, *hémoptoïque*.
 Emorragia, *hémorrhagie*.
 Emorragico, *hémorrhagique*.
 Emorroidale, *hémorrhoidal*.
 Emorroidario, *hémorrhoidalire*.
 Emorroide, *hémorrhuide*.
 Emostatico, *hémostatique*.
 Emozione, *luxation*.
 Empetiggine, *impétigine*.
 Empiastro, *emplâtre*.
 Empireuma, *empyreume*.
 Empireumatico, *empyreumatique*.
 Empirico, *empirique*.
 Empirismo, *empirisme*.
 Emplastico, *emplastique*.
 Emulgente, *émulgent*.
 Emulsina, *émulsine*.
 Emulsione, *émulsion*.
 Emulsivo, *émulsif*.
 Emuntorio, *émonctoïre*.
 Enantiosi, *énantiose*.
 Enartrosi, *énarthrose*.
 Encefalico, *encéphalique*.
 Encefalite, *encéphalite*.
 Encefalo, *encéphale*.
 Encefalocèle, *encéphaloçèle*.
 Encefaloide, *encéphaloïde*.
 Endemico, endemio, *endémique*.
 Endermico, *endermique*.
 Eneorema, *énéorème*.
 Energia, *énergie*.
 Enfiagione, enfiiazione, *enflure*.
 Enfisema, *emphysème*.
 Engastrimismo, *engastrimysme*.
 Engastrimito, *engastrimythe*.
 Ente, *être*.
 Enteralgia, *entéralgie*.
 Enterico, *entérique*.
 Enterite, *entérite*.
 Enterocèle, *entéroçèle*.
 Enteromesenterico, *entéro-mésenté-
rique*.

Enterorafia, *entérorraphie*.
 Enterotomia, *entérotomie*.
 Entomologia, *entomologie*.
 Entozoarj, *entozoaires*.
 Entozoo, *entozoaire*.
 Enuclazione, *énucléation*.
 Enuresi, *énurésie*.
 Epatalgia, *hépatalgie*.
 Epate, *foie*.
 Epatico, *hépatique*.
 Epatirrea, *hépatirrhée*.
 Epatite, *hépatite*.
 Epatizzazione, *hépatisation*.
 Epatocele, *hépatocèle*.
 Epaticistico, *hépatocystique*.
 Epatologia, *hépatologie*.
 Epiale, *épiale*.
 Epicondilo, *épicondyle*.
 Epicranio, *épicranien*.
 Epicrisi, *épicrise*.
 Epidemia, *épidémie*.
 Epidemico, *épidémique*.
 Epidermico, *épidermique*.
 Epidermide, *épiderme*.
 Epididimo, *épididyme*.
 Epifenomeno, *épiphénomène*.
 Epifisario, *épiphysaire*.
 Epifisi, *épiphyse*.
 Epifora, *épiphore*.
 Epigastrico, *épigastrique*.
 Epigastro, *épigastre*.
 Epigenesi, *épigénèse*.
 Epiglottico, *épiglottique*.
 Epiglottide, *épiglote*.
 Epilepsia, epilessia, *épilepsie*.
 Epileptico, epilettrico, *épileptique*.
 Epilessiforme, *épileptiforme*.
 Epinictide, *épinictide*.
 Epiplocele, *épiplocèle*.
 Epiploico, *épiploïque*.
 Epiploonfalo, *épiploophale*.
 Epiploo, epiploon, *épiploon*.
 Epispadia, *épispadias*.
 Epispastico, *épispastique*.
 Epistassi, *épistaxis*.
 Epistrofio, *l'axis*.
 Epitelio, *épithélium*.
 Epitema, *épithème*.
 Epitroclea, *épitrochlee*.
 Epizootia, *épizootie*.
 Epizootico, *épizootique*.
 Epulide, *épulis*.
 Equilibrio, *équilibre*.
 Equivoco, *équivoque*.
 Erba, *herbe*.
 Erbajo, *herbier*.
 Erbivoro, *herbivore*.
 Erbolajo, *herboriste*.
 Erborazione, *herborisation*.
 Eredità, *hérédité*.
 Ereditario, *héréditaire*.
 Eretismo, *éréthisme*.
 Erettile, *érectile*.
 Erettilità, *érectilité*.
 Erettore, *érecteur*.
 Erezione, *érection*.
 Ergotina, *ergotine*.

Erigno, *érigue*.
 Erisipelatoso, *érysipelateux*.
 Eritema, *érythème*.
 Eritrogene, *érythrogène*.
 Eritroide, *érythroïde*.
 Ermafrodisimo, *hermaphrodisme*.
 Ermafrodita, *hermaphrodite*.
 Ernia, *hernie*.
 Erniario, *herniaire*.
 Erniosio, *hernieux*.
 Erosione, *érosion*.
 Erotico, *érotique*.
 Erotomania, *érotomanie*.
 Erpete, *herpès*.
 Erpetico, *herpétique*.
 Erratico, *erratique*.
 Errino, *errhin*.
 Errore di luogo, *erreur de lieu*.
 Eruginoso, *érugineux*.
 Eruttazione, *eructation*.
 Eruttivo, *éruptif*.
 Eruzione, *éruption*.
 Esacerbazione, *exacerbation*.
 Esalante, *exhalant*.
 Esalazione, *exhalation*.
 Esaltazione, *exaltation*.
 Esangue, *exsangue*.
 Esantema, *exanthème*.
 Esantematico, *exanthématique*.
 Esasperazione, *exaspération*.
 Esca, *amadou*.
 Escara, *eschare*.
 Escarotico, *escharotique*.
 Escavazione, *excavation*.
 Escipiente, *excipient*.
 Escisione, *excision*.
 Escoriazione, *excoriation*.
 Escreato, *expectoration*.
 Escrementizio, *excrémentitiel*.
 Escremento, *excrément*.
 Escremento-recrémentizio, *excré-
mento-récrémentitiel*.
 Escrescenza, *excroissance*.
 Escretore, *excréteur*.
 Escretorio, *excrétoire*.
 Escrezione, *excrétion*.
 Escussione, *secousse*.
 Esercizio, *exercice*.
 Esfolgiativo, *exfoliatif*.
 Esfogliazione, *exfoliation*.
 Esophageo, *œsophagien*.
 Esofagismo, *spasme de l'œsophage*.
 Esologo, *œsophage*.
 Esofagotomia, *œsophagotomie*.
 Esoftalmia, *exophthalmie*.
 Esoufalo, *exomphale*.
 Esostosi, *exostose*.
 Esotico, *érotique*.
 Espansibile, *expansible*.
 Espansione, *expansion*.
 Espansivo, *expansif*.
 Esperienza, *expérience*.
 Esperimento, *expérience*.
 Espettorante, *expectorant*.
 Espettorazione, *expectoration*.
 Espiratore, *expireteur*.
 Espirazione, *expiration*.

Esplorazione, *exploration*.
 Espressione, *expression*.
 Espulsivo, *expulsif*.
 Essenza, *essence*.
 Essenziale, *essentiel*.
 Essiccamento, *atrophie*.
 Essiccativo, *desséchant*.
 Essiccazione, *dessécheant*.
 Essudazione, *exsudation*.
 Estasi, *extase*.
 Estate, *été*.
 Estemporaneo, *extemporané*.
 Estensibilità, *extensibilité*.
 Estensione, *extension*.
 Estensore, *extenseur*.
 Estenuazione, *exténuation*.
 Esteriore, *extérieur*.
 Esterno, *externe*.
 Estinto, *éteint*.
 Estinzione, *extinction*.
 Estiomeno, *esthiomène*.
 Estirpazione, *extirpation*.
 Estrattivo, *extractif*.
 Estratto, *extrait*.
 Estrazione, *extraction*.
 Estremità, *extrémité*.
 Estrinseco, *extrinsèque*.
 Estro, *stimulus*.
 Estrofia, *extrophie*.
 Estroversione, *extroversion*.
 Esuleerazione, *exulcération*.
 Esutorio, *exutoire*.
 Età, *âge*.
 Eterato, *éthéré*.
 Etere, *éther*.
 Eterogeneità, *hétérogénéité*.
 Etico, *étique*.
 Etiologia, *étiologie*.
 Etiologico, *étiologique*.
 Etiope, *éthiops*.
 Elisia, *étisie*.
 Etmoidale, *ethmoïdal*.
 Etmoido, *ethmoïde*.
 Ettima, *ecthyma*.
 Endiometria, *eudiométrie*.
 Endiometro, *eudiomètre*.
 Euforbio, *euphorbe*.
 Eunuco, *eunuque*.
 Evacuante, *evacuatif, évacuant*.
 Evacuazione, *évacuation*.
 Evaporazione, *évaporation*.
 Evoluzione, *évolution*.
 Evulsione, *éulsion*.
 Eziologia, *étiologie*.

F

Faccia, *face*.
 Facciale, *facial*.
 Facoide, *phacoïde*.
 Facoltà, *faculté*.
 Fagedenico, *phagédénique*.
 Fagiuolo, *les dents incisives du cheval*.
 Falaerosi, *calvitie*.
 Falange, *phalange*.

Falangetta, *phalangette*.
 Falangina, *phalangine*.
 Falee, *faux*.
 Faldella, *plumasseau*.
 Fallitide, *inflammation du pénis*.
 Falsa concezione, *faux germe*.
 Falsa membrana, *fausse membrane*.
 Falsa strada, *fausse route*.
 False acque, *fausses eaux*.
 Falsificazione, *falsification*.
 Falso, *faux, fausse*.
 Falso germe, *faux germe*.
 Fame, *faim*.
 Fanciullezza, *enfance*.
 Fanciullo, *enfant*.
 Fanero, *phanère*.
 Fanghi, *bains de boues*.
 Fantasma, *illusion de la vue*.
 Farcino, *farcm*.
 Farina, *farine*.
 Farinaceo, *farinacé*.
 Faringe, *pharynx*.
 Faringiano, *pharyngien*.
 Faringite, *pharyngite*.
 Faringotomia, *pharyngotomie*.
 Faringotomo, *pharyngotome*.
 Farinoso, *farineux*.
 Farmaceutico, *pharmaceutique*.
 Farmacia, *pharmacie*.
 Farmacologia, *pharmacologie*.
 Farmacopea, *pharmacopée*.
 Fascia, *bande, fascia, membrane*.
 Fasciatura, *déligation*.
 Faseiolo, *fasciolo, entozoaire du foie*.
 Fattizio, *factice*.
 Fatuità, *folie*.
 Fauci, *la gorge*.
 Fava, *fève*.
 Favoso, *favoux*.
 Febbre, *fièvre*.
 Febbricante, *fébricitant*.
 Febbrifugo, *fébrifuge*.
 Febbrile, *fébrile*.
 Fecale, *fécal*.
 Feccia, *lie*.
 Feccie, *féces*.
 Fecola, *fecule*.
 Feoolento, *féculent*.
 Fecondazione, *fécondation*.
 Fecondità, *fécondité*.
 Fegato, *foie*.
 Felee, *fougère*.
 Feltrazione, *filtration*.
 Feltro, *filtre*.
 Femina, *femme, femelle*.
 Femorale, *femoral*.
 Femore, *fémur*.
 Femoro-popliteo, *femoro-poplité*.
 Fenditura, *fissure*.
 Fenigmo, *rubéfaction*.
 Fenomeno, *phénomène*.
 Ferino, *férin*.
 Ferita, *blessure*.
 Fermentazione, *fermentation*.
 Fermentescibile, *fermentescible*.
 Fermento, *ferment*.

Ferrare, *ferver*.
 Ferrato, *ferré*.
 Ferro, *fer*.
 Ferruginoso, *ferrugineux*.
 Fessura, *fente, fissure*.
 Fetale, *foetal*.
 Fetido, *fétide*.
 Feto, *fœtus*.
 Fetore, *fetidité*.
 Fettesone, *sourchette (lésion du pied chez le cheval)*.
 Fiala, *fiote*.
 Fiamma, *flamme*.
 Fianco, *flanc*.
 Fibra, *fibre*.
 Fibrilla, *fibrille*.
 Fibrillare, *fibrillaire*.
 Fibrina, *fibrine*.
 Fibrinoso, *fibrineux*.
 Filtro, *filtre*.
 Fima, *tumeur*.
 Fimatosi, *tuberculeuse*.
 Fimosi, *phimosis*.
 Fibrillare, *fibrillaire*.
 Finestra, *fenêtre*.
 Finestrato, *fenêtré*.
 Fionda, *froude*.
 Fiore, *fleur*.
 Fioritura, *flouraison*.
 Fisica, *la physique*.
 Fisico, *physique*.
 Fisiognomonia, *physiognomonie*.
 Fisiologia, *physiologie*.
 Fisionomia, *physionomie*.
 Fisometra, *physomètre*.
 Fissare, *fixer*.
 Fissazione, *fixation*.
 Fissezza, *fixité*.
 Fisso, *fixe*.
 Fistola, *fistule*.
 Fistoloso, *fistuleux*.
 Fitologia, *phytologie*.
 Fitotomia, *phytotomie*.
 Flabellazione, *flabellation*.
 Flaccidità, *flaccidité*.
 Flatulento, *flatulent*.
 Flatulenza, *flatuosità, flatuosité*.
 Flatuoso, *flatueux*.
 Flebectasia, *flebettasia, phlébectasie*.
 Flebite, *phlébite*.
 Flebologia, *phlébologie*.
 Fleborragia, *phléborrhagie*.
 Flebotomia, *phlébotomie*.
 Flebotomista, *flebotomo, phlebotomiste*.
 Flebotomo, *phlébotome*.
 Flemma, *phlegme*.
 Flemmagogo, *phlegmagogue*.
 Flemmasia, *phlegmasie*.
 Flemmatico, *phlegmatique*.
 Flemmone, *phlegmon*.
 Flemmonoso, *phlegmoneux*.
 Flessibile, *flexible*.
 Flessibilità, *flexibilité*.
 Flessione, *flexion*.
 Flessore, *fléchisseur*.
 Flietena, *flittena, phlyctène*.

Flictenoide, *flictenoide*, *phlycténoïde*.
 Flogistico, *flogisto*, *phlogistique*.
 Flogosi, *phlogose*.
 Fluato, *fluaté*.
 Fluidificazione, *fluidification*.
 Fluidità, *fluidité*.
 Fluido, *fluide*.
 Fluire, *fluér*.
 Fluore, *fluor*.
 Fluore bianco, *flueurs blanches*.
 Fluorico, *fluorique*.
 Fluoruro, *fluorure*.
 Flussione, *fluxion*.
 Flusso, *flux*.
 Fluttuazione, *fluctuation*.
 Foglia, *feuille*.
 Fogliaceo, *foliacé*.
 Follezza, *folia*, *folie*.
 Follicolo, *follicule*.
 Fomentazione, *fomentation*.
 Fontanella, *fontanelle*.
 Fonticolo, *fonticule*.
 Forame ovale, *trou ovale*.
 Forbici, *ciseaux*.
 Forcella del petto, *scrobicule du cœur*.
 Forchetta, *fourchette*.
 Forcipe, *forceps*.
 Forma, *forme*.
 Formaggio, *fromage*.
 Formella, *tumeur synoviale qui se forme au jarret du cheval*.
 Formento, *froment*.
 Formiato, *formiate*.
 Formica, *fourmi*.
 Formicante, *formicant*.
 Formico, *formique*.
 Formicolajo (vétér.), *trou qui se trouve entre l'ongle et l'os du pied du cheval*.
 Formicolamento, *formicolazione*, *fourmillement*.
 Formola, *formule*.
 Formulario, *formulaire*.
 Forriero, *précurseur*.
 Forseinatezza, *folie*.
 Fortificante, *fortifiant*.
 Forza, *force*.
 Fosfatico, *phosphatique*.
 Fosfato, *phosphate*.
 Fosforescenza, *phosphorescence*.
 Fosforico, *phosphorique*.
 Fosforo, *phosphore*.
 Fosgeno, *phosgène*.
 Fossa, *fosse*.
 Fossella, *fosselle*.
 Fotofobia, *photophobie*.
 Fotopsia, *photopsie*.
 Fragilità, *fragilité*.
 Fragola, *fraise*.
 Frambæsia, *framboise*.
 Frammento, *fragment*.
 Frangie sinoviali, *franges synoviales*.
 Frattura, *fracture*.
 Freddezza, *frigidité*.

Freddo, *froid*.
 Fregazione, *fregamento*, *friction*.
 Fremito, *frémissement*.
 Fremito da gatto, *felino*, *frémissement cataire*.
 Frene, *diaphragme*.
 Frenesia, *phrénésie*.
 Frenetico, *phrénétique*.
 Frenico, *phrénique*.
 Frenite, *inflammation du diaphragme*.
 Freno, *frein*.
 Frequenza, *fréquence*.
 Friabile, *friable*.
 Friabilità, *friabilité*.
 Frigidità, *frigidité*.
 Frigorifero, *frigorifique*.
 Froge, *orifice externe des naseaux du cheval*.
 Frontale, *frontal*.
 Fronte, *front*.
 Fronto-etmoidale, *fronto-ethmoïdal*.
 Frugivoro, *frugivore*.
 Fruttificazione, *fructification*.
 Frutto, *fruit*.
 Ftiriasi, *phthiriasis*.
 Ftisia, *ftisi*, *phthisie*.
 Ftisico, *phthisique*.
 Ftisuria, *diabète*.
 Ftorico, *abortif*.
 Fugace, *fugace*.
 Fuliginoso, *fuligineux*.
 Fumigazione, *fumigation*.
 Fumo, *fumée*.
 Fungiforme, *fungiforme*.
 Fungina, *fungine*.
 Fungo, *champignon*; *fungus*.
 Fongosità, *fongosité*.
 Fungoso, *fongueux*.
 Funzione, *fonction*.
 Fuoco, *feu*.
 Fuocomorto, *cautère potentiel*.
 Fuoco selvatico, *éruption fugace chez les enfants à la mamelle*.
 Furfuraceo, *furfuracé*.
 Furuncolo, *foroncolo*, *furonele*.
 Furore uterino, *sureur utérine*.
 Fusibilità, *fusibilité*.
 Fusione, *fusion*.
 Fusto, *tige*.

G

Galattirrea, *galactorrhée*.
 Galatofago, *galactophage*.
 Galatoforo, *galactophore*.
 Galattosi, *secretion du lait*.
 Galatturia, *urine laiteuse*.
 Galbano, *galbanum*.
 Galenico, *galénique*.
 Galenismo, *galénisme*.
 Galla, *noix de galle*.
 Gallato, *gallate*.
 Gallette, *galbe acquajuole, petites tumeurs cystiques qui viennent chez le cheval*.
 Gallico, *gallique*.
 Gallozoletta, *vésicule*.
 Galoppo, *galop*.
 Galvanico, *galvanique*.
 Galvanismo, *galvanisme*.
 Gamautte, *bistouri*.
 Gamba, *jambe*.
 Gambe del diaframma, *piérs du diaphragme*.
 Ganascia, *mâchoire*.
 Ganglio, *ganglion*.
 Ganglionare, *ganglionaire*.
 Gangrena, *gangrène*.
 Garetto, *jarret*.
 Gargarismo, *gargarisme*.
 Garrese, *garrot (chez le cheval)*.
 Gastralgia, *gastralgie*.
 Gastricità, *gastricité*.
 Gastrico, *gastrique*.
 Gastriloquo, *ventrioloquo*.
 Gastrite, *gastrite*.
 Gastrocele, *gastrocelia*, *gastrocèle*.
 Gastrocnemio, *gastrocnémien*.
 Gastrocolico, *gastro-colique*.
 Gastrodinia, *gastrodynie*.
 Gastroduodenale, *gastro-duodénal*.
 Gastroepatico, *gastro-hépatique*.
 Gastrorafia, *gastrorrhaphie*.
 Gastrorragia, *hemorrhagie stomacale*.
 Gastrosplenico, *gastro-splénique*.
 Gavina, *serofules*.
 Gaz, *gaz*.
 Gazificare, *gazéifier*.
 Gazoso, *gazeux*.
 Gelatina, *gelatine*.
 Gelatinoso, *gelatineux*.
 Gelone, *engelure*.
 Gemelli, *muscles jumeaux*.
 Gemello, *jumeau*.
 Gemmazione, *gemmation*.
 Genale, *général*.
 Generazione, *génération*.
 Genere, *genre*.
 Geniano, *génien*.
 Geniculato, *général*.
 Genio, *génie*.
 Geniofaringeo, *génio-pharyngien*.
 Genitale, *génital*.
 Genziana, *gentiane*.
 Germe, *germe*.
 Germinazione, *germination*.
 Gesso, *plâtre*.
 Gestazione, *gestation*.
 Gettamento, *getto*, *émission*, *jet*.
 Ghiacciale, *glacial*.
 Ghiaccio, *glace*.
 Ghianda, *gland du pénis*.
 Ghiandola, *glande*.
 Ghiandolare, *glandulaire*.
 Ghiandoloso, *glanduleux*.
 Giacimento, *decubitus*.
 Gialappa, *jalap*.
 Giallo, *jaune*. Febbre gialla, *fièvre jaune*.
 Giarda, *giardone*, *jardon*.
 Gibbosità, *gibbosité*.

Gigante, *géant*.
 Ginepro, *genévrier*.
 Ginestra, *genêt*.
 Gingiva, gengiva, gengiva, *gencive*.
 Gingivale, *gingival*.
 Ginglino, *ginglyme*.
 Ginnasio, *gymnase*.
 Ginnastica, *gymnastique*.
 Ginnospermo, *gymnosperme*.
 Ginocchio, *genou*.
 Giornata, *jour*.
 Giosciamia, *jusquiamme*.
 Giovanezza, gioventù, *jeunesse*.
 Giubba forzante, *camisole de force*.
 Giugale, *jugal*.
 Giugulare, *jugulaire*.
 Giulebbo, *julep*.
 Giuntura, *articulation*.
 Glabella, *espace entre les deux sourcils*.
 Glabro, *glabre*.
 Glairina, *glairine*.
 Glandula, *glande*.
 Glaucoma, glaucosi, *glaucome*.
 Glenoideale, *glénoïdal*.
 Glenoideo, *glénoïdien*.
 Glicerina, *glycérine*.
 Globetto di Marte, *boule de Mars*.
 Globo, *globe*.
 Globuloso, *globuleux*.
 Glossalgia, *glossalgie*.
 Glossantrace, *glossanthrax*.
 Glossocato, *glossocatoche*.
 Glossocoma, *glossocome*.
 Glossofaringeo, *glosso-pharyngien*.
 Glotta, glottide, *glotte*.
 Glutine, *gluten*.
 Glutinoso, *glutineux*.
 Gluzio, gluteo, *fessier*.
 Gobba, *bosse*.
 Goccia, *goutte d'un liquide; donche*.
 Gocciale, *apoplexie*.
 Gola, *gorge*.
 Golfo, *golfe*.
 Gombito, gomito, *coude*.
 Gomfosi, *gomphose*.
 Gomma, *gomme*.
 Gonalgia, *gonalgie*.
 Gonfiagione, gonfiamento, gonfiatura, *gonflement*.
 Gonorrhoea, *gonorrhée*.
 Gorga, gorgia, *gorge*.
 Gorgogliare, *gargouiller*.
 Gota, *joue*.
 Gotta, *goutte (maladie)*.
 Gottoso, *gouteux*.
 Gozzo, *goitre*.
 Gozzuto, *goitreux*.
 Granata, *grenade*.
 Granchio, *crampe*.
 Grandine, *grêle (tempête)*.
 Granelli, *testicules des animaux*.
 Grano, *grain*.
 Granulato, *granulé*.
 Granulazione, *granulation*.
 Grasso, *graisse*.
 Grasso, *gras*.

Gravativo, *gravatif*.
 Grave, *grave*.
 Gravedine, *coryza*.
 Gravidanza, *grossesse*.
 Gravità, *gravité, sentiment de pesanteur*.
 Grido, *cri*.
 Groppa, *croupe*.
 Groppone, *croupion*.
 Grumo, *grumeau*.
 Guaiaco, *gaaë*.
 Guaina, *gaine*.
 Guancia, *joue*.
 Guarigione, *guarimento, guérison*.
 Guercio, *louche*.
 Guida, *sonde cannelée*.
 Gustativo, *qui a rapport au goût*.
 Gusto, *goût*.
 Gutturale, *guttural*.

H

Hiato, iato, *hiatus*.
 Hiosciamio, *jusquiamme*.

I

Ialoide, *hyaloïde*.
 Ialoideo, *hyaloïdien*.
 Iato, *hiatus*.
 Iatralipto, *iatralipte*.
 Iatrocimia, *iatrochimie*.
 Iatrocimico, *iatrochimique*.
 Iatromatematica, *iatro-mathématique*.
 Ibrido, *hybride*.
 Ichor, *ichor*.
 Icoroso, *ichoreux*.
 Ictericco, *ictérique, icterique*.
 Icterizia, *ictterizia, ictere*.
 Icterode, *ictterode, icterode*.
 Ictiocolla, *icttiocolla, ichthyocolle*.
 Ictiofago, *icttiofago, ichthyophage*.
 Ictiologia, *ichthyologie*.
 Ictiosi, *icttiosi, ichthyose*.
 Idartro, *idartrosi, hydarthrose*.
 Idatide, *hydatide*.
 Idatismo, *bruit que produit la fluctuation d'un liquide*.
 Idiocrasia, *idiocrasie*.
 Idiopatia, *idiopathie*.
 Idiopatico, *idiopathique*.
 Idiosincrasia, *idiosyncrasie*.
 Idracido, *hydracide*.
 Idragogo, *hydragogue*.
 Idrargiro, *hydrargyrie*.
 Idrargiro, *mercure*.
 Idrargirosi, *hydrargyrose*.
 Idrartro, *idartrosi, hydarthrose*.
 Idrato, *hydrate*.
 Idrencéfalo, *hydrencéphalique*.
 Idrencéfalo, *hydrencéphale*.
 Idriodato, *hydriodate*.
 Idriodico, *hydriodique*.
 Idroa, *hydroa*.

Idrocefalia, *hydrocéphalie*.
 Idrocefalo, *hydrocéphale*.
 Idroceles, *hydrocèle*.
 Idrocianato, *hydrocyanate*.
 Idrocianico, *hydrocyanique*.
 Idroclorato, *hydrochlorate*.
 Idroclorico, *hydrochlorique*.
 Idrofobia, *hydrophobie*.
 Idrofobo, *hydrophobe*.
 Idroftalmia, *hydrophthalmie*.
 Idrogeno, *hydrogène*.
 Idrologia, *hydrologie*.
 Idromele, *hydromel*.
 Idrometra, *hydromètre*.
 Idronfalo, *hydromphale*.
 Idropericardia, *hydropéricarde*.
 Idropico, *hydropique*.
 Idropisia, *hydropisie*.
 Idropneumonia, *oedème du poulmon*.
 Idrorachile, *idrorachitide, hydro-rachis*.
 Idrosolfato, *hydrosulfate*.
 Idrosolforico, *hydrosulfurique*.
 Idrostatica, *l'hydrostatique*.
 Idrotorace, *hydrothorax*.
 Idruo, *hydrure*.
 Iemale, *hibernal*.
 Igiene, *igiene, hygiène*.
 Igienico, *hygiénique*.
 Igneo, *igné*.
 Ignizione, *ignition*.
 Igrometria, *hygrométrie*.
 Igrometrico, *hygrométrique*.
 Igrometro, *hygromètre*.
 Ileo, *iléus, l'iléon*.
 Ileociecale, *iléo-cæcal*.
 Ileocolico, *iléo-colique*.
 Iliaco, *iliaque*.
 Iliale, *ilial*.
 Ilii, *les flancs*.
 Ilio, *ileo, l'os iléon*.
 Illegittimo, *illégitime*.
 Ilo, *hile*.
 Imbalsamazione, *embaumement*.
 Imbarazzo gastrico, *embarras gastrique*.
 Imbecille, *cheval affecté de l'immobilité*.
 Imbevuto, *pénétré d'humidité*.
 Imbibizione, *imbibition*.
 Imene, *la membrane hymen*.
 Imenologia, *traité des membranes*.
 Immaginario, *imaginaire*.
 Immagine, *image*.
 Immersione, *immersion*.
 Immobilità, *immobilité*.
 Impenetrabilità, *impénétrabilité*.
 Impennarsi, *se cabrer*.
 Imperforato, *imperforé*.
 Imperforazione, *imperforation*.
 Impermeabilità, *impermeabilité*.
 Impetigine, *impétigo*.
 Imponderabile, *impondérable*.
 Impostemire, *abcéder*.
 Impotenza, *impotence*.
 Impregnazione, *imprégnation*.
 Impressione, *impression*.

Inacerbare, *exaspérer*.
 Inagrare, inagrire, *devenir aigre*.
 Inalante, *inhalant*.
 Inalazione, *inhalation*.
 Inalberarsi, *se cabrer*.
 Inanizione, *inanition*.
 Inappetenzza, *inappétence*.
 Incalescenza, *incalescence*.
 Incallimento, *induration*.
 Incandescente, *incandescent*.
 Ineanutire, *devenir blanc (en parlant des cheveux)*.
 Incarceramento, *incarcération, étranglement*.
 Incarcerato, *incarcéré, étranglé*.
 Incarnante, *incarnant*.
 Incastellamento, *encastelure*.
 Incastramento, *enclavement*.
 Incastrato, *enclavé*.
 Incavatura, incavo, *échancrure*.
 Incenso, *encens*.
 Inchiodare, inchiovare, *planter un clou dans le tissu réticulaire du pied du cheval*.
 Incidente, *incident*.
 Incinerazione, *incinération*.
 Incisione, incisione, *incision*.
 Incisivo, *incisif*.
 Incitabilità, *incitabilité*.
 Incoercibile, *incoercible*.
 Incombustibile, *incombustible*.
 Incomodità, *incommotité*.
 Incompressibile, *incompressible*.
 Incontinenza, *incontinence*.
 Incorporazione, *incorporation*.
 Incrassante, *incrassant*.
 Inerostamento, inerostazione, *escharification; incrustation*.
 Inebazione, *incubation*.
 Incubo, *cauchemar*.
 Incudine, *enclume*.
 Incurabile, *incurable*.
 Indaco, *indigo*.
 Indacotina, *indigoline*.
 Indeiscente, *indehiscent*.
 Indicatore, *indicateur*.
 Indicazione, *indication*.
 Indice, *index*.
 Indigestione, *indigestion*.
 Indigesto, *indigeste*.
 Indisposizione, *indisposition*.
 Indissolubilità, *indissolubilité*.
 Individuo, *individu*.
 Indolente, *indolent*.
 Indozzamento, *étiolement*.
 Induramento, indurimento, *induration*.
 Ineguale, *inégal*.
 Inerente, *inhérent*.
 Inerpicante, *grim pant*.
 Inerzia, *inertie*.
 Infanticidio, *infanticide*.
 Infecundo, *infécond*.
 Infermiere, *infirmier*.
 Infermità, *maladie*.
 Infernale, *infernal*.
 Infero, *infère*.

Infettazione, *infection*.
 Infettivo, *qui infecte*.
 Infezione, *infection*.
 Infiammato, *enflammé*.
 Infiammatorio, *inflammatoire*.
 Infiammazione, *inflammation*.
 Infibulazione, *infibulation*.
 Infiltrato, *infiltré*.
 Influenza, *influsso, influx, influence, grippe*.
 Informicolamento, *fourmillement, crampe*.
 Infreddatura, *coryza*.
 Infundiboliforme, *infundibuliforme*.
 Infundibolo, *infundibulum*.
 Infusione, *infusion*.
 Infusorio, *infusoire*.
 Inglesare, *anglaiser*.
 Ingorgamento, *engorgement*.
 Ingorgato, *engorgé*.
 Ingrediente, *ingrédient*.
 Inguainamento, *invagination*.
 Inguinale, *inguinal*.
 Inguine, *aîne*.
 Iniettato, *injecté*.
 Iniezione, *injection*.
 Innato, *inné*.
 Innominato, *innominé*.
 Innutrizione, *atrophie*.
 Inoculare, *inoculer*.
 Inoculazione, *inoculation*.
 Inorganico, *inorganique*.
 Inosculatione, *anastomose*.
 Inquietudine, *inquiétude*.
 Insalivazione, *insalivation*.
 Insellato, *ensellé*.
 Insensibile, *insensible*.
 Insensibilità, *insensibilité*.
 Inserzione, *insertion*.
 Inseso, *demi-bain*.
 Insidioso, *insidieux*.
 Inspido, *insipide*.
 Insolazione, *insolation*.
 Insolubile, *insoluble*.
 Insonnio, *insomnie*.
 Inspessazione, *épaississement*.
 Inspiratore, *inspirateur*.
 Inspirazione, *inspiration*.
 Instillazione, *instillation*.
 Instinto, *instinct*.
 Insufflazione, *insufflation*.
 Insulto, *invasion*.
 Intaccare, *inciser*.
 Intasamento, *obstruction*.
 Intasato, *obstrué*.
 Intasatura, *obstruction*.
 Integrità, *intégrité*.
 Integumento, *tégument, enveloppe*.
 Intelletto, *intellect*.
 Intellettuale, *intellectuel*.
 Intelligenza, *intelligence*.
 Intemperanza, *intempérance*.
 Intemperie, *intempérie*.
 Intendimento, *entendement*.
 Intensità, *intensité*.
 Intenso, *intense*.

Intenzione, *but, intention*. Prima, seconda intenzione, *première, seconde intention*.
 Interarticolare, *interarticulaire*.
 Intercadente, *intercadent*.
 Intercalare, *intercalaire*.
 Intercezione, *bandage qui intercepte*.
 Interclavicolare, *interclaviculaire*.
 Intercorrente, *intercurrent*.
 Intercoale, *intercostal*.
 Interlobulare, *interlobulaire*.
 Intermascellare, *intermaxillaire*.
 Intermisione, *intermission*.
 Intermittente, *intermittent*.
 Intermittenza, *intermittence*.
 Interno, *interne*.
 Interosseo, *interosseux*.
 Intersezione, *interseccion*.
 Interstizio, *interstice*.
 Intertrigine, *intertrigo*.
 Intestinale, *intestinal*.
 Intestino, *intestin*.
 Intormentire, *perdre par le froid l'usage des membres*.
 Intorpidito, *qui est dans la torpeur*.
 Intrinseco, intrinseco, *intrinsèque*.
 Intriso, *bouillie*.
 Intumescenza, *gonflement*.
 Inturgidire, *devenir turgescet*.
 Intussuseepzione, *intussusception*.
 Inumazione, *inhumation*.
 Invasione, *invasion*.
 Inversione, *renversement*.
 Invertebrato, *invertébré*.
 Involutro, *involvere*.
 Inzuppamento, *infiltration*.
 Iodato, *iodate*.
 Iodico, *iodique*.
 Iodio, iodina, *iode*.
 Ioduro, *iodure*.
 Ioepiglottico, *hyo-épiglottique*.
 Iofaringeo, *hyo-pharyngien*.
 Ioglossa, *hyo-glosse*.
 Ioida, *hyoïde*.
 Ioido, *hyoïdien*.
 Iotacismo, *iotacisme*.
 Ipercatarsi, *superpurgation*.
 Ipercrisi, *hypercrisie*.
 Iperemia, *hyperémie*.
 Iperestesia, *hyperesthésie*.
 Iperarcosi, *hyperarrose*.
 Iperstenia, *hypersthénie*.
 Iperstenico, *hypersthénique*.
 Ipertrofia, *hypertrophie*.
 Ipnobate, *somnambule*.
 Ipnologia, *doctrine du sommeil*.
 Ipnotico, *hypnotique*.
 Ipoehima, ipochisi, *cataracte*.
 Ipoehondria, ipoehondriasi, *hypoehondrie*.
 Ipoehondriaco, *hypoehondriaque*.
 Ipoehondrio, *hypoehondre*.
 Ipoeras, *hypocras*.
 Ipoerateriforme, *hypoerateriforme*.
 Ipo gastrico, *hypogastrique*.
 Ipo gastrio, *hypogastric*.

Ipogino, *hypogyne*.
 Ipoglossa, *hypoglosse*.
 Ipotottide, *grenouillette*.
 Ipotottidi, *phylles béchiques qu'on laisse fondre sous la langue; glandules linguales*.
 Ipopio, *ippopio, hypopyon*.
 Ipospadi, *hypospadias*.
 Ipostasi, *dépôt*.
 Ipostenia, *hypsthénie*.
 Ipostenico, *hypsthénique*.
 Ipotenare, *hypothénar*.
 Ippiatria, *ippiatrica, l'hippiatrique*.
 Ippiatro, *hippiatre*.
 Ippocampo, *hippocampe*.
 Ippocratico, *hippocratique*.
 Ippomani, *hippomane*.
 Ippopatologia, *pathologie du cheval*.
 Ippotomia, *anatomie du cheval*.
 Ipsiloide, *hypsiltoide*.
 Iride, *iris (plante); iris (membrane)*.
 Irino, *iridien*.
 Irite, *iritis*.
 Irradiazione, *irradiation*.
 Irregolare, *irrégulier*.
 Irritabile, *irritable*.
 Irritabilità, *irritabilité*.
 Irritante, *irritativo, irritant*.
 Irritazione, *irritation*.
 Irto, *hérissé*.
 Isabello, *isabelle*.
 Ischiade, *la sciatique*.
 Ischiadico, *ischiatico, sciatique*.
 Ischialgia, *ischialgie*.
 Ischio, *ischion*.
 Ischiocavernoso, *ischio-caverneur*.
 Ischiocele, *ischiocele*.
 Iscuria, *iscuria, ischurie*.
 Iscuretico, *ischurélique*.
 Isocronetà, *isocronismo, isochronisme*.
 Isocrono, *isochrone*.
 Isolamento, *isolement*.
 Isolato, *isolé*.
 Isolatore, *isolateur*.
 Isteralgia, *hystéralgie*.
 Isteria, *istericismo, hystérie*.
 Isterico, *hystérique*.
 Istrocele, *hystérocele*.
 Isterolossia, *obiquité de l'utérus*.
 Isteroptosi, *isterottosi, chute de l'utérus*.
 Isterotomia, *hystérotomie*.
 Isterotomo, *hystérotome*.
 Istintivo, *instinctif*.
 Istinto, *instinct*.
 Istmo, *isthme*.
 Istogenia, *histogénie*.
 Istografia, *histographie*.
 Istologia, *histologie*.
 Istoria naturale, *histoire naturelle*.
 Istromento, *instrument*.
 Itterico, *ictérique*.
 Itterizia, *ictère*.

J

Jeuno, *le jejunum*.
 Josciamo, *jusquiamé*.
 Jugale, *jugal*.
 Jugulare, *jugulaire*.
 Jusquiamina, *hyoseyamine*.
 Jusquiamo, *jusquiamé*.

K

Keratotomo, *kératotome*.
 Kina, *le quinquina*.
 Kinico, *quinique*.
 Kinkina, *quinquina*.
 Kisti, *kyste*.

L

Labbiale, *labial*.
 Labbro, *lèvre*.
 Laberintico, *labyrinthique*.
 Laberinto, *labirinto, labyrinthe*.
 Labiale, *labial*.
 Labiato, *labbiato, labié*.
 Laboratorio, *laboratoire*.
 Labro, *lèvre*.
 Labro leporino, *bec-de-lièvre*.
 Lacca, *laque*.
 Laccamuffa, *teinture de tournesol*.
 Laccio, *lacs*.
 Lacerazione, *déchirure*.
 Lacinato, *lacinié*.
 Lacrima, *lacrime, larme*.
 Lacrimale, *lacrymal*.
 Lacrimazione, *larmoiement*.
 Lacuna, *lacune*.
 Lagochilo, *bec-de-lièvre*.
 Lagofthalmia, *lagofthalmie, lagophthalmie*.
 Lambicco, *alambic*.
 Lamdacismo, *lambdacisme*.
 Lamdoide, *lamdoïde*.
 Lamellato, *lamellé*.
 Lamina, *lama, lame*.
 Laminoso, *lamineux*.
 Lampasco, *lampazio, lampas*.
 Lampione, *groseille*.
 Lanceolato, *lancéolé*.
 Lancetta, *lancette*.
 Lancinante, *lancinant*.
 Languore, *languueur*.
 Lanifero, *lanifère*.
 Lanuginoso, *lanugineux*.
 Lardaceo, *lardacé*.
 Laringe, *larynx*.
 Laringeo, *laryngé*.
 Laringite, *laryngite*.
 Laringotomia, *laryngotomie*.
 Lassativo, *laxatif*.
 Lassazione, *lassazza, lassitude*.
 Lassità, *laxité*.
 Latente, *latent*.

Lattato, *lactate*.
 Latte, *lait*.
 Latteo, *lacté*.
 Lattescente, *lactescent*.
 Lattico, *lactique*.
 Lattifero, *lactifère*.
 Lattina, *lactine*.
 Lattuga, *laitue*.
 Laudano, *laudamum*.
 Lauro, *laurier*.
 Lavativo, *clystère*.
 Lazzo, *de saveur acre*.
 Ledreria, *ladrière*.
 Legaccia, *legaccio, liens*.
 Legamento, *ligament*.
 Legamentoso, *ligamenteux*.
 Legatura, *ligature*.
 Legittimo, *légitime*.
 Legno, *bois*.
 Legume, *légume*.
 Legumina, *légumine*.
 Leifemo, *anéémique*.
 Lembo, *limbe*.
 Leniente, *lenitivo, adoucissant*.
 Lenticchia, *lente, lentille*.
 Lenticolare, *lenticulaire*.
 Lentiggine, *éphélide*.
 Lento, *lent*.
 Leontiasis, *léontiasis*.
 Lepra, *lebbra, lèpre*.
 Leproso, *lépreux*.
 Lequirizia, *réglisse*.
 Lesione, *lésion*.
 Letalità, *léthalité*.
 Letargia, *léthargie*.
 Letargico, *léthargique*.
 Letifero, *qui cause la mort*.
 Leucina, *leucine*.
 Leucoflemmasia, *leucophlegmasie*.
 Leucopatia, *leucopathie*.
 Leucorrea, *leucorrhée*.
 Leucorroico, *leucorrhéique*.
 Levatrice, *sage-femme*.
 Levigazione, *lévigation*.
 Libro, *livre*.
 Licantropia, *licanthropie*.
 Lichen, *lichen*.
 Lienteria, *lientérie*.
 Lienterico, *lientérique*.
 Lieva, *leva, levier*.
 Lievito, *ferment*.
 Ligneo, *ligneux*.
 Limologia, *hémologie*.
 Limonata, *limonea, limonade*.
 Limpido, *limpide*.
 Linea, *ligne*.
 Lineamento, *linéament*.
 Lineare, *linéaire*.
 Linfa, *lymphe*.
 Linfatico, *lymphatique*.
 Lingua, *langue*.
 Linguale, *lingual*.
 Linguetta, *languette*.
 Linimento, *liniment*.
 Lino, *lin*.
 Linseme, *graine de lin*.
 Lipemania, *lypémanie*.

Lipoma, *lipome*.
 Lipotimia, *lipothymie*.
 Lippitudine, *chassie*.
 Lippo, lipposo, *chassieux*.
 Liquefazione, *liquéfaction*.
 Liquidità, *liquidité*.
 Liquido, *liquide*.
 Liquirizia, *régliasse*.
 Liquore, *liqueur*.
 Liscivia, *lessive*.
 Lisi, *solution*.
 Lissiviale, *lixiviel*.
 Lissivazione, *lixiviation*.
 Litagogo, *lithagogue*.
 Litiassi, *lithiase*.
 Litico, *lithique*.
 Litina, *lithine*.
 Litolabio, *litholabe*.
 Litontribo, *lithotribe*.
 Litoteretro, *perce-pierre*.
 Litotomia, *lithotomie*.
 Litotomista, *lithotomiste*.
 Litotomo, *lithotome*.
 Litotripsia, litotrizia, litotritia, *lithotritie*.
 Litotritico, *lithotritique*.
 Lividezza, *lividité*.
 Livido, *livide*.
 Lobo, *lobe*.
 Lobulare, *lobulaire*.
 Lobulato, *lobulé*.
 Lobulo, *lobule*.
 Lochj, *lochies*.
 Lochiorragia, *lochiorrhagie*.
 Locomotore, *locomoteur*.
 Locomozione, *locomotion*.
 Lombagine, *lombago*.
 Lombare, *lombaire*.
 Lombi, *lombes*.
 Lomboaddominale, *lombo-abdominal*.
 Lombricali, *les lombricaux*.
 Lombrico, *lombric*.
 Lopia, *loupe*.
 Loquacità, *loquacité*.
 Lordosi, *lordose*.
 Lozione, *lotion*.
 Lubrificativo, *lubrifiant*.
 Luce, *lumière*.
 Lucido, *lucide*.
 Lue gallica, *syphtilis*.
 Luminoso, *lumineux*.
 Luna, *lune*.
 Lunatico, *lunatique*.
 Lungo, *long*.
 Lungogiuntato, *long-jointé, opposé à court-jointé*.
 Lupia, *loupe*.
 Lupo, *lupus*.
 Luppolo, *houblon*.
 Lussato, *luxé*.
 Lussazione, *luxation*.
 Lutare, *luter*.
 Luto, loto, *lut*.

M

Macchia, *tache*.
 Macchina, *machine*.
 Macchinai, *machinal*.
 Macerazione, *macération*.
 Macrobiotico, *macrobiotique*.
 Macrocefalo, *macrocéphale*.
 Macrocosmo, *macrocosme*.
 Maddalcone, *magdaléon*.
 Madefazione, *madefaction*.
 Macrocosmo, *macrocosme*.
 Maddalcone, *magdaléon*.
 Madefazione, *madefaction*.
 Magisterio, *magistero, magistère*.
 Magistrato, *magistral*.
 Magnesia, *magnésie*.
 Magnetico, *magnétique*.
 Magnetismo, *magnétisme*.
 Magnetizzare, *magnétiser*.
 Magnetizzatore, *magnétiseur*.
 Magrezza, *maigreur*.
 Mal sottile, *plithisie*.
 Malattico, *emollient*.
 Malandra, *malandre*.
 Malare, *malaire*.
 Malato, *malate*.
 Malattia, *maladie*.
 Male, *mal*.
 Malico, *malique*.
 Malignità, *maliguité*.
 Maligno, *malin*.
 Malleabile, *malleable*.
 Malleolare, *malleolaire*.
 Malleolo, *malleole*.
 Mallo, *drupe*.
 Malva, *mauve*.
 Mammale, *mammifère*.
 Mammario, *mammaire*.
 Mammella, *mamelle*.
 Mammifero, *mammifère*.
 Mammillare, *manillaire*.
 Mandibola, *mandibule*.
 Mandola, mandorla, *amande*.
 Mandragora, *mandragore*.
 Manducazione, *manducation*.
 Mania, *manie*.
 Maniaco, *maniaque*.
 Manica d'Ippocrate, *manche d'Hippocrate*.
 Manilvivo, *manulve*.
 Manipolo, *poignée*.
 Manna, *manne*.
 Mano, *main*.
 Manustuprazione, *onanisme*.
 Marasma, *marasme*.
 Marcia, *pus*.
 Margarato, *margarate*.
 Margarico, *margarique*.
 Margarina, *marginarine*.
 Marginale, *marginal*.
 Margine, *marge*.
 Marmarige, *photopsie*.
 Marmellata, *marmelade*.
 Marte, *fer*.
 Martello, *marteau*.
 Marza, *greffe*.
 Marziale, *martial*.

Mascella, *mâchoire*.
 Mascellare, *maxillaire*.
 Maschio, *mâle*.
 Massetere, *masséter*.
 Masettrico, *massétérien*.
 Masticatore, *masticatoire*.
 Masticazione, *mastication*.
 Mastigadore, *mastigadour*.
 Mastodinia, *mastodynie*.
 Mastoideo, *mastodien*.
 Mastuprazione, *onanisme*.
 Materia, *matière*.
 Matrice, *utérus*.
 Maturante, *maturativo, maturatif*.
 Maturazione, *maturation*.
 Maturità, *maturité*.
 Maturo, *mûr*.
 Meato, *mét*.
 Meccanica, *mécanique*.
 Meccanismo, *mécanisme*.
 Meconato, *méconate*.
 Meconico, *méconique*.
 Meconina, *méconine*.
 Meconium, *méconium*.
 Mediano, *médian*.
 Mediastino, *qui appartient au médiastin*.
 Mediastino, *médiastin*.
 Medicamentario, *médicamenteux*.
 Medicamento, *médicament*.
 Medicastro, *médicastre*.
 Medicazione, *médication*.
 Medicina, *médecine*.
 Medicinale, *médical*.
 Medico, *médecin*.
 Mefite, *méphitis*.
 Mefitico, *méphitique*.
 Mefitismo, *méphitisme*.
 Megalantropogenesia, *mégalanthropogénésie*.
 Melagrana, *melgranata, grenade*.
 Melagrano, *grenadier*.
 Melanagogo, *mélanagogue*.
 Melancolia, malinconia, *mélancolie*.
 Melancolico, *mélancolique*.
 Melaneo, *mélané*.
 Melanosi, *mélanose*.
 Melasso, *mélasse*.
 Mele, *miel*.
 Melena, *melæna*.
 Melceride, *mélécéris*.
 Melicrato, *hydromel*.
 Mellone, *melon*.
 Membrana, *membrane*.
 Membranoso, *membraneux*.
 Membro, *membre*.
 Memoria, *mémoire*.
 Meninge, *méninge*.
 Meningeo, *méningé*.
 Meningetta, *méningette*.
 Meningina, *méningine*.
 Meningite, *méningite*.
 Meningofillace, *méningophyllax*.
 Meningogastrico, *méningo-gastrique*.
 Menisco, *cartilage articulaire*.
 Menorragia, *ménorrhagie*.

Menorrea, *ménorrhée*.
 Menostasia, *suppression des règles*.
 Menstruale, *menstruel*.
 Menstruazione, *menstruation*.
 Menstrui, *les menstrues*.
 Menstruo, *un menstrue*.
 Mentale, *mental*.
 Mentecataggine, *démence*.
 Mentiano, *mentonnier*.
 Mento, *menton*.
 Mercuriale, *mercuriel*.
 Mercuriali, *les mercuriaux*.
 Mercurio, *mercure*.
 Mericismo, *mérycisme*.
 Mesaraico, *mésaraïque*.
 Mesenterico, *mésentérique*.
 Mesenterio, *mésentère*.
 Mesi, *les règles*.
 Mesmerismo, *mesmérisme*.
 Mesocefalo, *mésocéphale*.
 Mesocieco, *mésocœcal*.
 Mesogastrico, *mésogastrique*.
 Mesolobo, *mésolobe*.
 Mesoretto, *mésorectum*.
 Metacarpico, *métacarpien*.
 Metacarpo, *métacarbe*.
 Metallico, *métallique*.
 Metallo, *métal*.
 Metamorfofi, *métamorphose*.
 Metastasi, *métastase*.
 Metastatico, *métastatique*.
 Metatarsico, *métatarsien*.
 Metatarso, *métatarse*.
 Metatesi, *métathèse*.
 Meteora, *météore*.
 Meteorismo, *météorisme*.
 Meteorologia, *météorologie*.
 Meticcio, *metis*.
 Metodico, *méthodique*.
 Metodo, *méthode*.
 Metralgia, *métralgie*.
 Metrite, *métrite*.
 Metrolossia, *obliquité de la matrice*.
 Metrorragia, *metrorrhagie*.
 Metrotomia, *métrotomie*.
 Miasma, *miasme*.
 Miasmatico, *miasmatiche*.
 Microcosmo, *microcosme*.
 Microftalmo, *microphthalmie*.
 Midolla, *moelle*.
 Midollare, *médullaire*.
 Mielite, *myélite*.
 Migliare, *mi'aire*.
 Miglio, *millet*.
 Migliolino, *grain de millet, petite tumeur qui se développe dans les paupières*.
 Miglioramento, *amélioration*.
 Miloglosso, *mylo-glosse*.
 Miloioideo, *mylo-hyoïdien*.
 Milza, *rate*.
 Minerale, *minéral*.
 Mineralogia, *minéralogie*.
 Minorativo, *minoratif*.
 Minorazione, *purgation douce*.
 Miocefalo, *myiocéphale*.
 Miodinia, *myodynne*.

Miologia, *myologie*.
 Miope, *myope*.
 Miopia, *myopie*.
 Miotilità, *myotilité*.
 Miotomia, *myotomie*.
 Mirmeccia, *sorte de verrue*.
 Mirra, *myrrhe*.
 Mirtiforme, *myrtiforme*.
 Misanthropia, *misanthropie*.
 Mistione, *mixtion*.
 Mistura, *mixture*.
 Mitrale, *mitral*.
 Miuo, *myure*.
 Moccio, *morve chevaline*.
 Moccioso, *morveux*.
 Moflico, *purgatif violent*.
 Mofetta, *mofette*.
 Mola, *môle*.
 Molare, *molaire*.
 Moletta, *tumeur synorale chez le cheval*.
 Mollecola, *molécule*.
 Mollecolare, *moléculaire*.
 Mollezza, *mollisse*.
 Mollitivo, *émollient*.
 Monadelfia, *monadelphie*.
 Monandria, *monandrie*.
 Monco, *manchot*.
 Mondificativo, *mondificatif*.
 Mondificazione, *mondification*.
 Monocolo, *monocle*.
 Monogamia, *monogamie*.
 Monoico, *monoïque*.
 Monte di Venere, *mont de Vénius*.
 Morbifico, *morifique*.
 Morbillo, *rougeole*.
 Morbilloso, *morbilleux*.
 Morbo, *maladie*.
 Morbosio, *morbide*.
 Mordicante, *mordicant*.
 Morfina, *morphine*.
 Moria, *mortalité pestilentielle*.
 Morice, *hémorrhôide*.
 Moriforme (calcolo), *calcul mural*.
 Mormorio, *gargouillement*.
 Moro, *un noir*. Moro bianco, *un all'inos*.
 Moroide, *hémorrhôide*.
 Morosità, *uorosité*.
 Morsicatura, *morsure*.
 Morso, *mors, frein*.
 Mortaio, *mortier*.
 Mortale, *mortel*.
 Mortalità, *mortalité*.
 Morte, *la mort*.
 Mortificazione, *mortification*.
 Morva, *morve chevaline*.
 Moscada, *noix muscade*.
 Mostro, *monstre*.
 Motore, *moteur*.
 Movimento, *mouvement*.
 Mucilagginoso, *mucilagineux*.
 Mucilagine, *mucilage*.
 Muco, *mucus*.
 Mucosità, *mucosité*.
 Mucoso, *muqueux*.
 Muffa, *moisissure*.

Mulatto, *mulâtre*.
 Mulo, *mulet*.
 Multifido, *multifide*.
 Multilobato, *multilobé*.
 Multiloculare, *multiloculaire*.
 Mummificazione, *mommification*.
 Muriatico, *mu'iatique*.
 Muriato, *muriate*.
 Muschio, *musco, musc*.
 Muscolare, *musculaire*.
 Muscolo, *muscle*.
 Muso di tinca, *museau de tanche*.
 Mussitazione, *mussitation*.
 Mutezza, *mutité*.
 Mutolazione, *mutilation*.
 Mutolezza, *mutité*.
 Mntolo, *muet*.

N

Nafsa, *naphte*.
 Nano, *nain*.
 Narcosi, *narcotisme*.
 Narcotico, *narcotique*.
 Narcotina, *narcotine*.
 Narcotismo, *narcotisme*.
 Nare, *narice, narine*.
 Nasale, *nasal*.
 Nascale, *pessaire de laine*.
 Nascenza, *gonflement; naissance*.
 Naso, *nez*.
 Natica, *fesse*.
 Nativo, *natif*.
 Natro, *natron*.
 Natura, *nature*.
 Naturale, *naturel*.
 Nausea, *nauseamento, nausée*.
 Nauseante, *nausoso, nauséabond*.
 Navicolare, *naviculaire*.
 Necroscopia, *nécroscopie*.
 Necrosi, *nécrose*.
 Nefelio, *néphélion*.
 Nefralgia, *néphralgie*.
 Nefretico, *néphrétique*.
 Nefrite, *néphrite*.
 Nefrolito, *néphrolithe*.
 Nefrologia, *néphrologie*.
 Nefrorragia, *néphrorrhagie*.
 Nefrotomia, *néphrotomie*.
 Neo, *nevo, nævus*.
 Nervino, *nervin*.
 Nervo, *nerf*.
 Nervoso, *nerveux*.
 Neutralizzare, *neutraliser*.
 Neutro, *neutre*.
 Neve, *neige*.
 Nevralgia, *névralgie*.
 Nevriema, *névrème*.
 Nevrologia, *névrologie*.
 Nevrosi, *névrose*.
 Nevrotomia, *névrotomie*.
 Nictalopia, *nyctalopie*.
 Nictalopo, *nyctalope*.
 Nictazione, *nittazione, clignotement*.
 Nictitante, *nittitante, clignotant*.

Ninfa, *nymphé*.
 Ninfomania, *nymphomanie*.
 Ninfotomia, *nymphotomie*.
 Nistagmo, *nystagme*.
 Nitrato, *nitrate*.
 Nitrico, *nitrique*.
 Nitro, *nitre*.
 Nocciolo, *bourbillon*.
 Noce, *noix*.
 Nodo, *nœud*.
 Nodosità, *nodosité*.
 Nomenclatura, *nomenclature*.
 Nosocomiale, *nosocomial*.
 Nosografia, *nosographie*.
 Nosologia, *nosologie*.
 Nosologista, nosologo, *nosologiste*.
 Nostalgia, *nostalgie*.
 Nostomania, *mal du pays*.
 Notambulismo, *somnambule*.
 Nube, *nuage dans l'urine*.
 Nuca, *nuque*.
 Nucleo, *noyau*.
 Nudo, *nu*.
 Nutazione, *oscillation habituelle et involontaire de la tête*.
 Nutrimento, nutrimento, *aliment*.
 Nutritivo, nutrizio, *nutritif, nourricier*.
 Nutrizione, *nutrition*.
 Nuvoletta, *albugo*.

O

Obeordato, *obcordé*.
 Obesità, *obésité*.
 Obliquo, *oblique*.
 Obliteramento, obliteratione, *oblitération*.
 Oblongo, *oblong*.
 Occasionale, *occasionnel*.
 Occhiaja, *orbite*.
 Occhiali, *lunettes*.
 Occhiello, *boutonnière à l'urèthre, à la vessie*.
 Occhio, *œil*.
 Occipitale, *occipital*.
 Occipite, *occiput*.
 Occipitoassoidico, *occipito-axoïdien*.
 Oculare, *oculaire*.
 Oculista, *oculiste*.
 Odontalgia, *odontalgie*.
 Odontalgico, *odontalgique*.
 Odontiasi, *dentition*.
 Odontoide, *odontoïde*.
 Odontoideo, *odontoïdien*.
 Odontotecnica, *odontotechnie*.
 Odorato, *odorat*.
 Odore, *odeur*.
 Officinale, *officinal*.
 Ofiasi, *ophiasis*.
 Oftalmia, *ophthalmie*.
 Oftalmico, *ophthalmique*.
 Oftalmostato, *ophthalmostat*.
 Oleaginoso, *oléagineux*.
 Oleato, *oléate*.
 Olecranico, *olécranien*.

Olecrano, *olécranc*.
 Oleico, *oléique*.
 Oleo, *huile*.
 Oleoso, *huileux*.
 Olfattivo, *olfactif*.
 Olfatto, *odorat*.
 Olfattorio, *olfactif*.
 Oliva, uliva, *olive*.
 Olivare, *olivaire*.
 Omilicale, *ombilical*.
 Omilico, *ombilic*.
 Ombrella, *ombelle*.
 Omerale, *huméral*.
 Omero, *humérus*.
 Omfalocelo, *omphalocèle*.
 Omfalomesenterico, *omphalo-més-entérique*.
 Omfalotomia, *omphalotomie*.
 Omiopatia, *homœopathie*.
 Omiopatico, *homœopathique*.
 Omnivoro, *omnivore*.
 Omogeneità, *homogénéité*.
 Omogeneo, *homogène*.
 Omoplata, *omoplate*.
 Omoplata-ioideo, *omoplato-hyoïdien*.
 Ooforite, *inflammation de l'ovaire*.
 Opacità, *opacité*.
 Opaco, *opaque*.
 Operatore, *opérateur*.
 Operazione, *opération*.
 Operculo, *opercule*.
 Opiaceo, *opiacé*.
 Opiato, *opiat*.
 Opilazione, *obstruction*.
 Opio, oppio, *opium*.
 Opistogastrico, *opisthogastrique*.
 Opistotono, *opisthotonos*.
 Opponente, *opposant*.
 Oppressione, *oppression*.
 Orbita, *orbite*.
 Orbitale, *orbitaire*.
 Orbo, *aveugle*.
 Orcotomia, *castration*.
 Ordeina, *hordéine*.
 Orecchietta, *oreillette*.
 Orecchio, *oreille*.
 Orecchioni, *oreillons*.
 Organico, *organique*.
 Organismo, *organisme*.
 Organizzazione, *organisation*.
 Organo, *organe*.
 Orgasmo, *orgasme*.
 Orifizio, *orifice*.
 Orina, *urine*.
 Oro, *or*.
 Orripilazione, *horripilation*.
 Orrore, *frisson*.
 Ortica, *ortie*.
 Ortopedia, *orthopédie*.
 Ortopnea, *orthopnée*.
 Orzajuolo, *orgeolet*.
 Orzo, *orge*.
 Oscitante, *bâillant*.
 Oscitazione, *bâillement*.
 Oscuramento della vista, *obscurcissement de la vue*.

Osmazoma, *osmazôme*.
 Ospedale, *hôpital*.
 Ospizio, *hospice*.
 Ossalato, *oxalate*.
 Ossalico, *oxalique*.
 Osseo, *osseux*.
 Osservazione, *observation*.
 Ossicini dell' udito, *osselets de l'ouïe*.
 Ossidazione, *oxydation*.
 Ossido, *oxyde*.
 Ossificazione, *ossification*.
 Ossigenato, *oxygéné*.
 Ossigeno, *oxygène*.
 Ossimele, *oxymel*.
 Ossiopia, *oxyopie*.
 Ossiuro, *oxyure*.
 Osso, *os*.
 Osteocopo, *ostéocope*.
 Osteogenia, *ostéogénie*.
 Osteologia, *ostéologie*.
 Osteomalacia, *ramollissement des os*.
 Osteosarcoma, *ostéosarcome*.
 Ostetricante, *accoucheur*.
 Ostetricia, *l'obstétrique*.
 Ostite, *ostéite*.
 Ostrica, *huitre*.
 Ostruzione, *obstruction*.
 Otalgia, *otalgie*.
 Otico, *otique*.
 Otorrea, *otorrhée*.
 Otricello, *utricule*.
 Otricolare, *utriculaire*.
 Ottalmia, *ophthalmie*.
 Ottica, *optique*.
 Ottico, *optique*.
 Ottudente, *qui émusse*.
 Otturatore, *obturateur*.
 Otturazione, *obturation*.
 Ottuso, *obtus*.
 Ovale, *ovale*.
 Ovario, *ovaja, ovaire*.
 Ovarista, *ovariste*.
 Ovidutto, *oviducte*.
 Oviparo, *ovipare*.
 Ovo, *œuf*.
 Ovulo, *ovule*.
 Ozena, *ozène*.

P

Pachidermo, *pachyderme*.
 Palatino, *palatin*.
 Palato, *palais*.
 Palatofaringeo, *palato-pharyngien*.
 Palea, *paille*.
 Paletta, *palette*.
 Paletta della spalla, *omoplate*.
 Palingenesia, *palingénésie*.
 Palle di Marte, *boules de Mars*.
 Palliativo, *palliatif*.
 Palliazione, *palliation*.
 Pallido, *pâle*.
 Pallore, *pâleur*.
 Palmare, *palmaire*.

Palmato, *palme*.
 Palmipede, *palmpède*.
 Palmo, *paumè de la main*.
 Palpebra, *paupière*.
 Palpebrale, *palpebral*.
 Palpitazione, *palpitation*.
 Pauacea, *panacée*.
 Panchimagogo, *panchymagogue*.
 Pancreate, *pancréas*.
 Pancreatico, *pancréatique*.
 Pancresto, *panchreste*.
 Pandemia, *pandémie*.
 Pandemico, *pandémique*.
 Pandiculazione, *pandiculation*.
 Pane, *pain*.
 Pancreccio, *panaris*.
 Panico, *le panis*.
 Panico, *panique*.
 Panicolo, *panicule*.
 Pannicolo, *pannicule*.
 Pannocchio, *chaton*.
 Pause, *premier ventricule des ruminants*.
 Pantagogo, *pantagogue*.
 Papavero, *pavot*.
 Papilionaceo, *papilionacé*.
 Papilla, *papille*.
 Papillare, *papillaire*.
 Pappo, *aigrette*.
 Papula, *papule*.
 Paracentesi, *paracentèse*.
 Paracusì, *paracousie*.
 Parafimosi, *paraphimosis*.
 Paralisi, *paralysia, paralysie*.
 Paralítico, *paralytique*.
 Paraplegia, *paraplégie*.
 Parassito, *parasite*.
 Parastate, *l'épididyme*.
 Paregorico, *parégorique*.
 Parenchima, *parenchyme*.
 Parenchimatoso, *parenchymateux*.
 Parete, *paroi*.
 Parietale, *parietal*.
 Paristmie, *les amygdales*.
 Parivago, *parvago, le nerf vague*.
 Paronichia, *paronychie*.
 Parossismo, *parossismo, paroxysme*.
 Parossitico, *paroxystique*.
 Parotide, *parotide*.
 Parotideo, *parotidien*.
 Parto, *le part, l'accouchement*.
 Parulide, *parulie*.
 Passione, *affection*.
 Passivo, *passif*.
 Pastiglia, *pastille*.
 Pastoja, *paturon*.
 Patella, *rotule*.
 Patereccio, *panaris*.
 Patetico, *pathétique*.
 Patogenia, *pathogenie*.
 Patognomonico, *pathognomonique*.
 Patologia, *pathologie*.
 Patologico, *pathologique*.
 Pazzia, *folie*.
 Peccante, *peccant*.
 Pece, *poir*.
 Pedicellato, *pédicelle*.

Pedicello, *pedicelle*.
 Pedicolare, *pédiculaire*.
 Pedignone, *engebure*.
 Pediluvio, *pédiluve*.
 Peduncolare, *pédonculaire*.
 Peduncolato, *pédonculé*.
 Peduncolo, *pédoncule*.
 Pelatina, *teigne*.
 Pelicauo, *pélican*.
 Pellagra, *pellagre*.
 Pelle, *peau*.
 Pellicello, *pedicello, la tigue; l'acarus de la gate*.
 Pellicola, *pellicule*.
 Pelo, *poil*.
 Pelvi, *bassin*.
 Pelvimetro, *pelvimètre*.
 Pelvino, *pelviano, pelvien*.
 Penetrante, *pénétrant*.
 Penfigo, *pemphigus*.
 Penfigoide, *pemphigoïde*.
 Penicillato, *penicillé*.
 Pentola di Papin, *marmite de Papin*.
 Pepasmo, *coction*.
 Pestastico, *pépastique*.
 Pepe, *poivre*.
 Peptico, *digestif*.
 Pera, *poire*.
 Percezione, *perception*.
 Percussione, *percussion*.
 Perdita, *perte*.
 Perforante, *perforant*.
 Perforatore, *perforateur*.
 Perianto, *périanthe*.
 Pericardio, *péricarde*.
 Pericarpio, *péricarpe*.
 Pericon lrio, *périchondre*.
 Perieranio, *périerâne*.
 Periferia, *periphérie*.
 Perineale, *périnéal*.
 Perineo, *périnée*.
 Periodico, *périodique*.
 Periodo, *période*.
 Perioste, *periostio, périoste*.
 Periostosi, *périostose*.
 Peripneumonia, *péripneumonie*.
 Peristallino, *péristaphylin*.
 Peristaltico, *péristaltique*.
 Peritoneale, *péritonéal*.
 Peritoneo, *péritoine*.
 Peritonite, *péritonite*.
 Perla, *perle*.
 Perlato, *perlé*.
 Permeabile, *perméable*.
 Pernicioso, *pernicieus*.
 Peroneo, *péroné*.
 Peroneo, *péronien*.
 Perossido, *peroxyde*.
 Persistente, *persistant*.
 Perspirazione, *perspiration*.
 Perstrizione, *action d'étreindre*.
 Perturbatore, *perturbateur*.
 Perversione, *perversion*.
 Pesaliquore, *pece-liquour*.
 Pesante, *pesant*.
 Pesce, *poisson*.
 Peso specifico, *pesanteur spécifique*.

Pessario, *pesso, pessaire*.
 Peste, *peste*.
 Pestiferato, *pestiféré*.
 Pestilente, *pestilentiel*.
 Petalo, *pétale*.
 Petecchia, *pétéchie*.
 Petecchiale, *pétéchial*.
 Petro occipitale, *pétero-occipital*.
 Petroso, *pétroux*.
 Pettignone, *pubis*.
 Pettineo, *pectiné*.
 Petto, *poitrine*.
 Pettorale, *pectoral*.
 Pettoriloquia, *pectoriloquie*.
 Pettoriloquo, *pectoriloque*.
 Peziolato, *pétiolé*.
 Peziolo, *pétiole*.
 Piaga, *plaie*.
 Piamadre, *pie-mère*.
 Piano, *plan, uni*.
 Pianta, *végétal; plante des pieds*.
 Piattola, *piatton, morpion*.
 Picromele, *picronuel*.
 Picrotossina, *picrotosine*.
 Pidocchio, *pou*.
 Piede, *piéd*.
 Piede torto, *piéd bot*.
 Piegatile, *plicatile*.
 Pienezza, *réplétion*.
 Pieno, *plein*.
 Pietra, *piere*.
 Pietroso, *piereux*.
 Pila, *pîle*.
 Pilare, *pilaire*.
 Pilimizione, *pilimiction*.
 Pillola, *pilule*.
 Pilolare, *pilulaire*.
 Pilorico, *pylorique*.
 Piloro, *pylore*.
 Pineale, *pinéal*.
 Piuna, *nageoire*.
 Pinnatifido, *pinnatifide*.
 Piuocchio, *pignon*.
 Pinzette, *pincen*.
 Piogenia, *pyogénie*.
 Piombo, *plomb*.
 Piorrea, *écoulement de pus*.
 Piramidale, *pyramidal*.
 Piramide, *pyramide*.
 Piresia, *pyrexie*.
 Piretico, *pyrétique*.
 Piretologia, *pyrétologie*.
 Piometro, *pyromètre*.
 Pirosi, *pyrosis*.
 Pisello, *pois*.
 Pistillo, *pistil*.
 Pitiriasi, *ptyriasis*.
 Pituita, *pituite*.
 Pituitario, *pituitaire*.
 Pituitoso, *pituiteux*.
 Piumacciuolo, *piumacetto, plumasseau*.
 Piuria, *pyurie*.
 Pizzico, *pincée*.
 Pizzicore, *prurit*.
 Plantare, *plantare, plantaire*.
 Plastico, *plastique*.

Platino, *platine*.
 Plessimetro, *plessimètre*.
 Plesso, *plexus*.
 Pletora, *plethore*.
 Pletorico, *plethorique*.
 Pleura, *plèvre*.
 Pleurisia, *pleurésie*.
 Pleuritico, *pleurétique*.
 Pleurodine, pleurodinia, *pleurodynie*.
 Pleurodinico, *pleurodyinique*.
 Pleuroperipneumonia, *pleuro-péri-pneumoniè*.
 Plica, *plique*.
 Pneumatico, *pneumatique*.
 Pneumatosi, *pneumatose*.
 Pneumogastrico, *pneumo-gastrique*.
 Pneumonia, *pneumonie*.
 Pneumonicò, *pneumonique*.
 Pneumorrhagia, *hémoptysie*.
 Pneumotorace, *pneumothorax*.
 Pnigazio, *cauchemar*.
 Podagra, *goutte aux pieds*.
 Podico, *anus*.
 Polarità, *polarité*.
 Policolia, *polycholie*.
 Polidipsia, *polydipsie*.
 Poliemia, *polyhémie*.
 Polifago, *polyphage*.
 Polifarmacia, *polypharmacie*.
 Polifarmaco, *polypharmaque*.
 Poligamia, *polygamie*.
 Polipo, *polype*.
 Polisarcia, *polysarcie*.
 Poliuria, *polyurie*.
 Pollice, *pouce*.
 Polline, *pollen*.
 Polluzione, *pollution*.
 Polmone, *poumon*.
 Polo, *pôle*.
 Polpa, *pulpe*.
 Polpaccio della gamba, *mollet*.
 Polpastrello, *pulpe des doigts*.
 Polposo, *pulpeux*.
 Polsò, *pouls*.
 Polvere, *poudre*.
 Polverizzare, *pulvériser*.
 Polveroso, *pulvérulent*.
 Pomata, *pomade*.
 Pomelle delle gote, *pommettes des joues*.
 Pomice, *ierre pouce*.
 Pomo, *pomme*.
 Ponderabile, *pondérable*.
 Pondi (mal di), *dyseutérie*.
 Ponte di Varolio, *pont de Varole*.
 Popliteo, *poplite*.
 Poppa, *mamelle*.
 Porfirizzazione, *porphyrisation*.
 Poro, *pore*.
 Porosità, *porosité*.
 Poroso, *poroux*.
 Porraceo, *porracé*.
 Porrigine, *porrigo*.
 Porro, *porreau*.
 Porta (vena), *reine porte*.

Portaago, *porte-aiguille*.
 Posatura, *sédiment*.
 Positura, *posture*.
 Postema, *apostème*.
 Postemato, *suppurré*.
 Postia, *orgeolet*.
 Postite, *posthè*.
 Potabile, *potable*.
 Potassa, *potasse*.
 Potassio, *potassium*.
 Potenziale, *potentiel*.
 Pozione, *potion*.
 Precipitato, *précipité*.
 Precipitazione, *précipitation*.
 Precordiale, *précordial*.
 Precordio, *la région précordiale*.
 Predisponente, *prédisposant*.
 Predisposizione, *prédisposition*.
 Pregnante, *qui est enceinte*.
 Prolombare, *prélombaire*.
 Premito, *effort, action de pousser (dans les selles)*.
 Preparata, *préparate*.
 Preparazione, *préparation*.
 Prepuzio, *prepuce*.
 Presa, *dose, prise*.
 Presame, *présure*.
 Presbìope, presbìopia, *presbyte, presbytie*.
 Presbìte, *presbytie*.
 Presbìzie, *presbytie*.
 Prescrizione, *prescription*.
 Preservativo, *preservatif*.
 Pretibiale, *prétibial*.
 Priapismo, *priapisme*.
 Prime vie, *les premières voies*.
 Primipara, *primipare*.
 Primoparto, *premier accouchement*.
 Princìpio, *principe*.
 Procartico, *procartarctique*.
 Processi ciliari, *les procès ciliaires*.
 Processo, *processus*.
 Procidenza, *procidence*.
 Prodotto, *produit*.
 Prodròmo, *prodrome*.
 Produzione, *production*.
 Proegumeno, *proégunène*.
 Profilassi, profilattica, *prophylaxie*.
 Profilattico, *prophylactique*.
 Profondo, *profond*.
 Profumo, *parfum*.
 Prognosi, *pronostic*.
 Progressione, *progression*.
 Prolasso, *prolapsus*.
 Prolettico, *proleptique*.
 Prolitico, *prolifique*.
 Prolungamento, *prolongement*.
 Prominente, *proéminent*.
 Pronatore, *proudateur*.
 Pronazione, *pronation*.
 Pronostico, *pronostique*.
 Proprietà, *propriété*.
 Prosectore, *prosecteur*.
 Prossimo, *prochain*.
 Prostata, *prostate*.
 Prostatico, *prostatique*.

Prostrazione, *prostration*.
 Proteina, *protéine*.
 Protendimento, *pandiculation*.
 Protesi, *prothèse*.
 Protopatia, *protopathie*.
 Protopatico, *protopathique*.
 Protossido, *protoxyde*.
 Prottite, *inflammation de l'anus*.
 Prottottosi, *chute du rectum*.
 Protuberanza, *protubérance*.
 Pruriggine, *prurito, prurit*.
 Pruriginoso, *prurigineux*.
 Prussiato, *prussiate*.
 Psellismo, *psellisme*.
 Pseudomembrana, *fausse membrane*.
 Psicologia, *psychologie*.
 Psora, *gale*.
 Psorico, *psorique*.
 Psorotalmia, *psorophthalmie*.
 Pterigio, *ptérygion*.
 Pterigofaringeo, *ptérygo-pharyngien*.
 Pterigoide, *ptérygoïde*.
 Pterigoideo, *ptérygoïdien*.
 Ptiagalogo, *ptyalagogue*.
 Ptialina, *ptyaline*.
 Ptiatismo, *ptyalisme*.
 Pube, *pubis*.
 Pubertà, *puberté*.
 Pubescente, *pubescent*.
 Pubescenza, *pubescence*.
 Pubico, *pubien*.
 Pubiofemorale, *pubio-fémoral*.
 Pudende, *les parties honteuses*.
 Pudendo, *honteux*.
 Puerpera, *femme en couches*.
 Puerperale, *puerpéral*.
 Puerperio, *accouchement*.
 Puce, *puce*.
 Pulicare, *pulicarie*.
 Pulmonare, pulmonario, *polmonario, pulmonaire*.
 Pulmonia, *polmonia, phthisie pulmonaire*.
 Pulsatile, *pulsatile*.
 Pulsativo, *pulsatif*.
 Pulsazione, *pulsation*.
 Pultaceo, *pultacé*.
 Pungigione, *aiguillon des guêpes, abeilles etc.*
 Pungitivo, *pongilif*.
 Punta, *ou dolor di punta, point douloureux*.
 Punticolato, *pointillé*.
 Punto d'appoggio, *point d'appui*.
 Puntura, *piquère*.
 Pupilla, *pupille*.
 Pupillare, *pupillaire*.
 Purga, *purgante, purgativo, un purgatif*.
 Purgazione, *purgazione, purgation*.
 Purghe, *les menstrues*.
 Purulento, *purulent*.
 Fus, *pus*.
 Pustola, *pustula, pustule*.

Pustoloso, *pustuleux*.
 Putredine, putrefazione, putrescenza, *putrification*.
 Putridità, *putride*.
 Putrido, *putride*.
 Putrilagine, *putrilage*.
 Puzzo, puztura, *fétidité*.

Q

Quadrato, *carré*.
 Quadrumano, *quadrumane*.
 Quadrupedo, *quadrupède*.
 Quagliamento, *préure*.
 Quaglio, *caillotte*.
 Qualità, *qualité*.
 Quarantena, *quarantaine*.
 Quartana (febbre), *fièvre quarte*.
 Quarti, *quartiers (en parlant du cheval)*.
 Quaternato, *quaterné*.
 Querquera, *fièvre avec tremblement*.
 Quiete, *repos*.
 Quintana (febbre), *fièvre quintane*.
 Quintessenza, *quintessence*.
 Quojo, *cuir, peau*.
 Quotidiana (febbre), *fièvre quotidienne*.

R

Rabarbaro, *rhubarbe*.
 Rabbia, *rage*.
 Rabbico, *qui appartient à la rage*.
 Rabbioso, *enragé*.
 Rabdoide, *rhabdoïde*.
 Raccogliere il parto, *pratiquer un accouchement*.
 Raccolta, *collection purulente*.
 Raccorcimento, *raccourcissement*.
 Rachialgia, *rachialgie*.
 Rachide, *rachis*.
 Rachideo, *rachidien*.
 Rachitico, *rachitique*.
 Rachitide, rachitismo, *rachitisme*.
 Raddrizzato, *redressé*.
 Radiale, *radial*.
 Radiato, *radié*.
 Radiazione, *radiation*.
 Radicale, *radical*.
 Radicante, *radicant*.
 Radicatura, *reggitura, sachet contenant une racine d'hellébore, et qu'on met au cou des chevaux et des bœufs*.
 Radice, *racine*.
 Radicella, *radicule*.
 Radici aperitive (le cinque), *les cinq racines apéritives*.
 Radio, *radius*.
 Radiocarpico, *radio-carpien*.
 Rafania, *raphanie*.
 Rafe, *raphé*.
 Ragade, *rhagade*.
 Raggiato, *radié*.

Raggio, *rayon, radius*.
 Raggricchiamento, *raggrinzamento, contracture*.
 Ragia, *résine*.
 Ragione, *raison*.
 Rame, *cuivre*.
 Ramicella, ramicello, *ramuscule*.
 Ramificazione, *ramification*.
 Rammarginare, *cicatriser*.
 Ramo, *branche*.
 Ramoso, *rameux*.
 Rampollo, *rejeton*.
 Rana, *grenouille*.
 Rancidità, *rancidité*.
 Randello, *tourniquet*.
 Ranella, ranula, *grenouillette*.
 Ranina, *ranine*.
 Rantolo, *râle*.
 Rantoloso, *ralant*.
 Rantofatto, *rareféc*.
 Rarefazione, *rarefaction*.
 Raro, *rare*.
 Raschiatura, *racture*.
 Rasajo, *rasoir*.
 Rastiatolo, *rugine*.
 Rattraimento, *rattrappimento, contracture*.
 Raucedine, *raucité*.
 Rauco, *rauque*.
 Razionale, *rationnel*.
 Razza, *race*.
 Reattivo, *réactif*.
 Reazione, *réaction*.
 Rebarbaro, *rhubarbe*.
 Recidiva, *récidive*.
 Recipiente, *réipient*.
 Recrementizio, *récrementiel*.
 Recremento, *récrement*.
 Recrudescenza, *recrudescence*.
 Redibitorio, *réduibitoire*.
 Refrangente, *réfringent*.
 Refrangibilità, *réfrangibilité*.
 Refrazione, *réfraction*.
 Refrigerazione, *réfrigération*.
 Reggime, *régime*.
 Regione, *région*.
 Regno, *règne*.
 Regolare, *régulier*.
 Regole, *les règles*.
 Regolizia, *régliuse*.
 Relassare, *relâcher*.
 Relassazione, *relâchement*.
 Relazione, *rapport juridique*.
 Remissione, *rémission*.
 Remittente, *remittent*.
 Renale, *rénal*.
 Rene, *rein*.
 Renella, *gravelle*.
 Replezione, *replétion*.
 Resina, *résine*.
 Resistenza, *résistance*.
 Risoluzione, *résolution*.
 Respirabile, *respirable*.
 Respirazione, *respiration*.
 Reste, *ou coda di ratto, croûtes dures et squameuses qui viennent au genou du cheval*.

Restio, *relif*.
 Reticella, *réseau*.
 Reticolato, *réticulé*.
 Reticolo, *deuxième estomac des ruminants*.
 Retina, *réline*.
 Retrazione, *rétraction*.
 Retrocessione, *retrocession*.
 Retroversione, *retroversion*.
 Rettificazione, *rectification*.
 Rettile, *reptile*.
 Retto, *rectum*.
 Retto, *droit*.
 Rettouretrale, *recto-urétral*.
 Reuma, *rema, rhume*.
 Reumatico, rematico, *rhumatismal*.
 Reumaticale, *rhumatismal*.
 Reumatismo, *rhumatisme*.
 Reumatizzante, *rhumatissant*.
 Revivificazione, *revivification*.
 Revulsione, *révulsion*.
 Revulsivo, *révulsif*.
 Riassorbimento, *résorption*.
 Ricadimento, *ricaduta, rechute*.
 Ricetta, *recette*.
 Ricettacolo, *réceptacle*.
 Ricettività, *réceptivité*.
 Ricino, *ricin*.
 Ricorrente, *récurrent*.
 Riduzione, *réduction*.
 Riflessione, *réflexion*.
 Riflesso, *réflexe*.
 Rigenerazione, *régénération*.
 Rigidezza, *rigidità, rigidité*.
 Rigido, *rigide*.
 Rigore, *frisson*.
 Rigurgitazione, *réurgitation*.
 Rilassante, *relâchant*.
 Rilassatezza, *rilassazione, relâchement*.
 Rilevamento, *érection*.
 Rilevatore, *releveur*.
 Rimbombamento, *bourdonnement*.
 Rimedio, *remède*.
 Rinfrescante, *rafraichissant*.
 Rinoplastica, *rhinoplastie*.
 Riobarbero, *rhubarbe*.
 Ripercussione, *répercussion*.
 Ripercussivo, *répercussif*.
 Riposo, *repos*.
 Riprezzo, *ribrezzo, frisson*.
 Riproduzione, *reproduction*.
 Ripulsione, *répulsion*.
 Risalimento, *exacerbation*.
 Riscaldamento, *échauffement, c'est-à-dire constipation, urétrite, rougeurs chez les enfants*.
 Risipola, *érysipèle*.
 Risipolatoso, *érysipélateux*.
 Riso, *rire*.
 Riso, *riz*.
 Risolutivo, *résolutif*.
 Risoluzione, *résolution*.
 Risolvente, *résolutif*.
 Risonanza, *résonnance*.
 Ristretto, *constipé*.
 Ritenzione, *rétenition*.

Ritmo, *rhythme*.
 Ritorta, *cornue*.
 Riverberazione, *réverberation*.
 Rizzamento, *érection*.
 Robbia, *garance*.
 Roborante, roborativo, *fortifiant*.
 Rocca, *le rocher*.
 Rogna, *la gale*.
 Romboide, *rhombóide*.
 Romice, *la patience (plante)*.
 Rosa, *rosé*.
 Rosato, *rosé*.
 Rosicante, *rongeur*.
 Rosolia, *roselia, rubéole*.
 Rosso, *rouge*. Febbre rossa, *la scarlatine*.
 Rossore, *rougeur*.
 Rotatore, *rotateur*.
 Rotazione, *rotation*.
 Rotondo, *rond*.
 Rottorio, *cautière potentiel*.
 Rotula, *rotella, rotule*.
 Rotuliano, *rotulien*.
 Rovesciamento, *renversement*.
 Rubefacente, *rubéfiant*.
 Rubefazione, *rubéfaction*.
 Ruga, *ride*.
 Ruggine, *rouille*.
 Rugginoso, *rouillé*.
 Rugiada, *rosée*.
 Rugoso, *rugueux*.
 Ruminante, *ruminant*.
 Ruminazione, *rumination*.
 Rumore, *bruit*.
 Risso, *rhonchus*.
 Rutto, *éructation*.

S

Sabina, *saline*.
 Saburra, *saburre*.
 Saburrale, *saburrat*.
 Saccharino, *saccharin*.
 Sacco erniario, *sac herniaire*.
 Sacro, *sacrum*.
 Sacro, *sacré*.
 Sacro coccigeo, *sacro-coccygien*.
 Safena, *saphène*.
 Sagittale, *sagittal*.
 Sagittato, *sagitté*.
 Sagó, *sagú, sagon*.
 Salassare, *saigner*.
 Salasso, *saignée*.
 Sale, *sel*.
 Salicina, *salicine*.
 Salificabile, *salifiable*.
 Saliva, *salive*.
 Salivare, *salivaire*.
 Salivazione, *salivation*.
 Salpingo faringeo, *salpingo-pharyngien*.
 Salsapariglia, *salsepareille*.
 Salto, *saut*.
 Salubrità, *salubrité*.
 Salvatella, *salvatelle*.
 Salvia, *sauge*.
 Sanabile, *guérissable*.

Sangue, *sang*.
 Sanguificazione, *hématoze*.
 Sanguigno, *sanguin*.
 Sanguinolento, *sanguinolent*.
 Sanguisuga, *sangsue*.
 Sanic, *sanie*.
 Sanioso, *sanieux*.
 Sanità, *santé*.
 Sanitario, *sanitaire*.
 Sapidezza, *sapidité*.
 Saponaceo, *saponacé*.
 Saponaria, *saponaire*.
 Sapone, *sapon*.
 Saponificazione, *saponification*.
 Sapore, *saveur*.
 Sarcocarpo, *sarcocarpe*.
 Sarcoccele, *sarcocèle*.
 Sarcoma, *sarcome*.
 Sarcomatoso, *sarcomateux*.
 Sardonico, *sardonique*.
 Sartorio, *couturier*.
 Sassafasso, *sassafras*.
 Satiriasi, *satyriasis*.
 Saturazione, *saturation*.
 Sazietà, *satiété*.
 Sbadigliamento, *sbadiglio, bâillement*.
 Sbrigliare, *débrider*.
 Sbrigliatura, *débridement*.
 Sbuffare, *s'ébrouer*.
 Scabbia, *la gale*.
 Scabbioso, *galeux*.
 Scavoide, *scaphoide*.
 Scala, *rampe du limaçon*.
 Scaleno, *scalène*.
 Scalfitura, *légère scarification*.
 Scalpello, *scarpello, scalpel*.
 Scalzamento, *déchaussement*.
 Scalzatoio, *déchaussoir*.
 Seamouea, *scammonée*.
 Scanalatura, *cannelure*.
 Scapola, *omoplate*.
 Scapolare, *scapulaire*.
 Scapolomeroale, *scapulo-huméral*.
 Scarico, *évacuation*.
 Scarificatore, *scarificateur*.
 Scarificazione, *scarification*.
 Scarlattina, *scarlatine*.
 Scheggia, *esquille*.
 Scheletro, *squelette*.
 Scheranzia, *angine*.
 Schiena, *échine*.
 Schiuma, *écume*.
 Scialappa, *jalap*.
 Scialiva, *salive*.
 Sciatica, *la sciatique*.
 Scibale, *scybalés*.
 Scilla, *scille*.
 Scillitico, *scillitique*.
 Sciringa, *seringue*.
 Sciroppo, *siróp*.
 Scirro, *squirrhe*.
 Scirroso, *squirrheux*.
 Scissura, *scissure*.
 Scleremo, *scléreme*.
 Scleroftalmia, *sclerotalmia, sclérophthalmie*.

Sclerosi, *sclérose*.
 Sclerotica, *sclérotique*.
 Scodeghino, *bistouri droit*.
 Scolagione, scolamento, scolazione, *blennorrhagie*.
 Scoliosi, *scoliose*.
 Scolo, *flux*.
 Scolorazione, *décoloration*.
 Sconciarsi, *avorter*.
 Sconciatura, *avortement*.
 Scorbutico, *scorbutique*.
 Scorbuto, *scorbut*.
 Scornare, *ôter les parties cornées*.
 Scorticamento, scortieatura, scorticazione, *intertrigo*.
 Scorza, *écorce*.
 Scotodinia, *scotodinie*.
 Scottatura, *brûlure*.
 Screpolatura, *rhagades*.
 Scrobicolo del cuore, *fosselle du cœur*.
 Scrofola, *scrofola, scrofules*.
 Scrofoloso, *scrofuloux*.
 Scroto, *scrotum*.
 Scudiforme, *en forme d'écu*.
 Sdentato, *édenté*.
 Sebaceo, *sebacé*.
 Sebacico, *sebacique*.
 Seccativo, *dessiccatif*.
 Seconda, *secondina, secondines*.
 Secretore, *secréteur*.
 Secretorio, *secrétoire*.
 Secrezione, *secrétion*.
 Sedativo, *sédatif*.
 Sedimento, *sélement*.
 Sega, *scie*.
 Segale, *seigle*.
 Segno, *signe*.
 Segreto, *arcané*.
 Selenitoso, *séléniteux*.
 Sella equina, *turcica, selle turcique*.
 Semejotica, *sémiotique*.
 Semenza, *semence*.
 Semiaponeurotico, *demi-aponevrotique*.
 Semiazigo, *demi-azygos*.
 Semicircolare, *demi-circulaire*.
 Semicupio, *demi-bain*.
 Semilunare, *demi-lunaire*.
 Semimembranoso, *demi-membraneux*.
 Seminale, *séminal*.
 Seminifero, *séminifère*.
 Semiotica, *la sémiotique*.
 Semiquartana, *demi-quarte*.
 Semitendinoso, *demi-tendineux*.
 Semiterzana, *demi-tierce*.
 Semplice, *simple*.
 Semplici, *les simples*.
 Sena, *séné*.
 Senapa, *sanape, moutarde*.
 Senile, *sénile*.
 Seno, *sein*.
 Seno, *sinus*.
 Senza pari, *la veine azygos*.
 Sensazione, *sensation*.

Sensibile, *sensible*.
 Sensibilità, *sensibilité*.
 Sensitivo, *sensitif*.
 Senso, *sens*.
 Sensorio, *sensorium*.
 Sentimento, *sentiment*.
 Sepoltura, *sépulture*.
 Setpico, settico, *septique*.
 Sequestro, *séquestre*.
 Serbatoio, *réservoir*.
 Seroso, *séreux*.
 Serpighine, *herpès*.
 Serpiginoso, *serpigneux*.
 Serviziale, *clystère*.
 Sesamo, *sésame*.
 Sesamoide, *sésamoïde*.
 Sesso, *sexe*.
 Sexuale, *sexuel*.
 Seta, *soie*.
 Setaceo, *sétacé*.
 Sete, *soif*.
 Setone, *seton*.
 Settenario, *septénaire*.
 Seltico, *septique*.
 Setto, *septum*.
 Sevo, *sego, suif*.
 Sezione, *section*.
 Sfacelato, *sphacélé*.
 Sfacelo, *sphacèle*.
 Sfenobasilare, *sphéno-basilaire*.
 Sfenoidale, *sphénoïdal*.
 Sfenoidale, *sphénoïde*.
 Sfiatatojo, *event*.
 Sfignico, *sphygmique*.
 Sflintere, *splûcter*.
 Sfogliazione, *exfoliation*.
 Sforzo, *effort*.
 Sgorgo, sgorgamento, *dégorgement*.
 Sialagogo, *sialagogue*.
 Sialologia, *sialogie*.
 Sibiloso, *sibilant*.
 Siccità, *siccité*.
 Sicosi, *sycosis*.
 Siderazione, *sidération*.
 Siero, *sérum*.
 Sierosità, *sérosité*.
 Sieroso, *séreux*.
 Sifilide, *syphilis*.
 Sifilitico, *syphilitique*.
 Sifoide, *xiphôide*.
 Sifone, *siphon*.
 Sigillato, *sigillé*.
 Sigmoide, *signoïde*.
 Silicula, *silicule*.
 Siliqua, *sil que*.
 Simblefarosi, *symblépharon*.
 Simbolo, *symbole*.
 Similare, *similaire*.
 Simpatia, *sympathie*.
 Simpatico, *sympathique*.
 Simulato, *simulé*.
 Sinapismo, *sinapisme*.
 Sinartroidale, *synarthroïdal*.
 Sinartrosi, *synarthrose*.
 Sincipitale, *sincipital*.
 Sincipite, *sinciput*.

Sincondrosi, *synchondrose*.
 Sincopa, *syncope*.
 Sincopale, *syncopal*.
 Sincrono, *synchronique*.
 Sindesmologia, *syndesmologie*.
 Sindone, *sinon*.
 Sinergia, *synergie*.
 Sinezisi, *synézisis*.
 Sinfisi, *symphyse*.
 Sinfisotomia, *symphyséotomie*.
 Singhiozzo, *sanglot*.
 Singhiozzoso, *singultueux*.
 Sinoca, *synoque*.
 Sinovia, *synovie*.
 Sinoviale, *synovial*.
 Sintesi, *synthèse*.
 Sintomatico, *sympomatique*.
 Sintomatologia, *symptomatologie*.
 Sintomo, *symptôme*.
 Sinuoso, *sinueux*.
 Siringa, *seringue*.
 Siringotomia, *opération de la fistule par incision*.
 Siringotomo, *syringotome*.
 Siropo, *sirop*.
 Sistema, *système*.
 Sistemático, *systématique*.
 Sistole, *systole*.
 Slogamento, *luxation*.
 Snervamento, *énervation*.
 Soda, *soude*.
 Sodio, *sodium*.
 Solisticazione, *sophistication*.
 Soffogamento, *étouffement*.
 Soffogante, *suffocant*.
 Sogno, *songe*.
 Solare, *soilaire*.
 Solco, *sillon*.
 Solfato, *sulfate*.
 Solfo, *soufre*.
 Solforico, *sulfurique*.
 Solforoso, *sulfureux*.
 Solfuro, *sulfure*.
 Solidismo, *solitisme*.
 Solidità, *solidité*.
 Solido, *solide*.
 Solimato, *sublimé corrosif*.
 Solipede, *solipède*.
 Solubilità, *solubilité*.
 Solutivo, *la ratif*.
 Soluzione, *solution*.
 Sommità, *sommité*.
 Sonnambulismo, *somnambulisme*.
 Sonnambolo, *somnambule*.
 Somnifero, *somnifère*.
 Sonno, *sommeil*.
 Sonnolenza, *somnolence*.
 Sopore, *assoupissement*.
 Soporifico, *soporifique*.
 Soporoso, *soporeux*.
 Soppressione, *suppression*.
 Sopracciliare, *sourcilier*.
 Sopraccilio, *sourcil*.
 Sopraddente, *surdent*.
 Sopraosso, *soprosso, suros*.
 Soprappelle, *epiderme*.
 Soprapposizione, *superposition*.

Soprarrenale, *surrénal*.
 Soprasale, *sursel*.
 Sopraspinoso, *surépineux*.
 Sopravvivere, *survivre*.
 Sordido, *sordide*.
 Sordità, *surâilé*.
 Sospensorio, *suspensoire*.
 Sospensorio del testicolo, *le crémaster*.
 Sospiro, *soupir*.
 Sospiroso, *suspirieux*.
 Sottoacetato, *sous-acétate*.
 Sottoclavio, *sous-clavier*.
 Sottocutaneo, *sous-cutané*.
 Sottomascellare, *sous-maxillaire*.
 Sottoccipitale, *sous-occipital*.
 Sottosal, *sous-sel*.
 Spadone, *eunuque*.
 Spagiria, *spagirie*.
 Spalla, *épaule*.
 Spandimento, *extravasation*.
 Sparadrappo, *sparadrapp*.
 Spasima, spasmo, *spasme*.
 Spasmodico, *spasmodique*.
 Spatola, *spatule*.
 Spavenio, *éparvin*.
 Specie, *espèce*.
 Specifico, *spécifique*.
 Speculo, *spéculum*.
 Spellamento, *excoriation*.
 Sperma, *sperme*.
 Spermatico, *spermatique*.
 Spermatocele, *spermatocèle*.
 Spermatorrea, *spermatorrhée*.
 Spectro, *spectre*.
 Speciale, *pharmacien*.
 Spezie, spezierie, *épices*.
 Spina, *épine*.
 Spinale, *spinal*.
 Spinoso, *épineux*.
 Spiriti animali, *esprits animaux*.
 Spirito, *esprit*.
 Spiritoso, *spiritueux*.
 Splancnico, *splanchnique*.
 Splancnologia, *splanchnologie*.
 Splenalgia, *douleur à la rate*.
 Splenico, *splénique*.
 Splenio, *splénius*.
 Splenite, *splénite*.
 Splenologia, *splénologie*.
 Splenoso, *qui a la rate gonflée*.
 Spondilite, *inflammation des vertèbres*.
 Spondilo, *vertèbre*.
 Sponga, *éponge*.
 Spongioso, *spongieux*.
 Spontanco, *spontané*.
 Sporadico, *sporadique*.
 Sporno, sporo, *spore*.
 Spossattezza, *adynamie*.
 Sprone, *éperon*.
 Spugna, *éponge*.
 Spugnoso, *spongieux*.
 Sputo, *crachat*.
 Squama, *squame*.
 Squamoso, *squaméux*.
 Squinatico, *affecté d'angine*.

Squinanzia, *angine*.
 Stadio, *stade*.
 Staffa, *étrier*.
 Stafilino, *staphylin*.
 Stafiloma, *staphylôme*.
 Stagnamento, *stase*.
 Staguto, *étain*.
 Stallone, *étalon*.
 Staminal, *staminal*.
 Staminiifero, *staminifère*.
 Stapediano (muscolo), *muscle de l'étrier*.
 Starnutatorio, *sternutatoire*.
 Starnuto, *sternuto, éternument*.
 Stasi, *stase*.
 Statica, *la statique*.
 Stato, *état*.
 Stazionario, *stationnaire*.
 Stazione, *station*.
 Stearato, *stéarate*.
 Stearico, *stéarique*.
 Stearina, *stéarine*.
 Steatoma, *stéatome*.
 Stellato, *étoilé*.
 Stenia, *sthénie*.
 Stenico, *sthénique*.
 Sterco, *fèces*.
 Stercoraceo, *stercorale, stercoral*.
 Sterilità, *stérilité*.
 Sternale, *sternal*.
 Sternalgia, *sternalgie*.
 Sterno, *sternum*.
 Sternoclavicolare, *sterno-claviculaire*.
 Sternoideo, *sterno-hyôidien*.
 Sternuto, *éternument*.
 Stertore, *râle*.
 Stertoroso, *stertoreux*.
 Stetoscopio, *sthéoscope*.
 Stibiato, *stibié*.
 Stibio, *antimoine*.
 Stile, *style*.
 Stilo, *stylet*.
 Stilofaringeo, *stylo-pharyngien*.
 Stiloglosso, *stylo glosse*.
 Stiloide, *styloïde*.
 Stiloioideo, *stylo-hyôidien*.
 Stigma, *stigmaté*.
 Stimolante, *stimolativo, stimulant*.
 Stimolazione, *stimulation*.
 Stimolo, *stimulus*.
 Stinco, *tibia*.
 Stipite, *tige*.
 Stipula, *stipule*.
 Stipulato, *stipulé*.
 Stitichezza, *stifictité, resserrement, constipation*.
 Stitico, *constipé*.
 Stomacale, *stomacal*.
 Stomachico, *stomachique*.
 Stomaco, *estomac*.
 Storace, *storaç*.
 Storcimento, *storta, distorsion*.
 Storta, *cornue*.
 Strabismo, *strabisme*.
 Stralunamento d'occhi, *distorsion des yeux*.

Strangolamento, *étrangement*.
 Strangolato, *étrangle*.
 Strangolioni, *étranguillon*.
 Stranguria, *strangurie*.
 Strappamento, *extripation*.
 Strato, *couche stratifiée*.
 Stravasamento, *extravasation*.
 Stravasato, *extravasé*.
 Stretto, *étroit, serré*.
 Striato, *strié*.
 Stricnato, *strychnote*.
 Strienico, *strychnique*.
 Stricnina, *strychnine*.
 Strictura, *coarctation*.
 Stridor dei denti, *grincement de dents*.
 Strignimento, *stringimento, rétrécissement*.
 Struma, *strume*.
 Strumoso, *strumeux*.
 Struttura, *structure*.
 Stuello, *tente, bourdonnet*.
 Stupefatto, *stupéfiant*.
 Stupefazione, *stupéfaction*.
 Stupido, *stupide*.
 Stupore, *soupeur*.
 Stupro, *viol*.
 Subbilioso, *subbilieux*.
 Subdelirio, *subdélirium*.
 Subentrante, *subintrant*.
 Subinflammazione, *subinflammation*.
 Sublimato, *sublimé*.
 Sublimazione, *sublimation*.
 Sublime, *sublime*.
 Sublinguale, *sublingual*.
 Sublussazione, *subluxation*.
 Succedaneo, *succédané*.
 Succenturiato, *succenturié*.
 Succinato, *succinate*.
 Succinico, *succinique*.
 Succino, *succin*.
 Succo, *suc*.
 Succubo, *succube*.
 Sudatorio, *qui fait suer*.
 Sudore, *sueur*.
 Sudorifico, *sudorifique*.
 Sulfusione, *confusion de la vue; cataracte*.
 Sugellazione, *sugillation*.
 Sughera, *sughero, liège*.
 Sugua, *graisse de porc*.
 Sugo, *suc*.
 Sullireo, *souffré*.
 Suola carnea, *sole charnue*.
 Suono, *son, bruit*.
 Superbo, *superbe*.
 Superfetazione, *superfétation*.
 Superpurgazione, *superpurgation*.
 Supinatore, *supinateur*.
 Supinazione, *supination*.
 Suppositorio, *supposta, sopposta, suppositoire*.
 Suppurativo, *suppuratif*.
 Suppurazione, *suppuration*.
 Surale, *qui appartient au mollet*.
 Sussidenza, *sédiment*.

Sussulto, *sombresaut*.
 Sutura, *suture*.
 Svenimento, *syncope*.
 Sventramento, *éventration*.
 Sverza, *éclat de bois enfoncé dans la chair*.

T

Tabacco, *tabac*.
 Tabe, *marasme, consommation*.
 Tabido, *tabide*.
 Tabifico, *qui cause le dépérissement*.
 Taccato, *taché*.
 Taffetà agglutinativo, *taffetas d'Angleterre*.
 Tagliatura, *taglio, incision, lithotomie*.
 Tallone, *talon*.
 Talpa, *taupe, loupe*.
 Tamburo, *tympan*.
 Tanaglia, *tenaille*.
 Tanagliette, *pinces*.
 Tannato, *tannate*.
 Tannico, *tannique*.
 Tannino, *tannin*.
 Tarantismo, *tarantolismo, tarentisme*.
 Tarsico, *tarsien*.
 Tarso, *tarse*.
 Tarsofalangiano, *tarso-phalangien*.
 Tartagliamento, *bégaiement*.
 Tartarico, *tartrique*.
 Tartaro, *tartré*.
 Tartrato, *tartrate*.
 Tartufo, *truffe*.
 Tasta, *tente, qu'on met dans les plaies*.
 Tasto, *toucher*.
 Tattile, *tangibile*.
 Tatto, *toucher*.
 Tavola, *table*.
 Tavoletta, *tablette*.
 Taxis, *tassis, taxis*.
 Tegumento, *tégument*.
 Tempera, *temperamento, tempérament*.
 Temperante, *tempérant*.
 Temperatura, *température*.
 Temperie, *état, constitution*.
 Tempia, *tempe*.
 Temporale, *temporal*.
 Temporomascellare, *temporo-maxillaire*.
 Temulenza, *ivresse*.
 Tenacità, *ténacité*.
 Tenare, *thénar*.
 Tendine, *tendon*.
 Tendinoso, *tendineux*.
 Tenesmo, *ténésme*.
 Tenia, *tenia*.
 Tensione, *tension*.
 Tensivo, *tensif*.
 Tensore, *tenseur*.
 Tenta, *sonde*.
 Teoria, *théorie*.

Teorico, *théorique*.
 Terapeutica, *la thérapeutique*.
 Terapeutico, *thérapeutique*.
 Terapia, *thérapie*.
 Terebentina, *térébenthine*.
 Terete, *rond*.
 Tergo, *dos*.
 Teriaca, *thériaque*.
 Teriacale, *thériacal*.
 Terigio, *ptérygion*.
 Terigoma, *ptérygoma*.
 Termantico, *échauffant*.
 Terme, *thermes*.
 Terminale, *terminal*.
 Termometro, *thermomètre*.
 Teruato, *terné*.
 Terra, *terre*.
 Terzana (febbre), *fièvre tierce*.
 Tessaracantiatro, *médecin de quarante jours, c'est-à-dire médecin qui prétend guérir les maladies par une diète sévère de quarante jours*.
 Tessitura, *texture*.
 Tessuto, *tissu*.
 Testa, *tête*.
 Testaceo, *testacé*.
 Testi, *les tubercules quadrifunneaux inférieurs*.
 Testicolare, *testiculaire*.
 Testicolo, *testicule*.
 Tetanico, *tétanique*.
 Tetano, *tétanos*.
 The, te, *thé*.
 Tibiale, *tibial*.
 Tibiomalleolare, *tibio-malléolaire*.
 Ticchia, *tic du cheval*.
 Tifico, *typhique*.
 Tifo, *typhus*.
 Tifode, tifoide, *typhode, typhoïde*.
 Tigna, *teigne*.
 Tignoso, *teigneux*.
 Timico, *thymique*.
 Timo, *thym*.
 Timo, *thymus*.
 Timpanico, *tympanique*.
 Timpanite, *tympanite*.
 Timpano, *tympan*.
 Tintinnio, tintinnio, *bourdonnement*.
 Tintura, *teinture*.
 Tipo, *type*.
 Tirafondo, *tire-fond*.
 Tiratesta, *tire-tête*.
 Tiroide, *thyroïde*.
 Tisana, *tisane*.
 Titillamento, *titillation*.
 Tofaceo, *topacé*.
 Tofò, *tophus*.
 Tomentoso, *tamenteux*.
 Tonaca, *tunique*.
 Tonicità, *tonicité*.
 Tonico, *tonique*.
 Tono, *ton*.
 Tonsilla, *tonsille*.
 Tonsillare, *tonsillaire*.
 Topico, *topique*.
 Toracensesi, *thoracocentèse*.

Toracico, *thoracique*.
 Toracodinia, *douleur de poitrine*.
 Tornini, *branchées*.
 Tornachetto, *tornichetto, tourniquet*.
 Tornasole, *tournesol*.
 Torpedine, *torpille*.
 Torpore, *torpeur*.
 Torsione, *torsion*.
 Tosi, *providence*.
 Tosse, *toux*.
 Tossico, *toxique*.
 Tossicologia, *toxicologie*.
 Trachea, *trachée*.
 Tracheale, *trachéal*.
 Tracheite, *trachéite*.
 Tracheliano, *cervical*.
 Tracheotomia, *trachéotomie*.
 Tragiano, *tragien*.
 Trago, *tragus*.
 Trajno, *se dit du cheval qui, galopant des jambes de devant, trotte des jambes de derrière*.
 Tramezzo, *cloison*.
 Trapanazione, *trépanation*.
 Trapano, *trépan*.
 Trapezzo, *trapèze*.
 Trasformazione, *transformation*.
 Trasfusione, *transfusion*.
 Trasparente, *transparent*.
 Traspiantazione, *transplantation*.
 Traspirazione, *transpiration*.
 Trasporto, *transport, délivre*.
 Trasposizione, *transposition*.
 Trasudamento, *transsudation*.
 Trasversale, *traversale, transversal*.
 Trasverso, *traverso, transverse*.
 Traumatico, *traumatique*.
 Travaglio, *travail de l'enfantement; mal de mer; travail de maréchal*.
 Trefina, *tréphine*.
 Tremantina, *térébenthine*.
 Tremito, *tremore, tremblement*.
 Tre quarti, *trocart*.
 Triaca, *thériaque*.
 Triangolare, *triangulaire*.
 Trichiasi, *trichiasis*.
 Trichismo, *trichisme*.
 Tricipito, *triceps*.
 Tricocefalo, *trichocéphale*.
 Tricoma, *trichoma*.
 Tricuspidale, *tricuspidale, tricuspidale*.
 Tridace, *trifolice*.
 Trifaciale, *trifacial*.
 Trifido, *trifide*.
 Trigemino, *trijumeau*.
 Trigono, *trigone*.
 Trisale, *trisel*.
 Trismo, *trismus*.
 Trismo incapestrato, *impossibilité d'ouvrir la bouche par suite d'adhérences*.
 Tritossido, *tritoxyde*.
 Triturazione, *trituration*.
 Trocанtere, *trochanter*.

Trocанteriano, *trochantérien*.
 Trocarre, *trocart*.
 Trochantiniano, *trochantinien*.
 Trochantino, *trochantin*.
 Trochiniano, *trochinien*.
 Trochino, *trochin*.
 Troclisico, *trocisico, trochisque*.
 Trochiteriano, *trochitérien*.
 Trochitero, *trochitère*.
 Troclea, *trochlée*.
 Trocleare, *trochléaire*.
 Troglìo, *bègue*.
 Tromba, *trompe*.
 Trombo, *thrombus*.
 Tronco, *tronc*.
 Trotto, *trot*.
 Tuba, *trompe*.
 Tubare, *tubaire*.
 Tubercolo, *tubercule*.
 Tuberosità, *tubérosité*.
 Tubo, *tube*.
 Tumefazione, *tuméfaction*.
 Tumore, *tumeur*.
 Tunica, *tunique*.
 Tuonicità, *tonicité*.
 Tuono, *ton*.
 Tuorlo, torlo, *jaune d'œuf*.
 Turamento, *tamponnement*.
 Turbinato, *turbiné*.
 Turcico, *turcique*.
 Turgenza, *turgescenza, turgescence*.
 Turione, *turion*.

U

Uccello, *oiseau*.
 Udimento, *audition*.
 Uditivo, *auditif*.
 Udito, *ouïe*.
 Uditorio, *auditif*.
 Ulcera, *ulcero, ulcère*.
 Ulcerazione, *ulcération*.
 Ulceroso, *ulcéreux*.
 Uliginoso, *humide*.
 Ulite, *inflammation des gencives*.
 Ulnare, *cubital*.
 Ulorragia, *ulorrhagie*.
 Umorale, *humoral*.
 Umore, *humeur*.
 Umorismo, *humorisme*.
 Umorista, *humoriste*.
 Unciforme, *onciforme*.
 Uncino, *érigne*.
 Ungchio, *ongle*.
 Unghiella, *onglée*.
 Ungola, *onglet, ptérygion*.
 Ungueale, *unguéal*.
 Unguento, *onguent*.
 Unlivo, *unissant*.
 Unzione, *onction*.
 Uomo, *homme*.
 Uraco, *ouaque*.
 Urato, *urate*.
 Urceolato, *urcéolé*.
 Urea, *urée*.
 Uretere, *urètre*.

Ureterite, *urétérite*.
 Uretra, *urèthre*.
 Uretrale, *uréthral*.
 Uretralgia, *urétralgie*.
 Uretrite, *urétrite*.
 Uretrorragia, *urétrorrhagie*.
 Uretrotomia, *urétrotomie*.
 Uretrotomo, *urethrotome*.
 Urico, *urique*.
 Urina, orina, *urine*.
 Urinario, *urinaire*.
 Urinativo, *diurétique*.
 Urinoso, *urineux*.
 Uromanzia, *uromancie*.
 Uroscopia, *observation de l'urine*.
 Urtica, ortica, *ortie*.
 Urticaria, orticaria, *urticaire*.
 Urticazione, *urtication*.
 Ustione, *ustion*.
 Uterino, *utérin*.
 Utero, *utérus*.
 Uva, *raisin*.
 Uvazione, *staphylôme*.
 Uvola, ugola, *luette*.
 Uvolare, *qui appartient à la luette*.

V

Vaccina, *vaccine*.
 Vaccinare, *vacciner*.
 Vaccinazione, *vaccination*.
 Vaccinella, *vaccinelle*.
 Vaccino, *vaccin*.
 Vacuazione, *évacuation*.
 Vagina, *vagin*.
 Vaginale, *vaginal*.
 Vaginate, *engainant*.
 Vagito, *vagissement*.
 Vajato, *vairon*.
 Vajuolico, *variologique*.
 Vajuolo, *variole*.
 Vajuoloide, *varioloïde*.
 Vajuoloso, *varioleux*.
 Valetudinario, *valétudinaire*.
 Valva, *valve*.
 Valvola, *valvule*.
 Vaneggiare, *délirer*.
 Vaniglia, vainiglia, *vanille*.
 Vapore, *vapeur*.
 Vapori, *vapeurs*.
 Varice, *varice*.
 Varicella, *varicelle*.
 Varicocele, *varicocele*.
 Varicoso, *variqueux*.
 Varo, *varus*.
 Varo, *bancale*.
 Vascolare, *vasculaire*.
 Vasi vorticosi, *vasa vorticeosa*.
 Vaso, *vaisseau*.
 Vasto, *vaste*.
 Vecchiaja, vecchiezza, *vieillesse*.
 Vegetale, *végétal*.
 Vegetazione, *végétation*.
 Vegetominerale, *végéto-minéral*.
 Veglia, *veille*.
 Veicolo, *véhicule*.
 Veleno, *venin*.

Velenoso, *venimeux*.
 Velo, *voile*.
 Vena, *veine*.
 Venereo, *véneric*.
 Venoso, *veineux*.
 Ventilazione, *ventilation*.
 Vento, *vent*.
 Ventosa, *ventouse*.
 Ventosità, *flatuosité*.
 Ventoso, *flatulent*.
 Ventre, *ventre*.
 Ventricolo, *ventricule*.
 Ventriglio, *ventricule des oiseaux*.
 Ventriquo, *ventriquo*.
 Venuzza, *vénu*.
 Veratrina, *véatrine*.
 Verde, *vert*.
 Verderame, verdetto, *vert-de-gris*.
 Verga, *verge*.
 Vergine, *vierge*.
 Verme, *ver*.
 Vermicolare, *vermiculaire*.
 Vermifugo, *vermifuge*.
 Verminoso, *vermineux*.
 Verruca, *verrue*.
 Vertebra, *vertèbre*.
 Vertebrale, *vertébral*.
 Vertebrato, *vertébré*.
 Verticale, *vertical*.
 Vertice, *vertex*.
 Vertigine, *vertige*.
 Vesania, *vésanie*.
 Vescica, vessica, *vessic*.
 Vescicante, *vésicant*.
 Vescichetta, vessichetta, *vésicule*.
 Vespa, *guêpe*.
 Vessicale, *vésical*.
 Vessicatorio, vescicatorio, *vésicatoire*.
 Vessicazione, *vésication*.
 Vessichette seminali, *vésicules séminales*.
 Vestibolare, *vestibulaire*.
 Vestibolo, *vestibule*.
 Veterinaria, *la médecine vétérinaire*.
 Veterinario, *vétérinaire*.
 Vetro, *verre*.
 Via, *voie*.
 Vibici, *vibices*.
 Vibrazione, *vibration*.
 Vidiano, *vidien*.
 Villosa, *vilieux*.
 Vino, *vin*.
 Vinoso, *vineux*.
 Violazione, *viol*.
 Vipera, *vipère*.
 Virile, *viril*.
 Virilità, *virilité*.
 Virulento, *virulent*.
 Virulenza, *virulence*.
 Viscerale, *viscéral*.
 Viscere, viscera, *viscères*.
 Viscoso, *visqueux*.
 Viscosità, *viscosité*.
 Visione, *vision*.
 Vista, *rue*.

Visuale, *visuel*.
 Vita, *vie*.
 Vitabile, *viabile*.
 Vitabilità, *viabilité*.
 Vite, *vigne*.
 Vitellino, *vitellin*.
 Vitreo, *vitré*.
 Vitiocchio, *verticille*.
 Vitto, *régime*.
 Viviparo, *vivipare*.
 Vivisezione, *vivisection*.
 Vivo, *vis*.
 Viola, *nom de la parotide chez le cheval*.
 Voce, *voix*.
 Voglia, *nævus maternel*.
 Volatica, *impétigo*.
 Volatizzazione, *volatilisation*.
 Volta, *voûte*.
 Volvulo, *volvulus*.
 Vomero, *vomer*.
 Vomica, *vomique*.
 Vomichevole, vomitorio, vomito, *vomitif*.
 Vomito, *vomissement*.
 Vomito nero, *fièvre jaune*.
 Vomiturizione, *vomiturition*.
 Vulnerario, *vulnéraire*.
 Vulva, *vulve*.
 Vulvouterino, *vulvo-utérin*.
 Vuoto, *vide*.

W

Wormiano, *wormien*.

X

Xerofthalmia, xerotalmia, *xérophthalmie*.
 Xifoide, *xiphoidé*.
 Xifoideo, *xiphoidien*.

Z

Zaffarano, zafferano, *safran*.
 Zanna, *boutoir du sanglier*.
 Zarsaparilla, *salsepareille*.
 Zavorra, *saburre*.
 Zeina, *zéine*.
 Zenzero, giengiovo, *gingembre*.
 Zigoma, *zygoma*.
 Zigomatico, *zygomatique*.
 Zimologia, *zymologie*.
 Zinco, *zinc*.
 Zolfo, *soufre*.
 Zona, *zonc*.
 Zoofito, *zoophyte*.
 Zoiatria, *médecine des animaux*.
 Zoologia, *zoologie*.
 Zoologista, zoologo, *zoologiste*.
 Zoonomia, *zonomie*.
 Zootomia, *zootomie*.
 Zoppo, *boîeux*.
 Zostere, *zoster, zona*.
 Zucca, *citrouille*.
 Zuechero, *sucre*.



